LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
17 MAR 1986
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

34 Élisabeth II

VOLUME V, 1985

COMPRENANT LA PÉRIODE DU NEUVIÈME JOUR DE SEPTEMBRE 1985
AU VINGT-CINQUIÈME JOUR D'OCTOBRE 1985, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
17 MAR 1988
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 9 septembre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 26 juin, de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-49, tendant à modifier le Code criminel (prostitution), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais tout d'abord vous souhaiter, à vous et à tous les députés, une heureuse rentrée parlementaire pour la session d'automne. Il est agréable de nous retrouver tous après avoir passé l'été à consulter les gens de nos circonscriptions.

La première mesure à l'étude est le projet de loi C-49. Nous avons eu des entretiens à ce sujet. Comme vous le savez, nous inaugurons aujourd'hui les nouvelles dispositions du Règlement qui instituent notamment des comités législatifs.

Vous savez également que le projet de loi C-49 est actuellement inscrit au *Feuilleton* et que la motion propose de le renvoyer, à l'étape de la deuxième lecture, à un comité permanent, en l'occurrence celui de la justice et des questions juridiques.

Afin que l'esprit et même la lettre des nouvelles règles soient respectés, j'ai discuté de la question avec les leaders parlementaires de l'opposition et nous avons convenu de renvoyer à des comités législatifs les mesures qui sont actuellement à l'étape de la deuxième lecture.

En conséquence, vous constaterez que la Chambre est disposée à adopter à l'unanimité la motion suivante:

Que tous les mots après «Que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit: le projet de loi C-49, modifiant le Code criminel (prostitution), soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Deans: Monsieur le Président, les consultations dont parle le leader du gouvernement ont bien eu lieu. La question va revenir sur le tapis au cours des prochaines semaines chaque fois que nous étudierons l'une ou l'autre des mesures législatives qui sont actuellement inscrites au *Feuilleton*.

Avec le consentement unanime, nous pourrions nous entendre aujourd'hui pour apporter la modification qui s'impose afin que toutes ces mesures législatives soient renvoyées à un comité législatif, au lieu de le faire cas par cas.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais dire au nom de l'opposition officielle que nous acquiesçons à la motion qui vient d'être proposée, et consentons aussi à ce qu'elle s'applique aux autres projets de loi inscrits au *Feuilleton* qui n'ont pas encore subi la deuxième lecture. Cependant, je crois qu'il faudrait préciser clairement que nous ne changeons pas les ordres de renvoi actuels des comités permanents de façon à ne pas entraver leurs travaux.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, les points que les leaders parlementaires de l'opposition ont soulevés me paraissent tout à fait pertinents. J'avais pensé que nous aborderions la question à une date ultérieure. A l'occasion, nous envisagerons peut-être de regrouper certains projets de loi analogues pour les confier à un seul comité législatif plutôt qu'à deux.

Voilà pourquoi, comme à mon habitude, j'ai pris soin de ne traiter que du projet de loi dont nous sommes saisis à l'heure actuelle.

M. le Président: La Chambre a entendu le libellé de la motion. Consent-elle à l'unanimité à la présentation de l'amendement?

Des voix: D'accord.

M. le Président: L'amendement est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(L'amendement est adopté.)

M. le Président: Reprise du débat.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais poursuivre le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-49, tendant à modifier le Code criminel (prostitution). Ce projet de loi vise à aider nos concitoyens de certains grands centres urbains et les corps policiers du Canada à reprendre en mains le contrôle des rues et quartiers de nos grandes villes qui y échappent actuellement.

Le gouvernement a présenté ce projet de loi pour la première fois le 2 mai. J'en ai traité brièvement dans la soirée du 26 juin. J'ajouterai que j'ai été instamment pressé à ce sujet par la députée de Vancouver-Centre, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney). Elle s'intéresse vivement au problème que ce projet de loi aborde et elle a constamment réclamé des mesures en vue de rendre le Code criminel plus efficace pour mieux régler ce problème.

Le projet de loi ne vise pas à s'attaquer à tous les problèmes que la prostitution suscite ou au problème de la prostitution en général qui, comme chacun sait, consiste à accorder des faveurs sexuelles ou à fournir des services sexuels contre de l'argent. Il n'aborde en fait qu'un seul aspect des problèmes que la prostitution suscite, soit les ennuis que les prostitués et leurs clients causent à des tiers avec leur racolage.

Les députés se souviendront qu'il y a plusieurs années le gouvernement de l'époque a nommé un comité pour étudier la question de la pornographie et de la prostitution au Canada. Ce comité était dirigé par M. Paul Fraser, ancien président de l'Association du Barreau canadien. Nous avons reçu son rapport il y a quelques mois.

Je voudrais citer un extrait du Volume II de ce rapport qui traite de cette question. A la page 579, le Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution au Canada déclare:

> Tant que cette prostitution de rue existera, elle continuera de gêner certains et de déplaire à d'autres, qu'il s'agisse de simples passants traversant les rues ou autres endroits publics ou des résidents des immeubles voisins. Le Comité estime que la loi doit non seulement tenir compte des personnes qui risquent de subir le contrecoup de la prostitution de rue, mais aussi leur assurer une protection juridique efficace.

J'ajouterai que tout le problème est là. La protection juridique assurée par le Code criminel depuis 1972 ne peut pas être mise en application de façon efficace. On ne peut la mettre en vigueur de façon efficace parce que, étant donné l'interprétation qu'en ont donnée les tribunaux, et plus particulièrement la Cour suprême du Canada, il n'est plus possible de faire condamner quelqu'un pour avoir enfreint cet article. J'expliquerai dans quelques instants comment on en est arrivé là.

● (1110)

Les commissaires ont ajouté ceci:

> A notre avis, on ne saurait ignorer les atteintes à la tranquilité des citoyens dans les zones où s'exerce la prostitution de rue.

J'insiste sur les mots «on ne saurait ignorer». Il y a lieu de se demander pourquoi le gouvernement précédent a laissé cette question en suspens pendant si longtemps, compte tenu de cette recommandation. Je poursuis la lecture des recommandations des commissaires:

> Parmi les personnes qui ne sont pas touchées par le problème des nuisances qu'entraîne parfois la prostitution de rue, très rares sont celles qui accepteraient, du jour au lendemain, d'avoir à en subir le contrecoup. Au cours de nos travaux, certaines personnes avaient exprimé l'idée que ce problème pourrait être réglé sans recours aux dispositions pénales mais, à notre avis, il n'en est pas ainsi.

Le comité a approuvé les mesures que nous comptons prendre maintenant et il a jugé qu'il s'imposait de régler le problème de la prostitution de rue à cause de la nuisance qu'elle entraîne pour les autres.

Au paragraphe suivant de leur rapport les commissaires poursuivent en déclarant ceci:

> Le Comité estime que ce qu'il convient de contrôler ce sont les nuisances que crée la prostitution de rue, que ce soit en raison du harcèlement ou des entraves à la circulation ou au libre usage des biens. Ceci veut dire que dans une affaire de ce genre, le plaignant doit prouver l'existence d'une atteinte manifeste aux droits du public ou des voisins. Nous considérons que rien ne saurait justifier la réintroduction de l'ancienne infraction d'état qui sanctionnait le simple fait, pour une femme, de déambuler dans la rue sans pouvoir rendre compte de manière satisfaisante de ses actes.

Le comité lui-même a proposé certaines modifications pour régler le problème, mais nous ne croyons pas qu'elles puissent être efficaces. Nous avons donc préparé une modification que nous proposons maintenant à la Chambre.

Que proposons-nous, monsieur le Président? Vous avez reçu le libellé de la modification. Nous avons un nouvel article 195.1 qui est ainsi conçu:

> Est coupable d'une infraction punissable par procédure sommaire quiconque, dans un endroit soit public soit situé à la vue du public et dans le but de se livrer à la prostitution ou de retenir les services d'une personne qui s'y livre:
>
> *a*) soit arrête ou tente d'arrêter un véhicule à moteur;
>
> *b*) soit gêne la circulation des piétons ou des véhicules, ou l'entrée ou la sortie d'un lieu contigu à cet endroit;
>
> *c*) soit arrête ou tente d'arrêter une personne ou, de quelque manière que ce soit communique ou tente de communiquer avec elle.

Si la Chambre adopte cette modification, il sera parfaitement clair que quiconque cherche à se livrer à la prostitution ou à retenir les services d'une personne qui s'y livre est coupable d'une infraction. Le client de la personne qui se prostitue pourra donc, aux termes de cet article, être tout aussi bien reconnu coupable. Nous devons comprendre que des hommes comme des femmes se livrent à la prostitution.

Le paragraphe (2) du nouvel article 195.1 définit l'expression «endroit public». On peut se demander ce qu'est un endroit public. En voici la définition:

> (2) Au présent article, «endroit public» s'entend notamment de tout lieu auquel le public a accès de droit ou sur invitation, expresse ou implicite; y est assimilé tout véhicule à moteur situé dans un endroit soit public soit situé à la vue du public.

Cette précision s'impose parce qu'on a soutenu qu'un véhicule à moteur situé dans un endroit public n'était pas un endroit public, que tout ce qui s'y passe n'a pas lieu en public même si un passant peut en être témoin.

Vous remarquerez que d'après ces dispositions il suffit d'accomplir un seul acte pour contrevenir à cet article. Nous remédions à une lacune de l'article, car les tribunaux ont prétendu, et j'apporterai quelques précisions tantôt, que ces actes doivent être répétés. La modification proposée par le comité Fraser comportait la même lacune. Soit dit en passant, il ne faut pas oublier que pour prononcer la moindre condamnation en vertu de cet article, la Couronne exigera que la culpabilité soit établie hors de tout doute raisonnable, comme c'est déjà le cas pour tout autre délit.

● (1115)

Une autre caractéristique de notre modification, c'est que nous proposons au paragraphe (2) que, trois ans après l'entrée en vigueur de la loi, un examen complet des modalités d'application du nouvel article 195.1 du *Code criminel* soit fait par le comité de la Chambre des communes que celle-ci aura constitué ou désigné à cette fin. Le comité aura alors un an pour effectuer son examen et soumettre un rapport à la Chambre, y compris une liste des modifications qu'il recommande d'apporter. Je crois que c'est là une excellente disposition. Je suis persuadé que des questions seront soulevées quant à la portée possible de cet article, aux risques de mésinterprétation de celui-ci par les tribunaux et à la façon dont les forces policières vont l'appliquer. Si le projet de loi est adopté, nous chargerons d'ici trois ans un comité parlementaire d'examiner ce qu'aura donné pendant ces trois ans l'application de ce projet de loi et de déterminer s'il y a lieu les modifications qui s'imposent.

Les problèmes auxquels donne lieu l'article 195.1 actuel ont vraiment commencé à se poser en 1978 par suite d'interprétations qu'en ont données nos tribunaux, soit la Cour suprême du Canada et les cours d'appel de tout le pays. Comme je l'ai déjà signalé, cet article a été adopté en 1972 afin de remplacer l'ancien délit de vagabondage, à savoir arpenter les rues sans raison. C'était là un délit et la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme avait recommandé la suppression de cet article. Toutefois, depuis l'adoption de l'article 195.1, des jugements de tribunaux en sont venus à restreindre la portée de l'article en question, de sorte que les cas de sollicitation publique ont considérablement augmenté au Canada depuis 1978. Cette année-là, la Cour suprême du Canada a établi qu'une sollicitation devait être «pressante ou persistante» pour constituer un délit.

Avec votre connaissance encyclopédique des lois qui ont été adoptées à la Chambre, monsieur le Président, vous n'ignorez pas que l'article actuel se lit comme ceci:

> Toute personne qui sollicite une personne dans un endroit public aux fins de la prostitution est coupable d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité.

Donc, il a fallu que les tribunaux fixent la définition du terme «solliciter». Ils ont dit que pour tomber sous le coup de cet article, il fallait que la personne en cause ait un comportement insistant ou persistant. C'est-à-dire que, pour se rendre coupable de sollicitation, il fallait que la personne accoste quelqu'un ou une série de personnes d'une façon insistante ou persistante. Puis, dans un jugement ultérieur, les tribunaux ont dit que la conduite insistante ou persistante n'était pas suffisante, mais qu'il fallait des sollicitations répétées envers les mêmes personnes et que ce n'était pas une infraction que le fait pour une prostituée d'accoster une personne une fois, en l'invitant à pratiquer un acte sexuel contre de l'argent. Qu'il fallait des sollicitations répétées de la même personne par la prostituée. Et, donc, que si une même prostituée effectuait une série d'approches non insistantes à l'égard d'une série de personnes, cela ne constituait pas le fait ou l'infraction de sollicitation. Ces décisions ont eu pour effet de rendre impossible l'application de l'article en question du Code criminel. En réalité, ce problème existe depuis 1978.

En outre, la Cour suprême a déclaré, dans ce que les avocats appellent une opinion incidente, que l'intérieur d'un véhicule à moteur n'était pas un endroit public mais un lieu privé pour l'application de cet article. Cela a amené à se demander si le racolage qui se pratique dans une voiture garée dans un endroit public ou en un lieu visible du public tombe sous le coup de l'article concernant la sollicitation.

• (1120)

Un troisième problème s'est posé à propos de la présente loi, monsieur le Président. Je veux parler de décisions contradictoires rendues par les cours d'appel provinciales. D'après certaines de ces décisions, le client qui accoste une personne dans un endroit public à la recherche des services d'une prostituée doit être poursuivi, alors qu'en d'autres provinces il était jugé que le client n'était pas passible de poursuites. Cela constitue, bien sûr, une inégalité dans l'application de la loi, inégalité que nous ne désirons pas laisser durer. C'est pour cette raison que le projet de loi érige en infraction le fait pour une prostituée de chercher un client, ou inversement, dans un endroit public.

Les problèmes nés du racolage ne viennent pas seulement de la présence des prostituées et de leurs clients dans des endroits publics, mais de leur conduite pendant qu'ils y sont. Notre projet a pour but de leur enlever la possibilité de s'exécuter en public, d'empêcher de tels actes de se produire en public. Donc, cette modification précise non pas seulement que les clients sont passibles de sanctions pénales aussi bien que les prostituées s'ils négocient des actes sexuels dans un endroit public, mais encore que si leurs faits et gestes ont lieu à l'intérieur d'un véhicule à moteur se trouvant dans un endroit public ou à la vue du public, ils constituent encore une infraction. Les peines que nous attachons à cette nouvelle infraction sont identiques à celles actuellement prévues par l'article 195.1 du Code. Le juge peut imposer une amende ne dépassant pas $500 ou une peine d'emprisonnement de six mois, indépendamment ou concurremment. Lorsque le projet de loi C-18 qui a déjà été adopté par la Chambre cette année entrera en vigueur, le montant maximum de l'amende pouvant être prononcée par procédure sommaire sera porté à $2,000.

Quels sont entre autres les problèmes que le public demande de résoudre en ce qui concerne le racolage public? Il y a, par exemple, le ralentissement ou la paralysie de la circulation automobile, comme cela se voit à Halifax, à Vancouver, à Calgary et à Niagara Falls et à Toronto, ou encore le ralentissement ou la paralysie de la circulation des piétons sur les trottoirs, jusqu'à des interventions portant sur la vente de drogues et le proxénétisme, ou encore le fait d'être accosté dans la rue par des personnes qui demandent si vous voulez des services sexuels ou si vous êtes disposés à en fournir. Les habitants des quartiers envahis par le racolage public se plaignent de ce que leurs immeubles sont dépréciés, qu'ils sont harcelés par des prostituées ou des clients, qu'il y a du bruit et du brouhaha et que leurs enfants voient quotidiennement acheter ou vendre des services sexuels sous leurs yeux. C'est justement pour éviter pareils désagréments à la population que nous invitons la Chambre à adopter ce projet de loi. Les auteurs du rapport Fraser ont examiné les effets de ce comportement dans certaines localités et ils ont recommandé qu'on y remédie.

Lorsque les tribunaux, en interprétant la loi, ont fait en sorte que la disposition en cause ne puisse servir à réprimer de manière efficace le problème qui nous occupe—soit dit sans arrière-pensée de blâme à leur endroit puisque leur rôle consiste précisément à interpréter la législation de la Chambre—diverses municipalités ont voulu réparer ce qui leur semblait être une lacune législative par des moyens de leur cru pour venir à bout du racolage. Elles ont adopté des règlements pour interdire la sollicitation à des fins de prostitution. En 1983, toutefois, la Cour suprême du Canada annulait le règlement de Calgary, estimant que son véritable objectif était de lutter contre la prostitution, fonction qui relève du droit criminel et qui est de la compétence exclusive du gouvernement fédéral. Montréal avait adopté un règlement de même nature, que la Cour suprême a également infirmé. Un nouveau règlement montréalais destiné à bannir de la voie publique toute vente de services a par la suite été maintenu par les tribunaux de première instance. Pour sa part, la municipalité de Vancouver a préféré procéder par injonction interlocutoire en vue d'interdire le racolage dans certains endroits. A Halifax, par contre, on a eu recours à la même solution, mais la cour a rejeté la demande d'injonction faite par la province de la Nouvelle-Écosse. Il se dégage un consensus parmi ceux qui sont chargés

d'appliquer la loi, parmi les maires des grandes villes canadiennes et chez de nombreux groupes communautaires quant à la nécessité de modifier le Code criminel. Bien entendu, c'est aussi l'avis de la Commission Fraser.

• (1125)

L'opinion publique semble se rallier à ce point de vue. En effet, le sondage réalisé à l'échelle nationale par la Commission Fraser en 1984 révèle que 84 p. 100 des répondants jugent inacceptable le racolage dans les endroits publics, et 71 p. 100 se sont dits d'avis que la police devrait disposer de pouvoirs accrus pour lutter contre la sollicitation sur la voie publique, entre adultes, en vue de la prostitution. De toute évidence, les Canadiens souhaitent que nous prenions des mesures pour vaincre ce problème.

Chacun sait, bien sûr, que ces modifications ne peuvent mettre fin à la prostitution. Tel n'est pas non plus leur objectif. Ce phénomène remonte à l'origine même des sociétés organisées, ce qui signifie, j'imagine, quelques millénaires. L'existence des prostitués est aussi ancienne que celle des juges. Ces deux professions sont probablement les plus veilles du monde. Je ne prétends pas que nous nous attaquons aux autres problèmes que soulève la prostitution. Cet automne, j'espère, nous nous proposons de présenter un autre projet de loi qui portera sur d'autres aspects de la prostitution, de la pornographie et autres sujets de ce genre.

Nous avons reçu deux rapports fort complexes qui traitent de domaines très délicats. Il s'agit du rapport Badgley et du rapport Fraser. Tous les deux portent sur des domaines de compétence fédérale aussi bien que provinciale. Nous devons donc consulter les provinces ainsi que les groupes intéressés de tous les coins du pays, ce qui explique que la réponse à ces rapports, et à tous les aspects délicats et complexes dont ils traitent, prenne un certain temps.

Le projet de loi à l'étude vise à résoudre un problème particulier, que le public des grandes villes veut voir résolu sans délai. Il a déjà attendu trop longtemps. En réalité, il attend depuis 1978 et il n'a pas l'intention de patienter davantage. Nous intervenons car nous avons des députés comme la représentante de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney), le représentant de Niagara Falls (M. Nicholson) et d'autres de circonscriptions urbaines qui s'y intéressent au plus haut point. J'espère que la Chambre l'adoptera sans tarder à la deuxième lecture.

Nous estimons que le public devrait pouvoir se promener dans les rues sans être harcelé, non seulement par les prostitués, mais aussi par leurs clients. Les quartiers résidentiels devraient être protégés contre les problèmes associés à la prostitution dans la rue, car cela abaisse sans aucun doute la qualité de la vie dans ces quartiers.

L'un des principaux objectifs de ce projet de loi est de préserver le milieu urbain et de le protéger contre ce fléau. De plus, je prétends qu'il aura aussi l'avantage de diminuer, pour les jeunes, les occasions de se livrer à la prostution. Nous savons tous que la vie de la rue attire sans cesse de nouveaux participants. Le nombre de prostitués et de clients, dans les rues de Toronto, Vancouver, Halifax ou ailleurs montre bien qu'il y a de l'argent à faire dans cette profession, sans se donner trop de mal. Un jeune qui s'est enfui de chez lui peut facilement se rendre compte de ce qu'il faut faire et se livrer à la sollicitation s'il n'y a aucune entrave, comme c'est le cas actuellement. Le nombre de prostitués dans les rues continuera à augmenter tant qu'il y aura suffisamment de clients. Il y a plus de clients du fait que la prostitution se fait ouvertement. J'estime que la loi peut briser ce cercle vicieux si elle représente une dissuasion suffisante pour le client et la personne qui se prostitue. Le client qui risque d'être arrêté et poursuivi hésitera sans doute davantage à se rendre au centre ville à la recherche d'une prostituée. Une diminution de la clientèle rendra le commerce moins attrayant pour ceux qui s'y livrent actuellement.

• (1130)

Certains pourront prétendre, monsieur le Président, que si la personne qui se livre à la prostitution est forcée de transférer ses activités ailleurs, elle ne sera plus protégée contre l'exploitation et la violence des clients et des proxénètes. En ce qui me concerne, je ne vois pas le rapport. Actuellement, la personne qui se prostitue n'est guère protégée, qu'elle sollicite dans la rue ou non. C'est l'horrible risque que comporte la prostitution. On ne sait jamais quel client se révèlera un monstre et le fait que la sollicitation se fasse dans la rue ou ailleurs ne supprime pas le danger. Le proxénète n'est pas là parce que la sollicitation se fait dans la rue. Le proxénète est là à cause de la nature de la prostitution, à cause de la solitude et de l'état désespéré de bon nombre des femmes qui se prostituent et qui jugent avoir besoin de protection ou de compagnie. Ce n'est pas parce qu'elles font du racolage dans la rue qu'elles pensent avoir besoin d'un proxénète et le proxénète n'est pas là non plus parce que la prostituée fait du racolage dans la rue. Il est là parce qu'il est vicieux et dépravé et qu'il est prêt à exploiter tout le monde, que ce soit une prostituée dans la rue ou ailleurs. Il trouvera une victime tant qu'il y aura de la prostitution.

Comme nous le savons tous, monsieur le Président, la prostitution a toujours existé. Je ne pense donc pas que l'on puisse prétendre que l'adoption de ce projet de loi aggravera les dangers que posent les proxénètes et les clients. Ces dangers ont toujours existé.

J'ai déjà dit, monsieur le Président, que nous n'avons pas l'intention d'oublier ce projet de loi sitôt adopté. Nous devons tous nous préoccuper des droits de liberté de parole et d'association, du droit de se promener dans la rue et de tous les autres droits qui nous intéressent. Il s'agit d'un sujet délicat et personne ne peut savoir au juste comment le projet de loi sera interprété. Voilà pourquoi nous avons prévu un examen après trois ans.

Certains ont laissé entendre, à tort selon moi, que ce projet de loi empiétera sur les droits de liberté de parole et d'association qui sont garantis par la Charte. Nous savons tous que ce ne sont pas là des droits absolus. Ils sont restreints par certaines limites qui ont été fixées pour garantir que la liberté d'une personne n'empiète pas sur celle d'une autre. Selon moi, nous ne pouvons pas prétendre que le seul fait qu'une personne ait le droit d'être dans la rue l'autorise à porter atteinte aux droits des autres. Personne n'a le droit inaliénable de proposer dans la rue de vendre ou d'acheter des faveurs sexuelles. Un tel droit inaliénable n'existe certes pas dans la Charte des droits ni nulle part ailleurs à ma connaissance. Personne n'a le droit inaliénable de vendre des faveurs sexuelles dans les rues du Canada et, si le projet de loi est adopté, monsieur le Président, il établira de façon positive que ce droit n'existe pas. Quand les conséquences d'une telle conduite deviennent intolérables pour la collectivité, le Parlement a le devoir d'agir. Nous avons certaines obligations envers les personnes touchées à Vancouver, à Calgary, à Toronto, à Halifax et à Niagara Falls. Ces personnes ont le droit de nous demander d'agir en leur nom et c'est pour cela que ce projet de loi a été présenté à la Chambre.

J'ai déjà parlé de la prostitution juvénile. A mon avis, le projet de loi pourrait aider à rendre cet aspect de la prostitution moins visible puisque cela ne fait qu'attirer des jeunes en détresse à cette pratique. Selon moi, au lieu d'augmenter les dangers posés par les proxénètes et autres personnes, le projet de loi aura l'effet contraire dans le cas de la prostitution juvénile et aidera à rendre la prostitution moins attrayante pour les jeunes qu'elle pourrait attirer. Nous espérons que la nouvelle loi aidera à sauver les jeunes prostitués en les empêchant de rester dans les rues. Deuxièmement, s'ils ne sont plus dans les rues, ils ne serviront plus de modèles à d'autres jeunes qui pourraient considérer ce mode de vie comme un travail acceptable et facile.

J'ai déjà dit, monsieur le Président, que les clients qui offrent de l'argent à une prostituée en public commettront une infraction en vertu du projet de loi. Bien entendu, les clients qui offrent de l'argent pour obtenir les services de jeunes prostitués pourraient être poursuivis en justice. La seule perspective d'être accusés d'avoir sollicité les services de jeunes prostitués dans la rue aura probablement un effet dissuasif. En tout cas, ce sera moins attrayant pour eux.

En 1983, le comité permanent de la justice et des affaires juridiques de la Chambre des communes avait recommandé dans son rapport sur le racolage dans la rue aux fins de la prostitution la création d'une nouvelle infraction pour ceux qui font ou qui acceptent une offre en vue de la prostitution avec une personne âgée de moins de 18 ans. Cette solution ne nous a pas semblé d'application pratique. La Commission Fraser avait aussi proposé quelque chose du même genre. La Commission Badgley va cependant encore plus loin. Elle propose que le fait pour un jeune d'être un prostitué soit considéré comme une infraction, qu'il fasse ou non du racolage dans un endroit public aux fins de la prostitution. Cette proposition posera des problèmes, monsieur le Président, car elle risque d'aller à l'encontre des dispositions de l'article 15 de la Charte relatives à l'égalité, selon lesquelles toutes les personnes sont égales devant la loi et ont droit à la même protection et aux mêmes avantages sans distinction fondée sur l'âge. Cependant, nous pourrons en discuter à une date ultérieure. La Commission Fraser n'a pas adopté la recommandation de la Commission Badgley sur la prostitution des jeunes.

Personne n'a présenté jusqu'ici d'argument convaincant contre ce projet de loi. Ce problème grave dure depuis trop longtemps. Je m'abstiendrai de désigner les responsables. Notre parti est au pouvoir depuis un an. Nous avons présenté ce projet de loi le 2 mai dernier après avoir reçu les rapports des commissions Fraser et Badgley. Nous avons essayé de le mettre en délibération en juin dernier mais—et je ne pense pas exagérer en disant cela—le critique officiel du Nouveau parti démocratique ne voyait pas cette mesure d'un très bon œil. Il se pourrait qu'il s'y oppose encore aujourd'hui. Toutefois, j'espère que nous tiendrons un débat intéressant qui, à mon sens, pourra se terminer d'ici un jour ou deux au plus. Ce projet de loi pourra alors être renvoyé au comité, lequel tiendra des audiences et entendra des témoins, et nous espérons pouvoir adopter cette mesure législative d'ici les prochaines semaines.

Lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité, j'espère que ce dernier ne s'embourbera pas dans son étude, tels les pêcheurs de phoques de Terre-Neuve qui, lorsqu'ils partent en mer, y restent pendant des semaines ou des mois. J'espère que si ce projet de loi est renvoyé au comité, celui-ci l'examinera sans tarder et présentera son rapport rapidement, répondant ainsi aux désirs des habitants de Vancouver, de la péninsule de Niagara et de Toronto, ainsi que de tous ceux qui veulent voir l'ordre régner à nouveau dans les rues de nos villes.

• (1140)

Ceux qui souhaitent que l'on cesse de piller leur quartier, ceux qui veulent voir disparaître les embouteillages, les regards concupiscents, les sarcasmes et le racolage, espèrent que ce projet de loi sera étudié à toutes les étapes et adopté dans les prochaines semaines. La police l'espère également, car elle a les mains liées depuis cinq ou six ans—en réalité depuis 1978—ne pouvant pas s'attaquer à ce problème. J'espère que l'opposition ne cherchera pas à compliquer les choses en appuyant la deuxième lecture du projet de loi pour soulever ensuite toutes sortes d'équivoques et de litiges à l'étape de l'étude au comité, cherchant à retarder l'adoption du projet de loi en menaçant de faire de l'obstruction systématique ou autre.

Je suis allé à Vancouver il y a à peu près un mois et j'ai été ravi de pouvoir expliquer aux habitants de cette ville pourquoi et à cause de qui le projet de loi n'a pas été adopté en juin dernier. J'ai été ravi de leur expliquer la réaction féroce de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, furieuse de ce que je n'ai pu saisir la Chambre de ce projet de loi et le faire adopter en juin dernier. C'est une femme formidable, je vous l'assure, et je crois qu'elle va intervenir aujourd'hui.

J'espère que ce débat sera constructif. Il s'agit d'un problème précis, un véritable fléau. Nous savons tous que notre débat d'aujourd'hui ne résoudra pas entièrement le problème de la prostitution, mais il permettra au moins de protéger les simples citoyens respectueux de la loi. Ce débat permettra à ceux qui représentent nos citoyens, surtout dans les régions métropolitaines, de reprendre le contrôle de nos rues. Ce projet de loi ne nous touche pas, à Terre-Neuve où, bien entendu, ce genre d'activité n'a pas cours. Toutefois, je suis heureux de représenter aujourd'hui les habitants de Terre-Neuve afin d'aider ceux du continent à résoudre ce problème urgent.

Des voix: Bravo!

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, la fin des vacances me semble être le moment tout indiqué pour amorcer l'étude d'une mesure comme celle-là. C'est un problème sérieux que le Parlement doit étudier sans plus tarder. Les municipalités ont tenté de le régler, mais la Constitution ne leur permettait pas de le faire. Cette question relève du Parlement et il faut maintenant qu'il passe à l'action.

Nous ne prévoyons pas un long débat sur ce sujet en ce qui concerne mon parti. Nous n'avons certes pas l'intention de le prolonger. Nous attendons les audiences du comité pour voir quelles mesures seront prises, mais nous avons de sérieuses réserves quant aux moyens que le gouvernement envisage pour faire cesser le racolage sur la voie publique. J'ai été surpris d'entendre le ministre nous dire qu'il n'avait entendu aucune objection valable concernant ce projet de loi. Pour sa gouverne, je lui rappelle que la Fédération canadienne des municipalités a consacré pratiquement tout le temps dont elle disposait lors de sa dernière réunion à étudier cette mesure. Les municipalités sont concernées au premier chef par ce problème; elles le connaissent donc mieux que quiconque et elles ont fait de sérieuses réserves à propos de la solution que le gouvernement proposait.

Je voudrais maintenant situer cette mesure dans son contexte et parler de la situation qui règne dans les rues de nos villes, situation qui ne cesse de se dégrader. Le ministre nous a fait un bon historique de son évolution depuis l'affaire Hutt. La Cour suprême du Canada avait, en effet, décrété qu'une condamnation n'était possible que lorsque la sollicitation était pressante et persistente aux termes de l'article 195.1 du Code criminel. Or, depuis 1978, le problème n'a jamais été aussi grave dans les rues de nos villes. Le gouvernement précédent n'a institué la Commission Fraser qu'à l'issue d'un long débat à l'échelle nationale. Lorsque la Commission a été finalement établie, la situation avait pris des proportions graves et il fallait agir sans plus tarder. Les sondages d'opinion auxquels le ministre a fait allusion l'ont démontré.

Comment se présente ce problème? Le ministre a parlé presque exclusivement de nuisance publique. Cette question est certes très importante, mais ce n'est pas tout. Il a raison de dire que nos municipalités ont droit à des mesures qui les délivreraient des ennuis évidents, des humiliations et de la gêne que la sollicitation cause aux habitants des villes. L'opposition partage son point de vue. Nous savons également que la seule présence des péripatétiennes déambulant dans les rues a contribué à accroître le phénomène de la prostitution. Cela ne fait aucun doute, car les jeunes en particulier peuvent y découvrir un rôle social et une façon de vivre et de gagner leur vie. Si nous pouvons trouver un moyen d'empêcher ou de réduire la sollicitation sur la voie publique, nous pourrons par le fait même atténuer le phénomène et éviter ainsi que de nombreux jeunes soient attirés par la prostitution et en vivent. En outre, et c'est très grave, la prostituée est exploitée. Depuis la décision Hutt rendue en 1978, la domination et l'exploitation des femmes et des jeunes n'a fait qu'empirer. La drogue est aussi monnaie courante dans le milieu et le crime organisé en profite. En somme, aux yeux de l'opposition officielle, c'est un problème grave qu'il faut résoudre et nous sommes heureux que le gouvernement se dispose à le faire.

En lisant un passage de la page 540 du rapport Fraser, le ministre a bien résumé l'opinion de la population. Le ministre est donc au courant du rapport et j'espère qu'à l'étape du comité des membres de la Commission viendront nous faire part de leur expérience et de leurs conclusions. Mais à ceux qui savent gré au ministre d'être au courant du rapport Fraser, je signale que ce dernier fait fi, en les rejetant, des données fondamentales que les commissaires ont réunies. En lisant le rapport attentivement, je me suis dit qu'ils seraient les premiers à condamner la solution préconisée par le ministre et j'espère qu'il les écoutera avec autant d'attention qu'il l'a fait pour ce qui est de la protection du public.

Puisque le gouvernement reconnaît le problème, je dirais que la solution qu'il propose est fausse et hypocrite: on pourrait parler d'un vulgaire cataplasme. Une façon de refuser de régler un grave problème social. Ceux qui en sont les témoins depuis leurs fenêtres, depuis leurs galeries, verront disparaître les acteurs, mais le drame va demeurer. Quiconque jette un coup d'œil attentif sur le projet de loi peut déjà prédire que le problème va s'aggraver. Je reconnais que le nombre total diminuera, et ce sera une bonne chose, mais la prostitution qui continuera à exister sera bien pire. Le ministre ne doit pas se contenter de nous dire que nous étudierons cette question à l'automne, car la solution superficielle qu'il propose entraînera des crimes plus graves. Elle condamnera en effet les personnes qui se livrent à la prostitution, même si nous aimerions les encourager à trouver d'autres façons de gagner leur vie. Elle rendra leur vie beaucoup plus difficile. Elle aggravera la corruption dans les services de police, accroîtra le pouvoir des proxénètes, et favorisera davantage les activités du crime organisé.

• (1150)

On supprime le contact direct entre les prostitués et leurs clients dans les endroits publics, mais puisque la prostitution persistera, de l'aveu même du ministre, les prostitués seront bien davantage à la merci de la pègre et des éléments corrompus du monde de la drogue qui leur procureront des clients. Bien que nous ne nous portions pas à la défense des prostitués, on peut difficilement nous demander d'appuyer une mesure législative qui engendrera plus de crimes et mettra les prostitués dans une situation plus difficile, précaire, dangereuse et vulnérable.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas accepter les solutions proposées par le gouvernement. Il ne faut pas se contenter de solutions superficielles. La Commission Fraser a proposé dans certains secteurs des solutions susceptibles de remédier à ces vices qui empireront si le projet de loi du ministre est accepté sous sa forme actuelle.

L'opposition officielle s'oppose à cette mesure législative pour une autre raison très grave. La plupart des médias qui ont parlé du projet de loi ont exprimé cette objection, et la plupart des éditoriaux qui l'ont condamné l'ont soulignée également: il s'agit de la dimension des libertés civiles. Il suffit de lire le libellé du projet de loi C-49 pour se rendre compte qu'il accroît énormément le pouvoir qu'ont les policiers canadiens d'arrêter les citoyens.

Je me préoccupe du sens que l'on donne à «communication». On y fait entrer de la part d'une personne des gestes très anodins que l'on peut difficilement considérer comme une nuisance publique. De tels gestes ne gêneraient pas les autres piétons. Je ne crois pas que la police devrait s'occuper d'activités aussi peu ostentatoires. Par ailleurs, il est possible de faire beaucoup plus d'erreurs. Les policiers peuvent en effet donner à des activités qu'ils observent dans la rue une interprétation susceptible d'entraver des activités qui n'ont rien à voir avec la sollicitation sur la voie publique.

Il doit exister de meilleures solutions que celles que propose le ministre. La Commission Fraser en a recommandé quelques-unes. Nous souhaitons qu'une mesure législative s'attaque rapidement au problème, mais cette dernière doit faire l'objet de l'étude d'un comité parlementaire. Elle doit faire l'objet d'un examen de la part de tous les groupes qui ont été sidérés d'apprendre qu'un parti politique qui s'est présenté comme le défenseur des libertés civiles avant les élections allait présenter une mesure aussi draconienne que celle-là. Elle fait non seulement disparaître les nuisances que peut entraîner la prostitution de rue, ce qui est un objectif louable, mais elle nuit également à une nombre très important d'activités tout à fait innocentes qui, en aucun cas, ne peuvent être considérées comme une nuisance par les contribuables, même si nous comprenons parfaitement leurs préoccupations, et même si nous sommes tout à fait disposés à ce que ces questions relèvent du Code criminel, ce qui permettra de résoudre le problème de la prostitution de rue.

J'ai signalé, monsieur le Président, que l'Opposition officielle n'avait pas l'intention de prolonger ce débat. Un certain nombre de mes collègues s'inquiètent du problème de la prostitution de rue depuis des années. Ils ont défendu avec vigueur diverses solutions permettant de le résoudre. Nous les encourageons tous à intervenir. Nous donnons notre accord de principe et nous attendons la présentation d'un projet de loi sérieux permettant de remédier à la nuisance que constitue la prostitution de rue. Nous espérons que le gouvernement, qui prétend avoir d'autres programmes à nous présenter cet automne, les présentera et nous permettra ainsi de connaître le plan d'ensemble qu'il a élaboré pour résoudre ce problème. Il ne faut pas se contenter de faire disparaître la prostitution de nos rues mais il faut aborder en général de façon humaine et réaliste le problème de la prostitution qui, comme le ministre lui-même l'a reconnu, et comme nous le savons tous, continuera de se poser même après l'adoption de la législation touchant les problèmes créés par la décision Hutt.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir au nom de mes collègues du Nouveau parti démocratique au sujet de ce très important projet de loi. Je voudrais préciser clairement dès le départ que, selon nous, fondamentalement, le projet de loi n'aborde pas le problème de la bonne façon. Du point de vue des victimes de ce crime, des localités où la sollicitation a lieu et, en fait, d'une société qui attache de l'importance à la liberté d'expression et aux libertés civiles, ce n'est pas la façon d'aborder le problème. Ça sent l'hypocrisie. Ce remède de cheval ne pourra, à long terme, qu'aggraver la maladie qu'il vise à soigner.

Avant de me pencher sur le fond du projet de loi, je voudrais répondre brièvement à l'affirmation que le ministre de la Justice (M. Crosbie) a faite aujourd'hui à la Chambre et récemment, en Colombie-Britannique, affirmation selon laquelle les membres de mon parti et, si je ne m'abuse, votre serviteur en particulier, cherchaient à retarder la présentation à la Chambre des communes de ce projet de loi. Il a laissé entendre que le député de Burnaby réussissait à lui seul à contrecarrer ses plans et ceux de ses 210 collègues conservateurs. Monsieur le Président, je crois que les faits montrent clairement que ce sont des inepties. En effet, il a fallu attendre le soir du 26 juin, soit deux jours avant que la Chambre ne s'ajourne, pour que le ministre tente de présenter ce projet de loi à la deuxième lecture à la Chambre des communes.

Ce n'est que le 26 juin, à 22 heures, que le ministre est intervenu pour proposer la deuxième lecture de ce projet de loi. C'est donc lui seul le responsable du retard apporté dans la présentation de cette mesure, puisqu'il a attendu deux jours avant l'ajournement de la Chambre pour se décider.

Après sa tentative du mercredi soir, le ministre est-il revenu à la charge le jeudi matin avec cette importante mesure? Nous étions disposés à en débattre sachant que ce problème préoccupait gravement les habitants de Mount Pleasant et d'autres localités qui en sont victimes. Non, monsieur le Président. Il s'est contenté d'un léger effort à 22 heures, le mercredi soir, puis il a laissé tomber l'idée. Il n'est pas revenu à la charge le jeudi, pas plus d'ailleurs que le vendredi. Il s'est ensuite empressé d'aller en Colombie-Britannique attaquer de façon acerbe le député de Burnaby pour n'avoir pas collaboré avec le gouvernement. Ce sont des inepties. C'est à lui seul qu'il doit s'en prendre si ce projet de loi n'a été présenté que deux jours avant l'ajournement de la Chambre.

J'ai déclaré que dans ce projet de loi on s'attaquait mal au problème. Je voudrais vous expliquer pourquoi nous, du Nouveau parti démocratique, sommes de cet avis, mais tout d'abord, je tiens à préciser très clairement que tous mes collègues s'inquiètent vivement de voir que ce problème se pose dans les localités résidentielles du pays. Personne n'a travaillé avec plus d'acharnement et n'a défendu plus éloquemment les intérêts des gens de la région de Mount Pleasant que ma collègue qui les représente, la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell). Elle prendra la parole plus tard au cours du débat. Nous savons que ces quartiers résidentiels sont dans une situation intolérable à l'heure actuelle.

• (1200)

J'ai reçu une lettre d'une personne qui habite un appartement sur la 23^e^ avenue, à Vancouver. Elle m'a raconté que, dernièrement, elle s'est rendu compte qu'une prostituée faisait du racolage dans la salle de buanderie de la maison de rapport en question et que, à maintes reprises, son fils s'est fait réveiller à 3 heures du matin par des discussions et des querelles sous sa fenêtre à l'intersection de la 8^e^ avenue et de la rue Fraser, sans parler des crissements de pneus dans le quartier et des bagarres sur la rue entre les clients.

Aucun député n'est prêt à accepter ce genre d'activités dans des quartiers résidentiels, que ce soit à Mount Pleasant, dans Vancouver-Ouest ou n'importe où ailleurs. La question qui se pose c'est de savoir comment réagir comme il faut à cet état de chose. Il faut trouver une solution, bien sûr, mais laquelle est appropriée pour résoudre ce grave problème? Mieux encore, que dire du projet de loi dont la Chambre est saisie? Est-il vraiment la solution appropriée pour résoudre ce grave problème dans les quartiers résidentiels?

Comme on l'a signalé, la Commission Fraser a mené une enquête approfondie sur la pornographie et la prostitution et elle a étudié une série de recommandations auxquelles on pourrait donner suite à plus ou moins longue échéance. Il s'agissait d'une étude détaillée sur la façon de traiter la prostitution que nous reconnaissons tous comme étant une pratique dégradante qui dépersonnalise les relations sexuelles. L'examen du rapport de la Commission Fraser, prouve que, malheureusement, la mesure dont la Chambre est saisie ne tient aucun compte de ses recommandations. Je le dis pour plusieurs raisons. Premièrement, parlons des mesures immédiates et spécifiques préconisées par la Commission Fraser en réponse aux inquiétudes exprimées par les gens qui habitent les quartiers résidentiels et veulent vivre dans la paix et la tanquillité. Le ministre a cité de longs passages à la page 580 du rapport de la Commission Fraser. Sauf erreur, il est allé jusqu'à dire que la Commission est d'accord sur l'orientation que le gouvernement prend actuellement. C'est ridicule. En réalité, la Commission Fraser s'est prononcée carrément contre l'attitude adoptée par le gouvernement par cette mesure.

Le ministre a lu presque tout le paragraphe précédent, mais pas la phrase suivante qui figure à la page 580:

> Nous sommes également d'avis que les dispositions du Code criminel ne devraient pas sanctionner le simple fait, pour une prostituée ou un client, de faire des propositions. Il est en effet difficile de considérer de simples propositions comme une atteinte au droit des passants ou des voisins et nous savons, de surcroît, que la preuve d'une pareille infraction exigerait que les policiers utilisent des méthodes que beaucoup jugeraient inacceptables. S'il est vrai que les manœuvres policières peuvent, dans certains cas, être nécessaires pour assurer la répression des crimes graves, elles ne se justifient guère lorsqu'il s'agit de contrôler des comportements qui, du point de vue criminel, n'entraînent pas de conséquences sérieuses.

Autrement dit, en contrôlant la nuisance.

Fait à noter, le ministre de la Justice ne s'est pas donné la peine de citer cet extrait du rapport de la Commission Fraser. S'il l'avait fait, on se serait immédiatement rendu compte que la Commission Fraser rejette la mesure préconisée par le gouvernement, même les dispositions immédiates relatives à la nuisance.

En fait, que prévoit le projet de loi du gouvernement? D'abord, que toute personne qui arrête ou moleste des individus et tente de faire de la sollicitation pour se livrer à la prostitution dans des endroits publics est sujette à une sanction criminelle, soit six mois d'emprisonnement ou une amende de $2,000 à quiconque arrête, moleste ou harcèle les gens sur les trottoirs.

Le projet de loi ne porte pas uniquement sur les personnes qui harcèlent les gens sur les trottoirs ou dans la rue. On pourrait dire qu'il existe des problèmes qu'il faudra peut-être résoudre par le biais des dispositions du Code criminel si les lois actuelles n'arrivent pas à le régler.

Le projet de loi va toutefois beaucoup plus loin que cela. Il précise que quiconque, dans un endroit soit public soit situé à la vue du public, communique ou essaie de communiquer avec une personne dans le but de se livrer à la prostitution ou de retenir les services d'une personne qui s'y livre, est coupable d'une infraction punissable par procédure sommaire. J'ai dit que l'on employait les grands moyens pour résoudre un problème de harcèlement. Songez aux conséquences de cet article où il est question de n'importe quel moyen de communication à n'importe quel endroit public au Canada. Qu'est-ce que cela signifie? Et la liberté de parole et les droits civils? Suffit-il de faire un petit signe de tête dans un bar comble? Suffit-il de faire un clin d'œil dans la rue? La réponse est affirmative. Ce sont sans aucun doute des formes de communication et lorsque ce projet de loi sera adopté, elles seront jugées criminelles. Si cette mesure n'empiète par sur la liberté de parole, si elle n'empiète pas sur les droits civils, je ne sais pas ce qu'elle fait alors.

En prétendant vouloir régler le problème reconnu que posent dans les localités résidentielles ceux qui harcèlent certaines personnes, le ministre va beaucoup plus loin, et il parle de n'importe quelle forme de communication, pas seulement dans la rue ou dans les allées mais dans n'importe quel endroit public. Comment peut-on justifier ce genre d'attaque contre la liberté de parole au Canada?

Aucun habitant de Mount Pleasant, de Niagara Falls, de Toronto, de Halifax ou de la région ouest n'a demandé à la Chambre d'imposer une peine d'emprisonnement de six mois pour ces formes de communication. C'est absolument incroyable.

En fait, c'est ce que fait le projet de loi. Il faudrait se demander ce qu'il aurait fallu faire pour résoudre les problèmes des habitants de localités comme Mount Pleasant. J'en viens à ce que nous, les néo-démocrates, considérons comme un autre moyen—j'insiste sur cela—de résoudre le problème immédiat du harcèlement.

Après avoir parlé de l'influence de ce projet de loi sur la liberté de parole, je voudrais parler de certaines autres conséquences. Nous les députés, qui siégeons ici, à la Chambre, nous pouvons être très fiers de débarrasser les rues des personnes se livrant à la prostitution. Nous dormirons bien la nuit à l'idée d'avoir mis un terme à la prostitution.

Ce projet de loi ne se contente pas de résoudre les problèmes des habitants des localités résidentielles. Il va beaucoup plus loin. Comme l'a dit un membre de la Commission Fraser, c'est bien beau de débarrasser les rues des personnes se livrant à la prostitution et de les tenir hors de vue, mais où vont-elles? D'après ce projet de loi, ces personnes doivent non seulement disparaître des rues mais aussi de tout endroit public. Il ne s'agit plus du simple problème de harcèlement que constitue la sollicitation dans la rue mais d'une forme de communication pour la prostitution dans n'importe quel endroit public. D'après les lois actuelles, les lois sur les maisons de débauche et d'autres lois, toute activité se rattachant à la prostitution menée dans un lieu public plus de deux fois fait de ce lieu une maison close.

Le gouvernement croit qu'il fait complètement disparaître la prostitution dans les endroits publics. C'est déjà une activité criminelle dans tous les endroits privés. Le gouvernement se dit prêt à éliminer la prostitution au Canada. Tel est le but de cette mesure, monsieur le Président. Il suffit de l'énoncer pour se rendre compte à quel point c'est ridicule.

• (1210)

Nous souhaitons tous, j'en suis sûr, voir disparaître la prostitution. C'est une chose qui dégrade et exploite les femmes et les jeunes. Comme l'a parfaitement reconnu la Commission Fraser, le fait est que la société et l'économie évoluent et que seuls ces changements nous permettent d'espérer l'élimination de la prostitution. Tant que nous n'aurons pas déployé d'efforts sur ce plan, nous ne réglerons pas ce problème au Canada. En fait, de concert avec les lois interdisant les maisons de tolérance, qu'il faut abroger, ce projet de loi s'attaque directement aux prostituées.

Réfléchissons aux conséquences d'une telle mesure. Cela ne posera pas vraiment de problème aux riches, aux call-girls, aux Wendy Kings qui ont pour clients des hommes fortunés, des avocats, des juges, des médecins et tous ceux qui ont les moyens de faire appel aux services d'une call-girl. Elles poursuivront leur commerce comme avant. Mais les autres, monsieur le Président? Que faites-vous des adolescents qui font le trottoir? Que fera ce projet de loi pour résoudre le problème des jeunes gens et jeunes filles qui se prostituent? Non seulement ils ne le résout en rien, mais il l'aggrave encore. A cause de cette loi, des adolescents se verront jeter en prison ou imposer une amende pour prostitution. Est-ce la bonne façon de mettre un terme à cette véritable tragédie sociale que constitue la prostitution chez les jeunes? Est-ce ainsi que le gouvernement propose de remédier à la tragédie des enfants qui vendent leur corps pour survivre.

Le gouvernement n'a proposé aucune autre solution. En fait, les gouvernements provinciaux risquent d'abolir les services actuellement à la disposition des jeunes prostitués. L'Hôtel Senator, à Vancouver, permet au moins aux jeunes d'avoir un toit et les gens ont essayé de leur apprendre un métier. Mais que fait le gouvernement créditiste de Colombie-Britannique? Il en a fermé les portes.

Ce projet de loi ne résout en rien le problème que pose la prostitution chez les jeunes. Lorsque nous avons étudié ce problème en 1983, le comité de la justice de la Chambre des communes a recommandé à l'unanimité que des mesures efficaces soient prises pour s'attaquer non pas aux jeunes et les jeter en prison, mais à leurs clients. En quoi le projet de loi du gouvernement cherche-t-il à s'attaquer aux clients des jeunes prostitués? En rien, monsieur le Président. Il a plutôt pour effet de jeter des jeunes en prison.

M. Crosbie: Ainsi que leurs clients.

M. Robinson: Le gouvernement a étudié pendant plus d'un an les recommandations d'une importante commission qui s'est penchée sur les atteintes sexuelles dont sont victimes les enfants canadiens. Je veux parler du rapport de la Commission Badgley. Il aurait fallu y donner suite depuis longtemps. C'est seulement ce mois-ci que le ministère de la Justice se décide à envoyer une série de questions et de documents de travail en demandant aux gens ce qu'ils pensent du rapport. Que faisait le gouvernement l'année dernière? Pourquoi n'a-t-il pas entamé le processus de discussion et de concertation dès le dépôt du rapport de la Commission Badgley? Si le gouvernement veut sérieusement résoudre le problème de la prostitution chez les jeunes, il devrait commencer par s'attaquer à certaines causes sociales et économiques et prendre des mesures efficaces pour protéger les jeunes contre les atteintes sexuelles.

On a fait valoir que ce projet de loi serait égalitaire en ce sens qu'il s'appliquera à la fois aux clients et aux prostituées. C'est vrai sur le papier, mais en réalité, la situation est, selon moi, très différente.

En Ontario, par exemple, la police peut porter des accusations contre les prostituées et leurs clients. L'expérience a clairement démontré que la plupart du temps ce sont les prostituées qui sont inculpées. Dans 80 p. 100 des cas, ce sont les prostituées et non pas leur clients, même si la loi doit s'appliquer équitablement.

Quelles sont les autres conséquences de l'approche brutale du gouvernement? Les prostituées seront enfermées dans le cercle vicieux des arrestations, des amendes, de l'emprisonnement pour celles qui ne pourront payer l'amende. Après quoi ces personnes se retrouveront sur le trottoir ou dans les hôtels miteux où elles devront travailler encore plus fort pour rembourser leurs amendes sans oublier qu'en prison elles se retrouveront sous une influence criminelle encore plus grande. Certaines n'iront pas en prison parce que nous savons tous que la police recourt souvent à des prostituées pour surveiller le milieu dans lequel elles travaillent. Il y aura des ententes car la police aura de grands pouvoirs si ce projet de loi est adopté. Elle va certainement s'en servir autant qu'elle le pourra.

Le gouvernement a présenté cette mesure parce que les policiers ont levé les bras au ciel en disant: «Nous sommes impuissants. Nous n'avons aucun moyen d'action. Nous avons besoin de ce changement au Code criminel».

Je comprendrais que la police se présente devant le Parlement si elle avait vraiment essayé d'utiliser les moyens qu'elle possède déjà, mais elle ne l'a pas fait. Je veux parler des dispositions qui existent déjà dans le Code criminel au sujet de l'atteinte portée au droit du public, des autres dispositions du Code criminel, de la législation provinciale sur la circulation routière, des règlements municipaux, non pas ceux que rejette la Cour suprême, mais ceux que les municipalités se sont donné la peine de rédiger avec soin, pour résoudre les problèmes que leur pose la prostitution dans les quartiers résidentiels.

Quand les règlements municipaux avaient été soigneusement rédigés, les tribunaux ne les ont pas contestés. Le ministre doit reconnaître que des tribunaux ont maintenu les règlements de la ville de Montréal. Une municipalité est certainement en droit de dire qu'elle n'est pas prête à accepter ce genre de chose. En fait, je tiens à féliciter le maire d'Ottawa, Marion Dewar, pour la façon dont elle a abordé le problème. Elle a compris qu'il était inacceptable dans sa municipalité comme partout ailleurs que le racolage se fasse dans les quartiers résidentiels. Grâce à ces mesures de police de la collectivité et à d'autres mesures qu'elle était prête à prendre, la prostitution et le racolage n'ont pas posé de problème dans les communautés résidentielles. En fait, il y a d'autres possibilités. Je trouve profondément regrettable que, comme je le pense, les résidents de zones comme Mount Pleasant et les quartiers ouest de Vancouver aient, jusqu'à l'injonction, été manipulés et aient servi en quelque sorte de cobayes à la police qui cherchait à imposer cette mesure répressive.

● (1220)

Cela va aboutir au principe de la porte tambour. En fait, ce projet de loi va inciter les prostituées à compter plus sur leurs souteneurs pour leur rapporter des clients. Si elles ne peuvent pas se livrer à leur sollicitation dans un lieu public et si le lieu quel qu'il soit où elles se livrent à leurs activités en privé est une maison de débauche, elles n'auront pas d'autre choix pour racoler des clients que de compter sur leurs souteneurs. Cela entraînera fatalement une aggravation de la violence et le risque d'une prise de contrôle plus étroite de la prostitution par le crime organisé.

Avec cette optique du Code criminel, les prostituées vont avoir un casier judiciaire, de sorte qu'il leur sera encore plus difficile de cesser de faire le trottoir et de renoncer à la prostitution. Elles vont être définitivement enfermées dans le cercle vicieux de l'arrestation, de l'amende, du retour à la prostitution, de la violence renouvelée et finalement, dans de nombreux cas, de la mort.

J'ai soulevé le problème sous l'angle de la menace aux libertés civiques. Je voudrais à cet égard mentionner la menace très réelle que cela fait peser sur les femmes qui vaquent en toute légalité à leurs activités dans nos collectivités. Ce projet de loi prévoit que ces femmes peuvent elles aussi être harcelées par la police alors qu'elles vont simplement faire des courses ou qu'elles font un signe de la main à quelqu'un qu'elles reconnaissent dans la rue. Ce projet de loi ouvre la porte à d'extravagantes possibilités d'outrage à des femmes qui n'ont rien à voir avec la prostitution mais qui pourront être harcelées en vertu des dispositions de ce texte. Cette façon d'agir est incohérente. Elle a été explicitement rejetée par la Commission Fraser. C'est une façon de procéder avec laquelle le Nouveau parti démocratique n'est absolument pas d'accord.

Je vous ai dit que la Commission Fraser avait rejeté aussi bien la réaction à court terme du gouvernement que son incapacité à mettre en place des programmes économiques et sociaux sérieux. La Commission Fraser a estimé qu'on n'avait aucun intérêt à remplacer le système actuel par un régime plus répressif. Selon elle, rien dans l'histoire de notre pays ou dans celle de pays comme les États-Unis qui ont un système beaucoup plus draconien ne prouve que les résultats puissent justifier une telle initiative. En fait, nous pensons plutôt qu'une telle orientation irait à l'encontre de tout effort pour considérer rationnellement la prostitution comme un grave problème social. Malgré cela, le gouvernement persiste à vouloir aller de l'avant avec ce projet de loi.

J'ai dit qu'il y avait en fait d'autres possibilités. Quelles sont ces autres possibilités pour les communautés résidentielles? Je vous ai dit que l'on pouvait utiliser certaines des dispositions du Code criminel actuellement en vigueur—les articles sur les nuisances du Code criminel. L'article 171 du Code criminel mentionne par exemple très clairement un certain nombre d'activités jugées inacceptables dans des communautés résidentielles. Il y a d'autres dispositions du Code criminel auxquelles on pourrait aussi avoir recours. Je me demande si en cas de conduite outrancière et provocante la police ne pourrait pas intervenir en s'appuyant sur les dispositions actuelles de l'article 195 du Code criminel. Elle n'a pas besoin de s'appuyer là-dessus dans des communautés résidentielles. Encore une fois, il y a les dispositions du Code criminel. Il y a des lois provinciales sur la circulation—sur la circulation routière et les entraves à la circulation. Il y a toute une série de lois municipales, et en fait toutes sortes de possibilités de règlements municipaux. On dit qu'un règlement municipal fait le même effet qu'une contravention. Mais la réalité, c'est que le plus gros risque pour un client, c'est d'être exposé au grand jour. Peu importe au client qu'il soit accusé en vertu d'un arrêté municipal sur la circulation à Vancouver ou en vertu d'une disposition du Code criminel du Canada. Ce qui lui fait peur, c'est de voir son nom étalé au grand jour. A mon avis, un règlement municipal sur la circulation est tout aussi efficace que le Code criminel du Canada pour exposer au grand jour le nom d'une personne.

Il y a d'autres possibilités. J'ai mentionné les solutions possibles dans le cadre juridique. Dans le domaine social, on pourrait renforcer le maintien de l'ordre public et recourir à d'autres mesures communautaires pour résoudre ce problème. Je voudrais plus particulièrement féliciter les citoyens de Mount Pleasant qui ont examiné certaines de ces propositions communautaires pour régler ce qui est un problème communautaire. Toutefois, en examinant ce projet de loi, il importe, je crois, de tenir compte non seulement des objectifs du gouvernement mais aussi de ceux de la police. Je ne pourrais faire mieux que de citer les paroles de l'inspecteur William Donaldson, de la direction de la moralité du service de la police du grand Toronto qui a déclaré:

Nous sommes les derniers au monde à croire que nous pouvons réussir à éliminer la prostitution mais . . . nous pouvons la reléguer à certains motels, hôtels et maisons de rapport miteux dans le cœur de la ville et y faire des descentes de temps à autre pour la tenir sous notre coupe.

Est-ce vraiment la solution que le gouvernement juge appropriée au grave problème de la prostitution? A mon avis, ce serait s'esquiver de façon plutôt cynique devant un grave problème.

Je viens d'examiner certains problèmes à court terme comme entre autres, la nuisance. Dans notre collectivité, dans notre société, il faut que nous comprenions bien qu'il s'agit là d'un problème social et économique fondamental, d'un problème qui relève dans un sens plus large de l'exploitation et de la dégradation de la femme. C'est un problème qui, en fin de compte, relève du caractère sexiste de notre société, étant donné que les femmes continuent de souffrir d'inégalités économiques et sociales. Les femmes continuent d'être victimes du sexisme publicitaire. Elles continuent d'être victimes de violence, qu'il s'agisse du problème de la femme battue, qui se pose comme nous le savons à tous les niveaux, qu'il s'agisse du harcèlement sexuel, du viol ou des autres formes de violence. Et elles continuent d'être victimes de la pornographie. C'est seulement lorsque nous nous attaquerons à toutes ces choses-là que nous pourrons nous occuper des causes sous-jacentes de la prostitution. Il est grandement temps que nous nous attaquions à ces problèmes.

Je félicite également la Commission Fraser d'avoir reconnu que diverses mesures concrètes peuvent et doivent être prises pour cela. Elle recommande par exemple une série de mesures concernant les sujets de préoccupation économiques et sociaux en ce domaine. Elle a traité de la question d'ensemble, qui est celle de l'amélioration des infrastructures s'occupant des enfants, du recyclage des femmes pour leur permettre de sortir de la prostitution, de l'extension des avantages sociaux aux travailleurs à temps partiel, et du réaménagement de la législation sociale pour permettre aux femmes de subvenir convenablement aux besoins de leur famille. Des recommandations ont effectivement été présentées par un groupe de Vancouver, The Alliance for the Safety of Prostitutes in Vancouver, sous forme de points concrets visant à aider les femmes à sortir du cercle vicieux de la prostitution. Ce groupe proposait notamment qu'on établisse des centres populaires de rencontre où seraient offerts des soins médicaux, de l'information en matière de planification des naissances, et des services juridiques, tels les services d'un avocat et des procédures d'appel en matière de bien-être social. Le groupe est allé jusqu'à prétendre que la prostitution serait un phénomène moins répandu si les services suivants étaient tous ou en partie disponibles de façon à alléger le fardeau des femmes seules et uniques soutiens de famille: des garderies, comme je l'ai déjà signalé, afin que les prostituées qui ont des enfants puissent obtenir un emploi régulier; des bourses d'étude pour que les prostituées poursuivent leurs études ou améliorent leur compétence professionnelle; des coopératives de logement qui permettent de réduire le coût de la vie des familles monoparentales ou des femmes seules; des prestations de bien-être social plus élevées pour que les femmes qui les touchent n'aient pas à recourir à la prostitution en attendant leur chèque; un salaire minimum plus substantiel afin que les femmes à faible revenu n'aient pas à recourir à la prostitution pour arrondir leurs fins de mois; et des cours spéciaux à l'intention des travailleurs sociaux et des agents de police qui ne savent pas comment traiter les prostituées.

● (1230)

A ce propos, monsieur le Président, je voudrais citer les paroles d'une jeune femme sur la nature de son métier, la prostitution. Ce qu'elle en dit m'amène à me demander pourquoi nous chercherions à punir encore plus ces personnes. Dans quelle société vivons-nous pour vouloir nous en prendre à de pauvres femmes qui sont déjà des victimes et dont un grand nombre ont subi des agressions sexuelles dans leur enfance? Des études ont montré que jusqu'à 80 p. 100 d'entre elles ont été victimes de violence et d'abus sexuels. Une majorité écrasante d'entre elles voudraient, si elles en avaient le choix, cesser de faire le trottoir. Dernièrement, à Winnipeg, au Manitoba, une étude effectuée par le YMCA et la Société Elizabeth Fry nous révélait que, dans cette ville, 90 p. 100 des prostituées souhaitaient quitter ce métier. Pas étonnant quand on sait combien elles sont violentées, agressées, abaissées, humiliées et dépersonnalisées. Il faut leur venir en aide. Ces femmes ont besoin de suivre une formation et de refaire des études.

Il est très facile pour nous, parlementaires, d'adopter des lois qui dissimuleront simplement le problème et de nous en laver les mains. Cependant, agir de la sorte, ce serait manquer à nos obligations envers ceux que nous devons représenter. Nous manquerions à nos obligations envers nos localités parce que nous ne ferions absolument rien pour nous attaquer aux causes sous-jacentes de la prostitution. J'ai déjà parlé de l'hypocrisie du procureur général de la Colombie-Britannique, qui réclame des sanctions plus sévères à l'égard des prostituées alors que son gouvernement s'attaque aux femmes célibataires, rend leur survie impossible et ferme les centres d'accueil pour jeunes prostituées. C'est de la pure hypocrisie.

Qui sont ces prostituées? Une jeune femme a décrit sa vie de la façon suivante:

Pourquoi nous détournons-nous tellement des façons de vivre normales? Nous ne sommes même pas considérées comme faisant partie de la société. Par exemple, pour louer un appartement, vous devez indiquer votre occupation. Vous ne pouvez pas obtenir de prêts bancaires ou acheter une automobile. Vous devez inventer une histoire quelconque. Vous vivez donc dans un monde où toutes les transactions se font en espèces . . . Quand vous laissez la prostitution, vous devez recommencer à zéro. Les gens demandent ce que vous avez fait pendant les cinq dernières années. C'est la société qui détermine comment les filles peuvent se sortir de la prostitution. Dès que vous essayez de faire quelque chose comme lancer une entreprise avec de l'argent, le gouvernement s'en mêle. Vous avez le monde entier contre vous. Vous essayez de vous réintégrer au système, vous êtes congédiée et ensuite les gens demandent: «Pourquoi n'avez-vous pas réussi?»

Pendant des années, j'ai eu une très mauvaise opinion de moi-même. Les attitudes de la société influent sur la perception qu'on a de soi. S'entendre dire constamment qu'on est une pute, qu'on est une moins que rien, une traînée, cela finit par laisser des traces. Si la société, les organismes sociaux, les forces de l'ordre et votre famille vous répètent constamment la même chose pendant des années, vous ne pouvez faire autrement qu'avoir une mauvaise opinion de vous-même; c'est seulement depuis quelques années que j'ai commencé à me sentir un peu mieux dans ma peau. Cela ne m'était pas arrivé depuis des années.

On nous demande à titre de parlementaires de faire quelque chose à propos d'une crise dans les quartiers résidentiels. Je pense cependant que le gouvernement fait complètement fausse route. J'espère que, quand le projet de loi sera renvoyé au comité, nous permettrons à ceux qui ont de graves préoccupations au sujet de ce projet de loi de les exprimer. J'espère que nous consulterons des représentants du Conseil canadien de la situation de la femme lequel s'est fermement élevé contre le projet de loi, des membres de l'Association nationale des femmes et du droit ainsi que des représentantes de nombreux

autres groupements féministes. J'espère que nous inviterons également les groupes de défense des libertés civiles, des membres de la Commission Fraser et des citoyens des localités intéressées. J'espère enfin que les parlementaires se rendront compte que ce n'est pas en restreignant les libertés civiles ni en s'attaquant aux femmes de cette manière que l'on va résoudre le problème. Nous ne commencerons à admettre la nature de ce fléau qu'en ayant recours, à court terme, aux différentes mesures sociales que j'ai enumérées et, à long terme, en faisant en sorte que toute la collectivité s'attaque aux causes socio-économiques de la prostitution.

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de participer à ce débat, que j'approuve d'autant plus qu'il touche directement les habitants de ma circonscription. Je suis heureux également de voir que ce projet de loi est le premier à l'ordre du jour du programme législatif de la session d'automne de cette 33e législature.

La plupart des questions débattues à la Chambre passent inaperçues dans nos localités. Je puis dire aux députés que les habitants de Niagara Falls suivront de près ce débat. C'est un problème qui les touche et qui me préoccupe depuis un certain temps. J'en ai déjà parlé au ministre de la Justice (M. Crosbie) et à mes collègues du comité de la justice. En effet, lors de ma première intervention en tant que député à la Chambre, j'ai exhorté celle-ci à examiner le très grave problème du racolage aux fins de prostitution.

Je voudrais retracer brièvement l'historique de ce problème et signaler en particulier comment elle touche la localité de Niagara Falls. Nous savons tous, et les députés de tous les partis l'admettent volontiers, que le problème de la prostitution ne disparaîtra jamais. Cependant, il nous incombe à nous, parlementaires, ainsi qu'à tous les membres de la société, de faire notre possible pour limiter ce problème et, comme l'a signalé l'honorable ministre de la Justice, pour rendre cette activité moins attrayante aux jeunes désorientés.

Dans ma localité, la prostitution a augmenté considérablement après la décision rendue en 1978 par la Cour suprême du Canada dans l'affaire de *La reine contre Hutt*. Comme les députés le savent, la Cour a statué alors que seuls les cas de racolage avec insistance peuvent faire l'objet d'une condamnation aux termes de l'article actuel du Code criminel. A toutes fins utiles, à cette époque et dans les affaires qui ont suivi, cet article du Code criminel est devenu inutile pour essayer de juguler et de résoudre ce problème. Il n'a fait que rendre légal, à toutes fins utiles, le commerce sexuel dans nos rues. A ce moment-là et depuis lors, le problème se posait dans la plupart de nos grandes villes, et le ministre de la Justice en a cité quelques-unes dans ses observations. Ce problème s'est posé tout particulièrement dans la ville de Niagara Falls et ce, pour diverses raisons.

Les députés n'ignorent certes pas que la ville de Niagara Falls est une ville frontalière. Il existe un certain nombre de grandes agglomérations du côté américain dont la plus importante est Buffalo dans l'État de New-York. Peu après 1978, lorsque la Cour suprême eut rendu cette décision, la prostitution a connu un recul appréciable dans l'État de New-York. On a adopté des lois et des règlements plus sévères qui se sont révélés particulièrement utiles et efficaces à Buffalo même. Or, parce qu'elle se trouve à proximité de cette ville et à cause du climat qui y règne, Niagara Falls devenait un lieu de prédilection pour ce genre de commerce. La plupart des députés savent bien que les rues d'une ville comme celle-là sont beaucoup plus sûres pour tout genre de commerce, légitime ou non, que celles de villes comme Buffalo.

Niagara Falls demeure toujours quand même, dans l'ensemble, une ville paisible, de classe moyenne, dont les rues sont sûres. Mais c'est justement à cause de son caractère de tranquilité qu'elle présente un problème. On prétend que depuis 1978, avec la recrudescence de la prostitution, environ 100 péripatétitiennes traversent la frontière chaque nuit pour exercer leur commerce à Niagara Falls. Je m'empresse de préciser, pour la gouverne des députés, que ce problème se limite à un secteur bien circonscrit de la ville. Ce n'est pas la zone touristique qui est touchée. Niagara Falls demeure en Amérique la première destination touristique des familles. Cela n'a pas changé. Des millions de touristes vont et viennent sans jamais être exposés à ce problème. Ce sont les résidents de la ville qui en souffrent depuis 1978. La qualité de la vie dans ce secteur de la ville s'est détériorée à un certain nombre d'égards.

• (1240)

Lorsque, à l'instar de nombreux autres députés, je faisais du porte à porte au cours de la campagne électorale de l'été dernier, à maintes et maintes reprises on m'a fait part du problème de la sollicitation. Des propriétaires me demandaient qui pourrait bien vouloir acheter leur maison alors que de telles activités se pratiquaient devant leur domicile, et à tout moment du jour et de la nuit. Selon ces propriétaires personne ne veut acheter leur maison et la valeur de leur propriété baisse constamment. Il leur est impossible de vendre la maison qu'ils ont travaillé toute leur vie à acquérir.

Ce ne sont pas seulement les propriétaires qui étaient inquiets de voir baisser la valeur de leur propriété qui m'ont fait part de leur inquiétude à l'égard de ce problème. J'ai entendu toutes sortes d'histoires de la part de maris qui m'ont dit que leur femme ne pouvait même plus aller faire les courses. Si elles essayaient de se rendre à la confiserie du quartier, elles étaient interpellées par des gens qui sont au courant du problème de prostitution dans cette partie de la ville. Les automobilistes ralentissent et claxonnent quand ils voient des femmes qui vont tout simplement faire leurs courses. On les harcèle et les insulte.

Les propriétaires de boutiques se ressentent également de ce problème. Tous me disent la même chose et me demandent qui tient vraiment à aller faire des emplettes dans ce quartier de la ville. Les gens peuvent faire leurs courses dans bien d'autres magasins de la ville. Certains quartiers de Niagara Falls où des établissements commerciaux sont implantés depuis presque cent ans en sont victimes, et ce sont ces gens-là qui m'en ont parlé.

Toutefois, le problème comporte un aspect encore plus sinistre. D'après le rapport Fraser et d'autres études, la prostitution n'est pas la seule conséquence de ce problème, car bien d'autres genres de difficultés connexes viennent s'y greffer. On estime qu'environ 60 p. 100 des personnes qui se livrent à la prostitution font également le commerce des stupéfiants. Cet été, j'ai constaté que cela entraîne d'autres crimes que ceux qui sont reliés aux stupéfiants. Je veux parler des délits d'agression auxquels sont mêlés les prostituées, les souteneurs et leurs clients. C'est tellement grave que les mots me manquent pour décrire l'état d'anxiété des gens de cette region-là.

Il y a deux semaines, les employées du plus grand magasin à rayons de ce coin de la ville, Rosbergs, m'ont demandé de bien vouloir m'entretenir avec elles. Elles m'ont cité toutes sortes d'exemples pour expliquer pourquoi elles avaient peur de se rendre à leur automobile dans les parcs de stationnement que ce soit le jour ou la nuit, à la suite des menaces proférées par des souteneurs qui craignaient qu'elles n'essaient d'empiéter sur le territoire des prostituées sous leur tutelle. Ce sont ces personnes-là qui comptent sur le Parlement pour résoudre ce problème. Un certain nombre de solutions nous ont été présentées. La ville de Niagara Falls en a mis quelques-une à l'essai. Il y a quelques années, nous avons adopté ce qu'on a appelé le règlement de Calgary. Cependant, ce règlement a été, à juste titre, jugé inconstitutionnel par les tribunaux. Le juge Hubert Oliver a décrit le règlement de cette façon:

> Les conseillers municipaux peuvent ne pas apprécier la présence de prostituées dans les rues de Calgary, mais c'est au Parlement qu'il incombe de trouver des solutions. Il ne faut pas que les municipalités se chargent de ce rôle, en adoptant des mesures qui essentiellement, concernent le droit criminel.

Je tiens à dire aux députés que cette position est tout à fait justifiée. Il n'incombe ni aux municipalités ni aux provinces de trouver la solution; cette tâche revient au Parlement. Prétendre le contraire revient simplement à se décharger de ses responsabilités. Nous traitons en l'occurrence de dispositions du Code criminel. C'est injuste de dire aux municipalités: «Essayez pour voir si vous pourriez contourner les lois pénales.» C'est injuste également de les inciter à engager des frais juridiques dans l'espoir qu'un jour elles y parviendront peut-être et verront la Cour suprême entériner leur solution. Si les municipalités ont eu recours à certains moyens, c'est parce que les députés au Parlement n'ont pas assumé leurs responsabilités. Voilà pourquoi je me réjouis qu'après sept ans nous ayons enfin le projet de loi C-49 pour s'attaquer au problème.

Le rapport Fraser a été rendu public récemment. Mes collègues en ont parlé. Je le répète, il m'intéresse tout particulièrement en raison de l'attention que je porte à ce problème. Il est l'aboutissement d'une étude complète et extrêmement poussée. Il fait état de la complexité de la question et des difficultés que posent l'étude de la prostitution et celle de la pornographie. A mon avis, cependant, les amendements qu'il nous propose d'apporter au Code criminel ne seraient pas aussi efficaces que ceux que propose le projet de loi C-49. J'ai du mal à accepter la modification que la Commission Fraser nous demande d'apporter à l'article 171(1). On y lit que quiconque stationne, s'arrête, se promène ou traverse en voiture un endroit public dans le but d'offrir de se livrer à la prostitution ou d'employer les services d'une ou de plusieurs personnes se livrant à la prostitution et, plus d'une fois, fait signe à des piétons, etc., est coupable d'une infraction. C'est une partie du problème qui se pose. La loi actuelle parle du caractère «pressant et persistant», ce qui pose une difficulté; je ne veux pas qu'il soit fait allusion à cela dans le texte dont le Parlement est saisi.

J'entretiens aussi de graves réserves à l'égard d'une autre des recommandations du rapport Fraser. On y considère coupable d'une infraction toute personne qui, par un certain comportement comme la prostitution, trouble la paix et la tranquillité des occupants d'un logement. J'entrevois aussi des difficultés avec cette proposition. Les gens de ma ville qui ont à se plaindre du problème de la prostitution ne s'en font pas à cause d'une seule personne se livrant à la prostitution qui a troublé la paix de leur logement en une occasion. L'effet est cumulatif. C'est un problème qui revient jour après jour et nuit après nuit, sur une longue période de temps. Je voudrais que les députés me disent quel propriétaire de logement va déclarer que, oui, une femme ou un homme en particulier a troublé un jour la paix et la tranquillité chez lui? Je pense que les tribunaux ne perdraient pas beaucoup de temps à juger des causes semblables. Il faudrait soumettre à nouveau toute la question au Parlement. Il nous faudrait apporter d'autres modifications législatives pour donner du poids à la loi. Voilà pourquoi je vois dans le projet de loi à l'étude la solution que nous cherchons.

Je ne suis pas d'accord avec le député de l'opposition officielle et son collègue néo-démocrate selon lesquels le projet de loi dont nous sommes saisis est une mesure draconienne et qu'un simple hochement de tête ou signe de la main risqueraient d'en amener l'auteur devant les tribunaux. J'estime que les services policiers qui sont aux prises avec le problème procèdent de façon avisée et efficace. Je sais que les députés de l'opposition qui sont intervenus ont une certaine formation ou expérience juridiques. Je leur rappelle qu'il existe des sauvegardes assurées par les tribunaux. Comme l'a signalé le ministre de la Justice, toute accusation portée au Canada en vertu du Code criminel doit être étayée par des preuves au-delà de tout doute raisonnable. Toutes les sauvegardes qui sont prévues dans le Code criminel dans tout système juridique britannique s'appliqueront au projet de loi C-49. Voilà pourquoi je rejette tout argument tendant à laisser croire le contraire.

Je ne saurais trop insister sur les préoccupations dont m'a fait part le maire de Niagara Falls et d'autres membres du Conseil municipal quand ils ont appris que le Parlement commencerait ses travaux par l'étude de cette question. Le maire m'a prié d'exposer ses préoccupations. Le maire de la ville de Niagara Falls a exposé le problème très succinctement; voici ce qu'il m'a écrit:

● (1250)

> . . . les dispositions actuelles du Code criminel du Canada relatives à la sollicitation sont totalement inacceptables aux yeux des citoyens respectueux de la loi. Bien des citoyens trouvent que ceux qui ne respectent pas la loi ni les règlements et arrêtés municipaux ni les lois de notre pays ont plus de droits que les citoyens respectueux de la loi. Notre force de police municipale régionale se sent extrêmement frustrée parce qu'en pratique, elle ne peut pas venir à bout de la sollicitation pour la prostitution.

Sauf erreur, certains députés craignent que le projet de loi C-49 n'empiète sur les droits de la personne. Je les exhorte à examiner ce projet de loi extrêmement important du point de vue général de la nécessité de protéger les droits de tous les citoyens qui respectent la loi. Les droits de la personne ne doivent pas passer avant le respect de la loi. Les droits des personnes qui ne respectent pas la loi ne devraient pas passer avant les droits de celles qui la respectent.

La lettre porte la signature suivante: Le maire, William S. Smeaton.

Monsieur le Président, il arrive souvent que des parlementaires se plaignent du fait que ce qui se passe à la Chambre n'a pas d'importance. Ils ont l'impression qu'on n'en parle pas et que ça n'a pas d'importance. Je leur garantis que ce débat est très important. Les habitants de Niagara Falls, de Calgary, de Halifax, de Vancouver et de Toronto ne veulent pas que ce débat se prolonge. Ils ne veulent pas que ce projet de loi fasse l'objet d'une obstruction systématique. Je présenterai cet après-midi une pétition de 2,000 habitants de Niagara Falls qui ont exprimé les sentiments de dizaines de milliers d'habitants de ma ville. Ils veulent que le projet de loi C-49 soit adopté immédiatement par le Parlement. Je crois que les sentiments exprimés dans la pétition sont partagés par les citoyens de toutes les régions du pays. Les parlementaires rendraient service à eux-mêmes et à tous les Canadiens en adoptant rapidement le projet de loi C-49.

M. Robinson: Monsieur le Président, je voudrais poser une petite question à mon collègue le député de Niagara Falls (M. Nicholson). Il a exprimé les inquiétudes des habitants de Niagara Falls au sujet du très grave problème de la sollicitation avec beaucoup d'éloquence, et j'admets l'existence de ce problème. Pourquoi le député croit-il qu'il faille appuyer et adopter immédiatement un projet de loi qui ne traite pas uniquement du problème de la sollicitation dans la rue? C'est le seul point dont il ait parlé, et avec raison. Comment se fait-il que le député estime que nous devions adopter une mesure législative qui porte sur toutes les formes de communication, dans tout endroit public?

Je suis persuadé qu'aucun de ses électeurs ne s'est beaucoup inquiété d'éventuelles sollicitations dans un bar, une taverne ou autre endroit public de ce genre. Le député n'a d'ailleurs parlé que de la sollicitation dans la rue. Les alinéas 191.(1)*a*) et *b*) parlent d'arrêter ou de tenter d'arrêter un véhicule à moteur et de gêner la circulation des piétons et des véhicules. L'alinéa *c*) parle d'arrêter ou de tenter d'arrêter une personne. Pourquoi mon collègue estime-t-il nécessaire d'aller au-delà de la sollicitation dans la rue et de parler de communiquer, non seulement dans la rue, mais dans tout endroit public?

Le député désapprouve la recommandation de la Commission Fraser qui dit que la loi devrait exiger qu'une personne stationne, s'arrête, se promène ou traverse en voiture, dans un endroit public, plus d'une fois avant d'être arrêtée. Il prétend que c'est le cas maintenant, mais je dois malheureusement le contredire. La Cour suprême du Canada a statué que l'article 195(1) ne couvre pas la sollicitation répétée de plusieurs personnes. Voilà le problème.

La proposition de la Commission Fraser ne dit rien de tel. En fait, cette proposition porte explicitement sur des approches répétées auprès d'individus différents. Je ne suis pas d'accord avec l'argument du député.

J'ai en fait une double question à poser. Pourquoi cette généralisation absolue à tous les lieux publics partout au Canada alors que le député nous dit que ce qui le préoccupe, c'est le racolage dans la rue? Deuxièmement, en quoi la proposition de la Commission Fraser dans ce domaine préoccupe-t-elle réellement le député?

M. Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, le député veut savoir pourquoi je suis d'accord avec la proposition d'étendre cette infraction à tous les lieux publics. Pourquoi la déplacer du trottoir aux stations d'autobus? Nous ne voulons pas de sollicitation dans les stations de bus, dans les parcs, sur les trottoirs, dans la rue ou dans un endroit public quel qu'il soit. Le député de Burnaby (M. Robinson) a parfaitement raison de dire que le comportement que nous essayons de réprimer est parfaitement décrit. Il parle de communication n'importe où au Canada. Eh bien, il s'agit d'une communication visant à se livrer à la prostitution ou à retenir les services d'une personne qui s'y livre. C'est là-dessus qu'est axé ce projet de loi, et je pense que c'est sur ce problème qu'il va intervenir.

Le député veut savoir pourquoi il est urgent d'intervenir sur cet aspect particulier de la prostitution qu'est le racolage dans la rue. Le ministre de la Justice (M. Crosbie) a déclaré que le Parlement était prêt à s'attaquer aux autres aspects du problème, mais qu'il était urgent d'intervenir sur celui-ci parce que la police ne contrôle plus les rues. Quand le comité législatif se réunira, j'espère qu'un des chefs de la police de Niagara Falls comparaîtra, et je crois qu'il dira la même chose que moi. La police ne contrôle plus ce problème et les autres problèmes connexes. En fait, les prostituées sont souvent contentes d'être surveillées par la police car cela leur permet de se livrer à leurs activités dans des conditions plus rassurantes. Il est fondamentalement légal de se livrer à la sollicitation au Canada, et maintenant, les prostituées vont être protégées par la police. Comme la police ne contrôle plus les rues, le Parlement a d'excellentes raisons d'intervenir avec ce projet de loi C-49 qui s'attaque directement à un problème auquel sont confrontés tant de gens dans ma collectivité, dans celle du député et dans des centaines d'autres collectivités du Canada.

M. Nunziata: Monsieur le Président, ce qui m'inquiète énormément dans ce projet de loi C-49, ce sont ses répercussions sur les libertés civiques et le risque d'abus policiers que permettrait cet article en particulier. Ce qui m'inquiète, ce sont les pouvoirs que l'on accorderait aux forces policières de notre pays et le fait que des personnes innocentes pourraient être soumises à un harcèlement. Je voudrais demander au député tout d'abord s'il pense que ce texte législatif accorde des pouvoirs discrétionnaires exagérés à la police? Le député ne reconnaît-il pas que ce texte risque de permettre à des policiers de harceler des personnes innocentes?

M. Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, je crois que cet article subira le même sort que les autres articles du Code criminel. Chacune des dispositions de ce code peut prêter à des abus de la part de la police. J'en ai parlé avec des policiers de ma localité et j'ai lu les observations faites par leurs collègues d'autres villes qui disent vouloir sincèrement remédier à ce problème. Je tiens à répéter au député ce que j'ai déjà dit tout à l'heure. Toutes les protections existant dans notre système judiciaire s'appliqueront également à ce changement au Code criminel. Le député demande si la police risque d'abuser de ses pouvoirs. Je suppose qu'elle peut le faire pour n'importe quelle disposition du Code criminel. Cela ne fait aucun doute. Si le député me demande si je crois qu'il y aura

des abus, je peux lui répondre que, d'après ma propre expérience, je ne le crois pas. La loi est bien précise quant à l'objectif poursuivi par le Parlement. Je la crois mieux formulée qu'un grand nombre des articles du Code criminel que la police doit actuellement faire appliquer. Ils sont parfois vagues et laissent trop de pouvoirs discrétionnaires. L'article en question est très précis et tout accusé bénéficie, comme je l'ai dit, de toutes les protections existant dans notre système judiciaire, ce qui est une bonne chose.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

BIENVENUE AUX NOUVEAUX PAGES

M. le Président: A l'ordre. Avant de passer aux délibérations en vertu de l'article 22 du Règlement, je voudrais mentionner quelque chose dont il est de tradition de parler à ce moment-ci. Vous voyez devant moi un nouveau groupe de pages. Les députés voudront peut-être se joindre à moi pour leur souhaiter la bienvenue.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je peux vous assurer, après m'être entretenu avec eux, qu'ils sont au moins aussi bons et qu'ils seront peut-être meilleurs que ceux de l'an dernier. Ils ont subi avec succès l'épreuve d'identification des députés beaucoup plus rapidement que je ne l'ai fait moi-même.

Des voix: Oh, oh!

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA SOUVERAINETÉ NATIONALE

ON CRITIQUE LE GOUVERNEMENT

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet d'une question très importante pour tous les Canadiens, c'est-à-dire pour les Canadiens qui ne font pas partie du gouvernement fédéral. Cet été, nous avons appris que le *Polar Sea*, un brise-glace de la garde côtière américaine, avait franchi le Passage du Nord-Ouest sans en avoir demandé l'autorisation du gouvernement canadien.

Nous avons également pu voir comment le gouvernement s'était attribué le mérite d'une initiative réalisée en majeure partie grâce aux efforts du gouvernement libéral, soit le réseau septentrional d'alerte. Nous consacrons de fortes sommes à l'élaboration de ce nouveau réseau destiné à la défense aérienne et la surveillance de l'Amérique du Nord. On a affirmé qu'il améliorera sensiblement notre situation dans le Nord et qu'il aidera à étayer nos revendications territoriales dans la région contestée de l'Arctique. Toutefois, quelques mois à peine après avoir annoncé la signature d'un nouvel accord sur le réseau septentrional d'alerte avec les États-Unis, le gouvernement affaiblit gravement toute revendication territoriale découlant de ce réseau.

Le mutisme observé par le gouvernement tout entier, y compris le premier ministre (M. Mulroney), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) a fait comprendre à tous les intéressés que nous ne sommes pas prêts à défendre ce que nous croyons être notre propriété.

Le premier ministre actuel et ses collègues ont prouvé encore une fois à tous les Canadiens qu'ils forment un gouvernement veule qui s'appuie d'une part sur des propos irréfléchis et d'autre part sur un silence tout à fait absurde.

* * *

LA VIOLENCE FAMILIALE

LES RESPONSABILITÉS DES PARLEMENTAIRES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, l'arrestation récente d'un député souligne encore une fois le grave problème des femmes battues. Les Canadiennes s'attendent à ce que leurs représentants élus se penchent très sérieusement sur cette question et donnent eux-mêmes l'exemple en tant qu'hommes publics. Elles sont déçues que le premier ministre n'ait pas respecté sa promesse électorale d'assurer un leadership, une intervention et une collaboration avec les gouvernements provinciaux en matière de financement. Au lieu de cela, il a réduit considérablement les sommes transférées aux provinces, ce qui va entraîner une diminution des services à la disposition des femmes battues.

Ce dernier incident montre bien la gravité du problème de la violence familiale, le devoir qu'a tout député de se prononcer contre les mauvais traitements faits aux femmes, de même que l'urgence de mesures gouvernementales. Les femmes qui vivent dans les localités septentrionales sont particulièrement vulnérables et disposent de peu de moyens de protection et de peu de services, si l'on en juge par les études récentes commandées par l'administration territoriale. Les localités de tout le Canada ont un urgent besoin de fonds pour établir et entretenir des maisons d'accueil.

Article 22 du Règlement

Les électeurs de Western Arctic ont demandé la démission de leur député et lui régleront son compte aux prochaines élections. Le premier ministre ne peut pas se permettre de passer outre à cet incident. Il doit condamner publiquement les hommes qui battent leurs femmes et prouver sa bonne foi en respectant maintenant ses promesses électorales et en fournissant des fonds spéciaux pour l'établissement de maisons d'accueil pour les femmes battues et leurs enfants.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON FÉLICITE LE PRÉSIDENT

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Monsieur le Président, puisque ma déclaration vous concerne, je vous prie d'être indulgent.

A un certain moment, au cours de l'été, tous les médias se sont acharnés sur votre personne, vous accusant de tous les maux, notamment de vouloir dissiper les fonds publics, de traiter la Chambre sans ménagement, d'avoir perdu la confiance des députés. Je tiens à vous signaler, à titre personnel et au nom de nombreux collègues de mon parti, j'en suis sûr, que vous avez toute ma confiance en tant que personne et dans les fonctions que vous occupez.

Pendant votre première année à la présidence, vous avez apporté enfin à l'un des postes les plus difficiles au Canada, un peu d'humour et d'esprit. La critique ne vous a pas empêché de traiter tous les députés équitablement et de faire preuve d'une infinie patience et d'une courtoisie inimaginable. Vous avez rendu vos décisions fermement, avec sagesse, dignité et diplomatie. Je vous félicite donc de votre année écoulée à la présidence, et j'entrevois avec plaisir celle qui s'amorce.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député sait que, aux termes de l'article 22, les messages de félicitations sont irrecevables.

* * *

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

LA SITUATION DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE DANS LES CIRCONSCRIPTIONS DE GATINEAU ET HULL-AYLMER

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, les résidents de la circonscription de Gatineau et certains de la circonscription de Hull-Aylmer souffrent d'un service téléphonique qui ne répond pas à leurs besoins. Les frais d'interurbains à l'intérieur même des limites de la municipalité de Gatineau, dans certains cas d'un côté à l'autre de la même rue, entre les municipalités de Buckingham et de Gatineau, entre Gatineau et Aylmer, encouragent les acheteurs à s'approvisionner à Ottawa, où ils peuvent appeler sans frais interurbains.

Il n'est pas juste, monsieur le Président, que les commerces et les PME de Gatineau, de Buckingham et d'Aylmer souffrent par rapport à ceux d'Ottawa et que les familles ne puissent communiquer entre elles sans frais additionnels. De plus, du côté de l'Ontario, des communautés de banlieues bénéficient d'un service direct entre elles, sauf une qui fait face aux mêmes problèmes.

Nous avons besoin d'équité, monsieur le Président, et nous demandons à 0ed2320;-1 Bell Canada de se pencher enfin sur ce dossier du service téléphonique de la région de la Capitale nationale.

Je présenterai aussi plus tard une pétition de 10,000 résidents de ce secteur qui voudraient vraiment sentir qu'ils font partie intégrante de la région de la Capitale nationale, afin qu'ils jouissent des mêmes droits et qu'ils reçoivent les mêmes services que les autres citoyens.

* * *

[*Traduction*]

LES ARMES SPATIALES

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, le samedi 7 septembre, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé que le gouvernement du Canada ne participerait pas au programme de recherche de la guerre des étoiles, mais que les entreprises seraient libres d'y participer. Voilà un bel exemple d'hypocrisie: la guerre des étoiles va-t-elle, oui ou non, relancer la course aux armements? Va-t-elle, oui ou non, menacer la paix mondiale? Si le gouvernement du Canada a conclu que ce programme va menacer la paix et relancer la course aux armements, il est absurde d'autoriser la participation des entreprises canadiennes. On veut jouer sur les deux tableaux à la fois. En outre, bon nombre de gens estiment que la décision du premier ministre est contraire à nos obligations légales aux termes des traités de non-prolifération et de missiles antibalistiques.

Quand un pays désapprouve certaines mesures prises par un autre pays, que ce soit l'apartheid ou l'invasion de l'Afghanistan, la décision vaut pour ses nationaux et ses entreprises aussi bien que pour le gouvernement. La décision du premier ministre me rappelle Ponce Pilate qui, en se lavant les mains, refusait de condamner le Christ mais laissait les autres le faire à sa place. La guerre des étoiles n'est pas plus acceptable pour les entreprises canadiennes qu'elle ne l'est pour le gouvernement du Canada.

* * *

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

LE MAINTIEN DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE À WINNIPEG

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, le 2 mai dernier, j'ai demandé au ministre des Transports (M. Mazankowski) de nous assurer que les régions des Prairies et des Rocheuses ne seraient pas regroupées sous une seule administration centrale à Edmonton. Le ministre m'a donné un telle assurance comme en fait foi le hansard à la page 4341 lorsqu'il a dit: «Oui, monsieur le Président, je peux l'assurer au député.»

J'ai appris plus tard que ce n'étaient que des paroles en l'air puisqu'on procédait en douce à la fusion en question. On supprimait des postes de cadre dans la région des Prairies et de nouveaux postes analogues étaient créés et comblés à Edmonton. J'ai fait parvenir au ministre les documents à ce sujet cet été et une lettre lui expliquant ce qui se passait vraiment là-bas. Tout ce que j'ai reçu en guise de réponse a été une lettre banale me reportant à une déclaration que M. LeClair avait faite quelques jours plus tôt avant que le ministre ne trouve le temps de me répondre. Non seulement cette déclaration n'était guère rassurante, mais elle contredisait ce qui se passait effectivement. Les seuls à être rassurés étaient les députés conservateurs du Manitoba et le chef conservateur du Manitoba, Gary Filmon. Ils restaient béats à ne rien faire parce qu'ils croyaient tout ce qu'on leur disait ou parce qu'ils avaient bien trop peur de dire la vérité sur cette affaire.

Enfin, M. LeClair, fonctionnaire du Québec nommé par les libéraux, a été obligé de faire ce qu'aucun conservateur du Manitoba n'a osé faire: opter pour la ville de Winnipeg. Il a reconnu que c'était bel et bien ce qui se passait, en rejetant la faute sur quelqu'un d'autre bien sûr. Il a déclaré qu'on mettrait un terme au transfert de cadres supérieurs. Nous saurons dans quelques semaines si on a pris des mesures pour rétablir la situation, mais en attendant les conservateurs du Manitoba devraient rougir de honte.

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA PROCÉDURE D'EXTRADITION ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, cet été les Canadiens ont été stupéfaits et révoltés d'apprendre que Charles Ng et Joseph Kindler pourraient ne pas être extradés aux États-Unis pour des crimes qu'ils y ont commis. Il est temps je crois que le gouvernement examine sérieusement notre procédure d'extradition et qu'il en supprime tous les obstacles qui empêchent des individus comme Ng et Kindler d'être traduits en justice dans leur pays.

Les Canadiens ne veulent pas voir leur pays devenir un refuge pour les meurtriers étrangers. Il faut faire savoir très clairement aux pays du monde entier que le Canada se débarassera rapidement de tout criminel notoire qui tente de se réfugier chez nous.

Le ministre de la Justice (M. Crosbie) aura peut-être à prendre d'ici quelques jours une décision dans l'affaire Kindler. Monsieur le Président, je crois me faire l'interprète de millions de Canadiens en affirmant au nom de la justice et de l'humanité qu'on devrait sans hésitation renvoyer ce meurtrier aux États-Unis.

* * *

• (1410)

LES AFFAIRES PROVINCIALES

L'ACCÈS AU PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO

M. Gordon Taylor (Bow River): Le croyez-vous, monsieur le Président: les Ontariens, qui peuvent depuis toujours louer une automobile, une maison ou une ferme, peuvent maintenant «louer un premier ministre»! La location est de $1,000 l'heure, ce qui semble très cher, mais la réclame rend la chose plus attrayante en annonçant que chacune des soixante précieuses minutes passées en la compagnie du premier ministre de l'Ontario ne coûte que $16.60.

De nos jours, cependant, il est rare qu'on loue pour une heure seulement, et comme seulement les très riches vont se laisser convaincre de devenir membres du Club, ils pourront obtenir un tarif spécial de $20,000 les fins de semaine. Si l'idée est bien reçue, les ministres pourront se louer eux aussi, à des taux réduits, évidemment!

A quoi le client aura-t-il droit? Le premier ministre exclut toute faveur spéciale. Est-ce à dire qu'il fera des faveurs, mais qu'elles n'auront rien de spécial? Si les faveurs ne valent pas le prix qu'elles coûtent, le gouvernement va-t-il baisser les prix, ou les néo-démocrates, les associés du premier ministre, devront-ils réclamer la régie d'État? Chose certaine, ce nouveau libéralisme s'adresse aux riches.

Savez-vous une chose, monsieur le Président? Comme c'est un luxe que je ne peux pas m'offrir, je retourne en Alberta où je peux voir le premier ministre de la province—un meilleur premier ministre d'ailleurs—sans qu'il m'en coûte un sou.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA TENUE DE LA 74E CONFÉRENCE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je voudrais remercier les anciens présidents de la Chambre des communes et du Sénat, la très honorable Jeanne Sauvé et l'honorable Jean Marchand, ainsi que l'honorable Lloyd Francis et l'honorable Maurice Riel du Sénat de m'avoir autorisé, à l'époque où j'étais président de la section canadienne de l'Union interparlementaire, à inviter cette Conférence au Canada.

Naturellement, des remerciements spéciaux vous sont dus, monsieur le Président, ainsi qu'à l'honorable Président du Sénat, d'avoir réautorisé la tenue de cette Conférence.

Comme chacun le sait, le pays hôte, en l'occurrence le Canada, doit émettre des visas d'entrée au pays à toutes les délégations accréditées par l'Union, à défaut de quoi la réunion générale doit être annulée. Je remercie donc le gouvernement d'avoir autorisé l'émission de visas d'entrée au Canada aux membres de la délégation du Conseil national de la Palestine.

Monsieur le Président, vous pouvez être fier de l'excellence de notre personnel de la Chambre des communes, et l'honorable Président du Sénat peut aussi s'en réjouir. Vous avez tous les deux toutes les raisons d'être fiers du succès de cette Conférence qui a laissé du Canada une immense impression chez les 1,000 délégués de plus de 90 pays qui avaient accepté notre invitation. L'amabilité et la serviabilité de tout le personnel de la Conférence laisseront chez les délégués le meilleur des souvenirs.

Article 22 du Règlement

Le bilinguisme presque respecté par l'ensemble des gens impliqués n'a pas été sans être remarqué par tous et c'est un avantage, car il faut savoir que les deux langues officielles de l'Union sont le français et l'anglais.

Enfin, une note spéciale de remerciement au Service de sécurité, notamment à la Gendarmerie royale du Canada, qui a su bien comprendre son rôle, celui d'assurer pleine et entière sécurité à tous . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

L'honorable député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp) a la parole.

* * *

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

LA NOMINATION DE L'HON. LINCOLN ALEXANDER COMME LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE L'ONTARIO

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, ce mois-ci, on vient de poser un autre jalon dans l'histoire multiculturelle du Canada. En effet, la nomination de M. Lincoln Alexander comme prochain lieutenant-gouverneur de l'Ontario est un événement important sur le plan historique.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Cet événement revêt également une grande importance symbolique sur le plan des relations du Canada avec le tiers monde. En nommant un Canadien de race noir à ce poste, on a posé un geste d'importance cruciale par lequel on reconnaît la diversité ethnoculturelle du pays. Son élévation, à partir d'humbles débuts, au poste de représentant de la reine dans la province d'Ontario, vient couronner une longue carrière au service du public et donne idée des possibilités qui s'offrent à tout membre compétent des minorités visibles du Canada.

Il y a tout lieu de féliciter le premier ministre (M. Mulroney) de cette nomination dont l'importance sera certainement plus que symbolique. En cette époque où l'on reconnaît de plus en plus la nécessité de s'attaquer sans détour au problème du racisme dans nos collectivités, le lieutenant-gouverneur Alexander incitera sans aucun doute tous les Ontariens à se sensibiliser à la question, et leur gouvernement à prendre les mesures de redressement qui semblent s'imposer au niveau provincial.

Le gouvernement du Canada devrait lui aussi prendre des dispositions fermes dans bien des secteurs de responsabilité fédérale et j'exhorte le premier ministre et ses collègues à relever ce défi. La nomination de M. Alexander ranime l'espoir, chez des milliers de nos concitoyens, que de telles dispositions seront effectivement prises.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE DE LA YOUGOSLAVIE

M. le Président: Je voudrais signaler la présence aujourd'hui à notre tribune d'une délégation parlementaire de la Yougoslavie. Cette délégation est dirigée par M. Iso Njegovan. Nous leur souhaitons chaleureusement le bienvenue parmi nous.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE—ON DEMANDE UNE RÉTRACTATION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ces derniers jours, particulièrement, tout le monde perd confiance dans notre pays et, en tout cas, dans sa stabilité financière à cause de l'incompétence flagrante du gouvernement et de ses ministres. En déclarant, vendredi, que le Canada était ruiné, au bord de la faillite, le premier ministre n'a certainement pas contribué à rétablir la confiance. Rien ne pouvait mieux la détruire, tant au Canada qu'à l'étranger, qu'une déclaration aussi irresponsable et fausse.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le premier ministre va-t-il retirer ses paroles à la Chambre des communes et tenter de réparer une partie des dégâts qu'il a causés en compromettant la stabilité financière de notre pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais d'abord souhaiter un bon retour au chef de l'opposition et à tous les députés après l'ajournement d'été et leur adresser mes meilleurs vœux.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je souhaite particulièrement la bienvenue aux Yougoslaves qui se trouvent ici aujourd'hui. Je peux leur assurer que les Canadiens d'origine yougoslave contribuent énormément à la croissance de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Les Irlandais . . . aussi.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Monsieur le Président, les propos que j'ai tenus vendredi visaient à attirer l'attention sur la situation florissante dans laquelle le Canada se trouvait lorsque mon collègue était ministre des Finances et à la dégradation catastrophique qui s'est produite au cours des 12 années suivantes. Si vous avez une dette tellement considérable que vous en êtes réduit à emprunter *ad vitam aeternam* rien que pour payer l'intérêt sur cette dette, j'estime que vous êtes en mauvaise posture.

Malheureusement, monsieur le Président, telle est la situation que nous a léguée le parti libéral. Mon collègue conviendra sans doute qu'elle a de graves conséquences et qu'il faut y remédier.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Cette déclaration n'arrangera pas les choses.

Des voix: Bravo!

* * *

LES BANQUES

LA FAILLITE DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, venons-en aux faits et parlons de la faillite de la Banque Commerciale du Canada qui a alourdi le déficit d'une somme dont nous ignorons le montant. Est-ce 1 milliard, 1 milliard et demi, 2 milliards que le ministre des Finances a ainsi gaspillés? Le premier ministre peut-il nous dire à combien s'élèvera la perte pour les contribuables canadiens? Peut-il nous assurer que cette question sera renvoyée à un comité parlementaire et que le vérificateur général la soumettra à un examen indépendant?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, et comme le gouvernement l'a fait savoir par le truchement de la ministre d'État aux Finances qui a fait d'excellentes déclarations à ce sujet, nous soumettrons la question à un comité parlementaire le plus rapidement possible. Tous les députés pourront étudier chacun des aspects de cette transaction.

• (1420)

Je peux dire au député que le gouvernement s'est retrouvé dans cette nécessité parce que deux jeunes sociétés de l'Ouest ont eu besoin d'aide et que l'on a décidé de leur en accorder. Il pourra poser des questions à ce sujet en temps voulu.

Il ne fait toutefois aucun doute que ces deux sociétés ont, comme d'autres entreprises de l'Ouest, subi des torts considérables à la suite de la mise en œuvre unilatérale du programme énergétique national. C'est également une des choses que nous étudierons.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): En fait, la Chambre a été induite en erreur, y compris notre parti, lorsque nous avons soutenu le ministre des Finances pour le renflouement de cette banque. Tout cela se ramène à une question d'incompétence et au fait que le premier ministre, le ministre des Finances et même le gouverneur de la Banque du Canada ont induit la Chambre en erreur.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DES PENSIONNÉS D'AIR CANADA ET DU CANADIEN NATIONAL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ma question supplémentaire est en français, monsieur le Président.

Apparemment, il y avait eu des renseignements accordés aux banquiers au mois de juillet . . . au mois d'août . . . les banquiers à Toronto ainsi qu'à Montréal savaient que le gouvernement songeait à abandonner au mois de juillet la Banque canadienne commerciale à son sort. Ma question au premier ministre est celle-ci: pourquoi les pensionnés d'Air Canada, pourquoi les pensionnés du Canadien National, qui détenaient des actions dans cette banque, n'ont-ils pas été traités de la même façon que les banquiers dans ces deux grandes villes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, effectivement j'ai déjà indiqué l'intention du gouvernement de voir à ce que le tout soit assujetti à un examen approfondi de la part des parlementaires en commission parlementaire. Je pense qu'il va de soi qu'un incident aussi important reçoive l'interrogation et l'analyse de la part de tous les députés. Le chef de l'opposition vient de porter une accusation sévère et inusitée contre le gouverneur de la Banque du Canada. Si je ne m'abuse, il dit que le gouverneur de la Banque du Canada a induit la population en erreur. Le gouverneur de la Banque du Canada est un serviteur public qui n'est pas ici pour se défendre, et je trouve l'accusation du chef de l'opposition d'une gravité extrême, et s'il ne peut pas la justifier, il va sans doute vouloir mettre son siège en jeu.

[*Traduction*]

LES MESURES PRISES PAR LES FONCTIONNAIRES— L'ASSURANCE DONNÉE PAR LE GOUVERNEMENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Veut-il me dire pour quelle raison ses services ont sondé les milieux financiers et bancaires au sujet de la fermeture de la Banque Commerciale du Canada, début juillet, alors qu'à la fin mars, après son opération de renflouage de 255 millions, le gouvernement nous assurait que la banque survivrait et qu'elle serait rentable?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous nous sommes intéressés à la Banque Commerciale du Canada parce qu'il s'agissait là pour nous d'un important devoir, et au printemps nous avons arrêté un plan qui avait pour but de rendre cette institution viable. Il nous revenait de suivre l'activité de la banque, de surveiller son rôle dans l'économie, et c'est ce que nous avons fait pendant tout le printemps et l'été.

Ce faisant, nous avons agi de façon cohérente et réfléchie au nom des contribuables du pays.

Questions orales

ON DEMANDE LA LISTE DES DÉPOSANTS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai ici un profil des déposants de la banque au moment du renflouage. Est-ce que la ministre veut déposer à la Chambre la liste des déposants de la banque, au 7 juillet et à la date de la fermeture, c'est-à-dire 1er septembre, pour que nous puissions nous mettre à chercher qui peut avoir sorti son argent après avoir été mis au courant par les services du ministre?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous avons déjà dit qu'un comité parlementaire allait se pencher sur tout ce qui concerne la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque.

Tous les renseignements qui sont nécessaires pour faire voir le caractère essentiel des mesures prises par le gouvernement à l'égard d'un établissement financier de l'Ouest, qui comptaient parmi ses déposants de nombreux hommes d'affaires de l'Ouest et de nombreuses sociétés de crédit seront communiqués au comité parlementaire.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DE LA MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, c'est à la ministre d'État aux Finances que je m'adresse. A la Chambre, comme en fait foi le hansard du 25 mars à la page 3312, la ministre a déclaré ce qui suit:

De concert avec le groupe de soutien . . .

. . . c'est-à-dire les banques à charte . . .

. . . nous en sommes venus à la conclusion que la banque . . .

. . . en l'occurrence, la Banque commerciale du Canada . . .

. . . est désormais viable, qu'elle sera rentable à l'avenir . . .

Puis elle a offert de solides garanties.

Nous savons maintenant qu'aucune des banques à charte n'a effectué d'évaluation indépendante de la solvabilité de la Banque Commerciale du Canada et depuis que la ministre a donné sa garantie, plusieurs de ses collaborateurs ont donné aux Canadiens des assurances semblables, toutes aussi dénuées de fondement les unes que les autres. Le gouvernement demande maintenant aux contribuables du Canada de racheter les bourdes de la ministre et de ses collaborateurs. Cela dit, la ministre entend-elle assumer ses responsabilités et remettre sa démission au premier ministre, sur-le-champ, comme le voudrait le code d'honneur du régime parlementaire?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai dit au printemps et je répète maintenant que j'accepte pleinement l'obligation qui m'incombe et qui est d'assurer que nous avons le meilleur système de réglementation bancaire au monde.

M. Broadbent: Mais la ministre a une responsabilité envers les Canadiens et les gens à qui elle a dit de lui faire confiance, que cette banque serait viable. Or, elle s'est trompée. Elle devrait le reconnaître et démissionner.

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE EXIGE LA DÉMISSION DE LA MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je pose ma question supplémentaire. Étant donné qu'en dernière analyse il est responsable de l'activité de sa ministre, que celle-ci a communiqué à la Chambre le 25 mars une évaluation tout à fait erronée, qu'elle a manifestement pris en l'occurrence une décision rapide sans suffisamment consulter les banques à charte, sans que les banques à charte elles-mêmes aient pu procéder à une étude suffisante, le premier ministre pourrait-il faire ce qui s'impose et exiger la démission de sa ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons fait savoir, même avant aujourd'hui, que nous entendions charger un comité parlementaire d'étudier à fond toute cette question.

Mon honorable ami, qui siège depuis longtemps à la Chambre, reconnaîtra sans doute que pour être juste, avant de juger hâtivement comme il le voudrait aujourd'hui, il pourrait bien changer d'idée une fois qu'il connaîtra tous les faits. Il pourrait alors conclure, comme je l'ai fait moi-même, que la ministre d'État aux Finances est l'une des Canadiennes les plus remarquables et les plus compétentes et qu'elle a agi on ne plus honorablement.

M. Broadbent: Elle devrait dire cela aux gens qui ont perdu de l'argent à la Banque pour voir ce qu'ils en pensent.

LA DÉCLARATION FAITE PAR LA MINISTRE EN MARS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la ministre a déclaré à la Chambre que c'était après avoir consulté le groupe de soutien, en l'occurrence les banques à charte, qu'elle pouvait assurer aux Canadiens que les 255 millions de dollars garantiraient la rentabilité de la banque. Cela s'est révélé entièrement faux. Nous avons appris qu'aucune des banques à charte n'a vraiment évalué les perspectives de solvabilité de la Banque Commerciale du Canada. Par conséquent, le premier ministre ne trouve-t-il pas que sa propre ministre a souverainement induit la Chambre en erreur, ce qui risque de coûter des millions de dollars aux coopératives de crédit, aux municipalités et aux contribuables? S'il le reconnaît, encore une fois, pourquoi attendre qu'un comité soumette un rapport? Pourquoi ne pas exiger comme il se doit sa démission?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le comité compétent étudiera toute cette affaire, comme il se doit, de façon détaillée. Mon honorable ami pourra interroger à loisir tous ceux qui ont participé à cette décision.

S'il estime, en tant que chef du Nouveau parti démocratique, que le gouvernement du Canada a eu tort en mars dernier de se porter à la rescousse d'institutions financières en péril dans l'Ouest du Canada, qu'il le dise. Qu'il le dise maintenant. Si ces institutions étaient en péril, c'était à cause du Programme énergétique national et du climat qu'il crée. C'est un aspect que le comité parlementaire ne manquera pas de soulever.

• (1430)

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question sera très courte, elle s'adresse au premier ministre.

Comment ce dernier peut-il dire ce qu'il vient de dire alors que, lorsque l'analyse en comité a été faite de la situation de la *Canadian Commercial Bank*, on a clairement indiqué que le problème venait de prêts faits dans les questions énergétiques aux États-Unis? Comment le premier ministre peut-il dire ce qu'il vient de dire concernant la politique nationale de l'Énergie, alors qu'il a été démontré avec preuve à l'appui que le mauvais prêt provenait de prêts faits aux États-Unis dans le secteur énergétique?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, ce qui s'est produit en Alberta au cours des cinq dernières années est le résultat direct des problèmes attribuables au programme énergétique national et ce qui est arrivé dans le secteur de l'énergie . . .

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: . . . nous sommes prêts à étudier cette question en comité. Les établissements financiers de l'Ouest méritent l'aide de ce gouvernement, tout autant que les compagnies qui ont reçu l'aide du gouvernement libéral.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR CERTAINES DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je ne comprends pas du tout la réponse de madame la ministre.

En cette Chambre, l'Opposition officielle a appuyé la position qu'elle avait prise en mars dernier en prenant en considération les exposés qu'on nous a présentés sur la situation financière de la banque. Alors, elle ne peut certainement pas nous reprocher aujourd'hui de lui poser des questions là-dessus. On l'a appuyée dans le passé.

Mais voici ce qu'on lui demande aujourd'hui: Comment se fait-il qu'en mars dernier on a assuré à l'ensemble de la population du Canada—et le ministre des Finances l'a déclaré de son siège à la Chambre—que les 255 millions de dollars étaient suffisants et que la banque allait progresser?

Nous demandons au ministre: Qu'est-ce qui a changé entre le mois de mars et le mois de juillet à aujourd'hui? Est-ce qu'on nous a menti durant tout l'exercice du mois de mars?

M. le Président: A l'ordre! A l'ordre, s'il vous plaît! Je pense que j'ai entendu le député prononcer un mot qui n'est pas parlementaire et je dois . . .

M. Garneau: . . . est-ce qu'on a menti?

M. le Président: Mais on ne peut pas dire par un moyen indirect une chose qu'il n'est pas possible de dire directement . . .

[*Traduction*]

Il n'est pas possible de dire indirectement un mot dont l'intention est antiparlementaire. Puis-je demander, simplement, au député de reformuler sa question?

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le Président, c'est une question trop importante pour la débattre par un rappel au Règlement. Ce que j'ai dit est dit. Je suis prêt à le retirer si cela sert le débat.

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, en mars, le gouvernement a dû, en consultation avec les banques à charte et deux provinces de l'Ouest, prendre une décision concernant un établissement financier de l'Ouest. Si nous avions laissé cette banque fermer, l'effet sur l'Alberta aurait été catastrophique, absolument catastrophique. Depuis nous suivons la situation.

Une voix: Est-ce mieux maintenant?

Mme McDougall: Nous sommes prêts à prendre aujourd'hui les décisions qui s'imposent. La décision est différente, car les circonstances ont changé. Nous sommes prêts à prendre cette décision maintenant, tout comme nous acceptions les responsabilités de l'autre à l'époque.

LES PRATIQUES DE CRÉDIT DE LA BANQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je tiens à signaler au premier ministre que ce qui est répréhensible reste répréhensible, peu importe que ce soit dans l'ouest du Canada, dans la région centrale ou dans l'Est.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Finances. Quand elle a dit en mars qu'elle avait pleinement confiance dans le programme de sauvetage, était-elle au courant des pratiques de crédit imprudentes de la Banque Commerciale du Canada à l'époque et des méthodes de comptabilité hautement douteuses qui expliquaient la situation financière de la banque ainsi que l'importance de ses prêts non productifs? Quand elle a dit avoir pleinement confiance dans la banque, était-elle au courant de ces problèmes?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous savions que la Banque commerciale du Canada avait des prêts problèmes. Les mesures que nous avons prises visaient à s'attaquer à ces problèmes. Nous avons agi au mieux de notre connaissance sur les conseils des meilleurs banquiers du Canada et de deux provinces de l'Ouest. Nous avons pris notre décision et nous l'avons fait en fonction des faits dont nous disposions.

Questions orales

LES CONSEILS DONNÉS PAR LES HAUTS FONCTIONNAIRES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. A une époque où nous nous inquiétons tous de la stabilité du système bancaire au Canada et craignons une perte de confiance chez les Canadiens et les investisseurs étrangers, nous devons nous interroger au sujet d'autres institutions financières.

L'inspecteur général des banques avait dit que la Banque commerciale du Canada était en bonne santé, de même que toutes les autres banques du Canada. Le gouverneur Bouey de la banque centrale, la ministre d'État chargées des Finances, le ministre des Finances et le président du comité des finances avaient dit la même chose. Ils se sont tous trompés. Quand les gens nous demandent maintenant si d'autres institutions financières ont des problèmes, à qui devons-nous nous adresser pour obtenir une opinion honnête, monsieur le premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je pense, monsieur le Président, que mon honorable ami a posé une question importante, mais délicate. L'actif en jeu dans cette affaire malheureuse, dont nous tenons à examiner tous les aspects, représente, si je ne m'abuse, moins de 1 p. 100 de l'actif des banques à charte du Canada. Je pense que c'est un fait bien connu que les banques à charte du Canada comptent parmi les plus fortes du monde. Notre système bancaire jouit donc d'une certaine intégrité et notre gouvernement compte la maintenir.

LES NIVEAUX DES ASSURANCES-DÉPÔTS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, dans le *Report on Business* de septembre 1985, on rapporte que la ministre d'État chargée des Finances aurait déclaré que les niveaux des assurances-dépôts seraient strictement respectés si un organisme de prêt faisait défaut. Dans ces conditions, comment peut-elle nous proposer de rembourser des déposants de la Banque commerciale du Canada non assurés?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous sommes responsables de ces déposants puisqu'il s'agit d'institutions, d'entreprises et de caisses de crédit. Si le député estime que nous n'avons aucune responsabilité à l'égard de ce groupe de personnes, je serais heureuse de connaître ses vues à ce sujet.

LA SITUATION DES ACTIONNAIRES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, la ministre s'est peut-être convertie. La voici devenue partisane des opérations de sauvetage.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: La déclaration rapportée dans le *Report on Business* est claire et sans équivoque. Si elle est prête à rembourser des déposants non assurés, comment la ministre peut-elle en même temps rembourser les actionnaires qui, pour la plupart, sont de petits retraités qui voient disparaître d'un seul coup toutes les économies qu'ils ont investies dans cette banque?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député cherche à nouveau à semer la panique parmi les petits retraités. Le montant des avoirs investis sous forme de fonds de pension dans cette banque est très restreint. Je puis assurer aux retraités dont le fonds de pension est investi dans la Banque Commerciale du Canada que leur avoir et leur retraite ne sont pas menacés.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT VA DEMANDER LA DÉMISSION DE MM. BOUEY ET KENNETT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et concerne la confiance du gouvernement dans la Banque du Canada et l'inspecteur général des banques. Compte tenu du fait que les conseils de ces deux fonctionnaires vont coûter aux contribuables du pays environ un milliard de dollars, est-ce que le gouvernement reste confiant dans ces deux fonctionnaires? Si non, est-ce qu'il va demander la démission de MM. Kennett et Bouey?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, après la déclaration assez surprenante . . . l'accusation portée par le chef de l'opposition officielle contre le gouverneur de la Banque du Canada, qui était une déclaration inusitée pour dire le moins, vous me surprenez davantage.

On a déjà annoncé qu'il y aura une commission parlementaire afin que la lumière puisse être faite sur tout le dossier complexe. Attendons! Attendons . . . Après cela, vous aurez le temps de juger le comportement de tout le monde impliqué là-dedans. Mais ne portez pas de jugement de mauvaise foi ou d'incompétence avant que vous ayez entendu toute la preuve. C'est tout!

[*Traduction*]

LE RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Un étudiant de première année en finances à l'université aurait pu prévoir la déconfiture de la Banque Commerciale du Canada s'il avait lu le rapport présenté par le comité des finances, du commerce et des questions économiques, en juin. Or, les renseignements recueillis par ce comité étaient accessibles au gouverneur de la Banque du Canada et à l'inspecteur général des banques en mars lorsqu'ils ont conseillé d'accorder une aide financière à la banque. Comment le gouvernement peut-il être encore disposé à leur faire confiance, après avoir reçu un conseil de ce genre qui a coûté au contribuable un milliard de dollars?

• (1440)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, si la Banque Commerciale du Canada avait fait faillite en mars, le coût aurait été à peu près équivalent à ce qu'il est maintenant. Cela n'a pas coûté beaucoup plus aux contribuables.

Des voix: Oh, oh!

Mme McDougall: Il valait le peine d'agir ainsi, afin de renflouer cette institution. Si nous avions alors pris la même décision . . .

M. Gauthier: Qu'est-ce qu'un milliard!

Mme McDougall: Si nous avions fermé cette banque en mars, le coût global pour le gouvernement et le contribuable aurait été pratiquement le même que ce qu'il est maintenant, et les répercussions économiques sur l'ouest du pays auraient été énormes.

* * *

L'AGRICULTURE

LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LA GRÊLE AU TIMISKAMING

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Comme il le sait très bien, 38 exploitations agricoles de ma circonscription ont subi de graves dégâts à cause de la grêle au début de l'été. Le ministre a-t-il reçu des lettres de ses homologues provinciaux au sujet de l'aide que l'on pourrait éventuellement apporter aux victimes?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le député pour l'intervention qu'il fait au nom de ses électeurs. Il doit bien savoir par ailleurs que nous avons envoyé un groupe d'étude fédéral-provincial sur place et que nous traitons un à un le cas des clients de la SCA. La province devra prendre l'intitiative, cela va de soi et déclarer la région zone sinistrée avant que nous ne puissions réagir.

* * *

[*Français*]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

ON DEMANDE COMMENT ON PEUT EXPLIQUER L'ABSENCE DE FONDS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans votre fameux Budget du 23 mai dernier, vous demandiez aux 3.5 millions de familles avec enfants de faire des sacrifices et d'accepter une réduction de 3 p. 100 sur l'indexation des allocations familiales et sur le crédit d'impôt-enfant. Aujourd'hui, comment pouvez-vous expliquer à ces millions de familles au Canada que vous n'avez pas l'argent, que ces gens-là doivent faire des sacrifices et qu'en même temps vous réussissez à trouver un milliard de dollars pour rembourser les riches épargnants de $60,000 ou plus, suite à votre faillite?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je félicite le député pour les nouvelles responsabilités qui lui ont été confiées par le chef de l'opposition. Il a posé une question au sujet des dispositions budgétaires relatives aux allocations familiales. Je lui rappelle que le budget a été adopté. Le gouvernement a l'intention de présenter très bientôt un projet de loi traitant du sujet de sa question.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE MILLIARD DESTINÉ À SAUVER LES ÉPARGNES DES PLUS RICHES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Je n'ai pas de temps à perdre avec les compliments. Ce que les familles veulent avoir, c'est une réponse du premier ministre. Il s'est montré lâche à l'endroit des personnes âgées et maintenant il commence la session en étant lâche à l'endroit des familles avec enfants.

Monsieur le premier ministre, comment expliquer à ces familles-là aujourd'hui qui ont encore confiance en vous . . . Vous avez demandé de faire des sacrifices . . . Elles vont perdre $22 l'année prochaine, en 1986, comment expliquer que vous avez trouvé 1 milliard pour sauver les épargnes des plus riches, comment expliquer cela à ces familles?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je rappelle au député que, lorsqu'il a posé cette question, il n'a pas parlé de l'augmentation du crédit d'impôt-enfant pour les familles les plus démunies qui ont des enfants à charge. Tous les organismes à caractère social qui ont examiné la question trouvent qu'il existe une meilleure façon de procéder. Je rappelle au député que la Commission Macdonald a fait une recommandation analogue. Je voudrais que le député soit d'accord que l'on donne plus d'argent aux familles ayant des enfants à charge qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus, au lieu de prendre la position qu'il a adoptée.

* * *

LES ARMES SPATIALES

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS—LES CONTRATS DE RECHERCHE

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, je vais passer à un autre numéro potentiel de haute voltige, et je pose ma question au premier ministre. Il a eu l'air de dire que, bien que le gouvernement canadien ne doive pas officiellement participer à la recherche sur la guerre des étoiles, il apporterait une aide financière aux entreprises privées qui souhaiteraient soumissionner pour des contrats de recherche sur la défense dans le domaine de la guerre des étoiles. Le premier ministre pourrait-il éclairer la lanterne de nombreux Canadiens en répondant à la question suivante: Veut-il dire que le gouvernement canadien apporterait aux entreprises qui se lanceraient dans la recherche sur la guerre des étoiles le même genre d'aide qu'à celles qui travaillent dans d'autres domaines de la défense? La Corporation commerciale canadienne sera-t-elle l'intermédiaire, et la GRC sera-t-elle responsable des autorisations pour les documents classifiés concernés?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le gouvernement canadien a pris à propos de l'IDS une décision qui nous semble conforme aux intérêts nationaux en matière de recherche, comme c'est le cas depuis de nombreuses années. Nous avons l'intention de coopérer avec les États-Unis, comme dans le passé, et nous espérons que les activités de recherche vont se développer. Tous ces projets font l'objet d'une procédure de décision qui fonctionne et qui sera utilisée chaque fois qu'un nouveau projet sera étudié.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais que les choses soient claires pour tout le monde. Si je comprends bien, le ministre de la Défense nationale nous dit que le gouvernement canadien n'accordera pas à la recherche sur la guerre des étoiles le même genre d'aide que celle que la Corporation commerciale canadienne apporte à d'autres projets de recherche liés à la défense. Est-ce bien là précisément ce que veut dire le ministre de la Défense nationale?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la députée est en droit de considérer que nous avons l'intention de poursuivre nos efforts de recherche en coopération avec les États-Unis, et que nous espérons voir prospérer cette activité. Nous espérons maintenir une ligne cohérente à cet égard, contrairement à ce que font la députée et son parti à propos de toute la question de l'appartenance à l'alliance de l'OTAN.

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LA PROTECTION DES PLACEMENTS DES FONDS DE PENSION

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné l'inquiétude qui s'est manifestée ces derniers temps, progresse-t-on dans l'élaboration d'un mécanisme destiné à protéger les fonds de pension, qui sont en fait des fonds de retraite en fiducie, en cas de faillite et de réclamation des créanciers?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, pour répondre à mon honorable collègue, nous avons constitué en avril un comité consultatif chargé d'étudier la Loi sur la faillite. En fait, nous avons déjà annoncé que nous allons creuser la question et présenter une recommandation en temps utile.

LES BANQUES

L'EFFONDREMENT DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Peut-il nous donner l'assurance que ni le gouverneur de la Banque du Canada, ni l'inspecteur général des banques ne vont servir à son gouvernement de boucs émissaires dans ce désastre de l'ordre du milliard, et que ce sont les ministres en cause qui en porteront la responsabilité, c'est-à-dire le ministre des Finances et la ministre d'État aux Finances?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): C'est bien là une des questions les plus intéressantes que j'aie entendues de longtemps mais avec cette réserve: pourquoi le député ne demande-t-il pas à son leader s'il veut nous donner l'assurance qu'il ne lynchera pas le gouverneur de la Banque du Canada avant que la cause ne soit entendue? C'est cela qu'il veut faire!

Des voix: Bravo!

M. Guilbault (Saint-Jacques): Voilà une réponse intéressante.

M. Mulroney: Attendons de voir les «bleus»; sauf erreur, j'ai entendu mon très honorable ami dire que le gouverneur de la Banque du Canada avait induit en erreur la Chambre des communes et les Canadiens, délibérément . . .

Des voix: C'est vous qui l'avez fait!

M. Mulroney: Et c'est là une accusation grave, bien grave à lancer contre un haut fonctionnaire qui sert le Canada loyalement, et honorablement, et bien.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, nous tenons à nous assurer que ce sont les ministres qui seront tenus responsables d'avoir supervisé et d'avoir recommandé ce désastre de l'ordre du milliard aux Canadiens. Voilà les responsables!

Le chef de l'opposition a demandé au gouvernement et au premier ministre de permettre au vérificateur général d'effectuer une enquête indépendante sur les circonstances qui ont abouti à l'effondrement de la banque. Est-ce que le premier ministre voudrait faire droit à cette demande?

• (1450)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'honorable parlementaire a appartenu à un gouvernement libéral qui n'a pas voulu permettre au vérificateur général de faire enquête sur Petro-Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Il a refusé catégoriquement.

Des voix: Vraiment?

M. Mulroney: Et nous avons accepté catégoriquement. Il n'y a qu'une chose que nous n'avons pas voulu faire, c'est de donner au vérificateur général l'accès aux documents de l'ex-premier ministre et de son prédécesseur, parce que nous tenons à la tradition parlementaire britannique. Si nous avons fait cela, c'est pour protéger les documents de l'ex-premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous allons renvoyer l'affaire à un comité parlementaire. Nous comptons que tout le monde sera entendu. Après avoir dit non au vérificateur général pour ce qui concernait Petro-Canada, si mon honorable ami veut comparaître devant un comité, le vérificateur général lui dira à lui et à n'importe quel autre député que l'unique chose que le premier ministre a refusée a été de permettre au vérificateur général d'aller fouiller dans les documents du très honorable chef de l'opposition et du très honorable Pierre Trudeau, parce que j'ai dit que c'était inadmissible et je considère encore cela comme inadmissible. Le reste, le vérificateur général peut l'avoir.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—ON DEMANDE DES SANCTIONS

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, lequel aurait déclaré que certains intérêts importants, dont il tient sans doute compte, s'opposent aux sanctions contre le régime sud-africain. Le premier ministre peut-il nous dire quels intérêts sont plus importants que les 77 p. 100 d'Africains noirs et leurs dirigeants très respectés, qui exigent des sanctions à l'appui de leur lutte?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la Chambre a certainement remarqué, et elle l'approuvera avec moi, la déclaration faite par le président des États-Unis aujourd'hui en vue d'annoncer certaines sanctions à l'égard de l'Afrique du Sud. Je signale aux députés à la Chambre que les sanctions annoncées par le gouvernement américain à midi aujourd'hui étaient, dans l'ensemble, les mêmes que celles annoncées par le gouvernement du Canada au début juillet.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Nous estimons qu'il est indispensable de faire tout notre possible pour favoriser un changement dans le régime choquant et inacceptable en vigueur en Afrique du Sud. Pour le moment, il s'agit d'exercer des pressions constantes sur le gouvernement de ce pays. Manifestement, s'il faut en arriver à l'interruption totale de toutes les relations économiques et diplomatiques, nous sommes disposés à le faire si les autres initiatives ne portent pas fruit. Cependant, la plupart d'entre nous à la Chambre estiment qu'il importe de garder une porte ouverte et d'user plus tard de l'influence dont nous disposons, au lieu de l'exercer immédiatement en prenant une initiative qui risque d'être plus efficace sur le plan des relations publiques dans notre pays qu'en vue de supprimer l'apartheid en Afrique du Sud.

LA POSITION DU CANADA

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, je conseille tout d'abord au gouvernement d'écouter ceux qui se battent pour leur liberté afin de déterminer les sacrifices qu'il devrait faire. Je demande au premier ministre et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures quand le Canada fera preuve de leadership. C'est ridicule. Nos voisins du Sud prennent un engagement constructif tandis que le Canada, vers lequel les yeux du monde sont tournés, refuse d'intervenir. Les Américains sont plus énergiques que les Canadiens.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il s'agit de déterminer quelles mesures le Canada peut prendre pour mettre un terme à ce régime inacceptable en Afrique du Sud. Plutôt que de faire de beaux discours, il s'agit pour nous de prendre des mesures énergiques.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre!

M. Clark (Yellowhead): Le député a parlé de «leadership». Nous avons déjà fait preuve de leadership dans les mesures et les sanctions annoncées en juillet dernier. L'Australie, le Japon, la France et depuis peu les États-Unis ont suivi l'exemple du Canada à cet égard. Nous comptons continuer à donner l'exemple. J'espère pouvoir faire, vers la fin de la semaine, une déclaration à la Chambre concernant la réaction non seulement du gouvernement, mais également de l'ensemble du pays, je l'espère, à la situation qui prévaut en Afrique du Sud.

* * *

LES BANQUES

L'EFFONDREMENT DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE DES FINANCES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il n'est pas passé inaperçu, je crois, que c'est la ministre d'État aux Finances qui a répondu aux questions posées à la Chambre au sujet de la Banque Commerciale du Canada. Certaines responsabilités ont pu être déléguées à la ministre d'État. Toutefois, le ministre des Finances est toujours chargé, au point de vue juridique et parlementaire, d'assurer la stabilité de nos institutions financières et de gérer l'économie canadienne. Je demande au premier ministre pourquoi le ministre des Finances ne répond pas aux questions de cette nature à la Chambre. Le premier ministre veut-il nous assurer qu'il fait encore confiance à ce ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme c'est notre première journée, je daignerai répondre à une question futile.

Mme Copps: Les Canadiens eux ne la trouvent pas futile.

M. Mulroney: Mon très honorable ami sait fort bien que la ministre d'État aux Finances depuis le début s'est acquittée de ses fonctions de façon fort compétente.

Quant au ministre des Finances, nous pouvons dire que grâce à sa sage gestion économique depuis le début de son mandat, 284,000 emplois ont été créés . . .

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: . . . les taux d'intérêt ont fléchi d'environ 3 p. 100 et l'économie croît au rythme de . . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. C'est, bien sûr, la première journée.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Monsieur le Président, je répondrai volontiers à toute autre question que le très honorable député voudra bien me poser.

* * *

LE MULTICULTURALISME

L'AIDE AUX FAMILLES DES VICTIMES DE LA CATASTROPHE D'AIR INDIA

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Multiculturalisme. Le mois dernier, le gouvernement fédéral a fourni $30,000 pour l'installation d'un service d'information téléphonique sans frais pour les familles des victimes de la catastrophe d'Air India. Où en sont ce projet d'aide et les autres mesures prises par le gouvernement pour aider ces familles?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président . . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: A compter de maintenant, si tout le monde est d'accord, je demanderai aux députés de cesser de gaspiller le temps de la Chambre en applaudissant.

M. Jelinek: Monsieur le Président, je tiens à signaler à la députée que, depuis l'instauration de ce service le 15 juillet, il y a eu plus de 1,500 appels de personnes demandant de l'aide. Il y avait notamment des gens qui voulaient des renseignements au sujet de certificats de décès, de services d'avocats, de services psychiatriques, de la réunification des familles, et ainsi de suite. Je signale à la députée, qu'en outre, tous les ministères du gouvernement fédéral collaborent pour aider les familles des victimes de cette catastrophe et que le gouvernement continuera de les aider après l'expiration du délai de six mois.

M. le Président: Le député d'Essex-Windsor a la parole pour poser une seule question.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE COMMERCE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il existe énormement de confusion au Canada quant aux intentions du gouvernement à l'égard du libre-échange avec les États-Unis. Une semaine, le premier ministre dit qu'aucune décision ne sera prise avant les pourparlers de novembre avec les gouvernements provinciaux, et la semaine suivante, il dit que des décisions seront annoncées d'ici le 17 septembre. Le premier ministre pourrait-il dire clairement et carrément aux Canadiens quels sont les projets du gouvernement à cet égard?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je regrette que mon honorable ami ait du mal à comprendre ce qui constitue une position très précise. Lorsque je me suis entretenu avec le président Reagan, à Québec, j'ai convenu avec lui que dans un délai de six mois nos gouvernements s'enverraient des signaux respectifs quant à notre intention de nous lancer ou non dans des pourparlers préliminaires pouvant mener à de nouveaux accords de commerce. Le Canada s'intéresse à des accords de commerce.

• (1500)

Le Canada s'intéresse à de tels accords commerciaux avec les États-Unis. Ils nous intéressent pour deux raisons. D'accord, le commerce signifie pour nous des emplois. Ensuite, nous sommes inquiets du sentiment protectionniste qui envahit à l'heure actuelle bien des secteurs de la vie américaine. Une proportion croissante de notre commerce—près de 80 p. 100—se fait avec les États-Unis. Nous voulons nous assurer ces marchés pour les producteurs canadiens parce qu'ils représentent des emplois en Colombie-Britannique, à Sault-Sainte-Marie, à Sydney et partout ailleurs au pays.

Par conséquent, en temps opportun et au moment convenu, nous enverrons d'un commun accord un signal, après avoir consulté les gouvernements provinciaux et après en avoir débattu à la Chambre. Un comité parlementaire a parcouru le pays cet été et a présenté ses recommandations. Nous agirons à cet égard comme nous l'avons fait hier à l'égard de l'IDS, soit dans l'intérêt national des Canadiens.

Des voix: Bravo!

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le vendredi 28 juin 1985, à l'exception de cinq, sont conformes au Règlement quant à la forme.

[*Français*]

Les pétitions présentées par l'honorable député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) et par l'honorable député de York-Ouest (M. Marchi) et certaines pétitions présentées par l'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) ne sont pas conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

[*Traduction*]

Les pétitions présentées par la députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) et le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) qui les ont déposées auprès du Greffier sont également conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE GOUVERNEMENT

DÉPÔT DE QUATRE DOCUMENTS

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, conformément à l'article 47(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer sur le Bureau, dans les deux langues officielles, les quatre documents suivants: Premièrement, un nouveau code régissant la conduite des titulaires de charges publiques, en ce qui concerne les conflits d'intérêts, et l'après-mandat. Deuxièmement, des instructions au ministre leur imposant des limites strictes et précises en ce qui concerne le recrutement possible de membres de leur famille. Troisièmement, des lettres aux chefs des partis d'opposition au sujet des normes d'éthique régissant la conduite des députés et des sénateurs. Quatrièmement, des conseils aux sociétés d'État en ce qui concerne leurs relations avec le gouvernement central.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, quiconque s'attendait que les documents déposés soient enrubannés de rouge devrait savoir qu'il y a des limites à mon absence d'esprit de parti.

L'administration publique repose sur un grand principe, voire un impératif: en démocratie, le gouvernement et la Fonction publique doivent, pour bien fonctionner, pouvoir compter sur la confiance des administrés. En vue de renforcer cette confiance, il faut que le gouvernement gère avec compétence et s'inspire des meilleures normes de conduite. C'est pourquoi je dépose aujourd'hui une série de documents qui exposent en détail divers aspects du code de conduite dont le gouvernement s'est doté dans le secteur public.

Je voudrais, cet après-midi, fournir à mes collègues députés quelques explications sur les documents et présenter à la Chambre d'autres éléments du train de mesures dont elle sera saisie. Il s'agit d'un programme en sept points.

Le premier document, qui a été déposé, consiste en un code régissant la conduite des titulaires de charges publiques en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat. Le deuxième, également déposé, renferme des instructions aux ministres leur imposant des limites sévères et précises sur l'embauche éventuelle de membres de leur famille. Dans le troisième, il y a des lettres adressées aux chefs des partis d'opposition à propos des normes d'éthique régissant la conduite des députés et des sénateurs. Ce document a été déposé, tout comme le quatrième, où il est question d'un programme expérimental d'examen par le Parlement des nominations faites par le gouverneur en conseil, formule qui s'imposera, nous

le souhaitons tous, je sais, comme un élément permanent de la démocratie parlementaire au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le cinquième document concerne la réglementation du lobbying au gouvernement fédéral. Le sixième renferme des conseils aux sociétés d'État sur leurs relations d'affaires avec le gouvernement. Enfin, le septième concerne un examen du processus de nomination des juges.

[*Français*]

A cette fin, monsieur le Président, je dépose aujourd'hui devant la Chambre un ensemble de documents concernant un train d'initiatives entreprises par le gouvernement en ce qui concerne l'éthique dans le secteur public.

Je souhaite cet après-midi vous fournir certaines explications à ce sujet et vous informer d'autres mesures qui viendront bientôt compléter les initiatives annoncées aujourd'hui même.

Le train de mesures envisagé comprend, comme je viens de le mentionner et qui mérite d'être souligné, sept volets. D'abord, un nouveau code régissant la conduite des titulaires de charges publiques en ce qui concerne les conflits d'intérêt et l'après-mandat, ce qui a été déposé.

En deuxième lieu, des instructions aux ministres leur imposant des limites strictes et précises en ce qui concerne le recrutement de membres de leur famille, ce qui est également déposé.

Troisièmement, des lettres aux chefs des partis d'opposition au sujet des normes d'éthique régissant la conduite des députés et sénateurs, tous les députés et sénateurs, ce qui a été également déposé.

Quatrièmement, un programme expérimental d'examen par le Parlement des nominations par le gouverneur en conseil. Et ici, monsieur le Président, vous me permettrez de souligner le travail de tous les députés du comité parlementaire, mais surtout de l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et du député de Papineau (M. Ouellet) qui ont fait un travail extraordinaire.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Cinquièmement, la réglementation du lobbying.

Sixièmement, des conseils aux sociétés d'État en ce qui concerne leurs relations avec le gouvernement fédéral, ce qui a été déposé.

Et, septièmement, un examen du processus de nomination des juges.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, nous n'avons pas pris de décision définitive dans tous les domaines. Toutefois, nous présentons aujourd'hui un énoncé très net de nos intentions. Certains éléments, comme le nouveau code concernant les conflits d'intérêts et la période suivant un emploi, pour les titulaires d'une charge publique, sont prêts à être appliqués. Le code entrera en vigueur le 1^er^ janvier 1986, une fois que l'infrastructure nécessaire sera en place. Sans attendre, les ministres et les personnes nommées par décret du conseil respecteront ces dispositions.

D'autres éléments, comme le programme expérimental d'examen parlementaire des nominations par décret du conseil, seront d'abord améliorés par consultation des chefs de l'opposition et en fonction de l'expérience acquise. Nous aimerions consulter une nouvelle fois les distingués chefs de l'opposition, ainsi que le président et le vice-président du comité de la réforme parlementaire.

D'autres encore, comme le processus d'examen des nominations de juges, exigeront plus de consultations avec l'Association du barreau canadien avant que nous ne fassions des propositions détaillées.

[*Français*]

L'important, monsieur le Président, c'est que, pour la première fois dans notre histoire, le gouvernement a saisi le Parlement d'un vaste programme d'initiatives concernant l'éthique dans le secteur public.

C'est la preuve tangible que le gouvernement est déterminé à faire en sorte que les plus hautes normes soient respectées dans la conduite des affaires de l'État.

[*Traduction*]

Plutôt que de continuer à parler de tous les autres aspects, j'ai déposé aujourd'hui une lettre ouverte à tous les députés et sénateurs qui résume les sept éléments en signalant les plus importants, pour que les députés puissent les étudier.

[*Français*]

Ainsi qu'il est dit dans le document dont je viens de parler, cet ensemble de mesures de réforme témoigne de l'intention du gouvernement, et je tiens pour acquis de tous les parlementaires, d'adopter des normes d'éthique qui vont susciter le respect de tous les Canadiens. Nous souhaitons de cette façon approfondir le processus de renouveau national en ravivant la foi des Canadiens dans les institutions du gouvernement.

Nombre de ces mesures sont attendues depuis fort longtemps, et Dieu sait, monsieur le Président, combien le gouvernement aurait parfois souhaité qu'elles existent déjà. Elles sont maintenant en place ou sur le point de l'être, et nous pouvons nous réjouir de l'avènement prochain d'une nouvelle ère de confiance et de respect.

• (1510)

[*Traduction*]

Nous soumettons, aujourd'hui, à tous les députés ces documents, ces idées et ces propositions, monsieur le Président, car nous croyons fermement qu'elles permettront d'accroître le respect que les Canadiens doivent avoir pour le Parlement en tant qu'institution noble.

Des voix: Bravo!

L'hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Si je ne m'abuse, je viens d'entendre le premier ministre (M. Mulroney) d'une voix papelarde à l'extrême et de façon très objective à n'en pas douter, s'efforcer de camoufler ce qui s'est passé au cours de la dernière annés, à savoir la série la plus flagrante de nominations partisanes dont nous ayons jamais été témoins dans l'histoire de notre pays.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le premier ministre a parlé de civilité à la Chambre. J'ai reçu une copie des documents qui viennent d'être déposés ainsi que de la déclaration que le premier ministre vient de lire, à 13 h 30 cet après-midi, soit une demi-heure avant la période des questions. J'ignore si ces copies ont été transmises plus rapidement à mon collègue, le chef du Nouveau parti démocratique.

M. Hnatyshyn: Cela était conforme à l'entente que nous avions conclue.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il est tout à fait impossible à un député de l'opposition, et plus particulièrement à moi-même et à mon collègue, le chef du Nouveau parti démocratique, de par nos responsabilités, de répondre avec une certaine clarté et en connaissance de cause à ce que contient cette pile de documents.

M. Cassidy: Ni plaintes ni explications, John.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ajouterai, bien entendu, que j'ai des soupçons. Le leader parlementaire peut bien protester, mais il sait pertinemment comment les travaux de la Chambre doivent être conduits.

Une voix: C'est un imbécile, de toute façon.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il le sait pertinemment.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le fait que l'on présente ces documents aujourd'hui éveille des soupçons dans mon esprit; s'agit-il vraiment d'une coïncidence? Le gouvernement fait face à un scandale bancaire, à une catastrophe financière, et il espère que le premier ministre (M. Mulroney) pourra accaparer l'attention des médias et de la population grâce à ce petit subterfuge.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Le ministre des Finances (M. Wilson) se sauve maintenant.

Mme Copps: Sauvez-vous, Mike.

M. Chrétien: Au revoir Mike.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre des Finances vient de quitter la Chambre en hochant la tête. Nous espérons qu'il interviendra demain ici même, afin de défendre les questions qui relèvent de sa compétence.

M. Chrétien: Très juste.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il y a plusieurs mois qu'il a été question à la Chambre des lignes directrices et des conflits d'intérêts, monsieur le Président. Pourquoi ce retard? Pourquoi a-t-il fallu attendre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark)—qui nous quitte maintenant—ait pu accorder des faveurs à son frère? Que le ministre de la Justice (M. Crosbie) ait pu dispenser ses largesses à ses fils à Terre-Neuve? Que le ministre des Finances—qui vient de quitter la Chambre—ait accordé des faveurs à son beau-frère? Pourquoi ce long retard? Les lignes directrices s'appliquent-elles rétroactivement? Cette soit-disant tentative d'examen touchera-t-elle les 1,200 nominations qui ont déjà été faites?

M. Chrétien: Une nomination toutes les trois heures?

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Selon moi, monsieur le Président, les députés ont tout à fait le droit de demander au premier ministre et au vice-premier ministre (M. Nielsen) si ces lignes directrices seront appliquées plus rigoureusement que celles en vigueur à l'heure actuelle. Vont-elles être violées de la même façon que celles émises par M. Trudeau, et en vigueur à l'heure actuelle, l'ont été par le ministre de la Justice, le ministre des Finances et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures? C'est une question que nous sommes en droit de poser.

Je constate que le premier ministre, s'inspirant de certaines recommandations du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), va permettre, à titre d'expérience seulement, qu'un comité parlementaire examine quelques-unes des nominations effectuées par décret du gouverneur en conseil.

M. Hnatyshyn: Toutes les nominations.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous verrons, et nous verrons les résultats que cela va donner. Ce n'est pas ce que le premier ministre a dit pendant la campagne électorale. Il a dit que toutes les nominations allaient être examinées.

Une voix: Et pas seulement à titre d'expérience.

M. Turner (Vancouver Quadra): Et pas seulement à titre d'expérience. Nous voulons un engagement . . .

M. Chrétien: Et pas un an après.

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . et pas un an après, pas après que la porte de la grange ait été fermée et que le cheval se soit sauvé.

M. Hnatyshyn: Tous les examens seront rétroactifs.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il y a plus d'un an que les partisans, les amis et les copains du premier ministre puisent dans l'assiette au beurre. C'est assez long pour mal agir. Or maintenant d'un air moralisateur et magnanime, respectueux des traditions parlementaires il dépose ces lignes directrices, dont quelques-unes à titre d'expérience seulement.

M. Dick: Il paraît mieux que vous.

M. Turner (Vancouver Quadra): Durant la campagne électorale, le premier ministre avait fait naître de très grandes espérances en ce qui concerne le bon fonctionnement de la Chambre. Il les a trahies effrontément depuis un an. On a en effet observé toute une série de nominations toutes inspirées sans aucune exception par un esprit de favoritisme politique et de copinage le plus éhonté jamais vu dans l'histoire du pays.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Franchement, alors que j'observais attentivement le premier ministre se draper du manteau de l'impartialité qui sied à un premier ministre, je n'ai pu m'empêcher de penser que je me trouvais en face d'un fieffé hypocrite étant donné sa conduite l'année dernière.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Retirez vos paroles.

M. Rossi: Bravo!

M. le Président: Le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) est un député d'expérience. Il sait sans doute qu'il n'est pas très parlementaire d'accuser quelqu'un d'être un fieffé hypocrite. Je lui demanderais donc de retirer ses paroles.

M. Turner (Vancouver Quadra): Quelle parole, monsieur le Président, voulez-vous que je retire?

M. le Président: Le très honorable chef de l'opposition connaît la difficulté que crée ce genre de situation. Je lui demanderais simplement de faire ce qu'il sait devoir s'imposer et retirer son observation.

M. Chrétien: Laquelle?

M. Turner (Vancouver Quadra): Est-ce «fieffé» ou «hypocrite», que vous voulez que je retire monsieur le Président?

M. Dick: A quoi bon faire l'innocent, John Turner.

M. le Président: J'invite le très honorable chef de l'opposition à faire ce que l'honneur lui impose et à retirer l'observation «fieffé hypocrite».

M. Turner (Vancouver Quadra): Si c'est ainsi que vous interprétez le Règlement, je l'accepte bien sûr, monsieur le Président. Je retire donc cette observation, mais je me permettrai de dire que le premier ministre a affiché un cynisme éhonté au cours de l'année qui vient de s'écouler dans la façon dont il a nommé les titulaires de postes publics.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je constate que les lignes directrices conservatrices déposées aujourd'hui n'englobent pas les contrats accordés par le gouvernement. J'invite le premier ministre, le vice-premier ministre et le leader parlementaire à examiner avec le député de Saint-Jean-Est si les contrats accordés par le gouvernement devraient entrer également dans le cadre de ces lignes directrices, car, comme par hasard, une manchette du *Citizen* d'Ottawa du 7 septembre nous apprend qu'après avoir embauché un copain du premier ministre, une entreprise obtient un contrat de $200,000. Le copain en question est Sam Wakin, apparemment un ancien condisciple à l'Université St-François-Xavier. Les lignes directrices englobent-elles ce genre de nominations? Nous avons fait un examen préliminaire de ces documents, et ce genre d'arrangements ne nous semble absolument pas visés par les lignes directrices.

Je me contenterai de dire, monsieur le Président, qu'on ne nous a pas donné le temps de bien étudier ces documents. Nous allons les examiner attentivement. Nous avons le sentiment qu'il peut très bien s'agir encore une fois d'une tactique de camouflage. Quoi qu'il en soit, le gouvernement pourra compter sur notre collaboration s'il est le moindrement sincère.

Des voix: Bravo!

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le chef de l'opposition officielle (M. Turner) avait raison, notamment lorsqu'il a déclaré que nous n'avions pas reçu de préavis concernant les documents déposés aujourd'hui. C'est pour cette raison que je prends la parole au nom de mon chef et du caucus de mon parti. Disons, tout d'abord, qu'un simple coup d'œil, et c'est bien tout ce que nous avons pu faire aujourd'hui, laisse croire que ces directives ne feront guère plus que celles qui existaient naguère. Le gouvernement aurait l'intention d'arrêter des directives assurant un meilleur code de conduite que celui auquel ont donné lieu les directives actuellement en vigueur.

Or, il faut se demander si ces directives seront mieux respectées que celles qui existent actuellement. C'est la question que se pose la Chambre des communes depuis cinq ans. On dirait qu'elles sont interprétées en fonction de l'humeur du gouvernement de l'heure. Je rappelle donc que si nous pouvions avoir l'assurance qu'elles seront interprétées de la même façon pour tous les députés des Communes, nous aurions franchi un grand pas en mettant un terme à un climat très difficile qui a donné lieu à bien des récriminations. C'est le climat qui règne depuis le début des années 1980 et qui a continué d'exister lorsque le gouvernement a pris le pouvoir.

• (1520)

Je constate, au premier coup d'œil, que ces nouvelles directives pourraient fort bien clore l'ère de favoritisme éhonté que nous avons connue sous l'ancien régime libéral. J'espère que ce sera bien le cas et que le gouvernement ne pourra pas, lorsqu'il sera débouté, nommer les incompétents de l'arrière-ban et autres parasites à des postes permanents au sein de la Fonction publique et des organismes gouvernementaux.

On ne peut pas dire que le gouvernement actuel ait de quoi être fier jusqu'ici compte tenu de tous les amis et les petits copains qu'il a nommés à des postes par favoritisme politique. J'admets qu'il y a eu deux ou trois exceptions notoires, et le premier ministre (M. Mulroney) ne se prive pas de les signaler, mais c'est une goutte d'eau dans cette mer de nominations dont le gouvernement n'a vraiment pas lieu d'être fier. J'étais donc heureux de voir que les députés pourront à l'avenir revoir rétrospectivement les qualifications et titres de compétence des gens nommés à certains postes par le gouvernement depuis qu'il a été élu le 4 septembre 1984.

Cela dit, j'espère que la Chambre des communes et le Sénat prendront au sérieux la requête du premier ministre et que les présidents des deux Chambres entreprendront les consultations nécessaires pour déterminer la conduite que doivent adopter les députés et ministres de la Couronne. Pourtant, compte tenu de l'expérience passée, je ne suis pas très optimiste quant à l'avenir. En regardant le leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn) et le vice-premier ministre (M. Nielsen), je me rappelle les longs débats que nous avons eus sur la façon dont les anciens membres du cabinet libéral devenus hommes d'affaires devaient se comporter. Je me souviens comment les ministériels d'aujourd'hui reprochaient à l'ancien gouvernement son abus du favoritisme et des nominations dans la Fonction publique lorsqu'il était au pouvoir.

Je souhaite voir disparaître ce genre de choses. Je vois qu'il en est question mais je me demande comment on va procéder. Seul l'avenir le dira. Nous serons un peu plus rassurés quand on nous précisera la façon dont les mesures seront appliquées. Mais je tiens à souligner au premier ministre que compte tenu de l'expérience de l'an passé, je doute de la vigueur de son geste.

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI C-49

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, en ma qualité de député, de présenter une pétition signée par près de 2,000 citoyens de la ville de Niagara Falls qui réclame, compte tenu de l'accroissement de la prostitution et de la violence qui en découle, que la Chambre adopte immédiatement le projet de C-49.

LE NIVEAU ÉLEVÉ DU LAC SUPÉRIEUR

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 247 de mes commettants habitant le canton de Shuniah, Amethyst Beach, ainsi que par des membres de l'Association des campeurs de Island Beach. Ces gens sont vivement préoccupés par les dégâts causés à leurs biens par le niveau élevé du lac Supérieur. Si la faute est en partie imputable aux pluies torrentielles, il reste que la Direction de la Commission mixte internationale a décidé de garder élevé le niveau du lac Supérieur afin de protéger les propriétés des rives des lacs inférieurs. Les signataires demandent humblement au gouvernement du Canada de faire en sorte que la Commission évite de maintenir les eaux du lac à leur niveau le plus élevé.

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de la part de 10,000 citoyens de la circonscription de Gatineau et de celle de Hull-Aylmer qui se prévalent de leur ancien droit de présenter un grief commun à la Chambre.

Ces citoyens se plaignent du système de communications téléphoniques avec frais interurbains dans de très nombreux cas à l'intérieur de la région de la Capitale nationale. Ils trouvent que les Québécois et les Québécoises de la région subissent une inégalité de traitement dans le domaine des communications téléphoniques. Ils trouvent aussi que la facilité de communication devrait être égale pour tous et toutes, car cela est essentiel au développement de l'esprit de corps et d'appartenance communautaire de tous les citoyens de la région de la Capitale nationale.

[*Traduction*]

ON SOUSCRIT AU PROJET DE LOI C-226

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, j'a l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre un pétition signée par les membres de l'Église des frères mennonites à Borden, en Saskatchewan, dans ma circonscription. Ils y exhortent le Parlement à souscrire au projet de loi d'initiative privée C-226, dont la Chambre sera saisie un peu plus tard au courant de la semaine et dans lequel il est proposé de rendre l'avortement moins facilement accessible au Canada.

LE TRAFIC ILLICITE DE LA DROGUE

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par les habitants du quartier entourant les rues MacDonell et Fuller Avenue dans la ville de Toronto. Les signataires prient la Chambre de leur épargner l'indignité du harcèlement et des mauvais traitements qu'ils ont subis aux mains d'individus soupçonnés de s'adonner au trafic illicite de la drogue dans leur quartier. Ils réclament la protection de la police contre un tel harcèlement, et exhortent les ministres fédéraux compétents à user de tous les pouvoirs qui leur sont conférés en vue de mettre en œuvre les mesures législatives qui conviennent pour régler le problème et redonner au quartier son caractère sain de façon à ce qu'on puisse y élever une famille.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui aux questions nos 334, 351, 354, 375, 383, 388 et 418.

[*Texte*]

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CERTAINES COOPÉRATIVES

Question nº 334—**M. Hockin:**

Quels sont les noms des membres actuels du conseil d'administration de la *a*) Ridgemount/Mountmuir Co-op Housing Corp., de Hamilton, *b*) Coral Co-op/Barrie Community Union, *c*) Kenfinch Co-op/Toronto Board of Education Credit Union de Toronto, *d*) Parkfarm Co-op/IBM Toronto Emp. Credit Union, de Toronto et les intéressés demeurent-ils présentement dans les projets qu'ils représentent?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'a informé de ce qui suit:

Le 19 avril 1985 les noms des membres du conseil d'administration étaient les suivants:

a) Mountmuir Co-op., Hamilton. George Harrison—résident de la coopérative Mountmuir, Bernard Hinkley, Gérald McLean—résident de la coopérative Mountmuir, Diane Goodale—résident de la coopérative Mountmiur, David Brown—résident de la coopérative Mountmuir.

Pour ce qui est de la Mountmuir Co-op., le nouveau conseil d'administration sera élu en juin 1985 et la SCHL a insisté pour qu'il soit composé de membres résidents de la coopérative.

b) Coral Co-op., Orillia. Sandra Taylor—résident de la coopérative Coral, Wayne Jordison—résident de la coopérative Coral, Danier Moore—résident de la coopérative Coral, Robert Laurence—résident de la coopérative Coral, Patrick Fortin—résident de la coopérative Coral.

c) Kenfinch Co-op., Toronto. Willis Carter—résident de la coopérative Kenfinch, Ken Transon—résident de la coopérative Kenfinch, Yvonne McEwan—résident de la coopérative Kenfinch, Lorie Mackness—résident de la coopérative Kenfinch, Jerry Morincie—résident de la coopérative Kenfinch, Charles Busharn—résident de la coopérative Kenfinch, Majorie Taylor—résident de la coopérative Kenfinch, Gwenda Botchey—résident de la coopérative Kenfinch.

d) Park Farm Co-op., Toronto. Dorothy Ridley, Ariel Forsbrey—résident de la coopérative Park Farm, Kimberley Colaccio, Wendy Scott, Clifford Baulch—résident de la coopérative Park Farm, Révérend Gérald Loweth.

Le projet d'habitation a été remis à la coopérative en mars 1985. Au cours des six prochains mois, le conseil d'administration, composé uniquement de résidents, sera élu par l'ensemble des résidents de la Park Farm Co-op.

RADIO-CANADA—LE BUDGET DU SERVICE DES VENTES À L'ÉTRANGER

Question nº 351—**M. Desrosiers:**

1. Quel budget la Société Radio-Canada a-t-elle réservé à son service des ventes à l'étranger pour l'année financière 1985-1986?

2. Quand le service a-t-il été créé et quels sont ses *a*) revenus, *b*) dépenses annuelles depuis sa création?

3. Combien le service compte-t-il de représentants et chacun d'eux assiste-t-il à un ou plusieurs festivals à travers le monde chaque année?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

1. La demande concernant le «Service des ventes à l'étranger» se réfère en fait à l'activité de la Société connue sous le nom de «Les Entreprises Radio-Canada». Les données financières citées ci-dessous décrivent toute cette activité, pas seulement les ventes à l'étranger.

Projection des recettes	$9,594,000
Dépenses	$8,068,000

Questions au Feuilleton

2. *a*) et *b*) Les Entreprises Radio-Canada ont été créées le 1er avril 1983 pour gérer les activités commerciales exclusives de la Société. Les recettes et dépenses s'établissent comme suit:

		1982-1983 (Exploitation anglaise seulement)	1983-1984 (Exploitations françaises et anglaises)	1984-1985 (Exploitations françaises et anglaises)
		(en milliers de dollars)		
(i)	Ventes d'émissions			
	Recettes	4985	5787	5689
	Dépenses	3684	4625	4813
	Profit net d'exploitation	1301	1162	876
(ii)	Produits au consommateur			
	Recettes	584	1128	2068
	Dépenses	858	1531	1885
	Profit net d'exploitation	(274)	(403)	183
(iii)	Coûts fixes d'administration	720	768	943
	Profit net (perte)	307	(9)	116
	Redressement de l'exercice précédent*		(105)	(587)
	Profit total (perte)	307	(114)	(471)

*Redressement de l'exercice précédent: Jusqu'au présent exercice, sur signature d'un contrat, la somme qui faisait l'objet du contrat était inscrite comme revenus de l'exercice durant lequel avait lieu la signature. La valeur des émissions non livrées en vertu du contrat durant l'exercice était débitée à titre de «Redressement de l'exercice précédent» durant l'exercice suivant.

3. Ventes d'émission de télévision—10
Produits audio—4

Il y a lieu de noter que les représentants ne participent pas aux festivals, mais se rendent plutôt à des marchés ou à des foires commerciales dûment organisées. Chaque représentant assiste à une ou plusieurs de ces manifestations chaque année.

RADIO-CANADA—LES OFFRES DE RETRAITE ANTICIPÉE

Question nº 354—**M. Desrosiers:**

La Société Radio-Canada a-t-elle demandé à certains de ses cadres de prendre une retraite anticipée et, dans l'affirmative, *a*) à combien, *b*) ont-ils obtenu une somme forfaitaire en guise de dommages-intérêts ou pour toute autre raison, *c*) certains des intéressés ont-ils conclu, depuis leur départ, une entente contractuelle avec la Société pour occuper un poste quelconque auprès de la Société ou d'une entreprise affiliée?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: Oui. *a*) 35 cadres à la Maison de Radio-Canada à Montréal. *b*) Oui. *c*) Oui. Ce fut le cas pour deux d'entre eux que la direction a réengagés pour des contrats à court terme afin qu'ils puissent terminer des travaux qu'ils avaient déjà entrepris.

L'EMPLOI D'EXPERTS-CONSEILS DE L'EXTÉRIEUR

Question nº 375—**M. Marchi:**

Depuis l'entrée en fonction du ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur, son ministère a-t-il employé des experts-conseils de l'extérieur et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) de qui s'agit-il, *c*) combien a-t-on payé au total à chacun, *d*) pourquoi?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme)): *a*) Oui, deux.

b) (1) Communications Consultants Ltd. (2) Paul McGrattan.

c) (1) $57,500. (2) $35,000.

d) (1) Communications Consultants Ltd. ont été employés pour promouvoir la Semaine nationale de l'activité physique. (2) Paul McGrattan était employé pour promouvoir les Jeux d'été Canada dans les provinces maritimes.

LES COMPTES DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Question nº 383—**M. McKinnon:**

1. Le 31 mars *a*) 1981, *b*) 1982, *c*) 1983, *d*) 1984, quel était le montant total porté au crédit du compte des prestations supplémentaires de retraite (i) de la Fonction publique (ii) des Forces armées (iii) de la Gendarmerie royale du Canada (iv) des députés et sénateurs?

2. En *a*) 1981, *b*) 1982, *c*) 1983, *d*) 1984, quel taux d'intérêt le gouvernement a-t-il payé pour utiliser cet argent?

3. Quel est le montant de l'intérêt porté au crédit des comptes au cours de l'année financière terminée le 31 mars *a*) 1981, *b*) 1982, *c*) 1983, *d*) 1984?

4. Au cours de chacune des années financières ci-dessus, quel a été le montant total versé au fonds par les *a*) fonctionnaires, *b*) membres des Forces armées, *c*) membres de la Gendarmerie royale du Canada, *d*) députés et sénateurs?

5. Au cours de chacune des années ci-dessus, combien a-t-on versé de chaque compte aux cotisants?

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): 1. Solde porté au crédit du Compte des prestations supplémentaires de retraite

	(i) de la Fonction publique	(ii) des Forces armées	(iii) de la Gendarmerie royale du Canada	(iv) des députés et sénateurs
			($000,000)	
le 31 mars 1981	664.4	189.7	43.9	1.4
le 31 mars 1982	899.6	251.8	60.4	2.0
le 31 mars 1983	1,156.8	324.0	80.1	2.7
le 31 mars 1984	1,440.2	399.2	101.0	3.4

2. Taux d'intérêt moyen crédité au Compte des prestations supplémentaires de retraite

	Pourcentage
1980-1981	12.4
1981-1982	15.4
1982-1983	13.6
1983-1984	10.8

3. Montant de l'intérêt porté au crédit du Compte des prestations supplémentaires de retraite

	(i) de la Fonction publique	(ii) des Forces armées	(iii) de la Gendarmerie royale du Canada	(iv) des députés et sénateurs
			($000,000)	
1980-1981	69.6	20.3	4.3	0.1
1981-1982	117.7	32.8	7.7	0.2
1982-1983	131.9	37.9	9.0	0.2
1983-1984	136.6	38.2	9.4	0.3

4. Cotisations au Compte des prestations supplémentaires de retraite par les

	a) fonctionnaires	*b*) membres des Forces armées	*c*) membres de la Gendarmerie Royale du Canada	*d*) députés et sénateurs
			($000,000)	
1980-1981	61.1	14.7	4.1	0.1
1981-1982	71.9	17.0	4.8	0.2
1982-1983	83.2	19.5	5.6	0.2
1983-1984	88.5	21.2	6.0	0.2

5. Versements aux termes de la loi sur les prestations de retraite supplémentaires

	a) Fonction publique		*b)* Forces armées		*c)* Gendarmerie royale du Canada		*d)* députés et sénateurs	
	($000,000)							
	(i)	(ii)	(i)	(ii)	(i)	(ii)	(i)	(ii)
1980-1981	31.8	201.6	4.3	108.6	0.5	10.0	0.03	0.7
1981-1982	33.2	263.9	4.6	140.5	0.7	12.1	0.07	0.7
1982-1983	35.6	332.4	4.8	178.0	0.5	14.7	0.0	1.5
1983-1984	30.8	380.0	5.2	207.2	0.5	16.5	0.03	1.6

Remarque: Les prestations cessent d'être payées sur le Compte à l'égard d'un ancien contributeur dès que la somme totale de ses prestations égale le total des montants crédités au compte à son égard. Tout excédent de prestations est payé sur le Fonds du revenu consolidé. Ces montants figurent dans les colonnes (ii) ci-dessus.

LES AVIONS NOLISÉS OU LOUÉS

Question nº 388—**M. Boudria:**

1. Depuis le 4 septembre 1984, le gouvernement a-t-il loué ou nolisé un avion pour le ministre de la Consommation et des Corporations, ou en a-t-il obtenu l'usage et, dans l'affirmative, *a*) combien de fois, *b*) combien en a-t-il coûté, *c*) vers quelles destinations et, dans chaque cas, quels étaient les noms (i) du transporteur (ii) des passagers?

2. Dans chaque cas, pourquoi a-t-on loué un avion au lieu de recourir aux lignes commerciales?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations):

1. Oui. *a*) Quatre.

b)	*c)*	*c)*(i)	*d)*(ii)
$1,119.00	Ottawa/Québec/Ottawa	Bonavair	L'hon. Michel Côté Jacques Gagnon Diana Monnet Julien Béliveau Alban Garon
$1,200.70	Ottawa/Toronto/Ottawa	Bonavair	L'hon. Michel Côté Julien Béliveau John Polak Jacques Gagnon David McLaughlin Dora Koop
$2,183.25	Ottawa/Toronto/Québec/ Montréal/Ottawa	Bonavair	L'hon. Michel Côté Julien Béliveau André Garneau
$1,975.00	Gatineau/Québec	Bradley Air	L'hon. Michel Côté Jacques Gagnon Louise Dufresne
	Québec/Gatineau	Bradley Air	L'hon. Harvie Andre René Pelletier Jacques Gagnon Louise Dufresne

2. Vols commerciaux non-disponibles.

Questions au Feuilleton

LE COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DE LA JEUNESSE

Question nº 418—**M. Robichaud:**

1. La ministre d'État (Jeunesse) a-t-elle choisi une jeune anglophone pour représenter le Nouveau-Brunswick au Comité consultatif national de la Jeunesse et, dans l'affirmative, *a*) la ministre a-t-elle consulté des organismes de la jeunesse du Nouveau-Brunswick avant d'arrêter son choix, *b*) la ministre a-t-elle étudié la possibilité de reconnaître la communauté francophone du Nouveau-Brunswick lors de la sélection des membres du comité?

2. La ministre reviendra-t-elle sur sa décision afin de nommer un(e) jeune représentant(e) francophone au comité et, dans l'affirmative, quand?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): 1. La ministre d'État à la Jeunesse a choisi un groupe de 24 jeunes de toutes les régions du Canada qui agissent comme ses conseillers et forment le Comité consultatif de l'Année internationale de la jeunesse (AIJ). Le mandat du Comité est le suivant: prendre part à diverses manifestations organisées dans le cadre de l'AIJ; contribuer à la mise sur pied de forums fédéraux à l'occasion de l'AIJ; conseiller la Ministre au regard des préoccupations et des intérêts des jeunes Canadiens au cours de l'AIJ.

Les membres du Comité ont été choisis individuellement, de façon à représenter les intérêts des jeunes gens et jeunes filles de divers milieux ainsi que les diverses régions et les différents groupes linguistiques et culturels du Canada. Les membres ne représentent pas une région ou un groupe particulier. L'un d'eux est une jeune fille originaire de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) qui est bilingue et de langue maternelle anglaise.

a) La Ministre a choisi ces jeunes sur la base de propositions reçues de ses collaborateurs ministériels, de différents groupes et de particuliers de tout le pays.

b) La possibilité de choisir un jeune francophone du Nouveau-Brunswick a été envisagée tout comme celle de choisir des jeunes francophones d'autres provinces ou des jeunes provenant d'autres groupes culturels ou linguistiques.

2. Le comité compte sept membres francophones. Deux d'entre eux proviennent de communautés francophones hors Québec (i.e., l'Ontario et la Saskatchewan). Pour le moment, la Ministre n'envisage pas de nommer de nouveaux membres. Toutefois, elle a nommé M. Martin Pitre, de Robertville (Nouveau-Brunswick), comme ambassadeur de l'Année internationale de la jeunesse.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question nº 368 était transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Article 31 du Règlement

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Plaît-il à la Chambre que la question nº 368 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

PROJETS EN VERTU DE LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

Question nº 368—**M. Heap:**

1. Depuis le 1er janvier 1985, à ce jour, combien de projets ont bénéficié des subventions en vertu de l'article 56.1 de la *Loi nationale sur l'habitation* et, dans chaque cas, quels sont les noms *a*) du projet, *b*) du groupe de personnes-ressources ou du promoteur, *c*) des membres du conseil d'administration?

2. Pour chaque projet en cause, quels sont *a*) le nombre de logements à construire et dans quelle localité se trouvent-ils, *b*) le type de logements que l'on construira, soit des logements (i) coopératifs (ii) publics sans but lucratif (iii) privés sans but lucratif (iv) destinés à des fins spéciales?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Dick: Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient reportées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT

LA FAILLITE DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA

M. le Président: J'ai reçu deux avis de motion aux termes de l'article 31 du Règlement. Je vais les prendre en considération dans l'ordre où je les ai reçus. La parole est au député d'Oshawa (M. Broadbent).

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'invoque les dispositions de l'article 31 du Règlement. Si la décision que vous allez rendre dans quelques minutes m'y autorise, je proposerai avec plaisir la motion nécessaire. Cette dernière réclamerait un débat sur les circonstances qui ont entouré la déconfiture de la Banque Commerciale du Canada. Nous de l'opposition exprimerons alors nos profondes inquiétudes pour tous ces Canadiens qui subissent les conséquences fâcheuses de cette faillite, et nous attendons du gouvernement du Canada un compte rendu détaillé de la façon lamentable dont il s'est comporté dans cette situation extrêmement grave.

• (1530)

M. le Président: Le député, comme il le devait, a prévenu la présidence qu'il voulait proposer une motion aux termes de l'article 31 du Règlement. La question qu'il veut débattre présente évidemment le plus vif intérêt, non seulement pour le milieu bancaire, mais pour tous les Canadiens.

Le paragraphe 5 de l'article 31 du Règlement oblige la présidence à tenir compte de deux grands critères pour juger si elle doit accéder à la requête qui est faite. Elle doit premièrement vérifier si la question relève des responsabilités administratives du gouvernement. Deuxièmement, ce qui est encore plus important en l'occurrence, la présidence doit évaluer la probabilité que la Chambre soit saisie de la question dans des délais raisonnables, par d'autes moyens.

Or, le 18 avril 1985, la Chambre a chargé le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques d'enquêter sur la réglementation des institutions financières du Canada et le 26 juin dernier, elle a ordonné à ce même comité de remettre son rapport final avant le 30 octobre 1985.

Qui plus est, le comité des finances a prévu une réunion à 15 h 30 cet après-midi, où doit comparaître la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) sur la question que le comité est chargé d'étudier. Si la présidence ne tenait pas compte du fait que les députés étudient la question au comité, non seulement elle irait à l'encontre de nos précédents, mais elle enfreindrait aussi la limite bien précise que l'article 31(5) du Règlement lui impose. Je ne juge donc pas à propos d'accéder à la demande qui est faite alors que la question est étudiée et peut être étudiée par un comité de la Chambre.

La député de Trinity (Mlle Nicholson) a donné avis d'une motion semblable. Elle a peut-être des arguments à présenter.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, conformément à l'article 31 du Règlement, je demande moi aussi à proposer que la Chambre s'ajourne maintenant afin de débattre d'une affaire précise et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit la faillite de la Banque Commerciale du Canada et le comportement du gouvernement dans cette affaire. Je fais respectueusement observer, monsieur le Président, que la faillite de la banque, la décision que le gouvernement a prise ces derniers jours de procéder à la liquidation, est une affaire distincte du mandat donné précédemment. Je vous demande par conséquent d'accueillir favorablement ma demande.

M. le Président: Quand la députée lira la réponse que j'ai donnée au député d'Oshawa (M. Broadbent), elle va voir qu'il s'agit d'une décision bien réfléchie. La présidence a le pouvoir de répondre simplement par un oui ou par un non à ces demandes, sans faire de commentaires.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je ne sais trop si l'on m'invite ainsi à répondre oui ou non, mais je vais supposer que l'on voudrait de toute façon que ce soit sans commentaire. Je veux que la députée sache que la présidence traite très sérieusement les instances présentées sur cette question. Je l'invite à lire très attentivement ce que j'ai dit auparavant.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-49, tendant à modifier le Code criminel (prostitution), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. le Président: Si la Chambre le permet, je l'informe maintenant qu'en raison du nouvel article 19(4) du Règlement, elle devra siéger vingt minutes de plus cet après-midi. Ce qui est normalement 17 heures deviendra 17 h 20, et ainsi de suite. Un député avait déjà la parole au moment de l'ajournement de la séance.

[*Français*]

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer mon désarroi, mon étonnement et mon inquiétude envers le projet de loi C-49 modifiant le Code criminel et concernant la prostitution.

Je voudrais d'abord souligner que le projet de loi C-49 ne constitue en rien une réponse intelligente au rapport Fraser et au rapport Badgley. En effet, les commissaires du Comité spécial d'étude sur la pornographie et la prostitution ont affirmé qu'une stratégie globale incluant les aspects sociaux était nécessaire pour trouver des solutions à la prostitution.

Le projet de loi C-49 ne modifie qu'un petit aspect du Code criminel relié à la prostitution. Il écarte d'emblée l'approche globale recommandée par le comité Fraser, et les Canadiens et Canadiennes sont maintenant bien en mesure de constater que le ministre de la Justice a abordé la prostitution par le petit bout de la lorgnette.

Référons-nous au fait qu'il y a eu un sondage cet été où 92 p. 100 de la population canadienne disait que la prostitution devait être légalisée, mais cependant, qu'on devrait faire un effort particulier pour la prostitution juvénile.

Actuellement dans le projet de loi qu'on nous présente aujourd'hui, il n'y a absolument rien qui touche les jeunes qui s'adonnent à la prostitution et, également, on ne fait aucunement mention des souteneurs qui travaillent pour ces jeunes.

J'entendais le ministre de la Justice (M. Crosbie) ce matin terminer son discours en mentionnant qu'il n'y aurait sûrement pas de souteneurs s'il n'y avait pas de prostitution. Moi, je voudrais simplement ajouter que je suis convaincue qu'il n'y aurait pas de souteneurs s'il n'y avait pas de clients, parce qu'on sait pertinemment que les souteneurs prennent l'argent des prostituées.

Également, le projet de loi modifiant le Code criminel que nous discutons aujourd'hui a pour but de renforcer la répression contre la prostitution de rue. De nombreux organismes, dont le Conseil consultatif, le groupe des femmes et la loi avaient déjà souhaité que les nuisances rattachées aux activités de prostitution puissent être diminuées. De même, le commissaire Paul Fraser et ses collègues se sont mis d'accord sur l'importance de restreindre la portée des activités liées à la prostitution.

Il ne faudrait cependant pas croire que le droit pénal puisse régler le phénomène qui nous intéresse aujourd'hui. Je crois qu'il peut être dangereux de faire un usage inapproprié du droit pénal pour résoudre des problèmes qui se prêtent mieux à des stratégies globales, des stratégies sociales. La prostitution est, à mon avis, un de ces problèmes.

Le projet de loi C-49 ne change strictement rien de la vision sexiste des articles du Code criminel qui concernent la prostitution. En effet, on cherche à circonscrire encore plus étroitement la sollicitation, ce qui veut dire que la cible reste toujours la prostituée. Il s'agit là d'un point de vue passablement hypocrite. Le gouvernement ferme les yeux sur les clients, les souteneurs, les racoleurs, les propriétaires de locaux dans lesquels a lieu la prostitution.

Le projet de loi C-49, de la façon dont il est présenté aujourd'hui, nous fait sentir que seules les prostituées sont punies et stigmatisées. Même s'il est absurde et injuste de blâmer les prostituées seules pour les maux de ce phénomène complexe, actuellement, avec le projet de loi qu'on nous présente, nous arrivons à ces conclusions.

Le rapport Badgley qui a été rendu public en septembre 1984 ainsi que le rapport Fraser rendu public au printemps dernier reconnaissaient que le gouvernement devrait mettre en place des programmes spéciaux pour faire disparaître les disparités et la discrimination économique. Plus spécifiquement, la recommandation 50 du rapport signale l'importance pour le gouvernement d'intensifier son engagement à la fois moral et financier à éliminer les inégalités économiques et sociales entre les sexes et la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Le commissaire Fraser et ses collègues ont également affirmé que le gouvernement devrait veiller à la mise en place des programmes sociaux destinés aux femmes et aux jeunes dans le besoin.

Le comité spécial sur la pornographie et la prostitution signalait très justement que la prostitution était liée à l'absence de programmes sociaux et éducatifs pour aider les jeunes Canadiens et Canadiennes à aborder avec confiance et responsabilité les problèmes du sexisme, de la sexualité et de l'identité sexuelle.

A l'heure où le gouvernement progressiste conservateur ferme la division de la Planification des naissances au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le rapport Fraser affirme que le gouvernement devrait contribuer au financement de la recherche et de la mise en œuvre de programmes éducatifs traitant avec pertinence et tact des questions de sexualité, à l'intention des établissements scolaires.

Les commissaires du Comité d'étude de la pornographie et de la prostitution croient également que le gouvernement devrait financer conjointement un centre national de sexualité et de formation de la vie en société doté d'un programme susceptible d'attirer des universitaires et spécialistes de renom qui viendraient y effectuer des recherches et préparer des programmes et des modèles pédagogiques. De même, ils pensent que les gouvernements fédéral et provinciaux devraient commander d'autres recherches sur la prostitution afin d'être mieux à même de faire face à ce phénomène social et à ses conséquences néfastes sur les personnes qui s'y livrent.

Le projet de loi C-49 constitue un pas de plus vers la criminalisation de la prostitution, alors que le rapport Fraser et de très nombreux groupes reconnaissent aujourd'hui que cette criminalisation n'a pas du tout réduit la prostitution, objectif que l'on cherchait à atteindre.

Puisque l'anéantissement total de la prostitution est tout à fait irréaliste, il est normal de chercher à la circonscrire. Et, comme je le disais tantôt, la prostitution est un de ces problèmes pour lesquels le droit pénal n'est d'aucun secours. C'est une stratégie sociale qu'il convient de choisir et d'appliquer non pas une loi bâton comme nous le propose le ministre de la Justice aujourd'hui. En ce sens, monsieur le Président, je plaide personnellement pour une décriminalisation de l'exercice de la prostitution. Les actes des personnes qui se livrent à la prostitution ne devraient pas tomber sous le coup du Code criminel si elles ne causent pas de nuisances publiques.

A l'instar des membres du comité spécial, le Comité Fraser, je crois que les dispositions pénales relatives aux maisons de prostitution devraient être reformulées afin de ne pas empêcher des petits groupes de personnes, une ou deux personnes, d'exercer la prostitution dans un local résidentiel et de ne pas empêcher les provinces d'autoriser et de réglementer de petits établissements de prostitution occupant des locaux non résidentiels et employant des personnes adultes.

Je n'ignore pas les risques inhérents à cette tentative pour permettre la commercialisation de la prostitution, mais je pense que l'hypothèse vaut absolument qu'on regarde et qu'on prenne la peine de s'y pencher. On aurait intérêt à regarder de près les expériences étrangères, spécialement celles de la Suède et des Pays-Bas.

● (1540)

Ne vous méprenez pas, monsieur le Président, il ne s'agit pas d'encourager la prostitution mais de la remplacer dans son contexte social et économique. Il est irréaliste de penser abolir la prostitution compte tenu des inégalités qui subsistent dans notre société et de la place occupée par les femmes dans les hiérarchies politiques et économiques. Mieux vaut alors la circonscrire et tenter d'en diminuer les nuisances.

Dans un esprit d'ouverture, le gouvernement devrait élaborer des mesures visant à aider les femmes qui se livrent à la prostitution à adopter, si elles le désirent, un mode de vie différent.

Il peut être difficile pour une prostituée de changer radicalement de vie. Les inégalités économiques que subissent les femmes sur le marché du travail ne sont pas pour encourager les prostituées à revenir en masse à un style de vie plus conforme à la morale sociale.

Une femme qui a consacré une partie importante de sa vie d'adulte à des activités marginales ou même hors la loi n'aura vraisemblablement pas les compétences et les connaissances nécessaires pour exercer la plupart des emplois ordinaires. Il lui manquera aussi les contacts qui lui permettraient de trouver un emploi dans le monde normal du travail.

Toute femme qui se trouve en dehors de la population active devrait pouvoir bénéficier de programmes destinés à lui indiquer les conditions nécessaires pour accéder à la main-d'œuvre payée. Elle doit pouvoir obtenir des informations sur les emplois proposés et la formation exigée.

Monsieur le Président, la prostitution est un phénomène complexe, et je trouve dommage qu'après le rapport Fraser on ne nous présente qu'un projet de loi qui ne réglera à peu près aucune des questions soulevées dans ce rapport. Cette approche partielle s'assimile à de l'incompréhension. Aborder la prostitution sous un angle aussi étroit après avoir eu les rapports Fraser et Badgley me déconcerte et me déçoit.

La sollicitation dans la rue semble être pour le gouvernement progressiste conservateur et le ministre de la Justice l'aspect primordial dont il faille tenir compte dans la prostitution. Que l'on se rappelle que la sollicitation ne représente que 15 p. 100 de la prostitution. Et c'est bien mal connaître les femmes pour qui l'égalité en droit comme en pratique est fondamentale, de même que les moyens pour la réaliser. La prostitution ne constitue qu'un effet des inégalités sociales et économiques, et ces inégalités, à mon avis, constituent une urgence à laquelle le gouvernement devrait s'attaquer bien plus qu'à la sollicitation dans les rues.

L'instauration d'une société réellement égalitaire qui permettrait à tous les hommes et à toutes les femmes de bénéficier d'une véritable liberté dans le choix des décisions qui affecteront leur vie personnelle, économique et sociale est un de ces consensus. Le débat sur la prostitution s'inscrit au cœur même de la sorte de société que nous voulons instaurer.

Pensons donc que dans un monde réellement égalitaire, les échanges sexuels ou autres n'auraient pas à être vendus ou achetés.

J'encourage fortement le gouvernement conservateur à élargir le débat sur la prostitution. Celle-ci doit être abordée davantage par l'aspect social que l'aspect juridique. Mon point de vue n'est pas unique: de nombreux groupes de femmes et le Comité spécial d'étude sur la pornographie et la prostitution et le Comité Badgley ont tiré les mêmes conclusions.

[*Traduction*]

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre la parole au sujet du projet de loi C-49. Comme nous le savons, ce projet de loi vise à modifier le Code criminel de façon que soit reconnu coupable d'une infraction punissable par procédure sommaire quiconque, dans un endroit public, arrête ou tente d'arrêter un véhicule à moteur, gêne la circulation des piétons ou des véhicules, ou arrête une personne ou tente de communiquer avec elle dans le but de se livrer à la prostitution ou de retenir les services d'une personne qui s'y livre. Il prévoit aussi un examen de la loi au bout de trois ans.

Comme l'a signalé ce matin mon collègue, notre parti s'oppose à ce projet de loi. Toutefois, je tiens aussi à préciser que, contrairement à ce qu'ont essayé de faire croire certains de nos amis conservateurs, nous n'avons pas l'intention d'en retarder indûment l'adoption. Même si mon collègue s'est attardé là-dessus ce matin, permettez-moi de vous signaler brièvement nos principales préoccupations au sujet du projet de loi C-49. Nous croyons que, même si les localités ont besoin d'une loi beaucoup plus sévère pour se protéger et protéger leurs citoyens, il est peu probable que ce projet de loi offre une solution facile, contrairement à ce que croit la population en général.

Ce projet de loi présente de graves lacunes. En voulant renforcer certaines dispositions du Code criminel concernant les atteintes à la moralité publique, on ne tient pas compte des recommandations de la Commission Fraser qui souhaitait une certaine décriminalisation. On passe également sous silence des recommandations majeures contenues dans le Rapport Badgely. Ces rapports très importants de deux commissions fédérales sont le fruit d'études et de recherches poussées auxquelles ont participé des Canadiens de toutes les régions.

Ce sont surtout des femmes qu'on accusera en vertu du Code criminel. Elles seront incarcérées, auront un casier judiciaire et devront retourner faire le trottoir pour payer leurs amendes. Leurs chances seront minces, par la suite, de trouver quelque autre emploi.

Il n'est pas question des souteneurs dans le projet de loi. Quant à la possibilité d'inculper les clients, on doute que cette disposition soit appliquée. Il est beaucoup plus facile d'arrêter une femme ou un jeune à pied qu'un automobiliste qui drague dans le quartier. L'expérience nous a appris que ce sont les femmes et, de plus en plus, les jeunes des deux sexes qui seront les principales victimes de cette mesure. Cela ne fait aucun doute.

Je voudrais que le gouvernement s'inquiète aussi sérieusement que nous du fait que le projet de loi criminalise également les jeunes sans pour autant imposer de sévères sanctions aux clients de ces adolescents. Cette question constituait l'une des recommandations les plus importantes de la Commission Fraser. Je cromprends mal pourquoi le projet de loi ne renferme aucune disposition très nette sur ce type de sanction.

• (1550)

Le gouvernement n'entend pas envisager dans son ensemble le problème de la prostitution, ses causes et ses effets. Nous reconnaissons, en général, ainsi que le soulignent fortement les rapports que j'ai mentionnés, que la prostitution a des causes sociales et économiques. Par conséquent, recherchons des solutions du même ordre, tout en nous efforçant de protéger les quartiers résidentiels.

Nous nous opposerons à cette mesure et nous reviendrons à la charge pour exposer nos vues plus en détail au cours du débat et au comité. A titre de représentante de Vancouver-Est, circonscription où il s'est passé des choses intolérables cet été, en particulier dans le quartier Mount Pleasant, je voudrais bien pouvoir appuyer une mesure qui réglerait rapidement les problèmes de nos quartiers concernant le racolage.

La députée de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney) admettra que, lorsque le racolage se concentre dans un quartier, la simple question de moralité publique prend vite de l'ampleur pour devenir un énorme problème qui entraîne violence et intimidation. Dans un immeuble à appartements de ma circonscription, une prostituée a été assassinée, alors qu'un autre incident mettait en cause des enfants de 13 ans sur une propriété privée. Ce sont là des situations extrêmes mais cela ne doit pas se reproduire. Nous ne pouvons tolérer qu'on dérange les gens chez eux. Citoyens et collectivités ont des droits qu'il appartient à chacun de nous de faire respecter.

Les membres de notre parti, et moi en particulier, estimons qu'il faut prendre des mesures radicales pour nous attaquer à plusieurs problèmes communautaires, car jusqu'à présent nous ne nous en sommes pas suffisamment occupés. Nous aimerions, par exemple, que la police fasse appliquer les lois plus rigoureusement. J'ai parlé à de nombreuses personnes d'incidents au cours desquels des gens ont dû appeler la police locale. La police doit faire appliquer plus strictement les dispositions du Code criminel, ainsi que les lois provinciales et les règlements municipaux, car tous ces textes ont des dispositions concernant les atteintes à la moralité publique, le flânage, l'intimidation, l'attentat à la pudeur, les infractions au code de la route, le bruit, la violation de domicile et le détournement de mineurs. A Vancouver, comme dans d'autres villes, on n'a jamais tenté d'action policière intensive, notamment au niveau d'une collectivité.

Mon collègue, le député de Burnaby (M. Robinson), a parlé éloquemment et en détail des nombreuses raisons pour lesquelles le projet de loi C-49 nous inquiète. Malheureusement, il est impossible de l'améliorer au comité. Il serait bon d'en changer l'optique et de le modifier utilement. Pourtant, avec le mandat et les objectifs actuels, il est impossible de le modifier. C'est un projet de loi simpliste, qui comporte de graves omissions en ce qui concerne la sollicitation dans la rue, les problèmes locaux et la prostitution en général.

Je répète que, même si nous ne sommes pas d'accord avec ce projet de loi, nous n'avons pas l'intention de prolonger indûment le débat. Nous estimons qu'il serait utile que le comité entende tous les points de vue, notamment ceux des groupes communautaires qui ont une expérience considérable dans ce domaine. Nous savons que le projet sera adopté par la majorité conservatrice, en dépit de ses imperfections et malgré les recommandations du comité Fraser.

Le Nouveau parti démocratique est tout à fait d'accord avec ce que le ministre a dit ce matin: la qualité de la vie dans les quartiers résidentiels, ainsi que la sécurité et les droits de leurs habitants sont de première importance et doivent être protégés. Certaines situations ont pratiquement détruit un quartier de ma circonscription qui a connu nuisances, harcèlement, obscénités et violence. Les citoyens et les collectivités ont droit à un milieu sûr.

Comme le disait le ministre, les jeunes sont amenés à se prostituer et cela nous inquiète également. J'ai parlé à de nombreuses femmes qui élèvent de jeunes enfants avec très peu d'argent et de sécurité. Elles doivent se prostituer pour augmenter leurs revenus. Nous avons également des assistés sociaux qui reçoivent beaucoup trop peu et doivent se prostituer à la fin du mois pour nourrir leurs enfants.

Je veux me joindre à mes électeurs qui demandent instamment qu'on mette un terme à l'agitation intolérable qui règne dans la localité de Mount Pleasant. Le bruit et le comportement choquant des clients, des prostituées et des proxénètes vont croissant, je le répète. De nombreuses femmes ont peur de sortir le soir. Les parents sont exaspérés, à juste titre, par les scènes obscènes dont leurs enfants sont témoins. Je suis très inquiète quand j'entends dire que, la plupart du temps, la police ne peut pas répondre aux appels. J'ai entendu parler d'appels restés sans réponse. On tarde à réagir. D'après mes renseignements, il est impossible de donner suite à une affaire et de porter des accusations lorsqu'il le faudrait. Les résidents se sentent mal protégés.

Les habitants de cette localité feignent en grande partie d'ignorer la prostitution parmi les jeunes et les activités des proxénètes. Ils les tolèrent. Cela ne devrait pas être permis en vertu des lois en vigueur. Je suis fière de dire que les habitants de Mount Pleasant—et je suis sûre que c'est un exemple pour d'autres localités—ont réagi de façon positive à cette situation. Les gens savent qu'il est nécessaire de trouver d'autres emplois et d'avoir un revenu suffisant pour permettre aux femmes, notamment, de faire autre chose que de la prostitution même si, nous le savons, bon nombre d'entre elles sont souvent prises dans un engrenage. Les gens demandent instamment à la police d'appliquer plus strictement la loi.

J'ai contribué à organiser une réunion pendant l'été. On a établi le système des représentants de quartier et mis sur pied un programme positif. Bon nombre de propositions ont été formulées, et notamment par des groupes de travail de la police, des services d'ordre communautaires, des programmes de quartier. On a organisé des réunions avec des représentants de l'hôtel de ville, pour les exhorter à accroître les services communautaires. A Ottawa, le maire Dewar a réussi à restreindre la prostitution dans les quartiers résidentiels. A Montréal, un règlement spécial est en vigueur, mais notre gouvernement provincial a refusé de l'appliquer à Vancouver. A notre avis, la loi n'a pas été appliquée assez strictement. Il faut y remédier. Si les articles actuels du Code criminel concernant le harcèlement sont insuffisants, il faut les modifier. J'espère que le comité examinera sérieusement certaines propositions de la commission Fraser.

Je veux parler en tant que critique pour le NPD de la condition féminine et de la politique sociale. La prostitution a toujours exploité et dégradé les femmes, surtout les pauvres, les défavorisées et les autochtones, les femmes sans protection dont le revenu est insuffisant. Ce sont elles que l'on trouve dans les rues. Bon nombre de prostituées ont été maltraitées dans leur enfance. La plupart d'entre elles ont très peu de compétences professionnelles pour occuper d'autres emplois. Il importe vivement de tenir compte de l'origine de la prostitution et, partant, des nombreux problèmes sociaux qui entourent les activités relatives à la prostitution.

Nous devons adopter des programmes socio-économiques et prendre des mesures légales pour résoudre ces problèmes. Il faut offrir un autre mode de vie. Nous devons faire comprendre aux jeunes qu'il s'agit d'un métier dangereux et non prestigieux. Pour ce faire il faut pouvoir les atteindre. Ils vivent dans la rue, beaucoup étant des enfants adoptifs qui n'ont pas de foyer. Ils pourraient participer à des programmes d'extension des services de main-d'œuvre. Il faut leur offrir des occasions de travailler. Ils doivent vivre avec sous leurs yeux des exemples à imiter. Ils doivent acquérir une formation et se sentir aidés. Je suis heureuse que notre collectivité soit consciente de la situation et mette au point des programmes pour lutter contre la prostitution.

• (1600)

Les politiques à tous les niveaux ont des obligations à cet égard. Cependant, en ce qui concerne les responsables fédéraux—et je constate que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle MacDonald) est ici cet après-midi—les sanctions sévères ne suffisent pas. Nous n'approuvons pas l'attitude du gouvernement sur ce point. A quoi servent les sanctions si l'on n'offre pas aussi des débouchés professionnels, des revenus suffisants et la possibilité de changer de vie? Le Nouveau parti démocratique réclame une application ferme des lois fédérales et des règlements municipaux d'interdiction pour protéger les citoyens et maintenir l'ordre. C'est aux clients qu'il faut s'en prendre. Or, le projet de loi C-49 vise surtout à réprimer les prostituées dont la majorité sont des femmes. Je doute que ce soit un bon moyen de s'attaquer à la clientèle. C'est pourtant la source de la demande. Sans clientèle, pas de prostituées ni de souteneurs. Et pour décourager et réprimer la clientèle, il faudrait appliquer avec plus de rigueur les mesures d'interdiction. Nous réclamons également des solutions d'ordre économique et social pour ne pas obliger des femmes et des jeunes à gagner leur vie en faisant le trottoir. Hélas! nous doutons que le projet de loi C-49 offre des moyens de nous attaquer à un problème socio-économique fort complexe.

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis fort heureuse de participer au débat actuel sur le C-49 qui propose de modifier les dispositions du Code criminel traitant de la prostitution. Nombre de députés savent combien je me félicite des mesures prises par le gouvernement conservateur et le ministre de la Justice (M. Crosbie) pour régler un problème qui afflige les familles et les quartiers partout au pays. Ces mesures visent à lutter contre le fléau de la sollicitation omniprésente dans les milieux résidentiels, fléau qui s'attaque surtout à la jeunesse et qui a dégradé certains de nos plus beaux quartiers historiques.

Je conviens avec la députée de Vancouver-Est (M^me Mitchell) que la prostitution présente d'autres problèmes qu'il faudrait régler. Mais j'estime que le projet de loi à l'étude fera beaucoup dans ce domaine. Il constitue une victoire pour nos concitoyens puisqu'il est l'aboutissement des pressions exercées auprès du gouvernement conservateur par des gens de partout, de Vancouver à Halifax, qui voulaient sauver leur quartier. Ces mesures faisaient partie de nos promesses électorales. Et nous sommes contents d'avoir pu les respecter pendant la première année de notre mandat. Il est également réconfortant pour nous de savoir que la députée de Vancouver-Est nous appuie, même si elle l'a fait du bout des lèvres seulement.

Je tiens à rappeler que les problèmes que les habitants de la circonscription de la députée de Vancouver-Est connaissent actuellement sont très semblables à ceux qui existaient dans la mienne quand on en a parlé la première fois. Avec votre permission, monsieur le Président, je me reporte au hansard du 17 décembre 1981 pour vous signaler quelques extraits d'un discours que j'ai prononcé à ce propos. Voici donc ce que j'ai dit en parlant du racolage qui se pratiquait dans mon voisinage:

> C'est un des quartiers les plus historiques de notre ville. Depuis quelques années, les prostituées et leurs souteneurs l'ont envahi et on en voit à tous les coins de rue. C'est un commerce organisé par les souteneurs avec des walkies-talkies . . . Ce commerce est découpé en territoires . . . C'est dangereux pour les habitants. Non seulement on les accoste chaque fois qu'ils sortent de leur appartement ou de leur maison pour aller acheter du pain ou du lait, ou pour se rendre au bureau de poste, mais il y a même eu une attaque au couteau.

Je faisais également remarquer ce qui suit dans mon discours:

> J'insiste, monsieur le Président, sur le fait qu'il ne s'agit ni du problème immémorial de la prostitution dans les quartiers mal famés ni de la prostitution dans les rues du centre ville, mais plutôt de la prostitution sur la pelouse des citoyens, devant leur boîte à lettres, devant leur épicerie, dans leurs églises et dans leurs garderies de jour. Tout cela se passe dans des quartiers tranquilles et agréables.

Je faisais ces observations au sujet de Vancouver-Centre, ma circonscription, mais on peut maintenant faire les mêmes au sujet de Vancouver-Est, comme l'a dit la députée. Il s'agit d'un autre quartier historique, d'un autre quartier résidentiel qui est victime de ce fléau.

J'ai causé avec certains des résidents de Mount Pleasant la semaine dernière et j'ai parcouru certains secteurs de la circonscription de Vancouver-Est. J'ai constaté que les mêmes églises, les mêmes pelouses et les mêmes belles maisons étaient maintenant atteinte du même fléau. Il est regrettable que la députée de Vancouver-Est n'ait pas pu m'appuyer dans mes efforts il y a quatre ans pour faire remédier à ce problème et qu'elle le reconnaisse maintenant qu'il s'est étendu à sa circonscription. Lorsqu'il affligeait ma circonscription, elle n'en tenait pas compte. Il y a eu entre temps quatre années des problèmes dans nos quartiers qui se sont détériorés: de simples citoyens ont été harcelés et des mineurs corrompus durant ces quatre années de retard et de procrastination avant que la Chambre ne soit saisie du projet de loi pour la deuxième lecture. J'exhorte les députés de l'opposition à ne pas en retarder indûment l'étude, car ils savent que l'injonction qui s'applique à la Colombie-Britannique pourrait être contestée en octobre. Comme ils le savent également, il y a déjà eu des cas de violence dans d'autres circonscriptions. Peu importe les réserves que les députés de l'opposition peuvent avoir à l'égard du projet de loi, nous souhaitons tous éviter que les citoyens décident de se protéger eux-mêmes, comme on l'a vu dans la région de Vancouver et dans d'autres villes d'un bout à l'autre du pays.

Je tiens à examiner certaines étapes de l'évolution de cette mesure et le rôle que certains de mes électeurs ont joué pour nous amener à l'étape actuelle, car le parti conservateur a été le seul qui se soit préoccupé sans relâche du problème de la sollicitation dans les rues d'une façon qui mette en valeur les familles et les quartiers. Depuis mon arrivée à la Chambre en 1980, nous avons constamment évoqué l'argument que la préservation des quartiers et des familles exige que l'on prenne des mesures pour lutter contre la sollicitation. J'aimerais passer en revue certaines des étapes qui nous ont amenés là où nous en sommes aujourd'hui. Dans Vancouver-Centre, je me suis intéressée au problème pour la première fois en 1979 lorsque avec la collaboration de Denny Boyd du *Sun* de Vancouver j'ai participé à une marche à travers certains des quartiers de ma circonscription dont la télévision et les autres médias ont largement rendu compte. C'était la première fois que l'on prêtait attention à ce qui arrive dans un quartier résidentiel, lorsqu'il est envahi par ce genre de fléau. Je me rappelle encore à quel point les gens qui m'accompagnaient ont été sidérés lorsqu'ils ont vu de jeunes enfants ou jeunes femmes sollicitant sur la voie publique, lorsqu'ils se sont aperçus du bruit causé par ce fléau et de la dégradation des quartiers qu'il entraînait. Les gens ont compris pour la première fois que ce qui se passait à Vancouver-Centre pourrait, et c'est ce qui est arrivé, se produire dans d'autres grandes villes du pays.

Au début de 1982, j'ai soumis le problème au ministre de la Justice, libéral alors. Nous venions de repatrier la Constitution; nous avions une Charte des droits et libertés. Je suis revenue continuellement à la charge pour lui demander à quoi servait la Charte canadienne des droits et libertés si les gens ne pouvaient se rendre à l'église sans être harcelés par des prostituées et il s'est, enfin, décidé à renvoyer la question au comité de la justice et des questions juridiques de la Chambre des communes. A environ la même époque, dans ma circonscription, s'est formé un groupe dont le travail mérite d'être souligné, le Concerned Residents of the West End, dans lequel on retrouvait des gens comme Gordon Price et Jerry Stafford qui se sont regroupés pour voir ce qu'ils pouvaient faire pour aider leur député, vote serviteur, ainsi que d'autres députés à faire adopter les changements voulus par la Chambre. Ces gens ont exercé des pressions du bout à l'autre du pays et ils ont aidé des groupes à se former dans d'autres villes, afin d'attirer l'attention sur cette question. Il s'agit là d'un problème qui, lorsqu'il ne se pose pas dans votre quartier, a tendance à vous laisser froid, mais qui, par contre, lorsqu'il surgit dans votre localité vous inquiète vivement, car vous vous demandez alors ce qui pourrait arriver à vos amis, à votre famille et à votre vie de famille.

• (1610)

En 1982, le comité de la justice et des questions juridiques dont le fer de lance, de notre côté de la table, était le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn), a entendu des instances d'un bout à l'autre du pays. Puisque cela fait maintenant trois ans, je voudrais vous énumérer les groupes dont nous avons écouté les instances avant de présenter nos recommandations.

Parmi les témoins qui sont venus comparaître devant nous, à Ottawa, il y a eu les représentants de Concerned Residents of the West End, de West End Hotel Association, de West End Businessmen's Association; le maire de Vancouver, Mike Harcourt; Gordon Neighbourhood House qui s'occupe, dans ma circonscription, des prostitués juvéniles; National Association of Women and the Law; la société Elizabeth Fry de Toronto; l'Association canadienne des chefs de police; Vancouver Coalition for a Non-Sexist Criminal Code; le Comité national d'Action sur le statut de la femme, le maire de Niagara Falls; le maire de Calgary; le Board of Commissioners of Police du grand Toronto; le ministère de la Justice; Priscilla Platt, une avocate de Toronto; le professeur Gérald Beaudoin de l'Université d'Ottawa et l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry. J'ai lu cette liste parce que je veux faire voir que déjà en 1982, des Canadiens de tous les coins du pays nous communiquaient leurs points de vue sur la question. Nous sommes aujourd'hui saisis d'un projet de loi qui peut répondre à la situation et qui ne doit pas être retardé indûment.

Les conclusions des audiences du comité de la justice ressemblaient fortement à la mesure législative dont la Chambre est saisie. La modification que le comité de la justice multipartite a proposée dans son rapport majoritaire traitait de la sollicitation aux fins de prostitution et recommandait de la bannir des endroits publics ou de tout endroit situé à la vue du public, y compris les véhicules dans la rue ou les allées. Cette recommandation était importante du fait que de nos jours, comme à

l'époque, la racolage se fait non seulement dans la rue, mais aussi dans les ruelles sombres, dans les cours d'églises, les centres commerciaux et les halls d'entrée des immeubles des quartiers touchés. La loi actuelle ne règle pas ce problème. Le rapport majoritaire a également abordé la question des lieux dits publics, notamment les voitures, où un grand nombre de ces transactions sont effectuées. Il a recommandé en outre que l'on inculpe et la prostituée et le client, ce qui s'impose évidemment et ce dont tout le monde en général a convenu.

Les recommandations du comité de la justice ont également porté sur la question de la prostitution chez les jeunes, question qui, selon le ministre de la Justice, sera abordée dans un projet de loi distinct une fois qu'on aura procédé à de plus amples consultations avec les parties intéressées. Nous sommes tous d'accord pour protéger ces enfants plutôt que de les pénaliser, et nous voulons que les mesures prises, quelles qu'elles soient, soient humaines et non pas punitives.

On a fait fi des recommandations du comité de la justice et le gouvernement libéral a présenté le projet de loi C-53, mesure qui, évidemment, n'était d'aucun effet. On y a sans doute reconnu la nécessité de porter des accusations contre le client aussi bien que contre la prostituée, mais comme en vertu de l'ancienne loi il n'était pas possible d'inculper les prostituées, il était vain de s'employer à inculper les clients en vertu d'une loi dont l'application ne pouvait se faire de façon efficace. A l'époque, le comité Fraser a été créé et évidemment il y a eu un nouveau délai en attendant son rapport; entre temps le fléau s'est répandu à d'autres villes.

En 1984, les habitants de ma circonscription ont constitué un comité appelé Shame the Johns Committee. Je tirais une certaine fierté du fait que les citoyens continuent à défendre leur quartier, mais en même temps j'étais inquiet car la confrontation entre les habitants de ces quartiers et les prostituées et leurs maquereaux risquait bien sûr de dégénérer en violence; or je ne pensais pas que les gens devraient avoir à risquer leur vie pour défendre leur quartier. Toutefois, le mouvement lancé par ce comité s'est répandu. J'ai ainsi participé à une marche du Shame the Johns Committee à Halifax, ville qui a éprouvé le même problème dans un quartier historique, et je sais que d'autres comités semblables ont été organisés dans d'autres villes.

Ce que je veux démontrer, c'est que ce problème n'afflige pas que la ville de Vancouver. Il s'est en effet répandu un peu partout dans le pays. Les gens sont tellement exaspérés qu'ils sont passés de la parole aux actes; au lieu de porter plainte, ils organisent des groupes dans leur localité. Je crains maintenant que, si la Chambre ne règle pas la question, n'en discute pas, ne formule pas des recommandations et n'adopte pas le projet de loi à son sujet, afin que nous disposions de nouvelles lois, la formation de groupes de vigilance pourrait entraîner des incidents de violence. Un incident analogue s'est produit en fin de semaine dernière à Vancouver, incident qui devrait semer la crainte dans toutes les assemblées législatives car il a montré ce qui arrive lorsque les gens se chargent de faire appliquer de mauvaises lois.

Je recommande de procéder de façon légale pour ce projet de loi. Il faut l'étudier, les députés de l'opposition devraient proposer des améliorations. Je supplie les députés de l'opposition de ne pas faire d'obstruction systématique, de ne pas enrayer le processus ou de ne pas créer un climat qui force les gens à aller se battre dans la rue pour défendre leur quartier parce que l'anarchie règne et que la confiance dans les institutions légales comme le Parlement s'effondre. Pour le moment, nous avons un problème que nous n'arrivons pas à enrayer ni à limiter. Ce projet de loi ne résoudra pas tous les problèmes, mais il règlera celui de la sollicitation dans les quartiers résidentiels, ce qui nous donnera une bonne base pour continuer à nous efforcer de résoudre ensemble certains de ces problèmes.

Mme Copps: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre au sujet d'une déclaration qu'elle a faite dans la dernière partie de son discours. Elle a dit qu'il faudrait adopter ce projet de loi rapidement sinon nous verrions les gens se charger eux-mêmes de faire la loi et commettre des actes violents. Il me semble que si l'on se basait sur un tel raisonnement pour adopter les lois du pays, cela nous mènerait à l'anarchie.

Mlle Carney: Monsieur le Président, je ne suis pas surprise que ce soit un député libéral qui a fait cette proposition parce que les libéraux ont tellement tardé à faire adopter un projet de loi de ce genre qu'un problème assez petit, localisé, s'est étendu à tout le pays. C'est parce qu'on a tardé à adopter un tel projet de loi, c'est parce que certains quartiers ont été gâchés, c'est parce que dans certaines garderies, les petits enfants jouaient à proximité des prostituées et c'est à cause de tout ce qui se passait dans les cimetières, que les gens se sont rassemblés pour défendre leur quartier et qu'ils ont prévenu le gouvernement du Canada que s'il n'arrivait pas à résoudre le problème, ils allaient s'en occuper.

Mme Copps: Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi la ministre insinue que les parlementaires devraient adopter ce projet de loi à la hâte, de crainte qu'autrement des groupes de défenseurs de l'ordre public ne s'en chargent. Je ne comprends pas ce raisonnement et j'aurais tendance à croire qu'en qualité de parlementaire, la ministre serait très offusquée à l'idée d'adopter des lois simplement parce que certains groupes risquent de se charger de faire respecter l'ordre eux-mêmes.

Mlle Carney: Monsieur le Président, j'accepte le fait que la députée libérale ne comprenne pas la situation. Le parti libéral ne l'a jamais comprise et le gouvernement libéral non plus.

M. Robinson: Monsieur le Président, je voudrais poser à la ministre une question sur le rapport de la Commission Fraser dont elle a parlé. A propos de la question de la prostitution, le rapport de la Commission Fraser signale que des facteurs économiques interviennent dans les causes de la prostitution, notamment, et je cite ici le rapport:

> . . . les attitudes discriminatoires auxquelles se heurtent certains homosexuels à la recherche de travail, ce qui vaut en particulier pour les hommes. Ce problème est encore plus grave pour les personnes transexuelles, qui sont parfois dans l'impossibilité totale de trouver un emploi.

La Commission Fraser poursuit en recommandant que le gouvernement du Canada intensifie, de concert avec les gouvernements des provinces et des territoires, son engagement à la fois moral et financier à éliminer les inégalités économiques et sociales entre les sexes et la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. La Loi canadienne sur les droits de la personne devrait manifestement être le texte à modifier pour empêcher la discrimination à l'égard des homosexuels hommes et femmes, discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

C'est une recommandation que n'a cessé de faire la Commission canadienne des droits de la personne, et que j'ai moi-même faite à la Chambre par le biais d'une mesure d'initiative parlementaire actuellement soumise au comité sur les droits à l'égalité. En fait, c'est une recommandation que la ministre elle-même, lorsqu'elle était simple députée, a faite à la Chambre dans une mesure d'initiative parlementaire. La ministre continue-t-elle à appuyer des amendements à la Loi canadienne sur les droits de la personne pour interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, et dans l'affirmative, quelle mesure le gouvernement et elle-même entendent-ils prendre pour concrétiser ces amendements?

• (1620)

Mlle Carney: Monsieur le Président, comme le député de Burnaby (M. Robinson) l'a dit, j'ai appuyé cette mesure. Il n'a pas signalé que j'avais été la première députée de tous les partis à présenter une mesure d'initiative parlementaire à la Chambre en vue de modifier la législation canadienne sur les droits de la personne en y faisant figurer l'orientation sexuelle. Il n'a pas signalé que j'avais appuyé la mesure qu'il a présentée comme il a lui-même appuyé la mienne; et il n'a pas signalé non plus que lorsque nous étions minoritaires à la Chambre nous soutenions tous les deux cette cause.

Il me demande si j'appuierais des modifications en ce sens; naturellement, je les appuierais. Il me demande ce que fait notre gouvernement; eh bien, je constate que la question est soumise à un comité sur les droits à l'égalité, et je suis avec beaucoup d'attention le travail de ce comité.

M. Robinson: Monsieur le Président, je remercie la ministre de signaler qu'elle a appuyé cette mesure dans le passé et qu'elle continue à le faire. Au cas où le sous-comité recommanderait de faire figurer l'orientation sexuelle dans la Loi canadienne sur les droits de la personne, la ministre a-t-elle l'intention de faire pression sur ses collègues pour que soit adoptée cette importante recommandation, comme elle a recommandé de le faire dans le passé et comme le recommande la Commission Fraser dans son rapport au gouvernement?

Mlle Carney: Monsieur le Président, la réponse est oui.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat. Tous les députés seront certainement d'accord sur une chose, à savoir que nous sommes arrivés à la croisée des chemins, car le gouvernement applique de façon sélective les recommandations émanant de la Commission Fraser. La députée de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney) a parlé tout à l'heure du problème qui se posait à Vancouver en disant que plusieurs groupes communautaires et le maire de la ville avaient uni leurs efforts dans le but d'éliminer la prostitution dans un quartier historique. Elle a également décrit les difficultés qui existaient ailleurs, plus précisément dans un quartier historique de Halifax.

A mon avis, lorsqu'on se penche sur le problème de la prostitution il ne s'agit pas de savoir si cela se passe dans un quartier agréable ou moins agréable. Les députés de mon parti et moi-même croyons que tous les citoyens du pays ont le droit d'être à l'abri des problèmes causés par le racolage et la prostitution. Tout le monde conviendra certainement qu'il ne faut pas s'y attaquer uniquement dans les beaux quartiers.

Je suis allée à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, au cours du week-end dernier. La Fédération canadienne des maires et des municipalités tenait alors une assemblée nationale sur cette question et d'autres problèmes importants. Le maire de Vancouver faisait partie des personnes qui assistaient à cette assemblée. Ce maire et sans doute toutes les municipalités du pays ont directement participé à la mise en œuvre des recommandations de la Commission Fraser.

Je voudrais porter à l'attention de la Chambre les opinions de la Fédération canadienne des maires et des municipalités. Les vues de la Fédération ne concordent pas avec la déclaration du ministre de la Justice (M. Crosbie) selon lequel personne n'a contesté le projet de loi C-49. Je voudrais vous faire part des graves préoccupations exprimées par le groupe de travail sur la pornographie et la prostitution dont le rapport a reçu la sanction unanime de la Fédération canadienne des maires et des municipalités au cours du week-end dernier, à Yellowknife. Je sais que la députée de Vancouver-Centre ne peut croire une libérale sur parole, car le sectarisme l'aveugle lorsqu'il s'agit de discuter de questions sérieuses. Néanmoins, elle pourrait prêter l'oreille aux propos de la Fédération canadienne des maires et des municipalités qui a approuvé à l'unanimité un rapport stipulant:

> Le groupe de travail éprouve de sérieuses inquiétudes quant à l'approche adoptée dans le projet de loi C-49. D'abord, il ne s'agit pas d'une approche globale. C'est comme si vous essayiez d'enlever le dessus d'un iceberg en supposant que le reste disparaîtra. Deuxièmement, comme il est dit dans le rapport Fraser, «Nous ne voyons aucun avantage à remplacer le système actuel par un autre plus répressif. Rien dans l'histoire de notre pays ou dans celle de pays qui, comme les États-Unis, ont conservé des dispositions draconiennes, ne permet de penser que celles-ci sont efficaces.» En deux mots, nous émettons de sérieux doutes quant à l'efficacité du projet de loi C-49.

Ce rapport n'a pas été rédigé par le parti libéral. Il n'a pas été rédigé par des députés de l'opposition que la ministre pourrait accuser de faire de l'obstruction. C'est le rapport d'un groupe de travail formé par la Fédération canadienne des maires et des municipalités parce que cette fédération éprouvait de graves inquiétudes au sujet du racolage qui ne représente qu'un aspect parmi bien d'autres du marché de la prostitution. Ce rapport a obtenu l'appui unanime non seulement du groupe de travail, mais des représentants de toutes les régions du pays qui participaient à l'assemblée de Yellowknife.

Je sais que nous avons un problème. Je pense que les députés du Nouveau parti démocratique ont eux aussi reconnu le problème que pose le racolage. Ce qui est proposé au projet de loi C-49, qui est particulièrement dur à l'égard des prostituées, me pousse à demander au gouvernement: Et les proxénètes? Les souteneurs? Les clients? On les oublie? Cette idée qu'a le gouvernement de se présenter avec une demi-mesure qui s'en prend au racolage sans s'attaquer directement à la question du proxénétisme et à la question des clients, cela va à l'encontre de tout ce qui est recommandé dans le rapport Fraser.

Même s'il persiste à ne voir qu'un aspect du problème, même s'il refuse de tenir compte des recommandations d'ensemble du rapport Fraser, le gouvernement devrait au moins présenter des amendements à ce texte qui traite sur le même pied les souteneurs, les clients et les prostituées. Aussi longtemps qu'un seul texte s'en prendra uniquement aux prostituées sur la question du racolage, nous ne nous attaquerons pas à la racine du mal qu'est la prostitution, et nous ne réglerons pas les difficultés inhérentes au racolage sur la voie publique. Je demanderais à la députée de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney), qui a parcouru les rues de Vancouver, de nous dire combien de prostituées exercent leur métier sans souteneur, sans intermédiaire ou sans client. Ce genre de sollicitation sur la voie publique exige le concours de trois personnes. Malheureusement, le projet de loi ne s'en prend qu'à un tiers du groupe intéressé par cette activité, et il ne constitue donc qu'une timide tentative.

Je reviens au groupe d'étude, dont le rapport a reçu l'appui unanime de la Fédération canadienne des municipalités au cours de la fin de semaine. Il s'est dit préoccupé par la décision du gouvernement d'axer son projet de loi sur les prostituées, sans référence à l'ensemble de la question. Il présente certaines recommandations. Le premier est qu'on lui donne la possibilité de rencontrer directement le ministre de la Justice pour exposer certaines préoccupations bien précises au sujet des amendements à apporter au projet de loi. Il ne tient pas particulièrement à ce que le projet de loi C-49 soit étudié pour l'instant. Mais s'il faut qu'il soit étudié, le groupe presse le gouvernement d'y insérer au moins les recommandations 59 et 60 du rapport de la Commission Fraser, qui concernent les proxénètes aussi bien que les clients de la prostitution. Le groupe d'étude recommande que l'efficacité du projet de loi C-49 soit évaluée sur une période de deux ans suivant sa mise en place. Mais avant d'en arriver là, la Fédération aimerait rencontrer directement le ministre de la Justice, dans le but de mettre au point une approche plus globale du problème de la prostitution.

Il est clair que la prostitution, qu'il s'agisse du racolage sur la voie publique ou d'autres formes, ne se cantonne pas dans Vancouver, Halifax ou les beaux quartiers. Examinée historiquement, la question du racolage sur la voie publique n'est devenue d'actualité que depuis que les prostituées se sont lancés dans les quartiers «biens». Dans beaucoup de quartiers dont les habitants sont traditionnellement moins écoutés des hommes politiques, les prostituées exercent leur métier depuis des années. La prostitution n'a pas été découverte en 1978, en 1979 ou dans les décennies qui ont précédé. Récemment dans ma propre localité de Hamilton, les citoyens d'un certain quartier qui n'a certes rien de remarquable ont exprimé leurs inquiétudes. Il s'agit d'un quartier de travailleurs et ceux-ci ont formulé les mêmes plaintes qu'à Vancouver et Halifax au sujet d'intrusions dans leur vie privée.

• (1630)

La députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) m'a souvent parlé de certaines difficultés auxquelles on se heurte dans le voisinage du marché de Kensington à Toronto et comment elle-même et d'autres personnes cherchent des solutions à brève et à longue échéance à ce problème. Il est clair, monsieur le Président, que ce projet de loi fragmentaire voire discriminatoire, qui porte plus particulièrement sur la prostitution sans inclure dans son objet législatif les clients, les souteneurs et les proxénètes, ne règle pas le problème. Je signale à la députée de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney) ainsi qu'aux autres députés qui s'intéressent à la question depuis nombre d'années que, par suite de la vive opposition manifestée par des organismes comme la Fédération canadienne des municipalités qui luttent aux premiers rangs depuis qu'il est devenu manifeste qu'il s'agit d'un problème d'ordre public, ce projet de loi accuse une erreur fondamentale qui doit être rectifiée avant qu'il ne puisse obtenir l'appui de tous les partis.

Le gouvernement aurait tort, je crois, de laisser entendre que les députés libéraux et néo-démocrates ne tiennent pas à trouver des solutions positives au problème de la prostitution. Des organismes tels que la Fédération canadienne des municipalités ont déclaré unanimement que ce projet de loi sera inefficace. Des gens, dont le maire de Vancouver, qui assistaient à cette réunion et qui ont appuyé cette recommandation du groupe d'étude ont demandé au gouvernement de ne pas présenter le projet de loi C-49 sans y avoir apporté auparavant certaines modifications très précises et ils ont exprimé leurs inquiétudes car, en dépit de ces modifications, le projet de loi C-49 ne réglera pas le problème fondamental de la prostitution et de la délinquance chez les jeunes et d'autre problèmes sociaux inhérents examinés à fond dans le rapport de la Commission Fraser. D'une certaine façon, le gouvernement se dissimule derrière un écran de fumée. Il essaie de régler un problème avec une loi boiteuse. Cela semble être le consensus dans tout le Canada, non seulement des groupes féministes et des groupes qui s'intéressent, par exemple, à la protection des libertés civiles des Canadiens, mais aussi de la Fédération canadienne des maires et des municipalités, qui a été chargée de parler au nom des principales localités du pays qui sont spécifiquement aux prises avec le problème.

Je voudrais citer ici le nom des gens qui faisaient partie de ce groupe de travail, pour que nous sachions bien qu'il ne s'agissait pas uniquement de partisans de l'opposition libérale: Baryl Gaffney, de la municipalité de Nepean, qui présidait le groupe de travail; Harod Macdonald, de la municipalité de Winnipeg; Donna MacArthur, de l'Île-du-Prince-Édouard; Jack Layton, de la municipalité de Toronto; Larry Gilchrist, de la municipalité de Calgary; et un représentant de la Fédération canadienne des maires et des municipalités. Ces gens reçoivent quotidiennement des plaintes de leurs administrés et sont très étroitement aux prises avec des problèmes du genre de ceux qu'a signalés le député de Niagara Falls (M. Nicholson). Lorsqu'ils expriment de graves préoccupations et des réserves à l'endroit du projet de loi C-49, ils font essentiellement écho aux déclarations qui ont été faites à la Chambre et ailleurs. Je ne peux pas croire qu'on puisse voir dans le projet C-49 la solution au problème. Le gouvernement et le ministre ne font que brouiller les cartes lorsqu'ils présentent le projet de loi C-49 comme la réalisation des promesses conservatrices à l'égard du problème de la prostitution.

Monsieur le Président, nous, de ce côté-ci de la Chambre, voulons collaborer avec le gouvernement, et collaborer avec la Fédération canadienne des maires et des municipalités pour amener le gouvernement à retirer ce projet de loi. Nous croyons qu'il devrait présenter plutôt un programme complet qui tienne compte non seulement de la sollicitation publique, qui représente 10 p. 100 du problème de la prostitution, mais aussi des grandes difficultés que signale la Commission Fraser dans son rapport. Celle-ci propose à tous les Canadiens de résoudre ce problème d'une façon qui ne punit pas directement les prostituées tout en faisant abstraction des entremetteurs et des clients.

Mlle Carney: Monsieur le Président, je voudrais poser deux questions à la députée. Elle a signalé à juste titre que la prostitution ne date pas de 1979, mais je me permettrai de lui dire que la sollicitation publique a bel et bien fait son apparition à peu près à ce moment-là. Comme la prostitution existe depuis environ 4,000 ans, dois-je conclure des observations de la députée que nous devrions attendre encore 4,000 ans pour nous attaquer à ce vaste problème?

Mme Copps: Ce que je disais, monsieur le Président, c'est que la commission Fraser nous a donné une étude complète et instructive du problème de la prostitution. Ce projet de loi est un simple expédient. Il ne s'attaque aucunement aux problèmes sociaux qui découlent de la prostitution. Pourquoi la ministre et son gouvernement se cachent-ils derrière une mesure tellement peu convaincante que même la Fédération des municipalités canadienne ne l'appuie pas?

Mlle Carney: Monsieur le Président, cela m'amène à ma deuxième question. Le ministre de la Justice (M. Crosbie) a déclaré qu'il consulterait les gouvernements provinciaux et d'autres groupes avant de présenter d'autres initiatives découlant du rapport Fraser. Bien entendu, il consultera la Fédération des municipalités canadiennes. Je poserais à la députée une question bien précise: Je sais que le maire de Vancouver est parfaitement d'accord pour que mes électeurs de Vancouver-Centre et moi appuyions cette mesure concernant la sollicitation dans la rue et accepte également les recommandations du comité de la justice dont cette mesure législative s'inspire; la députée prétend-elle que le maire de Vancouver n'appuie pas ce projet de loi?

Mme Copps: Ce que je dis, monsieur le Président, c'est qu'au cours de la fin de semaine, à une réunion à laquelle assistait le maire de Vancouver, on a adopté une recommandation unanime. Cette recommandation a été adoptée à l'unanimité par toutes les municipalités, à une réunion à laquelle assistait le maire de Vancouver. On s'inquiétait beaucoup de l'optique du projet de loi C-49. C'est comme essayer d'enlever le sommet d'un iceberg en espérant que le reste va disparaître. Par conséquent, même le maire de Vancouver a accepté la recommandation, la ministre peut donc en tirer les conclusions qu'elle veut.

Le président suppléant (M. Charest): S'il n'y a pas d'autres questions ou observations, nous allons continuer le débat.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler du projet de loi C-49. Je suis d'accord avec l'intention qu'il traduit. Je suis persuadé que tous les députés et tous ceux qui s'inquiètent de cette situation applaudiront les objectifs que le ministre de la Justice (M. Crosbie) et certains députés conservateurs semblent s'être donné. Toutefois, je pense qu'il incombe à chaque député, même s'il siège sur les bancs de la majorité, de considérer le libellé du projet, car il est dangereux, monsieur le Président. C'est une loi policière, comme j'ai l'intention de le prouver. Comme d'autres l'ont fait remarquer, il entraînera une réorganisation de la prostitution. C'est nous qui légiférons, mais il appartiendra aux municipalités, aux services et aux agents de police de sévir contre la prostitution sur la voie publique, d'appliquer la mesure inexorable et draconienne que le ministre de la Justice nous a présentée aujourd'hui.

Avant de siéger à la Chambre, monsieur le Président, j'ai été agent de probation et de libération conditionnelle en Colombie-Britannique. A ce titre, j'ai eu régulièrement affaire à des prostitués des deux sexes, à des souteneurs et à des groupes qu'on associe normalement au crime. J'en ai long à dire sur le fond du problème, sur la façon dont les Canadiens devraient lutter contre la prostitution plutôt que par ce moyen rigoriste grâce auquel on pense pouvoir se flatter, devant quelques électeurs d'un bout à l'autre du pays, d'avoir enfin légiféré, d'être allés jusqu'au bout malgré les protestations des libéraux, des néo-démocrates et de quelques groupes disséminés à travers le Canada. Or, si cette mesure donne quelque satisfaction, ce sera aux milieux du crime organisé et non pas aux groupes communautaires qui se préoccupent du racolage. C'est le crime organisé, en effet, qui tirera profit au maximum des progrès que connaîtra dorénavant la prostitution au Canada.

Il faut mettre les Canadiens au courant du libellé de ce projet de loi. Le ministre de la Justice ne m'a pas persuadé, et je doute qu'il ait convaincu qui que ce soit dans son parti, qu'il s'agit de la bonne façon d'envisager le problème. Voici en quoi consisterait l'article 195.1 du Code criminel:

• (1640)

Est coupable d'une infraction punissable par procédure sommaire quiconque, dans un endroit soit public soit situé à la vue du public et dans le but de se livrer à la prostitution ou de retenir les services d'une personne qui s'y livre:

a) soit arrête ou tente d'arrêter un véhicule à moteur;

b) soit gêne la circulation des piétons ou des véhicules, ou l'entrée ou la sortie d'un lieu contigu à cet endroit;

c) soit arrête ou tente d'arrêter une personne ou, de quelque manière que ce soit communique ou tente de communiquer avec elle.

L'alinéa *c*) est ici crucial:

c) soit arrête ou tente d'arrêter une personne ou, de quelque manière que ce soit communique ou tente de communiquer avec elle.

Comme nous l'a dit le ministre de la Justice, cela entraîne une amende de $2,000 ou six mois de prison. L'alinéa (2) définit ensuite un «endroit public» de la façon suivante:

Au présent article, «endroit public» s'entend notamment de tout lieu auquel le public a accès de droit ou sur invitation, expresse ou implicite; y est assimilé tout véhicule à moteur situé dans un endroit soit public soit situé à la vue du public.

Au début de mes observations cet après-midi, j'ai dit que c'était une loi qui favorisait la police. Pendant les années où j'ai travaillé pour le service correctionnel, j'ai examiné les lois adoptées par la Chambre des communes. De temps à autre, il y a eu des lois policières. Cela me scandalisait. La police aime certes ce genre de lois. Cela lui permet de dire quand bon lui semble qu'elle n'aime pas telle prostituée ou tel souteneur. Comme le libellé du projet de loi l'indique, cela donne à la police le pouvoir garanti de faire des arrestations. Qu'il s'agisse de Mount Pleasant, de Toronto, de Halifax, de Calgary, de certains secteurs de Vancouver, de Prince Rupert, de Terrace, de Smithers ou d'Atlin, cette mesure donne à la police le genre de pouvoirs qu'elle aime bien. Ces pouvoirs seront incroyablement vastes et ils garantissent pour ainsi dire que la police peut faire des arrestations quand elle le veut. Cependant, la mesure ne s'attaque pas à la prostitution en soi. Je ne suis donc pas d'accord avec le ministre de la Justice et la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney).

Le projet de loi traite d'un aspect très étroit de la prostitution et, d'après mon expérience professionnelle, il s'attaque à ceux qui sont déjà les plus faibles. Je n'ai jamais rencontré une seule prostituée de rue qui voulait exercer un tel métier. Pas une seule. Nous avons entendu parler aujourd'hui de l'étude menée par le gouvernement du Manitoba selon laquelle 90 p. 100 des prostituées ne voulaient pas faire ce genre de travail. Eh bien, je n'en ai jamais rencontré une seule qui voulait faire ce métier. S'ils veulent les chasser des rues, les députés devraient se rappeler l'une des raisons pour lesquelles ces prostituées font du racolage dans les rues. Dans bien des cas, elles ne font pas partie d'un réseau de crime organisé qui leur fournirait une certaine protection personnelle. Elles font du racolage dans la rue pour avoir au moins une petite chance de décider si le client ou la cliente a l'intention de les poignarder, de tirer sur elles ou de les mettre dans un sac pour les jeter en bas d'un pont. En présentant un tel projet de loi, le ministre doit se rappeler que ces personnes, surtout les jeunes, devraient pouvoir compter sur des travailleurs sociaux, des agents de probation et un système de soutien plus compatissant et compréhensif plutôt que d'avoir affaire aux forces policières. Le projet de loi donne à la police une excellente occasion non seulement de harceler ces personnes lorsqu'elles sont dans la rue, mais aussi de les placer dans une position encore plus difficile en les faisant entrer dans le cercle vicieux de notre système pénal. Comme bien des Canadiens le savent, nous avons l'un des taux d'incarcération les plus élevés du monde. Les contribuables canadiens veulent réduire notre population carcérale et se débarrasser de ce fardeau barbare. Pourtant, selon ce projet de loi, une bonne partie de ces jeunes défavorisés, dont la plupart ont été victimes d'atteintes sexuelles pendant leur enfance, retourneront dans le système correctionnel.

Même s'ils ne s'adonnent plus à la prostitution, où peuvent-ils aller? Ils ont le choix entre le monde de la drogue et d'autres sortes de crimes. Comme un autre député l'a dit, si vous avez été prostituée pendant cinq ans, que pouvez-vous dire à IBM quand vous postulez un emploi de dactylo? Vous ne pouvez pas dire que vous avez été prostituée dans la rue Davey. Si l'employeur dit que c'est pour cela que vous n'avez pas obtenu l'emploi, vous pourriez faire appel en vertu de la Loi sur les droits de la personne, mais vous n'obtiendrez pas grand résultat.

Selon moi, notre institution a le devoir de prendre cette situation un peu plus au sérieux et de ne pas se contenter de faire un petit cadeau à la police ou au crime organisé. Je suis le premier à reconnaître que je n'aime pas aller à Mount Pleasant et à entendre les gens dire qu'ils en ont assez de voir les souteneurs se battre entre eux devant les maisons avec des matraques et des couteaux, de voir des prostituées partout dans les rues, d'entendre crier les pneus d'automobiles et de voir des bouteilles d'alcool jetées par les fenêtres. Aucun député sensé ne peut accepter de telles activités. La solution ne consiste cependant pas à adopter une loi draconienne.

Nous, en Colombie-Britannique, savons pourquoi il y a de plus en plus de jeunes prostituées. C'est parce que le Crédit social ne pense qu'à réduire les dépenses. On a fermé les maisons de transition et renvoyé les agents de probation, de même que les travailleurs sociaux et tous les spécialistes qui cherchent à les récupérer. Quelle est la solution que proposent les créditistes et les conservateurs pour venir à bout de ce problème? Donner pleins pouvoirs à la police. Les policiers sauront nous débarasser des racoleuses. Brian Mulroney rend le Canada fort! Que de foutaises! Qu'advient-il des droits civils et des droits de la personne? Voyons ce qu'en ont dit quelques journaux. Il existe un petit nombre de gens qui sont prêts à soutenir que même les prostitués sont des citoyens à part entière et qu'ils ou elles ont des droits comme les autres. Nous devrions être plus nombreux ici à dire que nous sommes prêts à défendre les droits des prostitués et des souteneurs. Bien sûr, ils devront savoir qu'ils exercent une activité criminelle et nous devrons leur trouver un autre emploi en attendant qu'il soit admis que ce genre d'activité est lié à la situation économique.

La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit que la prostitution existait depuis 4,000 ans. Pour sa part, le ministre de la Justice soutient qu'on ne peut s'en défaire. Offrent-ils des moyens pratiques et réalistes de résoudre ce problème? On peut le supprimer, le décriminaliser ou le légaliser. Quant à moi, j'estime qu'ils ont adopté une attitude inopportune et fait preuve d'étroitesse d'esprit, chose que ne recommande ni le rapport Fraser ni le rapport Badgley, et que ne devraient pas appuyer les députés. Ce genre de problèmes exige une approche large et ouverte. Voici ce qu'on peut lire dans un journal de l'Alberta:

Crosbie se prépare à régler gaillardement un symptôme sans tenir compte de la maladie. S'il parvient à maîtriser les symptômes, la maladie va sans doute empirer.

Ils ont parfaitement raison. D'ici deux ans, la Chambre devra à nouveau se pencher sur cette question. Dans quelques minutes, je vais vous énumérer toutes les mesures prises par la Chambre, liste que m'a fournie la bibliothèque. Oui, les citoyens de Vancouver et de Halifax seront satisfaits; la police pourra déloger les racoleuses et les proxénètes des quartiers résidentiels. La police avait déjà les moyens d'agir, mais elle a

préféré attendre, obligeant le Parlement à voter une loi inutile. Et l'article ajoute:

Quoi que l'on puisse penser de certaines de ses recommandations, la commission Fraser a compris la nature complexe de la prostitution. Elle a proposé une mesure qui, selon elle, aurait peut-être réduit ou supprimé le racolage sur la voie publique. Mais comme elle savait bien que la prostitution s'exercerait ailleurs si on la chassait des rues, elle en a tenu compte dans son rapport.

Le C-49 n'en tient pas compte, faut-il le rappeler au député. Nous devrions cesser d'adopter des lois qui ne tiennent pas compte de la réalité du tout. Voici ce qu'on ajoute plus loin:

Elle a donc proposé de permettre à une ou deux prostituées d'exercer leur activité dans leur domicile et aux provinces d'autoriser l'établissement de maisons de tolérance dans les quartiers non résidentiels. Et, dans le même ordre d'idée, que l'activité des souteneurs soient jugée illégale seulement lorsqu'une prostituée a moins de 18 ans ou s'il fait usage de la force ou de menaces pour arriver à ses fins. Et dans sa dernière recommandation qui n'était pas la moindre, elle demandait au gouvernement de soutenir les efforts consentis pour relever les conditions sociales et économiques qui obligent souvent des jeunes à se prostituer et d'aider ceux qui s'efforcent de les convaincre de changer de vie.

Le ministre de la Justice, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et les provinces n'ont pas soufflé mot à ce sujet. Et comme la situation économique se dégrade, la prostitution ne cesse de prendre de l'ampleur. Prenons une ville comme Mexico. Il faut le voir pour le croire! Ceux qui estiment qu'on peut enrayer la prostitution à coups de lois quand les conditions économiques se dégradent rêvent en couleurs. L'article se poursuit ainsi:

Bref, le comité Fraser soutient qu'à part le racolage dans les rues, le droit pénal concernant la prostitution devrait se limiter à interdire la violence ou la menace. Il se démarque de la politique traditionnelle du gouvernement et de notre société sur ce plan. Il se veut plus pragmatique que moraliste. Ses propositions visant à légaliser l'établissement de certains endroits pour la prostitution démontrent jusqu'à quel point il était avant-gardiste.

Voyons également ce qu'on en a dit dans un autre journal. Le *Citizen* d'Ottawa prétend que le projet de loi de M. Crosbie menace la liberté de parole. Voici ce qu'il dit:

John Crosbie s'est rendu aux demandes pressantes et persistentes de ceux qui veulent chasser les prostituéees de nos rues. Mais son projet de loi contre la sollicitation est une réponse dangereuse à un faux problème.

Dans le cadre de cette mesure, ce serait un crime d'arrêter une voiture ou de vendre ses charmes dans la rue. Cela semble acceptable.

Mais cette mesure va beaucoup plus loin dans un article. Il fait des criminels de tous ceux qui «communiquent ou tentent de communiquer avec une personne» dans le but de se livrer à la prostitution ou de retenir les services d'une personne qui s'y livre.

● (1650)

Voyons un peu les autres répercussions qu'aura l'adoption du projet de loi C-49. Comme je l'ai signalé plus tôt, il touche essentiellement les personnes les plus pauvres et les plus désorganisées qui se livrent à la prostitution. Certains pensent peut-être que c'est une bonne chose. Cependant, où vont aller ces personnes? Bon nombre d'entre elles ne peuvent pas trouver un autre emploi. Les gouvernements de la Colombie-Britannique et d'autres provinces du pays n'ont pas de foyers de transition ni de programmes de formation, ou ils les ont supprimés, pour permettre à ces personnes d'accéder au marché du travail. Elles rejoindront le crime organisé, dans le cadre de «services d'escorte», et toute la gamme des truands qui s'occupent de prostitution. Il est vrai que ce projet de loi fera disparaître la majorité des prostituées dans les secteurs où les gens ne veulent pas les voir, puisque lorsqu'on déclarera leur présence, la police pourra simplement intervenir grâce à cette loi qui facilite les arrestations. Si la police veut une mesure législative qu'elle puisse invoquer pour procéder à coup sûr à des arrestations, la voici.

Les députés qui m'ont précédé ont déclaré que la prostitution est un crime sans victime, mais les Canadiens sont devenus des victimes associées des répercussions de la prostitution dans notre pays. Nous en éprouvons des remords et chacun d'entre nous à la Chambre veut faire quelque chose pour y remédier, parce que nous voulons supprimer ce genre d'activité. Ce genre de harcèlement fait beaucoup de tort à la collectivité. Il n'est pas particulièrement réjouissant de voir un grand nombre de durs, des proxénètes, se promener dans les rues armés de bâtons et de couteaux.

Nous devons examiner attentivement les propositions que renferme ce projet de loi et ses répercussions. Lorsque j'étais agent des libérations conditionnelles, j'ai eu affaire à des prostituées devant les tribunaux. Vers la fin des années 70, on leur remettait des ordonnances de libération conditionnelle très semblables aux décrèts qu'adoptent les villes et les provinces pour empêcher des personnes de fréquenter certains secteurs. Ces ordonnances de libération conditionnelle stipulaient qu'une prostituée ne pouvait pas se trouver dans un certain quartier ou dans certains locaux où elle était connue. Mon travail consistait à déterminer si cette ordonnance était respectée ou non. En cas d'infraction, je devais appréhender les coupables et les prostituées allaient en prison, étaient mises à l'amende, ou faisaient l'objet d'une décision quelconque.

Dans presque tous les cas où les prostituées avaient un brin d'initiative, elles entraient en contact avec quelqu'un se trouvant à un autre échelon du crime organisé. Si elles avaient simplement travaillé pour un proxénète auparavant, elles passaient à l'échelon suivant de la prostitution, soit celui de la «call girl». Leur clientèle était alors plus sélecte et elles avaient moins souvent affaire à moi, qui risquait de les appréhender, ou à un agent de police susceptible de les reconnaître. Elles passaient dans un autre milieu où il leur était impossible de tomber sur la police. C'est ainsi que le crime organisé commence à agir dans ce domaine. S'il est un groupe dans le pays qui va accueillir chaleureusement cette mesure législative, c'est bien le crime organisé. Au moment de nous prononcer sur ce projet de loi, nous devons réfléchir pour savoir si nous voulons, ce faisant, garantir des centaines de millions de dollars au crime organisé dans notre pays.

Le problème de la participation des jeunes à la prostitution s'est posé à presque tous les députés de la Chambre. Ce projet de loi n'y remédiera pas. La Colombie-Britannique est presque sans ressources à l'heure actuelle. Il n'y a presque plus rien à faire dans cette province parce que la Colombie-Britannique est sans ressources en raison de décisions politiques. Les camps de jeunes et même les installations carcérales sont très limités et les programmes de formation d'emplois ont été supprimés. La société devrait s'attaquer de façon beaucoup plus efficace à la source du mal, au lieu d'examiner des mesures symptomatiques comme celles à l'étude.

J'ai dit que j'allais parler d'un document publié par la Bibliothèque du Parlement, mais je n'ai pas beaucoup de temps. Je recommanderai simplement aux députés qui s'intéressent à la question de se le procurer à la Bibliothèque. Il s'intitule «La prostitution» et remonte à 1892, avec la première législation sur les maisons de tolérance, dans le Code criminel, pour se terminer avec la décision rendue dans l'affaire Hutt. Dans ce document, on traite des diverses tentatives faites par

les villes et les provinces du pays pour s'attaquer à ce problème.

Voyons un peu ce qu'a déclaré le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme en mai dernier, lorsque le public a eu connaissance pour la première fois de cette mesure. Comme mon collègue, le député de Burnaby (M. Robinson), l'a bien fait remarquer, le ministre n'a en réalité présenté le projet de loi que le 26 juin à 10 heures du soir. Le ministre de la Justice ne peut aller dire dans ma province que l'opposition retarde l'étude d'un projet de loi alors qu'il ne l'a présenté qu'à 10 heures du soir deux jours avant l'ajournement pour nous en saisir à nouveau aujourd'hui seulement. C'est bien le gouvernement qui a cherché à se dérober dans le cas de ce projet de loi qui ne remédie même pas au problème.

Le Conseil consultatif sur le statut de la femme a dit que le projet de loi manquait d'imagination, qu'il témoignait d'une étroitesse d'esprit et était punitif. Il a déclaré que le nouveau projet de loi gouvernemental contre la sollicitation ne s'attaquait au problème qu'à moitié et qu'il allait entraîner plus d'amendes, de peines d'emprisonnement et de casiers judiciaires sans extirper le mal. Monsieur le Président, nous devrions être très prudents. Les ministériels devraient s'entretenir avec les procureurs, les travailleurs sociaux, et les membres de la Société Elizabeth Fry pour découvrir quelles seront les répercussions de l'adoption d'une telle mesure. Sinon, d'ici 18 mois à trois ans nous aurons à étudier un projet de loi de beaucoup plus grande envergure et intéressant les gouvernements provinciaux comme la Commission Fraser l'a recommandé. Il est vraiment dommage d'adopter un autre projet de loi exactement comme le projet de loi C-51 qui donnait les pouvoirs de perquisition et de saisie sans mandat.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement, savoir: l'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria)—Les dépenses du gouvernement—a) Le voyage d'un ministre au Moyen-Orient. b) On demande si les dépenses relatives aux voyages seront rendues publiques; l'honorable député de Cape Breton-Richmond-Est. (M. Dingwall)—L'énergie—a) L'annonce de la fermeture des usines d'eau lourde au Cap-Breton. b) La position du gouvernement. c) La position du ministre; l'honorable député de Davenport (M. Caccia)—L'environnement—a) Le stockage de gaz létaux. b) Le transport des gaz létaux.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-49, tendant à modifier le Code criminel (prostitution), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le président suppléant (M. Charest): Questions et observations. La parole est au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria).

M. Don Boudria: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à l'orateur précédent. Je tiens à le féliciter de son excellent discours. J'ai écouté très attentivement toute la journée. Je regrette qu'il n'ait pas eu l'occasion de parler des clients. Pourrait-il nous faire part de certains des renseignements qu'il possède à cet égard, nous en faisant ainsi bénéficier également?

• (1700)

M. Fulton: Je remercie le député de sa question. Le libellé du projet de loi donne à réfléchir. On n'aborde absolument pas toute la question des clients. Selon moi, les députés devraient se rappeler que le projet de loi touche un aspect extrêmement limité de la prostitution au Canada. Ce sont les gens les plus pauvres, les moins instruits, les plus maltraités et les plus enclins à la violence qui exercent ce métier. Les clients, lorsqu'il s'agit de prostitution de rue, font généralement partie de la populace. Je veux dire par là que ce ne sont pas ceux qui ont tendance à utiliser les mécanismes plus exclusifs pour se trouver des prostituées. Ceux qui ont des emplois plus prestigieux, que ce soit des députés, des juges, des médecins et le reste, ont tendance à être au courant de ces mécanismes. Mais ici il s'agit des prostituées de rue.

Permettez-moi de parler de la situation à Vancouver où j'ai travaillé avec l'équipe de la Cour de Vancouver qui menait ses activités au coin des rues Hastings et Main, soit le quartier le plus dur, pour ne pas dire plus, de Vancouver. Les clients des prostituées féminines étaient en général des mineurs ou des bûcherons qui avaient travaillé au loin pendant quelque temps. Ils étaient généralement assez durs, mais pas violents.

Les prostitutées de rue doivent maintenant faire face à un phénomène plus particulier. Lorsqu'elles atteindront les niveaux les plus dégradants du crime organisé, elles seront confrontées à un problème encore plus difficile. Lorsqu'elles tomberont sous les griffes du crime organisé, elles ne pourront prendre la décision dont j'ai parlé au sujet de la protection qu'elles reçoivent dans la rue. Lorsqu'elles concluent une transaction avec quelqu'un dans la rue, elles sont au moins capables de porter un jugement superficiel sur le danger que peut représenter cette personne. Lorsqu'elles commenceront à traiter avec le crime organisé, ce ne sera plus aussi facile. Cette protection minime disparaîtra.

Selon moi, le Parlement doit jouer un rôle plus important à cet égard, car c'est également la question de la pornographie qui est en jeu. L'évolution non contrôlée de la violence en matière de sexualité dans le monde industrialisé est tout à fait évidente dans la plus grande partie des documents pornographiques en vente aujourd'hui et les prostituées travaillant dans la rue devront faire face à ce phénomène fréquemment. Les prostituées avec lesquelles j'ai eu des rapports professionnels étaient souvent battues, poignardées et agressées. Il s'agissait d'une expérience terrifiante et la plupart d'entre elles, sinon toutes, voulaient quitter ce métier, mais elles l'exerçaient pour des motifs économiques extrêmement valables et ne pouvaient y renoncer.

Comme certains de mes collègues l'ont signalé, dans bien des cas, il s'agit peut-être d'une femme mère de trois enfants vivant dans un taudis. Ces femmes manquent d'argent et décident qu'elles pourraient utiliser ces $50 ou $100 de plus pour leurs enfants. J'ai connu des prostituées qui étaient dans cette situation. Lorsque je les ai interrogées chez elles et que j'ai vu leurs enfants, j'ai eu peine à croire que ces femmes étaient des prostituées. Imaginez les effets de ce projet de loi draconien sur une femme qui dactylographie des travaux chez elle pour gagner sa vie et qui a dû parfois se prostituer pour des motifs économiques. Elle peut passer 30 jours à Okala. Par la suite, elle a un casier judiciaire et ne peut plus dactylographier des travaux chez elle pour des étudiants de l'Université Simon Fraser.

Nous devons envisager les conséquences de ce projet de loi avec plus de soin. Je veux parler davantage des clients. La violence va en s'accentuant, comme nous l'avons appris à Vancouver avec le meurtre de jeunes prostituées. Certaines des prostituées concernées ont 12, 13 et 14 ans. Ce projet de loi ne se penche pas sur cet aspect du problème. Le gouvernement jette un os à la police, afin de faire déguerpir les prostituées des rues. Cette mesure fera certes plaisir à certaines personnes, mais les Canadiens doivent être mis au courant de ses conséquences.

Selon moi, les clients pourraient fort bien être plus satisfaits de leurs transactions avec le crime organisé, car s'il désirent battre une prostituée de temps à autre. Soyez certains que le crime organisé aux échelons supérieurs leur fournira à cette fin, sachant qu'il y a beaucoup d'argent à faire une personne sans méfiance. Même en vertu de la loi actuelle qui comporte des lacunes et donne peu d'effets, ces prostituées ont au moins la possibilité de ne pas retourner se faire battre par la même personne.

La clientèle des prostituées de rue diffère grandement de celle des prostituées aux échelons plus organisés. Il est beaucoup plus dangereux de les faire déguerpir de la rue et de les placer dans une situation où elles doivent travailler pour un souteneur dans un hôtel miteux. On oublie qu'il s'agit d'êtres humains. Il est inadmisible de déclarer à la Chambre que les prostituées ne valent pas grand-chose, qu'elles n'ont aucun droit et que, par conséquent, c'est ainsi que nous allons les traiter. En tant que Canadiennes, même les prostituées dans notre société méritent plus que ce projet de loi, et leurs clients méritent de faire l'objet d'une loi quelconque.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'ai écouté les remarques éloquentes de mon collègue, le député de Skeena (M. Fulton). Dommage qu'il n'ait pas pu parler plus longtemps, car son expérience comme agent de libération conditionnelle lui a permis de s'occuper directement de beaucoup de ces problèmes.

Dans le peu de temps disponible, nous donnerait-il un aperçu de la chronologie des événements relatifs à cet aspect de la loi? Je pense qu'il avait commencé à le faire; tous les députés seraient mieux renseignés s'ils étaient au courant des nombreuses tentatives déjà faites pour étudier cette question importante.

M. Fulton: Avant de le faire, monsieur le Président, je dois dire que je sais que ce projet de loi va bientôt être renvoyé à un comité et, à mon avis, nous devrions nous rappeler que nous parlons de véritables êtres humains aux prises avec une situation vraiment humaine.

La Commission Fraser a examiné trois options. Premièrement, nous pouvons suivre l'orientation que nous donne cette mesure qui est un projet de loi répressif. Nous pouvons aussi retirer du Code criminel les dispositions relatives à la prostitution, ou nous pouvons la légaliser. A mon sens, nous n'avons pas eu ce genre de débat ici. Certains députés pensent que c'est une question controversée qui leur coûtera des voix. Mais, à mon sens, nous devons être pratiques.

Permettez-moi de vous décrire la situation grave qui s'annonce en vous rappelant la chronologie des changements apportés à la loi. La recherche a été faite à la Bibliothèque du Parlement. En 1892, les dispositions concernant le vagabondage, les maisons de débauche et le proxénétisme ont été prévues dans le premier Code criminel du Canada. Elles sont demeurées essentiellement les mêmes pendant 80 ans. En 1970, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme a recommandé que soit abrogée la disposition sur le vagabondage concernant la prostitution et qu'une étude soit faite sur la meilleure façon de traiter cette activité. On peut voir qu'il s'est écoulé un temps extraordinairement long avant qu'on entreprenne de modifier sensiblement les articles qui sont à l'étude.

Le 15 juillet 1972, une modification au Code criminel a abrogé l'article 175(1)c) et établi l'article 195.1 sur la sollicitation dont il est ici question. Le 8 février 1978, nous voyons une première restriction de l'action que le Parlement avait prise. La Cour suprême rend sa décision dans l'affaire Hutt en donnant du terme «sollicitation» une interprétation restreinte. C'est de cette décision sur le caractère pressant et persistant de la sollicitation qu'il a été question plus tôt dans la journée.

Le 1er mai 1978, le gouvernement a présenté le premier de trois projets de loi qui visaient à annuler l'effet du jugement Hutt. En novembre 1978, la Commission de la réforme du droit a recommandé dans son rapport sur les infractions sexuelles de bien préciser que le terme «prostitué» s'appliquait aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Elle a aussi recommandé que l'on poursuive les études sur la question.

En novembre 1979, le gouvernement conservateur a fait savoir qu'il avait pour politique de ne pas modifier le Code criminel concernant la sollicitation. Le 26 mai 1980, la ville de Montréal a adopté un règlement contre la prostitution qui interdisait la sollicitation dans les rues. Les tribunaux ont rendu récemment un jugement intéressant sur ce règlement.

Le 25 juin 1981, la ville de Calgary a adopté deux règlements.

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette d'interrompre le député de Skeena (M. Fulton), mais la période de questions et d'observations est terminée. Nous poursuivons le débat.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je désire traiter brièvement de ce projet de loi. J'ai entendu la majeure partie des exposés aujourd'hui. Je tiens encore une fois à féliciter le député de Skeena qui, je crois, a beaucoup enrichi le débat de cet après-midi avec ses observations aussi intéressantes que neuves. Certes, nous savons que ces observations proviennent de quelqu'un qui a œuvré en tant que travailleur social et qui a dû aborder ce problème d'une façon qui fait de lui en quelque sorte un spécialiste.

Il s'agit là de lui évidemment d'un problème très grave auquel certaines personnes, je le sais, n'apportent pas tout le sérieux qu'il mérite. J'imagine qu'il y a des raisons à cela. L'espèce de tabou qui a toujours entouré les activités des péripatéticiennes les y incite naturellement.

• (1710)

Comme le ministre lui-même l'a signalé au début de ses observations aujourd'hui, nous devons d'abord reconnaître que la prostitution existe depuis que le monde est monde. Depuis un siècle et surtout au cours de ces dernières années, elle semble devenir de plus en plus visible. Nous traversons une période difficile sur le plan économique, et le racolage fournit un revenu lorsque le chômage sévit. La prostitution est une activité qui permet de gagner sa vie, et même s'il s'agit d'un métier que beaucoup d'entre nous réprouvons, il n'en existe pas moins. Beaucoup de femmes s'y livrent à contrecœur, car elles ne savent pas faire autre chose. Nous sommes donc fondés de conclure que si le chômage n'est pas la cause de la prostitution, il contribue à sa prolifération, surtout dans les grands centres urbains qui subissent les terribles conséquences du chômage.

Nous devons également reconnaître que le salaire moyen des femmes est de beaucoup inférieur à celui des hommes. Nous savons que les femmes gagnent 60 p. 100 de moins que les hommes. Cette inégalité contribue à la situation actuelle. Nous avons entendu le ministre déclarer que si nous parvenions à chasser les prostituées des rues, nous éliminerions les souteneurs. Du moins, il a dit quelque chose en ce sens. Si nous suivons son raisonnement, sans prostituées, il n'y aurait pas de souteneurs. En poursuivant ce raisonnement à la limite, nous pourrions dire que s'il n'y avait pas de clients, il n'y aurait non plus ni prostitués ni souteneurs. Je ne crois pas que le ministre ait abordé cet aspect. Je ne crois pas non plus qu'il ait abordé aucun des autres aspects de la prostitution; il s'est contenté d'envisager les moyens de nettoyer les rues en s'en prenant aux prostitués sans se soucier ni des clients ni des souteneurs. Aujourd'hui, le ministre n'a rien dit et le gouvernement n'envisage pas, du moins pour le moment, des moyens à mettre en œuvre pour faire échec aux souteneurs ou les empêcher de faire leur métier. Donc, rien de nouveau et d'important. Aucune mesure importante pour réduire ou éliminer les démarches des clients dans la rue. Mais ce qui importe davantage, le gouvernement ne propose aucun moyen pour réadapter le prostitué ou la prostituée, selon le cas, pour lui trouver du travail ou l'aider de quelque autre façon.

Il est un aspect de la prostitution qui devrait nous préoccuper énormément, en notre qualité de législateurs, à savoir l'âge des prostitués. Il faudrait être aveugle pour ne pas remarquer en se promenant dans les rues de n'importe quelle grande ville l'extrême jeunesse de ces personnes. On nous a fait part à la Chambre aujourd'hui de données statistiques témoignant du nombre accru de jeunes qui prennent part à cette activité. Là encore, on sait, monsieur le Président, que le taux de chômage est plus élevé chez les jeunes que dans les autres groupes d'âge. Nous avons rappelé un peu plus tôt que le salaire gagné par les femmes était inférieur à celui des hommes et que c'était là un des facteurs du problème. Cet état de choses vaut pour les jeunes gens, et surtout pour les jeunes femmes, dont les possibilités d'emploi sont d'autant plus réduites que le taux de chômage est extrêmement élevé. Le problème s'aggrave du fait que le nombre de jeunes femmes s'adonnant à la prostitution s'accroît sans cesse.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION DE VOIES ET MOYENS

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je regrette d'avoir à interrompre le discours fort intéressant et pertinent du député au sujet de cette importante mesure législative.

Avant la fin de la période réservée aux ordres inscrits au nom du gouvernement, je voudrais, en conformité de l'article 65 du Règlement, déposer dans les deux langues officielles un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et à modifier en conséquence la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt. Je demande, monsieur le Président, que vous désigniez un ordre du jour pour l'étude de cette motion des voies et moyens.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement simplement pour obtenir des précisions. Peut-on prendre une initiative du genre de celle prise par le président du Conseil privé en faisant un rappel au Règlement? Certes, s'il avait demandé le consentement unanime de la Chambre, je n'y aurais pas vu d'inconvénient, mais la nature de ce genre de motion est telle qu'on ne saurait la présenter en invoquant le Règlement.

Le président suppléant (M. Charest): L'article 65(1) et (2) nous apprend que le leader parlementaire du gouvernement peut le faire en tout temps au cours d'une séance donnée. J'estime donc que son initiative est recevable.

M. Robinson: Mais il n'avait pas la parole, monsieur le Président.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) invoque lui aussi le Règlement, je présume?

M. Gauthier: Monsieur le Président, je soumettrai à la présidence qu'on peut faire cela en tout temps lorsqu'il y a à l'Ordre du jour un appel fait pour un travail . . .Mais, durant le discours d'un député, interrompre un député sur un rappel au Règlement qui n'est pas un rappel au Règlement, pour présenter ou déposer à la Chambre des voies et moyens, je ne trouve

pas cela acceptable. Je ne voudrais pas qu'il y ait de précédent de créer. Et je voudrais simplement vous soumettre à vous, monsieur le Président, de prendre en considération la procédure utilisée par le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) et de nous avertir, peut-être demain, à savoir si c'est approprié. Mais je ne crois pas que ce soit approprié.

Le président suppléant (M. Charest): Très bien! La parole est à l'honorable député de Glengarry-Prescott-Russel (M. Boudria).

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-49, tendant à modifier le Code criminel (prostitution), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je serai bref, car je veux conclure aujourd'hui mes observations. D'aucuns disent que la prostitution est un crime qui ne fait pas de victime. Je me permets de ne pas être d'accord. Je crois que la victime en est la prostituée elle-même, car elle est en général maintenue par d'autres dans une situation de quasi et même de pur esclavage. Le ministre de la Justice a absolument tort de croire qu'il résoudra le problème en retirant l'esclave de la vue du public. Je ne crois pas qu'il ait raison. Aucun d'entre nous ne devrait appuyer le projet de loi du ministre. Je ne puis pas appuyer pareil projet de loi.

• (1720)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer? La question est la suivante: M. Crosbie, appuyé par M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-49, Loi modifiant le Code criminel (prostitution), soit maintenant lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Charest): Adopté avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé à un comité législatif.)

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 17 h 20, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Le multiculturalisme

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

ON PROPOSE DE CRÉER UN MINISTÈRE

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement envisage l'opportunité d'établir un ministère du Multiculturalisme et un comité permanent du multiculturalisme.

Le président suppléant (M. Charest): M. Epp (Thunder Bay-Nipigon), avec l'appui de M. Marchi, propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement envisage l'opportunité d'établir un ministère du Multiculturalisme et un comité permanent du multiculturalisme.

Le député de Thunder Bay-Nipigon veut-il invoquer le Règlement?

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, puis-je commencer à débattre de la motion?

Le président suppléant (M. Charest): Je croyais que le député de Thunder Bay-Nipigon voulait invoquer le Règlement au sujet de la motion.

M. Marchi: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Votre Honneur, vous avez laissé entendre, je crois, que j'appuyais la motion du député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp) et je tiens à dire à qui veut l'entendre que c'est faux.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): C'est le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) qui l'appuie.

Le président suppléant (M. Charest): Cette fois-ci, nous allons nous efforcer de le dire correctement. La motion est proposée par M. Epp (Thunder Bay-Nipigon), avec l'appui de M. Waddell. Le député de Thunder Bay-Nipigon veut invoquer le Règlement, je crois.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, avant de traiter de cette motion et tout en reconnaissant que je ne puis la modifier, je demande l'indulgence de la Chambre pour en supprimer les six derniers mots.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il consentement unanime?

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, pour m'expliquer très brièvement à cet égard . . .

Le président suppléant (M. Charest): Un instant, s'il vous plaît. Le député de Gray-Simcoe (M. Mitges).

M. Mitges: Monsieur le Président, on me dit que le gouvernement est disposé à accepter cette motion avec d'éventuels amendements.

Le multiculturalisme

Le président suppléant (M. Charest): La présidence croit savoir que, du consentement unanime, nous allons laisser tomber les six derniers mots de la motion, qui sont:

. . . et un comité permanent du multiculturalisme.

Il a déjà été créé le 28 juin, je pense. Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

M. Epp (Tunder Bay-Nipigon): Merci, monsieur le Président, et par votre entremise je remercie les collègues. En guise de brève explication, qu'il me suffise de dire que le 19 juin, quand j'ai présenté la motion, il n'était pas prévu qu'un comité permanent du multiculturalisme serait créé. Le 28 juin, j'ai eu le grand plaisir, avec d'autres députés, de voir créer le comité permanent. Donc, cette partie-là de la motion est maintenant superflue.

Avant de traiter de la motion, j'aimerais prendre un instant pour signaler la présence à la Chambre du ministre d'État au Multiculturalisme (M. Jelinek), récemment entré en fonction. C'est un honneur pour moi qu'il soit présent à la Chambre cet après-midi pour intervenir dans le débat ou pour l'écouter.

M. Jelinek: Pour écouter!

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Merci beaucoup. C'est un grand plaisir de traiter de la motion le jour de la rentrée parlementaire, étant donné les événements des derniers jours qui la rendent tout à fait d'actualité. J'ai déjà évoqué la création du comité permanent le 28 juin 1985, du consentement unanime de la Chambre. Voici ce qui a été dit ce jour-là:

Que le Comité permanent du multiculturalisme soit autorisé à encourager et à surveiller la mise en œuvre des principes de la politique fédérale sur le multiculturalisme dans tout le gouvernement du Canada et, en particulier,

(1) à encourager les ministères et organismes du gouvernement fédéral à refléter la trame multiculturelle et multiraciale de la nation; et

(2) à examiner les politiques et programmes existants et nouveaux des ministères et organismes fédéraux afin d'encourager la sensibilité à l'égard des intérêts multiculturels et de préserver et de promouvoir la réalité multiculturelle et multiraciale de la nation.

Ces termes figurent au *hansard* du 28 juin 1985. Il était utile de les citer, parce qu'ils ne se trouvent pas au Règlement de la Chambre où ce comité figure maintenant à l'article 70.

La création de ce comité va avoir vraisemblablement—c'était peut-être prévu—une importance énorme pour le pays et pour tous les Canadiens qui veulent que, comme l'affirme l'article 27 de la Charte des droits et libertés, l'interprétation de la Charte concorde avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens. Même si ces termes ne figurent pas dans l'ordre de renvoi permanent du comité, ou plutôt l'article de la Charte que mon chef le député d'Oshawa (M. Broadbent) a tant travaillé au début de la décennie à faire adopter, je suis persuadé que le comité œuvrera dans cet esprit.

Cette création de comité, si on me permet de le dire, s'est produite de façon assez étonnante à la fin de juin. Si je comprends bien, le ministre n'était pas du tout certain que le comité serait créé. Le rapport du comité de la réforme parlementaire de la Chambre des communes ne prévoyait pas ce comité dans la liste qu'il a donnée des comités permanents. Tout à coup, le 28 juin, nous avons pu donner le consentement unanime. C'est donc dans le contexte de ces efforts mêlés de peu d'espoir mais couronnés d'une réussite très rapide que je veux traiter cet après-midi de la question de la création d'un ministère du multiculturalisme, un ministère en titre.

Depuis quelques semaines, on a laissé entendre dans les médias qu'on songeait à établir un tel ministère. D'après ces informations, notamment en provenance de Toronto et de Winnipeg, on pourrait créer un nouveau ministère englobant l'immigration, le multiculturalisme et la citoyenneté. Bien entendu, on pourrait le faire en détachant l'immigration de la Commission d'emploi et d'immigration et en la fusionnant avec la direction du multiculturalisme tandis que la direction de la citoyenneté serait détachée du secrétariat d'État pour constituer un noyau auquel pourrait venir s'ajouter d'autres éléments qui formeraient ainsi un nouveau ministère du Multiculturalisme.

Le gouvernement prépare actuellement un Livre blanc sur le multiculturalisme. Ce Livre blanc qui se fait attendre depuis déjà un certain temps devrait être publié au début de la nouvelle année. Il sera probablement suivi d'une loi sur le multiculturalisme attendue depuis longtemps par ceux qui s'occupent d'affaires ethnoculturelles au Canada. Cela laisse supposer que le gouvernement s'intéressera à cette question. Il est donc opportun que la Chambre des communes chargée de conseiller et de donner son assentiment ait l'occasion d'examiner la question cet après-midi.

Je serais également porté à croire que les arrangements singuliers en vertu desquels le ministre d'État au Multiculturalisme remplit ses fonctions à temps partiel sont peut-être provisoires. L'ancien secrétaire d'État, maintenant devenu ministre d'État à l'Immigration au sein du gouvernement fédéral, a déclaré qu'il était chargé d'examiner la possibilité de fusionner les fonctions qui, selon certains comptes rendus publiés dans les journaux, devaient être englobées. Il est donc tout à fait approprié et opportun que nous examinions cet après-midi l'objet et la structure d'un ministère du Multiculturalisme qui pourrait bien être établi d'ici 16 à 18 mois si on peut se livrer à des conjectures sur la célérité avec laquelle agit le gouvernement.

• (1730)

Dans ce contexte, je voudrais signaler brièvement les positions que les partis politiques du Canada qui déterminent ces événements ont adoptées au sujet de ces questions. Au cours de l'été de 1984, avant et pendant la campagne électorale, le conseil ethnoculturel canadien a fait l'effort de consulter les trois partis politiques pour voir quelle était leur position au sujet d'une douzaine de questions très importantes aux yeux des organismes affiliés au conseil ethnoculturel canadien, ce qui nous a permis d'apprendre que la création d'un comité permanent du multiculturalisme était en fait approuvée par tous les trois partis politiques avec leurs nuances propres, et que le parti actuellement au pouvoir supportait le principe et promettait d'y réfléchir. C'était chose faite à la fin de juin de cette année.

Les trois partis avaient des divergences d'opinions très grandes sur la création d'un ministère du multiculturalisme. Je dirai d'emblée que seuls les députés néo-démocrates approuvaient pleinement la création d'un tel ministère à cette époque. Les députés libéraux n'étaient pas en faveur de la création d'un vrai ministère, mais ils avaient promis leur appui. J'attends impatiemment que l'on dise cet après-midi s'il y a du nouveau à cet égard. J'espère bien que oui. L'été dernier, les députés conservateurs n'étaient pas en faveur de la création d'un véritable ministère, mais ils avaient promis d'appuyer ce projet davantage après avoir consulté les groupes ethniques. Puisque les consultations sont en cours depuis un certain temps et compte tenu de certaines indications auxquelles j'ai déjà fait allusion, je voudrais signaler en guise de conclusion que le gouvernement du Canada est en faveur de la création d'un ministère du multiculturalisme en bonne et due forme.

Je voudrais reprendre quelques lignes d'un discours prononcé par le chef du Nouveau parti démocratique au mois de juin devant le conseil des organisations ethnoculturelles. Il a noté que les auteurs du rapport intitulé «L'égalité, ça presse» du Comité spécial de la participation des minorités visibles à la société canadienne recommandent la création immédiate d'un ministère du Multiculturalisme ayant un sous-ministre, et il a ajouté que son parti était le premier au Canada à faire une telle recommandation. Le travail effectué par le Conseil ethnoculturel du Canada en témoigne. Je signale que mon prédécesseur, le porte-parole de mon parti pour le multiculturalisme, l'ancien député de Dauphin-Swan River, a eu droit aux éloges du chef du Nouveau parti démocratique pour les efforts qu'il a déployés au sein du comité parlementaire sur les minorités visibles, dont le rapport suggérait cette recommandation.

Un comité parlementaire formé de représentants des trois partis a ensuite fait cette recommandation nº 25 qui exhortait le gouvernement fédéral à déposer immédiatement au Parlement une loi créant un ministère du multiculturalisme. Comme il s'agit d'une recommandation très importante qui permettrait d'attirer l'attention du public sur cette question, je voudrais examiner un peu ce que le comité parlementaire a déclaré au sujet de ce rapport.

Signalons que l'ancien gouvernement a donné une réponse négative au rapport en question, le printemps dernier. Après avoir décrit différentes façons de consolider la direction du multiculturalisme, il concluait que cela permettrait d'accroître la visibilité du multiculturalisme au Secrétariat d'État et de rendre cette direction plus accessible au public tant à l'administration centrale qu'au niveau régional. Il préconisait donc uniquement le maintien de la direction au sein du ministère. Le gouvernement actuel a donné un peu plus d'importance à cette direction en la dotant d'un sous-ministre, ce qui augure bien pour la réalisation de l'objectif dont je désire parler cet après-midi.

En ce qui concerne l'évolution des structures en place, je tiens à souligner qu'un ministère du Multiculturalisme jouerait un rôle prépondérant dans plusieurs domaines. J'ai déjà mentionné le rapport intitulé «L'égalité, ça presse» qui préconise l'instauration de ce ministère d'État et qui laisse entendre que ce dernier jouerait un rôle de premier plan en assurant une participation accrue aux minorités visibles. J'estime également que ce ministère pourrait continuer à jouer un rôle essentiel en ce qui concerne la culture, le patrimoine, la langue et d'autres questions afin que les nombreux groupes ethnoculturels du Canada aient le sentiment de pouvoir compter sur le gouvernement fédéral comme sur les gouvernements provinciaux pour fournir les ressources nécessaires à la satisfaction de ces besoins culturels.

Le rapport du comité spécial des minorités visibles est très révélateur et souligne combien il importe de créer un ministère en titre. Je ferai remarquer en passant qu'à un moment où les questions relatives aux chances égales dans le domaine de l'emploi pour certains groupes, notamment les minorités visibles, retiennent l'attention générale, il est de la plus haute importance qu'un ministère puisse remplir ce rôle de premier plan. Sans vouloir m'attarder à consigner ces paragraphes au compte rendu, je voudrais signaler particulièrement que dans le paragraphe sur la priorité qui figure à la page 59 de «L'égalité, ça presse!» on expose les difficultés que suscite une direction. Quelques paragraphes avant cela, dans un exposé sous la rubrique «Limité» à la page 59, on fait remarquer dans quelle mesure la structure existante, quelque peu améliorée par le gouvernement actuel et qui comporte au sein d'un ministère une direction dotée d'un pouvoir et d'une autorité limités dans l'appareil du gouvernement, nuit au travail accompli dans le domaine des relations raciales si importantes au Canada. J'ajouterais qu'on peut en dire autant des questions d'ordre culturel.

Je voudrais lancer un appel vibrant en faveur de la participation des minorités visibles ainsi que de l'amélioration et de la préservation du multiculturalisme au Canada, et pour cela il est de la plus haute importance de mettre sur pied un ministère qui puisse jouer un rôle prédominant. Un tel ministère devrait être suffisamment important pour que tous les Canadiens puissent constater que le multiculturalisme ne sert pas qu'à désigner le tiers de notre population compte tenu de notre histoire et de la nature multiculturelle de notre société. Au demeurant, on reconnaît par ce terme que des gens de toute origine dont les autochtones de l'Amérique du Nord et les immigrants de parties du monde autres que l'Europe, bien avant la fin de la Deuxième Guerre mondiale, ont bâti eux aussi notre pays à leur façon. Il faudrait que le gouvernement fédéral et les institutions canadiennes en général le reconnaissent pour que l'enseignement de notre histoire et de l'évolution de notre culture en tiennent compte. Le livre IV de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme n'a pas osé franchir ce pas.

Mais le nouveau gouvernement doit répondre sans équivoque à une question qu'il ne saurait éviter si on s'en tient aux propos du ministre d'État chargé de l'Immigration (M. McLean), à savoir si l'immigration occupe une place importante dans sa politique. Je lui demande donc de bien étudier cette question.

• (1740)

Certains ont avancé déjà, avec force éloquence, qu'en faisant de l'immigration une partie—et une partie inévitablement importante—d'un tel ministère, on ne fera que renforcer la malheureuse impression que le multiculturalisme concerne les immigrants, les néo-Canadiens et ceux qui sont toujours, en un certain sens, des étrangers dans ce pays. Il va de soi, évidemment, que les activités de la Direction de la citoyenneté ne feraient que souligner une certaine réalité, à savoir que le multiculturalisme sert à favoriser l'assimilation dans notre société. C'est une impression bien regrettable, car on admet généralement que le multiculturalisme est le fondement même de notre société comme je l'ai déjà rappelé. On admet qu'il constitue l'essence même de notre pays puisque ce sont des gens de toutes sortes d'origines qui l'ont bâti. Les Asiatiques ont joué un rôle de premier plan sur ce chapitre puisque ce sont des ouvriers chinois qui ont construit notre chemin de fer transcontinental.

Il faut bien admettre qu'un peu partout au Canada, des gens de toute appartenance ont construit notre pays. La vie de notre pays a peut-être été dominée pendant trop longtemps par les citoyens d'origine britannique, mais il est évident que depuis 15 ans ces derniers ont dû céder du terrain. Les anciens gouvernements libéraux et le gouvernement conservateur actuel témoignent du fait que l'époque de la domination britannique est révolue. A l'heure actuelle, de nombreux Canadiens désirent que l'on comprenne que ce ne sont pas deux peuples fondateurs qui ont édifié ce pays, même avec l'aide des autochtones, mais bien des gens de toutes couleurs et de toutes origines, venus de nombreuses régions du globe qui ont travaillé ensemble pour bâtir le Canada. Le ministère d'État au Multiculturalisme devrait bien faire comprendre ce fait au public, veiller à promouvoir la diversité et à préserver et favoriser le multiculturalisme qui caractérise notre pays et aider chaque Canadien à prendre conscience de cette réalité.

Je terminerai sur ces paroles, monsieur le Président. A mon avis, la création d'un ministère d'État au Multiculturalisme a énormément d'importance pour l'évolution culturelle, politique, sociale et économique de notre pays. Il y a d'importants problèmes à régler en ce qui concerne l'emploi et d'autres questions. Nous avons besoin d'un ministère qui pourra jouer un rôle prépondérant à ce sujet et faire en sorte que le gouvernement fédéral soit plus sensible au problème. Le ministère doit veiller à ce que les gouvernements provinciaux agissent et à ce que notre pays reflète, tant au niveau fédéral que provincial, et dans tous les aspects de sa vie, le multiculturalisme sur lequel repose son histoire et la place qu'il occupe dans le monde.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Lorsque vous avez mis à l'étude le projet de loi C-49 j'ai essayé d'attirer l'attention de la présidence au milieu d'une certaine confusion, en raison des nouvelles dispositions réglementaires que nous suivons pour la première fois aujourd'hui.

J'avais l'intention de parler du projet de loi C-49 concernant la prostitution, car cela intéresse directement la région de Mount Pleasant, dans ma circonscription, mais je m'en abstiendrai afin que nous adoptions cette mesure sans retard, comme je l'ai promis aux citoyens de ma circonscription cet été. Par conséquent, je n'ai pas pris la parole et le projet de loi a été adopté en deuxième lecture, au bout d'un jour de débat seulement. Je voulais invoquer le Règlement à ce sujet. Merci, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de rendre une décision au sujet de cette question.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens sur la motion que le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp) a mise de l'avant. Cependant, avant d'aller plus loin, je tiens à rendre hommage au nouveau ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Jelinek). Je le félicite de sa nomination et tiens à lui offrir mes meilleurs vœux pour les semaines, les mois et peut-être les années à venir.

Je crois que depuis une decennie et demie, le multiculturalisme a fait un joli bout de chemin. C'est le gouvernement que dirigeait à l'époque le très honorable Pierre Elliott Trudeau qui, en 1971, en a pris l'initiative. Selon moi, la politique nationale de multiculturalisme est devenue un élément permanent du cadre politique, social et culturel de notre pays et il est possible de mentionner un certain nombre de succès obtenus depuis 1971. Cependant, de ce côté-ci de la Chambre, nous ne pouvons ni ne devons nous reposer sur ces lauriers; nous devons au contraire nous préparer à relever les défis, à régler les problèmes, et à répondre aux questions qui ne manqueront pas de se poser au cours des années à venir.

De ce point de vue, de ce côté-ci de la Chambre, nous appuyons de tout cœur la motion de notre ami le député de Thunder Bay-Nipigon. Le gouvernement devrait profiter de cette motion pour souligner et renforcer le rôle que le multiculturalisme ne devrait pas manquer de jouer au sein du gouvernement fédéral et dans toutes les régions de notre pays.

Comme l'a dit mon honorable collègue, la première partie de l'amendement vise le comité permanent du multiculturalisme. Moi aussi je me réjouis que le dernier jour de séance, avant que la Chambre ne s'ajourne pour les vacances d'été, nous ayons adopté à l'unanimité une mesure tendant à établir le comité permanent du multiculturalisme. Si je le dis, c'est que dans les débats parlementaires à la Chambre, dans le cadre du Règlement et lors de discussions avec l'ancien ministre, nous l'avons exhorté à créer un comité distinct avant l'automne. Je suis persuadé que ce nouveau comité contribuera beaucoup à renforcer le rôle que le multiculturalisme devrait jouer au Canada sous l'égide du Parlement. Si je le dis, c'est aussi que le comité permanent des communications et de la culture était saisi de toutes les questions touchant le multiculturalisme. La difficulté, en l'occurrence, c'est qu'un certain nombre de ministres lui faisaient rapport, notamment, le secrétaire d'État, le ministre des Communications, ainsi que le ministre d'État à la Jeunesse. L'ennui, pour moi, c'était que ce comité plaçait le multiculturalisme au dernier échelon. Au fait, le ministre d'État chargé du multiculturalisme n'a comparu qu'une seule fois depuis un an devant le comité.

Un comité permanent distinct devrait certainement contribuer au dialogue régulier entre le ministre, ses fonctionnaires et les parlementaires. Il devrait également mettre l'accent sur certains aspects du multiculturalisme. Je songe notamment à l'impasse où nous nous trouvons à l'heure actuelle en ce qui concerne l'indemnisation des Canadiens d'origine japonaise. Un comité distinct devrait jouer un rôle actif à cet égard et s'efforcer de trouver un terrain d'entente et d'apporter une solution à ce problème des plus urgent.

Du point de vue politique, la création d'un comité permanent distinct devrait favoriser l'épanouissement du multiculturalisme. Elle place le multiculturalisme dans la perspective appropriée. En outre, le comité constituera pour le ministre d'État chargé du Multiculturalisme un outil qui l'aidera à assumer pleinement ses fonctions au sein de la Chambre des communes et du cabinet.

Enfin, en ce qui concerne le nouveau comité, il servira de tribune permanente et de ressource aux communautés et organisations ethniques et culturelles, et l'ensemble de la population pourra y venir faire connaître ses aspirations au ministre et aux parlementaires et leur signaler régulièrement ses problèmes. Il serait très utile, il me semble, que ce comité s'ajoute à ceux que nous avons déjà.

Un ministère à part entière entraînerait des répercussions tout aussi positives. Il permettrait d'abord d'améliorer l'infrastructure administrative du multiculturalisme. Il n'est pas nécessairement question de dépenser beaucoup en vue de mettre sur pied un nouveau ministère puisqu'il existe au sein d'autres ministères des programmes et des services étroitement liés au multiculturalisme. Il ne s'agirait pas tant de créer un ministère que de rassembler en un même lieu des fonctions et des services que d'autres ministères assument pour l'instant.

A ce propos, mon collègue a raison d'affirmer que ce serait une grave erreur que de réunir immigration et multiculturalisme. Je ne crains pas tant, à ce sujet, de voir le multiculturalisme encore une fois relégué à l'arrière-plan que d'entretenir l'idée que ce domaine n'intéresse que les néo-Canadiens et les immigrants. En laissant libre cours à cette notion du multiculturalisme, nous reculerions d'une décennie. Du point de vue politique, les avantages d'un ministère à part entière sont évidents. Le fait d'avoir un ministre en titre ainsi qu'un sous-ministre rehausserait l'image du multiculturalisme au sein du gouvernement fédéral et en favoriserait l'application. La motion à l'étude présente le danger d'être restrictive, autrement dit, de donner au gouvernement l'impression qu'elle représente l'unique façon de renforcer le multiculturalisme. Il ne faudrait pas qu'elle se substitue à l'engagement politique. Préoccupons-nous de la volonté politique du gouvernement en cette matière. Voilà, en effet, le fond de la question et toute l'importance de ce débat. Ce sont deux choses bien distinctes que la volonté politique et les structures à modifier ou d'implanter. A mon humble avis, il ne servirait à rien de mettre sur pied toutes les structures qu'on voudra et de faire toutes les modifications et toutes les réformes qui s'imposent si la volonté politique fait défaut et s'il n'y a aucun encouragement.

• (1750)

A propos de volonté politique, je n'entends rien d'autre que ce que les termes signifient. Ainsi, il n'y a pas lieu de se réjouir outre mesure des initiatives du gouvernement en matière de multiculturalisme au cours de la dernière année. Qu'on pense notamment aux restrictions budgétaires dans ce domaine pour comprendre où vont ses priorités. Pendant que les dépenses restaient au moins les mêmes, le multiculturalisme a perdu 8.5 p. 100 de ses ressources financières. Pour moi cela n'en fait pas un secteur prioritaire, en dépit de ce que disait le premier ministre (M. Mulroney) en juin 1984, au congrès du parti conservateur: «Des millions de dollars ont été dépensés pour promouvoir notre dualité linguistique, mais on n'a accordé que des broutilles pour mettre en valeur notre diversité culturelle». De cette remarque, et d'autres encore, les Canadiens ont conclu que le multiculturalisme avait une plus grande priorité pour ce nouveau gouvernement. Mais sur le plan financier, je pense qu'il n'en est rien.

Nous pouvons essayer de voir ce qu'il est advenu des 46 promesses concernant le multiculturalisme, faites pendant la campagne électorale. Nous nous apercevons alors que ce sont encore 46 promesses à tenir. Voyons maintenant les quelque 1500 Canadiens qui ont été nommés à des commissions, des conseils ou des comités. Si l'on essaie d'y retrouver un reflet fidèle de la société canadienne et de ses diverses cultures, on en vient à la conclusion que, en dépit de quelques nominations de membres des collectivités dites ethno-culturelles, il n'y a pas lieu d'être satisfaits.

Nous ne pouvons nous consoler du refus de l'ancien ministre du Multiculturalisme d'intervenir de façon directe et pratique dans le racisme qui existe dans l'industrie du taxi, non seulement à Montréal, mais aussi à Toronto et à Hamilton. Il ne faut pas oublier non plus que les recommandations de «L'égalité, ça presse!» et du rapport de la commission Abella sont restées sans suite. Les trois partis politiques sont d'avis que le rapport «L'égalité, ça presse!» a été accepté avec beaucoup d'enthousiasme par des collectivités qui se demandent maintenant ce qu'il advient des nombreuses recommandations qui n'ont pas été mises en pratique.

La conférence des premiers ministres sur le multiculturalisme n'a pas non plus été suivie de résultats concrets. Chaque fois que j'ai posé une question à l'ancien ministre, il m'a dit que la conférence résoudrait bien des problèmes. Pourtant, il n'en est sorti qu'un communiqué de deux pages qui ne dit absolument rien. Il n'y a que des platitudes, mais en ce qui concerne la collaboration et l'élimination des chevauchements de compétence, il n'y a absolument rien de concret. C'était aussi une conférence à huis clos. Les collectivités dont la conférence devait s'occuper n'étaient pas invitées à participer. Si l'on voulait que la conférence donne des résultats, il aurait fallu un dialogue avec les collectivités, mais il n'y en a pas eu.

Nous pouvons regarder également le récent remaniement. Je ne veux certainement pas m'en prendre au nouveau ministre, car ce n'est pas lui qui a pris la décision. J'ai cependant l'impression que nous rétrogradons jusqu'en 1979 quand le gouvernement de Joe Clark avait chargé un seul ministre du Multiculturalisme et d'un autre portefeuille. Si le gouvernement prétend avoir la volonté politique et le désir sincère d'établir solidement sa politique en matière de multiculturalisme, à mon humble avis, ce n'est pas ainsi qu'il devrait procéder. Un caucus de 212 députés doit contenir bien des hommes et des femmes qui auraient la compétence voulue pour se consacrer entièrement au multiculturalisme sans diviser leur temps et leurs énergies pour s'occuper d'un autre portefeuille en même temps. Quand je parle d'une certaine volonté politique, je songe à certains mouvements que nous avons vus depuis un an.

Bien entendu, il est impossible d'oublier ce qui est arrivé à la question du redressement des torts subis par les Canadiens d'origine japonaise. Ceux-ci avaient fondé de grands espoirs sur les promesses et les déclarations faites par le premier ministre (M. Mulroney) pendant la dernière campagne électorale. Le premier ministre avait promis qu'une solution serait trouvée avant longtemps. Pourtant, c'est encore l'impasse. Les Canadiens d'origine japonaise n'ont pas vraiment eu l'occasion de bien exposer leur cas au moment voulu. C'est très bien de parler de réformes et de modifications, mais le gouvernement doit aussi avoir la volonté politique d'appliquer ces recommandations.

Nous n'avons pas besoin de nous en tenir aux recommandations contenues dans la motion puisqu'un nouveau comité et un ministère distinct sont déjà prévus. Nous pouvons aussi parler d'autres choses. Le nouveau ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Jelinek) pourrait peut-être avoir un secrétaire parlementaire. L'année dernière, l'ancien ministre était l'un des nouveaux membres du cabinet qui n'avaient pas de secrétaire parlementaire. J'ignore si la situation a changé maintenant qu'un nouveau ministre a été nommé, mais ce serait certes une bonne chose. Chaque fois que l'ancien ministre s'absentait pour remplir ses fonctions ailleurs dans le pays, les députés de l'opposition étaient incapables d'obtenir de réponse de quelqu'un qui puisse parler en toute connaissance de cause ou donner le moindre détail. Nous pourrions peut-être commencer par là pour modifier ces structures.

Nous pourrions aussi apporter certains changements au Conseil multiculturel du Canada parce que certaines collectivités ethnoculturelles se sont plaintes de ne pas y être représentées. Il s'agit plus précisément des collectivités germano-canadiennes et hispano-canadiennes qui n'étaient pas représentées au sein du conseil, ce qui posait un problème. En outre, certaines des personnes nommées à ce conseil formé de 60 membres n'avaient pas leurs racines dans les collectivités qu'elles représentaient et celles-ci ont déploré ne pas connaître la personne qui devait faire valoir leurs points de vue. Je me demande donc à quoi cela peut servir d'avoir un comité consultatif pour conseiller le ministre si les membres de ce comité n'ont pas de contact avec les collectivités qu'ils devraient représenter. De plus, pourquoi le conseil consultatif devrait-il faire ses recommendations simplement au ministre? Pourquoi ne s'adresserait-il pas au nouveau comité du multiculturalisme et n'échangerait-il pas des renseignements avec les parlementaires et les représentants des collectivités? Pourquoi devrait-il faire rapport uniquement au ministre au lieu de faire rapport directement au Parlement?

Nous pouvons aussi discuter d'un comité du cabinet sur le multiculturalisme. Nous savons tous que les décisions importantes sont prises par le cabinet et plus précisément par le comité de la planification et des priorités. Nous savons tous que ni l'actuel ministre d'État chargé du Multiculturalisme ni son prédécesseur ne font pas partie du comité. Ce n'est pas leur faire injure, mais si nous nous intéressons vraiment à la question nous pourrions avoir un comité spécial ou distinct du cabinet qui s'occupe du multiculturalisme de sorte que les principaux décideurs au sein du gouvernement aient à tenir quotidiennement compte des buts et des objectifs de cette politique. Nous pouvons faire beaucoup pour améliorer la procédure relative aux nominations comme je l'ai déjà dit. Nous pouvons examiner la scène internationale et nous demander pourquoi le gouvernement canadien n'a pas davantage recours aux ressources que possèdent de nombreux Canadiens, à savoir l'accès à la langue et à la culture des divers pays avec lesquels nous faisons affaires. Pourquoi ne pas employer certains de ces Canadiens dans nos missions commerciales à l'étranger, dans nos consulats et nos ambassades? Il s'agit là aussi de réformes ou peut-être de modifications aux structures qui peuvent favoriser, mettre en valeur et renforcer une politique multiculturelle active, vibrante et audacieuse, en plus des changements annoncés par le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp).

• (1800)

Voici à quoi je veux en venir. Nous pouvons bien sûr apporter des changements aux structures. Ce seront bien sûr des améliorations. Mais si nous n'avons pas la volonté politique d'apporter les changements qui s'imposent, ces structures deviendront inutiles. Je suis impatient d'entendre nos vis-à-vis nous dire comment ils envisagent cette question.

Dans les quelques instants qui me restent, j'aimerais parler d'une chose qui me paraît très importante dans le cadre du débat. C'est-à-dire que le gouvernement actuel a à mon avis le devoir de reconnaître qu'il existe peut-être des aspirations en faveur d'une seconde phase, si vous voulez, du multiculturalisme. On peut dire que la première décennie et demie s'est attachée en grande partie à l'aspect de rétention culturelle comme fondement de notre politique de multiculturalisme. Cela m'apparaît juste; il fallait qu'on procède ainsi pour la première décennie à peu près. Mais je pense que les Canadiens, et particulièrement les jeunes, estiment que le multiculturalisme doit également s'adresser aux forces et aux réalités sociales, politiques et économiques à l'œuvre dans notre pays. Ils estiment que la couleur de la peau et la consonnance du nom d'une personne n'ont pas d'importance pour être un Canadien à part entière. Le multiculturalisme peut certes faire progresser ces aspirations, mais il devrait également abattre ce que John Porter décrivait il y a 20 ans comme la réalité canadienne, c'est-à-dire la mosaïque verticale.

J'espère que ces propos amèneront peut-être le gouvernement à réfléchir non seulement à la motion mais aux autres points que j'ai soulevés. Je compte énormément cet après-midi et dans le cadre du nouveau comité permanent du multiculturalisme faire progresser cette motion et d'autres idées qui ont été mises de l'avant.

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les interventions de mes collègues de Thunder Bay-Nipigon et de York-Ouest. J'ai entendu mon collègue de York-Ouest parler du long chemin parcouru par le multiculturalisme depuis 14 ans. J'ai aussi remarqué qu'il s'abstenait d'entrer dans le détail de ce long chemin. Il s'est abstenu de nous expliquer pourquoi en 14 ans le précédent gouvernement n'avait pas constitué un comité permanent, un ministère distinct, ou pourquoi il n'avait pas su intégrer les Canadiens appartenant à ces groupes culturels essentiels au courant de la vie canadienne. Il a aussi parlé du bilan de l'actuel gouvernement aux termes de 12 mois au pouvoir. Je pense donc qu'il est bon que je revienne moi-même sur ce bilan pour en fait le rectifier.

Notre gouvernement a pris un certain nombre d'initiatives clés dans le domaine du multiculturalisme. L'une des grandes étapes de notre convergence avec les provinces a été l'organisation par le gouvernement, le 14 mai dernier, à Winnipeg, de la première conférence fédérale-provinciale-territoriale sur le multiculturalisme de toute notre histoire. C'est la première fois que nous nous sommes tous réunis pour discuter d'objectifs communs. Je puis vous assurer, monsieur le Président, que cette conférence a été une réussite éclatante. Elle a constitué une importante étape du mouvement d'échange d'idées et de collaboration qui contribue à renforcer le précieux tissu de la société canadienne.

Aux termes de cette conférence s'est dégagée une volonté de travailler ensemble et de fusionner les programmes fédéraux et provinciaux. N'oubliez pas que si notre pays fonctionne, c'est parce que nous nous parlons les-uns les-autres. Comme je l'ai dit en commençant, c'est la première fois que les deux niveaux de gouvernement se rencontraient pour parler du multiculturalisme, et ce n'était pas trop tôt.

La création du comité permanent sur le multiculturalisme est une autre réussite à porter au crédit du gouvernement. C'était l'une des 80 recommandations du document «L'égalité, ça presse!», le rapport d'un comité spécial multipartite de la Chambre des communes sur «la participation des minorités visibles à la société canadienne». La création de ce comité reflète l'importance qu'accorde le gouvernement aux changements profonds intervenus dans la société canadienne depuis 30 ans.

La population ethnoculturelle du Canada représente actuellement 7.8 millions de personnes, soit 31% de la population totale. Les minorités ethniques sont maintenant une majorité dans plusieurs centres urbains. Par exemple, près de la moitié de la population de Toronto, de Winnipeg, de Vancouver et d'Edmonton est constituée de membres de groupes ethnoculturels. Cela vous donne une idée des raisons pour lesquelles le gouvernement estimait impérieux de donner la parole à ces groupes et de les aider à mieux s'intégrer au processus démocratique.

Auparavant, les questions de multiculturalisme relevaient du comité permanent des communications et de la culture dont les membres ne pouvaient donc pas s'occuper vraiment de la question. C'était pour eux une question parmi de multiples autres, et cette répartition était un compromis boiteux. Maintenant que le multiculturalisme a son propre comité permanent, on peut approfondir toute la gamme des questions liées au multiculturalisme. Le comité aura pour mandat d'encourager et de contrôler la concrétisation des principes de la politique du gouvernement fédéral en matière de multiculturalisme dans l'ensemble du gouvernement du Canada. Ce mandat général se subdivise en trois objectifs précis. Le premier est de veiller à ce que la diversité multiculturelle et multiraciale de notre pays se reflète dans les ministères et organismes du gouvernement fédéral. Le second est d'examiner les programmes existants et les nouveaux programmes des ministères et organismes fédéraux afin de développer la sensibilisation aux préoccupations multiculturelles et à la réalité multiculturelle et multiraciale de notre nation. Le troisième est de sélectionner et de lancer des projets de recherche dans le domaine relevant du comité permanent et de préparer des documents de référence, des rapports et des documents de recherche à cet égard.

Le gouvernement a aussi jugé bon de prendre une autre mesure importante: donner plus d'éclat à la direction du multiculturalisme en en faisant un secteur. Ce renforcement s'est accompagné notamment de la nomination en début d'année d'un sous-secrétaire d'État adjoint au ministère du Secrétariat d'État pour diriger ce nouveau secteur.

• (1810)

Il faut signaler aussi, monsieur le Président, la création en juillet dernier d'un groupe de travail interministériel chargé d'élaborer le cadre de travail et le mandat d'un comité consultatif national sur la radiodiffusion ethnique. La mise sur pied du comité faisait suite aux recommandations d'un document de travail publié l'été dernier par le CRTC. Voilà une excellente façon d'encourager les radiodiffuseurs à mieux refléter la diversité ethnoculturelle du Canada.

Il y a quelques jours, l'Association des chefs de police du Canada représentant 250 chefs de police, a tenu sa 18e réunion annuelle à Saint-Jean du Nouveau-Brunswick. Le thème à l'ordre du jour était: la police dans une société multiculturelle. Comme je viens de le dire, la population ethnoculturelle au Canada s'élève à 7,800,000 personnes et 90 p. 100 des

1,200,000 membres des minorités visibles sont concentrés dans les principales villes. C'est ainsi que les policiers doivent apprendre à traiter avec des gens d'origines diverses, dont beaucoup viennent d'États autoritaires où la police inspire la plus profonde méfiance. Le secteur multiculturel finance différents projets où des représentants de communautés ethniques collaborent avec la police locale, par exemple à Ottawa et à Vancouver, pour s'instruire réciproquement et mieux se connaître. A la réunion de Saint-Jean, on a mis sur pied un Comité de liaison multiculturelle de la police composé de chefs de police choisis dans sept grandes villes canadiennes. Le secteur multiculturel collabore également avec la Fédération canadienne des municipalités pour élaborer des programmes de relations interraciales en milieu urbain. Il aide aussi les immigrantes à s'intégrer aux organismes féminins et à sensibiliser ces derniers à leurs besoins. On met également en place des mécanismes afin que des représentants des collectivités ethnoculturelles soient désignés au sein d'organismes fédéraux.

Tout ceci n'est évidemment qu'un survol rapide des réalisations du secteur multiculturel. D'ici quelques jours, le ministre d'État au Multiculturalisme (M. Jelinek) s'entretiendra avec ses homologues des provinces et des territoires responsables des droits de la personne. Le ministre envisagera notamment différents moyens de coordonner la lutte contre le racisme et la discrimination. Nous voulons faire en sorte qu'un tiers de la population du Canada soit complètement intégré à la société canadienne. Ce faisant, il faut bien veiller à ne pas mettre en péril le droit de toute collectivité d'entretenir et d'élargir ses traditions culturelles. Faut-il préciser que la tâche n'est pas facile. La création d'un comité permanent sur le multiculturalisme a été une première étape. La mise sur pied d'un véritable ministère pourrait en être une deuxième. A la fin, nous devrons faire la preuve que le multiculturalisme est une réalité typiquement canadienne.

[*Français*]

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le Président, je suis heureuse de répondre à l'importante proposition déposée par l'honorable député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp):

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir un ministère du Multiculturalisme et un Comité permanent du multiculturalisme.

L'établissement, le 28 juin dernier, d'un comité parlementaire permanent du multiculturalisme constitue une preuve concrète de l'importance que notre gouvernement attache à la question du multiculturalisme. Ce geste s'accorde bien avec la proposition de l'honorable députée et est un point de repère significatif dans l'évolution de la politique gouvernementale.

La politique et les programmes du multiculturalisme sont le produit des événements de l'après-guerre. Le Canada a toujours été une nation d'immigrants, mais l'arrivée massive d'immigrants et de réfugiés après la Seconde Guerre mondiale a revigoré les collectivités ethnoculturelles déjà installées partout en Amérique du Nord. Ces nouveaux arrivants ont permis à de nombreux groupes de renouer des liens dynamiques avec leur culture d'origine. A leur arrivée, les enfants d'immigrants et leurs grands-parents ne parlaient souvent que leur langue maternelle, n'ayant pas eu l'occasion d'apprendre l'anglais ou le français. Un peu partout au Canada, et spécialement dans les villes, il était possible de vivre dans sa propre culture.

Par la demande exercée sur les services sociaux, les immigrants ont fait comprendre leurs besoins, de la façon la plus directe, aux divers ordres de gouvernement. C'est à cette époque, vers 1953, que remonte le premier des accords fédéraux-provinciaux sur la formation civique et les cours de langues. Les groupes établis ont alors commencé à exprimer les besoins de leur collectivité aux gouvernements et aux autres Canadiens.

Parallèlement, les Canadiens de culture française et les autochtones ont commencé à s'organiser et à faire connaître leurs vues, de façon plus dynamique et efficace, sur le Canada et sur la place qu'ils devaient y tenir.

A la veille de notre centenaire et tout au cours des années 60, les Canadiens ont été invités à examiner leurs vues du pays et d'eux-mêmes en tant que Canadiens. La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a été le catalyseur qui a permis de cerner clairement beaucoup de ces questions. Elle a notamment incité les groupes ethnoculturels de souche ni anglaise ni française à sensibiliser tous les Canadiens à leur contribution au pays et spécialement à l'Ouest.

Monsieur le Président, selon le recensement de 1981, il y a huit millions de Canadiens qui se considèrent d'origine ethnique autre que britannique ou française, ce qui constitue 31 p. 100 de la population. Environ six millions habitent les grandes villes. Par exemple, 27 p. 100 de la population de Montréal appartiennent à ce groupe; les chiffres comparables pour Toronto, Winnipeg, Regina, Edmonton et Vancouver se situent entre 40 p. 100 et 50 p. 100.

L'impact économique de cette population est considérable. On estime qu'une grande proportion de toutes les petites entreprises canadiennes sont entre les mains de personnes d'origine ethnique autre que britannique ou française. A Toronto, la valeur estimée du marché ethnique est d'environ 6 milliards par année.

Chaque province a une population caractéristique en termes d'origine ethnique. Dans ce contexte, il est important de souligner la contribution des communautés culturelles au Québec.

Même si la proportion des Québécois qui se considèrent d'origine etchnique autre que français ou britannique est petite, 11 p. 100 comparativement à 37 p. 100 en Ontario et presque 50 p. 100 dans les provinces de l'Ouest, leur contribution à la société québécoise est énorme.

Montréal est une ville où fleurissent de nombreux groupes, cultures et races. Il y a, par exemple, 166,000, personnes d'origine italienne, 93,000 personnes d'origine juive, 50,000 personnes d'origine grecque, 51,000 d'origine noire, et 18,000 personnes d'origine chinoise.

Un bon nombre d'immigrants francophones sont arrivés au cours des 20 dernières années, mais ils font face à une culture nord-américaine qui est souvent différente de celle de leur pays d'origine.

D'autres ont fait un effort important pour apprendre le français comme langue de travail et de communication en plus de s'adapter à la vie nord-américaine.

Le gouvernement du Québec a reconnu la réalité de cette diversité culturelle de la province. C'est un élément important de la Charte des droits et libertés du Québec. Plus récemment, la Loi sur le conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec témoigne d'une volonté de tenir compte de cette réalité.

Étant donné la reconnaissance du multiculturalisme dans la Charte canadienne des droits et libertés, et l'importance que notre gouvernement accorde au multiculturalisme au Canada, . . .

Le président suppléant (M. Charest): Avec le plus profond regret, je dois malheureusement interrompre l'honorable secrétaire parlementaire et informer la Chambre que l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

• (1820)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 46 du Règlement.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT—A) LE VOYAGE D'UN MINISTRE AU MOYEN-ORIENT. B) ON DEMANDE SI LES DÉPENSES RELATIVES AUX VOYAGES SERONT RENDUES PUBLIQUES

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir cet après-midi de participer au débat d'ajournement concernant un sujet que j'ai soulevé à la Chambre le 3 mai 1985.

[*Traduction*]

Je suis sûr que vous vous souvenez parfaitement que, le 3 mai 1985, j'ai demandé au vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) d'expliquer à la Chambre pourquoi son collègue, le ministre des Communications (M. Masse), avait dépensé $57,000 de l'argent des contribuables pour partir avec sa femme et cinq assistants faire un voyage en Algérie, en Grèce et au Moyen-Orient à bord d'un jet du gouvernement et couper un ruban. Vous conviendrez, j'en suis certain, que c'était un gaspillage scandaleux de l'argent des contribuables, et que seuls des conservateurs sont capables d'imaginer une telle façon de jeter par les fenêtres l'argent durement gagné par les contribuables de notre pays. Je pense que l'on peut dire que ce voyage du ministre des Communications a donné à l'ensemble du cabinet l'allure d'une bande de pantins. Je pense qu'il est temps de mettre fin à ce genre de gaspillage des finances.

Nous voyons que le budget du cabinet du premier ministre pour les effectifs etc. a augmenté de 57 p. 100 en un an et que les augmentations de traitement des deux conservateurs perdants—et je sais qu'il y a de quoi faire faire la grimace à la plupart des conservateurs et leur faire regretter de ne pas avoir été battus—Lawrence Hannigan et Roy McMurtry, dont nous allons examiner bientôt la nouvelle nomination en vertu du nouveau processus annoncé par le premier ministre (M. Mulroney), ont été de $38,000 par an. Cette somme aurait suffit à rétablir l'indexation de la pension de sécurité de la vieillesse de toutes les personnes âgées de ma circonscription. Apparemment, le ministre des Finances (M. Wilson) a trouvé d'autres moyens de se procurer l'argent nécessaire. Pour remplir les coffres dont l'argent avait été dilapidé, je suis certain que le député de Durvenay (M. Della Noce) sait qu'il a fallu augmenter le prix de l'essence. Si cela ne suffit pas, parlons d'autres cas de gaspillage du gouvernement.

En entrant dans cet édifice aujourd'hui, je regardais ce parc de véhicules d'occasion à côté de la porte de l'ouest, je veux dire la flotte de limousines des ministres du Cabinet. Il y en a 39 ou 40, qui traînent là-bas, avec leurs chauffeurs qui discutent en attendant que leurs patrons fassent ce que font les ministres. Le gouvernement a acheté pour $173,000 de limousines au cours de ses six premiers mois d'exercice. Je sais que le député de Durvenay se cache la face de honte à l'idée d'appartenir à un parti qui se livre à des actes pareils. Je suis sûr qu'il ne va pas tarder à changer de côté à la Chambre et à voir la lumière lorsqu'il verra les habitants de la circonscription de Durvenay subir les conséquences de ce genre de choses.

Aujourd'hui même, à la Chambre des communes, nous avons appris que les ministres, non contents de se servir ainsi des avions du gouvernement, louaient aussi des avions privés. Aujourd'hui, dans une réponse écrite à une question que j'avais inscrite au *Feuilleton*, nous avons appris que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) avait un jour loué un avion à réaction pour aller d'Ottawa à Toronto. Il y a à peu près 35 vols par jour entre Ottawa et Toronto. A certains moments de la journée, il y en a un tous les quarts d'heure. Apparemment, aucun d'entre eux ne donnait satisfaction au ministre de la Consommation et des Corporations. Il faut croire qu'il voulait aller à Toronto à 3 h 30 du matin, car c'est à peu près le seul moment de la journée où il n'y ait pas de vol commercial d'Ottawa à Toronto. Ce voyage a coûté aux contribuables des milliers de dollars.

• (1825)

Il ne faut pas seulement effectuer les réformes dont nous avons parlé, monsieur le Président, il faut aussi avoir un peu de respect pour les contribuables.

Pendant la campagne électorale, que nous racontait le parti conservateur? Je suis sûr que vous vous en souvenez. Les conservateurs lors des dernières élections racontaient que les libéraux gaspillaient l'argent des contribuables. Ils trouvaient honteux que le gouvernement utilise les fonds d'une manière qu'ils jugeaient inacceptable.

Lorsque j'entends parler d'une dépense de $130,000 pour tapisser les bureaux de six ministres et de $22,000 pour le bureau du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et d'autres gaspillages du même genre, je trouve les réponses données par le gouvernement tout à fait insatisfaisantes. Je suis persuadé que le secrétaire parlementaire nous fournira de meilleures explications aujourd'hui. Sinon, je suis certain qu'il ne serait pas parmi nous, car c'est un député honnête et sincère, qui fait bien son travail. Il voudra donner à la Chambre des renseignements exacts.

L'ajournement

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je réponds aux questions soulevées par le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). Il a soulevé cette question pour la première fois à la Chambre des communes le 3 mai dernier, comme en témoigne la page 4380 du hansard.

Le 24 janvier 1985, M. Brian O'Regan, vice-président des affaires publiques à la Northern Telecom, a demandé au Canada de se charger d'une mission officielle, afin d'appuyer les efforts déployés par la Northern Telecom dans le but d'obtenir du gouvernement algérien un contrat de 487 millions de dollars représentant 7,000 années-personnes de travail pour les Canadiens sur une période de cinq ans. Cette demande a été appuyée par les fonctionnaires des ministères des Communications et des Affaires extérieures et soumise ensuite au ministre des Communications (M. Masse).

Le principal objectif de cette mission officielle était d'appuyer la soumission de la Northern Telecom. Étant donné les intérêts commerciaux considérables de sociétés canadiennes dans diverses entreprises en cours en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, on a jugé opportun et utile que le ministre profite de cette demande de la Northern Telecom pour montrer l'appui que le gouvernement fédéral entendait apporter à ces sociétés.

Il s'agissait notamment de Radio-Canada International, de Bell Canada International, ainsi que d'autres sociétés canadiennes dont les projets menés à bien jusqu'à alors s'élevaient à 400 millions de dollars auxquels il fallait ajouter un milliard de dollars en contrats possibles.

Les travaux de planification préliminaires en prévision d'une visite en Algérie étaient en cours et le ministère des Affaires extérieures a réclamé par l'entremise de la direction générale des Relations internationales du ministère des Communications que le ministre soit présent à l'ouverture de la nouvelle ambassade du Canada à Riad, en Arabie Saoudite. En outre, les fonctionnaires du ministère des Communications ont informé le ministre qu'une société de Montréal cherchait à obtenir un contrat important de gestion avec l'Arabie Saoudite. Étant donné que ce contrat était du ressort du M. Kayal, ministre des Postes, du Téléphone et des Télécomunications du royaume, on a prévu une réunion entre les deux ministres, afin de discuter du contrat et de renouveler la collaboration entre le Canada et l'Arabie Saoudite.

Comme d'habitude, on a envisagé la possibilité de vols commerciaux, mais étant donné que le ministre devait, le 9 avril, prendre la parole lors de la conférence de l'Association canadienne de télévision par câble, à Toronto, et qu'il devait également être présent lors de la réunion du comité chargé des priorités et de la planifcation le 16 avril, et compte tenu des fêtes religieuses qu'on doit observer lorsqu'on se trouve dans des pays musulmans, on a rejeté cette solution.

Pour bien montrer les problèmes de logistique que posait ce voyage en Algérie, il faut remarquer que les deux adjoints ministériels, qui ont accompagné le ministre durant sa visite au Moyen-Orient, se sont rendus à Paris par un vol commercial où ils ont dû attendre 36 heures avant de pouvoir obtenir une place sur un avion à destination d'Alger.

Le député a fait également certaines déclarations en grande partie inexactes lors d'une entrevue radiodiffusée en avril dernier. Premièrement, le ministre ne s'est pas rendu en Israël comme le prétend le député. L'escale en Grèce était une escale technique obligatoire, conforme au règlement du ministère des Transports. Cette escale n'a été demandée ni par le ministre ni par l'un des passagers.

J'espère, monsieur le Président, que ces renseignements répondent à certaines préoccupations du député. Je serais heureux de répondre à toutes les autres questions qu'il voudra me poser à une date ultérieure.

• (1830)

L'ÉNERGIE—A) L'ANNONCE DE LA FERMETURE DES USINES D'EAU LOURDE AU CAP-BRETON B) LA POSITION DU GOUVERNEMENT C) LA POSITION DU MINISTRE

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler d'une question que j'ai posée au ministre des Finances (M. Wilson) le 24 mai dernier au sujet de l'annonce de la fermeture des usines d'eau lourde du Cap Breton, à Glace Bay et à Port Hawkesbury, en Nouvelle-Écosse.

A l'époque, j'ai déclaré à la Chambre, et en particulier au ministre des Finances, que certaines garanties ont été données aux travailleurs de ces deux usines avant l'annonce précise faite dans le budget. Pour la gouverne de Votre Honneur qui, j'en suis sûr, se préoccupe des travailleurs et leurs familles, dans ma circonscription et dans la région de Port Hawkesbury, je veux rappeler les propos de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) qui a déclaré à quelques reprises que ces usines ne fermeraient pas tant qu'on ne trouverait pas un autre emploi aux travailleurs visés. En réalité, elle a signalé que ses projets de fermeture des deux usines d'eau lourde n'entreraient en vigueur que lorsqu'on aurait trouvé un autre emploi pour les travailleurs déplacés.

Depuis la fermeture des deux usines d'eau lourde, aucun nouvel emploi n'a été offert à ces travailleurs, absolument rien. Leur syndicat et les représentants de la direction se sont mis d'accord au sujet d'un programme d'indemnité, lequel va au-delà de la convention collective. Ce programme est plutôt maigre, il faut le dire. Il ne prévoit absolument rien dans certains secteurs importants. Cependant, compte tenu de la position du syndicat, qui s'est efforcé de représenter ces travailleurs du mieux possible, c'est tout ce que la direction et le gouvernement étaient disposés à faire pour ces employés. Le plus gros problème c'est de leur trouver un autre emploi.

Le ministre des Finances, le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) ont donné l'impression à bon nombre de journalistes qu'une offre précise et intéressante serait faite aux travailleurs. Tout ce que les gouvernements conservateurs d'Ottawa et de la Nouvelle-Écosse ont fait, c'est de publier des communiqués de presse. Aucune mesure concrète ou précise n'a été prise pour cette région du pays par le gouvernement conservateur de la province ou le gouvernement fédéral. Certaines mesures auraient pu et peuvent encore être prises en vue de déménager les travailleurs et d'affecter des fonds aux usines automobiles, que ce soit Hyundai ou d'autres fabricants étrangers. Le gouvernement se désintéresse des travailleurs de cette région du pays. C'est toujours la même rengaine, la théorie chère au gouvernement conservateur à Ottawa, des répercussions en cascade. Le point central de la thèse est très clair: espérons que, un bon jour, lorsque les régions plus riches auront créé davantage de richesses et d'emplois, comme par miracle les régions moins bien nanties vont finir par en profiter elles aussi.

Comme mon parti, je crois que le gouvernement central a un grand rôle à jouer sur la scène nationale. Je dirais au secrétaire parlementaire qu'on ne devrait pas donner à ces travailleurs un billet d'avion ou un laissez-passer de VIA Rail pour qu'ils quittent ces régions-là. Ce sont des personnes hautement qualifiées qui ont des familles, des hypothèques et des engagements envers ces localités. La façon dont le gouvernement agit incite les gens à partir. Le gouvernement exporte des travailleurs compétents de notre région. A long terme, ce n'est pas une solution économique heureuse pour ces gens de la région atlantique, pas plus qu'elle ne l'est pour le Canada.

On peut même dire que le gouvernement conservateur du premier ministre commet une infraction à une des dispositions de la Constitution canadienne en vertu de laquelle, effectivement, tous les Canadiens ont droit à des chances égales. Pourquoi le gouvernement ne peut-il pas fournir le travail dont ont besoin les employés mis à pied aux usines d'eau lourde? Cette région du Canada est-elle si différente des autres? Si le gouvernement a les moyens de donner 1.3 milliard de dollars aux sociétés pétrolières multinationales et s'il peut offrir des milliards de dollars à la Banque commerciale canadienne, pourquoi ne peut-il pas tenir la promesse faite à deux reprises par la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) aux gens de la Nouvelle-Écosse?

• (1835)

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse devrait démissionner. Il n'a rien dit au sujet de l'avenir de ces travailleurs. Le premier ministre provincial ne s'est pas élevé contre le comportement du gouvernement conservateur. Je demande au secrétaire parlementaire de prendre la parole et de promettre sans équivoque que des emplois y seront offerts d'ici la fin de l'année afin de compenser les énormes pertes d'emplois à Glace Bay et dans les localités avoisinantes, ainsi que dans la ville de Port Hawkesbury qui a subi un dur revers économique. Voilà le rôle que le gouvernement national devrait jouer pour relancer l'économie des régions canadiennes moins prospères.

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les remarques du député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall). A plusieurs reprises et à différents endroits, le gouvernement fédéral a clairement indiqué sa position en ce qui a trait à la fermeture de ces usines. En fait, le hansard montre que nous avons eu un débat à la Chambre sur cette question avec le député pas plus tard que le 18 juin. Notre position n'a pas changé depuis ce temps-là.

Le député de Cape Breton-Richmond-Est représente sa circonscription depuis quelques années déjà. Il a toujours été au courant des problèmes que posaient les usines d'eau lourde de l'EACL à Cape Breton et il sait que, depuis longtemps, les gouvernements cherchent une solution appropriée à ces problèmes. Les gouvernements fédéraux ont donné beaucoup d'appui à cette industrie qui a toujours été aux prises avec des problèmes de commercialisation internationale. Le gouvernement a pris une mesure décisive en annonçant la fermeture des usines. Il s'est rendu à l'évidence: l'industrie canadienne d'eau lourde surproduisait et il ne voyait aucune solution immédiate aux problèmes de commercialisation.

Dans ces circonstances, le gouvernement n'avait plus de raison de continuer à subventionner les usines. En toute justice, il ne pouvait pas exiger que les contribuables déboursent 100 millions de dollars par an pour faire fonctionner les usines alors qu'il n'y avait aucun débouché pour l'eau lourde qu'elles produisaient. Nous sommes fermement convaincus que c'eut été une décision irresponsable et injuste tant à l'égard des contribuables canadiens qu'à l'égard des ouvriers des usines d'eau lourde. Les ouvriers savaient que ces fermetures étaient inévitables et que maintenir ces usines indéfiniment en activité, c'eut été retarder le moment où l'on pourrait les remplacer par une activité industrielle durable et viable au Cap Breton.

Lorsque le gouvernement a annoncé la fermeture de ces usines dans le budget fédéral de mai 1985, il a précisé qu'il n'abandonnait pas les habitants du Cap Breton. Comme on le dit dans le budget, les ouvriers ont reçu de très bonnes indemnités de cessation d'emploi et le gouvernement les a aidés à se recycler et à retrouver un emploi; il leur a offert des services de consultation financière et des services d'orientation professionnelle et il a pris des mesures susceptibles de leur permettre de trouver plus facilement un nouvel emploi. Par ailleurs, l'incidence de cette décision sur les recettes de l'impôt foncier des localités concernées sera compensée pendant une certaine période. En effet, le budget a instauré un crédit d'impôt spécial afin de favoriser les investissements du secteur privé et l'emploi productif au Cap Breton. Ce crédit permettra aux investisseurs de ne pas payer d'impôt fédéral sur le revenu pendant une période de dix à quinze ans.

Les subventions annoncées par le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) ont largement compensé le chômage engendré par la fermeture des usines. Le ministre a annoncé que des crédits fédéraux de 1.5 million de dollars ont été désignés pour reconstruire l'usine de transformation du poisson qui a brûlé; le gouvernement a débloqué 4.1 millions de dollars pour améliorer l'usine de pâtes et papiers de Point Tupper et il destine 16 millions à l'aménagement d'un nouveau tunnel de mine de charbon.

Par ailleurs, le ministre responsable du MEIR a institué un comité consultatif sur les mesures de développement économique prises pour le Cap Breton, qui doit normalement remettre son premier rapport cet automne La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a déclaré à maintes reprises qu'elle est prête à favoriser le renouveau économique du Cap Breton au moyen de projets de création d'emplois fiables et efficaces.

• (1840)

En guise de conclusion, je dirais que le gouvernement a admis l'existence d'un problème très compliqué, et nous avons fait le nécessaire pour y remédier. Le député sait que l'ÉACL a recommandé la fermeture de ses usines d'eau lourde dès 1982. Le gouvernement fédéral croyait qu'une telle recommandation allait à l'encontre des ses intérêts politiques. Nous avons étudié le problème et des options acceptables avant de prendre cette décision. Nous croyons avoir pris la seule bonne décision possible et nous avons instauré des mesures constructives qui mèneront le Cap Breton sur la voie du renouveau économique.

L'ENVIRONNEMENT—A) LE STOCKAGE DE GAZ LÉTAUX B) LE TRANSPORT DES GAZ LÉTAUX

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'offre au secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M. Curbin) mes meilleurs salutations au retour des vacances d'été. J'ai quelques questions à lui poser concernant la protection des personnes qui habitent dans des villes situées près d'usines ou de lieux de stockage des gaz létaux qui servent communément à la fabrication de pesticides, d'herbicides ou d'autres produits. Je voudrais aussi lui poser une question sur la surveillance des conditions dans lesquelles se fait le transport de ces gaz qui, comme nous le savons, peuvent être affreusement nocifs.

Pour mémoire, je rappelle que le 6 décembre 1984, j'ai posé à l'ancienne titulaire du ministère une question à laquelle elle a répondu d'une façon qui était loin d'être satisfaisante. Je dois donc revenir à la charge. La question est encore plus importante parce qu'en août dernier, juste au sud de la frontière, il s'est produit un déversement à une usine de l'Union Carbide en Virginie-Occidentale. Cette entreprise a été la cause d'un incident tragique à Bhopal, en Inde, en novembre de l'année dernière, où 2,500 personnes ont été tuées. Dans le cas d'Institute, en Virginie-Occidentale, le déversement d'un gaz létal à l'usine de l'Union Carbide a obligé 135 personnes environ à se faire hospitaliser.

Ce qui m'a frappé dans les articles de journaux qui ont paru il y a quelques jours, c'est que le président du conseil de l'Union Carbide aurait déclaré que la récente fuite de gaz était plus dommageable, en quelque sorte, que celle qui a tué 2,000 personnes à Bhopal, parce qu'on aurait pu l'empêcher. Il est plutôt troublant de lire pareille déclaration.

Depuis que la question a été posée en décembre dernier et depuis l'entrée en vigueur, le 1er juillet, de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses, y a-t-il eu des entretiens ou des rencontres avec les autorités provinciales ou municipales au sujet des services d'inspection, tant aux usines de fabrication qu'aux lieux de stockage des matières dangereuses? Par ailleurs, en ce qui concerne les méthodes d'inspection du transport de ces marchandises qui ne relèvent pas de l'autorité fédérale, y a-t-il eu des pourparlers? Si des discussions ou rencontres ont eu lieu, je voudrais savoir qui en a pris l'initiative et où en est la protection des centres de population qui seraient en danger en cas d'urgence. Le secrétaire parlementaire peut-il dire si le personnel d'inspection chargé de ces questions suffit à la tâche, tant au niveau de la fabrication qu'à celui du transport de ces marchandises? J'ai aussi demandé au secrétaire parlementaire combien de provinces ont d'elles-mêmes déjà adopté ou sont en train d'adopter des mesures législatives complémentaires afin de protéger leurs populations contre ces gaz létaux?

• (1845)

Il y a quelque chose d'étrange dans cette affaire, monsieur le Président, car on se rend compte qu'il y a des contradictions. Je cite un article du *New York Times* de janvier dernier. Voici ce qu'un porte-parole de l'Union Carbide Corporation aurait déclaré:

on a accordé une attention immédiate à un rapport interne sur la sécurité qui mettait en garde contre la possibilité d'une réaction incontrôlable dans un réservoir contenant un produit chimique toxique en Virginie-Occidentale.

C'est le cas dont je parlais tout à l'heure. Le président a ajouté:

un simple changement aux méthodes de fonctionnement a complètement dissipé cette inquiétude . . .

Sept mois plus tard, en août, un déversement se produisait à cette même usine, en dépit des déclarations faites par un responsable de la sécurité de cette entreprise.

Enfin, monsieur le Président, j'ai décidé de prendre la parole à ce sujet après avoir lu un article de la Presse canadienne paru ici même à Ottawa, en juin dernier, dans lequel on rapporte les propos suivants d'un porte-parole de l'Association canadienne des chefs de police:

Nous ne sommes pas en mesure d'assumer des tâches supplémentaires sans en laisser tomber d'autres . . .

Il a laissé entendre qu'il était de loin préférable de s'en remettre à du personnel hautement qualifié et dûment formé pour surveiller l'application de la majorité de ces règlements et que les 258 inspecteurs employés par l'Ontario se retrouvent dans la même situation que les services policiers, c'est-à-dire que leurs effectifs ne seront pas augmentés. Il semble donc exister une pénurie de personnel qualifié pour exécuter ce mandat fort important.

Je termine en rappelant que la situation dont nous discutons ne touche pas uniquement les localités de l'Ontario et du Québec, mais aussi celles de l'Ouest où nous avons appris l'existence d'un projet de 3.4 milliards de dollars pour exporter le gaz de l'Alberta—les réserves excédentaires de gaz naturel—au Japon et il conviendra de protéger les localités voisines des usines de liquéfaction du gaz naturel. En somme, cela revient à dire qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Je suis persuadé que le secrétaire parlementaire voit cette affaire du même œil que moi et j'ai très hâte d'entendre ses observations.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à souhaiter la bienvenue à mon collègue après les vacances estivales. Il m'a l'air d'être en excellente forme et je constate d'après ses observations qu'il reprend avec son énergie coutumière le débat sur ces importantes questions environnementales. Je l'en félicite d'ailleurs.

Tous les Canadiens ont été abasourdis par le drame qui s'est produit à Bhopal. Cet événement a incité le gouvernement du Canada, au mois de décembre de l'an dernier, à prendre des dispositions particulières qui répondent précisément aux questions soulevées par le député de Davenport (M. Caccia). A l'époque, à défaut des renseignements et de la perspective dont nous aurions eu besoin, le ministre de l'Environnement du Canada a mis sur pied un groupe d'étude mixte gouvernement-industriels composé d'un comité directeur et de trois groupes

de travail. Les groupes de travail en question devaient au départ étudier les possibilités qui se produisent au Canada des incidents du genre de celui de Bhopal, vérifier ensuite les mesures prises à ce jour par le secteur privé et le gouvernement pour éviter de tels accidents et enfin évaluer la capacité de ce secteur et du gouvernement à réagir efficacement lors de ces accidents. Ainsi, nous avons ce groupe de travail qui a été créé en décembre dernier, étant donné que nous n'avions pas les renseignements dont nous avions besoin pour fournir des réponses précises aux questions soulevées par le député.

• (1850)

Au mois de juillet dernier, le groupe de travail a communiqué aux agences provinciales et aux organisations de l'industrie, notamment l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, l'Association pétrolière pour la conservation de l'environnement canadien, le Congrès du travail du Canada, et plus de 25 associations environnementales, dont Les Amis de la Terre, Pollution Probe, et l'Association canadienne du droit de l'environnement, un document de travail leur demandant leur avis. Le rapport final du comité directeur paraîtra un peu plus tard cet automne. Des discussions avec les agences responsables des divers aspects juridiques de la question auront lieu par la suite.

Je tiens également à rappeler au député une activité qui s'est déroulée au ministère de l'Environnement pendant au moins toute l'année dernière. On m'a communiqué un manuel fort important, à mon avis, sur la gestion des déversements et des déchets dangereux. Je lui signale que deux documents très précis sont parus par la suite, l'un sur l'acide sulfurique et l'autre sur l'oleum, dans lesquels on décrit avec de bien plus amples détails toutes les dispositions à prendre, dans la mesure du possible, en ce qui concerne ces deux produits chimiques.

En conclusion, monsieur le Président, les Canadiens ne seront pas déçus par le rapport final de cet automne et par l'expansion des travaux déjà effectués par Environnement Canada sur la question. Ces travaux ne supplanteront pas complètement l'expérience d'autres pays et nous ne pouvons certainement rien faire directement en ce qui concerne la tragédie qui s'est produite là-bas, mais nous devrions être en mesure d'envisager des solutions efficaces et préventives, si l'on veut, pour l'entreposage de ces produits.

[*Français*]

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 52.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 10 septembre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION DE VOIES ET MOYENS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) invoque le Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'aimerais soulever un rappel au Règlement. J'ai remarqué qu'on n'a pas le hansard d'hier. Cela me cause quelques difficultés parce que je voulais me référer à un événement qui est arrivé hier . . .

[*Traduction*]

Il s'agit de quelque chose qui s'est produit durant la dernière heure des travaux de la Chambre. Le leader du gouvernement à la Chambre a invoqué le Règlement pour demander à la Chambre la permission de déposer un certain document, un avis de motion de voies et moyens en l'occurrence.

C'était hier le premier jour de séance depuis que le nouveau Règlement est en vigueur, et certains d'entres nous se posaient des questions à son sujet; j'ai d'ailleurs fait certaines réserves sur la procédure suivie à ce moment-là par le leader du gouvernement à la Chambre. Je ne vois pas très bien comment on permettrait à un simple député d'ajourner la Chambre illicitement en lui demandant la permission de faire un rappel au Règlement.

Si le ministre avait eu la parole, il aurait pu déposer des documents, mais ce n'était pas le cas. Il a interrompu le député de Glengarry-Prescott-Russell qui parlait et pendant qu'il en avait l'occasion, le ministre a déposé les documents en invoquant le Règlement.

Je sais que d'après le Règlement, un ministre peut déposer un tel document à n'importe quel moment, mais je suppose qu'il convient d'insister sur le fait que c'est «à n'importe quel moment lorsqu'il a la parole». Si je ne peux pas proposer l'ajournement de la Chambre n'importe quand pendant les délibérations, comment un ministre peut-il faire ce qu'il a fait hier?

Je tiens tout simplement à vous saisir du problème, monsieur le Président, pour que l'incident d'hier ne crée pas de précédents. Je tiens à signaler que dans l'ancien Règlement, c'était à l'article 26 qu'il était question des motions portant ajournement de la Chambre. Voici ce que dit le commentaire 283 de la cinquième édition de Beauchesne à cet égard:

> Il n'est pas permis au député de prendre la parole pour proposer l'ajournement de la Chambre sous prétexte d'invoquer le Règlement.

Je prétends par ailleurs, monsieur le Président, qu'un ministre ne peut pas prendre la parole pour déposer des documents en utilisant le recours au Règlement. Cette attitude irait à l'encontre de l'esprit du Règlement, à mon sens. Par ailleurs, c'est peut-être impoli du point de vue de la procédure parlementaire.

Je vous demanderais de prendre cette question en délibéré et de nous rendre une décision si cela n'a pas déjà été fait avant.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je suis conscient du problème soulevé par le député. Tout ce que je peux dire, c'est que le dépôt de ces documents est aussi intéressant pour les députés de l'opposition officielle que pour le gouvernement. Nous déposons tout simplement une motion de voies et moyens à étudier ultérieurement. J'ai expliqué au député pendant les délibérations d'hier que la fin de la journée approchait et que j'en aurais normalement discuté d'avance, car c'est ce que j'ai presque toujours fait; me trouvant dans cette situation, j'ai examiné rapidement le Règlement. Il me semblait clair que le Règlement n'impose aucune restrictions à la méthode à suivre pour déposer de tels documents à la Chambre.

Mon impression a été confirmée par la décision que le président suppléant a prise hier, au moment où ces documents étaient déposés. La présidence a dit que la motion de voies et moyens était recevable de cette façon.

M. le Président: Je me rends bien compte qu'il s'agit d'une question sérieuse. Je me trouve dans un petit dilemme. Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) sait qu'on ne peut invoquer le Règlement au sujet du dépôt de documents qu'au moment du dépôt. Je ne peux pas suivre son conseil et prendre la question en délibéré parce que le député d'Ottawa-Vanier proteste au sujet de quelque chose qui s'est passé hier. Je ne peux pas revenir là-dessus, remettre la question sur le tapis et me demander s'il était réglementaire de déposer les documents hier. Je n'ai vraiment pas la possibilité de le faire.

Sauf erreur, ce n'est pas une décision que l'on a prise hier; on a fait un commentaire. Je ne suis pas sur le point de rendre une décision; je dirais qu'il n'y a pas de décision à rendre aujourd'hui sur ce qui s'est passé hier.

Il serait peut-être bon de voir si, d'une manière générale, c'est une bonne idée d'invoquer le Règlement pour déposer des documents au lieu de demander l'autorisation de revenir au dépôt de documents. Ce serait peut-être un bon moyen d'arriver au même résultat sans—et je ne suis pas en train de rendre une décision—provoquer une situation dans laquelle le Président risque de devoir rendre une décision.

Je dois malheureusement dire qu'il n'y a pas là matière à recours au Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, à quoi sert-il que les députés posent des questions à la présidence? J'ai dit hier que je n'aimais pas cette situation, immédiatement après le dépôt du document en question. Je voulais que la présidence étudie attentivement la question parce que je trouvais que c'était antiréglementaire. Nous tournerons tous en rond si les députés ne peuvent pas soulever une question au moment-même où cela se passe et si on lui dit le lendemain qu'il ne peut pas la soulever parce qu'il n'en a pas parlé la veille.

Corporation de développement du Canada

M. le Président: Je regrette, je dois avoir mal compris. Je ne savais pas que vous aviez déjà invoqué le Règlement hier.

M. Gauthier: Oui, j'ai fait un rappel au Règlement.

M. le Président: Nous n'avons pas le hansard. Je ne sais pas pourquoi; je dois me renseigner.

Si le député a invoqué le Règlement à ce sujet hier et si une décision a été réservée, elle l'est encore. Si le député a fait un rappel au Règlement hier et si la présidence n'a pas réservé sa décision, il ne reste rien aujourd'hui. Je vérifierai si la présidence a réservé sa décision hier.

Je signale au député que je suis en difficulté parce que je ne peux pas accepter l'idée de remettre la question sur le tapis ce matin. Le député le sait, je pense. Restons-en à cette situation évidente et nous pourrons peut-être passer alors à l'ordre du jour.

• (1110)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale) propose: Que le projet de loi C-66, tendant à la réorganisation de la Corporation de développement du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avant que mon honorable collègue le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) ne présente ce projet de loi, je voudrais rappeler, comme Votre Honneur le sait et comme je l'ai dit hier, que la Chambre suit un nouveau règlement en ce qui concerne les comités législatifs. J'ai consulté les leaders de l'opposition à la Chambre à ce sujet et nous en sommes venus à un accord en vertu duquel chaque fois qu'il y a, au *Feuilleton*, des motions prévoyant le renvoi de projets de loi à des comités permanents, ces projets de loi seront renvoyés à des comités législatifs, comme le veut le Règlement provisoire.

Plutôt que d'y revenir chaque fois que l'on présente un projet de loi, il serait préférable d'adopter un ordre de la Chambre pour modifier le libellé de chacune des motions actuellement au *Feuilleton* et portant deuxième lecture d'un projet de loi. Au lieu de dire que le projet de loi sera renvoyé au comité permanent, les motions seraient modifiées de la façon suivante:

Que tout ce qui suit le mot «que» soit supprimé et remplacé par l'expression «renvoyé à un comité législatif».

Pour mémoire, la motion porterait le numéro du projet de loi, son titre et l'expression «soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif». Si toutes les motions au *Feuilleton* portant deuxième lecture étaient modifiées ainsi, je pense que tout le monde l'accepterait. Votre Honneur constatera que ma motion obtiendra le consentement unanime. Ainsi, nous ne perdrons pas de temps à faire la modification chaque fois.

M. le Président: A titre de précision, le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) dit bien qu'il ne s'agit que des projets de loi émanant du gouvernement?

M. Hnatyshyn: Oui.

M. le Président: Pas les projets de loi d'initiative parlementaire?

M. Hnatyshyn: Non.

M. Deans: Monsieur le Président, je pense que nous traiterons des initiatives parlementaires plus tard. Inutile de le faire maintenant.

M. Hnatyshyn: C'est exact.

M. Deans: Je suis d'accord. Afin d'accélérer les choses, nous accordons notre consentement pour que l'on modifie le *Feuilleton* de sorte que soit prévu, dans chaque cas où cela s'applique, le renvoi à un comité législatif.

M. Gauthier: Monsieur le Président, dans un esprit de collaboration, je donne mon accord et accepte cette proposition.

M. le Président: La présentation de cet amendement est-elle acceptée à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu l'amendement; est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

M. Stevens: Monsieur le Président, voilà bientôt trois mois, puisque c'était le 27 juin, que j'ai proposé la première lecture du projet loi C-66 portant réorganisation de la Corporation de développement du Canada.

Comme les députés le savent, ce projet de loi permet à des investisseurs privés d'acheter la majorité des actions du gouvernement dans la CDC. Il s'agit, à vrai dire, d'une première démarche du gouvernement qui s'était dit intéressé ou, plutôt, qui s'était engagé à remettre, à juste titre, au secteur privé bon nombre de ses entreprises.

• (1115)

Nous avons choisi la CDC pour lancer ce programme, car cette société ne remplit plus depuis longtemps aucun des grands objectifs du gouvernement. Non seulement le fait de réduire la participation gouvernementale dans la CDC sera-t-il avantageux pour cette dernière et ses investisseurs, mais le gouvernement et, par-dessus tout, l'ensemble des Canadiens en profiteront aussi puisque, soit dit en passant, le Fonds du revenu consolidé s'enrichira ainsi de quelque 250 millions de dollars.

Certains députés se rappellent sûrement qu'il a déjà été question que le gouvernement se départisse de la Corporation. En effet, l'ancien gouvernement libéral avait exprimé son intention de le faire au moment propice. Par conséquent, je m'attends que le projet de loi obtienne à la Chambre un appui quasi général, d'ailleurs des plus mérités.

Pour mieux nous situer, je rappelle que la Corporation de développement du Canada a été créée en 1971 à titre de société d'État en vue d'aider au développement d'entreprises privées à participation majoritairement canadienne. A l'origine, le gouvernement avait confié à la CDC certains de ses investissements dans la pétrochimie. Par la suite, la Corporation a acquis et fait fructifier des intérêts majeurs dans des secteurs importants dont le pétrole, le soufre, les mines, la pétrochimie, la bureautique, la biologie et l'automatisation des industries.

A l'heure actuelle, la société est propriétaire à part entière de Kidd Creek Holdings et de Kidd Creek Mines et possède des intérêts majoritaires dans Canterra Energy Limited. Elle possède également Polysar Limited, le plus grand fabricant de caoutchouc synthétique au monde, AES Data et la majorité des intérêts dans Savin et elle s'est lancée dernièrement dans la biotechnologie grâce à l'acquisition de Connaught Laboratories. En réalité, cette société publique se comporte depuis des années en société privée. N'étant plus au service du gouvernement, il faut lui permettre de continuer à rendre ses bons services au secteur privé. Les investisseurs pourront maintenant jouir d'une participation accrue dans une entreprise privée des plus prometteuses.

Étant donné que la Corporation a émis publiquement par le passé des actions donnant droit de vote, le gouvernement ne détient plus maintenant que 47 p. 100 des droits de vote. Nous aurions pu, afin de nous départir de ces actions, continuer à les offrir conformément aux dispositions de la Loi sur la Corporation de développement du Canada. Dans le cadre de ce projet de loi, nous tenons cependant à modifier les règles régissant l'émission d'actions pour plusieurs raisons importantes.

D'abord, en vertu de l'ancienne loi, le gouvernement devait conserver au moins 10 p. 100 des actions de la société donnant le droit de vote. Nous voulons permettre au gouvernement de se défaire de toutes les actions de la CDC qu'il détient maintenant même s'il doit continuer d'en détenir 10 p. 100 pendant encore à peu près deux ans. En outre, des investisseurs canadiens ou des groupes d'investisseurs associés ne pouvaient acheter auparavant que 3 p. 100 chacun des actions de la société. Nous relevons cette limite à 25 p. 100 pour permettre à des investisseurs canadiens ou à des groupes d'investisseurs de détenir une participation appréciable dans la société, ce qui est important pour deux raisons. Des investissements représentant plus de 20 p. 100 des actions permettent aux entreprises de se conformer aux dispositions relatives à la comptabilisation des participations à la valeur de consolidation, et cela permet en même temps à un actionnaire important de jouer un rôle direct et actif dans les affaires de la société. Cela donnera la possibilité d'exercer un certain contrôle sur la direction, ce qui devrait plaire à tous les actionnaires.

En outre, la participation d'investisseurs non canadiens dans la société était auparavant interdite. Selon nous, cette restriction n'est plus nécessaire et les investissements par des non-Canadiens dans la CDC peuvent être avantageux pour l'entreprise. Comme le premier ministre (M. Mulroney) l'a annoncé quand notre gouvernement est arrivé au pouvoir, le Canada est prêt pour les affaires.

Des voix: Bravo!

• (1120)

M. Stevens: Nous fixerons cependant des limites aux investissements des non-Canadiens dans la corporation. Selon le projet de loi, les investisseurs ou groupes d'investisseurs non résidents ne peuvent acheter plus de 10 p. 100 des actions donnant droit de vote, et l'investissement étranger total sera limité à 25 p. 100. Cela nous permettra de garantir que cette importante entreprise restera amplement sous le contrôle de Canadiens.

Un des députés a raconté aux médias que ce projet de loi pourrait autoriser un non-résident à acheter un intérêt majoritaire dans la corporation. C'est faux. Les dispositions qui limitent l'investissement par des non-Canadiens sont détaillées et empêchent absolument un investisseur non résident ou un groupe d'investisseurs d'obtenir un intérêt majoritaire.

Le 21 août, le gouvernement a mis en vente 23 millions d'actions de la Corporation de développement du Canada à un prix intéressant selon un programme innovateur et fait sur mesure. Je voudrais expliquer cette transaction de façon détaillée.

Essentiellement, nous avons vendu les actions selon la méthode des acomptes provisionnels. Les investisseurs ont payé la moitié du prix d'achat avant le 6 septembre et ont obtenu un reçu pour ce premier versement. Le reste devra être payé une fois que le projet de loi aura été adopté et au plus tôt un an après le 6 septembre. A ce moment-là, les investisseurs échangeront leur reçu pour des actions de la CDC.

Nous avons jugé le moment propice pour la vente de ces actions. Il y a seulement un an, les actions de la CDC se vendaient moins de $4. Depuis dix mois, le prix a augmenté graduellement et nous avons pu obtenir $11.50 l'action.

Nous prévoyons retirer de cette vente environ 250 millions de dollars, et ce montant sera versé au Fonds du revenu consolidé au cours des deux prochaines années. Nous avons déjà reçu notre premier chèque. Grâce à la vente des reçus pour les premiers versements, nous avons déjà versé 120 millions de dollars au Fonds du revenu consolidé.

Les investisseurs ont répondu avec enthousiasme à l'émission d'actions. Ils ont clairement montré qu'ils approuvaient la décision du gouvernement de privatiser la corporation. Ce qui les attire, c'est que la CDC s'occupe à la fois des richesses naturelles, de la technologie et des sciences de la vie, qu'elle insiste sur des projets à long terme et de haute technologie qui ont un avenir prometteur, sans oublier les bénéfices qu'elle réalise et son potentiel.

D'ailleurs, ils n'auraient aucune raison de trouver à redire au potentiel de cette entreprise. Elle a cessé d'être déficitaire pour devenir plus rentable et sa performance continue de s'améliorer. Sa dette à long terme a été réduite et son avenir est prometteur. La corporation est donc attrayante pour les investisseurs.

Notre émission d'actions a été bien accueillie par un éventail nombreux et assez large d'actionnaires. Voilà encore une fois qui dénote l'intérêt considérable suscité par la société. Nous sommes particulièrement heureux que Noranda Inc., une solide société canadienne, ait acheté en tout 6.5 millions d'actions, soit 28 p. 100 de l'émission. Il est clair que Noranda voit dans la CDC un énorme potentiel de croissance. Si la vente avait été restreinte au plafond de 3 p. 100, Noranda ne pourrait pas avoir une si importante participation dans le développement du Canada.

Voilà une autre raison pour laquelle il faut une nouvelle loi pour achever la cession de la société. Certains députés n'ignorent pas que la Corporation de développement du Canada, de par la loi qui la régit, peut maintenant faire l'objet de placements de la part des sociétés d'assurance, de prêts et de fiducie aux termes de la législation qui régit ces établissements.

Les investisseurs se rendent compte qu'avec ce projet de loi, nous allons éliminer graduellement le traitement particulier des actions de la CDC. La Corporation relèvera de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, ses actions ordinaires étant considérées sur le même pied que celles de n'importe quelle autre société canadienne aux fins de placement.

La loi actuelle qui régit la CDC prévoit que les dispositions spéciales applicables aux actions de la CDC s'appliqueront pendant toute la durée de la société. Nous allons abolir cette protection après une période transitoire de trois ans. Je pourrais ajouter, monsieur le Président, qu'au regard de la Loi de l'impôt sur le revenu, les actions de la CDC constituent également des placements admissibles pour les régimes enregistrés d'épargne-retraite. Les investisseurs ne pourront pas acheter immédiatement toute la participation fédérale à la Corporation de développement du Canada. L'adoption de ce projet de loi autorisera le gouvernement à vendre un jour ou l'autre les 11.8 p. 100 qui lui restent de sa participation. Mais il ne le fera pas avant décembre 1986. Sinon, cela constituerait un cas de défaut au regard des contrats de crédit existants. Nous allons conserver une participation d'au moins 10 p. 100 tant que la CDC n'aura pas remboursé les emprunts ou fait modifier ces contrats par les prêteurs.

• (1125)

La période transitoire dont je parle constitue une importante étape intermédiaire. Elle va permettre à la société de s'installer sur le marché sur un pied d'égalité avec les autres sociétés du secteur privé. Au cours des deux prochaines années, le gouvernement pourra continuer d'être présent dans la société puisqu'il aura le droit de nommer jusqu'à cinq administrateurs. En fait, le gouvernement aura «l'œil sur la boutique». Notre participation à la Corporation de développement du Canada sera convenablement surveillée jusqu'à ce que celle-ci achève son passage sans à-coup au contrôle privé. Si pour une raison quelconque le gouvernement conservait une participation de 10 p. 100 ou plus après le nombre d'années que j'ai indiqué, les administrateurs resteraient au conseil.

Toutes ces dispositions du projet de loi C-66 ont préparé le changement de mains de la Corporation de développement du Canada, son passage du secteur public au secteur privé. Nous avons soigneusement préparé cette réduction de la mise de l'État dans la CDC, afin que cette société continue de prospérer en ayant toujours pour objectif d'offrir aux Canadiens des possibilités financières avantageuses.

En terminant, monsieur le Président, permettez-moi de dire que le texte en discussion va assurer la cession sans à-coups de la Corporation de développement du Canada au secteur privé, comme il se doit, puisque c'est là sa place.

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, voici la première occasion que j'ai de souhaiter la bienvenue au ministre après les vacances parlementaires, ce que je fais en le félicitant d'avoir eu le bon sens de venir dans la région atlantique pendant l'été. Je pense qu'il devrait le faire plus souvent, et j'espère qu'il fera d'autres visites dans ma circonscription, et qu'il aura peut-être des choses encourageantes à dire au sujet du développement économique.

Le ministre a parlé de la préparation soignée, si l'on veut, de la cession au secteur privé de la participation de l'État. Le ministre a bien raison. En fait, mon parti approuve cette cession au secteur privé. Si l'on fait l'historique de la Corporation de développement du Canada, il vient à l'esprit les déclarations qui ont été faites le 22 février 1971 par le ministre des Finances de l'époque, M. Edgar Benson. Comme on peut le lire à la page 3630 du hansard, il a dit:

• (1130)

Le gouvernement estime qu'une nouvelle institution, s'appuyant sur des sources importantes de capitaux canadiens et dirigée par des entrepreneurs canadiens compétents et expérimentés, aura un rôle à jouer pour permettre une plus grande participation canadienne à la croissance et au développement du Canada. Une telle institution pourra travailler en relations étroites avec les autres membres du monde des affaires et des finances au Canada et permettra aux entreprises canadiennes d'accéder à des concentrations plus importantes de capitaux canadiens, nécessaires pour assurer une plus grande participation canadienne à la croissance de notre économie.

Comme le savent le ministre et d'autres députés, la CDC avait un double but: d'abord contribuer à établir et à soutenir dans le secteur privé des entreprises appartenant à des Canadiens et gérées par des Canadiens, et ensuite offrir aux Canadiens de meilleures chances d'investir dans le développement économique du Canada et d'y collaborer. J'estime, monsieur le Président, que ce double but a été atteint. Toutefois, le gouvernement de l'époque visait en outre un transfert ordonné, si vous voulez, au secteur privé des actions que le ministre a mentionnées dans ses observations. On prévoyait aussi que la Corporation poursuivrait ses activités, comme elle l'a fait, tout au long des années 70 grâce à de solides principes de gestion, la rentabilité demeurant l'un de ses principaux objectifs. Naturellement, on s'attendait à ce que les Canadiens investissent massivement dans la CDC à ses débuts. Toutefois, nous, de notre parti, partageons l'opinion que le ministre vient d'exprimer au sujet du transfert des actions. Il a maintes fois été dit que les actions devaient être vendues à deux conditions: premièrement, que la situation du marché soit telle qu'elle favorisera la récupération approximative de l'investissement original et, deuxièmement, de façon à ne nuire ni à la société ni aux actionnaires. Je crois que ces conditions sont réunies et qu'il est temps de vendre les actions.

Toutefois, je suis un peu déçu que le ministre n'ait pas abordé certaines des questions qui, à mon avis, devraient présenter de l'intérêt pour lui et pour son gouvernement. Je renvoie par exemple aux observations qu'un économiste de la First Marathon Securities Ltd. a faites dans le *Financial Post*, et je cite:

> De la somme minimale de 81 millions de dollars, il a déduit un gain de 49.5 millions provenant de la vente de certains placements, 36 millions représentant des frais généraux capitalisés ainsi que des charges financières, 50.5 millions pour l'amortissement des frais de prospection dans les régions isolées et 71 millions provenant de la vente du stock de soufre qui . . . s'il est écoulé à ce rythme sera épuisé d'ici deux ans et demi.

J'avais espéré que le ministre profiterait de l'occasion afin de dissiper certaines craintes, de mettre fin aux conjectures voire aux allégations. Selon certaines insinuations qui n'émanent pas de l'institution financière en question mais d'autres, la Bourse de Toronto pourrait entreprendre une enquête sur la vente de ces actions et la majoration de leur valeur. J'ignore si la rumeur est fondée, mais le ministre a ces renseignements à sa disposition et j'avais espéré qu'il apporterait des éclaircissements à ce sujet. En outre, cette institution financière laisse entendre que la CDC minimise sa dette de 330 millions vue que la majeure partie se trouve en devises américaines et que la société n'a pas tenu compte des fluctuations du taux de change.

Je suis également un peu inquiet parce que le ministre n'a fait aucune mention de consultations avec les syndicats ouvriers touchés par suite de la vente de ces actions. Nous aurons peut-être l'occasion de l'interroger au comité à ce sujet. J'espère que le ministre nous fournira volontiers ces renseignements.

La loi initiale adoptée au début des années 70, monsieur le Président, restreignait les avoirs des particuliers et des sociétés à un maximum de 3 p. 100. Toutefois, le nouveau projet de loi modifie radicalement ces règles. Les alinéas *a*), *b*) et *c*) de l'article 5 limitent un Canadien ou un groupe d'associés canadiens à 25 p. 100 des actions donnant droit de vote. Les non-résidents sont limités à 10 p. 100 des actions donnant droit de vote. L'investissement étranger global est limité à 25 p. 100 des actions donnant droit de vote. Le gouvernement actuel semble être en faveur de l'investissement étranger et contre l'investissement canadien. Ce projet de loi avait été rédigé à l'origine de façon à favoriser le droit de propriété et la gestion des Canadiens, mais le ministre a haussé la proportion de propriété étrangère à 25 p. 100. D'aucuns prétendront, et ce serait en partie fondé, que 25 p. 100 ne constitue pas une proportion considérable. Ma foi, elle est suffisamment élevée. Je serais disposé à accepter certains placements étrangers, mais il serait plus juste et équitable de les fixer peut-être à la moitié de ce chiffre.

Je voudrais parler un instant des sondages. Je ne fais guère confiance aux sondages Gallup pour des raisons évidentes. Toutefois, je sais que le gouvernement y prête foi et dans certains cas à juste titre. Un sondage Gallup effectué en juillet dernier révélait que la majorité des Canadiens interrogés, soit 51 ou 52 p. 100, croyaient que nous avions suffisamment d'investissements étrangers au Canada. Néanmoins, en dépit de cela, le gouvernement a fait tout le contraire. Il va à l'encontre des vœux des Canadiens. Je ne prétends pas que nous devrions renoncer entièrement aux investissements étrangers. Je ne préconise pas une ligne de conduite de ce genre. Toutefois, je demande au gouvernement et au ministre de se montrer raisonnables dans l'intérêt bien compris du droit de propriété et de gestion au Canada. Ce n'est pas parce qu'un particulier ou un parti souhaite limiter l'investissement étranger quand cela s'impose, et j'insiste là-dessus, que les ministériels et leurs amis des médias devraient nous accuser d'être anti-américains. Car nous ne sommes pas anti-américains. Ni anti-français, ni anti-britanniques ni anti-qui que ce soit. Quand les intérêts du Canada sont en jeu, il faut examiner avec beaucoup de soin et de prudence les restrictions ou l'absence de restrictions concernant l'investissement étranger.

• (1140)

J'ai déjà expliqué ici même, et je le répète aujourd'hui, que les Canadiens veulent posséder et diriger leurs entreprises et souhaitent que les pouvoirs publics, surtout le gouvernement central, encouragent par tous les moyens cet état de choses. Je pense, et j'espère que le ministre en conviendra, que la Corporation de développement du Canada a agi en ce sens. Je demande au ministre de réexaminer le passage du projet à l'étude qui concerne l'investissement étranger. Nous aurons l'occasion d'en reparler au comité et d'écouter les témoins que nos partis souhaitent inviter à nos séances.

Pour terminer, monsieur le Président, je voudrais vous rappeler que la Corporation de développement du Canada a été conçue et créée par un gouvernement libéral en dépit des objections des néo-démocrates et des conservateurs. Nous sommes convaincus que cette privatisation d'une entreprise publique est une bonne initiative. Nous l'avons déjà proposée en 1972. Les conservateurs auraient pu liquider cette société à $16 l'action en 1979, mais à cause de l'incompétence totale du gouvernement de l'heure, ils ont manqué cette occasion. Pour terminer, je souhaite que ce projet soit renvoyé au comité législatif afin que nous puissions l'étudier en détail.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je me joins à mon collègue libéral pour souhaiter la bienvenue au ministre. Je me réjouis particulièrement de le voir de retour puisque, même si je risque de surprendre la Chambre, j'ai quelques félicitations à lui adresser. J'espère pouvoir m'attribuer le mérite de l'avoir exhorté avec insistance à montrer plus de poigne dans ses négociations avec les Japonais, puisqu'il a réussi à obtenir de la société Toyota des engagements plus importants que ceux que nous ont donnés d'autres fabricants d'automobiles japonais; en effet, Toyota a annoncé clairement son intention de fabriquer des voitures dans le cadre de l'Accord sur l'automobile. Ainsi, cette société s'engage à respecter les niveaux relatifs à la teneur canadienne, ce qui va créer beaucoup plus d'emplois dans notre pays. Je m'en réjouis. Je suis également très heureux de la réussite de ses entretiens avec Hyundai. Après avoir transmis mes félicitations au ministre, il est possible que ce soient les seules d'ici la fin de la session.

Je voudrais demander à la Chambre de se reporter à l'époque de l'adoption de la loi de constitution de la CDC. Le projet a été étudié, la loi adoptée et la société créée à une époque où je faisais partie des journalistes parlementaires. Je me rappelle ma joie et ma fierté, à l'époque, de voir que le gouvernement faisait enfin des efforts pour s'attaquer au grave problème de la mainmise étrangère dans notre pays et s'efforcer d'instaurer au moins un mécanisme en vue d'y remédier de façon sérieuse, de concert avec le secteur privé mais essentiellement grâce à l'influence et à l'appui du gouvernement. Je me souviens d'avoir déclaré à l'époque qu'il s'agissait d'un premier pas qui, comme bien d'autres initiatives du gouvernement libéral précédent, a suscité bien des controverses et n'a pas eu toutes les répercussions escomptées, masi qui représentait néanmoins un important progrès vers la création d'une série de sociétés canadiennes susceptibles d'agir efficacement, surtout dans les secteurs primaire et de la fabrication, où le taux de participation étrangère était particulièrement élevé.

Il est intéressant d'entendre le ministre déclarer ce matin que la CDC n'a atteint aucun objectif fixé par le gouvernement. Il s'agit à mes yeux d'une déclaration claire et sans équivoque touchant l'engagement du gouvernement à l'égard des objectifs de canadianisation que la CDC a poursuivi, et continuera à le faire, grâce à l'appui efficace et aux efforts du gouvernement en vue d'utiliser intelligemment cet instrument de politique industrielle et technologique. Cependant, le ministre a bien précisé que ces objectifs n'existent pas et il m'apparaît donc logique, vu sous son angle, de supprimer l'instrument en le confiant aux mains du secteur privé puisque son gouvernement se désintéresse de la canadianisation de notre économie ou de l'utilisation intelligente des instruments de politique industrielle et des moyens de recherche et de technologie dont il dispose pour atteindre des objectifs sociaux et industriels. L'honnêteté du ministre mérite notre respect, même s'il est dérisoire de le voir renoncer à ces objectifs importants, voire cruciaux, pour la création d'emplois pour les Canadiens.

Je voudrais parler pendant quelques instants de la nationalisation. C'est un principe qui n'est guère populaire dans notre pays. Les gens ont tendance à croire que la nationalisation, au Canada, représente une tentative du gouvernement en vue de relancer des entreprises en faillite et de lui permettre de s'ingérer dans ce qui ne le regarde pas. Selon les propagateurs de ce mythe, dans presque tous les cas, la nationalisation se solde par l'inefficacité, des pertes financières et un manque d'attention pour les intérêts du pays. Selon l'opinion conservatrice, avec un petit «c», que partagent les deux autres partis représentés à la Chambre, la nationalisation est généralement catastrophique; elle répond au mieux à des besoins provisoires et ne joue jamais un rôle crucial dans l'expansion de notre économie. Aussi, quand une entreprise nationalisée est bien administrée et est dynamique comme c'est le cas de la Corporation de développement du Canada, on cherche à s'en débarrasser, car il serait fort gênant d'être obligé d'admettre qu'il existe bel et bien une société d'État qui fonctionne vraiment bien, qui dépose des rapports, réalise des bénéfices, s'engage dans la recherche et remporte de francs succès sur les marchés d'exportation. Quelle ignominie! Il faut alors s'en débarrasser au plus vite, à perte au besoin, car s'il fallait la vendre à profit, les Canadiens pourraient se rendre compte que de telles sociétés d'État peuvent non seulement prospérer quand elles existent, mais qu'on peut réaliser des bénéfices en les vendant.

• (1150)

Mais n'ayons crainte. Le gouvernement a décidé de se départir de ses actions dans la CDC lorsqu'il a eu la certitude que les 250 millions de dollars dont parlait le ministre seraient inférieurs au montant investi par le public à l'origine dans cette société.

Il est évident qu'aux yeux du gouvernement «qui dit entreprise nationalisée, dit entreprise subventionnée». Une entreprise nationalisée c'est comme une institution de bienfaisance: on prend l'argent des travailleurs et des pauvres pour subventionner, renflouer des institutions comme la Banque commerciale du Canada et la Northland Bank ou remettre leurs dettes. Dans l'optique du gouvernement, le secteur public ne fait rien d'autre que de pressurer les contribuables. Il leur coûte de l'argent et quand une société d'État se porte bien et rapporte au pays, il s'arrange pour qu'elle périclite afin de ne pas détruire les mythes qu'il crée.

Je dois admettre que le ministre fait preuve d'un grand dynamisme lorsqu'il s'agit de vendre notre secteur public. Une fois, je lui ai proposé, pour rire, d'afficher sa photo sur des babillards partout dans le monde en expliquant que le Canada était de nouveau ouvert aux entreprises. Je trouvais que ce serait un moyen plus économique de faire de la réclame pour combler ses aspirations idéologiques.

Il se peut que le ministre ait donné suite à ma suggestion, car pendant son séjour au Japon, il a fait mieux que *Barnum and Bailey*. J'ignore s'il portait un panneau sur ses épaules, s'il se promenait avec une cloche dans les rues de Tokyo pour attirer l'attention ou s'il a fait résonner des cymbales à la manière japonaise pour faire passer son message, mais il a déclaré à ses hôtes de ne pas oublier qu'il avait plusieurs sociétés d'État à vendre si jamais ils étaient intéressés. Il me semble entendre l'orgue en fond sonore comme c'est généralement le cas pour la publicité. J'espère, pour l'honneur des vendeurs, que le ministre a fit jouer une marche triomphale digne des glorieux états de services des sociétés en question. Mais connaissant la propension du ministre à parler de la propriété publique, je crains bien que sa musique n'ait été qu'un chant funèbre. Je crains que le choix de cette musique funèbre ne soit justifié par le faible prix que nous obtiendrons peut-être pour ces entreprises. Il a déclaré qu'à l'heure actuelle, le Canada avait mis en vente deux usines de construction aéronautique, une usine de traitement d'uranium et une entreprise de technologie électronique de pointe engagée dans le domaine des télécommunications par satellites. Il n'est pas allé jusqu'à parler d'une perdrix perchée dans un poirier, mais l'idée doit sûrement lui avoir traversé l'esprit. Il a ajouté qu'il recevrait les intéressés plus tard.

A propos de sa technique de vente, je ferai remarquer au ministre que son invitation à venir le voir plus tard ne suscitera peut-être qu'une réaction polie chez les Japonais. Il doit se montrer plus dynamique. Il devrait abandonner le ton funèbre qui caractérise ses discours sur la propriété publique et vanter les merveilleux succès qu'ont connu certaines de nos expériences au Canada. S'il tient à vendre ces entreprises, il devrait le faire d'une façon qui soit profitable pour les Canadiens. Je compte donc que le ministre aille vanter dans le monde entier les titres de gloire de la propriété publique au Canada. En fait,

puisqu'il y a déjà quelque temps que je ne suis allé en Corée du Sud et au Japon, si le ministre a du mal à prononcer cette partie du discours, je le ferai volontiers à sa place. Peut-être pourrait-il me laisser prononcer cette partie du discours qui relate de façon réaliste et honnête des vertus de l'entreprise publique dans notre histoire et dans notre économie actuelle. Je n'omettrai certes pas de citer les excellents résultats remportés par la Corporation de développement du Canada dans le cadre des sermons inspirés adressés à ces investisseurs étrangers.

Le ministre a dû être sideré en lisant le relevé financier décennal de la CDC et en constatant qu'à l'exception de deux années difficiles la société avait toujours été rentable. Elle a en effet porté son chiffre d'affaires qui était de 470 millions de dollars en 1975, à 4,079 millions en 1984. La foi, l'espérance et la charité vont bien ensemble. J'espère que la foi du ministre s'évanouira s'il se montre juste à l'égard des véritables résultats de la CDC car ces résultats ont été superbes, sa marge brute d'autofinancement compte non tenu des frais financiers passant de 57 millions de dollars en 1975 à près de un milliard en 1984. Voilà un splendide résultat en grande partie attribuable à mon avis à l'excellente gestion de Tony Hampson et à l'équipe qu'il a su amener avec lui à la CDC.

Je tiens également à dire que la CDC n'est pas une exception. Nous, les Canadiens, avons utilisé la propriété publique de façon créatrice et nous en sommes servis pour développer nos régions. Nous l'avons utilisée pour nous lancer dans de nouveaux secteurs de production comme dans le cas de la société Polysar qui a entrepris la production de caoutchouc au cours de la Seconde Guerre mondiale. Nous nous en sommes servis d'une façon créative au niveau provincial, afin de tenter d'obtenir une juste part des recettes tirées du secteur des ressources. La propriété étrangère au Canada est une réussite dont nous devrions être fiers. Elle a servi les Canadiens dans le passé et continuera de les servir à l'avenir. Notre pays devrait comprendre que c'est un instrument essentiel face à l'économie beaucoup plus puissante et extrêmement dynamique de nos voisins du Sud.

• (1200)

Ce n'est pas simplement par hasard que Polysar, la meilleure société au sein de la Corporation de développement du Canada, écoule environ 38 p. 100 de sa production sur le marché américain comparativement à 36 p. 100 au Canada. La propriété publique est l'instrument qui peut nous permettre de créer des emplois. Comme le premier ministre (M. Mulroney) nous l'a dit, hier, dans sa déclaration remarquablement claire-voyante, le commerce crée des emplois. C'est un fait, mais les entreprises doivent rechercher des débouchés de façon dynamique. L'entreprise publique le fait au Canada et elle pourrait continuer de le faire.

Il ne s'agit pas simplement de savoir s'il faut adopter une attitude idéologique et se débarrasser le plus possible des entreprises publiques ou si nous devons nous placer d'un point de vue pragmatique et utiliser la propriété publique là où elle est utile. Il y a une seconde question. Qu'allons-nous faire pour tenter de canadianiser notre économie? Tous les sondages d'opinion publique montrent un appui massif pour une plus grande canadianisation de notre économie. La Corporation de développement du Canada joue un rôle très utile dans la réalisation de cet objectif. Qu'il me suffise de mentionner l'opération audacieuse de la CDC tout à fait remarquable et couronnée de succès dans le cas de la Texas Gulf Sulphur, aux États-Unis, opération qui a permis de faire passer sous contrôle canadien l'importante société Kidd Creek Holdings, dans le nord de l'Ontario.

Il faut probablement remonter loin dans notre histoire pour trouver un gouvernement dont le bilan est aussi décevant et sombre en matière de canadianisation. Vers la fin de la dernière session, nous avons lancé cinq défis au gouvernement, qui auraient permis au ministre de démontrer qu'il n'était pas tout à fait insensible aux aspirations de la grande majorité des Canadiens qui réclament une plus grande canadianisation de notre économie. Nous avons proposé que le gouvernement permette aux travailleurs de la Canadian Porcelain de réaliser leurs rêves de contrôler cette entreprise, ce qui aurait permis en même temps de donner aux gens de Hamilton le sentiment d'avoir davantage leur destinée en main. Le ministre n'a pas accepté de relever le défi. Il a aidé la société américaine, qui était, du moins en partie, responsable de la faillite de la Canadian Porcelain suite au dumping pratiqué au Canada, à prendre possession de la société canadienne.

Nous avons proposé au ministre d'aider la société White Farm. Il s'agissait là d'un entrepreneur canadien courageux qui avait, selon moi, avec succès entrepris la reconstruction de cette société. La société pouvait compter sur la collaboration du gouvernement de l'Ontario. L'appui du mouvement syndical était acquis mais, une fois de plus, monsieur le Président, le gouvernement a refusé d'agir. Six cents emplois ont ainsi été supprimés et il n'a pas été possible à une petite entreprise canadienne de survivre, de prospérer et de contribuer à l'économie.

Nous avons invité le ministre à prendre des mesures au sujet de Mitel. Malheureusement, il n'a pas suivi mon conseil en l'occurrence alors qu'il l'avait fait dans le cas des sociétés d'automobiles japonaises. Au cours des premiers débats que nous avons eus au sujet de cette question, j'ai signalé que de par la nature même de la société British Telecom, il était fort probable que la question serait renvoyée au gouvernement britannique, et qu'il était alors possible que la prise de contrôle de la société Mitel soit bloquée ou que la situation soit bien différente de celle que le ministre avait exposée à la Chambre. Une fois de plus, mes craintes se sont révélées fondées à l'été. Le sort de la société Mitel est incertain, car elle est attaquée par la Commission britannique sur les monopoles, et fait l'objet d'un examen de la part de l'organisme de réglementation de British Telephone, là encore, exactement comme nous l'avions prédit. Conformément à nos prédictions, au lieu que des emplois soient créés comme le ministre l'avait affirmé, plus d'une centaine ont été supprimés alors qu'une partie de la production se fait maintenant en Grande-Bretagne plutôt qu'au Canada à la suite de ce fiasco. Je pourrais continuer ainsi et revenir sur le cas de la société de Havilland, qui n'est toujours pas réglé. Il y a également le cas de Gulf and Western relativement à la prise de contrôle de la société Prentice Hall, un sujet fort intéressant. J'ai reçu des garanties de la part du ministre des Communications (M. Masse). En l'occurrence, il m'a assuré que l'objectif de canadianisation sera réalisé.

M. Riis: Retenez votre souffle.

M. Langdon: C'est ce que je fais. Je dois dire que c'est très difficile lorsqu'on doit attendre les décisions du gouvernement. Il se gargarise de belles paroles, mais lorsqu'il doit prendre une décision difficile, comme dans le cas de Gulf and Western, absolument rien ne se produit. Cela fait maintenant neuf mois que cette petite saga a commencé et nous attendons encore des nouvelles du gouvernement.

Permettez-moi de me pencher sur le cas de la CDC. Je l'ai cité comme exemple de propriété publique créatrice, dynamique et efficace. J'ai expliqué pourquoi les conservateurs jugent maintenant qu'ils doivent la retirer du secteur public le plus tôt possible. C'est un sujet d'embarras. Au cœur du succès de la CDC, se trouve Polysar et je tiens insister davantage sur cet aspect de la réussite de la CDC. Elle nous donne tout un exemple en tant que pays. Elle a été créée pendant la Seconde Guerre mondiale. Nous devions alors faire la guerre. Nous avions des intérêts stratégiques et vitaux, et nous avons cherché le moyen d'y satisfaire. Le secteur privé ne pouvait pas s'en charger. Les entreprises américaines non plus. Nous ne pouvions compter que sur nous-mêmes, et nous avons relevé le défi. Nous avons établi Polysar. La société s'appelait alors Polymar. Elle s'est lancée dans la production de caouchouc synthétique avec dynamisme et efficacité. Après la guerre, il a fallu cette technologie et ces ventes pour créer des emplois et conquérir des marchés d'exportation à travers le monde. Polysar est donc aujourd'hui une société d'État puissante et progressiste qui détient des investissements partout dans le monde.

• (1210)

J'ai visité Polysar en janvier dernier dans le cadre de mes fonctions de critique de mon parti pour les questions industrielles. Ses représentants m'ont dit exactement quelle coopération la société recevait du gouvernement. Le parti conservateur—et je rappelle aux députés l'une des nombreuses promesses que ce parti n'a pas tenues—avait parlé d'un groupe de travail sur l'industrie pétrochimique qui déboucherait sur une aide active à Polysar. Quand j'ai rendu visite à la société, en janvier, cette magnifique promesse était toujours lettre morte. Maintenant, en septembre, je pose au gouvernement la question suivante: qu'est-il advenu de cet engagement envers ce secteur crucial de notre industrie? Là encore, comme dans tant d'autres choses, le gouvernement recourt à des expédients, apporte des réponses rapides aux crises du moment, mais ne prend pas le temps de planifier, de réfléchir, d'organiser et de préparer. Il n'a par conséquent pas de succès en stratégie économique. La meilleure preuve en est qu'au lieu d'aider Polysar, au lieu d'en faire un instrument de pénétration du marché américain—et les députés des banquettes ministérielles se disent en faveur d'une expansion des échanges—le gouvernement est prêt à la vendre pour qu'elle tombe éventuellement sous le contrôle de Noranda, avec le reste des activités et des produits chimiques de haute technologie où Noranda est compétente. Au lieu de venir en aide à Polysar en répondant aux recommandations du groupe de travail sur l'industrie pétrochimique que le parti conservateur a formé, le gouvernement recule. Il n'y a pas eu d'aide. Cela n'a rien d'étonnant. Ce gouvernement n'agit pas. Il se paie de mots. Il joue sur les mots.

Nous ferons valoir avec la plus grande énergie, lors du débat sur le commerce, que le gouvernement a totalement et lamentablement échoué à contrer les efforts indirects mais acharnés que les États-Unis ont déployés pour nuire à nos éleveurs de porcs, à nos producteurs de bois d'œuvre de l'Ouest et à nos pêcheurs de la côte est. Il est maintenant question d'une action encore plus agressive contre nos aciéries. Beaucoup de beaux discours, mais pas d'action. Les députés ministériels affirment que nous conclurons un accord sur une plus grande libéralisation des échanges. S'ils ont raison, il se pourrait que dans deux ans nous obtenions quelque chose. Entre-temps sévit une crise contre laquelle rien n'est entrepris, aucune action. C'est notre parti qui, au sein du comité spécial, cet été, a réclamé dans chaque ville où nous avons tenu des audiences une action urgente et immédiate pour surmonter les problèmes auxquels se heurtent nos exportateurs. Le gouvernement a refusé d'agir. Parlez un peu d'inaction et de faillite! La faillite chez nous n'est pas dans les états financiers; elle est parmi les ministériels.

Voyons un peu ce que comporte ce projet de loi. Il vise essentiellement trois objectifs. Tout d'abord, liquider entièrement la Corporation de développement du Canada. Cet objectif est entièrement compatible avec la stratégie conservatrice qui tend à remettre au secteur privé toutes les entreprises qui ont du succès dans le secteur public. Il vise en outre à favoriser les conglomérats au Canada. A l'époque où ils siégeaient dans l'opposition, les ministériels insistaient fréquemment sur la nécessité de favoriser la concurrence et la diversité; à l'époque, pour eux, plus c'était petit, plus c'était beau. Maintenant qu'ils exercent le pouvoir, ils voudraient que deux ou trois grandes sociétés canadiennes s'emparent d'une autre société de holding. Ils permettent à la société Noranda de s'approprier une part importante sinon déterminante des actions de cette entreprise. C'est un projet de loi qui favorise ce conglomérat. Il n'y a pas lieu de s'étonner que les députés conservateurs favorisent la Noranda. En effet, la Noranda figure parmi les amis des ministériels, et maintenant qu'ils exercent le pouvoir, ceux-ci ne l'oublient pas. Le projet de loi vise enfin à transformer l'un des instruments que nous avions créés pour favoriser la canadianisation de l'économie en un instrument permettant d'accroître la mainmise étrangère sur notre pays.

J'ai du mal à comprendre comment un gouvernement peut présenter un projet de loi semblable. Il devrait avoir honte. Chaque fois que les ministériels présenteront un projet de loi visant à favoriser les conglomérats, nous le leur reprocherons. Nous devrions organiser un débat pour démontrer que si les ministériels favorisent les nantis, nous sommes le parti des démunis. Ce débat dure depuis des années et nous le gagnerons un jour. J'ajouterai que non seulement le gouvernement conservateur favorise les nantis, mais il privilégie les entreprises étrangères. J'ai dit tout à l'heure que le ministre faisait jouer une musique d'enterrement. En fait, c'est bel et bien l'enterrement du gouvernement. Si les ministériels veulent convaincre les Canadiens de la nécessité de liquider une entreprise bien administrée, énergétique et rentable, comme en témoigne son bilan favorable, au profit d'une grande entreprise canadienne associée à trois entreprises américaines, ils peuvent toujours le faire, car nous ne sommes pas suffisamment nombreux pour les en empêcher. Cependant, ils devraient songer à l'illogisme de leur position. En effet, ils ne sauraient à la fois favoriser la petite entreprise et permettre par ce projet de loi à une grande entreprise de s'emparer de 25 p. 100 des actions de cette compagnie. Ils devraient faire preuve de logique, ces gens-là qui

parlent encore de canadianisation à certains jours et qui cèdent 25 p. 100 d'une entreprise à des intérêts étrangers. Ils diront peut-être que c'est nécessaire, mais même cette plate excuse ne résiste pas à l'examen des faits. Toutes les actions offertes ont été vendues. On n'a pas eu besoin des entreprises étrangères pour les écouler. On aurait pu les vendre toutes à des Canadiens. Le gouvernement aurait pu faire preuve d'un peu d'imagination et déclarer aux Canadiens: «C'est vous qui les premiers avez investi dans cette compagnie; peut-être devriez-vous en avoir votre part sans pour autant acheter des actions supplémentaires». Au lieu de cela, sans réfléchir, il laisse la Noranda s'en approprier et l'ajouter à son empire.

En dernier lieu, je voudrais souligner le manque de courtoisie dont le gouvernement a fait preuve à l'égard du Parlement en tant qu'institution en agissant ainsi avant d'avoir présenté le projet de loi à la Chambre. Pour la gouverne des députés, pour qu'ils soient parfaitement au courant de la situation, je signale que la Noranda a déjà mis la main sur les actions. Quelque 28 p. 100, soit 6.5 millions d'actions sont réservés à la compagnie qui en fera l'acquisition dans le futur. Le ministre a certainement découvert un moyen légal de le faire; je trouve néanmoins déplorable qu'il soumette au Parlement un projet de loi autorisant une initiative avant même que la mesure n'ait été débattue. On autorise en effet l'émission d'actions dans des conditions qui permettront aux entreprises canadiennes d'observer les nouvelles règles que tient à mettre en œuvre le ministre, règles dont le Parlement n'a même pas discuté.

• (1220)

Il est déjà arrivé au ministre de manquer de respect à l'endroit de la Chambre. Mais il n'est jamais tombé aussi bas. Il ne nous a jamais présenté un projet de loi destiné à permettre une initiative déjà amorcée.

Nous sommes désormais assujettis au nouveau Règlement. Ce Règlement est censé nous accorder une certaine liberté en matière de débat et d'initiative dans les comités législatifs qui seront constitués. Ce ne sera plus une question de confiance si l'on modifie un projet de loi dans un comité législatif. Je compte certainement proposer des amendements à cette mesure au comité législatif; ces amendements réduiront ces encouragements supplémentaires à la concentration des entreprises, que l'on voudrait promouvoir par le biais de ce projet de loi. Pourtant, le ministre a simplement présumé que le comité législatif sera constitué d'une bande de chiens savants qui acquiesceront à son point de vue, et qu'il pourra se justifier d'avoir pris l'initiative en l'absence de tout débat parlementaire, même sur le principe de son initiative, sans que les parlementaires aient pu examiner sa décision dans ses moindres détails. Il a le culot et l'impertinence d'autoriser cette émission d'actions, ce qui permettra effectivement à la Noranda de s'emparer de 26 p. 100 de ces actions.

J'ai fait état dans ce discours, des nombreux échecs du gouvernement. Je ne tiens pas à revenir là-dessus, mais je veux néanmoins faire valoir à la Chambre des communes que le manque de respect envers le Parlement et la procédure parlementaire dont témoigne l'initiative prise par le ministre devrait inciter les députés à rejeter le projet de loi comme un affront à la procédure établie et comme la preuve de la faillite de la politique industrielle du ministre.

Corporation de développement du Canada

Le président suppléant (M. Charest): Tout d'abord, au sujet du rappel au Règlement présenté à la présidence ce matin par le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), comme j'ai occupé le fauteuil hier, j'ai signalé au Président lui-même que j'avais décidé de prendre en différé la question soulevée par le député. Cela dit, reprenons le débat.

[*Français*]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui dans ce processus législatif qui concerne le projet de loi C-66 qui permettra essentiellement de proroger la Corporation de développement du Canada sous le régime de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes. La loi prévoit des restrictions relatives à la propriété des actions. Les clarifications concernant ces restrictions-là sont déjà connues par la Chambre et je n'ai pas l'intention d'en faire une répétition.

L'adoption de cette loi permettra de sanctionner la vente d'actions qui représente près de 37 p. 100 des droits de vote du gouvernement du Canada dans un premier temps. Cette offre d'actions a été fort bien accueillie par le public canadien, puisqu'elle s'intègre au climat d'accueil et d'ouverture à l'entreprise privée, seul climat qui peut mener à une reprise à long terme de l'activité et de l'essor économiques du Canada.

Le gouvernement manifeste son opinion selon laquelle il comprend que les membres des bureaux de direction des compagnies doivent être comptables de leurs gestes devant les actionnaires et non pas comptables de leurs gestes devant l'anonymat du Parlement, des sociétés de la Couronne ou des compagnies qui appartiennent au gouvernement.

Le public a également compris la manifestation de cette volonté du gouvernement. Autant l'ancien gouvernement avait essayé de remplacer l'entreprise privée, de la diriger à partir de laboratoires centraux à très forte densité de technocrates, autant notre gouvernement est conscient que la profitabilité, que le développement économique, la créativité, devraient être du ressort de l'entreprise privée. La foi de notre gouvernement dans l'entreprise privée est évidente et s'illustre très bien par la vente des actions de la Corporation de développement du Canada.

La foi du public dans le gouvernement est aussi évidente. L'émission a été un succès. C'est un début et le gouvernement continuera adroitement ce processus de distribution et de disposition des compagnies de la Couronne ainsi que des sociétés qui sont propriété du gouvernement du Canada.

L'importance des actifs et des sphères d'activités de la Corporation de développement du Canada justifie que le gouvernement continue d'être présent sous le contrôle de la propriété des actions vendues, de même que la solidarité qu'il doit aux actionnaires des premières générations justifie également cette contrainte que le gouvernement s'impose. De cette façon il n'y a pas plus de 25 p. 100 des actions de la Corporation de développement du Canada qui pourront être possédées par un actionnaire ou un groupe d'actionnaires canadiens, pas plus de 10 p. 100 par des actionnaires étrangers au Canada et pas plus de 25 p. 100 par un groupe d'actionnaires étrangers au Canada.

Le gouvernement, toujours par solidarité avec l'histoire de la Société de Corporation de développement du Canada, conservera des administrateurs temporairement au niveau du bureau de direction de cette société.

La transaction, et cela est très important dans le contexte du déséquilibre du fonds de roulement du gouvernement du Canada—déséquilibre qui a été causé par nos prédécesseurs—apportera au fonds de roulement une somme de 250 millions de dollars. Cela a été aussi facteur important dans le contexte de liquidité qu'on connaît lorsqu'on l'applique au gouvernement canadien actuellement. L'état d'endettement actuel du gouvernement donne encore du poids à cette transaction.

Dans la négociation et son approche en ce qui concerne la mise en marché des actions de la Corporation de développement du Canada, le gouvernement a été astucieux, et cela a eu comme résultat de permettre une très grande quantité de nouveaux actionnaires, une partie importante de ces derniers pouvant, après un déboursé de $2.88, devenir propriétaire d'une action de $11.50 par le jeu d'options et par la possibilité de ne payer que 50 p. 100 du prix d'achat immédiatement et 50 p. 100 à l'anniversaire, c'est-à-dire, en juillet 1986. Cela a assuré une plus grande répartition des actions. Alors c'est une sagesse du gouvernement de se départir des sociétés et de retourner à l'entreprise privée l'administration et les destinées de près de 8 milliards de dollars d'actifs. Il est certain que ces actifs ont eu une certaine profitabilité au cours des dernières années, mais on peut se demander ce qu'il en serait si on comptait le coût du capital initial et qu'est-ce qu'on aurait pu avoir comme profitabilité si ces destinées-là avaient été entre les mains de l'entreprise privée.

Monsieur le Président, je pense et j'espère que cet exemple de disposition d'une société du gouvernement canadien se voudra une continuité et qu'on assistera, au cours des prochains mois, à d'autres événements semblables, dans le plus grand intérêt du développement de l'économie canadienne.

Le président suppléant (M. Charest): Questions, commentaires? L'honorable député d'Essex-Windsor (M. Langdon) a la parole.

• (1230)

M. Langdon: Monsieur le Président, je voudrais poser une question concernant le sujet que j'ai traité dans mon discours. Est-ce que le député peut dire à la Chambre s'il est d'accord sur un processus où le ministre établirait une issue pour vendre cette société avec des termes qui sont différents de ceux de la loi actuelle, mais avec les mêmes termes que ceux contenus dans ce projet de loi?

Est-ce un bon processus parlementaire pour le moment? Est-ce qu'il peut commenter ce sujet s'il vous plaît?

M. Fontaine: Monsieur le Président, premièrement je remercie et félicite mon collègue de m'avoir posé sa question en français. Je suis en train de me perfectionner dans l'autre langue, mais j'apprécie beaucoup cette marque de votre part et j'anticipe que je pourrai dans un délai relativement court vous répondre également dans votre langue maternelle. Mais aujourd'hui, je préfère m'exprimer en français.

Étant donné que cette compagnie fonctionne dans des sphères d'une grande importance et également vitales pour l'économie canadienne; étant donné également l'importance des sommes au niveau actif, je pense que c'était justifié de la part du gouvernement de prévoir des contraintes additionnelles aux autres contraintes qu'on reconnaît actuellement aux investisseurs étrangers, et de prévoir une certaine ventilation des investissements étrangers pour empêcher qu'une compagnie aussi importante soit, dans un court délai, maîtrisée par des investisseurs à 100 p. 100 étrangers. C'est pour cette raison qu'on a jugé opportun, et je suis solidaire de cette décision, de ne pas accepter des investissements étrangers pour un nombre d'actions votantes qui dépasseraient 25 p. 100 du total ou encore, un investissement d'un seul individu non canadien qui dépasserait 10 p. 100.

M. Langdon: Monsieur le Président, ma question est différente. Je serais peut-être plus précis en anglais.

[*Traduction*]

Comme je l'ai expliqué dans la dernière partie de mon discours, si la loi est votée, tout devient simple. Les actions pourront être vendues au public et toute entreprise, par exemple, la Noranda, pourra en acheter jusqu'à concurrence de 25 p. 100. Voilà qui est acceptable. Le Parlement aura étudié la loi. Le comité l'aura examinée en détail. Elle nous reviendra pour une dernière lecture et nous, législateurs, l'auront approuvée. Ensuite, les actions seront mises en vente et Noranda pourra en acquérir 25 p. 100.

En réalité, c'est précisément le contraire qui s'est passé. Les actions ont déjà été mises en vente et la Noranda a indiqué qu'elle avait acheté 6.5 millions d'actions, soit 28 p. 100 de l'émission. Ce n'était qu'une petite partie. Cela ne veut pas dire que la Noranda détiendra plus de 25 p. 100 du portefeuille total. C'est beaucoup plus que la loi actuelle ne le permet. La loi fixe la limite à 3 p. 100. Aucune autre entreprise n'est autorisée à détenir plus de 3 p. 100 des actions de la Corporation de développement du Canada.

Voici ce qui s'est passé: une émission d'actions a eu lieu selon des règles qui ne sont pas encore adoptées, en contradiction avec les prescriptions de la loi actuelle. Étant relativement nouveau ici, la question que je me pose est la suivante: pareil procédé est-il acceptable? Est-ce ainsi que le Parlement doit travailler? Ou encore, faut-il que la loi soit effectivement appliquée avant même d'avoir été votée, avant qu'il en soit même question? Cette façon de procéder est-elle conforme au processus parlementaire?

[*Français*]

M. Fontaine: Pour répondre à votre question, je prétends qu'elle a deux volets. Le premier volet, c'est que vous semblez vous poser des questions sur le fait que la compagnie Noranda ait fait un achat de 28 p. 100 alors que la loi dont on discute aujourd'hui prévoit 25 p. 100. C'est une compagnie privée, la compagnie Noranda, qui a fait son offre auprès des courtiers, et cela est sujet à la législation qui s'en vient. Le gouvernement aura toujours la possibilité d'exiger que ce soit 25 p. 100.

Dans un deuxième temps, je signalerai aussi à l'honorable député que si la loi actuelle prévue n'était pas adoptée, le gouvernement canadien rembourserait la somme de 50 p. 100 qui a été versée par les acquéreurs représentant les $11.50 divisés par deux . . . il rembourserait cela. Il y a un délai jusqu'au mois de juillet 1987 pour rembourser cela, et le tout porterait intérêt à 10 p. 100 et, à ce moment-là, le seul inconvénient pour le gouvernement ce serait les frais qui auraient été occasionnés par cette promotion et cette vente d'actions.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires! L'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a la parole.

[*Traduction*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet du projet de loi C-66 que nous étudions ce matin. Comme l'a déclaré le député d'Essex-Windsor (M. Langdon), et je tiens à insister de nouveau là-dessus, si nous voulons conserver la haute main sur notre économie, nous devons la canadianiser. Je suis d'accord avec lui lorsqu'il souligne la nécessité de ne pas favoriser la concentration des sociétés et une mainmise étrangère encore plus étendue sur notre économie.

Le projet de loi à l'étude propose plusieurs changements qui permettront la privatisation totale et complète de la Corporation de développement du Canada. J'étais déjà ici, il y a plusieurs années, à la fin des années 60 et au début des années 70, lorsque la CDC venait d'être créée. Cela remonte à l'époque où les députés de tous les partis croyaient important que les Canadiens prennent davantage en main leur économie et leur destinée. La mesure à l'étude aujourd'hui abolit tout cela. Je connais le ministre depuis des années. C'est un homme très honnête et très direct. Il épouse entièrement l'idéologie conservatrice. Il croit à la privatisation de plusieurs sociétés de la Couronne. Sur ce plan, nous pouvons le qualifier d'idéologue. Toutefois, je ne crois pas que les Canadiens désirent s'orienter dans cette voie.

• (1240)

En 1979, lorsque Joe Clark a été le premier ministre du pays pendant une brève période, il a voulu vendre Petro-Canada, mais cela a déclenché un concert de protestations. Les Canadiens estimaient que nous devrions garder un pied dans le secteur pétrolier. Ils pensaient qu'ils méritaient bien de posséder leur propre société pétrolière. C'est notamment parce qu'il était déterminé à s'orienter dans cette voie qu'il a été chassé du pouvoir en février 1980, ce qui a libéré de nombreux sièges à la Chambre pour les libéraux et les Néo-démocrates.

Monsieur le Président, je doute que ce soit l'orientation que souhaitent les Canadiens. J'en appelle à mes collègues progressistes du parti conservateur—je sais qu'il y en a à la Chambre . . .

M. Gormley: Beaucoup.

M. Nystrom: Il y en a beaucoup, nous dit le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley). Je voudrais que mes amis conservateurs jettent un coup d'œil sur l'histoire et sur les racines de leur parti politique. Ils peuvent remonter à l'époque de sir John A. Macdonald pour voir comment s'est construit un Canada libre et indépendant et quel a été le rôle de la propriété publique dans ce grand pays qui est le nôtre. Depuis l'époque de sir John A. Macdonald jusqu'à l'époque de John Diefenbaker, le parti conservateur a été historiquement, plus encore que le parti libéral, le parti nationaliste de notre pays. C'est ce parti qui a mis sur pied Radio-Canada, le CN et la Commission canadienne du blé, ces grandes institutions publiques qui ont parfois pesé lourd dans l'économie du Canada. Je pose maintenant cette question au parti conservateur: Pourquoi cette volte-face? Si John Diefenbaker était encore à la Chambre, il serait scandalisé par cette initiative idéologique bornée du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) qui veut privatiser la CDC.

J'en appelle donc à l'individualisme des députés conservateurs. J'en appelle à leur solide indépendance, et je leur demande de faire entendre leur voix à la Chambre et de ne pas se laisser embrigader par le ministre de l'Expansion industrielle régionale. Ils ne sont pas des phoques de spectacle qu'on installe à l'arrière-ban du Parlement pour ratifier les yeux fermés des textes de loi. Nous avons maintenant une réforme parlementaire. Nous avons des comités législatifs qui vont être constitués. Nous pouvons modifier des projets de loi sans avoir recours à une motion de défiance à l'égard de notre gouvernement. J'invite donc les députés du parti conservateur à montrer de quoi ils sont faits. Ne démontrez pas par votre attitude que Pierre Trudeau avait raison de dire que les députés n'étaient rien du tout. Les députés ne devraient pas se laisser écraser par leur premier ministre (M. Mulroney) comme l'étaient les députés de l'arrière-ban par le précédent premier ministre. Il faut qu'ils prennent la parole et qu'ils disent ce qu'ils pensent. Je sais qu'il y a beaucoup de députés du parti conservateur qui ne veulent pas brader complètement la Corporation de développement du Canada, et abandonner la totalité de ses actifs au privé. Un individu ou une société peut détenir jusqu'à 25 p. 100 de ses actions, et une compagnie étrangère peut détenir un très grand nombre de ses actions, ce qui signifierait un accroissement de la propriété et du contrôle étranger sur notre pays. Je sais que ce n'est pas ce que souhaitent un grand nombre de députés conservateurs.

Il y a un autre aspect de cette mesure que je n'aime vraiment pas, monsieur le Président. Je suis à la Chambre depuis déjà quelques années et, quand le parti conservateur siégeait du côté de l'opposition, je l'ai entendu reprocher au gouvernement Trudeau son manque de respect pour le Parlement et la procédure parlementaire. Le député de The Battlefords-Meadow Lake siège au premier rang là-bas dans l'«annexe» à peu près où John Diefenbaker lui-même siégeait à la Chambre. M. Diefenbaker avait l'habitude de reprocher constamment au gouvernement d'alors de manquer de respect envers le Parlement parce qu'il prenait certaines mesures avant de présenter le projet de loi approprié à la Chambre, parce que l'exécutif avait trop de pouvoirs et parce que le cabinet du premier ministre était trop puissant. Il prononçait un discours après l'autre au sujet du manque de respect du gouvernement envers

le Parlement et, bien entendu, comme le Parlement représente le peuple canadien, le gouvernement manquait de respect envers les Canadiens en prenant certaines mesures sans consulter le Parlement. Mais qu'est-il arrivé dans ce cas-ci, monsieur le Président? Si j'ai bien compris, et vous me reprendrez si je me trompe, les actions ont été mises en vente avant que le projet de loi soit adopté par la Chambre des communes et avant même qu'il soit débattu à la Chambre. Le gouvernement a pris cette mesure avant que le projet de loi soit renvoyé au comité législatif de la Chambre des communes où il pourrait être modifié parce que certains députés conservateurs seront peut-être d'accord avec l'opposition sur quelques points et voudront bien adopter des amendements.

M. Lewis: Jamais.

M. Nystrom: Un député a dit «jamais». A mon avis, le gouvernement a manqué de respect envers cette institution, envers le Parlement, en mettant en vente les actions de la CDC avant de présenter un projet de loi au Parlement. Je vois mon ami, le député d'Ontario, en face. Je suis certain que s'il siégeait du côté de l'opposition et qu'un gouvernement libéral faisait une telle chose, il protesterait énergiquement en affirmant que nous vivons dans une démocratie parlementaire que l'exécutif au cabinet du premier ministre et au conseil des ministres ne devrait pas présumer des décisions du Parlement.

La lune de miel est terminée. Les élections ont eu lieu il y a plus d'un an. Si les députés conservateurs veulent apporter des changements pour rendre cette institution plus démocratique et pour sensibiliser leur premier ministre à leur point de vue de simples députés, ils devront le faire cette année. Il devront avoir le courage de dire: «Monsieur le premier ministre, cessez de nous donner des ordres. Nous sommes tous égaux à la Chambre». Si le ministre de l'Expansion industrielle régionale ou le premier ministre leur donne une directive, les conservateurs de l'arrière-ban ne devraient pas se contenter d'obéir aveuglément. Ils devraient tenir leur bout. Ils devraient exprimer leur opinion et dire au gouvernement qu'il ne doit pas présumer des décisions du Parlement. Il ne devrait pas montrer un tel manque de respect envers le peuple du Canada et il devrait au contraire consulter le Parlement. Si le gouvernement présente un projet de loi et qu'il est adopté, fort bien; il se peut que nous ne soyons pas d'accord, que nous protestions, mais on aura au moins procédé de la bonne manière et montré aux Canadiens qu'on les respecte. A ce que je vois, beaucoup de conservateurs sont impatients de faire connaître leur opinion.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Je vois notamment le député de The Battlefords-Meadow Lake. Il est prêt à bondir, à la manière de John Diefenbaker. Mais ces députés ont peur de parler, monsieur le Président. Le premier ministre est omniprésent. Il me rappelle *1984,* il est le «grand frère». S'ils parlent, les députés conservateurs ne seront peut-être pas nommés au cabinet, ils ne deviendront pas secrétaires parlementaires et n'obtiendront pas ce qu'ils souhaitent pour leur circonscription, mais je les exhorte à avoir le courage de leurs convictions et à rappeler au premier ministre et au ministre de l'Expansion industrielle régionale qu'ils doivent respecter le Parlement et suivre la tradition parlementaire.

Pour tout dire, si ces députés veulent quelque arguement pour étayer mon point de vue, qu'ils passent en revue tous les discours que les députés de leur parti n'ont pas cessé de faire pendant des années, lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Qu'ils revoient les discours des John Diefenbaker, Ged Baldwin, Robert Standfield, Joe Clark, Walter Baker et combien d'autres figures dominantes du parti conservateur. Dans tous ces discours, il a été question de l'importance de respecter la tradition et la procédure parlementaires. Si les conservateurs prenaient le pouvoir ils se garderaient bien, y disait-on, d'imiter Pierre Trudeau en préjugeant de l'opinion du Parlement. Un gouvernement conservateur tiendrait compte des députés de l'arrière-ban, il les consulterait au lieu de présenter au Parlement un projet de loi en les mettant devant un fait accompli.

Sur ces deux points, je prie mes collègues conservateurs de faire preuve d'un peu de courage et de dire le fond de leur pensée au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

• (1250)

Nous connaissons beaucoup de difficultés au Canada, monsieur le Président. Je viens d'une région où sévit une terrible sécheresse. Nos cultivateurs ont besoin d'aide et d'autres mesures de ce genre pour obtenir les revenus qui leur permettront de ne pas abandonner leur ferme. Nous n'avons nul besoin de renflouer les grandes banques. Nous pouvons voir assise en face de nous la «Barbara au milliard de dollars».

Des voix: Règlement.

M. Garneau: La femme au milliard de dollars.

M. Nystrom: La femme au milliard de dollars. Nous aurons de plus en plus souvent à déplorer ce genre de situation si les députés conservateurs ne se décident pas à dire ce qu'ils pensent.

La CDC a enregistré des résultats assez positifs. Elle a fait un certain nombre de choses pour améliorer la situation au Canada. Elle a un actif assez solide et a réalisé, au cours des années, des profits substantiels dans plusieurs domaines. J'estime qu'il ne faudrait pas vendre cette société de la Couronne. Cette décision reflète l'idéologie du ministre. Nous la connaissons; il est pour l'intensification du libre-échange avec les États-Unis, une plus grande concentration des sociétés au Canada, une mainmise étrangère plus importante. Mais je ne pense pas que les Canadiens souhaitent s'orienter dans cette voie. A mon avis, les citoyens désirent davantage d'initiatives locales, une plus grande autonomie pour mettre leur pays en valeur, davantage d'aide pour la petite entreprise et pour les coopératives, les coopératives de travailleurs, les personnes âgées et les agriculteurs. Ils souhaitent la création d'emplois à tous les niveaux, mais ce ministre vient nous présenter un projet de loi qui entraînera une concentration encore plus poussée des sociétés. C'est une erreur. Le ministre a dit que nous étions désireux de faire du commerce. Ce projet de loi va non pas favoriser le commerce, mais brader notre pays. Nous bradons le Canada aux grandes sociétés et aux intérêts étrangers au lieu de fournir aux Canadiens les moyens de prendre en main leur économie, une économie plus autonome qui créera de plus en plus d'emplois au niveau local dans l'intérêt de toute la nation.

Avant de conclure, je voudrais lancer un dernier appel à mes collègues du parti conservateur à qui je demande de faire preuve d'un peu de courage et de conviction. Ne laissez pas le ministre et le premier ministre vous tordre le bras. Ce premier ministre ressemble de plus en plus à son prédécesseur. Rien ne distingue son attitude vis-à-vis du Parlement de celle de Pierre Trudeau. Lorsque les conservateurs siégeaient dans l'opposition, ils trouvaient cela révoltant et déclaraient qu'ils ne suivraient jamais cet exemple. Mais le premier ministre fait exactement la même chose. Je trouve encore plus décevant de constater que les membres de son parti ont peur de le contredire. Ils ont peur de dire qu'il faut faut démocratiser la Chambre et témoigner davantage de respect pour le Parlement et les Canadiens. Faut-il s'étonner si de plus en plus de gens considèrent le premier ministre comme un fumiste et quelqu'un d'insensible qui cherche à accaparer de plus en plus de pouvoirs? Les citoyens font preuve d'un cynisme grandissant vis-à-vis des politiciens. Nous pouvons y remédier, mais les députés conservateurs sont en mesure de le faire seulement en nous montrant qu'ils ne sont pas dépourvus d'un certain courage. Ils doivent nous montrer qu'ils respectent les traditions du parti conservateur qui a toujours été un parti nationaliste, un parti qui croyait nécessaire que l'État intervienne dans une certaine mesure pour consolider notre pays.

Le président suppléant (M. Charest): Avez-vous des questions ou des observations?

M. Gormley: Monsieur le Président, j'ai quelques observations à faire au sujet du discours de mon collègue. Il a cité mon nom plusieurs fois et je l'en remercie. Je sais que tous ceux d'entre nous qui venons de Saskatchewan nous considérons comme des gens progressistes et je souhaite donc le remercier de son intervention. Depuis un an que je siège au Parlement, je l'ai écouté avec intérêt et je tiens à le féliciter de son discours d'aujourd'hui. Toutefois, si vous consacrez trop de temps à commenter les paroles de nombreux députés néo-démocrates, vous ne faites que leur accorder de l'importance et les encourager à se battre contre les moulins à vent.

J'aimerais faire quelques remarques sur un point particulier concernant la CDC. On a parlé ce matin de Canterra Energy. Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) n'est pas sans savoir que cette compagnie occupe une place à part entière dans le domaine du pétrole et du gaz dans ma circonscription, et qu'elle a obtenu des résultats brillants dans son domaine. Mais j'ai du mal à suivre le député quand il dit qu'il serait avantageux pour les Canadiens que le gouvernement conserve sa participation ou son contrôle sur cette société. Elle a récemment émis ses propres actions, mais si je ne me trompe, la CDC la contrôle encore à environ 90 p. 100. Comme cette société est à la pointe de l'activité dans le domaine des huiles lourdes dans ma circonscription, ne vaudrait-il pas mieux laisser les Canadiens acheter ces actions et participer directement à son succès? Je trouve curieux que le député insiste pour que le gouvernement s'accroche à cette compagnie et ne permette pas aux habitants de la Saskatchewan de participer à la propriété et au contrôle d'une compagnie pour laquelle beaucoup d'entre eux ont de l'admiration.

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'ai dit très clairement dans mon intervention qu'à mon avis les Canadiens souhaitaient diversifier la propriété. Ils veulent qu'il y ait plus de contrôle au niveau local. J'ai dit qu'il était important d'avoir une direction et des ressources plus autonomes, et de faire partir l'économie de la base, pour créer des emplois. Si je me plains de ce projet de loi, c'est parce qu'il va exactement en sens contraire. Il va dans le sens d'un renforcement de la concentration des sociétés. La législation actuelle oblige le gouvernement à conserver un minimum de 10 p. 100 de participation. Mon Dieu, ce n'est pas le bout du monde. Ce n'est que 10 p. 100. Mais le gouvernement et le ministre acceptent de ramener ce chiffre à zéro. Pour moi, la question n'est pas aussi parfaitement tranchée que le député semble le penser. Tout ce que je dis, c'est qu'une participation de 10 p. 100 du gouvernement, ce n'est pas la mer à boire. A peu près 90 p. 100 de l'actif de la société resterait quand même dans le privé. Ce qui m'énerve, je pense, c'est que le gouvernement accepte maintenant de supprimer complètement cette participation. Je pense qu'il se fourvoie complètement. Nous voulons que notre pays se développe dans l'égalité entre les régions. Nous voulons que les petites entreprises se développent équitablement. Le gouvernement doit donc avoir un minimum de participation. Il doit pouvoir dire son mot sur la politique publique de cette institution. Le problème que soulève mon collègue va devenir encore plus grave si le gouvernement n'a pas le moindre mot à dire sur la direction de la CDC. Si elle tombe entièrement entre les mains d'une petite élite d'industriels en grande partie étrangers, elle va avoir beaucoup plus de mal à mener à bien des projets comme celui dont il parle que si le gouvernement a au moins une participation de 10 p. 100 à l'actif.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je voudrais que mon collègue nous dise s'il estime que la décision du gouvernement de vendre les derniers 10 p. 100 qu'il détenait dans la CDC a été motivée par des raisons économiques, ou s'il pense qu'elle avait des motifs idéologiques?

M. Nystrom: Le député n'était peut-être pas là tout à l'heure quand j'ai dit que le ministre de l'Expansion industrielle régionale était d'un dogmatisme total quand il s'agissait d'idéologie. C'est un conservateur avec un petit «c», et ce projet de loi a été soumis au Parlement précisément pour faire avaler cette idéologie de bas étage aux Canadiens.

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette infiniment d'interrompre le député, mais comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

Article 22 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LA SITUATION À AIR CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, depuis que dure le conflit de travail opposant la Société Air Canada au syndicat représentant quelque 3,000 agents de bord, le ministre des Transports (M. Mazankowski) est curieusement resté silencieux sur le sujet très important de la sécurité aérienne.

En effet, on affirme dans certains milieux que la sécurité des passagers qui empruntent les services d'Air Canada ces jours-ci peut être mise en danger par l'inexpérience des substituts hâtivement formés par Air Canada pour remplacer le personnel navigant accrédité. Le public canadien, monsieur le Président, a le droit d'être protégé.

Selon un agent de bord membre de l'APENAC, M. Paul Roy, dans une situation d'urgence, tel qu'un incendie à bord, un passager terrassé par une crise cardiaque, un cas de piraterie aérienne ou tout autre cas nécessitant l'évacuation rapide des passagers, on peut douter du calme, de la discipline et du savoir-faire de ce personnel navigant improvisé.

Je trouve inconcevable, monsieur le Président, si l'opinion de M. Roy est véridique, que ni le ministre des Transports, ni le ministre du Travail (M. McKnight) ne soient encore intervenus pour régler ce conflit à Air Canada avant qu'une tragédie aérienne ne se produise.

* * *

[*Traduction*]

LES PARCS NATIONAUX

L'ÉTABLISSEMENT DU PARC NATIONAL D'ELLESMERE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, les députés de ce côté-ci de la Chambre félicitent le nouveau ministre de l'Environnement (M. McMillan) de la déclaration qu'il faisait à Banff il y a deux jours. Il a fallu plusieurs années pour réussir à conclure des arrangements en vue de l'établissement du Parc national d'Ellesmere. Tous les députés conviendront avec le ministre qu'il n'y a pas de meilleur moyen d'assurer la souveraineté du Canada dans l'Arctique que par l'établissement de parcs nationaux. Nous recommandons instamment au ministre de créer un réseau de parcs dans l'Arctique dont celui d'Ellesmere ne serait que le premier.

Nous félicitons également le nouveau ministre d'avoir signifié son intention d'appuyer l'établissement d'un parc à South Moresby, une des régions sauvages les plus riches au monde. A la veille d'Expo 86, tout le monde nous observe. Le premier ministre Bennett voudra faire savoir au monde entier que son gouvernement veut vraiment préserver la riche écologie de South Moresby. La région en question ne représente que 0.2 p. 100 des terres boisées de la Colombie-Britannique. Seuls 35 bûcherons seront touchés. Les autochtones aimeraient que la région demeure à l'état sauvage. Étant donné que le ministre de l'Environnement a maintenant fait une déclaration en termes énergiques et positifs, nous lui recommandons de négocier rapidement avec Victoria.

Le gouvernement fédéral a réussi récemment à trouver 250 millions de dollars pour rescaper une banque grâce aux deniers publics. Il pourrait certes trouver l'argent nécessaire pour protéger le patrimoine de South Moresby, compte tenu du soutien solide et enthousiaste qui lui a été accordé . . .

M. le Président: Je regrette de signaler au député que son temps de parole est écoulé. Je cède maintenant la parole au député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly).

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LE RECOUVREMENT DES SUBVENTIONS DE LOGEMENT EXCESSIVES

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, pourquoi le gouvernement a-t-il deux poids, deux mesures lorsqu'il commet une erreur selon que celle-ci touche les riches ou des Canadiens ordinaires? Le gouvernement a commis une erreur—et toute une—lorsqu'il a participé à la tentative de renflouement de la Banque commerciale du Canada. Il s'en est suivi que les déposants ont cru la Banque dans une situation financière sûre. Maintenant que la Banque a fait faillite en dépit des garanties du gouvernement, celui-ci se propose de corriger son erreur et de rembourser les déposants à même l'argent des contribuables. Voilà ce que fait le gouvernement lorsqu'une erreur qu'il a commise touche les bien nantis, mais qu'arrive-t-il lorsqu'une erreur du gouvernement touche des Canadiens ordinaires?

De 1982 à 1984, le gouvernement s'est trompé dans ses calculs et a versé des subventions de logement excessives aux militaires mariés de la base des Forces canadiennes d'Esquimalt. Maintenant que les vérificateurs ont découvert cette erreur de cinq millions de dollars, le gouvernement déduit le trop-payé de la solde des militaires encore en poste. Les montants à récupérer varient de $100 à $1700 par personne. Au moment même où des hausses de loyer grèvent les budgets familiaux, des militaires se voient obligés de payer en outre pour une erreur du gouvernement. Pourquoi ne pas agir avec justice au lieu d'avoir deux poids, deux mesures?

* * *

L'ALPHABÉTISATION

LE PROJET LANCÉ À PARKDALE POUR LUTTER CONTRE L'ANALPHABÉTISME

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, tous les 8 septembre, les membres de l'Organisation des Nations Unies observent une journée internationale de l'alphabétisation. Dans le monde, un adulte sur quatre ne sait ni lire ni écrire. Au Canada, un adulte sur quatre a besoin d'aide pour lire le journal. Quatre millions de Canadiens sont incapables de lire les panneaux indicateurs, de remplir les demandes d'emplois ou de lire les étiquettes sur les produits qu'ils achètent. Autant d'activités simples que nous faisons sans même y penser.

Dans ma circonscription, le centre communautaire de Parkdale a lancé en février dernier un projet d'alphabétisation avec l'aide d'une subvention de circonscription. Le programme coordonne les activités de 35 paires élève-enseignant, publie un bulletin mensuel et organise des activités comme des projections de films. La réalisation la plus frappante, c'est la publication des étudiants qui résulte d'un effort commun des enseignants et des élèves. Que l'on essaie d'imaginer la fierté de l'élève qui voit ses propres mots imprimés, après avoir tellement craint l'écrit.

Pouvoir lire et écrire est une question de droit et de justice sociale. Toute personne devrait avoir accès à un enseignement de base. La possibilité de lire et de s'intégrer aux activités quotidiennes est la première étape vers la promotion personnelle. C'est le premier pas vers l'éradication de l'analphabétisme au Canada. Je demande à tous les Canadiens d'appuyer leurs projets locaux d'alphabétisation. C'est ainsi que nous pourrons aider les quatre millions de Canadiens qui ne peuvent ni lire ni écrire.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

AIR CANADA—LES CONSÉQUENCES DE LA GRÈVE DES AGENTS DE BORD

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, tous les députés espèrent sans doute que la série actuelle de négociations entre l'Association du personnel navigant des lignes aériennes canadiennes et Air Canada mettra un terme à la grève et qu'on reviendra aux normes de sécurité et au service excellents auxquels Air Canada a habitué le public. Mais de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes inquiets de voir le peu d'intérêt que le gouvernement porte aux normes de sécurité et aussi de constater qu'il se range du côté de l'employeur dans un conflit de travail.

On a vu plusieurs cas où des agents de bord non qualifiés, que le commandant de l'appareil n'avait pas voulu garder pour manque de compétence, ont été affectés à un autre appareil sans faire l'objet d'une formation supplémentaire ou d'un examen par le ministère des Transports. Plusieurs autres cas signalés d'incompétence d'agents de bord en vol n'ont pas non plus fait l'objet d'une enquête de la part du ministère des Transports.

Ce matin le ministre des Transports (M. Mazankowski) a demandé à l'APNLAC de faire son propre travail en la priant de soumettre des preuves comme quoi elle avait lieu de se préoccuper des normes de sécurité. Comment se fait-il que le ministre doive s'en remettre aux ressources de l'APNLAC pour surveiller l'application des normes de sécurité en vol alors que c'est son travail? Pourquoi n'a-t-il pas accru le nombre des inspecteurs des équipages qui ne sont que huit, pour effectuer sa propre surveillance au lieu de demander au syndicat de lui donner des renseignements dont il devrait déjà disposer?

Nous nous inquiétons également du fait qu'Air Canada se soit adressé aux Centres d'emploi du Canada pour recruter ses briseurs de grève. Il faut mettre un terme à cette initiative sans précédent prise au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ Macdonald), car le gouvernement ne peut se permettre de prendre parti dans un conflit de travail. Nous estimons qu'on ne saurait mettre en péril la sécurité aérienne par simple idéologie politique . . .

M. le Président: Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LA NOMINATION DE L'HON. LINCOLN ALEXANDER COMME LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE L'ONTARIO

M. Peter Peterson (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) a agi avec sagesse en désignant Lincoln Alexander, citoyen de Hamilton, comme lieutenant-gouverneur de l'Ontario. Linc, comme les gens de Hamilton l'appellent familièrement, s'était acquis une solide réputation parmi les électeurs de Hamilton-Ouest. Comme je le connais personnellement depuis plus de 20 ans, je peux dire que l'homme a peu de prétentions. Les excellents rapports qu'il entretenait avec ses électeurs feraient l'envie de tous et chacun de nous aujourd'hui. La preuve est qu'il a remporté cinq élections générales.

Par ailleurs, en qualité de ministre du Travail en 1979, et plus récemment, de président de la Commission des accidents du travail, son nom était synonyme d'un service public de premier ordre. Le dévouement, la compassion et la dignité, qualités essentielles pour le nouveau dignitaire de Queen's Park, il les possède certainement toutes. Monsieur le Président, la nomination de M. Alexander à ce poste remplit de fierté les électeurs de Hamilton-Ouest et constitue un fait mémorable pour le Canada.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LES CONTRATS ACCORDÉS À UN CHANTIER ISLANDAIS

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, il y a des politiques qui ont la vie dure. Alors que nos chantiers navals procèdent à des mises à pied dans une tentative désespérée pour survivre, les travaux de construction navale et maintenant les contrats de réparation, de radoub et de conversion de navires sont accordés à des chantiers navals étrangers. Tous les Canadiens participent à l'essor de l'industrie de la pêche. Chez nous, les pêches et l'industrie navale ont toujours fonctionné harmonieusement, les chantiers navals étant toujours disponibles quand les entreprises de pêche en avaient besoin. La survie des chantiers navals est essentielle aux pêcheurs.

Voilà maintenant que deux importants contrats de conversion de chalutiers ont été accordés à une entreprise islandaise. Nous savons tous que les chantiers navals étrangers sont subventionnés et nous savons bien aussi qu'il serait moins coûteux de subventionner les nôtres pour donner du travail à nos concitoyens que de les faire vivre aux frais de l'État.

La politique du gouvernement actuel qui favorise l'importation en franchise de navires étrangers et fait faire les grands travaux de conversion et de radoub à l'étranger nous coûte des milliers d'emplois. Pour relever les défis que représente l'avenir de notre industrie maritime, nous devons réexaminer notre politique navale actuelle.

Article 22 du Règlement

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

DEMANDE DE MODIFICATION

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, la Loi sur les jeunes contrevenants a pour objectif de préserver les filles et les garçons de la criminalité, mais en réalité elle entraîne et encourage les jeunes délinquants à devenir les criminels endurcis de demain. Ils savent qu'ils peuvent tout faire ou presque impunément.

Ainsi, un jeune homme de 17 ans a délibérément endommagé le véhicule d'une personne de ma circonscription, pour ensuite rire au nez de la police qui a dû le traiter comme un jeune. Le propriétaire du véhicule a été obligé de payer les réparations lui-même.

• (1410)

Un garçon de 10 ans, déjà un délinquant endurci, après avoir été reconnu coupable de vol, de recel et d'incendie criminel, a joué au caïd quand les policiers n'ont pas eu d'autre choix que de le ramener chez lui, auprès de sa mère.

Dans une grande ville, au cours des sept premiers mois de 1985, des jeunes ont commis plus de 1,000 infractions, depuis les violences sexuelles jusqu'à l'incendie criminel.

Je supplie la Chambre de faire subir à cette loi un remaniement majeur de façon à traiter les jeunes de 17 et 18 ans comme des adultes et non comme des enfants, à abaisser l'âge d'inculpation à 7 ans ou au moins à accorder à la police et aux tribunaux un certain pouvoir discrétionnaire, autoriser la police à publier les noms et les descriptions des jeunes qui sont déchaînés et pourraient commettre d'autres crimes plus horribles.

Nous ne faisons pas de bien à nos enfants en passant l'éponge sur ces actes criminels.

Modifions la loi, délions les mains des policiers et montrons à nos jeunes que le crime ne paie pas et ne paiera jamais.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

ON DEMANDE DE RÉINTÉGRER UN ANCIEN HAUT FONCTIONNAIRE

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, la plupart des députés seront certainement tout aussi soulagés que moi d'apprendre qu'il a été décidé de ne pas intenter de poursuites contre M. Richard Price, l'ancien employé du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qu'on a accusé d'avoir présumément divulgué un document confidentiel dans lequel on proposait des réductions budgétaires énormes à des programmes destinés aux Indiens et aux autochtones.

Nous savons que M. Price ne s'est rendu coupable d'aucun crime. Il n'a pas nui à la sécurité nationale. Il a agi selon sa conscience. Le gouvernement n'a jamais admis que le document divulgué était authentique.

Aux yeux du peuple indien du Canada, M. Price a fait preuve de courage et d'héroïsme. Il a agi dans l'intérêt des Indiens du Canada. L'inquiétude et l'opposition suscitées à la Chambre et partout dans le pays par le cynisme et l'aspect irréfléchi des mesures proposées dans ce document ont sans aucun doute empêché le gouvernement de donner immédiatement suite aux compressions de 300 millions de dollars qui y étaient proposées.

La décision de ne pas intenter de poursuite contre M. Price a été prise par le procureur général de la Colombie-Britannique. L'attitude du gouvernement fédéral à l'égard de cet homme était des plus vindicatives. Il conviendrait à présent de réintégrer M. Price dans la Fonction publique du Canada. Il faudrait le faire avec célérité et de bonne grâce.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES DONNÉES RELATIVES À L'AMÉLIORATION

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Hors la meute libérale et les opposants inconditionnels néo-démocrates, monsieur le Président, tout observateur objectif féliciterait le nouveau gouvernement national de ses réussites importantes depuis un an qu'il exerce le pouvoir.

La relance économique est bien engagée. A l'heure actuelle, la main-d'œuvre active canadienne compte 300,000 travailleurs de plus que sous l'ancien gouvernement. La politique conservatrice des faibles taux d'intérêt donne d'excellents résultats. Ayant baissé de 2.75 p. 100, les taux d'intérêt sont présentement à leur plus bas niveau depuis sept ans. Voilà pourquoi le nombre des nouvelles mises en chantier atteint 155,000 par année.

Parce qu'ils ont de nouveau confiance dans l'économie, les hommes d'affaires songent à intensifier leurs investissements. Les commandes des manufacturiers ont augmenté de 10 p. 100 et les ventes au détail de 8 p. 100.

Nous sommes enfin parvenus à juguler l'inflation. Où que nous nous tournions, nous constatons maints signes de la nouvelle prospérité, tous imputables directement aux politiques éminemment judicieuses du nouveau gouvernement conservateur.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE JAPONAISE

M. le Président: Avant d'aborder la période des questions, j'aimerais signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Mutsuo Kimura, président de la Chambre des conseillers du Japon, qui dirige actuellement une délégation parlementaire en visite au Canada.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES BANQUES

L'EFFONDREMENT DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Après avoir entraîné la faillite de la Banque Commerciale du Canada, j'espère que le ministre interviendra aujourd'hui pour répondre aux questions qui relèvent tout à fait de sa compétence.

Je sais à quel point il s'inquiète du déficit et je n'ignore pas que le premier ministre a ajouté au climat incertain qui règne au Canada à l'heure actuelle en affirmant que notre pays est en faillite. Cependant, quelles mesures prendra-t-il pour compenser la perte de plus de un milliard de dollars découlant de la liquidation de la Banque Commerciale du Canada? Va-t-il augmenter les impôts? Retirera-t-il l'aide du gouvernement aux agriculteurs canadiens ou aux pêcheurs de la région de l'Atlantique? Où trouvera-t-il ce milliard de dollars?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, pour commencer, je ne vais pas dire à la Chambre des communes que le gouverneur de la Banque du Canada a induit la Chambre des communes en erreur, comme l'a fait hier le chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il doit des excuses au gouverneur de la Banque du Canada ou devrait reprendre ses accusations à l'extérieur de la Chambre et fournir les preuves voulues.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): En réponse à la question du très honorable chef de l'opposition, le chiffre qu'il a mentionné n'est pas nécessairement exact. Nous ignorons à combien s'élèvera le montant concerné, mais pour être franc, il sera important. Pour l'instant il ira grossir le déficit et toute autre mesure devra être prise au moment de la présentation du prochain budget.

M. Turner (Vancouver Quadra): Selon moi, si les députés se donnent la peine de lire le compte rendu des travaux du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du jeudi 9 mai, ils se rendront compte qu'il corrobore mes affirmations au sujet du gouverneur de la Banque du Canada. Je n'en dirai pas plus.

LE RETRAIT DE DÉPÔTS PAR DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question supplémentaire au ministre des Finances porte sur les opérations d'initiés évidentes dans les dépôts de la Banque Commerciale du Canada avant que le ministre ne prenne sa décision.

Je voudrais savoir si lui-même ou ses collaborateurs se sont mis directement ou indirectement en rapport avec des cadres supérieurs des principaux établissements financiers, sociétés de fiducie, banques, compagnies d'assurances de Toronto ou de Montréal au cours des mois de juillet ou d'août? Dans la négative, comment explique-t-il que, par coïncidence, des dépôts aient été retirés au cours de ces mois juste avant que la banque ne soit déclarée en faillite, laissant ainsi les retraités d'Air Canada et du Canadien National dont la Banque Commerciale gérait les caisses de retraite, supporter le gros de la perte?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je trouve les accusations du très honorable chef de l'opposition extrêmement graves et elles sont du ressort de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, comme il le sait pertinemment.

M. Turner (Vancouver Quadra): La ministre d'État aux Finances est manifestement incapable de répondre à cette question. Il s'agissait d'une question que j'adressais personnellement au ministre des Finances au sujet de sa conduite et de celle de son personnel.

[*Français*]

ON DEMANDE DES EXPLICATIONS SUR LES MILLIONS DONNÉS À DES BANQUES ÉTRANGÈRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je désire poser une troisième question.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi il paie des millions de dollars aux banques étrangères qui avaient fait des dépôts à la Banque Commerciale canadienne, mais refuse de verser un seul cent aux caisses de pensions qui détenaient des actions dans cette banque?

Comment peut-il donner des millions à des banques étrangères et n'accorder aucune compensation aux caisses de pensions canadiennes?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous agissons afin de pouvoir rembourser les déposants non assurés de cette banque, et notamment de petits hôpitaux de l'Alberta.

LA DÉCLARATION FAITE PAR LA MINISTRE EN MARS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Finances. Le 25 mars dernier, elle a déclaré que l'ensemble des mesures visant à sauver de la faillite la Banque Commerciale du Canada reposait en partie sur une évaluation d'actif effectuée sur place. Nous apprenons aujourd'hui qu'à la fin juin, la ministre a chargé un expert-conseil indépendant d'examiner les avoirs de la banque et que la liquidation a été décidée après le dépôt de son rapport le 14 août. La ministre maintient-elle sa déclaration du 25 mars dernier?

• (1420)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai déclaré à maintes reprises à la Chambre que nous avons consulté des experts en mars et agi sur les meilleurs conseils possibles. Nous avons toujours agi, dans cette affaire, dans les intérêts supérieurs du contribuable canadien, et nous avons pris une décision différente plus tard.

LE RETRAIT DE DÉPÔTS PAR LES BANQUES À CHARTE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. En août, la ministre a reçu le rapport de l'expert-conseil, l'inspecteur des banques a consulté les six banques qui ont participé à l'opération de sauvetage et le président de la Banque Commerciale du Canada a été convoqué à des réunions à Ottawa. La ministre peut-elle nous garantir sans l'ombre d'un doute que ces événements et ces

activités n'ont pas incité certains déposants auprès de l'institution financière à reprendre leur argent, tandis que les hôpitaux dont a parlé la ministre, sont restés sans protection?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les mesures que nous avons prises à l'égard des déposants non assurés prouvent que nous ne les avons pas laissés sans protection.

[*Français*]

LE RETRAIT DE DÉPÔTS À LA BANQUE COMMERCIALE CANADIENNE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Finances). Les banques à charte ont coopéré avec le gouvernement fédéral en mars pour sauver la Banque Commerciale canadienne. Hier, nous avons appris que certaines banques ont enlevé leurs dépôts de la Banque commerciale canadienne.

Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui s'il s'agissait des mêmes banques dans les deux cas?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, à mon avis, les banques à charte, comme les autres entreprises commerciales, prennent quotidiennement des décisions, des décisions d'ordre commercial. Parmi les déposants que nous avons décidé de sauver, il y a quelques petites localités de l'Alberta et quelques petites localités de la Colombie-Britannique.

LES RENSEIGNEMENTS CONNUS DE LA MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je dirai au ministre que toutes sortes de petits groupes de Canadiens, qu'il s'agisse de caisses d'employés d'hôpitaux, de retraités ou de municipalités, n'ont pas été invités à participer au renflouage initial. Mais les banques l'ont été, et voilà pourquoi cette question appelle une réponse.

Je voudrais lui demander à nouveau si, comme cela a été dit, les banques qui ont participé au renflouage ont peu après sorti des fonds de la banque, il est évident qu'elles ont contribué à saborder l'entreprise qu'elles étaient censées sauver. La ministre peut-elle nous dire si elle a vérifié ou si elle a fait vérifier par ses services à l'époque si les banques qui ont participé au renflouage initial ont sorti peu après des fonds de la banque qu'elles étaient censées contribuer à sauver?

M. Benjamin: Renseignements d'initiés.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les banques ont participé à une opération de renflouage en mars, afin de nous aider à prendre une décision compatible avec notre système bancaire. Ce qu'elles ont pu faire par la suite, elles ont dû le faire dans leur intérêt commercial.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Encore la porte tambour.

M. le Président: A l'ordre!

ON DEMANDE À LA MINISTRE DE S'INFORMER

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je tiens à dire à la ministre que son devoir est de prendre ici la part de la population du Canada plutôt que celle des banques du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Cela, il faudrait qu'elle le comprenne.

Étant donné que la population du Canada a fourni des millions de dollars en mars et qu'on lui demande maintenant de fournir peut-être plus de un milliard, est-ce qu'elle va découvrir, pour le compte de la Chambre, en exerçant ses fonctions ministérielles et en s'acquittant de ses obligations, si les banques qui ont participé au renflouage initial de concert avec la population canadienne ont contribué par la suite à saborder l'opération en retirant de l'argent elles-mêmes? Est-ce qu'elle va s'acquitter pour une fois de ses obligations?

Une voix: Démission!

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je trouve très significatif que le chef du Nouveau parti démocratique se désintéresse totalement de ce que nous avons cherché à faire la semaine dernière, en nous occupant des petits déposants de la banque, parmi lesquels il y a de petites entreprises et d'autres . . .

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

AIR CANADA

LA SÉCURITÉ DES VOYAGEURS

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, en raison de la grève des quelque 3,000 agents de bord d'Air Canada qui entre dans sa quatrième semaine, j'aimerais demander au ministre des Transports s'il peut recommander au public voyageur de choisir Air Canada en toute sécurité? En particulier, est-ce que le ministre croit que la formation qui est donnée présentement à ceux qui remplacent les agents de bord est adéquate?

Également, est-ce que le ministre peut assurer cette Chambre que les moteurs Pratt & Whitney que l'on retrouve sur les appareils 727 et DC-9 d'Air Canada ont été vérifiés et que ces moteurs sont en parfait état?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Tout d'abord, monsieur le Président, je crois que le député et ses collègues seront heureux d'apprendre que l'ACPSBA et la ligne aérienne ont repris leurs négociations. Nous espérons qu'elles seront fructueuses.

Quant à l'autre partie de la question, je peux signaler à la Chambre que la formation donnée aux employés substituts est celle-là même qui est donnée aux agents de bord.

Pour ce qui est du niveau de sécurité, le ministère fédéral des Transports surveille la situation de très près.

M. Benjamin: Qu'en est-il des inspecteurs?

M. Mazankowski: Il y a plus de huit inspecteurs, monsieur le Président. De fait, il y en a plus de 200.

M. Benjamin: Pas pour le personnel affecté au service des passagers.

M. Mazankowski: Le ministère fédéral des Transports s'efforce de surveiller, d'inspecter et d'assurer un niveau élevé de sécurité en ce qui concerne les activités d'Air Canada.

[*Français*]

LES CONSÉQUENCES DU CONFLIT DE TRAVAIL

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je trouve les remarques du ministre bien tièdes pour rassurer le public voyageur, et je pense qu'il est de son devoir, sinon le sien, celui du ministre du Travail, d'intervenir sans délai afin d'aider les parties à régler ce conflit qui a trop duré . . .

M. le Président: L'honorable député doit poser sa question supplémentaire, s'il vous plaît!

M. Ouellet: Est-ce que le ministre attend qu'il se produise une tragédie aérienne pour assumer ses responsabilités?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, tant que les parties négocient, je crois que le député préférerait que les pourparlers se poursuivent. Il ne veut certes pas entamer des négociations collectives à la Chambre. Cela m'étonne de lui.

* * *

LES BANQUES

LA FAILLITE DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LE RÔLE DES BANQUES À CHARTE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances ou à la ministre qui répond aux questions portant sur la Banque Commerciale du Canada. La question est vraiment très simple. Quand l'inspecteur des banques l'a-t-elle informée que les grandes banques à charte retiraient leurs dépôts de la Banque Commerciale du Canada?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, un comité parlementaire va examiner tous les détails de cette affaire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Répondez à la question.

M. Deans: Vous êtes à la Chambre des communes; répondez à la question.

Mme McDougall: . . . touchant la BCC et la Northland Bank. C'est là une mesure que j'ai moi-même proposée.

Des voix: Oh, oh!

Mme McDougall: Je demande aux députés libéraux et aux députés néo-démocrates de collaborer étroitement à cette enquête.

Des voix: Bravo!

LA DATE DES RETRAITS EFFECTUÉS PAR LES BANQUES À CHARTE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, c'est certes là une réponse des plus surprenantes. Ce comité sera sans doute le plus important au pays.

Des voix: Bravo!

M. de Jong: Nous avons droit à des réponses dès maintenant.

Des voix: Bravo!

M. de Jong: Étant donné que le gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey, a déclaré au comité des finances qu'il avait des informateurs en tout temps au sein de la banque, la ministre est certes en mesure de nous dire aujourd'hui quand les banques commerciales ont retiré leurs dépôts de la BCC. Veuillez nous en informer aujourd'hui même, informer la population canadienne sur ce point important. A quel moment ont-elles commencé à retirer leur argent?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, comme le député et moi-même le savons, la Banque du Canada a tout ce temps-là soutenu la BCC et lui a fourni des liquidités d'appoint. Le gouvernement fédéral menait alors une enquête par l'entremise de ses surveillants, et lorsque la situation s'est aggravée, nous avons envoyé davantage de personnes évaluer la situation.

M. Broadbent: Magnifique!

Mme McDougall: Nous avons agi de façon réfléchie. Depuis quand le NPD se moque-t-il du sort des petits déposants de cette banque que nous appuyons?

Des voix: Bravo!

• (1430)

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'UTILISATION DE FONDS CANADIENS

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre.

A la lumière de la décision prise samedi, où les partis de l'opposition ont félicité le premier ministre, et nous sommes contents d'avoir soulevé le problème dès le mois de janvier voulant que le Canada ne participera pas au programme de recherche de la guerre des étoiles, est-ce que le premier ministre pourrait assurer cette Chambre, mieux que le ministre de la Défense nationale hier à la Chambre des communes, que les fonds canadiens du gouvernement canadien ne serviront pas à aider quelque entrepreneur canadien que ce soit dans le programme de recherche de la guerre des étoiles, ici même en territoire canadien?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, le premier ministre a déjà répondu à cette question samedi. Le vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale est revenu là-dessus hier à la Chambre. Tout ce que je puis dire, c'est que l'Accord de participation à la production de défense qui existe depuis 1959 tient toujours. Si le gouvernement canadien accorde ou refuse son soutien à des sociétés effectuant de la recherche, il le fera en vertu de procédures qui existaient du temps que le député faisait partie du gouvernement, et sa décision tiendra compte des priorités et des besoins du Canada.

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS—LA POSITION DU CANADA

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Va-t-il enfin dire la vérité aux Canadiens? Allons-nous, oui ou non, prendre part aux programmes de recherche sur la guerre des étoiles? Est-ce qu'il tente de faire par des moyens détournés ce qu'il affirme devant les Canadiens ne pas vouloir faire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Laissez-moi vous dire, monsieur le Président, ce que nous n'avons pas fait, nous. Nous n'avons pas, comme le gouvernement précédent, accepté les missiles de croisière sans en avertir les Canadiens.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Voilà ce que nous n'avons pas fait.

[*Français*]

Je l'ai dit en anglais, je l'ai dit en français. Mon honorable ami de Bay Street éprouve certaines difficultés à le comprendre. Je le répète encore, ma phrase était limpide, tous les Canadiens l'ont comprise. Il est désolant que mon ami ait perdu son petit cheval de bataille. Quant à nous, nous avons pris une décision dans l'intérêt et l'intégrité du Canada, et j'en suis fier.

[*Traduction*]

LES BANQUES

LA FAILLITE DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LES PAIEMENTS FAITS À DES BANQUES ÉTRANGÈRES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais en revenir à ce renflouement qui nous coûte un milliard de dollars et que nous devons à la ministre d'État aux Finances. A plusieurs reprises, elle a pris des mesures pour aider les banques canadiennes. Toutefois, croit-elle vraiment souhaitable de demander aux contribuables canadiens de cracher un milliard pour renflouer les plus gros dépositaires, qui sont des banques étrangères? La ministre pense-t-elle vraiment que Chase Manhattan, Barclays, et Bank of America ont besoin de l'aide des contribuables canadiens?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, ceux que nous voulons protéger sont les petites villes, les hôpitaux et les collèges du Canada. Il faut savoir ce que l'on veut. Vous dites que les banques canadiennes ont tiré leur épingle du jeu et que nous ne devrions pas payer les banques étrangères. Est-ce bien ce que vous voulez dire?

LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ENVOYÉS À LA BANQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre. Le gouvernement demande aux petites gens de renflouer les banquiers étrangers de Bay Street. Notre parti estime que ce genre de chose doit continuer . . . doit cesser.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre! Il est temps d'en finir avec le préambule et de poser la question.

M. Riis: Je vais de nouveau essayer, monsieur le Président.

Lorsque la banque a fait faillite, on y a évidemment envoyé des vérificateurs qui ont fait un rapport à l'inspecteur général des banques. La ministre a-t-elle communiqué directement avec ces vérificateurs? Elle n'ignore pas que les états financiers qu'ils présentent trouveraient leur juste place parmi les ouvrages de fiction d'une bibliothèque. Sachant cela, a-t-elle vraiment pris la peine de discuter avec ces vérificateurs de la situation réelle de la Banque Commerciale du Canada?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les vérificateurs d'une banque font rapport aux actionnaires. Le comité parlementaire s'est livré à un examen très approfondi. Les contrôleurs du bureau de l'inspecteur général se sont penchés sur la question durant tout le printemps. Nous avons surveillé la situation de très près avec l'aide de nos collaborateurs et de nos fonctionnaires. Nous avons envoyé des examinateurs bancaires et des experts du secteur privé pour étudier les affaires de la banque et nous avons pris les mesures les plus sages qu'un gouvernement puisse prendre pour faire face à une situation qui s'était amorcée bien longtemps avant notre arrivée.

[*Français*]

LES PRATIQUES DE CRÉDIT DE LA BANQUE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Finances).

[*Traduction*]

Hier, soir, l'émission *Venture* au réseau anglais de Radio-Canada a souligné le fait que les pratiques de prêts douteux s'étaient poursuivies en mars après l'intervention du gouvernement. Nous avons par exemple appris que la Banque Commerciale du Canada avait accordé un second prêt de 4 millions de dollars à 30 p. 100 d'intérêt à une entreprise de construction de la Nouvelle-Écosse. Nous sommes loin du secteur de l'énergie de l'Ouest canadien.

La ministre d'État aux Finances vient de nous dire que de nombreuses personnes suivaient les affaires de la banque. Pourquoi a-t-elle laissé la Banque Commerciale du Canada poursuivre ces prêts douteux qui sont à l'origine de la faillite de la banque? Pourquoi n'a-t-elle pas mis fin à ces pratiques?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, si nous avons surveillé de très près la banque durant le printemps et l'été, c'était pour nous assurer qu'elle travaillait dans l'intérêt de ce que nous avions appuyé, dans l'intérêt de l'Ouest canadien. Nous avons surveillé tous les aspects des activités de la banque au cours de ces six mois, et quand nous avons conclu qu'il fallait la fermer, nous l'avons fermée.

[*Français*]

LES PRÉTENDUES DISCUSSIONS AVEC LES DIRIGEANTS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE TORONTO

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'aurais d'autres questions à poser, mais la semaine n'est pas terminée, on reviendra sur ces aspects de la question. Je voudrais revenir au ministre des Finances.

Tout à l'heure, le chef de l'opposition officielle a posé une question très précise, très nette, à laquelle aucun autre ministre à la Chambre ne peut répondre. Je voudrais répéter cette question que le chef de mon parti a posée.

[*Traduction*]

Le ministre des Finances ou quelqu'un dans son entourage personnel a-t-il appelé les dirigeants des institutions financières de Toronto en juillet ou en août pour discuter avec eux de l'éventualité d'un effondrement de la Banque Commerciale du Canada dans l'Ouest canadien? C'est une question très simple. Le ministre pourrait-il y répondre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai lu ce genre de chose dans la presse de ce matin. J'ai vérifié à mon bureau, et je n'ai rien pu trouver qui puisse permettre de confirmer ces allégations.

LE RETRAIT DE DÉPÔTS PAR LES BANQUES À CHARTE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais poser, moi aussi, une question à la ministre d'État aux Finances. Savait-elle avant la fin de semaine de la Fête du travail, avant que l'on annonce la fermeture de la Banque Commerciale du Canada, que cette banque devait fermer ses portes? Savait-elle que les banques canadiennes retiraient des sommes d'argent importantes de la Banque commerciale du Canada?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Oui, monsieur le Président; on savait que certaines banques retiraient leurs dépôts. Il n'est pas en mon pouvoir de les en empêcher. Nous avons fait une enquête parlementaire sur tout ce qui s'est passé à propos de la BCC et la Northland. Je voudrais que ces questions soient adressées aux banquiers et aux personnes concernées.

LES SOMMES RETIRÉES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'adresserai ma question supplémentaire à la même ministre. S'est-elle renseignée pour savoir quelles sommes étaient retirées par les banques canadiennes? A-t-elle réussi à savoir si ces banques étaient celles qui avaient participé à l'entente avec le gouvernement sur le renflouage de la Banque commerciale du Canada? A-t-elle vraiment insisté pour que ces banques assument leurs responsabilités et protègent les petits actionnaires?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai déjà dit à la Chambre que je n'ai pas du tout le pouvoir d'ordonner aux banques de laisser leurs dépôts ou de les prendre. Les banques étaient actionnaires de cette banque avec nous. Elles avaient intérêt à défendre leurs intérêts et ceux de la Banque commerciale du Canada.

* * *

• (1440)

LES TRAVAUX PUBLICS

LA CONSTRUCTION DE LA PLACE DU CANADA À EDMONTON

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics. Le 1er juin dernier, j'ai demandé au ministre pourquoi la construction de la Place du Canada à Edmonton avait été retardée. Deux mois et demi se sont écoulés depuis, et rien ne s'est encore fait. Le ministre peut-il me donner une date précise pour le début des travaux, et me dire pour quelle raison il a fallu attendre un an entier le démarrage de ce projet?

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je me souviens très bien d'avoir répondu à l'honorable député que j'espérais que les travaux de Place Canada à Edmonton débutent durant l'été. On comprendra, et je pense que les collègues comprendront bien l'envergure de ce projet à Edmonton, il a fallu, bien sûr, des ajustements entre la ville d'Edmonton, les Travaux publics et la compagnie responsable. Je dois aujourd'hui . . . et je suis très heureux de lui dire que, selon mes renseignements de ce matin, on m'assure que j'assisterai avec mes collègues de l'Alberta à la première pelletée de terre avant le 30 octobre.

Questions orales

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA SÉCHERESSE DANS L'OUEST—L'AIDE DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Étant donné que le gouvernement n'hésite pas à dépenser un milliard de dollars dans l'affaire de la Banque Commerciale du Canada, et compte tenu de la situation désespérée de milliers d'agriculteurs de l'ouest du Canada victimes de la pire sécheresse qui ait sevi depuis les années 30, et qui en accule beaucoup au bien-être social et à l'abandon de leurs terres, le ministre peut-il nous dire quand il va annoncer un programme pour aider les producteurs céréaliers de l'ouest du Canada? Peut-il nous dire quand des fonds vont être remis aux producteurs céréaliers pour les indemniser?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je sais gré au député de sa question, sachant que s'il se donne la peine de se renseigner il constatera que notre gouvernement a fait plus au cours des huit derniers mois que le gouvernement précédent n'a fait au cours des huit dernières années. Il constatera également que nous avons expédié une équipe sur place dans l'ouest du Canada, présidée et animée de façon très dynamique par mon collègue le député d'Assiniboia. Il saura que peu après, dans les dix jours qui ont suivi, un rapport nous a été remis, et que nous y avons fait suite en prévoyant 48 millions de dollars pour la phase I de l'action gouvernementale face à la très grave sécheresse qui sévit dans l'ouest du Canada.

J'espère recevoir un rapport établi par le même excellent comité fédéral-provincial d'ici une quinzaine sur les autres mesures que nous pourrions prendre relativement à la récolte . . .

M. le Président: A l'ordre.

ON DEMANDE QUE LES INDEMNITÉS SOIENT VERSÉES DIRECTEMENT AUX AGRICULTEURS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, il est bien évident que le ministre n'a pas répondu à ma question. Il tergiverse dans ce dossier, comme dans celui d'une solution tripartite au problème de la viande rouge et dans tant d'autres. Quand le ministre prendra une décision au sujet de l'indemnisation-sécheresse du secteur céréalier de l'Ouest, je me demande s'il va faire en sorte que l'argent soit remis directement aux agriculteurs, afin que les avantages n'en soient pas arnaqués par les gouvernements provinciaux comme cela s'est produit en Saskatchewan dans le cas de l'assistance fournie aux producteurs de bovins.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député devrait faire preuve de patience car lorsque nous prendrons une décision au sujet justement de la perte de récoltes, soit la phase II, il constatera alors que nous agissons de façon aussi juste et équitable que nous l'avons fait dans la phase I pour l'indemnisation relative au bétail.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. L'ouest du Canada connaît une épouvantable sécheresse et le ministre n'a pas dépensé un sou pour aider les céréaliculteurs de cette région. Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre et aux producteurs de grains comment le gouvernement peut trouver des millions de dollars, «avec les compliments de Barbara» . . .

Des voix: Règlement!

M. Nystrom: . . . pour rembourser les dépôts de banques étrangères, sans trouver un sou pour les producteurs de grains qui connaissent une sécheresse catastrophique? Peut-il expliquer cela à la Chambre?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, cette observation est tout à fait inexacte et erronnée. Si le député voulait bien regarder ce que nous avons fait au cours des derniers huit mois, il constaterait que toutes nos mesures représentent une somme d'environ 1.4 milliard, qui a déjà été versée aux agriculteurs . . .

Des voix: Bravo!

M. Wise: Le député se souviendra sans doute que nous nous étions engagés à modifier la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest de façon à nous permettre de faire des versements provisoires. Mon collègue, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé, a effectivement fait adopter le projet et remis aux agriculteurs de l'Ouest . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est à la fois une longue réponse et un discours.

LA SITUATION DES CÉRÉALICULTEURS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, car c'est lui qui tient les cordons de la bourse. Je voudrais qu'il dise pourquoi le gouvernement n'a pas dépensé un sou pour aider les céréaliculteurs de l'Ouest. Je sais que l'on a dépensé quelques broutilles, 48 millions, pour les éleveurs de l'Ouest, mais pourquoi n'a-t-on rien prévu pour les producteurs de grains alors que l'on consacrera des millions à renflouer de gros actionnaires ou déposants, en raison de la faillite de la Banque commerciale du Canada? Expliquez cela à l'agriculteur moyen.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord indiquer au député que pas mal d'agriculteurs ont déposé leur argent à la Banque Commerciale du Canada et à la Norbanque. C'est la principale raison pour laquelle la ministre d'État chargée des Finances a agi comme elle l'a fait. La deuxième raison pour laquelle je n'ai pas répondu à la première question, c'est que mon collègue, le ministre de l'Agriculture, n'avait pas eu l'occasion de parler et avait beaucoup de choses à dire, même que monsieur le Président a dû l'interrompre.

LES CHEMINS DE FER

LA SOCIÉTÉ FERROVIAIRE DE TERRE-NEUVE—LES POURPARLERS ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LA PROVINCE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et porte sur l'avenir de Terratransport, la société ferroviaire de Terre-Neuve, et du millier de personnes qui comptent sur ce chemin de fer à Terre-Neuve. Le gouvernement fédéral a-t-il pris une décision quant à son engagement envers la société ferroviaire de Terre-Neuve? Après environ six mois de négociations avec la province de Terre-Neuve, le gouvernement fédéral est-il maintenant disposé à engager les fonds nécessaires pour moderniser ce chemin de fer afin qu'il puisse poursuivre son activité?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député sait certainement que la dernière entente de cinq ans relative au chemin de fer de Terre-Neuve a été mise au point quand notre gouvernement était au pouvoir en 1979. Cette entente est maintenant arrivée à expiration et nous sommes en train de négocier avec la province. Je rencontrerai des représentants de la province la semaine prochaine et je me rendrai à Terre-Neuve plus tard la semaine prochaine.

L'AVENIR DU SERVICE FERROVIAIRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le ministre sait que, selon les rumeurs qui circulent à Terre-Neuve, tous les moyens sont bons pour éliminer ce service ferroviaire. Le ministre est-il maintenant disposé à promettre à la Chambre que le gouvernement du Canada, de concert avec celui de Terre-Neuve, n'adoptera pas de stratégie qui entraînerait la fermeture immédiate du service ferroviaire de Terre-Neuve ou l'étouffement de la société ferroviaire au cours des quelques prochaines années à cause de la façon dont les prix sont fixés à l'heure actuelle? Le ministre est-il prêt à dire aux 1,000 employés de cette société ferroviaire que leurs emplois sont protégés et qu'ils les auront encore dans cinq ans?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, la plus grande partie des rumeurs, des sous-entendus et des craintes à ce sujet proviennent du député lui-même.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: La plupart de ces rumeurs sont absolument sans fondement. Le gouvernement ne prend pas de mesures unilatérales. Il discutera avec la province de l'avenir de l'ensemble des transports à Terre-Neuve. Le service ferroviaire n'est pas le seul aspect de la question que nous devions examiner. Il y a aussi les routes et les services de traversiers. Nous en discuterons avec la province la semaine prochaine. Quand une décision aura été prise, je la communiquerai volontiers au député.

* * *

LES BANQUES

L'EFFONDREMENT DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LE RÔLE DES BANQUES À CHARTE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre d'État aux Finances au sujet de la faillite de la Banque Commerciale du Canada et du renflouement de un milliard de dollars dont elle a la responsabilité. Nous savons maintenant que les banques à charte ayant participé à l'opération de sauvetage en mars ont entrepris peu après de retirer leurs fonds. La ministre peut-elle alors nous dire quand elle a appris que les banques à charte qui devaient venir au secours de la Banque Commerciale du Canada s'affairaient à la saborder?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous étions conscients ce printemps d'un grand nombre des activités de la Banque Commerciale du Canada. De nombreux déposants ont alors retiré leur argent. Ils en avaient pleinement le droit, qu'il s'agisse d'une banque à charte, d'un syndicat ou de quelqu'un d'autre. Nous nous occupons des déposants qui ont laissé leur argent à la banque, y compris un grand organisme culturel canadien et un grand syndicat canadien.

• (1450)

LES ENTRETIENS DE L'INSPECTEUR AVEC LES BANQUES À CHARTE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, l'inspecteur général des banques a laissé entendre hier au comité qu'il avait eu des entretiens confidentiels avec les présidents ou directeurs des banques à charte sur la situation de la Banque Commerciale. La ministre reconnaît-elle, par conséquent, que les banques ont agi en se fondant aussi sur ces renseignements confidentiels? Pourquoi les banques auraient-elles le privilège de retirer leurs fonds alors que d'autres déposants n'ont par reçu pareille information pour se guider?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, c'est justement la raison d'être d'une enquête parlementaire.

Des voix: Oh, oh!

Mme McDougall: C'est la raison pour laquelle j'ai demandé une enquête parlementaire. J'espère qu'elle sera menée dans un esprit apte à créer à l'avenir un meilleur climat pour nos institutions financières.

Questions orales

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

ON DEMANDE DES MODIFICATIONS

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Il s'agit d'éviter aux jeunes Canadiens de mener une vie de criminels. Le ministre envisagera-t-il de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants de façon à permettre à la police de réprimer plus efficacement les crimes perpétrés par des jeunes de 17 et 18 ans et par des adolescents?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais commencer, en assumant mes nouvelles responsabilités, par remercier le très honorable premier ministre de m'avoir pour une fois confié un portefeuille facile.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Monsieur le Président, la jalousie ne mène nulle part.

Le député a des préoccupations de longue date, comme nombre d'autres députés, au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants. J'ai prié mes collaborateurs de me mettre bientôt au fait des dispositions de la loi actuelle et de la précédante, et des principes les régissant, pour que je sois parfaitement au courant des sources de préoccupation et des difficultés qu'il faudra peut-être régler sur le plan législatif.

La nouvelle loi est encore trop nouvelle pour que l'on prenne des décisions définitives. Toutefois, je puis assurer au député que je procéderai à de vastes consultations.

* * *

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

L'ADJUDICATION D'UNE AFFAIRE JURIDIQUE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Comme j'ai la parole, monsieur le Président, je voudrais souhaiter au nouveau solliciteur général le meilleur succès dans ses difficiles fonctions.

C'est au premier ministre que je m'adresse, monsieur le Président. Samedi dernier, le *Citizen* d'Ottawa a fait état d'une faveur que la Société pour l'expansion des exportations, société de la Couronne, aurait faite à un ami personnel du premier ministre en retirant une affaire à une étude d'avocats et en l'adjugeant à une autre étude à laquelle ledit ami personnel venait tout juste de s'associer. Au cabinet du premier ministre, Bill Fox a déclaré aux journalistes de la Presse canadienne que le cabinet du premier ministre n'avait rien eu à voir du tout là-dedans. Le premier ministre lui-même est-il intervenu directement ou indirectement pour que la Société pour l'expansion des exportations confie l'affaire en question à l'étude où travaille Sam Wakins, ou s'agit-il tout simplement d'une coïncidence?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, non, je n'ai absolument rien fait pour que cette étude d'avocats, au demeurant d'excellente réputation, soit chargée de l'affaire, même si, sans vouloir manquer à la courtoisie, il est de notoriété publique que ce n'est pas pour rédiger des actes fiduciaires que le chef de l'opposition s'est associé à l'étude d'avocats McMillan Binch. C'est vraisemblablement qu'il exerçait un certain attrait sur la clientèle.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Mulroney: Tous les avocats se cherchent des clients. Qu'y a-t-il de mal à cela?

ON DEMANDE UN RENSEIGNEMENT AU PREMIER MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le premier ministre a-t-il discuté avec M. Wakim ou avec un autre titulaire d'un poste gouvernemental, pour reprendre la terminologie des nouvelles directives sur les conflits d'intérêts, du travail à effectuer avant qu'on lui confie l'affaire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai eu aucun entretien de ce genre. Cependant, puis-je demander au député . . .

Des voix: Non!

M. Mulroney: Le député s'est-il personnellement rendu dans des études d'avocats à Toronto pour voir s'il ne trouverait pas quelque chose à reprocher à M. Wakim? Peut-être pourrait-il le dire à la Chambre.

M. Kaplan: La réponse est non, monsieur le Président.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—ON DEMANDE L'IMPOSITION DE SÉVÈRES SANCTIONS ÉCONOMIQUES

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Hier, il n'a pas eu la politesse de me répondre lorsque je lui ai demandé, comme je le fais aujourd'hui, quels intérêts importants peuvent bien passer avant les 77 p. 100 de Sud-Africains noirs et leurs dirigeants très respectés qui demandent instamment l'imposition de sévères sanctions économiques contre le régime sud-africain?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai fait des déclarations, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé des mesures et des sanctions rigoureuses lesquelles traduisent la répulsion absolue qu'éprouve le gouvernement actuel à l'égard de la politique d'apartheid suivie par le gouvernement de l'Afrique du Sud. A l'instar du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'ai eu des entretiens, avec diverses personnes, depuis l'évêque Tutu jusqu'aux autres dirigeants en cause, qui nous ont donné leur avis à ce sujet.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé au début juillet, bien avant de nombreux autres pays amis, une politique sérieuse qui prouve que le gouvernement actuel rejette catégoriquement l'apartheid. Le secrétaire d'État doit annoncer sous peu, sauf erreur, d'autres prises de position du gouvernement du Canada que le député jugera utiles et pertinentes, je pense.

LE RÔLE DU CANADA AU SEIN DU COMMONWEALTH

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, hier, l'évêque Tutu a exprimé un vif mépris à l'égard de l'intervention américaine, citée comme exemple par le collègue du premier ministre. Le premier ministre refuse-t-il de se rallier à l'avis des Sud-Africains opprimés selon lesquels de sévères sanctions sont nécessaires, même si elles impliquent un sacrifice de leur part? Nous devons imposer des sanctions obligatoires et faire preuve, lors de la conférence du Commonwealth, du leadership qu'attend de nous la collectivité noire de l'Afrique du Sud.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme l'a déclaré le très honorable premier ministre, je dois faire une autre déclaration sur l'Afrique du Sud vers la fin de la semaine. Cependant, je puis vous dire dès à présent que notre participation au Commonwealth et l'influence que nous y exerçons constituent, selon le gouvernement du Canada, l'un de nos principaux atouts, ce qui contribuera peut-être à mettre un terme à un régime tout à fait inadmissible en Afrique du Sud. Nous devrons à cette fin user patiemment de cette influence, et c'est bien ce que nous comptons faire.

* * *

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ SYDNEY STEEL—LE PROJET DE MODERNISATION

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le 17 mai, je lui ai demandé quand le gouvernement fédéral allait annoncer à la population de Sydney la date à laquelle débutera la deuxième phase des travaux de modernisation de la société Sydney Steel. Il a répondu «Très bientôt», ce jour-là. Je veux lui poser la même question aujourd'hui, le 10 septembre. Quand l'annoncera-t-on? Donnez-nous une date précise.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Encore plus tôt, monsieur le Président.

Mais j'ajouterai à l'intention du député que j'ai eu hier l'occasion de parler au premier ministre Buchanan de la Nouvelle-Écosse à ce sujet. Nous avons convenu de nous rencontrer la semaine prochaine pour discuter, tout d'abord, d'un rapport qui nous a maintenant été remis au sujet des solutions de rechange concernant la Sydney Steel. Je pense que nous serons en mesure d'annoncer une décision, je le répète, encore plus tôt.

LA DATE D'UNE ANNONCE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, l'entretien avec le premier ministre Buchanan aura les mêmes résultats que les précédents. Quand le ministre annoncera-t-il l'approbation de la seconde phase des travaux de modernisation de la société Sydney Steel? Donnez aux gens une date précise. Cessez de les mener en bateau.

• (1500)

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Le député le sait, monsieur le Président, cette affaire n'est pas purement fédérale, elle concerne aussi le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Je suis en consultation avec le premier ministre provincial, et après cet entretien nous serons beaucoup mieux en mesure de répondre en donnant la date à laquelle pourraient débuter les travaux dont parle le député.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par des députés le lundi 9 septembre 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

Les pétitions que le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a présentées en les déposant auprès du greffier de la Chambre respectent elles aussi les exigences du Règlement quant à la forme.

La pétition que le député de Peace River (M. Cooper) a présentée en la déposant auprès du greffier de la Chambre ne respecte pas les exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Monsieur le Président: J'ai reçu préavis de la question de privilège, si je ne me trompe, du très honorable chef de l'opposition (M. Turner).

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je soulève la question de privilège. Je ne me serais pas mêlé de savoir si la Société pour l'expansion des exportations avait confié des affaires juridiques à Sam Wakim, l'ancien camarade de classe du premier ministre à Saint-Xavier, si le premier ministre (M. Mulroney) n'était pas intervenu gratuitement comme il l'a fait pour suggérer ou sous-entendre que, quand j'exerçais le droit dans le privé, le gouvernement fédéral confiait des affaires juridiques au cabinet dont j'avais l'honneur d'être l'un des associés. Il se trouve que ce n'est pas exact. Je n'ai jamais cherché à me faire confier des affaires par le gouvernement canadien quand j'exerçais le droit, et on ne m'en a pas confié. Je tiens à ce que le premier ministre le sache bien.

Je voudrais aussi que la Chambre comprenne que la connotation de la question du premier ministre en réponse à mon collègue, le député de York South-Weston (M. Nunziata), quand il a demandé si le député avait téléphoné ou demandé des informations à des cabinets juridiques de Toronto, montre bien que le premier ministre en savait plus sur la question qu'il n'a bien voulu le dire à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Et si le très honorable représentant le veut, je propose que la question soit soumise au comité des privilèges et élections afin que l'on sache comment Sam Wakim a colporté ses services auprès d'un certain nombre de firmes juridiques de Toronto pour savoir si l'affaire pouvait se faire, et a ensuite invité deux membres du cabinet de Gowling Henderson à quitter ce cabinet pour se joindre à lui dans sa nouvelle entreprise.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Il n'y a pas matière à question de privilège.

Des voix: Taratata!

M. le Président: A l'ordre. Le très honorable représentant sait parfaitement que je ne peux pas considérer son intervention comme une question de privilège.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Si je me souviens bien, et je peux me tromper—auquel cas, je présenterai mes excuses à mon honorable collègue—je pense qu'il a mentionné le nom de M. Wakim hier. Je crois que le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a mentionné ce nom hier, et que c'est la première fois qu'on soulevait ce nom dans l'enceinte de la Chambre des communes.

M. Wakim est un ancien député de notre Chambre. Il est un ancien et distingué conseiller principal de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. C'est un homme fort honorable. Je suis honoré de l'avoir comme ami. Je n'ai jamais suggéré qu'un avocat quel qu'il soit, qu'il soit le député de Shawinigan ou celui de Vancouver Quadra quand il exerçait le droit, ou moi-même quand je l'exerçais, que nous tous quand nous cherchions et trouvions des clients, nous ayons commis quoi que ce soit de répréhensible en le faisant.

M. Lapierre: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Mulroney: Tout le monde sait que c'est ce que font les hommes de loi. Je n'ai strictement jamais mis en doute l'intégrité de mon très honorable collègue.

Mme Copps: Il y a dix minutes.

M. Mulroney: Mais je pense que je décevrais profondément mon honorable collègue si je laissais quelqu'un calomnier directement ou indirectement quelqu'un d'autre qui n'est pas à la Chambre pour se défendre sans intervenir moi-même. Et c'est exactement ce que je vais faire.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je tiens à dire que le député de Shawinigan travaille avec un cabinet juridique de Toronto fort honorable . . .

Mme Copps: Ah, rasseyez-vous. Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Mulroney: Le député de Shawinigan représente des clients ici et à Toronto, à New York et à Montréal. Ce sont des clients très importants. Il va leur proposer ses services et les représente, et je lui souhaite bonne chance car il a une profession honorable. Je ne l'en critique pas, et je n'accepterai pas que l'on critique qui que ce soit dans cette situation.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Et vous protestez un peu trop.

M. Blaikie: Il y a trop d'avocats ici de toute façon.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je vais peut-être être obligé de me porter à la défense des avocats. Cela m'attristerait.

Des voix: Oh, oh!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS DU CHEF DE L'OPPOSITION

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai informé le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) de mon intention d'invoquer le Règlement au début de la séance d'aujourd'hui, une fois que j'aurais eu la possibilité de consulter le hansard d'hier, hansard qui, comme Votre Honneur le sait, nous a été livré en retard.

C'est au sujet des propos qu'ont échangés hier le très honorable premier ministre (M. Mulroney) et le très honorable chef de l'opposition. Ces propos figurent à la page 6391 du hansard. Monsieur le Président sait sans doute que, selon le commentaire 321(3) de la Jurisprudence parlementaire de Beauchesne, Cinquième Édition:

> L'Orateur a toujours interdit les attaques contre des personnes «investies de hautes fonctions officielles», sans pourtant que l'on ait jamais su avec précision à qui cette définition pouvait s'appliquer. Elle a pu tour à tour, au fil des ans, s'entendre des hauts fonctionnaires . . .

Or, à la Chambre hier, le très honorable chef de l'opposition a clairement mis en doute l'intégrité du gouverneur de la Banque du Canada. Il a en effet déclaré:

> En fait . . . même le gouverneur de la Banque du Canada a induit la Chambre en erreur.

C'est très grave, monsieur le Président. Le très honorable chef de l'opposition, qui est un dignitaire de la Chambre, a formulé sans preuve une accusation à l'endroit d'un haut fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, a conseillé le gouvernement.

En attaquant ainsi un administrateur public, le très honorable chef de l'opposition, qui est un parlementaire expérimenté, a sapé les fondements de notre régime parlementaire. Le premier ministre est parfaitement en mesure de se défendre, tout comme d'ailleurs le ministre des Finances (M. Wilson). Le gouverneur de la Banque du Canada, lui, ne le peut pas.

M. Ouellet: Allons donc!

M. Hnatyshyn: Le très honorable chef de l'opposition a bien pris soin de porter son accusation à l'intérieur de la Chambre, car il risquait à mon avis d'être poursuivi pour diffamation s'il l'avait fait à l'extérieur.

M. Gauthier: C'est tout un avocat!

M. Hnatyshyn: La coutume à la Chambre veut que les députés qui ont formulé de graves accusations à l'endroit d'un fonctionnaire supérieur du gouvernement—fonctionnaire avec qui le très honorable chef de l'opposition a pourtant entretenu des rapports étroits alors qu'il faisait partie du gouvernement—prennent la parole à la Chambre pour retirer ces accusations et pour présenter des excuses, en l'occurrence, au gouverneur de la Banque du Canada. Si vous estimez que le très honorable chef de l'opposition a enfreint la règle d'après Beauchesne, monsieur le Président, peut-être pourriez-vous l'inviter à retirer ses accusations et à présenter ses excuses à M. Bouey.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais répondre au leader du gouvernement à la Chambre. Celui-ci m'a effectivement avisé de vive voix de son intention d'invoquer cet après-midi le Règlement à ce sujet. Or, voici ce que j'ai dit:

> En fait, la Chambre a été induite en erreur, y compris notre parti, lorsque nous avons soutenu le ministre des Finances pour le renflouement de cette banque. Tout cela se ramène à une question d'incompétence et au fait que le premier ministre, le ministre des Finances et même le gouverneur de la Banque du Canada ont induit la Chambre en erreur.

Voilà les paroles qui sont mises en question. Je passe tout de suite à la question de procédure. Nous pouvons voir dans le commentaire 320 de la cinquième édition de Beauchesne que la Chambre n'a condamné l'expression «induire en erreur» que lorsqu'il y était associée l'idée du propos délibéré.

Vous trouverez plus loin, monsieur le Président, le commentaire 321 qui porte sur les personnes soustraites aux critiques, ce qui ne veut pas dire uniquement les députés mais tous ceux qui ont toujours été maintenus à l'abri des critiques. Il y est question d'un groupe de personnes désignées comme celles qui sont «investies de hautes fonctions officielles». Aux fins de la décision que vous aurez à rendre, monsieur le Président, je ne discuterai pas si le gouverneur de la Banque du Canada est investi de hautes fonctions officielles ou non, mais je vais supposer qu'il l'est. Cela, je suis prêt à l'admettre. Je vous fais cependant remarquer, monsieur le Président, que le jugement que vous devez porter sur les affirmations erronées et les propos antiparlementaires visant les députés vaut aussi dans le cas des personnes soustraites aux critiques. En d'autres termes, j'ai employé l'expression «induit en erreur», mais je n'ai pas dit que c'était de propos délibéré. Je voudrais aussi attirer votre attention sur le commentaire 323(2) relatif aux expressions non parlementaires:

• (1510)

> C'est au moment même où a été prononcée l'expression incriminée qu'il faut la relever en invoquant le Règlement. On ne doit pas attendre.

Même si l'objection était justifiée, il est déjà trop tard. Le ministre des Finances (M. Wilson) fait remarquer que le premier ministre (M. Mulroney) a protesté hier, mais il n'a pas invoqué le Règlement. Je signale aussi à la présidence le commentaire 324(2):

> Une expression jugée non parlementaire aujourd'hui pourra être jugée recevable huit jours après.

Venons-en au fait. Ce que j'ai dit à la Chambre, et c'est là-dessus que portaient mes questions au premier ministre, au ministre des Finances, qui s'est défilé, et à la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall), c'est que lorsque le gouvernement a demandé à la Chambre en mars, puis en avril dernier, de consentir 255 millions de dollars pour renflouer la banque, il a promis à ce côté-ci de la Chambre—et le parti libéral s'est dit d'accord seulement parce qu'il avait obtenu assurance—que ce renflouage rendrait l'établissement viable.

M. Dick: Où cela?

M. Turner (Vancouver Quadra): Qu'on me permette de simplement citer les propos du ministre des Finances. C'est là le cœur du problème et j'en arrive droit au fait, monsieur le Président. Voici ce qu'a déclaré le ministre le 25 mars 1985.

Une voix: Il n'y a pas matière à rappel au Règlement.

M. Kaplan: Vous l'avez cherché.

M. Chrétien: C'est vous qui avez soulevé la question.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'affirme non seulement que je n'ai pas employé les mots «délibérément induit en erreur», mais aussi que nous avons été induits en erreur. Voici précisément ce qu'a déclaré le ministre des Finances à la page 3321 du hansard:

> Ce programme de sauvetage a donc l'appui de bien des secteurs, ce qui montre que, non seulement le gouvernement du Canada, mais aussi celui de l'Alberta et les banques à charte du Canada ont confiance dans la viabilité future de la Banque commerciale du Canada . . .

On a donc confiance en la viabilité future de la Banque commerciale canadienne. Nous avons eu foi en cette assurance. La ministre d'État chargée des Finances a déclaré le même jour à la page 3310 du hansard:

> . . . un accord est intervenu ce matin . . . qui va assurer la viabilité à long terme de cet établissement d'Edmonton.

Eh bien, monsieur le Président, qu'a déclaré le gouverneur?

Des voix: Oh, oh!

M. Penner: Il est le chef de l'opposition!

M. Clark (Yellowhead): Il n'en est pas moins ridicule.

M. le Président: J'ai le devoir, je le signale aux députés, de rappeler au très honorable chef de l'opposition (M. Turner) que je ne vois pas en quoi cet argument se rapporte au rappel au Règlement. Par conséquent . . .

M. Lapierre: Eh bien, écoutez-le tout d'abord.

M. le Président: Si le député de Shefford (M. Lapierre) veut bien me permettre. Étant donné, il me semble, qu'en évoquant un fait pour montrer qu'on aurait induit quelqu'un en erreur il s'éloigne, comme il le sait, de la question qui fait l'objet du rappel au Règlement, je le prie de bien vouloir s'en tenir à cette dernière et de ne pas faire état d'événements qui ont peut-être eu lieu.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'aborde le rappel au Règlement en tenant compte du fond autant que de la forme. Je maintiens que non seulement le ministre des Finances a-t-il dit à la Chambre que la banque était viable, mais que devant le comité permanent des banques, du commerce et des questions économiques de même qu'à diverses autres occasions que je pourrais vous énumérer, Votre Honneur, le gouverneur de la Banque du Canada a carrément affirmé que la banque redeviendrait viable grâce à cette entente. C'est bel et bien ce qu'il a dit.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. Nous n'en sommes qu'au deuxième jour.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ignore si les libéraux ont été induits en erreur en mars et avril. Quoi qu'il en soit, je ne sais pas si ce qu'affirme le chef de l'opposition officielle devrait constituer aux yeux du Président motif à invoquer le Règlement ou à poser la question de privilège. On peut en dire autant de l'utilisation de termes antiparlementaires. Je sais en tout cas qu'on ne nous a pas induits en erreur et nous avons voté contre la proposition parce que nous étions clairvoyants.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je remercie le député de Hamilton Mountain (M. Deans) de son intervention si pertinente sur ce rappel au Règlement.

Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a invoqué le Règlement pour des propos tenus hier à la période des questions. Le très honorable chef de l'opposition cite à juste titre Beauchesne quant au moment où il convient de signaler ces questions à la présidence. Poursuivant son intervention, celui-ci évoque des questions de fait. Or, il sait pertinemment que je ne puis en tenir compte, bien qu'il ait sans doute des raisons à lui d'en faire état.

Je dois donc en conclure, conformément aux usages de la Chambre, que ce qui s'est passé hier est chose du passé.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la souveraineté peut soulever les passions dans ce pays, et il n'y a rien d'étonnant à cela car la souveraineté touche à l'identité et au caractère mêmes d'un peuple. Nous, Canadiens, voulons être nous-mêmes. Nous voulons gérer nos propres affaires et prendre en charge notre propre destinée, mais nous voulons aussi aller plus loin et jouer un rôle constructif dans un monde plus interdépendant d'année en année. Nous avons quelque chose à offrir et quelque chose à récolter par la même occasion.

Depuis son arrivée au pouvoir, ce gouvernement s'est intéressé de près à la question de la souveraineté. Nous avons consolidé l'unité nationale parce qu'une maison où s'est installée la division ne peut que s'écrouler. Nous avons renforcé l'économie nationale parce que la souveraineté n'est rien sans la solvabilité. Unité et force: voilà les caractéristiques de la souveraineté et voilà le coin auxquelles sont marquées les politiques et les réalisations de ce gouvernement.

[*Traduction*]

En ce qui concerne les investissements étrangers dans le secteur de l'édition, nous avons adopté une politique de canadianisation. Nous avons pris des décisions au sujet de questions controversées relatives à la politique étrangère, que ce soit au Nicaragua ou en Afrique du Sud. Nous avons adopté la Loi sur les mesures extra-territoriales étrangères pour empêcher les gouvernements ou les tribunaux étrangers d'étendre leur compétence au Canada lorsque cela nous paraît inacceptable. Nous avons arrêté des chalutiers étrangers qui braconnaient dans nos zones de pêche. Nous avons pris des mesures importantes pour améliorer notre système de défense, notamment en renforçant les Forces canadiennes stationnées en Europe et en instaurant un nouveau système d'alerte du Nord pour protéger notre souveraineté dans notre espace aérien, dans le Nord.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Nous avons également restauré nos relations avec nos amis et alliés traditionnels qui se sont réjouis de notre unité et de notre force renouvelées, et de la confiance qu'elles inspirent.

Mon collègue, le ministre des Communications (M. Masse) et d'autres ministres annonceront, au cours de cette législature, les autres mesures que notre gouvernement compte prendre pour affirmer et garantir la souveraineté et l'indépendance du Canada. Sur le plan de la politique nationale, de la politique étrangère et de la politique de défense, le gouvernement a donné à la souveraineté canadienne un nouvel élan et une plus grande maturité. Il reste néanmoins beaucoup à faire. Le voyage du *Polar Sea* a démontré que, par le passé, le Canada ne s'était pas doté des moyens voulus pour assurer sa souveraineté de façon durable. Ce voyage n'a en rien porté atteinte aux droits du Canada, mais lorsque nous avons cherché des moyens d'exercer notre souveraineté, nous avons constaté que nous en étions pratiquement dépourvus. Nous avons obtenu des États-Unis l'assurance formelle et explicite que le voyage du *Polar Sea* ne portait aucun préjudice au Canada sur le plan juridique. En 1969, le gouvernement de l'époque n'avait pas reçu la même garantie pour le voyage du *Manhattan* et de deux brise-glaces de la garde côtière des États-Unis. Peu importe ce qui s'est produit cet été et si les choses ne se sont pas déroulées de la même façon que par le passé, ce genre d'assurance ne suffira pas à l'avenir.

• (1520)

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Le voyage du *Polar Sea* n'a laissé aucune trace dans les eaux de l'Arctique canadien et n'a porté aucune atteinte à la souveraineté du Canada dans l'Arctique. C'est déjà du passé et nous devons nous soucier de l'avenir. De nombreux pays, y compris les États-Unis et la République fédérale d'Allemagne se préparent activement à la navigation commerciale dans les eaux de l'Arctique. Les progrès technologiques s'accélèrent dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la conception des pétroliers. Plusieurs grandes entreprises japonaises espèrent accaparer le marché des pétroliers brise-glaces une fois que les gisements de pétrole et de gaz de l'Arctique entreront en production. L'URSS déploie des sous-marins sous la calotte glacière et la marine américaine a également constaté la nécessité d'acquérir une expérience opérationnelle dans l'Arctique pour contrer ce nouveau déploiement soviétique.

Tout cela a des conséquences évidentes pour le Canada. Comme ce dernier est le pays occidental qui possède, de loin, le plus grand territoire dans l'Arctique, nous devons accélérer nos opérations maritimes afin d'exercer un contrôle efficace sur le passage du nord-ouest et nos autres eaux de l'Arctique. Je désire donc déclarer à la Chambre qu'elle est la politique du gouvernement à l'égard de la souveraineté du Canada dans les eaux de l'Arctique et annoncer un certain nombre de mesures que nous comptons prendre pour concrétiser cette politique.

Le Canada est un pays arctique. La communauté internationale reconnaît depuis longtemps que le continent et les îles de l'Arctique font partie intégrante du Canada, mais l'Arctique contribue également à la grandeur de notre pays. Le gouvernement a pour politique de préserver cette grandeur. La souveraineté du Canada dans l'Arctique est indivisible. Elle s'étend aussi bien à la terre qu'à la mer et à la glace. Cette souveraineté s'étend sans interruption aux côtes des îles arctiques tournées du côté de l'océan. Ces îles sont rattachées, et pas divisées, par l'eau qui se trouve entre elles. Elles sont reliées la plus grande partie de l'année par de la glace. Depuis des temps immémoriaux, les Inuit du Canada utilisent et occupent la glace comme ils utilisent et occupent la terre. La politique du gouvernement consiste à maintenir l'unité naturelle de l'archipel arctique canadien et de préserver intégralement la souveraineté canadienne sur la terre, sur la mer et sur la glace.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Il y a longtemps que les gouvernements de ce pays font respecter cette souveraineté canadienne. Aucun gouvernement n'avait encore défini ses limites avec précision ou délimité les eaux intérieures et la mer territoriale dans l'Arctique. Le gouvernement actuel se propose de le faire. Un ordre en conseil établissant des lignes de base droites autour du périmètre extérieur de l'archipel arctique canadien a été signé; il entrera en vigueur le 1er janvier 1986.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Ces lignes de base déterminent la limite extérieure des eaux internes qui sont considérées depuis toujours comme canadiennes. Les eaux territoriales du Canada s'étendent à 12 milles des lignes de base, dans l'océan. D'après la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche, il faut donner un préavis de 60 jours uniquement pour l'établissement des limites de pêche; nous trouvons qu'il faudrait également un préavis pour l'établissement des lignes de base droites, car c'est une étape importante.

[*Français*]

La juridiction du Canada sur sa marge continentale et sa zone de pêche de 200 milles est incontestée dans l'Arctique comme ailleurs. Le Canada exerce, en outre, sa juridiction sur une zone de prévention de la pollution de 100 milles dans les eaux arctiques, afin de protéger l'équilibre écologique unique dans la région. Cela aussi a été reconnu par la Communauté internationale, par le biais d'une disposition spéciale dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Aucun gouvernement précédent n'a cependant étendu l'application du droit civil et criminel canadien aux zones extra-côtières, dans l'Arctique et ailleurs. Le gouvernement actuel agira en ce sens. A cette fin, nous accorderons la priorité à l'adoption rapide d'une loi sur l'application extra-côtière des lois canadiennes.

L'exercice de la juridiction fonctionnelle dans les eaux arctiques est essentiel aux intérêts canadiens. Mais il ne saurait, en aucun cas, remplacer l'exercice de la pleine souveraineté du Canada sur les eaux de l'archipel arctique. Seule la pleine souveraineté permet de protéger toute la gamme des intérêts canadiens. La pleine souveraineté est vitale pour la sécurité du Canada. Elle est vitale pour le peuple inuit. Et elle est vitale même pour l'identité nationale du Canada.

Ce gouvernement a pour politique d'exercer la pleine souveraineté du Canada dans et sur les eaux de l'archipel arctique, tant au regard des eaux que de l'espace aérien susjacent. Nous n'accepterons aucun succédané.

[*Traduction*]

La politique du gouvernement consiste également à encourager le développement de la navigation dans les eaux de l'Arctique canadien. Nous voulons que le passage du Nord-Ouest devienne une réalité pour les transports canadiens et étrangers et qu'on le considère comme une voie navigable.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): La navigation sera toutefois réglementée et l'on prendra les autres mesures nécessaires pour assurer la sécurité du Canada, pour préserver l'environnement et pour le bien-être des Inuit et des autres habitants de l'Arctique canadien. Le gouvernement annoncera en temps et lieu les autres mesures qu'il prend pour mettre ces politiques en œuvre et pour offrir davantage de services maritimes de soutien, pour renforcer les structures réglementaires et pour les moyens de contrôle nécessaires. J'annonce aujourd'hui que le gouvernement a décidé de construire un brise-glace Polar Classe 8.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Mes collègues le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) et le ministre des Transports (M. Mazankowski) présenteront sous peu au cabinet des recommandations concernant les plans et les projets de construction. Le coût est très élevé, de l'ordre de un demi-milliard de dollars, mais le gouvernement n'est pas prêt à déclarer que l'Arctique est trop cher pour nous.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Dans l'intervalle, nous prenons des mesures immédiates en vue d'accroître les vols de surveillance au-dessus de l'Arctique par des avions des Forces canadiennes. En outre, nous établissons des plans d'opérations navales dans l'Arctique de l'Est pour 1986. Le Canada est un membre puissant et responsable de la communauté internationale. Notre force et notre responsabilité nous rendent d'autant plus conscients de la nécessité de coopérer avec les autres pays, et surtout avec nos amis et alliés. Cette coopération est nécessaire pour défendre non seulement nos propres intérêts, mais également ceux de la communauté internationale. La coopération accroît notre force et ne restreint en rien notre souveraineté. Le gouvernement a pour politique d'offrir sa collaboration à ses amis et alliés et de compter sur la leur en retour.

• (1530)

Nous sommes disposés à explorer avec les États-Unis tous les moyens de concertation susceptibles de promouvoir les intérêts respectifs de nos deux pays qui sont amis, voisins et alliés dans les eaux de l'Arctique du Canada et de l'Alaska. Les États-Unis savent que le Canada souhaite entamer des entretiens à ce sujet dans un proche avenir. Toute collaboration avec les États-Unis ou d'autres pays riverains de l'Arctique reposera entièrement sur le principe du respect total de la souveraineté canadienne. Nous avons été très clairs à ce sujet.

En 1970, le gouvernement de l'époque a empêché la Cour internationale de justice d'entendre les litiges découlant de la compétence exercée par le Canada en vue de prévenir la pollution dans les eaux de l'Arctique. Le gouvernement de l'époque a déclaré à cette cour que ses décisions n'influeraient pas sur notre pays, car il ne lui soumettrait pas ses litiges. Le gouvernement va lever cette interdiction. En effet, nous avons averti aujourd'hui le Secrétaire général des Nations Unies que le Canada retire la réserve émise en 1970 à l'égard de la reconnaissance de la compétence obligatoire de la Cour internationale.

L'Arctique fait partie du patrimoine des Canadiens, lesquels sont déterminés à en préserver l'intégrité. Le gouvernement a pour politique de concrétiser pleinement cette détermination.

Nous n'outrepassons aucun droit établi, puisque le Canada est le seul pays à en avoir. Nous ne créons aucun précédent pour d'autres régions du monde, puisque aucune n'est comparable à l'archipel arctique canadien. Nous croyons en notre position. Nous croyons en la règle de droit dans les relations internationales. Nous agirons conformément à notre confiance et à notre croyance, comme nous le faisons aujourd'hui en retirant la réserve émise en 1970 à l'égard de la compétence obligatoire de la Cour internationale. Nous sommes disposés à défendre notre position devant ce tribunal, le cas échéant, pour qu'il l'examine totalement et librement.

En résumé, monsieur le Président, voici les mesures que nous annonçons aujourd'hui: premièrement, l'adoption immédiate d'un décret visant à établir des limites précises autour de l'archipel de l'Arctique, à compter du 1er janvier 1986; deuxièmement, l'adoption immédiate d'une loi sur l'application au large des côtes de la législation canadienne; troisièmement, des entretiens immédiats avec les États-Unis sur la coopération dans les eaux de l'Arctique, basée sur le respect du principe de la souveraineté canadienne; quatrièmement, l'augmentation immédiate des vols de surveillance au-dessus des eaux de l'Arctique par les appareils des Forces canadiennes et l'établissement immédiat de plans pour des opérations navales dans l'Arctique de l'est en 1986; cinquièmement, le retrait immédiat de la réserve émise en 1970 à l'égard de la reconnaissance par le Canada de la compétence obligatoire de la Cour internationale de justice et, sixièmement, la construction d'un brise-glaces polaire, de catégorie 8, ainsi que l'examen urgent d'autres moyens d'exercer un contrôle plus efficace sur nos eaux de l'Arctique.

Voilà les mesures que nous pouvons prendre immédiatement. Nous savons toutefois qu'un engagement à long terme est nécessaire, et nous le prenons dès aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je suis content d'avoir reçu la déclaration du très honorable ministre. Seulement, je n'ai qu'une plainte à adresser, c'est qu'elle est exactement trois mois trop tard. Quand je me suis levé à la Chambre à la mi-juin pour soulever le problème, le ministre était complètement silencieux et, aujourd'hui, il se lève pour proposer une série de mesures qui auraient été facilement évitables si le gouvernement avait été vraiment en charge de la situation, l'été dernier, lorsque le problème s'est posé.

[*Traduction*]

On ne parle que de la grande amitié qui existe entre le premier ministre du Canada (M. Mulroney) et le président Reagan des États-Unis. Pendant 15 ans, les Américains n'ont pas cessé de protester contre le projet de loi que j'ai présenté à la Chambre en 1970 concernant la prévention de la pollution dans l'Arctique. Et au cours de ces 15 années, ils ne nous ont pas défiés en ce qui concerne notre souveraineté sur les eaux de l'Arctique que nous avons alors réaffirmée. Ils n'ont envoyé aucun navire au cours de cette période-là.

Et en septembre 1984, lorsque mon chef dirigeait le pays, ils ne sont pas venus chez nous pour nous défier à ce propos. Ils ne sont pas venus non plus pendant les 14 années précédentes du gouvernement Trudeau. Mais l'été dernier, ils n'ont pas craint de venir humilier leur grand ami, le premier ministre du Canada. Au demeurant, ils ont humilié tout notre peuple en défiant notre souveraineté dans le Nord.

S'il est tellement vrai que la «bonne entente» est de rigueur dans les rapports entre nos deux gouvernements, le premier ministre n'aurait eu qu'à téléphoner au président Reagan pour lui exposer notre point de vue. Les Américains ont prétendu tout d'abord qu'ils voulaient épargner $500,000. C'est à peine croyable: le pauvre ministère de la Défense des États-Unis qui veut économiser de l'argent. Nous aurions bien pu lui offrir $500,000 pour le défrayer du carburant requis pour passer par le canal plutôt que de venir défier notre souveraineté. Mais le

gouvernement a observé le mutisme le plus complet. Maintenant que les chevaux se sont enfuis, le gouvernement voudrait fermer l'enclos.

Il en a fait autant hier. Après avoir procédé à la nomination d'un conservateur toutes les trois heures, le gouvernement veut maintenant fermer la barrière parce que le nombre de conservateurs en mal d'emploi diminue. J'espère que le ministre sait ce qu'il fait. L'attitude que nous avons prise était le fruit d'une stratégie arrêtée, car notre plan dans le domaine des affaires internationales, était d'affirmer notre juridiction et cette juridiction nous l'avons revendiquée et exercée. C'est ce que nous avons commencé à faire sous le gouvernement Saint-Laurent: nous nous sommes assurés pendant des années que la GRC, nos Forces armées et des villages inuits soient établis dans ces régions pour que le monde entier sache bien que ce territoire nous appartient.

Le temps est un facteur important. Quand un pays exerce sa souveraineté sur un territoire donné pendant cent ans, personne n'ose la contester. Mais aujourd'hui, le ministre joue gros en posant un geste audacieux qui pourrait bien amener les tribunaux à examiner cette affaire. Les jeux sont faits, maintenant. Il aurait pu se montrer plus prudent en exerçant effectivement notre souveraineté cet été sans que personne ne puisse la contester. Nous aurions pu invoquer tous les «prétendus» liens d'amitié que le gouvernement a dans le monde pour nous assurer que notre souveraineté sur ce territoire ne soit pas contestée. Notre position en aurait été encore plus raffermie dans 50 ou 100 ans d'ici.

J'espère que le ministre ne sera pas obligé un beau jour de se lever à la Chambre pour nous dire ses regrets, ce qui serait typique du gouvernement actuel. Il ne sait pas dans quelle voie s'engager. Il revient sans cesse sur ses décisions. L'été dernier, mon chef a sommé le gouvernement de communiquer avec le président Reagan. J'ai soulevé cette question à maintes reprises l'été dernier. Je l'ai fait également à la Chambre des communes. Mais le ministre arrive trop tard comme d'habitude; il cherche à réparer maladroitement le désastre et l'humiliation que son inaction a fait subir à notre pays.

Nous devrons souscrire maintenant aux mesures qu'il a prises parce que nous n'avons plus le choix. Les tribunaux pourraient bien être appelés à trancher cette affaire. J'espère que nous gagnerons, mais je crois qu'il aurait mieux valu que le gouvernement exerce sa souveraineté sur ce territoire pendant 50 ou 100 ans encore sans que personne la conteste. S'il est exact que le gouvernement des États-Unis pratique une politique d'amitié en ce qui nous concerne, c'est une honte de la part du président Reagan d'avoir envoyé un navire qui est presque un navire militaire dans nos eaux territoriales malgré les demandes répétées et les supplications du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Si nous n'avions pas eu un premier ministre qui est toujours à genoux devant lui, nous aurions pu avertir le président des États-Unis que nous ne tolérerions pas un tel geste. Nous n'aurions pas à rougir de honte comme c'est le cas aujourd'hui.

● (1540)

J'espère qu'en l'occurrence le ministre est sûr de lui. J'espère que nous ne perdrons pas. Je lui souhaite bonne chance. Il aurait mieux fait l'été dernier, au lieu de rire de la question que je posais à la Chambre, de prendre le problème au sérieux et d'agir.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Nous aurions obtenu des résultats. Il est probablement trop tard. Si le gouvernement voulait agir, pourquoi ne l'a-t-il pas fait en juillet dernier? Il ne s'agissait pas là d'un problème d'ordre technique.

M. Hnatyshyn: Ou l'an dernier.

M. Chrétien: Oui, l'an dernier ou il y a dix ans. Au point de vue juridique, ce n'est pas à l'occupant d'une terre à s'adresser au tribunal. Au moins je sais cela. Quand j'ai une bonne affaire, je ne me présente pas forcément devant le tribunal. J'attends que l'adversaire le fasse. On ne sait jamais quel jugement sera rendu. Quand on est propriétaire d'une terre, on ne va pas de soi-même devant la cour. On attend une mise en demeure. C'est un principe fondamental de droit que j'ai appris à l'université.

Permettez-moi de vous dire, monsieur le Président que je crains qu'il soit trop tard. J'espère que le ministre ne s'est pas placé dans une situation où notre droit sera prématurément contesté. Je suis attristé aujourd'hui parce que le risque est plus que jamais imputable au fait que le gouvernement ne savait pas quoi faire. Il craignait d'offusquer le président Reagan. Le gouvernement actuel l'a laissé provoquer et humilier les Canadiens. Après l'affront subi cet été, le gouvernement propose un brise-glace qui ne m'impressionne guère. Avec ce que nous coûte la faillite de la Banque Commerciale du Canada, nous pourrions construire deux autres brise-glaces.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: J'espère seulement que le ministre sait ce qu'il fait. S'il n'avait pas mis tant de temps pour donner suite à une question d'une telle importance, comme il le fait constamment, nous ne nous trouverions pas dans les mauvais draps où nous sommes aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, à l'instar du préopinant, je crois que l'incident du *Polar Sea* a constitué une humiliation pour les Canadiens. L'impression que de nombreux Canadiens ont du nouveau gouvernement conservateur, c'est qu'il a donné le feu vert à la Maison Blanche pour que les Américains se servent de notre territoire dans l'Arctique pour mener leurs activités militaires et économiques. La réputation de notre territoire arctique comme nouvelle ligne de front de la forteresse américaine face à l'Union soviétique n'est pas sans fondement.

Permettez-moi de traiter d'abord de la question du *Polar Sea*. La Garde côtière canadienne m'a confirmé aujourd'hui que ce n'est pas un, mais bien sept de ses brise-glaces qui auraient pu ouvrir le passage au *Polar Sea*. C'est là une question de souveraineté maritime. Les films qui ont été tournés à partir de l'avion canadien étaient au mieux intéressants, mais contribuaient peu à faire valoir le sentiment canadien à cet égard ou à établir des conditions fondamentales en vertu du droit international. Le *Louis Saint-Laurent* était disponible, le *Sir John A. Macdonald* se trouvait dans le coin et était disponible, et le *John Cabot* état lui aussi disponible. Trois bâtiments 1200 de classe R, les *Des Groseillers, Pierre Radisson* et *Sir John Franklin*, et même le *Norman McLeod Rogers*, étaient disponibles. L'un de ces bâtiments aurait dû précéder le *Polar Sea* et le gouvernement américain aurait dû être facturé pour chaque cent canadien dépensé. Ce n'est que dans le détroit du Vicomte-Melville que la banquise a quelque peu

ralenti le *Polar Sea*, et tout au long de ce voyage prétendument innocent, nous aurions dû nous inspirer de notre propre précédent de 1969, lorsque le *Sir John A. Macdonald* avait accompagné le *Manhattan*.

Des voix: Bravo!

M. Fulton: Le Parlement avait alors rapidement promulgué la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, soit quelques mois à peine après la violation de notre territoire souverain par le *Manhattan*. Le Parlement aurait dû alors en profiter pour établir une ligne de fermeture ou, comme on dit, une démarcation ferme du périmètre de notre archipel arctique. Je rends hommage au très honorable ministre pour avoir établi aujourd'hui pareille loi qui entrera en vigueur le 1er janvier 1986.

En délimitant ainsi de cap à cap notre territoire, nous allons signaler à la communauté internationale la souveraineté de nos eaux internes, qui a été contestée par l'incident du *Polar Sea*, notre territoire maritime de 12 milles, notre zone de 100 milles de prévention de la pollution, notre frontière de 200 milles et notre plateau continental d'au moins 200 milles. Ce sont là des questions urgentes de souveraineté canadienne que j'espère voir refléter dans la *Gazette du Canada* et sur toutes les cartes maritimes internationales.

Je rends aussi hommage au ministre qui nous donne la Loi sur l'application des lois canadiennes en mer. J'ai hâte de voir cette mesure, même si je crois le ministre sur parole lorsqu'il dit qu'elle contribuera à étendre la portée des Codes civil et criminel canadiens aux territoires maritimes du Canada, y compris dans l'Arctique.

En 1975, il a été envisagé de construire ici au Canada le *Polar 10*, brise-glace de classe 10 à propulsion nucléaire. Le gouvernement n'a pas donné suite. Depuis 1977, la conceptualisation et l'étude du *Polar 8*, à équipement moteur essence-diesel de 100,000 HP à commande électrique, sont sur la planche à dessin depuis maintenant huit ans. Les appels d'offres seront achevés d'ici à décembre, à ce qu'on m'informe, et ce nouveau navire d'une importance vitale pour afficher la souveraineté canadienne sera en chantier au cours de la nouvelle année espérons-nous. Tous les Canadiens devraient appuyer ce volet essentiel de notre souveraineté sur l'Arctique.

Sur nos frontières, nous avons mené à bonne fin la négociation d'accords avec le Groënland pour diverses zones comme le détroit de Davis et la baie de Baffin. Il faut maintenant passer à la mer du Labrador. Quand nous délimitons ces frontières de cap à cap avec le Groënland, n'oublions pas le besoin criant de nous occuper du 141e méridien avec l'Alaska dans l'Arctique occidental, de l'entrée Dixon et de nos droits dans le golfe de l'Alaska, ainsi que du détroit Juan de Fuca au large de Vancouver. Les gouvernements précédents ont fait preuve de négligence, encore sous l'ex-premier ministre Trudeau, au point de perdre du terrain sur certaines de ces questions frontalières avec les États-Unis.

N'oublions pas que l'été dernier encore, pendant la campagne électorale, le secrétaire américain à l'Intérieur mettait en vente un morceau du Canada, au large des îles de la Reine Charlotte, pour la prospection pétrolière et gazière. Ce n'est que sous l'insistance de mon parti que des mesures ont été prises, qui ont abouti au retrait de cette vente.

A ce sujet, j'invite le ministre à ordonner à Petro-Canada, en vertu de la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, l'ancien projet de loi C-48, de demander des droits sous-marins sur toute la superficie située à l'intérieur de nos frontières, telles que je les ai mentionnées et telles que le ministre les a définies dans les nouvelles déclarations. Tout cela est essentiel, comme nous l'avons vu à propos de l'affaire du banc Georges réglée par la Cour internationale.

Le très honorable ministre, comme beaucoup de ses prédécesseurs, s'en remet aux Inuits et autres autochtones canadiens pour arborer les couleurs nationales. Pour être intellectuellement et constitutionnellement honnête, le gouvernement doit agir rapidement pour régler la question des droits et des titres des autochtones.

Il n'y a jamais eu de traité avec ceux qui vivent au nord du 60e parallèle, en dépit de notre reconnaissance constitutionnelle et de l'affirmation de leurs droits. N'oubliez pas, monsieur le ministre, qu'en 1953 et 1955, des Inuits ont été déplacés par le gouvernement fédéral à Cornwallis et à Ellesmere. A ce sujet, j'ai reçu hier une lettre du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie), indiquant qu'il n'avait pas l'intention de changer d'avis à propos de cette importante question pour les Inuits, du fait en particulier que les anciens veulent quitter ces deux localités pour retourner dans leur région d'origine. Ils avaient été transplantés pour affirmer la souveraineté canadienne. J'invite le ministre à agir maintenant, avec la collaboration de la Chambre, pour régler la question de leurs titres sur les terres, l'eau et les glaces de l'Arctique, question, qui, comme le disait le ministre, est en souffrance depuis la nuit des temps. C'est le moment de résoudre cette importante question constitutionnelle.

En ce qui concerne la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche, j'espère que le ministre donnera rapidement avis de ces nouvelles limites de pêche. J'imagine que lui et son collègue, le ministre des Pêches et Océans (M. Fraser), feront en sorte que la question soit soumise au comité permanent des pêches et forêts.

Passons maintenant à l'avis, au Secrétaire général des Nations Unies, de notre intention de retirer la réserve de 1970 et d'accepter la compétence absolue de la Cour internationale à propos des différents éventuels sur la juridiction canadienne en ce qui concerne la prévention de la pollution des eaux arctiques. Je préviens le ministre qu'il y a d'abord des mesures à prendre de toute urgence pour mettre de l'ordre dans nos propres affaires, comme je l'ai mentionné brièvement. J'avertis en particulier le ministre de considérer soigneusement la question du *MV Arctic*. Le collègue du ministre, le ministre des Transports (M. Mazankowski), a exempté ce navire, cet été, par décret du conseil, des dispositions strictes de la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques pour lui permettre de transporter le brut de l'île Cameron, dans le cadre du projet Bent Horn de Panarctic. En retirant la réserve de 1970, cela veut dire que nous engagerions des poursuites contre nous-mêmes.

En conclusion, je voudrais féliciter le ministre de ses déclarations, typiquement canadiennes, et de son tout nouvel intérêt. Elles sont typiquement canadiennes. Je demande maintenant au ministre de s'attaquer à la question des titres des autochtones, à l'ensemble du problème des frontières—immédiatement, car je suppose que les Américains ont écouté et parce que la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada est juridiquement importante—aux droits sous-marins, au développement économique du Nord et, avec prudence, à cet environnement particulièrement sensible au changement. C'est le grand désert du Nord.

• (1550)

Je vois que nos vis-à-vis sont des partisans fervents du transport maritime, mais le problème concerne le détroit de Lancaster et bien d'autres questions importantes d'ordre écologique.

Enfin, je demande au très honorable ministre de comprendre l'inquiétude qui s'est emparée des Canadiens depuis que l'on projette de relier le Système d'alerte du Nord et les bases avancées des F-18, aux bases de missiles, à la guerre des étoiles et à la ligne de défense de la Forteresse Amérique. Le tableau est saisissant. Le député qui vient de parler a rappelé l'humiliation subie cet été, une affaire qui inquiète vivement les Canadiens. Cet été, notre frontière du Nord a été violée et, compte tenu de toutes les conséquences possibles, les Canadiens s'inquiètent.

Pour terminer, faisons de l'Arctique une zone dénucléarisée et affranchissons-nous du choc psychologique résultant de la violation perpétrée par le *Polar Sea*.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LES PENSIONS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai en main une pétition signée par une centaine de travailleurs de la province de Québec, lesquels demandent que tous les employés retraités conservent leurs prestations de pension et reçoivent leurs prestations d'assurance-chômage sans aucune déduction du revenu de pension.

[*Traduction*]

Le problème à l'origine de cette pétition affecte tous les travailleurs Canadiens.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre de citoyens de Winnipeg qui s'opposent à la déduction, proposée par le gouvernement, des revenus de pensions des prestations d'assurance-chômage. Cette décision contribuera à réduire le revenu des familles et enlève aux personnes qui ont travaillé toute leur vie les prestations auxquelles elles ont droit. Les signataires demandent au gouvernement de reconsidérer sa décision.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter quelques pétitions. L'une est signée par plusieurs citoyens du Nouveau-Brunswick. Les autres proviennent de la localité d'Edson, en Alberta, de Prince George, en Colombie-Britannique et de Scarborough, en Ontario.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de ne pas modifier la loi de l'assurance-chômage de manière à rendre déductibles les prestations de chômage des revenus de pension.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de citoyens de Vancouver et de Kamloops en Colombie-Britannique. Ceux-ci s'inquiètent à l'idée que l'an prochain leurs prestations de pension seront déduites des prestations d'assurance-chômage ce qui annulera l'avantage que les pensions revêtent pour les travailleurs.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LE RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, les leaders parlementaires se sont consultés sur l'application du nouveau règlement touchant les comités législatifs. Votre Honneur trouvera moyen, je crois, d'autoriser maintenant la présentation et l'adoption sans débat de la motion suivante, et je cite:

Que, nonobstant les dispositions de l'article 70(5) du Règlement, le comité de sélection se réunisse et fasse rapport au plus tard à 18 heures, le lundi 16 septembre 1985.

M. le Président: Cette motion nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Ladite motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 60.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CANADAIR LTÉE

Question nº 60—**M. Howie:**

Quels sont les *a*) nom, *b*) fonctions des membres de la direction et du conseil d'administration de Canadair Ltée et, dans chaque cas, combien a-t-on payé à l'intéressé à l'égard de ce poste au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1984?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): En date du 31 mars 1984, la réponse pour Canadair Limitée est la suivante:

a) Nom	*b*) Poste
Conseil d'administration	
Guy J. Desmarais	Président
L'hon. Jean-Pierre Goyer	Vice-président
J.I. Bell	Directeur
G.S. Bennett	Président-directeur général
David M. Culver	Directeur
John P. Fisher	Directeur
Milton E. Harris	Directeur
Charles I. Rathgeb	Directeur
J.P. Sullivan	Directeur

La rémunération payée aux membres du Conseil d'administration en date du 31 mars 1984 est la suivante:

Nom	Montant
Guy J. Desmarais	$16,300
Hon. J.P. Goyer	$16,300
J.I. Bell	$12,600
G.S. Bennett	néant*
David M. Culver	$ 7,575
John P. Fisher	$ 6,600
Milton E. Harris	$ 8,400
Charles I. Rathgeb	$11,400
J.P. Sullivan	$ 8,400

* M. Bennett est un employé de la Corporation de développement des investissements du Canada et n'a pas été rémunéré en tant que membre du Conseil d'administration de la Canadair Ltée.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

[*Traduction*]

M. McKinnon: Monsieur le Président, j'attire l'attention du secrétaire parlementaire sur la question nº 379, qui est inscrite à mon nom depuis le 24 mai dernier. Elle est le pendant de la question nº 383, à laquelle on a répondu hier. Comme ces deux questions sont étroitement liées, je n'arrive pas à comprendre comment on a pu consulter le Compte des prestations supplémentaires de retraite de plusieurs groupes de fonctionnaires fédéraux sans pouvoir consulter en même temps le Compte des pensions de retraite des Forces armées canadiennes. Je me demande s'il ne pourrait pas demander que l'on réponde au plus tôt à la seconde de ces questions jumelles.

M. Dick: Certainement.

[*Français*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-66, concernant la réorganisation de la Corporation de développement du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: On me signale que lorsque la séance a été suspendue à 13 heures, il restait cinq minutes à la période des questions et réponses. Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) intervient-il afin de participer au débat?

M. Cassidy: Oui.

M. le Président: Avant de donner la parole au député, puis-je signaler que, conformément à l'article 19(4) du Règlement, la séance sera prolongée de 33 minutes.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, c'est avec regret que j'interviens au sujet du projet de loi tendant à privatiser la Corporation de développement du Canada, car je crois que cette société, que ce soit sous le règne des conservateurs ou celui des libéraux, depuis sa fondation, il y a quelques 15 ou 18 ans, représente une occasion que les Canadiens ont laissé échapper. Cela est vrai au niveau de la diversification de l'économie canadienne, des objectifs initiaux de la société et de la possibilité de créer un moyen différent qui permette à un organisme économique ou à une société de servir les Canadiens, ses propriétaires, ainsi que les travailleurs, les clients et les fournisseurs qui ont eu des relations avec les diverses entreprises sous le contrôle de cette société ou qui ont travaillé pour ces dernières. On aurait pu en faire un modèle sur lequel baser notre développement futur.

La Commission Macdonald vient de présenter son rapport. Malheureusement, il est rétrograde; il revient en arrière plutôt que d'aller de l'avant. Il semble être dépassé pour ce qui est des sociétés dont le Canada pourrait se doter à l'avenir.

C'est regrettable, car au début, la Commission Macdonald a posé les questions voulues sur la façon d'organiser notre économie à l'avenir afin de nous assurer qu'elle est assez souple pour s'adapter aux changements et pour veiller aussi à ce que les travailleurs ordinaires puissent avoir le sentiment de faire partie de notre société économique et non pas d'être simplement des pions exploités par une société dont le fonctionnement leur échappe totalement.

La Corporation de développement du Canada est devenue une société de 4 ou 5 milliards de dollars en quelques années. Elle aurait pu constituer un modèle en fonction duquel les travailleurs auraient pu avoir leur mot à dire dans l'avenir de l'entreprise qui les emploie. Le gouvernement libéral, qui a été défait l'année dernière, ne l'entendait pas de cette façon. En fait, il a progressivement relâché son emprise sur la CDC jusqu'à ce qu'il devienne presque inutile d'essayer d'en faire à nouveau un instrument de politique du secteur public. Cependant, on pouvait toujours prétendre que la CDC, à ce titre ou en tant que société publique, aurait pu montrer comment le secteur public pouvait, en réalité, être différent tout en étant efficace et rentable et en réalisant tous les autres objectifs qui lui avaient été fixés au départ.

Sous le régime conservateur, il n'y avait simplement aucune chance. J'ai maintenant l'honneur d'être critique du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). Dès que ce ministre a été désigné, il s'est montré résolu à entreprendre la privatisation. À cette fin, il pouvait compter sur l'appui du ministre des Finances (M. Wilson), et, je présume, sur l'appui tacite des autres ministériels. Ils ne se sont point arrêtés à songer s'il pouvait y avoir d'autres possibilités. Ils ne se sont pas arrêtés pour voir quelles seraient les conséquences s'ils autorisaient la privatisation de ce secteur important de notre économie. Ils ne se sont pas arrêtés pour se demander si cette initiative serait vraiment dans l'intérêt bien compris des Canadiens. Quant au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), il estimait que ce serait une excellente chose de le privatiser et qu'il serait dommage de le laisser dans le domaine public. Il était donc indispensable d'agir. Une des raisons invoquées par le ministre est que les sociétés de la Couronne doivent être vendues quand elles ne réalisent pas un objectif de politique publique. On pourrait prétendre, je crois, que la Corporation de développement du Canada a cessé de répondre à un objectif de politique publique, car elle était exploitée comme un conglomérat du secteur privé n'obtenant aucun apport du secteur public.

• (1600)

Au fil des années, la Corporation de développement du Canada a joué un certain rôle public. Elle a fait dès les débuts des placements dans des secteurs de haute technicité. Elle a canadianisé la mine de Texas Gulf à Timmins qui est maintenant désignée sous le nom de Kidd Creek Mine. Elle a été l'une des premières à investir dans le domaine de la biotechnologie. Elle a pris en main les laboratoires Connaugh et tenté de moderniser cet établissement, qui avait appartenu pendant des années à l'Université de Toronto. Elle a essayé de le rendre efficace et concurrentiel pour lui permettre de continuer de contribuer à la vie de la société canadienne puisque c'était l'une des seules compagnies pharmaceutiques du Canada qui menait des recherches indépendantes et qui mettait au point des produits au Canada au lieu de se contenter d'importer des brevets.

Le fait est que, pendant ses premières années, la CDC a essayé de fonctionner dans l'intérêt national, mais qu'elle a très rapidement perdu cette orientation. Je ne crois pas qu'elle ait fait quoi que ce soit ces dernières années qui reflète une politique particulièrement ferme. A mon avis, c'est un excellent exemple d'un des problèmes qu'éprouvent les sociétés d'État sous les gouvernements tant libéraux que conservateurs et cela provient du fait que, lorsque le gouvernement ne croit pas dans l'étatisation et la responsabilité des sociétés d'État et refuse de comprendre que celles-ci ne doivent pas fonctionner de la même façon que les sociétés du secteur privé, elles ne peuvent pas être particulièrement efficaces. C'est ce qui est arrivé dans le cas de la Corporation de développement du Canada.

Que se passe-t-il maintenant? Comme l'a dit mon collègue, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon), le gouvernement a enfin annoncé ses projets. Le 27 juin, quelques jours avant l'ajournement d'été de la Chambre, le ministre a présenté un projet de loi à la Chambre. Il y a eu un long congé d'été et le gouvernement veut maintenant faire adopter le projet de loi à la hâte. A-t-il au moins eu la bonne grâce d'attendre que le projet de loi soit adopté avant de faire comme s'il avait force de loi? La réponse est non. Non seulement ne l'a-t-il pas fait, mais en outre, la mise en vente des actions cet été à Toronto et sur les marchés financiers du Canada allait directement à l'encontre de la Loi actuelle sur la Corporation de développement du Canada puisqu'elle a permis à une société du secteur privé, la Noranda, d'acquérir plus de 25 p. 100 de la CDC même si, tant qu'elle n'a pas été modifiée, la loi stipule qu'aucun actionnaire, sauf le gouvernement du Canada, ne doit détenir à lui seul plus de 3 p. 100 des actions de la Corporation de développement du Canada.

Noranda est en train, effectivement, de prendre la gouverne de la Corporation de développement du Canada. J'ignore si le gouvernement l'avait prévu. M. Zimmerman, de Noranda, et le ministre de l'Expansion industrielle régionale auraient-ils tramé ensemble cette affaire? Y a-t-il eu entente pour que Noranda absorbe Kidd Creek Mine dans ses activités minières et pour que ce qui restera de la Corporation de développement du Canada passe à des actionnaires du secteur privé? Va-t-on empêcher de quelque façon Noranda, si elle le voulait, de vendre Polysar, société d'État qui existe depuis une quarantaine d'années, à des intérêts américains de telle sorte que la fabrication du caoutchouc synthétique relève dorénavant d'une grosse entreprise comme Goodyear, B.F. Goodrich et ainsi de suite? Qui sait? Nous en apprendrons peut-être davantage au comité mais pour l'instant nous n'en savons rien.

On privatise d'importants éléments de notre économie. Si nous demandons des renseignements lorsque nous constatons que des entreprises ferment leurs portes, que leur propriété nous échappe ou que des multinationales les ont acquises pièce à pièce, des ministres nous répondent alors qu'il s'agit d'activités commerciales auxquelles nous ne pouvons rien.

Aujourd'hui à la Chambre, la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) nous en a fourni un exemple. En mars dernier, elle a pris part au sauvetage de la Banque Commerciale du Canada que six banques commerciales ont voulu renflouer au coût de 60 millions de dollars. Cette opération devait assurer la survie de l'établissement. Peu après, ces banques et diverses autres banques à charte canadiennes ont commencé systématiquement à réduire au minimum leurs dépôts dans la Banque Commerciale. En quelques semaines seulement, ceux-ci ont chuté de 41 millions de dollars à cinq millions à peine. Quand on lui a demandé aujourd'hui si elle était au courant du phénomène, si elle avait réagi pour tenter de l'empêcher, la ministre a répondu qu'il s'agissait d'activités commerciales qu'elle n'avait pas le pouvoir d'interdire.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui va non seulement permettre au gouvernement de réduire à néant ses intérêts dans la Corporation de développement du Canada mais, à toutes fins utiles, il donne carte blanche pour la destruction de cette société. A titre d'exemple, on pourra même en modifier le nom sans recourir au Parlement. La Corporation de développement du Canada pourrait s'appeler à l'avenir Noranda (CDC) Incorporated ou encore Uncle Sam Incorporated si ses nouveaux propriétaires ou maîtres en décident ainsi. L'entreprise pourrait être facilement contrôlée par la Noranda et par deux ou trois autres actionnaires qui ne seraient pas nécessairement des Canadiens, car des étrangers pourront acquérir une participation allant jusqu'à 25 p. 100 et une multinationale jusqu'à concurrence de 10 p. 100.

A l'heure actuelle, la CDC est réglementée, mais une fois qu'elle sera privatisée, qui l'empêchera de continuer à se départir de certaines actions comme elle le fait depuis deux ans? L'an dernier, un ami me faisait part de ses inquiétudes au sujet de l'avenir des laboratoires Connaught. La CDC a délibérément gonflé la valeur de Connaught pour mieux vendre ses titres à l'entreprise privée. Elle vante cette entreprise dans son dernier rapport annuel. Elle a fait une ponction dans la caisse de retraite pour gonfler les réserves de l'entreprise.

Les laboratoires Connaught ne représentent qu'une modeste part de l'avoir global de la CDC. En outre, il pourrait en être de même avec Kidd Creek. Cette entreprise pourrait changer de mains par le biais d'un échange d'actions avec Noranda. Le même sort guette Canterra laquelle représente 8 ou 9 p. 100 des ventes annuelles de la CDC. Ainsi que Polysar ou Petrosar, des sociétés qui lui appartiennent en propre et qui représentent la moitié de la valeur de ses ventes annuelles.

D'ici quelques mois peut-être nous lirons dans le *Report on Business* du *Globe and Mail* que ces entreprises ont subi le même sort que la participation de la CDC dans les laboratoires Connaught. Autrement dit, la société pourrait bien disparaître ou devenir une sorte de conglomérat tout à fait différent, un organisme qui n'aurait plus aucune vocation publique. Ce ne serait plus qu'un moyen de faire de l'argent, d'assurer un emploi à ses dirigeants et peut-être, par accident, contribuer à maintenir tel secteur de l'économie en favorisant la prospérité des Canadiens, mais par pur hasard. Voilà qui est plutôt décevant.

Il me semble qu'un nouveau gouvernement élu avec un mandat de changement, un gouvernement qui s'est dit prêt a repenser la doctrine qu'il professait lorsqu'il a été élu le 4 septembre, aurait pu considérer la Corporation de développement du Canada non pas tant comme un problème, mais comme un moyen d'avancement pour nos concitoyens.

J'ai fait état, pour la gouverne des députés du parti au pouvoir, du contraste qui existe entre la CDC et la Caisse de dépôt et de placements du Québec. La Caisse de dépôt et de placements a été créée en 1966, je crois, comme instrument de placements pour le gouvernement du Québec à peu près à la même époque où a été établi le Régime des rentes du Québec, le pendant du Régime de pensions du Canada. La Caisse de dépôt et de placements s'est servie des fonds investis dans le Régime des rentes. Elle était donc assurée, en tant qu'instrument de politique publique, d'une source soutenue toujours plus abondante de capitaux qu'elle pourrait utiliser pour diversifier et faire progresser l'économie du Québec. Etant donné que les Québécois participent à cette caisse, il était tout naturel qu'elle serve d'instrument de politique publique. La Caisse de dépôt est devenue maintenant un actionnaire important d'un grand nombre d'entreprises dans le domaine de la fabrication, des textiles, de la sidérurgie et des pâtes et papiers. Elle a voix au chapitre au sein du Canadien Pacifique. Mieux, elle a pris une telle importance sur les marchés financiers du Canada que le secteur privé crie au secours sous prétexte qu'il doit faire face à une concurrence déloyale. Le gouvernement libéral a tenté de rogner les ailes de la Caisse de dépôt et de placements pour l'empêcher de prendre de l'expansion. Ce qu'il y a d'étrange dans le secteur privé, c'est qu'il s'empresse de demander au gouvernement de modifier les règles du jeu en sa faveur dès qu'il sent la soupe chaude. C'est ce qu'il fait quand la concurrence est un peu trop vive à son goût.

• (1610)

Voilà ce qu'on a fait d'une caisse de retraite dans une certaine province. La Caisse de dépôt est devenue un intervenant de premier plan sur les marchés financiers du Canada. La Corporation de développement du Canada aurait pu en faire autant. Mais le gouvernement libéral de l'époque, une fois que les premières manifestations d'enthousiasme furent calmées, n'a pas osé donner suite au rêve de Walter Gordon, à l'époque où les nationalistes libéraux, et il y en avait quelques-uns au sein de ce parti alors, la voyaient comme un instrument qui aurait fait des Canadiens les propriétaires et les maîtres de leur économie.

La CDC a mis un terme à ses efforts pour canadianiser notre économie depuis Dieu sait combien d'années. Elle s'est confinée dans un rôle de société passablement semblable aux autres. J'ai passé en revue le conseil d'administration de la société. Jusqu'à aujourd'hui, ce dernier était contrôlé à 87 ou 90 p. 100 par les Canadiens, lesquels sont actuellement les actionnaires, jusqu'à l'adoption de ce projet de loi, s'il est adopté, et jusqu'à ce que l'émission d'actions provisoire faite durant l'été soit légalisée par le Parlement. J'ai voulu voir en quoi cette société publique différait de n'importe quel autre conglomérat du pays. Je voulais voir comment elle reflétait la grande diversité géographique et démographique de notre pays. Je dois admettre à regret que je n'ai trouvé aucune différence entre cette société et la Power Corporation, CP Investments ou n'importe quelle autre société du secteur privé. Sur les 20 membres que compte le conseil d'administration, j'ai trouvé un seul représentant du gouvernement du Canada, le sous-ministre de l'Expansion industrielle régionale. Il n'y a aucun autre représentant de la population canadienne, même si nous, Canadiens, détenons 87 à 90 p. 100 des actions. Deux femmes siègent au conseil d'administration, sur l'initiative à peine audacieuse d'un gouvernement déterminé à prouver que les femmes doivent occuper la même place que les hommes dans la vie économique du pays. En 20 ans, aucun gouvernement n'a jamais réussi à nommer plus de deux femmes au conseil d'administration.

Chacun sait qu'à Bay Street et rue Saint-Jacques, la direction de la Corporation de développement du Canada a été essentiellement aux mains de Anthony Hampson et du groupe qui l'entoure, lesquels ont réussi à lutter contre l'ingérence et la participation excessives de l'actionnaire principal. Cet actionnaire principal, le gouvernement du Canada, a simplement accepté cette situation au lieu de dire que la Corporation de développement du Canada était différente pour s'assurer qu'elle soit gérée de façon réellement différente.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous, de notre parti, nous nous opposons à ce projet de loi pour la privatisation de la Corporation de développement du Canada. Nous allons voter contre cette mesure législative puisque nous croyons que c'est une opportunité qui est manquée quand le gouvernement a décidé de se débarrasser des actions de cette corporation au lieu de développer un moyen efficace et innovateur d'utiliser ce groupe de corporation avec des avoirs de cinq milliards de dollars à peu près, pour le bénéfice de tous les Canadiens.

Nous avons ici dans notre pays une culture économique qui accepte que nous ayons une économie mixte. Nous avons des sociétés de la Couronne telles que Air Canada, le Canadien National, et jusqu'à aujourd'hui il y a la Corporation de développement du Canada, en Ontario, Ontario Hydro, à Québec, Hydro-Québec et dans presque toutes les provinces des corporations d'électricité qui sont dans le secteur public, des corporations de téléphone, de transport, des corporations de marins, des corporations de communications, de satellites qui nous appartiennent à nous tous comme Canadiens. Il y a beaucoup de ces corporations qui sont viables, profitables, rentables et qui doivent rester dans les mains du public pour lui donner les moyens, les outils nécessaires pour sauvegarder le contrôle de notre économie, pour diriger l'économie et pour assurer que l'économie soit dirigée pour le bénéfice de tous les Canadiens. Malheureusement, malgré la culture des corporations publiques et des sociétés de la Couronne qui existent au Canada, nous n'avons pas réussi à développer un modèle de gérance de ces corporations qui soit vraiment différent de la gérance des corporations dans le secteur privé. Nous n'avons pas développé de moyens, par exemple, qui assureraient la participation des travailleurs, peut-être de ceux qui achètent de ces corporations, de ceux qui vendent à ces corporations. Nous n'avons pas vraiment développé des moyens différents pour que ces corporations puissent créer une culture très différente de celle des corporations dans le secteur privé.

[*Traduction*]

C'est dommage, parce qu'il me semble que nous sommes différents au Canada. L'une des raisons pour lesquelles notre économie diffère de celle des États-Unis, c'est parce que, fondamentalement, les États-Unis n'ont pas de propriété publique. Ce pays ne croit pas en la propriété publique et, par connséquent, il y a peu ou pas du tout d'intervention du secteur public dans l'économie des États-Unis.

Je me rappelle être allé au Minnesota il y a quelques années et m'être entretenu avec le secrétaire au Commerce. Je lui avais demandé quelles étaient les activités du secteur public dans son État. Après m'avoir entendu lui décrire ce que nous faisions en Ontario où j'étais député provincial, il a réfléchi un long moment pour finir par me dire: «Eh bien, je crois que nos égouts sont propriété publique». C'était tout. C'est vraiment dommage, parce que le secteur public a un rôle à jouer.

Nous, au Parlement, qui sommes responsables envers la population . . . mon temps de parole est écoulé.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Cassidy: Étant responsables envers la population, nous le reconnaissons et nous avons institué ces sociétés d'État. Il ne faudrait pas que petit à petit elles perdent toute leur importance.

Des voix: Règlement!

M. Cassidy: Voilà pourquoi nous nous opposons au projet de loi, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): Le député avait tout à fait raison de dire que son temps de parole était écoulé.

Questions ou observations? La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper).

M. Keeper: Monsieur le Président, les propos de mon collègue m'ont donné à réfléchir. Peut-il expliquer davantage le dommage éventuel que subirait l'économie canadienne si l'on supprimait le rôle que joue le secteur public dans l'économie canadienne? Pourrait-il nous dire si une vague de privatisation ferait courir un grand risque à la santé de notre économie?

M. Cassidy: Je répondrai au député en évoquant un exemple bien précis, celui de Polysar. Depuis 40 dernières années, Polysar connaît un véritable succès en tant que société multinationale canadienne. Elle a été créée pendant la guerre pour produire du caoutchouc artificiel et synthétique à cause des besoins de guerre. Elle est demeurée propriété publique depuis 1945. Maintenant, pour ce qui représente un modeste montant de revenus pour les Canadiens, la vente de l'ensemble des sociétés réunies dans le conglomérat appelé Corporation de développement du Canada nous rapportera environ 200 millions de dollars. Nous abandonnons le contrôle de Polysar. Bien que la société mère, la Corporation de développement du Canada, soit censée demeurer en mains canadiennes, rien n'empêcherait la CDC, sous son nouveau régime de propriété, de vendre Polysar. Il s'agit d'une multinationale canadienne prospère qui exerce ses activités dans 40 ou 50 pays du monde. Il n'y a rien pour empêcher la CDC de vendre cette société à des Américains, Britanniques ou des Français ou—Dieu nous en préserve—à des Sud-Africains. Qui sait, elle pourrait bien même ne plus être établie au Canada dans quelques années.

Corporation de développement du Canada

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): M. Stevens, appuyé par M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-66, concernant la réorganisation de la Corporation de développement du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuille bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Convoquez les députés.

Et la sonnerie s'étant tue:

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le Président: En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées au moment de l'ajournement: Le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand)—L'apartheid—L'Afrique du Sud—On demande des sanctions économiques *b*) On demande d'agir immédiatement; le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—Les Chemins de fer nationaux du Canada—Le maintien de l'administration régionale à Winnipeg *b*) Les intentions du gouvernement; le député de London-Est (M. Jepson)—La condition féminine—On demande des fonds pour l'organisme appelé REAL Women.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-66, concernant la réorganisation de la Corporation de développement du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 110*)

POUR

Messieurs

Allmand
Attewell
Axworthy
Baker
Beatty
Belsher
Berger
Bernier
Bertrand (Mme)
Bissonnette
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Blouin (Mme)
Bradley
Brightwell
Brisco
Caccia
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon-Souris)
Clinch
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Copps (Mme)
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
de Corneille
de Cotret
Della Noce
Dick
Dingwall
Dorin
Duguay
Ellis
Epp (Provencher)
Ferland
Fontaine
Foster
Fraleigh
Fraser
Fretz
Friesen
Frith
Gagnon
Garneau
Gass
Gervais
Girard
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Gray (Windsor-Ouest)
Greenaway
Grisé
Gurbin
Gustafson
Halliday
Henderson
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Hopkins
Horner
Hudon
Isabelle
Jacques (Mme)
James
Jardine
Jepson
Joncas
Kaplan
Kelleher
Kempling
Kilgour
King
Landry (Mme)
Lanthier
Lapierre
La Salle
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
MacLellan
Mailly (Mme)
Malone
Mantha
Marchi
Marin
Martin (Mme)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCuish
McInnes
McKenzie
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nickerson
Nowlan
Nunziata
Oberle
O'Neil
Oostrom
Ouellet
Pennock
Pépin (Mme)
Peterson
Pietz
Plourde
Porter
Price
Reid
Ricard
Robichaud
Rompkey
Rossi
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Sparrow (Mme)
Stevens
Suluk
Tardif (Richmond-Wolfe)
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Tobin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Wenman
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—168.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Benjamin
Blaikie
Broadbent
Cassidy
Deans
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Fulton
Jewett (Mme)
Keeper
Langdon
Manly
McCurdy
McDonald (Mme) (Broadview-Greenwood)
Mitchell (Mme)
Nystrom
Orlikow
Parry
Riis
Rodriguez
Waddell
Young—23.

• (1710)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas voté, car j'ai des intérêts dans la CDC et j'entends les conserver.

M. Penner: Monsieur le Président, je me suis abstenu de voter, car je suis extrêmement fier d'être un petit actionnaire de cette remarquable société canadienne.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, est renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LA LOI AUTORISANT LA DISSOLUTION DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi C-60, tendant à autoriser l'obtention de la dissolution de certaines sociétés d'État et à modifier ou abroger d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyée à un comité législatif.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les trois partis ont eu des pourparlers au sujet du projet de loi C-60. Nonobstant la motion dont est saisie la Chambre, Votre Honneur constatera que la Chambre est disposée à accepter la motion suivante, plutôt que de renvoyer le projet de loi à un comité législatif. On est disposé à l'accepter, avec le consentement unanime, et à l'adopter sans en débattre. La motion se lit comme suit:

Que, nonobstant tout article du Règlement, lorsque le projet de loi C-60, Loi autorisant l'obtention de la dissolution de certaines sociétés d'État et modifiant ou abrogeant d'autres lois en conséquence, aura été lu une deuxième fois, qu'il soit renvoyé à un Comité plénier et lu une troisième fois au plus tard à la fin de la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement à la prochaine séance de la Chambre.

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition pour laquelle il nous faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Monsieur le Président, le texte anglais dit «tomorrow»; faut-il entendre le lendemain, soit le jour de séance suivant?

M. Hnatyshyn: Le jour de séance suivant.

M. le Président: La Chambre a entendu le libellé de l'amendement proposé. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement de ce projet de loi et expliquer pourquoi le gouvernement le propose maintenant. La mesure fait partie de l'initiative du gouvernement tendant à rationaliser les sociétés d'État trouvées dans le portefeuille qui nous a été confié à notre arrivée au pouvoir. Nous nous sommes employés à en privatiser quelques-unes, mais l'objet de la mesure à l'étude aujourd'hui est de supprimer quatre sociétés d'État qui ne servent plus l'intérêt public. En fait, trois de ces sociétés d'État n'ont aucune activité et la quatrième est simplement propriétaire d'un bien immobilier au nom de la Couronne.

Pour la gouverne de la Chambre, je compte exposer la raison d'être du projet de loi pour chacune des quatre sociétés d'État. Dans le premier cas, il s'agit de la Canadian National (West Indies) Steamships, Ltd. qui a été incorporée en vertu de la Loi des compagnies du Dominion en 1927 pour assurer le transport maritime vers les Antilles. La société a cessé toute activité depuis 1958, quand sa flotte de bateaux a été vendue à Banco Cubana de la Havane. En 1959, la gestion de la société est passée entre les mains de fonctionnaires du gouvernement fédéral en vue de la collecte des produits de la vente. Une lettre de crédit irrévocable a été émise par la Bank of America pour couvrir le paiement final du principal qui n'a pas été acquitté à cause de l'adoption par les États-Unis, le 3 juillet 1963, de règlements concernant le contrôle des actifs cubains. La société n'est maintenue en existence qu'à la seule fin de toucher le principal et les intérêts qui s'élevaient peut-être à $900,000 au 31 décembre 1984. Ces fonds sont aujourd'hui bloqués à la Bank of America, à New York.

Le ministère des Finances, au nom du ministre des Finances (M. Wilson), est le détenteur des certificats d'actions nominatives. Ce ministère et celui des Affaires extérieures multiplient les tentatives et les instances, maintenant que nos relations avec Washington s'améliorent, pour faire débloquer ces fonds. Si cette action ne donne pas de résultats d'ici une période raisonnable de temps, des mesures seront prises pour faire en sorte que les sommes dues à la société Canadian National (West Indies) pour la vente de ses paquebots devienne une obligation ayant force exécutoire par Sa Majesté. Cela nécessiterait un accord écrit avec la Bank of America, en vertu duquel elle transmettrait le paiement à Sa Majesté si la société Canadian National était dissoute. C'est de toute façon ce qui va se produire si le projet de loi est adopté. Nous n'avons pas l'intention de dissoudre la société officiellement tant que nous n'aurons pas la certitude que le solde d'environ 1 million de dollars sera versé à la Couronne.

La deuxième société de la Couronne à être dissoute est la Societa a responsibilita limitata Immobiliare San Sebastiano dont l'achat par le ministère des Affaires extérieures a servi à acquérir, sans peines fiscales, la résidence officielle de l'ambassadeur du Canada près le Saint-Siège, à Rome, en Italie. Il s'agissait d'une société privée italienne qui n'avait pour tout actif qu'une résidence. J'ajouterai que le vérificateur général a discuté cet aspect il y a quelque temps dans l'un de ses rapports. D'habitude, le secrétariat aux Affaires extérieures achète directement ces résidences au nom de Sa Majesté. Ce que nous proposons, c'est de transformer la compagnie en une société limitée et de faire don par la suite de la propriété à la Couronne. Nous pourrions par la suite faire en sorte que le gouvernement d'Italie entérine l'acceptation du don par Sa Majesté la reine du chef du Canada en conformité de l'article 10 du Code civil italien. A l'heure actuelle, les fonctionnaires étudient les tenants et les aboutissants de cette formule.

• (1720)

La société St. Anthony Fisheries Limited est la troisième société de la Couronne dont le présent projet de loi propose la dissolution. Celle-ci fut établie en 1982 pour rouvrir et exploiter sans toutefois la posséder une usine de transformation du poisson à St. Anthony, à Terre-Neuve. Il a été convenu que le propriétaire, la société Fishery Products qui, la Chambre le sait, a été fusionnée à la société Fishery Products International Limited, commercialiserait la production au cours de la saison de pêche 1982. Cette usine appartient maintenant à Fishery Products International Limited qui est l'entité créée à Terre-Neuve en vertu de la Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique.

Du fait que FPIL a maintenant repris l'usine de St. Anthony, St. Anthony Fisheries est une société inactive. Elle sert uniquement à recueillir les arriérés de FPIL provenant des ventes faites au nom de St. Anthony Fisheries par Fishery Products. La société ne sera pas supprimée tant que ces arriérés n'auront pas été perçus.

En mars 1985, lorsqu'il a approuvé le plan de restructuration de la St. Anthony Fisheries Limited, le Conseil du Trésor a demandé au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) de régler les arriérés que FPIL devait à St. Anthony Fisheries avant de demander encore des fonds pour FPIL, ou au moment de la demande. On pense que la demande sera présentée d'ici la fin de l'année civile.

La dernière société de la Couronne dont il est question dans ce projet de loi est Uranium Canada, Ltd. qui a été créée en 1971, en vertu de la Loi nº 1 de 1971, portant affectation de crédits, et de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique en vue d'acheter au nom de la Couronne, de *Denison Mines Ltd.*, de 1971 à 1975, du concentré d'uranium pour 29.5 millions de dollars.

Entre 1971 et 1980, Uranium Canada a vendu ou prêté une partie du stock et restitué 114 millions de dollars à la Couronne. Pendant ce temps, le prix de l'uranium a augmenté et les réserves connues de notre pays se sont accrues énormément, surtout grâce à la découverte d'importants gisements d'une grande richesse, en Saskatchewan. Par conséquent, il n'était plus nécessaire que le gouvernement canadien stocke le minerai ou soutienne les mines canadiennes.

En mai 1981, le gouvernement a cédé le stock restant, dont la valeur comptable s'élevait à 96 millions de dollars, à Eldorado Nucléaire Ltée et a ordonné au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de dissoudre Uranium Canada. Comme vous vous en souviendrez, la société a, par la suite, été accusée, de même que cinq autres compagnies d'uranium, d'infractions à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. L'affaire a finalement été réglée le 15 décembre 1983 par un jugement de la Cour suprême du Canada qui a estimé qu'Uranium Canada était, en tant qu'agent de la Couronne, à l'abri des dispositions de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Uranium Canada est maintenant une société inactive, qui n'a aucun employé et dont l'actif s'élève à $9. Des fonctionnaires se chargent d'administrer les affaires de la compagnie selon les besoins et cela n'exige que des ressources minimes. Comme cette société est désormais inutile, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) demande au Parlement l'autorisation de la dissoudre.

Telles sont les sociétés que nous comptons dissoudre pour le moment. Nous pouvons certainement dire, qu'elles ont perdu leur raison d'être. Je mentionnerais également une autre société de la Couronne qui n'est pas citée dans ce projet de loi. Pour l'édification de la Chambre, il y avait une cinquième société, Mingan Associates, que nous avions également l'intention de dissoudre. Elle possédait au Québec des terres que le gouvernement a ensuite cédées aux autochtones. Le gouvernement du Québec conteste cette mesure devant les tribunaux si bien que le gouvernement ne croit ni souhaitable ni très adroit de la dissoudre pour le moment.

Tels sont les renseignements que je peux fournir à la Chambre pour expliquer cette mesure administrative. J'exhorte les députés à appuyer ce projet de loi.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, en écoutant l'honorable secrétaire parlementaire présenter ce projet de loi pour la seconde lecture, je me disais que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), sous le nom duquel ce projet de loi a été présenté à la Chambre, pourrait peut-être nous dire quelques mots sur ce texte censément si important. Comme le disait le secrétaire parlementaire, c'est une question de priorité et de politique gouvernementale.

Comme vient de le dire le secrétaire parlementaire, ce sont là les seules sociétés de la Couronne que le gouvernement souhaite dissoudre pour l'instant. Quelques instants avant, le leader à la Chambre nous disait qu'il était maintenant entendu que nous pouvions y consacrer le reste de notre séance de cet après-midi et toute la journée de demain. Au moment où notre pays est confronté à toute une série de graves questions, où le président du Conseil du Trésor annonce d'incroyables coupes sombres aux ministères de tout le pays sans vraiment répondre aux questions à la Chambre, au moment où le gouvernement proclame toutes sortes de grandioses politiques pour venir en aide aux Canadiens, que fait ce même gouvernement le lendemain de la reprise de la session? Il présente un projet de loi. Un projet de loi pour quoi faire? Le gouvernement annonce qu'il veut liquider une société de la Couronne dont les navires allaient aux Antilles, une société qui n'existe plus. Il veut aussi liquider une société de la Couronne créée en 1981-82 pour un an, société qui n'existe plus; et il veut dissoudre la Societa a responsibilita Limitata immobiliare San Sebastiano ainsi qu'Uranium Canada Limitée. L'avant-dernière société que je

viens de mentionner a été créée en vue de l'achat d'une résidence pour l'ambassadeur auprès du Vatican, et l'autre a dû être dissoute parce que, si j'ai bien compris, tous ses avoirs sont passés à Eldorado. C'était une société de la Couronne créée dans les années 60 qui a été reprise par Eldorado en 1981. La question que devrait se poser la Chambre, c'est de savoir pourquoi le président du Conseil du Trésor a besoin de faire perdre autant de temps à la Chambre pour se débarrasser de ces sociétés de la Couronne.

La réalité, c'est que ce gouvernement est un gouvernement bourré de contradictions. Il est incapable d'harmoniser la politique qu'il professe et les actions qu'il mène. Nous pouvons nous pencher sur les sociétés de la Couronne qu'on liquide. La première s'appelle le Canadien National. Nous allons nous débarrasser d'une société qui est actuellement enregistrée sous le nom de Canadien National. Dans l'exposé de novembre, le président du Conseil du Trésor annonçait qu'une nouvelle société de la Couronne du nom de Canadien National allait s'occuper de la marine. Il annonçait la création de CN Marine pour économiser 20 millions de dollars. Il créait une nouvelle société de la Couronne. Quel rapport entre cela et la grandiose politique de liquidation des sociétés de la Couronne du gouvernement? Et les critiques dont les gouvernementaux ont abreuvé le précédent gouvernement? Que fait maintenant le président du Conseil du Trésor? Il nous demande de nous pencher sur cet important projet de loi qui va nous débarrasser de sociétés de la Couronne qui n'existent même plus et qui ne fonctionnent plus depuis des années.

Le public canadien nous observe dans cette Chambre et se demande ce que nous faisons à Ottawa. Il se demande pourquoi nous perdons des journées entières à discuter de choses qui n'existent même pas. Il doit tout de même y avoir des priorités plus importantes.

Passons à la société de la Couronne suivante de la liste, la St. Anthony Fisheries Limited. Nous allons nous défaire de cette société de la Couronne qui n'existe même pas. Nous allons nous en défaire parce que c'est la politique du gouvernement de se débarrasser des sociétés de la Couronne. Le secrétaire parlementaire s'est abstenu de dire qu'on substituera à la société de la Couronne qui fait fonctionner les usines de traitement du poisson en question une autre société de la Couronne pour laquelle le président du Conseil du Trésor et le gouvernement fédéral ont engagé tous les fonds nécessaires afin de poursuivre l'exploitation de ces entreprises. Le premier ministre de Terre-Neuve lui-même, un conservateur notoire, a déclaré que la société de la Couronne, pour utiliser ses propres termes, est la meilleure chose qui ait pu se produire depuis l'union avec le Canada.

• (1730)

Ainsi, la façon d'agir du gouvernement ne cadre vraiment pas avec ses paroles. En parlant de ce projet de loi, le président du Conseil du Trésor pourrait peut-être, étant donné qu'une partie de cette mesure porte sur une société de la Couronne qui relève du Canadien National et sur une autre société de la Couronne créée pour s'occuper du problème des pêches, expliquer aux députés et aux Canadiens comment il réussit à réduire de 20 millions de dollars les dépenses de l'autre société de la Couronne. Qu'est-ce que le ministre se propose de faire pour régler les problèmes auxquels se heurte encore le secteur de la pêche et du traitement du poisson qui relevait de la société de la Couronne en cause dans ce projet de loi?

Monsieur le Président, il y a une vingtaine de secondes, vous m'avez signalé qu'il me restait une minute. Je pourrais peut-être continuer quelques instants et reprendre la parole demain.

Je suis persuadé que le président du Conseil du Trésor fera une intervention demain. Je suis persuadé qu'il passera la soirée à préparer son discours étant donné que ce projet de loi ne peut attendre une semaine, un mois ou un an de plus. Le président du Conseil du Trésor le juge si important qu'il va traiter de la question à fond à la Chambre demain.

Mon temps de parole est-il terminé, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Charest): Oui.

[*Français*]

Comme il est 17 h 33, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA FAILLITE

ON PROPOSE UN AMENDEMENT EN VUE D'ASSURER UNE PROCÉDURE D'ARBITRAGE PRÉALABLE À LA FAILLITE

M. Maurice Foster (Algoma) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement envisage l'opportunité de modifier la législation actuelle sur la faillite afin d'assurer aux agriculteurs et aux pêcheurs une procédure d'arbitrage préalable à la faillite qui leur permettrait, en dernier ressort, d'obtenir un règlement décidé par les tribunaux qui serait entièrement obligatoire pour tous les créanciers et les agriculteurs ou pêcheurs intéressés.

—Merci, monsieur le Président. La motion à l'étude aujourd'hui s'inspire de la situation grave dans laquelle l'agriculture se trouve actuellement. Depuis un an environ, nous voyons des agriculteurs perdre leurs valeurs agricoles et leurs exploitations.

Les députés constateront que la motion est datée du 1er avril 1985. Il en est ainsi parce qu'il est devenu manifeste à cette époque, après une expérience effectuée dans le comté de Bruce, c'est-à-dire un projet-témoin, que le Parlement devait adopter une mesure de ce genre pour remédier aux faillites qui se sont produites dans le secteur agricole. J'aimerais citer quelques chiffres à ce propos. En octobre dernier, nous avons reçu un rapport portant que quelque 17 p. 100 des agriculteurs éprouvaient de graves difficultés financières. Lorsque nous avons étudié ce rapport cette année, quelque 18 mois après l'étude originale, le pourcentage atteignait 23 p. 100 environ. La valeur des exploitations agricoles était passée de 116 à 102 milliards de dollars, soit une baisse de 12 p. 100, ce qui représente une perte d'actif considérable pour les agriculteurs.

Si ces rapports sont particulièrement navrants, c'est parce que ce sont pour la plupart nos agriculteurs les plus jeunes, les plus productifs et les plus avancés sur le plan technologique qui éprouvent ces difficultés. Par ailleurs, ils indiquent que ce sont ces mêmes jeunes agriculteurs qui éprouvent ces graves difficultés financières qui produisent à peu près la moitié de toutes les denrées alimentaires au Canada.

La crise s'est aggravée au cours des dernières semaines. Ainsi, les représentants de la Société du crédit agricole m'ont fait savoir qu'elle avait dû effectuer 169 saisies-arrêts au cours des deux premiers mois de la présente année financière, c'est-à-dire 87 p. 100 de plus qu'au cours de la période correspondante l'an dernier. Autrement dit, la Société du crédit agricole effectue 11 saisies-arrêts d'exploitations agricoles par semaine.

D'après l'étude effectuée dans le comté de Bruce, la Société du crédit agricole, en raison de son règlement actuel, est peu disposée à effacer en partie la dette des jeunes agriculteurs. La formule que ma motion propose pourrait l'inciter à le faire.

Dans le comté de Bruce, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario a adopté récemment une résolution réclamant un moratoire sur les saisies-arrêts d'exploitations agricoles. Elle l'a fait lors d'une assemblée tenue le 29 août à Chesley et à laquelle assistaient quelque 200 ou 300 agriculteurs qui réclamaient l'intervention du gouvernement. La Fédération doit de nouveau considérer cette résolution lors de son assemblée régulière du 18 septembre.

Manifestement, c'est le chaos. Il faut mettre en œuvre de meilleurs moyens. Si nous sommes très inquiets, c'est que le gouvernement n'a pris aucune mesure spéciale, notamment dans le cadre de son budget, pour permettre des prêts à taux d'intérêt réduit. Si le nouveau gouvernement libéral de l'Ontario est intervenu, notre ministre des Finances (M. Wilson), lui, n'a rien fait.

Par ailleurs, j'ai eu des entretiens avec de jeunes agriculteurs des Maritimes qui voudraient bien que le gouvernement agisse dans le sens de ma motion. J'en ai eu également avec des agriculteurs de l'ouest du Canada. En juillet, je me suis rendu dans certaines régions du sud de la Saskatchewan éprouvées par la sécheresse. Lors d'une conférence à Moose Jaw, j'ai rencontré des douzaines d'agriculteurs. A cette occasion, nous avons constaté les ravages dus à la dévaluation considérable des exploitations agricoles et aux prix extrêmement bas des denrées alimentaires.

Nous avons entendu récemment le Syndicat du blé de la Saskatchewan réclamer que le gouvernement fédéral mette en œuvre un programme de 500 millions de dollars pour aider les céréaliculteurs de l'ouest du Canada. Nous avons tous appris, en regardant les nouvelles à la télévision, que des familles d'agriculteurs s'étaient inscrites au bien-être social et que de nombreux agriculteurs craignaient de perdre leur terre.

La motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui invite le gouvernement à reprendre l'étude du projet de loi C-17 que la Chambre a étudié au cours de la précédente législature. Le 10 juillet, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a déclaré qu'il entendait présenter un projet de loi de ce genre. Il ne l'a pas encore fait.

J'espère qu'au moment où il prendra la parole cet après-midi, le secrétaire parlementaire nous dira que le gouvernement, au lieu de temporiser, est prêt à présenter le projet de loi promis. Il y a manifestement un doute dans l'esprit des gens, car les mêmes coupures de presse qui annonçaient que le ministre était prêt à le faire ajoutaient que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) ignorait tout de l'affaire. C'était à lui de s'occuper d'une telle mesure et il semble donc fort douteux que le gouvernement ait vraiment l'intention d'agir. Le ministre fait peut-être des déclarations simplement parce qu'il est bien évident qu'il faudrait prendre des mesures quelconques, mais peut-être qu'il ne se passera rien.

• (1740)

Le projet de loi C-17 présenté pendant la dernière législature donnait aux gens aux prises avec de graves difficultés financières la possibilité de s'adresser au tribunal des faillites pour un arrangement quelconque afin de rembourser leurs dettes. A l'époque, certaines modifications avaient été proposées dans le cas des faillites de plus de 1 million de dollars et une disposition du même genre pourrait être offerte aux pêcheurs et aux agriculteurs. Si j'ai bien compris, l'agriculteur qui fait face à de graves difficultés financières et qui est au bord de la faillite pourrait déposer un avis de son intention d'obtenir un arrangement quelconque du tribunal des faillites. Cela empêcherait ses créditeurs de le harceler. Un représentant de l'agriculteur ou du pêcheur pourrait alors négocier une entente avec les créanciers. Si l'on s'entendait pour réduire le montant d'une dette, l'entente serait simplement présentée au greffe du tribunal et elle s'appliquerait aux dettes de la personne en cause. S'il n'y avait pas d'entente, l'agriculteur pourrait présenter une demande au juge et, si celui-ci acceptait de mettre au point un arrangement pour réduire le montant de la dette, il pourrait charger un groupe d'experts compétents d'aider le tribunal à examiner la situation de l'agriculteur et à formuler une recommandation que le juge pourrait accepter, rejeter ou modifier. Si aucune entente n'était conclue ou si une entente était rejetée par le juge, cela ne priverait pas l'agriculteur ou le pêcheur de ses droits puisqu'il ne pourrait pas être forcé de déclarer faillite. Les droits de l'agriculteur ou du pêcheur seraient donc protégés.

Il arrive bien souvent que trop d'argent et de biens soient perdus lors d'une faillite. Tout le monde est perdant. De fait, selon la Société du crédit agricole, chaque faillite entraîne la perte de $90,000 ou $100,000, quelles que soient les circonstances. La façon de procéder qui avait d'abord été proposée dans le cadre du projet de loi C-17 permettrait aux agriculteurs en grave difficulté de s'entendre avec leurs créanciers et, dans bien des cas, les agriculteurs pourraient poursuivre leur activité grâce à la radiation de dettes importantes.

Je voudrais que cette motion soit adoptée ce soir pour montrer que la Chambre l'appuie et que le gouvernement devrait s'atteler à la tâche pour présenter une mesure législative appropriée d'ici peu. J'aurais souhaité que le gouvernement adopte la recommandation du comité des finances, du commerce et des questions économiques et qu'il mette sur pied un programme massif d'aide pour les agriculteurs qui sont plongés dans de graves difficultés. Il ne l'a pas adoptée cependant et il devra subir les conséquences politiques pour ne pas avoir imité le gouvernement de l'Ontario et certains autres gouvernements provinciaux.

Selon moi, il y aurait lieu de présenter une mesure comme le propose la motion à l'étude. De toute évidence, le gouvernement préfère tergiverser. La mesure était à l'étude au comité il y a 15 mois. Le gouvernement a examiné les rapports de la SCA au sujet des graves difficultés financières des agriculteurs. Il a imposé un moratoire sur les saisies et il a étudié le projet pilote du comté de Bruce. Apparemment, le gouvernement n'a pas prévu d'argent dans son budget pour s'attaquer à ces graves difficultés financières. C'est maintenant qu'il devrait se montrer disposé à prendre cette modeste mesure pour aider un certain nombre d'agriculteurs. Le 10 juillet, le ministre avait dit qu'il comptait le faire.

¢Nous attendons toutes sortes de choses. Nous attendons que le ministre prenne une décision au sujet du programme tripartite pour la viande rouge. Nous avons été déçus de voir que le budget ne prévoyait aucun montant pour s'attaquer à la crise d'endettement. Nous attendons une nouvelle politique pour l'industrie laitière. Nous attendons une annonce au sujet du programme d'aide pour la sécheresse dans l'Ouest. Nous espérons que le ministre présentera d'ici peu au moins la mesure que nous avons demandée parce que la situation dans l'Ouest est vraiment désespérée. Ce sera bientôt évident vu les rassemblements et les manifestations que certains organismes comme l'Ontario Federation of Agriculture et d'autres groupes du secteur agricole comptent organiser cet automne. Les agriculteurs ont désespérément besoin d'aide, surtout dans les secteurs des céréales et de la viande rouge, à cause de la situation économique et des conditions climatiques dans certaines régions du pays.

J'espère que le gouvernement n'étouffera pas cette motion et qu'il permettra qu'elle soit adoptée. La Chambre a déjà manifesté son appui. Le ministre a déjà promis de présenter la mesure demandée d'ici peu pendant la session en cours.

[*Français*]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je vais d'abord profiter de l'occasion pour féliciter mon honorable ami d'Algoma (M. Foster) pour avoir été maintenu à son poste de critique en matière agricole. On aurait pu, peut-être, souhaiter voir . . . je ne sais pas, la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) ou quelqu'un d'autre prendre la place, je ne sais pas . . . pour faire différent, parce que j'entends le même discours que j'ai entendu pendant plusieurs semaines et plusieurs mois depuis . . . en fait, depuis le début de la session l'an dernier.

Cela demande même, jusqu'à un certain point, un certain toupet de la part de mon ami pour venir dire que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) n'a rien fait pour aider dans le secteur agricole depuis l'an dernier, les producteurs agricoles qui ont été assommés par le précédent gouvernement avec des taux d'intérêt qui se sont promenés à 20 p. 100 et à 18 p. 100. Cela demande un certain toupet pour oser venir nous dire aujourd'hui que le ministre de l'Agriculture n'a rien fait. Soit qu'on n'en a pas connaissance, qu'on est inconscient ou qu'on a perdu complètement la mémoire ou qu'on a oublié également que le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) a dit fièrement, le 4 septembre, qu'il était heureux de pouvoir partir en laissant les coffres vides. C'est le cas de le dire. Avec un taux d'intérêt actuel qui a diminué simplement depuis l'an dernier d'au-dessus de 2,5 p. 100, qui est le plus bas depuis presque huit ans, je pense qu'on pourrait, au moins, avoir la décence de reconnaître ces faits qui sont clairs et précis et que tout le monde connaît.

Quand on parle qu'on attend encore . . . Mon honorable collègue de Richmond pourra prendre la parole tout à l'heure, j'imagine, s'il a quelque chose à dire, à moins que ce soient les mêmes redondances qu'on entend également de sa part depuis plusieurs mois.

En ce qui concerne les autres aspects, on parle de sécheresse, on parle de programmes tripartites dans les viandes rouges et on oublie de lire au moins les journaux . . . Il pourrait constater que déjà depuis plusieurs semaines, il y a des groupes qui sont au travail et qui tentent, avec les provinces, les fédérations de producteurs, de trouver des solutions aux problèmes avec lesquels les producteurs agricoles au Canada sont aux prises.

Monsieur le Président, au nom de l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Wise), je pense qu'il est important d'apporter une réponse aux préoccupations de mon collègue d'Algoma (M. Foster) qui, à mon avis, peuvent être légitimes, particulièrement quant aux faillites dans les secteurs agricoles et des pêcheries. Plus particulièrement, le critique de l'opposition estime que le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la législation actuelle en cette matière. Il souhaiterait avoir une procédure supplémentaire d'arbitrage qui serait préalable à la faillite d'un producteur agricole ou d'un pêcheur commercial. En fait, on pourrait s'en remettre à un règlement antérieur qui serait décidé par les tribunaux, qui pourrait précéder la faillite. On sait qu'il existe actuellement une procédure assez claire et assez précise en matière de faillite qui permet d'élaborer des propositions antérieures à ce qui pourrait être la situation formelle de faillite. Je pense que mon honorable collègue d'Algoma devrait savoir que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) est responsable de la Loi sur les faillites, que ce n'est pas du ressort du ministre de l'Agriculture et que, présentement, il a désigné et mandaté un comité d'experts en matière de faillites. Son collègue, l'honorable ministre de l'Agriculture, lui a fait tenir ses commentaires à ce sujet-là.

Je pense que, actuellement, le comité de spécialistes conseillera le ministre de la Consommation et des Corporations sur les modifications qui seraient susceptibles d'améliorer la législation actuelle. L'honorable ministre de la Consommation et des Corporations a déjà prévu qu'il y aurait des modifications importantes apportées à la Loi sur les faillites. Cela va être fait dans les prochaines semaines.

A mon avis, à ce moment-ci, il faut laisser le temps . . . On a déjà pris des dispositions pour faire en sorte que les taux d'intérêt qui étaient à 14, 15, 16 p. 100 aient été ramenés à 11, 12 et 13 p. 100, ils étaient, à ce moment-là, pas mal plus faciles et plus acceptables pour les producteurs agricoles, par exemple.

Parallèlement aux recommandations des experts, monsieur le Président, il faudra aussi considérer les diverses représentations qui ont déjà été faites et qui le seront sans doute d'ici peu. Le comité a eu des consultations partout au Canada, et je pense qu'il doit tenir compte, et ceci dit avec tout le respect dû à mon collègue d'Algoma, que les opinions des experts de l'opposition, jusqu'à maintenant, avec la vingtaine d'années qui ont précédé notre gouvernement, n'ont pas de succès retentissant pour nous donner l'exemple aujourd'hui, je pense.

Monsieur le Président, nous sommes très sensibles aux difficultés financières que doivent traverser nombre d'exploitants de fermes et de pêcheurs et nous sommes conscients que ces difficultés peuvent rendre difficile, pour plusieurs de ces gens, de traverser la crise actuelle. C'est compréhensible. Il est certain qu'on aimerait que chaque exploitation, qu'on juge viable à long terme, puisse continuer ses opérations. Nous sommes tous d'accord sur cela. Cependant, nous devons utiliser les législations actuelles et les corriger avec les recommandations qui seront faites par l'honorable ministre dans les semaines qui viennent.

• (1750)

[*Traduction*]

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): C'est un plaisir de parler en faveur de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Cette motion propose que le gouvernement modifie la loi actuelle sur la faillite afin d'assurer aux agriculteurs et aux pêcheurs une procédure d'arbitrage préalable à la faillite qui leur permette, en dernier ressort, d'obtenir un règlement de cour qui engage absolument toutes les parties intéressées. Il y a déjà quelque temps que la Chambre est saisie de cette proposition. Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, elle touche à la Loi sur la faillite, mais a une portée considérable pour les agriculteurs. Ceux-ci, à l'instar des parlementaires de ce côté-ci de la Chambre, sont des gens très patients. Nous avons longtemps attendu que l'on règle les problèmes qu'ont suscités pour les agriculteurs les modifications apportées à la Loi sur les banques il y a quinze ou dix-huit ans. Nous avions cru que le projet de loi C-17, présenté au cours de la législature précédente, corrigerait la situation. Comme vous le savez, des élections générales ont été déclenchées avant que le projet de loi ne soit adopté par la Chambre et nous attendons depuis plus d'un an qu'il soit à nouveau présenté. Je ne sais pas trop quels étaient les problèmes à cet égard, mais si l'on en juge par les allocutions prononcées au cours de la dernière législature, surtout par les députés de Cambridge (M. Speyer), et de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), lequel préside maintenant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, il semble que nous ayons au moins convenu de nous pencher sur le problème des faillites chez les agriculteurs et les pêcheurs.

J'ai signalé que les problèmes semblent avoir découlé de modifications apportées à la Loi sur les banques. On dirait qu'on s'attaque indirectement à la question mais, en réalité, la Loi sur la faillite n'a pas beaucoup changé depuis 1919. Des modifications mineures y ont été apportées en 1949, mais aucune véritable modification n'a été apportée à la façon dont se déroule une faillite. Pourquoi donc, alors, des problèmes ont-ils surgi entre-temps? J'estime que c'est parce que la Loi sur les banques a entraîné des modifications radicales dans la façon dont les prêts aux agriculteurs et aux pêcheurs sont garantis. En vertu de l'ancienne Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, les institutions prêteuses pouvaient accorder un prêt à un agriculteur ou à un pêcheur aux conditions suivantes: l'emprunteur devait fournir 25 p. 100 du prix d'un nouvel équipement pour que le solde fût avancé par l'institution prêteuse. Les conditions du prêt étaient très claires. Le taux d'intérêt était fixé habituellement à 5 p. 100, parfois à 6 p. 100. L'échéance du prêt clairement établie était dans la plupart des cas de trois à cinq ans. La banque ne prenait comme garantie que le matériel acheté, par exemple un bateau de pêche ou un nouveau tracteur. Le gouvernement canadien garantissait les prêts de sorte qu'aucune perte indue n'était essuyée dans le cadre de ce programme.

En vertu de ce système, la vieille Loi sur la faillite fonctionnait plutôt bien. Mais, alors, nous avons apporté des modifications à la Loi sur les banques, d'abord vers la fin des années 60. On y a ajouté l'article 88 et les conditions des prêts ont été très considérablement modifiées. La banque n'allait plus prendre en garantie le seul équipement acheté, mais encore le grain, le bétail et la machinerie, bref tous les biens mobiles possédés dans son entreprise par un agriculteur ou un pêcheur. On apportait là une modification importante à la dimension des garanties exigées pour l'octroi d'un prêt. Heureusement, le taux bancaire demeurait ce qu'il était dans le contrat original et les modalités de remboursement étaient définies très clairement. Toutefois, quand on a modifié la Loi sur les banques en 1980 ou 1981, les prêts de ce genre étaient prévus à l'article 178, lequel nous oblige à offrir toutes nos valeurs mobilières en garantie. Par ailleurs, la banque modifie à son gré les taux d'intérêt lors d'un renouvellement. Ces prêts ne portent plus échéance entre trois et cinq ans mais ils sont remboursables au moment fixé par l'établissement.

C'est pourquoi la Loi sur la faillite n'est plus satisfaisante. Les gouvernements précédents l'ont reconnu. Tant les gouvernements libéraux des années 1970 que celui de M. Clark, qui n'a pas duré, et le dernier gouvernement libéral ont tenté de la modifier sans parvenir à présenter une nouvelle mesure à la Chambre. Avant l'ajournement de l'été dernier, le ministre de la Consommation et des Corporations d'alors (M^me^ Erola) avait obtenu le consensus des trois partis en vue de traiter les agriculteurs et les pêcheurs qui font faillite de la même façon que les faillites commerciales supérieures à un million de dollars. Cette initiative aurait accordé aux pêcheurs et aux agriculteurs le droit de se présenter devant un tribunal d'arbitrage qui aurait examiné les circonstances entourant la faillite éventuelle avant de décider si elle était inéluctable ou d'obliger le créancier à accorder un sursis, voire à réduire le montant des paiements. De cette façon, pêcheurs et agriculteurs auraient connu un bien meilleur sort que maintenant.

En vertu de la Loi sur les banques, le créancier jouit actuellement de droits accrus alors que l'emprunteur ne possède plus la protection qu'il avait avant qu'on ne détruise le fragile équilibre que procuraient l'ancienne Loi sur la faillite et l'ancienne Loi sur les banques. Puisqu'on a modifié cette dernière, il faut que la Loi sur la faillite tienne compte de ces changements. Nous devons assurer aux emprunteurs le droit à un arbitrage entre eux et leurs créanciers. Rien ne le prévoit actuellement

dans la Loi sur la faillite et la Loi sur les banques. L'établissement de crédit jouit de presque tous les droits et privilèges et tient par conséquent l'emprunteur à sa merci.

Il est absolument crucial pour les agriculteurs et les pêcheurs canadiens que nous apportions immédiatement des modifications aux dispositions législatives concernant la faillite. Compte tenu de la concertation qui semblait exister lors de la dernière session parlementaire, j'osais espérer qu'on aurait de nouveau tenté de présenter une nouvelle version de projet de loi C-17. Nous avions parcouru un bon bout de chemin dans notre effort en vue d'apporter des modifications majeures à notre législation sur la faillite. J'exhorte le gouvernement à rouvrir le débat et à présenter à nouveau le projet de loi C-17 sur lequel nous nous étions entendus avant l'ajournement de l'été dernier.

Nous avons surveillé de près l'expérience du gouvernement dans le comté de Bruce. Nous espérions qu'il en sorte quelque chose d'utile aux agriculteurs et qui puisse s'adapter aux pêcheurs. C'était en vain, semble-t-il. Il est temps maintenant de présenter une nouvelle version du projet de loi C-17 qui tienne compte adéquatement et avec justice des problèmes auxquels a donné lieu la modification de la Loi sur les banques, en ce qui concerne les pêcheurs et les agriculteurs acculés à la faillite. Le gouvernement est certainement conscient des graves problèmes financiers des pêcheurs et des agriculteurs, en particulier. C'est pourquoi je l'exhorte à présenter sans délai les mesures qui rétabliront la justice à l'égard de ceux d'entre eux qui doivent déclarer faillite.

• (1800)

[*Français*]

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, je suis également très heureux de prendre part à ces travaux et je voudrais dans un tout premier temps évidemment féliciter mon collègue d'Algoma (M. Foster) d'avoir pris cette initiative qui, étant donné les circonstances, m'apparaît comme étant quelque chose d'extrêmement positif.

J'écoutais il y a quelques instants avec beaucoup d'intérêt le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Blais) et ce dernier semblait très fier, très heureux des performances de son gouvernement au cours de la dernière année. Je ne voudrais pas prendre le temps qui m'est alloué pour faire effectivement ce bilan de l'année d'administration puisque j'en aurais probablement besoin plus que le temps qui m'est alloué, mais je dirai tout simplement ceci, c'est que récemment, dans un journal extrêmement populaire auprès des producteurs agricoles du Québec, on traçait un bilan après cette année d'activité, et j'étais vraiment agréablement surpris d'une citation de M. Proulx, qui est le président de l'UPA, qui disait, et je le cite. On nous donne des bébelles mais, disait-il, ce dont l'agriculture a besoin, ce ne sont pas des bébelles, ce sont des réponses à nos problèmes, des solutions à nos préoccupations. Or, les quelques petites annonces qui ont été réannoncées tout à l'heure par la voie du secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture m'apparaissent comme étant essentiellement, exclusivement, de vulgaires bébelles qui font que les agriculteurs sont extrêmement déçus, mais surtout très inquiets, inquiets de ce que leur réserve l'avenir, inquiets de savoir s'ils vont pouvoir effectivement gagner leur vie sur ces installations dans lesquelles ils ont investi des dizaines de milliers de dollars.

On attendait et on attend toujours la fameuse politique laitière à long terme qui avait été abondamment promise, qui a été promise à nouveau. On attend toujours les 13 millions, on attend toujours énormément au niveau de ce que va faire le gouvernement avec la loi C-25, la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Tout cela pour vous dire qu'il y a énormément d'inquiétude, d'insécurité et de traumatisme. Il existe un nombre incalculable de producteurs au Québec, comme ailleurs toutefois, qui sont inquiets face à l'avenir et qui se disent: Est-ce que cette année c'est moi qui vais devoir faire faillite? Je pense qu'ils ont bien raison d'être inquiets.

Cela m'amène à rapprocher mon propos de l'initiative de mon collègue d'Algoma qui, à mon sens, m'apparaît, dans les circonstances, extrêmement intéressante et emballante, et je m'étonne que le gouvernement n'ait pas lui-même pris l'initiative d'apporter les correctifs appropriés.

Tout d'abord, monsieur le Président, lorsqu'on parle du secteur agro-alimentaire, je pense que toute société qui se respecte tend, ou doit avoir un objectif d'auto-suffisance dans le secteur agro-alimentaire. A mon avis, il s'agit là d'un principe unanimement reconnu et d'un objectif duquel on veut tous se rapprocher.

Monsieur le Président, à mon avis, cela sous-entend que le gouvernement est prêt à soutenir, à épauler et à aider ceux et celles qui contribuent à nourrir la société, à nourrir un pays.

L'agriculture, au cours des dernières décennies, a eu, avec raison d'ailleurs, un certain nombre de privilèges au niveau, par exemple, des subventions, au niveau des prêts, au niveau d'un traitement qui les caractérisent comme étant un secteur fondamental de la société, mais qui a besoin, effectivement, de cet appui, de ce soutien, et pour un très grand nombre de raisons. C'est un secteur qui est à la merci de la nature. C'est un secteur qui est à la merci des marchés. C'est un secteur qui, finalement, lorsque ça va mal ce n'est pas nécessairement dû à une mauvaise administration, ce n'est pas nécessairement dû à une négligence, c'est dû, dans bien des cas, à un grand nombre de facteurs étrangers à la volonté du producteur.

Monsieur le Président, depuis que je suis en politique, j'ai toujours été très surpris de voir, à l'occasion, et plus souvent malheureusement depuis un certain nombre d'années, que beaucoup d'installations agricoles sont obligées de faire faillite. Et on voit une entreprise familiale en opération depuis plusieurs années qui est «liquidée». Et on se pose la question: Qui profite de cette liquidation? La Société reprend, plus souvent qu'autrement, les actifs; ces actifs qui sont laissés à eux-mêmes et qui se détériorent au fil des années, ces actifs qui, en 1985, trouvent à peu près plus de preneurs, compte tenu du marché, compte tenu du fait qu'il est extrêmement difficile de faire sa vie dans le domaine de l'agriculture, des actifs qui se détériorent à un tel point qu'ils deviennent, à un moment donné, inutilisable. Et lorsqu'on fait le bilan des mois qui suivent la faillite, on se rend compte que, finalement, tout le monde a perdu. La famille qui vivait du secteur, qui générait une production, qui contribuait à l'économie de sa région, de sa province et de son pays, qui vivait honorablement sur une ferme après y avoir travaillé sur le plan familial d'une façon vraiment incroyable, elle, elle perd tout cela. Cela profite à qui? Cela profite comment? Cela ne profite pas du tout: voilà la réponse. La société

perd beaucoup d'argent. Les banquiers perdent, compte tenu qu'il y a de moins en moins de preneurs pour ce genre d'actif.

• (1810)

Et je me dis: Pourquoi pas! Sachant que d'une façon ou d'une autre on va perdre beaucoup d'argent en laissant aller les choses, selon la loi actuelle. Pourquoi ne pas tenter, par un moyen, une réglementation, une législation, d'inventer un système au terme duquel on permettrait à cette famille, à ce producteur, à cet agriculteur, de garder son exploitation, de garder son installation et de continuer à profiter au secteur agro-alimentaire.

Nous avons, je pense, un problème extrêmement important face à nos agriculteurs, et c'est le problème de la relève. Et comme mon collègue le mentionnait si bien, il y a quelques instants, ceux qui, malheureusement, font le plus souvent faillite, ce sont les jeunes agriculteurs, ceux qui sont au fait des nouvelles méthodes, ceux qui sont au fait des nouvelles technologies; ceux qui sont prêts à fournir et qui, de fait, fournissent un rendement hors de l'ordinaire, ne sont pas capables de faire face aux obligations, que ce soit pour des causes de taux d'intérêt, des causes de nature, des causes de marchés, ceux qui ne peuvent pas faire face à leurs obligations et sont entraînés dans la faillite.

Si nous avions des mécanismes, des moyens, des instruments qui nous permettraient de garder ces jeunes producteurs sur leur ferme, sur leur installation, à mon sens, ils pourraient continuer à être de véritables actifs, parce que la relève agricole m'apparaît comme quelque chose d'extrêmement important, sinon vital et fondamental à l'économie des endroits où ils évoluent comme à l'économie du Canada tout entier.

Ce qui m'apparaît intéressant dans une mesure comme celle-là, monsieur le Président, c'est que le gouvernement nous dit abondamment, quotidiennement: Écoutez, la situation financière est tellement précaire qu'on ne peut pas engager le gouvernement dans de nouvelles dépenses. On ne peut pas trouver les fonds requis pour mettre de l'avant telle ou telle mesure. Mais il s'agit là d'une mesure qui ne nécessite comme telle aucun investissement. Il s'agit là d'une mesure qui n'engage en aucune façon quelque somme que ce soit, il s'agit, à mon sens à moi, essentiellement d'une volonté politique qui sous-entend qu'on fait confiance à nos jeunes agriculteurs, qu'on fait confiance à ceux et celles qui sont «pris» avec des problèmes et, comme je le mentionnais, où, malheureusement, leur volonté n'a été en rien dans cette déconfiture financière. Il m'apparaît que, sinon comme gouvernement, comme société, on permettait à ceux et celles qui ont été obligés de vivre des problèmes comme ceux-là, de leur donner, pas une chance puisque personne ne perdrait strictement rien . . . il me semble qu'on pourrait contribuer d'une façon sensible, d'une façon notoire à l'amélioration du secteur agro-alimentaire, et cela, pour le plus grand bien de la productivité et du secteur agricole tout entier.

Alors, j'espère très sincèrement que si on croit autant dans le domaine agro-alimentaire, si on est aussi prêt à aider le secteur, si on est aussi déterminé à vouloir faire un effort concret, j'espère sincèrement, monsieur le Président, que l'initiative de mon collègue sera soutenue, sera encouragée de façon qu'elle se traduise par des mesures concrètes et ce, dans les meilleurs délais.

[*Traduction*]

M. Jim Caldwell (Essex-Kent): Monsieur le Président, c'est vraiment un plaisir d'intervenir dans la discussion de la proposition du député d'Algoma (M. Foster). Je sais que cette question lui tient beaucoup à cœur et qu'il lui a consacré beaucoup de réflexion.

Cependant, il faut souligner que si nous discutons aujourd'hui une motion relative à la faillite, c'est tout simplement que le gouvernement précédent n'a pas pris l'agriculture très au sérieux. Au lieu de discuter de l'avenir de l'agriculture, nous cherchons un remède à certains maux du passé.

Le député d'Algoma donnerait plutôt à entendre que les faillites agricoles n'ont débuté qu'il y a un an, le 4 septembre. Mais c'est depuis la fin des années 70 que le nombre des faillites agricoles augmente, et parmi les raisons il y a les taux d'intérêt déraisonnables que les jeunes agriculteurs doivent payer à cause de la mauvaise gestion du gouvernement précédent. Ils sont obligés de payer les taux les plus élevés de l'histoire du Canada.

On leur a dit également d'emprunter, d'ensemencer de grandes surfaces et de moderniser leur matériel. On leur a dit que leurs récoltes seraient vendues par le gouvernement. Malheureusement, tout cela sonne plutôt creux aujourd'hui. Ces agriculteurs-là sont maintenant acculés à la faillite.

Le député a parlé d'un programme qui est actuellement appliqué en Ontario. Nous savons que ce programme c'est tout simplement une attrape électorale. Les agriculteurs vont recevoir une petite somme d'argent maintenant, mais ils la perdront après la prochaine élection. Je ne pense pas que les agriculteurs ontariens veulent des attrapes électorales pour régler leurs problèmes.

Beaucoup d'agriculteurs doivent des centaines de milliers de dollars, mais n'ont pas suffisamment d'actifs pour garantir leurs dettes. Aujourd'hui, nous discutons des moyens de leur éviter la faillite. Une des premières mesures prises par notre ministre l'automne dernier a été d'imposer un moratoire sur les faillites agricoles. Il est venu ensuite un programme d'aménagement des taux d'intérêt, pour abaisser les taux d'intérêts élevés imposés aux agriculteurs par le gouvernement précédent.

Comme il a été dit, le gouvernement a également lancé un programme-témoin dans Grey-Bruce, pour voir s'il était possible de faire quelque chose pour aider ces agriculteurs dans les cas d'arbitrage.Les études ont montré que les agriculteurs sont assaillis par de très graves problèmes, spécialement ceux qui pratiquent l'élevage bovin. Ceux d'entre nous qui représentent des régions rurales comprennent à quel point il est tragique qu'une ferme exploitée depuis des générations soit vendue aux enchères pour cause de faillite.

• (1820)

J'aimerais examiner certains chiffres et mettre la Chambre au courant de ce qui se passe du côté de la Société du crédit agricole. Il y a aujourd'hui dans l'agriculture de graves difficultés financières. Selon un sondage publié l'an dernier par la Société du crédit agricole et une mise à jour plus récente, 23 p. 100 environ des agriculteurs ont des difficultés financières.

Les prêts de la SCA traduisent les difficultés du secteur agricole. Au cours de l'exercice 1984-1985, les demandes de prêts ont chuté de 59 p. 100 par rapport au niveau record de

l'année précédente. Cette année le volume des prêts sera vraisemblablement encore plus bas, ce qui fait voir à quel point l'économie agricole est atteinte.

D'autres signes de difficultés apparaissent dans les chiffres d'arriérés de la Société du crédit agricole. Le 1er août, 17,000 comptes de crédit agricole, soit 22 p. 100, étaient arriérés. Cela témoigne des difficultés des agriculteurs. Et cela témoigne de ce que le rôle de la SCA est d'accorder du crédit aux jeunes agriculteurs dans l'impossibilité de s'en procurer dans le commerce. Cela veut dire que les emprunteurs de la SCA constituent la fraction la plus aléatoire du marché du crédit agricole.

Même s'il est impossible de sauver toutes les exploitations agricoles, la Société est sensible au caractère cyclique de l'agriculture. Elle a donc une politique de sympathie à l'égard des débiteurs en retard. Il lui est arrivé de reporter des comptes en souffrance pendant plusieurs années, ce que peu d'autres créanciers seraient disposés à faire. Cette politique a pour but de laisser aux débiteurs le temps de chercher toutes les solutions possibles pouvant leur permettre de rester à flot. Malheureusement, dans certains cas il y a peu de solutions et l'agriculteur n'a d'autre choix que de renoncer.

Actuellement, il y a plus de 6,000 prêts faisant l'objet de procédures de recouvrement. Il y a en tout 42 emprunteurs de la SCA qui ont déposé leur bilan entre le 1er avril et le 31 juillet 1985. Au cours de l'exercice financier 1984-1985, il y en a eu 96. L'année précédente 121. Bien sûr, il arrive souvent que ce ne soit pas la SCA qui oblige l'agriculteur à se déclarer failli, mais d'autres créanciers. Toutefois le personnel de la Société collabore étroitement avec les agriculteurs pour essayer de les aider à organiser leurs finances de façon à faire face aux difficultés de l'heure. Actuellement, il y a plus de 3,000 emprunteurs de la Société qui bénéficient de consultations financières accordées dans le cadre du programme de consultation de la Société.

L'important déficit fédéral hérité par notre gouvernement nous laisse très peu de marge de manœuvre pour nous attaquer à ces difficultés. Malgré cela, je pense que notre gouvernement a pris plusieurs mesures positives pour résoudre les difficultés de crédit éprouvées par l'agriculture.

Peu après avoir pris le pouvoir, le gouvernement a répondu en suspendant les mesures de recouvrement de la Société du crédit agricole pour une durée de deux mois, de façon à donner au gouvernement et aux emprunteurs le temps de chercher des solutions aux problèmes financiers de l'agriculture. Par la suite, le mandat des commissions d'appel de la SCA a été étendu à l'examen des saisies effectuées par la Société. Ces commissions sont constituées d'agriculteurs expérimentés qui peuvent porter un jugement impartial sur la situation de chaque emprunteur. Du 15 janvier au 31 juillet 1985, les commissions ont entendu 65 appels. Dans 14 cas, on a recommandé de prendre d'autres mesures que la saisie et la Société a accepté. Dans 49 cas, les commissions ont maintenu la décision de la SCA. Dans les deux derniers cas, la décision n'est pas encore prise.

Au cours de l'année écoulée, la tendance des taux d'intérêt a été à la baisse. C'est une bénédiction pour le secteur agricole. La Société du crédit agricole impose un taux d'intérêt de 11.875 p. 100 sur ses prêts de cinq ans et de 11.5 p. 100 dans le cadre de son programme hypothécaire à risques partagés. Tout en espérant voir les taux d'intérêt baisser encore, nous devons reconnaître que ce sont les plus bas depuis 1979.

Les taux d'intérêt ont atteint un record en 1981-1982. Certains emprunteurs sont restés prisonniers d'hypothèques à long terme à des taux atteignant 16.75 p. 100. Nous savons très bien que c'est à cette époque que les jeunes agriculteurs ont commencé à éprouver des difficultés. Pour les aider, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a annoncé, au début de l'année, que ceux qui avaient souscrit des emprunts en 1981 et 1982 à des taux supérieurs à 14 p. 100 profiteraient d'un programme de réduction des taux d'intérêt.

Plus de 5,400 emprunteurs ont accepté la transformation de leur hypothèque en régime sur cinq ans à 12.5 p. 100. Cette aide a été financée à même les recettes du gouvernement du Canada. La SCA a été autorisée à utiliser environ 600 millions de son pouvoir d'emprunt de 1984-1985, de façon à refinancer à meilleur taux ses prêts non échus à taux élevé. Sur cinq ans, cela se traduira par une économie de quelque 80 millions pour les emprunteurs qui auront profité de ce programme.

En avril 1984, la SCA a commencé à élargir les choix des agriculteurs en offrant des prêts à intérêt fixe de 5, 10 et 20 ans. Cela laisse donc plus de choix aux emprunteurs qui ne disposaient auparavant que de prêts de dix ans. Il en résulte une planification financière plus souple. Depuis, on a ajouté la possibilité de prêts de 15 ans.

En avril 1985 la SCA a lancé son nouveau programme d'hypothèque à risques partagés. Cette nouvelle formule devrait permettre de réagir aux phénomènes économiques qui touchent l'agriculteur d'aujourd'hui.

Dans les années 80, les agriculteurs se sont heurtés au double problème des taux d'intérêt élevés et de leur fluctuation importante. Cette situation a augmenté leurs risques et rendu leur planification financière plus difficile. En même temps, les prêts à taux d'intérêt fixe, contractés à une époque où les taux étaient élevés, ont empêché les agriculteurs de profiter de la baisse des taux d'intérêt.

Le programme d'hypothèques à risques partagés offre une protection contre la fluctuation des taux d'intérêt. Cette hypothèque à caractère unique offre une garantie contre la hausse des taux tout en permettant aux emprunteurs de profiter des baisses. Le risque de fluctuation des taux d'intérêt d'une année à l'autre est partagé entre l'emprunteur et le prêteur. En outre, les augmentations sont limitées à 2.5 p. 100.

Depuis l'entrée en vigueur de ce programme, 190 emprunteurs auprès de la SCA, soit 17 p. 100 d'entre eux, ont opté pour l'hypothèque à risques partagés. Il s'agit d'un programme de prêts réaliste et innovateur. Les agriculteurs approuvent cette initiative du gouvernement.

Cependant, à la recherche de solutions aux sérieux problèmes financiers que connaissent les agriculteurs, le gouvernement ne s'est pas limité à ces initiatives. Les responsables de la SCA cherchent de nouveaux programmes. Par exemple, on examine actuellement une forme de prêt indexé.

Le gouvernement fédéral est très conscient et se préoccupe vivement des problèmes auxquels se heurtent les agriculteurs. En juillet, le ministre de l'Agriculture a annoncé des projets de révision complète du rôle et du mandat de la Société du crédit agricole. Il a invité tous les intéressés à lui soumettre des idées au sujet du rôle que doit jouer le gouvernement fédéral dans le domaine du crédit agricole.

Les responsables de la Société du crédit agricole ont consulté des agriculteurs, des organismes de prêts commerciaux et du secteur public, des gouvernements provinciaux, des groupes de denrées et des chercheurs universitaires. Il a reçu des avis très divers, mais qui traduisent souvent les mêmes préoccupations au sujet des taux d'intérêt et de la nécessité d'aider les agriculteurs débutants. On est en train de compiler les résultats de ces consultations, lesquels seront prêts dans un proche avenir.

A mon avis, monsieur le Président, cela donne un aperçu des initiatives prises par le gouvernement en vue d'aider les agriculteurs qui se sont heurtés à de gros problèmes financiers et, bien entendu, nous continuerons dans cette voie.

M. Felix Holtmann (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au sujet de la motion proposée par le député d'Algoma (M. Foster). Je me rends compte que je n'ai pas beaucoup de temps pour faire connaître mes vues. Il est paradoxal que le député d'Algoma propose une motion de cette importance aujourd'hui. Pense-t-il vraiment que son parti et lui vont être les sauveurs des agriculteurs?

Je me rappelle qu'en 1981, comme l'a déclaré mon collègue d'en face, les taux d'intérêt ont atteint 22 p. 100. Où était son gouvernement à l'époque? Où étaient donc les libéraux? Ont-ils essayé de m'aider? J'ai été moi aussi coincé par des intérêts de 22 p. 100 à la banque. Quelle politique ce gouvernement a-t-il formulée pour nous aider, mes voisins et moi et ceux de tout l'ouest du Canada? Je vais vous dire où se trouvaient les libéraux, monsieur le Président. A l'époque, notre premier ministre, qui venait de l'Ouest, se demandait pourquoi il devrait vendre notre blé. Vous souvenez-vous de cette époque, monsieur le Président? La Commission du blé, soit dit en passant, était dirigée par le gouvernement fédéral. Cette attitude a prévalu durant toute la période difficile qu'ont connue les agriculteurs de l'Ouest dans les années 70 et 80. Aujourd'hui, le député d'Algoma intervient en disant que nous ferions mieux de commencer à aider les agriculteurs. Je tiens à vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'au député d'Algoma, que notre parti et le gouvernement actuel sont déterminés à faire tout leur possible pour aider les agriculteurs.

Des voix: Bravo!

M. Holtmann: Nous refusons de recourir à des expédients en disant aux agriculteurs que nous allons les aider un petit peu aujourd'hui, en adoptant cette petite mesure législative en vue d'aider leur groupe. Nous voyons les choses différemment. Nous allons déterminer leurs besoins, la gravité de leurs problèmes et la façon de leur venir en aide à long terme.

• (1830)

Ayant déjà présenté une mesure semblable, le C-17, ce gouvernement tout-puissant d'hier n'a pas réussi à aider les agriculteurs. Le député a rappelé l'importance de cette mesure. A cette occasion, l'opposition, soit le parti conservateur, ayant proposé un amendement, ce dernier n'a jamais été débattu. Ils en ont parlé des jours et des jours, car l'amendement apportait des changements de fond. En fin de compte, il est resté au *Feuilleton* quand on a décidé de convoquer un congrès de direction. Voilà comment ils ont traité les agriculteurs. J'ai l'impression que leur attitude aujourd'hui révélera leur importance comme parti d'opposition. Ils ont déjà eu une occasion, mais ils l'ont laissée passer.

Aujourd'hui, à la Chambre des communes, ils se sont montrés très surpris—comme quelques néo-démocrates—que le gouvernement veuille aider une banque en faillite. Les chiffres ne sont pas encore connus, mais il se pourrait que 20 p. 100 des investisseurs soient des agriculteurs à la retraite dont les placements représentent tout une vie de labeur.

Ils estiment que le gouvernement a tort d'appuyer une telle mesure. Comment peuvent-ils oser? Ils ne favorisent pas vraiment les agriculteurs, ceux-là qui ont travaillé pendant 40 ans peut-être et ont investi dans la banque cet argent péniblement gagné. En appuyant cette banque en faillite, nous aidons en fait des agriculteurs. C'est une chose qu'ils n'ont pas considérée aujourd'hui. Pourquoi des mesures importantes ont-elles échoué pendant qu'ils gouvernaient? Parce qu'ils n'avaient ni le désir ni la volonté de faire quelque chose pour les agriculteurs.

Je viens du milieu agricole. J'ai moi-même fait la culture et j'ai connu des temps difficiles. Oui, il faut s'intéresser aux problèmes agricoles. Ils ne manquent pas ces problèmes aujourd'hui dans l'Ouest où la sécheresse a sévi plusieurs années. Les agriculteurs manitobains s'attendaient à une excellente récolte. Mais il pleut depuis trois semaines et demie. Les récoltes, si importantes pour l'Ouest, sont menacées. Il n'y a pas seulement le Manitoba qui pourrait en souffrir; les autres provinces ont besoin d'aliments et de fourrage. La qualité sera médiocre à cause de l'humidité. Pourtant, les Manitobains sont prêts à aider les autres dans la mesure du possible, à fournir du fourrage, de la paille et autre chose aux agriculteurs du sud de la Saskatchewan.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'APARTHEID—L'AFRIQUE DU SUD—ON DEMANDE DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES. B) ON DEMANDE D'AGIR IMMÉDIATEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, le 15 avril, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) si la violence s'intensifiant en Afrique du Sud, il était prêt à imposer des sanctions économiques et à appliquer un programme obligatoire à l'intention des Canadiens qui font des affaires en Afrique du Sud. J'ai aussi demandé s'il consulterait les partis de l'opposition afin de définir une position nationale unanime envers l'Afrique du Sud.

Le ministre m'a répondu qu'une étude de la politique était en cours et qu'il consulterait les partis de l'opposition. Par ailleurs, il n'était pas prêt à ce moment-là à annoncer quelque nouvelle politique que ce soit. Il faut faire remarquer, au crédit du ministre, qu'il a réuni les représentants de tous les partis. J'y suis allé au nom du parti libéral, de même qu'un représentant du Nouveau parti démocratique. Nous nous sommes réunis à trois reprises afin de définir une position unanime envers l'Afrique du Sud. Nous avions pour but de voir s'il y avait moyen de définir une position sur l'apartheid qui puisse recevoir l'appui de tous les partis et faire l'objet d'une résolution unanime à la Chambre des communes.

• (1835)

A ces réunions, j'avais proposé que le gouvernement songe à prendre les mesures suivantes: premièrement, que nous interdisions tout nouvel investissement en Afrique du Sud; deuxièmement, que nous adoptions un programme de désinvestissement; troisièmment, que les prêts bancaires à l'Afrique du Sud soient interdits; quatrièmement, que nous mettions fin aux ventes de Krugerrand au Canada; cinquièmement, que nous suspendions le service des lignes aériennes sud-africaines dans notre pays; sixièmement, que nous boycottions complètement les échanges sportifs, culturels et scientifiques; septièmement, que nous imposions un code de conduite obligatoire aux Canadiens faisant des affaires en Afrique du Sud; huitièmement, que nous mettions en vigueur un embargo total sur les armes; et neuvièmement, que nous appliquions un embargo total sur l'énergie. J'ai fait remarquer qu'un grand nombre de ces mesures étaient déjà appliquées ou allaient l'être par d'autres pays; en fait, 22 projets de loi sont à l'étude au Congrès des États-Unis cette année afin de mettre en application la totalité ou une partie des mesures que je viens d'énumérer. Les plus importantes de ces mesures sont le projet de loi 1460 de la Chambre des représentants et le 635 du Sénat. En outre, le parlement de la Suède a adopté une loi interdisant tout nouvel investissement en Afrique du Sud.

Malheureusement, il n'a pas été possible à notre Parlement d'adopter une résolution tripartite lors de la dernière semaine de la session, car bon nombre d'autres questions nous préoccupaient à l'époque. Par conséquent, le ministre a fait une déclaration de sa propre initiative le 6 juillet dernier, soit une semaine après l'ajournement du Parlement. Certes, ce nouvel énoncé de politique était un pas dans la bonne voie et imposait à l'Afrique du Sud des restrictions plus sévères de la part du Canada, mais cela ne suffisait pas. Ce code d'éthique demeure volontaire. Il n'est pas obligatoire et, à strictement parler, il n'y a pas eu de sanctions économiques d'adoptées contre l'Afrique du Sud, bien que des mesures aient été prises pour décourager le commerce canadien avec ce pays.

Depuis juillet, la situation en Afrique du Sud s'est détériorée. Des mesures d'urgence sont désormais en place dans ce pays. Les incidents se multiplient et l'on compte des morts tous les jours, particulièrement dans les quartiers noirs. On assiste à l'arrestation des dirigeants politiques qui œuvrent pour le bien du peuple noir africain.

Hier, le président des États-Unis a adopté certaines mesures pour faire face à la situation en Afrique du Sud. Ces mesures sont plus sévères que celles prises dans le passé contre ce pays, et sont même plus sévères que celles annoncées par le Canada. Toutefois, elles ne sont pas aussi rigoureuses que celles sur lesquelles ont déjà voté le sénat et la chambre des représentants des États-Unis. Elles ne sont même pas acceptables aux yeux des modérés en Afrique du Sud.

Je sais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fera une déclaration à ce sujet un peu plus tard au courant de la semaine, peut-être demain. Je l'exhorte à se montrer à tout le moins aussi audacieux que le projet de loi du congrès américain dont j'ai parlé, et à tout le moins aussi audacieux que le parlement suédois. Dans le passé, le ministre a rejeté le principe des sanctions, estimant que cela saperait les communications avec le gouvernement de l'Afrique du Sud et nuirait aux Noirs. Cette prise de position aurait pu paraître raisonnable à une certaine époque, mais l'idée a déjà été essayée pendant plusieurs années avec des résultats peu probants. Le moment est venu d'adopter de nouvelles tactiques.

En terminant, je voudrais dire au gouvernement et au secrétaire parlementaire qui est ici en ce moment que nous avons atteint le point de non-retour. Tout le monde reconnaît que le principe de l'apartheid est foncièrement mauvais, injuste, cruel et immoral. Il est temps de rendre la partie dure à l'Afrique du Sud. Nous attendons avec impatience la déclaration que fera le ministre au courant de la semaine. S'il s'agit d'une déclaration sévère je puis assurer au ministre et au secrétaire parlementaire que le gouvernement bénéficiera de l'appui de notre parti et que nous souscrirons pleinement à l'imposition de mesures rigoureuses contre l'Afrique du Sud.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, j'ai parfaitement entendu le député. La tragédie dont nous parlons aujourd'hui touche énormément les Canadiens. La répugnance que leur cause l'apartheid et toutes formes de ségrégation raciale ne fait aucun doute. L'apartheid bafoue tous les principes que défend notre société multiculturelle.

• (1840)

Le gouvernement d'Afrique du Sud voudrait nous faire croire qu'il a entamé une importante réforme. Personne ne nie que les noirs de ce pays ont réalisé des progrès économiques et sociaux ces dernières années. Il n'en demeure pas moins vrai qu'il existe encore plus de 300 lois d'apartheid édictant où les noirs doivent vivre, où leur famille doit résider, où ils peuvent travailler, où ils peuvent posséder des terres et où ils peuvent ouvrir et gérer un commerce. Ces lois privent les trois quarts de la population de ses droits civils fondamentaux, de la citoyenneté et du droit de vote.

Ce n'est pas en opérant, petit à petit, une réforme visant à modifier graduellement ce genre de système que l'on fera régner la paix et la justice la plus élémentaire en Afrique du Sud. En ce qui nous concerne, nous croyons que le gouvernement minoritaire blanc actuel doit prendre des mesures plus fondamentales. Il faut s'attaquer au cœur même du problème et non pas à ses aspects secondaires.

Savez-vous, monsieur le Président, qui est considéré comme un blanc en Afrique du Sud? Selon la loi du pays, et je cite, il s'agit de:

> . . . une personne *a*) dont l'aspect est, de toute évidence celui d'une personne de race blanche et qui n'est généralement pas considérée comme une personne de couleur ou *b*) qui est généralement considérée comme une personne blanche et dont l'aspect n'est pas de façon évidente celui d'une personne de race blanche.

Pour établir si une personne est de toute évidence de race blanche ou non, selon la définition, il faut tenir compte et je cite de nouveau «des habitudes, de l'éducation, de la façon de s'exprimer, de la tenue et du comportement . . . ».

Comment peut-on raisonnablement accepter ce genre de chose dans les années 80, à la fin du XX^{e} siècle? Qui peut reprocher à la population noire sa colère et son mécontentement? Son sort nous émeut; nous devons l'aider dans sa lutte.

La situation qui règne en Afrique du Sud exige des mesures vigoureuses. Le gouvernement du Canada a déjà fait des pas dans la bonne voie. En fait, le Canada était le premier des principaux pays occidentaux à prendre des mesures concrètes, qui ont été annoncées le 6 juillet . . . vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président.

Cela n'exclut certainement pas d'autres interventions. Nous travaillerons en collaboration étroite avec nos partenaires du Commonwealth au cours des semaines à venir en vue de l'assemblée des chefs d'État qui se tiendra à Nassau le mois prochain. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) fera sous peu une déclaration à ce sujet, comme l'a signalé le député.

Personnellement, je suis ravi que le député nous ait promis l'appui de son parti si nous faisions une déclaration énergique.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA—LE MAINTIEN DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE À WINNIPEG B) LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je veux rappeler aujourd'hui une inquiétude que j'ai exprimée pour la première fois publiquement en avril dernier et dont j'ai saisi le 2 mai à la Chambre le ministre des Transports (M. Mazankowski) à propos des conséquences qu'aurait la nomination d'un premier vice-président pour la région de l'Ouest dont le poste serait établi à Edmonton.

Je suis intervenu le 2 mai à la Chambre pour interroger le ministre des Transports au sujet de cette nomination, car je craignais que le CN ne songe peut-être à relancer un plan qu'il avait conçu il y a deux ans en vue de fusionner la région des Prairies, dont le siège social est situé à Winnipeg, avec celle des Rocheuses, dont le siège social est situé à Edmonton, pour en faire une seule région, celle de l'Ouest dont le siège social serait établi à Edmonton. J'ai demandé au ministre de nous assurer qu'il n'en était rien et que l'on ne prendrait pas une telle décision. Le ministre avait répondu, comme vous pouvez le vérifier au compte rendu, monsieur le Président: «Oui, monsieur le Président, je peux l'assurer au député».

A la suite de ces assurances, j'ai acquis la conviction du contraire sur la foi de certains documents que j'ai reçus de diverses personnes à l'emploi de la société ferroviaire et de d'autres documents qu'ont reçus d'autres personnes dont le député provincial de Transcona, M. Wildon Parasiuk, lesquels démontraient que ce genre de fusion et d'unification des deux régions était en marche et que Winnipeg risquait de perdre sa place en tant qu'administration régionale du CN.

Il nous a fallu beaucoup de temps, à nous qui étions au courant de ce qui se passait, pour le faire comprendre aux gens de Winnipeg qui refusaient d'y croire. Nous en avions acquis la certitude. Nous avons à un certain nombre de reprises rendu publics des documents en ce sens. A un moment donné, j'ai communiqué au ministre des Transports (M. Mazankowski) un document émanant du bureau du premier vice-président. Il y était question de la fusion des régions des Prairies et des Rocheuses. Or dans sa réponse que j'ai reçue quelque temps après, le ministre se contentait de me renvoyer à une déclaration de M. LeClair où ce dernier déclarait que le CN n'avait aucun plan en ce sens. Il a fallu par la suite qu'il vienne à Winnipeg pour annoncer aux gens que le CN avait renoncé à ce plan. Il s'est excusé auprès des gens de Winnipeg de l'anxiété que cette décision du CN avait pu susciter chez eux en leur assurant que ce plan était maintenant complètement annulé, qu'il n'en serait plus jamais question et que les 10 nominations qui avaient été faites, soit des transferts de postes de gestion de Winnipeg à Edmonton, étaient annulées. Ceux d'entre nous, monsieur le Président, qui avions suivi de près ces activités du CN depuis le début avons été très heureux d'entendre M. LeClair, en sa qualité de président du conseil d'administration des Chemins de fer nationaux du Canada et de directeur général de la société, nous assurer qu'on avait renoncé à tout jamais à ce plan.

• (1845)

Ce qui m'inquiète, cependant, c'est qu'au cours des prochaines semaines, nous devons savoir si oui ou non les postes de directeur général pour l'ouest du Canada qui ont été créés à Edmonton ont bel et bien été abolis et si oui ou non les postes qui ont été abolis au départ à Winnipeg ont été rétablis, car il ne suffira pas, monsieur le Président, de simplement annuler ces nominations qui constituent en fait la mutation de certaines personnes de Winnipeg à Edmonton. Nous voulons être certains que la réorganisation qui a entraîné ces mutations au départ a été annulée. Dans le cas contraire, nous n'aurons remporté qu'une victoire partielle qui, à long terme, n'empêchera pas Winnipeg de perdre peu à peu sa position de centre de transport. Ainsi, j'espère qu'au cours des jours et des semaines à venir, tous ceux qui s'inquiètent de cette question, dont votre serviteur, monsieur le Président, pourront acquérir la certitude que ces nouveaux postes qui ont été créés à Edmonton et remplis par des gens de Winnipeg—dont certains n'ont plus d'emploi à Winnipeg, car leur ancien emploi de cadre régional supérieur a disparu—seront en fait abolis.

Je m'inquiète également, monsieur le Président, de l'attitude générale du gouvernement vis-à-vis le secteur du transport au Manitoba. Des négociations entre le Manitoba et le gouvernement fédéral avant les dernières élections ont permis la signature d'une série d'accords fédéraux-provinciaux au sujet de l'encouragement du secteur du transport au Manitoba. Ce qui me préoccupe particulièrement, par exemple, ce sont les accords concernant l'avenir du port de Churchill et un programme de modernisation du matériel roulant, en l'occurrence, des wagons couverts, desservant le port de Churchill. Il s'agit d'un programme sur lequel on s'est entendu depuis bien longtemps, mais sa mise en vigueur semble maintenant poser beaucoup de difficultés. Il est essentiel pour les cheminots de ma circonscription qui sont retournés au travail cette semaine après un congé forcé de deux mois découlant d'une fermeture prolongée et qui espéraient ne pas avoir à faire face à un autre licenciement sous peu.

J'espère que le député qui interviendra au nom du gouvernement—je vois que le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) est parmi nous et il pourra peut-être ainsi répondre—sera en mesure de nous préciser si on entend maintenant honorer ces accords fédéraux-provinciaux et si oui ou non le gouvernement a reçu l'assurance de la part du Canadien National que les postes qui ont été créés à Edmonton suite à la formation du nouveau district de l'Ouest ont, en fait, été abolis et que les postes supérieurs qui avaient été abolis à Winnipeg ont été rétablis. C'est ce que nous voulons savoir, monsieur le Président.

M. Dan McKenzie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, le 2 mai 1985, en réponse au député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), le ministre, qui parlait alors de la mutation d'employés du CN à Edmonton, a déclaré ceci, comme en témoigne la page 4342 du hansard:

> . . . notre gouvernement n'a nulle intention de diminuer le rôle que Winnipeg joue en tant que centre de transport et élément important du CN. Le fait est que la croissance de l'Ouest devrait bien augurer de l'avenir du CN à Winnipeg et notamment de Transcona, car l'augmentation du trafic créera certainement plus d'emplois et un regain d'activités dans l'Ouest et plus particulièrement à Winnipeg.

Un vice-président à Winnipeg a pris des mesures contraires à la politique du gouvernement et sans autorisation aucune, a annoncé que le personnel serait muté.

• (1850)

Après avoir déclaré publiquement à Winnipeg que ce vice-président devrait être licencié pour insubordination, le député de Winnipeg-Birds Hill a dit que c'était moi qui devrais être mis à la porte. Il s'est porté à la défense de ce vice-président en annonçant le transfert du personnel du Manitoba à Edmonton.

M. Blaikie: Ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées, Dan.

M. McKenzie: Winnipeg est et restera l'un des principaux secteurs d'activités du CN. Plus de 7,000 employés du CN travaillent au Manitoba. Ils représentent plus du tiers des effectifs de cette société dans l'Ouest. Entre 1978 et 1986, le CN aura dépensé environ 41 millions de dollars dans la région de Winnipeg. Figurent dans ces dépenses, les installations de manutention de Transcona, la modernisation de l'atelier d'usinage, l'installation d'un atelier de peinture et de sablage et la mise au point d'une technologie informatique pour l'exploitation de cette industrie. De même, la gare de triage Symington de Winnipeg est devenue la plus occupée des six plus grandes gares de triage du CN. Tout en maintenant l'étendue de ses opérations, cette société a établi a Gimli, au Manitoba, l'un des centres de transport les plus modernes de toute l'Amérique du Nord.

Maurice LeClair, président du CN, a dû venir à Winnipeg le 21 août pour présenter ses excuses aux Manitobains pour les décisions de ce vice-président qui n'avait pas la moindre autorisation du président du conseil d'administration ni du conseil d'ailleurs. C'est pourquoi j'ai réclamé son renvoi. C'est de l'insubordination pure et simple. M. LeClair n'a pas dit que l'on était revenu sur cette décision. Il ignorait quelle était la décision. Il a critiqué ce premier vice-président d'Edmonton en disant qu'il n'avait jamais été question d'une telle approbation au sein du conseil d'administration. Cette initiative n'avait pas été approuvée du tout. Il a dit que la société n'avait pas donné plus de pouvoir de décision à cette personne et que ces mutations ne relevaient pas d'elle. M. LeClair a déclaré que Winnipeg est et sera le principal centre d'activité. Il a dit par ailleurs que la ville de Winnipeg ne sera pas délaissée en faveur d'Edmonton.

Le député de Winnipeg-Birds Hill a dit qu'il ne fait pas confiance au CN et que les projets de cette société le laissent sceptique. Je tiens à lui garantir que le CN en a tiré une bonne leçon. La société ne fera pas d'autre exploit de ce genre. J'ai réclamé la démission de cet homme ou son renvoi et je n'ai pas changé d'avis. Comme député manitobain, je ne suis pas disposé à tolérer ce genre d'insubordination de la part de premiers vice-présidents de sociétés de la Couronne. M. LeClair l'a dit, cela a suscité toutes sortes d'anxiétés et d'inquiétudes au Manitoba.

Je tiens à garantir au député que je ne tolérerai jamais des comédies de ce genre de la part de cadres de la Fonction publique, de chefs de ministères fédéraux ou d'autres personnes. Je suis heureux de constater que les médias de Winnipeg ont bien relaté cet incident et qu'ils ont précisé qu'il s'agissait d'une erreur. Je n'ai jamais vu un homme faire des excuses aussi humiliantes que celles que M. LeClair a dû faire quand il est venu au Manitoba. J'espère que jamais plus un cadre d'une société de la Couronne ou d'un ministère fédéral n'agira de la sorte.

LA CONDITION FÉMININE—ON DEMANDE DES FONDS POUR L'ORGANISME APPELÉ REAL WOMEN

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de profiter de l'occation pour parler au nom de l'organisme appelé REAL Women. Cet organisme fut créé à Toronto en 1983 par des femmes exerçant une activité professionnelle et par des femmes restant au foyer; il réunit 20,000 femmes de toutes les régions du Canada. L'objectif de cet organisme consiste à assurer à toutes les femmes un rôle intéressant, égal et progressiste au cours des années 1980, objectif que le gouvernement a poursuivi largement en libérant progressivement les femmes des effets de la discrimination.

• (1855)

L'association REAL Women, tout en souhaitant que les femmes soient à égalité avec les hommes dans le monde du travail, insiste aussi sur l'importance de la cellule familiale et du rôle de la femme en tant que mère et ménagère. Témoins des profonds bouleversements intervenus dans notre société au cours des 20 dernières années, les partisanes de REAL Women mettent en avant un point fondamental.

Dans toute l'histoire, la famille a constitué la pierre angulaire de notre société, et il est de plus en plus évident que la fragmentation de la famille entraîne une dégradation du fonctionnement de la société et que les désordres sociaux généralisés sont rarement indépendants du relâchement des liens familiaux. L'aliénation et la délinquance sont la plupart du temps le résultat de l'effrondement de foyers, quelles qu'en soient les circonstances.

REAL Women est un groupe de femmes sensibilisées à ces dangers, et cette conscience est toujours présente derrière leurs efforts pour ouvrir des horizons plus vastes à la femme dans notre société. Autrement dit, monsieur le Président, le programme de ce groupe vise à donner aux femmes le plus d'espoirs de progrès possibles tout en conservant la famille comme structure de base de la société canadienne.

Jusqu'à présent, le gouvernement s'est fait tirer l'oreille pour accorder des crédits à REAL Women, bien que de nombreux autres groupes féminins reçoivent des fonds. Je crois que si le gouvernement doit accorder des crédits à des groupes féminins comme le comité national d'action sur le statut de la femme, il devrait aussi financer cet autre point de vue légitime que représente l'organisation REAL Women. Je suis convaincu, monsieur le Président, que ce n'est pas à un groupe de bureaucrates du ministère hérité de la précédente administration de décider des valeurs qui représentent le mieux les intérêts de la femme au Canada. REAL Women est une organisation qui se développe rapidement et qui représente un point de vue avec lequel la majorité des femmes canadiennes sont largement d'accord.

De nombreux députés m'ont dit qu'ils appuyaient la démarche de REAL Women. Des milliers de femmes au Canada ont manifesté leur appui par leur appartenance au mouvement et par leurs actions. Les idées avancées par ce groupe permettent à la société canadienne d'aborder positivement d'importants changements.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le nouveau ministre, le secrétaire d'État du Canada (M. Bouchard) qui m'a donné l'assurance qu'il étudierait la situation et rendrait une décision. J'attends avec intérêt cette décision.

[*Français*]

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): J'aimerais tout d'abord, monsieur le Président, remercier l'honorable député de London-Est (M. Jepson) de l'intérêt qu'il porte à la cause des femmes et ainsi renforce la thèse que tous les députés progressistes conservateurs, hommes ou femmes, s'intéressent à la promotion de la femme.

Monsieur le Président, j'aimerais saisir cette occasion pour préciser le rôle et le mandat du Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État et vous donner les raisons qui ont motivé sa décision de ne pas financer les *R.E.A.L. Women of Canada*.

C'est en 1973 que l'on instituait au Secrétariat d'État un programme de promotion de la femme pour donner suite à l'une des recommandations de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. Reconnaissant toute l'importance du rôle que jouent les groupes bénévoles féminins dans la lutte que livrent les femmes pour obtenir les mêmes droits que les hommes, la Commission a recommandé au gouvernement de leur verser des fonds pour les encourager à poursuivre leurs efforts et de faire de même pour les autres groupes bénévoles qui s'intéressent à la condition féminine.

A cette fin, le Programme de promotion de la femme verse des fonds à un vaste éventail de groupes féminins dans les diverses régions du pays et dans les diverses strates de la société pour les aider à améliorer sensiblement la condition de la femme au Canada.

Le programme cherche à financer les groupes qui, par leur action, s'efforcent d'apporter des changements positifs à la situation de la femme, ceux qui sont représentatifs de la population féminine et ceux dont les travaux profiteront en définitive à l'ensemble des Canadiennes.

Bien que le travail de la femme au foyer constitue un apport précieux pour la société, il n'en reste pas moins que, par son effort pour améliorer la condition féminine—qu'il a circonscrit d'ailleurs dans le discours du Trône—le gouvernement ne cherche pas nécessairement à mettre en valeur un modèle particulier de famille. Cette orientation des *R.E.A.L Women* ne s'inscrit pas non plus dans les objectifs du Programme de la promotion de la femme qui cherche plutôt à subventionner les groupes qui se sont donné pour mission d'explorer tout l'éventail des options qui s'offrent aux femmes dans leur lutte pour atteindre à la pleine égalité.

Monsieur le Président, il est intéressant de noter que ce sont les groupes de la condition féminine qui s'efforcent sans relâche de faire reconnaître le travail non rémunéré de la femme au foyer. Par exemple, certaines organisations, tel le Comité national d'action sur le statut de la femme, exercent des pressions, depuis de nombreuses années, pour que les femmes au foyer touchent une pension.

Monsieur le Président, finalement, j'aimerais mentionner à l'honorable député de London-Est (M. Jepson), comme il l'a lui-même signalé tout à l'heure, que le secrétaire d'État de qui relève le Programme de la promotion de la femme, se propose dans l'étude globale de ses nouvelles fonctions de revoir et d'analyser tous les programmes sous sa juridiction.

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 3 (1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 01.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 11 septembre 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE TRAITEMENT DES INDEMNITÉS DE CESSATION D'EMPLOI ET DU REVENU DE PENSION

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président quand le gouvernement conservateur se rendra-t-il compte que les mesures qu'il a adoptées pour réduire le déficit au titre de l'assurance-chômage sont discriminatoires et injustes? Je veux parler plus précisément des modifications réglementaires annoncées par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) en décembre dernier concernant le traitement des indemnités de cessation d'emploi et du revenu de pension aux fins de l'admissibilité à l'assurance-chômage.

Quand le gouvernement comprendra-t-il que les surplus qu'accusent les caisses de retraite appartiennent aux travailleurs et non aux compagnies et que ces dernières ne devraient pas être autorisées à utiliser les avoirs d'un régime de pension pour réduire leurs propres dettes?

Quand le gouvernement comprendra-t-il que la nature de la population active évolue et que de nombreux travailleurs plus âgés seraient disposés à prendre une retraite précoce pour laisser le champ libre aux travailleurs plus jeunes si la situation leur était favorable?

Près de 1,000 employés d'INCO à Sudbury feront face très bientôt à ce dilemme. Ma ville de Sudbury a été durement frappée par suite de congédiements massifs et elle doit encaisser maintenant ce nouveau coup dur. Tous les intéressés tentent de trouver la meilleure solution possible, mais les mesures prises par le gouvernement conservateur réduisent grandement les choix possibles.

L'assurance-chômage a un rôle à jouer dans ces situations. La Commission d'assurance-chômage peut être utilisée comme mécanisme de liaison entre les générations plus âgées et plus jeunes de travailleurs. Je prie instamment la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de réexaminer les modifications qu'elle annonçait en décembre dernier pour permettre aux travailleurs plus âgés qui décident de prendre une retraite précoce de vivre en toute dignité et sécurité et aux travailleurs plus jeunes d'obtenir des emplois.

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

LA CRÉATION DE LA PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN EN 1905

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, vous remarquerez que beaucoup de députés arborent le macaron «I love Saskatchewan». Le 1^er^ septembre 1905, soit il y a 80 ans, une loi créant la province de la Saskatchewan entrait en vigueur. Aujourd'hui, le seul nom de la Saskatchewan évoque les champs de blé ondulant dans le vent et le ciel à perte de vue qui caractérisent cette province que l'on surnomme le grenier du Canada.

En 1911, la province comptait 492,000 habitants. En 1984, grâce au grand influx d'immigrants venus par le chemin de fer ou la route, un bon 1,010,900 Saskatchewannais jouissent d'un air pur et frais, d'une eau propre et du taux de chômage le plus bas au pays.

Dans son immense territoire de 252,000 milles carrés, la Saskatchewan est riche d'une grande diversité de langues et d'ethnies, dont des autochtones, des Anglais, des Ukrainiens, des Chinois, des Polonais, des Allemands et des Français qui y vivent depuis ses débuts. Nos principaux secteurs d'activité sont l'agriculture, la pêche, les mines et l'exploitation forestière. Beaucoup seront peut-être surpris d'apprendre que la Saskatchewan est couverte aux deux tiers de forêts et qu'elle compte plus de lacs que toute autre province de l'Ouest. L'agriculture est le pilier de notre économie et nous permet de fournir du blé au monde entier.

Grâce à nos pionniers, la Saskatchewan est passée de l'ère des pistes de bisons et autres gibiers à l'ère moderne. Toutefois, nos agriculteurs ne sont pas sans problèmes. Nous comptons sur le ministre fédéral de l'Agriculture (M. Wise) et sur d'autres ministres pour nous venir en aide en période de difficultés . . .

M. le Président: Je regrette de devoir informer le député que le temps mis à sa disposition est maintenant expiré.

* * *

L'ÉNERGIE

ON S'OPPOSE À L'IDÉE D'UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE CONTINENTALE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) s'entretient aujourd'hui avec son homologue, le secrétaire à l'Énergie des États-Unis, à propos de nos relations bilatérales dans le domaine énergétique. Je saisis l'occasion pour mettre la ministre en garde contre toute idée de politique énergétique continentale que pourrait lui proposer le secrétaire américain.

Lors d'une réunion du Groupe parlementaire canado-américain tenue en mai dernier, la délégation américaine avait justement proposé la mise en œuvre d'une politique nord-américaine ou continentale dans ce domaine. Celle-ci viserait, ainsi qu'un sénateur l'a affirmé, à faciliter la planification à l'échelle du continent, à réduire les frais de transmission et à rationaliser l'approvisionnement. Ce qui semble raisonnable à première vue constitue en réalité une autre tentative d'accès illimité à nos richesses naturelles et poursuivre une politique

Article 22 du Règlement

inavouée de colonisation du Canada afin de faire de notre pays la vache à lait des États-Unis.

Les producteurs canadiens d'énergie qui cherchent désespérément de nouveaux débouchés pourraient être tentés d'accroître ainsi leurs ventes, mais toute fusion des marchés canadien et américain de l'énergie n'aurait pour effet, à la longue, que de permettre aux États-Unis de s'emparer de nos précieuses ressources non renouvelables, notamment de notre gaz naturel qui se vend actuellement à rabais, ce qui nous obligerait à payer le prix fort à l'avenir.

Le gouvernement du premier ministre (M. Mulroney) a déjà pris des mesures qui nous feront perdre un peu de notre indépendance. Qu'il ne le fasse pas dans le domaine énergétique, secteur clé de notre économie et pour lequel une politique continentale est à éviter.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, ce matin, 32 députés conservateurs du Québec avaient l'occasion de rencontrer les dirigeants de la Fédération des producteurs de lait du Québec.

Ils nous ont soumis leur point de vue dans un mémoire fort bien étoffé sur la politique laitière à long terme. Personnellement, je puis les assurer que ce mémoire ne tombera pas dans l'oubli puisqu'il contient plusieurs recommandations constructives. Dans notre programme électoral, nous, du parti progressiste conservateur, nous nous sommes engagés à mettre en place, avec la collaboration du milieu, une politique laitière à long terme tenant compte des besoins de nos producteurs québécois.

L'honorable ministre de l'Agriculture (M. Wise) a formé un comité qui fera rapport bientôt, et je dois vous dire qu'il y a consultation continuelle entre le ministère, les organismes concernés et les députés conservateurs du Québec relativement aux besoins de nos agriculteurs. Les producteurs laitiers et tous les producteurs agricoles du Québec peuvent être assurés que le député de Beauce (M. Bernier) et ses collègues du Québec s'engagent à les écouter et à les appuyer en tout temps. Nous sommes des députés visibles, disponibles et accessibles. Nous consultons beaucoup avant de prendre des décisions. Les agriculteurs du Québec peuvent être certains que nous serons leurs alliés dans leurs revendications pour autant qu'elles soient justes, équitables et surtout raisonnables.

* * *

[*Traduction*]

LES PORTS

LE BUDGET ATTRIBUÉ AUX PETITS PORTS DE PÊCHE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, partout au Canada nos petits ports de pêche sont passablement délabrés et les pêcheurs savent que les choses vont empirer sous le gouvernement actuel. Dans les prévisions budgétaires courantes on a prévu $60 millions, soit moins du tiers de l'an dernier, ce qui est bien insuffisant. Le gouvernement réserve la portion congrue aux pêcheurs. Mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser), sait que les sommes allouées aux petits ports de pêche sont tout à fait insuffisantes pour que son ministère puisse, comme il en a l'obligation, entretenir et améliorer ces installations.

Cet été, en visitant les ports de ma circonscription d'Egmont, j'ai vu dans les quais des brèches assez grandes pour engloutir un homme. C'est vous dire combien il est dangereux de travailler dans ces endroits. Il faudrait débloquer $3 millions pour réparer tous les quais de ma circonscription et les rendre sûrs. Ce n'est pas un chiffre en l'air; c'est ce que le ministère a prévu. Il faudrait consolider les brise-lames, réparer les quais et draguer les bassins. Et ce n'est pas tout.

Tous les intéressés savent que les fonds consacrés aux ports pour petites embarcations sont insuffisants et que le budget devrait être triplé. Si le gouvernement veut maintenir ces installations comme il l'a promis, il lui faudra débourser au moins $160 millions par année. Il incombe au ministre de réclamer des sommes supplémentaires à ses collègues du Conseil du Trésor pour éviter que des pêcheurs paient de leur vie le triste état des installations.

* * *

[*Français*]

LA SOUVERAINETÉ DU CANADA

L'ARCTIQUE—LA CONSTRUCTION D'UN BRISE-GLACE—LE DÉSIR DES CITOYENS DE LÉVIS

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures dévoilait hier à la Chambre une stratégie gouvernementale relativement à la souveraineté du Canada dans les eaux arctiques. Le Canada a depuis longtemps reconnu que le continent et les îles de l'Arctique sont une partie intégrante de son territoire.

Monsieur le Président, en tant que député de Lévis, je suis aujourd'hui le citoyen le plus fier de ma circonscription et du Canada, parce que la déclaration d'hier du secrétaire d'État ne fait qu'exprimer et mettre en évidence la continuité de l'acte de prise de possession officielle des terres et des mers de l'Arctique par le capitaine Joseph Elzéar Bernier, citoyen de Lévis. Le capitaine Bernier prenait possession de ces terres, dûment mandaté par le gouvernement du Canada, le premier juillet 1909.

Par cette prise de possession, le capitaine Joseph Elzéar Bernier ajoutait 500,000 milles carrés à la surface du Canada. En 1909, le bateau du capitaine Bernier était parti de Lévis pour aller conquérir les territoires immenses de l'Arctique.

Comme le secrétaire d'État parlait d'une décision de notre gouvernement de construire un brise-glace de catégorie polaire huit, afin d'affirmer notre souveraineté, je voudrais que ce soit à partir des mêmes chantiers de la Versatile Davie de Lévis, à Lauzon, dans ma circonscription, que le navire parte. Sa vocation sera de continuer l'œuvre du capitaine Joseph Elzéar Bernier.

Dans ce sens, je joins mes efforts à ceux des autorités de la Versatile Davie, du président du syndicat des employés, M. Robert Monette, du président de la Chambre de commerce de la Rive-Sud, M. Louis Larivière, et du président du Conseil économique Lévis-Lauzon, M. Marcel Gosselin.

Monsieur le Président, je vous remercie et j'espère que nous aurons notre navire dans Lévis.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LE DROIT AU PAIEMENT DES SERVICES MÉDICAUX NON ASSURÉS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a promis en mars dernier que les Indiens recevraient des fonds pour toutes les personnes qui étaient reconnues membres d'une bande, peu importe si elles répondaient ou non aux critères du gouvernement fédéral régissant le titre d'Indien de plein droit. Comme je l'ai dit à l'époque, sans cette garantie, le droit des bandes indiennes de fixer leurs effectifs demeurerait dénué de sens. Or le gouvernement change maintenant son refrain.

Le 12 août, le directeur général des opérations à la Direction générale des services médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a émis une directive désavouant précisément la promesse du ministre. En voici un extrait:

> Pour avoir droit au paiement des services non assurés il faut être inscrit comme Indien de plein droit.

Cela veut dire que le gouvernement projette de perpétuer un double système de soins médicaux dans les localités indiennes. La directive remet en question la crédibilité du ministre des Affaires indiennes. Dans l'intérêt de la santé des Indiens et de sa propre crédibilité aux yeux des Indiens, le ministre des Affaires indiennes devrait s'entretenir avec son collègue de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et l'exhorter à procurer des services médicaux complets à tous les Indiens.

Article 22 du Règlement

[*Français*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'INSTALLATION DE NOUVELLES ENTREPRISES—LA NÉCESSITÉ POUR LE GOUVERNEMENT DE TENIR COMPTE DE CERTAINS FACTEURS

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, au cours du mois dernier, la compagnie Toyota annonçait son intention d'installer son usine d'assemblage au Canada. Dès cette nouvelle, je me suis empressé d'inviter cette compagnie à venir s'installer au Québec, plus particulièrement à Brossard dans ma circonscription de La Prairie.

La ville de Brossard a en disponibilité plus de 5 millions de pieds carrés en superficie et tous les services nécessaires à l'installation de ce genre d'entreprise tels que: voies ferrées, voie maritime, autoroute à quelques minutes de la frontière américaine et de l'aéroport et ce, à un très bon prix.

Par la suite, d'autres annonces ont été faites par d'autres compagnies. Je dois vous dire qu'elles sont aussi les bienvenues.

Enfin, monsieur le Président, j'aimerais faire remarquer à la Chambre que le Québec n'a pas été favorisé par le précédent gouvernement dans le domaine de l'industrie de l'automobile. J'exprime donc le désir que notre gouvernement dirigera ces entreprises dans des régions qui offrent à ces compagnies ce dont elles ont besoin et qu'il tiendra compte de la situation économique et du taux de chômage dans la région de Montréal où il demeure encore très élevé.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA SITUATION À TERRE-NEUVE ET AU LABRADOR

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, le secteur de la pêche côtière à Terre-Neuve et au Labrador est dans une situation critique. En raison de l'effondrement de ce secteur, près de la moitié des pêcheurs et des employés des conserveries de la province n'auront pas droit aux prestations de l'assurance-chômage cet hiver. Cela signifie que des milliers de travailleurs n'auront aucun revenu pendant les mois d'hiver. A long terme, il convient de régler cette situation par des discussions approfondies sur la révision de l'assurance-chômage et la commission royale d'enquête Macdonald. Par contre, c'est maintenant que les habitants de Terre-Neuve et du Labrador ont besoin d'aide.

J'exhorte le gouvernement à accorder des fonds suffisants pour la mise en œuvre de projets créateurs d'emploi à l'intention des pêcheurs et des employés des conserveries, afin que ces gens puissent avoir droit à l'assurance-chômage et en même temps améliorer leurs installations de travail.

En deuxième lieu, j'exhorte le gouvernement à approvisionner les conserveries côtières en produits de la pêche hauturière de façon à assurer un emploi continu à leurs employés. C'est là une affaire urgente sur laquelle le gouvernement doit se pencher immédiatement.

Questions orales

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU SECRÉTAIRE À L'ÉNERGIE DES ÉTATS-UNIS ET DU NOUVEL AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune du secrétaire à l'Énergie des États-Unis, l'honorable John Herrington, qu'accompagne le nouvel ambassadeur des États-Unis, M. Thomas Niles.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES BANQUES

LA FAILLITE DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LES ENTRETIENS DU MINISTRE SUR LA QUESTION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. L'attitude du gouvernement dans l'affaire de la Banque Commerciale du Canada a été une honte pour le pays. La tentative du ministre et de sa collègue, la ministre d'État chargée des Finances, en vue de camoufler l'affaire est encore plus grave, pour ne pas dire scandaleuse. Les fonds de pension au Canada ont perdu des millions de dollars et les particuliers canadiens ont été littéralement lessivés à cause de l'incompétence de deux ministres fédéraux. Le ministre des Finances peut-il nous dire avec qui il s'est entretenu au sujet de cette banque, outre ses collègues, le premier ministre et les hauts fonctionnaires de son ministère, durant les mois de juillet et d'août?

• (1415)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur l'introduction de la question du très honorable chef de l'opposition, car il convient de tirer certaines choses au clair.

La faillite de cette banque n'a pas commencé le 27 mars dernier, ni le 2 septembre, mais elle remonte à plusieurs années. Deux facteurs y ont contribué. Premièrement, les décisions prises par la direction de la banque ont entraîné une détérioration de son portefeuille de prêts, ce qui s'est soldé par un grand nombre de prêts douteux. Telle est l'origine de l'insolvabilité de la banque. C'est aussi ce qui a incité l'inspecteur général à décider de nous conseiller, le ministre d'État et moi-même. L'une des causes du problème, comme l'honorable représentant le sait très bien puisqu'il est intervenu à ce sujet à maintes reprises, c'est que le Programme énergétique national proprement dit était à l'origine de bon nombre des prêts douteux consentis par la banque au cours de cette période.

Je voudrais également bien préciser que nous n'avons absolument pas cherché à camoufler cette affaire. Nous avons proposé aux partis d'opposition de tenir des audiences de comité en vue d'obtenir les réponses à toutes les questions précises qui peuvent se poser à ce sujet.

Pour répondre à la question du député . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Pour répondre à la question précise . . .

M. le Président: Soyez bref, je vous prie.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, quand le chef de l'opposition laisse planer toutes sortes de sous-entendus . . .

M. le Président: A l'ordre.

LA VIABILITÉ DE LA BANQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre des Finances nous sert la même rengaine qu'en mars et avril derniers lorsqu'il nous a annoncé que le gouvernement renflouerait cet établissement. Quand il nous a présenté cette mesure, pourquoi lui et sa collègue ont-ils induit la Chambre en erreur en ne nous disant pas qu'elle ne rendrait pas cette banque économiquement viable?

Le ministre pourrait-il nous assurer que personne parmi son personnel, parmi les cadres supérieurs du ministère ou le ministre lui-même n'ont parlé aux principaux représentants des grandes institutions financières du Canada ou à leurs clients pour leur laisser entendre que le gouvernement avait l'intention de laisser sombrer l'établissement en question?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition doit s'attendre que la ministre d'État chargée des Finances ou moi-même allions voir les plus grands banquiers . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . pour savoir s'ils n'auraient pas intérêt eux-mêmes à sauver cet établissement. C'est ce que nous avons fait à la fin d'août et nous n'avons pas à nous en excuser. Nous assumions nos responsabilités, il me semble.

Des voix: Bravo!

LES APPELS TÉLÉPHONIQUES ET LES PROJETS DE VOYAGE—DEMANDE DE PRÉCISIONS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Vu la réponse du ministre, monsieur le Président, les Canadiens ont le droit de savoir exactement qui a causé la perte de cette banque, qui l'a coulée et qui a collaboré à la faire couler. Je demande qu'à la première occasion le ministre des Finances dépose à la Chambre la liste des appels téléphoniques que lui-même et ses collaborateurs immédiats ont effectués.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je veux la liste des déplacements du ministre et de ses collaborateurs immédiats pour les périodes pertinentes de juillet et d'août, de façon à connaître avec exactitude le nom des personnes avec lesquelles ils ont eu des entretiens, afin de comparer cette liste avec celle du registre des dépôts de la Banque Commerciale du Canada.

• (1420)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Hier, à l'extérieur de la Chambre des communes, monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition a formulé toutes sortes d'insinuations au sujet de prétendus appels téléphoniques que j'aurais faits . . .

M. Lapierre: Vous en avez fait.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . au cours desquels j'aurais fourni aux banques des renseignements confidentiels. Je le mets au défi de venir à l'extérieur de la Chambre et de fournir le nom des personnes auxquelles, selon lui, j'aurais fourni des renseignements confidentiels. S'il est incapable de prouver ce qu'il avance, qu'il démissionne.

Des voix: Bravo!

Des voix: Dehors!

Une voix: Allez vous promener, John!

M. le Président: A l'ordre!

L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES BANQUES—LES CONSEILS DONNÉS AUX BANQUES À CHARTE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. L'inspecteur général des banques a déclaré que durant l'été, de plus en plus inquiet de la situation de la Banque Commerciale du Canada, il avait averti les dirigeants des banques qui avaient participé au renflouage. Le ministre peut-il confirmer qu'il avait autorisé ces appels téléphoniques?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ces appels ont été faits par l'inspecteur général des banques qui est responsable directement auprès de la ministre d'État chargée des Finances.

M. Lapierre: Soyez sérieux, c'est votre responsabilité!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je ne peux pas faire de commentaires sur les entretiens entre l'inspecteur général des banques et la ministre d'État chargée des Finances, à ce moment-là.

M. Chrétien: C'est vous le ministre des Finances.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'invite le député à soulever cette question lors des audiences du comité . . .

M. Gauthier: Faites-le ici et tout de suite.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . que nous avons proposé aux partis d'opposition et au public canadien, pour que nous puissions étudier convenablement ces questions très complexes.

ON DEMANDE DES RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES DÉPOSANTS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, nous n'avons pas pu obtenir certains des renseignements que nous avons demandés au comité. Je demande donc encore une fois au ministre s'il acceptera de fournir à la Chambre les nom et adresse de tous ceux qui avaient des dépôts de plus de $100,000 en mars, en juin et à la date de la fermeture, le 2 septembre, pour que nous puissions voir quel mouvement il y a eu. Peut-il aussi nous donner des détails complets au sujet de ceux qui ont racheté les prêts des banques à prix d'aubaine?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que la députée connaît très bien l'article de la Loi sur les banques qui interdit au gouvernement de divulguer des renseignements confidentiels. Nous aimerions peut-être le faire, mais la loi nous l'interdit. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas répondre à ces questions.

Des voix: Donnez-nous les noms.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le très honorable chef de l'opposition, ce grand avocat de la rue Bay, me demande de violer la loi. Peut-il aussi me donner des conseils juridiques sur la façon dont il voudrait que je viole la loi?

Des voix: Bravo!

LES PROPOS DE LA MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, il fait toujours bon entendre deux représentants de Bay Street se disputer au sujet des banques.

Ma question, qui s'adresse au premier ministre, découle d'une réponse qu'a donnée hier la ministre d'État au Finances. Le premier ministre sait pertinemment qu'au mois de mars, le gouvernement fédéral, de concert avec les banques à charte, a participé au renflouement de la Banque Commerciale du Canada au coût de plusieurs millions de dollars. Par la suite, le gouvernement, ainsi que les banques à charte, ont garanti aux caisses de crédit, aux municipalités et à d'autres intéressés, que la Banque Commerciale du Canada serait rentable.

Or, nous savons maintenant que les banques à charte qui ont participé à ce renflouement ont été les premières à nuire à la viabilité de la Banque Commerciale en effectuant des retraits. Voici donc ma question. La ministre a déclaré, hier, que, selon elle, ces retraits étaient de pratique commerciale courante. Le premier ministre souscrit-il à cette opinion?

• (1425)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Tout d'abord, mon honorable collègue est-il certain que ce sont là les propos de la ministre?

M. Broadbent: Oui.

M. Mulroney: Vous êtes certain qu'il s'agit là des paroles exactes de la ministre? En fait, monsieur le Président, cela diffère quelque peu de ce que je me rappelle avoir entendu de la part de la ministre.

Je pourrais peut-être dire ceci à mon honorable collègue: si on devait renflouer au coût de centaines de millions de dollars une institution financière de l'ouest du pays, lorsque la ministre est intervenue à ce sujet, il aurait été contradictoire à l'extrême, après avoir élaboré un plan de renflouement d'une institution de l'ouest du pays, d'affirmer ensuite qu'elle pensait que c'était peine perdue.

M. Broadbent: Ce n'est pas là la question.

M. Mulroney: Manifestement, le gouvernement jugeait, à l'instar des banques et de l'Opposition, que le plan de renflouement prévu était conçu pour aider cette institution, ses déposants et l'ouest du pays.

En ce qui a trait à la question que soulève plus particulièrement mon honorable collègue, et il faut être circonspect vis-à-vis de l'hypothèse sur laquelle il se fonde, à savoir la prétendue déclaration de la ministre, je répondrai ceci. Nous avons invité les députés à soulever cette question au comité le plus rapidement possible, car si qui que ce soit, une banque à charte ou autre, a quelque chose à se reprocher, il faut que la population en soit informée, et si des actes illégaux ont été commis, des poursuites seront alors immédiatement intentées.

Des voix: Bravo!

LES RETRAITS DES BANQUES À CHARTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, étant donné ce qui se passe à l'intérieur comme à l'extérieur de la Chambre, il se pourrait qu'à un moment donné des poursuites soient intentées au criminel. Espérons que ce ne sera pas nécessaire, mais cela pourrait arriver. La question que je pose au premier ministre est cependant d'un tout autre ordre. Elle porte précisément sur le fait que les ministres de la Couronne ont la responsabilité de millions de dollars des deniers publics et que lorsqu'ils concluent des ententes avec les banques, ils devraient veiller à ce qu'elles ne ruinent pas le projet. C'est de cela qu'il s'agit.

Je demande au premier ministre de répondre à la question cette fois. S'il relit le compte rendu, il va voir que, hier, à la Chambre, la ministre d'État aux Finances a présenté comme une pratique commerciale normale le droit des banques de retirer leurs dépôts de la Banque Commerciale du Canada même si ces retraits avaient pour conséquence de saborder le projet.

M. Clark (Yellowhead): Lisez le compte rendu.

M. Deans: Je l'ai lu.

M. Clark (Yellowhead): Lisez le hansard. Dites la vérité.

M. Deans: Je l'ai lu.

M. Broadbent: Or, nous savons que les banques ont conclu une entente avec le gouvernement du Canada et que . . .

M. le Président: A l'ordre! Le député voudrait-il en venir au fait?

M. Broadbent: Nous savons qu'en retirant leurs fonds, elles ont voué le projet à l'échec. Le premier ministre leur donne-t-il raison d'avoir retiré ainsi leurs dépôts?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce que je sais, c'est que les banques à charte ont contribué une soixantaine de millions de dollars à un fonds pour sauver cet établissement de l'ouest du Canada. Il serait absurde à l'extrême de leur part, après avoir contribué 60 millions un mercredi, de les retirer le lendemain, le jeudi. Il est possible que ces faits soient mis en évidence par un comité parlementaire. C'est pourquoi nous voulons faire étudier cette affaire par un comité parlementaire pour qu'il puisse la juger.

Mon collègue dit que les banques ont sabordé le projet. Il n'en sait rien. Absolument rien. Si c'est le cas, nous allons sévir contre elles avec la plus grande rigueur, mais nous ne condamnerons personne sans preuves. Vous condamnez avant d'être en possession de tous les faits. C'est injuste.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le premier ministre devrait déjà savoir si les banques ont retiré ces fonds peu après les avoir déposés. Il ne devrait pas avoir besoin d'une enquête pour l'apprendre.

LA RESPONSABILITÉ DU CABINET

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre est responsable des actions de son ministre des Finances et de sa ministre d'État aux Finances. Le cabinet n'avait-il pas été informé des retraits? Le cabinet n'exerçait-il pas une surveillance permanente pour assumer ses responsabilités à l'égard des contribuables? Était-il disposé à sacrifier non seulement la Banque Commerciale du Canada mais aussi les coopératives de crédit et les municipalités, puis à demander encore 1 milliard de dollars à tous les autres contribuables du Canada pour payer le tout? Est-ce là ce que le premier ministre considère comme une attitude responsable de la part de nos dirigeants?

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la série de questions de mon collègue m'a complètement sidéré. Je sais que les libéraux agiraient de la sorte. Ils nous reprochent d'aider un jeune établissement. Ils n'ont pas dit un mot quand ils ont injecté deux milliards de dollars dans Canadair de Montréal et ils ont ensuite refusé de rendre des comptes à la Chambre. C'est pourtant ce qui s'est produit. Nous voulons qu'un comité examine cette affaire.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je me souviens d'avoir demandé à mon prédécesseur de charger un comité d'étudier la question et d'essayer de sauver cet établissement de Montréal, mais j'ai essuyé un refus.

Des voix: Règlement!

M. Mulroney: Je signale à mon collègue que le problème s'est posé et que nous avons essayé, avec tous les établissements concernés, de trouver une série de mesures d'aide pour sauver cette banque de l'ouest du Canada. Le gouvernement croyait que cela marcherait, d'après les recommandations qui lui avaient été faites. Tous les députés espéraient que cela marche, j'en suis sûr, parce que c'eut été dans l'intérêt du Canada et de tous les établissements du pays. Cela n'a toutefois pas marché, et nous en subissons les conséquences. Le seul moyen de déterminer qui est responsable de la situation consiste à étudier la question devant un comité parlementaire et de la faire trancher dans une tribune compétente, selon les règles. Je n'admettrai pas l'idée de punir les coupables avant de les avoir jugés. C'est pourtant ainsi que le NPD procède.

Des voix: Règlement!

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LE RETRAIT DE FONDS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, il paraît clair que les contacts ont été faits par les employés du bureau du ministre dans les milieux financiers. Alors, le ministre n'est-il pas d'accord sur le fait que les gens ainsi contactés avaient tout intérêt à retirer leurs fonds de la banque au plus vite?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de demander au député . . .

M. Lapierre: Non, c'est lui qui pose la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . s'il se fonde sur des renseignements précis pour affirmer cela. Dans l'affirmative, passez-les moi et je répondrai. Je ne suis pas au courant qu'il y ait eu des prises de contact, outre ce que j'ai mentionné dans ma réponse au chef de l'opposition. Si lui ou son chef ont d'autres renseignements, qu'ils me les fassent voir.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, le ministre nous dit-il que s'il s'avère que des personnes de son cabinet ont ainsi effectué des prises de contact, elles ont alors eu une part directe à l'effondrement de cette banque et à la charge de un milliard de dollars imposée aux contribuables canadiens?

Des voix: Question.

M. Hnatyshyn: Quelle est la question?

M. Johnston: Le ministre veut-il reconnaître que s'il s'avère qu'il y a eu ainsi des prises de contact, cela aura contribué directement à l'effondrement de la banque et à la charge de un milliard de dollars imposée aux contribuables canadiens?

M. Mulroney: C'est une question conjecturale.

M. Hnatyshyn: Irrecevable.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne comprends pas la nature de la question. Est-ce qu'il voudrait la répéter de façon plus claire . . .

M. Gauthier: Avez-vous poussé la banque dans le précipice?

M. le Président: Il y a certaines traditions concernant les questions conjecturales. Le député d'Ottawa-Centre.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT A ATTENDU AVANT D'ESSAYER D'ÉTABLIR LA SITUATION VÉRITABLE DE LA BANQUE COMMERCIALE CANADIENNE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et a trait au même sujet.

Je viens d'établir aujourd'hui que les banques à charte qui ont participé au plan de sauvetage de la Banque commerciale canadienne ont décidé, dès le commencement, de déduire les 60 millions de dollars, qu'ils ont coulés dans ce plan de sauvetage, et de le traiter comme une perte.

Est-ce que le Cabinet ou le gouvernement était au courant de l'opinion des banques à charte, savoir que c'était une perte dès le commencement avec peut-être une possibilité de gagner un peu? Dans la négative, pourquoi le gouvernement est-il resté presque quatre mois avant d'essayer d'établir l'état véritable de la Banque commerciale canadienne?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député semble avoir des renseignements dont la Chambre ne dispose pas. J'ai mentionné que, au mois de mars, l'Opposition officielle et nous, les intervenants dans le dossier, étions tous d'avis, si je ne m'abuse, que cette action était de nature à sauver cette institution nationale localisée dans l'Ouest canadien. C'est pour cela qu'on l'a fait. Maintenant, si vous me dites . . . Oui, mais vous l'avez approuvé. C'est parce que vous croyez . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Mulroney: Si vous avez de nouveaux renseignements . . . Nous, tout ce que nous savions à ce moment-là, c'était que les banquiers et les autres croyaient que cette opération était de nature à sauver l'institution en question. C'est pour cela que nous l'avons fait.

[*Traduction*]

LES FAITS CONNUS DU CABINET

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre. Nous étudions la compétence du gouvernement à gérer les affaires de notre pays. Il vient de faire perdre 1 milliard de dollars aux contribuables canadiens. Le premier ministre nous dit qu'il ignore que les banques à charte ont passé par profits et pertes les 60 millions de dollars qu'elles avaient consacrés à la tentative de sauvetage en mars. Si le cabinet n'était pas au courant de cela, quel genre de gestion le Canada pouvait-il bien avoir, et n'est-ce pas la raison pour laquelle nous avons perdu 1 milliard de dollars de l'argent des contribuables?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je n'ai absolument pas dit cela. Le problème avec les néo-démocrates, c'est qu'ils posent des questions mais qu'ils n'écoutent même pas les réponses. Voilà ce que ne va pas avec eux.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

ON DEMANDE SI UNE ÉTUDE A ÉTÉ FAITE AU SUJET DE LA NORBANQUE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre des Finances.

Il semble être évident maintenant qu'il faut faire notre deuil de la Canadian Commercial Bank. Il y a eu des erreurs fondamentales de commises dans ce dossier, mais il reste une autre banque qui, je crois, mériterait peut-être d'être sauvée, et c'est la Norbanque.

Je demanderais au ministre des Finances si lui-même ou la ministre d'État (Finances) a procédé à une enquête sur la valeur des actifs de la Norbanque afin de savoir si cette banque-là était viable.

On a appris que cela avait pris quatre mois avant qu'une étude soit faite pour la Canadian Commercial Bank

Est-ce que maintenant le ministre peut nous dire si une telle étude a été faite? Et si oui, est-ce que la banque peut être viable?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député est lui-même un ancien banquier. Il devrait connaître la réponse. Je ne peux, en tant que ministre des Finances, nommer un curateur à une banque que pour une seule et unique raison. Cette unique raison, c'est un rapport de l'inspecteur général des banques. J'ai ce rapport pour la Banque Commerciale du Canada et pour la Norbanque, et c'est sur ces rapports que se fondent les décisions.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET D'UNE CERTAINE ÉTUDE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je voudrais encore en revenir à cette question-là parce qu'elle est capitale et, à mon avis, c'est la raison pour laquelle tout le «bail out» de la Canadian Commercial Bank a failli.

Est-ce que le ministre des Finances nous dit aujourd'hui qu'il a en sa possession une étude semblable à celle qui a été préparée par M. Hichman qui a conclu à la fermeture de la Canadian Commercial Bank? Est-ce ce que le ministre vient de me dire?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, pensez-vous que je prendrais une telle décision complètement à l'aveuglette?

M. Garneau: C'est ce que vous avez fait. C'est ce que vous avez fait en mars.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député de Laval-des-Rapides ne sait pas de quoi il parle. En tant qu'ancien banquier, il aurait dû lire la Loi sur les banques avant d'assumer les responsabilités de président de banque. Je dois avoir un rapport pour ces deux banques avant de pouvoir nommer un curateur. Ces deux banques ont collaboré avec l'inspecteur général des banques pour fournir les informations sur lesquelles ont été basées les décisions. Il y a un rapport pour la Norbanque et pour la Banque Commerciale du Canada qui est le produit d'une quantité de travail considérable accompli par l'inspecteur général.

LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il n'ignore pas que notre système bancaire est l'un des plus rentable au monde et qu'au cours du troisième trimestre, les banques canadiennes ont enregistré un accroissement de 27 p. 100 de leurs profits par rapport au troisième trimestre de l'année dernière. Le ministre sait également que les banques ont toujours eu pour habitude de se porter mutuellement secours en périodes de crise.

Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé, dans ce cas particulier, de rompre avec cette tradition et de demander aux contribuables canadiens de cracher environ 1,000 millions de dollars pour renflouer cette banque, la BCC de même que la Northland, si nécessaire? Pourquoi a-t-il rompu avec cette tradition?

• (1440)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, en mars, nous avons conclu un accord avec les banques, la Société d'assurance-dépôt du Canada, l'Alberta et la Colombie-Britannique en vue de faire précisément ce que le député aurait voulu nous voir faire le 2 septembre. Nous avons discuté avec les dirigeants de ces banques. Une ou deux autres banques sont venues nous dire qu'une fusion avec les banques en difficulté pourrait les intéresser. Elles ont examiné la situation et décidé de ne pas donner suite à ce projet.

Nous avons donc estimé nécessaire d'agir comme nous l'avons fait. Il s'agit là de questions très complexes et le député obtiendra des réponses plus complètes et plus détaillées en les posant aux audiences du comité.

ON DEMANDE LA LISTE DES DÉPOSANTS PROTÉGÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, le ministre croit-il avoir le droit de demander aux contribuables de sacrifier un milliard de dollars pour renflouer cette banque sans fournir la liste des gens qui en bénéficieront? Qui essaie-t-il de protéger? Est-ce une opération de camouflage? Préfère-t-il que les Canadiens ignorent le nom des sociétés qui en profiteront?

M. Clark (Yellowhead): Encore des insinuations.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): On se complaît à faire des insinuations, à commencer par le chef de l'opposition et voilà que le critique des finances du NPD s'y met à son tour. Je l'invite à soulever ces questions au comité.

Je tiens à lui dire une chose; vous ne pouvez pas faire deux poids deux mesures à l'égard des dépositaires. Ils doivent tous être traités sur un pied d'égalité.

M. Riis: Qui sont-ils?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je lui rappelle que s'il se donnait la peine d'écouter . . .

M. Broadbent: Alors à quoi sert-il d'avoir un comité?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si son chef veut se donner la peine d'écouter la réponse à la question, les dépositaires appartiennent aux milieux les plus divers. Il s'agit aussi bien de cultivateurs que de petites entreprises de différentes localités du pays. Il y a également des hôpitaux. La municipalité de Kanata est, elle aussi, au nombre des dépositaires. Il y a toutes sortes de gens, de même que le maire . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous devons tous les traiter sur un pied d'égalité.

* * *

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

L'ADJUDICATION DE TRAVAUX

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le premier ministre nous a dit hier que si la Société pour l'expansion des exportations avait confié du travail à Sam Wakim ou à son étude d'avocats, il n'y était pour rien. Je voudrais donc demander maintenant au ministre d'État chargé du Commerce international, qui avait recommandé cette étude à la Société pour l'expansion des exportations, si lui-même ou l'un de ses collaborateurs avait discuté avec M. Wakim de la possibilité que ce travail lui soit confié?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce international): Lorsque nous avons assumé la responsabilité de la Société pour l'expansion des exportations, monsieur le Président, nous avons examiné la plupart de ses activités et nous avons constaté qu'elle faisait effectuer pour 1 million de dollars par année de travaux à forfait. Nous avons estimé que d'autres études d'avocats, un peu partout au Canada, devaient elles aussi en avoir leur part . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Kelleher: Nous avons demandé à la Société pour l'expansion des exportations d'envisager la possibilité de confier des affaires à d'autres études d'avocats. Elle nous a répondu qu'elle était toute disposée à le faire, pourvu que lesdites études d'avocats soient compétentes, qu'elles disposent d'un bureau à Ottawa, et que leurs honoraires soient concurrentiels. Comme l'étude d'avocats bien connue Weir and Foulds remplissait ces trois conditions, la Société lui a confié des travaux.

J'aimerais préciser que la Société pour l'expansion des exportations confiait déjà des affaires à cette étude d'avocats avant que nous n'accédions au pouvoir.

Des voix: Oh, oh!

L'EXISTENCE DE DISCUSSIONS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Tout cela est fort intéressant, monsieur le Président. Cependant, j'aimerais bien que le ministre réponde à ma question. Avant de confier ce travail à l'étude d'avocats à laquelle M. Wakim venait de s'associer, le ministre ou l'un de ses collaborateurs avait-il discuté de la possibilité de lui en confier?

L'hon. James Kelleher (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur le Président, je prie le député de se souvenir que c'est l'étude d'avocats Weir and Foulds qui a été retenue. De nombreux avocats, y compris M. Wakim—il n'était pas le seul—ont discuté avec moi de la possibilité de s'occuper d'affaires juridiques non seulement pour le compte de la Société pour l'expansion des exportations, mais aussi pour d'autres sociétés qui font rapport à la Chambre par mon intermédiaire.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES CONSÉQUENCES DU CALCUL DU REVENU DE PENSION SUR LES PRESTATIONS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La société Inco de Sudbury annonçait hier qu'elle aurait à réduire son personnel de 1,000 employés en raison de sa production. Il est préférable pour la localité et les travailleurs eux-mêmes qu'on leur offre un programme de retraite précoce pour protéger les emplois des travailleurs plus jeunes. La modification au sujet du revenu de pension aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage pourrait avoir un effet dissuasif. La ministre est-elle disposée à renoncer à ce changement ou du moins à différer l'application de la proposition concernant le revenu de pension utilisé dans le calcul des prestations d'assurance-chômage?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est très clair, je crois, que l'assurance-chômage n'est pas en cause en l'occurrence. Il s'agit plutôt du comportement d'une compagnie qui de nouveau réalise des profits importants—33 millions de dollars durant le premier semestre cette année—aux dépens des employés. Elle menace maintenant les employés voire la localité d'effectuer de nouveaux congédiements. D'après ses propres calculs, la compagnie a déclaré qu'un nombre considérable d'employés accepteront une retraite précoce étant au courant des dispositions régissant l'assurance-chômage. Je veux signaler au député que je trouve le comportement de cette société absurbe et j'espère qu'il partage mon avis.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LE NIVEAU D'EMPLOI À L'INCO

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. J'appuie sans réserves ce que dit la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Compte tenu de l'analyse juste que la ministre a faite, quelles mesures entend prendre le premier ministre pour s'assurer qu'il n'y ait pas de pertes d'emplois à l'Inco?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je pourrais m'adresser au chef de l'opposition, qui est un ancien membre du conseil d'administration d'Inco, je crois.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Non, ce n'est pas le cas.

M. Mulroney: Je voulais seulement voir s'il dormait.

Comme l'a signalé la ministre de l'Emploi, nous allons veiller soigneusement à ce que les entreprises assument leurs responsabilités sociales.

M. Rodriguez: Comme l'a fait l'Iron Ore?

M. Mulroney: Pardon?

M. Rodriguez: Comme l'a fait l'Iron Ore?

M. Mulroney: Exactement, comme l'a fait l'Iron Ore, dont nous pourrions citer en exemple le programme qui n'a nécessité ni loi provinciale ni loi fédérale. J'ai eu l'honneur de proposer et de faire adopter le programme de retraite le plus généreux de toute l'histoire du Canada. Voilà donc ce que nous allons faire.

Des voix: Bravo! Encore!

M. le Président: Peut-être pourrions-nous nous en tenir à la réponse.

M. Mulroney: Puis je me suis présenté comme candidat dans la circonscription où se trouve Schefferville et j'ai enlevé tous les scrutins.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1450)

LES DOUANES ET L'ACCISE

LE SERVICE AU POSTE FRONTALIER SITUÉ AU PONT BLUE WATER

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, ma question s'adesse au ministre du Revenu national. Il est question que le poste douanier situé au pont Blue Water subisse une autre réduction de personnel. Le ministre peut-il m'assurer que nous allons d'abord trouver une solution au problème qui sévit actuellement à ce poste frontalier où les automobilistes doivent faire la queue pendant des heures, avant de songer encore une fois à réduire le nombre des employés?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je comprends l'inquiétude du député de Sarnia-Lambton en ce qui concerne la qualité des services à cet endroit. Qu'il sache que j'ai déjà abordé la question avec mes collaborateurs. Dès qu'il y aura du nouveau, je le mettrai au courant.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA SITUATION DES TRAVAILLEURS DES USINES DE CONDITIONNEMENT DU POISSON À TERRE-NEUVE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. J'espère qu'elle répondra aussi bien à celle-ci qu'à la dernière. Ma question porte elle aussi sur la situation désastreuse des travailleurs. C'est un échec complet pour la pêche côtière à Terre-Neuve. La ministre le sait. Elle sait que 50 p. 100 des travailleurs d'usines et des pêcheurs n'auront pas assez cotisé pour toucher les prestations l'hiver prochain. Qu'est-ce qu'elle va faire? Est-elle disposée à prendre immédiatement les mesures qui ont été prises auparavant,et à annoncer un programme spécial de travaux pour que les gens ne subissent pas l'humiliation du bien-être social l'hiver prochain?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je réponds au député que nous sommes parfaitement au courant de la situation. Nous la suivons de très près. Nous sommes parfaitement au courant des températures de l'eau et de l'échec subi par certains secteurs de la pêche professionnelle cet été. Mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans, suit constamment. en permanence. Permettez-moi de dire au député qu'il serait prématuré d'annoncer des mesures pour l'instant, avant de connaître les résultats de la campagne d'automne. Voilà pourquoi nous suivons de très près la situation.

ON DEMANDE UN PROGRAMME DE TRAVAUX D'HIVER

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Je dirai à la ministre, monsieur le Président, que ce n'est pas la température de l'eau qui m'inquiète mais celle des pêcheurs. Elle continue de monter. Si nous attendons la fin de la campagne qui se terminera en novembre, il sera trop tard. Il faut de l'argent. Il en faut tout de suite. Si la ministre attend, il sera trop tard. Va-t-elle annoncer immédiatement un programme de travail pour l'hiver qui vient?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député sait que nous avons pris des mesures le printemps dernier à cause de la situation des glaces. Nous l'avons fait en fonction d'une analyse continue de la situation. Nous faisons exactement la même chose actuellement. Nous serons en mesure de savoir comment réussit la campagne d'automne.

LA SOUVERAINETÉ NATIONALE

LE RÔLE DES INUIT DANS L'ÉTABLISSEMENT DE LA POSITION DU CANADA

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne la nouvelle politique du Canada sur la question de la souveraineté dans l'Arctique. Hier, le ministre a directement rattaché notre souveraineté dans l'Arctique à la présence des Inuit qui, pour reprendre les paroles du ministre, utilisent et occupent, depuis des temps immémoriaux, la terre et la glace dans l'archipel arctique.

Puisque la présence inuit et autochtone est essentielle à la souveraineté canadienne, le gouvernement est-il prêt maintenant à régler la question des titres autochtones dans les régions qui ne sont pas visées par des traités?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si vous me permettez une petite entorse à la coutume, je voudrais remercier le député pour le bon esprit qu'il a manifesté en répondant à la déclaration hier.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): La réponse à la question du député, et mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien va le confirmer, est oui.

LES DROITS SOUS-MARINS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je dois aussi rendre hommage au ministre. Je crois qu'il nous a annoncé hier des mesures très importantes pour notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Fulton: Je crois que cela suffit, monsieur le Président.

En ce qui concerne la nouvelle politique relative à notre souveraineté dans l'Arctique, le ministre n'a pas abordé d'autres aspects importants dont la façon d'affirmer notre souveraineté en matière de droit international. Le ministre s'apprête-t-il à invoquer la Loi sur le pétrole et le gaz des terres du Canada pour étendre le plus possible nos droits sous-marins sur nos frontières maritimes et ce, jusqu'au 141e méridien entre le Yukon et l'Alaska y compris?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il m'est venu à l'idée hier que je devrais ajouter le nom du député de Skeena sur la liste des personnes que je consulte le plus souvent sur ces questions.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA PORNOGRAPHIE

ON DEMANDE DES LOIS PLUS SÉVÈRES

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Je le félicite d'avoir récemment saisi la Chambre d'une mesure législative progressiste visant à mettre fin au problème de la prostitution dans nos villes. Compte tenu de cette initiative, le ministre peut-il nous dire quand il pourrait proposer, de façon aussi ferme, des mesures susceptibles de renforcer nos lois contre la pornographie, notamment la pornographie avec violence et au caractère exploiteur?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de me remercier.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Les remerciements sont rares à la Chambre, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Si le joueur de flûte d'Hamelin venait à Ottawa, il ne nous resterait plus d'opposition.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Une voix: Il a attendu tout l'été pour pouvoir placer celle-là.

M. Crosbie: Ces questions, le député le sait, sont très complexes. Nous examinons présentement avec les gouvernements provinciaux et avec d'autres groupes très intéressés en quoi devraient consister ces mesures. J'espère que nous pourrons en présenter un groupe d'ici Noël ou sinon, certainement peu après.

* * *

[*Français*]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'AIDE GOUVERNEMENTALE DESTINÉE AUX FAMILLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le 5 novembre dernier, dans le premier discours du Trône du premier ministre, au sujet des politiques de familles avec enfants, au paragraphe traitant de justice sociale, on peut lire, et je cite:

> Mon gouvernement attache une grande importance à l'application de mesures d'aide destinées à renforcer la cellule familiale . . .

Est-ce que le premier ministre pourrait dire aux 3.5 millions de familles au Canada que dans ce message, c'était qu'il y aurait une diminution de 3 p. 100 de l'indexation des allocations familiales, une diminution de 3 p. 100 du crédit d'impôt-enfant, une diminution de 55 millions de dollars relativement au programme d'aide en ce qui a trait au revenu de ces familles-là?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait reconnu l'importance que le gouvernement et la société canadienne donnent à la cellule familiale. Beaucoup d'entre nous, ici même et dans la société en général, estimons qu'il faudrait renforcer ce principe, car certaines tendances risquent d'affaiblir la cellule familiale. Le gouvernement souhaite présenter des initiatives qui valoriseront la position de la famille par rapport au gouvernement et, surtout, réaffirmeront que la cellule familiale est l'élément fondamental de notre société. Je suis heureux que le député le reconnaisse.

Deuxièmement, en ce qui concerne les propositions du député à propos des allocations familiales, je lui rappellerais que, en 1976, lorsqu'il appartenait au gouvernement, son parti a bloqué l'indexation des allocations.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, je comprends très bien et je partage l'opinion du premier ministre de ne pas se lever parce que c'est gênant quand on coupe 55 millions pour les familles et que l'on trouve un milliard . . . Je comprends qu'il ait honte de cela.

Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse justement au ministre de l'injustice sociale au Canada. Et au sujet du discours du Trône, vous mentionnez que votre rôle était justement de lancer des signaux pour améliorer la condition de vie des familles. Je vous pose une question honnêtement, et je veux avoir une réponse honnête: Est-ce que c'était de réduire de 55 millions les programmes destinés à aider ces familles-là? C'était cela votre position?

[*Traduction*]

Mme Copps: Si vous pensez que c'est une bonne blague, ce n'est pas l'avis des familles.

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, la députée devrait peut-être étudier notre proposition. La plupart des organismes sociaux disaient: «Augmentez le crédit d'impôt-enfants». C'est ce que nous avons fait. Si le député examine la proposition qui se trouvait dans le budget lui-même, il constatera que la réduction est inférieure à celle que les libéraux avaient imposée en 1976.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le mardi 10 septembre 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

J'ai une décision à rendre sur un rappel au Règlement.

Le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) invoque le Règlement.

* * *

● (1500)

QUESTION DE PRIVILÈGE

RECTIFICATION APPORTÉE AUX PROPOS DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Les réponses que le premier ministre (M. Mulroney) donne tous les jours m'ont incité à intervenir pour faire une rectification. Je sais qu'il n'aime pas que la vérité vienne affaiblir son argumentation mais je tiens à préciser à la Chambre que je ne suis pas et que je n'ai jamais été membre du conseil d'administration de la société Inco.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉPOT D'UN AVIS DE MOTION DE VOIES ET MOYENS DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Le lundi 9 septembre 1985, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a fait un rappel au Règlement; il jugeait que l'honorable président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) avait enfreint les règles de procédure en déposant un avis de motion de voies et moyens par le biais d'un rappel au Règlement, après avoir par conséquent interrompu le discours d'un autre député.

Le député d'Ottawa-Vanier a fait hier matin un parallèle entre cette affaire et le fait que le Règlement de la Chambre interdit d'invoquer le Règlement pour proposer l'ajournement ou des amendements. Il prétendait que le président du Conseil privé avait enfreint la coutume et les usages.

Je tiens à signaler à cet égard que les motions d'ajournement et que les amendments sont des motions secondaires et qu'elles se rattachent par conséquent à une motion principale dont la Chambre est saisie ou qu'elles en dépendent. C'est pourquoi elles doivent être proposées dans le cadre d'un certain débat et non pas de façon fortuite.

L'article 65 du Règlement permet à un ministre de la Couronne de déposer des motions de voies et moyens en tout temps, pendant une séance, peu importe le sujet à l'étude. La présidence éprouve toutefois de la difficulté à interpréter l'expression «en tout temps» dans l'absolu. Ainsi, il ne conviendrait pas de le faire pendant la période des questions. Nos usages ne laissent planer aucun doute à ce sujet.

Puisque j'ai eu l'occasion d'étudier la question, je peux dire au député d'Ottawa-Vanier que le ministre n'a en réalité pas enfreint nos usages, qu'il n'a pas créé de précédent. Je lui signale que d'après la page 8639 du hansard du 11 décembre 1973, une motion analogue a été déposée par le biais d'un rappel au Règlement. Par conséquent, si je dois reconnaître que l'initiative que le ministre a prise lundi est réglementaire, je tiens à ajouter que je ne suis pas tout à fait d'accord que l'on interrompe un autre député pour déposer des documents, sauf si l'heure de l'ajournement risque d'empêcher leur dépôt.

A l'avenir, il serait peut être préférable de déposer ces avis de motion à la fin des ordres inscrits au nom du gouvernement et avant les initiatives parlementaires, ou eut regagné sa place et avant qu'un autre n'obtienne la parole pour encore avant ou après, mais non pendant l'intervention d'un député.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis heureux que vous ayez expliqué avec précision ce que j'ai fait lundi.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

LA PORNOGRAPHIE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la Chambre des communes signée par 2,200 citoyens résidants de la ville et de la région de Hawkesbury présentant un grief sur la pornographie.

[*Traduction*]

LES INDEMNITÉS DE PENSION

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition au nom de plusieurs citoyens de la Colombie-Britannique. Ils demandent au Parlement de veiller à ce que tous les employés retraités conservent leurs indemnités de pension et touchent des prestations d'assurance-chômage sans déduction du revenu de pension.

LE PROGRAMME D'EMPLOI POUR LES JEUNES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plusieurs citoyens de Winnipeg. Ils demandent au gouvernement de créer un nouveau programme d'emploi pour les jeunes de façon à remédier effectivement au chômage qui accable tous les groupes de jeunes, programme qui répondra à des besoins communautaires importants et qui permettra à des organismes à but non lucratif ainsi qu'au secteur privé d'en profiter de façon appréciable.

LES INDEMNITÉS DE PENSION

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom de plusieurs citoyens de la Colombie-Britannique. Ils signalent que les indemnités de pension sont indispensables au maintien du revenu familial et compensent les travailleurs pour leur apport de toujours à la société. Ils demandent donc que les indemnités de pension ne soient pas déduites de leurs prestations d'assurance-chômage.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de citoyens de Halifax en Nouvelle-Écosse. Ils demandent au gouvernement de retrancher de la Loi sur l'assurance-chômage la disposition qui considérerait le revenu de pension comme revenu gagné aux fins de l'assurance-chômage.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Questions au Feuilleton

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 391 et 416.

[*Texte*]

L'INAUGURATION DE CENTRES D'EMPLOI DU CANADA

Question no 391—**M. Allmand:**

1. Le vendredi 3 mai 1985, le député de Timmins-Chapleau a-t-il assisté, au nom du gouvernement, à l'inauguration des Centres d'emploi d'été des étudiants à Sudbury et Elliott Lake (Ont.) et, dans l'affirmative, *a*) qui l'y a invité, *b*) quel était son rôle lors des inaugurations, *c*) comment s'y est-il rendu, *d*) d'où est-il parti pour se rendre à *a*) (i) Sudbury (ii) Elliott Lake, *e*) combien le voyage a-t-il coûté, *f*) à quel budget a-t-on imputé ces dépenses?

2. Le député de Parry Sound-Muskoka a-t-il été invité à assister, au nom du gouvernement, à l'inauguration du Centre d'emploi d'été des étudiants à Espanola (Ont.) et, dans l'affirmative, *a*) qui l'y a invité, *b*) quel était son rôle exact lors de l'inauguration?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Oui.

a) L'honorable député de Timmins-Chapleau a été invité, à la demande de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, à assister à l'inauguration du Centre d'emploi du Canada pour étudiants à Sudbury et Elliot Lake. *b*) L'honorable député de Timmins-Chapleau représentait la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. *c*) En automobile. *d*) (i) De sa résidence d'Iroquois Falls à Sudbury, (ii) de Sudbury à Elliot Lake. *e*) (i) Voyage à Sudbury—$265.87, (ii) voyage à Elliot Lake—$162.48, *f*) Les dépenses ont été affectées au budget du cabinet de la ministre.

2. Oui. *a*) L'honorable député de Parry Sound-Muskoka a été invité, à la demande de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, à assister à l'inauguration du Centre d'emploi du Canada pour étudiants à Espanola. *b*) L'honorable député de Parry Sound-Muskoka représentait la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

LE PROGRAMME ÉTÉ CANADA

Question no 416—**M. Robichaud:**

1. En *a*) 1984 et 1985, combien d'emplois reliés au tourisme ont été créés par le programme «Été Canada» au (i) Nouveau-Brunswick (ii) Canada?

2. En 1985, combien d'emplois reliés au tourisme seront créés grâce au programe «Défi 85» *a*) au Nouveau-Brunswick, *b*) dans les provinces maritimes, *c*) au Canada?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. *a*) En 1984, le programme Été Canada a créé au Nouveau-Brunswick, 212 emplois reliés au tourisme, et 4,809 au Canada. *b*) Été Canada n'existait pas en 1985.

2. D'après presque toutes les des ententes signées en vertu du programme Défi 85, le nombre d'emplois créés reliés au tourisme, est: *a*) 179 au Nouveau-Brunswick; *b*) 780 dans les provinces maritimes; et *c*) 7,073 au Canada.

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Article 31 du Règlement

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaie.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande au secrétaire parlementaire de signaler à quiconque est chargé de répondre aux questions que certaines questions assez importantes figurent à la page 26 du supplément mensuel du *Feuilleton*, soit par exemple la question nº 386 qui porte sur la pension de la Fonction publique. Il importe, je crois, qu'on réponde à ces questions bientôt.

M. Lewis: Monsieur le Président, je prendrai la demande du député en délibéré.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton?*

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT

LA PARTICIPATION CANADIENNE À LA RECHERCHE SUR L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE

M. le Président: J'ai reçu avis d'une motion proposée par la députée de New Westminster-Coquitlam (Mme Jewett) aux termes de l'article 31 du Règlement.

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, en conformité des dispositions de l'article 31 du Règlement, je demande à proposer que la Chambre s'ajourne dès maintenant en vue de débattre une question extrêmement urgente et importante, soit celle du tort que causent à notre intérêt national les ministres qui donnent de l'aide aux entreprises canadiennes désireuses de prendre part à la recherche sur la guerre des étoiles alors que le premier ministre (M. Mulroney) a catégoriquement affirmé, le 7 septembre, que cette participation ne serait pas dans l'intérêt du Canada.

Si nous en avons la permission, les députés de mon parti se feront les porte-parole des Canadiens qui s'inquiètent de cette initiative, et nous nous employerons à montrer au gouvernement que toute participation à l'Initiative de défense stratégique menacerait le Canada dans ses intérêts nationaux et internationaux.

M. le Président: La députée de New Westminster-Coquitlam a donné comme il se doit avis à la présidence de son intention de demander à présenter une motion d'ajournement.

Je reconnais que la question soulevée lui tient à cœur, qu'elle est importante pour un grand nombre de députés et que la Chambre s'y intéresse de près, mais la députée ne m'a pas convaincu, par ses arguments, du caractère urgent de cette question, et je ne puis autoriser un débat d'urgence.

En outre, conformément à la décision que j'ai rendue au début de la semaine, je rappelle à la députée, compte tenu que la Chambre a été saisie du premier rapport du comité mixte spécial des relations internationales, qu'elle pourrait par ce biais trouver moyen d'obtenir sous peu un débat sur cette question.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton.*

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, si vous pouviez faire l'appel de la motion nº 2 inscrite en mon nom, je demanderais qu'elle soit reportée à l'ordre du jour.

M. Hnatyshyn: On ne peut procéder ainsi.

M. le Président: C'est tout à fait légitime si j'en fais l'appel. On me demande donc de faire l'appel de la motion nº 2.

LES COMMUNICATIONS ENTRE LA DIRECTION RÉGIONALE POUR LA COLOMBIE-BRITANNIQUE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET TOUSSOWASKET ENTERPRISES LTD.

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des lettres, mémoires, procès-verbaux, appels téléphoniques, études et autres documents échangés, en 1980, 1981 et 1982, entre *a*) le directeur général pour la Colombie-Britannique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou l'un de ses fonctionnaires et M. Noll Derriksan ou Toussowasket Enterprises Limited ou tout représentant ou employé de Toussowasket Enterprises, *b*) M. Noll Derriksan ou Toussowasket Enterprises Limited et le Fonds d'aide à l'économie des Indiens, *c*) le directeur général régional pour la Colombie-Britannique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou l'un de ses fonctionnaires et la Westbank Development Company ou tout représentant ou employé de cette société, *d*) le directeur général régional pour la Colombie-Britannique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou l'un de ses fonctionnaires et M. Ron Derriksan ou la bande indienne de Westbank au sujet de M. Noll Derriksan, Toussowasket Enterprises Limited, tout représentant ou employé de cette société ou le parc de roulottes de Mont Boucherie ou toute transaction financière relative à ce qui précède, *e*) le directeur général régional pour la Colombie-Britannique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et l'administration centrale de la Direction du développement économique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet de M. Noll Derriksan, Toussowasket Enterprises Limited ou tout représentant ou employé de cette société, le parc de roulottes de Mont Boucherie, M. Ron Derriksan, la bande indienne Westbank ou la Westbank Development Company.

M. le Président: La motion est-elle reportée à l'ordre du jour?

M. Hnatyshyn: Oui.

M. le Président: Reportée à l'ordre du jour. Les autres avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI AUTORISANT LA DISSOLUTION DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 10 septembre, de la motion de M. de Cotret: Que le projet de loi C-60, tendant à autoriser l'obtention de la dissolution de certaines sociétés d'État et à modifier ou abroger d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, l'objet du projet de loi C-60 n'est sûrement pas conforme aux déclarations des ministériels avant les élections au sujet des sociétés d'État. Je rappellerai simplement que ce que nous étudions aujourd'hui c'est le principe du projet de loi. J'espère que cette non-mesure sera étudiée en comité plénier, qu'elle sera lue pour la troisième fois et adoptée rapidement. En effet, le député qui a présenté le projet de loi a dit, et je le cite, que c'était un effort pour «rationaliser . . . les sociétés de la Couronne». Il a aussi dit que «nous allions dissoudre maintenant» ces quatre sociétés de la Couronne. Le fait est que ces sociétés de la Couronne n'existent même pas dans la réalité.

• (1510)

La première, la Canadian National (West Indies) Steamships, Ltd., qui s'occupait de transport de marchandises vers les Antilles, n'est plus en exploitation depuis une vingtaine d'années. Elle a été vendue à Cuba.

La deuxième, la St. Anthony Fisheries Limited, n'a été mise sur pied que pour un an. Puis elle a été acquise il y a deux ou trois ans par une autre société de la Couronne ayant la faveur du présent gouvernement, une société de la Couronne dont le premier ministre progressiste-conservateur de Terre-Neuve a parlé avec force rhétorique. Il a dit, je le répète, que c'était là le plus grand événement depuis l'entrée de sa province dans la Confédération canadienne. La société de la Couronne dont il est question dans le projet de loi a été dissoute au bout d'un an.

La troisième société de la Couronne visée est à la fois étrange et importante. Il s'agit de la Societa a Responsibilita Limitata Immobiliare San Sebastiano, qui avait tout simplement été constituée en vue d'acheter une résidence pour l'ambassadeur du Canada auprès du Vatican. Son seul bien a été transféré au gouvernement canadien.

La quatrième société de la Couronne visée par ce projet de loi très important dont la Chambre des communes est saisie, projet de loi énonçant la politique gouvernementale à l'égard des sociétés de la Couronne, a pour nom Uranium Canada, Ltée. Celle-ci a transféré tous ses stocks d'uranium à la société Eldorado il y a déjà pas mal de temps. Elle n'est vraiment plus en activité.

Nous débattons du principe de ce projet de loi. Ce principe est en fait totalement inexistant. Il consiste à dissoudre des choses qui n'existent même pas.

Je demanderais aux députés de régler cette affaire au plus vite et de demander au président du Conseil du Trésor d'être très bref s'il doit prendre la parole à ce sujet, afin que nous puissions en finir avec ce projet de loi et passer à quelque chose de plus important pour les Canadiens.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je sais gré au secrétaire parlementaire d'avoir bien voulu expliquer à quoi se sésument au juste ces sociétés de la Couronne maintenant insignifiantes. Mais il n'a pas bien expliqué, ni à moi ni au député de Gander-Twillingate (M. Baker) pour quelle raison, alors qu'il y a un taux de chômage de 10.5 p. 100, que la Colombie-Britannique, les provinces Atlantiques et une partie du Québec traversent non pas une récession persistante mais une véritable dépression comme dans les années 30, le gouvernement fait de cela une priorité.

Depuis que le gouvernement a décidé de présenter ce projet de loi, je me suis dit que j'aimerais faire quelques observations au sujet des sociétés de la Couronne en général, car j'estime qu'il s'agit d'un domaine extrêmement important qui donne au gouvernement des possibilités d'agir. Malheureusement, je me demande si le gouvernement que nous avons va agir.

Il y a quelque 400 sociétés de la Couronne, sinon plus, qui relèvent du gouvernement du Canada. Personne, je pense, n'en connaît le nombre exact. Les 4 dont il est question dans ce projet de loi ne sont pas particulièrement importantes, comme le secrétaire parlementaire nous l'a dit. Mais il y en a d'autres qui le sont, comme Air Canada, VIA Rail et Petro-Canada. L'activité exercée par le gouvernement du Canada à travers ces sociétés de la Couronne touche à tous les aspects de la vie des Canadiens.

Les sociétés de la Couronne ont été créées à diverses époques parce que le gouvernement au pouvoir était convaincu qu'une intervention publique s'imposait et qu'il s'agissait d'un domaine dans lequel on ne pouvait compter que le secteur privé à lui seul fasse ce qui était nécessaire pour l'intérêt public. Voilà une chose que mon parti a toujours admise. Nous estimons que le secteur public a un rôle constructif et positif à jouer. L'existence chez nous d'une importante présence du secteur public fait partie de notre culture politique. Nous estimons en fait qu'il s'agit là d'une partie essentielle du Canada. Nous n'aurions pas de pays si nous n'avions pas une tradition de secteur public. Comme vous le savez, monsieur le Président, dans le passé la population du Canada a joué son rôle dans les chemins de fer, dont certains font maintenant partie du CN, et comme vous désirez me rappeler à l'ordre, j'ajouterai que le CN avait enfin une filiale appelée Canadian National,(West Indies).

Ce que je veux dire, c'est que nous n'avons pas au Parlement de mécanisme pour obliger les sociétés de la Couronne à nous rendre des comptes. Si ces quatre sociétés d'État étaient tombées en désuétude, comme elles l'ont fait il y a quelques années, et s'il y avait eu un processus exigeant la présentation régulière de rapports au Parlement, nous aurions constaté la situation, des recommandations auraient été faites et nous aurions pu agir comme il convient. Le nouveau gouvernement a trouvé cette anomalie et il veut la résoudre en quelques minutes de séance.

Au cours des dix dernières années, le vérificateur général et le rapport de la commission Lambert ont rappelé l'incapacité du gouvernement à obliger les sociétés d'État à rendre des comptes, en particulier au Parlement. A cet égard quelques mesures ont été prises, mais en raison de la lourde tâche des ministres et du gouvernement en général, on a tendance à perdre de vue l'intention originale. Les sociétés d'État suivent leur propre voie. Leurs dirigeants ne savent pas trop quoi faire. Comme je l'ai dit lorsque nous parlions de la Corporation de développement du Canada, le gouvernement a oublié le principe voulant que ces sociétés soient chargées d'activités économiques particulières. Je demande au secrétaire parlementaire et, par son intermédiaire, au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), ministre responsable de nombreuses sociétés d'État, d'envisager sérieusement l'établissement de mécanismes pour rendre les sociétés d'État responsables devant le Parlement.

Il y a deux ou trois ans j'ai écrit un long article dans *The Parliamentarian* au sujet des recommandations de la commission Lambert. La commission recommandait que l'on révèle le maximum de renseignements utiles au Parlement, que les sociétés d'État partagent avec le Parlement la responsabilité d'établir leurs objectifs à long, moyen et court termes, et que des comités de la Chambre aient le droit de convoquer les dirigeants des sociétés d'État pour leur demander directement des comptes sur leur gestion. Dans l'état actuel des choses, lorsque le vérificateur général veut, par exemple, trouver des renseignements sur Petro-Canada, il n'en a pas le pouvoir, même en passant par le Parlement ou le comité des comptes publics, et il ne peut aller au fond d'un problème qui a peut-être coûté très cher aux contribuables.

Les députés se sont entendus pour adopter ce projet de loi assez rapidement. Vous m'encouragez à continuer, monsieur le Président, mais je déclinerai votre invitation. Je dirai simplement aux ministériels qui sont ici et qui m'écoutent que cette question a été négligée par le gouvernement précédent. Il existe quelques modèles à ce sujet, peu nombreux cependant dans les provinces. En Ontario, où j'ai déjà été député provincial, le comité des affaires de procédure examinait l'activité des organismes, offices et commissions chaque été. Malheureusement, il se contentait de faire un examen plutôt superficiel d'une demi-douzaine d'entre eux. Maintenant que le système des comités du Parlement a été modifié et que les comités sont autorisés à embaucher du personnel, ils ont les ressources nécessaires pour examiner plus longuement et beaucoup plus attentivement l'activité des sociétés de la Couronne.

Le président du Conseil du Trésor sait que lui-même et son collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), n'ont pas beaucoup de temps à consacrer à ce genre de choses. Ce serait peut-être utile que, de temps à autre, leurs efforts en vue de fournir des directives et une certaine orientation aux sociétés de la Couronne soient soutenus par le Parlement. Puisque c'est le Parlement qui en est responsable en fin de compte, il me semble que, peu importe que ce soit utile ou non au gouvernement, il serait excellent que les sociétés de la Couronne, qui ont des actifs valant des dizaines de milliards de dollars et qui représentent une partie extrêmement importante de notre économie, ne soient pas toujours tenues à l'écart du Parlement.

Le président du Conseil du Trésor se rappellera que, lorsqu'il faisait partie de l'opposition, il y avait eu une opération de sauvetage pour Canadair et de Havilland. Je suis certain que, tout comme moi, il s'est déjà demandé dans quelle mesure ces entreprises auraient eu de tels ennuis si elles avaient dû rendre des comptes au Parlement d'une façon quelconque pour que nous puissions savoir au juste ce qu'elles faisaient et pourquoi elles se lançaient dans des domaines tellement étrangers à leur objectif d'origine.

Les sociétés dont nous parlons maintenant semblent avoir un actif de $9 ou de quelques milliers de dollars. Elles sont insignifiantes et elles ne manqueront à personne. J'exhorte cependant le gouvernement à ne pas se contenter de présenter une série de projets de loi de nature administrative de temps à autre, mais plutôt à adopter des méthodes de gestion beaucoup plus solides et positives et à rendre les sociétés de la Couronne davantage comptables au Parlement lorsqu'il découvre des anomalies ou des anachronismes.

• (1520)

M. le Président: La présidence donne la parole au député d'Athabasca (M. Shields) pour le débat.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, je vais parler brièvement des propos que nous venons d'entendre puisque le député a vertement critiqué la position du gouvernement qui tient à avoir la mainmise sur les sociétés de la Couronne.

Faut-il rappeler au député que c'est au niveau du conseil d'administration qu'on exerce la mainmise sur les sociétés de la Couronne? On nomme un conseil d'administration qui choisit de rendre des comptes à l'exécutif. Aucune des nominations que nous avons faites à la direction des sociétés de la Couronne n'a eu l'heur de plaire au député et à son parti. Ils ont décrié notre décision de nommer des membres au conseil d'administration de ces sociétés justement pour en assurer la mainmise dont il parle. Le député ne sait pas ce qu'il veut.

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le Président: M. de Cotret, avec l'appui de M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-60, tendant à autoriser l'obtention de la dissolution de certaines sociétés d'État et modifiant ou abrogeant d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Horner.)

Le président suppléant (M. Horner): A l'ordre! La Chambre est réunie en comité plénier pour étudier le projet de loi C-60, tendant à autoriser l'obtention de la dissolution de certaines sociétés d'État et à modifier ou abroger d'autres lois en conséquence.

Sur l'article 2—*Obtention de la dissolution*

M. Baker: Monsieur le président, je voudrais poser une question courte sur cet article. Je suis persuadé que le secrétaire parlementaire peut y répondre, à en croire ses observations au sujet de la mesure. A combien s'élève la somme en souffrance? Si je ne m'abuse, il s'agirait de quelque $900,000, d'après le député. A quel ministère cet argent reviendra-t-il? Est-ce que ce sera au ministère des Transports?

M. Lewis: Monsieur le président, le député me faciliterait la tâche s'il précisait à quelle société d'État il fait allusion, puisqu'il est question dans le projet de loi de plus d'une société d'État.

M. Baker: Monsieur le président, je présume que puisque nous en sommes à l'article 2, comme devrait s'en douter le secrétaire parlementaire, il s'agit de la Canadian National (West Indies) Steamships, Ltd.

M. Lewis: Monsieur le président, comme je l'ai dit à la Chambre, cette somme ira au Fonds du revenu consolidé. Je ne sais pas au juste si elle entrera ou non dans les comptes du ministère des Transports. Quoi qu'il en soit, en ce moment, elle est due au Fonds. Elle ne figurera dans le financement d'aucun ministère.

(L'article 2 est adopté.)

(Les articles 3 à 9 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 10—*Obtention de la dissolution*

M. Cassidy: Monsieur le président, l'article 10 traite d'une question très sérieuse. Le secrétaire parlementaire pourra peut-être nous dire qui touchera les $9 d'actif d'Uranium Canada Limitée et comment on a pu oublier cette somme dans le compte.

M. Lewis: Je crois savoir que le Fonds du revenu consolidé va encore s'enrichir de $9. On a probablement laissé cette somme pour garder le compte bancaire ouvert au cas où on aurait voulu y déposer d'autres fonds.

(L'article 10 est adopté.)

(Les articles 11 à 17 inclusivement sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Maintenant, en vertu d'un ordre spécial?

Des voix: D'accord.

Sociétés d'État

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi C-60, tendant à autoriser l'obtention de la dissolution de certaines sociétés d'État et à modifier ou abroger d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je voudrais aborder une question importante au sujet du projet de loi C-60, à l'intention du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret).

Monsieur le Président, il ne faut pas oublier que c'est le président du Conseil du Trésor qui est censé maintenir le gouvernement sur la bonne voie. Comme il l'a déclaré à maintes reprises, il s'agit de réduire le déficit tout en accédant aux requêtes spéciales des ministres. Puisqu'il est question du projet de loi C-60 et du Canadien National, et de dissoudre une société de la Couronne, je signale que d'après la déclaration de novembre, le Canadien National envisage de créer une nouvelle société de la Couronne pour gérer ses navires. Puisque le projet de loi C-60 prévoit la dissolution d'une société de la Couronne qui gérait les navires du CN, je tiens à rappeler au ministre qu'il faudrait se montrer prudent quand on veut réduire de 21.5 millions de dollars le budget d'une nouvelle société de la Couronne que le gouvernement veut créer. On ne peut soustraire pareille somme sans nuire à la qualité des services et sans être obligé de procéder à des mises à pied. Soit dit en passant, monsieur le Président, la société de la Couronne portant le nom de St. Anthony Fisheries Limited a été remplacée par une autre société d'État. La situation à Terre-Neuve est catastrophique actuellement. Cette société, qui a remplacé la St. Anthony Fisheries Limited, traverse de graves difficultés financières. Ce n'est pas tant la nouvelle société de la Couronne qui me préoccupe. Il m'importe peu qu'elle ait déjà existé ou non et qu'elle ait gagné de l'argent ou non. Mais à Terre-Neuve, nous nous préoccupons des travailleurs et des pêcheurs qui ont été sauvés par une société de la Couronne relevant d'une autre société de la Couronne alors que les pêches sont dans un état catastrophique.

• (1530)

Je demande donc au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) de se rendre à la requête de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et du ministre des Pêches qui ne manqueront sûrement pas de lui demander des fonds additionnels pour un programme spécial d'aide aux pêcheurs de Terre-Neuve étant donné qu'il a rendu un si grand service au public en se débarrassant d'une société de la Couronne qui n'existait pas vraiment.

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

M. Lewis: Monsieur le Président, avez-vous dit que la motion était adoptée?

M. le Président: En effet. C'est pour cela que nous avons lu le projet de loi pour la troisième fois.

* * *

LA LOI SUR LES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national) propose: Que le projet de loi C-59, concernant les douanes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, la mesure à l'étude aujourd'hui a déjà été proposée par le passé. La Loi sur les douanes, qui règlemente l'importation et l'exportation des marchandises au Canada, est l'une des lois fédérales les plus anciennes de notre pays. Au demeurant, l'une des premières initiatives de la première Législature du Canada fut d'adopter une législation sur les douanes et les tarifs douaniers en vue de concrétiser l'union douanière entre les provinces du pays.

C'est un événement exceptionnel pour moi aujourd'hui de discuter à la Chambre d'un projet de loi prévoyant la première révision fondamentale de la Loi sur les douanes en plus de 100 ans. Cette mesure législative a été proposée plus ou moins sous la même forme par le gouvernement précédent. A l'époque, on avait admis que cette mesure se faisait attendre depuis longtemps. Bien entendu, des modifications ont été apportées à l'occasion à la Loi sur les douanes mais aucune ne prévoyait une refonte importante de la loi. La plupart des modifications adoptées au cours des années sont restées en vigueur longtemps, même lorsqu'elles n'avaient plus de raison d'être. Par exemple, la loi actuelle contient encore une disposition adoptée à l'époque de la prohibition au sujet des navires trouvés en train de rôder dans les eaux canadiennes.

La loi actuelle est un véritable fatras, constituant pour l'essentiel un document du 19e siècle qui vise à faire face aux besoins de l'heure. Tous les députés conviendront, je pense, qu'une révision approfondie s'impose.

Comme mes collègues le savent sans doute, la Loi sur les douanes donne aux services des douanes l'autorité législative et le pouvoir d'appliquer les lois régissant l'importation et l'exportation de marchandises et de percevoir les recettes douanières. Ce n'est pas un projet de loi fiscal comme le Tarif des douanes. La Loi sur les douanes est essentiellement administrative et grâce à ce projet de loi, nous projetons de la réviser fondamentalement pour la première fois depuis son entée en vigueur.

La Loi sur les douanes n'est pas au centre de l'intérêt de la majorité des Canadiens. La plupart d'entre eux ont affaire aux douanes, seulement lorsqu'ils passent aux frontières, même si ce secteur représente une partie importante des activités du ministère puisque près de 80 millions de personnes passent la frontière chaque année.

Comme la partie émergée de l'iceberg, la surveillance des frontières ne représente qu'une des principales responsabilités des Douanes dans l'application de la loi à l'importation et l'exportation des marchandises et la perception des recettes des douanes et de l'accise. Le Canada, nous le savons, est l'un des principaux pays commerçants du monde et, chaque année, les douanes doivent viser une dizaine de millions de transactions commerciales à l'importation et à l'exportation.

Il est manifeste que la mise à jour de la Loi sur les douanes s'impose pour tenir compte des réalités des années 80 et au-delà. L'adoption de cette loi est particulièrement opportune, monsieur le Président, compte tenu d'Expo 86 qui doit avoir lieu au Canada l'an prochain. Le Revenu national, Division des douanes et accises, est responsable de percevoir près de 18 milliards de recettes chaque année, soit 25 p. 100 environ de l'ensemble des recettes fédérales. C'est donc une source importante de recettes fiscales dans notre pays et pourquoi il nous incombe de faire en sorte que notre législation dans ce domaine soit moderne, logique, efficace et juste.

Nous devons être justes et équitables dans notre attitude mais les Canadiens doivent également avoir la certitude que les douanes perçoivent bien les recettes qui leur sont dues.

En préparant ce nouveau projet de loi, nous avons suivi les quatre objectifs primordiaux suivants: premièrement, la nécessité de supprimer les dispositions de la loi qui sont devenues désuètes ou incohérentes. Mentionnons parmi les dispositions désuètes de la loi actuelle celle qui limitait l'importation aux heures du jour, celle qui restreignait l'octroi des agréments de courtier en douane aux sujets britanniques, et celle qui permettait à l'agent procédant à une saisie d'en partager le produit.

Deuxièmement, nous voulions restructurer la loi selon un ordre logique. La nouvelle loi suit donc l'ordre naturel des exigences des Douanes depuis la déclaration en passant par le transit et l'entreposage, le dédouanement, la déclaration en détail et le paiement des droits, le classement tarifaire et l'appréciation de la valeur, les appels et les remboursements jusqu'aux saisies en confiscations et aux infractions et peines.

Troisièmement, il était absolument nécessaire d'assurer une souplesse accrue afin de pouvoir répondre aux changements survenus dans les domaines des transports, des communications et des pratiques commerciales.

Quatrièmement, il était très nécessaire de reformuler et de moderniser les dispositions relatives à la perception des droits et à l'application de la loi en général. La nouvelle loi s'adaptera à tous les modes de transport—ce dont mon collègue des Transports (M. Mazankowski) se réjouira sûrement beaucoup—notamment le transport par pipe-line, par conteneur et le reste.

Elle tient également compte des pratiques commerciales modernes comme l'informatisation.

La nouvelle loi permettra de faire la déclaration en détail et de payer périodiquement les droits après dédouanement des marchandises. Il ne s'agira plus de faire payer rubis sur l'ongle. J'estime que nous avons atteint ces objectifs dans le projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Nous nous sommes efforcés d'atteindre ces objectifs généraux mais en révisant et en modifiant les versions préliminaires du projet de loi, nous avons aussi gardé bien présents à l'esprit les engagements généraux que notre gouvernement avait pris en ce qui concerne ses rapports avec les contribuables canadiens. Plus particulièrement, monsieur le Président, les députés constateront sans doute que la nouvelle loi reflète bien notre engagement à faire montre de justice et d'équité dans nos rapports avec les Canadiens, à nous efforcer de clarifier et de

simplifier dans toute la mesure du possible l'application de la loi, et à nous livrer à des consultations lorsqu'il s'agit d'élaborer des règlements et de faire appliquer la loi.

Je n'ai pas l'intention pour le moment d'exposer longuement et en détail les nombreuses dispositions du projet de loi. Nous aurons plus tard amplement l'occasion de le faire.

Les députés ont reçu des copies du projet de loi et des documents connexes et je suis certain qu'ils vont vouloir les étudier personnellement. Comme je l'ai dit, plusieurs des principes décrits ont déjà été étudiés.

Toutefois, j'aimerais dire quelques mots des particularités de ce projet de loi qui montrent que nous nous intéressons en particulier à l'équité, à la simplification et à la consultation. En ce qui a trait à la question d'équité et de justice, monsieur le Président, j'attire l'attention des députés sur les articles 59 à 72 du projet de loi qui traitent des particuliers ou des sociétés qui ne sont pas d'accord avec une décision du ministère ou de la Commission du tarif et qui demandent une révision de la classification tarifaire ou un réexamen de la valeur en douane des marchandises importées. De plus, lorsqu'une personne réussit à faire annuler une décision du ministère, elle a le droit de recevoir l'intérêt sur les droits de douane acquittés. Par ailleurs, on percevra l'intérêt si la décision est en faveur du ministère.

● (1540)

En ce qui a trait à la perception de taxes ou de droits dus, notre gouvernement a toujours dit clairement que personne n'est présumé coupable dans les conflits qui opposent le gouvernement et des particuliers. Je suis heureux de dire que, une fois cette mesure adoptée, les personnes qui n'acceptent pas une décision ne seront pas tenues de payer les droits de douane avant que l'affaire ne soit réglée. Ils auront la possibilité de donner des garanties au lieu d'effectuer un paiement ou, s'ils le désirent, d'effectuer un paiement avec la garantie qu'on leur versera de l'intérêt sur tous les remboursements auxquels ils pourraient avoir droit en fin de compte. Je crois qu'il s'agit là d'une solution juste à un problème qui a été une pomme de discorde. A mon avis, les importateurs accueilleront bien cette mesure.

La protection des droits civils est assurée dans un certain nombre de dispositions du projet de loi. Ainsi, dans le cas des poursuites intentées en vertu de la nouvelle loi au sujet de l'importation ou de l'exportation de biens, le fardeau de la preuve incombera dorénavant au gouvernement. En vertu de la loi actuelle, il incombe à l'importateur ou à l'exportateur, ce que nous trouvons injuste. Je crois, monsieur le Président, que ces modifications et d'autres proposées à la Loi sur les douanes reflètent l'esprit de la Charte canadienne des droits et libertés et la législation relative aux droits de la personne. Le nouveau projet de loi définit également clairement la procédure que les agens des douanes doivent suivre lors de l'inspection des envois postaux à laquelle ils doivent procéder dans le cadre de leurs fonctions. Comme vous le savez, les agents de douanes doivent pouvoir inspecter les envois lorsqu'ils ont de bonnes raisons de croire que leur contenu peut être assujetti aux règlements des douanes. Dans le cas contraire, ils seraient incapables d'appliquer pleinement les dispositions de la Loi sur les douanes ou les nombreuses lois fédérales au sujet desquelles ils ont certaines responsabilités administratives.

Afin de protéger le public, le projet de loi prévoit que les envois de 30 grammes ou moins ne peuvent être ouverts sans le consentement du destinataire ou de l'expéditeur. Pour le public, une lettre est un envoi que peut être affranchi avec un timbre de 34c. Seuls les envois pesant 30 grammes ou moins peuvent être affranchis ainsi—le poids moyen d'un envoi de ce genre est d'environ 20 grammes.

Dans le cadre de leurs fonctions, les agents des douanes doivent faire exécuter et appliquer les articles de plus de 60 lois fédérales, dont beaucoup sont conçues pour protéger les valeurs sociales de la nation ou la santé et le bien-être des Canadiens. La gamme de leurs responsabilités s'étend de la vérification des certificats requis par la Loi sur la généalogie des animaux à l'arrêt de l'importation d'armes prohibées en vertu du Code criminel en passant pas une vérification préliminaire des voyageurs en vertu de la Loi sur l'immigration. Il faut appliquer des lois comme la Loi des aliments et drogues, la Loi sur les produits dangereux et la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels et bien d'autres dans la mesure où elles concernent l'importation et l'exportation de biens par des Canadiens. Ce nouveau projet de loi met à jour les dispositions permettant aux agents des douanes de rechercher certains biens, de les examiner et de les saisir et leur confère donc le pouvoir nécessaire pour faire respecter ces diverses lois importantes. Ces fonctionnaires accomplissent une tâche importante et ils méritent de travailler dans un cadre approprié.

Ce nouveau projet de loi a été simplifié du tout au tout, monsieur le Président, afin qu'il puisse être plus facile et plus simple à comprendre et à être appliqué par ceux qui doivent en respecter les dispositions. Le libellé est simple et direct. Les 290 articles de loi actuelle ont été énormément réduits et il n'y a plus que quatre articles au lieu de 35 relatifs à la déclaration. La Loi actuelle sur les douanes renferme de nombreux articles portant sur les infractions et peines. En fait, seulement une demi-douzaine environ de ces articles sont appliqués à l'heure actuelle. Le nouveau projet de loi simplifie grandement ce domaine et fait disparaître un certain nombre d'articles qui font double emploi avec ceux du Code criminel.

Je suis persuadé que les entreprises qui font régulièrement affaire avec les douanes trouveront ce projet de loi plus clair que son prédécesseur, plus compréhensible et plus facile à respecter à tous les égards. Le fonctionnement des douanes en sera d'autant plus simple. A mon avis, le souci de simplification dont procède ce projet de loi est tout à fait compatible avec l'engagement qu'a pris le gouvernement de moderniser ses méthodes et de réduire autant que possible la paperasserie qui accable ceux qui font affaires avec l'État.

Grâce à ce projet de loi, le ministère du Revenu national aura la souplesse législative voulue pour adapter ses procédures aux nouvelles méthodes en usage dans le domaine des affaires, des transports et des communications. En outre, monsieur le Président, le projet de loi stipule expressément que la plupart des règlements afférents à la Loi concernant les douanes doivent être publiés au moins 60 jours avant la date de leur entrée en vigueur. On pourra passer outre à cette règle dans le cas par exemple des règlements qui déterminent les barèmes de frais ou qui n'apportent pas de changement majeur. Ainsi, ceux qui le souhaitent auront une ultime occasion de formuler des observations au sujet des changements proposés. Enfin, le projet de loi C-59 prévoit l'examen parlementaire continu de

l'application de la loi, ainsi qu'une étude complète dans les cinq ans qui suivront la date de son adoption.

En terminant, monsieur le Président, j'aimerais dire que nous sommes saisis en l'occurrence d'un projet très important et dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps. Nul doute que les Canadiens en général, et en particulier les gens d'affaires qui doivent régulièrement consulter la Loi concernant les douanes, lui feront bon accueil. Le ministère du Revenu national sera dorénavant en mesure d'assumer plus efficacement ses responsabilités et de percevoir d'une façon juste et équitable les droits de douane dus au gouvernement et aux citoyens du Canada.

J'imagine que tous les députés, ceux notamment qui font partie du comité chargé d'étudier ce projet de loi, voudront l'examiner de près. Je m'en réjouis, et j'étudierai moi-même les observations et les recommandations qu'ils voudront sûrement formuler à l'issue de leurs délibérations. J'accueillerai favorablement toutes les idées de nature à favoriser le succès de notre entreprise. En fait, j'ai hâte de collaborer à cet égard avec le député de Gander-Twillingate (M. Baker) et le député de Regina-Est (M. de Jong). D'autre part, j'espère que la Chambre jugera bon d'adopter ce projet de loi aussi rapidement que possible, car il répond à un besoin réel et il servira les meilleurs intérêts de notre pays s'il est mis en vigueur dans les plus brefs délais et après avoir reçu l'attention qu'il mérite.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, le projet de loi présenté par le ministre devrait, je le pense bien, être adopté assez rapidement par la Chambre. Après tout, la plupart des dispositions qu'on y retrouve ont été proposées par le gouvernement libéral précédent et, comme nous le savons tous, tout ce qu'a pu proposer l'ancien gouvernement libéral est certainement valable en ce qui concerne la réglementation. Certains changements mineurs y ont été apportés, et je voudrais en parler brièvement.

Le ministre qui a présenté la mesure a certainement pris part, même dans ses anciennes fonctions, à la préparation des changements qui ont été apportés au projet de loi qu'avait présenté le gouvernement précédent. Je voudrais aborder quelques-uns d'entre eux. Comme il l'a déclaré, ce projet de loi s'imposait certainement depuis longtemps. La loi canadienne en matières douanières reposait, je pense bien, sur deux grands facteurs. Il y avait d'abord la loi actuelle qui figure dans nos statuts et que devaient faire observer nos douaniers. Et ensuite, il y avait les pratiques observées dans les services douaniers. Certaines de ces pratiques remontaient à avant la Confédération. Il ne fait donc aucun doute que nous avons besoin d'une nouvelle loi concernant les douanes. Selon le ministre, ce projet de loi vise à supprimer certaines dispositions dans l'actuelle loi, lesquelles sont contraires à la Charte des droits. Deux des dispositions de la mesure permettent de supprimer les mandats de main-forte qui équivalaient en réalité à un mandat permanent de perquisition. En d'autres mots, les douaniers n'étaient nullement obligés de demander à un juge de leur remettre un autre mandat de perquisition, ils pouvaient simplement poursuivre leur travail forts de ces mandats de main-forte. Les articles 111 et 112 du projet de loi rectifieront ce défaut de la loi actuelle.

● (1550)

Comme l'a également dit le ministre, ce projet de loi fait disparaître la nécessité de payer immédiatement les droits d'importation sur tout article importé au Canada. En d'autres termes, si quelqu'un importait des brosses à dents au rythme d'une centaine par semaine, il devait payer immédiatement, dès l'entrée de la marchandise au pays. La mesure fait disparaître cette obligation et permet aux hommes d'affaires de prendre avec les services douaniers des dispositions pour effectuer des versements hebdomadaires ou mensuels.

Le projet de loi renferme une nouvelle disposition que je souhaite voir s'appliquer dans tous les ministères. Quand le gouvernement du Canada doit une certaine somme à un particulier canadien, il ne verse pas d'intérêt sur la somme due; par contre, si c'est le particulier qui doit de l'argent au gouvernement, il lui faut payer l'intérêt. On a prévu dans le projet de loi une disposition tendant à faire disparaître cette injustice.

Le ministre a parlé du comité parlementaire qui examinera et mettra à jour la mesure tous les cinq ans. C'est là une bonne idée. L'interprétation des lois régissant les douanes donnait à entendre qu'un douanier avait le droit de saisir tout ce qui n'était pas déclaré. Autrement dit, en exagérant un peu, comme cela a été le cas dans certaines interprétations des tribunaux, si quelqu'un part en automobile aux États-Unis et revient, l'agent des douanes peut légalement saisir son auto et même ses sous-vêtements s'il le veut. La loi l'autorise à saisir tout ce que possède cette personne. Ce projet de loi élimine cette possibilité comme le prévoyait le projet de loi présenté par la précédente administration. Il clarifie aussi la Loi sur l'accès à l'information.

Il y a dans ce projet de loi un autre article qui mérite discussion. L'article 99 autorise l'agent des douanes à ouvrir du courrier. Je suis sûr que certains groupes vont avoir des objections à cet article. Toutefois, quand on examine de près l'objectif de cet article, je ne suis pas sûr qu'il soit réaliste de s'en offusquer. Quand la Loi sur les postes a été promulguée en 1982, elle a donné une définition de ce qu'était une «lettre». Un règlement du gouvernement a défini en 1983 comme lettre tout ce qui ne dépassait pas 500 grammes, c'est-à-dire à peu près une livre. La Loi sur les douanes de l'époque n'autorisait pas les agents des douanes à saisir ou à ouvrir des paquets de moins de 500 grammes, qui étaient définis comme des lettres.

Cela a entraîné des complications. On a entendu parler de cas de drogue et d'autres substances illicites expédiées par la poste au Canada. Avant de franchir la frontière, les gens envoyaient les substances illicites dans des paquets pesant moins de 500 grammes qui ne pouvaient être saisis ou ouverts sans leur permission. Ils les récupéraient en arrivant au Canada. Les dossiers des douanes canadiennes montrent que ce problème a été au premier rang des préoccupations du ministère.

Voici le texte de l'article 99(2):

L'agent ne peut ouvrir ou faire ouvrir des envois d'origine étrangère pesant au plus 30 grammes que si le destinataire y consent ou que s'ils portent, remplie par l'expéditeur, l'étiquette prévue à l'article 116 du Règlement détaillé de la Convention postale universelle.

Voici le texte de l'article 99(3):

L'agent peut faire ouvrir en sa présence les envois d'origine étrangère pesant 30 grammes au plus par le destinataire ou la personne autorisée par celui-ci à cet effet.

Franchement, je ne souhaite pas voir le ministère des Douanes violer la confidentialité du courrier. Avant l'adoption de cette loi, un agent des douanes ne pouvait saisir et ouvrir que

des envois de plus de 500 grammes. Une fois cette loi adoptée, il pourra saisir et ouvrir des envois de plus de 30 grammes. J'ai vérifié ce que représentaient 30 grammes pour une lettre. Trente grammes, c'est une enveloppe ordinaire et 7 feuilles de papier ordinaire. Si le ministère des Douanes a des raisons de penser qu'un envoi pesant plus de 30 grammes contient des substances qui ne devraient pas entrer au Canada, il a le pouvoir de l'ouvrir.

Étant donné les quantités de drogue et d'autres substances qui entrent dans notre pays, j'estime que cet article est indispensable. Je préviendrais toutefois les gens qui écrivent des lettres de plus de sept pages qu'ils ont peut-être intérêt à les séparer en deux envois pour éviter que les agents des douanes ne puissent les ouvrir. Je ne sais pas quelle quantité de drogue on peut faire passer dans une lettre de moins de 30 grammes. Il y a toute une terminologie pour représenter un gramme ou deux grammes. Je ne sais pas si on peut aplatir la drogue en doses d'un gramme, mais l'affaire ne serait certainement plus tellement rentable s'il fallait ramener la taille de chaque paquet à moins de 30 grammes.

J'espère que le ministre sera prêt à nous fournir toutes les informations voulues sur l'article 99, qui est le seul article contestable du projet de loi. J'estime que le ministre devrait pouvoir fournir toutes les informations qu'on pourra lui demander sur cette question. Encore une fois, nous avons ici un projet de loi fondamentalement le même que celui de la précédente administration libérale, et j'espère donc que la Chambre l'adoptera rapidement.

• (1600)

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement du projet de loi C-59 concernant les douanes. Je crois que le débat sera de courte durée. Lorsqu'on est le troisième à prendre la parole au sujet de ce genre de mesure qui n'a pas une grande portée idéologique, il ne reste pas grand-chose à dire une fois que le ministre a présenté le projet de loi et que le porte-parole de l'opposition officielle a soulevé la plupart des points importants. Cette mesure ne suscite pas beaucoup de divergences de vues entre les partis.

Elle s'apparente de près au projet de loi C-6 que l'ancien gouvernement libéral avait déposé en janvier 1984. Le 25 juin 1985, l'ancien ministre du Revenu national a déposé le projet de loi C-59. D'après le communiqué émis par le ministre, cette mesure a pour but de refondre complètement la Loi sur les douanes qui date de 118 ans.

Nous avons aujourd'hui un nouveau ministre du Revenu national que je tiens à féliciter de sa nomination. Je compte bien travailler avec lui. Malheureusement, Revenu Canada a toujours été un ministère dont les ministres étaient ou bien en pleine ascension ou bien sur leur déclin. A mon avis, on n'est pas assez conscient de son importance et j'espère que le gouvernement rompra avec la tradition. J'espère aussi que le ministre, que je connais personnellement comme une personne ayant un bon jugement, poursuivra certaines des réformes entreprises par son prédécesseur au ministère du Revenu national. Il s'agit d'un ministère important que le gouvernement ne devrait pas négliger. L'ancien gouvernement libéral y avait relégué plus d'un ministre.

Revenons-en à la loi. L'usage veut que l'on modifie périodiquement la Loi sur les douanes pour faire face à certaines situations. Le projet de loi C-59 vise à supprimer plusieurs dispositions archaïques et redondances en instaurant des mesures qui permettront une administration plus moderne de la loi. Par exemple, le projet de loi C-59 réduira à quatre articles les dispositions visant la déclaration des personnes, des biens et des marchandises qui traversent les frontières du Canada alors qu'il y en a 30 à l'heure actuelle. Il prévoit également, ce qui représente une amélioration par rapport au projet de loi libéral, le paiement d'intérêts sur les droits payés et remboursés ultérieurement. La nécessité d'apporter des améliorations ne fait aucun doute, mais il reste certaines questions à régler et nous espérons qu'elles seront soulevées au comité législatif.

Il importe de signaler l'importance que la direction des douanes et accises du ministère du Revenu national revêt, non seulement pour le transport des personnes et des marchandises, mais également pour le Trésor fédéral. Cette direction a perçu les recettes suivantes: en 1982-1983, 17.3 milliards de dollars dont 4.4 milliards sur l'importation de marchandises. En 1983-1984, les douanes et accises ont perçu 16.6 milliards dont 5.2 milliards sur l'importation de marchandises. En 1984-1985 il s'agissait de 18 milliards en tout dont 5 milliards pour l'importation de marchandises. Les recettes totales de la direction des douanes et accises représentent environ 25 p. 100 des recettes fédérales.

La direction des douanes s'occupe principalement des biens et personnes qui traversent les frontières internationales du Canada. Il y a actuellement des agents des douanes dans 114 postes situés le long de la frontière canado-américaine, 17 aéroports internationaux et 176 autres aéroports et points d'entrée. Les agents des douanes doivent faire appliquer, en tout ou partie, une soixantaine de lois différentes allant de la Loi sur l'aéronautique à la Loi sur les engrais chimiques, en passant par la Loi sur les Forces étrangères présentes au Canada.

Un document d'information énonçait les objectifs de la direction des douanes par ordre d'importance sous trois rubriques: premièrement, assurer la perception des droits; deuxièmement, contrôler le déplacement des personnes et des marchandises; troisièmement, protéger l'industrie canadienne des torts réels ou potentiels causés par l'importation effective ou prévue de marchandises faisant l'objet d'un dumping ou de subventions ou par d'autres formes de concurrence déloyale. La direction des douanes dispose de 7,201 années-personnes. Il s'agit de la section la plus visible de la direction des douanes.

En novembre 1983, le ministère a fait une évaluation dont voici un extrait:

> Les inspecteurs qu'on embauche maintenant sont, en moyenne, beaucoup mieux instruits et formés, ils attendent beaucoup plus de leur emploi et ont des attitudes différentes de celles d'autrefois . . . Les nouvelles recrues se préoccuperaient davantage de l'aspet «mise en application» de leur tâche et auraient, en matière d'inspection, une influence importante et illimitée . . .

Je le signale pour montrer que, peu importe les règlements et les garanties qu'on aura, en dernier ressort c'est le jugement des personnes en place qui compte. L'étude en question nous apprend, en conclusion, qu'en dépit des dispositions les mieux intentionnées concernant l'entrée, celles-ci ne seront respectées, en définitive, que dans la mesure où le ministère aura les moyens de les appliquer. Autrement dit, il faut se préoccuper

non seulement de l'aptitude de chaque douanier à mettre les règles et les règlements en application, mais également de son jugement et de sa personnalité puisque la réaction du public en dépendra.

Ainsi, nous savons que les fonctionnaires de la direction de l'impôt au minis tère du Revenu national avaient, des pouvoirs discrétionnaires dont ils ont abusé. Nous l'avons aussi constaté à la direction des douanes et accises. J'en ai été témoin le printemps dernier. Une jeune famille américaine venait s'établir au Canada afin de mettre sur pied une petite entreprise en Ontario. Leurs documents d'immigration étaient tous en règle et le mari se trouvait déjà au Canada. La femme s'est présentée en voiture avec leur enfant et leurs effets personnels au poste frontière où elle a été inutilement ennuyée. Le douanier en chef a voulu se prévaloir de tous les pouvoirs que la loi lui reconnaissait, et il a retenu cette personne un bon bout de temps. Elle a prétendu qu'il s'était montré grossier envers elle, qu'il l'avait incommodée et que toute l'affaire avait été pour elle un incident désagréable.

Quand nous avons agi en son nom après avoir entendu ses griefs, une certaine somme lui a été remboursée et l'ancien ministre a avoué à contrecœur que l'agent de garde à la frontière avait péché par excès de zèle. Toutefois, il a fait remarquer que l'agent possédait effectivement tous ces pouvoirs.

Il importe, je crois, que nous nous préoccupions non seulement des règles et règlements qu'applique le ministère, mais aussi de la formation donné aux agents qui sont recrutés.

Je crois que les Canadiens comptent que les douaniers seront polis et raisonnables, afin que ce soit une chose agréable que de passer à la frontière. J'ai déjà eu certaines aventures désagréables en me rendant aux États-Unis, mais je n'ai jamais connu d'incident de ce genre à la frontière canadienne. Je crois que 99 p. 100 des personnes qui arrivent au Canada n'ont jamais de mauvaises intentions et, par conséquent, tout devrait se passer agréablement à la frontière. Cela dépend en grande partie du genre d'hommes et de femmes que sont nos douaniers.

• (1610)

Il importe que les nouvelles recrues cherchent davantage à servir la population qu'à appliquer la loi à la lettre. Si elles s'attachent trop à la lettre de la loi, elles risquent de créer beaucoup de situations malheureuses comme celles qu'ont vécues il y a quelques années à peine de hauts fonctionnaires de Revenu Canada. Ceux-ci s'étaient mis à faire preuve d'un tel zèle et à se méfier à ce point de la population en général qu'il s'en est suivi des incidents désagréables.

Le rapport signalait en outre:

> . . . il reste encore au ministère à articuler clairement sa politique sur ce qu'est une application «raisonnable» de la loi.

Ce sont là des remarques inquiétantes, compte tenu du fait que la Direction des douanes fait partie du ministère du Revenu national, où l'initiative non éclairée de gestionnaires supérieurs aggravée par l'inertie totale du ministre avaient conduit de hauts fonctionnaires du fisc à recourir à des mesures qui tiennent ni plus ni moins du harcèlement.

Ce qui est très clair dans le rapport de 1983 c'est qu'en l'absence d'une attitude ferme de la part des cadres supérieurs du ministère, des excès risquent de survenir. Malheureusement, le gouvernement conservateur a cru bon de suivre l'exemple des libéraux et de reléguer au ministère du Revenu national des ministères maladroits et incompétents. J'hésite quelque peu à le dire.

Comme je l'ai déjà dit, je sais que le titulaire du ministère était ministre du Logement dans le gouvernement Clark quand j'ai été élu pour la première fois. J'étais critique de mon parti, et j'ai eu plutôt de bons rapports avec lui. En fait, j'ai trouvé malheureuse la défaite du gouvernement Clark, parce que le ministre et moi étions à travailler à une idée neuve qui aurait donné une approche originale à l'isolation thermique des maisons. Il était question d'un projet conjoint à Halifax et à Regina. Permettez-moi de dire à l'ancien ministre que je n'étais pas de ceux qui, de jubilation, ont lancé des papiers en l'air quand son gouvernement est tombé.

M. Clark (Yellowhead): Moi non plus!

M. de Jong: Je suis certain que le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) n'a pas oublié ce soir-là. J'espère bien que le gouvernement conservateur ne reprendra pas l'habitude qu'avait le gouvernement libéral de traiter le ministère du Revenu comme un portefeuille à confier aux ministres qui montent, ou à ceux qui descendent.

Il y a un autre sujet préoccupant dont il n'est pas question dans cette nouvelle Loi sur les douanes. C'est la pratique, à laquelle on a recours à l'occasion, consistant à l'utiliser à des fins répressives dans des domaines dépourvus de politiques fermes. En mai 1982, par exemple, on s'est servi de la Loi sur les douanes et des douaniers pour gêner et harceler l'importation des voitures japonaises. A l'époque, le gouvernement fédéral n'avait pas trouvé le moyen de négocier avec les Japonais un accord de contingentement volontaire. Sur la côte ouest, on a envoyé les douaniers à bord des navires pour contrôler toutes sortes de licences de personnel, et le reste, dans un but de harcèlement. Les voitures ont été retenues dans les zones portuaires pour diverses raisons pendant de longues durées. Ceux qui assurent le transport de ces voitures en ont beaucoup souffert économiquement, parce que le gouvernement fédéral était dans l'incapacité d'agir.

Rien, malheureusement, dans ce projet de loi n'empêchera le gouvernement de se comporter comme l'ancien gouvernement libéral et de tergiverser sur des questions importantes.

J'espère qu'on ne se prévaudra pas de cette mesure pour harceler le milieu des affaires à force d'hésiter. J'espère que le gouvernement n'utilisera pas le service des douanes afin de gagner du temps.

En 1982, les manigances des libéraux concernant l'importation de voitures japonaises a nui aux petits concessionnaires d'un bout à l'autre du pays.

Nous aurons beau étudier les dispositions, comme nous le ferons assurément en détail, pour certaines, au comité législatif, en général nous ne trouverons pas à redire. Mais il est à souligner qu'on accorde aux fonctionnaires beaucoup de pouvoirs qui sont, au fond, arbitraires.

Par exemple, l'article 98 autorise les agents à fouiller toute personne qu'ils soupçonnent, «pour des motifs raisonnables», d'avoir violé la loi, mais ces motifs raisonnables ne sont pas vraiment définis.

L'article 99, dont le porte-parole du parti libéral a parlé, me préoccupe aussi.

La plus grande partie du courrier personnel pèse plus de 30 grammes. Une personne qui habite ailleurs dans le monde et qui écrit une longue lettre à un parent au Canada pourrait y joindre une photo de famille, ce qui ferait passer le poids de la lettre au-dessus de 30 grammes. Selon moi, ce n'est pas une bonne chose qu'un agent des douanes soit autorisé à inspecter de telles lettres. Je sais qu'à notre époque, dans le monde de la contrebande, la drogue peut être expédiée par courrier personnel. Je ne sais pas cependant si c'est une bonne chose de fixer la limite à 30 grammes. Je suis certain qu'on ne peut pas expédier tellement d'héroïne ou de cocaïne à la fois si le poids est limité à quelques grammes. Je crois savoir que 30 grammes d'héroïne ou de cocaïne se vendent encore assez cher. Au lieu d'une seule enveloppe contenant 100 grammes d'une substance interdite, un trafiquant pourrait poster trois ou quatre enveloppes pesant moins de 30 grammes. Que dire de nos libertés, monsieur le Président? A mon avis, l'aspect confidentiel du courrier est encore l'une de nos libertés civiles les plus importantes. C'est peut-être payer trop cher que de limiter cette liberté civile pour nous attaquer à un problème même important, comme celui du trafic de la drogue; la méthode choisie n'est peut-être pas très efficace de toute façon. En fin de compte, nos libertés civiles pourraient être réduites sans que nous puissions faire vraiment obstacle au trafic de la drogue.

L'article 110 pourrait être utilisé de façon arbitraire. Il autorise les agents à saisir toute marchandise, moyen de transport ou toute autre chose qui, selon eux, peut fournir des preuves qu'il y a eu infraction à la loi. Je répète que cet article peut être utilisé de façon arbitraire. Comme nous l'avons constaté dans le cas de Revenu Canada, ce qui importe, c'est la façon dont les règlements sont appliqués. Cela dépend du genre d'employés qu'un service attire. Cela dépend des directives fournies par le ministre et les hauts fonctionnaires aux employés.

Je ne comprends pas tout à fait l'article 113, mais je suis certain que nous pourrons obtenir d'autres explications à ce sujet. Cet article fixe un délai de prescription pour effectuer des saisies et ce délai passe de trois à six ans. Nous voudrions obtenir davantage d'explications à ce sujet au comité.

• (1620)

Bref, il n'y a pas grand-chose qui nous embête dans cet article. Nous félicitons le nouveau ministre d'avoir parrainé une mesure législative visant à mettre à jour une loi qui ne l'avait pas été depuis une centaine d'années. C'est bon signe; il part d'un bon pied à mon avis en modernisant cette loi. C'est une bonne façon de prendre les rênes de ce ministère. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions et je suis impatient d'étudier le projet de loi plus en détail une fois qu'il aura été renvoyé au comité.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): M. MacKay, appuyé par M. de Cotret, propose: Que le projet de loi C-59, concernant les douanes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LA LOI SUR L'INSTITUT CANADIEN POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ MONDIALES

MESURE MODIFICATIVE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose: Que le projet de loi C-69, tendant à modifier la Loi sur l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales et certaines autres lois connexes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Après consultation avec les leaders parlementaires, il a été convenu que nous ferons franchir au projet de loi toutes les étapes de son étude aujourd'hui de sorte qu'il puisse être transmis à l'autre endroit afin de donner quelque chose à étudier à ses membres la semaine prochaine lorsque cette auguste Chambre reprendra ses travaux. A la suite de mes consultations, je crois qu'on est d'accord pour accepter la motion suivante et l'adopter sans débat:

Que, nonobstant tout article du Règlement, ou tout autre ordre de la Chambre, lorsque le projet de loi C-69, tendant à modifier la Loi sur l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales et certaines autres lois connexes, sera appelé, la Chambre procède à la deuxième lecture et, au plus tard à la fin de la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement d'aujourd'hui, le projet de loi soit renvoyé au comité plénier, lu une troisième fois et adopté.

M. Baker: Monsieur le Président, on m'avait demandé de m'exprimer au nom de notre parti au sujet du projet de loi. J'ignorais qu'on s'était entendu pour lui faire franchir immédiatement toutes les étapes de son étude. Toutefois, après l'avoir examiné et constaté les modifications très mineures qui y sont proposées, je puis comprendre que l'on s'entende pour l'adopter. Je suis persuadé que nous consentirons tous à l'adopter aussi rapidement que possible de sorte que nous puissions passer à d'autres sujets qui préoccupent les Canadiens.

Le président suppléant (M. Charest): La députée de New Westminster-Coquitlam (Mme Jewett) invoque-t-elle le Règlement?

Mme Jewett: Monsieur le Président, j'avais cru comprendre que nous pourrions dire quelques mots.

M. Hnatyshyn: Il y aura un débat.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre a entendu la proposition du président du Conseil privé (M. Hnatyshyn). Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Clark (Yellowhead): Comme le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) vient de le signaler, ce projet de loi comporte des modifications qui permettront de faire respecter les intentions du Parlement en ce qui concerne l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales.

Je voudrais rappeler très brièvement à la Chambre que la création de cet organisme est un exemple remarquable de la collaboration entre les partis, une initiative qui a obtenu l'adhésion et l'appui de l'opinion au Canada et qui vise à établir un institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales semblable à ceux qui ont été créés et qui fonctionnent efficacement ailleurs dans le monde. Durant le débat qui avait eu lieu en juin de l'an dernier, on avait particulièrement insisté sur l'indépendance de l'Institut vis-à-vis du gouvernement et du Parlement. Les modifications proposées aujourd'hui sont destinées à assurer que l'intention du Parlement sera respectée, car à peu près en même temps que le Parlement adoptait le projet de loi établissant l'Institut, certaines modifications apportées à la Loi sur l'administration financière auraient par inadvertance compromis l'autonomie que tous les partis veulent garantir à l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales. Le gouvernement ne souhaite en aucun cas compromettre cette indépendance, pas plus que les partis représentés à la Chambre, j'en suis sûr.

Pour informer la Chambre des détails de cette affaire, en vertu de certaines parties de la Loi sur l'administration financière, les sociétés d'État ou les organismes gouvernementaux—ce qui inclut par inadvertance l'Institut—sont assujettis à certaines directives du gouverneur en conseil. En vertu de l'article 96(1) de la Loi sur l'administration financière, sept sociétés d'État ont été exclues de ces dispositions. Il s'agit de la Banque du Canada, du Conseil des arts du Canada, de la société Radio-Canada, de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, de la Commission canadienne du blé, du Centre international de recherches sur le développement et de la Société du Centre national des arts. En effet, les modifications à l'étude aujourd'hui visent à ajouter à cette liste l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, lequel deviendra ainsi la huitième société d'État exemptée de ce contrôle, ce qui répond aux souhaits de tous les députés, je pense. Je vais déposer la semaine prochaine au Parlement le premier rapport de l'Institut. Je ne veux pas spéculer sur sa teneur ni abuser du temps de la Chambre, mais il est opportun, je pense, de profiter de l'occasion pour signaler qu'il n'est jamais facile de créer une institution qui puisse gagner le respect d'une collectivité exigeante tout en établissant sa crédibilité et sa réputation à l'échelle internationale. Il est juste de dire que la conduite du conseil de l'institut au cours de sa première année d'existence et la détermination de tous les députés à garantir son indépendance ont permis à l'institut de faire du chemin vers la réalisation des deux objectifs que nous cherchions tous, à savoir exercer une influence et agir en toute indépendance. Bien entendu, l'institut s'occupe d'accorder des subventions. Jusqu'ici, près de $250,000 ont été octroyés par l'institut en subventions à la recherche ou à des programmes d'éducation du public. L'institut collabore intensivement avec des organismes bénévoles que préoccupent les questions de paix et de sécurité dans notre pays. D'après mes renseignements, tous les trois mois, l'institut reçoit une cinquantaine de demandes d'aide ou plus. En octobre prochain, il doit organiser une conférence importante sur les enjeux de la dissuasion. Outre ces activités officielles, il est en train d'établir progressivement et efficacement sa réputation d'institut renommé à l'échelle internationale. L'institut a tenu des consultations avec le célèbre institut de Stockholm pour la paix internationale au sujet d'éventuels projets conjoints. Il a eu des entretiens avec des représentants de l'Institut pour la paix établi dernièrement par le Congrès américain, ainsi qu'avec des représentants de divers pays d'Europe de l'Est.

Outre les modifications qui garantissent l'indépendance de l'institut, ce projet prévoit également quelques changements mineurs, notamment en ce qui concerne la version française du titre et de la description de l'institut.

[*Français*]

Il s'agit là d'une question sur laquelle les francophones de l'Alberta, comme moi, ne veulent pas porter de jugements immédiats. Mais je crois que tous les avis de nos experts dans le domaine indiquent que ce sera valable pour nous de changer certains mots dans le titre officiel de l'Institut.

[*Traduction*]

En fait, le conseil a demandé que la désignation française soit l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, au lieu de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales qu'il était antérieurement. La Loi de l'accès à l'information et la Loi sur la pension de la Fonction publique seront modifiées en conséquence. Je tiens à informer la Chambre que l'on modifiera aussi les dispositions touchant les frais de déplacement et de subsistance des administrateurs de l'Institut. Il n'est pas nécessaire que les dépenses soient fixées par le gouverneur en conseil, on peut prendre tous les frais raisonnables de déplacement des administrateurs, lors des voyages à l'extérieur dans l'exercice de leurs fonctions. Étant donné le caractère international de l'institut, cela me paraît un changement logique qui a été réclamé par le conseil d'administration et sur lequel le gouvernement est d'accord.

• (1630)

Enfin, je pense parler au nom de la plupart des députés, sinon tous, en disant que, même si nous sommes résolus à laisser l'institut poursuivre ses activités à l'abri de l'influence du gouvernement et des députés, il reste que l'institut s'occupera de questions auxquelles nous no us intéressons de très près et qui sont les plus urgentes et les plus importantes dont puisse s'occuper un homme politique. Si nous tenons à assurer l'indépendance de l'Institut par rapport au Parlement, ce n'est certainement pas par manque d'intérêt. Au contraire, c'est la reconnaissance que, pour des questions de ce genre, si nous voulons que le débat s'élève au-dessus des considérations partisanes qui parfois, naturellement et logiquement, s'imposent dans cette assemblée, il doit y avoir un organisme au Canada qui soit capable de faire une étude honnête et de présenter des recommandations et des observations sans qu'on le soupçonne

d'être l'instrument d'un parti, d'une faction ou d'une clique. C'était le désir sincère de tous les députés lorsque l'institut a été créé. Il en sera ainsi lorsque les modifications que nous proposons auront été adoptés.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Pour garder les procédures . . . plutôt, pour rendre les choses conformes à la procédure, je vais simplement lire la proposition qui est à l'étude à la Chambre:

M. Clark (Yellowhead), appuyé par M. Andre, propose: Que le projet de loi C-69, Loi modifiant la Loi sur l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales et certaines autres lois connexes soit maintenant lu une 2e fois et, du consentement unanime, déféré à un comité plénier.

[*Traduction*]

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je profite de l'occasion pour dire quelque mots au sujet de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales. Je reconnais avec le très hon. secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) que les modifications dont nous sommes saisis aujourd'hui sont surtout d'ordre administratif. Comme le ministre, mon français de la Colombie-Britannique ne me permet pas de voir la nécessité de changer le mot «mondiales» par le mot «internationales»; c'est une chose qui m'a posé un gros problème. Je crois en comprendre la raison maintenant et je remercie les rédacteurs de m'avoir donné l'occasion de saisir la distinction subtile entre les deux mots.

La deuxième petite modification signalée par le ministre est moins banale qu'elle ne paraît. Il incombera désormais au Conseil, et non au gouverneur en conseil, de fixer les frais de déplacement et de séjour des membres.

La troisième question est évidemment plus importante. Au moment où l'on a dressé le tableau des sommes qui seraient versées à l'Institut au cours des cinq années suivantes, aucun député n'a songé que ces montants pourraient être changés ou modifiés d'une façon quelconque. Depuis que je siège ici, il est rarement arrivé que l'on ait prévu pour cinq ans les sommes qui seraient versées à un organisme. Comme le ministre l'avait souligné et comme nous l'avions tous compris quand la loi créant l'Institut a été votée, il est essentiel que cet organisme soit indépendant du gouvernement quant à la composition de son conseil et à la provenance de ses fonds. Nous avons toujours été en faveur du dernier amendement qui dispense l'Institut de certaines dispositions de la Loi sur l'administration financière. Sur ce plan-là, il accomplit quelque chose que nous avons toujours souhaité.

Je crois que les députés de tous les partis se féliciteront du mode de nomination des membres du conseil d'administration puisqu'il sera extrêmement difficile dorénavant de procéder à ces nominations par esprit politique étroit ou par favoritisme. J'en profite donc pour rappeler au ministre qu'il existe quelques autres instituts de ce genre, comme l'Institut océanographique notamment, et il pourrait peut-être en faire autant dans ces cas-là. Les nominations qui ont été faites au conseil d'administration de ces institutions sont peut-être au-dessus de toute critique, mais le mode de nomination ne comporte pas les garanties sur lesquelles le ministre a tant insisté en ce qui concerne l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales.

Dans le cas de l'Institut océanographique et d'autres instituts de recherche, nous n'avons pas de garantie, comme dans ce cas-ci, que les nominations ne se feront pas par favoritisme. Étant donné qu'on a attiré de nouveau notre attention sur cette question puisque c'est la première fois que nous modifions cette loi et comme l'Institut déposera son premier rapport la semaine prochaine, le ministre devrait peut-être songer à procéder de cette façon pour la nomination des membres du conseil d'administration des autres instituts.

Plus tôt aujourd'hui, le ministre estimait, à juste titre d'ailleurs, que mon collègue, un brillant spécialiste des questions du Nord, pourrait très bien lui donner de judicieux conseils concernant notre souveraineté dans cette région. S'il voulait en faire autant en ce qui me concerne, je ne demanderais pas mieux que de faire partie de ses conseillers s'il décide de refondre les modalités de nomination des membres du conseil d'administration des instituts comparables à celui qui nous intéresse actuellement.

Nous attendons tous avec impatience le premier rapport de l'institut. Tous ceux d'entre nous qui se sont intéressés à la création de l'Institut ont suivi ses activités et se sont entretenus avec les membres du conseil d'administration l'an dernier. Nous avons ainsi une idée de ses activités. Nous pensions tous à une époque, j'en suis sûr, que le conseil risquait de se heurter à de véritables problèmes, non pas en raison de divergences politiques étroites ou autres questions de ce genre, mais plutôt à cause de vives divergences idéologiques puisqu'on a délibérément nommé au sein de ce conseil des représentants de tous les groupes d'opinion concernant les questions de sécurité et de paix internationales. Les membres du conseil d'administration ont manifestement participé à des discussions très animées entre eux, mais d'après ce que j'ai entendu, il semble que l'intérêt commun que portent les Canadiens, les universités canadiennes et les membres du conseil à la création d'installations de recherche de première catégorie, en vue de résoudre bon nombre de problèmes touchant la paix et la sécurité internationales, l'a emporté sur ces divergences. Les membres du conseil ont également manifesté le même intérêt pour leur rôle en matière d'éducation du public. Après des discussions très animées parmi les membres du conseil, ces derniers ont réussi à s'entendre dans l'ensemble sur les questions touchant la recherche et de l'éducation du public, ainsi que sur l'octroi des contrats de recherche. Il ne fait aucun doute que la direction du président du conseil d'administration et du directeur général y a énormément contribué.

• (1640)

Certains d'entre nous craignions également au moment de la création de l'Institut qu'il pourrait rendre inutiles les activités du Centre pour le contrôle des armements et le désarmement installé à Ottawa. On a estimé à l'époque que l'Institut interviendrait d'une certaine façon dans le champ d'activités dans lequel s'était déjà engagé le Centre pour le contrôle des armements et le désarmement. Cela ne s'est pas produit et je ne prévois pas non plus que cela se produise à l'avenir. Le Centre a accompli du bon travail, en effet, sur ce que l'on pourrait appeler les questions courantes de paix et de sécurité, de limitation des armes et de désarmement, et il publie un excellent bulletin. Le ministre le sait, il a présenté également d'excellents mémoires au sujet de toute la question de notre participation aux travaux de recherche sur l'IDS. Grâce à son bulletin, il a tenu les Canadiens au courant des débats tenus à la Chambre des communes et de ce qui s'est fait cet été dans le cadre du comité mixte spécial. Le Centre de limitation des armes a également été très actif. Mais que je sache, il ne s'est pas engagé dans le genre d'activité générale de recherche et de vulgarisation dans lequel s'est engagé l'Institut dont nous parlons aujourd'hui. Cela a été un autre élément positif. En un an et demi, le Canada est passé de presque zéro dans tous les domaines touchant la limitation des armes et le désarmement pour finir par compter deux groupes très importants et actifs, bien que très distincts, engagés dans ces domaines. Il me semble qu'il n'y ait pas lieu de craindre que la situation change. Les deux organismes continueront à jouer un rôle important.

Je me réjouis de constater que la conférence que tiendra l'Institut pour la paix et la sécurité internationales à Ottawa portera sur les défis à la doctrine de la dissuasion. Suite à des changements plutôt importants dans la doctrine stratégique américaine et peut-être soviétique, toute la question des défis à la doctrine de la dissuasion revêt une importance capitale à l'heure actuelle. C'est également important, à l'heure actuelle, alors que les Nations Unies s'apprêtent à effectuer une étude sur la doctrine de la dissuasion. C'est vraiment une première pour le Canada d'avoir un institut jouant un rôle de premier plan dans l'examen et le réexamen de la doctrine de la dissuasion et des défis auxquels elle se heurte. C'est extrêmement captivant, en fait.

Je le répète, il y a un an et demi, mis à part le travail effectué de façon isolée dans diverses universités, on n'accordait pratiquement aucune attention à ces questions. Nous comptons maintenant un solide Institut pour la paix et la sécurité internationales, qui examine, en profondeur, un certain nombre de questions importantes, auquel il faut ajouter le Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement qui s'intéresse plus particulièrement aux questions quotidiennes.

C'est avec plaisir que je me rappelle les discussions parfois animées auxquelles a donné lieu la création de l'institut il y a eu un an en juin dernier. C'est également un plaisir de se rappeler certains des différends que nous avons pu régler et certains des amendements que nous avons présentés au sujet du projet de loi proposé à l'époque. Au sujet de ces amendements, je tiens à dire que le gouvernement libéral de l'époque voulait qu'ils soient mis en œuvre. Il est bon de se rappeler que suite à ces débats et discussions au comité et à la Chambre des communes, on a assisté à la création d'un Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales solide et indépendant sur le plan politique et financier.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais m'excuser auprès de la Chambre et du ministre de ne pas avoir été ici présent. Je suis sûr que ce n'est pas la faute du ministre mais personne ne m'avait avisé que le projet de loi allait être étudié à la Chambre. J'étais au comité de mon parti discutant des problèmes de même nature et j'ai soudainement aperçu le visage amical du secrétaire aux Affaires extérieures (M. Clark). Alors, j'ai dit: qu'est-ce qui se passe? Et me voici, cela me donne l'occasion de prendre la parole encore une fois. Je n'ai pas beaucoup de commentaires à faire. Je pense que ce sont des amendements qui sont plutôt techniques, ils se justifient. Nous ne devrions pas, à ce moment-ci, faire obstacle à la substance du projet de loi. Au contraire, on devrait le passer assez rapidement. Mais comme on n'a pas souvent l'occasion, monsieur le Président, devant cette Chambre, de soulever des problèmes et quand on a un projet de loi comme celui-là, parfois cela nous en donne l'occasion.

Au cours des derniers mois, j'ai eu l'occasion, à deux reprises de voyager dans le pays, la première fois comme président du groupe de travail de mon parti sur la participation ou la non-participation du gouvernement dans le Programme de recherche sur la défense stratégique des États-Unis. J'ai été vraiment impressionné, au cours des quatre derniers mois, par l'intensité de l'intérêt de la population canadienne, surtout des groupes qui ont pris la peine de préparer des mémoires, des documents d'opposition surtout, à ce sujet-là. La qualité des mémoires a été excellente, et j'ai dit avec plaisir, samedi, que j'étais heureux de la décision du gouvernement de ne pas souscrire au programme communément appelé la «guerre des étoiles».

Il y en a qui s'opposent à cette description du programme. Mais je voudrais profiter de l'occasion, le plus amicalement possible, pour souligner au ministre que, à ce moment-ci, je ne voudrais pas m'être fait jouer, je ne voudrais pas que le public se soit fait jouer parce que, que voulez-vous, j'espère que le gouvernement n'est pas en train de faire par la porte d'en arrière ce qu'il dit qu'il ne fera pas par la porte d'en avant. Je sais que ce n'est certainement pas l'intention du secrétaire aux Affaires extérieures. Je crois que les Canadiens se sont opposés, et c'est une question reliée au désarmement et à la paix. Les raisons fondamentales pour lesquelles les groupes sont venus nous parler pour s'opposer à la participation canadienne à l'initiative de défense stratégique du président Reagan . . . Cela fait partie du débat pour lequel cet Institut a été créé, en grande partie pour pouvoir permettre aux Canadiens d'avoir une opinion bien informée sur ce qui se passe aussi bien sur la scène internationale que nationale quant à la participation du gouvernement canadien et de la population canadienne dans le progrès vers la paix et surtout vers le désarmement qui est une des grandes préoccupations de la jeunesse à l'heure actuelle.

Alors j'inviterais le ministre à clarifier si possible la position du gouvernement en la matière parce que la réponse qui m'a été donnée hier par mon ami le ministre associé de la Défense nationale (M. Andre) qui vient d'apparaître à la Chambre à ce moment-ci, parce que sa réponse, dis-je, a créé beaucoup d'ambiguïté chez les observateurs où il dit que le gouvernement a l'intention de verser à toute personne impliquée dans le programme de la guerre des étoiles des subventions de même nature qu'on le fait lorsqu'un entrepreneur ou une université ou une industrie sont engagés dans la recherche ou dans le développement de programmes habituels des États-Unis pour le programme de dépenses partagées en matière de défense.

Je voudrais faire remarquer au gouvernement, à ce moment-ci, que le gouvernement américain a décidé d'une façon très claire de faire un groupe spécial au sein de l'administration américaine pour montrer clairement que le programme de la guerre des étoiles est un programme spécial, et qu'il y aura un directorat particulier qui va octroyer tous les contrats en la matière. Or, il sera très facile pour le gouvernement de savoir si une université canadienne ou une entreprise canadienne fait du travail pour le projet de la guerre des étoiles, que ce n'est pas un programme comme celui qui est couvert par les autres ententes antérieures. C'est un nouveau programme du gouvernement américain. Je suis convaincu que les Canadiens ne veulent pas que le gouvernement donne des octrois aux entreprises qui font de la recherche pour le programme de la guerre des étoiles.

• (1650)

[*Traduction*]

J'ai agi de bonne foi samedi dernier, lorsque j'ai applaudi la décision du gouvernement de ne pas participer à l'initiative de défense stratégique. J'espère qu'il est clair que nous n'utiliserons pas les pouvoirs qu'ont divers ministères de verser des subventions pour aider les gens qui participent à ce programme. J'ai déclaré que si quelqu'un désirait faire quoi que ce soit dans son sous-sol, je ne pouvais pas faire grand-chose pour l'en empêcher, mais qu'après avoir envisagé la question en fonction de la stratégie globale de la paix dans le monde, j'ai jugé que le refus du gouvernement constituait une contribution positive. Maintenant, seulement 72 heures après l'annonce de cette décision, je commence à me demander ce qui s'est passé samedi. Si le refus du gouvernement était, en fait, une acceptation déguisée, je ne crois pas qu'il s'en tirera si facilement. Au printemps et à l'été, le comité a consacré beaucoup de temps à recueillir les points de vue des Canadiens. Bien sûr, selon certaines enquêtes la majorités des Canadiens étaient peut-être en faveur de la participation à l'initiative de défense stratégique, la justifiant toujours par un seul critère: la création éventuelle de milliers et de milliers d'emplois. Je me souviens que, à la table du comité, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a posé cette question précise à beaucoup de témoins, et j'ai aussi fait la même chose. Nous avons demandé combien d'emplois seraient créés et le seul groupe qui nous ait répondu a dit qu'il y aurait peut-être quelque 500 emplois.

Les gens avaient donc une réserve mentale à cause des emplois. A notre avis, les emplois n'avaient rien à voir avec la question parce que ce n'est pas seulement cela qui compte en matière de politique internationale. Je me souviens que du temps où je siégeais de l'autre côté de la Chambre, le chef de l'opposition de l'époque, aujourd'hui ministre, ne perdait jamais de temps à nous demander si nous respections les traités de non-prolifération, à nous mettre en garde contre la vente d'un réacteur Candu à un gouvernement qui n'avait pas signé ce traité. Nous pensions comme lui que ce n'était pas une question d'emplois, car la vente d'un réacteur Candu à l'Inde ou au Pakistan en aurait créé un grand nombre. Tous à la Chambre étaient d'avis que nous ne devions pas vendre le réacteur à ces pays qui n'adhéraient pas au traité de non-prolifération. Je crois que c'était une considération valable, et les Canadiens n'ont jamais reproché au gouvernement de ce temps-là d'avoir eu des principes en la matière et de s'être montré ferme en refusant de vendre des réacteurs Candu aux pays non signataires. Nous avons perdu des emplois. Nous en perdons encore aujourd'hui. En n'autorisant pas de Havilland à vendre des avions à des pays comme la Libye, nous nous exposons à perdre des emplois, mais certains principes doivent être respectés.

Je veux simplement dire au gouvernement, le plus amicalement possible, de ne pas gâcher l'heureuse déclaration de samedi en voulant agir sournoisement. Je ne crois pas que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) en soit capable. Je le prie instamment de veiller à ce que la position canadienne à l'intérieur du Canada comme à l'étranger soit très claire sur ce point, soit que nous ne participerons pas à la guerre des étoiles ou à la mise au point de l'IDS parce que c'est un point très important. Quand le président Reagan a pris cette décision, et je profite de l'occasion pour en parler aujourd'hui, c'était une décision unilatérale. Il n'y a pas eu de consultation auprès des pays membres de l'OTAN. Tous les pays ont été pris par surprise. La réaction de la Chambre, quand elle a été saisie de la question, a été unanime. Le secrétaire d'État qui était alors chef de l'opposition a déclaré au nom de son parti que nous ne devions pas nous joindre à l'initiative de défense stratégique. Le Nouveau parti démocratique était du même avis. Je sais que le très honorable ministre n'aime pas changer d'idée.

Il n'aime pas être obligé de changer d'avis; je l'exhorte donc à faire preuve d'esprit de suite. Il a eu raison il y a deux ans et, j'en suis sûr, il a encore eu raison samedi. Maintenant que le gouvernement a pris cette décision politique majeure, j'ai bien peur que certains de ses collègues vont user de moyens détournés pour faire ce que le ministre a déclaré samedi qu'il ne fallait pas faire. C'est une des rares fois où nous sommes saisis d'un projet de loi comme celui-là. Je ne voudrais pas enfreindre le Règlement . . .

Mme Jewett: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je trouve qu'au contraire le député enfreint bel et bien le Règlement. Comme de toute évidence il ne sait rien du projet de loi, il en profite pour aborder une question très importante à laquelle la Chambre aurait dû aujourd'hui, comme je le lui demandais, consacrer un débat d'urgence. La Chambre a refusé, mais la présidence m'a assuré que nous aurions un débat à ce sujet à l'occasion de l'étude du premier rapport du comité mixte. J'estime donc que ce n'est pas le moment . . .

M. Axworthy: Oh?

Mme Jewett: Je le regrette, mais j'estime sincèrement que l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales qui fait l'objet du présent débat mérite plus de considération que le député ne lui en accorde. Ses propos sont irrecevables.

M. Chrétien: De toute façon, j'en avais terminé. J'aimerais ajouter cependant . . .

[*Français*]

Monsieur le Président, je voudrais vous dire, sur un rappel au Règlement . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! L'honorable député de Saint-Jacques (M. Guilbault) invoque le Règlement.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais adresser le même rappel au Règlement que l'honorable député de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett) vient de souligner. Et je rappellerai à Votre Honneur qu'en page 2 du projet de loi, on lit, sous l'article «mission», c'est-à-dire le rôle que doit jouer l'Institut, et je cite:

L'Institut a pour mission d'accroître la connaissance et la compréhension des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales d'un point de vue canadien, particulièrement en matière de limitation des armements, de désarmement, de défense et de solution des conflits, ainsi que:

Si ce n'est pas ce que mon collègue est parfaitement en train de faire, c'est-à-dire de donner, pour la compréhension du public canadien, son point de vue sur des questions de désarmement, je me demande ce qu'il est en train de faire!

Aussi, je demanderais à Votre Honneur de faire cesser les interruptions et de laisser mon collègue poursuivre ses remarques.

M. Chrétien: Si monsieur le Président n'a pas l'intention d'intervenir, je vais donc continuer mes remarques.

Le président suppléant (M. Charest): Je donne la parole à l'honorable député de Saint-Maurice (M. Chrétien).

M. Chrétien: Alors, je pense que le rappel au Règlement n'était pas bien servi et je crois, monsieur le Président, que j'ai dit au début de mes remarques, et je le répète, que je n'ai pas l'intention . . . Je trouve que c'est un bon projet de loi, que nous avons introduit cet Institut, et lorsqu'il a été établi nous avons essayé de trouver une formule qui soit la moins partisane possible pour les opérations. Il y a eu des amendements qui ont été suggérés de part et d'autre et c'est un Institut qui est tout à fait non partisan et qui joue un bon rôle.

Nous avons eu l'occasion de recevoir la présence—devant le Comité d'étude de mon parti sur les problèmes que je discute—la présence, dis-je, de M. Pearson qui est le directeur général de cet Institut et qui nous a présenté un très bon mémoire. A mon avis, cet Institut est tout à fait valable.

Il n'en demeure pas moins que j'ai profité de l'occasion pour avertir le ministre et j'étais content que l'occasion me soit fournie. Mais voilà que l'on commence à avoir des doutes, 72 heures après. Je n'aime pas beaucoup me faire jouer des tours et que l'on tente de faire croire aux Canadiens qu'on n'entre pas dans la guerre des étoiles et qu'ensuite on va se servir de l'argent des contribuables pour financer des programmes qui vont exactement faire ce que le gouvernement dit qu'il ne fera pas! Et nous sommes fondamentalement opposés au programme de la guerre des étoiles, c'est un programme unilatéral sans consultation, déstabilisateur et qui pourrait amener la catastrophe dans le monde. Alors, c'est pourquoi j'ai trouvé que c'était une bonne occasion, monsieur le Président, d'avertir le ministre et que s'il fallait qu'on veuille faire par la porte d'en arrière ce que le peuple canadien ne veut pas qu'on fasse par la porte d'en avant, cela va «brasser» tout à l'heure.

Le président suppléant (M. Charest): Débat. L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a la parole.

• (1700)

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président je suis un peu pris au dépourvu aussi parce que je ne m'attendais pas à ce qu'on discute de ce petit projet de loi. Mais pour mes nouveaux collègues de la Chambre surtout, ce n'est peut-être pas mauvais de nous remettre dans l'esprit qui a créé cet institut en 1984.

Vous vous souviendrez, et je cherche, puisque, comme je l'ai dit tantôt, nous avons été pris un peu au dépourvu, une citation du très honorable Pierre Elliot Trudeau, ancien premier ministre du Canada, qui a justement parlé de cette question le dernier jour du Parlement, soit le 29 juin 1984. Alors, je dois dire que je suis heureux que nous soyons revenus pour qu'il y ait concordance entre le titre anglais et le titre français.

J'ai présidé le Comité des affaires extérieures et de la défense nationale et nous avons fait une étude qui a été très longue et qui nous a amenés à la création de cet Institut très important. Nous avions décidé à ce moment-là que cet Institut s'appellerait effectivement ce qu'il est appelé aujourd'hui. Il est sans doute intervenu des choses entre-temps puisque le Parlement, comme vous le savez, a été ajourné et la correction n'a pu être apportée.

Je me réjouis de vous dire qu'il y a eu des témoins venus d'à travers tout le Canada qui ont comparu au Comité où d'ailleurs étaient présente l'honorable critique, mon amie, la députée du NPD de la Colombie-Britannique, qui a été une des femmes très actives au comité.

Je dois vous dire aussi que cela a été très pénible et ceux qui veulent relire le témoignage du très honorable premier ministre, M. Trudeau, lorsqu'il a dit: Enfin, aujourd'hui, nous avons l'Institut! Il a fallu, et combien, naviguer pour que nous puissions arriver à l'échéance de la fin de la session pour obtenir cet Institut. Malgré cela, je dois dire, et certains de mes amis se souviendront que nous avons dû travailler contre le temps parce qu'il y avait quand même quelques députés, j'aime cela qu'on rappelle toujours les choses historiques . . . C'est bon pour les jeunes nouveaux qui arrivent, les jeunes nouveaux Canadiens, qu'ils sachent comment cela procède en politique.

Il y avait des gens qui étaient bien en faveur de l'Institut mais qui ont essayé par tous les moyens possibles de retarder son étude, sachant qu'à la fin de juin il y avait une échéance qui était la fin de la session et que l'Institut ne verrait jamais le jour. Donc, je veux dire à mon collègue et nouveau président du Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, le prévenir que ce sont toujours des choses qui peuvent arriver, lorsqu'un bon projet de loi est présenté à la Chambre, il y a des gens qui, au lieu d'aller directement contre, essaient par toutes sortes de moyens détournés . . .Je dois dire d'ailleurs que ceux qui avaient essayé de «tuer» l'Institut étaient des députés de l'opposition à l'époque, qui font partie aujourd'hui de la majorité. Mais indépendamment de tout cela, l'Institut a vu le jour.

Je dois profiter de cette occasion pour dire que dans notre recherche d'un responsable, l'honorable députée, je pense, du Nouveau parti démocratique et moi-même avions mis de l'avant certains noms. Le nom que j'avais toujours mis de l'avant et qui était rejeté par tout le monde était celui du fils du très honorable premier ministe Lester B. Pearson, celui sous l'autorité de qui j'ai été élu, et qui, à la fin, est devenu le responsable de l'Institut, il s'agit de Geoffrey Pearson, un grand Canadien, notre ancien ambassadeur en Union soviétique et qui, aujourd'hui, doit présider aux destinées de cet institut.

Je souhaite que l'Institut qui s'appellera maintenant en français, comme cela aurait dû toujours être: l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, j'espère que cet Institut n'hésitera pas à se prévaloir de l'indépendance que le Parlement, à l'époque, a voulu lui donner. Je sais que là-dessus j'aurai l'appui des gens qui veulent que l'Institut conserve son indépendance, que l'Institut, dans ses études, aille de l'avant indépendamment des répercussions politiques que les conclusions de ses études pourraient amener au Canada. Voilà le but premier de l'Institut qui a été créé, la volonté claire du Parlement et des trois partis politiques de lui donner l'indépendance nécessaire. Et je sais que, aujourd'hui, il y a des problèmes difficiles à étudier dans le monde. Depuis ce temps-là, est survenue cette question de l'IDS. Je comprends qu'il y a des négociations qui se poursuivent à ma gauche . . . mais je ne voudrais pas être trop distrait . . . Monsieur le Président, si vous vouliez leur demander de faire leur conférence à l'extérieur, je l'apprécierais . . . Monsieur le ministre, je vous en prie . . .

Le président suppléant (M. Charest): Permettez-moi de vous rappeler à l'ordre . . .

M. Prud'homme: . . . n'ayant pas été prévenu du débat, il faut quand même que j'observe la logique.

Le président suppléant (M. Charest): Oui . . . le député de Saint-Maurice (M. Chrétien), de Saint-Jacques (M. Guilbault) . . .

M. Prud'homme: Donc, tout cela pour dire que, premièrement, nous nous réjouissons que l'Institut puisse avoir son vrai nom aujourd'hui, que nous allons donner notre appui à cette proposition du très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Deuxièmement, nous voulons répéter de nouveau que cet Institut a obtenu l'indépendance du Parlement: j'espère qu'il saura toujours s'en souvenir. Troisièmement, nous souhaitons à Geoffrey Pearson qui doit voir au bon déroulement de ces études tout le courage nécessaire pour étudier les vraies questions du jour. Parmi les vraies questions du jour, il est évident que depuis ce temps-là est survenue la question de ce qu'on appelle communément la «guerre des étoiles». Je souhaiterais aussi qu'il n'hésite pas, à l'occasion, parce que les études peuvent venir de deux côtés: Le gouvernement peut lui demander de faire des études ou eux-mêmes peuvent en entreprendre.

Eh bien, je souhaiterais que cet Institut puisse se prévaloir de cette indépendance; je n'insisterai jamais assez pour aller de l'avant, même dans les questions les plus controversées, même si les questions controversées à la paix mondiale, la paix internationale ne s'adresse pas nécessairement au Canada, mais dans certaines parties du monde, que ce soit au Moyen Orient, ou que ce soit en Asie ou en Amérique latine. Nous attendons les résultats de certaines de ces premières études. Nous les lirons attentivement, nous les appuierons—moi je les appuierai, parce que je sais que lorsque l'on donne à un groupement l'indépendance nécessaire d'étudier au-delà des considérations politiques, il ne peut que produire d'excellents rapports qui aideront les Canadiens dans leur méditation.

Monsieur le Président, je ne poursuivrai pas le débat plus avant, je vous remercie de votre indulgence et de m'avoir accordé la parole, même si je viens d'apprendre que nous avons à débattre ce sujet. Mais je voulais quand même être associé, puisque comme président, à l'époque, du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale jusqu'à la dernière seconde presque, de la dernière journée de ce Parlement, nous allions contre à peu près tout ce que les députés avaient pu imaginer, parce que tout le monde s'était imaginé que c'était une tâche impossible.

Je veux remercier les députés qui ont siégé au comité à cette époque-là. Je veux y associer, entre autres, l'honorable critique officielle aux Affaires étrangères du Nouveau parti démocratique (M^me^ Jewett) qui a joué son rôle comme elle le fait toujours habituellement. Et c'est grâce à cette coopération, ainsi qu'à celle de plusieurs députés de la nouvelle majorité. Je pourrais les nommer . . . Dans d'autres débats, je ferai une étude plus approfondie de ceux qui nous ont vraiment donné leur appui, de ceux qui croyaient à ce que nous voulions faire à cette époque et en toute honnêteté, on ne peut pas tirer la couverte seulement de son bord, et dire: C'est grâce au Nouveau parti démocratique, ou c'est grâce aux libéraux.

Il y a eu des progressistes conservateurs qui ont eu la sagesse, l'intelligence de comprendre ce que cet Institut pourrait faire, même s'il y en a qui n'avaient pas trop confiance et qui essayaient d'en retarder l'étude pour que nous puissions ne jamais créer cet Institut.

Voilà donc ce que je voulais vous dire pour que ce soit consigné dans les délibérations des Débats d'aujourd'hui premièrement; et deuxièmement, pour revenir éventuellement, lorsque nous aurons des débats qui, j'espère, se multiplieront sur les affaires internationales, nous pourrons, à ce moment-là, rendre hommage à ces députés de la nouvelle majorité qui étaient, à l'époque, des députés de l'opposition, qui eux aussi ont remarquablement contribué pour que nous puissions avoir cet Institut qui, aujourd'hui, vole de son indépendance et qui entreprendra des études, comme je l'ai dit plus tôt au nom du Canada pour que nous puissions être mieux alertés des grands problèmes mondiaux et assumer chacun nos responsabilités, lorsqu'ils nous présenteront des conclusions. Eh bien, chacun ira selon sa propre volonté et assumera ses responsabilités, toutes impopulaires que pourraient être les conclusions auxquelles certains députés pourront en arriver.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires. Débat. La parole est à l'honorable député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy).

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à faire quelques observations au sujet de cette institution fort importante dont nous discutons cet après-midi. Les événements se succèdent au Canada de telle façon que certaines institutions prennent du jour au lendemain une importance et une signification spéciales aux yeux des Canadiens. Il y a plus d'un an et demi, je m'en souviens, à l'époque où nous formions encore le gouvernement, nous avions discuté des initiatives à prendre pour donner une vigueur nouvelle et une orientation plus précise à la question du contrôle de l'armement. La création d'un centre qui coordonnerait un certain nombre d'importants projets de recherche avait été jugée nécessaire et hautement prioritaire. La sagesse de cette initiative m'a été prouvée de façon fort concrète cet été, alors que je participais aux travaux du comité mixte spécial de la Chambre et du Sénat, chargé d'examiner la question de la guerre des étoiles. J'ai pu observer le souci et l'intérêt pour cette question témoignés devant le comité par un vaste échantillonnage de Canadiens. J'en ai conclu à la nécessité de créer une tribune où exposer ces préoccupations et manifester cet intérêt.

• (1710)

Nous ne parlons qu'en des termes généraux au Canada de la paix et du contrôle de l'armement. Je me souviens toutefois du témoignage des représentants d'un groupe appelé *Educators for Social Responsibility* qui regroupe essentiellement des professeurs d'écoles secondaires partout au Canada; ces gens s'intéressent aux questions du contrôle de l'armement et au désarmement. Nous leur avons demandé à quelle tribune les jeunes étudiants de leurs écoles pouvaient discuter de la question vitale de la paix et ils nous ont répondu que ce n'était pas dans les écoles car la plupart des enseignants craignent d'aborder dans leur salle de cours des sujets aussi controversés que le contrôle de l'armement.

A mon avis, monsieur le Président, il est scandaleux que dans les écoles de notre pays les enseignants qui s'y intéressent et qui sont actifs aient de la difficulté à fournir aux jeunes un forum leur permettant de discuter d'une question si vitale pour eux-mêmes et pour leur avenir. En grattant un peu, nous avons constaté que les conseils scolaires, l'administration, les parents et la collectivité faisaient de l'intimidation. Le sujet est jugé trop délicat. On considère que c'est un sujet politique et, naturellement, on veut que les écoles restent neutres et ne se mêlent pas de politique. Mais il y a trop d'attitudes extrêmes des deux côtés. Un enseignant qui faisait partie de la délégation déclarait que s'il parlait dans sa classe des questions de paix et de contrôle des armements, on disait qu'il était un «socialo» et non un bon réactionnaire comme il était censé l'être. Ç'aurait été plus respectable. Ce que disent les enseignants dans leur témoignage, c'est que sur les questions qui sont essentielles à la survie et à l'avenir, il y a pénurie d'information, on manque de possibilité de dialogue, et les jeunes que nous scolarisons n'ont pas l'occasion d'être sensibilisés et de s'informer sur ces questions au moyen de matériaux et de programmes appropriés.

Mon collègue de caucus de Saint-Denis dit espérer qu'il y aura de nombreuses études. Nous avons effectivement besoin d'études. Nous avons de nombreux experts au Canada, et des études seront certainement utiles aux parlementaires, aux bureaucrates, aux stratèges et aux Forces armées. Dieu sait si tout est bon pour affronter ces problèmes. Je pense que la Chambre les a trop négligés. J'espère que l'institut ne va pas se borner à faire des études pour le petit monde d'Ottawa et des analyses expertes à l'intention des décideurs politiques. J'espère qu'il se donnera une orientation plus populaire et qu'il se servira de ses ressources pour disséminer l'information dans tout le pays, dans les écoles, dans les clubs communautaires et dans les églises, et pour faire en sorte qu'il soit respectable de discuter de la paix dans notre pays en toute connaissance de cause. Une opinion et un jugement ainsi fondés sur des bases saines nous permettra en fin de compte d'améliorer notre politique étrangère et nos résultats à l'étranger. Je pense qu'il est essentiel que les parlementaires puissent dire quel programme nous souhaiterions pour l'institut. Les parlementaires devraient s'inspirer de notre expérience.

Mme Jewett: L'institut établira son propre programme.

M. Axworthy: Je trouve que c'est vraiment faire preuve d'élitisme, ce qui est peut-être typique du NPD . . .

Mme Jewett: Je veux qu'il soit indépendant.

M. Axworthy: . . . de dire qu'il décidera de son propre programme et qu'on interdira aux députés de donner leur point de vue et d'exprimer leurs espoirs et leurs aspirations sincères pour cet institut. Après tout, c'est le Parlement qui l'a créé. C'est le précédent gouvernement qui l'a mis en place, et les députés ont voté en faveur de sa création, mais voilà qu'il est maintenant noyauté de l'intérieur pour fonctionner en circuit fermé. Cela ne devrait pas être. A mon avis, il serait très fâcheux que l'Institut de la paix devienne une sorte de serre chaude . . .

Mme Jewett: Vous n'y connaissez rien.

M. Axworthy: . . . où les gens se replieront sur eux-mêmes pour se livrer à des études. Je tiens à dire à la députée que je m'y connais beaucoup plus qu'elle, car je faisais partie du cabinet qui a décidé d'instaurer l'institut. Alors qu'elle ne vienne pas me dire que je n'y connais rien.

Mme Jewett: Vous n'étiez même pas au courant des essais des missiles de croisière lorsque vous étiez au cabinet. Vous ne saviez rien.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre.

M. Beatty: Monsieur le Président, ces propos sont déplacés.

M. Axworthy: Déplacés, oui mais aussi très importants. Je sais que les députés conservateurs ne s'intéressent pas particulièrement à cette mesure, car il ne s'agit pas d'une de leurs initiatives, et qu'ils travaillent à quelque chose de très important, mais parlons un peu de ce que nous considérons comme une priorité. Je sais que la députée de New Westminster (M^me^ Jewett) n'aime pas qu'on aborde ce genre de problème de façon démocratique. Son petit cercle d'amis et elle ne souhaitent pas partager ce genre de choses avec le grand public. A mon avis, cet élitisme fait partie intégrante du problème que pose notre politique étrangère. Il est dû en partie au fait que seule une petite élite s'est prononcée. Cela n'a pas dépassé les frontières de cette ville et c'est la chasse gardée de ceux qui se posent en «experts de la politique étrangère» comme la députée de New Westminster.

Pour le moment, cet institut peut faire beaucoup plus pour les Canadiens. Des milliers de gens désirent être informés. Je me souviens de l'époque où le groupe *Educators for Special Responsability* a apporté aux audiences d'un comité un petit document qu'il avait préparé. C'était un document très simple qui établissait la comparaison entre l'armement de l'Union soviétique et celui de l'OTAN. Il comparait le nombre de bateaux, de missiles, de sous-marins, de canons et de tanks. En fait, il contribuait à dissiper la phobie qui règne trop souvent chez les Canadiens qui craignent la menace soviétique et qui nous croient terriblement en retard en ce qui concerne les missiles, les chars d'assaut ou les avions. Ce document fournissait des renseignements montrant sur quels plans il existait une parité et un équilibre dans le domaine de l'armement. Il soulignait également le potentiel d'utilisation.

Lorsque les députés vont dans des écoles secondaires de leur circonscription ils constatent, en parlant aux élèves, que ces derniers souhaiteraient obtenir ce genre de renseignements. Si nous pouvions les communiquer aux étudiants, nous pourrions développer ainsi chez la population une mentalité qui donnerait à la politique étrangère l'élan dont elle a désespérément besoin.

Le premier ministre (M. Mulroney) est passé complètement à côté de la question dans la déclaration qu'il a faite samedi sur la guerre des étoiles. Il a dit qu'il ne participerait pas au programme mais il ne comprend pas pourquoi les Canadiens sont contre le projet. Ils sont contre parce qu'ils veulent que leur pays soit l'un des principaux artisans de la paix. Ils veulent que leur pays oppose un refus catégorique à la guerre des étoiles et prenne d'autres initiatives dans le domaine du contrôle des armements. Ils veulent mettre un terme à la nouvelle génération d'armements que représente la guerre des étoiles, virage d'une politique de dissuasion à une politique de défense qui conduira à la militarisation de l'Amérique du Nord. Ils comprennent cela. Il est maintenant possible à l'Institut pour la paix de transmettre à l'ensemble des Canadiens une information exacte et une juste évaluation de la situation. C'est pourquoi j'estime important que nous tentions de présenter ce genre de proposition au Parlement. J'espère que l'Institut pour la paix ou quelqu'un d'autre est à l'écoute.

• (1720)

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Charest.)

(Les articles 1 à 10 inclusivement sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

* * *

LA LOI SUR LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-65, tendant à modifier la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je suis heureux d'ouvrir le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-65, qui tend à modifier la Loi sur la GRC. Ce projet de loi est le fruit d'une longue étude effectuée à la GRC et dans d'autres ministères fédéraux, étude au cours de laquelle la façon de traiter les plaintes émanant du public, les questions de discipline intérieure et les procédures en matière de griefs à la GRC ont été examinées à fond. Mon ami le député de Burnaby (M. Robinson) me disait, avant d'entamer la discussion sur ce projet de loi, que c'est la septième fois que l'on présente un projet de loi analogue à celui-ci à la Chambre des communes, dans l'espoir de le faire adopter. Je signale qu'il s'agit d'une étude très approfondie et très complète, qui s'est étalée sur plusieurs années.

Entre autres choses, le projet de loi consacrera les droits des membres de la GRC en ce qui concerne les questions de discipline intérieure et les griefs, et notamment le droit de se faire représenter par un avocat aux audiences intérieures. Vu l'importance de la chose, le projet de loi garantit par ailleurs un moyen équitable et indépendant d'étudier les plaintes portées par le public contre des membres de la GRC.

[*Français*]

Monsieur le Président, plusieurs des propositions contenues dans cette loi sont basées sur les recommandations faites par la Commission d'enquête sur les plaintes du public, la discipline interne et le règlement des griefs au sein de la Gendarmerie royale du Canada. Cette commission était présidée par le juge René Marin, des cours de comtés et de districts de l'Ontario.

[*Traduction*]

J'ai eu le plaisir, en ma qualité antérieure de ministre responsable de la Société canadienne des postes, de travailler avec le juge Marin, qui en est l'actuel président, et j'ai eu alors l'occasion d'apprécier ses compétences et son dévouement pour la Fonction publique. Il est peut-être paradoxal que le premier projet de loi que je propose depuis que j'occupe mon nouveau poste découle de la commission Marin, qui a présenté son rapport le 16 janvier 1976. Ses recommandations se caractérisent par des mesures de redressement visant à garantir le respect des droits des citoyens et des membres de la GRC. Les conclusions et les recommandations de la commission portaient entre autres sur des mesures concernant les plaintes déposées par le public, la discipline interne et les procédures de grief.

Quand le gouvernement a reçu le rapport Marin, il a constitué un comité interministériel de fonctionnaires chargés de coordonner et d'examiner la mise en vigueur des recommandations. Le comité interministériel a conclu que la modernisation de la loi et des règlements sur la GRC s'imposait dans le contexte moderne et compte tenu des changements dans la direction de la force. Le comité a cherché avant tout à établir l'équilibre entre les besoins et les intérêts du public et des membres de la GRC et les responsabilités des personnes chargées de la gestion et du rendement continuel de la force. Sur les 135 recommandations, 122 ont été acceptées totalement ou en partie. Le projet de loi C-65 découle de cette réévaluation fondamentale. Il reprend les thèmes essentiels du rapport Marin de façon originale et efficace.

Le projet de loi C-65 sur la GRC se divise en huit parties. J'aimerais donner rapidement à la Chambre une vue d'ensemble des principaux éléments des diverses parties, dans l'espoir de lui faire bien comprendre la teneur de ces propositions.

L'une des principales modifications proposées à la Loi sur la GRC concerne la façon dont celle-ci traite les plaintes présentées par le public contre des membres de la GRC. Le projet de loi C-65 propose la création d'une Commission des plaintes du public, organisme indépendant et impartial qui ne ferait pas partie des structures de la GRC. Je suis heureux de signaler que la direction de la GRC elle-même a été le principal tenant de cette proposition. Les plaintes venant du public constituent également pour les provinces une question extrêmement importante, en particulier les huit provinces et les deux territoires qui ont des contrats de services de police avec la GRC. Étant donné que les tribunaux ont estimé que pour des raisons d'ordre constitutionnel les provinces ne pouvaient pas enquêter sur l'administration et la gestion de la GRC, la Commission proposée donnerait la possibilité de faire une enquête satisfaisante, et les policiers dont le comportement aurait été jugé inacceptable seraient rappelés à l'ordre.

La Commission des plaintes du public se composerait d'un président, d'un vice-président, d'un représentant de chacune des provinces contractantes et d'au plus trois autres membres nommés par le gouverneur en conseil. La représentation provinciale prévue signifie que la commission sera vraiment un organisme national. Les membres de la commission représentant les provinces et les territoires visés devront examiner les plaintes au sujet de la conduite de membres de la GRC assurant des services de police au niveau provincial ou municipal en vertu de contrats.

Permettez-moi de faire une légère digression pour préciser que dans les premières versions du projet de loi, les provinces visées ont prétendu qu'elles devraient avoir le pouvoir, par l'entremise des commissions de police provinciale, de faire enquête à l'échelle locale sur les plaintes d'habitants de la province concernée contre des membres de la GRC remplissant leur contrat. Manifestement, le gouvernement reconnaît la nécessité de s'assurer que les provinces ont leur mot à dire dans le cas de plaintes relatives aux activités la GRC au niveau provincial. D'un autre côté, la GRC est une force de police nationale. Il est donc important de nous assurer que des normes nationales soient respectées et qu'un membre de la GRC travaillant en Colombie-Britannique soit traité de la même façon que ses collègues de la Saskatchewan ou du Nouveau-Brunswick, par exemple.

• (1730)

Ce que le gouvernement compte faire avec cette disposition, c'est assurer que l'on tiendra compte des préoccupations provinciales, que les gouvernements provinciaux auront leur mot à dire lorsque surviendront des plaintes, et aussi que les normes nationales seront respectées. Ce que garantit cette disposition, c'est que lorsqu'une plainte sera formulée, le représentant du gouvernement provincial pourra être présent. Il pourra bien être le seul membre de la Commission des plaintes à être présent aux audiences. Je crois que cette mesure contribuera à concilier les diverses préoccupations qui semblent se dessiner à l'intérieur de notre régime fédéral.

[*Français*]

De plus, le projet de loi décrit la procédure à suivre en ce qui concerne les plaintes du public. Tout citoyen, qu'il soit ou non affecté par ce qui constitue la plainte, pourra présenter une plainte directement è la Commission, à un membre de la Gendarmerie royale, ou à l'autorité provinciale concernée. Les plaintes entraîneront normalement une enquête par la Gendarmerie royale. Cependant, si le président considère que c'est dans l'intérêt public, la Commission pourra tenir une audience publique concernant cette plainte, peu importe si la Gendarmerie royale s'en est occupé ou non. L'autorité de la Commission est de faire des recommandations au Solliciteur général et au Commissaire.

[*Traduction*]

Je vois l'établissement de la Commission des plaintes du public comme une modification de première importance. C'est une solution contemporaine à la nécessité de traiter de façon objective, ouverte et juste les plaintes formulées contre des agents de la GRC, solution qui méritera la confiance de la population.

Ce que je considère comme l'autre modification importante, c'est la création du comité externe d'examen. Il se composera de cinq membres nommés par le gouverneur général en conseil. Ce comité va garantir de façon sans précédent les droits des agents de la GRC eux-mêmes et assurer au Parlement et aux Canadiens en général que l'on traitera équitablement chacun des agents de cette force policière. Cet organisme d'examen sera extérieur à la GRC et indépendant de celle-ci et pourra examiner certains règlements de griefs, des sanctions disciplinaires officielles, de même que les licenciement et les rétrogradations.

[*Français*]

Après une révision du dossier, avec audition si nécessaire, le Comité soumettra ses recommandations au Commissaire de la Gendarmerie royale. Le Comité pourra convoquer et assermenter des témoins, et recevoir des témoignages sous serment. Dans les cas où une audition est nécessaire, le Comité sera autorisé à voyager et établir ses propres règles de pratique et procédure. Le Comité devra me soumettre un rapport annuel afin qu'il soit présenté au Parlement.

[*Traduction*]

J'estime qu'un pareil comité externe d'examen est un moyen très précieux de faire en sorte que le commissaire ait un examen impartial de toute les questions. Il est extrêmement important, parce que ses travaux et ses recommandations pourront être scrutés.

La partie III du projet de loi expose la procédure à suivre dans l'étude des griefs présentés par des membres de la GRC, procédure qui va permettre à n'importe quel membre d'attaquer un acte ou une omission liés à la gestion des affaires de la Gendarmerie, dans les cas où il n'existe pas d'autres voies de recours.

Le but du projet de loi à cet égard est de garantir légalement une procédure équitable de grief. Grâce à ce texte, les membres de la GRC auront le droit inaliénable de soumettre au litige toutes les injustices dont ils s'estimeront victimes. Et pour pouvoir présenter des griefs complets et fondés, l'intéressé aura tout accès à la filière, sans crainte de représailles. Cela comprend tous les documents policiers nécessaires, et l'aide d'un représentant pour l'établissement du grief. Le gouverneur en conseil définit les types ou catégories de griefs qui pourront être présentés par n'importe quel agent de la GRC au comité d'examen, après avoir passé par tous les niveaux d'appel arrêtés par le commissaire.

Historiquement, il y a toujours eu une filière disciplinaire à la GRC. Ce qui, est ajouté à cette filière par la partie IV du projet de loi C-65, c'est la définition légale de ce qu'on attend des membres de la GRC dans une série de principes de conduite. Ces principes ont en outre pour but de donner au public toute confiance dans l'administration de la GRC.

[*Français*]

De concert avec ces normes, un code de conduite sera mis en vigueur dans les règlements. Toute infraction au code par un membre de la Gendarmerie royale fera l'objet d'une enquête et sera traitée de la manière établie par le projet de loi. Le code de conduite n'est pas inclus dans le projet de loi, mais sera inclus dans les règlements afin que la Gendarmerie royale puisse s'adapter aux diverses circonstances en demandant, au besoin, que des modifications soient apportées aux règlements. Une infraction au code de conduite peut être traitée de façon formelle ou informelle, selon sa gravité.

[*Traduction*]

Les petites contraventions au code de déontologie seront traitées simplement; elles donneront lieu à de légères sanctions, à des recommandations portant sur une formation spéciale, au recours à l'orientation professionnelle ou à l'ordre de travailler sous surveillance étroite ou encore à une réprimande. Certaines méthodes d'appel seront prévues pour les mesures disciplinaires les plus sévères.

Les mesures disciplinaires officielles, pour les infractions plus graves au code de déontologie seront examinées au cours d'une audience disciplinaire officielle. Les audiences seront présidées par un conseil d'arbitrage comprenant trois officiers qui sont nommés, dont un aura une formation juridique. Les audiences seront soumises à plusieurs mesures de sécurité judiciaires pour qu'elles puissent se dérouler dans les règles.

Il sera parfois nécessaire d'étudier le cas d'un membre qui n'est plus jugé apte à continuer à exercer ses fonctions. Le projet de loi consacrerait dans la loi le recours à une procédure officielle pour décider de son aptitude à exercer ses fonctions, la raison étant le fait de ne pas avoir exercé ses fonctions à plusieurs reprises. Le membre concerné a, je le répète, le droit de connaître les raisons précises pour lesquelles son renvoi ou sa rétrogradation est recommandé, de se faire représenter et de demander à une commission spéciale de décider s'il convient de le renvoyer ou de la rétrograder. Les autres articles du projet de loi portent sur des questions de constitution et d'organisation et ils contiennent différentes dispositions.

Je voudrais faire une toute petite digression, monsieur le Président, pour donner une garantie à la Chambre, et surtout à mon collègue le député de Burnaby, qui a été membre du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires en même temps que moi. J'ai constaté, en examinant le projet de loi, que des dispositions autorisent le gouverneur en conseil à promulguer un règlement pour expliciter les dispositions de la loi. À notre avis, cela s'impose.

Le député sait le sousi que se font les membres du comité mixte permanent, et ce, depuis longtemps, au sujet de la fameuse formule magique selon laquelle le gouvernement soutient que, à moins que l'expression «par décret» ne figure dans un article donné, le règlement qui en découle peut ne pas être considéré comme un texte réglementaire, peut ne pas être publié et peut ne pas être renvoyé au comité mixte permanent.

Je donne aujourd'hui à la Chambre l'assurance que le gouvernement lui-même proposera, au comité, dans tous les cas où nous voulons avoir recours au droit du gouverneur en conseil de promulguer des règlements, d'ajouter la formule magique pour protéger les droits du Parlement et du public.

Permettez-moi de conclure. Je suis convaincu que les révisions proposées à la Loi sur la GRC ont été soigneusement examinées et que la nécessité de ces dispositions a été prouvée. Ce projet de loi donne suite à la plupart des recommandations de la commission Marin et l'on a passé beaucoup de temps à préparer des révisions qui aideront la GRC dans son travail tout en préservant le délicat équilibre entre la protection des droits du public et celle des membres de la GRC.

Je suis heureux des discussions que j'ai eues avec mes collègues d'en face et de l'intérêt qu'ils ont montré pour ce projet de loi. Je sais que les membres de la GRC, le public et certainement les provinces contractantes apprécieront la collaboration qui permettra d'adopter rapidement ce projet de loi. Je déclare, une fois de plus et sans contraintes, que le gouvernement écoutera, sans préjugés, ce que le comité législatif aura à dire et, le cas échéant, les propositions sur les questions de forme qui seront faites par mes collègues pour améliorer le projet. Nous sollicitons la participation de tous les députés à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le ministre de sa récente nomination au poste de solliciteur général du Canada. Je sais qu'il sera à la hauteur de la tâche. Pourvu qu'il ne tienne pas de réunion secrète dans des hôtels, il tiendra le coup.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Le projet de loi C-65 est une mesure des plus importantes. Je signale d'emblée que l'opposition officielle en appuie le principe. Les dispositions du projet de loi concernant les plaintes soulèvent un certain nombre de questions. Il y en a six, plus précisément, qu'il y aurait lieu d'étudier au comité. Évidemment, nous nous réjouissons d'avance de passer la mesure au crible à cette étape de l'étude.

• (1740)

La première de ces questions concerne la définition de plainte contenue dans le projet de loi. La commission Marin en avait proposé une définition beaucoup plus large. Je reviendrai sur ces six points que je ne fais d'abord qu'énumérer.

Le deuxième a trait à la formule que le gouvernement a choisie pour cette commission des plaintes. La commission Marin avait recommandé de confier à une seule personne les fonctions d'ombudsman de la police au citoyens en regard des plaintes portées contre la GRC. Certains ont proposé d'autres formules et je voudrais parler aussi de quelques-unes d'entre elles aujourd'hui.

La troisième question sur laquelle nous devrions nous pencher est celle des pouvoirs conférés à la Commission des plaintes du public. Comme le ministre l'a dit, selon le projet de loi, la Commission est autorisée à soumettre des recommandations au commissaire et au ministre. Elle ne peut cependant pas prendre de décisions finales et elle ne peut pas non plus mener d'enquêtes indépendantes. Selon le projet de loi, la GRC continuera de faire enquête sur les plaintes portées par les citoyens. Certains diront sans doute que la structure de la Commission ou les modalités de l'étude des plaintes devraient permettre de tenir des enquêtes indépendantes.

La quatrième question au comité est celle de la taille de la Commission. J'ai déjà dit que la commission Marin avait recommandé de confier à une seule personne les fonctions d'ombudsman de la police.

Le projet de loi prévoit une commission formée de 12 membres. Comme le ministre l'a dit, quatre d'entre eux seraient nommés par décret du conseil par le gouvernement fédéral. Les huit autres membres seraient aussi nommés par le gouvernement fédéral après consultation des huit provinces contractantes. Il importe aussi de déterminer si c'est une bonne chose sur le plan économique et pratique d'avoir une commission aussi importante et s'il est vraiment nécessaire d'avoir une commission formée de 12 membres. Comme l'a dit le ministre, il semblait exister un besoin ou un désir de la part des provinces contractantes de participer d'une façon quelconque au système des plaintes ou à la commission. C'est sans doute ce qui explique la taille de la commission.

La cinquième question est celle des pouvoirs de la commission de tenir des réunions à huis clos. Selon le projet de loi, dans certaines circonstances, la commission pourra décider de tenir des réunions à huis clos. Je reviendrai sur cette question plus tard.

Le sixième point, qui mérite d'être abordé, à mon avis, concerne le droit du commissaire de refuser une enquête ou d'y mettre un terme. On pourrait soutenir qu'il a bien trop de pouvoir en ce qui concerne les plaintes portées contre ce corps policier.

Je disais donc au début que le projet de loi C-65 est une importante mesure. Il est pratiquement identique à un autre projet de loi que le gouvernement précédent a présenté. Il y a longtemps que le public attend cette mesure sur la procédure formelle de grief. Les membres de ce corps policier attendent depuis longtemps eux aussi une disposition comme celle du projet de loi qui traite des procédures internes concernant les griefs et la discipline. J'estime donc que cette initiative relèvera énormément le moral d'un corps policier que je considère comme le meilleur du monde.

Les députés n'ont peut-être jamais songé que le Canada est l'un des rares pays au monde, sinon le seul, dont un corps policier est un symbole national. Voilà qui en dit beaucoup sur notre pays qui chérit avant tout la paix, l'ordre et le bon gouvernement. Mais que la GRC soit un symbole national en dit encore davantage sur son histoire, sur ses états de service et sur sa contribution essentielle à la création de notre nation. A ce titre, nous lui devons beaucoup, peut-être plus que bon nombre d'entre nous s'en rendent compte dans leur vie quotidienne. Il va de soi, évidemment, que les responsabilités de la GRC se sont multipliées depuis l'époque où sir John A. Macdonald a décidé, en 1873, qu'un corps policier était nécessaire pour faire respecter la loi et maintenir l'ordre dans l'ouest du Canada.

Maintenant, la GRC s'occupe de prévention ou fait enquête sur les infractions aux lois fédérales. Ses membres appliquent les lois, s'efforcent de prévenir les actes criminels ou de les détecter, procèdent à des enquêtes et font respecter la loi et l'ordre dans les provinces, les territoires et les municipalités avec lesquels elles ont conclu des accords à cet effet. Ils s'efforcent aussi d'améliorer les rapports qui existent entre la police et les communautés. Ils sont chargés de la sécurité intérieure et ils fournissent des services d'investigation et de protection aux ministères et aux autres organismes fédéraux. Enfin, ils aident, sur demande, tous les autres organismes canadiens chargés d'appliquer la loi en leur assurant des services de formation spécialisés, de laboratoire de médecine légale dans le domaine de l'identification et des services de renseignements.

Comme tout autre organisme qui a pris de l'expansion rapidement, la GRC a connu sa part de problèmes organisationnels et administratifs. Quelques-unes de ces questions ont été examinées par la Commission Macdonald laquelle a recommandé que les activités de sécurité nationale de la GRC soient désormais confiés à un organisme civil distinct. Le juge René Marin a examiné d'autres problèmes concernant des plaintes du public, la discipline interne et la procédure de règlement des griefs au sein de la GRC.

Comme le ministre l'a rappelé, la commission a été formée en 1974 et son rapport a paru en 1976. Malheureusement, il a fallu beaucoup de temps avant qu'il soit débattu à la Chambre des communes. Il est certain que le projet de loi a dormi dans les tiroirs pendant trop longtemps. La première mesure, le C-19, inspirée du rapport Marin, a été présentée en 1978 par le solliciteur général de l'époque, l'honorable Jean-Jacques Blais, à la troisième session de la trentième législature. Une autre mesure a suivi, le C-50, également présentée par M. Blais à la quatrième session.

Un autre projet de loi, le projet de loi C-69, découlant du rapport Marin a été présenté par mon collègue, le député de York-Centre (M. Kaplan) au cours de la première session de la trente-deuxième législature. Cette mesure a été présentée à nouveau au cours de la deuxième session de la trente-deuxième législature en tant que projet de loi C-13, qui était pratiquement identique à celui dont nous sommes saisis aujourd'hui. La trente-deuxième législature tirant à sa fin, le projet de loi C-13 a été présenté au Sénat. Même s'il a été débattu et étudié en comité, il a expiré au *Feuilleton*. En gros, la mesure que nous étudions est un projet de loi libéral.

Nous souscrivons à l'objectif de ce projet de loi, mais nous, de ce côté-ci de la Chambre, voudrions également qu'il soit adopté sous la meilleure forme possible. Selon moi, nous pouvons et devons aborder l'étude de ce projet de loi de façon objective.

Comme nous le savons, et comme le ministre l'a signalé, ce projet de loi a deux principaux objectifs. Il propose la création d'une commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada et cherche également à mettre à jour la procédure interne de règlement des griefs et de mise de mesures disciplinaires au sein de la GRC.

Je le répète, la Commission des plaintes du public sera un organisme externe et indépendant composé d'un président permanent et d'au plus 12 membres.

En vertu de la loi, n'importe quel particulier, qu'il soit ou non touché par l'objet de la plainte, pourra déposer une plainte auprès de la commission, de n'importe quel membre de la GRC ou de l'organisme provincial chargé de recevoir les plaintes du public contre la police et de faire enquête. Le projet de loi circonscrit également le pouvoir de la commission qui se limite à présenter des recommandations au commissaire de la GRC. Le projet de loi prévoit également que le plaignant et le ministre recevront un rapport sur le résultat de l'enquête sur la plainte.

• (1750)

Je le répète, je crois que nous devrions aborder l'étude de ce projet de loi de façon objective. Après tout, ce que nous essayons de faire, c'est de trouver les mécanismes administratifs voulus pour faire face aux problèmes qui se posent à nous. Je voudrais vous faire quelques propositions. Selon moi, par exemple, l'article portant sur la définition d'une plainte du public est plutôt restrictive. L'article 45.35(1) de la partie VII du projet de loi se lit en effet comme suit:

> Tout membre du public qui a un sujet de plainte concernant la conduite d'un membre ou de toute autre personne nommée ou employée sous le régime de la présente loi peut, qu'il en ait ou non subi un préjudice, déposer une plainte . . .

Les mots clés se trouvent dans le paragraphe (1) où il est question de «la conduite d'un membre ou de toute autre personne nommée ou employée sous le régime de la présente loi».

Comme je le disais un peu plus tôt, la commission Marin a fourni une définition beaucoup plus large, solution que nous aurions intérêt à adopter dans ce projet de loi. Après tout, il faut garantir au grand public que s'il a une plainte à formuler, il ne se butera pas à l'obstacle d'une définition par trop restrictive.

La commisson Marin donne une définition plus générale des plaintes du public. On les définit ainsi dans le rapport:

> . . . toute communication reçue d'un membre du public, qu'elle soit verbale ou écrite, dans laquelle on critique le comportement d'un membre du service ou fait état de l'incapacité de ce service de répondre à l'attente du public.

La commission a recommandé que les plaintes reçues par le service soient divisées en deux catégories: en premier lieu, les plaintes faisant explicitement état de blessures ou de mauvais traitements infligés par un ou plusieurs membres du service; et, en deuxième lieu, les plaintes plus générales concernant notamment le service policier ou les méthodes de fonctionnement du service.

Or, le libellé actuel du projet de loi interdit à une personne de se plaindre à la Gendarmerie si elle estime que certaines de ses politiques ou de ses méthodes ne sont pas efficaces ou appropriées. En vertu du projet de loi, la personne qui habite dans une localité éloignée et qui estime que la Gendarmerie n'a pas alloué suffisamment de ressources pour policer cette région ne pourrait pas formuler de plainte. Le problème des poursuites à haute vitesse a également attiré beaucoup l'attention ces derniers temps. Ce projet de loi interdirait à toute personne de se plaindre des méthodes de la GRC à ce sujet.

Il faut évidemment trouver un certain équilibre si nous voulons concilier les intérêts de la population et ceux de la Gendarmerie. La dernière chose que nous voudrions, c'est d'encourager les gens à formuler des plaintes pour le plaisir de le faire. Par contre, nous devons nous assurer que ceux qui ont des motifs de se plaindre soient entendus.

L'un des problèmes que la Commission Marin a découvert, c'est que bien des gens hésitent à formuler des plaintes à l'endroit de la Gendarmerie. Certains invoquaient comme raison qu'ils ignoraient comment procéder, d'autres estimaient que toute plainte était inutile, la Gendarmerie se faisant un devoir de protéger ses agents. D'autres qui avaient l'intention de loger une plainte ont décidé de n'en rien faire sur les conseils de leurs amis.

En ce qui a trait à cet aspect du projet de loi, je crois que notre objectif devrait être de rendre les modalités aussi accessible à la population que possible. Je pense que c'est le seul moyen de gagner la confiance du public dans ce domaine.

Un autre point que je voudrais aborder au sujet du projet de loi, c'est la disposition dans les modalités de plaintes qui permettrait à la Gendarmerie d'enquêter sur ses propres activités. Par exemple, à l'article 45.36(4), nous voyons que toute plainte non réglée à l'amiable doit faire l'objet d'une enquête par la Gendarmerie en vertu de l'article 45.38. Cet article dispose ainsi:

> Le Commissaire peut établir des règles pour régir la procédure que doit suivre la Gendarmerie lorsqu'elle enquête sur une plainte ou tente de la régler, ou, de façon générale, lorsqu'elle traite d'une plainte.

Il me semble que c'est accorder un très vaste pouvoir au commissaire. Je ne doute pas un instant que le commissaire s'acquittera de cette fonction avec beaucoup de circonspection. Toutefois, j'estime qu'il faut s'inquiéter de ce que le public pensera si la police enquête sur ses propres membres.

De nombreux députés n'ignorent pas que le professeur Allan Grant, de la faculté de droit Osgoode Hall, un de mes anciens professeurs, a fait un travail considérable en ce qui concerne le contrôle du comportement de la police. Le professeur Grant est un ancien officier de police et ses connaissances dans ce domaine lui ont valu une réputation internationale. Il a établi plusieurs modèles, externes et internes, pour les enquêtes, l'arbitrage et la discipline. Personnellement je serais plutôt pour une enquête indépendante avec un arbitrage et des mesures disciplinaires externes. Ainsi, non seulement la femme de César serait au-dessus de tout soupçon, mais elle semblerait au-dessus de tout soupçon. En fait, j'ai plusieurs questions à poser au sujet de certaines dispositions de ce projet de loi et j'ai l'intention de les soulever au comité.

En ce qui concerne l'indépendance nécessaire, la Commission Marin a recommandé la mise en place d'un ombudsman de la police. Cette recommandation me semble offrir des garanties d'indépendance. Je le répète, le fait que cette mesure recommande la création d'une commission de 12 membres a de quoi inquiéter. Si j'ai bien compris, la loi a été rédigée pour apaiser les provinces qui voulaient être représentées au sein de tout organisme chargé de régler les plaintes. Il faudrait examiner sérieusement cette raison pour voir si c'est rentable ou non et si cela sert les intérêts du public. Si nous pouvons accomplir cette tâche moyennant un minimum de ressources, les députés d'en face voudront certainement opter pour cette solution.

Je pense que les fonctions d'ombudsman présentent beaucoup d'atouts. Premièrement, l'ombudsman tire son autorité du Parlement et lui rend des comptes. Deuxièmement, il a le pouvoir d'enquêter sur toutes les décisions administratives mais non législatives. Enfin, il a le pouvoir de critiquer les décisions administratives et de recommander des modifications. Il n'a toutefois pas le pouvoir de renverser des décisions administratives ou d'imposer des mesures disciplinaires.

Bien d'autres aspects de la Commission des plaintes du public me préoccupent, mais je m'aperçois qu'il ne me reste plus beaucoup de temps. L'une des préoccupations exprimées par plusieurs des membres de mon caucus tenait au fait que l'on n'imposait pas de limite de temps pour la procédure sur une plainte donnée. La loi prévoit que le plaignant doit être informé de l'état d'une plainte donnée au bout de 45 jours, je crois, et ensuite tous les mois. Toutefois, il n'y a pas de limite de temps à la durée d'enquête complète sur une plainte d'un représentant du public. Comme le dit le vieux proverbe, justice tardive est déni de justice. Je suis certain qu'en modifiant judicieusement le texte, on pourrait fixer une limite de temps à l'enquête et à la procédure sur plainte d'un représentant du public.

Je voudrais maintenant aborder en quelques instants l'autre grand article du projet de loi qui prévoit des dispositions des révision des procédures disciplinaires et de grief, et qui définit clairement les droits des représentants de la force en la matière. Je constate qu'il est l'heure de lever la séance, et j'espère donc poursuivre mes remarques demain matin.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 12 septembre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 11 septembre, de la motion de M. Beatty: Que le projet de loi C-65, tendant à modifier la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, dans mon intervention d'hier sur le projet de loi C-65, j'ai parlé des dispositions concernant la Commission des plaintes du public. J'ai soulevé diverses questions qu'il y aurait lieu d'examiner en comité. Tout d'abord, la définition de plainte. Je me suis demandé si celle que prévoit le projet de loi C-65 est satisfaisante ou si nous ne devrions pas, à titre de parlementaires, opter pour une définition plus large, comme celle que la commission Marin avait proposée. Je me suis également interrogé sur la formule retenue dans le projet de loi pour la Commission des plaintes du public, doutant qu'elle soit la meilleure. La commission Marin, en effet, avait étudié diverses autres formules et recommandé qu'on charge un protecteur des citoyens d'examiner les plaintes du public contre la GRC. La commission proposait qu'une seule personne soit chargée de ce rôle.

M. Allan Grant, juriste de Osgoode Hall et spécialiste mondialement reconnu en la matière, a conçu cinq autres modèles en vue d'examiner les plaintes du public contre la police. Arthur Maloney en a proposé un autre. Le comité devra étudier si, dans les circonstances, la formule retenue ici est la meilleure qui soit pour traiter les plaintes portées contre la Gendarmerie royale du Canada.

Je me suis également préoccupé hier des pouvoirs consentis à cette commission. Les députés n'ignorent pas qu'en vertu de la mesure à l'étude, la Commission formée de douze membres aura simplement l'autorité ou le pouvoir de recommander au ministre et au commissaire de la GRC une solution particulière à la suite d'une plainte. La Commission n'aura aucun pouvoir d'enquête mais seulement le pouvoir d'examiner les décisions prises par le commissaire. Le comité devra donc se pencher sur cette question.

Nous devrons aussi nous demander s'il convient que la Commission soit formée de douze membres. Je le répète, la commission Marin n'avait recommandé qu'une seule personne, ce qui est fort loin des douze personnes prévues dans le projet de loi. Les députés devront par conséquent se demander s'il est rentable et convenable de créer une bureaucratie de douze personnes, et s'il est nécessaire d'affecter tant de monde à plein temps aux plaintes provenant du public.

Une autre chose qui m'inquiète, c'est le pouvoir de la commission de tenir des réunions à huis clos. Le comité devra se demander s'il convient de donner ce pouvoir à la commission et, si oui, dans quelles conditions la Commission des plaintes du public pourra tenir des audiences à huis clos. Nous devrons décider si, dans l'intérêt du public, toutes les audiences de la commission doivent être publiques ou si, au contraire, le huis clos est parfois souhaitable.

Un autre aspect inquiète l'opposition, le droit du Commissaire de refuser ou d'arrêter une enquête. Le Commissaire devrait-il avoir le pouvoir de décider qu'une plainte est futile ou vexatoire et donc de ne pas faire d'enquête? La mesure proposée prévoit qu'un plaignant peut s'adresser directement à la Commission des plaintes du public. Toutefois, ceux qui décident de déposer leur plainte à la GRC courent le risque que celle-ci décide de ne rien faire pour une raison quelconque.

Le comité devra donc voir s'il est dans l'intérêt du public de laisser le Commissaire de la GRC décider si une plainte est futile ou raisonnable. Il devra se demander s'il ne vaudrait pas mieux laisser cette responsabilité à un organisme indépendant. N'y a-t-il pas lieu de douter que le public ait confiance dans l'indépendance de la procédure de plainte si le Commissaire de la GRC a cette autorité? Certains vous diront que le simple fait que la GRC fera la première enquête sur les plaintes des membres du public permet de craindre un certain manque d'objectivité. Il faudra se demander si la GRC devrait avoir le pouvoir de décider d'enquêter sur une plainte.

• (1110)

Pendant le temps qu'il me reste, je vais parler de l'autre partie importante du projet de loi C-65, celle qui traite des nouvelles dispositions concernant la discipline et la procédure d'appel et qui définit les droits des membres de la gendarmerie à cet égard. Ces dispositions prévoient le droit à un avocat. Précédemment, les membres qui faisaient l'objet de mesures disciplinaires ou d'une enquête, pour activité criminelle ou infraction au Code de conduite, n'avaient pas le droit absolu d'être défendus par un avocat. La nouvelle mesure législative leur donne ce droit et c'est un grand progrès.

Les députés de l'opposition ont hâte de connaître l'avis des membres de la GRC au sujet des dispositions du projet de loi C-65 qui traitent de la discipline interne et de la procédure des griefs si longtemps attendue. D'ailleurs, l'opposition a hâte d'entendre ce que les membres de la GRC ont à dire de l'ensemble du projet de loi.

Comme les députés le savent, le projet de loi C-65 prévoit la création d'un comité externe d'examen composé d'un président et de quatre membres nommés par le cabinet fédéral pour examiner les griefs, les cas de discipline graves et les ordres de licenciement ou de rétrogradation. Le comité sera autorisé à formuler des recommandations au commissaire, mais c'est encore à celui-ci qu'appartiendra la décision finale. Selon certains, le comité d'examen devrait pouvoir prendre la décision finale au sujet des griefs, mais cela reviendrait, comme d'autres l'affirment à faire coexister deux sources d'autorité. Le fonctionnement de la GRC et la discipline au sein de l'organisation risqueraient de souffrir, si un organisme externe prenait la décision finale au sujet des griefs. Comme la commission des plaintes, le comité qui sera établi en vertu de ce projet de loi présentera un rapport annuel au Parlement et non au solliciteur général. Il s'agit d'une disposition tout à fait judicieuse et bien visible.

En juin 1984, un groupe connu sous le nom d'Association des 17 divisions a témoigné au comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles au sujet du projet de loi C-13 pour exprimer le point de vue des membres de la GRC. Comme je l'ai dit hier, le projet de loi C-13, présenté par l'ancien gouvernement libéral, était presque identique au projet de loi à l'étude aujourd'hui. Au comité sénatorial, l'Association des 17 divisions a soulevé certains points intéressants dont nous devrions tenir compte, à mon avis.

L'article 13.1 du projet de loi donne au commissaire de la GRC des pouvoirs considérables relativement à la suspension d'un agent. Par exemple, il peut suspendre sans rémunération un agent qui a contrevenu ou qui est soupçonné d'avoir contrevenu au code de déontologie de la GRC ou à une loi du Parlement ou d'une assemblée législative quelconque. Il me semble que si un membre de la GRC est simplement soupçonné d'avoir contrevenu au code de déontologie ou à une loi quelconque, il devrait être considéré comme innocent jusqu'à ce que sa culpabilité soit établie conformément à la loi. Bien entendu, c'est ce que garantit la Loi constitutionnelle, mais pas le projet de loi C-65. Selon moi, il conviendrait de modifier le projet de loi de façon à autoriser le commissaire à suspendre un agent, mais avec pleine rémunération, tant que le bien-fondé de la plainte à son égard n'a pas été établi de façon définitive.

• (1115)

En outre, le fait de suspendre un agent sans rémunération suppose qu'il est coupable et constitue une sanction immédiate avant que le cas ait pu être examiné de la façon appropriée. Que ce soit vrai ou faux, cela pourrait aussi être envisagé comme un moyen extrême de convaincre un membre de la GRC de démissionner. Il faut noter qu'une suspension avec pleine rémunération en attendant la conclusion d'une enquête serait considérée comme une pratique administrative acceptable. De fait, c'était l'une des recommandations de la commission Marin. J'ajoute aussi, monsieur le Président, que l'un des problèmes de la suspension sans rémunération, c'est que le règlement actuel de la GRC interdit à un agent suspendu d'obtenir un autre emploi. Par exemple, un agent qui est suspendu sans rémunération peut établir qu'une telle décision lui causerait énormément de difficultés personnelles et lui ferait perdre une bonne partie de son revenu.

En juin 1982, un agent de la GRC a été arrêté relativement à une allégation d'infraction à la Loi sur les stupéfiants. Sur la foi de renseignements préliminaires, le commissaire estimait que cet agent avait commis une infraction grave. Le commissaire jugeait les circonstances tellement graves qu'il avait ordonné une suspension sans rémunération malgré le principe fondamental de notre système juridique qui veut qu'un accusé soit considéré comme innocent tant que sa culpabilité n'a pas été établie.

L'autorité juridique du commissaire fut contestée en l'occurrence et la suspension modifiée; l'agent en question a pu toucher sa solde. L'agent a été accusé aux termes de la Loi sur les stupéfiants. Toutefois, ces accusations ont été retirées subséquemment par la Couronne qui a jugé la preuve insuffisante pour justifier des poursuites.

En pareil cas, monsieur le Président, il faudrait veiller à ce que les agents suspendus ne soient pas privés de leur solde. On peut facilement présumer que si le commissaire pouvait suspendre un agent et le priver de sa solde, il aurait pu le faire pour la période de deux ans écoulée entre le moment où l'agent a été soupçonné d'enfreindre la Loi sur les stupéfiants et celui où les accusations ont été retirées.

Assurément, monsieur le Président, dans certains cas, un agent de la Gendarmerie pourrait être accusé d'avoir commis un acte criminel ou gravement enfreint le code de déontologie. Quand la présence d'un agent au sein de la Gendarmerie ne peut plus être tolérée, il peut être rapidement licencié. A mon avis, du moins, cet article sur la suspension devrait être modifié pour permettre au commissaire de suspendre un agent sans le priver de sa solde jusqu'à ce que le grief soit réglé de façon définitive.

Dans la partie II du projet de loi, un article stipule qu'un membre de la Gendarmerie ne peut faire partie du comité externe d'examen de la Gendarmerie royale. Selon les instances de l'Association de la Gendarmerie royale représentant 17 divisions, personne n'ayant déjà été membre de la Gendarmerie royale ne devrait faire partie du comité. A mon avis, cette recommandation est raisonnable et permettrait de garantir l'impartialité et l'objectivité du comité.

L'Association a également recommandé que la décision à l'occasion d'une procédure d'appel soit rendue dans les six mois. Cette recommandation me semble également valable. Elle imposerait au comité d'examen des exigences ni onéreuses ni déraisonnables. Il serait équitable et juste de veiller à ce que le grief d'un membre de la Gendarmerie royale soit réglé aussi rapidement que possible. L'Association recommande également qu'une décision non rendue dans les six mois serait réputée être favorable au membre qui a présenté le grief. J'estime que cela inciterait la Gendarmerie royale et le comité d'examen à prendre rapidement une décision.

Je relève une autre lacune dans le paragraphe (4) de l'article 33 qui porte sur les catégories de griefs qui doivent être renvoyées au comité. Il y est dit que le gouverneur général en conseil pourra édicter un règlement définissant le genre de griefs à soumettre au comité. A mon avis, monsieur le Président, il vaudrait mieux que les griefs soient énoncés explicitement plutôt que par le biais d'un règlement. Cela contribuerait à rendre tout le processus plus clair et quelque peu plus sûr.

• (1120)

Pour conclure, je répète que l'opposition officielle appuie en principe ce projet de loi. Nous croyons qu'il faudrait en débattre sans esprit de parti. Le projet de loi traîne depuis trop longtemps. La population en général et les membres de la GRC attendent que nous l'adoptions. Le plus tôt nous renverrons ce projet de loi au comité, le plus tôt il prendra force de loi, le mieux ce sera pour la population. Nous avons hâte de débattre ce projet de loi de façon approfondie au comité. Nous allons y soulever les questions que j'ai abordées dans mes exposés et, forts de l'appui de tous les partis, nous arriverons heureusement à améliorer ce projet de loi. Je vous remercie de m'avoir permis de prendre la parole au sujet du projet de loi C-65.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part au débat du projet de loi C-65, lequel se fait depuis longtemps attendre. En fait, le solliciteur général (M. Beatty) a signalé hier que, depuis la publication du rapport de la Commission Marin, en 1976, c'est la septième fois que des gouvernements successifs essaient de régler les problèmes importants qui sont exposés dans le projet de loi C-65. J'ajouterai que, même si le solliciteur général n'a pu assister aujourd'hui au débat, je tiens à le féliciter de sa nomination. C'est le premier projet de loi dont il saisit la Chambre en sa qualité de solliciteur général, fonction très importante qu'il assumera fort bien grâce à son sens de la justice et à son intégrité. Au cours des six dernières années, j'ai eu le privilège de collaborer étroitement avec le député de Wellington-Dufferin-Simcoe au sein du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, et je sais que les membres de ce comité, et, quant à cela, tous les députés, seront d'accord avec moi pour dire que nous nous réjouissons de sa nomination à ce poste très important.

Pour ce qui est des dispositions du projet de loi C-65, je ne vais pas reprendre toutes les préoccupations qui ont été soulevées au comité au cours de l'étude de ce projet de loi et de projets de loi antérieurs. Toutefois, je tiens à signaler que nous, de notre parti, approuvons l'objet primordial de ce projet de loi, qui est, disons-le, triple. D'abord, il s'agit d'établir une commission des plaintes du public contre la GRC qui servira de tribune pour le traitement des plaintes formulées contre la GRC. Ensuite, il s'agit d'établir un comité externe d'examen qui examinera les griefs présentés par des membres de cette force policière. A beaucoup d'égards la procédure actuelle de griefs a des relents de haut moyen âge. Elle nie aux membres de la GRC le droit à la justice fondamentale et à l'équité. Enfin, le comité externe d'examen pourra s'occuper des affaires disciplinaires graves et rendre des ordonnances de licenciement et de rétrogradation.

On peut dire de façon tout à fait générale que le projet de loi s'inspire des recommandations de la Commission Marin qui a été créée en 1974 et qui a présenté son rapport en 1976. Mais il y a des différences fondamentales entre les recommandations de cette Commission et ce que le gouvernement propose au projet de loi C-65. J'estime que dans la plupart des cas les solutions de la Commission sont meilleures que celles du gouvernement, et j'entrerai dans le détail au fur et à mesure des sujets concernés.

La dernière fois que ce projet de loi—ou son prédécesseur de la dernière législature, le projet de loi C-13—a été étudié, c'est quand le sujet du projet de loi C-13, lequel comme l'a dit mon ami de York-Sud-Weston (M. Nunziata) était à peu près identique au sujet du présent projet de loi C-65, a été examiné le printemps dernier au comité sénatorial permanent des questions juridiques et constitutionnelles. Le sujet du projet de loi C-13 avait été renvoyé à ce comité, et aucun des projets de loi qui ont précédé n'a été discuté à la Chambre. Ils ont été déposés pour la première lecture, mais c'est la première fois qu'il y a jamais eu discussion à la Chambre de modificatifs à la Loi sur la GRC.

• (1125)

Le comité du Sénat a entendu plusieurs témoins. Outre le solliciteur général et des représentants de son ministère, il a entendu le procureur général de la Colombie-Britannique, M. Brian Smith, l'avocat de l'Association canadienne des libertés civiles M. Alan Borovoy, et des représentants de l'Association des 17 divisions. Je parlerai dans quelques instants, de l'excellent travail effectué par cette association. Le comité a entendu également des membres du Programme de représentants divisionnaires des relations fonctionnelles, le Programme Div. Rep. comme on l'appelle à la GRC. Le comité en question a également reçu des observations écrites de plusieurs procureurs généraux et autres responsables.

Le comité du Sénat a concentré son étude sur trois ou quatre domaines bien précis: la procédure relative aux plaintes du public, la discipline, le licenciement et la rétrogradation, ainsi que la procédure d'étude des griefs à l'intérieur de la GRC. J'aimerais tout d'abord traiter de la question de la procédure relative aux plaintes du public. Mais, auparavant, j'aimerais relever que les procédures existant dans les provinces pour l'examen des plaintes contre les fautes et méfaits des agents de la GRC et autres corps policiers à l'intérieur du ressort de chacun laissent beaucoup à désirer. La Cour suprême du Canada a récemment statué dans l'affaire Putnam, d'abord instruite en Alberta, que les gouvernements provinciaux n'ont aucun pouvoir d'empiètement sur la gestion interne de la GRC. Ceux des gouvernements provinciaux qui ont cherché à étendre aux membres de la GRC travaillant contractuellement sur leur territoire l'application de leur législation relative aux plaintes contre la police et aux cas de discipline se sont vu refuser ce droit. Cela a laissé un vide dans la législation, parce que d'une part les gouvernements des provinces sont sans pouvoir pour s'occuper des plaintes émanant du public, et que de l'autre, il n'y a pas en ce moment de véritables procédures relatives aux plaintes du public relevant directement de la GRC elle-même.

Constitutionnellement, cette question soulève des problèmes épineux mais, parallèlement, il y a lieu de se préoccuper singulièrement des pouvoirs qu'ont actuellement les commissions de police provinciales pour examiner les plaintes émanant du public. Le procureur général de la Colombie-Britannique désire que le gouvernement provincial et la commission de police provinciale aient la haute main sur la procédure relative aux plaintes. Si cela se réalisait, nous serions nombreux à soutenir que cette procédure laisse beaucoup à désirer. Il y a trois ou quatre ans, dans son rapport annuel au gouvernement, l'ancien ombudsman de la Colombie-Britannique disait qu'il se demandait parfois si la procédure d'appel prévue dans la Loi sur la police n'était pas conçue pour décourager les plaintes. Hélas, de trop nombreux plaignants ayant invoqué cette procédure dans cette province, en ont fait l'expérience.

Je suis heureux de pouvoir signaler à la Chambre que l'administration éclairée du ministère du procureur général du Manitoba, province gouvernée par des néo-démocrates, a élaboré un projet de loi modèle établissant une procédure d'examen des plaintes au sein de la police ainsi que des griefs, de renvois et des rétrogradations. Le gouvernement fédéral pourrait s'inspirer de cette mesure. Je compte bien éclairer à cet égard le comité législatif qui sera chargé d'étudier la présente mesure.

Je suggère d'inviter des représentants de la Commission de police du Manitoba à venir exposer aux membres du comité leurs vues sur cette excellente mesure.

• (1130)

De même, la ville de Toronto a établi une procédure spéciale pour l'examen des plaintes. Je sais que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) la connaît très bien. C'est une autre méthode que recommandent fortement les principaux responsables puisqu'elle prévoit une enquête et un examen indépendants. Sauf erreur, la loi provinciale qui autorise cette procédure indépendante a expiré à la fin de 1974. Cependant, c'est un autre modèle que nous voudrons examiner de près pour déterminer quelles améliorations s'imposent à la loi fédérale qui comporte nombre de lacunes que je vais vous exposer dans un instant.

Pour ce qui est de l'examen des plaintes du public, j'ai signalé que le procureur général de la Colombie-Britannique était venu témoigner devant le comité du Sénat et que les procureurs généraux de plusieurs autres provinces y avaient soumis des mémoires pour rappeler que, puisqu'ils payaient la facture et que dans huit provinces la GRC exerçait en vertu d'un contrat, les procureurs généraux des provinces devraient contribuer davantage à l'examen des plaintes du public.

Je n'appuie pas ceux qui s'opposent à toute norme et procédure d'examen de portée nationale. La GRC étant un corps policier national, les normes qui le gouvernent devraient s'appliquer à l'échelle nationale. Pourtant, j'estime que bien des points de vue exposés par les procureurs généraux des provinces méritent d'être examinés avec le plus grand soin. Au lieu de déléguer les pouvoirs du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux, on recommande plutôt que les représentants nommés par les provinces participent à la procédure de règlement des plaintes. Je me félicite que ce projet de loi, contrairement à celui qui l'a précédé, prévoie des modalités de consultation avec les provinces concernant la nomination de huit des 12 membres de la Commission des plaintes du public pour assurer, évidemment, que les huit provinces qui louent les services de la GRC au gouvernement fédéral aient voix au chapitre. Ces modalités de consultation sont importantes et elles seront, certes, bien accueillies par les procureurs provinciaux.

Mais il y a encore lieu d'améliorer ce projet de loi. Le solliciteur général a rappelé hier à la Chambre que lorsqu'une province porte plainte à propos des services de la GRC, son représentant sera appelé à siéger à la Commission et que dans certains cas, il pourrait être le seul arbitre. Ce n'est pas de cette façon que j'interprète le projet de loi; je crois qu'il faudrait tirer cette chose au clair. Supposons que l'Alberta porte plainte auprès de la Commission des plaintes du public, le représentant de cette province ne devrait-il pas être le premier à entendre cette plainte? Il y aura peut-être, en pareil cas, révision de la cause par l'ensemble des membres de la Commission, mais pour une question d'uniformité de la procédure, il serait peut-être préférable que le représentant provincial s'en occupe tout d'abord.

Dans d'autres cas, surtout quand la plainte est de nature grave, il se peut fort bien que la Commission au complet ou l'un de ses sous-comités comprenant non seulement des représentants provinciaux, mais également des membres nommés par le gouvernement fédéral, tienne à examiner elle-même ou lui-même de telles plaintes.

On voudrait, entre autres recommandations importantes, que le procureur général d'une province soit informé des plaintes faites directement auprès du commissaire ou de la Commission des plaintes du public. Actuellement, les plaintes de nature grave peuvent être déposées auprès de la Commission ou du commisaire de la GRC. Le procureur général de la province n'en serait pas informé d'office. J'estime qu'il a le droit d'être informé des plaintes qui sont portées contre la GRC dans la province qui relève de sa compétence. Les procureurs généraux de la Saskatchewan et de Terre-Neuve en ont parlé et je crois qu'ils sont plusieurs à partager ce point de vue.

Enfin, toujours à propos des questions concernant les procureurs généraux des provinces, j'ai retenu la suggestion du procureur général de la Saskatchewan concernant les pouvoirs ultimes de la Commission des plaintes du public. Il trouve inutile que la Commission entende des plaintes, dispose des données d'enquête et en saisisse le ministre qui tranmet le dossier au commissaire de la GRC si celui-ci peut faire fi de ses recommandations. Pour assurer l'intégrité du système, surtout aux yeux du public, je pense qu'il faut examiner attentivement et adopter les recommandations du procureur général de la Saskatchewan et de nombreux autres personnes à ce sujet. Ces derniers proposent de rendre finales et exécutoires les conclusions de la commission concernant l'éventuelle inconduite d'un membre de la GRC. Le commissaire ne doit pas avoir le choix de passer outre à ces conclusions après une étude. Le procureur général de la Saskatchewan ajoute que si, à la suite de cette étude, on recommande des mesures disciplinaires celles-ci doivent être appliquées. Là encore, il n'est pas normal que la commission conclue à une faute que le commissaire de la GRC, saisi de l'affaire, décide de passer outre à la recommandation touchant les mesures disciplinaires. Il est évident que le commissaire est libre de décider de la sévérité de la sanction, mais il est inadmissible de prétendre qu'il peut tout simplement feindre d'ignorer impunément ces recommandations.

En résumé, telles étaient les préoccupations soulevées par les procureurs généraux au sujet du projet de loi précédent, le C-13. Le système des plaintes du public soulève également deux autres questions fondamentales, à savoir qui va faire enquête sur les plaintes et qui va prendre la décision finale. Avant d'en traiter, j'aimerais aborder une autre question concernant le processus des nominations à la Commission des plaintes du public. Il est indispensable que le Parlement y participe. Dès 1976, la commission Marin a recommandé dans son rapport que les organismes de l'extérieur—recommandés par elle—relèvent non pas d'un ministre, mais directement du Parlement. A mon avis, il est non seulement essentiel que ces comités présentent leurs rapports au Parlement, où le comité permanent de la justice et des questions juridiques pourra les examiner et recommander des modifications législatives au besoin, mais le Parlement doit également participer aux nominations à ces deux commissions.

La Chambre a été saisie du rapport du comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes. Il s'agit d'un éminent comité qui a rendu un fier service au Parlement en recommandant des changements au système des nominations par le gouvernement. J'exhorte les ministériels à s'assurer que le gouvernement aura son mot à dire dans les nominations à la Commission des plaintes du public et au Comité externe d'examen. En outre, quelle que soit la procédure retenue pour réviser les nominations du gouvernement fédéral, elle devra s'appliquer également à ces commissions. Non seulement le Parlement doit participer à la nomination des membres de ces commissions, mais il doit jouer également un rôle, par la suite, quand celles-ci présenteront leur rapport annuel au Parlement. Notre participation en tant que représentants élus de toutes les régions du pays est très importante pour garantir l'intégrité du système.

J'ai signalé que deux graves questions se posent, tant à l'égard de ce projet de loi que du précédent, dans le domaine des enquêtes relatives aux plaintes du public. Premièrement, sous la forme actuelle du projet de loi, l'enquête sur les plaintes déposées contre la GRC ne sera pas effectuée par un enquêteur ou des enquêteurs indépendants membres de la Commission des plaintes du public, mais par les personnes mêmes qui font l'objet de l'enquête. En effet, le projet de loi prévoit que les enquêtes sur les plaintes du public contre la GRC seront menées par la Gendarmerie elle-même. C'est inadmissible, à mon avis. Ce n'est pas une bonne façon de répondre aux préoccupations des particuliers ou des groupes de Canadiens au sujet de l'éventuelle inconduite de membres de la Gendarmerie. Mon amile député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) a parlé hier de l'excellente réputation dont jouit la GRC au Canada, et il a tout à fait raison. Il est indispensable qu'en cas de faute, de la part de la GRC ou de l'un de ses membres, ce ne soit pas la Gendarmerie elle-même qui enquête sur les plaintes dont elle fait l'objet, mais que cette enquête soit confiée à un organisme indépendant.

• (1140)

J'ai dit que l'avocat de l'Association canadienne des libertés civiles avait comparu devant le comité sénatorial chargé d'examiner le projet de loi. Il avait fait remarquer que si on laissait à la GRC le soin de faire enquête sur ses propres activités, cela susciterait au moins trois graves sujets de préoccupation.

Tout d'abord, dans un certain nombre de cas, les gens ne seront tout simplement pas disposés à porter plainte. Même s'il est tout à fait possible que la GRC mène une enquête exhaustive, bien des citoyens auraient l'impression qu'il ne vaut pas la peine de porter plainte s'il n'y a pas d'enquête externe. Les gens qui auraient des motifs légitimes de se plaindre ne le feront tout simplement pas parce qu'ils ne veulent pas d'une enquête interne.

Deuxièmement, il faut qu'il y ait enquête exhaustive sans qu'on puisse y mêler des considérations étrangères à la plainte. L'avocat général, M. Borovoy, a fait remarquer que la Commission ne serait pas en mesure de relever des irrégularités ou des lacunes dans le rapport qui lui serait présenté ou dans la façon dont l'enquête a été menée. Voici ce qu'il disait:

> ... à moins qu'il n'y ait des irrégularités flagrantes dans l'enquête, il faudrait vraiment avoir un don de clairvoyance pour relever les lacunes à partir du rapport d'enquête. Ce système sera inadéquat et la commission est à toutes fins utiles dépendante de l'enquête de la GRC.

Troisièmement dans le cas d'une enquête interne sur les plaintes, on pourrait soupçonner que des rivalités internes ou entre les services existent ou que des considérations de relations publique puissent l'emporter sur les intérêts d'une enquête objective.

Voilà donc une inquiétude bien justifiée, et une raison de plus de supprimer du projet de loi la proposition d'enquête interne. Au lieu d'une forme d'enquête interne, l'Association canadienne des libertés civiles recommandait de donner à la Commission des plaintes du public un pouvoir d'enquête semblable à celui dont dispose le commissaire aux plaintes du service de police de la communauté urbaine de Toronto qui peut faire enquête en toute indépendance sur les allégations d'une plainte sans avoir à s'en remettre à un membre du service de la police pour enquêter sur une plainte contre le service de police. L'enquêteur peut en outre avoir libre accès à tous les dossiers et à tous les locaux de la police. Il peut recruter des collaborateurs et demander un mandat de perquisition à un juge de paix pour faire avancer son enquête.

Il existe des pouvoirs similaires dans la loi manitobaine dont j'ai parlé plus tôt.

L'Association de 17 divisions a aussi présenté des instances au sujet de la façon de procéder pour enquêter sur les plaintes du public. Elle a recommandé que les règles qui régissent l'enquête soient formulées dans la loi. Je doute que ce soit nécessaire, mais elles devraient être clairement énoncées dans les règlements. Le comité permanent des règlements et autres textes réglementaires serait chargé de les examiner.

Hier, j'étais très heureux quand le ministre a promis que tous les règlements et toutes les autorités habilitées à promulguer des règlements en vertu du projet de loi garantiront que cet important comité permanent fera cet examen et que l'on ajoutera la formule dite magique pour être certain que le comité examinera les règlements promulgués en vertu de cette loi.

La première question à se poser au sujet de la procédure relative aux plaintes publiques, monsieur le Président, a trait à l'enquête-maison, mais il y en a une deuxième qui est fondamentale. En effet, une fois l'enquête terminée, qui va en fin de compte prendre la décision si une plainte est justifiée? Qui va décider si oui ou non il faut prendre des mesures disciplinaires ou apporter un changement à la politique et à la procédure? Aux termes du projet de loi, la décision relève directement du commissaire de la GRC. A mon sens, cette façon de procéder ne donnera pas au public l'assurance que justice est faite et que, ce qui importe encore plus, c'est que chacun en soit convaincu. A mon avis, l'histoire nous donne une bonne leçon à ce sujet.

Le rapport de la Commission McDonald a révélé, preuves à l'appui, des cas d'abus, d'illégalités et d'infractions à la loi par des agents, et il a même fait état de mépris de la loi de la part d'institutions. En dépit de preuves d'infractions et d'illégalités, aucune mesure disciplinaire n'a encore été prise contre un agent de la GRC coupable de telles infractions ou illégalités.

La suprématie de la loi est le principe sur lequel notre pays est fondé. En vertu de ce principe, que nous soyons députés, policiers ou de simples particuliers, nous sommes tous assujettis à la même loi. A mon avis, le fait que le procureur général du Canada (M. Crosbie) n'a pas intenté de poursuites dans des cas d'infractions prouvées, sans parler du fait que le commissaire de la GRC n'a pas lui non plus pris de mesures disciplinaires là où c'était nécessaire, va à l'encontre du principe fondamental qu'est le respect de la suprématie de la loi qui est si important au Canada.

La Commission McDonald a fait état de toute une série d'infractions telles que l'ouverture illégale du courrier, la consultation illégale de dossiers du gouvernement, de rapports d'impôt et de registres médicaux, les enlèvements et l'incendie délibéré de bureaux de poste et de granges. Et j'en passe. Suite à l'adoption de ce projet de loi, si des particuliers victimes d'actions répréhensibles de la part de la GRC semblables à celles dont j'ai parlé portent plainte et s'adressent à la Commission des plaintes du public et si cette dernière, après avoir étudié les preuves, en vient à la conclusion, comme l'a fait la Commission McDonald, que la plainte est fondée, elle n'aura aucun pouvoir d'agir. Elle devra s'adresser au commissaire de la GRC et lui recommander de prendre des mesures disciplinaires, car elle juge que la loi a été violée. Le commissaire pourra, quant à lui, refuser tout simplement d'agir et suivre la recommandation de la Commission. C'est précisément ce qu'il a fait dans le passé dans des cas de ce genre. On lui a demandé d'étudier les preuves, afin d'envisager la possibilité de prendre des mesures disciplinaires et après l'avoir fait, il a déclaré ne pas entendre prendre de telles mesures.

Je sais que les électeurs de tous les députés, notamment notre distingué président, désirent vivement que la loi soit respectée. J'espère qu'il jugera lui aussi que ce projet de loi va à l'encontre de ce principe fondamental. Comme mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) l'a signalé, dans certains cas, ceux qui ont commis des actions répréhensibles, loin d'être réprimandés, ont reçu des promotions. Là encore, c'est tout à fait inacceptable.

J'exhorte le gouvernement à reconsidérer cette disposition et à stipuler, comme le procureur général de la Saskatchewan, l'Association canadienne des libertés civiles et d'autres groupes l'ont recommandé, qu'il incombe à la Commission des plaintes du public et non au commissaire de la GRC de prendre la décision finale en ce qui a trait aux mesures disciplinaires qui s'imposent.

Je me reporte également dans ce contexte à une lettre de M. Clay Ruby, un éminent avocat canadien qui, alors qu'il parlait du projet de loi précédent a déclaré ceci:

> . . . il laisse le soin à la GRC elle-même de prendre la décision finale relativement à une plainte portée par un particulier contre un membre de la GRC. La GRC peut faire fi des recommandations de la commission d'enquête indépendante. Étant donné son habitude de ne tenir aucun compte des directives ministérielles, de la loi du pays, du Code criminel et des normes habituelles de décence, il n'y a pas lieu d'être optimiste.

● (1150)

> Quand les hommes politiques comprendront-ils enfin que la population n'est plus disposée à accepter qu'il soit juste, équitable et normal qu'un corps de police fasse enquête sur lui-même et prenne des décisions au sujet des mesures disciplinaires qui s'imposent suite à ses propres méfaits?

Selon moi, M. Ruby présente fort bien la question et je souscris de tout cœur aux craintes qu'il a soulevées.

Pour en finir avec cette question je voudrais parler de la nature des plaintes qui peuvent faire l'objet d'une enquête de la part de la Commission des plaintes du public. Mon collègue, le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) a abordé cette question hier. Avant que le gouvernement précédent ne recule sur cette question, il a présenté le projet de loi C-19, en 1978. Dans cette mesure et dans le rapport de la Commission Marin, on recommandait que la Commission des plaintes du public ait non seulement le pouvoir de faire enquête sur les plaintes de particuliers au sujet d'actes répréhensibles de la part d'agents de la GRC, mais également un pouvoir plus large d'examiner des questions d'intérêt général, des accusations selon lesquelles les pratiques répréhensibles sont généralisées au sein de ce corps policier ou des questions sur la politique de la GRC. C'était là la recommandation ferme contenue dans le rapport de la Commission Marin en 1976 et dans un projet de loi présenté précédemment. Sous sa forme actuelle, le projet de loi ne permet que les plaintes relatives à un membre de la GRC ou toute autre personne nommée ou employée en vertu de la Loi. Selon moi, la portée de cette mesure est beaucoup trop limitée. Si n'importe quel citoyen canadien s'inquiète de la politique ou de l'administration de la GRC, il devrait avoir le droit d'en faire part à la Commission des plaintes du public.

Il y a ensuite la grande partie qui porte sur la discipline et la rétrogradation. Les principales instances présentées à cet égard étaient celles de l'Association des 17 divisions. Je voudrais profiter de l'occasion pour parler brièvement de cette association. Selon moi, ses 2,500 ou 2,700 membres sont fort bien représentés et la Chambre devrait, en fait, souscrire à son objectif fondamental qui est d'accorder le droit à la négociation collective aux membres de la GRC. Le présent projet de loi ne fait pas disparaître les dispositions de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique qui nient aux membres de la GRC le droit à la négociation collective pleine et entière. L'histoire de l'attitude adoptée par les officiers supérieurs et même le commissaire de la GRC à l'égard de l'association des 17 divisions n'est pas des plus heureuses. Dès 1980, le commissaire a envoyé une directive pour faire savoir que la position de la Gendarmerie était de ne pas reconnaître l'association, de n'en parler ni en bien ni en mal.

La GRC est le seul corps policier important d'Amérique du Nord qui n'a pas droit à la négociation collective. Je précise que nous ne parlons pas du droit de grève. L'association des 17 divisions a bien dit qu'elle ne cherchait pas à obtenir le droit de grève. Nous devrions sûrement de nos jours, en vertu des dispositions de la Charte des droits qui reconnaît la liberté d'information, accorder aux membres de la GRC le droit à la négociation collective sur des questions qui les concernent comme la rémunération et les conditions de travail. On leur refuse toujours le droit fondamental à des négociations collectives complètes et libres. Il existe bien un système de représentants divisionnaires des relations fonctionnelles, mais il n'a jamais rien donné de bon. Beaucoup le considèrent trop étroitement aligné sur la direction de la GRC. En réalité, dans le système actuel, chaque représentant divisionnaire doit défendre les intérêts de 800 à 1,000 agents, sous-officiers et de certains employés civils. Il ne peut tout simplement pas donner suite aux nombreuses plaintes sur les mutations, notamment, dont l'association des 17 divisions pourrait s'occuper.

Je voudrais signaler quelques succès que l'association des 17 divisions a obtenus. C'est grâce aux efforts qu'elle a déployés dans une affaire judiciaire, en Colombie-Britannique, l'affaire Husted, que des agents soumis à une procédure disciplinaire interne ont obtenu le droit de se faire représenter par un avocat. Ce n'est qu'après l'intervention de l'association qu'on leur a reconnu ce droit fondamental aux services d'un avocat. En fait, après cette affaire, un surintendant de Vancouver a fait observer que les deux agents avaient eu gain de cause, mais qu'en toute justice, les accusés ne devraient pas bénéficier des services d'un avocat dont d'autres avaient été privés auparavant. Je ne pense pas que ce genre de raisonnement mérite qu'on s'y attarde. C'est malheureusement une mentalité trop répandue aux échelons supérieurs de la Gendarmerie.

La deuxième grande victoire de l'association concernait la rémunération. Le gouvernement précédent avait proposé un barème qui devait entrer en vigueur quatre mois après l'expiration du régime antérieur. Les agents de la Gendarmerie de tout le Canada ont exprimé leur indignation et dénoncé comme une trahison le fait que le gouvernement soit prêt à attendre trois mois avant de leur verser quelque augmentation de salaire que ce soit. C'est seulement après que l'association fut intervenue énergiquement d'un bout à l'autre du Canada que le gouvernement précédent est revenu sur la décision qu'il avait prise de refuser tout paiement rétroactif aux agents. Cette affaire a rempli d'amertume bon nombre d'agents. C'était malheureusement la preuve que sans le droit de négocier, cette aventure pourrait bien se répéter demain et que les agents étaient à la merci des caprices du gouvernement. Le gouvernement et le comité chargé d'étudier le projet de loi feraient bien d'écouter d'une oreille attentive les interventions de cette association.

Les dispositions relatives à la discipline renferment un certain nombre d'aspects que nous voudrons sûrement étudier de près au cours du présent débat. Ainsi, les autorités pourraient prendre à l'égard d'un agent des mesure disciplinaires officieuses en recommandant sa mutation sans avoir besoin de se plier à la procédure complexe d'audience et d'arbitrage que prévoit le bill. Dans certains cas, une mutation pourrait constituer une peine plus sévère que le manquement à la discipline proprement dit. En effet, un agent pourrait se voir dans l'obligation de vendre sa maison et d'assumer ainsi une perte financière importante.

Hier, le député de York-Sud-Weston a signalé quelques lacunes en ce qui a trait par exemple à la procédure applicable à la rétrogradation et au renvoi. Par ailleurs, en ce qui concerne la procédure d'instruction des griefs, la décision du commissaire est définitive et exécutoire sous réserve d'un examen aux termes de la Loi sur la cour fédérale. L'Association canadienne des libertés civiles et l'Association des 17 divisions ont soutenu que tout grief entraînant le renvoi, la suspension, une amende ou portant sur des questions de politique fondamentale devrait faire l'objet d'un examen, sinon de la part du Comité externe d'examen, du moins de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique.

Je constate avec plaisir que le comité entend se pencher sur la composition du Comité externe d'examen. Le précédent bill précisait que trois membres devaient participer à l'examen interne; ce bill-ci précise qu'au moins un de ces membres doit posséder une formation juridique. C'est là une excellente recommandation. Cependant, nous convenons qu'aucun agent, ancien ou actuel, ne devrait siéger au sein du Comité externe d'examen de façon à être aux yeux de tous absolument impartial. Je suis en outre d'accord pour impartir un délai en ce qui a trait aux arrêts consécutifs aux griefs, comme l'a suggéré l'Association des 17 divisions.

La protection contre toute mise en accusation ultérieure en ce qui a trait aux dépositions faites au cours de l'enquête devrait s'appliquer aussi bien aux inculpations ou mesures disciplinaires antérieures. Il n'en est pas ainsi dans le bill actuel. J'y vois une grave lacune qui est peut-être contraire aux dispositions de la Charte des droits et des libertés.

• (1200)

La question de savoir si un témoignage obligatoire pourrait donner lieu par la suite à des mesures disciplinaires a été évoquée au cours des audiences du comité du Sénat, et le comité législatif tiendra vraisemblablement à étudier cette question avec soin. J'ai remarqué en outre la question de la solde et des allocations. Je crois qu'en l'absence de toute forme de négociation collective—j'estime quant à moi que les membres de la Gendarmerie devraient avoir le droit de négocier collectivement—le règlement devrait renfermer une formule tendant à assurer que les membres de la GRC n'accusent pas de retard en ce domaine par rapport aux membres de nos autres corps policiers.

Je tiens à souligner que le projet de loi constitue à nos yeux un important progrès. Les dispositions actuelles relativement aux plaintes de la population, aux griefs et à la discipline sont insuffisantes. Cependant, j'aimerais que le gouvernement, se rendant en cela aux instances de l'Association des libertés civiles, de l'Association des 17 divisions, des procureurs généraux et des autres Canadiens intéressés, rende le projet de loi encore plus rigoureux. Et, ce qui importe davantage, je voudrais qu'il donne à cette démarche l'intégrité et l'apparence d'intégrité et d'indépendance qui sont si importants dans ce domaine essentiel.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): La question est la suivante: M. Wise, au nom de M. Beatty, appuyé par M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-65, Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et d'autres lois en conséquence, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un comité législatif. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

Le président suppléant (M. Charest): Adopté sur division.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé à un comité législatif.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI RELATIVE AUX SEMENCES LA LOI SUR LES GRAINS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi C-64, tendant à modifier la Loi sur les semences et la Loi sur les grains du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, les modifications à la Loi sur les semences que propose le projet de loi C-64 que je présente aujourd'hui à la Chambre se faisaient attendre depuis longtemps. C'est avec plaisir que je les expliquerai à mes collègues de la Chambre et que j'en parlerai brièvement.

Ce projet de loi avantagera le secteur des semences qui revêt beaucoup d'importance au Canada et améliorera encore la réputation déjà enviable que notre pays s'est acquise en tant que fournisseur de grains de qualité. Il permettra aux agriculteurs d'en obtenir pour leur argent et aux propriétaires de variétés de semences d'être protégés contre une concurrence déloyale.

Il s'est passé beaucoup de choses dans le secteur des semences depuis la dernière fois que des changements importants ont été apportés à la Loi sur les semences en 1959. Cette industrie a doublé d'envergure au cours des huit dernières années, tant en ce qui concerne la superficie ensemencée que le nombre d'établissements autorisés. Son chiffre d'affaires annuel s'élève à environ 350 millions de dollars, ce qui comprend les marchés nationaux et d'exportation.

La tendance à la privatisation des variétés de semences constitue sans doute le principal changement observé ces dernières années. C'est une tendance saine qui correspond certainement à l'orientation et à la politique du gouvernement. Nous devons continuer à soutenir cette tendance si nous voulons maintenir la qualité de nos semences ainsi que notre réputation auprès de nos clients de l'étranger.

Ce projet de loi propose plusieurs changements à la Loi sur les semences dont les principaux portent sur des questions découlant de la tendance à la privatisation. Avant d'entrer dans les détails, je voudrais souligner que nous avons eu une longue concertation avec tous les gouvernements provinciaux et la totalité des principales associations dont les membres seront touchés par cette mesure. Il s'agit notamment de l'Association canadienne des producteurs de semences, dont le conseil compte des représentants de chaque gouvernement provincial; de la Canadian Seed Trade Association; de SeCan; et du Conseil canadien de l'horticulture. Nos recommandations sont bien connues, bien comprises et largement acceptées.

La principale disposition de ce projet de loi consiste à réglementer de façon plus précise la publicité concernant les variétés de semences. Je crois que cet amendement pose des problèmes à mon collègue et ami, le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger). Il n'ignore pas que cette mesure ne franchira pas toutes les étapes aujourd'hui. Nous allons simplement la renvoyer au comité permanent de l'agriculture. C'est certainement le meilleur endroit où discuter de ce genre de chose. Je sais, d'après mon expérience, que notre gouvernement a fait bon usage de ce comité. En fait, nous avons déjà accepté des amendements à l'étape du comité et il se pourrait fort bien que, à la suite des éléments présentés par mon collègue, le député de Wetaskiwin, nous puissions éclaircir ou résoudre le problème dont il m'a parlé.

Depuis quelques années, les associations de producteurs de semences s'inquiètent devant la publicité trompeuse dont font l'objet les variétés de semences. Leurs inquiétudes sont très compréhensibles, car les propriétaires de variétés de semences ont travaillé dur pour faire enregistrer leurs produits et doivent être protégés contre ceux qui se servent des noms de ces variétés pour vendre des semences non enregistrées. En outre, les agriculteurs doivent avoir la certitude que les semences qu'ils achètent sont bien celles qui ont été annoncées. Ce projet de loi mettra un terme à la fausse représentation en prévoyant la divulgation de certains renseignements dans la réclame pour les semences et en interdisant l'emploi de noms de variétés pour les semences non enregistrées.

Le projet de loi contient également des dispositions qui augmentent de façon importante l'amende prévue en cas d'infraction. L'amende maximum sera portée de $2,000 à $25,000. Cela aura un effet dissuasif beaucoup plus important et cette mesure témoigne bien, je pense, du sérieux que nous accordons aux infractions. Nous comptons par ailleurs prolonger la période d'institution de procédures sommaires, ce qui laissera plus de temps pour vérifier convenablement le bien-fondé des plaintes et pour entamer les poursuites judiciaires.

Je signale à la Chambre la disposition du projet de loi portant sur le remplacement du système de prescription actuel par un système d'enregistrement des variétés de semences. La procédure administrative actuelle, qui est en vigueur depuis la dernière modification, c'est-à-dire depuis 1959, exige un décret ministériel; il est par conséquent pratiquement impossible de tenir à jour notre liste de variétés de semences. Le système d'enregistrement proposé permettra d'apporter tous les jours les changements nécessaires au registre des variétés.

Je tiens par ailleurs à signaler une nouvelle disposition portant sur le versement éventuel d'une caution. Mon ministère trouve qu'il est souvent nécessaire de faire verser une caution sur les semences importées au Canada; c'est un moyen de s'assurer que les semences importées répondent à nos critères. Pour le moment, le gouvernement applique ces dispositions sur le cautionnement par le biais de la Loi sur les douanes, ce qui entraîne certaines difficultés administratives pour mon ministère. Ce projet de loi donnera le pouvoir d'exiger une caution aux termes de la Loi relative aux semences.

Les autres dispositions du projet de loi sont relativement mineures mais elles sont nécessaires pour renforcer et mettre à jour la Loi relative aux semences. J'en parlerai brièvement ce matin pour la gouverne de mes collègues.

Une disposition du projet de loi tendant à modifier la définition du terme «vendre» dans la loi permet d'englober les ententes contractuelles. Cette disposition tient compte du fait que des ententes contractuelles sont souvent conclues entre les producteurs de semences et les sociétés qui les vendent.

• (1210)

Une autre disposition du projet de loi précise le rôle de l'Association canadienne des producteurs de semences dans la loi. Les députés savent peut-être que cet organisme formidable est officiellement responsable devant la loi de faire certifier toutes les catégories de semences au Canada, sauf celles de semences de pomme de terre et d'arbres.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, les dispositions de ce projet de loi sont nécessaires depuis longtemps et j'attends par conséquent avec impatience qu'elles soient adoptées. J'espère que les députés admettront tous qu'il faut faire le nécessaire pour protéger notre excellente réputation internationale de producteurs de grains de grande qualité. En améliorant le procédé d'enregistrement des variétés de semences et en s'assurant que les agriculteurs achètent des variétés légales, ce projet de loi rehaussera la réputation du pays et améliorera notre situation commerciale.

Le contrôle de la qualité a toujours été la clé de notre réussite et ce projet de loi contribuera à maintenir des normes de qualité très strictes. La Direction générale de la production et de l'inspection des aliments de mon ministère veille activement au contrôle de la qualité en publiant des rapports sur la production de semences sélectionnées préparés par des organismes indépendants.

Je suis fier également du rôle que joue mon ministère dans le développement de nouvelles variétés de semences. Les variétés de blé créées par Agriculture Canada représentent 90 p. 100 de la superficie totale de blé au Canada. Je certifie à la Chambre que le gouvernement tient à poursuivre la recherche parce que nous savons qu'il importe de promouvoir l'efficacité et d'améliorer la production. Le gouvernement fédéral, les provinces, les semenciers, les fournisseurs et les producteurs sont tous associés dans le même jeu. En essayant d'obtenir des produits de qualité, nous améliorons continuellement les variétés de semences. C'est bon pour les affaires.

Ce projet de loi est le couronnement des discussions avec les associations de producteurs de semences et les gouvernements provinciaux. Les gens de ce secteur l'approuvent et je suis certain que les députés lui donneront également leur appui.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, au nom de mon parti, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-64 consacré en partie à des modifications à apporter à la Loi relative aux semences. Nous savons que, bien que ce projet de loi soit important, il présente en fait un caractère de routine et ne risque pas de déchaîner de controverses violentes à la Chambre aujourd'hui. Je suis certain que nous ne risquons pas d'entendre sonner la cloche tout l'après-midi à cause d'un désaccord de fond sur les questions soulevées par ce projet de loi.

Il y a toutefois dans le domaine agricole certaines préoccupations sur lesquelles j'aimerais attirer votre attention, monsieur le Président, sachant l'intérêt que vous portez à la question. Il est de fait que nous consacrons apparemment beaucoup de notre temps à discuter de projets de loi sur l'agriculture, et c'est très bien; mais je me demande vraiment pourquoi le gouvernement du Canada a estimé que c'était ce projet de loi-ci qui était le plus urgent alors que tant d'autres questions agricoles fondamentales et importantes se posent actuellement à notre pays. Le ministre nous expliquera peut-être dans sa réponse pourquoi nous n'abordons pas aujourd'hui la question de la stabilisation du prix de la viande rouge ou celle des répercussions des droits compensatoires sur notre industrie agricole. Le ministre nous expliquera peut-être pourquoi nous ne parlons pas de la taxe sur le carburant, car c'est de cela que les agriculteurs de ma circonscription voudraient que l'on parle. Certes, ils estiment que la loi relative aux semences est importante. Mais, si je devais faire un sondage dans la population agricole de ma circonscription aujourd'hui et poser cette question: sachant que nous ne pouvons aborder qu'un seul projet de loi sur l'agriculture aujourd'hui à la Chambre des communes, pensez-vous que nous devrions envisager une aide financière d'urgence pour les agriculteurs ou adopter des modifications à la Loi relative aux semences? Je suis certain que les électeurs que je représente ne seraient pas tout à fait d'accord avec les priorités exposées par le ministre de l'Agriculture (M. Wise) ce matin. Puisque le ministre est à la Chambre aujourd'hui, je suis sûr qu'il profitera de l'occasion pour nous annoncer d'autres mesures intéressantes et productives en faveur de l'agriculture du Canada. Il est évidemment parmi nous et il interviendra tout à l'heure. Je sais que, vu l'intérêt qu'il porte à l'agriculture, il profitera au maximum de cette occasion. Les Canadiens, et les agriculteurs en particulier, s'en réjouiront.

M. Henderson: Pas besoin de retenir votre souffle.

M. Boudria: Comme le dit si éloquemment le député d'Egmont (M. Henderson), je ne vais pas retenir mon souffle. Enfin, nous n'allons pas le faire. Non pas parce que nous avons des doutes sur la bonne foi du ministre, mais parce que nous savons que l'agriculture ne figure pas au premier rang des priorités de son patron, le ministre des Finances (M. Wilson). Nous savons que le ministre des Finances et le premier ministre (M. Mulroney) ont pris plusieurs engagements, ce qui est un euphémisme pour des promesses électorales. Ils ont pris plusieurs engagements auprès des Canadiens et des agriculteurs de ce pays. Ils ont pris l'engagement d'apporter des modifications à l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu, sujet qui vous est certainement familier, monsieur le Président. Qu'est-il advenu du doublement des montants proposés par le comité des finances? Nous n'en avons pas entendu parler dans le budget du ministre des Finances. Simple distraction de sa part, sans aucun doute. Toutefois, si le ministre des Finances peut modifier le budget pour en retirer quelque chose, ce qu'il a fait récemment, je suis certain qu'il pourrait aussi y rajouter quelque chose comme l'aide aux agriculteurs. Je sais que dans sa réponse le ministre nous dira évidemment que les dispositions concernant les gains en capital ont constitué une forme d'aide financière. Tout cela est bien gentil, monsieur le Président. Grâce à cela, il est plus intéressant et plus facile pour un agriculteur de se retirer des affaires que de s'y maintenir. C'est parfait pour ceux qui veulent prendre leur retraite; mais cela fait une belle jambe à ceux qui veulent continuer à travailler.

Je suis certain que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Blais), qui chuchote quelque chose à l'oreille du ministre, est en train de lui dire à quel point les producteurs de porc du Québec ont besoin d'aide. Je voudrais dire au secrétaire parlementaire qu'il a parfaitement raison de le dire au ministre, parce que les producteurs de porc de ma circonscription ont eux aussi besoin d'aide. Je le remercie d'être d'accord avec moi. J'ai bon espoir qu'ensemble nous réussirons à forcer la main au ministre pour que cette aide soit accordée. Nous pourrions même peut-être réunir toutes nos forces pour forcer la main au patron du ministre de l'Agriculture, le ministre des Finances, car c'est lui qui détient véritablement les cordons de la bourse, et c'est en fait lui qui a le pouvoir de s'imposer qui semble faire défaut à tant de ses collègues.

Nous pourrions peut-être aussi demander au ministre de nous décrire une autre question connexe. Je veux parler de la politique laitière qu'on nous a promise. On nous l'a promise de nombreuses fois. On a même promis certaines dates, et ces promesses n'ont pas été tenues.

J'ai dû toucher à une corde sensible, monsieur le Président: je vois que le ministre se lève.

M. Wise: Monsieur le Président, j'invoque le règlement. Comme le député a fait allusion à l'entretien que j'avais avec mon secrétaire parlementaire et a laissé entendre que nous parlions de porcs, je tiens à lui signaler qu'il a encore une fois essentiellement tort. Nous ne faisions que déplorer le sort de ses électeurs.

• (1220)

M. Boudria: J'espérais, monsieur le Président, qu'au moins le ministre de l'Agriculture écoutait mes observations et qu'il s'intéressait à l'agriculture. Je regrette de lui avoir attribué ce mérite et je m'excuse d'avoir affirmé qu'il savait ce qu'il faisait. J'avais tort. Le ministre ne sait pas ce qu'il fait et je vous prie humblement, monsieur le Président, de m'excuser d'avoir adressé à cet homme un compliment qu'il ne mérite sans aucun doute pas. J'ai peut-être eu tort, monsieur le Président, de soutenir qu'il était au courant du dossier de l'agriculture et qu'il s'intéressait aux questions touchant ce secteur. De toute évidence, il n'en est rien puisqu'il estime sans importance que nous abordions des questions comme celle des augmentations énormes du prix de l'essence.

Une voix: Le prix a baissé.

M. Boudria: Ces augmentations ont des conséquences catastrophiques dans le secteur agricole.

Une voix: Le prix a baissé.

M. Boudria: Mais le ministre n'en parle pas et il vient de reconnaître que ce n'était pas non plus ce dont il discutait avec son secrétaire parlementaire. Chose certaine, ces questions ne les préoccupent pas. Si tel avait été le cas, leur entretien aurait certainement porté là-dessus. Et le ministre vient d'admettre qu'il n'était pas en train d'en discuter avec son collègue.

Je connais, monsieur le Président, un grand éleveur de poulets que la question intéresserait; il est assis tous juste en face de moi; il s'agit du ministre d'État chargé de la Petite entreprise (M. Bissonnette), que ces questions intéressent.

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois qu'un député n'est pas censé mentionner la présence ou l'absence d'un député en particulier à la Chambre.

[*Traduction*]

M. Boudria: Vous voudrez certainement reprendre la whip adjointe du gouvernement, monsieur le Président, car elle devrait savoir que, bien que l'on ne soit pas censé faire état de l'absence d'un député, je faisais allusion au fait que tous nos collègues étaient présents. Vous conviendrez certainement, monsieur le Président, que nous sommes au complet dans cette enceinte ce matin. Voilà qui mettrait les choses au point pour cette députée et la ramènerait à l'ordre. Je suis persuadé que, dès que vous en aurez la possibilité, monsieur le Président, vous lui ferez remarquer son erreur et lui expliquerez la procédure parlementaire observée à la Chambre. Quand elle aura siégé ici depuis déjà un certain temps, elle comprendra peut-être un peu mieux notre façon de faire. Mais bien qu'elle soit des nôtres aujourd'hui, elle n'assiste peut-être pas régulièrement à nos débats, ce qui expliquerait qu'elle ne connaisse pas bien la procédure. Mais comme elle est présente en ce moment, je ne peux pas parler de son absence.

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, il faut bien rire! On s'amuse et on rit beaucoup, mais vous savez . . . c'est un sujet sérieux qu'on est en train de discuter. Je crois que le député va trop loin dans ses farces. Donc, s'il pouvait reprendre le débat sur le sujet à l'étude . . .

[*Traduction*]

M. Boudria: Si la députée estime le sujet sérieux, elle aurait intérêt, monsieur le Président, à cesser d'interrompre ceux qui s'y connaissent en agriculture . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: . . . et à leur laisser la possibilité de traiter de ces questions. Voilà qui réglerait le problème. Je suis certain que la ministre d'État chargée de la Jeunesse (M^me^ Champagne) s'intéresse à ces questions et elle aurait elle aussi intérêt à leur accorder plus de sérieux. Elle sait que ces questions sont fort importantes dans la province qu'elle représente et ailleurs.

Je ne tente pas de déprécier ce projet de loi dont nous sommes saisis, mais étant donné les difficultés économiques éprouvées dans ma circonscription et d'autres circonscriptions agricoles au Canada, on ne peut faire autrement que de se demander si le ministre ne fait pas simplement acte de présence en déposant pour la forme toutes les trois ou quatre semaines une mesure qui ne remédie en rien ni aux difficultés du secteur agricole ni aux attaques vicieuses que le ministre des Finances a dirigées contre cette industrie dans son budget catastrophique, et qui ne tient pas compte non plus des coupures énoncées dans sa déclaration économique du 8 novembre dernier ni des réductions de 50 millions de dollars que le vice-premier ministre a proposées dans cette prétendue étude . . .

M. Gauthier: De véritables entailles!

M. Boudria: . . . qui entraîne en réalité de véritables entailles comme le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) le fait remarquer avec tant de justesse. Voilà ce qui ne va pas. Le gouvernement fédéral n'a fait aucun effort positif dans le domaine agricole. De temps à autre, il présente pour la forme un projet de loi visant des questions plus ou moins importantes. Nous constatons qu'il présente pour la forme des projets de loi qui visent des questions administratives ou encore des mesures déjà proposées par le gouvernement précédent qui sont restées en plan au *Feuilleton*. Le gouvernement présente des projets de loi de ce genre au lieu d'apporter l'aide qu'il avait promise aux Canadiens en juillet et en août derniers.

J'espère que dans sa réponse le ministre de l'Agriculture ou plus probablement maintenant son secrétaire parlementaire aborderont ces questions et parleront de la crise financière agricole, de la politique laitière et de l'assistance accordée dans l'Ouest. Que fera-t-on de la taxe sur l'essence? Accordera-t-on une remise? Le ministre a-t-il présenté des revendications au ministre des Finances pour le compte des agriculteurs? Où en sont rendues les négociations avec les divers groupes au sujet du programme de stabilisation pour la viande rouge? Qu'en est-il de la Loi sur la faillite et de toutes les autres questions que nous devrions débattre? Voilà ce que mes collègues libéraux et moi-même voulons et je suis persuadé que tous les députés souhaitent que le ministre de l'Agriculture se penche sur ces questions, que la nouvelle Loi relative aux semences soit adoptée ou non.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, c'est avec une certaine inquiétude que je prends part au présent débat, car l'un des principaux effets de ce projet de loi est d'ajouter un mot au titre de la loi existante, le mot «qualité». Or, monsieur le Président, si vous êtes pour juger antiréglementaire ce qui se passe à la Chambre à moins que nous nous conduisions avec une certaine qualité, je ne serai pas très rassuré de prendre la parole. Mais je puis au moins m'inspirer de l'exemple des deux préopinants et je ne me sens pas trop molesté pour le moment, car le Règlement et la façon de débattre d'un projet de loi à la Chambre ne semblent pas avoir beaucoup changé par suite de l'insertion du mot «qualité» dans le débat d'aujourd'hui.

Cela fait nettement ressortir, je crois, monsieur le Président, ce qui arrive à ces modifications apportées à la Loi relative aux semences. Qui peut s'opposer à ce que le mot «qualité» soit inséré dans le titre de la Loi relative aux semences? Nous avons maintenant une loi concernant le contrôle, l'inspection, la qualité et la vente des semences. C'est là quelque chose que les producteurs de semences demandent depuis déjà quelque temps. Ils se sont sentis plutôt embarrassés lorsqu'ils ont vu annoncées dans la presse agricole ou dans les autres journaux des semences qui ne répondaient pas aux normes affichées. Ainsi ils ont pu lire des annonces de semences qui ne devraient

pas porter la désignation «enregistrées». Des semences de première catégorie sont annoncées très régulièrement. Si je comprends bien, ce projet de loi, ou du moins son dernier article, exigerait des annonceurs qu'ils désignent, s'il y a lieu, les semences non enregistrées comme étant de moins bonne qualité en ce qui concerne le genre de semences en question, qu'il s'agisse de fétuque, de brome, de blé ou d'autres grains. Cela modifie donc considérablement le commerce des semences dans les collectivités agricoles.

Reste à savoir si les peines et le système d'application qui sont proposés ici vont permettre de mieux faire respecter les nouvelles désignations que les anciennes. Je reviendrai là-dessus tantôt, parce que je me préoccupe un peu de l'incapacité dans laquelle nous nous trouvons de faire appliquer les lois existantes qui concernent les semences au Canada. Je prendrai quelques instants pour parler du fiasco essuyé l'été et au début du printemps avec le blé demi-nain. Mais, tout d'abord, j'aimerais continuer d'examiner et de peser les termes du projet de loi qui, sauf ce que j'ai déjà dit, apporte très peu de changements.

• (1230)

On modifie les peines imposées à ceux qui sont jugés coupables d'avoir violé cette loi. Ces infractions doivent donner lieu à des poursuites dans les deux ans du fait reproché. En certains cas, le délai peut être porté à trois ans. Il y a un changement assez notable, c'est l'augmentation des amendes attachées aux infractions. Le montant de l'amende maximale, qui était de $500, passe maintenant à $25,000. Il est bien évident que le ministre veut aligner les peines sur la situation actuelle, et je pense que cela rend mieux compte aussi bien du tort que peut causer la vente de semences qui ne correspondent pas à ce qu'on en dit, que de la nécessité d'un moyen de dissuasion contre ceux qui ont pu se livrer dans le passé à des pratiques douteuses. Cela traduit également, j'imagine, les effets de l'inflation qui s'est produite depuis les derniers changements apportés à la Loi relative aux semences. On a vu toutefois que la peine maximale de prison reste inchangée, à deux ans. En guise de précision, le ministre et le gouvernement se sont crus obligés de dire que celui qui ne paie pas l'amende ne reçoit pas automatiquement une sentence d'emprisonnement. Donc, il ne s'est pas contenté de vœux pieux pour que le respect de la qualité soit maintenant assuré par la loi.

On a aussi quelque peu modifié la définition de «vendre». L'ancien texte de loi ne décrivait que brièvement en quoi consiste la vente des grains. La définition proposée comprend maintenant les notions suivantes: accepter de vendre, garder, transmettre, envoyer, transporter ou livrer dans le but de vendre et accepter d'échanger. Comme toutes ces acceptions sont maintenant prévues dans la loi, on pourra dorénavant, nous l'espérons, surveiller plus facilement au Canada la publicité concernant les semences et leur commercialisation.

L'idée de confier des responsabilités et des pouvoirs accrus à l'Association canadienne des producteurs de semences plaira sans doute à la majorité des agriculteurs. Les intéressés ne connaissent pas tous encore précisément l'ampleur de ces pouvoirs et de ces responsabilités, mais le comité est l'endroit de prédilection pour s'en informer et j'entends bien y revenir sur la question.

Les modifications proposées ne régleront pas tous les problèmes. Il est regrettable que le ministre en ait laissé tomber quelques-uns en s'en tenant à des modifications assez restreintes; il a ainsi évité certaines questions importantes concernant la production et la vente des semences. En rétablissant dans la loi la notion de qualité, le gouvernemnet emboîte tout simplement le pas aux producteurs qui s'efforcent depuis des années de produire des semences de qualité. En effet, ces derniers ont toujours visé la qualité et ils ont cherché à respecter les normes les plus élevées pour l'enregistrement et l'établissement des catégories. Il y a lieu cependant de s'interroger sur l'avenir en raison des mesures d'austérité annoncées ce printemps dans le budget. En effet, monsieur le Président, les réductions budgétaires toucheront l'inspection des semences, la création de laboratoires pour tester la germination et la pureté des semences et pour assurer le contrôle de la qualité. Mettre le mot «qualité» peut paraître un peu grotesque, puisque simultanément on réduit les crédits du système de contrôle. Comment pourra-t-on maintenir cette qualité que le ministre ajoute fièrement au nouveau titre de la loi si l'on sabre dans tout ce qui est nécessaire à son maintien, crédits, laboratoires, personnel? Le ministre n'en a pas parlé, mais je pense qu'il devra répondre aux membres du comité, lorsque le projet de loi en sera à cette étape. Comment les producteurs de graines de gazon de la région de la rivière de la Paix pourront-ils être certains de recevoir à temps les résultats d'essais convenables s'ils doivent dépendre d'un secteur privé en voie de se constituer, ce qui risque de prendre trois ou quatre ans? Comment maintiendra-t-on la qualité de certaines graines pendant la période de réduction où les services ne seront pas disponibles rapidement et constamment? Le producteur ne sera pas tellement avancé s'il doit attendre des mois pour un essai de pureté ou de germination. S'il a une certaine quantité de produit à nettoyer et s'il doute que ce produit soit conforme aux normes de germination ou de pureté, il va hésiter à dépenser de l'argent pour le nettoyage, l'ensachage et l'apposition des étiquettes et des sceaux. Avant, il doit en nettoyer un échantillon et l'envoyer pour essais, afin de savoir si la récolte est d'une qualité justifiant le nettoyage. Le simple fait d'ajouter le mot «qualité» dans la loi ne répond pas à ces questions.

De même, je déplore que le ministre n'ait pas parlé de la question des blés semi-nains non enregistrés que l'on cultive au Canada. Ils n'ont jamais été enregistrés; apparemment, ils ont été importés illégalement. J'aurais cru que le ministre profiterait de cette modification pour essayer d'en éliminer les faiblesses qui ont entraîné l'importation illégale de variétés dont les différences avec le blé de meilleure qualité que nous cultivons au Canada ne sautent pas aux yeux.

• (1240)

Le blé canadien est de la meilleure qualité du monde. Nos ventes dépendent de notre réputation. Nous vendons à des pays qui produisent eux-mêmes suffisamment de blé pour répondre à leurs besoins, mais qui veulent une farine forte pour mêler à leur propre production afin d'obtenir du pain qui se tient. C'est à cause de sa réputation que le blé canadien a continué de se vendre sur les marchés mondiaux alors que d'autres pays producteurs avaient encore leurs greniers pleins au moment de la nouvelle récolte. L'Europe et les États-Unis ont d'énormes excédents de blé, mais nous avons pu vendre presque tout le nôtre à cause de l'excellente qualité que nous avons maintenue pour ce produit d'exportation.

Les producteurs de semences américains n'ont pas essayé de différencier les espèces demi-naines de blé de moins bonne qualité de façon à les différencier de nos espèces de blé panifiable de meilleure qualité. C'est pourquoi la vente n'en est pas autorisée chez nous. Les producteurs de semences du Canada ont depuis longtemps pour politique de veiller à ce que le blé à rendement plus élevé mais de qualité inférieure puisse se différencier facilement du blé de qualité supérieure. Nous avons autorisé la vente des blés demi-nains qui ont des rendements plus élevés que nos blés rouges durs de printemps de qualité supérieure, mais la différence est évidente parce que certains grains sont plus pâles que les autres ou blancs.

Les Américains ont produit des espèces dont la vente ne peut pas être autorisée au Canada parce qu'à l'œil nu, il est impossible de les distinguer de notre blé de qualité supérieure. Les agriculteurs font pour l'instant traverser la frontière à ce blé pour l'importer au Canada. C'est apparemment très simple à faire. Aucune disposition de la Loi relative aux semences ou de la Loi sur les grains du Canada ne prévoit l'inspection ou le refus des céréales qui seront touchées. Même si le ministre a décidé de remanier la loi, il ne fait aucune proposition dans ce sens. Au contraire, le ministre d'État chargé de la Commission du blé (M. Mayer) a décidé, presque de son propre chef, mais avec l'accord du gouvernement, semble-t-il, de modifier fondamentalement tout le système de production du blé et d'autres céréales par qualité en informant les agriculteurs qu'ils pouvaient cultiver des variétés non enregistrées. C'est inacceptable dans un régime parlementaire. Sur le plan légal, cette façon de procéder est très contestable mais, et c'est le plus important pour les agriculteurs du pays, cela remet en question toutes nos exportations.

Près de 80 p. 100 des céréales produites dans l'Ouest, essentiellement du blé, sont exportées. J'ai signalé plus tôt que la vente de ce blé est fonction de la confiance qu'ont les clients dans les normes d'excellence que nous appliquons. Il est catastrophique pour les agriculteurs canadiens que le ministre modifie ces normes de façon négative. Il ne sera plus possible de maintenir l'excellente qualité à laquelle s'attendent et sont habitués les agriculteurs canadiens. Cela va à l'encontre des efforts que nous essayons de faire, par l'entremise de la Loi relative aux semences, pour en revenir à des normes de qualité.

Le ministre devrait examiner la loi et envisager des façons d'établir des normes de qualité dans l'exportation du blé canadien. Tout en préparant un projet de loi prévoyant ces normes de qualité, il aurait dû garder à l'esprit la question du blé semi-nain non enregistré, y réfléchir objectivement et formuler des propositions à la Chambre des communes pour permettre aux Canadiens de donner leur avis à ce sujet. Le ministre a failli à ses responsabilités. Il a décidé de contourner la loi et de dire aux agriculteurs qu'ils peuvent fort bien cultiver une variété de blé non autorisée qui n'a jamais répondu aux normes de qualité du Canada. Vous croyez peut-être que la chose est sans importance, que tout s'arrangera à la fin, que les manutentionnaires trouveront bien un moyen de résoudre le problème, mais existe-t-il une solution?

Mettons-nous à la place de l'agent d'élévateur qui reçoit le blé en premier lieu. Un céréaliculteur lui apporte un chargement de blé de belle apparence sans en préciser la variété. L'agent y ayant jeté un coup d'œil, le classe n° 1. L'agriculteur se garde bien de lui dire qu'il s'agit de blé semi-nain non enregistré. Comment le savoir maintenant? A l'élévateur terminal on procédera à des tests chimiques et de cuisson, et la fraude sera alors découverte, mais à cette étape on ne pourra savoir qui a livré le grain. La compagnie d'élévateur qui essaiera de l'écouler quand même sera pénalisée, car il lui faudra le vendre à perte. Elle devra trouver preneur pour un produit de qualité inférieure. Au départ, quel mécanisme aurait pu empêcher un agriculteur d'accepter tel prix, de recevoir tel classement pour un produit qui paraissait de bonne qualité? D'après moi, il n'y en a pas.

Étant donné que dans la conjoncture économique actuelle, les agriculteurs sont aux prises . . .

M. Wise: Les agriculteurs sont des gens honnêtes.

M. Althouse: Le ministre affirme que les agriculteurs sont des gens honnêtes. Bien sûr, mais c'est là où je veux en venir.

M. Wise: Vous dites qu'ils ne le sont pas.

M. Althouse: Je dis qu'étant donné les difficultés économiques des agriculteurs, s'ils ont la chance de toucher 60c. de plus le boisseau en se taisant, la plupart d'entre eux oublieront l'honnêteté en optant pour le silence.

M. Wise: Êtes-vous en train de nous dire que nous devrions leur interdire de cultiver des variétés semi-naines?

M. Althouse: Je dis que le ministre devrait examiner . . .

M. Wise: En l'occurrence, quelles seraient les répercussions économiques d'une telle décision?

M. Althouse: Les répercussions économiques dont parle le ministre ne seraient pas très grandes. Il a autorisé la culture du HY-320 qui est pratiquement aussi bon que les variétés qu'on ne peut différencier. Le HY-320 comporte une certaine quantité de grains blancs. On se rend compte, d'un simple coup d'œil, que c'est un blé de qualité inférieure à cause de la couleur de sa texture. Mais on peut l'écouler sur le marché comme blé de qualité inférieure. Le HY-320 donne un rendement supérieur aux blés de grande qualité qui commandent, bien sûr, des prix plus élevés sur le marché. Mais il ne pose aucun problème étant donné qu'on a le droit de le cultiver et que les agriculteurs peuvent le différencier des autres d'un simple coup d'œil. Mais c'est inepte de permettre la culture de variétés illégales et non autorisées, des espèces qui n'ont jamais été sanctionnées par le commerce du grain en général, par le ministère de l'Agriculture ou par les céréaliculteurs. J'estime donc que le gouvernement aurait dû se montrer beaucoup plus ferme sur cette question et beaucoup plus honnête envers les agriculteurs en leur expliquant les conséquences économiques d'un tel état de choses.

• (1250)

On a publié au printemps dernier de nombreux chiffres faux selon lesquels les variétés non enregistrées constituaient de 20 à 30 p. 100 du blé semé. Le ministre a décidé d'être indulgent envers les agriculteurs. Les premiers chiffres qui ont été publiés vers la fin de la campagne agricole et au commencement de la suivante laissaient entendre que 20 p. 100 des agriculteurs cultivaient du blé non enregistré. Cependant, lorsqu'on a refait les calculs, on a découvert qu'au lieu de 20 p. 100, c'était plutôt un vingtième des agriculteurs ou 5 p. 100, et non un cinquième. Certains de ceux qui fournissent des données ont su jouer avec les chiffres ce qui, selon moi, explique la réponse que le ministre a donnée à l'époque.

A mon avis, les ministères ont été mal informés de l'étendue du phénomène des variétés non enregistrées. Ils auraient pu adopter une attitude beaucoup plus ferme et déclarer qu'ils n'approuvaient pas la culture de ces variétés, à cause des énormes répercussions que cela pourrait avoir non seulement cette année, mais également l'année suivante et l'année d'après. Même si nous tentions de faire disparaître ces variétés demain, leur culture a été tellement étendue au cours de la présente campagne agricole qu'on en retrouvera sur le marché pendant des années encore. On pourra les entreposer dans des greniers jusqu'à ce que les choses se tassent. Elles peuvent être mélangées à d'autres gains de qualité supérieure et il devient alors très difficile de faire la distinction. Selon moi, nous avons terni la réputation du Canada en tant que fournisseur de blé de première qualité.

J'admire le ministre qui tente de rehausser les normes de qualité prévues dans la loi relative aux semences, mais j'aurais souhaité qu'il s'attaque davantage de front au problème des blés semi-nains non enregistrés en provenance des États-Unis et d'ailleurs qui entrent au Canada illégalement. C'est notre réputation mondiale de fournisseur de blé rouge de boulangerie de haute qualité qui en souffre.

[*Français*]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer ce matin au débat sur cette loi, afin d'appuyer le projet de loi C-64 qui sera bientôt déféré au Comité permanent de l'agriculture, où nous espérons que le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) pourra enfin venir présenter ses vues qu'il nous exprime toujours ici en catastrophe en l'espace de deux minutes et demie et qu'on ne revoit jamais pour pouvoir discuter sur des discussions de fond. Malheureusement, il est trop occupé pour se présenter devant les comités de la Chambre. C'est regrettable, parce que c'est assez souvent l'endroit idéal pour avoir des débats sur des législations, pour les faire avancer, et pour, justement, l'avantage des citoyens et des producteurs agricoles canadiens dont il nous parle abondamment tous les jours.

Monsieur le Président, de plusieurs façons, cette loi revêt une importance particulière pour l'industrie de la semence ici au Canada.

[*Traduction*]

Les semences de variété enregistrée sont un moyen de faire profiter le producteur des bienfaits de la recherche agricole. Voilà pourquoi il est si important de garantir que l'agriculteur obtient réellement le produit qu'il pense acheter.

[*Français*]

Il est très important dans le système canadien actuel, et ce depuis des années, d'assurer la sécurité pour les citoyens et nos producteurs.

Les semences commerciales, monsieur le Président, génèrent à elles seules ici au Canada 350 millions en ventes annuellement, seulement dans ce pays, et c'est, en fait, ce qui sert de base pour l'industrie du grain au Canada, qui exporte les excédents de plus de 4 milliards de dollars chaque année, et les exportations de grains de semences canadiennes représentent également une cinquantaine de millions par année.

[*Traduction*]

Les semences sont sans aucun doute le facteur agricole le plus important. Si les semences appropriées ne sont pas plantées au bon moment, l'incidence de tous les autres facteurs agricoles—les pesticides et les engrais, par exemple—s'en trouve considérablement diminuée.

Les dernières modifications importantes à la Loi relative aux semences ont été apportées en 1959, et l'industrie de production des semences a réalisé de grands progrès depuis. La mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui était en gestation depuis plusieurs années, depuis 1977 en fait, et je félicite le ministre de l'Agriculture (M. Wise) d'avoir pris l'initiative de finir par nous la présenter. Elle me paraît très importante.

Le gouvernement du Canada intervient dans la réglementation et le contrôle des variétés de semences depuis 80 ans. Lorsqu'il a commencé à intervenir dans ce domaine en 1905, il avait pour principal objectif de contrôler la vente des semences de faible vitalité ou des semences contenant des herbes nocives. Au cours des années suivantes, à mesure que le secteur des semences se développait, la loi a été modifiée de façon à prévoir un système de triage par qualité, un système d'octroi de permis pour les différentes variétés et des critères régissant l'étiquetage, pour aider le consommateur à déterminer la qualité des semences qu'il achète.

[*Français*]

Depuis les amendements majeurs qui ont été apportés à cette loi en 1959 . . .

[*Traduction*]

. . . le secteur de la culture des semences a subi des transformations importantes. Il s'est considérablement développé et, comme l'a fait valoir le ministre dans son discours, la participation du secteur privé s'accroît en matière d'hybridation et de propriété de nouvelles variétés.

L'un des éléments clés de ce projet de loi repose sur le fait que la mesure prévoira, en vertu de la Loi relative aux semences, de plus grands pouvoirs permettant de protéger le public contre la publicité mensongère et de consolider le système d'octroi de permis. Cette initiative est spécialement importante compte tenu de l'intention du ministre de présenter dans un proche avenir une mesure législative sur les droits des agriculteurs qui font de l'hybridation.

[*Français*]

Monsieur le Président, les amendements à la loi relative aux semences, à l'étude aujourd'hui, assureront qu'une plus grande privatisation puisse continuer. Il y aura ainsi une réglementation et un contrôle effectif de la qualité et de la vente des semences dans ce pays. En assouplissant . . .

Le président suppléant (M. Charest): C'est avec un profond regret, croyez-moi, que je dois interrompre l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, car il est maintenant 13 heures, et je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES PÊCHES

ON RECOMMANDE D'AUGMENTER LE QUOTA RELATIF À LA PÊCHE AU HARENG

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, cet automne, le hareng s'est avéré très abondant dans le nord-est du Nouveau-Brunswick.

En fait, le quota alloué par le ministre des Pêches et Océans (M. Fraser) a été capturé dans une période de cinq jours. La capture du quota, dans une aussi courte période, démontre bien que les stocks de hareng sont considérables dans le golfe.

L'industrie de la pêche réclame maintenant une hausse de quota pour permettre la continuation de cette pêche. L'industrie n'a pu remplir la demande du marché et craint la perte de ses marchés étrangers, si elle ne peut remplir ses engagements.

Compte tenu du taux élevé du chômage dans les collectivités de pêche au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, je recommande donc au ministre d'augmenter le quota immédiatement.

Le ministre est sans doute au courant du fait que ce quota alloué pour l'ensemble des pêcheurs du Nouveau-Brunswick a été capturé par les pêcheurs du nord-est seulement.

Malheureusement, les pêcheurs du sud-est n'ont pas eu la chance de participer à cette pêche, car le hareng n'était pas encore arrivé dans le détroit de Northumberland.

Je recommande également au ministre d'accorder un quota séparé pour les pêcheurs du sud-est pour que, à l'avenir, les pêcheurs du sud-est du Nouveau-Brunswick soient assurés d'une participation à cette pêche au hareng.

Article 22 du Règlement

QUESTIONS OUVRIÈRES

ON RECOMMANDE DE REPORTER LA DATE DE LA FERMETURE DE LA RAFFINERIE GULF DE MONTRÉAL-EST

Mme Carole Jacques (Montréal-Mercier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'intervenir en tant que présidente du comité spécial qui a été formé pour l'étude relative à la raffinerie Gulf de Montréal-Est, laquelle est située dans ma circonscription; ce comité a été formé par le caucus du Québec.

Monsieur le Président, je demande donc à cette Chambre et au ministre responsable d'entreprendre des discussions immédiates avec les propriétaires de la raffinerie Gulf de Montréal-Est, afin d'obtenir un délai qui reporterait la fermeture de la raffinerie en mai 1986, à cause de la situation des travailleurs. Nous espérons donc, monsieur le Président, que ce délai permettra à d'éventuels acheteurs de se manifester et que notre gouvernement trouvera une solution.

* * *

[*Traduction*]

LE CANADIEN PACIFIQUE

LES MISES À PIED ANNONCÉES À WINNIPEG

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, les téléspectateurs canadiens ne peuvent échapper aux messages publicitaires bien fignolés qui nous chantent presque chaque jour que CP Rail est une merveilleuse entreprise, qu'elle intervient dans presque tous les aspects de la vie canadienne, qu'elle ne demande pas mieux que de servir la population, que ses employés forment une grande famille heureuse d'être à son service. Ces annonces feraient rire ces employés si les décisions récentes de la société n'avaient pour eux de si fâcheuses conséquences.

CP Rail vient d'annoncer des mises à pied à ses ateliers Weston, à Winnipeg. Certains des employés en cause sont à son service depuis presque trente ans. Des milliers d'autres employés de CP Rail, d'un bout à l'autre du pays, ont été licenciés ces dernières années.

Les employés de CP Rail se souviennent des promesses de l'ancien ministre des Transports libéral qui, tout comme le CP et le CN, donnait aux Canadiens l'assurance que si le Parlement adoptait la mesure législative abolissant l'accord du Nid-de-Corbeau, il se créerait des milliers d'emplois.

Dans la même veine, quand CP Rail a ouvert le nouvel atelier pour locomotives diesel à Winnipeg, l'ancien ministre a garanti la création de 200 à 300 emplois. Ceux d'entre nous qui ont mis en doute les prévisions extravagantes du gouvernement de l'époque et des sociétés ferroviaires ont été ridiculisés. Malheureusement, les inquiétudes que nous avons formulées n'étaient que trop fondées. En fait, nous n'avons pas été suffisamment durs dans nos critiques.

Article 22 du Règlement

M. le Président: Je regrette de devoir informer le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

L'INDUSTRIE

L'INCIDENCE DES IMPORTATIONS DE CHAUSSURES

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, j'attire encore une fois l'attention du gouvernement sur la situation extrêmement précaire du secteur de la chaussure au Canada; il essaie désespérément de survivre face à la concurrence déloyale des pays étrangers.

Le secteur canadien de la chaussure a toujours essayé d'obtenir une limitation réaliste des importations de chaussures de l'étranger. Il ne demande pas la lune. Il ne demande pas d'interdire les importations. Sa requête est on ne peut plus juste. Il demande au gouvernement de limiter à 50 p. 100 les importations canadiennes. La suppression des quotas sur les chaussures sonnerait le glas d'un secteur et ferait perdre 20,000 emplois.

Non seulement la suppression des quotas ferait perdre des emplois, mais elle alourdirait le fardeau de la CAS et de l'assistance sociale, sans parler des pertes fiscales qu'elle entraînerait pour les pouvoirs publics, à tous les échelons.

Le maintien des quotas sur les importations de chaussures pendant une période de cinq ans à 50 p. 100 du marché canadien créerait au moins 6,000 emplois, ce qui donnerait un bon coup d'éperon à notre économie. Monsieur le Président, j'exhorte par conséquent le gouvernement à s'attaquer de façon positive à ce problème.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON RECOMMANDE D'ACCORDER À L'INDUSTRIE DU BÉTAIL DE L'ONTARIO LA DÉSIGNATION «LIBRE DE BRUCELLOSE»

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, plus tôt cette année le Québec obtenait une désignation «libre de brucellose». Bien que cette annonce soit louable et que les agriculteurs du Québec en soient satisfaits, l'Ontario n'a malheureusement pas reçu la même désignation et cela a créé un problème majeur entre l'est ontarien et le Québec, tout particulièrement lorsqu'il s'agit du commerce de bétail.

En effet, il est présentement plus difficile pour un commerçant d'animaux de ma circonscription de vendre le bétail au Québec que de le vendre aux États-Unis.

Étant donné que l'Ontario n'a eu aucune instance de brucellose depuis au-delà d'un an, je fais donc appel au ministre de l'Agriculture (M. Wise) afin que la désignation «libre de brucellose» soit accordée à l'Ontario immédiatement. Chaque jour de délai cause des inconvénients et représente des dépenses pour les agriculteurs et pour les commerçants d'animaux de ma circonscription et d'ailleurs dans l'est de l'Ontario.

[*Traduction*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA CONSTRUCTION DU BRISE-GLACE POLAR 8—ON EXHORTE LES DÉPUTÉS À FAVORISER LES CHANTIERS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, tous les députés se sont réjouis lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a annoncé mardi que le gouvernement entendait affirmer la souveraineté canadienne dans l'Arctique et que, à cette fin, on construirait un brise-glace de la classe Polar 8 qui permettrait d'assurer une présence canadienne constante dans les eaux arctiques.

Aujourd'hui, j'aimerais faire savoir à la Chambre qu'il y a en Colombie-Britannique des chantiers navals intéressés à construire ce navire d'un demi-milliard de dollars. Ces chantiers navals dont la réputation n'est plus à faire, possèdent les ressources humaines et techniques nécessaires pour construire de gros brise-glace, à telle enseigne qu'ils figurent au deuxième rang derrière la Finlande en ce domaine; ils viennent tout récemment de constituer un consortium de façon à présenter des offres à l'échelle internationale.

J'ajouterai, et mes collègues du Québec après réflexion en conviendront sûrement, que si les chantiers de Vancouver-Nord et de Victoria obtiennent le contrat pour la construction de ce brise-glace, les provinces centrales du Canada et notamment le Québec en bénéficieront d'une manière substantielle, car ce sont elles qui fourniront en grande partie les matériaux et les pièces.

Cependant, si la Colombie-Britannique obtenait le contrat, cela permettrait aux provinces de l'Ouest d'en bénéficier aussi d'une façon substantielle. Dans un esprit de justice et pour que toutes les régions du pays bénéficient de la réalisation de cet important projet, j'exhorte mes collègues à faire en sorte que les chantiers navals de la Colombie-Britannique obtiennent le contrat et construisent ce brise-glace pour affirmer la souveraineté du Canada sur les eaux de l'Arctique.

* * *

LES FORÊTS

LE COMMERCE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA MENACE QUI PLANE SUR LES EXPORTATIONS DE BOIS DE CONSTRUCTION

M. Jim Fulton (Skeena): L'industrie forestière du Canada est menacée, monsieur le Président, parce que le gouvernement Mulroney n'a pas su bien informer les consommateurs et les utilisateurs de produits du bois aux États-Unis au sujet des répercussions du projet de loi Gibbons dont le Congrès américain est présentement saisi.

Ce projet de loi protectionniste qu'appuient les trois quarts des membres du Congrès risque d'être adopté dans les prochaines semaines. Cette mesure prévoit un droit de retrait qui, changeant la règle du jeu, permettrait aux États-Unis de limiter nos exportations en frappant nos produits forestiers d'un droit compensateur ou de barrières tarifaires.

Le secteur forestier est le plus important du Canada et celui qui contribue le plus à notre balance des paiements. Cette industrie fournit du travail à un Canadien sur dix.

Lors d'une réunion tenue à Vancouver le mois dernier avec les représentants du sous-comité du Congrès chargé du commerce international, le ministre du Commerce extérieur (M.

Kelleher) a sapé la position du Canada, et il a encore aggravé la situation cette semaine en adressant une critique écrite au Congrès.

Suite aux décisions américaines concernant le porc et le poisson, le premier ministre (M. Mulroney) a sans doute pris conscience du couperet économique que constitue le projet de loi Gibbons. J'espère qu'il fera une déclaration à la Chambre concernant les mesures qu'il entend prendre pour faire échec à la proposition américaine et pour offrir un plan de survie aux 300 localités qui vivent des forêts et dont l'avenir serait mis en péril si le projet de loi Gibbons était adopté.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PRÉPOSÉS AUX INCENDIES DE FORÊT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, durant le congé d'été, la circonscription de Kootenay-Ouest a été durement frappée par les incendies de forêt. D'autres circonscription ont été également touchées, mais aucune aussi gravement que la mienne. Par suite de ce long été torride, plus de 10,000 personnes ont été embauchées temporairement par le gouvernement de la Colombie-Britannique pour combattre ces incendies. Ils ont travaillé avec acharnement de longues heures courant parfois de graves dangers. Toutefois, ils ont été les malheureuses victimes d'une disposition de la Loi sur l'assurance-chômage qui prive de prestations les employés provinciaux travaillant à temps partiel à la suite d'un cataclysme.

Je fais remarquer qu'en moins de 30 jours le cabinet a répondu à ma demande pressante de faire modifier la Loi sur l'assurance-chômage de façon à accorder des prestations d'assurance-chômage à ceux qui luttent contre les incendies de forêt.

• (1410)

D'aucuns prétendent qu'en étendant l'assurance-chômage à ceux qui luttent contre les incendies de forêt, cela inciterait certaines gens en quête d'emplois à mettre volontairement le feu en forêt. A ma connaissance, il n'y a eu que deux cas d'incendie d'origine criminelle parmi les centaines d'incendies de forêt qui ont ravagé la Colombie-Britannique durant l'été. Je pense que mes concitoyens sont plus honnêtes que cela et je ne crois pas qu'une modification de la loi les inciterait à allumer volontairement des incendies. Je voudrais donc en mon propre nom et au nom de ceux qui ont combattu les incendies exprimer ma reconnaissance à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), à l'ancien ministre du Revenu national (M. Beatty), et au ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) . . .

M. le Président: Je regrette de signaler au député que son temps de parole est écoulé.

Article 22 du Règlement

[*Français*]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

ON RECOMMANDE D'AUGMENTER LES FONDS DESTINÉS AUX FAMILLES À REVENU MODESTE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, de plus en plus les familles canadiennes ne comprennent pas l'attitude du premier ministre et des députés conservateurs. La plupart des familles se demandent pour quelle raison les familles avec enfants devraient sacrifier 56 millions de dollars des programmes d'aide, de soutien du revenu à ces familles, alors que le gouvernement trouve facilement un milliard pour aider les épargnants de plus de $60,000, de la banque qui est en difficulté.

Monsieur le Président, à mon avis, les députés conservateurs ne comprennent pas que les familles à faible revenu, même si on hausse le crédit d'impôt-enfant durant la période dans laquelle nous sommes, savoir la rentrée scolaire actuelle, c'est le chèque d'allocations familiales dont la plupart des époux ont besoin tous les mois pour acheter des effets scolaires et même, parfois, pour permettre à leurs enfants de sortir, de participer à des activités de vacances dans les classes, afin que les enfants des familles pauvres ne soient pas identifiés en faisant des comparaisons avec les enfants des familles à revenu moyen.

Monsieur le Président, dès la première année, en 1986, la décision du gouvernement aura comme conséquence de réduire cela de $22. Pour les députés, ici, $22 dans une année, ce n'est pas important, mais pour une majorité de ces familles, cela représente une somme d'argent très importante en ce qui concerne leurs enfants.

Monsieur le Président, j'invite donc tous les députés de cette Chambre à demander au premier ministre d'établir une politique de la famille non en diminuant les sommes d'argent pour améliorer la qualité de vie, mais en augmentant les budgets pour améliorer la qualité de vie des familles avec enfants.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA CONDUITE DES DÉPUTÉS PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, les Canadiens s'attendent à juste titre, à ce que leurs députés soient au moins compétents et consciencieux et à ce qu'ils se conduisent de façon courtoise. Il est regrettable, mais en grande partie inévitable, que de nombreux citoyens ne puissent voir si nous répondons ou non à leurs attentes qu'en suivant la période des questions.

Au cours du printemps dernier et cet été, j'ai entendu beaucoup plus de commentaires négatifs au sujet de la conduite des députés pendant la période des questions qu'à-propos de tout autre sujet. En fait, l'opinion publique estime que les rires cyniques, les réflexions désobligeantes et les tirades souvent sans rapport avec la question conviennent mieux à des écoliers qui luttent encore pour affirmer leur ego qu'à des représentants compétents qui s'occupent consciencieusement des affaires de l'État.

Article 22 du Règlement

Il ne faudrait surtout pas oublier qui nous sommes, où nous sommes et la raison de notre présence ici. J'exhorte donc tous les députés, y compris moi-même, à se conduire d'une façon qui aille de pair avec les privilèges et les responsabilités qui nous incombent. Monsieur le Président, je vous exhorte à exercer votre pleine autorité pour remettre rapidement et fermement à leur place tous les députés qui violent la lettre et l'esprit du Règlement de la Chambre afin que les Canadiens puissent être, à juste titre, fiers de leur Parlement et de leurs représentants.

* * *

L'AGRICULTURE

LE COMMERCE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE DROIT PRÉLEVÉ SUR LE PORC EN PROVENANCE DU CANADA

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, le Canada et les États-Unis ont pratiquement un régime de libre échange depuis des années dans le domaine de la viande rouge. Les importations de porcs américains au Canada ont à certains moments représenté de 14 à 15 p. 100 de notre consommation totale de porc. Les producteurs canadiens estimaient que ces importations faisaient baisser leur prix et limiter leurs débouchés, mais ils n'ont pas essayé de les arrêter, alors que ces porcs étaient en outre nourris avec du maïs subventionné.

Nous avons maintenant un renversement de la situation, et les producteurs de porcs canadiens sont choqués et désorientés par l'attitude des Américains qui, en constatant une pénétration du porc canadien qui ne représentait même pas 3 p. 100 de leur marché, se sont dépêchés de demander un droit compensatoire de 5.5 cents par livre pour les produits canadiens. Après avoir dépensé plusieurs millions de dollars à se battre contre ce prélèvement, les producteurs canadiens ont réussi à obtenir la levée partielle des droits sur les produits de transformation, mais le prélèvement demeure pour le porc vivant.

Le prélèvement n'a pas modifié le prix du porc aux États-Unis. Ce sont les producteurs canadiens qui ont eu une baisse de revenus de 5 à 6 cents par livre. Si nos deux pays songent sérieusement à opter pour le libre échange, ils devraient ensemble essayer de résoudre ces conflits. Mais laisser ce soin à la Commission du commerce international du ministère américain du Commerce ne donne pas particulièrement l'impression qu'on essaie de régler équitablement des questions délicates concernant les producteurs des deux pays. Si les louables efforts actuels en faveur d'un commerce ouvert et honnête doivent se poursuivre, il faut confier la question à un organisme bilatéral. Faut de créer un tel organisme international, il serait tout à fait inutile de poursuivre les discussions sur le libre échange tant que les accords actuels ne fonctionneront pas.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES BANQUES

LA FAILLITE DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—ON DEMANDE LA LISTE DES DÉPOSANTS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement va proposer une mesure pour rembourser les déposants de la Banque Commerciale du Canada à raison d'environ un milliard de dollars. Ces déposants étaient persuadés qu'ils pouvaient investir ou confier leur argent à la banque, parce que le ministre des Finances et la ministre d'État aux Finances les ont induits en erreur. Pourtant, la ministre a refusé hier de fournir à mes collègues et moi-même la liste des déposants aux dates qui nous intéressent.

Avant que le premier ministre ne présente un projet de loi visant à venir en aide à ces dépositaires, va-t-il s'engager à nous fournir la liste complète des déposants de la banque à toutes les dates qui nous intéressent?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous demandons, depuis le début, l'instauration d'un comité parlementaire qui étudiera tous les faits que la loi lui permet d'examiner. Dès que ce comité sera en place, les Canadiens obtiendront tous les renseignements que l'opposition et nous-mêmes pensons devoir leur fournir.

M. Turner (Vancouver Quadra): L'assemblée du Parlement est plus vaste que n'importe quel comité, si bien qu'il est tout à fait justifié de soulever la question ici même à la Chambre.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE DÉLAI APPORTÉ À RETENIR LES SERVICES D'UN EXPERT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je désire, encore une fois, poser une question au ministre des Finances.

Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu jusqu'au mois de juillet avant de charger George Hitchman d'évaluer l'actif de la Banque Commerciale du Canada? Pourquoi a-t-il engagé des dizaines de milliers de dollars de la population canadienne avant de connaître les faits?

Pourquoi a-t-il attendu trois mois avant de retenir les services d'un vrai professionnel pour évaluer la banque?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai déjà expliqué que nous avions pris les mesures voulues le printemps dernier et cet été pour protéger les contribuables et l'intégrité de notre système bancaire. Au cours des 16 ans pendant lesquels il a été au pouvoir, le parti d'en face n'a jamais fait le moindre geste pour modifier la structure de surveillance.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Mais aucune banque n'a fait faillite.

Mme McDougall: Ce parti a apporté des révisions à la Loi sur les banques par l'entremise de trois anciens ministres des Finances qui siègent en face. Il y a eu la faillite de la compagnie de fiducie en 1982 et l'apparition de 58 nouvelles banques étrangères, mais nos prédécesseurs n'ont jamais fait le moindre geste pour protéger ces institutions ainsi que les déposants canadiens.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE DES FINANCES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la ministre d'État aux Finances et le ministre des Finances ne semblent pas comprendre. Voici ce qui s'est passé. En mars, l'actif de cette banque n'avait fait l'objet d'aucune évaluation. On a demandé au Parlement de la renflouer. Aucune supervision n'a été exercée. Finalement, en juillet, quatre mois plus tard, on a commandé à George Hitchman une analyse, et c'est seulement après avoir reçu ce rapport que le gouvernement a su ce qu'il en était.

En mars, le tiers des prêts consentis par cette banque était des mauvaises créances; voilà pourquoi l'actif ne valait rien. Les banques se sont fait avoir; le Parlement aussi; les fonds de pension ont été anéantis; et les conseils scolaires et municipalités se sont retrouvés le bec à l'eau. Je demande au ministre des Finances si, dans ces circonstances, la seule solution honorable ne serait pas de démissionner.

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition se laisse quelque peu emporter par son discours. S'il possède tous ces renseignements—et je signale que certaines des déclarations qu'il vient de faire sont totalement fausses—examinons le problème en comité où les questions complexes qui entourent . . .

Une voix: Faites-le ici.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'entends le député dire: «Faites-le ici». Monsieur le Président, vous n'ignorez pas tout comme moi et comme les autres députés qu'il s'agit d'une question extrêmement complexe. On nous demande de longues listes de déposants qui représentent des milliers de personnes.

M. Ouellet: Déposez-les.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous estimons que cela devrait faire l'objet d'un examen en comité, suivi d'un rapport.

• (1420)

LA CONFIRMATION DES AVOIRS DE LA BANQUE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Finances). Le 25 mars dernier, celle-ci a déclaré que la somme nécessaire au renflouement de la Banque Commerciale du Canada avait été établie en partie sur l'évaluation in situ de ses avoirs. Voici que nous apprenons maintenant que c'est la banque elle-même qui a fixé le montant de 255 millions de dollars et que les avoirs de la banque n'ont été confirmés qu'à la mi-août. La ministre dira-t-elle à la Chambre pourquoi elle a tant tardé à confirmer les chiffres de la banque?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, l'inspecteur général s'est penché sur la situation de la banque au printemps. Nous étions à en vérifier le financement. Nous nous efforcions de trouver des administrateurs pour la banque. Tout le printemps, nous avons pris des mesures cohérentes à l'égard de ses surveillants, ce que n'a jamais fait le parti de la députée.

LA VIABILITÉ DE LA BANQUE—LES PROPOS DE LA MINISTRE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi à la ministre. Par ses déclarations, celle-ci a encouragé les déposants à laisser leur argent à la banque. Pourquoi la ministre a-t-elle persisté à affirmer que la banque était viable, alors qu'elle n'en savait strictement rien ni n'avait de preuves réelles pour étayer pareilles affirmations?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, d'après les renseignements dont nous disposions, la banque était alors viable. Lorsque nous avons constaté que ce n'était pas le cas, nous n'avons pas palabré comme l'aurait fait le gouvernement précédent, mais nous nous sommes attaqués au problème et avons pris les mesures qui s'imposaient.

NORTHLAND—LES GESTES POSÉS PAR LA BANQUE ROYALE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai également une question à poser à la ministre d'État (Finances). Lorsque la ministre d'État a appris pour la première fois que la Banque Royale piratait les clients de Northland en péril, qu'est-ce qu'elle a fait à ce sujet?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je me suis entretenue avec le président de la Banque Royale du Canada aujourd'hui. Il m'a donné l'assurance que cette histoire est absolument fausse, et qu'il va publier un communiqué pour dire exactement quelles instructions il a données à sa banque.

LE RETRAIT DE DÉPÔTS PAR LA BANQUE ROYALE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, au sujet de la même banque, quand la ministre a appris que la Banque Royale, qui est la plus grosse du Canada et la principale intervenante privée au plan de renflouage de la Banque Commerciale du Canada, retirait l'argent déposé dans cette banque en mai et en juin, quelles mesures a-t-elle prises à l'époque?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le président de la Banque Royale a exposé avec force détails au comité ce matin ce qui s'est produit exactement dans le cas des dépôts. Il s'est exprimé de façon tout à fait ouverte au comité. Cela montre bien pourquoi il faut s'en rapporter à ce comité.

Questions orales

LA RESPONSABILITÉ DE LA MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, il a effectivement expliqué qu'il y a eu en fait des retraits de dépôts. Qu'est-ce que la ministre, de qui relève cet effondrement, a fait quand elle a constaté que la banque effectuait ces retraits? A-t-elle informé le ministre des Finances et le premier ministre?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la ministre d'État (Finances) est sans pouvoir absolument pour obliger une banque à laisser ses dépôts à tel endroit, pas plus que n'importe quel autre Canadien. Des renseignements ont été publiés après que le comité parlementaire eût fait rapport à la fin mai. Le mal n'est pas venu du côté financement, il est venu du côté actifs, comme le député le sait bien.

LES PRÉTENDUS ENTRETIENS DE HAUTS FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, maintenant que le ministre des Finances a eu un peu de temps pour examiner la question, peut-il confirmer que des membres de son propre personnel ou de celui de la ministre d'État chargée des Finances ont parlé à des représentants des milieux financiers autres que des banquiers de la situation de la Banque Commerciale du Canada pendant la période critique de l'été dernier, avant que la ministre fasse son annonce le 1er septembre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question. Ce sera la troisième fois que j'y réponds. J'ai demandé à mon personnel si cette allégation était fondée. J'ai été informé que les suppositions du député ne reposent sur aucun fondement. Mes collaborateurs n'ont parlé à personne des milieux financiers et n'ont pas fourni le moindre renseignement confidentiel qui aurait pu aider qui que ce soit à prendre des décisions quelconques.

ON DEMANDE DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES APPELS TÉLÉPHONIQUES ET LES DÉPLACEMENTS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, le ministre des Finances nous dit qu'aucun membre de l'un ou l'autre de ces services n'a parlé à des représentants des milieux financiers de la situation de la banque l'été dernier. Dans ce cas, le ministre peut-il déposer, comme l'a demandé le chef de l'opposition hier, tous les renseignements pertinents sur les appels téléphoniques et les déplacements des employés en question pendant les mois d'été afin que les doutes qui subsistent au sujet de l'ensemble du gouvernement, et je peux garantir au député que l'affaire est grave, puissent être dissipés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les seuls doutes qu'il y ait sont ceux qui existent dans l'esprit du député et qu'il essaie de me communiquer. S'il possède le moindre renseignement, il ne devrait pas se contenter de faire des insinuations. Il ne devrait pas ternir la réputation d'autres personnes. Il devrait faire une déclaration précise à la Chambre des communes et je m'en occuperai.

M. Gauthier: Déposez les documents.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Tant que le député et le chef de l'opposition n'auront pas fait de déclaration précise, je ne leur répondrai pas.

Mme Copps: Déposez le document.

M. le Président: A l'ordre!

Des voix: Bravo!

LES RETRAITS EFFECTUÉS PAR LA BANQUE ROYALE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances qui, si elle n'avait pas le pouvoir d'intervenir auprès des banques, sait fort bien qu'elle aurait pu l'obtenir en le demandant au cabinet ou, au besoin, en présentant une mesure législative. Par conséquent, je vais reprendre la question de mon collègue, le député de Kamloops-Shuswap. Quand elle a appris que la Banque Royale, l'un des participants majeurs à l'opération de sauvetage, retirait ses dépôts, menaçant ainsi le succès de l'opération, comment la ministre a-t-elle réagi?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, en surveillant de très près les activités de la banque, au printemps, nous avons décidé que la Banque du Canada remplacerait ces dépôts. Comme la survie de la banque nous préoccupait de plus en plus, nous nous sommes surtout intéressés à son actif, et c'est bien là qu'était le problème.

[*Français*]

LE RETRAIT DE DÉPÔTS PAR CERTAINES BANQUES À LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre. Hier, il déclarait que si une des banques à charte a aidé à miner le plan de sauvetage de la Banque Commerciale du Canada, elle serait traitée avec la plus extrême sévérité.

Le premier ministre peut-il expliquer pourquoi, puisque la Banque Royale a fait exactement cela en retirant ses dépôts, on n'a pas agi, à ce moment-là, pour traiter avec la plus extrême sévérité la Banque Royale du Canada?

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit que nous tenions pour sincère l'initiative des banques canadiennes qui s'étaient portées à la rescousse d'un établissement mal en point. Nous avons entendu à la Chambre le chef de l'opposition salir la réputation des banquiers et des dirigeants bancaires au Canada sans jamais nommer personne. Nous avons aussi entendu les néo-démocrates accuser injustement et arbitrairement les banquiers qui ont les mêmes droits que les autres Canadiens.

Renvoyons donc la question au comité. Mettons fin aux insinuations malveillantes et injustes. Laissons le comité s'occuper de la question. Que chacun puisse être entendu afin de pouvoir juger en toute connaissance de cause et mettre fin à l'inquisition libérale et néo-démocrate.

LES PÊCHES

LE COMMERCE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA DÉCISION DE L'INTERNATIONAL TRADE COMMISSION DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre chargé du Commerce extérieur. Hier, nous avons entendu parler d'une décision très inquiétante rendue par l'International Trade Commission des États-Unis, décision qui met en danger les pêcheurs de la côte est du Canada, secteur qui représente un milliard de dollars. Le plus alarmant, c'est qu'elle a laissé entendre que plus de 58 programmes fondamentaux de notre pays, comme le programme d'assurance-chômage et le programme des ports pour petites embarcations, sont considérés comme des pratiques commerciales injustes. Quelle mesure immédiate le ministre va-t-il prendre pour protéger notre industrie d'exportation des produits de la pêche? Compte-t-il dénoncer immédiatement le principe selon lequel les États-Unis considèrent ces programmes internes cruciaux du gouvernement comme des pratiques commerciales injustes?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je signale au député que nous sommes au courant de cette décision qui nous préoccupe vivement. Notre gouvernement fera tout son possible pour protéger nos pêcheries. Cependant, je tiens à lui signaler qu'il s'agissait d'une décision en matière de préjudice. Jusqu'ici, les États-Unis n'ont rendu aucune décision, et ils ne le feront pas avant plusieurs mois, quant à savoir si des subventions étaient en cause ou non et si des droits compensateurs seront imposés à cet égard.

• (1430)

Je tiens à déclarer catégoriquement à la Chambre que notre gouvernement n'a pas la moindre intention de renoncer aux programmes mis sur pied pour aider nos citoyens.

Des voix: Bravo!

LES DISCUSSIONS BILATÉRALES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je suis heureux d'apprendre que le gouvernement s'apprête à prendre des mesures. J'espère qu'il agira plus rapidement que ne le laisse entendre le ministre, car c'est le 29 octobre que sera prise la décision provisoire et non dans quelques mois. J'espère qu'il pourra accélérer les choses et améliorer son calendrier.

Étant donné, comme l'a annoncé le premier ministre, que le gouvernement songe à présenter d'ici quelques jours un programme de négociation avec les États-Unis, le ministre ou le gouvernement va-t-il annoncer, comme l'a recommandé cet été le comité parlementaire, des lignes directrices établissant clairement qu'aucun de nos programmes nationaux ne pourra être négociable dans le cadre d'une entente commerciale avec les États-Unis?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je voudrais rassurer le député en lui précisant que nous sommes déjà à l'œuvre. Nous avons déjà fait des démarches. Nous avons déjà entrepris d'aider les entreprises à préparer leurs dossiers. Je pense qu'il nous faut maintenant attendre de connaître le contenu de la déclaration du gouvernement pour savoir s'il va commencer à négocier avec les États-Unis—et la décision n'a pas encore été annoncée, peut-être n'est-elle pas encore prise.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. HUGH PLANCE, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RESPONSABLE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE EN ALBERTA

M. le Président: Je me permets de signaler à la Chambre la présence dans nos tribunes de l'honorable Hugh Plance, ministre du Développement économique et responsable de la Science et de la Technologie dans la province de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

* * *

LES BANQUES

L'EFFONDREMENT DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LES RETRAITS EFFECTUÉS PAR LES BANQUES À CHARTE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Qu'a-t-elle fait lorsqu'elle a appris que les grandes banques à charte, les principaux participants du secteur privé à l'opération de renflouement, étaient en train de s'en retirer?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne suis pas disposée à venir demander à la Chambre des pouvoirs législatifs permettant de forcer quiconque, que ce soit ma mère veuve ou un banquier, à conserver des dépôts dans quelque institution que ce soit. Je n'ai pas l'intention de le faire. Je ne possède pas le pouvoir législatif nécessaire pour forcer les gens à garder leurs dépôts dans quelque institution que ce soit.

QUESTION POSÉE AU PREMIER MINISTRE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Étant donné que les principaux participants à l'opération de renflouement retiraient leur argent et qu'il y avait des millions de dollars des contribuables en jeu, qu'a fait le premier ministre quand la ministre d'État ou le ministre des Finances l'ont informé que les principaux participants au renflouement se retiraient de l'opération? Étant donné que des centaines de millions de dollars des contribuables étaient en jeu, qu'a fait le très honorable représentant?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'aimerais faire remarquer deux choses. Tout d'abord, les fonds d'aide qui avaient été réunis par la ministre d'État aux Finances et moi-même en faisant appel aux banques, à deux autres gouvernements en plus du nôtre ainsi qu'à la SADC, n'ont pas été touchés. Aucun retrait n'a été effectué sur ces fonds. Le plan est resté en place pour servir de base aux efforts déployés pour sauver cette jeune banque.

Deuxièmement, et je veux être très clair sur ce point, le problème de solvabilité de la Banque Commerciale du Canada ne résidait pas du côté du passif mais du côté des prêts. Elle avait accumulé tout simplement trop de mauvaises créances au fil des années, et cela était attribuable en partie à de mauvaises décisions administratives et en partie à la faiblesse économique de l'Ouest, laquelle était directement attribuable au Programme énergétique national. Telles sont les raisons qui ont entraîné l'insolvabilité de la banque.

Des voix: Bravo!

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LE CONSTRUCTEUR D'AUTOMOBILES HYUNDAI— L'EMPLACEMENT DE L'USINE D'ASSEMBLAGE

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Elle a trait au constructeur d'automobiles Hyundai de Corée. Comme le ministre le sait, les gens de la Colombie-Britannique, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario font tous des offres pour que l'usine d'assemblage soit installée dans leur province. Le ministre voudrait-il faire savoir à la Chambre quelle localité lui et son ministère favorisent à cet égard, indirectement, secrètement ou autrement?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je n'ai pas entendu la première partie de la question. Je crois que le député parle de l'usine du constructeur d'automobiles coréen Hyundai. Est-ce bien cela?

Une voix: Oui.

M. Stevens: Comme il le fait pour les autres constructeurs d'automobiles qui viennent s'établir chez nous, le gouvernement du Canada explique les divers programmes qui sont offerts dans tout le pays et dans les régions, concernant l'implantation de ces usines. Il observe cependant la neutralité quant à l'emplacement éventuel de l'usine. Le gouvernement estime que cette décision appartient au constructeur qui tient naturellement à ce que son entreprise soit rentable.

Dans le cas de la société Hyundai, je précise qu'elle préfère pour l'instant la province de Québec. Environ 40 p. 100 de ses ventes ont été faites au Québec. Elle croit que le Québec serait un bon endroit où établir son usine.

Des voix: Bravo!

LES RESPONSABILITÉS DU MINISTRE

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Je suis plutôt étonné par sa déclaration car elle l'amène à contrevenir au mandat juridique de son ministère que je cite en partie et en vertu duquel il est chargé de:

> . . . favoriser le développement économique des régions du pays où les perspectives d'emplois productifs sont particulièrement faibles.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale est-il en train de dire non aux régions défavorisées du pays, ou bien continuera-t-il, comme il le fait depuis douze mois, à pratiquer le favoritisme dans sa propre circonscription?

Des voix: Bravo!

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, comme l'a fait remarquer le premier ministre hier, certains députés de l'opposition posent bien des questions, mais n'écoutent pas les réponses. J'ai clairement expliqué que nous exposions aux diverses sociétés les avantages relatifs des divers programmes en vigueur partout au pays, qu'ils soient au niveau provincial ou régional. Il s'agit notamment du système de groupes du programme de développement industriel régional et d'autres programmes disponibles dans les diverses provinces. Le choix final leur appartient toutefois, qu'elles optent pour le Québec, les Maritimes ou la Colombie-Britannique.

Dans le cas du fabricant de voitures Hyundai de la Corée, ses porte-parole soutiennent qu'ils préféreraient le Québec. Je me réjouis de cette décision pour les habitants du Québec et tous les Canadiens en général.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Ils pourraient peut-être aller ailleurs une autre fois.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, d'après la décision prise hier, il ne fait aucun doute que les pêcheurs canadiens ont rejoint les producteurs de bois d'œuvre, les éleveurs de porcs et les ouvriers d'aciéries et qu'ils sont les dernières victimes des barrières imposées par les États-Unis. Je voudrais poser une question à ce sujet au premier ministre. Comment le premier ministre peut-il continuer à préconiser une intensification du libre-échange avec les États-Unis alors que c'est précisément dans les secteurs où le libre-échange est censé exister, dans ceux du poisson, de la viande de porc et du bois d'œuvre, que des barrières tarifaires se dressent contre nos producteurs et leurs emplois? Le premier ministre peut-il se mettre personnellement en rapport avec le président Reagan pour protester contre ces initiatives?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est précisément parce que nous essayons de nous assurer que ce genre d'obstacle n'existe plus à l'avenir et que les produits canadiens de la pêche, le bois d'œuvre de la Colombie-Britannique, les aciéries de Sault Sainte-Marie et de Sydney, en Nouvelle-Écosse, ainsi que la morue, les framboises, les fraises et le minerai de fer aient accès au marché américain que nous envisageons de mettre en œuvre des programmes de ce genre. Nous osons espérer que cette forme de protectionnisme va cesser parce que nous pensons qu'une politique commerciale juste et qu'une intensification des échanges favorisera la création d'emplois au Canada, et c'est précisément l'objectif que nous poursuivons assidûment.

• (1440)

LA DURÉE DES POURPARLERS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je voudrais demander au premier ministre s'il sait que d'après le rapport du comité spécial mixte publié cet été et d'après celui de la Commission royale d'enquête Macdonald, il faudrait au moins deux ans pour que les pourparlers sur l'intensification des échanges commerciaux débouchent sur un accord. Veut-il dire par conséquent aux producteurs canadiens et notamment à ces pêcheurs, qu'ils vont devoir attendre deux ans pour que son gouvernement prenne des mesures d'urgence?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Au contraire, monsieur le Président, nous supposons que nous pourrions autant que possible—comme nous l'avons déjà fait—résoudre ces problèmes irritants à mesure qu'ils se présentent pour montrer quel genre de relations continues et durables peuvent exister entre nos deux pays.

Nous nous sommes déjà attaqués à certains problèmes. Ainsi, je me souviens que l'année dernière, à peu près à cette époque, le 17 ou le 18 septembre, nous avons du faire face à une mesure protectionniste qui aurait pu coûter 3,000 à 5,000 emplois dans le secteur de l'acier en Ontario et en Nouvelle-Écosse.

Mme Copps: Le problème n'est toujours pas résolu.

M. Mulroney: Il est beaucoup moins aigu maintenant qu'alors parce que nous sommes parvenus à intervenir et à surmonter ces problèmes irritants, et à sauver ainsi de 3,000 à 5,000 emplois au Canada. C'est ce que nous continuerons à faire tout en négociant—si le gouvernement le décide—avec le gouvernement des États-Unis, notre ami, notre allié et notre formidable partenaire commercial.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LA PROMULGATION DE LA MODIFICATION CONCERNANT LA CONDUITE D'UNE VOITURE EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Comme il le sait, le 20 juin dernier le projet de loi C-18 modifiant le Code criminel, recevait la sanction royale. Le ministre peut-il dire à la Chambre quand sera promulgué l'article au sujet de la conduite d'une voiture en état d'ébriété?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous avons l'intention de promulguer aussitôt que possible les principales modifications qui figurent dans le projet de loi C-18 adopté par la Chambre. Le retard est uniquement attribuable au fait que les gouvernements de certaines provinces nous ont demandé de différer la promulgation de cette mesure afin de leur donner le temps de mettre en œuvre ces dispositions et d'en parler aux divers corps de police, aux services de correction et aux tribunaux. Toutefois, je leur ferai savoir que ce projet de loi sera promulgué au plus tard le 2 décembre prochain, afin qu'il soit pleinement en vigueur à la prochaine période des fêtes. J'espère que tous les députés conviendront qu'il faut agir ainsi et que nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre davantage.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'ÉTABLISSEMENT AU CANADA DE SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Je veux premièrement féliciter la compagnie Hyundai de préférer le Québec et j'irais plus loin en espérant qu'elle va préférer Bromont, monsieur le Président. Mais le ministre est au courant de l'existence de deux autres dossiers, soit celui de Toyota et celui de Suzuki. Ce que je veux savoir du ministre, c'est qui dit vrai dans ce gouvernement. Le ministre nous dit qu'il s'en est lavé les mains, son ministre d'État nous dit que lui, il envoie des chaînes de lettres et que le gouvernement favorise le Québec, et le premier ministre dit qu'ils ont une obligation morale d'intervenir. C'est un véritable cirque de ce côté-là de la Chambre.

Je veux savoir du ministre qui parle au nom du gouvernement dans le dossier de l'automobile?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suis toujours étonné de la façon dont l'opposition réagit aux bonnes nouvelles.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Le fait est que lorsque je me suis entretenu avec M. Toyota, président de la Toyota Motor Company, celui-ci m'a confirmé que sa société projetait d'établir une usine de 300 millions de dollars au Canada. Elle a reçu des lettres de sept des gouvernements provinciaux du Canada l'invitant à s'établir chez eux. Ces propositions sont actuellement à l'étude et, avant la fin de l'année, la société aura choisi la province où elle bâtira son usine.

Les sociétés Suzuki et General Motors sont en train de mener une étude de faisabilité en vue de construire une usine au Canada. Il s'agira peut-être de la plus grande des trois mais, pour le moment, l'étude de faisabilité est encore en cours. Ces sociétés cherchent tout particulièrement à s'assurer qu'elles s'installeront là où elles pourront compter sur des relations patronales-syndicales harmonieuses, ce qu'elles espèrent déterminer ce mois-ci.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT VIS-À-VIS DU QUÉBEC

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Le ministre n'a pas répondu à ma question. Ce que je veux savoir de lui, c'est que lui, en anglais, dit qu'ils n'interviennent pas, et ses collègues, en français, disent qu'ils interviennent en faveur du Québec. Je veux savoir quelle est la politique du gouvernement. Intervenez-vous, oui ou non?

[*Traduction*]

Oui ou non, pour l'amour du ciel?

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, un travail, un «job» au Québec . . .

[*Traduction*]

. . . demeure un emploi, en anglais ou en français.

* * *

L'EMPLOI

L'INCO—LES MISES À PIED PROJETÉES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, la ministre a eu des mots sévères à la Chambre et à l'extérieur.

M. Crosbie: Vous aussi.

M. Rodriguez: Est-ce que la ministre va donner aux travailleurs de l'Inco et à la collectivité de Sudbury la garantie qu'il n'y aura pas de pertes d'emplois aux usines de l'Inco?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce que j'ai dit hier, c'est qu'à mon avis l'Inco ne s'acquittait pas des responsabilités qui lui incombent en tant que société. Ce que je voudrais faire aujourd'hui, c'est dire que tous les députés, moi-même comprise comme ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le député en sa qualité de représentant de Nickel Belt, doivent s'unir pour presser l'Inco de s'acquitter de ces responsabilités, et inviter également tous les autres membres de son parti à faire de même.

M. Deans: Et quand nous aurons fait pression, qu'y aura-t-il ensuite?

ON DEMANDE UN PROJET DE LOI PROTÉGEANT LES EMPLOIS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration encore une fois. Il est bien évident que la ministre se fiche pas mal de la population de la région de Subdury.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Elle se fiche des travailleurs. Hier elle a promis la possibilité d'un projet de loi obligeant la société à reconnaître ses responsabilités envers la collectivité. La ministre veut-elle nous fixer une date? Veut-elle nous dire quand elle va présenter un projet de loi protégeant les emplois de la région de Sudbury? Assez de belles paroles, un peu d'action!

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député change de version comme il change de chemise. Hier, il disait que c'était la faute de l'assurance-chômage, et je lui ai alors dit que la société avait déjà établi qu'un nombre important d'employés prendraient la préretraite tout en connaissant les dispositions applicables. Nous parlions alors de nouvelles mises à pied, et il a admis la nécessité de ces mises à pied additionnelles. Voilà sur quoi nous ne sommes pas d'accord. Il a admis cette nécessité sans discussion; moi je ne l'admets pas sans discussion.

* * *

LA MONNAIE

LA FRAPPE DE PIÈCES DE UN DOLLAR

Mme Jennifer Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. A-t-on décidé si nous utiliserons des pièces de $1 et, à ce propos, a-t-on songé à demander leur avis aux consommateurs?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, cette question a été examinée par un comité où tous les partis étaient représentés et dont le rapport, plutôt volumineux, est actuellement à l'étude. On s'interroge sur l'utilité de cette mesure, son coût et le moment de sa mise en vigueur. Le cabinet sera bientôt saisi, nous l'espérons, d'un rapport comportant des recommandations. Nous sommes encore disposés à recevoir des instances et des mémoires; nous avons notamment sollicité l'avis de l'Association des consommateurs du Canada.

* * *

[*Français*]

AIR CANADA

LES EXIGENCES LINGUISTIQUES—LA SÉCURITÉ DES VOYAGEURS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports qui doit savoir que le règlement, à l'article 356, de la société aérienne Air Canada stipule qu'un agent de bord bilingue doit être en service en tout temps pour servir dans les deux langues officielles les passagers pour fins de service et de sécurité.

Or, depuis le début de la grève des agents de bord, il semble que cet article du règlement n'est pas suivi.

Le ministre a-t-il l'intention d'intervenir auprès de la Société Air Canada pour s'assurer que les préoccupations linguistiques aussi bien que sécuritaires seront protégées en tout temps afin que le public voyageur puisse utiliser les avions d'Air Canada sans difficulté?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous examinons actuellement cette allégation entre autres. Je signale au député que Transports Canada étudie les présumés cas d'infraction que l'ACPSBA lui a présentés. Dans les 28 cas examinés, il n'y avait aucun danger pour la sécurité. Il en reste 43 à l'étude, à propos desquels je tiendrai le député au courant.

[*Français*]

LES CONSÉQUENCES DU CONFLIT DE TRAVAIL CHEZ AIR CANADA

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Le ministre des Transports, en réponse à une question que je lui posais plus tôt cette semaine, me disait que les négociations allaient bon train. Or, il semble que, depuis hier soir, les négociations sont interrompues et que depuis quelques jours déjà, deux incidents ont paralysé le service à Montréal.

Est-ce que le ministre comprend qu'il est de son devoir d'intervenir avant que cette situation pourisse ou a-t-il demandé au ministre du Travail d'intervenir directement et personnellement dans le conflit?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, le député signale à juste titre que les négociations entre Air Canada et ses employés ont été interrompues hier à la demande du syndicat qui veut certainement consulter ses membres quant à l'orientation qu'il doit prendre. Il est à souhaiter que les deux parties puissent reprendre leurs négociations librement, sans que moi-même ou l'un de mes collègues le leur imposent.

LE CONTRÔLE DES ÉQUIPAGES

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, mardi dernier, le ministre des Transports a déclaré à la Chambre qu'il avait 200 inspecteurs chargés de voir comment ceux qui remplacent le personnel de bord d'Air Canada respectent les normes de sécurité. Toutefois, son propre adjoint a déclaré à la presse qu'il n'y avait que huit inspecteurs contrôlant les équipages de toutes les compagnies d'aviation, pas seulement Air Canada.

Le ministre a demandé à l'ACPSBA de lui fournir des renseignements que ses inspecteurs devraient avoir et que je lui ai envoyés avant hier. Le ministre avait-il connaissance de ces infractions avant que l'ACPSBA ne nous fournisse ces documents et, si oui, quelles mesures a-t-il prises? Ses inspecteurs l'avaient-ils informé de cela? Si oui, qu'a-t-il fait? Augmentera-t-il . . .

M. le Président: A l'ordre. Je pense que c'est suffisant pour une première question.

M. Benjamin: . . . le nombre d'inspecteurs en fonction?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, en plus des huit inspecteurs spécialistes de la sécurité des passagers, Transports Canada a 79 inspecteurs des transporteurs aériens, 185 ingénieurs et inspecteurs techniques et les hauts fonctionnaires du ministère qui volent souvent contrôlent la sécurité dans les services d'Air Canada. Je tiens à signaler au député que l'on ne nous a informés que d'une seule infraction importante.

En ce qui concerne l'autre partie de la question, on ne m'a informé que de la seule infraction que je viens de mentionner. Des fonctionnaires enquêtent actuellement sur les présumées infractions. A ce jour, 28 rapports se sont révélés sans fondement et les 43 autres sont encore à l'étude.

L'EMBAUCHE DE PERSONNES POUR REMPLACER LE PERSONNEL DE BORD EN GRÈVE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, puis-je revenir au ministre du Travail? Comme je sais qu'il fait tout son possible pour rester neutre dans les conflits de travail, pourrait-il nous dire s'il a parlé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration à propos de l'embauche de personnel de bord amateur et non qualifié, ce qui constitue une manœuvre pour briser la grève et compromet la neutralité du ministre du Travail et de son ministère dans ces négociations?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président . . .

M. Benjamin: C'est à lui que j'ai posé la question.

Mlle MacDonald: Le député ne veut pas que je réponde.

Je voudrais néanmoins qu'il sache que la politique de mon ministère est la neutralité. Lorsqu'il y a un conflit de travail, nous continuons à accepter les demandes des compagnies, tout comme nous continuons à accepter les demandes de ceux qui cherchent du travail. Dans les deux cas, cependant, nous avertissons les gens, par écrit, de l'existence d'un conflit de travail. Nous ne recommandons rien, car cela compromettrait la neutralité que nous essayons de conserver.

* * *

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

L'ADJUDICATION DE TRAVAUX JURIDIQUES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, hier, le ministre du Commerce extérieur a admis avoir eu des entretiens avec M. Sam Wakim concernant les travaux juridiques de la Société pour l'expansion des exportations. Je voudrais que le ministre nous dise quand ces entretiens ont eu lieu et quelle étude M. Wakim représentait à ce moment-là?

M. Crosbie: Au *Feuilleton.*

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai dit au député et à la Chambre hier que M. Wakim et quelques avocats sont venus me voir, comme cela arrive à tous les ministériels, et comme c'est sans doute arrivé au député quand il détenait un portefeuille, pour savoir, comme c'est toujours le cas, s'ils ne pourraient pas effectuer des travaux à forfait pour le gouvernement.

LES ENTRETIENS AVEC LE MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, c'est ce que nous a dit le ministre hier, mais je lui repose la question aujourd'hui: Quand ces entretiens ont-ils eu lieu et pour quelle maison travaillait M. Wakim à ce moment-là? Étant donné que la SEE a établi certains critères pour ce genre de travaux, notamment qu'elle a besoin d'une étude spécialisée qui ait un bureau à Ottawa, les services de M. Wakim méritaient-ils même d'être retenus pour les travaux que la SEE voulait faire exécuter?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je rappelle que l'étude choisie pour effectuer les travaux juridiques de la SEE a été désignée par cette société. C'est la maison Weir et Foulds qui a une excellente réputation.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Nous savons cela. Nous voulons savoir quand ces entretiens ont eu lieu.

M. Kelleher: C'est-à-dire qui effectue ses travaux. Ce n'est pas M. Sam Wakim.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE PROGRAMME DE CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANTS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est bien fier de lui-même lorsqu'il dit que l'on doit donner la priorité aux plus nécessiteux. Confirmera-t-il que, d'après les mesures budgétaires relatives aux allocations familiales et au crédit d'impôt-enfants, les familles pauvres qui ont un revenu de seulement $10,000 perdront de l'argent d'ici à 1990? Est-ce ainsi qu'il compte aider les plus nécessiteux?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, si la députée examine le programme proposé par le ministre des Finances dans son budget, elle constatera que le crédit d'impôt aide justement les familles dont elle vient de parler. Le gouvernement a aussi déclaré que, à mesure que la conjoncture économique s'améliorerait, nous ferions davantage à cet égard et cela reste certes une possibilité.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à la question. Il sait que, selon certains groupes qui s'intéressent à la politique sociale, les familles pauvres connaîtront un recul à cause de son programme d'ici à 1990.

Puisqu'il tient tellement à s'attaquer au principe de l'universalité, soit en désindexant les pensions soit en appuyant les propositions de pauvreté garantie de la commission Macdonald, voulait-il dire hier qu'il se soucie vraiment de l'importance des familles? Dans l'affirmative, pourquoi permet-il au gouvernement de réduire le montant que recevront les familles d'environ 600 millions de dollars d'ici à 1990? Comment cela aidera-t-il les familles?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le gouvernement ne mine pas et ne modifie pas le principe d'universalité. La députée elle-même a déclaré à la télévision qu'elle serait d'accord pour que les pensions soient imposées à un taux plus élevé que celui appliqué aux contribuables qui n'obtiennent pas de pension. Ce que le gouvernement fait . . .

Mme Mitchell: Que dire de la Commission Macdonald?

M. Epp (Provencher): Elle n'aime pas qu'on lui rappelle ce qu'elle a dit, mais c'est ce que je compte faire.

Selon le budget, les familles dont elle a parlé recevront davantage de façon plus progressive et les organismes sociaux sont généralement d'accord avec cette façon de procéder. A mesure que la conjoncture économique s'améliorera, nous ferons plus pour aider ces familles. La députée devrait cesser de jouer à l'autruche et renoncer à son attitude antédiluvienne.

* * *

• (1500)

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le mercredi 11 septembre 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

[*Français*]

La pétition présentée et déposée auprès du greffier par l'honorable député de Windsor-West (M. Gray) est également conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) quel est le programme des mesures d'initiative ministérielle pour la semaine prochaine.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je vais répondre à la question traditionnelle que le leader parlementaire de l'opposition officielle (M. Gray) me pose pour la première fois à cette nouvelle étape de la session. Nous avons fait de réels progrès dans l'étude de projets de loi cette semaine. J'en suis reconnaissant aux deux partis de l'opposition.

Nous examinons en ce moment, à l'étape de la deuxième lecture, le projet de loi C-64, tendant à modifier la Loi relative aux semences et la Loi sur les grains du Canada. Quand nous aurons terminé ce débat, peut-être dans le courant de l'après-midi, je prévois passer au projet de loi C-67, modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus et la Loi sur les pénitenciers, et au projet de loi C-68, modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, la Loi sur les pénitenciers, la Loi sur les prisons et les maisons de correction et le Code criminel, et d'y consacrer le reste de la journée d'aujourd'hui et celle de demain.

Je m'attends que certaines mesures législatives seront déposées en première lecture d'ici la semaine prochaine. Je compte que nous aborderons lundi l'étude d'un projet de loi à venir qui tend à modifier la Loi sur les allocations familiales. Parmi les autres mesures législatives dont nous pourrions nous occuper la semaine prochaine, il y a un projet de loi concernant le remaniement de la carte électorale. L'objet de ce projet de loi a été étudié en juin dernier par le comité permanent des privilèges et élections.

Je vais poursuivre mes consultations auprès de mes collègues les leaders parlementaires des deux autres partis afin de les prévenir le plus longtemps d'avance de l'étude des projets de loi. J'espère que nos rapports, comme l'an dernier, seront marqués par un esprit de coopération et un souci d'efficacité.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, comme il faut du temps pour se préparer, le leader du gouvernement à la Chambre voudrait-il prier les ministres qui ont l'intention de déposer des projets de loi en première lecture aujourd'hui ou demain de communiquer avec leurs homologues des deux autres partis pour leur donner au moins une idée de ce que ces projets de loi renferment et pour leur permettre de se préparer samedi et dimanche en vue du débat de lundi?

M. Hnatyshyn: Je n'y manquerai pas, monsieur le Président. En fait, je pense bien pouvoir déposer le projet de loi qui apporte des modifications à la Loi sur les allocations familiales demain, aux affaires courantes. Étant un parlementaire d'expérience, le député sait que le projet de loi mettra en œuvre, législativement parlant, les dispositions du budget de mai dernier. En ce qui concerne l'autre projet de loi auquel j'ai fait allusion, mais que nous n'avons pas encore présenté, le député qui sera probablement le porte-parole de son parti à ce sujet en connaît les principes de base. Nous apporterons certains raffinements en matière de remaniement de la carte électorale. Je déposerai ce projet de loi le plus tôt possible et je me ferai un plaisir de discuter des dispositions de la mesure avec le député et mon collègue, le leader parlementaire de l'opposition officielle (M. Gray), à leur convenance.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, avant-hier, le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a introduit en fraude, au moyen d'un rappel au Règlement, la motion des voies et moyens. Peut-il nous dire s'il souhaite que nous adoptions cette motion avant de passer à l'étude du projet de loi sur les allocations familiales?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, mon opposition aux pratiques illicites est établie de longue date, que ce soit à la Chambre ou ailleurs, et je ne comprends donc pas le préambule de la question. Cela dit, je me ferai un devoir de prévenir le distingué whip de l'opposition officielle avant de faire quoi que ce soit au sujet de la motion des voies et moyens dont il parle.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, à propos du dépôt du projet de loi sur les allocations familiales, dois-je comprendre du leader parlementaire du gouvernement que la mesure sera déposée demain? Sera-t-elle déposée demain afin que nous puissions l'examiner en fin de semaine avant le début du débat lundi?

M. Hnatyshyn: Oui, monsieur le Président. Si la députée se donne la peine d'examiner le Feuilleton, elle verra que j'en ai donné avis hier. Je l'ai fait dans le but de présenter la mesure avant la fin de semaine dans la mesure du possible.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES RÈGLEMENTS RELATIFS À L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Iain Augus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 74 membres de la section locale 1151 des ajusteurs-monteurs, laquelle couvre presque tout le nord-ouest de l'Ontario. Ces travailleurs demandent au gouvernement de modifier les règlements de la Commission d'assurance-chômage afin que leur fonds de pension, leur paie de vacances et l'indemnité de départ soient de nouveau considérés comme de l'épargne et non des gains comme le veulent les règlements.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de citoyens de Hamilton qui demandent humblement au Parlement de faire en sorte que les travailleurs qui prennent leur retraite puissent conserver leurs prestations de pension et toucher des prestations de chômage sans déduction.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux membres de la Ontario Secondary School Teachers Federation lesquels demandent au Parlement de revenir sur la proposition consistant à tenir compte des prestations de pension aux fins de calcul des prestations de chômage.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de présenter une pétition signée de nombreux citoyens de la Colombie-Britannique qui demandent que le gouvernement veille à ce que tous les retraités touchent leurs prestations d'assurance-chômage sans qu'on tienne compte dans le calcul de leur revenu de pension.

Questions au Feuilleton

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je signale à la Chambre que l'on répond aujourd'hui à la question nº 392. Je demande que les autres questions soient reportées.

[*Texte*]

L'EMBAUCHE D'AGENTS DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question nº 392—**M. Allmand:**

Depuis le 4 septembre 1984, a-t-on embauché 700 agents de l'assurance-chômage afin de contrôler de plus près le système d'assurance-chômage et, dans l'affirmative, *a*) quelle est l'échelle de traitement de chaque intéressé, *b*) quelle est la ventilation régionale de ces employés, *c*) quel genre de formation ont-ils reçue, *d*) quelle est leur description de fonction?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non. *a*) *b*) et *d*) Sans objet.

[*Traduction*]

M. le Président: Des réponses ont été apportées aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement. Le secrétaire parlementaire voudrait-il noter que nous voudrions connaître le pourcentage de questions auxquelles le gouvernement a répondu jusqu'à présent. D'habitude, le gouvernement tient compte des réponses qu'il donne. Nous avons constaté qu'il y en avait de moins en moins. Il en a fourni une hier et une autre aujourd'hui. Pourrait-il nous indiquer le pourcentage de questions auxquelles il a répondu?

M. le Président: Je vais autoriser la réponse, mais ce n'est pas normal, ni sous forme de déclaration ni sous forme de question. Pour cette fois, je l'autorise.

M. Lewis: Monsieur le Président, si le député vérifie dans le hansard, il constatera que, hier, nous avons répondu à deux questions et non à une seule. Sans vérifier les chiffres, je peux lui dire que nous avons répondu à un pourcentage important des questions.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

• (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI RELATIVE AUX SEMENCES LA LOI SUR LES GRAINS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise: Que le projet de loi C-64, Loi modifiant la Loi relative aux semences et la Loi sur les grains du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, à la demande expresse de mon collègue d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), j'ai décidé de reprendre mon intervention où je l'avais laissée. Je ne pouvais absolument pas laisser cela ainsi, d'autant plus que le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) est présent. Cela va me faire plaisir; pour une fois qu'il participe à un débat, qu'il écoute à la Chambre, je vais en profiter. Je vais quand même être bref, monsieur le Président, étant donné que le temps de la Chambre est précieux et que nous en sommes déjà venus à un certain accord sur ce projet de loi et ses conséquences.

Monsieur le Président, j'en étais à dire ce matin, lorsque nous avons été interrompus à cause de l'heure, qu'il y aurait avec cette nouvelle législation, une nouvelle réglementation et un contrôle plus adéquat de la qualité et de la vente des semences en ce pays, et ce, en assouplissant et en améliorant notre système. Je pense que, maintenant, nous pouvons être, en fait, «garantis» autant que cela est possible contre l'introduction possible de variétés qui pourraient être inférieures et maladaptées dans les prochaines années.

Je passe rapidement à un autre point qui est également important: ce sont les pénalités, les peines prévues par la loi qui ont été augmentées. Que l'on se réfère à la page 4a de ce projet de loi et on verra que des peines beaucoup plus sévères sont maintenant prévues à ce projet de loi et que, en cas de violation de cette loi relative aux semences, les contrevenants seront sévèrement punis. A mon avis, c'est une certaine garantie de sécurité avec la législation actuelle.

Je vois que mon intervention soulève un intérêt soutenu du côté de l'opposition, comme d'habitude, lorsqu'on parle sérieusement, monsieur le Président. C'est une véritable bagarre pour savoir qui serait le nouveau critique de l'agriculture du côté de l'opposition. Je dois comprendre que c'est un poste envié.

Monsieur le Président, finalement, je voudrais également reconnaître, en passant, le travail qui a été effectué par des représentants de la *Canadian Seed Growers Association* que j'ai eu l'occasion de rencontrer à quelques reprises et qui doivent probablement se sentir très malheureux lorsqu'ils entendent les représentants de l'opposition intervenir à la Chambre, parce qu'on voit la différence énorme entre ce que ces gens disent et les intérêts des associations canadiennes. L'intérêt soutenu manifesté par cette association au cours des dernières années a permis au gouvernement d'apporter une législation, de rafraîchir une législation déjà existante, ce qui permettra aux producteurs canadiens, nous en sommes persuadés . . . autant que possible si la législation peut passer rapidement en deuxième lecture . . . d'adopter la loi qui sera sûrement bénéfique pour nos producteurs.

M. Gauthier: Monsieur le Président, sur un commentaire.

Le député de Bellechasse (M. Blais) dans ses remarques a fait deux erreurs de faits. La première, c'est qu'il a dit que le projet de loi serait déféré à un comité permanent. La Chambre a adopté une résolution qui va faire que le projet de loi en question sera déféré à un comité législatif. C'est une correction, et je suis certain qu'il sera d'accord avec moi là-dessus et qu'il n'y a pas de problème.

Deuxièmement, c'est qu'il a dit au cours de ses remarques que le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) était un député qui n'allait pas au Comité de l'agriculture et qui n'était pas souvent présent à la Chambre. Je pense, en tant que Whip du parti et comme personne qui devrait savoir la réponse, même si le député de Bellechasse n'est pas au courant, que je vais l'informer.

Le député de Glengarry-Prescott-Russell—ici il ne faut pas oublier les trois circonscriptions, c'est très important—est le porte-parole officiel des libéraux et critique de l'Approvisionnement et Services. En plus de cela, il est vice-président du comité du caucus. Il est vice-président du caucus libéral de l'Ontario. Mais au point de vue parlementaire, à la Chambre, si le député veut voir son dossier, je puis le lui donner, et il se compare très bien à n'importe qui, parce que je tiens des dossiers.

Le député de Glengarry-Prescott-Russell fait partie des députés assidus à la Chambre ainsi qu'en comité. Il assiste régulièrement à trois comités. Et, à mon avis, il est injuste de la part du député de Bellechasse d'imputer à un député travailleur des motifs aussi bas et aussi niaiseux que de dire qu'il n'est pas ici et ainsi de suite . . .

M. Blais: Monsieur le Président, il n'est jamais ici! Étant donné l'expérience de mon collègue, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), je suis surpris que l'honorable député d'Ottawa-Vanier utilise un langage . . . j'oserais dire aussi «niaiseux» et «inapproprié», pour reprendre ses mêmes mots.

Monsieur le Président, je n'ai pas du tout souligné l'absence du député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). Au contraire! Mais à chaque fois qu'il intervient, dans les minutes qui suivent, il disparaît de la Chambre. Il soulève des questions et il s'empresse de quitter les lieux. Alors, il n'y a plus personne pour lui répondre.

Cependant, je suis heureux d'avoir été renseigné sur le *Curiculum Vitae* du député de Glenngarry-Prescott-Russell. Il n'en aura pas de reste, monsieur le Président, aux prochaines élections, s'il veut que quelqu'un le réengage quelque part parce qu'il n'est pas certain qu'il pourra revenir ici, à la Chambre des communes, à ce moment-là.

M. Rossi: Toi non plus, tu ne seras pas ici!

M. Boudria: Merci, monsieur le Président. Je veux faire un commentaire au sujet de la déclaration de l'honorable député. Sans prétention, monsieur le Président, je voudrais quand même laisser savoir à l'honorable député de Bellechasse (M. Blais) que dans cette soi-disant vague du parti conservateur j'ai été celui de l'Opposition qui a été élu avec la plus grosse majorité au Canada. Ce n'est certainement pas quelque chose que lui peut dire. Et il ne pourra certainement pas le dire après les prochaines élections.

M. Rossi: C'est cela! C'est vrai!

[*Traduction*]

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur le projet de loi C-64, tendant à modifier la Loi relative aux semences et la Loi sur les grains du Canada. Ce projet de loi ayant été présenté sans beaucoup de préavis, il a été difficile de se préparer et de se faire expliquer la situation. Le ministre a déclaré qu'il s'agissait d'un projet de loi technique qui devrait profiter aux groupes qui s'occupent de la production, de la commercialisation, de la distribution et de la conservation des semences. C'est un sujet fort important, surtout dans un pays hautement développé et techniquement avancé comme le Canada. Lorsque le projet de loi sera devant le comité législatif—le député de Bellechasse (M. Blais) ne semble pas savoir que nous avons maintenant un comité législatif pour s'occuper des projets de loi—j'espère que nous pourrons l'étudier plus en détail.

Un examen rapide de ce projet montre que, à part des définitions plus précises de mots comme «vendre» et «catégorie», le gouvernement s'est accordé le pouvoir de décider beaucoup de choses par voie de règlement.

Par exemple, l'article 4 donne au gouverneur en conseil des pouvoirs réglementaires considérablement accrus dans les domaines des renseignements, de l'enregistrement des semences et des conditions et modalités d'enregistrement.

● (1520)

Cet article détermine aussi la procédure de révision en cas de refus, de suspension ou d'annulation de l'enregistrement des semences. L'article 4(h.5) confie au gouverneur en conseil les pouvoirs suivants par voie de réglementation:

prévoyant les cas où, sous le régime de la présente loi, les semences sont transportées et entreposées dès leurs importation de même que les conditions de ce transport et de cet entreprosage, y compris la possibilité d'une caution.

Une grande inquiétude règne dans les milieux agricoles en raison des pouvoirs dont est déjà investi le ministre par voie de réglementation en ce qui concerne l'inspection des récoltes, surtout depuis la décision prise le 8 novembre dernier, jour que les agriculteurs appellent maintenant le Jeudi noir. Le gouvernement a imposé à la communauté agricole des frais d'inspection record de 32 millions de dollars.

J'ai en main une lettre de la Fédération de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse qui dénonce ces frais imputés à la production agricole. Ils surviennent à un moment où partout au pays, les agriculteurs ont l'impression d'être dépouillés par leur gouvernement. Ils déclarent faillite et on observe un nombre sans précédent de saisies. Au cours des deux premiers mois de l'exercice actuel, la Société du crédit agricole a fait état d'un

taux de faillites de 87 p. 100 plus élevé que l'an dernier, ce qui représente 11 saisies par semaine.

Les agriculteurs subissent d'énormes pressions et les prix des produits agricoles sont faibles sur les marchés. On me dit notamment que les pommes de terre se vendent 2c. la livre ou un petit peu plus alors qu'il en coûte beaucoup plus que 4 c. pour produire cette même livre de pomme de terre. Je me demande vraiment comment le gouvernement peut imposer de nouveaux frais d'inspection à l'heure actuelle. Ces frais s'élèvent à 3c. la livre—pour l'exploitation de pommes de terre moyenne de 600 acres à l'Île-du-Prince-Édouard—soit $3,600 par exploitation agricole. C'est une augmentation importante de frais que le ministère de l'Agriculture a toujours payée par le passé, partant du principe que le gouvernement était responsable de la qualité, du classement et de l'inspection des cultures en vue de garantir la qualité, la dimension et les aspects commerciaux des denrées agricoles.

Dans ce projet de loi, le gouvernement réclame de nouveaux pouvoirs de réglementation. Nous nous demandons si c'est dans le but d'augmenter à nouveau ces droits. Dans une lettre dont le secrétaire directeur de la Fédération de l'agriculture de la Nouvelle-Écosse m'a envoyé une copie, il parle des droits et des permis d'inspection touchant les grandes cultures. Il signale qu'un permis sera désormais obligatoire pour toutes les expéditions qui traversent les limites provinciales, moyennant des droits de $500 par an, ainsi que des droits d'inspection de 3c. le quintal. Avant le mois de juin 1984, les expéditeurs de produits frais ont été exonérés des droits de permis, qui s'élevaient alors à seulement $25, lorsqu'il s'agissait de petites exploitations agricoles individuelles. Le droit de permis passe donc de $25 à $500. Aucune inspection officielle du produit n'est effectuée et il n'est pas prévu d'offrir un tel service. J'ai demandé à l'agent de programme à Moncton si un permis détenu par groupe de denrées ou une association maritime, comme le Conseil des fraises des Maritimes, était acceptable conformément au règlement et il m'a répondu que non. Chaque expéditeur doit obtenir un permis, qu'il vende son propre produit ou celui de quelqu'un d'autre. J'ai signalé que ce règlement va pousser à la faillite les petits producteurs dont les ventes s'élèvent à $1,000 par an. C'est pourquoi les producteurs de la Nouvelle-Écosse auraient tout intérêt à s'opposer à la façon dont on applique les droits d'inspection. En imposant des droits de permis de $500 par an sans offrir aucun service, ce qui aura pour effet d'acculer à la faillite les producteurs laitiers et les maraîchers, le gouvernement va à l'encontre des accords conclus entre le gouvernement fédéral et la Nouvelle-Écosse et bon nombre d'autres objectifs visant nos groupes communautaires de denrées.

Nous constatons que les droits imposés à l'automne dernier étaient non seulement injustes, mais qu'ils sont tombés au plus mauvais moment pour un grand nombre de groupes de denrées au Canada. Ces droits n'ont pas seulement été imposés à l'égard des produits horticoles mais également de l'inspection de la viande, du porc, du bœuf et autres. On n'a guère tenu compte de la période difficile que les agriculteurs traversaient. Aux 32 millions de dollars prélevés en frais de service, combinés aux coupures spectaculaires effectuées dans bon nombre d'autres secteurs, s'est ajoutée plus tard dans le budget une autre réduction de 50 millions de dollars qui a laissé tous les agriculteurs tout à fait pantois, car ils se demandent où va tomber le prochain coup, si le gouvernement va imposer d'autres frais de service, effectuer des coupures dans les subventions laitières, les transports ou la recherche. J'espère que le ministre pourra apporter des éclaircissements sur ce point lorsqu'il comparaîtra devant le comité.

Il y a de nouveaux pouvoirs de réglementation. Nous voudrions qu'on nous dise exactement comment le gouvernement entend les utiliser dans les semaines à venir, une fois que la mesure à l'étude aura été adoptée par le comité et par la Chambre. Le gouvernement semble vouloir imposer des peines extrêmement sévères aux termes du projet de loi. L'amende fixée actuellement à $500 pour quiconque est déclaré coupable par procédure sommaire d'une infraction mineure à la Loi relative aux semences, me paraît suffisante. Or le montant de cette amende sera porté à $25,000. Je sais que nous ne pouvons pas poser de questions aujourd'hui à la Chambre et demander à l'étape de la deuxième lecture pourquoi on augmente ainsi ce montant. Une amende de $25,000 est certes bien sévère pour une infraction mineure à cette loi? De même, quiconque est trouvé coupable d'une pareille infraction par mise en accusation devant un tribunal encourt, comme le stipule le projet de loi à l'article 7:

> . . . une amende laissée à la discrétion de la cour et un emprisonnement maximal de cinq ans, ou l'une de ces peines.

Une peine de cinq ans pour une infraction à cette loi me paraît très sévère. J'espère que le secrétaire parlementaire ou le ministre, bref celui qui pilotera le projet de loi au comité, pourra nous expliquer pourquoi on voudrait emprisonner quelqu'un durant cinq ans pour une infraction à la Loi relative aux semences. J'espère qu'on pourra fournir des éclaircissements sur ce point aux membres du comité.

Je me demande aussi si un autre aspect du projet de loi ne contrevient pas à la Charte des droits et des libertés. L'article 7 confère des pouvoirs de saisie très vastes. Selon moi, ce projet de loi donnerait à un inspecteur le droit de procéder à une saisie en vertu de l'article 7. Je me demande si un mandat ne serait pas nécessaire. Manifestement, l'inspecteur ne peut procéder à une saisie sans le pouvoir conféré par un mandat, comme le prévoit cet article de la Charte canadienne des droits et libertés. Hier, nous avons discuté à la Chambre d'amendements qui feraient disparaître les brefs de main-forte dans le cas de la législation sur les drogues.

• (1530)

Ce projet de loi est probablement nécessaire pour faciliter l'application de la loi relative aux semences, mais les députés—et c'est certainement le cas de deux de ce côté-ci—se demandent pourquoi le gouvernement n'a pas présenté une législation de fond. A ma connaissance, il n'y a pas de problèmes importants dans les domaines de l'émission de permis et de la réglementation des semences. Manifestement, ce projet de loi améliorera la situation dans ces domaines. Cependant, pourquoi le gouvernement ne s'est-il pas penché sur de nombreux autres problèmes qui affligent les agriculteurs à l'heure actuelle? Pourquoi n'a-t-on pris aucune décision en ce qui a trait à l'aide en cas de sécheresse pour les agriculteurs de l'ouest du pays? Le député d'Assiniboia, le secrétaire parlementaire du premier ministre (M. Gustafson) creuse cette question depuis trois mois. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a déclaré qu'il ne pouvait prendre une décision, car ce secrétaire parlementaire

était incapable de présenter un rapport. Il a dit espérer un rapport dans les semaines à venir.

Je trouve difficile à comprendre que le gouvernement de la Saskatchewan ait pu décider à la fin du mois de juillet de verser des subventions d'hivernage de quelque $60 la tête alors qu'il a fallu au gouvernement fédéral et au comité qu'il a créé trois ou quatre semaines de plus pour décider de verser $30 par tête au titre de l'aide relative à la sécheresse et à l'hivernage. On a annoncé cette décision avec beaucoup d'éclat et c'est là que nous avons appris que le premier ministre de la Saskatchewan s'était approprié ces $30 par tête ou 16 millions de dollars. La situation des agriculteurs n'a donc pas changé. Un peu comme lors du sommet de Québec, on leur a jeté de la poudre aux yeux. Après l'annonce du gouvernement fédéral, les éleveurs de bétail se sont retrouvés encore avec seulement $60 par tête. En fait, ils pensaient probablement recevoir quelque chose du gouvernement fédéral, mais ils ont attendu en vain. Le gouvernement provincial a établi la politique d'aide à l'élevage du bétail à la fin du mois de juillet. Pourquoi a-t-il fallu tant de temps au secrétaire parlementaire du premier ministre pour prendre une décision au sujet de cette aide ou pour recommander au gouvernement d'accorder cette aide aux producteurs céréaliers?

J'ai eu l'occasion, à la fin du mois de juillet, de visiter des régions du sud-ouest de la Saskatchewan et de constater les dégâts. Il n'y aura pas de récolte cette année ou elle sera minime. Le gouvernement présente une législation de forme au lieu de décisions et de solutions de fond. Si le gouvernement juge nécessaire et souhaitable de préciser aux éleveurs de bétail du sud de la Saskatchewan et de l'Alberta les crédits qu'il mettra à leur disposition pour leur permettre au cours de l'hiver à venir de conserver leurs troupeaux intacts, ce renseignement a certainement autant d'importance pour les producteurs de grain. Même si un projet de loi sur les semences est important nous devrions, selon moi, nous pencher sur l'aide à apporter aux producteurs de blé et de grain de l'ouest du pays. Au début du mois d'août, le syndicat du blé a signalé qu'un programme prévoyant une subvention de quelque $50 l'acre ou des crédits de 500 millions de dollars était nécessaire. J'avais espéré que le comité ministériel qui étudie cette question s'assoirait avec le syndicat du blé de la Saskatchewan et d'autres groupes agricoles de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la région de Peace River, afin d'en arriver à une décision. Quand à la Chambre cette semaine j'ai interrogé le ministre à ce sujet, il m'a répondu qu'il faudrait attendre encore deux ou trois semaines.

La situation est vraiment désespérée. Nous sommes nombreux à nous être rendus dans ces régions. Aux nouvelles télévisées, nous avons vu des agriculteurs qui faisaient la queue au bureau du bien-être pour obtenir de l'aide. Nous avons vu les chiffres de la Société du crédit agricole qui indiquent qu'au cours des deux ou trois premiers mois de la présente année financière, elle a dû effectuer quelque 35 ou 40 p. 100 de saisies-arrêts d'exploitations agricoles. En fait, il y a quelque 87 p. 100 de saisies-arrêts et de faillites, soit 11 par semaine environ. Même si nous nous réjouissons que le gouvernement ait jugé à propos de présenter ce projet de loi à la Chambre aujourd'hui, nous aimerions qu'il mette en œuvre d'importants programmes pour tirer les agriculteurs de leur situation désespérée.

M. Gustafson: Monsieur le Président, j'aimerais formuler deux ou trois observations au sujet des idées que le député a mises de l'avant et des accusations qu'il a formulées, notamment en ce qui concerne la sécheresse. Celle-ci constitue indubitablement un très grave problème qui désespère les agriculteurs. Elle sévit depuis plusieurs années dans certaines régions et frappe une superficie importante.

Le ministre de l'Agriculture (M. Wise), le premier ministre (M. Mulroney) et l'équipe de travail chargée d'étudier la sécheresse sont intervenus rapidement. Nous avons estimé que nous devions nous occuper tout d'abord des régions d'élevage. Le gouvernement a entériné les recommandations de l'équipe de travail. Nous avons agi rapidement, de telle sorte que nous versons actuellement aux agriculteurs 48 millions de dollars pour les aider à nourrir leurs troupeaux. Nombreux sont ceux qui ont déjà touché leurs chèques. Ayant jugé que c'était le plus important, nous avons franchi la première étape. Le député a parlé de la deuxième étape, soit celle de la production des récoltes de céréales. Il devrait comprendre qu'il faut attendre les rapports sur les récoltes. Nous n'avons pas à nous occuper seulement du sud de la Saskatchewan. Il y a aussi l'Alberta, et la région de la rivière de la Paix qui s'étend jusqu'en Colombie-Britannique. Je me suis renseigné récemment auprès des députés de l'Alberta et j'ai appris que moins de 5 p. 100 des récoltes sont rentrées. Il est impossible d'obtenir des résultats des responsables de l'assurance-récolte. Pour poursuivre sur ce qu'a accompli le gouvernement, le député sait certainement très bien que le gouvernement fédéral paie pour sa part 50 p. 100 des primes d'assurance-récolte. En outre, le gouvernement a versé l'an dernier quelque 250 millions de dollars aux zones touchées par la sécheresse. On estime que cette année, le montant de cette aide dépassera probablement les 250 millions de dollars. Nous avons réagi de façon très positive. Il est parfaitement honteux que l'opposition ait essayé d'exploiter à des fins politiques une grave conjoncture de sécheresse. Je vous garantis, monsieur le Président, que cela ne se fera pas sur le dos des agriculteurs de l'Ouest canadien.

• (1540)

M. Foster: Monsieur le Président, le député dit qu'il a réagi. Mais le premier ministre de la Saskatchewan a réagi deux ou trois semaines avant lui. C'est fondamentalement cette province qui a fixé le montant, et le gouvernement du Canada s'est contenté d'offrir de payer la moitié de l'aide. Tout le monde connaît les faits maintenant.

L'honorable secrétaire parlementaire a dit qu'il avait fait un rapport; je trouve cela assez intéressant. Si j'ai bien compris le ministre de l'Agriculture (M. Wise) hier, il nous a dit qu'il n'était pas vraiment en mesure de prendre une décision parce qu'il attendait que le secrétaire parlementaire lui soumette un rapport. Je pense qu'ils feraient bien d'accorder leurs violons tous les deux.

Pour en venir au groupe de travail, le secrétaire parlementaire a dit qu'il n'était pas vraiment possible de prendre une décision tant que tous les rapports sur les récoltes n'étaient pas présentés. Il y a de nombreuses régions de l'Ouest canadien où il n'y a strictement pas de récolte. Je suis allé à Assiniboia et dans le Sud de la Saskatchewan il y a près de deux mois, et à l'époque rien ne poussait. La situation ne s'est certainement pas améliorée depuis. Le problème en fait, c'est de faire sortir

quelque chose de terre. Je crois qu'il s'agit d'une question de confiance. Il faut demander au gouvernement s'il est prêt à apporter l'aide nécessaire.

En 1984, sous le gouvernement libéral, tous les députés du parti conservateur qui siégeaient de ce côté-ci de la Chambre ont exigé que le gouvernement prenne un engagement au sujet des récoltes détruites dans le nord-est de la Saskatchewan. Le député qui représente cette région est présent parmi nous aujourd'hui. Ils exigeaient que le gouvernement prenne un engagement, et le premier ministre de l'époque, l'actuel chef de l'opposition (M. Turner), a pris l'engagement de verser $20 par acre. Les conservateurs n'en ont payé que la moitié quand ils sont arrivés au pouvoir.

Les députés de l'opposition demandent quand le gouvernement va prendre un engagement vis-à-vis de l'agriculture de l'Ouest. Ce n'est certainement pas trop tôt: le syndicat du blé de la Saskatchewan le demande déjà depuis trois ou quatre semaines. Je suis déçu de constater que le secrétaire parlementaire du premier ministre (M. Gustafson) qui a le bras long non seulement dans son caucus mais aussi dans les conseils du gouvernement, n'ait pas été capable de nous dire que le gouvernement prendrait une décision d'ici une semaine. Si le secrétaire parlementaire reprend la parole aujourd'hui, j'espère qu'il pourra nous donner la date ferme à laquelle le gouvernement viendra en aide aux producteurs de céréales de l'Ouest canadien.

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur le Président, c'est un honneur pour nous de vous voir occuper le fauteuil aujourd'hui et suivre ce très important débat sur l'agriculture. Je suis persuadé que ce débat est de la plus haute importance pour vos commettants. Nombre d'entre nous dans l'Ouest de même, j'en suis certain, que nombre de vos commettants cultivent des grains qui servent à l'alimentation des serins, des perruches et d'autres oiseaux. Je suis heureux que vous soyez ici pour suivre ce débat.

De toute évidence, le député qui m'a précédé a été pris au dépourvu, sans ses notes sur la Loi relative aux semences. C'est pourquoi il s'est emparé rapidement de quelques notes sur la sécheresse et a décidé de faire un petit laïus sur l'assistance à la sécheresse. Son argumentation portait sur qui avait réagi en premier lieu. Voilà l'argumentation typique des libéraux. Ils ne savent vraiment pas quoi faire. Ils jugent inutile de consulter, ils réagissent donc d'abord et s'attribuent ensuite le mérite d'avoir agi au nom des agriculteurs. Peu leur importe qu'ils aident ou non les agriculteurs. Il leur suffit de publier un communiqué. C'est ainsi que l'ancien ministre de l'Agriculture agissait trop souvent contrairement au ministre actuel qui agit en présentant des projets de loi. Les députés ont été très occupés l'an dernier et ils le sont encore à examiner d'importantes questions agricoles.

Sous le gouvernement précédent, nous devions attendre patiemment que M. Whelan présente un projet de loi. Les seules fois où nous avons débattu de questions agricoles ont été aux jours réservés à l'opposition, alors que des députés de l'opposition soulevaient d'importants problèmes agricoles.

A mon avis, il importe peu de savoir qui a réagi en premier lieu. Le secrétaire parlementaire a fait une excellente besogne dans l'intérêt des agriculteurs de l'Ouest en se trouvant sur les lieux. Il a discuté avec eux des difficultés qui les assaillent et a demandé aux agriculteurs et à leurs organismes quelle était la meilleure façon de remédier à la sécheresse cette année. Comme il l'a très bien expliqué, il fallait agir rapidement dans le cas des éleveurs, car il fallait moissonner le fourrage et les agriculteurs devaient savoir s'ils auraient les moyens d'en acheter pour leur bétail cette année. Cette initiative a été prise et le gouvernement fédéral a alloué à cette fin une somme de 48 millions de dollars. En outre, les gouvernements provinciaux ont alloué des fonds pour remédier à cette très grave sécheresse.

Nous devons maintenant régler l'épineux problème des agriculteurs qui cultivent des céréales ou des graines oléagineuses. Le groupe d'étude fait part de ses recommandations au ministre à ce sujet. Nous nous sommes engagés à aider les agriculteurs de l'Ouest qui ont souffert de la sécheresse et nous allons respecter cet engagement. En même temps, les versements ont été effectués conformément à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest par suite de modifications qui y ont été apportées ici même, à la Chambre. L'assurance-récolte a été corrigée pour que paiements et rajustements puissent être effectués promptement. Le gouvernement a modifié un bon nombre d'autres lois dont la Chambre avait déjà été saisie. Je trouve que les arguments du député d'Algoma (M. Foster) sont plutôt faibles.

Il n'y a pas tellement d'années, je siégeais là où siège aujourd'hui le député d'Algoma. Il y était beaucoup plus facile de critiquer que d'approuver. Le député a parcouru les régions dévastées par la sécheresse. Je lui demande s'il a pu observer les choses, trouver des solutions possibles et faire part par écrit de ces solutions au député d'Assiniboia (M. Gustafson). Il fait signe que non. Donc, nous n'avons rien entendu des solutions qu'il proposerait pour résoudre le problème. Nous n'avons entendu que des critiques. De toute façon, je sais que les solutions que nous entendrons seront satisfaisantes et que les agriculteurs se réjouiront de l'aide qui leur sera offerte au cours des prochaines semaines.

Je tiens à formuler quelques observations au sujet de la Loi relative aux semences, qui est très importante pour les agriculteurs de tout le pays. Le Canada peut être fier de la loi qui a permis que des recherches adéquates soient effectuées à l'égard de diverses variétés de semences qui ont été mises à la disposition des agriculteurs canadiens. La loi nous a donné un système dont nous pouvons nous enorgueillir, un système qui fait passer les semences des centres de recherches dans les mains des agriculteurs, de sorte que ces derniers peuvent les faire fructifier et en approvisionner très rapidement les producteurs commerciaux de semences ou les agriculteurs. C'est là quelque chose dont nous pouvons être très fiers. La loi a été mise en vigueur en 1905, je crois. Elle a été si bien pensée à l'époque qu'il n'a pas été nécessaire d'y apporter beaucoup de modifications jusqu'à maintenant. Une modification mineure y a été apportée en 1977. Comme l'a déclaré le ministre, nous nous efforçons maintenant d'améliorer la Loi relative aux semences, surtout du point de vue technique pour qu'elle serve mieux les agriculteurs à l'avenir.

• (1550)

Je souscris à la plupart des dispositions de la loi. Il y en a une, toutefois, que je n'approuve pas. Je tiens à en parler maintenant, dans le peu de temps dont je dispose cet après-midi à la Chambre. Je souscris aux modifications que l'on propose d'apporter à bien des dispositions touchant l'importation des

semences, la responsabilité des importateurs et la saisie des semences importée qui ne sont pas conformes aux normes canadiennes. Les peines prévues à l'époque dans la loi de 1905 sont aujourd'hui surannées. Il est nécessaire de les réaménager pour que les agriculteurs les prennent plus au sérieux. Il est également question au projet de loi de l'autorité de l'Association canadienne des producteurs de semences.

Mais comme cela arrive souvent lorsque les ministères rédigent des projets de lois de ce genre, ils ont la possibilité d'y prévoir des pouvoirs qui m'inquiètent un peu et qui sont de nature à inquiéter beaucoup de législateurs s'ils veulent y réfléchir sérieusement. On nous a alertés à la possibilité de changements dans la façon dont les agriculteurs pourront annoncer des semences au pays, du fait qu'il est question depuis quelques années du projet de loi à l'étude. Ceux d'entre nous qui représentons des régions de céréaliculture ont consulté leurs producteurs de semences et les producteurs commerciaux pour savoir s'ils ont des objections au projet de loi. J'ai envoyé des centaines de lettres à des agriculteurs de ma circonscription qui produisent des céréales et des semences, pour leur demander leur avis. La plupart se sont dits favorables au projet de loi, sauf pour ce qui concerne un article.

Il s'agit de l'article 4(2) du projet de loi qui ajoute un certain nombre d'attributions réglementaires. Celui qui cause le plus d'inquiétude est celui qui concerne la publicité relative aux semences. Dans le cadre de la législation actuelle, les producteurs de semences enregistrées ne peuvent utiliser que les termes «semence enregistrée» ou «semence certifiée». Ces termes signifient que le producteur est autorisé par les stations de recherche agricole ou par les scientifiques des universités qui produisent ces semences à les multiplier et à les vendre. Mais, dans le passé, la loi a permis à des agriculteurs qui avaient acheté des semences enregistrées de les multiplier et de les annoncer comme semences commerciales obtenues à partir de semences enregistrées. C'est ainsi que l'orge Johnson, qu'on achète comme orge Johnson enregistrée, est cultivée par un établissement commercial et annoncée dans la publicité comme semence du commerce obtenue à partir d'orge Johnson enregistrée. Beaucoup de producteurs de semences ont déclaré qu'il est possible qu'un agriculteur lisant le journal sans trop y accorder de réflexion croie qu'il achète une variété conforme. Ce n'est généralement pas le cas, parce que la plupart des fermes commerciales ne prennent pas autant de précautions qu'il le faudrait pour éviter que les champs qu'on ensemence avec cette variété conforme soient exempts d'autres variétés. Je vois donc les motifs qui ont poussé à apporter cette modification, mais je crois qu'on est allé trop loin.

Et si je pense qu'on est allé trop loin, c'est que le projet de loi dit maintenant qu'aucun agriculteur ne pourra annoncer dans sa publicité telle variété de grain à vendre, mais uniquement par exemple de l'orge à vendre, de l'avoine à vendre ou du blé à vendre. Je vois le cas, si j'étais agriculteur, où je voudrais acheter non pas une semence enregistrée chez un producteur de semences enregistrées, mais des semences du commerce pour la raison peut-être que ma récolte aurait gelé l'an dernier et que je ne disposerais pas de semences, et qu'il me faudrait en acheter pour toute ma terre. La semence enregistrée se vend généralement $1 à $3 de plus le boisseau que la semence du commerce. Acheter de la semence pour des centaines ou même des milliers d'acres peut coûter extrêmement cher si on ne prend que de la semence enregistrée. Ainsi, beaucoup d'agriculteurs qui achètent des semences commerciales ne se préoccupent pas tellement de savoir si elles sont entièrement de la variété mentionnée. Il leur importe plus d'avoir de vraies semences à mettre en terre au printemps. Par conséquent, ils se procurent dans les fermes du voisinage une variété qui leur inspire confiance et possède un bon facteur de germination. Il est important que les producteurs de semences commerciales puissent continuer à en annoncer la variété. J'espère parvenir à convaincre le ministre et ses collaborateurs, au comité, qu'il ne faudrait pas permettre à ces producteurs de vendre leurs semences sous l'appellation «provenant de semence enregistrée» ou «provenant de semence certifiée», mais bien leur laisser utiliser le nom de la variété.

Ma réserve peut paraître subtile, mais elle est importante, certainement, pour un grand nombre d'agriculteurs. J'ai acquis mon expérience dans l'Ouest, mais je suis persuadé qu'il en est ainsi partout au Canada. C'est pourquoi il faudrait pouvoir distinguer entre des semences certifiées ou enregistrées et des semences provenant d'une exploitation commerciale. Ce serait beaucoup plus simple, au début du printemps, si les agriculteurs qui ont besoin de semences pouvaient parcourir les petites annonces. Celui qui cherche de l'orge Johnson, par exemple, n'a qu'à regarder sous ce nom pour savoir à qui s'adresser afin d'obtenir de plus amples renseignements. Il saura également à quoi s'en tenir, il saura qu'il ne s'agit pas de semences enregistrées ou certifiées et que leur pureté n'est pas garantie, c'est-à-dire qu'il pourrait y avoir dans le lot quelques semences de blé.

Je compte soulever cette question au comité et, grâce à l'appui de mes électeurs, obtenir du ministre et de ses collaborateurs qu'ils nous disent pourquoi il ne conviendrait plus d'utiliser le nom de la variété. Les producteurs de semences enregistrées ne devraient pas être les seuls à se prononcer; les agriculteurs commerciaux devraient aussi nous souligner les difficultés que cette proposition d'amendement va leur causer. Nous pourrions peut-être nous entendre sur un amendement de compromis qui aiderait les agriculteurs qui essaient d'acheter des semences au printemps.

• (1600)

Vous constaterez, monsieur le Président, qu'il y a beaucoup plus de producteurs de semences commerciales que de producteurs de semences enregistrées. Ils produisent des semences d'assez bonne qualité et, depuis un siècle, beaucoup d'agriculteurs ont recours aux semences commerciales avec d'assez bons résultats. Je félicite les producteurs de semences enregistrées qui ont très bien servi notre pays. Ils sont extrêmement soigneux et ils ont fourni des semences authentiques et de qualité aux agriculteurs. En général, au cours des dernières années, ils se sont conformés à la loi. J'appuie donc ce projet de loi, à l'exception de cet article. C'est un point que j'ai l'intention de soulever en comité. Je suis heureux que nous nous occupions maintenant de ce projet de loi, de façon aussi sérieuse et aussi concise.

M. Foster: Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations sur le discours du député de Wetaskiwin (M. Schellenberger), car il a réellement essayé de faire croire à la Chambre que le gouvernement prenait des mesures importantes pour l'agriculture. J'en suis stupéfait, car en réalité nous avons un incroyable blocage sur nombre des problèmes de

l'agriculture. Ce projet de loi, bien qu'il soit important du point de vue technique et bénéfique pour les producteurs de semences enregistrées et l'ensemble du commerce dans ce secteur, n'est certainement pas aussi important que d'autres problèmes de l'agriculture canadienne, comme la sécheresse dans l'Ouest du Canada.

Le député demande ce que feraient les libéraux. L'an dernier nous avions promis de verser $20 l'acre dans la région du Mackenzie, au nord-est de la Saskatchewan. Peut-être maintenant faudrait-il verser $25 et le gouvernement provincial devrait en faire autant. Pourtant, c'est ce que nous avions promis vers la fin de juillet quant nous gouvernions. Nous sommes maintenant à la mi-septembre et le gouvernement n'a rien fait pour les céréaliers dont la situation est désespérée.

Je voudrais maintenant citer un court passage d'un article de journal où l'on signale que le Syndicat du blé de la Saskatchewan réclame un programme de 5 milliards de dollars pour lutter contre la sécheresse. Les agriculteurs les plus touchés pourraient recevoir jusqu'à $50 l'acre. Selon le vice-président du syndicat, M. Avery Sahl, ce montant suffirait à peine à secourir les plus affectés, surtout ceux qui ont dû dépenser des milliers de dollars cet été pour combattre les sauterelles. M. Sahl fait aussi partie du comité consultatif de la Commission canadienne du blé. D'après lui, 30,700 exploitations en Saskatchewan ont été affectées à des degrés divers.

Je veux vous citer entre autres, ce que dit M. Sahl au sujet des fermes familiales, car si la sécheresse est responsable de la perte des récoltes et autres dégâts, les conséquences pour les familles sont également importantes. Voici donc ce que M. Sahl a dit:

> Certaines fermes familiales sont littéralement ruinées dans notre région de la province . . . d'autres ne sont pas beaucoup mieux et les collectivités qui vivent d'agriculture sont durement touchées.
>
> Dans une bonne partie de la province, c'est toute l'économie rurale qui est au bord de la faillite.

Voilà pourquoi j'estime qu'il faut presser le gouvernement d'agir rapidement. Je pense que chaque producteur de l'Ouest veut que le gouvernement passe à l'action.

Le député prétend que le gouvernement présente un train de mesures importantes. Or, le ministre des Finances (M. Wilson) a publié, en janvier dernier, un document dans lequel il exposait ses vues sur l'agriculture. Il a sorti un Livre blanc sur les questions fiscales agricoles pour nous dire que les agriculteurs gagnaient bien leur vie, deux fois mieux que la moyenne des Canadiens, et qu'ils payaient 25 p. 100 de moins d'impôts. Je me demande, et je crois que tous les agriculteurs font comme moi, si ces propos ne reflètent pas la véritable politique du gouvernement. Je fais abstraction des députés de l'arrière-ban car le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) a été très actif au comité des finances, du commerce et des questions économiques. Il a présenté des recommandations et des suggestions fort valables. Qu'en est-il advenu? Aucune mesure n'a été prise pour éponger la dette agricole, même si la crise, qui est certes plus aigüe que celle des années 1930, s'est encore aggravée. Le nombre d'agriculteurs traversant des difficultés financières graves est passé de 17 ou 19 p. 100, selon la méthode de calcul utilisée, à 20 p. 100 de toute la communauté agricole. Le député n'a donc pas vraiment raison de parler de mesures considérables, car aucune n'est prévue pour régler la dette agricole. En tout cas, on n'a certes pris aucune décision en ce qui concerne le régime de stabilisation des prix de la viande. On a plutôt décidé, dans le budget, d'aider les agriculteurs à abandonner leur exploitation. On a aussi décidé d'imposer une taxe d'accise de 9 cents sur le gallon de carburant. Pourtant la taxe sur le carburant figurait parmi les grandes promesses des conservateurs lors des dernières élections. Après avoir supprimé cette taxe sur une période de neuf mois, ils en imposent une autre de 9 cents le gallon qu'on appelle dans l'Ouest la taxe sur les récoltes. Le 1er juin, ils ont levé l'exemption du prélèvement d'indemnisation pétrolière, ce qui représentait six ou sept cents additionnels en taxe. Au cours des trois derniers mois, le gouvernement a donc effectivement imposé une taxe de 15 ou 16 cents le gallon de carburant. Dans un an d'ici, à compter de janvier dernier, il imposera une nouvelle taxe de quatre cents le litre ou de 18 cents le gallon. Il n'y a certes pas de quoi parler de mesures spectaculaires comme le fait le député, car le gouvernement ne fait qu'exacerber la situation en imposant ce fardeau supplémentaire qui fera augmenter les prix de revient agricoles.

Le député prétend que le gouvernement passe à l'action avec cette mesure. Pourtant, nous attendons toujours une décision en ce qui concerne la politique laitière ou la crise que représente l'endettement des agriculteurs. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et la ministre de la Consommation et des Corporations (Mme Côté) se demandent actuellement s'ils vont mettre au point une procédure de pré-faillite ou d'arbitrage avant-saisie. Nous savons que le budget du ministère de l'Agriculture va subir une compression de 50 millions de dollars, mais nous ignorons encore qui va en faire les frais. Au cours des 12 derniers mois, les questions commerciales ont posé aux agriculteurs les pires difficultés depuis de nombreuses années. Nous sommes censés entrer dans une nouvelle ère de nos relations avec les États-Unis et d'autres pays, mais tout ce que nous voyons, c'est un millier de carcasses de bœuf subventioné par la CEE déversées sur le marché canadien. Un droit compensateur de 5,3c. la livre est imposé sur le porc exporté aux États-Unis. Je ne demanderais pas mieux que de croire le député. Je sais que son dévouement et son engagement sont sincères, et qu'il a travaillé avec assiduité au comité chargé d'examiner la législation agricole. Mais je ne vois pas l'ombre de cette fameuse loi spectaculaire et efficace dont il nous a parlé cet après-midi.

• (1610)

M. Schellenberger: Monsieur le Président, le député a une mémoire sélective, ce qui est permis, voire typique lorsqu'on est dans l'opposition. Il devrait préciser que si son gouvernement a agi si rapidement en juillet de l'an dernier, c'est parce qu'une campagne électorale était en cours et qu'il devenait crucial d'offrir rapidement une prétendue solution au problème de la sécheresse. Nous avons agi rapidement, comme je l'ai dit dans mon discours, en affectant 48 millions de dollars au secteur bovin et nous continuerons à agir dans l'intérêt des céréaliers de l'Ouest, après avoir tenu toutes les consultations nécessaires. Le député sait aussi bien que moi qu'au comité, nous avons examiné le document financier et souligné bon nombre d'erreurs. Nous avons fait des recommandations qui sont satisfaisantes et justes pour l'agriculture à mon sens et certaines ont été mises en vigueur. Le projet de loi sur la stabilisation du prix de la viande rouge a été adopté et les agriculteurs l'utiliseront.

En tant que critique de son parti pour les question d'agriculture, le député été très occupé cette année. En effet, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) s'est occupé activement des agriculteurs du pays. J'espère que le député poursuit ses activités intensives.

Le président suppléant (M. Charest): La période des questions et commentaires est terminée.

Reprenons-nous le débat? Passons-nous au vote?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): M. Epp (au nom de M. Wise), appuyé par M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-64, tendant à modifier la Loi relative aux semences et la Loi sur les grains du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé à un comité législatif.)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Shefford (M. Lapierre)—Les affaires extérieures—L'importation d'automobiles japonaises—La position du gouvernement. *b*) La déclaration d'un haut fonctionnaire américain; l'honorable député de Essex-Windsor (M. Langdon)—L'industrie—La société Mitel—Le projet d'acquisition par British Telecom; l'honorable député de Algoma (M. Foster)—Le budget—L'incidence sur l'agriculture. *b*) La taxe d'accise.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Des discussions ont eu lieu entre les partis et je crois que l'on consent à adopter la motion suivante:

Que, lorsqu'on passera à l'appel de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-67, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus et la Loi sur les pénitenciers, l'appel de l'ordre suivant soit réputé avoir également été fait:

Ordre portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, la Loi sur les pénitenciers, la Loi sur les prisons et les maisons de correction et le Code criminel; et

Que, lorsque les motions portant deuxième lecture de ces projets de loi auront été agréées, lesdits projets de loi soient déférés au même comité législatif.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre a entendu les termes de la motion. Y consent-elle?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Modifications au Code criminel

LA LOI SUR LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE DE DÉTENUS ET LA LOI SUR LES PÉNITENCIERS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-67, tendant à modifier la Loi sur la libération conditionnelle de détenus et la Loi sur les pénitenciers, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

* * *

LA LOI SUR LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE DE DÉTENUS, LA LOI SUR LES PÉNITENCIERS, LA LOI SUR LES PRISONS ET LES MAISONS DE CORRECTION ET LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-68, tendant à modifier la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, la Loi sur les pénitenciers, la Loi sur les prisons et les maisons de correction et le Code criminel, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, en raison d'autres engagements, il ne m'a pas été possible d'assister ce matin à la conclusion du débat sur le projet de loi C-65. Toutefois, mon collègue de Burnaby a eu la bonté de venir me dire que, lorsqu'il a pris la parole ce matin au sujet de cette mesure, il s'est chaudement félicité de ma nomination au poste de solliciteur général. Je le remercie de ses observations généreuses à mon endroit. Je voudrais profiter de sa bonne humeur pour amorcer le débat sur le projet de loi C-67 et le projet de loi C-68 dans l'espoir que cet esprit d'enthousiasme et de bonne volonté et la bonne entente entre les trois partis qui ont caractérisé nos échanges à ce jour persisteront jusqu'à la fin de la journée et que dans les trois quarts d'heure qui suivent ces deux mesures seront adoptées.

M. Robinson: N'abusez pas de votre bonne fortune.

M. Beatty: Mon collègue me fait une petite mise en garde. Je le remercie encore une fois de ses propos bienveillants à mon égard.

Je me réjouis d'entamer le débat de deuxième lecture sur les projets de loi C-67 et 68 et je voudrais les aborder chacun à leur tour. Le projet de loi C-67 renferme des modifications importantes à la Loi sur la libération conditionnelle de détenus et à la Loi sur les pénitenciers, qui entraîneront des changements au programme des services correctionnels et de libération conditionnelle, connu sous le nom de surveillance obligatoire. Les dispositions du projet de loi permettront de rendre plus rigoureuses certaines caractéristiques du programme à l'intention des détenus qui sont susceptibles de recourir à la violence. Ces changements s'imposent de toute évidence et ils sont préconisés depuis longtemps par la police, les associations d'aide aux victimes, de nombreux organismes privés et professionnels et des particuliers. En même temps, le projet de loi renferme des dispositions qui rétablissent un certain équilibre en faisant en sorte que le dossier des détenus qui semblent pouvoir sans trop de risque réintégrer la société sous surveillance soit étudié par la Commission nationale de libérations conditionnelles à la première occasion possible pendant qu'ils purgent leur peine.

Modifications au Code criminel

Dans son premier discours du trône, le gouvernement a fait part de son intention de répondre aux préoccupations du public au sujet du système canadien de justice pénale. Nous avons promis de combler les lacunes de ce système de façon à assurer à la population la meilleure protection possible contre le crime. Le projet de loi C-67 ne donne suite qu'à une partie de cette promesse, mais c'est néanmoins un début fort important. Il renferme des mesures qui s'imposaient de toute urgence et qu'il nous était possible de mettre en œuvre rapidement en attendant le résultat des études plus fouillées actuellement en cours à mon ministère et à celui de la Justice.

La question la plus importante abordée par ce projet de loi est peut-être cet aspect de la loi actuelle qui prévoit la libération d'office des détenus de pénitenciers sous surveillance obligatoire lorsqu'ils ont mérité une remise de peine. La loi permet à l'heure actuelle à un détenu de mériter une remise de peine d'un tiers au plus de sa sentence pour bonne conduite. Un détenu qui a droit à la pleine remise de peine doit maintenant, en vertu de la loi, être libéré après avoir purgé les deux tiers de sa sentence. Le dernier tiers se fait simplement sous surveillance obligatoire. Cette libération doit être accordée même si le personnel du service correctionnel et des libérations conditionnelles s'entend pour dire que l'individu en question constitue un risque évident pour la collectivité. Des situations de ce genre se sont produites dans le passé, trop souvent avec des résultats tragiques. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, jugeons inadmissible que cette situation persiste. C'est pourquoi on a prévu dans le projet de loi un mécanisme donnant à la Commission nationale des libérations conditionnelles le pouvoir d'empêcher la libération de détenus dans certains cas.

En annexe figure un groupe d'infractions qui, de par leur nature, supposent un comportement violent. Les détenus emprisonnés pour l'une de ces infractions n'auront plus droit d'office à une libération sous surveillance obligatoire. La remise de peine qu'ils ont méritée servira à calculer une date prévue de libération, mais on pourra refuser aux détenus leur libération sous surveillance obligatoire pour certaines raisons.

Je vais faire ici une digression pour préciser que lorsque le gouvernement dresse une liste d'infractions comme celle-là, il y a certes matière à discussion afin de déterminer si elle est trop longue ou trop courte. Nous sommes disposés en discuter avec objectivité lorsque cette question sera renvoyée au comité. Cependant, nous jugeons qu'il importe que la Chambre donne au service des libérations conditionnelles des points de repère sur lesquels il peut se baser dans le cas de certaines de ces infractions, lorsqu'il est clair qu'un individu a été violent dans le passé ou pourrait l'être à l'avenir, afin de s'assurer qu'aucun criminel potentiellement violent ne soit relâché sans que la Commission nationale des libérations conditionnelles ait pu examiner le cas. Le personnel du Service correctionnel examinera ces cas, monsieur le Président, lorsque la date prévue de la libération du détenu approchera pour déterminer en outre, si l'infraction commise a entraîné un tort considérable au sens du projet de loi pour une autre personne ou la mort de quelqu'un. Si ce critère est également respecté, on décidera alors s'il semble y avoir des motifs raisonnables de croire qu'une autre infraction causant un tort considérable ou la mort pourrait être commise par cette personne si elle était placée sous surveillance obligatoire. Dans l'affirmative, le cas sera renvoyé à la Commission nationale des libérations conditionnelles. C'est un mécanisme qui prévoit un examen du cas par la Commission, afin de s'assurer qu'on respecte le droit des Canadiens ordinaires innocents et respectueux des lois à ne pas être victimes de violence. La Commission examinera l'historique du cas et d'autres renseignements pertinents, y compris l'évaluation établie par les experts, s'il y a lieu. Une audition aura lieu au cours de laquelle le détenu pourra défendre son cas. Des précautions seront prises, à toutes les étapes, pour que le détenu soit au courant des renseignements dont la Commission dispose, qu'il soit en mesure de présenter son cas, d'être représenté à l'audition et qu'il soit mis au courant des motifs de la décision que la Commission aura prise.

• (1620)

Le projet de loi prévoit certains délais et les règlements d'application en contiendront d'autres. Ainsi, sauf circonstances exceptionnelles, la procédure prévoira un temps suffisant avant la date présumée de libération pour que le détenu puisse demander un réexamen de la décision par un groupe différent de membres de la Commission de libération conditionnelle, et en appeler à la Cour fédérale s'il estime avoir été traité injustement.

A la suite de l'examen du cas et de l'audition, la Commission décidera s'il y a des raisons de croire que le détenu pourrait commettre des actes de violence pendant sa période de surveillance obligatoire. Si tel est le cas, la Commission sera habilitée à ordonner la prolongation de la détention jusqu'à l'expiration de la sentence ou jusqu'à la levée de l'ordre de détention. Une telle levée permettrait de rétablir la surveillance obligatoire jusqu'à l'expiration de la sentence. Si la Commission croit qu'il ne serait sûr de libérer un détenu qu'en imposant des conditions strictes, elle aurait le pouvoir d'imposer que le détenu remplisse ces conditions avant d'être libéré. Ces conditions pourraient comprendre un séjour dans un centre résidentiel communautaire privé ou public ou dans des établissements à faible sécurité tels que les centres correctionnels communautaires.

[*Français*]

Monsieur le Président, ces mesures permettront de corriger une lacune en fournissant au système correctionnel la possibilité de déceler les détenus potentiellement dangereux et d'empêcher leur mise en liberté ou d'assujettir leur liberté sous surveillance obligatoire à des conditions rigoureuses.

[*Traduction*]

C'est ce qu'elles feront tout en protégeant parfaitement les droits des détenus de ne pas être traités d'une façon arbitraire ou fantasque lorsque leur liberté est en jeu. Il serait vain d'espérer qu'il soit possible de déceler tous les détenus qui risquent d'être dangereux ou que l'on puisse prévenir complètement la violence de la part des détenus, mais ces mesures nous permettront d'intervenir efficacement lorsqu'il existe des motifs raisonnables de prévoir un comportement violent pendant la peine qu'il nous incombe d'administrer. Le nombre de cas de ce genre est peut-être restreint, mais cette mesure assurera une bien meilleure protection au public.

Je juge bon de faire une petite digression pour signaler que mes fonctions actuelles sont nouvelles pour moi et que j'attends impatiemment l'occasion d'apprendre davantage avec le temps. Je ne suis pas avocat, comme je l'ai précisé lorsque j'ai été nommé. Je suis un nouveau venu dans les milieux de la justice criminelle. J'espère bien pouvoir apporter une nouvelle perspective aux services de justice criminelle, au nom des Canadiens. J'espère surtout être en mesure d'exprimer les inquiétudes que se font les citoyens ordinaires au sujet des délits avec violence. Ce qui importe à mes yeux, monsieur le Président, et aux yeux des personnes que chaque député représente à la Chambre des communes, c'est que notre liberté la plus fondamentale est d'être à l'abri des délits avec violence dans un régime démocratique comme le nôtre. A titre de députés, il nous incombe avant tout d'être les porte-parole des innocents, des Canadiens qui n'ont pas commis de délit, des personnes dont la vie et la sécurité risquent d'être compromises si nous n'agissons pas.

Dans toutes les mesures qui sont prises dans les établissements correctionnels ou dans le secteur pénal, il est toujours essentiel de prévoir des freins et des contrepoids pour protéger les libertés civiles de tous les citoyens. Nous ne croyons pas avoir dérogé à cette responsabilité avec ces mesures, mais il ne faut jamais oublier que notre principale responsabilité est de mettre les innocents à l'abri des délits perpétrés avec violence. Tant que je serai solliciteur général du Canada, ce sera ma priorité absolue. Je le promets aux personnes que je représente.

La deuxième mesure importante de ce projet de loi concerne les détenus décelés d'après le premier critère que j'ai mentionné, à savoir le fait d'avoir été reconnu coupable d'une des infractions énumérées dans l'annexe du projet de loi. Les détenus qui tombent dans cette catégorie, qui ne posent pas de risque imminent de violence et qui sont libérés sous surveillance obligatoire, n'auront qu'une seule chance de réussir. Si cette première libération est révoquée pour quelque raison que ce soit, que le détenu ait commis un nouveau délit ou qu'il n'ait pas respecté une condition, il ne sera plus libéré sous surveillance obligatoire pendant la durée de sa peine.

Pour le moment, les détenus dont la liberté sous surveillance obligatoire est révoquée commencent à gagner une rémission dès qu'ils rentrent au pénitencier. Ils peuvent par conséquent être libérés plus d'une fois pendant qu'ils purgent la même peine; c'est ce que l'on appelle la «récidivite». Les risques que l'on prend en libérant de nouveau les détenus qui ont commis des actes de violence et qui se sont montrés incapables de se réadapter aux responsabilités de la vie en liberté sont difficiles à justifier.

Nous convenons que la société doit prendre des risques et que nous devons avoir pour objectif de réintégrer dans la société les personnes reconnues coupables de délits criminels. Nous avons toutefois également le devoir de protéger le public. Si l'on donne cette possibilité à une personne qui a été reconnue coupable d'un délit grave, c'est à cette dernière de prouver qu'elle est digne de la confiance que la société lui fait.

Les éléments du projet de loi dont nous avons parlé visent à régler de façon plus efficace le sort des détenus qui représentent un danger exceptionnel pour le public. Le troisième élément important s'adresse, par contre, à ceux dont les chances de réhabilitation sont exceptionnellement bonnes. La Commission des libérations conditionnelles devra réviser le dossier de chaque détenu et lui accorder une audience plus tôt que ce n'est le cas à l'heure actuelle. Cela ne changera rien aux périodes d'attente pour l'admissibilité à la libération conditionnelle. La loi exige seulement que la Commission des libérations conditionnelles réexamine le dossier et accorde une audience à tous les détenus dès qu'ils deviennent admissibles. Dans la plupart des cas, cela se produira quand le sixième, et non plus le tiers, de la peine aura été purgé. On saura ainsi quels sont les détenus qui offrent les meilleures garanties et on pourra leur accorder une libération conditionnelle le plus tôt possible tout en protégeant le public. Même ceux qui ne sont pas jugés prêts à être libérés sauront, dès le début de leur détention, ce que l'on attend d'eux afin qu'ils puissent décider de s'efforcer à atteindre les objectifs qui leur permettront un jour d'être libérés sur parole.

Je crois que, prises ensemble, ces mesures forment un tout bien équilibré qui devrait nous permettre d'avoir un système correctionnel plus rationnel qui dirigera ses ressources limitées là où elles sont le plus nécessaires. Autrement dit, nous pourrons dépenser davantage pour renforcer la sécurité des pénitenciers à l'intention de ceux qui risquent d'être violents et pour offrir des programmes communautaires supervisés à ceux qui risquent peu de se montrer violents et qui ont plus de chances de réintégrer avec succès la collectivité et de vivre dans le respect des lois.

Cette mesure cherche à équilibrer et à rationaliser le système ce qui est très important pour éviter des coûts inacceptables sur le plan humain et monétaire tout en protégeant la sécurité du public et les droits des contrevenants. Lorsque je suis devenu solliciteur général, j'ai découvert à mon grand étonnement qu'il coûtait en moyenne plus de $40,000 par an garder un détenu dans un pénitencier alors qu'il ne coûte qu'un peu plus de $4,000 pour superviser un libéré sur parole dans la collectivité. En outre, nombreux sont ceux qui font valoir que plus un détenu passe de temps en prison, plus il a de difficultés à réintégrer la société.

Sur le plan correctionnel comme sur le plan financier il semble logique de faire un tri aussi efficace que possible. Les détenus qui ont les meilleures chances de réintégrer avec succès la société devraient pouvoir participer le plus rapidement possible à des programmes communautaires où ils auraient toute l'aide et toute la supervision dont ils ont besoin. Quant aux détenus qui risquent d'être dangereux, il faudrait les incarcérer sous bonne garde pendant toute la durée de leur peine. Ces mesures nous aideront à le faire de façon plus efficace que ce n'est le cas actuellement.

Certaines critiques du système correctionnel ont préconisé l'abolition pure et simple de la libération sous surveillance obligatoire en raison de son taux d'échec. Étant donné le coût exorbitant d'une telle mesure et le succès relatif du programme il est évident que cette option ne se justifie pas pour le moment. L'abolition de la libération sous surveillance obligatoire ou, autrement dit, l'élimination de la libération pour remise de peine augmenterait, en fait, du tiers la durée de la sentence pour tous les détenus qui purgent une peine d'une durée précise et qui ne sont pas libérés sur parole. Une approche aussi catégorique punirait indistinctement ceux qui le méritent et ceux qui ne le méritent pas. Elle toucherait chaque année à peu près 3,000 détenus dont la moitié respectent

actuellement de façon correcte un régime de surveillance obligatoire. En outre, monsieur le Président, cette option pourrait nous obliger à construire jusqu'à six nouveaux pénitenciers à 50 millions de dollars l'unité environ, sans compter les millions de dollars de frais de fonctionnement chaque année.

Ceux qui prétendent que ce coût serait justifié compte tenu de la protection offerte ne se rendent souvent pas compte que, sur les 50 p. 100 dont le régime de surveillance obligatoire est annulé, environ la moitié, soit 25 p. 100 du total, n'ont pas commis de nouvelle offense, mais ont simplement enfreint un statut. Dans ce cas-là, la révocation est une mesure préventive que prend la Commission des libérations conditionnelles pour éviter que la mauvaise pente sur laquelle s'engage le bénéficiaire de cette libération conditionnelle ne l'amène à commettre un crime. En fait, sur l'ensemble des détenus en surveillance obligatoire, 25 p. 100 commettent une nouvelle infraction avant d'avoir fini de purger leur peine, mais 2.7 p. 100 seulement commettent une infraction avec violence et 3.3 p. 100 commettent un vol qualifié, soit un total de 6.6 p. 100 si l'on réunit ces deux catégories.

• (1630)

Une approche aussi catégorique entraînerait des coûts et des inégalités disproportionnés par rapport aux avantages recueillis, et doit donc être écartée. A mon avis, les dispositions prévues par le projet de loi C-67 sont beaucoup plus sensées, puisqu'elles visent à identifier les détenus dont la société doit manifestement être protégée, et à mettre en place des mécanismes de protection pendant toute la durée légale possible sans toucher à la majorité de ceux que rien ne signale comme présentant un risque exceptionnel.

[*Français*]

Enfin, monsieur le Président, j'estime que les mesures que je viens d'exposer permettront de corriger certaines des lacunes les plus évidentes et les plus critiquées de l'actuel régime de libération sous surveillance obligatoire. Par ailleurs, elles ne porteront aucunement atteinte aux droits des détenus, pas plus qu'elles ne pénaliseront injustement les détenus qui ne présentent aucun risque évident de violence.

Elles offriront aux Canadiens une meilleure protection contre les délinquants dont il est permis de croire qu'ils présentent sans cesse un risque de violence et ce, sans engager ce qu'il en coûterait pour appliquer, sans discernement, des mesures rigoureuses à tous les détenus.

[*Traduction*]

C'est à mon avis un ensemble de mesures justes, rationnelles et équilibrées que je suis impatient de voir examiner en comité. Je préciserai aussi aujourd'hui, comme je l'ai fait hier à propos du projet de loi C-65, que certaines dispositions de ce projet de loi autorisent le Gouverneur en Conseil à promulguer des règlements. Là où cette disposition apparaîtra dans le projet de loi, je veillerai à faire proposer par le gouvernement une motion d'insertion de la formule magique «par décret» afin que ces règlements puissent être considérés comme textes réglementaires, publiés, et mis à la disposition du comité mixte permanent des Règlements et autres textes réglementaires. Divers représentants intéressés du public et groupes professionnels ont déjà fait auprès de moi des démarches constructives, et j'invite les députés à en faire autant, tout en leur demandant d'adopter le plus rapidement possible ce projet de loi bien nécessaire.

Quand je songe à mes propres responsabilités de ministre du Revenu national et à la déclaration des droits des contribuables canadiens dont le gouvernement a été le premier à prendre l'initiative, ainsi qu'aux mesures que nous avons prises pour que le texte de la Loi de l'impôt sur le revenu garantisse aux personnes innocentes d'être traitées avec décence et respect, je pense que tout cela est bien la preuve que le gouvernement et peut-être même tous les députés du parlement sont soucieux de garantir le plein respect des droits des personnes innocentes. Nous espérons poursuivre dans cette voie tant que je serai Solliciteur général, garantir que les droits des accusés soient dûment respectés, veiller à ce que nous reconnaissions qu'ils ont des droits, et à ce que les personnes qui sont incarcérées dans des institutions pénitentiaires soient aussi parfaitement respectées.

Mon collègue le député de Burnaby (M. Robinson) est présent à la Chambre. Je l'ai regardé avec intérêt dimanche quiter Mont Ste-Marie avec ses collègues à l'issue de leur réunion. La presse écrite et parlée a fait savoir que son parti reprendrait l'un de ses thèmes de la dernière campagne électorale—défendre les gens ordinaires. Je vous dirai, monsieur le Président, que c'est le devoir des deux côtés de la Chambre de défendre les gens ordinaires. Je tiens à préciser que je crois que le citoyen ordinaire est honnête, respectueux de la loi et innocent et qu'il mérite que le gouvernement défende pleinement ses droits.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je regrette d'interrompre le ministre, mais je crois vraiment important qu'il tienne compte des femmes dans ses propos. Peut-être devrait-il dire «il et elle».

Le président suppléant (M. Charest): La députée sait que son rappel au Règlement n'est pas fondé.

M. Beatty: Les députés de ce côté-ci de la Chambre respectent les droits des hommes et des femmes et reconnaissent qu'hommes et femmes sont honnêtes et respectueux de la loi. C'est justement pour le bien des hommes et des femmes honnêtes que nous présentons ce projet de loi. Nous croyons que le droit le plus fondamental de tout Canadien et de toute Canadienne—et l'importance de ce droit n'est nulle part plus manifeste que dans les cas de violence faite aux femmes—c'est d'être protégés contre les délits d'agression. Nous, des deux côtés de la Chambre, avons le devoir de défendre les Canadiens et Canadiennes ordinaires en veillant à ce que les droits des gens honnêtes et respectueux de la loi soient respectés et que ces gens soient à l'abri des délits d'agression. Voilà pourquoi les dispositions du projet de loi C-67 méritent l'appui de tous les partis représentés à la Chambre.

[*Français*]

Monsieur le Président, permettez-moi de parler maintenant du projet de loi C-68 intitulé: Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, la Loi sur les pénitenciers, la Loi sur les prisons et les maisons de correction et le Code criminel.

Contrairement aux propositions du projet de loi C-67, les modifications sont ici de pure forme et sont destinées à clarifier le calcul et l'administration des peines, ainsi qu'à faciliter le fonctionnement du Service correctionnel du Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et des établissements correctionnels provinciaux.

[*Traduction*]

Les dernières modifications importantes à avoir été apportées à la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, à la Loi sur les pénitenciers et à la Loi sur les prisons et les maisons de correction remontent à 1977. Il nous faut modifier ces lois pour y ajouter des éléments qu'on a oublié d'y insérer à ce moment-là, de même que pour tenir compte de circonstances et de problèmes nouveaux, de façon qu'elles soient claires, conséquentes et correctes.

Certaines des modifications inscrites au projet de loi C-68 ont déjà figuré, accompagnées de modifications plus substantielles, dans des projets de loi antérieurs qui n'ont pas été adoptés par le Parlement. Bien des modifications traduisent de vieilles préoccupations de gouvernements provinciaux auxquelles nous sommes heureux de pouvoir répondre. Toutes les modifications visent à corriger des omissions et des insuffisances des statuts de droit correctionnel, et favorisent l'exploitation efficace, ordonnée et juste des programmes correctionnels fédéraux et provinciaux.

Je voudrais signaler aux députés quelques-unes des modifications que nous proposons pour chacune de ces lois. En premier lieu, je vais parler de la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, qui prévoit le calcul des sentences dans les pénitenciers fédéraux, de même que la libération conditionnelle ou sous surveillance obligatoire. Depuis sa proclamation en 1959, cette loi a été modifiée à maintes reprises en raison de pressions immédiates ou d'incidents divers. Alors que la Commission se composait au début de cinq commissaires seulement, elle compte aujourd'hui une centaine de membres permanents ou temporaires; cantonnée à Ottawa, à l'origine, elle s'étend maintenant de Vancouver à Moncton; autrefois elle effectuait ses examens à l'aide de documents seulement, de nos jours elle a tout un appareil de procédures; alors qu'elle ne menait presque pas d'enquêtes judiciaires par le passé, son rôle est maintenant très chargé. Bien souvent, les autorités pénitentiaires se débrouillent de leur mieux devant une loi et des règlements inadéquats et désuets. Les modifications à la Loi sur la libération conditionnelle de détenus prévues dans le projet de loi C-68 ne concernent pas les problèmes à long terme qui font l'objet actuellement d'une étude en profondeur. Elles sont plutôt destinées à remédier à des difficultés urgentes parce qu'on les a trop longtemps laissées en suspens et, pour être d'ordre technique, elles n'en sont pas moins importantes.

Par-dessus tout, les dispositions du projet de loi C-68 concernant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus veulent que le calcul des sentences dans les pénitenciers fédéraux respecte l'intention qu'avaient les juges en les prononçant. A l'origine, l'article 14 de la loi devait faciliter aux autorités correctionnelles l'application des sentences. Notre proposition va dans le même sens, en supposant que les diverses périodes d'emprisonnement imposées lors d'un même jugement ou à l'occasion de séances distinctes, qui entraîneraient des échéances différentes pour l'admissibilité du détenu à sa libération conditionnelle ou sa remise en liberté, ne constituent qu'une seule sentence, de telle sorte qu'il n'existe plus qu'une échéance pour son admissibilité à la libération conditionnelle et une autre pour sa remise en liberté. Je tiens à souligner que cette supposition ne modifie en rien la durée des sentences imposées par les tribunaux.

M. Robinson: Expliquez-vous.

M. Beatty: Je m'attendais à cette demande de la part de mon collègue et je m'y suis préparé. Nous voulons par cette mesure éviter les cas comme celui-ci, où une personne a été condamnée à deux peines d'emprisonnement pour deux délits différents. A cause d'une certaine faille dans la loi, les tribunaux ont constaté qu'après avoir purgé sa première peine, le détenu aurait droit à une libération conditionnelle avant d'être incarcéré à nouveau pour remplir sa deuxième sentence. C'était une disposition absurde. Même si c'est un problème qui ne s'est pas présenté souvent au Canada, nous avons estimé qu'il fallait s'en occuper, afin qu'une personne ne soit pas libérée, du fait d'un détail technique de la loi, entre deux peines de prison pour des délits que se sont déjà produits, pour lesquels elle a été jugée par les tribunaux et a été condamnée à la prison. Mon collègue désire-t-il d'autres explications?

M. Robinson: Non.

M. Beatty: C'est peut-être tout ce je puis dire là-dessus, de toute façon.

La peine unique qui en résulte commence le premier jour où l'une des deux aurait commencé et se termine le dernier jour de celle qui se termine la dernière.

Même si l'article 14 a été très utile à l'administration, dans la majorité des cas, son libellé contient certaines lacunes qui, comme je l'ai déjà dit, en limitent l'application et empêchent les autorités pénitentiaires de faire appliquer convenablement et totalement les peines imposées par les tribunaux.

• (1640)

Ainsi, en vertu de l'actuel article 14, un juge a pu condamner un prévenu à une peine de prison assez longue, pour s'apercevoir qu'il a immédiatement le droit d'être libéré sur parole, et qu'il l'est, en raison de la combinaison des deux condamnations, l'ancienne et la nouvelle. Cette anomalie inquiète beaucoup le public et les autorités pénitentiaires et le but des modifications contenues dans le projet de loi C-68 est justement de corriger ces effets anormaux du calcul des peines.

Nous en arrivons maintenant aux articles réellement importants du projet de loi. Je sais que mon collègue, le député de Burnaby, va être suspendu à mes lèvres.

Les autres modifications à la Loi sur la libération conditionnelle ne combleront pas de lacunes puisqu'elles visent à éliminer des redondances et des dispositions désuètes. C'est ainsi que disparaît la définition de «magistrat». Le passage qui se rattachait à cette définition a déjà été abrogé. D'autre part, des dispositions de la Loi sur les pénitenciers seront transférées à la Loi sur la libération conditionnelle de sorte que toutes les questions relevant de la Commission nationale des libérations conditionnelles seront consignées dans une seule loi.

Quelques amendements visent à faciliter les activités courantes de la Commission en précisant certaines dispositions de la Loi sur la libération conditionnelle. Par exemple, les amendements à l'article 3 précisent comment le comité exécutif peut se prononcer à l'occasion d'auditions ou d'examens de cas. D'autres amendements permettront de réglementer certaines questions, alors que la loi actuelle ne renferme qu'une disposition générale autorisant l'adoption de règlements. A certains moments cette autorité peut être contestée.

Modifications au Code criminel

Le deuxième groupe d'amendements du projet C-68 concerne la loi sur les pénitenciers laquelle réglemente l'administration des pénitenciers fédéraux. Ici encore ces amendements ne comportent pas de changements majeurs, visant plutôt à corriger certains problèmes techniques connus depuis longtemps.

Je sais que mon collègue de Burnaby était mortifié par l'appellation Service canadien des pénitenciers. Désormais, l'appellation sera Service correctionnel du Canada. Cette nouvelle appellation tient compte de la fusion du Service canadien des pénitenciers et du Service national de libération conditionnelle. La fusion a eu lieu il y a huit ans. Cette modification que le député réclame à cor et à cri depuis longtemps, rend officielle l'appellation Service correctionnel du Canada déjà en usage depuis 1977.

De même, un autre amendement fera de tous les fonctionnaires et employés du Service des «agents». La Loi sur les pénitenciers de 1960 parlait de deux catégories d'employés dans ce service, mais au fil des ans, les critères qui permettaient de les distinguer ont complètement disparu. Par conséquent, cet amendement dissipera maintenant toute la confusion qui règnait chaque fois qu'on faisait allusion aux deux catégories en question.

Un autre amendement afférent restreindra le statut d'agent de la paix aux seuls membres du service désignés par le commissaire. Aux termes de la loi actuelle, tous les agents de ce service sont automatiquement désignés comme agents de la paix. Nous considérons qu'une disposition aussi radicale est inutile et qu'elle sera parfois improductive pour les agents du Service correctionnel qui s'occupent de réhabilitation et non pas strictement de la garde des détenus.

Ces amendements ont pour but d'améliorer le fonctionnement du Service correctionnel du Canada, mais il en existe d'autres qui intéressent davantage les détenus puisqu'ils favoriseront leur réinsertion dans la société. Tout un article sera ajouté à la loi pour permettre à un détenu ayant obtenu une libération conditionnelle ou placé sous surveillance judiciaire de loger, sur demande, au pénitencier même pendant quelque temps. On trouve que c'est une mesure souhaitable, surtout les premiers temps alors qu'un détenu pourrait éprouver des difficultés lorsqu'il jouit d'une libération conditionnelle. Elle lui permettrait de souffler un peu, car la réinsertion brutale dans la société pourrait l'obliger à opter pour des solutions guère constructives.

[*Français*]

Monsieur le Président, en troisième lieu, le projet de Loi C-68 propose plusieurs modifications à la Loi sur les prisons et les maisons de correction. Cette loi fédérale porte sur des questions d'administration des peines qui concernent les détenus des établissements correctionnels provinciaux. Il y a d'importantes relations entre les compétences fédérale et provinciale au sujet de l'application des programmes correctionnels, et je suis heureux de l'excellent esprit de collaboration qui existe avec les gouvernements provinciaux au niveau opérationnel, lorsqu'il y a interaction entre les établissements et les programmes de probation et de libération conditionnelle.

Nous avons également de nombreuses entreprises communes avec les provinces, avec lesquelles nous travaillons par ailleurs en étroite collaboration dans des domaines tels que la prévention du crime et les services d'aide aux victimes d'actes criminels.

[*Traduction*]

A cet égard, le projet de loi C-68 renferme des modifications à la Loi sur les prisons et les maisons de correction en vue de satisfaire diverses demandes des provinces, dont certaines remontent à de nombreuses années. Dans les mois à venir. Nous examinerons également d'autres propositions de modification à cette loi. Au cours de cet exercice, nous nous efforcerons de restreindre au maximum toute ingérence inutile dans les services correctionnels provinciaux, tout en prenant des mesures qui nous sont mutuellement bénéfiques.

A titre d'exemple des modifications proposées dans le projet de loi C-68 à cet égard, les autorités correctionnelles provinciales ont demandé que la loi donne une définition plus précise du statut des détenus durant leur séjour provisoire hors des institutions correctionnelles. Cette disposition s'appliquerait, par exemple, aux détenus affectés à un travail en dehors de l'établissement ou aux détenus qui ont besoin d'un traitement médical d'urgence en milieu hospitalier. Par conséquent, nous proposons un nouvel article dans la loi en vue de préciser que ces personnes sont en détention aux fins de cette loi et de toute autre loi du Parlement.

Certaines modifications à cette loi portent précisément sur la terminologie. Par exemple, l'emploi des termes «règles» et «règlements» sera uniformisé dans toute la loi. L'abrogation des dispositions désuètes relatives aux suppressions de remise obligatoire reflètera les modifications précédentes apportées à la loi depuis 1978.

En vertu d'une modification à l'article 10 de la loi, le libellé de l'article sera modifié conformément à la terminologie et aux dispositions relatives à l'âge de la Loi sur les jeunes délinquants. Les dispositions selon lesquelles les jeunes doivent être détenus séparément des adultes dans les institutions provinciales seront également uniformisées avec celles de la Loi sur les jeunes délinquants.

Quatrièmement, une modification sera apportée au Code criminel à la suite de la modification à la Loi sur les pénitenciers concernant la désignation restreinte de certains membres comme agents de la paix.

Pour conclure, monsieur le Président, les modifications proposées apportent certains éclaircissements et changements qui s'imposaient depuis longtemps dans les lois en question. Si la Chambre les adopte rapidement, elle facilitera l'administration juste et efficace des services correctionnels au niveau fédéral et provincial.

Ces deux projets de loi représentent un important début dans les efforts du gouvernement en vue de rationaliser et de moderniser les programmes des services correctionnels. Ils visent à répondre à certains des problèmes les plus apparents et les plus urgents. Je suis convaincu qu'ils permettront d'améliorer le système en vigueur et de créer un environnement plus sûr pour tous les Canadiens.

Je remercie mes collègues de leur attention au cours de mon exposé. Je suis impatient d'entendre leurs observations et de connaître leurs avis et ceux des parties intéressées à l'étape du comité.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat de ces deux projets de loi, C-67 et C-68, qui ont été groupés. Je commencerai par parler des objectifs sous-jacents de ces deux mesures que le ministre a exposés. Je me concentrerai d'ailleurs sur le projet de loi C-67. Même si un certain nombre des questions que le ministre a abordées dans son savant exposé sur le projet de loi C-68 étaient de toute évidence d'une extrême importance, je crois que les questions soulevées par le projet de loi C-67 sont tellement fondamentales dans le système judiciaire que j'ai l'intention de concentrer mes observations sur ce dernier.

Je passerai d'abord brièvement en revue les objectifs fondamentaux du projet de loi C-67, monsieur le Président. Je me propose ensuite de retracer l'historique du régime de liberté sous surveillance obligatoire, ce qui a amené la pratique de cette forme de mise en liberté, quels en ont été les résultats dans la pratique, pour ensuite parler brièvement de certaines des études qui ont été effectuées sur l'efficacité de cette forme de mise en liberté, et enfin des inquiétudes exprimées par les citoyens et par les prisonniers. Je passerai ensuite aux changements proposés par le ministre au régime de liberté sous surveillance obligatoire. Il y a en fait deux éléments principaux de changement touchant ce que l'on a appelé le syndrome de la porte-tambour, mais qui ont également pour effet d'institutionnaliser un système appelé réarrestation immédiate.

Je parlerai de certains problèmes très graves que nous, de notre parti, discernons dans les propositions du ministre sur ces points. J'exposerai en détail les inquiétudes que nous inspirent ces propositions. Enfin, dans le temps qui me restera, j'espère pouvoir parler des solutions de rechange que nous, du Nouveau parti démocratique, préconisons pour répondre à ce qui nous paraît une préoccupation bien légitime et bien réelle des citoyens devant la violence, et notamment à l'égard des victimes de crime qui sont trop souvent négligées dans notre système judiciaire.

Je le répète, le projet de loi à l'étude se propose, comme l'a clairement expliqué le ministre, de calmer les inquiétudes des citoyens à l'égard du syndrome de la porte-tambour, c'est-à-dire le fait que des prisonniers en liberté sous surveillance obligatoire voient leur liberté sous surveillance obligatoire annulée, sont ramenés en prison, y restent un certain temps, puis en ressortent pour voir leur liberté sous surveillance obligatoire annulée de nouveau, reintégrer la prison, et ainsi de suite. Le premier objectif de ce projet de loi est de mettre un terme à cette situation et de s'assurer, lorsque la surveillance obligatoire est annulée, qu'il n'y aura aucune autre remise de peine. Le second et très important objectif de cette mesure réside dans la disposition qui, dans les faits, donnera à la Commission nationale des libérations conditionnelles le pouvoir absolu de décider que certains détenus admissibles à la surveillance obligatoire ne pourront en bénéficier et devront purger leur peine jusqu'au bout.

• (1650)

Je suppose qu'on peut se demander ce que nous reprochons à ces dispositions qui, en apparence, semblent répondre aux attentes de la collectivité. Et bien, selon moi, loin de répondre véritablement aux attentes des gens, le projet de loi ne fait que leur donner l'illusion d'une plus grande sécurité alors qu'il aura précisément l'effet contraire. Je ne parle pas qu'à titre personnel et au nom des députés de mon caucus. Je crois qu'il est juste de dire que c'est pratiquement l'opinion unanime des intéressés au sein du système judiciaire et du service correctionnel si ce n'est, je dois l'ajouter, de la police. Sauf erreur, l'Association canadienne des chefs de police a été la seule à prôner des mesures aussi radicales. Tous les autres intéressés, particulièrement ceux s'occupant d'assistance aux détenus libérés, notamment la John Howard Society, l'Association canadienne pour la prévention du crime, l'Elizabeth Fry Society et le reste, ont condamné la méthode employée.

Pourquoi? Parce qu'au lieu de réduire le nombre de crimes violents dans la collectivité, la méthode choisie par le gouvernement aura l'effet contraire et accroîtra le danger pour ces hommes et ces femmes innocents dont le solliciteur général (M. Beatty) a parlé tout à l'heure. Ces propositions entraîneront une augmentation marquée de la population carcérale dans les pénitenciers fédéraux au moment même où il y a déjà d'énormes problèmes de surpopulation. Non seulement la tension croîtra au sein des pénitenciers, ce qui rendra la tâche des gardes beaucoup plus difficile et entraînera un accroissement de la violence entre prisonniers et envers ceux qui travaillent dans ces institutions, mais il s'ensuivra également une augmentation importante des coûts pour le contribuable. J'aurais cru que le gouvernement aurait examiné sa proposition de plus près avant de recommander au Parlement un programme qui aura pour effet d'accroître de façon sensible le coût de fonctionnement des pénitenciers fédéraux. Mon ami le solliciteur général a déjà fait remarquer qu'il en coûte environ $40,000 par année pour garder un prisonnier à l'intérieur du système fédéral. Chaque nouvelle cellule coûte en effet autour de $120,000 à construire. Il faut comparer ces sommes aux $3,000 ou $3,500 par année des services post-institutionnels.

J'ai parlé des préoccupations en ce qui concerne le danger accru que court la population, la recrudescence des actes de violence, le surpeuplement et la forte hausse du budget des pénitenciers. Je signale aussi que cette proposition va faire perdre aux détenus du système pénitentiaire fédéral une partie de leur motivation à bien se conduire. Elle supprime en fait une bonne partie de la réduction de peine méritée. Pratiquement, un climat d'insécurité va s'installer dans les établissements. C'est pour cette raison que les directeurs de prison ont rejeté une proposition comme celle que le solliciteur général soumet au Parlement. Les vues des directeurs de prison à cet égard, de ceux qui sont aux premières lignes, pour ainsi dire, méritent une très sérieuse considération. Il faut absolument les inviter à comparaître devant le comité législatif qui étudiera la question.

Enfin, le projet de loi causera une grave injustice aux détenus et à ceux qui purgent leur peine hors de murs de la prison. Bien qu'il soit mal vu de parler d'injustices envers ces personnes, il faut se rappeler ce que Winston Churchill a dit il y a des dizaines d'années. Il a dit, essentiellement, que le degré de civilisation d'une société ne se mesure pas à la façon dont elle traite son élite ou les privilégiés, mais à la façon dont elle traite ses pauvres, ses opprimés et, surtout ses prisonniers.

A la lumière des préoccupations que je viens d'exprimer, je voudrais examiner les propositions du gouvernement. Le projet de loi produit deux effets principaux. Premièrement, il autoriserait la Commission nationale des libérations conditionnelles à refuser la mise en liberté sous surveillance obligatoire à de grands criminels qui sont considérés comme une menace pour la société. Dans l'état actuel des choses, la mise en liberté sous surveillance obligatoire est automatique pourvu que le prisonnier ou la prisonnière ait eu une conduite exemplaire pendant son incarcération. Aux deux tiers de la peine d'emprisonnement, la mise en liberté sous surveillance obligatoire est accordée automatiquement. Le projet de loi supprimerait cette disposition et laisserait la Commission nationale des libérations conditionnelles essayer de prédire le comportement futur et les actes de violence.

En sollicitant ce nouveau pouvoir du Parlement, le gouvernement et le solliciteur général devraient fournir les preuves sur lesquelles ils se fondent pour dire qu'il est possible de prédire les actes de violence. Sans ces preuves, sans rien pour prouver qu'une commission nationale des libérations conditionnelles ou un organisme quasi-judiciaire peut effectivement, après avoir étudié le cas d'un détenu ou d'une détenue et ses antécédents, prédire son comportement violent, évidemment l'argumentation du gouvernement s'effondre. Je signale au solliciteur général qu'aucune étude, non pas seulement au Canada, mais nulle part ailleurs dans le monde, n'a démontré qu'il était possible de prédire la violence de cette façon. A ce sujet, l'ancien solliciteur général libéral avait commandé une étude très complète sur la surveillance obligatoire. Un comité présidé par M^me^ Joan Nuffield a préparé et présenté au gouvernement un rapport en novembre 1980. On y déconseillait nettement toute mesure exigeant de prédire le potentiel de violence. Après une analyse approfondie des faits et des études de recherche, les auteurs du rapport ont constaté que rien ne prouvait que la chose était faisable.

Mais il existe une autre préoccupation plus fondamentale que celle dont je viens de faire état. Si ce projet de loi permet de maintenir derrière les barreaux ces détenus que l'on estime avoir un potentiel de violence, on oublie que ceux-ci ne resteront pas enfermés indéfiniment. En fait, dans bien des cas, ils seront libérés à la fin de leur sentence, et ils seront plus amers et plus agressifs, n'ayant bénéficié d'aucune aide pour qu'ils cessent de présenter un danger pour la société. Leur libération ne se fera pas de façon progressive et ne sera pas assortie d'une certaine forme d'aide; ils passeront directement de la prison, et dans certains cas d'une prison à sécurité maximale, à la rue. J'y vois là un danger beaucoup plus grave pour nos collectivités que ne le permet l'actuel système.

Comme il est dix-sept heures, je compte poursuivre demain en exposant certaines des graves réserves que nous entretenons au sujet de ce projet de loi.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION CONCERNANT L'UTILISATION DES MÉTHODES D'AVORTEMENT

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake) propose: Que le projet de loi C-226, tendant à modifier le Code criminel (avortement), soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre au nom d'un grand nombre de mes commettants de la circonscription de The Battlefords-Meadow Lake dans le nord-ouest de la Saskatchewan, ainsi que d'un grand nombre de mes amis de toutes les régions du Canada afin de traiter de l'avortement dans notre société. Cette pénible question, source de division et de controverse, a marqué nombre de Canadiens. Elle est chargée d'émotion et partage les opinions. Elle fait souvent s'affronter les opinions les plus extrêmes. Par ailleurs, à cause de l'avortement, au moins 65,000 êtres humains par année ne voient jamais le jour au Canada; d'après les chiffres les plus récents, il s'agirait plutôt de 80,000. Autrement dit, on pratique au Canada chaque semaine 1,500 avortements.

Quoi qu'on puisse en penser, l'avortement marque profondément la vie des Canadiens, tant ceux d'aujourd'hui que de demain. C'est vraisemblablement l'un des combats les plus importants et les plus graves que nous devions mener.

L'avortement comporte des incidences médicales, morales, juridiques et théologiques qui touchent tous les aspects de l'existence humaine. C'est avant tout une question politique que le Parlement doit trancher. J'espère qu'au cours de cette heure réservée aux initiatives parlementaires, les députés pourront exprimer librement leur avis d'une façon constructive sans se soucier de leur allégeance politique. Voilà pourquoi j'ai présenté le projet de loi C-226.

Que propose ce projet de loi? A l'heure actuelle, en conformité de l'article 251(4), l'avortement est illégal sauf lorsque la vie ou la santé de la mère est en péril ou risque de l'être. Or, le projet de loi C-226 propose de modifier cet article en retranchant les mots «ou la santé». Cela rendrait l'avortement moins accessible. J'espère que nous pourrons discuter cette question au cours de l'heure qui vient et que je pourrai vous dire pourquoi, à mon avis, nous devrions modifier le Code criminel pour rendre l'avortement d'accès moins facile.

Le Canada avait adopté une loi concernant l'avortement bien avant la Confédération. En 1803, en effet, la loi qui est devenue le Code criminel interdisait l'avortement. Cette loi remontait à 1603, l'année où le Parlement britannique a codifié des conventions établies depuis des siècles, conventions qui établissaient que l'avortement est illégal et immoral, et que la société ne devait pas l'accepter.

Pour l'essentiel, l'article 251 du Code criminel est demeuré inchangé pendant toutes ces années. Il l'est demeuré jusqu'en 1969. Cette année-là, le Parlement l'a modifié en ajoutant trois alinéas. Ceux-ci prévoyaient certaines exceptions au caractère illégal de l'avortement. L'avortement est demeuré illégal à la suite des modifications apportées en 1969, mais il était autorisé lorsqu'effectué par un médecin qualifié, dans un hôpital accrédité, après avoir été dûment approuvé par un comité de l'avortement thérapeutique de cet hôpital. Pour que le certificat soit approuvé, il fallait prouver au comité de l'avortement thérapeutique que la continuation de la grossesse mettrait probablement en danger la vie ou la santé de la mère.

Le bill C-226 propose de modifier la partie de cet article où il est question du risque que court la santé de la mère. Qu'entend-on par la santé? La plupart d'entre nous interpréteraient le terme «santé» dans un sens littéral, considérant qu'il s'agit d'une sensation de bien-être physique. Si l'on adoptait l'interprétation de santé physique, il serait facile de voir si un avortement est acceptable ou inadmissible. On a toutefois interprété la santé de nombreuses façons différentes.

Le comité de la santé et du bien-être a étudié les modifications relatives aux mesures législatives sur l'avortement en 1969, mais il avait commencé à tenir des audiences sur les modifications proposées en 1967. Je n'étais pas député mais j'ai constaté que le 13 mars 1968, le comité permanent de la santé et du bien-être a présenté un rapport au Parlement. On se questionnait alors au sujet de la signification du terme «santé». Un passage du rapport du comité dit ceci:

> On s'est beaucoup questionné au sujet de la définition de la santé dans les modifications proposées et dans le rapport provisoire du comité . . . le comité trouve qu'un simple amendement au projet de loi devrait préciser qu'il faut que la santé de la mère soit de toute évidence sérieusement et directement compromise.

Le comité craignait à l'époque que l'on puisse interpréter le terme «santé» de la même façon que l'Organisation mondiale de la santé et cette crainte s'est confirmée par la suite dans le domaine juridique et médical. Voici la définition de l'OMS:

> La santé est un état de bien-être physique, mental et social total et pas simplement l'absence de maladie ou d'infirmité.

Selon cette définition, le sens du terme santé est devenu une description assez ambiguë de ce que bon nombre d'entre nous considèrent comme la santé physique. En donnant un sens aussi large à ce terme, et notamment en englobant le bien-être social, on facilitait l'avortement. Si l'on considérait que la santé était une sensation de bien-être et que l'on puisse prouver formellement que ce bien-être était compromis à un comité de l'avortement thérapeutique, ce comité pouvait l'accepter.

La commission Badgley a abordé le sujet des comités de l'avortement thérapeutique. Les témoignages recueillis par la Commission Badgley ont fait apparaître que jusqu'à 80 p. 100 des avortements étaient approuvés pour des raisons autres que des raisons de santé physique. Cette ambiguïté permet manifestement maintenant l'autorisation chaque année d'un nombre inadmissible d'avortements.

Combien au juste d'avortements sont pratiqués au Canada, et combien au juste sont pratiqués au nom de cette ambiguë raison de «santé»? Il est évidemment difficile d'évaluer statistiquement le nombre de ceux qui sont autorisés en vertu d'une interprétation de la notion de santé, mais je pense que l'on peut se reporter à l'ensemble des statistiques. La Commission Badgley, grâce à son système d'enquêtes et d'établissements de moyenne, a déterminé qu'avant 1969, on pratiquait moins de 10,000 avortements par an au Canada. Après les modifications de 1969 et l'inclusion de la notion controversée de «santé», on a enregistré en 1982, d'après le recensement de cette année-là, 66,400 avortements. C'est un chiffre légèrement inférieur à ceux de la fin et du milieu des années 70, mais en moyenne c'est plus de 65,000 avortements qui sont pratiqués chaque année. Dans certains milieux, on estime que si l'on tient compte du nombre total d'avortements thérapeutiques pratiqués cette année dans les hôpitaux canadiens, on approcherait du chiffre de 80,000. Autrement dit, chaque jour où les Canadiens vont au travail, près de 400 grossesses sont interrompues.

Était-ce là l'intention des politiciens en 1969? Le ministre de la Justice de l'époque, qui est devenu aujourd'hui le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) est à tous égards un homme très honorable. Le premier ministre de l'époque avait toute la considération des députés de la Chambre. Le chef de l'opposition officielle, qui était le ministre de la Justice à cette époque-là, n'avait certainement pas l'intention de permettre, grâce à une formulation ambiguë, l'adoption d'une loi autorisant une multiplication par 6 ou par 7 du nombre des avortements, d'une loi qui est en quelque sorte devenue une échappatoire.

Aussi bien au comité que dans les délibérations de la Chambre des communes, de nombreux politiciens se sont imaginé qu'en définissant la vie ou la santé, ils se contentaient de légaliser quelque centaines d'avortements qui avaient lieu de toute façon. Un grand nombre de ces parlementaires ont considéré qu'il s'agissait de raisons médicales sérieuses et qu'en inscrivant les mots «ou de santé» dans la loi ils ne faisaient qu'entériner ce qui se passait déjà depuis un certain temps.

• (1710)

Il faudrait également tenir compte de l'époque. Entre 1967 et 1969, au cours du débat sur l'avortement, on faisait surtout valoir que les droits des femmes étaient en opposition avec les droits d'une masse de cellules non différenciées. Tel était le principal argument invoqué. Par la suite, nous avons constaté que les termes de l'argument et son importance ont quelque peu évolué au cours des années ultérieures.

Les parlementaires ont-ils été suffisamment sagaces en 1969? Ont-ils pensé qu'en modifiant cette loi, en fait, ils ouvriraient la porte aux avortements en nombre? Récemment, un éminent collègue, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), qui était ici en 1969, a pris la parole devant une assemblée, ici à Ottawa. Dans son discours, il a déclaré à propos de 1969 et je cite:

Sommes-nous prêts à reconnaître que nos lois doivent accorder la même valeur intrinsèque à la vie de chaque être humain, quel que soit son stade de développement ou sa condition?

Il a ajouté:

Ce problème a certainement tourmenté tous les députés. La Chambre a, dans sa grande sagesse collective, adopté une loi. Elle n'est pas parfaite et elle n'a pas fonctionné parfaitement. Personne n'en est totalement satisfait.

Comme d'autres que moi le diront certainement, le problème de l'avortement soulève des questions bien distinctes, mais reliées les unes aux autres. Je voudrais en aborder brièvement trois. La première est la viabilité du fœtus, autrement dit il s'agit de savoir quand commence la vie. La deuxième est la liberté de choix. La troisième est le suivant: tout enfant doit être désiré. C'est ce que j'appelle la théorie de la naissance désirée.

Pour ce qui est de la viabilité du fœtus, la perception et la réalité de cette question a sans doute évolué considérablement depuis les années 67 à 69 avec les progrès de la recherche médicale et scientifique. On se souviendra des paroles de Bernard Nathenson, un médecin américain qui a été l'un des fondateurs de la National Abortion Rights Action League, de New York et qui est devenu l'un des détracteurs de l'avortement après en avoir réalisé un certain nombre, étant même l'un des chefs de file du corps médical dans ce domaine. Le docteur Nathenson a parlé de ce qui a marqué le tournant de sa pensée. Il s'agit de l'avènement de la foetologie. En fœtologie, les médecins peuvent accomplir des opérations chirurgicales et faire des interventions médicales sur un enfant qui est encore un fœtus, qui n'est pas encore né juridiquement, qui est toujours dans le ventre de sa mère. Le docteur Nathenson a parlé, souvent de façon très émouvante, des grands hôpitaux où il pratiquait des avortements et où il y avait, à un étage, des médecins spécialistes en fœtologie qui faisaient de la recherche et des traitements sur des enfants encore dans le ventre de leur mère tandis qu'à l'étage en-dessous, le docteur Nathenson et ses collègues pratiquaient des avortements sur des fœtus qui en étaient au même stade de développement.

En une seule année, 30 bébés ont été soulagés de pressions hydrocéphaliques causées par une accumulation d'eau à la base du cerveau. Cette chirurgie est effectuée à l'intérieur de l'utérus, dans les entrailles de la mère. Songeons également à une technique médicale qui existe depuis des années: les transfusions sanguines intra-utérines.

Pour connaître les débuts de la vie dans le sein de la mère, il faut consulter les progrès de la génétique et les travaux sur la gestation. Nous savons qu'il existe des systèmes distincts de chromosomes et de gènes. Les découvertes médicales démontrent que la question de la vie même n'est plus un domaine aussi compliqué et aussi vaste qu'il apparaissait en 1969.

Je voudrais maintenant parler de la liberté de choix. Si nous considérons la vie essentiellement comme un éventail de choix, comportant certaines contraintes, il saute aux yeux que nous aimerions tous choisir ce qui nous convient. La plus ancienne théorie à ce sujet nous vient d'un juriste anglais qui a parlé de notre liberté de mouvement, de notre droit de balancer notre bras à notre guise, par exemple. Nous avons tous indiscutablement le droit de balancer le bras, mais ce droit s'arrête où celui de notre voisin commence, à savoir que nous ne pouvons pas lui balancer notre poing sur le nez. Bref, nos droits et libertés finissent dès qu'ils empiètent sur ceux des autres. Voilà la limite de la liberté de mouvement ou de la liberté de choix. Et c'est encore plus évident quand la vie est en jeu: il ne faut absolument pas que le droit des uns empiète sur celui des autres.

Étant donné que ce genre d'argument part d'un sentiment sincère, je voudrais, en troisième lieu, parler brièvement du désir d'avoir un enfant. Un groupe fort bien vu au Canada a pour devise, en matière de planification et de régulation des naissances, «Tout enfant doit être désiré». Cela part, certes, d'un bon sentiment. Mais pareil principe ne laisse de troubler l'esprit quand on songe aux enfants qui ne sont pas désirés. Pour bien des membres de la société, les femmes ont été des indésirables, et nous comprenons tous les grands efforts et tous les progrès qu'il leur reste à faire avant d'atteindre à une véritable égalité. Nous constatons le caractère exploiteur de la violence conjugale, de la pornographie, des abus dont les femmes sont victimes, tout cela parce qu'aux yeux de certains elles sont plus indésirables que d'autres. Dans l'Amérique postcoloniale, les noirs étaient considérés comme indésirables, et cela a justifié l'esclavage. En Europe, il y a 45 ans, les Juifs étaient des indésirables aux yeux des Nazis, et cela a justifié le génocide. C'est pourquoi je mets les députés en garde contre la théorie des personnes indésirables.

Si nous supprimons de l'article 251 du Code criminel la disposition concernant la santé en n'y laissant que le danger pour la vie de la mère comme critère justifiant l'avortement, est-ce acceptable? Je le crois parce que le danger pour la vie est directement lié à la question de la santé physique. Si la santé d'une personne est compromise au point où sa vie même est en danger, l'avortement devrait alors être autorisé à mon avis. A cet égard, en se contentant de laisser la disposition relative au danger pour la vie, on respecte le sens et l'interprétation initiales de la santé physique et on se préoccupe évidemment de protéger la vie de la personne adulte. Si l'on peut se prévaloir d'une loi pour enlever un fœtus vivant et sain d'une femme dont la vie est en danger, les médecins peuvent s'efforcer de sauver les deux personnes comme personnes indépendantes. Dans le cas où le fœtus ne survit pas, il y a bien eu exercice des droits, et c'est celui du droit à la vie d'un adulte dont la vie était en danger qui a prévalu.

Il est nécessaire d'apporter des éclaircissements dans la loi actuelle sur l'avortement, d'en raffiner les définitions et de les étoffer davantage. A l'occasion du débat d'aujourd'hui, je crois pouvoir dire au nom de tous les députés de tous les partis représentés à la Chambre que nous avons des divergences d'opinions. Bien des députés sont d'accord avec mon projet de modification. Certains préconisent une modification encore plus restrictive à la loi actuelle sur l'avortement. D'un autre côté, beaucoup de mes collègues ne sont pas d'accord avec mon projet de modification. Ils préconisent de légaliser complètement l'avortement. Je n'ai l'intention de polariser davantage ni l'opinion publique ni celle de la Chambre. En outre, je ne tiens pas à raviver les émotions ou échauffer les tempéraments de ceux qui siègent au Parlement. Toutefois, il est évident que nous devons nous pencher sur cette question.

Je demande aujourd'hui aux députés de bien réfléchir, non pas tant aux particularités de ce projet de loi qu'à l'insuffisance de notre loi actuelle en matière d'avortement. Si l'on étouffe ce projet de loi, ce qui signifie dans le langage parlementaire que quelqu'un parlera jusqu'à la fin de l'heure et que le projet de loi sera alors relégué à la fin du *Feuilleton*—et j'espère que ce quelqu'un ne sera pas de mon parti, quoique je

sache cela tout à fait possible—il est alors fort probable qu'on n'entende plus parler de cette affaire au Parlement. Je demande à tous les députés d'en appeler à leur conscience avant de décider d'étouffer ce projet de loi. Je demande que ce projet de loi soit renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Et si un député trouvait que le projet de loi ne va pas assez loin ou qu'il devrait aller plus loin, c'est devant ce comité que la loi actuelle et cette question importante pourraient être examinées en profondeur.

• (1720)

Bref, monsieur le Président, les opinions et les points de vue diffèrent certes, mais seuls les députés peuvent régler cette question de la plus haute importance. En ne faisant rien, nous ne rendons service à personne. En maintenant le *statu quo*, nous permettons qu'un nombre inacceptable d'avortements continuent d'être pratiqués tous les jours au Canada. Ne pas s'attaquer à cette question, c'est ne rien faire pour empêcher que l'on détruise des vies. Tous les députés feraient bien de s'en souvenir.

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, c'est volontiers que je prends la parole pour dire ce que je pense du projet de loi qu'a présenté mon très distingué collègue. Il se souviendra sans doute qu'il y a quelques mois, plus précisément en mars dernier, j'ai présenté moi-même une motion non pas semblable, mais qui traitait aussi de l'avortement. J'ai déclaré à ce moment-là qu'à mon avis l'heure réservée aux initiatives parlementaires ne convenait pas pour discuter d'une question aussi complexe et qui divise l'opinion des Canadiens. Je dirai donc à mon collègue que, si importante que soit cette question pour les Canadiens, le moment est mal choisi pour en discuter.

Encore une fois, j'exhorte mes collègues à se souvenir que quoi qu'ils puissent penser de l'avortement, qu'ils estiment nécessaire d'en faciliter l'accès aux femmes ou, au contraire, comme le voudrait le député, de le restreindre, nous avons le devoir, en tant que parlementaires, de nous assurer que les Canadiennes soient bien renseignées et conseillées en matière de planification familiale. Nous devons les convaincre qu'il vaut mieux prévenir les grossesses que chercher par la suite à les interrompre.

Les députés de tous les partis conviendront avec moi, j'en suis certaine, que nous n'avons pas vraiment examiné cette question à fond. Comme je l'ai dit en mars dernier, je sais par expérience que beaucoup de jeunes Canadiennes ne comprennent pas vraiment toutes les implications de la sexualité et de la grossesse. Elles se retrouvent enceintes alors qu'il leur serait extrêmement difficile de mener l'enfant à terme et elles souhaitent se faire avorter. Je pense que si nous mettions encore davantage l'accent sur l'éducation dans les écoles, dans les foyers et dans d'autres institutions sociales, et si nous encouragions les groupes au sein de notre société qui dispensent cette éducation, notre situation serait infiniment meilleure.

Je ne saurais appuyer le projet de loi de mon honorable ami et collègue. Je sais que nous sommes d'accord dans bien des domaines, mais en matière d'avortement, comme il l'a dit lui-même, les opinions diffèrent même au sein de notre propre parti. Je suis en désaccord avec lui sur plusieurs points. D'abord, eu égard à la justice et, ensuite, sur ce que pensent les Canadiens de cette question. En premier lieu, mon collègue voudrait modifier le Code criminel afin de priver les femmes du droit à l'avortement dans les cas où la santé de la mère est en péril, limitant ainsi leurs droits à l'avortement dans le cas où leur vie elle-même est en péril. Je pense aux situations qui se sont produites il y a un certain temps, avant la libéralisation de la loi dans son état actuel, et je pense que ce serait vraiment un recul. De mon point de vue à moi, j'aimerais bien que d'autres changements soient apportés et que nous finissions par supprimer du Code pénal toute mention d'avortement, parce qu'à mon avis la question est de savoir si une grossesse va être interrompue ou pas relève uniquement de la femme, en consultation avec son médecin ou avec d'autres personnes susceptibles de lui donner des avis et des conseils. En fin de compte, il faut que ce soit la femme elle-même qui prenne cette décision. Donc, restreindre encore les possibilités qu'il y a actuellement dans la loi me semble porter un horrible préjudice aux femmes de notre pays.

Je suis persuadée que les députés sont tous au courant de ce qui a pu se passer autrefois quand des femmes désireuses de se faire avorter ne pouvaient le faire faire dans des établissements convenables et se sont exposées aux dangers de la table de cuisine. Nous n'avons certainement pas oublié les tragédies, les lésions et les décès que ce régime a produits. Il n'y en a sûrement pas un de nous ici qui désire en revenir au régime désuet que nous avions alors.

Le sujet de l'avortement n'est pas uniquement un sujet féminin, car je constate que les hommes aussi bien que les femmes de notre pays se portent de plus en plus nombreux à la défense du droit de la femme à se déterminer elle-même sur cette question. Je suis persuadée que beaucoup de mes collègues ont pris connaissance du sondage dont rendait compte le *Globe and Mail* en juin dernier. Il constatait que 53 p. 100 des Canadiens interrogés estiment que chaque femme qui désire se faire avorter devrait avoir la possibilité de le faire. C'est une proportion encore plus grande qui pense que le gouvernement doit veiller à ce qu'il y ait des cliniques d'avortement dans les régions où les hôpitaux ne pratiquent pas en ce moment l'avortement. En fait, cette question a été soulevée au comité de l'égalité des droits au titre de la Charte canadienne des droits et libertés, auquel j'ai eu l'honneur de siéger. Notre législation actuelle ne répond pas aux critères de l'article 15 de la Charte des droits, parce qu'elle n'accorde pas l'égalité d'accès aux femmes de tous les coins du pays. Je pense que les résultats de ce sondage auprès des Canadiens confirment que la femme doit avoir accès aux services des hôpitaux ou de cliniques convenables pour se faire avorter dans de bonnes conditions de sécurité.

Il y a d'autres leçons à tirer de ce sondage. Quand nous regardons la ventilation des personnes qui ont répondu à l'enquête, nous remarquons que parmi celles qui ont poursuivi leurs études au-delà du secondaire, 62 p. 100 sont en faveur de la liberté de choix. A mon avis, cela indiquerait que plus les gens ont la possibilité de mieux connaître et de mieux comprendre les questions en jeu, plus ils inclinent à approuver la liberté de choix. Les membres des catégories socio-professionnelles supérieures et ceux qui vivent dans des localités importantes semblent plus favorables également à la liberté de choix. Je pense que c'est compréhensible, connaissant la composition du Canada et l'attitude des Canadiens et des Canadiennes à l'égard de cette question. C'est la tranche d'âges qui est le plus susceptible d'être personnellement intéressée à l'avortement, celle des femmes de 18 à 29 ans, qui est également la plus

favorable. C'est donc dire que les femmes les plus concernées comprennent et admettent la liberté de choix. Dans ce groupe d'âge, 58 p. 100 se disent d'accord avec la liberté de choix, alors que chez les 60 ans et plus, le taux tombe à 41 p. 100.

On a aussi demandé dans quelles circonstances l'avortement légal pourrait être accordé. Soixante-dix-huit p. 100 des répondants ont affirmé qu'il devrait l'être s'il a été approuvé par un comité d'avortement thérapeutique, 87 p. 100 étaient d'accord si la santé de la femme était en danger, et 93 p. 100, si sa vie était menacée. D'après 87 p. 100 des répondants, donc—et il s'agissait d'un sondage national—une femme devrait pouvoir se faire avorter si elle court des risques pour sa santé. Par conséquent, il me semble que la proposition de mon cher collègue ne correspond pas au sentiment général des Canadiens.

• (1730)

En terminant, ce rapport m'a permis de faire une constatation très intéressante qui a peut-être échappé à mes collègues. En effet, en matière d'avortement, la religion ne divise pas autant qu'on l'aurait cru. Environ 60 p. 100 des protestants et 57 p. 100 des catholiques qui ont répondu au sondage étaient en faveur de faciliter l'accès à l'avortement. Bien que les protestants aient été plus nombreux à favoriser l'avortement sur demande, un pourcentage élevé de catholiques, soit 47 p. 100, ont soutenu cette position. Autrement dit, il est encourageant de constater que la religion n'est pas le seul facteur en cause.

Reconnaissant les inquiétudes du milieu que mon collègue représente, et les inquiétudes de nombreux Canadiens qui souhaitent des modifications à la loi en matière d'avortement, je dois dire au député que s'il n'est pas le seul à penser ainsi, les opinions diffèrent considérablement sur la nature des changements à apporter. Il propose de plus grandes restrictions. Moi, comme beaucoup de mes collègues, j'espère, je crois le moment venu de songer sérieusement à multiplier les installations où pratiquer les avortements. Il faudrait étudier la question avec les provinces. Il faudrait s'employer à finalement supprimer toute allusion à l'avortement dans le Code criminel afin de laisser les femmes faire librement leur choix.

Pour revenir à l'idée que je développais tout à l'heure, nous n'avons pas assez d'une heure de débat aux initiatives parlementaires pour entendre toutes les positions que mes collègues défendent en toute sincérité. Je suis certaine que nous aurons plus tard l'occasion d'exprimer nos points de vue sur cette question vitale. Je tiens à remercier mon collègue d'avoir soulevé la question à la Chambre aujourd'hui, mais je n'appuierai pas sa motion, et j'invite mes collègues à se ranger plutôt à mon avis.

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de parler du projet de loi C-226 présenté par le député de Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley). Le droit à la vie est un des principes fondamentaux de notre société et à l'instar de mon collègue et de tous les députés, j'en suis certain, je suis d'avis qu'il est de la plus haute importance de protéger l'enfant à naître. Cette simple affirmation a une portée primordiale dans le débat sur l'avortement. Il devient de plus en plus manifeste qu'on se préoccupe de moins en moins du caractère sacré de la vie dans le monde entier.

Le respect de la vie a connu une évolution tragique depuis quelques années. La vie a cessé d'être sacrée pour ne devenir qu'importante. Dans la société actuelle, on estime en général que la vie doit être protégée, mais seulement si d'autres considérations n'entrent pas en cause. On en trouve des exemples patents dans la popularité croissante de théories comme celles de l'euthanasie et de l'avortement libre. Certaines personnes affirment actuellement qu'on a droit à un avortement si on a une raison importante. Ce genre d'excuse a été élargi pour inclure l'inconvénient le plus insignifiant. De toute évidence, quand on dit que la vie est sacrée, cela peut avoir un sens tout à fait différent.

Le principe dont s'inspire ce projet de loi que j'appuie de tout cœur est que la plupart des Canadiens croient que la vie est sacrée. Tant que cette croyance ne s'exprimera pas dans notre législation, nous serons coupables d'avoir élevé une génération dépourvue de valeurs durables. Elle aura été sacrifiée pour des raisons de commodité et de convenance. Les lois de la société ont toujours été un reflet des normes morales sur lesquelles notre société est ancrée. Le mouvement en faveur de l'avortement a bouleversé cet état de choses. En faisant insérer certaines dispositions dans nos lois, il peut modifier nos valeurs. En faisant légaliser l'avortement libre, il peut créer une nouvelle moralité pour notre société. Quand la société croit pouvoir créer sa propre moralité, elle est en danger. Le résultat le plus manifeste de cette indépendance est la perte de tout sens des valeurs. L'histoire a démontré que la rébellion, le désordre et la confusion suivaient immédiatement. Aujourd'hui, nous devons insister sur les responsabilités et non sur les droits.

Cette excellente mesure législative aura l'effet contraire. Elle redonnera au cadre juridique de notre société un état compatible avec les valeurs qui sont la base même, non seulement de notre société, mais de toutes celles auxquelles on peut songer. Cette mesure ajoute au respect de la loi morale la plus importante, en donnant un sens à une expression que nous approuvons tous, le respect absolu de la vie. Il est paradoxal qu'à une époque où nous dépensons des millions de dollars pour sauver des vies grâce aux progrès de la recherche médicale, nous permettions l'assassinat de milliers d'enfants qui ne sont pas encore nés.

Je terminerai en remerciant une fois de plus le député de Battlefords-Meadow Lake d'avoir présenté, au moment opportun, cette excellente mesure. J'espère que les députés en profiteront pour faire une très importante amélioration à notre Code criminel en appuyant ce projet de loi et en le laissant aller au comité.

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir parler de cette question à la Chambre, même si c'est la centième fois qu'un député NPD prend la parole sur une motion d'un député d'un des deux autres partis qui n'est, en réalité, qu'une motion s'opposant au libre choix. Toutefois, j'estime que cela vaut encore la peine. Nous sommes un Parlement qui raisonne et il est utile de continuer à parler de choix à propos de l'avortement.

Les sentiments qui motivent souvent la présentation de projets de loi comme celui-ci ne sont pas tellement différents de ceux qui nous poussent à défendre vigoureusement le libre choix. Nous estimons défendre de grands principes et je suppose que le désaccord vient de ce que l'on ne sait pas qui se tient le plus fidèlement à ces principes. Par exemple, nous convenons tous que nous devons nous efforcer de représenter nos électeurs et d'exprimer leur point de vue à la Chambre; c'est l'un des principes de la démocratie représentative. Comme la député de Capilano (M^me^ Collins) vient de le signaler en se fondant sur les sondages très complets qui ont été faits à ce sujet, une grande majorité des Canadiens sont pour la liberté de choix. De fait, ils voudraient que l'article 251 soit supprimé entièrement du Code criminel afin que seuls la femme et son médecin puissent décider de mettre fin ou non à une grossesse. En ce qui a trait à la disposition que le député voudrait faire retirer de l'article 251 pour qu'une femme ne puisse plus obtenir un avortement thérapeutique si sa santé est menacée, 87 p. 100 des personnes interrogées ont déclaré que, selon elles, il faut continuer de tenir compte de la santé pour décider des avortements thérapeutiques. Nous ne pouvons sans doute pas savoir exactement ce que pensent nos électeurs à ce sujet, mais si 87 p. 100 des Canadiens s'opposent à la motion que le député a présentée aujourd'hui, je pense que l'on peut à juste titre affirmer que la meilleure façon d'appliquer le principe sur lequel nous sommes tous deux d'accord, soit que nous devons bien représenter nos électeurs, serait de maintenir la mention de la santé à l'article 251. Fait à noter, il n'y a pas vraiment de différence statistique entre le point de vue des hommes et des femmes catholiques et celui des protestants. Soixante p. 100 des protestants et 57 p. 100 des catholiques veulent que l'on maintienne le critère des raisons importantes pour permettre à une femme d'obtenir un avortement thérapeutique.

• (1740)

Une autre question sur laquelle la plupart des députés seront sans doute d'accord, c'est que nous sommes aussi élus pour protéger les droits fondamentaux et les libertés de tous les Canadiens, quels que soient leurs convictions religieuses, leur race, leur couleur, leur sexe et, du moins je l'espère, leur orientation sexuelle. Si nous voulons protéger ces droits fondamentaux et ces libertés, nous ne pouvons pas imposer à un groupe de la société les valeurs morales et les convictions d'un autre groupe. Je suis certain que le député, qui a maintenant quitté la Chambre, s'il était ici . . .

M. Gormley: Je suis encore ici.

Mme Jewett: Je m'excuse. Dans ce cas, je le regarderai. Je suis certaine qu'il conviendrait que nous ne devons pas permettre à un groupe de notre société d'imposer ses valeurs morales et ses convictions à un autre. Cependant, si nous définissions plus exactement leur objectif, il me semble que lui-même et les autres qui partagent son avis veulent m'imposer à moi-même et à d'autres qui pensent comme moi certaines valeurs morales et convictions. Ce faisant, ils m'enlèvent et enlèvent aux autres qui partagent mon point de vue nos droits fondamentaux et nos libertés, y compris la liberté de choix.

De fait, si nous examinons la Loi actuelle sur l'avortement à l'article 251 du Code, nous voyons qu'elle représente en soi une tentative en vue légiférer la moralité. Cet article vise à dire à un groupe de personnes, les femmes en l'occurrence, quelles valeurs et quelles convictions elles doivent respecter pour faire un choix et à restreindre plutôt étroitement le choix qu'elles peuvent faire. Le député veut maintenant limiter encore davantage cette liberté de choix relativement à l'avortement. Cela viole le droit fondamental de bien des femmes du Canada à l'égalité devant la loi et leur droit à la protection et au bénéfice de la loi sans distinction injuste en vertu de la Charte des droits et libertés. Certains députés se rappelleront peut-être la lutte très dure livrée par les femmes pour obtenir cette disposition.

Comme M^me^ Norma Scarborough de l'Association pour le droit à l'avortement l'a signalé au comité parlementaire sur les droits à l'égalité en juin de cette année:

> Notre loi est discriminatoire, car elle limite le droit des femmes de réprimer leur fertilité. Aucune restriction de ce genre n'est imposée aux hommes en ce qui concerne leur pouvoir de reproduction . . . En outre, la loi aborde cet acte médical touchant seulement les femmes comme aucun autre acte médical. N'importe quel homme est libre de décider du traitement qu'il peut recevoir en consultation avec son médecin, mais une femme enceinte ne jouit pas de cette liberté.

Nous avons souvent signalé, monsieur le Président, que depuis 1971, l'Association médicale canadienne exhorte le gouvernement à abroger l'article 251, afin que l'avortement soit une décision que prendront, une femme et son médecin. Depuis cette date, nous du Nouveau parti démocratique, faisons de même à l'instar de certains députés libéraux et conservateurs, mais malheureusement ils ne sont qu'une minorité au sein de leurs partis. Selon nous, les décisions au sujet de la question morale de l'avortement constituent autant un droit fondamental des femmes autant que les croyances morales ou religieuses de qui que ce soit dans notre société.

J'ai été particulièrement heureuse d'entendre à nouveau aujourd'hui la députée de Capilano (M^me^ Collins). Depuis fort longtemps, souvent, au cours de ces débats, aucune femme n'intervient si ce n'est les représentantes de notre parti. Il a fait bon entendre une autre femme parler en faveur de la liberté de choix. Je me rappelle d'un débat qui a eu lieu il y a quelques années et au cours duquel une seule femme est intervenue. J'ai écouté tout le débat et j'ai commencé à avoir le sentiment—même si je ne suis pas d'ordinaire particulièrement féministe lorsqu'il s'agit de cette question—que les hommes réglementaient un aspect de la vie de toutes les femmes, qui n'était pas de leur ressort.

Le président suppléant (M. Charest): La parole est au député de Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley) au sujet d'un rappel au Règlement.

M. Gormley: Je ne voudrais surtout pas interrompre la députée de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett) et j'essaierai donc d'être bref. J'ai remarqué que dans la version imprimée de mon projet de loi, on parle de renvoi au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Or, à la fin de juin, on a modifié le Règlement et on parle maintenant de

comités législatifs. Pour être précis donc, je voudrais que dans le texte reimprimé du projet de loi, on parle de renvoi à un comité législatif. Serait-il possible, monsieur le Président, d'obtenir le consentement de la Chambre à ce sujet? Nous pourrions ensuite reprendre là où nous en étions avec la députée de New Westminster-Coquitlam.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley) dit ne pas vouloir interrompre sa collègue, mais manifestement il n'y réussit pas bien. Il demande le consentement unanime de la Chambre pour amender la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Mme Mitchell: Non.

Mme Jewett: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Il n'y a pas consentement unanime. La députée de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett).

• (1750)

Mme Jewett: Monsieur le Président, avant le rappel au Règlement soulevé par notre collègue, j'étais en train dire que, ayant suivi ces débats pendant des années, j'ai eu l'impression, en tant que femme, que les hommes essayaient d'imposer leur volonté sur une question qui concerne les femmes et leurs droits en matière de reproduction, et qu'ils n'en avaient pas vraiment le droit. Je suis tout aussi attristée à voir un film comme *The Silent Scream* dans lequel on prétend faire état des réactions d'un foetus à l'avortement. Je ne puis m'empêcher d'y voir là rien de plus que de la propagande scandaleuse et alarmiste fort nuisible à notre capacité de prendre des décisions éclairées, intelligentes et raisonnables à ce sujet. Comme l'ont fait valoir des personnes plus qualifiées que moi, le film est fort inexact du point de vue médical. En outre, il présente sous un jour fort trompeur le travail accompli par des associations comme la Fédération pour le planning des naissances du Canada.

S'il est une chose que nous souhaitons faire, c'est d'empêcher les grossesses non désirées en veillant à ce que les femmes, et notamment les jeunes femmes d'aujourd'hui, ne tombent pas enceintes si elles-mêmes et leur partenaire ne souhaitent pas avoir d'enfant. Par conséquent, le gouvernement, devrait considérablement accroître son aide financière à des associations comme la Fédération pour le planning des naissances du Canada. Toutefois, au cours des deux dernières années du gouvernement libéral, des compressions budgétaires ont été imposées à cet organisme et tout récemment l'actuel gouvernement en a réduit le budget d'encore 12.5 p. 100. La somme ainsi prélevée a été consentie à un autre organisme qui préconise une seule méthode de contraception, à savoir la méthode dite naturelle, alors que depuis quelques années déjà la Fédération pour le planning des naissances poursuit des recherches et donne des conseils efficaces sur une variété de méthodes de contraception. Malheureusement, je suis persuadée que beaucoup de députés conservateurs ne se rendent pas compte que le gouvernement a en même temps décimé, en le ramenant de $110,000 à $30,000, le budget du Comité canadien de recherche en fertilité qui se trouve à Montréal. Tel est le budget d'un organisme qui effectue des recherches fondamentales sur les risques que représentent les différentes méthodes de contrôle des naissances, dont l'usage de la pilule et les dispositifs intra-utérins. A partir de l'expérience acquise dans d'autres provinces et par un certain nombre de femmes, il tente d'établir quelle serait la meilleure méthode pour certaines catégories de femmes habitant certaines régions, et aussi quelles seraient les moins efficaces. Si nous voulons réduire le nombre d'avortements, l'un des meilleurs moyens est d'assurer l'efficacité des méthodes de contrôle des naissances.

En ce qui concerne l'éducation sexuelle des jeunes, j'ai été particulièrement touchée par le discours que la députée de Capilano a prononcé le 4 mars dernier. Je m'y reporte très souvent, car c'est la seule qui ait abordé cette question de la bonne manière. Voici ses propos qui sont consignés dans le hansard du 4 mars dernier, à la page 2715:

> Nous devons procéder à ce genre de changements fondamentaux . . .

Ces changements dont elle avait parlé.

> . . . en aidant les jeunes Canadiens à assumer davantage leurs responsabilités, à mieux comprendre cette question et à avoir accès à l'information et aux services. Nous devrions mettre l'accent sur la prévention des grossesses non souhaitées plutôt que de devoir faire face au nombre croissant d'avortements, dont bon nombre sont reliés aux conditions socio-économiques dans lesquelles vivent les femmes en cause, des femmes qui n'ont pas accès à l'information voulue. Peut-être hésitent-elles à se renseigner.

La députée a ajouté:

> Je crois qu'il faudrait rendre l'information en matière de contraception encore plus accessible aux jeunes femmes pour que celles-ci cessent de compter plutôt sur les renseignements subreptices que leur donnent leurs amies.

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette d'interrompre la députée, mais son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, j'ai décidé de prendre la parole sur le projet de loi modifiant un texte de loi sur l'avortement parce que je suis contre le fait que mon collègue de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley) veuille changer ou enlever de l'actuel projet de loi «ou la santé». A mon avis, et je tiens à vous assurer . . . parce que j'ai toujours été «consistante» là-dessus, je suis profondément chrétienne, catholique romaine, et j'ai toujours été contre l'avortement, mais je ne suis pas d'accord sur ce qu'on retire de ce texte de loi, savoir «ou la santé».

J'ai toujours été en faveur de l'avortement quand la vie de la mère est en danger ainsi que lorsque la santé de la mère est en danger, surtout quand un comité thérapeutique s'est penché sur la question. La santé de la mère veut dire aussi . . . cela implique aussi la santé mentale et la santé physique. Une femme qui fait une dépression parce qu'elle se retrouve enceinte, écoutez, si elle a déjà d'autres enfants à la maison, ce n'est pas facile à vivre dans ce foyer-là, et pour toute autre raison aussi si elle fait une dépression, parce qu'elle se retrouve enceinte et décide de se suicider, ce n'est pas beaucoup mieux non plus. En plus, si sa santé physique est affectée à un point tel qu'elle ne peut plus être disponible pour ses autres enfants ou encore pour son mari et toutes ses autres obligations, et si un comité thérapeutique s'est penché sur la question et s'est aperçu que la santé physique de cette femme pouvait être affectée, je pense que les médecins sont quand même des êtres responsables et qu'on doit laisser le texte réglementaire tel qu'il est.

J'estime que l'ensemble de la famille est important. Quand, franchement, la mère ne peut plus bien fonctionner parce qu'elle se retrouve enceinte et que justement elle devient malade parce qu'elle est enceinte, à ce moment-là, j'estime que

la femme doit vraiment pouvoir être capable de prendre la décision . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Je prie l'honorable députée de m'excuser, mais l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 46 du Règlement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—A) L'IMPORTATION D'AUTOMOBILES JAPONAISES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT. B) LA DÉCLARATION D'UN HAUT FONCTIONNAIRE AMÉRICAIN

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer à cette motion d'ajournement et particulièrement de me référer à une question que j'ai posée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) il y a quelque temps concernant l'avenir de l'industrie automobile au Canada et, notamment, m'intéressant aux automobiles japonaises.

Monsieur le Président, le jour où j'ai posé cette question, il y a eu énormément de développement. Et, dans l'annonce que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) nous a faite aujourd'hui, je pense que c'est très réconfortant. Et je veux me joindre à tous les députés de la Chambre pour féliciter la compagnie Hyundai qui, non seulement fait confiance au Canada, mais, d'après les indications du ministre, a choisi d'elle-même de penser de s'établir au Québec.

Monsieur le Président, on sait que, actuellement il y a, entre autres, le groupe Lavalin qui poursuit des études pour la localisation de la compagnie, et je serais porté à faire des suggestions.

Et je vois l'honorable députée de Brome-Missisquoi (M^me^ Bertrand), et je suis certain qu'elle partage l'ensemble des propos que je vais livrer en vantant les mérites de la ville de Bromont qui est sise dans sa circonscription, mais dont on se partage, pratiquement, les emplois.

Monsieur le Président, vous n'êtes pas sans savoir que, au plan démographique, la ville de Bromont a une population dont la croissance est à un rythme légèrement supérieur à l'ensemble du Québec. La grande région de Bromont, qui inclut, bien sûr, Granby, Cowansville, Waterloo, offre un potentiel pour la Hyundai parce qu'il y a une population jeune où, comparativement au Québec, on retrouve plus de personnes en bas de 25 ans et moins en haut de 35 ans. C'est une population de composition linguistique variée, scolarisée à fort pourcentage de diplômés au postsecondaire et qui offre une main-d'œuvre spécialisée.

Par conséquent, monsieur le Président, au plan industriel, la compagnie Hyundai a tout intérêt à s'intéresser à la ville de Bromont parce que la région a eu le bénéfice d'avoir des édiles municipaux prévoyants et entreprenants qui, avec la création de parcs industriels et une promotion appropriée, ont su attirer plus de 250 entreprises et générer près de 17,000 emplois industriels.

Il y a, on le sait tous, une structure industrielle très diversifiée avec des industries dans la plupart des grands secteurs avec concentration dans des secteurs de pointe, je n'ai pas besoin de vous les énumérer, je sais que vous les connaissez et qu'elles vous feront envie.

Au plan touristique et au plan de la qualité de la vie, je suis convaincu aussi que les futurs travailleurs de la Hyundai pourront trouver bonheur et sérénité dans les Cantons de l'Est.

Par conséquent, monsieur le Président, je suis heureux de la nouvelle d'aujourd'hui et j'ose espérer que nos voeux seront exaucés. Mais je veux dire par contre que je suis déçu de l'attitude du ministre de l'Expansion industrielle régionale qui se lave les mains quant aux autres dossiers, comme il l'a fait sur celui de la Hyundai. On a la Toyota qui s'en vient, et je sais que le député de Brome-Missisquoi (M^me^ Bertrand) a formé un groupe pour attirer la Toyota et je l'appuie dans ses efforts. Et j'espère qu'elle pourra dire à la secrétaire parlementaire, entre autres, d'intervenir en faveur des Cantons de l'Est parce qu'on a actuellement 12,000 chômeurs et assistés sociaux disponibles pour se mettre au service de la Toyota, monsieur le Président. Il y a la Suzuki qui nous intéresse aussi. Bien sûr, on a aussi la Bombardier qui est déjà chez nous dans la ville de Valcourt et qui a fait ses preuves dans le domaine des jeeps, des camions militaires, sous le régime libéral, qui a obtenu de nombreux contrats, qui a pu développer une spécialité, qui a pu développer des travailleurs habiles, et eux aussi caressent un projet éventuel d'automobiles. Par conséquent, monsieur le Président, je n'ai pas la prétention qu'on va être comme le sud-ouest de l'Ontario, mais je suis convaincu que s'il y a une détermination politique et si les différentes instances regardent objectivement les qualités de la région des Cantons de l'Est, objectivement j'ai bien dit, elles se rendront à l'évidence que c'est la région idéale pour installer ce genre d'entreprise.

Par conséquent, au cours des prochaines semaines et des prochains mois, je pense que ce sera un défi constant pour nous tous de surveiller l'évolution de ces dossiers, de surveiller particulièrement le ministre de l'Expansion industrielle régionale qui n'a pas des tendances très fortes pour notre région. Vous le savez, monsieur le Président, on a eu affaires avec lui dans le cas de la Domtar, et si le passé est garant de l'avenir, on ne peut pas trop se fier dessus, et c'est pourquoi je vous invite et j'invite mes collègues du Québec à la vigilance. Cet été, j'ai fait appel à leur sens du devoir pour qu'ils s'occupent du dossier de l'automobile, et je vois mon ami de La Prairie (M. Jourdenais) qui s'est réveillé, qui a réclamé pour sa région, et c'est exactement la même chose que je fais pour la mienne, monsieur le Président, et je suis convaincu que le secrétaire parlementaire ne pourra pas faire autrement que de se lever et de me dire que j'ai entièrement raison.

Mme Monique Bernatchez Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je voudrais d'abord en profiter pour remercier mon collègue de Shefford (M. Lapierre) de nous avoir fait un bon exposé de la situation dans sa circonscription. Je pense qu'il y aurait lieu dans son cas comme dans tous ceux des députés du Québec qui ont des régions qui sont prêtes actuellement à recevoir des investissements majeurs, et spécialement, puisqu'on est dans le domaine de l'automobile, de faire valoir leur situation auprès de la compagnie concernée puisque c'est elle qui a la responsabilité de faire des investissements.

Le ministre a déjà répondu à cette question à la Chambre aujourd'hui et j'espère que mon collègue a déjà commencé ses instances, que son dossier est déjà rendu auprès de la compagnie Toyoto parce qu'on sait tous que très bientôt il y aura une décision de prise après une analyse des différents sites qui leur ont été proposés.

Il faut aussi tenir compte que les sites du Québec ont été proposés, mais ceux de nombreuses autres régions aussi, et quand le ministre a dit qu'il permettrait à la compagnie de bien connaître tous les sites du Canada, je pense que c'est la meilleure façon de nous aider, il veut même nous aider au Québec, en permettant à la compagnie de connaître les sites. C'est exactement ce qu'a fait mon honorable collègue de Shefford (M. Lapierre), comme beaucoup de mes collègues, et j'espère qu'il aura autant de réussite avec la compagnie Toyota qu'il peut en avoir avec nous.

• (1805)

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE—LA SOCIÉTÉ MITEL—LE PROJET D'ACQUISITION PAR BRITISH TELECOM

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'ai presque été tenté de dire quelques mots au sujet de la capitale de l'automobile qu'est Windsor et de l'offre extraordinaire qu'elle a faite à Toyota. Elle voudrait donner des possibilités fantastiques aux nombreux chômeurs de ma circonscription. Cependant, ce n'est pas l'objet de mon intervention de ce soir.

Ma question porte sur Mitel. Bien entendu, il semble un peu dépassé de revenir sur une question soulevée le 15 mai dernier. Cependant, il est intéressant de noter qu'elle est encore plus d'actualité aujourd'hui qu'à l'époque. A l'époque, j'ai demandé au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) s'il était disposé à s'entretenir d'urgence avec la direction de Mitel pour l'exhorter à accepter une offre d'acquisition de 18 p. 100 par British Telecom, au lieu des 51 p. 100 qu'elle était prête à accepter.

Si cette offre de 18 p. 100 avait été acceptée, elle aurait donné à Mitel les liquidités dont elle avait besoin pour prendre les mesures nécessaires en vue de rétablir sa viabilité financière en réduisant son passif. Le problème fondamental de Mitel, c'est une dette très importante qui doit être remboursée, ce qui est à l'origine des pertes importantes que la société continue de subir.

Au départ, l'acquisition proposée nous posait un problème parce que British Telecom était beaucoup trop assujettie aux pressions exercées par la législation britannique et la participation du gouvernement britannique. Deuxièmement, cette situation a contribué à notre avis à un transfert d'emplois entre le Canada et le Royaume-Uni et troisièmement, conséquence logique de cette suppression d'emplois, nous risquions de voir les activités de recherche et développement quitter également le Canada pour la Grande-Bretagne lorsque British Telecom deviendrait propriétaire et contrôlerait la Société Mitel. Bien franchement, nous avons estimé également que Mitel comptait parmi nos principales entreprises de technologie de pointe et qu'il importait, pour notre avenir économique, que le gouvernement appuie les activités de l'industrie de la technologie de pointe.

• (1810)

Fait intéressant à noter, au cours des deux derniers mois d'ajournement parlementaire, nous avons constaté à notre grand dam que les inquiétudes que nous éprouvions au sujet de Mitel étaient totalement justifiées. En Grande-Bretagne, la commission des monopoles a été saisie de la question de la reprise de Mitel. Cette commission a des pouvoirs très étendus. Elle a suffisamment de latitude pour pouvoir fixer les conditions de la reprise, ce que l'on ne retrouve pas dans l'économie canadienne, loin de là. Il est peu probable que la commission britannique des monopoles empêche la société British Telecom d'acheter des actions de Mitel, mais il est très probable qu'elle imposera des conditions très strictes pour la reprise.

Certaines des conditions les plus susceptibles d'être imposées découlent du fait que les sociétés britanniques que cette reprise préoccupe risquent d'entrer en concurrence avec Mitel pour les commandes de British Telecom. Elles craignent surtout que Mitel ne jouisse d'un traitement préférentiel à titre de fournisseur de British Telecom. Soit dit en passant, c'est l'argument que le ministre de l'Expansion industrielle régionale a avancé pour justifier le fait qu'il était en faveur de la reprise de Mitel.

Il est très probable que, compte tenu des craintes de ces sociétés britanniques, une des conditions de la Commission des monopoles consiste à dire que Mitel ne pourra pas avoir de traitement de faveur en ce qui concerne les achats de matériel téléphonique de British Telecom. Nous allons probablement perdre un avantage. La commission britannique des monopoles risque d'imposer un autre condition; elle autorisera un pourcentage de reprise inférieur à 51 p. 100.

La société a par ailleurs annoncé dernièrement qu'elle supprimerait 440 emplois au Canada; c'est la deuxième étape importante de la saga de Mitel. Certains de ces emplois sont transférés dans d'autres usines canadiennes mais d'autres sont transférés, comme nous l'avions prédit, au Royaume-Uni.

• (1815)

Cela m'amène à plusieurs questions, monsieur le Président. Premièrement, quelles initiatives le gouvernement a-t-il prises pour aider Mitel à rester l'un des chefs de file de la haute technologie au Canada? Le gouvernement a-t-il exploré d'autres options dans le secteur privé? A-t-il discuté avec Mitel pour lui offrir de l'aide? Enfin, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas suivi le conseil que nous lui avions donné en mai en demandant à Mitel d'accepter l'offre de British Telecom qui proposait d'acheter 18 p. 100 de ses actions, ce qui aurait évité que la Commission des monopoles de Grande-Bretagne lui fasse des difficultés qui ont placé Mitel et ses employés dans une situation incertaine?

Telles sont les questions que nous avons posées. Nous espérons que le gouvernement finira par répondre à certaines d'entre elles.

[*Français*]

Mme Monique Bernatchez Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, à la suite de la demande de mon honorable collègue au mois de mai dernier, le ministre avait effectivement rencontré le président de la Mitel pour voir où la compagnie s'en allait.

A cette époque, M. Matthews a informé le ministre que la British Telecom cherchait à acquérir le contrôle de l'entreprise et qu'elle a suivi la pratique courante en prenant une option inconditionnelle sur l'achat de 18.5 p. 100 des actions ordinaires de la Mitel. Ce pourcentage constitue le maximum permis en vertu des règlements de la Bourse et vise à protéger la British Telecom de la spéculation sur les actions de la Mitel tandis que les actionnaires, les organismes de réglementation et les tribunaux se prononcent. En cas de refus, la British Telecom devra décider de lever l'option ou non. Vu que l'option de 18.5 p. 100 des actions est inconditionnelle, les cadres de la Mitel pourraient ne pas réussir à influer sur la décision de la British Telecom. L'investissement de cette dernière dans la Mitel injectera 320 millions de dollars en argent frais dans l'entreprise, ce dont elle a grand besoin pour financer son expansion ultérieure.

La Mitel présente des besoins courants au sein des entreprises de haute technologie en ce qu'elle requiert un accès rapide aux capitaux à mesure qu'elle se développe. Au cours des deux dernières années, elle a pu maintenir un remarquable taux d'accroissement des ventes, mais dans l'ensemble, elle affiche de maigres résultats financiers. Cette performance lui a interdit l'accès aux marchés financiers dont profitent ses concurrents et a lourdement taxé les ressources de ses gestionnaires qui ont dû trouver des solutions de rechange.

La compagnie Mitel lançait récemment un nouveau modèle d'installation automatique d'abonné avec poste supplémentaire, le SX 2000, mis au point au pays par des Canadiens avec l'aide du gouvernement fédéral, qui sera l'un des principaux produits de la Mitel à l'avenir. Ce produit ne sera pas offert sur les marchés traditionnels et, pour en assurer le succès, l'entreprise doit disposer des fonds nécessaires à l'établissement de nouveaux canaux de distribution. Si l'on agit par réglementation pour empêcher la Mitel d'accéder aux marchés financiers, les avantages financiers du produit pourraient ne pas profiter au Canada.

La Mitel a démontré qu'elle est en mesure de mettre au point et de fabriquer au Canada des produits pouvant être vendus sur les marchés internationaux. Or, le marché international des télécommunications est hautement réglementé et protégé. Le fait que la Mitel ait pu franchir ces obstacles témoigne de sa forte position concurrentielle.

Les entreprises canadiennes doivent avoir accès aux techniques de communication les plus perfectionnées afin de demeurer concurrentielles et les concepteurs et fabricants canadiens de cette technologie ne devraient pas souffrir de discrimination dans leur propre pays.

Dans son rapport intitulé *Les télécommunications au Canada, Partie III, l'incidence de l'intégration verticale sur l'industrie de l'équipement*, déposé le 7 janvier 1983, la Commission sur les pratiques restrictives du commerce recommande que, dans le cas de la Bell, elle doit se montrer plus réceptive à l'égard des innovations mises au point au Canada par des entreprises autres que ses propres filiales.

J'aimerais aussi revenir sur l'intervention de mon honorable collègue qui parlait de transfert de postes ou de la perte d'emplois qui auront lieu chez Mitel. L'action qui est actuellement prise par la Mitel de transférer une partie de sa production est une tentative d'améliorer son efficacité opérationnelle et de lui permettre de réaliser des profits. Depuis déjà deux ans cette compagnie a subi des pertes. La compagnie a indiqué qu'elle fait face à des surplus de capacité manufacturière, et le transfert du travail et des employés de Kanata à Renfrew lui permettrait d'accéder à une meilleure situation de compétition face à ses concurrents.

Les emplois perdus, selon l'évaluation même de la compagnie, sont nettement inférieurs au nombre qui a été indiqué par mon collègue, et cette situation permettra au moins à certains employés de Mitel de conserver leur emploi.

• (1820)

[*Traduction*]

LE BUDGET—L'INCIDENCE SUR L'AGRICULTURE. B) LA TAXE D'ACCISE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le 26 juin, j'ai demandé au ministre des Finances (M. Wilson) s'il allait songer à exempter les agriculteurs de la taxe d'accise sur l'essence de 2c. le litre ou 9c. le gallon qu'il a imposée dans son budget du 23 mai. Il a répondu de façon très évasive. Il a laissé entendre que les cultivateurs paieraient l'essence moins cher. C'était très prophétique, car lorsqu'il a dû faire amende honorable à la Chambre, quand le gouvernement est revenu sur sa décision à l'égard des pensions de vieillesse deux jours plus tard, il a encore augmenté la taxe de 1c. le litre, soit 4.5c. le gallon.

Si je pose la question, monsieur le Président, c'est qu'au cours de la campagne électorale, il y a un an, le gouvernement a clairement déclaré que sa deuxième priorité, pour les agriculteurs, serait de réduire de 20c. le gallon le prix du carburant agricole en supprimant la taxe de vente fédérale de 9c. le gallon et en ne percevant pas la taxe d'accise en vigueur. Si j'ai bien compris, le gouvernement touche toujours cette taxe d'accise même si elle est remboursée.

En novembre dernier, le gouvernement a supprimé la taxe d'accise sur l'essence et a exempté les agriculteurs de la redevance d'indemnisation pétrolière. Cela représentait 4.8c. par

litre d'essence pour les producteurs du secteur primaire. Toutefois, le 1er juin, le gouvernement a aligné le prix de l'essence sur le prix mondial et, de ce fait, il a annulé l'exemption de 1.8c. le litre accordée aux cultivateurs. Le prix de l'essence n'a toutefois pas baissé si bien qu'ils aient tout simplement perdu cette exemption. En fait, les agriculteurs ont dû payer l'essence 1.8c. de plus le litre à compter du 1er juin. Le 3 septembre, le gouvernement a augmenté la taxe d'accise sur l'essence de 2c. le litre ou 9c. le gallon. Si l'on fait la somme des deux augmentations de prix du 1er juin et du 3 septembre, les producteurs du secteur primaire payent en fin de compte 3.8c. de plus par litre, soit 130 millions de dollars sur une base annuelle.

Pendant la campagne électorale, le gouvernement a clairement pris l'engagement de supprimer la taxe d'accise et de diminuer le prix des carburants agricoles. Je souhaiterais que le secrétaire parlementaire, un très honorable député qui, je le sais, a à cœur de servir au mieux les intérêts de l'agriculture, décide de jouer la carte de l'honnêteté et nous dise que le gouvernement est prêt à respecter ses promesses électorales et va supprimer cette taxe d'accise manifestement injuste. On l'impose à un moment où l'Ouest canadien et toutes les régions du Canada ont de graves problèmes avec le prix de diverses denrées agricoles comme le porc, le bœuf et les céréales. A cela s'ajoute en outre une sécheresse dévastatrice dans l'Ouest.

Je disais tout à l'heure que le ministre des Finances va imposer une taxe supplémentaire de 1c. par litre le 1er janvier 1987. Évidemment, la ristourne de trois cents par litre arrive à expiration le 31 décembre 1986. Donc, au cours des 16 prochains mois, ajoutés aux trois derniers, nous allons assister à une augmentation du prix du carburant pour les agriculteurs d'au moins 31 ou 32c. par gallon, ce qui est strictement et totalement contradictoire avec ce qui avait été promis pendant la campagne électorale.

• (1825)

La situation dans l'agriculture est grave aujourd'hui. Le nombre de faillites et de fermetures augmente dangereusement. Les cours mondiaux de denrées tels que le bœuf, le porc et les céréales sont à la baisse. J'espère que ces constatations inciteront le gouvernement à respecter ses promesses électorales et à diminuer la taxe d'accise de 2c. par litre ou 9c. par gallon qu'il vient d'imposer la semaine dernière sur les carburants agricoles.

Tout ce que je viens de dire s'applique naturellement aussi au secteur forestier, à la pêche et à l'industrie minière. On nous avait promis pendant la campagne électorale que la taxe d'accise serait supprimée, et le budget a au contraire annoncé une hausse de la taxe à un moment où le prix du carburant aurait dû baisser. J'espère que le secrétaire parlementaire va pouvoir nous donner l'assurance que le gouvernement est disposé à respecter sa promesse et à supprimer la taxe d'accise.

[*Français*]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis toujours surpris de revoir mon collègue d'Algoma (M. Foster) revenir à la charge avec ce type de question. Il a une habileté consommée de voir la paille dans l'œil du voisin et de ne pas réussir à voir la poutre dans son œil. Quand on sait ce qu'ils ont eu dans le passé et l'expérience que nous avons eue avec les taux au niveau de l'essence, ils ont défait le précédent gouvernement du très honorable Joe Clark en 1979 et, à ce moment-là, simplement pour une augmentation de 18c. le gallon pour effrontément l'augmenter ensuite d'un montant supérieur à $1.

Et on vient tailler les cheveux en quatre aujourd'hui sur cette augmentation-là en oubliant, je ne sais pas si c'est volontaire ou involontaire, j'ai l'impression que c'est involontaire, en oubliant tous les efforts que le présent gouvernement a faits pour les producteurs agricoles au cours de la dernière année, plus en douze mois qu'en 20 ans parce qu'on a commencé à prendre l'intérêt des producteurs agricoles, ce qui ne s'était pas fait depuis des années.

[*Traduction*]

Je tiens tout d'abord à vous dire que le gouvernement est profondément conscient et ému des difficultés extrêmes que connaissent certains secteurs agricoles. La sécheresse et les invasions de sauterelles dans certaines régions de l'Ouest canadien causent des difficultés particulièrement graves aux agriculteurs. Le gouvernement est profondément préoccupé par les problèmes immédiats auxquels sont confrontés les agriculteurs aussi bien que par les défis à plus long terme que devra relever ce secteur vital de l'économie canadienne.

[*Français*]

Nous sommes bien conscients, monsieur le Président, de tous les problèmes avec lesquels les producteurs agricoles sont aux prises présentement. Nous avons réduit le coût de l'essence, nous avons enlevé des taxes qui entreront en vigueur le 1er décembre 1985.

[*Traduction*]

La ristourne de taxe sur l'essence a diminué le prix des carburants agricoles de 21.6c. par gallon. Ajoutée au rabais de taxe d'accise, cela donne une économie effective de 28c. par gallon pour les agriculteurs.

[*Français*]

Il ne faut pas oublier tout cet effort qui a été fait au cours de l'année. On va en faire d'autres, on a rempli à peu près toutes les obligations auxquelles nous nous étions engagés pendant la campagne électorale, monsieur le Président. Mon collègue d'Algoma (M. Foster) le sait très bien, il suit régulièrement les activités tant au comité permanent qu'ici, il sait le travail que nous faisons, et je pense que le gouvernement, par l'entremise du ministre des Finances (M. Wilson) comme du ministre de l'Agriculture (M. Wise), a très bien rempli ses obligations envers les producteurs agricoles canadiens, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 13 septembre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES PARCS NATIONAUX

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN PARC DANS L'ARCHIPEL DE LA REINE-CHARLOTTE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre la situation qui règne à South Moresby, dans l'archipel de la Reine-Charlotte. J'ai eu l'occasion, la semaine dernière, avec ma femme et quelques amis dont Bill Reid, célèbre artiste Haida, de naviguer pendant six jours au large de South Moresby pour y visiter les lieux traditionnels des Haida et y admirer la forêt primitive la plus magnifique au monde, véritable trésor de la nature. Dans cette région, la vie aquatique est l'une des plus riches du globe. Des centaines d'espèces d'oiseaux y font leur nid.

C'est aussi dans cette région, bien sûr, que la nation Haida vit depuis toujours.

Il y a plus de 4,000 à 6,000 ans qu'elle s'est installée à cet endroit pour y développer une culture et une tradition uniques en leur genre et y vivre des ressources terrestres et marines. Mais voilà que cet équilibre est menacé par les travaux de prospection au large des côtes, de même que par la coupe irrationnelle du bois en particulier dans l'île Lyell, mais aussi ailleurs à South Moresby. A moins d'une intervention, nous risquons de perdre à jamais ce précieux patrimoine.

J'invite le nouveau ministre de l'Environnement (M. McMillan), que je félicite de sa nomination, à entreprendre, de concert avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie), des négociations avec la province de la Colombie-Britannique en vue de créer un parc national, tout en reconnaissant au peuple Haida son droit traditionnel de prendre part aux négociations et en prenant des dispositions avec les entreprises forestières afin que la coupe sélective puisse se poursuivre dans d'autres parties des îles.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCLUSE SUR LA RIVIÈRE DES PRAIRIES

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, depuis 1929 on a brutalement barré la rivière des Prairies. Et depuis, plusieurs démarches ont été faites par l'Association pour l'aménagement de la rivière des Prairies pour ouvrir cette rivière avec une passe à bateaux, ce qu'on appelle une écluse.

Le 12 juin dernier, j'ai eu une rencontre spéciale avec les représentants de cette association et sept autres ministères impliqués. Cet organisme qui travaille depuis plusieurs années en ce qui a trait à la construction d'une écluse sur la rivière des Prairies mérite une attention beaucoup plus sincère. Rien ne semble être trop positif en ce qui concerne Parcs Canada qui s'entête à un refus par un manque d'intérêt visible. Cette route de navigation, barrée depuis 56 ans, n'a pu apporter le développement qu'on ne manque pas de faire ailleurs.

Les choses changent, monsieur le Président. Le 14 mars 1985, le ministre Brassard du gouvernement du Québec annonçait la contribution de $4,500,000 pour le financement de l'écluse de la rivière des Prairies. Nous avons aussi l'appui des municipalités riveraines, mais on attend toujours du gouvernement fédéral.

La voie Trent-Severn bénéfice de 45 écluses dont plusieurs ont été reconstruites, réparées ou jumelées par nul autre que le gouvernement et Parcs Canada. Depuis ce temps, la rivière des Prairies n'a hérité que d'un barrage. La population de Duvernay et de tout Laval a fait plusieurs demandes officielles au gouvernement libéral, mais il n'a pu répondre favorablement.

Monsieur le Président, les résidents, qui sont des citoyens à part entière et qui ont payé des taxes et des impôts depuis ce temps, attendent que ces montants soient distribués équitablement. Bref, notre but, c'est de redonner l'utilisation des eaux aux Lavallois et aux Montréalais, car la rivière . . .

M. le Président: A l'ordre! Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

M. Robinson: Monsieur le Président, ce qui suit donnera sûrement un cauchemar aux interprètes.

Article 22 du Règlement

LA CONDITION FÉMININE

LES STATISTIQUES SUR LES AGRESSIONS SEXUELLES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, les défilés annuels *Take Back the Night* qui auront lieu partout au Canada le prochain week-end et le week-end suivant servent à mettre en lumière le problème général de la violence dans notre société. Les études révèlent que 83 p. 100 des femmes ont été victimes d'agressions sexuelles et que la fréquence des agressions de ce genre est en train d'augmenter. De fait, ces statistiques affligeantes ne nous apprennent rien. Une femme sur dix est battue par son mari ou son compagnon et un viol est commis chaque demi-heure au Canada. D'après Pierre-Marc Johnson, ministre de la Justice au Québec, environ 256,000 femmes dans cette province seulement sont régulièrement battues.

Malheureusement jusqu'ici le gouvernement conservateur a fait peu pour porter secours aux Canadiennes. Durant la campagne électorale, les tories ont promis d'accroître le financement des centres affectés au traitement des victimes d'agressions sexuelles qui fournissent des consultations et des services de soutien à ces victimes. Jusqu'ici ils n'ont pas donné suite à cette promesse. De fait, les tories ont signifié leur intention de réduire les paiements de transfert aux provinces. Au lieu d'accorder un soutien accru à des centres, il se pourrait qu'on réduise les fonds octroyés aux foyers d'hébergement et autres asiles qui accueillent les femmes maltraitées. Le gouvernement n'a pas jugé bon non plus de fournir des fonds suffisants pour effectuer des recherches sur ceux qui se livrent à ces voies de fait. Étant donné qu'on a la preuve certaine que les femmes sont de plus en plus victimes de voies de fait dans toutes les classes de la société, cette négligence est inexcusable.

Nous demandons au gouvernement d'agir rapidement en vue de régler ce grave problème.

* * *

[*Français*]

LES TEXTILES ET LE VÊTEMENT

LA NÉCESSITÉ D'ASSURER LA SURVIE DE LA DOMINION TEXTILE

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la situation qui existe actuellement dans l'industrie canadienne des textiles et du vêtement et unir ma voix à celles des ouvriers et ouvrières, des marchands, des maires et des chambres de commerce de la région de Valleyfield et de la population en général.

Récemment, le plus important fabricant de produits textiles au Canada, la compagnie Dominion Textile de Montréal, annonçait la fermeture de ses installations de Saint-Jean et de Valleyfield. Ces usines viennent s'ajouter à une liste déjà longue de fermetures et d'emplois perdus dans le secteur du textile.

Monsieur le Président, la Dominion Textile soutient qu'elle n'avait plus d'autre choix que de procéder à ces fermetures, compte tenu de la croissance dramatique du niveau des importations de vêtements au Canada depuis 1979.

Malgré un programme ambitieux de modernisation, l'industrie canadienne ne parvient pas à contrer la concurrence étrangère et, particulièrement, celle en provenance des pays à faible coût de main-d'œuvre.

Rien ne permet de croire que l'industrie pourra par elle-même modifier sa situation concurrentielle dans un avenir prévisible.

Pour cette raison, monsieur le Président, je demande donc au ministre responsable de ce dossier de prendre immédiatement les mesures nécessaires qui permettront d'assurer la survie de cette industrie qui emploie au-delà de 170,000 personnes au Canada, dont 90,000 au Québec.

Enfin, je demande au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) de prévoir la mise en place d'une politique à long terme des textiles et du vêtement. Cette politique devrait permettre d'assurer aux fabricants canadiens une part du marché domestique garantissant la viabilité de l'industrie canadienne.

Monsieur le Président, l'avenir s'annonce sombre . . .

M. le Président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA TAXE SUR LES FOURNITURES MÉDICALES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'allais profiter de cette occasion pour manifester mon opposition et celle de mon parti à la décision fédérale de supprimer l'indexation des allocations familliales. Toutefois, on vient de me remettre une lettre du président de l'un des caucus conservateurs qui mérite, je crois, d'être lue à la Chambre.

Madame Copps,

J'ai bien reçu votre lettre du 3 septembre concernant la taxe qui grève certaines fournitures médicales et je vous en remercie beaucoup.

Vous aurez sans doute déjà appris que, par sympathie et grandeur d'âme, le gouvernement conservateur a décidé non seulement de ne pas percevoir pareille taxe, mais encore de supprimer les taxes que l'ex-gouvernement libéral insensible et ignoble avait imposées sur certaines fournitures médicales.

Lorsque vous prendrez la parole à la Chambre pour exprimer votre grande reconnaissance au ministre des Finances, essayez, s'il vous plaît, de modérer vos élans compréhensibles de gratitudes et d'affection à l'endroit du premier ministre, du ministre des Finances et des conservateurs en général, car une dame doit rester digne quelles que soient les circonstances.

La lettre est signée par le député de Western Arctic (M. Nickerson). Cette affaire m'a paru mériter l'attention de la Chambre, d'autant plus que les affirmations qui sont faites dans cette lettre sont absolument fausses.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, récemment le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a déclaré que son gouvernement souhaitait présenter des initiatives qui valoriseraient la position de la famille par rapport au gouvernement et, surtout, réaffirmeraient que la cellule familiale est l'élément fondamental de notre société.

Alors que le ministre, sur le plan des principes vante les vertus de la famille, son gouvernement, en pratique, réduit l'indexation des allocations familiales, limite l'accès au crédit d'impôt-enfants et l'indexation de celui-ci, diminue les paiements de transfert aux provinces pour l'hygiène familiale et l'enseignement et sabre dans les crédits destinés à la planification des naissances.

Je suis lasse des platitudes du ministre sur la nécessité d'aider les plus nécessiteux alors que le budget du gouvernement ne fait que creuser le fossé entre les riches et les pauvres, subventionnant des banques en difficulté, d'un côté, et s'attaquant à l'universalité des allocations familiales, de l'autre. Les groupes d'action sociale ont démontré que, du fait de ce budget, les personnes à faibles et moyens revenus seront les perdantes jusqu'en 1990. D'ici cette année-là, les familles perdront 600 millions en prestations familiales.

• (1110)

Je demande à tous ceux qui se préoccupent de la famille, notamment ceux qui ont gagné la lutte pour l'universalité des pensions, de reprendre le combat, mais cette fois pour les enfants du Canada. Les allocations familiales universelles ne doivent pas être abaissées par une indexation réduite.

* * *

LES FORÊTS

LE COMMERCE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES PROPOS D'UN DÉPUTÉ DU NPD

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, hier, abordant la question controversée du projet de loi Gibbons dont le Congrès des États-Unis est présentement saisi, le député de Skeena (M. Fulton) a dit que notre gouvernement ne déployait pas assez d'efforts pour faire échec à cette mesure. Voici les propos qu'on lui attribue à la page 6539 du hansard:

Le premier ministre . . . a sans doute pris conscience du couperet économique que constitue le projet de loi Gibbons.

Cet été, je me suis rendu à Washington avec le député de Skeena pour discuter avec un groupe de représentants américains de la question des droits compensateurs imposés à nos produits de bois tendre. Le mois dernier, notre gouvernement a invité le député de Skeena à s'entretenir avec M. Gibbons de passage à Vancouver.

Le député sait que nous sommes très conscients des dangers que représente toute mesure protectionniste votée au sud du 49e parallèle, et quand il parle de prise de conscience, il devrait conseiller son propre parti et, par la même occasion, le parti libéral.

Ces députés doivent se rendre compte qu'ils ne peuvent continuer de parler à la fois en bien et en mal des Américains. Bien sûr, on peut toujours les critiquer, mais on ne peut se permettre de les attaquer, de les blâmer et les insulter tout en cherchant à les convaincre d'acheter les produits forestiers de la Colombie-Britannique. Ces gens-là sont nos amis et aussi nos meilleurs clients. Évidemment, ils ne comptent pas d'amis chez les néo-démocrates ni chez les libéraux. Ce dont les partis d'opposition doivent prendre conscience, monsieur le Président, c'est que lorsque l'on commence à parler en bien et en mal de quelqu'un, les gens cessent de nous écouter.

Article 22 du Règlement

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ SYDNEY STEEL—LA COMMANDE DE VOIES FERRÉES

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, cet été, les habitants du Nord-Est de la Nouvelle-Écosse, déjà durement touchés par le budget du gouvernement, ont subi un autre revers économique. Le Canadien National, le plus gros client de la Sydney Steel Corporation, dont les affaires tournent au ralenti, a annoncé, en juillet, qu'il s'apprêtait à acheter presque 30,000 tonnes de voies ferrées à des fabricants étrangers.

Les représentants du CN ont également confirmé, à ce moment-là, que les achats de la société ferroviaire auprès de la Sydney Steel l'an prochain ne représenteraient plus qu'un tiers du tonnage de l'an dernier. Toutes ces choses se passent malgré la promesse du député fédéral de Central Nova (M. Mackay) qui avait déclaré que le CN s'approvisionnerait en voies ferrées exclusivement auprès de Sysco.

Le gouvernement et le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) font comme Néron: Ils jouent de la lyre pendant que le pays est la proie des flammes. Au moment de cette annonce, le ministre a même admis qu'il ne savait pas du tout que le CN comptait s'approvisionner en voies ferrées à l'étranger. L'an dernier, on n'a pas cessé d'affirmer que le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse étaient sur le point de conclure une entente sur le partage des coûts concernant la deuxième et dernière phase du programme de modernisation de la Sydney Steel. Il faudrait absolument remplacer le système de creuset démodé de la Sysco par un nouveau four à oxygène.

Monsieur le Président, il me semble que le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Écosse devraient s'engager clairement, fermement et positivement dans la modernisation de la Sydney Steel, qu'ils devraient mettre un terme à leurs tactiques trompeuses, non pas seulement dans l'intérêt des travailleurs de Sydney, mais de tous les Néo-Écossais en général.

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL

L'INTERDICTION PAR LE QUÉBEC D'UTILISER DES BRIQUES FABRIQUÉES EN ONTARIO

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, à l'heure où le gouvernement conservateur vante les mérites du libre-échange avec les États-Unis, je trouve qu'il aurait intérêt à observer ce qui s'est produit à deux pas de la Colline parlementaire.

[*Français*]

Alors, en descendant de l'autobus mercredi soir, je me suis trouvé face à un trou où d'abord se trouvait le trottoir.

[*Traduction*]

La firme M. J. Robinson Trucking Limited a été obligée de mettre en pièces un trottoir de briques à Aylmer, au Québec, dont la construction avait coûté $8,000 parce que les briques avaient été fabriquées à Nepean, en Ontario. Le porte-parole du ministère québécois des Transports, qui avait commandité les travaux de construction, a déclaré qu'aux termes de la loi tous les matériaux utilisés à des travaux effectués pour le

compte du ministère doivent être fabriqués au Québec. Le gouvernement devrait étudier les possibilités de libre-échange dans notre propre pays avant de se lancer tête baissée dans des négociations en vue de conclure des accords de libre-échange avec nos voisins du Sud.

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

LA REPRÉSENTATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, lundi dernier, nous avons appris que les Canadiens membres des minorités visibles ne représentaient que 1.7 p. 100 des effectifs de la fonction publique fédérale. Cette sous-représentation n'était pas un secret bien gardé. Toutefois, les révélations de lundi prouvent clairement l'ampleur inquiétante de ce déséquilibre, puisqu'on estime que les membres des minorités visibles représentent 4 p. 100 de la population active du Canada.

Pour corriger cet état de choses, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a annoncé un certain nombre de mesures. Certes, ces mesures constituent un bon début, mais elles portent principalement sur la compilation de données et la surveillance de la situation, au lieu de mettre l'accent sur l'embauche et la formation immédiates de ces gens et de veiller à supprimer toute discrimination sur le marché du travail.

• (1115)

Si le gouvernement veut encourager les autres niveaux de gouvernement et le secteur privé à appliquer avec succès le principe de l'équité en matière d'emploi, il devrait alors prendre dès maintenant des initiatives audacieuses et décisives. En juin de l'an dernier, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que, d'après lui, nous avions le devoir et l'obligation, auxquels on ne peut se soustraire, de veiller à ce que les minorités canadiennes vivent en permanence dans l'équité et la justice. Il serait des plus opportuns que le gouvernement conservateur se souvienne de ces paroles, car les Canadiens attendent impatiemment que l'on passe de la parole aux actes. Le temps des platitudes est certainement révolu.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES BANQUES

L'EFFONDREMENT DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—L'AUTORISATION CONCERNANT L'ENSEMBLE DE MESURES DE RENFLOUAGE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Le ministre des Finances et la ministre d'État aux Finances ont plongé notre pays dans un véritable cauchemar financier. Il est véritablement écœurant de songer que deux ministres du cabinet aient pu agir de façon aussi irresponsable avec l'argent durement gagné par les contribuables. Je voudrais donc savoir pourquoi le premier ministre a autorisé l'ensemble de mesures de renflouage alors qu'il devait être évident que le ministre des Finances n'avait pas la moindre idée de l'actif véritable de la Banque Commerciale du Canada en mars? Le ministre a agi au pifomètre. Pourquoi le gouvernement et le ministre ont-ils osé prétendre qu'ils connaissaient bien la situation alors qu'ils n'en avaient pas la moindre idée?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense qu'il y a un moyen de déterminer si mon très honorable collègue dit la vérité ou se contente de brasser de l'air. Il suffit de faire ce que prévoit le Règlement de la Chambre, c'est-à-dire de faire analyser de fond en comble et équitablement une question de cette complexité par un comité de la Chambre afin qu'il soit possible de porter des jugements de valeur sur la question.

Il est hors de doute que le ministre des Finances et la ministre d'État aux Finances, confrontés à une situation délicate, ont consulté les fonctionnaires pertinents du gouvernement canadien et émis une recommandation. Celle-ci a été débattue avec l'opposition et a reçu, si je me souviens bien, la bénédiction de l'opposition officielle.

M. Broadbent: Exact!

M. Mulroney: Nous avons reconnu, comme tout le monde au Canada je crois, qu'il était dans l'intérêt de tous que nous essayions de sauver cette institution chancelante de l'Ouest canadien. Nous l'avons fait en toute bonne fois, mais la tentative a manifestement échoué. Dans ce cas, s'il faut déterminer des responsabilités ou chercher des fautifs, il y a une façon équitable et honorable de le faire. C'est de soumettre la question à l'analyse objective et neutre d'un comité parlementaire. C'est ce que nous recommandons depuis plusieurs jours, et j'espère que mon très honorable collègue conviendra que c'est là la procédure équitable à suivre.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI ON N'A PAS CHERCHÉ À CONVAINCRE LES GRANDES BANQUES DE LAISSER LEURS DÉPÔTS À LA BCC

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire à la ministre d'État (Finances). Le parti libéral avait accepté l'assurance du premier ministre et de ses ministres que l'arrangement pour la banque dans le mois de mars était rentable; ce n'était pas rentable. Pourquoi l'honorable ministre d'État (Finances) n'a-t-elle pas cherché à convaincre les grandes banques de laisser leurs dépôts à la Banque Commerciale du Canada. Est-ce parce qu'elle ne pouvait pas leur fournir des faits assez solides pour les convaincre? Pourquoi a-t-elle laissé croire au Parlement qu'elle avait vraiment mis sur pied un plan de sauvetage avec la BCC, alors qu'il n'existait en effet aucun arrangement intelligent fondé sur les faits?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai expliqué à la Chambre que nous avions agi envers les Canadiens sur la base des meilleures informations dont nous pouvions disposer à un moment où les déposants et les emprunteurs de l'économie de l'Ouest se trouvaient dans une situation risquée. Je serais très curieuse de savoir si, à la lumière de ces informations, l'opposition nous aurait appuyé si nous avions fermé la banque à ce moment-là.

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, juste une brève question à la ministre d'État aux Finances. Quelle impression cela fait-il d'être responsable conjointement avec le ministre des Finances du plus gigantesque fiasco bancaire de l'histoire du Canada?

Des voix: Bravo!

• (1120)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, voici ce que j'ai à dire: Je suis l'associée du ministre des Finances de ce pays, et j'en suis fière.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Vous avez aussi dit que les banques étaient sûres.

Mme McDougall: Je puis aussi dire que je suis très fière de ce que nous avons fait pour développer la capacité de supervision dans ce pays, ce que le gouvernement de mon interlocuteur n'avait jamais fait.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Qu'est-ce qu'elle sera fière le jour où ils réussiront à faire quelque chose de bien!

LE RÔLE DES BANQUES À CHARTE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre d'État (Finances). Le vendredi 22 mars, le gouvernement a réuni des représentants des principales banques et les a priés instamment de fournir des millions de dollars pour renflouer la Banque Commerciale du Canada. La ministre veut-elle confirmer que lorsque ces banques se sont vu présenter une partie du portefeuille de prêts de la BCC, partie désignée par la direction de la BCC plutôt que par les services de contrôle gouvernementaux, elles ont demandé à examiner la totalité du portefeuille de la BCC et offert de fournir suffisamment de personnel pour effectuer le travail pendant la fin de semaine, et que cette offre a été refusée?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les entretiens se sont déroulés entre la banque et nos services. Le plan qui a été mis au point l'a été par accord mutuel. Je ne puis faire de commentaires sur un entretien auquel je n'ai pas participé.

LA DÉPENSE DES FONDS PUBLICS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser à la même ministre. Comment le gouvernement peut-il se justifier d'avoir dépensé des millions de dollars perçus du contribuable, non seulement sans garantie mais encore sans autres renseignements que ceux qui lui ont été fournis par l'entreprise qui demandait l'argent?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la direction de la banque est venue nous présenter un problème qu'elle avait constaté, elle nous a présenté les renseignements les plus sûrs dont elle disposait à l'époque. Nous avons présenté les mêmes renseignements . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Comment les avez-vous vérifiés?

Mme McDougall: Monsieur le Président, nous avons étayé notre plan de renflouage sur l'entretien que nous avons eu avec les banques, lesquelles, à la fin de la journée et des négociations, ont voulu participer à l'opération. Je ne sais pas ce qui s'est passé à huis clos. Nous n'avions aucune raison de contester les chiffres que la banque nous présentait . . .

Des boix: Oh, oh!

Mme McDougall: . . . sur la foi des renseignements dont nous disposions à l'époque.

M. Cassidy: C'est de l'incompétence pure et simple.

Mme McDougall: Comme le député le sait, nous sommes intervenus au nom des déposants et des emprunteurs de cette banque. Nous nous en sentions le devoir, dans l'économie en déclin que le gouvernement précédent avait créée.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Ils rient des faillites de l'Ouest.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, cela revient à dire que le service des incendies n'a aucune raison de douter de la parole d'un incendiaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je voudrais bien comprendre la position de la ministre, telle qu'elle l'a expliquée cette semaine. Elle donne deux raisons pour expliquer le fiasco à la Banque Commerciale du Canada. La première serait une crise de confiance due au niveau des dépôts. Elle donne comme seconde explication les mauvaises créances.

Si le problème venait des mauvaises créances, pourquoi, au nom du ciel, le gouvernement n'a-t-il pas pris en mars les trois jours dont il avait besoin pour faire faire une évaluation exhaustive des créances de la banque? Ou, si le problème était dû aux dépôts et au retrait de fonds après le renflouement, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas insisté pour que les banques à charte, qui prenaient part à l'opération, assument leur responsabilité morale en laissant leur argent dans cette banque? Dans un cas comme dans l'autre, la ministre va-t-elle admettre que c'est une gaffe monumentale que le gouvernement a commise aux frais des contribuables?

• (1125)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député a eu la réponse à cette question un nombre incalculable de fois . . .

M. Broadbent: Non. Jamais.

Mme McDougall: . . . et c'est précisément pourquoi nous voulons que l'affaire soit examinée par un comité. J'ai comparu devant le comité permanent lundi, à ma demande. J'ai exposé la situation de la banque pendant trois heures environ. Au bout de ces trois heures, j'ai dit que j'étais prête à comparaître de nouveau n'importe quand.

Nous tentons . . .

M. Deans: Pourquoi ne répondez-vous pas à la question?

Mme McDougall: . . . d'avoir une discussion raisonnable et rationnelle sur tous les aspects de ce qui s'est produit à la banque et je vous demande aujourd'hui de consentir à l'étude par le comité afin que nous puissions poursuivre les échanges sur un plan rationnel.

M. Broadbent: Les questions dont le comité peut traiter sont importantes. Elles touchent une foule de renseignements techniques. Ce qui est en cause au Parlement du Canada, toutefois, c'est la volonté du gouvernement du Canada d'accepter la responsabilité ministérielle. Voilà de quoi il s'agit aujourd'hui.

LES DÉCISIONS MINISTÉRIELLES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je pose ma question supplémentaire et j'entends la formuler avec soin. La ministre a expliqué de deux façons différentes pourquoi le gouvernement se trouvait pris dans ce guêpier. Elle a d'abord dit que les banques avaient retiré leur argent après le renflouement initial. Hier, elle est revenue sur ce qu'elle avait dit et a déclaré que la difficulté provenait plutôt des avoirs de la banque.

Ne pourrait-il pas reconnaître maintenant que dans les deux cas il s'agissait de décisions ministérielles? S'il s'agissait tout d'abord d'un problème d'actif, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pris trois jours pour évaluer vraiment ces actifs, au lieu de mettre en jeu des millions de dollars de l'argent des contribuables? Si le problème provenait de ce que les banques avaient retiré leur argent ces derniers mois, pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas simplement téléphoné aux directeurs des banques pour leur dire de laisser là leurs dépôts?

M. le Président: A l'ordre!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Comme le député a posé un certain nombre de questions, monsieur le Président, je vais tenter de répondre à la question fondamentale. Ce qui est arrivé, c'est que la ministre d'État aux Finances et le ministre des Finances, en qui j'ai la plus grande confiance et que je tiens tous deux en très haute estime, étaient aux prises avec un problème très grave. Ce n'est du goût de personne. Le Canada possède un système bancaire très solide et personne n'aime être confronté avec un problème de ce genre.

Il appert qu'une institution financière relativement petite et ayant son siège social dans l'ouest du Canada a éprouvé de graves problèmes de liquidité. Elle s'est adressée à Ottawa et aux banques à charte. Tous les fonctionnaires compétents furent consultés.

M. Deans: Non.

M. Mulroney: Je cherche à fournir une réponse. Les fonctionnaires compétents ayant été consultés, le gouvernement a élaboré un train de mesures de concert avec les banques à charte en s'appuyant sur les meilleurs conseils disponibles à ce moment-là.

Le gouvernement aurait pu refuser, de sorte qu'une institution financière de l'Ouest aurait fait faillite sans l'aide du Parlement. Nous ne voulions pas le faire et nous ne l'avons pas fait. A mon avis, c'est tout à l'honneur de la ministre d'État chargée des Finances et du ministre des Finances d'avoir saisi le Parlement de cette affaire, d'avoir fait ressortir la gravité du problème et d'avoir présenté un train de mesures susceptibles de sauver l'institution. Nous avons reçu la bénédiction de l'opposition officielle . . .

Une voix: Sur la foi des assurances que vous nous aviez données.

M. le Président: A l'ordre.

M. Mulroney: C'étaient les meilleures assurances que quiconque pouvait donner.

M. le Président: Je prie les députés de s'en tenir, s'il vous plaît, à de courtes questions et à de courtes réponses.

M. Broadbent: Je dis simplement au premier ministre que si, en mars dernier, il avail réfléchi trois jours de plus, il aurait pu épargner un milliard de dollars aux contribuables canadiens. C'est ce qu'il aurait dû faire.

LES RETRAITS DES BANQUES À CHARTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Si j'interroge le premier ministre, c'est afin de découvrir qui, en fin de compte, va payer pour tout cela et qui va en bénéficier. Les banques ont retiré quelque 386 millions de dollars depuis mars dernier et elles vont évidemment garder cet argent. Nous avons appris hier, chose incroyable, que les 60 millions de dollars qu'elles risquaient, à ce qu'on nous avait dit, allaient leur être remboursés.

• (1130)

Nous pensions que les banques risquaient leurs capitaux, ce qui signifie que . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie!

M. Broadbent: Étant donné que les contribuables vont devoir payer un milliard de dollars et que les banques vont recouvrer intégralement leur mise, quand le premier ministre va-t-il se soucier de défendre les intérêts, non pas des banquiers, mais des contribuables canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Comme je l'ai dit, monsieur le Président, et pour respecter la tradition canadienne, nous devrions examiner les faits avant de pendre qui que ce soit. Tout ce que nous disons, c'est qu'en présence d'un problème complexe . . .

M. Deans: Pourquoi ne les avez-vous pas examinés avant?

M. Mulroney: Je demande au député si les banquiers sont tous des criminels en puissance, pourquoi donc leur confiez-vous votre argent? Les néo-démocrates, comme tout le monde, déposent leur argent à la banque.

M. Deans: C'est vous le coupable.

M. Mulroney: Il faut supposer que les banquiers sont des gens honnêtes qui ont droit eux aussi au bénéfice du doute. Je l'ai dit et je le répète: Il faudrait saisir un comité de cette affaire . . .

M. Deans: Il faudrait reconnaître votre responsabilité.

M. Mulroney: . . . afin de faire la lumière sur toutes les transactions. S'il y a eu des irrégularités, le comité le découvrira. Si l'on a enfreint la Loi, nous intenterons des procédures sur-le-champ. Nous sommes là pour défendre les Canadiens et nous les défendrons.

M. Deans: Oui, avec six mois de retard.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DE LA DÉCLARATION DU MINISTRE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances). On nous a dit à la Chambre, en mars dernier, que l'intervention de 255 millions de dollars allait sauver la Banque. C'était une déclaration très claire de la part du ministre. On nous a dit également que les banques avaient participé à l'analyse complète des actifs et qu'elles avaient participé, en fait, à établir que les 255 millions allaient sauver la Banque. Or, on apprend hier, de la part des banquiers eux-mêmes, que tel n'était pas le cas et que les déclarations du ministre à ce sujet n'étaient pas très justes.

Le journal *Calgary Herald* rapporte que le ministre des Finances a . . .

M. le Président: A l'ordre! Je suis certain que le député a une question à poser.

M. Garneau: Certainement. Ma question est bien simple: Pourquoi le ministre a-t-il trompé la Chambre?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je prends cette accusation très au sérieux. Je n'ai jamais induit délibérément la Chambre en erreur, et le député le sait. Nous savions en mars que les déposants et les emprunteurs de l'Ouest allaient avoir un gros problème. Nous avions le choix entre deux solutions. L'une consistait à fermer l'établissement d'après les renseignements que nous avions et l'autre à nous occuper des déposants et des emprunteurs de cette banque, d'après les informations que nous avions. Nous avons décidé de protéger les emprunteurs et les déposants.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS RELATIVEMENT À DES PRÊTS ACCORDÉS À UN PROMOTEUR DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, si le rôle de la ministre était de protéger les emprunteurs, comme elle vient de le dire, pourquoi croit-elle juste, après que le gouvernement du Canada ait mis 255 millions de dollars dans cette banque, que la direction de la banque ait fait des prêts à 30 p. 100 d'intérêt à un promoteur de la Nouvelle-Écosse? La ministre pense-t-elle justement avoir accompli son rôle de protecteur des deniers publics en laissant une telle chose se produire?

[*Traduction*]

M. Mulroney: C'est pourquoi il faut que cette affaire soit examinée par un comité.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous avons commencé à nous attaquer au problème en mars; nous avons alors injecté de l'argent dans un établissement, croyant que cela valait la peine d'essayer de lui donner un avenir.

Une voix: En risquant notre argent.

Mme McDougall: Nous avons continué à surveiller la situation. Nous avons continué à observer ce qui se passait dans cette banque. Lorsque nous avons constaté qu'il fallait prendre une autre décision, nous l'avons prise, en raison des avoirs insuffisants de la banque.

LES RESPONSABILITÉS DES BANQUES À CHARTE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Nous savons maintenant que les banques étaient des déposants, en mars, au moment du renflouement. Nous avons également appris qu'au cours de l'été, les banques ont effectué des retraits importants, plus de 300 millions de dollars, qui ont été remplacés par la Banque du Canada—par les contribuables canadiens—et que le gouvernement, les contribuables toujours, va rembourser aux banques ce qu'elles n'ont pu retirer. Il faut donc parler non pas d'un ni de deux, mais bien de trois renflouements.

Je demande par conséquent au premier ministre pourquoi le gouvernement a permis aux banques de se décharger de leurs responsabilités sur les contribuables canadiens.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ignore au juste si le député parle du plan de renflouement et de la façon dont il a été présenté dans la presse d'aujourd'hui, mais le projet de loi dont nous saisirons la Chambre la semaine prochaine ne prévoira aucun versement aux banques.

Des voix: Oh, oh!

Mme McDougall: J'ignore au juste où le NPD a pris cette idée.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il tient ce renseignement de vous.

Mme McDougall: Jamais de la vie. Notre position sera, monsieur le Président, et je voudrais vous parler brièvement de cette question si je pouvais avoir l'attention de la Chambre, afin de vous donner des explications, car la position adoptée dans le plan de renflouement . . .

M. Ouellet: C'est une déclaration!

Mme McDougall: ... la position adoptée dans le plan de renflouement en termes simples ...

Une voix: Retournez à l'école.

Mme McDougall: Voulez-vous la réponse?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je donnerai à la ministre un peu plus de temps. Sa réponse se rapproche peut-être d'une déclaration mais, cependant, allez-y.

Mme McDougall: J'essaie de répondre à la question concernant le rang qu'occupent les banques, monsieur le Président. Dans le plan de renflouement, elles occupent le même rang que les déposants en cas de liquidation. En vertu du projet de loi que nous présenterons, nous prendrons à notre compte les dépôts non assurés et deviendrons le déposant non assuré, déposant qui occupe le même rang que les banques en cas de liquidation. Le Parlement n'aura à voter aucun crédit pour les banques. J'ignore où nos vis-à-vis ont pris cette idée.

L'UTILISATION DES DENIERS PUBLICS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question, qui est relativement simple, s'adresse au premier ministre. Étant donné ce que nous savons maintenant que les banques ont retiré des montants de la Banque Commerciale du Canada au cours de l'été et que la Banque du Canada, à l'aide des deniers publics, a comblé la différence, le premier ministre est-il disposé à dire aux Canadiens, aux contribuables, pourquoi leurs impôts devront être augmentés, afin de dissimuler l'incompétence du gouvernement au mois de mars dernier?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, que ce soit clair. Le député d'Hamilton Mountain, au nom du NPD, dit-il aux Canadiens qu'en mars dernier, face à une importante question touchant l'ouest du pays, le gouvernement fédéral, qui a investi, par exemple, des centaines de millions de dollars dans Canadair, à Montréal, aurait dû dire non à l'ouest du pays? Est-ce ce que nous devons comprendre? Ce n'est en tout cas pas la position de notre gouvernement?

Des voix: Bravo!

M. Deans: Je vais vous dire ce que vous auriez dû faire.

M. Hnatyshyn: Vous êtes anti-ouest.

M. Deans: Vous auriez dû examiner la situation.

M. Mulroney: C'est ce qu'ils disent ...

M. le Président: A l'ordre!

M. Deans: Vous aviez le temps de vous pencher sur la question.

M. Mulroney: Vous allez devoir répondre de la position que vous avez adoptée.

Des voix: C'est honteux!

M. Gauthier: Est-ce faire preuve de civilité?

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: A qui le tour?

M. Clark (Yellowhead): Voici la direction ontarienne du NPD.

M. le Président: Selon moi, plus la question est grave, plus nous devrions tenter de l'aborder avec calme. La parole est au député d'Algoma.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE STABILISATION PROMIS AUX PRODUCTEURS DE BŒUF

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, nous avons eu un excellent exemple de la courtoisie du premier ministre ce matin.

Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, mais, en son absence, je pourrais la poser au premier ministre. Il sait que les agriculteurs, surtout les producteurs de viande rouge, traversent maintenant l'une des périodes les plus difficiles de leur histoire, à cause des faibles prix entraînés par les droits compensateurs américains et l'importation au Canada de millions de livres de bœuf subventionné par la CEE.

Le 29 août, le ministre de l'Agriculture a rencontré les producteurs de porc et de bœuf et s'est engagé à présenter un programme de stabilisation au cabinet cette semaine. Le ministre de l'Agriculture a-t-il tenu sa promesse? A-t-il proposé au cabinet cette semaine un programme de stabilisation pour aider ce secteur? Le cabinet a-t-il pu examiner la question ...

M. le Président: A l'ordre. Cela fait deux ou trois questions.

• (1140)

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je peux répondre au nom du ministre de l'Agriculture. Il est en train d'examiner cette question. Il l'a soumise au cabinet et nous sommes en train d'y réfléchir.

LE TEMPS QUE MET LE GOUVERNEMENT À INTERVENIR

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, il est apparemment possible de décider en l'espace d'une fin de semaine de fournir 1 milliard à une banque qui finira par tomber en faillite, mais la question qui m'intéresse est à l'étude depuis plusieurs semaines ...

M. le Président: A l'ordre. Le député fait un très long préambule avant de poser sa première question. Peut-il poser immédiatement la deuxième?

M. Foster: Le ministre sait-il que le fait de retarder cette décision ne fait que morceler davantage le marché agricole au Canada, que nos programmes de stabilisation opposent une province à l'autre et que nous n'avons que nous à blâmer si les États-Unis et d'autres pays imposent des droits compensateurs?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture se préoccupe beaucoup du morcellement du marché. Il essaie désespérément de s'entendre avec les provinces pour mettre au point un programme de stabilisation national qui fonctionnera efficacement dans tout le pays.

En ce qui a trait à la première partie de la question du député, je lui rappelle que le gouvernement a lâché 1.2 milliard de dollars pour l'industrie agricole depuis son arrivée au pouvoir.

Une voix: Il a aussi lâché Barbara McDougall.

* * *

LES BANQUES

L'EFFONDREMENT DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LES RETRAITS DES BANQUES À CHARTE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur les événements qui ont entouré le fiasco de la Banque commerciale du Canada et ceux de mars dernier. Le premier ministre vient de dire à la Chambre qu'en mars, le gouvernement a eu l'impression que la banque avait des problèmes de liquidités. Peut-il par conséquent nous expliquer pourquoi, lorsqu'il est devenu évident peu de temps après que les banques à charte et d'autres retiraient des centaines de millions de dollars de cette banque, son gouvernement et lui n'ont pas bondi sur leur téléphone pour demander aux banquiers qui avaient participé à l'opération de sauvetage de laisser leurs fonds, au lieu d'aggraver encore les problèmes de liquidités de la BCC?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tout d'abord la question était de savoir si nous devions aider la banque, essayer de le faire ou rejeter sa demande. Nous avons jugé utile d'essayer de sauver cette institution financière. Quelque temps plus tard, le cours des événements, que les deux ministres ont bien expliqué à la Chambre, a évolué vers une situation pour le moins regrettable—et encore, c'est peu dire! Nous voulons dévoiler toute l'affaire. Nous n'avons rien à cacher. Nous voulons agir au grand jour. Même si une part du blâme nous revient, nous voulons examiner également l'historique de cette affaire—à savoir les causes de la situation économique qui, dans l'Ouest, a fait autant de tort à ces toutes nouvelles institutions.

J'invite mon collègue à accepter de renvoyer cette affaire au comité pour que nous puissions obtenir des réponses satisfaisantes à toutes les questions, afin de permettre aux Canadiens de juger par eux-mêmes.

[*Français*]

LE RETRAIT DE DÉPÔTS DE LA BCC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je répète ma question puisque je n'ai pas obtenu de réponse du très honorable premier ministre.

S'il s'agissait d'un problème de liquidités en mars, pourquoi le gouvernement n'a-t-il rien fait pour décourager les banques à charte et les autres banques à retirer des centaines de millions de dollars de dépôts, c'est-à-dire de liquidités de la Banque Canadienne Commerciale pendant la période de mars, avril, mai et juin? Pourquoi avez-vous rien fait pour insister afin qu'elles assument leur part de responsabilité, savoir de maintenir la liquidité dans cette banque-là?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que j'ai déjà mentionné que c'est justement le genre de jugement de valeur que porterait, si les faits le justifient, une commission parlementaire, de façon saine et raisonnable. Et les conclusions, et je l'ai déjà mentionné, si quelqu'un a induit le Parlement en erreur, s'il y a eu des gestes illégaux qui ont été posés par quiconque, nous allons les poursuivre avec vigueur. Mais je pense que vous seriez d'accord avec moi pour dire que l'instrument tout désigné pour pouvoir porter une série de conclusions semblables, c'est une commission parlementaire, afin que nous puissions faire la lumière sur toute la question. Nous n'avons strictement rien à cacher. Nous voulons que ce soit complètement clair pour tous les Canadiens, et nous vous invitons avec empressement à accepter la création d'une commission parlementaire immédiatement.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'EXTRADITION DE PRÉTENDUS CRIMINELS AMÉRICAINS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Justice, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Bon nombre de Canadiens s'inquiètent vivement de la présence continuelle dans notre pays de Charles Ng et Joseph Kindler, deux Américains censés être les auteurs de crimes graves aux États-Unis. Va-t-on les extrader et, dans ce cas, quand seront-ils renvoyés aux États-Unis?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Justice, je peux peut-être répondre à sa place. Comme le député le sait sans doute, cette affaire est actuellement devant les tribunaux et il serait donc malaisé de la part du gouvernement de faire des commentaires à ce sujet. Je signalerai les inquiétudes du député au ministre, lequel sait certainement que cette question préoccupe bon nombre de députés.

Questions orales

LES FINANCES

LES MÉDICAMENTS EXEMPTÉS D'IMPÔT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, comme le ministre des Finances est absent, je vais poser ma question au premier ministre. En mai dernier, son gouvernement a instauré des taxes sur la maladie, autrement dit sur les médicaments en vente libre. Quand le climat politique s'est mis à surchauffer en août, il a exempté certains médicaments. Comment le gouvernement a-t-il choisi les médicaments exemptés?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je crois que cette décision a été prise en fonction du fait que certaines personnes étaient beaucoup plus touchées que d'autres et, après les avoir consultées, le ministre a décidé de faire quelque chose pour elles.

ON DEMANDE LA SUPPRESSION DE TOUS LES IMPÔTS SUR LES MÉDICAMENTS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Encore une fois, j'adresse ma question au premier ministre. Le ministre n'a-t-il pas de commisération pour ceux qui souffrent du cancer, d'un glaucome, de la maladie de Parkinson ou de maladies cardiaques? Tels sont certains des médicaments qui n'étaient pas visés par ces exemptions. Ne va-t-il pas nous dire que le temps est venu de supprimer une fois pour toutes les taxes sur tous les médicaments en vente libre dont les Canadiens ont besoin?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je me réjouis que la députée ait posé cette question. Comme elle l'a dit, le ministre des Finances a supprimé non seulement les taxes sur certains produits qui auraient été visés par le budget de mai, mais également les taxes imposées par le gouvernement libéral depuis 1968. Par exemple, il avait imposé des taxes sur les bâtonnets-tests de glucose pour les diabétiques. Elles ont également été abolies.

La députée ne devrait pas parler à la légère de taxes sur la maladie. Toutefois, le ministre est allé encore plus loin. Nous consultons des groupes tels que ceux qu'elle a mentionnés pour savoir s'il y a lieu ou non de prendre d'autres mesures. Non seulement nous sommes allés plus loin que le budget de mai, mais nous avons même aboli des taxes imposées en 1968 et qui ne posaient alors pas de cas de conscience aux députés d'en face, mais qui leur en posent maintenant qu'ils siègent dans l'opposition.

* * *

LES BANQUES

L'EFFONDREMENT DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Quand nous tentons de rétablir les faits concernant la BCC, nous nous trouvons en présence de certaines déclarations contradictoires. Le premier ministre a affirmé qu'il s'agissait d'un problème de trésorerie et que le gouvernement devait agir afin de protéger tous les déposants dans l'ouest du Canada. Nous apprenons maintenant que le gouvernement a laissé couler à pic la BCC à cause de ses prêts irrécouvrables. Le premier ministre peut-il expliquer cette contradiction et dire quelles sont, d'après le gouvernement, les difficultés auxquelles se heurte la BCC?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire à mon honorable ami c'est quelque chose qu'il comprendra sûrement. Étant donné la complexité d'une situation de ce genre, le seul endroit où la question peut être discutée sensément et équitablement, où des contre-interrogatoires peuvent se tenir et où des témoins peuvent être entendus est au sein d'un comité parlementaire. Nous l'avons proposé en toute justice, afin que des réputations ne soient pas injustement ternies, que la vérité éclate dans une ambiance imbue de largeur d'esprit. Nous n'avons absolument rien à dissimuler. Nous voulons exposer tous les faits, afin que les Canadiens soient en mesure de juger la situation.

LA POSITION DES BANQUES À CHARTE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, étant donné que Bill Mulholland, président du conseil de la Banque de Montréal, a déclaré au comité des finances hier soir que tous les banquiers et les spécialistes présents quand le train de mesures a été envisagé avaient affirmé au gouvernement que les renseignements en sa possession étaient insuffisants ou douteux, pourquoi alors le gouvernement a-t-il décidé de risquer des deniers publics s'élevant à un milliard de dollars?

• (1150)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous n'avons jamais nié qu'il eût été bon de pouvoir passer des semaines à examiner les bilans. Je suis moi-même une analyste de bilans. Je sais combien de temps il faut pour effectuer cette tâche. S'ils jugeaient que les données étaient insuffisantes à ce moment-là, ils étaient libres de ne pas participer, mais il fallait tenter de sauver les déposants et les emprunteurs. Nous étions décidés à courir le risque, comme ils l'étaient eux-mêmes, et chercher à renflouer cette institution. Nous voulions venir en aide aux déposants et aux emprunteurs de cette banque qui était une importante institution financière dans l'ouest du Canada, un fait auquel le député devrait être sensible.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT DES CÉRÉALES FOURRAGÈRES—LA SITUATION DES AGRICULTEURS DES PROVINCES ATLANTIQUES

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de l'Agriculture. Comme on l'a fait remarquer dans une question précédente, le secteur agricole canadien éprouve d'énormes difficultés, particulièrement dans l'Est à cause des injustices dont est entaché le Programme d'aide au transport des céréales fourragères. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre quelles mesures le gouvernement a l'intention de prendre pour aider les agriculteurs de l'Est à résoudre ce très grave problème lié au Programme d'aide au transport des céréales fourragères?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je sais que le ministre de l'Agriculture examine la question, et je vais certainement lui faire part des instances du député la semaine prochaine.

* * *

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

L'ADJUDICATION DES TRAVAUX JURIDIQUES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Commerce extérieur au sujet de l'affaire Sam Wakim. Quand il a éludé la question directe que je lui ai posée hier sur un sujet qu'il devait connaître, le ministre a donné l'impression d'essayer de cacher quelque chose. Je lui pose de nouveau cette question. Quand le ministre a-t-il eu des entretiens avec Sam Wakim? Quelle maison représentait alors Sam Wakim? Qui a fait les premiers pas?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je garantis au député que je n'ai rien à cacher. A la fin de l'automne dernier, plusieurs avocats et notamment M. Wakim, m'ont demandé de discuter de la possibilité d'offrir des services juridiques à la SEE. Nous trouvions que d'autres maisons devaient avoir l'occasion de nous offrir des services également et nous avons demandé à la SEE d'étudier cette possibilité. La SEE nous a dit qu'elle était disposée à le faire si les critères étaient respectés. J'ai parlé de ces critères au député. J'ai transmis les renseignements à M. Wakim et aux autres. Toux ceux qui les voulaient pouvaient les obtenir. C'est la SEE, et pas moi, qui a établi les critères, qui a décidé si ces critères étaient respectés et qui a engagé Weir and Foulds.

Le dernier point sur lequel je voudrais insister, c'est que je ne pouvais pas et je n'ai jamais donné de garanties à M. Wakim ni à qui que ce soit au sujet des services juridiques de la SEE.

ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre qui remarque certainement que le ministre n'a même pas essayé de répondre à mes questions. Le premier ministre a fait aujourd'hui plusieurs longues déclarations sur la création d'un comité de révision des nominations politiques. Je demanderais par conséquent que l'on saisisse ce comité de la question du choix de son ami Sam Wakim pour un travail important qui pourrait rapporter 1 million de dollars par an, travail qui a une influence sur le commerce extérieur et sur la réputation du Canada sur le marché international.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai lu dernièrement un article où il était question d'un de mes bons amis, qui est avocat, un compagnon de cours, qui a travaillé pour le gouvernement, ce qui nous a causé des problèmes. Je fais allusion à un bon ami, Raynold Langlois, fils du sénateur libéral Langlois, qui a reçu $368,000 du gouvernement l'année dernière et qui était dans la même faculté que moi. Je n'ai jamais protesté parce que Raynold Langlois avait obtenu ces contrats. Je n'ai jamais reproché à des avocats libéraux de recevoir des contrats pour $400,000 ou $500,000. Je n'essaie jamais de souiller leur réputation. D'après un article paru hier, mon vieux copain, Raynold Langlois, a reçu $368,000 . . .

M. Ouellet: Mon vieux copain?

M. Mulroney: C'est aussi un ami du député de Papineau. Nous avons tous fréquenté la faculté de droit ensemble. Il a extrêmement bien réussi. Le fait qu'il soit membre du parti libéral ne lui a pas nui. Pourquoi les députés libéraux n'en parlent-ils jamais au lieu d'essayer de détruire la réputation des gens?

* * *

LE LOGEMENT

LES PROGRAMMES DE LOGEMENTS SOCIAUX—LES NÉGOCIATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Travail, qui est responsable du logement, j'adresse ma question au premier ministre. Pourrait-il confirmer à la Chambre que, lors des négociations que le ministre a eues avec les provinces, pour leur confier l'application des programmes de logements sociaux, il a décidé de consacrer des impôts fédéraux aux projets d'allocation de logement des provinces et de demander aux pauvres de payer 30 p. 100, et parfois 35 p. 100, de leur revenu pour leur logement subventionné, au lieu des 25 p. 100 actuellement exigés?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Travail, responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, je vais prendre note de la question et je ferai en sorte que le ministre réponde le plus rapidement possible à la question posée par le député aujourd'hui.

L'ADMISSIBILITÉ AUX LOGEMENTS SOCIAUX

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, en même temps que cette question, le leader à la Chambre aurait-il l'obligeance de transmettre également la suivante au ministre du Travail: pourrait-il confirmer qu'il a l'intention de ne plus admettre les couples sans enfant et les personnes seules au programme de logements subventionnés?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, même si je n'accepte pas les prémisses de la question, ma réponse à la première question du député s'applique également à celle-ci.

Questions orales

LES BANQUES

L'EFFONDREMENT DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—ON DEMANDE LA DÉMISSION DES MINISTRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre aura le week-end pour réfléchir. Je pense qu'au cours de la semaine, la Chambre, le pays tout entier et le comité ont eu la preuve de l'incompétence honteuse des deux ministres, une compétence qui coûte à notre pays la bagatelle de un milliard de dollars. Le premier ministre reconnaîtra, je pense, que des têtes doivent tomber. Je ne veux pas parler des fonctionnaires, mais des ministres, car dans mon gouvernement parlementaire les ministres sont responsables. Le premier ministre va-t-il, au cours du week-end, demander des comptes au ministre des Finances et à la ministre d'État aux Finances et les prier de démissionner?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je comprends quel est le rôle de l'opposition et les responsabilités importantes que son chef doit assumer dans une démocratie parlementaire. J'ai eu l'honneur d'occuper moi-même ce poste et je crois donc comprendre ses impératifs.

Le chef de l'opposition parle d'incompétence honteuse. Il a parfaitement le droit de penser cela du ministre des Finances, de moi-même ou de qui que ce soit d'autre. Le contraire m'étonnerait. Toutefois, rien de concret ne justifie une telle opinion. Cela n'a pas été démontré comme cela doit toujours l'être si nous voulons respecter l'esprit d'équité de la tradition parlementaire et c'est pourquoi j'ai fait remarquer respectueusement à mon collègue le danger des calomnies qu'il profère. Cela ne correspond ni à sa nature ni à l'excellente réputation qu'il s'est acquise à la Chambre.

Je voudrais dire au député quelque chose qu'il sait sans doute déjà. Le ministre des Finances et la ministre d'État aux Finances sont deux fonctionnaires extrêmement compétents, loyaux et honnêtes. Si le député cherche à ternir leur réputation, je lui demanderais de porter ses attaques de façon précise. Néanmoins, il ne devrait avoir d'inconvénient à accepter immédiatement la formation d'un comité parlementaire afin que, lundi matin, nous puissions entreprendre l'analyse objective qui permettra aux Canadiens de se faire une juste opinion.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1200)

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS DES PLATES-FORMES DE FORAGE AU LARGE DES CÔTES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le gouvernement compte-t-il donner suite aux recommandations de la commission royale d'enquête sur l'*Ocean Ranger* au sujet des opérations de recherche et de sauvetage et, plus précisément, compte-t-il acheter des hélicoptères dont le rayon d'action et la capacité de charge en vol stationnaire sont suffisants pour assurer la protection des travailleurs au large de nos côtes, comme l'a recommandé la commission, et cela à temps pour les travaux de forage de cet hiver?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député s'intéresse beaucoup et depuis longtemps à l'amélioration des services de recherche et de sauvetage, surtout dans la région de l'Atlantique. Je puis lui assurer que sur les 66 recommandations formulées dans le premier rapport, 55 ont été mises en œuvre ou sont sur le point de l'être. Sur les 70 formulées dans le deuxième rapport, environ une cinquantaine ont été mises en œuvre ou encore sont en voie de l'être.

J'ai reçu le 28 juin dernier, au nom du gouvernement, le rapport de la commission royale d'enquête auquel le député fait allusion. Comme il le sait, puisqu'il connaît bien le Règlement de la Chambre, le gouvernement dispose de 120 jours pour y répondre. C'est là à tout le moins l'objectif visé. Nous devrions donc connaître la réponse à la question précise qu'il nous pose lorsque nous présenterons notre réponse à ce rapport.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le jeudi 12 septembre 1985 sont toutes, à l'exception d'une seule, conformes au Règlement quant à la forme.

La pétition présentée par le député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus) n'est pas conforme au Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES COMITÉS DU CABINET ET LES MINISTRES SUPPLÉANTS

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu des dispositions de l'article 47(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer des copies, dans les deux langues officielles, du décret du conseil nº 1985-2653 concernant la composition des comités du cabinet, les listes des ministres suppléants et des ministres qui peuvent agir au nom du premier ministre.

Comme la tradition le veut, monsieur le Président, il faut le consentement unanime de la Chambre pour que la liste soit publiée en appendice au hansard. Je demande le consentement unanime à cette fin.

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition. Est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste susmentionnée figure en appendice, p. 6615.*]

* * *

L'APARTHEID

DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je voudrais soulever aujourd'hui à la Chambre la question de l'apartheid et signaler les moyens dont le Canada dispose pour mettre un terme au racisme érigé en un système répugnant. Une double réalité m'inspire: d'abord, l'horreur qu'éprouvent les Canadiens devant le racisme institutionnalisé dans une société qui prétend partager nos valeurs; ensuite, l'influence limitée mais néanmoins réelle que peut avoir le Canada, notre défi consistant alors à prendre des mesures d'ordre pratique qui contribueront à mettre fin à l'apartheid.

Nous avons le devoir d'exprimer notre indignation, et les Canadiens qui la manifestent publiquement mais dans l'ordre contribuent à révéler au gouvernement sud-africain combien ses mesures racistes nous offensent.

D'autre part, il nous appartient de faire comprendre à l'Afrique du Sud que le Canada est disposé, à défaut d'un changement, à aller jusqu'au bout de ses sanctions. En principe, nous croyons dans la nécessité de maintenir des relations économiques et diplomatiques même s'il y a dissension entre gouvernements. C'est ainsi que si nous avions écouté les conseils que certains groupes nous ont donnés il y a six mois et rompu tous nos liens diplomatiques et commerciaux avec l'Afrique du Sud, nous ne serions plus en mesure aujourd'hui d'intervenir à titre personnel ou de nous joindre aux autres pays qui font pression sur le gouvernement sud-africain.

Toutefois, le Canada reconnaît qu'il doit donner le ton et orienter les initiatives d'ordre moral et pratique. Que le gouvernement d'Afrique du Sud ne se leurre pas, nous sommes prêts à aller jusqu'au bout s'il ne prend pas des mesures décisives pour mettre fin au régime d'apartheid.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Je vais aujourd'hui rappeler les initiatives que le Canada a prises, en annoncer de nouvelles et proposer à la Chambre divers moyens que nous pourrions prendre nous-mêmes, ainsi que nos concitoyens et nos amis du monde entier, afin d'avoir quelque influence. En premier lieu, cependant, il convient de faire état des modifications que nous voudrions apporter aux normes de conduite que tout pays civilisé devrait adopter, et qui, si elles étaient suivies par l'Afrique du Sud, montreraient que ce pays renonce progressivement à l'apartheid.

[*Français*]

Si nous nous arrêtons aux grands principes, nous recherchons premièrement l'adoption d'une citoyenneté connue, ce qui implique des droits politiques communs—y compris le droit de vote—et l'élimination des différentes catégories de citoyens.

Deuxièmement, l'abolition des lois qui classent les Sud-Africains suivant leur couleur ou leur race. Troisièmement, la liberté pour tous les Sud-Africains de vivre, de se déplacer et de travailler, sans être soumis à des restrictions arbitraires.

Quatrièmement, l'indépendance pour la Namibie, conformément à la résolution 435 des Nations Unies. Ce serait une indication importante que l'Afrique du Sud est disposée à accepter ses voisins comme ils sont et à vivre en paix avec eux. Toutefois, rien n'est aussi important que les derniers principes que je vais maintenant énoncer.

Premièrement, la libération des prisonniers politiques: la libération des dirigeants du Congrès national africain et du Front démocratique uni qui ont été forcés de résister au système de l'apartheid.

Deuxièmement, l'institution d'un processus de consultation et de négociation avec les véritables dirigeants de ceux que l'on appelle les Indiens, les Noirs et les Métis. Ces consultations ne peuvent donc être confinées aux dirigeants des Homelands.

[*Traduction*]

Enfin, la mise en œuvre d'un processus de réforme basé sur la concertation et non la contrainte ou les sanctions. Ce processus aboutira manifestement à des institutions représentatives dont les Noirs feront partie. Ce sont des étapes essentielles, car ce n'est pas le consentement ou l'appui du Canada ou d'un autre pays qui est crucial à cet égard, mais bien celui des Sud-Africains de toutes les races et couleurs.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Au lieu d'évoluer, la situation en Afrique du Sud devient de plus en plus critique. Les manifestations, grèves et actes de résistance contre un régime injuste se poursuivent. Le gouvernement continue d'y répondre par la violence, des arrestations et des détentions arbitraires—des mesures de répression et de contrôle au lieu de la conciliation.

Nous condamnons la détention des dirigeants du Front démocratique uni: Le professeur Farouk Meer et d'autres. Nous sommes choqués par la détention d'Allan Boesak, président de l'Alliance mondiale des églises réformées, qui se trouvait il y a quelque temps au Canada, où il nous a parlé non pas de révolution ou de violence, mais de justice, d'égalité et de conciliation. Nous déplorons l'insensibilité d'un gouvernement qui garde sous les verrous Nelson Mandela, actuellement très malade.

Nous exhortons le gouvernement sud-africain à relâcher tous ceux dont le seul délit est de s'opposer à l'apartheid.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Nous ajoutons les noms de Tutu et Boesak à celui de Mandela sur la liste des personnes que l'on devrait inviter au dialogue, au lieu de les rejeter, de les condamner au silence ou de les repousser avec mépris.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Il serait déplorable que l'histoire se répète et que l'UDF se retrouve dans le même cas que l'ANC, c'est-à-dire comme une organisation à laquelle on doit mettre un terme, que l'on doit réprimer et rendre illégale.

L'évêque Tutu peut sans nul doute supporter la rebuffade du Président Botha. Nelson Mandela et Allan Boesak peuvent supporter leur détention. Mais l'Afrique du Sud pourra-t-elle supporter l'issue de cette affaire? Il est évident qu'un autre groupe en Afrique du Sud, soit le monde des affaires, commence à avoir des doutes. Sa confiance est ébranlée, les hommes d'affaires et les investisseurs en Afrique du Sud comme ailleurs ont provoqué une vague de désinvestissements, sans y avoir été conviés par leur gouvernement, mais ils sont certes un indice des événements qui se déroulent en Afrique du Sud et des avertissements lancés par de nombreux gouvernements. Si certains hommes d'affaires sud-africains ont trop longtemps appuyé l'apartheid, la conséquence de leur attitude ne peut être exagérée.

● (1210)

Le Canada a grandement contribué à faire comprendre la situation aux hommes d'affaires sud-africains. Les divers gouvernements qui se sont succédé se sont toujours opposés à l'apartheid.

Plus récemment, à Baie Comeau le 6 juillet, j'ai publié un énoncé de politique au nom du gouvernement du Canada. En nous fondant non pas sur le sentiment que nous pourrions avoir de notre propre vertu mais sur notre commune humanité, nous avons présenté dix mesures, comportant notamment des sanctions économiques, pour renforcer notre opposition à l'apartheid, et deux initiatives pour favoriser une évolution pacifique.

Nous avons mis fin au Programme d'expansion des marchés d'exportation et aux polices d'assurance mondiale souscrites par la Société pour l'expansion des exportations pour ce qui concerne leur application à l'Afrique du Sud. Nous nous sommes ainsi acquittés des engagements pris par le gouvernement précédent, mettant fin à tout appui officiel aux échanges et investissements en Afrique du Sud. Ces deux mesures commerciales ont envoyé des signaux très clairs.

Nous avons élargi et renforcé l'application de l'embargo de l'Organisation des Nations Unies sur les envois d'armes, de manière à y faire figurer un éventail plus large d'articles de haute technologie, y compris les ordinateurs. Nous avons été le seul gouvernement à annoncer l'abrogation des accords portant sur la double imposition.

[*Français*]

Nous avons attiré l'attention des Canadiens sur la résolution du Conseil de sécurité interdisant la vente de krugerrand. Nous avons bien fait d'espérer que les gens qui vendent ces pièces d'or au Canada tiendraient compte de nos désirs puisque les ventes ont pratiquement cessé.

Nous avons mis au point des politiques à l'égard des rencontres sportives, des rencontres officielles et de la coopération. Nous avons donné notification de ce que le traitement à façon de l'uranium de la Namibie prendrait fin à l'expiration des contrats en cours, malgré ce qu'il en coûterait.

Nous avons annoncé l'affectation à notre ambassade en Afrique du Sud d'un agent qui sera chargé des affaires syndicales, afin de maintenir des contacts directs avec les travailleurs sud-africains qui sont des ferments de réforme. Cet agent sera choisi de concert avec le Congrès du travail du Canada.

Nous avons plus que triplé les fonds affectés à l'instruction et à la formation des Noirs, ce qui nous permettra d'accorder 40 bourses d'étude au cours de la présente année financière. Nous nous réjouissons de la priorité accordée par le Mouvement syndical canadien à la formation des Noirs en Afrique du Sud, et nous ferons bon accueil à toute initiative ou contribution provenant d'ailleurs.

[*Traduction*]

Mais ce n'est pas tout. D'autres paliers de gouvernement ont également envoyé de forts signaux. Certaines provinces ont vu là une situation exceptionnelle, et montré par leurs décisions que les Canadiens de tous les coins du pays abhorrent l'apartheid. En outre, des sociétés canadiennes du secteur privé ont spontanément annoncé qu'elles n'achèteraient plus de produits sud-africains. Le syndicalisme canadien s'est constamment prononcé contre l'apartheid, et, maintenant, des syndicats canadiens ont refusé de décharger un navire transportant des aciers sud-africains. Les universités envisagent la liquidation de leurs investissements en Afrique du Sud. Cette question a fortement touché la population canadienne, et les Sud-Africains qui tolèrent l'apartheid doivent savoir qu'ils offensent non seulement le gouvernement du Canada mais notre population et nos valeurs.

Pour la manifestation de cette colère et pour l'exercice de pressions continues en faveur de changements, il nous faut disposer des informations et des appréciations les plus solides que nous pourrons nous procurer sur la façon d'user au mieux de notre influence. Nous collaborerons étroitement avec nos amis. Le distingué chef d'État africain et président des États de la ligne de front, le président Julius Nyerere de la Tanzanie, a été invité par le premier ministre (M. Mulroney) à faire une visite officielle au Canada. Elle aura lieu du 24 au 26 septembre. Le secrétaire général du Commonwealth visitera le Canada au début d'octobre. Nous demanderons leur avis et celui d'autres dirigeants qui s'opposent à l'apartheid, surtout dans les pays du Commonweath et les États de la ligne de front. Nous comptons que la réuion des chefs de gouvernement du Commonwealth à la mi-octobre nous donnera l'occasion de prendre des mesures communes contre l'apartheid.

Le gouvernement du Canada lui-même prend diverses autres mesures pour s'opposer à l'apartheid. D'abord, comme les députés le savent, je pense, je suis en train de rencontrer divers représentants du monde des affaires et des finances du Canada pour voir dans quels domaines nous pourrions collaborer pour nous opposer à l'apartheid, parce que, selon moi, il est tout à fait possible que, dans certains cas où les gouvernements ne peuvent pas exercer d'influence sur certains secteurs du monde des affaires et de la bureaucratie en Afrique du Sud, les hommes d'affaires canadiens puissent eux-mêmes le faire et donner plus de poids aux mesures prises par les gouvernements, le Parlement et les représentants de l'État.

La première réunion a eu lieu le 9 septembre. Les autres se tiendront d'ici peu, soit les 17 et 20 septembre.

Deuxièmement, le gouvernement du Canada est en train d'instaurer un programme facultatif de refus de prêts au gouvernement de l'Afrique du Sud et à tous ses organismes. Nous demandons à toutes les banques du Canada d'appliquer ce programme et nous avons de bonnes raisons de croire qu'elles le feront. Certaines ont déjà pris de telles mesures de leur propre initiative et nous en sommes heureux. L'interdiction ne touchera pas les crédits déjà accordés ni les prêts qui seraient clairement pour le bénéfice des Noirs.

Troisièmement, j'annonce la nomination de M. Albert Hart comme administrateur du Code d'éthique canadien pour les pratiques d'emploi des sociétés canadiennes actives en Afrique du Sud. M. Hart a fait carrière comme fonctionnaire au Canada et a été haut-commissaire au Ghana. Il prendra ses fonctions prochainement et entrera alors en contact avec les diverses sociétés. Nous présentons aujourd'hui un cadre type pour les rapports annuels que demande le gouvernement en vertu du code d'éthique.

Quatrièmement, le gouvernement appliquera une interdiction volontaire de la vente de brut et de produits raffinés à l'Afrique du Sud. Pour cela, nous demandons aux sociétés canadiennes de ne pas conclure de contrats de vente ou d'exportation de ces produits avec l'Afrique du Sud. Nos ventes dans ce secteur étaient forts limitées et nous prenons cette mesure surtout pour éviter que le Canada ne devienne un fournisseur de remplacement.

Cinquièmement, nous imposons un embargo sur le transport aérien entre le Canada et l'Afrique du Sud, lequel s'appliquera tant aux marchandises qu'aux voyageurs. Comme il n'existe pas d'accord aérien bilatéral entre les deux pays, les sociétés aériennes de l'un ne peuvent effectuer dans l'autre des vols internationaux réguliers. Par conséquent, les seuls vols directs se limitent à ceux d'avions nolisés. Cette mesure aura donc pour effet d'interdire ces derniers et d'empêcher tout service aérien réciproque tant que la dissolution du régime d'apartheid ne sera pas du moins en bonne voie.

Sixièmement, nous avons ouvert un registre pour y consigner les mesures volontaires que les provinces, les municipalités, les établissements privés, les organismes et les entreprises ont adoptées contre l'apartheid. Des milliers de Canadiens ont agi privément en signe de protestation et nous encourageons les autres à le faire. Nous invitons particuliers et organismes qui le souhaitent à nous signaler par écrit les initiatives qu'ils auront prises. Les mesures énumérées serviront d'exemple. Elles seront transmises au secrétaire général des Nations Unies dans l'espoir que d'autres peuples voudront nous imiter, de façon que l'on dresse une liste des initiatives prises de par le monde pour dénoncer l'horreur de l'apartheid.

Septièmement, étant donné le nombre accru d'arrestations d'opposants non violents à l'apartheid, j'annonce aujourd'hui que nous affecterons un autre million de dollars à des fins humanitaires, pour aider les familles de prisonniers et de détenus politiques en Afrique du Sud. Ces fonds seront acheminés par l'intermédiaire d'organismes tels que le Fonds international de défense et d'aide pour l'Afrique du Sud, et de groupes canadiens qui soutiennent activement les victimes de l'apartheid.

Dans les circonstances présentes, nous devons agir avec prudence et détermination afin que chacune de nos paroles, chacun de nos gestes, les nôtres et ceux de tous les autres peuples, contribuent à mettre un terme à l'injustice et à la violence. Des indices encourageants sont apparus ces jours-ci concernant la circulation des personnes et la citoyenneté commune. Nous ignorons si les réformes envisagées aboutiront, mais nous souhaitons que se dessine une évolution dans ce sens et nous soutenons les hommes d'affaires sud-africains qui souscrivent depuis longtemps à de telles réformes et qui viennent maintenant de déclarer qu'ils sont en faveur d'un dialogue avec les véritables représentants noirs de l'Afrique du Sud.

• (1220)

Nous tâcherons, au cours des prochains jours et des prochaines semaines, de trouver des mesures susceptibles de faire régner la justice en Afrique du Sud et une plus grande harmonie dans la région. Pour cela, nous entreprendrons essentiellement des consultations avec nos partenaires africains et d'autres régions du monde, mais surtout avec les pays du Commonwealth. Mais nous n'excluons pas, évidemment, des pourparlers avec l'Afrique du Sud si la porte nous est toujours ouverte et si nous pouvons influer sur le cours des événements.

Sept des pays voisins de l'Afrique du Sud sont membres du Commonwealth et le huitième, la Namibie, a été invitée à se joindre à nous. Les habitants de ces pays sont unis par des liens étroits. Leurs économies sont largement tributaires les unes des autres et pour eux, sécurité et niveau de vie sont indissociables. Il ne saurait y avoir de paix dans cette région du globe si l'Afrique du Sud reste en mauvais termes avec ses voisins du Commonwealth et si ces derniers continuent de vivre dans la crainte de ce pays. L'apartheid demeure un problème du Commonwealth. Les pays qui en font partie n'ont donc pas à se demander s'ils ont un rôle à jouer sur ce plan-là: les circonstances ne leur laissent pas le choix. Mais il y a plus. Le Commonwealth a des traditions et des liens historiques avec l'Afrique du Sud qui l'ont préparé à jouer un rôle de conciliateur si le gouvernement de ce pays lui en fournit l'occasion.

En dépit de différences notoires entre leurs gouvernements, les habitants du Commonwealth et le peuple de l'Afrique du Sud partagent des traditions communes. L'optimisme et le désir de réconciliation règnent parmi les voisins de l'Afrique du Sud. Nous devons maintenant tâcher de savoir si ce désir est partagé.

Par ailleurs, le gouvernement d'Afrique du Sud a toujours fait fi des résolutions unanimes votées par les Nations Unies. Lors des travaux de l'Assemblée générale qui doivent débuter incessament, comme par le passé, le Canada incitera les autres pays membres à agir de concert pour bien faire comprendre à l'Afrique du Sud combien ses politiques nous répugnent. Si le monde entier élève la voix, les pressions intérieures de plus en plus fortes qui s'exercent sur le gouvernement, finiront par porter fruit. Le geste que nous faisons aujourd'hui, les mesures prises par d'autres gouvernements et celles qui suivront, contribueront à faire pression. Si le gouvernement d'Afrique du Sud reste intraitable, le Canada n'aura d'autre choix que de rompre ses relations.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je suis bien heureux de me lever ce matin à l'occasion de ce débat, et je voudrais féliciter le ministre pour la présentation qu'il nous a faite.

[*Traduction*]

Je pense que la Chambre appuie cette déclaration et je . . .

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: S'il est une question sur laquelle nous devons être unanime, c'est bien celle de l'apartheid en Afrique du Sud. Nous, Canadiens, savons qu'il est possible de surmonter les différences. Nous avons parcouru beaucoup de chemin. Voilà pourquoi nous devons être prêts à faire en sorte que tous les

humains soient égaux à travers le monde. La situation en Afrique du Sud est un exemple criant de discrimination et de domination qu'il faut dénoncer avec force. Je suis très satisfait de la déclaration que le ministre a faite ce matin puisqu'il s'imposait de définir la position globale de notre pays sur la question.

Cet été, le ministre et le premier ministre (M. Mulroney) semblaient avoir du mal à s'entendre là-dessus, et je suis très heureux de constater qu'on en soit apparemment arrivé à une solution qui est acceptable pour tous dans votre parti. L'allocution et toutes les observations préliminaires à l'imposition des sanctions étaient excellentes. Mais je crois qu'il existe un large écart entre les belles paroles et la réalité. J'aurais souhaité que le ministre eût annoncé ici que nous allions rompre nos relations avec l'Afrique du Sud d'ici le 1er janvier 1986, par exemple, si ce pays ne changeait pas de politique. En effet, si l'on observe la situation en Afrique du Sud, on se rend compte que les modérés, là-bas, sont en train de réagir. Et il n'y a pas qu'eux. Le milieu des affaires est en train d'exercer des pressions réelles sur le gouvernement de l'Afrique du Sud et je crois que la solution réside dans l'imposition de sanctions économiques. D'aucuns trouvent que le Canada joue un rôle minime dans l'économie de l'Afrique du Sud. Toutefois, si tous les pays agissent avec fermeté et diligence, le gouvernement de l'Afrique du Sud n'aura d'autre choix que d'agir. Voilà pourquoi je crois que de belles paroles, c'est très bien, mais qu'il est un peu malheureux que le ministre n'ait pu imposer de sanctions ou ordonner à certains Canadiens à qui il peut l'ordonner de ne pas faire des affaires avec l'Afrique du Sud. Évidemment, beaucoup de banques ont déjà fait savoir qu'elles ne prêteraient désormais plus d'argent à l'Afrique du Sud. Mais le problème, c'est qu'il nous faut créer une forte impression, ce que n'arrivera malheureusement pas à faire l'initiative fédérale. Elle pourrait se révéler à certaines aussi efficace que des sanctions obligatoires, j'en conviens avec le ministre. Mais nous voyons ce qui se passe aux États-unis, où le président a fait une déclaration sur l'apartheid qui n'était pas à la hauteur des attentes du Sénat où la majorité est républicaine. Nous avons vu ce que la CEE a fait cette semaine. Elle va imposer des sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud.

J'estime donc que l'initiative fédérale est plutôt faible, mais je ne veux pas me montrer partisan ni critique à cet égard. J'espère seulement que cela marchera. Mais nous devons préciser nettement qu'à telle ou telle date, nous allons imposer contre l'Afrique du Sud des sanctions obligatoires dans tous les domaines. Je me réjouis que le ministre aille même jusqu'à menacer de mettre fin aux relations avec l'Afrique du Sud car, pour être très franc, c'est là ce que je souhaiterais que nous fassions si la situation ne change pas sensiblement. Parfois, lorsque nous nous demandons quoi faire, nous donnons une image très contradictoire du Canada, comme cela est arrivé cet été. Notre ambassadeur a été rappelé, mais ce n'était pas tout à fait un rappel, on voulait seulement le consulter. On aurait dû bien préciser qu'on le rappelait carrément ou qu'on voulait lui donner de nouvelles directives. Mais non. Nous avons tergiversé. Nous avons hésité aussi entre la déclaration du ministre et celle du premier ministre. Il semble maintenant qu'il y ait entente au sein du gouvernement, ce dont nous nous réjouissons fort.

Le discours est parfait, mais les mesures sont faibles. J'espère que le ministre saisira l'occasion quand elle se présentera pour en fixer la date d'entrée en vigueur et dire en quoi elles consisteront exactement. On pourrait évidemment soutenir qu'elles n'auront pas un bien gros effet puisque les échanges commerciaux entre le Canada et l'Afrique du Sud se limitent à quelque 400 millions de dollars. Ce n'est pas un coup mortel. Mais si tous les pays du monde font la même chose, nous réussirons à faire règner plus de justice dans ce pays-là. On y trouve des prisonniers politiques qui avaient tout simplement exprimé une opinion politique. Je suis heureux que le ministre les ait nommés et qu'il offre de l'aide à leurs familles et ainsi de suite. Nous nous en réjouissons. Mais il faut continuer à insister, et à encourager le dialogue entre les modérés et le gouvernement sud-africain qui devrait commencer bientôt.

Il existe une solution à ces problèmes. Certains sont évidemment inquiets à la pensée de voir disparaître certains de leurs privilèges. Mais l'important est de donner tous les droits fondamentaux aux noirs, et vous savez aussi bien que moi que lorsqu'ils seront devenus des citoyens égaux et à part entière de ce pays ils tiendront à ce que leur pays progresse. Je pense que l'humanité s'en trouvera mieux. Nous nous réjouissons donc de cette initiative du ministre car elle démontre un esprit de cohésion au sein du gouvernement en ce qui concerne l'apartheid.

J'estime cependant que les mesures auraient pu être plus énergiques et je crains qu'elles ne donnent l'impression que nous louvoyons un peu. Il aurait été facile de dire qu'il faut appliquer ces sanctions au lieu de les rendre facultatives. Le résultat aurait peut-être été le même, mais le ton du discours aurait été plus fort et de portée plus grande. Nous avons fait des progrès dans la mesure où entreprises et citoyens ont décidé d'utiliser les moyens pacifiques à leur disposition, en exerçant des pressions économiques à l'égard du monde des affaires. Si les autres pays du monde suivaient cet exemple, nous ferions des progrès. C'est un pas dans la bonne direction. Nous devons appuyer aussi unanimement que possible cette politique au Canada, parce que même si nous sommes un petit pays humble, nous avons vécu une expérience assez semblable dans notre pays. Nous avons prouvé que l'être humain sait être généreux. Ce problème mondial fournit l'occasion de manifester cette générosité. J'approuve la déclaration et j'espère que le ministre dira à l'Afrique du Sud exactement ce que nous allons faire le 1er janvier 1986. J'espère qu'il continuera à exercer des pressions sur le gouvernement pour s'assurer que les prisonniers politiques seront remis en liberté le plus vite possible.

• (1230)

[*Français*]

Et ce faisant, monsieur le Président, à mon avis, nous aurions pu apporter notre contribution, car le Canada est un pays qui peut jouer, dans ces circonstances, un rôle important, la nature de notre pays nous ayant montré qu'il était possible d'accommoder les différences qui existent dans une nation et, en même temps, de donner à tous les citoyens l'occasion d'être égaux, de garder leurs différences, leurs cultures et leurs langues, d'accepter les gens de couleurs différentes comme des citoyens égaux et de les inviter à partager et les avantages et les responsabilités de la citoyenneté canadienne.

Eh bien, monsieur le Président, si en Afrique du Sud, on voulait faire la même chose, je suis convaincu que aussi bien les Noirs que les gens qui viennent d'Asie et les Blancs qui y vivent peuvent très bien vivre ensemble avec de la bonne volonté, respectant la différence des uns et des autres, et s'unissant pour donner une société vraiment digne du monde moderne.

[*Traduction*]

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, nous nous réjouissons nous aussi de la déclaration qu'a faite aujourd'hui le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Je suis très heureuse de constater qu'il continue à influencer et à faire progresser la politique du gouvernement vis-à-vis de l'Afrique du Sud. Les progrès ont été lents, contradictoires et insuffisants, mais, comme de nombreux autres collègues, j'en suis certaine, je me réjouis des efforts du ministre.

Notre parti demande depuis des dizaines d'années que soit mis un terme au régime d'apartheid de l'Afrique du Sud. Nous avons demandé au Canada et au concert des nations de s'efforcer activement de faire cesser l'apartheid dans ce pays et de lui faire adopter un système majoritaire. Nous avons instamment demandé aux précédents gouvernements libéraux de mettre fin au soutien *de facto* apporté au régime de Prétoria sous forme d'exportations bénéficiant de l'aide du gouvernement et de la traditionnelle «diplomatie tranquille». Malgré la persistance du racisme, de la répression et des assassinats et la pression internationale sans cesse croissante pour isoler l'Afrique du Sud, les libéraux se sont abstenus d'intervenir. Bien que l'honorable ministre dise que maintenant ils agiraient, c'est un fait qu'ils n'ont rien fait en 20 ans.

L'actualité récente de l'Afrique du Sud a une fois de plus bouleversé et scandalisé la communauté internationale et le Canada. Depuis les meurtres de Uitenhage lors du 25e anniversaire du massacre de Sharpeville, cette année a été un bain de sang pour les Sud-Africains. Le recours inadmissible de l'État à la répression, à la force et au meurtre s'est heurté à la résistance en Afrique du Sud et à un sentiment de scandale et d'indignation à l'étranger. Aucun gouvernement acculé à des méthodes aussi barbares ne saurait prétendre occuper une place légitime parmi les nations ou avoir l'appui de sa propre nation.

Comme le disait Nelson Mandela il y a plus de 20 ans: «La force et la violence brutes sont l'arme qu'utilise ouvertement le gouvernement d'Afrique du Sud pour réprimer les luttes des Africains et étouffer leurs aspirations». Quelles preuves de plus nous faut-il quand, encore hier soir, plus de 20 ans après, sept autres noirs ont été tués. Le recours à la brutalité par un état policier en fin de compte mènera à leur perte ceux qui en font usage.

Comme le ministre l'a signalé, le régime de l'apartheid de l'Afrique du Sud est désormais condamné, comme il aurait dû l'être depuis bien longtemps, par l'opinion publique internationale, par les pays du monde entier et par le cours inévitable de l'histoire. Le monde entier et la majorité des habitants de l'Afrique du Sud exige la fin de l'apartheid. C'est un mal incurable que des modifications aux règlements sur la citoyenneté et à la loi sur les laissez-passer ne guériront pas. Il est basé sur le racisme et ne survit que par la violence. L'établissement de la règle de la majorité est la seule façon d'obtenir une véritable réforme.

On doit redoubler d'efforts, afin que les noirs recouvrent leur liberté et leur dignité en Afrique du Sud. J'accueille avec plaisir la déclaration du ministre, mais elle ne représente pas suffisamment le genre de nouveaux efforts qui doivent être déployés par le Canada et d'autres pays à cet égard. Dans sa déclaration, le ministre a dit que pour manifester cette colère et pour exercer des pressions continues en faveur du changement, il nous faut disposer des informations et des appréciations les plus solides que nous pourrons nous procurer sur la façon d'user au mieux de notre influence.

D'après Nelson Mandela, prisonnier depuis au moins vingt ans, les gouvernements doivent imposer de pleines sanctions économiques. C'est ce qu'il pense et Desmond Tutu pense de même. De 73 à 77 p. 100 des Noirs africains ont dit la même chose. D'après eux, c'est la façon d'user au mieux de notre influence. Jusqu'ici, en fait, d'autres Canadiens ont pris autant sinon plus d'initiatives que le gouvernement fédéral. Sept gouvernements provinciaux ont imposé des sanctions économiques en interdisant la vente de spiritueux en provenance de l'Afrique du Sud. D'ailleurs, le premier ministre du Québec a accusé le gouvernement fédéral d'avoir intercédé auprès des provinces afin qu'elles n'adoptent pas de telles mesures. Les syndicats canadiens ont réclamé des sanctions économiques et le mouvement ouvrier a refusé de manutentionner les marchandises sud-africaines à Vancouver. La société Petro-Canada a bloqué son dernier envoi de soufre à l'Afrique du Sud, devançant ainsi le secrétariat aux Affaires extérieures qui a seulement demandé d'être informé des initiatives de ce genre. Même le chef du parti conservateur du Manitoba a demandé que le Canada mette un terme à toute relation économique avec l'Afrique du Sud.

Le gouvernement a le devoir de prendre des initiatives au moins aussi rigoureuses que celles prises par les Canadiens. Il devrait, à notre avis, mettre en œuvre un train de sanctions économiques échelonnées et devant être appliquées à des dates prédéterminées si des mesures concrètes n'étaient pas prises pour démanteler le régime d'apartheid et établir le gouvernement de la majorité. Les Noirs sud-africains eux-mêmes, je l'ai signalé, réclament de telles sanctions.

Le Canada devrait également encourager ses partenaires des Nations Unies à mettre en œuvre des sanctions commerciales plus vastes. Il faudrait imposer aux entreprises canadiennes qui font des affaires en Afrique du Sud un code d'éthique rigoureux obligatoire et non facultatif, et le gouvernement devrait interdire tout nouvel investissement canadien dans ce pays.

Je félicite le ministre d'avoir réclamé la libération de tous les prisonniers et détenus politiques, surtout les dirigeants de l'ANC et de l'UDF. Je l'exhorte à envisager de verser une aide financière du Canada permettant à ces prisonniers de se défendre devant les tribunaux et d'accorder le statut fiscal d'œuvres charitables aux associations canadiennes qui leur fournissent une aide juridique. Le ministre pourrait également envisager une initiative que le précédent gouvernement avait refusée, soit de verser, par le biais de l'ACDI, une somme égale à celle que l'Association canadienne d'aide aux réfugiés d'Afrique du Sud pourrait recueillir au Canada. Nous réclamons une telle mesure depuis des années. Mais on n'y a jamais consenti.

● (1240)

Le ministre pourrait peut-être envisager d'accorder des subventions paritaires pour venir en aide aux réfugiés Sud-africains, comme nous le faisons dans le cas des réfugiés d'autres régions du globe.

Ensuite, le Canada doit dénoncer fermement l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud qui, ce faisant, défie les Nations unies et rejette les efforts du Groupe de contact de l'Occident. Si le Canada souhaite rester membre de ce groupe, il doit s'employer de façon plus rigoureuse à favoriser le retrait rapide de l'Afrique du Sud du territoire namibien et la conclusion d'un accord qui permettra la participation active de la SWAPO.

Enfin, le Canada doit accorder une aide spéciale au développement des États voisins de l'Afrique du Sud, pour les rendre moins vulnérables aux attaques de ce pays et moins dépendants de l'économie sud-africaine.

Il se produira des changements en Afrique du Sud. Ou ils seront sanglants et révolutionnaires, du fait de la violence et de la répression permanentes exercées par l'État, ou ils seront paisibles et se produiront dans l'ordre, grâce au démantèlement rapide du régime de l'apartheid et à l'établissement de la règle de la majorité.

Certes, nous accueillons favorablement les nouvelles mesures annoncées aujourd'hui par le ministre, mais leur application reste essentiellement volontaire. Le Canada peut agir dès maintenant. C'est seulement en donnant l'exemple dans la communauté des nations et en imposant des sanctions économiques—des sanctions économiques échelonnées, comme nous l'avons dit—selon un échéancier annoncé à l'avance, que le Canada encouragera les autres pays à prendre des mesures semblables et que des changements fondamentaux se concrétiseront, nous l'espérons, en Afrique du Sud.

* * *

PÉTITIONS

LE PRIX DE L'ESSENCE À NORTH BAY

M. Moe Mantha (Nipissing): Monsieur le Président, j'ai une pétition émanant de citoyens de la ville de North Bay et des environs qui réclament un prix juste pour l'essence à North Bay car il y est plus élevé que le prix payé dans des localités comme Mattawa, Cobden, Verner et Sudbury. Ils demandent qu'on prenne des mesures en ce sens.

LES RÈGLEMENTS RELATIFS À L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux citoyens de l'Alberta, plus particulièrement de Calgary et de Red Deer. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de supprimer l'article 57 de la Loi sur l'assurance-chômage qui permet de considérer le revenu de pension comme un revenu gagné aux fins du calcul des prestations d'assurance-chômage.

OPPOSITION À L'IDÉE DU LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Elliott Hardey (Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par environ 550 travailleurs de l'usine d'assemblage de camions de la International Harvester à Chatham, en Ontario. Ils s'opposent à l'idée du libre-échange avec les États-Unis. Ils craignent que les entreprises ne fusionnent leurs opérations et ne ferment leurs usines canadiennes.

* * *

LA LOI SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) demande à présenter le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales.

M. le Président: Le ministre a-t-il l'autorisation de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 231.

[*Texte*]

LES CRÉDITS AFFECTÉS À LA RECHERCHE

Question nº 231—**M. Howie:**

Entre le 1er janvier 1984 et le 1er janvier 1985, combien le gouvernement a-t-il affecté à la recherche sur les causes et le traitement *a*) du cancer, *b*) de la sclérose en plaques, *c*) des maladies rénales, *d*) des maladies du cœur?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En ce qui concerne le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

a) Année financière 1984-1985	$1,431,259.93
b) Année financière 1984-1985	26,995.00
c) Année financière 1984-1985	138,560.91
d) Année financière 1984-1985	761,065.10

En ce qui concerne le Conseil de recherches médicales:

a) Année civile 1984	$6,786,035
b) Année civile 1984	401,994
c) Année civile 1984	4,207,490
d) Année civile 1984	10,500,934

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

LE TARIF DES DOUANES

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom du ministre des Finances) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier

le Tarif des douanes, déposée sur le bureau le jeudi 23 mai 1985, soit adoptée.

La motion est adoptée.

LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom du ministre des Finances) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu et, de façon connexe, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, déposée sur le bureau le 9 septembre 1985, soit adoptée.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Hnatyshyn, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 111)

POUR

Messieurs

Althouse	Hamilton	Moore
Beatty	Hardey	Nickerson
Benjamin	Heap	Nielsen
Blackburn (Jonquière)	Hees	Oberle
Blais-Grenier (Mme)	Hnatyshyn	O'Neil
Collins (Mme)	Hovdebo	Parry
Comeau	Jewett (Mme)	Porter
Cook	Kelleher	Price
Cooper	Kempling	Redway
Corbett	King	Robinson
Côté (Langelier)	Ladouceur	Rodriguez
Crosby (Halifax-Ouest)	Lanthier	Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Desjardins	La Salle	Scowen
Desrosiers	Lawrence	Suluk
Dick	Lewis	Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Duplessis (Mme)	MacKay	Thacker
Ellis	Mailly (Mme)	Towers
Fennell	Mantha	Tupper
Ferland	Marin	Vankoughnet
Fulton	Mazankowski	Vézina (Mme)
Gormley	McCrossan	Vincent
Gurbin	McCuish	Weiner
	McKenzie	Witer—71.
	McKinnon	
	McLean	
	Mitchell (Mme)	

CONTRE

Messieurs

Allmand	Gagliano	Lapierre
Axworthy	Garneau	Maléparl
Baker	Gauthier	Marchi
Boudria	Guilbault (Saint-Jacques)	Nicholson (Mlle) (Trinity)
Caccia	Henderson	Robichaud
Copps (Mme)	Hopkins	Rompkey
de Corneille	Johnston (Saint-Henri-Westmount)	Tobin—23.
Finestone		
Foster (Mme)		

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

Modifications au Code criminel

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Erik Nielsen (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-71, tendant à modifier le Tarif des douanes, soit lu pour la 1re fois et que l'impression en soit ordonnée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Erik Nielsen (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-72, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et à modifier en conséquence la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, soit lu pour la 1re fois et que l'impression en soit ordonnée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE DE DÉTENUS, LA LOI SUR LES PÉNITENCIERS, LA LOI SUR LES PRISONS ET LES MAISONS DE CORRECTION ET LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 12 septembre, de la motion de M. Beatty: Que le projet de loi C-67, tendant à modifier la Loi sur la libération conditionnelle de détenus et la Loi sur les pénitenciers, et le projet de loi C-68, tendant à modifier la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, la Loi sur les pénitenciers, la Loi sur les prisons et les maisons de correction et le Code criminel, soient lus pour la 2e fois et renvoyés à un comité législatif.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je me réjouis de reprendre le débat de ce projet de loi très important. A la fin de mes observations hier j'exprimais l'inquiétude que ce projet de loi n'assure pas la sécurité publique, mais ait plutôt l'effet contraire et, cela, pour bien des raisons. Je sais que mon temps de parole est limité; mais durant le temps qui me reste j'espère pouvoir parler de certaines autres initiatives possibles que le Nouveau parti démocratique juge importantes dans ce domaine.

Je voudrais parler de dispositions précises du projet de loi C-67 et plus particulièrement les comparer avec celles de certains autres projets de loi analogues dont la Chambre a déjà été saisie. En premier lieu, à propos des dispositions qui mettraient fin à la «récidivite», je signale que le projet de loi comporte un article assez curieux qui serait effectivement fort néfaste pour la collectivité et les détenus. En effet, le projet de loi stipule que les détenus reconnus coupables de voies de fait, d'agression ou d'homicide n'ont pas droit à une réduction de leur surveillance obligatoire après une révocation. En somme,

s'ils perdent d'une façon ou d'une autre leur droit à la surveillance obligatoire après leur libération, ils n'ont plus droit à aucune réduction de peine qu'ils auraient pu mériter. Cela va non seulement accentuer le surpeuplement mais causer de graves problèmes dans les établissements, parce que rien ne motive le prisonnier à se bien comporter. Actuellement, l'unique motivation possible est la possibilité de gagner une remise de peine, et elle va être supprimée.

En outre, ce projet de loi est entaché d'une inconséquence criante. Je prie les députés d'envisager la situation suivante. Un prisonnier initialement incarcéré pour méfait non violent, escroquerie par exemple, est libéré pour bonne conduite après avoir accompli les deux tiers de sa peine et se trouve sous surveillance obligatoire. Il reste sous surveillance obligatoire pendant quelques mois et commet un crime violent. D'après le projet de loi, le prisonnier sera renvoyé en prison, puisque sa mise sous surveillance obligatoire sera révoquée, mais pourra gagner une remise de peine une fois incarcéré de nouveau. Par contre, un autre détenu emprisonné initialement pour crime violent, dans la même situation, est relâché après avoir accompli les deux tiers de sa peine. Pendant qu'il est en liberté, il voit révoquer sa mise sous surveillance obligatoire non pas parce qu'il a commis un nouveau crime mais parce qu'il change de domicile, parce qu'il s'enivre ou qu'il viole une autre des conditions, par exemple qu'il s'endette alors qu'il n'est pas censé le faire. Celui-là sera renvoyé en prison et obligé de servir le reste de sa peine sans possibilité de gagner une remise de peine.

Qu'est-ce que c'est que ce régime idiot, dans lequel deux types sous surveillance obligatoire, dont l'un qui a commis un crime violent est admissible à une remise de peine alors que l'autre se voit révoquer la mise sous surveillance obligatoire parce qu'il a violé une des conditions de sa surveillance et remettre en prison jusqu'à la fin de sa peine? Voilà l'effet du projet de loi, et ce n'est là qu'une de ses nombreuses imperfections.

Il y a un autre sujet de préoccupation relatif à cette partie du projet de loi également. C'est-à-dire que la surveillance obligatoire peut être révoquée pour violation de n'importe laquelle des conditions énoncées dans le projet de loi. Il ne s'agit pas simplement d'un autre délit, mais aussi de la violation de n'importe quelle condition. Même le gouvernement précédent avait reconnu qu'il avait eu tort de proposer qu'une personne, dont la surveillance obligatoire est révoquée suivant la violation d'une condition qui n'est pas un délit ne devrait plus avoir droit à aucune réduction de peine. Il a eu tort de proposer cela car l'ambiance dans les prisons s'envenimera, sans compter l'injustice commise envers l'individu en question.

• (1450)

Je voudrais donner un exemple de ce qui peut en résulter. Un certain Henry MacDonald âgé de 30 ans avait été libéré en septembre 1980 sous surveillance obligatoire. Il avait purgé les deux tiers de sa peine. Toutefois, un mois plus tard, la commission des libérations conditionnelles révoquait sa libération parce qu'il refusait de vivre à un certain endroit. On lui avait dit de demeurer à London, Ontario, mais il est parti demeurer avec sa famille à Brantford, Ontario. Sa famille et même la police locale ont affirmé qu'il ne causait aucun ennui, mais il violait cette condition. Il a donc été arrêté et emprisonné au pénitencier de Milhaven, l'établissement à sécurité maximale où il y a plus de violence au Canada. Cette mesure a été prise parce qu'il était aller demeurer avec sa famille. Le 24 novembre 1980, on l'a trouvé mort poignardé dans sa cellule.

Ce projet de loi engendrera une violence de ce genre dans notre régime carcéral et, en définitive, il favorisera une recrudescence de la violence au sein de nos collectivités. Des questions sérieuses ont été soulevées au sujet de l'efficacité du programme de surveillance obligatoire lui-même. Ce programme, qui est entré en vigueur en 1970 n'a eu pour ainsi dire aucune répercussion sur le taux de récidive des individus assujettis à la surveillance obligatoire. Quand on compare la personne qui jouit d'une libération conditionnelle et celle qui est assujettie à une surveillance obligatoire, le taux de récidive est légèrement plus élevé parmi ceux qui sont soumis à la surveillance obligatoire, mais cela n'est guère étonnant, étant donné que les détenus qui présentent le moins de risque obtiennent initialement une libération conditionnelle. A propos de deux autres catégories, soit celle des détenus libérés après avoir purgé les deux tiers de leur peine et qui purgent le reste sans être soumis à aucune surveillance obligatoire et une deuxième catégorie de détenus libérés et tenus de purger le reste de leur peine avec surveillance obligatoire, on constate que cela n'a aucun effet pour ce qui est de la récidive.

Bien des gens ont prétendu que la libération conditionnelle avec surveillance obligatoire n'a aucun effet pour ce qui est de la récidive. De fait, elle suscite de graves problèmes. En réalité il s'agit d'une surveillance quelconque qui n'offre aucun appui ni aucune réhabilitation.

Ce projet de loi soulève d'autres problèmes. J'ai déjà signalé l'étrange disposition qui prévoit un traitement différent pour le détenu admissible à une remise de peine obligatoire d'un côté et pour celui qui ne l'est pas de l'autre, en fonction seulement des délits pour lesquels ils ont été emprisonnés au départ. Mais l'une des réserves les plus sérieuses que je nourris à l'égard de ce projet de loi, c'est le test prévu pour déterminer si une personne sera ou non emprisonnée. Comme je l'ai signalé hier, on a démontré qu'il est à peu près impossible de prévoir si un détenu qui est libéré usera à nouveau de violence. Mais, conformément aux dispositions de ce projet de loi, le test est si vaste que presque n'importe qui pourrait être consigné sans autre forme de procès. Et n'oublions pas, monsieur le Président, que c'est le même organisme qui a toujours refusé de libérer un détenu qui est maintenant chargé de déterminer s'il devrait être libéré. La Commission nationale des libérations conditionnelles peut avoir toujours dit à un détenu: «Non, nous n'allons pas vous accorder votre libération conditionnelle de jour. Non, nous n'allons vous accorder votre libération tout court». Et voici qu'elle peut soudain décider de garder un détenu sous les verrous une fois qu'il a expié les deux tiers de sa peine. Croyez-vous qu'elle va en profiter, monsieur le Président? Évidemment. Et sous quels prétextes? Au cas où le détenu serait dangereux pour la collectivité. Et elle va en décider ainsi sans preuve réelle ni fondement statistique permettant d'anticiper une conduite violente de la personne en question.

Au moins, monsieur le Président, les critères établis dans deux projets de loi antérieurs étaient plus serrés. En fait, je crois qu'ils sont liés aux critères de délinquant dangereux établis dans le Code criminel. Tel qu'il est maintenant formulé, ce nouveau projet de loi ne s'appliquerait pas aux détenus reconnus coupables d'assaut grave tel que le définit le Code criminel, mais à tout un ensemble d'autres délits graves qui seront énumérés dans une nouvelle annexe de la Loi sur la libération conditionnelle de détenus. Il y en aura quatorze en tout, de sorte que l'éventail sera considérablement élargi.

En ce qui concerne les dispositions qui touchent la «récidivite», les personnes qui se seront vu enlever leur droit à la surveillance obligatoire ne seront même plus admissibles désormais à une libération conditionnelle. La porte sera à jamais fermée. Les critères sont donc beaucoup trop larges.

Je signalerai aussi, monsieur le Président, que le projet de loi antérieur prévoyait le témoignage d'un psychiatre. On aurait cru que c'était là un critère essentiel compte tenu de la possibilité que le détenu libéré use à nouveau de violence. Or il n'en est même pas question dans le présent projet de loi.

J'ai aussi un certain nombre d'autres réserves à formuler, monsieur le Président. J'ai dit que les critères étaient trop larges. En effet, la Commission pourra maintenant se contenter de la possibilité qu'un délit entraînant mort d'homme ou une blessure grave soient commis et les directives seront arrêtées par le gouverneur en conseil. J'ai mentionné aussi, monsieur le Président, que celui qui est détenu par application de cette disposition, qui est consigné et qui se voit mis au pénitencier n'a pas droit à la libération conditionnelle. Donc, s'il n'a pas droit à la libération conditionnelle, alors il y a un autre élément de justice que le système refuse au prisonnier. Le dernier sujet que je voudrais aborder, c'est qu'il n'y a aucune disposition d'extinction dans les mesures de consignation qui sont présentées par le ministre.

Voilà pourquoi, monsieur le Président, nous nous inquiétons beaucoup tout d'abord des dispositions de ce projet de loi qui mettraient fin à la «récidivite» et des dispositions dites de consignation. Quelles sont les autres solutions possibles? J'estime que c'est à ceux d'entre nous qui jugent mauvaise cette façon de procéder qu'il incombe de fournir des solutions de rechange. C'est ce que j'ai l'intention de faire dans les quelques minutes qui me restent. Tout d'abord, je relèverai qu'en 1977, un sous-comité du comité permanent de la justice et des questions juridiques a adressé un rapport unanime à la Chambre. La plus importante de ses recommandations portait sur la nécessité de tenir compte de ce qu'il y a beaucoup trop de Canadiens emprisonnés pour des délits. La prison ne devrait être utilisée qu'en dernier ressort, et encore uniquement dans les cas où il n'y a pas d'autre possibilités valables et où l'intéressé constitue une véritable menace pour la collectivité. Les peines imposées au Canada sont beaucoup trop longues dans beaucoup de cas. Nous ne cherchons pas de solution de rechange à l'emprisonnement. Je dirai plus, il faut agir même avant cette étape-là, parce que si nous voulons vraiment abaisser le taux de la criminalité dans nos collectivités, si nous voulons vraiment réduire la population carcérale, il est temps que nous nous mettions à nous occuper de prévention. Nous avons tort de garder les yeux rivés sur la criminalité en soi et sur la prison. Il est à peu près temps que nous nous mettions au Canada à examiner les causes de la criminalité et les moyens de prévention.

Beaucoup d'études ont été effectuées—il n'en est pas besoin d'autres—qui montrent ce qu'il y a lieu de faire pour empêcher la criminalité, qu'il s'agisse de solutions à l'échelle locale, pour tenir compte que dans beaucoup trop de cas criminalité et pauvreté sont inextricablement liées, pour tenir compte de ce que notre société manque tout à fait de programmes pour combattre les mauvais traitements, sexuels et autres et les autres formes de violence contre les jeunes. Les jeunes qui ont souffert de ce genre de mauvais traitements se livrent ensuite à la criminalité évidente. Qu'arrive-t-il des programmes pour déceler les problèmes d'apprentissage? Selon certaines estimations, jusqu'à 80 p. 100 des détenus auraient de tels problèmes. Que faisons-nous pour essayer d'éviter que ces personnes ne se livrent à des délits dès leur jeune âge? Rien, absolument rien. Nous devons trouver une affectation bien plus efficace de nos ressources consacrées aux jeunes qui enfreignent la loi. Actuellement, nous négligeons trop souvent les inquiétudes de nos jeunes. Si, en tant que société, nous essayions davantage de nous occuper des jeunes délinquants, nous aurions peut-être moins de délits, ultérieurement.

• (1500)

Pour ceux qui sont incarcérés, nous devons savoir qu'il existe des programmes de réadaptation qui pourraient et devraient être utilisés. Une solution qui a été fortement recommandée par le sous-comité, mais qui n'a été adoptée ni par le gouvernement précédent ni par celui-ci, est le travail. Est-ce tellement révolutionnaire que de proposer que les détenus des prisons canadiennes travaillent? C'était l'une des recommandations principales du rapport du sous-comité. Faisons travailler les détenus à quelque chose d'utile, dans le cadre du système. Non seulement nous les aiderons à se réadapter, mais en plus nous réduirons les frais. Le gouvernement se préoccupe du déficit, comme nous tous. J'aurais donc pensé qu'il étudierait cette proposition de société nationale des produits des prisons. Mais non, que fait-il? Il présente un projet de loi qui augmentera le coût du service pénitentiaire et fera empirer le surpeuplement.

Que fait-on de ces prisonniers dans nos établissements? Je disais que le travail et important, mais ils sont beaucoup trop nombreux à ne pas travailler. En ce qui concerne les auteurs de délits sexuels, que fait le gouvernement au lieu de tenter de les réadapter au moyen de programmes spéciaux? Il a réduit les crédits des programmes destinés aux auteurs de délits sexuels dans les pénitenciers fédéraux. Celui de Campbell River, en Colombie-Britannique, était appliqué à douze détenus. Ce programme très rentable avait réduit l'éventualité d'une récidive. Qu'en a fait le gouvernement? Il l'a supprimé. Par conséquent, lorsqu'il affirme se préoccuper de la sécurité de nos quartiers tout en éliminant les programmes de réadaptation destinés aux auteurs de délits sexuels, il se moque de nous et mon parti condamne cette attitude. J'ai déjà parlé des problèmes de surpeuplement dans nos établissements carcéraux. J'ai aussi parlé des problèmes découlant des mesures arbitraires qui peuvent donner lieu à des frustrations. Je veux parler de mesures comme le déménagement contre son gré d'un détenu d'une prison à l'autre au milieu de la nuit. Cela ajoute aux tensions et aux frustrations causées par le surpeuplement, le partage d'une même cellule par deux détenus et ainsi de suite.

Pour terminer, ce que je veux dire au sujet de ce projet de loi important, c'est qu'il ne constitue pas la solution. Le gouvernement essaie de duper les Canadiens en laissant entendre qu'une telle façon de procéder réduira le nombre de crimes de violence dans nos localités. De fait, ce sera le contraire. Nous devons bien le faire comprendre. Naturellement, les chefs de police tiennent à ce que le projet de loi soit adopté, mais nous devons avoir une vision plus générale des choses et tenir compte des préoccupations de nos électeurs, qui craignent pour leur sécurité. Nous devons aussi tenir compte des droits fondamentaux des détenus eux-mêmes. C'est pour cela que nous, du NPD, rejetons cette façon de procéder et que mes collègues et moi-même nous opposerons à ce projet de loi et exhorterons le gouvernement à se raviser et à prendre des mesures de prévention sérieuses. Nous devons mettre au point des programmes efficaces de réadaptation dans nos prisons. Par-dessus tout, nous devons trouver d'autres solutions que l'emprisonnement afin que ces entrepôts d'êtres humains que sont nos prisons ne nous coûtent pas aussi cher et qu'un programme qui a échoué lamentablement cesse d'être un fardeau pour les contribuables.

M. le vice-président: Je tiens à signaler à la Chambre que, conformément à l'article 19(4) du Règlement, l'heure réservée aux initiatives parlementaires commencera aujourd'hui à 16 h 39.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je suis fort heureux de participer à ce débat concernant le projet de loi C-67. Je tiens à dire, tout d'abord, que le parti libéral est en faveur de cette mesure. Elle est, à toutes fins utiles, semblable à celle que mon collègue, le député de York-Centre (M. Kaplan) et ex-solliciteur général du Canada, a déjà présentée. Contrairement au NPD, nous nous préoccupons davantage, au parti libéral, des citoyens innocents respecteux des lois. Nous devons nous assurer que la plus grande protection possible est accordée à ceux qui respectent l'autorité de la loi au sein de notre société. Je vais illustrer, par quelques exemples, pourquoi nous sommes en faveur de cette mesure, au parti libéral. Il y a un an en juillet, un individu placé sous surveillance obligatoire, après avoir passé 14 ans en détention pour viol, a tué quatre personnes à Brandon, au Manitoba. Le Service correctionnel n'avait d'autre choix que de le mettre en liberté. Ces quatre personnes seraient toujours vivantes actuellement si le projet de loi à l'étude avait été en vigueur. Ce n'est pas l'unique exemple d'individus en liberté, sous surveillance obligatoire, qui ont commis des crimes très graves. Voici un autre cas dont les députés se souviendront sans doute. L'an dernier, un individu de Woodstock, lui aussi libéré sous surveillance obligatoire, a tué un policier dans la région de Montréal et plus tard un étudiant. Ces personnes, là encore, seraient en vie si le projet de loi que nous étudions avait eu force de loi.

Mon collégue, le député de Burnaby (M. Robinson), assure que cette mesure fera un tort énorme aux prisonniers et aux gens condamnés à la résidence en établissement communautaire. Pourtant, les néo-démocrates ont souvent prétendu qu'ils servaient la cause des simples citoyens. Or, il faudrait voir si le député expose la position de son parti à propos de cette mesure. Les néo-démocrates se préoccupent-ils de la sécurité du public ou de la défense des détenus? Les députés du parti libéral s'intéressent également à la réadaptation et aux personnes qui purgent une peine de prison. Toutefois, nous nous préoccupons avant tout de la sécurité des citoyens qui vivent en respectant l'autorité de la loi. Ce projet de loi est utile et important. Certains d'entre nous, dans l'opposition libérale, estiment qu'il faut prendre d'autres mesures pour garantir au maximum la sécurité des citoyens et j'ai entendu avec plaisir le ministre signaler que son ministère et le ministère de la Justice continuent à surveiller de près la situation et à envisager d'autres mesures pour protéger au maximum la société.

Qu'entend-on par surveillance obligatoire? Le ministre et le député de Burnaby nous l'ont expliqué. Cependant, je suppose qu'un grand nombre de Canadiens ne comprennent pas véritablement ce que cela signifie. Je dois admettre, qu'en tant qu'avocat et que nouveau député, je ne savais pas vraiment la différence entre la surveillance obligatoire et la libération conditionnelle. Cette dernière, à mon avis, donne de biens meilleurs résultats que la surveillance obligatoire. Comme les députés le savent, la plupart des détenus ont droit à la libération conditionnelle après avoir purgé un tiers de leur peine, à l'exception de ceux qui sont condamnés à vie. Les détenus ont droit à la libération conditionnelle de jour après avoir purgé le sixième de leur peine. La Commission nationale des libérations conditionnelles examine chaque cas particulier, le crime commis et la conduite du prisonnier durant son emprisonnement, et décide si un détenu peut être mis en liberté sans constituer un danger pour la vie de personnes innocentes. Notre régime de libération conditionnelle est en grande partie excellent parce que la Commission prend ses décisions en toute liberté. C'est à elle de décider si un détenu peut ou non être remis en liberté. Les statistiques démontrent que 74 p. 100 des détenus en liberté conditionnelle se conduisent bien et que seule une faible proportion d'entre eux finissent par retourner en prison.

• (1510)

Que dire de la surveillance obligatoire? C'est en 1970 que ce système a été institué. Il y avait auparavant la remise statutaire de peine permettant de réduire la sentence d'un détenu par le seul jeu de la loi. Un détenu dont la peine avait été réduite aux termes de la loi purgeait sa sentence en prison et ne pouvait s'attendre à être surveillé après sa libération. Une

fois sa sentence purgée, le détenu était tout simplement libéré. Bien des gens pensaient que ce n'était pas juste pour la société ou le détenu. On a cru bon de pratiquer une sorte de surveillance, d'où nos essais de surveillance obligatoire. Sous surveillance obligatoire, le détenu a droit à une réduction dite méritée: chaque mois passé dans un pénitencier fédéral lui vaut une réduction de 15 jours pour bonne conduite. C'est ainsi que sa sentence est réduite d'un tiers. Le problème, c'est que le détenu était automatiquement libéré, peu importe les crimes qu'il avait commis ou le fait qu'il pouvait constituer une menace pour la société. Les autorités n'avaient pas le choix, elles devaient le relâcher.

Nous avons entendu raconter des histoires épouvantables sur des individus qui ont été mis en liberté sous surveillance obligatoire. J'ai parlé d'un individu de Brandon, au Manitoba, qui a tué quatre personnes et d'un autre de Woodstock. Il n'existe pas de pires criminels que ceux-là. Les détenus modèles qui manifestent le désir sincère de se réhabiliter, qui montrent qu'ils sont capables de respecter les lois, sont admissibles à la libération de jour après avoir purgé le sixième de leur peine et à la pleine libération conditionnelle après en avoir purgé le tiers. Ceux qui sont mis en liberté sous surveillance obligatoire sont les détenus à qui les autorités ont refusé la libération conditionnelle. Les autorités étaient venues à la conclusion que ces détenus ne devaient pas être relâchés, mais à cause du régime de surveillance obligatoire, elles n'ont pu faire autrement. Des tentatives ont été faites pour en ramener certains en prison, et nous avons eu le problème de la réarrestation immédiate, une tentative pour réincarcérer les individus extrêmement dangereux pour la société. On s'est rendu compte après un certain temps que le régime de la mise en liberté sous surveillance obligatoire ne marchait pas.

Je voudrais faire état de quelques données statistiques qui corroboreraient cette affirmation. Le ministère du Solliciteur général a effectué une étude sur la surveillance obligatoire. Il s'agit d'un document de travail sur la surveillance obligatoire, qui a été publié et diffusé au début de 1981 par le comité de la surveillance obligatoire. Les statistiques relatives aux détenus libérés sous surveillance obligatoire entre janvier 1975 et décembre 1979 sont quelque peu renversantes. Pendant cette période, les détenus libérés sous surveillance obligatoire ont commis 52 homicides, 31 meurtres et 21 homicides involontaires. Le député de Burnaby et tous les autres néo-démocrates croient-ils que si ce projet de loi avait été en vigueur à l'époque, certaines de ces vies auraient pu être épargnées? D'aucuns soutiendront que le crime est inévitable et que si ces personnes n'étaient pas retenues en prison, rien ne saurait les empêcher de perpétrer d'autres crimes et d'autres infractions.

Les statistiques indiquent qu'au cours de cette même période, les détenus en liberté conditionnelle ont commis neuf meurtres prémédités et neuf homicides involontaires. Ils n'ont commis aucune tentative de meurtre, alors que les détenus libérés sous surveillance obligatoire, eux, en ont commis 11. Les détenus en liberté conditionnelle ont commis 11 viols, alors que les détenus sous surveillance obligatoire en ont commis 25. Et la liste continue. Les détenus en liberté conditionnelle ont commis 4 agressions sexuelles alors que les détenus sous surveillance obligatoire en ont commis 23. Dix sept détenus en liberté conditionnelle ont été trouvés coupables de voies de fait alors que 153 détenus sous surveillance obligatoire ont été condamnés pour ce délit. Pour ce qui est des enlèvements, c'est 6 pour les premiers et 15 pour les seconds, et pour les vols à main armée, c'est 127 pour les premiers et 394 pour les seconds. Monsieur le Président, *res ipsa loquitur*, les faits parlent d'eux-mêmes.

Il s'agit d'un projet de loi excellent, monsieur le Président, et le parti libéral entend l'appuyer, mais nous reconnaissons aussi qu'il s'agit là en fait seulement d'un premier pas et que le gouvernement devra prendre d'autres moyens pour assurer la sécurité de la société. Quand un criminel est condamné, les citoyens s'imaginent qu'il va purger sa sentence. Cependant, s'il est condamné à 12 ans de prison pour un crime grave, nous savons qu'il ne restera pas nécessairement jusqu'à la fin de sa peine derrière les barreaux. En vertu des sentences actuelles, l'individu purge entre un tiers et la totalité de sa peine. En fait, très peu d'individus purgent leur sentence au complet à l'heure actuelle. Il est vrai que, suite à ce projet de loi, certains détenus risquent de devoir purger leur peine jusqu'au bout. Ce que nous réclamons dans le cas de ce projet de loi, c'est que le détenu soit surveillé pendant une certaine période à sa sortie de prison. On ne peut simplement libérer un détenu d'un seul coup après une incarcération très longue. C'est injuste pour la collectivité et pour l'individu concerné. Il doit y avoir une période de transition. Mon collègue le député de Burnaby sourit. J'ai écouté les solutions de rechange qu'il avance et je voudrais, au nom du parti libéral, faire certaines propositions.

• (1520)

Il recommande qu'une période de surveillance soit prévue dans la sentence. Si je comprends bien les observations du député, son parti souscrit aux dispositions actuelles relatives à la surveillance obligatoire malgré les statistiques qui montrent clairement que cette méthode est un échec jusque dans une certaine mesure.

Je demanderai au comité d'envisager de modifier les prononcés de sentence au Canada, afin de prévoir, à la fin de la période d'incarcération, une période de surveillance en vertu de la loi. Ainsi, dans le cas d'une personne condamnée à 12 ans de prison et qui n'a pas droit à la libération conditionnelle, car elle constitue une menace pour la société, suite à cette législation, il y aurait une période de un à trois ans de surveillance au cours de laquelle les autorités pourraient continuer à exercer un certain contrôle sur cette personne, afin de s'assurer qu'elle est en mesure de commencer à mener une vie normale. C'est là une solution possible. On doit en envisager d'autres.

Le gouvernement libéral précédent s'est posé des questions au sujet des sentences prononcées au Canada. Les députés conviendront certainement qu'un grand pourcentage de Canadiens trouvent ces sentences beaucoup trop indulgentes. Au cours de cette législature, le projet de loi C-18 prévoyait des peines plus strictes pour la conduite en état d'ivresse. Ce projet de loi a également été présenté par l'ancien gouvernement libéral, mais il n'a jamais été adopté. Tous les députés, y compris les Néo-démocrates, ont appuyé cette mesure, convaincus que les Canadiens souhaitaient des peines plus sévères pour les conducteurs en état d'ivresse.

Le gouvernement précédent s'interrogeait quant à la justesse des sentences prononcées dans l'ensemble du pays pour les délits criminels. Il a donc établi une commission, connue au départ sous le nom de Commission Sinclair et que l'on appelle maintenant la Commission Archambault. Elle examine toute la procédure de sentence au Canada afin d'établir si les peines imposées sont appropriées compte tenu des circonstances entourant les différents délits. Elle détermine quels sont les critères et les principes qu'il faudrait utiliser pour prononcer les sentences.

Les parlementaires ont le devoir de tenir compte de l'opinion publique à l'égard de la criminalité et des sentences. A certains égards, les résultats obtenus par cette commission devront tenir compte du fait que le public trouve les peines trop légères.

Le parti libéral se préoccupe également des détenus. Néanmoins, ce qui nous importe surtout, c'est la sécurité du public. Nous estimons devoir devenir plus sévères avec les criminels violents, ceux qui commettent des délits contre la personne qu'il s'agisse de voies de fait, de viols ou de meurtres. Nous devons devenir plus sévères avec ces gens-là et si nous devons dépenser davantage d'argent pour les garder en prison s'ils représentent une sérieuse menace pour la société, eh bien il faudra le faire. La vie humaine a une valeur inestimable. La vie des quatre personnes qui ont été tuées à Brandon, au Manitoba, par le détenu qui avait été libéré sur surveillance obligatoire avait une valeur inestimable. On ne peut pas mettre un prix sur la vie des 52 personnes qui ont été tuées par des personnes libérées sous surveillance obligatoire entre 1975 et 1979. Il est coûteux de conserver les gens en prison et il est aussi coûteux d'assurer la sécurité publique. Si cela revient à une question d'obtenir de l'argent ou alors de libérer des personnes ayant commis des délits avec violence, nous sommes partisans de dépenser l'argent supplémentaire nécessaire pour assurer la sécurité des citoyens.

Certaines personnes incarcérées ne devraient pas être en prison. Il s'agit des personnes qui ont commis des infractions contre les biens. On pourrait dire qu'elles ne devraient pas être dans nos prisons, que les peines pour ces délits devraient être réduites et qu'il faudrait utiliser d'autres méthodes pour les punir. On pourrait notamment les obliger à assurer des services communautaires en compensation de leur délit; on pourrait les faire travailler dans la communauté ou exiger qu'elles rendent service à la collectivité d'une autre façon. Il faudrait utiliser d'autres méthodes pour punir ces personnes tout en ne perdant pas de vue la notion de dissuasion et tout en y accordant de l'importance pour essayer de dissuader des personnes ayant les mêmes tendances de commettre des infractions analogues.

Tout en félicitant le gouvernement de rechercher d'autres moyens de sanctionner ceux qui enfreignent le Code criminel du Canada, nous sommes préoccupés par les auteurs de violence. C'est pourquoi nous estimons que le projet de loi C-67, sans apporter une solution définitive, représente un énorme progrès pour la sécurité de nos concitoyens.

J'ai l'impression que le député de Burnaby marche à côté de ses souliers. C'est apparemment à une utopie qu'il rêve quand il parle d'éliminer le crime. Certes, nous pouvons faire beaucoup pour essayer de faire régresser la criminalité, mais de là à s'imaginer comme semble le faire mon honorable collègue qu'on peut éliminer complètement le crime avec une baguette magique ou une potion magique, il y a un pas. La réalité, il faut bien l'admettre, c'est que la criminalité ne disparaîtra pas au Canada.

En matière de niveau de criminalité et de sécurité des citoyens, notre pays est très privilégié. Il suffit pour s'en rendre compte de regarder ce qui se passe au Sud du 49e parallèle. Nous avons la réputation d'être l'un des pays les plus sûrs du monde, et nous pouvons en être fiers. Combien de gens dans le monde peuvent se promener librement dans les grands centres urbains de leur pays sans craindre de se faire agresser d'une façon ou d'une autre? Quand nous nous promenons en ville à Toronto, à Montréal ou à Vancouver, il est rassurant de pouvoir avoir une certaine confiance dans notre police et de se sentir en sécurité. Ce n'est toutefois pas le cas à Détroit, à New York et dans de nombreuses autres grandes villes, non seulement aux États-Unis mais dans le monde entier.

Rendons grâce au ciel de vivre en toute sécurité dans notre pays. Mais ne nous arrêtons pas là pour autant. Nous pouvons accroître encore cette sécurité en veillant à ce que soient incarcérés les individus qui risquent manifestement d'avoir un comportement violent et qui constituent une menace pour la société.

Comme l'a dit le Solliciteur général (M. Beatty), chaque détenu d'une institution fédérale coûte environ $40,000 par an à la société. Une nouvelle cellule de prison coûte plus de $100,000 à construire. C'est cher, mais je répète que c'est de l'argent bien dépensé s'il sert à assurer la sécurité du public.

• (1530)

Ce projet de loi, monsieur le Président, va donner à la Commission nationale des libérations conditionnelles une latitude qu'elle n'avait pas en matière de surveillance obligatoire. A beaucoup d'égards, la Commission nationale des libérations conditionnelles va avoir la même latitude que celle dont elle dispose en matière de libération conditionnelle. J'aimerais rappeler que les candidats à la surveillance obligatoire ne sont pas des prisonniers modèles ou de simples voleurs. Il s'agit de violeurs, de ceux qui ont commis des attentats graves contre les personnes, de ceux qui relèvent des prisons fédérales et non provinciales. Les prisonniers des pénitentiers fédéraux purgent une peine d'au moins deux ans. Ce sont les plus sérieux des délinquants. Les autres sont dans les prisons provinciales. Tout prisonnier condamné à moins de deux ans purge sa peine dans un établissement provincial.

Ce projet de loi donne un pouvoir discrétionnaire à la Commission des libérations conditionnelles pour fixer les critères et les procédures de détention en attendant l'expiration du mandat, ou pour imposer des conditions strictes de résidence à ceux des prisonniers dont on juge qu'ils constituent un risque manifeste de violence au-delà d'une date de libération fixée par une réduction de peine.

Je me suis permis de téléphoner à certaines des personnes qui jugent ces affaires à la Commission des libérations conditionnelles. Je me suis permis de téléphoner à d'autres spécialistes, pour leur demander leur avis au sujet du projet de loi. La très grande majorité de ceux que j'ai interrogés estiment que ce projet de loi constitue un progrès, et considèrent que toute mesure accordant plus de latitude à la Commission des libertés conditionnelles est bienvenue, comme permettant de rendre la société plus sûre.

M. Robinson: Donnez des noms.

M. Nunziata: C'est ce que je ferai au comité.

M. Robinson: Pourquoi pas tout de suite?

M. Nunziata: J'attends avec impatience le moment de débattre à fond cette mesure au comité législatif. En effet, j'ai hâte de savoir avec qui le député de Burnaby s'est entretenu, qui a bien pu convaincre le député néo-démocrate de s'opposer à ce projet de loi au nom des droits des détenus.

Les députés libéraux voudraient bien entendre ces gens. En retour, nous demanderions simplement au député de Burnaby et à ses collègues de s'entretenir avec les familles des victimes de ces criminels remis en liberté sous surveillance obligatoire. Que le député de Burnaby et ses collègues néo-démocrates enlèvent leurs œillères et regardent l'ensemble de la situation, qu'ils écoutent pour une fois la version de la police.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si le député a consulté ceux qui s'occupent de droit criminel, peut-il me nommer un seul groupe qui soit satisfait de ce projet de loi?

M. le vice-président: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. La parole est au député de York-Sud-Weston (M. Nunziata).

M. Nunziata: Monsieur le Président, si je pouvais poursuivre dans cette veine . . .

M. Robinson: Allons, John.

M. Nunziata: J'inviterais les néo-démocrates à s'ouvrir l'esprit. Ils sont souvent beaucoup trop bornés quand il s'agit des simples citoyens qu'ils se vantent si souvent de représenter.

M. Robinson: Un seul groupe, John.

M. Nunziata: Nous allons écouter ce que ces groupes ont à dire. En effet, je me suis adressé à Claire Culhane et à des détenus. A titre de porte-parole de l'opposition sur les questions relevant du solliciteur général, je me suis entretenu avec des détenus et je les ai écoutés. Je me suis aussi entretenu avec des victimes. A titre d'avocat, j'ai eu l'occasion de représenter ces victimes. Je me suis inquiété du nombre des crimes commis avec violence. Je me suis engagé, comme mon parti, à faire l'impossible pour garantir la sécurité de notre société. Ce projet de loi, quant à nous, ne créera pas d'injustice profonde envers les prisonniers, mais nous sommes convaincus, nous, libéraux, que si les députés ne l'adoptent pas, s'ils refusent de l'appuyer, ils se montreront profondément injustes envers ceux qu'ils représentent à la Chambre. Ils seront terriblement injustes envers les milliers, que dis-je, les millions de Canadiens qui respectent la loi. Qui donc le député néo-démocrate et ses collègues représentent-ils? Parlent-ils au nom de leurs électeurs ou, comme d'habitude, d'un groupe de pression très restreint?

Pour en revenir à la mesure à l'étude, monsieur le Président, elle accorde à ceux qui auront été condamnés pour des crimes avec violence prévus dans les critères la chance d'être libérés sous surveillance obligatoire. Cette possibilité éliminera, comme je le disais, la «récidivite». Il est juste et bon de donner sa chance à un détenu. Tout d'abord, ce détenu doit convaincre la Commission des libérations conditionnelles qu'il devrait être libéré sur parole, qu'il ne constitue pas une menace pour la société. Cela fait, s'il contrevient à une des conditions de libération ou commet un nouveau délit pour lequel il est condamné, alors personne n'ira dire qu'il est possible de lui faire confiance une nouvelle fois. Cet aspect du projet de loi est un progrès.

Le projet de loi prévoit également des procédures et des critères qui en limiteront l'application aux détenus les plus dangereux. Je suis persuadé que les députés ont examiné le projet de loi et savent que nous parlons de personnes condamnées pour homicide involontaire coupable de tentative de meurtre, lésions corporelles causées intentionnellement, voies de fait avec une arme ou coups et blessures, voies de fait graves, voies de fait contre un agent de police, agression sexuelle, ce qui comprend le viol, etc. Ces gens servent tous une peine de plus de deux ans. Ce sont eux qu'il faut surveiller et dont nous aurons à nous occuper. Cette mesure législative ne vise pas les personnes détenues dans des pénitenciers fédéraux pour des infractions contre la propriété, par exemple. J'estime qu'il est raisonnable que nous examinions le cas des personnes coupables d'infractions graves pour déterminer par certains critères s'il y a un risque ou une possibilité de récidive. Je trouve cela raisonnable, monsieur le Président.

La Commission des libérations conditionnelles examinera d'abord le cas de ceux auxquels on a refusé la libération. Elle verra si des motifs raisonnables permettent de conclure qu'une personne est susceptible de commettre, avant l'expiration de sa peine, une infraction violente qui entraînerait des blessures. Certains diront que la norme n'est pas suffisamment élevée, que l'expression «motifs raisonnables» laisse trop de discrétion à la Commission. D'autres diront que nous avons besoin d'une norme plus précise définissant dans quelles conditions certains détenus doivent faire l'objet d'un ordre de détention.

Il y en a qui prétendent qu'il devrait appartenir au détenu de prouver aux autorités, à la Commission des libérations conditionnelles, qu'ils pourraient être libérés, car ils ne constituent plus une menace pour la société. En vertu de la loi, cette décision appartient à la Commission. On suppose qu'une personne qui a commis une infraction accompagnée de violence sera libérée après avoir servi les deux tiers de sa peine. Selon la loi, on présume que ce détenu doit être relâché et c'est à la Commission nationale des libérations conditionnelles ou aux autorités qu'il incombe de décider, selon les critères si le détenu doit au contraire rester en prison. Certains affirment que le fardeau de la preuve devrait revenir au détenu et que l'on devrait présumer que tous les détenus doivent purger leur peine au complet parce que, selon le Code criminel, si quelqu'un commet un crime quelconque, il peut être condamné à une certaine peine d'emprisonnement. Il y en a qui disent qu'une peine de 12 ans signifie 12 ans de prison et qu'il y a contradiction dans nos lois fédérales. Par exemple, le Code criminel stipule qu'un détenu doit purger une peine d'emprisonnement de 12 ans, tandis qu'une autre loi dit que s'il obtient une remise de peine, la peine de 12 ans d'emprisonnement deviendra une peine de huit ans. Le projet de loi donnera à la Commission nationale des libérations conditionnelles le pouvoir d'en décider.

• (1540)

La mesure dit aussi que, même si un détenu ne satisfait pas aux critères relativement aux infractions mentionnées dans l'annexe du projet de loi et que, si le commissaire des services correctionnels a des motifs raisonnables de croire que le détenu commettra vraisemblablement, avant l'expiration de la peine qu'il purge, un crime violent qui causera un tort considérable à une autre personne, il pourra renvoyer le cas au président de la Commission nationale des libérations conditionnelles qui tiendra une audition. Cette disposition peut causer certaines préoccupations. Elle prévoit que les détenus qui ne purgent pas une peine pour des crimes contre la personne peuvent être obligés de comparaître devant la Commission nationale des libérations conditionnelles. Certains ont aussi affirmé que, dans de tels cas, le détenu ne devrait peut-être pas être gardé en prison.

Le projet de loi prévoit quelques garanties. Par exemple, la Loi sur la libération conditionnelle sera modifiée pour garantir à tous les détenus le droit à l'examen annuel des ordonnances de détention. La nouvelle mesure ne veut pas dire qu'une fois que la Commission nationale des libérations conditionnelles aura rendu une décision au sujet d'un détenu, l'affaire s'arrêtera là et qu'il devra purger sa peine au complet. Un détenu à qui l'on refuse la liberté sous surveillance obligatoire aura le droit devant la loi d'obtenir que son cas soit réexaminé chaque année. Si la situation change sensiblement et que le détenu puisse prouver à la Commission des libérations conditionnelles et aux autorités qu'il ne représente pas un risque pour la société, il pourrait obtenir sa libération plus tard. Selon nous, c'est une bonne disposition.

Le projet de loi prévoit aussi que trois membres de la commission doivent être présents lors des audiences de détention. C'est aussi une bonne chose à notre avis. Trois personnes compétentes et non une seule examineront le cas des détenus, ce qui rendra le système un peu plus juste. Non seulement la Commission des libérations conditionnelles pourra décider de relâcher ou non un détenu particulier, mais elle pourra aussi fixer certaines conditions à sa libération. C'est un autre bon point de ce projet de loi. Nous devons nous fier à la capacité des membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles de prendre des décisions raisonnables et conformes aux intérêts d'abord de la société et ensuite du détenu lui-même.

Le député de Burnaby a laissé entendre que le projet de loi entraînera d'une façon quelconque une augmentation du nombre de crimes avec violence. Cela m'a quelque peu étonné de l'entendre dire que c'était la position du Nouveau parti démocratique. Il a demandé à l'opposition officielle de nommer les groupes qui nous ont donné leur point de vue. Je vois qu'il ne me reste pas beaucoup de temps, mais pour terminer, je mets le député de Burnaby et le Nouveau parti démocratique au défi de démontrer que le projet de loi entraînera plus de violence comme ils le prétendent. Si les néo-démocrates prenait le temps de lire le rapport publié par le ministère du solliciteur général, leur conclusion serait peut-être différente. Je répète que l'opposition officielle appuie en principe le projet de loi. Nous voulons qu'il fasse l'objet d'une discussion complète quand il sera renvoyé au comité législatif. Nous invitons tous les groupes et tous les particuliers intéressés à témoigner au comité pour donner leur point de vue. Si nous abordons le projet de loi de façon raisonnable, les Canadiens peuvent être certains que nous aurons fait notre possible à titre de parlementaires pour garantir la sécurité des honnêtes citoyens.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que de commenter le projet à l'étude. Par ailleurs, je ne pourrais m'empêcher de revenir sur les propos du député de York-Sud-Weston (M. Nunziata). Je pense qu'ils témoignent d'une malhonnêteté intellectuelle et s'écartent parfois dangereusement des principes des droits coutumiers britannique et canadien. En proposant que le système pénitentiaire, la police et les tribunaux exercent une surveillance sur ceux qui ont purgé intégralement leur peine, le député s'aventure sur un terrain dangereux, inconnu dans le monde occidental. Peut-être le député pourrait-il nommer quelques États policiers où les choses se passent ainsi, mais je ne connais aucun précédent ni aucun représentant du système de justice criminelle qui ait jamais fait une proposition aussi malhonnête et aussi naïve sur le plan intellectuel.

Avant d'être élu député, j'étais agent du service de correction. Je suis donc en mesure de commenter en connaissance de cause les propositions du député. Pendant plus de dix ans, j'ai eu l'occasion de parler d'une telle proposition avec presque tous mes collègues, des gardiens de prison, des agents de libération conditionnelle, des agents de probation, des procureurs et des policiers. Je dois dire que cette approche est terriblement étroite, dangereuse et coûteuse. Et je vais essayer de vous en donner la preuve. J'espère que les membres du cabinet qui sont ici feront part de mon point de vue au solliciteur général (M. Beatty) dans l'espoir qu'il reconsidère les changements proposés.

Comme l'a démontré l'orateur précédent, la Chambre a besoin de se familiariser avec notre système pénal et les réalités de la libération conditionnelle avant de songer à les chambarder. En faisant intervenir un des siens aujourd'hui qui a avoué pas connaître en quoi consistait la surveillance obligatoire, le parti libéral a fait la preuve de sa légèreté, démontrant par le fait même pourquoi, depuis plus de dix ans, les choses se passent comme le député les a décrites. En dépit des événements tragiques survenus à Brandon, au Manitoba, ou ailleurs, le gouvernement n'avait jamais songé à modifier en conséquence notre système correctionnel. Nous affichons le plus haut taux d'incarcération du monde occidental, et de beaucoup, l'un des plus coûteux.

Je pense qu'il faut voir les choses en face. Il y a un peu plus d'un an, le comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles du Sénat avait reçu des vues très éclairées de la part de l'Association canadienne des avocats criminalistes. Je rappelle à la Chambre les témoignages de deux éminents spécialistes, M. David Cole et le professeur Allan Manson de l'Université Queen. Voici ce qui ressort du témoignage de M. Cole à propos de la portée globale de ce projet de loi:

Révérence parler, on ne saurait modifier un seul élément d'un système intégré sans risquer de créer de nouvelles tensions, d'exacerber les passions et de susciter des problèmes imprévisibles ailleurs dans ce système.

Nous estimons que toute mesure contre les criminels violents et les récidivistes dont le but est d'améliorer une situation donnée doit être le fruit d'une enquête publique en bonne et due forme qui permette au Parlement de bien saisir une telle situation et de réagir en conséquence.

● (1550)

Tout comme dans le cas du projet de loi concernant la prostitution que nous avons étudié lundi, voilà encore que la Chambre fonce bride abattue pour régler un problème chargé d'émotivité au sein du public. Personne à la Chambre ne voudrait d'un Service correctionnel ou d'un système judiciaire qui permette à de dangereux criminels de commettre toutes sortes d'actes imprévisibles au sein de la société. Or, c'est dans une certaine mesure, ce que ce projet de loi va permettre de faire. Je m'explique.

A peu de choses près, ce projet est identique à celui que nous avons étudié lundi, à savoir qu'il traite un symptôme d'une grave maladie sociale chronique propre non seulement à notre société, mais à toutes les sociétés depuis que l'homme a commencé à mener un mode de vie organisé il y a 4,000 ou 5,000 ans. C'est donc une question fort complexe et par cette mesure, on ampute un membre alors qu'un plâtre suffirait pour guérir le mal.

Nous pourrions délibérer jusqu'à épuisement cet après-midi et au comité sans jamais nous entendre sur le but de l'incarcération, de la punition et de la suppression de la liberté des hommes et des femmes détenus dans certains établissements pour protéger la société ou pour d'autres raisons. Mais nous savons tous, cependant, que ces détenus reviendront vivre un beau jour parmi nous. C'est pour cette raison, selon moi, que cette mesure et les propos du député qui m'a précédé témoignent d'une naïveté incroyable quand on songe à ce qui se passe vraiment dans la réalité, surtout dans les établissements à sécurité maximale. C'est faire preuve d'une naïveté impensable de prétendre qu'un individu condamné à 10 ans de détention obligé de purger intégralement sa peine, sera une personne plus sûre que si on le place sous une forme de surveillance professionnelle sous la tutelle d'un agent de libération conditionnelle du système fédéral. Je crains que ce ne soit une bombe à retardement.

J'ai parlé à des gardiens de prison et à des agents des libérations conditionnelles. Après avoir travaillé dans ce domaine, je sais ce qui se passe lorsqu'on dit à un détenu qu'il ne sortira pas avant le dernier jour: la tension monte. L'institution carcérale n'a alors plus aucune possibilité de compromis. Un détenu n'a plus aucune raison de faire ce que lui demande un gardien ou de suivre les règlements de l'institution.

Quand un détenu est libéré plus tôt que prévu et mis en surveillance obligatoire, je puis faire certaines choses pour lui de par les fonctions que j'exerce dans ce domaine. Par exemple, s'il n'était pas censé fréquenter un bar, je pouvais m'y rendre pour l'y trouver et le renvoyer. S'il n'avait pas conservé son emploi, ne s'était pas présenté à l'heure, n'avait pas fait ses paiements de remboursement ou de pension alimentaire ou une foule d'autres choses, il était possible à des spécialistes attentionnés d'exercer un contrôle à cet égard. Les personnes qui sortaient des institutions savaient au moins qu'elles faisaient l'objet d'une surveillance.

Le député qui m'a précédé et le Solliciteur général font preuve de naïveté en proposant ce projet de loi. Bon nombre de Canadiens conviendront que si l'on impose une peine de dix ans à quelqu'un, il doit purger ces dix ans. Cependant, nous, parlementaires, devons chercher à intégrer les principes du système pénal et du système des libérations conditionnelles au système judiciaire parce que, en cas contraire, certains seront plus dangereux à leur sortie de prison.

Comme le comité le constatera, très peu d'études ont été effectuées dans le monde pour déterminer si le taux des homicides ou des crimes de cet ordre a augmenté de façon spectaculaire après des libérations sur parole, parce que ce genre de choses est très difficile à prévoir. La Commission des libérations conditionnelles sait qu'elle sera obligée de prendre toutes sortes de décisions subjectives en tenant compte de divers facteurs, comme une discussion avec un garde ou un détenu qui jette son repas par terre. Elle devra faire toutes sortes d'évaluations subjectives pour déterminer si cet individu risque d'être dangereux lorsqu'il réintègrera la société.

Nous n'adoptons pas la bonne politique pour garantir au maximum la sécurité de la collectivité. J'ai passé de longues soirées à m'inquiéter au sujet des personnes sous surveillance obligatoire qui n'étaient pas là où elles devaient être. Je faisais tout mon possible pour essayer de les retrouver avant d'en arriver au dernier recours, à savoir les renvoyer en prison. Ce ne sera plus possible. Il s'agit des personnes les plus dangereuses de notre société, et ce sont elles que ce projet de loi va viser.

J'exhorte les députés à prendre leur temps et à faire preuve de logique. Nous ne devrions même pas demander la tenue d'une série d'études. Nous devrions y réfléchir. N'est-il pas dangereux de dire à une personne qui en a tué une autre qu'elle devra purger toute sa peine, puis qu'elle sera jetée dehors d'une institution à sécurité maximum? Est-il sans danger de relâcher tout simplement cette personne qui a été enfermée nuit et jour, 24 heures sur 24, pendant dix ans, sans prévoir sa réintégration dans la société? La simple logique nous dit que non. Faute de surveillance exercée par des spécialistes, les échecs seront bien pires que les quatre homicides cités par le député du parti libéral. La Chambre doit bien réfléchir avant d'approuver cette politique.

Il est peut-être facile aux députés de dire que nous avons adopté un projet de loi dans lequel il est prévu que les détenus purgeront toute leur peine, mais j'ai examiné les statistiques, monsieur le Président. Pour une très courte période, un certain nombre de personnes qui ont été dangereuses dans le passé seront maintenues au sein du régime pénitentiaire du Canada, mais dans quelques années, le nombre de détenus libérés d'un seul coup sera bien supérieur à ce qu'il serait normalement. C'est alors que des problèmes surgiront. Selon moi, les Canadiens seront stupéfaits d'apprendre que le Parlement n'a pas résolu le problème aujourd'hui de façon plus décente. En matière de droit correctionnel, aujourd'hui c'est vraiment le vendredi 13.

Il y a deux grandes questions sur lesquelles nous devons nous pencher, car ce sont les plus importantes, mises à part l'expansion de la Commission nationale des libérations conditionnelles et un certain nombre d'autres questions plutôt superficielles abordées dans ce projet de loi. Il s'agit du syndrome de la porte tambour et la réarrestation immédiate. Les députés ont abordé ces questions, mais je crois qu'il importe de nous rappeler ce qui est maintenant connu dans les cercles juridiques comme le syndrome de la porte tambour. Il s'agit des cas où l'on annule la surveillance obligatoire d'un détenu et on le remet en prison, puis, après quelque temps, on lui accorde à nouveau la surveillance obligatoire pour la lui retirer sitôt après. Le premier objectif de ce projet de loi semble être de remédier à cette situation et je crois qu'il convient de consigner au compte rendu un paragraphe de l'évaluation de cette proposition effectuée par la Bibliothèque du Parlement. Je cite ici la Partie II:

Les détenus de pénitenciers fédéraux méritent une réduction de peine en vertu de l'article 24 de la Loi sur les pénitenciers. (Cette réduction s'applique à toutes les sentences sauf celles pour lesquelles le détenu doit purger une peine minimale avant d'être admissible à une libération, notamment dans le cas d'un meurtre.)

Pour chaque mois (ou partie de mois) «passé à s'adonner assidûment . . . au programme du pénitencier où il est emprisonné», un détenu a droit à 15 jours de réduction de peine (ou au prorata, lorsque la peine purgée est inférieure à un mois). Si un détenu mérite toutes les réductions possibles, il devient admissible à la libération après avoir purgé le deux tiers de sa sentence. (La plupart des détenus «méritent» toutes les réductions possibles, car elles leur sont pratiquement acquises, à moins de mauvaise conduite, dès le commencement de leur sentence.) Avant 1970, un détenu qui était relâché à la suite d'une réduction de peine quittait le pénitencier sans avoir à faire l'objet de surveillance ni à craindre de devoir retourner en prison pour purger le reste de sa sentence. Cette année-là, cependant, le programme de surveillance obligatoire a été lancé.

Les détenus relâchés en raison d'une réduction de peine étaient assujettis au même genre de surveillance que les détenus en libération conditionnelle, et en conséquence, ils étaient également sujets à une annulation pour cause de mauvaise conduite alors qu'ils étaient sous surveillance obligatoire. L'article 15 de la Loi sur la libération conditionnelle de détenus régit la surveillance obligatoire, et le paragraphe (2) (les détenus qui sont libérés sous condition suite à une décision de la Commission des libérations conditionnelles, généralement après avoir purgé un tiers de leur sentence) prévoit que les dispositions de la loi portant sur la suspension et l'annulation de la libération conditionnelle s'appliquent dans le cas de la surveillance obligatoire, comme s'il s'agissait d'une libération conditionnelle.

Deuxièmement il faut clarifier pour la gouverne des Canadiens qui veulent concentrer leur attention sur une question qui est importante pour notre société ce qu'est la réarrestation immédiate. Cela donne à la Commission canadienne des libérations canadiennes de vastes pouvoirs pour décider de refuser à certains détenus la liberté sous surveillance obligatoire jusqu'à ce qu'ils aient purgé intégralement leur peine. Sur ce point, je vais citer à nouveau un passage de l'étude de la Bibliothèque du Parlement. Voici:

En vertu de l'article 16, les détenus considérés comme dangereux seraient remis en liberté pour la forme, mais leur remise en liberté serait suspendue et annulée dès qu'ils arriveraient aux portes de la prison—d'où l'expression «gating» en anglais. Il y aurait donc une remise en liberté formelle, laquelle, croyait-t-on, permettrait à la Commission de se prévaloir de l'article 16.

Ce procédé de réarrestation immédiate a tout de suite été contesté devant les tribunaux. Les opinions étaient partagées en diverses instances sur la question de savoir s'il était juste d'interpréter ainsi l'article 16. La question a été tranchée le 17 mai 1983 lorsque la Cour suprême du Canada a confirmé le jugement de deux cours d'appel en statuant qu'on ne pouvait se prévaloir de l'article 16 que lorsqu'il y avait véritablement remise en liberté d'un prisonnier et qu'on ne pouvait l'invoquer pour le réincarcérer que si sa conduite une fois remis en liberté le justifiait. Il fallait en effet donner au prisonnier une chance «dans la rue» avant de pouvoir mettre fin à sa liberté pour inconduite.

• (1600)

Après avoir parlé des deux éléments clés, il nous faut examiner attentivement quel genre d'image le nouveau gouvernement cherche à créer à cet égard. Il existe indubitablement un certain état d'esprit chez de nombreux Canadiens dont des amis ou des membres de la famille ou quelqu'un de leur connaissance ont été victimes d'un individu en liberté conditionnelle ou sous surveillance obligatoire. Le gouvernement fait preuve de responsabilité en réagissant; il ne doit cependant pas le faire d'une façon qui créera une situation plus dangereuse dans un avenir rapproché. Il crée dans l'esprit de nombreux Canadiens une image de gardien de l'ordre public alors que ce n'est en réalité pas le cas. Un gouvernement qui gardera des criminels en prison durant tout le temps de la peine à laquelle les a condamnés un tribunal, donne une impression de sécurité. Mais ce n'est qu'une illusion car en fait cela accroît le risque de conduite dangereuse chez l'individu qui reste emprisonné sans aucune possibilité de mise en liberté anticipée.

Nous devrons examiner le régime cellulaire de notre système carcéral. J'espère que le comité s'en chargera, car les députés savent très bien que nous dépensons en moyenne $40,000 par an pour garder un détenu en prison au Canada. Nous savons tous que la construction d'une seule cellule coûte plus d'un huitième de million de dollars. La surveillance par un agent de liberté surveillée ou de libération conditionnelle coûte entre $3,000 et $5,000 par an, le coût variant d'une province à l'autre.

Le service de libération conditionnelle s'est transformé de façon à aider les détenus à réintégrer la société. Les détenus libérés sous condition après avoir purgé à peu près le tiers de leurs peine, ou d'autres sous surveillance obligatoire après avoir purgé les deux tiers de leur peine, avaient alors l'occasion de parler avec quelqu'un, soit par téléphone, soit au cours d'une visite au bureau, soit encore sur le chantier. On pouvait les aider. A mon avis, beaucoup de députés oublient que la chose la plus simple devient souvent très compliquée pour quelqu'un qui a été incarcéré pendant cinq ou dix ans, parfois même plus longtemps. Je pense à des choses comme ouvrir un compte de banque, se présenter régulièrement au travail, acheter des vêtements neufs, des choses simples. Le détenu libéré qui affronte une difficulté a tendance à se laisser emporter facilement si, par exemple, on lui dit sur le chantier qu'il doit porter une autre sorte de bottes, ou quelque chose du genre. Il a souvent l'impression qu'on lui en veut. S'ils ne peuvent pas se défouler, les détenus libérés sont enclins à se comporter de façon étrange. Le député de Burnaby en a parlé. Il est du petit nombre des députés qui, plus que personne, ont déployé de véritables efforts pour faire adopter une loi qui pourrait garantir la sécurité dans les diverses localités. Le député vient d'un endroit où les détenus sont nombreux car c'est là qu'ils demeurent. Peu de députés sont aussi conscients que lui de la nécessité d'adopter une bonne loi bien structurée qui s'attaque vraiment au problème au lieu de cette mesure illusoire qui prête à controverse et avec laquelle on fait des envois collectifs. Elle ne réglera pas le problème.

La dernière rumeur à la Commission nationale des libérations conditionnelles veut que la prochaine étape sera la privatisation du régime. Les Américains ont tenté l'expérience, mais sans grand succès. Si le nouveau gouvernement s'oriente dans ce sens-là, je suis certain qu'on va privatiser la libération conditionnelle, du moins en partie, sous prétexte que les détenus dangereux sont réhabilités en prison plutôt que dans la société parce qu'ils purgent toute leur peine. On prétendra probablement aussi que les dispositions du Code criminel relatives aux délinquants dangereux permettent de les tenir à l'écart de la société.

Nous avons entendu le député libéral citer des chiffres comparatifs sur la libération conditionnelle et la surveillance obligatoire qui démontrent, encore une fois, une naïveté incroyable en ce qui concerne la nature de chacun de ces deux éléments et le fond de la question. J'aimerais entendre ce que le ministre a à dire à ce sujet. Je suis désolé qu'il ne soit pas présent, mais je suis heureux de voir que l'ancien solliciteur général est ici, car je crois qu'il s'intéresse beaucoup à la question. J'aimerais qu'il nous dise quels directeurs ou gardiens de prison, agents des libérations conditionnelles, juges, criminologues, sociologues ou groupes d'action communautaire, appuient cette idée. Le rôle des établissements de détention pour délinquants et délinquantes doit changer. Quand la société, par l'entremise du Parlement, décide qu'une personne doit être mise à l'écart pendant deux années ou plus pour avoir commis une infraction, elle doit savoir que la Chambre mène un programme correctionnel et de réadaptation efficace. Ce n'est pas ce qui se produit. Un grand nombre de ces avenues vont même être bloquées si le projet de loi est adopté tel quel. Je suis persuadé que pour la majorité des détenus, nous pouvons établir des installations sûres sur une base de paiement par l'usager, dont le député de Burnaby a dit un mot. Pourquoi devrions-nous payer $40,000 par année, par détenu, plus les frais judiciaires, les dépenses des dépendants et l'indemnisation des victimes? Il faut nous orienter vers un système qui réduirait la violence dans les établissements, en organisant des activités productives où les détenus contribueraient le plus étroitement possible à la production de biens et aux immobilisations nécessaires à leur incarcération, à l'indemnisation de leurs victimes, aux frais judiciaires et autres. Il est certain que la prévention de la criminalité, dont le député de Burnaby a parlé, est une question dont l'examen est capital, car plusieurs provinces, la Colombie-Britannique du moins, ont tendance à comprimer les services mis sur pied par des personnes qui ont démontré par toutes sortes d'études que leurs efforts ont empêché un grand nombre de personnes ayant des difficultés d'apprentissage et autres de tomber dans la criminalité.

Je termine en disant qu'on commet une erreur énorme en négligeant le rôle historique que la libération conditionnelle a joué dans notre pays. Le dernier exemple que je vais donner est celui du meurtrier condamné à dix ans de prison, sans mise en liberté sous surveillance obligatoire ni libération conditionnelle. Le parti libéral propose que cette personne réintègre la société. Je serais plutôt de l'opinion du nouveau solliciteur général qui ne préconise pas la solution draconienne des libéraux, lesquels sans ordonnance de la cour, sans aucune procédure judiciaire, soumettraient les détenus à une surveillance après leur incarcération. Ceux qui prêtent foi aux arguments du député libéral rêvent en couleurs. Nous devons apporter des amendements à ce projet de loi au nom de la sécurité publique.

M. le vice-président: Questions et observations? La parole est au député de York-Sud-Weston (M. Nunziata).

M. Nunziata: Monsieur le Président, le député néo-démocrate qui vient de parler accuse le parti libéral de malhonnêteté intellectuelle. Je dirai que dans le cours de son argumentation, il a démontré que le NPD est passé maître dans l'art de la malhonnêteté intellectuelle. Il a mentionné que nous avions affaire avec, et je cite, «les gens les plus dangereux». Il reconnaît que nous sommes en train de régler le cas des gens les plus dangereux. Le projet de loi dont nous sommes saisis concerne les détenus les plus dangereux. Il stipule que ces gens vont demeurer en prison pour la sécurité de la population en général. Ce que préconise le NPD, c'est qu'on libère les criminels les plus dangereux pour qu'ils commettent d'autres crimes. Voilà ce que propose le NPD. Les néo-démocrates veulent voir libérer ces détenus. Je me réjouis que le préopinant ait révélé son parti pris dès le départ. En tant qu'ancien agent des services correctionnels, il est tout à fait naturel qu'il ne veuille pas de ces gens en prison, car ils y sont trop difficiles à maîtriser. Il est compréhensible que les agents des services correctionnels ne veuillent pas de ces gens en prison. Ils veulent qu'on les renvoie dans la rue parce qu'ils n'en viennent pas à bout.

Le député a signalé que le Canada compte le taux le plus élevé de détenus. C'est peut-être bien le cas, mais je lui répondrai que le Canada compte aussi l'un des taux les plus bas, sinon le plus bas, de criminalité. Nous, les libéraux, préférons avoir un taux élevé de détenus si cela doit assurer la plus grande sécurité des Canadiens.

• (1610)

Le député a aussi mal interprété—sciemment, à mon avis—la solution de rechange que d'aucuns contestent. Je n'ai pas proposé que l'on assure sans fondement légal la surveillance des détenus après l'expiration de leur peine. On ne peut évidemment pas faire cela. C'est idiot. On ne peut pas faire cela en vertu de la loi actuelle. Mais avec une loi pertinente, on pourrait le faire, vous pouvez en être sûr. On pourrait établir une peine d'emprisonnement de, mettons, douze ans, suivie d'une période de surveillance que prévoirait, après modification, le Code criminel.

Le député a signalé également que les agents des libérations conditionnelles, les employés des services correctionnels, les juges et autres, n'approuvent pas ce projet de loi, mais je veux lui demander ce qu'en pensent ses électeurs. Les a-t-il consultés pour savoir ce qu'ils pensent de cette mesure législative? Je suppose, monsieur le Président, que le député précédent qui a parlé au nom du Nouveau parti démocratique, et même tous les membres de son parti, se moquent bien de ce que leurs électeurs pensent de ce projet de loi. Ils sont influencés par un groupe d'intérêts très restreint et non par l'ensemble de notre société.

Je m'inquiète quelque peu de la malhonnêteté intellectuelle du Nouveau parti démocratique. Toutefois, je suis heureux de constater que l'attitude dont il a fait preuve ne nous empêchera pas d'adopter ce projet de loi que nous considérons tous comme un formidable pas en avant.

M. Fulton: Monsieur le Président, tous ceux qui liront ces remarques sauront que le député qui vient de parler manque de logique, pour dire le moins. Il nous propose de préparer une autre loi en vue de rétablir le système des libérations conditionnelles. Tous les députés présents à la Chambre aujourd'hui auront certainement remarqué le manque de logique flagrant de ses observations.

Il est ridicule de prétendre que parce que j'étais agent des services correctionnels, les gens qui travaillent dans les pénitenciers ne veulent pas garder les détenus en prison, mais souhaitent plutôt qu'ils soient relachés. C'est vrai, j'ai été agent des libérations conditionnelles et j'ai effectivement travaillé dans les rues, monsieur le Président. Je ne pense vraiment pas que des remarques aussi irréfléchies, illogiques et ennuyeuses méritent une réponse.

M. Robinson: Monsieur le Président, je veux faire brièvement quelques commentaires avant de poser une question à mon éminent collègue. Premièrement, je voulais signaler, monsieur le Président, que nous parlons d'une politique qui touche la justice criminelle. Je tiens à dire à mon collègue le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) qu'il a signalé que si cette question précise tient particulièrement à cœur à ses élections, il se doit de transmettre leurs inquiétudes à la Chambre. Je crois me rappeler que ce même député s'est élevé contre la peine capitale, ce qui est tout à son honneur. Je me demande comment il peut prétendre d'une part qu'il consulte ses électeurs à ce sujet et déclarer dans le même souffle, monsieur le Président, qu'il se moque de ce qu'ils pensent dans un autre secteur de la justice criminelle. Il ne peut pas gagner sur les deux tableaux.

Je voudrais demander à mon collègue le député de Skeena (M. Fulton) de nous dire ce qu'il pense, d'après sa longue expérience de la justice criminelle, des répercussions qu'entraîne le système actuel, qui consiste à refuser tout espoir de libération, à supprimer toute possibilité de remise méritée. Quelle conséquence cela aura-t-il sur l'ensemble des détenus, tant du point de vue de ces derniers que de celui des employés des installations carcérales, ce qui est tout aussi important?

M. Fulton: Monsieur le Président, je serais heureux de répondre à cette question car c'est à mon avis l'un des principaux aspects que nous allons examiner, tant à la Chambre qu'au comité. J'espère que le comité prendra le temps d'entendre les instances des gardiens et de groupes qui ont affaire aux détenus tant à l'intérieur des pénitenciers qu'à l'extérieur, car la situation va devenir explosive dans ces pénitenciers du fait que certains détenus n'auront rien à gagner à bien se comporter. En fait, il est à leur avantage de se comporter en durs à cuire, afin d'imposer le respect aux autres détenus. Un individu condamné à 10, 15 ou 20 ans d'emprisonnement qui n'a aucune possibilité d'obtenir une réduction de peine, quoi qu'il fasse, refusera alors de faire tout ce que les gardiens lui demanderont; il n'y aura aucune collaboration. Au bout du compte, ce genre de projet de loi risque de rendre le fonctionnement interne des pénitenciers, surtout ceux à sécurité maximale, absolument impossible.

J'ai profité de l'occasion, il y a quelques années, alors que je me trouvais au Mexique, pour visiter certains établissements à sécurité maximale où ce sont les utilisateurs qui payent. Les mesures de sécurité semblent draconiennes au premier abord. Il y a des mitrailleuses partout et on a le sentiment que les gardiens n'hésiteront pas à tirer au besoin. Je suis persuadé que c'est ce qui se passe lors de tentatives d'évasion. Cependant, là où les choses deviennent plus surprenantes, c'est lorsqu'on entre dans ces établissements. A part les individus extrêmement dangereux qui sont, comme on dit au Canada mis au secret, la majorité des détenus travaillent, afin de financer le fonctionnement de ces prisons. Je crois que nous devrions nous pencher davantage sur ce genre d'établissement où les détenus fabriquent des hamacs et des chaussures, cultivent toute la nourriture dont ils ont besoin et confectionnent les vêtements pour les gardes et eux-mêmes. Ils produisent toutes sortes de biens qui sont vendus sur le marché. Dans certains des états du Mexique, la plus grande partie des coûts de fonctionnement des prisons est couverte par le travail effectué par les détenus. Les seules véritables dépenses de ces établissements sont constituées par les coûts de construction d'une partie des installations et les salaires des gardiens, afin qu'on puisse éviter, au moins, certaines possibilités de corruption. Ici au Canada, monsieur le Président, l'application d'une loi aussi explosive va forcer certaines des personnes les plus compétentes du service des libérations conditionnelles à partir. Le mouvement est déjà en marche. Certains gardiens, parmi les meilleurs, vont démissionner et nous nous retrouverons avec ce que les détenus appellent des «gros bras». La situation sera tout à fait imprévisible—chose dont les Canadiens ne veulent pas, selon moi—et les forces armées seront appelées à garder toutes sortes d'établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale.

A mon avis, ce projet de loi peut être modifié, afin de répondre aux véritables attentes des Canadiens. Il est tout à fait répréhensible d'adopter une mesure aussi restrictive, surtout en ce qui a trait aux dispositions relatives aux libérations conditionnelles et à la surveillance obligatoire, à la réarrestation immédiate et au syndrome de la porte à tambour. J'espère que le Parlement étudiera ce projet de loi beaucoup plus en détail.

M. le Président: Reprise du débat.

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Je tiens certes à affirmer dès le départ que je ne partage pas le pessimisme de mon collègue de Skeena (M. Fulton) et que je n'arrive pas à comprendre le raisonnement de mon collègue de Burnaby (M. Robinson) selon qui le crime augmentera si l'on exerce un contrôle accru sur les criminels dangereux.

Il me semble que ce serait plutôt exactement le contraire. Voilà l'une des raisons pour lesquelles j'apprécie l'appui de mon collègue de South-Weston (M. Nunziata) à l'égard du projet de loi. Il s'agit à notre avis d'un bon projet de loi, d'une mesure que réclame le public canadien.

Mon collègue de Burnaby ne semble pas comprendre qu'à l'heure actuelle bon nombre des pénitenciers se transforment maintenant en exploitations agricoles, par exemple ceux de Bowden et de Prince Albert. Ils commencent à produire leurs propres légumes, leurs produits laitiers et leur viande de bœuf de manière à devenir auto-suffisants et à cesser d'être un fardeau croissant pour la société en général. Peut-être pouvons-nous réduire ce coût de $40,000 par personne par an. Je m'accorde à dire avec mon collègue de South-Weston que beaucoup de nos détenus n'ont pas nécessairement besoin d'être gardés en prison parce qu'ils ne sont pas dangereux. J'estime que dans ce cas les coupables peuvent payer leur dette envers la société en travaillant à des projets communautaires. Ils ne constitueraient donc pas nécessairement un fardeau pour la société en général. Voilà pourquoi je suis heureux de m'exprimer en faveur de l'adoption des projets de loi C-67 et C-68. Ils sont tous les deux destinés à apporter des améliorations nécessaires à notre système judiciaire.

L'un des principaux problèmes que nous affrontons dans la société d'aujourd'hui consiste à protéger efficacement la personne innocente contre les activités criminelles. Il y a beaucoup trop de Canadiens qui s'inquiètent au sujet de leur sécurité à cause de la montée de la criminalité dans notre société. Cela peut s'expliquer par diverses causes, mais quoi qu'il en soit, nous devons accepter cette réalité. Nous convenons tous, j'en suis sûr, que le crime est une chose terrible. A un moment ou l'autre de leur vie, tous les Canadiens sont touchés d'une façon ou d'une autre par des actes criminels. Beaucoup sont victimes d'actes criminels, et nous devons tous assumer le fardeau financier de plus en plus lourd des services de police, des tribunaux et des programmes correctionnels. Même s'il semble impossible d'éliminer tout à fait le crime au sein d'une société libre, il ne doit jamais être toléré. Il faut offrir aux Canadiens la meilleure protection possible contre le crime dans la mesure de nos moyens. Le gouvernement entend donc favoriser autant que possible l'efficacité de notre régime de justice criminelle au lieu simplement, à grands frais, de lui donner plus d'ampleur. Les projets de loi dont la Chambre est saisie participent à cette démarche.

• (1620)

Ceux qui prêchent l'abolition de la surveillance obligatoire sans se soucier apparemment des coûts qu'elle pourrait entraîner s'appuient sur une fausse hypothèse. Ils allèguent que le programme procède d'un désir de clémence, mais rien ne saurait être moins vrai. Au Canada, comme dans presque tous les pays occidentaux, les détenus, depuis plus d'un siècle, obtiennent des réductions de peine. Depuis 1868, en effet, ils peuvent hâter la date de leur mise en liberté par leur bonne conduite. Autrefois, dans la plupart des cas, les détenus étaient tout simplement remis en liberté lorsqu'ils atteignaient la date de leur libération anticipée comme s'ils avaient entièrement purgé leur peine. La surveillance obligatoire existe depuis 1970. Depuis lors, tous les détenus qui n'avaient pas été au préalable libérés sous condition sont assujettis au contrôle et à l'orientation d'un surveillant lorsqu'ils sont remis en liberté en vertu des remises de peine. Ces nouvelles conditions visaient environ 70 p. 100 des détenus qui recouvraient naguère leur liberté pleine et entière.

Il importe de signaler que la moitié des détenus en surveillance obligatoire qui retournent au pénitencier n'ont pas nécessairement récidivé. C'est qu'à en juger à leur comportement, leurs surveillants ont estimé qu'il y avait risque de récidive ou qu'ils jugeaient cette mesure préventive nécessaire. Avant l'instauration de la surveillance obligatoire, les détenus en question auraient commis un crime et auraient été appréhendés de nouveau. D'autre part, nombreux sont ceux qui ne commettent pas de nouveau délit parce que leur surveillant les a aidés à se réinsérer dans la société. Un jour ou l'autre, la grande majorité des détenus retrouvent leur liberté, que ce soit sous le régime de libération conditionnelle ou de surveillance obligatoire, ou encore tout simplement parce qu'ils ont purgé entièrement leur peine. La meilleure protection à long terme que l'on puisse assurer à la société, c'est la réintégration réussie de ces détenus. La plupart ont de bien meilleures chances d'y parvenir de façon graduelle avec l'aide et les conseils de leur surveillant. La surveillance supplémentaire dont ils font l'objet au cours de cette période permet de prévoir et de prévenir les difficultés qui pourraient survenir.

Avec l'expérience, cependant, nous avons constaté deux lacunes majeures à ce programme. Même lorsque nous constatons avant la remise en liberté la nécessité de mesures préventives, nous sommes obligés de remettre les détenus en liberté en surveillance obligatoire à la date prévue. Ensuite, même lorsque certains détenus démontrent qu'ils sont incapables de profiter du régime de surveillance obligatoire et qu'ils sont ramenés en prison, ils continuent par leur conduite à mériter des réductions de peine, de sorte que nous sommes forcés de les libérer et de les ramener en prison plusieurs fois, jusqu'à ce qu'ils aient purgé toute leur peine. Je suis heureux de dire que le bill C-67 rectifie cette lacune dans le cas des détenus qui ont commis des crimes avec violence. Je m'empresse de signaler, monsieur le Président, que certains prétendront que le projet de loi dont nous sommes saisis va mettre fin aux réductions de peine. Il n'en est rien. Les détenus continueront comme auparavant à bénéficier de réductions de peine, à la condition qu'ils se comportent bien. Toutefois, ces réductions n'ont jamais entraîné la diminution de la peine imposée par les tribunaux. Ce projet de loi supprime effectivement le droit automatique à la libération du fait d'avoir mérité une réduction de peine. Il instaure à la place une date prévue de la libération du détenu, sous réserve de l'examen de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Le projet de loi habilite la Commission à surseoir à cette libération si elle a acquis la conviction, après un examen équitable et complet, que le détenu commettra vraisemblablement un crime violent tandis qu'il est sous surveillance. C'est là un cas de renversement du fardeau de la preuve.

Quand un détenu a mérité une réduction de peine et qu'on a arrêté la date prévue de sa date de libération présumée, il est libéré à cette date et jusqu'à ce qu'il soit prouvé que cette personne peut présenter un danger pour la société. Je soutiens que cette façon de procéder permet de conserver tous les bienfaits de la réduction de peine méritée, que d'aucuns jugent importante au maintien de l'ordre institutionnel, tout en faisant disparaître l'aspect le plus illogique des dispositions actuelles, soit l'aspect automatique de la libération sans aucune forme de

jugement. Les mesures correctives proposées ne mettront nullement un terme à la violence perpétrée par les anciens détenus. Malheureusement, les sciences du comportement ne permettent pas encore de prévoir avec exactitude le comportement humain. Elles nous permettent cependant d'intervenir dans certains cas où l'on est justifié de croire à une menace à la sécurité du public. Ces dispositions assureront d'une manière rentable et efficace une protection supplémentaire.

Je voudrais à présent aborder rapidement la délicate question de la prévision de la violence. Le député de Burnaby a fait remarquer qu'aucune étude ne prouve qu'il soit possible de prévoir la violence. Il a également rappelé que les études effectuées au ministère du Solliciteur général avaient déconseillé de recourir aux méthodes de prévision des crimes violents, et il a parfaitement raison. C'est précisément pour ces raisons que nous avons délaissé cette méthode en faveur de celle de l'évaluation du danger posé. On retrouve chez un petit nombre de détenus une foule de caractéristiques indicatrices d'un comportement violent et à notre avis il est préférable que quelques détenus soient quelque peu privés de leur liberté plutôt que de faire courir au public le risque d'un crime extrêmement violent ou fatal. Nous convenons que la science ne peut pas nous aider à régler ce problème, mais l'absence de certitude scientifique ne change rien à la responsabilité du Parlement de décider qui il convient de protéger, le détenu ou le public. C'est là une question fort importante dans le projet de loi. Cette mesure législative ne protège pas le public coûte que coûte, et elle ne le fait pas non plus dans le cas du détenu; elle propose une protection équilibrée des deux parties.

Afin que l'on comprenne parfaitement où se situe le point critique d'équilibre, je dois expliquer que la mesure à l'étude ne sera pas la seule que nous présentons sur le sujet. Nous mettons au point des règlements mûrement réfléchis dans lesquels nous expliquons clairement quels types de détenus il faudra incarcérer jusqu'à l'expiration de leur peine. Ces règlements prévoiront également toutes les procédures permettant de protéger les droits du détenu à cet égard. Les critères seront tellement stricts qu'il y aura très peu de risques d'abus de la part de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Nous ne donnons pas de pouvoirs extrêmement étendus à la Commission des libérations conditionnelles, loin de là. S'il y a un changement, le pouvoir de la Commission des libérations conditionnelles sera plus restreint dans ce domaine que dans n'importe quel autre. Les personnes que nous voulons garder en prison sont celles qui purgent une peine pour un crime avec violence qui a causé le décès ou un tort grave à la victime. Par ailleurs, nous exigerons que les antécédents du contrevenant dénotent une tendance marquée à la violence ou que des évaluations cliniques prouvent que le contrevenant risque très fort de faire preuve de violence s'il est libéré. Enfin, le nouveau règlement nous permettra de prévenir la libération automatique lorsque nous savons que le détenu envisage de commettre un meurtre ou un crime causant un tort grave. Nous parlons de ces trois catégories de personnes violentes et pas d'une autre. Je suis convaincu que le petit nombre de contrevenants auxquels nous songeons n'aggravera pas notre problème de surpeuplement, ni que cette mesure législative provoque de l'agitation dans les établissements. Les détenus sauront que le nombre de personnes concernées sera très restreint.

• (1630)

Comme je l'ai déjà dit, monsieur le Président, si nous cessons d'emprisonner les personnes qui ne sont pas dangereuses pour la société et leur faisons purger leur peine par le biais de projets communautaires, nous emprunterons une voie qui sera intéressante pour la société en général. Même si l'application est restreinte, le degré de protection publique en sera considérablement rehaussé. Nous comptons sur nos collègues de tous les partis pour donner d'excellents conseils en comité pour offrir la meilleure protection possible à tous les Canadiens et se montrer le plus justes possible à l'égard des détenus.

Ce projet de loi est bien au-dessus des considérations d'ordre politique. Il est trop important pour essayer d'en tirer un avantage politique; c'est qu'il s'agit de la protection du public et du bien-être des personnes qui ont été condamnées. J'ai le plaisir de signaler que nous avons déjà reçu l'appui de plusieurs organismes communautaires et de plusieurs particuliers pour ces mesures, notamment celui d'une association de victimes de crimes. Cet appui nous enthousiasme parce que nous prenons de plus en plus conscience des besoins des victimes et de l'importance de l'opinion d'organismes comme celui-là. Les victimes sont longtemps restées des acteurs silencieux et oubliés dans la justice criminelle, mais cette époque tire à sa fin. Le solliciteur général (M. Beatty) a contribué dernièrement à financer plusieurs conférences d'associations de victimes et nous continuerons à le faire pour permettre aux victimes d'exprimer plus facilement leurs intérêts.

Nous nous préoccupons également des victimes potentielles, monsieur le Président. Sous la direction et avec l'aide du ministère du solliciteur général, diverses initiatives de prévention du crime et de sensibilisation au crime ont été prises dans notre pays avec des résultats heureux parfaitement tangibles. Ces initiatives vont se poursuivre.

Nous sommes aussi soucieux de donner à ceux qui ont la lourde tâche de s'occuper quotitiennement des repris de justice les instruments dont ils ont besoin pour ce travail. Le projet de loi C-68 est un modeste début de modernisation du droit correctionnel et d'élimination des obstacles techniques à la mise en place de programmes correctionnels efficaces et compréhensibles. Les amendements de ce projet de loi contribueront à moderniser et à harmoniser la législation dont relèvent les systèmes correctionnels fédéral et provinciaux, et réjouiront le personnel correctionnel de ces deux instances.

Étant donné les aspects positifs et souhaitables de ces deux projets de loi, je recommande aux députés de les adopter rapidement. Dans les quelques minutes de débat qu'il nous reste aujourd'hui, j'espère que les députés jugeront bon de faire franchir l'étape de la deuxième lecture à ce projet de loi pour que nous puissions le renvoyer au comité où nous pourrons entendre les témoins qui s'intéressent à une amélioration du contrôle des criminels.

M. Heap: Monsieur le Président, je voudrais demander au précédent intervenant des précisions sur un point que lui-même, le député de Burnaby (M. Robinson) et le député de Skeena (M. Fulton) ont abordé. Dans le régime actuel, on relâche certaines personnes qui risquent de commettre des crimes violents, ce qui est effectivement parfois arrivé. Avec le régime proposé, ils purgeraient en détention la totalité de leur peine. Si nous faisons débuter ce système à l'automne 1985, un

détenu qui aura encore deux ou trois ans à purger restera derrière les barreaux pendant cette période. Comme l'a dit le précédent orateur, la société sera protégée de lui pendant cette période, mais il finira par sortir. En fait, on le relâchera en même temps qu'un certain nombre d'autres personnes. Il y aura une surabondance de détenus qui seront relâchés au même moment, et qui ne seront pas moins violents qu'ils ne peuvent l'être maintenant. S'ils risquent d'être tentés de commettre des crimes violents si on les place maintenant sous surveillance obligatoire, ils risqueront tout autant de le faire à ce moment-là.

Le député pourrait-il nous expliquer pourquoi il s'imagine qu'ils seront moins violents si on les relâche à ce moment-là? Même s'il n'admet pas que ce décalage du calendrier entraînerait une recrudescence de la violence, il ne peut pas nier que ces individus présenteraient le même potentiel de violence une fois qu'ils seraient remis en liberté. Ce potentiel risque même plutôt de s'accroître chez des détenus furieux de se voir refuser la libération conditionnelle, et même chez des individus qui jusque-là n'auraient pas été considérés comme potentiellement violents. Comment le député peut-il croire que la société sera protégée contre des gens qui débarqueront directement dans la rue?

M. Towers: Monsieur le Président, le système correctionnel vise à la réinsertion des détenus libérés dans la société. Il faut les y préparer, mais l'un des grands problèmes de notre société aujourd'hui est que le système de la surveillance obligatoire permet à des individus d'être libérés contre la volonté de la Commission des libérations conditionnelles. La Commission sait parfaitement que ce sont des individus qui vont replonger dans une existence criminelle parce qu'ils n'ont pas appris la discipline nécessaire pour ne pas tomber sous le coup du système correctionnel. Cette disposition permettra donc à la Commission des libérations conditionnelles d'exercer un contrôle sur les personnes qui ne seront pas jugées aptes à réintégrer la société pendant un certain temps. Voilà pourquoi ce projet de loi va globalement accroître la sécurité de la société.

M. le vice-président: Comme il est 16 h 39, la Chambre abordera maintenant l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

L'OPPORTUNITÉ D'ACCORDER AUX FONCTIONNAIRES LE DROIT DE PARTICIPER AU PROCESSUS POLITIQUE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 15 avril, de la motion de M. Cassidy:

Que le comité permanent des prévisions budgétaires en général soit autorisé à étudier la question de l'octroi aux fonctionnaires fédéraux du droit de participation complète au processus politique dont jouissent les autres Canadiens, et que le comité fasse rapport de ses constatations à la Chambre au plus tard le 28 juin 1985.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'ai commencé ce discours le lundi 15 avril 1985 et j'avais dû alors m'arrêter après avoir présenté le sujet. C'est avec plaisir que je reprends la discussion. Je sais que la mention mentionne des dates déjà

passées, mais je crois qu'elles seront révisées quand j'en aurai terminé. A mon avis, nous pouvons poursuivre le débat quant à savoir si cette question doit être ou non envoyée à un comité, sans nous soucier de la date du «30 juin 1985».

• (1640)

Mes propos portent principalement sur les conséquences de la Charte canadienne des droits et libertés et la tradition d'impartialité dont la Fonction publique s'était toujours enorgueillie. Comme vous le savez, la Charte canadienne des droits et libertés garantit la liberté d'expression et d'association, le droit de vote et le droit de présenter sa candidature non seulement à la Chambre des communes, mais à l'assemblée législative d'une province ou d'un territoire. Ce droit est garanti à tous, y compris aux employés de la Fonction publique du Canada.

Chacun sait, je crois, que s'il existe des limites à ces droits et libertés, il faut prouver qu'il s'agit de limites raisonnables et justifiables dans la société libre et démocratique dans laquelle nous vivons.

A tous les niveaux, notre Fonction publique a toujours fonctionné de façon apolitique et impartiale dans le contexte politique et administratif du Canada. Le mérite était le seul critère considéré pour l'embauche ou les promotions. Ce concept a certainement évolué au cours des récentes décennies et nous avons maintenant derrière nous une tradition voulant que les fonctionnaires soient apolitiques et non sectaires.

Afin d'assurer l'impartialité, l'efficacité et le professionnalisme de la Fonction publique, les fonctionnaires ne sont pas libres de faire de la politique partisane active et de s'exprimer en public sur les questions gouvernementales. La présidence n'ignore pas que la Cour suprême du Canada a différé son jugement concernant l'appel présenté à la Cour d'appel fédérale dans l'affaire *Fraser contre la Commission des relations de travail de la Fonction publique*. Cet appel interjeté par un ancien fonctionnaire porte précisément sur la question de savoir quelles sont les activités politiques autorisées et si celles qu'il avait compromettaient sa capacité à s'acquitter de ses fonctions.

L'article 32 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique traite des activités politiques partisanes des fonctionnaires. Il porte qu'aucun employé ne doit s'engager ou travailler pour ou contre un parti politique ou un candidat aux élections. Il permet aux fonctionnaires d'assister aux assemblées publiques et de faire des contributions à la caisse électorale d'un candidat ou d'un parti politique. Les fonctionnaires peuvent également présenter leur candidature aux élections s'ils obtiennent une autorisation ou un congé de la Commission de la fonction publique. Quand la Charte a été proclamée, elle a remis en question la nature et l'application des restrictions limitant la liberté de parole et la liberté d'association des fonctionnaires en ce qui concerne les activités politiques. Quand la Charte est entrée en vigueur, nous savions tous qu'elle remettrait en question la conception traditionnelle des droits des fonctionnaires. C'est cette remise en question qui nous intéresse. Non seulement la Chambre des communes se penche sur le problème, mais les provinces et les territoires l'examinent sous des angles différents. Premièrement, il s'agit d'établir un juste équilibre entre la possibilité pour un fonctionnaire de jouir de cette liberté d'association et la nécessité de conserver une Fonction publique neutre et impartiale. Par conséquent, nous devons

examiner les restrictions en vigueur et veiller à pouvoir les justifier dans notre société.

Notre système démocratique vise à servir les citoyens au mieux de leurs intérêts. Par conséquent, quel que soit le parti politique au pouvoir, nous avons besoin d'une Fonction publique capable d'administrer les programmes du gouvernement de l'heure avec professionnalisme et neutralité. Il nous faut une Fonction publique qui puisse fournir des avis et des renseignements impartiaux au parti politique au pouvoir, quel qu'il soit.

La question, c'est l'impression qu'elle donne au public. Si nous permettons aux fonctionnaires de se livrer à des activités politiques . . .

M. Boudria: Pourquoi «si»?

M. Lewis: Entendu. Disons «quand» et non pas «si». Si nous jouons sur les mots, n'en perdons pas pour autant de vue le principe que le député libéral, le député néo-démocrate et sûrement notre parti, veulent préserver. La Fonction publique doit être neutre et être vue comme telle par le public. Un vieux dicton affirme qu'en politique la façon dont on perçoit les choses est conforme à ce qu'elles sont en réalité. Nous devons donc nous préoccuper autant de la perception que de la réalité puisque la perception devient rapidement la réalité. Je suis certain que mon collègue en conviendra.

Notre gouvernement ne tient pas à entreprendre quoi que ce soit, ni à être perçu comme tel, dont l'effet serait de compromettre cette tradition, la neutralité de la Fonction publique. Nous ne tenons nullement à faire douter de cette neutralité ni à laisser soupçonner que l'avancement d'un fonctionnaire dépendrait du parti avec lequel il aurait des liens.

M. Cassidy: Êtes-vous en train de renier votre promesse électorale?

M. Lewis: Le député néo-démocrate devrait savoir que nous ne renions aucune de nos promesses électorales.

M. Boudria: Oui, on le voit très bien.

M. Lewis: Ce n'est pas la même chose. Quand nous faisons des promesses nous savons que nous serons élus et devrons les tenir. Les néo-démocrates ont toujours eu l'habitude de promettre mer et monde, sachant fort bien que leurs idées ne sont pas assez populaires pour qu'ils soient élus. Voilà la différence. Voulez-vous continuer à chahuter ou à m'écouter? L'avantage ici, mon ami, c'est que quand votre tour viendra, je pourrai vous rendre la politesse.

M. Boudria: «Vous» s'adresse à la présidence.

M. Lewis: Vous pouvez dire «il est le président», mais non pas «vous est le président». Je me demande bien où vous avez appris votre grammaire.

M. Boudria: Nous nous adressons toujours à la Présidence.

M. Lewis: Mais je ne chahute jamais la Présidence, moi. C'est peut-être votre cas, mais pas le mien, en tout cas. Je traite toujours la Présidence avec énormément de respect. Nous ne sommes pas à Queen's Park que je sache. Nous travaillons à un autre palier. Quand vous aurez passé suffisamment de temps à la Chambre, vous pourrez alors participer pleinement aux délibérations. Soit dit en passant, vous n'avez pas beaucoup parlé cette semaine.

Bref, pour ne pas déroger aux traditions et aux contraintes propres à la neutralité politique, nous avons prévu certaines mesures pour protéger les fonctionnaires, mesures auxquelles nous souscrivons tous, je crois.

Je ne parle pas de protection matérielle, mais de garanties contre un renvoi injustifié. D'importantes améliorations ont été apportées à la Commission de la Fonction publique pour que personne ne soit victime de harcèlement à cause de ses opinions. On a aussi protégé les fonctionnaires contre des décisions capricieuses en matière de carrière et on s'est assuré que l'avancement est fondé sur le mérite, une garantie qui touche au cœur même du débat actuel. Ces garanties font que les fonctionnaires n'ont jamais à craindre que leur emploi tienne à des considérations politiques.

• (1650)

Nous tenons autant à ces garanties qu'au principe de la neutralité au sein de la Fonction publique. En terminant, je rappelle qu'il faut non seulement que les fonctionnaires se conduisent d'une manière neutre et impartiale, mais que le public s'en rende compte. Je tiens aussi à ce que la Chambre sache que le gouvernement se penche actuellement sur cette question. Nous ne traitons pas nos promesses électorales à la légère, car nous n'avons pas l'intention de les renier. Nous ne voudrions pas revenir sur une promesse ou une proposition faite pendant une campagne électorale. Comme le député qui a abandonné le parti libéral provincial le sait très bien, et comme M. Peterson le sait très bien lui aussi, nous n'allons pas abolir les cotisations au régime hospitalier de l'Ontario et nous ne pourrons pas acheter de la bière et des spiritueux chez le dépanneur du coin car cela ne se fera pas du jour au lendemain. La question est à l'étude. Voilà pourquoi, lorsque mon collègue que j'ai consulté prendra la parole pour proposer un amendement à la motion, il constatera que, en tant que simple député, je vais appuyer la motion tendant à changer la date du 30 juin 1985 au 30 juin 1986 de façon que plus de gens aient voix au chapitre.

Je sais que depuis seize ans le parti libéral a lésé les fonctionnaires dans leurs droits et ne leur a pas permis de participer aux débats, car il n'avait aucune intention d'étudier l'affaire sérieusement. Tout de même, j'espère que les libéraux vont accepter l'amendement proposé afin que nous ayons un débat en bonne et due forme. Le seul député libéral qui est présent donnera peut-être son consentement. J'espère que, pour s'affranchir du passé et de ses habitudes, il va réfléchir sérieusement et, dans un geste magnanime, ou peut-être face à la réalité, décider de consulter ses collègues et d'appuyer l'amendement.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur la motion de mon collègue, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Je tiens d'abord à le féliciter de présenter cette motion et d'avoir défendu des années durant les droits politiques des fonctionnaires, tant au niveau provincial en Ontario qu'au niveau fédéral ici aux Communes. Il peut en être fier, comme peuvent l'être également les nombreux députés qui ont défendu ce principe ici et dans les assemblées législatives provinciales d'un bout à l'autre du Canada.

Mon collègue de Simcoe-Nord (M. Lewis) a raison: je vais proposer un amendement mineur à la motion au terme de mes remarques. Il y a eu des discussions et je crois savoir que les trois partis sont disposés à accepter l'amendement, car ainsi ce

ne sera plus qu'une formalité pour la Chambre de disposer de la motion.

Les choses en sont rendues au point, au palier fédéral et dans quelques cas au palier provincial, où les Canadiens, la Constitution et la Charte des droits ont sensiblement plus évolué que la Chambre des communes. Le droit politique a toujours été reconnu. Il s'agit précisément d'un droit indivisible.

Je tenterai de me montrer impartial durant le présent débat, car il est évident depuis quelques années que les trois partis politiques et des député de tous les partis aimeraient garantir les droits politiques des fonctionnaires et des employés des sociétés de la Couronne.

Je dois signaler que le premier gouvernement social-démocrate élu sur ce continent en 1945 avait, parmi la première demi-douzaine de mesures qu'il avait prises dans ma province, non seulement inclus dans la législation provinciale une Déclaration provinciale des droits, mais aussi garanti les droits des fonctionnaires et des employés des sociétés de la Couronne à s'organiser, à faire partie d'un syndicat, à jouir de droits syndicaux et à de pleins droits politiques. C'était en 1945 et je suis fier de ce fait. Je suis persuadé que mes collègues des autres partis comprendront et me pardonneront ma fierté. Par la suite, au moins quatre autres provinces, sauf erreur, sous des partis politiques différents, adoptaient des dispositions analogues ou pareilles. Il est superflu pour les partis politiques de discuter de l'opportunité de garantir aux fonctionnaires fédéraux et aux employés des sociétés de la Couronne qu'ils pourront exercer à leur gré leurs droits politiques. C'est une question sans aucune portée pratique depuis que la Charte des droits est en vigueur.

Qu'il suffise de rappeler ce que disait le premier ministre (M. Mulroney) quand il était chef de l'opposition—je prends sa parole et j'accepte les propos du député de Simcoe-Nord, voilà pourquoi je dis que l'esprit de parti n'est plus en cause. Le premier ministre disait donc:

> Nous sommes d'avis qu'il faudrait confier cette question à un comité parlementaire qui réunirait des représentants de tous les partis et consulterait les organismes de la Fonction publique . . .

Voilà précisément le sens de la résolution que mon collègue d'Ottawa-Centre a présentée. Je poursuis la citation:

> La question pourrait être rapidement résolue, croyons-nous.

A propos des limites imposées aux activités politiques des fonctionnaires, celui qui dirigeait alors l'opposition ajoutait:

> . . . elles ne sont pas nécessaires et ne sont peut-être pas justifiées en vertu de la Charte des droits et des libertés.

Les suppositions ne sont plus de règle. En effet, ces limites ne peuvent plus être justifiées devant notre Charte des droits et des libertés. Le Parlement et ceux qui sont à la tête du gouvernement ont maintenant la certitude que si un fonctionnaire, un employé d'une société d'État ou leur syndicat décidaient de poursuivre en justice le gouvernement ou la Commission de la Fonction publique—et il leur suffirait de brandir la directive sur l'activité politique que tous les fonctionnaires reçoivent presque chaque année—le gouvernement en place et le Parlement canadien perdraient leur cause.

M. Dick: Lisez l'article 1.

M. Benjamin: Certains pourraient penser, quand j'aurai terminé mon discours, que cette question a maintenant été portée devant les tribunaux et qu'elle fait aussi l'objet des négociations collectives entre le gouvernement canadien et la Commission de la Fonction publique. Eh bien, sur cette question, il n'y a rien à négocier. Les droits fondamentaux des citoyens—dont les droits politiques—et la question de savoir qui les exerce, ne sont pas négociables. Je soutiens qu'il n'y a aucune restriction aux droits politiques. Je comprends que 99 p. 100 du temps les hauts fonctionnaires nommés par décret du conseil n'exerceront pas leurs droits politiques à cause de leurs fonctions. Mais ce devrait être au haut fonctionnaire concerné de prendre cette décision.

• (1700)

Le député de Simcoe-Nord a parlé de neutralité politique. Il a rappelé la promesse que son parti avait faite à propos des droits politiques des fonctionnaires avant de se lancer dans la campagne électorale. Je le crois. Je l'accepte. Je reconnais que mes honorables amis et collègues du parti conservateur sont sincères sur ce point. Je me demande cependant si le député, qui est secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, possède de l'information à jour sur les initiatives prises par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) pour mettre en application la promesse faite par son parti politique en matière de droits politiques.

On a parlé de la fonction publique britannique. Nous devons tous admettre qu'elle est beaucoup plus professionnelle que la nôtre. Les fonctionnaires britanniques des niveaux intermédiaire et supérieur ont pour pratique de se tenir parfaitement informés des idées politiques de chaque parti. Chaque fois qu'un parti arrive au pouvoir, les hauts fonctionnaires, les sous-ministres et autres responsables sont en mesure de s'adresser aux nouveaux ministres pour leur parler des mesures et pour leur offrir plusieurs choix sur la façon de les faire adopter. C'est ainsi qu'ils peuvent rester neutres, ce qui ne veut pas dire qu'ils n'exercent pas leurs droits politiques durant leurs loisirs.

La même chose s'applique au Canada. Un fonctionnaire, ou quant à cela un employé d'une société privée, peut exercer ses droits politiques dans sa propre maison, chez lui, dans ses heures de loisir. J'en ai fait l'expérience comme employé de Canadien Pacifique. Je suis sûr que les députés savent que le Nouveau parti démocratique n'a pas le CP en odeur de sainteté. Quand j'étais au service de cette société, je ne suis acquitté de mes fonctions durant les heures de travail, mais après, je travaillais contre ses politiques. J'ai fait des discours en public et me suis porté candidat à des élections. J'ai toujours obtenu un congé et j'ai toujours réintégré mes fonctions. Les électeurs étaient peut-être trop fins; j'ai perdu les deux premières fois où j'ai brigué leurs suffrages. Mais j'ai retrouvé mon emploi. Je n'ai subi aucun ennui. Il doit en être de même pour les fonctionnaires.

Nous ferions mieux d'agir au plus tôt, sinon les tribunaux vont nous devancer. Nous le savons tous. Nous ne discutons plus à la Chambre que pour la forme. La résolution de mon collègue et ma proposition de loi, qui a été débattue en 1981 et en 1984, portent sur la même question. J'incite fortement la Chambre à adopter cette résolution afin que le comité puisse commencer son étude. Je suis tout disposé à retirer mon projet de loi du *Feuilleton*, de sorte que le leader du gouvernement à la Chambre pourra inclure un ordre de renvoi de la teneur de ce projet de loi au même comité que la résolution du député d'Ottawa-Centre. Cet examen prendrait tout l'automne et peut-être le début de l'hiver. La question reviendrait ensuite à

la Chambre où tous les partis pourraient approuver à l'unanimité la reconnaissance des droits politiques d'un secteur de notre société. Nous ne sommes pas en terrain bien solide quand nous refusons à un groupe un droit fondamental qu'ont d'autres groupes.

En terminant, j'aimerais présenter l'amendement qui suit, avec l'appui du député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse):

Que la motion soit modifiée en substituant «1986» à «1985».

C'est uniquement pour mettre le *Feuilleton* à jour. C'est un simple détail, le remplacement d'un 5 par un 6. Si la Chambre vote la résolution et si elle est renvoyée au comité compétent, les membres de ce comité auront jusqu'à la fin de juin l'an prochain pour examiner la question, en consultation avec les fonctionnaires concernés, leurs organismes représentatifs, les membres du gouvernement et les membres de la Commission de la Fonction publique, et pour ensuite faire rapport à la Chambre avec un avant-projet de loi, des recommandations ou ce qu'on voudra. Je pense qu'il peut faire cela bien avant la fin de juin 1986. De toute façon, je déduis des entretiens que j'ai eus que l'amendement est admissible et qu'il n'exigera pas de débat.

En terminant, j'invite mes collègues de tous les partis à ne pas oublier que nous avons tous notre rôle à jouer dans le rattrapage à effectuer par rapport à la législation. Tout le monde sait que les fonctionnaires fédéraux et les employés des sociétés de la Couronne doivent jouir des droits politiques. J'espère que cette question sera rapidement adoptée et qu'elle sera renvoyée au comité compétent.

M. le vice-président: La Chambre a entendu les termes de l'amendement.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Est-ce bien l'avis de la présidence que cet amendement exige le consentement unanime pour être mis en discussion?

M. le vice-président: Non, pas du tout.

M. Lewis: Alors nous discutons maintenant la motion modifiée? J'avais cru comprendre, en discutant avec le personnel de la table que ceci rajeunissait la liste. J'aimerais en être certain maintenant.

M. le vice-président: Nous allons maintenant discuter l'amendement et cela veut dire que la liste va recommencer.

M. Benjamin: Nous allons discuter la motion modifiée.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je prends volontiers part au débat de cet après-midi, non seulement en tant qu'ancien fonctionnaire, mais surtout en tant qu'ancien employé de la Chambre.

Cette question revêt beaucoup d'importance pour les gens qui, soit par vocation ou par choix, travaillent pour le compte du gouvernement du Canada, l'un de ses organismes ou l'une de ses sociétés d'État. Elle a évidemment été maintes fois soulevée ces dernières années. J'invite les députés à se reporter au Chapitre 11 du Rapport spécial sur la gestion du personnel et le principe du mérite, mieux connu sous le nom de Rapport d'Avignon. Ce chapitre traite de la participation à l'action politique. Je dois dire qu'au cours de la campagne électorale, de nombreux fonctionnaires m'ont interrogé pour savoir si j'étais d'accord avec les recommandations de ce rapport. Je dois dire, ayant été moi-même dans cette situation lorsque je travaillais dans les services administratifs de la Chambre sans avoir dans ce travail de rapports directs avec les membres des divers partis politiques, que j'ai maintes fois souhaité pouvoir participer davantage au processus politique. Vous vous doutez bien, monsieur le Président, que j'y participais malgré tout. Je ne serais jamais devenu conseiller municipal, député provincial puis député fédéral si je n'avais pas commencé à avoir des activités politiques pendant que j'étais au service de la Chambre des communes.

• (1710)

Comme vous le savez, monsieur le Président, les règlements qui s'appliquent aux fonctionnaires ne s'appliquent pas nécessairement aux employés de la Chambre des communes. Il en était du moins ainsi lorsque j'y travaillais. J'avais une certaine liberté ou, en tout cas, on tolérait certains aspects des activités politiques auxquelles je participais aussi prudemment que possible à l'époque.

En parlant à nombre de mes amis qui travaillent pour la Fonction publique, j'ai constaté qu'il y a bien des choses pour lesquelles les fonctionnaires ne sont pas sûrs de leurs droits. Ils se demandent ce qu'ils ont exactement le droit de faire. Ont-ils le droit, par exemple, de placer un panneau sur leur pelouse?

M. Benjamin: Ils devraient.

M. Boudria: Bien sur qu'ils devraient, comme le dit le député, et personne ne le conteste. Toutefois, il y a actuellement chez les fonctionnaires une grande crainte. Dans le cas d'un couple où l'un des conjoints est fonctionnaire, je suppose que l'on pourrait toujours prétendre que le panneau appartient au conjoint qui ne l'est pas. Mais les personnes seules ou les couples où les deux conjoints travaillent pour le gouvernement ont plus de difficultés.

Les fonctionnaires peuvent-ils faire du porte à porte? Ont-ils ou non le droit de faire du porte à porte pour un candidat aux élections? Cette question a été soulevée par de nombreuses personnes, mais il y a eu des interprétations divergentes. Les gens ne sont vraiment pas sûrs de leurs droits. Dans un cas semblable, surtout à une époque où il y a beaucoup de chômage, ils ne prennent pas de risques. Les fonctionnaires ne prennent pas de risques parce qu'ils ne veulent pas être congédiés et perdre leur emploi. C'est malheureusement la situation des fonctionnaires à l'heure actuelle.

Il faudrait certes rendre la loi plus claire. Les fonctionnaires doivent savoir à quoi s'en tenir. Il faut expliquer de façon très claire ce qu'ils peuvent faire au juste. Par exemple, le système britannique comprend diverses catégories. Pour certains employés, il n'y a aucune restriction. Pour d'autres, il y a des restrictions qui peuvent être supprimées sur demande et, si je ne m'abuse, il est interdit à un autre groupe de participer à la vie politique, comme c'est le cas pour les fonctionnaires canadiens. Le système britannique, avec ses trois catégories n'est peut-être pas parfait, mais il est certes bien supérieur au nôtre.

Je pourrais peut-être donner un exemple précis. Quelles répercussions politiques pourrait-il bien y avoir si un camionneur au service du ministère des Approvisionnements et Services fait du porte à porte pour un candidat le soir et pourquoi devrait-on le lui interdire? De toute évidence, cela ne peut avoir aucune répercussion politique. La loi devrait le reconnaître.

Je voudrais me reporter aux observations du député de Simcoe-Nord (M. Lewis). Il a dit que c'est son parti qui avait promis pendant la campagne électorale de trouver une solution à ce problème et de supprimer les restrictions imposées aux fonctionnaires du Canada. Le premier ministre actuel (M. Mulroney), qui était à l'époque chef de l'opposition, avait envoyé une lettre à M. Jack Donegani de l'Institut professionnel dans laquelle il disait que le parti progressiste conservateur croyait que les restrictions actuelles à l'égard des activités politiques étaient inutiles et probablement injustifiables selon la Charte canadienne des droits et libertés. Même si les droits de certains fonctionnaires supérieurs doivent être restreints pour empêcher les conflits d'intérêts, à notre avis, nous pourrions résoudre ce problème sans nier les droits de plus de 200,000 fonctionnaires.

Cela fait plus d'un an que le gouvernement a été élu. C'est l'une des nombreuses promesses qu'il avait faites. J'ai ici la petite brochure que je vous ai déjà montrée, monsieur le Président, sur les 338 promesses conservatrices. Le député de Simco-Nord a dit que toutes les promesses ne pouvaient pas être tenues la première année. D'accord, mais j'ai calculé qu'au taux actuel, nous devrons attendre jusqu'en l'an 2026 pour que toutes les promesses soient remplies.

M. Gurbin: Nous resterons au pouvoir jusqu'à ce moment-là.

M. Boudria: Il me semble que, même si le gouvernement ne peut remplir toutes ses promesses le premier jour, il pourrait au moins accélérer le processus et essayer de tenir parole. Je suis certain que le député de Simcoe-Nord le reconnaîtra et qu'il fera de son mieux pour que le premier ministre respecte les promesses faites pendant la campagne électorale.

J'espère que les députés conservateurs de la région d'Ottawa, y compris le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick), inciteront le premier ministre à agir. J'espère que l'on ne s'arrangera pas encore une fois pour que cette question tombe au bas de la liste des affaires inscrites au *Feuilleton* pour nous revenir seulement dans quatre, cinq ou six mois pour une autre heure de débat.

Je pense que, maintenant, tous les partis politiques ont eu l'occasion de faire connaître leur opinion à ce sujet. Nous pourrons tenir un débat plus complet en comité. Il est temps, je pense, de discuter de la question en dehors de la Chambre et en comité afin que les gens puissent voir que le gouvernement a, dans une certaine mesure, l'intention de tenir ses promesses.

Je tiens à dire au gouvernement que si cette question n'est pas renvoyée à un comité parlementaire d'ici la fin de la journée, je devrai supposer qu'il a trahi une promesse de plus, ou du moins qu'il va encore, intentionnellement, faire traîner les choses très longtemps. Les députés du parti conservateur ne doivent pas l'oublier. Ils devraient se contenter de parler brièvement de ce projet de loi afin qu'il soit adopté. Ils devraient montrer . . .

M. Benjamin: Ce n'est pas un projet de loi.

M. Boudria: Alors, ils devraient parler de cette résolution afin qu'elle puisse être renvoyée à un comité parlementaire.

Pour conclure, j'exhorte tous les députés à soutenir cette initiative du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Notre parti l'a appuyée lorsque la question a été débattue le 15 avril et le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) s'y intéresse également très activement depuis des années. Je voudrais en profiter pour le féliciter, ainsi que le député d'Ottawa-Centre, d'avoir soulevé ces questions à plusieurs reprises. J'espère que le gouvernement montrera sa bonne foi en laquelle je préfère croire pour le moment.

• (1720)

M. le vice-président: La parole est au député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick).

M. Cassidy: J'invoque le Règlement. Si j'ai bien compris, la Chambre a accepté la motion tendant à modifier la résolution afin que l'année 1986 y apparaisse. Compte tenu des circonstances, comme le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) a déjà pris la parole au cours de ce débat, je suppose qu'il n'a pas le droit de parler de nouveau. J'espère qu'il n'essaie pas d'étouffer cette résolution et, par conséquent, j'ai cru utile de signaler la chose à votre attention, monsieur le Président. En fait, nous pouvons régler cette question s'il est le seul ministériel qui souhaite encore prendre la parole.

M. le vice-président: L'amendement n'a pas été adopté. Nous sommes en train d'en discuter.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En raison des discussions qui ont eu lieu entre tous les partis, puis-je vous demander de mettre la question aux voix. Vous constaterez, je pense, que la Chambre consentira à l'unanimité à adopter l'amendement. Nous pourrons alors discuter de la résolution modifiée.

M. le vice-président: La parole est au député de Lanark-Renfrew-Carleton pour débattre de l'amendement.

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je tiens de nouveau à aborder cette question, qui a été soulevée à plusieurs occasions. Je crois que l'amendement . . .

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme l'a signalé mon collègue, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), le député a déjà traité de cette résolution.

M. le vice-président: Si j'ai bien compris le premier rappel au Règlement du député de Regina-Ouest (M. Benjamin), il voudrait que la présidence mette la question aux voix pour voir si la Chambre consentirait à l'unanimité à adopter l'amendement. J'en conclus qu'elle n'y consent pas à l'unanimité, car le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) tient à traiter de l'amendement.

M. Dick: Je pense que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) connaît la procédure en ce qui concerne les amendements. En fait, je sais que le Nouveau parti démocratique est capable d'utiliser cette procédure pendant des jours et des semaines lorsqu'il veut faire de l'obstruction systématique.

La question de savoir si le gouvernement doit envisager d'accorder aux fonctionnaires les pleins droits politiques, étudier la question entre septembre 1985 et juin 1986 et faire rapport au Parlement est importante. Je n'y vois pas d'objection. J'ai examiné cette question lorsque le député de Regina-Ouest l'a soulevée, sauf erreur, l'automne dernier. A ce moment-là, le député lui-même s'était vivement réjoui. En fait, le premier ministre (M. Mulroney) s'était présenté à la Chambre au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Comme l'a signalé le député de Regina-Ouest, c'était la première fois en 17 ans qu'il voyait le premier ministre venir à la Chambre pour assister à un débat au cours de cette heure. Et il faut signaler qu'il a choisi d'assister au débat portant sur l'idée d'accorder des droits politiques complets aux fonctionnaires.

M. Benjamin: J'avais aussi reçu de lui une note fort aimable.

M. Dick: Je le sais. Je sais que le premier ministre prend au sérieux la promesse qu'il a faite pendant la campagne. Le député qui a parlé avant moi a dit qu'il croyait que les promesses politiques ne seraient pas tenues, mais je crois pouvoir affirmer, en toute honnêteté, que nous avons tenu plus de promesses politiques que le parti libéral fédéral ne l'a jamais fait. Nous au moins, nous n'avons pas eu l'audace de nous lever, comme l'a fait un des dirigeants du parti libéral provincial—il vient de le quitter et de l'abandonner—et de dire, à l'instar de Robert Nixon, «Nous ne serons pas en mesure de tenir nos promesses politiques maintenant.» C'est ce qu'il a déclaré la première fois qu'il en a eu l'occasion, lorsqu'il a abordé certains sujets après avoir été nommé Trésorier. Nous n'avons pas fait de telle déclaration. Nous croyons que nous serons capables de tenir nos promesses politiques pendant les quatre ou cinq ans que durera notre mandat. Celle-ci sera tenue.

Il importe de noter que nous avons eu des discussions approfondies avec les syndicats de fonctionnaires sur plusieurs questions. Elles ne sont pas terminées. Nous espérons que ce sera fini avant le 30 juin 1986. Elles ont toutefois été retardées après que l'on eût fait des déclarations initiales au mois d'avril à propos des conventions cadre et de quatre sujets différents, notamment les pensions et ainsi de suite. On a dit alors que les points prévus au programme mais qui n'avaient pas encore été discutés correspondaient au sujet d'une bonne partie de la motion à l'étude. Cela signifie que les fonctionnaires ont les pleins droits.

Il s'agit en gros d'une question non partisane, pour autant qu'on en discute avant les prochaines élections.

M. Benjamin: Tout ce temps-là?

M. Dick: Cela n'aura pas de répercussions majeures si on en discute avant les prochaines élections.

Je voudrais qu'on donne aux participants la possibilité de définir les ramifications de cette question dans les négociations. Ainsi, au Royaume-Uni, où j'ai eu l'occasion d'aller cette année, j'ai demandé ce qu'on en pensait. Là-bas, la Fonction publique est divisées en trois paliers.

M. Boudria: Rien que trois?

M. Dick: Malheureusement, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) aboie toujours. Il ressemble à un terrier fou. Je suppose qu'il n'aime pas entendre l'opinion des autres. Il n'aime que le son de sa voix. Soit.

Comme j'essaie de le dire, en Angleterre, la Fonction publique a été divisée en trois paliers. Le premier a absolument tous les droits politiques. Le deuxième, qui est plus ou moins celui des cadres moyens, a des droits politiques restreints mais plus que nous, au Canada, dans le contexte législatif actuel. Le palier supérieur, qui englobe les sous-ministres, les sous-ministres adjoints et les sous-ministres associés, n'a pas de droits politiques.

Je trouve qu'il est bon de poursuivre les entretiens avec les différents syndicats de fonctionnaires pour déterminer les ramifications. Espérons que d'ici quelques mois, ils auront terminé les discussions sur les conventions cadre. Espérons qu'ils auront terminé les discussions sur l'indexation des pensions et sur la façon de les indexer. J'espère qu'ils vont passer à ces deux sujets qui sont sur le tapis mais qui n'ont pas encore été pleinement discutés. Je suis convaincu que, dans leur sagesse, ils pourront trouver une solution acceptable par tous.

Le député de Regina-Ouest a déclaré que les tribunaux trancheraient pour nous. Il se pourrait en effet qu'une décision sur l'affaire Fraser tranche l'ensemble du débat. Toutefois, il y a des choses, comme l'article 1 de la Charte des droits, qui permettent certaines limites. Je pense que le tribunal devra trancher et dire si ce sont des limites raisonnables ou non. En fait, si le tribunal était à ce point convaincu d'emblée que c'était juste, il n'aurait pas réservé sa décision. Il aurait annoncé sa décision tout de suite en levant la séance. Or, il l'a réservée parce qu'il y a quelques autres problèmes à régler que le simple octroi d'une carte blanche en matière de droits politiques à tout le monde, du sous-ministre au commis syndiqué.

Cela dit, il serait utile de voir si le gouvernement, comme les employeurs, et les syndicats au nom des employés, pourraient définir de façon satisfaisante la question. Je pense que nous avons peu de temps pour en discuter. S'ils ne se penchent pas sur la question dans l'année qui vient, j'ai l'impression que cela va devenir une patate chaude. J'imagine que la question sera reprise par diverses personnes qui ne manqueront ni d'intentions, ni de détermination, ni de convictions.

• (1730)

M. Cassidy: Ce n'est pas pour demain.

M. Dick: Et bien, les élections fédérales n'ont pas l'air d'être pour demain.

M. Boudria: Les élections provinciales non plus.

M. Dick: On vous a promis qu'il n'y aurait pas d'élections provinciales d'ici deux ans. Je ne vois donc pas de crainte à avoir du côté des élections.

M. Lewis: Vous avez conclu une entente.

M. Boudria: Oui, mais il y a sûrement plus d'une province dans notre pays.

M. Dick: Monsieur le Président . . .

M. le vice-président: Le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) a la parole.

M. Dick: Le député de Glengarry-Prescott-Russell aime s'entendre parler. Le parti libéral a été au pouvoir pendant 16 ans; il aurait pu faire cela. Mais il ne l'a pas fait et le député libéral de Glengarry-Prescott-Russell aime bien crier et aboyer à la lune. Il n'est rien d'autre qu'un braillard ici. Il braille tous les jours, il interrompt constamment tous les autres députés. Que ce serait beau s'il savait un peu mieux apprécier les choses, s'il se donnait la peine d'écouter les autres pour une fois. S'il veut prendre la parole, il n'a qu'à la demander et à parler pendant son temps de parole. En attendant, il devrait apprendre à la boucler.

J'estime qu'il s'agit là d'une question très délicate, une question partisane. Quand nous étions dans l'opposition, nous avons réclamé l'intégralité des droits politiques. Pendant la campagne électorale, nous avons réclamé l'intégralité des droits politiques. C'est une question qui me tient beaucoup à cœur parce que j'ai été fonctionnaire et que j'ai été renvoyé pour avoir brigué une candidature en 1972. J'estimais qu'on me privait abusivement de mon droit. Je dois dire qu'il ne m'a pas été retiré parce que j'ai insisté pour l'exercer mais, par après, j'ai trouvé qu'on avait eu tort de me congédier de la Fonction publique parce que j'avais agi d'une façon qui me semblait appropriée.

Nul doute qu'il y a des députés de tous les partis qui ont des idées bien arrêtées là-dessus. J'avertis les députés qu'il est préférable de ne pas formuler des propos enflammés pour envenimer la situation, mais de donner au gouvernement le temps voulu. Des négociations ont été différées depuis avril, car un des syndicats les plus importants dans le secteur public a tenu des élections en juin et durant sa campagne électorale, il y a eu des divergences d'opinions sur ce qui avait été convenu en avril. Je crois que la question a été résolue et que le syndicat a repris les pourparlers avec le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) qui représente l'employeur, c'est-à-dire le gouvernement. A mon avis, des progrès vont s'accomplir dans ce domaine. Si on ne règle pas cette question, je crois qu'elle va devenir une question politique chaudement contestée, comme il se doit. J'espère qu'ils résoudront la question. Je doute que les tribunaux nous devancent à ce sujet, mais s'ils le font, tant mieux. Les prochaines élections fédérales auront lieu dans trois ans et demi ou quatre ans. Les prochaines élections provinciales sont dans . . .

M. Benjamin: Peut-on citer cette déclaration?

M. Dick: Nous comptons remplir nos promesses pendant la durée de notre mandat.

Quant aux prochaines élections provinciales, les inséparables, c'est-à-dire le Nouveau parti démocratique et le parti libéral de l'Ontario, nous ont promis qu'il n'y en aurait pas d'ici deux ans. D'autres régions s'intéressent peut-être aussi à la question. Je parle de l'Ontario parce que c'est ma province. Au lieu de s'égosiller maintenant, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) aurait mieux fait d'en parler dans son discours de tout à l'heure. Mais il y a lieu de se calmer, parce que c'est une question chargée d'émotivité pour bien des gens. On risque de jeter de l'huile sur le feu et de se fourvoyer. J'espère simplement que nous ne le ferons pas.

S'il devient évident vers la fin du mandat du gouvernement que nous nous sommes dérobés, alors je crois que nous prêterions le flanc à toutes les critiques. D'ici là, j'espère que nous allons laisser les employeurs et les employés définir à l'amiable les limites exactes de ces droits politiques, jusqu'à quels échelons de la Fonction publique ils doivent s'exercer sans restriction. Je crois qu'ils devraient exister jusqu'aux plus hauts échelons. J'ai des réserves cependant dans le cas des sous-ministres et des sous-ministres adjoints notamment, mais la question est sujette à négociation.

Je veux vous remercier, monsieur le Président, de m'avoir permis d'intervenir dans le débat. Je n'aime pas le délai de juin 1986 dans lequel le gouvernement a décidé de faire rapport.

M. Benjamin: Non, non. Le comité.

M. Dick: Car il se pourrait que l'étude soit terminée en septembre 1986 ou à n'importe quel autre moment. Je crois que nous n'avons pas besoin d'une échéance. Je pense que si rien n'aboutit avant la prochaine campagne électorale, il nous faudra alors nous expliquer, en supposant qu'on puisse s'expliquer d'un engagement qu'on a pris.

[*Français*]

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, je voudrais prendre la parole sur l'amendement de mon collègue de Regina-Ouest (M. Benjamin). Je suis d'accord avec lui qu'il est temps de cesser de débattre de cette question. Tout le monde est d'accord sur le fait que nos fonctionnaires devraient avoir les mêmes droits politiques que tout citoyen.

Nous avons aussi débattu longuement toute la complexité de la solution que nous devrions apporter. Je suis d'accord avec mon collègue de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) qu'il ne faudrait pas fixer une date pour la solution à ce problème vu qu'il y a des négociations. Mais d'un autre côté, je ne suis pas d'accord qu'on devrait laisser ce sujet flotter. Alors, moi je suis d'avis que nous devrions vraiment considérer une façon, par exemple, . . . que ce sujet soit débattu par une commission de la Chambre tout en faisant bien attention que, lorsque la proposition sera faite, qu'elle ne nuise pas aux négociations qui sont en cours entre les syndicats et le Conseil du Trésor. Ce n'est pas une question oisive, c'est vraiment une question d'un grand sérieux parce que mon intérêt surtout se dirige vers la dépolitisation des fonctionnaires et de la Fonction publique.

Je suis au Parlement seulement depuis un an, monsieur le Président, et j'ai déjà, malheureusement, eu l'expérience avec une politisation beaucoup trop avancée de notre Fonction publique. Dans des projets qui devraient être vraiment complétés et qui devraient favoriser le développement de certains de nos secteurs et de nos régions, certains des fonctionnaires qui se sont habitués à travailler avec certaines personnes dans la communauté semblent vouloir garder un certain pouvoir de décision qui vraiment ne leur revient pas. Alors il est urgent que l'on dépolitise la Fonction publique.

De plus, au niveau du principe du mérite, encore là, presque toutes les semaines je reçois de fonctionnaires de ma circonscription des appels ou des lettres qui me disent: Madame Mailly, j'étais CR2, j'étais CR3, j'aurais dû obtenir la promotion, j'ai reçu un très bon rapport pour ma compétence et ma performance, et pourtant, une autre personne a été nommée qui a été insérée dans le système. Il y a du favoritisme au sein même de la Fonction publique, favoritisme, qui, probablement, a été commencé, à un certain moment, par des pressions politiques et qui, aujourd'hui, est ancré dans la Fonction publique au niveau des fonctionnaires.

Alors je trouve que c'est très malsain pour les droits de nos fonctionnaires ainsi que pour la Fonction publique qui dit servir le public. Donc, finissons de débattre la complexité de ce sujet, monsieur le Président, continuons nos négociations entre les syndicats et le Conseil du Trésor, mais de grâce, n'attendons pas encore un an pour régler ce problème! Je crois que la date de mon honorable collègue de Regina-Ouest est trop éloignée même.

Le vice-président: L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. La Chambre s'ajourne donc à 11 heures lundi, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 39.)

APPENDICE

COMPOSITION DES COMITÉS DU CABINET*

Communications	
Président	L'hon. R. Hnatyshyn
Vice-président	L'hon. P. Beatty
Membres	L'hon. T. McMillan L'hon. M. Masse L'hon. S. McInnes
Développement économique et régional	
Président	L'hon. S. Stevens
Vice-président	L'hon. P. Carney
Membres	L'hon. F. MacDonald L'hon. D. Mazankowski L'hon. J. Fraser L'hon. J. Wise L'hon. J. Murta L'hon. T. Siddon L'hon. C. Mayer L'hon. W. McKnight L'hon. T. McMillan L'hon. A. Bissonnette L'hon. S. Blais-Grenier L'hon. M. Côté L'hon. J. Kelleher L'hon. R. Layton L'hon. M. Masse L'hon. G. Merrithew
Politique étrangère et défense	
Président	Le très hon. J. Clark
Vice-président	L'hon. E. Nielsen
Membres	L'hon. D. Mazankowski L'hon. J. Fraser L'hon. S. Stevens L'hon. J. Wise L'hon. P. Beatty L'hon. H. Andre L'hon. W. McLean L'hon. T. McMillan L'hon. P. Carney L'hon. B. Bouchard L'hon. M. Côté L'hon. J. Kelleher L'hon. M. Masse L'hon. G. Merrithew L'hon. M. Vézina L'hon. S. McInnes

N.B. Le Vice-premier ministre, le Président du Conseil du Trésor et le Ministre des Finances sont membres, de par leurs fonctions, des Comités du Cabinet chargés du Développement économique et régional, de la Politique étrangère et de la défense, des Opérations gouvernementales et du Développement social. Tous les ministres sont libres d'assister aux rencontres de ces Comités.

Opérations gouvernementales	
Président	L'hon. R. de Cotret
Vice-président	L'hon. R. Hnatyshyn
Membres	L'hon. G. Hees L'hon. D. Roblin L'hon. R. La Salle L'hon. E. MacKay L'hon. H. Andre L'hon. W. McKnight L'hon. A. Bissonnette L'hon. B. Bouchard L'hon. M. Côté L'hon. B. McDougall L'hon. G. Merrithew L'hon. M. Vézina L'hon. S. McInnes
Législation et planification parlementaire	
Président	L'hon. R. Hnatyshyn
Vice-président	L'hon. D. Roblin
Membres	L'hon. G. Hees L'hon. E. Nielsen L'hon. J. Crosbie L'hon. R. La Salle L'hon. E. MacKay L'hon. J. Fraser L'hon. D. Crombie L'hon. J. Murta L'hon. B. Bouchard L'hon. A. Champagne L'hon. J. Kelleher L'hon. R. Layton
Priorités et planification	
Président	Le très hon. B. Mulroney
Vice-président	L'hon. E. Nielsen
Membres	Le très hon. J. Clark L'hon. F. MacDonald L'hon. J. Crosbie L'hon. D. Mazankowski L'hon. E. MacKay L'hon. J. Epp L'hon. J. Fraser L'hon. S. Stevens L'hon. R. Hnatyshyn L'hon. R. de Cotret L'hon. M. Wilson L'hon. P. Carney L'hon. M. Côté L'hon. M. Masse

Fonction publique	
Président	Le très hon. B. Mulroney
Vice-président	L'hon. E. Nielsen
Membres	Le très hon. J. Clark L'hon. F. MacDonald L'hon. J. Wise L'hon. R. de Cotret L'hon. M. Wilson L'hon. W. McKnight L'hon. W. McLean
Sécurité et renseignements	
Président	Le très hon. B. Mulroney
Vice-président	Le très hon. J. Clark
Membres	L'hon. F. MacDonald L'hon. E. Nielsen L'hon. J. Crosbie L'hon. R. Hnatyshyn L'hon. R. de Cotret L'hon. P. Beatty L'hon. M. Wilson L'hon. H. Andre L'hon. P. Carney
Développement social	
Président	L'hon. J. Epp
Vice-président	L'hon. J. Crosbie
Membres	L'hon. G. Hees L'hon. F. MacDonald L'hon. D. Crombie L'hon. P. Beatty L'hon. O. Jelinek L'hon. W. McKnight L'hon. W. McLean L'hon. T. McMillan L'hon. B. Bouchard L'hon. A. Champagne L'hon. M. Masse L'hon. M. Vézina
Comité spécial du Conseil	
Président	L'hon. R. Hnatyshyn
Vice-président	L'hon. J. Crosbie
Membres	L'hon. D. Roblin L'hon. E. MacKay L'hon. O. Jelinek L'hon. T. Siddon L'hon. A. Bissonnette L'hon. S. Blais-Grenier L'hon. B. McDougall L'hon. G. Merrithew L'hon. M. Vézina L'hon. S. McInnes
Conseil du Trésor	
Président	L'hon. R. de Cotret
Vice-président	L'hon. M. Wilson
Membres	L'hon. P. Beatty L'hon. T. Siddon L'hon. M. Côté L'hon. G. Merrithew
Suppléants	L'hon. B. McDougall 1er suppléant L'hon. J. Wise L'hon. T. McMillan L'hon. M. Vézina L'hon. S. McInnes L'hon. C. Mayer

C.P. 1985-2653

Copie certifiée conforme au procès-verbal d'une réunion du Comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 23 août 1985

Sur avis conforme du Premier ministre, le Comité du Conseil privé recommande:

1. que, dans le cas où le Premier ministre serait absent de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de sa charge,
   a) le vice-premier ministre, l'honorable Erik Nielsen, ou
   b) dans le cas où le vice-premier ministre, l'honorable Erik Nielsen, serait absent de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de la charge de Premier ministre, le ministre dont le nom apparaît à l'Annexe A suivant l'ordre de priorité prévu, qui est présent de la région de la Capitale nationale et capable de remplir ces fonctions,

   soit autorisé à exercer lesdites fonctions au nom du Premier ministre;
2. que, dans le cas où le ministre dont le nom apparaît à la colonne II de l'Annexe B, en regard de la charge mentionnée à la colonne I, serait absent de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de sa charge, le ministre dont le nom figure à la colonne III en regard de la même charge soit autorisé à agir au nom du ministre nommé à la colonne II;
3. que, dans le cas où les ministres dont le nom apparaît aux colonnes II et III de l'Annexe B en regard d'une charge mentionnée à la colonne I seraient absents de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de cette charge, le ministre dont le nom figure à la colonne IV en regard de la même charge soit autorisé à agir au nom du ministre nommé à la colonne II;
4. que, dans le cas où les ministres dont le nom apparaît aux colonnes II, III et IV de l'Annexe B en regard d'une charge mentionnée à la colonne I seraient tous absents de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de cette charge,
   a) le Premier ministre,
   b) dans le cas où le Premier ministre serait absent de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de sa charge, le vice-premier ministre, l'honorable Erik Nielsen, ou
   c) dans le cas où le Premier ministre et le vice-premier ministre, l'honorable Erik Nielsen, seraient absents de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de leur charge, le ministre dont le nom apparaît à l'Annexe A suivant l'ordre de priorité prévu, qui est présent à Ottawa et capable de remplir ces fonctions,

soit autorisé à exercer au nom du ministre nommé à la colonne II de l'Annexe B les fonctions de la charge de ce dernier;

5. que, en cas de vacance d'une charge mentionnée à la colonne I de l'Annexe B, le ministre dont le nom figure à la colonne III en regard de cette charge soit autorisé à exercer les fonctions de ladite charge;

6. que, en cas de vacance d'une charge mentionnée à la colonne I de l'Annexe B, lorsque le ministre dont le nom apparaît à la colonne III en regard de cette charge est absent de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de ladite charge, le ministre dont le nom figure à la colonne IV en regard de la même charge soit autorisé à exercer lesdites fonctions; et

7. que, en cas de vacance d'une charge mentionnée à la colonne I de l'Annexe B, lorsque les ministres dont le nom apparaît aux colonnes III et IV sont absents de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de cette charge,
   a) le Premier ministre,
   b) dans le cas où le Premier ministre serait absent de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de sa charge, le vice-premier ministre, l'honorable Erik Nielsen, ou
   c) dans le cas où le Premier ministre et le vice-premier ministre, l'honorable Erik Nielsen, seraient absents de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de leur charge, le ministre dont le nom apparaît à l'Annexe A suivant l'ordre de priorité prévu, qui est présent à Ottawa et capable de remplir ces fonctions,

soit autorisé à exercer au nom du ministre nommé à la colonne II de l'Annexe B les fonctions de la charge de ce dernier.

ANNEXE A

LISTE DES MINISTRES QUI SERONT AUTORISÉS À AGIR AU NOM DU PREMIER MINISTRE EN SON ABSENCE OU S'IL ÉTAIT INCAPABLE D'EXERCER LES FONCTIONS DE SA CHARGE

L'hon. E. Nielsen
Le très hon. J. Clark
L'hon. F. MacDonald
L'hon. J. Crosbie
L'hon. D. Mazankowski
L'hon. E. MacKay
L'hon. J. Epp
L'hon. J. Fraser
L'hon. S. Stevens
L'hon. R. Hnatyshyn
L'hon. R. de Cotret
L'hon. M. Wilson
L'hon. P. Carney
L'hon. M. Côté
L'hon. M. Masse
L'hon. G. Hees
L'hon. R. La Salle
L'hon. J. Wise
L'hon. D. Crombie
L'hon. H. Beatty
L'hon. J. Murta
L'hon. H. Andre
L'hon. O. Jelinek
L'hon. T. Siddon
L'hon. C. Mayer
L'hon. W. McKnight
L'hon. W. McLean
L'hon. T. McMillan
L'hon. A. Bissonnette
L'hon. S. Blais-Grenier
L'hon. B. Bouchard
L'hon. A. Champagne
L'hon. J. Kelleher
L'hon. R. Layton
L'hon. B. McDougall
L'hon. G. Merrithew
L'hon. M. Vézina
L'hon. S. McInnes

ANNEXE B

MINISTRES SUPPLÉANTS

	Colonne I	Colonne II	Colonne III	Colonne IV
	Charge	Nom	Ministre suppléant	Second ministre suppléant
1.	Ministre de l'Agriculture	J. Wise	C. J. Mayer	G. S. Merrithew
2.	Ministre des Communications	M. Masse	B. Bouchard	T. E. Siddon
3.	Ministre de la Consommation et des Corporations	M. Côté	R. R. de Cotret	T. M. McMillan
4.	Ministre de l'Emploi et de l'Immigration	F. I. MacDonald	W. F. McLean	W. H. McKnight
5.	Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources	P. Carney	R. E. Layton	D. E. Crombie
6.	Ministre de l'Environnement	T. M. McMillan	J. A. Fraser	J. Wise
7.	Secrétaire d'État aux Affaires extérieures	C. J. Clark	J. F. Kelleher	M. Vézina
8.	Ministre des Finances	M. H. Wilson	B. J. McDougall	R. R. de Cotret
9.	Ministre des Pêches et des Océans	J. A. Fraser	J. C. Crosbie	T. M. McMillan
10.	Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	D. E. Crombie	J. Epp	P. Carney
11.	Ministre de la Justice et procureur général	J. C. Crosbie	J. F. Kelleher	H. P. Beatty
12.	Ministre du travail	W. H. McKnight	F. I. MacDonald	A. Champagne
13.	Ministre de la Défense nationale	E. H. Nielsen	H. Andre	C. J. Clark
14.	Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social	J. Epp	O. J. Jelinek	D. E. Crombie
15.	Ministre du Revenu national	E. M. MacKay	M. Côté	B. J. McDougall
16.	Président du Conseil privé	R. J. Hnatyshyn	E. M. MacKay	J. A. Fraser
17.	Ministre des Travaux publics	R. La Salle	S. McInnes	D. F. Mazankowski
18.	Ministre de l'Expansion industrielle régionale	S. M. Stevens	A. Bissonnette	J. B. Murta
19.	Ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie	T. E. Siddon	S. M. Stevens	M. Masse
20.	Secrétaire d'État du Canada	B. Bouchard	A. Champagne	O. J. Jelinek
21.	Solliciteur général du Canada	H. P. Beatty	J. C. Crosbie	R. J. Hnatyshyn
22.	Ministre des Approvisionnements et Services	S. McInnes	R. La Salle	D. F. Mazankowski
23.	Ministre des Transports	D. F. Mazankowski	S. Blais-Grenier	J. Wise
24.	Président du conseil du Trésor	R. R. de Cotret	M. H. Wilson	H. P. Beatty
25.	Ministre des Affaires des anciens combattants	G. H. Hees	E. H. Nielsen	H. Andre

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 16 septembre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1973 SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je prends avec plaisir la parole en cette deuxième lecture de la mesure tendant à modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales. Dans le budget présenté le 23 mai 1985 par le ministre des Finances (M. Wilson), le gouvernement a annoncé son intention de réorganiser le régime fédéral des allocations familiales en vue de mieux soutenir les familles à faible revenu, tout en s'efforçant de réduire notre dette nationale. Ce projet de loi constitue une première démarche vers la réalisation de ce double objectif.

Sa principale proposition aura pour effet de modifier la méthode employée pour indexer les allocations familiales et spéciales. A compter de janvier 1986, ces avantages ne seront indexés annuellement que sur la hausse du coût de la vie supérieure à 3 p. 100. Il y aura indexation complète pour la partie de l'inflation qui dépassera 3 p. 100. Je signale par ailleurs que, comme c'est le cas actuellement, aucune prestation ne sera réduite si le taux d'inflation baisse d'une année à l'autre. Par conséquent, le principe de l'indexation demeure. Les allocations familiales continueront donc d'être partiellement indexées si l'inflation est élevée. Par ailleurs, monsieur le Président, cette proposition n'entame pas du tout l'universalité du régime.

Beaucoup de ceux qui se préoccupent de la dette et du déficit nous ont conseillé des mesures plus rigoureuses. Je pense notamment à ceux qui voudraient réduire les dépenses de l'État en supprimant certains de nos programmes sociaux, dont les allocations familiales.

Dans son rapport, la commission Macdonald recommandait dernièrement d'éliminer les allocations familiales au-delà d'un certain seuil de revenu afin de pouvoir assurer un revenu annuel garanti. Le gouvernement a préféré conserver les principes de l'universalité et de l'indexation, en modifiant plutôt la formule de rajustement des allocations. En outre—je ne le soulignerai jamais assez—cette modification ne touche que l'un des éléments qui composent le régime fédéral de prestations à l'égard des enfants. Au cours des trois prochaines années, le gouvernement se propose d'augmenter son aide aux familles à faible revenu, grâce à la restructuration graduelle des avantages accordés par le biais de notre régime fiscal.

Au moment de la deuxième lecture de ce projet de loi, monsieur le Président, nul doute que tous les députés qui ont étudié la question du déficit et connaissent l'état de notre économie et celui de nos comptes publics jugent important que le gouvernement se donne les moyens de restructurer notre déficit. Il est regrettable que ce problème n'ait pas été pris au sérieux avant maintenant. En effet, il me semble impossible de séparer les programmes et les avantages sociaux de la réalité économique. Je suis persuadé que tant mes collègues d'en face que ceux de mon parti ne peuvent accepter que le service de la dette nous coûte aussi cher, chaque année, que les programmes de mon ministère. A l'heure actuelle, ce service coûte quelque 26 milliards de dollars annuellement, soit l'équivalent du budget du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social lequel, chacun le sait, constitue le poste budgétaire le plus élevé dans l'ensemble des ministères.

Pour dire les choses aussi succinctement que possible, monsieur le Président, le service de la dette représente aujourd'hui une dépense annuelle égale à la part fédérale des services de santé, de toutes les pensions de vieillesse, du supplément du revenu garanti pour les Canadiens à faible revenu, de l'allocation au conjoint, de l'allocation de veuve, des allocations familiales, de l'assistance sociale pour les plus nécessiteux, de la recherche médicale, et je pourrais continuer. Je suppose que les députés se rendent compte que les gouvernements, quelle que soit leur tendance, préfèrent augmenter les programmes sociaux. Je ne fais pas exception, mais je sais également que, pour maintenir et améliorer ces avantages, ceux d'entre nous qui travaillent dans le domaine social ne doivent pas oublier le déficit.

Je tiens également à avertir les députés que le projet de loi modifie la Loi sur les allocations familiales, mais que la mesure parallèle pour augmenter le crédit d'impôt-enfants figure dans un projet qui sera présenté par le ministre des Finances. Par conséquent, même si je dois, aujourd'hui, me limiter aux allocations familiales, je voudrais que les députés gardent à l'esprit l'ensemble des prestations familiales.

Comme les députés le savent, le système d'allocations familiales est tellement irrationnel qu'il donne, actuellement, des prestations après impôts, pour les familles avec enfants ayant un revenu de $30,000, supérieures à celles des familles ayant le même nombre d'enfants mais un revenu de $10,000 seulement. Le système révisé que nous proposons, qui sera en place d'ici la fin de 1989, donnera les prestations maximales aux familles avec enfants ayant un revenu inférieur à $25,000 par an. Au-dessus de ce niveau de revenu, les prestations diminueront graduellement, mais toutes les familles avec enfants continueront à avoir des avantages dont ne disposeront pas les familles sans enfants ayant le même revenu.

• (1110)

Même si les divers groupes proposaient des mécanismes différents pour arriver à cette structure, ainsi que des chiffres variables pour le niveau initial de prestations et le revenu à partir duquel on peut commencer à réduire ces prestations, tous les analystes sérieux du système actuel proposaient une réforme inspirée des principes que je viens d'exposer. Le système doit devenir plus juste. Je voudrais remercier les membres du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales qui ont proposé un modèle. Même si l'on peut critiquer les modèles, les principes sur lesquels il était fondé sont généralement acceptés par ceux qui œuvrent dans le domaine social.

Un tel système serait également beaucoup plus progressiste que l'actuel, étant donné qu'une bien plus grande proportion des prestations totales iraient aux familles à faible revenu, alors que les familles aisées recevraient moins. De même, cela protégerait le caractère universel des allocations familiales.

Ceux d'en face diront peut-être que les prestations maximales prévues sont trop basses dans le nouveau système et devraient être supérieures pour que le nouveau système fasse plus de gagnants. Je voudrais leur dire que les prestations feront l'objet d'un examen constant et, si les conditions financières le permettent, elles pourront être augmentées lors des prochains budgets.

Je tiens à rappeler à la Chambre que ce n'est pas la première fois que l'on limite l'indexation des allocations familiales en faisant simultanément des modifications au système de prestations pour les enfants. Quand le crédit d'impôt-enfant a été instauré en 1979, les allocations familiales mensuelles devaient passer de $25.68 à $27.99 par enfant. Au lieu, elles ont baissé à $20 par enfant. En 1983 et 1984, l'indexation des allocations familiales a été restreinte par le programme des 6 et 5 p. 100. Sans ce programme, les allocations familiales auraient passé de $26.91 par enfant et par mois en 1982 à $31.92 par enfant par mois en 1984. En fait, elles s'établissaient, en 1984, à $29.95 par enfant et par mois, soit près de $2 de moins. Pour compenser, le crédit d'impôt-enfant accordé en 1983 et en 1984 a été plus élevé qu'il ne l'aurait été sans la restructuration des taux.

En outre, ce n'est pas la première fois que la pleine indexation en fonction des prix à la consommation n'est pas appliquée à cause d'un programme d'austérité. En 1976, le montant des allocations familiales aurait dû augmenter de 11.2 p. 100, ce qui représentait le taux d'inflation calculé sur un an à l'époque, pour passer de $22.08 par enfant par mois à $24.55 par enfant et par mois, mais le gouvernement de l'époque l'a bloqué au niveau de l'année précédente. Cela voulait dire la hausse du coût de la vie moins 11.2 p. 100 et non la hausse du coût de la vie moins 3 p. 100. Il n'y a pas eu d'augmentation compensatrice des prestations fournies dans le cadre d'un autre programme destiné aux familles avec des enfants et les économies ainsi réalisées ont été entièrement utilisées pour réduire le déficit. Je suis certain que mon critique du parti libéral se rappelle cette époque et la position adoptée par le gouvernement.

Je signale aussi que cette restructuration se justifie bien en ce moment, puisque l'inflation est faible et que les tendances inflationnistes sont relativement stables depuis quelques années. A mon avis, de ce point de vue-là aussi, le montant était bien choisi pour faire ce rajustement. De fait, compte tenu uniquement de ce qui s'est passé en 1976, si les allocations familiales avaient été pleinement indexées en fonction de la hausse des prix à la consommation sans interruption depuis 1974, les allocations familiales mensuelles seraient cette année de $51.83 par enfant au lieu de $31.27 comme c'est le cas maintenant. Cela ferait une différence de $20.56 par mois et par enfant. Je cite ces chiffres pour montrer à la Chambre et au public qu'il y a déjà eu des changements du même genre et qu'ils ont été beaucoup plus radicaux, comme je l'expliquerai plus tard, que toute autre mesure proposée dans notre budget et dans le projet de loi à l'étude. Je signale à la Chambre et à tous les Canadiens que le montant des chèques ne baissera pas comme il l'a déjà fait, mais qu'il augmentera. Il sera moindre que l'indice des prix à la consommation, en l'occurrence 3 p. 100 de moins.

• (1115)

Vu les taux d'inflation à l'heure actuelle, ce projet de loi signifiera que les allocations familiales en 1986 augmenteront de 94c. de moins par mois par enfant qu'elles ne l'auraient fait si la formule actuelle avait été maintenue. Je tiens à établir la comparaison entre ces 94c. et le montant de $20.56 que les députés ont certainement noté. Pour établir une base de comparaison, le bloquage des allocations familiales en 1976 calculé d'une année sur l'autre, parce que cette méthode est selon moi plus juste et plus exacte, a entraîné une baisse en 1976 équivalant à $4.99 par mois en dollars de 1985. Pour aller encore plus loin, un tel blocage aurait fait perdre à notre famille type avec deux personnes à charge $22.72 en un an au total. Ce que j'essaie de dire aux députés, c'est que nous devons voir les choses dans leur juste perspective. En plus de cela, nous avons le crédit d'impôt-enfant pour les contribuables des tranches inférieures de revenu qui sera augmenté dans le cadre d'une prochaine mesure législative. J'apporte toutes ces précisions non pas dans un esprit sectaire, mais simplement pour montrer que nous ne créons aucun précédent. Les députés d'en face s'opposeront sans aucun doute au projet de loi s'il faut en croire leurs déclarations, mais je leur signale que, même s'ils ont le devoir et l'obligation de s'opposer au gouvernement, ils devraient le faire à la lumière de l'histoire et à la lumière de ce qu'ils ont eux-mêmes fait par le passé.

M. Frith: A la lumière de votre budget.

M. Epp (Provencher): Ils devraient s'opposer à cette mesure à la lumière du déficit et des arguments qu'ils ont déjà avancés.

Comme je pense l'avoir amplement établi d'après ce que j'ai dit aujourd'hui, monsieur le Président, il y a déjà de nombreux précédents de ce que nous proposons dans le projet de loi. Je voudrais maintenant décrire brièvement les modifications d'importance secondaire au programme des allocations familiales qui sont aussi proposées dans le projet de loi et qui, je l'espère seront acceptées par les députés d'en face. Même si ces modifications sont relativement mineures parce qu'elles n'entraîneront aucun changement de grande envergure au programme, à mon avis, elles sont néanmoins importantes parce qu'elles rendent le programme plus équitable et plus facile à administrer.

Une de ces mesures, par exemple, donnerait au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le pouvoir discrétionnaire de rectifier les conséquences des avis erronés ou des erreurs administratives émanant des services du ministère. Ayant passé des années dans l'opposition, je sais que nous nous sommes toujours méfiés des pouvoirs discrétionnaires donnés à un ministre.

M. Rossi: Vous l'avouez.

M. Epp (Provencher): Cependant, les députés qui examineront le texte constateront que cela est à l'avantage non pas du ministre, mais des victimes des mauvais conseils ou des erreurs des bureaux. Étant donné le nombre important des demandeurs et des bénéficiaires des allocations familiales, on comprend facilement qu'il se produise des erreurs qui ont pour conséquence de faire refuser les allocations à quelqu'un ou à un organisme. La loi autorise bien le versement rétroactif de prestations remontant jusqu'à un an, mais il peut arriver que la durée de la perte dépasse la période de rétroactivité. Si cette modification est adoptée comme je l'espère, il sera possible de réparer les conséquences d'un avis erroné ou d'une faute administrative lorsqu'il est prouvé qu'il y a eu perte de prestations comme suite directe de ces erreurs.

• (1120)

Une autre mesure que propose le projet de loi donnerait au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le pouvoir discrétionnaire de faire remise en certains cas des allocations familiales versées en trop. Actuellement, lorsqu'il est constaté que des montants ont été versés en trop, l'administration est obligée par la loi de mettre la somme en recouvrement, même si l'opération est extrêmement coûteuse eu égard au montant en cause ou d'une lenteur exagérée.

Ce modificatif donne au ministre la faculté de faire remise des allocations versées en trop en pareils cas, et lorsque le recouvrement causerait un préjudice injustifié au débiteur ou encore que le versement en trop résulte directement d'une erreur administrative ou d'un avis erroné de la part d'un membre du personnel du ministère. Je dirai en passant, monsieur le Président, que cette modification aligne la Loi sur les allocations familiales sur certaines autres lois pour ce qui concerne des prestations versées dans le cadre de certains programmes sociaux.

Une dernière modification autoriserait le ministre à délivrer, lorsque c'est nécessaire pour l'application de la Loi sur les allocations familiales un certificat déclarant que l'enfant est présumé décédé. Nous connaissons tous, malheureusement, des cas tragiques de disparition d'enfants où il y a suffisamment d'éléments de preuve pour justifier cette présomption. En pareils cas, le rajustement nécessaire des prestations ne peut s'opérer tant qu'il n'y a pas eu délivrance d'une certificat de décès, ce qui arrive parfois des années après. Cette modification autorise le ministre à délivrer, lorsque les circonstances de la disparition le justifient de le faire, un certificat déclarant que l'enfant est présumé décédé pour les fins de la loi et indiquant la date à laquelle le décès est présumé survenu. Cela aidera les familles pour l'organisation des successions, et ainsi de suite.

J'exprimerai, en terminant, monsieur le Président, la conviction que ce projet de loi mérite l'appui de la Chambre. Il s'inscrit dans le cadre d'une restructuration du régime des prestations pour charges d'enfant qui va faire en sorte que ces prestations soient distribuées d'une façon plus équitable et plus rationnelle. Cette mesure va nous aider à améliorer la grave situation financière dans laquelle se trouve le pays, et à rendre en même temps plus humaine et plus souple l'application journalière de la Loi sur les allocations familiales. Je propose donc la deuxième lecture et le renvoi du projet au comité compétent.

Des voix: Bravo!

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord démontrer ce matin que le projet de loi devrait s'intituler: «Loi faisant état des promesses brisées et des occasions perdues par le gouvernement conservateur.» Je constate avec plaisir que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) assistera au débat et j'espère que les membres de son caucus en feront autant, afin que je puisse leur rappeler des souvenirs ainsi que certaines promesses que faisait le principal porte-parole de leur parti durant les mois qui ont précédé les élections du 4 septembre dernier.

En novembre 1983, le principal porte-parole de ce parti, le ministre actuel de la Justice (M. Crosbie) déclarait: «Si les tories osaient se livrer à du tripotage au sujet des allocations familiales, ils ne sauraient le faire que durant leur première année au pouvoir et que si la population est prête à accepter de faire d'autres sacrifices». Trois mois plus tard, le ministre actuel de la Justice déclarait: «On se doit d'être coriace, mesquin et désobligeant et de faire toutes sortes de choses détestables. Voilà pourquoi je m'abstiendrai de vous dire comment le gouvernement agira maintenant, c'est à lui de le faire.» Combien ces propos sont prophétiques et vrais! Il est un des rares porte-parole du gouvernement à avoir dit la vérité avant les élections.

• (1125)

Permettez-moi de rappeler aux députés d'en face certaines promesses électorales faites durant l'été qui a précédé les élections de 1984. En août 1984, leur chef déclarait:

> Oui, je peux vous donner l'assurance qu'aucun programme social touchant qui que ce soit dans le besoin ne sera modifié par un gouvernement progressiste conservateur. Je puis vous l'affirmer sans hésitation.

M. McDermid: Quelqu'un dans le besoin. Ce sont les mots importants.

M. Frith: Le député d'en face parle de quelqu'un dans le besoin. J'y arrive bientôt. S'il me suit de près jusqu'à la fin de mon discours comme il l'a fait jusqu'ici, je lui montrerai comment des personnes dans le besoin avec un revenu familial de $9,000 perdront leur pouvoir d'achat par suite du budget conservateur. Je m'abstiendrai même de mentionner la déclaration du premier ministre à propos de dépôt sacré qu'il faisait il y a un an. Permettez-moi de repasser la période qui a suivi immédiatement l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur. Le 9 novembre dernier, le ministre des Finances déclarait:

> Nous estimons que nous pouvons encore accorder une aide accrue aux plus destitués et avoir encore des fonds disponibles pour réduire le déficit ou les utiliser ailleurs de façon à renforcer l'économie.

Dix jours plus tard, au cours d'une autre entrevue, le premier ministre (M. Mulroney) disait que la désindexation des avantages sociaux dévolus aux riches profiterait aux nécessiteux si le gouvernement fédéral décidait de mettre fin à l'universalité des programmes sociaux, que cet argent ne servirait absolument pas à réduire le déficit.

Il y a quatre mois, avec son budget du 23 mai, le premier ministre a fait exactement le contraire de ce qu'il avait dit il y a dix mois seulement.

Qu'a dit à l'époque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? En décembre 1984, il s'est rallié derrière le premier ministre pour laisser entendre que le gouvernement réduisait les avantages sociaux des Canadiens à revenu élevé afin de pouvoir aider davantage les pauvres. Toutes ces promesses comportaient l'assurance que si l'on devait réduire les avantages dont bénéficient les Canadiens à revenu moyen et d'autres secteurs de l'économie canadienne, ce serait pour en faire profiter ceux qui en ont le plus besoin.

Dans cette même entrevue qu'il accordait le 14 décembre dernier à l'UPC, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social affirmait ceci:

> Les économies réalisées sur ces prestations ne serviraient nullement à réduire le déficit et il n'y aura pas d'évaluation des moyens d'existence.

Je conviens qu'il n'y a pas eu d'évaluation des moyens d'existence, mais les faits prouvent que, contrairement à ce qu'il a laissé entendre, les économies réalisées par suite des mesures de désindexation inscrites dans le budget du 23 mai ont bel et bien servi à réduire le déficit.

Je me permets de rappeler aux députés d'en face d'autres propos qu'ils ont tenus au sujet de la désindexation. Par exemple:

> La désindexation est une formule qui garantit une hausse de l'impôt fédéral sur le revenu année après année.

Ils ont dit:

> La désindexation enlèverait aux Canadiens toute protection contre l'inflation.

Je révélerai plus tard qui est l'auteur de ces observations. Ils ont dit aussi que la désindexation serait particulièrement pénible pour les Canadiens à faible revenu et qu'elle signifierait des impôts de plus en plus élevés pour quiconque touche un revenu quel qu'il soit. Ils ont dit que les impôts augmenteraient pendant que l'inflation continuerait à monter en flèche.

Ils ont aussi fait valoir que la désindexation permettrait d'économiser beaucoup d'argent. J'évaluerai cette assertion lorsque j'analyserai les différents points du budget.

Ils ont dit en outre:

> C'est nous qui avons eu d'abord l'idée de l'indexation. Et nous croyons fermement qu'il nous faut conserver cette protection fondamentale contre l'inflation. Mais nous avons besoin de votre aide et il est temps que tous les Canadiens fassent leur part.

Ce n'était pas de la publicité commandée par le parti libéral du Canada. C'était un message que le parti progressiste-conservateur du Canada a fait paraître vers le milieu de notre dernier mandat jusqu'à la fin.

Permettez-moi de commenter quelques-unes de ces promesses à l'occasion de mon discours de ce matin. J'ai remarqué que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a cité des passages du rapport MacDonald.

M. Epp (Provencher): Non. Je n'ai nullement cité le rapport.

M. Frith: Je vérifierai, mais j'ai eu l'impression que le ministre avait cité la commission MacDonald.

Je vous parlerai donc ce matin de certaines recommandations de la commission MacDonald et d'autres organismes nationaux qui relèvent du ministre et dont le rôle est de conseiller le gouvernement en matière de politique sociale.

• (1130)

Selon le rapport MacDonald, le Canada devrait au moins maintenir à leur niveau l'ensemble de ses programmes de dépenses sociales pour lesquelles, en 1981, il figurait dans le dernier tiers des pays membres de l'OCDE. La commission affirme également que l'avenir de nos programmes de transfert de revenus ne lui paraissait pas menacé. Elle ne croit pas non plus que les difficultés présentes devaient être résolues par des compressions budgétaires, ce qui est l'opposé de la politique socio-économique préconisée dans le budget Wilson du 23 mai dernier.

Parlons un peu de ce budget. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'est contenté d'aborder ces questions dans le cadre du projet de loi C-70, mais j'estime pour ma part qu'il faut tenir compte de la portée globale du programme budgétaire. Une fois encore, les députés de l'opposition devront intervenir pour défendre les Canadiens à revenus faibles et moyens. Nous l'avons fait en juin dernier pour que l'on revienne sur la désindexation des pensions des personnes âgées. Je suis fier que nous ayons largement contribué à renverser la décision du gouvernement à cet égard, et je dois le féliciter d'avoir eu le bon sens d'écouter la voix des personnes âgées. J'espère que le gouvernement se montrera aussi attentif à celle des Canadiens à revenus faibles et moyens, en annulant les mesures proposées dans le projet de loi C-70.

Voyons un peu comment les propositions budgétaires affecteront le revenu familial global. Au cours de l'été, nous avons entendu des groupes de femmes, des organismes nationaux qui luttent contre la pauvreté, le Conseil national du développement social et le Conseil national du bien-être social, tous affirmer que la politique sociale du gouvernement était erronée et tout à fait contraire aux initiatives qu'il convient de prendre pour assurer aux pauvres un niveau de vie raisonnable.

Le gouvernement a décidé d'accorder des exemptions sur les gains en capital réalisés par les nantis. Je n'ai rien à redire à certaines autres recommandations, notamment aux nouveaux plafonds concernant les régimes enregistrés d'épargne-retraite. Le gouvernement, malheureusement, ne s'est pas contenté de désindexer les allocations familiales, mais également les exemptions personnelles au titre de l'impôt sur le revenu. Cette mesure signifie une baisse du pouvoir d'achat des familles qui gagnent $9,000, $35,000 ou $80,000 par année. Voilà les faits. Le budget accorde d'importants allègements fiscaux aux multinationales. Si le déficit fédéral causait un tel souci au gouvernement, pourquoi avoir comprimé les programmes sociaux pour permettre par ailleurs de tels abus qui ne font qu'accroître encore davantage notre déficit?

Cette question touche au cœur même du débat d'aujourd'hui, monsieur le Président. Le projet de loi C-70 est un autre exemple de promesses que les conservateurs n'ont pas respectées. Je m'explique brièvement. Mulroney et Epp ont tous deux promis que toutes les économies réalisées sur les dépenses sociales seraient ajoutées à l'enveloppe sociale, qu'elles ne serviraient pas à réduire le déficit.

Une voix: Qui?

M. Frith: Pourtant, ces économies serviront à réduire le déficit. En quoi le renflouement de un milliard de dollars accordé à la Banque commerciale canadienne contribuera-t-il à diminuer le déficit de M. Wilson?

Une voix: Qui?

M. Frith: Pour moi, c'est très simple à comprendre. Le ministre des Finances arrive à trouver un milliard de dollars pour renflouer la Banque commerciale canadienne, mais il s'en tient à sa décision de pratiquer des compressions dans certains secteurs de l'enveloppe sociale.

Que ressort-il de ce budget? Il grignote les allocations familiales, ce qui signifie que les gagne-petit et la classe moyenne auront perdu de l'argent en 1990. Il relèvera les taxes à la consommation et sur l'essence. Il décrétera de nouvelles taxes sur les produits naturels. Et on a même tenté de désindexer les pensions de vieillesse, mais on a fait marche arrière devant la levée de boucliers que ce projet a provoquée. Et on désindexera aussi les exemptions personnelles au titre de l'impôt sur le revenu. Ce sont les plus défavorisés qui en souffriront le plus. Tous les gagne-petit paieront davantage d'impôts et perdront une partie de leurs allocations familiales alors que les plus riches profiteront d'exemptions sur les gains en capital.

Voici quelques données tirées d'une analyse effectuée par un groupe de conseillers du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Personne ne peut contester ces chiffres puisque le ministre des Finances les a confirmés quand on l'a interrogé à ce sujet à la Chambre en juin dernier. Cette analyse démontre donc que la politique sociale du gouvernement va carrément à l'encontre des mesures recommandées par tous les organismes nationaux chargés de conseiller le gouvernement.

C'est de la perversité de la part d'un gouvernement de présenter un budget qui érode le pouvoir d'achat des gagne-petit et de la classe moyenne pour que l'économie et le taux de croissance progressent au même rythme qu'aux États-Unis. Ce budget va appauvrir les pauvres et enrichir les riches et pourtant, le gouvernement demande aux Canadiens d'être prêts à en accepter l'orientation générale. Ce budget a des ramifications financières qui vont tout à fait à l'opposé de la politique en vigueur aux États-Unis.

Bon nombre de députés conservateurs signalent le programme de relance économique en vigueur chez nos vosins du sud. Depuis quatre ans, les États-Unis connaissent une forte croissance économique, laquelle s'est accompagnée d'une augmentation importante du déficit. En fait d'analyse, on pourrait dire qu'à l'inverse, même si le président Reagan refuse de l'admettre—je ne pense même pas qu'il puisse le comprendre—il s'est montré un plus fervent partisan de la théorie économique de Keynes que tous les autres présidents américains depuis Roosevelt.

Pour promouvoir la croissance, les États-Unis ont accordé des diminutions d'impôt aux Américains à revenu moyen et augmenté l'impôt des grandes sociétés. Telle a été la politique financière globale du gouvernement américain au cours des quatre dernières années, ce qui va tout à fait à l'encontre de celle qui nous a été proposée dans le budget du 23 mai.

Permettez-moi de citer des chiffres et d'être plus précis. Le pouvoir d'achat des Canadiens à revenu faible et moyen a augmenté. Nous avons augmenté l'impôt sur le revenu des particuliers et accordé des réductions d'impôt aux sociétés. Plus précisément, les familles de deux enfants dont le revenu est de $20,000 par an vont perdre plus de $900 en pouvoir d'achat d'ici 1990, du fait que les prestations pour enfants ne seront plus indexées, tandis que les taxes sur les biens de consommation et l'impôt sur le revenu des particuliers augmenteront.

En parlant de logique sociale inversée, monsieur le Président, à la suite du budget du 23 mai dernier, 750,000 Canadiens qui vivent actuellement au-dessus du seuil de pauvreté établi par Statistique Canada vont tomber en-dessous de ce seuil d'ici 1990. En outre, prenons un autre secteur, celui des jeunes couples. Dans le budget du 23 mai, le ministre a supprimé le Régime enregistré d'épargne-logement, programme utilisé par des jeunes dont 75 p. 100 sont âgés de 20 à 28 ans. Les jeunes ne pourront plus mettre de l'argent de côté en vue d'acheter une maison par l'entremise du REÉL.

Examinons un peu le principe fondamental à l'origine du programme des allocations familiales adopté par les gouvernements précédents. Premièrement, les allocations familiales visaient à reconnaître de façon concrète que tous les parents font un apport à la société en élevant des enfants qui sont les citoyens et les travailleurs de l'avenir. Ce programme est particulièrement important pour les femmes. C'est pourquoi des groupes féministes défendent les allocations familiales avec tant d'énergie. Même pour les familles aisées, elles constituent souvent la seule source de revenu indépendante pour les femmes lorsque le mari refuse de fournir ce revenu à sa femme et à ses enfants.

Voyons un peu l'importance que revêtent les allocations familiales pour les familles monoparentales dont le chef est une femme. Les prestations familiales représentent un complément de revenu important pour les familles pauvres. C'est également une compensation puisque le régime salarial ne prévoit pas d'augmentation pour faire face à la responsabilité supplémentaire d'une famille nombreuse. Tel était le principe fondamental à l'origine de l'adoption des allocations familiales. Inutile de dire que les prestations familiales stimulent l'économie en augmentant le pouvoir d'achat aux Canadiens à revenu faible et moyen. Voilà qui termine mon étude de l'orientation générale d'ensemble du budget conservateur du 23 mai dernier.

• (1140)

Je voudrais traiter pendant quelques instants de certains aspects précis des modifications proposées dans le projet de loi C-70. Il est prévu que les allocations familiales seront désindexées à partir de 1986. Le crédit d'impôt pour enfants augmentera, passant à $454 par enfant en 1986, puis à $489 l'année suivante, pour atteindre un maximum de $524 en 1988. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a refusé de reconnaître dans ses observations préliminaires qu'à compter de 1989, le crédit d'impôt pour enfant serait désindexé tout comme les autres dispositions. A cause de cette désindexation, même ceux qui profiteront au début de cette modification au programme, les plus pauvres parmi les pauvres, ne bénéficieront d'une prestation accrue que de 1986 à 1989. A parti de 1989, même une famille disposant d'un revenu annuel de $9,000 seulement, ce qu'à Dieu ne plaise, perdra quelque chose en vertu de ce programme. Quelle politique sociale perverse appuient donc les députés d'arrière-ban du

parti conservateur? Telles seront les répercussions de cette disposition.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a en outre bien commodément oublié de signaler parmi les recommandations que lui avait faites son propre comité permanent, le point tournant ou le seuil auquel les Canadiens à revenus moyens commenceront à perdre des avantages fiscaux. Le projet de loi C-70 aura pour effet de faire baisser ce seuil de $26,333 à $23,500 du jour au lendemain, et de le désindexer ensuite en partie. Or Statistique Canada chiffre elle-même à $34,500 le revenu familial moyen. Il se trouve que le gouvernement recommande au moyen de la mesure à l'étude que les familles disposant d'un revenu annuel de $26,000 perdent des avantages. Il est incroyable que le gouvernement songe à rogner sur les avantages dont bénéficient dans le cadre du programme des allocations familiales le travailleur moyen de l'Inco à Sudbury, le métallurgiste moyen de Hamilton ou le travailleur moyen de Thunder Bay. Voilà qui en dit long sur les 14 années de réflexion des conservateurs en matière de politique sociale. Du fait de toutes ces modifications, ce sont les familles canadiennes à faible et moyen revenus qui seront le plus durement frappées.

Voyons un peu quelles en seront les répercussions sur les familles canadiennes. D'ici à 1990, compte tenu des modifications apportées à l'impôt sur le revenu des particuliers et au programme d'allocations familiales, un couple avec deux enfants dont le mari et la femme travaillent et gagnent ensemble $15,000 par an perdra $1,879 en pouvoir d'achat à cause du projet de loi. Une famille gagnant $80,000, soit près de six fois plus que le montant que je viens de mentionner, ne perdra que $1,125. Les familles à faibles revenus perdront donc $755 de plus que les familles à revenus élevés, et les familles à revenus moyens perdront trois fois autant que les familles à revenus élevés. Quelle logique perverse peut bien pousser un gouvernement a présenter une telle mesure législative? Par ailleurs, l'exemption des gains en capital et les déductions des pensions bénéficieront surtout aux contribuables à revenus élevés. Grâce à l'exemption des gains en capital, les contribuables dont les revenus annuels excèdent $100,000 recevront plus de 600 millions de dollars en avantages fiscaux tandis que les modifications apportées au crédit d'impôt pour enfant et l'exemption d'impôt pour enfant ne permettront au gouvernement d'économiser que 155 millions. Si l'on prend le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au mot lorsqu'il dit s'inquiéter de l'ampleur du déficit fédéral, comment peut-il, alors qu'il est sensé défendre les droits des personnes à revenus moyen et faible, siéger à un cabinet qui présente un budget qui enrichit davantage les riches et appauvrit encore plus le pauvres? C'est incroyable.

Je le répète, les économies réalisées par le gouvernement serviront à réduire le déficit. Elles ne seront pas utilisées dans le domaine social comme l'ont recommandé tous les groupes consultatifs nationaux. Le gouvernement s'est fait le champion de la consultation. Il a déclaré qu'il avait retardé de dix mois la présentation du budget, afin de s'assurer que tous les groupes intéressés aient été bien consultés. Or, tous ces groupes ont recommandé exactement le contraire de ce qui a été présenté. A quoi servent toutes ces consultations si on n'en tient absolument pas compte?

Qu'ont à dire les groupes indépendants du gouvernement au sujet de l'objectif global du budget conservateur et de ce projet de loi en particulier? Le Conseil canadien de développement social, financé par le gouvernement fédéral, conseille le gouvernement du pays depuis des années. Selon lui, le budget réduira le pouvoir d'achat d'une famille type avec deux enfants de plus de $1,000 en 1990. Il a ajouté que les pauvres, les personnes à revenu moyen et les personnes âgées perdront davantage en pourcentage de leur revenu réel. Notons, en particulier, l'objectif et les orientations économiques du budget.

Au lieu de semer la confusion dans les esprits en ayant recours à des chiffres comme $4.50 par mois et en parlant de cas particuliers, je voudrais plutôt signaler ce qui se passe au niveau du pourcentage du revenu disponible des Canadiens suite aux mesures budgétaires du 23 mai dernier. Une famille dont le revenu brut est de $10,000 perdra 4 p. 100 de son revenu disponible d'ici 1990, et si son revenu est de $20,000, la proportion sera de 4.5 p. 100. Cependant, la famille qui gagne $50,000 fera, par contre, un gain de .7 p. 100. A la suite de ce budget, donc une famille dont le revenu est de $10,000 par année perdra 4 p. 100 sur son revenu disponible alors qu'une famille ayant un revenu de $50,000 par année réalisera un gain de près de 1 p. 100.

Comment les conservateurs osent-ils intervenir dans cette enceinte en nous disant que le budget permettra de redistribuer les économies réalisées à ceux qui en ont le plus de besoin alors que c'est exactement le contraire qui va se passer? Dans ce cas, le moins que les conservateurs puissent faire serait de présenter un projet de loi qui aille à l'opposé de l'orientation prise le 23 mai dernier. D'ici à 1990, le gouvernement épargnera 4.5 milliards de dollars grâce à la désindexation. Il s'est débrouillé pour donner aux multinationales deux milliards de dollars sous forme de crédits d'impôt à la suite des modifications apportées au Programme énergétique national. Alors qu'il propose, d'ici à 1990, de réduire de deux milliards de dollars les crédits octroyés à la santé et à l'enseignement post-secondaire, il renonce à 1.5 milliard de dollars au titre des exemptions de gains en capital. Ce qu'il en coûtera au Trésor fédéral. Les répercussions du budget sur le plan social et économique seront tout à fait à l'inverse de celles prévues par le ministre des Finances (M. Wilson) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Si l'on se penche sur la réduction du déficit et sur les sources de financement de cette réduction soit les augmentations d'impôt et les réductions de dépenses, on s'aperçoit—et il n'y a là rien de surprenant—que ce sont surtout les secteurs sociaux qui seront touchés. En fait, sur cette réduction, près de 5.5 milliards de dollars proviendront de la désindexation de l'impôt sur le revenu, de la disparition de la déduction d'impôt fédéral et des modifications au régime de prestations au titre des enfants. Si on examine l'objectif global du budget, les principaux gains seront réalisés dans le domaine de l'impôt sur le revenu des sociétés, par les grandes sociétés pétrolières multinationales, et dans le domaine des transferts à d'autres sociétés. Le manque de logique du gouvernement dans la présentation de ce budget est incroyable. Le Conseil national du bien-être social a signalé que les recommendations contenues dans le projet de loi C-70 et dans le budget toucheront

durement de nombreuses familles à faible revenu et des particuliers de tous âges. Il a ajouté que leurs pertes s'élèveront à des centaines de dollars par an et croîtront au fil des ans. En outre, il a expliqué comment les modifications proposées au régime d'impôt sur le revenu des particuliers augmenteront la facture fiscale des Canadiens à revenus moyen et faible d'une part et allégeront le fardeau fiscal de nombreux contribuables à revenu élevé d'autre part. Il a également cité l'exemple d'un couple qui travaille et qui a deux enfants. Sur un revenu de $15,000 par an, ce couple paiera $135 de plus en impôts sur le revenu fédéral et provincial l'année prochaine et sur un revenu de $35,000, l'augmentation sera de $192. Par contre, une famille dont le revenu est de $80,000, bénéficiera d'une réduction d'impôt de $650 par an.

• (1150)

Et le parti conservateur a l'hypocrisie de dire qu'il s'efforce de mettre plus d'argent à la disposition des Canadiens qui en ont le plus besoin.

Toutes les autres familles, y compris un grand nombre qui se situent par leur revenu en dessous du seuil de la pauvreté, vont perdre leurs prestations à compter de 1986 si les propositions du budget sont adoptées, monsieur le Président. Je ne saurais trop insister sur l'hypocrisie dont le gouvernement fait preuve avec ces recommandations.

Qu'a pensé de ce budget le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, monsieur le Président? Lors des consultations qu'il a eues avec le gouvernement dans la période qui a précédé le budget, voici ce qu'il a recommandé et ce que le gouvernement a fait: préserver les allocations familiales en tant qu'avantage fiscal et assurer leur caractère universel, ce que le gouvernement a fait; éliminer l'exonération fiscale au titre des enfants, et le gouvernement l'a fait en partie; hausser le crédit d'impôt pour enfants dans le cas des familles économiquement faibles ce qu'on a fait partiellement; hausser le niveau auquel le crédit d'impôt pour enfants est récupéré, ce que le gouvernement n'a pas fait du tout. Voici ce que le gouvernement a fait. Il a déxindexé les allocations familiales. Il a réduit de 34 p. 100 l'exonération fiscale au titre des enfants au cours des trois prochaines années et l'a assujettie à la déxindexation. Il a haussé de 140 p. 100 le crédit d'impôt pour enfant au cours des trois prochaines années, mais il a décidé de le désindexer à compter de 1988, de sorte que même les plus pauvres parmi les pauvres vont y perdre à ce titre à compter de 1990. Il a fait savoir que les familles à revenus moyens allaient être les plus touchées et devraient assumer le coût de ces changements.

Je tiens à dire un mot des principes qui, selon nous, députés du parti libéral, devraient servir de guide à la création d'un nouveau régime de prestations pour les enfants.

Tout d'abord, nous croyons qu'il faut maintenir l'universalité des allocations familiales; ensuite, que les économiquement faibles devraient toucher davantage que les économiquement forts; aussi, qu'il faudrait verser des prestations plus élevées aux familles économiquement faibles. Voilà l'orientation que nous préconisons. Nous estimons qu'il faudrait maintenir l'indexation et que la hausse des allocations familiales devrait correspondre à celle du coût de la vie.

Enfin—j'ai gardé le plus important pour la fin—nous estimons que tous les contribuables, aussi bien les sociétés que les particuliers, devraient participer au financement de ces programmes universels grâce à un régime fiscal équitable. Cela va de soi. Qui plus est, monsieur le Président, le gouvernement conservateur ne se soucie manifestement pas des recommandations qui figurent dans les relevés de l'OCDE ou le rapport Macdonald qui ont déjà signalé qu'il fallait augmenter la proportion des dollars que le budget fédéral alloue aux affaires sociales.

Monsieur le Président, je tiens à ajouter que le parti libéral entend mener au cours des prochaines semaines et des prochains mois l'opération Justice. J'ignore si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se souvient que nous avons lancé une campagne analogue en juin dernier pour convaincre le gouvernement qu'il avait tort de vouloir désindexer la pension des personnes âgées.

Monsieur le Président, nous demandons à tous les groupes de personnes âgées de notre pays de nous aider à mettre en lumière l'opposition des Canadiens à ce projet de modification des allocations familiales et à faire pression sur tous les députés lorsqu'ils se rendent dans leur propre circonscription.

Je tiens à signaler en outre que la classe moyenne est particulièrement touchée par le budget et qu'elle demande l'aide non seulement des groupes qui représentent les pauvres dans notre société, mais aussi de tous les députés, y compris les députés conservateurs, qui ont le devoir de transmettre à la Chambre le point de vue des Canadiens dont le revenu est moyen ou faible, au lieu de suivre aveuglément comme des moutons quand le gouvernement présente un programme qui va frapper très durement les Canadiens dont le revenu est moyen ou faible.

Enfin, monsieur le Président, je demande à présenter la motion que voici:

> Qu'on modifie la motion principale en retranchant tous les mots qui suivent le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> Que le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales, ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais dans six mois à compter d'aujourd'hui.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, si j'ai bien compris, je dois d'abord intervenir sur la motion que le député vient de proposer, et plus tard sur le projet de loi C-70.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole à la députée. Elle a quarante minutes en vertu de l'article 36(2) du Règlement. Elle peut prendre le temps auquel elle a droit pendant que j'examine l'amendement.

Mme Mitchell: Merci, monsieur le Président. C'est en réalité en proie à une certaine tristesse que j'interviens sur le projet de loi C-70, car tout comme le budget dont nous avons déploré les répercussions pour les familles et les retraités, ce projet de loi vient prouver encore une fois que le gouvernement ne se fait pas de scrupule de s'attaquer aux enfants et aux familles, et d'éroder l'universalité de nos programmes sociaux. Les Canadiens ont vu l'érosion des programmes sociaux comme celui des allocations familiales qui sont un contrat social leur garantissant des droits pour leurs enfants, indépendamment de leur revenu.

Personne d'entre nous n'a oublié, je crois, le mouvement d'indignation et de colère du printemps dernier par lequel les retraités du pays tout entier ont réclamé leur droit à des pensions pleinement indexées. Ils ont évidemment mobilisé des appuis considérables à travers tout le pays. Beaucoup d'entre nous leur avons accordé notre concours dans cette importante campagne, avec le résultat qu'ils ont réussi à convaincre le

gouvernement de son erreur. Les pensionnés ont convaincu le gouvernement sur le plan politique; je ne suis pas certaine, quand je vois un projet de loi comme celui-ci, qu'ils l'aient convaincu moralement qu'il avait tort de désindexer un programme social universel.

Nous savons maintenant, c'est chose établie, que cette campagne a forcé le gouvernement à reculer et à reconnaître qu'il s'était trompé. Après une attaque soutenue de la part des deux partis de l'opposition mais surtout du Nouveau parti démocratique, de groupes de personnes âgées et de tous ceux qui les appuyaient, la décision a été renversée. La pleine indexation des pensions de vieillesse est restée un droit universel. Je ne suis pas du tout d'accord avec le ministre. Je crois, monsieur le Président, qu'il faut bien faire ressortir que la désindexation des pensions de vieillesse ou des allocations familiales compromet le principe de l'universalité, en provoque l'érosion. C'est l'effet que produit le projet de loi C-70 sur les allocations familiales.

Monsieur le Président, les sondages confirment que le gouvernement actuel et le premier ministre (M. Mulroney) se sont attiré la méfiance par les promesses qu'ils n'ont pas tenues et le traitement qu'ils réservaient aux personnes âgées.

On nous présente maintenant le projet de loi C-70 qui aura le même effet pour les familles et les enfants. Il réduira l'indexation des allocations familiales de 3 p. 100 et il attaque aussi cruellement et futilement un programme social universel que les Canadiens considèrent depuis longtemps comme un droit social. Les principes et les arguments qui militent contre l'indexation réduite des allocations familiales sont les mêmes que dans le cas des pensions de vieillesse. Il faudrait donc que le gouvernement écoute les gens et modifie sa politique comme il l'a fait au printemps pour les pensions. Comme nous le savons, monsieur le Président, le gouvernement avait promis de traiter l'universalité comme un dépôt sacré, mais il a encore une fois manqué à ses promesses. Cette fois, on le sait, l'attaque vise les familles et les enfants. Je ne puis m'empêcher de penser qu'il est beaucoup plus facile de s'en prendre à des enfants qu'à des retraités. Les enfants ne votent pas; les parents sont occupés par leur travail et les enfants grandissent très rapidement. Les fonds consacrés au programme d'allocations familiales ne sont pas aussi importants que ceux investis dans le programme de la sécurité de la vieillesse. J'y vois donc là une autre raison qui aurait dû inciter le ministre à faire preuve de bon sens et à assumer sa responsabilité sur le plan moral, en revenant sur son intention énoncée dans le budget et en renonçant à désindexer les allocations familiales.

Le gouvernement persiste dans sa mauvaise habitude de dire une chose et d'en faire une autre. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le fait sans doute mieux que n'importe qui d'autre au gouvernement, exception faite peut-être du premier ministre. A maintes reprises, et pas plus tard que la semaine dernière à la Chambre des communes, il a affirmé être très fortement convaincu de l'importance de la famille. Je voudrais simplement rappeler sa réponse du 11 septembre à une question que lui a posée un député de l'opposition. Il a déclaré:

> Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait reconnu l'importance que le gouvernement et la société canadienne donnent à la cellule familiale. Beaucoup d'entre nous, ici même dans la société en général, estimons qu'il faudrait renforcer ce principe, car certaines tendances risquent d'affaiblir la cellule familiale.

• (1200)

Écoutez ceci, monsieur le Président:

> Le gouvernement souhaite présenter des initiatives qui valoriseront la position de la famille par rapport au gouvernement et, surtout, réaffirmeront que la cellule familiale est l'élément fondamental de notre société.

Le ministre affirme la grande importance de la famille tout en présentant le projet de loi C-70, par lequel il s'en prend à toutes les familles, et non pas à seulement un segment de la société. Il s'attaque à un programme universel et il a le culot de soutenir de sa manière condescendante qu'il se soucie du sort des familles, que ces dernières constituent l'élément fondamental de son programme social et qu'il s'intéresse particulièrement aux plus nécessiteux. Je ne puis m'empêcher d'en venir à la conclusion, comme le feraient d'ailleurs la plupart des Canadiens, que le gouvernement affiche la même hypocrisie au sujet des allocations familiales que dans le cas des pensions.

Comme je l'ai déjà dit, le ministre a répété que son gouvernement souhaite venir en aide aux plus démunis. Mais ce ne sont là que de belles paroles oiseuses. Les faits prouvent que le budget conservateur nuit aux familles les plus pauvres dans la société canadienne, tandis qu'il continue à avantager les familles les plus riches. Je reviendrai là-dessus un peu plus loin dans mon discours.

La réduction des allocations familiales, mise en œuvre par le biais de ce projet de loi, n'est qu'une des nombreuses mesures par lesquelles le gouvernement nuit aux familles et aux enfants. Outre qu'il rogne sur les allocations familiales, le gouvernement abaisse le plafond de revenu pour le crédit d'impôt pour enfants. L'augmentation symbolique du montant de ce crédit, qui a tendance à faire jubiler le ministre, ne couvre même pas les taxes de vente supplémentaires que les familles pauvres devront payer. La taxe de vente sur l'essence, sur les produits énergétiques, sur les produits concernant la santé et sur les petites douceurs prévue dans le dernier budget coûtera $1,000 à la famille moyenne d'ici 1990, d'après le Conseil canadien de développement social.

Je tiens à signaler au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) qu'il est le ministre responsable de la santé. Il a approuvé les taxes sur des médicaments essentiels destinés aux personnes souffrant d'arthrite, de cancer, de glaucome et d'affections cardiaques. Voilà, je le répète, comment il traite les personnes les plus démunies et les personnes souffrantes. Nous savons par contre comment le gouvernement traite les banques et les sociétés pétrolières.

Le ministre, que cette attitude semble amuser, a pris l'initiative de réduire d'autres services offerts aux familles. Il a réduit les services de l'Association de planification des familles au moment même où ces services devraient être améliorés dans toutes les régions du pays, surtout pour aider les jeunes adolescents, chez lesquels le nombre de grossesses est très élevé. Le gouvernement impose des restrictions budgétaires dans le secteur des logements sociaux. Les loyers représentent jusqu'à 30 p. 100 du revenu et le gouvernement se déchargera de toute apparence de sa responsabilité en matière de logements sociaux sur les provinces. En Colombie-Britannique, nous savons quelles conséquences aura cette décision pour les familles.

Par ailleurs, le gouvernement a réduit de 2 milliards le montant des paiements de transfert effectués aux provinces pour les soins de santé et les services éducatifs. Cette mesure aura, elle aussi, des conséquences terribles pour les familles, et elle

touchera celles dont le soutien est chômeur, les familles pauvres et les familles dont le soutien s'efforce de trouver un emploi, de suivre des cours de formation ou de maintenir sa famille en bonne santé.

Il y a quelques mois, le ministre a demandé des consultations. Il a ensuite chargé le comité permanent de la santé et du bien-être social d'examiner certains des documents de consultation et des mémoires présentés par les témoins. Comme l'a confirmé le député qui vient de parler, cette tâche a pris des semaines. Le ministre n'a pas tenu compte des recommandations des témoins ni de celles du comité permanent de la santé et du bien-être social. Il tenait manifestement, et le gouvernement aussi, à réduire les prestations familiales davantage pour économiser de l'argent que pour procéder à une réforme progressiste dans ce domaine.

Dans le Livre bleu qu'il a présenté au comité permanent, le ministre a prétendu que les changements apportés aux mesures d'aide à la famille ne visaient pas à réduire le déficit. Pourtant, il a, si je ne m'abuse, reconnu aujourd'hui dans ses observations liminaires que c'était un des objectifs de ce programme.

La plupart des témoins qui ont comparu devant le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales a préconisé l'indexation complète des allocations familiales et le maintien des programmes familiaux universels qui tiennent compte de tous les enfants canadiens. Ils ont par ailleurs approuvé la position que nous avons vivement recommandée: tous les citoyens du Canada devraient participer aux frais qu'entraînent les programmes destinés aux enfants, car c'est une ressource qui appartient à tous les citoyens, non seulement aux parents qui les élèvent. La plupart des témoins ont réclamé l'indexation complète des allocations familiales et ils voulaient que l'on supprime l'exemption d'impôt pour les enfants car c'est une mesure fiscale régressive qui aide progressivement les familles à revenus élevés et pas du tout les familles pauvres qui ne paient pas d'impôts. Notre parti a préconisé une augmentation de 80 p. 100 du crédit d'impôt pour les enfants si l'on supprimait l'exemption fiscale pour les enfants; il a préconisé par ailleurs d'autres réformes fiscales dans ce domaine. Cette mesure s'adresserait surtout aux familles à faibles revenus mais elle devrait s'appliquer également aux familles ayant des revenus moyens, qui ont des dépenses plus fortes à faire que les familles sans enfant.

Les témoins ont insisté pour que tout l'argent serve à augmenter le montant des prestations familiales et pour qu'il ne serve pas à financer d'autres programmes sociaux ou à réduire le déficit. Ils ont surtout demandé que les économies ne soient pas transférées du tout aux provinces. Le ministre n'a pratiquement tenu aucun compte de ces recommandations. Il a choisi une voie complètement différente. Au lieu d'apporter une réforme, cette loi n'est qu'une mesure purement symbolique qui constitue, en fait, un changement tout à fait négatif, car il touche la plupart des familles.

En plus de réduire l'indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt pour enfant, le gouvernement a accepté de réduire, mais seulement en partie, l'exemption d'impôt pour enfant, au bout de plusieurs années. Elle ne sera pas abolie comme le préconisaient la plupart des témoins. Elle sera réduite à peu près dans la même mesure que les allocations familiales. Le crédit d'impôt pour enfant augmentera seulement de $70 cette année, mais les familles devront débourser davantage pour payer la hause de la taxe de vente. Le niveau de revenu auquel les familles seront admissibles au crédit d'impôt pour enfant a également été abaissé. Les familles qui gagnent plus de $23,500 par an deviendront rapidement inadmissibles au crédit d'impôt pour enfant.

Pour résumer, les familles riches conservent des exemptions d'impôt pour les enfants, les pauvres n'ont droit qu'à une hausse purement symbolique du crédit d'impôt pour enfant alors qu'ils devront dépenser davantage à la suite du budget, tandis que les familles disposant d'un revenu moyen seront, comme d'habitude, celle qui paieront le plus d'impôts et qui obtiendront le moins d'avantages par rapport aux impôts payés. Cependant, voyons un peu qui profite réellement des changements et des modifications aux allocations familiales.

Malgré sa promesse de ne pas enlever d'argent aux familles pour combler son déficit, le gouvernement économisera environ 130 millions de dollars en 1986 et jusqu'à 600 millions d'ici 1990 tandis que les familles perdront cette somme en prestations familiales directes. Si cela ne contredit pas les beaux principes que le ministre épousait en bon démagogue, je ne m'y reconnaîs plus. Je voudrais qu'il le reconnaisse. Voilà comment le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social traite les familles, ces familles qui, à l'entendre, sont les fondements de notre société. C'est ainsi qu'il aide les familles les plus nécessiteuses.

Le Conseil de développement canadien social a fait une analyse des répercussions d'une réduction de 3 p. 100 de l'indexation des allocations familiales, associée aux autres changements que le budget apporte aux prestations familiales. Le Conseil s'inscrit en faux contre les affirmations du ministre qui prétend aider les familles les plus nécessiteuses. Il conclut que toutes les familles seront perdantes d'ici les années 1990-1991. Même la famille la plus pauvre, c'est-à-dire la famille monoparentale, de deux enfants, dont le revenu est inférieur à $10,000 par an, y perdra. D'ici 1990, cette famille touchera $25 de moins par an que ce n'est le cas actuellement alors que le ministre prétend donner davantage aux pauvres. Le CCDS affirme que c'est faux, que les faits démontrent qu'il leur donnera moins. Les familles dont le revenu se situe aux alentours de $20,000 perdront $191 en prestations familiales. Celles qui gagnent $30,000, ce qui reste un revenu modeste pour une famille de deux enfants, toucheront $191 de moins. De toute évidence, le budget n'a pas redistribué les prestations en prenant aux riches pour donner aux pauvres. En fait, le gouvernement puise dans les prestations familiales. Je le répète, c'était sans doute le but recherché. Le ministre l'a reconnu aujourd'hui, je pense, même si, dans des documents, il déclarait que tel n'était pas l'objectif visé. Sans aucun doute, le gouvernement a soustrait de l'argent au programme d'allocations familiales pour combler son déficit. C'est vrai également pour les provinces qui vont économiser sur le dos des familles. Selon le CCDS, les allocations familiales seront amputées de 135 millions d'ici 1986; d'ici 1990-1991, les enfants canadiens auront perdu 600 millions de dollars. Je le répète, ce sont les trésors publics provinciaux et fédéral qui récupéreront cet argent.

• (1210)

Le Nouveau parti démocratique n'est pas le seul groupement à critiquer la réduction de 3 p. 100 des allocations familiales que propose le projet de loi C-70. La plupart des organismes

s'intéressant à la politique sociale et des groupes de femmes du Canada l'ont vivement critiqué et commencent à perdre leurs illusions. Ils ont cherché sincèrement à proposer des solutions de rechange à la fois positives et réalistes qui n'auraient pas coûté très cher au gouvernement et qui auraient permis de redistribuer les fonds disponibles. Les six groupes qui font actuellement partie du Regroupement pour la réforme de la politique sociale, ont essayé de présenter des solutions de rechange de façon sincère et constructive. La voie choisie par le ministre leur a fait perdre leurs illusions. Voici ce qu'a déclaré le directeur général du Conseil canadien de développement social:

> Les changements aux prestations destinées aux enfants touchent les programmes qui viennent en aide aux Canadiens les plus nécessiteux.

Et voici ce qu'en pense le Conseil national du bien-être social:

> Les changements budgétaires visant à désindexer ces prestations et la hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers rendra la vie encore plus difficile aux pauvres qui, en fin de compte, y perdront plus que les riches.

Voici ce qu'a déclaré la directrice du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, Sylvia Gold:

> La sécurité économique des femmes qui élèvent des enfants chez elles est menacée par la désindexation des allocations familiales et du crédit d'impôt pour enfants. Nous condamnons énergiquement ce grignotage des avantages familiaux; ces coupures n'inquiètent peut-être pas beaucoup les personnes à revenus élevés, mais elles auront des répercussions graves sur les familles à revenus modérés et faibles.

Je voudrais dire aux députés que je suis en contact avec de nombreux groupes de femmes de notre pays. Ces femmes s'opposent catégoriquement à toute diminution des allocations familiales. C'est une attaque contre leurs enfants et contre elles-mêmes. C'est une attaque intolérable. Elles veulent dire au ministre et au premier ministre (M. Mulroney) combien leur politique est nuisible, et j'espère qu'ils entendront clairement ce message. Leur politique n'est que la poursuite de la voie ouverte par les libéraux. Je suis d'accord avec ce que le ministre a dit dans son esquisse de l'histoire des libéraux. Mais je ne vois pas comment il peut se justifier quand d'un côté il critique les libéraux et de l'autre côté, il dit que son gouvernement aussi est mauvais—mais pas tout à fait autant quand même. Je pense que le ministre est encore pire, parce qu'il accentue l'érosion au lieu de la freiner. Il fait du mal aux familles et aux enfants de tout notre pays.

L'objectif et les répercussions du projet de loi C-70 vont beaucoup plus loin que la simple réduction de 3 p. 100 des allocations familiales. Beaucoup de gens, en particulier les familles relativement aisées, ne s'en apercevront peut-être pas. Mais je puis dire aux députés que cette mesure ne passera pas inaperçue dans les familles qui ont du mal à joindre les deux bouts et qui n'ont tout simplement pas assez d'argent en compte ou en poche pour se nourrir et se loger. Cette initiative remet en question tout le principe de l'universalité des programmes d'allocations familiales adopté par nos ancêtres pour nous aider à élever les enfants du Canada et conçu au profit de tous les enfants du Canada.

Encore une fois, ce sont les libéraux qui ont commencé à diminuer le montant des allocations familiales. Ils sont responsables. Je défie le député du parti libéral qui vient de se décrire de façon plus honnête. Les libéraux ont refusé de mettre en place un programme véritablement efficace accompagné d'un système fiscal plus progressiste qui aurait axé les avantages d'un programme universel sur les économiquement faibles. Au lieu de cela, ils ont diminué les allocations familiales. Ils ont ajouté un programme sélectif, le crédit d'impôt pour enfants, pour les familles à faibles revenus et ils ont modifié le système fiscal de façon à permettre aux catégories à revenus élevés d'avoir encore plus d'avantages et d'exemptions. La mise en place de programmes sélectifs leur a permis d'esquiver la nécessité d'une réforme fiscale. Ils ont encore aggravé l'érosion du principe des allocations familiales universelles en imposant des limites de 6 et 5 p. 100 à l'indexation en 1984. Ainsi s'est établi le précédent qui permet de justifier les mesures que prend le gouvernement conservateur avec le projet de loi C-70. C'est un précédent contraire à la morale et néfaste. A mon avis, c'est quelque chose d'abominable.

Je voudrais répéter ce que j'ai déjà dit à la Chambre à maintes occasions. Je pense qu'il est important de le répéter. Pourquoi est-il important de maintenir l'indexation totale des allocations familiales universelles? Le principe des allocations familiales universelles est l'expression de la valeur que la société accorde à l'éducation des enfants. Ce n'est pas simplement une question d'argent; c'est la reconnaissance du fait que les enfants nous appartiennent à nous tous. Ils sont la prochaine génération; ils sont une ressource humaine. Il faut savoir reconnaître ce qu'accomplissent les parents qui assument la tâche parfois difficile et coûteuse d'élever des enfants.

Le programme d'allocations familiales universelles encourage les parents et les aide matériellement à élever leurs enfants. J'admire profondément la contribution des femmes du Canada, et j'espère que de plus en plus de pères vont eux aussi s'occuper à plein temps d'élever leurs enfants.

M. McDermid: C'est du sexisme.

Mme Mitchell: Ce n'est pas du tout du sexisme, monsieur le Président. J'espère que de plus en plus de pères vont se libérer pour se consacrer à plein temps à élever leurs enfants si c'est ce qu'il y a de plus pratique pour leur famille. La responsabilité parentale doit être une responsabilité partagée.

Il est de fait que les allocations familiales sont payées par l'ensemble des contribuables. C'est grâce à cela que ceux d'entre nous qui n'ont pas d'enfants apportent leur contribution à la prochaine génération.

L'allocation familiale est versée à la personne qui a le rôle parental le plus important, et qui peut être le père. Toutefois, en raison des circonstances, c'est généralement la mère. Comme on l'a déjà dit, c'est pour de nombreuses femmes le seul chèque libellé à leur nom qu'elles reçoivent. J'ai pris ce matin le vol des lève-tôt pour arriver à temps pour cette importante séance de la Chambre. Dans l'avion, j'ai pu discuter avec deux hommes. L'un d'entre eux, qui est comptable, m'a dit quelque chose d'intéressant: il m'a dit qu'il trouvait que les allocations familiales étaient une excellente chose. Il m'a demandé pourquoi c'était sa femme qui les touchait alors que c'était lui qui payait les taxes. Je lui ai demandé si sa femme avait un revenu quelconque, et il m'a dit que non. Il s'est bientôt aperçu que le chèque d'allocations familiales était le seul revenu que touchait sa femme en son nom propre, alors que lui-même avait un revenu considérable. Il s'est aussi aperçu que ses enfants bénéficaient de ces fonds sous forme d'allocations vestimentaires. Il pense que c'est très important. Bien qu'il mène lui-même une vie assez aisée, il ne voudrait pas être privé des allocations familiales. Il m'a raconté les difficultés

qu'il avait connues quand il était étudiant, et combien il avait besoin d'argent à cette époque-là. Les allocations familiales sont bien peu de chose comparées à la somme de temps, d'amour et d'énergie que les parents consacrent à leurs enfants. Il y a des mères qui travaillent et qui se servent de l'argent pour payer la garderie de leur enfant. Il faut augmenter l'aide aux garderies dans notre pays. Les parents qui touchent des revenus moyens les utilisent pour acheter des manteaux et des vêtements d'hiver coûteux, acquitter des frais de scolarité et d'autres activités qui aident leurs enfants à s'épanouir et à diversifier la gamme de leurs intérêts.

• (1220)

Les mères de familles pauvres sont certes les plus désespérées. Je dirai aux députés qui chahutent en face que j'espère qu'ils ont pu parler à des mères qui vivent du bien-être social, car dans ma circonscription, monsieur le Président, il n'y a pas de quoi rire. Les mères reçoivent un chèque de bien-être social qui dure environ deux semaines si elles sont chanceuses, mais elles ne peuvent alors se permettre aucune commodité de l'existence. Elles peuvent simplement payer les choses les plus nécessaires: la nourriture, le loyer et le transport. La troisième semaine arrivée, elles vont s'adresser aux réserves de produits alimentaires. Elles attendent désespérément le chèque d'allocations familiales qui sert immédiatement à payer le loyer ou la nourriture. La quatrième semaine arrivée, certaines d'entre elles se prostituent dans les rues parce qu'elles sont incapables de nourrir leur famille. Telle est la situation dans toute son horreur. Et nous allons supprimer l'indexation des allocations familiales et majorer de façon insultante le crédit d'impôt à l'enfant qui devrait être beaucoup plus élevé.

En outre, je trouve important que les allocations familiales soient versées mensuellement. Les familles à faible revenu aiment bien aussi que le crédit d'impôt à l'enfant soit une gratification supplémentaire distribuée une fois l'an. Elles aiment recevoir une somme plus élevée, nous dit le mouvement national contre la pauvreté, car c'est la seule façon pour elles de s'acheter certains articles de ménage plus coûteux. Nous ne devons pas oublier, monsieur le Président, que les familles pauvres et celles qui sont à l'assistance n'ont accès à aucun crédit et doivent acheter les biens de consommation au prix fort.

J'aimerais dire également, monsieur le Président, à quel point il est important que les allocations familiales et les pensions de sécurité de la vieillesse conservent leur universalité, parce que les toucher est un droit pour chacun. Il n'y a pas de honte à cela. Et nul besoin de créer une énorme administration pour examiner le cas de chacun d'après un critère de revenus. Elles sont prises en compte dans les déclarations de revenus, et partiellement récupérées sur les catégories supérieures de revenus. Les allocations familiales sont particulièrement importantes parce qu'elles sont une des rares prestations versées aux catégories moyennes de revenus qui ont à fournir la plus grosse contribution fiscale de nos programmes sociaux.

Ces programmes sont également importants au niveau politique. J'inviterai le ministre à tenir compte de cela également, parce que les classes moyennes vont gronder—cela a déjà commencé—car elles comprennent que ce sont elles surtout qui font les frais de toutes les mesures budgétaires aussi bien que du déficit, alors qu'elles vont voir réduire leur unique prestation sociale, l'allocation familiale, par abaissement de l'indexation. Il y a donc une très importante motivation politique à poursuivre le soutien de nos programmes sociaux universels.

L'indexation intégrale des allocations familiales est un élément fondamental de notre politique sociale au Canada. Les parents estiment que c'est là un droit social, contrepartie de ce qu'ils font en élevant des enfants pour le Canada. Et ils ont raison. C'est un contrat social que nous avons avec les familles aussi bien qu'avec les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse. Le principe est le même que pour les pensions de vieillesse universelles. Nous sommes très fiers du régime du sécurité sociale que nous avons au Canada et les députés de notre parti se sont battus pour l'obtenir et ont fait pression auprès des libéraux pour qu'ils l'adoptent au début des années 30. Nous sommes fiers de notre régime d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation, de notre système d'enseignement public et de notre Loi sur l'assurance-chômage, au même titre que de nos programmes universels d'allocations familiales et de notre sécurité de la vieillesse. Et ce sont là les programmes que le gouvernement semble vouloir réduire, et le ministre en particulier n'a pas de conscience en matière de désindexation. Cette désindexation partielle n'est qu'un premier pas, monsieur le Président. Je n'ai pas le moindre doute que ce premier pas finira par mener à l'érosion de notre filet de secours social si nous ne protestons pas, si nous ne bloquons pas cela immédiatement.

Je ne peux m'empêcher de déplorer que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social préconise une désindexation de 3 p. 100, alors qu'il ne cesse de répéter—il l'a dit encore aujourd'hui—qu'il est en faveur de l'universalité des programmes sociaux. J'en ai assez de ce baratin. Il dit favoriser l'univeralité et affirme que cette mesure ne nuira en rien à l'universalité de nos programmes sociaux. C'est ridicule. Cela ne peut que nuire à l'universalité des programmes sociaux. Le montant d'argent que touchent les familles à faible revenu s'en trouvera réduit de plus en plus chaque année. Si ce n'est pas là nuire à l'universalité des programmes sociaux, je me demande bien ce que c'est.

J'ajouterai que le peu d'appui que ministre accorde à l'universalité des programmes sociaux ressort aussi des déclarations qu'il a faites en réaction au rapport de la Commission Macdonald, qui préconisait récemment l'établissement d'un revenu annuel garanti, qui devrait plutôt s'appeler un «revenu de misère garanti», car c'est exactement de dont il s'agit. Je n'ai pas le temps de m'attarder là-dessus aujourd'hui, monsieur le Président, mais j'espère que nous en débattrons à un autre moment.

Selon le *Citizen* du 7 septembre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aurait laissé entendre qu'il serait disposé à rouvrir le débat sur l'universalité des programmes sociaux après un examen approfondi de la recommandation de la Commission Macdonald. Si je comprends bien, celle-ci préconise l'abandon des programmes sociaux universels et l'établissement d'un revenu garanti, qui serait de la pauvreté garantie, car il est bien inférieur au seuil de pauvreté reconnu au Canada. J'estime que c'est là une déclaration plutôt scandaleuse et j'espère que le ministre expliquera ce qu'il veut dire au juste lorsqu'il se dit enclin à appuyer les propositions de la Commission Macdonald. La décision de désindexer les allocations famillliales doit vraiment être analysée dans le contexte

non seulement des programmes familiaux en général—et c'est ce que j'ai tenté de faire aujourd'hui—mais aussi d'une réforme globale de la politique sociale. Il nous faut vraiment repenser la politique sociale touchant les familles. Ce genre de réforme à la pièce qui prévoit l'érosion graduelle des avantages sociaux dont bénéficie la famille est vraiment nuisible.

Les changements apportés à la politique sociale doivent refléter l'évolution des besoins des familles avec des enfants. A mon avis, nous devons nous pencher sur la conception de la famille à notre époque. Cette conception a beaucoup évolué, mais notre politique sociale ne le reflète aucunement. Les Canadiens reconnaissent depuis longtemps que les revenus obtenus sur le marché du travail ne tiennent pas compte des obligations supplémentaires que doivent assumer les parents. Nous avons pris certaines mesures dans le cadre du régime fiscal et du programme des allocations familiales pour garantir que les familles avec des enfants n'auront pas un niveau de vie sensiblement inférieur à celui des familles sans enfant. L'évolution de la démographie et des habitudes de travail ne fait qu'accentuer le problème à l'heure actuelle. J'ai déjà parlé du grand nombre de mères adolescentes dans notre société et, à mon avis, le ministre devrait non seulement leur fournir un revenu suffisant, mais il devrait aussi essayer d'éliminer ce problème très réel grâce à des programmes de planification des naissances.

La politique sociale devrait aussi refléter les besoins croissants des pauvres, qui sont maintenant 4.5 millions au Canada. Cela comprend 1.5 million d'enfants. Un Canadien sur six vit dans la pauvreté, mais pour les enfants de moins de 16 ans, la proportion est de un sur cinq. Selon les chiffres du printemps dernier, il y a un million et demi de chômeurs et je serais bien étonnée que ce chiffre ait baissé, du moins d'après la situation dans ma propre province. Les revenus familiaux réels sont en train de baisser. Les salaires ont toujours du retard sur le taux d'inflation. Je pense que la plupart des syndicats en conviendraient, vu ce qu'ils ont perdu ces dernières années. La soupe populaire et la cueillette des vêtements d'hiver sont en train de devenir chose courante partout au Canada. Récemment, un rapport de l'Église anglicane du Canada accusait les gouvernements fédéral et provinciaux de se dérober à leurs obligations parce qu'ils comptent sur les Églises et les organismes bénévoles pour nourrir, vêtir et loger les nécessiteux. Nous aurions besoin de politique sociales solides.

Monsieur le Président, les remarques superficielles des députés d'en face font du tort tant aux Églises qu'aux pauvres.

Ainsi que l'affirme dans son rapport l'Église anglicane du Canada:

> L'État n'ayant pas réussi à fournir un régime d'aide sociale satisfaisant, l'écart s'est élargi entre pauvres et favorisés, plongeant ainsi le pays dans une autre dépression.

Le nombre de pauvres a augmenté de 1,100 par jour entre 1982 et 1983. Par conséquent, monsieur le Président, la refonte de la politique sociale doit être conçue dans le contexte global d'une réforme de la fiscalité. Les deux sont étroitement liées. C'est pourquoi nous déplorons que les conservateurs refusent de parler de réformes fiscales. Nous souhaitions une réforme en profondeur de notre fiscalité, afin de pouvoir être plus généreux, notamment en augmentant le crédit d'impôt-enfant et en maintenant la pleine indexation des allocations familiales. Nous avions proposé divers moyens d'augmenter nos recettes: revenir au taux d'imposition marginaux d'avant 1982, ce qui nous aurait rapporté 1.7 milliard de dollars, somme que les libéraux ont eu l'imprudence de laisser dans les coffres jusqu'au budget MacEachen; imposer à 20 p. 100 au minimum les Canadiens ayant un revenu annuel de $50,000 et plus. Le premier ministre a promis d'intervenir mais n'a pas encore agi. De belles paroles, encore une fois, des mots creux mais rien de concret.

• (1230)

Je terminerai en disant que nous demandons à tous les Canadiens, de toutes conditions, de dire à ce gouvernement qu'ils veulent des allocations familiales complètement indexées. Il ne s'agit pas seulement des allocations familiales, mais de l'ensemble des prestations familiales qui devrait être réformé pour profiter davantage aux familles à faible ou moyen revenu. Je demande à tous ces gens de lutter pour la réindexation des allocations familiales comme ils ont lutté pour celle des pensions de vieillesse. C'est le même principe, le même combat, et je sais, pour avoir parlé aux personnes âgées, qu'elles se préoccupent autant des enfants que de leurs amis retraités. Les conservateurs disent que les libéraux ont agi de la même façon avant eux. Cette excuse ne tient pas. C'est une décision immorale. L'indexation complète des allocations est essentielle si nous voulons que l'universalité soit maintenue comme principe de base de la politique familiale. Les pensionnés comprennent cela. Réduire les allocations familiales de 3 p. 100 revient à s'attaquer à l'universalité. Le ministre hoche la tête. Les groupes sociaux l'ont déclaré à notre comité et ils l'ont répété lorsqu'ils se sont opposés aux mesures prises par le ministre. Si nous pouvons nous permettre de subventionner les banques et les sociétés pétrolières et d'augmenter nos dépenses de défense de milliards de dollars, nous pouvons certainement nous permettre de conserver l'indexation complète des allocations familiales. Notre parti a l'intention de combattre cette mesure aussi énergiquement que possible et nous aurons le maximum de députés qui interviendront avant que ce projet de loi ne soit renvoyé au comité.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de continuer ce débat, je voudrais dire que la présidence ne voit pas d'objection à la motion du député de Sudbury (M. Frith). La motion est recevable.

Reprenons-nous le débat?

M. Frith: Ils ne veulent pas parler de leur propre projet de loi.

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, il est assez surprenant de voir que les conservateurs aient adopté comme stratégie de ne pas parler sur ce projet de loi qui a autant d'importance pour l'ensemble des familles canadiennes. Habituellement, à la Chambre, lorsqu'un projet de loi important est déposé, évidemment, le ministre fait la première intervention, et alors suivent l'Opposition officielle, le troisième parti et, normalement, un député ministériel vient appuyer le projet de loi qui a été déposé par le ministre. Cette fois-ci, il semble qu'on n'ait pas trouvé du côté ministériel un seul porte-parole qui a le courage d'appuyer et de défendre la politique de son gouvernement, et je comprends pourquoi.

Je comprends pourquoi, parce que depuis le 4 septembre dernier et en particulier depuis que ce gouvernement a été

assermenté, nous avons à faire face à une série de contradictions et de changements de politiques qui nous ont mêlés nous, du côté de l'Opposition, et il paraît évident maintenant que, du côté ministériel, on n'ose pas se lever pour appuyer ce projet de loi parce qu'on ne sait pas si on doit prendre position pour les annonces que le parti progressiste conservateur mettait dans les journaux avant les élections, pour les déclarations que le ministre des Finances a faites au mois de novembre dernier, ou encore s'il fallait appuyer le contenu du discours du Trône, appuyer les positions du ministre des Affaires sociales avant la présentation de ce projet de loi; en fait, les députés progressistes conservateurs ne savent pas quelle est la position de leur gouvernement. Et devant de telles contradictions, le mieux qu'ils pensent faire, c'est de se taire. Mais cela ne nous empêchera pas, monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, de rappeler à l'ensemble de la population canadienne quels sont les effets véritables de ce projet de loi C-70 pour les familles canadiennes.

Et si nous voulons que l'étude de ce projet de loi soit retardée, c'est justement pour permettre à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes de bien prendre connaissance du projet de loi C-70 et de faire connaître leur réaction à ce gouvernement, et je suis certain que lorsque la population aura eu le temps de parler à ses «élus», le ministre des Affaires sociales et le très honorable premier ministre (M. Mulroney) voudront retirer eux-mêmes ce projet de loi.

Monsieur le Président, si on fait un peu l'historique et que l'on se reporte aux mois qui ont précédé la campagne électorale de 1984, on trouve des annonces qui ont paru dans les journaux anglais et français du pays pour prendre position contre la désindexation. Et on a tenu des propos, c'était dans les annonces payées par le gouvernement, par le parti progressiste conservateur, où on disait, par exemple, que le parti progressiste conservateur était contre la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse, contre la désindexation des allocations familiales. Si on va un peu plus loin, et qu'on se reporte à la période électorale, on retrouve ce mot célèbre du chef du parti progressiste conservateur qui disait que les programmes sociaux, c'était «sacré», et qu'on n'allait pas toucher à cela. Si on va un peu plus loin, monsieur le Président, et que l'on se réfère au premier document officiel de ce gouvernement, au discours du Trône . . . on constate que dans ce discours, le premier ministre, par la voie du gouverneur général, fait part des intentions de son gouvernement. Il dit que son gouvernement va donner la priorité au renforcement de la cellule familiale, et va aider davantage les familles ayant des enfants.

Monsieur le Président, qu'est-ce que fait . . . après toutes ces déclarations qui nous ont été données et faites par les députés du gouvernement progressiste conservateur avant et après les élections, on était en droit de s'attendre à ce que ce gouvernement arrive avec une politique familiale qui vienne augmenter les prestations aux familles et aider les familles qui sont dans le besoin ou encore qui ont des revenus très modestes et qui ont des enfants. Mais contrairement à tout ce qui avait été annoncé, contrairement à tout ce qui avait été dit par le chef du gouvernement conservateur, c'est exactement le contraire que l'on vient faire et les résultats nets de ce projet de loi, c'est que les riches vont être plus riches et les pauvres vont devenir plus pauvres.

Pourquoi arriver avec un projet de loi qui frappe aussi durement les familles à cette époque-ci de l'évolution de l'histoire de notre pays? Quand on examine les données statistiques sur l'évolution démographique du pays, on s'aperçoit que le taux de natalité est en baisse et qu'il y a nettement une évolution de la pyramide des âges qui nous amène à un vieillissement de la population. Et si ce n'était que pour établir une politique de population qui soit cohérente, je pense qu'il aurait fallu agir d'une façon tout à fait . . . sans tenir compte des besoins véritables des familles à revenu moyen et modeste, mais uniquement en termes de l'évolution de la population canadienne, ce dont on avait besoin, comme d'ailleurs semblait vouloir l'indiquer le discours du Trône, c'est une politique familiale, une politique de natalité, et on nous arrive avec une politique qui va décourager, à toutes fins pratiques, les familles canadiennes et particulièrement celles qui ont un revenu moyen ou modeste.

• (1240)

Monsieur le Président, le projet de loi C-70 s'attaque de façon insidieuse, non seulement dans le texte de l'article, mais également, lorsqu'on situe ce projet de loi C-70 dans l'ensemble des politiques budgétaires, ce projet de loi s'attaque directement aux familles à revenu moyen et modeste, parce que, si on veut analyser correctement ce projet de loi, il faut absolument le mettre dans le contexte du budget total. Le ministre des Finances (M. Wilson), en faisant son exposé budgétaire au mois de mai dernier, a publié certains tableaux qui tentaient à démontrer, et j'ai entendu à plusieurs reprises le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) utiliser cet argument, que le crédit d'impôt-enfant étant augmenté, les familles allaient être avantagées. C'est complètement faux! Je suis certain que le député de Gaspé (M. Marin), lorsqu'il va rencontrer ses électeurs, va prendre la peine de leur dire que c'est peut-être vrai que le crédit d'impôt-enfant va augmenter, mais j'espère qu'il va leur dire aussi que l'exemption de $50 de l'impôt fédéral disparaît, que par le biais de la désindexation de l'impôt sur le revenu, désindexation partielle, le coût fiscal aux familles à revenu moyen et modeste augmente de telle sorte que l'ensemble du paquet . . . de sorte que les familles de la Gaspésie comme celles du Lac-Saint-Jean, celles de Montréal, celles de Québec, dans tout le Canada en fait, seront affectées non seulement par le projet de loi C-70, mais par d'autres mesures du budget qui vont amener une augmentation de leur impôt de base, qui vont augmenter également leurs coûts relatifs à la taxe de vente, qui vont taxer des choses qui n'étaient jamais taxées auparavant, des médicaments que les gens pouvaient avoir sans prescription. Même en éliminant, monsieur le Président, toute la question de la taxe de vente, en prenant uniquement, et je suis certain que le député de Bellechasse (M. Blais) va vouloir dire cela aussi à ses électeurs, que son gouvernement va venir leur enlever des centaines de dollars pour des familles qui gagnent aussi peu que $15,000 par année . . . Depuis le début, toute la théorie de ce gouvernement, il fallait frapper le président de banque, c'est le président de banque qu'il fallait frapper parce qu'il gagnait beaucoup. Donc, il fallait en prendre auprès du président de banque pour le donner à ceux qui sont dans le besoin. On l'a vu, monsieur le Président, comment ils traitent cela, ils ont un milliard pour la banque qui a fait faillite, ils n'ont pas un cent pour les allocations familiales. J'espère que le député de Bellechasse va raconter cela, que les personnes qui seront frappées dans ce projet de loi-là et par l'ensemble du budget, ce ne seront pas

les gens qui gagnent $80,000 ou plus, ces gens-là vont être avantagés, mais les personnes qui seront frappées, et il y en a beaucoup dans sa circonscription, seront les personnes, des familles qui ont des revenus de $15,000 et de $20,000. J'espère qu'il va leur dire aussi qu'à partir de 1990 le crédit d'impôt-enfant, au lieu de commencer à jouer à partir d'un revenu familial de $26,000, va commencer à jouer uniquement à partir de $23,000. Si l'on tient compte du fait que l'inflation, même si elle a diminué, se maintenait autour de 3 ou 4 p. 100, ce sont des centaines et des centaines de familles qui ne recevraient plus de crédit d'impôt-enfant. C'est cela que fait le projet de loi C-70 et c'est cela qu'on va dénoncer, et c'est pourquoi nous demandons, monsieur le Président, que l'étude, que le vote sur ce projet de loi soit retardé de six mois.

J'ai indiqué, monsieur le Président, que les familles à faible revenu allaient être frappées. Si l'on prend, par exemple, une famille de deux enfants, où le père et la mère travaillent à salaires relativement bas, qui gagnent $15,000 par année, on ne peut pas penser, monsieur le Président, qu'un revenu, lorsque l'homme et la femme dans la même famille travaillent et que les deux ensemble gagnent $15,000, qu'ils sont «dans le trèfle jusqu'aux genoux», pour employer une expression bien connue dans la région de la Beauce . . . Monsieur le Président, cette famille, un homme et une femme qui travaillent tous les deux, qui ont deux enfants, et qui gagnent à eux deux $15,000, vont perdre, aux termes de cette politique qui nous est présentée, $1,844. La famille qui gagne $35,000, lorsque l'homme et la femme travaillent tous les deux, cela veut dire quoi? Cela veut dire, une secrétaire qui gagnent environ $15,000, son mari, qui est technicien ou quelque chose du genre, qui gagne $20,000. Encore là, ce ne sont pas des salaires à tout casser. A ce moment-là, ces gens-là vont perdre $3,452 par année si on tient compte de l'effet crédit impôt-enfant, le changement dans l'exemption pour les enfants à charge, la désindexation partielle de l'impôt sur le revenu parce que, qu'est-ce qui compte, monsieur le Président, dans l'opération? C'est combien d'argent il reste dans la poche de l'homme et de la femme qui travaillent, car si on prend d'une main et retire de l'autre, évidemment, on aura beau nous dire qu'on a mis des avantages additionnels sur les allocations familiales, mais la famille elle-même va avoir un pouvoir d'achat restreint, et ce que les chiffres nous donnent c'est que ce couple, dont l'homme et la femme travaillent, deux enfants à charge, va perdre avec le projet de loi à l'étude $3,452, plus les effets apportés par le budget sur l'impôt sur le revenu.

Par contre, si on prend un couple dont l'homme et la femme travaillent mais qui gagne $80,000 par année, on commence alors à grimper dans l'échelle. Savez-vous que ce couple-là va perdre uniquement $1,125 alors que celui qui gagnait $35,000 va perdre $3,400 et celui qui gagne $15,000 va perdre $1,879. Ce qui veut dire que les effets véritables du projet de loi à l'étude, associé à l'ensemble des autres considérations budgétaires, vont faire en sorte que le couple dont l'homme et la femme travaillent et qui gagnent $15,000 à eux deux, qui ont deux enfants, vont voir leur revenu annuel baisser de $1,879 par année alors que le même couple qui gagne $80,000 va perdre uniquement $1,125.

Je suis un peu insulté de parler des pertes même pour ceux qui touchent $80,000 parce que dans toute la discussion qui a entouré le budget et qui a précédé le dépôt du budget, qu'est-ce que nous disaient le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp): que les réformes qui seraient apportées du côté des programmes sociaux ne serviraient pas à baisser le déficit mais qu'on essayait d'en enlever aux riches pour en donner aux pauvres. Alors, ce n'est pas ce qui se passe! Tout le monde perd parce que le couple de $15,000 perd, le couple de $35,000 perd, le couple de $80,000 perd et en plus de cela, encore une fois, le premier ministre et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont donné à la Chambre des indications qui ne correspondent pas avec le contenu du budget parce que, dans le budget, dans les documents budgétaires, le ministre des Finances (M. Wilson) nous a dit que, à cause de la politique des allocations familiales qui était présentée, le gouvernement allait pouvoir économiser 40 millions de dollars.

Monsieur le Président, les mots que je devrais utiliser pour commenter cette situation ne sont pas parlementaires et vous savez pourquoi je ne peux pas les utiliser, mais tout le monde sait ce que cela veut dire.

Quand on voit par exemple que les familles monoparentales . . . une femme qui a charge d'enfants, une secrétaire qui gagne $15,000 par année, qui a deux enfants à sa charge, va perdre $1,844. Mais, monsieur le Président, où ce gouvernement conservateur place-t-il la compassion? Est-on en train de nous dire que la société canadienne . . . Le premier ministre dit que le gouvernement est en faillite, ils n'ont plus d'argent, donc il faut «couper» et, suivant la mentalité conservatrice, le premier domaine que l'on «coupe» ce sont les programmes sociaux.

Mais vous allez m'expliquer . . . il me semble que vous pourriez faire cela, monsieur le Président, me dire pourquoi on n'a pas d'argent pour les allocations familiales et comment il se fait qu'on a trouvé huit milliards d'ici 1990 pour les multinationales du pétrole dont le *cash flow* par baril de pétrole est augmenté considérablement. On avait de l'argent pour faire cela. On va m'expliquer comment il se fait qu'on n'a pas d'argent pour aider une femme qui vit seule, qui a deux enfants à charge, on va aller lui chercher, d'ici la fin de la mise en application de ce programme-là, $1,800 par année, mais le ministre des Finances va trouver un milliard pour sortir la Banque Commerciale du Canada de la faillite ou de la situation dans laquelle lui-même l'a mise. On va m'expliquer . . . on va essayer d'expliquer aux contribuables canadiens comment il se fait qu'on va aller chercher à cette femme, qui a deux enfants, qui gagne $15,000 par année, qu'on va aller lui chercher, d'ici les prochaines années quand le programme va être en opération, $1,800 et qu'on a un demi-milliard pour construire un brise-glace.

Il y a du côté du gouvernement conservateur une approche qui m'apparaît socialement injuste et je dirais, monsieur le Président, économiquement inacceptable. C'est pas vrai qu'on vit dans une société qui n'a pas les moyens de s'occuper des familles dans le besoin! Et, à mon avis, en 1985, une famille, un couple qui a deux enfants à charge et qui gagne $15,000 par année ce n'est pas une famille multimillionnaire. Ils ont de la misère à payer le logement, l'électricité, la nourriture. Et on va aller leur chercher, au cours des prochaines années, $1,879! Je ne comprends pas du tout la logique de ce gouvernement! Je ne comprends surtout pas pourquoi. Pourquoi, après avoir pris les engagements que ce gouvernement a pris, face à la population canadienne, les propos extrêmement fermes que l'actuel

premier ministre tenait lorsqu'il était en campagne électorale et qu'il disait: Les programmes sociaux, c'est sacré!

• (1250)

On a vu comment ce gouvernement s'est comporté face aux pensions de sécurité de la vieillesse. Et je dis que, aujourd'hui, le projet de loi qu'on nous présente, si on le met dans le contexte des autres mesures budgétaires, c'est un projet de loi inacceptable, un projet de loi socialement injuste, un projet de loi qui a des effets aussi pervers que la désindexation partielle des pensions de sécurité de la vieillesse. Et je dirais que ce projet de loi a peut-être encore plus de conséquences parce qu'il s'attaque, à moyen et à long termes, à la structure même de la famille canadienne ainsi qu'à l'évolution de la population, puisque nous devrions, à mon sens, non pas proposer des mesures qui viennent placer les gens, ou les parents qui ont charge d'enfants, dans une situation plus difficile. Mais on devrait faire le contraire pour favoriser ou mettre en place une véritable politique familiale qui viendrait aider ceux et celles qui ont mis des enfants au monde et qui vont se voir de plus en plus traités de la même façon, ou sensiblement comme les couples qui ont des revenus identiques et qui, pour des raisons qui leur sont personnelles, ont décidé de ne pas avoir d'enfants.

Il est certain que l'élimination de l'exemption pour les enfants à charge est une mesure valable sur le plan fiscal. C'est présenté de cette façon par bon nombre de spécialistes qui s'occupent des affaires sociales. J'ai eu moi-même des discussions sur cette question-là dans le passé avec certains de mes collègues. Mais j'ai toujours été préoccupé par un fait bien spécifique. Pourquoi? En désindexant les allocations familiales on se trouve à diminuer leur impact, en diminuant les exemptions pour enfants, on en diminue l'impact, mais comme conséquence on va se retrouver tout à l'heure dans une société où on aura un couple qui touche $35,000 par année: Donc, ils n'ont pas droit au crédit impôt-enfant. On aura un autre couple à côté qui touche exactement le même montant mais qui a trois ou quatre enfants à charge et, fiscalement, ces deux couples seront pratiquement traités de la même façon.

Moi, je n'appelle pas cela une politique familiale! Si on veut régler le problème et enlever l'effet désavantageux qu'a l'exemption pour les enfants à charge pour ceux qui gagnent des gros revenus, eh bien, qu'on n'aille pas diminuer les allocations familiales de base en les désindexant! Parce que finalement ... et j'accepterais volontiers que le gouvernement élimine complètement l'exemption pour les enfants à charge, mais qu'il augmente en proportion les allocations familiales de base, de telle sorte que le couple qui touche $35,000, et c'est la grande majorité des familles canadiennes, ait accès au moins à un revenu additionnel pour tenir compte du fait qu'il a des enfants à charge. Actuellement, on les diminue des deux côtés, on baisse à $23,000 le crédit impôt-enfant. Ce qui veut dire qu'un couple marié qui va gagner $24,000 ou $25,000 lorsque le projet de loi aura pris particulièrement son effet, et qui a des enfants, va être traité pratiquement de la même façon qu'un autre couple qui gagne à peu près le même montant et qui n'a pas d'enfant.

A mon avis, la politique ou la voie sur laquelle s'engage le gouvernement conservateur n'est pas conforme du tout avec ce qu'ils avaient promis lorsqu'ils étaient dans l'opposition, n'est pas conforme, et est même contraire à ce qu'ils avaient promis depuis qu'ils forment le gouvernement. Et, sur le plan économique, monsieur le Président, ces transferts qui sont faits aux personnes à bas et moyen revenus passent à la consommation à 95 p. 100 de telle sorte que, sur le plan économique, je serais prêt à soutenir que ce projet de loi va être désavantageux parce qu'il va baisser le volume total de la consommation.

Et je terminerai mes remarques, puisque le temps qui m'était imparti est terminé. Je dirai, monsieur le Président, que comme le budget globalement le faisait, cette loi, le projet de loi C-70, va faire en sorte que les riches vont être plus riches et que les pauvres vont être plus pauvres, et il semble que ce soit cela le désir de ce gouvernement.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper).

M. Keeper: C'est cela. Merci, monsieur le Président. J'ai une question à poser au député de Laval-des-Rapides.

J'ai écouté son discours et je veux savoir comment les gens ordinaires pourraient avoir confiance dans sa position et la position de son parti. Quand son parti était de l'autre côté, il a suivi la même politique que le gouvernement d'aujourd'hui. Les libéraux ont désindexé les allocations, de même que les progressistes conservateurs. Est-ce qu'il est possible pour le député d'expliquer comment on peut avoir confiance dans sa position d'aujourd'hui?

M. Garneau: Monsieur le Président, les citoyens peuvent avoir davantage confiance dans ce que je viens de souligner pour une couple de raisons. D'abord, en regardant la feuille de route que j'ai eue moi-même lorsque j'étais ministre des Finances dans une autre juridiction, et l'attitude que le gouvernement dont je faisais partie a prise face aux allocations familiales, et j'avais moi-même décidé, comme représentant du gouvernement, de ne pas les imposer en ce qui a trait au revenu provincial, parce que nous croyions que c'était plus juste ainsi de ne pas donner d'une main et de reprendre de l'autre ...

Je voudrais ajouter aussi, cela fait plusieurs fois que les députés du Nouveau parti démocratique posent cette question assez insidieuse et veulent en tirer un certain millage politique, mais le député qui a posé la question devrait dire dans quel contexte cette politique avait été établie, au moment où l'inflation était à 12 et 13 p. 100 et que le gouvernement avait demandé à l'ensemble de la population canadienne, aux travailleurs, aux entreprises, à tous ceux qui faisaient partie d'un secteur ou l'autre de l'économie, de faire des efforts, et on avait déterminé, pour une période de temps qui était bien indiquée dans la loi, que l'indexation allait être limitée à 6 et 5 p. 100, et la preuve que cette politique-là a été appropriée, même si elle a demandé des sacrifices pour une courte période de temps, c'est que l'inflation qui était à 11 et 12 p. 100 est maintenant autour de 4 p. 100. Et c'est l'ensemble de ces politiques qui ont eu un succès dont bénéficient aujourd'hui les familles canadiennes.

C'est pourquoi je dis au député qui a posé la question qu'il ne faut pas mêler les pommes et les oranges. Lorsque nous établissons . . . un gouvernement doit prendre dans une situation difficile . . . et je pourrais citer par exemple le gouvernement socialiste français avec lequel le député se voudra sans doute en accord, puisqu'il partage plusieurs des mêmes philosophies politiques, comment il a dû réagir à certaines situations particulières en France, poser des gestes et appliquer des politiques que les gouvernements les plus conservateurs à travers le monde auraient difficilement posés. Il y a donc à des moments donnés des situations particulières. Et je pense que le député, comme les autres députés du Nouveau parti démocratique, lorsqu'il pose cette question, devrait la placer dans le contexte véritable pour que les citoyens qui nous écoutent ne soient pas induits en erreur.

Le président suppléant (M. Paproski): Une autre question. L'honorable député de Prince-Albert (M. Hovdebo).

[*Traduction*]

M. Hovdebo: Monsieur le Président, ma question porte sur la position du parti du député. Supposons que le gouvernement capitule, retire ses 3 p. 100 et restaure l'indexation complète. Le député considère-t-il qu'un recul des allocations familiales au profit du crédit d'impôt-enfants est une politique acceptable pour les programmes sociaux?

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Le député aura deux minutes pour répondre après la période des questions.

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le Président, je répondrai très rapidement pour dire que l'introduction du crédit impôt-enfant a été faite par un gouvernement libéral. Je ne vois pas pourquoi on s'y objecterait.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA DEMANDE DES INDUSTRIES DE LA CHAUSSURE D'IMPOSER DES QUOTAS D'IMPORTATION PENDANT CINQ ANS

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, les industries du textile et de la chaussure emploient plus de 2,000 personnes dans la circonscription de Glengarry-Prescott-Russell et bien davantage dans l'ensemble du Canada. Un climat de lourde incertitude règne dans l'industrie de la chaussure, car les quotas actuels arrivent à expiration dans quelques semaines et le gouvernement n'a toujours rien décidé. Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré, au cours d'une interview en fin de semaine, que le Canada devait être davantage concurrentiel sur la scène internationale. C'était la deuxième fois que le premier ministre s'en prenait aux travailleurs et à cette industrie. C'est à se demander dans quel camp il est.

S'il tient à nous démontrer qu'il se range bien du côté des travailleurs et de l'industrie, qu'il souscrive à la politique proposée par l'Association des fabricants de chaussures du Canada, à savoir l'imposition, pendant cinq ans, de quotas sur les importations accompagnés de mesures de surveillance accrues. L'Association ne demande pas l'impossible, monsieur le Président. Elle propose une politique modérée qui mérite considération. J'espère que le gouvernement du Canada lui accordera les mesures de protection dont elle a tant besoin et qu'elle mérite bien.

* * *

LES MINES

LE RÉTABLISSEMENT DU CONCOURS NATIONAL DE SAUVETAGE MINIER

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, partout au Canada, des milliers de mineurs ne ménagent ni leur temps ni leurs efforts pour se préparer à une tâche pénible, secourir leurs camarades en cas de catastrophe.

Les équipes de secours ne cessent de parfaire leurs compétences en vue de participer à un grand concours national auquel prennent part des équipes de toutes les régions du Canada.

Depuis plusieurs années, le concours national de sauvetage minier n'avait pas eu lieu, mais on l'a rétabli cette année. L'événement s'est déroulé au cours de la fin de semaine à Glace Bay et l'équipe Lingan Phelan Colliery, magnifiquement dirigée par M. Shelly Gouthro, a démontré son savoir-faire en devenant championne nationale.

Huit provinces et territoires étaient représentés, mais malheureusement, le Québec et l'Ontario étaient absentes. Pour que le concours soit vraiment d'envergure nationale, il faudrait que les deux plus importantes provinces y participent.

Il faut espérer qu'à l'occasion de la conférence des ministres des mines qui a lieu aujourd'hui à Charlottetown, on décidera que la compétition aura lieu chaque année et que toutes les provinces et tous les territoires miniers y participeront.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES PROGRAMMES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur suit la tradition des gouvernements libéraux en réduisant l'indexation des allocations familiales. Ce faisant, le gouvernement s'attaque aux enfants et aux familles. Les conservateurs s'obstinent aussi manifestement à s'attaquer au principe d'universalité des programmes sociaux que les Canadiens considèrent comme un droit social.

Les enfants canadiens nous appartiennent à nous tous. Ils sont notre prochaine génération. Ils constituent une ressource riche qu'il nous faut élever et chérir. Nous ne voulons pas qu'ils grandissent dans une société divisée en deux classes, les riches et les pauvres. Nous voulons montrer que nous nous intéressons à tous les enfants et que nous reconnaissons qu'élever des enfants comporte des responsabilités et des frais. Continuons à lutter pour la pleine indexation des allocations familiales.

Je fais appel à tous les Canadiens, qui se soucient de la famille pour qu'ils expriment leur intérêt: Écrivez à votre député et à votre premier ministre (M. Mulroney). Lancez les pétitions. Parlez-en avec vos voisins. Adressez-vous aux médias. Organisez et lancez une campagne nationale. Montrez que vous vous préoccupez des enfants canadiens.

* * *

PETRO-CANADA

L'ACQUISITION DES STATIONS-SERVICE GULF

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, l'achat par Petro-Canada des stations-service Gulf cause de l'inquiétude en Saskatchewan. Même si cette acquisition a permis à une entreprise canadienne du secteur privé de racheter Gulf Canada à une entreprise américaine, il n'empêche qu'on s'inquiète, ce qui est bien compréhensible, de voir le gouvernement fédéral s'immiscer davantage dans la vente de l'essence au détail.

Le temps est venu de repenser l'avenir de Petro-Canada. Vendre la totalité de ses actifs n'est pas une solution réaliste. On reconnaît que dans une certaine mesure le gouvernement doit intervenir dans l'industrie pétrolière, mais il ne doit pas concurrencer les petites stations-service de propriété et de gestion privée. Est-ce le rôle de notre gouvernement de vendre de l'essence?

Je félicite la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) d'avoir évidemment réussi cette délicate entreprise de rendre Petro-Canada plus responsable financièrement. J'ai cependant deux sujets d'inquiétude. Pour que les stations Gulf populaires et bien gérées ne ferment pas une fois devenues la propriété de Petro-Canada, je demande à la ministre d'envisager toutes les possibilités, y compris celle de ne pas remplacer les enseignes de Gulf.

Article 22 du Règlement

Ensuite, à mesure que Petro-Canada améliorera sa situation financière, je demande à la ministre de retourner la vente d'essence au détail à l'entreprise privée et d'émettre au plus tôt des actions de Petro-Canada sur le marché public.

* * *

LES SPORTS

LE TOURNOI DE LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL-SOCCER— LA VICTOIRE PERMETTANT AU CANADA DE SE QUALIFIER

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, en fin de semaine, à Saint-Jean, Terre-Neuve, l'équipe nationale de football du Canada a vaincu l'équipe du Honduras et s'est ainsi qualifiée pour le tournoi de la Coupe du monde de football-soccer. Les députés voudront certainement tous se joindre à moi pour féliciter nos joueurs et leur entraîneur.

Ce triomphe permet au Canada de se qualifier pour la toute première fois pour le championnat de la Coupe du monde, auquel participent 24 pays, et qui aura lieu à Mexico en 1986. Voilà déjà 28 ans que l'équipe canadienne cherche à atteindre ce but. Cette victoire impressionnante inaugure un nouveau chapitre dans l'histoire du football au Canada.

La victoire de l'équipe nationale est d'abord et avant tout le fruit d'un effort d'équipe. Les Canadiens peuvent à juste titre tirer fierté de l'habilité, du dévouement et de la grâce avec lesquels se sont distingués tous nos joueurs sur l'arène du sport international. Leur persévérance et leurs grands efforts sauront inspirer nos jeunes sportifs qui pratiquent toutes sortes de sports.

Il convient que nous cessions pendant un court instant d'encourager les Blue Jays de Toronto qui se préparent aux séries mondiales, et soulignions les vaillants efforts que déploie l'équipe nationale de football dans sa marche vers la Coupe du monde.

M. le Président: Je rappelle officiellement aux députés que les messages de félicitations sont explicitement irrecevables dans le cadre des déclarations. Je pense toutefois que les sentiments du député étaient partagés par ses collègues.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES RELATIONS AVEC LA CORÉE DU SUD

M. Gilbert Chartrand (Verdun-Saint-Paul): Monsieur le Président, au terme d'une visite effectuée récemment en Corée du Sud, j'ai constaté que ce pays, qui connaît un développement industriel remarquable, est appelé à devenir un partenaire économique du Canada encore plus important au cours des prochaines années. L'exemple le plus éclatant de ceci est l'établissement prochain d'une usine de la société Hyundai dans notre pays. L'honorable Sinclair Stevens a accompli un travail exceptionnel afin de faciliter la conclusion de cet important accord, et je puis assurer cette Chambre que tous ceux que j'ai rencontrés en Corée ont une très grande estime du ministre ainsi que du premier ministre du Canada.

Je suis particulièrement heureux d'avoir pu intervenir personnellement en faveur du Québec en ce qui a trait au territoire choisi. Cette province, qui représente une grande part du

Article 22 du Règlement

marché canadien, possède les ressources humaines et techniques requises, mais n'a pourtant jamais obtenu la part qui lui revient dans le secteur de la fabrication. Il faut souligner par ailleurs la collaboration étroite du gouvernement du Québec dans ce dossier, ce qui témoigne du nouveau climat de réconciliation dont toutes les provinces profitent actuellement. Mon seul regret est que cette usine n'ait pu s'établir dans la belle circonscription de Verdun-Saint-Paul, ma circonscription, puisque l'espace requis n'était pas disponible. Toutefois, j'invite la population de ma circonscription et surtout les jeunes à postuler un emploi lorsque la société Hyundai recrutera du personnel, et je suis certain que leurs demandes seront prises en considération.

* * *

[*Traduction*]

LES COURS DE CITOYENNETÉ

LES PROPOS ATTRIBUÉS À UN JUGE DE HAMILTON

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai reçu la lettre suivante le 9 septembre courant. La voici:

Monsieur,

Le 11 août à 11 heures, j'ai été appelée à comparaître devant la juge Gerrie pour une «entrevue» en vue d'obtenir la citoyenneté canadienne.

Même si l'attitude de M^me^ Gerrie m'a paru agressive dès le début de l'«entrevue», tout semblait se dérouler assez bien jusqu'à ce que je lui réponde que je ne me souvenais pas du nom du premier ministre de l'Ontario. M^me^ Gerrie s'est alors lancée dans une diatribe contre les personnes qui viennent au Canada et qui ne lisent pas les journaux ou ne regardent pas la télévision—autrement dit, qui ne s'intéressent pas aux dirigeants du pays ou à leur politique. J'ai dit à M^me^ Gerrie que comme je n'étais pas encore citoyenne canadienne, je n'avais pas le droit de voter et que je ne faisais donc pas de «politique». Elle m'a demandé qui était mon député et j'ai répondu Ian Deans. Elle m'a demandé comment je savais que Ian Deans était mon député puisque je ne faisais pas de «politique». Je lui ai répondu que mon mari votait NPD depuis toujours et que lorsque je serais autorisée à voter, je ferais de même. Il s'en est suivi un sermon inutile (à mes yeux) dans lequel elle m'a expliqué qu'elle était mère célibataire et qu'elle ne voterait en aucun cas pour le NPD parce que quelqu'un lui disait de le faire (je suppose que ce «quelqu'un» était mon mari).

A partir de là, l'«entrevue» a très rapidement mal tourné.

M^me^ Gerrie m'a alors recommandé de présenter une demande de citoyenneté dans un pays communiste puisqu'étant donné l'intérêt que je montrais pour la politique, il valait mieux que je n'aie pas mon mot à dire dans les affaires du pays où je vis. Elle a ajouté que je devrais retourner en Grande-Bretagne, où il y a un gouvernement socialiste, ce qui m'est guère mieux que communiste. J'ai estimé que mes convictions politiques ne regardaient personne et je ne savais pas qu'il fallait voter conservateur pour devenir citoyenne canadienne.

Pour conclure, je voudrais dire que ce fut pour le moins dégradant—

M. le Président: Je dois informer le député que son temps de parole est écoulé. La parole est à la députée de Calgary-Sud (M^me^ Sparrow).

* * *

LES ARTS

L'OUVERTURE DU CENTRE D'ARTS D'INTERPRÉTATION DE CALGARY

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, la journée de samedi a été très spéciale à Calgary. En effet, elle a marqué le gala d'inauguration d'un centre d'arts d'interprétation magnifique et des plus spectaculaires. Ce centre offrira des installations de classe mondiale à trois compagnies culturelles de l'endroit. Le Calgary Philarmonic Orchestra, le Theatre Calgary et l'Alberta Theatre Projects.

Tout au cours de l'histoire, toutes les cultures qui ont survécu ont reconnu que les arts étaient nécessaires à la vie. Calgary est une ville en plein essor et elle s'est donc rendu compte qu'il était tout à fait essentiel de bâtir pour l'avenir de ses artistes exécutants.

• (1410)

Ce nouveau centre a pu voir le jour grâce aux efforts et au dévouement de bien des gens, notamment de centaines de bénévoles, le personnel et les artistes, grâce aussi à l'aide financière des trois niveaux de gouvernement, grâce enfin aux médias, mais c'est par-dessus tout à la foi et à l'entrain communicatif des citoyens et des chefs d'entreprise de Calgary qu'on le doit.

Au nom de tous les députés, je désire féliciter tous les intéressés et leur souhaiter tout le succès possible à l'avenir.

M. le Président: A nouveau, je répète pour l'avenir que les félicitations sont irrecevables en vertu des dispositions de l'article 22 du Règlement.

* * *

LE SECTEUR DE L'ÉDITION

L'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ PRENTICE-HALL

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, vous pouvez être sûr que je ne suis pas ici pour féliciter le gouvernement. Dans l'intérêt de la culture canadienne et de la souveraineté de notre pays, dont le premier ministre a parlé hier soir avec tant d'éloquence à CTC, le gouvernement peut assurer la semaine prochaine l'avenir de l'une des principales sociétés d'édition du Canada, soit Prentice-Hall. Édifice éminente d'écrivains canadiens chevronnés et de nouveaux talents littéraires, la maison Prentice-Hall a été récemment cédée au conglomérat américain Gulf and Western.

Conformément à l'article 15 de la Loi sur Investissement Canada, le gouvernement peut examiner des investissements étrangers reliés au patrimoine culturel ou à l'identité nationale du Canada. Des Canadiens de tous les coins du pays sont d'avis que la vente de cette société à une multinationale américaine risque d'avoir des effets désastreux sur l'identité culturelle du Canada.

Je prie le ministre des Communications (M. Masse) d'assurer la mainmise canadienne sur notre secteur de l'édition. J'implore le ministre et le premier ministre de s'opposer à l'acquisition de Prentice-Hall Canada par des capitaux américains. Je leur demande d'aider des sociétés canadiennes à acquérir une entreprise qui a beaucoup fait pour la tradition littéraire du Canada. Qu'ils agissent au lieu de faire de beaux discours et qu'ils protègent la souveraineté du secteur canadien de l'édition.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LA NÉCESSITÉ DE COMPLÉTER CERTAINES AUTOROUTES DE L'OUTAOUAIS ET DES LAURENTIDES

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, la circonscription d'Argenteuil-Papineau que j'ai l'honneur de représenter ici, aux Communes, renferme des possibilités uniques de développement économique, à cause de

sa situation géographique, de ses infrastructures industrielles, commerciales et touristiques et surtout parce que l'aéroport de Mirabel connaîtra une expansion grandissante au cours des prochaines années.

Mais voilà, monsieur le Président, nous ne disposons pas d'un réseau routier adéquat. Il est assez ironique de constater que le plus grand aéroport au monde est isolé parce que l'autoroute 13 reliant Montréal, Dorval et Mirabel n'est pas complétée et que l'autoroute 50, reliant Ottawa via Papineauville, Lachute et Mirabel, est aussi inachevée. Monsieur le Président, trois sommets socio-économiques, soit ceux des MRC Papineau, Argenteuil et Mirabel, sont actuellement en cours et la grande priorité de ces colloques est le parachèvement des autoroutes 13 et 50.

Monsieur le Président, les intervenants économiques de ma circonscription et des circonscriptions avoisinantes réclament des gouvernements provincial et fédéral le parachèvement de ces autoroutes depuis 20 ans.

Le ministre des Transports (M. Mazankowski) m'a assurée de la collaboration du gouvernement fédéral si le gouvernement du Québec mettait de l'avant un plan quinquennal.

Monsieur le Président, je demande instamment à mes commettants et aux divers intervenants économiques des régions de l'Outaouais et des Laurentides de faire pression sur les représentants provinciaux de nos régions respectives afin que ces autoroutes soient complétées dans les cinq prochaines années.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LA NOUVELLE CONCERNANT LA MISE AU POINT D'UN SYSTÈME DE SONDAGE CENTRALISÉ

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, le gouvernement continue de faire le contraire de ce qu'il prêche. Le premier ministre (M. Mulroney) venait à peine de se vanter de recourir moins souvent que l'autre premier ministre aux sondages d'opinion qu'on apprend que le gouvernement a mis au point un nouveau système de sondage. Le gouvernement va maintenant procéder mensuellement à une vaste opération de consultation en profondeur. Les résultats vont en être tellement secrets que même les ministres n'y auront pas accès. Seuls le premier ministre et quelques séides vont pouvoir connaître les résultats à partir desquels ils combineront leurs stratégies.

Tout cela aux frais du contribuable évidemment.

A ce qu'il semble, l'ex-gouvernement libéral avait songé à un pareil système de sondage centralisé mais même eux, qui pourtant savaient si bien faire marcher l'assiette au beurre, ont craint que cela ne soit un peu dur à avaler pour le public. Mais ce n'est pas cela qui va arrêter le gouvernement actuel. Avec des sourires doucereux il fait exactement le contraire de ce qu'il avait prêché la veille. Le «duolingue» de George Orwell se porte bien, grâce à un gouvernement qui ne recule devant rien pour s'accrocher au pouvoir.

J'espère simplement que le premier ministre apprendra par ses sondages privés que les Canadiens en ont assez des gouvernements qui cherchent à les manipuler et à les tromper. Les Canadiens veulent un gouvernement honnête, qui sache exactement ce qu'il fait et qui sache où il veut conduire le pays.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

LA RENCONTRE DU MINISTRE AVEC LES FONDÉS DE POUVOIR DES BANQUES À CHARTE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. A-t-il rencontré en secret, mercredi soir, les hauts dirigeants ou les fondés de pouvoir de nos principales banques à charte? Nous lui avons posé des questions quotidiennement à la Chambre des communes au sujet de ses rencontres avec les banquiers. Pourquoi ne nous en a-t-il pas parlé? Pourrait-il nous faire part de la teneur de cette réunion? Pourquoi l'a-t-on organisée? Quel était le sujet de l'entretien?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il ne s'agissait pas d'une réunion secrète. Je rencontre régulièrement les présidents des six grandes banques pour me tenir au courant de ce qui se passe dans le système bancaire et dans l'économie du pays. En fait, la décision de tenir cette réunion a été prise en juin. J'ai dit aux représentants des banques que je voulais les rencontrer avant les assemblées de la Banque mondiale qui doivent avoir lieu vers la fin du mois et au début du mois prochain. Je voulais surtout savoir quelles étaient, à leur avis, les recommandations ou le message que je devais transmettre à l'occasion de ces assemblées de la Banque mondiale en ce qui concerne le problème de la dette internationale et le rôle que devrait jouer le Fonds monétaire international.

* * *

[*Français*]

LES BANQUES

L'EFFONDREMENT DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LES MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis heureux de savoir que le ministre rencontre encore les banquiers, parce qu'on avait l'impression qu'il avait essayé de déléguer toute la matière à son collègue, l'honorable secrétaire d'État (Finances).

Si le ministre des Finances veut vraiment qu'un Comité parlementaire étudie ce fiasco, va-t-il lui permettre, à ce Comité, de faire son travail dans des conditions raisonnables?

Est-ce qu'il va recommander à son collègue, le chef de la Chambre, que les procédures soient télévisées? Permettra-t-il que tous les témoins requis soient disponibles, incluant lui-même, son collègue le ministre d'État (Finances), le gouverneur de la Banque du Canada? Permettra-t-il au Comité d'avoir un peu d'aide, soit économique, soit juridique, afin d'aider le Comité? Va-t-il aussi assurer la Chambre que les ordres de renvoi soient assez larges pour planifier toutes les questions requises afin de vraiment savoir ce qui se passe?

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme la question porte sur des discussions qui se déroulent actuellement entre les leaders parlementaires, peut-être pourrais-je y répondre. Le chef de l'opposition n'ignore pas que le mandat que j'ai déposé mercredi dernier est aussi vaste qu'on pouvait s'y attendre, car les parlementaires

doivent pouvoir examiner tous les faits, y compris tous les événements qui ont abouti à la déclaration que le ministre des Finances et la ministre d'État aux Finances ont faite au cours du week-end de la Fête du travail.

Le chef de l'opposition n'ignore pas non plus, et je pense qu'il en aura confirmation en en discutant avec les leaders parlementaires, que le comité possède des pouvoirs très étendus qui lui permettent de convoquer des témoins et de faire produire des documents. Notre nouveau règlement dote les comités du personnel de soutien dont ils ont besoin pour s'acquitter des responsabilités que leur confie la Chambre. Le chef de l'opposition n'ignore pas que les leaders parlementaires discutent actuellement de ces questions de façon très positive. Nous essayons de nous entendre sur la compétence des membres de ce Comité afin de pouvoir régler cette question et la renvoyer à un comité aujourd'hui ou demain.

LE RAPPORT PROVENANT DE LA FEDERAL RESERVE BANK DE SAN FRANCISCO

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si le mandat par lequel le Parlement autorise le comité à mener enquête sur ce fiasco est aussi étendu que les discours du ministre, nous serons sans doute satisfaits.

J'ai une troisième question à poser au ministre des Finances. Apparemment, en février, la Federal Reserve Bank de San Francisco a adressé à notre inspecteur général des banques un rapport décrivant la situation précaire de la Banque Commerciale du Canada. Comment se fait-il que les autorités bancaires américaines connaissaient beaucoup mieux la situation que notre propre ministre des Finances?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, si j'ai bien compris, le rapport qui a été adressé à l'inspecteur général des banques, en février dernier, se rapportait uniquement aux activités que cette banque avait aux États-unis. Cela relevait, de toute évidence, de cet organisme de réglementation. A ma connaissance, rien dans ce rapport ne mettait en doute notre capacité à régler les problèmes de ces banques au Canada.

LA NOMINATION D'UN CURATEUR

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre peut-il nous confirmer que quand les grandes banques ont été invitées à une réunion la fin de semaine du 22 mars pour organiser le renflouage de la Banque Commerciale du Canada, le ministre avait en fait déjà signé un ordre de nomination d'un curateur pour cette banque à partir du lundi 25 mars?

• (1420)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je me souviens qu'il y avait beaucoup de travail juridique à faire dans l'hypothèse d'une fermeture de la banque ce lundi-là. En fin de soirée le dimanche, nous ignorions encore sur quoi déboucheraient les discussions avec les banques à charte. Le conseiller juridique du ministère des Finances m'a demandé si je voulais prendre toutes les mesures juridiques nécessaires en vue de cette éventuelle fermeture de la banque qui aurait été placée sous séquestre en attendant l'issue des discussions.

Disons simplement que oui, je l'ai fait dans le cadre d'une simple procédure juridique pour déblayer le travail juridique technique au cas où la banque n'aurait pas rouvert le lundi matin.

LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre des Finances. Pourquoi n'avoir pas pris à ce moment-là l'initiative de laisser la banque sous l'autorité d'un curateur en attendant un examen détaillé de ses actifs? Pourquoi le gouvernement a-t-il pris sa décision alors qu'il avait si peu, voire pas du tout, d'information?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais demander aux députés de se reporter à ce qui se passait dans le monde financier à la mi-mars.

Nous venions de traverser une grave crise du marché des changes et le dollar canadien était l'objet de fortes pressions. A ce moment-là, un certain nombre d'institutions d'épargne et de prêt de l'État d'Ohio ont fermé leurs portes et ne les ont pas réouvertes pendant, si je ne me trompe, une semaine. Le simple fait qu'elles n'aient pas réouvert leurs portes a entraîné une sérieuse baisse de la cote du dollar canadien sur le marché des changes.

Les banques à charte elles-mêmes nous ont fait part de leur crainte des répercussions que la non-réouverture de la Banque commerciale du Canada risquait d'avoir sur un certain nombre de coopératives de crédit. Si la députée y repense, elle se souviendra que la province de l'Alberta avait apporté une certaine aide financière aux coopératives de crédit de l'Alberta, et que l'on s'inquiétait des répercussions sur l'économie de l'Alberta notamment.

M. le Président: Je comprends la gravité de la question, mais je suis désolé, cet exposé est trop long. La parole est au député d'Oshawa.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je voulais répondre à une question très importante.

LE DÉPÔT DE DOCUMENTS AU COMITÉ PARLEMENTAIRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je voudrais poser une question au ministre des Finances. Il s'agit du mandat du comité qui a été proposé pour examiner le fiasco dont il a été question à la Chambre.

Nous voudrions savoir si le ministre ou le leader du gouvernement à la Chambre déposeront les trois documents suivants au comité en question si jamais il voyait le jour.

Le premier document est le rapport de septembre 1984 sur la Banque Commerciale du Canada établi par l'inspecteur général des banques.

Le deuxième est l'étude effectuée par le San Francisco Reserve Board en février 1985.

Enfin, le troisième document est le rapport du vérificateur concernant la Banque Commerciale du Canada, rapport qui remonte à l'hiver dernier.

Ces documents seront-ils déposés à la Chambre avec un ordre de renvoi au comité? Le gouvernement pourrait-il nous en donner l'assurance?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, c'est la première fois, que je sache, que le chef du Nouveau parti démocratique ou son leader à la Chambre font allusion aux documents en question. Sans entrer dans les détails des négociations en cours actuellement, je rappelle

quand même que nous tâchons de savoir s'il n'y aurait pas moyen de saisir le comité de cette question. Nous sommes évidemment d'accord, comme je l'ai déjà dit en public et en privé, pour que le comité des finances tienne des audiences dans les règles à ce sujet.

Si le chef du Nouveau parti démocratique tient à remettre des requêtes précises à son leader à la Chambre, il peut me les remettre personnellement lorsque nous nous réunirons à 15 h 15 de l'autre côté. Je prendrai ses requêtes en délibéré.

LA POSITION DES BANQUES À CHARTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, nous ne plaisantons pas avec cette question.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre!

M. Broadbent: Nous avons manifestement touché une corde sensible. Nous avons demandé ces rapports parce qu'on nous les a déjà refusés par le passé.

Si nous voulons procéder à une étude sérieuse et non à une simple justification, nous tenons à voir les documents, c'est tout.

J'ai une autre question à poser à la ministre, mais sur un autre sujet. Elle porte sur la contradiction entre ce qu'elle a déclaré à la Chambre vendredi et les propos tenus jeudi dernier par M. Mulholland, président de la Banque de Montréal, au sujet des 60 millions de dollars que, selon ce dernier, les banques vont récupérer du gouvernement.

Voici ma question: Puisque la ministre a déclaré à la Chambre vendredi que M. Mulroney se trompait, j'ai vérifié aujourd'hui auprès de certaines autorités bancaires. Je pensais . . .

M. le Président: A l'ordre. Cette introduction n'a que trop duré. Le député peut-il poser sa question?

M. Broadbent: Il s'agit d'une très importante question d'information pour la Chambre. Étant donné que les sources bancaires ont confirmé et précisé qu'elles ont droit aux 60 millions de dollars—elles maintiennent cette affirmation—la ministre aurait-elle l'obligeance de nous expliquer pourquoi, selon elle, les Canadiens ne vont pas être appelés à cracher cette somme?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je regrette ce différend qui nous oppose aux banquiers. Je m'en tiens à ma déclaration de vendredi, qui découle des avis juridiques que nous avons reçus, selon lesquels les banques qui ont participé à l'opération de sauvetage ont compté parmi les déposants non assurés ou parmi les déposants en cas de liquidation, et en vertu du projet de loi que nous comptons présenter à la Chambre les déposants non assurés seront remplacés par le gouvernement du Canada, ce qui met donc les banques sur un pied d'égalité avec nous lors de la liquidation des avoirs. Voilà l'interprétation juridique qui m'a été donnée.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER LES DOCUMENTS RELATIFS À L'ACCORD CONCLU AVEC LES BANQUES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, en mars dernier, la ministre a manifestement reçu de bien mauvais conseils également, et elle devrait donc examiner la question. Tout ce que je veux lui dire, c'est que les avocats des banquiers ne sont pas du même avis. Je voudrais demander à la ministre, puisque ce sont les contribuables canadiens qui vont devoir y aller de leur poche, si elle est prête à déposer aujourd'hui tous les documents relatifs à l'accord conclu entre le gouvernement du Canada et les banques en mars dernier, pour que la Chambre puisse enfin connaître tous les détails de ce fiasco.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai signalé à la Chambre que je suis disposée à communiquer tous les renseignements disponibles au comité si j'ai également le droit de le faire.

En ce qui concerne ce contrat, monsieur le Président, il faudra obtenir l'accord de toutes les parties un contrat avant de pouvoir le présenter au comité. C'est ce que je m'efforce de faire.

[*Français*]

L'ANNONCE DU MINISTRE DES FINANCES RELATIVE À LA LIQUIDATION DE LA BCC ET DE LA NORBANQUE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le 1er septembre dernier, le ministre des Finances annonçait qu'il était légalement nécessaire de demander aux tribunaux de procéder à la liquidation des deux banques. Évidemment, il s'agissait de la BCC et de la Norbanque.

Est-ce que le ministre pourrait informer cette Chambre et la population canadienne si une telle demande a été faite aux tribunaux et, dans l'affirmative, a-t-on eu l'autorisation de procéder à la liquidation?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Sauf erreur, la liquidation de la Banque Commerciale du Canada est en cours et dans le cas de la Norbanque, le curateur continue à jouer son rôle pendant que la banque essaie de renégocier ou de se réorganiser.

[*Français*]

ON DEMANDE LE NOM DU LIQUIDATEUR

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Premièrement, est-ce que le ministre pourrait nous dire quel est le liquidateur qui a été nommé; deuxièmement, est-ce que les déposants, qui avaient des dépôts à la Banque Commerciale du Canada de $60,000 ou moins, seront payés, et à quel moment les paiements commenceront-ils à être effectués?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, pour la Banque Commerciale du Canada, c'est la société Price Waterhouse qui joue le rôle de liquidateur. Sauf erreur, le paiement des dépôts assurés peut se faire presque immédiatement dans ce cas.

• (1430)

ON DEMANDE SI LE COMITÉ POURRA OBTENIR LES DOCUMENTS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais poser, moi aussi, une question à la ministre d'État aux Finances. La ministre d'État sait-elle que le rapport du 14 septembre sur la BCC préparé pour le ministre par l'inspecteur général et le rapport du Reserve Board de San Francisco remis à l'inspecteur général en février 1985 avaient été réclamés par des députés de mon parti, mais qu'on avait refusé de nous

montrer ces documents? Peut-elle nous dire maintenant une fois pour toutes si elle garantira que ces documents seront déposés avant la création du comité pour nous permettre d'être sûrs que le comité aura toute la documentation nécessaire pour mener l'enquête?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je le répète, je fais de mon mieux pour veiller à ce que le comité ait tous les documents que la loi me permet de lui remettre et on pourra alors en discuter en se passant de faire des insinuations ou des exagérations.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPOSANTS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais poser ma première question supplémentaire au ministre des Finances. Le ministre des Finances trouve-t-il que le texte de l'entente qui a été signée en mars 1985 avec les provinces et les banques à charte et la liste des déposants qui avaient fait des dépôts avant les mesures de renflouement de la banque ou entre l'adoption de ces mesures et la décision de procéder à la dissolution peuvent être légalement remis au comité? Peut-il promettre de les déposer à la Chambre des communes maintenant pour permettre au comité d'obtenir les informations nécessaires pour mener son enquête?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que l'on a déjà répondu à cette question. Je répondrai toutefois à nouveau. Nous nous demandons vraiment si la Loi sur les banques permet au gouvernement de fournir ces informations. Nous essayons de savoir s'il y a un moyen de le faire. Pour le moment, d'après les avocats que nous avons consultés, l'article 251 de la Loi sur les banques doit être appliqué et cette loi ne nous permet pas de donner ces informations.

M. Broadbent: Pourquoi former un comité? Que va-t-il faire?

M. Cassidy: Payer un milliard de dollars à des déposants dont on ignore l'identité?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Comme je l'ai dit il y a une minute, nous essayons de trouver un moyen de fournir ces informations à la Chambre. Pour le moment, je ne suis toutefois pas en mesure de dire que nous y arriverons.

* * *

LES AÉROPORTS

LA PROPRIÉTÉ ET LA RESPONSABILITÉ

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et a trait à l'exploitation future des aéroports fédéraux. Le ministre le sait sans doute, conformément aux objectifs énoncés dans Structure 90, le plan de réorganisation de son ministère, on a pris la décision lorsque la chose est possible de transférer la propriété et la responsabilité des aéroports fédéraux aux gouvernements municipaux et provinciaux. Le ministre est-il disposé à déposer à la Chambre des communes une liste des aéroports de tout le pays qu'il a désignés en vue de leur tranfert aux gouvernements municipaux ou provinciaux ou à d'autres organismes? Cette information est d'une importance capitale pour beaucoup de localités d'un bout à l'autre du pays.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, on n'a pris aucune décision du genre.

LES RENCONTRES AVEC LES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, si on n'a pris aucune décision du genre, le ministre devrait commencer par expliquer aujourd'hui pourquoi de hauts fonctionnaires de son ministère et les membres du Groupe de travail ministériel du vice-premier ministre chargé de l'examen des programmes se sont déjà réunis avec des fonctionnaires municipaux pour proposer le transfert des aéroports fédéraux au moins dans le cas de Saint-Jean, Terre-Neuve, et également des Territoires du Nord-Ouest, et pourquoi de telles réunions ont eu lieu dans des douzaines de localités d'un bout à l'autre du pays. Le ministre pourrait-il nous donner des précisions? Une décision a été prise et nous demandons qu'on nous communique une liste des aéroports concernés. On me dit que ce pourrait être le cas de 70 aéroports.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est étonnant qu'il ait fallu aussi longtemps au député pour se mettre au courant de ce qui se passe au pays.

M. Gauthier: Vous êtes plutôt mesquin, savez-vous.

M. Mazankowski: Non, je ne suis pas mesquin du tout. Cette question a d'abord été évoquée dans le discours du budget du 23 mai, et le député a attendu jusqu'à maintenant pour en parler. Le fait est qu'on n'a pris aucune décision et que des discussions sont en cours sur la possibilité de restructurer les aéroports afin d'en réduire les coûts d'exploitation et de fournir des services efficaces dans toutes les régions du pays.

* * *

LE COMMERCE

LES PRODUITS FORESTIERS DU CANADA—L'ACCÈS AUX MARCHÉS AMÉRICAINS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui sait parfaitement, j'en suis sûr, que les trois quarts des membres du Congrès américain appuient maintenant la mesure Gibbons, projet de loi qui tend à restreindre le libre accès des produits forestiers du Canada aux États-Unis. Étant donné que le Congrès possède le pouvoir constitutionnel d'appliquer cette mesure quoi qu'en pense le président Reagan, le ministre a-t-il pris quelque initiative en vue d'informer rapidement de cette situation les consommateurs américains qui préfèrent nos produits tant pour leur qualité que parce que les produits américains coûtent davantage, vu que le projet de loi Gibbons pourrait être adopté dès cet automne?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député soulève à son habitude une question importante.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Nous nous sommes préoccupés des conséquences que pourraient avoir sur le secteur forestier canadien la mesure Gibbons et diverses pressions qui s'exercent au Congrès américain. Nous sommes en contact avec des

fonctionnaires à divers niveaux. Je conviens avec le député qu'il est temps de saisir de la question un plus large public aux États-Unis, mais puisqu'il y va de l'intérêt de tous les Canadiens, il serait bon que les députés de tous les partis à la Chambre fassent aussi un effort.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE À L'AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je ne m'étonne pas que les libéraux chahutent à ce propos. Ils ne se sont même pas présentés aux réunions tenues sur cette question à Vancouver.

Des voix: Oh, oh!

M. Fulton: Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le nouvel ambassadeur des États-Unis au Canada, M. Niles, a soutenu au Sénat, lors de la confirmation de sa nomination, que les exploitants américains devraient pouvoir venir couper nos arbres en Colombie-Britannique et les expédier aux scieries américaines . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Voilà de nouveau une entrée en matière. Le député a-t-il une question?

M. Fulton: Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures partage-t-il l'avis de l'ambassadeur et de la Maison Blanche, à savoir qu'il faut permettre aux exploitants américains de couper du bois au Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous n'avons absolument pas l'intention de laisser les Américains venir couper du bois au Canada. Je n'ai pas eu l'occasion de lire au complet le discours de confirmation de l'ambassadeur Niles, mais il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'il tienne des propos sur lesquels le gouvernement canadien n'est pas d'accord.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DU CONGRÈS NATIONAL DU PEUPLE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

M. le Président: Puis-je profiter de l'occasion pour signaler aux députés la présence à notre tribune aujourd'hui d'une délégation du Congrès national du peuple de la République populaire de Chine, dirigée par son président, M. Wang Renzhong.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LE TOURISME

LE SECTEUR TOURISTIQUE DANS L'OUTAOUAIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du Tourisme.

Vu le changement de ministres effectué tout récemment, je voudrais demander au nouveau ministre s'il compte poursuivre le travail entrepris par son prédécesseur, travail d'une grande importance pour la circonscription de Gatineau. De plus, pourrait-il dire à la Chambre quelles démarches il compte entreprendre pour faire avancer le secteur touristique dans l'Outaouais?

[*Traduction*]

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Tourisme)): Monsieur le Président, je voudrais garantir au député de Gatineau que je terminerai les dernières consultations sur le tourisme cette semaine et que je me serai entretenu d'ici là avec les représentants de tous les gouvernements des provinces et des territoires. Je présiderai en octobre, ici même, à Ottawa, une conférence importante à laquelle participeront 350 représentants du secteur du tourisme venus des quatre coins du pays. En outre, il y aura une conférence fédérale-provinciale des ministres sur le tourisme en novembre. Nous croyons, en effet, que le tourisme est un facteur important de croissance économique qui pourra nous permettre de créer des emplois à l'avenir.

* * *

LES FINANCES

LA TAXE SUR LE CARBURANT AGRICOLE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La semaine dernière, il a annoncé certaines exceptions dans le cas de la taxe de vente imposée dans son budget du 23 mai. Je me demande si le ministre est disposé à exempter les producteurs de produits primaires de la taxe d'accise de 9 cents le gallon de carburant agricole qu'il leur a imposée le 1er septembre dernier. Cette taxe vient à une époque où les agriculteurs d'un bout à l'autre du pays éprouvent de très graves difficultés. Le ministre envisage-t-il d'accorder cette exemption à ces producteurs?

• (1440)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends la situation des agriculteurs. Je crois que mon collègue, le ministre de l'Agriculture, a précisé un certain nombre de mesures qui sont prises pour faire face aux problèmes, notamment ceux qui affligent les éleveurs de bovins de l'ouest du pays. Cependant, je dois rappeler au député qu'à l'automne nous avons exempté les agriculteurs, les pêcheurs et d'autres producteurs primaires d'une augmentation de la taxe de vente, ainsi que d'une taxe élevée précédemment sur les carburants. Ils ont donc profité de certaines exemptions. Malheureusement, à ce stade-ci, c'est tout ce que nous pouvons faire.

Questions orales

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je tiens à signaler que l'une des exemptions, le prélèvement d'indemnisation pétrolière de 6 cents le gallon, accordée à l'automne dernier, a été levée le 1er juin. En outre, le ministre imposera une autre taxe de 11 millions de dollars sur les carburants agricoles à compter du 1er janvier. Pourquoi le ministre aggrave-t-il la crise financière dans le secteur agricole en imposant cette taxe alors que le gouvernement a promis aux agriculteurs durant la campagne électorale de les en exempter?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je rappelle au député que conformément à notre promesse électorale, nous avons bel et bien exempté les agriculteurs de la taxe sur les carburants en novembre. En outre, nous avons fait en sorte que les intérêts que doivent verser les agriculteurs qui empruntent à la Société du crédit agricole, passent de 16.25 p. 100 à 12.75 p. 100. Nous sommes conscients de la situation difficile dans laquelle se trouvent les agriculteurs et nous faisons tout en notre pouvoir pour résoudre le problème.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES MODALITÉS DU LIBRE-ÉCHANGE AVEC LES ÉTATS-UNIS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question à l'honorable ministre du Commerce extérieur.

Le ministre est-il conscient de l'inquiétude des manufacturiers canadiens en vue de la décision des États-Unis de bloquer l'accès aux techniciens requis pour faire la réparation d'équipements canadiens aux États-Unis?

Comment pouvons-nous entrer dans un libre-échange avec les États-Unis quand les Américains continuent à imposer de telles barrières non tarifaires sur nos produits manufacturiers, et donc, sur nos exportations?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je puis dire au député que je suis en effet au courant du problème, qui résulte d'une décision de la cour suprême de Californie. Dès que nous en avons eu connaissance, nous avons demandé à notre ambassade à Washington de s'adresser au Solliciteur général adjoint des États-Unis pour qu'il en appelle de la décision aussi rapidement que possible. Nous sommes tout à fait d'accord. Nous présentons des instances au plus haut niveau pour que cette situation soit corrigée sans délai.

L'IMPACT SUR LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le ministre n'ignore pas que cette procédure d'appel peut prendre des mois. Entre-temps, les exportations canadiennes sont menacées en raison de cette décision des autorités américaines. Comment peut-on parler de libre échange avec les États-Unis alors qu'ils nous montrent, dans ce cas et dans bien d'autres, qu'ils ne sont pas prêts à jouer selon les règles convenues?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, tout d'abord, je ne vois pas pourquoi cela prendrait des mois, bien que je ne sache pas combien de temps il faudra.

Deuxièmement, cela n'a rien à voir avec le gouvernement ou le Congrès. Il s'agit de la décision d'un tribunal.

Troisièmement, cela prouve la nécessité de conclure un accord avec les États-Unis, si nous voulons éviter ce genre de problèmes à l'avenir.

* * *

LES FINANCES

L'INSTAURATION D'UN IMPÔT MINIMAL

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre se rappellera que pour assurer une meilleure équité en matière fiscale, il avait promis d'instaurer un impôt minimal. Il avait même exposé trois options différentes. Le ministre peut-il nous dire de quelle nature sera cet impôt, et s'il a déjà choisi une option? Peut-il aussi nous préciser quand un projet de loi sera présenté, compte tenu du fait que cet impôt minimal devra entrer en vigueur le 1er janvier 1986?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le gouvernement est toujours décidé à instaurer un impôt minimal à compter du 1er janvier. Nous sommes toujours convaincus que pour rendre notre système fiscal plus juste et plus équitable, un impôt minimal s'impose.

Depuis la publication du document budgétaire relatif à cet impôt minimal, nous avons consulté des avocats et des comptables sur la meilleure option à retenir. J'espère que dans un avenir pas très lointain, je pourrai annoncer quelle voie nous aurons choisie.

* * *

[*Français*]

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT DE CERTAINES COMPAGNIES PRIVÉES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et porte sur un article paru dans le journal *The Globe and Mail* de samedi, savoir que certains conseillers politiques seniors du premier ministre auraient été privilégiés en établissant des compagnies privées, ce qui est d'ailleurs impossible à faire pour la majorité des fonctionnaires. Est-ce que le vice-premier ministre peut dire à la Chambre si le Conseil du Trésor ou le premier ministre a vraiment autorisé cette pratique?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis désolé, mais je ne suis pas au courant des détails de la vague question qu'on vient de me poser.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: D'après ce que j'ai compris, il s'agirait d'employés du cabinet du premier ministre qui compteraient un autre emploi à l'extérieur de ce cabinet.

Des voix: Non, non.

M. Nielsen: Si ce n'est pas là le sujet de la question, alors je prie le député de se montrer un peu plus précis.

LES ACTIONS DES SOCIÉTÉS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, on jongle avec les chiffres au cabinet du premier ministre. Le vice-premier ministre peut-il nous dire s'il est normal de permettre à des fonctionnaires d'être propriétaires d'entreprises privées qui reçoivent de l'argent du gouvernement fédéral, ce qui leur permet de bénéficier de dégrèvements fiscaux? Ou bien est-ce là un moyen pour les membres du personnel du premier ministre, par exemple MM. Van Dusen, MacAdam et McMillan qui possèdent ces sociétés numérotées, d'éviter le conflit d'intérêts? Est-ce là un moyen d'échapper au fisc ou bien de contourner les directives sur les conflits d'intérêts?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, maintenant que le député se montre précis, je puis lui répondre que rien de ce qu'il avance n'est vrai. Je pense qu'il a été question d'une seule société numérotée . . .

M. Gauthier: Trois.

M. Nielsen: . . . dans l'article, et il semble y avoir eu erreur sur le numéro; mais ce n'est là qu'un problème technique qui n'enlève rien à la validité du contrat. Si de telles compagnies existent, elles n'ont certainement rien à voir avec les directives sur les conflits d'intérêts. Si le député a des questions personnelles à poser aux actionnaires de ces sociétés, qu'il agisse à son propre compte.

* * *

LES BANQUES

L'EFFONDREMENT DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—L'ÉVALUATION DE LA VIABILITÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Nous avons appris antérieurement qu'en mars dernier, la Banque de Montréal avait offert d'évaluer la rentabilité de la Banque Commerciale du Canada, mais que le gouvernement avait refusé. Le ministre voudrait-il confirmer que la Banque de Montréal n'est pas la seule, que toutes les autres banques à charte ont aussi offert de faire cette évaluation avant que le gouvernement n'engage des deniers publics? Le ministre voudrait-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement a rejeté cette offre?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je crois savoir qu'au moment où l'opération de renflouement se préparait, des banques à charte avaient des représentants à la BCC, tant à Edmonton qu'à Los Angeles.

LA NOUVELLE CONCERNANT L'OFFRE DES BANQUES À CHARTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la ministre voudra peut-être essayer de répondre maintenant à ma question. Voudrait-elle confirmer qu'en mars dernier, avant que le gouvernement ne mette cet ensemble de mesures au point, non seulement la Banque de Montréal, mais toutes les autres banques à charte ont offert d'évaluer la rentabilité financière de la Banque Commerciale du Canada, et que le gouvernement n'a pas voulu prendre cette sage décision mais a insisté pour que les banques se réunissent et concluent une entente cette fin de semaine-là? Le gouvernement voudrait-il le confirmer et en même temps, la ministre voudrait-elle expliquer à la population qu'elle a risqué 1 milliard de dollars de deniers publics sans le bénéfice d'une évaluation sérieuse des chances de la banque de survivre?

Des voix: Bravo!

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai déjà dit à la Chambre que des banquiers examinaient la situation sur place. J'ai aussi dit à la Chambre qu'il était dans l'intérêt non seulement des contribuables mais des déposants de ces banques, des déposants de tous les établissements financiers et aussi des emprunteurs, que toute la vérité soit faite sur cette affaire. Je n'ai cessé de répéter que j'étais toute disposée à fournir ces réponses.

* * *

L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE DE RÉVISER LES MODALITÉS CONCERNANT L'ADJUDICATION DES CONTRATS

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, la question que je pose au vice-premier ministre a trait aux directives que le gouvernement a annoncées la semaine dernière au sujet des conflits d'intérêts et du népotisme.

Le premier ministre n'a prévu un mécanisme de révision qu'à l'égard d'une seule catégorie de nominations, soit celles résultant d'un décret du Conseil. Le vice-premier ministre ne conviendrait-il pas qu'il faudrait également procéder à la réforme des modalités concernant l'adjudication des contrats et d'autres sortes de nominations, de façon à éviter que des incidents comme ceux ayant mis en cause MM. Wakim, Nantel et Atkins, et la situation dont le député d'Ottawa-Vanier a fait état, ne se reproduisent, et pour que les séides conservateurs cessent de bâfrer dans l'assiette au beurre?

• (1450)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, nous prenons bonne note de l'idée du député et lui accorderons l'attention qu'elle mérite. Nous ne voudrions certes rien faire qui soit de nature à embarrasser le parti qui siégeait naguère de ce côté-ci.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au vice-premier ministre que la dernière intervention semble avoir donné des fruits, car on a bel et bien émis certaines directives à la suite des questions de l'opposition.

LES DIRECTIVES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Le premier ministre a indiqué dans ses directives que les parents des ministres du Cabinet . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie!

M. Boudria: . . . ne seront plus nommés . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie! Sans plus de préambule, que le député pose sa question.

M. Clark (Yellowhead): Qui donc vous a embauché, et pour quoi faire?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre!

M. Boudria: Ce sont mes très nombreux électeurs qui m'ont embauché.

M. le Président: A l'ordre! La question, je vous prie!

M. Boudria: Pourquoi les directives ne prévoient-elles pas la démotion de parents qui ont obtenu des contrats depuis le 4 septembre 1984? Et pourquoi, en particulier, le gouvernement permet-il à M. Peter Clark de conserver son poste quand le premier ministre indique dans les directives que de telles nominations sont inacceptables et ne seront pas tolérées à l'avenir? Pourquoi encore cette échappatoire dans les directives? Est-ce intentionnel?

Des voix: Que Joe réponde à cette question!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'accepterais tout le premier de rendre à chacun selon ses œuvres, mais comment pourrais-je le faire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: . . . quand l'ouvrage est sur le métier depuis le 18 septembre dernier, comme le député le saurait s'il connaissait les antécédents de l'affaire.

Quant à la nomination dont le député a parlé, il sait sans doute que le premier ministre a annoncé qu'une commission parlementaire étudierait l'éventail complet de toutes les nominations effectuées jusqu'ici.

M. Boudria: Oh!

M. Nielsen: Je sais que les députés de l'opposition ont une perspective étriquée de ces nominations, mais c'est ce que le premier ministre a dit, et le député le saurait s'il s'était ouvert les oreilles.

M. Boudria: Non!

M. Nielsen: C'est une façon de prodécer bien différente . . .

Une voix: De la leur.

M. Nielsen: Certes, bien différente de celle que ces députés avaient adoptée à l'époque où ils exerçaient le pouvoir. A l'instar de nos collègues, le député pourra examiner toutes et chacune de ces nominations; mes meilleurs vœux l'accompagnent.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui, j'en suis certain, est conscient du fait que dans la plupart des pays du monde on s'attend à ce que le Canada montre la voie dans la luttre contre l'apartheid, mais on s'est rendu compte vendredi dernier que nous parlions fort mais faisions bien peu de choses.

Les voix fortes que le premier ministre a entendues étaient évidemment celles de Buthelesi, de Botha, de Bata et de Bay Street. Toutefois, il faut reconnaître que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a signalé que . . .

M. le Président: En toute déférence, le député voudrait-il poser sa question maintenant?

M. McCurdy: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dira-t-il en termes très précis à la Chambre quels critères il entend appliquer pour savoir si on est vraiment en train d'écarter l'apartheid?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'était précisément dans le dessein d'établir quelques critères qui pourraient être jugés objectivement que j'ai énoncé dans ma déclaration à la Chambre vendredi dernier certains principes que nous voudrions faire respecter par le gouvernement sud-africain. Je ne les répéterai pas ici. Ils sont consignés au compte rendu. Toutefois, parmi eux, le principe premier est certes le rétablissement de droits politiques égaux y compris le droit de vote.

LE DÉLAI PRÉVU

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, le gouvernement indiquera-t-il à l'Afrique du Sud et à la Chambre quel délai sera fixé pour l'évaluation des progrès réalisés?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la question des délais a été soulevée vendredi en réponse à une déclaration que j'avais faite à ce sujet. Nous étudierons la question. J'estime en toute franchise qu'il serait préférable que plusieurs pays fixent les délais nécessaires. Il se peut fort bien que ce soit là une des questions qui seront examinées quand les chefs des gouvernements des pays du Commonwealth se réuniront à Nassau à la mi-octobre.

Assurément, à notre avis le Canada devrait user de son influence auprès d'autres pays, notamment ceux du Commonwealth, pour tenter de provoquer des changements en Afrique du Sud et de mettre fin à l'apartheid.

* * *

LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

LE TRANSPORT DE BPC DANS LA VILLE D'OTTAWA

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je me demande si la Chambre a remarqué que le député d'Oshawa siège aujourd'hui de l'autre côté de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Ma question s'adresse tout particulièrement au vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale et concerne le transport de BPC qui se fera cet après-midi depuis la base militaire de Rockliffe jusqu'à la base militaire d'Uplands, toutes deux situées dans ma circonscription. Le ministre peut-il assurer au maire de Gloucester et aux électeurs de ma circonscription que l'on a pris toutes les mesures et précautions nécessaires pour que le transport de ces substances dangereuses se fasse cet après-midi en toute sécurité?

Une voix: On vous l'a déjà assuré.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme le sait le député, les substances qui sont transportées cet après-midi le sont conformément aux dispositions des règlements fédéraux-provinciaux relatifs au transport et au stockage de produits dangereux. Au cours de la planification de tout ce déplacement d'un emplacement fédéral à un autre, dans les limites de la ville d'Ottawa, les services des travaux publics et du génie, de même que la police de Gloucester, ont été dûment consultés.

Mme Copps: Mais non les citoyens intéressés.

M. Nielsen: Grâce à leur collaboration, je suis persuadé que le déplacement se fera en toute sécurité pour les citoyens et l'environnement.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MISES À PIED PRÉVUES PAR L'INCO—L'INCIDENCE DES INDEMNITÉS DE DÉPART SUR L'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et concerne la réduction prochaine des effectifs à l'usine de l'Inco à Sudbury. Le ministre ne conviendra-t-il pas qu'aux difficultés financières de l'Inco, vient s'ajouter le projet de son gouvernement de faire main basse sur les indemnités de départ et les prestations de pension, et que ce geste est non seulement discriminatoire et injuste, mais qu'il complique les problèmes qu'éprouvent actuellement la ville de Sudbury et d'autres localités?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, le gouvernement s'est déjà penché sur la question que soulève le député. Ce dernier a déjà entendu le point de vue du ministre des Finances et d'autres ministres. Je lui signale qu'en ce qui concerne les prestations de pension dont il est tenu compte dans le calcul de l'assurance-chômage, le gouvernement a pris des mesures il y a quatre mois déjà pour atténuer les conséquences sur le plan fiscal.

LES PLANS DE RETRAITE ANTICIPÉE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le ministre et son gouvernement voudraient-ils s'engager à revenir sur ce projet néfaste, afin de permettre aux jeunes travailleurs de conserver les emplois qu'ils occupent dans leur collectivité, et aux moins jeunes d'accepter les plans de retraite proposés, car les résultats obtenus sont diamétralement opposés aux objectifs visés à l'origine par le gouvernement?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je comprends parfaitement les préoccupations du député, préoccupations que nous partageons tous de ce côté-ci. Pour ce qui est des plans de retraite anticipée, le député sait que j'ai confié à un ancien ministre du Travail en Ontario, fort respecté et estimé, le soin de consulter les autres niveaux de gouvernement, les provinces et les entreprises sur l'élaboration de plans de retraite plus avantageux et globaux, à l'intention des travailleurs condamnés au chômage permanent.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES OPÉRATIONS PRÉSUMÉMENT ENTREPRISES CONTRE LES AUTOCHTONES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Est-il exact que des agents de la GRC au Nouveau-Brunswick, avec la collaboration des fonctionnaires fédéraux et provinciaux des pêches, ont procédé à de vastes opérations contre les autochtones de cette province? Le ministre pourrait-il confirmer qu'ils leur ont tendu des pièges sur leurs propres réserves en leur offrant de l'alcool et de l'argent pour les inciter à vendre du poisson illégalement? Sait-il aussi si des agents de la GRC et du ministère fédéral des Pêches ont participé aux opérations en question?

Dépôt de documents

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député se rappelle certes qu'il m'a déjà écrit à ce sujet la semaine dernière, sauf erreur. Il s'agit de graves allégations. J'ai immédiatement demandé qu'on me remette un rapport à ce sujet. Dès que j'aurai reçu le rapport en question, je ne manquerai certes pas de lui en parler.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler que sauf une, les pétitions présentées par les députés le vendredi 13 septembre 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

La pétition que le député de Nipissing (M. Mantha) a présentée ne satisfait pas aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

• (1500)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS

M. le Président: Je voudrais maintenant informer la Chambre que les députés qui sont désignés pour constituer le comité de présidents des comités législatifs, outre le vice-président de la Chambre et président des comités pléniers, le vice-président des comités pléniers et le vice-président adjoint des comités pléniers, sont ceux dont les noms suivent: Derek Blackburn, Bill Blaikie, Bob Brisco, Robert Coates, Suzanne Duplessis, Jack Ellis, Scott Fennell, Richard Grisé, Gaston Isabelle, Fred King, Allan Lawrence, Russell MacLellan, Arnold Malone, Fred McCain, Allan McKinnon, Keith Penner, Marcel Prud'homme, Anthony Roman, Gordon Taylor, Marcel Tremblay et Neil Young.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN DE LA SITUATION DE LA FEMME

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, aux termes de l'article 47(2) du Règlement, j'ai le plaisir de déposer des copies, dans les deux langues officielles, du rapport annuel pour 1984-1985 du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme.

PÉTITIONS

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions de travailleurs, de la construction surtout, qui protestent contre les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage. Ces modifications voudront dire qu'il sera tenu compte des sommes reçues pour les pensions, les congés et les indemnités de départ aux fins de l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage. Les pétitionnaires prient humblement la Chambre des communes de reconsidérer ces changements et de demander au gouvernement de ne pas y donner suite.

* * *

LA LOI DE VALIDATION DES ORDONNANCES SUR LA COPROPRIÉTÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le projet de loi C-73, portant validation de certaines ordonnances du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest.

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE 1985 SUR LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé) demande à présenter le projet de loi C-74, tendant à modifier la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales et à pourvoir à certaines questions relatives au recensement décennal de 1981.

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÊCHES ET FORÊTS

ADOPTION DU 6E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je propose l'adoption du sixième rapport du comité permanent des pêches et des forêts, présenté à la Chambre le vendredi 28 juin.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Hnatyshyn: Non, monsieur le Président, pas pour l'instant.

M. le Président: Je dois donner la parole à l'auteur de la motion, à moins que le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) ne désire . . .

M. Hnatyshyn: C'est parfait.

M. le Président: . . . invoquer le Règlement.

M. Skelly: Monsieur le Président, le sixième rapport du comité permanent des pêches et des forêts fera date. Le comité a accepté, à l'unanimité, d'appuyer une proposition des maires de l'île de Vancouver. Cette importante proposition doit être étudiée par la Chambre le plus tôt possible, car l'île de Vancouver a été profondément touchée par la récente récession. Le secteur forestier de l'île a été gravement atteint et c'est pourquoi j'ose espérer que le gouvernement appuiera la proposition du comité permanent.

La circonscription du député de Nanaïmo-Alberni (M. Schellenberg), qui a appuyé cette proposition, est le plus bel exemple des effets de la récession, ainsi que des mauvaises pratiques d'exploitation forestière et de la négligence générale. Il y a quelques années, la localité de Port Alberni avait le plus haut niveau de revenus au Canada. Les meilleurs emplois de la région étaient dans le secteur forestier. Mais les emplois ont commencé à disparaître parce que la richesse a été négligée, que le secteur forestier s'est laissé distancer par les progrès techniques, a délaissé les marchés internationaux et s'est désintéressé, comme tout le monde, des richesses dont vivait la région. Plus de 2,000 emplois ont déjà été perdus sur une population active d'environ 6000. En tant que l'un des porte-parole du gouvernement pour ce projet de loi, j'espère que le député de Nanaïmo-Alberni va se lever pour appuyer cette motion et la proposition des maires de l'île.

La circonscription que je représente couvre à peu près la moitié de l'île de Vancouver. Si l'on trace une ligne en travers de l'île, en son centre, on la divise en deux parties approximativement égales. Dans la circonscription de Comox-Powell River, on dépend énormément du secteur forestier. Mais les activités ont considérablement diminué au fil des ans. A Courtenay, Campbell River et dans bien d'autres petites localités, on doit maintenant offrir la soupe populaire. Il a fallu s'y résoudre avec la diminution des sources d'emploi, en particulier l'effondrement du secteur forestier et des ressources de la forêt. Les maires des municipalités de l'île de Vancouver demandent au gouvernement fédéral de bien vouloir reconnaître qu'il se doit d'aider les insulaires à réaménager leurs ressources. Il lui appartient de créer de l'emploi et de protéger les richesses naturelles qui constituent pour lui de bonnes sources de revenu, en particulier sous forme de taxes de vente. Bien qu'il ait grandement profité de ces richesses, il a manqué malheureusement à ses devoirs envers les collectivités en cause en ne s'occupant pas de reboisement. Mes collègues du comité pensent comme moi que la proposition des maires n'exigerait qu'une modeste contribution, laquelle permettrait néanmoins d'améliorer ce secteur à la base même et, en rétablissant cette ressource, de ramener le taux d'emploi dans l'île à ce qu'il a déjà été. Grâce à cette aide, les travailleurs pourraient à nouveau gagner convenablement leur vie en faisant un travail utile qui rapporterait à court terme tout en améliorant à long terme la forêt.

• (1510)

Grâce à l'entente de développement économique et régionale que le gouvernement fédéral et la province de la Colombie-Britannique ont conclue, 300 millions de dollars seront consacrés au reboisement. C'est un progrès important. Toutefois, de tous ces crédits, l'île de Vancouver ne recevra que des miettes; ce sont plutôt d'autres régions qui en profiteront. Par ailleurs, des organismes professionnels du secteur forestier, notamment des groupes de recherche et l'École de foresterie de l'Université de la Colombie-Britannique, s'accordent à dire que les sommes prévues dans l'entente fédérale-provinciale sont infimes devant l'ampleur des mesures de reboisement qu'il faudrait prendre dans cette province, en particulier dans l'île de Vancouver. Il en faudrait plutôt le double. On ferait donc fausse route en utilisant les crédits prévus dans l'entente de développement, car ils ont été prévus pour d'importants projets prioritaires. Quand le comité a formulé sa recommandation unanime, il jugeait que le gouvernement fédéral devrait participer séparément au financement du projet des maires de l'île de Vancouver. J'invite mes collègues de la Chambre des communes à appuyer cette motion, à approuver le rapport du comité permanent et à exhorter le gouvernement fédéral à affecter d'autres fonds à ce projet, en sus des 300 millions de dollars fournis aux fins du reboisement dans le cadre de l'entente de développement économique et régional.

L'effondrement de l'industrie forestière a eu des répercussions très graves dans l'île de Vancouver. Il n'y a pas une seule localité de l'île qui n'a pas énormément souffert de la perte d'emplois causée par le déclin de l'industrie forestière. Selon la Commission Macdonald, l'industrie forestière est en voie de disparition au Canada. C'est tout à fait faux. L'industrie forestière a un avenir long et viable si l'on maintient une production soutenue. Le Canada peut prospérer indéfiniment grâce à l'industrie forestière. Le gouvernement commettrait une grave erreur en l'oubliant. Nous avons assisté impossibles à la surexploitation de cette richesse naturelle sans nous soucier du reboisement ou des efforts de préservation nécessaires à une production soutenue.

Il importe de noter que, dans une région déprimée comme l'île de Vancouver, l'industrie forestière est le moyen le plus rapide et le plus efficace de créer des revenus et des emplois. Il est extrêmement important que le gouvernement se rende compte que bon nombre des projets à long terme qui ont été conçus pour la région pourraient produire des emplois et de l'expansion économique dans l'espace de cinq à dix ans. Cependant, un investissement aussi important que celui qu'ont proposé les maires de l'île de Vancouver créerait presque immédiatement un nombre important d'emplois et améliorerait sensiblement l'économie des localités de l'île. A ma connaissance et de l'avis de bien d'autres personnes, il n'existe aucun moyen plus efficace de créer rapidement des emplois dans une région plongée dans le marasme. Il n'y pas de meilleur investissement des recettes fiscales fédérales que la revitalisation d'une ressource qui, grâce à un programme de gestion axé sur une production soutenue, au reboisement constant et à de bonnes techniques de gestion forestière, arrivera toujours à créer de la richesse et des emplois et établira une base économique solide pour les habitants de l'île de Vancouver.

Nous avons tenu à discuter de cette question à la Chambre aujourd'hui parce que ce projet a été proposé il y a environ un an. Depuis, les maires de l'île de Vancouver se sont rendus à Ottawa pour rencontrer le ministre et parler aux députés conservateurs. Tout le monde convient que c'est une excellente idée et l'appuie. Cependant, malgré leurs promesses électorales et leurs engagements personnels, aucun des députés d'en face n'est prêt à faire le nécessaire pour fournir le financement nécessaire.

Il est essentiel qu'avant l'ajournement de la Chambre cet après-midi, nous nous prononcions sur l'utilité de financer de façon permanente la mise en œuvre des propositions relatives à l'industrie forestière dans l'île de Vancouver. Cette idée a l'appui du caucus fédéral du Nouveau parti démocratique à Ottawa, des députés provinciaux néo-démocrates, et même du parti du Crédit social qui a habituellement du mal à comprendre le bon sens sur la moindre question. Le parti libéral a également appuyé cette solution, comme le parti conservateur d'Ottawa. Donc, le gouvernement fédéral a l'absolue obligation de fournir des fonds très rapidement pour amorcer la revitalisation économique de l'île Vancouver.

Le taux de chômage officiel de l'île de Vancouver est de 15 p. 100, et il se situe donc parmi les plus élevés du pays. Mais le taux réel est beaucoup plus élevé. Beaucoup comprennent que des emplois il n'y en a pas, et qu'il ne sert à rien de s'adresser aux bureaux d'emploi pour chercher du travail. Dans beaucoup de localités, le taux de chômage réel dépasse les 25 p. 100. Cela est vrai non seulement pour l'île Vancouver, mais pour la côte ensoleillée, les régions de Gibsons et de Sechelt, soit une population d'environ 12,000 âmes en proie à une grave récession économique. Sous ses yeux s'est effondrée l'industrie forestière, qui était autrefois la génératrice de richesses par excellence dans la région.

Le maire de Powell River s'emploie avec diligence à mettre au point un programme qui s'imbriquerait avec les initiatives des municipalités de l'île Vancouver. Powell River est membre de l'Association des municipalités de l'île Vancouver, qui appuie cette formule. Il importe que ce district régional participe à la solution des maires de l'île Vancouver pour financer le secteur forestier.

Je vois que le député de Nanaïmo-Alberni est maintenant à la Chambre. Je suis persuadé qu'il interviendra pour marquer son appui à ce projet, puisque les municipalités de sa circonscription comptent sur l'industrie forestière. MacMillan Bloedel, unique gros employeur de Powell River, vient de licencier 500 personnes dans une région qui compte environ 20,000 habitants. Une fois qu'on a perdu son emploi dans l'activité principale d'une région aussi isolée, on n'a plus généralement les moyens d'habiter dans la localité. Les prix du logement, du transport, de l'alimentation et des autres produits de première nécessité sont très élevés dans cette localité. Quand un important employeur y licencie 500 personnes, les maisons ne trouvent plus preneur. Le prix des maisons tombe et le chômage est persistant et chronique. Ceux qui ont perdu leur emploi sont, à toutes fins pratiques, emprisonnés dans la localité, affligés de la perspective d'un chômage à long terme, chronique. Cela ne fait pas que causer des problèmes au sein de la collectivité. L'économie locale va imploser à beaucoup d'égards. A cause de ces 500 licenciements, beaucoup de commerçants locaux ne survivront pas à de nouvelles pertes d'emploi et à une implosion continuelle de l'économie. Je compare les effets que cela a sur Powell River à ceux qu'a infligés à Port Alberni au fil des ans la contraction du secteur forestier.

• (1520)

Parmi les nombreuses autres propositions visant à améliorer l'économie de l'île de Vancouver, le gouvernement fédéral devrait envisager sérieusement de faire de la promotion touristique à l'occasion d'Expo 86. Les habitants de l'île de Vancouver craignent de ne pas pouvoir profiter des avantages des fonds que les gouvernements fédéral et provincial vont investir dans cet événement qui va attirer des touristes vers Vancouver et sa région. Selon les prévisions, près de 13 millions de personnes viendront voir l'Expo, mais ne se rendront certainement pas dans les localités du nord de l'île de Vancouver.

Près de 80,000 personnes vivent dans cette région. Malheureusement, au lieu d'attirer les touristes vers ce secteur, Expo 86 va attirer une foule de gens de l'île de Vancouver—ceux qui ont un emploi et qui peuvent se le permettre—et toutes les familles vont dépenser des centaines de dollars à Vancouver et non dans ces localités du nord de l'île. En effet, l'investissement dans Expo 86 va nuire à l'économie locale des localités de l'île de Vancouver.

Tandis que Vancouver et les principales régions métropolitaines en profiteront, je pense que l'île de Vancouver va subir une perte nette à la suite des deniers publics dépensés par les gouvernements fédéral et provincial et de l'énorme volume de fonds qui sortira de l'île. D'ici à l'hiver 1986, il y aura une pénurie de liquidités sur l'île de Vancouver et les dépenses vont diminuer dans ces localités, ce qui s'accompagnera d'un marasme économique pendant un certain temps.

Si le gouvernement fédéral investit de telles sommes à Vancouver, les gens constateront que cet investissement a une incidence néfaste sur l'île de Vancouver et, étant donné le marasme économique qui sévit déjà dans cette région, il incombe au gouvernement, au nom de l'équité et de la justice, d'investir dans toute l'île de Vancouver en vue d'améliorer l'économie de cette région.

Manifestement, si le gouvernement fédéral est désireux de créer des emplois sur l'île de Vancouver, de stimuler l'économie locale en vue de relancer la petite entreprise et d'engager à nouveau les jeunes qui sont bloqués et pratiquement sans espoir, la meilleure façon d'y parvenir, c'est d'améliorer les programmes d'exploitation forestière, de reboisement et de sylviculture. Compte tenu de ces problèmes, je suppose que le gouvernement sera disposé à appuyer cette initiative. Ces localités demandent simplement un investissement de 22,5 millions de dollars par an. Je vois que vous me faites signe de reprendre ma place, monsieur le Président.

Enfin, j'exhorte mes collègues du parti conservateur à appuyer cette initiative. Il s'agit d'une proposition extrêmement fascinante qu'ils devraient appuyer aujourd'hui même.

M. le Président: Questions ou commentaires? Reprenons le débat.

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, je suis député à la Chambre des Communes depuis environ douze mois. A maintes reprises, j'ai pu constater combien l'opposition était prise au dépourvu chaque fois que des questions sont soulevées ou des documents déposés avec seulement quelques heures ou un jour de préavis. J'ai vécu cette triste expérience cet après-midi quand on a soulevé, sans crier gare, cette question, qui me tient à coeur, alors que j'ai 102 degrés de fièvre . . . J'ai quand même tenu à me rendre ici vu que la question est si importante pour ma circonscription. Soit dit entre parenthèses, je ne suis pas à l'article de la mort et je ne vais pas rester muet.

Je veux remercier le député de Comox-Powell River (M. Skelly) qui a soulevé la question faisant preuve d'un intérêt soudain pour les maires de l'île de Vancouver qui ont élaboré une stratégie de survie.

Je pense qu'il est essentiel de faire le point sur cette stratégie. L'automne dernier, mon bureau a été mis au courant de la proposition lancée par le maire de North Cowichan, l'honorable Graham Bruce, et son collègue. Nous avons pris des dispositions pour que le maire et son comité viennent à Ottawa. Étant vous-même ancien député, monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Schellenberg: Veuillez m'excuser, monsieur le Président, vous êtes toujours député mais vos fonctions sont plus vastes que les nôtres.

M. le Président: Je veux bien mettre cela sur le compte des 102 degrés de fièvre!

M. Schellenberg: Vous connaissez, j'en suis certain, toutes les dispositions qu'il faut prendre pour s'assurer que les délégations de nos circonscriptions puissent venir à Ottawa et se retrouver dans les dédales du pouvoir.

A plusieurs reprises, les députés de l'opposition en ont été empêchés, mais votre humble serviteur a réussi néanmoins à les mettre en contact avec les ministres, surtout avec le ministre d'État chargé des forêts (M. Merrithew). Une rencontre a été organisée dans mon bureau pour que ce genre de proposition soit dûment examinée comme elle le mérite.

J'ai tenté, plus tard, d'en parler au comité permanent des pêches et des forêts, mais je me suis heurté aux députés de l'opposition qui croyaient alors que le projet de loi sur les pêches était de toute première importance. J'ai donc été plutôt étonné de cette attaque soudaine contre les forestiers de la part des députés de l'opposition qui sont déterminés à débattre cette question à la Chambre aujourd'hui.

Voyons ce que le gouvernement a fait dans le domaine des forêts depuis les élections de 1984, car les mesures qu'il a prises constituent d'excellents jalons pour étudier cette question. Nous avons promis, au cours de la campagne électorale, que nous nommerions un ministre d'État aux forêts.

Voilà donc une importante mesure qui donne au plus grand employeur du Canada la place qui lui revient. Deuxièmement, je suis très fier d'avoir participé à la conclusion d'une entente. Je parle de l'entente sur le développement économique régional conclue avec la Colombie-Britannique, entente portant sur 575 millions dont 300 millions affectés directement aux programmes de reboisement de cette province. C'est cinq ou six fois plus que ce que le gouvernement précédent avait daigné accorder à cette province et une telle mesure montre combien le gouvernement actuel s'intéresse à ce secteur de notre économie.

Autre événement qui montre que le gouvernement s'occupe bien de l'industrie forestière: Les mesures prises lorsque le centre de l'Île de Vancouver risquait de perdre quelque 250 emplois dans le cadre du Programme de création d'emplois provisoires.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a rencontré des personnes de ma circonscription que nous avions fait venir à Ottawa. Elle a sauvé ces emplois en réinjectant quelque 1.2 million de dollars dans ce programme. Elle a pris cette mesure environ deux ans après que la province se fut retirée du programme en question.

Quant aux droits compensateurs, il existe effectivement un courant de protectionnisme et d'isolationnisme aux États-Unis qui menace l'industrie forestière de la Colombie-Britannique. Le gouvernement ne reste pas indifférent devant ce problème.

• (1530)

Cet été nous avons envoyé à Washington une délégation composée de députés de tous les partis pour discuter de la question avec les sénateurs et les représentants américains. Le 2 août, nous nous sommes réunis à Vancouver avec le ministre du Commerce international, le ministre des Forêts, quelques députés, dont certains de l'opposition, et Stan Gibbons, le représentant qui pilote le projet de loi au Congrès américain. Ces discussions se poursuivent, ce qui montre tout l'intérêt que notre gouvernement porte à la question des forêts.

Je m'offusque des propos tenus la semaine dernière par le député de Skeena (M. Fulton), d'après lui notre gouvernement n'accorde pas à cette question toute l'attention qu'elle mérite. Comme je l'ai déclaré à la Chambre vendredi, il est temps que les députés néo-démocrates se rendent compte qui sont leurs amis. La critique bien fondée est bien sûr légitime. Mais le gouvernement américain est notre ami. Les États-Unis d'Amérique constituent notre plus important débouché commercial. Nous avons besoin des Américains pour écouler nos produits forestiers de la Colombie-Britannique. On ne peut certes pas tourner le gouvernement américain en ridicule d'une part et lui demander de l'autre d'acheter les produits forestiers canadiens. C'est jouer double jeu. A trop jouer sur les deux plans on cesse d'être écouté.

J'estime que notre gouvernement progressiste conservateur accorde à l'industrie forestière canadienne l'attention qu'elle mérite, et continuera de la lui accorder à mesure que sera reconduit notre mandat au cours des 20 ou 25 prochaines années.

J'ai trouvé intéressante une observation qu'a faite le député de Comox-Powell River au cours de son intervention. Il a dit que le gouvernement avait le devoir de consacrer des fonds à cette ressource natuelle. C'est vrai. Mais l'industrie forestière a elle aussi le devoir d'y consacrer des fonds et de reboiser chaque fois que c'est possible. Le devoir n'incombe pas entièrement au gouvernement du Canada. Il faut se le rappeler.

Examinons plus particulièrement la stratégie de survie des maires de l'île de Vancouver. J'espère que ce programme ira de l'avant et que le gouvernement du Canada en financera une partie. Je sais que les ministres concernés, ceux de l'Emploi et de l'Immigration et des Forêts l'appuient très chaudement.

En parcourant ma circonscription cet été, j'ai constaté que les travailleurs forestiers en chômage se préoccupaient d'un des aspects du programme. Il ne s'agit pas simplement d'un programme pour suppléer à l'assurance-chômage. Je suis persuadé que mon collègue de Comox-Powell River reconnaîtra avec moi que si l'on veut que le programme aille de l'avant, il faudra que les travailleurs forestiers qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage et émargent maintenant à l'assistance sociale puissent y participer eux aussi. J'espère que cela constitue un élément essentiel de la stratégie de survie des maires de l'île de Vancouver.

Permettez-moi, monsieur le Président, de citer la réaction immédiate de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration à la motion de notre comité à la fin de juin. Elle a déclaré ceci: «Il s'agit d'un plan ambitieux qui exigerait des dépenses énormes pendant fort longtemps, bien au-delà du tournant du siècle. Manifestement, il est impossible de souscrire à tout ce qui est proposé. Cependant, nous pourrions peut-être apporter notre aide par le biais de programmes de formation ou de recyclage destinés au perfectionnement de la main-d'œuvre. J'ai recommandé aux maires de l'Île de Vancouver de travailler de concert avec mes représentants régionaux, qui participent aux travaux de l'équipe de direction des investissements dans l'industrie forestière, afin de discuter de façons possibles de répondre, dans le cadre de la stratégie de création d'emplois au Canada, aux besoins reliés aux activités proposées dans le cadre de la stratégie de survie».

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le ministre d'État (Forêts) ont accordé à cette motion toute l'attention qu'elle mérite. En fait, ils y attachent beaucoup d'importance. Enfin, avant que la fièvre ne me rendre délirant, monsieur le Président, permettez-moi de souligner la déclaration qui, dans la motion, provenait de notre comité permanent des pêches et des forêts. La voici:

> Votre comité recommande au gouvernement d'examiner l'opportunité de financer ce projet.

Notre gouvernement doit déterminer s'il est possible de financer cette proposition, et c'est ce que nous faisons. Je me suis mis en rapport avec le cabinet de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ce matin. Le projet est toujours intact et il devrait aboutir à l'automne. Permettez-moi de préciser que c'est grâce aux initiatives des députés des deux côtés de la Chambre qu'on a pu en arriver là.

M. Skelly: Monsieur le Président, de légères inexactitudes se sont glissées dans la déclaration du député. Je n'entends absolument pas critiquer ce qui a été dit. Je sais que le député a souscrit aux deux parties de la motion qui demande au gouvernement de financer ce projet et qui fera l'objet de la motion d'appui aujourd'hui.

Nous avons téléphoné au député la semaine dernière pour lui signaler que cette question nous intéressait au plus haut point et qu'il était possible d'en proposer l'adoption. Nous avons également avisé d'autres députés de l'île de Vancouver en espérant obtenir leur appui et leurs observations.

Étant donné le Règlement de la Chambre, je pense qu'il est important de se rappeler que nous devrons permettre à la Chambre de se prononcer sur cette motion avant 17 heures, pour éviter qu'elle ne soit étouffée. Permettez-moi de demander deux choses aux députés. Tout d'abord, a-t-il obtenu de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) la promesse verbale de financer ce projet? D'après le député, si je l'ai bien compris, la ministre devrait annoncer cet automne le financement partiel de ce programme. En deuxième lieu, les collègues du député ont-ils l'intention de nous faire bénéficier de leur collaboration et de permettre à la Chambre de trancher la question avant dix-sept heures, au lieu de faire mourir la question au Feuilleton?

M. Schellenberg: Monsieur le Président, je tiens à dire au député de Comox-Powell River (M. Skelly) que, dans une certaine mesure, il me prête des paroles que je n'ai pas dites. Je n'ai pas dit que les fonds seraient consentis dès cet automne. J'ai affirmé que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) et le ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew) voyaient cette proposition d'un très bon œil. De mes entretiens au téléphone avec leurs collaborateurs ministériels, il ressort nettement que ces gens possèdent le dossier à fond. La réponse nous sera fournie dans les semaines et les mois à venir. Si, pour ainsi dire, je regarde dans ma boule de cristal pour prévoir l'avenir, je prévois que la réponse sera favorable et j'en serai fort content quand on nous la fera connaître, comme le sait pertinemment le député.

M. Skelly: Et pour la deuxième partie de ma question, monsieur le Président?

M. Schellenberg: Monsieur le Président, je ne l'ai pas bien comprise.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'ai fait valoir qu'il importait de présenter cette motion à laquelle les membres du comité ont souscrit à l'unanimité. Les collègues du député permettront-ils que la question soit résolue cet après-midi en s'abstenant de parler jusqu'à la fin de la période qui lui est réservée et en permettant au gouvernement de demander conseil au sujet de cette question fort importante?

M. Schellenberg: Je ne peux pas parler pour le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn). Tout ce que je sais, c'est que j'étais dans mon bureau il y a 20 minutes. Puis j'écrivais un discours avec application sur le chemin de la Chambre. Je ne sais pas très bien ce qui s'est passé cet après-midi en ce qui concerne le reste du débat. Je suis pas mal sûr que le député de Comox-Powell River (M. Skelly) et le député de Skeena (M. Fulton) auront quelques mots à ajouter à ce sujet avant que l'on ne prenne la moindre initiative.

M. Fulton: Je voudrais bien poser une question au député de Nanaimo-Alberni (M. Schellenberg) qui prétend que je me suis contredit en parlant du projet de loi Gibbons. Je voudrais qu'il me donne des précisions.

C'est son gouvernement qui n'a pas réagi à l'initiative de l'ambassadeur Niles qui a déclaré, avant les audiences du Sénat, que d'après sa conception du libre-échange et d'après celle de la Maison blanche, il faut permettre aux bûcherons américains d'aller abattre des arbres en Colombie-Britannique et de les expédier vers des scieries américaines.

Le député pense-t-il que les députés de l'opposition feraient preuve d'un certain sens des responsabilités en omettant d'aborder le sujet à la Chambre? Ne croit-il pas qu'il faille essayer de bien faire comprendre aux Américains que moi du moins, à titre de citoyen de la Colombie-Britannique, je n'approuve pas une telle liberté? Le député de Nanaïmo-Alberni, qui est ministériel, pense peut-être que c'est une idée formidable.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit que le projet de loi Gibbons progresse très rapidement. Les ministériels ne l'ont pas pris suffisamment au sérieux, à mon sens. Les sociétés et les travailleurs canadiens de ce secteur le prennent au sérieux. Je voudrais que le député de Nanaïmo-Alberni dise s'il ne convient pas, d'après lui, de parler beaucoup plus de cette question pour inciter le gouvernement à agir, comme nous essayons, nous les néo-démocrates, de le pousser à agir au sujet de la stratégie de survie car son parti a fait bien des promesses mais n'est pas passé aux actes.

Trois questions se posent. Si le député estime que je tiens des propos contradictoires, j'attends ses explications.

M. le Président: Le député a pris la parole, comme il en a parfaitement le droit, pour dire ce qu'il pensait d'une remarque faite à son sujet. Je vois néanmoins un inconvénient à autoriser une question sur un sujet qui n'est pas reliée au rapport ou au discours du député. En principe, nous en sommes aux questions. Ces dernières doivent être en rapport avec les sujets abordés.

M. Fulton: Il a parlé du projet de loi Gibbons.

M. le Président: Je pense que le député a pris la parole pour réfuter une affirmation comme il a le droit de le faire lorsque nous en sommes aux observations. Je ne pense pas que cette question soit recevable. Le député n'ignore pas que son collègue de Nanaïmo-Alberni (M. Schellenberg) a le droit de réfutation. Je me ferai un plaisir de lui accorder.

M. Schellenberg: Elle sera très brève, monsieur le Président. Il y a beaucoup de démarchage politique. Je tiens à dire que je n'appuis pas la proposition du nouvel ambassadeur des États-Unis. Je ne m'attends pas à ce que mon gouvernement donne trop de créance aux observations d'un citoyen américain, tout comme je ne m'attendrais pas à ce que le gouvernement des États-Unis donne trop de créance aux remarques anti-américaines faites par certains Canadiens.

• (1540)

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui en tant que critique de l'industrie forestière du parti libéral pour dire que nous appuyons les efforts et les propositions des maires de l'Île de Vancouver. En fait, comme certains de mes collègues l'ont dit tout à l'heure pendant que j'étais sorti, j'ignorais que cette question serait soulevée à la Chambre aujourd'hui. Les membres du comité ont proposé une motion appuyant les efforts de ces maires et l'ont adoptée à l'unanimité. Il s'agit d'une proposition importante, car elle fournie à la région de l'Île de Vancouver la possibilité de stimuler l'économie, de même que des possibilités d'emploi pour les travailleurs de cette région. Mais surtout, la proposition des maires de Vancouver peut devenir un véritable projet-pilote. Elle ouvrira peut-être la voie du renouveau à notre industrie forestière. Elle s'attaque de façon tangible au chômage qui sévit dans les régions rurales de tout le pays. En tant que critique de l'industrie forestière du parti libéral et député de la circonscription de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe, laquelle a une importante industrie forestière qui emploie une bonne partie de la population et deux scieries, j'appuie la proposition des maires de l'Île de Vancouver.

Je ne suis pas d'accord avec ceux qui disent que le gouvernement du Canada doit veiller à ne pas soutenir directement la proposition des maires, de crainte que le gouvernement américain n'y voit une subvention et la preuve, ou une raison de plus, d'imposer des droits compensatoires dans l'industrie du bois mou comme il a menacé de le faire. Je trouve très inquiétant que l'on puisse faire ce genre de remarque à la Chambre, que l'on puisse dire aux Canadiens de faire bien attention à ne pas aider les chômeurs, ou à ne pas reconstituer notre plus grande ressource parce que nous risquerions de vexer les Américains et de leur donner un prétexte pour imposer un droit compensatoire sur les produits de cette industrie. Soutenir une telle chose revient à dire que c'est une administration du sud de notre frontière qui va dicter la politique intérieure du Canada. Prétendre cela, c'est exactement la même chose que de dire qu'il faut que les chômeurs canadiens attendent que nos voisins du sud aient moins peur de voir notre industrie s'implanter avec succès sur leur marché. Cela revient à dire qu'il faudrait que le Canada néglige ses ressources forestières et accepte que l'on continue à abattre les arbres à un rythme excessif sans reboiser suffisamment jusqu'à ce que les craintes de nos amis du sud de la frontière se soient envolées, jusqu'à ce que les élections au congrès soient terminées.

En tant que nation souveraine gouvernée par une institution démocratique et fonctionnant dans un régime de démocratie parlementaire, nous n'avons pas à demander l'accord de l'administration de notre voisin du sud pour déterminer notre politique. Nous n'allons tout de même pas dire aux gens qui vivent de la forêt que nous savons qu'ils ont besoin d'aide, que nous savons qu'ils ont des difficultés, que nous savons qu'ils sont dans une situation dramatique, mais que ce n'est pas le moment de venir nous embêter parce que l'oncle Sam est sur notre dos à nous surveiller. Notre industrie forestière est plus importante pour notre balance commerciale que l'agriculture, les mines, le pétrole, le gaz et les pêcheries combinés.

Une voix: Oh, oh!

M. Tobin: C'est la vérité, c'est un fait. Nous n'allons tout de même pas dire qu'il faut paralyser cette industrie en attendant un nouveau Sommet du Shamrock où nous pourrons reprendre la même vieille rangaine à propos du commerce.

Les maires de l'Île de Vancouver ont fait ce que les gouvernements à tous les niveaux ont peut-être été incapables de faire. Ils ont eu le courage, la sagesse et l'initiative de ne pas se plaindre de leurs difficultés, mais de faire des propositions concrètes de retour au travail pour consolider la base de l'économie de leur région et réinvestir dans notre plus importante ressource, le secteur forestier.

Nous abattons actuellement chaque année 700,000 hectares de plus de forêt que nous n'en plantons. Chaque année, notre forêt recule de 700,000 hectares. Cela n'inclut évidemment pas les années de grands feux de forêt comme cette année en Colombie-Britannique où des centaines de milliers d'hectares de forêt ont été perdus. Il y a aussi des centaines de milliers d'hectares de coupes claires qui n'ont pas été remplacés par un reboisement équivalent.

L'un des dilemmes du ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) est qu'il n'a pas d'autorité directe sur ce secteur. Le secteur forestier relève exclusivement de la compétence des provinces. Le ministre d'État (Forêts) a des problèmes. Il n'a aucune ressources à sa disposition. Il peut seulement exprimer son inquiétude. Il doit se contenter de dire qu'une catastrophe pourrait se produire et que si nous continuons à agir comme nous l'avons fait jusqu'ici, nos efforts auront été vains. Il peut uniquement prévoir que le Canada perdra son rang sur le marché international dans ce secteur, si nous n'agissons pas maintenant. Toutefois, il ne peut rien faire parce que le secteur forestier est du ressort exclusif des gouvernements provinciaux. Il peut faire une seule chose, soit fournir des fonds. Si les gouvernements provinciaux négligent d'accorder la priorité au secteur forestier, il peut fournir des fonds à des tiers comme aux maires de l'île de Vancouver. Il peut fournir des fonds pour un projet qui, comme nous le dirions à Terre-Neuve, trace une nouvelle voie et donne un nouvel élan à une industrie qui éprouve de sérieux ennuis.

La grande tragédie du secteur forestier canadien, et cela en dépit du fait que c'est le plus important secteur de tous, c'est que les Canadiens n'en connaissent que ce que veut bien leur en montrer la télévision et leur en dire l'ours Smokey. L'exploitation forestière est une activité industrielle à laquelle on s'adonne loin des grands centres. Les gens roulent sur les routes et, devant cette immensité boisée, ils se disent que nous avons beaucoup de forêts, que le Canada dispose de ressources forestières illimitées, qu'il y a des arbres partout. Ils ne se rendent pas compte qu'au-delà des arbres qui longent les routes, que derrière cette façade, il y a des milliers d'hectares de coupe à blanc qui n'ont pas été reboisés. Ils ne peuvent pas voir les arbres coupés qui pourrissent sur place. Ils ne peuvent pas voir les souches qui se décomposent sans que rien ne vienne les remplacer. Ils ne peuvent pas voir les milliers de milles carrés de terrain, où déjà une faune vivait en toute quiétude, où des arbres poussaient et des rivières coulaient, et qui sont maintenant sans vie et à l'abandon. Ils ne peuvent pas comprendre les problèmes du secteur de l'exploitation forestière au Canada, le prétendu pays aux vastes forêts et à la faune abondante, la terre bénie des dieux du point de vue des richesses forestières. Si nous n'intervenons pas sérieusement, le secteur restera en difficultés.

Si le Parlement veut faire preuve de bon sens et si la politique partisane se fait exceptionnellement absente, nous appuierons cette motion du comité permanent des pêches et des forêts, pour que l'on se mette à planter des arbres qui ne viendront à maturité que dans une quarantaine d'années ou, peut-être, lorsque beaucoup d'entre nous ne seront déjà plus de ce monde. Nous devrions tous appuyer cette motion. Nous devrions voir à ce qu'elle soit adopté d'ici 17 heures. En fait, nous allons l'adopter immédiatement. Nous allons appuyer les efforts du député conservateur de l'île Vancouver, qui demande de l'aide pour sa région. Les députés qui, comme moi, représentent des régions affichant un taux de chômage de 30 p. 100, sont prêts à voir accorder une somme substantielle à une région dont la situation est meilleure du point de vue de l'emploi, parce que c'est là un projet-pilote qui montrera la voie à nos régions. J'espère que nous pourrons adopter aujourd'hui cette motion. J'espère que nous en arriverons rapidement au vote et que notre responsabilité envers les générations futures l'emportera sur nos partis pris politiques du moment.

• (1550)

M. Lewis: Monsieur le Président, c'est avec intérêt que j'ai écouté les observations du député au sujet de tarifs compensatoires et ses inquiétudes au sujet de la situation dans laquelle nous pourrions éventuellement nous trouver. Il a laissé entendre que nous pourrions renoncer ainsi à notre souveraineté et c'est ce qui m'amène à lui poser la question suivante.

Compte tenu des déclarations faites la semaine dernière par le gouvernement au sujet de sa non-participation à l'IDS, qui manifestaient clairement la façon dont nous entendons appuyer les initiatives sur lesquelles nous n'avons pas prise, compte tenu de la déclaration gouvernementale sur le grand Nord et sur notre souveraineté dans cette région, qui dépassait en vigueur toutes les déclarations doucereuses du gouvernement libéral antérieur, lequel n'a jamais eu le courage de fixer des limites et de défendre les droits du Canada dans le grand Nord, compte tenu du fait que le gouvernement précédent a parlé pendant seize ans de construire un brise-glaces, mais n'en a strictement rien fait tout en sachant que cela aurait pu contribuer à affirmer notre souveraineté là-bas, et compte tenu des mesures qui ont été prises cette semaine, je demanderai seulement au député s'il convient que nous avons beaucoup plus accompli jusqu'à maintenant que le gouvernement précédent n'a réussi à faire non pas en quatre ans, mais bien en dix-sept ans de pouvoir.

M. Tobin: Monsieur le Président, quand un jeune député provenant d'une région où sévit un haut taux de chômage décide de passer outre à l'esprit de parti et que, dans le but de soutenir ouvertement à la Chambre les efforts de valeureux députés de tous les partis représentant la Colombie-Britannique, il invite ses collègues à oublier leurs différences insignifiantes et à se montrer solidaires des maires de l'île de Vancouver, c'est une vraie honte qu'on vienne lui poser une question aussi stupide et enfantine. Je vais m'efforcer d'y répondre.

A l'école secondaire, j'avais un certain Johnny dans ma classe. Johnny était un fanfaron près à engager le combat. Il disait toujours à Fred, en lui montant les poings: «Si tu continues à parler comme ça, tu vas voir après l'école». Le gouvernement s'est justement comporté de cette façon avec les Américains. A 4 h 15, Johnny arrivait, sachant fort bien que Fred avait pris l'autobus de 4 h 10. Voilà ce à quoi la réaction du gouvernement m'a fait penser cet été.

Le navire s'étant frayé une voie dans les eaux de l'Arctique, ayant navigué sans en demander la permission, en battant son pavillon, c'est alors que le gouvernement, comme Johnny, est intervenu. Une fois la porte de l'écurie grande ouverte et les chevaux partis, on s'est roulé les manches, on a sorti les poings en disant: «On va voir que le Canada ne se laisse pas faire».

Cela m'étonne au plus haut point que le premier ministre (M. Mulroney) ait déclaré que nous n'avions pas le moindre canot dans le Nord, pas même un tire-pois, parce que l'ancien gouvernement libéral ne lui en avait pas laissé.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vois mal ce que Johnny et Fred viennent faire dans cette histoire. Si les deux députés voulaient bien en revenir à l'objet du débat.

M. Tobin: Monsieur le Président, voici, en terminant. Fait étrange, à propos de souveraineté, si le gouvernement précédent n'avait pas le moindre tire-pois ou le moindre canot, pendant seize ans, grâce à son pouvoir de persuasion et à sa fierté nationale, aucune nation n'a osé transgresser notre frontière arctique. Le premier été que ce gouvernement a été au pouvoir, les Américains se sont permis de franchir les eaux territoriales de leur pauvre cousin du nord. Telle est la réalité.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je remercie le député de la position généreuse qu'il a adoptée en tant que critique de son parti sur ce sujet. Il a commencé par soutenir vigoureusement cette motion que nous acceptons tous.

Il est certain que les questions soulevées par les deux députés, celui du parti conservateur et celui du parti libéral, sont très importantes, mais je me demande si nous ne pourrions pas, vu l'absence de divergences politiques et l'appui que reçoit cette motion, en venir rapidement à un vote.

[*Français*]

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, je ne pourrais pas laisser passer cette occasion d'adresser la parole sur le secteur de la forêt parce que les deux-tiers de l'économie de ma circonscription et de ma région dépendent de la forêt et de ses produits. C'est pour nous une question très importante. Nous ne sommes pas dans la région de la Colombie-Britannique, mais tout de même le secteur forestier de l'est du Canada a beaucoup d'importance pour nous. Par exemple, la forêt et ses produits ont créé chez nous les plus grandes municipalités de ma circonscription. La municipalité de Gatineau, par exemple, a été créée grâce à la venue de la CIP, la Compagnie internationale de papier, de même la ville de Buckingham qui doit sa naissance à l'industrie Maclaren, et il en est de même pour Thurso. Donc, c'est pour nous une question de grande importance.

Monsieur le Président, j'étais de celles qui avaient demandé que l'on crée un ministère de la Forêt pendant la campagne électorale. Je n'avais pas fait cette demande simplement pour créer un ministre de plus mais parce que ce secteur est vital pour ma région et pour le Canada tout entier. D'ailleurs, j'ai l'espoir que ce ministère s'installera chez nous pour que, enfin, la forêt de l'Est, la forêt du centre du Canada, la forêt de feuillus surtout qui est en grand danger, pourra avoir un porte-parole qui s'intéressera à son avenir.

Quelles sont les grandes questions que ce ministère devrait traiter immédiatement? Tout le monde serait d'accord qu'il faut parler du renouvellement de nos forêts. Heureusement, l'un des premiers gestes de ce nouveau ministère a été de signer un accord fédéral-provincial avec le Québec et d'autres provinces pour un programme de conservation, de renouvellement et de reboisement de nos forêts.

Chez nous, ce n'est pas une question oiseuse parce que c'est l'éloignement même de nos usines, de l'approvisionnement de bois, qui crée la crise dans le domaine forestier. Nous nous retrouvons aujourd'hui avec des provisions qui sont très dispendieuses et très éloignées de nos usines. Certaines usines, par exemple, nos petites scieries, sont obligées de fermer leurs portes parce que le coût de l'approvisionnement ne leur permet pas de continuer leurs opérations et de concurrencer et les Américains et surtout les nouveaux pays dans le sud de l'hémisphère qui peuvent faire croître leurs forêts plus rapidement à cause d'éléments qui favorisent cette croissance dans les pays plus chauds. Donc, j'ai l'espoir que, grâce à cette entente qui a été signée entre le gouvernement fédéral et les provinces, nous allons assurer le reboisement de nos forêts et la provision nécessaire pour alimenter nos usines.

Dans ma circonscription, la Société Maclaren, par exemple, qu'a été créée par une famille et qui aujourd'hui appartient à une grande entreprise, a enfin créé sa propre pépinière dans notre région. Monsieur le Président, on pratique à cette pépinière de nouvelles méthodes de plantation et d'alimentation. On y pratique aussi de nouvelles méthodes de formation des jeunes parce que c'est un secteur qui offre un avenir à plusieurs d'entre eux.

• (1600)

Donc, j'ai l'espoir que nous continuerons à essayer d'obtenir un accord entre les provinces et le gouvernement fédéral pour que nous puissions nous pencher sur une formation conjointe au niveau universitaire, un genre de programme qui permettra à nos jeunes de travailler quelques mois dans une société papetière ou dans une pépinière et peut-être compléter le reste de leur cours à l'université durant les autres mois de l'année. Un grand nombre de ces jeunes proviennent de secteurs très pauvres de notre région et ne peuvent pas se permettre de laisser leur travail pour suivre un cours universitaire, mais ils s'aperçoivent très bien que le niveau technique préliminaire ou élémentaire ne leur offre pas les possibilités d'emplois et les salaires dans un monde très concurrentiel. Donc, renouvellement de l'approvisionnement, renouvellement de la formation et de la technique en forêt.

De plus, monsieur le Président, au niveau de la formation du personnel, nous avons un travail énorme à faire. Je suis très heureuse d'apprendre que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ MacDonald) a réussi à s'entendre avec le ministre provincial dans ce domaine de la formation professionnelle et qu'ils se penchent ensemble sur une façon d'assurer une formation au niveau industriel qui n'empiétera pas sur le domaine traditionnel provincial de l'éducation.

Vous savez, monsieur le Président, il est très urgent que cette formation en milieu de travail commence parce que, par exemple, dans ma circonscription, la grande compagnie CIP veut renouveler une de ses machines pour en faire une machine qui peut concurrencer ces pays en voie de développpement et surtout les pays du Sud qui, comme je l'ai expliqué, sont capables de trouver des approvisionnements à de meilleurs marchés. Pour faire cela, il lui faut vraiment recycler un grand nombre des membres de son personnel, et de la main-d'œuvre de l'usine papetière.

Donc, formation du personnel en milieu de travail, monsieur le Président, il est essentiel que l'on se penche là-dessus et c'est pourquoi je suis heureuse que les nouveaux programmes de notre ministre de l'Emploi et de l'Immigration nous le permettront très bientôt.

Mais il y a une autre question, monsieur le Président, qui est encore plus cuisante que ces deux premières qui pourtant le sont déjà beaucoup et c'est la question de la diversification de nos produits forestiers. Nous avons découvert au cours de notre exercice du sommet socio-économique de l'Outaouais qu'un centre de sylvichimie offrirait à la région de l'Outaouais . . . se donnerait en exemple au reste de la province, et offrirait, dis-je, des avantages et des débouchés que nous ne possédons pas en ce moment. Et c'est pourquoi je suis très heureuse de voir que tous les participants à ce sommet socio-économique, tous les porte-parole du comité d'orientation qui nous viennent d'un peu partout dans la région et de divers milieux se sont mis d'accord pour accorder la première priorité à un centre de sylvichimie.

Qu'est-ce que cela veut dire pour nous la sylvichimie? Cela veut dire utiliser les rebuts d'une usine papetière; cela veut dire même développer des nouvelles méthodes, de nouvelles sources d'énergie propre pour nos villes, pour nos maisons et pour nos institutions.

Monsieur le Président, cela veut dire même découvrir de nouveaux médicaments, ce qui pourrait surprendre certaines personnes, dans les liqueurs usées des usines papetières on peut développer des médicaments pour enrayer certains troubles respiratoires, par exemple, ceux qui résistent aux antibiotiques.

Monsieur le Président, c'est donc vous dire que c'est toute une industrie nouvelle qui s'offre à nous dans le domaine forestier.

Pour arriver à toutes ces bonnes choses, il nous faut la collaboration de tous les niveaux de gouvernement. Il nous faut aussi établir des priorités.

Nous nous apercevons, lorsque nous voulons donner un coup de main à une usine ou à une scierie de notre région ou de notre circonscription, que peut-être, ailleurs au Canada, dans une autre province, il y a «surprovision» de ce produit ou de cette matière.

Monsieur le Président, étant un gouvernement national, nous avons un dilemme: Comment développer les régions, et surtout les régions qui dépendent de la forêt, tout en donnant à notre pays un gouvernement responsable qui va s'assurer que l'on ne déménage par les emplois d'une partie du pays à une autre. Le domaine de la forêt nous offre un exemple parfait de ce dilemme.

Il m'est arrivé déjà de demander des subventions pour aider une scierie ou une petite usine papetière pour me faire dire: Ah! mais, si on aidait dans votre coin, alors en Colombie-Britannique, ou au Nouveau-Brunswick, on créerait du chômage.

Monsieur le Président, il est donc évident qu'on ne pourra pas arriver à une politique forestière sans se pencher sur une nouvelle approche, soit sur le développement régional. Et c'est pourquoi je suis très heureuse que notre parti se penche très sérieusement sur cette question de la nouvelle politique de développement régional et que notre caucus du Québec, par exemple, dont je suis membre, a créé un sous-comité qui va se concentrer sur une nouvelle façon de faire ce développement régional, surtout dans ces domaines, comme la forêt, qui sont menacés de déséquilibres de provisions à travers le pays.

Monsieur le Président, nous avons parlé d'un fonds de développement régional qui pourrait, à ce moment-là, établir des priorités régionales sans nuire à la politique nationale qu'il nous faut développer.

Lorsque nous discutons aujourd'hui de ce secteur de la forêt dans l'optique de notre collègue qui a présenté une motion très précise, il ne faut pas oublier que s'il tire l'importance de la solution de son côté, et que si le gouvernement ne fait pas preuve de sérieux dans sa planification des politiques nationales, il pourrait créer autant de problèmes dans le reste du pays qu'il en solutionnerait dans son coin.

Ce n'est donc pas faire preuve d'hésitation ou de manque de courage que de vouloir vraiment se pencher sérieusement sur une politique nationale de la forêt qui aurait un volet de développement régional parce que nous sommes un pays de régions.

Monsieur le Président, je voudrais demander à mes collègues de la Colombie-Britannique qui doivent se pencher naturellement et avec urgence sur leurs propres problèmes de ne pas oublier que nous sommes un pays de régions, que la diversité de notre pays fait aussi notre force, mais qu'elle nous crée des problèmes assez spéciaux lorsqu'il s'agit de développer une politique nationale dans un domaine requis.

Monsieur le Président, je leur demanderais donc de ne pas utiliser trop de polémique dans ce domaine parce que plusieurs milliers d'emplois en dépendent, l'avenir de notre pays en dépend aussi parce que la forêt est toujours un de nos secteurs les plus importants.

Je voudrais aussi qu'ils nous offrent leur collaboration pour essayer de trouver d'autres débouchés pour ce domaine traditionnel de chez nous. Je pense encore par exemple au domaine de la télédétection que nous avons implanté chez nous enfin. Ce domaine nous permet, monsieur le Président, de faire l'inventaire de nos forêts à partir de balayages par satellites, ce qui veut dire que plutôt que de faire ce que nous avons fait jusqu'à maintenant, faire l'inventaire à la mitaine, dans nos forêts, nous pourrons avoir vraiment une image globale de nos forêts, nous pouvons nous pencher sur sa croissance, sur sa santé, et nous pouvons aussi planifier son renouvellement et sa protection.

Donc, monsieur le Président, je fais appel à mes collègues pour une collaboration étroite dans ce domaine de la forêt, parce que trop de nos emplois en dépendent et aussi, je dois dire, la gloire de notre pays en dépend un peu.

• (1610)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront abordées à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député de York-Ouest (M. Marchi)—Le multiculturalisme—La conférence fédérale-provinciale—Les relations raciales; l'honorable député de Hamilton-Est (M^me^ Copps)—Les finances—Les médicaments exemptés de taxes. *b*) On demande la suppression de toutes les taxes sur les médicaments.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÊCHES ET FORÊTS

ADOPTION DU 6^E^ RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Skelly: Que le 6^e^ rapport du comité des pêches et des forêts, présenté à la Chambre le vendredi 28 juin, soit adopté.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou observations? Le député de Comox-Powell River (M. Skelly).

M. Skelly: Monsieur le Président, le député qui vient de terminer a fait une intéressante présentation sur la nécessité d'étudier les forêts dans une perspective nationale. Étant donné l'attitude du gouvernement vis-à-vis des régions dont l'économie est gravement compromise et dépend des richesses naturelles, et vu que les régions sont extrêmement différentes les unes des autres, il y a deux avantages à mettre sur pied un plan valable pour une région; d'abord assurer une augmentation rapide de l'emploi et assainir l'économie locale et, ensuite, contribuer à la richesse forestière, ce qu'appuient le ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew), la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) et les membres du parti conservateur. Étant donné tout cela, je me demande si le député qui vient de se rasseoir appuyerait des projets comme celui-ci?

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à cette question. Tout ce que je voulais dire dans mon adresse, c'est qu'on ne peut pas se pencher sur une seule question à la fois, et c'est peut-être pourquoi aujourd'hui tout le monde n'a pas autant d'enthousiasme que le député pour approuver immédiatement sa façon d'agir, parce que, précisément, il y a d'autres questions qui entourent le secteur de la forêt sur lesquelles on voudrait se pencher. Lorsque j'ai mentionné qu'il nous fallait une politique nationale sur la forêt, j'ai aussi dit que c'est pourquoi il nous faut en plus une politique sur le développement régional. Et si le député m'a bien comprise, j'ai dit qu'il nous fallait trouver une méthode qui nous permettrait d'avoir une politique nationale sur la forêt tout en nous occupant de cette variété de régions dont il parle. Il est très vrai qu'il y a une diversité; cela crée beaucoup de problèmes aux législateurs nationaux. Mais en développant une politique de développement régional, en ayant, par exemple, comme je l'ai expliqué, un fonds de développement régional qui pourrait se pencher sur le potentiel et les faiblesses de chaque région dans le secteur de la forêt, nous répondrions aux deux problèmes.

[*Traduction*]

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur la motion d'adoption dont la Chambre est saisie. La recommandation à l'étude, à savoir la proposition des maires de l'île de Vancouver, la stratégie de survie, est importante. La plupart des habitants de l'île de Vancouver et de toute la Colombie-Britannique liront les délibérations de cet après-midi. Il importe qu'en les lisant, ils comprennent ce que nous faisons à la Chambre. Autrement dit, le gouvernement a l'occasion cet après-midi, avant 17 heures, de permettre à la motion d'adoption d'être mise aux voix. Si cette question n'est pas mise aux voix, elle sera inscrite aux Initiatives gouvernementales, où elle risque de rester en attente pendant des mois, comme ce fut le cas d'une de nos motions précédentes sur le doublement des voies du CN. Nous devons nous attaquer au fond du problème puisqu'il est évident que les députés conservateurs, libéraux et néo-démocrates qui siègent au comité se sont prononcés en faveur de la proposition des maires de l'île de Vancouver. Il s'agit d'une proposition très bien rédigée et documentée. Elle pourrait fort bien servir de plan modèle pour s'appliquer à d'autres régions de la Colombie-Britannique, aux régions des provinces des Prairies qui ont une industrie forestière et à l'Ontario, au Québec et aux Maritimes. Cette recommandation s'applique vraiment à l'échelle nationale. Grâce à quelques modifications, elle pourrait même s'appliquer aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

Les ministériels et tous les autres députés, et surtout ceux qui représentent l'île de Vancouver, ne peuvent pas continuer à dire à tous les habitants de l'île de Vancouver que l'argent va venir, comme le laisse entendre le ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew) tandis que les mois passent sans que rien ne vienne. Il faut prendre le mors aux dents. Les députés doivent savoir exactement en quoi consiste la proposition d'investissement dans l'industrie forestière pour l'île de Vancouver. Il s'agit d'un investissement de $22,350,000 par an dans un programme permanent d'amélioration forestière dans l'île de Vancouver, ce qui permettra de créer 1,116 emplois permanents directs, dans le secteur forestier, et 500 autres indirects. Cette mesure vise en partie à attirer à nouveau dans le secteur forestier les jeunes travailleurs, les autres emplois allant aux petites entreprises de la région de l'île de Vancouver. Comme nous l'avons vu dans certaines régions de la Colombie-Britannique, l'âge moyen des travailleurs dans certaines usines de contre-plaqué est actuellement supérieur à 40 ans. Les jeunes travailleurs n'ont pas leur place dans ces emplois de type traditionnel.

La proposition des maires de l'île de Vancouver revêt une grande importance pour la Chambre. Les députés devraient faire preuve de prudence pour éviter de poursuivre à tout prix le débat jusqu'à 17 heures de façon à faire inscrire cette motion au *Feuilleton*. Nous devrions pouvoir la mettre aux voix. Les députés conservateurs qui sont membres du comité sont d'accord avec moi sur ce point. Ils savent que si les fonds ne sont pas débloqués en Colombie-Britannique c'est à cause du cabinet. Ce n'est pas parce que des députés conservateurs de la Colombie-Britannique ne s'intéressent pas à cette proposition ou ne l'appuient pas. Le problème c'est d'obtenir du Conseil du trésor qu'il débloque les fonds et de les affecter au projet. Je suis certain que de nombreux députés conservateurs voudraient se prononcer cet après-midi. Je constate qu'un bon nombre de nos vis-à-vis sont de cet avis.

L'adoption de cette proposition aurait un effet direct sur l'investissement annuel au moment de la récolte, c'est-à-dire dans environ 45 ans d'ici. Elle hausserait de 33 p. 100, soit de 9.5 millions de mètres cubes, les volumes récoltables. La valeur globale de la récolte augmenterait elle-même de 55 p. 100, soit de 655 millions de dollars. C'est un investissement appréciable compte tenu de ce que nous sommes prêts à y mettre. L'emploi augmenterait de 33 p. 100, ce qui correspondrait à la création de 38,000 emplois. Le gouvernement toucherait des recettes accrues. Je suis certain que le premier ministre (M. Mulroney), s'il est aux écoutes, voudrait connaître le moyen par lequel le gouvernement hausserait ses recettes de 33 p. 100, soit de $79.5 millions par année. Ces recettes produiraient, selon la valeur nette présente, un rabais réel de 6 p. 100, variant entre $4,000 et $6,000 l'hectare, selon la qualité du projet et de l'emplacement, les frais de traitement étant de $200 à $460 l'hectare. Compte tenu du rendement, l'investissement serait minime.

J'ai rappelé que les membres du comité, oubliant les intérêts partisans, avaient fait cette proposition au profit d'une région dont les industries primaires sont en nette perte de vitesse. Il est donc essentiel que cette question fasse l'objet d'un vote aujourd'hui. Les gens de Vancouver qui liront nos discours cet après-midi pour constater que le débat aura été brusquement interrompu à 17 heures au moment où la présidence annoncera qu'il est temps de passer aux initiatives parlementaires ne s'y tromperont pas. Ils se rendront bien compte que le gouvernement a laissé passer le temps pour mieux repousser la décision.

Je voudrais rappeler aux députés quelques-uns des problèmes dont souffre notre industrie forestière. C'est notre plus grande industrie et celle qui contribue le plus à équilibrer la balance des paiements. Ottawa et la Colombie-Britannique viennent tout juste de conclure une entente de développement économique et régionale (EDER) d'une valeur de $300 millions de dollars pour des travaux de reboisement. Cela paraît une somme considérable mais, comme l'a dit Les Reid qui occupe une chaire indépendante à l'École de foresterie de l'université de la Colombie-Britannique, nous devrions consacrer $300 millions par année aux superficies insuffisamment reboisées, pendant que Jack Walters, un autre professeur de foresterie de la même université parle pour sa part de $600 millions. Permettez-moi de signaler que la Suède tire quatre fois plus de richesse d'un acre boisé que la Colombie-Britannique—et ce pour une superficie comparable—tandis que la Colombie-Britannique possède la moitié des arbres au Canada et que la valeur de sa production est de la moitié inférieure en dollars.

• (1620)

L'île Vancouver, monsieur le Président, compte plus de trois millions d'hectares. La productivité des terres boisées ordinaires dans l'île Vancouver est d'au moins quatre fois supérieure à la moyenne nationale. Dans l'île Vancouver, les niveaux de chômage en général sont de près de 15 p. 100 et dans de nombreuses localités, comme nos témoins de l'île Vancouver nous l'ont signalé, la provenance la plus importante de fonds dans les localités de l'île est l'assurance-chômage, le programme Canada au travail et l'assistance sociale. Quel sera le patrimoine canadien alors que nous voyons notre industrie forestière à son déclin?

En Colombie-Britannique, une personne sur cinq s'adonne à une occupation reliée au secteur forestier. Un emploi dans l'industrie forestière soutient deux emplois indirects, un emploi dans l'abattage soutient 3.6 emplois dans les usines de transformation, 9.2 emplois dans les services indirects et 12.8 emplois en tout. Ces statistiques peuvent sembler peu convaincantes, mais elles sont à la base d'une planification et d'une évaluation très judicieuses et minutieuses effectuées par les maires de l'île Vancouver qui présentent cette proposition au Parlement dans l'espoir d'obtenir l'appui du gouvernement fédéral comme de celui du gouvernement provincial.

Ce legs à notre pays est fort médiocre au niveau fédéral. Durant une décennie et demie, sous le gouvernement de M. Trudeau, moins de 5c. sur chaque dollar perçu directement ou indirectement du secteur forestier par l'intermédiaire du fisc ont été effectivement affectés à des projets de recherche ou de développement ou remis pour venir en aide à l'industrie canadienne la plus importante. Monsieur le Président, il y a au Canada des secteurs industriels qui reçoivent tout près de un dollar pour chaque dollar qu'ils investissent dans notre économie. Or, le secteur de l'exploitation forestière a été lourdement imposé par le gouvernement fédéral et j'espère que le nouveau gouvernement se rendra bien compte qu'il lui faut davantage accroître ce qui est investi dans le secteur forestier au-delà des 5c. par dollar.

L'un des articles que j'ai lus avec beaucoup d'intérêt a été écrit par le doyen du département de foresterie de l'Université de la Colombie-Britannique, M. Robert Kennedy, qui y signale un certain nombre de points. L'article s'intitule «Timber-r-r» et en voici un extrait:

L'exploitation forestière est le plus grand secteur industriel du Canada, employant directement près de 300,000 personnes et contribuant indirectement à maintenir 500,000 autres emplois. Un travailleur canadien sur dix dépend pour vivre du secteur de l'exploitation forestière dont le chiffre d'affaires atteint les 23 milliards de dollars.

L'économie de la Colombie-Britannique surtout repose sur ses forêts. Il est établi que 20 p. 100 des Canadiens de la Colombie-Britannique travaillent directement ou indirectement pour le secteur de l'exploitation forestière.

L'auteur poursuit:

Au cours des vingt dernières années, la part canadienne du marché mondial des produits forestiers a chuté de plus de 30 p. 100 à moins de 20 p. 100.

C'est là une baisse de quelque 50 p. 100.

Le Brésil et d'autres pays tropicaux peuvent produire des billes à pâte en 5 à 10 ans, comparativement à 25 à 50 ans au Canada. Les pays scandinaves pratiquent depuis 80 ans une gestion intensive des forêts et produisent maintenant de trois à quatre fois plus de bois que le Canada par secteur forestier productif.

Trois à quatre fois plus, monsieur le Président. Ce que préconisent les maires des localités de l'île Vancouver, c'est de mobiliser certaines des techniques dont nous disposons déjà et qui sont vraiment très simples. Ils proposent de ne pas couper les conifères pendant un certain temps, de pratiquer une coupe aérée, d'avoir de bonnes pépinières, de s'occuper des terrains que l'on dit «insuffisamment reboisés», et de revenir à une pleine productivité par un désherbage minutieux. Beaucoup de choses peuvent être faites, surtout grâce à une main-d'œuvre accrue, ce qui est bon. Cela redonnera du travail à beaucoup de gens. Comme je l'ai déjà signalé, cela est aussi très bon du point de vue des investissements. Pour un très petit investissement, nous allons récolter des milliards de dollars de profits.

L'article dit ensuite:

Kennedy estime qu'il faut pratiquer l'exploitation intensive—contrôle de la végétation; écartement correct, élagage, éclaircissage et fertilisation des arbres de semis. Si cela ne se pratique que sur les sols forestiers bons et moyens de Colombie-Britannique (25 p. 100 de la surface forestière), on obtiendra une augmentation notable de la production forestière.

«Avec l'exploitation intensive, on peut doubler le rendement d'une forêt en 45 à 50 ans», dit le doyen Kennedy.

Cela concorde exactement avec ce que disent les maires de l'île Vancouver. Il y a très peu de secteurs au pays où l'on peut obtenir un pareil rendement avec un si petit investissement. Je pense que la Chambre devrait rechercher avec plus d'attention les moyens de faire des investissements sensés.

J'ai été heureux de voir le nouveau gouvernement se débarrasser des usines d'eau lourde non productives. Il n'y a pas de Canadiens à mon avis, même parmi les gens qui travaillaient là, pour penser vraiment que le contribuable doive fournir plus de 100 millions de dollars par année pour un produit qui est sans emploi au Canada. Nous n'en exportions pas non plus, pourtant nous continuions d'en fabriquer une année après l'autre, parce qu'un libéral important représentait la région. Donc nous n'avions pas de raison de maintenir cela. Il faut nous décider à mettre de l'argent dans les secteurs productifs de l'économie, où l'on pourra donner du travail aux gens, remettre les localités sur pied et générer des revenus, non seulement pour notre génération mais pour quelques-unes des générations à venir.

Je vais citer un passage d'un article de Don Whiteley, journaliste au *Sun Business*. Dans cet article intitulé «La forêt court au désastre», l'auteur fit état du rapport de Sten Nilsson, publié au début de l'année et dont il a été question aussi à notre comité. En voici quelques paragraphes:

«Les meilleures conditions n'empêcheront pas le volume de bois de coupe disponible en Colombie-Britannique de décliner, passant de 75 à 67 millions de mètres cubes par année. Même si la productivité s'améliore, la pâte à papier diminuera de 5 à 10 p. 100 et le bois d'œuvre, de 5 p. 100. Le volume de bois de coupe pourrait baisser jusqu'à 44 millions de mètres cubes, ce qui aurait des résultats catastrophiques.

D'ici à l'an 2000, la plupart des usines de contre-plaqué auront fermé leurs portes dans cette province, ce produit ayant été remplacé par d'autres, notamment les panneaux de copeaux, qui seront fabriqués ailleurs.

On devra délaisser les produits en vrac pour en fabriquer d'autres ayant une valeur ajoutée, mais cette initiative, bien qu'utile, sera durement limitée en raison de l'éloignement des marchés. Quoi qu'il en soit, ce secteur n'échappera pas aux difficultés.

L'industrie aura besoin d'investir 35 milliards de dollars dans le reboisement et la modernisation d'ici à l'an 2000, mais «elle n'arrive pas accumuler des capitaux suffisants . . . Voilà bien le drame qui guette le secteur forestier de la Colombie-Britannique: il est pour ainsi dire impuissant à résoudre ses problèmes.»

Quand un rapport écrit par un économiste de renommée internationale nous fait pareilles révélations, il faut se rendre à l'évidence; l'argent doit venir de quelque part au cours de cette période cruciale. Je ne pense pas que nous devrions laisser ce secteur à lui-même. Les exploitants ont fait preuve de négligence sur un grand nombre de leurs chantiers depuis des années. Je le démontrerai par quelques chiffres dans un moment. Toutefois, en ce moment critique, où il y a tant de gens concernés, dans l'île de Vancouver, à Prince Rupert, Terrace, les îles Reine-Charlotte, Smithers, jusqu'à Prince George et la vallée de la Chilcotin, nous devons essayer d'adopter ce projet pilote pour que nous puissions en réaliser de semblables dans nos propres localités. Les mairers de l'île de Vancouver ont visité des localités de ma circonscription où nous avons des projets pilotes de ce genre. Il y a des tas de gens qui sont prêts à accepter n'importe quel emploi qui se présentera.

M. Whiteley dit encore ceci dans son article:

La quantité de bois disponible, conclut le rapport, sera bien moindre, même s'il y a une amélioration marquée de l'économie.

«Cinq à quinze pour cent du volume est encore trop coûteux à exploiter» estime Nilson. «D'ici l'an 2000, 30 à 40 p. 100 du bois disponible sera trop coûteux pour être utilisé, vu la distance, la baisse de la qualité, le coût des travaux d'aménagement et la taille plus faible des billes.»

Voilà la situation exposée en quelques mots, monsieur le Président. Nous n'avons pas beaucoup de choix. La Chambre doit agir. Voilà un secteur qui ne touche guère qu'un rendement de 5 p. 100. Cela ne se trouve nulle part ailleurs, ni dans la haute technologie, ni dans l'agriculture, ni dans le secteur énergétique, ni dans les chantiers navals, ni dans les textiles, la chaussure ou n'importe quel autre secteur. Il n'y en a pas qui soit autant saigné par les gouvernements, fédéral comme provincial, que le secteur forestier.

Nous devons faire quelque chose de ce que l'on nous a laissé. Les maires de l'île de Vancouver l'ont vu et les députés doivent le reconnaître. Le résumé de l'analyse des ressources forestières, effectuée en 1984 par le gouvernement de Colombie-Britannique, disait:

. . . les produits de grande valeur sont en voie d'épuisement . . . des normes d'exploitation trop laxistes ont aggravé le problème en permettant la coupe de vastes superficies pour parvenir au même volume . . .la vieille tendance à prendre d'abord ce qui a le plus de valeur s'est accélérée. Il ne reste que le bois de moindre qualité qui sera récolté quand le prix du bois montera ou quand la technologie rendra possible des méthodes d'exploitation et de transformation plus économiques.

● (1630)

Voici ce qu'on ajoute dans ce sommaire concernant le reboisement et la sylviculture en Colombie-Britannique:

—la superficie reboisée et le nombre de plants semés ont presque doublé en l'espace de 5 ans en Colombie-Britannique.

—entre 1979 et 1984, le nombre de plants ensemencés est passé de 58 millions à 108 millions. Mais il faudrait, selon ce rapport, planter environ 160 millions de plants chaque année.

On ne fait pas suffisamment d'aménagement, de ratissage, d'ensemencement et de reboisement pour compenser le prélèvement autorisé actuellement».

Voilà toute l'histoire en quelques mots. On fait preuve de négligence criminelle dans la gestion des forêts en Colombie-Britannique pour employer une expression écologique à la mode. On ne compte plus le nombre de rapports qui ont donné l'alarme en rappelant que le taux d'exploitation des forêts dépassait de loin la capacité de régénération des forêts ou le peu de sylviculture qu'on pratiquait dans cette province. Le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement

fédéral nous mènent tout droit à la catastrophe. Tous les journalistes sérieux spécialisés dans ce domaine sont unanimes depuis des années sur ce qui se passe dans cette province: On surexploite la forêt. La superficie insuffisamment reboisée est plus étendue que toute l'Île-du-Prince-Édouard. Voilà qui donne une petite idée de l'importance des sites forestiers exploitables qui disparaissent envahis par les mauvaises herbes, les essences non commercialisables ou qui sont absolument déserts. C'est un problème d'envergure nationale que nous devons étudier ici même à la Chambre.

On rappelle également plus loin:

—le ministère s'est surtout occupé, semble-t-il, d'ensemencer, de nettoyer et de sarcler les sites forestiers. On dit plus loin, dans le rapport, «que la sylviculture a diminué parce qu'on a donné la priorité à l'ensemencement».

Le rapport est truffé de ce genre de commentaire. Le gouvernement et l'industrie font tous deux fausse route. Le capital, la technologie et le génie occupent toute la place alors que nous devrions régénérer cette industrie partout au pays. Le même rapport poursuit plus loin:

—la totalité de la superficie insufisamment reboisée est passée de 1.9 million à 3.6 millions d'hectares entre 1979 et 1984 (une hausse de 85 p. 100).

Nous constatons que c'est très vrai dans l'île de Vancouver. Voici la suite:

Après analyse factorielle (c'est-à-dire évaluation de la superficie qui pourrait être effectivement reboisée après inspection sur le terrain), le rapport établit que la superficie non reboisée de façon satisfaisante est passée de 1.0 million à 1.6 million d'hectares (soit une augmentation de 50 p. 100 en cinq ans).

Voilà une augmentation phénoménale, monsieur le Président. Or en même temps le gouvernement d'Ottawa réinvestit dans le secteur 5c. par dollar tandis que celui de la Colombie-Britannique n'y réinvestit presque rien. Il nous faudrait une loi nationale sur les forêts, une idée à laquelle le ministre responsable est favorable, je le sais, et ce dernier devrait être membre à part entière du cabinet et ne pas seulement faire partie du comité des priorités et de la planification. Le premier ministre devrait être fidèle aux promesses qu'il a faites durant la campagne électorale. Les habitants de la Colombie-Britannique et de tout le pays ont reconnu que l'industrie et les gouvernements provinciaux ont été négligents dans ce domaine et que nous avons besoin que le gouvernement fédéral montre l'exemple. Je ne pense pas qu'on aurait tort, en vertu de la Constitution ou de quelque autre document, de prendre ce genre d'initiative au palier fédéral. Songeons à toutes les compétences scientifiques à notre disposition en ayant des députés provenant de toutes les régions et des milieux universitaires et ainsi de suite afin de lancer de solides programmes de développement industriel et d'exploitation de nos ressources. L'article poursuit:

—si l'on tient compte uniquement des terrains de ce total dont l'emplacement est bon et moyen, cette superficie est passée de 0.8 million à 1.2 million d'hectares (soit une augmentation de 42 p. 100 en cinq ans). Après analyse factorielle, la superficie des terrains dont l'emplacement est bon et moyen et qui n'ont pas été reboisés de façon satisfaisante est passée de 0.6 à 0.7 million d'hectares (soit une augmentation de 14 p. 100).

—si l'on considère maintenant la superficie non reboisée de façon satisfaisante par région forestière, on constate que l'augmentation la plus spectaculaire s'est produite dans celle de Prince George: la superficie des terrains dont l'emplacement est bon et moyen et qui n'ont pas été reboisés de façon satisfaisante y est passée de 292,400 hectares en 1979 à 632,700 hectares en 1984 (soit une augmentation de 116 p. 100!).

M. Swift a publié récemment un livre intitulé *Cut and Run* (couper et décamper). Cela ne fait certes aucun doute dans certaines régions de la Colombie-Britannique; les exploitants y vont, avec l'entière approbation du gouvernement de Victoria, couper les arbres qu'ils transforment sur place avant de les exporter, mais sans faire aucun effort sérieux de reboisement. Quand on observe une augmentation de 116 p. 100 des terrains non reboisés de façon satisfaisante, on se rend vraiment compte que quelque chose ne tourne pas rond.

Dans la minute qui me reste, monsieur le Président, j'aimerais réitérer ce qui se passe ici cet après-midi. Nous sommes saisis d'une motion d'adoption. La Chambre aura l'occasion d'ici 25 minutes de se prononcer sur la question. Je suis persuadé que mes collègues du comité permanent des pêches et des forêts obtiendront l'appui de nos vis-à-vis, afin de s'assurer que cette mesure soit adoptée, car il s'agit d'un problème du cabinet. Le premier ministre et le cabinet ne désirent pas dépenser cet argent en Colombie-Britannique. Selon moi, nous, députés, avons pour responsabilité, en tant qu'habitants de la Colombie-Britannique, du Québec, de Terre-Neuve, voire du Yukon, d'unir nos efforts de temps à autre dans le but de voter des crédits pour une région qui a été durement frappée par la mauvaise gestion du gouvernement et de l'industrie, afin que cette région puisse avoir la possibilité de faire un bon investissement pour une fois. Le taux de rendement est de 33 p. 100. C'est bien supérieur à ce que vous obtenez de la Northland Bank ou de la Banque Commerciale du Canada ou de la Banque de Mulholland. Je crois qu'il est à peu près temps que nous commencions à procéder aux investissements nécessaires en sylviculture dans l'intérêt de nos jeunes et que nous relancions la croissance de notre pays. Prononçons-nous donc sur cette mesure avant 17 heures.

Le président suppléant (M. Charest): C'est maintenant le moment des questions et observations.

M. Lewis: Monsieur le Président, je voudrais poser une question qui découle des affirmations du député. Il est juste de dire que de nombreux députés s'intéressent aux forêts. En fait, le comté de Simcoe a été la capitale forestière du monde en 1982. C'est un honneur qui, comme le député le sait fort bien, est décerné à tour de rôle à divers comtés un peu partout au Canada, afin de montrer l'importance de l'industrie forestière. Il a été accordé à la suite des projets de reboisement entrepris dans les années 1920 par un gouvernement conservateur, en Ontario.

Le député prétend que les ministériels tentent d'étouffer cette motion. C'est une accusation très grave et je prétends que c'est pratiquement induire les gens en erreur, même si ce n'est pas fait de façon délibérée. Le député devrait savoir que le ministre d'État (Forêts) (M. Merrithew) est absent d'Ottawa à l'heure actuelle. Son devoir l'appelle ailleurs. S'il avait eu la possibilité d'étudier cette question, je suis persuadé qu'il l'aurait fait avec beaucoup de sérieux.

Je pense que nous devons tenir compte du droit qu'ont tous les députés de participer au débat et d'être mis au courant du débat. J'ai eu l'occasion de lire les délibérations du comité. Le député néo-démocrate de Skeena (M. Fulton) n'est pas sans savoir que son collègue, le député de Cowichan-Malahat-Les

Îles (M. Manly) y a participé. Je voudrais donc lui poser la question suivante: A-t-il averti son collègue, qui s'intéresse à cette question, que ce débat aurait lieu, afin qu'il ait la possibilité d'y participer?

M. Fulton: Je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à cela. Comme mon collègue de Comox-Powell River (M. Skelly) l'a signalé, il a avisé les députés conservateurs, du moins certains d'entre eux, une semaine à l'avance de son intention de présenter cette motion.

Des voix: Qui?

M. Fulton: Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles s'en vient.

Des voix: Nommez-les.

M. Dick: Aucun d'entre nous.

M. Fulton: Le député de Comox-Powell River peut les nommer, j'en suis persuadé.

M. Lewis: Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles.

M. Fulton: Il revient, sauf erreur, de l'Île de Vancouver . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Fulton: . . . où il s'occupe de cette question.

M. Lewis: Vous ne l'avez pas averti non plus.

M. Fulton: Il lui faut du temps pour arriver.

En ce qui a trait au ministre, je sais pertinemment qu'il souscrit à cette mesure et je suis persuadé qu'il souhaiterait ardemment que la Chambre se prononce sur cette dernière, afin de voir la façon dont certains de ses collègues voteraient. C'est une question importante.

Quant à l'allusion du député au fait d'induire en erreur délibérément, nous verrons à 17 heures si oui ou non quelqu'un du parti ministériel, lui-même peut-être, prendra la parole pour bloquer la mise aux voix de cette proposition qui assurerait à la Colombie-Britannique les fonds dont elle a besoin pour relancer l'industrie forestière.

M. Crofton: Monsieur le Président, j'ai entendu parler plusieurs fois cet après-midi de l'avis donné aux députés concernant ce débat. Je suis de l'île de Vancouver et je remplace en ce moment un collègue qui assiste à une réunion. C'est donc purement par accident que j'ai su que ce débat avait lieu cet après-midi.

M. McDermid: Vous n'êtes qu'une bande de faux jetons.

M. Fulton: Il est intéressant de les entendre aboyer du côté ministériel, car sur la question de souveraineté dans l'Arctique, j'ai été prévenu, comme les autres membres de notre parti, moins de 24 heures avant qu'il en soit question à la Chambre, et nous avons reçu les notes moins de deux heures avant la déclaration. Mon collègue a laissé entendre que des députés conservateurs savaient depuis plus d'une semaine que la question allait être présentée. Nous verrons à 17 heures si les conservateurs veulent que la question soit mise aux voix et que la Colombie-Britannique obtienne les fonds.

• (1640)

M. Skelly: Monsieur le Président, précisons bien que le député de Victoria (M. McKinnon) a été prévenu par téléphone que le débat allait avoir lieu, comme l'a été le député d'Esquimalt-Saanich (M. Crofton) et le député de Nanaïmo-Alberni (M. Schellenberg).

Deuxième point important: si ma mémoire est bonne, le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) était comotionnaire. Il est un ardent défenseur du projet. Nous perdons toutefois l'essentiel de vue, soit que la proposition est d'une valeur inouïe. Des députés conservateurs y souscrivent, et les ministériels ne devraient donc pas la critiquer. Leurs collègues y souscrivent, puisqu'ils se rendent compte de sa valeur. Le ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew) et le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) y souscrivent. Tous ceux qui ont étudié et comprennent la proposition l'acceptent en principe. Après avoir entendu la proposition des maires et avoir étudié les documents à l'appui, le comité y a souscrit à l'unanimité. La proposition dont la Chambre est saisie ne prête nullement à controverse; bien au contraire, c'est une proposition sensée et fondée qui revitalisera l'économie de la Colombie-Britannique et favorisera l'industrie d'extraction des ressources dont dépend le pays tout entier.

Des voix: Bravo!

M. Greenaway: Monsieur le Président, nous avons vérifié auprès des trois députés dont a parlé notre collègue de Comox-Powell River (M. Skelly), et aucun d'entre eux n'a reçu de coup de fil. Je pense qu'il y a là une magouille. Je suis le président de ce comité et j'aurais cru que le député aurait à tout le moins eu la courtoisie de téléphoner au président pour que nous veillions à ce que le ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew) assiste au débat, ce qui en aurait amélioré la qualité. Nous faisons désormais un peu moins confiance à ce député.

Je voudrais poser une question au député de Skeena (M. Fulton). Pourrait-il nous donner son avis sur une question qui fait les manchettes en Colombie-Britannique, à savoir l'exploitation forestière du sud de l'île de Moresby que l'on envisagerait aussi de transformer en parc? L'île Moresby se trouve dans la circonscription du député de Skeena et la question préoccupe tous les habitants de la Colombie-Britannique. Pourrait-il nous dire ce qu'il en pense?

M. Fulton: Monsieur le Président, je voudrais bien consacrer une bonne partie de l'après-midi à traiter de la question fort complexe du projet concernant l'île de Moresby. Puisque nous sommes saisis de la proposition des maires de l'île de Vancouver cet après-midi et que le comité directeur du comité des pêches et des forêts se réunit demain matin, c'est volontiers que j'en aborderai les détails avec le député qui témoigne un intérêt sincère, je le sais, au sort de l'île de Moresby. Toutefois, nous devons rendre hommage aux maires de l'île de Vancouver qui ont investi baucoup de leur temps dans la préparation de cette proposition fort sensée. Je serais curieux de savoir s'il en est, chez les ministériels, qui s'y opposent. Dans la négative, j'espère que dans les seize prochaines minutes nous pourrons voter afin de pouvoir répondre aux maires de l'île de Vancouver que le gouvernement est encore en train d'étudier leur proposition.

Des voix: Le vote!

M. Schellenberg: Monsieur le Président, on a beaucoup ergoté cet après-midi pour savoir qui avait téléphoné à qui. Je voudrais réitérer ce que mon collègue, le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway) a déclaré. Mon bureau n'a reçu aucun appel à ce sujet. Tout cela mis à part, on se demande pourquoi cette question est débattue à la Chambre aujourd'hui. Si nous avions su d'avance que nous tiendrions ce débat, nous aurions pu faire venir le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) pour lui permettre de discuter d'une question qui, je le sais, lui tient à cœur. Nous aurions beaucoup plus de chances d'approuver la motion que maintenant.

Cela me rappelle la séance de comité où les maires ont comparu devant nous. L'opposition néo-démocrate a proposé cette motion avant même d'avoir entendu le témoignage des maires de l'île de Vancouver. Les petites tactiques politiques, c'est bien beau, mais elles compromettent la possibilité de se prononcer sur cette motion, ce qui n'est pas juste à l'égard des maires de l'île de Vancouver. Il faudrait étudier sérieusement cette motion. Je l'approuve, et je voudrais proposer qu'elle soit adoptée immédiatement, mais il y a encore quelques personnes qui veulent en parler. Je conseille au député de Comox-Powell River (M. Skelly) de faire vérifier son installation téléphonique parce qu'elle ne fonctionne pas depuis quelques jours, c'est certain.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, le député vient de dire que quelques autres députés veulent intervenir dans ce débat. Autrement dit, nous ne voterons manifestement pas parce que certains ministériels voudront parler de cette motion. Je voudrais que vous m'accordiez 30 secondes pour signaler que cette motion a été adoptée à l'unanimité par un comité permanent de la Chambre des communes, constitué de conservateurs, de libéraux et de néo-démocrates. Elle a été appuyée à l'unanimité et appelée le sixième rapport. Des députés de tous les côtés de la Chambre se sont prononcés et ont approuvé ce rapport. Pourquoi essayer de savoir qui a fait les appels téléphoniques puisque cela n'a aucune importance? Pourquoi faut-il appeler les députés pour parler d'un sujet qui a déjà été approuvé par un comité permanent de la Chambre des communes? Pourquoi faut-il encore en discuter alors que la question a été bien étudiée par un comité permanent?

Pourquoi un député désapprouverait-il la façon dont cette motion est proposée? Elle dit «Le comité recommande au gouvernement d'examiner l'opportunité de financer ce projet». Qui pourrait s'opposer à ce genre de motion, monsieur le Président? Personne.

Je conclurais donc sur ces paroles vu qu'il reste seulement 12 minutes avant 17 heures. Le parti libéral a fait connaître sa position au comité et nous appuyons le sixième rapport du comité permanent des pêches et des forêts. Nous avons une merveilleuse occasion d'expérimenter, dans l'île de Vancouver, des méthodes de sylviculture n'utilisant pas de produits chimiques comme instrument de gestion forestière. Nous avons la merveilleuse occasion de donner du travail à des centaines de gens sans utiliser de produits chimiques pour regénérer le secteur forestier. Je suis sûr que personne ne s'opposera à cette motion que le comité permanent composé de représentants de chacun des partis politiques a adoptée à l'unanimité.

Le président suppléant (M. Charest): Avez-vous des questions ou des observations?

M. Blackburn (Brant): Votons.

M. Dick: Monsieur le Président, le député de Gander-Twillingate (M. Baker), qui parle au nom de son parti, pourrait-il nous dire s'il a reçu un appel téléphonique l'avertissant que ce débat aurait lieu aujourd'hui?

M. Baker: Non, monsieur le Président, je n'en ai pas reçu. En outre, je ne m'attendrais pas à recevoir un appel téléphonique m'informant d'une chose qui a déjà été portée à l'attention de la Chambre dans le sixième rapport. Je n'ai pas à recevoir d'appel téléphonique pour approuver une recommandation faite au gouvernement par un comité permanent de la Chambre des communes représentant tous les partis politiques. Je n'ai évidemment pas reçu de coup de téléphone. Si j'en avais reçu un, j'aurais pensé qu'il était ridicule de m'appeler pour me demander d'appuyer une chose que j'avais déjà approuvée au comité permanent.

M. Dick: Le député a-t-il demandé au critique de l'industrie forestière de son parti si ce dernier avait reçu un appel téléphonique?

M. Blackburn (Brant): Où croyez-vous être; dans un tribunal?

M. Baker: Monsieur le Président, je ne pense pas que cette question mérite une réponse. Le député essait de me garder debout pendant les dix prochaines minutes afin que nous n'ayons plus le temps de tenir un vote. Je ne répondrai donc plus aux questions du député.

• (1650)

Le président suppléant (M. Charest): Le débat.

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous avons pu constater un manque de confiance à la Chambre aujourd'hui. La façon dont cette importante question a été soulevée montre que le NPD ne veut pas respecter les règles du jeu et la procédure établie à la Chambre. Plus tôt aujourd'hui, lors d'une réunion des leaders de la Chambre, le leader du Nouveau parti démocratique a demandé à notre leader de promettre qu'il n'y aurait aucune surprise. Pourtant, son propre parti nous a lui-même préparé une surprise aujourd'hui en ne jouant pas franc jeu et en négligeant de téléphoner à ceux à qui ils prétendent avoir téléphoné.

Autrement dit, il semble qu'on ne peut pas croire ce que disent les néo-démocrates. Ils ont soulevé une question qui devait être débattue le 28. Au lieu d'annoncer quand ils soulèveraient cette question, ils ont choisi pour le faire un moment où le ministre en cause est absent.

Je peux vous dire dès maintenant que s'ils veulent jouer de tels jeux politiques, ils n'obtiendront pas de réponse. Il n'y aura pas de vote aujourd'hui. Nous parlerons jusqu'au retour de notre ministre, car il veut également prendre la parole à ce sujet. Ce sont les vilains tours comme celui-ci qui créent la confusion à la Chambre, nous font perdre notre temps et causent des interruptions. Le Nouveau parti démocratique joue simplement à la petite politique et se sert de la Chambre des communes pour faire valoir les théories néo-démocrates dans le but de gagner les prochaines élections provinciales. Il a recours au même truc en Saskatchewan.

M. Epp (Provencher): C'est son frère qui est le chef.

M. Dick: Il fait la même chose en Saskatchewan. Si ce parti avait pris la question au sérieux, il nous aurait consultés. Mais il a refusé de le faire.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement afin de tirer les choses au clair. Cette question est inscrite au *Feuilleton* depuis plus de trois mois. Tous les députés en ont reçu le texte dans leur bureau. Ils savaient très bien que ce débat pouvait avoir lieu n'importe quand, à n'importe quel moment. Les remarques du député n'aident absolument pas les maires de Vancouver.

M. Dick: Si ce député et le Nouveau parti démocratique étaient sérieux, ils nous auraient consultés. Nous consultons toujours la Chambre et nous aurions fait en sorte de mettre cette question en délibération. Au lieu de cela, il sont lancé un débat un jour où nous examinions les allocations familiales dans le cadre du budget. Ces députés retardent ce débat dans le but d'examiner une autre motion qui ne peut pas être adoptée, et ils le savent, puisque le ministre est absent.

Pourquoi avez-vous attendu trois mois? Parce que nous étions en vacances pendant deux mois. Puis vous avez attendu un jour où le ministre était absent. Au lieu d'agir avec décence à la Chambre, les députés du Nouveau parti démocratique refusent de consulter les autres. Ils assistent aux réunions de leaders en nous suppliant de les consulter tout le temps parce qu'ils ne veulent pas être pris par surprise. Dans l'intervalle, ils veulent jouer à la petite politique et font perdre son temps à la Chambre. Leur petit jeu est inacceptable. C'est pendant la campagne électorale qu'ils doivent agir ainsi. Pourquoi abuser du temps de la Chambre? Voici le député qui sourit en douce, en pensant que son parti va aider ses collègues de la Colombie-Britannique. Bien franchement, il n'est même pas sérieux ou sinon, il aurait pensé à d'autres en premier lieu.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Tout ce remue-ménage ne favorise guère le genre de débat impartial qui s'est déroulé cet après-midi au sujet des avantages de la proposition. Cette motion est inscrite au *Feuilleton* depuis trois mois . . .

Le président suppléant (M. Charest): Ce n'est manifestement pas un rappel au Règlement.

M. Dick: C'est typique d'un député du NPD, de prétendre invoquer le Règlement pour en revenir au débat alors qu'il a déjà eu la parole. Il se moque bien du Règlement de la Chambre et de ce qui se passe.

Il s'agit d'une résolution bien inoffensive. Elle a été acceptée à l'unanimité par tous les partis et n'engage personne. Je dis simplement que si son parti avait de la pudeur, des manières et deux sous de courtoisie, probablement qu'il ferait beaucoup plus pour les Canadiens en collaborant avec nous.

Des voix: Bravo!

M. Dick: Personne ne s'oppose au sixième rapport. Nous l'avons appuyé au comité où nous étions majoritaires. Cependant, nous attendons le retour du ministre d'État aux forêts (M. Merrithew) dont relève la question. Ce n'est qu'une recommandation. On propose au gouvernement d'examiner la possibilité . . . Voilà deux mots équivoques s'il en est.

Une voix: Vous l'avez appuyé.

M. Dick: Je n'étais pas présent au comité et je ne prétens pas parler au nom des autres quand je n'y suis pas. On recomande au gouvernement d'examiner la possibilité de financer cette proposition. Je n'ai pas assisté à la séance mais je suis étonné que le libellé soit si peu impératif. Je m'étonne que le NPD se contente d'appuyer une recommandation si peu énergique. Supposons que le gouvernement accepte d'examiner s'il est souhaitable de faire telle ou telle chose. Ensuite on dit que si le gouvernement accepte d'examiner la proposition, il pourrait alors examiner la possibilité d'utiliser les fonds sans passer par l'entente de développement économique et régional (EDER) conclue avec la province. C'est la plus grosse entente qui ait jamais été signée entre le gouvernement fédéral et la Colombie-Britannique. Les libéraux n'y étaient jamais parvenus et leurs cousins germains, les néo-démocrates, ne les y avaient jamais convaincus. Les progressistes-conservateurs l'ont signée parce qu'ils s'intéressent aux gens et à la forêt. Nous voulons remettre sur pied l'économie de cette province. Mais nous n'agirons ni par ruse ni par surprise.

Nous consultons la province et les intéressés pour pouvoir mettre sur pied une proposition et une entente globales qui profiteront à cette région. D'après la recommandation en question, l'argent pourrait venir de l'entente sur le développement industriel et régional ou encore d'une autre source. On se contente de recommander cette dernière solution. Même si le rapport fait l'unanimité, nous nous refusons à employer pareille tactique et nous n'accepterons pas la façon dont le NPD . . .

M. Blackburn (Brant): Encore une minute et douze secondes.

M. Dick: Le député de Brant (M. Blackburn) veut prendre la parole. Il représente une ville de l'automobile du sud de l'Ontario. J'imagine qu'il doit en savoir long sur les forêts.

M. Blackburn (Brant): J'en sais beaucoup, croyez-moi.

M. Dick: Vous n'avez probablement pas une seule scierie dans toute votre circonscription, à moins que ce soit pour scier des voitures d'occasion. Mais il sème la confusion comme tout bon néo-démocrate.

M. Blackburn (Brant): Vous confondez Brantford et Brampton. Repassez votre géographie. Nous ne fabriquons pas d'autos chez nous.

M. Dick: Je sais d'où vous venez. Comme cela, vous pensez que vous venez de Brampton? Je sais bien que vous venez de Brantford. Vous connaissez mal votre géographie. Je n'ai jamais parlé de Brampton. Peut-être que le député veut déménager dans cette circonscription-là.

M. Blackburn (Brant): On ne fabrique pas de voitures à Brantford.

M. Dick: Peut-être a-t-il renoncé à aider Brantford. Si le Nouveau parti démocratique et le député de Comox-Powell River voulaient vraiment donner un coup de main à leurs concitoyens de la Colombie-Britannique, ils sauraient bien qu'il existe une entente entre les partis concernant l'étude de n'importe quel sujet à la Chambre. Nous nous mettons d'accord pour nous réunir, et quand un porte-parole d'un parti est absent, on reporte le débat pour accommoder le parti concerné.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires inscrites aux noms des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. Fulton: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'espère bien que nous reprendrons ce débat d'adoption dès que le ministre d'État chargé des forêts (M. Merrithew) sera de retour à la Chambre.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LA SANTÉ

L'OPPORTUNITÉ DE PROPOSER UNE MESURE LÉGISLATIVE SUR LES DROITS DES PATIENTS

L'hon. Chas L. Caccia propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait adopter une mesure législative afin d'assurer que, dans les communications entre médecin et patient, les droits fondamentaux de la personne comprennent le droit du patient de connaître son état de santé, ainsi que la composition des médicaments et remèdes achetés dans les pharmacies sur ordonnance d'un médecin.

—Monsieur le Président, en développant le sujet de cette motion cet après-midi, j'aimerais vous donner une illustration du rapport entre l'individu qui achète les médicaments prescrits sur ordonnance dans une pharmacie, le patient et le médecin. C'est un sujet très complexe auquel il faudrait pouvoir consacrer beaucoup plus de temps. C'est un sujet qui a énormément d'importance pour nous tous.

Quand le médecin nous donne une ordonnance, nous souhaitons savoir et nous devrions savoir ce qu'elle contient. Nous devrions en connaître le contenu en détail. Nous devrions en outre savoir quels sont les effets secondaires et les contre-indications d'un médicament donné. Si par exemple nous prenons un médicament, et que le médecin nous en prescrit un autre, nous devrions savoir quel sera son effet sur notre santé, quand et à quels intervalles le prendre et enfin, ce qui est particulièrement important, à quoi sert ce médicament. Ce droit à la connaissance n'existe pas actuellement. Le patient, ou la patiente, aurait des relations beaucoup plus satisfaisantes avec le pharmacien s'il disposait d'une information complète et s'il savait exactement ce que contient le médicament, quels sont ses effets et à quoi il sert. Encore une fois, je parle ici des médicaments sur ordonnance préparés par le pharmacien. Les médicaments vendus en rayon donnent toutes ces informations. Ce sont toutefois des informations souvent mal rédigées, quelquefois peu claires et souvent écrites en tout petits caractères et donc difficile à lire en particulier par des personnes âgées.

Pour les achats de médicaments sur ordonnance préparés par le pharmacien, il reste encore beaucoup à faire. Au Canada, nous avons le programme SIM, qui donne un complément d'information sur les médicaments, mais ce n'est pas obligatoire. Ce programme a été lancé je crois en 1981 par le ministre de la Santé et du Bien-être social de l'époque. On donne sur une carte tous les renseignements concernant un médicament donné. Ce système de complément d'information sur les médicaments semble peu connu du public. La Colombie-Britannique a toutefois un système analogue, mais dans le reste du Canada, on peut dire que c'est au consommateur de faire l'effort s'il veut avoir des renseignements sur le contenu d'un médicament. Il faut qu'il pose la question au pharmacien. Même si celui-ci est très occupé, il lui donnera les renseignements. Mais que se passe-t-il si le pharmacien donne au patient une information qui est en contradiction avec ce que lui a dit le médecin? Comme c'est actuellement le consommateur qui est obligé de faire l'effort de demander cette information, il serait peut-être juste de dire que cette information est volatile si elle est communiquée oralement par un pharmacien qui a d'autres chats à fouetter. Il est donc important de faire en sorte que le consommateur ne soit plus obligé de demander cette information, et qu'elle lui soit obligatoirement communiquée. Voilà pourquoi j'ai fait inscrire cette motion au *Feuilleton*.

Nous devrions également veiller à ce que le système de complément d'information sur les médicaments, dont j'ai parlé il y a un instant, englobe tous les genres de prescriptions et fournisse toute l'information qui puisse être mise à la disposition du public qui les utilise. Si l'on achète des flocons de maïs, la liste des produits faisant partie du contenu est inscrite sur l'emballage. Toutefois, lorsqu'on achète un médicament sur ordonnance, on ne sait pas au juste ce qu'il contient à moins de le demander expressément. L'information existe quelque part. Pourquoi ne pas mettre cette information automatiquement à la disposition du consommateur? Après tout, c'est la santé de la personne qui prime sur toute autre considération.

Il me semble que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) et celui de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) sont solidairement responsables quand il s'agit de protéger le consommateur canadien qui achète un médicament chez le pharmacien.

Je terminerai cette partie de mon intervention en faisant remarquer que de nombreux gouvernements exigent que cette information soit fournie d'une façon facile à comprendre, par écrit et non verbalement en faisant appel à la mémoire, ce qui permet des rapports plus satisfaisants entre le consommateur de médicaments vendus sans ordonnance et le pharmacien qui les vend.

Dans les quelques instants qui me restent, je vais passer à l'autre moitié de la motion dont la Chambre est saisie, à savoir le droit du patient de connaître son état de santé. J'ai ici un exemplaire du Code d'éthique publié en 1984 par l'Association médicale canadienne. J'ai lu ce code. On y parle de comportement déontologique des médecins, des responsabilités envers le patient, la profession et la société. C'est un excellent opuscule, mais je n'ai pu y trouver de mention sur le droit du patient à savoir. Pourquoi? Au cours de mes brèves recherches, afin de trouver une réponse à cette question, tout ce que j'ai pu découvrir c'est la doctrine du consentement en connaissance de cause. On m'a dit que les tribunaux canadiens tentent encore de définir cette doctrine et que les tribunaux britanniques l'ont déjà rejetée. Au Canada, cette expression devrait, semble-t-il, être remplacée par l'expression «prise de décision en connaissance de cause» ou «choix en connaissance de cause» de la part du patient. Pourquoi? Selon moi, c'est qu'il importe que les médecins et les autres professionnels de la santé ne soient pas amenés à croire qu'ils peuvent ou doivent utiliser les renseignements à leur disposition simplement dans le but de persuader les patients d'accepter certains traitements ou les objectifs médicaux que les professionnels jugent être dans le meilleur intérêt des patients.

• (1710)

Comme Bernard Dickens l'a écrit dans une excellente étude sur cette question, «le véritable rôle de l'information médicale est de servir l'autonomie des patients, de permettre au patient d'exercer des choix en accord avec ses désirs». Ainsi, le patient est en mesure de prendre une décision pour lui-même. Parfois, comme vous l'avez probablement constaté, monsieur le Président, le désir du patient peut entrer en conflit avec son intérêt en apparence. Ils ne vont pas toujours de pair. Il est tout à fait vrai que la plupart des gens souhaitent qu'on agisse dans leur intérêt, mais lorsqu'il y a conflit entre le désir du patient et son intérêt, je prétends alors que dans une société libre, le patient devrait être en mesure de prendre une décision en fonction de ce qu'il désire. Ainsi, le rôle du médecin qui possède des connaissances professionnelles ou hautement spécialisées consiste à fournir au patient les données lui permettant de faire un choix. C'est ce que vous voudriez faire, monsieur le Président. Ce faisant, vous pouvez décider de procéder d'une façon où vos désirs et votre intérêt concordent. Cependant, dans certains cas, vous pouvez décider selon vos désirs alors que les gens qui vous entourent, notamment votre médecin, jugent que ce n'est pas dans votre intérêt. Cette décision doit, en définitive, être laissée au patient et, afin de pouvoir prendre une décision en connaissance de cause, il doit être informé.

Il découle de toutes ces considérations et des observations que je viens de faire, que le droit du malade à la vérité et l'impérieuse nécessité de récrire le code doivent faire l'objet d'un débat aussi éclairé. Évidemment, cela ne se fera pas du jour au lendemain, ni sans résistance. Nous savons cependant que certains médecins défendront le droit du malade de savoir. Dans une société de plus en plus compétente et perfectionnée dans l'art d'emmagasiner et de diffuser l'information, des médecins vont comprendre que ce service ultime d'information au malade est non seulement un devoir pour leur profession à notre époque mais qu'il leur est possible de s'en acquitter.

Il est donc important d'engager la Chambre dans ce débat. J'écouterai avec beaucoup d'intérêt les points de vue de mes collègues de tous les partis. J'ai insisté tout à l'heure sur les droits du consommateur lors de l'achat de médicaments sans ordonnance. Je répète que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a un rôle politique important à jouer dans ce domaine. Il faudrait évidemment qu'il imprime le mouvement et nous convainque tous, hommes politiques, professionnels et grand public, de l'importance profonde, dans notre vie, d'avoir le droit d'être pleinement informé sur notre santé, le bien le plus précieux et le plus durable que nous possédions. Je livre ces réflexions à la Chambre et j'attends avec impatience la suite du débat qui promet d'être des plus enrichissant.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je félicite le député de Davenport (M. Caccia) d'avoir inscrit cette motion au *Feuilleton* et de fournir ainsi à la Chambre l'occasion d'étudier, même dans les limites très étroites de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, une question à laquelle beaucoup de Canadiens s'intéressent à juste titre.

La motion dont il a saisi la Chambre comporte deux volets. Tout d'abord, il voudrait que le malade ait le droit de connaître son état de santé; ensuite, il voudrait qu'il ait le droit de connaître la composition des médicaments et remèdes achetés dans les pharmacies sur ordonnance de son médecin. A mon avis, ce sont des droits tellement évidents que je ne m'attarderai pas à les étayer. J'imagine que quiconque se rend chez un médecin doit pouvoir exiger que celui-ci lui révèle exactement son état de santé. Je trouve que cela va de soi. Je trouve qu'il en va de même des médicaments et remèdes, surtout quand ils ont fait l'objet d'une ordonnance. Au cours des années, nous avons été témoins de nombreuses tragédies—celle de la thalidomide est probablement l'une des pires—où des médicaments d'ordonnance ont causé des torts considérables non seulement aux mères, mais aussi aux enfants. Évidemment, il y a eu d'autres tragédies. Celui à qui son médecin prescrit une drogue ou un produit chimique de nature à modifier son état de santé doit avoir le droit de connaître ses conséquences sur sa propre santé et celle de ses enfants.

• (1720)

Pour toutes ces raisons, monsieur le Président, j'estime que nous devrions saisir le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales de cette motion en vue d'une discussion plus poussée. Tout comme le député de Davenport et d'autres de nos collègues, je sais pertinemment que la loi applicable aux médicaments d'ordonnance relève en grande partie des autorités provinciales.

Cependant, comme de nombreux gouvernements provinciaux ne semblent guère s'en soucier, il me semble juste et raisonnable qu'un organisme comme un comité permanent de la Chambre des communes se charge de citer des témoins et d'entendre les vues non seulement de nos concitoyens mais aussi de nos services de santé.

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Je vous remercie, monsieur le Président. C'est avec plaisir que je prends la parole, au nom des habitants d'Ottawa-Carleton, au sujet de la motion du député de Davenport (M. Caccia), un homme qui parle avec conviction, comme il nous en a donné encore une fois la preuve aujourd'hui.

L'ancien projet de loi C-43, à l'Annexe II, article 2, a été proposé pour compléter la législation canadienne existante en matière de:

> ... protection des renseignements personnels relevant des institutions fédérales et de droit d'accès des individus aux renseignements personnels qui les concernent.

La Loi sur la protection des renseignements personnels dispose à l'article 12(1) que:

> ... tout citoyen canadien et tout résident permanent, au sens de la *Loi sur l'immigration de 1976*, a le droit de se faire communiquer sur demande;
>
> *a*) les renseignements personnels le concernant et versés dans un fichier de renseignements personnels;
>
> *b*) les autres renseignements personnels le concernant et relevant d'une institution fédérale, dans la mesure où il peut fournir sur leur localisation des indications suffisamment précises pour que l'institution fédérale puisse les retrouver sans problèmes sérieux.

Dans la Loi sur la protection des renseignemetns personnels, on accorde une attention spéciale à la question des dossiers médicaux en précisant à l'article 28 ce qui suit:

> Le responsable d'une institution fédérale peut refuser la communication des renseignements personnels demandés en vertu du paragraphe 12(1) qui portent sur l'état physique ou mental de l'individu qui en demande communications, dans les cas où la prise de connaissance par l'individu concerné des renseignements qui y figurent desservirait celui-ci.

La loi porte sur la collecte, la conservation et le retrait des renseignements personnels, la protection des fichiers de renseignements personnels, la publication du répertoire des renseignements personnels, l'accès aux renseignements personnels, les exceptions, la réception des plaintes et les enquêtes, l'examen des fichiers inconsultables, le contrôle d'application, les rapports au Parlement, la révision par la Cour fédérale, le Commissariat à la protection de la vie privée et les infractions.

Les directives administratives des ministères traitent de l'application de la loi et de la délégation des pouvoirs, des rôles et des responsabilités, des procédures à suivre, des plaintes et des appels. Monsieur le Président, la portée de la loi et la façon dont elle est appliquée prouvent que c'est le bon moyen de compléter, à l'échelon fédéral, les lois provinciales, les codes de déontologie et les directives des associations médicales. Il semblerait par conséquent qu'il ne soit pas nécessaire et que l'on n'ait pas le droit, sur le plan constitutionnel, d'adopter une nouvelle mesure législative visant à s'assurer que les malades puissent connaître leur état de santé. Je suis certain que les codes provinciaux de déontologie médicale et d'éthique professionnelle permettent suffisamment aux médecins de tenir leurs malades au courant de leur état de santé.

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement applique la loi intégralement et se soucie avant tout de protéger les droits individuels. Les ministres peuvent refuser de communiquer une partie ou l'ensemble d'un dossier médical s'ils considèrent que la divulgation de ces renseignements desservirait le patient.

Les paragraphes suivants s'appliquent en particulier à l'exécution de la Loi sur la protection des renseignements personnels par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social en ce qui concerne les dossiers en sa possession.

Pour être mieux en mesure de prendre une décision sur le refus d'une communication d'une partie ou de l'ensemble d'un dossier médical, le ministre peut consulter un médecin qui a l'autorisation d'exercer ou est dûment qualifié. S'il le désire, le ministre peut demander au demandeur d'examiner le dossier en présence d'un médecin dûment qualifié qui peut lui expliquer l'information qu'il contient. Le droit de connaître un dossier porte sur tous les documents qu'il contient peu importe leur origine, à moins que leur communication au patient ne soit refusée.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, d'après les dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels, les responsables qui reçoivent une demande d'accès à un dossier médical doivent demander si le dossier contient des informations que le patient n'a pas intérêt à entendre. On songe aux intérêts du patient et non à ceux du ministère ou du médecin. Pour le savoir, le responsable peut s'adresser à un médecin qualifié faisant partie du personnel ou à un médecin licencié qui a un cabinet privé et qui connaît également le patient.

J'insiste beaucoup sur le fait que lorsqu'on envisage de ne pas dévoiler des renseignements personnels contenus dans des dossiers médicaux, il faut permettre aux demandeurs de faire examiner les renseignements par le médecin de son choix pour autant que l'établissement est convaincu que le médecin choici est suffisamment qualifié pour décider si la divulgation des renseignements serait contraire aux intérêts du patient.

Le médecin peut recommander que le contenu intégral du dossier soit révélé, qu'il soit révélé au médecin choisi par le patient pour lui permettre de fournir des explications à ce dernier, que l'on permette au patient de l'examiner à sa convenance avec le médecin qui pourrait lui donner des explications ou que l'on cache une partie des renseignements se trouvant dans le dossier, dans l'intérêt du patient.

Si le médecin recommande de révéler le contenu intégral du dossier, le responsable montrera le dossier lui-même, il autorisera le médecine ayant un cabinet particulier à révéler le contenu du dossier au patient ou à le lui renvoyer pour lui permettre de le montrer lui-même, demandera au patient le nom de son médecin de famille et remettra le dossier à celui-ci, s'il est suffisamment qualifié, en lui conseillant de donner des explications au patient s'il juge bon de le montrer ou demandera au patient d'inspecter le dossier au moment et à l'endroit qui lui conviennent. Il existe donc de nombreuses possibiliés d'examiner son dossier.

Si le conseil du praticien est de ne pas communiquer tout ou partie du dossier, le directeur de l'institution prépare les documents à communiquer en effaçant les mots ou les phrases suggérées, et en les remplaçant par l'expression «non communiqué par décision ministérielle en vertu de l'article 28 de la Loi sur

la protection des renseignements personnels». Le directeur de l'institution peut alors envoyer la demande, les documents et les motifs du refus de communication des renseignements au coordonnateur ministériel afin que celui-ci prépare une lettre destinée à être signée par le ministre et expliquant le refus tout en informant le ou la requérante de ses droits de plainte et d'appel.

• (1730)

Le processus que j'ai décrit montre bien avec quel sérieux et avec quel soin le gouvernement s'acquitte de ses responsabilités vis-à-vis des personnes qui veulent se faire communiquer des renseignements médicaux personnels en vertu de la loi. Il y a naturellement des garanties pour protéger l'individu des conséquences néfastes que pourrait avoir la communication de renseignements. Bien que l'on n'ait pas de données distinctes pour les dossiers médicaux, l'expérience montre qu'il est dans l'ensemble rare que l'on doive refuser de communiquer à des patients les informations qu'ils réclament.

On peut conclure que, dans le cadre des pouvoirs conférés au gouvernement fédéral par la Constitution, la Loi sur la protection des renseignements personnels couvre correctement le besoin d'accès des individus à leur propre dossier médical, et qu'il n'est pas nécessaire pour cela d'élargir la loi ni de rédiger une nouvelle mesure. La loi complète bien les considérations d'ordre éthique et législatif qui régissent la pratique de la médecine, laquelle relève principalement de la juridiction des provinces. Quoi qu'il en soit, comme je l'ai déjà dit . . .

[*Français*]

Monsieur le Président, on pourrait aussi faire observer que la communication entre le patient et le médecin est une question de rapports continus, de respect mutuel et de discussion interpersonnelle qui ne peut faire l'objet d'un contrôle réglementaire comme ce peut être le cas pour les dossiers.

Monsieur le Président, on devrait normalement s'attendre à ce que la communication médicale d'informations pertinentes constitue l'essence même de la relation patient-médecin. Beaucoup d'autres possibilités s'offrent au patient, entre autres, celles de choisir un autre médecin.

[*Traduction*]

Je vais terminer sur ces mots. Je voudrais dire encore une fois que le député de Davenport (M. Caccia) est manifestement un homme de grand cœur qui souhaite ce qu'il y a de mieux pour les patients et pour les personnes non seulement de sa circonscription, mais aussi du reste du Canada. Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir permis d'intervenir rapidement sur cette motion.

[*Français*]

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je félicite le député de Davenport (M. Caccia) d'avoir apporté un sujet qui a une grande portée sociale.

Mais, comme le disait mon collègue il y a quelques minutes, les communications entre médecin et patient font partie d'un domaine de l'exercice de la médecine qui relève des provinces. Celles-ci ont délégué la responsabilité de la réglementation de l'exercice de la médecine aux collègues provinciaux de médecins ou chirurgiens ou leur équivalent, dirigés par un secrétaire général. Ce sont ces collègues qui déterminent le droit d'exercice des médecins et leur délivrent un permis à cette fin. Les collègues guident les médecins sur des questions comme les communications petient-médecin et conseillent les patients. Les médecins sont donc prévenus de leurs obligations et les patients renseignés sur leurs droits.

Tous les collèges provinciaux de médecins et de chirurgiens et tous les gouvernements reconnaissent les droits du patient de connaître son état de santé. Les préoccupations croissantes du public, en général, et des groupes d'intérêts spéciaux ont fait évoluer graduellement les opinions générales sur les communications parent-médecin et leur application. Ces opinions ont été incorporées au Code de déontologie et d'exercice. Le Code de déontologie de l'Association médicale canadienne a été adopté par neuf collèges provinciaux de médecins et de chirurgiens et le dixième code, celui du Québec, contient des clauses semblables dans sa réglementation de l'exercice médical. Le Code de déontologie de l'Association médicale canadienne a été révisé récemment afin de refléter l'évolution et le dynamisme des relations patient-médecin et les responsabilités de deux parties.

Le dernier code de l'Association médicale canadienne qui date de décembre 1984 stipule, sous la rubrique des Droits du malade, qu'un médecin doit:

premièrement, reconnaître que ses connaissances sont limitées et, s'il y a lieu, recommander au malade d'avoir recours à d'autres sources de conseils et de services;

deuxièmement, respecter le droit du malade de choisir lui-même son médecin et de suivre ou non les conseils qui lui sont donnés (même après avoir choisi son médecin, le malade conserve le droit de demander à celui-ci de consulter d'autres médecins de son choix);

troisièmement, respecter les confidences reçues du malade ou d'un confrère et ne divulguer ces renseignements qu'avec la permission du malade, sauf si la loi l'oblige à agir autrement; lorsqu'il agit au nom d'une tierce partie, il s'assurera que le patient comprend sa responsabilité légale à l'égard de cette tierce partie avant de procéder à l'examen; et recommander les seules mesures diagnostiques qu'il juge nécessaires pour l'aider à traiter le malade, administrer à celui-ci le traitement qu'il croit propice à son bien-être (il lui appartient d'ailleurs de communiquer ses constatations au malade et de faire part à celui-ci de ses recommandations).

Il lui faut fournir au malade, si celui-ci en fait la demande, tout renseignement qui lui permettrait de bénéficier de tout avantage auquel il pourrait avoir droit;

Finalement, chercher à calmer l'angoisse des proches et collaborer avec eux dans l'intérêt du malade.

Bien que la communication d'information aux patients par les médecins soit principalement de compétence provinciale, la Loi sur la protection des renseignements personnels donne aux individus accès aux renseignements médicaux contenus dans les dossiers du gouvernement fédéral. Les personnes concernées sont, entre autres, les autochtones, le personnel militaire, les anciens combattants et les détenus d'établissements pénitentiaires dont le traitement est assuré en totalité ou en partie par le gouvernement fédéral. Ce sont aussi les personnes qui ont présenté une demande de pension d'invalidité dans le cadre du Régime de pensions du Canada.

Le droit de connaître son état de santé a de multiples facettes. Il s'agit, entre autres, du droit fondamental de savoir peu importe la raison ou la qualification; du besoin de savoir afin de prendre des mesures, des décisions concernant les soins médicaux, les procédures juridiques ou le mode de vie, par exemple; du droit de savoir quels renseignements personnels sont conservés dans les divers fichiers de données. L'une des principales obligations des médecins prévue par les collèges provinciaux est la prompte communication d'information à un tiers, demandée par le patient, afin d'assurer la continuité des soins, la sécurité ou les arrangements financiers nécessaires. Aux termes de l'Ontario Health Disciplines Act, le règlement 448 appliqué par le Collège des médecins et chirurgiens de l'Ontario stipule que le refus de communiquer, dans un délai raisonnable et sans raisons, un rapport ou un certificat demandé par un patient ou son agent autorisé concernant un examen effectué ou des soins donnés constitue une faute professionnelle. Les patients peuvent se plaindre auprès du Collège, des médecins qui ne respectent pas cette obligation. Le Collège fera enquête et prendra les mesures disciplinaires voulues. En Ontario, des comptes rendus des mesures disciplinaires par le Collège sont publiés chaque année et distribués à tous les médecins. Les limites de l'exercice médical acceptable sont ainsi clairement définies et les médecins peuvent modifier leur comportement en conséquence.

La norme des relations médecin-patient a évolué allant d'une attitude pouvant être considérée comme paternaliste à la conception moderne d'un contrat mutuel tacite. Cette dernière conception suppose que les deux parties ont des obligations et que le patient a besoin de recevoir suffisamment d'information pour prendre une décision éclairée.

Même si, dans certains cas, par exemple sur ordonnance de la cour, des copies des dossiers médicaux peuvent être obtenues, un médecin n'est généralement pas obligé de fournir le dossier complet à un patient ou à ceux qu'il représente. Des renseignements pertinents comme les résultats des examens effectués et les soins donnés suffisent généralement. Un médecin peut quand même donner à son patient copie de son dossier, s'il le désire. Les dossiers médicaux sont plutôt considérés comme des notes et, partant, comme la propriété du médecin plutôt que celle du patient.

On ne s'attend pas à ce qu'un médecin prévienne son patient de tous les risques d'un traitement, seulement des risques les plus courants et les plus graves. La Cour suprême du Canada, cependant, a décidé qu'un médecin est tenu d'informer le patient des risques les plus minimes auxquels il s'expose s'il le lui demande. Le médecin est coupable de négligence s'il ne le fait pas et que le traitement a des répercussions sur lesquelles le patient avait cherché à obtenir des renseignements.

La décision rendue par la Cour suprême du Canada en 1980 dans les causes de Lepp contre Hopp et de Reible contre Hughes, a été nette. Le patient a le droit de recevoir des renseignements sur son état de santé et sur les conséquences d'un traitement ou d'une procédure et le médecin a le devoir de les lui fournir. Il doit lui donner suffisamment d'information pour qu'il puisse prendre une décision éclairée sur son traitement. Bien qu'un médecin puisse user de son jugement pour décider de la quantité d'information à fournir, il ne peut refuser de donner des renseignements supplémentaires au patient qui le lui demande.

Dans certaines instances, par exemple, dans les règlements afférents à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les règlements du Collège des médecins et des chirurgiens du Manitoba, des précautions sont prévues pour protéger les individus des renseignements contenus dans leurs dossiers qui pourraient être, pour eux, cruels ou nocifs s'ils leur étaient communiqués. La Loi sur la protection des renseignements personnels, à l'article 28, stipule que, et je cite:

> . . . le responsable d'une institution fédérale peut refuser la communication des renseignements personnels demandés en vertu du paragraphe 12(1) qui porte sur l'état physique ou mental d'un individu qui en demande communication, dans les cas où la prise de connaissance par l'individu concerné des renseignements qui y figurent desservirait celui-ci.

Les règlements du Manitoba stipulent que l'information donnée à un patient devrait contenir tous les renseignements pertinents qu'il est dans son intérêt de recevoir.

Mentionnons, en passant, les progrès accomplis ces dernières années qui rendent accessibles, aux patients qui le demandent, certains renseignements personnels contenus dans les dossiers hospitaliers. Les directives à ce sujet varient d'une province à l'autre suivant les lignes de conduite provinciales.

L'accès de l'individu aux renseignements d'autrui qui le concernent semble avoir fait des progrès remarquables. Cela est vrai tant pour les dossiers médicaux que pour l'information en général. Ces changements sont le fruit d'une information du public, d'une évolution des attitudes et des perceptions, de nouvelles normes déontologiques et de nouveaux règlements et lois. On pourra, certes, encore améliorer les choses au fur et à mesure que la société évoluera. Dans l'intimité des rapports patient-médecin, le patient devrait s'attendre à ce que son droit de savoir, de demander et de recevoir une réponse sera respecté. Il semble que cette question soit en voie d'être régie par les lignes directrices législatives et déontologiques. Une éducation, des discussions et un respect mutuel seront plus susceptibles de contribuer à la réalisation de ce but que l'adoption de toute autre loi fédérale en matière de droit criminel.

L'exercice de la médecine, visé par la proposition de l'honorable député, est de compétence provinciale. Elle est maintenant régie par des lois provinciales. Ces lois sont complétées par la Loi sur la protection des renseignements personnels, le projet de loi C-43, qui stipule que

> «tout citoyen canadien et tout résidant permanent, au sens de la Loi sur l'immigration de 1976, a le droit de se faire communiquer, sur demande:
>
> *a*) les renseignements personnels le concernant et versés dans un fichier de renseignements personnels;
>
> *b*) les autres renseignements personnels le concernant et relevant d'une institution fédérale, dans la mesure où il peut fournir sur leur localisation des indications suffisamment précises pour qu'une institution fédérale puisse les retrouver sans problèmes sérieux.»

Monsieur le Président, le système actuel semble être juste et équitable. Il favorise la collaboration plutôt que la répression et prévoit un système de plaintes pour régler les problèmes éventuels.

• (1740)

[*Traduction*]

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je voudrais commencer par répondre au premier point du député à savoir que le patient a le droit de connaître son état de santé. Le gouvernement estime que, moyennant certaines réserves, chaque Canadien a le droit d'être renseigné sur son état de santé.

A l'heure actuelle, la situation dans ce domaine est évidemment très complexe. Au Canada, il n'existe pas de lois régissant spécifiquement ce genre de dossier. Il n'existe aucune loi provinciale ou fédérale sur les dossiers médicaux. Par contre, nous avons des dizaines de lois contenant des dispositions à l'égard des dossiers médicaux, des règlements ainsi, bien sûr, que toute une jurisprudence. On a invoqué les Lois sur les hôpitaux, les règlements hospitaliers, les Lois sur les foyers de soin, les Lois de santé publique, les Lois sur la santé et la sécurité au travail et même la Loi sur les stupéfiants ainsi que les règlements édictés en vertu de ces différents textes législatifs. La jurisprudence concernant les dossiers médicaux est relativement peu importante au Canada par rapport aux États-Unis où, tant au niveau fédéral qu'au niveau des États, les organismes gouvernementaux peuvent se fonder sur un grand nombre de cas d'espèce. Cela a évidemment pour résultat qu'au Canada, le soin de compiler, d'entreposer, de protéger et, finalement, de détruire les dossiers médicaux des patients est laissé à ceux qui sont chargés de les constituer, y compris aux organismes gouvernementaux qui administrent les différents programmes d'assurance-maladie.

La constitution et la conservation des dossiers médicaux des patients visent avant tout à permettre au personnel médical de soigner le malade et de porter un jugement valide pour le diagnostic, le pronostic et la cause de la maladie. Cela permet également d'assurer une communication entre les nombreuses personnes qui s'occupent d'un dossier d'une personne, même au sein d'un seul établissement.

Le gouvernement estime que les patients doivent normalement avoir accès à des renseignements sur leur état de santé. Toutefois, dans la plupart des établissements de soin, les patients n'ont pas accès à leur dossier et on le leur refuserait certainement s'ils le demandaient. L'argument invoqué en faveur de cette position c'est que le dossier du patient comprend une série d'inscriptions qui permettent au personnel de l'établissement de communiquer et à ceux qui ont fait ces inscriptions de se souvenir de certaines choses. Le dossier n'est pas conçu comme un moyen de communication entre le personnel médical et le patient. Autrement dit, il s'agit d'un mode de communication assez technique. Les observations figurant dans les dossiers sont généralement rédigées de façon à transmettre des renseignements techniques entre des personnes ayant reçu une formation spéciale. Ces inscriptions risquent d'être incompréhensibles pour le malade ou d'induire totalement en erreur une personne non avertie. Par exemple, devant des tests courants visant à éliminer la possibilité de certains diagnostics, le patient pourra voir le signe d'une forme de cancer, d'une maladie vénérienne, ou d'autres maladies de cette nature.

Néanmoins, nous estimons que le patient a le droit d'examiner son dossier médical en consultant des documents les plus à jour que possède l'hôpital. Nous croyons également qu'il doit obtenir une aide médicale professionnelle, s'il le désire, pour lui permettre d'interpréter les renseignements techniques inscrits dans les dossiers. Je mentionne l'aide de professionnels parce qu'il faut éviter toute interprétation erronée qui pourrait inquiéter un malade ou l'empêcher d'aborder le traitement avec optimisme et qui pourrait faire souvent plus de tort que de bien. C'est certes nécessaire dans le cas des maladies qui touchent le plan affectif et des troubles psychiatriques.

• (1750)

Nous appuyons le droit des patients à obtenir ces renseignements parce que, selon la loi, c'est vraiment lui seul qui peut décider de son traitement. Une fois qu'il possédera ces renseignements, le patient sera en bien meilleure posture pour décider s'il est d'accord pour commencer ou continuer le traitement. Nul besoin de vous rappeler, monsieur le Président, que les soins de santé relèvent de la compétence des provinces, comme on l'a signalé à plusieurs reprises aujourd'hui pendant le débat, et que tout changement apporté à l'échelon fédéral doit tenir compte des attributions des provinces. Pour l'instant, il ne semble pas y avoir accord entre les provinces à ce sujet et à propos du droit d'un patient d'examiner son dossier médical.

Par ailleurs, quelques provinces ont adopté des lois qui donnent aux patients un certain droit d'accès aux dossiers sur leur traitement. Par exemple, la Loi sur les hôpitaux de l'Alberta ne donne pas aux patients le droit absolu de consulter leur dossier. Elle autorise la divulgation de ces renseignements au lieu de la rendre obligatoire. La loi de l'Alberta autorise, sans l'obliger, le conseil d'administration ou un employé d'un hôpital, le ministre provincial de la santé ou une personne autorisée par celui-ci, ou encore un médecin à divulguer certains renseignements au patient. Le patient à qui l'on refuse ces renseignements peut en appeler de cette décision auprès des tribunaux. La loi de l'Alberta favorise la divulgation de renseignements, mais c'est à la personne qui les demande qu'il incombe d'expliquer pourquoi ils devraient être divulgués.

La Saskatchewan a adopté un point de vue différent. Elle permet la divulgation des dossiers d'hôpital mais n'a pas établi de procédure d'appel. Cependant, elle prévoit la divulgation des dossiers sur ordonnance d'un tribunal.

La réglementation ontarienne à l'égard des hôpitaux ressemble à celle de l'Île-du-Prince-Édouard. La loi sur les hôpitaux de la Nouvelle-Écosse est semblable à celle de l'Alberta, sauf que la divulgation peut être refusée si elle devait «ne pas être dans l'intérêt du patient». On peut en appeler de cette décision devant un tribunal de comté.

Aux termes de la loi québécoise concernant les services de santé et les services sociaux, les patients ont accès à leur dossier dans les «établissements» mentionnés dans la loi. Ce sont les centres locaux de services communautaires, les centres hospitaliers, les centres de réadaptation, les centres de services sociaux et les centres d'accueil. En cas de refus, on peut en appeler devant les tribunaux.

Dans toutes les provinces, on porte une attention particulière à la législation relative à la santé mentale qui régit les établissements psychiatriques et qui, pour des raisons évidentes, fait une distinction entre ces derniers et les hôpitaux généraux ou publics.

En résumé, monsieur le Président, dans certaines provinces, il n'y a ni dispositions ni règlements régissant la communication de leur dossier aux patients et dans les autres, ces dispositions ne s'appliquent qu'à certains genres d'établissements de santé. Il semble logique et juste que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays aient les mêmes droits en ce qui a trait à cette question. Il est tout aussi évident que l'uniformité à cet égard nécessitera des consultations poussées avec les provinces, avec les associations de professionnels de la santé et avec divers intéressés du monde médical. On doit étudier sérieusement les besoins, les avantages et, bien entendu, les risques, car ces derniers sont très nombreux dans le genre de domaine dont nous discutons aujourd'hui.

A ce stade-ci, monsieur le Président, je voudrais me pencher sur la question du droit qu'ont les Canadiens de connaître le contenu des remèdes qui leur sont prescrits. C'est le second aspect de la motion du député dont nous sommes saisis aujourd'hui. Le gouvernement souscrit au droit des particuliers sains d'esprit de connaître la nature de leurs médicaments. Le besoin n'a jamais été aussi fort qu'à l'heure actuelle. Le fait que les médicaments prescrits à l'heure actuelle sont beaucoup plus efficaces et puissants que dans le passé fait en sorte que nous en attendons beaucoup, à savoir, bien entendu, une guérison instantanée.

Personne ne peut mettre en doute l'efficacité extraordinaire de médicaments comme les vaccins contre la poliomyélite. Nous sommes tous au courant de la remarquable amélioration des traitements grâce à de nombreux antibiotiques modernes. Les Canadiens n'oublieront jamais la réussite fantastique de l'insuline pour le traitement du diabète. On nous signale à tout instant des progrès considérables des médicaments utilisés pour traiter des maladies cardio-vasculaires comme l'hypertension et l'angine de poitrine ou prévenir les attaques et les crises cardiaques. Cela, monsieur le Président, c'est le bon côté des choses. Ce sont les aspects positifs des médicaments mais, malheureusement, nous le savons tous, il y a un revers à la médaille de beaucoup d'entre eux.

En insistant sur les avantages attendus d'un traitement par les médicaments, on a tendance à occulter l'incidence élevée des réactions négatives de nombreux médicaments. En fait, il n'existe pas de médicament qui apporte une amélioration sans présenter de risque. Nous estimons qu'avant qu'un patient accepte de prendre un médicament, il ou elle devrait être pleinement informé des améliorations attendues de la thérapie comme des risques de toxicité du médicament. Nous n'avons que trop entendu parler de patients qui disent qu'ils n'auraient jamais pris un médicament ou un autre s'ils avaient su à l'avance quels effets nocifs il pouvait avoir. Nous connaissons tous des histoires ou des exemples de ce genre. Notre gouvernement, monsieur le Président, estime que tous les patients doivent être informés des aspects positifs et négatifs d'un médicament avant d'accepter ou non de le prendre. Le Canadien bien informé est le mieux placé pour décider de son régime médical. Je me demande combien de Canadiens seraient aujourd'hui victimes d'une accoutumance au Valium si on leur avait dit il y a dix ans que la consommation régulière de ce tranquilisant risquait d'entraîner une accoutumance qui pose aujourd'hui un problème légèrement gênant à notre société.

Jusqu'à présent, monsieur le Président, je n'ai parlé que des ingrédients actifs des médicaments. Je voudrais maintenant passer aux composants dits «inactifs» ou «non médicinaux» du cachet ou du liquide. Ce sont des produits chimiques que l'on ajoute, nous le savons tous, au médicament pour lui donner son aspect final. Sans ces éléments, les cachets tomberaient rapidement en poussière, les médicaments se désintègreraient et les liquides auraient un goût désagréable . . . et même ainsi, ceux que j'ai pu prendre avaient de toute façon mauvais goût. Ces ingrédients sont indispensables toutefois à la formulation réussie d'un produit apte à la consommation humaine. Parfois, ce sont les ingrédients non médicinaux qui sont à blâmer pour les effets toxiques. Certains peuvent provoquer une réaction allergique tandis que d'autres peuvent déclencher des dérèglements indésirables de diverses fonctions organiques. La présence de ces ingrédients non médicinaux peut créer un problème pour le médecin traitant qui n'en est généralement pas conscient et peut, sans le savoir, prescrire un médicament qui ne convient pas aux personnes sensibles ou allergiques à une substance chimique précise qui le compose.

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette de devoir interrompre le député. Je donne la parole au whip du gouvernement pour un rappel au Règlement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS PERMANENTS

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du comité de sélection qui porte, bien sûr, sur la composition des comités législatifs et aussi du comité du multiculturalisme qui a été établi en juin.

[*Note de l'éditeur: La liste susmentionnée figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LA SANTÉ

L'OPPORTUNITÉ DE PROPOSER UNE MESURE LÉGISLATIVE SUR LES DROITS DES PATIENTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Caccia:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait adopter une mesure législative afin d'assurer que, dans les communications entre médecin et patient, les droits fondamentaux de la personne comprennent le droit du patient de connaître son état de santé, ainsi que la composition des médicaments et remèdes achetés dans les pharmacies sur ordonnance d'un médecin.

M. Cooper: Monsieur le Président, je me rasseois toujours volontiers quand mon whip prend la parole.

Avant de céder la parole, je parlais des ingrédients entrant dans la composition des médicaments, qui ne sont pas médicinaux en eux-mêmes et dont l'effet se fait donc rarement sentir. Pour l'instant, ces ingrédients non médicinaux ne figurent pas sur la liste des médicaments canadiens. Nous avons donc constaté que, comme je le disais tout à l'heure, le médecin prescrit un médicament et peut fort bien ne pas se rendre compte de certaines des conséquences de son geste. Le gouvernement trouve cet état de choses inacceptable et nous sommes fort heureux d'apprendre que des professionnels de la Direction générale de la protection de la santé étudient la question avec les porte-parole du secteur pharmaceutique. Je crois savoir que le secteur a réagi favorablement aux recommandations de changement et il se pourrait que sous peu les ingrédients actifs et inactifs soient tous deux inscrits sur les contenants et que des renseignements soient fournis à nos professionnels de la santé.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

● (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 46 du Règlement.

LE MULTICULTURALISME—LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE—LES RELATIONS RACIALES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole et de revenir sur une question que je posais le 16 mai 1985 au ministre d'État (Multiculturalisme) d'alors. La question était double. Elle avait trait à la rencontre du ministre fédéral du Multiculturalisme et de ses homologues provinciaux. J'ai posé la question parce que les Canadiens, notamment les collectivités minoritaires d'un bout à l'autre du pays, voulaient savoir quand la conférence aurait lieu.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre étaient certes heureux de voir que cette première réunion serait tenue. Toutefois, le gouvernement et ce ministre ont suscité de grands espoirs à propos de cette réunion. Chaque fois que moi ou d'autres députés nous nous levions à la Chambre pour lui poser une question au sujet de son ministère, il répondait: attendez à la conférence. Attendez au 14 mai alors que nous siégerons pour une première fois et prendrons les décisions voulues. Ma foi, nous avons attendu au 14 mai, puis au 15 mai. Puis le 16 mai la question suivante a été posée: quelles ont été les conclusions?

A la fin de la conférence de deux jours tenue à Winnipeg, un communiqué de deux pages a été publié. Il était tout à fait dénué de résultats. Il passait sous silence la question critique découlant du rapport Abella, les recommandations du rapport *L'égalité, ça presse*!, les langues de notre patrimoine, l'instruction publique, les droits de la personne, les lois fédérales-provinciales sur le multiculturalisme, les indemnités à verser aux Canadiens d'origine japonaise et en dernier lieu, mais certes pas le moins important, le racisme. Absolument rien dans ce communiqué ne renseignait clairement et énergiquement les Canadiens sur ce que ces ministres avaient débattu et sur ce qui s'était passé à cette conférence. Par conséquent, je profite de l'occasion pour demander aujourd'hui au porte-parole du gouvernement—et j'espère qu'il sera en mesure d'en informer la Chambre et les Canadiens—ce qu'a donné la conférence du 14 mai.

Le second volet de ma question était très précis et concernait le racisme. A une conférence de presse qui a suivi cette conférence, le ministre d'État (Multiculturalisme) du moment a déclaré que le racisme ne relevait vraiment pas de sa compétence. A ma grande surprise, monsieur le Président, ce sont là les mots que le ministre d'État (Multiculturalisme) de l'époque a proférés à l'issue de cette conférence. Il est absolument inacceptable que ce ministre laisse entendre qu'il n'est pas de son ressort de combattre le racisme. D'abord, le racisme n'a pas de frontières. Il ne connaît pas de limites de compétence. Ensuite, c'est le ministre d'État (Multiculturalisme) qui, plus que tout autre ministre, se doit de lutter contre le racisme, car le gros de son mandat touche aux relations raciales.

En troisième lieu, on a aussi reproché à la conférence d'avoir été un colloque de deux jours qui s'est déroulé à huis clos. Les collectivités que la conférence devait servir n'ont pas été autorisées à présenter des recommandations, ni des sujets de discussion ni même à comparaître devant les ministres. Va-t-on révéler aux Canadiens, à leurs représentants aux Communes, ce qui s'est passé derrière ces portes closes?

● (1805)

Si le gouvernement estime que les résultats sont meilleurs quand les choses se passent derrière des portes closes, il lui incombe toutefois d'informer les groupes minoritaires et tous les Canadiens de ce qui s'est passé à cette conférence. Est-ce que le secrétaire parlementaire ou tout autre député peut nous préciser ce que le ministre a voulu dire en affirmant que le racisme ne relèvait pas de sa compétence? Je vois que mon temps de parole est terminé, monsieur le Président, et j'attends maintenant la réponse du gouvernement.

L'ajournement

[*Français*]

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je réponds à la question de mon collègue de York-Ouest (M. Marchi). Je pense que l'action que le ministre d'État (Multiculturalisme) (M. Jelinek) a entreprise depuis que nous sommes au pouvoir prouve sans aucun doute que notre gouvernement assume ses responsabilités et est heureux de promouvoir l'héritage culturel de notre pays.

Le ministre d'État (Multiculturalisme) a, parmi ses principaux objectifs, celui de préserver, et surtout de promouvoir l'égalité des chances pour tous les Canadiens et, certes, en ce qui touche au racisme et à la discrimination raciale. Le gouvernement a accepté comme principe de base que la diversité culturelle et raciale est non seulement acceptable, mais en outre avantageuse. Nous avons donc avivé de façon dynamique la notion de multiculturalisme.

Cette notion comporte deux grands volets, l'un culturel, l'autre social. D'une part, nous assumons notre diversité culturelle, notre patrimoine culturel. D'autre part, sur le plan social, nous nous efforçons d'atteindre à l'équité pour tous les Canadiens. Ce faisant, nous devons songer à ceux qui, du fait qu'ils appartiennent à une minorité raciale, se heurtent à divers obstacles.

Monsieur le Président, notre gouvernement a beaucoup fait évoluer les choses. Il a pris des initiatives pour réaliser son objectif d'égalité des chances pour tous les Canadiens. La Chambre des communes a établi un comité permanent du multiculturalisme. La direction générale du multiculturalisme du gouvernement fédéral a été élevée au rang de secteur.

Le présent gouvernement fédéral a entrepris de donner corps à toutes les discussions et à toutes les propositions touchant l'équité en matière d'emploi pour les minorités visibles, qui, dès lors, se rangent parmi les groupes-cibles, auprès des femmes, des autochtones et des handicapés.

Le ministre d'État distribuera prochainement à grand tirage le programme d'action des Nations Unies pour la deuxième décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale de façon à mieux informer les Canadiens des différentes questions qui s'y rattachent.

Devant l'immense influence de la presse écrite et électronique, il compte intensifier ses efforts pour encourager les médias à établir des directives qu'ils appliqueraient de façon volontaire sur la représentation équitable des minorités visibles.

Par ailleurs, une priorité à long terme sera la surveillance de la mise en œuvre des recommandations de *L'égalité, ça presse*! qui étudie plusieurs des questions que soulève le programme d'action des Nations Unies. Comme on le sait, bon nombre de ces questions chevauchent plusieurs compétences.

En sa qualité de ministre fédéral chargé de mettre en œuvre les recommandations de ce rapport, le ministre d'État collabore avec ses collègues fédéraux pour qu'ils l'aident à donner suite à celles qui relèvent de leur compétence. Il espère aussi pouvoir compter sur la collaboration des collègues des gouvernements provinciaux et territoriaux dont le mandat recoupe certaines des questions que soulève le rapport.

Le gouvernement actuel a comme but, et c'est aussi le mandat du ministre d'État au multiculturalisme, de veiller à ce qu'il n'y ait aucune barrière qui puisse empêcher la pleine participation de tout citoyen à la vie politique, sociale et économique du pays.

[*Traduction*]

LES FINANCES—LES MÉDICAMENTS EXEMPTÉS DE TAXES. B) ON DEMANDE LA SUPPRESSION DE TOUTES LES TAXES SUR LES MÉDICAMENTS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai également eu l'occasion de contester la position adoptée par le gouvernement l'an dernier et qui devient de plus en plus gênante pour lui. Je parle de sa tendance à reprocher les problèmes actuels du gouvernement aux excès passés des libéraux. Selon le gouvernement actuel, c'est le gouvernement libéral précédent qui est la cause du flop de 1 milliard de dollars de la faillite de la Banque commerciale du Canada.

La taxe sur la maladie imposée par le ministre des Finances (M. Wilson) dans son premier budget de mai dernier nous a permis de découvrir les vraies couleurs des conservateurs, le sang bleu glacé du gouvernement. Celui-ci a imposé une taxe de 10 p. 100 sur des centaines, voire des milliers de médicaments utilisés quotidiennement par les Canadiens pour soigner des maladies aussi diverses que l'arthrite, le cancer, la maladie de Parkinson et les troubles cardiaques.

• (1810)

En août dernier, dans le feu de l'action politique, le gouvernement, par l'entremise du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), a convenu qu'il était peut-être anormal d'imposer une taxe sur la maladie aux personnes atteintes de diabète. Lorsque notre parti a expliqué que non seulement nous imposions les diabétiques mais également les patients souffrant d'emphysème qui ont besoin d'ozygène, le gouvernement a rapidement fait une déclaration selon laquelle certains médicaments seraient exemptés de la taxe avant la reprise parlementaire, pour que l'opposition puisse en parler.

C'est pourquoi les Canadiens qui n'ont pas pu suivre au jour le jour les décisions du gouvernement ont eu l'impression que le problème était résolu. Malheureusement, surtout pour les pauvres et les familles qui doivent acheter des médicaments en vente libre pour se soigner, le gouvernement a effectivement conservé une taxe sur littéralement des centaines, sinon des milliers de produits pharmaceutiques.

Je vais en énumérer quelques-uns pour que les Canadiens comprennent bien que pour la première fois de notre histoire, un gouvernement a imposé une taxe sur la pilocarpine qui sert à traiter le glaucome. Elle enlève la pression sur l'œil et sans ce médicament, c'est la cécité à coup sûr. Le gouvernement taxe également l'oxsoralen, un comprimé utilisé contre le cancer de la peau. Ce médicament est considéré comme le parent pauvre dans toute la panoplie existante parce qu'il ne rapporte rien aux compagnies pharmaceutiques, n'étant employé que par un très petit nombre de patients. Les compagnies elles-mêmes n'en tirent aucun profit, mais le gouvernement trouve le moyen d'imposer une taxe de 10 p. 100 sur la maladie, en l'occurrence. Parmi les autres médicaments se trouvent le bentylol utilisé contre les ulcères pour arrêter les contractions stomacales, le trihexyphenidyl, qui sert à soigner la maladie de Parkinson.

La plupart des Canadiens ne comprennent pas la nomenclature de ces médicaments, mais lorsqu'ils souffrent d'arthrite et qu'ils doivent absorber quotidiennement de grosses quantités d'aspirine simplement pour se soulager de leur douleur et mener une vie normale, ils ne s'attendent pas à ce que le gouvernement les taxe sur ce genre de dépenses.

En outre, en voulant réduire le déficit sur le dos des malades, le gouvernement témoigne d'une mentalité que les Canadiens commencent à percevoir. Cependant, il s'agit également d'une erreur de calcul.

Que pensez-vous d'une augmentation de 10 p. 100 sur certains produits comme les aliments pour chien achetés par les personnes qui ont besoin de chiens-guides pour survivre? Ces personnes sont au nombre de 600 au Canada.

Si 1 p. 100 de ceux qui prennent actuellement des médicaments en vente libre décidaient de se les faire prescrire parce que cela sera couvert par leur régime d'assurance provincial ou privé, les économies que ces restrictions budgétaires sont sensées réaliser s'envoleraient d'un seul coup.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dira que l'ancien gouvernement libéral a imposé des taxes. Après avoir examiné plus de 2,000 médicaments qui sont actuellement taxés directement à la suite des initiatives budgétaires prises par le ministre des Finances (M. Wilson) et le premier ministre (M. Mulroney) en mai dernier, le gouvernement a réussi à trouver quatre instruments de diagnostic—non pas des médicaments—qui avaient été taxés en vertu d'une mesure fiscale remontant à 1968. C'est armé de ce renseignement que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a eu le culot de dire, ici-même, que le gouvernement avait non seulement aboli certaines taxes qu'il avait imposées, mais encore libéré le système des lourdes mesures fiscales de l'ancien gouvernement libéral.

Les Canadiens n'accepteront certainement pas les propos contradictoires qui ont été prononcés à l'occasion de la faillite de la Banque commerciale du Canada ou que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a tenus en répondant à mes questions.

• (1815)

Les Canadiens pensent-ils que le gouvernement devrait taxer les médicaments servant à traiter le cancer, l'arthrite, la maladie de Parkinson, le glaucome? En imposant des centaines de milliers de dollars de taxes, comme conséquence directe du budget Wilson, le gouvernement cherche à réduire le déficit aux dépens des malades, des pauvres, des aveugles et des personnes âgées. Ce genre d'initiative a, je crois, montré aux Canadiens pour la première fois combien le gouvernement a leurs intérêts à coeur.

J'exhorte le gouvernement, par l'entremise du premier ministre et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à révoquer une fois pour toutes cette taxe qui, pour la première fois dans l'histoire du Canada, ferait profiter le trésor fédéral de la maladie des gens.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'ai écouté avec quelque intérêt la tentative de la députée pour faire dévier des attaques qui, elle le sait, nuisent à son parti. Cela a beaucoup nuit à son parti le 4 septembre 1984. Je parle du problème que le parti libéral a laissé au Canada, cet horrible déficit.

Peu m'importe la façon dont les députés l'envisagent, nous avons actuellement un déficit de 34 milliards par année. Le déficit accumulé atteint maintenant 200 milliards environ. Il a commencé à grossir en 1974, lorsque l'actuel chef de l'opposition (M. Turner) était ministre des Finances, et il n'a pas cessé d'augmenter sous le règne des libéraux. Il n'y a aucun doute là-dessus. Le déficit que nous essayons de combler—si quelqu'un connaît un autre moyen que les impôts pour le payer, je serais heureux de le connaître—a été accumulé par le parti libéral du Canada.

Tout à coup, en septembre 1984, les libéraux voulaient se dissocier de 10, 15 ou 17 ans de déficits. Je sais que la députée vient d'une autre tribune. Elle n'a peut-être pas encore compris qu'il est catastrophique d'avoir 25 milliards d'intérêts à payer quand on essaie d'équilibrer son budget. La députée sait sans doute que la plupart des médicaments que l'on peut acheter uniquement sur ordonnance ne sont pas encore taxés, pour autant qu'ils soient répertoriés, comme il se doit, dans les annexes de la Loi des aliments et drogues. La députée doit bien savoir que tous les médicaments donnés aux malades hospitalisés sont exonérés. Elle n'ignore sans doute pas que nous avons examiné la question et que le 6 septembre, je crois, nous avons annoncé après avoir consulté les gens du secteur et les associations médicales que certains médicaments et certains articles pourraient être exemptés. Beaucoup, et certains comme le signale la députée . . .

Mme Copps: Quatre sur 2,500.

M. Lewis: Bon, quatre. Le principe est le même. On peut répartir les médicaments comme on veut. On peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres. Je peux toujours défendre cette position. Je sais que la députée joue avec la santé des Canadiens pour essayer de marquer des points sur le plan politique.

Je vous signale que si le parti libéral ne nous avait pas laissé un tel déficit, nous ne payerions pas 25 milliards d'intérêts sur la dette et nous pourrions faire bien plus pour les Canadiens, non seulement sur le plan social mais au niveau du recyclage. Nous voudrions ne pas avoir de dette mais que la députée le veuille ou non, le parti libéral du Canada nous a légué une dette. Nous n'apprécions pas beaucoup de devoir nous en occuper mais nous faisons de notre mieux.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 20.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 17 septembre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI DE 1973 SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 16 septembre, de la motion de M. Epp (Provencher): Que le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Frith (p. 6625).

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt les orateurs de l'opposition qui ont, tour à tour, apporté leurs commentaires sur l'amendement au projet de loi présentement à l'étude.

Il me fait plaisir, monsieur le Président, d'apporter mon appui au projet de loi qui a été présenté par l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) lequel vise avant tout, et je pense qu'il est important de le souligner ce matin, une restructuration des programmes sociaux familiaux au Canada.

Monsieur le Président, par cette législation, le gouvernement manifeste qu'il assume sérieusement ses responsabilités, et ce, en situant les programmes sociaux dans une perspective à long terme, pour le plus grand bénéfice des citoyens canadiens.

Monsieur le Président, il est toujours surprenant de constater qu'ici même, dans ce Parlement, certains députés de l'opposition font des gorges chaudes aujourd'hui dans ce débat concernant les programmes sociaux, alors que ces derniers sont restés assis pendant 20 ans sur les banquettes du gouvernement, se permettant de nous endetter de façon outrageante, sans aucune considération pour l'avenir et les générations qui nous succèdent. C'est un élément important qu'il ne faut pas négliger. Il y a longtemps que les députés de l'opposition nous disent qu'on devrait arrêter de parler de cela, que la page est tournée; ce n'est pas vrai, la page n'est pas tournée, et on va en parler. Ils n'ont pas fini d'en entendre parler eux non plus.

Lors du débat du mois de juin dernier sur la désindexation partielle des pensions, plusieurs parmi les députés de l'opposition se sont comportés de façon tout à fait inconséquente, et ce, particulièrement en exagérant de la pire façon les conséquences du programme sérieux et légitime qui était présenté aux citoyens canadiens, et ce, de façon à ce que le débat devienne complètement faussé et n'a pu, en fait, se faire de façon . . . dans une perspective sereine et réaliste.

Monsieur le Président, il est également curieux de constater que ces mêmes députés du gouvernement précédent, qui se sont eux-mêmes permis de limiter l'indexation des allocations familiales au cours des dix années de la fin de leur régime, qui ont fait que si cette indexation avait été maintenue au cours des années, les allocations familiales actuelles seraient supérieures de $20 . . . De cela, on n'en parle pas. On a donc la mémoire courte! On va y revenir. Et ces mêmes individus qui ont empêché cette augmentation de $20 se plaignent aujourd'hui d'une réduction de 94 cents. Ils crient au drame et font des gorges chaudes. Ce sont ces mêmes personnes . . . Il semble, je sens le besoin de le répéter, monsieur le Président, qu'il est plus facile de voir la paille dans l'œil du voisin que la poutre qui obstrue leur œil. On s'en aperçoit aujourd'hui.

Une voix: Tu es caché derrière ta poutre!

M. Blais: Oui, vous en avez plusieurs poutres. Vous en avez plusieurs et on va essayer de vous les enlever les unes après les autres. Vous avez besoin de vous ouvrir les yeux, pas seulement pour regarder les choses qui font votre affaire, et oublier celles qui ne le font pas. On va la jeter la lumière sur toute la situation, tant au niveau social qu'économique au Canada. Il est important que les citoyens canadiens sachent ce qui s'est réellement passé et ce qui se passe présentement au Canada.

Si on avait pu permettre, au cours des dix dernières années cette pleine indexation, c'eut peut-être été un moindre mal. Cependant, ces mêmes ténors libéraux ont poussé leur mauvaise administration jusqu'à nous endetter de façon quasi irréversible et, aujourd'hui, on nous parle . . . on retient un mot, on nous l'a cité souvent depuis les derniers mois, on a parlé d'universalité, il fallait absolument garder l'universalité. L'universalité de quoi, monsieur le Président, je vous le demande? L'universalité qu'on avait gardée avec le gouvernement précédent, c'était l'universalité de toutes les provinces qui étaient opposées au gouvernement fédéral; l'universalité également du déficit qui s'étendait à tous et chacun des citoyens canadiens; l'universalité de l'inquiétude aussi qu'ils ont soulevée et maintenue chez notre population canadienne, et ce, jusqu'à ce qu'on puisse les remplacer et que la population canadienne leur fasse savoir de façon claire, nette et précise, sans ambiguïté, ce qu'elle pensait de leur gouvernement et des 20 ans de régime qui nous avaient précédés en septembre dernier.

L'honorable député de Sudbury (M. Frith) mentionnait hier, et j'ai écouté tous et chacun des orateurs attentivement, que nous étions un gouvernement de promesses. Oui, c'est vrai! Nous avons promis de restaurer un nouveau climat de confiance chez les Canadiens. C'est acquis. Cessons d'agiter des épouvantails à moineaux comme ils le font depuis des mois, et on verra que les gens qu'on rencontre chez nous les fins de semaines, tous et chacun d'entre nous, ne sont pas si agités et si inquiets que l'opposition veut le faire croire. Nous avons promis de restaurer un dialogue franc et sincère avec les provinces

et de régler une foule de dossiers qui étaient en suspens et qui étaient devenus «pourris» à cause d'une attitude arrogante du gouvernement en place.

• (1110)

Promesse également de prendre en charge nos responsabilités et de juguler l'odieux déficit que nous a laissé le gouvernement précédent à l'abandon pour ne pas dire en déroute. Nous avons réussi en moins d'une année à ramener les taux d'intérêt à un taux inégalé depuis huit ans, à ramener le taux d'inflation à un niveau d'à peine 4 p. 100, eux autres, ils l'ont maintenu à 12 p. 100 pendant des années.

Une voix: Dites cela sans rire.

M. Blais: Ils oublient cela ce temps-là, moins de 4 p. 100, et c'est une perspective économique, monsieur le Président, beaucoup plus encourageante pour les Canadiens, particulièrement dans le secteur des affaires sociales qui nous préoccupe aujourd'hui. Depuis l'an dernier, chaque fin de semaine, je circule, comme la plupart de mes collègues du gouvernement, dans ma circonscription, et nous avons l'occasion de rencontrer des jeunes, des moins jeunes, des pères de famille qui sont réunis par un même dénominateur commun, et s'il demeure une inquiétude, c'est celle de notre avenir, l'avenir de notre pays et l'avenir de nos jeunes. On n'a pas le droit sous prétexte de capital politique de tout mélanger les choses et les gens ici au Canada en oubliant de penser à notre avenir et à l'avenir de nos enfants, monsieur le Président. En fait, tout le débat en cours aujourd'hui, c'est une question d'avenir. Le gouvernement en place se doit d'assumer ses responsabilités en vue d'assurer un véritable avenir et à nos personnes âgées, à nos familles et à nos jeunes. Ce que tous ces jeunes ne comprennent pas et ils me le disent chaque fois: Comment se peut-il qu'on ait été peut-être aussi aveugle et comment se fait-il que le gouvernement précédent ait été aussi inconséquent et irresponsable avec l'ensemble des décisions qu'il a prises au fil des années sans s'apercevoir, sans savoir même où il nous menait? Ils comprennent aussi qu'un montant de $25 milliards est utilisé annuellement simplement pour payer l'intérêt de l'orgie de dépenses dans lesquelles nos vis-à-vis nous ont plongés pendant 20 ans. C'est le même montant que nous dépensons pour nos affaires sociales au Canada revenu, on fait souvent des gorges chaudes là-dessus . . . sont et seront mis à contribution par des impôts supplémentaires sur les revenus des corporations qui ont déjà été annoncés et déjà prévus dans le Budget et par l'introduction d'un impôt minimum sur les hauts revenus, et cela ils le savent, et je pense que tant extraordinaire! Mais on est responsable, on a pris les choses en main et on va essayer de le régler le problème. Notre gouvernement a pris un tournant important, monsieur le Président, c'est de permettre de rééquilibrer les interventions gouvernementales dans tous les secteurs, que ce soit le secteur économique ou social. Les milieux d'affaires tout comme les gens à haut revenu, on fait souvent des gorges chaudes là-dessus, sont et seront mis à contribution par des impôts supplémentaires sur les revenus des corporations qui ont déjà été annoncés et qui sont déjà prévus dans le budget, et par l'introduction d'un impôt minimum sur les hauts revenus, et cela ils le savent, et je pense que l'opposition du Nouveau parti démocratique devrait se réjouir particulièrement depuis le temps qu'elle le demande, mais lorsqu'on répond favorablement à une de ses demandes, elle ne peut pas se réjouir? Voyons! De quoi va-t-on parler? Après quoi va-t-on chialer? Cela, c'est la réalité, ce sont des faits, monsieur le Président, et ils devraient être assez honnêtes pour le reconnaître.

Nos voisins et amis Américains, quoi qu'en ait dit le député de Sudbury (M. Frith) hier, sont au contraire très concernés par l'augmentation de leurs dépenses et le problème croissant du déficit. Les mois et les années à venir démontreront, monsieur le Président, que le gouvernement canadien a été une bougie d'allumage en ce sens pour le monde occidental, dans la prise en charge de son déficit pour un règlement à long terme de cette question. Tant à Sudbury qu'ailleurs les citoyens canadiens sont très sensibilisés par le fait que notre gouvernement a réussi en très peu de temps à remettre près de 300,000 personnes au travail, en créant de nouveaux emplois, et ce avec l'aide du secteur privé qui a repris confiance en l'économie et en son gouvernement. C'est effectivement beaucoup plus une question d'attitude, de mentalité et de confiance que nous avons restaurées chez la population canadienne. La présente loi, monsieur le Président, a pour but de redonner un gouvernail à une politique sociale qui était inexistante chez le précédent gouvernement, une politique de «plaster», une politique de «bouche-trous» à ce moment-là. On n'avait pas de politique à long terme. C'est ce que nous avons fait en restructurant ce secteur.

Le député de Sudbury parlait hier d'hypocrisie, quand les membres de son propre gouvernement ont eux-mêmes empêché la pleine indexation en ce qui concerne les allocations familiales qui prive aujourd'hui les personnes de $20. Ils ont $20 de moins qu'ils pourraient avoir s'il l'avait maintenu. Alors, il ne se rappelle pas de cela sûrement. Peut-être que le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) ne s'en rappelle pas, il n'était pas là. Je pense qu'il était sous d'autres cieux. Je ne sais pas si c'étaient des cieux plus cléments à cette époque-là, j'ai des doutes. S'il avait été heureux, il n'aurait peut-être pas cherché à changer.

• (1115)

M. Boudria: Toi, tu vas être sous le ciel de l'assurance-chômage après les prochaines élections!

M. Blais: Mon cher député de Glengarry-Prescott-Russell, occupez-vous de votre *curriculum vitae*, comme je vous l'ai dit la semaine dernière. Vous n'en aurez pas de reste à y rajouter une page si vous voulez vous trouver un «job» aux prochaines élections, parce que vous allez voir ce que les citoyens du Canada vont faire à la quarantaine de députés libéraux qui demeurent au Canada.

Lorsque je mentionnais, monsieur le Président, que cette réduction de $20 des allocations familiales dont ils sont responsables—de cela ils n'en parlent pas mais ils parlent des 94c. dont il est question dans le projet de loi actuel . . . Et, quand on parle de désindexation, ils ont complètement oublié la période de temps où on avait, grâce à une politique, leur politique, un taux d'inflation de 11 et 12 p. 100 pendant des années alors que, eux, ils ont limité l'indexation à cette époque-là à 5 et 6 p. 100. De cela non plus ils ne veulent pas en entendre parler, monsieur le Président! Ce sont des faits. C'est quoi? Ils ont privé les Canadiens de 6 p. 100 d'indexation, c'est quoi cela? Alors que nous, nous parlons de rééquilibrer globalement l'ensemble de nos mesures sociales. Cela ils l'oublient aussi. Cela c'est de l'hypocrisie. Qu'on ne vienne pas parler de notre hypocrisie, qu'on regarde la leur.

Quant au député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), celui qui s'est exprimé le dernier, ici, hier, il s'attaquait allègrement aux banques et aux multinationales dont il a lui-même été un de leurs présidents pendant quelques années. Il a la mémoire courte lui aussi. Il a la mémoire encore plus courte quand il oublie qu'il mettait lui-même en doute, il y a à peine une dizaine d'années alors qu'il était ministre des Finances sous un autre gouvernement, l'universalité des programmes sociaux. Je me rappelle, je vois encore son visage candide sur le journal, récemment . . . Il était photographié en 1975 alors qu'il était ministre des Finances et, à ce moment-là, l'universalité n'était pas si importante que cela! Et il s'en vient parler ici, à la Chambre, en tapant sur son pupitre, en insistant qu'il va travailler sur l'universalité des programmes sociaux, et qu'on va lui marcher sur le corps si on change quelque chose. Il a la mémoire courte lui aussi, monsieur le Président. D'ailleurs, les gens ont été en mesure de juger de quelle façon lui-même avait administré son gouvernement à l'époque où il y était . . . Et on a vu une année plus tard comment son gouvernement, et ses politiques tant sociales qu'économiques, a été radicalement mis dehors également par la population québécoise. Alors qu'on ne vienne pas aujourd'hui chanter une autre chanson!

Lorsque nos amis de l'opposition parlent de maintenir les mêmes avantages sociaux pour les familles, ils oublient sans doute que le principal avantage social qui existe ou qui devrait exister dans notre société c'est celui de l'emploi. Nous sommes convaincus que ce que les gens préfèrent c'est d'avoir un emploi. Et lorsque mon collègue de Laval-des-Rapides évaluait que, en 1990, les personnes qui ont $10,000 ou $20,000 de revenu auront subi une perte d'environ 4 p. 100, nous, monsieur le Président, ce que nous voulons comme gouvernement c'est que les gens en 1990 aient un emploi, qu'ils ne soient pas seulement à attendre des mesures sociales mais qu'ils travaillent. C'est ce que les gens veulent au Canada, c'est travailler. Et, à ce moment-là, je vous dis que les gens vont évaluer la perspective des mesures sociales du gouvernement autrement qu'à la lumière d'un bénéfice social lorsqu'on ne travaille pas.

Je dis souvent, monsieur le Président, à la blague qu'il y a des gens, quelquefois, qui se débattent pour des hypothèses. Il y a un bonhomme qui ne restait pas loin de chez moi qui disait: Moi j'aime mieux avoir 5 p. 100 de quelque chose que 50 p. 100 de rien. On a l'impression, parfois, lorsque que les députés de l'opposition discutent ou présentent des positions, que ce qu'ils nous proposent ce sont des mesures . . . dans le moment, ils «entrevoient» en 1990 parce qu'ils ne sont pas capables de voir cela d'une façon positive. Ils se disent qu'en 1990 cela va être comme dans leur temps, on va être encore dans des difficultés économiques dont on ne sera pas capable de sortir. Mais ce ne sera pas le cas, monsieur le Président. En 12 mois, on aura mis près de 300,000 personnes au travail. Ce sont des gens qui travaillent, qui sont heureux, qui ont des familles, qui font vivre leur famille et qui ne pensent tout d'abord aux mesures sociales de protection qui les entourent, au tissu de mesures sociales, mais davantage à leur travail, à leur emploi et à gagner la vie de leurs enfants et à ce qu'on trouve des emplois pour leurs enfants également.

• (1120)

Monsieur le Président, c'est à cela que notre gouvernement travaille. Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre! Et nous voyons couler aujourd'hui des larmes de crocodiles depuis des semaines du côté de l'opposition libérale. On nous parle des personnes âgées, des familles, des jeunes. Qu'avez-vous fait pour eux au cours des 20 dernières années si ce n'est de nous endetter de façon épouvantable?

Monsieur le Président, le plus petit parmi les économistes, comme le plus petit parmi les travailleurs sociaux, seront tous deux d'accord sur le fait qu'il faut recréer un équilibre viable entre ces deux valeurs: une situation économique saine et un régime d'avantages sociaux adéquat et adapté tant à nos besoins qu'à la capacité de payer des Canadiens, qu'il ne faut pas oublier non plus.

L'honorable députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) parlait dans son allocation de la qualité de vie des femmes au foyer. Et elle mentionnait qu'elle a consulté beaucoup de Canadiennes, lesquelles se sentent concernées par ces législations. J'ai l'impression qu'elle n'a pas poussé sa consultation beaucoup plus loin que le «lobby» de l'opposition. La population en général est beaucoup plus préoccupée de savoir où va notre pays et notre société de façon générale. Qu'est-ce qu'on a comme objectif de société, comme qualité de vie des citoyens pour le Canada? Qu'est-ce qu'on va faire pour nos Canadiens? C'est de cela dont les gens se préoccupent et pas des 94c. dont on nous parle depuis des semaines.

Monsieur le Président, je mets en garde l'opposition. Si elle prétend remonter à cheval, tel Don Quichotte, et faire le tour du pays pour défoncer des moulins à vent, nous ne nous laisserons pas faire, soyez-en assuré! Nous ferons en sorte que les informations qui circuleront sur cette législation seront clairement expliquées à la population et que l'opposition n'entreprendra pas de chasse aux sorcières inutile. Nous allons être vigilants et les Canadiens auront la vérité. Soyez-en assuré!

Lorsque l'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) s'inquiétait hier au début de son discours, cela a pris 10 minutes avant qu'il commence à nous dire quelque chose. Il s'inquiétait de l'absence des orateurs du côté du gouvernement. Eh bien, je puis vous dire que ce matin, il n'a plus besoin d'être inquiet, monsieur le Président. Si on les a laissés parler hier, c'était pour voir ce qu'ils avaient à dire.

Et tout ce qu'ils ont fait, cela a été de nous dire pendant à peu près une demi-heure qu'ils ne savaient pas de quoi parler et le reste de la journée, ils l'ont dépensé à nous parler d'un projet de loi sur les forêts, sur le rapport d'un comité permanent sur les forêts. C'est une tactique de type filibuster, simplement pour retarder les travaux de la Chambre.

Monsieur le Président, on vient nous parler qu'on veut sérieusement entamer le débat et défendre les intérêts des Canadiens. Jamais on n'acceptera cela!

Monsieur le Président, soyez assuré que, comme le député de Laval-des-Rapides le disait hier, on est dans le trèfle aux genoux, pour employer une expression de la Beauce, comme il le citait lui-même. Cela fait longtemps que je ne suis plus dans le trèfle aux genoux. Je suis plutôt sur un terrain de golf. Au 4 septembre dernier j'avais l'impression d'être sur un terrain de golf. Cela faisait longtemps que le foin était coupé! On commence juste à ravoir une bonne récolte et soyez assuré qu'on va défendre les intérêts des Canadiens, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires . . . L'honorable député de Ottawa-Centre (M. Cassidy).

M. Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question se pose au député en lui demandant de peut-être nous expliquer . . . Au fond, quelle est la différence entre la désindexation des allocations familiales du gouvernement libéral qu'il vient de critiquer et la désindexation proposée pour les allocations familiales dans le projet de loi C-70 étudié présentement par la Chambre des communes? Quelle est la vraie différence, ou bien, n'est-il pas vrai qu'il n'y a aucune différence que ce soit entre un gouvernement libéral et un gouvernement conservateur? Ils sont prêts à faire souffrir les familles, les enfants du pays en imposant une désindexation; ils prennent le pain, ils prennent le lait de la bouche des petits enfants.

M. Blais: Monsieur le Président, le député n'a qu'à prendre un crayon et un papier. La différence est facile à calculer: $20 moins 94c., cela donne $19.06.

[*Traduction*]

Mme Mitchell: Monsieur le Président, le député me semble être passé à côté de la dernière question. Si je ne m'abuse, on voulait savoir pourquoi les conservateurs désindexent les allocations familiales alors que, autrefois, ils estimaient que les libéraux n'en avaient pas le droit.

Son gouvernement a reconnu qu'il avait eu tort de vouloir désindexer les pensions de vieillesse. Partout au Canada, les personnes âgées et tous ceux qui les appuyaient se sont opposés à cette mesure qui aurait porté atteinte au principe de l'universalité des pensions de vieillesse. Ceux qui ont travaillé toute leur vie méritent de toucher ces pensions et de les conserver. Devant ce consensus national, le gouvernement est revenu sur sa décision.

S'il s'est trompé à propos des pensions de vieillesse, pourquoi n'en serait-il pas de même à l'égard des enfants, des familles et des femmes à qui s'adressent les allocations familiales? Pourquoi le député estime-t-il que le gouvernement a le droit de s'en prendre aux enfants, par le biais des allocations familiales, alors que le premier ministre (M. Mulroney) a reconnu que son gouvernement s'était trompé et qu'il n'y avait pas lieu de désindexer partiellement les pensions de vieillesse? Il compte maintenant désindexer les allocations familiales, mais cette idée ne tient pas debout.

• (1125)

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, je pense que c'est très simple: La politique du gouvernement libéral précédent . . . il n'y avait pas de gouvernail . . . Ils ne savaient pas où ils s'en allaient d'abord. Alors, ce pourquoi eux n'ont pas permis une indexation complète . . .

M. Cassidy: C'est la même chose pour les conservateurs.

M. Blais: Nous avons mis un gouvernail, et la politique, si vous preniez la peine de lire les documents qui vous ont été soumis, c'est que cela fait partie d'un cadre de politiques. Et non . . . pas la désindexation, parce qu'il y en a encore. On ne l'a pas enlevée, on a simplement contrôlé. Parce que vous autres, vous avez toujours une politique de Père Noël et de saint Nicholas. Vous ne pensez jamais de quelle façon cela va se payer. Cela ne vous entre pas dans la tête, ce n'est pas une préoccupation. Je comprends, parce que vous n'avez jamais été et vous ne serez jamais le gouvernement. Donc, vous n'aurez jamais à vous préoccuper de cela.

M. Cassidy: Est-ce que vous appuyez la politique?

M. Blais: Un gouvernement responsable, monsieur le Président . . . Si on veut que je réponde . . . je comprends qu'on puisse avoir peur de la vérité, mais eux n'ont jamais été le gouvernement et ne le seront jamais. Les Canadiens, c'est clair, ils le savent, et ils le leur disent à chaque élection. Ils ne comprennent pas. Cela ne fait rien.

Monsieur le Président, c'est facile de . . .

M. Cassidy: Ce n'est pas lui qui est le Père Noël!

M. Blais: Bien oui! Vous parlez du Père Noël parce que pour vous autres: qui va payer n'a pas d'importance. Vous autres, la dépense est là, qui va payer, ce n'est pas important. Nous, nous essayons de faire quelque chose, un programme, incluant les crédits d'impôt qui soient structurés en fonction des revenus des familles.

M. Cassidy: Incroyable!

M. Blais: Et nous, nous allons faire en sorte que le revenu des familles augmente . . . Écoutez donc . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Si le député a une autre question supplémentaire, il peut la poser. Mais évitons les longs échanges. Quand le député aura répondu, je donnerai la parole à quelqu'un d'autre.

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, ils ne veulent pas avoir de réponse. C'est très clair. Ce que je veux dire, et c'est très clair, c'est qu'on a essayé de structurer un programme qui réponde aux besoins des familles canadiennes, et on va les remettre au travail, une à une, ces familles canadiennes, comme on le fait depuis l'automne dernier. Mais cela ne fait pas votre affaire! Parce que ce que vous voulez voir, c'est simplement cela, dans la perspective des 20 . . . Je vous comprends. Parce que si j'avais été là 20 ans à voir les libéraux faire, moi aussi, j'aurais de la difficulté à être optimiste. Cela est vrai. Mais nous, monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, et en bonne partie de l'autre côté aussi, notre gouvernement . . . on est optimistes, et on sait qu'on va remettre les gens au travail et l'économie en place, et c'est de cette façon-là qu'on va passer à travers notre crise économique.

[*Traduction*]

M. Deans: Monsieur le Président, je ne veux pas pousser le député à bout. J'avoue que je suis d'accord avec lui. On doit avoir le sens de ses responsabilités.

Curieusement, toutefois, s'il est vrai que le Canada ne peut se permettre d'indexer complètement les allocations familiales, où prendrons-nous la somme de un milliard de dollars afin de rembourser ceux qui ont perdu de l'argent dans le fiasco de la Banque Commerciale?

• (1130)

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, je vais vous mentionner qu'on n'est pas à la période des questions.

M. Robichaud: Ah oui, on l'est!

M. Riis: C'est une question difficile n'est-ce pas?

M. Blais: Monsieur le Président . . .

M. Cassidy: Soyez sérieux.

M. Blais: Bon, ça va bien, on va l'avoir! C'est long, mais on va l'avoir.

Monsieur le Président, je voudrais vous mentionner que là, on n'est pas à la période des questions orales. A 14 h 15, il pourra reposer sa question à la personne concernée, en ce qui a trait au problème de la Banque Commerciale du Canada. Mais en ce qui me concerne, je pense que . . .

M. Cassidy: C'est votre opinion!

M. Blais: . . . ce n'est pas une situation à long terme, je pense que c'est une question ponctuelle qui avait à être réglée, à l'avantage de tous les Canadiens. C'est de cette façon-là que le gouvernement a pris les dispositions, et je pense que je ne voudrais pas pirater comme ils le font eux, parce qu'encore là, ils ne veulent pas avoir les réponses. On leur a dit: on a créé un comité pour étudier l'ensemble de la situation. Ah non, on ne veut pas avoir de comité, on veut avoir des réponses tout de suite, tout de suite cet après-midi! On veut avoir la liste de tous les déposants, la liste des actionnaires, tous les dépôts, les retraits des sept ou huit dernières années. Ils ne veulent pas travailler de façon normale. On leur a dit: on va créer un comité spécial qui va étudier cette question, à un autre endroit, ensuite ils pourront poser leurs questions.

M. Deans: Pourquoi ne réponds-tu pas à la question?

M. Blais: Ce n'est pas ce qu'ils veulent; ils veulent juste se faire du capital politique sur le dos du gouvernement, mais ils ne réussiront pas, monsieur le Président! C'est cela! Hier, ils parlaient des forêts, aujourd'hui ils parlent de la Banque commerciale du Canada. Ce n'est pas ce que l'on étudie aujourd'hui, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). Question ou commentaire.

M. Boudria: C'est une question, monsieur le Président. Je voudrais demander au député, si je peux attirer son attention pour un instant . . . je me demande si le député pourrait nous dire, si j'ai bien compris lorsqu'il a répondu tantôt à la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) . . . J'ai cru entendre dans sa réponse que le besoin de couper les allocations familiales était tout ce programme de restructuration de nos finances dont ils nous a parlé. N'est-il pas vrai alors que si c'est le cas que le premier ministre du Canada n'a pas dit la vérité lorsqu'il a dit que l'argent qui serait épargné en coupant des pensions ne serait jamais utilisé pour payer des dépenses ou pour réduire la dette de notre pays?

M. Blais: Monsieur le Président, c'est encore une question étriquée comme d'habitude. On ne sait pas où cela commence et où cela finit.

M. Boudria: Dis que tu ne sais pas la réponse!

M. Blais: Laissez-moi parler!

Monsieur le Président, je n'ai jamais dit et je n'ai jamais eu l'intention de dire non plus que notre très honorable premier ministre pouvait avoir menti. A ce sujet, je pense que c'est le «charriage» qu'on essaie de faire depuis des mois. Il n'en est absolument pas question! Ce que notre gouvernement a toujours voulu faire, monsieur le Président, et il me semble que cela devrait être clair . . . parce qu'on ne veut pas l'entendre et on ne veut pas le voir . . . Notre gouvernement veut restructurer pour les Canadiens un programme social, juste et équilibré. Il n'a jamais été question, et je pense que cela a été clairement mentionné, que ce soient les pauvres gens ou les familles qui fassent les frais de cette restructuration.

Les fonds qui sont dans le secteur social devront rester dans le secteur social, c'est de cette façon-là qu'on l'a toujours envisagé, monsieur le Président, et on n'a pas l'intention de le modifier, mais si on n'avait pas les 25 milliards de dollars par année, on dépense le même montant pour payer leur orgie de dépenses, que ce qu'on dépense pour les affaires sociales. C'est cela qui déséquilibre notre budget et notre économie canadienne. Moi, je serais gêné, je n'oserais jamais en parler, j'essaierais d'oublier cela à leur place.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés, débat. L'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a la parole.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais poursuivre le débat sur le sujet, et la question primordiale c'est que le gouvernement a décidé de prendre par la désindexation de 3 p. 100 la valeur des allocations familiales chaque année, commençant en 1986. Cela veut dire que, en 1986, ils vont prendre 94c. ou $1 de la bouche des petits enfants, des familles pauvres, par mois, et après cela $2, après $3, après cela $4, et ainsi de suite.

Effectivement, le gouvernement progressiste conservateur a décidé de continuer la politique du gouvernement libéral. Cela veut dire qu'il ne respecte pas le principe de l'universalité, le principe sur lequel a été fondé ce programme d'allocations familiales qui existe dans notre pays depuis 40 ans.

Monsieur le Président, j'ai peut-être un peu de connaissance de ces choses-là puisque mon père a été impliqué dans les années 40 comme conseiller au gouvernement quant à la mise en place, l'étape du «welfare state» . . . les programmes de bien-être qui ont été mis en place après la guerre mondiale. On se souviendra que c'était un gouvernement libéral à ce moment-là qui craignait l'appui que la population donnait au CCF, le prédécesseur du Nouveau parti démocratique, puisque, de notre côté, nous «poussions» pour la création d'une sécurité sociale qui toucherait tout le monde, et nous poussions pour un programme qui serait universel, qui toucherait tout le monde, et pas simplement ceux qui avaient le plus grand besoin, puisque nous savions depuis la Grande Dépression que les «means tests» c'était un programme qui était mauvais, un programme qui dressait les uns contre les autres, qui était une garantie presque absolue que les programmes de sécurité sociale ne seraient pas suffisants pour ceux qui souffraient de la pauvreté.

Monsieur le Président, depuis ce temps-là, pendant de nombreuses années, nous avons gardé le principe de l'universalité mais comme le ministre l'a dit, hier, dans son introduction à ce débat, depuis les dix dernières années les coupures imposées par le gouvernement libéral ont eu pour effet une réduction de $20 par mois dans la valeur des allocations familiales. Donc, au commencement des années 1970, les allocations familiales avaient une valeur d'environ $20 par mois par enfant, maintenant, avec une pleine indexation, la valeur de ce programme aujourd'hui serait d'environ $51 par mois. Mais, ce ne sont pas les conservateurs, ce sont les libéraux qui ont imposé des réductions, des diminutions, des désindexations. Plus récemment, ce sont les 6 et 5 qui ont réduit d'environ 10 p. 100 la valeur mensuelle des allocations familiales. En 1979, ils ont réduit de 11 p. 100 à rien l'augmentation de la valeur de ces allocations familiales. Alors les libéraux ont créé le précédent et, maintenant c'est le gouvernement conservateur qui les suit. Et, alors, ce n'est pas simplement pour un ou deux ans, ils ont décidé de continuer cela à jamais. On fait des promesses vagues pour ce qu'on pourrait faire dans l'avenir mais, essentiellement, il est très clair qu'il existe une forte sympathie du côté du gouvernement conservateur pour continuer à diminuer la valeur des allocations familiales et de toutes sortes d'appuis pour les familles de notre pays.

Maintenant, monsieur le Président, je me demande après le discours du député qui m'a précédé, comment il se peut . . . il venait de parler du Père Noël, il parlait du fait que nous, les néo-démocrates, nous croyons au Père Noël; moi, j'y crois, et j'espère bien que lui y croit aussi puisque c'est quelque chose de très important pour les enfants. Je me demande comment se peut-il dans la situation qui existe maintenant . . . le Père Noël du gouvernement c'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Alors c'est un Père Noël qui est maintenant très sévère; il se sent obligé de tirer de la bouche des petits enfants des deniers, des sous, c'est cela, des familles pauvres surtout, il prend de l'argent!

Maintenant, je ne sais pas s'il est conscient de ce qui se fait dans le gouvernement tout entier, mais si on examine la politique budgétaire du gouvernement et ses désindexations des allocations familiales sur une partie de la politique budgétaire, on voit en même temps que ceux qui sont riches, ceux qui sont influents, la petite proportion de la population qui reçoit les gains de capitaux, on voit que eux vont recevoir du même gouvernement qui retire de la bouche des petits enfants.

Et si on veut parler de la Mère Noël du gouvernement, c'est la ministre d'État Finances (M^me^ McDougall) de Toronto, en même temps que le Père Noël qui est très sévère, qui prend des deniers de la bouche des enfants, la Mère Noël donne des milliards de dollars aux compagnies, aux institutions, aux banques qui ont des dépôts dans la Banque Commerciale du Canada.

Alors on se demande comment il se fait que dans une fin de semaine cette ministre-là, la Mère Noël, donne aux banquiers un milliard de dollars en même temps que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social retire des enfants une somme d'argent qui commencera à 103 millions par année et qui augmentera jusqu'à 600 millions de dollars par année en 1990.

Monsieur le Président, j'aimerais bien attirer votre attention sur le fait que le gouvernement essaie de nous convaincre qu'il est nécessaire de prendre cet argent des enfants pour «balancer ses livres». Mais en même temps il donne de l'argent aux banquiers après avoir «fait l'argument» . . . comment se fait-il que les banquiers, par exemple, le président d'une banque reçoive les allocations familiales quand il n'en a pas besoin? Mais, alors, il n'en a pas besoin puisqu'il reçoit un milliard de dollars de la ministre d'État (Finances). D'un autre côté le gouvernement donne d'une main et prend de l'autre, mais il prend des pauvres, il prend des familles avec un revenu modeste, il donne à ceux qui sont riches.

[*Traduction*]

Je voudrais signaler à la Chambre certains chiffres concernant la pauvreté des familles, lui rappeler le bien-fondé d'un régime universel d'allocations familiales, évoquer les graves dangers auxquels le gouvernement s'expose en supprimant l'universalité et, enfin, mettre en opposition l'intention du gouvernement d'accorder un milliard de dollars à des banquiers en l'espace d'une fin de semaine et celle de priver de 130 millions de dollars l'année prochaine et d'une somme qui pourrait en atteindre 600 millions en 1990 des enfants et leurs familles qui n'ont, pour la plupart, que de très modestes revenus.

Le Conseil national du Bien-être social a examiné très soigneusement la portée du budget de 1985 sur des familles de divers niveaux de revenu. Il a calculé quelles seraient ces conséquences échelonnées sur les cinq prochaines années, soit jusqu'en 1990. Quel que soit le point de comparaison, les familles à faible revenu et leurs enfants perdent toujours plus que celles dont le revenu est élevé. La classe moyenne est touchée également. Le plus scandaleux dans tout cela, c'est que, grâce à l'augmentation des régimes enregistrés d'épargne-retraite inscrite dans le budget et à l'exonération totale des premiers $500,000 de gains en capital, une famille gagnant $80,000 par année sera, relativement parlant, dans une meilleure situation qu'une famille gagnant $15,000.

• (1140)

Voyons les chiffres. En 1990, la perte totale d'une famille gagnant $15,000 sera de $1879. La perte totale d'une famille gagnant $80,000 sera de $1,125.

Voilà une politique fiscale vraiment progressiste. Vous prenez à ceux qui ont de faibles revenus, peut-être parce qu'ils sont si nombreux, mais vous prenez moins à ceux qui gagnent $80,000 qui, pourtant, seraient fort bien en mesure de contribuer davantage.

Monsieur le Président, prenez des familles de quatre personnes où seul un des conjoints travaille et comparez les revenus familiaux. Croyez-moi, lorsqu'un seul suffit à la tâche, c'est que le revenu est substantiel. La perte, pour une famille ayant un revenu de $15,000 par an sera de $2,422 d'ici 1990. La très faible et brève augmentation des prestations pour enfants, en 1986 et 1987, sera très loin de compenser les autres pertes que subira cette famille. Elle perdra donc $2,422.

Au nom de la justice fiscale, qu'a fait le gouvernement pour la famille qui gagne $80,000? Sa situation était telle qu'il fallait s'en occuper et, dans cinq ans, monsieur le Président, elle sera plus riche de $5,622. Au cours des cinq prochaines années, ses impôts baisseront, alors que la famille qui essaie de joindre les deux bouts avec $15,000 perdra $500 par an pendant les cinq ans qui viennent.

Hier soir, je faisais du porte à porte dans ma circonscription, Ottawa-Centre. J'ai parlé à un certain nombre de gens et je leur ai demandé ce qui les tracassait. Ils m'ont répondu: «Les allocations familiales, ce n'est pas juste». Et ils ajoutaient: «Il n'était pas juste de désindexer les pensions de vieillesse, mais ce n'est pas plus juste pour les allocations familiales».

Ils comprenaient quelque chose que les députés de la majorité ne comprennent pas: la raison même de la création des allocations familiales et la raison aussi pour laquelle notre parti préfère l'universalité à un programme ne s'adressant qu'aux très pauvres.

C'est un programme universel pour une raison très simple: si vous prenez deux familles, un couple sans enfants et un autre avec deux enfants, ou même revenu, il n'y a pas besoin d'être grand clerc pour se rendre compte qu'il faut plus d'argent pour vivre à la famille avec enfants. Les enfants mangent, il leur faut des vêtements, des chambres, donc un plus grand logement. Cela prend de l'argent pour aller chez le dentiste; l'assurance-soins dentaires n'existe pas dans la plupart des régions du Canada. Les enfants ont besoin de jouets et de loisirs. Cela prend de l'argent pour les emmener chez McDonald ou autres endroits du genre.

M. Mayer: Ou chez Wendy?

M. Cassidy: Ou chez Wendy—ce sont là des dépenses que n'ont pas à faire les couples sans enfant. Ils peuvent se permettre d'utiliser une partie de leur revenu net pour payer quelque chose à un neveu ou à une nièce ou encore aux enfants de leurs amis, mais ils n'y sont pas tenus. Si nous avons un programme universel d'allocations familiales au Canada, c'est notamment en raison des inégalités qui existent entre les catégories de revenus, en ce sens que les couples qui ont des enfants et qui assument cette responsabilité en notre nom à tous doivent absorber des dépenses plus importantes que les couples sans enfant. Cela me semble tout à fait juste. Et, pourtant, le gouvernement ne veut pas l'admettre.

Je me pose aussi de sérieuses questions au sujet de l'argumentation vraiment spécieuse que le ministère a avancée hier en présentant ce projet de loi. Le ministre a fait valoir, comme l'ont déjà fait à maintes reprises d'autres ministériels, qu'il nous faut réduire nos dépenses sociales, car les programmes qui relèvent de sa compétence coûtent maintenant aussi cher que le service de la dette nationale. Il nous faut donc commencer à couper dans ces dépenses, a-t-il dit. Je crois que c'est là faire preuve de courte vue et se montrer extraordinairement injuste à l'endroit de nos concitoyens qui sont dans le besoin ou qui assument des fonctions sociales aussi précieuses que le fait d'élever les enfants qui formeront la prochaine génération et qui, notamment, paieront les pensions des députés d'en face lorsqu'ils prendront finalement leur retraite dans un an ou deux—ou peut-être six.

M. Boudria: Ils ne tiendront pas si longtemps.

M. Cassidy: Si nous voulons à tout prix parler du service de la dette nationale, alors pourquoi ne pas considérer le fait que le budget du gouvernement fédéral compte chaque année des dépenses fiscales de l'ordre de 30 à 50 milliards de dollars? Ce sont là des dépenses cachées, des dépenses qui ne figurent pas dans le budget, des dépenses dont le ministre des Finances (M. Wilson) ne parle pas lorsqu'il présente son budget à la Chambre des communes. Et, pourtant, qu'il s'agisse d'indemnités d'amortissement, de stimulants anticipés des prix, de recherche et de développement, de stimulants quelconques à l'investissement dans les secteurs du cinéma, de l'exploration pétrolière ou d'autres, ce sont là des pertes réelles pour le Trésor. La plus récente de ces dépenses, monsieur le Président, et sans doute la plus contestable de toutes, découle de la décision qu'a prise le gouvernement dans son budget d'exonérer de tout impôt les premiers $500,000 de gains en capital. Ainsi donc, on peut, comme certains de mes commettants, travailler toute une vie pour gagner un demi-million de dollars et verser année après année de impôts pour payer les dépenses du Parlement, les programmes de défense, les programmes sociaux et les programmes économiques pour le compte de tous, y compris des rentiers qui touchent un demi-million de dollars de gains en capital sans avoir à acquitter le moindre impôt.

Je dirai qu'il est à peu près temps que nous commencions à envisager la situation dans cette optique au lieu de nous attaquer avec frénésie à l'assistance sociale en alléguant que nous avons tort de verser des allocations sociales ou de redistribuer des revenus à des gens parce qu'ils sont pauvres, parce qu'ils élèvent des enfants, parce qu'ils sont vieux et qu'ils ont joué un rôle utile dans notre société durant leur vie active.

A mon avis, c'est une erreur. Le gouvernement a reçu une leçon en juin dernier quand les citoyens âgés du Canada ont crié d'une seule voix qu'ils n'accepteraient pas cet état de choses. Je me souviens de l'embarras du ministre, monsieur le Président, quand il a pris la parole à la Chambre et affirmé que divers groupes lui disaient qu'il se devait d'agir de la sorte pour combler le déficit. Nous lui avons répondu, et j'étais un de ceux-là, monsieur le Président: nommez un groupe de citoyens âgés qui appuie les propositions au sujet de la désindexation. Le ministre a été confondu parce qu'il n'a pu en nommer un seul. Peu de temps après, monsieur le Président, les groupes de citoyens âgés se sont présentés à la Chambre pour s'entretenir directement avec nous et présenter leur argumentation en ce sens.

Nous devons assumer une responsabilité ici. Beaucoup de députés ont des enfants, j'en ai moi-même trois. Les enfants ne sont pas en mesure de s'organiser comme peuvent le faire les citoyens âgés. Certains d'entre eux n'ont que trois, cinq et sept ans et d'autres sont encore des bébés. J'en ai vu quelques-uns hier soir et je crains que même si leurs arguments sur la désindexation des allocations familiales étaient irrésistibles, j'aurais peine à les traduire car je n'entendais que roucoulements et gloussements. A titre de parlementaires, nous devons donc nous faire les porte-parole de cette génération montante. Je parle au nom de mes enfants et de tous les petits Canadiens d'un bout à l'autre du pays quand je dis que nous avions raison d'établir un programme d'allocations familiales il y a 40 ans. Le monde entier a admiré cette mesure qui est devenue la pierre angulaire de notre politique familiale. La chose était bonne alors et continue de l'être aujourd'hui. Si nous modifions le crédit d'impôt pour enfant et d'autres mesures du genre c'est surtout pour aider les familles les plus nécessiteuses. Comme le disait hier ma collègue la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), il est essentiel de maintenir l'universalité, car s'il arrive que la majorité des familles ait le sentiment de payer des avantages qui profitent uniquement aux pauvres et aux revenus modestes, soit une situation propre à faire naître le chaos et l'agitation sociale, on s'empressera alors de supprimer tout simplement les prestations. Ce qui serait tout à fait regrettable.

• (1150)

[*Français*]

Monsieur le Président, je tiens à souligner, pour les députés de la Chambre des communes et tous ceux qui regardent ce débat, le fait que dans notre population, une famille sur cinq vit maintenant dans la pauvreté. La pauvreté augmente dans notre société. Les revenus en termes réels des familles sont en train de baisser depuis quatre ou cinq ans. C'est surtout le cas pour les jeunes familles, ceux qui sont à la tête d'une famille et qui ont moins de 25 ans.

Monsieur le Président, si on examine la situation des enfants, on trouve qu'il y a une plus grande proportion d'enfants qui vivent dans la pauvreté que dans la population en général. En effet, nous avons environ 20 p. 100 de nos enfants qui vivent dans la pauvreté!

Dans ma province d'Ontario, parmi les gens qui reçoivent les prestations d'assistance sociale, on trouve que 43 p. 100 des bénéficiaires de l'assistance sociale, de ceux qui reçoivent les bénéfices de «Canada Assistance Plan» de la province d'Ontario, sont des enfants. Voilà une situation de pauvreté dans notre population.

Monsieur le Président, le gouvernement dit alors que, avec le revenu de $23,000, on va commencer à baisser les bénéfices aux familles pour tout le «paquet» qui vient d'être proposé, et qu'on peut justifier retirer une somme de 130 millions de dollars des allocations familiales en 1986, allant jusqu'à 600 millions de dollars en 1990 . . .

Monsieur le Président, je tiens à souligner pour les honorables députés du parti conservateur qu'il se peut fort bien que dans la circonscription du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) qu'il soit possible de survivre avec un salaire de $23,000 par année, alors que dans les grandes villes de l'Est du Canada, c'est juste au-dessous du seuil de la pauvreté.

Monsieur le Président, dans ma circonscription il coûte de $600 à $900 par mois pour louer et payer le prix de l'hypothèque pour une maison familiale. Pour un appartement de deux chambres à coucher, ce qui est le minimum requis pour une famille avec des enfants, cela coûte de $500 à $700 par mois, sinon on vit dans un taudis, ou bien les taudis sont en processus de rénovations, grâce aux changements dans le marché aux hypothèques.

Monsieur le Président, après cela il faut payer les vêtements pour les enfants ainsi que l'alimentation. Il y a aussi à payer le coût des soins dentaires et toutes les autres dépenses. Même si on reçoit un revenu de $1,000 par mois, on est censé payer pour le fonds de pension, le régime de pensions du Canada, pour l'assurance-chômage, pour le plan de compensation aux travailleurs, et ainsi de suite. Les déductions pour la taxe du revenu réduisent les recettes mensuelles pour peut-être $1,500 par mois. Après cela il faut payer le loyer, payer $100 par semaine pour l'alimentation et les autres dépenses. Je crois que les parents ont le droit de sortir et de faire garder les enfants car ils ont droit à un peu de temps à eux. Mais ils doivent payer les frais d'une gardienne. Ils peuvent aussi prendre des vacances de temps à autre. Les agences sociales ne peuvent pas tout donner cela aux enfants!

Monsieur le Président, comme jamais dans le passé, la situation des familles est très difficile. Si nous avions vraiment une politique constructive en ce qui touche la famille, alors, au fur et à mesure que nous serions devenus une société plus riche, nous aurions consacré plus d'argent aux familles afin de leur offrir une compensation pour le rôle si significatif qu'elles jouent dans notre population. Au lieu d'agir ainsi, on diminue cela!

Monsieur le Président, puisque mon temps de parole est écoulé, je répète que nous, du parti néo-démocratique, nous nous opposons à ces mesures.

La suspension de six mois proposée par les libéraux est déjà quelque chose, mais ce n'est pas adéquat car le parti libéral a lui aussi coupé les allocations familiales dans le passé.

Nous nous opposons et nous disons: Maintenons l'indexation des allocations familiales en même temps que le gouvernement a accepté de maintenir les pensions de sécurité de la vieillesse pour nos retraités.

[*Traduction*]

Mme Mitchell: Monsieur le Président, mon collègue croit-il qu'en réduisant l'indexation des allocations familiales, le gouvernement s'en prend surtout aux femmes au foyer? C'est une possibilité qui nous préoccupe. Nous nous intéressons aux enfants et aussi aux familles. Je demande à mon collègue de nous dire ce qu'il pense de cette possibilité.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question. La députée a tout à fait raison. Dans les familles où la mère reste à la maison pour s'occuper des enfants, les allocations familiales représentent la seule source de revenu indépendante que touche la mère pour assumer ses fonctions de chef de famille.

Deuxièmement, un enfant sur cinq vient d'une famille pauvre. Inutile de se leurrer. Dans la majorité de ces cas, c'est la mère qui est chef de famille. C'est tout à fait déplorable, mais 49 p. 100 des familles dont la mère est le chef du ménage vivent dans la pauvreté. Si on réduit les allocations familiales, ne serait-ce que de 95c. par mois par enfant, ce seront ces femmes qui seront touchées, ces femmes qui élèvent leurs enfants toutes seules. Pendant la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) a promis qu'un gouvernement conservateur s'intéresserait à la condition des femmes dans notre société, qu'il ferait tout son possible pour améliorer leur revenu, ce qui est à l'opposé de ce projet de désindexation.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, moi aussi j'aurais une question à poser au député. Étant donné ses intéressantes observations sur le régime fiscal, et la lenteur du gouvernement à agir ainsi que sa décision de modifier sans prévenir un élément important de l'aide sociale aux familles, le député peut-il nous dire ce qu'il pense de la doctrine sociale d'un gouvernement qui agit de cette façon? Le gouvernement s'empresse d'accorder aux plus nantis, qui ont déjà la chance de gagner gros et de vivre à l'aise, des dégrèvements sur les gains en capital et sur les bénéfices, ce qui constitue, là encore, un bel exemple de la façon dont le système fonctionne. Mais compte tenu de ce que le député a déclaré en réponse à la question de la députée de Vancouver-Est concernant les répercussions de ces changements sur les familles dont le chef est une femme, pourrait-il nous dire vers quelle sorte de politique sociale se dirige le parti conservateur qui tente d'accroître à la fois la richesse et la pauvreté?

M. Cassidy: Je ne cite pas les écritures habituellement, monsieur le Président. Mais je vais m'en inspirer pour décrire la politique du gouvernement en ces termes: A celui qui a beaucoup, il sera beaucoup donné et à celui qui n'a rien, tout lui sera enlevé. Voilà la politique sociale que reflète l'ensemble du budget. Il se trouve donc que la mesure que nous étudions est particulièrement préjudiciable à bon nombre des familles les plus pauvres du pays, des familles qui jouent pourtant un rôle vital au sein de notre société puisqu'elles élèvent des enfants. En termes concrets, en leur enlevant 94c., on privera chaque enfant d'un litre de lait par mois en 1986, de deux en 1987, de trois 1988 et d'un litre par semaine en 1990. Voilà ce qu'on enlève à ces familles.

Voyons maintenant ce qu'on fait pour d'autres. J'ai cité certains chiffres concernant l'argent qui reviendra aux familles riches, à savoir $300 ou $400 par année. Certaines familles obtiendront beaucoup plus. C'est le comble du paradoxe.

Je tiens à rappeler aux députés qu'au cours des 30 ou 40 dernières années, malgré les efforts que les gouvernements libéraux ont déployés à l'occasion pour mieux répartir la richesse, notre société est tout aussi injuste aujourd'hui qu'elle l'était en 1945 ou en 1950. Les 20 p. 100 des familles les plus pauvres gagnent 6 p. 100 de l'ensemble des revenus, alors que les 20 p. 100 au haut de l'échelle dans notre société en gagne 40 p. 100. Ainsi, ces familles reçoivent six ou sept fois plus d'argent par année que les autres au bas de l'échelle. Que fait le gouvernement conservateur pour remédier à une telle disparité? Il accorde à ces familles une exemption sur les gains en capital et d'autres mesures qui les favorisent encore davantage et il pressure celles au bas de l'échelle qui n'ont déjà pas grand-chose.

• (1200)

Enfin, je vous rappelle, monsieur le Président, ainsi qu'à mes collègues d'en face, qu'il est hypocrite de la part du gouvernement de se défendre en disant que grâce à lui, les Canadiens à revenu faible se sont enrichis. Pendant deux ans, il y a eu une augmentaiton d'une centaine de dollars par an pour les familles les plus pauvres, soit $1 ou $2 par semaine. Si l'on tient compte de l'inflation prévue et ainsi de suite, ces familles seront plus pauvres qu'avant. Dans l'intervalle, on diminue les fonds affectés aux programmes dans le cadre de la politique d'aide à la famille, qui devrait être la pierre angulaire de toute politique sociale, en vue de les utiliser pour réduire le déficit ou de constituer une petite caisse pour permettre à la ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall) de sauver d'autres banques de la faillite au cours des deux ou trois prochaines années.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je voudrais demander à mon collègue s'il partage l'opinion de la ministre selon laquelle la désindexation des allocations familiales ne va pas à l'encontre du principe de l'universalité? Je lui ai reproché à maintes reprises, au sujet des pensions de vieillesse et également des allocations familiales, de restreindre le montant des prestations, en l'occurrence celles versées pour les enfants tous les mois. Cela revient à s'attaquer à tout le programme universel. En même temps, son premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que l'universalité est un principe sacro-saint. Toutefois, les méthodes, les programmes et les lois adoptés par ce parti visent à désindexer les programmes, ce qui revient à grignoter un programme universel.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je dois dire que mes collègues d'en face, à la Chambre des communes, soutiennent en réalité un spécialiste des tours de magie. Le premier ministre déclare que l'universalité est un principe sacro-saint. En même temps, en un simple tour de passe-passe, le gouvernement supprime l'universalité par l'entremise de ses ministres. J'ai eu l'occasion d'assister au numéro surprenant d'un magicien canadien dimanche soir, à Ottawa. C'est en réalité un maître des tours de passe-passe et seul le gouvernement arrive à sa hauteur. Si, après quelques années, la valeur des allocations familiales a diminué de moitié par rapport à leur niveau précédent à cause de la désindexation, monsieur le Président, c'est donc que le principe de l'universalité aura également été réduit de moitié. Telle est, je le crains, la politique actuelle du gouvernement.

Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue. Le ministre se trompe totalement lorsqu'il prétend respecter l'universalité. Ce n'est pas le cas.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est terminée. Nous reprenons le débat.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'aimerais pouvoir vous dire aujourd'hui qu'il me fait plaisir de participer à ce débat, comme on le fait traditionnellement lorsqu'on s'adresse à la Chambre.

Malheureusement, le sujet sur lequel on doit s'adresser est de telle sorte qu'on ne peut faire autrement que de dire qu'il est triste d'être obligé de participer à un tel débat, lorsque le gouvernement s'attaque aux familles canadiennes.

Monsieur le Président, les progressistes conservateurs ont trahi le peuple canadien. Vous le savez comme moi qu'ils ne vivent pas avec les promesses qu'ils ont faites l'an dernier.

[*Traduction*]

J'ai ici, monsieur le Président, la liste des promesses électorales des conservateurs, au nombre de 338. Au moins 26 d'entre elles concernent l'amélioration des programmes sociaux.

Depuis un an environ, nous avons vu le gouvernement s'attaquer à maintes reprises aux programmes sociaux mis sur pied par les gouvernements libéraux précédents. A l'automne dernier, nous avons eu une déclaration, ou plutôt une fuite, selon laquelle le gouvernement allait s'attaquer à l'universalité. Nous savons tous que grâce au débat qui a suivi à la Chambre des communes, sous la direction du très honorable chef de l'opposition (M. Turner), nous avons fini par convaincre les conservateurs de renoncer à ce projet. A peine quelques mois plus tard, le gouvernement nous présente son document budgétaire et qu'y trouvons-nous? Il s'attaque à nouveau à l'universalité et cette fois, sur deux fronts. Le gouvernement s'attaque non seulement aux pensions de vieillesse, mais également aux prestations familiales.

Disraeli a dit un jour qu'un gouvernement conservateur, c'était l'hypocrisie érigée en système. Nous savons pourquoi il l'a dit, monsieur le Président. C'est évidemment vrai. Le premier ministre du Canada a déclaré à ses électeurs que l'universalité était un dépôt sacré. Je vais vous décrire, monsieur le Président, certaines des répercussions qu'aura la décision du gouvernement de désindexer les allocations familiales, de modifier les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu et d'accorder l'exemption des gains en capital aux mieux nantis de notre société. Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a parlé il y a quelques instants des répercussions que cela aurait pour certaines familles.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais ajouter que si on tient compte des exemptions d'impôt aux personnes les plus riches, les épargnes, dont certains, les mieux nantis, jouiront, que l'effet est encore plus grave que certains l'ont déterminé tantôt.

Par exemple, une famille de quatre personnes, avec un salaire de $10,000 par année, aura perdu en 1990 $396. Une famille de quatre personnes, avec un salaire de $30,000 par année, aura perdu en 1990 $1,089. Une famille de quatre personnes, avec $30,000 par année, monsieur le Président, c'est loin d'être des riches.

Examinons l'inverse maintenant. Une famille avec un salaire de $50,000 par année regagnera $279. En d'autres mots, en même temps que les plus pauvres vont en perdre, ceux qui ont des salaires plus élevés vont en gagner. Une famille avec un salaire de $100,000 par année, monsieur le Président, sera mieux au montant de $2,054 . . . Et une famille de quatre personnes, encore, gagnant un salaire de $200,000 par année, regagnera $4,519.

Monsieur le Président, je demande à cette Chambre où est la justice sociale dans un programme qui redonnera $4,519 de plus aux gens gagnant $200,000 par année en même temps qu'il enlève $396 aux plus pauvres de notre société? Et je défie les députés conservateurs de cette Chambre, surtout ceux qui tantôt ont parlé des programmes de leur parti, des programmes dont ils ont dit qu'ils étaient bons et des attaques qu'ils ont faites envers l'opposition pour avoir réussi à regagner les pensions pour les personnes âgées . . . que ces mêmes conservateurs, monsieur le Président, blâment les députés de l'opposition pour le fait que le gouvernement a dû reculer devant une politique insensée.

Monsieur le Président, il n'est pas surprenant que la popularité du parti progressiste conservateur soit sur son déclin, et un déclin très sérieux. Et le secrétaire d'État, qui est assis en face de moi, de l'autre côté de la Chambre, lui, il le sait, et il est sans doute très alarmé par cette situation-là, parce que son siège est en danger. Mais, peut-être que lui un jour, lorsqu'il touchera des prestations d'assurance-chômage, après sa prochaine défaite électorale, sera heureux que les députés du parti libéral aient tenté de préserver les allocations familiales des gens qui sont dans le besoin.

Monsieur le Président, j'aimerais vous parler de ce que j'ai dit tantôt, que les conservateurs ont trahi le peuple canadien. Laissez-moi élaborer. J'invite le secrétaire d'État à écouter attentivement, car même lui, si je lis assez lentement, pourra comprendre, monsieur le Président.

En réponse à la question suivante, posée par le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), le 20 décembre 1984 au très honorable premier ministre (M. Mulroney): Pourrait-il dire à la Chambre si c'est la politique de son gouvernement ou si son gouvernement a l'intention de diminuer progressivement, sur un certain nombre d'années l'exemption fiscale pour les familles qui ont charge d'enfants? Et, à cette question, le très honorable premier ministre aurait répondu: Non, monsieur le Président, ce n'est pas ce que le gouvernement a l'intention de faire. Peut-on conclure que le premier ministre a induit la Chambre en erreur ou peut-on conclure qu'à ce moment-là, le ministre des Finances (M. Wilson) n'était pas présent et, donc, que le ministre des Finances n'était pas au courant de la directive de son premier ministre? Laquelle des deux réponses est la bonne? Le secrétaire d'État (M. Bouchard) qui siège aussi au conseil des ministres sans doute le sait et peut-être qu'il pourrait nous le dire tantôt. Est-ce que le premier ministre a dit la vérité ou est-ce que le ministre des Finances ignorait les directives de son patron? Lequel des deux? Et j'invite le secrétaire d'État à élaborer tantôt et à nous le dire.

On sait que la tante Jeanne du premier ministre, elle a fait son idée, monsieur le Président, elle le sait. Elle a indiqué publiquement ce qu'elle pensait du premier ministre. A son avis, le premier ministre ne disait pas toujours la vérité.

Et la ministre d'État (Jeunesse) (Mme Champagne), qui est assise de l'autre côté, elle qui a charge de nos jeunes au pays, sans doute va se lever tantôt pour faire un discours là-dessus parce que c'est à elle que revient la responsabilité de protéger nos jeunes, responsabilité qu'elle n'a pas manifestée de façon trop trop puissante depuis son élection l'an dernier, mais sans doute, à partir d'aujourd'hui, encouragée par les députés de l'opposition, elle saura se lever et se tenir debout, du moins on l'espère, mais je ne retiens pas mon souffle, je vous en assure.

Monsieur le Président, rappelons-nous ce qui est arrivé dans le dossier des pensionnés de la sécurité de la vieillesse. Le gouvernement a trébuché, il a établi une politique qui était dénuée de tout sens. Les Canadiens s'en sont aperçu, l'opposition a manifesté l'intérêt de ces Canadiens à la Chambre, et le gouvernement a reculé. Et après que le gouvernement eut reculé, ils ont même nié que l'opposition avait raison. Ils ont même nié que le peuple canadien avait raison. Aujourd'hui, on entend le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Blais) nous dire que le gouvernement a changé d'idée simplement parce qu'il était fatigué d'entendre le peuple canadien se plaindre ou quelque chose à cet effet-là, et qu'il avait raison, qu'il n'aurait jamais dû reculer, qu'il a eu tort de reculer, à son avis, que c'était des débats enflammés de l'opposition, toujours selon l'opinion du secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture. Il me semble que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture devrait plutôt s'occuper des dossiers qu'il connaît peut-être un peu mieux, parce que c'est évident, ayant écouté son allocution, que, premièrement, il ne savait pas de ce dont il parlait, ou, dans un deuxième temps, monsieur le Président, qu'il devrait peut-être songer sérieusement à congédier celui qui a écrit son discours pour lui. Mais, d'une façon ou d'une autre, il ne connaissait pas son dossier ou du moins les personnes âgées de sa circonscription, et je suis sûr qu'elles ne partagent pas son avis.

Et les électeurs de la circonscription de Roberval, je suis sûr qu'eux aussi sont bien contents de l'avoir leur pension. Et si le secrétaire d'État n'est pas de cet avis, peut-être qu'il pourra se lever tantôt et dire que le gouvernement a eu tort de redonner l'argent aux personnes âgées, comme le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture l'a insinué tantôt à la Chambre.

Monsieur le Président, ces mêmes députés conservateurs disent maintenant qu'on ne doit pas redonner l'argent aux familles, qu'elles n'en ont pas besoin, que ce n'est pas nécessaire et que, étant donné que la coupure, à leur avis, n'est pas tellement grande, même si j'ai indiqué tantôt que ce n'est pas le cas, il n'est pas nécessaire de redonner l'argent. Comment se fait-il que le gouvernement a des fonds lorsqu'il s'agit de rembourser les gens qui ont des économies dans la Banque commerciale du Canada, des économies pour au-delà de $60,000 par année, qu'on ait des fonds pour eux? Comment se fait-il qu'on n'en a pas lorsque vient le temps d'aider les plus pauvres?

• (1210)

[*Traduction*]

Le gouvernement va engouffrer plus de un milliard de deniers publics, monsieur le Président, dans la Banque Commerciale du Canada pour essayer de sortir du fiasco financier dans lequel il s'est plongé. Qu'en coûterait-il pour restaurer les allocations familiales? Environ 55 millions de dollars. Voilà ce que le gouvernement veut économiser. Savez-vous combien il en coûtera pour vêtir nos militaires d'uniformes de couleur différente afin que le ministre de la Défense (M. Nielsen) puisse les distinguer les uns des autres? Environ 56 millions de dollars. Si je demandais aux militaires de renoncer à leur nouvel uniforme afin de faire bénéficier les enfants nécessiteux de leurs allocations familiales, ils s'empresseraient sûrement de le faire. Peut-être pourrions-nous acheter une autre forme d'identification, des étiquettes par exemple, afin que le ministre puisse distinguer les diverses armes les unes des autres. Cela coûterait beaucoup moins cher. On dirait que n'importe qui d'autre est capable de les distinguer, mais le ministre exige qu'on les dote d'uniformes de couleur différente au coût de 56 millions de dollars.

Voilà un ordre de priorités bien étrange, monsieur le Président. Seul un gouvernement conservateur pourrait croire que ce soit la meilleure façon de dépenser les fonds publics. Une pareille logique est incompréhensible pour n'importe qui d'autre, mais elle paraît raisonnable à un conservateur. Prendre aux pauvres pour donner aux riches, voilà la politique des conservateurs. Certains députés conservateurs l'ont défendue très nettement aujourd'hui à la Chambre, et d'autres la reprendront sans doute à leur compte avant la fin du débat. S'il y a des députés conservateurs à la Chambre qui ne souscrivent pas à cette politique, pourquoi n'interviennent-ils pas en faveur de la restauration des allocations familiales? Mais non, ils passent plutôt leur temps à nous vanter les mérites de l'exemption des gains en capital. Cette mesure ne viendra pas en aide aux familles qui n'ont pas de quoi réaliser de tels gains en capital. Il faut avoir fait un gain en capital pour se prévaloir de cette exemption; comment les pauvres peuvent-ils bénéficier d'une telle mesure, je le demande à mes vis-à-vis? Elle n'est assurément d'aucune utilité aux moins nantis de notre société.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais vous parler de l'universalité. Le 20 décembre 1984, le premier ministre a dit dans cette Chambre, et je cite:

> Nous allons défendre et favoriser l'intégrité et les avantages positifs d'un programme social universel.

Où est cet engagement du premier ministre aujourd'hui, monsieur le Président? Le premier ministre est-il ici pour défendre cette position-là qu'il a exprimée lui-même le 20 décembre? Je ne l'ai pas entendu s'exprimer encore. Monsieur le Président, s'il a dit la vérité, et nous savons que nous n'avons pas le droit de dire dans cette Chambre que le premier ministre dirait autre chose que la vérité . . .Alors, s'il a dit la vérité, et c'est ce que j'espère, nul doute qu'il sera ici tantôt pour répéter ce qu'il a dit le 20 décembre et pour dire à son ministre des Finances (M. Wilson) de retirer sa mesure budgétaire. S'il ne le fait pas, monsieur le Président, je vous laisse, vous et la tante Jeanne du premier ministre et toutes les autres, conclure ce que vous voudrez. Je vais faire ma propre conclusion même si

je ne peux pas l'exprimer dans les termes exacts que je voudrais utiliser dans cette Chambre.

Monsieur le Président, l'universalité des programmes sociaux se verra érodée par le manque de protection adéquate contre la hausse du coût de la vie. Cette hausse du coût de la vie, elle va venir. Que l'inflation soit basse ou qu'elle soit élevée, il n'y a pas de doute qu'elle va être supérieure à 3 p. 100. On le sait tous, monsieur le Président.

Enfin, je voudrais porter à votre attention une lettre ouverte qu'on a fait parvenir au premier ministre du Canada. Cette lettre, on la retrouvait ce matin dans plusieurs journaux, par exemple, dans le journal *La Presse* de Montréal. Elle est signée par des centaines de personnes, par des gens de divers organismes, par le vice-président exécutif du Conseil du travail du Canada et par plusieurs autres. Dans cette lettre on lit, monsieur le Président, et je cite:

> En ce premier anniversaire de l'assermentation du gouvernement progressiste conservateur fédéral, les soussignés qui ont participé à la Conférence économique du 25 mars 1985 désirent exprimer leurs sérieuses réserves quant aux priorités économiques et sociales de votre gouvernement.

Alors, si certains députés conservateurs pensent que leurs priorités sont bonnes, comment se fait-il qu'il n'y a qu'eux qui pensent comme cela? Comment se fait-il, monsieur le Président, que le premier ministre et le ministre des Finances, dans cette Chambre tiennent pour acquis que les applaudissements des députés progressistes conservateurs sont une approbation du peuple canadien pour les mesures qu'ils veulent entreprendre?

Une voix: Parce qu'ils sont 211!

M. Boudria: Le député de l'autre côté vient de dire: parce qu'ils sont 211, monsieur le Président. Vous voyez la logique conservatrice. S'ils sont 211 dans cette Chambre, à leur avis, ils ont le droit de briser leurs promesses. C'est là l'opinion d'un progressiste conservateur. S'ils sont 211 en cette Chambre, selon eux, monsieur le Président, tout ce qu'ils ont dit l'an dernier au peuple canadien, ils ont le droit de l'oublier. Voilà la mentalité d'un progressiste conservateur.

Monsieur le Président, toujours d'après le député, s'ils sont 211 dans cette Chambre, inutile d'observer et de prendre soin des pauvres, il faut prendre soin des riches et de soi-même. Cela, monsieur le Président, c'est la mentalité conservatrice; cela c'est la raison pour laquelle mes collègues et moi-même ne sommes pas intéressés à appuyer un tel projet de loi, projet de loi qui endommagerait l'universalité de nos programmes sociaux et qui, à notre avis, aurait des effets néfastes pour tous les Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires. L'honorable député de York-Est (M. Redway) a la parole.

• (1220)

[*Traduction*]

M. Redway: Monsieur le Président, les observations du député au sujet de ce projet de loi m'intéressent vivement. Il n'ignore pas, j'en suis certain, qu'il ne s'agit que d'une mesure d'un train de mesures touchant les prestations au titre de la famille. Cet ensemble comprend non seulement des modifications aux allocations familiales, mais également une réduction de l'exemption d'impôt pour enfants au titre de la Loi sur l'impôt sur le revenu et des augmentations des crédits d'impôt pour enfants. A la suite de l'adoption de ces mesures, comme le député le sait pertinemment, j'en suis persuadé, les prestations pour les familles à revenus faible et moyen augmenteront alors que celles pour les enfants de familles à revenu supérieur diminueront. En fait, comme le ministre l'a signalé, les prestations actuelles pour une famille touchant $30,000 par an sont bien supérieures à celles d'une famille touchant $10,000 par an. La proposition gouvernementale aura, en définitive, pour effet d'améliorer les prestations pour les familles à faible revenu.

Je sais que le député est compatissant et qu'il désire améliorer les prestations que touchent les familles à revenus faible et moyen. Je sais également que c'est un député extrêmement réaliste et qu'il se rend compte que nous faisons face à un énorme déficit qui n'a pas été accumulé l'année dernière, mais bien au cours des 20 dernières années. Le député et bon nombre de ses collègues ont critiqué le programme proposé par le gouvernement. Cependant, j'attends encore que le parti du député ou l'autre parti de l'opposition nous présente un programme officiel qui relèverait les prestations pour les gens à faible revenu tout en tenant compte de notre énorme déficit. Il serait facile d'améliorer les prestations de chacun et d'accroître le déficit, mais je suis persuadé que le parti du député a une solution à l'esprit. En fait, au cours des derniers jours de l'été, nos vis-à-vis ont dit vouloir présenter leur politique et je saurais gré au député de nous en faire part.

M. Boudria: Monsieur le Président, je me demandais si j'aurais la possibilité de répondre à la question. Oui, monsieur le Président, je m'inquiète du déficit. Je me préoccupe des 56 millions de dollars qui ont été gaspillés pour changer la couleur des uniformes des Forces armées. Cela me tracasse de voir qu'on gaspille l'argent du contribuable pour acheter des limousines aux ministres du Cabinet et qu'on dépense des centaines de milliers de dollars pour redécorer les bureaux des ministres. Je suis inquiet de constater que des centaines de milliers de dollars, voire des millions, sont gaspillés, afin de permettre à ces gens-là, notamment le Mickey Mouse de la Chambre des communes, le ministre des Communications (M. Masse), de parcourir le monde en avion. Je suis alarmé par les 1,200 nominations politiques du premier ministre. Oui, monsieur le Président, ce genre de gabegie gouvernementale me préoccupe énormément et je remercie le député de me l'avoir signalée.

Si le député s'inquiète tellement du déficit, pourquoi alors son parti et son chef n'ont-ils pas fait campagne lors des dernières élections sur le thème: «Voter conservateur, c'est voter pour une réduction de votre chèque»? C'est maintenant la position des conservateurs. N'aurait-il pas été plus honnête de leur part de le préciser durant la dernière campagne électorale? Fort probablement, mais les résultats électoraux n'auraient peut-être pas été les mêmes. C'est peut-être ce qui explique que les conservateurs aient promis une chose, mais qu'ils en fasse une tout autre.

Le député m'a demandé quel serait le résultat net de ce train de mesures et je le remercie d'avoir porté cette question à mon attention également. Le Conseil national du bien-être social nous a signalé qu'une famille de quatre personnes dont le seul revenu est de $15,000 par année perdra $2,422 d'ici à 1990, alors que la même famille mais dont le revenu est de $80,000, réalisera un gain de $6,287. Une étude effectuée par le parti libéral a permis de constater qu'en tenant compte de l'exemption pour gains en capital, dont les familles riches sont les seules à bénéficier, une famille de quatre personnes qui gagne $200,000 s'enrichirait de presque $5,000 en vertu des dispositions budgétaires que le gouvernement a annoncées et qu'appuie le député qui me pose la question.

M. Redway: Monsieur le Président, je n'ai toujours pas entendu exposer de façon précise et officielle les programmes positifs que le parti du député propose à la place de notre politique à nous qui améliorera le sort des personnes à faibles revenus tout en tenant compte du déficit.

M. Boudria: Monsieur le Président, il est intéressant de voir que le parti conservateur est tellement à court d'idées qu'il veut faire préparer son budget par l'opposition. Le député adopte une position très constructive quand il demande à l'opposition d'écrire le budget, mais je n'en ferai rien. Les conservateurs sont au pouvoir et nous allons leur en laisser l'initiative. S'ils s'y prennent mal, j'interviendrai à la Chambre, comme le feront mes collègues, pour montrer que les intérêts des Canadiens sont mal servis. Au cours du débat sur le budget, nous avons dit clairement ce qu'il avait de répréhensible et quelles corrections s'imposaient. C'est maintenant aux conservateurs de faire leur travail.

• (1230)

M. Young: Monsieur le Président, je tiens à faire remarquer au député qui vient de poser une question que le NPD a effectivement proposé au gouvernement onze moyens de réduire le déficit, lors du débat sur la désindexation de la sécurité de la vieillesse. L'une de ces propositions consistait à ramener la structure de l'impôt sur le revenu à ce qu'elle était en 1980, et à ce qu'étaient alors les taux marginaux d'imposition avant que les libéraux les modifient pour exonérer les catégories supérieures de revenu de l'impôt qu'elles auraient dû payer. Le député qui vient d'intervenir dans le débat ne convient-il pas qu'en ramenant la structure de l'impôt marginal qui était alors en vigueur, le gouvernement actuel parviendrait dans une large mesure à réduire le déficit et même à maintenir la protection du revenu disponible dont dépendent beaucoup de femmes qui touchent les chèques d'allocations familiales?

M. Boudria: Monsieur le Président, il y a bien des façons de réduire le déficit. Je suis content de voir que la question préoccupe aussi le NPD. Ce n'est pas l'un de leurs sujets favoris, mais je suis heureux que ce soit un intérêt tout nouveau pour eux.

Il y a bien des façons de s'y prendre. Imposer les riches en est certainement une. Une autre aussi certaine consiste à réduire les dépenses extravagantes du gouvernement, comme celles que j'ai dénoncées à la Chambre à plusieurs reprises. Il y a, entre autres exemples de gaspillage par le gouvernement, la composition actuelle des cabinets de ministres. Le gouvernement augmentera ses recettes en créant des emplois et en redonnant du travail aux gens au lieu de comprimer les effectifs comme les conservateurs l'ont fait depuis leur arrivée au pouvoir.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais la période des questions et commentaires est maitenant écoulée. Débats.

Je donne maintenant la parole à l'honorable député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie).

[*Traduction*]

M. Dan McKenzie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre part au débat sur le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi sur les allocations familiales. Je me félicite de voir que, grâce à cette mesure, les familles les plus démunies bénéficieront d'allocations plus importantes, car nous avions promis, durant la campagne électorale, que nous viendrions en aide aux plus nécessiteux. Aujourd'hui, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) propose d'accorder 52 millions de dollars de plus aux garderies de jour du Canada et attend le rapport du comité avant de mettre en œuvre son projet.

Il convient également de noter que nous investissons 60 milliards de dollars par an dans les programmes sociaux du pays. Quand on dépense pareille somme en prestations sociales, on ne peut pas dire que les Canadiens sont négligés. Nous consacrerons en 1984-1985 au Régime d'assistance publique du Canada la somme de 4 milliards de dollars, somme que nous prévoyons augmenter à 8.5 milliards d'ici à 1989-1990. Depuis treize ans que je suis à la Chambre des communes, jamais un seul de mes électeurs ou qui que ce soit d'autre à Winnipeg n'est venu me demander la charité du gouvernement pour nourrir ses enfants ou encore n'a formulé le vœu d'être, avec sa famille, totalement pris en charge par le gouvernement. Beaucoup de gens m'ont bien au contraire affirmé qu'ils n'avaient pas besoin de cette allocation familiale, mais jamais personne ne m'a demandé qu'elle soit augmentée. Mes collaborateurs, dans mon bureau de circonscription, viennent en aide à toute famille en proie à des difficultés financières, que ces familles aient besoin de l'aide de la province, de la municipalité ou du gouvernement fédéral. Je ne suis pas d'accord avec les libéraux ou les néo-démocrates lorsqu'ils soutiennent que tous les Canadiens doivent être entièrement tributaires du gouvernement fédéral. Les Canadiens ont beaucoup plus le sens des responsabilités que cela.

Il existe déjà bon nombre de programmes d'aide aux citoyens. Voici par exemple un document intitulé Répertoire des programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux à l'intention des jeunes. L'épaisseur de ce document témoigne des nombreuses mesures que nous prenons pour aider les habitants de ce pays. Les gens ne sont pas dans la misère; ils ne sont pas sans le sou et ne meurent pas de faim. Les déclarations que font à la Chambre les libéraux et surtout les néo-démocrates sont une insulte à l'intelligence des Canadiens.

Il est curieux d'entendre les libéraux hypocrites prétendre s'intéresser aux programmes sociaux et à leurs bénéficiaires. Ils essaient de s'ériger en défenseurs de la sécurité sociale au Canada alors que, entre 1974 et 1975 et 1984 et 1985, ils ont réduit les dépenses fédérales à ce titre, les ramenant de 50 à 43 p. 100. Sous le couvert du programme de restrictions de 6 et 5

p. 100, les libéraux ont ramené l'indexation à 6 et 5 p. 100 alors que l'inflation était de 11.5 et 7.1 p. 100, ce qui revient à une désindexation de fait de 7.6 p. 100 sur deux ans. Mais pas un seul libéral ne l'a signalé pendant le débat.

Revoyons quelques-unes des déclarations faites par le chef du parti libéral au sujet du déficit pendant la campagne électorale. Il a déclaré dans la ville de Québec qu'il fallait trouver des moyens plus efficaces d'assurer la prestation des services sociaux. C'est ce que nous faisons. Il a dit qu'il fallait trouver des moyens d'éviter que les services provinciaux et fédéraux ne fassent double emploi. C'est ce que nous faisons. Il a dit qu'il fallait trouver des moyens de rendre l'administration publique plus efficace. C'est ce que nous faisons. Le très honorable chef de l'opposition, le député de Vancouver Quadra (M. Turner) est le seul à être de cet avis parce que les autres députés libéraux ne sont absolument pas d'accord avec lui.

Voyons un peu ce qu'il a fait. Comme ministre des Finances, c'est lui qui a appauvri tellement de gens dans ce pays. Voici ce qu'il a déclaré aux Canadiens le 6 mai 1972:

> La vérité pure et simple, c'est que nous ne pouvons pas tout faire en même temps. Nous n'avons tout bonnement pas les ressources nécessaires.

Nous savons qu'il est impossible de faire plus de cadeaux. Il a ensuite dit ceci:

> La politique financière a des limites. On ne peut pas offrir indéfiniment des stimulants ni des rajustements.

Il n'a certainement pas la même opinion que les 39 autres membres de son caucus.

Voici ce qu'il a dit aux Canadiens le 23 juin 1975, dans son dernier exposé budgétaire:

> La portion du revenu national consacrée par les gouvernements aux biens, aux services et aux paiements de transfert et financée par la fiscalité, a atteint un niveau inégalé depuis la Seconde Guerre mondiale.

Il voulait réduire le déficit de 15 millions de dollars alors que les autres membres de son caucus auraient voulu faire le contraire et dépenser encore plus. A peu près 90 p. 100 des questions que posent les néo-démocrates et les libéraux pendant la période des questions demandent au gouvernement de donner plus d'argent. Je ne comprends pas comment on peut poursuivre deux sortes d'objectifs aussi contradictoires. La raison pour laquelle le très honorable chef de l'opposition a appauvri tant de gens pendant son mandat de ministre des Finances, c'est que le nombre total de fonctionnaires a augmenté de 68,000, même en tenant compte d'une diminution de 9,000 du nombre de membres des Forces armées. Pendant qu'il était ministre des Finances, les dépenses des comptes nationaux ont augmenté de 102 p. 100; elles sont passées de 18.1 milliards à 36.8 milliards. Pire encore, cette hausse est inexplicable. Je ne voudrais pas lui confier ma tirelire et encore moins les finances du pays. C'est ce que le vérificateur général a dit du chef de l'opposition lorsqu'il était ministre des Finances:

> Je suis très inquiet de constater que le Parlement—et le gouvernement—a perdu, ou est sur le point de perdre, tout contrôle des dépenses publiques.

Notre gouvernement n'agira pas ainsi. Ainsi, pendant qu'il était ministre des Finances, les intérêts sur la dette publique ont doublé, ils sont passés de 2 à 4 milliards. Nous ne pouvons pas donner plus d'argent aux citoyens parce qu'ils ont encore augmenté depuis lors. Pendant qu'il était ministre des Finances, le chauffage, l'eau et l'énergie, les matériaux et les fournitures ont augmenté de 55 p. 100; ils sont passés de 347 à 537 millions de dollars.

Ce gouvernement n'a fait preuve d'aucun sens des responsabilités dans le domaine financier et il n'y a jamais eu de ministre des Finances plus irresponsable que lui dans les annales du Canada.

Ce sont les libéraux qui ont fait augmenter le nombre de pauvres dans notre pays. Lorsque le député de Vancouver Quadra a été nommé ministre des Finances, en janvier 1972, le taux de chômage était de 6 p. 100. Lorsqu'il est parti, en septembre 1975, le taux de chômage était de 6.9 p. 100. Pendant qu'il était ministre des Finances, le nombre total de chômeurs a augmenté de 164,000. Durant cette période, le taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans est passé de 10.5 p. 100 à 13 p. 100. Le nombre de jeunes chômeurs a augmenté de 109,000.

• (1240)

Les histoires d'épouvante des magiciens, les libéraux qui savent tout, continuent à l'infini. Ils ont réponse à tout. Comment avons-nous pu aboutir à une telle pagaille avec des gens aussi brillants, des gens qui savaient tout? Ils ont réponse à tout, alors comment cela a-t-il pu arriver?

Depuis que nous avons pris le pouvoir, monsieur le Président, on assiste à une relance de l'économie canadienne, et grâce à cette relance, nous allons avoir plus d'argent pour développer les prestations sociales. L'économie canadienne a eu un deuxième trimestre exceptionnellement brillant en 1985. Le PNB a augmenté de 4.1 p. 100 en termes réels sur une base annuelle. Cette augmentation inclut l'accroissement des dépenses des consommateurs et l'expansion des entreprises.

Les dépenses de consommation sont en hausse, ce qui montre que le citoyen moyen a plus d'argent à dépenser. Les gens ne sont absolument pas pauvres et affamés. Depuis les élections, 284,000 nouveaux emplois ont été créés. Il n'y a pas que le nombre d'emplois nouveaux qui ont été créés, mais aussi le nombre d'emplois que les conservateurs ont sauvés en prenant les rênes du pouvoir. Je suis sûr qu'il doit y en avoir aux alentours de 300,000 à 400,000. Si la bande des libéraux avait été réélue, et avait poursuivi les mêmes politiques, nous serions encore plus endettés et nous aurions encore plus de chômage.

Les taux d'intérêt sont en baisse et le monde des affaires reprend confiance. C'est important. Le monde des affaires et le monde des investisseurs n'ont aucune confiance dans le gouvernement libéral. Mais ils ont confiance en nous. Cinquante-trois p. 100 des directeurs de sociétés ont déclaré qu'ils avaient l'intention d'augmenter leurs dépenses en capital dans les six prochains mois. Des statistiques récentes ont montré que les intentions d'investissement des hommes d'affaires pour 1985 étaient en augmentation de 12 p. 100 par rapport à l'année dernière. Les nouvelles dépenses d'investissement contribueront à moderniser l'industrie canadienne et à créer des emplois et des entreprises compétitives sur le plan international. La confiance est revenue dans notre pays.

Les dépenses de consommation sont en hausse. Les ventes au détail ont augmenté de 8 p. 100 en neuf mois. Ce n'est pas une mauvaise nouvelle, monsieur le Président, c'est une bonne nouvelle. Les prix ont retrouvé leur stabilité. Nous continuons à avoir un taux d'inflation peu élevé, et les faillites sont en régression. Les forages pétroliers et gaziers sont en augmentation. L'Alberta redevient une province prospère, et des centaines et des milliers de gens trouvent du travail dans l'industrie. Les commandes de produits manufacturés ont augmenté de 10

p. 100 depuis septembre 1984. Que dire du fait que l'économie canadienne fait mieux que l'économie américaine?

Je ne fais pas souvent l'éloge d'un libéral, mais je dois reconnaître un certain mérite au ministre de l'Ontario responsable des personnes âgées. Il a fait une très bonne remarque cette semaine. Ron Van Horne a déclaré que près de 80 p. 100 des personnes âgées de 65 ans ou plus vivaient de façon autonome et avaient une vie productive et utile. Voilà qui règle leur compte à la mythologie et aux affirmations des néo-démocrates qui prétendent que toutes les personnes âgées du Canada souffrent, sont malheureuses, sont dans la misère, n'ont pas le sou et crèvent de faim. Ce sont des remarques profondément insultantes.

Mme Mitchell: Qui a jamais dit une chose pareille?

M. McKenzie: La majorité des personnes âgées ont préparé leur retraite. Regardez simplement les cars entiers de personnes âgées qui viennent ici, qui profitent de la vie. Ils ne sont pas là parce qu'ils sont fauchés. Beaucoup d'entre eux ont les moyens d'avoir deux résidences, une au sud des États-Unis et une ici. Les 20 p. 100 restants qui n'ont pas autant de chance, qui ont des problèmes financiers ou des problèmes de santé, bénéficient d'une aide profondément généreuse.

Je vais vous donner un autre exemple pour vous montrer que les personnes âgées ne sont pas toutes sans le sou, démunies et dans la misère, monsieur le Président. Dans la tranche des 65 à 69 ans au Canada, 756,415 personnes paient 866 millions de dollars d'impôt sur le revenu. Cela montre bien que nous avons des personnes âgées qui ne sont pas fauchées. Voici un autre chiffre intéressant, monsieur le Président: 876,000 des personnes âgées de plus de 70 ans paient 1,151 millions de dollars de taxes. Quand des gens paient un montant pareil d'impôts, cela veut dire qu'ils ont des revenus considérables et qu'ils sont parfaitement à l'aise. Beaucoup d'entre eux se sont organisés pour la retraite et comme je l'ai dit, ceux qui ont moins de chance ne risquent pas d'être abandonnés par la société.

Il y a au total 238 programmes d'aide aux personnes âgées, et ces programmes seront maintenus.

Je viens d'écouter ce que l'on disait à propos de la Banque Commerciale du Canada. Le premier ministre (M. Mulroney) a désigné la principale raison de l'effondrement de cette banque, à savoir le Programme énergétique national. L'*Alberta Report* du 16 septembre 1985 rapporte qu'un économiste de l'Université de Calgary, Warren Blackman, en convient et ajoute que le Canada punit en fait les banques pour les erreurs du précédent gouvernement libéral. Il déclare:

> Si ces bougres d'idiots d'Ottawa nous avaient laissés tranquilles en 1980 . . .

Il parle des libéraux et des néo-démocrates.

> . . . l'économie de l'Alberta n'aurait pas de problème.

Ce n'est pas de mauvaise gestion et de fraude qu'ont souffert les banques, dit M. Blackman, et:

> Quand le secteur énergétique et le bâtiment ont connu un grand essor, l'Alberta manquait de capitaux et ces banques ont été établies pour répondre à la demande. Il s'agissait d'une mesure rationnelle. Elles ont saisi les possibilités qui s'offraient à elles. Elles ne pouvaient pas prévoir le désastre qui surviendrait. Personne ne le pouvait. Ce n'est pas la faute des banques si elles ont eu des difficultés, mais la faute du Programme énergétique national d'Ottawa.

Ce programme a obtenu l'appui des libéraux et des néo-démocrates. Nous leur avons dit ce qui arriverait et ceux qui ne sont pas d'accord n'ont qu'à lire le compte rendu des débats de l'époque. Nous avons décrit avec force détails à quel point le Programme énergétique national serait désastreux. Les libéraux et les néo-démocrates ont amené la pauvreté sous toutes ses formes en Alberta. Ce sont eux les fautifs.

Des voix: Bravo!

M. McKenzie: Il est vrai que la stabilisation des prix a eu de profondes répercussions en Alberta. Près de 150 tours de forage ont quitté la province, 30 p. 100 des entreprises de service du secteur énergétique ont dû fermer leurs portes et des milliers de travailleurs ont perdu leur emploi, pour ne citer que quelques-unes des catastrophes provoquées par les libéraux et les néo-démocrates. Nous avions prévu que tout le Canada connaîtrait un marasme économique à long terme à cause du Programme énergétique national et qu'il fallait s'attendre à perdre des investissements industriels d'une valeur de l'ordre de 3.5 milliards avant 1981. Non seulement nous avons perdu tout cela, mais nous avons perdu des recettes fiscales. Nous aurions beaucoup plus d'argent à distribuer à tout le monde si ce programme ridicule n'avait jamais vu le jour. Chaque dollar dépensé au Canada par l'industrie pétrolière créait d'autres activités économiques d'une valeur de $1.70. C'est une chose qui dépasse l'entendement des néo-démocrates. Nous avions prévu que le Programme énergétique national réduirait la production économique du Canada de 9.5 milliards, ce qui représente 3 p. 100 du PNB, à une époque où il était douteux que la croissance du PNB dépasse 1.5 p. 100. Les études faites alors montraient que chaque emploi créé dans ce secteur entraînait la création de plus de trois autres emplois dans le reste de l'économie. Le Programme énergétique national a entraîné la perte d'environ 60,000 emplois. Les libéraux et les néo-démocrates ont appauvri beaucoup de gens au Canada.

J'ai ici la liste des entreprises de l'est du Canada, du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta qui ont connu des difficultés et ont dû licencier du personnel à cause du Programme énergétique national. Ce programme contribuait à réduire les gens à la pauvreté et au chômage, mais cela ne semblait pas tracasser le NPD.

Il est intéressant de voir combien nous devons payer pour les erreurs commises par le chef de l'opposition lorsqu'il était ministre des Finances. Si vous envoyez aujourd'hui $3,000 à Ottawa pour payer vos impôts sur le revenu, le gouvernement utilisera au moins $2,400 pour payer des intérêts sur l'argent qu'il a emprunté les années précédentes. Nous avons beaucoup de chance, je pense, de pouvoir consacrer encore 60 milliards par an aux programmes sociaux malgré le gâchi créé par la coalition libéraux-néo-démocrates.

Depuis trois ans, la dette nationale s'est accrue de 75 p. 100. Au cours de la même période, notre taux de croissance économique n'a pas dépassé 25 p. 100. Nous en sommes au point où le gouvernement fédéral doit emprunter plus de 20 milliards par an simplement pour payer les intérêts sur les dettes anciennes. Autrement dit, alors qu'il y a dix ans il fallait consacrer un dollar sur huit au paiement des intérêts sur notre dette, cela absorbe maintenant plus de un dollar sur trois. Le coût des intérêts sur la dette représente près de 80 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers perçu par le gouvernement. La dette a tellement augmenté que l'importance du déficit dépend en grande partie des taux d'intérêt. Lorsque les taux d'intérêt augmentent ou baissent d'un point de pourcentage, le déficit augmente ou baisse de un milliard. Je pense que nous nous débrouillons extrêmement bien compte tenu de la situation

dont nous avons hérité. Je peux assurer à la Chambre qu'aucun enfant ne mourra de faim et qu'aucune personne âgée n'aura à souffrir. Le gouvernement conservateur veillera sur eux. Ils n'ont pas à s'inquiéter.

• (1250)

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, les discours qu'on commence à entendre cette semaine me font penser à ceux qu'on a entendus avant l'ajournement d'été. Le même député qui vient de parler et tous les députés conservateurs, lorsque c'était la désindexation des pensions de vieillesse, étaient tous d'accord pour dire que les personnes âgées étaient d'accord pour qu'on réduise. Aujourd'hui, ils font la même chose. C'est le très honorable premier ministre (M. Mulroney) qui est obligé de s'humilier et d'admettre à la population qu'il s'était trompé, lui et tous les députés conservateurs.

Lorsque le député conservateur, et c'est ma question, monsieur le Président, qui vient de prendre la parole, blâme l'opposition, dit qu'il faut réduire le déficit, qu'il faut couper dans les programmes sociaux, c'est son premier ministre et son ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) qu'il devrait blâmer. Parce que dans le Livre bleu, c'est son premier ministre, c'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a dit que la réorganisation des programmes de soutien, d'aide aux revenus aux familles, ce n'est pas pour réduire le déficit, mais c'est pour aider les familles à moyen et faible revenu. Ce n'était pas pour enlever 15 millions de dollars et 40 millions de dollars pour réduire le déficit.

Alors, est-ce que le député qui vient de parler va avoir le courage de blâmer son premier ministre d'avoir induit les citoyens en erreur lorsqu'il a fait cette consultation?

[*Traduction*]

M. McKenzie: Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour notre premier ministre (M. Mulroney). Je ne suivrais jamais quelqu'un en qui je n'ai pas confiance. C'est un homme qui a entrepris de relever le plus grand des défis en prenant la suite d'un gouvernement libéral. Il a bien dit que personne ne souffrirait, que son gouvernement prendrait soin des défavorisés. Nous allons améliorer les prestations sociales chaque fois que nous le pourrons.

Aujourd'hui, par exemple, les personnes âgées obtiennent du gouvernement conservateur des prestations plus importantes qu'elles ne l'ont jamais été de toute l'histoire du Canada. Pour vous donner un autre exemple de gens que nous avons aidés, tous les économiquement faibles, les veuves et les veufs admissibles, âgées de 60 à 64 ans, pourront toucher l'allocation de conjoint quel que soit l'âge auquel leur époux est décédé. Environ 85,000 veufs et veuves profiteront de cette mesure qui devrait coûter 190 millions de dollars au cours de l'exercice 1985-1986. Voici un autre exemple de notre conscience sociale: nous avons consacré $22 millions supplémentaires au régime de pensions des anciens combattants en leur versant des prestations accrues, à eux et à leurs familles. Cette mesure inclut le versement d'une allocation de soins, une allocation pour incapacité grave et une pension d'invalidité au taux de la personne mariée, pendant une année complète après le décès du pensionné.

Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons apporté de nombreuses améliorations; un grand nombre de nouveaux prestataires ont été ajoutés aux registres. Nous avons maintenu, voire élargi d'excellents programmes mis en place par le gouvernement précédent consistant, par exemple, à aider les anciens combattants à enlever la neige, à couper leur gazon, etc. Nous offrons des services domestiques à des milliers et des milliers d'anciens combattants. Aucun d'entre eux ne souffrira, ni ne périra. Si l'on s'en tient aux données sur le PNB, plus il y a de gens au travail, meilleures sont les recettes de l'État et meilleures aussi les prestations qu'il verse. Le député peut agiter son Livre bleu tant qu'il voudra. Soit dit en passant, je suis fort aise que ce soit un livre bleu, un livre conservateur.

M. Gormley: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. J'ai écouté très attentivement son discours ce matin. Je voudrais donc lui poser une question à propos de représentation pour savoir qui parle au nom des citoyens du Canada. En regardant les banquettes ministérielles, je constate que le gouvernement compte le plus fort taux de femmes dans son cabinet de toute notre histoire, le plus fort taux également d'agriculteurs et de représentants des campagnes et aussi, avec tout le respect que je vous dois, des petites entreprises. J'ai vraiment à cœur d'en venir au fondement même du débat: Qui sont les victimes de cette mesure et qui parle en leur nom? De l'avis du député, au nom de qui néo-démocrates et libéraux parlent-ils? Dénoncent-ils cette mesure avec autant de véhémence et emploient-ils des expressions aussi vertes parce qu'ils se préoccupent de ces gens ou le député leur prête-t-il d'autres intentions en les suspectant de ne pas représenter les gens dont j'ai parlé?

M. McKenzie: Monsieur le Président, je ne sais vraiment pas qui ils représentent. Cependant, je puis dire au député qu'ils ont la langue fourchue. J'ai en main des données statistiques sur les conséquences qu'a eues sur les hôpitaux du Manitoba l'une des dispositions les plus cruelles jamais adoptées par le Nouveau parti démocratique. Celui-ci a adopté un impôt absurde sur les salaires. Les entreprises ne peuvent pas embaucher d'employés à cause de cet impôt, que les petites entreprises sont tenues de payer. Cela se répercute sur les hôpitaux. Je ne comprends pas pourquoi les députés néo-démocrates n'interviennent pas pour condamner le gouvernement NPD du Manitoba, lequel devrait supprimer cet impôt cruel et ridicule sur les salaires. Les néo-démocrates font toujours des commentaires sur la proposition relative aux gains en capital. Le député qui m'a posé la question vient de la Saskatchewan, province qui compte un grand nombre d'agriculteurs. L'impôt sur les gains en capital a été adopté à la demande d'agriculteurs de l'Ouest et non de millionnaires ou de milliardaires. Nous avons proposé cette disposition en raison de la généreuse contribution des agriculteurs à la vie économique du Canada. Une exonération totale sera accordée immédiatement pour les gains en capital provenant de la vente de l'exploitation. En encourageant les Canadiens à investir dans la petite et la grande entreprises, nous aidons les sociétés publiques et privées à attirer de nouveaux capitaux et à accélérer leur retour à une situation économique saine. Rien de criticable là-dedans. Les petites entreprises auront moins de mal à trouver des capitaux pour exploiter de nouvelles idées et réduire des dettes coûteuses. De même, cela facilitera la recherche des capitaux pour la recherche et le développement et aidera les agriculteurs. Je ne vois

rien de répréhensible là. Fait intéressant, la Fédération canadienne des entreprises indépendantes a fait un sondage d'opinion au sujet de l'impôt sur les gains en capital et 89.6 p. 100 des petites entreprises y étaient favorables; il ne s'agissait pas de banquiers ou de financiers de Bay Street. Les députés libéraux et néo-démocrates ont tout à fait tort de s'en prendre à la mesure concernant les gains en capital, car elle va servir à des milliers d'agriculteurs et de pêcheurs. Ces derniers s'en réjouissent beaucoup.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai une observation à laquelle le député réagira peut-être. Il a plus ou moins dit tout à l'heure qu'il se ralliait au premier ministre (M. Mulroney) parce qu'il avait pleinement confiance en lui. Or, au début de son discours, il a affirmé que les programmes sociaux nous coûtaient 60 milliards de dollars. C'est faire mentir le premier ministre du Canada qui déclarait il y a quelques jours que les intérêts sur la dette nationale équivalent à nos dépenses au titre de ces programmes. Je suis heureux que le député ait rectifié les faits de façon aussi éclatante, révélant du même coup que le premier ministre chercherait à nous leurrer. J'accorde 30 secondes au député pour répondre aux remerciements que je lui adresse pour nous avoir montré où était la vérité.

M. McKenzie: Le premier ministre s'en tenait aux données fédérales. Les 60 milliards dont j'ai parlé comprennent les dépenses provinciales et municipales, et je parlais du Canada. Le premier ministre ne parlait que des dépenses fédérales.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA DÉLIVRANCE DE PERMIS AUX CHALUTIERS FRIGORIFIQUES

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, le ministère des Pêches et le gouvernement fédéral doivent régler le cas de la délivrance de permis aux chalutiers frigorifiques. L'octroi d'un permis représenterait une modification importante de la politique fédérale et constituerait effectivement la violation d'un accord conclu par écrit entre le gouvernement de Terre-Neuve et le gouvernement fédéral quand la réorganisation des pêches est intervenue.

Les gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique ont été consultés par le ministre de même que les syndicats. Aucune décision n'a été prise. La chose a incité le premier ministre de Terre-Neuve à recueillir des pétitions dans sa propre province pour s'opposer à une pareille initiative de la part du gouvernement fédéral.

Il faut se demander, étant donné qu'un premier ministre tory doit recueillir des pétitions dans sa propre province, s'il s'agit du nouveau fédéralisme coopératif que le gouvernement annonçait il y a quelque temps.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'ESSAI D'ARMES NUCLÉAIRES DANS LE PACIFIQUE-SUD PAR LA FRANCE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, tous les Canadiens qui s'intéressent à la paix mondiale se doivent de condamner le projet du gouvernement français de faire l'essai d'armes nucléaires dans le Pacifique-Sud.

Ces essais ne serviront à rien sinon à flatter une illusion dépassée de grandeur gauliste, à savoir que la France est une superpuissance comparable aux États-Unis et à la Russie. Ils pourraient par contre servir de prétexte à des tests américains et soviétiques et, partant, contribuer à la déstabilisation croissante des affaires internationales.

En dépit des garanties françaises de sécurité, les essais risquent d'entraîner une contamination radioactive de l'océan et menacent la santé des habitants de l'endroit. Nous avons déjà pu constater que des essais antérieurs dans le Pacifique-Sud sont à l'origine de malformations de fœtus et de maladies dégénératives.

Lorsque le gouvernement français effectue des essais d'armes nucléaires dans le Pacifique-Sud sous prétexte d'une fausse doctrine de souveraineté, il fait montre d'une attitude colonialiste qui n'a plus sa place dans les années 80.

La France devrait respecter le traité qu'ont signé neuf des treize pays du Pacifique-Sud déclarant leur région du monde zone exempte d'armes nucléaires dont sont bannis la fabrication, le stockage et l'essai d'armes nucléaires.

De concert avec d'autres Canadiens, je prie le gouvernement français d'abandonner son projet de mener cette série d'essais d'armes nucléaires, et je prie le gouvernement canadien de se joindre à d'autres pays du Pacifique pour protester contre ces essais qui ne sont pas dignes de pays civilisés.

* * *

LA CONSOMMATION

LES ESCOMPTEURS D'IMPÔT QUI AGISSENT DANS L'ILLÉGALITÉ

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, il existe un mouvement en vue de supprimer les services des escompteurs d'impôt ou, tout au moins, de faire la vie dure à ces entreprises légitimes. La Chambre a adopté en 1978 la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, laquelle prévoit un taux d'escompte maximum de 15 p. 100, dépenses et honoraires compris. Ce service, qui existe depuis au-delà de quarante ans, est devenu vers la fin des années 70 un véritable fouillis et les escompteurs se sont, en général, acquis une mauvaise réputation.

Article 22 du Règlement

De nos jours, quelque 380,000 contribuables canadiens font appel aux escompteurs d'impôt, par rapport à 6,000 en 1979. Dans l'ensemble, les critiques entendues s'appliquent aux escompteurs qui agissent dans l'illégalité. Par contre, la vaste majorité sont d'honnêtes et intègres citoyens offrant leurs services à ceux qui veulent s'en prévaloir volontairement. Il y a lieu d'imposer à ceux qui se rendent coupables de vol et d'extorsion les sanctions les plus sévères prévues dans la loi et de leur interdire d'exercer cette activité.

Les escompteurs honnêtes créent des emplois saisonniers et viennent en aide à des contribuables à faible revenu, notamment des Indiens assujettis aux traités et beaucoup de personnes ayant de grosses familles, qui ont besoin d'argent comptant et ne peuvent attendre que le gouvernement les rembourse.

Ce n'est pas à cause de quelques œufs cassés qu'on jette toute la caisse. Gardons les bons escompteurs d'impôt et débarrassons-nous des autres.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ÉTABLISSEMENT DE SOCIÉTÉS D'AUTOMOBILES AU QUÉBEC

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, comme la majorité des députés du Québec en cette chambre et comme l'ensemble de la population québécoise, je me réjouis de l'intention de la société coréenne Hyundai d'établir une usine d'assemblage d'automobiles dans la province de Québec. Si l'on ajoute à cela les intentions clairement exprimées des sociétés Toyota et Suzuki d'investir au Canada, cela démontre à quel point les investisseurs étrangers ont repris confiance dans l'économie canadienne depuis l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement.

Actuellement, monsieur le Président, la seule usine d'assemblage au Québec est la General Motors de Sainte-Thérèse. Avec la venue de la société Hyundai, cela porterait donc à deux les manufacturiers d'automobiles au Québec. C'est un bon départ mais c'est nettement insuffisant. C'est pourquoi j'invite également les sociétés Toyota et Suzuki qui envisagent actuellement de s'établir au Canada à venir s'installer au Québec. Ce n'est qu'à cette condition que le Québec pourra prétendre devenir un centre industriel important de l'automobile.

Je demande donc, monsieur le Président, à tous mes collègues du Québec ainsi qu'au gouvernement provincial de multiplier leurs instances et de revendiquer pour faire en sorte que ces sociétés choisissent de s'installer chez nous.

Nous avons au Québec toutes les ressources et les compétences nécessaires pour accueillir de telles compagnies. Si cela se réalisait, monsieur le Président, c'est l'ensemble des régions du Québec qui en bénéficierait et assurément la belle et grande circonscription de Témiscamingue que je représente à la Chambre.

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LES PRISES DE HARENG SUR LA CÔTE EST—ON DEMANDE D'ACCROÎTRE LES QUOTAS

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, les pêcheurs côtiers de la côte est se battent, une fois de plus, contre la bureaucratie conservatrice. La pêche au hareng a fermé la semaine dernière, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, parce que le quota des prises avait été atteint. Sachant que les eaux fourmillaient de hareng, les pêcheurs ont demandé une augmentation du quota. Elle a été refusée par le ministre aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick et ceux de l'Île-du-Prince-Édouard attendent encore la réponse.

Monsieur le Président, je ne comprends pas cette réponse. Elle vient à un moment où le hareng est très abondant dans le détroit de Northumberland et où le marché est bon. La pêche au hareng est celle pour laquelle il est le plus difficile de gagner sa vie convenablement. Pourquoi ne pas laisser les pêcheurs travailler pendant qu'il y a du hareng? Dans une semaine, il sera parti.

L'augmentation des quotas serait également bénéfique pour les employés des conserveries. Ils ont réellement besoin de la période d'emploi que créerait cette augmentation. Dans cette région le chômage est endémique. La pêche au hareng sur la côte est se trouve dans une situation désespérée, à tel point que les pêcheurs ne respectent pas la fermeture de la saison. Depuis la fin de semaine dernière, ils pêchent illégalement. Je ne les appuie pas, mais force est de constater que le gouvernement saisit les prises et les vend aux conserveries qui émettent des chèques à l'ordre du Receveur général. Que fera-t-on des profits? Les remettra-t-on aux pêcheurs dans le besoin ou les utilisera-t-on pour réduire le déficit? Comment se fait-il que le ministre n'ait pas eu le bons sens de prévoir ce qui arriverait? Où était-il cet été, à une époque où il aurait dû consulter les pêcheurs? Que faisait-il? Pêchait-il le saumon en Colombie-Britannique?

Il est temps que le ministre des Pêches et Océans (M. Fraser) écoute les pêcheurs et prête attention à leurs problèmes. Le gouvernement a promis qu'il préserverait la pêche côtière, mais les pêcheurs de la côte est voient bien ce qui se passe en réalité.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—L'INVASION DE L'ANGOLA—ON DEMANDE DES SANCTIONS CONTRAIGNANTES

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Je vous remercie, monsieur le Président. Vendredi dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a annoncé avec grand fracas une série de sanctions essentiellement volontaires afin de faire comprendre, nous a-t-on dit, au gouvernement d'Afrique du Sud que le Canada veut voir modifié le régime d'apartheid et souhaite un autre statut pour la Namibie. Les leaders noirs d'Afrique du Sud, de la Namibie et d'autres États engagés, avaient réclamé des sanctions contraignantes sachant fort bien que les sanctions volontaires ne suffisaient pas. Les faits leur donnent de nouveau raison, car aujourd'hui même, l'Afrique du Sud a répondu à notre aimable avertissement: elle a envahi l'Angola avec du matériel militaire fourni par l'Occident.

Compte tenu des mesures qu'il avait annoncées, le gouvernement du Canada ne devrait pas s'étonner de l'attitude de l'Afrique du Sud. Ces mesures se résument à ceci: interdiction de transports aériens qui n'existent pas; restrictions volontaires sur des prêts bancaires qui n'existent plus, et embargo volontaire sur des exportations de pétrole à peu près inexistantes.

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères a promis des sanctions plus sévères si les choses ne s'amélioraient pas. Or, elle ont empiré. Les temps des sanctions économiques sévères est arrivé pour que d'autres pays du Commonweath nous emboîtent les pas.

* * *

LE DÉCÈS DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL E. L. M. BURNS

HOMMAGE À UN CANADIEN ÉMÉRITE

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, je prends la parole maintenant pour rendre hommage à un grand Canadien qui est décédé vendredi dernier, le 6 septembre.

On se souviendra toujours du dévouement du lieutenant-général E. L. M. Burns, soldat ingénieur et diplomate émérite dont le dévouement pour son pays restera longtemps présent dans nos mémoires.

Le général Burns, un diplômé du Collège militaire royal du Canada, a été nommé officier dans le Corps royal du génie en 1915 et a gagné la Croix militaire au cours de la Première Guerre mondiale.

En temps de paix, il a procédé à certaines expériences dans le domaine des levées topographiques aériennes et a dirigé, à titre de président, l'Institut canadien d'arpentage en 1936-1937.

Le général Burns a commandé le premier corps canadien au cours des opérations de Liri Valley en 1944.

Après la Deuxième Guerre mondiale, il a participé au mouvement pour le maintien de la paix et pour le désarmement au ministère des Affaires extérieures.

• (1410)

En 1954, il a été détaché par le ministère auprès des Nations Unies où il a été nommé chef du personnel de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. Au cours des années suivantes, il a assumé certaines fonctions lors de la crise du canal de Suez, au Sinaï et il a été nommé conseiller spécial au désarmement pour le gouvernement du Canada.

Le général Burns a mérité la Médaille Pearson en 1981 en reconnaissance de sa bravoure et de son dévouement à la cause de la paix. Au nom de tous les hommes et de toutes les femmes convaincus qu'il faut payer de sa personne pour établir la paix dans le monde, je tiens à dire combien il manquera à tous nos concitoyens.

Des voix: Bravo!

Article 22 du Règlement

LES BANQUES

L'EFFONDREMENT DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—L'INCIDENCE DU PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les critiques et les accusations de l'opposition concernant la faillite de la Banque Commerciale du Canada.

A titre d'Albertain et de député de la circonscription où était établi le siège social de la Banque, je trouve incroyable que les libéraux puissent intervenir à la Chambre et en toute conscience nous reprocher d'avoir tenté d'aider une institution financière débutante quand en réalité c'est le Programme énergétique national qui a causé ses difficultés.

La Banque Commerciale du Canada existait pour servir les Canadiens de l'Ouest—ce dont je suis fier. Tout comme bien d'autres institutions de l'Ouest, cette banque n'aurait jamais pu prévoir les effets dévastateurs du PEN. La banque était née d'une infrastructure économique en pleine croissance—jusqu'à ce que les libéraux l'abattent. Une aussi modeste institution ne pouvait pas se protéger contre le Programme énergétique national qui a été l'agent de la ruine économique en Alberta.

Je vous le demande, monsieur le Président, qu'aurait dit le chef de l'opposition (M. Turner) si sous avions laissé échouer la banque sans faire un vaillant effort pour la sauver? Il aurait probablement dit que le gouvernement délaissait l'Ouest. Eh bien, nous ne l'avons pas délaissé. Il est tout simplement difficile de survivre en butte aux mesures implacables du gouvernement libéral précédent.

Nous ne nous excuserons pas d'être venus en aide à une institution de l'Alberta. Je suis fier de pouvoir dire que nous avons fait ce que nous pouvions. Je suis fier également de siéger dans la même Chambre que la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall).

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE PRÉSUMÉ HARCÈLEMENT SEXUEL PRATIQUÉ À LA STELCO

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je voudrais signaler aujourd'hui à la Chambre un cas de harassement sexuel qui a eu lieu à l'usine Stelco.

Bonita Clark est une ingénieure de 32 ans qui y travaille. Elle a subi maintes fois du harassement sexuel au travail et a fait une plainte officielle à l'Ontario Labor Relations Board, mais il semble que son cas ne soit pas isolé du tout.

En effet, cette plainte de harassement sexuel n'est pas la première. Et la compagnie Stelco est en train de se faire un bien mauvais dossier en ce qui concerne les femmes.

En 1979, cinq femmes travaillant chez Stelco avaient également porté plainte. Il semble que la compagnie Stelco engage des femmes à contrecœur et espère ensuite qu'elles quitteront de plein gré leur emploi. La Stelco ne veut tellement pas de femmes qu'il semble qu'elle ait refusé de construire des salles de toilettes pour elles.

Présence à la tribune

Après les plaintes de 1979, la Stelco a engagé de 150 à 200 femmes, mais il en reste moins de 20 aujourd'hui.

Au Québec, nous avons le concours Déméritas pour la publicité la plus sexiste. Si des compagnies comme la Stelco continuent à discriminer les femmes, je peux les assurer que je me chargerai personnellement de faire une campagne de publicité qui ne sera sûrement pas au goût de leur directeur de compagnie.

* * *

[*Traduction*]

LES PARCS NATIONAUX

ON PRÉCONISE LE MAINTIEN D'UN ÉQUILIBRE

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, la beauté des régions sauvages du Canada constitue l'un de nos biens les plus précieux. Notre réseau de parcs nationaux est un magnifique témoignage de notre engagement à préserver les trésors de la flore et de la faune canadiennes.

Le secteur forestier est le plus important du Canada, en termes de revenus d'emplois. En Colombie-Britannique, nous tirons notre gagne-pain du secteur forestier. En envisageant d'étendre considérablement la superficie des terres boisées réservées à nos parcs—dans des régions comme l'île Moresby, l'île Meares et le bassin de la rivière Stein—nous devons veiller à ne pas bouleverser l'équilibre précaire entre la préservation de l'environnement et la sauvegarde de nos moyens d'existence.

Tout a un prix, monsieur le Président. Par contre, il y a aussi des avantages. Tâchons de ne pas trancher cette question sans en avoir au préalable examiné le pour et le contre. La nature sauvage est le plus grand bien du Canada, et l'industrie d'extraction des ressources fait tourner l'économie nationale et nous fournit nos emplois. Il faut à tout prix de conserver cet équilibre vital et délicat.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. GEOFFREY PALMER, VICE-PREMIER MINISTRE, LEADER PARLEMENTAIRE DU GOUVERNEMENT ET MINISTRE DE LA JUSTICE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

M. le Président: Avant de passer à la période des questions, je tiens à signaler à la Chambre la présence à notre tribune de M. Geoffrey Palmer, vice-premier ministre, leader parlementaire du gouvernement et ministre de la Justice de la Nouvelle-Zélande.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE SEPT MEMBRES DU COMITÉ DES SERVICES AUX DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE TERRE-NEUVE

M. le Président: Je signale également à la Chambre la présence à notre tribune de sept membres du comité des services aux députés de l'assemblée législative de Terre-Neuve, que dirige le président du comité, M. Tom Hickey, député.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES BANQUES

L'EFFONDREMENT DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LE RAPPORT DES RESPONSABLES DE LA RÉGLEMENTATION AUX ÉTATS-UNIS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Finances et porte sur la Banque Commerciale du Canada. La ministre peut-elle confirmer si le rapport publié le 20 février par les responsables de la réglementation aux États-Unis faisait mention d'une ordonnance de ne pas faire contre la banque Westlands, en Californie, qui appartient en totalité à la Banque Commerciale du Canada?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai déjà dit que ce document provient des services de réglementation du gouvernement américain. Il n'est pas en mon pouvoir d'en divulguer la teneur. Je puis assurer à la députée, toutefois, que nous avons fortement insisté pour qu'il soit communiqué à notre comité.

LE VIREMENT DE FONDS À UNE BANQUE CALIFORNIENNE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, la ministre peut-elle nous confirmer qu'entre le 21 février et le 14 mars derniers, la Banque Commerciale du Canada a viré des millions de dollars à sa banque californienne en échange de prêts douteux?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne puis le confirmer pour le moment. Nous demandons que cette affaire soit renvoyée à un comité pour qu'il puisse en examiner à fond tous les aspects. Nous en avons discuté durant toute la semaine.

[*Français*]

LE RÔLE PRÉSUMÉ DE LA FEDERAL RESERVE BANK DANS L'AFFAIRE DES FAILLITES

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, nos sources d'information tant au Canada qu'aux États-Unis nous indiquent que le rapport de la Federal Reserve Bank concernant la Westlands Bank et daté du 20 février comportait un véritable ultimatum pour la Canadian Commercial Bank. Est-ce que le ministre pourrait confirmer que dans le cadre de cet ultimatum il y avait trois options: premièrement, accroître l'équité de la Canadian Commercial Bank dans la Westlands Bank; deuxièmement, de vendre la filiale américaine et, troisièmement, de transférer les bons prêts canadiens à la filiale américaine de telle sorte que la compagnie canadienne se retrouvait uniquement avec les mauvais prêts? Est-ce que le ministre peut confirmer ces points-là?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne puis rien confirmer tant que la question ne sera pas renvoyée à un comité où nous pourrons passer en revue toute la chronologie des événements.

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le Président, est-ce que madame la ministre pourrait nous confirmer que ces données lui étaient disponibles au moment où elle a proposé à la Chambre un *bail out* de 255 millions de dollars? Est-ce que la ministre était au courant de cet ultimatum au moment où elle a proposé le *bail out* au Parlement de ce pays?

[*Traduction*]

Mme McDougall: Monsieur le Président, je le répète, j'ai signalé à plusieurs reprises que je suis disposée à divulguer ce document avec la permission des autorités américaines. Il sera alors soumis à un comité pour qu'il en discute dans ce contexte. Nous avons fortement insisté pour l'obtenir.

LA SÉCURITÉ DES DÉPÔTS—LES DISCUSSIONS AVEC DES CADRES SUPÉRIEURS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, plus nous obtenons de renseignements, plus il devient évident que nous faisons face à une escroquerie de un milliard de dollars. Ma question s'adresse au ministre des Finances.

Ce matin, nous avons appris que des hauts fonctionnaires de son ministère, de concert avec des cadres supérieurs de la Banque du Canada ont discuté durant tout l'été avec des représentants de l'un des principaux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la sécurité de son dépôt. Ces mêmes hauts fonctionnaires ont donné au déposant en question l'assurance que son dépôt était en sécurité. Le ministre savait-il que ses collaborateurs donnaient ces garanties au nom des contribuables canadiens?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis désolée, mais je ne peux confirmer les faits que vient de rapporter le député. Des entretiens ont eu lieu à la suite d'un rapport dont nous avons été saisis en août. C'est à l'issue de ces discussions qu'on a décidé de liquider la banque.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE CRÉDIT COOPÉRATIF

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ce matin, au comité des finances, du commerce et des questions économiques, les représentants de la Société canadienne de crédit coopératif ont signalé qu'au cours des mois de mai et juillet leurs cadres supérieurs ont été en rapport avec des collaborateurs du ministre et des hauts fonctionnaires de la Banque centrale. A l'époque, on les a encouragés à garder leurs dépôts dans la banque en leur donnant l'assurance qu'ils étaient en sécurité. Je voudrais donc demander au ministre des Finances et non à la ministre d'État aux Finances s'il savait que ses collaborateurs donnaient ces garanties et s'il était d'accord?

• (1420)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne suis absolument pas au courant de discussions entre la Société canadienne de crédit coopératif et la Banque du Canada. Il y a eu certains entretiens au sujet du Livre vert avec la Société canadienne de crédit coopératif et ce sont là les seuls entretiens que j'ai eus avec les représentants de cette Société et je suis persuadée qu'ils le confirmeront.

M. Riis: Monsieur le Président, le ministre marmonne. Je me dois de demander qui dirige ici. Ses ministres ont garanti aux principaux déposants que leur dépôt serait en sécurité durant tout l'été.

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Ma question s'adresse au premier ministre. La ministre d'État aux Finances et le ministre des Finances se sont engagés à offrir un plan de renflouement de un milliard de dollars avec l'argent du contribuable. Un ministre doit commettre une bévue qui se chiffre à combien: un milliard, 5 milliards ou 10 milliards de dollars, avant que le premier ministre ne demande sa démission?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'intervention de mon honorable collègue me surprend, car en général il a la réputation d'être juste. Il n'a absolument pas été prouvé que l'un ou l'autre des ministres ait commis de façon délibérée ou non une erreur. Ce que nous avons offert—et je pense que tout député raisonnable l'accepterait—c'est que la question soit renvoyée au comité, afin qu'on puisse l'évaluer de façon objective, apporter des preuves et porter des jugements de valeur fondés et mettre ainsi un terme aux insinuations et aux attaques méprisables. Mon honorable collègue n'a certainement pas de quoi être fier . . .

M. Blaikie: Les attaques méprisables, ça vous connaît.

M. Mulroney: . . . et je suis persuadé qu'il en est conscient.

LES ENTRETIENS ENTRE LES MINISTRES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre d'État aux Finances. Peut-elle confirmer à la Chambre que lorsque l'inspecteur général lui a parlé de la situation critique de la Banque Commerciale du Canada, elle était peu disposée à accepter de renflouer la banque et elle a demandé au ministre des Finances de prendre une décision?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il serait très anormal de ne pas discuter d'une telle affaire avec le ministre des Finances. A ce moment-là, nous avons discuté des conséquences d'une débâcle de la banque pour le secteur et de son incidence internationale et intérieure.

Mme Copps: Vous l'avez laissée faire faillite maintenant.

Questions orales

LA RESPONSABILITÉ DE LA DÉCISION DE RENFLOUER LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je voudrais alors poser une question au ministre des Finances. Le ministre peut-il confirmer à la Chambre que lorsqu'on lui a signalé le problème, il hésitait à prendre une décision et que la décision de renflouer la Banque Commerciale du Canada a été prise par le premier ministre le 22 mars, alors qu'il participait au Sommet économique national?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je demanderai au député d'essayer de se souvenir de ce qui se passait à ce moment-là. L'Ohio Savings and Loan venait de fermer ses portes, ce qui avait fait baisser considérablement la valeur du dollar américain. Le gouvernement de l'Alberta apportait de l'aide financière à plusieurs de ses coopératives de crédit. Pendant plusieurs semaines, de fortes pressions s'exerçaient sur le cours du dollar canadien.

Une voix: Répondez à la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Voilà les considérations qui sont entrées en ligne de compte lorsque nous avons pris cette décision. Le gouvernement a décidé . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . d'essayer de sauver une banque très importante pour l'économie de l'Ouest, très importante pour les citoyens, les agriculteurs comme les gens du secteur pétrolier ou les Canadiens qui y avaient déposé leur argent ou qui en empruntaient à cette banque. C'est pourquoi le gouvernement a pris cette décision.

LES DISPOSITIONS SUR LE SECRET DE LA LOI SUR LES BANQUES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il a eu le temps de relire les dispositions sur le secret de la Loi sur les banques, à l'article 251, et il doit convenir que lorsqu'elles ont été rédigées, personne ne pouvait penser ou prévoir qu'il faudrait un jour payer un milliard de dollars pour remettre une banque à flot.

Le premier ministre ne croit-il pas qu'il serait raisonnable et juste que la Chambre des communes adopte une loi pour exempter cette transaction particulière des dispositions de la Loi sur les banques concernant le secret et pour garantir aux contribuables, qui devront payer la note du renflouement, qu'ils sauront à qui ira l'argent qu'on leur demande de verser?

M. Hnatyshyn: C'est une question incroyable.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, au nom de la personne chargée d'appliquer la Loi sur les banques, permettez-moi de dire que l'objet de cet article est très clair. Si nous faisons une exception dans le cas des déposants de cette banque, comment pourrons-nous affirmer que l'information concernant les déposants de quelque banque du Canada que ce soit ne risque pas d'être rendue publique?

L'IDENTITÉ DES DÉPOSANTS INDEMNISÉS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, permettez-moi alors de poser au premier ministre la question suivante: n'est-il pas raisonnable de penser que ceux qui veulent profiter de l'opération de sauvetage devraient, à l'avance, renoncer à la protection du secret et permettre que les contribuables sachent qui ils sont appelés à dédommager? N'est-il pas raisonnable de dire à ceux qui pourraient être indemnisés qu'ils ne recevront d'argent que s'ils le demandent et consentent à ce que leur identité soit révélée?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je crois que le député sait parfaitement que les déposants canadiens méritent mieux que cela.

Des voix: Oh, oh!

Mme McDougall: Il va sûrement demander ensuite . . .

M. Deans: Et les contribuables?

Mme McDougall: Comme le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique le sait, nous avons dit que nous ferions connaître les catégories au comité . . .

M. Deans: C'est une autre affaire.

M. Hnatyshyn: Pas du tout.

Mme McDougall: Les déposants canadiens doivent savoir que leurs transactions avec les institutions financières . . .

M. Riis: Écrivez un chèque en blanc.

Mme McDougall: . . . sont confidentielles, quoi qu'il arrive à celles-ci.

Des voix: Bravo!

M. Cassidy: C'est une affaire publique. C'est notre argent qu'on donne.

LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Peut-il nous confirmer que, le 22 mars, lorsqu'il a présidé le sommet économique national, le ministre des Finances et la ministre d'État aux Finances lui ont parlé de la situation précaire et de la faillite possible de la Banque Commerciale du Canada et qu'il leur a dit qu'il ne voulait surtout pas d'une faillite et qu'il fallait renflouer la Banque?

Le premier ministre ne connaissait pas les faits et ne s'y intéressait pas, la politique passant avant tout. Il ne voulait tout simplement pas être responsable de la première faillite d'une banque canadienne en 60 ans. Pourquoi n'a-t-il pas dit . . .

Des voix: Règlement!

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . au ministre des Finances et à la ministre d'État aux Finances: «Pourquoi m'en parler maintenant, Mike et Barbara . . . »

Des voix: Règlement!

M. Turner (Vancouver Quadra): « . . . vous ne voyez pas que je suis occupé . . . »

M. le Président: A l'ordre!

M. Turner (Vancouver Quadra): « . . . exposez-moi les faits et je prendrai une décision plus tard»?

M. le Président: A l'ordre!

M. Foster: Oui ou non?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Merci, John.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: C'est sans doute gentil de s'appeler par les prénoms, mais ce n'est peut-être pas l'endroit pour cela.

M. Mulroney: Tout d'abord, monsieur le Président, les choses ne se sont pas passées suivant le scénario fantaisiste imaginé par le député. En réalité, les autorités du gouvernement du Canada et leurs conseillers ont fait, comme il se doit, une recommandation au sujet d'un problème qui se posait à l'égard d'un établissement financier de l'Ouest qui n'en était qu'à ses premières armes. Nous avons étudié le pour et le contre. Nous avons consulté les banques canadiennes. Nous avons consulté également les autorités gouvernementales lesquelles ont estimé que les mesures prévues permettraient de soutenir cette banque de l'Ouest.

J'ai dit, et bien d'autres partageaient cette opinion, qu'étant donné les torts considérables que le Programme énergétique national avaient causé dans l'Ouest et les difficultés que cette région avait connue . . .

M. Chrétien: Et que faites-vous de la banque aux États-Unis, en Californie?

M. Mulroney: . . . cette banque méritait au moins autant d'aide que les autres. Nous l'avons donc soutenue et je me réjouis de pouvoir dire que l'opposition libérale l'a soutenue également. Voilà ce qui s'est passé. Je pense qu'il vaudrait mieux poser les autres questions à un comité de la Chambre.

ON DEMANDE DES DOCUMENTS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre sait parfaitement que l'opposition libérale a soutenu les mesures de renflouement uniquement parce que le premier ministre, le ministre des Finances et la ministre d'État aux Finances lui avaient garanti que cela rendrait la banque viable. Il apparait clairement que le ministre des Finances ne connaissait pas la situation, pas plus que la ministre d'État aux Finances, et le premier ministre vient de reconnaître qu'il l'ignorait lui aussi.

Le premier ministre va-t-il demander au leader du gouvernement à la Chambre, à l'occasion des négocations qui se déroulent entre les leaders parlementaires, de mettre à notre disposition toute la documentation que nous demandons depuis plus d'une semaine, la liste des dépôts, tous les documents pertinents, y compris les dispositions relatives au renflouement? Le premier ministre va-t-il s'engager personnellement à ce que le ministre des Finances comparaisse devant le comité ainsi que la ministre d'État aux Finances, le gouverneur de la Banque du Canada, l'inspecteur général des banques . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Turner (Vancouver Quadra): Peut-il s'y engager?

Des voix: Bravo!

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je suis sidéré de voir le député de Shawinigan applaudir le chef.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Excusez-moi, mais cela m'étonne.

Le chef de l'opposition déclare des choses comme: «Le premier ministre ignorait les faits».

Des voix: Exact.

M. Mulroney: Le premier ministre connaissait tous les faits alors disponibles.

M. Gauthier: Vous devriez venir au comité.

M. Mulroney: A l'exception, peut-être, de la Sainte-Vierge-Marie, personne ne peut prédire l'avenir avec certitude.

Mme Copps: Sacrilège!

M. Mulroney: Nous savions tous qu'un problème se posait.

M. Chrétien: Ce n'est pas ce que vous avez dit pendant les élections.

M. Mulroney: Un sérieux problème se posait et nous l'avons pris au sérieux. Nous avons estimé qu'il fallait donner à cette banque de l'Ouest une chance de devenir rentable. Sur la foi des conseils qui nous ont été donnés, nous avons pensé que ce serait possible. Nous avons seulement essayé d'avoir confiance . . .

M. Chrétien: Et votre jugement . . .

M. Mulroney: Non seulement dans les renseignements que nous avons obtenus, mais dans les possibilités de survivre de cette banque, compte tenu de l'aide qui lui était apportée. Si les libéraux s'opposent à ce que nous aidions la région de l'Ouest ou toute autre région, qu'ils le disent. Nous avons confiance dans notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: C'est votre jugement que nous critiquons.

M. de Jong: C'est en Californie que le problème a démarré.

M. Mulroney: Monsieur le Président, en ce qui concerne les données et les renseignements qu'il faudrait fournir au comité ou les personnes qu'il faut y faire comparaître, selon le député ou d'autres, nous fournirons toutes les réponses voulues et nous serons prêts à comparaître, car nous avons tous intérêt à faire toute la lumière sur cette affaire afin que nous puissions porter des jugements valides.

LE TRANSFERT DE L'ACTIF DE LA BANQUE À SA FILIALE CALIFORNIENNE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre aurait-il autorisé le renflouement s'il avait su, comme nous le savons maintenant, qu'entre le moment où la BCC a reçu une ordonnance de cessation de la Federal Reserve Bank de San Francisco et celui où l'inspecteur des banques en a été informé, le 14 mars, la banque avait transféré la totalité de son actif et de ses bonnes créances à sa filiale californienne? La filiale de Californie prospère toujours alors que la maison mère de l'ouest du Canada est en faillite.

M. Gauthier: Comment expliquez-vous cela?

M. Clark (Yellowhead): Quelle est la question?

M. Turner (Vancouver Quadra): Le saviez-vous?

M. Dick: Belle déclaration.

M. McDermid: Quelle est la question, John?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, comme nous l'avons déjà dit, nous avons demandé à l'organisme de réglementation fédéral des États-Unis qu'il nous communique ce document et nous autorise à le présenter au comité où nous voulons examiner à fond tous les événements qui se sont produits jusqu'au 22 mars, puis jusqu'au 1er septembre. Nous avons pris cet engagement tant en public qu'en privé.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES RESTRICTIONS IMPOSÉES PAR LES ÉTATS-UNIS SUR LES EXPORTATIONS CANADIENNES DE PRODUITS FORESTIERS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je viens de revenir de Colombie-Britannique où je me suis entretenu avec les chefs de file des travailleurs forestiers. Je voudrais transmettre au premier ministre leur désaccord avec sa croyance naïve qu'un accord commercial global apporterait une solution au problème des mesures protectionnistes que les États-Unis prennent contre nous par la bande.

Ils m'ont dit de demander au premier ministre s'il exigera, comme condition préalable à toute négociation commerciale sur le libre-échange avec les États-Unis, que ce pays abandonne les nouvelles restrictions non tarifaires dont sont victimes ces producteurs canadiens. Sinon, les négociations se dérouleront dans une atmosphère de chantage.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois que nous avons exposé de façon très claire la position du gouvernement canadien sur les problèmes qui peuvent se poser à l'industrie forestière de Colombie-Britannique. Nous avons exposé cette position de façon claire et nette, et je pense que Washington l'a correctement entendue.

En ce qui concerne les discussions commerciales que nous aurons éventuellement avec les États-Unis, elles seraient largement et essentiellement destinées à permettre la création d'emplois et à ouvrir de plus vastes débouchés à la Colombie-Britannique. Dieu sait si cela lui fera du bien.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LES CONDITIONS AUX DISCUSSIONS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au premier ministre.

On doit être très précis sur cette question. Encore une fois: Est-ce que le premier ministre insistera, comme condition avant les discussions avec les États-Unis sur le libre-échange, sur le fait que les Américains élimineront les nouveaux obstacles non-tarifaires concernant les producteurs Canadiens dans les secteurs du bois, de la pêche et du porc?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je prends pour acquis, monsieur le Président, que nous allons négocier, si négociations il y a, à partir d'un dossier vierge. Nous allons commencer dans ce domaine-là ouvertement, sans trop de parti pris, à l'exception des items nationaux que j'ai déjà soulignés, en ce qui concerne la souveraineté et l'indépendance, etc.

Mais, grosso modo, s'il y a des négociations, on verra ce que l'autre partie nous offre, et vice versa.

* * *

[*Traduction*]

LES ARMES SPATIALES

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS—LA POSITION DU CANADA

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je voudrais tout d'abord dire que j'ai applaudi le chef de mon parti parce que je sais que s'il avait été premier ministre, il n'aurait pas traîné derrière lui un fiasco de un milliard de dollars comme l'actuel premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Mayer: Ce serait 5 milliards de dollars.

M. Hnatyshyn: C'est garanti.

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le Président, je voudrais poser une question importante au très honorable premier ministre. Ce matin, dans les journaux, nous avons appris que le ministère des Affaires extérieures, contrairement à la déclaration du très honorable premier ministre qui avait dit il y a deux semaines, alors que nous l'avions applaudi, qu'il n'y aurait pas de relation gouvernement-gouvernement concernant la guerre des étoiles avec les États-Unis . . . Est-il exact que le gouvernement a l'intention de laisser les organismes gouvernementaux, financés par l'État, comme le Conseil national de recherches, s'impliquer directement dans les projets de guerre des étoiles, comme le porte-parole des Affaires extérieures l'a dit hier à Kitchener en Ontario?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le premier ministre a exposé on ne peut plus clairement la position du gouvernement, malgré toutes les portes que le député cherche à ouvrir . . .

Mme Copps: Seulement celle de derrière.

M. Nielsen: . . . des divers côtés de son esprit aux multiples facettes. La position du gouvernement est que ce gouvernement n'a pas l'intention de participer à la recherche sur l'IDS avec les États-Unis sur le plan gouvernemental. Les entreprises privées, comme cela a toujours été le cas dans notre pays, seront libres de prendre leurs propres décisions quand l'occasion se présentera, si elle se présente.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE À UN FONCTIONNAIRE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, la réponse du vice-premier ministre est-elle claire? Hier, un fonctionnaire du ministère du Commerce extérieur a annoncé que des organismes fédéraux participeraient à l'IDS et aideraient le secteur privé à y participer. Le vice-premier ministre est-il prêt à dire clairement à notre nation que le gouvernement canadien ne participera pas financièrement à ce projet des autorités américaines?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, cette question est manifestement hypothétique. Quand, et si le cas se présente . . . bon, le député me montre une coupure de journal ou je ne sais quoi que je n'ai pas lu. S'il se présentait dans l'avenir une éventualité ressemblant de près ou de loin à ce qu'il craint pardessus tout, si je comprends bien, je suis certain que nous prendrions les décisions nécessaires au niveau pertinent, dans le secteur privé, dans les organismes gouvernementaux ou au gouvernement lui-même. Nous avons un mécanisme de décision, et nous nous en servirons.

• (1440)

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES NÉGOCIATIONS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Récemment, plusieurs de ses ministres ont indiqué que tous les secteurs économiques seront mis sur la table dans les négociations avec les Américains sur le libre-échange. Hier, son attaché de presse a indiqué que le gouvernement n'avait aucune idée exacte du résultat de ces négociations. Est-ce la position du gouvernement qu'il n'y ait aucun secteur de notre économie qui soit réservé et que tous les secteurs économiques du Canada sont négociables dans les discussions sur le libre-échange avec les Américains?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je pense, monsieur le Président, qu'à plusieurs occasions j'ai indiqué des endroits et des secteurs de notre économie qui, en ce qui nous concerne, n'étaient pas négociables. Je pense que c'était assez limpide là-dessus. Le but visé en ce qui nous concerne, c'est fort simple, c'est la création d'emplois. Il y a à peu près deux millions d'emplois au Canada et au Québec qui relèvent directement d'un accès accru au marché américain. Il est indispensable pour nous de développer cet accès afin que nous puissions créer des emplois ici chez nous.

Alors, c'est le but, je pense que c'est un but, espérons-le, qui est partagé par tous mes collègues de la Chambre des communes.

[*Traduction*]

LES SECTEURS VISÉS DANS UN ACCORD ÉVENTUEL SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, l'attaché de presse du premier ministre affirme qu'il n'y a pas d'idée fixe, mais le premier ministre a dit que certains secteurs sont réservés. Quelles industries ne seront pas effectivement en cause? Le gouvernement est-il disposé à protéger l'agriculture, à écarter l'accord sur l'automobile des discussions et à veiller à ce que nos industries culturelles ne soient pas abandonnées advenant un accord sur le libre-échange avec les États-Unis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si nous décidons d'entamer des pourparlers de ce genre, nous serions évidemment de piètres négociateurs si notre pays cédait au préalable tous ses atouts. Il y en a certains qui sont inviolables et auxquels nous ne toucherons jamais. Il s'agit de notre souveraineté nationale, de notre indépendance et de notre intégrité culturelle conformément aux décisions que le gouvernement a prises la semaine dernière au sujet de l'IDS et de notre souveraineté dans l'Arctique.

Questions orales

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE TRANSFERT D'UN DÉTENU

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. En fin de semaine dernière, et même encore jusqu'à hier, le territoire de la Communauté urbaine de Montréal connaissait la plus longue prise d'otage de son histoire. Celle-ci était effectuée par Réjean Mathurin, individu condamné à vie pour deux meurtres, et cela il y a moins de deux ans, et considéré comme très dangereux; il était détenu à l'Institut Leclerc lors de son évasion.

Est-ce que le ministre peut dire à la Chambre s'il a l'intention de faire enquête sur le sujet afin de savoir pourquoi cet individu a très tôt été transféré d'un pénitencier à sécurité maximum où les murs extérieurs sont en béton à un pénitencier à sécurité médium où les clôtures extérieures sont en broches?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît, la question est suffisamment longue.

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, la réponse est oui. En pareil cas, le Service correctionnel entreprend immédiatement une enquête intérieure. Pareille enquête est en cours à l'heure actuelle et nous comptons en recevoir les conclusions d'ici deux à trois semaines.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—LES MESURES BUDGÉTAIRES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ces derniers mois, le gouvernement a proposé plusieurs modifications budgétaires, notamment en ce qui concerne les allocations familiales, modifications qui feront que les familles à revenu moyen vont verser $3,500 d'impôt de plus tandis que les familles riches vont voir leurs impôts augmenter de seulement $1,125. Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de réduire le déficit aux dépens des Canadiens à moyen et faible revenus?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est incroyable comme les députés ont la mémoire courte. Je rappellerai au député que les allocations familiales n'ont été indexées au coût de la vie qu'en 1973. En 1976, l'indexation a été suspendue pour toute l'année.

Mme Copps: C'est John Turner qui les a indexées.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Un instant. Le 1er janvier, lorsque le député de Bay Street était ministre des Finances . . .

Mme Copps: C'est vous qui êtes le député de Bay Street.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Il ne parlait pas de vous.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le ministre n'est pas sans savoir, je crois, que pareille allusion est déplacée.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le 1er janvier 1979, les allocations familiales ont été réduites de 20 p. 100, puis à nouveau de 6 et 5 p. 100 en 1983.

Ce que je veux faire valoir, c'est qu'il n'y a pas plus sainte nitouche que le député d'en face, comme on commence à s'en rendre compte un peu partout.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le gouvernement précédent s'en est maintes fois pris aux allocations familiales. Nous avons décidé d'en réduire le taux de croissance mais, en même temps, nous avons considérablement augmenté le crédit d'impôt-enfant pour que les plus nécessiteux en soient les principaux bénéficiaires.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE RENCONTRE LES FAMILLES QUÉBÉCOISES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question porte sur le même sujet. On a vu le ministre des Finances nous faire la même «follerie» qu'il a faite aux personnes âgées, et il a été obligé de s'en excuser par la suite.

Ma question au très honorable premier ministre est celle-ci: Les groupes qui représentent les familles québécoises veulent savoir si vous êtes prêts à les rencontrer pour modifier votre . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre! Je voudrais vous entendre poser une question.

M. Malépart: Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Je sais qu'il fait semblant de ne pas m'écouter car il ne veut pas y répondre. Ses conseillers lui ont dit de ne pas le faire.

Monsieur le premier ministre, les groupes qui représentent les familles québécoises au Québec m'ont demandé de vous demander aujourd'hui si vous seriez prêt à les rencontrer afin de modifier votre système d'allocations familiales? Ils ne veulent pas perdre les 55 millions de dollars que vous voulez leur enlever.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai rencontré des familles québécoises dans la circonscription de Manicouagan hier qui, elles, étaient très fières de la création de 284,000 nouveaux emplois dans l'espace de 11 mois par ce gouvernement, du fait que les taux d'intérêt ont baissé de 2,75, que l'inflation est à son plus bas depuis 1971, que la confiance des investisseurs a monté de 12 p. 100 et que le nombre des constructions immobilières est majoré de 26 p. 100.

Les familles québécoises veulent nous rencontrer, je pense, pour nous féliciter pour une première année pas mal remarquable.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA MODERNISATION DE L'USINE DE PÂTES ET PAPIERS DE DESBIENS—LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Ce matin, le chef de notre parti a rencontré les représentants du syndicat de l'usine de pâtes et papiers à Desbiens, dans la région du Lac-Saint-Jean au Québec, et ils lui ont dit que le secrétaire d'État a déclaré que la contribution fédérale de 4.6 millions de dollars, annoncée au mois de mai par le ministre pour la modernisation de l'usine à Desbiens, ne serait disponible que jusqu'au 10 octobre.

Ma question est la suivante, monsieur le Président: Étant donné que la société Lavalin s'est retirée de ce projet, est-ce que le ministre peut prolonger maintenant cette date limite du 10 octobre, et jusqu'à quand?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député a tout à fait raison de dire que le 10 mai nous avons offert d'assumer 20 p. 100 du financement global de près de 23 millions de dollars pour l'usine dont il a parlé. Nous avons prolongé notre offre jusqu'au 10 octobre. Il n'y a pas eu de demande de prolongation, mais si on nous en fait une, nous allons naturellement l'étudier sans délai et, sans doute, y donner une réponse favorable.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Le syndicat voulait savoir aussi quelle étude de faisabilité le gouvernement a prise maintenant, celle de 24 millions de dollars de St-Raymond ou celle de 50 millions de dollars de la Société Lavalin qui s'est retirée de ce projet?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je répète que la somme s'élevait à 23 millions de dollars. Nous estimons que celle-ci correspond à une évaluation juste du coût total. En gens prudents, les conservateurs prennent toujours le chiffre le plus bas.

Questions orales

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

ON DEMANDE UNE MESURE MODIFICATIVE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et concerne la Loi sur les jeunes contrevenants. Celle-ci comporte de nombreuses lacunes, surtout en ce qui touche les dispositions qui sont entrées en vigueur le 1er avril dernier. S'il a eu la chance d'en faire un examen préliminaire, quels sont d'après le ministre les principaux points faibles de cette loi et quand prévoit-on y remédier?

• (1450)

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, pour reprendre ce que j'ai répondu la semaine dernière à l'un des collègues du député, je partage entièrement les principes qui fondent la Loi sur les jeunes contrevenants, à savoir, notamment, qu'il faut traiter les jeunes contrevenants non pas en personnes totalement prises en charge mais bel et bien responsables de leurs actes.

L'application de cette mesure a donné lieu à divers problèmes, entre autres celui du jeune contrevenant innocenté pour cause de maladie mentale; que fait-on du dossier dans ce cas? On se demande également si la police peut divulguer l'identité de jeunes contrevenants dangereux qui seraient en liberté, et on se demande dans quelle mesure certaines lois provinciales concernant les enfants de moins de douze ans sont satisfaisantes. Je tiens assurément à examiner toutes ces questions et à solliciter le point de vue du député et d'autres de ses collègues.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LES MESURES DE SÉCURITÉ

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, j'aimerais demander au ministre des Transports pourquoi les mesures extraordinaires de sécurité aérienne qui avaient été annoncées le 25 juin par le premier ministre à la suite de la tragédie d'Air India ne sont pas encore en application à l'aéroport de Toronto? Et comment se fait-il qu'un journaliste de Radio-Canada a pu aussi facilement ridiculiser tout le système de sécurité mis en place par son ministère à l'aéroport de Toronto?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, il va sans dire que je suis très mécontent de cet incident. En fait, j'en suis très troublé. Pourtant, au début de l'anné, nous avons entrepris de réexaminer à fond le système de sécurité du Canada et d'en évaluer la vulnérabilité. Nous avons renforcé ce système, 1surtout en ce qui concerne le trafic international et le sabotage, nouveau fléau de notre époque.

Toutefois, le fait qu'une porte n'ait pas été surveillée, ce qui rompait littéralement le barrage de sécurité, me trouble énormément et je puis assurer au député que l'on s'occupera de cette affaire.

Je lui signale aussi l'utilité du système de détection de dernier ressort que nous mettons au point et la nécessité de moderniser les installations et d'accroître les effectifs, ce qui coûtera cher évidemment.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, les passagers sont-ils plus en sécurité maintenant qu'auparavant? Devons-nous croire le ministre maintenant? Sa crédibilité est-elle plus grande maintenant que le 25 juin dernier, quand il a fait sa déclaration? Combien le ministre des Finances lui a-t-il accordé de plus pour garantir las sécurité des aéroports?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député conviendra que le système de sécurité n'est efficace que dans la mesure où tous les maillons de la chaîne sont solides. Manifestement, il existe un maillon faible. En outre, nous avons décelé certaines lacunes auxquelles nous sommes en train de remédier. Certaines des vérifications ont été achevées et certaines des recommandations ont été appliquées, alors que d'autres sont en voie de l'être. Le premier ministre a demandé une vérification complète du système. Nous devrions obtenir ce rapport vers la mi-octobre.

Nous étudions toutes ces questions et, je le répète, nous en avons conclu à la nécessité de réexaminer à fond l'efficacité du système, de nos installations et de nos effectifs qu'il nous faut d'ailleurs accroître pour bien exécuter notre mandat.

* * *

L'INDUSTRIE DE L'ÉDITION

LA PRISE DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ PRENTICE-HALL

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable d'Investissement Canada. Il doit savoir que le secteur de l'édition et les Canadiens qui, d'une façon générale, s'occupent de la culture, craignent vivement que la grande société d'édition canadienne, Prentice-Hall, passe sous contrôle américain. En effet, il est question qu'elle soit achetée par Gulf and Western. Le ministre pourrait-il garantir à la Chambre que le secteur culturel sera protégé contre les prises de contrôle américaines et que l'on interdira, en particulier, l'achat de la société Prentice-Hall?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suis certain que la députée sait que la prise de contrôle par Gulf and Western, dont elle parle, est une acquisition indirecte. Ce n'est pas une acquisition directe de Prentice-Hall, qui appartient déjà à des intérêts étrangers.

Cette affaire nous a été soumise. Les dirigeants de Prentice-Hall nous ont informé qu'ils aimeraient disposer d'un peu de temps pour étudier la politique en matière de communication que mon collègue, le ministre des Communications, a rendu publique il y a quelque temps. Ils vont essayer de se conformer à cette politique en ce qui concerne la participation canadienne. Bien entendu, nous avons facilité leurs délibérations en leur accordant un délai.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Communications. En juillet, le ministre a annoncé une politique précise, indiquant que la société d'édition se développerait au Canada. Si l'on veut que cette politique ait un sens, il faudra refuser la prise de contrôle.

Comment cette politique peut-elle être autre chose qu'un vœu pieux si elle n'est pas respectée dans certains cas? Ce cas-ci inquiète beaucoup le secteur culturel, qui a tenté toutes sortes de démarches ces derniers mois, sans jamais recevoir de réponse. Le secteur de l'édition veut une réponse.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Pour une question supplémentaire, c'est un peu long.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, un certain nombre de cas sont présentement à l'étude au ministère de l'Expansion industrielle régionale et des consultations fréquentes, suivies et très cordiales avec mon collègue ont eu lieu, et il appartient à ce dernier d'informer les sociétés en cause des décisions du gouvernement.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SORT DE CERTAINS ENFANTS AU BRÉSIL

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Hier soir, le reportage présenté par Radio-Canada sur le sort réservé aux 35 millions d'enfants du Brésil m'a bouleversée comme je pense d'ailleurs tous les députés de cette Chambre. Le Canada, monsieur le Président, condamne l'apartheid en Afrique du Sud et a condamné par le passé l'oppression et l'injustice dans le monde. Est-ce que le ministre peut me dire quelles mesures il entend prendre pour forcer le gouvernement du Brésil à prendre soin de ses 35 millions d'enfants innocents qui sont abandonnés par leur gouvernement et par leurs familles?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup la question posée par l'honorable députée. Cette émission continue à révéler une situation qui a choqué tous les Canadiens. J'ai demandé à l'ACDI et à mon ministère de demander s'il y a quelque chose de plus que le Canada peut faire. Nous avons déjà un programme très actif sous les auspices de l'ACDI pour aider le gouvernement du Brésil.

En dernière analyse, je dois stipuler que la situation révélée à la télévision hier soir est une situation interne. Mais s'il y a quelque chose que le Canada peut faire pour aider, nous sommes prêts à le faire.

* * *

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

LA PROPRIÉTÉ ET LA RESPONSABILITÉ

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Hier, il a induit la Chambre en erreur—sans doute par inadvertance—lorsqu'il a nié qu'une décision ait été prise en vue de transférer à d'autres instances la propriété et la responsabilité des aéroports fédéraux d'un bout à l'autre du pays.

Peut-il nous confirmer si un certain M. John Fisher, employé du groupe de travail ministériel du vice-premier ministre, a déjà eu des entretiens en vue de transférer la responsabilité fédérale des aéroports de Regina, Winnipeg, Saskatoon, Whitehorse, Yellowknife, Fredericton, Saint-Jean, Charlottetown et Saint-Jean de Terre-Neuve? Si le ministre n'est pas en mesure de répondre à cette question, je lui demande d'en parler au vice-premier ministre qui, manifestement, dirige la boîte aux Transports?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne pense pas avoir induit la Chambre en erreur ni nié que cette décision ait été prise. Comme je l'ai signalé au député, il était question dans les documents budgétaires du 23 mai de mettre sur pied une nouvelle organisation du réseau des aéroports fédéraux au Canada. Le gouvernement doit étudier cette année diverses options en vue de créer un système autonome, tout en maintenant le principe des subventions internes pour les petits aéroports. C'est dans ce contexte que mon ministère élabore des options qu'il soumettra à l'étude du cabinet dans le courant de l'année. C'est exactement ce que j'ai dit hier.

M. le Président: Une brève question supplémentaire.

M. Tobin: Hier, j'ai demandé une liste des aéroports concernés et le ministre a nié l'existence de ce plan.

LA SÉCURITÉ

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je me préoccupe de la sécurité. Le ministre approuve-t-il une déclaration concernant la sécurité faite par le vice-premier ministre dans un document confidentiel intitulé «Structure 90». On peut y lire que les usagers, les transporteurs et le grand public devront progressivement participer davantage à leur propre sécurité. Est-ce ce qui a incité Radio-Canada à ridiculiser vos nouvelles directives en matière de sécurité à Toronto?

• (1500)

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je tiens à assurer au député, à la Chambre et à l'ensemble des Canadiens que la sécurité vient en tête de nos priorités dans tous les projets que nous entreprenons.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que la pétition présentée par le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) le lundi 16 septembre 1985 ne satisfait pas aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU 3E RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer le troisième rapport du comité de sélection dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet de la liste précitée.*]

* * *

L'INSTITUT CANADIEN POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ MONDIALES

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 47(1) du Règlement, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, le premier rapport annuel de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales, qui doit être renvoyé au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale aux termes des dispositions de l'article 47(40) du Règlement.

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE DE VENTE SUR LES MÉDICAMENTS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom de 6,130 citoyens de Winnipeg, pour la plupart des personnes âgées, qui exhortent le gouvernement à supprimer la taxe de vente immorale et injuste sur des milliers de médicaments vendus librement, de fournitures chirurgicales et de produits concernant les soins de santé. Ces citoyens de Winnipeg implorent le gouvernement de supprimer la taxe de vente sur tous les traitements pour le cancer, sur les médicaments pour les affections cardiaques et pour bien d'autres maladies.

Questions au Feuilleton

[*Français*]

ON DEMANDE DE REPORTER LA DATE DE FERMETURE DE LA RAFFINERIE GULF À MONTRÉAL

Mme Carole Jacques (Montréal-Mercier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui devant cette Chambre une pétition des travailleurs de la raffinerie Gulf Canada, située dans la circonscription de Montréal-Mercier.

Monsieur le Président, les 8,000 signataires de cette pétition sont des travailleurs de la raffinerie Gulf ainsi que des citoyens de la région de Montréal.

Nous demandons au gouvernement du Canada qu'il fasse tout en son pouvoir pour assurer que la fermeture de la Gulf soit reportée à plus tard pour sauver 450 emplois, et que l'industrie de la pétrochimie soit protégée.

Monsieur le Président, je voudrais ajouter que les travailleurs de la raffinerie ont l'appui de tout le caucus du Québec.

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Je constate que les députés ont de plus en plus tendance à passer des messages en douce. Y a-t-il d'autres pétitions?

LES HAUSSES DE LOYER

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter à la Chambre une pétition au nom des pensionnaires de Vilnius Manor, une résidence lituanienne pour personnes âgées située dans ma circonscription à Toronto.

La SCHL veut leur imposer des hausses de loyer de 5 à 8 p. 100, même si le gouvernement de l'Ontario les a plafonnées à 4 p. 100. Les pétitionnaires demandent à la Chambre d'inviter le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à imposer un frein aux prix des loyers qui ne cessent de monter.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 385, 397, 419 et 423.

[*Texte*]

L'EMBAUCHE DE GENDARMES SPÉCIAUX

Question nº 385—**M. Gauthier:**

La Gendarmerie royale du Canada a-t-elle embauché récemment 300 agents de sécurité et, dans l'affirmative, sur quels critères linguistiques leur embauche a-t-elle été fondée?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Le GRC n'a embauché aucun agent de sécurité récemment. Un programme de recrutement a toutefois été lancé pour l'embauche de 201 gendarmes spéciaux qui seront employés à titre de gardes stationnaires dans la Région de la Capitale nationale. Cette offre d'emploi a été annoncée dans les principaux journaux canadiens et la connaissance des deux langues officielles était nettement considérée comme un atout, au même titre que l'expérience militaire ou de la sécurité. Jusqu'à présent, plus de 17,000 personnes ont manifesté leur intérêt. Étant donné qu'un grand nombre de ces candidats possèdent à la fois les compétences linguistiques et l'expérience connexe, les demandes présentées par ce groupe sont déjà en voie de traitement.

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Question nº 397—**M. Garneau:**

Depuis sa création, combien d'années personne ont-été affectées au Service canadien du renseignement de sécurité, et quelle y était alors et y est présentement la proportion des francophones?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Le Service canadien du renseignement de sécurité n'est pas soumis au contrôle des années-personnes. Le Conseil du Trésor contrôle les fonds mis à la disposition du Service et limite le montant prévu pour la rémunération. La limite imposée pour la rémunération figure dans le budget global du Service, approuvé tous les ans par le Parlement.

Juste avant la création du Service canadien du renseignement de sécurité, le français était la première langue officielle de 29 p. 100 des employés. Le 1er juin 1985, elle n'est plus que celle de 25 p. 100 des effectifs, par suite de la décision de certains des membres francophones de la GRC qui ont choisi de rester à la Gendarmerie en transition. Le Service continue de faire des efforts pour attirer des candidats francophones et y réussit manifestement, comme l'indique ses nominations à tous les niveaux du Service.

LE PÉNITENCIER DE RENOUS (NOUVEAU-BRUNSWICK)

Question nº 419—**M. Robichaud:**

1. Combien y a-t-il, au total, de postes à combler au pénitencier de Renous et a-t-on abandonné l'idée de construire une aile spéciale pour les criminels dangereux et, dans l'affirmative, *a*) combien d'emplois seront perdus, *b*) quel aurait été le salaire moyen d'un travailleur à cet endroit en 1985, *c*) ou l'effet multiplicateur, combien d'emploi indirects seront perdus (i) au Nouveau-Brunswick (ii) dans la région de la Miramichi à cause de l'annulation du projet?

2. Combien y aura-t-il de postes unilingues *a*) francophones, *b*) anglophones (i) à l'administration (ii) aux services de sécurité (iii) aux services aux prisonniers (psychologues, récréologues, etc., et, dans chaque cas, quelle en est la description?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): 1. Le nombre des postes à combler dans cet établissement de l'Atlantique est de 271. Nous avons abandonné l'idée de construire une unité spéciale de détention. *a*) Il y aura donc 80 postes de moins; *b*) le salaire moyen dans cet établissement sera encore d'environ $33,000; *c*) on établit à environ 66 le nombre d'emplois indirects perdus: (i) 15, (ii) 51.

2. *a*) Au 1er août 1985, il n'y avait aucun poste bilingue «français essentiel». *b*) Le profil linguistique des postes suivants est «anglais essentiel»: (i) Administration: directeur adjoint aux ateliers industriels (GL-COI).

Cette personne est responsable des activités ayant pour objet de maximiser les possibilités de travail et de formation générale et professionnelle des détenus. Ces activités se concentrent sur la rentabilité et sur la productivité dans le but d'appliquer, aux opérations en établissement, les normes du secteur privé.

(ii) Services de sécurité: cinq CX-06, 33 CX-04, 63 CX-02, un agent de sécurité préventive à l'établissement.

Remarque: un «CX» est un agent de correction.

Cette section prend des mesures de sécurité préventive et veille à la sécurité des opérations. Les agents de correction chargés de la sécurité des opérations doivent réduire au minimum les risques de blessures infligées par les détenus au public, aux membres du personnel, à d'autres détenus ou à eux-mêmes. Les agents de la sécurité préventive doivent rassembler et analyser les renseignements reliés à la sécurité, s'assurer de la fiabilité des membres du personnel et filtrer les visiteurs à l'établissement.

Le groupe de la sécurité constitue la catégorie la plus importante des employés de l'établissement.

(iii) Services aux détenus: un agent (ED-EST) et un employé de soutien (CR) à la formation générale et professionnelle.

Les employés de ce secteur offrent des cours généraux et professionnels menant à l'obtention de certificats reconnus. La formation sur le tas permet aux détenus de se préparer en vue de leur réinsertion sociale.

Quatre infirmières autorisées (NU-HOS). Le personnel médical assure la prestation de services préventifs et thérapeutiques comprenant des soins médicaux, psychiatriques et dentaires, de même que des conseils sur la nutrition.

Deux agents préposés aux visites et à la correspondance (CX-COF); un agent responsable du développement social (WP); trois agents responsables des activités récréatives (WP); quatre agents de gestion des cas (WP); quatre employés de soutien (CR). Les employés de la socialisation offrent des services d'orientation, de direction spirituelle, des services psychologiques et d'adaptation au stress. On offre aussi des activités sociales et communautaires touchant la condition physique, les arts et l'artisanat, les programmes de participation des citoyens, etc.

LES DÉPENSES D'EXPLOITATION D'AIR CANADA

Question nº 423—**M. Robichaud:**

1. De combien les dépenses d'exploitation d'Air Canada augmenteront-elles en 1985 à la suite de l'augmentation de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale sur l'essence, en octobre 1984, de l'autre augmentation de 1 p. 100 de la taxe de vente en janvier 1986 et dû à une augmentation de 2 cents le litre en septembre prochain?

2. Air Canada augmentera-t-elle *a*) le prix de ses billets et, dans l'affirmative, de combien, *b*) ses frais de service et, dans l'affirmative, lesquels et de combien?

3. La société réduira-t-elle ses services aux voyageurs et, dans l'affirmative, lesquels?

4. La société modifiera-t-elle le nombre de vols en 1985 et, dans l'affirmative, *a*) de combien, *b*) s'agira-t-il de destinations nouvelles ou annulées?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): La direction d'Air Canada répond comme suit:

1. *a*) 1985—3.1 millions de dollars; *b*) 1986—3.5 millions de dollars; *c*) 1985—6.5 millions de dollars; 1986—20.2 millions de dollars.

2. Le 1er février 1985, Air Canada a augmenté ses tarifs de 1.7 p. 100 afin de compenser les augmentations du prix de carburant, y compris la taxe de vente fédérale imposée le 1er octobre 1984 sur le prix de l'essence et l'augmentation des frais d'indemnisation pétrolière survenue le 10 novembre 1984.

3 et 4. La société révise sens cesse ses horaires de service suivant divers facteurs comme la demande du public, la concurrence et les frais d'exploitation.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI DE 1973 SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Epp (Provencher): Que le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Frith (p. 6625).

M. le Président: Le député de Parry Sound... non, le député de Kenora-Rainy River (M. Parry). Le député comprendra mon lapsus.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, je vous sais gré d'avoir reconnu par inadvertance que «Parry» et «Sound» vont bien ensemble, mais ma circonscription s'appelle Kenora-Rainy River.

Des voix: Oh, oh!

M. Parry: Jusqu'à présent, j'ai suivi le débat avec beaucoup d'intérêt en essayant de comprendre ce qui se passait et comment les choses se déroulaient. J'ai été heureux de voir ce matin que les ministériels ne vont pas se contenter d'un simple exposé des faits de la part du ministre de la Santé nationale du Bien-être social (M. Epp) au sujet de la réduction des allocations familiales lesquelles représentent à la fois des sorties de fonds publics et un élément du budget familial.

J'ai été heureux de voir se lever le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Blais) et le député de Winnipeg-Sud, dans un effort concerté pour défendre la position du gouvernement. En écoutant le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, des intervenants de notre parti et de l'opposition officielle, j'y ai vu un excellent tableau des motifs désordonnés qui agitent le parti progressiste conservateur, sûrement tout le cabinet et leur groupe parlementaire.

D'une part, nous avons écouté le ministre de la Santé nationale et de Bien-être social défendre le projet de réduction des allocations familiales en le qualifiant de rajustement mineur qui ne compromettait en rien le principe de l'universalité, des propos qui font tiquer un peu quand on prétend qu'il n'aura aucune répercussion sur le budget des simples citoyens. D'autre part, nous entendons un tout autre son de cloche dans la bouche du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) qui affirme que les paiements sociaux sont une sorte de gaspillage, une tradition qui a la vie dure chez les conservateurs, qui ont toujours dénigré les programmes sociaux en les assimilant à une forme de charité. En guise d'exemple, on a parlé des 60 milliards de dollars en dépenses sociales du gouvernement. Mais ce qu'on n'a pas dit aux députés, à tous ceux qui nous écoutent ou nous lisent à l'extérieur de la Chambre, c'est l'importance relative de ces dépenses par rapport au budget et aux comptes nationaux. C'était simplement une allusion à un chiffre global qui laissait entendre combien les classes productives étaient généreuses envers celles qui sont improductives aux yeux du député.

Je m'en voudrais de ne pas rappeler au gouvernement et au parti conservateur que tant que pareille mentalité n'aura pas disparu, ils trouveront certainement des Canadiens pour les élire, mais ceux qui leur feront confiance ne seront pas légion.

J'ai eu l'impression que le gouvernement craignait, à juste titre, que ses députés participent au débat actuel. Mais il faut lui reconnaître un certain mérite. Le gouvernement doit prendre le taureau par les cornes en raison des sentiments qu'entretiennent les éléments les plus radicaux du caucus. D'une part, il se préoccupe à juste titre du déficit et, d'autre part, il doit tenir compte de certaines idéologies qui considèrent les dépenses sociales comme des subventions, des miettes qu'on jette aux pauvres pour acheter leur silence et leur docilité.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, pourriez-vous demander aux ministériels de quitter la Chambre s'ils ont l'intention d'organiser une réunion ici même, car on dirait qu'ils sont en train de prendre le thé. Mon collègue parle d'un problème très grave.

M. le Président: Je considère, comme tous les députés certainement, que la députée est intervenue à propos. Puis-je simplement suggérer aux députés de toujours suivre ce genre de conseils.

M. Parry: Étant donné qu'il m'arrive parfois de me conduire ainsi, je n'avais pas du tout l'intention de me plaindre, monsieur le Président. Je suis sûr qu'on voudrait régler d'importants problèmes du côté du gouvernement avant que les ministres ne se réfugient dans la sécurité toute relative de leurs bureaux. Je sais bien sûr, étant moi aussi un professionnel de la politique, qu'on a intérêt à parler plus fort que le voisin. Mais alors tout ce qui parvient aux oreilles de la présidence, c'est une sorte de cacophonie, bien que je ne doute pas de la pertinence et même de l'importance de ce qui se disait.

• (1510)

J'aimerais revenir au thème qu'ont abordé les orateurs de notre parti et de l'opposition officielle. Je voudrais savoir pourquoi les ministériels n'interrogent pas le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), les membres du cabinet et leur premier ministre (M. Mulroney) pour savoir ce qui est arrivé aux promesses électorales du parti progressiste conservateur. Bien entendu, à ce moment-là, il n'avait été question de réduire les allocations familiales dans le cadre de l'enveloppe globale des dépenses sociales. Il y était cependant beaucoup question de maintenir l'indexation. Pour reprendre une expression bien galvaudée qui restera à jamais gravée dans l'esprit des Canadiens, il y était au contraire beaucoup question du dépôt sacré que représentaient à juste titre nos programmes sociaux pour chacun des députés à la Chambre.

Le projet de loi a tout simplement pour objet de réviser les allocations familiales. Mais tous les députés qui sont intervenus à ce sujet ont choisi d'en parler dans un contexte plus général. Je n'ai aucune hésitation à faire de même. Même si pour les ministériels l'on peut apparemment faire remonter au Programme énergétique national tous les maux qui affligent notre pays depuis dix ans, d'autres nous ont présenté une analyse extrêmement sensée de l'objectif que le gouvernement s'efforce d'atteindre en réduisant ainsi les allocations familiales. Il vaut la peine de faire remarquer à la Chambre qu'en réalité l'indexation va être supprimée, puisqu'on ne tiendra plus compte que de la fraction de l'inflation excédant 3 p. 100 dans le nouveau calcul des allocations familiales. Même si cette forme d'indexation suppose une augmentation chaque année des paiements au titre des allocations familiales, elle ne donne pas en elle-même une part de l'augmentation des richesses et des moyens du Canada aux principaux bénéficiaires des allocations familiales, à savoir les gens les plus pauvres. Étant donné que l'indexation ne fait que lier une augmentation des paiements à la valeur de l'argent, elle ne tient pas compte des augmentations de notre produit national brut. Elle fait fi des orientations politiques ou de la possibilité que nous voulions, en tant que Canadiens, voir une partie de l'augmentation de notre richesse nationale être également partagée avec les gens qui assument—ne l'oublions pas—une très grave responsabilité non seulement en leur propre nom, mais également au nom de tous. Certains profiteront du fait que le gouvernement n'a pas rétabli le taux le plus élevé de l'impôt que le gouvernement fédéral précédent avait laissé tomber pour récompenser ses partisans les plus riches. D'aucuns pourront se prévaloir de l'exemption à vie sur les gains en capital. D'autres bénéficieront de la disparition de la limite imposée auparavant aux cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-retraite ou encore des exemptions d'impôt que le gouvernement accordera à l'avenir. Ils élèveront leurs enfants dans la même société que ceux qui seront perdants suite à l'attitude rétrograde du gouvernement dans le domaine des allocations familiales.

Une chose m'a toujours frappé au sujet du Canada depuis mon arrivée au pays, il y a 15 ans. Les Canadiens ont toujours le vif sentiment qu'ils forment une société monolithique. On ne retrouve pas au Canada, Dieu merci, le système de classes et l'élitisme que j'ai quittés en venant ici. Selon moi, cette organisation de la société à laquelle nous, en tant que Canadiens, souscrivons largement par notre comportement même si ce n'est pas totalement, est une philosophie, une impression et un credo que le gouvernement devrait renforcer par tous les moyens et ne discréditer en aucune façon. Il faut voir ce que signifie pour les Canadiens la réduction des allocations familiales et l'augmentation pour seulement deux ans du crédit d'impôt pour enfants pour compenser. Il faut considérer le fait que pour une période de cinq ans, aucune famille ne profitera des propositions du gouvernement. Il faut examiner le message

adressé aux familles, surtout les plus pauvres, en procédant à ce genre de modifications. Il faut tenir compte des sentiments éprouvés par les Canadiens qui sont confrontés à ces calculs et comprennent que d'ici à 1990, tous les parents seront perdants suite à l'adoption de ce train de mesures. Ils jugeront fort probablement, comme moi, que les mesures présentées par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social constituent un replâtrage mesquin de nos programmes sociaux. Il convient d'étudier les répercussions qu'aura la réduction des exemptions au titre des enfants sur le régime d'impôt sur le revenu. Il faut songer à ce qui se passe dans l'esprit des parents canadiens quand ils mettent côte à côte le ralentissement de l'augmentation des allocations familiales et une déclaration du ministre des Finances (M. Wilson) disant que le Canada a une grave pénurie de riches. Il faut songer à ce que sera l'impression de la famille moyenne quand elle s'apercevra que la part des allocations familiales dans son budget et son revenu d'ensemble va diminuer.

Certains députés ont qualifié le freinage de l'augmentation des allocations familiales d'attaque contre les familles. D'autres pensent peut-être que ce sont des paroles en l'air. Mais je crois que c'est pourtant quelque chose de profondément vrai et important. Après tout, ce n'est jamais la réalité qui gouverne les réactions, les comportements et les croyances des habitants de notre pays ou de n'importe quel autre pays; c'est toujours leur perception des événements. Le message que le gouvernement adresse aux habitants du Canada et particulièrement aux plus pauvres, avec ces réductions, est très clair: ce message, c'est qu'il se soucie moins cette année que l'an dernier de la tâche des parents qui élèvent des enfants et du développement et de la croissance des familles. Il s'en souciera encore moins en 1990, et plus le temps passera désormais, moins il s'en souciera.

Il faut aussi songer à ce qui se passera si la famille canadienne moyenne compare les allocations familiales qu'elle touche à son budget et à ce que lui coûtent ses enfants. Les allocations familiales, le crédit d'impôt pour enfants et l'exonération fiscale pour enfants, même combinés, ne représentent qu'une fraction insignifiante de ce que coûtent les enfants à leurs parents. Les gouvernements européens, me dit-on, commencent à constater une baisse du taux de natalité. On estime que ce phénomène est dû en grande partie au fait que les parents potentiels ou les couples mariés reculent devant l'idée de ce que risquent de leur coûter des enfants et les répercussions que le fait d'élever des enfants aura sur le budget familial, et estiment que les allègements fiscaux et les paiements sociaux de leur pays sont purement symboliques.

J'estime aussi qu'il faudrait tenir particulièrement compte de la situation des couches laborieuses pauvres. On a là des gens pour qui les allocations familiales sont peut-être l'aspect le plus important de leur budget, sans nécessairement représenter la partie la plus importante ni même l'une des fractions majeures de ce budget. Ce sont des gens qui se rendent compte qu'aucune autre forme d'aide sociale ne protège leur revenu des effets de l'inflation. Ce sont ces gens-là qui en fait vont souffrir le plus de la désindexation des allocations familiales.

• (1520)

Le gouvernement a choisi, pour s'en prendre au déficit, de ne considérer qu'un seul côté des choses. Si je devais porter une accusation contre les conservateurs, ce serait d'être coupables de n'avoir pas su se rendre compte qu'il y a en fait deux faces aux comptes nationaux; qu'il y a l'aspect recettes et qu'il y a l'aspect dépenses. Je pense que le fait que le gouvernement n'ait pas mis en place ou réintroduit une fiscalité progressive, le fait que le gouvernement ait proposé aux contribuables riches du pays des diminutions d'impôt, des exemptions, des échappatoires, montrent on ne peut plus clairement que ce gouvernement compte sur la diminution des dépenses pour réduire le déficit et ne cherche pas à mettre en place au Canada un genre de système fiscal équitable qui serait plus productif en termes absolus et qui assurerait un partage plus égal qu'aujourd'hui du coût de la distribution des prestations sociales à notre population.

D'autres ont parlé assez longuement du principe de l'universalité que le premier ministre estimait être un sacro-saint. Je crois que ces réductions prévues des allocations familiales sapent effectivement le principe de l'universalité. Ce principe est important non seulement pour des raisons d'ordre théorique mais aussi pour des motifs d'ordre pratique. Quand tous les Canadiens pourront voir les avantages découlant du régime de paiements sociaux au Canada, nous obtiendrons alors leur appui pour continuer à collaborer en vue d'assurer les mécanismes qui permettront de verser cette aide sociale.

Je suis heureux d'entendre mes amis libéraux parler de cette question car quand je les ai entendus annoncer leur prétendue campagne contre l'injustice il y a quelques jours, ma première réaction a été; épargnez-nous cela! Nous avons déjà eu le programme des 5 et 6 p. 100 qui était une injustice. Ne nous l'infligez pas à nouveau! Toutefois, si le parti libéral est prêt à entreprendre une campagne nationale et, faisant abstraction de ses antécédents dans ce domaine, s'il veut aider à amener l'opposition à accepter la réduction des allocations familiales à la Chambre, je suis alors parfaitement d'accord. Je sais qu'il formulera les mêmes arguments et les mêmes principes que le Nouveau parti démocratique a toujours préconisés.

Je suis heureux de constater qu'on a éliminé du régime de paiements sociaux au Canada toute notion de charité. Je suis heureux de dire que nous pouvons nous considérer comme étant des pourvoyeurs et des bénéficiaires. Je m'inquiète de la répercussion de ces réductions, notamment sur les familles monoparentales et sur les plus pauvres parmi les pauvres. Je m'empresse donc de me joindre à mes collègues néo-démocrates et à ceux de l'opposition pour formuler notre désaccord au sujet de ces réductions.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Manly: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'ai écouté les propos du député de Kenora-Rainy River (M. Parry). Ce faisant, des questions me sont venues à l'esprit, car je me disais qu'il représente une circonscription qui a une très forte concentration de collectivités indiennes, la circonscription canadienne qui compte en fait, je crois, le plus grand nombre de collectivités indiennes. Comme le député l'a signalé maintes fois, ces collectivités accusent aussi un fort taux de chômage. Je me demande s'il ne pourrait pas dire à la Chambre quel effet la désindexation des allocations familiales aura, selon lui, sur les familles et les collectivités indiennes. A quel point cela va-t-il les toucher?

M. Parry: Je tiens à remercier le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) d'avoir posé cette question. De toutes les circonscriptions canadiennes, c'est en effet la mienne qui compte le plus grand nombre de réserves, de même que le plus grand nombre d'Indiens visés par les traités, je crois. Très franchement, la désindexation des allocations familiales aura une incidence considérable sur les collectivités où le taux de chômage peut grimper à 85 p. 100 en hiver et se maintenir au-dessus des 50 p. 100 à longueur d'année.

J'ai entendu des ministériels décrier et railler le fait que notre parti s'oppose à cette désindexation, sous prétexte que cela ne va vraiment déranger personne. Je puis garantir qu'on en souffrira, surtout compte tenu des effets cumulatifs de cette désindexation.

Nous savons que, compte tenu de l'inflation, ce n'est qu'en 1988 que la valeur réelle des prestations de l'assistance publique aux plus pauvres parmi les pauvres tombera au-dessous de ce qu'elle est à l'heure actuelle. Ce n'est pas parce que cette conséquence ne se manifestera pas dans l'immédiat, mais seulement dans trois ans que nous avons le droit de la traiter à la légère. Le fait est que, s'il est prévu dans les plans, directives et programmes du gouvernement que ces gens devront se débrouiller dans trois ans avec un revenu réduit, il nous faut en débattre avec autant de sérieux que si cela allait se produire demain.

Les femmes chefs de familles monoparentales comptant de nombreux enfants, surtout, vont certes souffrir de la réduction de leurs allocations familiales, et cela d'autant plus si les prestations du Régime d'assistance publique du Canda ne sont pas relevées en conséquence. La désindexation des allocations familiales aura d'importantes répercussions et je demande au gouvernement d'en bien évaluer la portée sur les budgets réels des plus pauvres d'entre les pauvres avant de l'appliquer.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) veut-elle poser une question ou faire une observation?

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je voudrais moi aussi poser une question à mon collègue. Je sais qu'il a une expérience de comptable et qu'il s'y connaît particulièrement bien en fiscalité. Il est également au courant des propositions que le Nouveau parti démocratique a faites au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales concernant les mesures à prendre afin d'augmenter les recettes de l'État pour en faire profiter les familles, principalement par le crédit d'impôt-enfants, et de la pleine indexation des allocations, et pour que l'excédent serve à la création d'emplois.

Aurait-il quelques observations à faire sur la réforme fiscale qui s'impose selon lui afin d'accroître les avantages destinés aux familles?

M. Parry: Merci, monsieur le Président. Si je ne m'abuse, le Nouveau parti démocratique avait proposé au comité permanent d'augmenter de 80 p. 100 le crédit d'impôt-enfants. Mon parti avait aussi suggéré d'accorder ce crédit au moyen de versements au lieu de l'actuel paiement forfaitaire.

Le Nouveau parti démocratique s'emploie à démontrer, en somme, que la fiscalité ne doit pas être dissociée des prestations sociales étant donné, bien entendu, que ces dernières dépendent des impôts. Par conséquent, si le gouvernement veut réduire le déficit, qu'il mette aussi les recettes dans la balance et qu'il considère les taux réels d'imposition que paient les contribuables canadiens, dans le but, entre autres, d'assurer le paiement des prestations dont il est question aujourd'hui.

Selon le Nouveau parti démocratique, le gouvernement pourrait sans aucune difficulté hausser de 80 p. 100 le crédit d'impôt-enfants s'il supprimait l'exemption des gains en capital et rétablissait les taux d'imposition maximums qui ont été abolis dans le budget de 1981.

• (1530)

M. Keeper: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue. En matière d'allocations familiales, le gouvernement cherche à donner l'impression qu'il est juste de réduire les allocations et d'augmenter le crédit d'impôt-enfants parce que ce sont les plus pauvres qui en profiteront. Comment mon collègue voit-il cette initiative du gouvernement? Quelles conséquences ce programme aura-t-il sur les pauvres?

M. Parry: Monsieur le Président, à vrai dire, l'aide aux plus démunis va augmenter aussi bien en chiffres absolus qu'en dollars courants au cours des trois premières années suivant la mise en application des propositions gouvernementales, si elles sont adoptées. Toutefois, à partir de 1989, en supposant un taux d'inflation de 4.5 p. 100, les plus pauvres verront baisser la valeur réelle de leurs prestations au titre des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfants. C'est ce que je veux dire lorsque je déclare que le fait qu'une chose se passera dans trois ans plutôt qu'aujourd'hui n'est pas une raison pour la prendre moins au sérieux.

Mme Copps: Monsieur le Président, je voudrais moi aussi poser une question au député. Elle concerne le spectacle qu'a donné le premier ministre (M. Mulroney) à la Chambre, aujourd'hui. Nous l'avons entendu se vanter de la baisse du taux de chômage dans sa ville natale et de la satisfaction des Canadiens devant les bons résultats de son gouvernement. Voilà aujourd'hui un an que les conservateurs prenaient le pouvoir. Il n'a fallu qu'un an pour que commence le démantèlement des programmes familiaux et sociaux qui avaient été créés au cours des dernières décennies. Le député croit-il ce qu'a dit le premier ministre à la Chambre, aujourd'hui, au sujet de la bonne note que lui accordent les Canadiens? Ou, en réalité, est-il d'accord avec la lettre ouverte envoyée au premier ministre du Canada par, je crois, 54 groupes et organismes qui participaient au forum économique du gouvernement et qui nous disent maintenant que le gouvernement est totalement à court d'idées en ce qui concerne les emplois, les programmes sociaux, la fiscalité et le rôle du gouvernement? Qui dit la vérité? Est-ce le premier ministre et sa bonne note ou les organismes du

Canada qui, aujourd'hui, dans les principaux journaux du pays lui donnaient un zéro?

M. Parry: Monsieur le Président, la réponse est facile. La réponse à la première question est non, je ne crois pas le premier ministre. La réponse à la deuxième question est oui, je suis d'accord avec les participants à la conférence économique et j'appuie leur point de vue. De plus, l'invocation gratuite de la Vierge Marie n'améliore pas la crédibilité de qui que ce soit.

Mme Copps: Le député voit-il une raison pour laquelle nous n'entendons pas les députés progressistes conservateurs dire ce qu'ils pensent de cette importante question?

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est terminée. Pour le débat, je donne la parole au député de Westmorland-Kent (M. Robichaud).

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, je dois dire en partant que vous êtes d'une présence d'esprit qui sort de l'ordinaire.

Monsieur le Président, il y a des matins où on se lève du mauvais pied et ces jours-là on se dit qu'on n'aurait pas dû se lever, qu'on aurait dû rester au lit.

Je pense que maintenant les Canadiens, lorsqu'ils regardent en arrière, soit le 4 septembre dernier, se disent exactement que ce matin-là ils auraient dû rester couchés.

Mais la population n'est pas à blâmer, monsieur le Président, pour les résultats que nous connaissons aujourd'hui. Cette population a été la proie de belles paroles bien prometteuses. Mais comme la fable de La Fontaine, «Le Corbeau et le Renard», où le renard après avoir courtisé le corbeau s'est emparé de son fromage en s'écriant: Mon bon monsieur, apprenez que tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute! Cette leçon vaut bien un fromage sans doute. Le Corbeau, honteux et confus, jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Monsieur le Président, comme le fin renard de La Fontaine, le parti conservateur a joué la corde sensible et s'est attiré la confiance des gens. Une fois en confiance, il a changé son fusil d'épaule et refuse aujourd'hui de donner à ses électeurs ce qu'il leur avait promis.

Je trouve bien malheureux, monsieur le Président, et je suis malheureux d'avoir à participer à un tel débat. Un débat qui s'est tenu le printemps passé, justement, à cause de la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse, alors qu'on croyait que le gouvernement avait vraiment compris le message.

Une voix: Les conservateurs n'apprennent pas vite!

M. Robichaud: Mais voilà qu'ils n'ont pas compris!

Monsieur le Président, peut-être qu'il faut encore rappeler au parti conservateur, maintenant au gouvernement, ce qu'il avait promis l'an dernier. Et ici, monsieur le Président, je ne parle pas de promesses électorales, parce que celles-là, on sait très bien qu'elles sont oubliées et qu'on n'a pas l'intention de les respecter du tout.

Je parle du 14 décembre 1984, le très honorable premier ministre a déclaré à la presse: «Le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de sabrer dans les allocations familiales des gens à revenu moyen.»

En même temps, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) déclarait avec une conscience professionnelle que son rôle en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est de lancer des signaux et des initiatives qui renforceront le rôle de la famille, et qui lui donneront plus d'importance qu'auparavant dans la société.

Monsieur le Président, je serais le premier à me réjouir et à féliciter le ministre si, véritablement, il proposait des mesures favorables à la famille. Mais, posons-nous des questions.

Est-ce qu'en procédant à la désindexation des allocations familiales, le ministre renforce le rôle de la famille et le pouvoir d'achat des gens à faible et moyen revenu?

Est-ce qu'en désindexant le crédit d'impôt-enfant à partir de 1990 le gouvernement assure aux familles à faible et moyen revenu un avenir économique et des possibilités de donner une éducation décente à leurs enfants?

Est-ce en réduisant l'exemption fiscale au titre des enfants à partir de 1987, est-ce en forçant les familles à payer plus d'impôt et, enfin, est-ce en augmentant le taux de la taxe fédérale de vente et encore, j'en passe, est-ce en augmentant le taux de la taxe sur le pétrole, est-ce ainsi que le gouvernement renforce le pouvoir économique des familles et leur donne plus d'importance dans la société? Monsieur le Président, il n'y a qu'une seule réponse, et bien sûr que c'est non!

Le projet de loi du gouvernement de procéder à toutes ces mesures ne fera qu'appauvrir les familles à faible et à moyen revenu. C'est évident! A couper dans tous les programmes destinés aux familles, le gouvernement coupe les vivres à ces familles et leur rend la vie plus difficile et bien plus chère.

Monsieur le Président, je ne parle pas de choses abstraites, mais bien réelles et vraies qui frapperont nos familles partout à travers le pays, et particulièrement au Nouveau-Brunswick.

• (1540)

Même si le Budget affirme que les modifications permettront d'accroître l'aide aux familles à revenu modique, il n'en demeure pas moins qu'un bon nombre de familles à faible revenu et toutes les familles à revenu moyen avec enfants recevront moins qu'elles ne reçoivent du système actuel. Par exemple, en ce qui concerne les allocations familiales, actuellement une famille reçoit $375 par an par enfant; en 1986, cette famille recevra moins d'argent dû à la désindexation des allocations familiales et ainsi de suite pour 1987, 1988 et 1989.

Ce qu'il faut comprendre dans les mesures proposées par le gouvernement, c'est que les familles sont perdantes à long terme et ce, malgré l'augmentation du crédit impôt-enfant prévu pour 1986, 1987 et 1988. Cependant, en ce qui concerne le crédit impôt-enfant, dès 1990, cette mesure sera aussi désindexée. De plus, les autres mesures du Budget auront pour effet d'annuler tout bénéfice relié à la hausse du crédit d'impôt. En fait, pour les quatre prochaines années les prestations aux familles augmenteront légèrement à cause de l'augmentation du crédit impôt-enfant. Toutefois, c'est à partir de 1990 que les prestations diminueront et qu'elle continueront à diminuer au cours des années suivantes. Et pourquoi? Parce qu'en 1990 le crédit impôt-enfant sera lui aussi désindexé tout comme le seront déjà les allocations familiales, c'est-à-dire que ces prestations correspondront à la hausse du taux d'inflation supérieure à 3 p. 100.

Si les choses demeuraient comme elles le sont maintenant, l'augmentation des prestations serait de 4 p. 100 et non pas de 1 p. 100. Donc, même s'il y a augmentation, cette dernière est minime et ne correspondra pas à l'inflation ou au coût de la vie actuel.

Ce n'est pas tout. Le gouvernement propose d'autres mesures extrêmement défavorables à la famille. En effet, à partir de 1986, il y aura moins de familles qui bénéficieront du crédit d'impôt maximum pour enfant.

Le seuil limite de revenu qui permet à une famille de profiter du crédit d'impôt maximum est actuellement à $26,330. Mais le gouvernement propose de ramener le seuil limite à $23,500. D'un côté, toutes les familles dont le revenu se situe entre $23,000 et $26,000 ne pourront plus profiter du crédit d'impôt.

De plus, à mesure que les salaires moyens augmenteront d'année en année, de plus en plus de familles gagneront plus que $23,500 et recevront des prestations réduites. En plus des prestations réduites, il y a aussi le régime d'impôt sur le revenu qui augmentera en 1986.

Dans les généreuses propositions du gouvernement conservateur . . . Il me reste dix minutes, monsieur le Président? Merci. Je croyais que vous vouliez me «couper à court» tantôt.

Dans les généreuses propositions du gouvernement conservateur, la famille à faible et à moyen revenu perd son dégrèvement fédéral à partir de 1986. Aussi, les exemptions personnelles de base sont réduites puisqu'elles seront dorénavant indexées au taux d'inflation dépassant 3 p. 100, plutôt qu'à la pleine augmentation du coût de la vie. Le revenu imposable de la famille à faible revenu est par conséquent plus élevé. Ainsi, les prestations aux enfants diminueront, l'impôt augmentera et la taxe de vente elle aussi augmentera.

Bref, l'avenir est loin d'être encourageant pour les familles à faible et à moyen revenu.

Suite aux mesures contenues dans le Budget, les familles pauvres seront plus pauvres et, bien sûr, les familles riches plus riches.

Monsieur le Président, hier, dans la présentation du projet de loi, le ministre nous demandait justement de comprendre ce projet de loi, de l'examiner à la lumière du déficit, de la dette et du besoin du gouvernement de réduire ses dépenses. Mais, monsieur le Président, si on tient compte des familles qui seront touchées par ce projet de loi, il faut examiner ce projet de loi à la lumière des 2 milliards de dollars accordés aux multinationales du pétrole, à la lumière de l'exonération des gains en capital qui profite aux familles à revenu très élevé et à la lumière des déductions fiscales accrues grâce à la possibilité de faire de plus gros placements dans les régimes enregistrés d'épargne-retraite. Les familles à faible revenu ne peuvent pas profiter de ces programmes. Ce sont donc, monsieur le Président, les pauvres qui doivent payer ce que les riches, eux, ne paient plus. C'est illogique et surtout injuste! Est-ce cela que le gouvernement appelle aider ceux qui sont dans le besoin?

Le gouvernement, monsieur le Président, propose des mesures sévères et injustes. Le gouvernement progressiste conservateur veut alourdir le fardeau des familles moins bien nanties. Pourtant, selon le recensement de 1981, 13 p. 100 des familles canadiennes vivent sous le seuil de la pauvreté. Dans la province que je représente, le Nouveau-Brunswick, 16,2 p. 100 des familles vivent en-dessous du seuil de la pauvreté et seront durement touchées par les coupures ou prestations familiales. Bien sûr, pour toutes ces familles les prestations du gouvernement représentent une grande partie de leur revenu et ce revenu leur permet de survivre et de tenir le coup. Vous savez, monsieur le Président, la pauvreté, cela existe et, malheureusement, cela existe encore au Canada. Peut-être pas chez vous, mais votre voisin sait peut-être ce que c'est que d'être pauvre et d'avoir un revenu très faible. C'est une situation que personne ne souhaite et que je ne souhaite certainement à personne de connaître.

Il n'y a pas de fierté à être pauvre ou à se dire pauvre. On n'a pas un faible revenu par choix ou parce qu'on le veut bien. La vie n'est pas facile pour tout le monde. On ne naît pas tous dans une région prospère ou dans une famille à l'aise financièrement. Plusieurs Canadiens vivent dans des régions éloignées où le système d'éducation ne permet que les niveaux primaire et secondaire et où le travail est plutôt saisonnier. Justement, monsieur le Président, un travail saisonnier, cela suppose que pendant la période estivale vous travaillez de 10 à 12 semaines pour ensuite bénéficier de l'assurance-chômage pendant l'hiver. C'est dire que les revenus sont extrêmement faibles pour ces familles. Si vous travaillez de 10 à 12 semaines à un salaire de $400 et que vous recevez pour le reste de l'année ce qui vous revient de l'assurance-chômage, vous allez gagner en tout et partout $14,000.

Mais si vous n'êtes pas aussi chanceux et que vous ne gagnez que $250 par semaine pour les 12 premières semaines, vous allez tout simplement recevoir un peu plus de $12,000 par année. Alors cela, c'est être pauvre, c'est avoir des moyens limités. Une famille pauvre, cela se voit lorsqu'on assiste à des réunions de foyers-école où à la première réunion, avant l'ouverture des classes, on dit aux parents: Vous allez devoir acheter à vos enfants une paire de souliers de gymnase, un habit de gymnase, un dictionnaire . . . ce sont tous des articles

dont les jeunes ont besoin pour leur année scolaire. Et vous voyez dans le visage de ces gens qui sont tous peinés, des gens qui sont en train de faire le choix entre ce qu'ils achèteront et ce qu'ils ne pourront pas donner à leurs enfants. C'est bien dommage, et les enfants se sentent mal à l'aise vis-à-vis des autres, car ces enfants-là non seulement n'auront-ils pas ce que les autres ont à l'école, mais ce sont ces enfants-là qui ne peuvent pas participer aux activités telles que le hockey mineur ou le patinage artistique. Ils sont vraiment mis de côté et c'est surtout cela qui fait mal, de ne pas se voir aussi bien que les autres.

Monsieur le Président, il faut donc que tous les députés de la Chambre écoutent leurs commettants afin de comprendre que plusieurs d'entre eux ont des besoins et qu'il est nécessaire justement que ces besoins soient adressés.

Au lieu d'améliorer la condition de vie de nos commettants, les commettants de tous les députés ici, ce projet de loi va empirer cette situation. Mais, monsieur le Président, c'est un non-sens.

Voilà pourquoi je ne peux laisser faire le gouvernement. Il faut, comme on l'a fait au printemps passé, l'arrêter, sinon, l'avenir du pays s'enfoncera dans une situation sans issue.

Monsieur le Président, je lance un avertissement très sérieux à ce gouvernement au nom des citoyens du Nouveau-Brunswick; je conseille de revenir sur votre position et de ne pas couper les bénéfices aux familles.

Finalement, monsieur le Président, je souhaite de tout mon cœur que le gouvernement revienne sur sa décision et qu'il le fasse avant que la population ne soit obligée de s'élever et de manifester avec force, comme elle a prouvé qu'elle savait le faire lors du débat sur la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse. Et à ce moment-là, les citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick se sont joints à tous les autres Canadiens et Canadiennes pour dire au gouvernement que c'était injuste. Et s'il le faut, monsieur le Président, je suis prêt à les aider à reprendre et à refaire cette même démarche, afin de prouver au gouvernement que le projet de loi—aux conservateurs justement—que ce projet de loi est injuste.

• (1550)

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. L'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a la parole.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai un commentaire et une question. Tout d'abord, j'aimerais féliciter mon collègue de Westmorland-Kent (M. Robichaud) pour son excellente intervention de cet après-midi.

Je désirerais également lui poser deux questions. Premièrement, est-il d'avis que les priorités du gouvernement sont les bonnes, lorsqu'on dépense 56 millions de dollars pour acheter aux militaires des uniformes neufs et de couleur différente, au lieu de dépenser 55 millions de dollars pour préserver les allocations familiales aux Canadiens? Et, deuxièmement, peut-être pourrait-il nous donner son avis sur les raisons pour lesquelles les députés conservateurs participent très peu, pour ne pas dire du tout au débat que nous avons dans un dossier si important?

M. Robichaud: Monsieur le Président, il va sans dire que les réponses aux questions de mon collègue ne sont pas tellement difficiles. En fait, les priorités de ce gouvernement sont complètement «désorientées», parce que lorsqu'il s'agit d'aider les moins nantis, les familles à faible revenu, on ne peut absolument pas trouver d'argent.

A mon avis, cela est ridicule surtout lorsqu'on trouve des milliards de dollars—on peut dire mille millions de dollars—pour aider des sociétés, qui ont déjà bien des moyens, comme les multinationales. Et, encore ici, monsieur le Président, pour revenir à la question de mon collègue, on a trouvé d'un seul coup 500 millions de dollars pour la construction d'un brise-glace qui doit faire respecter la souveraineté canadienne dans l'Arctique. Je suis bien d'accord sur le fait que l'on protège notre territoire, mais je trouve curieux que l'on trouve autant d'argent pour construire un brise-glace et, fait encore plus curieux, c'est que le tout est provoqué par nos grands amis du Sud.

Pour ce qui est de la non-participation des députés du gouvernement à ce débat, hier, lorsque le ministre a présenté son projet, lui aussi n'avait pas tellement de bonnes choses à dire. Et lorsqu'est arrivé le tour d'un député du gouvernement, il n'avait absolument rien à dire. Ils ont passé leur tour. Et, ce matin, j'ai compris comment il se faisait qu'on n'avait pas pris la parole, qu'on n'avait pas parlé sur le projet de loi hier. C'est que tout simplement on n'avait rien à dire, parce que si on s'en tient aux propos de l'honorable député de Bellechasse (M. Blais) ce matin, il n'a tout simplement fait que commenter ce qui avait été dit la journée précédente parce que lui n'a absolument rien ajouté de nouveau sinon que de passer des commentaires sur les discours des députés de la journée précédente.

Alors, monsieur le Président, ma réponse à la deuxième question, c'est qu'ils n'ont tout simplement rien à ajouter et ils ne peuvent pas défendre la position du ministre dans ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. Redway: Monsieur le Président, pour ne pas décevoir le député et ses collègues, j'ai pensé qu'il serait bon que des ministériels interviennent eux aussi. J'ai déjà pris part au débat, mais je tiens maintenant à lui poser une question.

Il sait bien sûr que le projet de loi dont la Chambre est saisie n'est qu'une mesure d'un train de mesures touchant aux prestations au titre de la famille. Les autres concernent non seulement les allocations familiales, mais aussi le crédit d'impôt pour enfant et l'exemption d'impôt pour enfant prévue dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Toutes ces mesures composent le tout en question. Le député sais que toutes ces mesures et les modifications proposées auront nettement pour effet d'accroître les prestations destinées aux familles à faibles revenus dont le député a parlé avec tant d'éloquence, et de réduire en fait celles destinées aux familles à revenus élevés.

J'aimerais que le député nous dise quelle est la politique officielle du parti libéral concernant ces trois mesures sur les prestations au titre de la famille, compte tenu du déficit et surtout de la difficulté que nous éprouvons à financer ce déficit de 35 milliards de dollars. Quelle est précisément la politique officielle du parti libéral pour remédier à tout cela tout en faisant bénéficier de ces mesures les gagne-petit dont lui et moi nous préoccupons tant?

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, justement on nous propose un «paquet» et on ne nous propose pas le «paquet» tout d'un coup. On nous propose cela un morceau à la fois.

Et c'est justement là que je trouve que ce n'est pas très honnête parce qu'on parle d'un projet et qu'on dit: regardez, celuici n'est pas si pire que cela et on en a un autre qui s'en vient, qui va ramener ce qu'on est en train de mal faire présentement. Alors, on essaie en fait de vendre, on prend notre costume de renard pour vendre aux gens avec de belles paroles que ce qu'on fait maintenant ne les affectera pas sévèrement, il y a autre chose qui s'en vient!

Lorsque mon collègue aussi me pose la question, la position du parti vis-à-vis du déficit maintenant, on n'a qu'une position, c'est qu'on ne combat pas le déficit, la dette, sur le dos des gens qui en ont le plus besoin, il y a d'autres façons de le faire.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminées.

• (1600)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—L'environnement—a) Les pluies acides—La rencontre du premier ministre et du président des États-Unis. *b*) La nomination d'un envoyé canadien; l'honorable député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp)—La construction navale—a) La compagnie Halifax Industries Limited. *b*) Les projets du gouvernement; l'honorable député d'Algoma (M. Foster)—L'agriculture—a) La sécheresse de l'Ouest—L'aide du gouvernement. *b*) On demande que les indemnités soient versées directement aux agriculteurs.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1973 SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Epp (Provencher): Que le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Frith (p. 6625).

M. Brian White (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, il y a un an aujourd'hui que le nouveau gouvernement a prêté serment et c'est avec plaisir que j'interviens à cette occasion afin de débattre, à l'étape de la deuxième lecture, le projet de loi C-70, tendant à modifier la loi de 1973 sur les allocations familiales, et l'amendement proposé. Ce projet de loi prévoit l'indexation des allocations familiales lorsque l'indice des prix à la consommation dépasse 3 p. 100. Il est regrettable que l'opposition ait adopté cette stratégie. Plutôt que de participer à un débat raisonnable et nécessaire sur cette importante question, nos vis-à-vis ont décidé de présenter un amendement visant à retarder la deuxième lecture de six mois. Cela montre aux Canadiens que les libéraux ont relégué cette question au second plan, qu'ils refusent de participer au débat et qu'ils ne désirent que retirer des avantages politiques grâce à une campagne de peur et de désinformation. Bien entendu, comme toujours, les néo-démocrates se sont empressés de se joindre à eux.

Je sais maintenant que les partis d'opposition ne comprennent pas le simple fait qui a été énoncé très clairement par mon collègue du Manitoba, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et dont on doit absolument tenir compte dans tout débat sur n'importe quel programme social, soit qu'on ne saurait séparer les programmes et avantages sociaux des réalités économiques. Il y a enfin à Ottawa un gouvernement qui le comprend. La générosité des programmes sociaux dépend de la vigueur de l'économie nationale.

Tout en essayant de réparer les dommages causés à notre économie par l'ancien gouvernement libéral, nous devons nous assurer que les plus nécessiteux dans notre société bénéficient d'une plus grande proportion des avantages. En une année seulement, nous avons réussi à replacer l'économie du Canada sur le chemin de la relance. Il y a à l'heure actuelle 284,000 travailleurs de plus que l'année dernière au Canada. Le taux de chômage est toujours inacceptable, mais c'est un pas dans la bonne direction. Le taux d'inflation est stable et faible pour la première fois depuis bien des années. Les trois dernières années, la dette fédérale a augmenté à un taux de près de 25 p. 100, ce qui est près de trois fois le taux de croissance du PNB. Grâce à la politique financière actuelle, cette croissance devrait tomber à 17.7 p. 100 cette année et à 14.6 p. 100 en 1986-1987. Les mises en chantier ont augmenté au rythme annuel de 155,000 logements, ce qui représente une augmentation de 24 p. 100 par rapport aux deux trimestres précédents. Et ce n'est qu'un début.

Selon moi, aucun député n'ignore qu'il faut donner davantage aux Canadiens les plus défavorisés. C'est ce que nous essayons de faire, parallèlement à une saine relance économique et non en nous cachant la tête dans le sable comme le font les partis d'opposition. Le projet de loi C-70 est un bon début en vue d'améliorer les programmes sociaux au Canada. En même temps, nous devons examiner les autres mesures prévues par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour venir en aide aux Canadiens à faible revenu. On ne peut pas examiner le projet de loi C-70 hors de contexte.

Je demande à la Chambre de se reporter brièvement à la page 43 des documents budgétaires. Je veux rappeler certaines modifications prévues parce qu'elles revêtent une grande importance pour le débat sur le projet de loi C-70 et la modification qu'il renferme. A partir de l'année d'imposition 1986, le crédit d'impôt pour enfants payable au printemps 1987 augmentera de $70 par enfant, passant de $384 à $454. Au cours de l'année d'imposition 1987, le crédit d'impôt pour enfants payable au printemps 1988 augmentera à nouveau de $35, pour atteindre $489. En même temps, la déduction pour enfants sera ramenée à $560 par enfant âgé de moins de 18 ans

à la fin de l'année. De cette façon, le système est beaucoup plus progressif. Pour l'année d'imposition 1988, le crédit d'impôt pour enfants augmentera à nouveau de $35, atteignant $524 par enfant de moins de 18 ans. En même temps, la déduction pour enfants sera ramenée à $470 par enfant âgé de moins de 18 ans à la fin de l'année.

Comme vous le voyez clairement, monsieur le Président, le projet de loi C-70 n'est que la première d'une série de modifications que le gouvernement envisage en vue d'accroître les avantages dont jouissent les Canadiens les plus défavorisés. Le gouvernement est tourné vers l'avenir. Nous voulons garantir à long terme notre régime de prestations familiales, contrairement aux libéraux et au NPD dont l'unique intérêt est de marquer des points sur le plan politique au détriment du système même qu'ils prétendent protéger. Si nous retardons de six mois le débat de deuxième lecture comme le propose l'opposition, nous retarderons l'entrée en vigueur des modifications visant à rendre plus juste le régime des prestations familiales et à faire en sorte que les familles avec enfants dont le revenu est inférieur à $25,000 par an profitent au maximum des prestations. Les députés de l'opposition ne cessent de critiquer notre proposition visant à instaurer une exemption sur les gains en capital pour les particuliers. Selon eux, cette proposition avantage les riches, mais ce n'est absolument pas vrai. Parmi les Canadiens qui en profiteront se trouvent les agriculteurs, les petits commerçants et les personnes qui occupent des professions libérales dans les petites villes et qui ont travaillé avec assiduité et payé des impôts pour soutenir notre régime d'aide sociale.

«Initiative privée» et «effort soutenu» ne sont pas des gros mots. Les gens qui ont travaillé avec assiduité dans des exploitations agricoles et entreprises familiales ont demandé pourquoi ils devraient continuer à travailler aussi fort et à prendre des risques si le gouvernement ne fait que les pénaliser, comme l'a fait le gouvernement libéral précédent. En tant que nouveau gouvernement, nous allons récompenser l'assiduité parce que nous savons que sans ces personnes, notre régime de prestations sociales n'existerait plus avant longtemps. Nous avons vu ce que le gouvernement néo-démocrate du Manitoba pense de la petite entreprise et de l'initiative privée. Il impose une taxe spéciale sur l'emploi chaque fois qu'une entreprise embauche un nouvel employé. Voilà un bon stimulant: une taxe sur la création d'emploi.

J'ai également été troublé, monsieur le Président, par les propos de la porte-parole du NPD, le députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell). Parlant du projet C-70, elle a dit «qu'il était plus facile d'attaquer des enfants que des retraités.» Peut-on imaginer une telle affirmation dans la bouche d'une représentante néo-démocrate? C'est incroyable. Les députés néo-démocrates qui n'éprouvent aucun remord à appuyer la mort de milliers de foetus d'enfants, nous reprochent de nous en prendre aux enfants par le projet de loi C-70. Assurément, les préoccupations des néo-démocrates pour les enfants n'incluent pas l'ultime protection, le droit de naître. Un autre débat s'impose à ce sujet, mais cela fait ressortir combien les arguments de l'opposition sont contradictoires.

Ma femme et mes trois enfants font la joie de mon existence et jusqu'à présent, j'ai eu la chance d'avoir les moyens de m'en occuper. Pourtant, au cours des treize années que j'ai passées dans les services de santé, j'ai vu des familles bien moins avantagées que la mienne. Ma famille accepterait volontiers de renoncer en partie à la hausse des allocations familiales afin que d'autres qui en ont grand besoin puissent en bénéficier.

L'opposition libérale a voulu profiter du présent débat pour nous reprocher les récents changements que nous avons apportés à l'horrible Programme énergétique national. Elle a ainsi fait la preuve qu'elle ne comprenait rien à l'ouest du Canada. Les libéraux nous ont traités comme une colonie pendant si longtemps qu'ils ont oublié ce qu'ils nous ont fait. J'aurais un petit conseil à leur donner. Si jamais ils espèrent regagner la faveur de l'Ouest, ils devraient chercher à comprendre comment l'Accord de l'Ouest lui a rendu ce que le Programme énergétique national lui avait enlevé. Le porte-parole libéral, le député de Sudbury (M. Frith), se dit lui aussi convaincu que les grands-parents se demandent ce qui va arriver à leurs petits-enfants. J'en conviens avec lui, non pas parce que je tiens à mobiliser les personnes âgées contre le C-70, mais parce que leur longue expérience et leur bon sens les portent à s'inquiéter du sort que l'avenir réserve à leurs petits-enfants. Elles ont percé à jour la politique mesquine de l'opposition; elles se joindront donc à nous pour arrêter des solutions de longue durée, propres à établir une société et un régime social plus justes au Canada.

• (1610)

En terminant, je tiens à rappeler que le C-70 n'est qu'une toute première étape dans l'amélioration du régime de prestations sociales du Canada. Je sais bien que les Canadiens seront en faveur du C-70 lorsqu'ils constateront qu'il prévoit des mesures pour relever les crédits d'impôt pour enfant, pour rendre davantage progressives les exemptions pour enfants à charge et pour améliorer notre régime fiscal au fur et à mesure que l'économie progressera.

Le projet de loi C-70 aura des effets bénéfiques sur deux plans: d'une part, il répartira les prestations familiales d'une façon plus équitable et, d'autre part, il fera prendre conscience de certaines réalités économiques aux familles canadiennes. Le gouvernement pratique une politique familiale et prend des mesures maintenant pour que les allocations familiales soient maintenues à l'avenir. Il ne peut tout faire tout d'un coup. Au fur et à mesure que la conjoncture s'améliorera, que l'économie se raffermira grâce au budget de 23 mai dernier, on rehaussera encore davantage le régime des allocations familiales. J'engage donc la Chambre à rejeter cet amendement et à adopter le projet de loi C-70 à l'étape de la deuxième lecture pour qu'il soit renvoyé à un comité législatif.

M. Keeper: Monsieur le Président, c'était intéressant d'entendre le député dire que le gouvernement s'est engagé à poursuivre, à l'intention des familles, une politique sociale qui accordera davantage à ceux qui en ont le plus besoin. Sait-il que bien que les changements avantagent les plus pauvres les trois premières années, après, la proposition du gouvernement va leur faire perdre de l'argent? Comment concilie-t-il ce fait avec son affirmation selon laquelle les modifications que le gouvernement apporte à la politique sociale vont aider les pauvres?

M. White: Monsieur le Président, j'ai dit à plusieurs reprises que cette mesure n'était que la première étape d'une action de longue haleine et que nous ne recherchions pas un gain politique immédiat. Sans une saine gestion économique, il n'y aura pas de programmes sociaux. Ces mesures vont se prendre par étapes, et nous croyons qu'en faisant de la relance économique notre objectif prioritaire, la justice économique et l'amélioration des programmes sociaux vont suivre.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec beaucoup d'intérêt. Il a dit, je crois, que le projet de loi C-70 améliorerait les allocations aux familles. Comment peut-on dire d'une mesure qui réduit les allocations qu'elle va les améliorer? Cette façon de raisonner échappe à la plupart d'entre nous. Pourrait-il nous préciser sa pensée?

M. White: Monsieur le Président, cela me fait plaisir que le député ait écouté mon discours attentivement. Comme je ne l'ai pas vu à sa place, je suppose qu'il a suivi le débat à la télévision, dans l'antichambre. Ma réponse est la même que celle que j'ai donnée au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper). Nous devons aussi penser à réduire le déficit. Même s'il serait souhaitable de concevoir des programmes sociaux en faisant abstraction du reste, le gouvernement ne peut pas le faire. Nous avons hérité d'un déficit énorme et nous essayons de répartir les fonds de manière à laisser plus d'argent entre les mains des plus dépourvus. Je crois que le processus est amorcé.

Mme Copps: Monsieur le Président, le premier ministre du Canada (M. Mulroney) a promis à la Chambre des communes qu'il s'abstiendrait de pratiquer des compressions dans les services sociaux pour réduire le déficit. Le député soutient que son gouvernement a pris cette initiative dans le but justement de réduire le déficit. Les Canadiens devraient savoir qu'une famille de quatre dont les revenus sont de $15,000—sans tenir compte des millionnaires dont aiment parler le premier ministre et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp)—perdra près de $2,000 du fait des changements fiscaux et des compressions pratiquées au titre des allocations familiales d'ici à 1990. Comment le député peut-il soutenir qu'une famille de quatre gagnant $15,000 devrait accepter une réduction de près de $2,000 pour éponger le déficit, ce qui est le résultat direct de ses propositions budgétaires?

M. White: Monsieur le Président, je rappelle avec plaisir que le gouvernement préfère envisager des programmes à long terme que de se faire du capital politique à court terme. La députée n'est peut-être pas au courant de la dette faramineuse que nous a laissée son ancien gouvernement. Quand la situation financière s'améliorera et que la chose sera possible, les avantages sociaux seront augmentés conformément à notre politique qui est de veiller aux besoins des plus démunis.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue, membre du caucus conservateur du coin sud-est de la Chambre, le député de Dauphin-Swan River (M. White), de son excellent discours.

Il a expliqué certains indicateurs économiques clés, dont quelques-uns ont également été cités par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) ce matin. Qu'on me permette cependant de faire état d'autres indicateurs économiques dont il a omis de parler dans son discours, mais qui sont tout à fait pertinents dans le contexte global de ce sujet. Tout d'abord, les taux d'intérêt ont baissé de 2.75 p. 100 depuis septembre dernier. Selon la région, les ventes de voitures et de camions ont augmenté de 20 à 25 p. 100. Les intentions d'investissement au Canada ont augmenté de 17 à 20 p. 100. Ces indicateurs révèlent l'augmentation du nombre des emplois. Les députés d'en face devraient reconnaître que le gouvernement crée de nouveaux emplois au Canada. Je sais que ces statistiques les énervent beaucoup, car le succès de nos mesures ne leur plaît pas.

Notre devise n'a jamais été aussi stable. Nous notons ces signes positifs en ce jour du premier anniversaire de l'assermentation de notre cabinet et du nouveau gouvernement du Canada. Ces indicateurs sauront inspirer la confiance et la vigueur qui nous permettront de bâtir le pays.

Mon collègue a placé le débat dans sa juste perspective quand il a rappelé que nous ne touchions pas au principe de l'universalité avec ce projet de loi. Aucun versement ne sera supprimé ni même réduit. Nous réduisons seulement l'augmentation prévue pour l'an prochain.

Le député ne convient-il pas que, pour la grande majorité des Canadiens, nous aurions intérêt à réduire nos pertes, car nous ne saurions continuer à vivre au-dessus de nos moyens? Croit-il que nous pouvons continuer à vivre ainsi, au-delà de nos moyens?

M. White: Je remercie mon collègue le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner) pour sa question. Il a raison, j'ai omis de parler de plusieurs indicateurs économiques positifs. Pour les mentionner tous, il m'aurait fallu des heures.

En tant que Canadien de l'Ouest, je peux dire que les gens ont une attitude très positive dans cette région. Après avoir été ignorés très longtemps, nous avons enfin un gouvernement qui représente toutes les régions du pays et qui aborde les problèmes nationaux de façon réfléchie.

Le député a parfaitement raison de dire que ce projet de loi laisserait intact le principe de l'universalité. Ce n'est pas la première fois que l'indexation est modifiée. Le gouvernement a pris des mesures analogues en 1976, en 1979 et en 1982. Mes électeurs et d'autres Canadiens commencent à se rendre compte de l'ampleur de notre dette et, je le répète, ils savent que nous ne pouvons pas continuer à vivre au-dessus de nos moyens.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aurais une question à poser et un commentaire à faire à mon collègue qui, je sais, est un homme de parole et d'honneur.

Ce que je ne comprends pas des députés conservateurs et de mon collègue c'est qu'ils parlent de réduire le déficit sur le dos des enfants, sur le dos des familles avec enfants.

J'aimerais donc lui demander: Est-ce que mon collègue qui vient de prendre la parole sait . . . et j'aimerais lui rappeler un extrait d'un document du gouvernement, soit le Livre bleu de janvier 1985: Aucune économie réalisée par la suite de la modification des programmes ne sera pour réduire le déficit.

C'est la parole du premier ministre (M. Mulroney), du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et du gouvernement!

Or, je voudrais que mon collègue me dise si, lui, il accepte, et c'est sa parole, et il est honnête, de réduire de 55 millions de dollars les fonds alloués pour aider les familles avec enfants, si, lui, il accepte qu'on prenne 56 millions de dollars, juste pour changer la couleur des uniformes des militaires des Forces armées plutôt que de laisser l'argent aux familles pour les aider à éduquer leurs enfants, à améliorer la condition de vie? Est-ce que, lui, il accepte que le premier ministre induise les gens en erreur en disant: On est honnêtes, ce n'est pas pour réduire le déficit, c'est pour améliorer! Alors que tous les députés conservateurs nous disent: Les 55 millions c'est pour réduire le déficit?

• (1620)

[*Traduction*]

M. White: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question. Il dit que nous voulons faire baisser le déficit aux dépens des enfants. C'est un parfait exemple de ce que j'entendais par semer la crainte et induire en erreur.

Je connais bien le Livre bleu parce que je faisais partie du sous-comité qui l'a rédigé. Le gouvernement voit loin. A l'instar de tous les Canadiens loyaux, responsables et dotés de bon sens, nous savons que si nous ne mettons pas un frein à notre déficit, nous n'aurons pas de mesures sociales. Nous voyons loin et nous ne nous préoccupons pas de ce que l'on dira peut-être à la télévision ce soir ou la semaine prochaine.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. Je voudrais donner la parole au prochain député qui veut participer au débat. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a la parole.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat crucial pour la Chambre des communes. Il est au moins aussi important que le débat que nous avons tenu au cours de la dernière session au sujet des pensions. Nous devons étudier très sérieusement les mesures que le gouvernement propose dans la loi à l'étude. Quel est le but de cette loi et quelles seront ses répercussions? Quelles seront exactement ses conséquences pour les Canadiens?

Premièrement, cela veut dire que les mères de famille auront moins d'argent pour leurs enfants. Pour un gouvernement qui parle d'établir l'économie de demain sur des bases solides et qui souhaite favoriser les bons investissements au Canada, il a une politique qui manque de vision. A entendre mon collègue, le député de Dauphin-Swan River (M. White), le gouvernement voit le déroulement des événements dans une optique à long terme et il songe à l'avenir et pas seulement au moment présent. Si nous pensons à l'avenir et si nous voulons envisager la politique sociale à long terme et apporter la prospérité au Canada, n'oublions pas que les ressources humaines constituent l'un des facteurs-clé. Les économistes du monde entier commencent à le comprendre. Ils se sont rendu compte que la création des richesses se fonde sur les ressources humaines et pas seulement sur les ressources financières.

Si le gouvernement avait une politique à long terme, il songerait aux conséquences de la réduction des allocations familiales qui va compromettre l'investissement dans le développement de nos ressources humaines. Nos enfants, les enfants de toutes les familles canadiennes, sont les ressources humaines de demain. Ce sont eux qui nous apporteront la prospérité. Les allocations familiales représentent un investissement dans ces enfants et dans l'avenir de l'économie canadienne, mais le gouvernement ôte cet argent aux familles.

A cause de la mesure à l'étude, qui prévoit la désindexation des allocations familiales les familles canadiennes auront moins d'argent pour leurs enfants. Je reconnais que la désindexation n'est que partielle, mais elle est bien réelle. Si les allocations familiales demeuraient intactes, les familles toucheraient une augmentation correspondant à la hausse du coût de la vie. Ce serait automatique et cela permettrait de maintenir le pouvoir d'achat de ces allocations. Cela ne veut pas dire que ces familles obtiendraient des augmentations importantes, mais grâce à l'indexation continue, le pouvoir d'achat se maintiendrait au lieu de diminuer. Cette mesure va soustraire de l'argent aux familles canadiennes modestes, contrairement aux affirmations de mon collègue à ma droite . . . je devrais dire à l'extrême droite, monsieur le Président.

M. Turner (Ottawa-Carleton): A gauche.

M. Keeper: Idéologiquement à droite. Je trouve amusant d'entendre certains de mes collègues du parti conservateur prétendre être à gauche . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): Vous êtes à droite.

M. Keeper: . . . étant donné leur attitude vis-à-vis de la politique sociale et des allocations versées aux familles et aux enfants.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Au milieu du chemin.

M. Keeper: Les allocations familiales servent à aider les mères à répondre aux besoins de leurs enfants.

On peut se demander s'il y a réellement des besoins de ce genre à combler dans la collectivité. A titre d'illustration, prenons la nutrition. Pour qu'un enfant soit bon élève, il doit être bien nourri. Sans allocations familiales satisfaisantes, de nombreux enfants risquent tout simplement de ne pas l'être. Il y a une quinzaine de jours, j'étais à Winnipeg et je suis allé voir les soupes populaires de ma circonscription. J'ai discuté avec les gens qui préparaient des repas pour ceux qui n'ont pas d'autre source de nutrition. On a vu des enfants dans les rues de Winnipeg aller se présenter aux organismes de bien-être et aux organismes qui distribuent de la nourriture parce qu'ils n'étaient pas correctement nourris chez eux.

Les enfants ont de très réels besoins qu'il faut satisfaire. Les allocations familiales sont le moyen qu'utilise le gouvernement canadien pour essayer de satisfaire ces besoins. Ce n'est pas seulement parce qu'elles peuvent permettre aux gens de se nourrir correctement que les allocations familiales jouent un rôle important; elles sont aussi importantes pour la dignité et la fierté humaines. La rentrée scolaire vient d'avoir lieu, et les enfants aiment avoir des vêtements neufs et des crayons neufs pour aller à l'école. Les employés des services sociaux de Winnipeg avec lesquels je discutais me racontaient que les parents ont envie d'aller acheter des vêtements neufs pour leurs enfants de façon à ce qu'ils se sentent bien à la rentrée des classes parce qu'ils sont traditionnellement habillés de neuf à ce moment-là. Ces employés savaient que si les parents achetaient des vêtements neufs à leurs enfants, ils épuiseraient l'argent du

bien-être destiné à leur alimentation avant la fin du mois. Les familles du bas de l'échelle des revenus ont des besoins humains profondément réels. Pour ces gens-là, les allocations familiales sont quelque chose de crucial. Les allocations familiales sont à la base même de notre existence. C'est un symbole d'espoir. Il est important que le gouvernement se rende compte qu'en rognant sur les allocations familiales, il retire de l'argent à des gens qui ont des besoins très réels.

Les allocations familiales ont aussi un rôle en matière d'égalité de la femme dans notre société. Les allocations familiales sont un chèque libellé au nom de la mère pour l'aider à répondre aux besoins de ses enfants. C'est la reconnaissance de la contribution de la mère qui élève ses enfants. C'est la reconnaissance de la valeur de son travail.

De plus en plus d'hommes envisagent de nos jours de s'occuper à plein temps de leurs enfants et choisissent de le faire. Il faut les en féliciter, mais la chose est encore rare et les allocations familiales restent toujours un moyen par lequel le gouvernement fédéral reconnaît la valeur du travail non rétribué qu'effectuent les femmes au sein de notre société. C'est un moyen qui permet à la société de souligner l'importance du temps et de l'énergie que les femmes surtout consacrent au soin des enfants.

• (1630)

Non seulement l'initiative que propose le gouvernement prive les familles d'une certaine somme, mais elle s'attaque directement au principe de l'universalité des programmes sociaux. Ce n'est pas la première fois que le gouvernement s'y est ainsi attaqué. Quand il a présenté son exposé économique au début de son mandat, il a soulevé des questions au sujet de l'universalité. Il a également publié un exposé de principe abordant les mêmes questions. Toutefois, ce qui est encore plus important, il a tenté dans son dernier budget de désindexer en partie la pension de sécurité de la vieillesse. On aurait cru que le gouvernement aurait appris par expérience qu'il était très dangereux de s'attaquer à l'universalité des programmes sociaux car les gens se rendent compte de l'importance fondamentale de l'universalité.

Il importe que les programmes sociaux respectent la dignité de tous les citoyens et fassent disparaître la honte liée à l'assistance sociale. Quand les programmes sociaux sont fondés sur le revenu et le besoin seulement, les gens sont tenus de prouver qu'ils sont pauvres avant d'avoir droit à l'assistance sociale. Nous savons que la société dédaigne les pauvres. Tout naturellement les gens ont honte d'avoir à s'abaisser pour ainsi dire devant un représentant d'un organisme social pour formuler une demande d'aide sociale. Nous prétendons qu'il faut respecter la dignité de chacun. Nous sommes donc disposés à accorder une aide sociale à tous les citoyens, afin qu'ils sachent qu'ils la reçoivent de plein droit et non pas parce qu'ils se trouvent à l'échelon le plus bas de la société. Pour que la mise en œuvre des programmes sociaux respecte la dignité humaine, il faut que ces programmes s'accompagnent d'une fiscalité juste. Si nous devons hausser les impôts pour pouvoir continuer d'offrir pareils programmes, il nous faut alors une fiscalité équitable afin que les contribuables se rendent compte qu'il n'est que juste et bon de payer leurs impôts puisque tout le monde en verse sa juste part. A cet égard, le gouvernement fait fausse route. Plutôt que de promouvoir une fiscalité plus juste dans son récent budget, il l'a en fait rendue encore plus injuste. Le meilleur exemple en est que, par suite de ce budget, la famille canadienne moyenne verra ses impôts augmenter de quelque $500. Du même coup, le gouvernement a accordé aux Canadiens à revenu élevé une exonération de $500,000 au chapitre des gains en capital. Quiconque possède un gros capital n'aura pas à verser d'impôts sur la plus-value de ce capital. Les gens très riches bénéficient donc d'une exemption fiscale, alors que les Canadiens ordinaires sont frappés d'une hausse marquée de leur impôt.

Le gouvernement se prépare à attaquer l'universalité des programmes sociaux et cherche à se prévaloir de mesures sociales sélectives. Il mine à la fois l'équité et le rendement de la fiscalité. Par conséquent, il n'a plus d'autre choix que de s'en prendre à l'universalité des programmes sociaux.

Les Canadiens tiennent à l'universalité des programmes sociaux. Ils l'ont prouvé lorsqu'ils ont renversé les tentatives du gouvernement en vue de supprimer l'universalité des pensions. Il nous faut allier l'universalité des programmes sociaux à une fiscalité juste et à une politique économique équitable. Plutôt que de chercher à faire de l'économie au compte-gouttes, le gouvernement devrait viser principalement le plein emploi. Le gouvernement a pour politique d'offrir des dégrèvements fiscaux aux entreprises et aux riches pour qu'ils soient plus tentés d'investir chez nous. Son hypothèse veut qu'en réduisant les impôts sur les investissements, ces derniers augmentent, ce qui crée automatiquement des emplois. L'expérience nous a montré ces dernières années qu'il n'en était rien et que ce n'est pas ainsi que l'économie se comporte. Depuis une vingtaine d'années, le fardeau fiscal des entreprises a considérablement diminué par rapport à celui des particuliers, alors que sa progressivité a provoqué une régression. Ce régime fiscal et la politique économique du gouvernement ont aggravé le chômage. En cherchant à attirer des investisseurs grâce à des allégements fiscaux, le gouvernement n'a pas réussi à susciter une croissance économique qui aurait créé des emplois et provoqué une conjoncture équitable.

Nous avons besoin d'une politique économique qui assure l'universalité des programmes sociaux et qui soit équitable. Cette politique doit viser avant tout à donner du travail à tous les Canadiens. Pour atteindre cet objectif, nous devons coordonner tous les instruments dont dispose le gouvernement.

Je voudrais brièvement passer en revue les initiatives prises par le gouvernement depuis son élection du point de vue de leur incidence sur l'universalité. Avant et pendant la campagne électorale, l'universalité était pour lui un principe sacré. Cette formule a perdu bien des plumes depuis. Depuis, les Canadiens ont compris par-dessus tout qu'ils ne pouvaient plus faire confiance au gouvernement. Avant les élections, les conservateurs s'étaient acharnés à gagner la confiance des Canadiens et les résultats de ces élections ont prouvé qu'ils y étaient parvenus. Mais les mesures qu'ils ont prises depuis la leur ont rapidement fait perdre. D'une part, ils s'étaient engagés à respecter l'universalité des programmes sociaux. Or, aussitôt arrivés au pouvoir, ils l'ont systématiquement attaqué. S'il y a une chose dont les simples citoyens sont maintenant convaincus à propos de ce gouvernement, c'est bien du fait qu'il ne tient pas parole. C'est pourquoi les Canadiens lui font de moins en moins confiance. Et si les données des sondages ne le révèlent pas encore sensiblement, cela ne tardera guère. Quand la population n'a plus

confiance dans son gouvernement, celui-ci ne peut plus compter sur des résultats très favorables dans les sondages ou dans les autres mesures de la confiance populaire.

Je voudrais montrer, au cours de la minute qu'il me reste, que ce projet doit être retiré. Il devrait être retiré, car il enlève aux familles modestes de l'argent nécessaire pour satisfaire les besoins essentiels des enfants. Il devrait être retiré parce qu'il représente une attaque directe contre le principe de l'universalité. Il devrait être retiré pour maintenir la confiance du public en son gouvernement, car celui-ci est en train de perdre, s'il ne l'a déjà perdue, la confiance des Canadiens par ce genre de mesures. Nous demandons au gouvernement de retirer son projet de loi, de respecter ses promesses et de trouver des moyens d'améliorer la politique sociale à l'égard des enfants au lieu de la saper.

• (1640)

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai toujours considéré le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) comme quelqu'un de très raisonnable et de très sensé et c'est pourquoi je suis très surpris d'entendre certaines de ses observations d'aujourd'hui. Il a dit, par exemple, qu'il y avait eu une augmentation du chômage au cours de l'année écoulée. Je ne doute pas que le député sache que le nombre de personnes employées a augmenté de quelque 300,000 depuis un an. Il a dit aussi que cette mesure s'attaquait à l'universalité, alors qu'il sait très bien qu'il n'en est rien et qu'aucune autre mesure dont la Chambre est saisie ne touche à ce principe. Le gouvernement propose de maintenir les allocations familiales telles qu'elles sont et de les augmenter selon une indexation modifiée.

La chose qui me surprend le plus, monsieur le Président, c'est que le député prétend que les moins bien nantis ne recevront pas de meilleures prestations. Il semblait dire, dans ses observations sur l'universalité, que les familles à faible revenu ne verraient pas augmenter leurs prestations. A l'heure actuelle, en vertu des dispositions en vigueur, le député doit savoir qu'une famille qui gagne $30,000 par an touche plus, dans le cadre de l'ensemble du programme de prestations familiales, à savoir les allocations familiales, le crédit d'impôt pour enfants et la déduction pour enfants, qu'une famille dont le revenu est de $10,000 par an seulement.

Le député souhaite certainement remédier à cette situation injuste et il n'hésitera pas à appuyer les propositions gouvernementales, dont la mesure à l'étude représente un volet, en vue d'améliorer les prestations pour les familles à faible revenu et de les restreindre pour ceux qui se trouvent en haut de l'échelle des revenus.

M. Keeper: Je tiens à remercier le député tout d'abord de m'avoir traité de personne raisonnable et sage. J'espérais qu'il continuerait un peu plus longtemps dans cette veine.

M. Turner (Ottawa-Carleton): C'était un lapsus.

M. Keeper: Je suis sûr qu'il parlait sincèrement, monsieur le Président.

Le député a posé une question sur l'incidence de ces mesures sur les Canadiens économiquement faibles. Il pense que je refuse d'augmenter les prestations à l'intention de ce groupe de Canadiens. Il devrait examiner l'incidence de la proposition à l'étude.

A court terme, au cours des trois prochaines années, les prestations dont il est question aujourd'hui augmenteront légèrement pour les Canadiens à très faible revenu. Toutefois, au bout des trois ans, même ce groupe y perdra de l'argent. L'incidence globale de ce programme est de diminuer l'argent versé aux familles avec enfants. Le député considère que ces mesures ne constituent pas une attaque au principe de l'universalité. A-t-il réfléchi au fait que lorqu'on grignote le pouvoir d'achat d'un programme social universel, on s'attaque donc à l'universalité?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je ne suis pas d'accord.

M. Keeper: Si l'on restreint le pouvoir d'achat des allocations familiales, ne s'attaque-t-on pas à l'universalité puisque ces prestations font partie d'un programme social universel?

Ces mesures semblent justes au gouvernement puisque tout en réduisant le pouvoir d'achat des allocations familiales, elles prévoient une augmentation marginale du crédit d'impôt pour enfants à l'intention des personnes qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus. Cela correspond à un choix de moyens de politique sociale. Le gouvernement nous prouve qu'il préfère opter pour la méthode sélective plutôt que pour l'universalité. J'ai déjà signalé que même s'il a aidé les économiquement faibles à court terme, tous les Canadiens vont y perdre à long terme, même ceux qui se trouvent en bas de l'échelle des revenus.

Le député parle de chômage et nous dit que l'an dernier, l'emploi a augmenté. Il faut rendre à César ce qui appartient à César. Le nombre d'emplois disponibles a en effet légèrement augmenté. Mais faut-il rappeler que ce sont surtout des emplois à temps partiel et non pas des emplois permanents qui sont à l'origine de cette hausse, que le taux de chômage actuel se maintient toujours à 10 p. 100. C'est dire qu'il y a 1.3 million de chômeurs au Canada. Tant que le gouvernement n'aura pas effectué une véritable percée sur ce front, il ne mérite aucun éloge. Le député doit bien admettre que le chômage est un véritable fléau et j'estime, pour ma part, qu'il devrait figurer en première place dans l'ordre des priorités du gouvernement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): Le député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney), d'Ottawa-Carleton (M. Turner) plutôt, a la parole.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Ottawa-Ouest ou Ottawa-Carleton, monsieur le Président, cela n'en demeure pas moins une ville magnifique quelle que soit la région d'où l'on vient.

Je me contenterai d'une très brève question. Il est très facile de maintenir le *statu quo*, n'est-ce pas?

M. Nystrom: C'est conservateur.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Mais il faut du courage pour effectuer des changements et pour prendre des décisions difficiles quand on dirige un pays et nous n'en manquons certes pas.

M. Nystrom: Radical.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous les prenons dans l'intérêt du pays tout entier.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) convient-il avec moi que si les gouvernements libéraux précédents n'avaient pas dépensé sans compter en nous laissant dans des limbes financières, nous n'aurions pas à prendre des décisions difficiles maintenant?

M. Keeper: Je m'étonne que le député, un membre du gouvernement, veuille prendre des décisions difficiles au détriment des familles en réduisant les allocations familiales alors qu'il n'a pas une attitude aussi ferme envers les banques ou les gens qui réalisent des gains en capital au Canada. Pourquoi ne pas traiter tous les gens sur le même pied au lieu de s'attaquer aux enfants?

Le député prétend que le gouvernement doit s'en prendre aux enfants à cause de libéraux qui ont gaspillé notre richesse pendant environ 14 ans. Ce n'est pas parce que les libéraux ont pratiqué une pareille politique que les conservateurs doivent leur emboîter le pas en renflouant des banques et des entreprises pétrolières et en accordant au petit bonheur des exemptions sur les gains en capital aux mieux nantis au lieu de maintenir la politique sociale qui vise nos enfants.

[*Français*]

M. Nystrom: Monsieur le Président, je voudrais aussi poser une question à mon ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper).

Pendant la campagne électorale, le très honorable premier ministre a fait beaucoup de promesses électorales. Il a parlé souvent de la *sacred trust* de nos programmes sociaux, et ainsi de suite. Il n'avait pas du tout mentionné la proposition de désindexation de nos allocations familiales.

Pourquoi, à votre avis, le premier ministre a-t-il brisé ses promesses électorales? Pourquoi a-t-il brisé son *sacred trust* avec la population canadienne, et peut-être plus important, avec les enfants du Canada?

M. Keeper: Monsieur le Président, vraiment, je ne sais pas pourquoi le gouvernement a fait une promesse avant d'être au pouvoir, et après avoir été élu, il a brisé ses promesses. Je ne sais pas pourquoi, mais je suis certain que, avant d'être au pouvoir, il a fait la promesse de protéger le principe de l'universalité dans les programmes sociaux. Maintenant, comme gouvernement, il attaque le principe de l'universalité. Je suis certain que les gens ordinaires, que les Canadiens ont observé cette attitude du gouvernement ainsi que ses actions, et qu'ils ont commencé à perdre leur confiance dans ce gouvernement.

Monsieur le Président, j'espère que le gouvernement va changer cette attitude envers les Canadiens, parce qu'il est important que le gouvernement canadien donne une bonne politique sociale qui peut aider les familles de ce pays.

● (1650)

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, faut-il vous rappeler, avec ironie, qu'il y a un an le gouvernement conservateur venait de remporter le pouvoir, de nommer ses ministres, de prendre des engagements, de déposer le discours du trône étalant au grand jour la suite donnée à ses promesses. Depuis un an les Canadiens les jugent ces promesses, dont entre autres celle-ci du premier ministre (M. Mulroney):

> Comme les Canadiennes le savent, il existe un large écart entre le principe de l'égalité, largement accepté, et la réalité, le principe étant loin d'être appliqué. Il incombe au Parlement et au gouvernement de faire en sorte que la société canadienne comble cet écart le plus rapidement possible. Pour cela, il vous faudra parfois exercer votre pouvoir, mais il faudra toujours le pouvoir de votre exemple.
>
> C'est par l'égalité économique que les femmes pourront s'associer à part entière avec les hommes et participer avec eux . . .

Le premier ministre a poursuivi sur ce ton mielleux, cette voix grave, en ajoutant:

> Mon gouvernement cherchera en toute priorité à aider et à renforcer la famille canadienne, le pilier de notre société.

Si on remonte à cette époque, monsieur le Président, on se souvient des paroles du premier ministre, ses premières paroles à la Chambre, quand il a promis que sa grande priorité irait aux femmes et à la sauvegarde de la famille.

Aux dernières nouvelles, les Canadiennes et leurs enfants attendaient du premier ministre et de son gouvernement des initiatives en matière économique. En réalité, monsieur le Président, en dépit de ses promesses, en dépit des déclarations

explicites du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), qui a dit ceci:

[*Français*]

«C'est mon rôle en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de lancer les signaux et les initiatives qui renforceront le rôle de la famille et qui lui donneront de plus en plus d'importance qu'auparavant dans la société.»

Monsieur le Président, nous, en tant que femmes, nous sommes peu nombreuses encore à la Chambre des communes, nous sommes peu nombreuses au gouvernement, nous sommes aussi peu nombreuses dans l'opposition, mais je peux vous assurer qu'il y a des milliers et des milliers de femmes, de familles moins bien nanties, des familles moyennes, des femmes à revenu moyen au Canada qui attendaient de ce gouvernement de vraiment reconnaître sa promesse en ce qui a trait à l'universalité, et surtout à l'universalité en ce qui concerne les allocations familiales.

[*Traduction*]

Il y a peu de femmes à la Chambre, monsieur le Président, trop peu de femmes des deux côtés de la Chambre; mais il y en a des millions dans le pays qui sont représentées par une myriade d'organismes qui attendaient du gouvernement actuel qu'il tienne ses promesses sur la question de l'universalité. Elles ont cru le premier ministre lorsqu'il a déclaré sur un ton tellement convaincant que l'universalité était un dépôt sacré, tout comme les personnes âgées l'ont cru lorsqu'il a déclaré à Sherbrooke que l'on ne toucherait pas aux pensions de vieillesse. Or, nous voyons non seulement le premier ministre mais aussi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall)—tous les députés ministériels—intervenir pour tenter de convaincre les Canadiens que ces réductions des allocations familiales qui frappent les familles qui sont le moins en mesure de payer peuvent se justifier dans le cadre de notre croisade contre le déficit.

Le premier ministre n'a pas parlé du déficit pendant la dernière campagne électorale. Il a en fait promis à la Chambre qu'il ne rembourserait pas le déficit sur le dos de nos personnes âgées, de nos enfants et de nos familles. Les Canadiens se demandent cependant pourquoi le gouvernement actuel ne peut pas trouver d'argent quand il s'agit de réduire de 3 p. 100 l'indexation des allocations familiales et quand il s'agit d'imposer une taxe de 10 p. 100 sur les médicaments—des médicaments dont certains Canadiens ont besoin pour survivre. Je veux parler des plus de 2,000 médicaments qui sont encore frappés d'une taxe en vertu des dispositions odieuses en matière d'assurance-maladie qui ont été présentées dans le budget. Les Canadiens attendent encore du gouvernement et du premier ministre qu'ils respectent leur parole. Malheureusement, en ce jour anniversaire de l'accession au pouvoir du premier ministre et des membres de son cabinet, tout ce que nous pouvons dire de ce côté-ci de la Chambre au nom des Canadiennes, c'est que les électeurs ont été trahis. Le gouvernement actuel a trompé et dupé les Canadiens. Les députés ministériels interviendront les uns après les autres pour prétendre que le gouvernement n'en a pas les moyens et que tout cela est la faute des méchants libéraux. Cet argument ne tient malheureusement pas debout quand nous voyons que le gouvernement a un milliard de dollars pour tirer les banques d'affaire à cause de l'ineptitude non seulement de la ministre d'État aux Finances et du ministre des Finances (M. Wilson) mais du premier ministre lui-même qui a pris la décision de tirer ces banques du pétrin au coût de un milliard de deniers publics. Après cela, le gouvernement a le culot de dire aux Canadiens qu'il n'a pas les moyens de payer des allocations familiales à nos familles qui vivent d'un revenu annuel de $15,000 seulement.

Le projet de loi dont nous sommes saisis renferme une autre disposition particulièrement bâclée ou ridicule. Étant donné que je sais que je suis pressée par le temps aujourd'hui et que je poursuivrai demain, je voudrais signaler aux ministériels qui, sans aucun doute, n'ont pas eu la possibilité de lire ce projet de loi que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a non seulement décidé d'appliquer dans le domaine des allocatons familiales des compressions qui toucheront les familles touchant $15,000, $20,000 et $25,000 par année, mais qu'il a réussi également à glisser en douce dans cette mesure un article particulièrement curieux dans lequel il demande qu'on lui donne maintenant le droit de déterminer quand un enfant est présumé mort. Je veux parler de l'article 5 qui modifie l'article 15.1 de la Loi et dans lequel le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social propose maintenant que contrairement à la procédure juridique établie en vertu de laquelle les tribunaux déclarent qu'il y a présomption de décès après une période de sept ans, on lui confère maintenant ce droit et cette responsabilité. Il n'y a que le conservateur pour avoir l'arrogance non seulement de prévoir une disposition qui donne au ministre le droit de délivrer un certificat de présomption de décès, mais également de conférer à ce ministre le pouvoir de déclarer que l'enfant n'est pas mort, après l'émission du certificat. Si le ministre juge que l'enfant est mort, il peut délivrer un certificat de présomption de décès précisant la date. Si la date est inexacte, il se donne le pouvoir également de choisir une seconde date de décès. Si par hasard, il est déterminé que, en fait, l'enfant est toujours en vie, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se donne les pouvoirs de le ressusciter, comme Lazare. Il sera en mesure de révoquer le certificat de présomption de décès. C'est pousser la notification d'opposition du gouvernement un peu loin. Je tiens à dire au ministre qu'avant d'essayer de glisser un tout nouvel article dans le projet de loi qui était censé porter précisément sur des questions budgétaires, il devrait donner à des organismes comme Justice for Children et Child Find Ontario Incorporated la possibilité de formuler leurs observations sur ce qui constitue une dérogation évidente aux précédents actuels ce que notre parti n'acceptera pas.

J'espère que le ministre aura la possibilité de répondre à cela. Je sais que je poursuivrai mes observations demain. J'attends des éclaircissemets de la part du ministre au sujet du pouvoir qu'il a de ressusciter les gens.

• (1700)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Peine capitale

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI DE 1985 MODIFIANT LE CODE CRIMINEL

PROPOSITION DE MODIFICATION CONCERNANT LA PEINE CAPITALE

M. Scott Fennell (Ontario) propose: Que le projet de loi C-240, tendant à modifier le Code criminel (peine capitale), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur le Président, c'est pour moi un privilège de présenter ce projet de loi à la Chambre. J'ai mené trois enquêtes dans ma circonscription, qui m'ont permis de constater que de 85 à 87 p. 100 des gens favorisent le rétablissement de la peine de mort. Je vous rappelle, monsieur le Président, que ma circonscription compte environ 5,000 agents de police de la région métropolitaine de Toronto et de Durham, et leurs femmes. J'ai assisté aux funérailles d'agents de police de ma circonscription. J'ai été à même de constater toute l'horreur du choc que subissent les familles éprouvées.

Je voudrais exposer le cas d'un jeune homme dans la vingtaine qui m'a supplié, avant les élections de 1979, de prendre position sur cette question. Il m'a énuméré toutes les raisons qu'il avait d'avoir peur dans l'exercice de sa profession d'agent de police. Je suis allé à ses funérailles. C'est justement ce qui lui faisait peur qui l'a tué.

Je prie instamment la Chambre de rétablir la peine capitale comme châtiment dans les cas de haute trahison et de meurtre au premier degré. Un paragraphe du projet de loi dispose ainsi:

> Nul ne doit être déclaré coupable de haute trahison sur la déposition d'un seul témoin, à moins que ce témoignage ne soit corroboré, sous quelque rapport essentiel, par une preuve qui implique l'accusé.

Pour qu'il n'y ait aucun malentendu, j'insiste sur le fait que le projet de loi ne prévoit la condamnation à mort que dans le cas où la culpabilité est vérifiable à 100 p. 100. Nous cherchons à éviter ici les preuves autres que les faits, qui peuvent être tenues pour des faits mais sans être absolues.

Je voudrais expliquer pourquoi le Code criminel du Canada doit être modifié afin de rétablir la peine capitale. Une société libre, où règne l'ordre cependant, repose sur des normes bien reconnues et bien établies de comportement acceptable. La peine de mort est l'affirmation par la société qu'elle tient le meurtre en horreur. Cette expression de répulsion, dont les échos subtils de répercutent de toutes part tout au long d'une vie, aide à détourner le meurtrier en puissance de son projet criminel.

Le rétablissement de la peine capitale prouvera sans équivoque que la société est décidée à se défendre contre les tueurs, les auteurs de meurtres en séries et les assassins qui commettent de sang-froid des crimes particulièrement monstrueux ou sadiques. La peine capitale fait ressortir mieux que n'importe quelle autre sentence la gravité du meurtre. Les partisans de l'abolition demandent si le rétablissement de cette peine améliorera la qualité de la vie au Canada. D'après moi, si nous poursuivons dans la même veine que maintenant, c'est-à-dire en prenant bien soin de nos meurtriers, nous finirons par convaincre des assassins de certains États au sud de notre frontière de se réfugier au Canada.

J'ai également connu, monsieur le Président, et de très près, des victimes de la violence. À cet égard, j'estime que nous nous occupons de nos meurtriers beaucoup mieux que des victimes et de leur famille. Cette invitation que nous leur lançons sera certainement acceptée, comme dans le cas de M. Ng, signalé dans un article paru dernièrement en page éditoriale du *Globe and Mail*. Si nous ne faisons rien pour remédier à cet état de choses, nous attirerons ces individus au Canada et nous n'aurons aucune autorité pour nous en débarasser. Le Canada souhaite-t-il se transformer en un refuge pour les pires éléments de la société américaine? Est-ce que le Canada en deviendra meilleur? Très certainement pas, monsieur le Président.

Les sondages d'opinion publique menés jusqu'ici, et le mien dont j'ai parlé, ont montré que, depuis les années 1970, la grande majorité des Canadiens, soit au moins 70 p. 100 d'entre eux, souhaitent le rétablissement de la peine capitale. Le respect de la volonté populaire, c'est cela la démocratie. La réadaptation sociale est devenue l'idéal auquel nous aspirons au point que nous cessons en fait de tenir compte du châtiment. Certes, je comprends qu'il convienne dans bien des cas d'opter pour la réadaptation du détenu, monsieur le Président, mais je pense qu'il est certains crimes qu'on ne peut soustraire au châtiment. Il est certains actes, certains crimes qui sont si affreux, qui heurtent si atrocement la sensibilité publique, que seul le châtiment ultime peut calmer cette soif de redressement du tort causé à la société.

Je voudrais reprendre deux des principaux arguments des abolitionnistes contre la peine capitale. Ils disent que l'on peut se tromper. C'est précisément à cela que nous avons fait particulièrement attention quand nous avons élaboré ce projet de loi. On ne doit pas se tromper. Les abolitionnistes soutiennent que l'on a injustement infligé la peine de mort à des gens au Canada. Ce n'est pas la réalité. Ils ont parlé de Donald Marshall. Il a été accusé de meurtre au second degré et n'a donc jamais subi la peine capitale.

Les abolitionnistes soutiennent aussi que la peine capitale ne constitue pas une dissuasion. Les experts en sciences sociales sont en fait divisés sur la question. Nous pourrions en discuter pendant des jours à la Chambre, monsieur le Président, sans à mon avis réussir à prouver quoi que ce soit dans un sens ou dans l'autre. En fait, nous ne saurons jamais avec certitude dans quelle mesure la peine capitale peut être un élément de dissuasion, tout simplement parce que nous n'avons aucun moyen d'établir les statistiques de meurtres qui n'ont jamais été commis. Le fait que la menace de la peine capitale n'ait pas empêché l'accomplissement de certains meurtres ne signifie pas qu'elle n'en ait pas empêché d'autres.

J'estime qu'il nous appartient de prendre toutes les précautions possibles pour protéger la vie de ceux qui peuvent devenir d'innocentes victimes. Je parle encore une fois des victimes d'actions criminelles qui sont laissées pour compte. J'espère bien présenter à la Chambre un projet de loi en faveur de ces victimes innocentes.

Dans les cas de meurtres avec préméditation, on peut manifestement se dire que l'auteur a réfléchi aux conséquences qu'il encourait au nom de la loi. Il est aussi probable que la menace de la peine capitale aurait un effet dissuasif sur les criminels professionnels pour lesquels un séjour derrière les barreaux fait partie des risques du métier. De plus, et à cet égard, nous avons examiné la situation de la surveillance obligatoire. Dans ma propre circonscription, des meurtres ont été commis par

des individus mis en liberté sous surveillance obligatoire sans même que les policiers aient été informés qu'ils étaient sortis de prison. On peut raisonnablement estimer que le criminel qui cherche à échapper à la police hésitera à abattre un policier s'il court le risque de la peine capitale. La peine capitale doit avoir un effet dissuasif pour la majorité des êtres humains, c'est une question de bon sens.

J'aimerais aussi préciser, monsieur le Président, que la moralité est tombée bien bas dans notre société. Les jeunes commettent des crimes qu'ils n'auraient pas commis il y a 30 ans. Je pense que nous devons nous en prendre en priorité aux pires criminels, et qu'il y aura un effet de ricochet jusqu'aux petits délinquants qui traînent dans la rue. J'ai discuté avec des policiers qui sont exaspérés par le petite délinquance. Ils ne veulent pas incarcérer les auteurs de cette délinquance, mais il n'y a pas de lois pour les aider à s'amender. Nous avons un grave problème au Canada, un problème qui empire. Il suffit pour s'en convaincre de regarder les statistiques des assurances. La moralité de notre société est tombée bien bas, et je pense que si l'on infligeait ce traitement aux criminels les plus violents, on contribuerait peut-être à améliorer le comportement de certains Canadiens.

Encore une fois, si l'on conditionne mentalement un meurtrier potentiel à l'idée de la forme la plus extrême de châtiment, à la gravité extrême des conséquences de son crime, il va peut-être éviter d'aller jusqu'au crime. Il va peut-être s'apercevoir que cela n'en vaut pas la peine. En réservant ce châtiment radical aux crimes les plus graves, la loi donnerait aux gens une horreur particulière du meurtre qui devrait elle-même avoir un effet dissuasif.

Permettez-moi de me répéter, monsieur le Président. La peine capitale a un rôle dissuasif car elle brandit le spectre de l'exécution, mais il n'y a pas que cela. Elle est aussi la manifestation de l'horreur de la collectivité pour le crime, et elle incite la société à abhorrer naturellement le crime.

• (1710)

On entend dire également, monsieur le Président, que la société a négligé les meurtriers. C'est peut-être vrai. Quelles sont toutefois les chances de réadaptation d'une personne qui tire à bout portant sur une victime innocente? C'est précisément ce qui est arrivé à l'agent dont j'ai parlé, celui dont j'ai assisté aux funérailles. Je crois que la société n'a pas érigé en principe fondamental une répulsion extrême à l'égard des délits les plus graves. Autrement dit, je me demande si nous n'avons pas négligé les victimes innocentes. Nous sommes-nous occupés convenablement des jeunes, des agents de police et des gardiens de prison?

Monsieur le Président, on entend dire par ailleurs que la majorité des Canadiens ne sont pas informés sur le problème et qu'ils sont incapables de porter un jugement réfléchi. C'est pourquoi les statistiques sont faussées, paraît-il. Certains ont avancé cet argument pour éviter de répondre aux désirs des personnes que le problème préoccupe. Comme je l'ai déjà dit, il y a beaucoup d'agents de police dans ma circonscription. Si bien des agents de police du grand Toronto habitent dans ma circonscription, c'est parce qu'ils ne veulent pas travailler où ils habitent.

Pour terminer, monsieur le Président, je dirai que d'après les statistiques pour la période allant de 1961 à 1981, le nombre d'homicides a augmenté de 116 p. 100 au Canada. On donne généralement ce chiffre pour la période ultérieure à la date de l'abolition de la peine capitale, 1976. Je le donne pour la période commençant l'année où la peine capitale a été imposée pour la dernière fois au Canada.

Je tiens à signaler que l'on a autrefois utilisé des méthodes passablement brutales pour administrer la peine capitale. De meilleures méthodes sont été mises au point et c'est pourquoi j'ai conseillé l'utilisation d'une drogue que l'on sait efficace puisqu'elle a été utilisée aux États-Unis; elle est administrée par injection. C'est une méthode humaine et elle n'est certainement pas aussi brutale que les méthodes utilisées autrefois.

Pour en revenir aux statistiques, j'admets parfaitement que la corrélation ne signifie pas nécessairement qu'il existe un lien de cause à effet; on ne peut pas dire avec certitude que l'abolition de la peine de mort a provoqué une recrudescence d'homicides. Il reste que la société doit réitérer qu'elle est convaincue du caractère sacré de la vie et que l'on ne peut pas enlever la vie à quelqu'un impunément ou presque. Au nom de mes électeurs et des nombreux autres Canadiens de toutes les régions qui m'ont écrit, notamment des agents de police et des gardiens de prison, je demande à la Chambre de renvoyer ce projet de loi au comité permanent de la justice et des questions juridiques pour qu'il puisse y être étudié comme il se doit puisqu'il émane de la volonté du peuple. Je crois que notre parti s'est engagé à présenter un projet de loi de ce genre. Je demande que l'on signale au comité certaines des réflexions dont s'inspire ce projet de loi. Je sais que nous aurons notre tour, mais je représente une grande circonscription d'environ 150,000 habitants et j'ai des responsabilités à l'égard des agents de police qui protègent ces personnes-là. Je suis certain que le solliciteur général (M. Beatty) s'efforce d'étoffer le projet de loi et qu'il le présentera. J'ai commencé mon projet de loi dès le début de la législature, en septembre 1984, et j'ai maintenant eu l'occasion de le présenter. Je répète que j'apprécierais vraiment beaucoup que ce projet de loi soit renvoyé au comité permanent où l'on pourra l'étudier et l'examiner à fond.

M. John Nunziata (York Sud-Weston): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de regret et de peine que je participe à ce débat. Je voudrais commencer par énoncer ma position sans la moindre équivoque. Les citoyens de ma circonscription savent très bien que je ne suis pas pour la peine de mort et qu'en tant que parlementaire j'ai l'intention de m'opposer, par tous les moyens, aux efforts déployés par quelque député que ce soit ou par le gouvernement en vue de rétablir la peine capitale. Je m'oppose à la peine de mort pour plusieurs raison. C'est, d'abord et avant tout, à cause de mes convictions morales et de mon respect de la vie humaine. Selon moi, la vie humaine est sacrée et, aussi misérable soit-elle, quel que soit le crime qu'ait commis un individu, je suis totalement convaincu que personne d'autre que le Créateur, aucune personne et aucun État n'a le droit d'ôter la vie à un être humain.

Les députés connaissent ma position au sujet de l'avortement. J'ai déjà fait part à la Chambre de mon opposition totale à l'avortement parce que la vie humaine est sacrée et parce que, selon moi aucun État n'a le droit d'ôter la vie à quelqu'un. Certains députés d'en face et d'autres diront que je devrais défendre le point de vue des citoyens de ma circonscription. Je reconnais que la majorité d'entre eux sont pour la peine de mort. Cela ne fait aucun doute et tous les députés sont certainement dans le même cas. Toutefois je ne me sens

pas lié par les opinions de mes électeurs à ce sujet et si ma position offense certains d'entre eux, je leur présente mes excuses. Je voudrais toutefois citer les paroles prononcées par Edmund Burke, devant les électeurs de Bristol, le 3 novembre 1774. Il leur a dit ceci: «Votre représentant doit de vous servir non seulement avec zèle, mais en exerçant son jugement, et s'il le sacrifie à votre opinion il commet une trahison au lieu de vous servir». J'exerce donc mon jugement, monsieur le Président et ma position est celle que ma conscience me dicte.

Lorsque le Parlement a aboli la peine capitale, en 1976, nous sommes devenus un pays civilisé; nous sommes devenus un pays moral; nous avons fait savoir au peuple canadien et aux peuples du monde qu'il était mauvais, barbare et grotesque d'ôter la vie à un être humain. Ce débat s'est déroulé il y a neuf ans et, au cours de ces années, il faut reconnaître que certains ont réclamé à cor et à cri le rétablissement de la peine de mort. Le Parlement a eu le mérite de résister et je suis sûr que les députés qui étaient déjà ici en 1976 se souviendront de ce débat et des résultats très serrés du vote. Les abolitionnistes l'ont remporté par six, sept ou huit voix. Les députés ont connu là des moments difficiles. C'était un débat difficile qui a duré 95 ou 96 heures. Le Parlement a supprimé la peine capitale, ce qui est tout à son honneur; on pensait à l'époque qu'elle était supprimée une bonne fois pour toutes. Au grand dam non seulement des Canadiens mais des citoyens du monde entier, le Canada remet la question sur le tapis. Le gouvernement s'est engagé à tenir un vote libre. Pendant la dernière campagne électorale, il a promis de tenir un débat à la Chambre des communes. Il faut reconnaître que le premier ministre (M. Mulroney), le ministre de la Justice (M. Crosbie), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et d'autres s'y opposent, ce qui est tout à leur honneur. Je me demande pourquoi bon Dieu nous devrions débattre à nouveau la question. Pour quelle raison?

● (1720)

Une note explicative de ce projet dit ceci:

Ce projet de loi vise à réinstaurer la peine de mort pour meurtre au premier degré et pour haute trahison, mais en remplaçant la pendaison par une exécution moins cruelle.

Est-ce humain d'ôter la vie à quelqu'un? Il n'y a pas de moyen humain de tuer un autre être humain. Je suppose que pour certains députés, il est facile de préconiser la peine de mort. Certains suivent les sondages et font des manœuvres politiques.

M. Crosby: Pas vous.

M. Nunziata: Le député d'en face dit pas moi. Effectivement. Je parle à la Chambre et à mes électeurs, bien que ceux-ci et la majorité écrasante des Canadiens soient en faveur de la peine de mort. Si la prise de position que j'adopte sur la question de la peine capitale me vaut une défaite politique, tant pis. A titre personnel, je ne suis pas disposé à faire un compromis et à renier des principes absolument fondamentaux. Je ne peux vendre mon âme à partir d'un sondage public quelconque. Certains demandent aux sondages de leur indiquer comment se prononcer sur cette question. Je demande aux députés qui se fient aux résultats des sondages de réfléchir pour savoir si vraiment, d'après eux, l'État devrait prendre une autre vie. Certains de nos vis-à-vis font signe que oui. C'est leur droit et leur privilège. Ça leur appartient. Ils peuvent réclamer la peine capitale, mais je demande simplement à ceux qui ne sont pas aussi convaincus que celui qui a présenté le projet de loi et qui a tiré ses conclusions à ce sujet, d'examiner les faits et de réfléchir encore. Car la question est importante. Non pas parce que les Canadiens disent qu'elle est importante, mais parce qu'il s'agit de la vie humaine. Ce sera sans aucun doute la décision la plus importante que nous, parlementaires, aurons à prendre au cours de la présente législature.

Pourquoi la peine de mort? Le député a exposé quelques raisons. Il a dit qu'un grand nombre de Canadiens appuyaient la peine de mort, mais en toute déférence, je crois qu'un grand nombre d'autres Canadiens, dont ceux de la circonscription de York-Sud-Weston, ne comprennent pas tous les aspects de la question ni que la peine de mort n'est pas un moyen de dissuasion. De nombreuses études ont conclu que la peine de mort ne constituait pas un bon moyen de dissuasion.

Avant de passer aux statistiques pour le prouver, je voudrais citer un passage d'un essai de George Orwell intitulé *A Hanging*, publié en Birmanie en 1931. Je pense que ce passage est, de toutes mes lectures, celui qui décrit le mieux ce que signifie exécuter, tuer, mettre à mort un être humain. Voici ce que Orwell écrit:

Nous étions à une quarantaine de verges du gibet. J'avais sous les yeux le dos sombre et nu du prisonnier marchant devant moi. Il avançait gauchement, ayant les bras liés, mais régulièrement, avec cette démarche sautillante des Indiens dont les genoux sont toujours ployés. A chaque pas ses muscles jouaient librement, sa chevelure balançant régulièrement, ses pieds laissant des traces dans le gravier humide. A un moment donné, en dépit des deux gardiens qui le tenaient par les épaules, il fit un mouvement de côté pour éviter une flaque d'eau. Chose bizarre, jusqu'à cet instant, je n'avais jamais réalisé ce que signifiait détruire un homme sain et conscient. En voyant le prisonnier éviter la flaque d'eau, j'ai compris le mystère, l'erreur indescriptible, supprimer une vie en pleine essor. L'homme n'était pas mourant, il était vivant comme nous. Tous les organes de son corps étaient à l'œuvre—son estomac digérant la nourriture, sa peau qui se renouvelait, ses ongles en croissance, ses tissus en formation—tous jouant leur rôle avec une folle solennité. Ses ongles continueraient de croître quand il se tiendrait sur la trappe, quand celle-ci s'ouvrirait et qu'il lui resterait un dixième de seconde à vivre. Il pouvait encore voir le gravier jaune et les murs gris défiler sous ses yeux, se souvenir, imaginer et raisonner, même sur les flaques d'eau qui lui mouillaient les pieds. Nous déambulions en groupe, marchant ensemble; nous étions des hommes qui voyaient et entendaient, qui éprouvaient des sentiments et des sensations dans un même univers. Mais dans deux minutes, un claquement sec nous avertirait que l'un d'entre nous était parti, qu'un univers, son univers, s'était éteint pour toujours.

A quoi sert la peine capitale? Voilà la question qu'il faut se poser, car ce châtiment n'a aucun effet de dissuasion comme je vais le démontrer dans le cours de mon propos. C'est la vieille histoire de la livre de chair de l'usurier, du châtiment inéluctable. C'est la revanche sanctionnée et perpétrée par l'État. Or, on ne peut fonder un régime pénal sur la vengeance et le châtiment: œil pour œil, dent pour dent. Nous devons nous élever au-dessus de la loi du talion. C'est une coutume barbare, un reliquat de l'histoire propre aux peuples non civilisés. Nous n'en sommes plus là. Il faut que notre système pénal repose sur de véritables fondements. Si les députés d'en face et d'autres qui partagent leur point de vue pouvaient nous prouver que la peine capital a des effets dissuasifs il y aurait alors matière à réflexion. Mais ils en sont incapables. Même le chef Ed Lunney de la police d'Edmonton a reconnu le bien-fondé des études démontrant que la peine capitale n'avait aucun effet dissuasif.

Les statistiques au Canada et aux États-Unis abondent dans le même sens. En 1975, un an avant que le Parlement n'abroge la peine de mort, il y a eu 701 homicides, à savoir des meurtres qualifiés, des homicides involontaires et des infanticides. En 1983, c'est-à-dire sept ans plus tard, nous comptions 682 homicides en tout au cours de cette année-là. Mais la statistique la plus probante demeure encore le nombre d'homicides par 100,000 habitants. En 1975, toujours l'année avant que la peine capitale ne soit abolie, le nombre d'homicides au Canada était de 3.09 par 100,000 habitants. En 1983, ce nombre était tombé à 2.74. Ces statistiques démontrent-elles que la peine de mort a un effet dissuasif?

• (1730)

Et ceux qui prétendent que la peine de mort protège les policiers n'ont aucune preuve pour étayer leurs dires. Au cours des cinq ans qui ont précédé l'abolition de la peine de mort au Canada, 19 policiers ont été assassinés contre 18 au cours des cinq années qui ont suivi. Voilà donc les faits.

Si l'on regarde chez nos voisins du sud, on trouve là aussi des statistiques qui montent clairement que la peine capitale n'est pas une dissuasion. Actuellement, la peine capitale existe dans 38 États des États-Unis. Parmi les pays occidentaux, seuls l'Irlande, la Liechtenstein et 38 États des États-Unis punissent encore le crime de meurtre de la peine capitale. La Grande-Bretagne a aboli la peine capitale en 1965. Depuis, le Parlement britannique a reconsidéré la question et, ce qui est tout à leur honneur, les parlementaires britanniques ont de nouveau dit non à la peine capitale. En 1981, le gouvernement français a aboli la peine capitale. Et voilà que nous au Canada, dans ce havre de sécurité—si je puis dire—nous envisageons de rétablir la peine capiale. C'est une tache pour notre pays, et si un jour ce pays décide de rétablir la peine capitale, ce jour sera bien sombre.

Je reviens aux statistiques. Je le répète, aux États-Unis, la peine de mort existe dans 38 États. Le taux d'homicides des États-Unis est de 8.3, contre 2.7 homicides pour 100,000 habitants au Canada. Où les députés préfèreraient-ils vivrent—aux États-Unis ou au Canada? Nous avons un pays plus sûr, alors même que nous n'avons pas la peine de mort. Nous avons un taux de 2.74 comparé à 8.3.

Les Américains n'ont pas rechigné aux exécutions depuis que la Cour suprême des États-Unis a décidé que la peine capitale n'était pas un châtiment cruel et exceptionnel. Trois mille neuf cent personnes ont été exécutées aux États-Unis depuis 1930. Certaines d'entre elles étaient des Canadiens.

L'une des constatations les plus intéressantes sur la peine capitale aux États-Unis est que ce sont les États qui ont condamné le plus grand nombre de personnes à mort et qui ont effectivement procédé au plus grand nombre d'exécutions capitales qui ont tendance à avoir les pires statistiques de criminalité. Les pires taux se rencontrent pour la plupart dans les États du Sud où sont détenus près des deux tiers de tous les condamnés à mort. D'après les chiffres du Federal Bureau of Investigation pour 1983, la Louisiane et le Texas sont *ex æquo* avec le pire taux d'homicides du pays—14.2 pour 100,000 habitants. La peine de mort existe dans ces deux États, et ils l'appliquent tous les deux. Dans ces deux États, cette peine n'a pas d'effet dissuasif. Le Texas vient au troisième rang dans la liste des États qui ont exécuté le plus grand nombre de personnes depuis que le FBI a commencé à recueillir des statistiques nationales en 1930, avec 298 exécutions. Il y a eu 367 exécutions en Géorgie et 329 dans l'État de New York.

On peut continuer longtemps dans les statistiques. Je serais heureux de partager ces statistiques avec les députés et en fait avec quiconque . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre s'il vous plaît. Je suis désolé, mais les 20 minutes sont expirées. Nous poursuivons le débat.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, nous examinons cet après-midi un projet de loi qui vise à rétablir la peine capitale en cas de trahison et de meurtre au premier degré. Je partage sans aucun doute les opinions du député qui a proposé le projet de loi et qui nous a fait part du meurtre d'un agent de police en particulier qui l'a beaucoup touché. Nous sommes tous très sensibles à la situation des agents de police et des gardiens de prison qui risquent leur vie en notre nom et qui comptent parmi ceux qui réclament le rétablissement de la peine de mort.

Même si je comprends sans difficulté l'intention du député et celle des associations d'agents de police et d'employés des services correctionnels qui préconisent le retour à la peine capitale, je ne puis en aucun cas voir d'un œil favorable leur proposition concrète visant à rétablir la peine de mort dans le but d'accroître la sécurité des agents de police, des gardiens de prison ou des simples citoyens qui vaquent à leurs occupations habituelles.

Je ne crois pas du tout à l'effet dissuasif de la peine de mort et les preuves à ce sujet ne manquent pas dans le grand nombre d'études réalisées. Les Nations Unies ont cité le cas de bon nombre de pays qui, au cours des années, ont aboli la peine capitale, l'ont rétablie et ont ensuite modifié les modalités. Il ne semble pas que la peine capitale soit un facteur de dissuasion général ou particulier contre le meurtre pour ceux qui doivent travailler avec des condamnés ou traiter avec eux en tant qu'agents de police.

La peine de mort a été abolie au Canada et le nombre de meurtres a effectivement diminué après son abolition. On pourrait même prétendre que les citoyens seront plus en danger si l'on rétablit la peine de mort puisque son abolition a donné des résultats positifs. Quoi qu'il en soit, nous ne sommes pas une société très violente. Nous faussons un peu les données lorsque nous établissons des comparaisons avec les États-Unis et l'influence de ce pays où la peine de mort a été rétablie.

Notre taux de criminalité est deux fois moins élevé qu'aux États-Unis et heureusement, notre société n'est pas aussi violente que la leur. C'est pourquoi nous ne devons pas nous laisser influencer par la panique et le désespoir que ressentent les Américains face à la criminalité qui sévit dans ce pays.

Si la dissuasion n'est pas un argument logique en faveur de la peine capitale—et ce n'en est vraiment pas un—quelles autres raisons invoque-t-on pour rétablir la peine capitale? On en a cité certaines, y compris le principe «œil pour œil, dent pour dent et vie pour vie». C'est partir du principe que le châtiment est un besoin acceptable, normal et même juste. C'est partir du principe que la peine capitale est un principe religieux et que notre propre religion prévoit des raisons qui en justifient le rétablissement. En effet, il ressort de sondages que les gens qui ont une conviction religieuse sont plus souvent en faveur de la peine capitale que les autres. Pour moi qui suis croyante, cela me paraît choquant et alarmant. Cependant, il

est intéressant de noter que les Églises elles-mêmes participent très activement au débat sur la peine capitale et commencent à s'opposer vivement à son rétablissement par principe.

● (1740)

Je voudrais citer quelques passages de la documentation établie par le groupe de travail inter-Églises sur les solutions de rechange responsables à la peine capitale, et publiée par le Conseil canadien des Églises, lequel représente une tranche importante des Églises canadiennes. Voici un extrait portant sur «Le point de vue religieux»:

Des organismes catholiques, protestants et juifs ainsi que de nombreuses associations qui s'intéressent de près à la justice au Canada soutiennent officiellement qu'il faut maintenir l'abolition de la peine capitale. Certains chrétiens prétendent que la peine de mort s'impose afin que soit respecté le caractère sacré de la vie humaine; ils s'inspirent de l'Ancien Testament qui disait: «Si quelqu'un verse le sang de l'homme, par l'homme son sang sera versé». Mais le Christ prêche le pardon et la réconciliation. Quand on lui a amené la femme adultère (dont le crime était alors puni de mort), sans rejeter la sanction, le Christ a simplement dit: «Que celui qui n'a jamais péché lui jette la première pierre».

Cet enseignement est catégorique. Je poursuis ma citation:

Que ceux qui ont fait l'expérience de la miséricorde divine s'inspirent de la promesse de Dieu qu'il a le pouvoir de réparer et de pardonner. Comment rendre la justice en faisant une nouvelle victime?

Comment, en effet? La peine capitale ne peut pas rendre la vie qui n'existe plus et le tort que cette mort a causé ne peut pas être réparé dans l'abstrait par une autre mort.

Voici un autre passage de ce texte:

En adoptant la violence comme politique officielle, on ne peut que renforcer le cycle de la violence, de la vengeance et de la destruction. Il ne faut jamais désespérer de son prochain. Aimer celui qui a donné la mort est un acte de foi difficile. Or, Dieu ne désire pas la mort du pécheur mais plutôt qu'il se repente et vive. Suivons donc l'exemple divin.

C'est là une leçon extrêmement radicale, trop radicale peut-être pour le Parlement canadien. C'en est une à laquelle devraient bien réfléchir tous les chrétiens lorsqu'ils veulent recourir à la notion de châtiment divin comme justification de l'imposition par les hommes de la peine capitale.

Je me permets aussi de citer la déclaration des archevêques et évêques de l'Église anglicane du Canada à laquelle j'appartiens et qui se prononce carrément contre la peine capitale. La déclaration se lit à peu près comme ceci:

Nous prions nos ouailles et les députés de considérer soigneusement ce que signifierait le rétablissement de la peine de mort et de ne pas y souscrire à la légère . . . Songez notamment à l'impossibilité de revenir sur une pendaison dans les cas d'erreur judiciaire . . .

Et nous savons que cela arrive. Les archevêques et évêques poursuivent:

. . . le fait qu'on fasse fi du peu d'efficacité de la peine capitale comme mesure coercitive . . .

Je crois que cela a été amplement démontré. Ils ajoutent:

. . . le fait que le meurtrier ne peut plus devenir par la grâce de Dieu un membre utile de la société.

Nous sommes persuadés qu'il est dans le meilleur intérêt de la société canadienne en général que la peine capitale ne soit pas rétablie, et qu'en tant que chrétiens nous devons trouver d'autres moyens qui tiennent compte de la valeur infinie que Dieu accorde à tout être humain.

Un emprisonnement qui ne s'accompagne pas de mesures de réhabilitation ne fera rien pour changer le meurtrier. Notre gouvernement doit se fixer comme priorité de réformer le système correctionnel.

Je crois que cela donne une bonne idée des principes à retenir et de ce que devraient être nos responsabilités. Je tiens à préciser que, même si je cite des autorités chrétiennes, je ne veux aucunement laisser entendre que les exemples de l'Ancien Testament doivent être pris, come ils le sont très souvent, en tant que preuve non équivoque que toute personne doit payer de sa vie pour avoir violé la loi.

A l'époque de l'Ancien Testament, il est certain que la peine capitale était autorisée et imposée pour un grand nombre de délits, mais il y avait quand même une série très importante de conditions qui limitaient son emploi. Le degré de rigueur de la preuve qui était exigé pour la déclaration de culpabilité équivalait à la certitude. Il fallait le concours de plus de deux témoins adultes, de sexe masculin, ce qui est une exigence beaucoup plus rigoureuse en matière de preuve que tout ce qu'il y a dans nos lois ou dans le projet à l'étude.

En outre, la loi mosaïque sanctionnait le parjure de la mort même, châtiment beaucoup plus sévère pour celui qui se rendait coupable de faux témoignage pour faire condamner quelqu'un, châtiment beaucoup plus rigoureux contre la parjure pour faire en sorte que les dépositions dans les affaires de meurtre fussent conformes à la vérité. Dans les causes difficiles, le verdict était renvoyé à des spécialistes judiciaires, qui devaient rouvrir le procès et réexaminer l'affaire. Bref, il y avait d'importantes conditions de toutes sortes, de nature à atténuer considérablement l'imposition de la peine capitale de toute façon. Donc, quand les gens se contentent d'énumérer toutes les possibilités de recours à la peine capitale qu'il y avait sous l'Ancien Testament, il faut qu'ils songent que la possibilité de son emploi effectif a dû être très, très sérieusement limitée. Combien de fois s'est vraiment rencontrée cette multiplicité de témoins, témoins oculaires, adultes, de sexe masculin, pour rendre témoignage dans les règles, et toutes les étapes de la procédure ont-elles été parcourues correctement?

Il y a d'autres exemples qu'on peut citer. Si on s'en réfère au Deutéronome:

A moi la vengeance et la rétribution.

Et au Lévitique:

Tu ne prendras pas vengeance.

Il y a toutes sortes de cas où l'on nous dit qu'il n'est pas nécessaire ou convenable que l'homme exerce une vengeance humaine. Le premier meurtrier dont il est question dans l'Ancien Testament, le meurtrier de Caïn, n'a pas été exécuté. On lui a gardé la vie sauve. Et voilà donc pour une certaine interprétation assoiffée de sang de l'Ancien Testament que l'on invoque pour justifier le rétablissement de la peine capitale.

Examinons de près certaines des clauses restrictives qui ont été prévues dans le projet de loi à l'étude. Le député souhaite que cette peine ne soit appliquée que dans des cas très précis, et après y avoir bien réfléchi. Il a fait allusion à une certitude à 100 p. 100. Je lui signale bien humblement que la chose n'est guère possible. Son projet de loi précise qu'il devrait y avoir plus d'un témoin, ou s'il n'y en a qu'un que soient rassemblées des preuves matérielles corroborantes. Je n'ai pas très bien compris ce qu'il a voulu dire au sujet de ce témoin. Doit-il s'agir d'un témoin oculaire du meurtre? Je serais curieux de savoir combien de meurtres on réussirait à prouver de la sorte. Nous savons également ce qu'il en est des témoins oculaires. Il y a eu des cas où l'on a fait erreur, malgré la présence de témoins oculaires. La chose paraît invraisemblable, mais cela s'est déjà produit. Il est en effet arrivé que l'on pende ou exécute d'une façon ou d'une autre des gens qu'on a découvert par la suite ne pas être coupables du meurtre dont on les avait accusés.

Même pour la question des preuves matérielles corroborantes, il y a eu le cas qui s'est produit dernièrement en Angleterre, où l'on avait retrouvé dans la main de la victime une poignée de cheveux. Bien des années après, on a découvert que cette poignée de cheveux n'aurait pas pu appartenir à la personne condamnée, et cela grâce à des nouveaux tests scientifiques qui ont été mis au point et ont permis d'acquérir cette certitude. Au moment du procès, les preuves matérielles étaient très convaincantes et l'on était certain que l'inculpé était le meurtrier. Cette théorie des preuves matérielles corroborantes et des témoins oculaires est fort louable en soi, mais nous savons que des erreurs seront commises et qu'il n'existe pas de système absolument infaillible.

Je voudrais à présent aborder de façon un peu plus générale la question de la violence. A mon avis, la peine capitale ne contribuera pas à dissuader les auteurs des meurtres ou des crimes de trahison. Notre société est beaucoup trop violente, bien qu'elle ne le soit pas autant que celle des États-Unis et de bien d'autres pays. Évidemment, nous souhaitons tous que la violence diminue.

Je me demande pourquoi nous insistons tant sur le meurtre et que nous ne consacrons pas plus de notre temps à examiner d'autres causes de la violence et d'autres mesures que le Parlement pourrait adopter. Je veux parler de la pornographie accompagnée de violence qui a donné lieu à beaucoup d'atermoiements. Des propositions ont été faites. J'ai participé activement à cette lutte au fil des années. Le Parlement a été lent à agir. Nous avons une excellente occasion de modifier la situation et les circonstances dans lesquelles le meurtre est perpétré. Il y a toutes sortes de choses pratiques que nous pourrions faire à propos des maris qui battent leurs femmes et leurs enfants. Il y aurait de nombreuses mesures préventives à adopter, notamment des services de consultation, des groupes de discussion, une gamme complète de mesures concrètes pour susciter l'esprit de collaboration et trouver des solutions non violentes à ces problèmes. Il serait beaucoup plus utile d'étudier les mesures qui pourraient avoir une répercussion concrète et atténuer le niveau de violence dans la société.

● (1750)

Un nombre encore plus élevé de personnes sont tuées inutilement par d'autres moyens. Par exemple, environ 5,000 personnes par an sont tuées dans des accidents de la circulation et environ la moitié de ces morts sont imputables à des chauffeurs en état d'ébriété. Ce taux est encore beaucoup plus élevé que celui des meurtres. Toutefois, des mesures pratiques pour réduire le nombre d'automobilistes ivres et faire respecter plus rigoureusement la loi sont écartées; elles ne semblent pas tellement importantes. En outre, il y a un nombre élevé de victimes dans des accidents industriels imputables à la négligence. Les gens débattent s'il s'agit de négligence criminelle ou non, mais c'est assurément mal. Ce sont des morts violentes qui auraient pu être évitées. Elles se produisent en bien plus grand nombre que le meurtre d'une personne commis de propos délibéré par une autre. On déplore également un grand nombre de décès de personnes attribuables à l'exposition à de faibles taux de radiation. Ces morts n'ont rien de spectaculaire, elles surviennent au bout d'un certain temps. Ces personnes ne meurent pas parce que quelqu'un les a abattues ou les a poignardées, et pourtant le nombre de ces décès est beaucoup plus élevé. Je pourrais parler également du nombre d'incendies et de morts accidentelles attribuables à la négligence de fumeurs. Là encore, leur nombre est très élevé, et elles auraient pu être évités dans bien des cas.

Je ne pense pas que notre société soit impuissante ou qu'il nous faille accepter un grand nombre de décès regrettables mais «auxquels on ne peut rien». Nous pourrions agir de façon constructive pour réduire de nombreuses autres formes de violence dans la société.

Je soutiens en conclusion que la peine de mort est une fausse solution au problème. Nous passons notre temps à discuter de la peine de mort, un problème relativement modeste à l'échelle mondiale au regard d'autres causes évitables de mort dans la société. Nous dérobons ce temps à d'autres activités beaucoup plus utiles qui pourraient être beaucoup plus profitables à la société.

[*Français*]

M. Barry Moore (Pontiac-Gatineau-Labelle): J'aimerais commenter aujourd'hui le projet de loi C-240 présenté par mon collègue le député d'Ontario (M. Fennell).

Plusieurs d'entre nous avons eu l'occasion de le dire lors des discussions en Chambre au sujet de la remise en vigueur des dispositions relatives à la peine capitale. Le problème est fort complexe. Il remet en question les convictions et la philosophie personnelles de chacun, sa conception de la justice et de ce qui constitue une peine équitable pour certains crimes.

Toutefois, bien qu'il soit difficile de discuter de la question sans faire référence à ces considérations philosophiques, il faut parfois savoir nous orienter vers une évaluation plus objective de la question.

Enfin, monsieur le Président, plusieurs sujets peuvent nous offrir ce terrain neutre sur lequel nous désirons nous engager. Certains de mes collègues en ont déjà évoqué en Chambre. Celui que j'aimerais aborder aujourd'hui touche les conventions internationales.

Au niveau international, donc, on remarque depuis plusieurs années un intérêt particulier, je dirais même, un intérêt marqué pour l'humanisation de la justice pénale. Des efforts soutenus sont déployés depuis longtemps du côté des Nations Unies, afin que, par exemple, les prisonniers et les détenus soient traités équitablement, et qu'aucun abus ne soit commis à leur endroit par un système pénitentiaire. En guise d'illustration de ces efforts, je cite, monsieur le Président, certaines dispositions

de la Déclaration universelle des droits de l'homme: toute personne est présumée innocente «jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées», ou encore «nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, ou dégradants».

Monsieur le Président, je pense également au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui vise à assurer la reconnaissance, le respect et la protection des droits fondamentaux et de la dignité de chacun, notamment des gens privés de leur liberté. Finalement, je pense à d'autres accords internationaux, tels la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou encore au projet de résolution élaboré par le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, intitulé «Garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort» qui, tous deux, s'attachent plus particulièrement encore à la protection des droits et de la dignité des prisonniers et des personnes ayant fait l'objet d'une condamnation.

Je ne suis pas sans savoir, monsieur le Président, qu'au Canada comme ailleurs, le droit national conserve la préséance. Ainsi, un projet de loi qui s'écarterait des buts reconnus internationalement n'en deviendrait pas par ce fait «illégal». Toutefois, en signant des conventions ou des accords internationaux, le Canada a exprimé sa volonté d'en appliquer les principes et d'en considérer la portée lors de l'élaboration et de la mise en vigueur de ses propres lois. C'est ainsi, par exemple, que l'interprétation de notre Charte canadienne des droits et libertés pourra s'inspirer de la Déclaration universelle des droits de l'homme. De plus, la ratification par le Canada d'une convention ou d'un pacte au niveau international a pour but de lier les gouvernements fédéral et provinciaux vis-à-vis des autres pays signataires. Le Canada ayant, par exemple, ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, une contravention de sa part aux dispositions de ce pacte serait perçu comme une violation de ses obligations internationales.

Donc, monsieur le Président, ces conventions et accords internationaux lient le Canada, du moins jusqu'à un certain point. Nous devons en tenir compte dans notre législation. Dès lors, lorsque nous discutons du rétablissement de la peine de mort, nous devons prendre en considération les divers accords auxquels nous avons donné notre appui au cours des dernières années. Malheureusement, le projet de loi qui est soumis à notre étude aujourd'hui n'est pas tout à fait conforme à ces accords et conventions.

Le premier point sur lequel je ferai porter mon analyse du projet de loi C-240 vise les garanties procédurales, c'est-à-dire les règles de procédures devant protéger les droits d'un accusé.

Les accords internationaux, monsieur le Président, insistent beaucoup sur le droit de toute personne à une représentation adéquate devant les tribunaux. Par représentation adéquate, on entend le droit au temps nécessaire à la préparation d'une défense efficace ainsi que le droit d'être représenté par le défenseur de son choix. On parle aussi beaucoup du droit de recours à une instance supérieure en cas de condamnation. Dans le cas d'une condamnation à mort, la position internationale la plus récente, sur laquelle le Canada s'est engagé à se pencher à la suite du sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, rend l'appel automatique ou obligatoire. Dans les cas où un accusé est passible de la peine de mort, les accords internationaux contiennent des dispositions relatives au fardeau de la preuve. Un projet de résolution du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, auquel le Canada a donné son appui, suggère que la peine capitale ne soit exécutée, et je cite:

«que lorsqu'il ne fait absolument aucun doute que la personne accusée d'un crime est coupable, sur la base de preuves claires et convaincantes ne laissant place à aucune autre interprétation des faits.»

Finalement, toujours au niveau des garanties procédurales, les accords internationaux s'attardent aussi à la clémence et à la commutation de peine. Certains reconnaissent à tout condamné à mort le droit de se pourvoir en commutation ou de demander lui-même la clémence à son égard.

Le projet de loi C-240 renferme-t-il les garanties que je viens d'énumérer? Tout d'abord, monsieur le Président, ce projet de loi ne contient aucune disposition relative à une représentation adéquate de l'accusé devant les tribunaux. Bien qu'il s'agisse d'un principe reconnu par notre Charte des droits et libertés, il faudrait non seulement le souligner, mais encore rendre obligatoire la participation d'un avocat à la défense de toute personne accusée d'un crime punissable de mort. Dans un tel cas, la gravité de la peine justifie la prévision de garanties clairement exprimées afin qu'il ne fasse aucun doute que l'accusé dispose de la meilleure défense possible.

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette d'interrompre l'honorable député.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 46 du Règlement.

L'ENVIRONNEMENT—A) LES PLUIES ACIDES—LA RENCONTRE DU PREMIER MINISTRE ET DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS. B) LA NOMINATION D'UN ENVOYÉ CANADIEN

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir revenir aujourd'hui sur une question que j'avais posée au premier ministre (M. Mulroney) peu après sa rencontre au sommet du 17 mars avec le président Reagan.

Vous vous souvenez sans doute qu'au moment où le premier ministre s'est rendu célèbre pour son interprétation de *When Irish Eyes are Smiling*, j'ai déclaré à la Chambre que si rien de plus que ce qui était ressorti du sommet de Québec n'était fait dans le domaine des pluies acides, nous pourrions alors, à la même époque, dans un an, nous joindre tous au premier ministre pour chanter *Raindrops Keep Falling on my Head*, afin de bien montrer, bien entendu, que le problème des pluies acides continue à se poser. Je pourrai également ajouter qu'une autre chanson qui représente fort bien ce qui se produit depuis de très nombreuses années dans le cas des pluies acides serait ce succès d'il y a quelques années *Killing Me Softly With His Song*.

Bon nombre de nos lacs et cours d'eau meurent sans bruit suite à l'inertie permanente de nos gouvernements dans le domaine des pluies acides. Sauf erreur, le nouveau ministre de l'Environnement (M. McMillan) a fort bien décrit la situation, il y a deux jours, lorsqu'il a affirmé que les hommes politiques s'étaient endormis aux commandes.

Selon moi, il est juste de dire également que ce n'est pas le cas de tous les hommes politiques et que des voix se sont élevées au niveau politique et scientifique au fil des ans pour exhorter le gouvernement à reconnaître qu'un problème se posait et à agir, mais il a généralement fait la sourde oreille. Or, il semble maintenant qu'on serait peut-être disposé à s'y intéresser, et c'est bon signe.

Que s'est-il passé depuis que j'ai posé cette question le 19 mars dernier? Un certain nombre de choses. Dans cette enceinte, nous avons formé un comité spécial sur les pluies acides où j'ai l'honneur de siéger en tant que député néo-démocrate. Ce comité a récemment eu l'occasion de rencontrer dans la région de Muskoka les deux envoyés spéciaux chargé du dossier des pluies acides, l'ancien premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, le représentant du premier ministre et M. Drew Lewis, celui du Président Reagan. Nous avons pu discuter pendant deux heures avec eux des façons de collaborer, afin de résoudre le problème des pluies acides et je dois dire que, même si j'étais au départ cynique et le demeure dans une certaine mesure au sujet du rôle de ces envoyés, j'ai été néanmoins encouragé par ce que M. Lewis avait à dire au sujet des orientations que prendrait, selon lui, son rapport et des conseils qu'il pourrait donner au Président au sujet des pluies acides. J'ai été particulièrement encouragé de voir qu'on ne doutait plus, du moins dans l'esprit de M. Lewis, qu'il existait un problème et que des mesures correctrices s'imposaient. Si cela pouvait devenir incontestable sur le plan politique aux États-Unis, ce serait là une victoire pour nous et j'espère que cela va venir.

En ce qui a trait à l'envoyé du Canada, M. Davis, j'ai eu l'impression en général qu'il prenait la question beaucoup trop à la légère et qu'il n'était pas un défenseur aussi acharné que je l'aurais souhaité des mesures correctrices qui s'imposent. C'est peut-être une question de style, il est trop tôt pour juger, et j'espère que le rapport de l'ancien premier ministre prouvera que j'avais tort.

• (1805)

J'ai cependant quelques inquiétudes au sujet d'un article paru le lendemain du jour où le comité spécial a rencontré M. Lewis, à propos du budget que M. Davis a obtenu pour ses travaux sur les pluies acides. Selon cet article le coût global du travail de M. Davis se situerait aux alentours de $500,000 et une bonne partie de cette somme serait consacrée à des frais de voyage et d'hébergement, ce qui est parfaitement compréhensible. Toutefois, un bon montant devrait également servir à rémunérer son personnel, lequel est chargé non seulement du travail relatif à son mandat d'envoyé spécial pour les pluies acides, mais également de ses affaires personnels concernant les sociétés dont il est administrateur. Cela me préoccupe.

Je sais que la Canadian Coalition on Acid Rain s'en inquiète également, car elle ne veut pas que le problème des pluies acides se ramène à une histoire de favoritisme politique. Elles ne veulent certainement pas qu'on pense que M. Davis a été nommé par favoritisme. Je tiens à faire part de mes inquiétudes et de celles de cet organisme au gouvernement et, par l'entremise de ce dernier, à dire à M. Davis que la qualité de son rapport devra justifier l'argent dépensé afin que nous puissions avoir la certitude que les inquiétudes exprimées par moi-même et bien d'autres au sujet de la nomination de M. Davis n'étaient nullement fondées. Nous serions heureux de nous être trompés à ce sujet, monsieur le Président. J'espère simplement qu'en ce qui concerne le rapport sur le budget de M. Davis, le gouvernement prend toutes les dispositions voulues pour que l'argent consacré aux pluies acides soit vraiment dépensé à cette fin.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais dire à propos des observations du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), qu'elles se terminaient sur une note regrettable. J'en parlerai dans un instant. Pour le moment, je voudrais aborder la substance de ses propos.

Il s'est en effet écoulé beaucoup de temps depuis qu'il a soulevé la question pour la première fois. Il s'est passé bien des choses depuis. Il a mentionné, et je l'en remercie, que notre gouvernement attachait une haute priorité aux pluies acides. Je pense qu'il l'a fait honnêtement en soulignant que les autorités gouvernementales et les parlementaires n'avaient rien fait depuis longtemps, même si certains d'entre eux étaient très conscients du problème.

Il s'agit de souligner ici plusieurs points qui me paraissent importants. Premièrement, en février 1985, le gouvernement fédéral et les provinces ont conclu une entente visant à évaluer la répartition des dépôts dans chaque région de façon à ce qu'ils ne dépassent pas 20 kilos par hectare et par an. Nous avons ensuite pris plusieurs mesures, notamment en rétablissant le sous-comité et en affectant des fonds pour le contrôle des pluies acides au Canada et le reste. Nous avons réalisé ce travail au Canada. Nous avons vraiment fait tout ce que nous avions à faire.

Nous avions hérité du grave problème qui se posait depuis 1979, lorsque le premier protocole a été signé avec les États-Unis. Nous nous retrouvions dans une impasse dont il était impossible de sortir. Il fallait y parvenir d'une façon ou d'une autre. Nous avons eu la chance de pouvoir percer une brèche, si je puis dire, dans le mur qui se dressait entre le point de vue du Canada et celui des États-Unis. Grâce à la nomination de M. Lewis et de M. Davis, nous avons la possibilité de nous sortir de cette impasse. Je sais que le député s'est réjoui, tout comme nous, de constater que M. Lewis songeait sérieusement à faire des recommandations précises, non seulement pour ce qui est du contrôle, mais aussi pour régler tout le problème à long terme afin que nous puissions réaliser entièrement l'objectif que nous nous sommes fixés.

Je ne suis pas d'accord avec les allusions faites non seulement dans cet article de journal, mais également ici, à la Chambre des communes, au sujet de M. Davis. Nous avions besoin, au Canada, d'une personne de ce calibre, possédant une telle expérience et en qui les États-Unis auraient confiance pour nous représenter à ce niveau. M. Davis était disponible. Je ne peux pas, monsieur le Président, rendre compte comme cela de l'argent qu'a utilisé M. Davis ni de la façon dont les dépenses se répartissent entre les déplacements, les frais de bureau, etc. Je défie le député de me dire qu'il n'a jamais demandé à sa secrétaire de faire un appel téléphonique privé en son nom. J'estime que les Canadiens devraient savoir—et à bien des points de vue ils le savent—que non seulement le travail est d'une telle importance que le montant dépensé par les envoyés est minime par comparaison, mais aussi que M. Lewis et M. Davis reçoivent la somme de un dollar par an pour leurs efforts. Je ne sais pas combien de députés accepterait de travailler dans ces conditions.

• (1810)

Entre-temps, certaines choses doivent continuer. La vie suit son cours pour ceux qui se dévouent dans ce domaine autant que M. Lewis et M. Davis. Si des appels ont été faits au nom de M. Davis pour organiser d'autres choses, je me demande si le député pense sérieusement que c'est une atteinte grave au sens de la bienséance que nous aimerions tous afficher. A moins que le député et la presse ne continuent à soulever cette question dans cette optique, je ne pense pas que cela fera diminuer le respect des Américains pour les efforts de M. Davis et le respect que nous devrions tous lui témoigner pour le dévouement envers le Canada dont il fait preuve, en acceptant d'essayer de résoudre le problème des pluies acides.

LA CONSTRUCTION NAVALE—LA SOCIÉTÉ HALIFAX INDUSTRIES LIMITED. B) LES PLANS DU GOUVERNEMENT

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, le 27 juin je demandais au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) de prendre des mesures pour assurer la prospérité de la construction navale au Canada. La raison immédiate de ma question était le risque de faillite de la société Halifax Industries Limited, à propos de laquelle on est finalement intervenu. Toutefois, je mentionnais également la situation du secteur de la construction navale en général.

C'est un secteur en crise qui ne comprend pas pourquoi le gouvernement ne tient pas les promesses faites pendant la campagne électorale de créer un secteur de la construction navale rentable et prospère. Le ministre m'a répondu qu'il n'avait pas l'intention d'attendre des mois avant d'agir. Dans 10 jours, cela fera trois mois qu'il m'a fait cette réponse et nous attendons toujours des mesures propres à faire prospérer la construction navale.

L'industrie ne sait plus trop à quoi s'en tenir ces jours-ci. Les propriétaires et les employés des chantiers maritimes de l'Ontario, qui se réjouissaient de la récente décision prise par le ministère de la Défense nationale en vue de leur permettre de participer à la remise en état des vaisseaux vieillissants du Canada, sont inquiets à l'idée que le ministère pourrait changer d'avis. Dans ma propre circonscription, la compagnie de construction maritime Port Arthur, qui s'occupe surtout de travaux de radoub, s'inquiète notamment beaucoup de la possibilité que le gouvernement revienne sur cette récente décision.

Par ailleurs, la décision prise la semaine dernière par le gouvernement de faire construire le brise-glace *Polar* de classe 8, qui sera utilisé toute l'année dans l'Arctique, créera beaucoup de travail, peut-être dans plus d'un chantier. Cependant, cette décision reflète les préoccupations du Canada en matière de souveraineté territoriale et non une stratégie industrielle quelconque, ou du moins nous n'avons eu aucune indication du contraire jusqu'ici.

A mon avis, pendant que le gouvernement continuera d'examiner cette question en vue de prendre, du moins je l'espère, une décision d'ici peu, les ministres en cause devraient immédiatement songer à la possibilité de lancer une stratégie industrielle grâce à des travaux de construction financés par le gouvernement. Le programme des frégates de patrouille canadiennes pour notre marine, la construction de diverses sortes de brise-glace, la construction de bacs, surtout pour CN Marine, sont des exemples de travaux que le gouvernement pourrait entreprendre directement ou par l'entremise de diverses sociétés. En élaborant un tel programme selon un calendrier raisonnable, le gouvernement pourrait garantir que nos chantiers ne resteront pas inutilisés et qu'ils acquerront la capacité technique nécessaire dans le domaine de la conception et de la fabrication assistées par ordinateur. En donnant du travail à nos chantiers, nous pourrions garantir que nous aurons la capacité nécessaire dans le domaine de la construction maritime à l'avenir.

• (1815)

Selon moi, la construction de navires pour le commandement maritime doit constituer un élément important d'un programme comme celui-là. Nous pouvons nous rendre de mieux en mieux compte de l'état de notre marine et de la nécessité de remplacer bon nombre de navires. Cela pourrait certes se faire dans le cadre de ce programme.

Cependant, les chantiers maritimes ne veulent surtout pas compter uniquement sur les commandes du gouvernement. Je comprends fort bien qu'ils souhaitent avoir aussi un grand nombre de commandes commerciales. Le gouvernement doit justement jouer un rôle beaucoup plus actif à cet égard. La construction maritime devra jouer un rôle dans divers secteurs. Il y a les flottilles côtières, particulièrement sur le Saint-Laurent et dans les Grands lacs. En haute mer, il y a les flottilles de pêche et les plates-formes de forage en mer et les navires de servitude. Tous les navires utilisés pour ces activités devraient être construits au Canada. Il y a, au-delà, la question plus vaste de savoir si les Canadiens doivent se remettre au développement d'une flotte de commerce hauturière. La construction de ces navires au Canada garantirait plus de travail à nos chantiers navals.

Je ne pense pas que j'ai à apporter des arguments sur la valeur économique d'un programme comme celui-là, devant la baisse de recettes subie par le gouvernement et le coût de programmes comme l'assurance-chômage. Il faut bien étudier la façon dont l'emploi a baissé dans la construction navale depuis dix ans pour juger de la nécessité économique de ces initiatives. Je ne crois pas nécessaire de m'étendre sur ces arguments dans le peu de temps que j'ai à ma disposition, car le parti progressiste conservateur les a reconnus par le passé.

Le programme de 1979 de ce parti préconisait la formation graduelle d'une flotte marchande de haute mer. Il favorisait la mise au point de politiques fiscales permettant d'investir les revenus avant impôts pour le remplacement des navires et mettant des prêts à faible taux d'intérêt à la disposition des constructeurs de navires. Il demandait qu'après 1985, au nord du 60e parallèle, les eaux canadiennes soient réservées aux navires conçus et construits au Canada pour l'extraction et l'expédition des ressources de l'Arctique. A plusieurs autres égards, les conservateurs ont clairement défini les besoins de l'industrie. En 1984, le programme du parti proposait encore un certain nombre d'initiatives visant à faire prospérer l'industrie.

Le plus choquant et le plus inouï, c'est qu'à ce jour, un an après l'entrée en fonction du gouvernement, en dépit d'une déclaration financière et économique et de l'adoption d'un budget, rien n'ait encore été fait. Il ne faut pas s'étonner qu'un député ministériel ait dû avouer aux gens de sa circonscription que le budget fédéral avait eu sur la construction navale des effets pour le moins désastreux. Pas étonnant que le président de l'Association des chantiers maritimes canadiens ait déclaré que l'attitude des progressistes conservateurs envers la construction navale ces derniers temps était déloyale. Cette critique est terriblement dure, mais le fait est que les libéraux dans les années 80 ont mené l'industrie au désastre. Après une année toutefois, il n'y a pas encore de plan précis ni d'indication que le gouvernement conservateur a l'intention de changer de direction et de conduire l'industrie vers la rentabilité et la prospérité qu'il a promises à la population canadienne l'été dernier.

[*Français*]

Mme Monique Bernatchez Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord revenir sur les interventions de mon honorable collègue quand il parle d'une politique concernant l'évolution des chantiers maritimes au Canada. Si je veux reprendre sa question, eh bien, oui actuellement il y a une étude, comme le ministre l'a dit à la Chambre au printemps dernier, une étude qui est faite sur l'ensemble de la question, et dès qu'il y aura des discussions à entreprendre avec les députés de cette Chambre et des annonces à faire, je suis convaincue que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) se fera un plaisir d'en informer la Chambre.

J'aimerais, cependant, revenir sur l'exemple qu'avait utilisé mon honorable collègue pour présenter sa question, c'est-à-dire celui du chantier maritime de Halifax.

• (1820)

[*Traduction*]

J'aimerais lui rappeler ce qui est survenu relativement à ce projet spécial. Le 12 septembre, le ministre du Développement de la Nouvelle-Écosse a annoncé qu'un groupe d'éminents hommes d'affaires d'Halifax s'étaient portés acquéreurs de la société HIL. Ce consortium, ayant à sa tête l'ancien président de la St. John's Shipbuilding and Dry Dock Ltd., va prendre en main la direction de la société HIL à compter d'octobre 1985 et en deviendra propriétaire le 1er janvier 1986. Le consortium va assumer la dette du gouvernement provincial et investir en outre 1 million de dollars.

Depuis 1980, dans le cadre de divers programmes d'aide industrielle, le gouvernement fédéral a accordé 49.6 millions de dollars à cette compagnie. En outre, il a renégocié les contrats visant les trois navires de la garde côtière dont la compagnie HIL s'occupe à l'heure actuelle pour lui permettre de parachever ses travaux. Les trois contrats actuels du gouvernement fédéral seront parachevés à la Société HIL, assurant ainsi le maintien des emplois à peu près au niveau actuel pendant quelques mois.

L'AGRICULTURE—LA SÉCHERESSE DE L'OUEST—L'AIDE FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT—ON DEMANDE QUE LES INDEMNITÉS SOIENT VERSÉES DIRECTEMENT AUX AGRICULTEURS

M. Maurice Foster (Algoma): Le 10 septembre, monsieur le Président, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture (M. Wise) quand il entendait aider financièrement les agriculteurs de l'Ouest qui ont tant perdu cette année à cause de la sécheresse. Depuis deux semaines, nous discutons à la Chambre du désastre de 1 milliard de dollars qui a résulté de la tentative du gouvernement de sauver la Banque Commerciale du Canada. Cependant, monsieur le Président, l'Ouest du pays est aux prises avec un désastre encore plus considérable: la sécheresse qui a ravagé des millions d'acres de terre a causé pour quelque 3 milliards de dollars de dégâts. Dans la seule province de la Saskatchewan, elle a touché plus de 30,000 exploitations agricoles. Elle a ruiné plus de 14 millions d'acres de terre arable.

Après avoir été harcelé par le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral est intervenu pour venir en aide au secteur de l'élevage, mais à force de tergiverser, il n'a toujours rien décidé à propos du secteur céréalier. La situation est désespérée. De nombreuses réunions ont eu lieu au cours desquelles des centaines et des centaines de gens ont supplié le gouvernement fédéral d'intervenir. Quatorze cents personnes ont assisté à une réunion à Bengough et 200 femmes d'agriculteurs ont assisté à une autre réunion au même endroit. Lors d'une réunion tenue à Swift Current, 500 personnes ont adressé une pétition au premier ministre de la Saskatchewan qui refusait de rencontrer les agriculteurs aux prises avec ce désastre. Les gens ont demandé au gouvernement d'intervenir lors d'autres réunions qui ont eu lieu à Ponteix, Kayville et Climax. Cependant, il n'a encore rien fait.

La catastrophe a atteint des proportions bibliques, monsieur le Président, et le gouvernement devrait intervenir sans tarder. Au lieu de cela, nous constatons que le ministre de l'Agriculture tergiverse et déclare qu'il a constitué un comité pour étudier ce problème, mais il ne peut se décider à recommander d'agir. Le Syndicat du blé de la Saskatchewan demande instamment au gouvernement d'agir. Il a reconnu qu'il s'agissait en l'occurrence de l'un des désastres climatiques les plus graves de l'histoire de la province et il exhorte le gouvernement à fournir aux agriculteurs touchés par la sécheresse une aide massive de 500 millions de dollars.

• (1825)

La ministre d'État chargée des Finances (Mme McDougall) et le ministre des Finances (M. Wilson) sont parvenus, apparemment à une fin de semaine d'avis, à fournir 1 milliard de dollars aux déposants de la Banque commerciale du Canada. Après cinq ou sept semaines, le gouvernement devrait pouvoir venir en aide aux agriculteurs de la Saskatchewan, de l'Alberta et des autres régions de l'Ouest que la sécheresse a dévastées. S'il ne prend pas cette décision, le désastre va continuer et les agriculteurs seront contraints de s'adresser à l'assistance sociale et de vivre dans l'incertitude. J'insiste pour dire que cette question est urgente. Que le gouvernement cesse d'atermoyer. Il importe aussi que le gouvernement paie directement les agriculteurs.

En ce qui concerne l'aide aux éleveurs, la province avait annoncé un programme en disant qu'elle s'adresserait à Ottawa pour obtenir de l'aide supplémentaire. Quand le gouvernement a présenté avec panache son programme, il a précisé qu'il s'ajoutait à l'aide provinciale. Mais la province s'est emparée de ces crédits, si bien que les éleveurs n'ont rien touché d'autre que l'aide provinciale. Il faut que le gouvernement agisse sans tarder et, quelle que soit la nature de son aide, qu'il l'accorde directement aux agriculteurs afin d'assurer la survie de ce secteur. C'est une question d'urgence nationale.

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, je vais répondre avec plaisir à la question du député d'Algoma (M. Foster). Je suis sûr qu'il sait que nous avons passé l'été à assister à des réunions dans les secteurs qu'il a cités et qui ont été dévastés par la sécheresse. Je tiens à lui assurer ainsi qu'à la Chambre que le gouvernement a pris cette affaire très au sérieux.

Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) s'est rendu dans les Prairies pour y rencontrer les agriculteurs dans plusieurs régions, accompagné de ses homologues de la Saskatchewan et de l'Alberta. A la suite de cette réunion, le gouvernement a réagi rapidement, en ce qui concerne le bétail, par la phase I du rapport du groupe de travail. Des subventions de près de 48 millions de dollars ont été versées aux agriculteurs pour leur permettre de conserver leurs troupeaux.

Le député a parlé plus précisément des dispositions de partage des frais. Il doit savoir que les ententes conclues entre la province et le gouvernement fédéral prévoyaient le partage des coûts et que le gouvernement fédéral s'est engagé à verser $30 par tête de bétail aux éleveurs. Il faut également comprendre qu'on doit conclure des accords équitables et à frais partagés avec toutes les provinces.

En ce qui a trait à la phase 2, toute aide spéciale viendra s'ajouter aux paiements au titre de l'assurance-récolte versés aux producteurs des Prairies, paiements qui devraient totaliser 500 millions de dollars cette année. Le comité travaille avec acharnement à l'heure actuelle, afin d'établir les besoins d'aide des cultivateurs à la suite de dommages subis par les récoltes. On n'a pas fini encore d'évaluer tous les dommages et, bien entendu, il faudra attendre pour cela que les récoltes soient rentrées. Il serait insensé de la part du gouvernement de mettre en œuvre prématurément un programme d'aide qui pourrait ne pas répondre aux besoins. Je peux toutefois certifier à la Chambre, au nom du ministre de l'Agriculture, que le comité sera en mesure de faire des recommandations au ministre dès que l'on aura toutes les informations nécessaires. Je peux aussi garantir que le gouvernement agira rapidement et intelligement lorsqu'il aura reçu ces recommandations.

• (1830)

Je garantis à la Chambre et aux agriculteurs de l'ouest du Canada que le premier ministre (M. Mulroney) se préoccupe de la gravité de la sécheresse et qu'il me demande des nouvelles tous les jours. Je suis certain que les agriculteurs seront très reconnaissants envers le gouvernement pour l'intérêt qu'il porte au problème. Ayant parlé à bien des éleveurs de bétail, je sais qu'ils ont été très satisfaits de la réponse que le gouvernement a donnée.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 32.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 18 septembre 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LA NÉCESSITÉ POUR LE GOUVERNEMENT DE RECONDUIRE LES QUOTAS D'IMPORTATION DE CHAUSSURES

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, les contingentements actuels dans le domaine de la chaussure étant sur le point de prendre fin, il est impératif que le gouvernement reconduise les quotas d'importation pour garantir aux manufacturiers canadiens 50 p. 100 du marché pour les cinq prochaines années.

Le premier ministre avait d'ailleurs pris cet engagement à Sherbrooke au moment où il était en campagne électorale.

Pour plusieurs raisons, les contingentements dans le domaine de la chaussure sont essentiels et fondamentaux. Entre autres choses, ils garantissent 20,000 emplois répartis équitablement entre l'Ontario et le Québec. Ils protègent les intérêts des consommateurs. Ils assurent la survie de l'économie régionale et pourraient créer des dizaines de nouveaux emplois.

Plusieurs dizaines d'entreprises, d'employés et de chefs syndicaux étaient ici la semaine dernière sur la Colline parlementaire afin de nous transmettre le message très clair qui s'exprime de la manière suivante: Nous voulons demeurer en affaires; nous voulons garder nos emplois; nous avons besoin de contingentements pour cinq ans et 50 p. 100 du marché.

Ne les décevez pas et livrez la marchandise tel que vous l'avez promis au cours de la campagne électorale en octroyant des contingentements garantissant 50 p. 100 du marché pour les cinq prochaines années.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES ÉLEVEURS DU MANITOBA—LA NÉCESSITÉ D'UNE AIDE PROVINCIALE

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, comme les députés le savent, de nombreux agriculteurs de l'Ouest ont été durement touchés cet été par la sécheresse et une invasion de sauterelles. Les conséquences ont été particulièrement graves pour l'industrie de l'élevage qui est rarement admissible à une aide financière dans le cadre des programmes d'assurance-récolte. Par conséquent, le gouvernement fédéral a promptement annoncé le 14 août dernier qu'une somme de 48 millions de dollars serait offerte aux éleveurs à condition que les gouvernement provinciaux en cause soient disposés à participer à parts égales.

Bien que la plupart des agriculteurs du Manitoba aient profité de pluies sensiblement plus élevées que leurs voisins de l'Ouest, il y a certaines régions peu étendues mais importantes dans le sud-ouest où la production de foin a encore été plus faible que l'an dernier. Le gouvernement fédéral a donc alloué une aide de l'ordre de un million de dollars pour aider ces éleveurs manitobains dont la plupart demeurent dans ma circonscription. Malheureusement, le gouvernement néo-démocrate du Manitoba a négligé jusqu'ici de répondre à cette offre. Il s'ensuit que les éleveurs de ma circonscription risquent de perdre ce à quoi ils ont droit.

Je prends donc la parole aujourd'hui pour implorer mes collègues néo-démocrates qui viennent du Manitoba de se joindre à moi pour tenter de persuader le gouvernement manitobain de réparer cette injustice. Celui-ci ne doit pas se livrer à des manigances aux dépens des éleveurs du Manitoba.

* * *

LES PÊCHES

LA MISE EN CIRCULATION DE BOÎTES DE THON AVARIÉ

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, de nombreux observateurs ont dit s'inquiéter de l'ignorance béate de la science qui caractérise les hommes politiques de l'ère technologique. En tant que scientifique, je n'aurais pu imaginer une démonstration plus délibérée, intentionnelle et dangereuse de cette ignorance que la décision du ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) de mettre en circulation un million de boîtes de thon avarié contre l'avis d'une foule de conseillers techniques. Le premier ministre (M. Mulroney) serait peut-être bien avisé de remercier de leurs services tous les scientifiques chargés d'établir les règlements, de fermer la Direction générale des aliments et drogues, le ministère des Pêches et des Océans, le ministère de l'Agriculture et, pour faire bonne mesure, le Conseil des sciences. Car les avis qu'ils donnent sont scientifiques, non politiques. Songez un peu à tout l'argent que le premier ministre pourrait épargner aux contribuables canadiens en s'en remettant entièrement à ce technicien de la Société Star-Kist qu'est le ministre des Pêches et des Océans.

Je me demande vraiment si quelqu'un au sein du gouvernement comprend que l'inspection scientifique des denrées alimentaires vise à protéger les Canadiens et doit être entièrement indépendante, d'autant plus que les hommes politiques de formation juridique prennent des décisions fondées sur la politique et non sur des critères scientifiques de sécurité. A Ottawa-Centre, des consommateurs en colère ont envoyé au premier ministre un approvisionnement de boîtes de thon. Va-t-il confier sa santé au ministre des Pêches et des Océans, ou va-t-il plutôt le remercier de ses services et faire confiance aux scientifiques?

Article 22 du Règlement

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'ENTENTE AUXILIAIRE SUR LE TOURISME AVEC LE QUÉBEC

M. Fernand Ladouceur (Labelle): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à cette Chambre deux faits qui venaient marquer de façon significative le nouveau rôle qu'entendait jouer notre gouvernement au plan des relations fédérales-provinciales.

En effet, le 14 décembre 1984, notre gouvernement et celui de la province de Québec convenaient d'un accord mutuel quant à la signature d'une entente sur le développement économique et régional, entente qui se voulait le prélude à ce nouveau climat de réconciliation nationale. Découlant de cette entente, l'honorable ministre d'État (Tourisme) (M. Murta) signait avec le ministre des Affaires intergouvernementales le 16 janvier 1985 une entente auxiliaire afférente au tourisme.

Monsieur le Président, j'avais le plaisir de participer hier à une conférence de presse où l'honorable ministre d'État (Tourisme), ainsi que son homologue au niveau provincial, annonçaient conjointement l'attribution de deux participations importantes au niveau du tourisme dans la circonscription de Labelle, l'une au Mont Saint-Sauveur à Saint-Sauveur, et l'autre au domaine le Chantecler à Sainte-Adèle, deux participations venant appuyer les initiatives de l'entreprise privée et reconnaître en même temps l'importance du tourisme dans l'économie de notre région. En termes concrets, cette initiative se traduira par l'injection de plus de 6 millions de dollars de la part de nos gouvernements et par la création de plus de 240 emplois, en plus de conserver ceux qui existent actuellement.

* * *

[*Traduction*]

INVESTISSEMENT CANADA

ON DEMANDE LA RÉVISION DU PROJET DE FUSION DE L'ALLIED CORPORATION AVEC LA SIGNAL CORPORATION

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, on a remplacé, semble-t-il, l'Agence d'examen de l'investissement étranger par Investissement Canada pour attirer les investissements chez nous. Ce n'était certes pas pour favoriser des mouvements de trésorerie contraires, c'est-à-dire l'exode de capitaux vers l'étranger. Pourtant, c'est bien ce qui va se produire si le projet de fusion de deux sociétés américaines se réalise. Ce projet de fusion de 5 milliards de dollars de l'Allied Corporation of Morristown, du New Jersey, et de la Signal Corporation de LaJolla, en Californie, fusion qui assurerait la main-mise à l'Allied Corporation, est un tour de passe-passe qui joue contre nous puisque les filiales canadiennes de ces deux sociétés sont en cause.

Une telle opération entraînerait des sorties de capitaux de 458 millions de dollars et nous ferait perdre 69 millions de dollars en impôts fédéraux. Les deux sociétés en question ont convenu, avant de conclure le marché, que les filiales canadiennes de la Signal Corporation achèteraient certaines filiales canadiennes de l'Allied pour 330 millions de dollars américains en liquide ou avec des billets à ordre. Les deux sociétés ont également annoncé que cette opération financière servirait à éponger les dettes de l'Allied Corporation aux États-Unis. Quelles seront les conséquences de cet accord entre gens du bon monde? Les filiales canadiennes de la Signal Corporation verseront de l'argent à l'Allied Corporation aux États-Unis, qui s'en servira pour acquérir cette société.

Je demande donc instamment au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) et à son collègue du Revenu national (M. Beatty) de revoir immédiatement les détails de cette réorganisation et de s'assurer qu'aux termes des règlements laxistes de . . .

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES PLUIES ACIDES

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, je tiens à signaler que, au moment où je vous parle, un événement international très important se tient dans ma circonscription. En effet, au-delà de 600 spécialistes venant de 17 pays assistent, du 15 au 20 septembre, à une conférence sur les pluies acides à Muskoka. Ces femmes et ces hommes de science se sont réunis en vue d'étudier dans l'intérêt de l'humanité cette grave question d'ordre écologique.

Dans le discours inaugural qu'il a prononcé à cette occasion, le nouveau ministre de l'Environnement (M. McMillan) a donné un ton positif à la conférence en admettant que les milieux politiques du monde entier tirent dangereusement de l'arrière dans ce domaine. Il a dit que des mesures s'imposaient dès cette année et j'ai la certitude que, effectivement, le Canada les prendra.

La tenue de symposiums internationaux du genre de celui qui a lieu à Muskoka est cruciale dans la lutte contre les pluies acides. Nous avons besoin de savoir avec certitude si les précipitations acides menacent véritablement la santé. Quand les conclusions nous seront connues, nous devrons alors agir sans délai afin de protéger les générations futures des suites de nos erreurs et de notre manque de perspicacité. Il s'agit de la troisième conférence de cette nature et de la première à se tenir au Canada. Faisons en sorte d'être les premiers à porter le flambeau et à bâtir un avenir où l'environnement sera sain.

* * *

• (1410)

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON EN CONSERVE—LES CONSÉQUENCES DE LA DÉCISION DU MINISTRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) n'a pas seulement mis la santé des Canadiens en danger en substituant son jugement à celui de sa propre équipe de scientifiques au sujet de la vente de thon jugé impropre à la consommation humaine; il a également compromis notre réputation de fournisseur de produits de poisson de toute première qualité sur le marché canadien et international. Tandis que la production de saumon de cette année, l'une des meilleures de l'histoire du Canada en termes de quantité et de qualité, attend des acheteurs sur la côte de la Colombie-Britannique, le gouvernement Mulroney en compromet la mise en marché. Nos concurrents internationaux vont maintenant se précipiter pour supplanter nos produits: thon,

saumon, hareng, crabe, homard, palourde ou autre. La possibilité qu'un produit soit contaminé ou impropre à la consommation est le motif le plus fort pouvant inciter un pays ou un consommateur à ne pas l'acheter.

Indépendamment des combines politiques qui peuvent entourer cette affligeante affaire Star-Kist, le gouvernement Mulroney a trahi les intérêts du public canadien et probablement porté un dur coup à notre secteur des pêches dont la production vaut des milliards de dollars. Il faudrait vite retirer du marché canadien tous les produits de thon en cause, écarter le ministre comme un danger à la santé publique, et mettre sur pied un programme d'envergure pour rétablir la confiance des marchés intérieurs et extérieurs dans la qualité de nos produits.

* * *

[*Français*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA NÉCESSITÉ DE GARDER LE CONTRAT DES FRÉGATES À MONTRÉAL

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, les travailleurs de la Versatile Vickers se «battront à mort» pour éviter que la construction des deux frégates de la Marine de guerre canadienne soit transférée de Montréal à Lauzon, en banlieue de Québec, car, disent-ils, ce chantier naval de la rue Notre-Dame est condamné à mort ou à la fermeture. La rue Notre-Dame est la rue des raffineries de Montréal-Est. On ne peut fermer les raffineries, pas plus que les chantiers navals. On est en train de fermer l'est de Montréal. Il faut garder le contrat des frégates à Montréal. Ce contrat avait été octroyé au chantier montréalais de la Vickers en 1983. C'est l'équivalent de 650 emplois pendant quatre ans, qui échappent encore une fois à Montréal-Est.

J'encourage mon collègue, le député de Hochelaga-Maisonneuve (M. Desrosiers), à continuer à travailler avec le Syndicat des travailleurs de la Vickers pour qu'ils obtiennent une répartition juste et équitable entre les chantiers. Avec un taux de chômage de 19,5 p. 100, il faut que Montréal-Est ait l'égalité des chances.

Monsieur le Président, les travailleurs peuvent être assurés de ma très grande collaboration et de mon appui le plus complet.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LES POLITIQUES FÉDÉRALES CRITIQUÉES PAR LES PROVINCES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, il me semble que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), le premier ministre (M. Mulroney) et les députés conservateurs soient les seuls à féliciter le gouvernement de ses mesures en matière d'emploi. Les ministres provinciaux de l'Éducation ont publié hier une déclaration critiquant les stratégies d'emploi du gouvernement. Les provinces se disent inquiètes de voir les fonds consacrés à la création d'emplois diminuer de 2.2 milliards de dollars en 1984 à 2.1 milliards en 1985 et à 1.9 milliard en 1986, et de constater que ces programmes font double emploi avec les programmes provinciaux.

L'Association canadienne des maires et des municipalités a demandé la semaine dernière aux gouvernements canadiens d'instituer un fonds de 12 milliards destiné à renouveler l'infrastructure municipale ce qui créerait 60,000 emplois directs et 300,000 emplois indirects. Sa requête est demeurée jusqu'ici sans réponse. Lundi dernier, un certain nombre de personnalités qui assistaient au sommet économique du gouvernement, dont 35 dirigeants syndicaux et 20 représentants d'organismes religieux et sociaux, ont déclaré que les stratégies d'emploi du gouvernement s'en remettaient trop au secteur privé pour créer les emplois nécessaires.

Le premier ministre et la ministre annoncent avec beaucoup de satisfaction que le taux de chômage a baissé à 10.3 p. 100. Quelle personne sensée peut se dire satisfaite d'un taux de chômage de 10.3 p. 100? Ce taux s'établissait à 7.5 p. 100 avant la récession de 1982, et le gouvernement devrait en faire son objectif minimum. Nous lui lançons un appel . . .

M. le Président: Je regrette d'avoir à dire au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LES SPORTS

LES YANKEES DE NEW YORK—PAUVRE CHANT, PAUVRE JEU, PAUVRE GEORGE

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, j'adresse une lettre ouverte à M. George Steinbrenner, propriétaire des Yankees de New York:

Cher George,

Je suis moi aussi très fier de la plus longue frontière ouverte du monde et je considère les États-Unis comme nos grands amis et alliés, même lorsqu'il s'agit de baseball. Cependant, alors que les yeux du monde sportif étaient tournés vers nos remarquables Blue Jays de Toronto, surtout au cours de la récente série de quatre matchs à New York, nos amis de l'endroit m'ont rendu tout à fait furieux.

Alors que j'écoutais le match de samedi soir comme des centaines de milliers d'autres Canadiens, une chanteuse malavisée a massacré les paroles et la musique de notre hymne national. Première prise, George!

Cela ne m'a pas trop dérangé puisque bon nombre de Canadiens ne connaissent pas notre hymne national également, mais dimanche dernier, lors de la retransmission en direct du match à la télévision, un autre chanteur a porté le coup de grâce à notre hymne national. Il l'a massacré également. Deuxième prise, George!

Nous aurons à faire un énorme travail de commercialisation et les prochaines séries mondiales nous en fourniront l'occasion. Vous pouvez massacrer notre hymne national, mais non pas vaincre nos Blue Jays. Allez-y, Bobby Cox.

Amicalement,

Barry

Des voix: Oh, oh!

• (1415)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DE L'IMMIGRATION DU ROYAUME-UNI

M. le Président: Puis-je signaler aux députés la présence a notre tribune de l'honorable David Waddington, ministre d'État chargé de l'Immigration du Royaume-Uni.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DU DANEMARK, DIRIGÉE PAR LE MINISTRE CHARGÉ DE L'IMPÔT

M. le Président: Je tiens également à saluer la présence à notre tribune d'une délégation du Danemark, dirigée par l'honorable Isi Foighel, ministre chargé de l'Impôt.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON EN CONSERVE—LA DÉCISION DU MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, rien n'est plus important pour les Canadiens que la santé de leur famille et de leurs enfants, et rien n'est plus important pour nos pêcheries qu'une réputation internationale de bonne qualité et de bon fonctionnement.

Le ministre des Pêches a passé outre à la décision de ses propres inspecteurs, de ses propres experts sanitaires et d'une commission d'examen indépendante, et a autorisé la vente aux Canadiens de thon avarié mis en boîte à l'usine de Star-Kist à St. Andrews, au Nouveau-Brunswick. Pourquoi le ministre des Pêches joue-t-il ainsi avec la santé des Canadiens? Pourquoi met-il en jeu la réputation mondiale de nos pêcheries? Pourquoi a-t-il autorisé la vente de un million de boîtes de thon rance et en décomposition aux consommateurs canadiens? Peut-il nous en donner la raison?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Tout d'abord, monsieur le Président, ce que suggère le très honorable représentant n'est évidemment pas vrai. Il parle de l'importance de la santé, ainsi que de la réputation. Permettez-moi, par votre intermédiaire, monsieur le Président, de dire à la Chambre qu'à aucun moment, en aucune circonstance, il n'y a eu la moindre suggestion ni la moindre constatation ni la moindre suspicion ni la moindre accusation qu'un certain type de thon provenant d'une certaine usine du Nouveau-Brunswick aurait représenté une menace pour la santé.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LE THON IMPROPRE À LA CONSOMMATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, David MacDonald, le coordonnateur des opérations de secours du Canada en Éthiopie, a rejeté, avec raison d'ailleurs, le chargement de thon en décomposition destiné à l'Éthiopie? Dans ce cas, pourquoi le ministre des Pêches et Océans laisse-t-il les Canadiens acheter et consommer ce thon que nous avons bien raison de ne pas vouloir envoyer à des populations affamées? Est-ce que la santé des familles canadiennes n'a aucune importance pour le ministre? Va-t-il retirer ce thon avarié des supermarchés immédiatement?

[*Traduction*]

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je voudrais répéter que la santé des Canadiens n'est pas et n'a pas été mise en danger par du thon qui a été ou qui est manufacturé ou produit au Canada. Je tiens à ce que cela soit clairement compris.

En prétendant des choses pareilles, les députés font preuve d'une totale irresponsabilité, même s'ils ont pour mentor Eric Malling de Radio-Canada.

Je suis certain que le très honorable représentant sera intéressé de savoir qu'avant de trancher la question, je me suis fait communiquer deux rapports indépendants; l'un par le Research Productivity Council du Nouveau-Brunswick . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Les larbins de Hatfield.

M. Fraser: J'ai ensuite mis sur pied une commission indépendante nommée par mon ministère. Le rapport de cette commission indépendante a approuvé la vente du produit à l'étranger.

ON DEMANDE DE RETIRER CE PRODUIT DES MARCHÉS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations a semble-t-il conseillé aux Canadiens d'ouvrir les boîtes de thon avant de les manger—mais je voudrais dire au ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Bonne idée.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je voudrais dire au ministre de faire retirer ce thon pourri des rayons du Canada. Vous vous êtes aplatis devant le premier ministre Hatfield. Vous avez fait passer la politique avant la santé des Canadiens. Faites quelque chose pour y remédier.

• (1420)

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le très honorable représentant n'ignore certainement pas qu'il vaut mieux ouvrir la boîte pour manger ce qu'il y a dedans. Ce qu'il ignore, en revanche, c'est qu'il vaut mieux réfléchir avant de parler.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Le très honorable représentant sait parfaitement qu'il n'existe nulle part même l'ombre d'une preuve que ce produit puisse représenter une menace ou un danger pour la santé des Canadiens. J'aimerais bien que le très honorable député et les autres députés me croient sur parole quand je le dis.

Des voix: Oh, oh!

M. Fraser: Si vous ne me croyez pas sur parole, vous pouvez vous fier à la parole de mes propres chercheurs scientifiques du ministère des Pêches et des Océans qui ont testé le produit en laboratoire, ainsi qu'à la parole de deux commissions indépendantes. Leurs deux rapports établissent de façon parfaitement claire qu'il est hors de question que ces produits puissent présenter le moindre danger pour la santé.

Des voix: Bravo!

LA RÉPUTATION DE L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE—ON DEMANDE LA PRÉSENTATION DE RAPPORTS

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, à cause d'une grave erreur de jugement du ministre des Pêches et Océans, des milliers d'emplois se trouvent maintenant compromis. Pourquoi le ministre a-t-il risqué ainsi la réputation de l'industrie canadienne de la pêche? Que va-t-il faire pour sauver ces emplois? Va-t-il présenter les rapports qui, à l'entendre, donnaient le feu vert pour la vente de ce produit?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député, qui est le critique de la pêche de l'opposition officielle, a déjà été ministre des Pêches. Il pourra certainement faire comprendre au chef de son parti qu'on ne doit pas dire qu'un produit présente des risques pour la santé des Canadiens lorsque ces allégations sont injustifiées.

Mme Copps: C'est Fraser qui parle.

Une voix: Déposez les rapports.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Les médias m'ont demandé ces rapports. Je leur ai répondu que si la compagnie intéressée était prête à les divulguer, je serais bien d'accord.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Une réponse qui finit en queue de poisson.

M. le Président: A l'ordre. Nous allons sans doute avoir une journée difficile et je vous demanderais donc de rester calmes.

M. Fraser: Monsieur le Président, il s'agit d'une question grave, car ces allégations témoignent d'une inconscience totale. Je suppose que le député a écouté.

Je ne peux pas publier ces documents pour le moment et je vais vous expliquer pourquoi. Un organe de presse a présenté, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, une demande que la compagnie a contestée. Tant qu'une décision ne sera pas rendue au sujet de ces documents que le ministère des Pêches et Océans a promis de publier, sur mes instructions, je ne peux pas, légalement, déposer les documents en question.

M. Nunziata: Vous en avez le devoir envers le public.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre!

M. Fraser: Si la loi dit que je ne peux pas publier ces documents, les députés doivent comprendre que je ne suis pas en mesure de le faire. Je suis certain qu'ils finiront par être divulgués un jour. Nous en faisons valoir la nécessité devant les tribunaux.

LES NORMES RÉGISSANT L'INSPECTION DU POISSON

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je dois dire que, du temps où j'étais ministre je n'ai jamais pris de décision ayant des répercussions sur la santé de tellement de gens, comme celle que ce ministre vient de prendre.

Des voix: Bravo!

M. Henderson: Jamais de toute l'histoire du Canada, un ministre des Pêches n'a contredit ses propres spécialistes sur une question de santé. Je tiens à ce qu'il le sache.

Avons-nous des normes régissant l'inspection du poisson ou ces normes changent-elles d'un jour à l'autre pour des raisons politiques?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député persiste à dire qu'il s'agit d'une question de santé. Je le répète encore, ce n'est pas le cas. Le député devrait finir par comprendre. Pour ce qui est des normes, un groupe d'étude indépendant que j'ai nommé a fait valoir que les lignes directrices étaient trop vagues. Par conséquent, en juin j'ai invité les représentants de l'industrie à rencontrer les agents de mon ministère pour réviser les directives, ce qui a été fait. Je ne les ai pas révisées, c'est l'industrie qui s'en est chargée.

• (1425)

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Voilà de bonnes nouvelles!

M. Riis: Ça va, John!

M. le Président: A l'ordre!

M. Fraser: Tous les députés comprendront, j'en suis sûr, qu'une industrie qui doit soutenir la concurrence ne produira pas des lignes directrices insatisfaisantes.

Le député a dit que jamais encore un ministre des Pêches n'avait contredit les spécialistes de son ministère sur une question de santé. Je nie catégoriquement avoir fait une telle chose.

Des voix: Bravo!

Questions orales

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne les faits irréfutables suivants: Le ministre des Pêches et Océans a approuvé la qualité de un million de boîtes de thon que deux groupes d'inspecteurs et une équipe de représentants de quatre provinces canadiennes avaient jugées impropres à la consommation. Cela signifie, entre autres choses, que ce thon pourrait entraîner des vomissements chez les personnes âgées et les enfants, ainsi que chez d'autres personnes. C'est un fait médical.

Le premier ministre est-il prêt à accepter le jugement du ministre, qui a choisi de donner le bénéfice du doute à l'entreprise dans les circonstances ou, autrement dit, est-il prêt à jouer avec la santé des Canadiens? Ou bien le premier ministre prendra-t-il la juste décision et annoncera-t-il qu'un tel ministre ne peut demeurer au cabinet?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans n'a jamais dit qu'il était prêt à donner le bénéfice du doute ni qu'il acceptait de jouer avec la santé et la sécurité des Canadiens. En cas de doute, notre gouvernement prend toujours le parti des Canadiens; nous l'avons prouvé.

La question de mon collègue, si je l'ai bien comprise, est fort sérieuse, mais, pour l'instant, il n'y a aucune preuve que la santé et la sécurité soient menacées, ce qui est l'essentiel. Le député admettra que, depuis ce moment-là, depuis l'incident, le règlement a été changé de façon à empêcher qu'une telle chose puisse se reproduire et, ce qui n'est pas moins important, que le Canada ait une excellente réputation en ce qui concerne la qualité. J'espère qu'aucun député ne fera, par mégarde, des commentaires injustes qui pourraient la ternir.

ON DEMANDE QUE LE PRODUIT SOIT RETIRÉ DES MAGASINS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre a déjà dit que son gouvernement protégerait toujours les intérêts des Canadiens. Comme toujours, quand c'est le premier ministre qui parle, il faut se demander de quels Canadiens il veut parler. Voilà le nœud du problème.

Le ministre des Pêches et des Océans est prêt à laisser presque un million de boîtes de ce produit sur les tablettes. C'est difficile à croire, mais le ministre de la Consommation et des Corporations a, paraît-il, dit ce matin qu'il était d'accord avec cette décision, ce qui veut dire qu'il renie ses obligations envers les consommateurs du Canada. Le premier ministre dira-t-il clairement qu'il tient à la bonne réputation internationale d'une industrie très importante pour le Canada et indiquera-t-il en même temps qu'il veut une saine alimentation pour les Canadiens en faisant retirer ce produit des tablettes partout au Canada et en prenant des mesures pour rectifier la situation et garantir qu'elle ne se reproduira pas?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que mon premier devoir était de garantir qu'il n'y avait aucun risque pour la santé ou la sécurité du public. Il semble bien que tout danger soit écarté. Mon honorable ami a demandé ce qui se passera si, malgré tout, le produit en question n'est pas vraiment acceptable. Dans ce cas, le produit sera retiré parce que la santé des Canadiens doit toujours être protégée, quelles que soient les circonstances, et que la qualité de nos produits doit être reconnue à l'échelle internationale.

• (1430)

LES CONSTATATIONS DES INSPECTEURS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Ma question porte sur la dernière observation du premier ministre. Vu que non pas un, mais deux groupes d'inspecteurs fédéraux ont déclaré que le produit était impropre à la consommation humaine et qu'il peut faire vomir, et vu que cette évaluation a été confirmée par un groupe d'experts représentant quatre provinces en plus du Nouveau-Brunswick, est-ce que cela ne constitue pas une preuve suffisante pour que le premier ministre prenne la décision qui s'impose dès maintenant, soit d'interdire la vente de ce produit dès cet après-midi partout au Canada et de le faire retirer des tablettes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je pense avoir donné une réponse complète à mon honorable ami. Notre premier devoir était d'aller à l'essentiel et de voir si la santé et à la sécurité sont menacées. Je pense que cette question a été réglée. Bien entendu, s'il subsistait le moindre doute, la balance pencherait du côté des consommateurs canadiens et de notre réputation internationale. Je peux garantir à mon honorable ami que nous prendrons toutes les mesures voulues pour atteindre ces objectifs.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, le ministre des Pêches donne un nouveau sens à l'expression culinaire «surprise au thon». Comme surprise, ce n'est pas fameux de trouver du poisson rance quand on ouvre une boîte de thon.

J'adresserai ma question au premier ministre, qui a fait sortir de son premier cabinet à la fortune du pot la ministre de l'Environnement parce qu'elle menaçait la vie animale au Canada. Je demanderai au premier ministre s'il va demander sa démission au ministre des Pêches, dont les décisions menacent le bien-être des vies humaines au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, depuis quelques minutes on se permet sur des questions de fait des allégations qui mettent en cause la réputation des gens. Elles seront examinées par une commission parlementaire et pesées très attentivement. Certaines de ces allégations méritent une réponse devant une instance objective.

Je puis dire une chose, qui sera vivement applaudie, je pense, de tous les députés, c'est que le ministre des Pêches, qui s'est acquitté honorablement et efficacement de ses tâches de parlementaire et qui a été ministre dans deux gouvernements . . .

M. Marchi: Redis-me-le, Julot.

M. Mulroney: ... donc ministre, est un excellent représentant de la Colombie-Britannique et un bon Canadien.

M. Benjamin: Et en avant la musique!

LES MESURES PRISES PAR LE MINISTRE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): J'ai une question supplémentaire pour le ministre des Pêches, monsieur le Président. Ce qui est en cause, c'est la divergence d'opinions: pourquoi le ministre des Pêches n'a-t-il pas demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de faire effectuer une analyse indépendante du thon, et avez-vous informé le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social quand vous avez pris la décision de laisser sortir le produit en cause?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, la santé n'a jamais été en cause.

Des voix: Oh, oh!

M. Fraser: La santé n'était pas en cause parce que le produit a été contrôlé en laboratoire à Vancouver, à Blacks Harbour et à Halifax.

Les comités indépendants qui se sont occupés de la question affirment tous qu'il n'y a aucun danger pour la santé. Ce qui est en cause c'est le côté appétissant, qui ne constitue pas un critère absolument objectif. Le rapport demandé par mon propre ministère dit que les directives antérieures étaient vagues.

Je voudrais bien que les députés comprennent que des affirmations répétées qui manifestement ne sont pas conformes aux faits ne sont pas à l'honneur de la Chambre et n'aident en rien la pêche de notre pays.

LE REFUS DES FORCES ARMÉES CANADIENNES D'EMPLOYER LE PRODUIT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur le Président. Hier soir, à la télévision, le ministre a tout simplement reconnu ce qu'il avait fait. Il a admis que la société aurait le bénéfice du doute. Après avoir acquis pour une valeur de $100,000 de ce produit avarié qui fut, à un certain moment, déclaré impropre à la consommation, les Forces armées canadiennes ont refusé de le servir à leurs membres. Le premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi les Canadiens, les personnes âgées qui vivent dans des foyers, les malades et les employés dans les hôpitaux et l'ensemble des citoyens, devraient courir le risque de consommer un produit que les Forces armées ont refusé d'employer et qui, dans l'esprit d'un grand nombre de nos concitoyens, constitue un danger pour la santé?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président ...

Une voix: Oh, oh! Erik est arrivé!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je me demande toujours pourquoi il arrive que certains députés décident pour une raison qui m'échappe de ne pas écouter la réponse à une question.

M. Nielsen: Monsieur le Président, comme le ministre l'a expliqué, le produit en question n'a jamais présenté de danger pour la santé. Le ministère s'est fait livrer un chargement et s'est donné la peine de le soumettre à de nouveaux tests de laboratoire. Le laboratoire a certifié que le produit n'était pas nocif.

ON DEMANDE LE CONGÉDIEMENT DU MINISTRE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je m'adresse de nouveau au premier ministre. Ce dernier se rappellera qu'il y a plusieurs années, les expéditions de saumon canadien avaient été mises en quarantaine parce qu'on avait appris que les produits destinés à l'exportation avaient été mal inspectés. Nos exportations s'élèvent à 1.7 milliards par année dont un demi milliard ...

M. le Président: Le député a-t-il une question à poser?

M. Skelly: Monsieur le Président, le ministre des Pêches a compromis nos ventes à l'étranger. Le premier ministre va-t-il faire ce qui s'impose en congédiant sur-le-champ le ministre des Pêches?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je crois avoir déjà expliqué ce que je pensais du rôle du ministre des Pêches. Les preuves sont là et la demande du député n'est pas juste compte tenu des assurances fournies par le ministre ...

Mme Copps: Allez-vous en donner à votre famille?

M. Mulroney: ... et d'autres collègues et son ministère, à savoir qu'il n'existe aucune preuve de la nocivité de ce produit.

Aucune personne saine d'esprit ne souhaiterait un incident qui pourrait mettre en danger le bien-être de quelqu'un ou encore qui serait susceptible de ternir le moindrement la réputation de qualité qu'ont nos produits à l'étranger.

L'incident s'étant produit, nous avons pris les mesures qui s'imposaient. On m'a dit que pareil incident ne pourra plus se produire, mais que nous devons sans cesse demeurer vigilants tout en étant fiers de la qualité de nos produits de poisson.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A ÉTÉ INFORMÉ RELATIVEMENT AU PROBLÈME AYANT TRAIT AU POISSON AVARIÉ

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le ministre de la Consommation et des Corporations a dit ce matin, et je cite:

[*Traduction*]

«Je crois que le consommateur devrait être prudent; il devrait vérifier l'odeur et la couleur du thon. Lorsqu'un poisson est impropre à la consommation, on peut le sentir, à mon avis.»

[*Français*]

Peut-être que le ministre devrait en manger un «char de tuna»!

Ma question est la suivante: Puisque le poisson avarié est un produit de consommation, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a été informé du problème au mois d'avril dernier?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je voudrais répondre à cette question en disant que, effectivement, la responsabilité du ministère de la Consommation et des Corporations a trait à la réglementation de l'inspection des poissons au niveau du détail seulement, et cette réglementation ou cette inspection a trait à la prévention de la fraude et à l'empaquetage des produits.

En aucun cas nous sommes impliqués au niveau de la sécurité et de la santé relativement aux aliments. Cette responsabilité relève du ministre des Pêches et Océans.

C'est donc dans cet esprit que nous avons suivi le débat avec notre collègue des Pêcheries.

• (1440)

LA MENACE À LA SANTÉ CAUSÉE PAR CERTAINS PRODUITS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, le ministre peut-il assurer la population canadienne que lui-même et ses collègues feront tout le nécessaire pour enlever ce produit nocif sur les étagères des magasins, et ce, immédiatement, aujourd'hui même?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, ce dont je peux assurer la Chambre, c'est que, en tout temps, le ministère de la Consommation et des Corporations suit avec intérêt la protection du consommateur, et dans cet esprit-là, nous avons été rassurés par le ministre des Pêches et Océans quant à la sécurité du produit, et nous en sommes satisfaits.

LA RÉPUTATION DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA PÊCHE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

L'action néfaste du ministre des Pêches et des Océans a pour effet d'endommager et de compromettre l'excellente réputation du Canada dans le domaine des produits dérivés de la pêche et de mettre en péril les emplois des travailleurs dans les usines de poisson du Nouveau-Brunswick. Que fera le premier ministre afin de restaurer la réputation de l'industrie canadienne et la confiance des consommateurs canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, au Nouveau-Brunswick, où tout le monde est au courant de la situation, cela va de soi, la population a l'impression que les autorités ont bien réagi et qu'elles ont fait preuve de justice. On ne s'inquiète pas du tout dans les milieux de la pêche, au Nouveau-Brunswick.

Mon collègue parle d'emplois. Il n'est pas question de sécurité du tout dans ce cas-ci. Je peux assurer à mon ami que grâce aux directives actuelles, qui sont meilleures que les précédentes, ces emplois sont probablement plus sûrs qu'auparavant.

LA MISE EN APPLICATION DES MÉTHODES D'INSPECTION

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Pour permettre au Canada de retrouver sa bonne réputation dans le commerce des produits de la pêche, le premier ministre est-il disposé à envoyer immédiatement le ministre des Pêches et des Océans au Nouveau-Brunswick pour garantir aux ouvriers de cette usine que des normes et des méthodes d'inspection très rigoureuses permettant de s'assurer de la qualité des produits mis sur le marché seront mises en application?

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que je peux donner l'assurance à mon honorable ami que, effectivement, le ministre l'a fait à plusieurs occasions. Le but, effectivement, dans le domaine qui nous est . . . La question qui nous est soumise a trait à la sécurité et à la santé. Je pense que cela a été traité aujourd'hui à la Chambre des communes à la satisfaction de tous les députés . . .

M. Rodriguez: C'est un problème de confiance.

M. Mulroney: . . . et, ce faisant, je pense que le ministre envoie un signal de confiance et aux travailleurs et aux consommateurs dans ce domaine important.

* * *

[*Traduction*]

LES BANQUES

L'EFFONDREMENT DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LE DIVIDENDE SUR LES ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Finances. Le 5 mars dernier, sachant ses difficultés financières, la Banque Commerciale du Canada a néanmoins déclaré un dividende sur ses actions privilégiées. Maintenant que la ministre a disposé de six mois pour examiner les affaires de cette banque, peut-elle expliquer cette décision à la Chambre?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les difficultés de la Banque commerciale du Canada m'ont été signalées le 14 mars 1985, et non pas le 5 mars. Au printemps, nous avions expliqué au comité comment les problèmes avaient surgi et que la direction éprouvait à ce moment-là une certaine confiance en l'établissement et ses revenus.

LA VENTE DES ACTIONS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Du fait des dividendes du 5 mars, le prix des actions privilégiées de la BCC a augmenté et quelque 8,500 de ces actions ont changé de main avant que ne soit annoncée l'opération de sauvetage le 25 mars et que les prix ne dégringolent. Le 29 avril, répondant à ma question, le ministre a déclaré avoir la certitude que la banque avait respecté toutes les exigences provinciales concernant la divulgation complète et en temps utile de la vente des actions. Le ministre peut-il nous dire s'il maintient encore cette déclaration?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cette question est du genre qu'on devrait poser dans un comité. Je ne vais certainement pas répondre ici à une question aussi compliquée que celle-là. Ayant travaillé pendant un certain nombre d'années dans les milieux boursiers, je sais à quel point il faut user de prudence en répondant à une telle question. Je prie donc la députée de garder sa question pour le comité.

* * *

[*Français*]

LES PETITES ENTREPRISES

LES MESURES EN VUE DE RÉDUIRE LES CHINOISERIES ADMINISTRATIVES

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises).

J'aimerais savoir si des démarches ont été entamées au sein de votre ministère afin de réduire, dans la mesure du possible, le nombre et la complexité des questionnaires que les PME doivent remplir pour Statistique Canada . . .

Une voix: Cela, c'est de la politique.

Mme Duplessis: Eh! S'il vous plaît, l'opposition, voulez-vous vous tenir tranquilles?

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. le Président: J'ai la nette impression qu'il y a eu des réunions de caucus ce matin.

[*Français*]

Mme Duplessis: C'est que le décorum se décompose drôlement depuis qu'on a repris la session.

Je voudrais être informée si à ce jour des résultats concrets ont été remarqués. Ceci fait suite à des plaintes que j'ai reçues de la part de propriétaires d'entreprises dans ma circonscription.

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier la députée de Louis-Hébert pour sa question pertinente. En février et mars derniers, j'ai tenu une consultation nationale qui m'a amené à poser des questions aux hommes d'affaires et à mes homologues provinciaux. Ces questions ont été soulevées en vue de l'harmonisation et de la réduction de la paperasserie au Canada. Nous avons formé des groupes de travail dans chacune des provinces, et ces groupes ont commencé à travailler. Nous allons avoir des résultats concrets d'ici les prochains mois.

Mais cette question est assez complexe. On ne peut pas réduire la «paperasserie» en ne s'attaquant qu'à un formulaire à la fois. Il faut les voir dans leur ensemble.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA VENTE DE BOÎTES DE THON—LES CONSTATATIONS DES INSPECTEURS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question, qui est très simple, s'adresse au premier ministre. En vertu de la réglementation fédérale et des inspecteurs fédéraux mandatés par le gouvernement du premier ministre, le million de boîtes de thon en question a été déclaré impropre à la consommation. Le premier ministre peut-il dire aux Canadiens ce qu'il entend par «impropre à la consommation»?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je souhaite répondre au député. Les inspecteurs ont refusé un certain stock après avoir effectué ce que l'on appelle un test organoleptique. Il s'agit de toucher le poisson, de le sentir, de l'examiner et de tenir compte de son apparence et de sa consistance.

Mme Copps: Ça pue.

M. Fraser: Cette tâche n'est pas facile et peut parfois être très subjective.

Des voix: Oh, oh!

M. Fraser: L'usine en question a contesté la décision de ces inspecteurs et interjeté appel. Les inspecteurs étaient présents lors de l'audition de l'appel. Ils sont venus voir le ministre et lui demandé d'autoriser un examen indépendant de la question. Le ministre leur a donné deux comités qui ont procédé à cet examen et statué sur la question.

Les députés prétendent se préoccuper des emplois, mais s'ils continuent dans cette voie, ils vont recevoir une délégation de travailleurs du Nouveau-Brunswick . . .

M. le Président: A l'ordre. La réponse devient trop longue.

LES ÉTIQUETTES APPOSÉES SUR LES BOÎTES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Si ce stock de un million de boîtes de thon était vendu à l'étranger, en vertu de la législation canadienne chaque boîte devrait porter une étiquette avertissant les consommateurs que ce produit n'a pas été approuvé au Canada. Je le répète, que signifie l'expression «impropre à la consommation» pour le premier ministre? Pourquoi apposerait-on des étiquettes d'avertissement sur les boîtes vendues à l'étranger? Ne faut-il pas faire exactement la même chose pour le million de boîtes de conserve vendues sur le marché canadien?

• (1450)

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, les hypothèses sur lesquelles reposent les questions du député sont inexactes. L'un des comités indépendants a recommandé de vendre à l'étranger le stock en question.

LA LOI SUR LES PÊCHES—L'EXPRESSION «POISSON AVARIÉ OU RANCE»

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans a des difficultés à définir l'expression «impropre à la consommation et néfaste pour la santé». La Loi sur les pêches stipule précisément que l'on ne doit pas vendre de poisson avarié ou rance. Cette exigence a-t-elle été supprimée?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, si le très honorable chef de l'opposition faisait convenablement son travail de recherches juridiques, il saurait que la phrase qu'il vient de citer est énoncée dans certaines directives. Il s'agit ici de savoir si oui ou non l'application objective ou subjective de la décision des inspecteurs était acceptable ou non. Tel était l'objet de l'appel, lequel n'avait rien à voir avec des questions de santé.

Je tiens simplement à rappeler aux députés qu'au Canada, où le ministère des Pêches et des Océans a littéralement le pouvoir de vie et de mort économiques sur les personnes visées par sa réglementation, si un citoyen ne peut pas demander au ministre de faire évaluer indépendemment une décision du ministère à laquelle il s'oppose, il n'a aucun moyen d'appel. Et l'on confierait alors l'évaluation indépendante, l'appel indépendant aux personnes mêmes qui ont refusé le produit en premier lieu.

Mme Copps: Si c'est rance, c'est rance.

M. Fraser: Ce genre de chose ne serait pas accepté de bonne grâce dans la région d'où vous venez, si vous aviez affaire aux conditionneurs de poisson de votre région.

Des voix: Bravo!

* * *

LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

ON DEMANDE DE RENFORCER LA LÉGISLATION

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Alors que beaucoup de Canadiens se font du souci au sujet du transport par fer des produits dangereux, par exemple les produits chimiques toxiques et explosifs, en certains milieux on s'inquiète encore plus du transport des produits dangereux par camion. Étant donné que les gouvernements provinciaux se sont fort occupés de certains côtés du transport routier, le ministre pourrait-il préciser à notre intention où nous en sommes à propos de cette très importante législation qui semble avoir besoin d'être renforcée?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le 1er juillet, une réglementation générale relative au transport des produits dangereux a été promulguée. Cette réglementation s'applique à tous les modes de transport. Pour ce qui est des provinces, l'Ontario a expressément adhéré à cette réglementation et en assure l'application, ce qui veut dire que les transports routiers intra- et interprovinciaux y sont régis par la Loi sur les produits dangereux et la réglementation qui a été promulguée le 1er juillet.

* * *

LES BANQUES

L'EFFONDREMENT DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LA VÉRIFICATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Le ministre des Finances et la ministre d'État aux Finances nous ont affirmé à maintes reprises qu'ils se sont fondés sur les meilleurs renseignements dont ils pouvaient disposer en mai dernier, avant de donner leur accord au plan de renflouage, lequel va probablement coûter maintenant aux contribuables canadiens un milliard de dollars environ.

Pourquoi le ministre des Finances ou la ministre d'État aux Finances ont-ils refusé d'accepter l'offre faite par une grande banque de procéder rapidement à une vérification spéciale qui aurait établi la valeur du portefeuille de prêts dont dépendait tout ce plan de renflouage?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous avons dit à maintes reprises à la Chambre que nous avions consulté les banques, que les banques avaient eu leur mot à dire dans la décision qui a été prise, qu'elles avaient eu un certain droit de regard, que l'inspecteur général avait eu le droit de regard, et que la décision collective—je dis bien collective—était fondée sur les répercussions que cette banque pouvait avoir sur notre système. Je compte bien traiter de cette question au comité.

L'OFFRE DES BANQUES À CHARTE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, est-ce que la ministre d'État aux Finances veut nier que plusieurs banques à charte se sont offertes à effectuer rapidement une vérification spéciale pour établir la valeur de ces éléments d'actif, que cette offre a été présentée et refusée?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je n'ai nié aucun des incidents reliés à quelque activité que ce soit entourant la décision. Ce fut une décision collective. Elle a été prise pour le compte du système bancaire canadien, pour le compte du dollar canadien, pour le compte de la population canadienne, pour le compte de l'économie albertaine, et les banques ont participé à l'élaboration de cette décision.

M. Johnston: Oui ou non?

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON EN CONSERVE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je m'adresse de nouveau au premier ministre qui, tout à l'heure, s'est dit prêt à prendre des mesures pour retirer des magasins le thon contaminé.

M. Fraser: Il n'est pas contaminé.

M. Broadbent: Le premier ministre a dit qu'il prenait la question au sérieux et j'ai une question sérieuse à lui poser. Comme nous le savons, et personne ne dit qu'il y a des vies en danger—personne ne l'a dit de ce côté-ci . . .

M. Fraser: Au moins nous avons réussi à vous le faire dire.

M. Broadbent: Personne ne prétend cela. Mais nous savons que . . .

M. Fraser: Vous l'avez répété toute la journée.

M. le Président: A l'ordre. Si je demande aux uns de ne pas interrompre celui qui parle, je dois le demander aussi aux autres.

M. Broadbent: Nous savons qu'aucune vie n'est menacée, mais nous savons également que ce poisson est impropre à la consommation et qu'il peut rendre malade les personnes âgées, les enfants et d'autres gens. Je pose simplement au premier ministre la question suivante: Combien de Canadiens devront tomber malade avant que le gouvernement n'intervienne?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député reconnaîtra, je pense, que cette question est indigne . . .

M. Broadbent: Pardon?

M. Hnatyshyn: Indigne.

M. Broadbent: Indigne?

M. Mulroney: . . . est indigne d'être relevée. J'ai assuré au député que rien ne permettait de croire que ce poisson présentait des risques pour la santé ou la sécurité. Je lui ai également garanti que toute qualité autre que supérieure était insatisfaisante. Nous nous orienterons dans cette voie.

Je pensais que nous avions répondu avec tous les détails voulus à certaines accusations qui ont pu semer la panique et causer indûment des torts à des gens et à des réputations. J'ai assuré honnêtement et ouvertement au député que le gouvernement apporterait son entière collaboration pour que cette question soit réglée dans l'intérêt des citoyens.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je peux dire que la réponse du premier ministre est indigne de lui. Si c'est ce qu'il pense d'une question sérieuse, il mérite de se faire renvoyer le compliment.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je voudrais poser une question au premier ministre au nom de tous ceux d'entre nous qui se soucient vraiment de la santé des Canadiens et de la viabilité de l'industrie de la pêche. Comme nous savons que le produit en question peut causer des vomissements, ce qui est très mauvais pour la santé, pourquoi n'intervient-il pas aussitôt pour protéger la santé des citoyens au lieu d'attendre? Telle est ma question.

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, les renseignements qui m'ont été communiqués ne justifient en rien les allégations du chef du Nouveau parti démocratique. Quoi qu'il puisse dire, il a reconnu qu'aucun problème de santé ne se posait . . .

M. Broadbent: Non.

M. Fraser: . . . mais il essaie d'en fabriquer un en jouant sur les mots. Le chef du Nouveau parti démocratique et les députés qui posent ces questions peuvent être certains que ces produits ne présentent pas de danger pour la santé.

* * *

[*Français*]

LES TEXTILES

LES RÉCENTES FERMETURES DE LA DOMINION TEXTILE À SAINT-JEAN (QUÉBEC) ET À VALLEYFIELD

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

La semaine dernière, vous avez déclaré que le gouvernement cherchait des moyens pour venir en aide à l'industrie du textile et qu'il était temps que l'industrie affronte la réalité de la concurrence mondiale. Le ministre peut-il dire à cette Chambre comment il arrive à concilier cette déclaration avec les récentes fermetures de deux usines de la Dominion Textile à Saint-Jean et à Valleyfield?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je réponds au député ce qu'on a dit la semaine dernière: la concurrence est féroce dans le monde actuel. L'industrie textile de nombreux pays est extrêmement compétitive de nos jours. Il nous faut faire face à la réalité: les importations entrent dans notre pays à des prix très concurrentiels. Nous perdons malheureusement des emplois à cause d'elles. C'est en partie à cause de cela que les usines de Dominion Textile ont fermé. Notre gouvernement examine les mesures à prendre pour remédier à la situation.

M. le Président: Avant de passer aux rapports sur les pétitions, je signale que les députés ont pris la mauvaise habitude de poser des questions et de donner des réponses en s'adressant entre eux à la deuxième personne. Je leur demande à l'avenir de bien vouloir adresser leurs questions et réponses par l'entremise de la présidence.

Pétitions

• (1500)

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler que les pétitions présentées par les députés le mardi 17 septembre 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA LIBÉRATION DE VACLAV PIVRNEC, DÉTENU EN TCHÉCOSLOVAQUIE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de citoyens de l'Ontario concernant Vaclav Pivrnec, qui est détenu en Tchécoslovaquie et ne peut rejoindre sa famille au Canada. Les pétitionnaires prient la Chambre des communes d'intercéder auprès du gouvernement de Tchécoslovaquie afin qu'il remette à Vaclav Pivrnec le permis grâce auquel il pourra rejoindre sa famille au Canada.

L'HYMNE NATIONAL CANADIEN AUX ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la Chambre au nom des partisans des Blues Jays de Toronto qui ont récemment vu l'hymne national canadien bafoué par les partisans des Yankees dans la ville de New York. Même si les autorités américaines ont présenté des excuses, les pétitionnaires demandent que le gouvernement du Canada prévienne tout nouvel affront en exprimant notre désapprobation et en prenant les mesures nécessaires pour distribuer l'enregistrement de notre hymne national par la chorale de la Gendarmerie royale du Canada pour tous les futurs événements internationaux où il doit être chanté.

[*Français*]

OPÉRATION JUSTICE—FAMILLES AVEC ENFANTS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition intitulée: Opération justice—familles avec enfants.

La pétition se lit comme suit: Nous soussignés demandons au premier ministre du Canada, le très honorable Brian Mulroney, de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! C'est une pétition présentée au Parlement ou au gouvernement? Ici, c'est l'endroit pour présenter au Parlement . . .

Mme Copps: Au Parlement, monsieur le Président!

Des coupures de 55 millions de dollars seront imposées au chapitre de l'aide à la famille si le gouvernement et le Parlement ne révisent pas cette mesure budgétaire . . .

[*Traduction*]

J'ai l'honneur de présenter cette pétition au nom de mon chef, de mon parti et des vaillants citoyens du comté de Lanark-Renfrew-Carleton.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question nº 311 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le 15 mars dernier, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une quarantaine de questions concernant l'affaire Richard Hatfield accusé de possession de marijuana. Ces questions demeurent toujours sans réponse, et j'aimerais demander au secrétaire parlementaire s'il peut nous dire exactement à quelle date on y répondra.

M. Dick: Monsieur le Président, je serai heureux de le signaler au nouveau solliciteur général, et je suis persuadé qu'on répondra à ces questions aussi rapidement que possible.

M. le Président: La Chambre est-elle d'accord pour que la question nº 311 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES PHOTOGRAPHIES DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Question nº 311—**M. Kaplan:**

1. Combien de photographies du solliciteur général a-t-on installées dans les locaux *a*) des Services correctionnels du Canada, *b*) de la GRC et, dans chaque cas, où?

2. Combien ont coûté *a*) les photographies, *b*) les encadrements, *c*) la distribution, *d*) l'installation des photographies?

3. A quels postes du budget du ministère les coûts ont-ils été imputés et quel objectif du gouvernement ces dépenses ont-elles permis de réaliser?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Dick: Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT

LA VENTE DE THON AVARIÉ

M. le Président: J'ai en main deux avis en vertu de l'article 31. Je me propose de les entendre dans l'ordre où je les ai reçus. La parole est au député d'Egmont (M. Henderson).

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, conformément à l'article 31, je demande la permission de proposer que la Chambre s'ajourne maintenant, afin de discuter d'une question importante qui doit être étudiée de toute urgence, à savoir la décision du ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) de permettre la vente de thon avarié.

M. le Président: J'ai reçu une motion semblable de la part du député de Comox-Powell River (M. Skelly).

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je demande également la permission de demander l'ajournement de la Chambre, afin de débattre une question pressante, à savoir le retrait des circuits de vente d'un produit qui, on le sait, pose un grave danger pour la santé des Canadiens. Il semble que les Forces armées se soient débarrassées de ce produit et il serait dans notre intérêt de nous pencher sur cette question le plus rapidement possible.

M. le Président: Cela diffère quelque peu de l'avis que j'ai reçu du député de Comox-Powell River (M. Skelly). J'imagine qu'il veut que je me penche sur la question dont il m'a donné préavis, comme le prévoit le Règlement?

J'ai bien réfléchi à la question. Selon moi, le président est toujours dans une situation délicate dans ces cas-là. A la suite de la période des questions d'aujourd'hui, je peux conclure que le problème a été au moins longuement exposé. De ce fait, étant donné les circonstances et ce qui s'est passé au cours de la période des questions, alors que ce sujet a reçu beaucoup d'attention, il m'est difficile de permettre un débat en vertu de l'article 31 du Règlement sur cette question.

Je rappelle aux députés qu'ils peuvent toujours se reporter à d'autres décisions qui ont été prises sur ce que constitue une urgence et une question à débattre d'urgence. Cependant étant donné les questions et les réponses qui ont permis d'exposer ce problème, ce qui s'imposait, à n'en pas douter, je vois mal comment l'article 31 du Règlement peut s'appliquer en l'occurrence.

M. Deans: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je me demande si vous pourriez réfléchir—et peut-être nous faire part du résultat de votre réflexion par la suite—à la difficulté à laquelle feraient face les députés de l'opposition si dans le cas d'une question qu'ils jugent urgente, ils décidaient de ne pas la soulever durant la période des questions; en quoi cela influencerait-il la décision de la présidence?

Des voix: Règlement!

M. Hnatyshyn: C'est honteux!

Article 31 du Règlement

M. le Président: Le député d'Hamilton Mountain (M. Deans) . . .

M. Nunziata: C'est logique.

M. le Président: Pas du tout. Le député d'Hamilton Mountain invoque le Règlement, afin de formuler des observations sur une décision de la présidence, ce qui est inconvenant, comme il le sait.

M. Deans: Je sais.

M. Hnatyshyn: C'est indigne.

M. le Président: Il le sait. Je pense savoir pourquoi il agit ainsi, car je crois avoir perçu au cours de la période des questions jusqu'à quel point tous les députés prennent cette question au sérieux.

M. Riis: Nous l'avons jugée grave.

M. le Président: Ce que la présidence doit décider, c'est dans quelle mesure il y a, à première vue, urgence. Ce que je . . .

Mme Copps: Un million de boîtes de thon.

M. Kempling: Fermez-là!

M. le Président: Certains députés peuvent juger raisonnable d'intervenir tout le temps, peu importe qui parle, mais ce n'est pas mon cas.

Des voix: Bravo!

M. Kempling: C'est stupide, Sheila.

M. le Président: Mes remarques s'adressaient aux députés des deux côtés.

Le dilemme auquel je dois faire face dans tous ces cas, c'est que je dois décider si je crois qu'il y a urgence. Je ne prétends pas que le fait de soulever la question lors de la période des questions la rend moins urgente, si elle l'est vraiment. De même, il peut y avoir urgence même si la question n'a pas été soulevée lors de la période des questions. Il s'agit donc de savoir si les renseignements sur lesquels je base mon jugement ont été en quoi que ce soit modifiés par ce que j'ai entendu au cours de la dernière heure? Ce que je veux dire au député, c'est que, d'après les renseignements dont je dispose pour porter un jugement, ce qui englobe tous les articles de journaux, la période des questions et tout ce que j'ai vu, l'affaire ne revêt pas le caractère vraiment urgent dont il est question à l'article 31 du Règlement.

M. Gray (Windsor-Ouest): Je fais un rappel au Règlement, monsieur le Président. Je vous demande en toute déférence de songer, pour les décisions ultérieures, à bien interpréter les articles pertinents du Règlement. Je ne parle pas de la décision que vous prenez maintenant, mais puisque le problème se pose assez souvent, je vous demande en toute humilité d'examiner le bref passage qui suit. Voici ce que dit l'alinéa (5) de l'article pertinent du Règlement:

Article 31 du Règlement

En décidant si une affaire devrait être mise à l'étude d'urgence, le Président devra tenir compte de la mesure dans laquelle elle concerne les responsabilités administratives du gouvernement ou pourrait faire partie du domaine de l'action ministérielle, et le Président devra également tenir compte de la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens.

On peut toujours dire que cet alinéa est libellé de telle façon que les critères qu'il contient ne sont pas exclusifs. Sauf votre honneur, je prétends que si le libellé n'est pas exclusif il l'est presque, et il demande au président d'examiner deux aspects: premièrement, de voir si la question relève de la responsabilité du gouvernement ou si elle fait partie du domaine de l'action ministérielle; et deuxièmement, de tenir compte de la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens. Je vous exhorte par conséquent à voir si un président doit tenir compte de la situation au moment où la motion est proposée au lieu de voir s'il n'existe pas une possibilité raisonnable de débattre l'affaire dans un avenir très proche.

• (1510)

M. le Président: Je remercie le député pour son intervention. Sachant qu'il ne souhaite pas que je la considère comme un commentaire sur une décision, je ne le ferai pas. Il faudrait peut-être que nous ayons, lui et moi, une petite conversation sur cette affaire; ce serait bien volontiers. Pour le moment, je lui conseille de lire non seulement le paragraphe 31(1), mais l'alinéa 31(16)*a*). Je le remercie de m'avoir lu un passage de notre Règlement, que je connais par cœur, je le certifie aux députés, car il n'est jamais facile pour un président de décider si une affaire est urgente ou non. C'est pourquoi les présidents apprennent cet article du Règlement.

L'alinéa 31(16)*a*) est très restrictif. Voici la condition *sine qua non* à remplir pour pouvoir tenir un débat d'urgence:

la question dont la mise en discussion est proposée doit se rapporter à une véritable urgence, qui requiert une mise à l'étude immédiate et urgente.

Ce sont les deux critères qui causent de la difficulté au président. J'apprécie beaucoup les propos du député et je lui certifie que si j'étais persuadé qu'il y avait une véritable urgence pour le moment, je n'hésiterais pas à trouver qu'un débat est nécessaire.

Je viens peut-être de donner une fausse impression; aussi, j'ajouterai qu'il ne m'appartient pas de trouver qu'il y a urgence. Je dois voir s'il existe de prime abord une raison de croire qu'il existe une urgence suffisante pour justifier une modification de l'ordre du jour afin de tenir immédiatement un débat. C'est alors que les autres points à l'ordre du jour entrent en ligne de compte. Si j'étais persuadé qu'il y a de prime abord urgence, je n'hésiterais pas à permettre la tenue d'un débat. Voici toutefois ma décision: je ne suis pas persuadé que la tenue d'un débat paraît fondée de prime abord.

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les avis de motion portant production de documents restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1973 SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 17 septembre, de la motion de M. Epp (Provencher): Que le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Frith (p. 662(1)).

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je ne suis pas étonnée que le gouvernement ait présenté un projet de loi préjudiciable à la famille et à l'enfant, comme nous le constatons à propos de la mesure en question, car nous avons certes pu nous rendre compte aujourd'hui que ce même gouvernement est prêt à mettre en danger la santé de un million de Canadiens. Nous avons entendu le ministre des Pêches affirmer à la Chambre que l'industrie jugeait les normes trop élevées et qu'on avait résolu le problème en les abaissant. Il dit que c'est une question non pas de santé, monsieur le Président, mais plutôt de ce qui plaît au goût. Il s'agit de un million de boîtes de thon pourri que le gouvernement refuse de retirer des rayons. Je ne suis pas étonnée, monsieur le Président, que le gouvernement adopte cette attitude cavalière et indifférente au sujet des allocations familiales, des exemptions d'impôt pour les enfants et des enfants portés disparus dont j'ai parlé hier. Il est parfaitement évident qu'un premier ministre qui prend la parole, comme il l'a fait aujourd'hui, pour défendre un ministre des Pêches qui n'a pas tenu compte . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. La députée sait que nous discutons de l'amendement au projet de loi sur les allocations famiales. Je ne sais pas pourquoi on parle de thon. J'espère que la députée reviendra à la question à l'étude.

Mme Copps: Monsieur le Président, je parlais du thon à propos de la santé et du bien-être des Canadiens qui sont gravement compromis actuellement à cause du projet de loi sur les allocations familiales.

Une voix: Elle ne sait pas de quoi elle parle.

Mme Copps: Le député m'accuse de ne pas savoir de quoi je parle. Les Canadiens savent bien ce qu'est du thon rance et si nous devons en apporter une boîte à la Chambre pour que les députés comprennent, nous le ferons.

Des voix: Règlement.

Mme Copps: Mais en ce qui concerne l'objet même du débat, les allocations familiales, nous parlons effectivement de ceux qui seront les plus durement touchés par cette mesure. Le gouvernement prétend que $22 ne sont pas grand-chose pour les familles canadiennes. J'estime, pour ma part, que les familles ordinaires et les familles monoparentales qui ont déjà du mal à élever leurs enfants, souvent en leur donnant du thon à manger, sont carrément les innocentes victimes des mesures budgétaires antifamiliales du gouvernement. Que l'on se donne la peine d'examiner ce train de mesures. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a déclaré, à maintes reprises, que cette mesure favorisera les familles pauvres.

Considérons les faits. Considérons la vérité, pour autant qu'il soit possible au gouvernement de la révéler aux Canadiens. La vérité en dit long au sujet de l'orientation antifamiliale du gouvernement, telle qu'elle s'incarne dans cette attaque contre les allocations familiales. La vérité, c'est que par suite des mesures budgétaires du gouvernement Wilson-Mulroney, le pouvoir d'achat des familles qui gagnent $15,000 par année va être réduit de près de $2,000. En effet, par le biais des crédits d'impôt, des allocations familiales, et des exonérations fiscales, les familles qui gagnent $15,000 par année vont perdre près de $2,000.

Une voix: On ne vous entend pas.

Mme Copps: Je regrette que le député ait du mal à entendre l'opposition qui défend les Canadiennes. Je comprends que le député préférerait ne pas entendre la vérité . . .

M. Andre: Personne n'a de mal à vous entendre.

Mme Copps: . . . quand c'est le gouvernement qui est en cause, car ils ne sont pas très nombreux les députés ministériels qui ont pris la défense des femmes et tenté de préserver leur chèque d'allocation familiale qui, pour les femmes qui ne travaillent pas à l'extérieur de la maison, constitue tout le soutien qu'elles obtiennent du gouvernement du Canada. Je comprends pourquoi le député tient à appuyer ses amis de Bay Street en exonérant de l'impôt leurs gains de capital jusqu'à concurrence de un demi-million de dollars, et en versant 1 milliard de dollars pour renflouer les banques, quitte à se laver les mains des $20 que le gouvernement envoie aux familles qui se situent à l'échelon inférieur du revenu.

J'aimerais que les Canadiens comprennent tout de suite ce qu'ils ne manqueront point de comprendre lorsque ce budget retord et insidieux fera sentir définitivement ses effets. Une famille moyenne de quatre personnes qui touche le revenu canadien moyen perdra près de $4,000 lorsque le budget fera sentir ses effets cumulatifs par suite de la désindexation, de la réduction des allocations familiales et du crédit d'impôt pour enfants, sans compter la taxe insidieuse dont le gouvernement continue de frapper plus de 2,000 fournitures médicales.

Je comprends pourquoi les ministériels se gardent bien de dire ce qu'ils pensent de ce projet de loi. C'est manifeste qu'ils défendent les intérêts de Bay Street, des banques, des opérations de renflouage qui coûtent des milliards de dollars, et des conserveries de thon qui veulent un allégement des normes, mais pas ceux des Canadiens ordinaires. J'imagine que les ministériels ont eu des nouvelles de leurs commettants en général, des femmes en particulier, qui ne touchent peut-être pas de revenu d'autres provenances. Ils comptaient que le gouvernement prendrait l'initiative et remplirait ses promesses, ce qu'il n'a pas fait. Ces femmes s'attendent à ce que le gouvernement respecte sa promesse de créer l'espèce d'association économique entre les hommes et les femmes dont parlait le premier ministre dans la toute première déclaration qu'il a faite à la Chambre des communes.

• (1520)

[*Français*]

Malheureusement, on ne voit aucun leadership chez les progressistes conservateurs dans les programmes en ce qui concerne les femmes. J'aimerais vous avouer, monsieur le Président, qu'il y a beaucoup de femmes qui sont au foyer maintenant qui n'ont pas la capacité elles-mêmes de revendiquer du gouvernement une nouvelle justice en ce qui concerne les allocations familiales. Mais c'est à nous, les partis de l'opposition, de démontrer au gouvernement comment la population est contre la décision du ministre des Finances (M. Wilson) et d'abord et avant tout la décision du premier ministre de réduire de $2,000 la possibilité et le pouvoir d'achat des familles les plus pauvres, les moins bien nanties du Canada. Je parle des familles de quatre personnes qui gagnent en moyenne $15,000. Ce ne sont pas des gens riches. Ce ne sont pas des banquiers qui jouissent d'une grande protection ici à la Chambre, ce ne sont pas de grandes industries de thon, et on voit très bien que le ministre des Pêches et Océans (M. Fraser) est bien prêt à protéger les compagnies mais il n'est pas prêt à protéger la santé des milliers de Canadiens et Canadiennes. On voit, c'est bien clair, le virage de ce gouvernement, le «virage» des promesses qui ont été faites à la population canadienne.

Aujourd'hui, monsieur le Président, j'ai participé à une émission à la radio. Un homme qui a téléphoné de Kingston a dit pour l'émission . . .

[*Traduction*]

L'homme qui a participé à l'émission radiophonique a déclaré qu'il avait été dupé lors des dernières élections. Il a voté pour les conservateurs. Il a affirmé avoir été dupé parce qu'il avait cru le premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement quand ils ont dit que l'universalité était un dépôt sacré. Les gens ont cru le premier ministre quand dans sa première déclaration à la Chambre il a dit que l'une de ses priorités les plus importantes était de garantir la situation économique des Canadiennes. Ils l'ont cru quand il a dit que le soutien de famille serait la pierre angulaire sur laquelle reposerait la politique du gouvernement conservateur. Malheureusement, nous avons vu le premier ministre montrer la voie de la duperie au parti conservateur.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a renoncé à ses responsabilités envers les Canadiennes et les petits Canadiens. Il a refusé d'aider les familles, ce qui avait été une caractéristique du gouvernement libéral jadis.

Combien cela coûte-t-il d'élever une famille? Personne ne prétend que les sommes reçues au titre des allocations familiales, des exemptions d'impôt et du crédit d'impôt enfants soient d'un grand secours pour une famille. D'après les chiffres sur lesquels s'appuie la Société de l'aide à l'enfance pour fournir de l'aide aux parents nourriciers et d'après des données statistiques remontant à 1984, il coûte plus de $100,000 pour élever un enfant de la naissance jusqu'à l'âge de 18 ans. D'après le Conseil de planification et de recherche sociale du grand Toronto, il en coûte plus de $100,000 pour fournir le strict minimum à ce même enfant au titre de la nourriture, des vêtements et de l'instruction. Ce chiffre ne tient pas compte des études postsecondaires ni d'un certain superflu.

Beaucoup de Canadiennes ont accueilli avec satisfaction le chèque d'allocations familiales et l'aide que le gouvernement accorde aux familles. Les familles à deux revenus telle la famille du métallurgiste dans ma circonscription qui gagne $30,000 par an ne vivent pas dans le luxe. Au lieu de songer à réduire les allocations versées à ces familles, demandons-nous s'il est juste que les familles n'ayant qu'un seul revenu paient autant d'impôt que les célibataires qui gagnent $30,000. Pour avoir été célibataire, sans personne à charge, il me semblerait normal que ces particuliers aient un fardeau fiscal plus lourd que les hommes ou les femmes qui élèvent deux, trois ou quatre enfants.

Nous avons toujours eu pour principe au Canada, vu notre souveraineté dans le domaine social, d'aider les familles. Notre soutien se manifeste notamment par les allocations familiales versées aux mères, le crédit d'impôt-enfants, payé aussi aux mères, et, indirectement, notre régime fiscal qui tend à venir en aide aux familles.

[*Français*]

Mais maintenant, monsieur le Président, on voit une fois pour toutes la vraie couleur du parti progressiste conservateur au Canada. Ce sont vraiment les «bleus» qui travaillent avec sang froid pour ceux qui sont riches. Ils avaient pu trouver facilement un millier, des milliers de milliers, un billion de dollars, je pense que ma traduction n'est pas très bonne, mais au moins, vous comprenez ce que je veux dire. Ils ont pu trouver l'argent pour les banques comme cela. Cela n'a pas d'importance . . .

Mme Killens: Un milliard.

Mme Copps: Un milliard . . . Cela n'a pas d'importance pour les Canadiens que vous puissiez trouver un milliard de dollars pour la banque, et vous ne pouvez trouver aucune somme d'argent pour les familles? Oui, cela a beaucoup d'importance. Un milliard de dollars pour les banques, qui a été trouvé facilement, sans avoir même aucune présentation des documents, sans avoir vraiment aucune garantie que la banque va . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole de la députée est écoulé.

M. Angus: Monsieur le Président, la députée a mentionné les familles monoparentales. A-t-elle des données précises à nous fournir pour montrer les conséquences de la désindexation sur ces familles ayant pour chef une femme? Il y a des familles monoparentales dont le chef est le père mais, la plupart du temps, il s'agit de la mère. La députée voudrait-elle approfondir sa judicieuse intervention?

Mme Copps: Je pourrais donner des statistiques venant du parti libéral, mais je suis sûre que le gouvernement s'empresserait de les rejeter. C'est pourquoi je vais plutôt invoquer la documentation publiée par le Conseil canadien du développement social. Parmi les familles monoparentales dirigées par la mère, un salaire de $15,000 serait plutôt supérieur à la moyenne. Cependant, d'après les données du Conseil, les mesures budgétaires auront pour effet de réduire d'environ $2,000 les sommes que les familles monoparentales ne gagnant que $15,000 par année reçoivent directement ou indirectement du gouvernement fédéral.

Autrement dit, d'ici à 1989, le pouvoir d'achat de ces familles baissera de quelque $2,000 en raison de la taxe de vente et de la diminution indirecte de leur exemption fiscale, diminution prévue dans la dernière partie du budget.

Ce budget est d'autant plus pernicieux que les dispositions que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social compte appliquer pourraient sembler avoir de bons effets à court terme. Ainsi, on augmenterait légèrement les allocations familiales des familles défavorisées. Mais la dure réalité de la politique fiscale du parti conservateur frappera ces personnes de plein fouet en 1989, quand elles s'apercevront que leur pouvoir d'achat a été réduit de quelque $2,000 au total.

Le président suppléant (M. Paproski): Le débat se poursuit.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, nous examinons aujourd'hui un projet de loi visant à désindexer les allocations familiales. Il s'inscrit dans un plan gouvernemental que nous désapprouvons totalement et qui consiste à redistribuer l'argent des Canadiens à faible ou moyen revenu aux particuliers les plus aisés. Ce projet se rattache à une initiative dont le budget a été la première expression.

Le gouvernement discourt encore sur la compassion et la protection de l'État-providence, alors que les mesures de son budget s'attaquent plus particulièrement aux Canadiens à faible ou moyen revenu.

Cette désindexation de 3 p. 100 des allocations familiales est similaire à celle qui avait été proposée pour les pensions de vieillesse. Je dois dire que je suis heureuse que, dans ce cas-là, nous ayons pu convaincre le gouvernement de faire marche arrière. Des millions de Canadiens ont protesté contre la désindexation des pensions de vieillesse.

• (1530)

C'est exactement pour les raisons invoquées à l'égard des pensions que je veux protester contre la désindexation des allocations familiales. Nous avons là des programmes universels, mis en place aux cours des années, après que le PSD, l'ancêtre du NPD, les eut réclamés pendant des décennies. A force de se faire harceler, les gouvernements libéraux ont fini par les adopter. Le principe de l'universalité n'a jamais été bien fermement défendu par le gouvernement libéral et, avec les années, nous avons assisté à une détérioration des pensions de vieillesse et des allocations familiales.

Je regrette de voir que cet important principe n'est appuyé que timidement par nos collègues libéraux qui se battent à nos côtés. Néanmoins, nous sommes heureux de les avoir avec nous pour défendre l'universalité. Nous nous demandons comment il se fait que, il y a quelques années, ils ont désindexé les pensions de vieillesse et les allocations familiales, en imposant des plafonds de 6 et 5 p. 100. Ces mesures facilitent maintenant la tâche du gouvernement conservateur qui procède à une redistribution massive encore plus diabolique.

Le budget contient diverses mesures et le projet de loi à l'étude ne porte que sur une d'entre elles. Si l'on regarde la situation dans son ensemble, il faut bien admettre qu'elle est terrifiante. Il y aura des augmentations des impôts fédéraux, notamment des impôts sur le revenu des particuliers. Les exemptions seront réduites, ce qui fait que l'impôt des familles, et cela comprend celles à revenu faible ou moyen, augmenteront, à une époque où les salaires suivent à peine le coût de la vie. Pour beaucoup, les salaires réels baissent légèrement. Bien des familles auront un revenu réel moindre, mais des impôts plus élevés. Elles devront pourtant s'y faire et s'adapter en plus à la détérioration des programmes universels, qui contribuaient à leur revenu total.

Bien des gens diront: «Qu'est-ce que 100 millions de dollars pour le gouvernement fédéral? Qu'est-ce que quelques cents ou quelques dollars par jour pour les particuliers?» Le gouvernement conservateur essaie de justifier ses projets en disant qu'ils représentent un très petit sacrifice pour les membres du public. C'est tout sauf un petit sacrifice. Le gouvernement est bien futé. Quand il veut instaurer un programme massif de redistribution du revenu, il ne le fait pas tout du même coup, ce qui éveillerait la méfiance, mais il le fait petit à petit, année après année et un programme après l'autre. Les allocations familiales ne seront pas abolies. Certains conservateurs s'opposaient aux allocations familiales et n'ont jamais voulu que ce programme soit instauré, mais il sera maintenu. Les familles continueront de recevoir un chèque, mais pas bien gros. Sa valeur diminuera.

Fait très intéressant, monsieur le Président, l'attaque se portera sur trois fronts dans l'espace de quatre ans. D'abord, il y a la désindexation des allocations familiales à compter du 1er janvier 1986. Les allocations ne seront pas augmentées en fonction du coût de la vie comme elles auraient dû l'être selon le règlement actuel. La désindexation des allocations familiales commencera en 1986 et se continuera les années suivantes.

La deuxième attaque commence l'année suivante. Cette fois, c'est l'exemption d'impôt pour les enfants qui est visée. Elle ne vaudra plus autant qu'auparavant. Cela nous préoccupe. Si l'argent que le gouvernement économisera en n'accordant pas une exemption d'impôt aussi importante était consacré à d'autres programmes destinés aux enfants, nous serions très heureux, car, de toute façon, l'exemption d'impôt n'est pas un très bon élément d'une politique publique.

Comme tout le monde le sait, l'exemption d'impôt favorise les riches parce qu'elle est proportionnelle au revenu. Les Canadiens très pauvres n'en profitent pas du tout. Nous sommes très heureux que l'exemption d'impôt disparaisse. Nous préconiserions fortement cette mesure, n'était le fait que l'argent économisé sera utilisé non pas pour d'autres programmes destinés aux enfants, mais pour financer d'autres programmes gouvernementaux, comme le sauvetage de la Banque commerciale du Canada et l'aide à toutes sortes d'autres sociétés privilégiées que le gouvernement veut bien soutenir. Cette mesure permettra d'accorder aux riches des exemptions d'impôt sur les gains en capital.

Notre position est donc plus nuancée, face à cette deuxième initiative du gouvernement qui consiste à réduire l'exemption d'impôt pour les enfants parce que, selon nous, la décision est fondée, mais l'argent économisé devrait être utilisé autrement.

Le troisième front est celui du crédit d'impôt-enfants. L'attaque commencera deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1989, et elle se poursuivra les années suivantes. Bien entendu, tout ce temps-là, la désindexation des allocations familiales aura été maintenue et celles-ci auront diminué. L'exemption d'impôt commencera à baisser un peu plus tard et le crédit d'impôt-enfants commencera à diminuer la quatrième année.

Soulignons que le gouvernement agit de telle façon que les gens ne peuvent pas comprendre; il leur donne et leur prend un peu par ici par là, additionnant et soustrayant de même. Il a fallu un peu de temps aux intéressés pour calculer quel serait le résultat final, c'est-à-dire que le sort des familles allait empirer. A longue échéance, l'assistance aux familles sera sensiblement réduite.

Parmi les mesures détournées qu'il a prises, le gouvernement a haussé le crédit d'impôt pour enfant avant de le désindexer. Le ministre des Finances (M. Wilson) agit ainsi pour montrer que le gouvernement s'occupe des familles nécessiteuses, des parents uniques, des familles dont une femme est le chef, qui n'ont pas d'autres ressources financières et pour qui le crédit d'impôt est précieux. Nous appuyons la hausse du crédit d'impôt, mais nous savons fort bien que cette augmentation n'est que temporaire. C'est une façon de dorer la pilule. C'est pour masquer le fait que l'allocation familiale est désindexée.

C'est à partir de l'an prochain que l'allocation sera désindexée. L'exemption fiscale suivra l'année suivante. Le crédit d'impôt sera lui-même diminué un peu plus tard. Ces trois avantages seront amoindris chaque année aussi longtemps que nous aurons un gouvernement conservateur. Les familles canadiennes doivent se rendre compte que l'on ne leur demande pas de sacrifier quelques sous au cours d'une année donnée. C'est toute l'aide aux familles que l'on va grignoter progressivement.

[*Français*]

Le Conseil national du bien-être a projeté les réductions pour les familles pauvres pour les prochaines années. Par exemple, pour une famille avec un revenu de $9,000 et deux enfants, avant le Budget, une telle famille recevait $1,549, après le Budget, si on adopte le projet de loi, ce montant sera de $1,527, pour une différence de $22. Les familles, en effet, vont perdre $22 l'année prochaine. Ce sont les familles les plus pauvres. Ce montant aura un pouvoir d'achat moindre parce qu'il faut tenir compte de l'inflation. En effet, si l'inflation est au niveau de 4 p. 100, ce montant sera l'équivalent de $1,466, pour une réduction effective de $83 pour l'année prochaine.

Ce n'est pas vrai que ce budget conservateur protégera les familles les moins favorisées de notre pays. C'est une réduction pure et simple pour les familles afin de favoriser d'autres groupe: Les investisseurs et les sociétés privées, les gens qui reçoivent des gains capitaux.

Le ministre des Finances (M. Wilson) dit que le Canada n'a plus les revenus nécessaires pour subventionner les allocations familiales au niveau précédent. A-t-il raison ou se sert-il de ce raisonnement comme une excuse? Quelles sont les données?

En effet, le ministre des Finances a tort. Lorsque le Programme des allocations familiales a été lancé, il a coûté beaucoup plus cher d'allocations familiales car elles coûtaient 7,7 p. 100 du budget fédéral en 1947 à l'insertion du programme. En 1965, les allocations familiales coûtaient 6,1 p. 100 des dépenses fédérales. Ensuite, elles ont continué de diminuer. Il y a eu un renversement en 1974 avec un gouvernement minoritaire libéral car, à cette époque-là, les néo-démocrates ont forcé le gouvernement à augmenter les allocations familiales.

Depuis ce temps, les allocations familiales ont souffert les pertes à cause des décisions libérales et des budgets fédéraux conservateurs.

L'appui des libéraux aujourd'hui dans notre lutte contre la désindexation est un peu hypocrite. Il ne faut pas oublier le fait que c'étaient les libéraux qui ont coupé les allocations familiales avant et à plusieurs reprises.

● (1540)

[*Traduction*]

Avons-nous les moyens qu'exige le programme d'allocations familiales? Cette question, on la pose souvent, et avec raison. Voyons les faits. En vertu de ce programme, 3.6 millions de familles touchent 2.4 milliards de dollars pour quelque 6.6 millions d'enfants. Près de 20 p. 100 de ce montant est récupéré sous forme d'impôts, de sorte que les sorties nettes de fonds sont un peu inférieures à 2 milliards de dollars. Ce montant ne représente que 2.4 p. 100 de toutes les dépenses fédérales et seulement .57 p. 100 du produit national brut. Quand les gens disent que nous n'avons pas les moyen d'avoir un programme d'allocations familiales, qu'ils se rappellent ces chiffres. Par rapport à l'ensemble des dépenses fédérales, ce n'est pas une somme considérable. Et c'est loin d'être suffisant, car il faut absolument élever la prochaine génération d'enfants dans de bonnes conditions de santé et de sécurité en leur assurant la formation nécessaire, les loisirs, les sports et toutes les autres activités dont les enfants ont besoin pour grandir sainement. Par conséquent, ce pourcentage ne représente pas grand-chose compte tenu des dépenses énormes que le gouvernement engage dans d'autres secteurs qu'il juge plus importants. Nous voudrions donc que les allocations familiales soient indexées intégralement. Mieux, nous sommes en faveur de l'augmentation des autres prestations familiales.

Nous voudrions, en l'occurrence, majorer de 80 p. 100 le crédit d'impôt pour enfant. Une telle mesure permettrait aux familles les plus défavorisées de recevoir davantage par le biais de la fiscalité. Nous maintiendrions un programme universel pour toutes les familles et nous ferions beaucoup plus pour celles qui sont défavorisées. Les chiffres que nous proposons sont fort raisonnables. On a déjà fait autant pour les familles. On peut certes se le permettre maintenant. Si nous revenions, par exemple, au régime en vigueur avant 1982, alors que le taux d'imposition était plus élevé pour les riches et que nous décrétions un impôt minimum pour les mieux nantis, 20 p. 100 sur les revenus de $50,000 et plus, nous aurions 3 milliards additionnels en recettes fiscales. Bref, il existe bien des moyens de trouver de l'argent pour les familles. C'est la volonté politique qui fait défaut et non pas les obstacles économiques.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas les moyens, selon lui, de faire ce que d'autres gouvernements ont fait il y a 20, 30 ou 40 ans quand on a mis sur pied le régime des allocations familiales? C'est que dans les années qui ont suivi, les gouvernements ont donné la première place à d'autres domaines, par exemple en distribuant des aumônes aux grandes sociétés. Les avantages consentis à ces sociétés ont augmenté et le taux d'imposition des plus riches a diminué. Le vérificateur général considère que 30 à 50 milliards de dollars par année vont aux sociétés. Pas étonnant qu'il n'y ait plus d'argent pour financer un programme de 2 milliards de dollars destiné aux familles. Pour avoir une juste idée de l'importance des unes par rapport aux autres, nous n'avons qu'à comparer 30 à 50 milliards de dollars donnés aux sociétés aux 2 milliards accordés aux familles. C'est une honte de dire que nous n'avons pas les moyens de faire plus pour les familles, car ce n'est manifestement pas vrai. C'est une question de volonté politique, on devrait accorder plus d'importance aux enfants dans notre programme politique.

Les allocations familiales intéressent les femmes au premier chef, car ce sont elles surtout qui élèvent les enfants. Ce sont elles qui reçoivent en leur nom les chèques d'allocations familiales sauf si une autre personne a la garde des enfants. Les allocations familiales reconnaissent dans les faits le rôle très important que jouent les femmes dans l'éducation des enfants. Il est donc honteux de voir que le gouvernement lui-même s'efforce d'atténuer l'importance qu'on leur a toujours accordée. Je trouve personnellement qu'on ne leur en accorde pas assez. Les Canadiennes ont dû se battre pour cela. Elles ont obtenu que le chèque d'allocation familiale soit émis à leur nom. Elles ont livré une lutte fort intéressante dans la province de Québec, sous la conduite de Thérèse Casgrain. Ells voulaient que les chèques soient payables à l'ordre des femmes, car ce sont elles qui s'occupent des enfants, qui achètent les produits de première nécessité et qui gèrent le budget familial. Elles estimaient normal, par conséquent, de toucher l'argent.

Le dernier gouvernement fédéral a sous-estimé les Canadiennes quand il a voulu rapatrier la Constitution. En l'occurrence, le gouvernement actuel sous-estime lui aussi les Canadiennes, et il rencontrera une résistance terrible sur cette question. J'invite les Canadiennes et tous ceux qui se soucient du bien-être des enfants à participer à cette lutte. Ils devraient dire au gouvernement que les familles et les enfants sont importants et que nous en avons les moyens. Nous avons les ressources. Nous devons simplement nous en servir pour pourvoir aux besoins de nos enfants. J'exhorte les Canadiens à signer des pétitions, à écrire des lettres, à communiquer avec leurs députés et à faire des démarches. J'invite les organismes, qu'il s'agisse d'associations religieuses, de groupes de parents ou de garderies, de passer à l'action. Tous ceux qui ont à cœur le bien-être des enfants devraient dire ce qu'ils pensent maintenant. Ce n'est que le début d'une lutte très importante. Peut-être n'est-il question à première vue que de dollars et de cents, mais il s'agit en fait de l'érosion à long terme des allocations

familiales et des mesures sociales destinées aux enfants d'aujourd'hui, les parents de demain. Nous demandons au gouvernement de ne pas désindexer les allocations familiales. Qu'il les laisse comme elles sont, de façon que les familles canadiennes puissent obtenir l'appui dont elles ont besoin.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la députée de Broadview-Greenwood (Mme McDonald). Vu la présence à la Chambre cet après-midi du ministre associé de la Défense nationale (M. Andre), la députée pourrait-elle nous dire si elle est d'accord avec le gouvernement, ou le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) qui voudrait dépenser en priorité 56 millions de dollars pour acheter de nouveaux uniformes, alors qu'il ne semble pas avoir les 55 millions de dollars dont il aurait besoin pour rétablir les allocations familiales qu'il vient d'éliminer?

Mme McDonald: Monsieur le Président, mon désaccord avec le gouvernement en ce qui a trait aux dépenses prioritaires transcende les uniformes. Je pense que le gouvernement se fourvoie à bien des égards. Je ne vois pas l'utilité de mettre l'accent sur une dépense aberrante en particulier. Si j'étais ministre des Finances, je procéderais à une refonte complète de la fiscalité, afin que nous ayons un régime fiscal équitable. Pour trouver l'argent, j'utiliserais les nombreux autres moyens de la réforme fiscale, je ferais en sorte que les sociétés et les riches particuliers paient leur part. Je placerais certainement les programmes sociaux au premier rang de nos préoccupations. Cependant, je ne vois pas l'utilité d'insister sur une dépense en particulier. Je trouve que le gouvernement aurait besoin de reconsidérer en profondeur son échelle des valeurs, et je ne manquerai pas de l'y exhorter.

[*Français*]

Mme Killens: La députée de Broadview-Greenwood (Mme McDonald) a critiqué la politique des 6 et 5 p. 100 du gouvernement libéral. J'aimerais lui rappeler que sans ce programme les taux d'intérêt seraient probablement, dans le moment, encore à double chiffres. Le gouvernement fédéral a fait appel à tous les segments de la société contrairement au projet de loi C-70 que nous discutons aujourd'hui. Avec le projet de loi C-70 nous avons une cible. Il faut se rappeler que nous avons fait appel aux personnes âgées, aux parents, aux patrons, aux industriels, aux syndicats, et tout le monde a aidé à descendre le taux d'intérêt à ce qu'il est aujourd'hui. A mon avis, c'est plutôt une victoire pour le parti libéral que de parler comme si c'était un aspect négatif de la période où nous étions en charge du gouvernement.

La députée aurait-elle d'autres solutions que celles que nous avons apportées à ce moment-là?

• (1550)

[*Traduction*]

Mme McDonald: Merci, monsieur le Président. Nous nous sommes opposés au programme des 6 et 5 p. 100 qui était une sorte de désindexation. Je crois que nous avions raison de nous y opposer et j'estime que les libéraux ont beaucoup de culot de défendre si chaleureusement l'indexation complète alors qu'ils s'y opposaient jadis.

[*Français*]

M. Blaikie: Soit dit en passant, monsieur le Président, votre français est «dobra».

[*Traduction*]

Je me demande si la députée de Broadview-Greenwood (Mme McDonald) pourrait donner des précisions. Elle a parlé de l'importance des allocations familiales pour les Canadiennes et elle a rappelé la lutte que les Canadiennes et leurs alliés ici au Parlement ont menée au sujet de leurs droits économiques durant le débat constitutionnel. Peut-elle nous parler de la lutte que livrent les Canadiennes pour obtenir leurs droits économiques et de l'importance, pour elles, de la remporter?

Mme McDonald: Merci, monsieur le Président. A mon avis, il y a des parallèles très significatifs entre les deux situations. En premier lieu, lorsqu'elles participaient au débat sur la Constitution, les Canadiennes se méfiaient beaucoup des propositions du gouvernement car elles ont été durement touchées par les dispositions que les gouvernements ont adoptées, notamment dans la Déclaration des droits, et elles réclamaient un libellé rigoureux et une protection spéciale afin de garantir des droits égaux aux femmes. Je ne veux pas m'attarder sur les diverses péripéties de cette lutte qui sont fort intéressantes et auxquelles nous consacrerions volontiers beaucoup de temps. Toutefois, chose certaine, le gouvernement à l'époque avait complètement sousestimé les Canadiennes. Il a commis certaines erreurs qu'il aurait cru vite oubliées, mais les Canadiennes n'ont pas laissé le gouvernement les oublier. Elles se sont organisées, elles ont participé à un défilé à Ottawa, elles ont tenu des réunions un peu partout au Canada, elles ont fait des démarches auprès de leurs députés et elles ont pris toutes les initiatives politiques habituelles auxquelles le gouvernement ne s'attendait pas de la part des femmes. Elles ont fait cela et elles s'en sont très bien acquittées, et même elles ont servi de modèle à d'autres groupes de pression, encouragés de voir que le gouvernement avait dû plier et modifier le texte de la Constitution, de la Charte des droits.

Je pense qu'il y a des parallèles à tirer ici. Je me suis déjà mise en contact avec des organismes féminins. Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme a envoyé un télégramme à ce sujet. C'est l'organisme qui regroupe la plupart des femmes du Canada. J'ai communiqué avec les représentantes québécoises du Comité canadien d'action et, bien sûr, il va y avoir une levée de boucliers de ce côté-là. Je pense que d'un bout à l'autre du pays les femmes vont se faire entendre, parce que les femmes qui ont combattu pour leurs droits politiques ne tiennent pas à perdre leurs droits économiques. A quoi sert de vaincre politiquement si on perd économiquement? Les femmes vont comprendre cela et je pense qu'elles vont protester.

Et ce ne sera pas seulement une lutte de femmes, monsieur le Président, parce que les femmes et les jeunes sont venus à la rescousse des retraités de la vieillesse au cours de la campagne du printemps dernier, et je pense que les retraités de la vieillesse vont intervenir sur cette question. Ils ont déjà commencé et ils ne vont pas en rester là. Ils vont appuyer les femmes et les familles dans ce combat. Je pense que nous allons voir une alliance vraiment intéressante de personnes qui vont venir défendre nos programmes universels et défendre les allocations familiales.

M. Young: Merci, monsieur le Président. La députée de Broadview-Greenwood (Mme McDonald) apprendra peut-être avec intérêt que j'ai rencontré il y a plusieurs semaines un groupe de familles monoparentales venues me faire part à Kitchener de leurs très graves préoccupations au sujet des répercussions de cette mesure budgétaire sur les revenus. Elles m'ont signalé que chez les familles monoparentales, la pauvreté a progressé d'environ 25 p. 100 en cinq ans. Elles m'ont également signalé que cela ne met pas uniquement en cause les femmes et les enfants, mais la société tout entière. Elles m'ont dit que si le gouvernement fédéral réussit à réduire les revenus de ces familles, ce n'est pas cela qui fera disparaître le besoin, et les autres gouvernements devront prendre le relais. Elles prévoient que, puisque les gouvernements provinciaux qui sont essentiellement conservateurs réduisent eux aussi les dépenses budgétaires, alors ce seront en toute probabilité les contribuables municipaux qui devront prendre le relais, ce qui veut dire qu'il y aura augmentation des taxes foncières au niveau municipal.

Je me demande si la députée de Broadview-Greenwood a des observations à faire à ce sujet, ou si elle a entendu dire la même chose.

Mme McDonald: Merci, monsieur le Président. Une des choses qui peuvent arriver bien sûr quand l'État fédéral fait des coupures, c'est que les besoins soient refoulés vers les pouvoirs provinciaux et municipaux, mais il n'est pas dit que ces derniers voudront s'en charger. Le problème soulevé par le député, en termes optimistes je pense, était que ces pouvoirs consentiraient à se charger de ces besoins au prix d'une augmentation d'impôts, en d'autres termes que ces besoins seraient nécessairement couverts et que l'argent viendrait d'ailleurs tout simplement.

Il y a une autre possibilité beaucoup plus grave: c'est que les besoins ne soient pas couverts et que les gens soient réduits à la misère—les pauvres à la faim—ils en souffriront en outre par suite de l'augmentation des impôts, et de la baisse des allocations familiales. Qu'ils se priveront tout simplement. Voilà la perspective peu encourageante, mais tout à fait possible.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir parler du projet de loi C-70 concernant la modification des allocations familiales. Cette mesure et la désindexation qu'elle prévoit cadrent parfaitement dans le plan général qui se dessine depuis que le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté son budget le printemps dernier. Nous n'étions peut-être pas assez conscients alors des problèmes que le gouvernement allait créer à des particuliers et à des municipalités d'un bout à l'autre du pays en raison de l'effondrement de la Banque commerciale du Canada, mais ce budget était néanmoins conçu pour accabler les Canadiens d'une avalanche de taxes, non pas des taxes qui assomment certains citoyens dans certains domaines, mais plutôt une coulée de taxes qui s'étendra sur les douze prochains mois à peu près. La désindexation des allocations familiales fait partie de la hausse d'impôts générale qui va frapper les familles canadiennes à revenu faible ou moyen, en même temps qu'on réduira les avantages qu'elles touchent.

Chacun se rappelle la lutte du printemps dernier à propos de la désindexation des pensions de vieillesse. La mesure d'aujourd'hui frappe cette fois les familles sur qui le budget aura les mêmes conséquences, puisque la désindexation qui doit commencer en 1986 va les priver de quelque $22 par année.

L'an prochain, donc, les familles à revenu faible ou moyen, surtout, vont perdre quelque 20 millions de dollars; mais l'année suivante, soit en 1986-1987, la réduction s'élèvera à 90 millions et, en 1990-1991, elle atteindra 400 millions. L'on peut voir comment cette réduction raisonnablement minime des allocations pendant la première année continue de grossir chaque année jusqu'à atteindre près du demi-milliard de dollars dont on prive les familles aux revenus moyens et modestes. Les Canadiens s'inquiètent énormément des torts considérables que causera pendant cette période cette ponction de 400 millions de dollars dans les allocations familiales.

• (1600)

Dans ma circonscription, la région de Manitoulin compte un revenu moyen parmi les plus faibles de l'Ontario. Évidemment, cette réduction nuira surtout aux familles à revenus modestes, dont beaucoup vivent dans les régions rurales et septentrionales du pays. Cette réduction des prestations par suite de la désindexation des allocations familiales est un coup dur et injustifié que l'on assène aux Canadiens.

L'inquiétude règne car les promesses faites par le premier ministre (M. Mulroney) durant la campagne électorale de 1984 était très fermes. Il a en effet promis qu'il conserverait intact le programme de sécurité sociale du Canada et qu'il maintiendrait la pleine indexation des prestations. Je voudrais lire un passage tiré du discours prononcé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) à la Chambre le 15 novembre dernier. Je présume que ce discours a été préparé en réponse au discours du trône, et il figure à la page 277 du hansard. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré ceci:

> C'est mon rôle en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de lancer des signaux et des initiatives qui renforceront le rôle de la famille, et qui lui donneront plus d'importance qu'auparavant dans la société.

Comment le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut-il faire ce discours et, à l'occasion du débat sur le budget du 23 mai dernier, appuyer les coupures entraînées par la désindexation des pensions de la vieillesse et des allocations familiales?

Une semaine environ avant cette déclaration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le 15 novembre dernier, nous avions entendu le discours du trône du 5 novembre 1984. Voici un passage de ce discours:

> Mon gouvernement attache une grande importance à l'application de mesures d'aide destinées à renforcer la cellule familiale, pierre angulaire de notre société. Au cours des dernières années, la nécessité d'assurer des services de garde d'enfants accessibles et abordables s'est hissée au premier plan des préoccupations sociales. Dans un effort pour dégager un consensus national sur les possibilités qui s'offrent dans ce domaine, vous serez appelés à établir un groupe de travail parlementaire chargé d'examiner l'ensemble de la question.

Nous avons devant nous un gouvernement qui a fait preuve d'un maximum d'éloquence, mais un gouvernement qui, lorsque le conseil des ministres prend ses décisions, s'en prend à la famille moyenne. Encore une fois, cela s'inscrit dans un plan de fiscalité qui va représenter quelque 37 milliards de dollars au total sur les quatre ou cinq prochaines années.

Il y a tout d'abord eu la diminution des pensions de vieillesse et des allocations familiales entraînée par la désindexation de ces programmes. Il y a eu l'augmentation de la taxe d'accise sur le carburant il y a une semaine ou deux. Il y a les taxes de vente sur les produits pharmaceutiques et les produits indispensables aux soins de santé. Il y a aussi la désindexation de l'exemption personnelle d'impôt sur le revenu. C'est une véritable avalanche de nouvelles taxes qui s'est abattue sur les familles à faibles et moyens revenus.

Voyons quelles seront les répercussions de la désindexation sur les taux d'imposition personnels. Pour l'année financière en cours, la désindexation représentera à peu près 80 millions de dollars, mais d'ici à 1990-1991, c'est 4.36 milliards de dollars de taxes supplémentaires qu'elle aura entraînés. La surtaxe personnelle pour les Canadiens à revenus élevés ne durera que 18 mois à deux ans, alors que la désindexation de l'impôt sur le revenu personnel va demeurer et représenter des milliards et des milliards de dollars.

L'exonération d'impôt sur les gains en capital ne représentera que 300 millions de dollars en 1985-1986. Même si c'est déjà une somme non négligeable, elle montera à 600 millions en 1986-1987 et enfin, en 1990-1991, cette réduction d'impôts pour les Canadiens les plus aisés atteindra 1.25 milliard.

Nous constatons donc l'apparition d'une imposition massive, appliquée de façon régressive. Les taxes de vente et les taxes d'accise entrent dans cette catégorie des impôts qui touchent davantage les Canadiens à faible revenu, tout comme cette désindexation des allocations familiales frappe plus durement les gagne-petit.

Qui sont les grands gagnants du budget? Ce sont, bien entendu, les Canadiens les plus aisés qui peuvent se prévaloir d'exonérations, au titre de l'impôt sur les gains en capital, qui atteindront 1.2 milliards d'ici 1990. Ce sont les grandes sociétés pétrolières, auxquelles la TRPG laissera quelque 2.5 milliards de bénéfices. La désindexation des allocations familiales sera lourde pour les Canadiens à faible revenu, puisqu'elle leur coûtera quelque 400 millions par an, en 1990-1991.

La désindexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfants coûtera aux familles modestes quelque 15 millions en 1985-1986, puis 40 millions en 1986-1987, année où 3.5 millions de familles avec enfants seront touchées.

Suite à la campagne électorale de l'an dernier, le *Toronto Star* a publié, le 8 juin 1985, un article intitulé «Promesses, promesses, promesses». Le journal a calculé que 29 promesses avaient été reniées ou n'avaient pas été tenues. Certaines ont leur importance dans le débat d'aujourd'hui, car elles se rapportent à cette grande attaque contre les familles.

Par exemple, les conservateurs avaient promis de maintenir l'exemption d'impôt pour les familles avec des enfants aux niveaux actuels ou même de les augmenter. Ils avaient aussi promis d'augmenter les fonds versés aux provinces pour l'assurance-maladie. D'après les projections faites à partir du budget, en 1990-1991, les paiements de transfert aux provinces auront baissé de 2 milliards de dollars. Je suis certain que les gouvernements provinciaux protesteront de plus en plus énergiquement à mesure que se rapprochera le jour où les paiements de transfert devront commencer à baisser, parce que les conservateurs ont effectivement promis aux provinces d'augmenter les fonds transférés aux fins de l'assurance-maladie.

Allocations familiales

Une autre promesse faite par le gouvernement pendant la campagne électorale était que toutes les économies réalisées grâce aux changements apportés aux programmes sociaux seraient réinjectées dans d'autres programmes sociaux au lieu de servir à réduire le déficit. Pourtant, l'économie de 400 millions de dollars qui sera réalisée d'ici 1990-1991 par la seule réduction du montant des allocations familiales sera utilisée pour payer environ un tiers des avantages dont jouiront les Canadiens à revenu élevé grâce à l'exemption d'impôt sur les gains en capital.

• (1610)

Le gouvernement avait fait une autre promesse au sujet de l'augmentation des paiements de transfert fédéraux aux provinces. Cette question a alimenté tout un débat depuis un an, et je viens de parler de la réduction de deux milliards de dollars des paiements de transfert que prévoit le budget.

Les impôts ne devaient pas augmenter parce que cela déclencherait une récession. En réalité, c'est l'aspect le plus important du budget, sauf si nous croyons vraiment que le fait d'accorder des avantages aux sociétés pétrolières créera tout à coup des centaines de milliers de nouveaux emplois, proportionnellement à la réduction d'impôt de 2.4 milliards de dollars ou à l'exemption de $500,000 par année. Ce qu'il faut se dire, c'est qu'il y aura une augmentation massive d'impôt, non seulement à cause de la désindexation des tables de l'impôt sur le revenu des particuliers et des exemptions, mais aussi à cause de tous les impôts régressifs, de la taxe de vente et de la taxe sur l'essence, par exemple, qui, selon les évaluations, produiront des recettes fiscales supplémentaires de quelque 38 milliards de dollars au cours des quatre ou cinq prochaines années.

La promesse était bonne, monsieur le Président, mais ce que donne le budget est loin d'être aussi bon. Le gouvernement pense peut-être que, à cause des belles paroles du premier ministre, le Canadien moyen n'a pas compris tout cela. Cependant, un article publié dans *The Globe and Mail* le 25 juillet 1985 donnait les résultats d'un sondage mené par Decima Research, avec qui le cabinet du premier ministre fait habituellement affaire. Selon ces résultats, le public canadien est assez bien informé et il comprend le budget et les répercussions qu'il aura sur tous les Canadiens. Je vais simplement vous lire deux ou trois paragraphes intéressants de cet article. Voici le premier:

> Les résultats d'un sondage commandé par *The Globe and Mail* révèlent que la majorité des Canadiens sont insatisfaits du budget présenté par le ministre des Finances, M. Michael Wilson, estimant qu'ils finiront par payer davantage d'impôts.
>
> Les résultats, parus sous le titre de Decima Quarterly Report, montrent également que 49 p. 100 des Canadiens ne croient pas que les conservateurs vont, grâce à ce nouveau budget, réduire le déficit fédéral comme ils l'ont promis.

L'article poursuit ainsi:

> Selon le sondage, 21 p. 100 des Canadiens sont «très mécontents» du budget fédéral, alors que 39 p. 100 de la population en serait «plutôt insatisfaite».

Autrement dit, monsieur le Président, 60 p. 100 de nos concitoyens sont insatisfaits du budget et de ses répercussions sur eux et leur famille. Selon le sondage de la maison Decima Research, 3 p. 100 en sont très satisfaits. Ce sont sans doute les dirigeants des grandes sociétés pétrolières.

Les sondeurs ajoutent également:

Les deux tiers des répondants estiment que le budget ne rend pas le régime fiscal plus équitable, et 27 p. 100 pensent le contraire.

En somme, les deux tiers des Canadiens pensent que le budget n'a pas été une mesure équitable. Et l'on ajoute:

En outre, 77 p. 100 des répondants croient qu'ils paieront plus d'impôts à la suite du budget.

Tous les éléments du budget qui visent à réduire les prestations familiales sont néfastes, mais le pire est qu'il ne favorisera pas, comme je le crois, la croissance économique contrairement à ce que soutient le gouvernement. Selon ses propres estimations, la croissance économique, qui a été de 4.7 p. 100 en 1984—elle a été de 5 p. 100 en Ontario—sera de 2.4 p. 100 en 1986, soit environ la moitié de 1984. C'est alors que les effets du budget se feront sentir, car toutes les nouvelles taxes seront en vigueur et les résultats pour l'économie seront pires qu'ils ne le sont maintenant. Il n'y a rien d'étonnant à cela puisque les impôts régressifs, le fait qu'on enlève aux Canadiens à faibles et moyens revenus, auront un effet défavorable sur la croissance et les dépenses des consommateurs.

Le printemps dernier, en plein débat sur le budget, j'ai lu qu'une famille de quatre gagnant $15,000 par an en 1986, paiera $162 de plus d'impôts par an. Et cette même famille verra ses allocations familiales diminuer de $22. En somme, le budget s'en prend à la classe moyenne et aux économiquement faibles. Toujours dans le cas de cette famille de quatre enfants, voyons ce qui va se passer dans quelques années d'ici à cause de la désindexation des allocations familiales, des exemptions personnelles et de l'échelle d'imposition du revenu. L'accumulation de toutes ces mesures, au fil des ans, fera qu'en 1990, cette famille qui gagne $15,000 par année paiera 36 p. 100 d'impôts de plus qu'actuellement. Mais les familles qui se trouvent dans la tranche d'imposition de $200,000, grâce à l'exemption sur les gains en capital, paiera $2,352 de moins. C'est un régime injuste, c'est le moins qu'on puisse dire. Or, il se trouve que cette mesure sur les allocations familiales, à l'étude actuellement, fait partie d'un processus budgétaire global.

Je félicite le ministre des Finances (M. Wilson) d'avoir fait exception pour certains produits de santé, des médicaments et ainsi de suite, assujettis à la taxe de vente, mais il devrait reconsidérer sa décision concernant les allocations familiales et d'autres mesures de désindexation budgétaires, car s'il est vraiment inopportun d'imposer les médicaments et les fournitures médicales, c'est pire encore de désindexer les pensions de vieillesse, car cela va certes nuire aux familles canadiennes. J'ai donc bon espoir que le gouvernement reviendra sur sa décision comme il l'a fait pour un autre poste budgétaire. J'espère qu'il souscrira à la motion du député de Sudbury (M. Frith) qui a demandé de reporter cette mesure pour une période de six mois.

M. Benjamin: Monsieur le Président, mon collègue, le député d'Algoma (M. Foster), pourrait-il répondre à la question suivante? Quand on a étudié le programme des 6 et 5 p. 100 dont il a parlé dans son discours, n'était-il pas en faveur de ce programme qui désindexait effectivement les allocations familiales? Et pourquoi le parti libéral joue-t-il à la vierge offensée maintenant, lui qui en a fait autant quand il détenait le pouvoir?

M. Foster: Monsieur le Président, c'est grâce au programme des 6 et 5 p. 100 notamment que nous avons réussi à ramener le taux d'inflation à moins de 6 et 5 p. 100. Les familles canadiennes n'ont vraiment pas perdu pour ce qui est des allocations familiales et des prestations de la sécurité de la vieillesse. Il saute aux yeux que les dispositions budgétaires actuelles, qui désindexent les prestations de vieillesse et les allocations familiales, profitent directement aux plus nantis et aux grandes multinationales pétrolières. Toutefois, ce sont les familles économiquement faibles qui vont être le plus touchées. Selon le document secret préparé par le ministère des Finances, au cours des cinq prochaines années, les familles à faible revenu devront payer 4.3 milliards de dollars à cause de la désindexation de l'exemption d'impôt sur le revenu des particuliers. Les jeunes couples en bas de l'échelle des revenus perdront les avantages du REÉL. L'ensemble du budget constitue une attaque contre les économiquement faibles.

• (1620)

M. Benjamin: Ce n'était pas ma question.

M. Foster: J'ai expliqué en détail comment ce budget s'attaque aux familles à faible revenu et ce, de façon étrange. Il me semble que si le gouvernement voulait supprimer les REÉL, ce que je n'approuve pas, et s'il voulait donner un énorme coup de pouce à l'économie, il aurait dû dire que les gens devraient investir ces fonds dans une maison ou de gros appareils électroménagers. Cette décision aurait stimulé notre économie comme elle ne l'a jamais été, mais au contraire, le gouvernement s'est contenté de déclarer que les Canadiens pouvaient toucher cet argent et le virer dans un autre régime d'épargne. Il n'en a découlé aucun avantage économique, outre un manque à gagner en impôt pour le gouvernement.

Le président suppléant (M. Paproski): Quelqu'un d'autre a une question à poser au député.

Mme McDonald: Monsieur le Président, le député a fait des remarques très intéressantes en faveur de l'aide aux familles. Convient-il que les familles ont besoin d'autres formes d'aide que la simple indexation des allocations familiales? Convient-il que le crédit d'impôt pour enfants devrait augmenter considérablement comme le préconise le NPD?

M. Foster: Monsieur le Président, tout ce que j'ai dit prouve que notre parti désire améliorer les prestations aux familles. Manifestement, le crédit d'impôt pour enfants est moins régressif que les autres moyens d'imposition. C'est le problème que pose tout le budget. Il ne rend pas notre régime fiscal plus progressif à cause des nombreuses taxes prévues qui sont très régressives. Par exemple, la taxe sur l'essence de 2c. le litre ou 9c. le gallon. C'est une taxe très régressive pour les personnes qui habitent dans les régions septentrionales et occidentales du pays et qui doivent parcourir de plus longues distances par la route. En outre, le gouvernement impose pour 1 milliard de nouvelles taxes. Il y a la taxe de vente sur les produits médicaux et d'hygiène personnelle et les médicaments vendus sans ordonnance. La taxe de vente de 1 p. 100 que le gouvernement imposera aux agriculteurs en janvier prochain va leur coûter 11 millions de dollars en 1986.

Nous avons affaire à un régime fiscal très régressif et la désindexation des allocations familiales s'inscrit dans ce plan visant à augmenter les impôts et à restreindre les avantages pour les Canadiens à revenus faible et moyen.

Mme McDonald: Monsieur le Président, je suis sidérée d'entendre le député faire toutes ces remarques en faveur de l'augmentation des prestations pour enfants. Peut-il nous expliquer pourquoi les libéraux, lorsqu'ils formaient le gouvernement, ont diminué les allocations familiales? Celles-ci ont augmenté d'un seul coup à l'époque du gouvernement minoritaire de 1972 à 1974, quand le NPD a insisté pour qu'on les augmente, mais excepté à cette occasion, elles ont considérablement diminué.

Le député a parlé de taxes et impôts régressifs. Nous nous y opposons sans nul doute mais c'est un gouvernement libéral qui a réduit le taux d'imposition marginal des riches et accru les concessions aux grandes sociétés. Par conséquent, comment le député peut-il expliquer qu'il se dise en faveur d'un régime d'imposition progressif alors que son parti a fait tout le contraire?

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne une minute au député pour répondre à cette question.

M. Benjamin: Où étiez-vous lorsque nous avions besoin de vous?

M. Foster: Monsieur le Président, j'entends toujours les néo-démocrates s'attribuer le mérite des pensions de vieillesse et de leur indexation, celui des allocations familiales et de leur indexation, et celui du crédit d'impôt pour enfant. Je ne me rappelle pas qu'ils aient été vraiment au pouvoir au niveau fédéral. Si on leur doit toutes ces mesures, pourquoi n'étaient-ils pas au pouvoir?

M. Benjamin: Nous nous en attribuons quand même le mérite.

M. Foster: C'est le gouvernement libéral qui a fait adopter toutes ces mesures et qui les a appliquées. Comme le dit le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), les néo-démocrates n'ont rien accompli de tout cela; ils aiment simplement s'en attribuer le mérite.

M. Benjamin: C'est juste, et nous vous avons poussés à le faire.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux observations et aux questions est maintenant terminée.

M. Benjamin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. En votre qualité d'ancien joueur de football célèbre, pourriez-vous me dire si les députés, en répondant aux questions durant les 10 dernières minutes, sont autorisés à décréter une pause et à parler durant trois minutes pour ne rien dire?

Le président suppléant (M. Paproski): Je préfère ne pas répondre à cette question. Je donne la parole à l'excellent député de York-Est (M. Redway).

M. Alan Redway (York-Est): Je vous remercie, monsieur le Président. Je suis heureux également de pouvoir dire quelques mots du projet de loi C-70, qui tend à modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales. L'opposition ne cesse depuis un jour ou deux de présenter le projet de loi comme la désindexation des allocations familiales. En fait, comme tous les députés le savent, il n'est que l'une de trois mesures qui portent sur les programmes sociaux destinés aux familles. Les trois mesures apportent des changements aux allocations familiales, aux crédits d'impôt pour enfants et aux exemptions pour enfants que prévoit la Loi de l'impôt sur le revenu.

• (1630)

Il serait merveilleux que nous soyons saisis de toutes ces propositions en même temps pour pouvoir débattre l'ensemble de la question. Les règles de procédure de la Chambre l'interdisent malheureusement. Avec l'expérience de la politique municipale que j'ai, cela me dérange que nous ne puissions pas examiner tous les aspects d'une question. Aux conseils municipaux, toutes les questions qui portent sur un même problème sont examinées en même temps. C'est le signe bien évident que d'autres changements s'imposent à nos règles de procédure.

L'ensemble de trois mesures dont je viens de parler fait l'objet d'études et de débats approfondis depuis quelques années par un grand nombre d'organismes sociaux. Quatre d'entre eux ont formé une coalition qu'on appelle Le Groupe de réforme de la politique sociale. Ce groupe réclame des changements en profondeur dans ce domaine depuis quelques mois. Il exige trois changements précis. Tout d'abord, une augmentation substantielle des crédits d'impôt pour enfants. Ensuite, l'élimination des exemptions pour enfants prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu, en partie pour financer les crédits d'impôt majorés et en partie parce qu'il est injuste que les catégories supérieures de revenu en retirent davantage que les catégories inférieures. Il dit, enfin, qu'il ne faut pas toucher aux allocations familiales ni rien retrancher de l'indexation.

L'ensemble des changements que ce groupe propose auraient pour résultat que les gens dont le revenu est moindre auraient droit à des avantages nets plus considérables que les gens dont le revenu est élevé. L'argument invoqué pour réclamer ces changements est qu'en vertu du régime actuel, établi sous le précédent gouvernement, la famille qui gagne $30,000 par année reçoit davantage que celle qui n'en gagne que $10,000. Le gouvernement reconnaît qu'il s'agit là d'une injustice, et le comité approprié y a consacré un débat fort poussé. Voilà pourquoi le gouvernement est intervenu dans ces trois domaines.

Le gouvernement a modifié les crédits d'impôt pour enfants. En effet, conformément à la proposition du Groupe de réforme de la politique sociale, il a haussé les crédits d'impôt pour enfants. Ceux-ci ont augmenté graduellement pour passer d'un maximum de $384 par enfant à un maximum de $524 en 1989. Après cela, ils ne diminueront pas, contrairement à ce qu'ont pu dire de nombreux députés de l'opposition, mais ils continueront d'augmenter suivant une formule d'indexation modifiée.

Le gouvernement va modifier également l'exemption pour enfants entièrement à charge. Il ne va pas l'éliminer, comme l'auraient voulu Le Groupe de réforme de la politique sociale et certains députés, mais il va la réduire graduellement de $710 par enfant, son niveau actuel, à $382 en 1989. Grâce à ces réductions, il disposera de suffisamment d'argent pour hausser les crédits d'impôt pour enfants.

Enfin, il entend désindexer en partie les allocations familiales. A l'heure actuelle, celles-ci sont de $31.27 par mois par enfant. Elles ne seront ni réduites ni éliminées. En fait, si l'inflation devait dépasser 3 p. 100, elles continueraient d'augmenter. Le résultat net de ces trois mesures sera exactement celui qu'avaient recommandé Le Groupe de réforme de la politique sociale et d'autres critiques. Les familles économiquement faibles toucheront dans l'ensemble plus d'argent, alors que les familles riches en toucheront moins.

Pourtant, nous avons entendu maintes critiques de ces mesures. La plupart d'entre elles visaient en particulier le projet de loi dont la Chambre est saisie. On laisse entendre que ce changement est le seul qui serait apporté au programme social s'adressant aux familles. En fait, tel n'est pas le cas. On pourrait reprocher au gouvernement de ne pas augmenter encore davantage les crédits d'impôt pour enfants. Je ne vois pas bien qui pourrait s'y opposer. Tout le monde aimerait que le gouvernement augmente encore davantage les crédits d'impôt pour enfants. Cependant, par souci de réalisme, le gouvernement doit se préoccuper de gérer non pas un seul secteur isolé, mais toute la fiscalité de notre pays. Notre déficit annuel atteint maintenant 35 milliards de dollars par année et, cette année, notre déficit cumulatif atteint 200 milliards de dollars. Je suis sûr que les Canadiens comprennent que le gouvernement ne peut pas accroître les crédits d'impôts pour enfants plus qu'il ne le fait maintenant.

Certains reprochent par ailleurs à la loi de ne pas réduire encore suffisamment l'exemption pour enfants à charge aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ce n'est pas tout le monde qui le lui reproche, car la plupart des gens se rendent compte que si l'exemption pour enfants à charge était abolie, c'est la classe moyenne qui paierait. Le gouvernement a tenu compte de ce qui a été avancé, c'est-à-dire que les contribuables à revenus élevés bénéficient davantage de l'exemption fiscale au titre des enfants et il a donc décidé de la réduire. Toutefois, en même temps, il ne la supprime pas complètement de sorte que tous les secteurs de la population canadienne pourront encore en bénéficier dans une certaine mesure.

● (1640)

Le troisième reproche, c'est évidemment celui dont on entend parler depuis quelques jours au sujet de la désindexation des allocations familiales. Cette mesure a été prise pour financer au moins en partie l'augmentation du crédit d'impôt pour enfants. A défaut de ces fonds supplémentaires, la réduction de l'exemption fiscale au titre des enfants ne rapporterait pas suffisamment pour financer l'augmentation du crédit d'impôt pour enfants. Par conséquent, l'ensemble de ces mesures aura pour effet net d'accroître les allocations et les prestations au titre des enfants versées aux gens à revenus modestes, tout en les réduisant pour les bien nantis.

On a également prétendu qu'une partie des fonds provenant de la modification de l'indexation des allocations familiales sera carrément soustraite du portefeuille des affaires sociales. En fait, il n'en est rien. D'après nos chiffres, pour la présente année financière 1985-1986, on calcule que la désindexation des allocations familiales rapportera environ 20 millions de dollars de plus au gouvernement, alors que l'augmentation de l'allocation au conjoint—proposée, comme s'en souviennent les députés, avant l'ajournement pour les vacances estivales, et adoptée à l'unanimité après un long débat—coûtera près de 190 millions de dollars au cours du présent exercice financier de 1985-1986. En fait, même compte tenu des changements apportés au programme des allocations familiales, on n'enlèvera rien au programme général de sécurité sociale.

L'année prochaine, l'argent produit par les allocations familiales—à peu près 90 millions de dollars—ira ailleurs. Le coût des allocations aux conjoints sera de 325 millions l'année prochaine. Par conséquent, ces changements n'auront pas pour effet de détourner de l'argent des mesures de sécurité sociale. Tous ces changements auront tout simplement pour effet d'accorder une aide plus considérable aux familles situées au bas de l'échelle des revenus et moins à celles qui se trouvent au haut de l'échelle.

Depuis quelques jours, l'opposition prétend que les autres changements budgétaires—les augmentations d'impôts et les autres changements d'ordre fiscal—auront des répercussions néfastes sur tout le monde et pas seulement sur les gagne-petit. C'est bien vrai. Nous voudrions pouvoir augmenter le montant de toutes les prestations et en revendiquer l'honneur. Monsieur le Président, même si nous les augmentons, l'opposition continuera toujours à dire que nous ne les avons pas augmentées assez. Nous préférerions augmenter le montant des prestations parce que tous les députés, ministériels ou oppositionnels, aiment hausser les prestations. Par ailleurs, personne n'aime payer plus de taxes. Compte tenu de la situation financière du pays en général, il faut toutefois être réaliste et je crois que les Canadiens le sont. Ils savent que lorsqu'ils vont au magasin après avoir gagné $100 par semaine, ils ne peuvent pas dépenser $150 sans emprunter de l'argent à une banque. Voilà le problème qui se pose au pays et c'est pourquoi il est difficile de hausser les taxes. Personne ne veut payer de taxes et personne ne veut prendre la responsabilité de hausser les taxes. Lorsque la situation financière du pays est aussi précaire qu'elle l'est actuellement, il est toutefois nécessaire de la redresser. C'est nécessaire non seulement pour le gouvernement mais aussi pour tous les citoyens.

Nous voudrions améliorer la situation. Dans la circonscription que je représente, bien des gens ont des revenus faibles ou moyens. Je suis très conscient des changements apportés aux mesures sociales qui les concernent. J'ai écouté très attentivement le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) dire que le gouvernement observerait de très près les conséquences de ces changements et que s'il constatait qu'ils causaient du tort à quelqu'un, il apporterait des modifications pour y remédier. Je tiens à dire que je compte le prendre au mot. Toutefois, malgré les critiques portées à l'encontre de cette mesure, tout le monde approuvera certainement l'effet global de ces dispositions. Qu'on le veuille ou non, nous sommes tous d'accord pour augmenter les prestations familiales des économiquement faibles et tel est l'effet de ce projet de loi. L'opposition officielle et le NPD finiront certainement par l'appuyer.

[*Français*]

M. Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, disons que, quant à moi, je me réjouis et je souscris sans réserve évidemment à tout ce qui peut se traduire par des améliorations, et spécifiquement au niveau du rétablissement d'un équilibre, c'est-à-dire qu'on fasse assumer le fardeau social par ceux qui en ont effectivement la capacité.

Mais la question que je me pose, et celle qui m'est posée, c'est la suivante: Imaginons une situation qui est quand même très répandue, une famille avec deux enfants, une femme qui a la responsabilité financière exclusive de deux enfants, qui dit: Pourquoi, moi, suis-je obligée d'accepter une coupure, ou serai-je éventuellement obligée d'accepter une coupure?

A mon avis, la question est réelle, elle est palpable, elle est tangible. Et quand cette même dame, ce même chef de famille prend la peine d'ajouter . . . Je comprends, je suis consciente que la situation financière du pays est dans un état difficile, mais pourquoi, quand il s'agit de banques, de gains de capital, trouvez-vous les moyens, l'argent, les ressources? Et quand il est question de petits revenus, de minimum, et plus souvent qu'autrement, de strict essentiel, vous ne trouvez pas les sommes d'argent qui, dans les circonstances, sont quand même relativement réduites; on parle de 50 millions de dollars.

La question que je vous pose est la suivante: Vous répondez quoi à ce monsieur, à cette dame, qui dit: Pourquoi suis-je obligé(e) de «payer» l'odieux d'une telle mesure?

[*Traduction*]

M. Redway: Monsieur le Président, le député aura certainement d'excellentes explications à fournir à ses électeurs en réponse à cette question. De toute évidence, il peut leur expliquer qu'il ne s'agit pas d'apporter un seul changement à un seul programme. Cela vise un ensemble de trois programmes. En fin de compte, la majoration du crédit d'impôt pour enfant, la diminution de l'exemption d'impôt pour enfant en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et les changements apportés à l'indexation des allocations familiales permettront aux familles économiquement faibles de toucher des prestations plus importantes.

• (1650)

Je suppose que le député parlait du cas de l'une de ses commettantes. Il pourra sans doute lui dire qu'en fin de compte, à la suite de tous les changements apportés dans le budget, elle-même et sa famille se porteront beaucoup mieux désormais que sous l'ancien gouvernement dont le député était membre.

M. Angus: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de York-Est (M. Redway). Il a parlé de trois mesures et s'est dit convaincu que cette mesure n'affectera pas les gens à faibles revenus. Qu'arrive-t-il si nous y ajoutons d'autres éléments contenus dans le budget du printemps dernier, les nouvelles taxes à la consommation, le relèvement des plafonds des REÉR et les concessions sur les gains en capital?

Le député admettra-t-il qu'en additionnant ces éléments et en comparant les revenus par tranche, en dollars constants, en 1990, les contribuables qui gagnent $10,000 par an auront perdu $396 pendant que ceux qui gagnent $200,000, bénéficieront d'avantages accrus supérieurs à $4,500?

Proportionnellement, l'écart est même plus grand. En ce qui concerne le revenu disponible, le salarié qui gagne $10,000 perdra 4 p. 100 et réduira ses dépenses discrétionnaires de 11 p. 100 pendant que le contribuable à revenu de $200,000 verra son revenu disponible et ses dépenses discrétionnaires augmenter respectivement de 4.2 p. 100.

Le député a-t-il examiné l'ensemble des mesures budgétaires, non seulement l'aspect social dont il a parlé tout à l'heure? S'il a tenu compte de l'ensemble, accepte-t-il les chiffres que je viens de donner?

M. Redway: Monsieur le Président, bien sûr que j'ai tenu compte de l'ensemble du budget. Et j'ai fait la comparaison avec les prestations familiales. Je ne peux m'empêcher de contester les données fournies par le député. Je suis certain que dans ses calculs, le député a tenu compte des prestations maximales qu'une personne pourrait toucher aux termes de l'ensemble des mesures budgétaires si elles restraient en vigueur jusqu'en 1990.

De même, je suis certain que le député n'a pas envisagé tout changement qui pourrait intervenir d'ici 1990. Le budget vaut pour l'exercice 1985-1986. Nous aurons l'occasion d'entendre cinq exposés budgétaires d'ici 1990. Bien des choses pourront changer. Comme le ministre des Finances (M. Wilson) l'a souvent répété ainsi que d'autres ministres, si la conjoncture économique s'améliore, des changements importants seront apportés aux programmes de prestations dont bénéficient les Canadiens.

Le député oublie les répercussions que les autres modifications auront. Par exemple, que fait-il de l'amélioration de la conjoncture économique qui permettra de maîtriser le déficit et de redonner de l'emploi aux Canadiens? Ce faisant, les gens s'enrichissent et, comme le député l'a signalé à de nombreuses reprises, cela entraîne un accroissement des recettes fiscales qui, à son tour, permet de réduire le déficit et d'accroître les avantages sociaux offerts.

Quand on envisage le résultat net et global de cette mesure, le tableau est loin d'être aussi sombre que celui que le député nous a brossé. En fait, bien au contraire, le budget permettra la création d'emplois, le retour au travail de nombreux Canadiens et une réductions du nombre de Canadiens qui doivent compter sur le bien-être social ou l'assurance-chômage pour vivre. Il s'ensuivra une baisse des dépenses gouvernementales et par le fait même, une réduction du déficit, car les gens paieront à nouveau des impôts. Tout cela permettra de maîtriser le déficit et de redonner de l'emploi aux Canadiens. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et ses collègues auront ainsi les recettes supplémentaires voulues pour accroître tous ces avantages sociaux.

Si l'on se place d'un point de vue très étroit, et je comprends que c'est là le rôle de l'opposition: critiquer, être négative et s'assurer que tous les aspects négatifs et non pas positifs d'une situation sont mis en lumière, alors on peut certainement comprendre ce que tente de faire le député. Cependant, si on adopte un point de vue beaucoup plus positif et que l'on considère l'impact net de tous les chiffres contenus dans le budget, on s'aperçoit que les Canadiens, quel que soit leur niveau social, y gagneront.

M. Schellenberg: Monsieur le Président, je voudrais formuler une observation et poser une question. Je tiens à féliciter le député de York-Est (M. Redway) pour son calme et son explication raisonnée de ce projet de loi. Après le débat que nous avons eu dans cette enceinte depuis quelques jours et après avoir entendu certaines affirmations fausses, il est bon d'entendre, enfin, quelqu'un dire les choses telles qu'elles sont. Je crois qu'on peut affirmer que le député m'a convaincu de voter en faveur de ce projet de loi.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Schellenberg: Le député parle de son désir d'accroître le crédit d'impôt pour enfants. Notre gouvernement ne devrait-il pas envisager de faire disparaître ce crédit dans le cas des Canadiens gagnant, disons, $50,000 par année au lieu de continuer de jouer les Robin Hood à l'envers en offrant davantage sous la forme de crédits d'impôt pour enfants?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député voudra peut-être répondre à cette question derrière les rideaux. Je voudrais donner la parole au député suivant. La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. La parole est au député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus).

M. Ian Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je veux parler de deux aspects du projet de loi C-70 visant à modifier la Loi sur les allocations familiales. Je parlerai bien sûr de la désindexation des allocations familiales. Je commencerai cependant par parler de la partie intitulée «Présomption de décès».

L'article 15.1 du projet de loi introduit un élément nouveau. Il n'a aucun rapport avec la désindexation des montants payables en allocations familiales. Il donne plutôt au ministre le droit de déclarer un enfant mort ou vivant.

Je vais examiner cette disposition sous deux angles: l'impact psychologique et l'impact financier sur les familles qui peuvent être concernées. Auparavant, monsieur le Président, j'aimerais donner lecture des trois premiers paragraphes de la partie intitulée «Présomption de décès»:

(1) Lorsqu'un enfant est disparu soit avant, soit après l'entrée en vigueur du présent article, dans des circonstances qui, de l'avis du Ministre, portent à conclure hors de tout doute raisonnable qu'il est décédé, le Ministre peut délivrer un certificat déclarant que l'enfant est présumé décédé et indiquant la date à laquelle son décès est présumé être survenu; l'enfant est dès lors considéré, pour l'application de la présente loi, comme décédé à la date indiquée au certificat.

(2) Le Ministre, qui, après avoir délivré le certificat visé au paragraphe (1), est convaincu, à la lumière de nouveaux renseignements ou éléments de preuve, que la date du décès est différente de celle qui figure au certificat, peut le révoquer et en délivrer un autre portant cette nouvelle date laquelle, pour l'application de la présente loi, est réputée être la date à laquelle l'enfant est décédé.

(3) Le Ministre, qui, après avoir délivré un certificat en vertu du présent article, est convaincu, à la lumière de nouveaux renseignements ou éléments de preuve, que l'enfant dont le nom figure au certificat est vivant, doit dès lors révoquer le certificat et veiller à ce que soient versées toutes les allocations qui, en l'absence du certificat, auraient été payables à l'égard de cet enfant.

● (1700)

Cette partie du projet de loi m'inquiète énormément. Imaginons-nous tous l'effet que produirait sur nous la disparition d'un de nos enfants ou de nos petits-enfants. Nous reconnaissons tous que des enfants disparaissent de temps à autre au Canada, et que certains ne sont jamais retrouvés. Cela suscite bien sûr une certaine angoisse chez les parents, dans la famille et dans la localité. Nous entendons parler d'enlèvements, de fugues et de meurtres. Parfois il s'agit d'une trame. Nous devons cependant considérer l'effet que cela produit chez les mères et les pères qui conservent quelque espoir que leur enfant soit vivant quelque part. Pour bon nombre d'entre eux, c'est tout ce qui leur reste, l'espoir. Qu'arrivera-t-il si un bureaucrate, car cela commencera évidemment à ce niveau, décide que la période d'absence a été assez longue et que le Ministre doit déclarer l'enfant décédé? Qu'adviendra-t-il de l'espoir de ces parents? Je demande à tous les députés d'y réfléchir. Nous avons tous entendu parler j'en suis sûr, d'enfants qui ont disparu, qui ont connu une triste fin ou qui ne sont simplement jamais revenus chez eux et dont on a complètement perdu la trace. En 1976, dernière année où Statistique Canada a essayé de retracer les enfants disparus, 1,200 d'entre eux étaient toujours déclarés manquants. J'ai appris aujourd'hui d'une des organisations qui s'occupent d'enfants disparus que dans 90 p. 100 des cas, les enfants sont enlevés par l'un de leurs parents. Nous avons entendu des histoires où après un divorce, l'un des parents obtient la garde de l'enfant et l'autre décide de l'enlever. Nous n'en parlons pas parce que la plupart du temps, les parents savent où se trouvent l'enfant. Cependant, que deviennent les 10 p. 100 restants, les enfants enlevés par des personnes qui ne sont pas de leur famille ou par des étrangers dans un but quelconque? Au départ, les recherches s'effectuent en grande partie dans la localité, sur l'initiative des parents et des autorités locales. L'âge des enfants enlevés varie de un an à 17 ou 18 ans. Les parents gardent toujours espoir, mais cette loi leur fera comprendre qu'ils n'ont plus lieu d'espérer. Pour des raisons d'ordre financier que le gouvernement du Canada juge importantes l'enfant sera déclaré mort et le gouvernement ne sera pas tenu de payer d'allocations familiales à son égard.

Outre l'aspect psychologique, il y a la conséquence financière pour les familles qui, depuis la disparition de leur enfant, ont dépensé jusqu'à leur moindre sou en affichant des avis de récompense et en téléphonant dans tout le pays. Elles ont gratté leurs fonds de tiroirs. La plupart du temps, ces familles reçoivent des dons de la part d'amis et de voisins. Le gouvernement voudrait alors intervenir en disant qu'il interrompt le versement de $31 parce que l'enfant n'habite plus chez lui. Cependant, les parents pourraient continuer à s'occuper des intérêts de l'enfant en poursuivant leurs recherches, en vue de le ramener à la chaleur et la sécurité du foyer.

Je comprends pourquoi le gouvernement a besoin d'instaurer un mécanisme quelconque. A l'heure actuelle, en vertu de la Loi de prescription, je pense qu'il faut sept ans pour déclarer un enfant mort. Il est donc possible que quelqu'un touche des allocations familiales pendant toutes ces années. S'il faut mettre sur pied un système, nous pourrions peut-être prévoir la suspension des paiements, au lieu d'une déclaration de décès. Dans ce cas, le gouvernement pourrait dire que tant que l'enfant n'est pas revenu chez lui ou tant qu'il n'existe pas de preuves évidentes de son décès, il va suspendre provisoirement les paiements d'allocations familiales. Il pourrait également dire aux parents que dès que l'enfant sera retrouvé ou qu'il reviendra chez lui, ils devront en avertir le gouvernement qui rétablira les paiements. J'exhorte les députés ministériels et le ministre à examiner le problème pour voir s'il est possible d'adoucir cette disposition ou de mesurer les avantages à venir par rapport à toute la peine et l'angoisse que cette disposition va susciter. S'il s'agit de huit à 20 enfants environ par an, ce n'est pas la somme en cause qui va ruiner le gouvernement du Canada. Nous ne sommes pas ruinés à ce point! Je continuerai à soulever la question, comme d'autres, j'en suis sûr, dans l'espoir de parvenir à une solution. J'invite les parents qui se sont trouvés dans cette situation à nous écrire pour nous dire ce qu'ils pensent des conséquences de cette proposition.

Je voudrais en venir à un autre aspect du projet de loi qui touche la plupart des Canadiens. La désindexation des allocations familiales constitue l'idée maîtresse de cette mesure. Qu'est-ce que la désindexation? Si l'inflation augmente de 5 p. 100 par an, les allocations familiales n'augmenteront que de 2 p. 100. Si l'inflation augmente de 2.9 p. 100, il n'y aura aucune majoration des allocations familiales. Personne ne prétend que le gouvernement soustrait réellement aux familles les montants indiqués. Les allocations ne seront pas réduites de $31.27 par enfant, mais c'est le pouvoir d'achat des bénéficiaires qui se trouve réduit. Chaque année, le pouvoir d'achat des prestations diminuera de 3 p. 100. Au bout de plusieurs années, le résultat sera encore pire. En réalité, les familles et surtout les femmes et les enfants auront moins d'argent à consacrer aux vêtements, à l'alimentation, aux fournitures scolaires, aux tickets d'autobus et aux médicaments indispensables pour ceux qui ne peuvent bénéficier des programmes de soutien du revenu du gouvernement. Ces familles auront également moins d'argent pour leurs loisirs ou pour payer les études des enfants. Voilà le genre de choses que les allocations familiales servent à payer. Pour ceux d'entre nous qui gagnent très confortablement leur vie à titre de député, la somme de $370 par an et par enfant ne représente peut-être pas grand-chose. Toutefois, pour bien des Canadiens, cela compte beaucoup. De nombreuses femmes n'ont pas d'autre revenu. Ne le réduisons pas. Pour bien des familles, c'est une assurance pour l'avenir, non seulement l'avenir des parents et des enfants, mais également celui des générations futures, car il permet de payer des études car, malheureusement, l'enseignement n'est pas gratuit au Canada.

Le député qui m'a précédé a parlé de trois éléments. Je voudrais qu'il nous parle des autres et qu'il nous fournisse des chiffres détaillés. Je tiens d'abord à dire que je ne suis pas l'auteur de ces chiffres; je ne suis pas économiste. Il s'agit des chiffres du Conseil canadien de développement social, un organisme très respecté. Son chef précédent a été nommé ministre, en Ontario. Il s'agit de Reuben Baetz qui n'est pas précisément ce qu'il est convenu d'appeler un gauchiste enragé. Cet organisme fort respecté fait des recherches qui nous permettent à la Chambre des communes de connaître les conséquences de nos décisions.

• (1710)

On trouve un tableau dans un de ses documents qui s'intitule «Effet du budget sur le revenu disponible des familles en 1990—couple avec deux enfants». On y présente toute une gamme de niveaux de revenus, et je voudrais en passer quelques-uns en revue.

Pour ceux dont le niveau de revenu brut en 1985 est de $10,000, la désindexation fiscale et l'élimination du dégrèvement vont entraîner une perte de $179. Les allocations pour enfants vont diminuer leur revenu de $89; les taxes à la consommation ajouteront à cela $130; l'accroissement des limites des REÉR ne les affecte pas réellement parce qu'ils n'ont pas d'argent à mettre de côté; au chapitre des gains en capital, pour une raison mystérieuse, ils gagneront $2. En dollars de 1990, cela veut dire une perte de $396 par an, soit 4 p. 100 de leur revenu disponible et 11.3 p. 100 du montant qu'ils peuvent consacrer à des dépenses non essentielles. Ceux qui gagnent $15,000 par an perdent $398 avec la désindexation et l'élimination du dégrèvement; $103 au titre des allocations pour enfants; $140 en taxes à la consommation; ne profitent pas de l'augmentation du plafond des REÉR; et gagnent $7 pour les gains en capitaux, soit un total de $634 de 1990. Cela représente 4.4 p. 100 de leur revenu disponible et 9.8 p. 100 de leurs dépenses non essentielles.

On poursuit ainsi, monsieur le Président, jusqu'au dernier plateau où le revenu baisse, dans la tranche des $40,000. Ce sont des gens qui perdent $625 à cause de la déxindexation et de la suppression du dégrèvement; $277 pour les allocations pour enfants; $361 à cause de l'augmentation des taxes à la consommation. Ils gagnent $863 en revanche grâce à l'augmentation de la limite des REÉR et $42 pour les gains en capital. Cela signifie pour eux une perte de $358 en dollars de 1990. Cela veut dire 1.1 p. 100 de diminution du revenu disponible, et 1.9 p. 100 de diminution des dépenses non essentielles.

Mais passons un peu plus haut, passons au sommet de l'échelle. Il ne s'agit pas du président de banque à $500,000 de revenu par an auquel certains députés aiment bien se référer, mais de quelqu'un qui s'allonge $200,000—je pense que c'est quelquefois une bonne façon de formuler la chose. La désindexation et l'élimination de dégrèvement vont faire diminuer le revenu de ces gens-là de $1,552; ils vont perdre $344 d'allocations pour les enfants; ils vont perdre $1,442 en taxes à la consommation, mais, et c'est ici que cela change, et c'est là notre argumentation, les choses ne sont pas équilibrées. L'accroissement de leur revenu permis par l'augmentation des plafonds de REÉR est de $3,825. Ces gens-là gagnent en plus $4,032 d'exemptions pour gains en capital. En dollars de 1990, cela signifie une augmentation nette de leur revenu de $4,519. Cela représente 3 p. 100 d'augmentation du revenu disponible et 4.2 p. 100 d'augmentation du montant disponible pour les dépenses non essentielles.

De toute évidence, monsieur le Président, compte tenu de ce genre d'analyse, la formule "les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent" s'applique ici, dans le cas du projet de loi à l'étude et des autres mesures du gouvernement, comme partout ailleurs. Celui qui a des revenus de moins de $10,000 perd $396, celui qui a plus de $200,000 de revenus, gagne $4,500.

Parlons de nos moyens de nous permettre des allocations familiales. Est-il nécessaire de diminuer la valeur, et je tiens à utiliser ces termes avec beaucoup de prudence, des allocations familiales pour payer notre déficit?

Monsieur le Président, tôt ou tard je vais devoir passer à la deuxième étape de mon argumentation sur ce débat, et cela risque d'être assez long. Peut-être souhaiteriez-vous dire qu'il est 6 heures?

M. Benjamin: D'accord.

M. Angus: Monsieur le Président, je reviendrai plus tard sur la question de savoir si nous en avons les moyens. Cependant, je pense qu'il est manifeste que ce n'est pas en diminuant la valeur des allocations familiales que nous réussirons à réduire notre déficit.

J'ai cru pendant un moment que le député qui a parlé avant moi était en train de lire mes discours précédents, quand il a fait état de la nécessité de créer des emplois afin d'accroître les recettes fiscales de l'État. C'est ce que nous préconisons depuis le début et tâchons donc de nous y mettre. Donnons maintenant du travail aux gens afin qu'ils puissent payer de l'impôt et que nous ayons suffisamment d'argent pour maintenir l'indexation des allocations familiales.

L'indexation a été décidée à l'origine pour nous éviter d'avoir à augmenter régulièrement la somme par voie législative. Nous voulions établir une certaine base qui augmenterait en fonction de l'inflation afin que personne ne soit lésé. Nous espérions avoir la possibilité, de temps à autre, au fil des changements de gouvernement, d'augmenter cette base. Mais le principe qui nous guidait, c'était d'établir une certaine protection, et ce gouvernement, à l'instar de son prédécesseur, est bien décidé à faire disparaître cette protection partout où elle a été prévue, surtout lorsqu'elle vise les citoyens ordinaires.

Je vous remercie de votre attention, monsieur le Président, et j'attends avec impatience la prochaine occasion de prendre la parole.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Dingwall: Je vous remercie, monsieur le Président. J'ai été très heureux d'entendre les observations du député qui m'a précédé. Je me demande s'il accepterait de répondre à une question et de me faire part de son avis et de celui de son parti. Comme le savent beaucoup d'entre nous, l'allocation familiale est d'environ $31 par mois par enfant. Je suis curieux de savoir si le député ne compte pas dans sa circonscription et ne connaît pas des gens ailleurs dans le pays, qui officiellement sur papier semblent être aisés et pour qui je dirai même que «tout baigne dans l'huile».

J'espère que vous ne qualifierez pas mes propos de sexistes, monsieur le Président, mais les allocations familiales vont à la mère qui consacre cet argent non pas à l'achat d'objets superflus, ou encore à des projets grandioses d'investissement dans des sociétés américaines—et j'en arrive à la question—mais bien à l'achat d'objets de première nécessité pour l'enfant et la famille. Cet argent sert à acheter des bottes, des jeans, des maillots, des chaussures de sport, des chaussettes, des fournitures scolaires et des médicaments.

Je voudrais d'abord demander au député s'il a dans sa circonscription des situations de cette nature et s'il sait que c'est la situation d'un grand nombre de Canadiens. Ils n'utilisent pas les allocations familiales pour ce que le gouvernement semble considérer comme du luxe, mais bien pour les nécessités d'une vie familiale normale. Pourrait-il répondre à cette question?

M. Angus: Monsieur le Président, je remercie le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) de sa question. Il est certain que ce n'est pas seulement dans ma circonscription et dans le nord-ouest de l'Ontario, d'où je viens, que les gens ont besoin de cet argent, mais bien dans tout le pays. Ils ont à peine de quoi survivre. Il ne s'agit pas seulement de ceux auxquels on pense habituellement, lorsque l'on parle des Canadiens à faible revenu, mais de ceux aussi qui, malgré eux, ont dû souscrire d'énormes hypothèques, forçant les mères à quitter le foyer et à travailler à l'extérieur pour essayer de faire face aux échéances. Celles qui ont choisi de rester à la maison utilisent les allocations familiales pour les petites gâteries que la politique gouvernementale leur a enlevées, à cause de taux d'intérêt exorbitants, de l'augmentation du coût de la vie et autre choses du genre.

Nous devons renverser la tendance. Nous devons faire savoir aux prestataires d'allocations familiales que cette protection sera maintenue. Nous n'allons pas tolérer qu'une loi du Parlement réduise la valeur du chèque. Nous voulons nous assurer que disparaissent leurs autres sources de difficultés, afin que tous les Canadiens puisent vivre mieux.

• (1720)

M. Dingwall: Monsieur le Président, je vais certainement laisser du temps à mon collègue pour poser une question également. En ce qui concerne la justice de la réduction des allocations familiales, le député n'est-il pas d'avis, comme moi, que rien ne peut être plus injuste, de la part d'un gouvernement qui a plus de 200 sièges, que de diminuer les allocations des familles avec enfant en disant qu'il faut une politique de rigueur? Le député n'est-il pas de mon avis que cela traduit une attitute cruelle, impitoyable?

M. Angus: Monsieur le Président, non seulement je suis d'accord avec le député, mais je signale que puisque nous voulons être justes, le gouvernement pourrait peut-être faire payer un impôt minimum aux riches, ce qui rapporterait au bas mot 400 millions de dollars par an, rendrait le régime fiscal plus juste et nous dispenserait de devoir toucher aux programmes d'aide destinés aux femmes et aux enfants de ce pays.

M. Redway: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député, mais je voudrais auparavant faire un bref commentaire sur la question précédente et la réponse.

Le président suppléant (M. Paproski): Non, contentez-vous de poser une question au député.

M. Dingwall: Puis-je faire un commentaire sur sa question?

Le président suppléant (M. Paproski): Non.

M. Redway: Monsieur le Président, les réflexions que le député a faites au sujet des dispositions du projet de loi concernant la présomption de décès m'ont fort intéressé. Je me demande si le député sait que la disposition qui se trouve dans ce projet de loi existe déjà dans la législation relative au Régime de pensions du Canada et qu'elle se trouve déjà dans la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Je me demande par ailleurs si le député se rend compte que d'après les dispositions actuelles sur les allocations familiales, dès que l'enfant disparaît, les chèques d'allocations familiales sont supprimés et cette disposition-ci permet au ministre de faire maintenir les versements au lieu de les faire supprimer immédiatement; cette mesure permet donc de faire preuve de compassion, comme le disait si bien le député.

M. Angus: Monsieur le Président, la réponse aux deux premières questions du député est affirmative et la réponse à sa dernière question est négative. En ce qui concerne les deux premières questions, à titre de député fédéral et de député provincial—en fait, il y a 10 ans que je suis élu . . .

Des voix: Bravo!

M. Angus: J'ai cru bon le signaler en passant.

M. Benjamin: C'est une perte pour l'Ontario et un gain pour le Canada.

M. Angus: Il m'est arrivé de devoir convaincre les autorités que certaines personnes âgées étaient encore en vie. Pouvez-vous imaginer la réaction d'une dame qui reçoit un avis du gouvernement du Canada, à cause d'une erreur bureaucratique, lui annonçant que son mari, qui se trouve à côté d'elle, est décédé? Il faut faire preuve de prudence à mon sens.

Sur ce dernier point, je dirais que cet assouplissement constitue un progrès, mais je crois qu'une procédure de suspension des allocations au moment où l'enfant fugue serait une meilleure façon d'aborder la question que la présomption de décès. Je demande au député de transmettre ces vues au ministre.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il d'autres questions ou observations? Sinon, je vais permettre à quelqu'un d'autre d'intervenir dans le débat.

[*Français*]

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au nom de milliers de Canadiens qui se verront privés d'une somme d'argent essentielle à leur bien-être si ce gouvernement majoritaire réussit à passer la loi C-70.

Dans ma circonscription de Saint-Michel-Ahuntsic près de 10,000 familles sur 20,000 vivent avec une revenu de $19,000 et moins, c'est-à-dire, la moitié de ma population doit vivre avec un salaire de moins de $19,000. Ces familles seront grandement pénalisées par les nouvelles mesures prévues dans ce projet de loi.

Plus j'écoute le débat, plus je pense que la question s'embrouille, monsieur le Président. Je vais sincèrement essayer, dans mes remarques, de clarifier l'injustice que subiront les Canadiens si la loi C-70 est adoptée.

Les femmes sont encore plus pénalisées que n'importe quel autre groupe de la société par cette loi. Ma collègue de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) nous a raconté hier la dure réalité des mères seules qui vivent avec un revenu très minime et qui se voient obligées d'accomplir des calculs très restreignants pour arriver à faire vivre leur famille. Elles se retrouvent parfois sur la rue à se prostituer. C'est là une solution bien misérable pour un gouvernement qui est capable de trouver des milliers de dollars, on parle même de milliards de dollars, pour renflouer la Banque comerciale du Canada. C'est ce même gouvernement qui, dans un même souffle, nous parle d'abaisser le déficit. Où est la logique dans tout cela? Sur quels critères de sélection se fonde-t-on pour favoriser une grosse institution financière comme la Banque commerciale du Canada contre le bien-être de la population canadienne? Qu'est-ce qui fait que l'on pénalise nos familles et nos enfants? Et pourquoi faut-il encore que ce soit les moins bien nantis qui se retrouvent, encore une fois, à payer la note?

Dans le débat de la Chambre des communes du 15 novembre dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) disait, dans sa réplique au discours du trône, et je cite: «mon rôle, en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, est de lancer des signaux et des initiatives qui renforceront le rôle de la famille et qui donneront plus d'importance qu'auparavant dans la société».

Qu'est-ce qui a fait changer l'opinion du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social entre le 15 novembre 1984 et le 15 septembre 1985? Pense-t-il que le projet de loi C-70 va renforcer le rôle de la famille? Notre analyse nous prouve le contraire. L'argument qu'on nous sert de l'autre côté de la Chambre dans ce débat est le suivant: Il y aura une hausse de crédit d'impôt pour enfants. C'est vrai! Quatre cent-cinquante dollars pour chaque enfant en 1986, $489 pour chaque enfant en 1987 et $524 en 1988. Ce qu'on ne dit pas, c'est que, à partir de 1989, le crédit d'impôt pour enfants ne sera que partiellement indexé.

Maintenant, au sujet des allocations familiales, la famille recevra en 1986 $22 de moins en alloctions familiales. De 1987 à 1990, à mesure que s'ajoutent les hausses du crédit d'impôt pour enfants, la famille obtiendra, grâce au budget, des prestations pour enfants plus élevées. Comme je viens de le dire, il est vrai que les prestations seront plus élevées mais elles commenceront à perdre du terrain en 1991 et les pertes augmenteront d'année en année, parce que ces deux prestations pour enfants, les allocations familiales et le crédit d'impôt pour enfants, sont relevés seulement de la hausse du taux d'inflation supérieur à 3 p. 100.

• (1730)

Sans les modifications du budget, ces prestations auraient été pleinement indexées au coût de la vie. C'est cela qu'il faut se rappeler!

Les familles les plus pauvres obtiendront des prestations accrues pour enfants de 1987 à 1990. Par la suite elles subiront des pertes à cause des autres modifications du budget. Mais la grande majorité des familles canadiennes, y compris bon nombre de familles sous le seuil de la pauvreté et à faible revenu recevront leurs prestations pour enfants réduites à partir de 1986. Pour bien comprendre pourquoi il en est ainsi, il faut étudier les autres répercussions du budget sur les prestations pour enfants ainsi que sur le Régime d'impôt sur le revenu.

Par exemple, et c'est ici que je commence la logique . . . Le budget propose: Premièrement, la désindexation partielle des allocations familiales en 1986. Deuxièmement, la désindexation de l'exemption fiscale au titre des enfants. Troisièmement, la désindexation d'exemptions fiscales personnelles, pour le père et la mère. Quatrièmement, l'abolition du dégrèvement fiscal de $50. Cinquièmement, l'augmentation des taux de taxe de vente fédérale qui passera de 10 p. 100 à 11 p. 100 le 1er janvier 1986. Sixièmement, l'imposition d'une nouvelle taxe sur les médicaments.

Nos calculs savants nous prouvent que: Oui, pendant trois ans les pauvres pourront bénéficier d'une hausse de crédit d'impôt, mais que, à partir de 1988, à cause de toutes les autres mesures fiscales régressives que je viens d'énumérer, les pauvres, les plus pauvres même seront pénalisés par la Loi C-70.

Le Canadien riche, par contre, continuera à se prévaloir des bénéfices de l'exemption à titre de leurs gains en capital et des réductions de cotisations à des régimes de retraite, comme les REER. Avec l'exemption au titre de leurs gains en capital, ceux dont les revenus sont de $100,000 et plus recevront plus de 600 millions de dollars en bénéfices d'impôt pendant que les modifications de cette loi que nous discutons aujourd'hui, dans le crédit d'impôt pour enfants et l'exemption fiscale, feront épargner au gouvernement seulement 150 millions de dollars. C'est facile à calculer, on n'a pas besoin d'être comptable agréé pour comprendre que le gouvernement donne 600 millions de dollars aux riches et enlève 155 millions aux pauvres et fait payer la différence de 445 millions par la petite classe moyenne.

Le budget réduira aussi le nombre de familles recevant le crédit d'impôt maximum pour enfants parce qu'il ramènera le seuil à partir duquel les prestations commencent à diminuer. Le montant est maintenant $26,330 et il va le réduire à $23,500 pendant l'année d'imposition 1986. Par exemple, la famille dont le revenu net est de $26,000 aura droit au crédit maximum en vertu du système actuel puisqu'elle se trouve en deça du seuil à partir duquel le crédit d'impôt est calculé. Lorsque le seuil sera ramené à $23,500, son crédit d'impôt pour enfants baissera de $155, c'est-à-dire 5 p. 100 de la différence entre $26,000 et $23,500.

De plus, le seuil ne sera relevé que du taux d'inflation diminué de 3 p. 100. Par conséquent, à mesure que le salaire moyen augmentera d'année en année, de plus en plus de familles gagneront plus que le seuil et recevront des prestations réduites.

Lundi, à mon bureau de circonscription, monsieur le Président, j'ai rencontré une mère de famille qui a voulu contester la désindexation en me présentant son budget familial et je prends le temps de vous le lire. Un père de famille, un seul gagnant, une épouse et deux enfants. Revenu net: $19,195.82. La nourriture, $6,360 par année. Le loyer, $5,100. Le chauffage, $780. L'assurance-vie, $540. Le téléphone, $192. Assurance générale, $800. Rentrée scolaire $100. Transport, $110. Total des dépenses: $13,982. Ce monsieur a un revenu imposable de $10,240. Ce couple n'a pas les moyens d'avoir d'automobile. Ce budget ne prévoit aucun loisir, aucun vêtement, aucun médicament. En 1984, ils ont reçu un crédit d'impôt de $367 par enfant . . . ils ont reçu pour les deux enfants, $734.00. En 1985, l'épouse s'est vue obligée de prendre du travail à temps partiel. Si on reprend le salaire net de son époux à $19,195.82 et qu'on ajoute le salaire de madame, à temps partiel, $7,000, cela donne un revenu net de $26,195,92. Voilà que parce que l'épouse à décidé d'aider à boucler le budget familial en retournant sur le marché du travail, ce jeune couple de petite classe moyenne subira une perte de crédit d'impôt de $155 la première année parce que le budget, comme je le disais tout à l'heure, ramènera le seuil à partir duquel les prestations commencent à diminuer de $26,000 à $23,500. Si le seuil demeurait à $26,300, ce jeune couple aurait droit au plein montant du crédit d'impôt.

Ce projet de loi, monsieur le Président, aura d'autres impacts négatifs sur les familles canadiennes. Dans le domaine de l'impôt par exemple, on sait tous que lorsque le moment de faire sa déclaration d'impôt arrive, les gens ont tendance à vouloir profiter d'une avance sur le remboursement d'impôt. Pour ce faire, ils vont voir des compagnies qui peuvent leur procurer l'argent plus rapidement. Saviez-vous que ces compagnies de propriété américaine habituellement font un profit de 15 à 20 millions de dollars sur les paiements de crédit d'impôt pour enfants?

De plus, parmi les mères seules dont le revenu est inférieur à $2,000, une sur cinq de celles qui bénéficient du crédit impôt-enfant s'est vue obligée de contacter des escompteurs. Ces mères ont besoin de cet argent et ces exemples ne font que renforcer la nécessité de maintenir les programmes d'aide sociale pour les familles, pour les Canadiens et Canadiennes. L'année dernière, 60 p. 100 des personnes qui ont employé ce service gagnaient moins de $8,000. Je parle des services d'escompteurs. En 1979, il y a eu 7,000 opérations d'escompte. Cinq ans plus tard, en 1984, il y a eu 385,000 opérations d'escompte comparativement à 7,000 cinq ans auparavant. En 1979, il n'y avait que quelques bureaux d'escompteurs. En 1984, il y en a au-delà de 1,000 au Canada. Entre 15 et 20 millions de dollars de profits proviennent des paiements de crédit d'impôt pour enfants. La cession du droit au remboursement d'impôt est interdite dans la province de Québec et aux États-Unis. Le Comité d'action sociale et le Groupe national antipauvreté demandent l'abolition de l'escompte de remboursement d'impôt parce que même si le crédit d'impôt pour enfants augmente temporairement pour les plus pauvres, cette augmentation se retrouvera dans les poches des escompteurs parce que si le remboursement d'impôt prend quatre mois, l'escompteur charge quatre fois 15 p. 100, c'est-à-dire que le client paie 60 p. 100 de son remboursement à l'escompteur.

J'ai remarqué hier et j'ai été offusquée quand le député de Bow River (M. Taylor), dans une déclaration selon l'article 22, s'est exprimé ainsi:

> Monsieur le Président, il existe un mouvement en vue de supprimer les services des escompteurs d'impôt ou, tout au moins, de faire la vie dure à ces entreprises légitimes.

Il continue en disant:

> De nos jours, quelque 380,000 contribuables canadiens font appel aux escompteurs d'impôt, par rapport à 6,000 en 1979.

Comme je viens de le dire tout à l'heure.

> Dans l'ensemble, les critiques entendues s'appliquent aux escompteurs qui agissent dans l'illégalité. Par contre, la vaste majorité sont d'honnêtes et intègres citoyens offrant leurs services à ceux qui veulent s'en prévaloir volontairement.

A mon avis, le député de Bow River est très mal informé, et je continuerai à défendre le droit des gagne-petit.

Je tiens à rappeler aussi qu'au Québec, depuis le budget du 23 avril dernier, tous les Québécois doivent payer une taxe sur toutes les primes d'assurance: l'assurance-vie, l'assurance automobile, l'assurance-feu, l'assurance-vol, l'assurance personnelle, le Régime d'assurance collective, l'assurance chirurgicale-médicale, le Régime de prestations supplémentaires de décès . . .

Une voix: C'est le budget provincial!

Mme Killens: C'est le budget provincial, dit le député, c'est vrai, mais c'est quand même les familles du Québec que je représente dans ma circonscription de Saint-Michel-Ahuntsic et . . .

M. Bernier: C'est de la distortion mentale!

Mme Killens: C'est leur budget que je défends présentement, monsieur le Président.

Qui parle pour les pauvres? Qui défend les pauvres? Les libéraux, monsieur le Président. C'est pour cela que j'ai pris la parole aujourd'hui et j'en profite pour demander à tous les membres des divers organismes du pays de signer les pétitions qui demandent au premier ministre de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt pour enfants.

• (1740)

Je ne voudrais pas que la complexité de la question, la lenteur avec laquelle les gens ressentiront cette baisse du revenu, ne soient des entraves à une mobilisation de tous ceux et celles qui seront touchés par cette loi comme, par exemple, des familles mono-parentales, nombreuses à vivre sous le seuil de la pauvreté, des familles à faible et moyen revenu qui seront durement touchées par cette mesure. Il faut se rappeler qu'il faut parfois peu de choses pour qu'une famille glisse en-dessous du seuil de la pauvreté.

En plus, au Québec . . . j'ai en main une revue québécoise intitulée *Rubrique économie, La gazette des femmes*. L'entête, «Le nouveau budget du Québec» dit:

Des réformes à contre-courant qui risquent de ramener les femmes à la case «départ».

Le budget québécois du 23 avril dernier semble, à premiere vue, fort aimable. La publicité qui l'entoure soutient même qu'il améliorera «le budget de votre famille».

Un examen attentif démontre, cependant, que cela ne vaut que pour certains types de familles, en outre, il est loin d'améliorer la condition économique des femmes. Et enfin, un profil d'une femme qui s'appelle Linda.

Au sujet du sous-titre «Les allocations familiales: réduction radicale», on dit ceci:

Il restera toujours à Linda, direz-vous, des allocations familiales qui lui seront versées pour ses enfants. Bien sûr. Mais que vaudront vraiment à la famille ces allocations en 1986? En ce qui concerne les allocations fédérales, qui se montent à $582 par an, elles sont déjà imposées pour $101 au fédéral. Avec le nouveau régime, le fisc québécois prélèvera lui aussi sa part . . .

C'est nouveau cela!

. . . soit $146. Quant aux allocations provinciales, elles ne valent même plus le papier sur lequel elles sont imprimées. Désormais, elles devront être intégralement remises au gouvernement du Québec par le parent réclamant les exemptions pour l'enfant à charge. Certains soutiennent de plus que ce «revenu fantôme» pourrait entraîner le versement d'un impôt fédéral additionnel de $39!

Je sais que cela relève de la juridiction provinciale, mais je tiens à le souligner, parce que, comme je le disais tout à l'heure, je défends les citoyennes de ma circonscription.

Quand on pense à toutes les consultations entreprises par ce gouvernement, il y a de quoi se poser de sérieuses questions. Dans l'avant-propos du Livre bleu du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), on peut lire ce qui suit:

Par cette même occation, j'invite toutes les parties intéressées, particuliers, organismes voués à la défense des politiques sociales, entreprises, syndicats et gouvernements provinciaux, à nous indiquer de quelle façon elles croient que nous pouvons, dans le meilleur esprit de justice possible, distribuer plus adéquatement les prestations prévues par ces programmes sans nuire à l'universalité des allocations familiales et des pensions de la sécurité de la vieillesse. (. . .) Les vues exprimées par les Canadiens seront soigneusement prises en considération avant que des modifications, s'il en est, ne soient apportées à ces programmes.

Ensuite, on y lit à la page 5, et je cite:

(. . .) son double objectif sur le plan de la responsabilité sociale et de la responsabilité financière sera guidé par les principes suivants:

1. Le principe de l'universalité est l'élément fondamental de notre filet de sécurité sociale. Son intégrité ne doit pas être remise en question et elle ne le sera pas.

Vraiment, monsieur le Président, allez donc essayer de comprendre quelque chose dans tout cela!

Je profite de ce moment pour porter à l'attention de cette Chambre la lettre ouverte que le Congrès du travail du Canada a envoyée au très honorable premier ministre (M. Mulroney), intitulée comme suit:

Écoutez tous les Canadiens, pas juste ceux qui vous conviennent.

La lettre réclame en outre le maintien et l'augmentation, au besoin, des programmes sociaux essentiels comme l'assurance-chômage, la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales, et la préservation de l'universalité de certains programmes.

Les prévisions budgétaires et le débat antérieur sur l'universalité des allocations familiales laissent clairement voir que l'érosion des programmes sociaux est peut-être un objectif auquel votre gouvernement tient.

Affirme la lettre.

La lettre demande une réforme du régime fiscal, de manière à ce que:

. . . tous les particuliers et toutes les compagnies paient leur juste part au gouvernement . . .

. . . et avertit que, d'ici 1990, les augmentations et allégements fiscaux prévus par le budget causeront une diminution de 2 milliards de dollars des impôts sur le revenu des sociétés. Alors que les impôts sur le revenu des particuliers et les taxes de vente auront augmenté de 4 milliards de dollars et 3 milliards de dollars respectivement, aggravant les disparités actuelles et . . .

. . . engendrant une polarisation encore plus grande de la richesse et de la pauvreté.

Nous entrevoyons pour l'avenir un chômage obstinément élevé des programmes sociaux menacés, les Canadiens à faible et moyen revenu ployant sous un fardeau fiscal de plus en plus injuste, une diminution de la présence gouvernementale dans les domaines cruciaux de la vie, bref un avenir plus difficile pour la plupart . . .

. . . avertit la lettre qui nous vient du Congrès du travail du Canada.

Je remarque, monsieur le Président, que vous semblez vouloir vous lever, je vais terminer mes remarques.

Ce n'est pas moi qui le dis, monsieur le Président, c'est une lettre envoyée par 56 coparticipants à la Conférence économique nationale, conférence convoquée par le premier ministre, en mars dernier. Un fait à remarquer, ce chiffre de 58 signataires de ce que je viens de dire représente environ la moitié des participants à la conférence. Il y a de quoi faire réfléchir.

Il est évident, monsieur le Président, que dans ce débat ce sont les députés de l'opposition qui parlent pour le peuple et, si j'en ai l'occasion, je prendrai encore la parole.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires.

L'honorable député de Beauce (M. Bernier) a la parole.

M. Bernier: Monsieur le Président, il s'agit simplement d'un commentaire. Est-ce que j'ai droit à un commentaire ou à une question? Un commentaire?

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, un commentaire.

M. Bernier: Un commentaire! Parfait.

Je crois que la députée qui vient de prononcer un discours, je ne dirais pas magistral parce que je voudrais bien connaître le nom de son adjoint qui a préparé cette montagne de chiffres, elle est sûrement allée à l'école de l'ancien président de la Banque d'épargne du Québec ou de Montréal, qui est un spécialiste dans la distorsion des chiffres et dans l'interprétation des chiffres, et c'est son critique en matière de finances qui l'a sûrement inspirée de la sorte.

Elle a laissé croire que, en avril dernier, notre gouvernement avait imposé aux Québécois une taxe de 9 p. 100 sur les assurances, mais elle n'a pas déterminé quel était le gouvernement qui avait imposé cette taxe, et je demanderais à l'honorable députée d'apporter une correction immédiatement, de dire qui l'a imposée, si c'est le gouvernement progressiste conservateur actuel ou si c'est le gouvernement du Québec actuel. On est en train de laisser croire aux gens que notre gouvernement ne fait qu'imposer des taxes, mais il faut faire la proportion d'une façon honnête et non pas disgracieuse comme cela a été fait il y a plusieurs instants.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable députée de Saint-Michel-Ahuntsic (M^me^ Killens) a la parole.

Mme Killens: Monsieur le Président, je regarde mes notes et je crois que le député a raison parce que j'ai dit: Je tiens à rappeler aussi qu'au Québec, depuis le budget du 23 avril, c'est par la date du budget qu'on verrait que c'est le Québec. C'est vraiment, monsieur le Président, le gouvernement du Québec qui a imposé cette taxe sur les assurances.

M. Bernier: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Beauce (M. Bernier) a la parole sur une question supplémentaire.

M. Bernier: Monsieur le Président, j'accepte donc, elle a retiré ses paroles si on peut dire, j'accepte, mais voici que je me demande pourquoi elle a inclus cette désignation dans son discours tout à l'heure. Alors, c'était tout simplement pour laisser croire aux gens que le gouvernement progressiste conservateur ne faisait qu'imposer des taxes, mais j'aimerais ajouter, pour la gouverne de l'honorable députée, que nous avons hérité d'une situation qu'elle connaît très bien.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable députée de Saint-Michel-Ahuntsic (M^me^ Killens) a la parole.

Mme Killens: Monsieur le Président, je vais en profiter pour clarifier ma réponse de tout à l'heure, c'est-à-dire quand j'ai fait mes remarques. J'ai dit que dans ma circonscription de Saint-Michel-Ahuntsic je représente des gens qui vivent au Québec, et c'est pour cela que j'ai fait référence au budget de ma commettante qui se présentait à mon bureau et qui doit payer des taxes évidemment sur les assurances au Québec.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) a la parole.

M. Bissonnette: Monsieur le Président, j'écoutais tout à l'heure la députée de Saint-Michel-Ahuntsic (M^me^ Killens) présenter des arguments au niveau des possibilités, je dis bien des possibilités de réduction, mais est-ce vraiment cela que les gens cherchent ou si c'est vraiment l'emploi et la réduction du taux d'intérêt, ce que le gouvernement progressiste conservateur s'est acharné à faire et a réussi à faire depuis un an. Est-ce que vous avez dit cela à la population dans vos commentaires? Est-ce que vous avez fait remarquer ces points extrêmement importants pour la population canadienne?

Nous avons vraiment réduit les taux d'intérêt, nous avons vraiment créé des emplois, 300,000 nouveaux emplois, et cela vous ne le dites pas. Vous avez parlé de prostitution tout à l'heure, cela me gêne un peu lorsque vous dites que les gens pourraient être obligés . . . ou vous laisseriez entendre que les gens pourraient être obligés de se prostituer.

Mais, madame cela devient extrêmement frustrant d'entendre une chose semblable. Mais lorsqu'on parle de 3 p. 100 sur une possibilité de $15 d'allocations familiales, cela représente 45c. par mois. Êtes-vous en train de dire aux gens qu'une personne peut se prostituer pour une réduction de 45c. par mois? Je pense qu'il faut être plus honnête et plus direct.

Le gouvernement conservateur s'est acharné à trouver de l'emploi. Nous avons créé 300,000 nouveaux emplois. Il faut que cela soit signalé. Je pense que vous devez regarder les points positifs et non parler de prostitution lorsque vous faites des commentaires.

• (1750)

Mme Killens: Lorsque j'ai parlé de prostitution, monsieur le Président, je ne faisais que citer des remarques qui avaient été prononcées par l'honorable député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) dans son discours cette semaine.

De plus, pour répondre à la question du ministre lorsqu'il nous a demandé ce qu'on voulait dans ma circonscription, eh bien, dans ma circonscription on veut «jobs, jobs, jobs»! Vous avez raison, mais on veut aussi autre chose. On voudrait bien que le gouvernement cesse de faire de folles dépenses comme, par exemple, le gaspillage de 56 millions de dollars pour changer la couleur des uniformes des forces armées. Comme, par exemple, nos contribuables, en tout cas chez moi, s'inquiètent de voir leurs taxes utilisées pour acheter des limousines pour les ministres, les membres du Cabinet et encore . . . Troisièmement, des centaines de milliers de dollars ont été dépensés pour redécorer inutilement les bureaux des ministres. On constate

aussi que des centaines de milliers de dollars, même des millions de dollars, sont gaspillés pour le transport des ministres dans des «jets» privés à travers le Canada et sur tous les autres continents. Ils ont peur, paraît-il? On pourrait même ajouter le milliard de dollars de la Banque Commerciale canadienne qui sera ajouté à tout cela.

Donc, mes commettants chez moi s'inquiètent parce qu'ils considèrent ces dépenses comme étant des dépenses inutiles et ils veulent eux aussi voir la dette baisser et garder les services sociaux et tout cela. Ils veulent aussi avoir des «jobs». Mais ils n'ont certainement pas les mêmes priorités que vous semblez avoir de l'autre côté de la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole à l'honorable député de Champlain (M. Champagne).

M. Champagne: Monsieur le Président, j'aimerais connaître de ma collègue de l'opposition, comment elle peut parler à la Chambre de dépenser les deniers d'une façon exemplaire, de façon à redistribuer la richesse à nos commettants, à la population canadienne, lorsque son propre gouvernement, au cours des 20 dernières années, a su créer un déficit qui est pratiquement insurmontable, a su faire du gaspillage que la population canadienne, en commençant par nos familles, en commençant par nos personnes âgées, en commençant par toute la population, devra payer. Parce qu'un gouvernement comme le sien à l'époque, et aujourd'hui dans l'opposition, est en train de nous trouver toutes les solutions qu'ils n'ont jamais su trouver pendant 20 ans. Ils viennent nous dire aujourd'hui des choses qu'ils n'ont même pas su régler en 20 ans.

Je pense que, comme mon collègue, le ministre d'État (Petites entreprises (M. Bissonnette), le disait, nous avons créé des emplois permanents et nous devons réparer le mal qui a été fait par votre gouvernement lorsqu'il était au pouvoir.

De plus, je pense que si vous aviez le moindrement d'honnêteté, vous devriez vous lever pour le dire que le déficit, c'est votre parti, c'est votre gouvernement qui l'a fait, et nous avons la responsabilité de le rétablir aujourd'hui pour le bien de tous les Canadiens. C'est ce que le premier ministre (M. Mulroney) a dit, et c'est ce que nous allons continuer à faire.

Mme Killens: Monsieur le Président, je veux en profiter pour dire que nous, notre gouvernement, lorsque nous étions de l'autre côté de la Chambre, nous n'avions que 36 ministres alors qu'eux arrivent et ils ont 40 ministres. Voilà déjà, quand nous parlons du budget des ministres, ce que cela veut dire. Lorsque j'ai parlé de limousines, ce n'était rien. Maintenant ils ont décidé que le chef de Cabinet, ce n'était pas assez, ils ont placé une personne, un «*Chief of Staff*» à un salaire exorbitant au-dessus du chef de Cabinet. Là encore, ça augmente le budget. Vous me donnez justement l'occasion et je pourrais toujours en ajouter sur ça.

Moi, je peux vous dire quand même, monsieur le député, car je ne connais pas votre circonscription, qui avez tout à l'heure crié: 6 et 5. Eh bien, c'est un des programmes dont nous sommes fiers, c'est une de nos grandes réalisations parce que nous avons demandé la coopération de tous les segments de la société, les personnes âgées, les parents, les patrons, les industries, les syndicats. Nous avons pris une bonne décision puisque nous avons réussi à descendre le taux d'inflation de 12 p. 100 qu'il était à 3 p. 100 ou 4 p. 100 maintenant.

M. Bissonnette: Vous avez mentionné, madame, l'utilisation des avions du gouvernement: 30 p. 100 de moins d'utilisation l'an dernier que vous avez eue avec votre gouvernement, l'an passé. Trente pour cent de moins! Qu'est-ce que vous dites à la population québécoise lorsqu'on investit au-delà de 160 millions dans les industries québécoises pour créer des «jobs» dans votre circonscription, madame? Cela, c'est important! Au-delà de 800 millions d'investissement dans les mois qui vont venir au cours de l'année, au Québec seulement. Uniquement cela les «jobs». Le taux d'intérêt, est-ce que vous avez pensé au taux d'intérêt: 2.75 p. 100 de moins pour une famille qui a une hypothèque de $40,000. Cela c'est quelque chose! Cela représente au-delà de $1,000 par année. Est-ce que vous l'avez dit à la population canadienne? Non. Je pense qu'il faut être plus positif même lorsqu'on est dans l'opposition. Il faut être positif et voir les choses telles qu'elles sont. C'est le message que je veux vous laisser.

Mme Killens: Alors, je ne suis pas en position de faire une guerre de chiffres ici sur les 35 millions dont vous parlez, que cela coûte moins cher, mais j'aurai certainement l'occasion de vérifier cela et on verra dans quelques mois si . . .

M. Bissonnette: Trente pour cent de moins!

Mme Killens: Ah! c'est 30 p. 100 de moins, très bien.

Maintenant, vous savez quand tout à l'heure vous preniez tout le crédit parce que cela va mieux dans les taux d'intérêt et tout cela, c'est le résultat de nos efforts justement. Alors, c'est parce que vous . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés.

[*Traduction*]

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Gander-Twillingate (M. Baker) a la parole pour intervenir dans le débat.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, j'ai quelques réflexions à exprimer sur la question à l'étude. Il est plutôt amusant d'entendre un ministre s'attribuer le mérite des emplois créés depuis l'élection du nouveau gouvernement. En réalité, le record des trois dernières années pour la création d'emplois dans le secteur privé est détenu par le gouvernement Turner. Il suffit de vérifier les données de Statistique Canada pour constater que c'est un fait, sur une base mensuelle. Toutefois, l'honorable chef de l'opposition (M. Turner) n'aurait pas l'audace de contester les prétentions des conservateurs, car le premier ministre actuel (M. Mulroney), le premier ministre précédent et l'autre avant lui n'ont rien eu à voir avec les nouveaux emplois dont parle le député. Si ce dernier analyse les données mensuelles de Statistique Canada, il verra que c'est bien le cas.

Les conservateurs ne devraient pas avoir le front de prétendre qu'ils ont crée ces emplois. Cette affirmation est comme tant d'autres que fait le gouvernement. Savez-vous qui a dit, le 21 décembre 1984, comme en témoigne la page 1459 du hansard: «Toutes les sommes que les changements nous auront fait épargner seront réaffectées aux programmes sociaux et ne serviront pas à réduire le déficit»? C'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), qui affirme maintenant que nous devons réduire le déficit. Qui a déclaré le 17 novembre 1984 à un journaliste du *Toronto Star* en réponse à la question: «Voulez-vous dire que tout l'argent qui sera économisé serait utilisé directement pour fournir plus d'argent aux nécessiteux», qu'il n'en serait pas et qu'il ne pourrait pas en être autrement? Le journaliste avait demandé: «Cet argent ne serait pas utilisé simplement pour réduire le déficit?» La réponse avait été: «Non, absolument pas». Savez-vous qui dit cela, monsieur le Président? C'est le premier ministre du Canada.

Maintenant, les ministériels nous parlent de la gravité du déficit et disent qu'il faut réduire le montant des allocations familiales. Pourquoi rognent-ils 22c. ici et 22c. ailleurs? Ils disent que c'est pour réduire le déficit. Monsieur le Président, c'est inacceptable pour les familles du Canada qui ont un revenu situé entre $5,000 et $10,000 et qui ont cinq ou six enfants.

Monsieur le Président, je vois que vous vous préparez à dire que mon temps de parole est écoulé. Je suis certain que vous me permettrez de poursuivre cet excellent débat lors de la prochaine séance.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 19 septembre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1973 SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 18 septembre, de la motion de M. Epp (Provencher): Que le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Frith (p. 6625).

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je vais maintenant conclure mes propos d'hier. J'ai essayé de montrer combien le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) s'est contredit à la Chambre quant à l'objet de la mesure à l'étude, ainsi qu'en témoigne le hansard. Le 21 décembre 1984, il a dit, à la page 1459 du hansard: «toutes les sommes que les changements nous auront fait épargner seront réaffectées aux programmes sociaux et ne serviront pas à réduire le déficit». Plus tôt le même jour, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait confirmé, selon la page 1444 du hansard, «que l'indexation normale de la sécurité de la vieillesse, du supplément du revenu garanti et des allocations familiales se fera le 1er janvier 1985 . . . ».

Je reviens là-dessus pour montrer que le gouvernement se contredit dans sa politique. La contradiction saute davantage aux yeux quand on compare les engagements pris par le parti conservateur avant les élections et les mesures budgétaires. En proposant de réduire la hausse des allocations familiales, le ministre a précisé que cette initiative faisait partie de tout un ensemble de mesures. Le projet de loi à l'étude aujourd'hui propose de ne pas hausser de la somme prévue le montant qu'une mère reçoit pour son enfant. D'après le ministre, il ne s'agit là que d'un seul élément d'un ensemble de mesures annoncées dans le budget qui auront pour effet, prétend-il, de compenser cette baisse de revenu en ce qui concerne les familles les plus démunies.

Voilà pourquoi la Chambre a été saisie aujourd'hui d'une motion tendant à remettre à six mois l'étude de cette mesure. Il vaudrait mieux la remettre à cinquante ans, mais la procédure parlementaire nous l'interdit. Cependant, sachez, monsieur le Président, que nous aurions préféré, quant à nous, que semblable projet de loi ne soit jamais présenté.

Les documents budgétaires nous annoncent une hausse du crédit d'impôt-enfants pour l'exercice 1987, alors que, dès la fin de cette année, on constate que l'exemption fiscale baissera à $560 par enfant de moins de 18 ans. Le budget prévoit une nouvelle hausse du crédit d'impôt-enfants de $35 par enfant en 1988, mais l'exemption fiscale tombera à $470 par enfant de moins de 18 ans à la fin de cet exercice. Le ministre des Finances (M. Wilson) a dit dans son budget que, au cours de l'année d'imposition 1989, l'exemption d'impôt au titre des enfants serait réduite encore, pour être égale à la valeur des allocations familiales.

Ce n'est pas tout, monsieur le Président. Le ministre des Finances a dit également qu'à partir de 1986 l'actuelle réduction de l'impôt fédéral serait éliminée. Conformément aux principes généraux du gouvernement, l'indexation de l'impôt sera également modifiée l'an prochain. Il a dit qu'à compter de 1986 l'indexation des exemptions personnelles et des tranches d'imposition serait basée sur la partie de l'augmentation annuelle de l'IPC dépassant 3 p. 100. De plus, dans les documents budgétairs, le ministre a dit que dans, le cadre des mesures de réduction du déficit, il éliminerait la réduction d'impôt fédéral à partir de 1986. L'augmentation d'impôt découlant de cette mesure sera de $50 pour les personnes seules et de $100 pour les personnes mariées. L'ensemble de mesures dont parle le ministre prévoit des augmentations d'impôt partout. Il y aura une réduction des sommes déductibles.

Les journalistes canadiens ont étudié les chiffres pour l'ensemble des mesures proposées et ils ont conclu que le budget frapperait beaucoup plus les familles pauvres. Dans un article du 13 juin, la Presse canadienne disait qu'une famille gagnant $20,000 perdrait de $100 à $150 par an. L'article étudiait ensuite la situation des familles dont le revenu se situe entre $10,000 et $20,000. D'après le ministre des Finances, le budget présenté devait aider les familles les plus pauvres. Toutefois, personne ne savait combien elles gagneraient grâce à ces mesures, car cela dépendait aussi de ce qu'on leur enlèverait.

• (1110)

Un député du Nouveau parti démocratique disait hier que, peut-être, les familles les plus pauvres en profiteraient au cours des trois premières années. J'en doute beaucoup. C'est faire preuve d'un optimisme exagéré. Lorsque l'on regarde l'ensemble de mesures dont parle le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, il faut bien admettre que le résultat global sera négatif. Tout le monde y perd, mais ce sont les pauvres qui y perdent le plus. Je vous dirais, monsieur, que le projet de loi à l'étude y est pour quelque chose.

C'est très bien de regarder les rapports des organismes sociaux et de ceux qui examinent les revenus des gens modestes. Ils prétendent que la meilleure façon de donner de l'argent aux parents, pour leurs enfants, est de donner un crédit d'impôt, car celui-ci dépend du revenu de la personne. Moins vous gagnez, plus vous touchez à la fin de l'année.

Il y a un problème lorsqu'on se fonde uniquement sur le revenu à la fin de l'année d'imposition. Le chèque dont nous parlons aujourd'hui vient tous les mois. Supposons qu'un habitant de ma circonscription gagne $5,000 par année. Il a sept ou huit enfants à la maison et son revenu total est de $5,000 par année. Si on ajoute le montant de ses allocations familiales mensuelles multiplié par 12, on obtient la moitié de $5,000. Son revenu atteint donc maintenant $7,500. Ensuite, on ajoute le crédit d'impôt. Le chef de la famille reçoit cet argent. Pourquoi prendre la peine de donner tous ces détails, monsieur le Président? Parce que cet argent sert à payer l'électricité, le chauffage et les épiceries. Voilà à quoi sert le chèque mensuel d'allocations. Lorsqu'on ajoute le crédit d'impôt-enfants, le revenu passe à $9,500 pour l'année. Vous pouvez voir maintenant l'importance du chèque d'allocations familiales et du crédit d'impôt-enfants. Le chèque le plus important est celui des allocations familiales.

Qu'arrive-t-il si ce chèque est en retard? J'allais parler du «gouvernement du Canada dans sa sagesse», mais comment parler de sagesse quand on se rappelle que le gouvernement a réduit de 40 à 30 heures les heures d'ouverture des bureaux de poste ruraux à Terre-Neuve et dans d'autres régions du Canada cette année. Quand cela s'est produit, il y a eu un problème. Les chèques de l'assurance-chômage arrivent un certain jour, les chèques du Régime de pensions du Canada un autre et les chèques de sécurité de la vieillesse et ceux des allocations familiales encore un autre jour. La fermeture de ces bureaux de poste a obligé certaines familles à quémander de la nourriture aux marchands pour trois ou quatre jours. Elles ont dû demander qu'on leur fasse crédit pour acheter de quoi manger. C'est normal dans les régions rurales et ailleurs au Canada, monsieur le Président. Bien des gens, notamment le ministre et le gouvernement du Canada, ne s'en rendent pas compte.

Je me rappelle ce qui est arrivé quand le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministre actuel, a décidé que les chèques d'invalidité du Régime de pensions du Canada seraient émis à Ottawa et non plus à Saint-Jean, à Terre-Neuve. Tout à coup, après avoir modifié le système le 31 mars, le gouvernement a découvert que les chèques n'arrivaient plus à temps. Le gouvernement a blâmé le service postal pour le retard. Par ailleurs, les députés ont reçu des appels téléphoniques à ce sujet et j'en ai moi-même reçu un d'une dame qui m'a dit que, pour la première fois de sa vie, elle devait demander au marchand local, qu'elle détestait, si elle pouvait acheter sa nourriture à crédit parce qu'elle ne recevait pas son chèque d'invalidité du Régime de pensions du Canada à temps.

Le débat d'aujourd'hui porte sur le chèque d'allocations familiales que les bénéficiaires reçoivent un certain jour de chaque mois. Il y a peut-être des députés de tous les partis à la Chambre qui auront du mal à le comprendre, même si la majorité d'entre eux savent exactement de quoi je veux parler, mais lorsque le chèque des allocations familiales n'arrive pas le jour prévu, cela cause tout un bouleversement à la maison. Les factures ne peuvent pas être payées. Les enfants ne peuvent pas manger. Nous ne parlons pas ici des vêtements ou des manuels scolaires, mais bien des nécessités quotidiennes et absolues de la vie. Voilà pourquoi ce projet de loi est inacceptable.

• (1115)

Je voudrais me reporter à ce que le ministre et les membres du parti conservateur du Canada ont dit pendant la campagne électorale et par la suite . . .

M. Malone: Lisez les sondages.

M. Baker: Le député me conseille d'étudier les sondages. Son gouvernement fonctionne d'après les sondages. Si vous les analysez, monsieur le Président, vous découvrirez que le parti progressiste conservateur a grimpé de 6 p. 100, tandis que le Nouveau parti démocratique a dégringolé de 6 p. 100. C'est donc que le parti se vante des sondages quand son appui accru provient de la baisse de popularité du Nouveau parti démocratique. De toute façon, c'est un gouvernement qui aime se contredire.

Je voudrais revenir maintenant à mon argument, monsieur le Président, et ne plus être interrompu par le député de l'Alberta. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut s'en tenir à la position que prenait son parti avant la campagne électorale. Il peut donner suite à ce qu'il disait à la Chambre en décembre 1984 alors qu'il affirmait que les programmes sociaux ne peuvent pas servir à réduire le déficit. Je donnerai au ministre un sincère conseil. Pourquoi n'ajoute-t-il pas la somme qu'il épargne en réduisant les allocations familiales aux chèques qui vont aux Canadiens démunis? Quand on analyse le crédit d'impôt à l'enfant pourquoi ne pas hausser les allocations familiales? S'il se préoccupe tant des pauvres comme il le prétend à la Chambre pourquoi n'ajoute-t-il pas cette somme aux chèques mensuels d'allocations familiales adressés aux pauvres qu'il prétend vouloir défendre? Ce serait une solution manifeste pour le ministre. Toutefois, je ne crois pas que le ministre pourrait agir ainsi parce qu'il est lié à un système qui tend à réduire le déficit. On parle uniquement de déficits. Pourtant, le gouvernement augmente le déficit à un rythme alarmant. Pourquoi agit-il de la sorte, monsieur le Président? C'est que le gouvernement a des amis. Il peut donner 15 milliards de dollars à l'industrie pétrolière, mais on continue de majorer les prix du pétrole et du gaz.

M. Malone: Oh, oh!

M. Baker: Le député rit. Le gouvernement peut faire don de un milliard pour renflouer une banque ou il peut consacrer n'importe quelle somme à n'importe quoi. Mais en même temps, le gouvernement affirme vouloir réduire le déficit et c'est pourquoi il sabre les chèques d'allocations familiales envoyés aux mères canadiennes. Quelle prétention scandaleuse de la part du gouvernement fédéral!

Assurément, le ministre des Finances, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être national le premier ministre (M. Mulroney) peuvent faire mieux que cela. Ils ont certes du cœur. Ils peuvent au moins tenter de respecter les promesses qu'ils faisaient avant de se faire élire.

M. Redway: Monsieur le Président, je sais que le député est conscient du fait—et il l'a mentionné dans ses propos—que cette initiative fait partie d'un groupe de trois mesures budgétaires qui concernent les prestations familiales. La deuxième a

trait au crédit d'impôt-enfants dont le député a parlé, et la troisième au rajustement de l'exemption d'impôt accordée pour un enfant aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu. Je sais que le député se rend parfaitement compte, en dépit du fait qu'il dit en douter vivement, que la conséquence nette de ces trois modifications sera que les prestations versées aux familles à faible revenu seront majorées, tandis que les prestations versées aux familles gagnant plus seront abaissées. En fait, il sait certainement, comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'a dit dans ses commentaires, qu'en ce moment, sous le régime actuel, la famille gagnant dans les $30,000 par année profite plus de ces avantages que celle qui ne gagne que $10,000 par année. Bien sûr, cela va changer la situation. Je sais également que le député n'ignore pas que rien ne va être enlevé au train de mesures sociales par les changements apportés aux allocations familiales. Pendant l'exercice en cours, soit 1985-1986, contre les 20 millions qui sortent de l'enveloppe des prestations familiales, 190 millions vont être utilisés pour verser la nouvelle allocation du conjoint aux conjoints âgés de 60 à 65 ans. Au cours de l'exercice 1986-1987, contre les 90 millions qui vont sortir de l'enveloppe des prestations familiales, 325 millions vont être affectés au versement de l'allocation au conjoint. Je sais que le député est au courant de tout cela, mais ce qui m'intéresse c'est de connaître la politique officielle de son parti, le parti libéral au sujet de l'amélioration des prestations familiales au profit de ceux qui ont les revenus les moins élevés, dans le respect d'une saine et raisonnable gestion financière de la société . . .

• (1120)

Mme Copps: Pour renflouer les banques.

Une voix: Ce n'est pas une société.

M. Redway: Comme il fallait s'y attendre, certains députés de l'opposition trouvent le sujet peu sérieux et se sentent obligés de m'interrompre. Ils devraient écouter attentivement. Je suis persuadé que le député nous exposera la position officielle de son parti pour ce qui est d'améliorer les prestations familiales de ceux qui ont les revenus les moins élevés—il en représente un bon nombre—tout en n'oubliant pas, bien sûr, la nécessité de gérer convenablement et raisonnablement la dette que nous avons.

M. Baker: Monsieur le Président, le député a remarqué que certains de mes collègues sont un peu impatients ce matin. S'ils le sont, c'est que nous débattons notre motion à nous demandant le renvoi à six mois, c'est-à-dire balançant le projet de loi par les fenêtres comme il le mérite. Le député a mentionné trois éléments de l'ensemble des mesures sociales, mais quand on pense au train des mesures sociales du budget, il comporte au moins une douzaine d'éléments. Il ne comporte pas seulement les projets de lois du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il abaisse les montants qu'on peut déduire dans sa déclaration de revenus, ce qui touche tout le monde. Il comporte également l'élimination du programme de réduction d'impôt fédéral, ce qui touche tout le monde. Dans le budget, on disait que ce programme avait été adopté en 1973 parce que la situation économique était difficile, et que maintenant il n'est plus nécessaire.

Je pourrais m'étendre là-dessus. Mais je suis sûr que le député devra reconnaître que lorsqu'on examine dans son ensemble ce train de mesures sociales, il y a globalement réduction. C'est forcément le cas. Si l'on examine que trois programmes, puisque le ministre en enlève à deux pour donner à un, il y a un avantage pour quelques familles pauvres. Mais c'est l'ensemble des mesures sociales qui est visé par le budget. Combien restera-t-il en fin de compte? En fait, tout le monde va y perdre dans notre société, sauf les millionnaires.

Avant de terminer, je tiens à dire qu'il y a un article du projet de loi pour lequel le ministre mérite peut-être des félicitations. Je veux parler de la modification apportée par l'article 4. Il faudrait qu'un député en parle dans son intervention. Je n'ai pu le faire parce que le Président m'a coupé la parole. Il n'a pas voulu me donner le temps d'expliquer mon point de vue sur l'article 4. Cet article autorise à faire remise des sommes dues au Trésor fédéral. C'est une disposition très importante. On y dit que le ministre «peut». Non que le ministre «doit». On dit que la disposition s'appliquerait en cas de péjudice injustifié que la décision en incombe au ministre. Le libellé de la disposition devrait être plus explicite. C'est un autre article qu'il faudrait débattre un peu plus longuement.

• (1125)

Pour terminer ma réponse à la question du député, je dirai que les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse et autres programmes sociaux, sont des programmes issus de politiques libérales. C'est le parti libéral qui les a instaurés, sur l'instance des néo-démocrates au dire de ces derniers.

Mme Mitchell: Exact.

M. Baker: Mais chose certaine, personne ne peut affirmer ici que les conservateurs y ont été pour quelque chose.

C'est mon dernier point et je pense que cela répond à la question du député. Il est peut-être à même de comprendre nos frustrations. Nous voulons que ce projet de loi disparaisse, qu'il soit jeté par la fenêtre, nous ne voulons pas qu'il soit récrit ni même débattu. Tel est l'objet de la motion que nous avons présentée aujourd'hui et c'est ce qui explique aussi pourquoi quelques députés manquent peut-être un peu de discipline.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais que mon collègue, suite à l'intervention du parti conservateur . . . je pense qu'il a lu seulement la bible Brian . . .

J'aimerais que mon collègue commente les commentaires du Conseil consultatif de la santé et du bien-être social, un organisme consultatif non partisan, dont le rôle consiste à conseiller le gouvernement et qui décrit clairement—et j'ose espérer que le député va le lire et laisser la bible Brian—décrit clairement, dis-je, que les familles pauvres vont perdre $22 dès la première année.

J'aurais aussi une autre question: J'aimerais que mon collègue commente ce que ce gouvernement a fait dans ce domaine, car c'est le premier gouvernement qui a décidé d'utiliser la maladie des citoyens pour réduire son déficit.

Qu'est-ce que mon collègue pense de la taxe de 10 p. 100 sur les médicaments? Je pense aux personnes qui souffrent de l'arthrite qui, régulièrement, sont obligées de prendre des médicaments, de l'onguent et des aspirines pour soulager la douleur et les souffrances. Ce gouvernement a aussi taxé tous les médicaments qu'on appelle la «pharmacie familiale».

Selon le Conseil consultatif de la santé et du bien-être social, l'augmentation de toutes les nouvelles taxes dans le dernier budget coûtera à une famille canadienne la somme de $125 de plus. Et les députés conservateurs et le premier ministre (M. Mulroney) nous font croire qu'ils ont aidé les familles pauvres avec les changements ayant trait aux allocations familiales.

[*Traduction*]

M. Baker: Monsieur le Président, même les aliments pour animaux domestiques et les bonbons du magasin du coin et jusqu'au poêle à bois ... presque tout y est passé. Je me demande s'ils ont laissé quelque chose. Ne l'oublions pas non plus, ils ont haussé le taux courant. Voilà à quoi reviennent les mesures que le ministre des Finances a proposées à la Chambre.

Pour évaluer l'ensemble de ces mesures, nous avons tenu compte de tout en y ajoutant la taxe de vente provinciale, car la taxe fédérale vient en premier, de sorte que les habitants de l'Alberta ne paient pas autant que ceux du Québec ou de Terre-Neuve où les taux sont différents.

En outre, monsieur le Président, le gouvernement fédéral a fourni une occasion inespérée aux trésories provinciales partout au Canada. En effet, un montant équivalent à environ la moitié de la taxe fédérale vient de nouveau s'ajouter à la taxe provinciale. On peut sourire en entendant le premier ministre de telle province affirmer: «Nous n'avons pas accru les taxes dans notre budget.» Ce n'était pas nécessaire, car il savait qu'en vertu de ce nouveau fédéralisme coopératif, le ministre des Finances fédéral serait sa providence. Les ministres des Finances des provinces n'ont pas eu besoin de hausser la taxe sur l'essence; le gouvernement fédéral l'a fait à leur place. Vous me faites signe que mon temps est fini, monsieur le Président.

Une voix: Autre chose aussi.

Une voix: Reprenez votre souffle.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir aujourd'hui au sujet du projet de loi C-70. Selon le gouvernement, ce projet vise à modifier la Loi sur les allocations familiales. Il conviendrait plutôt de dire qu'il s'inscrit dans le programme conservateur visant à enrichir les riches et à appauvrir les pauvres au Canada. On pourrait dire aussi de ce projet de loi que c'est le symbole de la véritable orientation que le parti progressiste conservateur veut donner au Canada. C'est avec une grande tristesse que j'interviens aujourd'hui pour parler de cette mesure visant à réduire les allocations familiales. Débattre un tel projet ne suscite guère d'enthousiasme.

• (1130)

Il faudrait réfléchir aux mesures législatives dont nous devrions discuter à l'heure actuelle. A une époque où il faut en venir aux prises avec les problèmes économiques et sociaux qui assaillent le pays, il est révoltant de débattre d'un projet de loi visant à réduire les sommes versées aux mères à l'égard de leurs enfants. Et pourtant, j'ai attendu patiemment que des députés conservateurs interviennent pour expliquer aux Canadiens pourquoi ils font perdre le temps précieux de la Chambre dans le but de réduire les allocations familiales versées aux enfants canadiens.

Peu de députés nous ont expliqué ce qui se passe aujourd'hui. J'entends des députés de l'opposition poser des questions et signaler qu'il est impensable de faire perdre ainsi son temps à la Chambre des communes, mais les députés d'en face sont rares à intervenir pour justifier de nous faire perdre un temps précieux pour un exercice aussi futile.

Ce débat présente peut-être un intérêt dans la mesure où il nous permet de déterminer les objectifs que poursuit véritablement le nouveau gouvernement. Des campagnes de relations publiques de plusieurs millions de dollars se déroulent continuellement et les journaux publient des pages et des pages de réclame par laquelle le gouvernement, tente d'expliquer toutes les merveilleuses mesures qu'il prend. Il y a le charabia et le blabla que l'on entend habituellement au cours des discussions politiques. C'est pourquoi les gens ne savent plus où donner de la tête. Cependant, le débat de cette mesure nous permettra de bien montrer au public quelles sont les priorités du gouvernement actuel.

Je voudrais rappeler aux députés que le gouvernement a jugé bon de dépenser des dizaines de millions de dollars à l'achat de nouveaux uniformes pour les membres des Forces armées. Demandez donc au personnel des Forces armées et à leurs dirigeants si, à leur avis, c'était une priorité. Pas un seul d'entre eux n'est de cet avis. Cependant, on a dépensé des dizaines de millions de dollars pour changer les uniformes.

Nous avons assisté à des opérations de sauvetage les unes après les autres. Il est inutile de nommer les énormes sociétés en cause. Le gouvernement a dépensé des dizaines et des centaines de millions. Peu lui importait.

Les députés d'en face ont longuement discuté de l'Accord de l'Ouest. Celui-ci prévoyait entre autres des concessions fiscales de 7 milliards de dollars aux sociétés pétrolières multinationales. Je sais que le député de l'Alberta est un homme respectable et qu'il conviendra avec moi qu'on a accordé sept milliards de dollars en concessions fiscales aux multinationales comme Texaco. Le gouvernement a assez d'argent pour cela. Il peut trouver des milliards de dollars et les ministres ont des millions à leur disposition pour réorganiser leur bureau et utiliser des avions privés pour se rendre dans leur circonscription même si bien souvent, elles sont desservies en même temps par des lignes commerciales.

M. Manly: On a dépensé $40,000 pour aller au Pérou.

M. Riis: On trouve bien de l'argent pour aller faire bombance au Pérou. Le gouvernement n'a aucun mal à en trouver pour faire sa publicité. J'ignore si vous avez lu les journaux de la fin de semaine dernière, monsieur le Président, mais pour nous rappeler qu'il fait toutes sortes de bonnes choses, le gouvernement a commandité une pleine page de publicité. Il en coûte probablement des dizaines de milliers de dollars pour faire paraître jour après jour, des annonces dans les grands quotidiens nationaux. S'il était vrai que le gouvernement fait beaucoup pour les gens, il n'éprouverait pas le besoin de le crier sur tous les toits. Ses initiatives parleraient d'elles-mêmes. Comment ne pas trouver suspect un gouvernement qui cherche à vendre ses programmes comme le nouveau Coke de Coca-Cola.

Nous avons vu dans le budget qu'on avait réduit les services dans le domaine de la planification familiale et des logements sociaux alors que tous les organismes s'occupant de logements sociaux partout au pays réclament de l'aide à cor et à cri. Le gouvernement a supprimé 2 milliards de dollars dans les paiements de transfert aux provinces, ce qui entraînera forcément des compressions dans le domaine de la santé et de l'enseignement.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a pris la peine de nous dire l'autre jour qu'il s'inquiétait du sort des familles canadiennes, qu'il s'efforçait de trouver des moyens de soutenir la cellule familiale. Mais la première mesure que le gouvernement a prise a été de supprimer le Régime enregistré d'épargne-logement alors que 75 p. 100 de ceux qui ont profité de ce programme étaient des jeunes couples dans la vingtaine qui économisaient pour acheter leur première maison. Le gouvernement considérait inutile d'aider les jeunes familles a acquérir une maison bien modeste.

Plus tard, le gouvernement a majoré la taxe de vente et la taxe sur l'essence. La taxe de vente est l'impôt le plus régressif qui puisse exister, car elle nuit surtout aux gagne-petit. Statistique Canada a fait paraître des chiffres fort intéressants l'autre jour. D'après cet organisme, 750,000 Canadiens tomberont en-deçà du seuil de la pauvreté à cause du budget du nouveau ministre des Finances (M. Wilson) et du nouveau gouvernement. C'est dire qu'à cause des mesures qu'il a présentées dans son budget, trois quarts de million de gens ne disposeront plus du minimum vital selon les normes établies par le gouvernement lui-même. Et la liste continue. Je pourrais tout aussi bien parler de l'exemption de $500,000 sur les gains en capital qui enrichira davantage les mieux nantis de notre société.

Depuis quelques jours, nous sommes mieux en mesure de savoir qui le gouvernement tient vraiment à aider. En quelques heures seulement, la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall), le ministre des Finances, le gouverneur de la Banque du Canada, l'inspecteur général des banques et le premier ministre (M. Mulroney) ont trouvé un milliard et demi de dollars pour aider les plus riches déposants de la Banque commerciale du Canada et de la Northland Bank. Ils n'avaient rien pour ceux qui avaient déposé $20,000 ou $60,000 dans ces établissements bancaires, mais ils ont trouvé de l'argent pour aider la Bank of America, la Citibank, la Barclays Bank et la Banque royale, des grands consortiums dont les dépôts s'élevaient jusqu'à 50 millions de dollars. Le gouvernement a déclaré qu'il les rembourserait intégralement, même si leurs avoirs n'étaient pas assurés. Il a assuré qu'il pourrait trouver 1 milliard ou 2 à la rigueur pour aider ses amis.

Je tenais vraiment à en parler pour situer la mesure que nous étudions actuellement dans une plus juste perspective. Alors que le gouvernement n'hésite nullement à trouver des milliards de dollars pour combler le déficit en haussant les impôts ou en réduisant les services, il a l'audace de venir demander au Parlement, au moyen du projet de loi C-70, l'autorisation de réduire les allocations familiales parce que l'argent lui manque. Il est presque incroyable qu'il propose une telle mesure dans le contexte actuel. Nous ne pouvons pas nous permettre une modeste augmentation mensuelle des allocations familiales ne serait-ce que pour combler la hausse du coût de la vie. Nous devons reconnaître que le coût de la vie augmente effectivement et qu'il faudrait offrir une modeste augmentation des allocations familiales correspondant au moins à la hausse du coût de la vie. C'est tout ce que nous demandons, mais le gouvernement prétend qu'il n'en a pas les moyens.

J'aimerais rappeler aux députés combien tout cela nous coûte. En 1984, les allocations familiales nous ont coûté 2.4 milliards de dollars, et cet argent est venu en aide à 6.6 millions d'enfants. Environ 20 p. 100 de ce montant est récupéré en impôts parce que les familles à revenus élevés paient des impôts sur leurs allocations familiales. Ces prestations nous ont donc coûté un montant net de 1.9 milliard de dollars, soit probablement le montant que nous allons payer aux banques dans l'affaire que nous connaissons bien.

Les députés ministériels veulent-ils dire que nous ne pouvons vraiment pas nous permettre d'augmenter les allocations familiales qu'on verse aux parents d'un montant égal à l'augmentation du coût de la vie? Je ne le sais pas. Je suppose que oui, car c'est ce que donne à penser la mesure à l'étude.

J'ai eu l'occasion la semaine dernière de visiter trois ensembles domiciliaires dans ma circonscription, dont deux dans la ville de Kamloops et un dans celle de Salmon Arm. Ce sont en grande partie des gens à revenus très modestes qui y habitent, dont un certain nombre de familles monoparentales. J'ai frappé à toutes les portes et j'ai demandé aux occupants s'ils savaient que le gouvernement progressiste conservateur qu'ils avaient vu récemment accéder au pouvoir avait l'intention de réduire les hausses de leurs allocations familiales parce qu'il n'avait apparemment pas les moyens de faire autrement. En apprenant que leur chèque d'allocation familiale n'allait pas suivre la hausse du coût de la vie, certains de ces chefs de famille en eurent les larmes aux yeux. Les députés d'en face peuvent bien trouver cela drôle. Ça les fait rire. Imaginez-vous ces gens qui deviennent un peu inquiets et dont certains ont même les larmes aux yeux en apprenant que le gouvernement va réduire les allocations familiales.

• (1140)

M. Thacker: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai écouté l'intervention de mon honorable collègue. Je n'en ai pas ri. J'insiste pour que le député retire son observation.

M. Riis: Monsieur le Président, j'admets que le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) n'était pas en cause. Mon reproche ne s'adressait pas à tous les députés. J'ai simplement déclaré que certains de nos vis-à-vis riaient.

M. Thacker: Vous n'avez jamais dit «certains».

M. Riis: Je prétends que certains de nos vis-à-vis ont ri lorsque j'ai affirmé que des mères s'étaient mises à pleurer lorsqu'elles avaient appris que leurs allocations familiales allaient être réduites. Je ne trouve là rien de drôle. Je sais que ce ne sont pas tous les députés qui ont ri, mais j'affirme, cependant, que certains de nos vis-à-vis ont trouvé cela amusant.

M. Manly: Ils devraient plutôt se porter à la défense de ces Canadiens.

M. Riis: Je sais que dans bien des cas, les allocations familiales versées chaque mois n'augmentent pas de façon appréciable le pouvoir d'achat des gens. Cependant, quand on songe qu'environ 1.5 million d'enfants viennent de familles à faible revenu, croyez-moi, lorsque ce chèque d'allocations familiales mensuel arrive, il est le bienvenu. Certaines familles seraient incapables, sans ce chèque, d'acheter des vêtements d'hiver aux enfants pour l'école. D'autres familles n'auraient pas les moyens autrement d'acheter des tennis à leurs jeunes enfants, afin qu'ils puissent participer aux activités sportives à l'école. D'aucunes, enfin, en ont absolument besoin pour nourrir leurs enfants.

A Kamloops, et dans bien d'autres villes du pays, les banques de vivres sont fort occupées à une certaine époque de l'année, pendant une certaine période durant le mois. Je veux parler du moment où les chèques de bien-être social ont été dépensés et les gens attendent avec impatience de recevoir leurs chèques d'allocations familiales. Les mères doivent alors se rendre aux banques de vivres, afin d'obtenir de quoi nourrir leurs enfants. C'est maintenant devenu une réalité pour un nombre croissant de familles au Canada.

En tant que parlementaires responsables, nous ne pouvons y être insensibles et faire comme si cela n'existait pas. C'est pourquoi nous, néo-démocrates, jugeons que l'adoption de ce projet de loi doit être reportée, qu'il faut y mettre obstacle. C'est ce qui explique que nous souscrivions à cette motion tendant à reporter l'étude de ce projet de loi à dans six mois au moins. En toute franchise, son adoption devrait être reportée indéfiniment et non pas simplement à six mois. Je suis persuadé que dans six mois d'ici, il ne sera pas plus sensé qu'il l'est à l'heure actuelle. Cependant, c'est une façon de retarder la décision jusqu'à ce que, nous l'espérons, le bon sens l'emporte.

Il m'a été extrêmement pénible de faire du porte à porte afin de m'entretenir avec ces gens dont les allocations familiales seront réduites. Il ne m'a pas été facile de leur demander ce que cela signifiera pour eux, ni d'apprendre que cette réduction, au cours des prochains mois, aura de graves répercussions pour bon nombre de ces familles. Ce n'était pas qu'une poignée de familles, monsieur le Président. Par ailleurs, je me rappelle fort bien qu'il y a quelques mois, l'actuel ministre de la Justice (M. Crosbie) a déclaré ceci: «Monsieur le Président, vous devez être dur, mesquin et méchant et prendre toutes sortes de décisions impopulaires.» Il a affirmé alors que son parti ne pouvait dire aux Canadiens ce qu'il allait faire une fois au pouvoir s'il voulait être élu. C'était là une déclaration de l'actuel ministre de la Justice avant les dernières élections. Je me rappelle fort bien ses paroles. Je me rappelle y avoir fait allusion à un certain nombre de reprises et avoir reconnu que le député avait été fort honnête en disant la vérité, rien que la vérité. J'ai compris que si les conservateurs avaient précisé aux Canadiens avant les dernières élections ce qu'ils entendaient faire une fois au pouvoir, la situation serait bien différente aujourd'hui. Cependant, c'est de l'histoire ancienne. Je tiens simplement à signaler qu'en un sens, nous avons été avertis à l'avance lorsque des porte-parole importants de ce parti nous ont dit que le gouvernement devait être mesquin et méchant. Je suppose que bon nombre d'entre nous ne pensaient pas que le gouvernement devait l'être envers les enfants et les mères qui ont de la difficulté à élever leurs enfants. Nous n'avons pas songé un seul instant que c'était là ce que le ministre de la Justice entendait par sa déclaration.

A l'heure actuelle, au Canada, un enfant sur cinq de moins de 16 ans vit dans la pauvreté. J'espère que nos vis-à-vis y réfléchiront avant de se prononcer sur la motion dont nous sommes saisis. Je souhaite qu'ils se demandent ce que ce projet de loi signifiera pour ces jeunes qui vivent dans la pauvreté et pour les familles qui comptent sur leur chèque d'allocations familiales pour joindre les deux bouts.

Je sais qu'on a apporté aux crédits d'impôt et à la Loi de l'impôt sur le revenu des modifications qui seront utiles à certaines familles. N'oublions pas, cependant, que cela ne se fera sentir qu'une fois par année, au moment des déclarations d'impôt. Or, les gens dont je parle sont des Canadiens qui luttent littéralement quotidiennement, d'une semaine à l'autre et d'un mois à l'autre, pour joindre les deux bouts. Il est encourageant de penser que ces familles vont recevoir du secours à la fin de l'année financière. Mais c'est un an trop tard. Que vont-elles faire les douze autres mois de l'année?

Je demande aux députés de la majorité de réfléchir sérieusement aux répercussions qu'aura cette mesure pour un grand nombre de personnes de leurs propres circonscriptions. Ce phénomène ne concerne pas une région du Canada en particulier. Il n'est pas exclusif à une circonscription ou une province. Quand on songe que les dispositions à l'étude viennent s'ajouter à une mesure budgétaire qui réduit les programmes d'habitation pour les personnes à faible revenu et à une autre qui refuse à tant de Canadiens la possibilité de se payer un logement convenable grâce à un régime enregistré d'épargne-logement, quand on pense aux restrictions concernant le planisme familial et les paiements de transfert et quand on voit le gouvernement hausser le coût de la vie avec la taxe de vente fédérale, le projet de loi nous apparaît comme un fardeau supplémentaire. Rien ne nous oblige à y donner suite. En proportion de l'ensemble du budget fédéral, les sommes d'argent en cause sont infinitésimales. Je supplie les députés, surtout ceux des banquettes ministérielles, de bien penser, lorsque le moment viendra de se prononcer sur la motion, qu'il importe, comme parlementaires conscients de notre devoir, que nous fassions tout ce que nous pouvons pour venir en aide aux nécessiteux. Autrement dit, il ne faut pas approuver cette mesure législative.

M. le vice-président: Le député de York-Est (M. Redway) a la parole pour poser une question ou faire une observation.

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai été heureux d'entendre le député admettre à la fin de son discours que la mesure dont nous sommes saisis fait partie d'un ensemble de trois mesures. Je pense aux modifications au crédit d'impôt pour enfants, à l'exemption pour enfants prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu, de même qu'au projet de loi à l'étude. Je

suis content qu'il reconnaisse que ce train de mesures améliorera nettement le sort des gens à petits revenus. Je suis certain que les gens à qui le député a parlé dans sa circonscription appartenaient à cette catégorie. Comme il est un homme et un député sincère, il leur a sûrement expliqué que malgré ce léger changement aux allocations familiales, l'ensemble du programme va en réalité les avantager.

Je sais que, contrairement à l'opposition officielle, son parti avait des idées constructives à formuler sur les modifications aux allocations familiales. Sauf erreur, l'une des propositions supprimerait complètement l'exemption pour enfants de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le député n'ignore pas que nous proposons d'abaisser l'exemption de $710 qu'elle est actuellement à $382 en 1989, pour chaque enfant. Le but est évidemment de produire plus de revenu pour accroître les prestations au titre du crédit d'impôt pour enfants. Une partie des autres recettes aideront à payer pour les allocations au conjoint qui ont été accordées l'automne dernier.

• (1150)

Le député voudrait-il dire à la Chambre s'il est personnellement en faveur de l'abolition totale de l'exemption pour enfants prévue dans la Loi de l'impôt sur le revenu? Les familles à revenu moyen ou modeste qui sont sûrement nombreuses dans sa circonscription y perdraient des avantages appréciables que maintient l'ensemble de mesures que le gouvernement a proposé dans le budget. Le député appuie-t-il la position de son parti qui éliminerait totalement l'exemption d'impôt pour enfants à charge?

M. Riis: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. Effectivement, j'ai expliqué aux commettants auxquels j'ai rendu visite le programme en entier, et non pas seulement une version tronquée. Mais comme le sait le député, le problème, c'est que ces gens doivent survivre toute l'année. Beaucoup de familles comptent énormément sur les versements mensuels de l'allocation familiale. Cela dit, pour répondre directement à sa question, oui, en effet, je souscris à cette position. Je tiens à préciser que cette position n'est pas uniquement celle du NPD ou la mienne; pratiquement tous les partisans de la réforme sociale qui ont conseillé le comité à ce sujet ont proposé précisément cette mesure, ou du moins une mesure fort semblable.

Nous proposons que soit augmenté de 80 p. 100 le crédit d'impôt pour enfants, ce dont le député a peut-être oublié de parler, je ne m'en souviens plus. Ce serait là une augmentation considérable pour presque tous les Canadiens à revenus moyens ou modestes. Cette proposition est fondée sur l'hypothèse que les Canadiens aux revenus élevés n'ont pas besoin de ce genre d'aide pour élever leurs enfants, et aussi que le droit aux allocations familiales devrait incontestablement demeurer universel.

M. Redway: Monsieur le Président, je sais que la proposition de ce parti augmenterait l'ensemble des prestations familiales, mais de la façon dont elle est formulée, on voudrait non seulement supprimer l'exemption fiscale au titre des enfants, mais aussi injecter dans le programme des fonds supplémentaires considérables. Je sais cependant que le député est fort bien au courant de la situation financière du Canada et qu'il s'en préoccupe. Il connaît la taille du déficit dont il souhaite la diminution, voire la disparition si possible. Je sais également qu'il n'irait jamais préconiser une mesure insensée qui risquerait d'aggraver le déficit. Il reconnaît sûrement qu'il serait impossible de trouver des fonds à d'autres sources, car le déficit s'en trouverait forcément accru. Compte tenu de tout cela, dans le but d'améliorer le programme, persistera-t-il à préconiser la suppresion de l'exemption fiscale au titre des enfants, mesure qui, à moins d'injecter tous ces fonds supplémentaires que personne ne semble avoir, causerait du tort aux citoyens à revenus moyens ou modestes?

M. Riis: Monsieur le Président, mon parti et moi-même n'hésiterons nullement à accorder tous les fonds nécessaires pour venir en aide à nos concitoyens dans le besoin. Toutefois, comme le sait pertinemment le député, notre programme ne creuse pas davantage le déficit. Son gouvernement pourtant s'en rend coupable. Le ministre des Finances a déclaré l'autre jour qu'il accroîtrait le déficit d'au moins 1 milliard de dollars. Il n'a pas semblé hésiter. Et cela pour aider non pas les enfants ou les familles, mais bien les grandes sociétés financières, tant nationales qu'internationales. Il n'a pas eu la moindre hésitation à ce faire. Il n'hésite pas à annoncer qu'il accorder à tous une exemption de $500,000 sur les gains en capital, perdant ainsi au fil des ans des sommes qui atteindront des milliards de dollars. Mais il n'y a pas assez d'argent pour aider les enfants. C'est ce que soutient le gouvernement.

Nous sommes d'un tout autre avis. Nous soutenons que notre proposition n'aggravera pas le déficit. On peut en payer la note en procédant à la réforme du régime fiscal, dont tous les députés reconnaissent la nécessité. Bien des sociétés et des particuliers ne paient pas leur juste part d'impôt. Eh bien, d'après nous, si ces sociétés et ces particuliers payaient leur juste part au fisc, nous aurions tous les fonds nécessaires pour venir en aide aux personnes dans le besoin, qu'il s'agisse de jeunes enfants ou de familles. Nous n'accroîtrions pas le déficit; nous ne ferions que procéder à une collecte équitable de l'impôt, ce avec quoi le député sera très certainement d'accord.

M. Redway: Monsieur le Président, le député a parlé des changements que préconise son parti pour instaurer un régime fiscal juste. Comme il l'a dit, tous les députés sont en faveur d'un régime fiscal juste. Nous aurions une conception différente de cette notion, cela va de soi. Comme il le sait, le budget proposait un impôt minimum et en réponse à une question que je lui ai posée, le ministre des Finances a dit cette semaine que le gouvernement allait bientôt instaurer un impôt minimum, qui entrera en vigueur le 1er janvier 1986. Par ailleurs, le budget contient d'autres mesures visant à récolter de l'argent. Tous ces projets et toutes les propositions du parti du député, qui nous recommande de rétablir certains des taux marginaux qui existaient autrefois, ne supprimeront pas ou ne réduiront pas le déficit ou ne feront pas changer le pays de voie, le député le sait bien; en effet, ces taux marginaux existaient déjà lorsque le déficit prenait de l'ampleur et ils n'ont pas enrayé cette tendance. Peu importent nos divergences d'opinions sur la réforme fiscale, nous savons, je crois, qu'elle n'arrivera pas à elle seule à modifier le cours des affaires financières du pays ni à supprimer le déficit. Lui et moi, nous le savons dans notre for intérieur.

Sans oublier que le déficit subsisterait malgré la réforme et que nous continuerions à avoir des difficultés financières, le NPD et le député préconisent-ils toujours de supprimer complètement l'exemption fiscale pour les enfants dans la Loi de l'impôt sur le revenu?

M. Riis: Qu'est-ce que le député veut que je fasse, monsieur le Président; veut-il que je l'écrive en lettres de sang? Nous avons une opinion et je ne vois pas ce que je pourrais dire de plus. Oui! Oui! Ce que je trouve intéressant, en essayant de répondre à sa question, c'est que nous ne discutons pas de déficit. Je voudrais que le député dise qu'il croit qu'il convient de réduire les augmentations d'allocations familiales. Pense-t-il vraiment qu'il faille les réduire en général, pour tous les Canadiens? Donne-t-il son appui à la mesure à l'étude?

• (1200)

M. le vice-président: Reprise du débat.

M. Riis: Donnez-lui l'occasion de répondre.

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à permettre au député de York-Est (M. Redway) de répondre?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: La réponse doit être brève.

M. le vice-président: Très bien, le député de York-Est peut répondre brièvement.

M. Redway: Monsieur le Président, le député n'ignore pas que nous parlons d'un ensemble de mesures en trois parties . . .

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), sur un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, nous sommes d'accord que le député ait la parole pour expliquer sa position. Mais je voudrais réserver la position du prochain orateur, parce que vous remarquerez qu'il est 12 h 01, et je pense qu'il reste 58 minutes de débat. Et si le député reconnu de ce côté-ci prend la parole avant les 50 minutes, il aura donc raison de prendre 20 minutes pour son discours et non pas les 10 minutes additionnelles.

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a raison. Mais les 58 minutes sont terminées de toute façon. Alors, l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) aura 10 minutes.

[*Traduction*]

M. Redway: En guise de conclusion, monsieur le Président, je dirai que le député sait que nous parlons d'un ensemble de mesures en trois parties qui auront pour effet d'améliorer l'aide aux familles à faibles revenus. Outre ces mesures, les allocations familiales ne diminueront pas. Elles n'augmenteront peut-être pas aussi vite qu'autrement, mais elles ne diminueront pas, et le député le sait très bien.

[*Français*]

M. le vice-président: Débat. L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart).

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, c'est avec tristesse que je prends part au débat aujourd'hui, parce que, encore, pour la troisième fois, c'est un projet de loi qui est anti-social et qui s'attaque à un groupe important dans la société et qui n'est pas structuré.

Monsieur le Président, il y a trois groupes dans la société dont les gouvernements et tous les députés doivent se préoccuper et défendre. Premièrement, les personnes âgées, deuxièmement, les malades, troisièmement, nos enfants.

Monsieur le Président, ces trois groupes dans la société, comparativement à tous les autres groupes, que ce soient les agriculteurs, les hommes d'affaires, la petite entreprise, les multinationales, les travailleurs, tous ces groupes que je viens de mentionner, sont structurés, organisés et capables de prononcer des débats. Mais, malheureusement, les trois groupes que j'ai énumérés en premier, les personnes âgées, les malades et les enfants ne sont pas structurés, et c'était et cela a toujours été le devoir de tous les gouvernements antérieurs, que ce soient des gouvernements conservateurs ou libéraux, qui se sont assurés de les protéger.

Mais, malheureusement, c'est la première fois dans l'histoire du Canada qu'un premier ministre, qu'une «gang» de députés conservateurs s'attaquent aux trois groupes les plus pauvres et les moins structurés dans la société. C'est la première fois que bassement les députés conservateurs et le premier ministre en tête profitent de l'inexpérience et du manque d'organisation de ces groupes, pour leur soutirer de l'argent et le donner aux plus riches.

Heureusement, les personnes âgées ont prouvé au premier ministre qu'elles étaient capables de se tenir debout, et elles l'ont humilié ici, devant le Parlement. Heureusement que les députés de l'opposition ainsi que des associations d'organismes pour que les gens combattent la maladie se sont réveillés et ont forcé le premier ministre une autre fois à s'excuser, pour reculer sur certains produits, sur certains médicaments. Mais malheureusement, il n'a pas eu le courage de reculer sur tout.

Et encore là, la troisième attaque, c'est sur la famille avec enfants, monsieur le Président. Il est malheureux que je n'aie que dix minutes, car j'aurais aimé avoir beaucoup plus de temps pour expliquer à fond le dossier.

Monsieur le Président, au sujet de la taxe sur les médicaments, le premier ministre sait très bien, et les députés conservateurs ne sont peut-être pas au courant, mais la pharmacie familiale est maintenant taxée. Pour soulager les gens qui souffrent de l'arthrite, cela prend des onguents et des aspirines enrobées.

Le gouvernement a dit: on taxe cela, ce n'est pas grave. J'aimerais vous apporter des statistiques. Combien y a-t-il de jeunes qui souffrent d'arthrite, des jeunes de moins de 15 ans, dont les familles ont à faire face à des coûts supplémentaires afin de payer cette taxe de 10 p. 100?

Une voix: Il n'y a pas de taxe.

M. Malépart: Monsieur le Président, il y a un député progressiste conservateur qui dit qu'il n'y a pas de taxe. Lisez donc le communiqué, il ne connaît rien, monsieur le Président. Je ne sais de quelle circonscription il vient, on n'en a jamais entendu parler.

Monsieur le Président, il y a 3.2 millions de Canadiens qui souffrent de l'arthrite, 620,000 au Québec. Il y a 30,000 jeunes de moins de 15 ans au Canada qui souffrent d'arthrite et qui régulièrement doivent prendre des produits pour soulager la souffrance, et ce gouvernement, ce premier ministre en provenance de l'Iron Ore, a décidé de taxer la maladie des citoyens. Le sirop contre la toux, les décongestionnants, les pansements, les «plasters», qui en achète le plus, qui en sont les plus grands consommateurs au Canada? Ce sont les familles avec enfants. Encore là, ce gouvernement de bourreau a décidé de taxer, de s'attaquer directement aux familles avec enfants. Je vois le député de Lac-Saint-Jean (M. Côté) faire signe que non, il a protégé les millionnaires, il a décidé que lui, il est ici pour défendre les millionnaires, c'est son droit. Mais moi, j'ai décidé de venir ici pour défendre les gens pauvres, les gens à revenu moyen, monsieur le Président.

M. Bissonnette: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable ministre d'État (Petites entreprises) fait un rappel au Règlement.

M. Bissonnette: Je pense, monsieur le Président, que le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) s'attaque au ministre d'État pour les Petites entreprises sans avoir quelque chose à dire. Il profite de l'occasion pour dire des sottises, monsieur le Président.

M. le vice-président: Je ne crois pas que ce soit un rappel au Règlement. L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

M. Malépart: Il n'y connaît rien, excepté dans le domaine des poutres, et c'est à peu près tout ce qu'il connaît.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant faire la démonstration que ce gouvernement, ce premier ministre, et l'ensemble des députés de l'autre côté de la Chambre, ont trompé la population. Il l'a admis qu'il avait trompé les personnes âgées, il s'est excusé, il a admis qu'il avait trompé les malades et il s'est excusé, et encore une fois, on va tout faire pour qu'il s'excuse, pour prouver qu'il a trompé les familles avec enfants.

Dans le discours du trône du 5 novembre, c'est un document progressiste conservateur, au niveau de la justice sociale, le premier ministre faisait dire au gouverneur général:

> Mon gouvernement attache une grande importance à l'application de mesures destinées à renforcer la cellule familiale, pierre angulaire de notre société.

Il coupe 55 millions dans les programmes de soutien du revenu et il gaspille cet argent-là, 56 millions, pour changer la couleur des uniformes des soldats. C'est pour cela que le député de Lac-Saint-Jean (M. Côté), le ministre d'État (Petites entreprises), a voté. Tous les députés progressistes conservateurs du Québec, c'est cela qu'ils ont choisi, 56 millions pour changer la couleur, et ce sur le dos des familles avec enfants, monsieur le Président.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Côté) fait un rappel au Règlement.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): J'aimerais apporter une correction, monsieur le Président. Le député de Lac-Saint-Jean n'est pas ministre pour les Petites entreprises.

Une voix: Et il ne le sera jamais!

M. le vice-président: L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

M. Malépart: Monsieur le Président, je vais continuer, et il y a un conflit, les conservateurs, cela commence bien et cela paraît bien.

Deuxièmement, monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), que tout le monde appelle maintenant le ministre de l'Injustice sociale, au Canada, c'est la première fois dans l'histoire qu'un responsable de ce ministère-là abandonne complètement et vend la salade des multinationales et des riches au détriment des pauvres, monsieur le Président.

Dans les *Débats*, pour les députés progressistes conservateurs, s'ils savent lire, du 15 novembre 1984, à la page 277, j'aimerais citer le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp):

> C'est la famille et l'attachement à la communauté qui garantit la stabilité de notre tissu social.

C'est le ministre de l'Injustice sociale qui parlait à ce moment-là.

> C'est mon rôle, en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, de lancer des signaux et des initiatives qui renforceront le rôle et qui lui donnera plus d'importance qu'auparavant dans la société.

Monsieur le Président, il a réussi, il a coupé 50 millions dans les programmes pour les aider. Encore une autre preuve, monsieur le Président. Ce document-là, *Prestations aux enfants*, il est bleu, c'est fait par les progressistes conservateurs, c'est signé Jake Epp, c'est lui le ministre de l'Injustice sociale.

• (1210)

Monsieur le Président, on regarde l'honnêteté intellectuelle de ce gouvernement-là, de ce premier ministre, la première chose, le principe de l'universalité est l'élément fondamental de notre filet de sécurité sociale. Son intégrité ne doit pas être mise en question, elle ne le sera pas.

Monsieur le Président, c'est en janvier 1985, au nom du gouvernement, au nom du premier ministre, la main sur le cœur . . . le petit gars de Baie-Comeau a dit: On ne touche pas à l'universalité. Quatre mois plus tard, il blâme la population de ne pas avoir la maturité nécessaire pour discuter des programmes sociaux. Voilà l'image de notre premier ministre!

Toujours dans le fameux document du Livre bleu, la parole d'honneur du premier ministre et du ministre de l'injustice sociale au Canada, les conclusions visent à susciter un débat franc—je ne sais pas s'il sait ce que cela veut dire—et objectif sur nos programmes de prestations et d'avantages fiscaux et à affecter toutes les économies dans des programmes ayant des objectifs sociaux urgents y compris la protection des plus nécessiteux plutôt que l'allégement du déficit. Cela est écrit noir sur blanc. C'est la parole du gouvernement et le député de Toronto, je ne sais pas d'où il vient, passe son temps à vouloir réduire le déficit «sur le dos» des enfants. Il y a contradiction dans ce parti-là, monsieur le Président. Ce n'est pas fini les preuves que l'accusé est coupable.

En réponse à une question du 20 décembre 1984, dans le journal des *Débats*, à la page 1401, c'est mon collègue de La Prairie (M. Jourdenais) qui pose une question au premier ministre, et je cite:

Pourrait-il dire à la Chambre si c'est la politique de son gouvernement ou si son gouvernement a l'intention de diminuer progressivement, sur un certain nombre d'années, l'exemption fiscale pour les familles qui ont charge d'enfants?

La réponse du premier ministre et, normalement, tout le monde doit croire à sa parole, et ils ont raison, la réponse, dis-je, est:

Non, monsieur le Président. Ce n'est pas ce que le gouvernement a l'intention de faire.

Mais regardez dans le budget, c'est en plein ce qu'il a fait.

M. Boudria: La tante Jeanne avait raison!

M. Jourdenais: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de La Prairie (M. Jourdenais) invoque le Règlement.

M. Jourdenais: L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) vient de citer quelque chose que je n'ai jamais dit à la Chambre.

M. le vice-président: La parole est à l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart).

M. Malépart: Monsieur le Président, je n'ai jamais parlé du député de La Prairie (M. Jourdenais), cela ne vaut pas la peine qu'on en parle, personne ne le connaît. Je comprends qu'il soit insulté qu'on ne parle pas de lui mais . . .

Mme Copps: Il n'a rien à dire.

M. Malépart: Il ne me reste pas seulement qu'une minute?

Monsieur le Président, je pourrais citer encore les propos du ministre qui invite les comités dans son honnêteté . . . c'est vrai qu'il paraît bien. Quand j'étais député à Québec, Maurice Bellemare appelait des types comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le premier ministre, des gars *clean cut*, bien peignés, bien coiffés, l'habit fait le moine, les oreilles chromées mais rien dans le contenu, monsieur le Président, Je suis d'accord avec Maurice Bellemare.

Monsieur le Président, tous les groupes, 92 groupes de citoyens sont venus à travers le pays dire au ministre: Tout l'argent que vous couperez au niveau de l'exemption d'impôt, transférez-le au niveau du crédit d'impôt. Qu'est-ce qui arrive dans le budget? Il prend 55 millions «sur le dos» des familles pauvres. Ils ne sont pas surpris que le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette), lui qui défend les millionnaires, ait dit: Oui, on va réduire le déficit avec cela.

Si on regarde dans le document, un organisme du Conseil consultatif de la santé et du bien-être, un organisme qui est neutre, qui n'est pas libéral, ni conservateur, ni néo-démocrate a fait une étude importante, et j'inviterais les députés progressistes conservateurs à la lire. Elle prouve clairement que les familles pauvres vont perdre de l'argent dès la première année. Deuxièmement, que les couples à revenu moyen de $26,000, monsieur le Président, ce ne sont pas des riches qui vont perdre $125 dès l'an prochain à cause des décisions stupides de ce gouvernement-là et l'ignorance des députés progressistes conservateurs.

Monsieur le Président, je peux vous dire, et je termine là-dessus, malheureusement, il me manque du temps, je peux vous dire que pour les personnes âgées, on a travaillé jour et nuit, corps et âme pour forcer ces députés-là qui, comme ils parlent aujourd'hui pour les allocations familiales, disent qu'ils sont d'accord, aujourd'hui ils ont l'air fou parce que le premier ministre a reculé, il a admis son erreur; on va travailler corps et âme et tous les organismes du Québec sont en train de s'allier, et je peux vous dire que les députés progressistes conservateurs vont en voir de toutes les couleurs, et les petites M^me^ Denis, on va en trouver une autre, et Charlie Brown va se faire parler dans la face.

[*Traduction*]

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'aime beaucoup la formule du précédent orateur: «Le ministre de l'Injustice sociale». Il y a quelques années, l'ancien premier ministre a fait une campagne sur une «juste société». Il a été au pouvoir pendant un certain nombre d'années, mais sans parvenir à atteindre cet objectif. Le chef Cardinal de l'Alberta a écrit un excellent livre intitulé *La société injuste*, où il relate les injustices dont ont été victimes les autochtones de tout le pays. Je pense que le moment est venu d'écrire un nouveau livre. Nous pourrions peut-être reprendre le titre du chef Cardinal et l'intituler: «Le gouvernement qui met en place une société injuste». Ce n'est pas simplement le résultat net du budget du gouvernement. Dans le domaine dont nous discutons, rien ne saurait inciter les Canadiens à faire confiance aux conservateurs pour mettre en place une société juste. Le gouvernement se débat tellement pour protéger ses amis des couches les plus fortunées de la société et pour éliminer le déficit que plus personne à n'importe quel niveau au Canada ne peut désormais lui faire encore confiance.

Quels ont été les résultats du budget, monsieur le Président? Il était destiné à extorquer encore plus d'argent aux groupes à faibles et moyens revenus. Le projet de loi C-70 que nous étudions aujourd'hui n'est que l'une des étapes de ce processus consistant à prendre de l'argent aux groupes à faibles et à moyens revenus pour le transmettre aux grandes sociétés et à leurs actionnaires qui sont les bénéficiaires de la manœuvre.

La première étape a été manifestmenet la tentative de diminution des pensions des personnes âgées. Cette tentative a échoué. Cet échec a mis dans l'embarras le gouvernement, le premier ministre et le «ministre de l'Injustice» comme le désignait le précédent orateur.

La deuxième étape est une taxe sur la maladie, parce que le gouvernement a mis en place et perçoit déjà une taxe généralisée sur de nombreux médicaments indispensables à la survie de malades. Nous avons une taxe sur la maladie. Nous avons une taxe sur la vieillesse, et voici maintenant une taxe sur les enfants. Le gouvernement essaie de diminuer la quantité d'argent dont les mères du Canada ont besoin pour entretenir leur famille. Ce ne sont pas seulement les pauvres du pays qui vont s'en ressentir. Quiconque a du mal à joindre les deux bouts sait bien que quand les allocations familiales augmentent du montant de l'inflation, cela lui donne un petit quelque chose pour se maintenir à flot.

A quoi sert ce projet de loi, monsieur le Président? Tout d'abord, il s'en prend au principe de l'universalité. Je sais que les gouvernementaux prétendront que ce n'est pas une atteinte à l'universalité, mais si on projette les conséquences de ce projet de loi dans l'avenir, on s'aperçoit que les allocations familiales vont finir par devenir insignifiantes et que le crédit d'impôt va augmenter, de sorte qu'en fin de compte nous aurons un programme sélectif et non universel. Voilà vers quoi nous nous aventurons. Cette initiative fait manifestement partie du programme du gouvernement qui vise à supprimer l'universalité des programmes sociaux. En commentant le rapport MacDonald, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a dit qu'il aimerait réouvrir le débat sur l'universalité. La défense du gouvernement en occurrence a consisté à dire qu'il allait augmenter le crédit d'impôt, et cette proposition est tout à fait valable.

• (1220)

L'orientation et le programme du gouvernement ne font aucun doute. Ils sont manifestes dans ce projet de loi comme ils l'étaient dans la précédente tentative avortée de réduction des pensions des personnes âgées. Cela montre que le gouvernement est prêt à opter pour des paiements sélectifs par opposition aux paiements universels. Même si nous acceptions l'idée d'une contrepartie sous forme de crédit d'impôt, le montant accordé par ce crédit d'impôt est si infime qu'il ne compense même pas les augmentations de la taxe de vente. C'est inadmissible. Le crédit d'impôt ne permet même pas à une mère pauvre dans une famille pauvre de payer les taxes imposées par le gouvernement. Le gouvernement ne cesse de nous dire, et s'imagine qu'il va nous le faire avaler—mais je crois que les Canadiens savent parfaitement à quoi s'en tenir maintenant—qu'il essaie de faire tout cela pour le bien de la famille.

Les répercussions de ce projet de loi affectent deux groupes de personnes en priorité. Il y a tout d'abord les familles. Dans les familles, il y a deux autres groupes. Le budget, ainsi que cette mesure-ci, s'en prend à la quantité d'argent que touche une personne qui vit du bien-être social. Dans de nombreux endroits, et la Saskatchewan en est probablement un bon exemple, on a diminué si radicalement le montant des allocations de bien-être social qu'une famille a énormément de mal à s'en tirer avec ces prestations.

Comme le nombre de chômeurs augmente, et que le gouvernement crée une pénurie d'emplois, de plus en plus de gens vivent du bien-être social. Arrivés à la troisième ou à la quatrième semaine du mois, ou peut-être à la fin de la deuxième semaine pour les gens qui touchent de l'argent toutes les quinzaines, les gens n'ont plus de quoi se nourrir convenablement. Ce n'est là qu'un groupe particulier de personnes qui seront pour longtemps les victimes des conséquences de ce projet de loi.

Nous reconnaissons que le projet de loi ne fera pas sentir ses effets immédiatement. Je pense que le gouvernement compte là-dessus pour le rendre acceptable. Les Canadiens savent ce que c'est que l'indexation. Ils savent également que le gouvernement s'est engagé à ne pas réduire les programmes universels ou sociaux.

Au cours d'un de ses exposés les plus importants, le ministre a déclaré que le gouvernement n'avait pas l'intention d'effectuer des coupes dans les programmes sociaux pour réduire le déficit. Or, lorsqu'il a pris la parole à la Chambre l'autre jour, il s'est empressé de dire que, tous les Canadiens le savent, notre pays est en déficit, que nous devons faire quelque chose à ce sujet, et que s'il présentait le projet de loi C-70, c'était pour que le gouvernement puisse le réduire. Ce faisant, il reconnaissait explicitement que le gouvernement entendait réduire le déficit en effectuant des coupes dans les services sociaux, autrement dit au détriment des enfants et des familles dont le revenu est moyen ou faible.

Il y a plusieurs mois, le même ministre avait déclaré que toute compression effectuée dans les programmes sociaux servirait non pas à réduire le déficit, mais à donner davantage à ceux qui en ont le plus besoin.

En l'occurrence, le gouvernement a carrément trahi notre confiance. S'il pense obtenir ainsi l'appui des Canadiens, il se trompe drôlement.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat. Je me réjouis de pouvoir prendre la parole, mais je ne me réjouis guère à la pensée qu'au bout de quelques mois les députés doivent de nouveau rappeler au gouvernement qu'il a rompu ses promesses, trahi ses engagements et renoncé à partager équitablement le fardeau fiscal.

Il y a quelques mois à peine, un grand nombre d'entre nous ont fait valoir au gouvernement qu'il avait été injuste et immoral en cherchant à équilibrer son budget sur le dos des personnes âgées, les moins capables de se défendre. Voilà que nous devons lui faire comprendre à nouveau qu'il ferait erreur en détournant les précieux dollars destinés aux familles suivant le principe que l'État a le devoir d'assurer le bien-être des enfants canadiens.

Je me souviens d'avoir dit au gouvernement, comme d'autres députés y compris celui qui vient de parler avec tant d'éloquence, qu'il commettait une erreur en enlevant de l'argent aux mères et aux pères de famille, surtout aux mères qui en ont besoin pour prendre soin de leurs enfants. C'est immoral, injuste et répréhensible et nous ne laisserons pas le gouvernement agir ainsi.

Je crois certainement pouvoir dire au nom des deux partis de l'opposition que les députés ne sont pas ici simplement pour faire du bruit, pour marquer des points politiques ou pour embarrasser l'administration. Nous disons au gouvernement qu'en tant que parlementaires nous jugeons cette mesure inacceptable et que le projet C-70 est également inacceptable pour les Canadiens. Je tiens également à prévenir le gouvernement que notre pays va s'organiser. Le regroupement pour la justice qui s'est créé spontanément, juste avant l'ajournement d'été, va se former de nouveau. Il exprimera, une nouvelle fois, le sentiment de révolte qui a amené les Canadiens à protester en mai et en juin derniers ainsi qu'au début de juillet.

Au cours des quatre prochaines années, le projet de loi C-70 privera les foyers canadiens de précieux dollars destinés à assurer la santé et le bien-être des enfants.

Je suis sidéré de voir les résultats de l'étude effectuée par le critique de la Santé du parti libéral, le député de Sudbury (M. Frith) qui montre les conséquences de cette mesure pour les familles canadiennes. D'ici 1990, une famille composée de deux salariés et de deux enfants, disposant d'un revenu annuel de $15,000, payera $1,844 d'impôts supplémentaires. Une famille au revenu de $80,000 payera $404 de plus si elle profite de l'exemption sur les gains en capital et sinon, $1,125 de plus. Comment peut-on trouver juste de dire à une famille ayant un revenu de $15,000 qui la place nettement en-dessous du seuil de la pauvreté et au bas de l'échelle, qu'elle devra payer $1,844 de plus alors qu'une famille qui gagne $20,000 n'aura qu'à payer $1,125? Où est l'équité d'une telle mesure? En quoi le gouvernement se montre-t-il digne du dépôt sacré qu'aux dires même du premier ministre, les Canadiens lui ont confié le 4 septembre dernier? Comment une mesure aussi régressive et immorale pourrait-elle justifier la confiance des citoyens?

• (1230)

A Ottawa, nous vivons dans une tour d'ivoire, non seulement quand nous travaillons à la Chambre des communes, entourés de fenêtres ornées de vitraux et de marbre importé d'autres continents, mais aussi dans nos résidences de la banlieue d'Ottawa, à Rockliffe, à Craig Henry et ailleurs. Dans ces quartiers, il y a de belles maisons de brique avec des garages pour deux voitures, des allées asphaltées et même des flamands roses sur les pelouses. Toutefois, ce genre de vie n'est pas une réalité pour tout le monde. C'est un charmant modèle pour le reste du pays, un modèle auquel rêvent les nécessiteux.

Que faites-vous du citoyen de Anchor Point à Terre-Neuve, qui gagne $15,000 et qui habite une maison construite sur les rochers au-dessus de l'eau salée? Le mari travaille comme un esclave pendant quatre mois dans l'Atlantique-Nord pour ramener un peu d'argent au foyer. Je vois le ministre d'État à la Petite entreprise (M. Bissonnette) hocher la tête; il a visité cette région récemment. En fait, la femme travaille dans une conserverie où elle éventre des poissons pendant 3 ou 4 mois par an afin que et le ministre des Finances la famille puisse gagner ces $15,000. Le premier ministre (M. Wilson) croient-ils vraiment que ces gens aient les moyens de payer $1,879 de plus? Croient-ils vraiment que les bûcherons du nord de la Colombie-Britannique en aient les moyens? Ces bûcherons doivent faire face à une diminution des ressources en bois. Ils travaillent de leurs mains pour ramener de quoi nourrir leur famille. Ils ne vivent pas aux frais des contribuables en exerçant un emploi de bureaucrate et un résident à Craig Henry ou à Rockliffe. Ils vivent dans des localités du nord de la Colombie-Britannique comme Smithers et gagnent leur vie à la sueur de leur front. Ont-ils les moyens de payer les $1,879 qui seront soustraits de leur revenu? Est-ce pour cela qu'ils ont placé leur confiance en le premier ministre, cette confiance que le premier ministre prétend considérer comme un dépôt sacré, comme l'attribut de sa charge.

L'été dernier, les Canadiens ont surpris le gouvernement en s'unissant pour défendre la qualité de la vie des personnes âgées. C'est à la façon dont un pays traite ses personnes âgées et ses enfants qu'on peut mieux le juger. Nous avons vu que les Canadiens n'acceptaient pas que l'on cherche à équilibrer le budget aux dépens des personnes âgées alors que le gouvernement songeait à accorder des exemptions sur les gains en capital et à faire des cadeaux aux sociétés pétrolières multinationales. Chacun sait à la Chambre que les Canadiens ne resteront pas impassibles devant une mesure qui aura pour conséquence, d'ici à 1990, de réduire les moyens des familles les plus démunies à tel point qu'elles auront du mal à se loger, à vêtir leurs enfants et à les nourrir convenablement. Les Canadiens ne mangent pas de ce pain-là.

M. Lapierre: Ni de thon avarié.

M. Tobin: Ni de thon avarié, bien entendu. J'exhorte les députés d'en face à faire comme l'année dernière. Qu'ils osent s'exprimer à leurs réunions de caucus et en privé. Qu'ils avertissent le ministre des Finances que cette initiative ne passera pas davantage que celle qui s'en prenait l'an dernier à des personnes sans défense. Si la force du pouvoir gris les a étonnés au point de leur imposer le respect l'été dernier, qu'ils sachent que les personnes âgées, les moins égoïstes des Canadiens, n'hésiteront pas à exiger pour leurs enfants et leurs petits-enfants la justice qu'elles ont alors réclamée pour elles-mêmes. J'invite les conservateurs à retirer ce projet de loi.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, c'est avec une certaine tristesse que je participe à ce cébat sur le projet de loi C-70. En cette époque marquée par les progrès de la civilisation et de l'espèce humaine, il se produit d'importants changements sociaux, économiques, culturels et technologiques. Ils modifient le fonctionnement de la société et les structures familiales, la manière dont on élève les enfants et les rôles traditionnels de l'homme et de la femme. Il n'y a plus beaucoup de certitudes à notre époque et il n'est plus possible à un jeune de faire ses études, d'obtenir ses diplômes et d'être assuré d'un emploi jusqu'à sa retraite, 20 à 40 ans plus tard. En fait, nous connaissons tous des changements radicaux, très rapides et très graves, dans notre vie sociale. Une action collectives des pouvoirs publics s'impose donc. Très souvent, ce sont les personnes âgées ou jeunes qui sont les victimes des changements sociaux, économiques et culturels rapides. Pourtant, c'est aux personnes âgées et maintenant aux jeunes que le gouvernement a décidé de s'en prendre dans son budget.

Plus tôt cette année, des Canadiens, pas simplement des vieillards, mais des hommes et des femmes de tous les âges et de toutes les classes de la société se sont ralliés et ont protesté si vigoureusement que le gouvernement a dû reculer à propos de la désindexation des pensions. Il en sera de même de l'attaque que le gouvernement lance contre les jeunes canadiens.

Élever des enfants actuellement n'est pas une tâche facile. Je devrais le savoir puisque j'ai moi-même été chef d'une famille monoparentale pendant une partie de ma vie. A l'heure actuelle, j'ai six enfants que je pourrais dire à ma charge. Il y a des adolescents et même un jeune bébé. Ma tâche est certes plus facile que celle de la plupart de mes concitoyens. En raison de mon revenu, je suis un des quelques Canadiens privilégiés. Toutefois, la plupart des parents n'appartiennent pas à cette catégorie. Même si je fais partie de cette classe privilégiée, je sais que les chèques d'allocations familiales sont un élément important de mon budget. Je sais ce que c'est d'acheter de nouvelles espadrilles et des blousons pour cinq adolescents qui retournent à l'école à l'automne. Ces chaussures peuvent coûter de $20 à $40 la paire.

Il faut aussi tenir compte du fait que nous vivons à une époque où la publicité est omniprésente et qu'une bonne partie s'adresse aux enfants. On fait appel aux services des meilleurs psychologues et nos enfants sont soumis à des pressions bien plus puissantes que tout ce que l'on a connu. Ils succombent à l'instinct grégaire et à la mode laquelle est axée sur la consommation.

Cet été, je suis allé rendre visite à des électeurs qui habitent un quartier habité par des gens à faible revenu. J'ai frappé à la porte d'une femme d'un certain âge, chef de ménage, et mère d'un adolescent fréquentant l'école secondaire. Elle n'avait pas les moyens de lui acheter des chaussures de sport qui coûtaient $25 ou 30. Monsieur le Président, elle a exprimé sa colère de ne pas pouvoir offrir à son jeune garçon ce que les autres enfants de l'école avaient.

• (1240)

Alors que toutes les familles canadiennes assument la tâche ardue d'essayer d'élever leurs enfants aussi bien que possible et de leur donner de l'amour, un sentiment de sécurité et d'appartenance dans l'espoir qu'ils deviendront à leur tour des citoyens droits, honnêtes et productifs, ces familles ont besoin d'aide à mon avis. Il ne faut pas s'attaquer à elles. L'État ne peut pas, monsieur le Président, garantir que tous les enfants du pays auront un foyer acceptable, des chances égales et la même possibilité de devenir des citoyens productifs. L'État ne peut pas le garantir, mais il peut faire le nécessaire pour aider les parents à jouer leur rôle.

Les conservateurs nous abreuvent de beaux discours et ils se retranchent derrière des platitudes vertueuses et morales au sujet de l'importance de la famille. J'en conviens: la cellule familiale est essentielle à la trame sociale de notre pays et elle a été soumise à d'énormes pressions. Bon nombre de députés ministériels se cachent derrière ce pharisaïsme et parlent de l'importance de la famille, dénoncent les pauvres âmes qui sont tombées enceintes sans être mariées et qui veulent se faire avorter parce que les choix qui s'offrent à elles ne sont guère intéressants. Mais non, ces pharisiens moralistes vont dénoncer le pauvre enfant, mais ce sont eux également qui empêcheront cette jeune fille de mener à bien sa grossesse et d'élever son enfant, en s'attaquant à ses moyens économiques. Ils l'obligeront à prendre une décision inacceptable.

Il est regrettable que des femmes soient obligées d'interrompre leur grossesse pour des raisons d'ordre économique. Quand une civilisation, une société, en arrive au point où les femmes ne peuvent pas garder leur enfant, le mettre au monde et l'élever parce qu'elles n'en ont pas les moyens sur le plan économique, cette civilisation ou cette société est tombée si bas que l'on peut sans nul doute le considérer comme barbare.

Au lieu d'aider la famille, d'aider les jeunes femmes à faire un choix pour la vie, le gouvernement crée un contexte économique qui les en empêche. Le gouvernement devrait être responsable de la société qu'il crée dans ce pays riche et bon qui est le nôtre.

Monsieur le Président, je m'oppose à la motion à l'étude.

[*Français*]

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre part à ce débat sur le projet de loi C-70.

Quand on prend connaissance de ce projet de loi, je pense qu'on a le choix entre deux façons de le voir, deux façons de l'approcher. Il y a une façon qui, dans un premier temps, m'apparaît disons, mathématique, dans le sens qu'on peut, à partir de ce projet de loi, imaginer toute une série de situations, imaginer toute une série de scénarios où, effectivement, un certain nombre de familles pourront éventuellement y voir un avantage par l'application des conséquences de ce projet de loi.

Sauf que, monsieur le Président, il arrive ceci, c'est que cela demeure tout à fait hypothétique et on est obligé, à partir de prévisions au niveau de l'inflation, au niveau des salaires, d'en arriver à toutes sortes de réponses, selon les hypothèses que l'on soulève.

Moi, je mets de côté cette approche pour la bonne et simple raison, monsieur le Président, que peu importe la façon mathématique de l'approcher, dans mon évaluation, dans ma conception, s'il y avait un seul cas, une seule famille au Canada où cela se traduisait par un manque à gagner, où cela se traduisait par une diminution, à mon sens à moi, cela serait en soi suffisant pour être carrément opposé, et pour nous opposer énergiquement à ce projet de loi.

C'est ce qui m'amène, monsieur le Président, à voir peut-être plus un deuxième aspect, l'aspect humanitaire, l'aspect, effectivement, de nombreuses, de centaines de familles qui verront une partie de leurs allocations familiales, non pas au même point, mais diminuées.

Évidemment, l'opposition nous dira: Diminuées, mais dans une proportion marginale, insignifiante.

Monsieur le Président, je pense que c'est très mal connaître ces familles, ces personnes pour qui la somme de $5 peut avoir une importance capitale.

Il faut se souvenir, et nous avons l'occasion dans l'exercice de notre fonction de rencontrer ce genre de familles, ce genre de personnes qui ont la responsabilité d'un ou de deux enfants et qui, malheureusement dans bien des cas, sont à la merci de l'aide sociale. Elles voient venir la rentrée scolaire avec énormément d'appréhension, compte tenu du fait que cela représente des investissements, des dépenses. Et elles envisagent et entrevoient des problèmes et des difficultés parce que ce qu'on leur alloue pour la rentrée à l'école leur apparaît insatisfaisant. Or, la somme de $20 entre les mains de ces personnes-là, $20 entre les mains des personnes qui sont malheureusement dans l'obligation de vivre en situation semblable, c'est catastrophique et, à mon sens à moi, cela justifie une opposition féroce à l'adoption de ce projet de loi.

Le principe est d'ailleurs clairement établi, et je cite un passage d'un document qui s'intitule: «Pour assurer le renouveau économique», document budgétaire, où il est dit:

> Les dépenses fédérales nettes seront réduites d'environ 15 millions de dollars en 1985-1986 et de 40 millions de dollars en 1986-1987. Les recettes fiscales des provinces ne seront pas touchées en 1985-1986 et ne subiront qu'un effet minime en 1986-1987.

Donc, il y a une reconnaissance au départ qu'il va y avoir dans l'application de ce projet de loi une économie, il va y avoir une addition, si vous me permettez l'expression, dans les recettes, dans les revenus du gouvernement.

Évidemment, on justifie pareille décision, pareille orientation du fait que la dette du pays est importante, que la capacité de payer du pays est dans un état difficile. Jusque là, d'une certaine façon, sur le plan académique, sur le plan théorique, c'est acceptable. Sauf, et mon collègue le mentionne avec raison, pour les riches.

• (1250)

Effectivement, cette situation financière dans laquelle le Canada est actuellement, elle est là. Elle est là pour tout le monde, qu'on soit pauvre ou qu'on soit riche. Mais le problème, la catastrophe, le drame, c'est que pour les riches, on est très indulgents. Pour les riches on fait des concessions incroyables. Pour les pauvres, pour ceux qui touchent les pensions de sécurité de la vieillesse, pour ceux et celles qui sont obligés de prendre des médicaments, on dit: Vous avez un fardeau social, vous avez une responsabilité, et vous devez partager les difficultés auxquelles le pays doit faire face.

Par contre, en contrepartie, on se permet de donner des avantages fiscaux considérables aux compagnies qui sont dans le pétrole, on se permet de venir en aide aux banques, on se permet toute une série de décisions où, à la face même de ces dossiers, ce sont des personnes qui ont une capacité réelle et évidente de payer.

Alors, monsieur le Président, dans mon esprit, il m'apparaît absolument essentiel et fondamental de rétablir, et d'ailleurs c'est ce qui a été véhiculé par nos amis d'en face au cours des dernières élections . . . on parlait, et c'est un mot qui revenait très souvent, de générosité. Je ne pense pas avoir entendu une seule intervention du premier ministre actuel (M. Mulroney) où il ne mentionnait pas qu'il fallait être généreux, et particulièrement à l'endroit de la classe des démunis. Généreux dans ceci, généreux dans cela.

Alors, effectivement, ce gouvernement a été très généreux. Extrêmement généreux. Mais malheureusement, il l'a été pour ceux qui, dans les circonstances, pourraient également être généreux, pourraient accepter de partager la situation financière, tout en mettant de côté ceux et celles qui n'ont pas cette capacité de faire face aux obligations de plus en plus considérables.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), et mon collègue le nomme avec raison le ministre de l'injustice sociale, déclarait, et je cite: «C'est la famille et l'attachement à la communauté qui garantit la stabilité de notre tissu social. C'est mon rôle, en ma qualité de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de lancer des signaux et des initiatives qui renforceront le rôle de la famille et qui lui donneront plus d'importance qu'auparavant dans la société.» Comme intention de principe, cela m'apparaît encourageant, cela m'apparaît sécurisant et cela m'apparaît intéressant pour ceux et celles qui attendent avec une très grande anxiété ce que leur réserve l'avenir.

Ces personnes qui se disent chez-elles, assises devant le petit écran: Je peux faire quoi? Comment puis-je manifester ma désapprobation? Comment puis-je dire que je ne suis pas d'accord? Ils sont complètement démunis. Ils n'ont pas les moyens d'engager des lobbyistes. Ils n'ont pas les moyens d'avoir des amis près du système pour manifester leur désapprobation. Et pourtant, ce sont eux qui ont le plus criant besoin de ces miettes, de ces montants, vraiment, je le reconnais, marginaux, mais qui ont quand même une importance entre leurs mains, une importance absolument fondamentale. Et ces personnes qui nous demandent: Comment se fait-il, vous qui administrez le pays, que vous ne réussissez pas à trouver, à identifier des sommes, importantes, certes, car on parle de 50 millions de dollars, pour nous garantir au moins la stabilité, ce qu'on avait, ce que les libéraux nous avaient donnée, alors que vous en trouvez de l'argent pour venir en aide aux banques, pour acheter des brise-glace, pour changer les habits des militaires, et toute une série de dépenses toutes aussi farfelues les unes que les autres? Et je vous dirai bien honnêtement que malheureusement, je n'ai pas la réponse.

Le parti d'en face, et j'écoutais le ministre d'État (Petite entreprise) (M. Bissonnette), qui se «pétait les bretelles» hier en disant: Parlez-leur de l'inflation! Parlez-leur du taux d'intérêt! Mais les Canadiens ne sont pas à ce point ignorants. Ils savent très bien que si l'inflation est actuellement ce qu'elle est, si les taux d'intérêt sont ce qu'ils sont, ce n'est pas à cause des initiatives du gouvernement, du parti d'en face, c'est à cause des initiatives qui ont été mises de l'avant avant que vous ne soyez là. De même que vous dites lorsque cela va mal que c'est à cause de l'administration précédente, si l'inflation et les taux d'intérêt sont bas, vous dites c'est à cause de l'administration précédente.

Alors, monsieur le Président, en conclusion, je vous invite à faire exactement ce que vous avez fait sur la question des pensions de sécurité de la vieillesse: reculer; reculer dans le sens que vous avez reconnu dans ce dossier-là que vous vous étiez orientés vers un mauvais chemin. Faites pour ce dossier-là ce que vous avez fait pour les médicaments, ce que vous avez fait

pour les pensions de sécurité de la vieillesse et nous, de l'opposition, nous serons derrière vous.

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, en une trentaine ou une quarantaine d'années, certains programmes très importants ont été adoptés dans ce pays, programmes qui ont amélioré le sort de la plupart des Canadiens. Je songe au Programme d'assurance-chômage, au Programme de sécurité de la vieillesse, au Régime de pensions du Canada, au Régime d'assistance publique du Canada et à d'autres encore. La plupart des Canadiens qui ont un emploi semblent croire que nous avons résolu la plupart des problèmes du pays. Ils croient ou ils veulent croire que nous avons supprimé la pauvreté. Rien ne peut être plus éloigné de la vérité.

Dans la ville de Winnipeg et dans toutes les villes du Canada, le nombre a considérablement augmenté des personnes qui se présentent tous les jours aux soupes populaires organisées par les organismes à caractère religieux et communautaire pour avoir un repas convenable. A la Mission Stella, à Winnipeg, à quelques blocs de ma circonscription, on distribue à nouveau des paniers de nourriture aux personnes nécessiteuses. C'est ce qui se passait il y a 75 ans, lorsque J. S. Woodsworth, fondateur du PSD, le parti qui a précédé le NPD, était responsable de cette mission.

Les écoles et les églises de Winnipeg et de toutes les autres villes du Canada recueillent les vêtements usagés pour les donner aux personnes nécessiteuses. Certaines personnes ne peuvent pas trouver d'emploi si elles ne reçoivent pas de vêtements usagés parce qu'elles n'ont pas les moyens de s'acheter des vêtements. Dans le centre de Winnipeg et d'autres villes, des enfants ne peuvent pas aller à l'école parce qu'ils n'ont pas de chaussures, sauf s'ils en reçoivent d'organismes bénévoles qui essaient de leur fournir le nécessaire.

Je dis tout cela parce que lorsque le gouvernement propose de désindexer les allocations familiales, d'enlever à de nombreuses femmes la seule source sûre de revenus dont elles disposent, il s'attaque directement aux nécessiteux. Nous ne parlons pas de quelques rares personnes, mais de centaines de milliers.

On estime que la moitié des familles monoparentales dont le chef est une femme vivent dans la pauvreté. Telle est la situation; et pourtant le gouvernement propose de désindexer de 3 p. 100 les allocations familiales à compter de l'année prochaine. Il est presque certain que le coût de la vie va augmenter de plus de 3 p. 100 dans les prochaines années.

Supposons que le coût de la vie augmente de 4.5 p. 100. Si l'on songe à ce qui s'est passé ces 10 dernières années, il s'agit là d'une hypothèse très conservatrice. Cela voudra dire que la valeur réelle des allocations familiales, surtout pour les gagne-petit, diminuera de 3 p. 100 chaque année. Si cette tendance se maintient durant trois années, la valeur réelle des allocations familiales diminuera donc de façon très substantielle.

Nous disons que c'est inacceptable, et nous ne sommes pas les seuls de cet avis. Tous les organismes qui s'occupent des familles et des enfants ont dénoncé comme étant inacceptable la proposition du gouvernement. Puis-je dire qu'il est 13 heures, monsieur le Président?

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

Article 22 du Règlement

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA SOUVERAINETÉ NATIONALE

L'AFFIRMATION DANS L'ARCTIQUE GRÂCE AUX AUTOCHTONES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, à titre de gardiens de notre territoire, nous avons la responsabilité de protéger et de conserver la nature fragile de l'Arctique. Maintenant qu'il nous faut tenir compte de l'important problème de notre souveraineté, il devient nécessaire de nous poser certaines questions. Une présence militaire suffit-elle à faire valoir notre souveraineté? Faut-il l'affirmer en nous frayant un passage dans les glaces et en transportant le pétrole vers le sud? Devrons-nous assurer notre présence en envoyant des brise-glaces sous-marins, en construisant des installations de forage et ainsi de suite?

Au lieu de nous en remettre uniquement à une technologie qui perturbe le milieu, pourquoi ne pas nous affirmer par l'entreprise de la présence de civils, c'est-à-dire les autochtones, que nous pourrions soutenir en favorisant le maintien de leur mode de vie et la poursuite de leurs activités dans l'Arctique? Nous pourrions les aider à tirer leur subsistance de la nature, selon la tradition ancestrale qu'ils respectaient avant que les Blancs ne viennent la mettre en péril. Nous pourrions encourager la multiplication des troupeaux de caribous, de bœufs musqués et de rennes.

Nous pourrions accélérer la création, au nord du 60e parallèle, d'un réseau de parcs nationaux et de zones naturelles. Les autochtones du Canada ont montré pendant des siècles qu'ils pouvaient vivre dans l'Arctique, c'est pourquoi ils devraient être appelés à renforcer sur leur territoire la souveraineté canadienne. Nous aurions intérêt, à la longue, à solliciter l'aide des autochtones afin de développer notre souveraineté, plutôt que nous en remettre à la technologie et aux valeurs qui règnent dans le sud du Canada.

* * *

L'ADMINISTRATION

ON CRITIQUE CERTAINS MINISTRES

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, voici l'histoire de milliards de dollars et de trois ministres conservateurs qui avaient chacun une petite plume.

Le premier était responsable de la Commission du blé. D'un trait de sa petite plume, il biffa les avantages qualitatifs que nous avions sur nos concurrents en autorisant la vente de blé de basse qualité non enregistré et ce, conformément au désir du premier ministre (M. Mulroney) qui ne veut pas que nous coupions l'herbe sous les pieds des Américains. Nous avons

Article 22 du Règlement

donc abaissé nos normes à leurs niveaux; mais cela signifie que les céréaliers de l'Ouest vont perdre des contrats représentant des milliards de dollars.

Le deuxième ministre, une dame, a donné un milliard de dollars à de gros épargnants parmi lesquels il y avait même quelques Canadiens. D'un trait de sa petite plume, elle a montré au monde entier que les banques canadiennes n'étaient pas trop bien surveillées. Non seulement elle a dilapidé un milliard de dollars provenant de l'argent des contribuables dans l'affaire de la Banque commerciale, mais elle a démontré à tous les investisseurs qu'il fallait éviter les banques canadiennes. Ce sont donc des milliards sur lesquels on peut aussi tirer un trait de plume.

Le troisième ministre a, de sa petite plume lui aussi, fait fi des conseils de ses inspecteurs au sujet de thon douteux. Les cuisiniers militaires n'en ont pas voulu et nous n'avons pas laissé les Éthiopiens affamés en manger, mais le ministre a permis qu'on le vende. Aujourd'hui personne ne veut de nos conserves de poisson, ni les Canadiens ni les étrangers. En abaissant les normes, ce ministre lui aussi nous a fait perdre un milliard en ventes et a ruiné notre réputation parce qu'il n'a pas pris la qualité au sérieux.

La qualité est importante. C'était chose courante pour les Canadiens. Avec leurs trois petites plumes, les trois ministres nous ont fait passer de la ligue mondiale à la ligue d'improvisation.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ATTITUDE DE CERTAINS DÉPUTÉS DURANT LES DÉLIBÉRATIONS

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, hier, alors que je posais une question fort importante pour les hommes d'affaires de ma circonscription, les libéraux, car je tiens à mentionner que les néo-démocrates avaient une attitude très respectueuse, les libéraux, dis-je, ne cessaient de troubler la paix de cette enceinte. Je fais cette déclaration car ce n'est pas le seul incident de la sorte depuis la rentrée de septembre.

Au printemps dernier, c'était le fait d'individus isolés, mais depuis le 9 septembre l'attitude des libéraux s'est à ce point détériorée que les députés de ce parti, leur chef en tête, la hargne à la face, crient et chahutent sans arrêt et s'opposent systématiquement à toutes les interventions des députés du gouvernement. Ils n'écoutent même plus les réponses que le premier ministre et les ministres leur donnent à propos de leurs questions.

N'allez pas croire qu'ils cherchent de cette façon à défendre les intérêts des Canadiens et des Canadiennes. Ce qui leur importe, c'est le capital politique qu'ils peuvent en retirer. D'ailleurs, le sondage Gallup le prouve, les Canadiens ont compris. Dès qu'ils entrent à la Chambre, ces hommes et ces femmes, leur chef en tête, laissent de côté leurs bonnes manières et agissent comme des gens non civilisés. Cette situation est déplorable . . .

M. le Président: A l'ordre! L'honorable député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley) a la parole.

[*Traduction*]

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, depuis dix jours, les Canadiens de l'Ouest suivent le débat sur la Banque commerciale du Canada. En cette occasion, le Parlement a battu un nouveau record en matière d'irresponsabilité sectaire. Il est regrettable que le chef de l'opposition (M. Turner) ait oublié son rôle habituel de porte-parole responsable et qu'il ait choisi de porter les accusations les plus grossières et les plus douteuses.

A la Chambre, le chef de l'opposition a laissé libre cours à son imagination et la Chambre devrait en prendre note. En outre, la Chambre a droit à des explications. Le chef de l'opposition a porté des accusations brutales et non fondées contre le gouvernement, ses ministres, les hauts fonctionnaires, les banques et toute personne ayant un rapport avec la faillite de cette banque de l'Ouest. Ses déclarations et ses accusations injustifiées ont sérieusement nui à la confiance du public et à l'ensemble du secteur bancaire au Canada.

Je défie le chef de l'opposition de porter ces accusations préjudiciables au grand jour, loin de la protection de la Chambre. L'immunité parlementaire lui a permis jusqu'ici de porter ses accusations brutales sans risques. Elle ne doit plus le protéger. Le chef de l'opposition cherchera sans nul doute à rétablir sa crédibilité chancelante et à expliquer ses allégations. Faute de quoi, sa réputation étant désormais tombée en-dessous de celle de la «meute libérale», il devra démissionner.

* * *

LE LOGEMENT

ON CRITIQUE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, dans quelque temps d'ici, le ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement rencontrera ses homologues provinciaux pour signer un accord sur l'avenir du logement social au Canada. Tout semble indiquer que le gouvernement n'entend plus rien faire pour aider les Canadiens à se bien loger à des prix abordables. Les coopératives d'habitation, les bandes indiennes, les organismes de planification sociale et les syndicats ont condamné le transfert aux provinces des responsabilités en matière de logement en le taxant de mesure stupide et coûteuse pour le gouvernement.

En Colombie-Britannique, où le parti du Crédit social, entendez conservateur, a obtenu compétence en matière de logements pour personnes âgées en 1979, le gouvernement Bennett a fait tomber le nombre de mises en chantier de 1,700 en 1978 à 600 en 1979 et à 350 en 1983. Alors que le gouvernement conservateur de l'Alberta dépensait $128 par habitant pour le logement l'an dernier, le gouvernement de la Colombie-Britannique a dépensé en tout $13 sur ce chapitre. Si le gouvernement Bennett devait avoir compétence en matière de logement social, des milliers d'autres citoyens se retrouveraient sur le pavé, sans chez soi.

Je demande donc au gouvernement de s'occuper maintenant des citoyens qui ont besoin d'un logement. Qu'il ne les laisse pas geler dehors cet hiver parce qu'ils n'auront pas de toit.

LES FINANCES

L'APPLICATION DE LA TAXE DE VENTE AUX MÉDICAMENTS EN VENTE LIBRE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, l'application de la taxe de vente aux médicaments en vente libre, qui est maintenant entrée en vigueur après avoir été annoncée dans le budget du printemps dernier, impose un véritable fardeau à des milliers de Canadiens, mais surtout à deux groupes de consommateurs—nos personnes âgées qui ont fréquemment besoin d'acheter de l'aspirine, des remèdes contre la toux, des antiacides et des laxatifs, et les mères de jeunes enfants qui doivent fréquemment et régulièrement acheter des remèdes contre la toux et le rhume, des aspirines pour bébé, de l'huile pour bébé, du talc et des vitamines.

Le ministre des Finances (M. Wilson) nous assure qu'il lui fallait prendre cette mesure parce qu'il est aux prises avec un déficit sans précédent. Au moment même où il impose cette taxe à des gens qui ne peuvent vraiment pas se permettre de payer davantage, il accroît les avantages pour les contribuables des tranches d'imposition les plus élevées en accordant une exemption des gains en capital jusqu'à concurrence de $500,000, en réduisant davantage les impôts sur le revenu et ainsi de suite.

J'exhorte le ministre des Finances, qui a été capable de réduire de plusieurs milliards de dollars les impôts des Canadiens à revenus élevés, à supprimer cette nouvelle application de la taxe de vente qui frappe maintenant les médicaments en vente libre et qui nuit tellement aux Canadiens à faibles et à moyens revenus.

* * *

[*Français*]

LE PARTI LIBÉRAL

L'ATTITUDE DU CHEF DE L'OPPOSITION

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, les actions du chef de l'opposition (M. Turner) laissent beaucoup à désirer. Il est regrettable qu'il n'ait pas voulu suivre les bons conseils du directeur du journal *Le Devoir,* M. Jean-Louis Roy, le 16 septembre, lorsqu'il écrivait ceci: «Le temps est venu pour le chef libéral de dépasser le simple niveau des interventions bêtement partisanes à la Chambre et de dessiner les grandes orientations qu'il croit indispensables pour ce pays».

Il est doublement regrettable, monsieur le Président, que le chef de l'opposition officielle n'ait pas saisi l'occasion de mesurer ses interventions.

Au lieu d'accepter les conseils très juste que lui avait offerts M. Jean-Louis Roy, le chef de l'opposition a préféré se lancer dans un grand nombre d'interventions et d'accusations douteuses. Il aura lancé des accusations immodérées et intempestives à l'égard du premier ministre, du gouverneur de la Banque du Canada, des banquiers canadiens, au point où ses interventions ont sérieusement blessé les institutions financières au pays.

Maintenant qu'il se voit répudié par les «officiels» aux États-Unis et par les chefs des banques canadiennes dans plusieurs de ses propos, il lui incombe d'offrir des explications à la Chambre. La Chambre des communes n'est ni un café de coin de rue, ni un cercle d'hommes d'affaires: c'est le grand forum du pays.

Article 22 du Règlement

S'il veut maintenant échapper à l'accusation de manque de responsabilité que sa conduite a méritée, le chef de l'opposition doit saisir l'occasion de fournir à la Chambre et au pays les explications qui leur sont dues.

Heureusement que la population ne se laisse pas endormir par les accusations de l'opposition; la preuve, les sondages de ce matin . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, au début de la semaine, le chef de l'opposition (M. Turner) a prétendu que la Banque Commerciale du Canada avait transféré tous ses actifs et ses créances valables d'une valeur de 300 millions de dollars à sa filiale de Californie après avoir reçu de la Federal Reserve Bank de San Francisco une ordonnance de ne pas faire et avant que l'inspecteur général des banques n'intervienne.

Cette allégation a été repoussée.

David Scott, surintendant adjoint du service bancaire de l'État à Los Angeles est censé avoir déclaré que la Federal Reserve Bank n'a pas averti la BCC qu'une ordonnance de ne pas faire serait délivrée en février. M. Scott est également censé avoir dit que la BCC n'avait pas transféré 300 millions de dollars à sa filiale de Californie. Je me suis entretenu avec M. Scott aujourd'hui et il a confirmé la véracité du compte rendu publié dans un journal d'Ottawa.

Mardi dernier, le chef de l'opposition a demandé au premier ministre s'il était au courant de ce transfert de fonds. Aujourd'hui, jeudi, nous demandons au chef de l'opposition: Était-il au courant? A-t-il cherché à obtenir des preuves avant de formuler cette allégation?

A cause du respect sincère et profond que j'éprouve pour le chef de l'opposition, encore peut-être plus qu'envers certains de ses députés, je le prie instamment maintenant de revenir à la question aujourd'hui, de présenter des preuves à l'appui de ses allégations, s'il en a, sinon je lui demanderais de retirer ses propos.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

LES CONDITIONS DE DÉTENTION DE CERTAINS RÉFUGIÉS

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention des Canadiens et des Canadiennes sur la situation intenable qui règne au Centre de détention pour réfugiés de Ville Saint-Laurent à Montréal. Hier, des détenus qui faisaient la grève de la faim ont été impliqués dans une bagarre avec les gardes de sécurité et un des réfugiés a été blessé.

Article 22 du Règlement

Les conditions de détention dans les centres pour réfugiés sont épouvantables et ne satisfont pas aux normes minimales des Nations Unies. J'ai moi-même visité ces centres en juin avec plusieurs autres députés et nous avons trouvé des conditions semblables à celles des prisons.

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a remis un rapport à la ministre en juin dernier sur ces centres de détention et nous attendons encore une réponse.

Depuis quelques mois, cinq gardes de sécurité ont été renvoyés du Centre de Ville Saint-Laurent pour cause de brutalité envers les réfugiés, c'est dire que le problème est connu par les autorités.

Les détenus qui ont fait la grève de la faim veulent rencontrer demain les responsables régionaux des centres de détention avec leurs avocats.

J'espère qu'on aura la décence de les écouter pour qu'enfin on puisse trouver des solutions aux conditions de détention inhumaines.

* * *

[*Traduction*]

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, au cours des derniers jours, des choses graves se sont produites au Canada. Comme nous le savons tous, l'opposition diffuse parfois des renseignements qui font les manchettes. Ces nouvelles pénètrent rapidement dans tous les foyers. La crédibilité de l'opposition dépend de la véracité de ces renseignements.

Depuis une quinzaine de jours, le chef de l'opposition a fait un certain nombre d'allégations très sérieuses au sujet de certaines personnes et de diverses questions. Il n'a pas hésité à demander des démissions ou à condamner des gestes, au vu de ce qui ne semble être que de simples rumeurs. Nous avons lu aujourd'hui que le chef de l'opposition colporte des rumeurs. Il a demandé la démission de certains sur la foi de rumeurs; que fera-t-il maintenant qu'il a les faits?

Suivra-t-il, premièrement, l'avis du député de Shawinigan et demandera-t-il un congrès?

Des voix: Bravo!

M. Cooper: Ou, deuxièmement, vérifiera-t-il ses renseignements avant d'attaquer la crédibilité des autres?

Ou, troisièmement, continuera-t-il à maîtriser sa meute en s'assurant qu'il est toujours en tête?

Des voix: Bravo!

M. le Président: Les députés ne s'étonneront pas que je déclare cette dernière allusion inacceptable.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'AUGMENTATION DU TEMPS RÉSERVÉ AUX ÉMISSIONS CANADIENNES

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, à titre de critique du NPD en matière d'arts et de culture, à l'instar des artistes et des Canadiens en général, je réclame plus de programmes canadiens, surtout dans les spectacles. Radio-Canada a annoncé que cette année, il consacrera 80 p. 100 de sa programmation à des émissions canadiennes, pendant les heures de pointe, ce qui m'a fait grand plaisir.

S'il faut en juger d'après la place réservée la semaine dernière aux émissions canadiennes, la saison s'annonce passionnante. Nous sommes enchantés que la société ait décidé de diffuser 30 p. 100 d'émissions dramatiques en plus; il y a longtemps que l'on attendait une telle décision. Cette nouvelle programmation entraînera la création d'emplois et offrira des occasions à des écrivains, des artistes, des réalisateurs et des producteurs canadiens tant à des indépendants qu'aux employés de la société. Pourtant, tout le monde n'y gagne pas, car Radio-Canada continue à traiter les femmes comme des citoyens de deuxième ordre. Les possibilités augmenteront pour les écrivains, acteurs et ainsi de suite, de sexe masculin, mais il n'en ira pas de même pour les femmes. Comme on trouve un plus grand nombre de femmes dans les émissions américaines que dans les émissions canadiennes, cette initiative de Radio-Canada risque de réduire encore la proportion de femmes représentées dans les émissions, qui est actuellement d'un quart, ce qui est déjà dérisoire.

J'exhorte Radio-Canada à devenir l'excellent réseau national qu'il pourrait être et à dépeindre le dynamisme et la créativité des Canadiens de toutes les régions et des deux sexes.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON EN CONSERVE—LA SAISIE DU PRODUIT EN QUESTION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En relisant le hansard et les réponses données hier par le ministre des Pêches et des Océans, le ministre de la Consommation et des Corporations et le premier ministre, force m'est de conclure que le gouvernement cherche davantage à dissimuler son incompétence qu'à dire la vérité aux Canadiens.

Puisque le premier ministre a dit hier que «si le produit n'est pas vraiment acceptable», il sera retiré, pourquoi son ministre persiste-t-il dans son refus de retirer des étalages le thon avarié? Le premier ministre a pourtant été très catégorique.

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je vais répondre à la question du député sans toutefois accepter son entrée en matière. Je tiens à dire à la Chambre que, pour sauvegarder la confiance de la population . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Fraser: . . . et parce que celle-ci se demande si le produit en question peut être consommé, j'ai prié aujourd'hui mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, d'en effectuer la saisie aux termes de la Loi des aliments et drogues.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Mieux vaut tard que jamais. Bien que l'initiative soit en retard de quelques mois, mes collègues de ce côté-ci de la Chambre se réjouissent de l'apprendre. Partant, nous allons suivre la situation et voir si la mesure est efficace.

Pour répondre au ministre, les nombreuses personnes qui ont téléphoné à mon bureau, parmi lesquelles se trouvait Richard McColl, de Killaloe Station, dans l'Outaouais, qui a signalé avoir souffert d'indigestion toute la nuit après avoir consommé une boîte de thon de marque By The Sea il y a quelques mois, de même que des milliers de Canadiens seront soulagés de savoir que le ministre est enfin intervenu, beaucoup trop tard il est vrai, mais qu'il est intervenu tout de même.

Des voix: La question!

M. McDermid: Quelle est la question?

M. le Président: Étant donné qu'il n'y a plus de questions à poser . . . pardon, le député d'Oshawa en a une.

Des voix: Oh, oh!

M. Blackburn (Brant): Toute la Chambre est épuisée.

LE POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE DES MINISTRES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais dire également qu'il est bon de voir le gouvernement bouger. Même si ces mesures viennent un peu tard, elles vont être prises.

Ma question s'adresse au premier ministre et porte sur le pouvoir discrétionnaire dont continuera à jouir le ministre. Il est toujours possible à un ministre, usant de son pouvoir discrétionnaire, de prendre une décision en vertu de laquelle les denrées alimentaires que l'on pourrait techniquement qualifier d'impropres à la consommation seront tout de même vendues dans tous les magasins du pays. En conséquence, le premier ministre compte-t-il prendre des mesures pour s'assurer qu'un ministre de la Couronne ne jouira pas d'un tel pouvoir discrétionnaire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, au cours de l'examen qu'il a fait des divers aspects des activités fédérales, le vice-premier ministre a signalé il y a quelque temps, dans un rapport préliminaire, qu'il existe presque automatiquement un conflit d'intérêts dans les cas où divers ministères sont appelés à porter un jugement de valeur sur des produits qui tombent sous leur compétence législative. Il a recommandé entre autres de centraliser les moyens de recherche et de décision au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. C'est une recommandation que la majorité des députés verront d'un bon oeil, j'imagine.

• (1420)

LA CENTRALISATION DES POUVOIRS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, comme le dirait le premier ministre, dans l'esprit où il a répondu à cette question, je voudrais lui en poser une autre pour tirer les choses au clair. Le premier ministre veut-il dire à la Chambre que le pouvoir discrétionnaire dont jouit actuellement un ministre de la Couronne et qui lui permet de prendre une décision qui se répercute sur la santé va être transféré au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, plusieurs ministères, et notamment l'Agriculture, les Corporations et Consommation, les Pêches et Océans, la Santé nationale et le Bien-être social, jouissent de ce pouvoir discrétionnaire dont parle le député. La recommandation qui sera formulée visera à centraliser les services d'inspection de façon à établir une norme commune et un plus haut niveau d'excellence pour garantir la santé et la sécurité dans les services d'inspection, à tous les niveaux de gouvernement.

LA RECOMMANDATION AU CABINET

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je ne voudrais pas me montrer pédant sur ce point et je comprends que la recommandation dont parle le ministre vise à transférer les questions touchant la santé au ministère compétent. Cependant, il n'a pas répondu à la question, sans doute par inadvertance.

Ma question porte précisément sur le pouvoir discrétionnaire. Peut-il donner l'assurance à la Chambre que le pouvoir discrétionnaire dont jouissent divers ministères à l'heure actuelle, qui leur permet de prendre une décision outrepassant les conseils techniques en matière de santé, leur sera supprimé et transféré au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, c'est exactement la recommandation qui sera soumise au cabinet.

M. Frith: Il était temps.

M. Nielsen: Oui, c'est vrai. Il est regrettable qu'on ne l'ait pas fait il y a des années.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Cette proposition sera soumise au cabinet vers le milieu du mois prochain, je suppose.

LA CONDUITE DU MINISTRE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, moi aussi j'ai été très heureux d'apprendre la décision annoncée par le ministre aujourd'hui. Je suis persuadé qu'une partie de l'industrie va être enchantée également. Quand même, le ministre a commis une très, très lourde faute de jugement. Ce faisant il a, je pense, pris le contre-pied, et sans doute délibérément, de la Loi sur l'inspection des pêches qui interdit la vente de poisson gâté, pourri ou malsain. Cela comprend évidemment le poisson qui n'est pas appétissant pour l'homme. Pourquoi le ministre a-t-il violé la Loi sur l'inspection des pêches et autorisé la mise en vente de ce poisson initialement, en causant un pareil préjudice?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je répéterai encore une fois ce que les députés de l'opposition ont admis hier, je pense. Aucune fraction de ce produit ne posait de risque pour la santé. Dans la situation actuelle, les citoyens qui s'estiment lésés par l'application que les inspecteurs font des normes n'ont qu'un seul recours, c'est de s'adresser au ministre. J'ai écouté les doléances. Je n'ai pas pris de décision au jugé ou par caprice, mais après avoir entendu deux comités indépendants. C'est sur leurs conseils que j'ai autorisé la mise en vente du produit.

Je suis persuadé que le député, qui a été ministre des Pêches, apprendra avec intérêt que j'ai l'intention de faire adopter le plus tôt possible une procédure d'appel adéquate pour les situations de ce genre.

L'AVIS DU CONSEIL CANADIEN DES PÊCHES

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, moi aussi j'ai été consterné d'apprendre ce matin que le ministre avait ordonné le silence à son propre personnel sur cette question. Consterné, parce qu'on ne rétablit pas la confiance en muselant les troupes.

Des voix: Bravo!

M. Henderson: Est-ce que le ministre va suivre le conseil du Conseil canadien des pêches et de l'industrie, en déclarant publiquement à la Chambre aujourd'hui qu'il ne cassera plus jamais, pour des raisons d'opportunité politique, les décisions rendues par ses inspecteurs pour ce qui concerne la qualité des produits canadiens du poisson?

Des voix: Bravo!

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je puis donner à tous les députés l'assurance que je vais m'efforcer de faire tout ce qui est possible pour garantir la haute qualité des produits canadiens du poisson et de servir les milieux de la pêche au mieux de mes possibilités. J'ajouterai cependant que je ne suis pas flatté des accusations d'ingérence politique et que je les répudie.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

LA SITUATION DES PÊCHERIES DANS L'ATLANTIQUE—LES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et Océans, et je me réjouis de son énoncé. Mais il reste quand même que le ministre a plongé l'industrie de la pêche de l'Atlantique dans une situation difficile, une sérieuse crise, qui pourrait même entraîner la perte des emplois.

Alors, je demande au ministre quelles mesures il prendra pour rétablir la crédibilité de l'industrie et protéger les emplois que lui-même a mis en péril.

[*Traduction*]

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député sait que j'ai autant à cœur que quiconque de préserver les emplois du secteur des pêches atlantiques. Tout ce que je puis dire, c'est que les mesures que j'ai prises aujourd'hui avec mes collègues devraient apaiser toute crainte à cet égard.

[*Français*]

LES DÉMARCHES DU MINISTRE

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Je reviens à ma question. Il me dit qu'il entreprend certaines démarches. Quelles sont ces démarches? J'aimerais le savoir afin de rassurer l'industrie de l'Atlantique. Est-ce que je peux savoir quelles sont ces démarches?

[*Traduction*]

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je pensais que tous les députés avaient compris que j'ai demandé aujourd'hui à mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de faire saisir tous les approvisionnements en question.

Mme Copps: C'est tout?

L'EXERCICE DE LA DISCRÉTION MINISTÉRIELLE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. Le ministre des Pêches a déclaré à la Chambre aujourd'hui qu'il entendait mettre en œuvre sa propre procédure d'appel, contre l'avis apparemment du vice-premier ministre. Le premier ministre pourrait-il nous dire ce qui en est exactement de la discrétion ministérielle?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne vois rien de contradictoire dans ce que le ministre des Pêches et des Océans a déclaré et ce que j'ai déclaré moi-même alors que je m'efforçais d'aider le propre chef du député. L'équipe de travail sur la révision des programmes doit présenter au cabinet pour étude une recommandation portant que tous les services d'inspection des aliments soient réunis sous l'égide du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Nous venons tout juste de discuter la question du chevauchement de certains ministères fédéraux. Comme certains services provinciaux s'occupent également de l'inspection des denrées alimentaires, nous devrons discuter avec nos homologues provinciaux la possibilité de créer un service hautement spécialisé et centralisé de l'inspection des denrées alimentaires, de façon à préserver la santé et la sécurité de tous les Canadiens.

L'INSPECTION DU POISSON

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans a déclaré aujourd'hui à la Chambre qu'il allait mettre en œuvre sa propre procédure d'appel et qu'il récidiverait. En l'occurrence, l'abus du pouvoir discrétionnaire a causé un très grave problème. Le premier ministre pourrait-il nous dire exactement ce qui se passe au sein des services d'inspection et non pas ce que l'avenir nous réserve? Qu'est-ce qui se passe en ce moment?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député, qui est critique de son parti dans le domaine des pêches, devrait savoir que le secteur s'inquiète vivement au sujet des appels consécutifs aux inspections. Mon collègue a déclaré qu'il entendait régler le problème du chevauchement, et j'entends moi-même adresser des instances au cabinet en vue de l'établissement d'une procédure d'appel appropriée.

• (1430)

[*Français*]

LE THON AVARIÉ—LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations.

Hier, il déclarait qu'il était satisfait de la décision prise par le ministre des Pêches et Océans d'autoriser la vente du thon avarié. Il est inconcevable, monsieur le Président, que, hier, le ministre ait été satisfait de l'état des choses et que, aujourd'hui, son collègue des Pêches et Océans retire le poisson avarié des tablettes des magasins. Comment le ministre peut-il prétendre protéger les consommateurs et qu'entend-il faire à l'avenir pour éviter une telle catastrophe?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je pense que je l'ai répété à maintes occasions hier et invité les consommateurs à la prudence et, aujourd'hui, je me réjouis de la requête de mon collègue du ministère des Pêches et Océans et, également, de l'intention du gouvernement de placer l'inspection des aliments et des drogues sous la responsabilité d'une même agence.

ON DEMANDE SI LES NUMÉROS DE CODE DES BOÎTES DE THON AVARIÉ SERONT RENDUS PUBLICS

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, même si les boîtes de thon avarié sont retirées des tablettes, j'aimerais demander au ministre s'il a l'intention au moins de rendre publics les numéros de code des boîtes.

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je vais simplement répondre à ma collègue que nous avons toujours eu intérêt à assurer la protection des consommateurs, nous avons suivi avec diligence toute l'évolution de ce débat, et nous sommes satisfaits des procédures et des décisions qui ont été prises dans le meilleur intérêt des consommateurs canadiens.

[*Traduction*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Hier, le premier ministre a dit: «En cas de doute, notre gouvernement prend toujours le parti des Canadiens». Le ministre des Pêches et des Océans a dit mardi dernier à la télévision qu'il avait pris une décision sur ce problème du thon et qu'il avait accordé le bénéfice du doute à l'entreprise.

Est-ce que le premier ministre peut nous dire—puisqu'il appuyait la décision du ministre des Pêches et des Océans hier à la Chambre—l'intérêt de qui le gouvernement protège vraiment, celui des entreprises ou la santé et la sécurité des Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit hier que chaque fois qu'il y a doute, il serait tranché en faveur du consommateur canadien. C'est exactement ce qui s'est produit aujourd'hui à la demande du ministre des Pêches et des Océans.

LA PROTECTION

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre encore une fois. Le ministre des Pêches et des Océans a dit hier à la Chambre qu'à la suite de cette affaire, il avait invité l'industrie à collaborer à la révision des règles fondamentales d'inspection: «Je ne les ai pas révisées . . .

M. le Président: A l'ordre.

M. Rodriguez: . . . c'est l'industrie qui s'en est chargée.»

M. le Président: A l'ordre. Il n'est pas admis de préambule aux questions supplémentaires. Une question supplémentaire, s'il vous plaît.

M. Rodriguez: La question que je pose au premier ministre est la suivante: le gouvernement cherche à protéger l'intérêt de qui au fond, celui de l'entreprise? Est-ce que vous protégez le Canadien moyen, ou est-ce là une façon normale de gérer un pays?

M. Fraser: Monsieur le Président . . .

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je regrette, je n'avais pas vu mon collègue se lever, mais sa réponse serait la même que la mienne.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Le seul intérêt en jeu est celui du contribuable et du Canadien moyen.

Questions orales

LE MULTICULTURALISME

LES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État au Multiculturalisme. Dernièrement, différents organismes à caractère ethnique de ma circonscription m'ont dit qu'ils craignaient que le gouvernement n'accorde plus la priorité qu'il devrait accorder au ministère du multiculturalisme. Ce qui les préoccupe surtout, c'est le fait que le nouveau ministre d'État au Multiculturalisme a deux portefeuilles au lieu d'un seul, comme autrefois. Je voudrais que le ministre apaise leurs craintes et qu'il leur garantisse que le multiculturalisme demeure une priorité aux yeux du gouvernement.

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, je signale que c'est un député conservateur et non un député de l'opposition qui est le porte-parole des collectivités ethniques; c'est typique.

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Je peux garantir au député et aux autres qu'ils n'ont rien à craindre. Premièrement, ce n'est pas une nouveauté d'être chargé de deux ministères. Deuxièmement, en douze mois, le gouvernement a établi des fondations solides; il a notamment conçu et institué un comité permanent du multiculturalisme.

Enfin, monsieur le Président, c'est mon attachement et mon dévouement total et absolu à cette cause, et ceux du gouvernement, qui garantiront le succès. Nous allons nous occuper des 8 millions de Canadiens d'origine étrangère comme on ne l'a jamais fait auparavant, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre!

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, si ces paroles reflètent vraiment la réalité, le ministre pourrait-il nous dire pourquoi la conférence des premiers ministres n'a donné aucun résultat? Pourquoi le gouvernement a-t-il réduit le budget de 9 p. 100? Si c'était effectivement une priorité, il n'aurait pas comprimé le budget. Le ministre pourrait-il répondre à cette question?

Une voix: Bravo!

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, ces députés dorment depuis trois semaines. Mais la question de notre collègue vient de les réveiller. La réponse est simple. Mon prédécesseur a réussi pour la première fois dans notre histoire à organiser une conférence fédérale-provinciale des ministres. Les résultats de cette conférence seront communiqués au comité permanent du multiculturalisme . . .

Mme Copps: Où sont ces 9 p. 100?

M. Jelinek: . . . et je compte sur la participation du député là-dessus. Pour ce qui est des réductions, le député sera ravi d'apprendre que nous avons déjà augmenté le budget du multiculturalisme et nous poursuivrons sur cette base.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La parole est au député de Trinity. Souhaite-t-il poser une question supplémentaire?

M. Marchi: Je voudrais effectivement poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

L'AMPLEUR DU BUDGET

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Si le budget du multiculturalisme a été augmenté, eh bien, on nous en apprend une nouvelle, non seulement aux députés de ce côté-ci, mais aussi aux gens d'en face, car en avril dernier, ce budget . . .

M. le Président: A l'ordre s'il vous plaît. Le député a dit qu'il voulait poser une question supplémentaire.

M. Marchi: Monsieur le Président, je voudrais poser une question toute simple. De combien ce budget a-t-il été augmenté et quand l'a-t-il été?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, j'ai l'impression que c'est la grande panique chez les gens d'en face.

Maintenant que le député s'est enfin réveillé, je l'invite à venir au comité permanent où je lui expliquerai les détails de l'affaire.

* * *

AIR CANADA

LA MORT D'UN PASSAGER LORS D'UN VOL À DESTINATION DE TORONTO

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme il le sait, dans les avions, le personnel de bord doit s'occuper constamment du bien-être des voyageurs. Le ministre est-il au courant que, lors d'un vol d'Air Canada à destination de Toronto il y a neuf jours, un passager handicapé qui était monté à bord en fauteuil roulant est mort pendant le vol et que le personnel de bord ne s'en est aperçu qu'au moment du débarquement?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je n'étais pas au courant de l'incident mentionné par le député. Comme il le sait, l'ACPSBA a fait 72 allégations d'infractions dont la plupart ont déjà fait l'objet d'une enquête. Il y en a encore 16 qui sont à l'étude, mais je me renseignerai volontiers sur l'incident mentionné par le député.

M. Benjamin: J'espère que ce passager n'avait pas mangé de thon.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Quelle honte.

M. le Président: Sans commentaire. Le député peut poser une question supplémentaire.

LA GRÈVE DU PERSONNEL DE BORD—LA NOMINATION D'UN MÉDIATEUR

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, le ministre ne convient-il pas que cela fait assez longtemps que des amateurs sont préposés au service de bord sur les vols d'Air Canada, que la question devrait être réglée par la nomination immédiate d'un médiateur, comme le demande l'ACPSBA, et une application plus stricte des règlements qui relèvent du ministère?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je peux signaler au député et à la Chambre que mon collègue, le ministre du Travail, a de fait nommé un médiateur cet après-midi. Il a annoncé la nomination de Roland Doucet en vertu de l'article 195 du Code canadien du travail.

• (1440)

Je peux garantir à mon honorable ami que nous nous assurons toujours que les normes de sécurité sont maintenues. Comme je le lui ai déjà dit, les contrôles à cette fin ont été sensiblement accrus.

Des voix: Bravo!

* * *

LES BANQUES

L'EFFONDREMENT DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LA SAISIE DES AVOIRS DE LA BANQUE EN CALIFORNIE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Ne vous réjouissez pas trop vite.

Mlle Nicholson: Le gouvernement nous a laissé entendre que la Banque du Canada avait priorité sur tous les avoirs de la Banque Commerciale du Canada. Toutefois, les autorités américaines ont saisi pour 255 millions de dollars d'avoirs de la banque en Californie, et on dit qu'elles soutiennent que les résidents de Californie auront la priorité. La ministre peut-elle nous dire quelles mesures ont été prises pour protéger les intérêts canadiens?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je dirai d'abord que pour mieux protéger les intérêts canadiens, nous évitons de répandre de fausses rumeurs entendues à l'heure du lunch au Toronto Club.

Des voix: Bravo!

M. Frith: Ou à l'Albany Club?

Mme McDougall: Ce qui s'est passé en Californie, c'est que le surintendant des banques de l'État a entrepris, conformément aux règlements, de prendre possession de certains biens. Des dirigeants de la Banque du Canada ont communiqué avec les autorités compétentes. Nous continuons d'affirmer, ainsi que la Banque du Canada, que les intérêts canadiens sont protégés.

M. Gauthier: Par qui?

LE RAPPORT DU BUREAU DE LA RÉSERVE FÉDÉRALE DES ÉTATS-UNIS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, la ministre a dit qu'elle cherchait à obtenir le rapport que les autorités américaines ont rédigé le 20 février à propos de la Banque Commerciale du Canada.

Selon un représentant du Bureau de la réserve fédérale à Washington, la ministre n'aurait pas encore présenté de demande. Pourrait-elle faire le point à ce sujet?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, l'article qui a paru dans les journaux ce matin au sujet de cette requête était fondé sur des renseignements inexacts, ce qui est étonnant. A ce sujet, je vais vous lire un télex et je suis prête à le déposer, monsieur le Président. Il se lit comme suit:

> Le rapport d'examen constitue le principal instrument du processus de surveillance aux États-Unis. Y figurent les principales constatations, dont des renseignements sur les avoirs et les emprunteurs et des observations sur différents aspects des activités d'un établissement. Le rapport est un document confidentiel pour respecter les transactions privées des particuliers . . .
>
> Conséquemment, la Réserve fédérale a pour principe de ne pas répondre aux demandes de tierces parties . . .

On nous l'a confirmé par téléphone ce matin. Nous explorons actuellement d'autres possibilités.

* * *

LES ARMES SPATIALES

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 7 septembre, le premier ministre a fait une déclaration qui semblait sans équivoque au sujet de la participation du Canada à la Guerre des étoiles. Le premier ministre dit qu'il n'était pas dans l'intérêt du pays que le gouvernement du Canada participe à la recherche reliée à l'Initiative de défense stratégique.

Entre-temps, le vice-premier ministre a brouillé les cartes. Le premier ministre peut-il en profiter pour réaffirmer sa politique et nous dire sans équivoque que si les ministères et organismes gouvernementaux comme le Conseil national de recherches, la GRC et les centres de recherche de la Défense et des Communications sont invités à collaborer ou à participer à la Guerre des étoiles par le Bureau de l'IDS à Washington, ils déclineront l'invitation et diront non comme le premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le 7 septembre j'ai dit que le gouvernement du Canada estimait que sa participation ne servirait pas les intérêts du Canada ou des Canadiens et qu'elle pourrait l'empêcher d'avoir, en tout temps, une politique étrangère indépendante comme nos intérêts l'exigent. Voilà pourquoi nous avons dit non au gouvernement des États-Unis. J'ai pensé que c'était dans l'intérêt du Canada.

Nous sommes toujours une démocratie, comme le vice-premier ministre l'a souligné . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: . . . relativement parlant.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: J'estime que le vice-premier ministre a bien exposé les autres critères.

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Mon œil!

Des voix: Oh, oh!

Mme Jewett: Le vice-premier ministre a laissé entendre que si le Conseil national de recherches participait à la recherche sur la Guerre des étoiles, le gouvernement du Canada n'y participerait pas pour autant.

Le premier ministre veut-il dire que le Conseil national des recherches, la GRC, les centres de recherche de la Défense et des Communications sont libres de collaborer avec le Bureau de l'IDS à Washington? Nous n'avons pas très bien compris. Le premier ministre, et non pas le vice-premier ministre, peut-il clairement préciser que ces organismes ne doivent pas participer à l'IDS, conformément à sa politique?

M. le Président: A l'ordre.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): C'est le vice-premier ministre qui répondra à la députée, qu'elle le veuille ou non, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Voilà pour votre œil.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Ce qu'elle a déclaré dans son préambule est totalement faux. Je dis et je le répète, au fur et à mesure que se présenteront des projets de recherche qui nous amènerons à poursuivre notre coopération avec les États-Unis dans ce domaine, coopération qui, je l'espère, ne fera que s'accroître, nous établirons s'il y a lieu ou non de participer à chacun de ces projets en fonction des priorités et des objectifs du Canada.

Mme Jewett: Vous dites oui à la Guerre des étoiles.

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LES EMPLOIS AU CAP-BRETON

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur le Président, cette semaine, plus de 150 employés de l'usine d'eau lourde du Cap-Breton ont été licenciés. Je vais rencontrer certains d'entre eux demain et au cours de la fin de semaine. Voici donc la question que je voudrais poser au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Que dois-je leur dire s'ils me demandent quels nouveaux emplois seront créés pour eux dans leur région?

Une voix: Rien.

M. Riis: Faites confiance au marché de l'emploi.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député sera certes fort heureux d'apprendre que nous avons reçu plus de 400 demandes de renseignements depuis que nous avons annoncé nos nouvelles mesures d'emploi au Cap-Breton. Jusqu'ici, nous avons fait 90 offres représentant en tout plusieurs millions de dollars. Si toutes ces offres sont acceptées et de nouvelles entreprises établies, nous aurons créé plus de 500 emplois au Cap-Breton.

J'ajoute également que nous avons 51 grands projets en cours de révision actuellement qui pourraient employer 100 personnes ou qui représenteront, en tout cas, plus de 2 millions de dollars. Ces projets créeraient des milliers d'emplois au Cap-Breton. Jamais on n'a consenti de tels efforts jusqu'ici pour créer des emplois dans cette région.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES BANQUES

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES PRÊTS APPARAISSANT DANS LES LIVRES DE L'AGENCE DE LA BCC À SANTA ANA

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances ou à la ministre d'État (Finances).

Les informations reçues à partir de documents publics et provenant de la California Banking Commission indiquent que l'agence de la Banque Commerciale du Canada, à Santa Ana, avait dans ses livres, le 31 décembre 1984, 396 millions de dollars de prêts, et que le 30 juin, les prêts étaient baissés à 165 millions de dollars, soit une baisse de 232 millions de dollars U.S., c'est-à-dire approximativement 300 millions de dollars canadiens.

Est-ce que le ministre pourrait nous dire où sont allés ces prêts? Est-ce qu'ils ont été remboursés? Est-ce qu'ils ont été transférés à d'autres sections de la Banque commerciale du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ferai remarquer que c'est en février 1984 que la première ordonnance a été émise par l'organisme de réglementation à l'endroit de la Banque Commerciale du Canada, de son agence et de sa filiale en Californie.

Je ne sais pas au juste où j'étais exactement à ce moment-là, mais je sais que je n'étais pas ici. Je crois que c'est à certains des anciens collègues du député que pourrait s'adresser la question au sujet du transfert des avoirs, car les choses avaient commencé à se gâter longtemps avant que je n'occupe mes fonctions actuelles.

Des voix: Bravo!

• (1450)

[*Français*]

LA CONNAISSANCE DES FAITS PAR LA MINISTRE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Est-ce que je dois comprendre qu'entre le 1er janvier 1985 et le 30 juin 1985, au moment où le «bail out» s'est fait, au moment où le fiasco a été réellement engagé, madame la ministre nous dit qu'elle ne savait pas et qu'elle ne sait pas où sont allés les prêts, qui a reçu ces prêts-là, ou s'ils ont été remboursés? Comment voulez-vous, monsieur le Président, que l'on puisse sérieusement entreprendre une discussion en comité si la ministre ignore tout d'une situation dans laquelle elle a englouti un milliard de dollars des Canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, s'il est quelqu'un qui n'a pas méconnu la situation, c'est bien moi. Nous avons fait savoir au député, à ses collègues et à nos autres collègues d'en face que nous étions disposés à vider cette question au comité. Je suis vraiment impatiente d'entamer cette étude.

* * *

L'INDUSTRIE

LA SYDNEY STEEL CORPORATION—L'AIDE GOUVERNEMENTALE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. On a annoncé hier à propos de la Sydney Steel Corporation que le gouvernement fédéral était disposé à collaborer à certains travaux de modernisation. Quand le gouvernement s'engagera-t-il à financer complètement la seconde phase de modernisation et, ce faisant, va-t-il s'engager à ce que les sociétés ferroviaires canadiennes, le CN en particulier, commandent leurs rails à la Sydney Steel?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député le sait sans doute, je me suis entretenu hier avec le premier ministre Buchanan, et nous avons discuté, entre autres, de la situation à la Sysco. Nous avons reçu la version mise à jour du rapport Hatch concernant la Sysco. Nous en avons examiné les recommandations qui nous ont paru très positives. Dans le cadre de ces recommandations, nous avons convenu en principe d'en venir à une entente qui, espérons-le, donnera suite aux recommandations du rapport Hatch, et nous devrions annoncer du nouveau à cet égard d'ici quelques semaines.

LA MODERNISATION D'UNE USINE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le gouvernement s'engagera-t-il à financer complètement la seconde phase de modernisation de cette usine, ou verrons-nous passer encore d'autres années d'atermoiement et d'indécision comme du temps des libéraux?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député se concentrait de toute évidence sur sa question supplémentaire sans écouter ce que je disais. Lorsqu'il aura le temps de lire le hansard, il constatera que j'ai donné une réponse très précise et positive.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LA DÉSIGNATION DE CERTAINES RÉGIONS DE L'ALBERTA EN VERTU DES PROGRAMMES FÉDÉRAUX DE DÉVELOPPEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Expansion industrielle régionale que je m'adresse. Il sait que la politique énergétique nationale de l'ancien gouvernement a ruiné l'économie de l'Alberta et que cette province connaît un fort taux de chômage. Le ministre a-t-il fait en sorte de désigner certaines régions de l'Alberta comme étant des zones de niveau 2, de façon que celles-ci puissent se prévaloir des programmes de développement économique du gouvernement?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député sait vraisemblablement comment sont déterminées les désignations de niveau 2 et autres. Nous procédons à l'heure actuelle à l'examen de tout le système des niveaux. Sans doute apprendra-t-il avec plaisir que dans le cadre de l'accord de développement économique et régional actuel, nous allons probablement signer très prochainement un accord subsidiaire touchant sa région, et je pense que les résidents en seront fort satisfaits.

Questions orales

LES BANQUES

L'EFFONDREMENT DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—L'OFFRE D'UNE VÉRIFICATION SPÉCIALE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, c'est à la ministre d'État chargée des Finances que je m'adresse. J'ai écouté ses réponses et je les ai lues dans le hansard. Elle est maintenant passée maître dans l'art de la circonlocution et de l'évasion. Il y a un fait qui devrait pourtant éclaircir la situation. Pourquoi la ministre, le ministre des Finances ou le premier ministre ont-ils refusé l'offre d'une vérification spéciale que leur ont faite des banques à charte du Canada, ce qui aurait permis d'éviter le désastre? Pourquoi ont-ils refusé?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je constate que le St. James Club est aussi mal informé que le Toronto Club.

Mme Copps: Et l'Albany Club, lui?

Mme McDougall: Au moins, l'Albany Club admet les femmes.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre!

Mme McDougall: Je crois savoir que des banquiers chevronnés ont déclaré publiquement hier que certains banquiers examinaient le portefeuille de la banque. Je n'ai jamais dit le contraire et je ne l'ai jamais nié.

LA POSITION DE LA MINISTRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Cette réponse n'était guère étoffée, monsieur le Président. Afin de regagner un semblant de crédibilité, la ministre pourrait-elle au moins confirmer à la Chambre la rumeur qui circule dans la rue et ailleurs et selon laquelle le ministre des Finances et elle-même auraient refusé de rescaper la banque, insistant vraisemblablement sur la vérification spéciale proposée, mais que le premier ministre en aurait décidé autrement, contre leur avis, pour des motifs purement politiques? Pourrait-elle confirmer cette rumeur à l'intention de la Chambre, afin de regagner un semblant de respect?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous apprenons encore une fois comment les choses se passent dans d'autres rues. Quant à nous, nous sommes solidaires. Il s'agit en l'occurrence d'une décision collective du gouvernement que nous avons prise d'un commun accord et que deux provinces et les banques à charte ont appuyée. Je me demande combien de fois je devrai le répéter pour que le député écoute enfin ce que nous disons à la Chambre au lieu de ce qui se dit dans la rue.

* * *

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LE REJET DE LA DEMANDE EN VUE D'OFFRIR UN SERVICE INTERURBAIN

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Après bien des audiences, le CRTC a rejeté la demande de CNCP Télécommunications qui désirait entrer sur le marché de l'interurbain et concurrencer les réseaux actuels. Étant donné cette décision, pourquoi le ministre a-t-il soumis au cabinet un document dans lequel il propose qu'on lui permette de consacrer un million de dollars à une campagne de publicité visant à expliquer aux gens les avantages de la dérèglementation?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le document en question a été adressé au Cabinet dans le cadre d'une revue de la politique de télécommunication au Canada en général et il ne date pas de la semaine qui suit le CNCP, mais de l'hiver dernier. C'est dans ce cadre-là d'ailleurs qu'aura lieu, au milieu de novembre prochain, une conférence fédérale-provinciale pour discuter de la question de la télécommunication. Alors, ce n'est pas un document de propagande, c'est un document qui permet la consultation et le montant de dollars affectés l'est très largement pour des recherches afin de permettre à ceux qui auront à prendre des décisions, y compris les provinces, d'être bien informés de la situation.

[*Traduction*]

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT N'ANNULE PAS LA DÉCISION DU CRTC

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, divers groupes, notamment des gouvernements provinciaux, ont présenté des instances, afin de s'opposer à la demande du CNCP.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a-t-il une question supplémentaire?

M. Orlikow: Le ministre peut-il nous garantir qu'il ne recommandera pas qu'on annule la décision du CRTC?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je n'ai pas encore été saisi de demandes d'appels de la part du CNCP dans cette cause-là.

* * *

L'IMMIGRATION

LES CONDITIONS DE DÉTENTION DE CERTAINS RÉFUGIÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration.

Depuis quelques jours, à Montréal, des réfugiés font la grève de la faim au Centre de détention de Ville Saint-Laurent. Hier, trois réfugiés ont été impliqués dans une bagarre, deux ont été envoyés à Parthenais, et un autre a été blessé. Ces personnes protestent contre les conditions de détention qui ne répondent pas aux normes minimales des Nations Unies.

J'aimerais savoir ce que le ministre a l'intention de faire pour régler d'urgence une situation qui va bientôt virer à l'émeute?

[*Traduction*]

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, je peux garantir à la députée que je suis de très près, de concert avec les fonctionnaires de mon ministère, la situation au Centre de détention de Montréal. La députée n'est pas sans savoir qu'il faisait partie des centres de détention étudiés par le comité permanent. Ces centres n'ont jamais été prévus pour des séjours prolongés. On me dit qu'à l'heure actuelle ceux qui sont détenus pour des périodes plus longues reçoivent des soins médicaux régulièrement. Le calme règne. D'ici un jour ou deux, les groupes de soutien, les détenus et les autorités se rencontreront.

[*Français*]

Mme Pépin: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

M. le Président: Une très courte question supplémentaire, s'il vous plaît.

ON DEMANDE S'IL SERA POSSIBLE DE RÉGLER LES PROBLÈMES SUR PLACE

Mme Lucie Pépin (Outremont): Alors, je suis très heureuse de savoir que la rencontre va avoir lieu, mais j'aimerais également savoir si les responsables de l'Immigration, qui assisteront à cette réunion-là, vont pouvoir régler les problèmes sur place.

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, la députée n'ignore pas que le comité permanent a fait état de certains de ces problèmes dans son rapport unanime qui renferme déjà vingt-deux recommandations. Je compte en faire rapport en octobre à la Chambre. Jusqu'ici, nous avons donné suite à quatre ou cinq d'entre elles, concernant entre autres la santé et la sécurité. Nous allons dès maintenant nous inspirer de ce rapport pour agir, à vrai dire avant même d'y répondre officiellement.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, sauf pour l'une d'elles, les pétitions présentées par les députés le mercredi 18 septembre 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

La pétition présentée par la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

La pétition que le député de Restigouche (M. Girard) a déposée auprès du greffier de la Chambre est également conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

Travaux de la Chambre

QUESTION DE PRIVILÈGE

RETRAIT D'UNE REMARQUE FAITE DURANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir me permettre de retirer sans équivoque la remarque qui m'a échappé dans l'entrée en matière de ma question supplémentaire aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn) pourrait-il nous faire part des travaux prévus pour les prochains jours?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir informer la Chambre du programme des prochains jours. Chacun sait que nous avons débattu longuement et de façon intéressante le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi sur les allocations familiales. Maintenant que les députés ont pu s'exprimer, j'espère que la question sera renvoyée au comité . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn), mais les députés intéressés à connaître les travaux de la Chambre ont beaucoup de mal à entendre. Que ceux qui veulent converser veuillent bien le faire ailleurs.

M. Hnatyshyn: Je disais donc, monsieur le Président, qu'après un débat approfondi sur le projet de loi C-70, il conviendrait maintenant de le renvoyer à un comité législatif afin que les députés puissent l'examiner dans le détail et en débattre les principes de manière satisfaisante.

Nous avons l'intention de mettre à l'étude les projets de loi C-67 et C-68 qui traitent de la Loi sur la libération conditionnelle et de la Loi sur les pénitenciers. Les députés savent que ces deux projets sont étudiés ensemble et seront renvoyés au même comité législatif. Il y aura un bref débat au sujet de ces deux projets. C'est ce que l'on me dit et je pense d'ailleurs qu'il ne reste plus beaucoup de députés qui veulent prendre la parole.

Je voudrais également qu'on débatte le projet de loi C-74, modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur la revision des limites de circonscriptions électorales, dans l'espoir qu'il soit renvoyé à un comité, afin que l'on en examine les différents aspects avec le concours de témoins et que tous les députés aient l'occasion d'examiner ma proposition. Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que j'ai soumis un avant-projet au comité permanent des privilèges et élections, en juin dernier, pour que ce comité puisse en prendre connaissance avant que je présente la version définitive.

Nous appellerons aussi le projet de loi C-55 visant à modifier la Loi sur l'immigration. Je verrai comment nous avançons sur ces différents projets. Tel sera donc normalement l'ordre des projets abordés, à moins que des circonstances imprévues n'exigent une modification du programme. Il se pourrait, par exemple, qu'on présente dans les prochains jours une motion de renvoi au comité des finances de la question des banques et j'espère que cela se fera rapidement pour que l'on puisse organiser le travail du comité et que tous les députés aient la possibilité d'examiner en détail les circonstances qui ont amené la déclaration que la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) a faite le 1er septembre.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

RETRAIT D'UN AVIS DE MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, par ce rappel au Règlement, je sollicite la permission de retirer l'avis que je vous ai présenté aujourd'hui pour demander un débat d'urgence. La réponse du ministre des Pêches et Océans (M. Fraser) et du premier ministre (M. Mulroney), nous indiquant que le poisson en cause serait retiré de tous les magasins, me donne satisfaction sur tous les points que je voulais soulever.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU 4E RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, en vertu de l'article 75A du Règlement, de présenter le quatrième rapport du comité de sélection.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'ENTENTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, nous avons tous reconnu que le grand nombre des assistés sociaux canadiens désireux et capables de travailler représente l'un des principaux problèmes que connaisse aujourd'hui notre pays. Les conséquences de cette situation ne peuvent pas se mesurer uniquement sur le plan financier. Il faut également tenir compte du coût humain que doivent payer un bon nombre de Canadiens obligés de vivre dans ces conditions. J'ai le plaisir de dire que j'ai conclu une entente avec ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) ainsi que nos collègues de toutes les provinces et territoires, en vue de prendre ensemble les mesures voulues pour rompre le cercle vicieux où se trouvent enfermés les assistés sociaux. Ensemble, nous allons donner de l'espoir et de l'encouragement à ces gens, mais surtout nous allons leur donner les possibilités d'emploi qui leur reviennent de droit.

Deux des sept points de l'entente se rapportent à des programmes qui relèvent de ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je vais vous expliquer brièvement chacun d'eux. Premièrement, nous avons établi, pour les assistés sociaux, certains taux de participation à la stratégie canadienne d'emploi. Nous donnons ainsi satisfaction aux provinces qui faisaient valoir depuis longtemps que les assistés sociaux employables ne participaient pas suffisamment aux programmes d'Emploi et Immigration Canada.

Les assistés sociaux employables représentent environ 30 p. 100 du nombre total de chômeurs. Par contre, d'après les chiffres estimatifs, les assistés sociaux employables ne représentaient pas 30 p. 100 des participants aux programmes de la Commission de l'emploi et de l'immigration de l'ancien gouvernement. Nous nous sommes entendus pour remédier à cette situation.

Trois des six éléments de la stratégie canadienne d'emploi peuvent venir en aide aux assistés sociaux employables. Il y a un programme pour ceux qui entrent sur le marché du travail et qui s'adresse surtout aux jeunes et aux femmes; un programme de perfectionnement centré surtout sur les défavorisés, et les fonds du programme d'innovation pour les projets-pilotes. Je vous fournirai tout à l'heure plus de détails au sujet de ce dernier.

Nous avons conclu cette entente de façon que les assistés sociaux employables obtiennent une part des fonds consacrés à la stratégie canadienne d'emploi qui soit proportionnelle à la place qu'ils occupent parmi les chômeurs. En même temps, nous savons qu'il est important d'établir les taux de participation à la stratégie canadienne d'emploi, par province et par élément, en laissant une certaine marge de manœuvre.

Aux termes de notre entente, ma collègue et moi-même négocierons avec chaque province et territoire des taux de participation qui entreront en vigueur le 1er avril 1986. Ensuite, nous avons convenu d'utiliser une partie des fonds du programme d'innovation pour des projets-pilotes visant à rendre les assistés sociaux plus employables. Nous l'avons fait parce qu'un grand nombre d'assistés sociaux ont beaucoup d'obstacles à surmonter pour obtenir un emploi et devenir capable de gagner leur vie. Les programmes d'aide sociale traditionnels n'ont pas été conçus pour rendre leur clientèle plus employable. Il est donc important d'expérimenter des méthodes qui nous permettrons de le faire et d'évaluer leur efficacité grâce à des projets-pilotes. Les propositions qui utiliseront les fonds du programme d'innovation seront prêtes d'ici la fin de l'année et tiendront compte des pourparlers qui auront lieu entre mes fonctionnaires, ceux de ma collègue et ceux des provinces et des territoires.

Avant d'aborder les questions intéressant mon ministère je voudrais remercier ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour le travail qu'elle a accompli auprès des provinces et des territoires et les négociations qu'elle a entreprises pratiquement dès le jour où notre gouvernement a pris le pouvoir. C'est un travail qui commence à porter ses fruits, et je l'en félicite aujourd'hui.

• (1510)

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'est pas à la Chambre en ce moment parce qu'elle est dans ma province où elle participe avec le gouvernement provincial du Manitoba à un autre programme de création d'emplois, le programme Limestone. C'est pourquoi, au lieu d'être à la Chambre des communes, elle se trouve en ce lieu important qui est ma propre province, pour poursuivre la collaboration avec les provinces.

M. Frith: Elle devrait être à Sudbury.

M. Epp (Provencher): Les autres points portent sur l'un des programmes les plus importants de mon ministère, le Régime d'assistance publique du Canada. C'est le programme sur lequel repose la trame de la sécurité sociale du Canada, grâce à un partage avec les provinces du coût du réseau d'assistance sociale et des services sociaux du Canada. Depuis sa mise en place en 1967, le Régime d'assistance publique du Canada s'est acquitté de son mandat consistant à fournir une aide financière et des services sociaux aux Canadiens dans le besoin. Notre révision du programme nous a montré que, si efficace qu'il soit à exécuter cette tâche d'aide aux assistés sociaux, il ne nous procure cependant pas les outils nécessaires pour les aider à émerger de l'assistance sociale pour s'installer dans des emplois stables, rémunérateurs et durables.

Les nouvelles orientations de cette entente contribueront énormément à faire du Régime d'assistance publique du Canada un programme qui non seulement apporte une assistance aux gens, mais aussi les aide à acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour s'en sortir d'eux-mêmes. La première de ces nouvelles orientations porte sur la question des contre-incitations. Celles-ci varient d'une province à l'autre, mais nous avons constaté que les directives du programme étaient telles qu'elles incitaient quelquefois les gens à préférer continuer à toucher l'assistance sociale plutôt que de prendre du travail ou suivre une formation. L'un des principaux exemples de contre-incitation est l'obligation de déduire des chèques de bien-être social la totalité des allocations de formation. Ces allocations, qui sont censées aider à payer les dépenses supplémentaires occasionnées par le cours de formation et encourager les gens à suivre ces cours, n'apportaient rien aux assistés sociaux parce que chaque dollar d'allocation de formation leur faisait perdre un dollar d'aide sociale. Aux termes de cet accord, il n'en sera plus ainsi.

On en a un autre exemple dans les avantages non pécuniaires qui ont souvent beaucoup d'importance pour les assistés sociaux, comme la gratuité des médicaments prescrits, des primes d'assurance-maladie, des soins dentaires et des lunettes, entre autres choses. Ces avantages prenaient fin dès qu'une personne acceptait un emploi ou suivait un cours de formation. Il en résultait souvent une forte contre-incitation. En vertu du nouvel accord, les provinces pourront supprimer cette contre-incitation sans rien changer au partage des coûts en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.

Je considère la deuxième modification au Régime d'assistance publique du Canada comme une amélioration majeure de notre capacité à employer les fonds qui sont aujourd'hui affectés à l'aide sociale d'une façon positive qui permettra aux assistés sociaux de s'aider eux-mêmes. C'est tellement important que je voudrais lire l'article 5 de l'accord, avec la permission de la Chambre:

Outre l'article 1 ci-dessus . . .

Celui qui prévoit la négociation d'accords bilatéraux entre les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral.

. . . étendre les moyens, pour les bénéficiaires de l'aide sociale, de prendre part aux programmes de formation et d'emploi en permettant aux provinces qui le désirent de diriger les assistés sociaux vers les programmes de la stratégie d'emploi et programmes provinciaux semblables, et de transférer aussi à ces programmes les fonds qu'elles auraient dépensés en prestations d'aide sociale. Le gouvernement fédéral transférera ensuite aux programmes en question une somme égale, qui aurait été versée en vertu du Régime d'assistance publique du Canada comme contribution fédérale aux prestations d'aide sociale.

La conception, les critères d'admissibilité, les exigences administratives et la méthode d'évaluation concernant ces nouveaux arrangements seront déterminés avant le 30 novembre 1985, et les répercussions de cette initiative feront l'objet d'un examen dans trois ans.

L'argent affecté actuellement à l'assistance sociale peut être utilisé uniquement à cette fin. Cette restriction existe pour une bonne raison. Cet argent doit servir à répondre aux besoins élémentaires des personnes incapables de subvenir à leurs besoins. Il faut répondre aux besoins des nécessiteux et il ne faut leur imposer aucune condition. On ne peut surtout pas exiger que ces personnes accomplissent du travail pour avoir droit à cette aide. Le Régime d'assistance publique du Canada ne permet pas d'assujettir l'aide à un travail. C'est un des principes les plus importants de ce régime; il sera maintenu et j'insiste là-dessus.

Ce qui changera, c'est le manque de souplesse de notre système de financement qui interdit de se servir des fonds affectés actuellement à l'assistance sociale pour couvrir les frais des programmes qui offrent une formation et une expérience professionnelle. La stratégie canadienne en matière d'emploi offre précisément le genre de programme dont ont besoin les personnes aptes à occuper un emploi qui sont actuellement assistés sociaux.

Le premier point de notre entente, qui consiste à fixer un but plus précis pour les programmes destinés aux assistés sociaux, aidera. Nous voulons que nos clients puissent profiter davantage de ce programme ou de programmes provinciaux analogues. Pour y arriver, mes collègues des provinces, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et moi-même avons décidé d'utiliser l'argent qui aurait servi à entretenir les assistés sociaux pour couvrir les frais occasionnés par les programmes permettant d'acquérir de l'expérience professionnelle qui permettront à ces personnes de s'affranchir de l'assistance sociale.

Le mécanisme est tout simple. Les résultats seront peut-être importants et cela ne coûtera pas plus que le programme actuel. Lorsqu'un assisté social admissible acceptera de son plein gré de participer à un programme de préparation à un emploi qui pourra être avantageux, la province et le gouvernement fédéral affecteront à ce programme l'argent qui aurait servi à entretenir cet assisté social.

L'idée est simple. Le client augmentera considérablement ses chances de devenir autonome. Aucune cœrcition n'est exercée; il s'agit d'offrir plus d'occasions. Ce changement n'entraîne aucun frais supplémentaire; on se borne à utiliser les fonds actuels de façon plus créatrice et constructive.

Le quatrième élément de cette stratégie institue des projets-pilotes fédéraux-provinciaux devant permettre d'évaluer de nouveaux moyens de faciliter la tâche aux assistés sociaux qui veulent devenir autonomes mais qui se heurtent à de nombreux obstacles dans la recherche d'un emploi. Cette initiative à frais partagés fera intervenir la CEIC dans le choix, l'approbation et la surveillance des projets, afin d'écarter les risques de chevauchement avec les autres programmes déjà financés à même la caisse de la stratégie canadienne en matière d'emploi servant à financer les innovations. On instaurera, cela va de soi, des techniques d'évaluation rigoureuses dont les résultats seront communiqués à tous les gouvernements concernés.

Enfin, mon collègue et moi, ainsi que nos homologues provinciaux et territoriaux, avons convenu de collaborer à l'amélioration de la cueillette des données et à l'évaluation de nos programmes et, surtout, de maintenir la formule de consultation «quadripartite». Cette formule de consultation qui permet de faire la liaison entre mon ministère, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration et les ministères provinciaux et territoriaux de l'emploi et des services sociaux constitue la base même de la collaboration pratiquement sans précédent qui a donné naissance à notre entente. Il s'impose de le conserver si nous voulons procurer des avantages durables aux prestataires de l'assistance sociale.

Je termine en signalant que cette entente témoigne de la valeur d'une collaboration fédérale, provinciale, et territoriale ouverte. Tous les paliers de gouvernement s'intéressent de très près à cette question et s'en sont partagé la responsabilité. L'entente conclue accroîtra les chances des prestataires de l'assistance sociale de se sortir de leur situation et de retrouver leur autonomie au moyen d'un emploi stable. Les gouvernements créeront de concert des possibilités d'emploi et encourageront de manière concrète les assistés sociaux à en profiter. Le ministre des services sociaux et communautaires de l'Ontario, l'honorable John Sweeney, a qualifié cette décision de progrès gigantesque et historique. C'est effectivement le cas, et je remercie tous les députés de s'être donné la peine de m'écouter.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de reprendre là où le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) s'est arrêté lorsqu'il a affirmé que le nouveau ministre des Services sociaux et communautaires de l'Ontario avait parlé d'un moment historique, d'un accord historique et d'un pas de géant en avant pour nous tous, qui faisons de la politique et sommes ici pour servir nos concitoyens.

Cela ne me surprend absolument pas que le nouveau gouvernement libéral de l'Ontario ait accepté de signer ce document et de présenter cette proposition imaginative, car dans le passé, lorsque nous avons essayé, alors que le parti libéral était au pouvoir, de conclure des accords semblables, nous nous sommes souvent aperçus que c'était le parti conservateur, à Toronto, qui était la pierre d'achoppement de bien des améliorations au titre du Régime de pensions du Canada et du Régime d'assistance publique du Canada.

[*Français*]

Je signale aussi que la ministre responsable pour les Affaires sociales de la province de Québec, M^me^ Pauline Marois, a dit hier, que ce sont les efforts de son gouvernement qui sont responsables et que c'est aussi clairement d'inspiration québécoise. J'ai mentionné cette idée parce que, avant, quand nous avions eu M^me^ Monique Bégin comme ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, elle a commencé avec son homologue de la province de Québec à mettre en place les programmes que nous avons vus aujourd'hui.

• (1520)

[*Traduction*]

Je voudrais moi aussi féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) d'avoir conclu ce genre d'accord avec ses homologues provinciaux. Pour être objectif, je crois que nous reconnaissons tous que le Régime d'assistance publique du Canada comportait d'énormes pierres d'achoppement. Ces pierres d'achoppement non seulement coûtaient beaucoup aux gouvernements provinciaux et au gouvernement fédéral, mais elles empêchaient également un certain nombre de familles de se chercher véritablement un emploi. Ce genre d'accord nous permettra, je l'espère, de trouver de véritables emplois à ceux qui se sont retrouvés pris dans le cercle vicieux de l'assistance sociale, afin qu'ils soient en mesure de jouer un rôle utile dans notre société.

Souhaitons que le ministre considérera mes observations comme une critique constructive des propositions contenues dans son programme, car je crois que ce dernier renferme certains obstacles que le ministre pourra, je l'espère, surmonter.

Tout d'abord et avant tout, l'expérience des dernières années nous a appris que les gouvernements présentent souvent des programmes visant certains groupes cibles. Ces programmes échouent surtout car nous sommes incapables d'atteindre la clientèle visée. J'espère que le ministre informera la ministre de l'Emploi et de l'Immigratoin (M^lle^ MacDonald) des difficultés qu'on a à atteindre ces groupes cibles, surtout ceux que vise le Régime d'assistance publique du Canada.

Ensuite, j'invite le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à informer la ministre de l'Emploi et de l'Immigration que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons bien des craintes au sujet de la stratégie de création d'emplois qui sera présentée et touchera les gens qui sont à l'heure actuelle pris en charge par le bien-être social et qui sont visés par le Régime d'assistance publique du Canada. En effet, si on examine le nombre de chômeurs au Canada et le nombre d'assistés sociaux, on s'aperçoit qu'ils ne se trouvent pas tous dans les centres urbains. Beaucoup vivent dans l'arrière-pays. Je crains que dans le cadre de la stratégie de création d'emplois que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a présentée plus tôt cette année au sujet des emplois d'été, bon nombre des encouragements au niveau régional ne soient retirés de ces programmes. Ainsi, la région de l'Atlantique, le nord de l'Ontario et du Québec et les régions rurales du Québec n'ont pas accès à certains des programmes de création d'emplois offerts aux populations urbaines. Il en résulte que bon nombre de personnes appartenant au groupe cible ne bénéficieront pas de ce genre de programme si l'on applique maintenant le même genre de

stratégie de création d'emplois que par le passé. J'espère que le ministre veillera à faire part de cette préoccupation à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

J'espère également que dans la stratégie de création d'emplois on accordera beaucoup d'attention à la capacité des gouvernements municipaux de créer des emplois qui pourraient convenir aux bénéficiaires de l'assistance publique. On ne trouvait rien de tel cette année dans les programmes précédents.

J'espère que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se rappellera qu'il existait un programme d'encouragement qui permettait au secteur privé d'alimenter les projets de création d'emplois. Je sais que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a signalé le succès que le programme avait remporté dans certaines régions du pays. Je ne contesterai pas les chiffres ici sur le parquet de la Chambre des communes. Je ferai cependant remarquer au ministre que ce programme a certes été un échec dans d'autres régions du pays. Je veux parler d'une région comme Sudbury où le secteur privé traverse une crise profonde qui empêche justement de trouver des promoteurs disposés à se donner la peine de créer des emplois. Dans les régions du pays où cette réalité économique est évidente, les gouvernements municipaux, les commissions scolaires—bref, le secteur public—n'étaient pas autorisés à soumettre leurs projets visant à créer des emplois pour les personnes que nous cherchons à atteindre en l'occurrence. J'espère qu'on signalera ce fait à la ministre.

Je demande en outre au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de ne pas s'en tenir là. Comme nous tous à la Chambre qui avons fait de la politique pendant quelques années que ce soit au palier municipal, provincial ou fédéral, il n'ignore pas l'existence du problème des assistés sociaux à vie. Ce problème n'est pas particulier à une seule région du pays. Chacun d'entre nous à la Chambre compte de ces groupes clients dans sa circonscription. Ce que je vais dire a donc beaucoup à voir avec la solution que cet accord historique pourra apporter, je l'espère, à une autre situation que l'on a signalée à la Chambre ces dix derniers jours.

Comme le ministre le sait, sa collègue de l'Emploi et de l'Immigration a contribué à la mise au point de cet accord. Un grand nombre des programmes seront mis en œuvre par le ministère de cette dernière grâce à des sommes qui proviendront du budget du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je vais me servir de l'exemple de Sudbury pour illustrer ce que je veux dire. Il y a dix mois, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a présenté des modifications au règlement d'application de la Loi sur l'assurance-chômage en vertu desquelles, à partir du 1er janvier 1986, les indemnités de cessation d'emploi et les prestations de retraite entreront dans le calcul visant à établir le droit aux prestations d'assurance-chômage. A cause de cela, les travailleurs seront moins incités à prendre une retraite anticipée.

L'exemple de Sudbury le démontre bien. Les députés peuvent être certains que les crédits que la ville de Sudbury a prévu dépenser cette année pour le bien-être n'ont jamais été aussi élevés. Cela s'explique en partie par les modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage. Étant donné que les travailleurs âgés seront de moins en moins incités à prendre une retraite anticipée, les syndicats et les entreprises n'auront d'autre choix que de mettre à pied les travailleurs plus jeunes. Ces travailleurs sont dans la quarantaine et ont de 10 à 12 ans d'ancienneté. Ils devront toucher des prestations de chômage l'an prochain. A la fin de leurs 52 semaines, à moins que d'autres emplois n'aient été créés, ils devront s'en remettre à l'assistance sociale.

Compte tenu de la bonne collaboration entre les provinces et le gouvernement fédéral qui a permis ce genre d'accord, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourrait avoir recours au même procédé pour convaincre la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de changer l'usage prévu des fonds de l'assurance-chômage. En disant cela, je ne cherche nullement à marquer des points politiques. Ces changements vont ajouter 1,200 personnes de plus au contingent des assistés sociaux. Si l'objectif de l'accord est de réduire leur nombre, je m'en réjouis.

Je signale au ministre que le gouvernement a pris d'autres mesures qui vont à l'encontre de cet accord. J'espère qu'il pourra convaincre son collègue du cabinet de procéder aux changements nécessaires pour éviter que le nombre d'assistés sociaux de Sudbury ne s'accroisse encore. Je prends Sudbury comme exemple parce que cette ville est située dans ma circonscription. Des députés de tous les partis m'ont assuré que des travailleurs de leur circonscription avaient les mêmes problèmes.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, je tiens à préciser au ministre que la plupart d'entre nous se réjouissent du type d'accord qui a été signé. J'espère qu'au cours des prochains mois cette stratégie d'emplois contribuera à réduire le nombre d'assistés sociaux dans toutes les municipalités de notre pays. Je félicite le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'avoir été l'artisan de cette entente historique.

Des voix: Bravo!

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je voudrais aussi féliciter le ministre de la Santé et du Bien-être social (M. Epp) pour les intentions et les modifications proposées en coopération avec les provinces pour donner aux assistés sociaux plus de possibilités d'acquérir une formation et de trouver un emploi. Évidemment, il est essentiel de réaliser une intégration beaucoup plus souple des programmes et des politiques de façon à éviter que les gens ne soient paralysés par les juridictions provinciales, fédérale et territoriales et n'aient guère d'autre choix que de rester des assistés sociaux. Nous avons connu de multiples exemples de cette situation dans le passé. Je souhaiterais aussi mentionner les juridictions locales à propos des garderies, qui font aussi partie du programme souhaité.

Je voudrais signaler à mes deux collègues qui viennent d'intervenir qu'à mon avis nous devons faire très attention à la façon dont nous parlons des gens qui ont le malheur de relever de l'assistance sociale. Les termes que nous employons pour les décrire sont importants. Je les ai entendu qualifier de groupes de clients, etc. Nous devons faire très attention, même si parfois nous nous exprimons en termes techniques, à ne pas mettre une étiquette sur les assistés sociaux et entretenir de cette façon les stigmates dont ils sont marqués et qui sont souvent largement véhiculés par la société. Je sais que beaucoup de gens se considèrent comme des citoyens de catégorie inférieure alors qu'ils ne devraient pas. L'assistance sociale est l'un de nos programmes de sécurité, et c'est un droit pour les gens qui n'ont pas d'autre choix.

• (1530)

J'ai fait du travail social pendant des années, et j'ai travaillé avec beaucoup d'économiquement faibles de ma collectivité, mais je n'ai jamais rencontré quelqu'un qui voulait vraiment être un assisté social. La majorité des gens préfèrent de loin avoir un travail décemment payé et être indépendants. Malheureusement, où il n'y a pas de travail, où il est si mal payé qu'il ne suffit pas à entretenir une famille la seule solution est de demander à bénéficier de l'assistance sociale. Il arrive aussi dans de nombreux cas que des gens soient en chômage depuis tellement longtemps, ou même tellement coupés du monde du travail, qu'ils n'ont ni la confiance ni les compétences nécessaires pour affronter la concurrence sur le marché. Là encore, il est facile de faire de grandes théories sur les récipiendaires du bien-être qui ne veulent pas travailler. Ce n'est pas le cas. Ils ont peut-être quelquefois besoin d'un peu plus d'aide et de formation, mais ils ont certainement besoin de travail. Les assistés sociaux ont des revenus tellement misérables qu'ils ont déjà assez de mal à nourrir et à habiller leur famille et à payer leur loyer; ils n'ont certainement pas les moyens de se payer en plus les déplacements nécessaires pour chercher du travail. La plupart d'entre eux n'ont pas non plus le genre de vêtements nécessaires pour aller chercher du travail ou se mettre au travail. Il y a tout un tas de choses qui inhibent, qui découragent et qui démoralisent les gens.

Je pense que l'assistance sociale doit fonctionner de manière positive, et je félicite le ministre de suivre cette voie. Je le félicite aussi de l'opposition qu'il manifeste à ce que l'on considère généralement comme des plans de remboursement du bien-être, en vertu desquels on oblige les gens à accepter pratiquement n'importe quel travail pour payer en fait leurs prestations de bien-être. C'est un type de politique sociale profondément négative, et je suis heureuse que nous y soyons tous opposés. Nous accueillons avec joie les initiatives qui visent à supprimer les contre-incitations que renferme le système, et j'espère que les bénéficiaires de l'aide sociale vont pouvoir s'inscrire aux programmes de formation et aux programmes d'emploi subventionnés par le gouvernement fédéral. J'espère que c'est bien de cela qu'il est question. Je conserve des doutes parce que le ministre n'a pas énuméré les initiatives d'emploi. Il est essentiel que l'aide sociale soit maintenue pendant que les bénéficiaires reçoivent une formation ou sont à la recherche d'un emploi. Je félicite donc le ministre de ces changements, lui et ses collègues des provinces et des territoires.

Mon principal souci, monsieur le Président, est que les cours de formation soient accessibles à tous. Nous ne devons pas faire de disctinction entre les assistés sociaux et les autres à cet égard. Il faut offrir des cours réalistes en fonction du degré d'instruction des gens et des débouchés futurs. Je félicite le ministre de ces initiatives, mais j'espère qu'il veillera à ce que les programmes de formation soient ceux qui conviennent. Rien n'est plus démoralisant pour un assisté social ou un chômeur de longue date que de suivre un cours pour se retrouver après à vivre aux crochets de la société. C'est ce qui se produira si nous n'avons pas d'emplois à offrir à la fin des cours de formation. Nous ne voulons pas non plus que les assistés sociaux viennent ravir les emplois des autres. Cela ne résoudrait rien du tout. Nous avons absolument besoin d'un grand nombre de nouveaux emplois.

J'incite le ministre et sa collègue la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) à jeter un regard neuf sur une vieille ressource, celle des emplois communautaires. Elles se comptent par milliers les personnes de ma ville, pour la plupart des femmes qui vivaient de l'assistance sociale, qui ont repris une vie active grâce à un travail de ce genre. Certaines ont été amenées à travailler à la coopérative d'alimentation, à l'école ou à la bibliothèque de leur localité. D'autres ont été employées dans les garderies. Même si je n'ai jamais aimé le caractère provisoire ni les faibles taux de rémunération des programmes auxquels Main-d'œuvre Canada nous a habitués, je dois dire qu'ils représentaient un certain avantage s'ils pouvaient s'appliquer à ceux qui recevaient l'aide sociale. Je connais des centaines de locataires des logements sociaux de ma circonscription qui ont mis sur pied une foule de services d'entraide et prouvé qu'ils étaient des gens de ressources. Mais ces personnes doivent avoir de quoi nourrir leur famille pendant qu'ils s'occupent de ces tâches. J'ai travaillé dans des circonstances par le passé où des programmes de ce genre menés avec beaucoup de dynamisme procuraient en même temps une formation à ceux qui s'y consacraient. Un grand nombre de ces personnes sont passées ensuite à des emplois paraprofessionnels.

Je demande donc au ministre de songer à ce domaine d'activité qui convient particulièrement aux bénéficiaires de l'aide sociale, les mères surtout, pour la plupart d'âge moyen, qui vont éprouver beaucoup de difficulté à se former pour rentrer sur le marché concurrentiel du travail. Les gens qui vivent de l'assistance publique devraient être traités sur le même pied que les autres citoyens, mais je précise d'emblée que certains programmes de préemploi sont nécessaires pour ceux qui sont en chômage depuis quelque temps. Les données démontrent amplement que les chômeurs sont de plus en plus déprimés au fur et à mesure que le temps passe. Ils commencent à douter d'eux et à se culpabiliser. Ce n'est pourtant pas leur faute. C'est tout le système qui n'offre pas suffisamment d'emplois à ceux qui en cherchent. Nous devons donc mettre davantage l'accent sur l'aspect emploi de ce programme si nous voulons qu'il fonctionne.

Je voudrais également que le ministre, en collaboration avec ses homologues provinciaux, envisage une utilisation plus souple des programmes d'assistance sociale et d'allocations familiales. Il pourrait s'agir d'un programme de prestations familiales, en vertu duquel on verserait une allocation pour les enfants à peu près équivalente, disons, à ce qu'ils reçoivent en

assistance publique, lorsque leur mère occupe un emploi qui pourrait à peine faire vivre une personne seule. Je trouve qu'un tel programme rapporterait plus qu'il ne coûte étant donné qu'il permettrait aux femmes de se libérer une fois pour toutes de l'assistance publique.

Enfin, je voudrais aborder la question des garderies de jour que le ministre a esquivée, si je ne m'abuse. J'aurais cru qu'il en aurait également parlé avec ses homologues provinciaux. Pourtant, cette question préoccupe bien des gens qui voudraient savoir si le ministre est en faveur de garderies de jour payantes comme on l'a rapporté dans le *Citizen* d'Ottawa. S'apprête-t-il à retirer aux garderies de jour sans but lucratif l'argent du Régime d'assistance publique du Canada pour le remettre à de entreprises commerciales sans exiger en contrepartie qu'elles construisent de nouvelles installations? Il n'est absolument pas question que l'argent des contribuables serve à subventionner des garderies commerciales. L'expérience a démontré que ce type de garderies violent les normes courantes, paient des salaires de famine à leurs employés, ne respectent pas le coefficient adultes-enfants et offrent des programmes moins enrichissants pour les enfants, qui font moins appel à la participation des parents, un aspect absolument essentiel dans une garderie. On ne peut tolérer que les enfants soient exploités; je demande donc au ministre de s'opposer vigoureusement à ce genre de garderies.

Je voudrais aussi, si possible, qu'il accèlère le dépôt du rapport du groupe de travail sur les garderies, groupe qui recommandera, j'en suis persuadée, un régime de garderies à prix abordables, accessibles à tous et non fondées sur le bénéfice, régime qui, soit dit en passant, ne fait pas partie de notre système social. J'espère qu'il tiendra compte de tous ces éléments du problème. En terminant, je crois que les modifications envisagées pour rendre le Régime d'assistance publique du Canada plus souple partent d'un bon principe et j'en félicite le ministre et ses collègues. Mais je tiens à rappeler que l'on n'assurera l'indépendance financière des intéressés que si on leur trouve un emploi au bout du compte pour éviter qu'ils ne retombent dans l'engrenage de l'assistance publique.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque).

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 380.

[*Texte*]

LA LOI SUR LES JUSTES SALAIRES ET LES HEURES DE TRAVAIL

Question nº 380—**M. Murphy:**

1. Depuis le 4 septembre 1984, a-t-on signé des contrats de construction avec le gouvernement en vertu de l'article 5 de la Loi sur les justes salaires et les heures de travail et, dans l'affirmative, combien, *b*) quels sont les noms des parties intéressées, *c*) quand et, dans chaque cas, le gouvernement a-t-il exempté l'entente de l'application des dispositions des alinéas 3(1)*a*) et *b*) de la loi?

2. Dans lesquels des cas ci-dessus la subvention ou le paiement ont-ils été versés par pouvoir statutaire?

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. Aucun. 2. Sans objet.

[*Traduction*]

M. Towers: Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient réservées.

M. le vice-président: On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Je tiens à informer la Chambre qu'à cause de la déclaration du ministre, l'étude des ordres inscrits au nom du gouvernement sera prolongée de 35 minutes aujourd'hui. L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires commencera donc à 17 h 35.

* * *

• (1540)

[*Français*]

LA LOI DE 1973 SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Epp (Provencher): Que le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Frith (p. 6625).

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat si important et si fondamental sur l'avenir du programme d'allocations familiales au Canada, et je regrette le départ du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) parce que, au cours des derniers mois, il a eu l'occasion d'être «mis au test», il a essayé de réduire les prestations des personnes âgées, et l'opinion publique ainsi que les pressions des divers intervenants l'ont obligé à revenir sur sa décision et, maintenant, il essaie de trouver une explication logique pour faire exactement la même chose sur le dos des familles.

Monsieur le Président, je pense que la logique qui a inspiré le gouvernement de changer d'idée au niveau des pensions de sécurité de la vieillesse devrait être la même pour changer d'idée au sujet des prestations aux familles avec enfants.

Monsieur le Président, des estimations nous démontrent que la perte nette suite aux changements proposés dans le budget, la perte pour une famille, par exemple, ayant un revenu de $15,000 sera de $1,879. Pour une famille ayant des revenus de $35,000, la perte sera de $3,452, mais pour une famille ayant un revenu de $80,000, la perte ne sera que de $1,125.

Et si c'est cela qu'on veut appeler de la justice, c'est carrément de l'injustice. Et vouloir enlever aux familles à faible et à moyen revenu une prestation sociale de la nature de celle-là est complètement inacceptable. Je vois mes collègues d'en face se demander dans quel bateau le gouvernement les a embarqués.

Monsieur le Président, vous savez fort bien que le Canada a besoin d'une politique familiale, d'une politique nataliste. Et ce n'est pas un signe très encourageant pour les jeunes couples que de penser que le gouvernement les laisse seuls à leur sort avec leurs responsabilités familiales, surtout après s'être fait dire par le premier ministre que ces programmes-là étaient sacrés, qu'il n'y avait pas de danger, qu'il ne toucherait pas aux programmes sociaux.

Monsieur le Président, on est témoin de tentatives après tentatives visant à éroder nos programmes sociaux. On l'a essayé dans les pensions de sécurité de la vieillesse, on essaie maintenant de le faire dans les allocations familiales. L'assurance-chômage se prépare à subir un grand coup. Monsieur le Président, la parole des hommes et des femmes d'en face est sérieusement mise en doute.

Je veux revenir au niveau du chèque d'allocations familiales. Monsieur le Président, je dois vous faire une confidence. A l'époque de mes plus jeunes années,—j'ai été élevé aux Îles-de-la-Madeleine, dans l'endroit probablement le plus pauvre au Canada—si ma mère n'avait pas eu son chèque d'allocations familiales, elle n'aurait pas pu se permettre de m'acheter, par exemple, pour la reprise scolaire, les souliers, l'équipement scolaire dont on avait besoin.

M. Jourdenais: Autrement, il n'aurait pas été député.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je peux vous dire que l'insignifiant de La Prairie (M. Jourdenais), au lieu de rire, devrait se rappeler qu'il y a des familles au Canada qui ont eu des difficultés. Ce n'est pas parce qu'il est arrivé ici avec un gros salaire, qu'il devrait oublier ses origines modestes. Moi, monsieur le Président, je ne suis pas intéressé à ignorer mes origines modestes et à laisser tomber le pauvre monde. Ce n'est pas parce qu'on a réussi à obtenir la confiance du public qu'il faut maintenant laisser tomber le pauvre monde. Et c'est cela que le député de La Prairie veut faire.

Monsieur le Président, je vous disais que le chèque des allocations familiales avait une signification particulière. A chaque fin de mois, si les enfants avaient besoin de quelque chose à la maison, c'était le chèque d'allocations familiales qui faisait toute la différence. Il y a d'autres députés qui lèvent le nez aujourd'hui sur cela, mais je leur dis que, aujourd'hui encore, il y a des millions de familles au Canada qui dépendent du chèque d'allocations familiales. Et essayer de les détruire et de les réduire est injuste et inhumain de leur part.

Moi je le sais, monsieur le Président, que ce soit le sac d'école, que ce soient les souliers ou les vêtements pour la reprise scolaire, j'ai travaillé dans un dépanneur et dans un magasin pour hommes et jeunes gens, et je peux vous dire que, au mois de septembre, tous les achats scolaires sont faits avec les chèques d'allocations familiales. On a beau vouloir dire que cela va aller mieux avec un crédit d'impôt, on a beau vouloir dire que cela va aller par les exemptions fiscales, monsieur le Président, arrêtons de jouer à l'autruche, car pour la plupart des femmes au Canada, le seul revenu dont elles disposent elles-mêmes, à leur guise, c'est leurs chèques d'allocations familiales, même dans les familles où le revenu du mari est substantiel.

Monsieur le Président, je voudrais vous dire que c'est pour cette raison que je pense que l'allocation familiale a une importance primordiale pour les femmes et pour les enfants. Pour combien de familles et de femmes au Canada ce chèque est le seul chèque qu'elles touchent? C'est le seul budget dont elles peuvent disposer pour acheter des choses à leurs enfants. Et vous le savez bien, monsieur le Président. Alors, pourquoi le gouvernement veut-il maintenant leur enlever cela? C'est cela qui est inacceptable! On a beau essayer de faire des calculs au niveau de l'exemption fiscale, monsieur le Président, vous savez que dans la majorité des cas, ce n'est pas la femme qui profite de l'exemption fiscale.

On parle du crédit d'impôt. Je peux vous donner des multitudes d'exemples où quand le crédit d'impôt arrive, le mari s'en sert pour s'acheter un video et pour toutes sortes de raisons, mais les enfants n'en profitent pas. Je vais vous dire pourquoi. C'est parce que, à ce moment-là, c'est un gros chèque. Et vous savez, dans tous les budgets familiaux, on a toujours un besoin pressant et, à un certain moment, on a des dettes importantes, et on dit: Bien, on va attendre le crédit d'impôt de ma femme.

C'est cela le problème. C'est pourquoi je tiens fondamentalement à l'importance du chèque mensuel, et je pense qu'on n'a pas le droit d'enlever cet acquis aux femmes canadiennes et aux familles canadiennes.

Monsieur le Président, vous allez rencontrer des centaines de femmes qui n'oseront l'admettre, qui n'oseront pas, mais on sait que cela existe, je suis certain que vous en connaissez vous-même, et c'est cela que j'aimerais que mes collègues comprennent. En dehors de leur histoire de faire croire de vouloir «balancer» le budget, monsieur le Président, on n'est pas dupe. Ils veulent «balancer» le budget sur le dos des femmes quand ils ont de l'argent «en masse» pour la Banque commerciale du Canada qui va nous coûter quasiment un milliard de dollars, pas de problème! Ils ont de l'argent pour acheter un brise-glace qui va coûter 500 millions, dont 30 millions par année juste pour l'exploiter et ils ont le front de nous dire qu'ils n'ont pas les moyens d'aider les familles canadiennes. C'est scandaleux, monsieur le Président! Je ne pense pas que l'on puisse, comme parlementaire, accepter cela. Je ne pense pas, monsieur le Président, que l'on puisse voir l'argent se gaspiller comme ils le font actuellement. Ils ont dépensé 60 millions de dollars pour changer la couleur des uniformes de l'armée quand il y a des enfants qui n'ont pas d'espadrilles pour aller à l'école, quand il y a des enfants aujourd'hui qui n'ont rien dans leur boîte à «lunch». Mais quel genre de moralité ces gens ont-ils, quel genre de moralité le gouvernement a-t-il? Où est le sens des valeurs? Où est le sens des priorités? Monsieur le Président, je pense qu'il est temps que ces gens-là arrêtent d'écouter les milieux d'affaires et qu'ils parlent au vrai monde. Je leur recommande, le matin, d'aller voir les enfants qui entrent dans les écoles, pas dans les quartiers huppés, qu'ils aillent voir le vrai monde, et je suis certain que dans les cours d'écoles aujourd'hui ils vont s'apercevoir que les enfants n'en ont pas trop à se mettre sur le dos. C'est pourquoi, monsieur le Président, pour moi, c'est fondamental. Grâce aux allocations familiales que ma mère recevait, j'ai été un de ceux qui ont pu en profiter. Mes amis d'école ont pu en profiter également. Mais si vous envelez cela aux familles pauvres, que va-t-il leur rester? C'est cela qui est inacceptable. Vous avez de l'argent pour tous les autres, particulièrement pour les grosses «poches», vous avez de l'argent pour les grosses compagnies, les compagnies de pétrole, et il y en a d'autres députés de cette Chambre qui ne l'admettront pas, mais je suis certain que les allocations familiales, dans la famille, chez eux, ont fait une différence. Ils n'ont pas toujours eu des salaires comme on en a aujourd'hui, et je suis certain que, s'ils ont l'honnêteté de le dire, cela fait toute une différence. Ils ont des amis, ils ont de la famille, et c'est cela, monsieur le Président. On les voit taxer la souffrance, taxer les médicaments, on les voit trouver de l'argent

pour toutes sortes de projets folichons en autant que cela préserve l'image du premier ministre. Mais quand cela vient dans les choses aussi fondamentales que la famille, et on se dit très préoccupé par les valeurs traditionnelles, monsieur le Président. Mais quelle sorte de société voulons-nous construire? Est-ce que c'est maintenant plus important de s'assurer que le premier ministre paraît bien ou de s'assurer que la famille canadienne soit encouragée? Pourtant, Dieu sait, monsieur le Président, que je ne suis pas un traditionaliste! Mais je vous dirai que dans ce genre de valeurs fondamentales, je pense que les politiciens n'ont pas le droit de se mettre la tête dans le sable, d'écouter aveuglément le ministre des Finances (M. Wilson) ainsi que le premier ministre et d'être complices d'une injustice. Il n'y a pas de partisanerie là-dedans, monsieur le Président. C'est tout simplement inacceptable, que l'on soit «bleu», «rouge», «vert» ou «caille», parce qu'il y a des familles dans tous les partis politiques.

C'est à cela, monsieur le Président, que j'invite mes collègues à réfléchir parce qu'un jour il y aura des enfants qui le leur reprocheront.

• (1550)

[*Traduction*]

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'interviens pour prendre part au débat sur la motion de renvoi à six mois du projet de loi C-70 tendant à modifier la Loi sur les allocations familiales. Je suis très heureux de le faire, car il est absolument indispensable de prendre tous les moyens à notre disposition pour retarder l'étude du projet de loi et, si le gouvernement ne le retire pas, le faire avorter de cette façon.

En expliquant pourquoi il me paraît nécessaire de faire avorter le projet de loi, je voudrais dire quelques mots de l'inauguration de la présente session du Parlement. Je me rappelle avoir été présent dans cet édifice en novembre 1984 et être allé à la salle du Sénat entendre le Gouverneur général lire le discours du trône. Je me trouvais juste à l'extérieur des portes en compagnie de nombreux autres députés, dont certains ministres. Nous écoutions tous attentivement. J'ai levé les yeux à un moment donné et j'ai aperçu le ministre des Finances (M. Wilson) qui se trouvait à moins de six pieds du moi. Au moment où le gouverneur général lisait la phrase: «Il est inconstestable que nous devons nous attaquer de toute urgence au déficit», j'ai regardé en direction du ministre des Finances en haussant les sourcils car il s'agit très certainement d'une question qui se prête à la contestation. Il a hoché la tête d'un air solennel, et j'ai compris une des réalités à propos de ce gouvernement-là. Quelles qu'aient été les promesses faites aux électeurs canadiens à l'été de 1984, certains membres clefs du gouvernement étaient convaincus qu'on ne pourrait mettre le pays sur la voie de la prospérité qu'en s'attaquant au déficit quoi qu'il en coûte.

Alors que nous revenions à la Chambre, j'ai saisi l'occasion pour dire un mot au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Comme vous le comprendrez, monsieur le Président, cela avait une importance toute spéciale pour moi, car je n'avais pas eu l'occasion de lui serrer la main et de discuter brièvement avec lui. Nous sommes entrés à la Chambre ensemble et au moment de nous quitter, je lui ai dit d'un Epp à un autre, «Faites attention aux sabreurs». Après un moment d'hésitation, le ministre s'est mis à rire, à l'instar des conservateurs qui l'entouraient. Dix mois plus tard, il est évident, comme ça l'était au printemps dernier, que ce n'était pas une blague. En fait, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social allait être forcé de s'incliner devant les sabreurs malgré ses protestations.

Il est devenu manifeste, en fait, le 23 mai, que Bay Street l'avait emporté sur Main Street, et que River Heights et Tuxedo passaient avant Steinbach et Sainte-Anne. Au début du mois de juillet, alors que j'ai parcouru le sud du Manitoba et les régions dans lesquelles j'ai grandi, je me suis demandé ce que les gens de Provencher pouvaient penser au sujet de leur député, le ministre qui avait parlé avec tant d'éclat au cours des mois précédents des mesures que le gouvernement allait prendre, et qui avait été forcé de reculer de façon ignominieuse dans le cas de la désindexation des allocations familiales. Après tout, en janvier, il a publié un document de consultation dans lequel il précise, à la page 6, que le troisième principe régissant le réexamen des prestations au titre des enfants et des pensions de vieillesse serait le suivant:

> Aucune économie réalisée par suite de la modification des programmes ne servira à réduire le déficit.

C'était là une déclaration hardie et catégorique. Il avait, en fait, invité les Canadiens et les députés à penser avec lui à des moyens d'assurer une plus grande équité dans la distribution des avantages provenant de ces programmes sans nuire à l'universalité des allocations familiales ni à la sécurité de la vieillesse.

Il est malheureusement apparu clairement dans ses observations de lundi qu'il a été forcé de céder sur ce point. Il est allé jusqu'à présenter carrément les économies qui vont être réalisées dans ce domaine comme un moyen de réduire le déficit sans s'excuser, ni défendre sa position, d'après ce que j'ai pu voir.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a, comme en témoigne la page 6619 du hansard du 16 septembre 1985, déclaré ceci au sujet du projet de loi C-70:

> Dans le budget présenté le 23 mai 1985 par le ministre des Finances (M. Wilson), le gouvernement a annoncé son intention de réorganiser le régime fédéral des allocations familiales en vue de mieux soutenir les familles à faible revenu, tout en s'efforçant de réduire notre dette nationale. Ce projet de loi constitue une première démarche vers la réalisation de ce double objectif.

Selon moi, il s'agit d'un aveu tout à fait franc. Ce qui avait été rejeté en janvier comme solution, ce qui avait été nié dans la déclaration des principes qui régissent les actions du gouvernement, avait finalement été accepté sur les instances du ministre des Finances. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a ajouté:

> Beaucoup de ceux qui se préoccupent de la dette et du déficit nous ont conseillé des mesures plus rigoureuses. Je pense notamment à ceux qui voudraient réduire les dépenses de l'État en supprimant certains de nos programmes sociaux, dont les allocations familiales.

Ce paragraphe constitue un aveu incroyable du genre de luttes qui ont été menées, si ce n'est au caucus, alors au cabinet, afin de conserver quelque chose du régime. Je suppose qu'il faut reconnaître que le ministre est parvenu à conserver une partie du régime, mais il ne reste, sans aucun doute, plus rien du dépôt sacré dont on parlait à l'été de 1984, lorsque de pareilles déclarations sont faites le 16 septembre.

• (1600)

Que deviennent les espoirs du gouvernement qui restent? Après tout, il est convaincu. Je suis sûr que ses collègues défendraient l'idée que les modifications apportées au régime des allocations familiales font partie intégrante d'une meilleure planification. Il a terminé sa présentation, lundi, par ces mots:

> . . . ce projet de loi mérite l'appui de la Chambre. Il s'inscrit dans le cadre d'une restructuration du régime des prestations pour charges d'enfant qui va faire en sorte que ces prestations soient distribuées d'une façon plus équitable et plus rationnelle.

Il a exprimé ensuite sa pensée sur la situation financière et le déficit. Les modifications améliorent-elles les conditions de vie des plus pauvres, sur qui les conservateurs pleurent encore parfois des larmes de crocodile?

Le Conseil canadien de développement social a évalué le printemps dernier les répercussions de l'ensemble des mesures budgétaires sur les familles canadiennes. Je ne crois pas faire erreur en disant que, dans ses fonctions, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut obtenir des évaluations comme celles que peut préparer le ministère des Finances, en appliquant des hypothèses toutes simples aux familles de différentes conditions. Le plus renversant, c'est qu'en évaluant la situation de toutes les catégories de revenu de $10,000 à $40,000 d'une famille de deux enfants, on constate qu'il y a une perte de revenu. La perte, en pourcentage du revenu disponible, atteindra 4.5 p. 100 en 1990. Si l'on tient compte non pas du revenu disponible, celui qui reste après impôts, mais du revenu dont les familles peuvent disposer à leur guise après avoir payé la nourriture et les vêtements aussi bien que les impôts, on constate que les changements que propose le gouvernement vont infliger une perte de 11 p. 100 à la famille dont le revenu est de $10,000 par année. C'est tout à fait scandaleux de la part d'un gouvernement qui cherche, pour le moins, à concentrer ses efforts sur les plus démunis. Par ailleurs, les Canadiens nantis, les gros revenus, se tirent très bien d'affaire; ils ne perdent pas mais font plutôt des gains de 3 et 4 p. 100.

Le Conseil canadien de développement social, qui a la possibilité de publier des rapports sous l'égide du gouvernement du Canada puisqu'il s'agit d'un organisme officiel, a soutenu que seules les familles les plus démunies dont les revenus sont en deçà du seuil d'imposition bénéficieront de ces changements, et encore, de façon plutôt modeste pendant quelques années. Après que les différents changements auront été progressivement mis en vigueur—je m'abstiendrai d'en lire la liste—même les parents les plus pauvres recevront moins qu'en vertu de l'actuel système de prestations au titre des enfants. Entretemps, certaines familles aux revenus modestes et toutes les familles aux revenus moyens accuseront des pertes à cet égard, et ce à compter de 1986. Le Conseil conclut qu'à l'avenir de moins en moins de familles auront droit au crédit d'impôt pour enfants et que la valeur des avantages consentis au titre des enfants diminuera pour tous. Le principe de l'universalité sera maintenu pour la forme, mais en fait, les prestations pour enfants diminueront en valeur et s'adresseront de plus en plus aux familles au bas de l'échelle des revenus. Voilà le cadeau que nous fait, en ce quarantième anniversaire des allocations familiales au Canada, le parti au pouvoir, dont un grand nombre de députés n'ont probablement jamais été convaincu que l'idée était bonne et acquiesçaient volontiers à tout ce qui se disait dans les journaux à propos des bonis pour enfants. Les conservateurs n'ont jamais reconnu que l'objet des allocations familiales était de venir en aide aux familles dont les revenus étaient limités et se situaient au niveau minimum. Les allocations familiales ont de temps fait partie intégrante des programmes économiques et financiers du Canada établis vers le milieu des années 1940 par suite de la dépression et de la guerre. Je pense que bien des conservateurs ne l'ont jamais compris.

Je suis personnellement fort déçu que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ait cédé de la sorte. Je voudrais dire à tous mes collègues des deux côtés de la Chambre que la seule chose décente à faire avec ce projet de loi est d'en renvoyer l'étude à six mois et de le faire mourir au *Feuilleton*, comme il le mérite, pour ensuite hausser considérablement les allocations dont ont besoin les familles.

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, je dirai tout d'abord qu'il serait extrêmement naïf sur le plan politique de dire que le Parlement et le gouvernement ne doivent pas se préoccuper de l'importance du déficit fédéral. Cela dit, je demande à la Chambre comment on peut demander aux mères et aux enfants de jouer le rôle de boucs émissaires dans un programme de réduction du déficit? Comment peut-on le faire, monsieur le Président? Le gouvernement a déjà cédé aux pressions des partis de l'opposition et des associations de personnes âgées et il a renoncé à pénaliser les personnes âgées comme il l'avait prévu dans le budget. Nous demandons maintenant au gouvernement de refaire exactement la même chose, d'y réfléchir.

Le gouvernement devrait réfléchir à ce projet de loi qui pénalise les enfants. Il n'y a pas de mesure temporaire qui ne reste en vigueur que peu de temps. C'est un trait permanent de nos contrats sociaux avec le pays. Avec le temps, elle portera un préjudice de plus en plus grand aux familles. S'il faut s'imposer des mesures d'austérité, et je ne nie pas un seul instant qu'il le faille, le gouvernement devrait commencer par mettre de l'ordre dans ses propres affaires.

Si le gouvernement s'est engagé à instaurer un programme d'austérité pour rétablir l'équilibre budgétaire, pourquoi avons-nous le plus grand cabinet dans les annales du pays? Pourquoi avoir créé tous ces nouveaux postes coûteux dans le cabinet de tous les ministres?

M. Boudria: Et les limousines?

M. Penner: Pourquoi avoir redécoré et remeublé à grands frais les bureaux des ministres? Pourquoi le cabinet du premier ministre a-t-il pris une telle ampleur alors que le parti conservateur protestait avec véhémence contre le nombre d'employés qu'il comptait auparavant? Les conservateurs sont allés beaucoup plus loin. Ils ont renfloué une banque, ce qui risque de coûter 1 milliard de dollars, et ils ont échoué dans leur entreprise. Si une certaine austérité est nécessaire, il faut commencer par le gouvernement et par son administration.

Il est possible de remettre à plus tard ou de réduire bien des dépenses. Je demande au gouvernement de laisser les enfants en paix. Ne mêlez pas les enfants et leurs mères à la lutte contre le déficit tant que vous n'aurez pas exploré à fond et appliqué toutes les autres possibilités de réaliser des économies ou de réduire les dépenses. Lorsque le gouvernement aura fait tout cela, et lorsqu'il aura mis de l'ordre dans ses affaires, il pourra alors dire fièrement «Voici nos mesures d'austérité». S'il faut aller encore plus loin, le gouvernement pourra peut-être

alors lancer un appel en commençant par la classe moyenne et en montant, mais pas tant qu'il n'aura pas fait ce qu'il a à faire.

Ce projet de loi montre que notre ordre des priorités laisse beaucoup à désirer au Canada. On rogne sur les crédits destinés aux nécessiteux mais on arrive à trouver de l'argent pour pratiquement tous les autres projets qui passent par la tête du gouvernement.

Je suis rentré hier soir d'un voyage chez les Indiens de la côte de la baie James, qui ont été victimes d'inondations au printemps. Je suis allé voir comment les réparations progressaient et j'ai constaté que les travaux n'avançaient pas bien du tout. Certaines maisons sont encore partiellement démolies. J'ai demandé pourquoi à des fonctionnaires; ils m'ont expliqué qu'il n'y avait pas assez d'argent pour les réparer. L'hiver approche et les maisons sont possées sur des blocs sans être isolées. J'ai vu un enfant jouer dans une mare salle et boueuse devant sa maison partiellement démolie. Un peu plus loin, il y avait un énorme dépotoir. Ce dépotoir devrait être éloigné de la communauté parce qu'il pollue l'eau potable et qu'il provoque des maladies. Mais on ne peut pas le déplacer parce qu'il n'y a pas d'argent. Nous demandons à cet enfant de nous aider à lutter contre le déficit fédéral. Dans le rapport sur le «saut du bison» récemment divulgué grâce à une fuite, le gouvernement annonçait qu'il voulait supprimer plus de 300 millions de dollars du programme d'aide aux plus pauvres des pauvres, les Indiens du Canada. Faisons commencer l'austérite chez nous-mêmes; faisons commencer l'austérité au gouvernement même. On ne peut pas s'en prendre au déficit sur les dos des misérables. On ne peut pas lutter contre le déficit en demandant la collaboration d'enfants et de leur mère qui ont bien besoin de ces quelques dollars supplémentaires.

• (1610)

Le gouvernement prétend que le crédit d'impôt pour enfants compensera cette diminution des allocations familiales. Nous savons grâce à une analyse minutieuse de la question réalisée par le Conseil national du bien-être social qu'il n'en sera pas ainsi. A propos des prestations pour enfants, le Conseil signale que de nombreuses familles d'économiquement faibles et toutes les familles à moyens revenus avec des enfants toucheront moins qu'avec le régime actuel. Après 1990, même les familles les plus pauvres seront perdantes. A l'avenir, de moins en moins de familles seront admissibles au crédit d'impôt-enfants. L'argument présenté par les députés d'en face ne soutient pas l'analyse. C'est un argument bidon. Le pouvoir d'achat du chèque d'allocation familiale doit être maintenu. Il est injuste, inique et absurde d'agir autrement.

Je me souviens de l'époque où on a crée l'allocation pour enfants. Je me souviens d'avoir entendu ma mère m'en parler quand j'étais petit. Je n'arrivais pas à m'imaginer qu'un gouvernement tout là-bas à Ottawa se préoccupait d'une petite personne comme moi, d'un enfant, et qu'il allait vraiment donner de l'argent à ma mère pour qu'elle puisse m'acheter des choses que je n'aurais pas pu avoir autrement. Je me souviens des années de la guerre, de ces années d'austérité. On n'avait pas beaucoup d'argent pour s'acheter des choses comme une paire de patins, un gant de baseball, une bicyclette ou même se payer le cinéma à 12c. Les gamins que nous étions acceptaient cela parce qu'on nous disait qu'il y avait la guerre et que tout le monde devait faire des sacrifices. Nos frères, nos oncles et nos pères mouraient outre-mer. Puis vint l'allocation pour enfants, de l'argent permettant aux mères de payer à leurs enfants ce qu'ils devraient avoir en grandissant. Ce petit pécule supplémentaire est devenu important. Ce n'est pas un pécule à jeter par la fenêtre. C'est maintenant une somme importante, particulièrement dans le contexte actuel de taux de chômage inacceptable, de soupes populaires et d'aggravation de la pauvreté. Les mères ont besoin de cet argent pour permettre à leurs enfants de s'épanouir et d'avoir une vie plus riche. Nous ne parlons pas de luxe; nous parlons de l'essentiel.

Est-ce que cela tient debout de dire que cette petite somme d'argent ne sera pas pleinement indexée sur le coût de la vie? Est-ce que cela tient debout de demander que ce petit chèque soit réduit de 3 p. 100 par an? D'après le Conseil national du bien-être social, en 1990, par suite des modifications des prestations pour enfants et du système fiscal, une famille disposant d'un revenu de $80,000 perdra $1,125 par an. Il n'y a pas de quoi pleurer sur son sort. En revanche, une famille d'économiquement faibles perdra plus, $1,879, soit $754 de plus par an, et une famille à revenus moyens gagnant $40,000 perdra $3,452. Où est la justice là-dedans? Où est la raison?

J'aimerais conclure là où j'ai commencé. La majorité des Canadiens conviennent qu'il faut enrayer le déficit fédéral croissant. Toutefois, le budget se propose de le faire en reniant un engagement pris depuis longtemps par le gouvernement fédéral du Canada, l'engagement à continuer de lutter contre la pauvreté. Ce budget défie tout bon sens. Nous sommes en train de discuter d'une politique publique mesquine et basse. Je suis certain que le ministre en a honte. J'en appelle donc aux députés de l'arrière-ban du parti conservateur pour qu'ils se joignent à nous pour faire pression sur le gouvernement. Il faut lui faire comprendre que ce n'est pas comme cela qu'on doit réduire le déficit. Il est injuste de le faire sur le dos des enfants, de leurs mères et des familles qui ont besoin de ces quelques dollars que nous leur donnons chaque mois.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais aborder cet après-midi plusieurs questions au sujet du projet de loi C-70. Le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) vient de soulever la première. A l'entendre, on a pu croire que notre gouvernement était le premier à vouloir modifier les allocations familiales. Lorsque j'ai pris la parole pour la première fois au sujet de cette mesure, j'ai souligné que l'ancien gouvernement avait apporté des modifications beaucoup plus radicales en 1976.

M. Penner: Mais elles n'étaient pas permanentes, Jake.

M. Epp (Provencher): J'entends le député dire qu'elles n'étaient pas permanentes.

M. Penner: Ce n'était que des mesures temporaires.

M. Epp (Provencher): Je lui ferais remarquer qu'elles étaient beaucoup plus permanentes que tout ce que nous avons proposé. Alors que les allocations familiales s'élèvent actuellement à environ $31 par mois et par enfant, si le gouvernement qu'il appuyait n'avait pas décidé d'apporter de changements, les prestations s'élèveraient aujourd'hui à $51. Il s'agit d'un changement permanent. S'il examine le programme des 6 et 5 p. 100 instauré par son gouvernement, il représentait également un changement. Le député a employé le mot «permanent». La première fois que j'ai parlé de cette mesure, j'ai dit sans équivoque que si la situation financière le permettait, nous réviserions le montant des prestations. Ce n'est pas

permanent. Je sais qu'il a le sens de l'honneur; il nous l'a prouvé depuis longtemps. Je tiens à lui dire que certains de ses propos n'ont pas le moindre fondement.

D'autre part, je ne suis pas d'accord avec les déclarations qu'a faites le député d'Hamilton-Est (M^me^ Copps). Lorsque j'ai présenté le projet de loi C-70, j'ai proposé d'assouplir son application. J'ai dit que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social disposerait de plus grands pouvoirs discrétionnaires afin de tenir compte des circonstances malheureuses ou des enfants sont présumés morts et que nous cherchions un moyen de nous montrer plus compréhensifs vis-à-vis des parents qui se trouvaient dans cette situation tragique. Malheureusement, la député a interprété complètement de travers les intentions de cette proposition. Elle l'a littéralement qualifiée d'attaque contre les parents dans le malheur. Pour qu'il n'y ait pas la moindre équivoque, je tiens à souligner de nouveau les effets de cette modification. Au cours du débat sur le projet de loi C-70 modifiant les allocations familiales, la députée de Hamilton-Est a contesté la raison d'être d'une modification mineure qu'il contenait. Le changement en question propose d'accorder au ministre des pouvoirs discrétionnaires à l'égard du programme d'allocations familiales pour lui permettre de délivrer un certificat déclarant qu'un enfant disparu est présumé mort lorsqu'on a de bonnes raisons de le croire mort. La disposition va permettre au gouvernement de conclure une entente avec les parents dans ces cas-là, pour qu'il ne soit pas enlevé d'argent, car à l'heure actuelle, le paiement n'est pas prévu pour sept ans.

• (1620)

En fait, la loi dit clairement qu'il doit être suspendu. C'est ce qu'elle prévoit. Le paiement est suspendu ce mois-là. Nous payons généralement pour une période de six mois, après la date. Nous aurons maintenant plus de liberté pour nous adapter aux circonstances précises de ces situations malheureuses.

En troisième lieu, monsieur le Président, je voudrais informer la Chambre qu'après consultations entre les représentants des divers partis, il n'y a pas eu moyen de s'entendre aux termes de l'article 82 ou 83 du Règlement au sujet de l'attribution de temps à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales.

Par conséquent, à la prochaine séance de la Chambre, j'ai l'intention de proposer la motion suivante, en vertu de l'article 84 du Règlement:

Que, relativement au projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales, un jour de séance soit attribué à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi; et que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les ordres inscrits au nom du gouvernement au cours de cette séance, les délibérations soient interrompues et s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, toutes les motions nécessaires pour trancher la question à cette étape de l'étude du projet de loi soient mises aux voix immédiatement et successivement, sans autre débat ni amendement.

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Merci, monsieur le Président. Il y a un moment, le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) a demandé aux députés de la majorité de penser à ce qu'ils font. Lorsqu'on parle de ce projet de loi à la Chambre et qu'on regarde autour de soi, il faut être de ceux qui aiment chanter sous la douche où dans des lieux où la voix est amplifiée, car la seule valeur de nos interventions, c'est de nous faire entendre notre propre voix. Regardez. A part la meute qui fait du bruit derrière, personne ne prête la moindre attention à ce qui se passe. Il y a donc bien peu de chances que les arguments que nous avons répétés sur l'injustice des mesures du gouvernement pénètrent bien loin, à moins que ce ne soit par osmose.

Hier, le député de York-Est (M. Redway), en rejetant la masse des statistiques présentées pour prouver que de nombreuses familles allaient être touchées par les mesures du projet de loi, avançait l'hypothèse qu'en dépit des statistiques qui montrent peut-être que les personnes à revenu faible ou moyen en souffriront, il y aura peut-être, à bien y penser, des changements dans l'économie, plus de personnes retourneront peut-être au travail, le gouvernement changera peut-être d'avis sur certains points et, en fin de compte, ce ne sera peut-être pas si mal. Enfin, en 1990 ou 1991, les choses iront beaucoup mieux pour les pauvres et les familles à revenu faible ou moyen qui seront touchés par ce projet.

J'avais beaucoup de difficultés à suivre la logique de cet argument, jusqu'à ce que le député nous en donne une représentation graphique. Cette représentation c'était un mouvement circulaire du doigt, comme ceci. J'ai alors pris conscience que la logique de cet argument était la même que celle dont on s'inspire à tout propos de l'autre côté: elle tourne en rond et elle est impénétrable.

C'est un argument qui est sans doute plutôt déroutant pour les Canadiens, particulièrement dans le contexte des événements des derniers jours. Voilà un gouvernement qui a garanti aux électeurs qu'il ne ferait rien pour nuire à la qualité de la vie ou amoindrir les prestations des pauvres et de la classe moyenne et qu'il ne livrerait certainement pas la bataille du déficit sur le dos des moins bien nantis. Malgré cela, tous les députés d'en face, avec mouvement circulaire du doigt, nous ont montré que l'une des raisons d'être du projet de loi à l'étude était la réduction du déficit. Et cela, en même temps que nous débattons la possibilité de payer environ un milliard de dollars pour éponger des pertes dues à l'ineptie de ce gouvernement.

Ce qui se passe est tout à fait révoltant, à bien y penser. Il y a à peine quelques semaines, en somme, le gouvernement a cru avoir les coudées franches pour modifier le régime de sécurité de la vieillesse aux dépens de personnes plus alertes qu'il ne le croyait. En effet, les personnes âgées ont réagi, avec l'aide du pays tout entier, et le gouvernement a été obligé de revenir sur sa décision et d'indexer pleinement les pensions de vieillesse.

S'étant mis à la recherche de nouvelles victimes, ajoutant peut-être une nouvelle dimension au sexisme—du moins il a cru que les enfants seraient une cible facile—le gouvernement s'est imaginé qu'il pouvait s'en prendre impunément aux femmes, aux enfants et aux familles. Mais la réaction se fait déjà entendre. Manifestement, le gouvernement en est conscient puisque le ministre a admis tout à l'heure que c'en était assez, que trop de gens risquaient d'être alertés et qu'il fallait imposer la clôture. Mais c'est trop tard. C'est inutile et ridicule. C'est à croire qu'il s'agit d'un programme terriblement coûteux. Or, en comparaison avec beaucoup d'autres programmes qui se poursuivent, avec quelques-unes des mesures que le gouvernement se propose de prendre et par rapport aux économies qu'il veut ainsi réaliser, la somme en cause est minime. Le programme a perdu de son ampleur du point de vue non seulement des dépenses mais aussi des avantages qu'il a rapportés aux citoyens ces dernières années. A ce propos, pour répondre au député qui nous a invités à réfléchir il y a un moment, qu'il songe lui-même, ainsi que l'a dit auparavant le ministre, qu'en raison des initiatives prises par le gouvernement précédent, les allocations familiales ont effectivement été réduites plusieurs fois au cours des quinze dernières années. Je répète donc ce que le ministre a déclaré: L'allocation par enfant n'est que de $30 au lieu des $50 qu'elle aurait été si l'ancien gouvernement n'avait pas été aussi déterminé que celui-ci à économiser au détriment des enfants, des familles et des femmes.

Mais voyons ce qu'il en est. Il y a dix ans, les allocations familiales repréentaient environ 1.2 p. 100 du produit national brut et 6.4 p. 100 des dépenses fédérales. Or, elles ne représentent plus maintenant que .57 p. 100 du produit national brut et 1.2 p. 100 des dépenses fédérales. En dollars, il ne s'agit que d'environ 2 milliards de dollars par année, à peine le double de l'argent que le gouvernement a engagé dans le fiasco bancaire. Le gouvernement économisera peut-être 20 millions de dollars au cours de la première année de cette désindexation partielle. Il lui faudra attendre 1990-1991 pour économiser 400 millions de dollars. C'est dérisoire par rapport au milliard de dollars qu'il aura gaspillé pour les banques. C'est en tout cas bien peu comparativement à l'argent qu'on donnera aux sociétés pétrolières et une goutte d'eau par rapport aux dégrèvements fiscaux dont profiteront les grandes sociétés qui sont loin de créer des emplois en fonction des avantages qu'elles retirent.

• (1630)

Accordons au gouvernement le mérite, d'avoir, sur l'initiative du ministre, consulté les deux autres partis et étudié d'autres modifications avantageuses pour les femmes, les familles et les enfants. Mais à quoi ont abouti ces consultations? On n'a prêté aucune attention aux modifications profondes du régime fiscal qui vont nuire aux gens, qu'ils aient ou non des enfants, et également aux femmes. Il y a toujours eu désindexation partielle des allocations. Nous devrions examiner l'évolution qui s'est produite dans les prestations pour enfants.

Qu'en est-il des arguments du député de York-Est et d'autres hier qui ont prétendu que les plus démunis s'en trouveraient mieux? Pour leur gouverne, je leur rappelle qu'au cours de la première année de cette mesure, une famille de deux enfants gagnant moins de $9,000 par année perdra $22 et qu'elle remontera un peu la côte jusqu'en 1990, date à laquelle elle continuera de perdre du terrain. Une famille de deux enfants dont le revenu se situe entre $15,000 et $35,000 par année, qui est la moyenne en l'occurrence, ne perdra qu'en raison des modifications mêmes apportées aux prestations.

Après avoir entendu le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), je suis persuadé qu'il ne voulait pas que pareille chose arrive. Il cherche maintenant au hasard des moyens d'atténuer un peu les effets de ces mesures pour pouvoir conserver un programme qui réponde à ses projets dont il a fait largement état partout au pays. Je considère donc que la première chose à faire, en l'occurrence, serait de retirer ce projet de loi ou de le modifier au comité. Mais mieux encore, le ministre devrait défendre, comme un homme de parole, les principes qu'il prêche à qui veut l'entendre en reportant cette mesure de six mois comme nous le souhaitons.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, cet après-midi j'ai été témoin de ce qui me semble être le sommet de l'hypocrisie alors qu'on prétendait défendre les pauvres. J'ai écouté le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) nous parler . . .

M. McCurdy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, les mots «hypocrisie» et «hypocrite» et tout terme semblable sont contraires aux usages.

M. Epp (Provencher): Tout dépend de la façon dont on les utilise.

M. Boudria: Uniquement en parlant d'un autre député.

M. le vice-président: La présidence ne croit pas que le mot «hypocrisie» s'appliquait à un député. Il n'y a donc rien de contraire aux usages.

M. Thacker: Monsieur le Président, je veux simplement rappeler au député de Cochrane-Supérieur qui a parlé des aménagements du bureau du premier ministre, qu'il a oublié de nous parler des rénovations apportées à Stornoway, la résidence du chef de l'opposition (M. Turner), rénovations qui ont été beaucoup plus importantes. Je voudrais aussi rappeler que le premier ministre (M. Mulroney) a accepté de réduire de 15 p. 100 la hausse de son traitement, et les membres du cabinet, de 10 p. 100. La même proposition a été faite au chef de l'opposition officielle ainsi qu'au chef du NPD (M. Broadbent), lesquels ont refusé tous deux. Ils refusent de donner l'exemple en réduisant leur traitement.

Le député de Cochrane-Supérieur nous a donné l'exemple du petit Indien. Il a dit que c'était immoral de priver ce pauvre petit misérable. Je conviens que c'est immoral, mais ce qui l'est davantage c'est que le député et tous les députés néo-démocrates qui ont deux enfants touchent $79 par mois en allocations familiales. Nous savons que le taux d'imposition maximal au Canada est de 50 p. 100. Il est sûrement immoral de notre part de toucher cet argent pendant que ce petit misérable en est privé. Tel est le but de notre parti.

Mme Mitchell: Rendons le système fiscal équitable.

M. McCurdy: Rendons-le progressiste. Nous sommes d'accord là-dessus.

M. Thacker: Nous voulons faire en sorte que les gens aisés ne bénéficient pas de l'allocation. Les députés néo-démocrates veulent la garder par cupidité.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole sur le projet de loi C-70 pour essayer de remettre le débat sur les enfants et non sur ce qui se passe à ce moment-ci dans le bureau du premier ministre (M. Mulroney) ou dans le bureau du chef de l'opposition (M. Turner). Je voudrais dire mon étonnement d'entendre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) réclamer la fin du débat sur ce projet de loi parce que je pense qu'il bâillonne l'opposition qui défend les familles. Je suis un peu étonnée parce que le rôle du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est de défendre les familles, les femmes et les enfants et, actuellement, il semble les bâillonner.

Je pense que c'est très important de se rappeler que les allocations familiales constituent à peu près les seules reconnaissances spéciales sociales que les femmes ont d'avoir et d'élever des enfants. Et aussi, je pense que c'est important de souligner leur caractère très particulier.

La première fois que les allocations familiales ont été sanctionnées en 1944, les principales raisons pour lesquelles le gouvernement de l'époque les a instaurées étaient la pauvreté et le taux de mortalité infantile anormalement élevé. On peut dire aujourd'hui que la pauvreté constitue un facteur important pour lequel les allocations familiales existent.

L'universalité des allocations familiales est cependant nécessaire à mon avis pour éviter qu'un groupe de la société qui reçoit les allocations ne soit stigmatisé et parce que des programmes sociaux sélectifs coûtent beaucoup plus cher à administrer, ce qui engloutit les économies réalisées. Aujourd'hui, ce n'est pas l'universalité des allocations familiales qui est en cause, même si la tentation est parfois forte du côté gouvernemental d'ouvrir des brèches dans ce sens-là.

Ce dont il est question aujourd'hui, c'est plutôt d'une réduction du pouvoir d'achat des familles avec enfants puisque dorénavant les allocations familiales ne seront plus indexées sur l'indice du coût de la vie, mais plutôt sur la différence entre cet indice moins 3 p. 100.

J'écoutais le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social présenter son projet de loi. Il disait, entre autres, que la différence entre ce qu'il propose et ce qui existait si les allocations familiales étaient augmentées suivant l'indice des prix à la consommation n'était que de $22 par famille par année. Il soulignait également les initiatives que le gouvernement libéral avait prises en 1976 et en 1983 et 1984 pour réduire l'augmentation annuelle des allocations familiales.

Examinons les arguments du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à la loupe pour voir s'ils résistent à une analyse fouillée et sérieuse. En 1976, le gouvernement a décidé de ne pas augmenter les allocations familiales et, en 1983-1984, les augmentations ont été de 6 et 5 p. 100 conformément au programme qui avait été mis en place pour sortir de la récession économique. Ce qu'il faut comprendre, c'est que chaque fois qu'un gouvernement libéral a été obligé de limiter les augmentations annuelles, il instaurait des mesures temporaires et l'année d'ensuite, tout rentrait dans l'ordre.

Il faut bien se rappeler que les compressions budgétaires réalisées alors ne servaient pas à renflouer le déficit. Le parti libéral ne s'est jamais servi des plus démunis pour régler le problème du déficit. Eh bien, justement! En tenant compte de l'histoire, on s'aperçoit que ce dont il est question avec le projet de loi C-70 et le Budget présenté le 23 mai dernier, c'est d'une tendance vers l'appauvrissement graduel des classes moyennes et des classes défavorisées.

Il ne s'agit pas simplement de $22 par famille, monsieur le Président. Clamer bien haut que $22, «y'a rien là», c'est passer à côté du problème fondamental. Les députés du parti libéral ne sont pas aussi myopes que ceux du parti conservateur. Nous sommes capables de voir ce que prévoient le budget et le projet de loi C-70 dans les années qui viennent.

Voilà pourquoi je peux affirmer, sans aucun problème, que ce qu'avait fait le parti libéral en 1983-1984 avec son programme des 6 et 5 p. 100 n'était pas bien terrible comparativement à ce que veut nous faire «avaler» le gouvernement conservateur aujourd'hui.

• (1640)

Quand on examine le tableau des prévisions budgétaires d'aujourd'hui à 1991, on s'aperçoit que pour l'année financière 1985-1986, le gouvernement conservateur ira chercher dans les poches des contribuables 20 millions de dollars au titre des allocations familiales versées en moins. Ce montant est multiplié par 20 pour l'année financière 1990-1991. Cela veut dire que le gouvernement a prévu que les allocations familiales constitueraient désormais une vache à lait pour régler les problèmes du déficit.

Les prestations de sécurité de la vieillesse constituaient aussi une source de revenus très importante qui aurait servi à éponger le déficit n'eut été de la vigueur des personnes âgées qui sont venues rappeler au gouvernement, en juin dernier, que son rôle consistait à appuyer nos aînés, eux qui ont contribué à faire du Canada ce qu'il est aujourd'hui.

Monsieur le Président, je vais maintenant comparer les économies réalisées grâce aux allocations familiales d'ici à 1991 avec les dépenses que le gouvernement conservateur s'apprête à faire d'ici 1991 à ceux qui peuvent réaliser des gains en capital.

Comme je l'ai dit tantôt, le gouvernement va prendre 400 millions de dollars aux familles qui ont des enfants pour régler son déficit dans cinq ans. En même temps, il va se priver . . .

Une voix: Prendre des pauvres et donner aux riches!

Mme Pépin: . . . en même temps il va se priver d'un milliard et quart de dollars en accordant une exemption de l'impôt sur le gain en capital.

Une voix: Honteux!

Mme Pépin: J'ai, malheureusement, l'impression que l'argument du déficit ne tient que lorsqu'on cherche à réduire les dépenses sociales. Lorsqu'il est question d'avantager les mieux nantis de la société, l'argument du déficit disparaît comme par enchangement.

En effet, la surtaxe imposée aux compagnies aura disparu en 1991. L'élimination de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières fera perdre 2 milliards et demi de dollars au gouvernement, et cela sera autant de gagné pour les multinationales. Le gouvernement perdra également 1 milliard de dollars au titre du prélèvement spécial de canadianisation.

Monsieur le Président, en critiquant le projet de loi C-70, je me retrouve à refaire tout le débat sur le budget. Assez drôlement, je fais exactement ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a demandé aux député(e)s de l'opposition de faire, c'est-à-dire, de replacer le projet de loi C-70 dans son contexte historique.

Le projet de loi C-70 ne se comprend pas si on examine les promesses des conservateurs durant la campagne électorale. On avait promis de maintenir les programmes sociaux pour aider les Canadiens et les Canadiennes à passer à travers la crise économique.

Lors du débat sur le discours du trône en novembre 1984, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social disait: «C'est mon rôle de lancer des signaux et des initiatives qui renforceront le rôle de la famille et donneront plus d'importance qu'auparavant dans la société».

Alors, aujourd'hui, en empêchant l'indexation des allocations familiales, le gouvernement s'attaque, en fait, aux programmes sociaux qui appuient la famille. Et je me demande quel genre de signaux le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social leur donne?

Nos programmes sociaux ne sont pourtant pas extravagants. Le rapport Macdonald souligne que le Canada se situe dans le dernier tiers des pays industrialisés en ce qui concerne ses dépenses pour les programmes sociaux. On peut y lire, et je cite: «Considérant la modicité des fonds que, selon les critères de l'OCDE, le Canada consacre à son secteur social, rien ne justifie vraiment qu'on aille puiser dans l'enveloppe sociale pour réduire le déficit».

Avec le projet de loi C-70, le gouvernement conservateur prive les familles avec enfants du maintien de leur pouvoir d'achat. En même temps, il augmente les taxes sur l'essence et sur les produits de santé. Les allocations familiales sont souvent le seul revenu qui revient directement aux femmes.

Je crois que la sécurité financière des femmes ne devrait pas être rongée mais que, au contraire, elle devrait être raffermie. En réduisant l'augmentation annuelle des allocations familiales jusqu'en 1991, c'est aux femmes, en grande partie, à qui les conservateurs demandent de payer pour régler le déficit.

Je tiens à rappeler ce que disait le Comité canadien sur le statut de la femme au Comité permanent de la santé nationale et du bien-être social, lors de ses audiences sur les prestations aux personnes âgées et leurs enfants. Le Comité canadien d'action croit que l'aide actuellement versée universellement à tous les parents est trop faible. Il a, conséquemment, pressé le gouvernement fédéral, à maintes reprises, de porter les allocations familiales à un niveau plus réaliste. Le Comité s'oppose à une des options du document à l'étude publié en janvier, entraînant une réduction des allocations familiales. Il s'oppose à toute diminution réelle de cette allocation par le truchement d'une surtaxe ou d'une limite à l'indexation du coût de la vie.

Le groupe de réforme des politiques sociales écrit, pour sa part, au sujet des prestations aux familles que le budget conservateur prétend accroître l'aide versée aux familles à faible revenu mais, en fait, il la réduira d'ici 1990, lorsque les effets combinés des augmentations de l'impôt sur le revenu, la réduction des allocations familiales contrebalanceront tout gain découlant de la hausse du crédit d'impôt pour enfants.

Monsieur le Président, à l'instar de nombreux groupes de pression représentant les familles, les enfants et les femmes, je m'oppose donc au projet de loi C-70.

[*Traduction*]

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat pour dire ce que je pense du projet de loi C-70. J'estime que cette mesure porte un coup de plus au gouvernement conservateur qui cherche à faire disparaître notre régime tout entier de sécurité sociale. Je me réjouis tout spécialement de pouvoir intervenir parce que le ministre vient de nous avertir qu'il proposera une motion d'attribution de temps. Je dois avouer que j'ai été un peu étonné qu'après seulement neuf ou dix heures de débat sur une question très fondamentale pour les Canadiens, le ministre ait décidé que ces derniers en avaient assez entendu et qu'il fallait limiter le débat. Voilà un changement significatif chez le parti conservateur. Il n'est pas nécessaire d'avoir la mémoire bien longue pour se rappeler les occasions où les conservateurs au moins prétendaient avoir soutenu le principe de la discussion complète et publique de mesures comme celle dont nous sommes saisis. Mais voici qu'après seulement neuf ou dix heures de discussion ils veulent y mettre fin.

Il était également intéressant d'entendre les échanges entre certains députés conservateurs, le ministre et certains députés libéraux sur la question de savoir lequel des deux partis avait causé le plus de tort à notre régime de sécurité sociale. Le ministre a fait remarquer fort justement que si ce n'avaient été de certains changements effectués par les gouvernements libéraux précédents, le montant de l'allocation familiale s'établirait aujourd'hui à $52 au lieu de $31. Je rappelle aux députés que c'est la première fois que le gouvernement conservateur est au pouvoir depuis un certain temps et que nous ne faisons que commencer à les voir s'attaquer à nos programmes de sécurité sociale. Nous avons eu plusieurs années pour voir les libéraux s'y attaquer lentement mais sûrement. Il semble qu'une fois de

plus nous devions mener une action d'arrière-garde, afin de protéger nos programmes sociaux et de nous assurer que tous les Canadiens ont le droit de participer pleinement à la société canadienne et ont, au moins, la possibilité de vivre dans la dignité et l'équité dans une certaine mesure.

Les Canadiens auraient dû savoir, lorsqu'ils ont élu un gouvernement conservateur, que c'était là le genre de programme qu'il avait à l'esprit étant donné que, dans le passé, certains conservateurs avaient laissé échappé qu'ils allaient devoir prendre des mesures mesquines et méchantes. C'est maintenant ce qui se produit. Les Canadiens ne l'ont pas vraiment cru, car ils ont pris pour argent comptant les promesses qu'a faites l'actuel premier ministre (M. Mulroney) lors de la campagne électorale. Par exemple, en août dernier, il a promis solennellement que le gouvernement conservateur ne toucherait à aucun programme social bénéficiant aux nécessiteux. Le premier ministre a pris cet engagement sans hésitation, et on s'aperçoit maintenant que le gouvernement n'hésite guère à faire disparaître la pleine indexation des allocations familiales.

• (1650)

Lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a présenté ce projet de loi, lundi, il a déclaré qu'on ne pouvait séparer les programmes et avantages sociaux de la réalité économique. C'est une chose avec laquelle nous sommes tous d'accord. Les programmes et les avantages sociaux doivent dépendre de la réalité économique. Cependant, ce que je voudrais savoir, c'est comment cette réalité est perçue. Si on examine les mesures prises par le gouvernement conservateur des derniers mois, on s'aperçoit que sa perception de la réalité économique consiste fondamentalement à sabrer dans les programmes sociaux, afin d'offrir des exemptions d'impôt aux gens qui réalisent des gains en capital pouvant aller jusqu'à $500,000. D'une part, il propose de renflouer la Banque commerciale du Canada au coût de un milliard de dollars et d'autre part, il s'attaque à des programmes comme la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales. Les Canadiens âgés ont fait comprendre au gouvernement que c'était pure folie de vouloir réduire la sécurité de la vieillesse. Mais, comme l'a fait valoir ma collègue de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), ils le lui ont sans doute fait comprendre sur le plan politique, mais ils ne l'ont pas persuadé sur le plan moral. Il importe que le gouvernement admette que son initiative n'est pas morale.

Si l'on veut parler de la réalité économique, tâchons de le faire de la perspective de centaines de familles dans ma circonscription. Je suis persuadé que ce que je vais dire est également vrai pour des centaines de familles dans les circonscriptions de la plupart des députés. En fait, c'est vrai pour des millions de familles canadiennes d'un bout à l'autre du pays. Ces gens sont aux prises avec une réalité économique extrêmement difficile et nous devons nous en occuper à la Chambre. Cette réalité économique, c'est la pauvreté; c'est le fait de ne pas avoir assez d'argent d'un mois à l'autre pour s'acheter les produits de première nécessité. Ce sont les enfants qui ont besoin, pour le retour à l'école, de vêtements nouveaux, de fournitures scolaires, et ce sont les parents dont les ressources matérielles sont extrêmement maigres. Voilà la réalité économique qu'il nous faudrait examiner avant tout.

En étudiant la question de la répartition des revenus, la commission Macdonald a semblé plutôt surprise de constater qu'il ne s'était pas produit de véritable changement au Canada depuis 30 ans. La répartition globale des richesses a remarquablement peu changé en 30 ans, d'après son rapport. Le cinquième le plus démuni des familles et des particuliers canadiens continue de recevoir environ 4 p. 100 de l'ensemble des revenus, alors que le cinquième le plus riche en reçoit environ 40 p. 100. Il semble étonnant que la répartition des revenus apparaisse aussi stable. Les recherches effectuées jusqu'ici n'ont pas réussi à expliquer à fond le phénonène. Quelle qu'en soit l'explication, l'écart entre les riches et les pauvres dans la société canadienne demeure aussi grand que jamais. L'un des tableaux dans le rapport fait état de l'effet de certains des programmes de transfert sur la répartition des revenus. Abstraction faite des programmes comme les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse, le cinquième le plus pauvre de la société canadienne ne reçoit que 1.4 p. 100 des revenus au Canada. Cela veut dire que 20 p. 100 des Canadiens ont reçu un soixante-dixième du revenu des particuliers. En tenant compte de ces programmes, ils ont reçu 4.6 p. 100 du revenu national, ce qui est formidable. Chez les autochtones, le problème est encore plus aigu. Les programmes de transfert du gouvernement représentent la deuxième source de revenu de ces gens-là, par ordre d'importance. Cela dit, je veux revenir à ce que le ministre a déclaré après qu'on eut fait remarquer qu'à la suite des changements apportés antérieurement au programme des allocations familiales, celles-ci étaient de $31 par mois alors qu'elles auraient dû atteindre $52 par mois. Nous nous demandons pourquoi le fossé qui sépare les revenus au Canada ne s'est pas rétréci, mais des gouvernements comme le gouvernement libéral antérieur et le gouvernement conservateur actuel continuent à s'attaquer à des programmes aussi fondamentaux que les allocations familiales.

Lorsque les évêques catholiques ont abordé le sujet, il y a deux ans, monsieur le Président, ils ont dit qu'il fallait mettre un terme à ces réductions. Ils ont dit que les réalités économiques révélaient un désordre moral dans notre société et je signale aux conservateurs assis en face que le projet de loi C-70 contribue à alimenter de tels désordres moraux. J'approuve entièrement la motion portant que ce projet de loi soit renvoyé à six mois.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier)—Les conflits d'intérêts—*a*) On demande des précisions sur l'établissement de certaines compagnies privées. *b*) Les actions des sociétés; le député de Comox-Powell River (M. Skelly)—Les pêches—*a*)

L'exercice de la discrétion ministérielle—L'inspection du poisson; le député de York-Ouest (M. Marchi)—Le multiculturalisme—*a*) La conférence fédérale-provinciale—L'ampleur du budget.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1973 SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Epp (Provencher): Que le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Frith (p. 6625).

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole dans le cadre de ce débat sur le projet de loi C-70 qui vise à tirer 55 millions de dollars de la désindexation des allocations familiales. Je me vois dans la triste nécessité de prendre la parole sur ce sujet. C'est pour moi en tant que député, et pour les députés de mon parti, une nécessité que d'intervenir contre cette nouvelle mesure législative rétrograde des conservateurs. Ce projet de loi prend ses racines dans un budget que l'on peut fort judicieusement qualifier de tour de passe-passe. Il consiste à prendre aux pauvres, aux classes laborieuses et à la classe moyenne, et à donner aux Canadiens riches et aisés.

Monsieur le Président, quelles sont au juste les répercussions exactes de ce projet de loi sur le Canadien moyen? Pour bien répondre à cette question, il ne suffit pas de s'en tenir à la portée de ce seul projet de loi, il faut se placer dans la perspective des diverses mesures prises en mai dernier dans le cadre du budget des conservateurs. Si on le fait, on s'aperçoit que d'ici 1990, compte tenu des modifications de l'impôt sur le revenu et des allocations familiales, une famille avec deux enfants dont les deux parents travaillent et ont un revenu de l'ordre de $15,000, perdra environ $1,879 de pouvoir d'achat, chiffre à comparer aux $1,125 que perdra une famille ayant un revenu de $80,000. Un simple calcul aussi élémentaire suffit à mettre en évidence le fait que les familles à faibles revenus perdront $775 de plus par an que les familles à revenus élevés, et que les familles à revenus moyens en perdront trois fois plus. Prenez ensuite l'augmentation des taxes à la consommation et des taxes sur l'essence, la taxe sur les produits de santé, et la suppression du REEL qui permettait à de jeunes couples de mettre de l'argent de côté pour s'acheter une maison. Vous commencez alors à voir où veut en venir le gouvernement conservateur.

Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement a voulu se servir du débat d'avant Noël pour remettre en question le principe de l'universalité. Puis, avant l'ajournement d'été, nous avons eu la controverse sur les personnes âgées de notre pays. Le gouvernement voulait faire payer les frais de la lutte contre le déficit aux personnes âgées. Ce mois-ci, nous constatons que ce sont les mères et les enfants de ce pays qui ont pris la place des personnes âgées. Pour aggraver les choses, le ministre de la Santé et du Bien-être (M. Epp) a proposé la clôture. Le gouvernement s'inquiète-t-il de voir les députés poursuivre le débat sur le projet de loi C-70? Craint-il que les Canadiens s'agitent comme ils l'ont fait en mai et en juin pour empêcher une mesure rétrograde, la désindexation des pensions de vieillesse? Je me souviens d'avoir entendu le premier ministre (M. Mulroney) parler de courtoisie, de procédure parlementaire, de démocratie et de la volonté du peuple. Où ces paroles se sont-elles envolées? Que fait le premier ministre de son merveilleux talent oratoire?

• (1700)

Ces paroles ne sont pas les seules qu'ait prononcé le premier ministre. Dans le discours du trône il a dit: «Mon gouvernement attache une grande importance à l'application de mesures d'aide destinées à renforcer la cellule familiales, pierre angulaire de notre société». Où est le rapport entre ces paroles et le projet de loi à l'étude? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ne voulant pas être en reste après les beaux discours du premier ministre, a dit à son tour: «C'est la famille et la conscience collective qui garantissent la stabilité de notre tissu social. J'ai pour rôle de prendre des mesures incitatives et des initiatives pour renforcer le rôle de la famille et lui accorder, dans la société, une place plus importante qu'elle n'avait eue jusqu'ici».

Les députés d'en face ont parlé d'hypocrisie. Je leur demande d'examiner les déclarations du ministre de la Santé nationale et du Bien-être et du premier ministre. Point n'est besoin d'être très intelligent pour constater une sérieuse contradiction entre leurs paroles et leurs actes. Les Canadiens ne font plus confiance au gouvernement. Ils n'ont plus confiance dans son programme. Mais surtout, les Canadiens ne laisseront plus le gouvernement les entraîner dans une voie où ils refusent de s'engager, malgré sa majorité parlementaire écrasante. Le geste de nos personnes âgées en est sans doute le meilleur exemple. Le gouvernement était prêt à désindexer les pensions de vieillesse. Il a déclaré à la Chambre et un peu partout au Canada qu'il ne renoncerait pas à son projet. Combien de temps lui a-t-il fallu pour se décider à écouter les citoyens de tout le pays? Les Canadiens se trouvent devant le même genre de problème sauf que, cette fois, les personnes âgées sont remplacées par les enfants et les mères.

On a accusé, et à juste titre, le gouvernement de manquer d'esprit de décision. Il suffit de penser au fiasco des banques, aux promesses non tenues, à la valse hésitaiton avec la guerre des étoiles et au problème du thon en conserve. Le gouvernement a manqué d'esprit de décision à cet égard. Seule sa position vis-à-vis des programmes de sécurité sociale est claire. Le gouvernement est formé d'un groupe d'hommes et de femmes réactionnaires qui veulent nous faire reculer au lieu d'avancer. Le gouvernement a présenté un budget qui accorde aux riches des concessions fiscales, des échappatoires et un cadeau de 500,000 dollars et qui demande aux personnes âgées, aux mères et aux enfants du pays de faire les frais de la situation financière dans laquelle il se trouve. C'est un gouvernement réactionnaire plutôt que progressiste même s'il se qualifie de progressiste conservateur.

L'histoire n'a cessé de nous démontrer ce qui arrive lorsqu'on ne remédie pas à la misère. Il est effectivement très dangereux de laisser la situation empirer. Lorsqu'il a pris la parole dans notre pays, il y a un certain temps, le président Kennedy a déclaré: «Si nous ne pouvons pas aider les nombreux pauvres, nous ne pourrons pas sauver les quelques riches». Même si chez nous la situation n'est pas la même que dans d'autres régions du globe, ces paroles n'ont rien perdu de leur vérité et il faudrait s'en inspirer. Si le gouvernement a la moindre honnêteté, il se rendra compte que le Canada est très riche par rapport à bien des pays.

Le Parlement doit se fixer pour objectif de démanteler la mosaïque verticale que John Porter décrivait il y a 20 ans dans son livre. Nous devons détruire cette mosaïque verticale et redistribuer les richesses et les pouvoirs. Ce genre de politiques n'y contribueront en rien. Elles vont plutôt renforcer cette mosaïque verticale, avec les risques que cela comporte. Le gouvernement libéral de ces 16 dernières années a instauré la plupart de ces programmes et les Canadiens se sont rendu compte qu'ils constituaient leur contrat social. Que la clôture soit imposée ou non, les enfants et les familles du Canada ne veulent pas renégocier un nouveau contrat avec ce gouvernement ou un autre. Mon parti demeurera fidèle à ce contrat social. Voyons si le gouvernement a le courage de défendre une politique fondamentalement mauvaise.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de la motion visant à reporter l'étude du projet de loi C-70 à six mois et je le ferai précisément en 10 minutes. Je ne vois pas de Machiavel en face, mais si j'étais machiavélien, je serais enclin à croire que ce projet visant à réduire les allocations familiales est une manigance délibérée. La réduction proposée des pensions de vieillesse était un écran dressé pour que tout le monde tente de l'enfoncer. Nous l'avons fait très efficacement. Les sondages suite à cette décision du gouvernement ont révélé que sa popularité avait baissé. Le premier ministre (M. Mulroney) s'est ensuite frappé la poitrine disant: «*Mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa*. Nous avions tort, nous les réindexerons.»

Mme Mitchell: Il devrait avoir honte.

M. Rodriguez: Il s'est repenti et les sondages ont grimpé. En réalité, il voulait saper le régime d'allocations familiales. D'aucuns estiment que le gouvernement voulait vraiment s'en prendre aux jeunes Canadiens, notamment ceux qui sont pauvres.

Je prenais connaissance de statistiques très intéressantes plus tôt et je voudrais vous en faire part, monsieur le Président. D'après Statistique Canada, depuis cinq ans, le nombre d'enfants pauvres au Canada est passé de 723,000 à 1,113,000, ce qui signifie une hausse de 54 p. 100. Le gouvernement affirme qu'il majore le crédit d'impôt à l'enfant, mais même en le majorant, il a baissé le niveau de revenu auquel le crédit d'impôt-enfant sera payé. De fait, nous estimons que les réductions proposées des allocations familiales font partie de la proposition budgétaire qui vient s'ajouter aux taxes de vente fédérales. Nous examinons ce train de mesures et nous constatons qu'effectivement les pauvres s'appauvriront davantage par suite des mesures visant à désindexer les allocations familiales.

• (1710)

Je suis certain que tous les députés reçoivent des appels téléphoniques et des visiteurs à leur bureau de comté. Les allocations familiales arrivent par le courrier à une certaine date fixe. Si les chèques d'allocations familiales sont en retard d'un jour ou deux, le téléphone se met à sonner. Je suis sûr que les députés le savent par expérience. La réaction est immédiate. Le gouvernement ne comprend pas à quel point les gens sont pauvres, à quel point les allocations font partie intégrante du revenu familial. Probablement que dans de nombreuses familles, c'est le seul chèque que la femme reçoit à son nom.

A bien des endroits, les femmes ne peuvent pas trouver d'emploi en dehors du foyer et elles doivent réellement compter sur le revenu de leur mari. Le chèque d'allocation familiale sera probablement le seul de toute leur vie qui sera adressé à leur nom. Quelle décision a prise le gouvernement? De réduire les allocations familiales. Il décide ensuite d'augmenter le crédit d'impôt pour enfants qui, soit dit en passant, est accordé à la fin de l'année, quand le conjoint remplit sa formule d'impôt sur le revenu. Nous ne réglons donc pas vraiment le problème de la redistribution des richesses.

Les autres dispositions du budget donnent aux riches Canadiens les moyens de s'enrichir toujours un peu plus. Le premier ministre a promis au cours de la dernière campagne électorale de faire payer un impôt minimum aux riches. Cette proposition n'a pas dépassé le stade de la promesse électorale. Rien d'efficace n'a été tenté en matière de réforme fiscale. Les fortunés ont-ils vraiment besoin du cadeau de un demi-million en gains de capital que le gouvernement leur a fait? En ont-ils vraiment besoin?

M. Duguay: Avez-vous vraiment besoin de crier?

M. Rodriguez: Il est évident que le député n'entend pas très bien. Quand ces députés étaient dans l'opposition, ils tombaient sur le gouvernement libéral à bras raccourcis. Maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils sont aussi cruels que les libéraux l'étaient. Les députés ministériels devraient avoir honte. Ils sont en mesure de procéder à la refonte de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ils jouissent d'une majorité écrasante. Qu'ils en profitent pour accorder un soutien financier à ceux qui en ont besoin. Le gouvernement devrait se servir de la Loi de l'impôt sur le revenu pour redistribuer la richesse aux familles dans le besoin. Le projet de loi à l'étude ne fera qu'aggraver la situation des pauvres.

Selon le Conseil canadien de développement social, les différentes taxes qui sont proposées dans le budget vont faire perdre à une famille moyenne plus de $1,000 en pouvoir d'achat d'ici 1990. Le gouvernement ne peut pas rester indifférent devant cet impôt régressif qu'est la taxe de vente. Même les enfants sont obligés de la payer sur les friandises et les aliments pour leur animal familier. Tous les produits pharmaceutiques dont les Canadiens se servent sont imposés.

Le but réel du gouvernement est-il de diviser les classes? Je l'en ai accusé. Je crois que l'intention véritable du budget était de renforcer les distinctions de classes, d'enraciner plus profondément la pauvreté et d'aider les riches à s'enrichir davantage. Le ministre des Finances (M. Wilson) a d'ailleurs affirmé dans un discours à Montréal que nous manquions de riches. Je voudrais qu'il tienne compte du fait que nous avons trop de pauvres et que le gouvernement entreprenne une réforme fiscale pour éliminer le plus possible ces graves disparités.

J'ai déjà dit, monsieur le Président, que la Loi de l'impôt sur le revenu avait trois objectifs. Elle doit avoir tout d'abord une fonction redistributive. Elle doit ensuite être juste et, enfin, progressiste. Je ne vois aucune valeur redistributive dans le projet de loi C-70. Tous ceux qui sont venus témoigner devant le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales ont dit que ce n'était pas la bonne façon de s'y prendre. Il ne faudrait pas faire de coupes dans les crédits destinés aux femmes et aux enfants. Pourtant, dans son arrogance, le gouvernement le fait. J'ignore s'il essaie de prouver qu'il est décidé. Le gouvernement nous a averti qu'il introduirait la guillotine demain. Il va appliquer la clôture au débat. Je suppose que le gouvernement essaie de prouver qu'il est bien résolu.

Je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) était une personne juste. Il devrait envisager la possibilité de remettre cette mesure à plus tard. Je l'exhorte à remettre le projet de loi C-70 à plus tard. Il faudrait à mon sens l'étudier longuement et à fond, monsieur le Président, et voilà la recommandation que je fais au ministre.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, il ne sera pas facile d'apporter du neuf au débat. Par contre, il est également très difficile de ne rien dire parce qu'il s'agit d'une mesure extrêmement révoltante et rétrograde dans l'évolution de la politique sociale au Canada. Il est impossible de garder le silence.

Je voudrais répondre à quelques questions qui m'ont intriguées. Je me demandais d'abord comment les mères canadiennes dépensent cet argent lorsqu'elles le reçoivent. Monsieur le Président, cet argent est ordinairement très vite dépensé, il sert à acheter à l'épicerie du coin et dans un magasin à rayons de quoi subvenir aux besoins fondamentaux de l'enfant. En multipliant le montant de cette allocation par le nombre de personnes qui la dépensent—il paraît qu'elle est très vite dépensée—on constate que le total pourrait avoir une incidence considérable sur le plan économique. Les allocations familiales aident par conséquent les familles, les commerces de détail et il favorise le commerce en général.

• (1720)

C'est faire preuve d'étroitesse d'esprit de ne songer qu'à l'aspect «dépenses». C'est à vrai dire un bon stimulant pour l'économie. Les allocations familiales injectent de l'argent là où il est nécessaire et elles favorisent la croissance économique. Elles injectent de l'argent où un besoin immédiat se fait ressentir et dans les commerces de détail, où des ventes supplémentaires peuvent faire une différence, surtout dans les petits commerces.

La deuxième question que je me posais, c'est comment on arrivera à réduire le déficit au moyen de la désindexation que nous propose le gouvernement. C'est le grand dada du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) dans l'explication qu'il nous a donnée. Si l'on compare la somme d'argent que le gouvernement conservateur ne distribuera pas l'année prochaine, lorsque la désindexation sera en vigueur, au déficit global, on constate qu'elle ne représente que 1 p. 100 de celui-ci. Cela ne changera pas le déficit et cette économie n'aura pour ainsi dire aucune incidence. C'est très grave d'essayer de faire croire aux Canadiens que la désindexation va aider l'économie en réduisant le déficit. C'est une illusion et le parti progressiste conservateur ferait mieux de s'en rendre compte.

La troisième question qui me venait à l'esprit en réfléchissant aux conséquences de ce projet de loi, c'est que fait-il pour notre régime de sécurité sociale? Ce projet de loi nous est présenté au moyen d'un subterfuge, sous une apparence de justice. A première vue, l'augmentation du crédit d'impôt pour enfants nous porte à croire que nous réalisons des progrès. Lorsqu'on additionne l'incidence de ces trois mesures qui ont été si bien expliquées et analysées par les députés qui ont parlé avant moi, on peut voir que c'est une mesure sociale rétrograde. Elle n'est pas digne des beaux progrès que nous avons réalisés depuis quelques décennies en élaborant un régime de sécurité sociale solide à l'intention des familles.

L'universalité me semble la formule la plus rentable. C'est la plus équitable et celle qui s'applique le plus facilement. Chacun reçoit la somme convenue mais, par le biais de l'impôt sur le revenu, on prend aux mieux nantis pour en faire profiter les défavorisés. Comme cette formule nous a bien servis jusqu'ici, il faut la conserver.

Le gouvernement va se buter à des difficultés d'application dans le cas des familles dont les revenus sont tantôt supérieurs, tantôt inférieurs au seuil d'admissibilité. Les gens devront faire une demande et certaines seront refusées. Il faudra une bureaucratie importante et coûteuse. Il y aura un examen des ressources. Voilà les principes et les critères qui inspirent ce parti soi-disant progressiste-conservateur. Je me demande bien ce qui est progressiste là-dedans.

C'est mauvais signe, à mon avis, d'entendre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social parler comme le ministre des Finances (M. Wilson). Il est censé être le ministre des pauvres, celui des Canadiens qui ont jusqu'ici profité des mesures destinées à rehausser leur bien-être. Quand il se met, comme ces derniers mois, à emboîter le pas au ministre des Finances, c'est signe qu'il est en train d'abandonner son mandat. En souscrivant au point de vue de son collègue et de ceux qui veulent réduire le déficit, il ne lutte pas dans l'intérêt de tous ceux qui craignent pour l'avenir de notre régime de sécurité sociale. Il ne se préoccupe pas non plus de ceux qui ont bénéficié de ce régime parce qu'il était appliqué universellement.

Nous avons tous à gagner, monsieur le Président, d'un régime qui distribue la richesse au moyen de programmes universels et impose ceux qui peuvent payer, au lieu d'un régime sélectif qui aura pour effet, en 1990, et voilà bien le hic du projet de loi à l'étude, de réduire de plus de $1,000 le pouvoir d'achat réel de la famille moyenne au Canada. C'est ce qui nous afflige. Tout à coup, les Canadiens apprennent que, dès l'an prochain, les allocations familiales ne seront plus indexées au coût de la vie puisqu'il y manquera 3 p. 100. Tous ceux qui ont droit à ce revenu perdront 3 p. 100 dès l'an prochain. Les prestataires des allocations familiales verront donc leur pouvoir d'achat diminuer.

Cette mesure est d'autant plus blessante pour nous qui sommes les architectes du régime de sécurité sociale au Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Caccia: J'entends des néo-démocrates hurler. Ils n'ont jamais été au pouvoir. Ils n'ont jamais appliqué aucun programme. Nous, du parti libéral, avons, par nos gouvernements successifs, mis en place un bon régime de sécurité sociale. Il est désolant de le voir démanteler par le parti conservateur qui s'empresse, aussitôt parvenu au pouvoir, d'avantager les groupes ayant un revenu supérieur et de priver les moins nantis, car telles seront à longue échéance les conséquences de cette mesure. Je répète, c'est ce que cette mesure aura vraiment pour effet à la longue. Il faut la considérer globalement et voir quels en seront les résultats en 1990. A cette époque, nous espérons pouvoir régler nos comptes sur la place publique. Nous aurons certainement des observations à faire sur cette mesure aux candidats conservateurs dans chacune de nos circonscriptions. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aura assurément du mal à la défendre dans sa circonscription. Je m'y attends bien, monsieur le Président.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ce n'est pas avec grand plaisir que je parlerai de ce projet de loi. Il est extrêmement rétrograde et aura de graves conséquences pour les femmes canadiennes et leurs familles. Pourquoi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) qui est, je le sais, une personne assez raisonnable, s'empresse-t-il tout à coup de déclarer la clôture pour ce projet de loi? De quoi le gouvernement a-t-il peur? Il doit savoir, tout comme moi, que de plus en plus de Canadiens sont consternés par le budget. Ils l'ont examiné comme jamais encore les Canadiens n'avaient étudié les budgets précédents, et cela pour d'excellentes raisons. Les personnes âgées de tout le pays ont manifesté leur mécontentement au mois de juin et elles ont clairement montré qu'elles n'appuyaient pas cette mesure même si le gouvernement prétendait le contraire. En fait, elles ont formé une organisation politique, ce qui constitue un fait rare. Elles se sont si bien organisées qu'elles ne pourront plus considérer les gouvernements du même œil que du temps où elles leur faisaient confiance et écoutaient les promesses des politiciens. Elles se sont rendu compte que le gouvernement avait trahi toutes ses promesses et qu'il leur demandait de se sacrifier pour pouvoir réduire son déficit. Les personnes du troisième âge ont vu le sort que le gouvernement leur réservait dans le budget et je pense que les femmes font la même constatation.

• (1730)

L'été dernier, comme la plupart des députés, j'ai passé beaucoup de temps à discuter avec les citoyens de ma circonscription et des autres localités pour savoir ce qu'ils pensaient du budget du gouvernement. La plupart d'entre eux estiment que, plus que tout autre budget, en tout cas plus que tous ceux que la plupart des gens et moi-même avons connus, celui-ci redistribue les revenus des économiquement faibles et des Canadiens moyens au profit des riches. Tous le monde est convaincu que le budget s'attaque cruellement aux plus démunies pour réduire le déficit national, comme le dit le gouvernement. Tout le monde comprend parfaitement ce budget et les femmes commencent à s'organiser pour parer cette attaque contre les allocations familiales et même, dirais-je contre la famille.

Il ne fait aucun doute que la désindexation proposée ainsi que les autres dispositions en ce sens que contient la Loi de l'impôt sur le revenu, dont nous aurons d'ailleurs tout loisir de parler, car elle touche les allocations familiales, constitue une attaque directe contre les femmes. Le chèque d'allocations familiales est la seule source de revenu personnel d'un grand nombre de femmes. Alors qu'il avait promis de faire beaucoup de choses pour les femmes pendant la campagne électorale, le gouvernement a présenté ces propositions. Nous avons pu voir plusieurs fois, à la télévision nationale, le premier ministre (M. Mulroney) promettre de débloquer plus de fonds pour les centres d'aide aux victimes de viols. Qu'a-t-il fait dans le budget? Absolument rien. Et sa promesse à l'égard des foyers d'accueil pour les femmes battues? Il ne l'a pas tenue. Et la parité salariale? Il n'a rien fait. Et les garderies? Le premier ministre en a parlé à un comité parlementaire. Je suis sûr que la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) fera en sorte de promouvoir les droits des femmes et des enfants à ce comité.

Et la recherche et le développement? Le premier ministre a promis des masses d'argent pour stimuler les efforts du pays dans ce domaine. Que prévoit le budget? Rien si ce n'est des coupures ministérielles dans le secteur de la recherche et du développement. Et le Conseil des arts du Canada? Là encore, les crédits sont réduits. Et les programmes sociaux? Le premier ministre a déclaré que les programmes sociaux, surtout ceux à caractère universel, étaient un principe sacro-saint et que si l'on y apportait des changements, l'argent ainsi épargné ne servirait pas à éponger le déficit. Que s'est-il passé depuis lors? Le gouvernement a laissé clairement entendre, lorsqu'il a décidé de désindexer les paiements de sécurité de la vieillesse, que tous les fonds économisés, comme s'ils lui appartenaient à lui et non aux contribuables, serviraient à réduire le déficit. Il en va de même dans le secteur des allocations familiales et d'autres secteurs de l'impôt sur le revenu. Si le gouvernement désire sérieusement restreindre le déficit, il a d'autres moyens à sa disposition que de s'attaquer aux pauvres, aux plus démunis. Malgré toutes les protestations émises par le parti libéral aujourd'hui, il aurait pu en revenir aux taux d'imposition marginaux de 1980. A l'époque, nous avons prétendu qu'il était déplacé de la part du gouvernement libéral de réviser les taux d'imposition marginaux des personnes à revenu élevé. Si le gouvernement prenait la mesure qui s'impose et en revenait aux taux de 1980, il pourrait récupérer, selon nos estimations, près de 1.7 milliard de dollars. De cette façon, ce sont les personnes qui ont les moyens de le faire qui assureraient la relance économiques du pays. Je vois que mon temps de parole est écoulé.

M. le vice-président: Il restera quatre minutes au député la prochaine fois que cette question sera mise à l'étude à la Chambre.

Comme il est 17 h 35, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

LE BÉNÉVOLAT

L'AUTORISATION POUR LE COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE SOCIAL ET DES AFFAIRES SOCIALES D'ÉTUDIER ET DE FAIRE RAPPORT

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau) propose: Que le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales soit autorisé à étudier et à faire rapport sur le bénévolat afin d'en évaluer les implications sociales et pécuniaires et de recommander les moyens appropriés d'offrir des compensations fiscales ou autres aux bénévoles et aux organismes bénévoles.

—Monsieur le Président, mon intervention couvrira trois aspects touchant l'action volontaire dans notre société. En effet, au Canada, le bénévolat représente, selon Statistique Canada une valeur de 3 milliards de dollars par année en salaires. Le bénévolat demeure donc un actif social de tout premier plan que l'État doit encourager et appuyer par des mesures adéquates et adpatées aux besoins des bénévoles.

Monsieur le Président, le bénévolat ou l'action volontaire a beaucoup évolué depuis 25 ans, voilà pourquoi, dans un premier temps, je définirai le concept de l'«action volontaire» pour ensuite esquisser le portrait du bénévole type. Enfin, je parlerai du rôle du bénévolat dans notre société, de ses limites et de ses problèmes, et j'insisterai sur le rôle primordial de l'État face au bénévolat et sur les moyens à prendre pour reconnaître de façon tangible le bénévolat et les bénévoles.

Essentiellement, nous pouvons distinguer trois formes d'actions volontaires sociales: l'action de fait, l'action spontanée et l'action volontaire. Comme c'est l'action volontaire ou le bénévolat qui nous préoccupe ici, je définirai brièvement ce que l'on entend généralement par les deux autres types d'actions.

L'action de fait, même si le concept demeure un peu flou, ambigu, et même s'il existe plusieurs types d'actions de fait, réfère à l'action qui résulte des participations à des groupes déjà établis, à des institutions mises sur pied et déjà existantes pour des fins d'accomplissement, de fonction, de renforcement des coutumes, de la tradition. Même si l'adhésion de l'individu

à cette action est libre, la réalisation de l'action de fait comme phénomène dépendra des critères naturels de différenciation, âge et sexe, par exemple, de l'appartenance à une catégorie professionnelle ou occupationnelle plutôt qu'à une autre. L'action de fait demeure donc une action qui résulte des formes naturelles et institutionnelles d'une société donnée.

Quant à l'action spontanée qui, par sa nature, implique une participation librement choisie et volontaire de la part de ses membres, elle s'exerce à l'intérieur de petits groupes non structurés qui n'ont pas une fonction sociétale très manifeste, sauf à certains moments précis. Malgré le fait qu'il ne faut pas nier l'importance de l'action spontanée et de sa contribution à la société, elle permettra d'abord la satisfaction des besoins individuels des participants eux-mêmes. La participation à l'action spontanée permet la réalisation du projet individuel sans que ce projet ne soit vu en liaison avec la collectivité.

• (1740)

Quant à l'action volontaire, elle s'avère plus connue sous le terme général «bénévolat».

Je n'ai pas l'intention ici, monsieur le Président, de faire une rétrospective exhaustive des différentes définitions données au concept du bénévolat mais de définir de façon valable et utilisable l'action volontaire afin de bien situer le sens de ma proposition. Déjà en 1948, Lord Beveridge définissait l'action volontaire comme étant une action privée c'est-à-dire qu'elle n'est pas sous l'autorité relevant de l'État. Tout en nous situant dans la voie tracée par Beveridge, nous convenons ici qu'il y a cinq composantes de l'action volontaire qu'il est nécessaire d'identifier soit: l'action volontaire qui implique une participation non imposée; l'action volontaire qui se réalise au moyen de la participation à un projet collectif; dans l'action volontaire, la considération des profits est absente; l'action volontaire qui se réalise à l'extérieur des institutions déjà existantes dans une société à un moment donné de son histoire; l'action volontaire qui est centrée sur la réalisation d'objectifs de la société.

Le ministère des Affaires sociales a déjà, d'ailleurs, classifié les actions bénévoles comme suit: en bénévolat social ou de services; bénévolat sportif ou récréatif; artistique; de soutien moral; de loisir, et ainsi de suite. Ainsi, l'action volontaire se réalise par un échange constant entre l'individu et la société. Voilà l'essence même de ma motion, monsieur le Président, car, depuis, la participation des bénévoles à l'évolution de la société n'a cessé de croître et les difficultés inhérentes à ce mouvement collectif ne cessent d'alimenter les journaux.

A la lumière des statistiques, j'entends tracer le portrait type du bénévole et démontrer que le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales doit être autorisé à étudier et à faire rapport sur le bénévolat afin d'en évaluer les implications sociales et pécuniaires.

Le bénévolat

En dépit de l'intérêt que suscite le bénévolat, il n'existe presque pas de données indépendantes ou empiriques à l'échelle nationale, exception faite de l'étude par Novia Carter en 1975. L'enquête nationale de Statistique Canada est la première de cette envergure qui ait jamais été effectuée au Canada. Elle vise à pallier le manque de données dans ce domaine, mais elle ne peut, à elle seule, répondre à tous les besoins en données. Elle n'a été conçue que pour obtenir des renseignements sur les travailleurs bénévoles en général plutôt que pour étudier en détail les caractéristiques, les activités et les motivations d'un groupe particulier de bénévoles.

L'enquête visait le tiers de l'échantillon de l'enquête de février 1980 sur la population active, soit environ 18,745 ménages ou 43,000 personnes. Elle avait un triple objectif: recueillir des données sur la quantité totale de bénévolat effectué au Canada ainsi que des données descriptives sur les travailleurs bénévoles; déterminer les genres d'organismes de bienfaisance qui existent et les genres de service qu'ils offrent; savoir pourquoi les gens qui ont déjà travaillé bénévolement ont cessé de le faire, et pourquoi ceux qui ont déjà envisagé de faire du bénévolat en ont abandonné l'idée.

Vu l'énorme quantité de données recueillies, je me bornerai ici à ne présenter qu'une analyse sommaire en couvrant le plus grand éventail possible de renseignements généraux. Je me pencherai sur trois grandes questions: les taux de participation au bénévolat et les caractéristiques des travailleurs bénévoles, la quantité de bénévolat effectué, les genres d'organismes de bienfaisance.

L'image qu'on se fait généralement, monsieur le Président, du bénévole type est celle d'une femme mariée d'âge moyen qui s'ennuie, qui est à l'aise sur le plan financier et qui ne demande pas mieux que de faire le bien. Mais les quelques études empiriques réalisées jusqu'à présent vont à l'encontre de cette notion. Une étude britannique effectuée en 1969, par exemple, révèle que les femmes mariées d'âge moyen et de classe moyenne ne constituent plus la vaste majorité de l'ensemble des travailleurs bénévoles. Pour sa part, l'étude de Novia Carter fait ressortir une proportion d'hommes étonnamment élevée et une forte participation de la part des jeunes, des travailleurs à faible revenu et des personnes peu instruites. Une enquête analogue réalisée aux États-Unis met également en relief ces mêmes faits.

Pour tracer le profil qui convient le mieux aux bénévoles identifiés par cette enquête, il faut étudier deux facteurs: les taux de participation au bénévolat et les caractéristiques sociodémographiques des bénévoles.

Avant d'analyser les taux de participation au bénévolat, il est logique de s'arrêter d'abord à l'activité bénévole prise dans son ensemble. L'enquête révèle que le Canada compte un nombre important de travailleurs bénévoles: Au total, 2.7 millions de personnes, ou 15.2 p. 100 de la population d'âge actif, ont travaillé bénévolement, sans rémunération, au cours de l'année de référence, soit celle allant de février 1979 à février 1980.

L'analyse des taux de bénévolat par âge et par sexe a permis de faire certaines constatations intéressantes, dont la plus importante est la similitude des taux chez les hommes et chez les femmes: 14.2 p. 100 et 16.2 p. 100 respectivement. L'âge semble être un facteur déterminant chez les deux sexes, les groupes les plus âgés, soit 25 ans et plus, affichant des taux de bénévolat plus élevés que les groupes plus jeunes. Par exemple, le taux des 25 à 44 ans, soit 19.8 p. 100, représente à lui seul, plus du double de celui des 15 à 19 ans, soit 9.4 p. 100 ou des 20 à 24 ans, 9.3 p. 100.

De plus, on observe les taux les plus élevés chez les 25 à 44 ans, les personnes mariées et les gens instruits ayant obtenu au moins un diplôme universitaire. Il est intéressant de noter la fréquence plus élevée du bénévolat parmi les personnes occupées: 16.4 p. 100, comparativement aux chômeurs: 9.7 p. 100 ou aux inactifs: 14.2 p. 100. Il semble donc que, contrairement à ce que l'on pense souvent, le bénévolat ne se limite pas aux seules personnes qui sont sans emploi rémunérateur. Les chiffres indiquent, cependant, que les travailleurs à temps partiel sont davantage susceptibles de faire du bénévolat que ceux qui occupent un travail à temps plein.

Signalons en dernier lieu que, sur le plan de la profession, ce sont les travailleurs des catégories «direction et professions libérales», «professions du secteur primaire» et «commerce» qui affichent les taux les plus élevés, tandis que sur le plan de la branche d'activité, ce sont ceux des catégories «agriculture» et «administration publique».

Pour résumer, disons que les taux de bénévolat les plus élevés ont été observés chez les groupes suivants: personnes d'âge moyen de l'un ou l'autre sexe, personnes mariées, personnes occupées et personnes ayant atteint un niveau d'instruction relativement élevé.

Enfin, proportionnellement à la population et au taux de bénévolat, les personnes occupées comptent, pour la plus forte proportion, des bénévoles comparativement aux autres catégories d'activités et plus de 80 p. 100 de ces personnes travaillaient à temps plein.

D'ailleurs, il y a quelques mois, monsieur le Président, j'ai fait effectuer un sondage auprès de mes commettants d'Argenteuil-Papineau, en vue de connaître et de comparer les résultats de l'enquête Carter et la situation du bénévolat dans ma circonscription.

Ainsi, ma circonscription regroupe environ 327 associations bénévoles, soit 9,062 bénévoles pour un total de 993,316 heures de bénévolat. Le bénévole type est marié dans 79 p. 100 des cas, a un revenu d'environ $20,000 dans 46 p. 100 des cas et de $25,000 et plus dans 31 p. 100 des cas. Il est âgé entre 51 et 64 ans dans 29 p. 100 des cas, est de sexe féminin dans 52 p. 100 des cas et de sexe masculin dans 48 p. 100 des cas. Les bénévoles d'Argenteuil-Papineau veulent dans 62 p. 100 des cas apporter leur contribution à la société et désirent dans 24 p. 100 des cas que les heures de bénévolat servent à augmenter les revenus des prestations de pension de sécurité de la vieillesse.

En somme, il semble que notre profil des bénévoles soit essentiellement conforme à celui que trace madame Carter. Le portrait de la femme mariée inactive d'âge moyen, qui caractérise la conception traditionnelle du bénévole «type», ne se vérifie aucunement dans cette analyse. Au contraire, nous avons relevé des distributions relativement égale pour la plupart des variables démographiques.

Ce qui est plus frappant encore, c'est la répartition presque égale des hommes et des femmes, la forte participation des personnes de la catégorie d'études secondaires ou ayant atteint un niveau supérieur, et la proportion élevée de personnes occupées.

Actuellement, la plus forte proportion de personnes qui ont travaillé bénévolement au cours de l'année de référence, soit de février 1979 à février 1980, soit 31.5 p. 100, se trouvent dans la catégorie «services sociaux et de bien-être». Cette catégorie englobe une gamme relativement vaste de services sociaux, notamment la garde d'enfants, les organismes de souscription, les clubs philanthropiques, et ainsi de suite.

Bien que nous ne disposions pas de ventilations plus détaillées, nous avons des raisons de croire qu'une grande partie des répondants de cette catégorie travaillent pour un organisme de souscription.

• (1750)

Par ordre d'importance, les organismes religieux viennent en second rang parmi les genres d'organismes, accaparant 25.5 p. 100 de tous les bénévoles. Pour leur part, les associations de loisirs interviennent auprès du quart de l'ensemble des travailleurs bénévoles. Viennent ensuite l'enseignement, 16.3 p. 100, et la santé, 7.9 p. 100.

Nous pouvons cependant affirmer qu'il semble exister une certaine relation entre le travail rémunéré et le bénévolat car, d'après nos constatations, l'activité bénévole des travailleurs varie, dans une certaine mesure, en fonction de la profession rémunérée qu'ils exercent.

En définitive, le gouvernement ne peut rester indifférent face au potentiel que représente le secteur volontaire. Non seulement les organismes volontaires peuvent-ils offrir des services directs et complémentaires aux ressources institutionnelles, mais en plus le secteur volontaire peut devenir, monsieur le Président, un lieu de formation privilégié pour les jeunes et les adultes, il peut aussi être perçu comme l'antichambre du secteur formel où les jeunes vont se préparer et accéder au monde du travail salarié.

Le secteur volontaire grâce aux emplois qu'il réussit encore à créer peut être perçu dans cette période de crise économique et de chômage comme un tampon en termes d'emplois créés, mais aussi en termes d'emplois «économisés». Nous savons que les services rendus par les organismes bénéroles, dans bien des cas, permettent aux institutions publiques de sauver des emplois salariés, mais nous avons tendance à omettre le fait qu'actuellement, le secteur volontaire est l'un des seuls domaines où il y a création continuelle d'emplois. Certes, il s'agit d'emplois temporaires, de courte durée, offrant des salaires très bas, mais, malgré ces aspects, pour bon nombre de personnes, ce qui importe, c'est de travailler. Dans ce contexte on comprend l'intérêt des gouvernements qui trouvent dans les organismes volontaires des lieux pouvant servir de débouchés pour les jeunes, les femmes, les travailleurs marginalisés à la recherche d'emplois et ce, à un coût relativement faible.

Songez, monsieur le Président, que chaque année, le public et les gouvernements donnent des milliards de dollars en dons et en subventions à des organismes volontaires. Que ce soit dans le cadre de ses programmes de main-d'œuvre, de subventions directes tel par exemple Nouveaux horizons, etc., des milliers de bénévoles canadiens gèrent des fonds publics. Dans ma circonscription, des activités touristiques importantes, telles la traversés du Lac Simon par exemple; le Festival d'été de Montpellier; la Foire agricole de Lachute, lesquelles génèrent des milliers de dollars et maintiennent des centaires d'emplois. Monsieur le Président, ce sont entièrement des bénévoles qui animent et préparent ces activités.

Bref, le gouvernement a plus d'une raison de s'intéresser à l'action volontaire. Cependant, actuellement, beaucoup de bénévoles connaissent un essoufflement: soit parce qu'ils s'interrogent sur les résultats de leurs actions; soit qu'ils sont fatigués physiquement ou moralement d'être toujours en première ligne finalement; soit parce que les coûts inhérents à leurs actions dépassent leurs moyens pécuniaires. Songez au coût de l'essence, de gardiennage, etc.

L'absence de relève et la crise économique ajoutent déjà un fardeau très lourd à cette chaîne de solidarité à la fois si forte et si vulnérable.

Monsieur le Président, voilà l'essence même de ma motion, demander que le Comité permanent de la santé et du bien-être social et des affaires sociales soit autorisé à étudier et à faire rapport sur le bénévolat afin d'en évaluer les implications sociales et pécuniaires et de recommander les moyens appropriés d'offres de compensations fiscales ou autres, aux bénévoles ou aux organismes bénévoles.

Nous devons apporter au régime fiscal de profondes modifications qui apporteront un appui beaucoup plus marqué des particuliers et des sociétés à l'action volontaire, que ce soit dans le domaine des arts, des loisirs ou dans celui de l'action communautaire. Sans cela, monsieur le Président, la crise qui menace actuellement le bénévolat risque de coûter plus cher à l'État que les quelques milliers de dollars qu'impliquerait une compensation fiscale raisonnable et incitative, permettant ainsi de démocratiser et d'étendre à toutes les couches de la société l'accès au bénévolat et au travail communautaire.

[*Traduction*]

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter la députée qui a soulevé cette question et tenu des propos très éloquents en faveur des bénévoles. Au nom du Nouveau parti démocratique, j'appuie sans réserve la proposition qu'elle a formulée, en vue d'étudier le secteur bénévole pour évaluer son incidence sociale et financière et recommander des moyens pertinents d'offrir une compensation financière et autre aux personnes et organismes bénévoles.

Je me souviens qu'en 1979, une proposition identique a été faite. J'ai siégé pendant quelque temps au sous-comité chargé d'examiner le secteur bénévole. Nous venions tout juste de commencer notre étude lorsque le gouvernement a déclenché des élections.

Mon parti reconnaît le grand nombre d'heures de bénévolat et la contribution précieuse que des milliers de bénévoles ont faite aux services communautaires, aux mouvements de réforme sociale et à toutes sortes de services d'auto-assistance à travers le pays. Nous reconnaissons tous que ces personnes, pour la plupart des femmes, font un apport important et vital à la société.

La plupart des bénévoles travaillent de nombreuses heures sans compensation financière et souvent sans aucune reconnaissance. C'est une chose dont nous devrions parler au comité. Il importe de reconnaître d'une façon quelconque la participation des bénévoles qui sont si dévoués et qui donnent une si grande part d'eux-mêmes. Faute de toucher des honoraires pour couvrir leurs dépenses, comme la députée le propose, il faudrait au moins leur délivrer un papier quelconque. Une des choses que j'avais proposées, c'est que les personnes qui travaillent au foyer puissent faire état de leur compétence dans les services communautaires sur leur curriculum vitae, lorsqu'elles se mettent à la recherche d'un emploi. Souvent les femmes n'ont jamais eu d'emploi rémunéré et il serait donc utile d'avoir la preuve de leur expérience de bénévole. J'avais demandé à l'ancien ministre libéral de l'Emploi et de l'Immigration si ce n'était pas une initiative que les centres d'emploi du Canada pouvaient prendre.

Il est important également que l'on verse une forme de rétribution à certains bénévoles, notamment lorsqu'ils ont peu de revenus, mais des compétences tout aussi valables et peut-être une motivation plus grande pour travailler dans leur milieu, alors qu'ils ne peuvent se le permettre, car cela entraîne des frais tels que le transport en autobus ou la garde des enfants.

Avant de continuer, je voudrais mentionner une chose. Si je comprends bien ce qu'a dit la députée, le bénévole typique est marié et a un revenu supérieur à $20,000. Permettez-moi de relater une expérience que j'ai eue dans le cadre d'un travail bénévole auquel j'ai participé pendant de nombreuses années. Il s'agissait d'un service très productif, en Colombie-Britannique, composé de mères assistées sociales qui avaient créé un programme—le Vancouver Opportunities Program—qui s'est avec le temps étendu à toute la province. Elles avaient décidé que, pour sortir du piège de l'assistance, il leur fallait acquérir de l'expérience et, pour ce faire, il y avait beaucoup de services où elles pouvaient prêter main-forte.

Elles ont mis sur pied un programme que leur permettait de faire un certain nombre d'heures par semaine, à titre bénévole, sans prendre le travail de quiconque, dans des écoles, des projets d'aide, des garderies, des bibliothèques et beaucoup d'autres organismes ou services. A une époque, ce programme regroupait plusieurs milliers de femmes. L'un des encouragements, c'est qu'elles recevaient un supplément d'assistance de $100 pour couvrir leurs frais et leur donner un coup de main. Il n'y a pas de doute que cet argent était nécessaire également.

Je connaissais un grand nombre des participants, la plupart des femmes, bien que les hommes y aient été admis plus tard. Beaucoup ont fini par trouver un emploi à caractère paraprofessionnel. Elles ont suivi des cours et certaines travaillent dans l'administration des logements publics ou comme spécialistes dans des organismes d'aide sociale. Certaines sont même sur le marché normal du travail. C'est le genre de programme qu'il serait intéressant d'étudier en comité.

Nous voulons également reconnaître l'importante contribution de nombreuses organisations bénévoles. Dans ma circonscription celle de Vancouver-Est, je suis fière de dire qu'il existe probablement plus d'organismes bénévoles que dans n'importe quelle autre localité canadienne. Pourtant, cette circonscription est surtout constituée de personnes à faible revenu provenant de nombreux groupes ethniques. Il y a de nombreuses organisations ethniques où les gens travaillent bénévolement. Citons, par exemple, les Chinois, les Italiens, les Indiens, les Portugais, les Coréens et les Japonais. En plus, il y a les autochtones qui viennent de régions rurales et forment leurs propres organismes d'aide, de sorte que personne ne reste prisonnier de ces problèmes de la rue qui sont si fréquents.

• (1800)

Des groupes de planification locale, assistés des services municipaux, ont préparé des plans dans cinq secteurs de ma circonscription. Ils ont passé des heures et des heures, avec beaucoup de compétence, à préparer des plans et des projets qui amélioreraient le quartier. Je suis aussi très fière d'un groupe que j'ai aidé à organiser—le Strathcona Property Owners and Tenants Group—et qui a totalement bouleversé la nature des programmes de rénovation urbaine que nous avions. Il y a 15 ou 20 ans, quand il a été créé, il a servi à redéployer la communauté chinoise du centre de Vancouver. Il y a des représentants de quartier et toutes sortes de réunions bilingues qui reçoivent de nombreux renforts bénévoles de gens qui y consacrent des heures. C'est la même chose pour la Downtown Eastside Residents Association qui représente un quartier de Vancouver dont on disait que c'étaient des taudis dont on ne pouvait rien tirer. Les gens se sont organisés. Il est tout simplement stupéfiant de voir le genre de choses qu'ils ont faites pour améliorer les services, construire de nouveaux logements et transformer le quartier en véritable collectivité. Ce ne sont que quelques exemples. Je sais que les députés en ont de nombreux autres à citer.

Des volontaires s'occupent des centres communautaires, des centres de quartier et des programmes sportifs. Je tiens à dire qu'il est très important à mon avis de voir très soigneusement ce que ne devraient pas faire les volontaires. Il est important par exemple qu'ils ne remplacent pas les services publics essentiels. Il est important qu'ils ne donnent pas l'impression de remplacer des travailleurs payés et des professionnels essentiels à l'exécution des services prévus par la loi. Des gouvernements en difficultés peuvent facilement croire, et je sais que cela s'est produit en Colombie-Britannique, qu'ils peuvent faire des économies en laissant totalement tomber la fonction publique essentielle de services qui constituent un droit pour les Canadiens et qui doivent continuer à relever du législateur. Cela ne signifie pas pour autant que des volontaires ne puissent pas souvent s'ajouter à une équipe de professionnels, même dans ces services.

Nous sommes aussi contre la privatisation. J'espère qu'on n'est pas en train de proposer de confier certains de ces services essentiels au secteur privé dans l'espoir de faire des économies en faisant intervenir des volontaires, en supprimant des salaires et en sapant l'action des syndicats et des travailleurs qui se sont battus pour pouvoir obtenir un taux de paie décent. Récemment, il y a eu une véritable tragédie à Vancouver, où un centre de transition qui relevait du ministère des Ressources humaines a été confié au secteur privé. Le YWCA a essayé de le sauvegarder quelque temps, et en a été incapable. Il n'en avait pas les moyens. On est maintenant retombé dans le no

woman's land. Ce refuge n'a plus de personnel et pour l'instant, des femmes l'occupent et exigent qu'il soit remis en activité avec des crédits suffisants du gouvernement. Nous ne voulons pas que cette situation se répète dans d'autres secteurs. Je sais que la plupart des bénévoles ne le voudraient pas non plus.

Nous devons donc définir dans ce comité le rôle qui revient aux bénévoles. Je souhaiterais voir apporter une aide réelle aux organisations de bénévoles. Je sais que de nombreux groupes sont des groupes consultatifs et qu'ils jouent un rôle essentiel. Je songe aux organisations de locataires, aux groupes de lutte contre la pauvreté, aux groupes de consommateurs et aux groupes d'écologistes qui travaillent pour obtenir des réformes et tentent peut-être même d'avoir un rôle politique avec un petit «p». Les gouvernements ont eu beaucoup de mal à donner à ces organisations le genre d'aide financière dont ils ont objectivement besoin. Beaucoup d'entre elles ont du mal à se faire classer comme organisations de charité de façon à pouvoir déduire de l'impôt les dons qu'elles reçoivent. Nous devons reconnaître l'action des multiples bénévoles qui œuvrent au mouvement de la paix, qui lui-même joue un rôle important. Je tiens à rendre hommage aux multiples femmes qui se dévouent à ce genre de mouvement. J'ai parlé des écologistes et des groupes de toutes sortes, y compris les syndicats. Soit dit en passant, la protestation de solidarité que nous avons eue en Colombie-Britannique a fait tache d'huile et a recueilli l'appui de réseaux de bénévoles de toutes les communautés. Ils ont recommandé des changements progressifs. Ils ont protesté contre les suppressions de services qui causaient et qui causent toujours des problèmes aux habitants de la Colombie-Britannique.

Je suis certaine que nous allons discuter de tout cela au comité. Je ne vais donc pas approfondir la question plus longtemps ce soir. Je tiens simplement à répéter que les bénévoles ne doivent jamais remplacer des services publics essentiels. Je pense qu'il faut définir ce que nous entendons par organismes privés. On les appelle quelquefois des organisations bénévoles, bien qu'elles fonctionnent avec un personnel rémunéré. Il faut préciser ce que nous entendons par là. Et il faut reconnaître dans toutes ses acceptions positives la contribution exceptionnelle des bénévoles de tout le Canada.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, en tant que secrétaire parlementaire du ministre des Finances, il me fait plaisir, en réponse à la motion de l'honorable députée d'Argenteuil-Papineau (M^me^ Bourgault), de souligner et entériner ici l'importance du secteur bénévole dans la société canadienne, ce sur quoi tous les honorables députés de la Chambre ici présents seront d'accord, j'en suis persuadé.

Beaucoup de ministères fédéraux ont des relations suivies avec les organismes bénévoles, que ce soit à titre de facilitateurs de l'action sociale ou de promoteurs de diverses politiques. Il existe au secrétariat d'État des programmes qui s'occupent exclusivement des organisations bénévoles dont le budget national est de quelque $480,000 plus $300,000 pour une composante régionale. Ce programme vient en aide à 16 organisations nationales et a près de 100 organisations provinciales et territoriales.

A notre avis, le programme d'action volontaire du secrétariat d'État joue un rôle essentiel, que ce soit sur le plan de l'action sociale, du développement communautaire, du développement économique ou de l'aide à la création proprement dite d'organisations bénévoles.

Il existe en outre, toujours au secrétariat d'État, un programme pour la participation des personnes handicapées, qui dispose d'un budget national de quelque $430,000 et d'un budget régional totalisant $287,000. Ledit programme vient en aide à quatre organisations nationales, premièrement, le Groupement des associations provinciales des handicapés, l'Association canadienne pour la santé mentale, l'Association des malentendants canadiens et l'Association canadienne d'assistance juridique d'information et de recherche des handicapés. Le programme de la participation des personnes handicapées appuie les organisations bénévoles des handicapés et verse de l'aide financière pour les initiatives visant à encourager leur pleine participation dans une vie très active dans la société canadienne.

Nous proposons ces programmes comme exemples du genre d'initiatives que notre gouvernement encourage dans le secteur bénévole. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a aussi des programmes d'aide aux groupes communautaires qui sont très connus et surtout très utiles. Outre ce rôle de soutien, toujours conçu de façon à ne pas dissuader le secteur bénévole de continuer à se suffire à lui-même, le gouvernement canadien a joué un rôle-clé dans ce domaine, soit celui de résoudre les difficultés que la structure du régime fiscal et l'organisation des services gouvernementaux posent particulièrement au secteur bénévole.

En particulier, il y a eu la question, très importante pour le secteur bénévole, de savoir ce qu'il fallait entendre par «activités politiques», car à cause de cela, certains organismes de charité n'avaient pas pu se faire reconnaître comme tels aux fins de l'impôt et certains autres ont pu craindre même de perdre leur statut privilégié pourtant déjà acquis.

Les honorables députés de cette Chambre se souviendront que cette question a été traitée par le ministre du Revenu national qui l'a expliquée très clairement, le 29 mai dernier, à Vancouver. La loi de l'impôt précise que toutes les ressources d'une œuvre de charité doivent être consacrées à des activités de charité de l'organisme lui-même et que, par conséquent, une œuvre de charité qui se lance dans des activités politiques risque de perdre son titre pourtant déjà acquis. Les œuvres de charité se sont donc mises à craindre même que le simple fait d'exposer aux députés de leur choix leur point de vue sur certaines questions pouvait être considéré comme une activité dite politique et leur faire perdre leur statut qui leur était pourtant si indispensable.

Dans la société moderne, il est devenu évident que le militantisme, celui des organisations non gouvernementales comme celui des particuliers, est maintenant un élément important de notre organisation démocratique.

Par conséquent, une étape décisive pour les œuvres de charité a été franchie lorsque l'honorable ministre du Revenu a annoncé qu'il allait permettre les activités politiques non partisanes et qu'il consulterait les œuvres de charité avant de mettre ses actuels projets en œuvre. En résumé, une œuvre de charité sera dorénavant autorisée à exposer son point de vue aux représentants élus de son choix dans la mesure où la chose

a trait à l'activité de charité qui est la raison d'être de cet organisme. Il n'est certainement pas question d'autoriser les activités en faveur de candidats ou de partis politiques, même si c'était celui du parti progressiste conservateur.

Le ministre du Revenu a également annoncé une simplification de la comptabilité que les œuvres de charité devaient tenir pour prouver qu'elles avaient respecté les exigences en matière de dépenses pour des activités politiques. Il est certain que la Loi de l'impôt a des répercussions importantes sur les œuvres de charité et c'est pourquoi il est nécessaire, pour l'avenir du bénévolat au pays et pour sa bonne santé, d'apaiser les craintes que les œuvres de charité peuvent manifester de perdre leur statut si indispensable, du seul fait d'avoir exposé leur opinion aux représentants dûment élus du peuple. Le gouvernement a besoin de l'opinion des organisations bénévoles. Souvent, ces dernières sont les premières à l'informer de la nécessité de créer tel ou tel service pour répondre à des besoins sociaux nouveaux. Comme elles travaillent directement avec les gens, et particulièrement avec ceux qui sont dans le besoin, elles peuvent voir certains problèmes et les défis qui échappent particulièrement au gouvernement. Il faut que les organisations bénévoles soient actives et militantes, aussi les modifications proposées en mai dernier sont-elles bienvenues.

Mais, en matière d'impôt, la question du statut n'est pas la seule qui se pose. Le crédit d'impôt pour les dons de charité est encore à l'examen. Il faudrait savoir, par exemple, de quelle façon l'adoption du crédit d'impôt se répercuterait sur le système fiscal et quelle forme devraient revêtir les accords fédéraux-provinciaux de partage des coûts. De toute évidence, il faut peser les avantages du crédit d'impôt par rapport à celui de dégrèvement de revenu. Abandonner le dégrèvement de revenu au profit du crédit d'impôt alourdirait-il le fardeau fiscal du contribuable moyen et, dans l'affirmative, comment obvier à cela?

Monsieur le Président, les Canadiens savent bien que tout ce qui regarde l'impôt est malheureusement complexe et que, si désirable et si complète qu'une proposition paraisse, il faut toujours en examiner soigneusement les répercussions avant de la mettre en application pratique. Le secteur bénévole a fait connaître en long et en large son point de vue au gouvernement sur les questions fiscales.

Divers ministères ont tenu des consultations, des fonctionnaires ont effectué des analyses, des groupes de bénévoles se sont rendus à Ottawa pour exposer leurs points de vue. Ce déploiement exemplaire d'efforts soutenus nous permettra certainement de résoudre progressivement les problèmes rencontrés qui trouveront éventuellement une réponse équitable au sein de notre gouvernement. Mais si nous exposons dans le détail toutes ces questions de fiscalité et de revenu qui préoccupent le secteur bénévole, c'est qu'il s'agit justement d'un domaine où le gouvernement peut faire quelque chose pour aider ce bénévolat.

Nous ne sommes pas du tout certains qu'il faille mettre en place de nouveaux mécanismes pour étudier le secteur bénévole car celui-ci, de par sa nature même, compte nombre de particuliers et de groupes très enthousiastes d'un bout à l'autre du pays qui sont bien désireux de nous faire part vaillamment de leurs idées et de leurs points de vue. Nous avons la responsabilité en tant que parlementaires d'écouter ce qu'ils ont à dire et de déduire comment améliorer éventuellement l'organisation des services gouvernementaux à cet effet.

• (1810)

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que je participe aujourd'hui à ce débat présenté à la Chambre par ma collègue d'Argenteuil-Papineau (M^me^ Bourgault), que je félicite d'ailleurs pour la qualité de son exposé et qui nous permet de faire, en quelque sorte, l'apologie du bénévolat. Et, je crois qu'il est important que, à l'occasion, nous prenions, ici à la Chambre, le temps de louer le travail admirable que font les bénévoles.

Monsieur le Président, en tant que représentant de la circonscription de Témiscamingue, je puis vous assurer que des régions éloignées comme la mienne, à l'image de beaucoup d'autres au Québec, se sont développées grâce à l'apport généreux du bénévolat.

Et je voudrais profiter de cette occasion qui m'est fournie aujourd'hui pour remercier et rendre hommage à tous les bénévoles et organismes bénévoles qui œuvrent dans ma région et qui contribuent grandement à améliorer la qualité de vie de mes concitoyens.

Et si vous me le permettez, monsieur le Président, j'aimerais peut-être, pour illustrer ma pensée, citer un exemple de ce type d'organisme bénévole que nous avons chez nous dans les régions éloignées et qui se dévoue corps et âme pour assurer la sécurité des citoyens des régions éloignées.

Et je vois ici qu'il y a des députés des régions . . . qui doivent savoir à quoi je veux me référer, c'est-à-dire, à un organisme que l'on appelle, par chez nous, les «pompiers volontaires». Ce sont des gens qui ne sont pas payés et qui se donnent pour eux-mêmes une formation de véritables pompiers et qui décident, tout simplement par dévouement humain, de sauver la vie des autres. Moi, j'en ai dans ma circonscription et je sais qu'il y a des gens ici qui en ont dans leur municipalité ou dans leur petite paroisse, et il faut peut-être se placer dans le contexte d'une région comme la mienne, un soir de décembre, où, devant un feu de cheminée à 40○ sous zéro, il faut enfiler ses bottes et aller éteindre un feu pour sauver des vies. Et cela, chez nous, il y a des gens qui le font. Et je pense que, à l'occasion d'un témoignage comme celui-ci, il faut rendre hommage à ces gens-là qui ont décidé de souvent risquer leur vie pour sauver celle des autres.

Dans ce sens-là, je pense que l'honorable députée d'Argenteuil-Papineau nous fournit une occasion rêvée pour rendre hommage à tous ces gens que nous avons dans nos communautés, qui sont par milliers et qui travaillent corps et âme à l'épanouissement de nos communautés.

J'aimerais maintenant, si vous me le permettez, monsieur le Président, aborder plus spécifiquement la motion qui nous est présentée aujourd'hui et qui demande au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales de faire rapport sur le bénévolat afin d'en évaluer les implications sociales et pécuniaires et de recommander les moyens appropriés d'offrir des compensations fiscales ou autres aux bénévoles et organismes bénévoles. J'aimerais donc, à ce propos, vous livrer les commentaires suivants.

Le secteur bénévole existe depuis longtemps, monsieur le Président. Le bénévolat s'est taillé, au fil des ans, une place importante auprès des autres secteurs bien connus de notre société, à savoir, les secteurs public et privé.

Il est vrai que, comparé aux deux autres, le secteur bénévole est quelque peu mystérieux. Il est impossible d'en discerner la dynamique, en raison de la nature même du bénévolat, lequel n'a pas besoin d'un cadre officiel ni de structures. Pas question donc de nombre précis d'années ou d'heures-personnes à mesurer, de temps consacré à chaque tâche à calculer, ou de feuilles de paie à examiner.

Monsieur le Président, à mon avis, c'est précisément cela qui fait la beauté et la grandeur du bénévolat: Ce sens de la gratuité et de la disponibilité la plus totale.

J'ai souvent dit, monsieur le Président, que le véritable bénévolat c'est une maladie, c'est la maladie de l'altruisme, c'est celle de vouloir servir les autres coûte que coûte. Et je sais que les bénévoles voudraient que cette maladie-là soit la plus contagieuse possible.

Et si l'État, monsieur le Président, avait à monnayer, à payer les services rendus par les bénévoles, jamais il ne trouverait l'argent ou les fonds nécessaires.

C'est précisément parce qu'il échappe pratiquement à toute mesure que le secteur volontaire est devenu, ces dernières années, un intéressant sujet d'étude. On a tenté à maintes resprises de mieux cerner la force économique et sociale que représente le volontariat au pays.

D'ailleurs, plusieurs études, analyses et enquêtes ont été menés à ce sujet. Je pense, entre autres, à l'enquête importante de 1981 sur la population active qui compte parmi les premières tentatives d'évaluation de la contribution des bénévoles. Les honorables députés se rappelleront que cette enquête a révélé des faits fort intéressants. Par exemple, que les travailleurs bénévoles canadiens ont consacré en moyenne 137,4 heures à leurs activités au cours de l'année de référence et que si les gens mariés, comme on le disait tantôt, totalisent le plus grand nombre de bénévoles et d'heures de travail, ce sont en moyenne les gens seuls, qu'ils soient veufs, divorcés ou séparés qui, individuellement, ont consacré le plus de leur temps au bénévolat. L'enquête a également fait ressortir que le bénévole type détenait un emploi et avait des études relativement poussées.

L'enquête sur la population active a été suivie d'autres études intéressantes, dont la plus connue est sans doute celle de l'économiste David Ross sur les dimensions financières et économiques des œuvres de charité enregistrées et de l'activité bénévole au Canada. M. Ross a estimé que la contribution économique totale des œuvres de charité et des travailleurs bénévoles compris dans les deux enquêtes de Statistique Canada qu'il a analysées équivalait, en termes comparatifs, à 1.7 p. 100 du Produit national brut. Comparée à celle des autres industries, cette contribution est deux fois supérieure à celle de l'industrie de première transformation du bois; elle atteint près d'un dixième de celle de tout le secteur des services socio-culturels, commerciaux et personnels et près du tiers de la contribution économique de l'industrie de la construction.

Monsieur le Président, vous me demanderez peut-être pourquoi je mentionne les enquêtes de Statistique Canada et l'étude de M. Ross. Eh bien, c'est pour démontrer que ce secteur fait l'objet actuellement de travaux sérieux et que le public peut, en tout temps, prendre connaissance de ces études s'il veut se renseigner.

De plus, le programme d'action volontaire du Secrétariat d'État travaille présentement avec Statistique Canada à la réalisation d'une enquête nationale sur le bénévolat. Il aurait également accepté de financer une enquête sur l'attitude des employeurs à l'égard des activités bénévoles de leurs employés. Voici où je veux en venir: Le gouvernement finance déjà de nombreuses activités de recherche, dont chacune nous ouvre des horizons nouveaux. C'est ainsi que l'on fait avancer les connaissances.

Je tiens, de plus, à souligner le travail accompli par la Coalition des organisations nationales volontaires en vue de définir la notion du volontariat. La Coalition des organisations nationales volontaires, qui représente plusieurs des 50,000 œuvres de charité du Canada, a participé à la Conférence nationale sur l'économie qui s'est déroulée à Ottawa en mars. Elle a fait état des diverses façons dont le secteur volontaire contribue à la vie économique, notamment en offrant des programmes de formation en cours d'emploi, en créant des services nouveaux et en favorisant la discussion sur des questions d'intérêt général. La participation du secteur volontaire à cette conférence et la comparution d'associations volontaires devant la Commission MacDonald ont également permis au gouvernement de connaître les vues des bénévoles, de sorte qu'elles pourront être prises en compte dans l'analyse et l'élaboration future des politiques.

Monsieur le Président, il y a également des sondages tels Décima et Gallup qui nous ont fourni de nombreuses informations utiles sur le sujet.

En mai dernier, le sondage Decima nous apprenait que la grande majorité des répondants, 87 p. 100, estimaient que l'action collective était le meilleur moyen d'infléchir les décisions des entreprises et des pouvoirs publics. En outre, les jeunes et les femmes sont parmi les plus susceptibles de considérer l'action collective comme un bon moyen d'exercer une influence décisive. Vu le rôle croissant de ces deux groupes dans la prise de décision, cela indique que l'influence du secteur volontaire pourrait se faire sentir de plus en plus.

Le sondage Gallup, quant à lui, indique que le don relève d'un comportement plutôt imprévisible. Près de 90 p. 100 des répondants ont dit ne pas déterminer à l'avance le montant de leurs dons de charité annuels. D'où l'importance de l'emploi de techniques dynamiques et novatrices par les œuvres de charité pour recueillir des fonds.

Je mentionne ces sondages, monsieur le Président, simplement pour montrer qu'ils s'ajoutent aux autres moyens d'en apprendre davantage sur les implications sociales et économiques du bénévolat. Grâce à son programme d'action volontaire, le Secrétariat d'État est bien placé pour réunir toutes ces bribes d'information et en faire l'analyse. Et il ne manque pas de le faire.

L'honorable députée d'Argenteuil-Papineau souhaite que l'on recommande les moyens appropriés d'offrir des compensations fiscales ou autres aux bénévoles et aux organismes bénévoles. Ne pourrait-on pas affirmer que du moment où un bénévole reçoit une compensation, il ne peut être considéré comme un bénévole?

A mon sens, monsieur le Président, ce qui distingue le bénévole, c'est justement ce sens de la gratuité, ce don de soi. Le véritable bénévole ne recherche aucune compensation financière; sa paie, son salaire, c'est de voir qu'il participe à l'épanouissement de son milieu.

Par contre, si l'on parle de mesures d'incitation fiscales, c'est autre chose. Nous savons que la proposition donnant-donnant s'est traduite par l'étude de la possibilité d'offrir des crédits d'impôt pour les dons de charité. Le ministre des Finances (M. Wilson) a pris bonne note de toutes les recommandations reçues, et je crois savoir que l'institution de tels crédits est encore valable comme option. Toutefois, elle nécessite une analyse plus poussée. Il faut tenter au moins de déterminer les conséquences indirectes que cette mesure pourrait avoir. Quoi qu'il en soit, les jalons ont été posés, et le dossier est en bonnes mains.

Donc, en conclusion, monsieur le Président, je dirai que l'intention de la motion en elle-même est bonne mais, à mon avis, si le Parlement veut se renseigner, ce ne sont pas les rapports ou les sondages ou autres documents qui manquent, et grâce à ces travaux, ce secteur commence à sortir de l'ombre.

• (1820)

[*Traduction*]

M. Peter Peterson (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, la motion de la députée d'Argenteuil-Papineau (M^me^ Bourgault), demandant que le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales soit autorisé à étudier le secteur du bénévolat et à en faire rapport, mérite un examen attentif. Comme on l'a déjà signalé un peu plus tôt au cours du débat, le secteur du bénévolat est un élément clé de la société. Sa force tient de sa liberté d'action et de son autonomie. Il est intéressant de comparer le secteur du bénévolat au Canada avec ses contreparties ailleurs dans le monde. Dans certains pays, où la démocratie à part entière n'a pas droit de cité, les associations de bénévoles sont fort limitées dans ce qu'elles peuvent entreprendre. Heureusement, ce secteur au Canada ajoute considérablement à la qualité de la vie de nos concitoyens. Toutefois, ses répercussions sociales et financières nous échappent, ce qui explique que l'on souhaite l'étudier de plus près.

L'enquête nationale sur l'activité du secteur du bénévolat, qu'entreprennent le secrétariat d'État et Statistique Canada, devrait permettre de faire la lumière sur bon nombre des aspects du bénévolat, notamment les facteurs économiques, sociaux, et même philosophiques et psychologiques, si l'on tient compte des motivations qui incitent les gens à faire du bénévolat.

Les parlementaires disposent de divers mécanismes pour interroger les ministres au sujet du bénévolat qui peut se faire dans leurs différents services. Le comité permanent des communications et de la culture, par exemple, nous permet d'interroger le secrétaire d'État (M. Bouchard) et de lui demander des précisions sur les nombreuses activités de ce ministère dans le secteur du bénévolat. Nous faisons cela dans le cadre de l'examen des prévisions budgétaires ministérielles, et nous avons jusqu'ici toujours bénéficié de la collaboration des fonctionnaires qui nous fournissent tout document supplémentaire dont nous pouvons avoir besoin. Il existe donc un mécanisme qui nous permet d'examiner les liens du gouvernement avec le secteur du bénévolat.

L'idée d'offrir des compensations fiscales et autres aux bénévoles et à leurs associations me paraît digne d'intérêt. Il convient de noter que beaucoup de bénévoles ne tiennent pas à être récompensés pour leurs services, car leur motivation est purement philanthropique et humanitaire. Pour bien des bénévoles, le fait d'aider une personne dans le besoin ou de rendre service à la collectivité est en soi une récompense suffisante. Il faudrait créer des mécanismes bureaucratiques pour allouer les compensations, chose que le secteur aurait en horreur car, après tout, il est fondé sur la liberté d'esprit et d'action dont j'ai parlé.

On étudie déjà la possibilité d'accorder des encouragements fiscaux aux organismes, comme on l'a signalé un peu plus tôt dans le débat. Le gouvernement a consulté un fort grand nombre d'associations qui ont toutes donné leur avis et fait des recommandations sur le mode d'application des encouragements fiscaux éventuels. Je crois savoir que le secrétaire d'État et le ministre des Finances (M. Wilson) se sont entretenus à ce sujet avant la présentation du budget, et que les discussions se poursuivent.

Les résultats du sondage Gallup au sujet des encouragements fiscaux sont intéressants. Ainsi, 54 p. 100 des répondants n'étaient pas au courant de l'existence des dégrèvements fiscaux destinés à encourager les dons de charité. Mais plus les gens étaient instruits et plus leurs revenus étaient élevés, et s'ils étaient en plus des professionnels, plus ils en étaient au courant. On a découvert qu'il existait également une corrélation entre le bénévolat et les dons de charité. Cinquante-cinq pour cent des personnes sondées ont déclaré que le traitement fiscal réservé aux dons de charité était équitable, alors que 28 p. 100 l'ont jugé injuste. Cinquante et un pour cent des personnes dans ce dernier groupe ont déclaré que les citoyens gagnant des revenus modestes en étaient désavantagées et 8 autres p. 100 ont soutenu que le système avantageait les donateurs les plus généreux dont les revenus se situaient dans les tranches les plus élevées. Cette enquête a été menée en novembre 1984 et elle est donc passablement d'actualité et reflète probablement encore les différentes attitudes de l'heure. Elle donne à réfléchir aux parlementaires comme aux organismes de bénévoles.

Monsieur le Président, les bénévoles eux-mêmes doivent se demander pourquoi ils font l'objet d'enquêtes et d'études. Nous avons au moins une réponse à cette question. L'an dernier, MM. J. J. Rice, David Ross et Jean-Bernard Robichaud ont procédé à des consultations, à l'échelle nationale, à la demande du secrétariat d'État. Ils ont effectué 100 interviews de trois heures auprès de bénévoles partout au Canada pour connaître leurs besoins et pour savoir s'ils souscriraient à des études visant à mesurer l'incidence sociale et financière du bénévolat. En plus des interviews, cette équipe a fait parvenir 400 questionnaires à des organismes de bienfaisance et en a analysé les données qui ont révélé, sans équivoque possible, que des enquêtes nationales sur le bénévolat seraient souhaitables. Les chercheurs et les ministères gouvernementaux se félicitent que le secteur du bénévolat tienne à de telles enquêtes puisque les ministères les financent en partie.

Je me félicite personnellement des études qui ont déjà effectuées pour le compte et avec la participation du bénévolat. Au demeurant, le rythme de la recherche va en s'accélérant actuellement, et j'estime, pour ma part, que les moyens et les

méthodes d'enquête actuelles nous permettent d'évaluer l'incidence sociale et financière du bénévolat au Canada.

• (1830)

[*Français*]

M. Charles Hamelin (Charlevoix): Monsieur le Président, à la suite des remarques que vient de faire mon collègue sur le dépôt fait par ma collègue, je pense que l'objectif même de souligner l'avantage exceptionnel que les Canadiens et les Canadiennes ont de profiter du bénévolat . . . J'ai eu l'occasion justement la semaine dernière d'aller visiter un groupe de bénévoles et je tiens à souligner que différents organismes, et dans mon cas c'était la jeune Chambre de Saint-Urbain qui organisait pour tous les bénévoles une soirée exceptionnelle à leur endroit, et justement on a souligné avec avantage l'énorme contribution des bénévoles tant masculins que féminins dans différents groupes et ils ont manifesté à toutes ces personnes la gratitude du milieu.

La proposition que fait ma collègue s'inspire évidemment du fait qu'elle veuille susciter davantage le bénévolat, qu'elle veuille faire en sorte qu'on se sente à l'aise de participer à ce bénévolat qui est en sorte une des forces les plus extraordinaires du Québec et du Canada. Je pense que nul gouvernement, à quelque niveau que ce soit, ne pourrait être en mesure de combler tous les besoins. Comme on le sait, notre pays c'est un vaste système économique où les besoins sont insatiables, mais malheureusement avec des ressources toujours limitées, et sans le bénévolat, dans tous les domaines de l'activité, qu'il s'agisse du domaine de la culture, des services de santé, dans le domaine de l'activité physique, sans le bénévolat, je pense que nos communautés ne pourraient pas satisfaire aux objectifs de formation de la jeunesse, de suivi dans tous les domaines.

Donc, je pense que la proposition que nous fait notre collègue part du principe qu'elle pourrait relancer à nouveau le sentiment des bénévoles, de faire quelque chose pour leur communauté et d'en retirer, si possible, une certaine contribution. Je pense que la définition même de bénévolat, *bene volare*, c'est: celui qui veut bien. Déjà le fait de se sentir appelé à remplir certaines tâches au profit de la communauté, le faire de façon gratuite, le faire selon nos critères et notre façon de faire, déjà on en retire une immense satisfaction. Je pense que de la même façon les mères et les épouses, les mères de familles qui ont bien voulu, maintenant je pense que c'est possible, à une certaine époque ce l'était moins, mais qui veulent bien avoir des enfants, pourraient peut-être aussi, et on y songe déjà, recevoir une juste contribution pour avoir bien voulu nous doter de citoyens canadiens et de citoyennes canadiennes. Mais est-ce que collectivement nous aurions les moyens actuellement et à quel prix allons-nous estimer la contribution de toutes les femmes du Canada qui fournissent de nouveaux citoyens et de nouvelles citoyennes au pays? Je pense que la notion même de celles et de ceux qui veulent bien contribuer au mieux-être de leur communauté, je pense qu'ils en retirent des avantages extraordinaires. Je pense que tenter, comme le dit mon collègue, de bureaucratiser, d'institutionaliser ce don de soi, cette gratuité qui est tellement essentielle aux Canadiens et aux Canadiennes et au Canada, je pense que nous irions vers une avenue pour le moins dangereuse. Mais j'estime bien sûr que le dépôt de la proposition de ma collègue vise essentiellement à relancer, à promouvoir encore une fois le bénévolat dans notre communauté au meilleur des intérêts des Canadiens, des Canadiennes et du Canada.

M. le vice-président: L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

• (1835)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 46 du Règlement.

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT DE CERTAINES COMPAGNIES PRIVÉES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, lundi, je posais une question à la Chambre concernant le personnel du Bureau du premier ministre et une procédure assez exceptionnelle voulant que certains employés, dont trois aviseurs seniors, seraient privilégiés en pouvant établir des contrats de services personnels et des compagnies qui agissent en leur nom. Je voulais demander au premier ministre si lui ou le ministre responsable du Conseil du Trésor avait en fait approuvé cette procédure contractuelle et, à ce moment-là, si les députés veulent bien se souvenir, c'est le vice-premier ministre qui m'a répondu en me disant que, d'après lui, il n'y avait rien d'irrégulier dans cette procédure.

Monsieur le Président, je n'ai pas à faire le procès de ces choses-là, tout ce que je sais, c'est qu'il y a 120 années-personnes d'approuvées dans le Bureau du premier ministre selon les prévisions budgétaires, et on nous apprend que trois personnes, M. Van Dusen, M. McMillan et M. MacAdam seraient embauchées selon un contrat, donc en plus des années-personnes approuvées par les prévisions budgétaires.

Ce que je voulais savoir, c'est si ces personnes qui avaient établi des compagnies privées en Ontario, des compagnies qu'on appelle numérotées, à savoir si ces personnes satisfaisaient, d'une part, aux exigences relatives aux conflits d'intérêt, si elles se conformaient au code—j'utilise le terme officiel—régissant la conduite des titulaires de charges publiques en ce qui concerne les conflits d'intérêt et d'après mandat, document déposé, comme on le sait, la semaine passée par le premier ministre.

La réponse n'a pas été donnée et c'est pour cela que j'ai demandé que l'on tienne un débat à l'ajournement.

Il y a deux ou trois raisons pour que ces contrats-là soient établis, à savoir que, premièrement, une compagnie privée jouit évidemment de bénéfices fiscaux; en Ontario, une compagnie privée qui est incorporée, comme on le sait, paie des impôts beaucoup moindres que des individus. C'est un avantage pour quelqu'un peut-être dans une situation comme ces trois personnes-là au Bureau du premier ministre de pouvoir recevoir leur traitement, de le déposer dans la compagnie et, ainsi, de se sauver du fisc. C'est légal, et je pense bien qu'il n'y a pas grand-chose à faire là-dessus.

Ce que je voulais savoir, c'est est-ce que ces contrats, est-ce que ces compagnies ont été examinés par le Conseil du Trésor et par le premier ministre, et sont-ils ou sont-elles en ordre?

M. McMillan du Bureau du premier ministre, un des employés qui gagne un salaire tout de même assez respectable,

a admis avoir des raisons personnelles d'établir ce contrat de services plutôt que d'être à salaire. Je pense bien que les deux autres, Van Dusen et MacAdam, ont également des raisons personnelles d'avoir établi des compagnies privées pour avoir leurs salaires.

Ce que je veux demander au secrétaire parlementaire ce soir, c'est, d'une part, est-ce qu'il peut donner l'assurance à cette Chambre que ces trois personnes qui travaillent au bureau du premier ministre sont soumises au code régissant la conduite des titulaires de charges publiques en ce qui concerne les conflits d'intérêts, et peut-il donner l'assurance à cette Chambre que le gouvernement, comme employeur, le président du Conseil du Trésor en particulier, a bien vérifié que ces conflits d'intérêts n'existent pas dans ces compagnies?

Je voudrais demander au secrétaire parlementaire de bien vouloir rendre publics les contrats, de nous dire si ces compagnies ont des clients autres que les titulaires mentionnés, les trois personnes. Est-ce qu'ils ont d'autres clients? Est-ce qu'on pourrait savoir du gouvernement si ces trois personnes publiques, qui travaillent dans un bureau assez important, le Bureau du premier ministre, sont à l'abri de tout doute et perçues comme étant à l'abri de tout doute en ce qui a trait aux conflits d'intérêts?

Monsieur le Président, ma question est simple. Sont-ils purs, nets et à l'abri de tout conflit?

[*Traduction*]

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis plutôt surpris que le député ait soulevé un aspect de cette question qui m'était inconnu. Il voudrait qu'on dépose certains documents. Je prends note de sa demande. On n'a pas l'habitude de déposer certains documents sans l'accord préalable de tous les partis concernés. Je ne le ferai donc pas en ce qui me concerne, mais je sais gré à mon collègue d'avoir soulevé cette question.

• (1840)

Je tiens tout d'abord à lui assurer que cette procéure ne comporte aucun conflit d'intérêts. Il est tout à fait courant d'accorder des contrats de cette nature. Bon nombre de personnes travaillent à forfait pour le gouvernement du Canada. Il y en a des centaines, sinon des milliers, qui le font occasionnellement pour le gouvernement du Canada. Les services des trois personnes en question ont été retenus par le gouvernement selon une procédure tout à fait normale. Elle est très répandue dans le secteur privé. Des milliers de personnes en font autant. Elle est acceptée par le ministère du Revenu national depuis des années, voire des décennies. Les contrats concernés ont été dûment approuvés par le Conseil du Trésor selon les modalités habituelles comme pour n'importe quel autre contrat. Le député peut donc être assuré qu'il n'a aucune raison de s'inquiéter.

On a ordonné à toutes les personnes qui travaillent au bureau du premier ministre, y compris les contractuels, de se conformer aux directives sur les conflits d'intérêts. Le gouvernement exige qu'elles fassent état de tous leurs intérêts. Faut-il rappeler que c'est la première fois qu'un premier ministre exige des employés de son bureau qu'ils se conforment aux directives sur les conflits d'intérêts? Ce n'était pas ce qui se passait sous le gouvernement précédent. Et ces directives s'appliquent aux gens qui travaillent à forfait.

Je ne saurais être plus explicite. Ils se sont dûment conformés aux directives appliquées par le régistraire général adjoint.

Quant aux impôts, c'est un domaine privé qui ne regarde que le ministère du Revenu national et la personne concernée. Ce qui importe avant tout, c'est que ces gens aient été embauchés selon des modalités approuvées par le ministère du Revenu national et qu'ils paient des impôts au même titre que d'autres personnes engagées ces dernières années. C'est une procédure fort courante, qui n'a absolument rien de particulier et qui a été dûment approuvée par le Conseil du Trésor.

LES PÊCHES—L'EXERCICE DE LA DISCRÉTION MINISTÉRIELLE—L'INSPECTION DU POISSON

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma question fait suite à celle que j'ai posée à la Chambre aujourd'hui au sujet des activités du ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser). Le 29 avril 1985, le ministre a annulé la décision de ses inspecteurs et permis qu'une grande quantité de thon, que ses inspecteurs avaient jugé auparavant impropre à la consommation humaine, soit distribué sur les marchés au Canada et aux États-Unis. Or, depuis, dans certains milieux, on estime que ce produit peut, en fait, nuire à la santé des Canadiens et qu'il aura assurément des répercussions sur la nature d'une industrie de 2 milliards de dollars au Canada.

Hier, le premier ministre (M. Mulroney) et le vice-premier ministre (M. Nielsen) ont accordé un appui inconditionnel au ministre. Aujourd'hui, je suppose qu'après avoir examiné la chose, le premier ministre a ordonné au ministre des Pêches et des Océans de revenir sur sa décision. Selon nous, l'utilisation qu'a faite le ministre de son pouvoir discrétionnaire était tout à fait injustifiée et elle constituait une grave menace pour une industrie canadienne extrêmement viable. En fait, les Canadiens se sont inquiétés pour leur santé. Le ministre aurait donc dû être limogé.

La discrétion ministérielle ne peut être utilisée de façon aussi répréhensible. Le ministre des Pêches et des Océans n'a jamais nié avoir agi ainsi. Il ne s'est jamais engagé à ne pas répéter cette erreur. La seule façon de remédier à la situation c'est de le limoger.

Je voudrais ensuite signaler que le ministre a commis trois graves erreurs. Il a tout d'abord lancé et favorisé ce qu'on ne peut qualifier que d'attaques irréfléchies contre les autochtones du Nouveau-Brunswick. Il a également participé à un programme mal conçu d'émission de permis dans le cadre duquel il a annulé la décision des fonctionnaires de son ministère en se basant sur des conseils que l'on doit interpréter comme des avis politiques. Bien entendu, sa dernière erreur a été de permettre la vente de thon avarié, impropre à la consommation humaine, malgré les avis de ses inspecteurs.

Le premier ministre doit songer aujourd'hui qu'il s'agit là d'une industrie qui rapporte deux milliards de dollars, dont 1.7 milliard provient des exportations de ce qu'on considère être un produit de première qualité sur le marché mondial où nous nous efforçons d'élargir notre tranche. On retrouve dans ce secteur 100,000 emplois et 1,000 conserveries enregistrées et le ministre des Pêches et des Océans a mis en danger toute cette industrie.

• (1845)

Manifestement, le premier ministre se doit aujourd'hui d'organiser une campagne nationale de publicité, en fait, une campagne internationale, afin de rétablir la confiance des gens en leur garantissant que nous inspectons de façon minutieuse ce produit et que nos méthodes d'inspection sont irréprochables. On doit leur garantir que le gouvernement fédéral n'annulera plus la décision d'inspecteurs qui accomplissent de l'excellent travail, mais qu'il les appuiera au contraire de façon inconditionnelle, afin de s'assurer que le produit mis sur le marché est de première qualité et tout à fait propre à la consommation.

La Chambre, et le comité permanent, doivent assurément se pencher sur les services d'émission de permis et la menace que le gouvernement fait peser de réduire de 65 millions de dollars les crédits du ministère des Pêches et des Océans. Nous devons nous assurer que cette réduction de 65 millions de dollars provenant des compressions de novembre, du budget de mai et des coupes sombres effectuées un peu partout n'ait pas de répercussions sur le service des inspections, et que le gouvernement ne dérèglemente pas les inspections pour laisser, comme le ministre l'a déclaré, le soin aux sociétés d'établir des lignes directrices.

Le ministre prétend qu'il faut leur donner le bénéfice du doute. Ce sont là ses paroles. Il est tout à fait inacceptable que le gouvernement s'engage dans cette voie.

Il n'y a pas si longtemps, il revenait aux Canadiens de décider de la qualité des denrées qu'ils achetaient. Étant donné les graves dangers que cela posait, le gouvernement est intervenu et pendant un certain nombre d'années des inspections efficaces ont été effectuées. Or, on s'aperçoit maintenant que le gouvernement entend, vraisemblablement, s'en remettre aux sociétés, leur donner le bénéfice du doute. Afin de réduire la Fonction publique et de comprimer les dépenses budgétaires, le gouvernement semble moins disposé à s'assurer que les Canadiens puissent avoir confiance dans les denrées qu'ils consomment, et plus particulièrement le poisson qu'ils achètent.

Le gouvernement doit également veiller à ce que nos clients étrangers soient convaincus que nos produits ont subi une inspection rigoureuse, et qu'ils sont d'excellente qualité et propres à la consommation.

M. Mel Gass (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le règlement d'application de la Loi sur l'inspection au poisson interdit d'importer, d'exporter ou de traiter en vue de l'exportation du poisson gâté, pourri ou malsain. Ces termes sont définis dans le Règlement et, par l'entremise de ses fonctionnaires, le ministre en donne une interprétation grâce à l'élaboration de normes minimales.

Si une personne ou une entreprise n'est pas satisfaite de la décision d'un inspecteur, elle peut en appeler au ministre qui doit alors ordonner une nouvelle inspection, pourvu que le produit en question ne contienne aucune substance toxique ou nuisible. Le ministre prend ensuite une décision définitive basée sur l'avis qu'il reçoit une fois la seconde inspection effectuée.

Le Règlement confère au ministre un certain nombre d'autres pouvoirs. Par exemple, pour traiter du poisson en vue de l'exportation, une usine doit détenir un certificat d'enregistrement. Si l'usine ne respecte pas les dispositions du Règlement, le ministre peut lui retirer son certificat.

LE MULTICULTURALISME—LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE—L'AMPLEUR DU BUDGET

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais, au cours de ce débat d'ajournement, reprendre une question que j'ai posée plus tôt aujourd'hui, il y a à peine quelques heures, au ministre d'État au Multiculturalisme (M. Jelinek). J'avais posé cette question non seulement parce que je suis critique de son portefeuille pour mon parti, mais aussi parce que c'est une question de principe qui m'est très chère et qui concerne certaines des valeurs les plus précieuses de notre pays.

Un député conservateur de l'arrière-ban a commencé, je crois, par dire au ministre, pendant la période des questions, que certains étaient préoccupés par le fait qu'il détenait un double portefeuille, cumulant Multiculturalisme et Condition physique et Sport amateur. On craint en effet au Canada que la politique du multiculturalisme, jusqu'ici très dynamique, ne soit menacée. En 1979, sous le précédent gouvernement conservateur, il y avait également un ministre qui cumulait les deux portefeuilles et qui devait de ce fait accepter des compromis. Voilà l'objet des préoccupations.

Monsieur le Président, cet après-midi, au cours de la période des questions, j'ai demandé au ministre pourquoi les fonds affectés au multiculturalisme avait été réduits d'environ 2.255 millions de dollars, soit 8.5 p. 100, dans le budget des dépenses présenté à la Chambre en février dernier. Le ministre a répondu que c'était un plaisir pour lui d'annoncer que le gouvernement avait décidé d'augmenter ce budget. C'était là une importante déclaration, monsieur le Président. Jusque là, la Chambre des communes et les collectivités du Canada disposaient d'une seule source de renseignements, le budget ou le budget supplémentaire, d'après lequel le budget du multiculturalisme avait été réduit de 8.5 p. 100 au 2.2 millions de dollars.

• (1850)

Sous les gouvernements libéraux successifs, ce budget a toujours augmenté. C'était la première fois qu'il diminuait. Il n'y aurait peut-être pas eu de plaintes s'il avait été maintenu au même niveau, mais il a en fait baissé de 8.5 p. 100 tandis que l'ensemble des dépenses gouvernementales augmentait en moyenne de 7.3 p. 100. Comment, dans ces conditions, croire au sérieux des députés conservateurs qui prétendent que les programmes ethnoculturels bénéficient d'une haute priorité? Il est évident que ce n'est pas le cas.

La déclaration du ministre, en réponse à ma question, me laisse perplexe car si le budget avait vraiment été augmenté, que ce soit par son prédécesseur ou par lui-même, qui n'occupe le poste que depuis quelques mois, il en aurait informé la Chambre et l'ensemble des Canadiens. Je voudrais donc donner à mon vis-à-vis l'occasion de nous fournir plus de renseignements à ce sujet ce soir.

S'il est vrai que le budget a été augmenté, je voudrais bien savoir de combien et en faveur de quels programmes. Les réductions que le gouvernement avait annoncées auparavant devaient toucher des projets visant à aider les immigrants, les organisations multi-ethniques, les programmes relatifs aux langues ancestrales, des projets et des organismes ayant pour objet de préserver et de favoriser la compréhension entre les différentes cultures, le financement de publications, etc. Si le budget a vraiment été augmenté, je voudrais savoir quand la décision a été prise et quand les fonds supplémentaires seront fournis.

L'un des plus graves problèmes que je constate dans mes contacts avec les dirigeants des diverses collectivités et organisations ethno-culturelles, c'est que la Direction générale ne semble jamais avoir assez d'argent pour leur permettre de faire ce qu'elles voudraient. A mon avis, si le gouvernement a de fait jugé bon d'augmenter le budget de ce service, il lui incombe certainement d'expliquer au public canadien ou, comment et quand son budget a été augmenté. Le public croit encore que le gouvernement a réduit le budget de ce secteur dans le cadre des prévisions budgétaires présentées en avril.

Enfin, si le budget de la Direction générale du multiculturalisme n'a pas été augmenté, je pense que le ministre d'État chargé du multiculturalisme doit s'excuser auprès de la Chambre et des Canadiens d'avoir induit la Chambre en erreur. Je ne dis pas qu'il l'ait fait intentionnellement, mais si le budget de la Direction générale n'a pas été augmenté jusqu'ici, cela pose certes un problème, car les faits sont là. J'ai hâte d'entendre la réponse du secrétaire parlementaire du leader de la Chambre à ces questions extrêmement importantes.

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, il est évident que le député en a profité pour élargir la question qu'il a posée cet après-midi. Je lui signale que, contrairement au gouvernement libéral, nous n'avons pas démantelé le département du Multiculturalisme tout de suite après les élections pour le rétablir un an avant l'échéance électorale suivante, comme les libéraux avaient l'habiture de la faire. Le député peut aller demander à l'ancien député de Parkdale-High Park, le sénateur Haidasz, comment il a été mis à la porte tout de suite après les élections. Le département du Multiculturalisme continuera d'exister tout au long de notre mandat et ne servira pas à des fins électorales.

• (1855)

C'est un vrai plaisir pour moi que de répondre à la question du député. Je tiens à signaler tout de suite que l'engagement du gouvernement vis-à-vis du multiculturalisme est toujours aussi ferme. Nous sommes même plus fermes qu'aucun gouvernement ne l'a jamais été. Le département est en place. Pour la première fois, nous avons un sous-ministre et un sous-ministre adjoint, et nous avons même créé un comité permanent pour veiller aux questions de multiculturalisme. Le gouvernement libéral précédent n'est jamais allé jusque là.

L'actuel gouvernement affectera 4.9 millions de dollars supplémentaires au cours du présent exercice et par la suite pour renforcer les services dans le domaine des relations interraciales, du développement multiculturel, de l'aide aux groupes communautaires et de l'éducation populaire.

Le député a noté une réduction de 9 p. 100 dans le budget des dépenses pour 1985-1986 déposé à la Chambre en mars dernier. Cette réduction découle du programme de révision des dépenses. Cependant, elle est amplement compensée par les 2.5 millions supplémentaires prévus pour 1985-1986 et qui font partie des 4.9 millions que je viens de mentionner.

Tout cela prouve qu'en dépit du programme de rationalisation et de contrôle des dépenses qui touche plusieurs secteurs, le gouvernement a non seulement maintenu mais même accru son aide financière au multiculturalisme. Ces nouveaux fonds ont été débloqués après des consultations avec les provinces et les collectivités intéressées. Ces mesures illustrent comment le gouvernement est décidé à mettre en pratique les excellentes recommandations du rapport intitulé *L'égalité, ça presse!*

En outre, le gouvernement ajoute 15 années-personnes au secteur de multiculturalisme et rehausse l'importance du programme en désignant pour la première fois un sous-ministre adjoint.

Comme je l'ai déjà noté, pour la première fois également, on a formé un comité permanent pour veiller aux questions du multiculturalisme. Le comité aura l'occasion d'examiner ces changements en détail ainsi que d'autres initiatives gouvernementales en matière de multiculturalisme.

Notre engagement à l'égard du multiculturalisme et de l'égalité des chances est ferme et sera un des principes qui gouvernera toutes les actions gouvernementales à l'avenir. Le souci que nous avons pour tous les Canadiens, sans égard aux origines, est manifeste et nos principes se traduisent en actions. Nous voulons faire en sorte que les capacités, les talents et les compétences de tous les Canadiens soient utilisés le plus largement possible.

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 58.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 20 septembre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES MESURES PROPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT PROGRESSISTE CONSERVATEUR—L'IMPACT SUR LES FAMILLES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'ai trouvé scandaleux le geste posé hier par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. C'est lui qui est supposé défendre les familles avec enfants.

Monsieur le Président, le gouvernement ne se contente plus de réduire le revenu de familles avec enfants, il lui faut en plus empêcher l'opposition et la population de dire la vérité dans ce débat. C'est pourquoi le ministre de l'injustice sociale a décidé d'imposer une motion de clôture dans le débat de deuxième lecture du projet de loi de désindexation des allocations familiales.

Monsieur le Président, je comprends de plus en plus pourquoi le ministre se fait appeler le ministre de l'injustice sociale, et c'est un surnom qu'il mérite entièrement. Il est extrêmement malheureux de voir le gouvernement Mulroney s'attaquer avec empressement au revenu des familles pauvres et de la classe moyenne et avec quelle lenteur il essaie timidement d'imposer un impôt minimum sur le revenu des plus riches qui réussissent à ne payer aucun sou d'impôt.

Monsieur le Président, j'ai ici une lettre adressée au premier ministre en provenance de la Confédération des organismes familiaux du Québec, dont je cite un extrait:

> Où se situe la cohérence de votre approche, monsieur le premier ministre? D'un côté vous dites avoir de la considération pour les familles, de l'autre vous attaquez les seules, petites et maigres mesures qui existent pour elles. Les familles se questionnent!

Monsieur le Président, du 7 au 13 octobre, pour la première fois . . .

M. le Président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

LES CATASTROPHES

LE SÉISME QUI A FRAPPÉ LE MEXIQUE—L'AIDE NÉCESSAIRE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, les Canadiens veulent non seulement exprimer leur compassion mais offrir aussi une aide concrète à la population du Mexique suite aux ravages causés par le séisme d'hier. La population et le gouvernement du Mexique font face à d'énormes problèmes. Les victimes du séisme ont besoin de soins médicaux. Un service des eaux et des égouts doit être mis en place de toute urgence pour empêcher les épidémies de se propager. Il faut loger les gens dont les maisons ont été détruites. Il faut également distribuer des vivres.

Le gouvernement doit se montrer humanitaire et agir rapidement. En collaboration avec les agences reconnues de secours, notre gouvernement devrait annoncer immédiatement un programme par lequel il s'engegerait à faire une contribution égale à tous les dons reçus des particuliers. Notre gouvernement devrait également aider le gouvernement mexicain à réparer les voies de communication et de transport ainsi que les canalisations d'eau et d'égout.

Le Canada devrait également présenter de vives instances au Fonds monétaire international pour qu'il revienne sur sa décision inopportune d'hier d'annuler des prêts de 450 millions consentis au Mexique. Je recommande instamment au gouvernement canadien d'annoncer immédiatement des projets en vue d'élaborer un programme détaillé et généreux pour venir en aide à la population du Mexique.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur peut compter sur la collaboration de plusieurs groupements pour améliorer le sort des Canadiens, des Québécois et des Beaucerons que je représente avec fierté.

Depuis notre arrivée au pouvoir, notre gouvernement est à l'écoute des gens et je voudrais, monsieur le Président, pour confirmer mes avancés, mentionner que 67 p. 100 des gens d'affaires du Québec se disent satisfaits du gouvernement Mulroney qui dirige le pays. Ce sont les gens d'affaires de tous le pays, monsieur le Président, qui sont nos principaux partenaires pour la création d'emplois.

Article 22 du Règlement

On peut lire dans le journal *Les Affaires* du 31 août un compte rendu détaillé de l'impression des gens d'affaires sur le gouvernement actuel, une analyse fort positive.

Aussi, à la suite du dépôt du rapport Macdonald, les citoyens du Canada sont en mesure d'entreprendre une grande réflexion collective quant à leur avenir national car, nous devons l'admettre, cette commission peint avec force et vérité les choix qui s'offrent aux Canadiens.

Voici une opportunité qui permettra aux élus de modifier la face du Canada et de redéfinir ses nouvelles frontières sociales, industrielles et mêmes nationales. Les nouvelles ententes commerciales avec notre voisin du Sud, la refonte des programmes sociaux et la place du Québec dans le Canada sont des éléments qui méritent une réflexion sérieuse, honnête et profonde.

L'avenir du Canada repose dans sa capacité à réagir vite aux changements. Le dynamisme de notre nation déterminera sa survie.

* * *

LES PÊCHES

L'AVENIR DE LA PÊCHE AU HARENG DANS LA CIRCONSCRIPTION DE GLOUCESTER

M. Roger Clinch (Gloucester): Monsieur le Président, les deux dernières semaines ont été marquées par des événements importants au sein de l'industrie de la pêche au hareng dans la circonscription de Gloucester. L'avenir de l'industrie est menacé.

Durant cette période de temps, j'ai eu l'occasion de rencontrer des agents du ministère des Pêches et Océans, ainsi que des représentants des producteurs, travailleurs d'usines et pêcheurs de ma circonscription.

Le désaccord qui existe entre les biologistes du ministère des Pêches et Océans et les pêcheurs est à la source de la crise qui sévit présentement dans le golfe Saint-Laurent.

Les contingents déterminés l'an dernier devaient permettre la pêche pour une période de trois mois. Ces contingents furent, cependant, pêchés en dedans de huit jours seulement.

Si 8,000 tonnes métriques peuvent être prises par les pêcheurs côtiers en dedans de huit jours, nous faudrait-il mettre en doute l'exactitude des données fournies par les biologistes?

Les pêcheurs ayant au-delà de 20 ans d'expérience nous disent qu'il y a suffisamment de hareng pour permettre de pêcheur le double du contingent cette année.

J'incite le ministre à reconsidérer sa décision de ne pas augmenter le contingent dans l'intérêt des gens qui dépendent de cette pêche pour vivre. L'étendue de ce problème affecte non seulement les pêcheurs qui seront incapables de vendre leurs prises l'an prochain, mais également les producteurs qui auront déjà perdu leurs marchés.

Je m'en voudrais de terminer sans souligner l'erreur que nous commettrions en ignorant les revendications de mes commettants. Je demanderais donc au ministre de revoir les données et de rendre accessible aux pêcheurs ce dont ils ont besoin pour survivre.

L'AGRICULTURE

ON INVITE LE MINISTRE À SE DISSOCIER DU RAPPORT PROVENANT D'ENVIRONNEMENT CANADA

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'invite le ministre de l'Agriculture du Canada (M. Wise) à se dissocier totalement du rapport provenant d'Environnement Canada intitulé: «L'impact sur les terres du programme de sortie de drainage municipal établi dans le cadre de l'entente auxiliaire Canada-Ontario pour l'est de l'Ontario: une première évaluation».

[*Traduction*]

Le rapport attaque de front les agriculteurs de l'est de l'Ontario qui ont demandé de l'aide financière, de même que les municipalités qui ont administré les sommes en cause. On dirait que ses auteurs ont entrepris leur étude avec des idées préconçues. Les agriculteurs de cette région, qui n'ont peut-être même pas été consultés, n'acceptent pas ces conclusions.

L'est de l'Ontario a toujours tiré de l'arrière par rapport au reste de la province, mais, grâce à des programmes comme celui que j'ai mentionné, on a pu améliorer les sols. Ces agriculteurs ont encore besoin d'aide pour faire concurrence à ceux d'autres régions.

J'invite mes collègues, en particulier le député de Stormont-Dundas (M. Warner), la députée de Leeds-Grenville (M^me^ Cossitt), le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner), le député de Nepean-Carleton (M. Tupper) et le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) à se joindre à moi pour condamner ce rapport.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, dans sa conférence de presse de ce matin, le premier ministre (M. Mulroney) s'est, une fois de plus, montré fort peu loquace à propos des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis. Il a encore refusé de dire comment on considérerait l'agriculture. Il n'a pas voulu non plus, cette semaine, faire de déclaration publique sur ses projets en matière de libre-échange, bien qu'il ait promis de donner un préavis de six mois.

Pourquoi agit-il ainsi? Il s'agit d'une stratégie politique délibérée qu'expliquent les documents secrets qui ont été dévoilés hier. D'après ces documents, «il est probable que plus on parlera de cette question, moins le public l'appuiera». On peut y lire encore: «Le résultat réaliste d'un programme de communication bien réalisé serait une bienveillante indifférence de la part de la majorité des Canadiens».

Le gouvernement conservateur veut maintenir les Canadiens dans l'ignorance, en dépit des graves inquiétudes de nombreux secteurs à ce sujet et du chantage des États-Unis où un membre éminent du Congrès disait hier qu'un accord de libre-échange ne serait jamais conclu avec le Canada, à moins que notre pays ne limite ses exportations de bois. Le libre échange, dans de telles conditions, ferait de nous une simple colonie américaine. C'est pour cette raison que nous nous y opposons énergétiquement.

* * *

• (1110)

L'AGRICULTURE

LE COÛT ÉLEVÉ DES PRODUITS CHIMIQUES

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, voici des extraits d'une lettre que m'envoie un couple d'agriculteurs de la région de Cabri, dans le sus-ouest de la Saskatchewan, au sujet de l'aide contre la sécheresse. Voici:

Nous en avons assez d'entendre dire que le gouvernement songe à effacer les dettes contractées par des agriculteurs. Dans notre région et aussi dans d'autres, j'en suis certain, des agriculteurs sont en difficultés financières parce qu'ils ont payé leur terre beaucoup trop chère. Ils n'avaient jamais imaginé qu'à un moment donné, les récoltes pourraient ne pas être bonnes, que les prix pourraient chuter ou que le grain ne se vendrait pas. Autant de difficultés que l'on a pourtant déjà connues.

Autrement dit, monsieur le Président, ils demandent pourquoi les téméraires verraient leurs dettes épongées pendant que les autres paieraient la note. Pourquoi les personnes qui ont fait monter les enchères lors de ventes de terres devraient-elles maintenant être cautionnés par leurs concurrents?

La lettre continue:

Si vous voulez réellement nous aider et aider tous les agriculteurs, essayez donc de réduire nos coûts. Je pense que les prix des produits chimiques sont scandaleux et que des enquêtes s'imposent auprès des responsables. Comme tous les agriculteurs ont beaucoup dépensé pour lutter contre les sauterelles dans la région touchée par la sécheresse, si les gouvernements veulent nous aider, ils pourraient peut-être nous rembourser ces frais.

Cette lettre qui renferme des conseils éclairés est assez représentative. Je recommande donc au député d'Assiniboia (M. Gustafson), au président du groupe de travail sur la sécheresse et au ministre de l'Agriculture (M. Wise) de tenir compte de ces précieuses recommandations.

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

LES SANCTIONS ENCOURUES PAR LES JEUNES COUPABLES DE CONDUITE EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ

M. John Oostrom (Willowdale): Un sondage d'opinion Gallup, effectué pour le compte du gouvernement fédéral, a révélé que la consommation quotidienne d'alcool chez les jeunes est à la hausse. Elle est passée de 37 p. 100 l'an dernier à 39 p. 100 cette année. Elle a augmenté de 5 p. 100 chez les adolescents de 12 à 14 ans et de 23 p. 100 chez ceux de 15 à 17 ans.

Puisque qu'on applique maintenant de nouveaux règlements beaucoup plus sévères en ce qui concerne la conduite en état d'ébriété, mes électeurs estiment que l'on ne traitera pas tout le

Article 22 du Règlement

monde sur un pied d'égalité tant que la Loi sur les jeunes contrevenants l'emportera sur les autres textes de loi. Puisqu'une personne âgée de 16 ans peut obtenir un permis de conduire, elle devrait normalement être assujettie aux mêmes sanctions qu'encourent actuellement les adultes pour conduite en état d'ébriété. Il faudrait donc arrêter un mécanisme pour harmoniser ces deux lois. Les accidents ne sont-ils pas aussi destructeurs dans un cas comme dans l'autre?

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LE PROGRAMME DE FORMATION LINGUISTIQUE—LA PRIVATISATION—LES CONSÉQUENCES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, le 28 mai dernier, le Président du Conseil du Trésor déclarait devant le Comité mixte permanent sur la politique et les programmes de langues officielles que son gouvernement songeait à privatiser le Programme de formation linguistique de la Fonction publique fédérale. Depuis lors, j'ai reçu un nombre important et très considérable de doléances de la part de nombreux fonctionnaires préoccupés, voire très inquiets, de constater que le gouvernement conservateur entend privatiser un programme qui s'est acquis une réputation internationale pour le moins enviable tant pour son efficacité que pour son expertise.

Durant la campagne électorale, les conservateurs se sont targués d'instaurer des programmes qui faciliteraient l'emploi des femmes à des échelons supérieurs. En nourrissant cette idée irresponsable de privatisation de la formation linguistique, le gouvernement mettra en péril les emplois de 788 employés, dont 62.6 p. 100 sont des femmes. De plus, 536 des 788 employés font partie du personnel enseignant représenté à 59 p. 100 par des femmes professionnelles, qui, pour la plupart, ont consacré leur carrière à l'enseignement.

Monsieur le Président, la Commission de la Fonction publique du Canada contrôle présentement les normes et les méthodes d'enseignement, alors que si on privatisait cette formation linguistique, aucun contrôle n'existerait pour le gouvernement fédéral sur les maisons privées.

Pourquoi alors le gouvernement persiste-t-il à vouloir soi-disant épargner de l'argent . . .

M. le Président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA TAXE DE VENTE SUR LE BÉTON PRÉMALAXÉ

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, en loyal partisan du gouvernement, loin de moi la pensée de contester la sagesse de la taxe de vente de 6 p. 100 récemment imposée sur le béton prémalaxé, ou même de mettre en doute l'opportunité de considérer ce matériau comme un produit manufacturé.

Les malaxeurs de béton, qui se voient maintenant conféré le douteux honneur d'être élevés au rang de manufacturiers, trouvent cependant irritante l'extrême complexité des calculs nécessaires pour déterminer le montant de la taxe à payer.

• (1115)

Après avoir obtenu son numéro de permis de huit chiffres et son numéro de compte de dix chiffres, le nouveau manufacturier doit consulter au moins une dizaine de circulaires pour calculer la taxe, et remplir une multitude de formulaires nécessaires à son versement. Le calcul de la taxe fait intervenir au moins 14 facteurs différents, y compris divers frais de livraison, de sorte que la taxe par verge cube varie beaucoup d'une bétonneuse à l'autre.

Le ministre du Revenu national (M. MacKay) pourrait-il simplifier le système de sorte qu'il ne soit pas nécessaire d'avoir un comptable agréé à bord de chaque bétonneuse?

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON EN CONSERVE—LE RAPPORT DU CONSEIL DE RECHERCHES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, nous aurions dû commencer aujourd'hui par une question sur le tragique tremblement de terre de Mexico. Toutefois, nous avons été informés que le ministre des Relations extérieures allait faire une déclaration à ce sujet à l'appel des motions tout à l'heure, et nous ne manquerons pas d'intervenir à ce moment-là.

Je pose donc ma question au ministre des Pêches et des Océans. Elle porte sur une information révélée aujourd'hui selon laquelle le rapport du Conseil de recherches et de productivité du Nouveau-Brunswick, la société de la Couronne sur les conclusions de laquelle le ministre s'est fondé pour autoriser la distribution du produit, précise que le ministre a autorisé la distribution du produit avant d'avoir obtenu les résultats des vérifications. Voudrait-il bien maintenant admettre publiquement qu'il a commis une très, très grave erreur de jugement?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je trouve très inquiétant ce que vient de dire le député. Si je l'ai bien compris, il prétend que nous avons autorisé la distribution du produit avant d'avoir obtenu les résultats du rapport du Conseil de recherches du Nouveau-Brunswick. Ce n'est manifestement pas le cas. En fait, nous n'avons autorisé la distribution du produit que lorsque nous avons eu les résultants d'un autre rapport indépendant que j'avais commandé.

LES TESTS FAITS PAR LE CONSEIL

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, le communiqué de presse du Conseil de recherches et de productivité du Nouveau-Brunswick stipule clairement que le ministre des Pêches a autorisé la commercialisation d'environ un million de boîtes de thon avant que les analyses ne soient terminées. Rien ne saurait être plus clair que cela. Le ministre nie-t-il les déclarations de la société à laquelle il a demandé conseil?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis certain que le député va me communiquer son document. Il déclare exactement le contraire de ce qui s'est passé. Je suis certain que le député aura la civilité et la correction de venir m'en parler dans quelques minutes.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, cela commence à suffire. Je vais cette fois poser ma question au premier ministre. Le ministre des Pêches et des Océans a commis une grave erreur de jugement. Il a autorisé la commercialisation d'un produit sans connaître le moindre résultat des tests qui étaient effectués.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que je dois poser cette question. Le premier ministre va-t-il faire ce qu'il convient de faire, exiger la démission de son ministre des Pêches?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est à peu près la cinquième ou sixième fois que l'on pose cette question. Je pense avoir expliqué les circonstances et la rapidité avec laquelle le gouvernement est intervenu. Bien que ces boîtes de conserve n'aient présenté aucun danger pour la santé et la sécurité des Canadiens, nous avons préféré les faire retirer du marché. Nous sommes maintenant certains que la nouvelle procédure empêchera que de telles choses se reproduisent à l'avenir.

• (1120)

Le vice-premier ministre a annoncé à la Chambre que nous espérions nous assurer que . . .

Une voix: Il a enfreint la loi.

M. Mulroney: . . . ce soit le ministère de la Santé et du Bien-être social qui se charge des analyses à l'avenir. Je pense que tout ceci constitue une réponse raisonnable et pertinente de la part du ministre et du gouvernement à une situation sérieuse à laquelle nous avons réagi aussi rapidement et aussi efficacement qu'il était possible pour un gouvernement quel qu'il soit.

LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE AU COURS DE SA CONFÉRENCE DE PRESSE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, ce matin, au cours de la conférence de presse du premier ministre, quelqu'un lui a demandé s'il fallait comprendre de ses propos que les boîtes de thon n'auraient pas dû se retrouver sur les étalages. Le premier ministre a répondu que cela ne pouvait être plus évident.

Je voudrais demander au premier ministre s'il n'est pas aussi évident que, pour regagner la confiance dans la qualité du poisson vendu au Canada et à l'étranger, il ne suffira pas de se débarrasser des conserves de thon, mais qu'il devra aussi se débarrasser de son ministre des Pêches.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Mon honorable ami a droit à son opinion, qui me chagrine, car il sait que personne à la Chambre ne peut mettre en doute le dévouement que le ministre des Pêches . . .

Une voix: C'est son jugement qui est mis en doute.

M. Mulroney: . . . met à s'occuper des questions de santé, d'hygiène et d'environnement depuis de nombreuses années. Tous les faits ont été portés à la connaissances de la Chambre, en toute bonne foi. Je crois que les réponses ont été satisfaisantes.

On m'a demandé ce matin si, rétrospectivement, nous agirions différemment. Je crois que c'était l'essentiel de la question. J'ai évidemment répondu oui. Nul Canadien ne souhaite pareil état de choses, et c'est pourquoi nous avons agi promptement . . .

M. Deans: Après deux jours d'interrogations à la Chambre.

M. Mulroney: . . . pour que le produit soit retiré et que les dispositions nécessaires soient prises pour l'avenir.

LE MAINTIEN DU MINISTRE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, le premier ministre croit-il honnêtement qu'il peut garder au sein du cabinet un ministre qui demande aux Canadiens de manger du poisson rance? Le croit-il vraiment?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Silence, silence.

* * *

LES BANQUES

LA NORBANQUE—LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU PRÉSIDENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser sur un autre sujet. Hier, en fin d'après-midi, le président de la Norbanque a tenu une conférence de presse extraordinaire au cours de laquelle il a accusé le gouvernement de faire le contraire de ce qu'il s'était engagé à faire, publiquement et privément. Il a déclaré qu'au lieu de faciliter la restructuration de la Norbanque, le gouvernement du Canada prenait des mesures qui entraîneraient rapidement la liquidation au rabais de son actif. Il s'agit là d'accusations extrêmement graves de la part du président d'une banque. Je voudrais simplement demander à la ministre d'État aux Finances ce qui se passe?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai été à la fois surprise et déçue par les déclarations que le président de la Norbanque a faites hier. Au cours de nos entretiens, je lui avais dit que je ferais tout pour faciliter l'examen des propositions qu'il disait en cours de négociations lorsque nous en avons discuté avant le 1er septembre.

Je lui ai donné toute latitude pour poursuivre ces discussions. Par-dessus le marché, j'ai affecté un employé à plein temps à la liaison entre mon bureau et lui dès le début de la semaine suivante afin d'évaluer les propositions qu'il devait nous présenter. Ce monsieur est l'un des dirigeants de la haute finance du Canada. J'ai communiqué avec lui tous les jours. Il a étudié toutes les propositions qui ont été faites et les négociations se poursuivent.

ON DEMANDE QUE LE COMITÉ PARLEMENTAIRE SE RÉUNISSE EN FIN DE SEMAINE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Ma question s'adresse au premier ministre. Les propos que la ministre vient de tenir ont été infirmés ou contredits à la fois par le président de la banque et par son vice-président, qui ont tous deux tenus hier une conférence de presse au cours de laquelle ils ont dit que le gouvernement ne facilitait en rien la restructuration de la Norbanque et qu'une ou deux propositions, entre autres, n'avaient pas été examinées sérieusement.

• (1125)

Le président d'une banque a porté publiquement de graves accusations, ce qui est plutôt extraordinaire. Il dit que le gouvernement fait le contraire de ce qu'il s'était engagé à faire. Compte tenu de la contradiction entre les propos que la ministre a tenus aujourd'hui et ceux du président de la banque, et que c'est une chose grave, quel que soit celui des deux qui a raison, le premier ministre va-t-il réunir le comité des finances de la Chambre au cours du week-end afin que la ministre et le président de la banque en question puissent comparaître pour s'expliquer?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, depuis deux semaines, nous avons essayé de réunir le comité des finances, mais sans obtenir l'accord que je suis ravi d'entendre exprimer aujourd'hui. Dès que les leaders parlementaires donneront leur approbation, le comité des finances pourra commencer à se réunir afin que ces questions puissent être étudiées à fond.

M. Fulton: Il siège tous les jours, Brian.

M. Mulroney: Je parle, évidemment, de l'examen des problèmes dont nous parlons. Je ne peux pas tenir compte de la déclaration que le président d'une banque a faite dans des circonstances difficiles et sous pression. La ministre a fourni des explications satisfaisantes. Le chef du Nouveau parti démocratique ne contestera certainement pas que le gouvernement a déjà largement démontré qu'il était prêt à prendre des risques pour protéger les nouvelles banques de l'Ouest qui se lancent.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Les néo-démocrates se gaussent de ce que nous avons fait pour l'Ouest, mais les citoyens de cette région s'en souviendront comme tous les autres Canadiens d'ailleurs, je vous le garantis. Ils se moquent parce que le gouvernement a essayé d'aider une nouvelle banque de l'Ouest.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous avons agi selon notre devoir et nous sommes certainement prêts à soumettre ce problème à l'examen du comité des finances, dès que ce dernier pourra siéger.

M. le Président: A l'ordre!

LA CONTENU DU PROJET DE LOI

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, les Canadiens de l'Ouest ainsi que tous les autres Canadiens se souviennent sans doute que c'est le gouvernement du premier ministre qui est l'artisan du fiasco de un milliard de dollars pour lequel ils devront maintenant payer.

Puisque le premier ministre refuse de faire examiner cette affaire très grave par un comité d'urgence—et je ne parle pas du problème permanent des banques mais de la crise actuelle—peut-il, lui ou son leader parlementaire à la Chambre, confirmer que le gouvernement a déjà préparé un projet de loi qui contient des articles relatifs au renflouement, pas seulement de la Banque commercialle du Canada mais aussi de la Norbanque? Le gouvernement peut-il confirmer qu'un tel projet de loi a déjà été rédigé et dans l'affirmative, peut-il dire si cela n'ajoute pas foi, à première vue, à ce que le président de la Norbanque a déclaré?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président; toutes les initiatives législatives qui devront être prises, seront prises en temps et lieu, cela va de soi, et mon honorable collègue sera averti.

Le député a dit que les Canadiens de l'Ouest se rappeleront que les députés progressistes conservateurs sont responsables du fiasco de la Norbanque. Nous avons hérité de cette situation.

M. Broadbent: Du renflouement.

M. Mulroney: Ce que les Canadiens de l'Ouest n'oublieront pas, c'est que le NPD s'est fiancé et s'est marié avec les libéraux et qu'ils ont adopté ensemble le PEN, qui a ruiné l'ouest du Canada. C'est ce qu'ils n'oublieront jamais.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Ils ne l'oublieront jamais.

M. Broadbent: Monsieur le premier ministre, voilà encore un mensonge.

M. Mulroney: Oh, cela fait mal. C'est indigne de vous.

M. Stevens: Rétractez-vous.

M. le Président: Je dois signaler au député d'Oshawa que je l'ai entendu, et je dois lui demander de se rétracter.

M. Broadbent: Je signale au premier ministre . . .

M. le Président: Sauf votre respect . . .

M. Broadbent: . . . que nous avons voté contre la plupart des éléments du programme énergétique.

M. le Président: Le député aurait-il l'obligeance de se rasseoir?

M. Broadbent: Il le sait. Il devrait être franc.

M. le Président: Le député pourrait-il se rasseoir?

M. Broadbent: Je respecte bien volontiers les traditions de la Chambre et je retire mes propos.

M. le Président: Puisque je dois encore lui donner la parole à cette fin, le député pourrait-il tout simplement se lever et retirer ce qu'il a dit? Pourrait-il tout simplement se rétracter?

M. Broadbent: C'est très touchant, monsieur le Président. Je retire mes propos. Je voudrais que le premier ministre dise de temps en temps la vérité.

Des voix: Oh, oh!

• (1130)

M. le Président: La députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) a la parole.

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État . . .

M. Deans: On ne peut pas le répéter sans cesse. Il a tort et vous le savez.

M. Lewis: Vous êtes passés maîtres dans l'art de faire des coups bas.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, allons! Je n'ai pas vérifié le calendrier lunaire, mais ce doit être la pleine lune.

La députée de Trinity a la parole.

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LA SITUATION DES LIQUIDITÉS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre d'État aux Finances. Suivant ce qu'elle a déclaré, elle et ses services ont suivi l'activité de la Banque Commerciale du Canada au cours du printemps et de l'été. Veut-elle nous dire à quel moment elle a appris qu'à la fin juin, cette banque avait cessé de présenter la situation hebdomadaire et mensuelle de ses liquidités, qui est exigée de toutes les banques à charte, et pourquoi elle a laissé faire cela?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, encore une fois il a été lancé des accusations graves qui se fondent sur des informations erronées. Les documents mentionnés par le journal étaient des documents internes de la banque. Chaque état de situation devant obligatoirement être fourni à l'inspecteur général et à la Banque du Canada a continué de l'être, et continue de l'être encore maintenant.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES ATTESTATIONS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, simplement pour tirer la situation au clair, la ministre voudrait-elle déposer à la Chambre toutes les attestations et tous les documents déposés auprès du tribunal albertain quand le liquidateur a été désigné?

Étant donné que la ministre a dit qu'elle suivait l'activité de la banque pendant l'été pour protéger le contribuable canadien, veut-elle nous dire pour quelle raison le 29 août, alors même qu'on était en train de mettre la banque en liquidation, de grandes annonces ont paru dans les journaux canadiens pour offrir un boni de $50 aux nouveaux clients qui effectueraient des dépôts à terme d'un montant minimum à cette banque?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je pense que la députée a posé deux questions. Pour ce qui concerne les attestations et documents, je crois savoir qu'ils sont du domaine public et qu'ils ont dû être déposés au tribunal.

Quant à la seconde partie de la question de la députée, la banque a été en activité jusqu'au 1er septembre. Notre rôle consistait à la surveiller pour faire en sorte qu'elle fonctionne aussi longtemps qu'elle serait viable, et lorsqu'elle a cessé de l'être nous avons désigné un curateur.

* * *

LES PÊCHES

LA VENTE DU THON EN CONSERVE—ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Comme il le sait, au cours d'une interview aujourd'hui, on a demandé au premier ministre si on avait eu raison de mettre en vente dans les magasins du thon décomposé, impropre à la consommation humaine. Le ministre sait aussi que le premier ministre a répondu: «Jamais de la vie. Ça n'aurait jamais dû être mis sur les tablettes». Maintenant que le ministre a perdu la confiance du premier ministre, ne devrait-il pas faire ce qui s'impose et démissionner immédiatement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà expliqué dans quel contexte cette observation . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Y a-t-il quelque chose qui ne va pas chez les libéraux aujourd'hui? Ils sont sans doute déprimés et je comprends pourquoi. Les sondages d'hier ne sont pas trop reluisants.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: J'ai expliqué dans quel contexte cette déclaration a été faite. J'ai aussi expliqué à quel point je respecte et j'appuie le ministre des Pêches.

ON DEMANDE SUR QUOI LE MINISTRE A FONDÉ SA DÉCISION

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Il sait sans doute aussi que le Conseil de recherches et de productivité du Nouveau-Brunswick, sur le rapport duquel le ministre dit avoir fondé sa décision, a nié aujourd'hui cette affirmation et déclare que le ministre a permis la vente de ce produit sans avoir obtenu un rapport final. J'ai ici le rapport que le Conseil a établi le 3 mai.

M. le Président: A l'ordre. Y a-t-il une question?

M. Skelly: Sur quoi le ministre des Pêches s'est-il fondé pour autoriser la mise vente de ce produit? Comment le premier ministre peut-il faire confiance à un ministre que a mis en vente du thon pourri dans les supermarchés du Canada sans avoir reçu une recommandation finale?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que le député fait cette allégation et je l'ai déjà invité . . .

M. Skelly: Voici le rapport du 3 mai.

M. Fraser: . . . à m'apporter les documents sur lesquels il s'appuie. Je dois dire que j'ai reçu un rapport confidentiel du Conseil le 11 février. J'ai ensuite reçu un autre rapport du comité indépendant que j'avais établi en ma qualité de ministre le 24 avril. C'est seulement après que j'ai eu reçu et examiné attentivement les deux rapports que le produit en question a été mis en vente. Si le député possède des renseignements que je n'ai pas moi-même, je serais d'accord pour en discuter avec lui après la période des questions.

* * *

[*Français*]

LES BANQUES

LA POSITION DU GOUVERNEMENT ET DE LA MINISTRE AU SUJET DE LA VIABILITÉ DE LA NORBANQUE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Finances). Je voudrais revenir sur le problème soulevé tout à l'heure par le chef du Nouveau parti démocratique et qui concerne la Norbanque.

Hier, dans sa conférence de presse, le président, M. Neapole, a déclaré, entre autres choses, en parlant de sa banque et de l'attitude du gouvernement . . . Il a accusé le gouvernement, et je cite ses propos:

[*Traduction*]

«il sabote les efforts que fait la Northland pour survivre.» Il a ajouté: «La volonté de restructurer ou de fusionner semble manquer».

[*Français*]

Cela provient du communiqué de presse qui a été publié après sa conférence. C'est déjà une accusation extrêmement sérieuse qui met en doute toute la crédibilité de la ministre.

Aujourd'hui, je voudrais donc demander à la ministre d'État (Finances), elle a eu certainement tous les rapports, toutes les données, si elle peut nous dire si c'est son avis et celui de son gouvernement que la Norbanque est viable.

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai expliqué clairement dès le départ que ces négociations étaient importantes pour l'avenir de la Norbanque. J'espère qu'elles n'ont pas été compromises par les déclarations du président de la banque et les discussions qui ont eu lieu à la Chambre aujourd'hui. On négocie en ce moment certains arrangements et ces discussions se poursuivent.

J'ai également clairement expliqué pour la gouverne des déposants et des contribuables que les négociations en cours devront aboutir dans les plus brefs délais.

[*Français*]

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Les accusations que madame la ministre vient de faire à l'endroit de l'opposition sont inacceptables, surtout de la part d'un gouvernement qui a déposé en cette Chambre, le 1er septembre, des avis indiquant que des demandes de liquidation allaient être faites pour la Norbanque.

Madame la ministre, je vous pose à nouveau ma question. Vous êtes ministre responsable de ce secteur. Pourriez-vous nous dire aujourd'hui, en dehors des négociations, si la Norbanque est viable, oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais également ajouter que, à la suite de sa conférence de presse, M. Neapole a déclaré à l'émission *The Journal* d'hier soir qu'il ne s'en prenait pas au gouvernement. Je voudrais que ce soit très clair.

Les négociations en cours sont menées de façon fort professionnelle. Elles concernent une institution qui est sous la tutelle d'un curateur. Tels sont les faits. Cela fait partie des négociations. La viabilité de la banque dépendra de l'issue de ces négociations.

[*Français*]

L'APPARENTE CONTRADICTION ENTRE LES DÉCLARATIONS DE LA MINISTRE ET CELLES DU PRÉSIDENT DE LA NORBANQUE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et a trait aussi à la Norbanque. Le premier ministre est-il conscient des contradictions entre les déclarations de M. Neapole, président de la banque, hier à Edmonton, et celles de son ministre d'État (Finances) sur la question de savoir si le gouvernement aide à sauver la banque ou non, au lieu de simplement la mettre en liquidation?

Pourquoi le premier ministre refuse-t-il de laisser le comité des finances de cette Chambre écouter M. Neapole et le ministre d'État (Finances) cette fin de semaine afin de savoir quelle est la situation puisque ces contradictions sont si sévères et si graves?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est farfelu ce qu'on vient d'entendre. Cela fait deux semaines qu'on demande que le Comité siège justement dans ce genre de dossier, et on se fait refuser par les néo-démocrates qui tenaient à garder cela. Branchez-vous! On est prêt à aller au Comité pour que ce soit entendu, mais entendez-vous. Personne ne peut mettre en doute la capacité ou le désir de ce gouvernement d'essayer d'aider ces institutions financières, et on est prêt à faire assujettir le tout à une commission parlementaire. Mais branchez-vous, c'est le temps!

• (1140)

[*Traduction*]

ON DEMANDE UNE RÉUNION DU COMITÉ

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, nous avons eu du mal à obtenir des réponses du gouvernement, et je crains bien que la même chose ne se produise également au comité.

La dernière fois qu'une banque a fermé ses portes, ce fut durant une fin de semaine. Cela pourrait se répéter. Le gouvernement est peut-être en train de planifier la même chose en ce moment. Nous devrions sûrement pouvoir faire comparaître M. Neapole dès demain devant le comité des finances, afin d'entendre ses allégations contre le gouvernement pour savoir ce qui se passe, afin que les contribuables canadiens n'aient pas à assumer le coût de renflouement d'une banque sans que le Parlement ait même été informé de la situation.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous essayons depuis deux semaines d'obtenir une discussion au comité de tout ce qui entoure ces deux banques. Je me permets d'assurer au député que M. Neapole a tout intérêt à mon avis à passer la fin de semaine à négocier une entente au lieu de venir comparaître devant le comité à Ottawa.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ACCORD SUR L'ÉNERGIE CONCLU ENTRE LE CANADA ET L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale et concerne l'Accord sur l'énergie conclu entre le Canada et l'Île-du-Prince-Édouard. Le ministre peut-il nous confirmer si les 18,8 millions de dollars affectés au remboursement de la dette en souffrance sur le câble sous-marin, en vertu de l'accord, serviront uniquement à amortir cette dette et à aucune autre fin?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, l'accord que j'ai signé avec le premier ministre Lee la semaine dernière porte en effet sur le financement du câble et le remboursement de cette dette, et je conseille au député, s'il désire obtenir des précisions sur les modalités précises de l'accord relatif au câble, de consulter ma collègue la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE PROVINCIAL

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je lui signale que le ministre de l'Énergie de l'Île-du-Prince-Édouard a accepté le chèque de 9.4 millions de dollars qui lui a été remis la semaine dernière dans le but précis d'amortir la dette en question, et qu'il a déclaré publiquement que cet argent servira désormais au subventionnement des usagers résidentiels.

Le ministre peut-il intervenir et nous dire s'il va exiger du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard qu'il respecte l'accord ou s'il va se faire le complice d'une caisse noire électorale?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, il est parfaitement déplacé de tenir des propos semblables au sujet d'un ministre très respectable d'une autre province du pays.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON EN CONSERVE—LE RAPPORT DU CONSEIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. Cette semaine, trois très graves accusations ont été formulées à l'endroit du ministre des Pêches et des Océans. La première est une affaire réglée. On a retiré des tablettes le thon avarié. J'aimerais examiner maintenant l'allégation que le Conseil de recherche et de productivité du Nouveau-Brunswick a formulée aujourd'hui et selon laquelle le ministre aurait remis en circulation le thon avarié avant que les analyses ne soient terminées. Le ministre a dit qu'il n'en était rien. Il l'a dit ici même à la Chambre. Si l'allégation que le Conseil de recherche et de productivité du Nouveau-Brunswick a formulée s'avérait fondée, le premier ministre demanderait-il la démission du ministre?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, il a déjà été question de cette allégation. J'ai dit à la Chambre que j'enquêtais à ce sujet. J'ai en main le rapport du Conseil de recherche et de productivité du Nouveau-Brunswick, en date du 11 février, et le rapport indépendant, en date du 24 avril, que j'ai moi-même ordonné . . .

M. Skelly: Rendez-le public, John.

M. Fraser: C'est seulement après avoir reçu ces deux rapports que j'ai autorisé la vente de ce produit.

M. Skelly: Rendez public le dernier rapport.

M. Fraser: Je vais examiner cette allégation et en discuter avec les députés, mais je dois aviser le député que sur la foi des documents que j'ai en main, l'allégation n'est vraisemblablement pas fondée.

LES ANALYSES DE THON

M. Jim Fulton (Skeena): Enfin, monsieur le Président, j'aimerais que le premier ministre réponde à une dernière accusation. Le ministre des Pêches et des Océans a déclaré cette semaine que toutes les analyses de thon effectuées depuis juin sont faites en fonction de nouvelles normes. Hier soir, Fred Allen a dit que c'était faux.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député se rend compte sûrement que tout cela n'est qu'un préambule. Pourrait-il s'il lui plaît poser sa question?

M. Fulton: Si cette accusation s'avère fausse, le premier ministre va-t-il exiger que le ministre démissionne?

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. J'ai permis au ministre de poser la première partie de la question en raison du préambule, mais le député se rend sûrement compte qu'il s'agit d'une question hypothétique, et que les questions purement hypothétiques comme celle-là ne sont normalement pas recevables à la Chambre.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE L'EXPULSION DE PRÉSUMÉS CRIMINELS AMÉRICAINS

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et, en son absence, au vice-premier ministre. Il s'agit des cas de Joseph Kindler et de Charles Ng, deux fugitifs américains, qui sont détenus au Canada aux frais des contribuables. Le ministre va-t-il invoquer la Loi sur l'immigration et faire expulser ces deux personnes le plus tôt possible?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Justice, puis-je répondre au député de Calgary-Est que, jusqu'à présent, nous n'avons pas reçu de demande d'extradition de Charles Ng. Le cas de Kindler est actuellement devant les tribunaux et il serait inopportun de préjuger de l'issue des procédures.

De toute façon, monsieur le Président, je peux garantir à la Chambre que le ministre de la Justice prendra ses responsabilités, au moment voulu, dans ces deux affaires.

* * *

LES PARLEMENTAIRES

L'ATTACHÉ DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. J'ai en main un exemplaire d'un document qui aurait été préparé par M. William Fox du cabinet du premier ministre et dans lequel on expose les grandes lignes d'une stratégie de communication relativement à la proposition de libre-échange. On y recommande que le gouvernement entreprenne des études et des enquêtes spéciales dans les circonscriptions des députés de l'opposition, afin de recueillir des renseignements permettant de discréditer ces députés.

Le premier ministre ne juge-t-il pas que si ces recommandations formulées par des membres de son personnel étaient mises en œuvre, elles constitueraient une atteinte grave aux privilèges et droits des députés? Pourrait-il en outre nous garantir que le gouvernement n'aura pas recours à ce genre de procédés malhonnêtes, afin de faire accepter sa proposition libre-échangiste?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ignore tout de ce document que brandit mon honorable collègue. S'il est sérieux, il voudra certainement le déposer immédiatement à la Chambre des communes, afin que nous puissions tous l'examiner. Cependant, la raison qu'il suggère est odieuse au maximum envers les privilèges de tous les députés.

Je peux lui dire, sans avoir lu ce document, que M. Bill Fox, mon attaché de presse, ne s'associerait jamais à un document de ce genre que ce soit directement ou indirectement, car c'est une personne des plus honorables.

Des voix: Bravo!

L'ORIGINE DU DOCUMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je soumettrai ce document et le déposerai. Je suis également heureux que le premier ministre nous ait garanti que les droits et les privilèges des députés seront respectés. Cependant, quelqu'un au gouvernement a rédigé ce document . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: . . . et nous voudrions savoir qui. Le premier ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Puis-je poser une question, monsieur le Président? Le premier ministre est-il disposé à faire procéder à une enquête, afin de déterminer la source de ces recommandations et peut-il nous garantir qu'elles ne seront pas mises en œuvre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je peux vous le garantir. Et je demande aux députés si ce n'est pas symptomatique de la maladie dont est atteint le parti libéral, où l'on accuse les gens d'abord pour dire ensuite qu'on s'est peut-être trompé . . .

M. Axworthy: Je n'ai jamais dit cela. J'ai proposé que l'on examine ce document et qu'on détermine qui l'a rédigé.

M. Mulroney: Oui, bien entendu, le compte rendu montrera . . .

M. Axworthy: Voyons qui l'a préparé.

M. Mulroney: Le compte rendu montrera que vous faites marche arrière. Si vous avez une accusation grave à porter contre quelqu'un, allez-y, mais ne faites pas marche arrière . . .

M. Axworthy: Le voici. Nous allons le déposer.

M. Mulroney: . . . car nous défendons les droits et libertés de chacun . . .

M. Axworthy: Oh oui?

M. Mulroney: . . . et nous ne laisserons pas le parti libéral ternir dans cette enceinte la réputation . . .

M. Axworthy: Bien entendu.

M. Mulroney: . . . de qui que ce soit.

Des voix: Bravo!

* * *

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—ON DEMANDE LA LISTE DES DÉPOSANTS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui, ce matin lors de sa conférence de presse, a dit que les députés devraient faire preuve de modération et de responsabilité. Il sait sûrement que nous étudierons sous peu une mesure de cautionnement d'un valeur de 1 milliard de dollars. Le premier ministre a souvent expliqué qu'il avait hâte qu'un comité examine cette question.

M. Hnatyshyn: C'est une question différente.

M. Riis: Conviendra-t-il que puisque l'argent des contribuables ira à des déposants à peu près inconnus, le gouvernement devrait se faire un point d'honneur de nous remettre une liste de tous ceux qui seront gratifiés de fonds publics?

M. Hnatyshyn: Cela ne concerne nullement l'enquête.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous avons eu bien des discussions à ce sujet. Comme je l'ai toujours dit, je veux bien fournir une liste des déposants par classe et par catégorie, mais selon l'esprit et la lettre de l'article 251 de la Loi sur les banques, les noms des déposants des institutions financières canadiennes ne doivent pas être rendus publics.

Personne n'a intérêt à ce que les noms des déposants d'une institution financière soient rendus publics dans de telles circonstances.

• (1150)

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE MODIFIER LA LOI SUR LES BANQUES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, à l'occasion d'une circonstance tout à fait particulière, nous demandons aux contribuables canadiens de verser plus de un milliard de dollars pour cautionner un certain nombre de déposants non assurés. Puisque l'argument invoqué par le ministre est valable, le premier ministre va-t-il présenter une mesure s'appliquant à cette situation tout à fait spéciale?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): La réponse est non, monsieur le Président.

M. Riis: Pourquoi?

M. Hnatyshyn: Parce que nous ne voulons pas de loi rétroactive.

M. Riis: Qui essayez-vous de protéger?

M. Young: Encore des beaux-frères.

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Swift Current-Maple Creek.

* * *

L'AGRICULTURE

LA POLITIQUE DE STABILISATION DU GOUVERNEMENT

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé et concerne la stabilisation des prix des produits agricoles. Ceux d'entre nous qui ont suivi la lente évolution du régime national se sont inquiétés, hier, en lisant dans le *Globe and Mail* l'article annonçant pour bientôt le programme de revenu agricole. Le ministre peut-il confirmer le bien-fondé de cet article?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commmission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le fond de cet article est valable, mais il contient des détails tout à fait erronés puisque le ministre de l'Agriculture n'a publié aucun accord. Il est regrettable qu'une nouvelle aussi fausse soit parue dans un quotidien national.

Le ministre a fait parvenir aux provinces un projet d'entente qui incorpore les modalités adoptées par toutes les provinces ayant un programme de stabilisation des prix de la viande rouge, sans porter atteinte, il me semble, aux principes généraux de la stabilisation. Je tiens par ailleurs à signaler que le ministre, remplissant ainsi une promesse électorale, a pris cette initiative dès la première année de notre mandat, alors que l'ancien gouvernement tergiversait depuis dix ans. Il mérite des remerciements et des félicitations.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Hier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déposé une motion de clôture pour empêcher l'opposition et la population de dire la vérité sur le projet de loi relatif à la désindexation des allocations familiales.

Le premier ministre peut-il expliquer à la population canadienne pourquoi il est si pressé pour enlever de l'argent aux familles canadiennes et pourquoi il est si lent pour imposer un minimum d'impôt aux personnes riches au Canada qui ne paient pas d'impôt? Le premier ministre peut-il répondre à cette question?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait posé cette question. Hier, le député de Davenport s'est levé pour nous dire qu'il n'avait rien de neuf à dire, puis il a repris une vieille rengaine que nous avions déjà entendue. C'est le genre de débat qui a cours actuellement.

Mais le plus important demeurent des articles parus dans le *Star* de Toronto et la *Gazette* de Montréal qui assurent aujourd'hui que nous sommes sur la bonne voie. Nous prenons de l'argent à ceux qui en ont suffisamment pour le donner à ceux qui en ont le plus besoin. Le député devrait cesser de faire l'autruche et admettre les avantages que les gagne-petit retireront de ce programme. Il devrait donc nous aider à l'améliorer au lieu de s'en tenir au *statu quo* qui, de l'avis général, ne donne pas les résultats escomptés.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE VENIR RENCONTRER LES MÈRES DE FAMILLES QUÉBÉCOISES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, le ministre de l'injustice sociale du Canada vient de nous en «pousser» une bonne.

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, à la suite d'une réponse, savoir qu'il ne voulait pas rencontrer les familles québécoises. Mercredi prochain, il y aura une réunion avec les mères de familles québécoises à Montréal. Est-ce que le premier ministre va avoir le courage de venir les rencontrer, parce qu'elles veulent faire connaître leur opinion sur la désindexation et sur une perte de 55 millions de dollars?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député ne veut pas que les familles qui gagnent $10,000 obtiennent davantage.

M. Ouellet: Répondez à la question.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Il ne veut pas qu'on réduise l'exemption fiscale qui profite davantage à ceux qui gagnent plus pour offrir plus à ceux qui gagnent moins.

M. Ouellet: Venez à Montréal mercredi.

M. Malépart: Mulroney, vous avez bien trop peur!

M. Epp (Provencher): Je voudrais bien que le député lise les manchettes: «Les prestations sont mieux conçues» et «Les gros canons de l'opposition sont mal pointés».

Des voix: Bravo!

M. Malépart: Venez à Montréal. Les gens vont vous en parler.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Quel bouffon.

M. Axworthy: On hurle avec les loups, Michael.

M. Gauthier: Notre clown de service entre en scène.

M. le Président: A l'ordre. Il ne reste que cinq ou six minutes. La parole est au député de Essex-Windsor.

* * *

LE COMMERCE

LES POURPARLERS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je pose ma question au premier ministre qui continue à cultiver le secret et le vague sur les démarches en vue du libre-échange avec les États-Unis. Par exemple, ce matin, à sa conférence de presse, il a refusé de préciser si le secteur de l'agriculture serait visé dans les négociations.

Comment se fait-il qu'en dépit des assurances qu'il a données à la Chambre la semaine dernière, le gouvernement n'a toujours pas annoncé ses intentions quant à la libéralisation du commerce avec les États-Unis, bien que soit expiré le délai de six mois depuis le sommet irlandais?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous répondrons en temps et lieu, de la manière qui convient et qui a déjà été décidée. Notre position n'a pas changé. J'invite mon ami le député à tenir une conférence sur la question avec le premier ministre du Manitoba.

M. Langdon: Monsieur le Président, je soupçonne que le premier ministre va constater, à son grand dépit, que les réserves exprimées par le premier ministre du Manitoba sur le libre-échange sont précisément celles qui sont importantes pour nous.

LES RECOMMENDATIONS DU COMITÉ

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Pourquoi hésite-t-il à dissiper toutes les ambiguïtés et les incertitudes qui ont cours dans notre pays en acceptant l'avis unanime du comité spécial mixte sur la question, lequel a recommandé que le pacte automobile, le secteur agricole et les industries culturelles n'entrent pas dans les négociations qui pourront se tenir sur la libéralisation des échanges?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit assez clairement pour en convaincre les députés, j'espère, qu'avant d'engager des pourparlers commerciaux de cette nature, les premiers ministres des provinces seraient pleinement consultés. J'ai eu samedi une longue conversation téléphonique avec le premier ministre Peterson au cours de laquelle nous avons discuté de certaines de ses préoccupations dont nous avons pu tenir compte dans notre réponse. Nous nous entretenons avec les syndicats ouvriers et le secteur privé, et nous en discutons ouvertement à la Chambre des communes. Il n'y a aucune hésitation ou variation. Nous sommes persuadés que la solution au chômage consiste à relancer le commerce accrue et nous cherchons à conquérir une part juste et équitable d'un immense marché. Je crois qu'il y va des intérêts des chômeurs et de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SANTÉ

LA POSSIBILITÉ D'OBTENIR DE L'HÉROÏNE POUR LE TRAITEMENT MÉDICAL DE LA DOULEUR

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le 9 septembre 1985, le ministre a expliqué en détail comment on comptait rétablir l'usage de l'héroïne pour atténuer les douleurs intolérables causées par les maladies incurables. Le ministre peut-il préciser à l'intention des nombreux Canadiens qui souffrent jour après jour de douleurs graves et intolérables quand cette drogue sera mise à leur disposition alors qu'ils attendent impatiemment de pouvoir s'en servir?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Nous avons examiné très attentivement la possibilité de remettre l'héroïne sur le marché à des fins médicales, et surtout pour le traitement des douleurs irréductibles. Nous avons permis l'usage de cette drogue dans des conditions extrêmement restreintes dans les hôpitaux et c'est seulement les médecins qui peuvent la prescrire. Nous espérons nous procurer cette drogue auprès d'un fournisseur du Royaume-Uni d'ici à la fin octobre. La question à régler à présent est celle de l'approvisionnement du fournisseur et de la sécurité une fois la drogue arrivée au Canada.

• (1200)

L'ÉNERGIE

LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DU SECTEUR PÉTROLIER—DEMANDE DE REMPLACEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La prospection dans les régions pionnières et au large de nos côtes a sérieusement diminué. La Nouvelle-Écosse et l'Association pétrolière du Canada entre autres ont réclamé un programme de remplacement pour le Programme d'encouragement du secteur pétrolier d'ici au 1er novembre. Le Programme d'encouragement du secteur pétrolier sera-t-il remplacé au 1er novembre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je voudrais signaler au député que la ministre et moi avons eu un certain nombre d'entretiens à ce sujet. Elle poursuit également des pourparlers avec les provinces dans le but d'en arriver à la conclusion satisfaisante de cette affaire.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON DEMANDE QU'UN MINISTRE DÉPOSE DES DOCUMENTS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour vous demander d'intervenir en vue de demander au ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) de déposer les documents qu'il a cités ce matin en répondant à mon collègue, le député de Comox-Powell River (M. Skelly).

Voici ce que stipule le commentaire 327, à la page 115 de Beauchesne:

> Il n'est pas permis à un ministre de la Couronne de lire ou citer une dépêche ou autre document d'État qui n'a pas été soumis à la Chambre, à moins qu'il ne le dépose sur le Bureau.

Je prétends qu'aujourd'hui le ministre a non seulement fait allusion à un document, mais qu'il s'est servi de ce dernier pour donner l'impression à la Chambre des communes et aux Canadiens que les remarques de mon collègue étaient fausses; en outre, il a utilisé les deux documents—dont il a cité des extraits—pour influer sur le cours des événements à la Chambre des communes.

Je connais le problème que pose ce commentaire. J'ai étudié la question à maintes reprises par le passé et je sais ce que stipule le paragraphe 5 du commentaire 327, que voici:

> L'action de citer un document suppose qu'on en a communiqué un extrait ou qu'on l'a évoqué à la fin expresse d'influencer le débat.

Je sais également qu'il est arrivé par le passé que l'on y invoque la définition restreinte de «débat» pour rejeter une demande semblable à la mienne. Cependant, les Canadiens s'inquiètent à ce sujet et il n'y a pas véritablement de débat dans le sens où le stipule le Règlement qui régit nos délibérations. Cependant, pour étayer sa position, le ministre a signalé à la Chambre que sa décision était fondée sur ces deux documents.

Même si un débat, au sens restreint où on l'entend, n'est pas actuellement en cours et ne se déroulera peut-être jamais, si le ministre estime que les documents qu'il a cités sont importants pour son argumentation, je lui demande, puisqu'on recourt fréquemment au Règlement, de les déposer de son plein gré.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais faire une brève remarque sur le rappel au Règlement que vient de faire le député. Certains prétendront certainement que la définition du débat donnée par les Présidents de la Chambre dans des décisions précédentes n'englobe pas la période des questions. J'exhorte Votre Honneur à examiner deux points. Premièrement, on discute beaucoup de cette question dans tout le pays et la Chambre des communes représente sans nul doute l'ensemble du Canada. Deuxièmement, et c'est plus important, il y a eu sans nul doute un débat à la Chambre au cours de la période des questions au sujet de ces deux documents, puisque les représentants de l'opposition officielle et du Nouveau parti démocratique ont tous deux déclaré dans leurs questions, il y a quelques minutes, que le ministre a décidé d'approuver le thon rance en question avant que le Conseil de productivité du Nouveau-Brunswick n'ait terminé ses essais, d'après un rapport ou les déclarations de ce conseil. Dans sa réponse, le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) a nié ou démenti les affirmations faites par les porte-parole des partis libéral et néo-démocrate dans leurs questions. S'il ne s'agit pas là d'un débat au sens très précis du terme, je ne sais ce qu'il vous faut de plus. J'estime en toute déférence que nous avons débattu cette question au cours de la période des questions, du moins aujourd'hui, et que le rappel au Règlement doit donc être accepté.

M. le Président: Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) invoque le Règlement parce qu'un document a été cité. Cela soulève également une deuxième question quant à savoir si nous ne sommes pas en train de tenir un débat. Toutefois, la nécessité de déposer un document citée au cours de la période des questions a fait l'objet de nombreux précédents. Réglons donc cette question. Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a mentionné, je crois, une décision rendue par le président Jerome qui a dit qu'un député ne pouvait pas simplement demander à un ministre s'il avait cité un document et la réponse étant affirmative l'obliger à le déposer. Ce serait injuste.

J'ai écouté le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser). Je l'ai entendu citer des dates. Je ne l'ai pas entendu citer les passages d'un document. Toutefois, comme à mon habitude, je ne rendrai une décision qu'après avoir lu les bleus.

Je rappelle aux députés, et surtout au député d'Hamilton Mountain, que nous avons pour habitude de demander aux ministres de déposer les documents uniquement lorsqu'il est clair qu'ils en ont cité des extraits.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, peut-être accepteriez-vous d'entendre une question supplémentaire de procédure. Je crois que vos remarques initiales sont tout à fait justes. Elles sont conformes aux décisions traditionnelles de la présidence. Je dirais la même chose si je siégeais de l'autre côté de la Chambre.

En étudiant la question, vous tiendrez peut-être compte du fait que les documents en question, dans un cas au moins, ne sont pas des documents d'État ou des dépêches du gouvernement. Ce sont des documents qui ont été rédigés en tant que rapports, et si nous devons revenir à ce qui a été dit lors de la période des questions, comme l'a fait l'opposition, je pense qu'il est manifeste que le ministre des Pêches et des Océans a souligné à plusieurs reprises qu'il était maintenant le défendeur dans la procédure entamée par Star-Kist, en vertu des dispositions de la Loi sur l'accès à l'information. Cette procédure juridique a pour effet de l'empêcher de rendre publics, en vertu de la Loi et des textes législatifs sur l'accès à l'information, ces documents dont on demande précisément le dépôt.

La position du ministre à cet égard est parfaitement claire. Il se trouve dans l'obligation légale de soumettre la question aux tribunaux avant de pouvoir prendre la décision de diffuser ces documents ou de les rendre publics.

Quoi qu'il en soit, et indépendamment de tout le reste, il n'y a eu strictement aucune citation de ce document, et je pense que vous avez parfaitement raison de dire que si des députés de l'opposition demandent à des ministres s'ils ont des documents, et reçoivent une réponse affirmative, cela n'implique pas en soi l'obligation de procéder au dépôt de ces documents.

M. le Président: A l'ordre. J'ai donné la parole à l'honorable président du Conseil privé après mon intervention parce que je ne me rendais pas compte qu'il voulait faire une intervention d'ordre procédural. Toutefois, si cela se poursuit trop longtemps, je ne vais pas réserver ma décision.

M. Deans: J'aurais une brève remarque.

M. le Président: Le député de Hamilton Mountain fait-il un nouveau rappel au Règlement?

M. Deans: Oui. Je fais un nouveau rappel au Règlement; les députés le comprendront lorsqu'ils l'auront entendu. Les informations que j'ai eues me forcent à faire un nouveau rappel au Règlement. Si le fait de demander au ministre de déposer les documents le met dans une situation telle qu'il lui est impossible de se conformer à la loi, je demanderais tout simplement de ne pas exiger qu'il les dépose.

• (1210)

M. le Président: Non, je regrette. Ce sont des questions qui concernent strictement la procédure. J'ai entendu les rappels au Règlement. Je ne suis pas sûr du tout de la nature du rappel au Règlement du député de Hamilton Mountain (M. Deans), mais je réserverai volontiers mon jugement à ce sujet.

M. Fraser: Monsieur le Président . . .

M. le Président: Je crois qu'on en a assez parlé.

[*Français*]

ERREUR DE DÉSIGNATION D'UN DÉPUTÉ PAR UN COLLÈGUE

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Je fais un rappel au Règlement, monsieur le Président, mais pas le même que celui que l'on discute depuis 15 minutes.

Hier, dans le hansard, à la page 6772, au quatrième paragraphe, le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a dit que j'avais posé une question au premier ministre. Il a dit: Le député de La Prairie . . . J'ai invoqué le Règlement, et on ne m'a pas donné la parole. Je voudrais faire remarquer qu'il faudrait faire apporter une correction. Ce n'est pas le député de La Prairie qui a posé la question. Je ne peux pas vous dire quel député, mais ce n'est pas moi. Est-ce qu'on peut faire apporter la correction, s'il vous plaît?

M. le Président: Le député a cité un autre député ce qui, à ce qu'il pense, a causé une erreur dans le hansard.

M. Lapierre: Sur le même rappel au Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable député de Shefford (M. Lapierre), sur le même rappel au Règlement.

M. Lapierre: Effectivement, monsieur le Président, il s'agit là d'une erreur qui a été faite hier, et mon collègue voulait citer le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau). Donc, cela pourra probablement se régler sans faire une crise.

M. le Président: Dois-je comprendre que l'honorable député de La Prairie (M. Jourdenais) ainsi que l'honorable député de Shefford (M. Lapierre) indiquent maintenant que l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) désire faire apporter une correction au hansard?

M. Jourdenais: Monsieur le Président, ce n'est pas lui qui le demande, c'est moi, parce que la question qui a été posée, ce n'est pas moi qui l'ai posée.

M. le Président: Il est impossible pour un député de demander une correction sauf pour quelque chose qu'il a dit lui-même, parce que s'il y a une erreur . . . c'est une erreur . . . ça, c'est une erreur de débat, une erreur de fait. Mais, dans ce cas, je vais recommander au whip du parti libéral de suggérer au député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) que peut-être il va faire apporter une correction au hansard.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES CATASTROPHES

LE TREMBLEMENT DE TERRE SURVENU AU MEXIQUE

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je pense qu'il y a d'abord lieu d'exprimer au peuple et au gouvernement mexicains toute la sympathie que les Canadiens et Canadiennes ressentent à l'égard du Mexique dans cette terrible épreuve.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) s'est entretenu hier soir avec l'ambassadeur mexicain pour lui offrir nos condoléances et l'informer des mesures que le gouvernement canadien a déjà prises pour leur venir en aide.

A l'heure actuelle, monsieur le Président, le gouvernement du Canada a des préoccupations de deux ordres.

Premièrement, face aux sinistrés au Mexique: nous voulons leur venir en aide et, à cet effet, j'ai annoncé, hier soir, que l'Agence canadienne de développement international mettait une somme de un million de dollars à la disposition des organismes expérimentés dans l'aide aux sinistrés. Nous nous attendons à recevoir des demandes précises de ces organismes dans les heures qui viennent lorsque les besoins seront précisés. Une spécialiste en secours d'urgence de l'ACDI est en route actuellement pour le Mexique et elle doit nous faire rapport.

Deuxièmement, face aux milliers de Canadiens qui s'inquiètent de la santé de proches parents ou amis au Mexique et que nous désirons rassurer aussitôt que possible.

Les procédures d'urgence prévues pour ce genre de catastrophe ont été mises en vigueur. Depuis hier après-midi le Centre d'opérations du ministère des Affaires extérieures fonctionne 24 heures sur 24. Le numéro de téléphone de ce Centre a été largement diffusé par les médias, et je le répète: code régional: 613-996-8885.

Les personnes qui s'inquiètent de Canadiens au Mexique peuvent appeler à ce Centre et laisser le nom des personnes sur lesquelles elles cherchent à obtenir des informations.

Une équipe de six agents consulaires du ministère des Affaires extérieures a quitté le Canada à 10 h 30 aujourd'hui pour aller renforcer le personnel de notre ambassade. Leur tâche consistera à venir en aide à tous les Canadiens qui en ont besoin. Ces personnes parlent couramment l'espagnol et connaissent très bien le Mexique. Au fur et à mesure que l'information deviendra disponible, elle sera communiquée aux parents et amis du Canada qui nous auront contactés.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, au nom de l'opposition officielle, je tiens à exprimer l'inquiétude et la consternation que nous inspire la nouvelle du tragique tremblement de terre survenu au Mexique. Je voudrais exprimer notre sympathie envers les Mexicains, en particulier ceux qui ont perdu des êtres chers dans ce cataclysme.

Depuis au moins 1981, année où le président du Mexique est venu en visite officielle au Canada, nous entretenons avec ce pays des relations particulières et les liens ne cessent de se multiplier dans bien des domaines. C'est pourquoi la nouvelle d'un désastre comme ce tremblement de terre qui a frappé le Mexique hier touche tout particulièrement les Canadiens, tant sur le plan humain qu'en raison de l'amitié profonde qui unit nos deux pays.

Nous sommes heureux des mesures d'urgence annoncées par la ministre des Relations extérieures (M^me^ Vézina). Celle-ci nous dira peut-être si le gouvernement est sérieusement disposé à augmenter le fonds d'aide spéciale dont elle a parlé hier. Les informations reçues sur l'étendue des dommages permettent de mesurer l'ampleur de la catastrophe. En établissant de toute urgence les mesures à prendre, le gouvernement devrait songer à fournir, outre une aide financière, des secours matériels: maisons mobiles, fournitures médicales, matériel de communication, et à dépêcher des spécialistes de toutes sortes, non seulement des médecins mais aussi des ingénieurs et des ouvriers du bâtiment.

D'autre part, il faut que le gouvernement confirme qu'il fait effectivement l'impossible pour venir en aide aux Canadiens que le tremblement de terre a surpris au Mexique. Il pourrait être nécessaire de prendre des mesures spéciales d'évacuation, peut-être à l'aide d'avions des Forces armées canadiennes, et de créer des réseaux de communication spéciaux, en plus de ce que la ministre vient d'annoncer.

Pour terminer, au nom de l'opposition officielle, je tiens à exprimer notre bouleversement et notre inquiétude face à la tragédie qui a frappé le Mexique hier, ainsi que notre profonde sympathie pour le peuple mexicain, en particulier ceux qui ont perdu des êtres chers, des amis ou des parents dans ce tremblement de terre.

[*Français*]

Nous désirons exprimer nos plus profondes condoléances à la population du Mexique et dire que le gouvernement va offrir un montant très considérable pour appuyer la population du Mexique dans cet état d'urgence.

[*Traduction*]

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, la déclaration du ministre n'est rien d'autre qu'une expression préliminaire de sympathie devant la catastrophe qui a frappé le peuple mexicain. Comme je l'ai dit ce matin dans ma déclaration aux termes de l'article 22 du Règlement, le Canada veut faire davantage et offrir une aide tangible.

On ne peut pas considérer qu'une somme de 1 million de dollars, versée par l'ACDI aux ONG qui s'occupent d'œuvres humanitaires, soit une réponse adéquate de la part du Canada, face à cette tragédie. Ce tremblement de terre a fait des milliards de dommages. Des immeubles sont détruits. Les transports et les communications sont perturbés. Comme le ministre le sait, après un tremblement de terre il y a des problèmes d'hygiène et de santé. Ces problèmes seront aggravés par la densité de Mexico, qui compte 18 millions d'habitants. Vu les dégâts, à moins que l'annonce d'aujourd'hui ne soit suivie rapidement, et j'insiste sur le mot rapidement, par l'annonce d'un programme nettement plus vaste, ce million de dollars sera une insulte au peuple mexicain.

• (1220)

Un programme plus vaste devrait comporter au moins deux éléments. Il faudrait tout d'abord accorder une somme équivalente à celle que verseront les organismes de secours reconnus. Beaucoup de Canadiens vont vouloir faire directement des dons à un programme d'aide et notre gouvernement devrait les encourager en offrant une contribution équivalente. En deuxième lieu, le gouvernement devrait aider directement le gouvernement mexicain à rebâtir son infrastructure détruite par le séisme. Une aide de ce genre comprendrait du matériel, des connaissances techniques et un secours financier.

En outre, nos propositions d'aide ne devraient pas être considérées indépendamment d'autres événements qui touchent le Mexique. Il est des plus regrettables que le jour même où le Mexique est dévasté par un séisme le Fonds monétaire international mette en veilleuse des prêts de 450 millions de dollars consentis à ce pays. Cette mesure montre l'insensibilité de FMI aux souffrances de la population dans de nombreux pays où il s'est montré intransigeant retirant des prêts consentis à des gouvernements qui tentent désespérément de satisfaire les besoins de leur population. Si le gouvernement canadien se préoccupe vraiment de la tragédie qui frappe les Mexicains, il usera de tout son pouvoir et de son prestige auprès de FMI pour tenter de le faire revenir sur sa décision et de rétablir ce prêt.

Les liens étroits qui unissent le Canada et le Mexique sont manifestes du fait même que près de 35,000 Canadiens sont maintenant établis dans ce pays. Le gouvernement a pris des mesures pour établir des contacts. Je l'en félicite mais je lui recommande instamment d'élaborer un programme beaucoup plus complet pour commencer à répondre aux besoins de la population mexicaine.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UNE RÉGIE DES PRIX DE L'ESSENCE

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 66,771 consommateurs du Québec qui demandent une Régie des prix de l'essence.

Cette pétition m'a été remise par l'Association des services de l'automobile Inc. du Québec, car le prix de l'essence au Québec est passé de 15.7c. le litre en 1975 à 57.5c. le litre en 1985, soit une augmentation de 400 p. 100 lorsque le profit brut du détaillant n'a pas changé depuis 10 ans, alors que le coût d'exploitation de leur commerce n'a fait qu'augmenter.

La récente acquisition de la Gulf par Petro-Canada ne semble pas apporter . . .

M. le Président: A l'ordre! A l'ordre, s'il vous plaît. Il est permis de présenter un court sommaire . . . mais le député a-t-il une autre pétition?

M. Della Noce: Non, monsieur le Président, je voulais tout simplement présenter cette pétition à la Chambre.

M. le Président: Y a-t-il d'autres pétitions?

L'honorable député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a la parole.

[*Traduction*]

LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS RELATIFS À L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de quelques centaines de résidants de la Colombie-Britannique qui sont préoccupés par la déclaration faite par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) selon laquelle les travailleurs mis à pied après le 31 décembre 1985 verront leurs prestations de pension déduites de leurs prestations d'assurance-chômage, ce qui leur enlève en fait les avantages des régimes de pension dont ils ont pu bénéficier.

M. le Président: Avant de passer au dépôt des projets de loi, je voudrais informer la Chambre que par suite de la déclaration faite par la ministre des Relations extérieures, le débat sur les ordres inscrits au nom du gouvernement sera prolongé de neuf minutes. L'heure consacrée aux initiatives parlementaires commencera donc à 16 h 09.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT

LA SITUATION DE LA NORTHLAND BANK

M. le Président: J'ai reçu un avis de motion aux termes de l'article 31 du Règlement de la part du député d'Oshawa (M. Broadbent).

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, on m'a informé que l'ordre du jour était quelque peu différent de ce qu'il est devenu. Si Votre Honneur rendait une décision favorable, je serais heureux de proposer la motion suivante au moment opportun:

Que la Chambre s'ajourne maintenant pour discuter du rôle du gouvernement fédéral dans la crise à laquelle fait face la Northland Bank.

M. Hnatyshyn: Quel sujet croyez-vous figure au *Feuilleton* depuis deux semaines?

M. Broadbent: Ce n'est pas la crise en question.

M. le Président: Je suis désolé qu'il y ait peut-être eu confusion. Si je comprends bien le Règlement, il prévoit que l'on peut présenter des motions en vertu de l'article 31 à ce moment-ci et deux fois par semaine après «les questions inscrites au *Feuilleton*». Je peux garantir au député que je ne le saurais pas si je n'avais pas des notes devant moi.

Le député d'Oshawa (M. Broadbent) m'a avisé de son intention de demander le consentement de la Chambre, afin de présenter une motion en vertu de l'article 31 du Règlement. Comme il le sait, lorsqu'elle étudie une demande de débat d'urgence en vertu de cet article, la présidence doit décider si elle répond aux critères stricts établis. Dans la lettre que j'ai reçue du député, certaines questions étaient soulevées. Je dois lui dire que les accusations portées par le président de la Northland Bank lors d'une conférence de presse ne suffisent pas à elles seules pour permettre d'affirmer qu'il y a véritablement urgence, au sens du Règlement. Je voudrais rappeler aux députés que jamais l'intervention ou l'absence d'intervention d'un ministre n'ont justifié qu'un débat d'urgence soit autorisé. Un débat ne peut avoir lieu que si l'on convient qu'un problème urgent se pose.

Nos précédents montrent clairement que l'imminence de la faillite possible d'une banque—et en l'occurrence ce serait la deuxième—avec les répercussions que cela peut avoir pour tout le système bancaire constitue, selon moi, une véritable urgence au sens du Règlement. La présidence doit alors décider s'il sera possible de débattre cette question sous peu. Comme les députés le savent, un avis de motion du gouvernement est inscrit au Feuilleton des avis, mais jusqu'à maintenant, la présidence ignore au juste quand cette motion sera débattue. Cependant, on me dit qu'on discute encore de la possibilité de tenir un débat sur cette question.

Même si je considère que cette question est bel et bien urgente, je ne suis pas convaincu pour le moment qu'il y ait une urgence suffisante pour qu'on modifie l'ordre du jour d'aujourd'hui, afin d'en débattre dès aujourd'hui.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question numéro 331 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: La Chambre désire-t-elle que la question nº 331 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES DÉTENUS ÉVADÉS D'ÉTABLISSEMENTS À SÉCURITÉ MINIMALE

Question nº 331—**M. Nunziata:**

Quels sont les noms des détenus qui se sont évadés d'établissements à sécurité minimale, y compris tous ceux qui ne sont pas revenus après avoir obtenu un congé, au cours des douze derniers mois et, dans chaque cas, *a*) de quel établissement l'intéressé s'est-il évadé, *b*) depuis combien de temps y était-il détenu, *c*) le cas échéant, de quel établissement à sécurité moyenne avait-il été transféré?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Dick: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1973 SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 19 septembre, de la motion de M. Epp (Provencher): Que le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Frith (p. 6625).

M. le Président: Je vois que le député d'Egmont (M. Henderson) demande la parole. Je croyais que c'était le député de Beaches (M. Young) qui avait la parole la dernière fois que la Chambre s'est penchée sur la question.

Des voix: Il n'est pas ici.

M. le Président: Dans ce cas, je donne la parole au député d'Egmont pour prendre part au débat.

M. George Henderson (Egmont): L'ironie du sort veut que nous traitions aujourd'hui du projet de loi C-70, monsieur le Président. En effet, le seul objectif de cette mesure est de réduire les montants que les mères touchent au nom de leurs enfants.

Depuis un jour ou deux, le gouvernement et le ministre ont jugé bon de permettre la vente d'un approvisionnement de thon avarié, risquant ainsi de porter atteinte à la santé des petits enfants. Au lieu de consacrer la journée à l'examen du projet de loi visant à réduire les allocations familiales, nous devrions étudier à fond toute cette affaire de thon avarié. Pour ce motif, je propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

● (1230)

M. le vice-président: La Chambre a entendu le texte de la motion.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Qu'on appelle les députés.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Le président suppléant (M. Towers): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Prud'homme: Permettez-moi de vous souhaiter une bonne fin de semaine, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Towers): Je remercie le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) de ses vœux. Bonne fin de semaine à vous aussi, monsieur.

Conformément aux dispositions de l'article 19(4) du Règlement, comme il est 17 h 09, la motion dont la Chambre est saisie est devenue sans objet. Aux termes des articles 9(1) et 3(1) du Règlement, la Chambre s'ajourne donc à 11 heures lundi prochain.

(La séance est levée à 17 h 09.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 23 septembre 1985

La séance est ouverte à 11 heures

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE DE DÉTENUS, LA LOI SUR LES PÉNITENCIERS, LA LOI SUR LES PRISONS ET LES MAISONS DE CORRECTION ET LE CODE CRIMINEL

MESURES MODIFICATIVES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 13 septembre, des motions de M. Beatty: Que le projet de loi C-67, tendant à modifier la Loi sur la libération conditionnelle de détenus et la Loi sur les pénitenciers, et le projet de loi C-68, tendant à modifier la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, la Loi sur les pénitenciers, la Loi sur les prisons et les maisons de correction et le Code criminel, soient lus pour la 2e fois et renvoyés à un comité législatif.

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir dire quelques mots ce matin du projet de loi C-67 et du projet de loi C-68. Le premier tend à modifier la Loi sur la libération conditionnelle de détenus et la Loi sur les pénitenciers, tandis que le deuxième tend à modifier la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, la Loi sur les pénitenciers, la Loi sur les prisons et les maisons de correction et le Code criminel. Ce qui peut le plus intéresser l'ensemble des Canadiens dans ces mesures, qui renferment diverses modifications d'ordre technique, c'est la légalisation, en quelque sorte, de ce qu'on a appelé la réarrestation immédiate. Autrefois, dès qu'ils avaient purgé les deux tiers de leur peine, les détenus qui obtenaient une libération sous surveillance obligatoire étaient automatiquement remis en liberté. Afin d'éviter les problèmes provoqués par cette libération automatique, on a eu tendance, ces dernières années, à réarrêter les détenus en question dès leur sortie de prison. Naturellement, les tribunaux ont dénoncé cette pratique. Aux termes du projet de loi C-67, la remise en liberté ne se fera plus automatiquement pour tous les détenus.

L'explication de cette disposition se trouve, évidemment, dans le projet de loi C-67. Les modifications à l'étude précisent la nature de la réduction de peine et ses conséquences sur la sentence. Elles permettent à la Commission nationale des libérations conditionnelles d'ordonner la détention de certaines personnes dans un établissement résidentiel communautaire après un examen des cas satisfaisant aux critères établis que le Service correctionnel canadien lui aura renvoyés. Autrement dit, il n'y aura plus, dans ces cas, de remise en liberté obligatoire. La Commission pourra donc, à sa discrétion, ne pas libérer automatiquement certains détenus.

Le projet de loi C-68 renferme la même disposition. En l'occurrence, les modifications mettent un frein à la libération conditionnelle ou sous surveillance obligatoire. Les deux mesures sont extrêmement importantes en ce qui concerne la détermination de la sentence et la libération conditionnelle, deux questions qui préoccupent les Canadiens.

Nous avons constaté au cours de la dernière campagne électorale que le respect de l'ordre public inquiétait fort les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Ainsi, de nombreux citoyens ont réclamé le rétablissement de la peine capitale. En s'interrogeant sur cette question, on s'est demandé, à vrai dire, quelle mesure prendre à ce propos: fallait-il exiger la tenue d'un vote libre sur le rétablissement de la peine capitale, ordonner la tenue d'un référendum? Par-delà cette question, toutefois, il en existe une autre plus globale encore. En effet, c'est celle du respect de l'ordre public, du raffermissement du système pénal—détermination de la peine, libération conditionnelle et remise en liberté sous surveillance obligatoire—de manière à protéger au maximum les simples citoyens. L'opposition ainsi que plusieurs organismes canadiens ont prétendu que ces mesures fausseraient la conception que se font les Canadiens de ce qu'ils peuvent attendre de leur système pénal et du régime carcéral. Certains des députés qui m'ont précédé semblent penser que si ces projets de loi sont adoptés nous assisterons à une montée de la criminalité, ce qui est tout à fait contraire à l'expérience des dernières années.

L'inquiétude manifestée pendant la campagne électorale n'était qu'une des manifestations de la préoccupation des Canadiens devant des événements qui semblent se produire, sinon quotidiennement, du moins fréquemment et dont fait grand cas la presse. Il n'y a pas de doute que cela nous inquiète tous. Je voudrais parler d'une affaire qui ne touche peut-être pas directement cette question, mais qui a un rapport avec la libération conditionnelle avant que la peine, imposée par un juge, n'ait été complètement purgée. Il s'agit d'un incident qui s'est produit à Toronto et dont toute la presse s'est fait l'écho. Un homme, armé d'un revolver, s'est saisi de trois adolescentes, les a forcées à se déshabiller, les a attachées avec leurs vêtements, puis les a violées à plusieurs reprises et contraintes à d'autres actes sexuels, avant de les abandonner, attachées, dans un champ. Il les avait rencontrées dans un restaurant et leur avait demandé de le conduire à la gare. Naïvement, elles avaient accepté. Le résultat, c'est l'incident que je viens de raconter et dont je tire le compte rendu d'un journal de Toronto du mois dernier.

• (1110)

L'histoire ne s'arrête pas là. On a constaté que l'individu en question était un prisonnier qui avait obtenu une permission d'une journée, mais qui, en fait, était absent depuis plusieurs jours. Il y avait eu une série de viols dans différents secteurs du Grand Toronto peu de temps avant. La police ayant arrêté, dans un cimetière je crois, l'auteur de l'affaire que je viens de relater, elle a conclu qu'il était responsable de la série de viols.

Il me semble que cela illustre bien, trop bien, les inquiétudes des habitants de ma circonscription et celle des Canadiens en général devant l'utilisation que l'on fait du droit criminel, de la condamnation, de la libération conditionnelle et de la libération obligatoire.

Ces deux projets de loi, le C-67 et le C-68, ne sont qu'un petit pas vers le resserrement de notre système pour que nous puissions nous sentir plus en sécurité chez nous et dans la rue. Nous avons une magnifique Charte qui nous garantit toutes sortes de droits et libertés: liberté de parole, liberté de réunion, droit à l'égalité et protection contre toute discrimination. Une chose qui n'est pas mentionnée dans la Charte des droits, c'est le droit de se promener dans la rue, la nuit, sans crainte. Espérons que ces projets de loi contribueront à donner aux Canadiens le droit de se promener la nuit sans craindre pour leur sécurité. Dans cette optique, j'espère qu'ils recevront l'appui unanime des députés.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer brièvement au débat. La Chambre m'excusera de rappeler, à titre d'ancien solliciteur général, que la mesure à l'étude en vue de restreindre l'octroi des libérations sous surveillance obligatoire est presque identique à une mesure que j'avais présentée moi-même et que j'avais espéré faire adopter par la Chambre avant les dernières élections.

Nous sommes aujourd'hui à peu près dans la même position qu'à l'époque, en ce sens que le parti conservateur et mon propre parti, le parti libéral, conviennent que la libération sous surveillance obligatoire doit être restreinte davantage tandis que le NPD s'y oppose.

Avant les dernières élections, les objections du NPD ont été fatales au projet de loi parce que nous avions besoin du consentement unanime pour le faire adopter avant la fin de la session parlementaire. Cette fois-ci, les objections du NPD n'auront pas raison du projet de loi parce que nous pouvons encore le renvoyer au comité et qu'il nous reste bien du temps pour l'examiner. Je ne veux pas laisser entendre aux ministériels que nous n'avons pas l'intention de proposer des modifications à cette mesure. Elle n'est pas identique au projet de loi que nous avions proposé, mais son objectif est le même. Je veux que les ministériels sachent que nous envisageons cette question de la même façon qu'eux-mêmes, c'est-à-dire que nous souhaitons restreindre davantage l'octroi des libérations sous surveillance obligatoire afin de garantir que les détenus que nous savons dangereux ne seront pas relâchés avant le moment prévu dans la sentence des tribunaux.

• (1115)

Même s'il faut réviser la formule des libérations sous surveillance obligatoire et l'assujettir à des contraintes plus rigoureuses, je suis heureux que le gouvernement n'ait pas décidé de la supprimer entièrement. Je sais que le grand public réclame de temps à autre l'abolition complète des libérations sous surveillance obligatoire et exige que les détenus purgent toute leur peine sous prétexte que la meilleure façon de servir l'intérêt du public serait de garder les détenus derrière les barreaux le plus longtemps possible. Je tenais à participer au débat aujourd'hui parce que je ne suis pas d'accord avec ce point de vue. A mon avis, la libération sous surveillance obligatoire est utile pour la plupart des détenus et, comme j'appuie cette initiative gouvernementale, j'ai cru bon d'expliquer pourquoi.

Bien des gens croient que, lorsqu'un tribunal impose une sentence, le mécanisme des libérations conditionnelles et de la libération sous surveillance obligatoire va à l'encontre de la sentence du tribunal. Bien entendu, ce n'est pas le cas. Quand un juge impose une sentence, il sait très bien que la loi prévoit des possibilités de libération conditionnelle et de libération sous surveillance obligatoire. S'il veut que le détenu passe un certain temps en prison avant d'être libéré sous surveillance, il peut fixer la sentence en conséquence. La libération conditionnelle et la libération sous surveillance obligatoire ne vont donc nullement à l'encontre des intentions du tribunal à l'endroit du détenu.

C'est bien différent de ce qui se passe aux États-Unis. Quand ils lisent ce qui se passe aux États-Unis, bien des Canadiens supposent que la même situation existe au Canada et que le rôle de la Commission des libérations conditionnelles consiste à égaliser les sentences ou à s'opposer à la sentence imposée par le tribunal. Ce n'est pas le cas. La liberté de manœuvre de la Commission des libérations conditionnelles est très restreinte et, quand le juge impose une sentence, il sait quels seront les effets des décisions de la Commission des libérations conditionnelles et ceux de la libération sous surveillance obligatoire. Il en tient compte au moment d'imposer la sentence.

La Commission des libérations conditionnelles peut examiner le cas d'un détenu pendant le deuxième tiers de sa sentence pour déterminer s'il a profité au maximum de sa détention, s'il sera utile à sa réinsertion sociale de le libérer sous surveillance obligatoire et s'il y a des garanties satisfaisantes que le grand public ne sera pas menacé par l'octroi de la libération sous surveillance à ce moment-là. Cependant, selon la loi canadienne, la Commission des libérations conditionnelles n'a aucune compétence en ce qui concerne le dernier tiers de la sentence d'un détenu.

Supposons que la Commission n'ait pas confiance en un détenu et juge qu'il devrait rester derrière les barreaux. A l'heure actuelle, la loi prévoit qu'à la fin du deuxième tiers de la sentence du détenu, si celui-ci s'est bien conduit en prison, il pourra être libéré pour passer le dernier tiers de sa sentence en liberté et la Commission des libérations conditionnelles n'a pas le pouvoir de l'empêcher. Pendant les années Trudeau, le gouvernement avait ajouté certaines restrictions à la loi qui existait à ce moment-là. Auparavant, un détenu était libéré après avoir purgé les deux tiers de sa sentence s'il s'était bien conduit. Même s'il était encore sous le coup de la loi, il n'était assujetti à aucune surveillance et n'était pas tenu de rendre compte de ses actes. Ce système existait depuis plus de 100 ans et les détenus et les membres du public disaient qu'il s'agissait d'une remise de peine pour bonne conduite.

En 1970 était formulé le principe dont s'inspire actuellement la surveillance obligatoire. Cela signifiait que si le détenu se conduisait convenablement, il pouvait être libéré, mais il devait se présenter à un agent des libérations conditionnelles et certaines conditions pouvaient lui être imposées. En 1970 le gouvernement réagissait alors à l'idée que dans presque chaque cas, il est dans l'intérêt public de permettre à un détenu de circuler librement sous surveillance avant d'avoir purgé toute sa peine. C'est une politique très difficile à défendre quand quelqu'un devient la victime d'un détenu libéré avant d'avoir purgé le dernier tiers de sa peine. A tous les jours les députés soulèvent la question à la Chambre. Pourquoi remettons-nous en liberté quelqu'un qui n'a pas purgé toute sa peine, même sous surveillance, quand cet individu peut causer d'autres ennuis? Pourquoi ne pas le détenir jusqu'à la dernière minute?

• (1120)

La réponse à cette question est que, bien entendu, à la dernière minute, il faudra libérer le détenu. La surveillance obligatoire s'applique seulement aux détenus qui seront libérés un jour ou l'autre et non à ceux qui sont condamnés à perpétuité ou à ceux qui purgent une peine indéfinie. Le régime de droit pénal a donc un choix difficile à faire. Devons-nous emprisonner un délinquant aussi longtemps que possible pour ensuite l'élargir et le laisser entièrement libre comme n'importe quel citoyen au sein de la société? Ou devrions-nous surveiller sa réinsertion dans la société, lui imposer une période de temps durant laquelle lui-même et la société pourront faciliter sa réhabilitation et son retour à la vie sociale? Étant donné que la libération conditionnelle et la surveillance obligatoire existent, cela révèle que dans notre régime de droit pénal, nous avons tendance à croire qu'un détenu possède une meilleure chance de se réhabiliter et d'être protégé si dans la période précédant l'expiration du mandat, le détenu est libre mais assujetti à une certaine surveillance.

J'ai eu l'occasion, et j'espère que le solliciteur général actuel l'aura aussi, d'examiner comment la surveillance obligatoire fonctionne. Le délinquant doit se présenter au bureau de l'agent des libérations conditionnelles une parfois chaque semaine et même encore plus souvent. Dans certains cas, l'agent lui demande de vider ses poches en sa présence. On lui pose des questions comme celles-ci: «Quelle serrure cette clef peut-elle déverrouiller? D'où vient cet argent? Quel est ce numéro de téléphone? Où vivez-vous actuellement? Où travaillez-vous? Vous abstenez-vous de consommer des boissons alcooliques? Vous tenez-vous à l'écart de vos anciens amis qui vous ont attiré des ennuis avant d'avoir été reconnu coupable?» A mon avis, il s'agit là d'une formule très valable. Je suis heureux que le gouvernement n'ait pas succombé à la tentation de supprimer tout à fait la surveillance obligatoire, car je dois ajouter à regret qu'il y a parfois des détenus qui en dépit d'une surveillance de ce genre, récidivent. Dans la majorité des cas, toutefois, je crois, à l'instar du caucus libéral, qu'il est mieux de surveiller la réinsertion du détenu dans la société que de le laisser attendre derrière les barreaux jusqu'au dernier jour où il faut le libérer, alors qu'on ne peut plus lui conseiller où il devrait demeurer, de s'abtenir de toute boisson alcoolique et ainsi de suite. On ne peut lui conseiller de se trouver un emploi ni l'obliger à se présenter devant quelqu'un. Il est entièrement libre comme n'importe qui. Une chance précieuse de le surveiller a été perdue durant la période où il était le plus vulnérable. C'est-à-dire lorsqu'un détenu quitte la prison après une longue période de détention et qu'il doit se réhabituer à gagner sa vie et à exercer comme tous les autres Canadiens sa liberté de choix.

Cela ne m'empêche pas de penser qu'il y a des condamnés qui sont des cas particuliers. Comme il y en a dont on peut prévoir qu'ils vont récidiver aussitôt qu'ils en auront la possibilité, il fallait un mécanisme pour révoquer la libération sous surveillance obligatoire. Le projet de loi en discussion nous offre ce mécanisme, et c'est pourquoi j'y suis favorable.

Il y a des catégories de condamnés qui font d'excellents prisonniers, par exemple les pyromanes—ceux qui provoquent des incendies—et les condamnés pour délits sexuels. Ceux-là ont plutôt tendance à bien se comporter en prison. Les auteurs de délits sexuels sont souvent tenus à l'écart des autres prisonniers, qui risqueraient de les blesser ou de les tuer s'ils pouvaient mettre la main sur eux. Donc, ils ont tendance à se comporter en prisonniers modèles. Mais une fois relâchés, il est possible qu'ils récidivent. Le projet de loi crée un mécanisme permettant à la Commission des libérations conditionnelles de se prononcer sur les dossiers présentés à la surveillance obligatoire. J'espère que la Commission recourra à ce mécanisme exceptionnellement. J'espère également qu'elle comprendra l'intérêt qu'il y a pour les condamnés et pour la société qui cherche à les réformer de les remettre en liberté surveillée. Mais quant à ceux dont on peut prévoir qu'ils vont récidiver presque certainement, ce mécanisme est le bienvenu. Il sera là quand on en aura besoin.

• (1125)

J'espère qu'en examinant cela au comité, nous pourrons peut-être trouver des possibilités d'améliorer le projet de loi. Essentiellement, la surveillance obligatoire va être soumise à des conditions nouvelles, mais elle va être préservée.

J'aimerais aborder un autre sujet visé par le projet de loi.

[*Français*]

Et cela, c'est la question de l'augmentation du nombre de membres de la Commission sur les libérations conditionnelles. Je vois dans la législation que le gouvernement propose d'augmenter le nombre des membres de la Commission de 26 à 36, c'est-à-dire une augmentation de 10 membres. Je peux dire que je suis en faveur d'une augmentation, car la somme de travail représente un lourd fardeau sur les épaules de la Commission à l'heure actuelle, et étant donné que nous leur donnons plus de travail par voie de cette législation, il nous incombe de hausser le nombre de membres de cette Commission.

Le fardeau sur les épaules de la Commission est également plus lourd à cause de la Charte canadienne des droits et libertés. Le processus actuel est beaucoup plus long et beaucoup plus chargé étant donné les étapes et les opportunités aux détenus de présenter leurs perspectives; je reconnais ce fait et je vois que le nombre des membres de la Commission est augmenté pour répondre à ces besoins.

[*Traduction*]

J'ai appris ces jours derniers que le gouvernement tardait beaucoup à combler les vacances de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Je suis allé dans l'Ouest la semaine dernière, et j'ai appris qu'il y avait des postes à la Commission nationale des libérations conditionnelles qui sont vacants depuis un an. J'invite instamment le gouvernement à faire le nécessaire pour combler ces vacances ou pour renouveler le mandat des membres actuels. Par ce projet de loi, le gouvernement fait voir qu'il lui faut plus de membres à la Commission nationale des libérations conditionnelles. Pourquoi alors ne s'est-il pas décidé à combler les vacances qui y existent déjà depuis plus d'un an? Serait-ce à cause des nouvelles dispositions relatives au favoritisme politique en matière de conflits d'intérêts que le premier ministre (M. Mulroney) a annoncées? La Commission nationale des libérations conditionnelles est une des commissions auxquelles une parente d'un ministre en exercice, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark)—c'est-à-dire sa sœur ou belle-sœur—a été nommée au cours de l'année écoulée. Si le gouvernement avait eu l'intention de nommer d'autres parents, il en est empêché par les nouvelles directives relatives aux conflits d'intérêts.

Le gouvernement a présenté de nouvelles directives en matière de conflits d'intérêts. Il n'est plus possible maintenant de faire des nominations comme celle de la sœur ou belle-sœur du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce que j'aimerais savoir, c'est pour quelle raison on permet à cette personne de rester en fonction maintenant que les directives ont été modifiées pour empêcher ce genre de nomination? Le gouvernement dit qu'il est mauvais de nommer nos proches parents à des emplois de ce genre. Pourquoi permet-on de garder à la Commission nationale des libérations conditionnelles quelqu'un qu'on ne pourrait plus nommer dans le cadre des directives actuelles régissant les conflits d'intérêts? Est-ce que le gouvernement est vraiment décidé à avoir des directives sévères contre les conflits d'intérêts et surtout à les appliquer?

Je suis tout à fait en faveur d'élargir la Commission nationale des libérations conditionnelles. Son travail a considérablement augmenté, non seulement à cause du projet de loi en discussion mais à cause des effets que la Charte des droits et libertés a sur l'examen des affaires de libération conditionnelle et sur les appels qu'elles font naître. Sans donc accepter par avance—je préfère attendre les travaux du comité—l'ensemble du mécanisme qui est proposé et qui diffère légèrement de celui que j'avais proposé quand j'étais solliciteur général, je suis en faveur d'un pareil renforcement des conditions de surveillance obligatoire. Nous attendons de voir comment cela va fonctionner et quelles améliorations cela va apporter à la justice pénale.

• (1130)

M. Dan McKenzie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, les projets de lois C-67 et C-68 ont été regroupés aux fins du débat. Ils seront renvoyés en même temps à un comité législatif.

Le projet de loi C-67 vise à modifier la Loi sur la libération conditionnelle de détenus et la Loi sur les pénitenciers. En vertu de ces modifications, la Commission des libérations conditionnelles sera habilitée à refuser la libération conditionnelle ou sous surveillance obligatoire de détenus susceptibles d'être dangereux et violents. Le projet de loi va modifier le programme correctionnel et la libération sous conditions, appelée surveillance obligatoire. Il va renforcer ce programme dans le cas des détenus dans les pénitenciers qui sont réputés dangereux et qui risquent de commettre un autre crime.

Je voudrais citer des exemples de ce qui se passe lorsqu'on libère des détenus qui auraient dû rester en prison. A Brandon, l'an dernier, un homme condamné à deux reprises pour viol a été relâché d'un centre psychiatrique parce qu'il était illégal d'appréhender dès la sortie ou de réarrêter des prisonniers sous surveillance obligatoire. Au bout de cinq mois, cet homme a poignardé une femme et en a tué une autre, ainsi que ses deux enfants, au cours d'un massacre sanglant à Brandon, au Manitoba. Comme on peut le voir, il est extrêmement important de renforcer le système de la libération conditionnelle. Étant donné le taux de criminalité à l'heure actuelle, nous en sommes arrivés au point où nos femmes et nos enfants ne peuvent plus sortir seuls dans les rues.

Je vais vous citer d'autres exemples de ce qui s'est passé au Manitoba, car c'est dans cette province que certains des événements les plus étranges ont eu lieu. Les parents ne pourront plus laisser un seul instant leurs enfants sans surveillance, ni même leur laisser prendre l'ascenseur seuls. Il est beaucoup trop dangereux de permettre aux enfants de jouer seuls dans la rue. Par exemple, une petite fille de 12 ans a été forcée à monter dans une voiture dans une rue de Winnipeg. On l'a trouvée plus tard pieds et mains liés, abandonnée dans un wagon de chemin de fer. Heureusement, cette fois-là, cette adolescente était indemne quand une dame qui promenait son chien l'a trouvée. La personne qui l'a enlevée ne l'avait pas baillonnée et ses cris ont alerté la promeneuse. Cependant, une autre fois, à Winnipeg, l'an dernier, après avoir eu les pieds et les mains liés et avoir été violée, une petite fille a été abandonnée dans un hangar où elle est morte de froid.

Le dixième meurtre de l'année, à Winnipeg, a été celui d'un homme de 83 ans attaqué chez lui et poignardé 16 fois. On a trouvé son corps une semaine plus tard. Deux personnes ont été arrêtées à propos de ce crime. Dernièrement, un homme jouissant d'une permission de sortie pour la journée a ramassé trois adolescentes et les a obligées, sous la menace d'un revolver, à se déshabiller. Puis il les a attachées et les a violées plusieurs fois avant de les abandonner, ligotées dans un champ. Heureusement, grâce aux efforts des policiers, on a pu arrêter l'individu plus tard.

Selon un article paru dans un journal torontois, un homme est accusé d'avoir battu une jeune fille de 15 ans. Cet homme, qui a fait une chute de 18 pieds en essayant de sauter du toit d'une maison, au centre-ville, à un arbre, a été accusé d'avoir battu une jeune fille de 15 ans, hier en début de journée. La jeune fille est dans un état satisfaisant à l'hôpital des enfants malades. Si les adolescents de 15 ou 16 ans ne peuvent pas se promener seuls dans les rues, nous ne pouvons plus permettre aux enfants de rester sans surveillance.

L'affaire la plus récente et la plus étrange survenue à Winnipeg et qui a extrêmement troublé les Manitobains, comme l'ensemble des Canadiens, j'en suis sûr, concerne une petite fille de 3 ans que l'on a attirée hors de chez elle grâce à un jouet en peluche. Elle est morte à la suite de coups répétés portés à la tête après avoir été violée, à Winnipeg. Un jeune

garçon de 17 ans a été inculpé dans cette affaire. On a trouvé la petite fille dans un garage quelques heures après le meurtre, agrippée à un jouet qui ne lui appartenait même pas. Il semblerait qu'on lui ait écrasé la tête au moyen d'une brique.

Les habitants du voisinage où a eu lieu ce crime terrifiant organisent actuellement des patrouilles de quartier dans l'espoir de prévenir d'autres tragédies à l'avenir. Certains font des patrouilles à pied tandis que d'autres parcourent le quartier en voiture pour voir si tout est normal. A l'instar de tous les députés de la Chambre, ces personnes veulent rendre leurs rues sûres pour leurs femmes et leurs enfants.

Je propose aujourd'hui au solliciteur général (M. Beatty) d'organiser immédiatement une rencontre avec les associations des chefs de police et d'autres organisations policières. Nous pouvons en apprendre davantage des forces de police sur la façon de faire face à des crimes brutaux d'enlèvement d'enfants, de viols et de meurtres. J'ignore comment résoudre le problème, mais ce n'est pas une nouvelle mesure législative qui mettra automatiquement un terme à ces crimes. Nous pouvons en apprendre beaucoup de nos policiers à travers le pays sur la façon de prévenir de telles atrocités à l'avenir.

Il faudrait aussi que le solliciteur général s'entretienne avec ses homologues provinciaux pour étudier le problème des crimes crapuleux qui prennent des proportions alarmantes actuellement.

Voyons maintenant comment ces monstres commettent leurs crimes. Le soir qui a précédé le viol et le meurtre de cette petite fille de trois ans, il paraîtrait que l'auteur de ce crime brutal avait fait du tapage dans les corridors de l'immeuble où vivait sa victime. Les voisins ont rapporté avoir vu l'adolescent malmener une petite fille dans les corridors. On ne peut plus laisser nos enfants jouer dans les édifices à appartements, surtout dans les grands immeubles.

Dernièrement une petite fille de huit ans a été enlevée à Toronto. Elle avait pris l'ascenseur pour rejoindre une amie à la piscine. On n'a plus jamais entendu parler d'elle depuis lors. On prie pour qu'il ne soit rien arrivé de mal à la petite Nicole. Mais cet incident, comme tant d'autres, montre qu'on ne peut laisser les enfants seuls, sans surveillance. Pour ce qui est de la petite fille de trois ans de Winnipeg, qui a été violée et assassinée, les autorités policières ont déclaré qu'il s'agissait de l'un des crimes les plus crapuleux qui leur avait été donné de voir. On n'en est pas encore revenu. Mais il faut féliciter les policiers pour leur excellent travail, car ils ont trouvé le coupable en moins de neuf heures.

Les gens de Winnipeg se sont rendus en grand nombre aujourd'hui devant l'immeuble à appartements avant les funérailles de cette petite de trois ans. On a recueilli $2,000 jusqu'ici, dont une pierre tombale de $400 donnée par une compagnie de Transcona. Des gens de Kenora et de Portage La Prairie se sont déplacés pour offrir leurs condoléances à la famille éprouvée.

Je voudrais que le solliciteur général (M. Beatty) nous promette de prendre des mesures pour assurer la sécurité des gens dans nos rues, surtout des enfants. Nous avons tous des enfants et des petits-enfants et nous ne cessons pas de craindre que l'un d'entre eux soit la prochaine victime.

Le pire dans cette tragédie, c'est que le père était en Alberta lorsqu'il a appris le meurtre de sa petite fille à la radio. On imagine quel choc cette nouvelle a dû être pour lui.

Je rappelle que ces crimes crapuleux sont devenus un fléau national qu'on ne saurait tolérer plus longtemps. Nous devons donc adopter des lois, à l'échelle fédérale et provinciale, pour aider par tous les moyens nos policiers. J'espère que mon ami et collègue, le secrétaire parlementaire du solliciteur général, le député de Red Deer (M. Towers), fera part de mes instances et de mes préoccupations au solliciteur général. Je demeure persuadé que les députés voudraient qu'on prenne des mesures pour mettre un terme aux crimes crapuleux et pour que nos femmes, nos enfants et tous nos concitoyens soient de nouveau en sécurité dans les rues de nos villes.

• (1140)

M. Cassidy: Monsieur le Président, le député considère-t-il qu'un détenu condamné, pour crime violent, à une peine d'emprisonnement sans libération aucune pour bonne conduite ou sans libération sous surveillance obligatoire par crainte qu'il ne récidive, sera moins enclin à la fin de sa peine de commettre d'autres crimes que celui qui a bénéficié d'une libéraiton conditionnelle ou sous surveillance obligatoire, et qui a donc la chance de se réinsérer dans la société?

M. McKenzie: Monsieur le Président, le projet de loi vise à donner davantage de pouvoirs à la Commission des libérations conditionnelles. Les décisions concernant le transfert ou la libération des détenus seront prises, de concert avec les autorités pénitentiaires. Il n'appartient pas aux parlementaires de décider. Nous allons nous fier à des gens qui ont de l'expérience et un bon jugement. Je crois que le solliciteur général devrait en discuter avec les différentes associations de police parce que celle-ci connaît mieux les criminels que nous. Elle est en mesure de nous dire si tel détenu doit être transféré ou libéré. Elle est bien renseignée là-dessus, mieux que quiconque.

M. Cassidy: Monsieur le Président, come le député le sait, les détenus qui voient leur chance de bénéficier d'une libération sous surveillance obligatoire compromise par le C-67, auront déjà purgé 5, 10 voire 15 ans de leur peine. Les individus changent avec le temps. C'est en fonction de sa conduite qu'un détenu pourra bénéficier ou non d'une commutation de sa peine.

Si sa conduite n'a pas été bonne durant sa détention, la surveillance obligatoire lui sera refusée. Le député ne l'ignore pas.

Le projet de loi part du principe qu'il est possible de juger si un détenu qui a fait preuve d'une bonne conduite risque ou non de commettre un crime violent si on lui permet de sortir de prison sous surveillance obligatoire. Mon collègue, le député de Burnaby (M. Robinson) a fait valoir, fort de son expérience du système correctionnel, qu'il n'existe pas de moyens scientifiques ou reconnus de faire une telle prédiction.

Mon vis-à-vis affirme que la chose est possible puisqu'il appuie la mesure. Où en est la preuve? Comment le député peut-il croire qu'on puisse déterminer cette probabilité, à partir de la conduite antérieure d'un détenu?

M. McKenzie: Monsieur le Président, si tout le monde se conduisait bien, les prisons seraient vides. Le problème est très complexe et réclame une nouvelle solution. C'est la raison d'être du projet à l'étude. L'ultime décision appartiendra aux responsables de la Commission des libérations conditionnelles.

Je me préoccupe de la sécurité des gens de l'extérieur, non de celle des détenus. On permet à des individus de sortir de prison alors qu'ils devraient y rester. Prenons le cas du détenu de Brandon qui, après sa mise en liberté, a tué trois personnes à l'occasion d'un échange de coups de feu avec la police. Ce qu'il faut c'est protéger la société. Sans doute n'existe-t-il pas de loi parfaite apte à régler tous les problèmes, mais le projet à l'étude est sûrement un pas dans la bonne voie. Je veux à tout prix assurer la sécurité des citoyens. Nos priorités ne doivent pas aller aux détenus.

M. le vice-président: Poursuivons le débat. La parole est au député d'Ottawa-Centre.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, c'est en partie avec beaucoup de tristesse que j'interviens au sujet de ce projet de loi car, comme les députés le savent peut-être, une personne a été tuée cet été au Centre Kirkpatrick situé dans ma circonscription d'Ottawa-Centre. C'est la John Howard Society d'Ottawa qui administre ce centre résidentiel communautaire. Il abritait un certain nombre de détenus libérés conditionnellement ou placés sous surveillance obligatoire. Une jeune fille sans expérience de 21 ans, Cecilia Ruygrok, qui travaillait à temps partiel pour la Société depuis quelques semaines seulement, a été assassinée. Elle est restée seule, après minuit, dans le Centre ignorant que les prisonniers qui s'y trouvaient avaient pour la plupart commis des actes d'agression.

Cet après-midi, en compagnie de ma collègue provinciale, Evelyn Gigantes et de la famille de M^lle^ Ruygrok, je serai reçu par le solliciteur général du Canada (M. Beatty). Nous formulerons des suggestions constructives qui, nous le souhaitons, permettront à tout le moins de s'assurer que cette situation ne se reproduise pas. Nous espérons qu'il soit possible d'améliorer la façon dont nous offrons des services, des maisons de transition ou des services résidentiels aux détenus sortant de prison.

Je tiens à dire que les observations formulées par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) et d'autres députés m'inquiètent. Ils semblent vouloir amener le public à croire que nous sommes au beau milieu d'une énorme vague de crimes découlant de notre indulgence envers les détenus.

Certains aspects du régime de justice pénale m'inquiètent vivement. Je crains fort que les projets de loi C-67 et C-68 ne montrent que le ministère a été fortement influencé par cette façon de penser. C'est le genre de position adoptée par les chefs de police en particulier, des gens qui, selon moi, se mêlent à tort de politique en formulant des observations sur des questions qui sont de nature politique seulement. Ils sont chargés de faire appliquer la loi et non pas à jeter de l'huile sur le feu. Ce faisant, des députés, comme celui de Winnipeg-Assiniboine, ont, selon moi, induit la population en erreur, en l'amenant à croire qu'il suffit de rendre des sentences plus sévères et de bâtir plus de prisons à sécurité maximale pour que nos rues soient sûres, ou encore que le taux de criminalité est tel que les gens ne peuvent sortir dans la rue.

En effet, des statistiques publiées récemment par Statistique Canada montrent que le taux de criminalité en 1984 est inférieur à celui de 1983. Ce taux a été stable au cours des dernières années, et il tend maintenant à baisser. La même chose se produit aux États-Unis. Cela s'explique en partie par une raison fort simple. Les jeunes entre 16 et 23 ans forment maintenant une portion moins importante de notre population qu'il y a quelques années. Or, c'est le groupe d'âge où le taux de criminalité est le plus élevé. Les gens vieillissent et, dans une certaine mesure, cela entraîne une baisse des activités criminelles. Dans la conjoncture actuelle, je trouve remarquable que le taux de criminalité baisse au lieu d'augmenter.

Les projets de loi C-67 et C-68 posent de très graves problèmes. Il ne s'agit pas ici d'une augmentation soudaine et accentuée du taux de criminalité. L'opinion publique et la police s'intéressent d'abord et avant tout aux peines imposées, mais on a fort peu parlé de réadaptation sociale. Je tiens à dire à mon vis-à-vis que nous aurions tort de nous concentrer seulement sur les peines à imposer et rien d'autre. Ce projet de loi soulève, selon moi, un certain nombre de questions et je voudrais bien savoir ce qu'en pense le député qui vient tout juste d'intervenir. Si on force les délinquants violents à purger leur peine au complet dans des établissements à sécurité maximale, comme celui qui doit être construit dans la circonscription de l'honorable premier ministre (M. Mulroney), pour ensuite les relâcher alors qu'ils n'ont en aucun contact avec la société pendant peut-être 20 ans, la sentence minimale appliquée dans les cas d'homicides involontaires et de meurtres comment pouvons-nous honnêtement croire qu'ils vont pouvoir, après 10 ou 20 ans en prison, s'adapter à la société rapidement et sans difficultés? Ne seront-ils pas plutôt aussi violents qu'auparavant et enclins fort probablement à reprendre leurs activités criminelles?

• (1150)

Comme vous le savez, monsieur le Président, de nombreux crimes sont commis dans nos prisons. Les détenus apprennent après avoir purgé environ la moitié de leur peine s'ils pourront profiter de la surveillance obligatoire. Si on la leur refuse, pourquoi se comporteraient-ils bien pour le reste de leur sentence, c'est-à-dire cinq ou dix années supplémentaires? Qu'arrivera-t-il si un détenu est relâché sous surveillance obligatoire, puis réincarcéré parce qu'il n'a pas respecté certaines conditions? Sa seule faute consiste peut-être à avoir pris un verre. On pourrait aussi l'accuser d'avoir déménagé à Hamilton plutôt qu'à Mississauga, comme il devait le faire, parce qu'une petite amie qui lui a été fidèle alors qu'il était en prison, s'est établie à Hamilton, ou d'une autre chose du genre. Pour de petites infractions comme celles-là, le prisonnier pourrait être réincarcéré sans aucune chance de libération avant d'avoir purgé sa peine. A mon sens, un prisonnier qui ne s'attend pas d'être relâché avant d'avoir purgé sa peine n'a aucune raison de bien se conduire. Rien ne l'incite à cela pendant qu'il purge sa peine. Voilà pourquoi mon collègue, le député de Burnaby (M. Robinson), a déjà expliqué à la Chambre que, d'après lui, cette mesure n'améliorera pas la situation et pourrait même entraîner plus de violence dans les prisons. Un plus grand nombre de prisonniers seraient alors aigris après leur incarcération, rejetés par la société, ne sachant pas ce qui les attend et ne se sentant pas obligés de rester en communication avec un établissement résidentiel, un agent de libération conditionnelle ou

qui que ce soit. Nous savons tous que le prisonnier libéré à qui on a donné un complet bon marché et quelques centaines de dollars, qui n'a presque pas été en communication avec la société ou sa famille, qui a probablement perdu tous ses amis parce qu'il a été incarcéré pendant si longtemps, qui a été entouré de prisonniers et a appris toutes sortes de choses durant les dix ou vingt ans de son incarcération va très probablement récidiver. C'est une des raisons pour lesquelles nous sommes contre le projet de loi.

Je vais maintenant parler de problèmes précis qui sont venus à notre connaissance dans Ottawa-Carleton à la suite du décès de Celia Ruygrok. Les faits qui entourent cette mort tragique reflètent les graves lacunes du régime actuel de surveillance obligatoire et de libération conditionnelle, sans parler de la resocialisation. A mon grand étonnement, je ne sais pas encore si l'établissement en question, administré par la John Howard Society, était censé faire partie d'un programme structuré ou non structuré. De toute évidence, ce ne devait pas être un programme spécial. Même s'il s'agissait d'un programme structuré conforme aux normes du Service correctionnel du Canada, rien n'obligeait le personnel et les détenus libérés conditionnellement à communiquer entre eux, sauf qu'un membre du personnel devait être en fonction jour et nuit. Le personnel avait reçu l'ordre de faire preuve de tolérance et de dire aux prisonniers où ils pouvaient obtenir de l'aide dans le voisinage. D'après les normes du Service correctionnel, si les détenus libérés doivent assister à une réunion mensuelle ou à des réunions tenues à intervalles réguliers ils doivent en être informés. Cependant, même dans le cadre d'un programme structuré on n'exige pas de travailler en étroite collaboration avec chaque détenu pour élaborer un plan d'action facilitant sa réinsertion dans la société. Dans le cas de l'établissement Kirkpatrick, on ne s'était même pas donné la peine de décider si l'on sévirait contre les prisonniers qui lors d'une sortie s'enivreraient. La direction du Service correctionnel et le personnel de cet établissement ne s'étaient pas entendus sur la politique à suivre.

Même si le Service correctionnel était chargé d'administrer le contrat, et même si des agents de libération conditionnelle étaient sur place—rarement, je pense, mais au moins une fois par quinzaine—il semble que personne ne se soit inquiété du fait que le personnel qualifié et à plein temps, suffisamment bien rémunéré, je présume, s'absentait pendant le week-end. Il travaillait jour et nuit du lundi au vendredi, mais il était remplacé par des employés à temps partiel au cours des week-ends et, dans le cas de Celia Ruygrok et d'autres peut-être, sans expérience et pas tout à fait compétents, laissés à eux-mêmes. Donc les prisonniers qui suivaient des cours de formation à l'école communautaire ou au centre de main-d'œuvre étaient probablement libres au cours des week-ends. Chacun à l'habitude de se détendre au cours du week-end. Il y a des gens qui sortent régulièrement le samedi soir pour aller prendre un verre ou deux. Or, il est facile de concevoir qu'un prisonnier qui n'a pas pu le faire durant son incarcération voudra aussi aller boire de l'alcool, même si cela est interdit aux termes de sa libération conditionnelle. Avec un personnel inexpérimenté, des employés à temps partiel laissés à eux-même et sans aucune autre ressource qu'un agent de service à l'autre bout du fil qui leur fait comprendre au fond de ne pas l'appeler sauf en cas de besoin, un drame ne peut qu'arriver.

Ce foyer de semi-détention ne donnait pas de formation à ses employés à temps partiel. Ces derniers faisaient un quart en compagnie d'un surveillant puis étaient laissés à eux-mêmes. Les communications avec le personnel à temps partiel étaient négligeables. Le directeur de la résidence ne savait pas que la plupart des pensionnaires avaient commis des crimes d'agression. En principe, les employés auraient dû avoir accès au dossier de chacun des pensionnaires, mais ce dossier se trouvait dans les bureaux du Service correctionnel quelque part dans le centre-ville d'Ottawa. En pratique, ces dossiers n'étaient donc pas accessibles au personnel à temps plein, et encore moins au personnel à temps partiel. Si ce foyer avait été situé à Québec, à Moose Jaw ou à Vancouver, je présume que l'accès aux dossiers des pensionnaires aurait été encore plus difficile qu'il ne l'était en principe pour le personnel de cette résidence. Les employés à temps partiel ne participaient pas aux réunions du personnel, d'après ce que j'ai pu établir. On ne tenait pas de compte rendu des entrevues avec les pensionnaires. Tout se faisait sans formalités.

Ces faits, monsieur le Président, révèlent des lacunes dans le programme de la résidence. Les communications étaient manifestement insuffisantes, et le rapport de l'enquête effectuée après le décès renferme certains états qui portent à croire que le directeur et la John Howard Society semblaient se désintéresser du fonctionnement de cette résidence même s'il s'agissait d'un contrat de $260,000 avec le Service correctionnel, un contrat très important. Voici en outre ce qu'a révélé le rapport d'évaluation de la résidence en novembre 1984:

> Depuis l'évaluation effectuée en juin 1984, le SCC a continué d'exprimer des inquiétudes à propos du niveau et de la qualité des services offerts par le CRC dans le cadre de l'accord de programme structuré. On n'a embauché aucun employé additionnel comme prévu, et le contenu du programme du CRC continue de paraître limité. Le SCC et la CNLC ont exprimé tout récemment leurs inquiétudes à cet égard lors de la réunion du conseil d'administration de la SJH du 21 novembre 1984. L'organisme a promis de remédier au problème en embauchant un employé de plus . . . On mettra au point puis en application un programme structuré avec l'aide de ressources humaines additionnelles et en consultation avec le bureau local du SCC à Ottawa.

Cette évaluation a été faite 7 ou 8 mois avant le meurtre. Que s'est-il passé dans l'intervalle? Il est difficile de la dire. Et pourtant, le siège social du Service correctionnel est situé à moins d'un mille de ce foyer de semi-détention. Or étant donné la proximité de cette résidence, je me demande si le Service correctionnel a été incapable d'obliger la direction de la résidence à y mettre de l'ordre, ce qui a entraîné le meurtre de cette jeune femme, et si, comme le faisait remarquer le rapport, le simple bon sens n'aurait pas dû dicter de ne pas y laisser cette jeune femme inexpérimentée tout seule au milieu de la nuit. Et abstraction faite des autres considérations sur ce que l'on aurait dû ou n'aurait pas dû faire, que dire alors des autres foyers de semi-détention et centres résidentiels communautaires qui sont établis beaucoup plus loin et qui ne bénéficient donc pas de communications faciles et rapides avec le personnel du Service correctionnel?

Par ailleurs, le rapport a été préparé pour le compte de la Commission des libérations conditionnelles et du Service correctionnel. Il traite à fond d'un certain nombre de questions. Je n'ai qu'une version expurgée, à cause de la Loi sur l'accès à l'information. La partie censurée, qui est assez considérable, avait trait principalement aux circonstances qui ont entouré cette mort.

• (1200)

Les problèmes systématiques m'inquiètent tout particulièrement. Ils ont un rapport avec le projet de loi C-67 parce que c'est dans les centres de résidence communautaires que les prisonniers sont placés sous surveillance obligatoire. Il y a sept agents à plein temps et un agent à temps partiel dans la région d'Ottawa, et le plus expérimenté avait treize mois d'expérience. Le rapport nous apprend qu'elle devait remplacer le directeur régional quand ce dernier prenait des vacances ou s'absentait pour une autre raison. En d'autres termes, on employait du personnel inexpérimenté pour enquêter sur la suspension possible de la surveillance ou de la libération conditionnelle des détenus. Le rapport révèle aussi que l'on avait tendance à se montrer trop indulgent envers les prisonniers qui prenaient des cuites ou avaient des liaisons avec de jeunes femmes. Je ne peux pas juger de tous les faits parce qu'une grande partie du texte est expurgée. Tout de même, comme les agents de libération conditionnelle sont un élément essentiel du système judiciaire pour les prisonniers qui sont placés en semi-détention et en voie de réintégrer la société, du moins l'espérons-nous, nous nous serions attendus que le Service correctionnel et le Commission des libérations conditionnelles surveillent cette faiblesse de plus près. Si cette faiblesse peut se manifester dans la capitale nationale, elle peut le faire aussi, systématiquement, n'importe où ailleurs. Cela me pose de sérieux problèmes. Certains de nos agents de libération conditionnelle manquent des qualités requises et d'expérience. Le Service correctionnel a été incapable, même à Ottawa, semble-t-il, de mettre une action en œuvre alors qu'un certain foyer de transition lui créait des inquiétudes profondes depuis longtemps, et non de façon passagère.

Pareilles situations me portent à dire que nous devons repenser la nature des services de réadaptation que nous offrons pour voir s'il y a moyen de les améliorer, au lieu d'adopter l'attitude plus vindicative qu'affichent les défenseurs du projet de loi.

On estime à $40,000 par année le coût moyen d'incarcération d'un prisonnier. Il en coûte probablement beaucoup plus cher pour détenir dans des établissements à sécurité maximale ceux qui se sont rendus coupables de crimes avec violence. Si l'on ajoute les immobilisations des installations actuellement en construction, en répartissant ce coût sur une certaine période, le chiffre est encore plus élevé. Il atteint de $60,000 à $80,000 pour les détenus dans les pénitenciers à forte sécurité. Le projet de loi pourrait bien augmenter sensiblement la demande d'établissements à sécurité maximale parce que les prisonniers y resteront plus longtemps. Comparons ces coûts à ceux de l'entretien hors des établissements. Le coût peut être aussi peu que $3,000 ou $4,000 par année dans le cas d'un détenu en libération conditionnelle qui n'est pas placé dans un foyer de transition. Les dépenses pour un prisonnier placé dans un foyer de transition comme la maison Kirkpatrick sont de $40 par jour ou d'environ $13,000 ou $14,000 par année. Autrement dit, l'écart est tellement grand que nous devrions chercher de meilleurs moyens de réadaptation. Il faudrait indéniablement investir davantage dans les services après incarcération.

Je vois que mon temps de parole est expiré. J'espère que l'un des mes collègues va me poser une question ou deux sur cette affaire. Cependant, peut-être y a-t-il une leçon à tirer du meurtre de Celia Ruygrok. On a porté des accusations. Nous ignorons à qui les tribunaux imputeront ce crime, mais faisons en sorte d'assurer suffisamment la protection du personnel et n'allons pas confier à une seule personne la garde de nuit des endroits qui hébergent de nombreux criminels violents. Nous devrions tenter, avec un esprit ouvert, de mettre en application les directives de l'Association canadienne de la justice criminelle, directives visant à assurer le succès du programme des foyers de transition, de sorte qu'ils aident les détenus à se réinsérer dans la société au lieu de servir simplement de dépotoirs où les prisonniers peuvent demeurer quelques mois, voire une année ou deux, entre le temps où ils sont libérés sous surveillance et celui où ils ont vraiment purgé leur peine. Jusqu'à maintenant, malheureusement, c'est la philosophie du dépotoir qui s'est imposée. Que le dépotoir soit maintenu au sein de la communauté ou à l'intérieur de l'enceinte d'une prison, comme semblent le vouloir les projets de loi C-67 et C-68, il demeure une aberration. Nous devons adopter une attitude positive et considérer tout le problème dans le cadre d'un système intégré de justice criminelle comme l'ont dit les avocats dans leur témoignage à propos du bill précédent il y a environ un an. Nous ne saurions rafistoler seulement une partie de tout le système, comme le gouvernement le propose en l'occurrence, et espérer obtenir des résultats positifs.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je me réjouis de constater que le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) continue de s'intéresser au meurtre du foyer Kirkpatrick et qu'il entend rencontrer le solliciteur général (M. Beatty) à ce sujet. A vrai dire, je m'étonne que le député et sa collègue provinciale néo-démocrate se soient empressés de critiquer la John Howard Society avant d'être allés au fond des choses. Quant à moi, j'estime qu'il en reste encore beaucoup à découvrir dans cette affaire. Le député n'aurait pas dû chercher à faire les manchettes des journaux en critiquant la façon dont le foyer était administré. Allons donc au fond des choses. C'est ce que le député aurait dû faire avant de blâmer la John Howard Society.

Dans son exposé, il a surtout exhorté le gouvernement à mettre en œuvre un système de justice criminelle plus rigoureux. Or, la dernière fois que la Chambre a été saisie de ces projets de loi, son collègue, le député de Burnaby (M. Robinson), a déclaré que les mesures de renforcement de la surveillance obligatoire que nous préconisons susciteraient de nouveaux crimes. Je les invite, son collègue et lui, à réfléchir à cette proposition. Cela ne dépend-il pas vraiment de la compétence de la Commission nationale des libérations conditionnelles? Je tiens évidemment moi aussi à ce que cette commission soit compétente, mais je pense que le renforcement proposé de la surveillance obligatoire, loin d'accroître la criminalité, devrait la réduire. C'est exactement le même argument auquel le NPD a eu recours avant les dernières élections pour empêcher la Chambre d'adopter un projet de loi analogue. Pour l'amour du ciel, nous savons que nous avons affaire en occurrence à des criminels endurcis, soit indubitablement ceux qui constituent le plus grand danger pour tout le système. Faisons en sorte que la Commission nationale des libérations conditionnelles ait les moyens de garder en prison les criminels les plus dangereux. Voilà ce que nous demandons par le truchement de ce projet de loi. J'exhorte le NPD à regarder bien en face la

situation et à reconnaître que si la Commission des libérations conditionnelles fait bien son travail, cette mesure législative contribuera, non pas à augmenter la criminalité, mais à la réduire.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'ai plusieurs choses à dire en réponse aux observations du député. Au sujet du foyer Kirkpatrick, je dirai que ma collègue provinciale, Evelyn Gigantes, a passé une bonne partie du mois de juillet à rencontrer les résidents et les employés de cette maison, ainsi que la famille éprouvée, pour savoir ce qui s'était passé. Elle a formulé des observations extrêmement judicieuses qui ont entièrement été confirmées par les conclusions du rapport dont nous n'avons pu prendre connaissance qu'il y a une semaine environ. Comme je l'ai dit, elle a signalé que la gestion de cette maison comportait de sérieuses lacunes. Ces lacunes sont généralisées dans l'ensemble du système. Cela signifie que cette tragédie aurait pu survenir n'importe où au Canada, compte tenu de la façon dont la Commission nationale des libérations conditionnelles, les agents de libération conditionnelle et le Service correctionnel du Canada fonctionnent.

Je dirai par ailleurs que mon collègue, l'ancien solliciteur général, s'est bien gardé de rappeler que son gouvernement aurait pu apporter ces modifications au cours des 20 années, ou peu s'en faut, où il a exercé le pouvoir. Il s'est mis à la tâche seulement à la onzième heure. Si ce projet de loi n'a pas été adopté, c'est dû en grande partie au fait que l'ancien gouvernement a tellement tardé à proposer les réformes en question.

A l'instar de son prédécesseur, le gouvernement actuel semble croire que la Commission nationale des libérations conditionnelles pourrait évaluer la tendance à la violence des détenus et faire une distinction entre deux détenus qui ont perpétré la même infraction et dont le comportement pendant la période de détention est pratiquement le même, puisqu'un détenu ne peut bénéficier d'une mise en liberté sous surveillance obligatoire à moins d'avoir eu une bonne conduite. Je me demande bien comment on pourrait y arriver. Je sais cependant que, si on libère un détenu en vertu du programme de mise en liberté sous surveillance obligatoire, l'agent de surveillance ne voit ce détenu qu'aux deux semaines, et qu'il n'existe aucun moyen de détecter les problèmes éventuels, s'il en est—et il y a effectivement eu des problèmes dans le cas de certaines personnes qui se trouvaient dans cette maison—il y a là quelque chose qui ne va vraiment pas. Au lieu de permettre à la Commission des libérations conditionnelles de faire incarcérer les gens jusqu'à la fin de leur sentence, nous ferions mieux de voir un peu ce qui s'est produit dans la collectivité.

Le député croit peut-être que, pour éviter à l'avenir les crimes violents, il vaut mieux incarcérer les criminels à vie. Malheureusement, telle semble avoir été la politique adoptée par le système canadien de justice pénale. Je suis sûr que cette mesure serait efficace, mais le coût et les conséquences sur le plan des droits de la personne et d'autres considérations seraient inadmissibles. Le taux de détention au Canada est déjà l'un des plus élevé en Occident, et je ne voudrais pas que cette tendance se poursuive.

• (1210)

M. le vice-président: Y a-t-il une question supplémentaire?

M. Kaplan: Le député se rabat sur de vieux arguments. Je ne prendrai pas la peine de relever ses paroles au sujet de mes convictions, dont j'ai fait état dans mon discours. Les néo-démocrates ont adopté une position fort contradictoire. Ils soutiennent qu'il ne faudrait pas reconnaître à la Commission des libérations conditionnelles le pouvoir d'imposer aux détenus la mise en liberté sous surveillance obligatoire, car, selon eux, la commission n'est pas en mesure de prévoir si ces détenus commettront d'autres crimes ou non. Si leur argument est fondé, comment peuvent-ils accepter le principe de la libération conditionnelle, puisque justement ce principe repose sur la prédiction, à la fin du premier tiers de sa sentence, du comportement du détenu pendant la période de libération conditionnelle?

Si les arguments des néo-démocrates sont fondés, et si la Commission des libérations conditionnelles ne peut pas prédire qui usera de violence lors du dernier tiers de sa sentence, alors comment peuvent-ils préconiser la libération conditionnelle lors du deuxième tiers de la sentence, et je sais que c'est le cas, alors que le problème est exactement le même: qu'est susceptible de faire ce détenu si nous lui donnons la possibilité de se réintégrer dans la société?

J'exhorte les députés à se montrer plus raisonnables et à reconnaître que les prédictions ne sont pas parfaites. On ne saurait prédire avec exactitude comment se comportera un détenu une fois qu'il sera libéré. Dans bien des cas cependant, la chose est possible; alors tâchons de donner à la Commission nationale des libérations conditionnelles au moins les instruments nécessaires, qui lui permettront de faire ces prédictions dans les cas où cela est possible. Espérons que le gouvernement se montrera plus raisonnable et qu'il ne se contentera pas de ne nommer à la Commission nationale des libérations conditionnelles que des parents du ministre et des partisans, mais bien aussi des gens qui évalueront de manière compétente et clinique le comportement probable d'un détenu. De cette façon, on fera ce qu'il y a de mieux pour réintégrer les détenus dans la société et pour protéger cette dernière des récidivistes.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je serais tenté de répondre à la question sur le favoritisme et à celle concernant les réalisations de l'ancien gouvernement. Je vais cependant répondre plus sérieusement aux arguments sérieux présentés par l'ancien solliciteur général.

Si, en fait, les détenus apprennent que la Commission nationale des libérations conditionnelles qui leur a refusé la libération conditionnelle a le droit incontesté de décider d'accorder ou de refuser la mise en liberté sous surveillance obligatoire à la fin des deux tiers de la sentence, qu'est-ce qui pourrait bien alors les inciter à avoir une bonne conduite, s'ils estiment que la commission leur en veut et qu'ils ne bénéficieront donc d'aucune remise de peine? C'était ma première question.

Voici ma deuxième question. On nous dit qu'à Ottawa, les agents de liberté conditionnelle libéraux n'étaient pas assez stricts, ce qui est peut-être vrai. Par contre, on dit aux agents de liberté conditionnelle que le prisonnier dont la réduction de peine obligatoire a été révoquée est remis sous les verrous pour quatre ou cinq ans, jusqu'à ce qu'il ait complètement fini du purger sa peine. Cette perspective n'influencera-t-elle pas le jugement de l'agent de liberté conditionnelle lorsqu'il devra décider s'il convient de révoquer ou non la réduction de peine?

Une fois de plus, il se peut très bien que le détenu ait besoin d'être gardé encore six mois sous les verrous avant de lui donner une nouvelle chance. Le projet de loi C-67 ne prévoit pas

de deuxième chance. Une fois sa réduction de peine révoquée, le détenu rentre pour cinq ans, s'il s'agit d'une peine d'emprisonnement relativement longue; c'est une méthode radicale qui offre très peu de possibilités de réadaptation; il faut pourtant favoriser la réinsertion sociale des détenus.

M. Keeper: Je voudrais poser une question à mon collègue, monsieur le Président. Il a dit qu'on lâchait souvent purement et simplement les prisonniers dans la communauté sans les épauler suffisamment mais que nous consacrons par contre beaucoup d'argent et de ressources aux prisonniers incarcérés. Je me demande s'il pourrait expliquer un peu plus en détails quels sont, d'après lui, les besoins dans la collectivité, s'il faut y lâcher des prisonniers.

M. Cassidy: Monsieur le Président, c'est un problème que le nouveau ministre, qui n'a pas le bagage du gouvernement précédent ou l'expérience d'avoir déjà été ministre, doit essayer de résoudre.

D'après ce que j'apprends, et j'avoue que je fais mon apprentissage dans le domaine, il me semble que le service des libérations conditionnelles doit avoir des effectifs suffisants; il faut s'efforcer davantage qu'on ne le fait maintenant de trouver de nouvelles possibilités d'emploi pour les anciens détenus; il faut s'assurer que les ressources communautaires nécessaires existent pour que le prisonnier résolu à reprendre le droit chemin ne se retrouve pas dans un milieu analogue à son milieu antérieur et ne mène pas une vie analogue à celle qu'il menait avant.

J'ai dit par ailleurs, et le député de Burnaby-Coquitlam en a parlé, que les hommes et les femmes sont emprisonnés pendant les meilleures années de leur vie, dans la vingtaine le plus souvent, et qu'ils restent en prison dix ou quinze ans, sans travailler; il est par conséquent très pénible pour ces personnes de se faire engager dans une usine à $4, $5 ou $6 de l'heure à leur sortie de prison; par ailleurs, ces personnes sont très désavantagées parce que la société continue à exiger qu'elles paient, même si elles ont déjà payé leur dette envers la société.

Le député de Burnaby-Coquitlam a insisté sur le fait qu'il faudrait obliger les prisonniers à travailler autant que possible dans les pénitenciers et dans les établissements provinciaux également. Il faudrait les obliger à travailler de façon à réduire certains frais et parce que cela leur permettra d'être mieux en mesure de survivre dans la société à leur sortie, même de s'en tirer mieux. Ils auraient aussi un moyen de prouver à la Commission des libérations conditionnelles ou à d'autres autorités qu'ils sont capables de se réinsérer dans la société et de s'améliorer autre que le simple fait de ne pas avoir poignardé un détenu ou supprimé un gardien de prison pendant les années d'inactivité et de chômage forcés en prison.

M. le vice-président: Reprise du débat.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat extrêmement important dont dépend tout l'avenir de notre système correctionnel. Nous savons que ce débat doit avoir lieu, non seulement à la Chambre des communes, mais également dans la rue et qu'il va souvent revêtir un caractère très émotionnel. Les gens ont de bonnes raisons de prendre cette question très à cœur. Par exemple, dans ma circonscription, et je suis sûr que bien des députés s'en souviendront, une adolescente de 15 ans a été brutalement assassinée il y a quatre ans par Paul Kocurek, un délinquant sexuel notoire qui était en libération sous surveillance obligatoire. Il venait d'être remis en liberté à peine six semaines plus tôt.

A juste titre, les citoyens de ma circonscription se sont mis en colère. Ils ont exigé des changements. Ils ont formé une organisation baptisée *Citizens United for Safety and Justice*, formée de parents et de voisins de la jeune victime. Ils n'ont cessé de réclamer des changements à la loi concernant la libération sous surveillance obligatoire.

Les détails qui ont été révélés au cours du procès de Paul Kocurek ont soulevé des questions très inquiétantes quant à la façon dont la libération sous surveillance obligatoire avait été appliquée. Je pense que nous allons devoir nous pencher sur ces questions au cours de ce débat.

En général, je suis d'accord avec mes collègues qui ont souligné qu'aucune méthode satisfaisante ne permettait de prédire si un criminel libéré commettrait des actes de violence, mais il est important de signaler que, dans le cas de Paul Kocurek, les rapports psychiatriques le déclaraient capable de tuer quelqu'un s'il ne recevait pas le traitement dont il avait besoin. Il avait des fantasmes de nature sado-masochiste; il aimait étrangler les femmes pendant qu'il avait des relations sexuelles avec elles; sa personnalité était très perturbée. Il avait molesté de jeunes enfants en 1979. Se présentant comme un agent de police, il avait alors séquestré trois jeunes filles et cherché à leur mettre les menottes. Cela lui a valu deux ans de prison avec sursis.

Un mois plus tard, il était arrêté pour attentat à la pudeur contre un enfant de quatre ans. Il a alors été condamné à deux ans de prison.

• (1220)

Aux termes de la libération sous surveillance obligatoire, Kocurek pouvait être libéré après avoir purgé les deux tiers de sa peine de deux ans. Signalons que, deux jours avant sa libération sous surveillance obligatoire, le 20 juin 1981, il avait dit à son agent de probation qu'il songeait sérieusement à renoncer à sortir de prison pour pouvoir poursuivre son traitement au centre psychiatrique régionale. Autrement dit, il se savait perturbé et malade. Son agent de probation et le personnel du centre l'ont exhorté à le faire, mais au dernier moment il a changé d'avis et a décidé de se prévaloir du programme de libération sous surveillance obligatoire.

Il a été libéré à la condition notamment de se rendre régulièrement au service de santé mentale de sa localité. Il ne s'est pas présenté à son premier rendez-vous, mais personne n'a réagi ou communiqué avec lui. L'agent de probation n'a pas été averti et personne ne s'est vraiment soucié de cet individu très perturbé qui se promenait en liberté et qui ne s'était pas présenté au service de santé mentale comme il devait le faire conformément aux conditions de sa libération.

Lorsqu'il était en liberté, Kocurek avait en sa possession un pistolet de départ et une paire de menottes. Comme je l'ai dit, les menottes faisaient partie du matériel qu'il avait déjà utilisé pour séquestrer les trois jeunes filles. Il s'est servi de ses menottes et de son pistolet d'alarme pour l'agression du 2 août. Six semaines après sa libération sous surveillance obligatoire, il commettait ce viol et ce meurtre brutal.

Toute cette situation a soulevé des questions que j'ai posées à l'époque au solliciteur général. J'estime ne pas avoir obtenu de réponses satisfaisantes. Pourquoi n'a-t-on pas dispensé un traitement adéquat à Kocurek pendant sa détention alors que les psychiatres avaient signalé qu'il commettrait un meurtre s'il n'était pas soigné? Compte tenu des délits sexuels qu'il avait commis contre des jeunes femmes et du pronostic des psychiatres qui l'estimaient capable de recommencer, pourquoi la durée de sa première sentence a-t-elle été si brève? C'est évidemment aux cours provinciales de répondre. Pourquoi n'a-t-il pas été soumis à une surveillance très stricte lorsqu'il a été libéré? Si nous instaurons une surveillance obligatoire, veillons à ce que les détenus libérés y soient soumis vraiment. Lorsqu'il n'a pas respecté les conditions de sa libération, pourquoi n'a-t-il pas été dénoncé et appréhendé?

En fait, même si le programme en vertu duquel Paul Kocurek a été remis en liberté porte le nom de libération sous surveillance obligatoire, il n'y a eu aucune surveillance efficace. Comment remédier à ce genre de situations? Le plus simple est sans doute de s'en prendre au service des libérations conditionnelles. Toutefois, je ne pense pas que cette solution soit la bonne.

En mars 1981, une étude interne sur le programme de libération conditionnelle a montré que le moral du personnel de surveillance était bas. On avançait principalement deux raisons pour expliquer cet état de choses: tout d'abord, le contrôle de quantité, et deuxièmement les normes minimales. Le contrôle de quantité est une expression du jargon bureaucratique pour dire que les agents de libération conditionnelle sont surchargés de dossiers. Il n'y a pas assez de personnel pour faire un travail convenable.

En présentant ce projet de loi, le ministre a signalé qu'un détenu en prison coûte $40,000 par an à la société, alors qu'il suffit de $4,000 pour le surveiller s'il est en liberté. Je voudrais proposer que nous renforcions nos services de libération conditionnelle en dépensant un peu plus de $4,000 par an. Ce serait de l'argent bien dépensé si cela nous permettait d'avoir un système de libération conditionnelle plus efficace dont le personnel ne serait pas démoralisé parce qu'il ne peut pas accomplir correctement cette importante tâche.

L'étude interne a aussi souligné la nécessité d'une surveillance plus serrée, notamment dans le cas des criminels ayant un passé de violence. C'est justement cela, évidemment, qui manquait dans le cas de Paul Kocurek. Dans ce cas, un tragique manque de surveillance a entraîné le meurtre brutal d'une jeune fille. Kocurek purge maintenant 25 ans de prison sans possibilité de mise en liberté.

Les Canadiens souhaitent, et ils ont tout à fait raison, être protégés de ce genre de chose. Le solliciteur général affirme en présentant le projet de loi C-67 qu'il va modifier le régime de surveillance obligatoire et fournir ainsi cette sécurité. J'aimerais poser une question à tous les députés et à la société canadienne. Supposons que le projet de loi C-67 ait été en vigueur en 1981. Quelle différence cela aurait-il fait dans le cas particulier dont j'ai parlé ce matin?

Si le projet de loi C-67 avait été en vigueur, Paul Kocurek n'aurait pas été relâché en juin 1981, mais au début du printemps 1982. A moins que le Centre psychiatrique régional n'ait été capable de réaliser un véritable miracle en huit mois, Paul Kocurek aurait été tout aussi perturbé, tout aussi dangereux, et il aurait été tout autant un meurtrier potentiel au printemps de 1982 que quand il a été libéré en juin 1981. Le Service correctionnel n'aurait même pas eu la possibilité de lui imposer une forme de surveillance quelconque. Le drame, c'est que lorsque cette option existait en 1981, elle n'a pas été appliquée efficacement. Le projet de loi C-67 aurait simplement retardé de quelques mois cette mise en liberté, et il aurait totalement supprimé à ce moment-là la possibilité d'une surveillance efficace. Je ne pense pas que cela réponde aux inquiétudes parfaitement fondées des habitants de Cowichan Valley et de l'ensemble du Canada à propos des délinquants violents et du risque de récidives.

A l'époque de l'affaire que j'ai mentionnée, le procureur général de Colombie-Britannique a souligné une anomalie de notre droit. Il faisait remarquer qu'un individu trouvé non coupable en tant que malade mental peut être maintenu en détention jusqu'à ce qu'il soit considéré comme guéri, mais que des pervers sexuels qui sont aussi des assassins potentiels doivent être relâchés quand ils ont fait leur temps. Le projet de loi C-67 ne répond pas à ce problème. Or, c'est manifestement un problème qui exige une réponse, et à laquelle le gouvernement devra à un moment donné apporter une attention toute particulière. Je pense que le gouvernement, lorsqu'il se penchera sur cette question, ferait bien de l'aborder de façon très ouverte en donnant la parole à un vaste échantillonnage du public canadien, et notamment à des organisations comme *Citizens United for Safety and Justice* ainsi qu'à des groupes de défense des droits des prisonniers et à des associations pour les libertés civiques.

C'est un débat qui porte sur la ligne de démarcation entre le droit du public à la sécurité et toute la question des libertés civiques. J'aimerais que le gouvernement propose ce débat à la Chambre. Je ne pense toutefois pas que le projet de loi C-67 aborde la question fondamentale de la protection du public face aux délinquants violents. Il traite cette question par-dessous la jambe.

Non seulement le projet de loi C-67 ne nous donne pas le genre de sécurité dont nous avons besoin, mais il aura des répercussions négatives graves. Tout d'abord, on a déjà signalé qu'il risquait d'aggraver encore le surpeuplement de nos prisons. Nos prisons sont déjà pleines à craquer. Elles ont parfois deux détenus par cellule, elles manquent d'installations de formation professionnelle convenables. Tous les locaux sont congestionnés. Il faut se rendre compte que le surpeuplement entraîne un accroissement de la tension et un accroissement de la violence chez les prisonniers, et qu'il entraîne aussi un accroissement de la tension et de la violence entre prisonniers et personnel carcéral. Nos prisons sont au mieux des institutions de déshumanisation, et leur surpeuplement ne fera qu'aggraver les choses. Il restreindra toute possibilité de réadaptation. Il est intéressant de constater que l'actuel ministre d'État à l'Immigration (M. McLean), lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, a posé diverses questions sur la fonction de réinsertion sociale de nos prisons. Il estimait que l'on négligeait cette fonction et recommandait qu'elle redevienne un élément central de la philosophie du système correctionnel. Il recommandait que le régime correctionnel accorde une priorité accrue à la fonction pédagogique de nos prisons. La précédente administration, lors de la précédente législature, a restreint les programmes d'éducation supérieure des détenus. Quand ces

programmes ont été rétablis, les détenus ont été forcés de payer. De cette façon, le nombre d'inscriptions a baissé. Il importe de noter que pour beaucoup de détenus, le fait de participer à ces programmes d'enseignement était véritablement un programme qui leur permettait d'acquérir certaines aptitudes et non de se réhabiliter. La plupart des détenus n'ont jamais pu profiter d'occasions de ce genre. Si nous devons emprisonner des gens dans certains établissements, il est souhaitable, si la chose est le moindrement possible, qu'à leur libération, ils soient meilleurs et non pires. L'encombrement élimine cette possibilité et sera un des effets secondaires du projet de loi C-67.

• (1230)

Le projet de loi C-67 propose l'élimination d'un moyen de pression que les dirigeants ont sur les prisonniers pour favoriser la bonne conduite. Il n'y aura plus de stimulant pour bonne conduite. Voilà pourquoi les directeurs de prisons au Canada se sont élevés contre cette proposition.

Une disposition du projet de loi C-67 qui nous préoccupe stipule que les prisonniers reconnus coupables de certains délits n'auront droit qu'à une seule participation au programme de surveillance obligatoire. On estime qu'une personne reconnue coupable de voies de fait qui récidive ne devrait plus être libérée. Je suis d'accord s'il s'agit d'une infraction avec violence. Toutefois, si le prisonnier se trouve mêlé à une violation relativement peu importante des conditions de sa libération, je ne suis pas certain qu'il soit judicieux de prétendre qu'il ne devrait plus jamais avoir la chance de participer à un programme de surveillance obligatoire. Une violation de nature administrative ne devrait pas le priver de tous ses droits futurs à une libération avec surveillance obligatoire.

En terminant, je voudrais signaler que le projet de loi C-67 n'est pas la solution aux inquiétudes des Canadiens en matière de sécurité. Il n'y est pas question de la sécurité dont on aurait besoin contre les récidives des personnes emprisonnées pour avoir commis des infractions avec agression. Cela veut dire qu'après avoir purgé leur peine, les prisonniers condamnés pour crime violent et ceux qui conservent une tendance à la violence vont être relâchés sans possibilité de surveillance ou de suivi. J'invite le gouvernement à réexaminer le projet de loi et à présenter un programme qui réponde aux besoins de sécurité des Canadiens. J'espère que le gouvernement comprendra qu'en se contentant de rendre plus rigoureuse la surveillance obligatoire, il n'a pas résolu la question.

M. le vice-président: Des questions, des observations? Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy).

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'aimerais que le député donne des précisions sur un sujet qui me préoccupe. Je veux parler des violations purement juridiques ou mineures des conditions de surveillance obligatoire, qui sont susceptibles avec la nouvelle rédaction proposée par le projet de loi C-67 de faire renvoyer un condamné en prison sans possibilité d'en ressortir avant longtemps. Si je comprends bien, le condamné qui a eu remise d'un tiers de sa peine peut avoir à passer trois ou quatre ans de plus en prison pour une chose aussi anodine que de prendre un verre quand il retrouve enfin sa bonne amie qu'il n'a pas vue depuis sept ou huit ans. Quand un prisonnier libéré rencontre un vieil ami qu'il n'a pas vu depuis longtemps, ou peut-être quand il rate l'autobus et arrive après le couvre-feu au domicile qui lui est assigné, il peut être renvoyé en prison. Est-il exact que ces infractions, si bénignes soient-elles, peuvent être sanctionnées de plusieurs années de réemprisonnement du fait que les conditions de surveillance obligatoire ont été violées? Quelle justification le gouvernement ou qui que ce soit d'autre peuvent-ils trouver à une approche aussi brutale? Qu'est-ce que les agents des libérations conditionnelles vont faire devant des violations mineures, juridiques de ces conditions, quand ils savent que le retrait de la liberté sous surveillance obligatoire entraînera un retour en prison pour trois ou quatre ans?

M. Manly: Monsieur le Président, la question concerne, bien sûr, les énormes difficultés de réadaptation qui attendent tous les détenus à la sortie de prison. La transition n'est pas facile. Il est même difficile aux députés de se réadapter lorsqu'ils doivent reprendre leur vie ordinaire. A plus forte raison est-ce pénible pour celui qui sort de prison où il a été privé de liberté, où toute possibilité d'améliorer son sort lui a été interdite et où il n'a connu avec les autres que des contacts restreints. Combien pire encore ce doit être pour les détenus qui n'ont pu voir leur famille que dans des circonstances éprouvantes. La période de surveillance obligatoire est censée faciliter cette transition. Il faut s'attendre inévitablement à quelques infractions mineures. Il importe, le cas échéant, que l'intéressé ait des comptes à rendre. Cependant, il ne s'agit pas alors de supprimer toute autre possibilité de libération sous surveillance obligatoire. On fait fausse route avec pareille mesure. Si quelqu'un sait que s'il prend une bière, alors que son programme lui interdit de boire, il risque quatre ou cinq ans de prison de plus, il va devenir passablement nerveux et la situation va être tout autre. Comme le faisait remarquer le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), cela veut dire que les agents des libérations conditionnelles hésiteront beaucoup plus à signaler ces menus incidents.

Il faut rappeler que les détenus bénéficiant d'une libération conditionnelle n'apprécient guère la surveillance obligatoire et le genre de restrictions qu'elle leur impose. Ils estiment fréquemment qu'on les harcèle pour des vétilles. En plus, ils risquent quatre mois, deux ans ou même quatre ans de prison supplémentaires. Cela fait des gens aigris et ne favorise pas dans nos prisons un climat propice à la réadaptation.

• (1240)

M. Cassidy: J'ai une autre question. Je dois reconnaître que j'ai appris quelque chose dans ce domaine, au cours de l'été, en raison de l'incident que je mentionnais et aussi de l'étude de ce projet de loi. Si je comprends bien, nous allons, en fait, créer deux catégories de détenus. D'une part, les détenus ayant commis une infraction violente figurant à l'annexe—il y a une longue liste de 15 ou 16 infractions—et, d'autres part, les autres détenus.

Prenons le cas de deux détenus sous surveillance obligatoire à qui il reste trois ou quatre ans à purger. L'un commet un délit technique, comme le mentionnait le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly), en s'installant à London plutôt qu'à Brampton, ou l'inverse. Il ne voulait pas vraiment s'absenter, mais il se sentait simplement plus à l'aise ailleurs. Le système ne pourrait pas tenir compte d'une telle excuse. Supposons que le détenu condamné pour un crime de violence commette une infraction mineure et que le détenu condamné pour un crime non violent commette une infraction violente. Il prend un fusil et commet un hold-up dans une station-service. Si j'ai bien compris, les deux détenus perdront leur droit à la libération sous surveillance obligatoire. Ils devront tous deux retourner en prison. Le détenu qui a commis l'infraction mineure et qui avait été condamné pour un crime de violence perdra toute possibilité d'être libéré avant d'avoir purgé sa peine au complet. Le détenu qui a commis un acte de violence et qui, à mon avis, constitue un plus grand danger pour la société, aura automatiquement droit à une nouvelle réduction de peine.

Mon honorable ami peut-il me dire dans quelles circonstances cette disparité se justifie? J'imagine que ni lui ni moi ne savons pourquoi le gouvernement a maintenu cette disposition. Comment une telle disposition peut-elle se justifier et, si elle n'est pas justifiable, pourquoi ne pas nous en débarrasser?

M. Manly: Monsieur le Président, non seulement cette anomalie est injustifiable, mais elle va accroître l'amertume et la déception de ceux qui risquent de perdre leur droit à la surveillance obligatoire du fait d'un détail technique. Si c'était moi la victime, je serais très amer. D'après moi, les Canadiens ne souhaitent pas que la détention exacerbe l'amertume des détenus, pourtant c'est ce qui va arriver avec un tel règlement.

Cela veut dire qu'à la fin de sa peine d'emprisonnement, le détenu sera aigri et il aura peu de chances de s'intégrer à la société.

M. le vice-président: Reprenons le débat.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir à l'occasion de l'étude des projets C-67 et C-68, dont l'objet est de modifier la Loi sur la libération conditionnelle des détenus, la Loi sur les pénitenciers et d'autres lois en conséquence.

Il me semble que nous les parlementaires, les représentants élus, sommes en train de donner suite à des sentiments collectifs qui mériteraient plus d'étude et de réflexion. Le gouvernement nous a proposé des modifications qui ne semblent pas tout à fait au point ni tout à fait avantageuses pour le système correctionnel ni, je suppose, à long terme, pour l'ensemble des Canadiens.

Il me semble, et nombreux sont mes commettants qui partagent cet avis, que ces modifications découlent d'une certaine publicité et de la couverture par les médias de certains faits survenus au Canada. Si déplorables soient-ils, ces événements ne découlaient pas nécessairement de la loi actuelle ni de celle antérieure à 1970. Bien des gens de ma région rappellent la loi de 1970 pour conclure que nous aurions dû conserver certaines de ses dispositions au lieu de les abandonner.

Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, que je viens de Prince-Albert. Or, nous avons, dans notre circonscription, un pénitencier à sécurité maximale et un autre à sécurité minimale. C'est dire que bon nombre de mes électeurs sont directement concernés, non pas seulement parce qu'ils vivent à proximité de ces établissements carcéraux, mais parce que dans bien des cas, un membre de leur famille travaille pour le service pénitentiaire. Ces localités ont fini, au fil des ans, par bien connaître et le service pénitentiaire et les détenus eux-mêmes. Cette expérience leur donne une meilleure idée des besoins de ces services qu'à ceux d'entre nous qui ne vivent pas aussi près de ce milieu. J'estime donc qu'il vaut la peine d'examiner les conséquences de cette mesure afin de voir ce qu'on pourrait encore faire dans le cadre de la loi actuelle qui est plus complète et qui traite plus étroitement des problèmes du service correctionnel. Quand je parle des «problèmes du service correctionnel», je ne songe pas seulement à ceux des détenus, mais à ceux du système lui-même, les gardiens et ainsi de suite.

Il y a également les problèmes de la Commission nationale des libérations conditionnelles et des services des libérations conditionnelles, ces milliers de gens qui travaillent quotidiennement avec les détenus après leur libération. Je songe aussi aux problèmes de la collectivité. Ainsi, lorsqu'on examine un projet de loi comme celui dont nous sommes saisis aujourd'hui, il ne s'agit pas de se pencher seulement sur un aspect et d'affirmer qu'il suffit de résoudre le problème de la surveillance obligatoire pour remédier complètement à la situation. Les choses ne sont pas si faciles.

En ce qui a trait au projet de loi S-32, projet de loi émanant du Sénat, Cole et Manson ont signalé le danger qu'il y avait de toucher à un élément d'un régime correctionnel intégré. Selon eux, cela ne fait que créer de nouvelles tensions et susciter des problèmes imprévus ailleurs dans le système. Selon eux, toute réforme qui vise les délinquants violents et les récidivistes doit s'effectuer globalement et non pas par à-coups. Ils prônent une enquête complète et ouverte sur les divers aspects du droit correctionnel.

L'argumentation présentée par Cole et Manson au sujet du projet de loi S-32 s'applique également au projet de loi C-67, car ces modifications ne s'attaquent pas de façon globale à tous les problèmes. Fondamentalement, les projets de loi en question modifient la Loi sur les pénitenciers, de manière à mettre fin à la récidivité. Selon moi, tous les députés reconnaissent que certains détenus ne devraient pas être élargis. Le service des pénitenciers lui-même le reconnaît. On ne devrait pas les laisser sortir si leur comportement dans l'établissement est insatisfaisant. Apparemment, tout tient au fait que s'ils se conduisent bien et que rien ne justifie de prolonger leur incarcération, il faut les libérer une fois qu'ils ont purgé les deux tiers de leur peine. Nous ne recommandons pas de mettre fin à cette procédure, mais on pourrait la modifier un peu afin qu'elle donne de meilleurs résultats. Au lieu d'arrêter un prisonnier à sa sortie et de le remettre en prison parce que nous pensons qu'il va peut-être commettre un crime d'agression, nous devrions avoir un service correctionnel qui prévoit mieux ce genre de situation et qui agit en conséquence.

• (1250)

Si vous examinez le cas de l'institution de Prince-Albert, monsieur le Président, vous constaterez qu'elle a réussi à faire collaborer le service de libérations conditionnelles, la Société John Howard et les villes et villages avoisinants afin d'aider les prisonniers à se préparer à leur libération. Cela devrait faire partie de la solution. Si l'on ne veut rien faire d'autre, n'importe quelle mesure visant à restreindre l'usage de la surveillance obligatoire serait probablement acceptable. Mais il n'y a aucune raison de la restreindre, et l'on pourrait accroître son efficacité en mettant en place des services qui visent à resocialiser les détenus et pas seulement à les incarcérer.

Quel effet auraient ces mesures si elles étaient adoptées telles quelles? J'en reviens encore une fois à l'exemple du pénitencier de Prince-Albert. Il compte à l'heure actuelle près de 500 détenus, mais on le considère complet lorsqu'il en compte 375. En remplissant chacune des cellules on pourrait en porter le nombre à environ 425. C'est aller à la limite des possibilités, mais c'est possible. Toutefois, avec environ 500 détenus à l'heure actuelle, il a fallu en loger plus de 120 à deux par cellule. Ceux d'entre vous qui se sont intéressés aux répercussions qu'a eues cette pratique ces dernières années se rendent compte que cela accroît le risque que des problèmes surgissent dans une prison. Si nous adoptons des projets de lois comme ces deux-ci, la population des établissements va augmenter. Le surpeuplement accroît le mécontentement et les frictions. Il multiplie les chances de recours à la violence. Tout le monde dans l'établissement en souffre, évidemment, et non pas seulement les détenus. Tous ceux qui travaillent au pénitencier s'en ressentent. Ceux qui travaillent tous les jours dans les prisons vous le diront, la tension peut éclater pour la moindre petite chose. Doubler le nombre d'occupants par cellule crée une tension qui pourrait éventuellement conduire à des émeutes et à la violence.

Quel effet ont ces deux projets de loi sur la Commission nationale des libérations conditionnelles? Ils n'accordent pas au procureur général ou aux tribunaux le droit de refuser la libération à des détenus. Ce droit est conféré à la Commission des libérations conditionnelles. Le service pénitentiaire peut soumettre à la Commission les cas qu'il estime mériter examen, ceux des prisonniers qui doivent être mis en liberté sous surveillance obligatoire.

Le résultat sera d'accroître considérablement la charge de travail de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Il arrive parfois aux membres de cette commission de trouver qu'ils ne consacrent pas suffisamment de temps à chaque cas particulier et qu'ils sont forcés de prendre des décisions avant d'être prêts à le faire. Ils ont souvent besoin de rapports psychiatriques ou psychologiques sur les détenus avant d'arrêter leur décision, ce qui porte le personnel des services correctionnels à conclure que ces rapports ont pour objet de permettre aux membres de la commission de discuter davantage avec le détenu pour s'assurer qu'il est bien prêt pour la libération conditionnelle. S'il faut procéder de la sorte aussi pour les cas de mise en liberté sous serveillance obligatoire, la charge de travail des commissaires s'en trouvera considérablement accrue. Cela veut dire qu'il nous faudra accroître les effectifs de la commission et en augmenter les services. La chose est logique d'une certaine façon, car si nous investissions dans des domaines comme la mise en liberté sous surveillance obligatoire les sommes que nous consacrons à l'incarcération, nous aurions probablement de bien meilleurs résultats qu'à l'heure actuelle.

On nous a dit maintes fois, j'en suis sûr, que la surveillance obligatoire n'est pas aussi efficace que la libération conditionnelle. Mais nous devons reconnaître que dans ces conditions, la crème des détenus, si je puis m'exprimer ainsi, a déjà été libérée sous conditions et les détenus sous surveillance obligatoire sont ceux dont la demande de libération conditionnelle a été refusée. Bien que j'hésite à utiliser cette expression, on se trouve en présence de détenus de qualité inférieure. Voilà pourquoi la Commission des libérations conditionnelles doit ou devrait consacrer beaucoup plus de temps à la surveillance obligatoire qu'elle n'en accorde à l'heure actuelle à la libération conditionnelle, et les membres de la Commission estiment déjà qu'ils n'y consacrent pas suffisamment de temps. Aussi la Commission nationale devra-t-elle travailler avec beaucoup plus d'ardeur, utiliser un effectif beaucoup plus considérable et s'interroger bien davantage sur l'efficacité de la surveillance obligatoire. Cette situation a du bon et du mauvais. Le bon, c'est que si on lui fournit les services voulus, elle fera du meilleur travail. Le mauvais, c'est que si elle ne lui fournit pas, elle ne pourra pas s'arrêter suffisamment longtemps à chaque dossier.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA CONDITION PHYSIQUE ET LE SPORT AMATEUR

LA DÉMISSION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSULTATIF

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai été consterné d'apprendre que M. Fernand Faucher, président du Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur avait remis sa démission.

Dans une lettre qu'il a adressée aux membres du Conseil, M. Faucher a déclaré:

> Le manque d'intérêt manifesté par le ministre et les fonctionnaires concernant l'activité du Conseil m'a incité à agir ainsi.

Je considère que la démission de M. Faucher constitue un échec extrêmement grave et malheureux dans le domaine de la santé et du sport amateur. De toute évidence, le ministre continue à traiter ce conseil comme une façade et se laisse guider uniquement par ses maîtres politiques et bureaucratiques.

Le Conseil a été constitué à titre de groupe du secteur privé chargé de conseiller le ministre sur diverses questions touchant la santé et le sport amateur. Toutefois, il convient de noter que le Conseil n'a pu s'entretenir qu'une seule fois avec le ministre depuis que le nouveau gouvernement est arrivé au pouvoir il y a un peu plus d'un an.

Je prie instamment le ministre de démontrer qu'il tient vraiment au Conseil et apprécie le rôle qu'il joue en tentant de convaincre M. Faucher de demeurer à la présidence et de rétablir des relations de travail avec le Conseil consultatif national. En faisant moins que cela, il se soustrairait à ses responsabilités ministérielles.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, la désindexation de 3 p. 100 des allocations familiales, c'est le premier pas de la stratégie budgétaire du gouvernement conservateur consistant à retirer 600 millions d'ici à 1990 de l'aide aux familles canadiennes. Le ministre chargé du bien-être des familles canadiennes, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), informait la Chambre la semaine dernière que cet argent était nécessaire à une cause plus importante, qui est la réduction du déficit.

Mais, l'an dernier, le chef du gouvernement nous disait que les allocations familiales avaient un caractère sacré. Aujourd'hui, quand une famille canadienne sur six vit dans la pauvreté, ce qui représente un enfant canadien sur cinq, et que 42 p. 100 des familles canadiennes monoparentales vivent en-deçà du seuil de la pauvreté, comment le gouvernement peut-il agir ainsi? Comment peut-il dire qu'il est nécessaire de réduire les allocations familiales quand on trouve par exemple un milliard à donner à une banque?

En révisant les allocations familiales des Canadiens, le gouvernement envoie un message clair et net: c'est que pour lui, le fait d'avoir des enfants et de les élever, la promotion des familles sont moins importants cette année que l'an dernier, et le deviendront encore moins d'ici à 1990.

Les priorités du gouvernement conservateur ont désespérément besoin d'être révisées.

* * *

LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

ON DEMANDE L'AUTONOMIE POLITIQUE POUR LES INUIT

M. Thomas Suluk (Nunatsiaq): Monsieur le Président, dans deux jours, des représentants de toutes les localités inuit se rencontreront à Coppermine pour discuter de la division des Territoires du Nord-Ouest. Le printemps dernier, selon des reportages favorables à l'Ouest, les Inuits avaient rejeté l'accord sur une frontière est-ouest selon lequel les Inuvialuit de l'ouest de l'Arctique se seraient trouvés dans le territoire occidental sans leur consentement. Le fait est que le territoire occidental proposé contient la capitalle actuelle des Territoires, Yellowknife, qui, bien entendu, ne tient pas à perdre son titre. Les autorités de Yellowknife nous disent en réalité: «Si vous, Inuit de l'Est, voulez avoir un gouvernement qui comprend et respecte vos besoins, votre langue et votre culture, vous devez nous donner votre partie occidentale de Nunatsiaq, riche en pétrole, sinon nous n'accepterons pas la division des Territoires».

Depuis, les Inuvialuit de l'ouest de l'Arctique ont exprimé avec force leur désir de faire partie d'un territoire de l'Arctique.

Nous pouvons tous adopter une attitude suffisante en dénonçant le gouvernement minoritaire de l'Afrique du Sud. Pourtant, dans nos propres régions isolées du Nord, nous hésitons à donner leur territoire à nos propres autochtones, en l'occurrence aux Inuits qui luttent pour conserver leur identité malgré l'invasion culturelle du sud.

Nous ne voulons pas imposer aux Canadiens et au gouvernement du Canada un autre problème indien qui les tourmentera pendant des décennies. Nous exigeons le droit de commettre nos propres erreurs et de décider de notre propre avenir dans le cadre des systèmes politiques établis au Canada.

M. le Président: Je regrette de signaler au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LA PEINE CAPITALE

ON DEMANDE UNE DÉCISION QUANT AU RÉTABLISSEMENT

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, les Canadiens souhaitent ardemment que le Parlement se prononce sans délai sur la question de la peine capitale. Que ce soit par la tenue d'un vote libre à la Chambre ou un référendum national, il faut intervenir de façon décisive au sujet de cette importante question.

Notre gouvernement se doit de raffermir ses moyens en vue de dissuader les assassins et autres auteurs de crimes abominables. Ces douze derniers mois, plusieurs policiers ont été tués au Canada. Ce fait souligne la nécessité de réévaluer nos efforts en vue de protéger les policiers, les gardiens de prison et la population en général.

Depuis l'abolition de la peine capitale en 1976, la Chambre a été saisie d'une cinquantaine de projets de loi d'initiative parlementaire qui réclamaient le rétablissement de la peine capitale. Dans tous les sondages effectués depuis 1978, les Canadiens se sont prononcés en faveur de son rétablissement.

Ceux qui s'y opposent prétendent notamment que le débat retarderait indûment le cours de nos travaux. Dans ce cas, que la Chambre consente unanimement à tenir ce débat après nos heures normales de séance. Monsieur le Président, cette importante question doit être débattue dès maintenant.

Article 22 du Règlement

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'ANNULATION DE L'ÉMISSION «OUR NATIVE LAND»

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, cette semaine, la Société Radio-Canada élimine de sa programmation une excellente émission radiophonique. Cette émission plaisait particulièrement à ceux qui s'intéressent aux affaires indiennes et autochtones et à tous les Canadiens qui se préoccupent de leur pays et de ses habitants. Samedi prochain sera diffusé le dernier épisode de la série «Our Native Land».

En janvier dernier, quand j'ai appris cette nouvelle, j'ai pris la parole à la Chambre pour protester. Mes collègues de tous les partis politiques m'ont chaleureusement appuyé. Par la suite, mon bureau a été inondé de lettres en provenance de tous les coins du Canada, réclamant le maintien de l'émission. Cependant, Radio-Canada est resté sourd à ces appels.

Après 21 ans de reportages instructifs et intéressants, nous écouterons samedi prochain pour la dernière fois «Our Native Land». Radio-Canada refuse d'être, comme le lui demande son mandat, le reflet de la culture de tous les Canadiens. La Société a passé outre aux désirs manifestés par de nombreux Canadiens.

Je rends hommage à l'émission et à tous ceux qui y collaboraient. Ils nous ont rendu de grands services. Nous les regretterons beaucoup.

* * *

LE LOGEMENT

LA PÉNURIE ET LA CHERTÉ—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, tous les Canadiens ont le droit de vivre dans des logements décents et de prix abordable. Il incombe à notre société, et au gouvernement en particulier, de rendre possible l'exercice de ce droit. Or, ce n'est pas ce qui se produit au Canada. Dans bien des régions de notre pays, il y a crise, car les logements sont trop rares et trop chers.

Aujourd'hui, une coalition d'organismes sociaux de Halifax-Dartmouth a déclaré l'état d'urgence dans le domaine du logement dans cette région. Elle fait savoir, dans sa déclaration, que le taux de vacance est inférieur à 1 p. 100 depuis 1981. Les appartements de trois chambres sont tellement coûteux qu'il faut un revenu familial de $26,000 pour pouvoir payer le loyer.

Les ressources fédérales consacrées aux programmes de logements coopératifs ou à but non lucratif sont systématiquement réduites. C'est là une situation totalement inacceptable.

La coalition demande que les élus municipaux de Halifax-Dartmouth déclarent qu'il existe une situation d'urgence dans leur région, afin que l'on s'engage à commencer immédiatement la planification de la construction de 1,000 logements sociaux dans les plus brefs délais.

Mon parti et moi-même désirons nous associer à cette demande et prier en plus le gouvernement fédéral de prendre des mesures immédiates pour résoudre cette crise, pas seulement à Halifax, mais dans tout le pays, avec les ressources et le sérieux qu'exige une crise. La justice et la responsabilité sociales l'exigent.

* * *

[*Français*]

LES ARTS

LE CENTRE CULTUREL D'ORLÉANS

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, le 8 septembre dernier, les Franco-Ontariens de la région d'Orléans qui se trouve dans ma circonscription ont réalisé un rêve qui leur tenait vraiment à cœur: l'ouverture du Centre culturel d'Orléans, projet du mouvement d'implication franco-ontarien.

C'est là une autre victoire non seulement pour les bénévoles francophones de cette région, mais aussi pour tous les Franco-Ontariens qui peuvent et qui pourront, dorénavant, s'inspirer de ce dynamisme exceptionnel. En l'occurrence, je voudrais souligner que le gouvernement fédéral a contribué pour un montant de $800,000, ce qui constitue plus de 70 p. 100 du coût total de la construction.

Durant l'automne 1984, j'ai inauguré le projet en procédant à la levée de la première pelletée de terre et j'ai suivi, par la suite, les travaux de très près et ce jusqu'à l'ouverture officielle. Je suis très fier que le centre ait été érigé dans ma circonscription et j'espère qu'il sera utilisé au maximum par tous les citoyens d'Orléans.

Félicitations à tous, et vive le Centre culturel d'Orléans!

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

ON DEMANDE DES MODIFICATIONS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, le mois dernier, un juge d'Ottawa, s'inspirant fortement d'une décision analogue rendue à Sudbury, décréta que parce que le terme «emprisonnement» ne figure pas dans la Loi sur les jeunes contrevenants, les jeunes qui s'enfuient d'une maison de groupe ou d'une résidence où ils étaient placés ne peuvent pas être accusés d'avoir échappé à la garde légale.

La semaine dernière, les procureurs généraux des provinces réunis à Regina, remarquant un mécontentement grandissant au sein du public, ont exhorté le gouvernement à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants.

Ce n'est là qu'un des exemples les plus récents de toute une série de problèmes précis et généraux qu'ont abordé les procureurs généraux, les vice-procureurs généraux, les chefs de police du Canada, le public et les députés.

J'exhorte le solliciteur général (M. Beatty), qui est à la Chambre en ce moment, d'activer son étude et de présenter un projet de loi tendant à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants et à résoudre ces problèmes sans tarder.

LES PARLEMENTAIRES

LA TENEUR D'UN PRÉTENDU DOCUMENT DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ça va mal pour les conservateurs. Les conservateurs, dont la popularité est en baisse, font quelque chose de typique d'eux: ils s'inspirent du manuel de survie de Richard Nixon pour essayer d'intimider et même de discréditer les députés de l'opposition qui ne sont pas d'accord ou qui pourraient ne pas être d'accord avec le point de vue du premier ministre (M. Mulroney) sur le libre-échange. Non seulement le document en question s'en prend aux députés de l'opposition, mais il ridiculise complètement tout le processus de consultation que le gouvernement prétend respecter.

Ce document est une manifestation de mépris pour les gens mêmes que le gouvernement prétend représenter. Le premier signe que les conservateurs sont en difficulté, monsieur le Président, c'est qu'ils essaient de démolir l'opposition. J'attends avec impatience la prochaine fois où ils seront dans le pétrin, parce que cette fois-là c'est entre eux qu'ils vont se massacrer, comme d'habitude. Au passage, je suggère aux conservateurs d'engager des spécialistes des communications qui sachent épeler correctement.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LA CONFÉRENCE SUR LE TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, la Chambre devrait être pleinement consciente de l'importante contribution faite par le Canada en vue de stabiliser le monde en assurant le succès de la conférence sur le traité de non-prolifération. Il y a cinq ans, les participants à cette conférence n'avaient pu se mettre d'accord pour publier une déclaration commune.

A la suite du consensus obtenu grâce à l'influence des diplomates canadiens et des représentants des pays dont les vues correspondent aux nôtres, cette déclaration a été publiée la semaine dernière. C'est la première fois que les participants à cette conférence, appuient, de commun accord, un traité signé par 129 pays. Le mérite en revient surtout à l'ambassadeur Roche, à l'équipe de diplomates dévoués et expérimentés qui travaillaient avec lui et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qui leur a donné son appui. J'ai suivi cette conférence pendant une semaine avec les autres membres de la délégation et je peux vous dire que j'ai été très fier de voir les nobles traditions de la diplomatie canadienne contribuer de façon aussi importante à la paix mondiale.

* * *

LES FINANCES

L'INVESTISSEMENT DES FONDS DE PENSION SUR LES MARCHÉS ÉTRANGERS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, dans son budget de mai dernier, le ministre des Finances (M. Wilson) a proposé de modifier radicalement les règles touchant l'investissement des fonds de pension sur les marchés étrangers. A l'heure actuelle, seulement 10 p. 100 de l'avoir d'un fonds de pension peut être investi à l'étranger. Le ministre des Finances a proposé de porter ce plafond à environ 30 p. 100, ce qui représente l'exode d'une trentaine de milliards de dollars canadiens qui pourront être investis à l'étranger.

Le ministre a déclaré que cette disposition vise à créer des emplois au Canada en incitant les fonds de pension à investir dans des petites entreprises canadiennes. La logique de l'argument m'échappe et d'autres problèmes se posent au sujet de la sécurité de ces fonds de pension une fois qu'ils ont quitté le Canada.

Le ministre n'a pas indiqué comment ces fonds seront assurés en cas d'investissements douteux. Il n'a pas dit non plus comment s'effectueront la surveillance et la réglementation de ces investissements.

Les Canadiens s'inquiètent de plus en plus de voir le gouvernement permettre aux gars de Bay Street de faire ce qu'ils veulent avec l'argent durement gagné des Canadiens. Le ministre devrait réexaminer toute la question avant de donner suite à cette mesure budgétaire, qui n'a pas été suffisamment bien pensée. Si 30 milliards de dollars quittent le pays pour être investis à l'étranger, monsieur le Président, alors que cet argent serait utile à l'économie canadienne en vue de créer des emplois au Canada, le ministre des Finances devrait avoir honte de sa proposition.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON EN CONSERVE—LA DÉMISSION DU MINISTRE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, on vient de me signaler que le ministre des Pêches et des Océans a remis sa démission au premier ministre. Nous convenons peut-être tous que le ministre des Pêches et des Océans a pris une initiative honorable en démissionnant du cabinet . . .

Des voix: Bravo!

M. Henderson: . . . mais j'ai une question à poser au premier ministre. Reconnaît-il maintenant qu'il y a eu intervention politique en la matière? Dans l'affirmative, pourquoi l'a-t-il nié si catégoriquement toute la semaine dernière?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que le comportement honorable de l'ancien ministre des Pêches constitue en soi une explication pertinente et suffisante. Il y a eu entre l'ancien ministre et moi-même un échange de correspondance qui a été distribuée aux députés. J'espère que mon honorable collègue en recevra bientôt un exemplaire, et qu'il y trouvera toutes les explications nécessaires.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. George Henderson (Egmont): Toute la semaine dernière, monsieur le premier ministre, nous avons entendu des déclarations contradictoires de votre part, monsieur, et de la part de votre ministre des Pêches . . .

Des voix: A l'ordre.

M. Henderson: . . . à propos de l'auteur réel de l'ordre de retirer le thon des étalages, et à propos de la date à laquelle le premier ministre a entendu parler de cette histoire pour la première fois.

Êtes-vous en train de vous servir de cette démission du ministre des Pêches, monsieur le premier ministre . . .

Des voix: A l'ordre.

M. le Président: J'invite le député à reformuler sa question, en ayant l'obligeance de s'adresser à la présidence. Nous sommes en train de prendre des habitudes auxquelles je dois mettre le holà. Je pense que le député m'a compris.

M. Henderson: Je vais formuler ma question par votre intermédiaire, monsieur le Président.

Une voix: De la correction.

M. Henderson: Le premier ministre essaie-t-il de se servir du ministre des Pêches comme bouc émissaire pour dissimuler sa propre négligence?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Comment se fait-il qu'il réponde alors que ce n'est pas à lui qu'est posée la question?

M. Nielsen: . . . au nom du gouvernement et en tant que vice-premier ministre, je puis assurer au député et à la Chambre que le gouvernement a été saisi de cette question mercredi dernier et a immédiatement réagi.

M. Deans: C'est scandaleux.

M. Riis: Le premier ministre n'est pas capable de répondre?

M. Nielsen: Le ministre des Pêches s'est comporté de façon conforme aux traditions les plus honorables de notre Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Le premier ministre n'est pas un petit garçon.

M. Deans: C'est scandaleux.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Gauthier: Le premier ministre démissionne aussi?

M. le Président: A l'ordre.

M. Nielsen: J'allais dire, monsieur le Président, que si les députés de l'opposition avaient le moindre sens de l'action gouvernementale, ils se rendraient compte que le vice-premier ministre, qui prend ses responsabilités de temps à autre sur instructions du premier ministre, intervient sur des questions . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Il répond aux questions pendant que le premier ministre reste assis.

M. Nielsen: J'ai dit aux députés que j'étais intervenu sur instructions au nom du gouvernement, et que le gouvernement avait pris des mesures immédiates à la suite des recherches que j'avais effectuées sur ces instructions.

M. Deans: C'est incroyable.

* * *

LES FINANCES

LA CONTRE-VALEUR DU DOLLAR DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Aussi grave et courageuse que soit la démission de l'ancien ministre, je crois que les Canadiens s'inquiètent tout aussi profondément des décisions qu'ont prises en fin de semaine dernière les ministres des Finances et hauts fonctionnaires de cinq pays, décisions qui intéressent la capacité même de notre pays de livrer concurrence sur les marchés internationaux et de mener ses affaires.

Étant donné nos prétendues relations privilégiées avec les États-Unis et l'importance considérable de notre commerce avec ce pays, le premier ministre veut-il nous dire si le gouvernement américain nous a en quoi que ce soit renseignés sur son intention de tenir ces réunions et de prendre pareilles décisions qui mettent directement en cause nos relations commerciales?

Le ministre des Finances ou quelque responsable du gouvernement entend-il communiquer immédiatement avec Washington afin de savoir quelles en seront les conséquences pour le Canada?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député . . .

M. Riis: Un autre milliard qui s'envole.

Une voix: Barbara la milliardaire!

Mme McDougall: . . . n'ignore pas que les réunions du Groupe des Cinq, cette fin de semaine, font partie normalement des réunions préparatoires à celle du Fonds monétaire international, dont la prochaine doit avoir lieu à Séoul au début d'octobre. Le fait que celles-ci aient suscité plus d'intérêt que d'habitude ne signifie pas que nos relations avec les États-Unis se soient détériorées. Elles se sont améliorées, au contraire.

• (1420)

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, au cours des dernières semaines nous avons constaté que cette ministre était capable de jongler pas mal avec la logique. Comment peut-elle expliquer le fait qu'une décision aussi importante que celle de dévaluer le dollar américain, qui touchera tous les secteurs de toutes nos régions, ait pu être prise sans nous consulter, sans même nous informer et sans nous inviter à participer à la réunion? Elle nous parle de relations améliorées. Pourrait-elle expliquer la situation aux Canadiens?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il n'y a abosolument rien de nouveau là-dedans. Le ministre des Finances était à Washington récemment. Il s'est entretenu avec le chef de cabinet du président, avec M. Baker et également avec M. Volcker. Les préoccupations soulevées à la réunion du Groupe des Cinq, hier, sont abordées dans nos discussions avec les États-Unis depuis quelque temps. Le fait que M. Baker ait déclaré que le protectionnisme était un problème est l'une des raisons pour lesquelles notre gouvernement s'efforce d'obtenir une garantie d'accès au marché américain.

LE COMMERCE CANADO-AMÉRICAIN—ON DEMANDE LA TENUE D'UN DÉBAT PARLEMENTAIRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, de toute évidence, nous ne pouvons rien tirer de bien sensé de la ministre. Je pourrais peut-être poser ma question supplémentaire au premier ministre. Vu les répercussions importantes de la dévaluation du dollar américain sur notre situation commerciale, le premier ministre conviendra-t-il maintenant qu'il devrait retarder toute initiative importante en matière de commerce avec les États-Unis tant que nous n'aurons pas eu l'occasion d'évaluer les conséquences de cette décision sur notre situation commerciale? Ne convient-il pas aussi qu'il est temps de tenir un débat parlementaire important pour discuter de cette initiative commerciale?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons déjà donné l'occasion aux députés de tenir un débat et d'exprimer leurs opinions. Nous avons pris l'initiative d'établir un comité parlementaire, dont le député fait partie, je pense. Le comité a voyagé partout dans le pays. Nous avons invité les gens à nous faire part de leurs critiques, de leurs préoccupations et de leurs conseils constructifs sur la façon d'obtenir de meilleurs débouchés sur nos principaux marchés. Tout ce que nous avons fait reflète cette ouverture d'esprit et cette recherche de conseils et de critiques, car l'ensemble du pays doit participer à ce processus.

* * *

LES PÊCHES

LA VENTE DU THON EN CONSERVE—LA DÉMISSION DU MINISTRE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Vendredi dernier, il a déclaré que dès qu'il a entendu parler du scandale du thon, il a pris immédiatement des mesures pour faire retirer ce produit du marché. Moins de deux heures plus tard, vendredi, le ministre des Pêches et Océans a carrément contredit le premier ministre. Ce dernier est-il prêt à admettre devant la Chambre qu'il a limogé le ministre des Pêches parce que ce dernier a contesté son intégrité, et non à cause de la grave erreur qu'il a commise?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, pour répondre à la dernière partie de la remarque de mon collègue, au cours d'une conversation que nous avons eue durant la fin de semaine, le ministre des Pêches m'a proposé sa démission, que j'ai acceptée aujourd'hui, pour les raisons qu'il a expliquées dans sa lettre.

Quant à la première partie de la question, ce que le vice-premier ministre a essayé d'expliquer aux députés, et tout à fait à juste titre, à mon avis, c'est que lorsque j'ai été informé de cette affaire mercredi matin—et je présidais alors le caucus—j'ai demandé au vice-premier ministre de tenir sans tarder une série de réunions avec le ministre des Pêches et ses responsables pour veiller à régler cette affaire de façon satisfaisante et efficace. Le ministre des Pêches s'était déjà entretenu avec le vice-premier ministre pendant le caucus. Cela répondra, je pense, aux préoccupations de mon collègue.

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE ÉTAIT AU COURANT DE L'AFFAIRE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, le cabinet du premier ministre a été averti dès le 28 juillet, et à nouveau le 13 août. Le MDN est intervenu pour faire retirer le thon, au su du ministre. Les laboratoires du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont participé aux vérifications du produit il y a des semaines. Le premier ministre peut-il dire en toute franchise qu'il n'était au courant de rien avant le jour où il a décidé d'intervenir? Si c'est le cas, que se passe-t-il donc au sein du gouvernement pour qu'une erreur aussi grave échappe à l'attention du premier ministre, alors que son cabinet en a été averti à deux reprises et qu'au moins deux de ses ministres se sont occupés du même problème?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je puis dire à mon collègue que j'ai été averti pour la première fois de cette affaire le mardi soir, par un appel concernant une nouvelle publiée ce soir-là. J'ai lu l'article pour la première fois le mercredi matin dans la presse. J'ai immédiatement donné l'ordre au vice-premier ministre, étant donné mon programme, d'entreprendre une série de réunions avec le ministre et les responsables compétents en vue de résoudre cette affaire. Il est exact, me dit-on, qu'un responsable du ministère des Pêches a consulté un représentant de mon cabinet en juillet dernier au sujet d'une question qui risquait d'être soulevée aux nouvelles télévisées. Comme, semble-t-il, elle ne l'a pas été, elle n'a jamais été portée à mon intention.

* * *

LES FINANCES

LA CONTRE-VALEUR DU DOLLAR AMÉRICAIN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La ministre d'État aux Finances vient de confirmer qu'avant la réunion de dimanche qui a mis en présence les États-Unis et quatre autres pays mais non le Canada, le principal partenaire des États-Unis, le ministre des Finances s'est entretenu avec le gouverneur de la Banque de réserve fédérale des États-Unis et le chef du cabinet du président. De toute évidence, le premier ministre et son gouvernement savaient que le dollar américain allait être dévalué. Pourquoi le premier ministre et son gouvernement réagissent-ils avec mollesse devant une décision qui pourra causer des torts énormes à nos producteurs, à nos fabricants et à nos travailleurs? Pourquoi le premier ministre agit-il avec tant de désinvolture?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'en ai assez de voir mes propos mal interprétés par les gens d'en face.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: J'ai dit que le ministre des Finances avait fait part de ses préoccupations aux responsables américains qu'il avait rencontrés. Nous nous efforçons par tous les moyens de raffermir nos rapports avec les États-Unis, rapports que nos vis-à-vis avaient laissé se détériorer des années durant. Il serait temps qu'ils s'en rendent compte.

LA POLITIQUE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, la ministre d'État aux Finances vient d'admettre que les intérêts du Canada ont été oubliés. Pourquoi la ministre d'État aux Finances, le premier ministre et leurs collègues acceptent-ils que notre politique commerciale et monétaire nous soit dictée par Washington, et non élaborée à Ottawa, dans ce Parlement?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, c'est justement parce que notre parti cherche à intensifier nos échanges et à resserrer nos liens que le ministre des Finances a des contacts fréquents avec des responsables américains, chose qui n'intéressait pas l'ancien gouvernement.

Je pourrais aussi ajouter que le ministre des Finances s'est entretenu avec M. Baker et que les questions soulevées à la réunion du Groupe des Cinq l'avaient déjà été lors de cet entretien.

* * *

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON EN CONSERVE—LES RENSEIGNEMENTS DU PREMIER MINISTRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis désolé de voir partir le ministre des Pêches et des Océans, car c'est un homme honnête et honorable.

Des voix: Bravo!

M. Fulton: Je le dis parce que j'ai l'impression que celui qu'on punit n'est pas le coupable. Ma question s'adresse au premier ministre. A l'extérieur de la Chambre, vendredi, le ministre des Pêches et des Océans a déclaré que le cabinet du premier ministre avait été mis au courant de tous les détails du scandale du thon Star-Kist il y a plusieurs semaines. Êtes-vous disposé à intervenir aujourd'hui pour déclarer que c'est faux?

Des voix: Règlement!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question de façon complète. Les seuls renseignements que j'ai ou avais, sont ceux que je viens de transmettre à la Chambre.

M. le Président: Je donne la parole au député de Skeena, afin qu'il puisse poser une question supplémentaire en s'adressant à la présidence, de grâce.

LA RENCONTRE DES MINISTRES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Toujours à l'extérieur de la Chambre, vendredi, le ministre des Pêches et des Océans a déclaré sans équivoque qu'il vous a rencontré au sujet de la décision de saisir ce thon . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: Je viens juste d'inviter le député à poser une question supplémentaire en s'adressant à la présidence, afin de respecter la procédure parlementaire.

M. Fulton: Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre des Pêches et des Océans se sont rencontrés et c'est au cours de cette rencontre que ce dernier a décidé de retirer ce produit du commerce. Est-ce exact? Est-ce là la façon dont les choses se sont passées?

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, jeudi matin, je me suis mis en rapport par l'entremise de ma première secrétaire avec le vice-premier ministre et je lui ai demandé d'organiser immédiatement une réunion entre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministre des Pêches et Océans, lui-même et d'autres fonctionnaires compétents, au sujet du retrait de ce produit de la circulation. Ce point de vue a été transmis aux participants à la réunion présidée par le vice-premier ministre et on a déterminé alors que c'était la solution à suivre. On l'a retenue sur la recommandation du ministre des Pêches et Océans.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION D'ÉTABLIR UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE RELATIVEMENT À LA MISE EN MARCHÉ DU THON AVARIÉ

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Il est bien évident que, pour des raisons purement politiques, le ministre des Pêches et Océans a permis la mise en marché d'une certaine quantité de thon avarié, ce qui a provoqué une crise dans l'industrie. Ma question au premier ministre est la suivante: Afin de rétablir la crédibilité du gouvernement ainsi que celle de l'industrie, est-ce que le premier ministre est prêt à déférer cette question de thon avarié à une commission parlementaire afin qu'une enquête soit faite sur toute cette affaire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que le ministre . . . et toutes les explications que j'ai fournies à ce jour y compris les notes qui se trouvent dans l'échange de correspondance pourraient également faire l'objet de toutes les analyses que ce Parlement jugera à propos de faire. Nous n'avons strictement rien à cacher; c'est ouvert à tous les parlementaires.

LE SYSTÈME D'INSPECTION DES PÊCHES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Le premier ministre peut-il nous assurer que, à l'avenir, de telles ingérences politiques dans notre système d'inspection ne se répéteront plus?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, à mon avis, les gestes posés par le ministre ont été, sans aucun doute, des gestes posés de bonne foi, dans l'intérêt, comme il le percevait, des pêcheurs, des emplois ainsi que de la sécurité et de la santé. C'est un jugement de valeur qu'il a posé relativement à une situation donnée.

Il a exercé une autre perception avec sa décision dimanche qu'il nous a transmise aujourd'hui. C'est un homme des plus honorables pour l'avoir fait.

[*Traduction*]

LES RENSEIGNEMENTS TRANSMIS AU BUREAU DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Il y a une nette divergence entre les propos du premier ministre et ce que l'ex-ministre des Pêches a dit vendredi dernier quant aux renseignements transmis au bureau du premier ministre au sujet du thon.

L'ex-ministre des Pêches a affirmé que le bureau du premier ministre était parfaitement renseigné et qu'il possédait tous les détails. Le premier ministre dit maintenant à la Chambre que son bureau avait reçu un appel téléphonique en juillet au sujet d'une émission de télévision. C'est une toute autre chose.

Voici ma question au premier ministre: confirmera-t-il que le 13 août dernier, des fonctionnaires du ministère des Pêches ont informé son bureau que des poursuites étaient sur le point d'être intentées dans cette affaire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je ne peux confirmer cette date précise. Je peux seulement confirmer ce que j'ai déjà dit soit que durant l'été, en juillet sauf erreur, d'après ce qu'on m'a dit, un fonctionnaire ou des fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans ont rendu visite à un fonctionnaire du bureau du premier ministre et lui ont fait part de certains faits qui portaient sur la diffusion prochaine d'une émission de télévision traitant de la question en cause.

Le fonctionnaire du bureau du premier ministre a selon toute apparence attendu que l'émission soit télévisée et comme elle ne l'a pas été, il en a déduit que les choses en resteraient là, et je n'ai donc pas été mis au courant. Tels sont tous les renseignements que je peux donner à mon honorable ami.

L'AVIS CONCERNANT LES POURSUITES IMMINENTES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, il semble y avoir dans la réponse du premier ministre la confusion de divers événements distincts. Je crois savoir que le ministre des Pêches a fait ce qu'il fallait à ce moment-là, le 28 juillet, si je comprends bien, qui était d'informer le premier ministre de ce qui se passait, selon ce que le ministre des Pêches nous a dit avec force détails.

La question que je viens de poser au premier ministre ne portait pas sur la réunion du 28 juillet, mais sur des renseignements dont on me dit qu'ils ont été communiqués le 13 août au sujet de poursuites imminentes de la société productrice du thon dont le pays a tellement entendu parler ces derniers jours.

Le premier ministre peut-il confirmer que les services du ministère des Pêches ont informé son cabinet de la situation au milieu du mois d'août?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, je ne puis confirmer, je ne puis nier non plus. Je pensais que c'était quelque temps auparavant, au mois de juillet, que cette question a été évoquée de la façon que j'ai dite.

L'incident, suivant ce qu'on m'a dit, c'est qu'un événement qui s'est produit au cours de l'hiver ou du printemps, qui était déjà survenu, allait faire l'objet d'un reportage télévisé durant l'été. Voilà pourquoi les services du ministère des Pêches ont approché un représentant de mes services pour le mettre au courant. Ils ont, semble-t-il, discuté en détail ce sur quoi l'émission télévisée allait apparemment porter, et ce fut tout. Elle n'a pas passé et l'affaire ne m'a pas été signalée.

Étant donné l'autre date mentionnée par mon honorable ami, qui est postérieure à une date dont j'ai déjà fait état, je me ferai un plaisir de me renseigner et je lui donnerai tous les détails.

ON DEMANDE LE LICENCIEMENT D'UN FONCTIONNAIRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, compte tenu des conséquences très graves de la décision qu'a prise le ministre en autorisant la vente en magasin de ce poisson de très mauvaise qualité, compte tenu du fait que le premier ministre a démissionné . . .

Une voix: Aurait dû démissionner.

M. Broadbent: . . . je veux dire le ministre des Pêches, le premier ministre ne convient-il pas avec moi que si son cabinet fonctionne normalement, s'il a été dûment informé de la situation par le ministre des Pêches cet été et informé quelques semaines plus tard de poursuites possibles, si son cabinet n'a pas rien fait cet été c'est qu'il a été négligent, c'est que le premier ministre a fait preuve de négligence. Ne devrait-il donc pas prendre de mesures pour pallier cet état de choses en licenciant quelqu'un de son bureau?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cette question est hypothétique sur trois plans . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Je dis bien hypothétique sur trois plans. Je répète donc, pour la gouverne de mon collègue, qu'on a parlé à la Chambre d'une décision prise par le ministre des Pêches et des Océans au cours de l'hiver ou au début du printemps cette année, décision qui a été communiquée à certains fonctionnaires du bureau du premier ministre. Le député parle maintenant du mois d'août. Les choses en sont restées là. On ne m'en a pas parlé. J'ai déjà dit à mon collègue que c'était tout ce que je savais à ce sujet. On ne m'a pas saisi de cette affaire. Mais je vais certes vérifier la deuxième partie des allégations du député et je lui ferai part du résultat de mes démarches, mais il saute aux yeux que rien d'irrégulier n'a été commis.

Une voix: C'est au tour de Barbara maintenant?

* * *

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—L'ABSENCE DES MINISTRES À LA RÉUNION DE MARS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Peut-elle confirmer que ni elle ni le ministre des Finances n'ont assisté aux réunions du 22 au 25 mars où s'est décidé le sort de la Banque Commerciale du Canada?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, tout le monde sait, je crois, que ces discussions ont été menées par d'autres que moi.

LES RESPONSABILITÉS DES MINISTRES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Le Canada faisait face à sa première faillite bancaire depuis 60 ans, mais deux ministres ont laissé les négociations aux fonctionnaires et n'ont pas exigé une information complète sur la situation financière de la banque. Quelles raisons la ministre peut-elle invoquer pour expliquer qu'elle ait ainsi renoncé à ses responsabilités?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je puis confirmer pour la gouverne de la députée que jamais de ma vie je n'ai renoncé à mes responsabilités, pas une seule fois.

• (1440)

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Il est parfaitement normal . . .

M. Nystrom: Vous êtes la prochaine, Barbara.

Mme McDougall: Il est parfaitement normal que des négociations soient menées par des personnes qui sont constamment au fait de la situation. Le gouverneur de la Banque du Canada, l'inspecteur général des banques et le sous-ministre des Finances ont agi très convenablement. Mon collègue, le ministre des Finances, et moi étions parfaitement informés et avions arrêté la politique qui faisait l'objet des négociations.

L'ABSENCE DE REPRÉSENTANTS DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre qui n'ignore sans doute pas que la récente décision prise au cours de la fin de semaine aux États-Unis entraînera la perte d'un grand nombre d'emplois pour les Canadiens de toutes les régions. Comme le ministre des Finances se trouvait à Washington avant cette réunion, qu'il savait qu'elle allait avoir lieu et qu'il devait certes en connaître le principal sujet de discussion, pourquoi le premier ministre n'est-il pas intervenu pour veiller à ce que le Canada y soit représenté?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il est bien clair que la réunion des ministres des cinq grandes puissances économiques est tout à fait normale et habituelle et qu'elle précède toujours les réunions du FMI qui ont lieu à l'automne. Le député sait au moins cela.

Des voix: Oh, oh!

Mme McDougall: Le ministre des Finances a été en contact avec les autorités de Washington et leur a fait part des préoccupations du Canada. La décision qui a été prise en fin de semaine tenait compte de bon nombre d'entre elles.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'INTERVENIR

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à nouveau au premier ministre. Il me semble que le Canada a adopté une attitude indifférente sur un certain nombre de questions dont les 300 projets de loi protectionnistes américains et plus récemment la décision de la dernière fin de semaine. Pourquoi n'abandonnons-nous pas cette attitude indifférente devant les États-Unis et ne demandons-nous pas au premier ministre d'appeler le président des États-Unis au téléphone et de commencer à défendre les intérêts des travailleurs et des producteurs canadiens sur une question aussi importante que celle-ci?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ose espérer que le député aura d'ici quelques jours l'occasion d'applaudir le gouvernement pour avoir continué de faire exactement ce qu'il demande.

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

ON DEMANDE DES AMENDEMENTS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Il n'ignore pas qu'un juge d'Ottawa a récemment rejeté les accusations portées contre un adolescent qui s'était sauvé du foyer de groupe où il était détenu. Le ministre peut-il nous dire s'il va proposer sans tarder des amendements à la Loi sur les jeunes contrevenants pour remédier à cette situation ainsi qu'à tous les autres problèmes signalés par les chefs de police et les procureurs généraux de tout le pays?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que ce jugement peut encore être contesté devant les tribunaux, auquel cas nous devrons attendre les résultats de l'appel. Comme je l'ai déjà dit en réponse à des questions antérieures, je garde l'esprit ouvert. J'ai hâte de connaître les opinions de différentes personnes dont les chefs de police, les procureurs généraux et bien d'autres.

J'ai lu dans les journaux que les procureurs généraux désiraient me rencontrer pour discuter de la Loi sur les jeunes contrevenants. J'en serais ravi. En outre, j'ai dit que je consulterais beaucoup de gens à ce sujet et que j'informerais la Chambre des résultats.

* * *

LES BANQUES

LA NORTHLAND BANK—LA DÉCLARATION FAITE EN MARS PAR LA MINISTRE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances qui nous reproche d'être mal renseignés. Comme nous pouvons le lire à la page 3513 du hansard du 29 mars, la ministre a déclaré:

> Monsieur le président, la présente situation représente un incident isolé. A l'heure actuelle, aucune autre institution financière canadienne ne semble avoir des problèmes de solvabilité.

Comment la ministre a-t-elle pu faire ce genre de déclaration alors qu'une autre banque était au bord de la faillite?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Parce que c'était vrai, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE LA DÉMISSION DE LA MINISTRE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, la ministre n'ignore pas que son collègue des Pêches et Océans a choisi la seule solution honorable. Nous ne pouvons pas chiffrer son erreur, mais nous savons que la sienne coûte plus de 1 milliard de dollars. La ministre d'État aux Finances va-t-elle agir de façon honorable en démissionnant?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le parti en face a été au pouvoir pendant 16 ans. Il n'a jamais rien fait pour améliorer la réglementation de nos institutions financières. Il a refusé d'assumer ses responsabilités.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Nous n'avons jamais eu de faillite bancaire.

Mme McDougall: Il n'a absolument rien fait et j'ai le devoir de nettoyer le gâchis qu'il a laissé derrière lui.

Des voix: Bravo!

LES AFFAIRES CULTURELLES

LES POURPARLERS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre à propos d'intégrité culturelle. La semaine dernière, le premier ministre a déclaré à la Chambre que nos industries culturelles ne seraient, en aucun cas, partie intégrante de pourparlers éventuels sur le libre-échange. Mais dimanche dernier, à Halifax, le ministre des Communications a prétendu que ces industries pourraient faire l'objet de négociations, qu'elles n'en étaient pas exclues d'office, en tout cas. Le premier ministre pourrait-il préciser la politique du gouvernement à ce sujet? Va-t-on céder nos industries culturelles aux plus offrants ou seront-elles totalement exclues de toute politique libre-échangiste?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas lu la déclaration de mon collègue, mais j'ai tout lieu de croire qu'il n'a rien dit de tel puisque le gouvernement et son ministère ont pour politique de maintenir l'intégrité de nos institutions culturelles. Cela peut paraître étonnant aux yeux de certains, mais c'est un gouvernement conservateur qui a fondé la Société Radio-Canada. Nous tenons à l'intégrité de . . .

M. Gray (Windsor-Ouest): Vous êtes en train de la détruire maintenant.

M. Mulroney: Le leader du parti libéral à la Chambre prétend que Radio-Canada détruit le gouvernement. Bien au contraire, car nous travaillons toujours en étroite collaboration avec cette société. Nous défendons et son intégrité et son indépendance.

LA REVUE *TIME*—LA RÉPARUTION POSSIBLE DE L'ÉDITION CANADIENNE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse toujours au premier ministre. Il s'agit de l'intégrité culturelle de la publication des revues qui est menacée, bien sûr, par la résurgence éventuelle de l'édition canadienne du *Time*. Le premier ministre pourrait-il confirmer que l'édition supposément canadienne de cette revue ne paraîtra pas?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, la députée devrait savoir que la Loi de l'impôt sur le revenu nous interdit d'aborder cette question.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale, revêt une importance vitale pour les Canadiens de l'Atlantique. Quand le ministre compte-t-il recommander et mettre en place la politique sur la construction navale que le gouvernement a promise l'an dernier aux ouvriers des chantiers navals?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, pour répondre au député, comme il le sait, le gouvernement est en train d'étudier un programme de construction navale qui sera utile, du moins nous l'espérons. Des entretiens sont en cours avec certains représentants du patronat et des syndicats dans le secteur de la construction navale et le député approuvera, je pense, la politique que nous espérons élaborer d'ici quelques semaines.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

L'ÉTUDE DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX REVENDICATIONS

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, c'est au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien que je m'adresse. Je lui rappelle que dans son rapport, la Commission Macdonald demande au gouvernement d'accélérer le règlement des revendications territoriales des autochtones. En juillet dernier, le ministre a réclamé une étude complète de la politique relative aux revendications. Le ministre pourrait-il nous dire s'il s'attend à ce que l'examen de la politique relative aux revendications soit terminé avant la fin de novembre? Une fois qu'il aura en main les résultats de cette étude, entend-il en saisir le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, afin que celui-ci en fasse l'analyse et dise au ministre ce qu'il pense de cette importante question?

• (1450)

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je puis dire au député que le rapport de l'équipe de travail sera effectivement prêt avant la fin de novembre. La semaine dernière, j'ai rencontré le président de l'équipe de travail. Il m'a dit que la tâche progresse tel que prévu. Je m'attends donc à ce que ce rapport soit prêt au plus tard le 30 novembre.

Quant à l'usage qui en sera fait, je dois dire tout d'abord que c'est un rapport public. Quant à moi, je ne m'oppose nullement à ce que le comité permanent étudie la question. Une fois que le rapport aura été rendu public, je pense que j'inviterai le député, le Nouveau parti démocratique et les autres groupes intéressés à me faire savoir ce qu'ils en pensent.

LA SOUVERAINETÉ SUR LA RÉGION ARCTIQUE—LES RESSOURCES SOUS-MARINES

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Puisque l'examen de la politique relative aux revendications n'est pas terminé, monsieur le Président, et devant le regain d'intérêt que le Canada témoigne à sa souveraineté sur la région arctique, le ministre pourrait-il recommander au groupe de travail d'envisager sérieusement la possibilité pour le peuple inuit du Canada de négocier le droit, non seulement aux ressources terrestres, mais aussi aux ressources sous-marines?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, c'est là, selon moi, une excellente idée. Lors de la conférence inuit circumpolaire qui a eu lieu en fin de semaine dernière à Montréal, j'ai dit que cette idée figurait dans le mandat original de l'équipe de travail. Je n'éprouve donc aucun mal à accepter l'idée que l'équipe de travail en tienne compte. Je lui ai même donné des directives en ce sens. J'imagine qu'elle la fera figurer dans ses recommandations.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE SÉISME SURVENU AU MEXIQUE—L'AIDE DU CANDADA

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, étant donné l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je pose ma question au premier ministre.

L'an dernier, 500,000 Canadiens ont fait don de $65 en moyenne par personne pour les projets d'aide en Afrique. Ils ont été encouragés à cet égard par le gouvernement qui a donné une somme égale à leur don. Compte tenu de la volonté des Canadiens d'un bout à l'autre du pays de faire un geste concret pour les victimes du désastre causé au Mexique par deux tremblements de terre, le gouvernement annoncera-t-il un programme d'aide semblable, en vertu duquel il doublera le don des particuliers canadiens?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai déposé les intentions du gouvernement actuel. J'ai rencontré ce matin l'ambassadeur du Mexique, et on nous transmet tous les remerciements, puisque le Canada a été le premier pays à intervenir au sujet de ce tremblement de terre.

Il est certain que nous invitons les Canadiens et les Canadiennes à y aller de leur générosité et nous pensons, et personnellement, je pense que le *matching* qui est proposé, $1 pour $1, n'est pas la situation qui convient actuellement, puisque c'est une situation «très» spéciale et que nous devons plutôt faire le jumelage de projets et penser à des formules nouvelles.

[*Traduction*]

L'ANNULATION D'UN PRÊT PAR LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je déplore la décision du gouvernement. Il importe, à mon avis, de favoriser ce genre de dons en consentant des sommes égales.

Ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Le Canada a-t-il demandé au Fonds monétaire international de faire preuve d'un peu de bon sens et de compassion, suite à la décision d'annuler un prêt de 450 millions de dollars au Mexique le jour même du tremblement de terre? Si le Canada n'a pas encore présenté d'instances en ce sens, quand le fera-t-il?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous n'avons pas fait de recommandation spéciale au sujet de la question soulevée par mon collègue. Toutefois, comme le député s'en souvient, le gouvernement s'emploie à améliorer l'assistance financière accordée aux pays du tiers monde. Nous nous sommes faits les champions de cette cause à Bonn, obtenant un succès peut-être modeste mais réel, et nous continuerons à la défendre à la Conférence du Commonwealth. Le ministre des Finances soulèvera également la question à Séoul. Nous pensons établir de la sorte un nouvel élément d'équité en matière du financement des pays moins favorisés. Je remercie le député de nous avoir fait part de son point de vue.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DES MINORITÉS

LE PROGRAMME D'AIDE À LA CONTESTATION JUDICIAIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et porte sur un programme fort important pour les groupes minoritaires de langues officielles. Il s'agit du Programme d'aide à la contestation judiciaire, programme, on s'en souviendra, qui a été établi par le gouvernement libéral et qui permettait à certains groupes, à certains individus, d'aller en cour défendre leurs droits constitutionnels protégés par l'article 133(93) et 23 de la Charte.

Le premier ministre, le ministre de la Justice, et le secrétaire d'État ont tous été interrogés durant la session, et à six reprises; personnellement j'ai posé la question, à savoir: Quand est-ce que le programme va être reconduit? Le programme s'est terminé le 31 mars 1985. Les groupes sont intéressés. Le premier ministre pourrait-il me dire quand on pourra avoir des nouvelles?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, on annoncera cette semaine les mesures qui seront prises concernant la contestation judiciaire mettant en cause la Charte. Je crois que le secrétaire d'État a prévu cette déclaration pour mercredi.

LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, le ministre voudrait-il dire à la Chambre si, en plus des articles constitutionnels nos 93, 133 et 23 de la Charte, l'article 15 tombera sous le coup du nouveau programme?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la réponse à la question est oui, évidemment.

LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'ÉVOLUTION CONSTITUTIONNELLE

M. Thomas Suluk (Nunatsiaq): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné que l'ancien gouvernement du très honorable John Diefenbaker a proposé vers 1957 à la Chambre un projet de loi qui tendait à diviser les Territoires du Nord-Ouest, le ministre dirait-il à la Chambre s'il a l'intention de soumettre au Cabinet d'ici deux ans une nouvelle mesure législative qui diviserait en deux les Territoires du Nord-Ouest?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, mon collègue n'est pas sans savoir que les septentrionaux ont prépondérance quand il s'agit de décider à quel rythme et quand se fera l'évolution constitutionnelle des Territoires du Nord-Ouest. Nous passerons par l'Alliance constitutionnelle pour atteindre ces objectifs. Elle mène en ce moment des débats publics et des débats auprès des collectivités. Quand elle aura terminé ces consultations, je m'attends qu'elle soit en mesure de fournir une réponse plus précise à la question du député.

* * *

L'AGRICULTURE

LES AGRICULTEURS DU SUD DE LA SASKATCHEWAN—DEMANDE D'AIDE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Les agriculteurs des Prairies, surtout ceux du sud-ouest de la Saskatchewan, ont eu un été catastrophique. La sécheresse et les sauterelles ont ravagé une zone étendue et les fortes averses et le temps froid ont ensuite exacerbé le problème en retardant la récolte et en abîmant le foin. Les agriculteurs demandent au gouvernement fédéral de les aider à surmonter cette catastrophe.

Le ministre fera-t-il preuve d'autant de compassion à l'égard de ces agriculteurs que son gouvernement en a fait à l'égard des banquiers dans le renflouement de un milliard de dollars? Le ministre peut-il promettre aujourd'hui que ces malheureux agriculteurs recevront du gouvernement fédéral les 500 millions ou plus dont ils ont besoin pour s'en tirer?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député le sait sans doute, nous nous sommes rendus très rapidement dans la région de l'ouest du Canada où les récoltes ont été endommagées. Nous avons déclaré que nous promettions d'accorder 48 millions de dollars. C'est la première phase qui concerne les pertes de bétail. Nous espérons pouvoir parler de la deuxième phase du programme, qui concerne les récoltes, d'ici la semaine prochaine ou une dizaine de jours. Je garantis au député que nous examinerons à fond sa proposition.

Questions orales

DEMANDE D'AIDE POUR LES ÉLEVEURS DE BÉTAIL

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture peut-il expliquer comment une semaine après que le gouvernement de la Saskatchewan eut annoncé le versement d'une somme de $60 par tête de bétail aux victimes de la catastrophe, le gouvernement fédéral ait annoncé l'octroi d'une indemnité de $30 par tête? Le ministre peut-il expliquer pourquoi les éleveurs de bétail ne recevront que $60 par tête au lieu des $90 que les deux gouvernements ont promis?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, puisque le député vient de la Saskatchewan, il doit bien admettre que la décision d'annoncer un programme—décision que je respecte d'ailleurs—a été prise par une assemblée élue démocratiquement. Nous avons affaire non seulement à la Saskatchewan mais aussi à l'Alberta, à certaines régions du Manitoba et à deux régions différentes de la Colombie-Britannique. Nous avions besoin de temps pour permettre au comité que nous avons créé de faire son travail et de faire les consultations nécessaires pour obtenir des avis raisonnables et constructifs.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LE MORATOIRE SUR LES SAISIES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. La semaine dernière, il a annoncé un moratoire sur les saisies de la Société du crédit agricole qui se succèdent au rythme de 14 par semaine environ. Nous avons appris aujourd'hui que le dollar américain sera dévalué, ce qui fera baisser davantage le prix des denrées. Le ministre peut-il nous dire quand il va aider les agriculteurs pour remédier aux faillites agricoles? Ce moratoire n'arrangera pas vraiment les choses. Le ministre pourrait-il nous dire exactement ce qu'il en est?

• (1500)

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député a déjà posé cette question. Nous pouvons presque dire que c'est sa question hebdomadaire. Je l'invite de nouveau à réfléchir et à examiner les faits. Il verra que nous avons aidé le secteur agro-alimentaire plus au cours des huit derniers mois que son gouvernement ne l'a fait en huit ans.

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le vendredi 20 septembre 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON DEMANDE QU'UN MINISTRE DÉPOSE DES DOCUMENTS—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Le vendredi 20 septembre 1985, le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a invoqué le Règlement pour demander que le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) soit invité à déposer les documents sur lesquels il s'était appuyé pour répondre à une question du député de Comox-Powell River (M. Skelly). J'ai décidé de réserver mon jugement afin de pouvoir d'abord vérifier les bleus. Je suis maintenant prêt à rendre ma décision.

J'apprécie pleinement la pertinence du commentaire cité par le député de Hamilton Mountain (M. Deans) à l'appui de son argumentation, à savoir que:

> Il n'est pas permis à un ministre de la Couronne de lire ou citer une dépêche ou autre document d'État qui n'a pas été soumis à la Chambre, à moins qu'il ne le dépose sur le bureau.

Il s'agit évidemment du commentaire 327(1) de Beauchesne. Je pense que c'est vraiment pour la forme que je peux rappeler au député le commentaire 327(3) de Beauchesne, à savoir:

> Rien n'oblige à déposer un document public auquel on a fait une simple allusion sans en tirer de citation.

En relisant soigneusement le hansard, je n'ai trouvé aucune trace de citation ou de lecture d'un document par le ministre. Je n'estime donc pas qu'il soit dans l'obligation de déposer quoi que ce soit sur le bureau en l'occurrence.

ON DEMANDE L'AUTORISATION DE DÉPOSER UN DOCUMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, pourrais-je avoir l'autorisation de la Chambre pour déposer, comme le premier ministre (M. Mulroney) l'a demandé vendredi dernier, un document portant sur une stratégie de communication relativement au libre-échange entre le Canada et les États-Unis? C'était une demande du premier ministre. Je suis heureux de m'y conformer.

M. le Président: Le député sait très bien que les règles de la Chambre d'après Beauchesne l'empêchent en toute circonstance de déposer un document.

Des voix: D'accord.

M. Benjamin: Mettez-le en annexe au hansard.

M. le Président: A l'ordre. J'ai soigneusement choisi ma formulation, car le whip de l'opposition de Sa Majesté sait que le consentement unanime ne s'applique pas dans ce cas.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'EXAMEN DE PREUVES D'ORIGINE SOVIÉTIQUE PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE DESCHÊNES

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter à la Chambre aujourd'hui une pétition au nom de nombreuses personnes de ma circonscription. Elles craignent que la Commission d'enquête Deschênes n'obtienne et n'utilise des preuves d'origine soviétique. Elles estiment qu'il est très probable que les Soviétiques fabriquent des preuves pour nuire à la crédibilité de personnes qui sont anticommunistes depuis fort longtemps.

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de Canadiens de l'Ouest qui veulent faire connaître leur opposition aux projets de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) voulant que l'on déduise l'indemnité de départ des prestations de chômage des travailleurs mis à pied après le 31 mars 1985, ce qui élimine tous les avantages que cette indemnité présente pour le travailleur.

[*Français*]

LA DROGUE DANS LES MILIEUX SCOLAIRES

M. Édouard Desrosiers (Hochelaga-Maisonneuve): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions.

A la Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée.

Les signataires de la première pétition demandent que des mesures soient prises pour enrayer la drogue dans les milieux scolaires afin de protéger l'avenir, la santé, le bien-être de leurs enfants.

A ces causes, ils demandent humblement que l'honorable Chambre des communes prenne les mesures adéquates afin d'enrayer la drogue dans les milieux scolaires.

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. Édouard Desrosiers (Hochelaga-Maisonneuve): Les signataires de la deuxième pétition sont en faveur de la peine de mort dans le but de réduire la violence au Canada.

Les pétitionnaires trouvent que de laisser des crimes impunis est une violation de leurs droits et libertés.

Que l'honorable Chambre des communes réinstaure la peine de mort et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[*Traduction*]

LA RÉDUCTION DE CERTAINES PRESTATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par les chefs du Nouveau parti démocratique de toutes les provinces du Canada et le bureau de direction du parti fédéral. Ils s'opposent à la désindexation des allocations familiales et aux réductions massives des avantages au titre des enfants parce que ces mesures représentent une attaque injuste contre les femmes et les familles qui ont des enfants, surtout les mères seules. On dit dans la pétition que la désindexation ne sera pas compensée par des changements au crédit d'impôt-enfants et que même les familles les plus pauvres y perdront. Selon eux, ces réductions, alliées aux augmentations de la taxe de vente, aux hausses de l'impôt sur le revenu et aux majorations de la taxe d'accise, sont profondément injustes. Qui plus est, les Canadiens ont droit à la pleine indexation des allocations familiales.

* * *

LA LOI DE 1973 SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS À L'ÉTAPE DE LA 2^E^ LECTURE DU PROJET DE LOI C-70

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

19 septembre 1985—Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social:

Que, relativement au projet de loi C-70, Loi modifiant la Loi de 1973 sur les allocations familiales, un jour de séance soit attribué pour l'étude de l'étape de la deuxième lecture du projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance, toute délibération dont la Chambre est alors saisie soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

M. le Président: En conformité de l'article 26(2), cet avis de motion est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres plus tard aujourd'hui ou à la prochaine séance de la Chambre.

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en ce qui a trait à l'ordre de renvoi de cet avis aux ordres inscrits au nom du gouvernement, je veux simplement signaler à la Chambre que nous avons eu des discussions à ce sujet et que la motion dont le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a signalé le renvoi sera débattue à 11 heures demain.

M. le Président: Il semble y avoir confusion. Puis-je demander à l'honorable secrétaire parlementaire de répéter ce qu'il vient de dire?

M. Dick: Monsieur le Président, si j'ai bien compris, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a reporté cette motion aux fins du débat et je signalais à la Chambre qu'elle serait mise en délibération à 11 heures demain. Je veux parler de la motion relative au projet de loi C-70.

M. le Président: Je voulais des précisions pour qu'il n'y ait pas de confusion.

Avis de motion du gouvernement

M. Gauthier: Monsieur le Président, ai-je bien compris le secrétaire parlementaire? Nous dit-il que la motion du gouvernement est maintenant reportée aux ordres inscrits au nom du gouvernement et qu'elle sera mise en délibération à la prochaine séance de la Chambre? Est-ce bien ce qu'il vient de dire?

M. le Président: Il y avait deux avis de motion ministériels au *Feuilleton* qui devaient être reportés aujourd'hui. Je pense que le secrétaire parlementaire a en réalité soulevé la question des travaux de la Chambre en annonçant l'intention du gouvernement de mettre cette motion en délibération demain. Je crois que c'est ce qui s'est produit.

M. Dick: J'invoque le Règlement. J'ai pris la parole pour signaler aux députés que la motion relative au projet de loi C-70 sera débattue à 11 heures demain.

Je signale aussi aux députés que le gouvernement compte mettre l'ordre de renvoi relatif à la Banque commerciale du Canada et à la Norbanque en délibération demain après-midi à 15 heures ou quand nous passerons à l'ordre du jour.

* * *

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

11 septembre 1985—Le président du Conseil privé:

Que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit autorisé à faire une étude et à présenter un rapport sur les événements qui ont précédé la décision annoncée par la ministre d'État aux Finances, le 1er septembre 1985, au sujet de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque et, plus particulièrement,

1) la décision d'affecter des curateurs à la Norbanque et à la Banque Commerciale du Canada;

2) la décision de demander au Parlement l'autorisation d'indemniser les déposants non assurés des sommes dues le 1er septembre 1985; et

3) la décision d'entreprendre une réforme de la réglementation afin de renforcer les pouvoirs réglementaires des autorités fédérales de surveillance; et

Que le comité présente son rapport final au plus tard le 30 novembre 1985.

M. le Président: En conformité de l'article 26 du Règlement, paragraphe 2, la motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, plus tard cet après-midi, ou à la prochaine séance de la Chambre.

M. Deans: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, dans mon rappel au Règlement, dire combien cette façon de faire est insultante. Si le gouvernement entend passer outre à la procédure normale et ne pas négocier d'abord l'assentiment avant la présentation d'une motion, nous allons cesser tout simplement de collaborer avec lui sur toute la ligne. Que le gouvernement se le tienne pour dit: s'il veut troubler le cours normal des choses à la Chambre, les travaux seront perturbés indéfiniment.

Il est tout à fait inhabituel, monsieur le Président, qu'un secrétaire parlementaire annonce le programme de nos travaux. Ce privilège appartient effectivement au ministre et non pas à un secrétaire parlementaire.

• (1510)

M. le Président: A l'ordre. Tout d'abord, je m'explique mal le sens de cette dernière intervention. Tout ministre, en l'occurrence le leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn), a certainement le droit de se faire remplacer par son secrétaire parlementaire. C'est bien ce que faisait, je suppose, le secrétaire parlementaire. Je lui ai demandé tout à l'heure des éclaircissements parce que nous n'étions pas certains de la question qu'il voulait aborder. Il nous a renseignés sur le projet de loi concernant la Santé nationale et le Bien-être social, mais je crois comprendre, maintenant, qu'il a aussi parlé du second ordre de renvoi. C'est tout ce que j'ai voulu rectifier tout à l'heure.

M. Dick: Monsieur le Président, il me semblait avoir précisé que deux affaires distinctes seraient examinées à 11 heures et à 15 heures. Je croyais savoir qu'il y avait eu des entretiens au préalable.

M. Deans: Pas du tout.

M. Dick: Mais je signale au député que nous voulons collaborer. Nous donnons un préavis de près de 24 heures; c'est beaucoup mieux que les députés néo-démocrates, qui ont perdu toute une journée, la semaine dernière, en présentant un ordre de renvoi sans en avertir personne. Ils n'ont absolument pas collaboré.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Applaudissez tant que vous voudrez, Jake, mais vous n'obtiendrez plus rien jusqu'à Noël.

M. Dick: Monsieur le Président . . .

M. le Président: A l'ordre.

M. Dick: . . . je crois que les néo-démocrates . . .

M. le Président: A l'ordre.

M. Deans: Je ne crains pas de le répéter.

M. Dick: . . . ont mis la Chambre sens dessus dessous . . .

M. le Président: Que le secrétaire parlementaire veuille bien se rasseoir.

M. Deans: Je vous le dis, vous n'obtiendrez plus rien jusqu'à Noël.

M. Dick: Qu'on en prenne note.

M. le Président: A l'ordre!

M. Dick: Vous êtes un irresponsable, Deans.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! J'ai vérifié le calendrier lunaire.

M. Gauthier: Et alors?

M. le Président: Je m'étais trompé. La pleine lune n'était pas la semaine dernière. Elle vient ce samedi et ça se voit.

Des voix: Oh, oh!

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Consent-on à ce que toutes les questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT

LA SITUATION DE LA NORTHLAND BANK

M. le Président: Le député d'Oshawa (M. Broadbent) m'a remis un avis aux termes de l'article 31 du Règlement.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Vous vous souvenez, monsieur le Président, que vendredi dernier j'ai fait part à la Chambre de mon intention de proposer une motion aux termes de l'article 31 du Règlement. Au cours de la séance de vendredi, vous avez exprimé l'avis que le sujet, soit la crise que traverse la Northland Bank et les conséquences de son naufrage éventuel, pour parler franchement, sur tout le système bancaire, constituait, selon vos propres paroles, une véritable urgence. Vous avez dit à ce moment-là que vous n'étiez pas disposé à recevoir la motion, mais vous avez clairement fait valoir que si la question ne faisait pas sous peu l'objet d'un débat à la Chambre, vous seriez disposé à reconnaître qu'il y avait matière à un débat d'urgence. J'ai donc donné aujourd'hui avis de mon intention de proposer la même motion et si votre décision m'est favorable, je m'exécuterai avec plaisir.

M. le Président: Je remercie le député d'Oshawa. Il m'a bien remis l'avis prescrit, et ce point est bien celui que j'ai exprimé vendredi, délibérément d'ailleurs. Le député sait que c'est précisément à cause des réserves que j'avais sur le caractère urgent de l'affaire que je tenais à entendre et faire préciser les propos du secrétaire parlementaire. Comme le gouvernement projette de mettre la question en délibération demain à 15 heures, je suppose que tous les députés vont avoir l'occasion d'exprimer . . .

M. Deans: Il n'y aura pas de débat.

M. le Président: . . . leur point de vue. Je n'ai pas changé d'avis depuis vendredi sur le caractère urgent de l'affaire dont il est question à l'article 31 du Règlement. Je crois cependant aujourd'hui, après ce que je viens d'entendre il y a trois minutes . . .

M. Deans: C'était la première nouvelle que nous en avions.

M. le Président: . . . qu'il n'y a pas nécessité de modifier le programme des travaux prévus pour aujourd'hui afin de permettre un débat aux termes de l'article 31 du Règlement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE DE DÉTENUS, LA LOI SUR LES PÉNITENCIERS, LA LOI SUR LES PRISONS ET LES MAISONS DE CORRECTION ET LE CODE CRIMINEL

MESURES MODIFICATIVES

La Chambre reprend l'étude des motions de M. Beatty: Que le projet de loi C-67, tendant à modifier la Loi sur la libération conditionnelle de détenus et la Loi sur les pénitenciers, et le projet de loi C-68, tendant à modifier la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, la Loi sur les pénitenciers, la Loi sur les prisons et les maisons de correction et le Code criminel, soient lus pour la 2e fois et renvoyés à un comité législatif.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, au cours des quelques minutes qui me restent, je voudrais préciser en partie pourquoi nous ne souscrivons pas à ces deux projets de loi. Juste avant l'heure du déjeuner, je signalais que la Commission nationalle des libérations conditionnelles allait avoir bien des difficultés à faire face à la charge de travail accrue découlant de l'adoption de ces deux mesures. Après m'être entretenu avec des détenus du pénitencier situé dans ma circonscription, je puis dire qu'ils sont persuadés que les mesures proposées dans ces projets de loi augmenteront la frustration et la réaction à cette frustration dans l'établissement. En outre, elles auront une influence sur la localité avoisinante, en l'occurrence Prince-Albert. En conséquence, nous devrions songer au risque d'accroissement des tensions et des actes d'agression à l'intérieur des murs de l'établissement à la suite de l'adoption de ces projets de loi.

Les autorités m'ont affirmé que des détenus qui auraient probablement droit à la surveillance obligatoire ont refusé de se prévaloir de ce droit, car ils jugent inadéquats les services qui leur sont offerts lorsqu'ils sont libérés sous surveillance obligatoire. Ils préfèrent purger trois ou quatre années de plus que de sortir de prison dans des circonstances qui ne sont pas favorables à leur réinsertion dans la société. De nombreuses localités seraient disposées à aider les détenus s'il existait des services destinés à favoriser leur intégration dans la collectivité. Par conséquent, nous nous demandons surtout s'il vaut mieux dépenser $40,000 pour laisser un détenu dans un établissement ou consacrer cet argent à des services dans les localités avoisinantes pour favoriser sa réinsertion sociale. Il faudrait élargir la portée de ces projets de loi pour pouvoir offrir les services nécessaires à un bon fonctionnement du système de surveillance obligatoire.

M. le vice-président: Questions ou commentaires? Débat?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Althouse: Avec dissidence.

(Les motions sont adoptées et les projets de loi C-67 et C-68, lus pour la 2e fois, sont renvoyés à un comité législatif.)

* * *

• (1520)

[*Français*]

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jake Epp (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-71, Loi modifiant le Tarif des douanes, soit maintenant lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux, aujourd'hui, de présenter devant la Chambre le projet de loi C-71, lequel a pour objet de mettre en œuvre les modifications du tarif des douanes contenues dans l'avis de motion des voies et moyens visant à modifier le tarif des douanes, qui a été déposé le 23 mai dernier dans le cadre des mesures budgétaires.

Nous croyons qu'il serait utile, avant d'exposer dans leurs grandes lignes les dispositions du projet de loi, de passer en revue quelques aspects du contexte actuel des échanges internationaux qui ont influencé certaines décisions du gouvernement lors de la préparation des mesures tarifaires incluses dans le Budget de mai dernier.

Les tendances marquées vers le protectionnisme qui caractérise les échanges internationaux doivent retenir toute notre attention, car ce protectionnisme menace directement le système commercial et les perspectives globales de croissance économique canadienne.

Les Canadiens dépendent fortement des marchés internationaux à cause de la taille restreinte de notre marché intérieur. En effet, les exportations représentent quelque 30 p. 100 de notre Produit national brut. Il est donc vital que le Canada veille à ce que le protectionnisme envahissant de nos voisins soit contré tant dans notre pays qu'à l'étranger.

Le gouvernement canadien a pris l'engagement de maintenir un système d'échanges multilatéraux très ouvert. Ainsi, nous nous sommes engagés à appuyer le lancement officiel d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales dans un avenir rapproché et nous avons défendu cette initiative tant à l'occasion de la réunion ministérielle de l'organisation de coopération et de développement économiques que lors du Sommet de Bonn. Selon nous, Canadiens, il s'agit du meilleur moyen de faire échec aux tendances protectionnistes actuelles et de nous assurer que les échanges internationaux, qui sont tellement importants pour le mieux-être de l'économie canadienne, continuent de contribuer effectivement et positivement au bien-être quotidien des Canadiens.

De plus, nous nous sommes aussi engagés à rechercher des relations commerciales plus sûres avec notre principal partenaire commercial, les États-Unis d'Amérique. Lors du Sommet de Québec, notre vaillant premier ministre du Canada (M. Mulroney) et le président des États-Unis ont décidé, entre autres initiatives commerciales, de mettre fin au protectionnisme dans les échanges de biens et services entre nos deux pays. Les documents budgétaires expliquent comment, effectivement, le Canada a donné suite à cet engagement. Le gouvernement n'a pas procédé à plusieurs hausses des taux du tarif de la nation la plus favorisée qu'il lui avait été demandé de mettre en œuvre.

Il est évident que ces décisions ont peut-être déçu certains secteurs de notre économie qui jugent difficile de livrer concurrence à l'étranger sans bénéficier du parapluie d'une protection tarifaire supplémentaire, mais notre gouvernement est convaincu qu'il doit être prêt à agir selon sa conviction profonde, à savoir, qu'un système d'échanges multilatéraux plus ouvert et des relations commerciales plus sûres avec les États-Unis sont indispensables à long terme pour une croissance économique soutenue au Canada. Il n'est manifestement pas justifié de prendre des mesures protectionnistes, particulièrement du genre de celles qui auraient pu nuire à d'autres secteurs manufacturiers canadiens.

Nous voulons aussi traiter des dispositions de ce projet de loi C-71 en ce qui a trait aux modifications que nous proposons d'apporter au tarif des douanes, lesquelles modifications répondent à plusieurs situations différentes. Il en résulte une série de mesures qui profiteront à des secteurs précis de l'économie canadienne, qui permettront aussi au Canada de remplir certains engagements internationaux et qui, dans certaines circonstances, rationaliseront l'administration du tarif des douanes.

Pour donner suite, en partie, aux recommandations du groupe de travail fédéral sur les industries canadiennes des automobiles et des pièces de véhicules automobiles, et dans le contexte de l'évolution récente du secteur de l'automobile et des instances reçues par notre gouvernement, le projet de loi C-71 prévoit l'entrée au Canada des pièces de véhicules automobiles provenant des pays en voie de développement aux deux tiers du taux de la nation la plus favorisée et ce, à compter du 24 mai dernier. Les automobiles et d'autres véhicules en provenance de ces pays défavorisés continueront d'entrer en franchise, c'est-à-dire libres de douane, jusqu'au 1er janvier 1987, date à laquelle ils seront alors assujettis au taux de 6 p. 100 du tarif de préférence générale.

Il convient de ne pas perdre de vue, à cet égard, que le fabricant de la fameuse Pony, Hyundai de Corée, qui a remporté un succès éclatant sur le marché canadien en général et québécois en particulier, est disposé à prendre des décisions d'investissement et d'achat qui vont dans le sens de l'industrie automobile canadienne. Nous croyons qu'il est important d'encourager les Coréens dans cette voie. Nous espérons que les fabricants et les gouvernements étrangers prêteront attention à leurs décisions ainsi qu'à celles qui seront prises subséquemment par le Canada.

De plus, le projet de loi proposé renferme trois dispositions qui donnent suite aux recommandations exprimées par la Commission du tarif dans son renvoi numéro 162, sur les points particuliers concernant les filés et tissus de laine peignée et cardée. Ainsi, des mesures précises seront prises afin d'éviter un affaiblissement futur de la protection tarifaire accordée à certains tissus de laine légère, et des réductions des droits de douane sur la laine brute et les tissus de laine peignée devant être teints et finis. Des mesures ont déjà été prises pour veiller

au maintien de cinq numéros tarifaires temporaires visant les tissus de laine servant aux vêtements pour hommes.

Grâce au projet de loi C-71, le gouvernement finira de donner suite aux recommandations de la Phase I du rapport de la commission du tarif intitulé *Les numéros tarifaires applicables aux marchandises fabriquées ou non fabriquées au Canada*. L'incidence de ces modifications est fort variée. Trois exemples par la Commission du tarif découlent de l'accord conclu par le Canada et les États-Unis dans le cadre des négociations commerciales multilatérales du Tokyo Round. En décembre dernier, le Parlement a approuvé l'annulation de l'exigence voulant que les marchandises importées doivent être d'une catégorie ou d'une espèce fabriquée ou non au Canada pour pouvoir être admises aux taux spécifiés et ce, dans le cas de 19 numéros tarifaires. Le projet de loi C-71 renferme des dispositions semblables touchant d'autres articles visés par la Phase I du rapport de la Commission.

Plusieurs modifications donnent suite aux instances reçues du secteur privé. La plupart d'entre elles abaissent les droits de douane frappant divers articles non fabriqués au Canada. Certaines rétablissent le niveau de protection tarifaire qui avait disparu à la suite de décisions d'appel concernant la classification des marchandises. L'incidence de ces modifications est fort variée. Trois exemples divers devraient donner une idée des avantages que présentent les mesures proposées à cet égard.

Premièrement, les bétaillères, c'est-à-dire les remorques pour transporter le bétail, en aluminium à porte battante centrale seront importées en franchise, ce qui permettra aux producteurs de bétail et aux entreprises de camionnage de réduire leurs frais de transport routier.

Deuxièmement, tous les travailleurs qui utilisent des casques et visières de soudeur, ainsi que des visières industrielles, seront assurés que le coût de cet équipement de protection importante demeurera le moins élevé possible grâce à l'importation en franchise de tous ces articles de sécurité.

Troisièmement, tous ceux qui souhaitent que leurs enfants qui jouent au football soient mieux protégés, eh bien, ils se réjouiront du fait que les casques, masques faciaux et épaulières des joueurs de football seront désormais importés en franchise.

Afin de rationaliser l'administration du tarif par le ministère du Revenu national, surtout dans le cas des voyageurs, les touristes canadiens—et cela est très important—pourront maintenant importer en franchise de droits et des taxes jusqu'à $100 de marchandises autant de fois qu'ils le souhaiteront pendant l'année, à condition d'avoir été absents du Canada pendant au moins 48 heures. Actuellement, les Canadiens n'y ont droit qu'une seule fois par trimestre. Il s'agit là d'une porte entrouverte sur un semblant de libre-échange rationnel et raisonnable.

Dans un autre domaine, le sous-ministre du Revenu national pourra maintenant imposer ou supprimer des taux tarifaires saisonniers sur certains produits horticoles dont la production débute ou cesse au Canada momentanément. Ainsi, non seulement les producteurs agricoles canadiens disposeront-ils de la protection voulue au moment nécessaire, mais encore les consommateurs seront-ils en mesure d'acheter des produits importés au plus faible coût possible lorsqu'ils ne seront plus disponibles de sources de production canadienne, ce qui est encore tout à fait raisonnable.

Monsieur le Président, il est évident que le projet de loi C-71 renferme un certain nombre des mesures tarifaires qui revêtent une grande importance pour certains secteurs de l'économie canadienne, en général, et dans quelques cas, pour certains individus en particulier.

Ce projet de loi C-71 s'inscrit également dans le cadre des engagements internationaux du Canada et donne suite à plusieurs obligations précises que nous avons contractées à l'échelle internationale.

Ce bref aperçu des dispositions du projet de loi devrait renseigner suffisamment les députés de cette noble Chambre sur les raisons pour lesquelles le projet de loi C-71 doit être étudié et approuvé rapidement par tous les députés de la Chambre des communes qui sont conscients du bien-être de tous nos concitoyens et des consommateurs canadiens. Nous sommes prêts à répondre à toutes les questions qui seraient pertinentes.

• (1530)

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, au début, nous ne prévoyions pas un débat prolongé sur le projet de loi C-71 et nous pensions que la plupart des questions pourraient être soulevées au comité législatif. Toutefois, ayant pris connaissance des renseignements divulgués en fin de semaine dans un article du *Citizen*, dans lequel on révélait le projet de supprimer 1,152 emplois au service des Douanes, nous tenons à examiner de très près ce projet de loi et d'autres semblables présentés par le gouvernement. Les compressions des effectifs qu'on se propose d'effectuer au service des Douanes sont injustifiées. Nous sommes d'accord avec le syndicat selon lequel il en résultera une augmentation des quantités de drogues et de matériel pornographique illicites qui entrent dans le pays. Nous nous demandons sérieusement si le service des Douanes pourra s'acquitter convenablement de son mandat si l'on opère une telle compression de ses effectifs. Le nombre des années-personnes prévues pour le service d'accise, le service des douanes et l'administration s'élève à quelque 10,148. La suppression de 1,152 emplois serait catastrophique. Je me demande si les effectifs ainsi réduits de ce ministère pourront s'acquitter de leur important mandat. Je m'interroge également sur la logique du gouvernement.

En vertu du nouveau système proposé par ce ministère, les colis seraient envoyés aux importateurs auxquels on se fierait pour payer les droits douaniers en souffrance. Il ne faut pas une grande logique pour en déduire que passablement de gens oublieront tout simplement de payer la douane. Le gouvernement mettra-t-il sur pied un nouveau système de perception de cette taxe, ou plutôt des droits douaniers? Cette proposition ne tient pas debout. J'oserais dire qu'un douanier perçoit beaucoup plus que son salaire en droits, ce qui veut dire des recettes pour le gouvernement fédéral. Réduire le nombre de douaniers c'est réduire les services et permettre à des quantités plus considérables de stupéfiants et de pornographie d'entrer au Canada sans avoir été dépistées. En outre, cela signifierait des services réduits offerts à la population que ce soit à la douane frontalière ou dans les villes. Cette initiative causera certes des

difficultés à de nombreux employés de ce ministère. L'annonce mentionne l'élimination progressive de ces postes et la mutation de fonctionnaires, ce qui créerait certaines difficultés à ces employés.

Le projet de loi C-71 porte sur le Tarif des douanes. Je pense que nous aborderons de nombreuses questions précises quand le comité législatif sera saisi de cette mesure. En somme, on se demande pourquoi le gouvernement modifie le Tarif des douanes quand il est sur le point d'entamer des discussions de grande envergure avec les États-Unis au sujet d'une sorte d'accord de libre-échange avec ce pays. Il s'agit vraiment d'une mesure législative fragmentaire. Nous nous demandons si elle est vraiment opportune puisque des changements importants doivent intervenir plus tard. Le gouvernement n'a pas vraiment réfléchi de façon sérieuse à la ligne de conduite qu'il adoptera pour faciliter l'expansion du secteur industriel canadien et à la façon dont le Tarif des douanes et les droits d'accise influent sur la croissance et la préservation des industries au Canada.

Nul doute que le régime douanier permet au gouvernement de favoriser la croissance et le développement économiques. Nous nous rendons tous compte que la situation exige un certain doigté. Nous voulons protéger le secteur industriel canadien et le voir s'épanouir. Nous voulons qu'il ait au moins l'occasion de se créer des débouchés nationaux. Nous voulons également veiller à ce que les grandes sociétés multinationales ne puissent envahir et capturer le marché canadien et détruire ainsi nos producteurs nationaux. Nous comprenons aussi que le Tarif des douanes peut avoir une influence négative sur le développement économique d'un pays. A l'abri des droits de douane, les secteurs improductifs peuvent conserver leur position privilégiée, refuser d'innover et de se livrer à la recherche scientifique. Ils peuvent en deux mots devenir des producteurs stériles, protégés de la concurrence étrangère par des barrières douanières. A la longue, ces barrières nuisent à l'industrie canadienne, et aux consommateurs canadiens bien sûr.

Il faut reconnaître également que les tarifs douaniers n'ont pas un effet uniforme d'un bout à l'autre du pays. Dans l'Ouest il est de tradition de se plaindre que le volet du pacte confédératif qui nuit à l'Ouest veut que, normalement, on doit payer le prix fort pour se procurer les biens et les services fabriqués dans l'est du Canada à l'abri des droits de douane. Par contre, les biens et les services que nous produisons, c'est-à-dire les matières premières et les produits agricoles, ne bénéficient pas de cette protection. D'un côté, nous devons payer le prix fort, mais de l'autre notre activité économique n'est en rien protégée dans l'Ouest. Quand le gouvernement s'engage sur la voie du libre-échange, une des questions qu'il ne doit absolument pas perdre de vue, c'est que toutes les régions doivent bénéficier des conditions qui pourront être convenues.

● (1540)

Nous avons constaté, même ces tout derniers temps, que dans les cas où on avait l'impression qu'il existait une sorte d'entente de libre-échange: l'industrie du bois, les produits agricoles et la pêche, la situation sur laquelle nous comptions était menacée, ou que dans certains cas notre accord n'était pas du tout respecté. Je pense aux producteurs de porc de ma région, qui ont tant souffert des obstacles élevés aux États-Unis contre leurs produits. Nous nous inquiétons tous à la Chambre de ce qui va arriver à l'industrie du bois. Nous savons qu'il y a à l'étude au Congrès américain diverses mesures protectionnistes qui restreindraient gravement l'accès de notre bois. Nous savons qu'avec le système parlementaire des États-Unis, quels que soient les accords qui puissent exister entre le Canada et les États-Unis en matière de bois, tout cela peut s'effondrer comme un château de cartes si certains de ces projets de lois actuellement à l'étude au Congrès américain sont adoptés.

Nous nous demandons, monsieur le Président, quelle sorte de négociations le gouvernement est disposé à ouvrir avec les États-Unis et ce que nous sommes en train de faire. Est-ce que nous sommes en train de rendre l'industrie canadienne et nos emplois vulnérables chez nous à la concurrence étrangère, principalement américaine? Nous savons qu'aucun pays ne peut vivre replié sur lui-même, et que les échanges internationaux sont indispensables au Canada, comme à tous les pays industriels, faut-il le dire. Je répète qu'il y a un délicat équilibre à réaliser. Il faut être attentif à chaque secteur de l'économie. Avant de commencer à négocier, nous devons savoir ce que nous voulons. Nous devons connaître nos points forts et nos points faibles, de façon à aboutir en fin de compte à des propositions globales qui soient équilibrées, n'obèrent pas indûment les consommateurs, tout en protégeant la structure fondamentale de notre économie.

Cela nécessite des connaissances, de la sagesse et de l'intuition. Cela nécessite également de la compétence. Je crains que jusqu'ici le gouvernement actuel n'ait manifesté aucun de ces traits essentiels, monsieur le Président. Si nous revoyons la façon dont il s'est occupé de la Banque commerciale du Canada, nous devons conclure qu'il s'y est très mal pris et qu'il a trouvé le moyen de perdre un milliard de dollars. Si nous examinons l'affaire du thon avarié et les autres bourdes importantes qu'il a commises, nous avons vraiment lieu de nous demander si le gouvernement sait ce qu'il fait alors qu'il se prépare à négocier un traité avec les États-Unis. Je m'inquiète vivement à la pensée que les gens d'en face pourraient se laisser facilement berner et en arriver à signer un traité qui favorise nos voisins mais pas les gens de chez nous. Je doute sincèrement qu'ils aient la compétence voulue pour s'occuper de cela.

Si nous nous inquiétons vivement à propos de ce projet de loi, c'est notamment en raison de la décision du gouvernement de ne pas frapper les gros navires de pêche d'un droit de 25 p. 100. Je reconnais que le gouvernement se fait du souci à propos du secteur de la pêche et il ne tient pas à ce que les pêcheurs canadiens paient des charges supplémentaire pour les navires de pêche étrangers. Ayant certes reconnu également que notre flottille de pêche a besoin d'améliorations majeures, sans compter qu'il faudra vraisemblablement construire pour quelque 3.7 milliards de dollars de navires, sommes-nous tout à fait prêts à assister à l'exode de ces 3.7 milliards de dollars? Ne pourrait-on pas conserver ces 3.7 milliards de dollars pour créer des emplois à l'intention des Canadiens, quitte peut-être à ce que le gouvernement y participe lui-même, de façon que les pêcheurs n'aient pas à payer tellement plus pour leurs navires, que le Canada conserve l'argent pour aider à payer les salaires, pour soutenir les petits entrepreneurs, et pour susciter des revenus qui permettraient au gouvernement de percevoir des impôts et d'accroître ainsi ses recettes?

Pour atteindre ces objectifs, il faut une bonne mesure de planification économique. Le malheur, c'est que nous avons un

gouvernement qui ne croit pas de son devoir de s'occuper activement de planification économique ou de participer à des entreprises mixtes. Il estime que le marché doit s'occuper de tout cela et il est tout disposé à faire une croix sur le secteur de la construction navale au Canada. Cela, je ne puis l'accepter.

Nous constatons par ailleurs que le gouvernement n'est pas disposé à accorder une protection supplémentaire au secteur du vêtement, en ce qui a trait notamment aux lainages. Encore une fois, je mets en doute la sagesse du gouvernement. Le vêtement a toujours été chez nous un secteur important et il a contribué au fil des années à assurer le revenu de beaucoup de Canadiens et de Canadiennes. La capacité d'un pays de se vêtir est sûrement aussi importante que sa capacité de se bâtir et de s'alimenter. Il importe donc de maintenir chez nous un secteur du vêtement qui soit rentable.

Si on veut que notre industrie du vêtement s'implante sur les marchés mondiaux, pour ainsi dire, qu'elle concurrence au Canada même dans les mêmes conditions les produits étrangers, il est essentiel de fournir à ce secteur une aide supplémentaire. Espérons-nous que l'industrie canadienne pourra concurrencer dans les mêmes conditions les fabricants de Taiwan, de Hong Kong, de Singapour et d'ailleurs? Nos employeurs pourront-ils en concurrencer d'autres qui offrent des salaires de famine? Allons-nous dire à nos fabricants que s'ils veulent survivre ils devront verser eux aussi des salaires de misère? Personne ici n'est prêt à accepter une telle situation. Au Canada, les salaires sont plus élevés qu'en Corée, qu'à Taiwan, qu'à Hong Kong ou qu'à Singapour. Il s'ensuit que nos travailleurs sont mieux en mesure de se payer les biens et services dont ils ont besoin. En retirant toute protection au secteur du vêtement, nous allons jeter des gens au chômage, chose impensable à l'heure actuelle.

• (1550)

En somme, ce qu'il nous faut c'est une politique cohérente et une orientation éclairée. Que le gouvernement accepte ses responsabilités. Qu'il accepte ses responsabilités de chef économique en enrayant le laisser-aller dans ce domaine. Il lui faut mettre en place une stratégie économique. Il doit être prêt à montrer l'exemple en faisant en sorte que nos travailleurs et les consommateurs bénéficient des meilleures conditions possibles.

Nous demandons une approche équilibrée, et surtout, oui surtout, qu'il fasse preuve d'initiative. Malheureusement, nos amis conservateurs ne croient pas dans l'initiative gouvernementale. Ils ne sont donc pas d'ardents partisans d'une stratégie économique qui protégerait les travailleurs et les consommateurs. Je crains que tant que les conservateurs seront au pouvoir, les consommateurs et les travailleurs seront les perdants et les multinationales, les gagnantes. L'enjeu, c'est notre économie, nos ressources et nos marchés.

A l'étape du comité, nous allons examiner de près le projet de loi C-71. Nous espérons qu'à ce moment-là, le gouvernement voudra répondre à nos questions et calmer nos inquiétudes.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, j'ai quelques mots à dire au sujet du projet de loi à l'étude. Comme l'a déclaré le secrétaire parlementaire au moment de sa présentation, ce projet porte sur des questions non budgétaires et il vise plus ou moins à éclaircir certains règlements et tarifs du ministère. En lisant les dispositions que renferme le projet de loi, on se demande si le gouvernement se préoccupe véritablement de certains numéros tarifaires qui doivent être modifiés.

Deux choses viennent à l'esprit lorsqu'on discute avec une personne ordinaire des droits de douane et des changements apportés à ce ministère ou à sa réglementation. Comme l'a signalé le député il y a quelques instants, on ne peut s'empêcher de penser tout d'abord aux mises à pied qui doivent avoir lieu au sein du ministère.

Le gouvernement du Canada a pour principe de ne pas doter les postes qui deviennent vacants et de réduire autant que possible les dépenses dans tous les ministères fédéraux. Je me demande comment les règlements découlant de la Loi sur les douanes seront appliqués si l'effectif du ministère est ramené à un nombre d'employés exagérément restreint.

La deuxième chose qui vient à l'esprit est la suivante: C'est bien beau de modifier le tarif des douanes et de proposer un projet de loi en vue de réorganiser tous les règlements touchant le ministère des Douanes en regroupant les services et en les modifiant conformément à la politique actuelle du gouvernement. Cela vise à faciliter le mouvement des biens et des services entre les pays. Lorsqu'on examine certains numéros tarifaires énumérés dans le projet de loi, on commence à comprendre que le gouvernement adopte à l'égard du mouvement des biens et des services une attitude totalement différente de celle d'autres pays, notamment les États-Unis.

Supposons qu'aucun droit de douane ne grève l'importation des moteurs de bateaux diesel ou, comme l'a signalé le député, que les bateaux importés au Canada ne soient assujettis à aucun droit de douane, ce qui nuira sérieusement à l'industrie canadienne de la construction navale. En effet, tandis que le gouvernement prend ces mesures, le gouvernement américain ou celui d'un autre pays ne prend aucune mesure réciproque.

Qu'a fait le gouvernement américain? Il a imposé un droit de douane sur le poisson salé, ce qui touche la circonscription du premier ministre, la mienne et celles de tous les députés de l'Atlantique. Puis, par l'entremise du département du commerce, le gouvernement américain a modifié les droits de douane touchant les framboises, le porc, le bois d'œuvre et désormais le poisson frais. En réponse, le gouvernement du Canada a fait savoir qu'il n'imposerait pas de droits de douane sur certains articles importés au Canada dans le secteur de la pêche. C'est complètement absurde.

Qu'il n'y ait pas de ministre des Pêches et des Océans responsable de l'industrie de la pêche actuellement, fort bien, mais même si le ministre était toujours en poste, cette industrie demeurerait la plus mal en point de toutes nos industries, sans compter que les problèmes qu'elle éprouve maintenant n'ont jamais été aussi graves, de toute évidence. Or, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral actuel ne cessent de dire que l'industrie de la pêche n'est pas en mesure de fournir un produit fini à cause des droits compensatoires imposés par un pays étranger. C'est le genre de raisonnement qu'ils ont toujours tenu, un raisonnement qui ne tient pas debout, de toute évidence.

Le gouvernement devrait considérer deux choses à propos de cette mesure. D'une part, il ne peut pas s'attendre à ce que le personnel du ministère des Douanes et Accise fasse du bon travail s'il réduit autant l'effectif. Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), lorsqu'il transmet ses ordres aux ministres, devrait se rendre compte que les ministères ne peuvent plus fonctionner normalement s'il pratique de telles saignées dans leur effectif. Ce ministère en est un bel exemple.

D'autre part, le gouvernement devrait considérer, lui aussi, que dans le domaine des mesures tarifaires, il faut être deux pour jouer à ce jeu-là. On ne peut faciliter les choses aux États-Unis, leur frayer la voie, en somme, en leur accordant un traitement préférentiel alors qu'ils imposent de tels droits de douane sur nos produits.

C'est en nous fondant sur ces deux aspects du problème que nous entendons disséquer cette mesure au comité afin de bien en cerner les conséquences. Nous devons avoir l'œil sur le gouvernement actuel. Nous ne savons pas ce que renferme ce projet de loi. Nous devons donc le passer au peigne fin, car le gouvernement a la triste habitude d'imposer des choses en catimini sans que nous sachions de quoi il retourne au juste. Nous devons toujours nous en remettre à la parole du ministre. Il nous a fallu une journée pour tirer la BCC du pétrin grâce à une mesure présentée à la Chambre. La ministre nous en avait expliqué le contenu en nous assurant que tout allait bien, que la banque n'était pas en faillite et qu'il s'agissait de la seule institution financière canadienne en difficulté. Elle nous avait également dit que le gouvernement ne voulait absolument pas voir disparaître une banque régionale ni que d'autres banques la rachètent et qu'il avait pris cette décision afin que cette banque régionale continue d'exister au lieu d'être prise en charge par d'autres banques.

• (1600)

Nous avons écouté toutes ces explications de la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall). Nous avons écouté tous les faits et tous les chiffres qu'elle nous a exposés. Les députés ont dû remarquer cependant qu'elle ne pouvait pas nous dire combien il y avait de créanciers ni de déposants. Nous nous sommes pourtant rangés à l'avis du gouvernement. Nous ne voulions pas avoir l'air de retarder une mesure légitime en faveur des Canadiens de l'Ouest, selon les termes du premier ministre (M. Mulroney). Nous avons cru la ministre sur parole, comme nous le faisons pour le ministre qui nous a saisis de la mesure à l'étude. Nous allons cependant y réfléchir à deux fois avant de croire sur parole un ministre du gouvernement actuel qui nous décrit le contenu d'un projet de loi. Bref, comme l'a dit le porte-parole officiel du Nouveau parti démocratique, nous sommes impatients de renvoyer le projet de loi au comité pour y voir en quoi il consiste exactement. Ce n'est qu'à présent, après avoir vu agir le gouvernement, que tous les Canadiens savent qu'ils doivent surveiller très attentivement ce qu'il fait, car il ne fait pas ce qu'il avait promis. Les Canadiens connaissent les dispositions de ce budget désastreux. Le soir du budget, les mesures budgétaires avaient l'air merveilleuses, mais elles n'en ont certes pas autant l'air maintenant.

Voilà la mise en garde que je formule à l'intention du ministre chargé du Tarif des douanes. Je lui rappelle que son ministère ne fonctionnera pas sans employés et que nous allons suivre les événements de très près. Nous ne laisserons pas le gouvernement du Canada renvoyer tant d'employés d'un service aussi essentiel que celui-là.

Je tiens aussi à dire au gouvernement que les Canadiens ne vont pas rester indifférents à ce qui arrive aux tarifs, dans la mesure où cela touche nos produits. Ils vont réagir avant longtemps. Les tarifs sont à l'origine de crises dans l'industrie du bois d'œuvre, la pêche et dans plusieurs autres, mais il s'agit de tarifs imposés par un pays étranger à nos producteurs de matières premières.

Cela étant dit, monsieur le Président, je cède la parole à un autre député qui veut donner son avis sur le projet de loi.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, c'est en vérité un plaisir d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet du projet de loi C-71, une mesure des plus importantes à bien des égards. Selon moi, l'importance de cette question ne se retrouve pas nécessairement dans le projet de loi dont nous sommes saisis, puisque le ministre a déclaré que nous devions nous pencher sur certains détails. En fait, il a tout à fait raison. Il veut que nous consacrions pas mal de temps à discuter, afin de déterminer si oui ou non les cigares roulés à la main portant des bandes et des rubans devraient profiter d'un tarif de préférence de $1.45 ou d'un tarif général de $3. La mesure dont nous sommes saisis renferme des pages et des pages de choses importantes. On nous demande de décider si oui ou non les étançons pour le soutènement des toîts des mines devraient être acceptés en franchise. On se préoccupe beaucoup des prothèses auditives et de savoir s'il faut leur imposer des tarifs. C'est également vrai au sujet des piles, appareils et le reste nécessaires au bon fonctionnement de ces prothèses auditives. Je suppose que le gouvernement juge qu'on ne devrait pas appliquer un tarif de 12 p. 100, ou un tarif général d'au moins 30 p. 100, mais peut-être un tarif de préférence de seulement 8 p. 100. La liste est très longue. Peut-être que les produits en question devraient entrer en franchise.

Il est intéressant de voir ce que le gouvernement juge important. A l'heure actuelle, comme le député qui est intervenu avant moi l'a signalé, notre secteur forestier est littéralement au bord de la crise. Les États-Unis, le plus important importateur de nos produits, est sur le point d'imposer un quota, qui sera adopté par au moins une majorité des deux tiers au Congrès. De ce fait, un tiers de nos scieries devront peut-être fermer leurs portes. Je constate que le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) est parmi nous; je l'apprécie. Je sais à quel point il doit s'inquiéter de cette question et des conséquences que cela aura pour cette industrie. Le Congrès a déjà entrepris l'étude de cette mesure. Ce qui est en jeu ici, c'est la moitié ou le tiers de la principale industrie du Canada. Débattons-nous cette question à la Chambre des communes? Est-elle renvoyée au comité, afin qu'on en discute longuement. Non. Nous passons beaucoup de temps à décider s'il faut imposer un tarif de 12 ou de 8 p. 100 sur les prothèses auditives.

Ce débat a lieu alors que nous faisons face à une crise dans le secteur de la pêche, qu'une autre se dessine dans l'agriculture, que de graves questions se posent au sujet de l'exploitation minière et que les ministres des Finances des grands pays industrialisés, notamment le Japon, se sont réunis d'urgence au cours du week-end à Washington. Cette réunion a été organisée, afin d'en venir à une entente avec les États-Unis au sujet de la dévaluation de la devise américaine. Cependant, le Canada n'a pas été invité, même si nous sommes le pays qui sera le plus durement touché par les décisions prises lors de cette réunion. Le gouvernement s'est fait infliger un camouflet. C'est un peu comme si les Américains avaient dit qu'ils entendaient mener ces pourparlers au cours du week-end et qu'il n'était pas nécessaire d'inviter leur petit cousin, le Canada, à y participer. Cela revient à dire que l'on n'accorde à notre premier ministre (M. Mulroney) pas plus d'importance qu'à un gouverneur d'État. Ces derniers ne sont en effet pas invités aux réunions des ministres des Finances. Ainsi, le Canada n'est pas invité à prendre part à cet événement. Après tout, toutes les régions du pays seront touchées de très près par les résultats de cette réunion. De nombreux emplois disparaîtront et d'autres seront compromis, ou du moins cela risque d'arriver.

Que répond le gouvernement à cela? La ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall) a déclaré que c'était sans conséquence. Elle a affirmé que nous poursuivions les pourparlers avec nos voisins du Sud et qu'il fallait faire confiance à M. Reagan. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier), qui est un parlementaire honorable, d'après moi, a soutenu que la mesure à l'étude était d'ordre administratif. En effet, il a raison; le projet de loi est effectivement d'ordre administratif. Nous souhaitons l'étudier article par article pour vérifier si les changements qu'il renferme reflètent bel et bien la nouvelle politique commerciale du gouvernement. Après tout, le Canada est un important partenaire commercial à l'échelle mondiale. Notre survie économique dépend de l'accessibilité de nos marchés à d'autres partenaires que nous souhaitons voir accepter nos biens et nos services. Le Canada prend tous les jours d'importantes mesures pour étendre ses possibilités et ses débouchés commerciaux. Mais voilà que le gouvernement prétend avoir une excellente idée et propose de réduire le nombre de nos douaniers, de diminuer de 10 p. 100 le nombre de ces gens qui s'occupent de commerce. Je demande aux députés de réfléchir un instant à tout cela. Il y a là une logique qui m'échappe.

Nous sommes un important partenaire commercial et nous souhaitons étendre nos échanges commerciaux et les faciliter. Pourtant, nous réduisons considérablement le nombre des douaniers. Ces gens sont en première ligne, pour ainsi dire. Ils sont dans les tranchées au chapitre de nos échanges commerciaux avec d'autres pays. Comme l'on fait valoir les porte-parole des services douaniers du pays, ces compressions favoriseront les contrebandiers et augmenteront la quantité des marchandises passées en fraude. Il va entrer plus de drogues et de matériel pornographique. Mais le gouvernement offre naïvement de régler le problème, en faisant appel à l'honneur des gens. Il propose d'envoyer les colis aux destinataires, qui acquitteront ensuite les droits de douane. Si vous étiez un criminel, monsieur le Président, que vous passiez de la marchandise en contrebande, des barres d'or ou du matériel pornographique et qu'on faisait appel à votre honneur, ce serait la meilleure nouvelle de votre vie. C'est exactement ce que le gouvernement annonce. Nous allons faire comme les clubs de livres. Ces clubs expédient les livres et ceux qui veulent les garder en acquittent le prix. Nous appliquons les méthodes des clubs de livres à la contrebande et à l'importation de matériel douteux.

Je suis un député de l'ouest du Canada, de la province de la Colombie-Britannique plus précisément, dont la population attend avec impatience un événement national qui amènera l'an prochain dans l'Ouest des centaines de milliers, pardon, des millions de visiteurs. Cet événement est Expo 86.

• (1610)

Expo 86 est consacrée au transport. C'est une foire universelle. Elle est censée présenter le Canada au monde entier et l'une de ses retombées sera une amélioration du commerce. Nous savons qu'un nombre encore plus élevé de visiteurs s'y rendront. Néanmoins, nous réglerons la question en réduisant le nombre de douaniers à nos frontières et aux bureaux de douanes au Canada. Je me suis entretenu avec un certain nombre de douaniers dans l'ouest du Canada depuis quelques jours. Ils étaient inquiets quand ils ont appris que beaucoup de leurs emplois seraient supprimés. Ils étaient alarmés. Ces gens sont fiers de leur travail et des services qu'ils offrent soit par exemple à la douane où arrivent les touristes et les marchandises destinées à la distribution dans la région centrale de la Colombie-Britannique et d'autres régions de l'ouest du Canada. Ces gens veulent abattre de la bonne besogne, monsieur le Président, mais ils n'ont simplement pas suffisamment de personnel pour accomplir leur travail qui est d'accueillir un nombre croissant de visiteurs au Canada et de s'occuper d'importation et d'exportation. Ils n'ont certes pas le personnel suffisant pour effectuer le travail. Quand ils ont appris que d'autres emplois seraient supprimés, ces fonctionnaires se sont sentis très frustrés, car ils seront incapables d'accomplir leur travail.

Comme mon collègue, le député de Regina-Est (M. de Jong) l'a signalé, monsieur le Président, quand nous parlons de douane à la Chambre, nous parlons en réalité d'expansion régionale au Canada et de la façon dont le régime douanier facilite ou contrecarre cette expansion. On estime plus particulièrement dans l'ouest du Canada que les droits de douane sont en grande partie destinés à protéger le secteur industriel de nos régions centrales et qu'en raison de ces murs érigés pour protéger ce secteur, les biens coûtent plus cher qu'ils ne le devraient. Les régions de l'est, de l'ouest et du nord du Canada qui exportent des ressources ont une expansion économique appuyée effectivement sur le libre-échange. Quand on considère qu'un des domaines où il y a libre-échange actuellement est celui des bois tendres et quand nous voyons ce qui se passe aux États-Unis où l'on dresse des barrières non douanières et où l'on menace maintenant de contingenter nos exportations de bois, nous nous rendons compte de la gravité de toute l'affaire. Je dois me demander si le débat actuel devrait effectivement avoir lieu maintenant. Même s'il s'agit d'une mesure de nature administrative, la modification du Tarif des douanes s'appliquant à un éventail de marchandises, est-il opportun de débattre la question quand nous songeons à l'absence d'une politique

commerciale d'ensemble? Alors que nous n'avons pas de politique commerciale générale, on peut se demander dans quel contexte ces changements sont effectués?

Quand nous irons en comité, nous demanderons pour quelle raison nous voulons imposer des droits de douane sur des cigares roulés à la main. La question peut paraître insignifiante en elle-même, mais il y a des centaines de ces cas. Il est à supposer qu'il s'agit d'un important train de mesures commerciales tendant à protéger quelque chose au Canada. Peut-être y a-t-il au Canada une industrie du cigare roulé à la main que nous cherchons à protéger, mais je n'en connais pas. S'il y a une pareille industrie naissante qui a besoin d'une certaine protection à ses débuts dans la vie, nous l'apprendrons.

Quand nous parcourons la liste, monsieur le Président, nous voyons des pages et des pages d'articles comme le matériel minier et le matériel agricole qui entrent en franchise. La recommandation à ce sujet, c'est qu'il faut importer tout le matériel de transformation minière dont nous avons besoin. Le Canada est un important pays minier à l'échelle mondiale. Est-ce dans notre intérêt de continuer à importer toute la machinerie et tout le matériel d'exploitation minière? Est-ce qu'il ne faudrait pas être exportateur d'une part importante de ce matériel et de cette machinerie?

M. de Jong: Bravo!

M. Riis: Bien sûr que si, monsieur le Président. Peut-être alors que, s'il y a lieu d'envisager une stratégie industrielle d'ensemble, étayée d'une stratégie complémentaire douanière et commerciale, il serait logique d'imposer des droits de douane sur certains secteurs du matériel minier. Mais ces choses-là sont si difficiles à apprécier, monsieur le Président: cigares roulés à la main, prothèses auditives, couteaux, filtres, etc., sans contexte sur lequel nous appuyer.

Nous ne sommes pas tellement pressés d'admettre l'explication qu'il s'agit d'un projet de loi technique à adopter les yeux fermés. Nous voulons le renvoyer au comité; nous voulons l'examiner article par article. Je veux bien croire ce que dit le député, qu'il s'agit d'un projet de loi technique mais c'est là une explication que nous donnent tant de ministres. Le ministre des Pêches et des Océans a dit il y a quelques jours: «N'ayez crainte, j'ai vérifié, j'ai mangé de ce thon, il n'y a pas à s'inquiéter. J'ai passé par-dessus l'avis de tous les hommes de sciences consultés, mais faites-moi confiance.» Ensuite, la ministre d'État chargée des Finances a déclaré: «Ne vous préoccupez pas des entretiens qui ont eu lieu à Washington en fin de semaine. Ils vont simplement dévaluer la monnaie américaine par rapport à la nôtre, ce qui risque de nous faire perdre quelques centaines de milliers d'emplois. Mais ne vous en faites pas. Ayez foi. Nous savons ce que nous faisons». On nous a dit d'avoir foi lorsque le *Polar Sea* a violé nos eaux territoriales, les Américains ayant oublié de nous demander la permission. On nous a dit que la question serait résolue. Il y a trop de laissez-faire.

Nous pouvons trouver un milliard, c'est-à-dire mille millions, de dollars pour renflouer deux banques, sans débat aucun sur la valeur de cette décision. En une fin de semaine, le gouvernement s'est engagé, au nom des contribuables, à verser mille millions. Vu dans ce contexte, nous estimons nécessaire de parler de ces questions secondaires, bien que, devant les sujets importants pour le pays, les sujets dont le Parlement devrait parler, nous puissions nous interroger sur le bien-fondé d'une longue discussion pour savoir si les appareils auditifs doivent entrer en franchise ou être frappés de droits de 8 p. 100.

Nous devrions, monsieur le Président, renvoyer ce projet au comité le plus rapidement possible et l'y étudier sérieusement pour nous assurer qu'il ne contient pas d'entourloupette de la part du gouvernement, comme cela s'est déjà produit. Ensuite, monsieur le Président, nous devrions revenir aux questions réellement importantes pour les Canadiens.

M. de Jong: Monsieur le Président, je me demande si mon collègue sait que parmi les articles qui entreront maintenant en franchise figurent les épandeurs d'engrais, non pas ceux du genre poussé manuellement, mais les épandeurs mécanisés. Le député sait-il pourquoi le gouvernement veut abaisser le prix des épandeurs? Pense-t-il que certaines des erreurs de ce gouvernement doivent être épandues, ce qui exige, évidemment, des épandeurs moins coûteux?

M. Riis: Monsieur le Président, je dois reconnaître que je ne m'étais pas penché sur la question des épandeurs, mais elle mérite d'être étudiée. Il y a des secteurs de l'économie qui, eux aussi, méritent toute l'aide possible. Dans un pays où l'agriculture joue un grand rôle pour nourrir un monde affamé, nous devrions être fiers de créer une industrie de la machine agricole. Certaines des plus importantes innovations techniques dans ce domaine ont été faites au Canada. Pour des raisons bien évidentes, monsieur le Président, c'est un domaine où nous devrions exceller. Nous devrions être à la pointe de la technologie, qu'il s'agisse d'épandeurs, de moissonneuses ou d'autre chose. Peut-être qu'une aide, sous forme de droits de douanes sur les produits importés, pendant quelques années, serait une bonne chose. Cela n'aurait de sens, je le répète, que dans le contexte d'une politique globale de l'exportation. Pour l'instant, bien sûr, nous n'en avons pas. En réalité, nous n'en avons jamais eu. L'idée, quelque peu simpliste, du libre-échange avec les États-Unis que certains préconisent ne constitue certes pas le bon moyen d'établir une politique commerciale globale qui favoriserait les Canadiens.

• (1620)

Mon collègue de Regina soulève un point intéressant, qui fait ressortir encore plus clairement le besoin d'envisager de façon logique, globale et rationnelle la mise au point d'une saine politique sur le Tarif des douanes.

M. Taylor: Monsieur le Président, c'est le dernier échange qui me fait réagir. Pendant des années, les châssis des machines servant à la production alimentaire, entre autres à l'épandage des engrais, n'ont pas été assujettis au Tarif des douanes. Pendant la dernière année du régime libéral, on a imposé la douane aux châssis des machines servant à la fertilisation. Un fonctionnaire du ministère n'a pas saisi la différence entre le châssis de cette machine et celui d'un camion. La machine dont je veux parler sert exclusivement à répandre de l'engrais. On ne peut absolument pas l'utiliser comme camion. Or, cette taxe a fait grimper les frais de production des aliments. Je suis fermement convaincu qu'on devrait pouvoir se procurer toute machine servant à la production alimentaire, notamment les épandeurs d'engrais, sans frais de douane. Inutile d'ajouter aux frais de la production alimentaire. C'est un principe de bon aloi qui, je l'espère, inspire toute cette mesure.

M. Riis: Monsieur le Président, voilà un point de vue intéressant. Mon collègue est très au fait des progrès technologiques dont le Canada a fait profiter l'agriculture mondiale au fil des ans. C'est un secteur très important de l'économie de sa circonscription et il sait très bien à quel point le matériel agricole s'est modernisé au fil des années.

Ce qui me préoccupe, et je suis certain que cela le préoccupe aussi, c'est que lorsque nous discutons d'agriculture ou de notre politique douanière générale à la Chambre, il faut nécessairement bien connaître nos objectifs à long terme. Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel que les principaux intervenants, c'est-à-dire le gouvernement, l'industrie, les syndicats et d'autres, s'entendent. Nous devons savoir quels sont nos objectifs communs. Nos programmes à l'égard des douanes et de l'accise devraient réfléter cette stratégie d'ensemble ou des programmes d'action. Cependant, au cours des années, on n'a pas envisagé l'avenir à long terme. Pendant des années, j'ai reproché au gouvernement libéral de l'époque de ne pas prendre le temps d'en arriver à un consensus pour que nous sachions quels sont nos objectifs dans un domaine quelconque. C'est donc avec un peu de tristesse que je constate la même chose aujourd'hui. Une telle confiance dans les forces du marché dénote une vision à court terme du développement économique de même que du progrès social. Ce que je tenais à signaler au député, c'est que je n'aime pas cette façon de croire aveuglément que les forces du marché sont le moteur de l'économie et son élément le plus important. Si, non seulement des pays sociaux-démocrates mais aussi des pays comme le Japon ont tellement de succès alors que nous semblons aller à la dérive un peu comme un navire sans gouvernail, c'est que nous n'avons pas de programme global à long terme pour nous guider alors que ces pays planifient leur développement économique à long terme.

M. Deans: Monsieur le Président, mon collègue a étudié cette question. Si je me rappelle bien, il avait présenté un rapport au caucus à ce sujet il y a deux ans. Je me préoccupe surtout d'une chose qui a des conséquences immédiates sur la Colombie-Britannique et qui aura certaines répercussions si le projet de loi est adopté avant que nous y ayons bien réfléchi. Je veux parler de l'annexe 1 et plus particulièrement du numéro tarifaire 41014-1. Il sait comme moi que ce numéro tarifaire préoccupe énormément beaucoup d'habitants de sa circonscription et aussi de Revelstoke plus au nord et de régions . . .

M. Riis: A l'est et au nord.

M. Deans: . . . à l'est et au nord. Je lui serais très reconnaissant de nous dire si, à sa connaissance, les personnes les plus touchées dans cette région de la Colombie-Britannique ont été consultées avant la présentation de cette mesure.

M. Riis: Monsieur le Président, comme mon collègue l'a rappelé, il y a un an et demi à deux ans, notre groupe parlementaire avait discuté de cette question. Cet article avait justement retenu notre attention. Pour autant que je sache, il n'y a pas eu de long débat sur les conséquences de cette décision. Pour être plus précis, mon collègue voulait parler de matériel utilisé dans les mines de charbon. Au fil des ans, nous avons mis au point une technologie assez complexe et nous sommes à l'avant-garde dans le monde entier pour l'utilisation de haveuses à charbon. Nous voulons que l'on n'applique pas le Tarif non seulement pour les haveuses, mais aussi pour les chargeuses, les bennes dragueuses, les pelles mécaniques, les rétrocaveuses hydrauliques, les chargeurs à benne frontale, les niveleuses à roues et autres. Et je reviens au point essentiel que mon collègue de Regina et moi-même avons déjà soutenu, que si le Canada doit bâtir un secteur manufacturier qui soit à la hauteur de sa puissance et de ses ressources, le secteur houiller est tout désigné. C'est surtout vrai si l'on considère le charbon de première classe qui abonde dans l'Ouest ce qu'il peut apporter à la lutte contre les pluies acides. Par comparaison à la plupart des gisements du monde, sa teneur en soufre est relativement faible. Nous craignons que le numéro tarifaire 41014-1, Annexe I, ne soit un autre exemple du manque de perspicacité du gouvernement quant à la nécessité de permettre l'importation en franchise de ce matériel devenu essentiel à la mise en valeur de nos richesses naturelles.

Nous nous intéressons également aux tarifs applicables aux fusils à air et aux carabines de calibre .22 et autres, et à la différence . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! La période des questions et observations est terminée. Reprenons le débat.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, à un moment donné, j'ai craint de ne pas pouvoir prendre la parole cet après-midi. Si vous me le permettez, je voudrais revenir à la question que j'ai posée à mon collègue parce qu'elle illustre bien un problème associé à un projet de loi de ce genre. Évidemment, c'est une mesure plutôt complexe. Il arrive souvent que ses effets ne se fassent sentir que longtemps après qu'elle a été adoptée. L'autre soir, juste avant de m'endormir, j'examinais le projet de loi pour comprendre comment le gouvernement tendait à réduire le Tarif. Si vous avez lu le projet de loi, monsieur le Président, je sais qu'il doit vous inquiéter et ce sont justement ces inquiétudes que je voudrais exprimer en votre nom.

• (1630)

Ainsi, je demande à ceux de mes collègues qui n'ont pas encore lu le projet de loi de regarder le numéro tarifaire 41002-1. Je ne vois pas d'autre pays qui ait plus intérêt que le Canada à protéger sa base dans ce domaine. Changeons de contexte. Pendant des années, on discute, il vaudrait peut-être mieux dire on tient un débat, sur la nécessité pour le Canada d'édifier son secteur manufacturier pour la transformation de ses matières premières.

Vous vous en souvenez sans doute, monsieur le Président: depuis 18 années que je suis dans la politique, et cela remonte probablement bien plus loin encore, il s'est rarement passé une année où l'on n'a pas parlé de ce secteur à la Chambre des communes. On reste perplexe quand on songe qu'un pays doté de ressources minérales aussi considérables que le Canada n'ait pas encore été capable de se constituer un secteur manufacturier axé pas seulement sur le commerce intérieur mais aussi sur l'exportation, qui mettrait directement en valeur ces précieuses ressources. Peu de députés exception faite du député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) se souviennent de l'Assemblée législative de l'Ontario et du nombre de fois qu'on y a parlé de la nécessité d'améliorer le secteur manufacturier pour exploiter les ressources naturelles de la province et, il faut le dire, du Canada.

Il est décevant de voir que l'on ne s'est pas efforcé autant qu'il l'aurait fallu, aux yeux de bon nombre de députés, de développer ce secteur. D'après les déclarations qu'il a faites pendant les toutes récentes élections, nous pensions que le gouvernement avait l'intention d'élaborer une stratégie industrielle canadienne. Une telle stratégie permettrait aux petites entreprises qui existent actuellement de prendre de l'expansion pour atteindre une envergure internationale, et de favoriser le développement dans les secteurs où nous ne sommes pas présents. Nous avions prévu que l'on risquait de retarder la décision de supprimer les tarifs dans ces secteurs. Le gouvernement aurait pu attendre d'avoir établi une politique quelconque avant de supprimer la protection tarifaire. Je ne pense pas que quiconque nie qu'il soit nécessaire d'offrir une certaine protection pendant une brève période de temps à de jeunes entreprises de l'Ouest, et le député de Bow River (M. Taylor) doit bien le savoir, pour permettre une croissance bien nécessaire. Cette idée doit certainement enthousiasmer mon collègue le député de Bow River, s'il a suivi la question.

Le député en est sans doute venu aux mêmes conclusions que moi, mais ce qu'il y a d'intéressant dans ce projet de loi, c'est qu'il prévoit l'élimination totale des droits de douane, non pas dans tous les secteurs, mais dans la plupart, ce qui n'arrive pas souvent, et qu'il s'agit justement de domaines directement reliés au secteur des ressources. Peu importe qu'il s'agisse, comme l'a dit mon ami et collègue de Bow River, du secteur agricole ou, comme j'en ai parlé avec mon collègue le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), du secteur du charbon ou encore du numéro tarifaire 41002, 41026 ou 42762, que cela vise les ressources minérales, ou peut-être même, dans une certaine mesure le secteur pétrolier: cette mesure ne peut que réduire les possibilités de développer cette base industrielle dans notre propre pays.

Je défie quiconque, ici, ou même à l'extérieur, de prétendre que mon analyse de ces réductions tarifaires n'est pas fondée sur les faits.

Cela dit, il devient extrêmement difficile de se sortir de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Comment répondre aux questions des nombreux citoyens qui nous demandent comment ils peuvent développer ou continuer à faire tourner une industrie petite, mais viable alors que les mesures de protection aussi minimes soient-elles dont ils profitaient au départ ont été abolies? Voilà le nœud du problème. Mon collègue de Brampton-Georgetown hoche la tête et agite la main. Malheureusement, les caméras de télévision ne l'ont pas vu. Les faits sont là. Que mon collègue soit d'accord ou non, pour ce qui est du numéro tarifaire 44100-1, le problème est tout autre. Ce qui me préoccupe, c'est que nous avons entassé dans ce projet de loi tendant à modifier le tarif des douanes tout un tas de choses qui portent non seulement sur la question de savoir si les tarifs douaniers se justifient en soi, mais aussi sur la façon d'élargir sa base industrielle alors même qu'un autre complexe industriel beaucoup plus grand et plus sophistiqué a le feu vert pour vous dépasser. C'est une question très grave à laquelle je pense que le gouvernement n'a pas répondu. C'est le genre de question que se pose précisément en ce moment le Congrès américain sur des questions identiques dans un domaine quelque peu différent.

Je vais vous donner un exemple à titre d'illustration. Pendant la fin de semaine passée, j'ai dû passer 14 heures à voyager avec des représentants du Congrès de divers horizons des États-Unis et à discuter avec eux des problèmes de l'industrie sidérurgique. En les écoutant me décrire leur dilemme, je me suis rendu compte d'un certain nombre de vérités. Sans exception, démocrates, républicains, membres du Congrès jeunes et vieux, sans représenter un groupe particulier ni un ensemble homogène dans tous les sens du terme, ils avaient une chose en commun, les problèmes que leur posait l'industrie sidérurgique.

M. McDermid: Dans leur circonscription.

M. Deans: Dans leur circonscription, certes, mais ils représentaient, et je le dis pour mon collègue de Brampton qui sourit, le point de vue de 204 membres du Congrès, si je ne me trompe, c'est-à-dire une solide part des voix du Congrès. Ils parlaient de la nécessité de protéger leur base industrielle dans leur domaine. Tout en admettant d'un côté, je peux le dire, que leur président envisageait le libre-échange, d'un autre côté ils étaient profondément convaincus que ce n'était pas vraiment dans leur intérêt. J'en ai parlé parce que nous sommes en train d'abattre nos barrières tarifaires ou de les réduire considérablement dans certains secteurs vulnérables qui n'ont pas encore pris assez d'expansion pour soutenir la concurrence extrêmement dure qui règne sur les marchés internationaux. Au demeurant, les États-Unis, notre principal partenaire commercial, sont en train de dresser des barrières tarifaires et non tarifaires pour empêcher l'entrée de nos produits sur leurs marchés. A quoi rime la suppression des barrières tarifaires négligeables qui existent actuellement au Canada pour protéger les secteurs menacés si les États-Unis se dépêchent de faire exactement le contraire pour pouvoir moderniser leurs aciéries? Le député ferait peut-être bien de lire le projet de loi. Il traite surtout des composantes nécessaires pour moderniser cette industrie. A l'heure qu'il est, les États-Unis, je le répète, mettent les bouchées doubles en tâchant d'imposer des droits de douane qui leur permettront de consolider leur base industrielle. Ils n'achèteront pas les produits que nous sommes en train de fabriquer actuellement.

• (1640)

M. McDermid: Êtes-vous en faveur de cette mesure?

M. Deans: En faveur de quoi?

M. McDermid: De la mesure que nous étudions actuellement?

M. Deans: Bien sûr que non. On dirait que le gouvernement actuel se précipite dans les bras du gouvernement américain pour établir entre nos deux pays un libre-échange qui détruira inévitablement notre base industrielle. Et les États-Unis en profitent pour protéger la leur. Il est grand temps que les députés du caucus conservateurs se dessillent les yeux. Nous ne pouvons modifier notre infrastructure industrielle sans savoir préalablement ce que comptent faire les États-Unis pour se protéger. S'il existe des députés qui doutent que les États-Unis songent à imposer des quotas sur les importations ou d'autres barrières non tarifaires pour remplacer celles qui existent actuellement dans certains grands secteurs, je les engage à se rendre à Washington pour entendre leurs homologues du Congrès.

M. McDermid: Nous savons ce qu'ils disent.

M. Deans: Je prends note des propos de mon collègue. Si c'est bien le cas, il ne va pas tarder à intervenir pour confirmer ce que j'ai dit. Le moment se prête mal pour supprimer les tarifs. Nous n'aurions pas dû nous laisser entraîner dans ces négociations. Nous n'aurions pas dû faire des gestes sans en mesurer soigneusement les conséquences. Mais c'est malheureusement ce que nous avons fait. C'est ce que je m'efforce de leur faire entrer dans le crâne, à cette bande disparate de députés conservateurs de l'arrière-ban, mais la plupart d'entre eux ne m'écoutent pas.

M. McDermid: Un seul d'entre eux présente plus de qualités que tous les néo-démocrates réunis.

M. Deans: Je suppose que le député parle de lui.

M. McDermid: Non, je parle d'un collègue qui se trouve à ma gauche.

M. Deans: Je l'espère. Nous nous opposons à cette mesure sous sa forme actuelle en raison de l'incertitude qui règne au sujet de ce qui va se passer dans les dix prochains mois ou d'ici un an et demi. Dans moins d'un an, et peut-être dans moins de six mois, nous verrons le Congrès américain prendre des mesures qui auront une incidence néfaste sur notre industrie du bois d'œuvre. Nous serons témoins d'une initiative qui nuira à notre industrie sidérurgique. Le Congrès américain prendra des mesures qui auront une incidence néfaste sur l'agriculture dans notre pays et ce, de diverses façons. En même temps, nous prenons des mesures pour faciliter aux produits américains l'accès à nos marchés. C'est vraiment faire preuve de naïveté, quoi qu'en pense le député de Bow River. Si ce n'est pas une politique rétrograde, qu'est-ce donc? Quelqu'un à la Chambre pourrait-il m'expliquer pourquoi il nous faut prendre ces mesures à l'heure actuelle. Je ne parle pas simplement de ces mesures, qui ne sont qu'une goutte d'eau dans l'océan par rapport à tout ce qui va se décider à la table des négociations entre le premier ministre (M. Mulroney), son ministre chargé du Commerce extérieur (M. Kelleher) et le gouvernement américain. Nous assistons à un bradage et le gouvernement, de façon presque déplacée, semble croire que si nous vendons jusqu'à la moindre de nos possessions, nous ne nous en porterons que mieux. Je ne comprends pas la logique de cet argument. Je ne comprends pas ce qui a incité le gouvernement à en arriver à ces décisions. Je ne comprends pas pourquoi nous avons décidé de réduire les droits de douane avant même que ne débutent les entretiens au sujet de justes dispositions commerciales. Je ne comprends pas pourquoi nous n'avons pas refusé de faire d'autres compromis avant de connaître exactement la position de négociation globale des États-Unis.

Je le répète, au cours de la fin de semaine et si l'on remonte à plusieurs années en arrière, lorsque nous discutons de l'incidence des mesures que le gouvernement américain est sur le point de prendre, nous ne pouvons pas nous empêcher de conclure qu'un pays de cette importance, qui entame des négociations de cet ordre, doit avoir à sa disposition tous les moyens possibles pour se protéger à l'avance. Nous devons disposer de tous les moyens de protection possibles pour éviter de nous faire écraser en cours de route en raison de la position de négociation et de l'écrasante puissance économique de ce pays.

Ce n'est pas à moi d'affirmer s'il est possible ou non d'élaborer une entente dans certains secteurs. Je dois avouer franchement que je n'ai pas la réponse à cette question. Je ne sais pas s'il est possible d'élaborer certains accords par secteur, mais je ne pense pas que nous puissions nous rendre à la table des négociations avec toute la force dont nous avons besoin si, avant même le début de celles-ci, nous avons déjà pris des mesures pour supprimer en grande partie la maigre, mais non moins importante protection tarifaire actuellement en vigueur. Voilà en gros ce qu'il en est. Si nous voulons négocier au cours des deux prochaines années et si, au cours de ces négociations, nous voulons formuler des accords avec les États-Unis, il faut qu'il y ait des concessions. Si nous avons déjà tout donné avant même le début des entretiens, nous nous trouverons dans une impasse. D'après les réunions qui ont eu lieu au cours de la dernière fin de semaine et en remontant trois années en arrière, je peux dire à la Chambre que les États-Unis sont déterminés à tirer au maximum la couverture à eux.

Je soutiens à mes collègues, à ceux qui se donnent la peine de m'écouter, que nous ne devrions pas adopter cette mesure tout de suite. Nous devons disposer au moins de certains moyens de les menacer de représailles—et je n'aime pas ce terme qui n'est même pas le terme juste—ou de certains moyens de soulager la douleur, au cas où ils feraient ce que je crois comprendre ils sont sur le point de faire, c'est-à-dire protéger les leurs au détriment des nôtres. Ce n'est pas être anti-Américain que de soutenir que ce qu'ils font, ils le font pour leur plus grand intérêt. Ils ne nous accordent pas un atome de considération dans le processus dans lequel ils se sont engagés. Il n'y a personne au Congrès des États-Unis qui intervienne en notre faveur dans ces négociations. Par conséquent, avant de renoncer au peu de protection qui nous reste, il est préférable d'attendre que les négociations aient commencé. Nous devrions attendre de savoir ce qu'ils veulent. Alors seulement pourrons-nous commencer à parler de réduire les droits tarifaires, si cela est nécessaire et mutuellement avantageux, à un niveau tel qu'ils ne soient plus une barrière tarifaire.

• (1650)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald)—L'industrie de l'édition—a) La prise de contrôle de la société Prentice-Hall. *b*) La politique du gouvernement; l'honorable député de Regina-Est (M. de Jong)—Les sociétés de fiducie—La Pioneer Trust—a) La situation des déposants non assurés. *b*) Les certificats d'étalement du revenu qui n'étaient pas assurés; l'honorable député de Cape Breton Highlands-Canso (M. O'Neil)—L'expansion industrielle régionale—Les emplois au Cap-Breton.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Epp (Provencher) (au nom du ministre des Finances): Que le projet de loi C-71, Loi modifiant le Tarif des douanes, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Lanthier: Monsieur le Président, vraisemblablement, je ne sais pas si c'est la lecture de mon exposé préliminairement ou l'esprit vindicatif que nous a promis en nous menaçant cet après-midi le leader de la petite opposition, mais je crois bien qu'il n'a pas lu le projet de loi ni entendu les remarques que nous avons faites.

Je veux faire part que, premièrement, tous les changements qui sont ici ont été faits en consultation avec l'industrie très directement. Deuxièmement, plusieurs de ces changements résultent d'un verdict de la Commission du Tarif, qui est un organisme gouvernemental formé avec l'industrie privée. C'est complètement indépendant du gouvernement. Alors, je comprends mal les propos qu'il vient de rapporter. Et, troisièmement, j'aimerais attirer l'attention sur le fait qu'on se réfère souvent, à ma grande surprise, au gouvernement américain comme modèle. C'est réellement pour moi une révélation de la part du Nouveau parti démocratique aujourd'hui, qu'il vient nous servir comme leçon que nous devrions prendre le gouvernement américain comme modèle de protectionnisme. Depuis quand le gouvernement américain est-il un modèle pour le Nouveau parti démocratique?

Alors, cet après-midi, j'ai eu deux révélations, premièrement, on est passé complètement à côté de l'esprit du projet de loi qui était de consacrer des changements qui sont déjà en vigueur, qui avaient déjà été jugés en consultation avec l'entreprise privée et, deuxièmement, on nous amène que le Nouveau parti démocratique prend comme modèle d'opération d'un pays, les Américains. Laissez-moi vous dire, monsieur, que c'est une nouvelle surprise pour moi.

M. Deans: Monsieur le Président, je ne comprends pas la réponse. C'est impossible pour le secrétaire parlementaire du ministre d'invoquer cet argument.

[*Traduction*]

Pour commencer, il n'est pas exact de dire que j'ai dit cela. Je ne l'ai pas dit. J'ai soutenu que nous ne devrions pas agir tant que nous ne saurons pas très exactement la nouvelle position que vont adopter les États-Unis. C'est tout le contraire que de dire que nous devrions les émuler ou les imiter. J'ai dit qu'il nous fallait savoir ce qu'ils vont faire. Le problème découle probablement de la façon dont je me suis exprimé, et je tiens à bien faire comprendre au secrétaire parlementaire que c'est ce que j'ai voulu dire.

Par ailleurs, le député sait parfaitement que j'ai bel et bien lu le projet de loi. C'est ce qui m'a poussé à intervenir. Je ne l'aurais pas fait si je ne l'avais pas lu. Je ne parle jamais de sujets dont je ne connais rien.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Laisser entendre le contraire c'est rendre un bien mauvais service à la Chambre des communes. Je n'ai jamais mis en question sa méthode ni ses motifs. Je ne doute cependant pas qu'il soit un laquais du gouvernement, et je le reconnais. Pour ma part, j'ai l'esprit d'indépendance à cet égard et je tiens à exprimer les inquiétudes que j'éprouve personnellement, comme il voudrait le faire, lui aussi j'en suis sûr s'il n'était pas pendu aux basques du ministre.

[*Français*]

M. Lanthier: Monsieur le Président, cet après-midi il n'y a personne qui me surveille. Mes deux ministres sont absents, alors que je suis tout à fait libre, c'est tout à fait librement que je fais mes remarques.

[*Traduction*]

Mais je dois ajouter cependant, si je veux bien me faire comprendre . . .

M. Deans: De temps à autre.

M. Lanthier: Selon moi, nous ne devrions pas compter sur nos traducteurs; il convient plutôt de leur dire que le malentendu qui existe entre le leader de la petite opposition et moi-même n'est pas attribuable à une question de traduction. C'est une question de fond. J'ai cru comprendre à la façon dont il a parlé des États-Unis bien des fois, qu'il les admirait. Bien entendu, en tant que gouvernement responsable, nous n'allons pas nous lancer dans une guerre protectionniste contre un grand pays. L'énorme marché américain nous intéresse et peut-être que les États-Unis souhaitent, pour leur part, montrer au monde entier à quel point ils peuvent être un bon voisin, afin d'obtenir les accords de libre-échange, qu'ils désirent avec d'autres pays. Il ne s'agit pas, selon moi, d'une question de protectionnisme, comme l'a laissé entendre le leader de la petite opposition; je pense plutôt que ces gens s'en sont servi comme exemple, et je crois les avoir bien compris.

M. Deans: En tant que leader parlementaire de la véritable opposition et non de la petite opposition . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: J'ignore au juste si le député voulait nous rabaisser ou s'il s'agit simplement d'un malentendu. Cependant, je l'accepte avec le sourire comme c'est toujours le cas à la Chambre des communes. Cette remarque se voulait humoristique. Permettez-moi, cependant, de signaler au député en toute justice—je le respecte, il le sait, puisque nous nous voyons à l'extérieur de la Chambre—qu'il comprend mal mon intervention. Il ne s'agit pas pour moi d'admirer les États-Unis ni de souscrire à leur politique. Il s'agit de comprendre cette politique, car on peut alors se rendre compte que ce projet de loi fait disparaître la protection limitée dont nous jouissons dans certains domaines.

Je me moque de savoir si chacune des sociétés actuellement établies au Canada discerne certains petits avantages dans les mesures qui sont recommandées à l'heure actuelle. Cela importe peu, car une question beaucoup plus large se dessine à l'horizon. En fait, je peux même dire qu'elle devrait se poser très bientôt. Elle touche aux négociations qui seront entreprises sous peu avec les États-Unis au sujet d'un libre-échange sectoriel ou autre. Je crois savoir exactement ce que font les États-Unis. Après des réunions longues et ardues sur de longues périodes de temps, j'ai une bonne idée de la direction que prend le Congrès, et je peux dire au député que cette direction n'est pas la même que celle du président et de l'administration. Ne vous illusionnez pas là-dessus. Le Congrès est presque aux antipodes de l'administration et du président des États-Unis en ce moment dans divers domaines commerciaux. L'aspect intéressant, c'est qu'il n'a envers le Canada qu'une seule préoccupation: nous empêcher de vendre sur les marchés américains les articles que nous produisons à meilleur compte.

Il ne faut pas l'oublier dans nos délibérations sur la question. Tous les secteurs industriels vont en ressentir les effets négatifs, et je ne voudrais pas que le député se méprenne un tant soit peu sur mes propos. Il n'y a absolument aucun doute que nous devons garder la protection que nous avons, si petite soit-elle, tant que nous ne saurons pas quelle attitude les Américains vont adopter aux négociations. Toute la question est là. C'est pourquoi nous ne devons pas bouger tant que nous ne saurons pas quelle direction ils prendront. C'est ce que j'ai dit au début, au milieu et à la fin de mon discours; c'est ce que j'ai répondu à la première question et c'est ce que je réponds maintenant. Ce n'est pas le moment d'agir.

Si le moment vient jamais, ce dont je doute, mais je suis bien prêt à admettre qu'il faudra peut-être en discuter davantage, ce ne sera pas avant que nous sachions lequel sera victorieux, de l'administration des États-Unis dirigée par le président, ou du Congrès des États-Unis qui se dirige lui-même.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA PARTICIPATION ACCRUE AU PROCESSUS POLITIQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier) propose: Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et d'autres statuts connexes en conséquence afin de permettre aux fonctionnaires fédéraux de participer davantage au processus politique qu'ils ne le peuvent maintenant en vertu des statuts susmentionnés.

—Monsieur le Président, le sujet de la motion, évidemment, n'est pas nouveau pour cette Chambre, car cela fait plusieurs fois qu'on en discute, sauf erreur, au cours de la présente session, cela fait déjà trois motions semblables que nous étudions ici, à la Chambre. Je me souviens très bien d'avoir participé dans un débat semblable il n'y a pas très longtemps et mon collègue, l'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), ainsi que l'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), et aussi l'honorable député de Régina-Ouest (M. Benjamin) ont également proposé une motion semblable à celle-ci.

Je dois avouer que le sujet, ayant été discuté à maintes reprises dans les Parlements antécédents, c'est donc avec une certaine réticence que je me lève encore afin de saisir la Chambre de ce sujet fort important qui est de permettre aux fonctionnaires fédéraux de connaître ce qu'ils ont comme droits, ce dont ils jouissent comme droits en matière de participation politique.

Monsieur le Président, je me suis inspiré de la motion à l'étude à la lecture de certaines promesses faites par le gouvernement lors de la dernière campagne électorale, promesses d'ailleurs qui avaient été faites également par mon parti lors de la campagne, à savoir, que le sujet était d'importance et que les fonctionnaires se devaient de savoir où ils devaient se tenir ou agir en matière politique et, pour ce faire, nous avions offert de demander à un comité parlementaire d'étudier cette question de la participation politique des fonctionnaires.

Il me semble que les Parlements se succèdent et se ressemblent. Je me souviens d'ailleurs qu'en 1972, quand j'ai été élu ici, et on en a parlé dans les années qui ont suivi; nous avons parlé de cela dans le temps de feu Walter Baker qui était député de Nepean-Carleton. Lui aussi présentait des projets de loi et moi aussi j'en ai présenté et c'est toujours une chose qui est remise, qui est renvoyée aux calendes grecques parce qu'on dit: C'est une question qui préoccupe les députés d'Ottawa et de la région, Hull inclus évidemment, Gatineau aussi, Glengarry-Prescott, Lanark et les environs.

Monsieur le Président, il s'agit d'un principe fondamental. La Charte des droits et libertés donne à chaque Canadien le droit d'association, le droit de parole et le droit d'opinion et d'expression.

Et l'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés de la Constitution canadienne est clair:

2. Chacun a les libertés fondamentales suivantes:

a) liberté de conscience et de religion;

b) liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et d'autres moyens de communication;

c) liberté de réunion pacifique;

d) liberté d'association.

Quand les fonctionnaires se posent la question: Qu'est-ce qui est permis pour nous qui travaillons pour le compte du gouvernement fédéral? Qu'est-ce qui est permis pour nous en période électorale? Que peut-on faire sans pour autant porter préjudice à notre carrière et à notre rôle comme fonctionnaires de l'État? La question a été posée à maintes reprises et la réponse tarde à venir des autorités gouvernementales.

En 1979, à la suite de certaines initiatives du gouvernement antécédent, à la suite, également, d'un comité parlementaire qui avait étudié de près toute cette question, la recommandation fut faite qu'un comité de spécialistes dans le domaine soit établi pour étudier toute cette question du principe du mérite et d'autres questions connexes. On se souvient du fameux «Rapport du comité spécial sur la gestion du personnel et le principe du mérite». On trouve dans ce rapport une recommandation assez directe concernant la participation à l'action politique. On peut y lire, monsieur le Président, à la page 195, et je cite:

Pour la simple raison que l'engagement politique est un des droits du citoyen, nous croyons . . .

Et ce sont les commissaires . . .

. . . nous croyons qu'il faudrait en appliquer le principe aux fonctionnaires, mis à part les cas, d'ailleurs exceptionnels, où toute apparence de conduite partisane compromettrait la réputation d'impartialité de la Fonction publique ou le rendement du fonctionnaire.

C'est clair!

La Commission continue et nous dit qu'il faudrait diviser les fonctionnaires en trois groupes.

Le premier groupe c'est le groupe professionnel dont les fonctions à tous les postes sont de nature assez délicate et qui donne des conseils au gouvernement, donc excluant toute participation partisane ou politique.

Le deuxième groupe c'est le groupe professionnel où les fonctions attachées au poste peuvent être de nature professionnelle, un médecin, un vétérinaire . . . Qu'est-ce que cela peut changer que ce monsieur-là ou cette madame-là soit vétérinaire ou médecin, si elle ou il ne donne pas d'avis politique au gouvernement? Je comprendrais mal qu'on lui dise: Bien, parce que vous êtes médecin, ou vétérinaire ou ingénieur, vous êtes exclu de participer au processus politique démocratique.

Et le troisième groupe c'est le groupe professionnel où les fonctions attachés à ces postes sont de nature administrative: soutien administratif, entretien; tous ces gens, et la grande majorité le sont dans des postes de soutien . . . ces gens, dis-je,—il y en a 80 quelque milles, monsieur le Président—devraient être libérés de toute restreinte et libres d'agir dans le domaine politique s'ils le désirent.

Monsieur le Président, la difficulté vient du fait de l'interprétation de l'article 32 de la Loi sur l'Emploi dans la Fonction publique du Canada qui, elle, est plutôt restrictive pour tous les fonctionnaires fédéraux, à quelque niveau qu'ils soient, et les empêche de jouir du droit politique au même titre que tous les citoyens canadiens.

On connaît tous les énoncés et les déclarations que font régulièrement la Commission de la Fonction publique du Canada lors d'une élection. Quelques mois avant le déclenchement d'un scrutin, les commissaires font ce qu'on appelle leur message, le message des commissaires de la Fonction publique du Canada aux fonctionnaires fédéraux. Là-dedans, on leur dit: Attention les amis, il ne faut pas que vous participiez au processus politique; eu égard aux postes que vous occupez, vous pourriez être pris en défaut, et vous auriez peut-être à répondre de vos gestes, de vos actes, de vos paroles devant la Commission, ce faisant, mettant votre poste de fonctionnaires en danger.

Monsieur le Président, cette interprétation de la Commission—parce que c'est une interprétation—nous revient à toutes les élections et cause certains problèmes ainsi qu'un remou d'inquiétude et d'anxiété parmi les électeurs et dans les circonscriptions où nous avons beaucoup de fonctionnaires; cela cause des problèmes parce que, je vais vous l'avouer sincèrement et je pense qu'il n'y a pas un député qui pourrait le nier, les fonctionnaires fédéraux . . . remarquez bien que je généralise un petit peu, mais à l'exception de ceux qui offrent des avis politiques au gouvernement, les fonctionnaires fédéraux, dis-je, en général, comme tout bon citoyen, veulent s'impliquer et devraient être capables de s'impliquer dans le processus politique. Il s'agit d'une démocratie à l'œuvre et, pour eux, il est important de faire valoir leurs points de vue comme citoyens et, à mon avis, ils ont entièrement raison de vouloir le faire.

Quelquefois, la Commission, par ses énoncés, crée une certaine anxiété, laquelle se reflète, par exemple, dans des choses aussi banales qu'une affiche ayant trait au gazon. Le fonctionnaire dit: Est-ce que je peux mettre une affiche disant que j'appuie le député X, Y, Z? La Commission dit: Je ne pense pas. Mais si vous mettez une affiche et qu'on ait une plainte, attention, vous allez avoir des problèmes! Je me souviens d'un cas, le cas Miller, où M. Miller, un fonctionnaire de Winnipeg, a écrit à mon chef pour lui demander de présenter la position du parti libéral en ce qui a trait à la participation politique, et cela traitait justement de cette zone grise, et il est intéressant d'examiner le dossier qu'il nous a fait parvenir. J'aimerais lire à mes collègues certains passages de ce dossier car il est fort intéressant de constater que, en effet, les fonctionnaires se trouvent dans un situation presque intenable.

• (1710)

[*Traduction*]

Ce monsieur de Winnipeg a écrit à son surveillant pour lui demander l'autorisation d'assister à une réunion politique et, peut-être, de participer activement au choix des délégués à la convention. Il a reçu la réponse suivante: «Non. Vous ne pouvez pas vous rendre à cette réunion politique, car vous êtes un fonctionnaire et, ce faisant, vous mettriez en cause votre neutralité.» Notre homme s'est donc plié à cette exigence, mais il a écrit à un certain M. John Brown, Directeur des services du personnel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, région du Manitoba, à Winnipeg, Manitoba. Dans sa lettre, il fait état on ne peut mieux des difficultés qu'éprouvent la plupart des fonctionnaires. Voici ce qu'il dit:

Si j'ai bien compris la loi, je suis autorisé

1. à assister à des assemblées politiques, partisanes ou non.

Je pense que c'est effectivement ce que dit la loi. Nous sommes tous d'accord. La lettre poursuit:

2. à exprimer mon opinion lors d'assemblées politiques.

Je pense qu'il pourrait le faire, et il n'y aurait pas de plainte.

3. à écrire à des députés pour leur faire connaître mon point de vue.

Nous recevons tout le temps des lettres de ce genre.

4. à écrire des lettres ouvertes aux journaux et aux autres médias pour leur transmettre mon point de vue.

C'est exact.

5. à être membre d'un parti politique.

C'est encore une chose que même la Commission accepte.

6. à cotiser à un parti politique.

C'est encore une fois un droit que la Commission de la Fonction publique reconnaît aux fonctionnaires en vertu de l'article 32. La lettre poursuit:

Par contre, si j'ai bien compris la loi, je ne suis pas autorisé

1. à solliciter des fonds pour un parti politique.

Je ne vois pas de raison à cela et ce n'est pas inscrit dans la loi. Toutefois, c'est son interprétation à lui.

2. à être porte-parole d'un parti politique dans le cadre d'un débat public alors que je suis rémunéré à titre de fonctionnaire.

3. à appuyer publiquement et à travailler pour le compte d'un candidat . . .

Ce serait interdit, selon sa propre interprétation.

4. à briguer moi-même les suffrages . . . sans avoir obtenu au préalable de mon employeur un congé dans ce but . . .

Je trouve intéressant et édifiant le passage suivant de la lettre. L'auteur y soutient que lorsqu'il demande l'autorisation de faire certaines choses, on la lui refuse sous prétexte qu'il compromettrait son rôle de fonctionnaire. Il fait dans sa lettre une analogie intéressante dont je voudrais faire part aux députés. Voici ce qu'il dit:

Évitant d'assumer vos responsabilités, vous soutenez dans votre dernière lettre que je pourrais faire l'objet de certaines mesures disciplinaires. Eh bien, je pourrais fort bien être happé par un camion en traversant la rue, mais si j'observe bien le code de la route et que je fais preuve de bon sens, je serai raisonnablement certain d'éviter cette éventualité. D'autre part, je ne voudrais surtout pas traverser la rue les yeux bandés, et c'est pourtant ce que vous me demandez de faire.

Les fonctionnaires qui travaillent pour le bien public se font dire que s'ils font ceci ou cela, ils s'exposent à telle ou telle chose et qu'ils auraient donc intérêt à se montrer prudents et à ne rien faire. C'est comme si on leur demandait de ne pas traverser la rue, car ils risquent d'être frappés par une voiture. Voilà l'essentiel des difficultés auxquelles se butent de nombreux fonctionnaires. Ils ne savent pas très bien—et moi non plus quant à cela—comment interpréter l'article 32 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique.

Pour tirer l'affaire au clair et s'assurer que la question a été vidée et bien comprise, nous avons recommandé que la question de la participation au processus politique soit renvoyée à un comité de la Chambre afin que toutes les parties intéressées—les syndicats, les employés mêmes et les divers groupes professionnels—puissent se faire entendre, exposer leurs points de vue et ensuite faire changer, modifier ou améliorer la loi. Jusqu'à présent, la chose n'a pas été possible, et nous avons eu d'énormes difficultés à régler la question.

Je tiens à rappeler à la Chambre un facteur qui joue un rôle important dans la question de la participation politique. D'après la loi, la Commission peut donner suite à une plainte faite par un candidat aux élections. Autrement dit, un fonctionnaire qui, d'après la Commission de la Fonction publique, a enfreint les directives ou la loi peut très bien déclencher l'application de l'article 32 et en subir les conséquences. C'est un candidat qui déclenche le mécanisme. D'après mes recherches, jamais aucun candidat n'a porté plainte à la Commission de la Fonction publique. Par conséquent, l'application des dispositions de cet article n'a jamais été déclenchée. Nous n'avons donc pas le moyen de savoir en quoi consiste exactement l'article 32 de la loi.

J'exhorte la Chambre à éclaircir ce mystère. Parlons-en. Débarrassons-nous du problème en chargeant un comité de la Chambre d'étudier la question; il délibérera et prendra des décisions, comme il se doit. Le comité ne s'attend pas à ce que la Commission prenne ces décisions politiques en période électorale. Il appartient aux parlementaires d'examiner la question de la participation politique des fonctionnaires et d'en discuter à fond. Il nous incombe de prendre une décision au sujet de la signification de la loi. Dans ce sens, les fonctionnaires s'en porteront mieux.

Il existe toutes sortes de documents à ce sujet, monsieur le Président. Je sais que certains députés ont dans leur bureau des notes de recherches qui pourraient servir dans la discussion. J'encourage la Chambre à adopter la motion à l'étude et à s'atteler à la tâche.

Fonction publique

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir sur la motion à l'étude. Je félicite le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) de l'avoir présentée aujourd'hui. Comme il l'a signalé dans ses remarques liminaires, il est député depuis longtemps et il a pris la parole sur des projets de loi et des motions analogues au fil des années. Les droits politiques—de fait les droits civils fondamentaux—des fonctionnaires sont pour moi et pour d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre une question importante depuis un certain temps. J'ai abordé la question en novembre dernier dans mon premier discours alors que j'ai réclamé le rétablissement des droits politiques pour les fonctionnaires. Les députés savent peut-être que j'ai été le seul fonctionnaire élu député aux dernières élections.

● (1720)

Cette motion soulève des questions fondamentales au sujet des libertés fondamentales des Canadiens: le droit d'un groupe de Canadiens à la liberté de parole, le droit à la libre assemblée et le droit de travailler paisiblement et légalement en vue d'effectuer un changement démocratique. De prime abord, cela semblerait ne faire aucun doute, mais de graves objections ont été soulevées et dominent le débat qui dure depuis plus de 50 ans.

Ceux qui croient qu'on peut en toute justice priver les fonctionnaires de leurs droits politiques s'inspirent de trois arguments fondamentaux, monsieur le Président. En premier lieu, ils estiment que les fonctionnaires ne doivent pas être autorisés à participer au processus politique ou à parler librement de questions d'ordre public, car cela pourrait engendrer un conflit entre leur loyauté envers le parti et leur loyauté envers le ministre. En invoquant cet argument, on laisse entendre que la moindre apparence de conflit d'intérêts pourrait saper la confiance du grand public envers la Fonction publique.

Le deuxième argument veut que si les fonctionnaires pouvaient participer au processus politique comme les autres citoyens ou s'ils avaient le droit de faire publiquement des remarques sur des questions d'ordre public, cela pourrait influer sur les décisions qu'ils doivent prendre quand ils mettent à exécution les politiques gouvernementales. Ils pourraient, par exemple, donner la préférence à leurs amis politiques quand ils accordent des contrats ou recrutent de nouveaux employés.

Le troisième argument porte que les fonctionnaires pourraient utiliser leur situation à titre de conseillers auprès des ministres pour favoriser leur propre crédo politique. Comment, allègue-t-on, les ministres pourraient-ils être assurés que les avis qu'ils reçoivent ne sont pas motivés par des considérations partiales ou autres?

En effet, ce sont des questions graves, monsieur le Président, et pas de celles que devraient rejeter d'emblée ceux qui sont en faveur du rétablissement des droits politiques. Si on veut redonner leurs droits aux fonctionnaires, ceux d'entre nous qui sont en faveur de cette mesure doivent répondre à ces objections. Sinon, on pourrait songer à supprimer les droits fondamentaux que sont la liberté de parole et la liberté d'association. Par contre, si ces objections ne résistent pas aux arguments, il ne saurait être question de priver des Canadiens de leurs libertés fondamentales.

Si l'on jette un coup d'œil à l'étranger, monsieur le Président, on constate que les restrictions qui frappent ces libertés au Canada, sont plus rigoureuses que dans tout autre démocratie occidentale. Aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Australie, en France et en Suède, les fonctionnaires peuvent s'exprimer librement en public. Là où l'activité politique est restreinte, les restrictions sont clairement définies, comme c'est le cas aux États-Unis, par exemple. Quand elles ne sont pas clairement définies, comme en Australie, on donne aux fonctionnaires le bénéfice du doute. S'il est interdit aux fonctionnaires américains de se porter candidat à des fonctions publiques, ils ont parfaitement le droit de s'exprimer sur des questions du domaine public, soit en privé ou en public, d'arborer des macarons ou des collants, d'être membre d'un parti politique et d'assister à des congrès, quoique, ce qui est étonnant, pas à titre de délégué. En somme, les restrictions qu'on leur impose sont clairement définies.

Au Royaume-Uni, les droits politiques de certaines catégories de fonctionnaires sont clairement définis, allant de la liberté complète pour certains postes ayant peu de ramifications politiques, aux restrictions, semblables aux nôtres, pour un petit groupe de hauts fonctionnaires.

En Grande-Bretagne, la règle fondamentale telle que définie par le comité Fulton, qui a examiné la situation des fonctionnaires, est la suivante:

> Les fonctionnaires devraient éviter d'exprimer sur des questions politiques des vues personnelles qui pourraient aller à l'encontre de celles de leurs ministres.

Parmi les démocraties industrialisées, il n'y a qu'au Japon et en République fédérale d'Allemagne où les restrictions sont plus rigoureuses qu'au Canada.

Au moment où furent votées les lois de la Fonction publique, celles de 1908 et de 1918, les droits politiques des fonctionnaires au Canada furent rigoureusement limités, l'objectif, fort louable, étant de réduire les effets néfastes qu'un favoritisme éhonté avait entraînés au sein de la Fonction publique et dans l'ensemble du Canada. Ces restrictions sont demeurées en vigueur jusqu'à l'adoption, en 1967, de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique qui accordait certains droits aux fonctionnaires fédéraux. Ils pouvaient assister à des assemblées politiques, financer des partis politiques et demander un congé sans solde pour postuler une charge publique, congé qui ne leur était pas accordé automatiquement.

Voici ce qu'a dit l'an dernier le groupe de travail sur les conflits d'intérêts dans le secteur public:

> A toutes fins utiles, l'article 32 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique confère à environ 90 p. 100 des fonctionnaires pratiquement tous les droits politiques des simples citoyens.

Les 10 p. 100 qui ne jouissaient pas de ces droits étaient les sous-ministres et les cadres supérieurs, semble-t-il.

Monsieur le Président, dois dire que je ne suis pas du tout d'accord avec le groupe de travail. Il aurait peut-être raison si nos fonctionnaires étaient traités comme ceux d'autres pays si leurs droits politiques étaient exposés en termes vagues dans la loi et si le fonctionnaire avait le bénéfice du doute en matière d'interprétation. Mais le projet de loi à l'étude n'expose pas clairement les restrictions imposées aux fonctionnaires. Il se contente, somme toute, d'en parler d'une façon superficielle, laissant à la Commission de la Fonction publique le soin d'interpréter la loi.

Tout le monde sait, malheureusement, que l'article 32 de cette loi a été interprété de bien des façons. Jusqu'à l'an dernier, bon nombre de fonctionnaires de la région de la capitale nationale ont effectivement participé aux élections en soutenant activement des candidats des trois partis politiques représentés à la Chambre. Dans la plupart des cas, la Commission de la Fonction publique a fermé les yeux. Mais à l'extérieur d'Ottawa, elle s'est parfois montrée plus sévère en limitant les droits des fonctionnaires.

Les ministères, qui sont assujettis aux dispositions de cette loi, et les organismes fédéraux qui, eux, ne le sont pas, les ont interprétées de bien des manières. Certains ont accordé la plus complète liberté politique à leurs employés alors que d'autres leur imposaient de sévères restrictions. Autrement dit, monsieur le Président, certains fonctionnaires ont été privés de leurs droits alors que d'autres les ont exercés pleinement. Dans tous les cas, ce n'est pas le Parlement, le gardien de nos libertés civiles, qui les a définis. Au contraire, ils en ont été privés par des fonctionnaires non élus ou par des organismes de réglementation qui ont agi à leur guise.

Si le groupe de travail sur les conflits d'intérêts avait pu examiner les interprétations de l'article 32 rendues par la Commission de la Fonction publique—interprétations auxquelles le député d'Ottawa-Vanier a fait allusion—je suis persuadé qu'il n'aurait pas dit qu'à toutes fins utiles, cet article avait conféré à nos fonctionnaires pratiquement tous les droits politiques des simples citoyens. En fait, cette interprétation avait pour effet pratique d'empêcher les fonctionnaires de travailler pour un parti politique, peu importe à quel titre. Ils ne pouvaient pas assister à un congrès ou faire des observations publiques sur un sujet d'intérêt public.

Ainsi, aucun fonctionnaire ne pouvait faire le moindre travail pour un parti en période d'élections. Et ceux qui décidaient de travailler pour un candidat en remplissant des enveloppes, en tapant des lettres ou en répondant au téléphone étaient forcés à prendre des précautions de crainte que cela ne vienne aux oreilles de la Commission de la Fonction publique.

Dans la région de la capitale nationale, en particulier, des fonctionnaires ont participé à la campagne des trois partis, en dépit de l'interdiction. Par ailleurs, les trois partis se voyaient privés de l'aide de personnes compétentes, exclues du processus politique par la Commission de la Fonction publique. Je pense que nous devons être francs à ce sujet, monsieur le Président. Ce ne sont pas là les résultats de lois du Parlement exprimant une pensée claire et une décision raisonnée à propos d'une liberté civile fondamentale; ce sont, au contraire, des interprétations administratives tirées d'une loi mal définie, imprécise qui ont permis à des fonctionnaires de priver de leurs droits démocratiques un groupe de Canadiens.

Cette interprétation douteuse de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'étendait également aux décisions touchant l'autorisation du congé pour se présenter à des élections. J'ai été moi-même un de ces fonctionnaires assez heureux pour être autorisé par la Commission à me présenter. Par contre, d'autres personnes compétentes, qui auraient pu servir un des trois partis et l'ensemble des Canadiens à la Chambre, n'ont pu obtenir l'autorisation de se présenter pour devenir candidats du parti de leur choix.

• (1730)

L'article 32 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique ne précise pas si les fonctionnaires ont le droit ou non d'exprimer leur opinion au sujet de la politique du gouvernement. Ce sont surtout les règlements édictés par les organismes gouvernementaux plutôt que les lois comme telles qui limitent la liberté d'expression des fonctionnaires. La Commission des relations de travail dans la Fonction publique a limité de façon très stricte la liberté d'expression des fonctionnaires en leur interdisant de critiquer la politique du gouvernement.

Elle l'a fait, même s'il n'est pas possible de démontrer que ces critiques peuvent empêcher le fonctionnaire de s'acquitter efficacement de ses fonctions. En fait, il ne s'agit plus de priver des gens de leurs droits parce que cela les empêche de remplir leurs fonctions publiques, mais de les en priver par principe.

Toutefois, nous avons aujourd'hui une Charte des droits qui est enchâssée dans notre Constitution et qui garantit à tout Canadien la liberté de conscience, de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression. La Charte stipule clairement que ces droits ne peuvent être restreints que «dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique». A mon avis, les restrictions que prévoit actuellement l'article 32 vont trop loin pour être raisonnables. A cause de cette loi, les droits fondamentaux d'un grand nombre de Canadiens dépendent des caprices des bureaucrates. A la suite de l'interprétation et de l'application de cette loi, les fonctionnaires ne peuvent même pas se livrer aux activités politiques les plus modestes et les plus inoffensives.

Si nous voulons que la Charte des droits signifie quelque chose, nous ne pouvons certainement pas permettre à des administrateurs non élus ou à des organismes de réglementation de décider qui possède ces droits et qui ne les a pas. Si des restrictions s'imposent, ce sont les élus du peuple qui doivent s'en charger et priver un groupe de citoyens de leurs droits fondamentaux. Ce sont eux qui doivent énoncer ces restrictions en détail après y avoir mûrement réfléchi. Nous devons partir du principe que les droits fondamentaux ne peuvent être abrogés à la légère et surtout pas par des fonctionnaires qui ne représentent pas la volonté du peuple. Nous devons considérer qu'à moins d'en être spécifiquement privés par la loi, tous les citoyens conservent leurs droits fondamentaux. Si nous les privons de ces droits fondamentaux, nous devons préciser dans la loi ce que cela signifie en pratique, comme d'autres pays l'ont fait.

Cette question intéresse de nombreux Canadiens. La Loi sur l'emploi dans la Fonction publique vise 222,000 citoyens, sans parler des 360,000 personnes qui travaillent dans les organismes de la Couronne et les Forces canadiennes, mais qui ne sont pas assujetties à cette Loi. A ces chiffres s'ajoutent les milliers de travailleurs qui sont privés de leurs droits politiques par les organismes qui les emploient. La situation s'aggrave, monsieur le Président. Le nombre de Canadiens qui relèvent directement de la Commission de la Fonction publique ou de l'organisme qui l'a précédée, la Commission du service civil, et qui sont donc automatiquement privés de leurs droits politiques s'est accru de près de 100,000 depuis 25 ans. Parmi ces personnes figurent 90,000 femmes, et cela dans une société qui vient juste de comprendre que les femmes ont été terriblement sous-représentées dans la vie politique du pays.

Les conséquences politiques en sont considérables. Les deux tiers des fonctionnaires résident en dehors de la région de la capitale nationale, si bien que dans pratiquement chacune des localités de toutes les circonscriptions, de chaque province, il y a des gens qui sont privés de leurs droits fondamentaux ou qui pourraient l'être facilement. Les répercussions sur la vie politique de notre ville et de notre région ainsi que de nos voisins de l'autre côté de la rivière Outaouais sont profondes. Ce qu'on essaie de faire ici, monsieur le Président, c'est d'isoler, de rendre politiquement stériles un très grand nombre de Canadiens. On les a isolés pour essayer de les neutraliser politiquement. Il y a des gens qui s'imaginent que cela permettra aux ministres d'avoir la garantie de recevoir des conseils impartiaux, quelles que soient les opinions personnelles des fonctionnaires à leur service. C'est fondamentalement à ce titre que l'on refuse la liberté d'expression à tant de Canadiens.

Nous avons constaté, monsieur le Président, que ces restrictions avaient une vaste portée. Ce que nous devons nous demander, c'est tout d'abord si ces restrictions auront les effets désirés, c'est-à-dire si elles rendront la Fonction publique totalement neutre et impartiale; et ensuite, s'il n'y a pas d'autres solutions que l'imposition de ces limites radicales et capricieuses. Prenons l'argument selon lequel les fonctionnaires ne doivent pas participer à l'activité politique parce que cela leur permettrait de se servir de leurs fonctions officielles pour promouvoir leurs propres conceptions politiques. Sommes-nous censés croire que seuls les membres actifs d'un parti politique ont une vision politique? Ce n'est pas parce qu'on empêchera l'affiliation à un parti politique qu'on stérilisera le cerveau des fonctionnaires. De même qu'il y a des membres actifs de partis politiques, encore que ce ne soit le cas d'aucuns d'entre nous à la Chambre j'en suis certain, qui ne semblent avoir d'autre motivation politique que leur propre intérêt, nous savons aussi tous par des exemples récents à quel point l'évolution de la politique publique peut être profondément affectée par les conceptions politiques de fonctionnaires soi-disant neutres.

Ce n'est pas parce qu'un fonctionnaire appartient ou n'appartient pas à un parti politique que ses conceptions politiques sont pour autant différentes. Ce n'est pas parce qu'on l'empêche de parler ou de participer à l'action politique qu'on l'empêche de penser. Il faut être d'une crédulité qui confine à la débilité pour s'imaginer que toutes les opinions politiques, ou même les principales allégeances politiques se manifestent sous forme d'affiliation à un parti ou d'expression ouverte en public. Il est exact que le public et les ministres ont des droits à cet égard. Ils ont le droit non pas à l'illusion que les fonctionnaires n'ont pas d'opinions politiques, mais plutôt de connaître ces opinions, afin de savoir si elles interviennent dans le jugement des fonctionnaires. Museler la Fonction publique, ce n'est pas protéger le public, c'est simplement augmenter le risque que les fonctionnaires fassent discrètement passer leurs idées politiques personnelles cachées. Si au contraire ils admettent ouvertement leur affiliation politique, c'est pour les ministres la meilleure garantie de pouvoir juger des motivations de leurs fonctionnaires quand ils leur donnent un avis. Si l'on rétablit les droits politiques des fonctionnaires, et le droit à se déclarer ouvertement affilié à un parti politique, tous les fonctionnaires actifs dans un parti politique seront tenus de se comporter de façon objective dans leurs rapports avec le public, pour bien montrer qu'il n'y a pas de parti pris politique dans leurs fonctions.

Le fait de rétablir les droits politiques des fonctionnaires n'ôte rien à leur devoir de se comporter de façon objective dans l'accomplissement de leurs fonctions publiques. Les règlements exigeant de leur part un comportement non tendancieux et sans parti-pris dans leurs rapports avec le public demeureraient en vigueur, et seraient peut-être plus faciles à appliquer parce qu'on connaîtrait mieux les affiliations politiques et par conséquent les risques de parti pris. L'expression d'une opinion politique n'a rien d'immoral. La seule menace pour notre code d'éthique, c'est que ces opinions, qu'elles soient formulées en privé ou exprimées publiquement, ne se reflètent sur l'accomplissement de fonctions officielles. Il est certain que si les actions d'un fonctionnaire reflètent un parti pris, il faut intervenir. La question essentielle est de savoir si les fonctionnaires doivent appliquer une politique gouvernementale de façon impartiale, et non de savoir s'ils ont une opinion personnelle sur la politique ou sur la philosophie politique.

Bien entendu, il importe que les Canadiens soient persuadés que le traitement qu'ils recevront des fonctionnaires ne se ressentira pas de leur allégeance politique, tout comme ils doivent être assurés que leur sexe, leur race, leur langue ou leur origine n'a aucune incidence. Nous nous efforçons de supprimer toute forme de discrimination. Nous avons des lois et des règlements empêchant la discrimination pour ces raisons. Bien que l'on ne puisse empêcher les gens d'avoir des opinions rétrogrades, on peut faire en sorte que des règlements empêchent les fonctionnaires de manifester de telles opinions dans l'exercice de leurs fonctions. Ceux qui s'estiment injustement traités par des fonctionnaires ont des recours. La discrimination politique pourrait et devrait être traitée de la même façon. Si nous mettons en pratique certaines des recommandations du rapport Starr-Sharp, d'autres mécanismes permettront d'examiner le comportement des fonctionnaires, afin de s'assurer qu'il n'y a pas plus de préjugés politiques qu'il n'y a de préjugés raciaux, linguistiques ou sexuels. Nous pouvons espérer de la Fonction publique qu'elle traite tout le monde avec dignité, indépendamment du sexe, de la race, de l'âge, de la langue, de l'origine ethnique ou de l'allégeance politique. Nous devons donner aux fonctionnaires la même dignité et les mêmes droits, dans la mesure où ils font honnêtement leur travail.

En terminant, monsieur le Président, permettez-moi de dire que j'appuie les propositions du député d'Ottawa-Vanier ainsi que, je le répète, les recommandations du comité D'Avignon qu'il a mentionnées et selon lesquelles les fonctionnaires seraient répartis, en somme selon le modèle britannique, en trois catégories: la plupart des fonctionnaires, en particulier ceux qui sont syndiqués, jouiraient de tous les droits politiques; ceux de la deuxième catégorie auraient des droits limités, alors qu'au niveau supérieur ce serait le *statu quo*.

• (1740)

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à ce débat. C'est la troisième fois en six mois que la question est débattue à la Chambre. Je voudrais bien que le gouvernement agisse rapidement afin qu'on puisse aborder d'autres sujets que celui des droits politiques pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Comme le député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) est intervenu

brillamment, que le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a proposé la motion et que je l'ai appuyée à titre de député d'Ottawa-Centre, tout semble indiquer que les trois partis sont d'accord pour réaliser les promesses que tous trois ont faites en matière de droits politiques. Il ne reste plus qu'à transmettre le message. Par conséquent, j'espère que le secrétaire parlementaire fera savoir au ministre que tous les partis commencent à s'impatienter, car on aurait pu et dû agir il y a longtemps.

Je félicite le député d'Ottawa-Vanier de sa motion. Que je sache, c'est la première fois qu'un libéral soulève cette question à la Chambre depuis que leur parti s'est engagé, pendant la campagne électorale de 1980, à soutenir les droits politiques des fonctionnaires fédéraux. Les libéraux avaient mis cette promesse au rancart au cours de leur mandat de 1980 à 1984. Il est regrettable que, lorsque le député de Regina-Est (M. de Jong) a présenté un projet de loi qui reconnaissait des droits politiques aux fonctionnaires, mon prédécesseur libéral dans Ottawa-Centre soit intervenu plus d'une fois pour prolonger le débat et ainsi faire échouer cette mesure. Il était loin d'appuyer la position de son collègue d'Ottawa-Vanier et, mis à part le droit d'installer des pancartes sur leur parterre, il ne pensait pas que les fonctionnaires fédéraux devaient jouir de droits politiques accrus.

Les libéraux ont été ambigus là-dessus. J'espère vivement que le député d'Ottawa-Vanier exprime le point de vue de son parti tout entier. Je me réjouis profondément de l'engagement qu'il a pris à maintes reprises maintenant qu'il siège dans l'opposition.

Je voudrais revenir sur un passage de son intervention. Il a dit qu'il était d'accord avec l'idée du rapport D'Avignon d'accorder des droits politiques aux fonctionnaires, moyennant certaines réserves. A mon avis, ces réserves, qui signifient que les droits d'un fonctionnaire peuvent être mis en doute, qu'on peut remettre en question leur parole ou contester leur action, risquent en fait de créer chez de nombreux fonctionnaires un sentiment d'insécurité et d'incertitude quant à leurs droits. C'est pourquoi je suis d'avis que les membres d'unités de négociation devraient jouir pleinement et sans la moindre équivoque de tous leurs droits politiques. Nous pouvons compter sur eux pour exercer ces droits de façon responsable dès l'instant où ils se trouvent dans une situation délicate, mais il faut qu'ils aient absolument les mêmes droits politiques que n'importe qui d'autre dans la société canadienne.

On pourrait alors admettre une approche nuancée analogue à celle du rapport D'Avignon pour les 10 ou 15 p. 100 de fonctionnaires canadiens qui occupent des postes de direction, de surveillance, ou des postes exclus. Je souhaiterais éviter une situation où cette nuance entre ceux qui ont des droits et ceux qui n'en ont pas pourrait s'appliquer à tout le monde, y compris le chauffeur de camion, le menuisier, la secrétaire ou le commis aux statistiques de Statistique Canada. Il vaudrait mieux éviter cela.

Il y a véritablement péril en la demeure. Je pense que le mandat d'un gouvernement commence à se réaliser au bout d'un an, et c'est là que nous en sommes actuellement.

Le premier ministre (M. Mulroney) a pris un engagement ferme sur la question pendant la campagne électorale lorsqu'il était encore chef de l'opposition. Il faisait alors des promesses qui n'avaient rien d'équivoque. J'ai l'impression que si on laisse traîner les choses trop longtemps, monsieur le Président, nous risquons de voir les promesses sombrer dans l'oubli. L'actuel premier ministre déclarait pendant l'été 1984:

> Nous pensons que la question doit être soumise à un comité parlementaire multipartite en consultation avec les organisations de la Fonction publique, et que la situation peut se régler rapidement.

Il ajoutait en outre que les restrictions à l'activité politique des fonctionnaires:

> ... sont superflues et ne sont probablement pas conformes à la Charte canadienne des droits et libertés.

Je ne suis pas d'accord avec tout ce que dit le premier ministre, mais j'étais d'accord avec lui à ce moment-là. Je me suis réjoui de la promesse qu'il nous faisait. Quand je me suis présenté aux élections dans ma circonscription d'Ottawa-Centre, cette question était au centre des préoccupations de mes électeurs. Je me suis personnellement engagé à continuer mes efforts pour faire modifier l'article 32 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et pour permettre aux fonctionnaires canadiens de jouir pleinement de leurs droits politiques. Je m'y suis engagé auprès non seulement de mes électeurs, mais aussi des fonctionnaires de tout le Canada.

Il ne s'agit pas seulement des 220,000 personnes régies par la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. La portée de cette loi va beaucoup plus loin que cela. Le député d'Ottawa-Ouest nous a dit qu'avec les employés des sociétés de la Couronne et le personnel de la Défense nationale, c'étaient au total quelque 600,000 personnes qui étaient touchées de près ou de loin par la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Il aurait pu signaler que près d'un travailleur sur quatre au Canada travaille pour un palier du gouvernement, une société d'État ou un autre organisme quasi-gouvernemental. Dans ce secteur comme pour les autres questions qui touchent les normes de travail des employés du secteur public, la législation fédérale influe sur les lois touchant les fonctionnaires provinciaux et les autres fonctionnaires également. Ces mesures risquent de se répercuter sur 2.5 millions de travailleurs dans le pays, selon le leadership dont fait preuve le gouvernement fédéral.

Quant à moi, en premier lieu je suis fortement enclin à donner aux fonctionnaires tous les droits politiques. C'est mon avis depuis longtemps. J'ai commencé à soulever cette question lorsque j'étais député à l'Assemblée législative de l'Ontario, il y a 12 ou 13 ans. J'ai présenté mon premier projet de loi d'initiative parlementaire sur cette question vers 1974, à l'Assemblée législative de l'Ontario, où il a été débattu à la même époque, monsieur le Président. J'ai soulevé à nouveau la question chaque fois que j'en ai eu l'occasion parce qu'il importe, je pense, que les fonctionnaires ne soient pas considérés comme des citoyens de deuxième ordre.

Plus récemment, j'ai soulevé cette question le 13 avril dans une motion que j'ai proposée en vue de renvoyer la question des droits politiques au comité permanent des prévisions budgétaires en général, laquelle a fait l'objet d'un débat à la Chambre. Je regrette de dire que des députés du parti progressiste conservateur ont étouffé cette mesure au cours du débat. Voici le libellé de cette motion:

Fonction publique

Que le comité permanent des prévisions budgétaires en général soit autorisé à étudier la question de l'octroi aux fonctionnaires fédéraux du droit de participation complète au processus politique dont jouissent les autres Canadiens, et que le comité fasse rapport de ses constatations à la Chambre au plus tard le 28 juin 1985.

Le 13 septembre, j'ai voulu soulever à nouveau la question même si je n'ai pas pu la débattre. Mon collègue de Regina-Est l'a débattue en mon nom et en tant que représentant du Nouveau parti démocratique. Là encore, l'affaire a été étouffée quand les députés ministériels ont déclaré que la date que nous proposions ne convenait peut-être pas.

J'ai soulevé cette question au début avril au sujet des élections de l'Ontario. Certains fonctionnaires fédéraux ont trouvé que l'absence de droits politiques leur posait des problèmes. L'un d'entre eux, un employé de Transports Canada, a dû par la suite démissionner de son poste à l'exécutif d'une association locale de circonscription, au risque de perdre son emploi régulier. Lorsque le secrétaire parlementaire a déclaré le 13 septembre, sauf erreur, que cette question ne présentait pas d'urgence puisque nous avions quatre ans pour y répondre, ou trois ans d'ici aux prochaines élections, j'aurais voulu pouvoir intervenir pour lui rappeler que bon nombre d'élections provinciales auront lieu sous peu. Les trois provinces des Prairies doivent tenir des élections d'ici environ un an. Le Québec risque de déclencher des élections un mois après l'élection de son nouveau premier ministre et chef du Parti Québécois. Des élections peuvent avoir lieu à tout moment en Ontario. Lorsque deux ans se seront écoulés depuis le mois de mai dernier, on peut s'attendre à ce que des élections soient déclenchées n'importe quand dans cette province. Les fonctionnaires fédéraux qui travaillent dans les provinces et représentent deux tiers de notre population risquent de se trouver pris par des élections qui doivent avoir lieu sous peu.

Cette affaire est urgente et ne peut pas attendre la fin du mandat du gouvernement. Je voudrais dire au secrétaire parlementaire et, par son entremise, au ministre, que si le gouvernement est disposé à proposer une mesure législative qui pourrait être débattue à la Chambre des communes et renvoyée à une comité législatif, qu'il n'hésite pas à le faire. Qu'il le fasse sans tarder. Je suis disposé à étudier la question, à l'instar, j'en suis sûr, de mes collègues d'Ottawa-Vanier et d'Ottawa-Ouest. D'autres ont également manifesté leur appui. Ne cherchez pas à nous dissuader en nous promettant d'intervenir rapidement, comme le ministre l'a fait lorsque j'ai soulevé la question au cours de la période des questions au début avril, en disant qu'il espérait présenter un rapport à la Chambre très bientôt, pour s'en servir ensuite comme moyen de retarder les choses. Cette affaire ne peut pas et ne doit pas attendre. Je préviens le gouvernement, et je reconnais qu'il existe peut-être pour moi un risque de conflit en l'occurrence, que cette affaire va être portée d'ici quelques semaines devant la Cour fédérale du Canada. Au cours de l'été des avocats du ministère de la Justice et des avocats représentant quatre membres de l'Alliance de la Fonction publique, et moi-même nous sommes penchés sur les tenants et les aboutissants de l'affaire, de façon que la Cour fédérale du Canada puisse, après discussion, statuer sur la question de savoir si la restriction des droits politiques enfreint la Charte des droits et des libertés. A vrai dire, j'aurais préféré que le gouvernement, fidèle à l'engagement solennel qu'il a pris au cours de la campagne électorale, présente une loi pertinente, éliminant ainsi la nécessité de saisir les tribunaux de cette affaire. Voilà ce que je préférerais. Si j'ai pris cette initiative, avec d'autres, c'est notamment parce que le gouvernement, contrairement à ses promesses, n'a rien fait.

• (1750)

Récemment, j'ai participé au délibérations du sous-comité du comité de la justice qui étudiait la question des droits à l'égalité. J'ai fait des interventions et j'ai parlé des incidences de l'article pertinent de la Charte qui affirme le droit de l'individu à l'égalité devant la loi et à la protection de la loi, sans discrimination d'aucune sorte. Ces droits, tous les députés le savent, ne peuvent être restreints que par une règle de droit dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique. Si nous adoptons des lois pour restreindre les droits des principaux analystes de la politique et des sous-ministres, je pense que les tribunaux jugeront que ce sont des restrictions raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique; mais ils jugeraient tout autrement dans le cas des camionneurs, des secrétaires, des inspecteurs de mines du Yukon, ou de cette foule de gens qui occupent la myriade d'emplois de la Fonction publique du Canada.

Dans le mémoire sur l'égalité qu'elle a adressé au comité, l'Alliance de la Fonction publique a repris essentiellement les mêmes arguments. Cette question resurgit à tout propos, car les syndicats de la Fonction publique, c'est tout à leur honneur, ne sont pas disposés à en rester là et à se contenter des promesses que les partis ont pu faire au cours de la campagne électorale ou pour attendre que quelque chose se produise. Ils exercent de fortes pressions. Je fais de même. Le député d'Ottawa-Vanier, le député d'Ottawa-Ouest et d'autres de nos collègues, notamment la députée de Gatineau (M^me^ Mailly) s'intéressent à la question et insistent sur la nécessité d'agir pour que les fonctionnaires ne soient plus traités comme des citoyens de deuxième ordre. En fait, les circonstances sont telles que les trois partis ont pris position à ce sujet, même si celle que le parti libéral a adoptée est plutôt ambiguë.

Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a amorcé des discussions avec les syndicats de la Fonction publique à ce sujet en mars ou en avril dernier. Pour être gentil, je dirai que le gouvernement a tenté d'expliquer son retard à agir en prétendant qu'il y avait eu méprise au sujet de la question de la désindexation des pensions de la Fonction publique, ajoutant que l'Alliance de la Fonction publique était elle-même un organisme politique qui, lors de son congrès de juin, devait décider du choix de son président. Récemment, j'ai eu un entretien avec le nouveau président, M. Daryl Bean, qui avait participé à l'étude de la question en tant que membre de l'exécutif de l'Alliance aussi bien avant sa nomination qu'après. Il m'a fait savoir que le gouvernement n'avait fait aux syndicats de la Fonction publique aucune proposition précise au sujet de ce qu'il entendait faire. Il avait effectué certains sondages, mais ces sondages sont superflus, car les syndicats de la Fonction publique ont très bien formulé leur position tant au sein du conseil mixte qu'ailleurs. Si le gouvernement tient à ce que les syndicats l'énoncent par écrit, ce sera fait dans les 24 heures. Il n'a qu'à nous le demander et nous le lui obtiendrons; nous n'aurions qu'à le saisir de tous les mémoires qu'ils ont présentés jusqu'ici.

Il faut maintenant que le gouvernement fasse savoir que d'ici un mois ou dans peu de temps, il va formuler les lignes directrices à partir desquelles une mesure législative sera rédigée. Les syndicats sont prêts. L'inaction du gouvernement les deçoit. Ils sont aussi mécontents, comme je le suis, de penser qu'il s'agit d'un train de mesures qui pourraient servir de monnaie d'échange dans les négociations concernant les pensions, la convention principale ou quelque chose du genre. Le président du Conseil du Trésor m'a donné privément l'assurance qu'il n'en est rien et que l'engagement que le gouvernement a pris en campagne électorale tient toujours. Les actions du gouvernement attestent cependant une autre attitude et portent à croire qu'il se retiendra d'agir jusqu'à ce qu'il obtienne des résultats dans ces autres domaines. Comme il s'agit d'un droit fondamental, je soutiens avec force que ce comportement est inacceptable et ne doit pas être toléré, étant donné surtout que les pourparlers et les négociations sur ces autres questions ont peut-être pris plus de temps que le gouvernement ne l'avait d'abord prévu.

Je termine en invitant la Chambre à ne pas relâcher ses efforts pour faire avancer la question. Mes collègues et moi sommes prêts à y consacrer l'heure des initiatives parlementaires et à y revenir par d'autres moyens à la Chambre des communes et aux comités. Si le gouvernement dit qu'il s'occupe dès maintenant de la question, tant mieux, qu'il agisse. Sinon, nous devrons trouver le moyen de ne pas laisser la question tomber dans l'oubli. Quand j'ai proposé au printemps de le faire examiner par le comité permanent des prévisions budgétaires en général, c'était une façon de revenir à la charge. Le gouvernement l'a fait échouer à ce moment-là en prolongeant la discussion.

La résolution du député d'Ottawa-Vanier qui est à l'étude aujourd'hui demande simplement à la Chambre de réaffirmer la position que nous avons tous prise par l'entremise de nos partis politiques et de nos chefs au cours de la campagne électorale, il y a un an. Si nous étions prêts à prendre cette position il y a un an, que le gouvernement décide en ce moment, à 17 h 50, que personne d'autre n'interviendra dans le débat. Je demande à tous les députés de ne pas prendre la parole mais de laisser la question être mise aux voix. Nous laisserions au moins savoir au gouvernement que nous sommes en faveur de la résolution et nous raffermirions sa volonté de tenir ses promesses.

La résolution du député se lit ainsi:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et d'autres statuts connexes en conséquence afin de permettre aux fonctionnaires fédéraux de participer davantage au processus politique qu'il ne le peuvent maintenant en vertu des statuts susmentionnés.

La résolution est faible, mais je crois que l'intention ne fera aucun doute, si elle est adoptée. Je prie tous les députés de l'adopter maintenant.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt, les discours des députés qui ont parlé avant moi, surtout celui du député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney), qui a très bien exposé la position qu'il faudrait adopter sur la question des droits politiques des fonctionnaires. Il est juste à mon sens de commenter les déclarations du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier). Je le félicite d'avoir remis la question sur le tapis. C'est peut-être plus facile maintenant qu'il est dans l'opposition et qu'il peut présenter de telles motions à titre de simple député. Il n'est pas aussi coincé que lorsqu'il était membre d'un parti au pouvoir qui ne s'est jamais décidé à faire quelque chose pour les droits politiques des fonctionnaires.

En ce qui concerne les déclarations du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), je remarque avec intérêt qu'il suit diligemment nos promesses électorales. Je suis certain qu'il remarque les progrès décisifs réalisés sur tous les fronts. Je lui assure que nous avons réalisé certains progrès dans ce domaine. Il ne nous convient toutefois pas de révéler la teneur des entretiens privés qui ont eu lieu avec le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) et d'en parler à la Chambre des communes dans le cadre du débat quotidien. Je ne crois pas que cela soit juste et convenable. J'apprécie ses commentaires sur les élections imminentes. Je voudrais toutefois rétablir la vérité au sujet de la province de l'Ontario. Il n'y a pas de possibilité d'élections dans cette province parce que le parti libéral provincial a fait un pacte avec le diable. D'après l'entente conclue et gravée dans la pierre, le parti libéral, appuyé par le NPD, gouvernera sans crainte de devoir consulter l'électorat. Je me rends bien compte que cette question préoccupe les membres de ce parti, sur les plans financier et politique. Voilà ce qui en est.

En ce qui concerne l'heure des initiatives parlementaires, il est juste de dire que nous la considérons comme une occasion pour les députés de participer au débat et de faire des déclarations officielles. Je ne dirais pas que je suis mécontent qu'on nous reproche de l'accaparer mais je serais plutôt positif et je signale au député que j'ai demandé à un de ses collègues si un député siégeant de ce côté-là de la Chambre voulait parler. Nous avons veillé à ce que le député d'Ottawa-Centre ait l'occasion de parler. J'ai parlé avec mes collègues et le député d'Oshawa-Ouest peut confirmer que nous voulions nous assurer que les députés représentant des circonscriptions de fonctionnaires aient l'occasion d'exprimer leur opinion. Voilà comment fonctionne l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

Le président suppléant (M. Charest): L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 46 du Règlement.

L'ajournement

L'INDUSTRIE DE L'ÉDITION—LA PRISE DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ PRENTICE-HALL. B) LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai posé à la Chambre une question très importante sur la prise de contrôle de la société Prentice-Hall par une société américaine qui n'est pas une maison d'édition, Gulf and Western.

C'est un sujet assez compliqué parce qu'il s'agit de l'acquisition indirecte de certains des problèmes soulevés par les milieux de l'édition; ils craignent que, lorsqu'une maison d'édition est reprise par une entreprise d'un autre secteur, celle-ci ne défende pas les intérêts de l'édition, sans parler de la question de la mainmise américaine ou canadienne. Mais le gouvernement a promis de s'occuper des acquisitions indirectes. Il s'est engagé très fermement à accroître le contrôle canadien dans le secteur de l'édition. Cet engagement a été pris le 6 juillet par le ministre des Communications (M. Masse), et je m'en suis beaucoup réjouie. Nous tenons à ce qu'il mette vraiment en œuvre les principes énoncés à ce moment-là.

Je me permettrai de citer la déclaration du ministre. La voici, et je la citerai rapidement:

> La présente politique confirme l'engagement du gouvernement, tel qu'énoncé dans la Loi sur Investissement Canada, à préserver la souveraineté culturelle du Canada et à soutenir la viabilité économique des industries culturelles d'une importance cruciale pour le pays.

Je poursuis:

> Le gouvernement reconnaît en particulier que l'édition canadienne doit avoir les moyens de croître à l'intérieur du marché national et que l'on ne devrait pas laisser l'investissement étranger compromettre ce développement.

Voilà un principe très important pour un secteur qui est en grande partie sous contrôle étranger, surtout américain.

A propos de l'investissement direct, le ministre a déclaré ce qui suit, et je cite à nouveau:

> Le gouvernement examinera favorablement les projets de création de nouvelles entreprises ou d'acquisition directe d'entreprises existantes, qu'elles soient canadiennes ou sous contrôle étranger, pourvu que l'investissement se fasse par coentreprise avec contrôle canadien. Quant aux acquisitions directes d'entreprises sous contrôle étranger, elles seront autorisées si la cession du contrôle à des Canadiens se fait dans un délai raisonnable (deux ans) et à un prix qui reflète le cours du marché.

Les projets d'acquisition indirecte seront examinés individuellement, et la cession entre encore une fois en ligne de compte.

La politique du gouvernement est très claire. Nous nous demandons cependant pourquoi il n'agit pas. Le gouvernement est saisi depuis près d'un an du projet d'acquisition de la Prentice-Hall dont l'examen accuse de longs retards.

Je constate qu'Investissement Canada est saisi de trois autres projets de nature similaire: ceux de Ginn and Company, Copp Clark Pitman, et New American Library.

Entretemps, les pressions exercées par la communauté artistique s'accentuent. Permettez-moi de vous faire part des craintes exprimées de façon fort à-propos, selon moi, par l'*Association of Canadian Publishers*. L'Association attend maintenant une directive du gouvernement prévoyant la prise de contrôle de ces sociétés par des Canadiens. Elle réclame que le gouvernement agisse, et c'est tout à fait clair, à mon avis.

La *Writers' Union of Canada* a également fait remarquer pourquoi ce contrôle s'impose. Les Canadiens ont leur propre histoire. Nous avons notre propre culture et notre propre perception des autres. Permettez-moi de citer un passage de leur mémoire: «Seuls les livres canadiens (plutôt que les versions canadiennes de textes américains, britanniques ou français) peuvent exprimer ces points de vues et les faire entrer dans la conscience de tous les Canadiens».

C'est vraiment une question importante, monsieur le Président. Ce que nous réclamons, c'est une édition dans laquelle les manuels, qui constituent le secteur le plus rentable, seraient également d'origine canadienne, contrairement à ce qui se produit à l'heure actuelle. Des sociétés comme Prentice-Hall et d'autres devraient être contrôlées par le Canada, afin que les recettes tirées de la publication de manuels puissent servir à financer d'autres secteurs.

Qui subventionne, qui publie les livres canadiens à l'heure actuelle? J'ai bien peur que ce ne soit pas ces grandes sociétés, comme Prentice-Hall, surtout sous le contrôle de Gulf et Western. Ce sont les petites sociétés canadiennes qui les publient, et permettez-moi de citer des chiffres. Jusqu'à 90 p. 100 des livres canadiens sont à l'heure actuelle publiés par ces petites sociétés canadiennes. Dans le domaine de la fiction, la proportion est de 88 p. 100, dans celui des biographies, elle est de 92 p. 100 et enfin, dans le secteur des livres d'art, elle est de 87 p. 100. Ces petites sociétés subventionnent ce secteur beaucoup moins rentable en versant de petits salaires à leurs employés et des droits d'auteur modestes. Dans un climat plus sain, les sociétés qui publient les manuels seraient canadiennes et on se servirait de l'infrastructure pour subventionner la publication de livres importants pour notre culture canadienne, des livres qui ne seront pas des succès de librairie. C'est la façon dont fonctionne l'édition dans d'autres pays.

• (1805)

Les secteurs rentables permettent de financer la publication de livres plus rares, mais néanmoins très importants à des fins culturelles. C'est ce qui s'impose au Canada. J'exhorte le gouvernement à donner suite à cette politique et à agir dans tous les autres cas.

Je pourrais ajouter que le secteur de la distribution connaîtra le même problème. La fusion de la société Classic Books avec W. H. Smith réduira les débouchés des auteurs canadiens. Une politique et des mesures concrètes s'imposent. Il importe que dans tous les cas, le gouvernement applique la politique qu'il a énoncée. Les belles paroles ne suffisent pas.

[*Français*]

Mme Monique Bernatchez-Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire que lorsque la loi sur Investissement Canada en était encore à l'état d'ébauche, plus tôt cette année, le gouvernement a clairement indiqué l'importance qu'il attachait au secteur de la culture. Le gouvernement a démontré sa connaissance des points sensibles de ce secteur dans deux articles de cette loi.

D'abord l'article 15. Comme le sait l'honorable députée, les investissements faits par des non-Canadiens en vue d'acquérir directement au Canada une entreprise possédant des actifs de moins de cinq millions de dollars ou en vue de prendre indirectement contrôle d'une entreprise dont les actifs s'élèvent à moins de 50 millions, ou encore dans l'intention d'établir une nouvelle entreprise au pays, ne sont généralement pas soumis à l'examen. La seule exception à cette règle concerne les investisseurs qui sont liés au patrimoine culturel du Canada ou à l'identité nationale. Le gouvernement se réserve alors le droit de réviser ces cas.

Il existe quatre secteurs se rattachant à la comptabilité de l'investissement avec le patrimoine culturel du Canada ou avec l'identité nationale. Ce sont d'abord: la publication, la distribution ou la vente de livres, de revues, de périodiques ou de journaux sous forme imprimée ou assimilable par une machine; la production, la distribution, la vente ou la présentation de films ou de matériel vidéo; la production, la distribution, la vente ou la présentation d'enregistrement de musique audio ou vidéo; l'édition, la distribution ou la vente de compositions musicales sous forme imprimée ou assimilable par une machine.

Monsieur le Président, la seconde partie de la Loi qui témoigne de notre conviction toute spéciale dans ce domaine se retrouve à l'article 20.

L'article 20 énumère les facteurs devant être considérés pour déterminer si oui ou non un investissement procurera vraisemblablement un avantage net au Canada.

Le paragraphe *e*) de l'article 20 exige du gouvernement qu'il tienne compte de: La compatibilité de l'investissement avec les politiques nationales en matières industrielle, économique et culturelle, compte tenu des objectifs des politiques industrielle, économique et culturelle que compte énoncer le gouvernement ou la législation d'une province sur laquelle l'investissement aura vraisemblablement des répercussions appréciables.

Lorsque durant la période des questions orales du 17 septembre dernier, alors que l'honorable députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) a demandé au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) si la prise de contrôle de la Société d'édition canadienne Prentice-Hall allait, oui ou non, être autorisée, le ministre a expliqué que les dirigeants l'avaient informé qu'ils aimeraient disposer d'un peu de temps pour étudier la politique en matière de communication que son collègue, le ministre des Communications (M. Masse), a rendue publique il y a quelques temps. Bien sûr, avait ajouté le ministre: «Nous avons facilité leurs délibérations en leur accordant un délai.»

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant revoir la politique du gouvernement canadien concernant l'industrie canadienne de l'édition du livre.

• (1810)

Le 6 juillet dernier, le ministre des Communications a annoncé cette politique, laquelle stipule que: Le gouvernement estime que l'existence d'une industrie vigoureuse de l'édition et de la distribution du livre, contrôlée par des Canadiens, est essentielle si ce secteur d'activité doit jouer pleinement son rôle dans la vie sociale et culturelle du Canada. L'industrie de l'édition et de la distribution du livre doit bénéficier de politiques visant à sauvegarder notre souveraineté culturelle, au même titre que la presse écrite, les périodiques et les industries de la radiodiffusion.

Au chapitre des investissements directs, le gouvernement, selon le ministre, verra d'un œil favorable toute proposition ayant pour but d'établir une nouvelle entreprise ou d'acquérir une entreprise déjà existante, indépendamment du fait qu'elle soit contrôlée par des intérêts canadiens ou étrangers, si l'investissement est prévu dans le cas d'une coentreprise sous contrôle canadien.

Dans le cas de l'acquisition de sociétés sous contrôle étranger, de telles transactions pourraient être permises si elles prévoient que le contrôle passera à des Canadiens dans un délai raisonnable, c'est-à-dire deux ans, à un coût conforme au cours du marché. Cette politique, devait conclure le ministre, traduit de façon concrète l'engagement pris par le gouvernement, dans la Loi constituant Investissement Canada, de sauvegarder la souveraineté culturelle canadienne et d'appuyer la position financière des industries culturelles qui jouent un rôle vital dans notre vie collective. De façon particulière, le gouvernement reconnaît que l'industrie canadienne de l'édition doit disposer de moyens pour assurer sa croissance au sein du marché intérieur canadien, et que l'investissement étranger ne doit pas porter atteinte à ce développement.

[*Traduction*]

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE—LA PIONEER TRUST—LA SITUATION DES DÉPOSANTS NON ASSURÉS. B) LES CERTIFICATS D'ÉTALEMENT DU REVENU QUI N'ÉTAIENT PAS ASSURÉS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, le 2 avril dernier, j'ai posé à la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) deux questions. Je lui ai demandé si elle négociait encore avec le ministre des Finances de la Saskatchewan l'aide que le gouvernement fédéral allait apporter afin d'indemniser les déposants non assurés de la Pioneer Trust, de Regina, qui avait été liquidée. Elle ne m'a pas vraiment répondu. J'ai alors affirmé, dans une question supplémentaire, que les établissements financiers tombaient comme des mouches. J'ai signalé que le timbre de la Société d'assurance-dépôts du Canada figurait sur ces certificats, ce qui laissait supposer qu'ils étaient couverts par la Société, alors qu'en fait, ce n'est pas le cas. J'ai déclaré que le gouvernement fédéral devrait assumer une certaine responsabilité à cet égard.

Lorsque je lui ai posé la question, la ministre a été outrée de m'entendre affirmer que les établissements financiers tombaient comme des mouches. Elle a affirmé qu'il s'agissait là d'une déclaration irresponsable et elle a ajouté:

> Je puis vous dire et vous prouver que nos établissements financiers ne tombent pas comme des mouches.

Depuis le 2 avril, nous avons vu la Banque commerciale du Canada et son portefeuille hypothécaire s'effondrer; la Norbanque est sur le point d'en faire autant et le Western Capital Trust a coulé. On a calculé que ces faillites feront perdre soit à la Société d'assurance-dépôts soit au gouvernement directement quelque 4 milliards de dollars en recettes. Il faut reconnaître en rétrospective que depuis ce temps-là les institutions financières tombent les unes après les autres sur les bras du ministre.

Or, il se trouve que la réponse de la ministre ne me satisfait pas. Quelle part de responsabilité le gouvernement fédéral assume-t-il à l'égard des déposants non assurés de la Pioneer Trust? Comme les députés s'en souviennent, le gouvernement a présenté une loi spéciale et certaines sommes ont été versées à ces déposants. Je présume, et j'espère que le secrétaire parlementaire fera aujourd'hui la lumière là-dessus, que le gouvernement fédéral a jugé qu'il avait une certaine part de responsabilité dans cette affaire, car il y avait des certificats d'étalement du revenu sur cinq ans que la Société d'assurance-dépôts avait approuvés.

• (1815)

Il importe, monsieur le Président, que le gouvernement explique fort clairement, et à la Chambre et à la population, dans quels il accepte ce genre de responsabilité et dans quels cas il ne l'accepte pas. Il devrait expliquer clairement dans quelles circonstances il remboursera les déposants non assurés. J'ai déjà posé la question à la ministre au comité et à diverses reprises, et je continuerai à l'interroger là-dessus dans les jours et les semaines à venir.

Il ne semble pas y avoir de politique nette à ce sujet, monsieur le Président. Du jour au lendemain, le gouvernement décide d'indemniser les déposants non assurés, comme il l'a fait pour la Banque commerciale du Canada, et comme il s'est apparemment engagé à le faire pour la Norbanque, si celle-ci devait elle aussi s'effondrer. Le gouvernement s'était partiellement engagé à l'égard de la Pionner et je connais d'autres établissements financiers qui se sont effondrés, notamment le Western Capital Trust, dont les déposants non assurés n'ont pas été remboursés du tout. Des gens qui ont perdu de l'argent m'ont téléphoné pour me présenter leurs instances à ce sujet. Il s'agissait de déposants dans ces diverses sociétés fiduciaires et financières, qui n'étaient pas assurés et ils sont furieux. Ils voudraient savoir pourquoi le gouvernement renfloue des déposants étrangers de la BCC et pas eux.

Il importe, à mon avis, monsieur le Président, que le gouvernement explique aux Canadiens, et cela le plus tôt possible, quelle est au juste sa politique à cet égard, dans quelles circonstances il rembourse les déposants non assurés et quand il s'en abstient. Il importe pour les déposants et les institutions financières du Canada de connaître la réponse à cette question. Plus particulièrement, monsieur le Président, aussi bien dans mon propre intérêt que pour le compte rendu officiel, je répète ma question: le gouvernement a-t-il remboursé partiellement les déposants non assurés de la Pioneer Trust parce qu'il s'estimait en partie responsable de la tournure des événements du fait que la Société d'assurance-dépôts n'a pas appliqué son règlement pendant les années d'exploitation de cette institution et surtout en ce qui concerne l'approbation par cette société des certificats d'étalement des revenus qui n'étaient en réalité pas couverts par cette assurance-dépôts?

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, la compagnie Pioneer Trust a éprouvé de sérieux problèmes financiers à cause du pourcentage élevé de son portefeuille de prêts hypothécaires en arrérages. La compagnie a volontairement fermé ses portes et une ordonnance de liquidation a été émise le 15 février dernier.

Peu après l'ordonnance de liquidation de Pioneer Trust, l'honorable Barbara McDougall, notre compétente ministre d'État aux Finances, s'intéressera à la situation des quelques 650 détenteurs de certificats d'étalement du revenu garanti émis pour une période de plus de cinq ans, donc non assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Notre bonne ministre était surtout préoccupée par les nombreuses représentations qu'elle avait reçues de déteneurs desdits certificats selon lesquelles ils ne savaient pas que leur investissement n'était pas couvert par l'assurance-dépôts.

Les inquiétudes de la ministre concernant les circonstances entourant les déteneurs de certificats d'étalement du revenu garanti l'ont amenée à conclure un arrangement spécial avec le gouvernement de la Saskatchewan prévoyant la compensation des déposants non assurés et à proposer la législation nécessaire pour donner suite à cet arrangement.

Le but poursuivi par cette législation était d'autoriser la ministre à conclure les arrangements nécessaires pour que les paiements courants aux déteneurs de certificats d'étalement du revenu garanti se poursuivent jusqu'à concurrence de $60,000, soit la limite qui aurait été applicable si les certificats avaient été assurés. En d'autres termes, le but poursuivi était de pourvoir une contribution du gouvernement fédéral au plan permettant la compensation des déposants non assurés de Pioneer Trust pour un montant tel qu'ils soient placés dans la position qu'ils croyaient être, effectivement de bonne foi, à savoir jusqu'à concurrence de la limite de $60,000 bien connue.

Le gouvernement de la Saskatchewan a assumé la responsabilité de tous les paiements de $60,000 et plus, exigibles en vertu des certificats d'étalement du revenu garanti. De plus, le gouvernement de la Saskatchewan s'est aussi engagé à rembourser le capital et les intérêts accrus jusqu'à la date de l'ordonnance de liquidation à tous les déposants ayant un compte de dépôts en dollars US et à tous les déposants ayant des dépôts en excédent de $60,000 dans des comptes d'épargne ou de chèques, dans des certificats d'investissements garantis et dans des plans de régimes enregistrés d'épargne retraite.

Étant donné les circonstances ci-devant mentionnées, je crois qu'il était raisonnable pour le gouvernement du Canada d'agir ainsi pour voir à ce que les détenteurs de certificats d'étalement du revenu garanti demeurent dans la position qu'ils avaient toutes les raisons de croire être la leur, c'est-à-dire qu'ils étaient protégés jusqu'à concurrence de la limite bien connue de $60,000. Tel que déjà mentionné, l'action du gouvernement canadien faisait partie d'un plan impliquant le gouvernement provincial de la Saskatchewan à titre de garant de tous les autres déposants non assurés y inclus ceux qui possédaient des dépôts excédant $60,000.

Sans parler de fausse représentation, monsieur le Président, il s'agissait là d'être raisonnable pour des gens qui avaient agi en toute bonne foi.

• (1820)

[*Traduction*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE—LES EMPLOIS AU CAP-BRETON

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur le Président, je voudrais expliquer davantage une question que j'ai posée au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) la semaine dernière. J'ai l'honneur de représenter en Nouvelle-Écosse la circonscription de Cape Breton Highlands-Canso, qui se trouve dans l'une des régions

les plus belles géographiquement parlant et où vivent des Canadiens sûrement dotés d'un excellent jugement puisqu'ils m'ont élu pour les représenter au Parlement en septembre 1984.

Malheureusement, monsieur le Président, c'est aussi une région où le taux de chômage est élevé. C'est un problème pour mes électeurs depuis plusieurs générations. Le gouvernement antérieur n'avait rien fait pour vraiment s'attaquer au problème. Notre gouvernement, quant à lui, a pris des mesures importantes afin de donner des emplois à plein temps à mes électeurs. En répondant à ma question, le ministre a fait état de ces initiatives, qui comprennent le crédit d'impôt pour le Cap-Breton et l'aide complémentaire dans le cadre du programme de développement industriel et régional. Ces mesures sont généreuses, mais il semble qu'il faille faire davantage.

Le temps presse. Les employés licenciés des usines d'eau lourde ne peuvent vraiment se présenter nulle part pour solliciter un nouvel emploi. J'ai été très heureux d'entendre les projections optimistes du ministre sur les nouveaux débouchés. Le ministre fait de vaillants efforts. C'est incontestable, mais la difficulté du problème est tout aussi incontestable.

Les divers gouvernements fédéraux et provinciaux qui se sont succédé ont examiné ce problème. Cependant, il y a, selon moi, d'autres initiatives importantes qu'on pourrait prendre dès maintenant pour créer des emplois à long terme. Il est facile de déplorer les échecs. Pour prouver qu'il a l'esprit d'initiative voulu, un député doit montrer non pas uniquement qu'il est capable de cerner les problèmes, mais aussi qu'il peut proposer des solutions. Le gouvernement antérieur n'avait pas relevé ce défi. Je voudrais présenter aujourd'hui quelques éléments de solutions qui font ressortir des possibilités de débouchés dans ma circonscription. Pour exploiter ces possibilités, il faudrait un apport financier de tous les échelons gouvernementaux. Selon moi, ces initiatives n'entraîneraient pas une perte financière nette pour le gouvernement du Canada. Bien des gens qui profiteraient de ces dépenses tirent maintenant leur revenu d'un échelon gouvernemental ou d'un autre. Bref, je parle d'un investissement du gouvernement du Canada, d'un bon investissement qui rapportera des profits aux citoyens de ma circonscription et par conséquent au Canada.

Nous devons faire preuve de bon sens, et commencer par chercher de nouveaux débouchés économiques en utilisant davantage nos ressources naturelles. Voici ce que je propose dans cet esprit. Nous avons l'environnement qui convient à la régénération des forêts et c'est pourquoi je suggère de mettre en place un programme de gestion forestière nettement améliorée. En plus de donner du travail à des centaines de personnes pour la plantation des arbres et l'abattage des vieilles forêts qui se dégénèrent, nous fournirions au principal employeur de la région, Stora Forest Industries, les matières premières dont il a besoin. Ainsi, nous protégerions les emplois existants et nous permettrions à cette industrie de mieux planifier ses opérations. Qui sait, une gestion plus judicieuse de nos forêts permettra peut-être d'élargir les entreprises qui les utilisent. Il se peut qu'elles installent de nouvelles machines à papier journal.

Nous devons envisager d'utiliser les déchets de bois comme combustibles, peut-être pour chauffer les établissements publics. Nous aurions alors besoin de copeaux de bois, ce qui permettrait aux chômeurs de retourner travailler, dans les forêts, par exemple. Nous devons également examiner la possibilité d'agrandir la pépinière Strathlorne, une source de plants d'arbres dont nous avons besoin pour améliorer notre programme de gestion forestière.

Dans le secteur de la pêche, nous pouvons améliorer la qualité du poisson et accroître ainsi la valeur de nos exportations, ce qui nous permettra de réinvestir davantage dans nos localités. Nous devons élargir également le programme d'aménagement de ports pour petites embarcations afin que nos pêcheurs disposent des meilleures installations possibles pour exploiter les ressources de la mer. La transformation du poisson doit se faire chez nous et nous devons cesser d'exporter des produits semi-transformés. Nous devons étudier la possibilité d'utiliser encore plus d'espèces de poisson.

Dans le secteur touristique, nous avons de nombreuses occasions de prolonger la saison. A l'heure actuelle, les activités de certaines entreprises touristiques se limitent à 90 jours. Nous pouvons certainement améliorer la situation. Je propose de consacrer davantage d'argent à la publicité et à l'amélioration de nos installations et services touristiques.

• (1825)

Le secteur agricole prend de l'importance et apporte 8 millions de dollars à l'économie du comté d'Antigonish. Depuis dix ou 15 ans, ses progrès ont été impressionnants.

D'autres mesures permettraient d'assurer des emplois permanents. Par exemple, je préconise de construire une centrale électrique alimentée au charbon dans le détroit de Canso. Nous avons désespérément besoin d'une nouvelle centrale électrique en Nouvelle-Écosse et nous devons cesser d'utiliser du pétrole. En plus d'implanter une industrie dans le détroit de Canso, cela fournirait du travail aux mineurs des régions industrielles du Cap-Breton.

Je propose de construire un institut de recherches sous-marines dans le détroit de Canso pour compléter l'institut nautique de Nouvelle-Écosse actuellement en construction.

Je préconise l'expansion de la pépinière Strathlorne dont j'ai déjà parlé. Je suggère de construire le Musée Grassy Island, à Canso, une région isolée de ma circonscription. Je propose la réfection de la route afin que nous puissions développer davantage le potentiel touristique de cette région.

Il faut améliorer le port de Cheticamp. On y débarque chaque année des millions de tonnes de poisson dont une grande partie est transportée par camion. Nous avons la possibilité de faire de Cheticamp le centre des services de transport maritime de la région du golfe. Cette initiative s'impose tout naturellement et il faut l'appuyer énergiquement. Nous devons investir des capitaux dans notre industrie navale.

Il faudrait également développer davantage le potentiel du port de Mulgrave afin d'en faire un centre de service et de commerce international. Nous devons songer à transférer des postes de fonctionnaires dans cette région durement touchée par le chômage dans le cadre de ce que nous appelons la décentralisation.

Ces initiatives entraîneront des dépenses, mais ce sera un bon investissement. Nous ne devrons jamais oublier la nécessité de nous montrer prudents et réalistes.

Pendant des dizaines d'années, mes concitoyens se sont laissés bercer de faux espoirs et ont marché derrière la carotte. Il est temps que cela cesse, que les promesses se matérialisent et que nous soyons totalement réalistes.

[*Français*]

Mme Monique Bernatchez-Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le Cap-Breton a une population de travailleurs d'environ 69,000 personnes, soit 18 p. 100 de l'ensemble de la Nouvelle-Écosse. De ce nombre, actuellement 14,000 sont sans emploi, ce qui rend le taux de chômage à 20 p. 100. Conséquemment, il est essentiel que le Cap-Breton soit dorénavant la cible de tous les efforts industriels.

La stratégie du gouvernement fédéral pour le Cap-Breton se compose des éléments suivants:

—Un ensemble de subventions dont l'objectif est d'inciter les natifs du Cap-Breton et d'autres investisseurs à injecter des ressources humaines et financières afin de créer des emplois à long terme;

—Un comité consultatif assurant le suivi des stimulants liés aux taxes et des recommandations quant à la création d'emplois à long terme; et enfin,

—Une coopération avec les gouvernements provinciaux afin d'assurer coordination et efficacité.

La Banque fédérale de développement a un programme qui offre des séminaires informant les employés de l'*EACL* qui ont été mis à pied sur la façon d'établir une entreprise. Certains de ces employés ont démontré un intérêt pour le Cap-Breton.

L'Expansion industrielle régionale, la Société de développement du Cap-Breton et le *Skita* travaillent présentement de concert afin d'assurer une coordination dans la promotion des efforts orientés vers le Cap-Breton.

[*Traduction*]

Le ministre compte recevoir le rapport que le comité consultatif du Cap-Breton doit remettre aux gouvernements fédéral et provinciaux d'ici la fin du mois. Tandis que le comité consultatif examine les questions de développement économique à long terme, le gouvernement fédéral a beaucoup fait pour répondre aux besoins immédiats des chômeurs du Cap-Breton. Dans le cadre de programmes permanents et spéciaux d'un grand nombre de ministères et d'organismes fédéraux, il a créé des milliers d'emplois pour atténuer en partie les méfaits immédiats du chômage au Cap-Breton.

En 1985, les programmes d'Emploi et d'Immigration Canada ont créé dans cette région 2,500 emplois à court terme. Cette année, la division du charbon de la Société Devco a mis quelque 1,200 chômeurs au travail à la réalisateur de ses projets.

Les programmes du ministère de la Défense nationale ont permis de créer 140 emplois à court terme pour les jeunes du Cap-Breton. Des travaux de construction au collège de la garde côtière sont responsables de la création de 1,200 semaines-personnes de travail. Un autre projet de la garde côtière, notamment l'agrandissement du quai et la construction d'un abri provisoire à North Sydney, représentera 1,500 semaines-personnes. En tout, cela fait environ 108 emplois d'une durée de six mois.

L'aide accordée par le gouvernement fédéral pendant cette année financière, au titre de deux accords fédéraux-provinciaux dans le domaine de la foresterie, produira 6,240 semaines d'emploi pour des habitants du Cap-Breton qui travailleront à la valorisation des ressources forestière de l'île. C'est l'équivalent de six mois de travail pour 250 personnes.

La plupart des travaux effectués en vertu du grand programme de la CDIC et de la Devco amélioreront l'infrastructure et la qualité de la vie du Cap-Breton et rendront l'île plus attrayante pour les entreprises susceptibles de créer des emplois à long terme. Le gouvernement aidera le Cap-Breton.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 31.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 24 septembre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1973 SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

ATTRIBUTION DE TEMPS À L'ÉTAPE DE LA 2E LECTURE DU PROJET DE LOI C-70

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je propose, avec l'appui du ministre d'État (Commission canadienne du blé) (M. Mayer):

Que, relativement au projet de loi C-70, loi modifiant la Loi de 1973 sur les allocations familiales, un jour de séance soit attribué pour l'étude de l'étape de la deuxième lecture du projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance, toute délibération dont la Chambre est alors saisie soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Monsieur le Président, si la chambre est saisie de cette motion, c'est parce qu'il est temps que nous nous prononcions sur le projet de loi C-70. Les députés font valoir depuis nombre d'années que, lorsque la Chambre a adopté un budget après six jours entiers de débat, il y a lieu d'adopter également dans un délai raisonnable les mesures qui en découlent.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp (Provencher): C'est en effet ce qu'ont maintes fois préconisé ceux mêmes qui se servent actuellement non pas de leur tête mais de leurs poumons. En réalité, la Chambre a déjà adopté cette mesure budgétaire et il est temps qu'un comité puisse en faire l'examen.

Certains pourraient prétendre qu'une majorité de 211 sièges oblige le gouvernement à tenir un peu mieux compte de l'opposition. Pareille observation tiendrait si l'opposition se montrait raisonnable. Or, ses députés ont montré sans l'ombre d'un doute qu'ils ne voulaient pas agir en personnes responsables, qu'ils refusaient de collaborer et d'assurer le bon fonctionnement de la Chambre. Ainsi, *La Presse* du 11 septembre rapporte les propos du porte-parole libéral en matière de politique sociale selon lesquels il entend bloquer les travaux de la Chambre d'ici à la fin de l'année en ce qui concerne ce projet de loi. Ce n'est donc pas une opposition responsable. Le député de Davenport (M. Caccia) a ouvert son discours sur cette mesure par la phrase suivante: «Monsieur le Président, il ne sera pas facile d'apporter du neuf au débat». J'ignore si cela s'appliquait au fond ou à la forme de son intervention. Quant à moi, il pouvait s'agir aussi bien de l'un que de l'autre.

Toutefois, les propos les plus révélateurs ont été prononcés hier par le leader parlementaire du NPD. Sa phrase ne figure pas dans le hansard d'hier. Mais j'y étais, de même que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Dick), quand il l'a dite. Les bleus en témoignent et le secrétaire parlementaire ainsi que les députés qui étaient présents s'en souviennent. Bien que le hansard n'en fasse pas état, je vais citer textuellement la phrase d'après les bleus:

Applaudissez tant que vous voudrez, Jake, mais vous n'obtiendrez plus rien jusqu'à Noël.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je me dois d'interrompre le ministre pour lui rappeler que, selon certains commentaires, on peut citer le hansard mais non pas les bleus.

M. Epp (Provencher): Je vous remercie, monsieur le Président, de cette observation. Je m'attendais à être repris, mais j'ai pu néanmoins constater que si les néo-démocrates n'ont pas aimé la méthode, ils n'ont pas osé nier ces propos.

M. Blaikie: Nous respectons trop le Parlement pour débattre les bleus.

M. Epp (Provencher): Les journaux nous révèlent aussi qu'il est grand temps de se prononcer sur le projet de loi. Voici un passage d'un éditorial paru dans le *Globe and Mail* du 18 septembre:

Et les libéraux, responsables de bien des lacunes et des absurdités du régime actuel, demeurent prisonniers du passé. Les tories ont raison . . . de donner le ton . . .

De plus, je voudrais citer un éditorial paru dans le *Toronto Star*, journal qui, comme on sait, appuie de temps à autre nos politiques. Cet éditorial du 20 septembre 1985 disait, par exemple:

Le but de la réforme est de maximiser les effets des dépenses publiques en donnant davantage à ceux qui en ont le plus besoin et moins aux autres. C'est toujours une bonne idée, mais elle est particulièrement bonne lorsque l'économie n'est pas florissante, que les recettes du gouvernement n'augmentent pas vite et que le déficit atteint 34 milliards.

Leur argument, c'est que nous ne sommes pas allés assez loin et que nous devrions continuer dans cette voie. Voilà leur critique. Ils ne nous reprochent pas ce que nous faisons. Voici un autre article paru dans le *Chronicle Herald* de Halifax:

Attribution de temps

Les allocations familiales ont déjà été désindexées en 1976 et, en partie, dans le cadre du programme des six et cinq, en 1982. C'était essentiellement l'œuvre des libéraux qui voudraient maintenant refuser aux autres la possibilité d'améliorer le système.

Voilà les preuves. On les trouve à la Chambre, dans le budget qui a été adopté, dans les six jours de débat sur le budget, dans les éditoriaux de la presse et surtout dans la bouche de tous nos concitoyens.

Le 4 septembre 1984, les Canadiens ont voté pour le changement.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp (Provencher): Ils se sont donné un gouvernement capable d'agir et nous agissons. Monsieur le Président, je dis à l'opposition qu'elle peut hurler, danser, s'inquiéter ou n'importe quoi d'autre, mais les libéraux savent qu'ils ont eux aussi désindexé en 1982, lors de leur programme de six et cinq pour cent. Ils savent que l'opinion publique les condamne et ils devraient rester aussi discrets que faire se peut.

• (1110)

J'ai un peu plus de patience pour le NPD, mais pas beaucoup. Cela parce qu'ils peuvent tout se permettre, ils peuvent dire ce qu'ils veulent en toute impunité, puisqu'ils savent que le peuple canadien ne leur donnera jamais la responsabilité de faire ce qu'ils prônent. Par conséquent, je leur laisse un peu de temps et je leur garde un peu de respect, car ils n'ont pas eu l'occasion de faire ce que les libéraux ont fait.

Enfin, monsieur le Président, mon dernier argument à propos de cette motion porte sur la tradition du modèle des parlements. Bien des députés ici ont travaillé à la réforme parlementaire. Tous, et cela comprend le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), ont admis que nous devons suivre la tradition britannique. Cela veut dire que le gouvernement, une fois qu'il a présenté un discours du Trône, un budget, un programme législatif et une liste des priorités pour une période donnée, devrait avoir le droit de dire: voilà les projets de loi dont nous parlerons et voilà le temps que nous y consacrerons. Le Parlement britannique est généralement d'accord là-dessus. Monsieur le Président, voilà ce que lui et d'autres ont recommandé dans le dernier document sur la réforme parlementaire. Voilà les recommandations qui ont été faites pendant toutes les années où nous étions ici et c'est pourquoi je dis à l'opposition: opposez-vous si vous avez une meilleure idée. Mais, ne vous opposez pas sans raison, sans motifs réels et sans savoir pendant combien de temps vous allez résister.

Monsieur le Président, il est temps que les Canadiens aient le droit de regarder ce qui se passe à la Chambre et qu'ils puissent voter par l'intermédiaire de leurs représentants. Je propose que le vote ait lieu immédiatement.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, c'est vraiment déplorable et décevant . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) invoque le Règlement.

M. Epp (Provencher): Je m'excuse d'interrompre le député. Je veux simplement préciser que j'ai dit que ce n'était pas dans le hansard. Nous avons vérifié et cela se trouve non seulement à la page 6866 du hansard, mais manifestement . . .

M. le Président: Je vous remercie.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, c'est vraiment déplorable et décevant que ce soit le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) qui lui même, après quatre jours, fasse la «job de bras», que le premier ministre lui a demandé de faire, savoir, faire taire l'opposition et présenter une motion de clôture.

Monsieur le Président, le débat, après quatre jours, ne faisait que commencer. Le gouvernement ne nous a pas dit pour quelle raison il est si pressé d'adopter un projet de loi qui sera en vigueur seulement à compter du 1er janvier.

Le gouvernement n'a pas répondu à nos questions. Pourquoi le ministre des Finances (M. Wilson), le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'ont pas transféré les 15 millions de dollars en 1985-1986 qu'ils vont récupérer sur le dos des familles avec enfants et les 40 millions de dollars en 1986-1987 qu'ils vont récupérer sur le dos des familles avec enfants, et transférer la somme globale au niveau du crédit d'impôt pour enfants, en augmentant davantage les avantages du crédit d'impôt pour enfants ainsi que le barème d'admissibilité pour les familles à moyen et faible revenu? Monsieur le Président, le gouvernement ne nous a pas répondu. Pourquoi s'apprête-t-il à passer rapidement sous silence la mesure de couper dans l'augmentation des allocations familiales dès 1986, et tout le monde sait que la mesure du chèque d'allocations familiales est une mesure qui favorise les familles pauvres et les familles à moyen et faible revenu, puisque l'allocation familiale est imposée? Mais le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne nous a pas dit pourquoi il attend en 1987 pour réduire la mesure qui favorise les plus riches, soit l'exemption au titre d'impôt-enfant.

• (1115)

Si on se réfère au Livre bleu qui est signé par M. Epp, mon préopinant—je pense que c'était M. Epp—et si on examine le tableau, à la page 19 en français, on remarque: Exemption d'impôt au titre des enfants. Une famille dont le revenu est inférieur à $10,000 ne reçoit aucune somme d'argent de l'exemption d'impôt. Une famille dont le revenu est inférieur à $20,00 reçoit $203 d'exemptions d'impôt. Mais une famille dont le revenu est de $80,000 reçoit $363.

Monsieur le Président, le gouvernement ne nous a pas répondu, le gouvernement ne veut pas que l'on discute de cette chose-là. Je comprends que le premier ministre a honte de son projet de loi; je comprends que le premier ministre veut passer à la vapeur cette mesure qui s'attaque aux familles à moyen et faible revenus.

Monsieur le Président, en fin de semaine, je rencontrais des mères de famille et je pense que plusieurs députés dans cette Chambre vont se rappeler ce que ces mères de famille me rappelaient et ce que ma mère me disait: Lorsqu'un jeune enfant demandait à ses parents, et plusieurs députés vont se rappeler de ce moment-là . . . au début du mois, lorsque l'enfant demandait un $5 ou un $10 pour l'achat d'effets scolaires, un garçon, pour acheter des bâtons de hockey ou une paire de patins, une jeune fille, pour avoir des bottes, la mère disait: Attends au milieu du mois, je vais avoir mon chèque d'allocations familiales. Encore aujourd'hui, monsieur le Président, j'ai rencontré des familles dans la circonscription de Rosemont, une circonscription conservatrice, dans la circonscription de Hochelaga-Maisonneuve, également une circonscription conservatrice,

dans la circonscription de Gamelin qui est aussi une circonscription conservatrice . . . Encore aujourd'hui, les mères de famille nous disent, très souvent, c'est humiliant . . .très souvent, elles sont obligées de demander à la direction de l'école s'ils peuvent attendre une semaine ou deux quand leur chèque d'allocations familiales arrivera pour payer telle activité que l'on demande pour ces enfants.

Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi le premier ministre, qui lui a été élevé, non dans une famille riche . . . Je comprends ceux qui ont été élevés dans une famille riche, le chèque d'allocations familiales ils s'en «foutrent», mais le chèque d'allocations familiales, pour la majorité . . . la très grande majorité des familles au Québec, souvent, cela a été le seul «portefeuille» que les mères de famille ont administré parce que le père gardait tout l'argent. Très souvent, monsieur le Président . . . Il y a des députés qui vont se rappeler de leur enfance, ici les députés du Québec, vont se rappeler que très souvent, s'ils ont pu avoir une paire de bottes en hiver, c'est parce que la mère attendait le chèque d'allocations familiales. Très souvent, des jeunes filles ont pu participer à des activités, comme les majorettes . . . Elles attendaient que leurs mères reçoivent leurs chèques d'allocations familiales, monsieur le Président. Et rappelons-nous que le Québec a été l'endroit où il y a eu des familles nombreuses! Rappelons-nous que si certaines familles ont eu de la nourriture sur la table, c'était grâce au chèque d'allocations familiales.

Je comprends que le député d'Hochelaga-Maisonneuve (M. Desrosiers) va dire: seulement $4 par mois, ce n'est pas grave. Quand des familles n'en ont déjà pas assez, c'est très grave, monsieur le Président. Comment aujourd'hui peut-on comprendre que le gouvernement veuille prendre $55 millions sur le dos des familles à faible revenu? Le gouvernement aurait pu faire ce que tous les organismes lui ont recommandé de faire, savoir, réduire l'exemption d'impôt qui favorise les riches, augmenter au maximum le crédit d'impôt, en mettre plus pour les familles à moyen et faible revenus. Comment faire croire aux gens aujourd'hui que le gouvernement a trouvé facilement $1.2 milliard pour aider des compagnies, des individus qui ont $60,000 et plus dans un compte de banque? Ces gens-là savaient le risque qu'ils prenaient, monsieur le Président. Pourquoi sont-ce tous ces contribuables-là, toutes ces familles-là qui vont être obligés de faire le sacrifice pour rembourser l'erreur commise par le gouvernement?

Monsieur le Président, je trouve aberrant que le gouvernement, seulement après quatre jours de débat, décide d'utiliser une motion de clôture. Mais j'aimerais dire au gouvernement . . . ici il peut manipuler la procédure, ici il peut tenter de faire taire l'opposition, mais je peux assurer le ministre de l'injustice sociale du Canada que l'opposition, dans la rue, il ne pourra pas la faire taire. Demain, à Montréal, il y a un rassemblement; demain, les familles québécoises vont commencer à s'organiser dans toutes les circonscriptions du Québec, et le premier ministre ne pourra pas «manipuler» pour faire taire ces gens-là. Le débat va se transporter sur le trottoir, dans toutes les cuisines, dans les bureaux des députés, et le ministre de l'injustice sociale va se rappeler de l'effronterie qu'il a faite ce matin, lui qui normalement . . . tous les ministres de la Santé nationale et du Bien-être social antérieurs ici, que ce soit des «bleus» du des «rouges», ils ont été ici pour défendre les intérêts des familles pauvres, des personnes âgées . . . C'est la première fois dans l'histoire du Canada qu'un ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sert de bourreau pour écraser les familles.

Monsieur le Président, l'ancien ministre des Pêches et Océans a eu le courage de démissionner. Mais après l'échec du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, face au débat sur la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse, face à la taxe sur les médicaments et face à la taxe sur les familles avec enfants, il devrait avoir le courage de remettre sa démission et demander un autre portefeuille. Jamais M^me^ Bégin n'aurait permis cela, elle aurait préféré démissionner que de faire la «job» de bras demandée par le ministre des Finances (M. Wilson). Le ministre de l'injustice sociale peut bien rire, il a ses $40,000, son chauffeur, ses affaires sont correctes, il se fout complètement des autres. Mais un jour il va payer pour cela lorsque les familles viendront le rencontrer ici.

Monsieur le Président, on n'a qu'à se rappeler les engagements du gouvernement, la parole du premier ministre est mise en doute à tous les niveaux et, encore là, les engagements du gouvernement de ne pas se servir de l'argent des familles pour réduire le déficit. C'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qu'est-ce que vaut sa parole aujourd'hui? Rien. C'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, en commission parlementaire, avant la consultation avec les groupes, qui demandait: Est-ce que les groupes préféreraient que tout l'argent soit redistribué au crédit d'impôt? Les groupes ont répondu: Oui, Et il a fait le contraire.

Je vois que mon temps est écoulé, monsieur le Président, mais je peux assurer les députés de cette Chambre que peut-être qu'ici, à la Chambre, pour aujourd'hui le débat est terminé, mais je peux dire que sur la rue je vais leur en faire voir de toutes les couleurs, de toutes les sortes au ministre de l'injustice sociale et au premier ministre!

• (1120)

[*Traduction*]

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. C'est la première occasion que j'ai d'intervenir, mais malheureusement, je ne peux même pas parler du sujet à l'étude proprement dit puisque le gouvernement vient de proposer une motion d'attribution de temps. Aux yeux de la plupart des gens, il s'agit ni plus ni moins d'une motion de clôture.

Il est intéressant de noter qu'au début de son discours, le ministre a dit que l'ancien gouvernement libéral a eu souvent recours à cette mesure au cours de son mandat. Il est vrai également que bien souvent, nous, les néo-démocrates, ne nous sommes pas élevés contre le principe de l'attribution de temps parce que nous reconnaissons qu'il doit exister un moyen de réglementer et de limiter les débats à la Chambre des communes.

Cependant, en ce qui concerne le projet de loi dont la Chambre est saisie, il propose un changement fondamental à l'universalité des programmes sociaux dans notre pays. Le gouvernement a omis d'en parler au cours du débat. Le ministre a cité de longs extraits de divers journaux et notamment des articles, publiés un peu partout dans le pays et qui sont favorables à ses initiatives. Il a omis de parler des articles où l'on signale que le gouvernement est en train d'enfreindre le principe de l'universalité dans cet important domaine.

Les attaques menées contre les allocations familiales ne sont que le début de la faille dans le barrage que nous avons dressé pour défendre les programmes sociaux au Canada. Dans son discours, le ministre a dit que nous avons approuvé le budget. Étant donné qu'il y a 211 députés conservateurs à la Chambre des communes, il nous faut bien approuver tout ce qu'on nous propose. Je voudrais rappeler au ministre que même si la Chambre a approuvé le budget, le gouvernement a fait marche arrière pour la désindexation des pensions de vieillesse.

Nous avons le droit—et l'obligation—d'intervenir à la Chambre des communes pour débattre les projets de loi et leurs principes sous-jacents. Nous avons le droit de faire en sorte que le public puisse connaître la teneur des projets que présente le gouvernement.

En défendant son projet de loi, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a déclaré que l'argent passerait des mains des Canadiens les plus riches—le banquier hypothétique de notre pays—à celles des plus démunis. C'est ce mythe qui est à la base des articles qu'a cités le ministre. Je voudrais vous en citer un autre, dont l'auteur prend le parti opposé. Il s'agit d'un éditorial paru dans le *Free Press* de Winnipeg d'hier—je suis sûr que le ministre l'a lu—sous la plume de Leonard Shifrin. Premièrement, ce dernier signale que le gouvernement rompt encore une fois une de ses promesses. Sous le titre: «Les conservateurs n'ont pas tenu parole», l'auteur signale que le ministre a déclaré lui-même que le gouvernement ne réduirait pas le déficit grâce aux pensions de la vieillesse, aux allocations familiales et ainsi de suite. Il ajoute qu'à long terme, après trois ans, les Canadiens à revenu moyen, ceux qui ont un traitement acceptable ou les riches, ne seront pas les seuls à perdre l'avantage des allocations familiales pleinement indexées. Tous les Canadiens qui touchent les allocations familiales, y compris ceux au bas de l'échelle des revenus, en pâtiront également. Le gouvernement prévoit également désindexer le crédit d'impôt pour enfant, dont il se plaît à dire que l'argent économisé grâce à la désindexation partielle des allocations familiales ira à ce secteur.

• (1125)

Le gouvernement est en train de renoncer au principe de l'universalité, ce qui présente certains dangers, comme nous l'avons toujours prédit. Il s'agit d'une opération en deux temps. Premièrement, on diminue la dépendance des Canadiens à revenu moyen à l'égard des allocations familiales en supprimant la protection de la pleine indexation. Autrement dit, au cours d'une période donnée, l'argent que la femme moyenne touche grâce aux allocations familiales—et ne nous y trompons pas, la plupart du temps, c'est la femme qui touche cet argent et qui le consacre aux besoins essentiels de la famille—aura de moins en moins de valeur pour cette famille. Étant donné que la valeur réelle des allocations familiales diminuera de 3 p. 100 par an, celles-ci permettront de moins en moins de répondre aux besoins essentiels comme l'alimentation, les vêtements et d'autres articles nécessaires aux enfants. Voilà la première étape.

La deuxième étape vise à désindexer le crédit d'impôt pour enfants, soit l'argent versé aux familles les plus pauvres du pays. Cette mesure est dangereuse, monsieur le Président, parce que le gouvernement va rendre les allocations familiales beaucoup moins populaires parmi le grand public en en diminuant la valeur pour une grande partie de la population. Cela fait, dans trois ans, il supprimera la protection aux personnes qui en ont le plus besoin. C'est un danger dont le public n'est pas conscient et c'est pourquoi un débat approfondi s'impose.

Mon collègue du parti libéral a dit que la question n'a été débattue que pendant quatre jours. C'est bien peu quand on sait qu'il s'agit de modifier radicalement notre attitude traditionnelle vis-à-vis des programmes universels.

Le gouvernement a échoué dans sa première tentative. Il n'a pas réussi à désindexer les pensions de la vieillesse. Il s'en prend maintenant aux allocations familiales. Le précédent est dangereux et il faut que le public comprenne parfaitement la portée du geste.

Il est également important, monsieur le Président, que nous puissions connaître le point de vue du public. A mesure que le public sera mieux informé du projet du gouvernement, se rendant compte qu'il ne s'agit pas d'une compression à court terme en vue de réduire le déficit, à mesure que le public comprendra que ce n'est pas une tentative de prendre de l'argent aux riches pour le donner aux pauvres et qu'il saura un peu mieux ce qui se passe, des groupes sans cesse plus nombreux viendront dire au gouvernement de ne pas désindexer les allocations familiales.

C'est ce qui s'est passé à l'occasion du débat sur les pensions qui a pris des dimensions nationales. Les débuts ont été hésitants mais, après un mois de débat, un mois de pétitions, et après que différents groupes furent venus rappeler au premier ministre (M. Mulroney) qu'il avait manqué à sa promesse, le gouvernement a fini par comprendre le message.

Le débat sur la désindexation des allocations familiales dure depuis une semaine et voilà que le gouvernement s'apprête à abréger l'étude du projet de loi. Grâce à la télévision, le public peut se rendre compte de l'objet de la mesure et, par la suite, faire part de ses vues à leur député et au ministre responsable du projet. Les gens pourront rappeler au premier ministre qu'il se prépare, une fois de plus, à ne pas tenir sa promesse. Le gouvernement veut porter le débat devant un comité. Cette décision va à l'encontre de l'objectif recherché en télévisant les débats.

Nous voulons que le public sache ce qui se passe. Non seulement nous voulons que le public soit informé de ce qui se passe, mais qu'il vienne ensuite nous dire qu'il tient aux allocations familiales, qu'il tient à l'universalité des programmes gouvernementaux.

Les Canadiens se sont dotés au cours des années d'un système de protection sociale et je rends hommage aux trois partis politiques qui ont contribué à l'édification de ce système. Nous avons maintenant un gouvernement qui, de façon détournée, en deux temps trois mouvements, voudrait supprimer cette protection.

• (1130)

Je pense qu'il est important que nous ne soyons pas limités, comme c'est le cas aujourd'hui, à un débat de deux heures. Tous les députés devraient prendre la parole pour défendre le droit du public à connaître les objectifs réels du projet de loi. Ils devraient expliquer à la population qu'on ne va pas se contenter de désindexer les allocations familiales et de verser la différence aux plus démunis. Ils devraient lui expliquer que, dans trois ans, on prendra de l'argent non seulement aux riches, aux présidents de banques, comme le premier ministre le rappelle volontiers, mais aussi à ceux qui en auront le plus besoin.

La voix populaire demande au gouvernement de ne pas désindexer les allocations familiales. Parmi les groupes qui appuient l'indexation intégrale, on note l'Organisation nationale anti-pauvreté et le Comité consultatif sur la situation de la femme. Il y a deux semaines, j'ai rencontré une quinzaine de groupes en Nouvelle-Écosse et aucun d'eux ne souhaite que le gouvernement applique sa proposition. Je demande aux ministériels et à tous les députés de permettre au public de participer au débat, non pas dans une salle de comité, mais ici même à la Chambre des communes, afin d'établir si la population appuie le projet gouvernemental, car nous savons que ce n'est pas le cas.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je suis, moi aussi, fort heureux de participer au débat actuel. Cela fait six ans que je me prépare pour cette intervention. Je ne dis pas que mon discours en sera meilleur pour autant, mais cela fait six ans que j'attends cette occasion.

L'utilisation du temps de la Chambre est un sujet qui me tient fort à cœur, car le Parlement est une tribune qui sert à débattre les questions d'intérêt public et non pas à se dénoncer les uns les autres ou à tergiverser. On nous a confié la mission de débattre les questions de l'heure et de prendre des mesures en conséquence. Le gouvernement doit consulter nos concitoyens, élaborer une politique et des projets de loi et les présenter à la Chambre pour qu'elle puisse les étudier. C'est le rôle de tous les députés et du Président de s'assurer que le Règlement dont nous sommes convenus est dûment respecté. Je sais que l'opposition doit revoir les mesures présentées par le gouvernement, qu'elle doit s'efforcer de les améliorer, qu'elle doit s'y opposer à l'occasion et les débattre. Elle peut aussi faire de l'obstruction. Mais il ne faudrait pas oublier que l'obstruction systématique est une arme à double tranchant.

Mon collègue du parti libéral n'a certes pas oublié que le timbre a résonné pendant 18 jours en 1982 . . .

M. Blaikie: Seize.

Attribution de temps

M. Lewis: . . . à cause du projet de loi omnibus odieux que le gouvernement libéral avait présenté. Nous lui avons demandé de le scinder, et devant son refus, nous avons bloqué les travaux de la Chambre pendant 18 jours.

M. Blaikie: Seize.

M. Lewis: Le public s'est rallié à nous et le projet de loi a finalement été scindé à peu près comme nous l'avions demandé au début. Nous savions qu'il fallait faire obstruction aux travaux de la Chambre, car cette mesure était une ignominie et la population l'avait bien compris. A l'époque, le NPD, qui a soutenu le parti libéral pendant tout le débat sur le PEN, s'est également rangé du côté du gouvernement en s'opposant à nous qui cherchions à aider la population.

Voyons maintenant en quoi consiste le projet de loi C-70. Cette mesure découle du budget du 23 mai dernier.

M. Blaikie: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je n'aime guère interrompre quelqu'un qui a pris six ans à rédiger un discours, mais il semble que tout ce temps n'a pas suffi au député pour comprendre ce qui s'est effectivement passé. S'il se donne la peine de vérifier, il verra que nous n'avons jamais donné notre appui au gouvernement pendant tout le débat sur sa politique énergétique nationale.

M. le vice-président: Je regrette, mais il n'y a pas là matière à invoquer le Règlement.

M. Lewis: Si le député avait pris six secondes pour réfléchir, il n'aurait pas pensé . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Blaikie: Essayez-vous encore une fois.

M. Lewis: S'il avait pris six secondes pour réfléchir, il ne serait pas intervenu. J'ai bien employé les mots qu'il fallait, mais pas dans l'ordre.

Je disais donc que nous avons présenté un budget le 23 mai et que l'opinion publique était contre la désindexation des prestations de la sécurité de la vieillesse sur la tranche d'inflation inférieure à 3 p. 100. A juste titre, c'est pourquoi nous sommes revenus sur notre décision. Tout le monde reconnaît que le débat sur le budget ne portait que sur une seule question. Mon collègue, le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) prétend que nous aurions dû prendre une minute pour permettre au public de se faire une opinion sur cette mesure. Et les néo-démocrates qui demandent maintenant pourquoi on se presse tant quatre mois plus tard! Où est passé ce fameux raz-de-marée? Je vois que mon collègue de Sudbury est parmi nous. Il vient toujours entendre mes discours et je lui en sais particulièrement gré aujourd'hui. Il est de ceux qui ont prétendu que nous assisterions à un raz-de-marée de protestations de la part des personnes âgées. Le pouvoir gris. Où est-il passé ce pouvoir depuis que nous étudions ce projet de loi? Où sont les pétitions? Il n'y a pas de raz-de-marée au sein de l'opinion publique.

M. Lapierre: Cela viendra, ne vous en faites pas.

M. Frith: Vous allez le constater, Doug. Cela s'en vient.

M. Lewis: Le député de Montréal-Sainte-Marie a déclaré qu'il fallait un peu de temps pour mobiliser l'opinion publique. Il devrait s'en occuper un peu, il me semble. J'espère qu'ensuite il portera le flambeau.

M. Frith: Attendez la semaine de la famille. Jake va être en Chine.

M. Lewis: Voyons les effets de ce projet de loi. Examinons les mesures que les libéraux et les néo-démocrates retardent. Je tiens à ce que la Chambre comprenne que ce projet de loi respecte le principe de l'universalité. Il est avantageux pour les familles à faible revenu, car nous augmentons le crédit d'impôt pour enfants de 36 p. 100. Les néo-démocrates et les libéraux sont donc contre cette augmentation. Ils s'opposent à une augmentation de $70 en 1986 et de $35 en 1987 et 1988. Soyez certains, chers collègues, que vous savez à quoi vous vous opposez. Nous souhaitons faire adopter ce projet de loi, afin d'accroître le revenu des familles démunies et de réduire celui des familles nanties. C'est contre cet objectif que vous luttez.

Selon moi, le gouvernement est appelé à présenter de mauvais projets de loi, comme l'a si bien dit Sir Winston Churchill. Cependant, c'est à l'opinion publique qu'il incombe de décider si un projet de loi est répréhensible ou non.

Je prétends que l'opposition a été tout à fait incapable de monter l'opinion publique contre ce projet de loi. Nos vis-à-vis le savent fort bien. Je crois fermement, monsieur le Président, que nous devrions être prudents lorsque nous appliquons la clôture. Un débat complet s'impose. C'est un fait que je ne me suis pas très souvent opposé à la clôture. Je vous invite à le vérifier. Cependant, il n'y a aucun doute lorsqu'il s'agit de retarder inutilement les travaux de la Chambre, comme les libéraux et les néo-démocrates l'on fait vendredi dernier—ils n'étaient pas assez nombreux pour mener le débat et ils ont donc décidé d'utiliser une brillante tactique politique qui consistait à forcer l'ajournement de la Chambre. N'est-ce pas là un exemple d'opposition politique intelligente? Quand on n'est pas suffisamment nombreux, on force la fermeture de la Chambre—oui, sur les 70 députés de l'opposition, 30 étaient intervenus vendredi. Fort bien, suivons-les, où vont-ils être jeudi lorsque nous voterons sur ce projet de loi, ou vendredi?

M. Frith: Cela correspond à 45 p. 100 de nos députés. Quel était le pourcentage de votre côté?

M. Lewis: Nous vous avons donné l'occasion d'intervenir. Nous ne souhaitons pas passer notre temps à débattre une question qui a été déjà discutée au caucus. Lorsque les libéraux étaient au pouvoir, nous savions qu'il n'y avait aucun débat du genre. Or, ce projet de loi a été débattu au caucus et son étude se poursuit.

En terminant, je tiens à dire que le gouvernement a donné à l'opposition tout le temps voulu pour bien discuter de ce projet de loi et pour mobiliser l'opinion publique. Eh bien, mesdames et messieurs, vous n'avez pas réussi à la mobiliser, malgré quatre mois d'efforts, combien vous faudra-t-il encore de temps pour y parvenir? Mon collègue de Montréal-Sainte-Marie n'est pas parvenu, et il le sait, à réaliser cet objectif même s'il avait amplement le temps de le faire. Nous entendons faire adopter cette mesure. Nos vis-à-vis ont eu tout le temps voulu pour l'étudier et j'espère qu'ils finiront par comprendre et mettront fin à ce débat dès maintenant, afin que nous puissions passer à des questions plus importantes.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le député a tout à fait raison; il est rare qu'il intervienne à la Chambre et j'ai été très heureux de pouvoir entendre ce genre d'intervention. J'espère que les gens de sa ville natale profiteront de l'occasion pour écouter ce qu'il à dire. S'ils le font, ils se rendront compte que cette mesure constitue une razzia fiscale contre les Canadiens à revenu moyen.

• (1140)

Je voudrais revenir sur une question soulevée par mon honorable collègue de Montréal. Cela ne nous surprend guère de ce côté-ci de la Chambre que le gouvernement ait choisi d'avoir recours à l'attribution de temps, afin de mettre un terme au débat relatif au projet de loi C-70 dans cette enceinte. Contrairement à nous, il ne veut pas d'un débat plus large qui permettrait de s'assurer que les Canadiens comprennent parfaitement l'importance de la désindexation des allocations familiales.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a, à juste titre, cité un éditorial du numéro de vendredi dernier du *Toronto Star*. Cependant, il n'a cité que certains passages. C'est le dernier paragraphe de l'éditorial qui est le plus révélateur. On y dit que les députés de l'opposition se trompent de cible en concentrant simplement leurs efforts sur la désindexation des allocations familiales, même si c'est une question qui peut toucher de près les électeurs de la classe moyenne. Ils devraient, plutôt, se battre pour obtenir une réforme utile du régime fiscal et du régime des paiements de transfert permettant au Canada d'offrir un meilleur régime de sécurité sociale à ses citoyens les plus démunis. C'est ce que nous essayons de faire au cours du présent débat plutôt que de simplement nous attarder, comme le gouvernement le souhaiterait, sur son projet de désindexation des allocations familiales.

J'attends avec impatience le débat que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social lancera dans cette enceinte lorsque le gouvernement présentera la loi fiscale d'ensemble concernant les autres mesures contenues dans le budget qui auront, pour les Canadiens à revenus faible et moyen, des répercussions que le gouvernement veut cacher au Canadien moyen.

En examinant les propositions du gouvernement, il nous faut tenir compte de son projet de désindexer les exemptions personnelles. A cause de ces deux mesures, à la fin de 1990, la famille de quatre personnes disposant d'un revenu annuel de $15,000 paiera $1,700 de plus en impôt sur le revenu et celle qui dispose de $35,000 en paiera $3,600 de plus, tandis que la même disposant de $80,000 n'en paiera que $1,125 de plus. Autrement dit, la modification fiscale globale aura pour effet d'enrichir les riches et d'appauvrir les pauvres. Voilà ce qui se trouve au cœur du débat.

Le gouvernement voulait détourner l'attention des Canadiens sur son projet de désindexation des allocations familiales car il sait qu'il peut s'en tirer avec cette mesure. Il veut détourner notre attention sur ce qu'il fait dans la poche gauche tandis qu'il va chercher des milliers de dollars dans la poche droite. Or cette mesure aura pour effet dans quatre ans de faire diminuer de 4 p. 100 le revenu disponible des Canadiens les plus pauvres de notre société et de faire augmenter celui des riches de 0.6 p. 100.

Je ne suis pas étonné que le gouvernement ait proposé une motion d'attribution de temps, mais je m'étonne qu'il ait choisi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour la présenter. S'il était nécessaire d'en présenter une, le ministre de la Santé aurait dû veiller à ce que ce soit le ministre des Finances (M. Wilson) qui s'en charge. Je connais le mérite du ministre de la Santé et je suis persuadé qu'il a dû livrer à la table du cabinet une lutte énergique qu'il a malheureusement perdue. Il me paraît difficile de croire que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social puisse défendre des mesures budgétaires qui font peser le fardeau de la réduction du déficit sur les épaules des Canadiens à faibles et moyens revenus au lieu de préconiser, comme il devrait le faire, une réforme du régime fiscal qui instaure un impôt minimum pour les riches et qui fasse en sorte que le transfert n'enrichisse pas les riches pour appauvrir les pauvres. Voilà ce que les Canadiens à faible et moyen revenus attendent du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Son prédécesseur, Monique Bégin, s'était faite le champion des intérêts des familles canadiennes à faible et moyen revenus. Elle a mené un vaillant combat à la table du cabinet pour veiller à ce que les intérêts de ses électeurs soient bien représentés. Ils ne l'ont certes pas été dans le débat actuel.

Le ministre a dit qu'au lieu de se contenter de faire obstruction à toutes les mesures législatives, l'opposition devrait suggérer des mesures visant à améliorer le régime. Dans mon intervention du 16 septembre, j'ai énoncé les mesures et les principes que défendra le parti libéral en matière de réforme du régime canadien de sécurité sociale. J'ai dit que nous partions de certains postulats, dont le fait que parmi les pays membres de l'OCDE, le Canada se classe dans le dernier tiers quant au pourcentage du PNB consacré au régime de sécurité sociale. C'est un fait.

M. Epp (Provencher): Ce n'est pas vrai.

M. Frith: Sachant cela, il suffit de se reporter aux travaux de la Commission Macdonald à qui il a fallu deux ans pour effectuer certaines des analyses les plus importantes du système économique tel que nous le connaissons. Entre autres recommandations, la commission a soutenu au sujet du système national de sécurité sociale qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter à propos du maintien des programmes de transfert des revenus, et que l'on ne devrait pas chercher à régler les difficultés budgétaires temporaires en réduisant les crédits des programmes sociaux. Or, c'est exactement l'objet de ce projet de loi et du budget.

Il y a un an de cela, pendant la campagne électorale, le gouvernement a déclaré que jamais il n'imposerait le fardeau de la réduction du déficit aux Canadiens gagnant des revenus moyens ou modestes et que au grand jamais il ne puiserait dans l'enveloppe des affaires sociales pour éponger ce déficit. Pourtant, la semaine dernière, en présentant à la Chambre le projet de loi C-70, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'est porté à la défense du projet de son gouvernement de réduire l'enveloppe sociale et de faire supporter aux pauvres et aux Canadiens à revenus moyens le fardeau de la réduction du déficit, sous prétexte que l'économie ne tournait pas aussi rondement qu'il l'aurait souhaité.

Le rôle du ministre des Finances dans le système de cabinet est d'établir la politique financière globale du pays. J'espère bien que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social assumera ses responsabilités en faisant état du mécontentement que lui inspire l'orientation qu'a prise son collègue des Finances le 23 mai dernier.

Le parti libéral dit essentiellement qu'il faut faire quelque chose pour éviter de faire porter aux Canadiens à revenus modestes et moyens le fardeau des programmes sociaux et de la lutte contre la pauvreté. Nous voulons étendre ce débat à des mesures autres que la désindexation. J'ai hâte de prendre part au débat que nous aurons à la Chambre des communes quand le projet de loi omnibus nous sera présenté, et cela afin que les Canadiens puissent enfin comprendre de quoi il s'agit.

J'ai participé à des tribunes téléphoniques sur ce sujet ces derniers jours et je n'ai pas été étonné de constater que les Canadiens ne comprennent rien à ce débat; il est fort complexe. En raison de cette complexité, et comme le gouvernement savait que la mesure ne serait pas parfaitement comprise par le Canadien ordinaire, il a entrepris d'éponger le déficit au détriment des citoyens gagnant des revenus moyens, et cela en adoptant des mesures sournoises comme la désindexation des exemptions personnelles. Les Canadiens ne se rendront compte de ce qui leur arrive qu'au moment de faire leur déclaration d'impôt au printemps 1986. Ils ne comprendront pas ce qui se passe car le montant des chèques d'allocations familiales ne baissera pas. C'est là une initiative fort sournoise et insidieuse. Même le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sait que, en vertu du projet de loi C-70, le plus démunis de nos pauvres, les familles comptant sur un revenu annuel de $9,000 pour nourrir quatre enfants, perdront de leur pouvoir d'achat d'ici à 1990.

J'affirme en terminant que la notion selon laquelle ce projet de loi vient en aide aux plus démunis des démunis n'est qu'une autre preuve du fait que le gouvernement aime bien mettre un petit grain de vérité dans ses mesures. En fait, même les plus pauvres seront au nombre des perdants par suite de la présentation du projet de loi C-70.

• (1150)

[*Français*]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'entends l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart), pour une fois qu'il est présent à la Chambre pour participer à un débat et qu'il n'est pas dans la rue, comme il nous le dit habituellement . . .

M. Malépart: Nous sommes ici pour défendre le vrai peuple . . .

M. Blais: Le vrai peuple . . . où étiez-vous pour le défendre le vrai peuple pendant les 20 dernières années? On ne vous a pas vus, vous êtes restés assis sur votre derrière pendant 20 ans à la Chambre, ici, sans jamais vous lever pendant que votre gouvernement a empêché . . .

M. Malépart: On vous a fait reculer sur les pensions de sécurité de la vieillesse . . .

M. Blais: . . . a empêché la pleine indexation des allocations familiales, ce qui a fait perdre $20 à chacune des familles canadiennes. Vous avez complètement oublié ça, ce bout-là, par exemple.

M. Malépart: C'est grâce à l'opposition si les personnes âgées ont la pleine indexation!

M. Blais: Vous avez complètement oublié ça, ce bout-là . . . Quand c'était le temps de parler, vous ne l'avez pas fait. C'est toujours ce que vous faisiez . . .

M. le vice-président: A l'ordre s'il vous plaît. Je demanderais premièrement à l'orateur de s'adresser au fauteuil afin d'éviter les débats entre deux députés.

M. Blais: Excusez-moi, monsieur le Président. Je n'ai pas la vaste expérience de mon honorable confrère, évidemment, mais, il ne nous en fait pas bénéficier largement, malheureusement. Nous avons rarement l'occasion d'entendre des débats . . .

M. Malépart: Parlez-nous donc de la taxe sur les médicaments!

M. Blais: C'est dommage pour l'honorable député. Mais il avait ses dix minutes de temps de parole alloué, il n'en avait pas encore assez tantôt de ses dix minutes. Je m'excuse, monsieur le Président.

Monsieur le Président, je l'écoutais tout à l'heure nous «déballer» des statistiques concernant les exemptions d'impôt, il mentionnait qu'un salarié . . . par exemple, une famille qui gagnait $80,000 par année aurait une exemption d'impôt de $363 et qu'un salarié . . . une famille et qui toucherait, par exemple, de $10,000 à $20,000 aurait une exemption d'impôt de $203. C'est peut-être vrai techniquement. Mais ce qu'il oublie de mentionner, c'est que la famille qui gagne un revenu de $80,000 . . .

M. Malépart: Elle va payer plus cher que les riches.

M. Blais: . . . non, non. Je pense qu'ils en paient de l'impôt. Lorsqu'une famille gagne $80,000 je pense qu'ils en paient eux aussi de l'impôt. Premièrement, c'est une exemption et je pense que l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie, tout comme les autres députés de l'opposition devraient se taire, s'ouvrir les oreilles, s'ouvrir les yeux et s'apercevoir que les 285,000 personnes qui ont recommencé à travailler, qui ont repris le travail depuis l'automne dernier, ce sont des gens qui, eux, vont payer l'impôt également et qui sont très satisfaits du gouvernement actuellement.

Une voix: Ce n'est pas vrai cela!

M. Blais: Je pense, également, que lorsqu'il vient nous dire—et mon collègue qui a parlé tout à l'heure l'a clairement mentionné lui aussi—je pense que si on regarde l'attitude de la population suite au budget du 23 mai dernier, car, ce sur quoi nous travaillons aujourd'hui, monsieur le Président, c'est suite au budget du mois de mai dernier et, à ce moment-là, nous avons étalé clairement à la population canadienne nos propositions.

Nous avons eu des débats, l'opposition a eu plusieurs mois pour déballer sa marchandise et faire ses courses à travers la population pour lui conter des histoires comme ils l'ont fait. Et, on se retrouve aujourd'hui . . . Et nous l'avons vu encore la semaine dernière, lors des derniers résultats, la population canadienne approuve le gouvernement, monsieur le Président. Cela est important!

Je comprends que c'est le devoir de l'opposition de se lever à la Chambre, de discuter, de vouloir au moins essayer d'aller au fond des choses dans les débats qui les préoccupent. Mais lorsqu'on voit que la population canadienne est d'accord sur les politiques qui sont sur le Bureau, à mon avis, ils devraient le reconnaître. Ils ont eu toutes les occasions, tout le temps voulu pour discuter sur ce projet de loi en 2e lecture, monsieur le Président. Je pense que la proposition qui a été faite par l'honorable ministre est légitime. Il a eu assez de temps pour parler en cette Chambre sur ce dossier.

Monsieur le Président, je sais que l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) parlait tout à l'heure . . . J'avais presque les larmes aux yeux lorsqu'il nous parlait de sa mère qui attendait son chèque d'allocations familiales. Mais je pense que ce que les familles canadiennes attendent depuis 20 ans . . . Je préfère que les gens attendent leur chèque de paie que les centaines de milliers de familles canadiennes n'avaient pas à cause des politiques désastreuses du gouvernement qui nous a précédé. Cela, c'est important! Avant d'attendre après le chèque d'allocations familiales, ce dont les familles canadiennes ont besoin, je pense, c'est avant tout d'avoir un chèque de paie. C'est là-dessus que le gouvernement actuel s'est attablé et travaille depuis le mois de septembre dernier et, à mon avis, l'opposition devrait le réaliser et le comprendre. Je pense que cela, c'est assez clair. Et la population l'a compris.

Si les familles canadiennes étaient pénalisées de façon épouvantable, elles nous le feraient savoir, elles ont les moyens de le faire, et ce n'est pas le cas. Parce que ce dont les . . . Le député de Montréal-Sainte-Marie pourrait écouter au lieu de toujours crier. Je comprends que si vous n'avez pas dit un mot pendant 20 ans, vous avez envie de reprendre vos 20 dernières années. Vous auriez mieux fait de parler un peu plus chaque année plutôt que d'essayer de tout dire ce que vous avez à dire dans six mois. Cela aurait été peut-être préférable.

M. Malépart: On n'a jamais travaillé pour les riches!

M. Blais: Ah oui! Votre gouvernement s'en occupait. Il ne s'agit pas de travailler ni pour les riches ni pour les pauvres. Il s'agit de travailler pour la famille canadienne. Ce que nous étudions, monsieur le Président, c'est un projet de loi qui vise à restructurer de la meilleure façon possible l'économie familiale canadienne. Et le point de départ de cela . . . je pense qu'on devrait . . . Je comprends qu'eux, ils ne peuvent pas comprendre cela. Ils n'ont jamais connu cela. Ils n'ont pas connu ce que c'était de vouloir donner des emplois à nos familles canadiennes et d'essayer de redonner confiance. Tout ce qu'ils essaient de faire . . .

Une voix: Cessez donc de «charrier».

M. Blais: Essayez donc d'écouter! Au moins, soyez donc polis! Vous pourriez au moins être polis! On vous écoute quand vous parlez, même si vous n'avez rien à dire, mais on vous écoute . . .alors, vous pourriez avoir la décence et la politesse . . . Il y a des gens qui sont ici et qui voient qui est le défenseur de la veuve et de l'orphelin. Les gens sont ici, ils sont en mesure de voir de quelle façon vous vous comportez à la Chambre, simplement pour écouter les autres députés qui ont quelque chose à dire.

Une voix: On n'est pas ici pour défendre nos jobs!

M. Blais: Non! Je n'ai pas de «job» à défendre, et mon passé est quand même garant de l'avenir. Je n'ai pas attendu après cela, moi. Vous peut-être, parce que cela fait longtemps que vous êtes ici, mais pas moi. J'ai fait autre chose avant. On a seulement qu'à ne pas ouvrir la porte si on ne veut pas se faire répondre là-dessus . . .

Monsieur le Président, il me reste encore quelques instants et je pense que si on pouvait . . . Et je vois sourire les députés qui, la semaine dernière, avaient presque les larmes aux yeux. On voit que dès que le débat s'engage sur une voie sérieuse, on oublie cela. On fait cela pour la galerie.

Monsieur le Président, ce qui est sérieux aujourd'hui, c'est de remettre nos familles canadiennes au travail, c'est ce à quoi notre gouvernement s'est employé; à restructurer le secteur familial. Cela est important!

On a besoin, monsieur le Président, de l'opposition, comme de la population canadienne, pour qu'on sente qu'on retrouve notre dignité de Canadiens, et qu'on se dise que le Canada n'est pas un pays qui doit simplement toujours se débattre mais qui part à partir d'un tissue social. Le tissu social est un tissu de protection. C'est supposé être un tissu de protection pour les gens qui en ont besoin. Mais évidemment, puisqu'il n'y avait aucune structure économique, et on avait un pays qui allait à la va-comme-je-te-pousse dans le passé, évidemment, on n'a jamais pensé à structurer des politiques économiques et sociales qui allaient dans le sens de créer des emplois. Parce que, ce que les gens veulent, avant d'avoir leurs chèques d'allocations familiales, c'est un chèque de paie. Et moi, monsieur le Président, je m'y emploie comme tous mes collègues du gouvernement.

Et cela, c'est important, tout comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a donné des emplois aux Canadiens. Il est important de donner un chèque de paie, avant même de donner un chèque d'allocations familiales. Eux, ils ont tout fait, ils ont coupé le chèque d'allocations familiales de $20 au cours des 10 dernières années, y compris le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) qui, lui, ne s'occupait pas de cela à ce moment-là, l'universalité des programmes sociaux.

Une voix: Il n'est pas ici.

M. Blais: Non, mais il était à l'extérieur et il disait que l'universalité n'avait pas d'importance.

Quant aux deux députés qui m'invectivent depuis 10 minutes, y compris le député de Montréal-Sainte-Marie, eux n'ont rien dit pendant 20 ans, pendant qu'ils envoyaient notre . . .

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Shefford (M. Lapierre) sur un rappel au Règlement.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je voudrais vous rappeler qu'il y a 20 ans j'avais neuf ans et que je n'étais pas au Parlement.

M. Malépart: Sur le même rappel au Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) sur un rappel au Règlement.

M. Malépart: Il y a neuf ans, j'étais député à l'Assemblée nationale du Québec et le député ne savait pas encore où il s'en allait, mais il continue à être mêlé dans ses cartes.

Attribution de temps

• (1200)

[*Traduction*]

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais d'abord commenter certains propos des orateurs qui m'ont précédé. J'ai trouvé intéressant que le député de Sudbury (M. Frith) accorde le bénéfice du doute au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Il a supposé que le ministre avait défendu les allocations familiales de haute lutte au cabinet, mais qu'il avait perdu. J'ai une autre théorie. Je crois, pour ma part, que le ministre a les mains liées par l'idéologie économique du gouvernement. Je ne crois pas qu'il se soit bien débattu au cabinet pour empêcher la désindexation partielle des allocations familiales. Je ne lui donne pas le bénéfice du doute sur ce point. J'ai vu comment le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social luttait au cabinet pour d'autres questions intéressant tout particulièrement sa propre province, et comment ses efforts ont lamentablement échoué. S'il a combattu la désindexation des allocations familiales, les résultats sont tout aussi pitoyables. Je doute qu'il ait livré un combat quelconque.

J'ai été déçu par le discours du député de Simcoe-Nord (M. Lewis) qui a dit qu'il attendait depuis six ans l'occasion de faire ce discours. Au lieu de défendre rationellement les raisons que le gouvernement peut avoir de faire adopter cette mesure législative—et un tel plaidoyer était possible—il s'est laissé emporter dans une diatribe à caractère politique qui ne décollait pas des circonstances actuelles. J'ai été déçu parce que je comptais que le député nous ferait bénéficier de ses lumières.

La raison de la clôture n'a pas été approfondie. La véritable raison est d'ordre politique: le gouvernement craint la mobilisation de l'opinion. Certains ont soutenu que quatre mois se sont écoulés depuis que la proposition a été faite pour la première fois. Nous ne devons pas oublier que le programme politique est souvent chargé, comme il l'a été depuis que cette proposition a été faite. Si le gouvernement était convaincu que sa mesure a l'appui de la population, il accepterait plus sereinement que le débat se poursuive à la Chambre pendant une période de temps raisonnable.

Avant les vacances d'été, la Chambre s'est concentrée sur la question de la désindexation des pensions dont elle était saisie, et les travaux à l'ordre du jour sont nombreux depuis notre retour. Les délais dans le système parlementaire ont notamment pour fonction de donner aux gens le temps de prendre conscience de ce que le gouvernement mijote. Je ne suis pas content, bien que j'y voie une tactique politique, que le gouvernement ait décidé de faire obstacle à ce processus. Sachons bien cependant pourquoi il le fait.

C'est dommage que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ait décidé de ne pas prendre au sérieux la position de l'opposition sur les allocations familiales. Ce qu'il n'a pas fait et qu'il aurait dû faire, en rehaussant du même coup son image de marque, c'est reconnaître que le débat dans lequel nous sommes engagés porte sur les principes fondamentaux de la politique sociale. Il aurait pu s'attarder aux principes, mais il ne l'a pas fait parce que la conception conservatrice de toute la question des allocations familiales et des autres changements à la politique sociale est complètement dépourvue

de principe. Ce n'est pas par hasard que le ministre n'a pas tenté de placer le débat à ce niveau supérieur comme il aurait pu le faire.

Nous constatons l'absence totale de principes de la part du gouvernement. Un grand nombre des députés progressistes conservateurs, qu'ils soient ministres ou députés de l'arrière-ban, se guident en réalité sur un seul principe: ils n'aiment pas les programmes sociaux universels. Je préférerais de loin qu'ils aient le courage de le dire et de lancer un débat sur l'universalité. Voilà ce qu'ils devraient essayer de faire au lieu d'essayer de se débarrasser de l'universalité par la petite porte sans respecter leurs propres convictions fondamentales en matière de politique sociale. Nous n'avons pas peur de traverser le pays en disant que nous soutenons les programmes sociaux universels, même s'il y a des gens dans le domaine de la politique sociale qui mettent en doute le principe de l'universalité. Nous sommes prêts à affronter ces critiques, mais le parti conservateur, lui, n'est pas prêt à accepter que sa propre position réelle soit remise en question. Ses députés ne sont pas capables de le faire ou n'acceptent pas de le faire.

Il y a une autre attitude de principe qu'ils auraient pu respecter, mais ils ne l'ont pas fait. Ils auraient pu respecter l'engagement qu'ils avaient pris en disant que quelles que fussent les réformes qu'ils pourraient faire, les économies réalisées grâce à ces réformes profiteraient aux gens qui en avaient le plus besoin. Telle est la position de principe qu'ils exposaient dans le document publié par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en janvier, je crois, mais c'est un principe qu'ils ont abandonné. Ils n'ont pas eu le courage de le respecter. Nous constatons maintenant que l'argent qui va être économisé grâce à la désindexation des allocations familiales va finalement servir à alimenter la lutte contre le déficit au lieu d'aboutir dans la poche et dans le budget des familles qui en ont le plus besoin. Ce faisant, le gouvernement a commis une erreur grave, si je puis lui donner un avis qu'il ne m'a pas demandé. En agissant ainsi, il a commis une grave erreur politique. Si ses députés avaient respecté ce dernier principe, ils auraient pu semer la division chez leurs critiques. S'ils avaient respecté ce principe, les groupes qui constituent maintenant une véritable coalition contre la désindexation des allocations familiales se seraient trouvés divisés sur cette question, parce que certains d'entre eux auraient décidé d'appuyer le gouvernement si l'argent avait été remis à ceux qui en ont le plus besoin. Certains groupes soutiennent ce point de vue depuis des années, mais les conservateurs n'ont pas eu le courage de respecter ce principe. Nous avons maintenant une coalition de gens de divers horizons qui ont eu divers points de vue sur les avantages de l'universalité au cours des années, mais qui sont tous d'accord maintenant pour déclarer que cette politique sociale est néfaste à tous égards parce qu'elle grignote le principe d'universalité sans adopter les aspects les plus fructueux de la sélectivité. Ils disent aussi que le gouvernement revient ainsi sur ses promesses de janvier à propos de la destination des économies réalisées et, avant cela, sur les promesses faites par ses représentants durant la campagne électorale et selon lesquelles les allocations familiales ne seraient pas touchées du tout.

Je me souviens que le candidat du parti conservateur qui était mon adversaire lors de la dernière campagne électorale a fait une véritable crise quand j'ai distribué une brochure annonçant que les conservateurs allaient s'en prendre aux allocations familiales. Il a crié au mensonge, dit que j'étais complètement irresponsable et que le parti conservateur n'avait pas la moindre intention de toucher aux allocations familiales. Il m'a demandé comment je pouvais avoir la malhonnêteté d'avancer des choses pareilles. J'ai dit la même chose à propos des pensions. Évidemment, de nombreux députés du Nouveau parti démocratique l'ont fait, parce que nous connaissions le véritable programme de politique sociale du parti progressiste conservateur. Malheureusement, les conservateurs n'ont pas le courage de venir le dire ouvertement, afin que nous puissions avoir un véritable débat sur les fondements de la politique sociale. Je pense que ce serait un débat instructif pour nous tous; il nous permettrait de connaître vraiment le fond de la pensée des gens sur ces questions.

Il ne s'agit pas simplement de questions de politique sociale. Il y a aussi la question de savoir qui est en faveur de la famille, si quelqu'un l'est complètement. On a tellement discouru sur le thème de savoir qui était pour la famille et qui était contre. Mais la désindexation des allocations familiales et l'érosion de l'universalité au fil du temps ne vont pas constituer une attaque seulement contre les familles. C'est une attaque contre les collectivités et contre le sens même de la communauté.

L'une des raisons pour lesquelles nous sommes favorables à des programmes sociaux universels est que nous croyons qu'une collectivité a le droit de décréter qu'elle juge certaines choses importantes. En l'occurrence, la famille. Ce pourrait être l'éducation ou la retraite des vieux. Nous estimons que l'on accorde cela aux gens parce que nous croyons que c'est un aspect inhérent à la participation à une collectivité. Nous estimons que les gens y ont droit parce qu'ils font partie de la communauté, et non parce qu'ils sont à un bout ou à l'autre de l'échelle des revenus, ni parce que nous avons la vision d'une société composée d'individus isolés.

Nous avons un sens de la collectivité. Et c'est aussi cette notion qui est en jeu dans le débat philosophique que nous devrions avoir. Mais nous n'en aurons pas le temps. En fait, nous n'aurons pas le temps nécessaire parce que le gouvernement a décidé de présenter une motion de clôture. Il fait l'inverse de tout ce que ses représentants disaient quand ils étaient dans l'opposition. Quand le temps arrive de discuter de la question, on s'aperçoit qu'ils n'en pensaient pas un mot. Il est regrettable que nous n'ayons pas le temps d'avoir ce débat profondément souhaitable.

• (1210)

[*Français*]

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le Président, il me fait un très grand plaisir de participer au débat sur la motion présentée par mon honorable collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). J'estime qu'il faut sans tarder déférer ce projet de loi C-70 au Comité législatif qui est habilité à l'étudier en profondeur. Je veux signifier mon appui à ce projet de loi. Étant moi-même une mère de famille qui a bénéficié des prestations d'allocations familiales pour mes quatre enfants, je comprends à quel point ce débat revêt une importance capitale pour tous les bénéficiaires des allocations familiales, pour les femmes en particulier.

L'objet de mon intervention, monsieur le Président, sera double. Dans un premier temps, j'insisterai sur le caractère universel des prestations des allocations familiales et sur la progressivité du régime de prestation fédérales pour les enfants. Je m'attarderai dans un deuxième temps sur les principales raisons qui ont motivé notre gouvernement à indexer les allocations familiales annuellement sur l'indice des prix à la consommation supérieur à 3 p. 100.

Monsieur le Président, j'estime qu'il est de mon devoir de rassurer la population canadienne quant au respect du principe de l'universalité du régime des allocations familiales. Institué en 1945, ce régime a vite gagné la faveur de toute la société canadienne. Par le truchement de ce régime, les gouvernements reconnaissent la contribution inestimable qu'apportent à la société les parents qui élèvent les citoyens de demain. En 1985, quelque 3.6 millions de familles canadiennes recevront 2.45 milliards de dollars dans le cadre du régime des allocations familiales. Que ces 3.6 millions de familles canadiennes soient rassurées, le gouvernement conservateur n'a pas la moindre intention de mettre en péril l'universalité de ce programme. Malgré la recommandation de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada selon laquelle les allocations familiales et les autres transferts fédéraux seraient remplacés par un régime universel de sécurité de revenu, mon collègue, l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, affirmait de façon non équivoque, que le gouvernement a préféré conserver les principes de l'universalité et de l'indexation. Je trouve qu'il est très regrettable que nos amis d'en face passent sous silence le maintien de l'universalité de ce programme. Ses collègues, tout au long de ce débat, ont tenté d'ameuter la population canadienne, mais qu'on se le tienne pour dit, le gouvernement dont je fais partie ne remet nullement en cause le principe de l'universalité du régime des allocations familiales.

De plus, monsieur le Président, j'estime que ce projet de loi doit être abordé comme un seul des éléments du régime des prestations fédérales pour enfants. Par conséquent, il ne doit pas être considéré isolément, mais doit plutôt être analysé en conjonction avec les deux autres éléments du régime des prestations fédérales pour enfants, soit le crédit d'impôt pour enfants ainsi que l'exemption fiscale pour enfants à charge.

Animé par un esprit d'équité sociale, notre gouvernement s'est montré soucieux de renforcer le caractère progressif des programmes destinés à venir en aide financièrement aux personnes ayant des enfants. N'est-il pas plus équitable, monsieur le Président, de verser les prestations les plus élevées aux bénéficiaires les plus pauvres et les prestations les moins élevées aux bénéficiaires les plus riches? Un rapport du Conseil national du bien-être social intitulé «La réforme des prestations pour enfants», déposé en mars 1985, concluait que «les bénéfices que reçoit une famille du système de prestations pour enfants n'ont aucun rapport logique ou équitable avec son besoin financier». Selon ce même rapport, «le système canadien de prestations pour enfants est incohérent non pas parce qu'il accorde des bénéfices aux familles à revenu élevé, mais plutôt parce qu'il leur fournit des prestations trop élevées. Le problème en est un d'équité.»

L'amélioration de la progressivité des prestations familiales est donc un objectif fondamental auquel notre gouvernement s'est engagé. Plusieurs organismes voués à la défense des intérêts des moins bien nantis ont depuis de très nombreuses années réclamé du gouvernement fédéral des mesures de redistribution du revenu plus justes envers les familles canadiennes à revenu modique.

Or, le budget présenté par le ministre des Finances (M. Wilson) en mai dernier tient compte de ces revendications. Ainsi, en augmentant le crédit d'impôt pour enfants et en diminuant l'exemption d'impôt pour enfants à charge, les familles dont le revenu familial est modeste bénéficieront d'une augmentation de l'aide du gouvernement fédéral. De l'avis du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) ce sont les familles avec enfants qui ont un revenu annuel de $25,000 et moins qui seront les grands gagnants de notre politique d'aide à la famille. Voilà une politique à laquelle nous avons tout lieu d'applaudir. J'y souscris sans hésitation comme y souscrivait la ministre de la Santé et du Bien-être social du précédent gouvernement, lorsqu'elle affirmait que: La première des choses c'est de se demander s'il est correct dans notre société que ce soient les familles à revenu supérieur à $26,000 qui vont recevoir le plein crédit d'impôt-enfant.

Monsieur le Président, si vous me le permettez, je présenterai maintenant les raisons qui ont poussé notre gouvernement à adopter une mesure d'indexation partielle au coût de la vie. La raison est fort simple et n'a malheureusement pas besoin d'une longue démonstration. En septembre 1984, le gouvernement conservateur a été confronté au problème de la dette publique. La dette publique est une triste réalité avec laquelle nous devons composer. Elle menace sérieusement notre capacité d'assurer une croissance soutenue. A elle seule, elle représente en termes simples, la somme de tous les déficits depuis la Confédération. Il a fallu une centaine d'années pour accumuler une dette de 18 milliards de dollars. Maintenant, moins de 20 ans plus tard, nous sommes aux prises avec une dette de près de 200 milliards de dollars et qui double tous les cinq ans.

De plus, s'il n'est pas contrôlé maintenant, le déficit pourrait mettre en péril à moyen et à long terme l'avenir de certains programmes sociaux. Dans une analyse approfondie du phénomène du déficit et de l'endettement du gouvernement fédéral, le président du Conseil économique du Canada, monsieur David Slater disait ceci: «Laissé à lui-même, le déficit fédéral pourrait créer plus tard de sérieux problèmes dont celui de limiter la capacité de l'État d'assurer des services au public.» En réagissant immédiatement pour réduire le déficit, notre gouvernement se porte garant de l'avenir de nos programmes sociaux.

Continuant dans la même veine, monsieur le Président, je voudrais m'inscrire en faux contre une affirmation que faisait ma collègue la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell). Celle-ci faisait remarquer à la Chambre qu'il est beaucoup plus facile de s'en prendre aux enfants parce que ceux-ci ne bénéficient pas du droit de vote. Les mesures rigoureuses de contrôle du déficit sont destinées à mater le déficit dès maintenant afin que les enfants d'aujourd'hui ne soient pas les héritiers d'une situation économique dominée par la dette publique. Nous n'avons pas le droit de nous défiler de nos responsabilités économiques. La prochaine génération doit s'attendre à ne pas être obligée de payer les excès de la génération qui l'a précédée.

Voilà, monsieur le Président, des politiques qui auront sûrement l'heur de réjouir les contribuables canadiens. D'ailleurs,

le président du Conseil économique du Canada a applaudi aux mesures budgétaires de notre gouvernement. Selon M. Slater, l'adoption de mesures positives s'imposait pour maintenir le déficit à un niveau propre à prévenir de graves difficultés à long terme pour le Canada. En nous attaquant au déficit dès maintenant nous pensons à l'avenir de nos enfants.

Monsieur le Président, j'aimerais également m'en prendre à plusieurs déclarations alarmistes de nos collègues d'en face. Certains députés de l'opposition laissent entendre qu'ils sont les défenseurs inconditionnels des programmes sociaux . . .

M. Boudria: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) invoque le Règlement.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours de l'honorable député jusqu'à présent, mais j'ai remarqué comme vous, que le discours est lu dans son entier et je suis certain que vous serez d'accord pour dire que c'est interdit dans le Règlement de lire inutilement à la Chambre des communes.

M. le vice-président: L'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) peut techniquement avoir raison, mais je pense que la Présidence a été tolérante sur ce sujet pour les députés qui débutaient à la Chambre des communes.

Je donne donc la parole à l'honorable députée de Blainville-Deux-Montagnes (M^me^ Landry).

Mme Landry: Merci, monsieur le Président. J'aime peut-être mieux dire des choses écrites et de les dire sensément, que peut-être parler sans avoir de texte et dire n'importe quoi.

Monsieur le Président, certains députés de l'opposition laissent entendre qu'ils sont les défenseurs inconditionnels des programmes sociaux. Ils font preuve, il faut bien l'avouer, d'amnésie sélective. Au risque de leur déplaire, je voudrais leur rappeler que c'est le précédent gouvernement qui a complètement suspendu l'indexation des allocations familiales pour l'année 1976, alors que le Canada était aux prises avec un taux d'inflation annuel de 11.2 p. 100.

En 1983-1984, le gouvernement précédent a récidivé en limitant l'augmentation des prestations d'allocations familiales à 6 et 5 p. 100 respectivement. Que nos amis d'en face cessent de jouer à la vierge offensée.

Un ministre de l'époque déclarait qu'il ne peut y avoir de lutte véritable contre notre déficit et celui des provinces, que si les contribuables contribuent eux-mêmes à les réduire, en restreignant leurs revenus. Voilà des paroles qui devraient inspirer l'opposition aujourd'hui.

Monsieur le Président, en guise de conclusion, je désire souligner que les deux parties adverses n'ont pas le monopole de la compassion. Les politiques d'aide à la famille de notre gouvernement sont dictées par des principes de justice sociale. Le principe de l'universalité n'est nullement remis en cause. De plus, le régime d'aide à la famille est dans son ensemble plus progressif qu'il ne l'était sous l'administration précédente. Finalement, la reprise économique qui s'est amorcée grâce à notre lutte contre le déficit va permettre à toute la société canadienne d'espérer des jours meilleurs.

Monsieur le Président, je souhaite énormément que le projet de loi C-70 soit déféré au Comité législatif le plus rapidement possible.

• (1220)

[*Traduction*]

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, si quelqu'un m'avait dit, il y a un an, que je ferais le discours que je compte faire durant les dix prochaines minutes, je ne l'aurais vraiment pas cru. Qui eut cru que le gouvernement conservateur, élu à une énorme majorité des voix, serait parvenu à décevoir un si grand nombre de Canadiens aussi rapidement? Le gouvernement conservateur a reçu le mandat d'améliorer la vie des Canadiens, de trouver un meilleur moyen de gouverner. Un an plus tard, je vous demande, à vous, monsieur le Président, de lire les articles de cette fin d'année. Même les plus loyaux partisans des conservateurs ont des doutes.

[*Français*]

Cela n'a pas pris longtemps pour voir que les engagements du premier ministre (M. Mulroney) n'étaient pas sincères. Dès le changement de gouvernement, nous avons vu une pluie torrentielle de nominations politiques qui fait rougir même le plus ardent militant conservateur.

[*Traduction*]

Il n'a pas fallu longtemps aux Canadiens pour constater . . .

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a une minute, il pourrait dire à son collègue le député de Laurier (M. Berger) de ne pas lire son discours.

M. le vice-président: Le député de Laurier (M. Berger) a la parole.

M. Marchi: C'est dégueulasse! Vous feriez n'importe quoi pour passer à la télévision.

M. Berger: Il n'a pas fallu longtemps aux Canadiens pour constater . . .

Mme Copps: Vous ne parlerez en fin de compte que des familles canadiennes.

M. Berger: Je vais essayer à nouveau. Il n'a pas fallu longtemps aux Canadiens pour constater que P.C. ne voulait pas dire progressiste conservateur, mais «Favoritisme Canada».

Des voix: Bravo!

M. Boudria: C'est bien dit, monsieur el Président!

M. Lewis: C'est bien lu.

M. Berger: La plupart des députés et bien des simples citoyens ont probablement lu la chronique où Gary Lauten révélait pourquoi le premier ministre (M. Mulroney) voyage avec deux avions. Il a un avion rempli de sièges vides et l'autre rempli de promesses creuses.

Pour faire comprendre pourquoi les Canadiens ont l'impression d'avoir été trahis, il n'y a pas de meilleur exemple que le tour de passe-passe qu'ont fait le premier ministre et le gouvernement au sujet de l'aide aux enfants et aux personnes âgées. Qui aurait pu prédire que le gouvernement conservateur agirait de façon aussi sournoise, qu'il abuserait de la confiance des Canadiens et qu'il reviendrait sur la plupart des ses promesses essentielles?

[*Français*]

Premièrement, le gouvernement Mulroney ne respecte pas son engagement de ne pas réduire les dépenses sociales.

Dans le fameux document d'étude, qui a été déposé au mois de janvier, sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées, on nous a promis, et je cite:

Que toutes les économies nettes réalisées d'une réforme des programmes sociaux devraient être appliquées à d'autres questions prioritaires à l'intérieur de l'enveloppe des affaires sociales.

Ces économies . . .

. . . et je souligne cette partie . . .

. . . ne devraient pas servir à réduire le déficit.

On n'a qu'à lire la première phrase du discours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) pour voir la volte-face du gouvernement Mulroney en l'espace de quatre mois. Le ministre, dans son discours qui ouvrait le débat sur ce projet de loi il y a une semaine, disait que le gouvernement a annoncé son intention de réorganiser le régime fédéral des allocations familiales en vue de mieux soutenir les familles à faible revenu tout en s'efforçant de réduire notre dette nationale.

En janvier, le gouvernement Mulroney dit une chose, quatre mois plus tard, il fait le contraire . . . Et on s'étonne que le gouvernement ait perdu l'appui de la population.

Au total, monsieur le Président, le budget enlève un demi-milliard de dollars des bénéfices destinés aux familles d'ici 1990.

[*Traduction*]

C'est déjà pas mal que le gouvernement renie sa promesse de réduire les dépenses sociales, mais le pire, c'est que dans l'ensemble, les mesures budgétaires nuisent davantage aux pauvres qu'aux riches. On a peine à croire qu'en 1985 un gouvernement dépose un budget aussi rétrograde et aussi antisocial.

[*Français*]

Le projet de loi propose qu'à partir de 1986 les allocations familiales seront indexées seulement à partir d'un taux d'inflation supérieur à 3 p. 100. On se rappelle que les allocations familiales sont présentement de $375 par année et qu'elles sont pleinement indexées au coût de la vie. Le gouvernement, donc, fait payer par les familles les premiers 3 p. 100 de l'inflation.

Le crédit d'impôt pour enfants est augmenté, mais de moins en moins de familles seront admissibles parce que le seuil de revenu familial à partir duquel le crédit d'impôt commence à diminuer sera ramené de $26,330 à $23,500 à compter de 1986. Le Centre de santé des femmes, situé dans ma circonscription, a constaté, et je cite:

Que la réforme proposée aura pour conséquence de minimiser et de marginaliser les allocations familiales qui constituent la seule forme d'allocations vraiment universelles et de donner une importance plus grande aux allocations de type sélectif comme le crédit d'impôt.

Il faut ajouter que de moins en moins de familles seront admissibles au crédit d'impôt.

Le budget prévoit également plusieurs autres changements fiscaux, des changements à l'exemption fiscale pour enfants à charge, au dégrèvement fédéral, aux exemptions personnelles de base, aux déductions fiscales, aux régimes enregistrés de pension (REP) et aux régimes enregistrés d'épargne retraite (REER).

Le Conseil national du Bien-être social, dans une étude publiée au mois de juillet, démontre que la combinaison de toutes ces mesures punit les familles pauvres et à moyen revenu tout en avantageant les familles riches.

Une voix: Un gouvernement pour les grosses poches.

M. Berger: Les déductions fiscales des riches pour les régimes enregistrés de pension et les REER compensent, et c'est cela qu'il est important de comprendre, que ces déductions fiscales compensent les pertes occasionnées par les changements aux prestations et aux avantages fiscaux au titre des enfants, avec le résultat que le budget réduit le revenu imposable de la famille riche.

Les calculs du Conseil national du Bien-être social donnent l'exemple du couple de deux salariés avec deux enfants, et fait la comparaison entre les familles pauvres ($15,000 de revenus), de revenu moyen ($35,000 de revenus), et les riches ($80,000 de revenus).

Dans les cinq prochaines années, les familles pauvres vont perdre $1,879, tandis que les familles riches ne perdent que $1,125. Où est la justice là-dedans, monsieur le Président? Et ne parlons même pas des familles à revenu moyen. Ce sont les grands perdants, elles perdent $3,452.

[*Traduction*]

Le Conseil national du bien-être social a essayé par ailleurs de voir quelles seront les répercussions du budget pour les chefs de familles monoparentales. Le résultat de ses recherches me préoccupe beaucoup parce que la plupart des familles monoparentales se trouvent dans une situation impossible et que, dans la circonscription de Laurier, le nombre de famille de cette catégorie équivaut au double de la moyenne nationale. Près de la moitié des mères seules vivaient sous le seuil de la pauvreté en 1983 et leur revenu moyen de $17,585 ne représentait que 44 p. 100 du revenu moyen des familles biparentales, qui était de $39,554. Il faut être député conservateur pour ne pas voir l'évidence même dans ces chiffres.

Je vous rappelle, monsieur le Président, que les familles monoparentales riches, dont le revenu annuel atteint $60,000, gagneront encore $404 grâce au budget. Les familles monoparentales pauvres dont le revenu moyen est de $15,000, perdront $1,844 de 1986 à 1990. Les familles moyennes dont le revenu moyen est de $35,000 perdront $3,504 pendant la même période.

• (1230)

Je tiens à signaler que l'étude du Conseil national du bien-être social tient uniquement compte des changements apportés au niveau de l'aide aux enfants et à l'impôt sur le revenu des particuliers. Elle n'examine pas l'incidence de la hausse des taxes à la consommation, qui risque d'alourdir de $200 à $300 par an le fardeau fiscal de la plupart des familles canadiennes. Elle ne tient pas compte de l'influence de l'exemption relative

aux gains en capital qui ne profitera qu'aux citoyens les plus nantis.

Voici quel est l'essentiel du budget du premier ministre: tout d'abord, il rompt la promesse de ne pas réduire les dépenses pour les programmes sociaux; ensuite, il s'attaque aux pauvres et à la classe moyenne. Le gouvernement conservateur s'en prend à ceux, dans notre société, qui sont le moins capables de se défendre. Ce gouvernement peut, semble-t-il, trouver 1 milliard de dollars pour indemniser les déposants dont les dépôts sont supérieurs à $60,000, mais il enlève de précieux dollars aux prestations familiales. Dans le cas des personnes âgées, l'injustice était évidente et le gouvernement a dû battre en retraite à la fin de juin. Dans le cas des allocations familiales, l'injustice est plus difficile à percevoir pour le moment.

J'ai soutenu au début de mon discours que si l'on m'avait dit il y a un an que je ferais ce genre de discours aujourd'hui, je ne l'aurais pas cru. Toutefois, compte tenu des piètres réalisations du gouvernement conservateur un an plus tard, beaucoup de gens ont conclu, et ce n'est guère étonnant, que ce gouvernement ne fera qu'un seul mandat.

Des voix: Bravo!

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, lorsque j'écoute les députés de l'opposition, cela me rappelle l'époque où je m'entraînais dans la réserve Sarcee, à Calgary, du temps de ma jeunesse. Nous tirions sur une cible et le sergent était derrière nous. Le gars à côté de moi n'arrivait pas à atteindre la cible. Le sergent est venu lui dire: «Où vont donc vos balles?» Le jeune homme l'a regardé et lui a répondu: «J'ignore où elles vont, monsieur, mais en tout cas elles partent en faisant un bruit terrible.» Voilà l'impression que me donnent les discours des députés de l'opposition. Ces derniers ignorent où ils vont. La seule façon de les satisfaire ce serait de continuer à emprunter et à vivre à crédit. C'est la seule façon dont nous pourrions rendre heureux les libéraux et les néo-démocrates. C'est ce qu'ils ont fait pendant 16 ans. Ils pensaient pouvoir emprunter pour rembourser leurs dettes.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Plus fort!

M. le vice-président: A l'ordre. Pourrions-nous laisser le député de Bow River (M. Taylor) faire son discours?

M. Taylor: Ils nous ont laissé en héritage . . .

Des voix: Plus fort!

M. le vice-président: A l'ordre. Pourriez-vous laisser le député de Bow River faire son discours?

M. Taylor: Monsieur le Président, quand vous jetez une pierre dans une meute et qu'un chien commence à aboyer, vous savez que vous en avez touché un.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: Monsieur le Président, ils n'ont jamais compris le tort qu'ils causaient à notre pays en empruntant à tour de bras. Ce sont les libéraux et les néo-démocrates qui ont le plus gravement compromis nos programmes sociaux. Ils allaient s'endetter jusqu'à ce qu'il ne reste plus un sou à emprunter.

M. Tobin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Pourriez-vous dire au député d'en face que nous sommes entrés dans le XX^{e} siècle? Nous avons à la Chambre des dispositifs électroniques pour nous faire entendre sans avoir besoin de crier. Non seulement son discours est une insulte à l'intelligence, mais il offense nos oreilles.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: J'accorde la parole au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) pour un rappel au Règlement.

M. Nystrom: J'invoque le Règlement, monsieur le Président . . .

M. Taylor: Au XX^{e} siècle, les députés de l'opposition devraient savoir ce qu'est un rappel au Règlement. Ils siègent à la Chambre depuis plusieurs années, mais ils ignorent toujours ce que c'est.

M. le vice-président: La parole est au député de Yorkton-Melville pour un rappel au Règlement.

M. Nystrom: N'est-ce pas la paille et la poutre, monsieur le Président?

M. le vice-président: La parole est au député de Bow River pour la suite du débat.

M. Taylor: J'espère que vous ne compterez pas le temps qu'ils m'ont fait perdre, monsieur le Président.

Mme Copps: Nous espérons que si.

M. Boudria: Répétez ce que vous avez dit.

M. Taylor: Je dis que la seule façon de faire entendre raison aux députés de l'opposition c'est de croiser un pic vert avec un pigeon voyageur. Le fruit de ce croisement pourra leur apporter le message et le leur enfoncer dans le crâne.

Des voix: Oh, oh!

M. Taylor: Les députés d'en face s'imaginent toujours que l'emprunt est une bonne solution. Pas étonnant s'ils font de tels bonds quand nous critiquons les conséquences de leurs politiques, parce qu'elles ne peuvent que compromettre les programmes sociaux du Canada. Ces programmes reposent sur la productivité d'un pays. Lorsqu'un pays emprunte à tour de bras, cette productivité finit par se réduire à néant.

Mme Copps: Êtes-vous le pic vert ou le pigeon?

M. Taylor: C'est ce qu'ils feraient jusqu'à ce qu'ils ne puissent plus emprunter. Ils laisseraient alors les veuves, les enfants et les handicapés complètement démunis. Tel serait le résultat de leur programme.

Des voix: C'est honteux!

M. Taylor: Voilà dans quelle voie ils nous entraîneraient. Ils ignorent où ils vont, mais c'est là qu'ils nous mèneraient.

Notre gouvernement songe à l'avenir. Nous savons où nous allons et ce que nous voulons faire. Nous voulons faire du Canada un pays sans dette, ayant un budget bien équilibré, afin que nos citoyens puissent garder une plus grande partie de leurs salaires au lieu d'avoir à se contenter d'un chèque de paie très réduit. J'espère qu'un jour le Canada sera un pays uni où le bonheur règnera de l'Arctique au 49e parallèle et du Pacifique à l'Atlantique, où les citoyens pourront gagner leur vie et où le gouvernement ne prendra soin que des nécessiteux et non pas des riches.

Une voix: Et les banques?

M. Taylor: J'ai envie de rire quand j'entends les libéraux et les néo-démocrates parler des riches. Qui veut aider les riches?

Des voix: Les conservateurs.

Mme Copps: Vous.

Mme Mitchell: Que faites-vous des sociétés pétrolières et des banques?

M. Taylor: Ce programme aidera les pauvres et non pas les riches. Les riches sont des citoyens comme les autres.

Mme Mitchell: Aidez les banques.

M. Taylor: Je ne critique pas les riches. La plupart d'entre eux se sont enrichis en travaillant fort. Maintenant, les néo-démocrates veulent leur prendre leur argent.

Mme Mitchell: Donnez-le aux banques.

M. Taylor: Je veux faire de notre pays un endroit où nous pourrons conserver notre avoir et où nous aurons plus de riches. Je ne peux pas faire de tort aux pauvres. Ce projet de loi ne s'attaque pas aux pauvres. Il prend aux riches et donne aux pauvres.

M. Lapierre: Pas du tout.

M. Taylor: Les députés d'en face devraient s'enfoncer cela dans le crâne.

M. Lapierre: Lisez le projet de loi.

M. Taylor: Il prend aux riches et donne aux pauvres.

[*Français*]

M. Malépart: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) fait un rappel au Règlement.

M. Malépart: Je vais permettre au député de brancher son appareil, mais je pense qu'il ne parle pas du bon projet de loi. Le projet de loi qui enlève de l'argent aux pauvres pour le donner aux riches . . .

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le député de Bow River a la parole pour participer au débat.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'aimerais que le député d'en face lise dans sa propre langue, s'il le veut, en français ou en anglais, le projet de loi. S'il le faisait, il constaterait que nous versons une somme plus élevée aux familles pauvres qui ont des enfants qu'aux familles riches qui en ont également. Cela embête les députés d'en face. Ils ne cessent de dire que nous allons nuire aux riches. Ils tentent d'induire les pauvres en erreur. C'est ce que font les députés d'en face. Le député qui m'a précédé, que je tiens en haute estime, a affirmé que nous aidions les nantis. C'est tout à fait absurde. Le projet de loi portera l'allocation maximale de $384 à $524 d'ici 1989 pour les pauvres et non pour les riches. Pourquoi les députés d'en face tentent-ils d'induire les gens en erreur durant le débat sur la motion tendant à une répartition du temps?

Quant je me suis rendu en Grande-Bretagne avec une délégation, j'ai demandé aux députés travaillistes et tories s'ils souscrivaient à la politique de leur gouvernement. Que font-ils en Grande-Bretagne? Presque tous les projets de loi portent la mention: «Cette mesure sera débattue durant tant de jours.» J'ai dit à un député travailliste qui fait partie de l'opposition: «Appuyez-vous cette mesure?» Il m'a répondu: «Bien sûr, il faut que le Parlement avance dans ses travaux. Nous sommes ici pour régler des problèmes.» Nous ne voulons pas entendre répéter et répéter les mêmes choses que nous avons entendues jusqu'ici dans le débat en cours.

Une voix: Pourriez-vous nous répéter cela?

M. Taylor: Vendredi dernier, ils se sont tellement répétés qu'il n'y avait plus de députés pour participer au débat et ils ont dû réclamer l'ajournement de la Chambre.

M. Tobin: Vous n'avez rien dit de nouveau depuis dix ans.

M. Taylor: Monsieur le Président, nous voulons allouer une période de temps raisonnable au débat. J'aimerais que le gouvernement formule une politique en vertu de laquelle le débat de chaque projet de loi durerait un nombre précis de jours, afin que nous puissions débattre les mesures à fond en évitant les répétitions.

• (1240)

Ces députés parlent d'aider les riches grâce à l'exemption des gains en capital. Ils devraient aller voir dans l'Ouest certaines des exploitations agricoles où je me suis rendu. Le seul pécule de ces agriculteurs est la terre qu'ils cultivent depuis 50 ans. Le gouvernement leur dit maintenant qu'à 65 ou 70 ans, ils peuvent vendre ce pécule et le conserver, qu'il ne leur en prendra pas une partie, car ils ont payé des impôts toute leur vie.

Mme Mitchell: Mais vous allez vous en prendre à leurs petits-enfants, n'est-ce pas?

Attribution de temps

M. Taylor: Maintenant, lorsque ces agriculteurs vendent leurs exploitations, ils peuvent conserver leur pécule et jouir des dernières années de leur vie.

M. Cassidy: Et les spéculateurs dans tout cela?

M. Taylor: Ces députés prétendent qu'on aide ainsi les riches. Or, les agriculteurs canadiens ne sont pas riches. Ils méritent de conserver le pécule qu'ils ont accumulé au fil des ans.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Mme Copps: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je comprends les raisons pour lesquelles le ministre reprend les mêmes arguments qu'il a utilisés au cours du débat du projet de loi relatif aux personnes âgées qui a été rejeté par les Canadiens . . .

M. Lewis: Ce n'est pas là un rappel au Règlement.

Mme Copps: . . . et par le premier ministre (M. Mulroney). Mon rappel au Règlement porte sur le fait que le député est censé intervenir au sujet de ce projet de loi et que ses réflexions sur les exemptions des gains en capital n'ont rien à voir avec cette motion.

M. le vice-président: La parole est au député de Bow River (M. Taylor).

M. Taylor: Monsieur le Président, si la députée a laissé ses manières à la maison, j'aimerais mieux qu'elle y reste elle aussi.

Ces députés ont lancé le débat sur les gains en capital. Il s'agit ici d'un débat sur la clôture, au cas où la députée l'ignorerait, et je précise les raisons pour lesquelles cette clôture s'impose. Elle se justifie par l'attitude insensée de l'opposition à la Chambre. Nos vis-à-vis veulent nous voir continuer à emprunter. Ils continuent de prôner une chose et d'en faire une autre. Qu'ont-ils fait pour les pauvres du Canada lorsqu'ils étaient au pouvoir? Ils nous parlent des résultats de la désindexation dans les années 1990. Si nous avions suivi l'exemple des libéraux en désindexant les allocations familiales, nous aurions pu dire que chaque famille perdra tant de dollars. C'est un argument insensé. Nous respectons les lois de la Chambre des communes et . . .

M. Cassidy: La loi du plus fort.

M. Taylor: . . . et nous voulons aider les nécessiteux et non pas les nantis. Ce projet de loi réduira les paiements versés aux familles riches et augmentera ceux versés aux familles pauvres. Et c'est bien ainsi. Il s'agit peut-être d'une attitude et d'une politique tout à fait différentes . . .

M. Cassidy: Retournons au moyen âge.

M. Taylor: C'est une idée étrangère aux libéraux et aux néo-démocrates, mais notre gouvernement entend aider les pauvres. Il faut rétablir la productivité pour donner à chacun une chance de vivre, de survivre. Nous avons bâti ce pays non pas grâce à l'endettement mais à la productivité, grâce à tous ceux qui ont travaillé. C'est ainsi, monsieur le Président, qu'il faut bâtir un pays. Nous rétablissons l'unité entre les provinces de même qu'entre le patronat et les syndicats. Nous nous y employons parce que plus notre productivité sera élevée, meilleurs seront les programmes sociaux que nous pourrons offrir. Plus nous produirons, mieux nous pourrons venir en aide aux Canadiens défavorisés . . .

M. Cassidy: Rétablissez les cartels. Vive le XIX^{e} siècle!

M. Taylor: . . . mieux nous pourrons supprimer les pauvres.

M. Cassidy: C'est ça, supprimez-les.

Des voix: Oh, oh!

M. Taylor: . . . pour qu'ils ne soient pas pauvres, pour qu'ils aient de quoi vivre sans devoir compter sur le soutien de l'État. Voilà ce que nous voulons. Nous voulons que les pauvres s'enrichissent.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole du député est expiré.

M. Nunziata: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Il y a un moment, le député a fait allusion à ma collègue, la représentante de Hamilton-Est (M^{me} Copps), et il a dit que maintenant qu'elle était mariée elle devrait rester à la maison.

Mme Mitchell: Oh, oh!

Une voix: Il n'a pas dit cela.

M. le vice-président: Ce n'est pas un rappel au Règlement qui se rapporte au débat.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, nous parlons d'une motion qui aura pour effet d'interrompre l'étude d'une mesure qui touchera 3.6 millions de Canadiens.

M. Lewis: Une chose que vous n'avez jamais faite, n'est-ce pas?

M. Gray (Windsor-Ouest): Si ce projet de loi est adopté, 3.6 millions de familles canadiennes vont souffrir de la baisse de pouvoir d'achat de leurs allocations familiales. Rien d'étonnant à ce que les conservateurs essaient d'étouffer le débat sur ce projet de loi au bout de cinq jours seulement. Les conservateurs espèrent faire adopter ce projet de loi en douce par la Chambre avant que les Canadiens, en particulier ceux qui ont des revenus faibles ou moyens, ne se rendent compte pleinement du mal que les conservateurs veulent leur faire.

Les conservateurs prétendent maintenant que l'on a suffisamment débattu de toute la question de la désindexation des allocations familiales. Le dernier orateur, en particulier, a mis en doute la volonté des conservateurs de respecter même les plus élémentaires des programmes sociaux. Pourtant, en 1980, les conservateurs avaient organisé une vaste campagne publicitaire d'opposition à toute idée de désindexation. Leur publicité disait notamment que la désindexation était une forme de fiscalité qui aurait des conséquences terribles pour tous les contribuables canadiens, notamment ceux à faible et à moyen revenus. Elle disait que la désindexation était un plan garantissant aux contribuables de payer des impôts fédéraux sur le revenu de plus en plus élevés année après année. Si c'était vrai en 1980 à propos de l'impôt sur le revenu, c'est toujours vrai aujourd'hui, non seulement pour l'impôt sur le revenu mais aussi pour les allocations familiales.

Pourtant les conservateurs essaient aujourd'hui d'enrayer le débat sur une mesure destinée à frapper un coup brutal au cœur de l'édifice de nos programmes d'aide aux familles et à tous les Canadiens. Pas étonnant que les conservateurs essaient de faire passer à la va-vite un amendement à la Loi sur les allocations familiales qui est, comme je l'ai dit, quelque chose qui affaiblit gravement et qui sape la portée d'une des pierres angulaires de la structure de notre sécurité sociale nationale.

Le projet de loi que cette motion vise à mettre aux voix diminue l'indexation des allocations familiales et par conséquent leur pouvoir d'achat. Il contredit non seulement les promesses du parti conservateur pendant la dernière campagne électorale, mais il est aussi totalement en contradiction avec les garanties données par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) lorsqu'il déclarait dans cette assemblée le 21 décembre dernier, et je cite ici la page 1444 du hansard:

Monsieur le Président, je peux confirmer que l'indexation normale de la sécurité de la vieillesse, du supplément du revenu garanti et des allocations familiales se fera le 1er janvier 1985 et que les prestations du Régime de pensions du Canada augmenteront également de 4.4 p. 100 . . .

La question qui avait été posée au ministre ne mentionnait pas le régime d'allocations familiales qui est actuellement menacé. Toutefois, le ministre s'est aventuré à inclure les allocations familiales dans sa promesse d'augmenter l'indexation normale pour 1985. Les prestations d'allocations familiales indexées vont augmenter de 4.4 p. 100 en 1985, mais seulement d'environ 1.4 p. 100 en 1986 à cause de ce projet de loi d'une cruauté implacable.

Le projet de loi de 1973 sur les allocations familiales avait été présenté par le gouvernement libéral de l'époque et avait reçu l'appui de tous les partis à la Chambre. Cette mesure avait pour objectif de renforcer le programme de supplément du revenu pour les familles canadiennes qu'avait institué un gouvernement libéral près de 30 ans auparavant. On l'avait adopté pour bien reconnaître le fait que le revenu provenant d'un emploi ne correspond pas nécessairement à la taille de la famille, que les soutiens de famille travaillant à temps plein ou à temps partiel et touchant le salaire minimum ou presque, souvent ne gagnent pas assez pour subvenir aux besoins de plus d'un ou de deux enfants à charge.

La Loi sur les allocations familiales reconnaissait également que le soutien de famille n'est peut-être capable de trouver que du travail saisonnier ou intermittent. Les parlementaires avaient compris que ces familles s'efforcent constamment de ne pas recourir à l'assistance publique parce qu'elles ont leur fierté et sont capables de s'en tirer toutes seules. L'indexation avait une très grande importance dans le programme afin de préserver le pouvoir d'achat des allocations familiales et constituait donc un instrument essentiel de justice sociale.

La présente mesure conservatrice n'est pas la seule à aller à l'encontre de la Loi sur les allocations familiales et de l'ensemble de notre système de sécurité sociale. Elle s'insère dans toute une série de propositions budgétaires qui s'opposent à chaque mesure progressiste prise par les différents gouvernements libéraux—oui, des gouvernements libéraux—pour aider les familles à revenu modeste à améliorer leur niveau de vie.

En outre, non seulement le budget conservateur de mai dernier s'oppose brutalement aux valeurs sur lesquelles s'appuient notre politique sociale traditionnelle et les compromis qui en découlent, mais il s'en prend surtout aux Canadiens à faible et moyen revenu, alors que nous nous remettons à peine d'une grave récession mondiale. Ce sont ces Canadiens à moyen et faible revenu qui ont supporté l'essentiel du fardeau de la récession économique.

• (1250)

Le budget de mai dernier du gouvernement conservateur actuel creusera encore davantage le fossé toujours plus grand qui sépare les riches, la classe moyenne et les pauvres. Ils survient justement à une époque où le gouvernement devrait redoubler d'effort pour aider les familles, mais les conservateurs procèdent à une nouvelle répartition de la richesse en pressurant les gagne-petit et la classe moyenne au profit des riches.

Le gouvernement actuel est froidement obsédé par les bilans. Il entend faire ce qu'il appelle des économies de milliards de dollars à même le revenu de la classe moyenne et des petits salariés en sabrant dans les programmes sociaux pour réduire le déficit.

Il a tout d'abord essayé de le faire pour la pension de vieillesse et la réaction violente de l'ensemble des Canadiens l'a obligé à faire machine arrière. Toutefois, il veut faire la même chose à l'égard du programme des allocations familiales, ce qui représente l'objet du projet de loi sur lequel la Chambre va devoir se prononcer à la suite de cette motion. Le gouvernement compte faire la même chose pour l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers. Les prétendues économies réalisées doivent servir à réduire le déficit et le gouvernement compte le faire en priorité, sans tenir compte de sa promesse, énoncée notamment par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le 14 décembre dernier, selon laquelle tous les fonds économisés en réduisant les paiements des avantages sociaux ne serviront en aucun cas à éponger le déficit. Voilà pour sa crédibilité. Voilà pour son exactitude. Voilà pour l'intérêt que ce gouvernement conservateur cruel et insensible porte aux valeurs sociales.

Cette passion cynique pour la diminution du déficit ne suffit pas à expliquer les motifs du gouvernement conservateur qui ont abouti à l'injustice du budget dont ce projet de loi n'est qu'un volet. Bien que le gouvernement ait été obligé de retirer sa mesure visant à désindexer la pension de sécurité de la vieillesse, il a toujours l'intention de mettre en vigueur une politique fiscale visant à offrir à une petit groupe d'individus, qui profitent largement des gains en capital, des exemptions inconditionnelles qui entraîneront un manque à gagner de recettes estimé à 1.2 milliard de dollars pour 1990 seulement.

Le budget propose une série de modifications aux prestations pour enfants qui, selon les arguments spécieux du gouvernement, semblent avantager les économiquement faibles. Lorsqu'on y regarde de plus près, toutefois, on constate qu'à partir de 1989, les allocations familiales ne seront plus indexées qu'à partir de 3 p. 100 d'inflation, que le point limite pour la diminution prévue du crédit d'impôt pour enfants sera ramené de $26,330 à $23,000 en 1986, et que l'exemption d'impôt pour enfants passera de $710 à $560 par enfant en 1987, puis à $470 en 1988, pour atteindre le niveau des allocations familiales en 1989. Par suite du budget conservateur, toutes les familles canadiennes vont perdre des prestations dont elles ont besoin. Mais à compter de 1990, même les plus pauvres d'entre elles vont perdre des prestations par suite de la désindexation du crédit d'impôt pour enfants d'une part, et, d'autre part, de la désindexation des allocations familiales que les conservateurs tentent d'imposer aujourd'hui à la Chambre au détriment des intérêts des familles et des enfants canadiens. A cause de cette mesure conservatrice, toutes les familles canadiennes, et même les plus pauvres, vont toucher moins.

Si nous considérons à la fois les conséquences des mesures budgétaires tendant à réduire le crédit d'impôt pour enfants et les exemptions pour enfants entièrement à charge, sans oublier l'indexation de l'impôt sur le revenu, nous constatons que les familles où le père et la mère travaillent et gagnent ensemble $15,000 par année, à charge pour eux de nourrir, vêtir et loger seulement deux enfants, vont perdre $1,844. Par ailleurs, le couple ayant un revenu global de $35,000 perdra $3,452.

Si nous considérons le budget conservateur, dont ce projet de loi n'est qu'un des éléments néfastes, à la lumière de critères d'évaluation raisonnables et objectifs, nous devons nécessairement conclure qu'il est injuste et inique. Indéniablement, tout dans ce budget concourt à réduire le revenu disponible des contribuables dont le revenu est moyen ou faible au profit des contribuables fortunés. Au cours des cinq prochaines années, les contribuables qui gagnent $15,000 vont devoir assumer une hausse d'impôt de 36 p. 100, ceux qui gagnent $30,000, une hausse de 11 p. 100, ceux qui gagnent $100,000, une hausse de seulement 4 p. 100, et les quelques-uns qui gagnent $200,000 par année, de toute évidence de grands amis des conservateurs, une hausse de seulement 2 p. 100. Voilà la justice à la tory. Voilà la justice sociale à la tory.

Enfin, en décembre de l'année dernière, le premier ministre (M. Mulroney) semblait fonder toute sa défense de la malheureuse attaque de son gouvernement contre l'universalité de certains programmes sociaux sur une anecdote insignifiante qu'il ne cessait de raconter et qui prouvait, à ses yeux, que c'était justice de ne pas verser aux présidents de banques les prestations des programmes sociaux dont ils n'avaient pas besoin et qu'ils ne voulaient pas. Il a essayé de faire croire aux Canadiens que son gouvernement orienterait les programmes sociaux de façon à en faire bénéficier les plus pauvres. La population ne s'est pas laissée avoir dans le cas de la sécurité de la vieillesse et en dépit des efforts des conservateurs pour étouffer le débat sur ce projet de loi, elle ne se laissera pas avoir par ses dispositions.

Chose certaine, le déséquilibre et l'injustice du budget en général et de cette mesure en particulier ne sont rendus que plus évidents par la façon dont le gouvernement a complètement manqué à ses responsabilités dans le fiasco d'un milliard de dollars concernant la Banque Commerciale du Canada et la Northland Bank. Tandis que le gouvernement conservateur alourdit la charge fiscale des Canadiens à revenus faibles ou moyens, il n'hésite pas à dépenser plus d'un milliard des deniers publics pour réparer ses maladresses dans l'affaire de la BCC. Le gouvernement devrait retirer son budget et honorer les promesses qu'il a faites aux Canadiens à revenus faibles ou moyens. Pour amorcer le retrait du budget, il faut rejeter ce projet de loi; il faut pour commencer rejeter la motion qui vise à mettre injustement fin au débat sur cette mesure importante.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, nous débattons une motion visant à limiter la durée du débat sur le projet de loi C-70. Cela veut dire, nous le savons tous, que nous discutons de l'intention du gouvernement de clôturer le débat; il s'agit d'une motion de clôture. C'est vraiment mauvais . . .

M. Dick: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. La députée ne le sait et ne le comprend peut-être pas, mais ce n'est pas une motion de clôture que nous débattons. Si elle connaissait la procédure, elle saurait que nous débattons une motion d'attribution de temps. La clôture est une notion tout à fait différente et on y a rarement recours.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, la députée pourrait peut-être m'écouter. J'ai dit que cela faisait l'effet d'une motion de clôture.

Nous avons moins de dix minutes pour discuter de ce projet de loi et jusqu'à présent, rares sont les députés conservateurs qui ont dit pourquoi le gouvernement présente un projet de loi aussi néfaste pour les familles et les enfants. C'est dégoûtant, monsieur le Président! Les députés conservateurs ont consacré des heures au projet de loi sur le tarif du Corbeau. Je me fiche pas mal des pics verts et des pigeons, mais le député qui a parlé il y a un instant se souvient sans doute qu'il a débattu longtemps le projet de loi sur le tarif du Corbeau, emboîtant le pas aux néo-démocrates. Les députés d'en face se fichent des enfants. Ils se fichent des familles ou des femmes, qui vont être le plus durement touchées par ce projet de loi. Le gouvernement veut mettre un terme au débat parce qu'il a peur. Il craint que les Canadiens ne découvrent quelles seront en réalité les répercussions de ce projet de loi et ce qu'il symbolise, car c'est la première d'une longue série de mesures budgétaires terribles qui touchent les familles. Nous allons continuer à tenir le public au courant et à dire aux citoyens quelles seront les conséquences de ce projet de loi néfaste. Le gouvernement donne la fausse impression que ce projet de loi est insignifiant. Il est extrêmement nuisible; j'espère bien pouvoir continuer et conclure mon discours après le déjeuner.

M. le vice-président: Oui, la députée pourra terminer son discours plus tard.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

THUNDER BAY—LA GRÈVE DES EMPLOYÉS DE LA CHAÎNE DE MAGASINS KRESGE

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, depuis plus de cinq mois, des employés de la chaîne de magasins à rayons Kresge, à Thunder Bay, font la grève pour essayer d'obtenir une première convention collective et s'assurer une certaine considération et une rémunération raisonnable dans leur travail. Quatre-vingt-quatorze pour cent de ces employés sont des femmes, et comme c'est souvent le cas en pareilles circonstances, la direction de l'entreprise ne fait pas grand cas d'elles. Ces employés ne gagnent en moyenne que $4.51 l'heure, ce qui est bien inférieur au seuil de la pauvreté dans le cas d'une mère seule. L'employé qui a 30 années de service auprès de cette société va avoir droit à une pension mirobolante de moins de $90 par mois!

Ces travailleurs ont tous les droits d'exiger une juste rétribution pour leur travail et la société est socialement tenue de les traiter justement et de leur accorder le droit de former un syndicat qui parlera en leur nom à tous. Si l'entreprise se dérobe à ses obligations, il revient à la société en général de lui imposer des sanctions. Les travailleurs demandent aux consommateurs de boycotter cette chaîne de magasins et les autres chaînes qui appartiennent aux mêmes propriétaires: K-Mart, Jupiter et Big Top.

Le CTC, la Fédération du travail de l'Ontario, l'évêque catholique romain de Thunder Bay et le Syndicat canadien des fabricants en gros et détail ont offert leur appui à cette campagne de boycottage. J'espère qu'elle sera soutenue par les consommateurs du Canada qui comprennent que tous les travailleurs de leur pays ont droit à la justice et à un niveau de vie convenable. Je leur demande de dire comme moi et mes collègues: «Je ne peux plus magasiner chez Kresge!»

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

L'ÉLIMINATION DES TITRES DE CIRCULATION CONSENTIS AUX PENSIONNÉS

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, je voudais signaler à nouveau à l'attention de la Chambre l'élimination des titres de circulation consentis aux pensionnés du CN et du CP. Quand l'affaire a été annoncée l'été dernier, le CP a déclaré que cette décision avait été prise lors des négociations entre l'employeur et le syndicat. Le CP prétend maintenant que les titres de circulation accordés aux pensionnés et aux employés étaient un privilège et non un droit et qu'on y avait substitué un régime d'assurance-santé gratuit pour les pensionnés. Ces derniers aussi bien que tous les citoyens de ma circonscription sont déjà pleinement protégés dans le cadre de notre régime provincial de santé.

La lettre en date du 16 septembre 1985 du président du CP à tous les retraités est loin de fournir des explications satisfaisantes concernant l'élimination de ces titres de circulation.

Il existe un accord en bonne et due forme entre le syndicat et l'employeur qui remonte à 1936 et aux termes duquel les employés du CP et les pensionnés de plein droit avaient droit à vie à des titres de circulation.

Le CP a reçu des subventions et des droits miniers ainsi que de nombreux avantages financiers aux stades de la planification et de la construction. Voilà pourquoi, monsieur le Président, je demande au CP d'assumer ses responsabilités et d'accorder à nouveau à tous les pensionnés les privilèges rattachés aux titres de circulation

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RETIRER LE PROJET DE LOI C-70

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, en fin de semaine, j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs mères de familles et plusieurs responsables d'organismes familiaux et ces gens-là voulaient savoir ce que vaut la parole du gouvernement. Ces gens-là nous rappelaient que dans un document d'étude déposé en janvier par le gouvernement, intitulé *Prestations aux enfants*, on trouve, et je cite: «L'engagement du gouvernement, aucune économie réalisée par suite de la modification des programmes ne servira à réduire le déficit.» Quelques mois plus tard, le ministre des Finances (M. Wilson) dépose un document budgétaire, monsieur le Président, qui mentionne: Les dépenses fédérales nettes seront réduites de 15 millions de dollars en 1985-1986 et de 40 millions de dollars en 1986-1987. Tout cet argent-là, 55 millions de dollars, sera réduit des programmes de soutien de revenu d'aide à la famille avec enfants.

De plus, ces groupes se demandent comment il se fait que le gouvernement n'a pas retenu les recommandations unanimes de tous les groupes, qui consistaient à réduire l'exemption fiscale au titre du crédit d'impôt pour enfants qui est une mesure qui favorise les plus riches et, selon le document, un revenu de $80,000 rapporte $363 à un riche, alors que celui qui gagne moins de $10,000 ne reçoit rien. Ces personnes-là voudraient bien savoir ce que le premier ministre, ce que ce gouvernement conservateur attend pour respecter sa parole et son engagement et retirer le projet de loi C-70.

* * *

[*Traduction*]

LES CRIMINELS DE GUERRE

ON S'OPPOSE À L'AUDITION DE TÉMOIGNAGES EN UNION SOVIÉTIQUE

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, la Commission d'enquête Deschesnes a entendu hier des arguments au sujet d'un voyage éventuel de ses membres en Union soviétique pour y recueillir des témoignages. Compte tenu de la réputation abominable de l'URSS en matière de violations des droits de la personne, la Commission s'attend-elle vraiment à trouver des preuves authentiques qui n'auront pas été déformées?

Des députés ont demandé à comparaître devant la Commission pour discuter justement de cette question des témoignages soviétiques et des mérites d'un tel projet de voyage. On leur a refusé la possibilité d'exprimer leur opinion et celle de leurs administrés. Comment la Commission peut-elle croire naïvement que les autorités soviétiques se soucient de justice alors qu'elles ont elles-mêmes commis des atrocités durant la guerre et ne cessent pas d'être le gouvernement le plus répressif des temps modernes?

Il est encore plus étonnant, monsieur le Président, d'entendre des groupes qui avaient si bien réussi à discréditer le système judiciaire soviétique, en ce qui concerne particulièrement les procès contre des citoyens soviétiques, soutenir maintenant que la Commission se déroberait à ses responsabilités si elle ne se rendait pas en URSS. Elle se trouverait dans un pays dont les lois ne reconnaissent pas la présomption d'innocence ni l'indépendance du pouvoir judiciaire. Si une Commission instituée par le gouvernement du Canada accepte de telles preuves ce sera en somme comme si elle approuvait et reconnaissait le système juridique actuel de l'URSS, un système corrompu. Les Canadiens n'approuveront jamais une telle abrogation des libertés fondamentales.

Article 22 du Règlement

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—ON RÉCLAME UN ÉNONCÉ DE POLITIQUE DE LA PART DU GOUVERNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, les réponses que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a fournies au sujet des sociétés minières qui appartiennent à des intérêts sud-africains et qui sont établies au Canada témoignent de l'absence, chez le gouvernement, d'une politique précise à l'égard de l'Afrique du Sud. Les Canadiens vivant dans une localité à une seule industrie, par exemple Flin Flon et Snow Lake au Manitoba, sont extrêmement inquiets à la suite des observations spontanées du ministre. La crainte s'est installée dans ces localités, et pourtant le gouvernement n'a pas de politique définie.

Personnellement, je persiste à souscrire à l'imposition de sanctions sévères qui feront regretter au gouvernement de l'Afrique du Sud l'oppression qu'il exerce avec sa politique d'apartheid; mais il s'impose tout de même que notre gouvernement énonce clairement sa politique à ce sujet. A défaut de cela, nous sommes victimes d'observations vagues qui suscitent des craintes injustifiées. Espérons que ce sera là le dernier ministre à faire des gaffes de ce genre.

* * *

[*Français*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA NÉCESSITÉ DE CONSTRUIRE LES FRÉGATES À LAUZON

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, il a déjà été porté à l'attention de cette Chambre que les autorités de la compagnie Versatile-Davie vont construire à Lauzon l'équivalent d'une frégate et demie, créant ainsi de l'emploi pour 650 travailleurs de la région pendant quatre ans. Cette décision a été prise par les autorités de la compagnie Versatile-Davie après considération des facteurs suivants:

L'autre site autrement possible n'a pas servi à la construction de navires depuis 1968;

La construction de navires par phases modulaires a déjà été expérimentée à Lauzon, jamais sur l'autre site possible;

Les ressources humaines et équipements de la Versatile-Davie sont les plus en mesure d'accélérer le développement de l'expertise canadienne et, par conséquent, de renforcer la position concurrentielle du Canada partout dans le monde;

Les dirigeants de la Versatile-Davie ne s'attendent pas à une interférence de l'État dans le choix du site de construction parce qu'il a déjà été admis que le gouvernement que nous dirigeons fait confiance à l'entreprise privée pour le meilleur développement de l'économie.

Le gouvernement n'ira pas entraver ni modifier l'initiative, la créativité, la profitabilité et l'expansion de l'entreprise privée. Le développement de l'expertise canadienne et notre position concurrentielle internationale l'exigent. Les frégates doivent être construites à Lauzon.

[*Traduction*]

LE PREMIER MINISTRE

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, à l'occasion d'une récente entrevue télévisée, le premier ministre du Canada (M. Mulroney) a ravalé et insulté les nouveaux Canadiens en leur prêtant des habitudes que ni moi-même ni aucun néo-canadien à qui j'en ai parlé n'avons jamais observées. Plus précisément, le premier ministre a dit que les immigrants avaient coutume de saluer les gens en uniforme, chose que je n'ai jamais vue au Canada.

Les immigrants qui viennent de tous les pays sont attirés au Canada par la liberté qui y règne. Évidemment, cette liberté n'est nullement menacée par le sens de l'humour douteux du premier ministre, pourtant, compte tenu du rang qu'il occupe, il devrait éviter toute observation de nature à faire naître ou à perpétuer des stéréotypes négatifs, tout anodins puissent-ils lui sembler.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES EMPLOYÉS ET LA POSITION CONCURRENTIELLE DU TRANSPORTEUR

M. Gilbert Chartrand (Verdun-Saint-Paul): Monsieur le Président, la situation actuelle qui existe dans le conflit opposant Air Canada au syndicat de l'Association du personnel naviguant commercial me préoccupe au plus haut point, au même titre que tous les autres Canadiens.

Notre transporteur national doit désormais se comporter en véritable concurrent du secteur privé avec les mêmes armes, mais aussi avec les mêmes contraintes. Cette agressivité commerciale a été le mot d'ordre d'Air Canada depuis plusieurs années, mais on peut se demander si les cadres supérieurs de la Société ont su transmettre adéquatement à leurs employés le message de ce changement de mentalité. Apparemment, ils ne semblent pas avoir su sensibiliser le personnel à un changement radical de comportement en vue d'une restructuration majeure de cette société d'État. C'est sans doute pourquoi nous vivons présentement une situation dans laquelle le climat de frustration est manifeste.

Malheureusement, les émotions semblent de plus en plus l'emporter sur les questions de fond, c'est-à-dire la comparaison des conditions de travail des membres de l'APENAC par rapport à celles d'employés d'autres lignes aériennes, et la justification d'accorder un traitement de faveur à Air Canada par le biais de subventions gouvernementales.

Plusieurs transporteurs aériens étrangers désirent s'implanter au Canada à la faveur de la déréglementation annoncée par le gouvernement. Pour que la société d'État soit en mesure de faire une concurrence efficace à ceux-ci ainsi qu'aux sociétés privées canadiennes, les règles du marché devront être respectées du côté des négociations avec le syndicat tout comme du côté des sources de revenu de la Société.

* * *

• (1410)

LES TEXTILES

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, l'ancien chef de l'opposition, actuellement premier ministre, déclarait à Sherbrooke le 4 mai 1984: «La politique de quotas resterait telle quelle . . . » Et le premier ministre, alors chef de l'opposition, disait être contre le libre-échange dans ces secteurs. Il a ajouté qu'il ne «plierait» pas devant les pressions que pourraient exercer les pays du Marché commun, les États-Unis, pour alléger le contingentement de chaussures et de produits du textile. Il ajoutait, et je cite: «Je ne me gênerai pas pour le dire au Président Reagan quand je le rencontrerai à Washington le mois prochain. Je verrai à ce que nos intérêts soient protégés en tout temps. Ça se paye des amitiés. Ça vaut cher des voisins comme nous autres . . . »

Aujourd'hui, monsieur le Président, au-delà de 15,000 emplois dépendent directement de ces trois secteurs d'activités dans l'Estrie, et il est impératif et nécessaire que le gouvernement prenne des mesures, des moyens requis et nécessaires, pour protéger et sauver 15,000 emplois ainsi que l'économie de toute la grande région de l'Estrie.

* * *

L'INDUSTRIE

LA RÉALISATION DE «CARREFOUR DE LA SOUS-TRAITANCE»

M. André Plourde (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, l'événement majeur dans le secteur industriel depuis les 20 dernières années est, sans contredit, la réalisation de «Carrefour de la sous-traitance», est du Québec, qui se tiendra les 16, 17 et 18 octobre à Rivière-du-Loup.

Le seul fait que le Carrefour de la sous-traitance regroupe à la fois l'ensemble des industriels de l'est du Québec et le secteur public est, à mon avis, exceptionnel pour le présent et très significatif pour l'avenir économique de notre région.

A ce sujet, je ne peux que féliciter les dirigeants de la Chambre de commerce et d'industrie du Grand-Portage pour cette heureuse initiative. Le potentiel industriel de la circonscription de Kamouraska-Rivière-du-Loup et de l'est du Québec n'aura jamais été aussi bien représenté à l'intérieur d'un même événement.

Article 22 du Règlement

Il permettra aux entrepreneurs, aux investisseurs éventuels, aux sociétés d'État et aux divers services gouvernementaux de prendre conscience du dynamisme de nos industriels. En poursuivant comme objectif principal le développement économique de la région, le Carrefour de la sous-traitance permet au secteur public, comme aux promoteurs privés, de se rencontrer, d'explorer de nouveaux marchés et de conclure assurément de bonnes affaires.

C'est dans cet esprit que les ministères de l'Expansion industrielle régionale, de l'Emploi et de l'Immigration se sont impliqués concrètement dans la réalisation de Carrefour de la sous-traitance en financant une grande partie des frais d'exploitation reliés à . . .

M. le Président: Je dois informer le député que son temps de parole est écoulé. L'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a la parole.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES—LA TENEUR DES LIGNES DIRECTRICES

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, un article de la Presse canadienne paru le 18 septembre, prête les paroles suivantes au ministre de l'Environnement (M. McMillan), qui s'est acquis la réputation de furet à la Chambre lorsqu'il était ministre du Tourisme:

On pourrait trouver des excès ou des abus.

Il parlait du favoritisme dans les nominations. Selon le ministre, le premier ministre (M. Mulroney) en a pris acte et présenté des lignes directrices sévères, les plus sévères de toute démocratie occidentale.

Voyons de quoi il retourne. Premièrement, le processus d'examen annoncé par le premier ministre ne s'applique qu'aux nominations par décret. Les personnes bénéficiant d'un contrat échapperont donc à cet examen; à titre d'exemple, Sam Wakim.

Deuxièmement, le premier ministre a annoncé la fin du népotisme. Donc, on ne nommera plus de frères, de sœurs, de fils et ainsi de suite. Par contre, la loi permet aux membres d'une même famille ayant déjà été embauchés de conserver leur poste, notamment, monsieur le Président, Peter Clark.

Troisièmement, ces lignes directrices prétendument rigoureuses ne prévoient pas de sanctions. Soulignons par ailleurs qu'elles renferment une toute nouvelle échappatoire. En effet, il suffit pour s'y soustraire complètement de se former en société à numéro. Après quoi on consulte son ministre favori qui vous accorde un contrat. Outre qu'elle procure des avantages fiscaux, cette échappatoire permet de contourner toutes les nouvelles dispositions concernant les conflits d'intérêts. Des lignes directrices sévères, en effet, monsieur le Président.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON EN CONSERVE—LES ENVOIS REFUSÉS PAR LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Sachant qu'il aurait dû s'inquiéter de la santé de tous les canadiens, a-t-il informé le premier ministre ou son cabinet que le ministère de la Défense nationale a refusé deux envois de thon rance? Quand a-t-il communiqué ce renseignement au premier ministre ou à son cabinet? Ou a-t-il gardé pour lui ces détails un peu douteux?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Ce renseignement m'a été communiqué le mercredi 18 septembre, monsieur le Président, et j'en ai tenu compte entre autres . . .

M. Broadbent: Comment?

M. Nielsen: . . . sur les directives du premier ministre, dans les initiatives que le gouvernement a prises immédiatement pour faire face à ce problème.

LE PREMIER MINISTRE HATFIELD—LES COMMUNICATIONS AU SUJET DU THON

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. A-t-il communiqué par téléphone ou par écrit avec son homologue provincial Richard Hatfield? Quels entretiens ont eu lieu entre lui et son ministre des forêts au sujet de ce problème?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je ne puis répondre qu'en mon nom, monsieur le Président. Le député m'a demandé si je m'étais entretenu avec le premier ministre Hatfield à ce sujet, la réponse est non.

LA RESPONSABILITÉ DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. D'après ce qu'ont dit les médias, et d'après une liste que nous avons dressée de toutes les personnes qui étaient au courant de l'affaire du thon, nous savons aujourd'hui . . .

M. Hnatyshyn: Règlement.

M. Chrétien: . . . que le chef de cabinet adjoint du premier ministre, ainsi que l'homme chargé d'établir la liaison avec le caucus, M. MacAdam, le ministre des Pêches, le ministre de la Santé et du Bien-être, le ministre de la Consommation et le ministre de la Justice étaient au courant.

M. Hnatyshyn: Règlement.

M. Chrétien: Quand le ministre va-t-il enfin accepter la part de responsabilité qui lui revient au lieu de chercher des boucs émissaires et d'obliger ceux qui ne sont pas les vrais fautifs à démissionner?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai accepté ma part de responsabilité. En homme de principe, le ministre des Pêches a jugé préférable de présenter sa démission, mais ce sens de l'honneur est totalement étranger au ministre libéral.

Des voix: Bravo!

M. Deans: C'est vrai.

M. Mulroney: Les libéraux avaient une règle bien simple: pas d'accusation, pas de démission.

Mme Copps: Attendez. Si vous disiez la vérité vous vous retrouveriez dans de mauvais draps.

M. Mulroney: Ma réponse c'est que, comme je l'ai dit hier, dès que cette affaire a été portée à mon attention, j'ai agi rapidement et comme je le devais pour régler ce problème.

[*Français*]

LE RÔLE DU BUREAU DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Suivant les informations que nous avons, son propre bureau était au courant depuis le mois de juillet du fait que les deux principaux réseaux de télévision du Canada de langue anglaise travaillaient à la préparation d'un dossier sur le problème du scandale du thon, tel que nous le connaissons à l'heure actuelle. Est-ce que le premier ministre a donné comme mission à son bureau, tout d'abord et avant tout, de s'occuper de l'image du premier ministre plutôt que du bien-être et de la santé des Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Mais quelle question surprenante venant d'un député aussi réputé et respectable de cette Chambre.

J'ai répondu hier à toutes les questions honnêtement et complètement. Malheureusement, le député était absent. Nous avons agi en tout temps avec célérité et dans l'intérêt des consommateurs du Canada.

Mon ami mentionne le fait qu'un ou deux membres de mon personnel étaient au courant. Effectivement, M. MacAdam, de mon personnel, a appris le ou vers la première semaine du mois de juillet l'existence de rumeurs dans ce sens-là. Il a communiqué avec le chef de cabinet du ministre des Pêches et des Océans dans ce sens-là. Il a reçu l'assurance qu'il n'y avait pas de problème.

Deuxième cas, le ou vers la mi-juillet, M. Anderson, de mon cabinet, a reçu une visite de la part de deux membres du personnel du ministre en question. On lui a donné l'assurance qu'il n'y avait aucune menace de quelque nature que ce soit à la santé et, en deuxième lieu, que le ministre agissait complètement à l'intérieur de son autorité ministérielle et qu'il n'y avait rien du tout d'incorrect dans la situation.

En l'absence du ministre, on demandait à M. Anderson un conseil quant à la réaction si cela se retrouvait aux nouvelles du soir. M. Anderson a dit: Prenez votre fonctionnaire le plus senior du ministère des Pêches et Océans et rendez-le disponible complètement pour les médias, pour répondre à toute question. C'était cela. Je pense que mon personnel a agi rapidement et dans l'intérêt national, et je crois que mon honorable ami sera d'accord sur cela.

• (1420)

[*Traduction*]

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. D'après ce que nous savons de la situation, le public ignore de nombreux faits. La responsabilité de cette affaire n'incombe pas à un seul ministre. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aurait dû s'en mêler, s'il ne l'a pas fait et je dirais la même chose du ministre de la Consommation et des Corporations.

La Chambre va-t-elle pouvoir se pencher sur la question afin de savoir exactement quand la situation s'est aggravée, qui était vraiment responsable et si le bureau du premier ministre a une part de responsabilité au lieu que le premier ministre cherche à éluder le problème comme il le fait?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je regrette que le député qui m'a posé une question et qui a obtenu une réponse directe trouve celle-ci insatisfaisante. Je lui ai dit que j'ai eu connaissance de cette affaire le jeudi soir et que je suis intervenu immédiatement, le mercredi matin, au caucus.

M. Lapierre: Au caucus!

M. Mulroney: C'est la première fois que le cabinet était mis au courant . . . au caucus, le mercredi matin.

M. Chrétien: Vous avez défendu cette décision à la Chambre.

M. Mulroney: Oui, je pense l'avoir dit hier en réponse à une question.

Pour ce qui est de mon personnel, au cours de la première semaine de juillet ou aux environs de cette période, M. McAdam a eu vent de certaines rumeurs. Il en a fait part au chef de cabinet du ministre des Pêches qui lui a dit qu'aucun problème ne se posait.

Vers la mi-juillet, M. Anderson a reçu la visite de deux membres du personnel du ministre des Pêches et Océans qui l'ont assuré que ce thon ne présentait aucun risque pour la santé, que le ministre agissait dans le cadre de ses pouvoirs et qu'il n'y avait rien de répréhensible. En l'absence du ministre, ils ont demandé à M. Anderson ce qu'il leur conseillait de faire si les médias diffusaient la nouvelle dans la soirée. Il leur a répondu: «Je vous conseille de mettre le plus haut fonctionnaire du ministère des Pêches et Océans à la disposition des médias afin qu'il puisse répondre entièrement à toutes les questions». C'était, je pense, un bon conseil.

LA DÉCLARATION SELON LAQUELLE LE PRODUIT ÉTAIT IMPROPRE À LA CONSOMMATION HUMAINE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je rappelle au premier ministre que, lors de ses réponses aux questions, le premier jour où nous avons parlé de cette affaire, il répétait qu'il n'y avait aucun risque pour la santé. Il s'est rapidement aperçu que ce thon impropre à la consommation humaine devait être retiré de la vente. C'est l'expression «impropre à la consommation humaine» qui importe. Étant donné que le premier ministre a utilisé cette expression à maintes reprises, est-il en train de nous dire que cet été, alors que, comme nous le savons, le ministre de la Justice, le ministre des Pêches et le ministre de la Défense nationale, ainsi que Pat MacAdam et Ian Anderson, des proches du premier ministre, discutaient de cette question, personne n'a dit à ces ministres ni au premier ministre lui-même, que le produit incriminé—et ils savaient de quoi ils parlaient—était impropre à la consommation humaine? Est-ce que personne ne savait cela?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est mon personnel qui a porté la chose à la connaissance des fonctionnaires des Pêches.

Des voix: Que s'est-il passé?

M. Mulroney: M. MacAdam a été informé au début de juillet, par le chef d'état-major ou le responsable du ministère des Pêches qu'il était question d'une émission de CTV qui ne devrait pas poser de problèmes particuliers. En ce qui concerne la question principale de mon collègue, qui demande si nous savions que le produit était impropre à la consommation humaine, je dois lui donner raison lorsqu'il dit qu'il n'y avait pas de risque pour la santé. Lorsque l'on m'a fait savoir que l'on prétendait qu'il était impropre à la consommation, malgré l'absence de risques, j'ai demandé au vice-premier ministre de rencontrer le ministre des Pêches et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour, avec leur accord, faire retirer le produit de la vente. Voilà exactement les faits.

LES FAITS CONNUS DES FONCTIONNAIRES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais savoir et, plus important encore, les Canadiens voudraient savoir, pourquoi, si certains hauts fonctionnaires d'Ottawa savaient que ce thon était impropre à la consommation humaine, cette affaire n'a pas été signalée à l'attention du premier ministre. Comment se peut-il qu'un million de boîtes de thon impropre à la consommation humaine soient mises en vente sans que l'affaire soit signalée au premier ministre? Est-ce que cela veut dire que le thon serait toujours sur les tablettes s'il n'y avait pas eu une émission à ce sujet à la télévision?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne dis rien de tel. Je dis que la question a été soulevée . . .

M. Gauthier: C'est précisément ce que vous dites.

M. Broadbent: C'est précisément ce que vous dites.

Des voix: Que dites-vous?

M. Mulroney: Monsieur le Président, on m'a posé une question et je suis tenté d'essayer d'y répondre. Je ne dis rien de tel. Je dis que, dans les deux cas mettant en cause les membres de mon personnel cet été, cette question n'a pas été soulevée. Dans le premier cas, c'est M. MacAdam qui a lui-même communiqué avec le ministère des Pêches. Dans le deuxième cas qui mettait en cause M. Anderson, l'affaire avait été présentée tout à fait différemment. De fait, la demande de renseignements avait trait à une interview accordée par le ministre le 26 juin. Comme le ministre n'était pas à Ottawa, le ministère voulait savoir comment répondre si l'émission était diffusée le soir même.

Quant au fait que le thon ait été impropre à la consommation humaine, quand cela m'a été signalé—tout ce que je peux faire, c'est dire à mon honorable ami ce qui est arrivé—j'ai immédiatement communiqué avec le vice-premier ministre. Celui-ci a ensuite convoqué une réunion entre le ministre de la Santé, l'ancien ministre des Pêches et certains hauts fonctionnaires du gouvernement, afin qu'ils puissent trouver un moyen de retirer le produit des rayons immédiatement. Voilà exactement ce que j'ai fait.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, si j'ai bien compris les faits, au milieu de l'été, le ministère de la Défense, le ministère des Pêches et le ministère de la Justice, pour n'en nommer que trois, savaient, à cause d'échantillonnages effectués ou de poursuites imminentes, notamment dans le cas du ministère de la Justice, que du thon impropre à la consommation humaine avait été mis en vente dans les magasins de tout le Canada.

Le gouvernement est-il à ce point incompétent que cette affaire dont plusieurs ministères étaient au courant n'a pas été signalée au ministre ou au premier ministre? L'incompétence va-t-elle jusque-là?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous sommes à ce point compétents que, quand cette question a été signalée au premier ministre du Canada, il a pris immédiatement des mesures au nom des consommateurs et des citoyens du Canada. Voilà ce qui est arrivé.

LA DÉCLARATION DE L'ANCIEN MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, à entendre les réponses du premier ministre on croirait qu'il est le seul compétent au cabinet. Il est à la fois tragique et ironique que le premier ministre ait défendu le ministre des Pêches et des Océans quand ses décisions menaçaient le bien public. Mais il s'est dépêché de le saquer quand ses décisions ont menacé le premier ministre lui-même; tout d'un coup, ce thon devenait impossible à avaler.

J'ai une question directe à poser au premier ministre. N'est-il pas exact que le premier ministre a donné instructions au ministre des Pêches de publier une mise au point vendredi soir dernier, après que le ministre eut publiquement contredit la version que le premier ministre avait donnée des événements vendredi après-midi? N'est-il pas exact également que le premier ministre n'a décidé de saquer son ministre des Pêches qu'une fois seulement que ce ministre eut publiquement rectifié la version incorrecte donnée des événements par le premier ministre au sujet du thon?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la réponse est non dans les deux cas. Tout ce qu'il y a d'erroné c'est la question. Elle est gravement et irrévocablement erronée.

LA FONCTION DU FONCTIONNAIRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le premier ministre veut-il nous dire si son adjoint, M. MacAdam, était au courant, parce que des députés du Nouveau-Brunswick, en particulier celui qui a cette usine dans sa circonscription, ont fait des démarches auprès de M. MacAdam? Est-ce que l'adjoint du premier ministre pour l'Atlantique n'a pas normalement pour fonctions d'informer le premier ministre quand des membres de son caucus l'abordent au sujet de certaines questions?

• (1430)

Le premier ministre veut-il nous dire que M. MacAdam n'a pas communiqué . . .

M. le Président: A l'ordre. Vous avez déjà posé deux questions.

M. Tobin: . . . n'a pas communiqué directement avec le premier ministre?

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai donné une réponse complète à cette question-là il y a à peine quelques minutes.

[*Traduction*]

LE MOYEN D'INFORMATION UTILISÉ PAR LE PREMIER MINISTRE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): On ne s'est pas privé de nous rappeler que les ministères de la Santé nationale et du Bien-être social, de la Défense nationale et le bureau du premier ministre avaient communiqué entre eux à deux reprises à propos de cette affaire, que le bureau du Conseil privé en connaissait tous les détails et voilà maintenant que le premier ministre voudrait nous faire croire qu'il n'en savait rien. La télévision est-elle le seul moyen pour le premier ministre de se renseigner? Est-ce là son seul moyen d'information?

M. Deans: Assis dans son jacuzzi.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sais que les néo-démocrates rient dans leur barbe maintenant qu'ils ont fait leur besogne. Ils s'imaginent avoir marqué quelques points sur l'échiquier politique. Je les préviens qu'ils ne vont pas s'amuser impunément aux dépens des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: J'ai répondu honnêtement à toutes les demandes de renseignement du député.

Une voix: Cela commence à vous énerver, n'est-ce pas?

M. Skelly: Monsieur le Président, dans une déclaration ronflante, le ministre des Pêches a prétendu que tous les détails de cette affaire étaient entre les mains du premier ministre. On nous a donné sept versions possibles de la façon dont elle aurait dû aboutir chez le premier ministre. Le premier ministre ne considère-t-il pas qu'il a sacrifié le ministre des Pêches pour couvrir ses arrières?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pas du tout.

LES RENSEIGNEMENTS CONNUS DU PREMIER MINISTRE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Plus on écoute les questions et les réponses, monsieur le Président, et plus on est porté à conclure que le premier ministre était au courant de cette affaire bien avant le moment qu'il a indiqué.

Des voix: Bravo!

M. Baker: Était-il aveugle, sourd et muet?

Une voix: Non, bête, tout simplement.

M. Baker: Je pose ma question au premier ministre. Étant donné les questions posées aujourd'hui à la Chambre et les renseignements diffusés ces derniers jours, peut-il déclarer aujourd'hui en toute honnêteté qu'il ne savait rien, absolument rien de cet incident avant ce mardi soir-là?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, monsieur le Président, et quiconque affirme le contraire peut aussi bien mettre son siège en jeu, car c'est faux.

Des voix: Bravo!

Une voix: Votre cotte de maille n'est donc pas sans défaut, Brian?

ON INTERROGE LE PREMIER MINISTRE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Le véritable scandale, monsieur le Président, c'est que le premier ministre ignorait . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'invite les ministériels à laisser parler le député. J'invite par ailleurs celui-ci à poser immédiatement sa question.

M. Baker: Comme le bureau du premier ministre compte un effectif de 120 personnes, soit une augmentation de 54 p. 100 . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je prie le député d'en venir immédiatement à sa question.

M. Baker: Ma question est tout simple, monsieur le Président. La voici: Ne pensez-vous pas que vous auriez dû le savoir?

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Qui est le grand patron?

* * *

LES DOUANES ET L'ACCISE

LA RÉDUCTION PROJETÉE DU NOMBRE D'EMPLOIS AU SERVICE DE L'INSPECTION

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Ma question s'adresse au ministre du Revenu national et a trait à la réduction projetée du nombre des emplois au service des douanes et de l'accise au cours des cinq prochaines années et à la centralisation prévue de l'inspection des colis expédiés de l'étranger. Certains Canadiens craignent que cette décision ne facilite l'importation au Canada de pornographie et de drogues illicites. Le ministre peut-il dissiper les craintes des députés et des Canadiens à ce sujet?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question fort intéressante et pertinente et je tiens à lui assurer que cette compression des effectifs dont il a été question est loin d'être aussi importante que celle dont on a parlé dans les journaux. Cette réduction ne change absolument rien à la capacité du ministère d'exercer son mandat avec vigilance et d'empêcher les importations interdites. Cette compression a pour objet de rationaliser le service et d'en améliorer la prestation et le rendement en matière de paiements des droits de douane, et elle ne nuit en rien à la capacité du service de faire observer ses règlements.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

L'«AFFAIRE DU THON»—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DE DEUX FONCTIONNAIRES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je désire poser une question au premier ministre.

Tout le monde sait maintenant que Ian Anderson, le chef des communications, et Pat McAdam, un ami de longue date et conseiller du premier ministre, étaient au courant de l'«affaire du thon» vers la fin du mois de juillet. Mais curieusement, ni Anderson, ni McAdam n'ont été mis à la porte.

Ma question est la suivante, monsieur le Président. Faut-il en conclure maintenant qu'ils ont bien fait leur travail et informé le premier ministre sur l'«affaire du thon», sinon, le premier ministre étant responsable de son personnel, tout comme les autres ministres, pourquoi ne les a-t-il pas mis à la porte? Pourquoi ne pas les avoir aussi congédiés quand le ministre des Pêches et Océans était mis à la porte?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, vous avez un exemple classique du problème des néo-démocrates.

Le député prépare sa question avant de venir à la Chambre. Je réponds à une dizaine de questions et je donne des explications claires et nettes et, nonobstant cela, il ne change pas sa question. Il répète la même question. Il n'avait aucune raison d'agir de la sorte. J'ai fourni toutes les réponses voulues en ce qui concerne le comportement des deux personnes en question, et je le répète pour l'honorable député.

[*Traduction*]

Des voix: Non, non.

Une voix: Certainement pas.

M. Nystrom: Le premier ministre n'a pas répondu à la question. Il n'est pas sincère, et cela, les Canadiens le savent.

M. le Président: A l'ordre, à l'ordre. Je rappelle à l'ordre les deux côtés de la Chambre. A l'ordre. Une question supplémentaire immédiatement.

M. Nystrom: Ma question est nouvelle, monsieur le Président, et je tiens à ce que le premier ministre y réponde. Le ministre des Pêches du Canada a été renvoyé, car il ne s'est pas bien acquitté de sa tâche.

M. le Président: A l'ordre, non. J'ai prié le député de poser sa question immédiatement; il ne l'a pas fait. Non. Le député de Montréal-Sainte-Marie.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA POLITIQUE RELATIVE AUX PROGRAMMES SOCIAUX

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, à l'ordre. Je prie tous les députés, et notamment ceux de la majorité, de permettre que l'on entende les questions et les réponses.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre concernant un sujet aussi important que la politique de soutien du revenu, d'aide aux familles avec enfants.

Monsieur le premier ministre, dans un engagement de votre gouvernement du mois de janvier, et je cite: «Aucune économie réalisée par suite de la modification des programmes ne servira à réduire le déficit . . . » Est-ce que le premier ministre est capable de nous expliquer comment il se fait que son gouvernement n'a pas respecté sa parole et qu'il a réduit 15 millions de dollars en 1985-1986, et 40 millions de dollars en 1986-1987?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, mon vis-à-vis se rappellera que cette question fait justement l'objet des débats de la Chambre. Je lui signalerais également qu'en outre du document de consultation, s'il jette un coup d'œil à l'augmentation des crédits budgétaires pour le ministère et aussi pour toute l'enveloppe de la politique sociale, il constatera que cette hausse dépasse les sommes que le projet C-70 permettront d'économiser.

[*Français*]

LA RÉDUCTION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au premier ministre.

Les familles du Québec et du reste du Canada voudraient savoir pourquoi son gouvernement décide de réduire en 1986 les allocations familiales qui favorisent les familles à moyen et à faible revenus et qu'il attend 1987 pour modifier . . .

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la chose est déjà prévue dans le budget. Je signale au député que ce n'est pas une première. En 1976, son gouvernement avait désindexé intégralement une première fois les allocations familiales et il a fait de même en 1982 dans le cadre de son programme de 6 et 5 p. 100. Si ces mesures n'avaient jamais été votées, les allocations familiales seraient beaucoup plus élevées. En somme, le député n'a qu'à jeter un coup d'œil à ses propres antécédents pour constater que ce qu'il affirme aujourd'hui est tout à fait contraire à la conduite de son parti à l'époque.

* * *

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON EN CONSERVE—LA RESPONSABILITÉ D'INFORMER LE PREMIER MINISTRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il a maintenant dit clairement à la Chambre que c'est seulement en apprenant que la télévision et les informations nationales parlaient du scandale du thon qu'il avait été mis au courant de ces scandale. La question que je pose au premier ministre est très simple. Qui, chez ses collaborateurs ou au cabinet des ministres, aurait dû être responsable de l'en informer avant cela?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cette responsabilité appartient au ministre. L'ancien ministre auquel les députés ont à juste titre rendu hommage hier a pris ses responsabilités en l'occurrence. Il a pensé qu'il faisait ce qu'il fallait faire. Il est certes revenu sur son jugement à la lumière des événements, et s'est conduit en homme d'honneur en présentant sa démission. Cette responsabilité relevait du ministre, et l'ancien ministre a pris ses responsabilités comme il me l'a dit et comme il l'a dit à la Chambre en réponse aux questions qui lui ont été posées la semaine dernière. J'ai déjà expliqué dans quelles circonstances des représentants de mon personnel avaient attiré l'attention du ministère sur cette question.

LA DÉCLARATION DE L'ANCIEN MINISTRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse elle aussi au premier ministre. J'aimerais savoir pourquoi le premier ministre a amené le député de Vancouver-Sud à mettre en jeu son siège. Vendredi dernier, ce représentant avait affirmé qu'un exposé détaillé de la question avait été déposé sur le bureau du premier ministre il y a plusieurs semaines. Le premier ministre soutient-il que cette déclaration de l'ancien ministre des Pêches et des Océans est fausse et qu'on ne lui a jamais communiqué un exposé détaillé de la question?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que si mon honorable collègue prend la peine de vérifier ce qui a été dit, il constatera qu'il se trompe lourdement. Telle n'était pas la situation, et telle n'est toujours pas la situation aujourd'hui.

LE PERSONNEL DU PREMIER MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Je l'ai déjà entendu dire, et il vient maintenant de le répéter à la Chambre, que la raison pour laquelle il ne s'est pas mêlé personnellement de ce dossier c'est parce que lorsque les membres de son personnel ont entendu parler de l'affaire, ils se sont adressés au ministère concerné, mais comme il n'en avait pas été question à la télévision, l'affaire en est restée là. Le premier ministre dit-il aux Canadiens qu'il n'incombait ni à ses collaborateurs ni à lui-même d'agir au sujet d'un million de boîtes de thon qui auraient pu être impropres à la consommation humaine, et que la responsabilité de son personnel se limite simplement à manipuler les médias et les émissions télévisées?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois avoir précisé très clairement les circonstances dans lesquelles deux membres de mon personnel ont été concernés, quoique de façon indirecte, par cette question. Dans le premier cas, M. MacAdam a transmis ce qu'il avait appris au ministère des Pêches et des Océans. Dans le second cas, on a demandé à M. Anderson, en l'absence du ministre, qui devait être prêt à répondre aux questions au cas où les médias s'empareraient de l'affaire. La question de la télévision était accessoire. J'ai jugé que dans les deux cas, MM. Anderson et MacAdam ont fort bien agi.

LES MESURES PRISES PAR LE PREMIER MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le premier ministre affirme maintenant que la participation de M. MacAdam était indirecte. Plus tôt aujourd'hui, il a déclaré qu'avec les membres de son cabinet il avait pris l'initiative dans cette affaire. Que doit-on croire? Sa participation a-t-elle été indirecte ou a-t-il pris l'initiative? Si le premier ministre s'inquiétait tellement de ce thon impropre à la consommation, pourquoi lui a-t-il fallu plus de 24 heures pour le retirer de la circulation?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois avois expliqué parfaitement les circonstances entourant cette affaire et la célérité avec laquelle j'ai agi une fois mis au courant. En ce qui a trait à la participation de M. MacAdam, ce que je voulais dire par «participation indirecte», c'est qu'il ne s'est pas occupé directement de la principale question. M. MacAdam a recueilli des renseignements qu'il a transmis, comme c'était son devoir, selon moi, au ministère des Pêches et des Océans et on s'est occupé de l'affaire à ce niveau.

LA DIFFUSION D'UNE ÉMISSION DE TÉLÉVISION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre et elle est très simple. Si l'émission *The Fifth Estate* n'avait pas été diffusée . . .

M. Crosbie: De quoi parleriez-vous maintenant?

M. Hnatyshyn: A l'ordre!

M. Deans: . . . le thon avarié serait-il toujours sur les tablettes?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député pourrait-il poser une question un peu moins hypothétique?

M. Deans: Monsieur le Président, je vais la reformuler. Elle n'est pas si hypothétique car, en juillet, il y eut une rumeur à propos d'une certaine émission. Le personnel du premier ministre en a tenu compte mais, l'émission n'ayant pas été diffusée, il n'y a pas donné suite. Si on en était resté là, sans que l'émission soit jamais diffusée, le premier ministre peut-il nous garantir que son personnel aurait agi de façon responsable et se serait assuré, sachant que ce thon avarié pouvait être la cause d'ennuis de santé, d'informer la Chambre de la situation et de faire en sorte que le produit soit rappelé?

M. le Président: Cette question est tout aussi hypothétique que la première, peu importe ce qu'en pense le député. Qu'il veuille bien encore une fois reposer sa question.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Au suivant.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Que le député s'en tienne aux faits.

M. Deans: Monsieur le Président, l'importance de la question ne fait aucun doute. Je vais m'y prendre autrement. Est-ce parce que l'émission de télévision a été diffusée que le gouvernement a ordonné le rappel des boîtes de thon, alors qu'il était déjà au courant de la situation?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, que la question soit hypothétique ou non, je vais y répondre avec plaisir quant au fond. Si je ne m'abuse, l'émission a été diffusée le mardi soir. Je ne l'ai pas vue, mais on m'a signalé le fait. Dès le mercredi matin, j'ai chargé le sous-ministre de réunir tous les détails après quoi, dès le lendemain, on faisait disparaître le thon des rayons. Nous avons réagi très rapidement, il me semble, dans l'intérêt des Canadiens.

M. Nystrom: Grâce à la télévision.

* * *

LE COMMERCE

LES QUOTAS SUR LES CHAUSSURES IMPORTÉES

M. Sid Fraleigh (Lambton-Middlesex): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Les 20,000 Canadiens qui travaillent dans l'industrie de la chaussure sont affreusement inquiets ne sachant pas si les quotas imposés sur les chaussures importées au Canada vont être supprimés. L'industrie tient davantage à un régime d'échanges équitables qu'au libre-échange.

Des voix: Bravo!

M. Fraleigh: Afin de dissiper ce climat d'incertitude, le ministre peut-il dire à la Chambre quand on prendra une décision au sujet de la protection limitée que réclame ce secteur industriel?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député le sait, le tribunal a rendu sa décision à la fin juin. Nous étions au courant. Nous avons immédiatement consulté non seulement les fabricants et les syndicats, mais aussi les consommateurs, les importateurs et les exportateurs de chaussures. Nous avons entendu leurs opinions et nous sommes en train de préparer une réponse; nous ferons rapport au cabinet en temps opportun.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA MODIFICATION DES FONDERIES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement auquel je voudrais tout d'abord offrir mes vœux de succès dans son nouveau portefeuille. Étant donné qu'il a exprimé, la semaine dernière à la conférence de Muskoka sur les pluies acides, le désir d'accélérer le processus de modification des usines de transformation des minerais au Canada, comment a-t-il l'intention de procéder?

• (1450)

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le député de ses vœux de succès. Je souhaite pouvoir travailler avec lui et ses collègues afin d'atteindre nos objectifs communs en matière d'environnement.

Pour répondre à sa question, je dirais que ma priorité est de voir, en collaboration avec les provinces, à ce que les gouvernements provinciaux mettent en pratique l'engagement, pris le 5 février de cette année, de réduire les émissions acides, d'ici 1994, à 50 p. 100 du niveau de 1980. Jusqu'à présent, seul le Québec a proposé un programme concret pour respecter cet engagement. Toutefois, je suis convaincu que les autres provinces suivront rapidement son exemple.

Une conférence fédérale-provinciale aura lieu la semaine prochaine et je pense que toutes les provinces voudront faire connaître aux autres, et à moi-même, les progrès qu'elles ont réalisés.

LES INTENTIONS DU MINISTRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, pendant que tout ce qu'il vient de décrire se réalise, le ministre a-t-il l'intention de rejeter catégoriquement la requête de l'agence américaine de protection de l'environnement, qui réclame un délai supplémentaire de trois ans afin d'étudier une décision rendue en juillet par les tribunaux américains ordonnant à l'agence de travailler à la réduction des précipitations acides pour protéger les forêts et les ressources canadiennes et américaines? Le ministre prendra-t-il position publiquement?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis un peu surpris de la question, car je n'ai jamais rien fait d'autre que prendre position publiquement à ce sujet depuis que je suis devenu ministre.

* * *

LES FINANCES

LA CONTRE-VALEUR DU DOLLAR AMÉRICAIN—LA RÉUNION DES CINQ MINISTRES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, la ministre d'État chargée des Finances a déclaré qu'à sa connaissance, la réunion qui a eu lieu à Washington pendant la fin de semaine et à laquelle le Canada n'a pas été invité n'était qu'une rencontre tout à fait normale entre les ministres des Finances des cinq grandes puissances. Selon des responsables du Trésor américain, il pourrait bien s'agir d'une réunion spéciale qui s'est déroulée dans le secret le plus total. Le ministre des Finances était-il au courant de cette réunion spéciale? Était-il au courant des importants points à l'ordre du jour de cette réunion? Laquelle des cinq grandes puissances représentait les intérêts du Canada?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député les divers événements qui se sont déroulés au cours des années.

M. Broadbent: A quel siècle commencerez-vous?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Cela ne me prendra que quelques minutes, monsieur le Président.

La réunion des cinq pays industrialisés qui a eu lieu s'inscrit dans une longue série de rencontres qui se déroulent depuis un certain nombre d'années. Cependant, dernièrement, il y a eu une série de réunions, auxquelles j'ai assisté, avec le FMI, l'OCDE et la réunion au Sommet de Bonn, lesquelles visaient toutes à résoudre le même problème d'inflation et de disparités économiques, outre les importants problèmes que posent les taux de change entre les diverses devises. La réunion précise dont a parlé le député visait à résoudre certains de ces problèmes qui touchent les cinq pays en cause.

L'ABSENCE DE REPRÉSENTANTS CANADIENS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ce que vient de dire le ministre est intéressant puisque quelqu'un au cabinet de la ministre d'État chargée des Finances a déclaré avoir été «pris par surprise», parlant de la question abordée à cette réunion. Ma première question au ministre des Finances était la suivante: Étant donné les importantes conséquences que cette réunion a eues pour notre pays, compte tenu de la baisse de la devise américaine par rapport à la nôtre et des répercussions que cela entraîne, laquelle des cinq grandes puissances représentait nos intérêts à cette réunion?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais préciser au député que je me trouvais à Washington neuf jours avant les réunions de New York. Je me suis entretenu avec le secrétaire Baker, le président Volcker de la Réserve fédérale et M. Regan, chef du cabinet à la Maison Blanche. A chacune de ces réunions, j'ai signalé aux intéressés les problèmes auxquels nous nous heurtons au Canada et l'importance de nos rapports avec les États-Unis, ainsi que les questions de politique que nous voulions examiner aux réunion du FMI—et à toutes les réunions précédentes.

Je voudrais dire également au député que les réunions entre les cinq grandes puissances ont habituellement lieu à cette époque de l'année. Elles ouvrent la voie aux réunions des dix grandes puissances, auxquelles assistent d'autres pays industrialisés. Nous participons à ces réunions et nous continuerons à y jouer un rôle important.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LE CHOIX D'UN NOUVEL EMPLACEMENT POUR SON SIÈGE SOCIAL

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question concerne le ministre des Communications et je la pose à son secrétaire parlementaire. La ville de Scarborough offre à la Société Radio-Canada une chance unique, celle de bâtir son siège social dans la ville la plus dynamique au Canada tout en épargnant 95 millions de dollars. Le gouvernement est-il en mesure d'assurer aux contribuables canadiens que l'emplacement définitif du siège social de la Société n'est pas encore choisi et que cette question sera étudiée avec tout le soin et l'objectivité qu'elle mérite?

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député pour sa question fort opportune qu'il a posée, j'en suis certain, au nom des autres députés de Scarborough. Le ministre des Communications est au courant de la proposition de la ville de Scarborough. On me dit que Radio-Canada en a également été saisie. Le ministre des Communications est convaincu que la Société accordera toute l'attention désirée à cette proposition.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Il s'agit des négociations canado-américaines sur le libre-échange. Les documents officiels révèlent que le secteur agricole pourrait bien ne pas être exclu de ces négociations parce que les documents révèlent que le libre-échange accroîtrait la productivité de nos agriculteurs et accélérerait la tendance actuelle, à savoir l'abandon des exploitations agricoles par nos agriculteurs en faveur d'une autre activité. Le ministre sait fort bien que sans certains programmes agricoles, l'agriculture serait en plus mauvaise posture encore qu'elle ne l'est actuellement. Le ministre pourrait-il promettre aux agriculteurs canadiens que les programmes de soutien et les mécanismes de commercialisation des produits agricoles comme ceux qui existent maintenant en ce qui concerne le lait, la volaille et les produits relevant de la Commission canadienne du blé ne vont pas servir de monnaie d'échange dans le cadre des négociations canado-américaines précitées?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, en réponse à la question du député, je tiens à lui rappeler que ceux d'entre nous qui s'occupent de l'industrie agro-alimentaire depuis un certain nombre d'années savent bien que c'est un secteur vulnérable et qu'on ne peut aller de l'avant dans ces négociations sans tenir compte de cet aspect du problème. Mais je crois que le gouvernement est déterminé à obtenir de meilleures conditions en faveur de notre agriculture.

LES PROGRAMMES DE STABILISATION ET D'ASSURANCE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, l'agriculture traverse la pire crise que nous ayons connue depuis les années 1930. Pourquoi le ministre ne nous promet-il pas aujourd'hui même que des mesures, comme les programmes de stabilisation des prix du grain et d'assurance-récolte dont on a tellement besoin dans l'Ouest du Canada, ne seront pas sacrifiés lors des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis?

Pétitions

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si l'agriculture se retrouve dans une situation aussi difficile aujourd'hui, c'est en partie la faute du gouvernement précédent qui s'est complètement désintéressé de l'industrie agro-alimentaire des années durant.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: On ne corrige pas une erreur par une autre erreur.

M. Wise: Si jamais l'occasion se présente, j'espère que le député en profitera pour supprimer certaines des causes de friction dans le domaine des échanges qui n'ont cessé d'exister et qui ont toujours nui à notre agriculture. Je crois qu'il aurait voulu mettre à profit une telle occasion.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA FERMETURE DE DEUX USINES DE LA DOMINION TEXTILE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale et concerne la fermeture des deux usines de la Dominion Textile à Saint-Jean et à Valleyfield, entraînant la perte de 550 emplois.

Malgré l'investissement du public canadien dans ces usines, étant donné ces mesures de la Dominion Textile, est-ce que le gouvernement va bloquer tout versement supplémentaire de fonds à la Dominion Textile en provenance de l'Office canadien du renouveau industriel et est-ce que le ministre amorcera d'urgence la tenue d'une enquête en profondeur sur la gestion des subventions reçues par la Dominion Textile?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Comme le député le sait, la question a été soulevée plus tôt. Elle est à l'étude par le gouvernement.

M. Cassidy: Une question supplémentaire, monsieur le Président . . .

M. le Président: Non.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le lundi 23 septembre 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DE RÉGIE INTERNE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le vice-président, Marcel Danis, l'honorable Ramon John Hnatyshyn, l'honorable Robert de Cotret, l'honorable Herb Gray, l'honorable Robert Howie, Gerry St. Germain, l'honorable André Ouellet et Ian Deans ont été nommés pour agir avec le Président de la Chambre des communes à titre de membres du Bureau de régie interne aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 39 des Statuts du Canada de 1985, intitulé: Loi modifiant la Loi sur la Chambre des communes.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'AVANT-PROJET DE RAPPORT—LE GOUPE DE TRAVAIL SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

M. le Président: La députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) m'a donné avis d'une question de privilège.

Mme Copps: Monsieur le Président, je vous ai écrit au sujet de la question de privilège, que j'ai soulevée à la première occasion que j'ai eue.

On m'a signalé récemment l'existence d'un document du gouvernement, un avant-projet prétendument rédigé en septembre 1985 par le groupe de travail des communications sur le libre-échange qui émane du cabinet du premier ministre, lequel document enfreint mes privilèges de députée.

Voici ce qu'on peut lire à la page 8 de ce document:

> Les députés dont les circonscriptions pourront probablement bénéficier de cette initiative seront vraisemblablement soumis à des pressions complexes et contradictoires. Cette situation pourra être exploitée avantageusement.

Le document me vise ensuite personnellement par ces mots:

> A titre d'exemples . . . Sheila Copps, qui compte l'industrie sidérurgique dans sa circonscription de Hamilton, en Ontario . . .

J'estime que cela constitue une atteinte à mes privilèges de députée. J'attire votre attention sur les commentaires 67 et 71 de la cinquième édition de Beauchesne. Le commentaire 67 dit ceci:

> On convient généralement que toute menace faite à un député dans le dessein d'influencer son vote ou son comportement, en sa qualité de député, constitue une atteinte aux privilèges de la Chambre.

Le commentaire 71 dit ce qui suit:

> Il va de soi qu'une menace directement adressée à un député en vue d'influencer son comportement à la Chambre constitue une atteinte aux privilèges de celle-ci.

Pour terminer, monsieur le Président, si vous jugez que la question de privilège paraît fondée, à première vue, je suis prête à proposer une motion en conséquence.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je serai bref, car de toute évidence, les renseignements fournis par la députée ne justifient en rien sa question de privilège.

La députée a mentionné un document qu'elle aurait eu en sa possession, que je n'ai pas vu et dont je ne peux rien dire si ce n'est qu'il a déjà été question à la Chambre d'un document de même nature et que, comme la députée s'en souviendra, le gouvernement a dit ignorer d'où il venait, de quoi il s'agissait et n'a absolument pas reconnu en être l'auteur. En fait nous allons nous baser sur des articles de journaux ou encore des documents dont j'ignore tout. Ce n'est pas ainsi qu'on peut établir qu'il s'agit, à priori, d'une question de privilèges et j'espère que vous rendrez une décision en ce sens.

D'après ce que j'ai entendu, rien n'indique que la députée aurait fait l'objet de menaces. Si c'était le cas, pour ce qui est des sondages quant à la popularité des députés, le chef de l'opposition (M. Turner) serait certainement le premier à mériter des reproches, car apparemment, il fait faire des sondages pour savoir quels ministres se comportent le mieux à la Chambre, mais je ne me sens nullement menacé.

M. le Président: En fait, la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) m'a signalé son intention de soulever sa question. C'est une grave accusation et j'ai bien l'intention d'examiner la question et de lui accorder l'attention qu'elle mérite.

Comme la députée a cité un document, pour que sa plainte soit présentée dans les formes, je lui demanderais de bien vouloir m'apporter à mon bureau une copie du document en question.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais annoncer les travaux de la Chambre pour cet après-midi et demain.

M. Gauthier: Vous les avez annoncés hier. Avez-vous encore une fois changé d'avis?

M. Hnatyshyn: Je sais que le député de Vanier . . .

M. Gauthier: Ottawa-Vanier.

M. Hnatyshyn: . . . le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) m'a raté hier. J'ai eu des entretiens avec les leaders de l'opposition à la Chambre, monsieur le Président, au sujet de l'ordre des travaux et de l'ordre dans lequel nous pouvons examiner les différents points; pour dissiper tout malentendu, je signale que nous avons modifié l'ordre des travaux pour continuer à étudier le projet de loi C-71, tendant à modifier le Tarif des douanes. Le projet de loi C-72 sera le projet de loi suivant; il tend à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt. Viendra ensuite le projet de loi C-73, portant validation de certaines ordonnances du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest. Il sera suivi par le projet de loi C-74, tendant à modifier la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales. Nous passerons ensuite à l'étude du projet de loi C-55, tendant à modifier la Loi sur l'immigration.

Les discussions se poursuivront, monsieur le Président, et si l'ordre des travaux est modifié ou si un autre sujet se présente, je l'annoncerai pour que tous les députés soient avertis le plus tôt possible.

M. Deans: Monsieur le Président, je voudrais dire tout simplement que c'est le résultat des conversations que nous avons eues ce matin. Je suis heureux que l'on revienne à l'ordre normal des travaux.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DU CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): J'ai l'honneur de présenter une pétition venant de gens de ma circonscription de Saint-Michel-Ahunstic, de Beauharnois, de Papineau et de Rosemont aussi. Ils demandent au gouvernement de bien vouloir reviser sa position et de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt pour enfants pour toutes les familles canadiennes.

Je demande donc au gouvernement et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) de prendre en considération les inquiétudes de ces personnes et de prendre les mesures nécessaires pour corriger cette injustice.

Monsieur le Président, j'ai d'autres pétitions des résidants de la circonscription d'Hochelaga-Maisonneuve et de Saint-Denis. Ces pétitionnaires déclarent humblement que lors de la campagne électorale de 1984, le premier ministre s'était engagé auprès des citoyens canadiens à maintenir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant, que des coupures de 55 millions de dollars seront imposées au chapitre de l'aide à la famille si le gouvernement ne révise pas cette mesure budgétaire, qu'il est inacceptable que le gouvernement Canadien . . .

M. le Président: S'il vous plaît. Je pense que la députée sait assez bien que c'est défendu de lire la pétition, mais que c'est permis d'offrir un petit sommaire.

Mme Killens: Alors, le résumé est comme ceci, monsieur le Président, et je vous remercie: Que le gouvernement du Canada apporte les modifications nécessaires afin que le ministre des Finances (M. Wilson) modifie les mesures du budget afin de maintenir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.

J'ai une troisième pétition, monsieur le Président, des commettants de la circonscription de Longueuil, de Laval et de Gamelin. Ces résidants et ces pétitionnaires demandent eux aussi au gouvernement de bien vouloir reviser sa position et de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant pour toutes les familles canadiennes.

Monsieur le Président, la dernière pétition! Cette pétition nous parvient des circonscriptions fédérales de Gamelin et de Rosemont, dans la province de Québec. Eux aussi sont déçus de la décision du gouvernement de désindexer les allocations familiales et le crédit d'impôt-enfant. Ils prient le gouvernement de bien vouloir reviser sa position et de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.

• (1510)

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, moi aussi j'ai eu l'occasion d'avoir des pétitions qui m'ont été remises de la part particulièrement de gens de Lotbinière et de Mégantic-Compton qui ne peuvent pas compter sur leurs députés pour les représenter ici et qui ont demandé que je dépose en leur nom une pétition afin que le gouvernement du Canada rétablisse la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.

Maintenant, monsieur le Président, s'il y avait simplement les gens de Lotbinière et de Mégantic-Compton, ce ne serait pas si pire, mais il y a beaucoup de circonscriptions qui nous ont demandé de les représenter ici. Il y a entre autres les gens de Rosemont qui, eux, n'ont pas pu rejoindre leur député et qui m'ont demandé de présenter en leur nom une pétition afin que le gouvernement du Canada rétablisse la pleine et entière indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, dans Rosemont, il y a beaucoup d'insatisfaits parce que j'ai une autre pétition de gens de Rosemont qui m'ont demandé de déposer devant vous cette pétition qui demande que le gouvernement du Canada rétablisse la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.

Une autre pétition dans Rosemont, monsieur le Président. Il y a beaucoup d'insatisfaits dans cette circonscription-là . . . et eux aussi me disent qu'ils veulent absolument que le gouvernement du Canada rétablisse la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.

Maintenant, il y a une pétition, monsieur le Président, des gens de Montréal-Sainte-Marie qui m'ont premièrement dit combien ils étaient fiers de leur député et qui me disent qu'eux aussi sont d'accord avec leur député pour que le gouvernement du Canada rétablisse la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.

M. le Président: Est-ce que le député a d'autres pétitions a présenter sur le même sujet?

M. Lapierre: C'est différent, monsieur le Président.

M. le Président: Mais le député sait très bien qu'il a le droit de nommer la circonscription ou de déposer les pétitions devant la Chambre. C'est tout ce qu'il faut. Je ne peux pas permettre au député de continuer avec une telle liste, sauf qu'il va dire qu'il veut nommer d'autres circonscriptions. Est-ce le cas? Il veut seulement nommer d'autres circonscriptions?

M. Lapierre: Oui, monsieur le Président. Les gens de Saint-Léonard-Anjou ne m'auraient pas pardonné de ne pas vous dire qu'eux aussi n'étaient pas satisfaits, ainsi qu'un autre groupe . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député connaît très bien le Règlement de la Chambre concernant les pétitions. S'il a un groupe de pétitions sur le même sujet, tout ce qu'il est nécessaire de faire, c'est de se lever et d'indiquer le nombre de pétitions, de quels endroits du Canada, parce que c'est permis d'avoir un petit sommaire, mais pas de chaque pétition. Je sais que le député sait cela très bien. L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer devant cette Chambre, je pense, des pétitions en provenance de confédérations, d'organismes familiaux qui représentent des millions de familles au Québec et qui désirent que le premier ministre rétablisse la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant, et qui demandent au premier ministre de ne pas couper $55 millions dans les programmes de soutien aux familles avec revenus.

Monsieur le Président, il est certain que les gens de la belle circonscription de Montréal-Sainte-Marie m'ont demandé de déposer une pétition suppliant le très honorable premier ministre de ne pas couper dans les allocations familiales et dans le crédit d'impôt-enfant.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition en provenance de gens de la circonscription de Rosemont. Ces gens-là veulent savoir et demandent au très honorable premier ministre de rétablir la pleine . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a dit trois fois: «une pétition au premier ministre».

M. Malépart: Non.

M. le Président: Non? Je veux savoir maintenant si ces pétitions sont adressées à la Chambre.

M. Malépart: A la Chambre.

M. le Président: Merci.

M. Malépart: Monsieur le Président, je vais le répéter pour que ce soit enregistré. C'est à la Chambre, ils demandent à la Chambre de supplier le premier ministre.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition en provenance d'une belle circonscription, de gens qui sont éloignées d'Ottawa et de la ville de Montréal, de gens de Chicoutimi et de Sherbrooke, et eux aussi, ils voudraient supplier la Chambre afin que tous les députés recommandent au premier ministre de rétablir le pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant, et qu'il évite de couper $55 millions dans le programme de soutien de revenu pour les familles avec enfants.

Monsieur le Président, d'une belle région au Québec, des gens de Trois-Rivières. Eux aussi nous ont demandé, ils ont supplié, et invitent tous les députés de cette Chambre d'inviter le gouvernement et tous les membres de cette Chambre de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et d'éviter de couper de 55 millions de dollars dans les programmes de soutien du revenu pour les familles avec enfants.

Monsieur le Président, je termine avec les gens de la circonscription voisine de chez moi, la belle circonscription d'Hochelaga-Maisonneuve. Malheureusement, se sentant absents de leur député, ces gens d'Hochelaga-Mainsonneuve et de Rosemont veulent que tous les députés de la Chambre demandent au premier ministre de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, il me fait plaisir de me lever et de présenter à la Chambre une pétition signée de plusieurs commettants de ma circonscription d'Ottawa-Vanier qui utilisent leur droit ancien et incontesté, et demandent à la Chambre de prier le premier ministre de bien vouloir rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.

J'ai également, monsieur le Président, une pétition, encore une fois signée par plusieurs résidants, cette fois, de la circonscription d'Ottawa-Carleton, qui eux utilisent leur droit ancien et incontesté, demandant à la Chambre des communes de faire pression sur le gouvernement et sur le premier ministre afin de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.

Monsieur le Président, je n'abuserai pas de la Chambre, je présenterai une autre pétition, et c'est la dernière aujourd'hui, pétition qui se veut en provenance de la région d'Ottawa en général et qui demande à la Chambre que les programmes gouvernementaux tels les allocations familiales et le crédit d'impôt soient rétablis à leur juste valeur et que la pleine indexation des allocations familiales soit accordée ainsi que le crédit d'impôt-enfant.

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, de mon côté également, plusieurs commettants, plusieurs personnes sont venues porter à mon bureau des pétitions, deux en particulier, émanant de Montréal-Mercier et de Rosemont où l'on déplore énergiquement l'attitude du gouvernement à vouloir désindexer les allocations familiales et les crédits d'impôt. Or ils demandent à ce gouvernement de réviser la situation et de leur accorder la pleine indexation.

Également une pétition de Montréal-Sainte-Marie et d'Hochelaga-Maisonneuve où encore là les gens s'élèvent contre l'attitude du gouvernement voulant que l'on s'attaque sauvagement à la question des allocations familiales.

Également deux autres pétitions, monsieur le Président, les deux dernières d'ailleurs, où encore là on s'oppose à la désindexation des allocations familiales, et on voit dans ce geste odieux la possibilité qu'on remette éventuellement en question l'universalité des programmes sociaux. Ces gens demandent à la Chambre et à tous les députés en cette enceinte de bien vouloir réviser la situation de façon à maintenir la pleine indexation.

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de présenter à la Chambre des pétitions, et je vous dis qu'il y a tout un mouvement de gens et cela ressemble un peu au mouvement du printemps dernier, lorsqu'on procédait à la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse. Alors, les gens de ma circonscription, soit les gens de Shédiac, se joignent aux gens de Rosemont, aux gens de Sainte-Marie, aux gens de Verchères, aux gens de la circonscription de Hochelaga-Maisonneuve, et tous ces gens, monsieur le Président, demandent que le gouvernement ne procède pas à la désindexation partielle des allocations familiales.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA, LA LOI SUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION DES EAUX ARCTIQUES, LA LOI SUR LE CODE MARITIME ET LA LOI SUR LA PRODUCTION ET LA CONSERVATION DU PÉTROLE ET DU GAZ

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports) demande la permission de présenter le projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz.

M. le Président: Le ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1520)

L'AÉROPORT DES ÎLES DE TORONTO

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports) demande la permission de présenter le projet de loi C-76, concernant l'exploitation de l'aéroport des îles de Toronto par les commissaires du havre de Toronto.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre de permettre au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Questions au Feuilleton

LA LOI RAJUSTANT LA REPRÉSENTATION ET REVISANT LES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES (ONTARIO)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Maurice Foster (Algoma) demande la permission de présenter le projet de loi C-249, tendant à rajuster la représentation de l'Ontario à la Chambre des communes et à reviser les limites des circonscriptions électorales de l'Ontario.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre de permettre au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Foster: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à maintenir la représentation du nord de l'Ontario, qui couvre 88 p. 100 de la superficie de la province de l'Ontario; elle est actuellement de 11 députés. Nous pensons que ce projet de loi d'initiative gouvernementale dont la Chambre est saisie menace cette représentation et par conséquent toute la représentation qu'assurent les députés du nord de l'Ontario.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Frank Oberle (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 310.

[*Texte*]

L'USAGE PERSONNEL D'UN VÉHICULE DU MINISTÈRE

Question nº 310—**M. Gagliano:**

Le ministre d'État (Petites entreprises) reçoit-il du Fonds du revenu consolidé des sommes quelconques pour l'utilisation d'un véhicule et les services d'un chauffeur pour affaires autres que celles du gouvernement et, dans l'affirmative, *a*) le chef de cabinet du ministre utilise-t-il le véhicule et les services du chauffeur lorsqu'il n'accompagne pas le ministre pour affaires officielles, *b*) le ministre utilise-t-il le véhicule pour des déplacements privés et cela comprend-il des allers-retours dans sa circonscription ou des déplacements dans celle-ci, *c*) quels autres usages fait-on du véhicule et des services du chauffeur et à quelles occasions?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Non. *a*) Non. *b*) Oui. Les ministres peuvent faire un usage personnel du véhicule du ministère assigné à leurs bureaux à des fins officielles. Les ministres doivent déclarer leurs intentions d'utilisation à des fins personnelles du véhicule et telle utilisation doit être remboursée selon un taux basé sur le kilométrage ou le millage. Ils doivent soumettre un compte-rendu de toute utilisation personnelle du véhicule, à partir duquel une indemnité imposable est calculée et ajoutée à leurs traitements annuels à la fin de chaque année d'imposition. *c*) Aucun.

[*Traduction*]

M. Oberle: Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 23 septembre, de la motion de M. Epp (au nom du ministre des Finances): Que le projet de loi C-71, tendant à modifier le Tarif des douanes, soit maintenant lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir dire quelques mots au sujet de ce projet de loi. J'aborderai ce sujet du Tarif des douanes du point de vue que nous semblons devoir adopter en ce qui concerne le commerce avec l'étranger, surtout avec les États-Unis.

Il y a une semaine ou deux à peine, je me suis entretenu avec un certain nombre de membres du Congrès et je les ai interrogés en particulier sur leur position en matière de commerce international. Mes interlocuteurs m'ont donné très nettement l'impression que l'humeur était vraiment au protectionnisme chez les membres du Congrès. Un certain nombre d'entre eux sont non seulement d'humeur protectionniste, mais ont proposé des mesures en ce sens. Par conséquent, avant d'adopter des mesures comme le projet de loi C-71, nous devrions revoir toute la question du commerce international. Le gouvernement a tort à mon avis de proposer des modifications à la structure tarifaire sans savoir dans quelle direction nous nous dirigeons.

Le Congrès est saisi à l'heure actuelle de près de 300 projets de loi proposant des mesures protectionnistes pour toute une variété d'industries aux États-Unis. En étudiant le projet de loi C-71, qui modifie les droits tarifaires touchant un certain nombre de produits entrant au Canada, nous devons reconnaître que les règles sont en train de changer. Il semble quelque peu incongru de notre part de supprimer les modestes droits tarifaires que nous imposons dans certains secteurs avant de savoir sur quelle base se feront les échanges commerciaux à l'avenir.

En parlant à ces membres du Congrès, j'ai eu la très nette impression qu'ils déploraient que leur pays ne se trouve pas dans la meilleure situation possible eu égard à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce actuellement en vigueur. Ils craignent que malgré l'engagement que le Congrès a pris au fil des ans envers le libre-échange ce ne soit plus l'orientation qu'il désire suivre pas plus que le Sénat et qu'en l'occurrence, le gouvernement ne puisse gagner cette bataille. La Constitution des États-Unis prévoit qu'avec une majorité des deux tiers au Congrès, on peut faire adopter un projet de loi sans que le président des États-Unis puisse utiliser son veto. Les représentants au Congrès à qui j'ai parlé jugent qu'ils ont l'appui d'une majorité supérieure aux deux tiers. Ainsi, ils sont

persuadés que les mesures protectionnistes qu'ils proposent seront adoptées.

Étant donné que la tendance est au protectionnisme aux États-Unis, monsieur le Président, pourquoi éliminons-nous la faible protection qui nous reste? Le libre-échange est, semble-t-il, l'un des sujets favoris des ministres à l'heure actuelle. C'est un tout nouveau domaine et nous en ignorons les effets éventuels. C'est bien beau de dire que nous obtiendrons certains produits à un coût moindre grâce au libre-échange, mais cela pourrait également signifier que ces produits ne seront plus fabriqués au Canada. Nous ignorons ce que les missions commerciales au Canada veulent dire lorsqu'elles affirment que tout ce qu'elles veulent, ce sont des règles du jeu égales. Nous n'avons aucune idée de ce que les États-Unis entendent par là. Cela signifie-t-il que nos relations avec des pays autres que les États-Unis avec lesquels nous commerçons à l'heure actuelle, seront les mêmes que celles que d'autres pays entretiennent avec les États-Unis? Allons-nous être assujettis aux mêmes restrictions que les États-Unis imposent à l'heure actuelle à de nombreux pays? Qu'est-ce qu'on entend par «des règles du jeu égales»? Aurons-nous oui ou non le même accès à nos marchés actuels?

• (1530)

En adoptant des projets de loi comme le C-71, nous suivons une voie qui n'est pas nécessairement celle que nous devrons envisager demain. Pourquoi renoncer à ce que nous avons sans savoir ce que l'avenir nous réserve? Ne nous pressons pas de modifier les droits de douane avant de connaître la nouvelle règle du jeu. Si nous renonçons aux faibles moyens de pression dont nous disposons, nous nous retrouverons désarmés et incapables de déclarer à quelques pays que ce soit que nous tenons à la survie de notre industrie. N'allons pas renoncer à nos moyens de pression en adoptant sans réfléchir toutes les modifications du Tarif des douanes que propose le gouvernement.

Je reconnais que des changements au Tarif des douanes ont fait l'objet de négociations bien avant que le gouvernement actuel n'assume le pouvoir. Ces changements se conformaient à une orientation arrêtée il y a bien des années, à une époque où nous connaissions la règle du jeu, et non pas décidée dans les conditions où nous nous trouvons aujourd'hui.

Le gouvernement ne cesse de nous répéter qu'il faut faire table rase. Je représente une circonscription en forte partie agricole. Je tiens à savoir, avant que nous renonçions à nos droits actuels, si ce désir du gouvernement de faire table rase ne signifiera pas l'élimination de nos commissions agricoles, notamment la commission du lait, la commission de la volaille et la Commission canadienne du blé. Ces commissions sont essentielles si nous voulons maintenir la stabilité du secteur agricole d'un bout à l'autre du Canada. Le gouvernement va-t-il éliminer ces commissions sous prétexte que les États-Unis insistent sur une table rase?

Que savons-nous des négociations? Qu'adviendra-t-il des programmes de stabilisation des prix et d'assurance-récolte pour les agriculteurs, programmes qui contribuent beaucoup à la stabilité et au développement de nombreuses régions agricoles, voire à leur survie? Si ces programmes devaient disparaître, le nombre des agriculteurs en faillite serait plus élevé que maintenant. Si ces programmes devaient cesser, notre secteur disparaîtrait en grande partie. Avant d'adopter sans réfléchir des projets de loi susceptibles de changer la règle du jeu ou d'éliminer la protection dont nous jouissons, faisons en sorte de connaître la règle que nous devrons respecter le mois prochain ou l'année prochaine.

Bien que ce projet de loi ne nous touche pas beaucoup, je pense que nous devrions nous montrer prudents à son sujet. Je pense bien que cette mesure sera adoptée, mais quoi qu'il en soit nous devrions veiller à très bien comprendre les règles du jeu. Nous devrions veiller à pouvoir changer de cap en tout temps. Au lieu de nous débarrasser des mesures de protection dont nous disposons, nous devrions examiner les possibilités de libre-échange dans les secteurs où le commerce peut être équitable et où nous pouvons nous protéger contre le colosse au sud de notre frontière.

Je me demande quelle sorte de jeu ce sera. Les Américains sont dix fois plus nombreux que nous. Nous jouons donc à dix pour les États-Unis contre un pour le Canada. Les Américains ont ainsi dix fois plus de possibilités que nous. Il faut aborder le libre-échange avec beaucoup de précaution dans les limites des atouts que nous avons maintenant et qui nous permettraient de continuer comme à l'heure actuelle.

Je tenais simplement à faire consigner ces arguments. Tâchons, à propos de commerce, de connaître les règles du jeu auxquelles nous serons assujettis à l'avenir.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'ai une ou deux observations à faire. Je ne vois pas du tout où veut en venir le député lorsqu'il recommande que nous conservions nos acquis et tâchions de ne renoncer à rien. En ce moment, un certain nombre de mes électeurs sont aux prises avec des difficultés. En vertu de certains règlements, le destinataire doit lui-même chercher son colis à la douane ou alors envoyer un courtier à cette fin. Ainsi, un professionnel habitant à Strathmore et qui ne peut quitter son bureau doit engager un courtier au tarif de $40 l'heure pour aller chercher un colis de $25. Si c'est ce genre de situation que voudrait préserver le député, je ne suis pas du tout d'accord. Le ministre examine de telles situations et il devrait être en mesure de les corriger.

Ensuite, le député a employé à plusieurs reprises l'expression «renoncer» ou «céder». Je ne sais pas ce qu'il veut dire par là. Si la mesure signifie que les droits de douanes exigés pour le châssis d'une épandeuse d'engrais sont désormais supprimés, nous ne renonçons à rien. Nous rendons simplement la tâche plus facile à nos agriculteurs. Le député qui vient d'une région agricole sait certainement que les agriculteurs n'ont aucun moyen de récupérer ces coûts. Il leur faut les absorber, ce qui ajoute au coût de la production des denrées alimentaires.

Le ministre est, à mon avis, fort avisé de présenter ces mesures. Bon nombre des dispositions prévues dans ce projet de loi visent à protéger des produits fabriqués au Canada. Il n'est pas question pour le moment de libre-échange. Nous discutons de la situation telle qu'elle se présente à l'heure actuelle. Je n'approuve certainement pas tout de l'état actuel des choses, mais bon nombre de ces changements sont valables. Certains d'entre eux procureront du travail à nos concitoyens. Supprimer les droits de douanes sur les traceuses des mines de charbon par exemple. Ce sont des machines très onéreuses qu'on ne fabrique pas au Canada. Elles sont importées. En supprimant ce droit, on permettrait peut-être à de nombreuses mines de charbon de repartir. Nous avons d'énormes quantités de charbon mais très peu de mines en exploitation à l'heure actuelle.

Je ne comprends pas très bien le député lorsqu'il dit: «Gardons ce que nous avons». Personnellement, ce que je dis, c'est: évoluons et suivons le chemin du bon sens.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je pourrais moi aussi citer toute une litanie de cas où le processus d'imposition et d'administration des taxes douanières a fonctionné de façon injuste. Je le reconnais. Je pense que le député de Bow River (M. Taylor) vient appuyer ce que je disais, c'est-à-dire que dans de nombreux cas je souhaiterais qu'il n'y ait pas de droits de douanes. Nous pourrions avoir des denrées moins chères pour toute notre industrie agricole. Si l'on se place du point de vue de l'intérêt national, faire en sorte que l'on puisse obtenir immédiatement des choses pour moins cher semble être la bonne voie à suivre.

L'orientation que nous suivons repose sur des règlements mis en place il y a 15 ans lorsque nous avons entamé les négociations du GATT. Nous avons choisi notre cap, et nous avons suivi ce cap parce que le libre-échange était à la base des négociations du GATT. Mais si nous changeons les règles de base, nous devenons comme les États-Unis pour le reste du monde. Nous nous ôtons la possibilité de commercer avec d'autres pays, et nous allons peut-être être obligés de changer de cap pour commencer à protéger ce que nous avons. Bien que notre orientation précédente ait semblé acceptable, elle ne le sera peut-être plus nécessairement avec les nouvelles règles si nous nous orientons vers le libre-échange à l'avenir. Ne supprimons pas la structure en place qui permet l'imposition de certains droits de douanes sur certaines denrées. Il ne faut pas l'éliminer, parce que demain nous allons peut-être repartir en sens inverse. Les États-Unis ont demandé des règles du jeu égales pour les négociations sur le libre-échange parce qu'ils ont des protections en place qu'ils ne veulent peut-être pas que nous dénoncions.

• (1540)

M. Angus: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Dans son intervention, il a parlé des répercussions possibles du principe des règles du jeu égales sur la Commission canadienne du blé. Venant de Thunder Bay, un grand port de la voie maritime du Saint-Laurent, je me demande s'il pourrait préciser sa pensée et nous dire quels risques il prévoit pour Thunder Bay et par conséquent pour le transport des céréales dans ce contexte de règles du jeu égales?

M. Hovdebo: Monsieur le Président, ce qui m'inquiète, c'est que les agriculteurs canadiens n'ont pas le même genre de subventions que les agriculteurs américains. Ils ne sont donc pas aussi bien placés pour vendre leurs céréales que leurs homologues de ce pays. Nous estimons que les agriculteurs devraient être sur le même plan et s'affronter à armes égales.

Les agriculteurs américains seraient heureux de pouvoir vendre leurs céréales par l'intermédiaire d'une Commission canadienne du blé ou d'une organisation analogue. Si les agriculteurs américains vendent leurs grains après la moisson, ils touchent peut-être $2.50, mais s'il y a pénurie six mois plus tard, ils en obtiennent alors jusqu'à $8. Au Canada, le prix est stable et chacun touche environ $4.50 en moyenne. Il y a des producteurs qui font faillite aux États-Unis pour avoir vendu au mauvais moment. Pas au Canada, cependant. Si cette protection disparaît, nous en reviendrons à l'ancien système où celui qui garde sa production le plus longtemps touche le meilleur prix. Si cette formule était rentable, les élévateurs de Thunder Bay seraient débordés à la fin de la saison alors qu'ils resteraient vides au début. La Commission canadienne du blé a justement été établie, entre autres, parce que les agriculteurs remplissaient leurs greniers sans rien expédier à Thunder Bay. Voilà donc quelques-uns des changements que pourrait provoquer cette nouvelle notion.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part à ce débat. En présentant les modifications au Tarif des douanes, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) a soulevé diverses questions. Il a notamment signalé que le gouvernement devait intervenir afin de protéger le marché canadien de l'automobile contre la montée du protectionnisme. Nous avons tout lieu de nous demander alors ce que fera le Canada à propos du libre-échange.

A titre de députée de Hamilton-Est, il se trouve que je représente la circonscription la plus industrialisée du Canada. En m'inspirant de la sidérurgie, je voudrais mettre en lumière diverses expériences que nous avons eues au Canada en matière de libre-échange. Selon un document gouvernemental émanant du cabinet du premier ministre et dont la Chambre a été saisie vendredi dernier, il me serait en quelque sorte impossible de m'opposer à toute initiative libre-échangiste. On semble penser que ce serait embarrassant parce que je représente la circonscription de Hamilton-Est.

En fait, le gouvernement suggérait de se servir de certains députés et de moi-même, du fait que nous représentons des circonscriptions industrialisées. Je peux, sans la moindre hésitation, dire au premier ministre (M. Mulroney) et à son gouvernement, en tant que députée de Hamilton-Est, la circonscription la plus industrialisée du Canada, de procéder avec prudence. J'ai vu à quoi conduisent ces prétendus accords de libre-échange avec les États-Unis dans le cas de l'acier. Tout le monde s'accorde à dire que les producteurs d'acier canadiens sont des partenaires loyaux dont le commerce avec les Américains respecte les principes du libre-échange. Pourtant, ils ont dû dépenser un million de dollars, en 1984, simplement pour protéger leurs intérêts contre la montée du protectionnisme américain. Qu'ont-ils retiré de cet investissement d'un million? Lorsque le premier ministre est revenu du sommet de Québec—plus un spectacle que n'importe quoi d'autre—il exultait. Il a déclaré aux Canadiens que nous avions maintenant une nouvelle relation avec les États-Unis, car le président et lui étaient copain-copain. Simplement, le président ne le sait pas et nos partenaires financiers non plus. De toute façon, le premier ministre du Canada devait faire savoir que nous respections avec loyauté les principes du libre-échange dans le domaine de l'acier.

Toutefois, les résultats des sept premiers mois de 1985 montrent que l'attitude servile du premier ministre, dans ses négociations avec le président des États-Unis, ne mène à rien. Si nous regardons de plus près ce secteur particulier de l'acier, nous voyons qu'au cours des sept premiers mois de l'année les expéditions d'acier canadien à destination des États-Unis, dans un marché juste et libre, ont baissé de 9.3 p. 100. La moitié de la baisse est attribuable à une limitation volontaire des exportations, de la part des producteurs canadiens, en réponse au protectionnisme croissant des Américains. Dans les premiers mois du mandat d'un premier ministre qui devait avoir une relation amicale et productive avec le président des États-Unis,

nous voyons que la part canadienne du marché américain de l'acier est passée de 3,2 p. 100 à 3 p. 100. Non content de cela, le secteur américain de l'acier voudrait voir ce chiffre tomber à 2,4 p. 100. Au lieu de dépenser de l'argent à préparer des documents de communication très élaborés, dans l'espoir d'empiéter sur les responsabilités des députés de l'opposition, le premier ministre et le gouvernement feraient mieux de dire à la Chambre pourquoi, vu les bonnes relations qui existent entre le président des États-Unis et le premier ministre du Canada, la part canadienne du marché américain de l'acier a été réduite cette année. Comment se fait-il que le gouvernement canadien ne réponde pas à des mesures américaines qui, si la part canadienne du marché américain est vraiment ramenée à 2.4 p. 100 comme le veulent certains dans le secteur de l'acier, entraîneront la perte de 6000 emplois au Canada? Comment le premier ministre et le gouvernement entendent-ils combattre la montée du protectionnisme américain?

Le premier ministre n'a pas voulu commenter les dépêches au sujet de la position du président des États-Unis vis-à-vis du protectionnisme. Ce dernier a constitué une caisse de guerre de 300 millions pour aider les exportateurs américains à concurrencer les produits étrangers subventionnés. Nous savons déjà quelle a été l'attitude des États-Unis à l'égard du Canada relativement à la dévaluation du dollar américain. A-t-on consulté le premier ministre du Canada? Le ministre des Finances (M. Wilson) assistait-il à la réunion? La ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) a-t-elle participé à une décision qui touchait directement des emplois dans l'acier et d'autres secteurs, dans l'automobile par exemple, dans les secteurs des échanges internationaux entre le Canada et les États-Unis? Où était le Canada pour jouer le nouveau rôle que lui a donné le premier ministre quand il est allé dire à New York: Nous sommes ouverts aux affaires.

● (1550)

En réalité, l'approche aveugle et soumise du premier ministre à l'égard du libre-échange n'est qu'un autre exemple de la solution à la Schefferville appliquée à nos difficultés économiques. Je conseille au premier ministre et à ses collègues, à ses marchands de thon ou autres experts en communications, de passer moins de temps à dénigrer l'opposition dans des documents comme celui qu'on a remis au Président aujourd'hui même.

Cela ne m'étonne pas. Dans l'entrevue qu'il a accordée au magazine *Fortune*, le premier ministre a déclaré sans ambages qu'à son avis, les Canadiens n'étaient pas de taille. Cela ne m'étonne guère qu'avec une telle mentalité défaitiste, il affirme dans le document que le meilleur moyen de faire accepter le libre-échange consiste moins à éduquer le public qu'à le convaincre que cette initiative est une bonne idée—en somme, une entreprise de propagande.

Le soi-disant appui général qu'aurait reçu le grand projet de négociations globales sur le libre-échange est en réalité extrêmement mitigé et cet appui s'évanouira rapidement si le débat dégénère au point que le message principal soit perdu de vue. Paroles à double sens, accents orwelliens de la manipulation politique et de l'information. Par ce document, par la voix de ses collaborateurs, le premier ministre cherche à nous convaincre que le débat doit se limiter à la question la plus importante de l'heure, celle du libre-échange.

Le député demande quel rapport cela a avec le tarif des douanes et la taxe d'accise. Je croyais pourtant poursuivre le débat, monsieur le Président. Sauf erreur, le député de Burlington (M. Kempling) se demande toujours quel lien logique il existe entre cette question et ce dont nous discutons actuellement. Je le renvoie donc à la page 6868 du Hansard des Communes du 23 septembre dernier lorsque le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a prétendu notamment que le gouvernement tenait à adopter le projet de loi C-21 le plus tôt possible à cause des tendances marquées vers le protectionnisme qui caractérisent les échanges internationaux. Il me semble bien qu'on répond maintenant à cette préoccupation puisqu'on en parle à la Chambre.

Quand on consulte certains commentaires tirés de la politique des communications du gouvernement, on ne peut que déplorer qu'il refuse de débattre en long et en large du libre-échange. Voici ce qu'il a dit:

> Les députés dont les circonscriptions pourraient tirer profit de cette initiative seront soumis, vraisemblablement, à des tiraillements et des pressions de toutes parts. On peut tirer parti de cette situation. On pourrait effectuer des recherches pour cerner les intérêts économiques et commerciaux des 70 circonscriptions détenues actuellement par les deux partis d'opposition et dans celles représentées par le gouvernement.

Il ajoute plus loin:

> Pour ce qui est des députés libéraux en particulier, un relevé des principales circonscriptions qu'ils représentent nous permettrait de savoir qu'ils pourraient difficilement justifier leur opposition à l'initiative du gouvernement ou bien qu'ils font preuve d'hypocrisie. A titre d'exemple, prenons le cas de la circonscription du chef de l'opposition, le très honorable John Turner, en Colombie-Britannique, une province dont les ressources forestières devraient nous assurer une balance commerciale favorable avec les États-Unis. Cette province est menacée actuellement par les mesures protectionnistes du Congrès et des États visés; M^me^ Sheila Copps dont la circonscription, Hamilton, est le siège de la sidérurgie et Don Johnston qui s'est fait l'apôtre d'un resserrement des relations économiques et commerciales avec les États-Unis lors de la campagne à la direction de son parti.

Je devrais normalement être flattée qu'un document du gouvernement me classe parmi les députés les plus importants représentant des circonscriptions clés. La circonscription de Hamilton-Est joue manifestement, un rôle clé en matière de commerce extérieur au Canada, et j'insiste à nouveau sur l'exemple de la série de promesses rompues et du train de mesures protectionnistes qui ont entraîné, au cours des sept premiers mois de l'année, une diminution de près de 10 p. 100 dans les exportations d'acier canadien vers les États-Unis.

Je sais que les ministériels aimeraient renvoyer la balle aux gouvernements libéraux précédents et nous montrer du doigt comme ils l'ont fait lors du fiasco de la Banque commerciale du Canada, dont ils sont les uniques responsables, convient-il de préciser. Je tiens toutefois à dire au député que la baisse des exportations d'acier vers les États-Unis est due directement au fait que le gouvernement actuel a refusé d'agir et de déclarer au Congrès américain, ainsi qu'au président des États-Unis, que le Canada est un partenaire commercial juste, qu'il l'a toujours été et qu'il continuera à l'être. Lorsque le premier ministre prétend que d'une certaine façon . . .

M. Brisco: Foutaises!

Mme Copps: Foutaises? Vous ne pensez pas que le Canada est un partenaire commercial juste? Si le député ne croit pas que notre industrie sidérurgique a été juste dans ses transactions commerciales, je l'exhorte à intervenir pour rétablir les faits. S'il se renseigne auprès de toutes les entreprises sidérurgiques, à Hamilton, à Sault Sainte-Marie, à l'Île du Cap-Breton et dans tout le pays, il constatera que le Canada a toujours été considéré comme un partenaire commercial juste avec les États-Unis. Nous n'écoulons pas notre acier à perte. Nous vendons notre acier aux États-Unis à des prix concurrentiels, peut-être plus que tout autre pays au monde.

Si le député a en main des renseignements qui prouvent le contraire, je lui demanderai d'avoir le courage de les déposer à la Chambre. S'il n'en a pas le courage, c'est parce qu'il sait que notre industrie sidérurgique a été concurrentielle.

Comment le Congrès américain nous en a-t-il remerciés? Comment le gouvernement des États-Unis nous en a-t-il remerciés? Nos exportations vers les États-Unis et notre part du marché ont été encore restreintes et si les choses continuent ou s'aggravent, nous risquons de perdre près de 6,000 emplois dans l'industrie sidérurgique au Canada. Pendant ce temps-là, notre premier ministre se met à genoux devant le président américain en lui demandant de bien vouloir participer avec nous à des échanges commerciaux justes et libres dans d'autres secteurs. Il lui demande s'il est disposé à envisager le libre-échange avec nous dans certains autres secteurs non touchés, par exemple, par les justes pratiques commerciales des industries automobile et sidérurgique. Il lui demande s'il consent à s'entretenir avec nous de ces questions.

Le premier ministre du Canada a abattu ses cartes avant même d'avoir joué la première au sujet du libre-échange. Si quelqu'un veut faire une analyse, je pense . . .

M. Brisco: Foutaises!

Mme Copps: Foutaises. Le député s'écrie encore «Foutaises», et j'aimerais bien pouvoir l'identifier, monsieur le Président . . .

M. Brisco: Vous n'avez pas la mémoire assez longue.

Mme Copps: Je n'ai pas la mémoire assez longue? Il est regrettable que nous n'entendions pas beaucoup parler un bon nombre des ministériels, bien qu'ils soient 211. Je ne les ai pas entendus intervenir dans le débat sur les allocations familiales. Je ne les ai pas entendus non plus dans le débat sur les douanes et l'accise, pas plus que dans le débat sur le libre-échange, bien que l'un d'eux soit intervenu pour exprimer son opinion de façon très éloquente pendant la période des questions d'aujourd'hui. S'ils restent silencieux, monsieur le Président, c'est que, comme les surfeurs, ils ont été portés par la vague, ils sont ici pour toucher leur chèque de paie et non pour défendre les intérêts de leurs administrés independamment de considérations politiques. C'est le cas de certains d'entre eux, assurément, à l'exception bien sûr du ministre des Pêches qui lui a eu le courage de dire la vérité à la Chambre des communes, et vous avez vu où cela l'a mené. Il a été congédié, sacqué, vidé. Il a été réduit au silence par le premier ministre parce qu'il a eu le courage de dire la vérité sur les responsables du scandale du thon. Mais que voyons-nous chez les autres députés, sinon le silence, une abjecte démission et l'abattement. Ils n'osent pas tenir tête au premier ministre alors qu'ils savent que toute cette série d'événements ne s'est pas déroulée come on l'a raconté à la Chambre.

Mais revenons au sujet, monsieur le Président. Si le député d'en face possède des données qui peuvent contredire mon analyse de la situation de l'industrie sidérurgique, qu'il les fasse connaître à la Chambre. Le premier ministre a signé une lettre manuscrite qui a été adressée à tous les électeurs de ma circonscription pour leur enjoindre de ne pas voter pour moi mais pour le candidat conservateur parce que ce dernier allait se battre avec lui pour les emplois dans la sidérurgie. On juge l'arbre à ses fruits. Depuis qu'il est devenu premier ministre, le pourcentage des ventes canadiennes de produits sidérurgiques aux États-Unis a diminué de près de 10 p. 100. Pourquoi devrions-nous croire le premier ministre sur parole quand il parle des négociations sur le libre-échange alors qu'il ne peut même pas mettre de l'ordre dans sa propre cour en ce qui a trait aux tendances protectionnistes des États-Unis?

• (1600)

Les résultats sont éloquents. La diminution de la tranche du marché américain que détient maintenant l'industrie sidérurgique canadienne devrait mettre en garde les députés ministériels, et surtout le premier ministre, qui sont prêts à se lancer tête baissée dans un accord global négocié de libre-échange sans se préoccuper de savoir qui y gagnera et qui y perdra. La question à se poser doit être beaucoup plus vaste, beaucoup plus globale.

Qu'est-il advenu de nos initiatives en Extrême-Orient? Qu'est-il advenu des discussions avec les pays riverains du Pacifique? Qu'est devenue l'idée d'un plan global de stimulation des échanges commerciaux en vertu duquel le Canada et les États-Unis ne s'opposeraient pas au reste du monde quand il s'agit de prendre certaines mesures protectionnistes, mais qui aménagerait une économie globale à long terme permettant à chacune de livrer concurrence sur un pied d'égalité? Au lieu de cela, le premier ministre du Canada, par l'entremise de son cabinet, tente de minimiser les craintes sincères de Canadiens comme le premier ministre David Peterson de l'Ontario. Je tiens à ajouter que le nombre de Canadiens dans ce cas augmente. Plus les gens examinent les conséquences d'un libre-échange accru avec les États-Unis, plus ils ont de craintes.

Il est tout à fait normal de demander au premier ministre et aux ministériels de déposer les renseignements en leur possession. Nous ne voulons pas qu'on embauche les Canadiens au moyen de stratégies de communication qui consistent à ternir la réputation de députés de l'opposition. Nous ne voulons pas que les Canadiens soient entraînés, malgré eux, dans un accord qui pourrait nuire à notre souveraineté économique et culturelle au cours du siècle à venir. Nous voulons que le premier ministre lance un débat public ouvert et complet sur cette question au lieu de tenter de museler l'opposition.

Malheureusement, nous constatons que les ministériels n'ont pas la volonté politique de se lancer dans ce genre de débat. Nous avons entendu aujourd'hui une question exprimant les craintes de l'industrie du textile et une autre celles de l'industrie de la chaussure. Je sais qu'un certain nombre de ministériels ont reçu des instances de la part non seulement des fabricants installés dans leur circonscription, mais également des employés de ces fabricants.

A Hamilton, la société Susan's Shoes est le septième plus important employeur de la région. Je sais que cette entreprise s'est mise en rapport avec le député de Burlington, le député d'Hamilton-Ouest (M. Peterson) et la députée de Lincoln (M^me^ Martin) pour leur demander de donner à l'industrie canadienne de la chaussure une chance de sauver ses emplois et d'obtenir une juste part du marché, afin que le septième plus important employeur de la ville d'Hamilton puisse être protégé. Malheureusement, ces députés restent muets, car ils ne profitent pas de l'occasion qu'ils ont d'intervenir à la Chambre au sujet de ces questions qui sont urgentes et pressantes pour tous les Canadiens.

M. Brisco: Dites-nous combien de subventions cette société a touchées.

Mme Copps: Combien de subventions cette entreprise a-t-elle reçues? En fait, si le député avait été au courant du dossier, il saurait qu'elle ne réclame pas de subvention. Malheureusement, la réaction typique d'un conservateur est de vouloir accorder des subventions. La réaction conservatrice type est de croire que le secteur privé se chargera de tout. Or nous savons quel sort le secteur privé a réservé à l'Inco. Nous savons ce que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a eu à dire au sujet du plus gros employeur à Sudbury. Il est évident qu'à un moment donné, l'économie du secteur privé doit se mêler à celle du secteur public. Il est à déplorer que ce genre de capitalisme viscéral et exclusif dont ont fait état à diverses reprises à la Chambre un certain nombre de ministériels, néglige de tenir compte d'un fait élémentaire, et c'est que nous avons au Canada une longue tradition de collaboration.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'annoncer à la députée que son temps de parole est écoulé. Questions ou observations?

M. Angus: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours de la députée. L'annexe de la loi ne prévoira pas de tarif sous la rubrique du tarif général ou du tarif de préférence générale, pour les machines et appareils devant servir, dans les mines et carrières, à l'exploitation de mines et à la mise en valeur de gisements minéraux ou au traitement des minerais, des métaux ou des minéraux, et pour les machines et appareils devant servir au traitement, à la fusion ou à l'affinage des minerais, des métaux ou des minéraux. Quelles conséquences, d'après la députée, aura pour le Canada et surtout l'Ontario le fait que nous persistions à permettre l'importation en franchise des machines nécessaires à l'exploitation minière? Est-ce que cela favorisera d'une façon ou d'une autre la construction d'une usine de fabrication des produits miniers quelque part au Canada?

[*Français*]

Mme Copps: Monsieur le Président, il est bien clair que si on continue avec les décisions de ne pas taxer tous les produits manufacturiers qui peuvent faire le processus des minéraux, on n'aurait jamais chez nous une industrie secondaire manufacturière qui pourrait faire le processus de la procédure des minéraux.

Justement, dans la province d'Ontario, je sais que la ville de Sudbury a songé longtemps à avoir chez nous, chez les Canadiens, un processus . . . un manufacturier pour, justement, faire le processus de nos minéraux.

Malheureusement, avec le libre-échange dans ces machines-là, ce serait toujours des machines provenant de l'extérieur, de l'étranger, qui viendront ici et nous feront continuer dans notre vision du Canada, comme il a été dit par notre ancien premier ministre, que le Canada n'est pas un pays de processus, mais . . .

[*Traduction*]

. . . que nous sommes des coupeurs de bois et des porteurs d'eau. A mon avis, cette mesure fiscale qui va de nouveau faciliter l'importation d'outillage en provenance des États-Unis et d'ailleurs nous empêchera de transformer le minerai au Canada comme nous devrions le faire. Cela confirme simplement que les conservateurs considèrent les Canadiens comme de simples coupeurs de bois et porteurs d'eau. Les conservateurs se tournent vers le Sud lorsqu'ils veulent le nec plus ultra sur le plan de la fabrication et de la vente.

Le député a souligné un point essentiel à l'égard des négociations actuelles sur le libre-échange, à savoir que nous avons une haute idée de nous-mêmes. Le parti libéral ne voit pas pourquoi les Canadiens devraient se contenter d'un rôle secondaire. Nous croyons que le Canada peut soutenir la concurrence et il l'a d'ailleurs fait dans le secteur sidérurgique. Dans ce domaine, nous avons dû constamment nous heurter aux diverses barrières commerciales, tarifaires et non tarifaires dressées par les États-Unis. Nous continuerons à nous battre même si dans l'esprit des conservateurs ou de Schefferville, les Canadiens sont les coupeurs de bois et les porteurs d'eau des Américains et des industries étrangères.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Prince-Albert (M. Hovdebo)—L'agriculture—*a*) Les agriculteurs du sud de la Saskatchewan—Demande d'aide. *b*) Demande d'aide pour les éleveurs de bétail; l'honorable député d'Athabasca (M. Shields)—Le développement économique régional—La désignation de certaines régions de l'Alberta en vertu des programmes fédéraux de développement; l'honorable député de Comox-Powell River (M. Skelly)—Les pêches—*a*) La vente du thon en conserve—On demande la démission du ministre. *b*) On demande sur quoi le ministre a fondé sa décision.

Tarif des douanes

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Epp (Provencher) (au nom du ministre des Finances): Que le projet de loi C-71, tendant à modifier le Tarif des douanes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je dirai tout d'abord que ce projet de loi n'est pas aussi intéressant et passionnant que celui qui a été présenté à la Chambre des communes l'année dernière, mais qu'il nous offre néanmoins la possibilité d'examiner d'un œil critique la politique commerciale du gouvernement. Voilà donc ce que je voudrais faire, si vous le permettez, monsieur le Président. Je voudrais également formuler quelques observations au sujet de cette mesure. J'y viendrai dans la dernière partie de mon discours. Néanmoins, je trouve frappant que les mesures relatives au commerce qui nous ont été présentées portent, pour la plupart, sur des questions administratives et techniques alors que la majorité des citoyens ont voté, il y a un an, pour une réorientation plus marquée et, de préférence, plus efficace et plus importante de notre politique commerciale.

• (1610)

Surtout, j'ai l'impression que le gouvernement n'a aucune stratégie dans le domaine du commerce. Je pense à trois exemples particuliers que nous avons actuellement sous les yeux. D'abord, si nous examinons quels sont nos partenaires commerciaux, nous constatons que le Japon se classe très nettement au deuxième rang. Cela montre bien l'importance énorme des pays de la Ceinture du Pacifique pour la santé actuelle de l'économie et sa prospérité future. La Corée est aussi devenue l'un de nos grands partenaires commerciaux, la Chine même a commencé à devenir un important partenaire potentiel du Canada. Et pourtant, on ne nous a pas proposé la moindre stratégie de commerce avec les pays du Pacifique. En fait, pendant la campagne électorale le premier ministre (M. Mulroney) a parlé de l'importance, de la priorité essentielle que nous devrions accorder au commerce avec les pays de la Ceinture du Pacifique. Nombre de ministres ont même fait la tournée des pays d'Asie du Sud-Est et du Pacifique de Cook. Je suis certain qu'ils ont fait des voyages intéressants. Nous avons vu de superbes images du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) qui participait à des réceptions au Japon. Mais nous attendons toujours qu'on formule une stratégie directe et solide pour attaquer plus efficacement ces marchés afin de permettre au Canada de tirer de ce commerce les fruits nécessaires à la relance de notre économie.

Deuxièmement, par-delà les régions précises du monde sur lesquelles nous pourrions souhaiter que soit axée notre stratégie commerciale, il est manifeste, quand nous parlons de préoccupations commerciales, que pour réussir vraiment à rendre notre pays plus compétitif, et développer nos débouchés commerciaux à l'étranger, nous devons donner à notre structure industrielle la souplesse nécessaire et la capacité de s'adapter et d'assimiler les problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs de notre pays à partir du moment où les importations de l'étranger commencent à affluer chez nous. C'est dans ce domaine qu'une stratégie du gouvernement nous fait gravement défaut.

Le précédent gouvernement a mis en place un programme d'aide à l'adaptation des travailleurs au profit de certains secteurs durement touchés par des revers économiques ou par l'afflux des importations. Ce programme a été étendu au secteur de l'automobile en Ontario de 1978 à 1984. Mais le précédent gouvernement a jugé bon d'interrompre l'expansion de ce programme en février 1984. En conséquence, les travailleurs qui perdent maintenant leur emploi dans les usines de fabrication de pièces détachées d'automobile de l'Ontario ne peuvent plus demander d'aide au gouvernement. Ceux qui perdent leur emploi sont souvent des travailleurs âgés qui ont fait une longue carrière dans l'industrie qui les emploie. Nous savons tous d'expérience à quel point il est difficile pour les travailleurs de plus de 50 ans qui se présentent dans nos bureaux de circonscription de se trouver un nouvel emploi quand ils sont licenciés. C'est un domaine crucial où les travailleurs devraient bénéficier d'une aide à l'adaptation. Les travailleurs de ma circonscription qui se sont trouvés dans ce genre de situation, même quand ils venaient d'usines comme l'Usine de bougies Champion de ma circonscription, qui bénéficiait de ce genre d'aide dans le passé, n'ont pas pu se qualifier pour une aide du gouvernement.

J'ai soumis ce problème au ministre du Travail (M. McKnight). J'ai mis toute mon énergie à lui exposer le cas des travailleurs de ma circonscription. Toutefois, le ministre s'est contenté de répondre qu'il espère qu'un programme fédéral-provincial sera mis en œuvre pour venir en aide aux travailleurs plus âgés durant les huit ou neuf prochains mois. Je crois que ce serait excellent, si tel est le cas, mais aucun engagement n'a encore été pris pour nous assurer qu'il en sera ainsi. Si le commerce doit être plus libre au Canada et si nous songeons au libre-échange avec les États-Unis, alors il faudra donner suite à la recommandation adoptée unanimement par le comité mixte spécial qui a siégé l'été dernier et qui vise à améliorer les programmes d'assistance. Dans ce domaine également, le gouvernement actuel n'a pris aucune initiative.

Il en est de même d'une autre question soulevée aujourd'hui même par des députés conservateurs. Je veux parler du renouvellement des arrangements concernant les contingents pour notre secteur de la chaussure. Ce secteur fait face à de très vives pressions exercées par les importations depuis de nombreuses années. Alors qu'il n'était pas au pouvoir, le parti conservateur avait promis de réagir positivement aux problèmes qui assaillent le secteur de la chaussure. Pourtant, quand ce secteur veut obtenir un engagement de la part du gouvernement au sujet du renouvellement des arrangements concernant les contingents et quand il veut faire améliorer les modalités de l'aide, il ne reçoit aucun message positif du gouvernement. Il n'y a ni stratégie ni sens de l'orientation.

Nous avons besoin d'une orientation agressive. Pour y donner suite, il ne s'agit pas de faire des déclarations prônant le libre-échange avec les États-Unis. Les États-Unis ont toujours été, et je suis persuadé qu'ils continueront à l'être, notre associé commercial le plus important. Toutefois, ce n'est pas la solution à nos problèmes. Ce n'est pas la solution facile à nos difficultés économiques. Ce ne peut pas être la manne tombée du ciel pour résoudre les grosses difficultés économiques que nous éprouvons actuellement. Or, voilà la stratégie que le gouvernement semble vouloir adopter. Pour solutionner ses problèmes, il entend placer l'ensemble de notre politique commerciale sous le signe d'une libéralisation de nos échanges avec les États-Unis. C'est ce qu'il souhaite, malgré la baisse constante, aux dépens du Canada, du niveau des tarifs de toutes les catégories en raison de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce dont nous sommes signataires. Au lieu de nous leurrer en pensant que le libre-échange avec les États-Unis pourrait en quelque sorte régler nos problèmes, examinons, ainsi que nous l'avons préconisé, tous les cas où, même si nous n'imposons pas de douanes, les États-Unis se sont interposés en vue de nous bloquer l'accès à leur marché. Cela s'est produit en ce qui concerne l'acier, le porc et les produits de la pêche, et d'innombrables secteurs de notre économie ressentent vivement la menace du protectionnisme américain.

• (1620)

Nous avons exhorté le premier ministre, s'il est vrai, comme il le prétend, qu'il entretient des rapports étroits avec le président des États-Unis, à aborder avec le gouvernement américain tous ces cas particuliers, toutes ces mesures qui menacent notre accès au marché américain, afin de trouver des solutions. Nous devrions chercher en priorité à résoudre ces problèmes, à contourner ces menaces et à venir en aide aux producteurs qui sont incapables, dans divers secteurs de notre économie, de trouver des débouchés aux États-Unis à cause de cette espèce de refus global des importations.

Nous pourrions y parvenir en créant un organisme chargé d'aider les producteurs canadiens et américains à résoudre leurs problèmes. Cet organisme devrait notamment fournir des données objectives sur les secteurs qui éprouvent des problèmes commerciaux. Nous avons maintes fois constaté que les organismes de part et d'autre de la frontière présentent des statistiques bien différentes sur la conjoncture commerciale dans le secteur du bois ou de l'acier. Nous pourrions obtenir de cet organisme qu'il nous aide à parvenir à des ententes entre les producteurs canadiens et américains, afin de résoudre les problèmes. C'est ce qui se passe dans le secteur de l'acier, par exemple. C'est ce que nous devrions faire dans le secteur du bois d'œuvre, du porc ou du poisson. A défaut, monsieur le Président, nous courrons le risque de commencer des négociations de libéralisation des échanges avec les États-Unis dans des conditions équivalant à un chantage, puisque les États-Unis ont déjà pris contre nous des mesures protectionnistes détournées. Nous devrons faire d'importantes concessions pour obtenir d'eux qu'ils y renoncent. C'est accepter un marché de dupes, monsieur le Président, que de négocier dans ces conditions.

Si c'est ce que nous faisons, si le premier ministre nous entraîne dans des négociations où nous risquons la guillotine, ce tranchet au-dessus de la tête de beaucoup de nos secteurs commerciaux importants, je prédis que nous serons, dans un an ou deux, contraints de faire de très importantes concessions pour obtenir le moindre accord des États-Unis. Ainsi, si nous acceptons de négocier dans ces conditions de chantage, nous devrons sans doute accepter de limiter «volontairement» nos exportations de bois d'œuvre vers les États-Unis. Nous devrons supprimer l'aide que nous accordons à nos pêcheurs des côtes est et ouest. Nous devrons renoncer aux garanties qui figurent dans le pacte de l'automobile, qui pourtant ont été d'une grande importance pour ma circonscription et pour des milliers de personnes en Ontario et au Québec.

Si nous acceptons de négocier avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête, nous n'en tirerons sûrement pas de nouveaux emplois. Il est plus vraisemblable que nous en perdrons. Dans ma propre circonscription, des milliers de travailleurs perdront leur emploi si nous devons laisser tomber les garanties de production prévues par l'entente sur l'automobile. Si nous devons accepter de limiter nos exportations de bois d'œuvre, des milliers d'emplois disparaîtront en Colombie-Britannique et dans la région de l'Atlantique. Si nous devons accepter une réduction de l'appui fourni à notre industrie de la pêche, cela nous fera perdre encore des milliers d'emplois dans la région de l'Atlantique et en Colombie-Britannique. Les éleveurs de porcs du Canada devront faire davantage de concessions. A ce moment-là, monsieur le Président, le libre-échange voudra dire la disparition d'emplois au Canada et l'impossibilité pour nous de prendre les initiatives économiques qui nous permettraient de rebâtir notre économie. Selon nous, le Canada peut avoir une économie extrêmement concurrentielle et efficace, capable d'exporter partout dans le monde et de créer des milliers d'autres emplois, mais ce sera possible uniquement si nous avons une stratégie commerciale vigoureuse qui soit à la mesure des défis que présente un monde où ce sont de plus en plus les sociétés multinationales qui prennent les décisions importantes pour les échanges commerciaux.

Pour relever ce défi, nous aurons besoin de tous les instruments de notre politique commerciale. Nous devrons nous servir efficacement de nos tarifs. Nous devrons nous servir efficacement de nos quotas et nous devrons négocier avec les sociétés internationales, tout comme le fait le projet de loi lui-même. Ce projet de loi comprend une disposition intéressante. Je veux parler de ce que j'appelle l'article Hyundai selon lequel, après le 1er janvier 1987, les exportations de la Corée du Sud et des autres pays visés par le TGP seront assujetties au Canada à des droits de douane de 6 p. 100. Cet article a déjà obligé la société Hyundai à s'engager à faire fabriquer au Canada les modèles Pony et Stellar qui sont maintenant tellement populaires chez nous. Ce genre de tactique efficace et agressive devrait être utilisé pour d'autres pays que la Corée. C'est très facile pour nous d'être durs envers la Corée parce que ce pays ne peut pas exercer de représailles. Nous devons agir avec la même perspicacité et utiliser tous les moyens à notre disposition pour obliger les sociétés géantes qui prennent des décisions d'investissement partout dans le monde à tenir compte des intérêts du Canada lorsqu'elles prennent leurs décisions. On ne peut par une simple mesure législative décréter le libre-échange avec les États-Unis. Cela demande des efforts; il faut être efficace, habile et surtout dur. Le gouvernement devrait adopter une attitude décidée, efficace et catégorique en définissant sa stratégie commerciale. Avant tout, je

défie le gouvernement de définir cette stratégie, parce que jusqu'à présent il ne l'a pas fait.

• (1630)

Le président suppléant (M. Paproski): Des questions ou des observations?

M. Angus: Monsieur le Président, après avoir écouté l'excellent exposé de mon collègue, je veux revenir sur la question soulevée par l'orateur précédent. A toutes fins pratiques, le projet de loi instaure le libre-échange pour la machinerie utilisée dans les mines. Puisque le Canada ne fabrique pas de ces machines, le député peut-il nous dire comment les Canadiens pourraient développer ce secteur? Devront-ils réclamer une aide gouvernementale pour créer une industrie, ou existe-t-il un autre moyen?

M. Langdon: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de soulever une intéressante question. L'an dernier, quand nous avons entrepris de déterminer nos capacités d'exportation, nous avons été agréabalement surpris en découvrant les liens qui se tissent entre nos entreprises d'électronique et l'Association minière du Canada. Ces entreprises tentent de s'implanter dans la fabrication de matériel minier en profitant d'innovations remarquables dans les systèmes de contrôle électronique, en les adaptant au matériel spécialisé utilisé dans les mines. Je ne pense pas que la meilleure façon de les aider soit de supprimer toute protection tarifaire. La solution consisterait à conclure des accords avec les grosses multinationales minières implantées au Canada par lesquels elles s'engageraient à acheter du matériel au Canada contre certaines concessions fiscales de la part du gouvernement. Nous avons toujours soutenu ici même que ces avantages conditionnels sont plus judicieux que les largesses spontantées qu'ont prodiguées les gouvernements libéraux et conservateurs.

Nous demandons au gouvernement d'inciter les compagnies Spar et Inco par exemple, à accepter une telle collaboration. Cela rendra possible la création d'un grand nombre d'emplois. Je ne pense pas qu'il faudrait avoir recours aux subventions directes comme le redoute mon collègue, mais il nous faut pouvoir compter sur une stratégie industrielle globale qui nous a toujours fait défaut et dont nous avons tellement besoin.

M. Brisco: Monsieur le Président, le député a parlé d'aider la société Spar. Est-il au courant des contrats qu'elle a obtenus depuis quatre ou cinq ans? Pour sa gouverne, ces contrats s'élevaient à $159,345,000 en 1985. Croit-il vraiment que la société Spar a besoin d'aide?

M. Langdon: Monsieur le Président, la question portait sur les machines utilisées pour l'exploitation minière. Le député sait bien qu'il s'agit d'un nouveau domaine d'activités pour cette société. Malgré tout, elle s'interroge sur les possibilités qu'offre ce nouveau domaine et elle s'est associée à l'Inco pour en avoir le cœur net. Inco fournit les compétences dans le secteur de l'équipement minier et Spar en fait autant pour les systèmes électroniques de contrôle des données.

Nous importons 90 p. 100 du matériel d'exploitation minière dont nous avons besoin. Je considère donc qu'il est honteux qu'un pays dont l'activité minière occupe une telle place dans l'économie n'ait pas réussi à mettre au point les machines nécessaires à ce secteur. Je suis donc fort heureux que le secteur privé donne le ton dans ce domaine. Nous espérons, de ce côté-ci de la Chambre, que d'autres entreprises privées se conduiront en bons citoyens comme cette compagnie. Mais je crois aussi, contrairement peut-être au parti d'en face, que le gouvernement doit donner le ton en soutenant le secteur privé lorsqu'il accepte de relever de nouveaux défis. Grâce à l'association de l'État et du secteur privé dans un domaine où les importations de matériel occupent une telle place, il est possible de créer les milliers d'emplois dont nous avons si cruellement besoin.

M. Brisco: Monsieur le Président, le député devrait comparer les pratiques commerciales de notre industrie dans ce domaine avec celles des pays européens. Ces pays offrent de mettre à notre disposition leurs derniers modèles pour que nous les essayions dans nos principales mines. Par contre, nos fournisseurs frappent à la porte de nos grandes entreprises minières pour leur demander carrément d'acheter un matériel de 150 millions de dollars. Pas surprenant que les Européens occupent ce marché.

M. Langdon: Monsieur le Président, le député vient de faire la preuve que le dynamisme et le soutien d'un gouvernement sont nécessaires pour sensibiliser les producteurs canadiens aux possibilités d'un tel marché. Je disais donc que Spar et Inco sortent des sentiers battus avec cette initiative qui pourrait bien nous rendre plus entreprenants et beaucoup plus concurrentiels dans le secteur de l'équipement minier. Je compte donc sur le député pour convaincre, lui aussi, son gouvernement de prendre les choses en main en remédiant à certains problèmes qu'il a signalés.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, les leaders à la Chambre des partis représentés ici ont eu des entretiens à ce sujet. Je crois qu'ils sont tous d'accord pour adopter maintenant la motion suivante. La motion est la suivante:

• (1640)

Que, nonobstant, tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, après que la Chambre se sera prononcée aujourd'hui sur la motion de deuxième lecture du projet de loi C-71, tendant à modifier le Tarif des douanes, ledit projet de loi soit renvoyé au comité plénier et qu'avant la fin du temps réservé à l'étude des initiatives gouvernementales aujourd'hui, toutes les motions nécessaires pour terminer l'étude du projet de loi aux étapes qui resteront à franchir soient mises aux voix sur-le-champ sans autre débat ni amendement.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, du côté de l'opposition, nous voulons bien coopérer avec le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) et nous ne voyons aucun inconvénient à ce que le projet de loi soit renvoyé au comité plénier. J'ai peur cependant qu'on n'accepte pas facilement de terminer le débat avant 17 heures, comme le prévoit la motion, à cause du vif intérêt que la question a soulevé à la Chambre. Il faut se rendre à l'évidence que ce ne sera pas possible. Si le leader du gouvernement voulait reformuler . . .

M. Hnatyshyn: C'est ainsi que j'avais compris les termes de l'entente. Autrement, nous allons renvoyer le projet de loi à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne semble pas y avoir consentement unanime. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Epp (Provencher), au nom du ministre des Finances, appuyé par M. MacKay, propose que le projet de loi C-71, tendant à modifier le Tarif des douanes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et, le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé à un comité législatif.)

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Elmer M. MacKay (au nom du ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-72, Loi modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu et, de façon connexe, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, le projet de loi C-72 a pour objet de présenter certaines modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu et d'apporter un amendement corrélatif à la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt.

Ce projet de loi C-72 fait suite à l'avis de motion des voies et moyens qui a été déposé en cette Chambre des communes le 9 septembre dernier. Cet avis réunit en un seul document les mesures proposées dans deux avis de motion des voies et moyens déjà déposés à la Chambre plus tôt cette année. Le premier, présenté le 30 janvier dernier, portait sur les cotisations litigieuses, et le second, déposé le 9 mai dernier, renfermait un grand nombre d'amendements techniques à la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les amendements concernant les cotisations litigieuses font suite à l'engagement du gouvernement de faire en sorte que les contribuables qui s'opposent à une cotisation puissent reporter les paiements des impôts, intérêts et pénalités contestés jusqu'à ce que leur cause soit jugée par un tribunal de première instance. Dans cet ordre d'idées, le projet de loi prévoit le remboursement des montants déjà versés dans la mesure où ils font l'objet d'un litige. Les amendements proposés portent principalement sur trois points: premièrement, les restrictions au recouvrement; deuxièmement, le remboursement des impôts en litige; troisièmement, les mesures de prévention contre les abus de ce nouveau système.

Bien qu'une cotisation établie par Revenu Canada en vertu de la loi soit payable par le contribuable sans délai, les amendements concernant les restrictions au recouvrement prévoient qu'aucune mesure formelle de recouvrement ne peut être prise par Revenu Canada au cours des 90 jours suivant la cotisation. Au cours de cette période de 90 jours, le contribuable peut, comme c'est le cas actuellement, contester la décision du ministre en produisant un avis d'opposition à la cotisation.

Si le contribuable ne produit pas d'avis d'opposition et ne paie pas le montant de la cotisation, des mesures formelles de recouvrement de ce montant peuvent, selon les amendements, être entamées 90 jours après la date de la cotisation. Toutefois, si le contribuable produit un avis d'opposition, les mesures formelles de recouvrement de la somme en litige sont retardées jusqu'à ce que Revenu Canada ait terminé son examen de l'opposition et jusqu'à ce que soit expiré le délai dont dispose le contribuable pour en appeler de la décision de revenu Canada sur ladite opposition. Si le contribuable décide d'en appeler devant un tribunal, dans ce délai de 90 jours prévu par la loi, pour contester la cotisation confirmée ou modifiée par Revenu Canada, le projet de loi fait en sorte que les mesures formelles de recouvrement de la somme en litige soient de nouveau retardées jusqu'à ce que le tribunal de première instance rende sa décision finale.

Dans le cas où le tribunal de première instance rend une décision défavorable au contribuable, celui-ci doit payer la somme en litige ou offrir une garantie pour cette somme à Revenu Canada, même s'il en appelle de la décision devant une instance supérieure.

Tout comme dans la loi actuelle, les intérêts sur les montants finalement déterminés payables par le contribuable courent à compter de la date où ces montants ont été initialement déterminés comme étant payables.

Viennent s'ajouter aux dispositions qui limitent le droit de Revenu Canada d'entamer des mesures de recouvrement avant que le contribuable n'ait eu l'occasion de s'adresser à un tribunal, certains amendements qui permettent au contribuable de demander que la somme en litige, qu'il a déjà payée, lui soit remboursée ou que la garantie qu'il a offerte pour cette somme lui soit remise jusqu'à ce qu'il en appelle devant un tribunal de la cotisation ou de la nouvelle cotisation établie par le ministre du Revenu national.

De plus, si Revenu Canada ne répond pas à une opposition faite par le contribuable dans un délai de 120 jours de la date de production de l'avis d'opposition, le contribuable peut demander que la somme en litige lui soit remboursée ou que la garantie offerte lui soit remise, sans nécessité d'en appeler devant un autre tribunal.

Le projet de loi aujourd'hui proposé renferme, en outre, des mesures de prévention contre les abus de ce nouveau système. En effet, dans le cas où il est raisonnable de croire que l'octroi du délai qui précède les mesures de recouvrement de sommes en litige en compromettrait le recouvrement, le projet de loi permet à Revenu Canada d'entamer des mesures de recouvrement sans délai. En revanche, le contribuable a le droit de demander à un juge de réviser la décision de Revenu Canada portant sur le fait que le recouvrement éventuel de l'impôt serait compromis.

Le projet de loi renferme une autre mesure de protection qui autorise les tribunaux à cotiser un montant ne dépassant pas 10 p. 100 de la somme en litige dans le cas où un appel est jugé non fondé et est interjeté essentiellement en vue de reporter indûment le paiement du montant d'une cotisation déjà due.

Monsieur le Président, l'insertion dans la Loi de l'impôt sur le revenu des dispositions concernant le paiement des impôts en litige constitue une mesure concrète en vue d'assurer l'application équitable de notre système de recouvrement des impôts, plus fondé sur l'esprit de la justice naturelle que sur la procédure judiciaire. Grâce à ces dispositions, les contribuables n'auront pas à payer des impôts dont ils estiment ne pas être redevables tant que leur cas ne sera pas entendu devant un tribunal indépendant. En d'autres termes, le contribuable ne sera pas condamné avant d'avoir été équitablement jugé. Il s'agit là d'une importante étape vers la mise en place d'un système de recouvrement juste et équitable pour tous les Canadiens.

Les autres mesures qui composent ce projet de loi C-72 ont été proposées dans la motion des voies et moyens déposée le 9 mai 1985. Étant pour la plupart d'ordre technique, ces mesures législatives ont pour objet d'améliorer et de mettre à jour la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les nouveaux objectifs budgétaires généraux obligent à limiter le nombre d'amendements proposés à la législation fiscale. Il en résulte que les amendements les plus importants font partie du processus budgétaire, alors que les autres changements nécessaires, mais cependant techniques et qu'on pourrait dire secondaires et à portée économique moins grande, sont souvent différés indéfiniment. La mise sur pied d'un mécanisme pour apporter ce genre de changements en dehors du processus budgétaire nous apparaît donc essentiel et nécessaire. La solution ainsi retenue consiste à déposer périodiquement un projet de loi fiscal comportant des modifications techniques d'appoint. Les modifications de fond découlant d'initiatives de politique publique et majeure continueront de faire partie du processus budgétaire.

Les amendements proposés dans ce projet de loi technique ont été choisis pour les raisons suivantes: premièrement, ils dissipent les incertitudes; deuxièmement, ils reprennent des mesures législatives relativement peu complexes; troisièmement, ils ont peu d'incidence sur les revenus et, quatrièmement, ils s'attaquent à des problèmes réels. De plus, bon nombre d'amendements amélioreront la version française actuellement boîteuse de la Loi de l'impôt sur le revenu.

• (1650)

La motion déposée le 9 mai dernier a été renvoyée par la suite au Comité des finances, du commerce et des questions économiques. En général, le rapport du Comité est très positif. D'une part, il appuie sans réserve le principe voulant que les questions d'ordre technique et administratif soient traitées distinctement des questions de politique majeure. D'autre part, il accueille très favorablement le grand nombre de changements proposés en vue de rendre adéquate la version française de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Au cours des séances qui ont eu lieu au début de juin le Comité s'est donc penché sur chacune des modifications proposées dans les 118 articles techniques de ce projet de loi. De ce nombre, des articles doivent, de l'avis du Comité, faire l'objet d'un examen plus approfondi de la part du gouvernement. Toutefois, les commentaires qui accompagnent six de ces sept articles, loin de critiquer les amendements techniques visés, portaient sur des points de politique et d'administration qui dépassent d'emblée la portée d'amendements. Par conséquent, ces questions ne seront pas réglées par des changements apportés aux amendements, mais seront prises en considération lors de projets d'amendement futurs dans le cadre du processus proprement budgétaire. Notons que les commentaires du Comité ont donné lieu à une modification au projet de loi. Il s'agit de l'amendement qui ajoute le paragraphe 162(2.1) concernant la production tardive des déclarations d'impôt en raison d'un redressement apporté à l'impôt étranger, cet amendement a donc été retiré.

En outre, les amendements techniques tiennent compte de certaines autres propositions, toutes d'ordre technique cependant, découlant de documents et d'interventions qui nous ont été présentés depuis que la motion des voies et moyens a été déposée à la Chambre le 9 mai dernier.

Le projet de loi proposé aujourd'hui renferme de nombreuses modifications techniques touchant à une grande variété de questions. Voici un résumé des plus importantes: les dons de charité déductibles, mais non déduits pour une année donnée, pourront être reportés sur une année ultérieure. Les personnes atteintes d'une incapacité totale et permanente pourront convertir, en franchise d'impôt, c'est-à-dire libre d'impôt, une police d'assurance-vie en un contrat de rente. Le contribuable qui achète une maison, la loue et, par la suite, y habite en la considérant comme sa résidence principale pourra différer le gain en capital attribuable à la période de la location jusqu'à la vente de la maison. De plus, il pourra désigner la maison comme résidence principale pendant un maximum de quatre des dernières années de location de manière à bénéficier pour cette période de l'exemption d'impôt du gain en capital sur une résidence principale. Aussi le délai dans lequel un bien doit être dévolu au bénéficiaire pour qu'il y ait roulement de biens en franchise d'impôt lors d'un décès passera de 15 à 36 mois. Lorsqu'une corporation reporte une perte ou un crédit d'impôt sur une année d'imposition antérieure, les intérêts sur le remboursement d'impôt qui résulte du report seront calculés à partir de la date de production de la déclaration du contribuable pour l'année ultérieure. Actuellement, ces intérêts ne sont pas calculés pour la période antérieure à la date d'échéance de

production. Lorsque le remboursement fait suite à un paiement d'impôt en trop par une corporation pour une année d'imposition, les intérêts y afférents seront calculés à partir du 120e jour après la fin de l'année et non pas à partir de la date qui tombe six mois après la fin de cette année, comme c'est la situation actuellement.

Les pertes déductibles au titre de placements d'entreprise qui ne peuvent être déduites jusqu'à épuisement seront converties en pertes en capital nettes; elles seront ainsi comptées sur une plus longue période.

Une corporation pourra aussi profiter davantage du crédit pour impôt étranger pour une année en augmentant son revenu imposable pour l'année et en créant une perte autre qu'une perte en capital compensatrice, déductible sur d'autres années.

Les contribuables n'auront plus à produire leur choix de déclarer annuellement les intérêts sur une créance auprès de l'émetteur de celle-ci; il leur suffira de faire ce choix dans leur déclaration d'impôt.

Une corporation qui, en vertu d'une convention fiscale entre le Canada et un autre pays, est réputée résider dans cet autre pays, mais qui autrement résiderait au Canada, sera considérée ne pas résider au Canada.

Monsieur le Président, il est souhaitable que ce projet de loi soit examiné et adopté de façon expéditive pour le bien de tous les Canadiens. Nous pourrons alors présenter les mesures législatives découlant du Budget déposé le 23 mai dernier. Notons que bon nombre des dispositions budgétaires donneront lieu à des changements aux formulaires d'impôt de Revenu Canada, qui doivent être imprimés et distribués avant la fin de l'année.

Au nom de tous les Canadiens imbus de ce vent d'équité qui souffle sur le renouveau national, nous invitons les députés bien pensants de cette noble Chambre des communes d'agir avec célérité envers l'adoption de ce projet de loi, peut-être seulement technique, mais combien essentielle au bien-être de nos concitoyens qui sont des contribuables.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou commentaires? S'il y en a pas, nous reprenons le débat. La parole est au député de Gander-Twillingate (M. Baker).

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, il ne reste qu'une minute mais je voudrais dire simplement que je ne vois rien à redire aux modifications de forme prévues dans ce projet de loi, qui sont utiles, dans certains cas. Je ne pense pas que mon opinion diffère énormément de celle du député qui m'a précédé, mais je tiens à lui signaler que ce projet de loi vise également à modifier la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt. Nous voulons expliquer publiquement et en détails, peut-être après la séance d'aujourd'hui, pourquoi nous reprochons au gouvernement de ne pas apporter plus de changements à la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt puisqu'il a décidé de tomber à bras raccourcis sur les bénéficiaires de l'assurance-chômage.

La Cour canadienne de l'impôt est chargée de statuer sur toutes les réclamations faites par le ministre du Revenu national (M. MacKay). A une époque où le gouvernement du Canada tombe à bras raccourcis sur les gens et où des milliers d'appels contre une décision du ministre du Revenu national sont portées devant la Cour canadienne de l'impôt, nous estimons que le gouvernement aurait dû prendre d'autres mesures. La décision devrait à nouveau revenir à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), au lieu d'être laissée au ministre du Revenu national, en vertu des importantes modifications proposées.

Au cours de la prochaine séance, j'expliquerai en détail le problème que posent les modifications touchant la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt. Puis-je déclarer qu'il est 17 heures, monsieur le Président?

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON PROPOSE UNE MODIFICATION CONCERNANT LES PAIEMENTS D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 14 février 1985, de la motion de M. Dingwall:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à faire disparaître les difficultés issues de modifications antérieures en vertu desquelles les paiements d'indemnisation des accidents du travail doivent présentement être déclarés comme «revenu» aux fins de l'impôt sur le revenu et constituent donc un «revenu» aux fins du supplément de revenu garanti.

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler à nouveau de cette question aujourd'hui. Je suis un peu étonné que le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) ne veuille pas faire valoir à nouveau ses arguments pour en discuter en détail. Mais je sais que ce sujet lui tient à cœur et je partage certes son sentiment.

• (1700)

Ce problème remonte à un certain nombre d'années. En fait, il est juste de dire que nous tous à la Chambre avons été impatients de voir les initiatives que l'on pourrait prendre pour les personnes âgées à la retraite et, surtout, de donner une plus grande priorité à ceux qui peuvent avoir des besoins spéciaux. C'est pourquoi on a pris au fil des ans un certain nombre de mesures visant à venir en aide à nos personnes âgées. Nous avons tous appuyé cette initiative pour l'essentiel.

Dans le cas des retraités qui ont eu plus de mal à subvenir à leurs besoins, nous avons mis en place avec les années deux régimes fondés sur une évaluation des moyens d'existence et qui leur procurent une aide spéciale. Le premier est connu sous le nom de Supplément de revenu garanti et supplée au régime de sécurité de la vieillesse. Il est fondé sur une évaluation des moyens d'existence, je le répète, et permet de venir en aide aux retraités les plus nécessiteux. Nous avons institué plus récemment une seconde mesure pour leur venir en aide sous la forme du programme d'allocation de conjoint. Elle est destinée à venir en aide aux veufs et aux veuves âgés de 60 à 64 ans qui ont des difficultés à cause de l'insuffisance de leurs revenus. Le Parlement s'est engagé au fil des ans à leur venir en aide.

Je passe maintenant à l'historique de la motion dont la Chambre est saisie, à son origine et aux raisons pour lesquelles on l'avait présentée. Au début de 1983, le gouvernement précédent avait fait adopter une modification à la Loi sur l'assurance-chômage aux termes de laquelle les prestations d'indemnisation des accidents du travail devaient entrer dans le calcul du revenu ou être considérées comme un élément de revenu sans être assujetties à l'impôt. Le fait qu'elles ne l'étaient pas ne concernait pas la plupart des retraités touchant des prestations de SRG. Mais environ 25,000 bénéficiaires de prestations d'indemnisation des accidents du travail qui avaient plus de 65 ans touchaient également des prestations de SRG, et cette modification avait eu pour effet de réduire sensiblement les prestations de SRG; elles étaient même réduites à zéro lorsque les prestations qu'elles touchaient en vertu du programme d'indemnisation des accidents du travail étaient suffisamment élevées. Un problème a surgi, qui a été porté à la connaissance de la Chambre, si je me rappelle bien, à la fin de décembre 1983. Je me souviens que M. Burghardt, qui était à l'époque député de London, et moi-même avions soulevé le problème au moyen de questions posées à la Chambre avant et après Noël. C'était un nouveau problème. Même les fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, à Toronto et à London, n'étaient pas au courant. Nous avons découvert non seulement que nous ne pouvions obtenir une réponse du gouvernement de l'époque, mais également qu'il n'avait pas étudié le problème, car il en ignorait l'importance. Un certain nombre de députés, notamment le député de Cape Breton-Richmond-Est et le député de Beaches (M. Young) ont posé de temps à autre des questions aux ministres compétents, et ils n'ont pu obtenir une réponse positive au sujet des modifications à apporter. A l'heure actuelle, la Chambre est saisie de la motion suivante:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à faire disparaître les difficultés issues de modifications antérieures en vertu desquelles les paiements d'indemnisation des accidents du travail doivent présentement être déclarés comme «revenu» aux fins de l'impôt sur le revenu et constituent donc un «revenu» aux fins du supplément de revenu garanti.

Soit dit en passant, je remarque que la députée d'Hamilton-Est (M^me^ Copps) est absente. Selon le *Feuilleton*, elle a appuyé la motion. Je suis quelque peu surpris qu'elle ait appuyé une motion dans laquelle on parle de «Workman's Compensation» au lieu de l'expression acceptable à l'heure actuelle «workers' compensation». Cependant, cela ne change en rien le fond de la question. Cela nous amuse un peu de voir qu'elle n'a pas su voir la distinction—et je constate que le député de Cape Breton-Richmond-Est en rit. Le libellé de cette motion est tel, qu'en réalité, un débat est inutile, car c'est déjà fait. C'est peut-être la raison pour laquelle le député n'est pas intervenu tout à l'heure. Le gouvernement étudie sérieusement l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. Malheureusement, selon moi, les fonctionnaires et le ministre n'ont pas été encore en mesure de s'entendre sur les modifications qui s'imposent. En un sens, la motion est inutile.

Quoi qu'il en soit, il convient peut-être de faire un bref historique du Supplément de revenu garanti et de préciser le lien qu'il y a entre ce Supplément et les paiements d'indemnisation des accidents du travail. En 1966, le gouvernement de l'époque a lancé le Régime de pensions du Canada, afin d'indemniser les personnes âgées et de les aider à joindre les deux bouts une fois à la retraite. On avait jugé à l'époque que le régime atteindrait son rendement maximum environ dix ans plus tard et qu'il assurerait alors près de 25 p. 100 des revenus des retraités. On espérait que, ajoutée aux prestations de la sécurité de la vieillesse, aux régimes de retraite financés par les employeurs et les employés et aux économies personnelles, la somme suffirait et permettrait aux pensionnés d'obtenir des revenus de retraite suffisants. Mais on s'est bien vite aperçu que ce n'était pas le cas. Voilà pourquoi en 1967 le gouvernement a jugé nécessaire de modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse et de prévoir le supplément de revenu garanti. Ce mécanisme avait pour objet d'aider les nombreux pensionnés qui avaient grandement besoin d'un supplément de revenu. En fait, pour donner une idée du nombre des personnes ayant besoin de cette aide, on a constaté depuis qu'à peu près la moitié des retraités comptent sur le supplément de revenu garanti en raison de leurs revenus peu élevés. Un nombre considérable de Canadiens comptent là-dessus. Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, nous avons maintenant ajouté l'allocation au conjoint pour les personnes âgées de 60 à 64 ans, qui ont perdu leur conjoint et ont également besoin de revenus supplémentaires.

Afin de protéger leur droit de travailler à leur propre compte et de gagner un certain revenu bien à eux sans perdre une somme égale en prestations, on a prévu pour le supplément de revenu garanti un critère permettant à ces prestataires de gagner des revenus en sus de la sécurité de la vieillesse, les prestations du SRG étant réduits dans une proportion de $1 pour $2 gagnés. En d'autres mots, si une personne gagne une somme de $200 en plus de sa pension de la sécurité de la vieillesse, on défalquerait $100 de ses prestations de SRG pour l'année en cause. Ce mécanisme a été créé pour inciter les travailleurs à faire des économies dès le début de leur vie active et ainsi se retrouver dans une situation un peu plus avantageuse que les retraités qui comptent exclusivement sur le gouvernement pour leurs revenus de retraite. La formule permettant de décider si une personne donnée a droit ou non aux prestations de SRG, est fondée sur le «revenu net» tel que défini dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Si l'on examine rapidement les dispositions de cette loi au sujet du revenu net, force nous est de reconnaître que divers facteurs entrent en ligne de compte dans le calcul du revenu net sur la formule de déclaration du revenu que l'on remplit d'année en année. Par exemple, dans le cas d'un prestataire du SRG, certaines déductions sont utiles en ce qu'elles permettent de réduire son revenu net. Je songe par exemple à des déductions comme celle de 50 p. 100 sur les gains ou pertes en capital que l'on peut déduire

du revenu net sur la formule de déclaration du revenu, des cotisations permises à un régime enregistré d'épargne-retraite ou à un régime enregistré d'épargne-logement et certains frais de scolarité. Outre ce genre de réductions qui modifient le revenu net aux fins de l'impôt, certaines définitions de la notion de «revenu» sont exclues aux fins du versement du supplément. Cela comprend les revenus de sources comme le service de guerre et les indemnités, le revenu des Indiens gagné à la réserve et certaines autres pensions et indemnités versées aux Indiens. C'est à ce titre que les indemnités pour accidents du travail étaient exclues jusqu'à ce que l'on apporte à la Loi de l'impôt sur le revenu une modification qui est entrée en vigueur pour l'année fiscale 1982, si je ne m'abuse.

• (1710)

Il faut admettre par ailleurs que le gouvernement trouvait que les pensionnés avaient d'autres sources de revenus dont il ne fallait pas tenir compte pour le supplément de revenu garanti, même s'il s'agissait d'un revenu aux fins de l'impôt. La Loi sur la sécurité de la vieillesse prévoit donc certaines exceptions pour le SRG. Il s'agit des allocations familiales, des pensions versées en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, des prestations de décès, des subventions à l'isolation thermique des maisons et de l'aide offerte par les gouvernements provinciaux après évaluation des ressources. Ce sont tous des programmes ayant un but précis comme l'isolation thermique des maisons, ou des prestations de décès et autres prestations accordées après évaluation des ressources. On a donc tenu compte de certains facteurs pour voir comment on arriverait à définir en quoi consiste le revenu à déclarer et à faire entrer en ligne de compte pour arriver à calculer le montant du supplément de revenu garanti.

Ce qui nous a tous ennuyé beaucoup à la Chambre, c'est le fait que la modification apportée en 1983 touchait 25,000 pensionnés qui recevaient en même temps des indemnités d'accident du travail. Les fonctionnaires et peut-être les ministres du gouvernement actuel et du gouvernement précédent ont jugé nécessaire de considérer ces indemnités comme un revenu ordinaire. Il faut absolument insister sur la différence qui existe entre le revenu provenant de gains, que l'on appelle le revenu gagné, le revenu provenant d'un régime de pensions ou le revenu provenant d'un régime d'indemnisation pour invalidité. Ce sont tous des régime pour lesquels l'employeur ou le contribuable a versé des primes. Il a investi dans l'espoir de recevoir des prestations à un certain moment, dans certaines circonstances. La différence entre une prestation versée en vertu du régime d'indemnisation pour accident du travail, c'est qu'il ne s'agit pas d'un paiement, mais vraiment d'une indemnité. La personne reçoit une indemnité pour avoir subi une blessure. Lorsqu'un ouvrier perd une jambe, monsieur le Président, la meilleure solution consisterait, si notre technologie le permettait, à donner une nouvelle jambe à la victime; il ne serait alors pas nécessaire de verser des indemnités. Ce n'est pas possible. Il faut donner à cette personne un membre artificiel qui présente certains inconvénients, plus graves dans le cas de la perte de l'usage de la vue. Comme nous ne pouvons pas remplacer les membres perdus, nous payons une indemnité qui peut être soit mensuelle soit globale. Si j'ai bien compris, cette indemnité payée par la Commission des accidents du travail porte le nom de pension à vie. Cette pension n'a rien à voir avec les autres pensions. A mon avis, si nous voulons être équitables envers les bénéficiaires de ces prestations versées par la Commission des accidents du travail, cet argent doit être considéré non pas comme un revenu, car il ne ressemble en rien à un revenu du travail, à un revenu d'investissement ou à un revenu de pension pour lequel on a versé des cotisations. C'est complètement différent. Le gouvernement doit le reconnaître et agir en conséquence.

J'ai le plaisir d'appartenir à un parti qui est déterminé à venir en aide aux personnes âgées, surtout à celles qui ont des besoins spéciaux et qui nécessitent une aide financière. C'est en effet ainsi que le gouvernement voit les choses, mais je me sentirai soulagé le jour où cet amendement que le gouvernement précédent a apporté à la Loi de l'impôt sur le revenu, en 1983, sera supprimé et où les pensionnés qui touchent actuellement ces prestations pourront les recevoir sans qu'on ne réduise ou qu'on ne leur enlève pour autant leur supplément de revenu garanti. J'espère que la Chambre acceptera de le faire.

Je ne vois pas d'objection à ce que cette mesure soit renvoyée au comité, mais les fonctionnaires de plusieurs ministères s'emploient activement à régler cette question et j'aimerais beaucoup voir progresser ce dossier. J'espère que tous les députés inciteront ces fonctionnaires et ces ministres à régler ce problème le plus rapidement possible.

M. Rod Murphy (Churchill): Merci, monsieur le Président. Je n'ai pas l'intention de parler très longuement de la motion du député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall), mais je tiens à dire, comme l'ont déjà fait le député de Beaches (M. Young) et le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), que notre caucus approuve entièrement sa proposition. Le député n'ignore pas que nous nous étions opposés à ces changements à la Loi de l'impôt sur le revenu quand le gouvernement libéral les a apportés pour les raisons qui viennent d'être si bien exposées; l'indemnisation des accidents du travail ne doit pas être considérée comme les autres sources de revenu.

Comme l'a dit le député qui m'a précédé, un travailleur qui a perdu une jambe, un bras, un œil ou d'autres fonctions ou encore qui a été blessé au dos doit être indemnisée et nous devons tenir compte des conditions particulières dans lesquelles cette personne devra vivre le restant de ses jours.

Je trouve assez singulier que, bien que ce débat dure depuis quatre ans, ni le précédent gouvernemet libéral, ni le gouvernement conservateur actuel ne souhaite se dépêcher. C'est l'une de mes principales objections à ce qu'ont dit les gouvernementaux à la Chambre, aussi bien maintenant qu'il y a deux ans sous le régime libéral. Selon eux, on ne peut pas aller trop vite, c'est un domaine complexe; il y a tout le problème de l'inégalité du système fiscal et de l'inégalité du régime des pensions. C'est pour cela qu'ils ne peuvent pas aller trop vite.

Nous avons eu aujourd'hui une motion de clôture ou de répartition du temps qui doit déboucher sur une diminution des allocations familiales ou une désindexation des premiers 3 p. 100 des allocations familiales. Le gouvernement n'a pas traîné à essayer de modifier les pensions de vieillesse l'an dernier. Il y aura bientôt une autre tentative sur laquelle le gouvernement essaiera de ne pas traîner, celle d'exempter d'impôt sur le revenu les premiers $500,000 de gains en capital. Ces exemples montrent bien que le gouvernement sait aller vite quand il veut. Le gouvernement a décidé qu'il voulait désindexer les allocations familiales. Il impose la clôture au bout de quatre jours de débat. Le gouvernement a décidé qu'il voulait accorder une exonération fiscale de $500,000 aux gens qui gagnent leur vie en réalisant des gains en capital. Il n'y a pas d'impôt sur les premiers $500,000 de gains en capital. Là aussi il sait aller vite.

Qu'advient-il de quelqu'un qui est victime d'une incapacité par suite d'une blessure au dos? De quelqu'un qui perd une jambe? Le gouvernement estime que cela mérite une longue réflexion, qu'il faut étudier toute la question du supplément du revenu garanti, qu'il faut revoir tout le régime fiscal avant de pouvoir se prononcer sur cette nécessité bien précise.

J'estime que quelqu'un qui a perdu certaines capacités physiques, qui a perdu un bras, une jambe, un œil, est en droit d'attendre que le gouvernement agisse vite. Il était en droit de l'attendre du président gouvernement, mais il a attendu en vain. Si le gouvernement tient à démontrer qu'il diffère un tant soit peu de celui qui l'a précédé, il ne faudrait pas que ses députés fassent les mêmes discours que ceux qu'on entendait de la bouche des ex-ministériels de l'arrière-ban. Il faudrait en réalité qu'ils agissent sur cette question.

• (1720)

Je n'ai encore entendu aucun des membres des trois partis politiques nous dire à la Chambre qu'il faut traiter les bénéficiaires des prestations d'accidents du travail ou les victimes du système de la façon dont nous les traitons actuellement. Personne n'a pris la défense du système; pourtant nous refusons d'agir.

Je n'ai pas l'intention de parler plus longtemps. Je pense qu'il s'agit là d'une question sur laquelle nous devons nous prononcer, et il faudrait que les députés de chacun des trois partis qui demandent qu'on agisse expriment leur suffrage.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Si le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) prend la parole, il va clore le débat. Donc, j'accorde la parole au secrétaire parlementaire. Je suis certain qu'il a quelques mots à dire.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, comme hier et aujourd'hui j'ai fait tous mes discours de mes ministres en français, je vais pratiquer un peu mon anglais pour vous donner cette réponse, s'il vous plaît!

[*Traduction*]

Je suis très heureux d'intervenir dans la reprise du débat aujourd'hui sur la motion du député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall). Voilà bien un sujet qui soulève plusieurs questions très importantes pour beaucoup de Canadiens, et je pense qu'il y a lieu de féliciter le député d'en avoir saisi le Parlement. Je sais que c'est sans le moindre esprit de parti qu'il a présenté la motion à la Chambre, et que ses préoccupations sont sincères et profondes. Je sais également que des députés des trois partis partagent ses préoccupations en faveur des personnes touchées par les dispositions en question.

Si l'on me permet de prendre un peu de temps, je pense qu'un bref examen de l'évolution qui a conduit à la situation actuelle nous aidera à comprendre pourquoi ces dispositions figurent dans la loi et pourquoi il ne serait pas opportun, à ce qu'il me semble, d'appuyer la motion du député. Mais je dois dire tout d'abord que je partage profondément les préoccupations éprouvées par le député pour le bien-être de nos personnes âgées. Mes propos d'aujourd'hui sont dictés par une toute autre préoccupation, aussi vive, en faveur de la notion d'équité et de justice à l'égard de tous les Canadiens. Cette préoccupation motive et continue de motiver toutes nos actions.

Comme le savent les députés, les modifications en question à la Loi de l'impôt sur le revenu ont d'abord été annoncées au budget de novembre 1981. Elles s'inscrivaient dans un effort de simplification des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu et d'une amélioration de son équité. Les modifications apportées aux aticles 56, 81 et 110 de la Loi de l'impôt sur le revenu étaient clairement exposées et n'ont pas été contestées durant la discussion du projet de loi C-139, qui a eu lieu pendant la première session de la dernière législature. Je pourrais peut-être me reporter à certains documents publiés à l'époque pour expliquer la proposition. De toute évidence, les modifications étaient censées mettre tous les programmes analogues sur le même pied pour ce qui est du calcul de l'admissibilité aux paiements consentis en vertu du supplément de revenu garanti et des dispositions régissant le crédit d'impôt-enfant.

Plus précisément, le gouvernement de l'époque voulait trancher le cas de certains bénéficiaires du SRG qui touchaient déjà un revenu important de la Commission des accidents du travail tout en étant sur le même pied que ceux qui ne touchaient aucun revenu. Le gouvernement voulait également régler un problème dans un domaine plus général du fisc. Auparavant, un contribuable qui demandait une exemption pour une personne à charge n'était pas tenu de prendre en ligne de compte le revenu provenant de la Commission des accidents du travail que pouvait toucher cette personne à charge. Cette disposition a été jugée incompatible avec le principe de l'équité fiscale. Est-ce équitable pour les autres contribuables quand on autorise un contribuable à demander l'exemption de personne à charge pour quelqu'un qui reçoit déjà des paiements importants de la Commission des accidents du travail?

Il importe de reconnaître que les changements n'ont pas modifié la situation particulière des paiements provenant de la Commission des accidents du travail, paiements qui ne sont pas imposables. Les changements ne font qu'englober dans le revenu les paiements qui jouissent déjà d'un traitement spécial. En outre, la chose est effectuée selon des paramètres très restreints.

En 1984, certains députés, y compris le député de Cape Breton-Richmond-Est, ont soulevé la question à la Chambre quand il est devenu évident que cette modification allait réduire les paiements de SRG versés à certaines personnes. La question a aussi été soulevée par certains journalistes. Au cours du débat du projet de loi C-40 pendant la deuxième session de la dernière législature, cette question avait fait l'objet d'un examen approfondi tant à la Chambre qu'au comité permanent.

L'examen que le comité permanent a fait de la question s'est révélé très intéressant et les principes sous-jacents du débat en sont ressortis assez clairement. Un point très important établi à ce moment-là avait trait au programme du supplément de revenu garanti lui-même et un autre portait sur la Loi de l'impôt sur le revenu et la façon dont les sources de revenu imposable y sont envisagées. On s'était aussi demandé si les prestations d'indemnisation des accidents de travail étaient considérées comme un remplacement de revenu ou comme un dédommagement pour la blessure elle-même. Enfin, la ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque avait fait valoir tout le travail qu'il faudrait accomplir pour résoudre le problème et elle a reconnu que ni elle ni ses adjoints n'avaient envisagé cet aspect de la question. Je pense qu'il est utile d'examiner chacun de ces points.

Je tiens à prendre le temps d'examiner chacune de ces questions parce que je ne voudrais pas que la Chambre se hâte d'adopter des mesures que les députés pourraient regretter, surtout si certaines décisions risquent d'aggraver les problèmes actuels. Je crois aussi qu'un bon nombre des questions reliées à ce sujet devraient faire l'objet d'une étude plus approfondie et plus générale. La plus grave erreur que nous puissions commettre serait peut-être de tenir compte uniquement d'un aspect de la question sans avoir fait un examen suffisant des principes sous-jacents et sans envisager comment cet élément s'insère dans le cadre des politiques et des objectifs du gouvernement.

Comme la motion traite du supplément de revenu garanti, je voudrais commencer par examiner ce programme. Il importe de se rappeler que le supplément de revenu garanti est destiné aux citoyens âgés les plus pauvres, ceux dont le revenu proviendrait sinon uniquement des prestations du Régime de sécurité de la vieillesse et peut-être d'autres sources. Ce programme vise à aider ceux qui sont incapables de subvenir à leur besoins pendant leurs vieux jours et qui autrement seraient dans un état financier très déprimé.

Parce que le gouvernement ne veut pas pénaliser ceux qui ont de petits revenus supplémentaires, on a fixé un seuil endessous duquel les prestations ne sont pas réduites en fonction du revenu supplémentaire. Au-dessus de ce seuil, le supplément de revenu garanti baisse de 50c. pour chaque dollar de revenu jusqu'à ce que les prestations disparaissent entièrement. Cela montre à coup sûr que le supplément de revenu garanti n'a jamais été conçu autrement que comme un programme destiné aux membres les plus démunis de notre société. Le fait même que les prestataires du SRG doivent en faire la demande chaque année prouve bien qu'on avait prévu que leur revenu pouvait augmenter, si bien qu'ils n'auraient plus besoin du supplément.

Permettez-moi un instant de vous signaler que le seuil au-delà duquel on n'est plus admissible au supplément de revenu garanti à été fixé pour cette année à $11,000 dans le cas d'une personne seule et à $16,500 pour un couple, sécurité de la vieillesse comprise. Ce n'est certainement pas là de quoi vivre très à l'aise et ces personnes méritent toute l'aide qu'on peut leur accorder. Toutefois, beaucoup connaîtraient une situation encore pire s'ils ne touchaient pas le supplément. Il convient à un gouvernement bienveillant et responsable de consacrer nos ressources aux personnes de cette catégorie. Nous agirions de façon irresponsable en nous engageant aujourd'hui à adopter des modifications qui auraient pour effet de placer ceux qui touchent les indemnités des accidents du travail en meilleure posture que les prestataires de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti qui n'ont aucune autre source de revenu. Je conviens, en toute justice, que le député soulève ici une question qui doit être examinée attentivement. Si, après l'avoir étudiée, on constate que ceux qui touchent les paiements d'indemnisation des accidents du travail et le supplément de revenu garanti se trouvent indûment défavorisés, il y aurait lieu alors de modifier la loi en conséquence.

• (1730)

Une telle étude est déjà en cours. J'estime qu'il serait dans l'intérêt de tous d'en attendre les résultats avant d'agir. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a demandé un examen interne de ce que l'on considère comme un revenu aux fins du supplément du revenu garanti. Cet examen déborde largement du cadre de la question dont nous parlons aujourd'hui. Toutefois, il envisagera très certainement la question des prestations d'accident du travail et de leurs relations avec le supplément du revenu garanti. Ce genre d'étude en profondeur permettra de prendre une décision éclairée en ce qui concerne cette question—une décision qui prendra en considération les nombreux aspects humanitaires, pratiques et politiques qui pèsent sur toutes les décisions. Je ne vois pas comment une décision immédiate, avant la fin de cet examen, pourrait vraiment être juste. La raison fondamentale de tout débat n'est-elle pas la justice?

Ce débat touche aussi les principes qui sont à la base de la Loi de l'impôt sur le revenu. Cette loi tente de prendre en considération toutes les formes de revenus et de les traiter équitablement. Elle n'est certainement pas parfaite et des améliorations sont toujours possibles. Tout ce que je dis, c'est que nous devons prendre garde de ne pas agir à la hâte. A moins que notre décision ne soit basée sur des renseignements complets, nous risquons de rendre certaines moins justes au lieu de les améliorer. La question, telle que je la vois, est le traitement équitable de toutes les formes de revenus, un principe important de la Loi de l'impôt, dont nous ne devons nous éloigner que pour de très bonnes raisons.

Je sais que l'on prétend que les indemnités pour les accidents du travail sont différentes des autres sources de revenus. Certains n'y voient qu'une compensation, tout comme les béquilles servent à compenser pour une jambe blessée. Pourtant, ce n'est certainement pas la seule forme de paiements de ce genre—et ce n'est peut-être même pas sa principale raison d'être.

En juin dernier, de nombreux membres du comité permanent ont indiqué qu'ils considéraient que les prestations d'accident du travail servaient, en tout ou en partie, à remplacer le revenu qu'une personne aurait gagné autrement, un revenu qui aurait été assujetti à l'impôt et qui aurait êté pris en considération pour le calcul du SRG. Comment pouvons-nous affirmer catégoriquement que ces versements sont différents des autres alors que les organismes qui en décident le montant et la durée ne les voient pas autrement que comme un revenu de remplacement?

Je le reconnais avec le motionnaire, ceux qui ont subi, soudainement, des réductions de leur SRG ne sont pas contents, et je les comprends. Toutefois, nous devons regarder la situation dans son ensemble. Avant que les changements à l'origine de ce débat n'entrent en vigueur, certaines personnes qui recevaient d'importantes prestations d'accident du travail recevaient le maximum du SRG.

Une autre complication supplémentaire qui pourrait découler d'une modification mal conçue comme le propose la motion à l'étude, a trait à la participation des provinces. Les députés savent peut-être qu'avant les modifications proposées aujourd'hui, nous avons dû chaque année voter des ordres de remise pour éviter que certaines allocations indemnitaires versées par les provinces soient considérées comme un revenu aux fins du supplément de revenu garanti. Grâce aux changements apportés dans le budget de 1981, ce genre de paiements est considéré partout de la même façon qu'il soit versé par le gouvernement fédéral ou par les provinces, et on a éliminé ainsi la nécessité des ordres de remise annuels. Je suis porté à croire que toute mesure qui vise à éliminer ces ordres et toutes les autres étapes administratives, doit être considérée comme un pas dans la bonne voie.

Je ne voudrais pas paraître indifférent à l'égard de ceux qui ont été affectés par cette mesure. Cependant, je dois considérer que la loi en général, surtout la loi de l'impôt sur le revenu des particuliers, doit s'appliquer unniformément à tous. Quand il devient nécessaire de modifier la loi en fonction de besoins socio-économiques, il faut faire en sorte que la modification s'applique à la majorité des personnes touchées. Il existera toujours un petit nombre dont la situation sera différente de celle de la majorité. Il est impossible de prévoir chaque cas et d'y veiller individuellement. Dans la mesure du possible, il faut éviter les complications pour préserver l'équité générale de la loi et faire en sorte qu'il y ait le moins de personnes possible qui soient pénalisées par l'extrême complexité d'une loi ou sa difficulté d'application.

Il faut aussi tenir compte de certaines données en tentant de faire écho à la motion proposée. Les sommes en cause ne sont pas considérables par rapport à ce que coûte le programme du SRG—quelque 3.5 milliards. Cependant, on me dit que 39,000 Canadiens de plus de 65 ans touchent des prestations d'accidents du travail, et que tous, sauf 2,000, auraient au plus 60 p. 100 d'incpacité et qu'environ 800 seulement seraient totalement invalides et toucheraient la prestation maximale. L'enjeu n'est donc pas tant une question d'argent qu'une question d'équité, de justice et de principes généraux.

Il faut se rappeler que les personnes visées par les dispositions à l'étude, sont bien mieux pourvues que beaucoup d'autres. Comme tous les invalides, elles bénéficient des dispositions de la loi qui les concernent ainsi que d'autres programmes conçus pour venir en aide aux invalides en général.

Enfin, je rappelle que bon nombre des 39,000 personnes âgées de plus de 65 ans qui ont reçu des paiements d'indemnisation d'une caisse de travailleurs, n'ont pas droit au supplément du revenu garanti étant donné que les autres prestations de retraite et leur revenu personnel les placent dans une tranche de revenu supérieure au plafond autorisé.

En terminant, je vais répéter ce que je disais au début de mon allocution cet après-midi. J'espère m'être bien fait comprendre: Mes opinions personnelles concernant la motion à l'étude ne partent pas d'un esprit de parti. Je sais que le député qui a proposé cette motion en a parlé au cours de la dernière législature et dans d'autres circonstances politiques. Je me rends bien compte que les députés des deux côtés de la Chambre conviennent eux aussi que le problème que soulève le député existe bien pour les personnes concernées et qu'il dépasse les considérations purement politiques.

Qu'on sache bien qu'il ne s'agit pas simplement de cerner et de bien formuler un besoin. La loi soulève des questions d'équité. Je me demande si ceux qui souscrivent à cette mesure veulent vraiment qu'on fasse exception pour cette source de revenu en l'excluant du calcul des prestations de l'un de nos principaux programmes sociaux.

Avons-nous vraiment intérêt à agir à la hâte, sous le coup de l'émotion, au risque de passer ainsi à côté de la solution la plus équitable, la plus pratique et la plus juste? Quand nous disposerons de tous les renseignements nécessaires, nous pourrons alors régler ce problème en connaissance de cause.

Le mécanisme proposé pour régler un problème bien précis consiste en un train de mesures générales concernant la fiscalité et le revenu, des mesures qui relèvent d'une seule loi. Mais le cœur, l'essence même de cette question, c'est le supplément du revenu garanti et notre politique envers ceux qui n'ont pratiquement rien d'autre pour vivre.

• (1740)

[*Français*]

Monsieur le Président, je crois que le nouveau vent d'équité qui souffle sur notre gouvernement devrait refléter un peu les propos que je viens de tenir et que l'esprit de justice n'en est pas absent, non plus que celui de la compassion.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Avant de donner la parole au député de Simcoe-Nord (M. Lewis), je voudrais l'accorder au leader du gouvernement et président du Conseil privé (M. Hnatyshyn).

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA, LA LOI SUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION DES EAUX ARCTIQUES, LA LOI SUR LE CODE MARITIME ET LA LOI SUR LA PRODUCTION ET LA CONSERVATION DU PÉTROLE ET DU GAZ

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je serai très bref. Durant la période des affaires courantes, un projet de loi a été déposé au nom du ministre des Transports (M. Mazankowski). Il s'intitulait: 'Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques et la Loi sur le Code maritime'. Le projet de loi déposé contenait une erreur. Elle a été corrigée et nous avons obtenu une nouvelle recommandation royale.

J'en ai discuté avec mes collègues, les leaders parlementaires, et je crois que vous obtiendrez le consentement unanime pour que le compte rendu indique que le projet de loi présenté plus tôt est en fait la nouvelle version déjà remise au greffier, intitulée «Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz».

M. Angus: Monsieur le Président, je voudrais simplement dire au leader du gouvernement que nous cherchons, comme toujours, à aider le gouvernement à corriger ses erreurs. Nous accorderons donc avec plaisir le consentement unanime.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, nous sommes également d'accord, mais cela reste-t-il toujours le projet de loi C-75?

[*Traduction*]

Parlons-nous du projet de loi C-75?

[*Français*]

M. Hnatyshyn: Le projet de loi que mon collègue le ministre des Transports (M. Mazankowski) a introduit aujourd'hui, je pense . . .

[*Traduction*]

Il s'agit d'une petite partie du titre relative aux lois à modifier. Nous avons corrigé l'erreur et avons obtenu une nouvelle recommandation royale. Bien sûr, il ne s'agit que de la première lecture du projet de loi. Il sera publié dans la forme appropriée pour que les députés puissent en avoir une version correcte demain matin au plus tard.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai posé la question pour être sûr, le ministre le comprendra certainement. Le comité de sélection doit se réunir demain, comme il le fait lorsque des projets de loi sont présentés en première lecture. Je voulais donc être certain d'avoir le bon numéro. S'il s'agit bien du C-75, tout va bien.

[*Français*]

M. Hnatyshyn: L'honorable député est correct.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON PROPOSE UNE MODIFICATION CONCERNANT LES PAIEMENTS D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Dingwall:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à faire disparaître les difficultés issues de modifications antérieures en vertu desquelles les paiements d'indemnisation des accidents du travail doivent présentement être déclarés comme «revenu» aux fins de l'impôt sur le revenu et constituent donc un «revenu» aux fins du supplément de revenu garanti.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir au sujet de la motion proposée en février dernier par mon collègue le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall). Je veux faire quelques remarques, si vous le permettez, au sujet de l'étude détaillée dont a parlé le député qui m'a précédé. Il est indiqué dans le hansard, je crois, que cette motion a été proposée pour la première fois le 14 février. A l'époque, elle m'a paru bonne. Nous avons eu aujourd'hui l'occasion d'entendre le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) nous dire qu'il y aura une autre étude détaillée. Je voudrais dire par votre entremise, monsieur le Président, aux bureaucrates qui effectuent cette étude que nous pensons tous qu'il est temps de la conclure au plus vite de sorte que lorsque nous discuterons de questions comme la motion d'initiative parlementaire proposée par mon collègue, nous puissions nous reporter à l'étude détaillée que sont sur le point de terminer, du moins je l'espère, les bureaucrates du ministère des Finances ou du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

En tant que représentants élus, lorsque nous débattons ce genre de motion, nos observations sont consignées au compte rendu. Nous sommes donc prêts à faire connaître notre position personnelle au cours de cette heure consacrée aux initiatives parlementaires. Il est parfois facile d'appuyer une motion comme celle de mon collègue et d'autres fois, je dois dire, que l'on soit dans l'opposition ou au gouvernement, c'est un peu difficile. Cependant, nous faisons ouvertement nos observations à la Chambre et celles-ci sont consignées. Elles sont consignées non seulement pour les bureaucrates aux fin fond du ministère des Finances, mais également pour nos électeurs que nous représentons.

Lorsqu'on nous demande de discuter et de donner notre avis sur une motion, nous ne devons pas oublier que nous sommes ici avant tout pour représenter nos électeurs. Nous les représentons aussi bien au comité, au cours d'un débat, ou pendant l'heure des initiatives parlementaires. Nous sommes prêts, en tant que représentants élus de tous les partis, à retourner dans nos circonscriptions et à soutenir nos opinions. J'espère par conséquent que le bureaucrate qui se charge de cette longue étude détaillée sur cette question précise prendra à cœur ce que je viens de dire, car j'ai l'intention de le mettre par écrit.

Cela dit, je voudrais parler précisément du fond de la motion de mon collègue. Le supplément de revenu garanti a été mis sur pied il y a quelques années en 1967, sauf erreur. Il s'agissait d'un effort de la part du gouvernement de l'époque—effort que tous les collègues présents à la Chambre aujourd'hui appuieraient sans aucun doute—en vue de remédier à la situation des pensionnés qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté ou dont la pension de sécurité de la vieillesse constitue le seul moyen de subsistance. En d'autres termes, leurs revenus sont insuffisants pour répondre à leurs besoins élémentaires; elles ne peuvent pas s'en tirer avec leurs seules pensions de vieillesse. On a donc mis en œuvre le supplément de revenu garanti, et en ajoutant ce supplément au Régime de pensions du Canada, on s'est dit que les personnes âgées auraient ainsi de quoi vivre.

C'est un fait, monsieur le Président, que dans bien des cas—je crois avoir entendu le chiffre de 39,000 en ce qui a trait aux paiements d'indemnisation des accidents du travail—les personnes âgées ne peuvent joindre les deux bouts lorsqu'elles disposent seulement de la pension de vieillesse et des prestations du Régime de pensions du Canada; de là l'importance du supplément de revenu garanti.

Mon bureau, comme je suis persuadé ceux de mes collègues à la Chambre, est inondé de janvier à avril ou mai de demandes de renseignements au sujet du supplément de revenu garanti. Je connais mal la formule à remplir, mais les employés de mes bureaux d'Orillia et de Midland aident les intéressés à la remplir. Cependant, il existe une lacune, monsieur le Président, qu'on pourrait combler en fonction des paiements d'indemnisation des accidents du travail.

• (1750)

Cependant, la lacune la plus intéressante est celle qui fait que les personnes arrivant à 65 ans, disons en avril ou mai, qui auraient droit au supplément de revenu garanti si elles pouvaient présenter la formule prévue à cette effet, doivent attendre jusqu'au mois de janvier suivant. Selon moi, il s'agit là d'une lacune que l'on peut combler. Si une personne a droit au supplément en avril, car ses revenus sont insuffisants, je ne vois pas pourquoi elle devrait attendre jusqu'au mois de janvier suivant que les formules sortent pour présenter sa demande. Le fait demeure que le supplément de revenu garanti est fonction du revenu. Cela présente des avantages et des inconvénients. D'un côté, on minimise l'ingérence du gouvernement dans les affaires financières d'un particulier, mais d'un autre côté, on peut procéder à une vérification de son revenu. Cependant, il existe certaines déductions qui réduisent le revenu net, comme des cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite.

Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire qu'une personne qui cotise à un régime enregistré d'épargne-retraite, peut difficilement avoir droit au supplément de revenu garanti. Il y a également certaines formes de revenus qui sont exclues, comme les indemnités versées aux anciens combattants, les revenus touchés par les Indiens habitant les réserves et certaines autres pensions. Je pense que nous devons nous demander, et j'invite les bureaucrates du ministère des Finances à en faire autant, en quoi les indemnités versées à la suite d'un accident du travail diffèrent de ces types de pensions. Je suis persuadé que je parle au nom de tous lorsque j'affirme que la législation relative à l'indemnisation des accidents du travail fonctionne, elle n'est peut-être pas aussi efficace ou généreuse que nous ne le souhaiterions, mais il n'y a aucun doute qu'elle profite aux travailleurs victimes d'un accident du travail. Comme mon collègue d'Oxford l'a déclaré, nous ne pouvons rendre à la personne concernée son bras ou sa jambe, mais nous pouvons, en tant que société, faire tout en notre pouvoir pour l'indemniser. Pour ce motif, j'envisage très favorablement la motion que mon collègue a mise de l'avant.

Il s'agit là d'une question que nous devons tous examiner très attentivement. Ce genre de revenu devrait-il entrer dans le calcul du revenu aux fins du supplément de revenu garanti? Je ne le pense pas. Vraiment, je ne le pense pas. Ces montants constituent en quelque sorte un effort de la part de la société pour indemniser les gens qui ont été utiles à la société au cours de leur vie active, des gens qui paient de l'impôt sur le revenu et des primes d'assurance-chômage, et qui appuient le système d'une façon ou d'une autre. Quand ces gens-là s'infligent une blessure, la société doit faire un effort pour les remettre dans la situation qu'ils occupaient avant leur accident. Jusqu'à un certain point, nous leur retirons en partie l'indemnité que nous leur versons en imposant une limite au supplément de revenu garanti. Je ne pense pas que quelque parti ou quelque député que ce soit juge la chose équitable, de sorte qu'au moment d'examiner la limite et la définition du supplément de revenu garanti, nous devrions songer à des moyens d'éliminer les contraintes consécutives à des amendements précédents.

Mon collègue d'en face sait qu'il n'est pas toujours facile d'être ministériel et d'agir à contrecœur. Cependant, cela fait partie du jeu à cause du principe de la solidarité ministérielle. La chose ne survient pas tous les jours, mais elle survient de temps à autre, et je sais que mon collègue de Cape Breton-Richmond-Est s'est trouvé dans cette situation. Je sais qu'il a mené la lutte au caucus. Je ne suis pas sûr qu'il l'ait menée à la Chambre, ce qui n'aurait pas été convenable; cependant, connaissant son efficacité—je ne voudrais pas trop insister là-dessus par crainte que cela lui monte à la tête et que ce soit la partie de mon exposé qu'il distribue dans sa circonscription—je suis sûr qu'en tant que ministériel, il s'est battu avec sincérité et conviction. Je puis comprendre certaines de ses raisons. Il a dit que la Fédération du travail de l'Ontario et celle de la Nouvelle-Écosse appuient toutes deux ce changement. Il a mentionné également le Syndicat uni des mineurs et des groupes de personnes âgées. Je puis comprendre leur attitude.

Il a déclaré que nous devions tous dire ce que nous pensons à la Chambre et représenter nos commettants. Pour ma part, j'ai reçu à mon bureau des travailleurs en partie invalides à cause d'une blessure subie à l'usine. Je ne crois pas en avoir reçu beaucoup qui étaient entièrement invalides, mais j'en ai reçu qui l'étaient en partie. Ils estimaient que ces montants servaient à les indemniser de leur blessure. Comme chacun sait,

l'argent ne pourra jamais remplacer la santé. Cependant, en versant ainsi une indemnité, la société reconnaît que ces gens-là ont subi un préjudice et qu'elle doit les indemniser. Cependant, ils constatent que, de par leur revenu, ils se situent à peu près au niveau du seuil de la pauvreté, et quand ils remplissent un formulaire de demande de supplément de revenu garanti, ils sont tenus de déclarer ce revenu. C'est un non-sens.

J'ai remarqué que non seulement les bureaucrates des finances s'occupaient de la chose, mais—et c'est heureux—que ceux de la santé et du bien-être social s'en occupaient aussi. Je tiens donc à ce que mes observations à l'endroit des bureaucrates du ministère des Finances s'adressent également à ceux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. S'ils étudient la chose, qu'ils le fassent avec sérieux et rapidité, et qu'ils nous retournent ce projet de loi sans trop tarder, car la prochaine fois que la Chambre l'étudiera, peut-être ne se trouvera-t-il plus un seul député pour accepter de nouveaux retards de la bureaucratie.

Si vous le permettez, monsieur le Président, j'aimerais signaler qu'il est 18 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Je le permets. Je regrette de ne pouvoir donner la parole au député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall).

[*Français*]

L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 46 du Règlement.

LES AGRICULTEURS DU SUD DE LA SASKATCHEWAN—DEMANDE D'AIDE. B) DEMANDE D'AIDE POUR LES ÉLEVEURS DE BÉTAIL

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai posé hier à la Chambre la question d'une aide du gouvernement fédéral aux agriculteurs en difficulté de l'Ouest canadien. Les agriculteurs de la Saskatchewan n'ont réalisé jusqu'à cette semaine qu'environ 35 p. 100 de leur récolte. La plupart du temps, la récolte est pratiquement terminée à cette époque de l'année. Pour aggraver les choses, il a encore plu hier en Saskatchewan et il a même un peu neigé.

Le problème de la pluie et du retard de cette récolte n'est que le plus récent épisode des malheurs des agriculteurs des Prairies. La sécheresse a dévasté une grande partie des champs de céréales et des pâturages du sud de la Saskatchewan et des Prairies. Cette même zone a été dévastée par les sauterelles. Ces deux catastrophes ont complètement anéanti la récolte de milliers de familles. L'élevage a aussi souffert parce que sans pâturage ni fourrage, les bêtes crèvent de faim.

Nos agriculteurs sont robustes, ils encaissent bien, ils sont optimistes, mais pour beaucoup d'entre eux c'est la deuxième, la troisième année ou même la quatrième année de mauvaise récolte et de catastrophes pour le bétail à cause de la sécheresse et des sauterelles. Ces agriculteurs font tout ce qu'ils peuvent pour se sortir de leur tragique situation économique. Leurs problèmes sont indépendants de leur propre volonté, et il est donc parfaitement normal qu'on les aide à les surmonter. Hier, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture (M. Wise) de s'engager immédiatement à apporter aux agriculteurs des Prairies une aide satisfaisante et rapide. Je lui ai demandé cette assurance, monsieur le Président, parce que le député d'Assiniboia (M. Gustafson) avait refusé de prendre cet engagement auprès des agriculteurs cet été, et que le ministre s'était contenté d'y faire allusion en refusant d'aller plus loin. Je demande maintenant que cet engagement soit pris parce que les familles des agriculteurs ont besoin qu'on leur vienne en aide tout de suite.

Leur situation est désespérée. De nombreuses familles d'agriculteurs doivent s'en remettre à des dons pour réussir à joindre les deux bouts. Le comité d'action des agricultrices et le comité contre la sécheresse du sud-ouest recueillent et distribuent des dons sous forme d'aliments, de vêtements, de fourrage et autres à ceux qui en ont le plus besoin. J'ai appris que les maraîchers de la région de Regina faisaient des dons de produits maraîchers. Les gens envoient des vêtements même de Colombie-Britannique ou de l'Ontario. Cela doit bien montrer à quel point la situation est grave. Le gouvernement doit tout de même se rendre compte qu'il est urgent d'agir. Les cultivateurs, leurs familles et les organisations agricoles veulent savoir pourquoi le gouvernement hésite tellement à intervenir quand le besoin s'en fait sentir. Il s'est empressé d'engager un milliard pour renflouer les banques. Les dépositaires étrangers obtiennent un dédommagement du gouvernement fédéral, mais les céréaliculteurs de la Saskatchewan attendent toujours de savoir si leur gouvernement va les aider.

Contrairement aux inondations ou aux tremblements de terre, la sécheresse ne cause pas ses ravages du jour au lendemain. Nous savons que la région de l'Ouest est aux prises avec la sécheresse et les invasions de sauterelles depuis juin et juillet. Pourquoi tant tarder à prendre des engagements envers les céréaliculteurs? Hier, le ministre de l'Agriculture a dit qu'il avait besoin de temps pour organiser une concertation. La concertation du gouvernement est parfois dangereuse. Le ministre a consulté son homologue conservateur de la Saskatchewan au sujet de l'aide aux producteurs de bétail touchés par la sécheresse. Ce genre de consultation n'est qu'une perte de temps. En fin de compte, tout l'argent versé par le gouvernement fédéral est allé non pas dans la poche des agriculteurs, mais directement dans les coffres du gouvernement de la Saskatchewan. Ce dernier s'est attribué tout le mérite du programme, après quoi il a utilisé l'argent du fédéral à ses propres fins.

L'agriculture est une entreprise difficile, monsieur le Président. Entre autres problèmes, les cultivateurs sont constamment à la merci des conditions climatiques. Ils doivent trop souvent faire face à la sécheresse, aux inondations et aux invasions de sauterelles. Si nous avions en place un programme de secours bien réglé et bien structuré, les agriculteurs n'auraient pas à se demander s'ils vont obtenir ou non de l'aide en cas de désastre.

• (1805)

J'exhorte le gouvernement à agir sans plus tarder et à mettre en place un plan d'urgence pour faire face aux crises comme celles que nous connaissons cette année. Je demande au gouvernement de s'engager, car au cours de l'été, le secrétaire parlementaire du premier ministre, le député de Assiniboia, a refusé de prendre cet engagement envers les agriculteurs de sa région.

Comme je l'ai souligné hier, les agriculteurs des Prairies ont besoin immédiatement de l'aide du gouvernement. A cette période de l'année, ils ont toujours de grosses factures à acquitter et ils ont besoin d'aide. Cet automne, ils devront par-dessus le marché payer les dépenses qu'ils ont dû faire pour empoisonner les sauterelles pendant l'été. Un grand nombre d'entre eux sont acculés à la faillite, mais le gouvernement pourrait la leur éviter s'il leur apportait de l'aide.

J'exhorte le gouvernement à assumer ses responsabilités et à apporter immédiatement aux agriculteurs canadiens l'aide dont ils ont désespérément besoin.

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Tout d'abord, je me permets de rappeler au député que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a déclaré hier que la semaine prochaine peut-être, ou dans une dizaine de jours nous serons en mesure de mettre en œuvre la phase 2 du projet. Je sais que le député est pressé, mais le ministre fait ce qu'il peut.

Je suis heureux de pouvoir expliquer davantage la réponse fournie hier par le ministre de l'Agriculture à la question du député de Prince Albert (M. Hovdebo) au sujet de l'aide financière consentie aux agriculteurs établis dans les régions frappées par la sécheresse dans les Prairies.

Comme le ministre l'a expliqué à la Chambre, le gouvernement fédéral a déjà annoncé la mise en œuvre d'un programme d'aide de 48 millions de dollars destiné aux éleveurs des Prairies. C'est là beaucoup d'argent, monsieur le Président. Lorsqu'il a annoncé ce programme le 14 août dernier, le ministre de l'Agriculture a déclaré que cette aide fédérale serait combinée à des programmes d'aide provinciaux pertinents, à la suite des consultations avec les quatre provinces de l'Ouest.

J'ai le plaisir d'annoncer que par le truchement de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, nous avons presque terminé nos négociations avec les quatre provinces de l'Ouest et devrions pouvoir signer des accords bientôt. Nous mettons actuellement au point les mécanismes qui permettront de faire des versements aux producteurs. En Saskatchewan, ces versements ont déjà commencé dans le cadre du programme que le premier ministre de la province avait annoncé à la mi-juillet. Les versements fédéraux totaliseront probablement 48 millions de dollars.

Le ministre avait également annoncé en août que le gouvernement continuerait à suivre la situation dans les Prairies et prendrait d'autres mesures au besoin. Un groupe spécial, que préside le député d'Assiniboia et qui comprend des représentants du gouvernement provincial, devait conseiller le ministre à cet égard. Mes honorables vis-à-vis conviendront, j'en suis sûr, que le député d'Assiniboia a fait du très bon travail pendant l'été.

Le groupe d'étude s'est attelé à cette tâche, avec l'aide d'un comité technique composé de fonctionnaires fédéraux et provinciaux, et il se réunira à nouveau au cours de la première semaine d'octobre. Nous pensons que d'autres recommandations seront faites à la suite de cette réunion. Sans vouloir exercer une mauvaise influence sur ces recommandations, je signale que la pluie qui est tombée durant les dernières semaines dans le sud des Prairies a certainement eu des conséquences. Je suis sûr que mon collègue ne pensera pas que nous sommes responsables de la pluie et de la neige.

En raison du reclassement de certaines récoltes de céréales à cause des dégâts causés par l'humidité, il n'y a pas pénurie de grain fourrager dans le sud des Prairies pour le moment et les prix sont extrêmement raisonnables, du moins pour les éleveurs de bétail.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL—LA DÉSIGNATION DE CERTAINES RÉGIONS DE L'ALBERTA EN VERTU DES PROGRAMMES FÉDÉRAUX DE DÉVELOPPEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, je voudrais faire un commentaire sur une question que j'ai posée au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) jeudi dernier. Je lui ai demandé s'il avait fait en sorte de désigner certaines régions de l'Alberta comme étant des zones de niveau 2, de façon que ces régions où le chômage est aigu puissent se prévaloir des programmes de développement industriel et régional du gouvernement fédéral. Le PDIR est le programme principal du ministère de l'Expansion industrielle régionale ou MEIR; il sert à apporter une aide financière directe aux industries canadiennes. Il est en vigueur depuis juillet 1983 et il est surtout administré par l'intermédiaire des 12 bureaux régionaux et des 25 bureaux locaux du MEIR.

• (1810)

L'objectif du programme consiste à promouvoir l'expansion et le développement industriels régionaux avec l'aide des initiatives du secteur privé; ce programme est surtout axé sur les projets, les secteurs et les technologies présentant le plus de possibilités de rendement économique, de croissance soutenue et de compétitivité internationale. Autrement dit, il s'agit d'un programme énorme offert par le gouvernement fédéral pour encourager les entreprises privées à investir. Il aidera l'entreprise privée au moyen de subventions et de prêts à faible intérêt pour la création d'emplois dans les régions où le chômage est très élevé.

Quand le gouvernement précédent a institué son Programme énergétique national, il a pour ainsi dire anéanti l'emploi et l'expansion économique en Alberta. Je voudrais signaler à la Chambre la répartition en niveaux. Quand une division est classée au niveau 1, elle n'a droit qu'à très peu de stimulants ou de subventions de la part du gouvernement fédéral. Au niveau 2, une assistance est accordée d'office aux diverses sociétés qui veulent investir et créer des emplois. Au niveau 3, le gouvernement distribue des stimulants encore plus généreux. Au niveau 4, le gouvernement donne carte blanche aux entreprises afin qu'elles viennent établir et exploiter de nouvelles industries dans ces régions.

Avant de parler des résultats de juillet 1984, j'aimerais faire un bref retour en arrière pour dire que le système des niveaux est articulé sur les districts de recensement, qu'il est tenu compte de l'étendue du chômage dans chaque division de recensement. En juillet 1984, à Terre-Neuve, il y avait sept divisions de recensement au niveau 4 et trois au niveau 3; dans l'Île-du-Prince-Écouard, deux au niveau 4 et un au niveau 3; en Nouvelle-Écosse, six au niveau 4, trois au niveau 2 et un au niveau 1; au Nouveau-Brunswick, sept au niveau 4, six au niveau 3 et deux au niveau 2; au Québec, il y avait 14 divisions de recensement au niveau 4, 46 au niveau 3, 13 au niveau 2 et trois au niveau 1; en Ontario, il y en avait six au niveau 3, 27 au niveau 2 et 20 au niveau 1; en Alberta, toutes les divisions de recensement sont au niveau 1. Je pense avoir fait voir la chose. En d'autres termes, l'Alberta est l'unique province qui soit entièrement au niveau 1 et qui se voie refuser par le système des niveaux tout accès aux fonds de développement économique mis à la disposition des autres provinces. Cela me paraît tout à fait inacceptable. Nous avons entendu le ministre dire à la Chambre qu'on voulait se débarrasser des catégories. A mon avis, cela s'impose depuis longtemps.

Dans certaines régions de l'Alberta, le chômage est plus élevé qu'il ne l'a jamais été depuis dix ou quinze ans. L'économie périclite au point que dans la province, les gens d'affaires, en particulier, qualifient la situation de dépression. Celle-ci est attribuable, je le signale, au Programme énergétique national qui fut l'œuvre de l'ancien gouvernement. Soyons justes. Il y a du chômage massif. La province ne peut pas s'en sortir seule. Les Albertains réclament simplement qu'on les traite de la même façon que les citoyens d'autres régions du pays. C'est évident quand on passe en revue, comme je l'ai fait, les données province par province pour constater que sur 15 secteurs de recensement, tous situés en Alberta, pas un n'est admissible à l'aide à l'expansion économique régionale en vertu d'aucun niveau sauf le premier, ce qui leur donne bien peu de chances. J'espère que le ministre écoutera ma suggestion et s'empressera de rectifier ce que j'estime être une injustice.

• (1815)

Mme Monique Bernatchez-Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député d'Athabasca (M. Shields) a proposé de désigner au 2e niveau certaines régions de l'Alberta, aux termes du programme de développement industriel régional.

Au départ, les désignations de niveaux aux fins du Programme de développement industriel et régional se fondaient sur un indice de développement, qui est légèrement supérieur au taux de chômage dont parlait mon collègue. En vertu de cet indice, les 260 divisions de recensement du pays étaient classées en quatre groupes, en fonction de mesures sélectives de besoin économique. Les mesures statistiques utilisées sont le taux de chômage, le niveau de revenu personnel et la capacité contributive de la province où se trouve la division de recensement.

Selon la loi et les règlements, les désignations de niveaux sont révisées tous les ans en vue d'être modifiées en fonction de la nouvelle conjoncture économique. A cette fin, on recalcule l'indice de développement grâce aux dernières données annuelles disponibles sur le revenu et le chômage dans chaque division de recensement.

A la suite de la dernière mise à jour de la désignation des niveaux annoncée le 1er juillet 1985, les 15 divisions de recensement de l'Alberta se trouvent toujours au niveau 1. Les nouvelles désignations de 1985 se fondent sur des indices qui mesurent les conditions d'emploi et de revenu au cours de la période allant de 1982 à 1984. En tant que tel, le nouvel indice tient compte de la nouvelle conjoncture économique ainsi que de l'incidence variable de ces changements sur l'Alberta et diverses régions du pays.

[*Français*]

Monsieur le Président, cela démontre que la classification et la reclassification des divisions de recensement en vertu du PDIR s'effectuent sur la base de données statistiques objectives, à l'aide d'une formule prévue dans la loi et le règlement. La révision annuelle de l'indice du développement est exigée par la loi et constitue la seule procédure de mise à jour de la classification des groupes conformes aux exigences de la loi et du règlement sur le développement industriel et régional. Toute tentative de changer la classification exigera une modification de législation.

Monsieur le Président je me rends compte qu'il n'existe aucun système de désignation régionale qui fonctionne à la perfection en toutes circonstances et qui permette d'orienter l'aide du gouvernement à l'industrie avec une justice et une objectivité absolues. Le ministre est également conscient des lacunes du système et continue d'envisager d'autres méthodes éventuelles pour améliorer les critères appliqués actuellement à la désignation des groupes. Voilà pourquoi l'indice de développement et la méthode des groupes utilisés dans le PDIR sont en train d'être revus par le ministère.

Dès qu'une méthode plus objective et défendable aura été mise au point, monsieur le Président, le ministre sera prêt à formuler des recommandations en vue d'apporter à la législation les changements qui permettront d'appliquer cette méthode.

Entre temps, monsieur le Président, on pourrait avoir recours au programme des EDER en vigueur pour conclure une entente auxiliaire avec l'Alberta, et le ministre espère être bientôt en mesure de signer un accord de ce type qui sera profitable aux habitants de la province.

[*Traduction*]

LES PÊCHES—LA VENTE DU THON EN CONSERVE—ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE. B) ON DEMANDE SUR QUOI LE MINISTRE A FONDÉ SA DÉCISION

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, la dernière question demeurée sans réponse concernant le grand scandale de la vente de thon au Canada concerne le premier ministre (M. Mulroney). On se demande s'il était effectivement au courant de cette affaire des semaines, voire des mois avant qu'elle ne rebondisse à la Chambre des communes. Le vendredi 20 septembre, le premier ministre a déclaré, au cours d'une conférence de presse, qu'il n'avait été mis au courant de ce problème que le jour précédent et qu'il avait pris des mesures sur-le-champ. Le même jour, l'ex-ministre des Pêches et des Océans, alors qu'il faisait face à un barrage de questions pendant la période des questions à la Chambre des communes, a déclaré que ce n'était pas le cas. Il a prétendu que le bureau du premier ministre était saisi de toute cette affaire depuis plusieurs semaines déjà. Fait intéressant pour le moins, ce ministre a survécu à l'affaire Star-Kist, mais pas aux

multiples contradictions qui existaient entre ses propos et ceux du premier ministre. Lorsque l'ancien ministre a par la suite tenté de remédier au problème, le premier ministe a congédié le ministre des Pêches et des Océans.

• (1820)

Pour en revenir au sujet, certains éléments d'information semblent révéler que le premier ministre avait plusieurs questions à considérer. Tout d'abord, David MacDonald avait publiquement rejeté ce produit des semaines sinon des mois auparavant. Le 5 juillet, un proche du premier ministre semble avoir été informé qu'un scandale se préparait. Le 28 juilet, Ian Anderson, qui est maintenant secrétaire principal adjoint, aurait entendu parler de cette affaire de deux sources différentes du ministère des Pêches et des Océans. La réponse de ce soir nous révélera, je crois, que M. Anderson disposait de bien plus de renseignements, qu'il a ou non transmis au premier ministre.

Le ministère de la Défense nationale avait ces renseignements. Pourquoi le vice-premier ministre (M. Nielsen) ne les avait-il pas? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) aurait dû être au courant. Les ministères de la Justice et des Pêches et des Océans ont informé le cabinet du premier ministre que cette question était en souffrance. Il est absolument inconcevable que le premier ministre du Canada n'ait pas été mis au courant des suites qui pourraient en résulter pour une industrie de deux milliards de dollars qui donne de l'emploi à 100,000 Canadiens ainsi que des problèmes de santé pouvant découler de la mise sur le marché d'un million de boîtes de thon avarié.

Il est incroyable que le premier ministre veuille nous faire croire qu'aucun de ses collaborateurs ou ministres ne l'ait mis au courant de cette question très grave et que ce n'est qu'après avoir appris la chose à la télévision qu'il a su que ce produit devait être retiré de la circulation. Il est tout à fait évident que ces boîtes de thon n'auraient jamais dû être mises sur le marché de toute façon.

Peu de choses ont du sens pour les députés et les Canadiens. Nous devons supposer que les collaborateurs du premier ministre ont tant soit peu de bon sens et qu'ils le tiennent au courant des questions importantes pour notre nation. Autrement il faudra bien croire que son personnel est incompétent, que le premier ministre ignorait tout de cette affaire et que c'est la télévision qui le tient au courant des affaires du pays.

Ce soir, on éclaircira peut-être cette question lorsque, paraît-il, on révèlera à la télévision que des renseignements de cette nature ont été, en fait, transmis à M. Ian Anderson, qui est actuellement premier secrétaire adjoint. On s'imaginerait qu'il aurait avisé le premier ministre d'une affaire très grave qui risquait de mettre en péril notre secteur de la pêche d'une valeur de 2 milliards de dollars, des exportations d'une valeur de 1.7 milliard de dollars, quelque 100,000 emplois, et qui résultait de la livraison de notre marché canadien d'un million de boîtes de thon rance et en voie de décomposition. Il est absolument invraisemblable que M. Anderson n'ait pas signalé la chose au premier ministre. Si tel est le cas, le premier ministre devrait dès demain matin réclamer sa tête et accepter de faire une déclaration à la Chambre des communes au sujet de la réorganisation de son cabinet et du bureau du Conseil privé, de façon à administrer le Canada d'une façon efficace et sûre, ce que le premier ministre n'a pas su faire jusqu'à maintenant. Mais outre cela, le premier ministre devrait admettre à la Chambre qu'il était effectivement au courant du problème des semaines auparavant, comme l'a déclaré sans ambages vendredi dernier, avant sa conférence de presse impromptue, l'ancien ministre des Pêches et des Océans, un homme qui, aux yeux de beaucoup, a la réputation d'être honnête et très consciencieux sur le plan politique.

• (1825)

Les questions qui ont été passées à la Chambre n'ont toujours pas obtenu de réponse. Le premier ministre a négligé de donner une réponse satisfaisante aux Canadiens. L'interrogatoire devra se poursuivre jusqu'à ce que le premier ministre se montre parfaitement honnête avec nous et nous dise en fait qu'il a soit réorganisé son cabinet et renvoyé les personnes responsables de cette affaire, ou encore qu'il nous avoue qu'il était au courant bien avant et qu'il a négligé d'intervenir. On finira peut-être par s'apercevoir que c'est le premier ministre qui met son siège en jeu dans cette affaire fort grave.

M. Mel Gass (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis enchanté de pouvoir répondre à la question du député de Comox-Powell River (M. Skelly) sur laquelle le ministre s'est basé pour prendre sa décision. Je vais essayer d'expliquer clairement les décisions prises par l'ancien ministre au sujet de la mise en circulation de certains lots de thon en boîte.

Pendant plusieurs mois, à partir de la fin de 1984, certains lots de la production de thon en boîte inspectés par la direction de l'inspection du MPO ont été retenus parce que les inspecteurs avaient décidé que ces lots ne répondaient pas aux normes de qualité minimales prévues dans les règlements sur l'inspection du poisson. Il convient de signaler qu'une bonne partie de la production Star-Kist a passé les tests d'inspection pendant cette période et a été distribuée sur le marché de la façon habituelle. Il convient de signaler par ailleurs que l'on n'a jamais douté que les produits Star-Kist, y compris les lots retenus, ne présentaient pas de risque pour la santé.

Dès la fin de 1984, la compagnie Star-Kist, le député de Carleton-Charlotte (M. McCain), et d'autres personnes intéressées ont fait part à l'ancien ministre de certaines critiques des normes de qualité appliquées par les inspecteurs des pêches à la production de thon. Il est personnellement allé rencontrer les représentants de Star-Kist à St. Andrews à l'époque afin de se rendre compte par lui-même des problèmes et de voir comment on pouvait les rectifier. En janvier 1985, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a chargé le Research and Productivity Council de réaliser une évaluation indépendante des méthodes de production de Star-Kist et des différends qui opposaient la compagnie et les inspecteurs. Des agents du ministère ont collaboré à l'étude du RPC. Le RPC a soumis un rapport au gouvernement du Nouveau-Brunswick le 11 février 1985, rapport dont un exemplaire a été transmis à l'ancien ministre.

Après avoir reçu le rapport du 11 février du RPC, l'ancien ministre a ordonné que des échantillons de produits de Star-Kist dont la commercialisation était refusée soient remis au RPC pour plus amples contrôles. Aucun de ces produits n'a été commercialisé à l'époque.

Les inspections habituelles se sont poursuivies chez Star-Kist. Une partie de la production a été acceptée et une autre rejetée. L'ancien ministre a mis sur pied un comité d'examen indépendant chargé de l'informer au sujet du règlement des divergences d'opinion entre Star-Kist et les inspecteurs des pêches, le 4 mars 1985. Ce comité devait également lui conseiller ce qu'il fallait faire des produits Star-Kist saisis conformément aux règlements sur l'inspection du poisson.

Le comité indépendant lui a présenté un rapport sommaire le 24 avril 1985. Sur la foi de ce rapport, et en tenant compte des renseignements qui lui avaient été communiqués dans le rapport RPC du 11 février 1985, le ministre à décidé de restituer à Star-Kist tous les produits saisis afin que la compagnie en fasse ce qu'elle voulait. Sa décision a été communiquée officiellement au ministère le 29 avril 1985 et le service de l'inspection a restitué les conserves à la compagnie au cours de la première semaine de mai. Les inspecteurs et les autres intéressés ont toujours assuré au ministre que ces produits ne présentaient aucun risque pour la santé et la sécurité.

Tous les produits en question ont été remis à Star-Kist à compter de la première semaine de mai. L'ancien ministre savait que Star-Kist continuait à collaborer avec le RPC, mais qu'une entente avait été conclue entre les deux parties. Cela n'a nullement influé sur sa décision de restituer le produit.

Entre le moment où il a pris sa décision et celui où il a restitué les produits saisis, l'ancien ministre a demandé la mise sur pied d'un groupe de travail formé de représentants de l'industrie et du gouvernement pour étudier en détail les normes d'inspection s'appliquant au thon en boîte. Ce groupe de travail s'est réuni deux fois au cours de l'été et a révisé les lignes directrices. Ce sont ces dernières qui régissent actuellement l'inspection de tout le thon vendu au Canada, qu'il soit pêché chez nous ou importé de l'étranger et elles seront de nouveau révisées en janvier 1986.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 25 septembre 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES CORPORATIONS

LA SOCIÉTÉ MITEL—LES CONSÉQUENCES NÉFASTES D'UN TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je me propose de parler aujourd'hui de la situation de Mitel et de l'injection subséquente d'une somme de l'ordre de 300 millions de dollars dans cette société qui a ses établissements dans la région d'Ottawa. Je dois dire que je suis très inquiet de l'offre faite par British Telecommunications et de la somme qu'elle va investir dans cette société.

Cette société a effectué de nombreux congédiements à Kanata et au Québec. Tandis que des employés sont congédiés, nous lisons dans les journaux que des hausses de traitement appréciables ont été versées à des membres de la haute direction de Mitel. Néanmoins, quand nous interrogeons le ministre d'État aux Petites entreprises (M. Bissonnette) au sujet de l'accord entre Mitel et le gouvernement fédéral relativement au transfert de technologie, nous n'obtenons nullement l'assurance que cet accord sera respecté quand la prise en charge aura lieu.

A titre de député, je suis fort inquiet, car si l'engagement négocié par le gouvernement précédent et la direction de Mitel ne tient pas, il y aura un transfert de technologie et celle-ci quittera le Canada provoquant ainsi de nombreuses autres pertes d'emplois dans la région d'Ottawa. Nous n'avons pas de réponse . . .

M. le Président: Je signale au député que son temps de parole est expiré.

* * *

LES DROITS D'AUTEUR

LE RÉGIME D'INDEMNISATION CONCERNANT LES LIVRES EMPRUNTÉS AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je me réjouis de l'accord qui a été conclu avec les provinces, ainsi que le ministre des Communications (M. Masse) vient de l'annoncer. Cet accord prévoit un régime d'indemnisation concernant les livres empruntés aux bibliothèques publiques. Les auteurs réclamaient depuis longtemps que l'on compense leur manque à gagner au titre des droits d'auteur.

Si le cabinet autorise ce régime, le gouvernement fédéral déboursera 2.5 millions de dollars annuellement. Cette nouvelle constitue une victoire morale pour les artistes et leurs groupes de pression.

Du point de vue économique, cependant, la proposition est loin de combler la perte de 100 millions de dollars que subira le milieu artistique et culturel à la suite des restrictions budgétaires. Même si 5,000 écrivains devaient bénéficier de ce programme, cela ne leur donnerait en moyenne que $500 par année. Or, en réduisant de 75 millions le budget de la Société Radio-Canada, pour ne nommer qu'elle, on a supprimé, pour ces mêmes écrivains, des postes, des contrats et combien d'autres activités professionnelles. Par conséquent, de concert avec les artistes qui prenaient part à une conférence sur la culture en fin de semaine dernière à Halifax, j'exige le rétablissement complet du financement destiné aux arts et, qu'on me comprenne bien, aux organismes indépendants dans le domaine des arts.

* * *

FEU VACLAV PIVRNEC

LE DÉCÈS DANS UNE PRISON DE TCHÉCOSLOVAQUIE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je regrette de devoir informer la Chambre de la mort de Vaclav Pivrnec, dans une prison de Tchécoslovaquie.

M. Pivrnec gérait les activités d'Omni Trade au Canada jusqu'à ce qu'il soit contraint de rentrer en Tchécoslovaquie. Après son départ, sa femme Jana et ses deux enfants demandèrent et obtinrent le statut de réfugié au Canada.

M. Pivrnec a essayé de revenir au Canada, mais les autorités tchèques l'en ont empêché. Qui plus est, il fut condamné parce qu'il essayait de rejoindre sa femme et ses enfants. Il y avait bientôt quatre ans qu'il ne les avait pas vus.

La Chambre se rappellera qu'une pétition signée par quelque 500 Canadiens et demandant au gouvernement tchèque de libérer M. Pivrnec a été présentée à la Chambre mercredi dernier. Nous ne savions pas que M. Pivrnec avait été arrêté de nouveau par les forces de sécurité, en raison des protestations faites en son nom, et qu'il était soumis à de durs interrogatoires depuis son arrestation le 15 septembre. Il est mort vendredi dernier.

Sa triste situation avait fait l'objet de nombreuses instances de notre gouvernement auprès de celui de la Tchécoslovaquie. Ce pays refuse de respecter les accords d'Helsinki et de traiter ses ressortissants avec un peu d'humanité. Je demande au gouvernement de limiter immédiatement les activités d'Omni Trade et des autres sociétés tchèques qui font du commerce au Canada, car, en fait, elles ne sont qu'une façade camouflant des activités d'espionnage. La Tchécoslovaquie est un État policier qui n'a pas sa place . . .

Article 22 du Règlement

M. le Président: Je dois informer le député que son temps de parole est terminé.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

L'ABANDON TEMPORAIRE D'UN PROJET D'ALUMINERIE PAR L'ALCAN AU QUÉBEC—LES CONSÉQUENCES

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, vous n'êtes pas sans savoir que la plus grande aluminerie au monde, soit celle de la compagnie Alcan, est située dans ma circonscription de Jonquière. Lors d'une séance d'information donnée hier par les dirigeants de cette compagnie, on apprenait qu'un projet majeur d'investissement d'un milliard de dollars, qui avait été annoncé en avril 1984, était reporté *sine die,* le tout dû à la conjoncture du marché mondial de l'aluminium.

Le report de ce projet ne laisse pas indifférents les intervenants socio-économiques de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Alors que nous aurions pu assister au coup d'envoi d'une relance, il est évident que les effets de cette nouvelle sont lourds de conséquenses! Elle implique la perte ou du moins le report d'une injection d'un milliard de nouvel argent qui aurait été investi chez nous, avec des effets sérieux pour nombre d'entrepreneurs de la région, sans compter la perte de centaines d'emplois temporaires de façon directe ou indirecte, et ce, autant chez les entrepreneurs, sous-entrepreneurs, que chez les fournisseurs de matériaux.

Au surplus, on ne peut que déplorer pour les contribuables le manque à gagner en taxes qu'aurait généré l'implantation de cette nouvelle usine.

Toutefois, monsieur le Président, la construction de celle-ci avait un effet négatif. Elle impliquait la perte de 600 emplois permanents à l'usine de Jonquière. Pour la fédération des syndicats du secteur aluminium, il s'agit d'un sursis.

Le comité de vigilance pour sauver des emplois dans le secteur de l'aluminium devra profiter de ce sursis, et multiplier ses heures de travail afin de trouver des alternatives de solution à ce problème.

* * *

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON AVARIÉ

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, l'affaire du thon sent de plus en plus mauvais pour le premier ministre et son parti. Jouant la vierge offensée, le premier ministre prétend ne pas être au courant que ce thon avarié, pas assez bon pour l'Éthiopie et refusé par l'Armée canadienne, était sur les étagères de nos marchands d'alimentation.

Le premier ministre Hatfield du Nouveau-Brunswick était au courant, le ministre des Pêches et Océans (M. Fraser) était au courant, le ministre des Mines était au courant, plusieurs fonctionnaires du ministère de la Justice, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, du ministère de la Défense nationale et du ministère des Affaires extérieures étaient au courant. Le responsable des relations entre le premier ministre et son caucus, M. MacAdam, était au courant, et le bras droit du premier ministre en communications, M. Anderson, était au courant, et le premier ministre, monsieur le Président, ce bouffon, nous fait croire que seulement lui n'était pas au courant.

Drôle de gouvernement, monsieur le Président. Ce qui est certain, cependant, c'est que n'eut été de cette émission de télévision, le thon avarié serait encore sur nos étagères.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LES PROGRAMMES DE LOGEMENT SOCIAL—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, depuis le début des années 40, le gouvernement fédéral participe à la construction d'un grand nombre de logements subventionnés. Or, pour la première fois depuis plus de 40 ans, on envisage de confier aux provinces la responsabilité de ces activités. Un document du cabinet de la Colombie-Britannique, rendu public, propose d'élargir les allocations de logement et de faire intervenir le secteur privé davantage dans l'élaboration et la gestion des programmes de logement social.

En dépit de l'aide gouvernementale, le secteur privé n'a jamais réussi à offrir à long terme un parc de logements convenables à des prix abordables. Par contre, les organismes sans but lucratif et les coopératives sont parvenus à bâtir des logements de qualité à des prix abordables. Ces programmes ont été remis en jeu à l'occasion des négociations fédérales-provinciales.

Le gouvernement fédéral doit continuer à jouer un rôle de premier plan puisqu'il contrôle les taux d'intérêt, la politique fiscale, les programmes de soutien du revenu et les politiques concernant les autochtones. Si on confie la responsabilité du logement aux provinces, l'écart entre les régions démunies et les autres ne fera que se creuser.

Depuis quelques années, l'avenir du logement sans but lucratif et coopératif est incertain. Le gouvernement fédéral doit de toute urgence établir une politique et des programmes à long terme en se réservant une participation importante et permanente.

Mettant un terme au vide idéologique qui le caractérise, le gouvernement doit songer à élaborer des politiques et des programmes.

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LE SORT DES JEUNES ADULTES HANDICAPÉS

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, la plupart des Canadiens sont heureusement en bonne santé, mais je voudrais que tous ceux d'entre nous qui sont toujours actifs à tous les paliers du gouvernement se souviennent que des plus jeunes, des adultes de 18 à 59 ans, sont handicapés à cause d'une maladie chronique.

• (1410)

Actuellement, 249 jeunes adultes souffrant surtout de sclérose en plaques demeurent dans des foyers au Manitoba. Mais ce qu'il y a de particulier, c'est que l'âge moyen des pensionnaires de ces établissements est 50 ans, donc bien en deçà de 83 ans, la moyenne d'âge dans tous les foyers au Canada.

Ces gens ont besoin d'installations particulières qui n'existent pas toujours dans les foyers. Les jeunes adultes souffrant d'un tel handicap ont souvent des besoins plus grands que les personnes âgées dans le domaine de la réadaptation, de la thérapie, des loisirs et de l'emploi. Plus que tout autre groupe, ils ont besoin d'une vie sociale active, car leur solitude est évidemment plus grande puisqu'ils sont souvent séparés de leur jeune famille et de leur conjoint. Et ils ont des besoins intellectuels, un aspect de la vie fort important également, qu'ils n'arrivent pas à combler.

Il faut donc prévoir des programmes et des services distincts pour les jeunes malades chroniques, qui vivent une terrible tragédie puisque leur état de santé se dégrade justement à cause de leurs conditions de vie.

* * *

LA CULTURE

L'ÉRECTION D'UN CENTRE CULTUREL À CHILLIWACK (C.-B.)

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, tous les députés d'une circonscription rurale aimeraient bien de temps à autre que leurs électeurs aient la possibilité de jouir d'une vie culturelle aussi variée et aussi riche que celle dont bénéficient les habitants des circonscriptions urbaines. C'est un fait que les régions urbaines plus densément peuplées reçoivent une plus grande part des fonds du gouvernement. Personne ne prétendra qu'une telle pratique devrait changer, mais tout le monde doit reconnaître que les affaires culturelles ont autant d'importance pour les gens de la campagne que pour les gens de la ville.

Le ministre des Communications (M. Masse) a récemment approuvé l'octroi d'une subvention culturelle à une localité de ma circonscription de Fraser Valley-Est. Cette subvention, ajoutée aux fonds recueillis localement et à ceux qu'a fournis le gouvernement provincial, a permis de doter Chilliwack d'un centre culturel. Le Chilliwack Community Arts Council, qui y a travaillé longtemps et avec acharnement, tient à remercier le ministre et ses services de leur collaboration ainsi que de l'appréciation et de l'encouragement qu'ils manifestent pour les affaires culturelles.

Article 22 du Règlement

LES AÉROPORTS

LES PROJETS D'EXPANSION DE L'AÉOROPORT DE VERNON (C.-B.)

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, j'ai une requête à présenter au nom des citoyens d'Okanagan Landing, en Colombie-Britannique, qui s'inquiètent au sujet des projets d'expansion de l'aéroport de Vernon. Il semble que le contrat que propose la commission de l'aéroport prévoit une piste homologuée de seulement 2,000 pieds. C'est nettement inférieur à la piste de 4,000 pieds qui avait d'abord été recommandée pour le rapport Zolton et à celle de 3,115 pieds que l'on considère comme un minimum pour un aéroport municipal.

On estime que les directeurs de NORD et la commission de l'aéroport qu'ils ont nommée ont dérogé à leur propre mandat en négligeant le premier de leurs principaux objectifs, qui est de repérer et d'acquérir un emplacement pour un aéroport pouvant desservir l'ensemble du district régional, sans parler de l'expansion future et des possibilités d'exploitation commerciale qui sont des considérations majeures dont il faut tenir compte dans ce choix.

Je voudrais savoir pourquoi le gouvernement finance un projet qui ne répond absolument pas aux besoins de l'ensemble du district régional de Vernon.

* * *

LE BIEN-ÊTRE

L'ENTENTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE VISANT À AIDER LES ASSISTÉS SOCIAUX À RETOURNER AU TRAVAIL

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a annoncé hier que sa collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), et lui avaient conclu avec les provinces et les territoires une entente historique qui mettra un terme au cercle vicieux de la dépendance de l'assistance sociale. On se débarrasse des aspects négatifs de ce programme pour faire place à l'espoir, à l'encouragement et surtout à des possibilités d'emplois.

Jusqu'à présent, les assistés sociaux étaient fort peu incités à retourner au travail. Le moindre revenu qu'ils pouvaient gagner en sus de leurs prestations était déduit de leur chèque. Il leur était donc plus facile de continuer à dépendre entièrement de l'assistance sociale que de risquer d'obtenir un emploi. C'est là une situation cruelle et démoralisante.

Nous savons que la plupart des gens ont leur fierté et qu'ils préféreraient travailler. Ils préfèrent l'autonomie à la charité, et c'est tout à leur honneur. Grâce à ce nouveau programme, en s'inscrivant aux programmes fédéraux de création d'emplois ou de formation professionnelle, les prestataires de l'assistance sociale pourront gagner jusqu'à $158 par semaine sans que leurs prestations ne soient réduites. Le nouveau programme de stratégies de l'emploi assure aux assistés sociaux une part équitable des possibilités d'emploi en période de formation et d'apprentissage. Cela vaut autant pour les jeunes, les femmes et les défavorisés. Je félicite les ministres de l'éclatante victoire qu'ils ont remportée dans un domaine aussi important qui intéresse tous les Canadiens.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON EN CONSERVE—LES FAITS CONNUS DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question pour le premier ministre. Je ne veux pas l'interroger sur le thon. Je veux lui parler d'intégrité.

La semaine dernière, l'ex-ministre des Pêches et des Océans a annoncé à ses concitoyens que le premier ministre avait reçu des informations détaillées sur le thon avarié au mois de juillet. A la suite de pressions, l'ancien ministre a changé de version et il a été renvoyé.

Ce matin, le député de Carleton-Charlotte, la circonscription où se situe l'usine de thon de St. Andrews au Nouveau-Brunswick, a contredit le premier ministre en disant que depuis la reprise de la session en septembre il n'avait cessé de soulever la question en caucus avant qu'elle ne tombe dans le domaine public. Sous la pression de Pat MacAdam, du cabinet du premier ministre, ce matin, le député a essayé de rectifier le tir. Je pose au premier ministre une question qu'on lui a déjà posée. Je lui conseille de la prendre au sérieux et de bien réfléchir avant d'y répondre.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le premier ministre maintient-il sa thèse selon laquelle il n'a jamais entendu parler de cette affaire avant la semaine dernière?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, monsieur le Président.

LES FAITS CONNUS DES FONCTIONNAIRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la chaîne CTV a annoncé que Ian Anderson, qui était le directeur des communications et qui est maintenant le vice-premier secrétaire du premier ministre, a reçu il y a huit semaines la transcription d'un compte rendu détaillé de l'affaire qui est depuis devenue publique. L'agent de liaison au caucus du premier ministre, Patrick MacAdam, un de ses anciens camarades d'école, un copain . . .

Des voix: A l'ordre!

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . était aussi au courant de l'affaire en juillet. Le premier ministre voudrait-il faire croire aux Canadiens que la question était suffisamment grave pour entraîner la démission d'un ministre de la Couronne, mais pas assez grave pour que les deux plus hauts fonctionnaires du cabinet du premier ministre lui en parlent? Est-ce cela qu'il veut nous faire croire?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne demande pas au très honorable chef de l'opposition de croire quoi que ce soit. Il m'a posé une question, une question qu'on me pose depuis trois jours où il a été absent de la Chambre, et j'ai répondu la vérité. Voilà très exactement ce qu'il en est.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, j'ai dit à la Chambre—et je n'ai pas besoin d'un délai de réflexion—en réponse aux interrogations de mon honorable collègue, le chef du Nouveau parti démocratique et d'autres représentants, que mon attention avait été attirée sur cette affaire pour la première fois mardi soir dernier. Tels sont les faits. Toute autre déclaration serait erronée. J'ai invité quiconque dirait le contraire, de quelque côté de la Chambre que ce soit, à mettre en jeu son siège.

Des voix: Bravo!

LES ALLÉGATIONS SELON LESQUELLES DES MINISTRES ÉTAIENT AU COURANT DES FAITS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous avons la déclaration d'un ancien ministre et la déclaration d'un député. Nous avons eu l'aveu que le ministre de la Défense nationale était au courant, ainsi que le ministre de la Justice . . .

M. Crosbie: Je n'étais pas au courant.

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Cessez de divaguer.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je conseille au premier ministre . . .

M. Dick: Vous vous trompez encore.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, nous discutons d'une question très grave qui touche à l'intégrité de la plus haute fonction de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le problème, ce n'est pas le poisson. La question du poisson ne se pose plus à la Chambre; mais c'est peut-être d'une affaire de dissimulation qu'il s'agit.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le très honorable représentant aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'estime que les Canadiens . . .

Des voix: A l'ordre!

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . sont en droit d'exiger la vérité. Vous connaissez, monsieur, la fragilité de notre institution. Si le premier ministre la respecte le moindrement, je le conjure de dire la vérité sur tout ce qu'il savait de cette question.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition prétend que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social était au courant. C'est faux.

• (1420)

Il prétend que le ministre de la Défense nationale était au courant. C'est faux.

Il prétend que le premier ministre était au courant. C'est faux.

Il dit que le ministre des Pêches et des Océans était au courant. Celui-ci l'a reconnu en effet et il a pris ses responsabilités d'une manière totalement étrangère au parti libéral qui n'a aucun respect pour la vérité ni pour le Parlement.

Des voix: Bravo!

L'ARTICLE D'UN JOURNAL DE VANCOUVER

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, si tous ces membres-là du cabinet n'étaient pas au courant, on peut se demander quelle sorte de caucus on a de ce côté-là.

Ma question porte sur une chronique du *Vancouver Sun* qui déclarait lundi ce qui suit:

Suivant un informateur du secteur des pêches, M. Mulroney aurait donné des directives à ce sujet en avril et de nouveau . . . après des démarches de ministres et de députés des Maritimes . . .

. . . en mai.

M. Hnatyshyn: Quel ministre?

M. Henderson: Je pose ma question au premier ministre. Quels ministres et quels députés autres que celui de Carleton-Charlotte ont fait des démarches auprès du premier ministre? Le premier ministre peut-il dire aujourd'hui en toute honnêteté aux Canadiens qu'il ne savait absolument rien de cette affaire avant le mardi soir, 17 septembre 1985?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami m'interroge au sujet d'une déclaration du *Vancouver Sun* du 23 septembre qui dit:

Suivant un informateur du secteur des pêches, M. Mulroney aurait donné des directives à ce sujet en avril et de nouveau en mai après des démarches de ministres et de députés des Maritimes.

Cette déclaration est absolument fausse.

LES RENSEIGNEMENTS CONNUS DES ADJOINTS DU PREMIER MINISTRE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Il devient de plus en plus évident qu'il y a plus d'un canard qui nage au cabinet du premier ministre. Il y avait des faits concernant du thon rance et du thon pourri, dont le cabinet du premier ministre était au courant. Le premier ministre veut-il nous dire aujourd'hui jusqu'à quel point au juste ses principaux adjoints, M. Anderson et M. MacAdam, étaient au courant de cette affaire? Est-ce qu'ils savaient à l'époque que ce thon était impropre à la consommation?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'avais cru répondre pleinement à cette question hier, mais je vais me faire un plaisir de la reprendre depuis le début pour le profit du député.

Au début de juillet, M. MacAdam a entendu ici à Ottawa, le commentaire ou le canard voulant qu'un réseau pourrait révéler ce genre de . . . ou d'information quelconque. Il a communiqué avec le représentant du cabinet du ministre des Pêches et des Océans qui lui avait dit qu'il n'avait absolument aucune raison de s'inquiéter.

La deuxième rencontre dont j'ai parlé hier concernait la visite chez M. Ian Anderson de deux membres du cabinet du ministre. Ils lui ont donné l'assurance qu'il n'y avait pas de risques pour la santé, que le ministre agissait dans l'exercice de ses attributions et qu'il n'y avait rien d'anormal. Ils ont demandé l'opinion de M. Anderson—en fait l'émission est passée le même soir—sur ce qu'il y avait lieu de faire parce que le ministre était absent d'Ottawa. M. Anderson les a immédiatement informés de rejoindre le plus haut fonctionnaire disponible et de le mettre, lui ou elle, à la disposition des médias pour qu'il ou elle réponde à toutes les questions.

Entre autre choses, ils ont donné à M. Anderson la transcription mentionnée par d'autres, dans laquelle le ministre a dit: «Tout d'abord, il ne faut pas oublier qu'aucune partie de ce lot n'était impropre à la consommation». Voilà une déclaration catégorique faite par le ministre au cours d'une interview télévisée le 26 juin. C'est là la transcription qu'on a remise à M. Anderson.

C'est dans ces conditions que M. Anderson a donné le conseil en question, que j'ai estimé avisé dans les circonstances, comme mon honorable ami en conviendra, je l'espère.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU DÉPUTÉ DE CARLETON-CHARLOTTE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, dans la transcription que le premier ministre a en main, on parle de un million de boîtes de thon rance et gâté. C'est une question grave qui touche une industrie de deux milliards de dollars qui donne de l'emploi à 100,000 Canadiens. Il est inconcevable qu'on ne l'ait pas informé.

Le député de Carleton-Charlotte a aujourd'hui contredit le premier ministre. Je voudrais donc demander au premier ministre ceci: Est-ce que le député de Carleton-Charlotte va lui aussi devoir mettre son siège en jeu? S'il s'est trompé et s'il n'a pas informé le caucus et le premier ministre en même temps, le premier ministre va-t-il lui demander de mettre son siège en jeu? Ou le premier ministre va-t-il cesser de parler par charades et nous dire la vérité?

• (1425)

Des voix: Règlement!

M. le Président: Le député . . .

Des voix: Expulsez-le!

M. le Président: Non.

M. Forrestall: Pourquoi pas?

M. le Président: Que tout le monde se calme, de grâce. Le député sait fort bien que la seconde partie de sa question renferme une insinuation tout à fait inacceptable et je l'invite donc à formuler sa question en supprimant cette partie.

M. Skelly: Monsieur le Président . . .

M. Forrestall: En fait de charades!

M. Skelly: . . . je voudrais ensuite demander au premier ministre s'il sait ce qu'il en coûte de défendre un mensonge?

Des voix: Voyons!

M. Mazankowski: C'est tout à fait irrecevable!

M. Skelly: On y laisse son honneur et on fait perdre son intégrité à son gouvernement.

M. Hnatyshyn: Pourquoi ne vous rasseyez-vous pas?

M. Skelly: Sait-il qu'il s'agit d'un très grave problème?

Une voix: Vous avez tort.

Des voix: Retirez vos paroles.

M. le Président: Le député s'aventure sur un terrain glissant, et il le sait pertinemment. Il ne convient pas . . .

M. Forrestall: Il se croit bien malin.

M. le Président: Il est inacceptable . . . à l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle tous les députés à l'ordre! Ce n'est pas en criant que l'on arrange les choses.

L'intervention du député est à la limite du recevable. Il sait fort bien qu'il ne convient pas de faire indirectement ce qu'on ne peut faire directement. Il est antiparlementaire de porter une accusation de cette sorte qui nuit à la réputation de quelqu'un. Je l'invite donc à retirer sa première question et à en poser une simple, sur des faits précis, s'il en a une.

M. Skelly: Monsieur le Président, le fait est . . .

Des voix: Retirez vos paroles!

M. Skelly: . . . qu'un ministre de la Couronne a donné des renseignements contradictoires . . .

Des voix: Retirez vos paroles!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe.

LA DÉCLARATION DU DÉPUTÉ

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, la question dont le Parlement est saisi aujourd'hui n'est pas celle du thon avarié.

Des voix: La question!

M. Tobin: Pas plus que la question dont les États-Unis étaient saisis il y a plus d'une décennie était celle de la tentative ratée d'entrée avec effraction dans les locaux du parti démocrate.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Je répète la question que mon collègue a tenté de poser au premier ministre. Étant donné qu'hier le premier ministre a mis au défi tout député qui contredirait sa version des faits de mettre son siège en jeu, pourrait-il dire à la Chambre si le député de Carleton-Charlotte a démissionné? Sinon, comment explique-il la déclaration de ce matin d'un membre de son caucus?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le défi que j'ai lancé hier vise tout député de la Chambre, quel que soit son parti. Je répondrai à mon honorable collègue que le député dont il vient de parler . . .

M. Ouellet: A changé d'avis.

M. Mulroney: . . . a fait une seconde déclaration qui modifie en profondeur la substance de sa première déclaration. Je puis dire à mon honorable collègue qu'il n'était pas là. Sauf erreur, il était malade. Apparemment, le NPD trouve cela particulièrement amusant.

M. Andre: Il ne s'est jamais présenté au caucus cette année; il était malade.

M. Mulroney: La déclaration portait que la chose était survenue en septembre. Le député en question, étant malade, n'est pas venu à Ottawa depuis juin dernier.

Des voix: Bravo!

LE RÔLE DU BUREAU DU PREMIER MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je dirai que je tiens le député de Carleton-Charlotte en très haute estime. Pendant quatre ans, j'ai fait partie avec lui du comité des pêches. Il a l'esprit on ne peut plus vif et il n'hésite pas à se battre pour sa région. Je crois qu'il a soulevé la question au caucus . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Vous croyez?

M. Tobin: . . . et je demande encore une fois au premier ministre . . .

M. Kempling: Il n'était pas là.

M. Tobin: Je pose encore une fois ma question au premier ministre. Comment explique-t-il que le ministre des Pêches et le député de Carleton-Charlotte aient tous deux fait des déclarations pour préciser leur pensée, à l'insistance de son bureau? A ses yeux, n'est-ce pas un procédé extrêmement dangereux que son bureau fasse ainsi pression sur les députés pour qu'ils se conforment à l'idée du premier ministre . . .

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je tiens moi aussi en très haute estime le député de Carleton-Charlotte qui est malade depuis quelque temps. Je n'ai pas suivi exactement ses mouvements . . .

M. Tobin: Il jouit d'une excellente mémoire.

M. Mulroney: . . . mais je me suis laissé dire que s'il est venu à Ottawa depuis juin, il ne l'a fait que très rarement. Quoi qu'il en soit, je voudrais dire simplement ceci. Le très honorable chef de l'opposition et le chef du Nouveau parti démocratique conviendront sans doute avec moi que ce qui se dit au caucus doit demeurer secret. Cependant, je n'hésite pas à passer outre à cette règle et à déclarer que le député en question n'a jamais fait allusion à cette affaire au caucus en ma présence.

• (1430)

Des voix: Bravo!

LES DÉLIBÉRATIONS AU CAUCUS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Pour éviter toute méprise sur ce que le premier ministre vient de dire, monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: Il aurait pu y faire allusion en son absence.

M. Nielsen: Expliquez-vous.

M. Deans: Je vais essayer. J'ai beaucoup appris de vous. Est-ce que le premier ministre affirme catégoriquement que le député de Carleton-Charlotte n'a pas soulevé cette question au caucus du parti conservateur avant que la chose ne devienne de notoriété publique le 18 septembre . . . qu'il n'a jamais soulevé cette question?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je viens justement de dire que ni ce député ni aucun autre n'a soulevé cette question à notre caucus en ma présence.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE SI LA QUESTION A ÉTÉ SOULEVÉE AU CAUCUS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai omis l'expression «en votre présence». Je connais très bien le député dont nous parlons. Est-ce que le premier ministre affirme en l'occurrence que, en sa présence ou en son absence, le député n'a jamais soulevé cette question au caucus conservateur avant le 18 septembre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, notre caucus est assez considérable.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Profitez-en tandis que cela dure.

M. Mulroney: Le NPD m'invite à en profiter tandis que cela dure. Si vous persistez à vouloir ainsi ruiner la réputation des gens, vous risquez de disparaître de la carte politique de notre pays. Voilà ce qui vous attend.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Pour la gouverne de mon honorable collègue, je répète que j'ai entendu parler de cette affaire pour la première fois dans la soirée de mardi de la semaine dernière.

M. Deans: Ce n'est pas ce que j'ai demandé.

M. Mulroney: Personne n'a jamais abordé cette question à notre caucus ni en ma présence ni, à ce qu'on me dit, en la présence de qui que ce soit.

Des voix: Bravo!

LES PROPOS ATTRIBUÉS À UN FONCTIONNAIRE

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, sir Walter Scott a déjà écrit:

«Oh, quelle toile enchevêtrée nous tissons,
Quand d'abord nous nous essayons à induire en erreur!»

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: Je rappelle au premier ministre ce qu'il a dit hier au sujet de M. Pat MacAdam:

Il a communiqué avec le chef de cabinet du ministre des Pêches et des Océans dans ce sens-là. Il a reçu l'assurance qu'il n'y avait pas de problème.

Aujourd'hui, M. Pat MacAdam a nié avoir reçu des assurances. Le premier ministre dira-t-il à la Chambre qui dit la vérité: lui ou M. MacAdam?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, à propos de cette déclaration de mon honorable ami attribuée à M. MacAdam, je me suis permis de communiquer avec M. MacAdam avant la période des questions et il ne s'est jamais exprimé de cette façon. C'est inexact.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Combien étonnant!

LES PROPOS ATTRIBUÉS À UN DÉPUTÉ

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, le premier ministre dit-il à la Chambre que les objections aux instances du député de Carleton-Charlotte n'ont jamais été soulevées au caucus? D'après le rapport, il en a parlé en septembre de l'an dernier et non cette année?

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Depuis septembre de l'an dernier.

M. Dingwall: Depuis septembre de l'an dernier.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous sommes arrivés au pouvoir le 17 septembre de l'an dernier. J'ignore quand le caucus s'est réuni après cette date.

M. Tobin: Au cours de l'an dernier.

M. Mulroney: Non, vous m'avez interrogé au sujet de septembre. Vous avez dit que ce n'était pas durant le mois de septembre courant, puisque le député est malade. Il faut donc que ce soit le mois de septembre précédent. Vous changez maintenant d'avis là-dessus.

M. Marchi: C'est vous qui changez d'avis.

M. Mulroney: J'ai été renseigné à ce sujet mardi soir dernier. C'est aussi simple que cela et c'est précisément comment les choses se sont produites.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'EXPORTATION D'URANIUM AUX ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les Canadiens pensent que tout l'uranium que nous exportons est utilisé exclusivement à des fins pacifiques. En fait, nous avons même un accord avec les États-Unis dont une clause précise que l'uranium canadien «ne doit pas être utilisé à des fins militaires».

J'ai avisé le premier ministre que je lui poserais cette question. N'est-il pas d'avis que la seule interprétation possible de ces mots, c'est que l'uranium exporté du Canada aux États-Unis ne peut être utilisé qu'à des fins pacifiques?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Cela paraît être la bonne interprétation. Le secrétaire d'État sera à la Chambre demain et pourra donner plus de renseignements au député. C'est une politique qui n'a jamais été changée. Elle remonte à une décision de M. Pearson, vers 1965, et elle a été suivie, d'une façon générale, par tous les gouvernements qui se sont succédé depuis.

L'UTILISATION DE L'URANIUM

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le premier ministre. Telle est notre politique, et c'est exactement le libellé de l'accord entre le Canada et les États-Unis. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ou l'un de ses adjoints, a-t-il informé le premier ministre que l'on a de bonnes raisons de penser que l'uranium canadien est actuellement utilisé par les États-Unis pour la fabrication d'armes nucléaires?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je ne connais pas les détails, mais, comme je l'ai dit, le secrétaire d'État répondra à la question demain.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, étant donné l'importance de cette question pour les Canadiens et bien d'autres dans le monde entier, le premier ministre pourrait-il affirmer à la Chambre qu'il demandera à son personnel de s'occuper de cette question immédiatement, pour voir si les renseignements sont exacts comme nous avons de bonnes raisons de le croire? Cela fait, essaiera-t-il de savoir comment nous avons pu permettre ce détournement de notre uranium? Enfin, prendra-t-il des mesures pour s'assurer que l'uranium exporté par le Canada n'est pas utilisé à des fins militaires?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, dès que nous avons reçu avis de la question de mon collègue, nous avons commencé à faire ce qu'il réclame. Une réponse plus complète sera donnée demain par le secrétaire d'État.

* * *

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE DE STIMULER L'EXPLORATION DES TERRES DU CANADA

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse, par votre intermédiaire, au secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le Programme d'encouragement du secteur pétrolier prend fin en mars 1986, comme le stipule l'Accord de l'Ouest. Que fait-on et quels pourparlers sont en cours pour formuler une nouvelle politique fédérale visant à stimuler la prospection dans les terres du Canada? Quand la ministre pourrait-elle annoncer une décision afin que les sociétés d'exploitation des ressources naturelles puissent planifier leurs activités à venir dans les régions neuves?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la ministre s'entretient actuellement avec le secteur privé, les autorités provinciales, le ministre des Finances et autres membres du gouvernement concernés par le programme. Elle aura une décision à annoncer à la Chambre d'ici la fin de l'année, espérons-nous.

* * *

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LA DÉCLARATION DE LA MINISTRE EN MARS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Finances. Le 29 mars, elle nous a assuré que, la Banque Commerciale du Canada exceptée, aucun établissement financier n'éprouvait de problèmes à ce moment-là. Le même jour, Western Capital Trust a fermé ses portes après des mois de négociations avec les adjoints de la ministre. Celle-ci peut-elle expliquer pourquoi, il y a à peine deux jours, elle a encore répété à la Chambre que sa déclaration du 29 mars était vraie?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà expliqué à la Chambre, Western Capital Trust a fermé ses portes volontairement le jour même, pendant que j'étais à la Chambre. Pendant nos discussions avec Western Capital, nous avons appris que cet établissement essayait de mettre sur pied un programme qui, selon mes adjoints, avait quelques chances de succès. Quand il a fermé ses portes, j'en ai été informée une fois la chose faite. Je répète que j'ai fait cette déclaration à la Chambre ce jour-là parce que c'était vrai.

• (1440)

LES RENSEIGNEMENTS DE LA MINISTRE AU SUJET DES PROBLÈMES DE LA BANQUE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'aurais cru que la situation décrite par la ministre indiquait que l'établissement en question avait des problèmes.

Puis-je passer à un autre exemple d'interprétation différente des faits, monsieur le Président? Pendant le débat sur le renflouage de la BCC en mars, la ministre nous a dit de façon très catégorique que, le 14 mars, il n'y avait pas le moindre signe que la banque avait de graves problèmes. Nous savons maintenant que ce n'était pas le cas.

Que s'est-il passé? N'avait-elle pas été mise au courant? Pourquoi n'a-t-elle pas pu s'en tenir davantage aux faits?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je m'en suis toujours tenue aux faits quand j'ai pris la parole à la Chambre. Les problèmes qui nous ont été signalés avant le 14 mars sont ceux qui nous ont poussés à prendre certaines mesures le 25 mars. Je veux parler, bien entendu, du fait que le bureau de l'inspecteur général avait effectué un contrôle de certains établissements financiers.

Il y a toujours contrôle des établissements financiers. Nous avons essayé de résoudre les problèmes en question une fois que ceux-ci nous ont été signalés le 14 mars.

* * *

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON EN CONSERVE—LES RÉTRACTATIONS

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Vendredi dernier, le ministre des Pêches est revenu sur sa déclaration en disant que le bureau du premier ministre n'avait pas été informé du terrible scandale du thon.

M. MacAdam s'est rétracté aussi à propos de ses sources d'information sur le problème du thon avarié . . .

M. Hnatyshyn: Question.

M. McCurdy: Aujourd'hui, le député de Carleton-Charlotte a retiré la déclaration accablante qu'il avait faite dernièrement.

M. Hnatyshyn: Question.

M. McCurdy: Combien aurons-nous de rétractations de ce genre avant que le public ne perde totalement confiance dans le gouvernement actuel?

Une voix: Et votre question alors?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les 210 députés du caucus conservateur, qui siègent à la Chambre, vous donneront tous la même réponse.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ils l'ont tous écrite dans la paume de leur main.

ON POSE UNE QUESTION AU PREMIER MINISTRE

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, monsieur le Président. Se souvient-il de Richard Nixon?

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Joe McCarthy, cela vous dit quelque chose?

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Puis-je rappeler aux députés que les questions ont pour but d'obtenir des renseignements sur la politique du gouvernement?

Le premier ministre désire-t-il répondre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, monsieur le Président. Je me souviens de M. Richard Nixon, accusé, mais non condamné, dans une affaire de conspiration, si je ne m'abuse, lors de certains événements qui ont eu lieu aux États-Unis, une figure tragique de l'histoire de ce pays. Il a eu le tort de ne pas répondre à des questions fort légitimes, ce qui n'est pas mon cas, car j'ai rendu des comptes sans réserve aucune à la Chambre et au Parlement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Ce sont des esprits retors. C'est le nouveau parti démagogique.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

* * *

[*Français*]

LES BANQUES

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT N'A PAS NOMMÉ UNE PERSONNE POUR SURVEILLER LES INTÉRÊTS DES CONTRIBUABLES DANS L'ADMINISTRATION DE LA BCC

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Par la voie des journaux, les Canadiens ont appris ce matin, que dès le 22 mars dernier, le président de la banque Toronto-Dominion et d'autres banquiers avaient demandé au gouvernement de nommer un officier supérieur pour prendre charge de l'administration de la Banque Commerciale du Canada afin de protéger les intérêts des contribuables canadiens.

Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre des Finances pourquoi son gouvernement, le gouvernement auquel il appartient, n'a pas désigné une seule personne pour surveiller les intérêts des contribuables dans l'administration de la banque?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, on a répondu à cette question à maintes reprises. Le printemps dernier, nous avons fait diligence pour trouver de nouveaux administrateurs à la Banque Commerciale du Canada. Je ne suis pas en mesure de changer la direction d'un établissement bancaire. Je voudrais rappeler que les problèmes éprouvés par la banque ont eu deux causes principales. Deux, monsieur le Président. D'abord la politique énergétique nationale qui a ruiné l'économie de l'Ouest . . .

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: . . . et le fait que l'ancien gouvernement n'a rien fait pour accroître la capacité des services de contrôle et assurer ainsi la protection des déposants.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le Président, à deux ou trois reprises la ministre et le premier ministre ont déjà répondu par des sottises semblables.

Je me réfère, monsieur le Président, au compte rendu des *Débats* du 25 mars dans lequel la ministre elle-même a déclaré quelles étaient les causes de la faillite de la Banque et elle se réfère la situation aux États-Unis. Jamais elle n'a parlé, dans ses premiers paragraphes, de sa déclaration . . .

M. le Président: A l'ordre! La question, s'il vous plaît!

M. Garneau: Je désire poser une question à la ministre. Pourquoi n'a-t-elle pas nommé des gens alors que les banquiers ont offert des noms d'officiers seniors de leur institution à la retraite qui étaient prêts à se déranger, à aller travailler pour protéger les contribuables canadiens?

[*Traduction*]

Mme McDougall: Monsieur le Président, à la suite du renflouement de la Banque Commerciale du Canada, l'inspecteur général a mis ses services en branle. Par la suite, d'autres banques privées ont envoyé leurs enquêteurs. Je veux rappeler au député . . .

[*Français*]

. . . pendant les années où le gouvernement libéral a été au pouvoir, votre gouvernement n'a jamais rien fait. Jamais!

[*Traduction*]

ON DEMANDE LA LISTE DES DÉPOSANTS NON ASSURÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question fait suite à la décision de la ministre de garder secrète la liste des déposants de sommes supérieures à $60,000 qui vont être remboursés à partir des deniers publics.

Le président du comité des finances a déclaré qu'une liste des déposants non assurés devrait être publiée. Comme le président de la Banque Toronto-Dominion est du même avis et que d'autres présidents de banques ont signalé qu'il s'agit en réalité d'une décision gouvernementale, la ministre va-t-elle cesser de donner des réponses évasives ou de chercher à camoufler les faits, et publier cette liste?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai dit que je fournirais une ventilation par catégorie aussi détaillée que possible pour donner au comité les renseignements dont il a besoin. Je signale également que d'autres présidents de banques et d'autres Canadiens ordinaires, d'autres avocats et bien des gens approuvent ma décision de ne pas publier ces noms pour le moment.

ON DEMANDE LA TENUE D'UNE ENQUÊTE JUDICIAIRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ces derniers jours, il est devenu évident que le gouvernement n'est pas disposé à fournir au comité des finances les pouvoirs ou les renseignements nécessaires à la tenue d'une enquête approfondie sur le fiasco de la Banque commerciale du Canada et de la Banque Northland.

Au lieu de continuer cette farce, le premier ministre pourrait-il démêler toute cette affaire louche de la BCC et demander la tenue d'une enquête judiciaire sur la faillite de ces deux banques?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Je dirais tout d'abord, monsieur le Président, que j'ai eu l'occasion de discuter de ces questions avec le leader parlementaire du député. Nous avons décidé d'empêcher les membres de nos partis respectifs de faire de fausses déclarations à la Chambre au sujet des négociations. Le député devrait en tenir compte sans tarder parce que ses déclarations sont sans fondement. Nous nous sommes montrés aussi ouverts que possible au sujet de tous les aspects de cette demande. Nous souhaitons vivement aller au fond des choses, plus encore que les députés de son parti, et nous avons pris des mesures pour que toute la vérité éclate au grand jour. Je demande au leader parlementaire du député de ne pas discuter à nouveau en public de la teneur des négociations.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Chatouilleux! Il n'a pas parlé des négociations.

M. Broadbent: Avez-vous entendu la question?

* * *

LE COMMERCE

L'ENTRÉE DES TECHNICIENS CANADIENS AUX ÉTATS-UNIS

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention du ministre du Commerce extérieur. Comme il le sait sans doute, à la suite d'une poursuite judiciaire intentée en Californie par la International Union of Bricklayers and Allied Craftsmen, les ouvriers et les techniciens canadiens ne peuvent entrer aux États-Unis pour aller y installer et réviser du matériel commercial et industriel canadien. Le ministre pourrait-il informer la Chambre de l'état de la question et nous dire si l'on est en voie de remédier au problème?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, immédiatement après que le tribunal eut rendu son jugement en Californie, nous avons communiqué avec le solliciteur général suppléant des États-Unis pour lui demander d'interjeter appel immédiatement et pour obtenir également un jugement interlocutoire. Nous avons ensuite communiqué à nouveau avec le juge en question, c'est-à-dire que le solliciteur général l'a fait, et le juge a accordé un sursis partiel stipulant que les contrats conclus avant le 28 août 1985 ne seraient pas assujettis à son jugement. On ne refusera donc pas l'entrée aux techniciens canadiens qui se rendent aux États-Unis pour y réparer du matériel livré avant cette date. Il s'agit d'un sursis partiel. Le solliciteur général a maintenant interjeté appel contre cette décision également.

* * *

• (1450)

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—L'OFFRE DE RÉÉVALUER LES ACTIFS DE LA BANQUE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Finances.

[*Français*]

Quel culot! Elle vient dire qu'on n'a rien fait ici comme gouvernement! Mais je peux vous dire . . .

[*Traduction*]

Notre gouvernement n'a jamais gaspillé un milliard de dollars et aucun autre gouvernement dans l'histoire du Canada ne l'a fait. Nous voulons des réponses ici-même à la Chambre des communes.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés ministériels devraient me permettre d'entendre la question de l'opposition.

M. Johnston: Je vous remercie, monsieur le Président. Et pas une banque n'a fait faillite non plus. Hier, les banquiers ont enfin fait la lumière sur une question que le ministre a systématiquement cherché à éviter à la Chambre, soit qu'ils étaient prêts, capables et disposés à réévaluer les actifs de la Banque Commerciale du Canada; ils auraient pu ainsi épargner aux contribuables canadiens un milliard de dollars. Pourquoi la ministre, ou le ministre des Finances ou encore le premier ministre ont-ils refusé cette offre? Qu'on nous réponde cette fois-ci. On ne nous l'a pas encore dit.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, différents banquiers ont fait diverses déclarations sur le temps qu'il leur faudrait pour examiner les livres de la Banque Commerciale du Canada. Certains banquiers commerciaux ont vérifié le portefeuille des emprunts. Ils ont tenu à le préciser. Certains ont affirmé qu'il faudrait beaucoup plus de temps que ce qu'affirment d'autres de leurs collègues.

Nous avons décidé collectivement qu'il s'imposait de prendre rapidement une décision au sujet de cette banque. Nous avons collectivement jugé que cette initiative s'imposait, et qu'elle devait être prise dès le lundi matin.

LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Donald Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, quelle a été cette décision collective? Qui faisait partie de ce groupe? Ni la ministre, ni son collègue des Finances n'ont assisté à cette réunion lors de cette fameuse fin de semaine. La ministre ne pourrait-elle confirmer—car nous voulons bien lui lancer une autre bouée de sauvetage—que le premier ministre avait en fait déjà pris la décision le vendredi et qu'il était donc inutile d'examiner les avoirs de la Banque commerciale du Canada?

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est exact!

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il s'agit d'une décision collective qui a été prise au nom du gouvernement et d'une initiative collective du gouvernement . . .

M. Ouellet: Répondez à la question.

Mme McDougall: . . . nous avons un gouvernement uni qui prend des décisions concertées avec le système bancaire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, à l'ordre. Il est raisonnable, je le pense, que si je demande aux députés ministériels de me laisser entendre les questions de l'opposition, à leur tour les députés de l'opposition devraient me laisser entendre la réponse du gouvernement.

Une voix: Il n'y a pas de réponse.

M. le Président: Cela passera peut-être sur le petit écran.

M. Ouellet: Vous y passez vous-même en ce moment.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

LES DROITS À LA PROPRIÉTÉ—L'INCLUSION

M. Jim Jepson (London-Est): Ma question, qui s'adresse au ministre de la Justice, le député de Saint-Jean-Ouest, porte sur les droits à la propriété.

Tant que ces droits ne seront pas complètement protégés par la Charte canadienne des droits et libertés, les Canadiens ne pourront vraiment jouir ni de la liberté ni de la sécurité qui reviennent de droit aux citoyens de notre merveilleux pays.

Le ministre peut-il nous dire quand nous pouvons nous attendre à ce que le Parlement soit saisi de cette très importante question?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme le député le sait probablement, cette disposition figurerait dans la Constitution et dans la Charte canadienne des droits et libertés n'eut été des néo-démocrates et de leurs amis au sein du parti libéral.

Je suis heureux d'apprendre au député que j'ai déjà demandé que cette question soit à l'ordre du jour de la prochaine réunion fédérale-provinciale des procureurs généraux, et j'espère qu'on pourra faire avancer ce dossier sans oublier que nous désirons protéger les droits des femmes dans le cadre du droit familial. Nous essaierons de réaliser ces deux objectifs à l'occasion d'un autre amendement à la Constitution.

* * *

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—L'EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITÉ

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Le leader du gouvernement à la Chambre vient de nous dire que le gouvernement est impatient de porter la question de la BCC devant le comité, mais par ailleurs dans son rapport sur la BCC le comité répète à tout bout de champ qu'il n'a pas pu le terminer parce qu'il n'avait pas accès aux renseignements nécessaires et que l'inspecteur général des banques était avare d'information. Comment peut-elle attendre du comité qu'il aille au fond des choses si les documents et renseignements ne sont tous mis à sa disposition?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai dit que je remettrais au comité tous les documents que j'ai légalement le droit de lui remettre. J'ai offert de répartir les catégories de déposants d'une façon qui réponde à ses exigences concernant le bien-fondé de ces réclamations. Nous tentons par d'autres moyens d'obtenir le rapport de la Federal Deposit Insurance Corporation aux États-Unis. Nous avons dit avec beaucoup d'insistance que nous fournirions ces renseignements au comité.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI ON NE PEUT AVOIR UNE ENQUÊTE JUDICIAIRE AU SUJET DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Puisque les vérificateurs ont indiqué que le portefeuille de prêts de la Banque Commerciale du Canada ne serait pas disponible, le ministre refuse de nous donner la liste des déposants, et l'inspecteur des banques a refusé . . .

M. le Président: A l'ordre!

[*Traduction*]

On voit bien que nous sommes mercredi. Le député a-t-il une question à poser?

[*Français*]

M. Cassidy: En vue de cela pourquoi ne peut-on pas avoir une enquête judiciaire qui soulèvera tous les faits dans cette chute de la Banque Commerciale du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous avons dit dès le début que nous voulions que la vérité sur cette situation très grave soit révélée publiquement. Je considère que c'est très grave, mais pas les députés d'en face, de toute apparence. A ma demande, je suis allée donner une explication en comité dès que nous avons fait la déclaration. J'ai proposé de révéler tout ce que je pouvais au comité. J'ignore ce que le député veut de plus. Nous avons été bien plus ouverts que ne l'a été votre parti.

M. Deans: Nous vous avons révélé tout ce que nous savons.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'INDEMNISATION DES PROPRIÉTAIRES DU *LADY MARJORIE*

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale au sujet de l'affaire Walter Thériault. Je sais qu'il est au courant du fait que le *Lady Marjorie* a été coulé, parce que mon collègue le député de South West Nova en a parlé à la Chambre. Il y a plus de six mois que ce malheureux incident est survenu. Le ministre sait qu'en matière de justice longue attente est synonyme de déni. Peut-il dire à la Chambre ce qu'on fait et quand nous pouvons espérer que cette réclamation soit réglée pour la famille Thériault?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis au courant de l'intérêt que le député porte à cette malheureuse affaire. Une commission d'enquête examine la question. J'ai donné aux fonctionnaires du ministère l'instruction de se hâter pour pouvoir classer cette affaire très bientôt.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON AVARIÉ—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Après la période des questions orales, aujourd'hui, le premier ministre ne trouve-t-il pas étrange qu'il soit le seul à avoir le pas? Son ami MacAdam n'a jamais dit cela. L'ancien ministre des Pêches et Océans s'est dédit. Le député de Carleton-Charlotte est malade et ne peut avoir dit cela. Il dit que les journalistes inventent.

J'aimerais savoir du premier ministre: Est-ce qu'il prend les Canadiens pour des valises? Comment se sent-on lorsqu'on a le monopole de la vérité?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai jamais prétendu que j'étais en possession tranquille de la vérité. J'ai tout simplement dit, en réponse à une question, que j'ai fourni la seule et unique réponse, celle de dire la vérité.

Mon honorable ami me reproche de dire la vérité! C'est malheureux, mais je vous assure que les faits tels que j'ai eu l'occasion de les relater au chef de l'opposition et au chef des néo-démocrates . . . c'est textuellement et tel quel . . . la situation . . .

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le mardi 24 septembre 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES AFFIRMATIONS FAITES PAR LE TRÈS HON. CHEF DE L'OPPOSITION

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais soulever une question de privilège très brève. Je sais que je dois prendre des responsabilités, à titre de ministre, et je le fais. J'exhorte toutefois le très hon. chef de l'opposition (M. Turner) à ne pas faire d'affirmation non fondées lorsqu'il pose des questions. J'ignorais tout de l'affaire du thon avant mercredi matin, la semaine dernière. Dans le préambule à sa question, il a affirmé le contraire, et j'apprécierais qu'il s'en tienne strictement aux faits.

M. le Président: A l'ordre. Il n'y a pas là matière à question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

COMMUNICATIONS ET CULTURE

PRÉSENTATION DU PREMIER RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE SUR LA RÉVISION DU DROIT D'AUTEUR

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du sous-comité permanent des communications et de la culture sur la révision du droit d'auteur, dans les deux langues officielles.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport au plus tard aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

LE CABINET

DÉMISSION DU MINISTRE DES COMMUNICATIONS

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai appris ce matin que je suis l'objet d'une enquête au sujet d'une présumée infraction qui aurait été commise à l'encontre des articles 61 et 63 de la Loi électorale du Canada, lors de la dernière campagne électorale dans la circonscription de Frontenac.

Même si aucune plainte n'a été portée contre moi, j'ai demandé, aujourd'hui, au premier ministre (M. Mulroney) de me relever de mes fonctions de ministre des Communications. J'ai posé ce geste étant donné que la possibilité qu'une plainte puisse être portée contre moi laisse planer un doute sur mon intégrité, ce qui se refléterait sur le gouvernement. C'est pourquoi j'ai offert aujourd'hui ma démission au premier ministre.

Je suis convaincu que lorsque l'enquête sera terminée, mon innocence sera entièrement établie.

Monsieur le Président, je vous remercie.

* * *

LES DROITS DES MINORITÉS

LE NOUVEAU PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'annoncer aujourd'hui, au nom du gouvernement fédéral, un nouveau programme élargi de contestation judiciaire.

L'avènement de la Charte canadienne des droits et libertés a capté l'attention du peuple canadien et suscité de nombreux projets de la part des organismes bénévoles. Pour sa part, dans son discours du Trône, à l'automne 1984, le gouvernement a réaffirmé son engagement de faire régner la justice sociale et l'équité pour tous les Canadiens, en particulier pour ceux qui, au cours de notre histoire, ont dû subir les affres de la discrimination. Au cours de la dernière campagne électorale, et à plusieurs occasions depuis, notre gouvernement a dit et redit qu'il appuyait l'idée d'aider financièrement les causes se réclamant de la Charte canadienne des droits et libertés réputées d'importance nationale. La formation d'un comité sur les droits à l'égalité est un exemple tiré des nombreuses initiatives prises par notre gouvernement pour mettre la Charte canadienne à la portée du peuple et pour répondre aux besoins des organismes bénévoles. La mise en œuvre d'un nouveau programme élargi de contestation judiciaire est un apport important à l'ensemble de ces initiatives liées à la Charte canadienne.

Monsieur le Président, je suis alors heureux de pouvoir vous dire que le nouveau programme va non seulement appuyer les causes où la langue est en jeu, mais qu'il va aussi offrir une aide financière pour les causes qui seront instituées aux termes de l'article 15 (qui dit que la Loi s'applique à tous, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques), de l'article 27 (qui porte sur le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens) et de l'article 28 (qui insiste sur l'égalité des sexes) de la Charte canadienne des droits et libertés. Les nouveaux articles du programme élargi ne s'appliqueraient qu'aux domaines de compétence fédérale. On a pensé que, au chapitre des droits à l'égalité, c'est le gouvernement fédéral qui devrait prendre l'initiative et donner l'exemple pour aider les Canadiens à faire clarifier ces importants droits à l'égalité que protège la Charte. C'est une démarche très positive qui, espère-t-on, incitera les provinces à emboîter le pas.

L'un des éléments primordiaux de cette nouvelle mesure, monsieur le Président, c'est que le gouvernement a décidé, non seulement d'offrir aux Canadiens une aide financière dans ce domaine si important, mais de le faire de façon qu'on ne puisse plus croire qu'il ait la possibilité d'influer sur l'orientation de ces contestations judiciaires. Le nouveau programme élargi va porter de façon beaucoup plus directe sur des domaines de compétence fédérale.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable ministre, mais peut-être que les députés qui désirent des réunions pourraient les tenir à un autre endroit.

M. Bouchard: Je vous remercie, monsieur le Président, j'apprécie votre intervention.

A supposer que le gouvernement fédéral administrerait directement ce programme, certains pourraient fort bien y voir une situation de conflit d'intérêts si l'on voyait ce même gouvernement décider quelles causes devraient, à son avis, être financées . . . contre lui-même. Cette initiative est un exemple des relations innovatrices que notre gouvernement entend tisser avec les organismes bénévoles. Le gouvernement n'a donc pas voulu financer seulement quelques organisations, il a cru que de nombreux groupes, et notamment des particuliers qui ne sont peut-être pas membres d'un groupe sans but lucratif, devraient avoir accès à ces fonds. Il a cru aussi que bien des questions, comme, par exemple, la discrimination systémique, étaient d'intérêt pour plusieurs groupes, dont les femmes, la minorités visibles, les autochtones et les handicapés, et non seulement pour les communautés de langue officielle. L'établissement du nouvel organisme, pour lequel nous avons opté, va réduire, dans une certaine mesure, les chances de double emploi.

[*Traduction*]

Je voudrais par conséquent annoncer que l'administration du programme élargi sera confiée à un organisme respecté dans le secteur du bénévolat—le Conseil canadien de développement social. Cet organisme national, non gouvernemental et bénévole offrira aux citoyens le moyen de participer à la formulation d'une politique sociale progressiste. En quatre ans, le conseil a pris plusieurs initiatives pour mettre les Canadiens davantage au courant de la nouvelle Constitution et pour les préparer à ses répercussions. Signalons surtout la mise sur pied d'un groupe de travail qui a étudié les responsabilités plus vastes confiées à la magistrature sur le plan de la politique publique et qui a également proposé une série de stratégies dans des domaines clés comme l'aide à la recherche et à l'information, en plus d'examiner le rôle que le secteur du bénévolat pourrait jouer dans la protection des droits constitutionnels.

• (1510)

Le Conseil devra établir un organisme indépendant dont la mission consistera à choisira les causes qui méritent d'obtenir une aide financière en vertu du programme. Cet organisme sera composé de personnalités canadiennes qui jouent un rôle prépondérant dans la défense des droits linguistiques et des droits à l'égalité. Cet organisme examinera également les cas exceptionnels pour lesquels on songe actuellement à accorder une aide financière.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Aux termes de l'entente conclue avec le Conseil canadien du développement social, ce dernier présentera chaque année un rapport au secrétariat d'État.

Le programme que j'annonce aujourd'hui fournira 9 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour préciser et élargir les droits et les libertés fondamentales de tous les Canadiens. Cela représente un montant dix fois supérieur à celui qui avait été affecté à ce programme au moment de sa création.

[*Français*]

Monsieur le Président, comme les députés le savent bien, ce programme établi en 1978 avait pour but d'appuyer les causes qui portaient sur les droits linguistiques des minorités. Reconduit en juin 1979, il se bornait aux causes se réclamant des articles 93 et 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 et de l'article 23 de la Loi sur le Manitoba de 1870, car ces dispositions étaient les seules qu'on pouvait invoquer pour donner un fondement constitutionnel aux droits relatifs aux langues officielles. L'article 93 protège les droits confessionnels en matière d'éducation; l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 et l'article 23 de la Loi sur le Manitoba de 1870 consacrent le recours au français et à l'anglais pour tout l'appareil législatif du gouvernement fédéral, du Québec et du Manitoba, ainsi que devant les tribunaux de ces deux provinces.

Par suite de la proclamation de la Charte canadienne des droits et libertés, le programme de contestation judiciaire fut mis à jour en décembre 1982 de façon à s'appliquer aussi aux causes types où le plaignant affirme ses droits relatifs aux langues officielles ou ses droits à l'instruction dans la langue de la minorité, aux termes des articles 16 à 23 de la Charte. De façon générale, les articles 16 à 22 traitent du statut et de l'utilisation du français et de l'anglais au Canada, à l'échelle fédérale, et au Nouveau-Brunswick. Ces articles établissent le droit pour quiconque de recevoir des services dans l'une ou l'autre de ces deux langues de la part des institutions fédérales et de celles du Nouveau-Brunswick. L'article 23 de la Charte garantit les droits à l'instruction dans la langue de la minorité.

[*Traduction*]

Jusqu'ici, 17 causes ont été financées en tout ou en partie dans le cadre du programme. Plusieurs causes faisant valoir les droits à l'enseignement dans la langue minoritaire ont été aidées dans l'Île-du-Prince-Édouard, au Québec, en Ontario et en Alberta. Il a été question de l'emploi des langues officielles devant les tribunaux au Québec, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et au Yukon. Les résultats obtenus dans ces affaires sont encourageants et mettent en lumière le rôle important que joue ce programme.

[*Français*]

Monsieur le Président, l'engagement de notre gouvernement à la justice sociale et à l'égalité pour tous les Canadiens se réalise dans ce nouveau programme élargi de contestation judiciaire. Et cette nouvelle approche veut être une ouverture innovatrice sur le monde des relations entre le gouvernement fédéral et les organismes bénévoles.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, on me permettra, tout d'abord, de féliciter le ministre de sa promotion. Je pense qu'il est adéquat et juste de dire que c'est un gage de confiance de la part du premier ministre dans les capacités et les compétences du ministre. Nous lui gardons et réservons beaucoup d'attentes et nous espérons qu'il saura répondre aux besoins des collectivités, qu'elles soient de langues officielles ou autres.

Monsieur le Président, «élargir le programme de constestation judiciaire», il n'y a pas de doute que c'est une chose que beaucoup de députés, ici à la Chambre, désiraient depuis longtemps. Depuis avril dernier, alors que l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés entrait en vigueur, plusieurs d'entre nous avons posé des questions à ce gouvernement, à savoir: Quand entendrait-on parler d'un programme élargi pour inclure l'article 15?

Comme on le sait, et le ministre l'a déjà expliqué, les causes entendues devant les tribunaux traitaient des articles 93, 133, 23 du Manitoba et 23 de la Charte depuis le mois de décembre 1982. Le gouvernement du temps, soit le gouvernement libéral, avait d'ailleurs mis en place le programme en 1978, et l'avait élargi pour inclure la question scolaire, droit accordé dans l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Monsieur le Président, aider financièrement les Canadiens à défendre devant les tribunaux les causes d'importance nationale, en invoquant la Charte canadienne des droits et libertés, est, pour nous, une chose essentielle! Que la majorité, que le Canada, que l'entité canadienne se portent garants des frais encourus par ceux qui veulent faire valoir devant les tribunaux les droits de la Charte, à mon avis, c'est bon!

Monsieur le Président, c'est aussi bon parce que cela donne aux Canadiens, à l'ensemble de la population, l'occasion de mieux connaître les droits que cette Charte des droits et libertés nous a donnés à tous.

Donc, j'applaudis, avec mes collègues, le ministre et le gouvernement lorsqu'ils élargissent le programme de contestation judiciaire pour inclure les articles 15, 27 et 28.

[*Traduction*]

Ce programme a pour but que l'État fédéral aide les plaideurs, en moyens financiers et humains, à faire valoir pleinement devant les tribunaux les notions d'égalité et de droits conférés par la Charte dans ses articles 23, 15, 27 et 28. Parlant au nom de mon collègue, le député de Yord-Ouest (M. Marchi), en sa qualité de critique des questions de multiculturalisme, je puis dire au ministre et au gouvernement que les collectivités ethnoculturelles du Canada vont être effectivement très heureuses d'apprendre que le gouvernement étend la portée de ce programme à l'article 27 de la Charte. Cependant, les collectivités ethnoculturelles et autres minorités se préoccupent beaucoup de la maigreur des crédits disponibles. Tant que nous ne connaîtrons pas les critères qui vont présider à l'application de ce programme, nous nous garderons de trop applaudir. Espérons que nous connaîtrons bientôt ces critères. Nous nous réserverons donc de nous prononcer sur l'applicabilité du programme.

Au nom des collègues de mon parti, je comprends le souci du ministre d'éviter des conflits d'intérêts. Je comprends que le gouvernement désire confier la chose à un organisme extérieur afin que le ministre de la Justice (M. Crosbie) n'entre pas en conflit d'intérêts avec le secrétaire d'État (M. Bouchard) lorsqu'il choisit les causes à financer. Pour ma part, j'approuve l'idée qu'on fasse appel à un ou à plusieurs organismes extérieurs pour appliquer le programme. Je me réjouis de voir que le gouvernement a compris qu'il pouvait y avoir des conflits d'intérêts. Ainsi, chacun sait que le ministre de la Justice ne souhaitait pas tellement que certains groupes ou particuliers touchent une aide financière du gouvernement fédéral.

• (1520)

Le Conseil canadien de développement social, qui sera chargé d'appliquer le programme, est un organisme sérieux et compétent dans les affaires sociales. J'hésite à en dire autant pour ce qui est des questions linguistiques. Je me demande, puisqu'il devra accomplir ce qui était réservé jusqu'ici au secrétariat d'État, s'il pourra s'acquitter convenablement de sa tâche en matière linguistique. D'après mon expérience, le Conseil canadien de développement social n'a pas la compétence voulue dans le domaine des droits linguistiques. Cette réserve étant faite, je puis assurer au ministre que, de la part du gouvernement, cette volonté de rester à l'écart me réjouit.

J'ajoute cependant que le manque de consultation préalable nous inquiète. J'ai pris la peine de téléphoner à plusieurs organismes et j'ai appris qu'aucun n'avait été consulté sur l'établissement de ce programme. C'est inquiétant en raison des intérêts en cause, qu'il s'agisse de l'article 15 ou de l'article 27. Il y aura, semble-t-il, un jury de formé par le Conseil ou sur l'avis de quelqu'un qui représentera divers intérêts. Nous ignorons le nombre de ses membres et le mode de nomination de ces derniers. Nous savons tout simplement qu'il y aura un jury composé, nous l'espérons, de personnes compétentes et compréhensives, et qui fera annuellement rapport au ministre. Les modalités restent encore à déterminer. Comme on dit . . .

[*Français*]

. . . en français, des modalités d'application, des critères, et nous avons hâte de connaître les réponses à ces questions.

Monsieur le Président, je dois vous dire également que ma collègue d'Outremont (M^me^ Pépin), lorsque je l'ai consultée, m'a laissé comprendre de façon assez claire et précise que les femmes ne sont pas d'accord. Et elle parle au nom du parti libéral dans ce dossier avec une certaine assurance. Elles ne sont pas d'accord parce qu'elles avaient un conseil, si ma mémoire m'est fidèle, le Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes, un fonds qui était financé et qui avait comme fonction d'appuyer des contestations juridiques ou autres pour favoriser la cause féminine.

Monsieur le Président, par votre entremise, je dis au ministre qu'il faudra peut-être reconsidérer toute cette chose-là pour mettre non un organisme, mais plusieurs organismes en jeu. Je vous avais suggéré le Barreau canadien, parce que je pensais que c'était un organisme qui était indépendant et qui aurait peut-être pu, au point de vue du litige en tout cas, passer un jugement raisonnable et détaché de tout intérêt. On n'a pas accepté cette recommandation. Il y a beaucoup d'autres organismes en question.

Je peux vous dire, par exemple, que la Fédération des francophones hors Québec n'a pas été consultée. Elle se sent lésée, elle se sent laissée à l'écart et elle se sent même blessée, parce que le premier ministre avait dit à tous ces groupes: «On vous consultera.» Eh bien, ils n'ont pas été consultés. Alors c'est l'imposition d'un gouvernement . . . d'une mesure administrative qui nous laisse un peu hésitants!

Le secrétaire d'État (M. Bouchard), et je termine là-dessus, et je lui souhaite bon succès, doit devenir le champion des groupes minoritaires de langues officielles, mais le champion également de tous ceux qui sont touchés par ce programme de contestation judiciaire, qu'il s'agisse des handicapés, des femmes, des groupes minoritaires de langues officielles, qu'il s'agisse de qui que ce soit couvert par les articles 15, 27 et 28, le secrétaire d'État sera le porte-parole en cette Chambre pour nous; et nous l'avertissons que nous attendons beaucoup de lui, et nous espérons qu'il saura rendre compte à la Chambre du programme et de son fonctionnement.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux aujourd'hui de parler au nom de tous mes collègues du caucus du Nouveau parti démocratique sur cette question très importante de l'établissement de fonds pour «achever» l'égalité au Canada.

Je souligne le fait, monsieur le Président, que je parle au nom de tous les députés, y compris le porte-parole du statut de la femme, l'honorable député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), notre porte-parole sur les droits des handicapés, le député de Beaches (M. Young), et notre porte-parole sur les relations fédérale-provinciales, le député de Churchill (M. Murphy).

J'aurais voulu entendre, monsieur le Président, le porte-parole du parti libéral sur cette question parce que je sais très bien qu'elle n'est pas du tout d'accord avec le porte-parole officiel sur cette question, et franchement nous partageons ce mécontentement.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, même si le Nouveau parti démocratique se réjouit d'apprendre que le gouvernement se décide enfin à financer certaines causes d'importance nationale qui seront portées devant les tribunaux en vertu des articles 15, 27 et 28 de la Charte des droits et libertés et des dispositions de la Charte concernant les droits linguistiques, l'approche utilisée et plusieurs éléments importants de ce programme nous déçoivent.

Nous nous sommes réjouis de l'adoption de l'article 15 de la Charte, le 17 avril 1982, parce que cela devait épargner aux Canadiens l'obligation d'aller devant les tribunaux et je crois que tous les députés étaient d'accord sur ce principe. Nous espérions toutefois que le gouvernement aurait mis à profit les trois années que le Parlement et les gouvernements provinciaux lui avaient accordées pour modifier les lois et les procédures afin de les rendre conformes à l'esprit et à la lettre des articles 15, 27 et 28 pour accomplir un travail beaucoup plus important et épargner aux Canadiens l'obligation d'aller devant les tribunaux. Nous avons été très déçus de voir que le gouvernement précédent et celui-ci n'ont pratiquement pas répondu au défi posé par l'article 15.

En fait, à titre de membre du comité de la Chambre sur le droit à l'égalité qui a parcouru le pays d'un bout à l'autre, j'ai entendu de nombreux témoins qui ont insisté sur la nécessité de financer les causes portées devant les tribunaux. En août 1984, le premier ministre a déclaré que les mécanismes de financement voulus seraient mis en place pour donner aux requérants qui désiraient contester certaines dispositions législatives importantes en vertu des dispositions de l'article 15 concernant les droits à l'égalité, les moyens de le faire.

Nous savons que le ministre de la Justice (M. Crosbie) n'était pas très emballé. En fait, voici ce qu'il m'a dit, en mai dernier, en réponse à une question que je lui avais posée:

> Monsieur le Président, nous avons au Canada une Charte des droits. Elle fonctionne parfaitement. Tous les citoyens ou tous les groupements peuvent aller devant les tribunaux s'ils s'estiment dans leur droit. Ils n'ont pas besoin de l'aide financière du gouvernement. S'ils croient que leur cause est juste, ils pourront trouver l'argent nécessaire. Les choses ont toujours fonctionné ainsi au Canada.

Heureusement, la sagesse a fini par triompher. Je constate avec plaisir que l'opinion du ministre de la Justice n'était pas partagée par la majorité. En fait, on a reconnu qu'il était indispensable d'apporter une aide financière pour que l'égalité devienne une réalité. Un an plus tard, le gouvernement a fini par établir un fonds. Que dire de ce fonds?

Premièrement, je voudrais profiter du peu de temps à ma disposition pour parler de la façon dont ce fonds a été créé. Une organisation canadienne très respectée avait fait une excellente proposition. Je veux parler du Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes, qui représente les femmes de tout le pays.

[*Français*]

Le Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes, monsieur le Président, a étudié minutieusement comment les fonds doivent être affectés pour la défense des droits à l'égalité. Et de l'avis non seulement de ce Fonds, mais aussi à notre avis à nous, du Nouveau parti démocratique, il est essentiel que les femmes elles-mêmes puissent choisir les causes d'importance et qu'elles soient en mesure de décider de l'opportunité d'une démarche et d'utiliser les fonds comme bon leur semble, et non pas comme il semble bon aux autres.

Voilà pourquoi le Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes a demandé l'aide financière du gouvernement du Canada sous la forme d'un don. Et, monsieur le Président, elles avaient un propos très précis. Le Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes a demandé un don de 20 millions de dollars.

Les intérêts de ce Fonds seraient d'environ deux millions de dollars et ce don doit disposer d'un petit organisme de défense des intérêts publics pour fonctionner. Et comme le Fonds l'a dit: Il faut avoir accès aux tribunaux pour faire valoir les garanties de la Charte.

• (1530)

[*Traduction*]

Un groupement a présenté une proposition concrète en vue d'assurer le financement de ces causes. Que s'est-il passé? L'organisme en question a essayé de rejoindre un des représentants du gouvernement, non pas une fois ou deux, mais à 13 reprises; il a demandé à parler au président du Conseil privé (M. Hnatyshyn), au secrétaire d'État (M. Bouchard), au ministre de la Justice, mais tous ont fait la sourde oreille. Et pourtant le gouvernement se vante de consulter les gens. Voilà pour la consultation. Il n'y en a eu aucune au sujet de cette importante question.

Si le gouvernement avait consulté les intéressés, il aurait constaté que cette proposition était fondamentalement inacceptable. Les groupes de la société qui comptaient le plus sur une intervention gouvernementale, c'est-à-dire le mouvement féministe, les handicapés, les minorités visibles et les autres minorités, la ressentent comme une véritable insulte. C'est une attitude paternaliste qui renie l'égalité que le gouvernement est censé favoriser.

Comme la déclaré Shelagh Day au Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes:

> Une fois encore les femmes devront se plier aux décisions prises par d'autres. On pourrait croire que l'égalité des droits signifierait que les femmes seraient en mesure de prendre elles-mêmes des décisions et faire honneur à cette capacité. Ce n'est pas là une décision valable en matière de droits égaux.

Nous faisons écho, monsieur le Président, à cette inquiétude exprimée également par des représentants d'invalides et de groupes ethniques au Canada, notamment le Conseil ethnoculturel canadien.

Je signale, monsieur le Président, que nous ne nous opposons pas au principe d'un organisme indépendant qui aurait le pouvoir et je pourrais ajouter les fonds nécessaires pour aider à financer les importants défis à relever en vertu des dispositions de la Charte des droits. Nous, nous disons que les deux principes ne s'excluent pas l'un l'autre. Il est possible de confier à un organisme autonome respecté, comme le Conseil canadien de développement social des décisions de financement tout en reconnaissant qu'il appartient aux femmes de fixer les priorités féminines, aux handicapés de fixer les priorités des handicapés, et aux représentants des minorités de fixer leurs priorités, à l'exclusion des autres.

M. Crosbie: Nous sommes d'accord.

M. McLean: Nous sommes d'accord. C'est exactement ce qu'ils ont fait.

M. Robinson: Le gouvernement dit qu'il est d'accord, monsieur le Président. Pourtant, il présente un projet qui contredit ce principe fondamental.

M. Crombie: C'est du maccarthysme étroit.

M. Robinson: Le Nouveau parti démocratique estime—quant au braillard de ministre de la Justice, nous l'entendrons en temps et lieu—que le montant qui est attribué à ce fonds . . .

M. Crosbie: Je ne peux pas parler ici parce que les grandes gueules de NPD s'accrochent au plancher.

M. Robinson: . . . n'est pas suffisant.

Mme Mitchell: L'injuste ministre de la Justice.

M. Robinson: Le Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes a estimé qu'il faudrait dans les deux millions par année simplement pour combattre les très graves injustices qui existent depuis toujours contre les femmes. Mais ce programme accorde deux millions pour la totalité des contestations judiciaires, notamment celles au titre des droits linguistiques. La structure proposée est mal conçue. Elle va entraîner des retards, l'examen des dossiers un par un plutôt qu'en fonction des priorités.

En fait, et comme le disait la présidente d'un comité juridique du Fonds d'action et d'éducation, M^me^ Mary Eberts:

> La possibilité que toute l'affaire s'embourbe est très réelle. Je suis persuadée que la méthode ne peut que ralentir le processus de traitement des litiges.

Justice remise est justice refusée, monsieur le Président . . .

M. Dick: D'où tenez-vous cela?

M. Robinson: Et il y a trop longtemps qu'on ne rend pas justice aux Canadiennes, aux invalides et aux autres groupes minoritaires. Nous, de notre parti, croyons qu'il est plus que temps de créer un ou plusieurs fonds et, même si les ressources doivent être augmentées, nous sommes très déçus que le gouvernement n'ait pas consulté les groupes visés, ni présenté des recommandations qui satisfassent aux préoccupations des

groupes qui, aujourd'hui, cherchent à faire valoir leurs droits au Canada.

M. Crosbie: Cessez donc de pleurnicher!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE LE SERVICE POSTAL COMPLET

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, suite à une lettre que j'ai envoyée récemment au président intérimaire de la Société canadienne des postes, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des résidants d'une copropriété de 79 logements dans le quartier de Greenboro d'Ottawa-Carleton. Ils demandent que la Société assure immédiatement le service postal dans ce quartier d'Ottawa.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES REVENUS DE PENSION

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de Kamloops, en Colombie-Britannique. Ils s'inquiètent de la déclaration de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) selon laquelle les travailleurs mis à pied après le 31 décembre de cette année verront leurs prestations de pension déduites de leurs prestations d'assurance-chômage, ce qui aura pour effet d'enlever tout intérêt aux sommes que le travailleur recevra au titre de la pension.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs centaines d'habitants de Sydney, en Nouvelle-Écosse, qui demandent au Parlement de réexaminer et de retirer l'article proposé à la Loi sur l'assurance-chômage qui permettra de considérer les revenus de pension comme un revenu gagné aux fins de l'assurance-chômage.

LE PROGRAMME DE RÉUNION DES FAMILLES—ON DEMANDE UNE MODIFICATION DU RÈGLEMENT

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de Toronto, en Ontario. Ils demandent au Parlement de modifier le règlement de l'immigration pour permettre à leurs fils, à leurs filles, à leurs frères et à leurs sœurs, quel que soit leur état civil, d'immigrer au Canada dans le cadre du programme de réunion des familles.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE DES PROJETS DE LOI C-71 ET C-72 À TOUTES LES ÉTAPES

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, il y a eu des entretiens entre les leaders à la Chambre et, si vous présentez la motion suivante, je pense qu'il y aura consentement unanime pour qu'elle soit adoptée sans débat:

Du consentement unanime, il est ordonné—Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, l'ordre de renvoi à un comité législatif du projet de loi C-71, Loi modifiant le Tarif des douanes, soit révoqué et que ledit projet de loi soit renvoyé à un comité plénier de la Chambre et soit la première affaire prise en considération lorsque la Chambre passera à l'étude des ordres inscrits au nom du gouvernement plus tard aujourd'hui; et

A condition qu'au plus tard quinze minutes avant la fin de la période prévue pour l'étude des affaires émanant du gouvernement aujourd'hui, le Président interrompe au besoin toute affaire dont la Chambre sera alors saisie et mette aux voix sur-le-champ, sans autre débat ni amendement, toutes les questions nécessaires pour disposer de toutes les autres étapes de l'étude dudit projet de loi; et

Que lorsque l'on aura disposé de la motion portant troisième lecture et adoption du projet de loi C-71, Loi modifiant le Tarif des douanes, la Chambre passe à l'étude de la motion portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-72, Loi modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu et, de façon connexe, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, et que, lorsqu'on en aura disposé à l'étape de la deuxième lecture, ledit projet de loi soit renvoyé à un comité plénier de la Chambre; et

A condition qu'au plus tard à la fin de la période prévue pour l'étude des affaires émanant du gouvernement aujourd'hui, le Président interrompe au besoin toute affaire dont la Chambre sera alors saisie et mette aus voix sur-le-champ, sans autre débat ni amendement, toutes les questions nécessaires pour disposer de toutes les autres étapes de l'étude dudit projet de loi.

M. le Président: C'est très clair.

M. Hnatyshyn: Bref, monsieur le Président, la Chambre est d'accord pour que les projets de loi C-71 et C-72 soient adoptés à toutes les étapes aujourd'hui. Bien entendu, les députés auront l'occasion de les débattre au comité plénier, mais nous nous sommes entendus pour terminer l'étude de ces deux mesures afin que les honorables parlementaires de l'autre endroit puissent les examiner dès que cela leur conviendra.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je prends la parole simplement pour féliciter le ministre de la clarté de sa déclaration. Si, à l'avenir, nous avons toujours des énoncés noir sur blanc, les choses seront beaucoup plus faciles et je vous fais part de l'accord de notre parti.

M. Deans: Monsieur le Président, comme toujours, si on nous consulte à l'avance, nous sommes prêts à collaborer.

M. le Président: D'une façon ou d'une autre, la politique déteint sur tout ce que nous disons ici, n'est-ce pas?

La Chambre a entendu la proposition. Consent-elle à l'unanimité à ce que l'on présente la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Par conséquent, lecture ayant été faite, la motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

• (1540)

[*Français*]

COMMUNICATIONS ET CULTURE

ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE SUR LA RÉVISION DU DROIT D'AUTEUR

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose, appuyé par l'honorable député de Kamouraska-Rivière-du-Loup (M. Plourde), que le premier rapport du sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture sur la révision du droit d'auteur présenté à la Chambre aujourd'hui soit adopté.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 253 et 422.

[*Texte*]

LA SOCIÉTÉ BELL HELICOPTER TEXTRON INC.

Question nº 253—**M. Blenkarn:**

Le gouvernement a-t-il effectué des études sur la commerciabilité des hélicoptères bimoteurs de la classe et de la catégorie que la Bell Helicopter Textron Inc. propose de construire au Canada à la suite de l'entente conclue entre le gouvernement et la Bell Helicopter et, dans l'affirmative, *a*) lesquelles, *b*) seront-elles rendues publiques?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Oui. *a*) Les études de marchés utilisées pour évaluer les possibilités de commercialisation des hélicoptères bimoteurs légers, à titre de classe d'hélicoptères que l'on se propose de construire à Mirabel, étaient les suivantes:

(1) A Study of Helicopter Manufacturing in Canada, April 1981. E.A. Owen/Division des systèmes aérospaciaux, Directorat de l'aérospatiale, Industrie et Commerce.

(2) Civil Helicopters/World Market Review, B. Metcalfe/Division de l'analyse et de la recherche de marché, Bureau des programmes de défense, juillet 1982.

(3) Canadian Civil Helicopter/Market Analysis and Forecast, Aviation Planning Services Ltd., juillet 1982.

(4) World Helicopter Forecast/Defence Marketing Services, (publication annuelle).

(5) Aircraft Forecast (Military and Civil)/Forescast Associates Inc., (publication annuelle).

(6) Assessment of Historical and Projected Segments of U.S. and World Civil and Military Rotorcraft Markets 1960-

1990/National Aeronautics and Space Administration. NASA CR-166151

b) Certains organismes professionnels publient leurs prévisions de commercialisation et on peut les obtenir en s'adressant à leur éditeur. Le ministère ne peut publier ou copier les études nos 4, 5 et 6 pour des raisons de droits d'auteur.

L'étude Owen (nº 1) et celle de l'Aviation Planning Services (nº 3) ont été offertes à l'industrie, et on peut se les procurer sur demande. L'autre étude de marché (nº 2) était un document de travail ministériel interne. Ce document n'a jamais été publié, et il renferme des renseignements protégés par les droits d'auteur que le ministère n'est pas autorisé à rendre publics.

En plus des études figurant sur la liste, le ministère avait accès à diverses prévisions de marché confidentielles émanant des fabricants d'hélicoptères et de moteurs. Ces prévisions renferment des renseignements protégés par des droits de propriété, et le ministère ne peut les rendre publics en raison de leur caractère confidentiel sur le plan commercial.

LE SERVICE FERROVIAIRE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Question nº 422—**M. Robichaud:**

1. *a*) Combien y a-t-il de trains du Canada vers les États-Unis par année, *b*) combien y a-t-il de trains par jour, *c*) quels en sont les points de départ et d'arrivée, *d*) quelle en est la fréquence?

2. *a*) Combien y a-t-il de trains des États-Unis vers le Canada par année, *b*) quelles destinations canadiennes sont desservies, *c*) combien y a-t-il de trains par jour vers des destinations canadiennes?

3. Le nombre de trains du Canada vers les États-Unis augmentera-t-il ou diminuera-t-il en 1985?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): 1. VIA Rail exploite quotidiennement un train qui traverse la frontière internationale. Ce train, nommé «Atlantique», voyage de Montréal (Québec) à Halifax (Nouvelle-Écosse) via l'État du Maine. Dans le Maine, les arrêts se font à Jackman, Greenville, Brownville Junction, Danforth et Vanceboro.

2. Amtrak exploite deux trains quotidiens vers Montréal. Un train fait le trajet quotidiennement de la ville de New York à Montréal via Albany. L'autre train quotidien voyage de Washington (D.C.) à Montréal via Springfield (Massachusetts) et la ville de New York.

Amtrak et VIA Rail exploitent deux services quotidiens de Toronto vers différentes destinations des États-Unis. Un train voyage de Toronto à la ville de New York et VIA en est responsable de Toronto à Niagara Falls. Le second train voyage de Toronto à Chicago et VIA en est responsable de Toronto à Port Huron.

3. Le nombre de trains en partance du Canada vers les États-Unis a augmenté de un train par jour suite au rétablissement le 1er juin 1985, de l'Atlantique.

[*Traduction*]

M. Dick: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Article 31 du Règlement

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT

LA SITUATION DE LA NORBANQUE

M. le Président: J'ai reçu du député de Hamilton Mountain (M. Deans) un avis de motion aux termes de l'article 31 du Règlement.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, comme vous le savez, mon chef vous a déjà remis à deux reprises une demande d'ajournement de la Chambre pour discuter de ce que nous et d'autres députés, je crois, considérons comme une affaire urgente, la situation financière actuelle de la Norbanque. Si vous décidiez qu'il y a de prime abord motif à accepter une telle motion aujourd'hui, je serais disposé à la proposer.

M. le Président: Les députés connaissent déjà mon opinion en fonction des conditions requises par cet article du Règlement, et ils savent aussi ce que j'ai déjà dit au sujet du caractère urgent de cette question. Je trouve par conséquent que les conditions exigées par l'article 31 du Règlement sont réunies.

Je demande par conséquent à la Chambre si le député a la permission de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 31 du Règlement pour discuter d'une affaire déterminée et importante.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Non, parce que nous discutons encore de cette affaire avec le consentement de la Chambre.

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien se lever.

Et plus de cinq mais moins de vingt députés s'étant levés:

M. le Président: D'après le Règlement, si au moins vingt députés se lèvent, le consentement est automatique. Si plus de cinq mais moins de vingt députés se lèvent, je dois convoquer les députés.

Convoquez par conséquent les députés.

Avant le vote:

M. le Président: Le président du Conseil privé veut faire un rappel au Règlement.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, d'après le Règlement, si moins de 20 députés de l'opposition se lèvent, il n'y a pas d'autre possibilité que de convoquer les députés. J'ai eu l'occasion de discuter avec les leaders de l'opposition la motion portant sur l'ajournement de la Chambre. Vous constaterez, je crois, que tous les partis sont disposés à tenir un débat sur cette affaire ce soir à 20 heures, et j'aurais tendance à croire que, compte tenu de la situation, nous sommes disposés à accepter la tenue d'un débat à ce sujet. Puisqu'on est d'accord pour tenir un débat sur cette affaire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Si les libéraux insistent pour tenir un vote, c'est bien, nous sommes disposés à voter en faveur du débat. Si nous ne tenons pas de vote, la Chambre gagnera du temps et elle pourra poursuivre ses travaux. Si l'opposition veut un vote, monsieur le Président, vous pouvez aussi bien y aller et mettre la question aux voix.

M. le Président: Le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a la parole pour le même rappel au Règlement.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le député de Hamilton Mountain a présenté sa motion en donnant le préavis requis à Votre Honneur. Après avoir étudié convenablement la question à la lumière de l'article 31 du Règlement de la Chambre des communes, vous lui avez permis de demander notre permission.

Le député s'est levé pour essayer d'obtenir la permission de la Chambre, qui a été refusée par les ministériels à la suite d'un vote par oui ou non à la Chambre des communes. C'est la raison pour laquelle Votre Honneur a fait sonner le timbre pour convoquer les deputés à un vote. C'est tout à fait clair. En d'autres termes, les ministériels ont forcé la convocation des députés suite à un vote par oui ou par non au cours duquel ils ont refusé qu'un débat ait lieu annulant ainsi en fait la décision de Votre Honneur de permettre que ce débat d'urgence se déroule. Pour ce qui est du gaspillage du temps de la Chambre, nos vis-à-vis et leur leader parlementaire n'ont qu'eux à blâmer, puisqu'ils ont refusé au député d'Hamilton Mountain la permission de présenter sa motion. Étant donné que c'est votre autorité à la Chambre qui est en jeu, nous désirons un vote par appel nominal, afin de vous assurer que les députés des deux côtés de la Chambre reconnaissent cette autorité et que ce débat devrait avoir lieu.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. A l'ordre. J'apprécie vivement le dévouement et l'appui permanents du très honorable chef de l'opposition. J'imagine que le président du Conseil privé cherche à revenir à la mise en délibération de la motion par la présidence, afin de déterminer s'il y avait consentement—à l'ordre, s'il vous plaît—je suppose que c'est ce qu'il essaie de faire. Je n'ai pas fait procéder à un vote par oui ou par non. J'ai demandé à ceux qui étaient en faveur de la motion de se lever, et moins de 20 députés l'ont fait. On a dû alors convoquer les députés.

Si le président du Conseil privé donne à entendre qu'il cherche à obtenir que la Chambre décide à l'unanimité de revenir à un vote verbal, afin de déterminer ceux qui sont en faveur de la motion, je présume que ce consentement a été refusé. Est-ce exact?

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous m'avez posé une question, monsieur le Président. Je disais donc que le gouvernement nous a obligés à voter, risquant ainsi de compromettre l'autorité de la Présidence. Nous n'accepterons pas et nous voulons . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Une telle interprétation ne cadre pas avec nos traditions.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je crois que vous avez fort bien expliqué comment les choses s'étaient déroulées. Il n'y avait malheureusement pas assez de députés à la Chambre pour procéder à la mise aux voix. Nous sommes bien prêts à aller de l'avant. Nous l'étions pour le renvoi de cette question à un comité et nous le sommes pour le débat depuis quelques jours. Nous voulons bien que cette question fasse l'objet d'un débat éclairé et vous pouvez être assuré, monsieur le Président, que le public comprendra notre position.

M. le Président: A l'ordre. Il est inutile que le député de Hamilton Mountain nous parle de consentement puisqu'il a déjà été refusé.

M. Deans: Monsieur le Président, deux choses me préoccupent. D'une part, c'est la première fois depuis 1931 qu'un gouvernement refuse une telle motion. J'estime donc que le critère des 20 députés n'est, de toute évidence, qu'une tactique dilatoire utilisée par le gouvernement pour montrer qu'il était en faveur d'un tel débat.

Ce qui est plus important, j'espère que rien de ce qui s'est produit ici n'empêchera le débat. La question est urgente et il faut la débattre aux Communes.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a demandé la permission, qui lui a été refusée. Le député de Hamilton Mountain a demandé la permission de proposer l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée dont l'étude s'impose d'urgence, soit l'impasse financière où se trouve la Norbanque. La Chambre doit décider si elle permet au député de proposer cette motion.

(La requête de M. Deans, mise aux voix, est agréée.)

Article 31 du Règlement

Messieurs

Blackburn (Brant)
Blackburn (Jonquière)
Blaikie
Blais
Blenkarn
Blouin (M^me^)
Bradley
Brightwell
Brisco
Broadbent
Browes (M^me^)
Caccia
Caldwell
Cardiff
Cassidy
Champagne (M^me^) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Charest
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Collins (M^me^)
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Côté (Lac-Saint-Jean)
Crofton
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Deans
de Corneille
de Cotret
de Jong
Dick
Dingwall
Domm
Duplessis (M^me^)
Ellis
Epp (Provencher)
Ferland
Fontaine
Forrestall
Foster
Fraleigh
Fretz
Friesen
Frith
Gagnon
Gass
Gauthier
Gervais
Gottselig
Graham
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamelin
Hawkes
Heap
Henderson
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Hopkins
Horner
Hovdebo
Howie
Hudon
Isabelle
Jardine
Jelinek
Jepson
Jewett (M^me^)
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kempling
Kilgour
Killens (M^me^)
Kindy
King
Ladouceur
Langdon
Lanthier
Lapierre
Lawrence
Layton
Leblanc
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
MacLellan
Mailly (M^me^)
Malone
Manly
Mantha
Marchi
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McCurdy
McDermid
McDougall (M^me^) (St. Paul's)
McInnes
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Minaker
Mitchell (M^me^)
Mitges
Moore
Murphy
Nicholson (M^lle^) (Trinity)
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Nunziata
Nystrom
Oberle
Oostrom
Orlikow
Ouellet
Paproski
Penner
Pépin (M^me^)
Peterson
Pietz
Plourde
Porter
Price
Prud'homme
Ravis
Redway
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Skelly
Sparrow (M^me^)
Stackhouse
Stevens
Tardif (M^me^) (Charlesbourg)
Tobin
Toupin
Towers
Tremblay (Lotbinière)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Turner (Vancouver Quadra)
Vankoughnet
Vincent
Waddell
Warner
Wenman
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Wise
Witer
Young—189.

(*Vote n^o^ 112*)

POUR

Messieurs

Althouse
Andre
Attewell
Axworthy
Baker
Beatty
Belsher
Benjamin
Bernier
Bertrand (M^me^)
Binns
Bissonnette

CONTRE

Messieurs

aucun

M. le Président: J'espérais un partage égal des voix. En conséquence, le débat sur la motion est reporté à 20 heures ce soir.

Article 31 du Règlement

• (1640)

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'ENTENTE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET BELL HELICOPTER TEXTRON INC.

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de la motion nº 4 portant production de documents qui est inscrite au nom du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn)?

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute entente signée entre le gouvernement et la société Bell Helicopter Textron Inc. de Fort Worth (Texas) au sujet des investissements du gouvernement dans la Bell Helicopter Textron Inc.

Une voix: Reportée à l'ordre du jour.

M. le Président: Vu ce que vient de dire le député, la question sera reportée à l'ordre du jour.

M. Dick: Monsieur le Président, je demande que les autres avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. le Président: Tous les autres avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Je dois signaler à la Chambre que, à cause de la déclaration ministérielle de tout à l'heure, l'étude des ordres inscrits au nom du gouvernement sera prolongée de 30 minutes aujourd'hui.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Paproski, passe à l'étude du projet de loi C-71, tendant à modifier le Tarif des douanes, présenté par M. Epp (Provencher) (au nom du ministre des Finances).

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre, formée en comité plénier, passe à l'étude du projet de loi C-71, tendant à modifier le Tarif des douanes.

(Les articles 1 à 7 inclusivement sont adoptés).

Sur l'article 8—

M. Baker: Monsieur le président, j'aimerais demander au représentant du gouvernement quel est l'objectif de l'article 8.

M. Nunziata: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Mon collègue le député de Gander-Twillingate a demandé au gouvernement une explication de l'article 8. Nous attendons patiemment que quelqu'un du côté du gouvernement nous explique à quoi rime cet article 8.

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

Les députés auraient-ils l'obligeance d'attendre que l'on installe le fauteuil et le bureau pour les fonctionnaires du ministère?

[*Français*]

M. Lanthier: Si je comprends bien, c'est une question d'ordre général. Vous voulez savoir le but de l'article 8. Bon. Alors, excusez-moi.

Tel qu'on l'a dit hier dans le discours, monsieur le président, c'était pour mettre à jour la version française dans laquelle il y avait quelques défauts auparavant. Alors, c'est une clause technique qui fait que la version française va maintenant être plus adéquate avec le français universel.

[*Traduction*]

M. Baker: Monsieur le président, j'ai demandé à quoi servait l'article 8.

Monsieur le président, l'honorable représentant pourrait-il nous expliquer le pourquoi du changement de texte du paragraphe 1 de l'article 8?

[*Français*]

M. Lanthier: Monsieur le président, c'est tellement évident que cela en est quasi comique. Pour faire changement dans cette Chambre, c'était marqué un combiné d'arrosage au singulier versus le combiné d'arrosage. C'est cela? C'est cela. C'est tout à fait technique. Remarquez bien que c'est un «é» au lieu d'un «i».

Alors, c'est «batterie d'arrosage» pour «combiné d'arrosage». C'est tout.

M. Gauthier: Monsieur le président, la dernière explication du secrétaire parlementaire répond à la question. Mais j'aimerais savoir quelle différence il y a entre un «combiné d'arrosage» et une «batterie d'arrosage»?

Monsieur le président, pour gagner du temps et éviter qu'on soit retardés, peut-être que le secrétaire parlementaire pourrait m'envoyer par écrit la définition ou la distinction à faire entre les deux expressions.

M. Lanthier: Je dois répondre que j'ai étudié le projet de loi en toute profondeur, j'ai même étudié des termes que je n'avais jamais vus de ma vie, mais ceux-ci ont échappé à mon attention; toutefois, il nous fera plaisir—le gouvernement—de lui envoyer cette définition technique.

Encore une fois, je rappelle que le terme et le projet de loi lui-même sont techniques. Alors c'est une définition technique qui nous a échappé, je le regrette, mais on vous l'enverra certainement.

• (1650)

[*Traduction*]

(Les articles 8 à 11 inclusivement sont adoptés.)

Le vice-président: L'article 12 est-il adopté?

Sur l'article 12—

M. Baker: Monsieur le président, l'article 12 doit entrer en vigueur le 1er janvier 1986. Nous venons d'adopter un article prévoyant l'entrée en vigueur de certains articles de cette loi le 24 mai 1985. Je voudrais demander tout simplement pourquoi ces dates diffèrent? Est-ce en raison de la date de présentation du budget et de l'efficacité des mesures budgétaires?

Lorsqu'on applique un article rétroactivement de cette façon, on soulève toutes sortes de problèmes. Le secrétaire parlementaire pourra peut-être nous répondre par écrit pourquoi la date d'entrée en vigueur des articles 11 et 12 diffère?

Le vice-président: Le secrétaire parlementaire s'engage-t-il à répondre par écrit?

[*Français*]

M. Lanthier: C'est très bien, nous donnerons cette réponse-là aussi par écrit s'il vous plaît.

[*Traduction*]

(Les articles 12 et 13 sont adoptés.)

Le vice-président: L'annexe 1 est-elle adoptée?

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le président, c'est une question d'information.

Dans les Voies et Moyens, on parlait de changement au niveau du montant de marchandises que peuvent apporter avec eux les Canadiens lorsqu'ils voyagent à l'étranger. Je pense que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) aurait peut-être avantage à nous dire si ce changement de $100 de biens par visite à l'extérieur qu'il sera maintenant permis d'apporter avec nous, sans faire un grand discours, est-ce que le cumulatif du $300 disparaît ou si c'est maintenant simplement $100 par visite à l'extérieur du pays pour les touristes ou les autres personnes qui visitent . . .

M. Lanthier: Alors, tel que mentionné dans l'exposé, monsieur le président, on peut maintenant jouir d'une exemption de $100 par visite de deux jours à l'étranger. Théoriquement parlant, nous pourrions maintenant jouir de 182 exemptions par année, mais le $300 demeure encore. Il n'est pas cumulatif naturellement, et le $300 reste toujours en vigueur une fois par année. Il n'a pas été touché. C'est seulement le $100, en restant 48 heures à l'étranger, qui, avant, était tous les trois mois et qui maintenant devient illimité, c'est-à-dire avec la limite qu'il y a autant de jours durant une année.

M. Gauthier: Je voudrais simplement être très clair là-dessus parce que c'est intéressant pour les Canadiens en général. Un touriste canadien qui revient d'une visite à l'extérieur a le droit d'entrer avec $100 canadiens de biens à toutes les 48 heures, sans pour autant affecter les $300 auxquels il a droit une fois par année lorsqu'il voyage, encore une fois, à l'extérieur du pays. Donc, nous aurions, en principe, une fois par année, le droit d'apporter avec nous, lorsque nous revenons d'un pays, pour $300 de biens, et 48 heures après, repartir et entrer encore avec $100 de biens. Ai-je bien compris?

M. Lanthier: Oui. Naturellement, il y a une différence, c'est que pour les $300, il faut être absent durant sept jours tandis que pour les $100, naturellement il faut être absent pendant deux jours. Alors, si on fait les calculs mathématiques, si on fait trois voyages de deux jours, on a encore nos $300, mais on a trois voyages à faire. C'est rigoureusement exact ce que vous avez avancé.

M. Ouellet: Monsieur le président, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire et lui demander, puisque l'on permet à quelqu'un qui revient au pays et qui a passé sept jours à l'étranger de rapporter pour $300 seulement: Est-ce que ce ne serait pas plus logique d'avoir une permission de rapporter pour une somme beaucoup plus importante une fois par année, parce que, comme mon collègue vient de le dire, on s'apprête à permettre à quelqu'un qui s'absente du pays pour deux jours de rapporter pour $100 de marchandises. Et il n'y a aucune limite à cet égard. C'est donc dire qu'hypothétiquement quelqu'un pourrait se promener, aller à l'étranger à tous les deux ou trois jours, et ramener pour quelques milliers de dollars de marchandises étrangères. Si le gouvernement est prêt à faire cette concession aux travailleurs canadiens, on nous parle beaucoup de libre échange de la part du gouvernement de ce temps-ci, d'encourager le libre échange, je trouve qu'il serait peut-être opportun que le gouvernement comprenne que l'on devrait permettre à quelqu'un qui s'absente pour sept jours, une fois par année, de rapporter pour plusieurs centaines de dollars parce que ce qui est permis à quelqu'un qui s'absente seulement deux jours n'est pas permis à quelqu'un qui s'absente sept jours. J'aimerais qu'il y ait une justice pour ceux qui voyagent seulement une fois par année, qu'il leur soit permis de rapporter pour un montant plus important parce qu'en réalité, c'est une discrimination envers les moins riches du pays. Ce n'est pas tout le monde qui a la capacité et les moyens de s'absenter à peu près deux, trois fois par semaine, pour aller à l'étranger. Ce sont seulement des hommes d'affaires ou des gens qui ont passablement d'argent qui peuvent s'absenter plusieurs fois par année. Mais ceux qui prennent des vacances une fois par année et qui vont à l'étranger, soit aux États-Unis, soit en Europe, une fois par année, sont pénalisés parce qu'ils ne peuvent pas rapporter pour plus de $300. Je trouve qu'il y a là une injustice et j'aimerais que le secrétaire parlementaire puisse la corriger.

M. Lanthier: On peut débattre là-dessus. Je m'aperçois, ici, dans mes notes, monsieur le Président, qu'il y a eu un ajustement en 1983 pour tenir compte des mesures inflationnistes, naturellement on l'avait ajusté. Mais, cependant, je mets en doute la théorie du riche et du pas riche. Vous savez, les gens qui ont les moyens, pour utiliser le terme de mon honorable confrère, de prendre des vacances de sept jours ou plus, naturellement ce sont les gens qui ont peut-être plus les moyens de dépenser que ceux qui prennent seulement des vacances d'une journée. On pourrait débattre là-dessus, mais la loi a été faite, comme on l'a dit tout à l'heure, en référence au libre échange où on essaie de se tremper un peu un orteil dans cette vaste mer que sera le libre échange. C'est un peu une tentative qui favorise, je crois, au contraire, les gens à revenu modeste qui font des voyages de courte durée à l'étranger, qui ne peuvent pas aller loin par exemple, pour employer une expression, qui partent de la circonscription de mon honorable confrère ou de ma circonscription et qui vont à Plattsburgh, par exemple, ou à Burlington. Mais, cependant, il ne faut pas les encourager non plus à aller faire leur «shopping» là-bas. Il ne faut pas non plus les encourager d'aller acheter peut-être leur téléviseur couleur ou acheter leur ensemble de chambre à coucher là-bas.

Alors, dans cet esprit, il est bien entendu que nous voulons . . . notre gouvernement a voulu faire cette tentative pour simplifier, naturellement, les voyages. Remarquez bien que ces voyages qui sont de plus en plus communs, mais pas nécessairement chez l'homme riche, remarquez bien, ils ne sont pas communs malheureusement encore chez la personne pauvre, mais ils le sont chez les personnes de moyens, disons, médians. Il y a possibilité de jouir de ces exemptions-là sans se causer toutes sortes de problèmes dans sa tête. Anciennement, lorsqu'on faisait un voyage de deux jours . . . est-ce que je l'ai fait il y a trois mois, est-ce que je l'ai fait . . . voilà il y a deux mois et demi, et ainsi de suite . . . Je crois que c'est plutôt pour simplifier les choses. Lorsqu'on a fait un voyage de sept jours, c'est une vacance, on s'en souvient, et je crois que cela vient mettre un peu d'équité et de raison dans cette nouvelle transaction.

Le vice-président: L'honorable député de Papineau (M. Ouellet) a la parole.

M. Ouellet: Monsieur le président, je remercie l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) de son excellente réponse. Je pense qu'il nous a donné une explication qui se tient et qui est défendable. Mais j'aimerais le pousser un peu plus loin dans ce raisonnement. Si c'est, comme il le dit, afin de favoriser le libre-échange, il n'est pas sans savoir que dans certains pays, en Europe en particulier, ces tracasseries administratives de douanes sont levées. Il n'est pas nécessaire de faire des déclarations lorsque des gens reviennent dans leur pays ou voyagent à l'intérieur de certains pays du Marché commun.

Est-ce qu'il ne serait pas possible pour son gouvernement d'imaginer la possibilité d'abolir complètement cette obligation de faire un rapport de vos dépenses lorsque vous revenez de l'étranger. Je pense que les officiers de douanes peuvent continuer à jouer un rôle pour vérifier les cas d'entrée de drogues ou de produits jugés inacceptables. Mais dans le cas d'achats par des voyageurs, des achats de souvenirs de voyages, des vêtements, des choses que, normalement, un touriste rapporte à la suite de son voyage, est-ce que son gouvernement ne penserait pas, éventuellement, à abolir cette obligation que les touristes ont lorsqu'ils entrent au Canada de faire un rapport et d'être fouillés et auscultés par les officiers de douanes.

• (1700)

M. Lanthier: Monsieur le président, excusez-moi, mais il ne faudrait pas se méprendre sur mes propos. Il ne s'agit pas de favoriser le libre-échange. J'ai dit que c'était un essai, naturellement, dans un ensemble de mesures qui semblent être à la faveur partout au monde.

Mon honorable collègue nous donne l'exemple du Marché commun. Dieu sait qu'on n'en est pas là encore! Alors, c'est tout à fait préliminaire. Et quand j'ai dit: C'est bien la pointe de l'orteil qu'on trempe dans la mer qui est le libre-échange.

Deuxièmement, ils l'ont réalisé en Europe, le libre-échange à la suite de négociations et de temps. Nous n'avons pas encore commencé ce temps-zéro ici. Cela dit pour la première partie.

Deuxième partie, il est bien entendu que l'esprit des douanes et accises ce n'est pas de prendre celui qui sort avec $110 ou $90 ou s'il a passé 48 heures ou 47 heures et demie. Il s'agit de prendre du monde, il s'agit d'essayer d'enrayer le commerce aux frontières.

Comme il est relativement facile ici, nous sommes dans une position facile puisque nous avons un partenaire, une frontière et c'est avec les États-Unis, alors, il est facile d'établir des règles et, autrement, nous avons des aéroports où il est possible d'intercepter.

En Europe, naturellement, c'est une espèce d'abdication qu'ils ont donnée parce qu'ils ont des frontières partout. Un pays européen peut avoir des frontières avec trois ou quatre pays et à traverser avec des bouts à la nage ou à pied dans des sentiers de montagnes. Alors, ils ont été forcés de limiter les tracasseries administratives parce qu'ils n'en venaient pas à bout.

Mais dans notre cas, je crois qu'il ne faut pas abdiquer ces contrôles. Il ne faut pas sombrer dans le protectionnisme. Je crois que le contrôle est de bon aloi ici, au Canada, et nous devrons l'exercer. Naturellement, les tracassaries administratives, c'est ce qu'on veut enlever. Et si vous n'avez rien à déclarer au bout de $100, vous n'avez même pas de déclaration à faire.

Je crois, personnellement, que notre gouvernement, d'après sa politique, est en faveur d'une forme de contrôle. Il ne s'agit pas d'ouvrir les frontières. Ceux qui s'imaginent que le libre-échange serait d'ouvrir les frontières, je crois que c'est de rêver à autre chose. Le libre-échange, je crois qu'il faut que ce soit effectué avec contrôle. Maintenant ça peut être des contrôles mitigés ou des contrôles élaborés.

[*Traduction*]

M. Redway: Monsieur le président, si j'ai bien compris, cet article a pour objet d'accorder une exemption de $100 à toute personne qui revient au Canada après une absence d'au moins 48 heures. Cette disposition s'ajoute à l'exemption actuelle de $300, une fois par an, à condition d'être resté à l'étranger pendant sept jours. Le secrétaire parlementaire peut-il me dire s'il est possible de cumuler les exemptions? Autrement dit, une fois par an, si l'on s'absente pendant sept jours, peut-on demander l'exemption de $300 et l'exemption de $100 et jouir donc d'une exemption de $400?

[*Français*]

M. Lanthier: Monsieur le président, on peut accorder une réponse très laconique, c'est non. On ne peut pas combiner ces choses-là. Si on veut avoir $400 d'exemption, il faut faire quatre vayages de deux jours. Il faut s'imposer l'onéreuse tâche de faire quatre voyages de deux jours, si on peut jouir de plus de $300, et ceci, théoriquement, 182 fois par année. Mais on ne peut pas combiner les exemptions. Les exemptions sont indépendantes.

M. Lapierre: Monsieur le président, je vois que le secrétaire parlementaire est bien parti dans les explications. Je suis en train d'examiner l'annexe I et j'aimerais savoir du secrétaire parlementaire pour quelle raison, à l'item 49105-1, pourquoi les réservoirs en acier boulonnés viendraient ici en franchise?

M. Lanthier: Auriez-vous la gentillesse de répéter le numéro que vous avez dit, très rapidement, je n'ai pas saisi?

M. Lapierre: C'est le numéro 49105-1, à la page 21.

M. Lanthier: Cela me fait plaisir. C'est la première fois à la Chambre, monsieur le président, qu'on pose une question d'ingénierie. Je suis tout à fait à l'aise.

Cela fait partie de la grande catégorie des choses qui sont faites ou non faites au Canada. Cette chose-là est alléguée comme étant non façonnée au Canada.

Je vous ferai remarquer un petit à-côté, c'est qu'au point de vue ingénierie, le boulonnage des réservoirs est de plus en plus restreint, les réservoirs sont de plus en plus soudés.

Alors, il s'agit d'une clause qui existait avant et qui maintenant a été mise dans cette catégorie de choses qui sont faites ou non faites au Canada.

M. Lapierre: Dans la même catégorie, je me posais la question, est-ce que cela a rapport aux contenants pour l'eau lourde entre autres? Est-ce que cette technologie-là est utilisée pour les contenants pour l'eau lourde?

M. Lanthier: J'oserais répondre sous toute réserve maintenant, comme je vous l'ai dit, c'est une réponse qui est plus d'ingénierie qu'autre chose.

Ma connaissance d'ingénierie indique que tous les contenants pour l'eau lourde normalement sont soudés. Maintenant, j'oserais dire, vous me questionnez sur un sujet bien particulier. Si vous acceptiez, je ferai faire une enquête sur les douanes et accises, et je pourrais vous répondre par écrit éventuellement.

M. Lapierre: Je pense que le secrétaire parlementaire me demande d'acheter un cochon dans une poche. Si on adopte cela et que j'ai une réponse écrite dans deux mois, la loi va être adoptée, monsieur le Président.

Monsieur le président, je voyais un paquet d'items et cela me surprend. Il n'y a aucune compagnie au Canada qui fait des instruments d'arpentage, entre autres, vous me dites, votre raisonnement s'appliquerait d'abord aussi aux instruments, les aides auditifs et les appareils semblables et il me semblait, à ma connaissance, que Bell Canada par exemple, a une technologie d'avant-garde au niveau des aides auditifs aussi. J'aimerais comprendre votre raisonnement.

M. Lanthier: Monsieur le président, tous les items qui sont ici dictés ont été déduits après des enquêtes de consultation dans l'entreprise privée. Toute l'entreprise privée du Canada a été sensibilisée au fait que nous nous apprêtions à rédiger de nouveaux numéros ou à adapter les nouveaux numéros aux conditions actuelles. Alors, si vous avez des cas qui ne sont pas venus devant les comités concernés, les comités techniques qui avaient été mis sur place, les comités de consultation, je crois qu'il est un peu tard pour soulever le point. Il y a déjà eu des consultations spécifiques, des consultations continues qui se font aussi, d'après ce que j'ai étudié dans le projet de loi, et si les gens ont des revendications à faire, ils étaient les bienvenus. Mais maintenant, il s'agit de prendre notre décision aujourd'hui.

• (1710)

Le vice-président: L'honorable député de Papineau.

M. Ouellet: Monsieur le président, je vous remercie. Je lisais avec beaucoup d'attention le discours qu'a prononcé avant-hier le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, dans ses remarques préliminaires sur le projet de loi. Il faisait référence en particulier au Sommet de Québec où son premier ministre s'est entendu comme larrons en foire avec le Président des États-Unis. En particulier, je me reporte à la page 6868 des *Débats* de la Chambre des communes, où il dit: «Le premier ministre du Canada et le Président des États-Unis ont décidé, entre autres initiatives commerciales, de mettre fin au protectionnisme dans les échanges de biens et services entre nos deux pays.»

Est-ce que cela veut dire que dorénavant les grandes firmes d'ingénierie américaines pourront venir concurrencer et battre sur le marché canadien les compagnies canadiennes parce qu'on sait, monsieur le président, que le Canada est à la fine pointe du développement dans le domaine de l'ingénierie? Les grandes firmes d'architectes et d'ingénieurs canadiens n'ont pas de leçon à recevoir d'aucune autre firme.

Évidemment, ces grandes firmes n'ont pas les moyens financiers, l'infrastructure de certaines grandes firmes d'ingénierie américaine, et je suis un peu inquiet de cette phrase du discours de lundi dernier du secrétaire parlementaire du ministre des Finances, parce que, en réalité, je me demande si son premier ministre ne s'est pas vendu pieds et poings liés, non seulement dans certains domaines comme celui de la Guerre des étoiles, mais aussi dans un domaine qui est passé inaperçu à ce moment-là, un domaine très important qui est celui de la technologie canadienne faite par les grandes firmes d'ingénieurs et d'architectes du Canada.

M. Lanthier: Monsieur le président, premièrement, je voudrais replacer les choses dans l'ordre. Ce n'est pas nécessairement mon premier ministre, mais c'est le premier ministre de tous les Canadiens et c'est aussi le vôtre, mon honorable collègue. Alors, c'est le premier ministre en général.

Deuxièmement, dans mon discours, j'aurais aimé cela qu'il le cite exactement et rigoureusement, j'avais dit: Notre vaillant premier ministre. Je ne sais pas si cela a été relevé, mais c'était «Notre vaillant premier ministre».

Pour revenir à l'essence, au fond de la question, je crois, encore une fois, sans parler du libre-échange, mais pour attirer l'attention sur la question qui est devant nous, les ententes qui ont été édictées n'ont pas été des chèques signés en blanc, pour utiliser l'expression que les gens de l'opposition aiment beaucoup. Ce sont des ententes de principe qui vont être étalées éventuellement dans le temps et avec des modalités qui tiennent compte de la fabrication de biens et, naturellement, de l'élaboration des services dans nos deux pays respectifs.

Vous touchez un point particulier. Il y a des points beaucoup plus sensibles et névralgiques au Canada que nos firmes d'ingénierie, qui ont concurrencé à travers le monde actuellement, et, toutes proportions gardées, le Canada possède les plus grandes firmes et les firmes les mieux établies. De ce fait, je crois qu'il va falloir aiguiser nos crayons, comme on dit chez nous, et concurrencer les grandes firmes américaines. Quand vous dites que nous n'avons pas les moyens financiers, je crois que nos grandes firmes d'ingénierie actuellement peuvent se comparer et ont déjà bataillé et gagné sur le marché international beaucoup de concours avec des firmes, qu'elles soient américaines ou même allemandes, et soit dit en passant, les firmes américaines ne sont pas celles que nous craignons le plus ici au Canada.

Quand il s'agit des bureaux d'architecture ou d'engineering, si vous pouvez faire un rappel plus directement à ces firmes-là, je crois qu'il y a des systèmes, encore une fois, beaucoup plus fragiles au Canada et, qu'éventuellement, il va falloir que nous, Canadiens, fassions comme la majorité du monde, que nous apprenions à aller chercher les marchés où ils sont. Je crois que nos firmes canadiennes vont profiter de l'ouverture des marchés américains beaucoup plus que les firmes américaines vont profiter de l'inverse.

[*Traduction*]

M. de Jong: Monsieur le président, l'article permettant à toute personne qui s'absente du pays pendant 48 heures de ramener pour $100 de marchandises, permettra-t-il aussi à un agriculteur d'emporter un réservoir aux États-Unis et d'y acheter pour $100 d'essence toutes les 48 heures?

M. Lanthier: S'il séjourne à l'extérieur du Canada pendant 48 heures, la réponse est oui.

M. de Jong: Cela signifie-t-il que s'il s'absente du pays pendant sept jours, il pourrait en rapporter pour $300?

M. Lanthier: Oui, une fois l'an.

M. de Jong: Monsieur le président, s'il y emmène toute sa famille, et s'il a trois ou quatre fils ayant dépassé un certain âge, il pourra fort bien faire provision aux États-Unis de toute l'essence dont il a besoin pour un an. Quel est l'âge limite en l'occurrence?

M. Lanthier: Monsieur le président, je peux répondre facilement à cette question puisque je suis le quatorzième enfant dans ma famille. Si mon père avait eu une voiture, ce qui n'était malheureusement pas le cas, il aurait effectivement pu s'approvisionner de la sorte.

M. de Jong: Monsieur le président, j'ai une dernière question à poser. Quel est l'âge à partir duquel on a droit à l'exemption de $100 toutes les 48 heures et à celle de $300 une fois l'an? Existe-t-il des critères en matière d'âge?

M. Lanthier: Sauf les restrictions concernant l'alcool et les cigarettes, il n'y a pas de limite d'âge. Si l'on emmène son bébé avec soi, il a droit lui aussi à l'exemption de $100 pour toute période de 48 heures d'absence du Canada.

[*Français*]

M. Ouellet: Je voudrais revenir aux remarques faites il y a quelques minutes par le secrétaire parlementaire. Il a bel et bien raison. En relisant le texte de lundi, il a traité son premier ministre de vaillant premier ministre. Je comprends qu'au rythme où les vacances se font au conseil des ministres, le secrétaire parlementaire se doit d'être très poli et gentil à l'endroit de son premier ministre. Cela peut lui être profitable à plus ou moins brève échéance, ce que je lui souhaite de toute façon. Mais, je crois que la déclaration qu'il a faite est très inquiétante parce que si en réalité le premier ministre du Canada et le Président des États-Unis se sont entendus pour permettre un libre échange de biens et de services, comme il le dit dans son discours, à moins que ses paroles aient dépassé sa pensée ou aient dépassé la réalité, si c'est vrai que le premier ministre du Canada et le Président des États-Unis se sont entendus pour mettre fin au protectionnisme dans les échanges de biens et de services, l'exemple que je lui donnais tout à l'heure, monsieur le président, concernant les firmes d'ingénierie, c'est cet exemple que j'ai pris parce que je sais que le secrétaire parlementaire a appartenu jusqu'à tout récemment à une importante firme d'ingéniérie de Montréal, et que cet exemple est un exemple qui frapperait son attention plus que d'autres. Mais je dois dire, monsieur le président, que les services ne se limitent pas aux firmes d'ingénierie.

J'ai donné cet exemple parce que c'était un exemple facile à comprendre pour le secrétaire parlementaire, mais il y a toute une gamme de services qui sont offerts par des firmes canadiennes aux Canadiens, qui peuvent être menacées par cette décision de ne plus avoir de protectionnisme à l'endroit de ces petits entrepreneurs canadiens qui donnent des services importants à la population canadienne. Et je suis d'accord avec le secrétaire parlementaire sur le fait qu'il y a trois, quatre, cinq grandes firmes d'ingénierie canadiennes qui sont capables de se mesurer facilement avec n'importe quelle grande firme du monde. Mais à part ces quelques grandes firmes, il y a un nombre considérable de firmes moyennes et de petites firmes qui pourraient se voir enlever des contrats importants par une concurrence trop soutenue par les firmes américaines. Et c'est ce qui m'inquiète, et j'aimerais que le secrétaire parlementaire, non seulement appaise mes craintes, mais nous donne un message qui sera très clair pour tous ceux qui sont de petits entrepreneurs qui donnent des services aux Canadiens et qui pourraient risquer de se faire mettre en faillite par une concurrence trop forte venant des États-Unis.

M. Lanthier: Monsieur le président, le terme libre-échange n'a pas été dit dans le discours. On a bien dit: De mettre fin au protectionnisme. quand on parle de protectionnisme, il est très rare qu'il y ait des pays qui aient des lois pour favoriser le protectionnisme comme tel. Et le protectionnisme a un sens péjoratif, qu'on en souffre ou qu'on soit des protagonistes ou des antagonistes du protectionnisme, c'est toujours péjoratif.

Alors, je n'ai pas dit que les deux chefs d'État ont conclu au libre-échange. Ils ont conclu qu'ils mettraient fin au protectionnisme dans chacun de leurs pays. Et j'ai bien dit: avec le temps et avec des modalités. D'accord? Mettre fin au protectionnisme dans les échanges de biens et services entre nos deux pays. Alors, entre mettre fin au protectionnisme et établir un libre-échange, il y a toute une marge. Premièrement.

Deuxièmement, je suis obligé de discuter de principes de marchés dans un domaine que je connais particulièrement. Je rappellerais à mon honorable collègue que les petites firmes qui actuellement jouissent d'un haut degré de technologie au Québec, en particulier, et au Canada, en général, sont déjà en concurrence contre de grosses firmes. D'ailleurs, je vous fais remarquer que les petites firmes d'ingénieurs n'utilisent pas les termes de grosses firmes ou de petites firmes. On utilise les termes de grandes firmes et de petites firmes. C'est différent.

De cette façon-là, il est bien entendu que la concurrence existe déjà. Il ne s'agit pas de considérer le marché qui existe, il s'agit de nous demander si nous aurons un autre marché. Les grandes firmes et les grosses firmes d'ingénierie du Canada, les petites aussi, je vous ferai remarquer qu'il y a des sociétés d'ingénieurs qui ne comprennent pas plus de 10 personnes, qui ont actuellement des travaux en Afrique, en Europe et aux États-Unis. Il s'agit d'une ouverture vers des marchés. Alors, lorsqu'on a dit: mettre fin au protectionnisme des biens et services, cela veut bien dire qu'il s'agit de l'ouverture des marchés. Et lorsque vous me dites que vous craignez une trop grande ouverture d'esprit dans le protectionnisme, je ne crois pas que ce soient les petites firmes qui sont menacées au

Canada. Il faudrait trouver un autre sujet que celui-là, parce qu'on est drôlement bien équipé au point de vue technologie pour faire face à toutes les concurrences mondiales. Qu'on nous ouvre les marchés, et nos techniciens canadiens vont aller les chercher.

[*Traduction*]

M. Redway: Monsieur le président, pourriez-vous m'éclairer sur un point de procédure entourant le débat? Il me semble que nous n'en sommes plus à l'étape de la première ni de la deuxième lectures et que nous ne discutons plus des principes généraux. Nous discutons de points particuliers à l'étape de l'étude en comité plénier, et nous étudions la mesure article par article. Je crois comprendre que nous avons déjà approuvé tous les articles jusqu'à l'article 12 et que nous en sommes maintenant à l'annexe I. Les députés devraient sûrement limiter leurs propos aux dispositions de l'annexe I décrivant les numéros tarifaires assortis des droits tarifaires correspondants. Autant que je sache, monsieur le président, il n'y a rien là qui donne à penser que nous allons maintenant nous engager dans une période de libre-échange. On trouve dans cette annexe un très grand nombre de droits tarifaires. J'ose espérer que toutes les observations se rapporteront à cette annexe, soit le sujet qui est maintenant à l'étude.

Le vice-président: Je suis d'accord avec le député. La présidence s'est montrée bien indulgente dans le débat. J'ai pensé qu'il fallait qu'il y ait une certaine discussion à cet égard.

M. Ouellet: Nous le comprenons.

Le vice-président: Je suis d'accord avec ce qu'a dit le député. Je vais permettre au député de Shefford de poser une autre question.

• (1720)

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le président, mon inquiétude . . . et je suis bien d'accord avec mon honorable collègue que l'annexe I est importante, mais il y a des principes sous-jacents à l'annexe I qu'il est important de débattre. Je pense que c'est important pour notre secrétaire parlementaire de nous donner l'occasion de nous faire part de son savoir, de son grand savoir.

Et, justement, il a prononcé ce discours lundi dernier et le jour suivant, le président des États-Unis (M. Reagan) a annoncé un *War Chest* de 300 millions de dollars.

Je voudrais savoir du secrétaire parlementaire s'il considère cela du protectionnisme dans ses définitions?

[*Traduction*]

Le vice-président: C'est une question de portée générale. J'espère que le secrétaire parlementaire se contentera d'y répondre.

[*Français*]

M. Lanthier: Monsieur le président, je crois que vous avez déjà statué sur cette règle. Il s'agit d'une question générale et nous sommes en train de discuter point par point. Je ne voudrais pas m'aventurer, encore une fois, dans des questions d'ordre général, je crois que la remise à l'ordre qui a été faite par mon collègue était tout à fait à point et nous devrions suivre cette procédure, si nous voulons en sortir.

[*Traduction*]

(Les annexes 1 et 2 sont adoptées.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois? En vertu d'un ordre adopté plus tôt aujourd'hui, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn, au nom du ministre des Finances, propose: Que le projet de loi C-71, tendant à modifier le Tarif des douanes, soit lu pour la 3e fois et adopté.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis bien heureux de pouvoir participer à cet important débat, particulièrement en présence du leader du gouvernement à la Chambre.

Monsieur le Président, vous savez, on a tenté d'avoir des explications de la part du secrétaire parlementaire concernant certains sujets au sujet du tarif des douanes et, au lieu de nous donner une réponse, il s'est contenté de dire que l'industrie avait été consultée.

Mais Dieu seul sait, monsieur le Président, que la réponse du secrétaire parlementaire voulant que toutes les industries avaient été consultées, je suis convaincu que toutes les industries n'ont pas été consultées. Et depuis des années, monsieur le Président, et ce n'est pas parce que nous avons un nouveau secrétaire parlementaire qu'ils ont changé dans ce ministère-là, depuis des années, dis-je, on a des difficultés au sujet de l'établissement des tarifs. Et, ce qu'on a remarqué c'est que c'est presqu'un club d'initiés qui détermine les tarifs.

Et mon collègue de Papineau (M. Ouellet) sur les petites firmes d'ingénieurs . . . Mais c'est exactement la même situation qui prévaut au niveau de la détermination des tarifs.

Et je vois ici le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) qui était un homme d'affaires prospère. Je vais vous dire une chose, c'est que j'aimerais que le ministre d'État (Petites entreprises) tout à l'heure, dans son discours sur le projet de loi, me dise si lui, au moment où il était dans les affaires, a été consulté sur différents tarifs. Est-ce que les gens du ministère des Finances, du ministère de l'Industrie et du Commerce appelaient le ministre d'État (Petites entreprises) pour lui dire: Qu'est-ce que vous en pensez? Pensez-vous que c'est raisonnable ou pas? J'aimerais savoir combien d'appels il a reçus dans sa brillante carrière d'homme d'affaires?

C'est là une réalité, et je suis certain que l'on conviendra avec moi que l'on dirait qu'il y a des clubs d'initiés qui sont consultés, et souvent sur des sujets qui nous affectent paticulièrement.

Maintenant, à l'étape de la troisième lecture, c'est l'occasion rêvée pour relever le discours du secrétaire parlementaire qui est parti dans une longue explication sur les vertus du libre-échange ou plutôt sur les désavantages du protectionnisme, et ce même secrétaire parlementaire nous parle contre le protectionnisme, mais j'aimerais savoir s'il ne pense pas que, dans certains cas, il est nécessaire pour les Canadiens de protéger leurs industries.

Je pense notamment à deux industries. Je pense à l'industrie de la chaussure, par exemple, qui, au moment où on se parle, essaie de convaincre le gouvernement d'adopter une attitude protectionniste envers les emplois dans le domaine. Je regrette d'être obligé de vous le dire, monsieur le Président, mais j'ai l'impression que le secrétaire parlementaire s'est fait écrire cela par les gens du ministère des Finances qui ne vivent pas dans le monde réel. Dans le monde réel aujourd'hui, il y a des milliers d'emplois de mis en jeu dans le domaine de la chaussure. Le député de Saint-Jean (M. Bissonnette) sait fort bien que, dans le domaine des textiles, il y a des milliers d'emplois même dans sa propre circonscription et, par conséquent, j'ai de la difficulté à admettre que le secrétaire parlementaire qui est censé être un député qui n'est pas encore déraciné, devrait connaître la réalité québécoise, devrait connaître la réalité canadienne, et ne pas venir ici livrer des discours faits pour lui, par des fonctionnaires qui ne vivent pas dans le vrai monde.

Monsieur le Président, je suis convaincu que les gens de LaSalle, et j'en connais beaucoup qui travaillent actuellement dans l'industrie du textile et de la chaussure, n'admettraient jamais la position qui a été exprimée par leur député en disant qu'il faut combattre à tout prix le protectionnisme. Même au prix des emplois dans la circonscription de Saint-Jean? Je suis certain que le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) n'accepte pas cela. Lui-même est en train de faire des représentations, et je suis convaincu et je souhaite qu'il réussisse, parce que cela implique aussi des emplois dans ma propre circonscription ainsi que dans tous les Cantons de l'Est, dans le domaine du textile, du vêtement et de la chaussure. Par conséquent, monsieur le Président, c'est bien beau de voir le secrétaire parlementaire déposer un projet de loi ici et nous vanter les vertus non seulement du libre-échange mais surtout du premier ministre, et cela on le comprend pourquoi il vante les vertus du premier ministre.

Vous savez, monsieur le Président, je pense que, comme député, le secrétaire parlementaire a avant tout le devoir de protéger la population, et il devrait mettre l'intérêt de la population avant celui de sa carrière personnelle et de prendre tout ce que le premier ministre dit comme des vérités de La Palice. C'est une erreur de la part du secrétaire parlementaire. L'envie de devenir ministre ne devrait pas l'aveugler, monsieur le Président.

Je dirai que, au cours des dernières semaines, on a eu l'occasion d'entendre des débats sur des instances sur lesquelles le secrétaire parlementaire était au courant. Par exemple, le cas de la Banque commerciale du Canada. Ce que je ne comprends pas, monsieur le Président, c'est que le secrétaire parlementaire accepte un partage de responsabilités dans ce dossier-là sans broncher.

• (1730)

Je me demande jusqu'à quel point, monsieur le Président, dans le débat qui nous préoccupe actuellement . . . et je regrette que le ministre, sur un projet de loi aussi important, aussi fondamental, parce qu'il ne s'agit pas simplement des détails de ce projet de loi, mais c'est la philosophie de l'ensemble du projet de loi qui est importante . . . Je ne comprends pas que le ministre envoie son «homme de bras» ici faire une «jobine», et c'est cela qui est un peu inquiétant de ce gouvernement-là. Tout à l'heure, on n'avait presque pas de ministres en Chambre, maintenant, on en a quelques-uns, mais ils n'ont pas l'air de s'inquiéter des répercussions des déclarations du secrétaire parlementaire. Et je vois le ministre d'État (Petites entreprises), et pourtant je sais qu'il a les deux pieds sur terre, et je sais qu'il n'est pas d'accord sur ce que le secrétaire parlementaire a dit qu'il fallait à tout prix, à tout prix, se débattre du protectionnisme! Monsieur le Président, au cours des prochaines semaines et des prochains mois, nous allons . . .

Je pense que le ministre aimerait faire un rappel au Règlement. Je vous en prie.

M. Bissonnette: Monsieur le Président, lorsque le député de Shefford (M. Lapierre) dit et allègue que je ne suis pas d'accord sur le projet de loi, je voudrais avoir des explications, à savoir pourquoi le député de Shefford dit que je ne suis pas d'accord sur ce projet de loi.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Nous ne sommes pas rendus à la période réservée aux questions et réponses et il n'y a pas là matière à invoquer le Règlement. Le député de Shefford (M. Lapierre) a la parole; le ministre pourra répondre plus tard.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, pour accommoder le ministre qui ne connaît pas le Règlement, je vais certainement lui répondre de toute façon et je lui souhaite très bientôt de venir de ce côté-ci de la Chambre pour poser plus de questions et, à ce moment-là, on lui répondra avec plus de détails.

Mais, en attendant, monsieur le Président, pour lui expliquer clairement la réalité, c'est que ce projet de loi-ci, et particulièrement le discours du secrétaire parlementaire pour la présentation de ce projet de loi . . . Le secrétaire parlementaire disait qu'il fallait combattre à tout prix le protectionnisme. Et présumant que le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) est un gars intelligent, qui protégeait les intérêts de ses électeurs, j'ai présumé, dis-je, qu'il ne pouvait pas prendre pour du «cash» le fait qu'il faut à tout prix restreindre le protectionnisme.

Monsieur le Président, je sais que le député de Saint-Jean et ministre d'État (Petites entreprises) est préoccupé par le sort de ses électeurs et s'il ne l'est pas, eh bien, là il me déçoit terriblement. Et je suis convaincu que, au cours des prochains mois, les gens de sa circonscription vont pouvoir le «tester». Ils vont pouvoir voir jusqu'à quel point il est leur défenseur. C'est là qu'on va savoir si le ministre d'État (Petites entreprises) est le porte-parole du Québec à Ottawa ou s'il est devenu, comme il l'a déclaré aux journaux, le porte-parole d'Ottawa au Québec. Je lui demande carrément, monsieur le Président, de ne pas hésiter à se prononcer sur les vertus du protectionnisme. Je l'invite à nous parler de sa perception sur l'avenir de l'industrie de la chaussure. Je l'invite à nous parler de sa perception sur l'avenir de l'industrie du textile. Le ministre est très au courant de l'industrie.

Et le fait d'accepter mot pour mot les propos du secrétaire parlementaire reviendrait à dire que le ministre est prêt à laisser tomber complètement un secteur important de l'économie dans sa propre circonscription. Et jamais je croirai que le ministre pourrait être aussi irresponsable. Par conséquent, c'est pourquoi j'ai présumé que le ministre n'était pas d'accord avec son collègue de LaSalle (M. Lanthier) et je parle sur le protectionnisme et, j'en suis convaincu, sur bien d'autres sujets.

Maintenant, pour revenir à la substance du projet de loi, à mon avis, les «items» qui ont été enlevés où les tarifs ont été réduits substantiellement, je pense que dans certains cas cela va rendre service, et je pense, entre autres, aux appareils auditifs pour les personnes sourdes, je pense aux visières de protection pour les travailleurs. Mais tout ce que j'espère c'est qu'au lieu de dire: On va permettre une plus grande pénétration des produits importés sur le marché canadien, je préférerais voir le ministre d'État (Petites entreprises), entre autres, développer la fabrication canadienne de la plupart des éléments qu'on a ici. Et c'est cela qui serait important. Au lieu de permettre une plus grand pénétration sur le marché si, dans les appareils qu'on ne fait pas au Canada—j'espère que le ministre les a examinés un après l'autre—pour dire parmi les produits qu'on importe actuellement exempts de douane, quels sont ceux qu'on ne pourrait pas faire ici. Par exemple, je pense aux tuiles et aux carreaux en terre cuite ou un grand nombre d'autres choses pour lesquelles, j'en suis certain, les manufacturiers canadiens pourraient contribuer.

Par conséquent, on va avoir l'occasion, au cours des prochains mois, d'entamer un débat réel sur le libre-échange.

Au-delà de la modification sur le Tarif des douanes, on va parler des principes et, à ce niveau-là, je pense que cela va être fort important pour l'ensemble de la députation de réaliser quelle est la gravité du geste qui peut être posé par le premier ministre tout simplement dans le souci de plaire à son grand frère américain. Je pense que tout le monde va devoir réaliser le danger d'avoir un premier ministre qui est habitué à prendre ses ordres des «États». Et cela, vous savez, dans sa carrière professionnelle, il était comme cela. Et on s'aperçoit, depuis son élection à la tête du gouvernement, c'est qu'il continue exactement le même pattern, monsieur le Président. Par conséquent, vous ne pouvez pas blâmer l'opposition d'avoir des doutes sur la justesse de ce projet de loi ainsi que sur la justesse des propos de nos vis-à-vis. Et c'est pourquoi je pense que c'est notre rôle de nous assurer que leurs longs discours ne sont pas fait au détriment des travailleurs canadiens.

Monsieur le Président, les travailleurs canadiens n'accepteront jamais que leurs emplois soient sacrifiés au profit de supposées amitiés avec leur grand frère américain, comme le gouvernement ici s'apprête à le faire. Par conséquent, je les invite à la prudence et à la modération dans leurs propos, parce que je pense que d'embrasser la cause du libre-échange sans nuance peut être au détriment de l'avenir des travailleurs canadiens et du Canada tout entier.

Par conséquent, monsieur le Président, ce projet de loi est mineur comparativement à l'ensemble du débat et je suis convaincu qu'au cours des prochains mois on pourra en discuter encore plus longuement ensemble.

[*Traduction*]

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt les remarques de mon honorable ami. Elles m'ont vivement étonné. Il a parlé comme s'il s'agissait d'une mesure visant à supprimer tous les droits de douane au Canada. De fait, nous sommes à examiner un projet de loi qui porte sur les douanes et qui apporte de modestes changements à certains de ces droits. C'est loin d'être une mesure révolutionnaire. A bien des égards, ce n'est qu'une mesure d'ordre administratif. Je suppose que l'objectif premier est d'accroître la valeur en dollars des marchandises qu'un particulier peut rapporter au Canada après avoir passé 48 heures aux États-Unis. En l'occurrence, si la mesure est votée, ce montant sera de $100. C'est une mesure que mon collègue devrait appuyer avec enthousiasme.

• (1740)

En outre, le député s'inquiète de la suppression des droits sur les appareils auditifs et autre matériel de protection à l'usage des travailleurs et estime que cette perspective doit faire frémir les Canadiens. Mon collègue ne peut s'opposer raisonnablement à ce que les appareils auditifs coûtent le moins cher possible de même que les autres dispositifs de protection.

Le député a également parlé de la chaussure. Pourtant rien dans le projet à l'étude ne concerne la chaussure. Absolument rien n'est changé. Les droits restent en place de même que les contingents.

Mon collègue ne semble pas avoir saisi l'enjeu et j'espère qu'à l'avenir il se montrera un peu plus attentif au moment du débat sur le principe du projet de loi.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir dans ce débat sur le projet de loi C-71, et j'en profiterai dès le début pour rappeler à mon préopinant qu'il a mal compris les propos du député de Shefford (M. Lapierre). Il est évident que le député de Shefford ne s'en prend pas à certains articles du projet de loi C-71, mais au principe général qui découle de la Loi modifiant le tarif des douanes. Cette Loi qui modifie le tarif des douanes est une façon de démontrer à la population canadienne, encore une fois, que le gouvernement conservateur est à genoux devant les grands intérêts américains. Et ce projet de loi ne fait que lever le voile sur un autre aspect de l'abdication totale du premier ministre du Canada devant le Président des États-Unis.

On se rappelle l'incident du *Polar Sea* où le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark (Yellowhead)) est intervenu à l'ouverture de la Chambre pour nous faire des grandes déclarations de principe et nous dire que là, il venait de se réveiller et que le Canada ferait quelque chose, alors que le bateau américain a traversé nos frontières sans nous demander la permission et qu'il ne s'est rien fait pour protester auprès des autorités américaines pendant tout l'été.

Deuxièmement, la Guerre des étoiles. On a la conviction que le gouvernement conservateur, devant l'opinion publique, a dit un «noui», un oui privé au Président des États-Unis, et un non public pour sauver sa peau devant l'opinion canadienne qui ne veut pas que le gouvernement canadien participe à la Guerre des étoiles.

Depuis la déclaration qui a été faite à ce sujet, on sait maintenant que des sociétés de la Couronne, le Centre national de recherches pourront participer à la Guerre des étoiles avec la bénédiction du vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale (M. Nielsen), alors que pourtant, le premier ministre (M. Mulroney) nous avait dit en cette Chambre que le gouvernement n'interviendrait pas.

Or, ce projet de loi C-71 nous permet de lever le voile sur la véritable position du parti progressiste conservateur par les propos que tenait lui-même le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier). Monsieur le Président, je veux citer ce que le secrétaire parlementaire a dit en cette Chambre lors de l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-71. Il a dit, lors du Sommet de Québec, et je cite le secrétaire parlementaire du ministre des Finances:

> Lors du Sommet de Québec, notre vaillant premier ministre du Canada et le Président des États-Unis ont décidé, entre autres initiatives commerciales, de mettre fin au protectionnisme dans les échanges de biens et services entre nos deux pays.

Or, le secrétaire parlementaire, qui occupe une fonction importante auprès du ministre des Finances, doit savoir de quoi il parle. Il s'est sûrement passé quelque chose au Sommet économique de Québec. Ce qui s'est passé, c'est qu'encore une fois le premier ministre du Canada a abdiqué ses responsabilités comme premier ministre d'un État souverain face au Président des États-Unis. Les Américains, monsieur le Président, dorénavant nous considèrent bien comme un 51e État américain, beaucoup plus qu'un pays indépendant et autonome qui les voisine, et nous ne pouvons accepter cette situation.

Le ministre d'État (Petites entreprises), qui est en cette Chambre aujourd'hui, sait très bien ce que cela veut dire: l'abolition des mesures protectionnistes. Une décision devra être prise très bientôt par le Conseil des ministres, à savoir si le gouvernement du Canada va maintenir les quotas que le précédent gouvernement libéral avait imposés, avec des mesures de protection spéciales dans le domaine du textile, de la chaussure et du vêtement. Un certain nombre de ces décisions prises par l'ancien gouvernement arrivent à terme, et je n'ai pas besoin de rappeler au ministre d'État (Petites entreprises) que la Dominion Textile vient de fermer son usine, non seulement dans la ville la plus importante de sa circonscription, à Saint-Jean, mais aussi dans la ville la plus importante de la circonscription voisine, à Valleyfield. Des centaines de mises à pied sont intervenus à cause de cette décision de la Dominion Textile, et pourquoi? Parce que cette compagnie est dans une position difficile, parce qu'elle subit une concurrence très forte de l'étranger.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances nous dit que le premier ministre du Canada et le Président des États-unis se sont embrassés à Québec et ont décidé de mettre fin aux mesures protectionnistes. Eh bien, je ne peux pas supporter relativement au projet de loi C-71, qui modifie, qui diminue certains tarifs de douanes, pour permettre à des produits canadiens d'être concurrencés par des produits américains ou des produits étrangers, ce que cela va amener. Qu'est-ce que cela va amener directement la passation de cette loi-là? La possibilité de perte d'emplois par des manufacturiers canadiens. Toutes ces mesures à caractère de libéralisation, de libre-échange, toutes ces mesures qui font que le protectionnisme qui a été mis en place par le gouvernement précédent n'existe plus, cela va entraver directement la sécurité d'emploi de centaines de travailleurs canadiens.

J'espère donc que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, lorsqu'il nous a parlé sur le projet de loi C-71, se trompait, qu'il ne disait pas exactement ce qui est arrivé à huis clos dans les discussions entre le premier ministre du Canada et le Président des États-Unis, et que le gouvernement progressiste conservateur actuel va continuer à prendre ses responsabilités pour protéger des milliers d'emplois au Canada dans le domaine du textile, de la chaussure et du vêtement.

[*Traduction*]

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

● (1750)

LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 24 septembre, de la motion proposée par M. MacKay (au nom de la ministre d'État (Finances)): Que le projet de loi C-72, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu et, de façon connexe, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, comme j'allais le signaler hier, ce projet de loi dont la Chambre est saisie prévoit de légères modifications à apporter à la Loi fédérale sur la Cour canadienne de l'impôt. Il ne prévoit aucune modification substantielle, sinon que la Cour devra tenir des audiences à huis clos à la demande de l'appelant si celui-ci démontre, à la satisfaction de la Cour, que les circonstances le justifient. Il prévoit en outre des modifications à d'autres lois, y compris la Loi de l'impôt sur le revenu, de même que des modifications connexes au Régime de pensions du Canada et à la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

Je crois que la Cour canadienne de l'impôt risque d'être surchargée de travail par suite de la décision du gouvernement d'imposer des compressions budgétaires à divers ministères. Lorsque le régime d'assurance-chômage est réduit de 250 millions de dollars, par exemple, la Cour canadienne de l'impôt est saisie d'un plus grand nombre d'affaires.

Pourquoi? Lorsqu'on décide que quelqu'un n'a pas droit à des prestations d'assurance-chômage, ce quelqu'un en appelle de la décision et le ministère du Revenu national doit trancher la question. S'il y a appel, celui-ci est interjeté auprès du ministre du Revenu national (M. MacKay). Dans 99.9 p. 100 des cas, le ministre approuve la décision du ministère et il ne reste plus à l'intéressé que d'en appeler à la Cour canadienne de l'impôt.

Si l'on veut de bons exemples de torts terribles causés par nos lois, inutile de chercher plus loin que les cas soumis à la Cour canadienne de l'impôt au sujet de la question d'admissibilité. Permettez-moi d'en citer quelques-uns, pour que le compte rendu montre exactement ce que je veux dire.

Quand la Commission d'assurance-chômage reçoit l'ordre de réduire le nombre des prestataires, elle examine automatiquement toutes les demandes. Prenons le cas de l'étudiant qui suit des cours le jour et qui, avant de retourner aux études, travaillait le soir. Il pourrait se croire autorisé à recevoir de l'assurance-chômage puisqu'il cherche un emploi du soir. Si la Commission refuse sa demande parce que le ministère du Revenu national l'estime inadmissible, l'étudiant en question devra faire appel auprès du ministre du Revenu national et, ultimement, de la Cour canadienne de l'impôt.

Il est parfois très difficile de dépister les lacunes de notre système. On refuse de verser des prestations à des personnes que leur emploi obligeait à travailler à certaines heures et qui ont cotisé à l'assurance-chômage, parce qu'elles ne sont pas disponibles entre neuf heures et midi. Les cas de ce genre devront être soumis à la Cour canadienne de l'impôt.

Un autre exemple, le cas d'un employeur du commerce de gros qui est inscrit auprès du ministère du Revenu national. Supposons qu'il embauche quelqu'un pour des travaux de construction. A l'heure actuelle, le gouvernement compte 700 fonctionnaires de l'assurance-chômage occupés à rayer de la liste des prestataires le plus de gens possible. Par conséquent, on renverrait le cas en question au Revenu national pour savoir si cet employé est admissible. Les exemples du genre se multiplieront. Que se passera-t-il une fois que le ministère aura rendu sa décision? On exigera un remboursement complet du travailleur qui aura touché des prestations d'assurance-chômage après avoir fait des travaux de construction pour un employeur qui n'est pas inscrit dans ce secteur.

Il y a, actuellement, beaucoup de cas comme celui que je viens de mentionner devant la Cour canadienne de l'impôt. Les malheureux sont contraints de rembourser $10,000, $15,000 ou $20,000. Que ce soit bien ou mal—et c'est mal—c'est la loi. C'est ainsi que les juges de la Cour canadienne de l'impôt l'interprètent.

Beaucoup de nouveaux cas seront soumis à la Cour de l'impôt en raison de la décision du gouvernement de réduire les prestations. On décidera que certains n'ont pas droit à l'assurance-chômage parce qu'ils ne sont pas disponibles pour un travail. Qu'est-ce que cela signifie? Si un prestataire d'assurance-chômage aide une autre personne à construire une grange ou une maison, la loi estime qu'il n'a pas droit à l'assurance-chômage. Son cas est soumis au ministre du Revenu national qui prend une décision et, si elle fait l'objet d'un appel, l'affaire est portée devant la Cour canadienne de l'impôt. En raison des politiques de ce gouvernement brutal, de nombreux cas seront maintenant soumis à la Cour de l'impôt, alors qu'il n'en aurait pas été ainsi auparavant.

Dans bien des cas, il s'agira de femmes. Celles qui ont des métiers non traditionnels sont généralement jugées inadmissibles par le ministère du Revenu national lorsque vient le moment de toucher des prestations d'assurance-chômage. La Cour sera également saisie d'un nombre disproportionné de cas d'hommes et de femmes employés dans le secteur de la pêche en raison d'erreurs de la part des employeurs. Ce sont des erreurs dont les employés ne sont pas responsables.

Au lieu de modifier ce projet de loi pour permettre des audiences à huis clos, il serait bien plus utile que le gouvernement fasse l'une des deux choses suivantes. Tout d'abord, il devrait retirer cette responsabilité à la Cour canadienne de l'impôt, car ce n'est pas son travail. Le ministre du Revenu national ne devrait pas s'occuper de l'admissibilité à l'assurance-chômage. Voilà la première mesure que le gouvernement devrait prendre. En second lieu, on pourrait renvoyer toutes ces causes à un arbitre comme on le fait le plus souvent pour l'assurance-chômage. Le résultat serait le même, c'est-à-dire qu'un juge de la Cour fédérale servirait d'arbitre. Dans les deux cas, ce sont des juges de la Cour fédérale qu'il convient d'appeler «monsieur le juge». Pourtant ce sont deux procédures complètement différentes. Quand une cause est soumise à la Cour canadienne de l'impôt, non seulement on a affaire à «monsieur le juge», mais le cabinet du procureur général doit rédiger un exposé des faits. C'est cet exposé qui sert à résoudre la question pour le compte du ministre du Revenu national. Par conséquent, en comparaissant devant la Cour canadienne de l'impôt, il faut prouver par de nouveaux faits que la résolution était inexacte.

• (1800)

Dans bon nombre des cas que je viens de signaler, on ne saurait établir que l'intéressé n'avait pas raison même en disposant d'éléments additionnels ou en convoquant d'autres témoins. Les gens qui se retrouvent dans une telle situation n'ont pas les moyens généralement de retenir les services d'un avocat. Je dirais que 90 p. 100 d'entre eux n'ont aucune expérience des tribunaux. Mais si le juge de deuxième instance était, disons, une sorte d'arbitre habilité à trancher les questions relevant de la Loi sur l'assurance-chômage, la procédure ne serait pas la même que dans un tribunal ordinaire. Il n'est pas nécessaire de fournir des éléments de preuve additionnels pour établir que le bureau du procureur général a pris une mauvaise décision. On peut être dûment entendu devant le juge de la Cour fédérale.

Bref, je viens d'expliquer quelle était notre point de vue à ce sujet. Que l'on sache bien maintenant qu'en raison des modifications arrêtées par le gouvernement et parce que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ MacDonald) a été forcée par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) de réduire le budget de son ministère de 250 millions de dollars, des centaines et des centaines de causes paralyseront le système. Nous recommandons vivement aux gens qui seront déboutés par la Commission de l'assurance-chômage d'interjeter appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt. Si les représentants de la Commission leur disent que le ministère du Revenu a jugé qu'ils n'avaient pas droit aux prestations de chômage, je les engage à faire appel auprès de ce ministère. Si jamais le ministre leur répondait qu'ils n'ont pas droit aux prestations de chômage, ils ont 90 jours pour en appeler de cette décision devant la Cour canadienne de l'impôt. Voilà ce qui va arriver à cause des compressions budgétaires pratiquées au ministère de l'Emploi et de l'Immigration. La Cour canadienne de l'impôt sera paralysée par le nombre de causes qui afflueront. Trop de gens recevront un avis du genre: «La Cour canadienne de l'impôt relativement à . . . » et plus loin le nom

du requérant et celui du ministre du Revenu national. Ensuite, viendra l'exposé des faits. Le malheureux qui recevra un tel avis se demandera comment faire pour se défendre. Mais il se dira: «Je sais bien que j'ai raison et que c'est le gouvernement qui a tort.» Que peut-il faire en pareil cas? La plupart des députés ont déjà comparu devant la Cour canadienne de l'impôt. Je suis sûr qu'ils ont comparu devant la Cour pour défendre leurs électeurs car ses derniers ne peuvent pas se payer un avocat. Ce n'est pas la même chose que de porter devant la Cour canadienne de l'impôt une affaire semblable à une autre et qui consiste en une simple audience par un arbitre. Dans les deux cas, il y a intervention des juges d'une cour fédérale, mais à des niveaux judiciaires différents.

Je vois que le temps passe rapidement et que nous devons passer en revue tous les articles du projet de loi, sauf erreur, ainsi que sa troisième lecture, avant de terminer la séance d'aujourd'hui à 18 h 30. J'espère que si nous terminons vers 18 h 20 le leader parlementaire du gouvernement déclarera qu'il est 18 h 30.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux de dire quelques mots au sujet du projet de loi C-72, un ouvrage de 239 pages comprenant 150 modifications visant à simplifier la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt.

Il arrive deux ou trois fois par an que les députés soient appelés à examiner un projet de loi de 200 ou 300 pages, qui prévoit entre 125 et 175 modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu visant à simplifier et à éclaircir la loi actuelle. Lorsqu'on parle à un Canadien moyen des dispositions fiscales ou des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu, c'est à peu près aussi clair pour lui que les hiéroglyphes égyptiens. Croyez-moi, ce que nous avons sous les yeux n'est pas la pierre de Rosette. En examinant le projet de loi C-72, nous constatons qu'il représente une étape de plus vers la complexité, le malentendu et le charabia. Je ne pense pas qu'un seul d'entre nous veuille ajouter encore à la complexité du régime fiscal. Cependant, c'est exactement ce que nous sommes appelés à faire aujourd'hui.

M. Blaikie: Encore un projet de création d'emplois pour les avocats.

M. Riis: Comme le dit le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), c'est encore un projet de création d'emplois pour les avocats, les comptables fiscaux et tous les gars qui passent leur temps dans les coulisses à rédiger ce genre de mesure législative.

Une chose nous est apparue clairement ces derniers temps: notre régime fiscal est trop complexe pour que quiconque puisse le comprendre. Je me souviens très bien qu'il y a un an et demi, le ministre des Finances (M. Wilson) est intervenu à la Chambre en disant qu'il avait un revenu moyen, qu'il ne brassait aucune affaire financière complexe et qu'il devait néanmoins aller consulter un expert fiscal au coin de la rue pour faire remplir sa déclaration d'impôt à la fin de l'année. Si le ministre des Finances ne peut pas remplir lui-même sa déclaration d'impôt sur le revenu, cela prouve qu'à l'heure actuelle, ce document est impossible à comprendre et encore moins à remplir et à remettre, pour n'importe quel Canadien ordinaire.

Il y a peut-être un aspect encore plus important à signaler. En examinant attentivement la mesure dont nous sommes saisis, comme l'ont sûrement fait tous les députés à la Chambre, et en essayant de comprendre chacune des modifications proposées, il devient évident que notre régime fiscal tend à favoriser certains groupes de notre société et que, dans un certain sens, il agit au détriment d'autres groupes. Je dirai plus carrément que c'est un régime injuste. Il tend à favoriser les contribuables à revenu élevé au détriment des Canadiens ordinaires. Il tend à favoriser le secteur de la grande entreprise au détriment de celui de la petite entreprise. C'est une des raisons pour lesquelles nous, du Nouveau parti démocratique, avons décidé qu'il était temps de prendre la chose au sérieux—de prendre le taureau par les cornes. C'est pourquoi nous avons annoncé notre intention de parcourir le pays en tous sens au cours des prochains mois et de tenir des audiences publiques. Nous avons l'intention de discuter avec des experts fiscaux et ceux qui comprennent les incidences de la fiscalité sur leur secteur respectif de l'économie. Nous allons le faire dans le but de trouver des moyens de rendre le régime fiscal non seulement plus juste mais plus simple de sorte que les gens n'aient pas à retenir les services d'une armée de conseillers juridiques et de comptables pour remplir certains des formulaires les plus simples pour homme d'affaires quand vient le moment de remplir la déclaration d'impôt.

Nous sommes impatients de parcourir le pays. Nous allons envoyer quelque 2,000 questionnaires à des citoyens ordinaires. Nous voulons qu'ils nous disent dans ce questionnaire par quels moyens on pourrait simplifier et rendre le régime fiscal plus équitable dans leur secteur d'activités de manière à ce qu'il réponde aux préoccupations du travailleur canadien moyen. Ce qui inquiète, entre autres choses, notre parti, c'est le fait que le travail au noir soit de plus en plus répandu au Canada. Cela s'explique en partie par le sentiment qu'ont les Canadiens que le régime est injuste. Le Canadien moyen entend parler de tous ces riches ou du moins Canadiens à revenu supérieur qui ne paient aucun impôt sur le revenu d'année en année. Lui, il paie chaque année ses impôts et ne peut profiter du très large éventail d'échappatoires et de réductions d'impôt que la loi offre à certains Canadiens aux revenus supérieurs et il a alors l'impression que le régime est injuste. Les chefs de petite entreprise qui remplissent leurs déclarations d'impôt savent fort bien que Shell et la Banque Royale du Canada pour ne nommer que deux grandes entreprises établies dans notre pays, et d'autres sociétés internationales de même importance, ne paient pas un sou d'impôt sur le revenu certaines années. Lorsque Shell et la Banque Royale du Canada ne paient aucun impôt sur le revenu une année donnée, nous savons qui doit alors payer plus qu'il ne devrait, soit le secteur de la petite entreprise et les travailleurs ordinaires. Cela fait maintenant partie du régime et c'est ce qui explique que les Canadiens aient le sentiment qu'il est temps d'être un peu moins honnête. Ainsi, une économie parallèle extrêment importante, on parle de 30 à 50 milliards de dollars par an, se développe et bien entendu, le gouvernement ne touche aucun impôt sur cet argent. Les gens font du troc ou paient comptant plutôt que par chèque et il n'y a donc aucune trace des transactions. La situation empire d'année en année et le gouvernement perd ainsi, bien entendu, toutes les recettes fiscales qu'il retirerait normalement de la taxe de vente et de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. C'est ce qui explique, en partie,

l'importance et la croissance de notre déficit. Les recettes fiscales ne sont plus là. En effet, les gens ont perdu toute confiance dans le régime. Ils ne croient plus que le gouvernement souhaite un régime fiscal juste et équitable et je défie quiconque, surtout chez les ministériels, d'affirmer dans cette enceinte que notre régime fiscal traite équitablement tous les Canadiens et toutes les petites entreprises. Je ne pense pas que quiconque puisse encore faire cette affirmation.

• (1810)

Il y a quelque chose de positif dans le projet de loi C-72, et c'est un changement agréable. Au fil des ans, je me souviens que chaque fois que nous nous examinions des modifications de forme, le gouvernement libéral les incluait toujours dans des projets de loi sujets à controverse. Il voulait ainsi que les modifications à la loi de l'impôt extrêmement discutables passent inaperçues parmi toutes sortes de modifications administratives sans grande importance. Il fallait fouiller pas mal pour savoir ce qui se passait au juste. Pour être juste envers le gouvernement, je dois dire que dans l'ensemble, les 150 articles du projet de loi C-72 que j'ai parcourus tentent de préciser certains points et de modifier certaines pratiques qui ont cours depuis longtemps. La façon d'aborder les questions est neuve, et j'espère bien que c'est l'attitude qui prévaudra pendant toutes les années où nous devrons subir un gouvernement conservateur.

Je voudrais attirer l'attention sur un aspect du projet de loi qui revêt une importance toute particulière pour les contribuables. C'est la modification aux dispositions statutaires qui concernent le paiement des cotisations en litige. Par le passé, quand un contribuable voulait contester la cotisation qu'exigeait Revenu Canada, il devait d'abord acquitter la somme qu'il était censé devoir au gouvernement fédéral avant d'entamer des procédures pour faire réviser cette cotisation par la Cour canadienne de l'impôt. On nous dit que cette pratique a été abandonnée, et l'information que nous avons le confirme. C'est une bonne chose. Revenu Canada attendra maintenant la conclusion des procédures judicaire avant d'exiger le paiement.

C'est une heureuse réforme. Je suis sûr que des démarches en faveur de sa mise en œuvre ont été faites auprès de tous les députés. Beaucoup d'entre nous connaissent des personnes de leur circonscription ou d'ailleurs qui se sont adressées aux tribunaux mais ont dû verser des sommes parfois considérables, surtout dans le cas de petites entreprises, pour apprendre en fin de compte, après s'être fait enlever de leur compte en banque et retenir un certain temps $2,000, $20,000 ou $50,000 par le gouvernement, que Revenu Canada avait fait une erreur. Le fait qu'il n'en sera plus jamais ainsi est une bonne nouvelle, monsieur le Président. Nous applaudissons à ce changement d'attitude. Le projet de loi C-72 vient simplement inscrire dans la loi ce que Revenu Canada met déjà en pratique.

D'autre part, monsieur le Président, ne nous laissons pas emballer outre mesure par les changements positifs et les marques d'approbation, car je pense qu'on s'illusionne quelque peu dans le pays à croire que l'attitude de Revenu Canada à l'égard du contribuable a changé et que ce ministère a adopté de nouvelles méthodes pour traiter avec le contribuable. Mes collègues de ce côté-ci et moi recevons encore trop de lettres et trop d'instances, trop de mémoires, trop de télex et de messages de gens que harcèlent encore des fonctionnaires de ce service. Je ne sais pas si les députés d'en face reçoivent des messages du même genre, mais les gens protestent encore contre l'attitude de Revenu Canada à l'égard du contribuable canadien à court d'argent. Ce ministère persiste à employer des tactiques dictatoriales pour ainsi dire avec les contribuables innocents.

Il faut reconnaître, monsieur le Président, que si on a peut-être fait certains progrès en ce qui concerne l'attitude des fonctionnaires de ce ministère dans certaines régions du pays, ce progrès n'est certainement pas généralisé. Il reste encore des problèmes graves à régler au chapitre de l'attitude et des pratiques actuelles de Revenu Canada.

Nous nous sommes entendus pour régler aujourd'hui ce projet de loi qui est essentiellement d'ordre administratif. Je le répète, on n'y trouve rien de particulièrement controversé. Mais il reste encore beaucoup à faire pour améliorer le régime fiscal, par exemple le système de versement trimestriel de l'impôt applicable aux personnes âgées qui doivent désormais payer dès le premier trimestre l'impôt sur les obligations et ainsi de suite, alors qu'elles ne touchent pas ces obligations avant la fin de l'année. Cette injustice est flagrante et frappe de manière injustifiée un nombre considérable de nos concitoyens âgés.

M. Blaikie: Ces personnes sont imposées pour des sommes qu'elles n'ont pas encore touchées.

M. Riis: Comme le dit mon collègue, le député de Winnipeg-Birds Hill, on les impose sur de l'argent qu'ils n'ont pas.

Mr. Blaikie: Les conservateurs avaient promis de faire quelque chose à ce sujet.

M. Riis: Personne ne juge cette pratique justifiable. Les conservateurs ont promis aux personnes âgées que ce serait l'une de leurs priorités lorsqu'ils arriveraient au gouvernement. Un an a passé, et c'est une simple rubrique. Il suffirait de cinq minutes à la Chambre des communes pour régler la question, car je sais qu'il n'y aurait pas d'opposition à cette amélioration. Nous discutons aujourd'hui d'un projet de loi fiscal où cette mesure aurait très bien pu figurer.

Je conjure encore une fois mes collègues d'en face, notamment le ministre des Transports (M. Mazankowski) qui, je le sais, est sensible à ce genre de questions, de se servir de ses bons offices et de sa parole au cabinet pour faire présenter le plus rapidement possible un projet de loi garantissant un traitement équitable aux contribuables du troisième âge. Je pense avoir dit ce que je voulais dire sur ce projet de loi. Le projet de loi C-72 est le bienvenu. Il n'est pas très passionnant. C'est un bloc de 239 pages destinées à essayer d'apporter des simplifications au système fiscal, ce qui me semble quelque peu contradictoire. Néanmoins, monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique va faire ce qu'il pourra pour en faciliter l'adoption à toutes les étapes aujourd'hui.

• (1820)

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, j'ai trois brèves remarques à faire sur le projet de loi C-72. Je veux tout d'abord faire un commentaire sur les remarques du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) à propos de la principale modification que ce projet de loi apporte à la Loi de l'impôt sur le revenu. Il s'agit évidemment de toute l'idée de garantir aux contribuables d'être considérés innocents et non coupables dès le départ. Naguère, notre législation fiscale et la Loi de l'impôt sur le revenu partaient du principe que le contribuable, une fois l'évaluation faite, était coupable et devait payer sa facture avant de pouvoir faire appel. On a remplacé cette présomption de culpabilité par une présomption d'innocence. Mais j'ai été troublé surtout par le fait que le député de Gander-Twillingate (M. Baker) ait totalement omis de mentionner cet aspect du projet de loi dans son intervention. C'est d'autant plus remarquable que son parti a voté contre la motion des voies et moyens présentée au sujet de ce projet de loi et qu'il s'est opposé à l'idée de présumer le contribuable innocent plutôt que coupable dès le départ. Évidemment, c'est ainsi que le régime fonctionnait du temps de l'ancien gouvernement libéral dont il faisait partie. Apparemment, son parti et lui-même désirent le maintien de ce régime, car ils se sont opposés au changement et ont demandé un vote nominal quand la motion des voies et moyens a été présentée. J'espère que son parti et lui-même vont changer d'attitude quand nous voterons sur ce projet de loi aujourd'hui.

Je voudrais également aborder deux autres questions soulevées par mon collègue de la Colombie-Britannique. Il s'agit d'abord de la simplification de la fiscalité et ensuite de l'équité du régime fiscal. En ce qui concerne la simplification, mon collègue n'ignore pas que le budget était accompagné de documents de discussion visant à éclairer le débat sur cette question. Nous avons maintenant la possibilité d'en discuter et j'espère que son parti et lui-même nous feront connaître leur avis. Vient ensuite la question de l'équité. Là encore, le budget indiquait que nous allions présenter un projet de loi instaurant un impôt minimum à compter du 1er janvier 1986. Il prévoyait l'élimination des abris fiscaux et du partage des revenus. Toutes ces choses figureront dans la loi qui sera présentée sous peu pour appliquer les dispositions budgétaires. Il s'agira uniquement d'une mesure d'ordre administratif, comme le souligne le député, sauf en ce qui concerne ce principe très important voulant qu'un contribuable soit présumé innocent dès le départ. Cela dit, j'espère que tous les partis appuieront ce projet de loi à l'unanimité et très rapidement.

M. Baker: Je n'ai que quelques mots à dire, monsieur le Président. Je voudrais simplement faire remarquer que si la présomption d'innocence s'appliquait à toutes les causes portée devant la Cour canadienne de l'impôt, ce serait effectivement une excellente mesure. Comme je l'ai signalé, la plupart des causes jugées par ce tribunal n'ont rien à voir avec l'impôt; elles portent sur d'autres questions qui relèvent du ministre du Revenu national, notamment en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage et d'autres lois. Ce principe n'est certainement pas appliqué.

Pour ce qui est de l'opposition du parti libéral, je pense avoir expliqué pourquoi nous désirions que d'autres changements soient apportés à ce projet de loi. En fait, ce qui nous chiffonne, c'est que le gouvernement s'est fait élire sur la foi de toutes sortes de promesses et pas seulement de ce simple changement à la Loi de l'impôt sur le revenu.

M. Mazankowski: Comme vous le savez, nous les tenons les unes après les autres.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): En conséquence, conformément à l'ordre adopté plus tôt dans la journée, le projet de loi est renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois, et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

Le vice-président: A l'ordre! La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le projet de loi C-72, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu et, de façon connexe, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt.

L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1—

M. Riis: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire connaît sans doute les points soulevés à l'étape de la deuxième lecture à propos des versements trimestriels que les personnes âgées sont prêtes à faire et des problèmes qui en découlent. Va-t-on présenter rapidement un projet de loi à ce sujet pour soulager les aux personnes âgées qui ont la vie dure?

[*Français*]

M. Lanthier: Monsieur le président, nous considérons qu'il s'agit là d'une question de politique, et comme nous l'avons déjà dit dans notre exposé en deuxième lecture, il s'agit actuellement d'un projet de loi plutôt technique qui traite d'un aspect politique en particulier. Alors la proposition de mon honorable collègue est à l'étude actuellement.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le président, je répugne à l'avouer, mais j'ai tourné tous les boutons et je ne suis pas parvenu à entendre la traduction. Est-ce un prolbème personnel ou le problème est-il d'ordre technique?

M. Lanthier: Je le répète, ce projet de loi revêt un caractère plutôt technique sur un sujet principal et nous avons considéré le problème soulevé par le député comme un problème de politique, dont on finira par discuter. Le ministère étudie la question pour le moment.

(L'article 1 est adopté.)

(Les articles 2 à 150 sont adoptés.)

(Les annexes 1 à 3 sont adoptées.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 h 30, je quitte le fauteuil jusqu'à 20 heures; la Chambre passera alors à l'étude des difficultés financières de la Norbanque.

(La séance est suspendue à 18 h 30.)

[*Note de l'éditeur: La suite des délibérations figure à la Partie II.*]

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 25 septembre 1985

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 20 heures.

[*Français*]

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT

LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DE LA NORBANQUE

M. le Président: L'honorable député de Hamilton Mountain (M. Deans), ayant été autorisé à proposer l'ajournement de la Chambre en conformité de l'article 31 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir la question des difficultés financières de la Norbanque, en conséquence, la motion est la suivante.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

[*Traduction*]

—Monsieur le Président, je songeais à la tenue d'un débat comme celui-ci depuis quelque temps déjà, mais plus particulièrement ces deux ou trois derniers jours. Je voudrais le situer dans une perspective quelque peu différente de ce qu'on attend peut-être. Il y a bel et bien une crise, mais celle que traverse le système bancaire a son égal dans le système parlementaire alors que nous cherchons un moyen de traiter des problèmes.

Comme le savent la majorité de ceux qui suivent l'actualité depuis un mois ou plus, le problème ne se limite pas à la Norbanque, un cas particulier mais non isolé; il comprend également la Banque Commerciale du Canada. La difficulté pour nous, c'est que nous avons une vague idée des ennuis qu'éprouvent ces établissements, mais la Chambre des communes, qui devra en définitive approuver sinon déterminer une solution au problème, n'obtient que peu de reseignements. On nous demande de prendre au jour le jour des décisions sur les événements qui bouleversent le système bancaire et plus particulièrement les deux banques en question, sans trop savoir ce qui se passe.

Je voudrais d'abord dire à la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) que le problème, les difficultés ne retombent pas entièrement sur ses épaules. Je ne nie pas que l'on pourrait à bon droit considérer que certains des renseignements que nous lui réclamons ne relèvent pas de sa compétence. Il lui appartient cependant de fournir certains des renseignements que nous réclamons au sujet de ces deux établissements. A la suite d'une décision qu'elle a prise, semble-t-il, ces renseignements n'ont pas été et ne seront pas divulgués. Pourtant, aux Communes et au comité qui sera formé et qui sera un organe des Communes, nous devrons en arriver à une décision en nous fondant sur le peu de renseignements qui sont mis à notre disposition. C'est là-dessus que nous voulons insister ce soir, monsieur le Président.

Diverses sources dans les journaux font état des préoccupations des plus grands spécialistes en ce qui concerne la diffusion de l'information à l'heure actuelle. Le président de la Norbanque, par exemple, nous apprend que le gouvernement, de concert avec d'autres, n'a pas fourni le soutien nécessaire pour rendre cette institution plus viable et, du même coup, lui permettre de fonctionner normalement.

Si nous posons des questions pour établir la véracité de ces observations, les ministères nous fournissent des renseignements inutiles à notre quête de la vérité. A titre d'exemple, en fin de semaine dernière, nous avons laissé entendre que, compte tenu des circonstances devant lesquelles nous nous étions retrouvés du fait de la déclaration du président de la Norbanque, il conviendrait de demander au comité parlementaire des finances de siéger pendant la fin de semaine pour tâcher de découvrir la vérité.

Nous reconnaissons que c'était là une requête inhabituelle, que ce n'était pas là la façon normale de procéder, et pourtant le gouvernement nous a répondu qu'il n'avait pas à le faire, qu'il nous suffirait d'accepter que le comité étudie la question pour que tout s'arrange et que si l'on s'entendait sur le mandat proposé au *Feuilleton des avis*, le comité des finances pourrait se mettre à la tâche et examiner ces questions.

Mais comme le sait pertinemment le ministre, l'ennui, c'est qu'on ne nous fournit pas les renseignements que réclament les députés de l'opposition en particulier, et aussi, je le pense bien, de nombreux députés de l'arrière-ban du côté du gouvernement. Par conséquent, si nous approuvions ce mandat dans son libellé actuel, nous paralyserions les tentatives du comité d'aller au fond de ce problème fort grave. Nous nous en sommes rendu compte, et nous avons compris que les pourparlers se poursuivaient. Nous étions bien au courant des difficultés éprouvées non seulement par le gouvernement, mais aussi par les banques visées et d'autres intéressés qui font des affaires avec les banques depuis de nombreuses années. Nous avons décidé qu'au lieu d'insister sur le renvoi au comité des dossiers et de la BCC et de la Norbanque, il conviendrait de tenir compte de la recommandation du président et de faire tenir au comité parlementaire une séance extraordinaire.

Article 31 du Règlement

Mais qu'a fait le gouvernement? Il a dit non. Il n'était pas d'accord pour le faire. Il jugeait que ce n'était pas nécessaire. Il n'y avait pas de crise. Mais qu'est-ce qui peut bien constituer une crise, monsieur le Président?

Mme McDougall: Moi.

M. Deans: La ministre dit que c'est elle. Je signale à la ministre qui marmonne sous cape que la crise, c'est vous qui l'avez causée, chère amie, et non pas moi. J'ai siégé à vos côtés pendant les délibérations au sujet de la BCC, au début de l'affaire.

M. Towers: Règlement!

M. Deans: Par votre entremise, monsieur le Président, j'ai accompagné la ministre au cours de ces délibérations et essayé de satisfaire le plus possible aux demandes que le gouvernement formulait à l'époque. Je la mets au défi de le nier. Nous avons fait tout ce que nous avons pu pour accommoder le gouvernement même si nous n'approuvions pas la mesure, mais nous n'en reconnaissions pas moins que la crise à la BCC était telle qu'il nous fallait prolonger le débat.

Nous avons dit que nous n'étions pas d'accord, que les mesures proposées n'étaient pas les bonnes, que le gouvernement n'arriverait pas ainsi aux résultats auxquels la ministre disait qu'il arriverait. Néanmoins, nous avons agi de façon réfléchie et avons dit que nous n'allions pas retarder la mise en application de la mesure, que nous en favoriserions l'application même si nous n'y souscrivions pas. Contrairement à l'opposition officielle—de l'aveu de son propre chef—nous n'étions pas dupes. Nous pesions toutes les conséquences de la mesure gouvernementale et savions ce qui allait arriver. La ministre ne devrait pas s'imaginer que nous avons été mêlés d'une façon ou autre à la crise, car ce n'est pas vrai.

• (2010)

Le problème, c'est que même si nous avons immédiatement chargé un comité d'examiner l'affaire, le comité n'a pas disposé de toutes les données dont il avait besoin pour en arriver à des conclusions raisonnables. Ce que nous craignons maintenant, c'est que la même chose arrive au comité qui sera bientôt chargé d'examiner la situation de la BCC et de la Norbanque.

Que demandons-nous au juste? Que voulons-nous qui est si difficile à obtenir? Nous proposons, par exemple, que les renseignements dont dispose le gouvernement et sur lesquels il fonde ses décisions soient mis à la disposition des membres du comité afin qu'ils puissent aussi les examiner, en débattre, et s'en inspirer pour prendre des décisions raisonnables. Nous ne proposons pas qu'ils soient rendus publics dans le sens que tout le monde sache ce qui se passe.

Nous comprenons que certains aspects du secteur des banques de même que certaines questions intéressant les établissements bancaires sont délicats. Toutefois, le gouvernement ne fait rien pour s'assurer que les députés, qui devront au bout du compte se prononcer sur la proposition de renflouement, disposent des mêmes renseignements détaillés que lui-même. C'est là le nœud de la crise du point de vue parlementaire. C'est ce qui n'a pas marché dans l'examen de la situation de la BCC à l'origine. C'est ce qui ne va pas à propos de la présente proposition. C'est pourquoi nous estimons que le gouvernement ne consulte pas le Parlement et qu'il le traite comme quantité négligeable. Nous ne demandons pas l'impossible. Nous disons simplement au gouvernement que s'il juge nécessaire d'intervenir pour sauver les banques du Canada il doit mettre le Parlement dans la confidence. Malheureusement, il ne l'a pas fait.

Qu'avons-nous demandé? Nous avons demandé les renseignements dont disposait l'inspecteur général des banques. Il nous semblait normal d'en savoir plus sur les liquidités des deux banques, leurs portefeuilles de prêts et les conclusions des vérificateurs. Si nous déboursons près de 1 milliard de dollars dans un cas et, espérons-le, moins de un demi milliard dans l'autre cas, il est normal de demander le nom des personnes qui toucheront l'argent des contribuables. Pourquoi? Parce qu'il ne serait pas raisonnable de demander aux citoyens de verser un milliard à des dépositaires anonymes.

Nous devrions procéder pour cette faillite comme pour toutes les autres. Les créanciers ou plutôt les dépositaires, dans ce cas, qui vont se partager l'actif de la banque et à qui le gouvernement paiera intégralement le montant de leurs dépôts, auraient dû subir le même sort que tous les autres dépositaires dans le même cas qui doivent se partager l'actif d'un établissement en faillite. Nous estimons que la situation est la même pour les banques en question.

La loi prévoit une garantie de $60,000 pour ceux qui ont déposé leur argent dans l'une ou l'autre de ces banques. Mais nous allons plus loin. Si les gens ont déposé un montant supérieur et si la Chambre des communes juge souhaitable, ce dont nous ne sommes pas encore certains pour le moment, de leur verser plus que la valeur assurée, dont ils connaissaient parfaitement le montant, les contribuables qui paieront la facture ont le droit de savoir qui touchera cet argent.

Nous ne pourrons pas remédier à cette crise ni inspirer confiance aux Canadiens avec ce genre de système à moins que les citoyens n'aient l'impression que le Parlement a son mot à dire, qu'il comprend la cause du problème, la façon de le résoudre et les changements à apporter pour veiller à ce que cela ne se reproduise plus. Le public n'aura pas confiance s'il n'a pas la certitude que les parlementaires ont pris leur décision en toute connaissance de cause.

Je dis au ministre qu'il est inadmissible de se retrancher derrière des articles de la Loi sur les banques. Quand elle a été rédigée et soumise au Parlement, la Loi sur les banques n'a jamais été envisagée dans l'optique de l'effondrement d'une grande institution. Elle a été rédigée dans la perspective d'un fonctionnement normal du système bancaire. Elle a été rédigée pour mettre les gens à l'abri d'indiscrétions dans le cadre du fonctionnement normal et courant des banques tel qu'il se présentait depuis une dizaine d'années, depuis 50 ans ou même plus. Nous avons ici une situation différente, qu'il faut aborder en tant que telle, car c'est le premier effondrement d'une banque en 60 ans.

Le problème, c'est que quand la Loi sur les banques a été rédigée, modifée et reconsidérée, personne n'a songé un seul instant qu'une banque pourrait s'effondrer ou être sur le point de s'effondrer, comme cela risque d'être le cas pour la Norbanque. Personne n'a songé que cette garantie du secret de la Loi sur les banques pourrait un jour s'appliquer au moment de répartir les avoirs, les dépôts ou autres d'une banque entre ceux qui seraient autorisés à les revendiquer.

Pour surmonter cette situation de crise, nous demandons au gouvernement de cesser de tergiverser. Quand nous posons des questions à la Chambre des communes—et aucun autre forum ne saurait prétendre l'emporter sur la Chambre des communes en matière de droit à poser des questions et à obtenir des réponses—nous ne sommes en aucune façon disposés à admettre que la ministre puisse se retrancher derrière l'éventualité d'une quelconque enquête bidon. Si le gouvernement avait commencé par jouer franc jeu en toute honnêteté avec la Chambre des communes, nous aurions évité la crise à laquelle nous sommes maintenant confrontés.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Si le ministre des Finances (M. Wilson) ou la ministre d'État aux Finances nous avaient répondu carrément au lieu de rester dans le flou, je suis convaincu que nous aurions évité la dramatisation de la situation de ces deux institutions à l'échelle nationale aussi bien qu'à la Chambre des communes.

• (2020)

Au nom de mes collègues, j'assure au ministre que nos demandes ne sont pas exagérées. Ce que nous disons en substance, c'est que si l'on demande aux contribuables de notre pays de renflouer des institutions financières ou autres, il appartient au gouvernement de garantir une information complète à ceux qui sont appelés à voter les crédits nécessaires. C'est la clé du message, qu'on donne toutes les informations à ceux à qui l'on demande de voter les crédits.

Je demande à la ministre de m'excuser. J'aimerais pouvoir croire sur parole que le ministre des Finances et elle-même savent ce qu'ils font, mais cela m'est impossible.

M. Broadbent: C'est le contraire que vous pouvez croire sur parole.

M. Deans: J'aimerais pouvoir croire sur parole, comme les députés conservateurs de l'arrière-ban, que le gouvernement sait au fond très bien ce qu'il en est et que tout se déroule exactement comme prévu.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Vous êtes bien les seuls au Canada à le croire.

M. Deans: Je serais enchanté de pouvoir dire ici que je fais tellement confiance à ces deux ministres pour prendre toujours les bonnes décisions que je suis prêt à m'en remettre à eux les yeux fermés pour comprendre le problème et lui trouver des solutions. Pour vous parler franchement, monsieur le Président, et bien qu'il m'en coûte de dire une chose pareille, l'actualité des derniers mois m'a convaincu que ce serait trop demander.

Ce que je dis, au nom de mon parti, c'est que cette crise résulte de la négligence du gouvernement, de son incapacité à voir au-delà de l'opinion de quelques conseillers mal avisés. Ce gouvernement demande maintenant au Parlement du Canada de l'aider à trouver des solutions aux problèmes, sans lui fournir les renseignements nécessaires pour prendre des décisions. Nous estimons que c'est inacceptable, car si le gouvernement veut que le Parlement fonctionne convenablement et qu'il s'attaque aux problèmes, il lui faut les renseignements utiles.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ils ont applaudi tous les 12.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Le dimanche 1er septembre, la ministre d'État chargée des Finances (Mme McDougall) annonçait que la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque n'étaient plus viables et que des curateurs avaient été nommés, à 19 heures ce jour là, pour prendre en main la gestion des banques. La Banque Commerciale serait liquidée, mais on donnerait à la Norbanque «un délai limité pour chercher à se réorganiser ou à se fusionner avec une autre institution».

La première réaction, c'est de s'interroger sur le bien-fondé des mesures du gouvernement. En liant les deux établissements dans un même communiqué, l'un liquidé immédiatement et l'autre auquel on laisse le temps de se trouver un partenaire, la ministre donnait-elle l'impression de douter que la Norbanque pourrait survivre? En les mettant sur le même plan, elle ou ses adjoints contribuaient-ils à créer un climat qui ferait de la Norbanque un partenaire peu attrayant? Le libellé du communiqué laissait-il entrevoir la possibilité que la Norbanque ferme également?

Article 31 du Règlement

Ainsi, à la page 3 du communiqué, on peut lire:

Il est légalement nécessaire de présenter immédiatement une demande de liquidation dans le cas de chacune des banques. Pour la Banque Commerciale du Canada, cette demande sera présentée aussi tôt que possible. Pour la Norbanque, les tribunaux seront incités à différer la désignation d'un liquidateur provisoire pour permettre de tenter une réorganisation ou une fusion. Les démarches légales nécessaires pour permettre à la SADC de procéder au remboursement des dépôts assurés seront toutefois entamées dans les plus brefs délais.

Tout cela est peut-être parfaitement correct, mais la confiance s'en trouve-t-elle améliorée? Est-ce rassurant pour un établissement qui envisagerait une fusion avec la Norbanque?

Dans le document d'information du ministère des Finances, qui était joint à ce communiqué, on utilisait un langage qui, bien que tout à fait correct du point du vue de la forme, n'était certainement pas pour favoriser la confiance ou ne donnait pas l'impression que le gouvernement croyait que la Norbanque serait capable de trouver une solution.

Je pense que nous devons alors nous demander, si le gouvernement doutait que la Norbanque parvienne à survivre, sur quoi ces doutes étaient basés. A en juger par les semblants de réponses que nous obtenons dans cette enceinte au sujet du renflouement de la Banque Commerciale du Canada, il devient de plus en plus évident que le gouvernement a pris là une décision politique sans se baser sur une analyse économique rationnelle. Nous avons maintenant appris de trois banques qu'elles ont offert du personnel, afin de procéder à un examen complet du portefeuille de prêts de la Banque Commerciale du Canada avant que le reflouement n'ait lieu, et que cette offre a été refusée. Elles étaient disposées à offrir chacune les services d'au plus 50 experts qui auraient pu examiner tout le portefeuille de prêts, mais on a refusé leur offre pour deux raisons. L'une était que l'un des représentants du gouvernement présents à cette réunion—et ni la ministre d'État ni le ministre des Finances n'y assistait—a déclaré que le temps pressait et que la décision devait être prise avant lundi matin. Le ministre des Finances (M. Wilson) a confirmé qu'il avait déjà signé l'ordre de liquidation.

L'autre raison qu'on nous a donnée au comité, serait que la Banque Commerciale du Canada ne souhaitait pas que ses concurrents examinent ses livres. Je trouve presque incroyable qu'une banque qui s'est adressée au gouvernement fédéral pour obtenir 255 millions de dollars, soit en mesure de lui dicter ses conditions. Cependant, il est manifeste que la décision de renflouer la banque a été prise en fonction des chiffres fournis par la Banque Commerciale elle-même qui portaient sur une partie de ses mauvaises créances seulement. Le gouvernement connaissait mal la situation et on doit alors se demander s'il était mieux renseigné dans le cas de la Norbanque ou s'il s'agissait une fois de plus d'un acte de foi.

Dans le communiqué du 1er septembre, la ministre a déclaré:

La situation de ces banques . . .

Là encore, elle faisait un lien entre la banque qui était liquidée dans l'immédiat et l'autre qui risquait de l'être et elle a ajouté:

. . . est particulière et elle reflète la concentration inhabituelle des transactions dans le marché de l'immobilier commercial en Alberta, qui reste déprimé.

A d'autres moments, à la Chambre et au comité, on a donné d'autres raisons pour la faillite de la Banque Commerciale du Canada ou pour les difficultés qu'elle a éprouvées avant son renflouement, au mois de mars. On nous a dit que ses problèmes étaient attribuables à la situation énergétique en Californie et, chose certaine, au comité, nous avons appris bien des choses au sujet des méthodes de gestion et d'octroi de prêts de la banque qui expliquent certes, en partie, sa déconfiture.

• (2030)

Que sait la ministre au juste au sujet de la Norbanque? Son cas est-il entièrement différent de celui de la Banque Commerciale? De toute évidence, l'attitude du gouvernement à l'égard de l'une et de l'autre est bien différente. Après avoir renfloué la Banque Commerciale en mars, le gouvernement a affirmé à maintes reprises qu'elle serait viable. Au cours des cinq mois qui ont suivi, la Banque Commerciale a été entourée d'une publicité qui a pu être néfaste à la Norbanque. Cependant, dans le cas de cette dernière, il n'y a pas eu de renflouement, seul un délai a été consenti. Pourquoi a-t-on adopté une attitude différente vis-à-vis cette dernière?

Dans le document rédigé par le ministère des Finances qui accompagnait le communiqué du ministre, on dit que les clients des deux banques avaient perdu confiance à la suite de l'opération de renflouement. On peut se demander si l'intervention du gouvernement n'a pas contribué à ébranler la confiance à l'égard de la Norbanque. le fait que dans son communiqué la ministre ait traité des deux cas en même temps est significatif, et c'est pourquoi j'y suis revenu souvent. Assurément, toute comparaison n'est pas de nature à favoriser une fusion avec une autre institution.

La ministre a tenu une conférence de presse au début de septembre, le 1er ou le 4 je crois, et là encore, elle a traité en même temps des deux cas, mais les questions des journalistes ont surtout porté sur les méthodes de prêts et les créances douteuses de la Banque Commerciale. Quand, enfin, on aborda le cas de la Norbanque, les conclusions que l'on tira alors n'ont sûrement pas facilité l'existence de l'établissement.

En fait, la descente aux enfers de la Norbanque a commencé le 1er septembre. Le semaine dernière, après un entretien avec la ministre d'État aux Finances, le président de la banque était si peu satisfait des résultats qu'il a donné une conférence de presse pour leur faire part de son mécontentement. D'après lui, le gouvernement ne songeait pas vraiment à une fusion ni à une réorganisation. Je pense que nous devrions savoir pourquoi le président faisant si peu confiance au gouvernement et quels en étaient les motifs.

Je ne veux pas pointer du doigt la ministre parce qu'il lui est arrivé d'affirmer souvent à la Chambre que la décision avait été prise conjointement par elle-même, le ministre des Finances et par le premier ministre (M. Mulroney). Pourtant, il est certain que c'est au cours de la fin de semaine du 22 au 25 mars que fut prise la décision de renflouer la banque sans que les pièces du dossier aient été toutes réunies. Il me semble que nous avons le droit de savoir si la ministre avait d'autres renseignements le 1er septembre et si elle est dûment au fait de la situation maintenant. Aurait-il mieux valu renflouer la Banque Commerciale du Canada dès le début?

L'opposition officielle a accepté de réduire au minimum le temps de débat nécessaire pour adopter la résolution et le projet de loi destinés à renflouer cet établissement. Nous avons cru le gouvernement qui prétendait que ces mesures étaient nécessaires pour rétablir ou pour maintenir la confiance dans nos institutions financières, sans compter qu'il nous a fourni l'assurance que cette somme suffirait pour permettre à cet établissement de poursuivre ses activités. Nous étions convaincus que le gouvernement parlait en connaissance de cause. Mais nous avons découvert plus tard qu'il n'avait pas examiné les avoirs de cet établissement et que sa décision était mal fondée.

Le ministre a soutenu inlassablement à la Chambre que cette décision était fondée sur les renseignements disponibles à ce moment-là. A moins que les ministériels aient eu en main d'autres informations qui ne nous ont pas été communiquées, on n'avait pas grand-chose pour prendre une telle décision étant donné que les livres de la Banque Commerciale du Canada n'avaient pas été vérifiés.

Voyons maintenant ce qui s'est passé après cette opération de renflouement. La ministre d'État aux Finances et le ministre des Finances ont tous deux déclaré qu'on suivait la situation de près pendant l'été. En quoi cela consistait-il au juste? L'inspecteur général a parlé lui aussi d'une sorte de supervision ou de surveillance cet été.

C'est à la mi-août seulement que le gouvernement aurait appris que l'actif des prêts de la Banque Commerciale du Canada était bien inférieur aux chiffres annoncés. Alors que l'opération de sauvetage était fondée sur une valeur d'environ 55c. au dollar, celle-ci avait fondu à 30c. au moment de la liquidation.

Que s'est-il passé au cours de l'été? Une bonne évaluation de l'actif aurait permis au gouvernement de savoir à quoi s'en tenir dès le mois de mars, mais elle n'a pas eu lieu. Quand, malgré le peu de renseignements dont nous disposons, on examine la nature des prêts que la BCC a consentis l'été dernier, on s'aperçoit qu'elle prêtait de très fortes sommes portant des taux d'intérêt très élevés. A-t-on surveillé de près la situation? A-t-on vérifié la solidité des prêts consentis après le renflouement?

J'ai vu dans un journal de l'Alberta un article intéressant où l'auteur se demande si quelqu'un n'aurait pas précipité la chute de la Norbanque. Malgré le parti-pris de l'auteur, que je ne partage pas, l'article révèle des faits intéressants. Ainsi, le sauvetage de la BCC aurait fait tant de bruit qu'il a porté préjudice à d'autres établissements de crédit dans l'Ouest, en particulier la Norbanque de Calgary, à tel point que des sociétés ont cessé d'y faire leurs importants dépôts de peur qu'elle ne s'effondre. Au mois d'août, la Norbanque a nié les rumeurs circulant dans la presse, selon lesquelles ses dépôts s'effritaient, mais le communiqué de presse de la ministre, le 1er septembre, nous a néanmoins appris que cette banque était également sur le point de fermer ses portes.

De tout temps, bien sûr, les banques ont eu besoin autant de la confiance que du capital. Or, l'obstructionnisme peut-il maintenir la confiance? Voilà bien le hic de la question. Nous avons entendu depuis le début de cette affaire très peu de réponses franches à la Chambre. Cette affaire a été renvoyée au comité des finances, du commerce et des questions économiques, mais nous n'avons pas pu prendre connaissance de certains documents essentiels. Des déclarations contradictoires ont été faites à la Chambre. La ministre d'État aux finances (Mme McDougall) a prétendu que rien ne laissait supposer que la Banque Commerciale du Canada était en difficulté avant le 14 mars dernier. Le ministre des Finances (M. Wilson) a dit, une fois, que l'inspecteur général des banques l'avait consulté en septembre dernier. Nous savons que des nouvelles sur les organismes de réglementation des États-Unis, à la mi-février, ont déclenché tout un branle-bas à propos de cette banque: coups de téléphone et rencontres entre l'inspecteur général et les autorités américaines.

• (2040)

Les propos évasifs n'inspirent certes pas confiance. Ils ne font qu'alimenter la spéculation. Pour éviter de répondre aux questions, le ministre nous a souvent dit d'attendre que le comité se réunisse. Mais qui nous dit que nous serons mieux renseignés au comité?

C'est une affaire importante et ce sont les faits et la vérité qui inspireront confiance et non pas la manie du secret. La ministre d'État aux Finances et le ministre des Finances ont souvent prétendu qu'il fallait prendre ses responsabilités envers les déposants. Nous voulons bien si nous savons qui ils sont. Nous savons, par exemple, que la province de l'Alberta figure parmi les principaux déposants. La rumeur court qu'elle aurait déposé 10 millions de dollars dans cette banque. Le ministre est-il en train de nous dire que les contribuables du Canada devraient en faire les frais? On ne peut raisonnablement demander aux contribuables canadiens de donner carte blanche au gouvernement pour ce qui est du remboursement des déposants non assurés sans connaître les données de cette affaire ou du moins sans en avoir un aperçu général.

Nous aurons également besoin d'autres renseignements sur les actionnaires de cet établissement.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre la députée, mais son temps de parole est expiré.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique a qualifié la situation actuelle de crise. Le critique libéral a parlé de crise. Je ne nierai nullement que nous nous trouvons dans une situation très difficile à la Chambre au sujet d'une question que nous avons essayé de renvoyer au comité où elle pourrait être débattue avec calme et discernement. Toutefois, la crise n'est pas celle que l'on croit. La crise a trait aux règlements avec lesquels il nous faut composer. La crise n'est pas le fait du gouvernement actuel, mais bien celui du gouvernement précédent qui s'est moqué en tout et partout des problèmes qui se posaient.

Article 31 du Règlement

Des voix: Bravo!

M. Deans: Quel argument-massue!

Mme McDougall: Nos lois concernant les institutions financières, et surtout les lois fédérales, sont surannées. En dépit de nombreux projets de réforme et de modernisation, beaucoup de lois fédérales clés, dont la Loi sur les compagnies fiduciaires, la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, la Loi sur les compagnies de prêt et la Loi sur les compagnies d'assurance étrangères, n'ont pas été véritablement révisées depuis des décennies. Pendant trop longtemps, nous avons laissé des organismes réglementaires débordés se servir d'outils limités avec suffisamment d'imagination pour remédier aux déficiences du système en place. Pour cela, il faut que des mesures soient prises.

Même la Loi sur les banques est désuète en dépit des révisions qui en sont faites tous les dix ans. La dernière a entraîné des modifications fondamentales du système financier canadien. Je veux parler des nouvelles banques canadiennes, des filiales de banques étrangères et de la redéfinition de leurs pouvoirs. Les fonctions de l'inspecteur général des banques s'en sont trouvées considérablement accrues. Toutefois, on ne s'est pas préoccupé des conséquences de ces modifications, pas plus qu'on a prévu une surveillance adéquate et qu'on a fourni du personnel. A vrai dire, on les a traitées sans méthode et avec désinvolture.

En Ontario, l'affaire Crown Trust-Greymac-Seaway a révélé les lacunes du système de réglementation. Le gouvernement progressiste conservateur qui dirigeait alors la province a pris ses responsabilités. Il a présenté deux rapports majeurs, proposé la version préliminaire d'une loi entièrement refondue et réorganisé le système de surveillance. Pour sa part, Ottawa n'a rien fait avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, malgré les incidences de la situation sur le gouvernement fédéral et bien que celle-ci ait coûté des centaines de millions de dollars à une institution fédérale, la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Entre-temps, le marché a beaucoup changé. Un examen de nos institutions et de nos moyens de surveillance se serait imposé de toute façon, car il fallait les modifier en raison des changements profonds qui se sont produits non seulement au Canada mais dans le monde entier. La technologie est en train de remodeler nos marchés. Mais les responsables de la réglementation sont incapables de réagir avec souplesse et rapidité à cause de règles vétustes établies à l'époque de la plume d'oie. Les titres, les options et les nouveaux effets du monde moderne peuvent augmenter considérablement les risques mais, s'ils sont utilisés à bon escient, ils peuvent aussi venir en aide à des gestionnaires de portefeuille prudents. Les marchés s'internationalisent de plus en plus. Dans l'ensemble, cependant, l'ancien gouvernement n'a pas tenu compte de ces changements fondamentaux.

Les événements auxquels la Société d'assurance-dépôts du Canada a dû réagir depuis 1982 prouvent abondamment la nécessité d'intervenir en vue de réduire ses risques à l'avenir sans oublier ceux d'autres établissements et des déposants canadiens.

Il y a plus de concurrence du fait de l'entrée de nouveaux établissements, plus petits, sur le marché. Personne n'est plus convaincu que nous de l'importance des banques régionales et de la nécessité d'une plus grande concurrence sur le marché des services financiers, lorsque les conditions le justifient et lorsque l'on peut l'autoriser dans le cadre d'une réglementation convenable.

Le gouvernement précédent était en faveur du principe de limiter la propriété et c'est pourquoi il a essayé de répondre au besoin de concurrence en admettant des sociétés canadiennes, contrôlées par des intérêts étrangers mais indépendantes, qui avaient tendance à être de petite taille puisqu'elles ne pouvaient pas avoir de gros investisseurs. De très bonnes sociétés se sont ainsi imposées sur le marché, mais sans que l'on atteigne le niveau souhaité de concurrence. Nous devons avoir recours à de nouveaux principes, car nous sommes parvenus à cette concurrence sans assurer une surveillance adéquate.

Pour la première fois, le gouvernement essaie de prendre des mesures. Notre livre vert propose un nouveau mode de réglementation qui répondrait à la nécessité d'une plus vive concurrence, mais en laissant plus de souplesse d'organisation. Toutefois, on craint les faiblesses de la réglementation. Dans les principes figurant dans notre livre vert, la protection du consommateur vient en premier lieu.

Ce livre vert propose une modernisation de toutes les lois fédérales dans ce domaine. Ce document était pour nous un travail prioritaire. Nous l'avons préparé et publié et nous sommes maintenant prêts à agir aussi rapidement que possible, dès que nous connaîtrons les conclusions du comité parlementaire. Pour la première fois de notre histoire, nous avons voulu raffermir nos moyens de contrôle sur le secteur des services financiers, secteur dans lequel tous les épargnants ont des intérêts. Pour la première fois, nous avons fait une véritable tentative pour harmoniser nos politiques avec celles des provinces afin que chaque gouvernement puisse exercer un meilleur contrôle dans sa sphère de compétence.

• (2050)

Le gouvernement a chargé un groupe d'étude dirigé par M. Robert Wyman de rédiger un rapport exhaustif sur la Société d'assurance-dépôts du Canada. J'ai déjà annoncé que dans un proche avenir je donnerais suite à d'importantes recommandations de ce rapport. J'ai aussi dit que je songeais à nommer un comité consultatif du secteur privé chargé de proposer des améliorations au système de réglementation des institutions financières, afin de resserrer nos contrôles. Le comité se penchera entre autres choses, sur les pratiques, la dotation en personnel, les méthodes, la coordination et la technologie.

Les députés voudraient peut-être connaître quelques-unes des questions dont le comité sera saisi. Ce n'est pas le travail qui fera défaut. Comme je l'ai dit, ces questions portent sur des pratiques de gestion ainsi que sur des détails d'organisation et viendront compléter les différents aspects déjà abordés dans le Livre vert et le rapport Wyman.

Nous voulons collaborer avec les provinces. Elles s'occupent et continueront de s'occuper de l'essentiel de la réglementation. Cette collaboration existe déjà, mais elle doit être constante et ponctuelle si on veut que le grand public et tous les déposants, envers qui je prends mes responsabilités très au sérieux, soient bien protégés. Comment y parvenir? Faut-il les coordonner dans les banques de données et des réseaux informatisés à des fins de réglementation et d'examen? Quelles autres mesures pouvons-nous prendre? Le Parlement peut m'aider à prendre ces décisions.

En ce qui concerne la collaboration entre les organismes fédéraux, le Livre vert recommande de regrouper le bureau de l'inspecteur général des banques et celui du surintendant des assurances, en vue d'améliorer la coordination au niveau fédéral. Il faut également établir des liens étroits avec le directeur aux termes de la Loi sur les corporations et peut-être également avec le directeur aux termes de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. J'attends de connaître l'avis du comité sur les mesures qui s'imposent et les moyens de les mettre en place avec un maximum d'efficacité et un minimum de dépenses. Voilà les questions que je souhaite vivement soumettre au comité pour permettre à tous les députés de donner leur avis sur ces aspects de notre système de réglementation. Voilà certaines idées utiles que le Parlement devrait approfondir à notre avis.

Il faudrait établir des cotes d'alerte, des sortes de «drapeaux rouges» qui nous permettraient de nous rendre compte tout de suite quand une institution financière est en difficulté. La baisse des revenus est un signal, manifestement, mais il n'est peut-être pas aussi sérieux du point de vue des déposants. Le fait d'offrir sur les dépôts des taux d'intérêt supérieurs aux taux du marché est un signe plus inquiétant. Des échéances d'actif et de passif, qui ne correspondent pas, des investissements spéculatifs et une croissance anormalement rapide sont d'autres signes.

Ce qui m'intéresse avant tout ce soir, monsieur le Président, c'est que pendant que je parle, les députés d'en face qui souhaitent discuter de cette question ont décidé de ne pas suivre le débat.

M. Deans: J'ai suivi mot à mot votre intervention. Ce que je voudrais savoir, c'est à quel moment nous allons intervenir.

Des voix: Règlement.

Mme McDougall: Mais en ce moment-même.

On a fait beaucoup de travaux aux États-Unis sur la façon d'interpréter ces signaux afin de reconnaître ces problèmes. Je sais que les organismes canadiens de réglementation se sont également penchés sur la question. Mais je demanderai au comité de me guider pour savoir si l'on peut et si l'on devrait faire davantage. Je m'intéresse à l'usage que l'on peut faire de la technologie. J'ai mentionné deux ou trois façons dont la technologie peut venir en aide aux organismes de réglementation en accroissant la qualité de la surveillance. Ce domaine semble très prometteur et j'espère que le comité y accordera une attention particulière. La technologie a réorganisé les institutions financières et elle devrait maintenant en faire autant pour les organismes de réglementation.

Nous devons toujours nous rappeler, monsieur le Président, que même si les problèmes actuels sont graves, ils n'affectent qu'une faible proportion des institutions financières et de leurs avoirs au Canada. Le système est sain et il nous incombe de veiller à ce qu'il continue de bien servir les Canadiens. Notre gouvernement a donné la preuve qu'il était résolu à l'améliorer encore en supprimant certaines contraintes, en donnant aux organismes de réglementation les moyens dont ils ont besoin pour jouer un rôle social plus actif, et toutes les initiatives que nous avons prises et continuerons de prendre en faveur des déposants se situeront dans le cadre d'une surveillance et d'une réglementation efficaces dans l'intérêt public.

M. Waddell: Monsieur le Président, je demande à la ministre, et à la Chambre, la permission de lui adresser une brève question.

Une voix: Non.

Des voix: D'accord.

M. Riis: Monsieur le Président, ce qui se passe ce soir est vraiment incroyable.

Des voix: Très juste.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Je vous ferai remarquer que vous avez été forcés de tenir ce débat ce soir. Vous n'avez pas eu le choix. Nous ne sommes pas en train de discuter ici de cette crise parce que vous l'avez jugé opportun. C'est grâce au sens des responsabilités du Nouveau parti démocratique que cette discussion a lieu.

Je veux simplement signaler que le Président a reconnu qu'il s'agissait d'une situation de crise. Cette question a été portée à l'attention du Président par l'honorable chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) et, par la suite, par notre leader parlementaire, le député d'Hamilton Mountain (M. Deans). La présidence a reconnu qu'il s'agissait en fait d'une crise et aujourd'hui, nous avons l'occasion, pour la première fois, de discuter de la faillite de deux banques au Canada, les premières en 62 ans, parce que les partis d'opposition, et non le gouvernement, ont jugé que cela s'imposait. Je tiens à préciser que la dernière fois où nous avons discuté de cette question à la Chambre, c'est le Nouveau parti démocratique qui a déclaré que les renseignements étaient insuffisants pour justifier le renflouement de la Banque Commerciale du Canada . . .

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Ce débat porte sur la Norbanque. Il n'a rien à voir avec la Banque Commerciale du Canada.

Des voix: Oh, oh!

Article 31 du Règlement

M. Blenkarn: Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) le sait fort bien. C'est son parti qui a proposé cette motion au sujet de la Norbanque. Il faut donc se pencher sur les renseignements relatifs à cette dernière banque . . .

M. Gauthier: Dites-le au ministre.

M. Blenkarn: . . . ainsi que sur l'administration et l'inspection des banques. Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que toute allusion à la Banque Commerciale du Canada est tout à fait irrecevable . . .

Le président suppléant (M. Charest): Selon moi, le député de Missussauga-Sud (M. Blenkarn) a fait valoir son point de vue. Dans sa dernière phrase, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a parlé de la Banque Commerciale du Canada. Je voudrais rappeler à tous les députés, au cas où il y aurait confusion, car ce serait . . .

M. Gauthier: Et la ministre?

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, je vous prie. Il est très facile de confondre les deux questions, mais la motion porte sur la Norbanque.

Le député de Kamloops-Shuswap.

M. Riis: Merci, monsieur le Président. Au moment où j'ai été si impoliment interrompu par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), j'allais expliquer que si nous avons actuellement des difficultés avec la Norbanque, c'est parce que le gouvernement a lamentablement échoué dans l'affaire de la Banque Commerciale du Canada. Si le gouvernement avait fait ce qu'il fallait dès le début dans le cas de la faillite de cette banque, le chef de mon parti n'aurait pas réclamé de débat d'urgence.

• (2100)

C'est en quelque sorte le président de la Norbanque qui est à l'origine de la discussion de ce soir. Il y a quelques jours, il a décidé de passer outre à la promesse solennelle que lui-même et ses collègues avaient faite au gouvernement du Canada, car à leur avis, le gouvernement avait laissé tomber la banque. Ils avaient l'impression que le gouvernement se désintéressait de l'ouest du Canada. Le président estimait que le gouvernement laissait tomber les institutions financières de l'ouest. Il a déclaré que le gouvernement du Canada sabordait, sabotait leurs efforts pour rendre la banque viable. Sans juger du bienfondé de ces observations, nous avons estimé que ces allégations étaient à ce point graves qu'elles justifiaient la tenue d'un débat d'urgence. Nous avons pensé que l'affaire était suffisamment importante pour que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques tienne une séance spéciale en fin de semaine dernière pour entendre le président de la Norbanque, la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) et le ministre des Finances (M. Wilson) aller au fond des choses. Mais le ministre des Finances a déclaré que ce n'était pas nécessaire. La ministre d'État aux Finances a elle aussi déclaré que ce n'était pas nécessaire et qu'il fallait faire confiance au gouvernement. Ce sont ces mêmes deux personnes qui, de concert avec le gouverneur de la Banque du Canada et l'inspecteur général des banques, ont répété tout au long de l'été que le système bancaire dans l'ouest du Canada était sûr, qu'il n'y avait pas de banque en difficulté, que la Banque Commerciale du Canada était viable et que les banques canadiennes de l'Ouest n'éprouvaient pas de graves difficultés. Or nous savons que ces déclarations étaient absolument fausses. Loin de moi l'idée de laisser entendre que ces gens nous ont délibérément induits en erreur. De deux choses, l'une; ou bien ils n'étaient pas au courant de la situation de ces deux banques, ou bien ils l'étaient. Je vais leur laisser le bénéfice du doute et je dirai que l'information dont nous disposons nous porte à croire que ces gens n'avaient pas la moindre idée de se qui se passait dans ces deux banques de l'Ouest. Pas la moindre idée. Rien de ce que nous entendons depuis quelques jours ne m'a convaincu que les choses aient un tant soit peu changé.

Il y a quelques semaines, la ministre d'État aux Finances a déclaré qu'on ne renflouerait plus de société fiduciaire au Canada. Quelques jours plus tard, elle a ajouté: «exception faite de la Pioneer Trust». Le gouvernement comptait donc renflouer cette institution. Plus tard, vers la fin d'août, elle a soutenu qu'il n'y aurait plus le moindre renflouement de banque au Canada. Quelques jours plus tard, elle a dit qu'il avait au moins une exception, et peut-être deux. Le gouvernement a décidé de renflouer la BCC et de rembourser tous les détenteurs de dépôts non assurés, et, au besoin, d'en faire autant pour la Norbanque. Monsieur le Président, est-ce qu'en affichant un point de vue une semaine, pour en affirmer un tout à fait contraire la semaine suivante, on peut augmenter la confiance de la population en la capacité du gouvernement de gérer convenablement les institutions financières du pays? Absolument pas!

Lorsque la Chambre a reçu la première demande de renflouement, nous avons dit que nous n'avions pas assez d'informations. On nous a demandé de donner 60 millions de dollars provenant des poches des contribuables, et nous avons jugé que nous n'avions pas assez d'informations. Nous avions toutefois confiance dans la ministre qui prétendait que c'était nécessaire. Nous avons dit que nous n'appuierions pas cette initiative parce que, à notre avis, ce n'étais pas la chose à faire pour assurer la stabilité du système bancaire et maintenir la confiance des investisseurs canadiens et étrangers. Nous avons dit que ce n'était pas la chose à faire, mais que nous la croirions sur parole. Avec le recul, nous nous demandons bien pourquoi nous l'avons fait, mais c'est ainsi. En contrepartie de notre coopération, nous avons demandé la tenue d'une enquête. On mettait un peu la charrue devant les bœufs mais nous avons cru la ministre lorsqu'elle nous a dit que c'était nécessaire. Elle a dit que si nous le faisions, la banque serait viable. C'est ce qu'elle a dit. Elle a dit aux Canadiens, aux déposants, aux actionnaires, aux porteurs d'obligations et à tous les autres que la banque serait viable. Elle a ajouté que cette affaire méritait au moins une enquête approfondie de la part du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Nous avons eu cette enquête, grâce au NPD, même si c'est après coup.

Pendant cette enquête, en épluchant le système bancaire, nous avons fait des découvertes horribles dans le cas de la BCC. Les agents de prêts étaient récompensés financièrement; plus ils faisaient de prêts et plus ils avaient de chances d'avoir un condominium à Maui. Des agents de prêts qui reçoivent une commission! Cela ne s'est jamais vu dans les milieux bancaires, où la prudence est de rigueur. Pendant cette enquête, certaines personnes nous ont menti et donné des informations incomplètes et insuffisantes. Certaines personnes ont d'ailleurs refusé

d'en donner; je songe notamment à l'inspecteur général des banques. Autrement dit, c'était plutôt de la frime.

Nous avons rédigé un rapport où nous signalions qu'à notre connaissance, des problèmes se posaient dans le système bancaire, et beaucoup, mais que nous n'arrivions pas à obtenir la coopération des personnes qui comparaissaient devant le comité. Le gouvernement vient ensuite nous dire que cela coûtera un milliard aux contribuables, mais qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, qu'il va mener une enquête au cours de laquelle les témoins pourront induire les députés en erreur, nous mentir, omettre des détails et refuser de répondre à des questions. Nous avons demandé les renseignements que nous estimons nécessaires pour mener une enquête digne de ce nom, mais le gouvernement a refusé.

M. Holtmann: Vous n'avez pas assez d'influence, c'est tout.

M. Blenkarn: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député va-t-il déposer ou nous communiquer les renseignements et les documents que le gouvernement devrait fournir, selon lui, dans la motion qu'il a présentée à la Chambre?

Le président suppléant (M. Charest): Le député sait fort bien qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Riis: Le président du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques devrait savoir à quoi s'en tenir, car il a demandé des renseignements déjà publiés. Les précisions qu'il demande ont déjà été communiquées et s'il l'ignore, c'est sa faute.

M. Blenkarn: Dites-nous ce qu'il en est. Fournissez-nous immédiatement ces renseignements.

M. Riis: Nous avons demandé des précisions au sujet des portefeuilles de prêts, mais la maison Price-Waterhouse a dit qu'elle ne les fournirait pas au comité.

M. Holtmann: Elle ne vous fait pas confiance.

M. Riis: Elle l'a déclaré publiquement. Elle ne nous fait pas confiance?

M. Deans: Elle fait confiance au ministre.

M. Riis: Monsieur le Président, si telle est l'attitude des ministériels à l'égard de ce comité, ils feraient mieux d'avoir un entretien avec son président. Je doute que ce comité puisse mener cette enquête de façon satisfaisante.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je tiens à dire très clairement que je demande au NPD de préciser exactement à la Chambre ce qu'il veut faire mettre à la disposition du comité, parce que je pense qu'il est important que cela soit officiellement consigné.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Blenkarn: Tout lui sera communiqué dans toute la mesure du possible.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Encore une fois, ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, il ne s'agit pas de savoir si les ministériels ont confiance en ce qui se passe au comité. Il s'agit de savoir si les Canadiens ont le droit de savoir ce qui s'est passé.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Pour l'instant, le gouvernement a refusé de communiquer ce qu'il qualifie d'informations raisonnables et responsables.

M. Blenkarn: Nous sommes d'accord.

M. Riis: Je voudrais souligner un point critique, monsieur le Président.

M. Blenkarn: Je veux savoir ce que vous voulez.

M. Riis: C'est la liste des déposants non assurés auxquels le gouvernement dit qu'il va verser environ 1 milliard de dollars de l'argent des contribuables. Ce sont des déposants fantômes. Sans visage! Sans nom! Ils n'ont que $200,000 de dépôt, ou peut-être 10 millions. Ils peuvent être la Banque de Hong-Kong, la Banque de Singapour, la Banque d'Amérique ou la Wells Fargo. Nous ignorons qui sont ces gens, et le gouvernement refuse de nous en fournir la liste. Le président du comité a dit qu'à son avis cette liste devrait lui être communiquée. Le président de la Banque Toronto-Dominion, qui a été l'un des participants à l'opération initiale de sauvetage de la BCC, dit que cette liste devrait être communiquée. Nous n'avons aucune raison de prendre l'argent des contribuables pour faire des chèques à des déposants anonymes qui avaient placé leur argent dans cette banque en sachant parfaitement qu'il n'y était pas en sécurité. Cet argent n'était pas assuré. Mais c'est tout ce que nous demandons. Nous demandons la liste des déposants.

M. Blenkarn: C'est tout?

• (2110)

M. Riis: La ministre d'État aux Finances a révélé qu'elle ne sera pas communiquée pas plus que certains autres renseignements, notamment des précisions au sujet du portefeuille de prêts. Nous nous inquiétons au sujet du rapport Hitchman. Nous reconnaissons que la ministre est peut-être incapable d'obtenir le rapport du Reserve Board des États-Unis mais, compte tenu de toutes les autres données que le gouvernement prétend être incapable de fournir, nous nous demandons s'il a vraiment tenté d'obtenir ce rapport qui décrit les problèmes qui ont assailli la filiale de la Banque Commerciale du Canada en Californie.

M. Benjamin: Il faut téléphoner à Ronnie.

M. Riis: En tant que parlementaires sérieux, nous sommes priés d'effectuer une enquête sur l'effondrement de la Banque Commerciale du Canada et les problèmes reliés à la Norbanque sachant fort bien que rien n'a changé depuis le dernier comité dont le travail était incomplet.

Article 31 du Règlement

Nous faisons face à une situation exceptionnelle au Canada, monsieur le Président. Jamais auparavant une banque n'avait fait faillite au Canada. Je sais que le gouvernement peut bien dire de ne pas nous inquiéter, d'avoir confiance parce qu'il va s'occuper de la situation en versant des deniers publics aux déposants non assurés. Nous nous préoccupons du système bancaire au Canada. Nous tenons à ce que des mesures appropriées soient prises. La ministre d'État aux Finances a raison quand elle dit que le problème n'aurait pas été si grave si nous avions eu des pouvoirs convenables de réglementation et de surveillance. Comme durant des années le gouvernement précédent ne s'était guère soucié de faire quelque chose à ce sujet, une situation des plus graves s'est présentée au Canada. Toutefois, la ministre d'État aux Finances a refusé d'agir quand elle en a eu la chance.

M. Blenkarn: J'invoque le Règlement.

M. Waddell: Asseyez-vous.

M. Riis: Monsieur le Président, nous avons entendu dire à maintes reprises . . .

M. Benjamin: Ne vous occupez pas de lui!

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) invoque le Règlement, je suppose.

M. Blenkarn: Évidemment, monsieur le Président. La ministre d'État aux Finances s'est dite disposée à agir et à comparaître devant le comité. La question est . . .

M. Waddell: Vous ne pouvez pas poser de question.

Le président suppléant (M. Charest): Non, non.

M. Heap: Asseyez-vous!

Le président suppléant (M. Charest): Je me permets de signaler aux députés qu'ils auront tous l'occasion de prendre la parole à ce sujet. La présidence espère sincèrement qu'ils attendront leur tour plutôt que d'invoquer le Règlement. La parole est au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis).

M. Riis: Monsieur le Président, j'estime que le député se permet ces interventions parce qu'il a peur de dire ce qu'il pense. Pour conclure, je dirai que la ministre d'État aux Finances a eu dès le début l'occasion d'agir. Les banques nous signalent qu'elles étaient disposées à envoyer des banquiers expérimentés, riches d'un savoir-faire considérable, évaluer la situation à la Banque Commerciale du Canada. Elles savaient disposer de renseignements incomplets. La ministre d'État aux Finances et le ministre des Finances se sont fiés à la documentation fournie par la direction de la Banque Commerciale du Canada.

M. Blenkarn: Mais non dans le cas de la Norbanque.

M. Riis: Il sautait aux yeux de tout banquier bien avisé que ces gens-là s'étaient montrés imprudents dans leurs méthodes bancaires, mais la ministre d'État aux Finances a dit que cela lui suffisait, qu'elle avait pleine confiance en eux. Monsieur le Président, ce n'était pas le sentiment des banquiers intéressés et c'est pourquoi ils ont offert d'envoyer des équipes de banquiers extrêmement compétents pour examiner la situation de la Banque Commerciale du Canada. La ministre d'État et le ministre des Finances n'ont pas su profiter de cette offre. Ils ont dit qu'ils avaient toute la foi du monde dans les capacités de l'inspecteur général des banques et de notre vieil ami, le gouverneur de la Banque du Canada. Naturellement, ils ignoraient ce qui se passait mais ils n'avaient pas besoin de renseignements.

Nous savons aujourd'hui que tout au cours de l'été, les banquiers ont répété que la banque éprouvait de graves difficultés et qu'ils étaient prêts à envoyer des spécialistes pour lui venir en aide. Ils ont offert leurs services. On les a refusés. Monsieur le Président, j'en conclus que ni la ministre d'État aux Finances, ni le ministre des Finances n'ont été à la hauteur de leurs responsabilités à l'égard des Canadiens qui font appel aux banques pour investir, épargner ou exploiter des entreprises. Nous demander maintenant de leur faire confiance pour régler cette situation, pour gérer les finances de notre pays après un échec si retentissant, c'est trop. Nous, du Nouveau parti démocratique, ne croyons plus que ces deux ministres soient aptes à contrôler les banques, et je pense que le public canadien partage cet avis.

Si jamais nous parvenons à faire sauter le couvercle, monsieur le Président, je pense que nous sentirons une drôle d'odeur de thon. Toutes sortes de choses douteuses vont monter à la surface. Nous allons enfin voir dans quel guêpier se sont fourrés le gouvernement, ses principaux ministres, et des hauts fonctionnaires du bureau de l'inspecteur général des banques. Monsieur le Président, voilà pourquoi, assumant pleinement nos responsabilités de représentants élus, nous voulons faire en sorte que chaque dollar des contribuables est judicieusement dépensé. Comment peut-on nous demander d'acheter chat en poche et d'engouffrer des centaines de millions de fonds publics dans les coffres de déposants non assurés dont la plupart sont des inconnus?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, pour le paraphraser sans trahir ses propos, le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique (M. Deans) a dit ce soir au début de son discours que l'objet du débat n'était pas une crise bancaire mais bien une crise parlementaire.

M. Deans: J'ai dit les deux.

M. Andre: Très bien. Une crise bancaire et parlementaire.

M. Deans: En effet.

M. Andre: Je lui donne raison, monsieur le Président, pour ce qui est de la deuxième partie de sa phrase. En effet, lorsque j'étais du même côté que lui, et j'y suis resté très longtemps, malheureusement, mais moins longtemps qu'il va y rester, nous ne cessions de harceler le gouvernement libéral pour qu'il permette au Parlement de fonctionner et qu'il laisse les comités examiner certaines questions de temps à autre. Nous nous sommes débattus autant que nous le pouvions, mais le gouvernement libéral ne voulait rien entendre. Il a fallu attendre jusqu'en 1979, pendant le court mandat du gouvernement conservateur, pour obtenir une loi sur l'accès à l'information. Grâce au nouveau gouvernement conservateur, les comités peuvent maintenant établir leur programme. Pour mieux cacher la vérité, M. MacEachen, qui a trouvé refuge à l'autre endroit, refusait constamment nos demandes et insistait pour que tout se passe à la Chambre. Il savait qu'on ne pouvait maintenir l'intérêt que quelques jours, après quoi ces anges de la tribune parlementaire qui veillent là-haut passaient à autre chose, et l'opinion publique perdait forcément intérêt aussi.

Telle n'est pas notre façon d'agir. Le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique semble ignorer qu'il y a eu un changement de Gouvernement l'année dernière. Dès le début, la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) . . .

M. Waddell: Ça ne fait pas grande différence.

M. Heap: Ça ne se voit pas.

M. Andre: . . . a dit que le Parlement devait s'intéresser à la crise bancaire qui frappe les établissements de l'Ouest. Nous tenons à ce que le Parlement étudie la situation pour savoir pourquoi et comment on en est arrivé là et faire des recommandations afin qu'elle ne se reproduise plus. Dès le début, la ministre d'État a adopté cette position qu'elle maintient toujours. Elle a répété maintes fois qu'elle fournirait tous les renseignements qu'elle peut légalement donner. Les néo-démocrates nous accusent de faire de l'obstruction et de cacher la vérité. Nous voulons que le Parlement étudie la situation sous tous ses angles et nous allons révéler tout ce que la loi nous permet.

• (2120)

Ce n'est pas suffisant. «Nous voulons que vous nous fournissiez des renseignements illégaux. Nous voulons que vous enfreigniez les lois. De plus, nous allons empêcher le Parlement de fonctionner. Nous n'allons pas laisser les comités se réunir avant que vous n'enfreigniez les lois et ne nous donniez les renseignements que vous ne pouvez pas nous donner légalement.» Voilà la position du leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre, monsieur le Président. Il parle de crise parlementaire. C'est certain, et elle existera tant qu'il y aura des députés qui, comme lui, débiteront des absurdités comme nous en avons entendu ce soir.

Le NPD demande: «Le peuple a-t-il le droit de savoir?» La réponse va de soi, bien sûr. Nous estimons que le peuple a le droit de savoir et c'est même pour cela que nous avons modifié le Règlement de la Chambre, afin de permettre aux comités de se réunir n'importe quand. C'est pour cela que la ministre d'État chargée des Finances veut qu'un comité de la Chambre étudie tous les aspects de cette question. C'est aussi pour cela qu'elle s'est engagée à communiquer tous les renseignements qu'elle peut légalement divulguer, car le Parlement, par l'intermédiaire d'un comité, peut regarder et étudier les chiffres. Le NPD dit non. Pourquoi cela, monsieur le Président?

M. Young: Pourquoi?

M. Althouse: Vous ne trouverez pas les réponses.

M. Andre: Vous le savez aussi bien que moi, monsieur le Président, parce que le NPD ne veut pas vraiment aller au fond de cette affaire. Ils ne s'intéressent pas au travail honnête qu'on peut faire au comité. Ce qu'ils veulent, c'est le scandale.

M. Althouse: Nous voulons des réponses.

M. Andre: Ils veulent semer des soupçons d'irrégularités. Ils veulent donner l'impression qu'il y a eu des fautes de commises . . .

M. Axworthy: Nous en trouvons tous les jours. Nous en trouvons de plus en plus.

M. Andre: . . . de sorte que le leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre puisse devenir tout rouge de feinte indignation et dire qu'il s'inquiète du sort des gens.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Regardez-vous!

M. Andre: Oui, le leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre nous dit: «Je défends le peuple; je m'inquiète du contribuable». Quelle absurdité. Si lui et ses collègues du NPD étaient des parlementaires responsables, ils ne feraient pas d'obstruction et n'empêcheraient pas le leader du gouvernement à la Chambre de constituer ce comité. Celui-ci pourrait se réunir ce soir même.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Mais au lieu de cela, nous sommes engagés dans un débat qui nous empêche de connaître les faits. Or, le député néo-démocrate, là-bas, prétend qu'il s'intéresse aux faits. Pourtant, le comité en question aurait examiné tous les renseignements nécessaires ce soir même. Si les députés néo-démocrates avaient eu le sens des responsabilités, ce qui n'est pas le cas, c'est ce que nous aurions fait ce soir.

Article 31 du Règlement

M. Althouse: Le comité ne peut en savoir plus que ce que nous avons appris ce soir.

M. Young: Démissionnez.

M. Andre: Tous les citoyens de l'Alberta au moins, et peut-être de l'ouest du Canada, connaissent le problème.

M. Lapierre: C'est le gouvernement.

M. Andre: Oui, le gouvernement libéral qui a adopté le Programme énergétique national en 1980. C'est de notoriété publique.

Voilà une bonne occasion, monsieur le Président, pour rappeler à ceux qui ont la mémoire courte, quelles ont été les conséquences du Programme énergétique national.

M. Lapierre: Des emprunts américains.

M. Axworthy: A quel endroit vous a-t-on fait votre trépanation?

M. Andre: Le 28 octobre 1980, sous les applaudissements du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) et de tous les députés néo-démocrates, l'honorable Marc Lalonde a présenté ce document qui a réduit l'ouest du Canada à la dernière extrémité.

M. Gauthier: Foutaise.

M. Andre: Si le Nouveau parti démocratique ne s'intéresse qu'aux faits, qu'il présente le document en question et nous pourrons l'examiner à loisir. Qu'il consulte le budget de novembre 1981 lorsque le PEN était en vigueur. Il pourra voir alors la quantité de taxes qui ont été imposées.

Une voix: Quel lien cela a-t-il avec la Northland Bank?

M. Andre: Un grand!

Au cours de l'exercice de 1980-1981, le gouvernement du Canada a recueilli environ 2.3 milliards de dollars en impôts de l'industrie pétrolière et gazière du Canada, ce qui représentait à peu près 10 p. 100 de tous les impôts versés par les sociétés. Donc, cette industrie a payé quelque 10 p. 100 de tous les impôts sur les sociétés.

M. Young: Et les sociétés dont vous vous êtes occupés?

M. Andre: L'année suivante en vertu du Programme énergétique national, les taxes ont doublé et à nouveau l'année suivante. En quatre ans le PEN a siphonné 20 milliards de dollars de l'économie du Canada de l'ouest. Permettez-moi de répéter ce chiffre. Cette région a perdu 20 milliards de dollars en raison du PEN. Mais ce n'est pas tout, monsieur le Président.

M. Young: Pauvres Rosenberg et Eaton. Ce sont eux que vous protégez.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre.

M. Andre: Je le répète, le Nouveau parti démocratique ne s'intéresse pas aux faits. Évidemment, la réalité rend parfois un débat moins passionnant. Je comprends leur crainte parce que les faits n'intéressent absolument pas les députés d'en face.

Le Programme énergétique national a imposé à un secteur des impôts sur le revenu autres que ceux qui s'appliquent aux sociétés en général, de façon uniforme dans tout le pays . . .

M. Waddell: Aux compagnies pétrolières.

M. Andre: . . . mais le gouvernement libéral a adopté en outre la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, ce qui lui a permis de percevoir de cette source unique 82 milliards, 83 milliards, 84 milliards de dollars.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a environ une demi-heure, monsieur le Président, vous avez rappelé à l'ordre un député néo-démocrate parce qu'il parlait de la Banque Commerciale du Canada. J'aimerais que vous rappeliez au ministre que nous parlons ce soir de la crise de la Norbanque et non de ce qui s'est passé en 1981. Revenez-en aux faits.

Une voix: Ces remarques sont toutes pertinentes.

Le président suppléant (M. Charest): Un député dit que ces remarques sont parfaitement pertinentes. Elles le sont. Je voudrais encore une fois inviter tous les députés à se souvenir que l'objet du débat de ce soir est une motion portant sur la Norbanque. Le ministre parle des raisons pour lesquelles cette banque est en difficulté aujourd'hui.

M. Axworthy: De prétendues raisons.

M. Andre: A la suite de la mise en œuvre du Programme énergétique national, un seul secteur de notre économie, monsieur le Président, s'est vu imposer des taxes supplémentaires qu'aucun autre secteur industriel n'avait à supporter. La taxe sur les recettes pétrolières et gazières a permis de faire payer à une industrie des impôts supplémentaires de 3.7 milliards de dollars en 1982-1983. Cette taxe, ainsi que la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires, la taxe sur le gaz naturel et les liquides extraits du gaz naturel, la redevance d'exportation sur le pétrole et la redevance de canadianisation ont permis de recueillir un total de 20 milliards de dollars. N'importe quelle économie, n'importe quelle nation, et surtout n'importe quel secteur sujet à une augmentation aussi massive de lourdes taxes ne peut qu'être durement touché sur le plan économique. En outre, le Programme énergétique national donnait au gouvernement une participation de 25 p. 100 dans toutes les activités pétrolières et gazières au large des côtes. Il imposait un nouvel organisme de réglementation, l'Administration des terres du Canada, du pétrole et du gaz et chargeait des bureaucrates de veiller à l'application de ces règlements et on demandait à l'Agence d'examen de l'investissement étranger d'examiner de très près toutes les transactions concernant des sociétés pétrolières.

Que s'est-il passé alors, monsieur le président? Selon des estimations du Conference Board, sauf erreur, on a assisté à une fuite de capitaux de l'ordre de 18 à 22 milliards de dollars. Je le souligne. Cela équivaut au minimum à la perte de 250,000 emplois.

M. Axworthy: Quelles inepties!

M. Andre: Tout cela à cause de ce programme. Le cabinet du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a engagé la moitié de ces gens.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: C'est vrai. Mon personnel était deux fois moins nombreux que le vôtre à l'heure actuelle.

M. Andre: Un quart de ces gens lui étaient nécessaire pour ses déplacements en avion. On en parlait à la télévision tous les jours dans l'ouest du pays. Il faut reconnaître que les habitants de l'Est ignoraient tout de l'exode massif des plate-formes de forage vers les États-Unis. Le député de Winnipeg-Fort Garry en rit. C'est ce qui explique les remarquables résultats obtenus par le parti libéral dans l'ouest du pays lors des dernières élections.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Si les libéraux ont si bien réussi, c'est grâce à l'attitude du député de Winnipeg-Fort Garry.

M. Axworthy: J'apprécie simplement un bon clown.

M. Andre: Que se passe-t-il lorsque vous perdez 20 milliards de dollars de capital en peu de temps? Le cours de votre dollar tombe, les taux d'intérêt grimpent—ils étaient élevés en général, mais au Canada, ils étaient de 5 à 6 p. 100 supérieurs à ceux pratiqués aux États-Unis. Ce soi-disant formidable gouvernement libéral national a imposé 20 milliards de dollars de taxes supplémentaires à une région, et ce qui devait arriver est arrivé: la valeur des propriétés a fondu et les entreprises ont fait faillite. Quiconque se soucie le moins du monde de ses concitoyens ne peut que trouver tragique le carnage économique qui s'y est produit.

• (2130)

M. Axworthy: Est-ce ce qui est arrivé à vos entreprises?

M. Andre: Cela est arrivé aux entreprises dont s'occupait votre chef; je l'ai lu dans les journaux.

M. Axworthy: Et les vôtres?

M. Andre: Pas les miennes.

M. Axworthy: Et celles qui ont fait faillite?

M. Andre: Le député n'a pas à s'adresser à ses vis-à-vis pour s'informer au sujet des entreprises qui ont fait faillite; il devrait s'adresser à son chef qui était président . . .

M. Axworthy: Vous avez fait l'objet d'une enquête.

M. Andre: Je n'étais pas président d'entreprises en faillite comme l'était votre chef.

M. Axworthy: Parlez-nous des enquêtes dont vous avez fait l'objet.

M. Andre: Demandez à votre frère.

M. Axworthy: Je vous le demande; ce sont vos entreprises.

M. Andre: Vous aurez l'occasion de prendre la parole.

M. Axworthy: Oui.

Article 31 du Règlement

M. Andre: Quand un gouvernement fédéral inflige des dommages aussi énormes, l'inévitable arrive. En Alberta et dans l'Ouest, nous n'avons pas souffert d'une récession, mais d'une véritable crise. Des milliers de jeunes chefs de famille ont dû abandonner leur maison parce qu'ils avaient perdu leur emploi. Les entreprises ne pouvaient pas les garder. Les taux d'intérêt étaient exorbitants. Je voudrais énumérer les projets qui étaient en bonne voie et qui ont été annulés à cause du Programme énergétique national: l'expansion de Syncrude, le projet de Cold Lake, le projet Alsands, le projet des sables pétrolifères Petro-Canada/Nova, le projet de récupération tertiaire de pétrole lourd en Saskatchewan, et celui de la récupération tertiaire de pétrole léger de Judy Creek. En conséquence, des dizaines de milliers d'importants emplois de haute technologie sont disparus. Les gens sans emploi ne peuvent pas payer leur hypothèque. Parce que les gens sans emploi ne peuvent rien acheter, les commerces font faillite. Telles ont été les conséquences du Programme énergétique national. Telle est la ruine que le gouvernement libéral a semée derrière lui. Toute banque qui recrutait le plus gros de sa clientèle dans cette région ne pouvait qu'en ressentir les contrecoups. Voilà ce qui est arrivé.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: N'importe quel député responsable l'admettra. Je ne place pas les députés du parti libéral ni ceux du NPD dans la catégorie des gens responsables.

M. Riis: Maintenant que vous êtes ministre, ces attaques ne sont pas dignes de vous.

M. Andre: Beaucoup de mes amis ont été acculés à la faillite; ils ont été obligés de quitter l'Alberta, d'aller à l'étranger. Je doute qu'on puisse trouver un seul Albertain qui n'ait pas un ami, une connaisance ou un parent qui n'ait été personnellement et financièrement anéanti par le Programme énergétique national et les programmes du gouvernement libéral qu'appuyait le NPD. De fait, depuis un an, grâce à l'accord de l'Ouest et à un changement d'attitude, je peux annoncer avec joie à la Chambre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: J'espère que les députés de l'opposition vont manifester leur satisfaction que les choses aient changé ou soient en train de changer. En fait, la croissance . . .

M. Waddell: Et les banques?

M. Axworthy: Parlez-nous des banques.

M. Andre: Les députés du parti libéral et du NPD reçoivent les bonnes nouvelles sur l'économie de l'Ouest comme une abomination. Ils s'agitent et se fâchent quand je leur dis que la situation s'améliore depuis l'accord de l'Ouest.

M. Althouse: Comment se fait-il que les banques n'en croient rien?

Article 31 du Règlement

M. Andre: Les députés de l'opposition trouvent cela affreux. Ils regrettent l'époque où le Programme énergétique national ruinait les gens; ils s'en frottaient les mains. Quand l'Accord de l'Ouest a redonné de l'espoir aux Canadiens, l'opposition s'est fâchée. Comment le gouvernement ose-t-il se porter au secours d'une institution financière de l'Ouest? Quel scandale! Quelle farce! Comment le gouvernement ose-t-il regarder au-delà d'Ottawa et s'occuper de l'Ouest? Nous nous soucions de ceux qui font affaire avec les banques. Nous nous soucions des déposants et nous inquiétons des conséquences pour eux et pour l'économie de l'ouest canadien des difficultés éprouvées par ces banques. L'opposition trouve cela affreux. Nous n'avons rien à cacher. Voilà pourquoi la ministre d'État chargée des Finances a décidé de renvoyer la question au comité. Elle y fournira tous les renseignements qu'elle peut légalement divulguer afin qu'on puisse les examiner, et le Nouveau parti démocratique s'y refuse. Ses députés préfèrent chercher le scandale à la Chambre des communes, chercher la petite bête afin de pouvoir s'indigner en choeur. Ils trouvent cela plus amusant que d'entendre la vérité et d'assumer leurs responsabilités de dignes parlementaires. Nous refusons cette attitude et les Canadiens également.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le débat de ce soir se situe dans un contexte tout à fait particulier non seulement au plan de la procédure, mais aussi sur le plan de la question à l'étude.

Je ne pense pas que la faillite d'une banque, la fermeture ou la faillite éventuelle d'une autre banque soit une chose avec laquelle il faille faire des gorges chaudes. Tellement de citoyens de ce pays seront affectés par cette question des déposants. J'en ai dans ma circonscription, vous en avez sans doute un peu partout dans vos circonscriptions, des emprunteurs, des hommes d'affaires qui fournissent de l'emploi à des centaines et des milliers de Canadiens. Ce débat se place donc dans un contexte que j'appellerais «les années noires» ou des «journées noires» pour l'administration de ce pays.

Ce qui est en jeu, et je voudrais le reprendre sous cet angle parce que nous aurons l'occasion, éventuellement, en comité, d'aller en détail, je voudrais aborder ce débat en le plaçant au niveau de la crédibilité, crédibilité d'un gouvernement, crédibilité d'un ministre des Finances (M. Wilson), crédibilité d'un ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall).

Si vous voulez, nous allons faire un retour en arrière: le 25 mars dernier, à la Chambre, le ministre d'État (Finances) déclarait, et vous me permettrez de citer ce qu'elle disait, compte tenu des propos que mon préopinant a tenus:

Et voici ce que disait le ministre d'État (Finances), et c'est la première fois, monsieur le Président, que la Chambre était saisie de cette affaire officiellement. Et j'aimerais que le ministre d'État (Finances) écoute ce qu'elle a dit, elle ne répéterait peut-être pas à l'avenir les sottises qu'elle a données à la Chambre aujourd'hui. Voici, et je cite à la page 3310 des *Débats* du 25 mars 1985:

L'HON. BARBARA MCDOUGALL (MINISTRE D'ÉTAT (FINANCES)): Monsieur le Président, je tiens à informer la Chambre qu'un accord est intervenu ce matin pour fournir à la Banque commerciale du Canada une injection de capitaux qui va assurer la viabilité à long terme de cet établissement d'Edmonton. Cet accord couronne l'effort collectif entrepris par trois gouvernements, six banques et la Société d'assurance-dépôts du Canada pour opérer le renflouage de cette banque en assurant sa viabilité et en protégeant de ce fait les intérêts de petites et moyennes entreprises de l'ouest du Canada.

Et là, je continue à citer l'honorable ministre à la Chambre:

Cette banque . . .

. . . en parlant de la BCC . . .

. . . a éprouvé récemment une forte érosion de son portefeuille de prêts américains, à cause principalement de la baisse des prix pétroliers. Cette évolution a fait baisser sensiblement la valeur de son portefeuille de prêts, et la direction de l'entreprise à compris qu'elle ne pourrait tenir le coup devant l'ampleur des prêts problèmes. Ces prêts avaient été considérés jusque-là comme supportables, mais il est apparu au cours des dernières semaines, devant la gravité de la situation américaine, qu'une bonne part d'entre eux devaient être passés par profits et pertes ou sensiblement réduits.

Voilà ce qu'a déclaré en cette Chambre le ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) le 25 mars dernier. Jamais, dans sa déclaration, elle n'a relié la faillite ou la difficulté financière à ce moment-là de la Banque Commerciale du Canada à la question de la politique énergétique. Et on pourrait continuer à citer les déclarations du ministre dans d'autres réponses qu'elle a données le 29 mars dernier, lorsqu'elle a répondu à des questions de mon collègue, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier). Voici ce qu'elle disait en répondant à la question du député d'Ottawa-Vanier: «Monsieur le Président, la Banque Commerciale du Canada a investi en Californie, par l'intermédiaire d'une agence. Elle a acheté un intérêt de 40 p. 100 dans la Westland Bank. Cette banque s'occupait d'immobilier. L'agence, elle, s'occupait de prospections pétrolières. J'essaie de démêler une structure commerciale très complexe,» nous disait M^me^ la ministre.

J'aimerais qu'elle reste dans cette Chambre pour écouter et ne pas répéter les sottises qu'elle a dites aujourd'hui. «La Westland Bank», disait M^me^ la ministre, «a connu des difficultés dans l'immobilier. L'agence, par contre, prêtait de l'argent . . . » Vous ferez un discours après, le député de Beauce (M. Bernier), si vous voulez parler. Vous direz ce que vous pensez de cela. «L'agence, par contre, prêtait de l'argent pour des installations de forage. Le problème de celle-ci n'est apparu que très récemment. Je voudrais lire un article paru dans le *New York Times,* décrivant ce qui s'est produit dans un marché similaire au Texas». On pourrait continuer, monsieur le Président, à lire des extraits des déclarations de M^me^ la ministre en cette Chambre, «établissant clairement que la base de la difficulté de la Banque commerciale du Canada provient de ses opérations aux États-Unis.» Du moins, c'est ce qu'elle nous a dit.

Et je voudrais revenir au début de mes remarques lorsque je disais qu'on a à discuter aujourd'hui d'une question de crédibilité. Je viens de vous dire ce que disait M^me^ la ministre le 25 mars. Vous avez entendu ce que le député qui m'a précédé nous a dit.

Je voudrais rappeler également une autre question, et cela va m'amener au sujet de la motion, qui est la Norbanque. Le 29 mars, en cette Chambre, un député de l'opposition, provenant des banquettes du NPD, demandait au ministre s'il y avait d'autres institutions financières qui pouvaient être en difficulté. Et je cite la page 313 du compte rendu officiel des *Débats* du 29 mars 1985, et j'ai le texte anglais, et voici la réponse que donnait la ministre d'État (Finances):

● (2140)

[*Traduction*]

Monsieur le Président, la présente situation représente un incident isolé. A l'heure actuelle, aucune autre institution financière canadienne ne semble avoir des problèmes de solvabilité.

[*Français*]

C'était le 29 mars 1985, le même jour que la Western Capital fermait ses portes.

Alors qu'on nous déclarait le 29 mars qu'il n'y avait pas . . . et les termes, monsieur le Président . . .

[*Traduction*]

Les termes utilisés étaient tout à fait clairs:

A l'heure actuelle, aucune autre institution financière canadienne ne semble avoir de problèmes de solvabilité.

[*Français*]

Et voici que, croyant les propos du ministre, croyant les chiffres qu'on nous donnait concernant la Banque Commerciale du Canada, acceptant comme étant valables et vérifiés les faits qu'on nous rapportait en cette Chambre, nous avons appuyé l'opération de «bail out» de la Banque Commerciale du Canada. Mais à cause de l'incompétence de ce gouvernement, nous nous retrouvons, le 1er septembre, avec une autre déclaration qui venait contredire ce que le ministre nous avait dit. Et je me réfère maintenant au communiqué de presse émis le 1er septembre: «Le ministre d'État (Finances), l'honorable Barbara McDougall, a annoncé aujourd'hui que l'inspecteur général des banques l'avait informée, ainsi que le ministre des Finances, que la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque n'étaient plus viables et ne pouvaient faire face à leurs engagements à échéance.»

Monsieur le Président, voilà quand même une situation très grave où un ministre déclare de son siège qu'aucune institution financière non seulement n'est pas en difficulté mais apparaît en difficulté et, quelques mois plus tard, on met dans le même «paquet» la BCC et la Norbanque. Je dis que de ce fait même le gouvernement du Canada, le ministre des Finances, la ministre d'État (Finances) venaient de signer l'arrêt de mort d'une institution financière. Une institution financière, monsieur le Président qui, d'après les données publiées par le *Financial Post* de date récente, on a nommé un curateur et on a demandé la liquidation. C'est ce que le communiqué de presse nous annonçait le 1er septembre. On annonçait qu'on demandait la liquidation d'une institution financière dont les chiffres publiés dans le *Financial Post* donnent ce qui suit:

[*Traduction*]

Pour le trimestre clos le 31 janvier 1985, le revenu net était en hausse de 24 p. 100 à $777,000 soit 72c. l'action . . .

Pour l'exercice clos le 31 octobre 1984, le revenu net était passé à $3,347,000 . . .

[*Français*]

Monsieur le Président, voici qu'en mettant dans le même «paquet» une institution financière qui s'appelle la BCC et la Norbanque, on venait, à mon sens, de jeter l'arrêt de mort de l'autre aussi. Si on regarde l'ensemble de l'évolution, je reviens à ma question de crédibilité, tout au long du débat qui est engagé à la Chambre depuis le mois de septembre et sur l'«affaire des banques» ainsi que sur l'«affaire du thon avarié», on revient toujours, dis-je, à la même question: question de crédibilité. Comment croire un ministre qui nous avait déclaré qu'avec 255 millions on allait sauver la BCC? Comment croire maintenant un ministre qui, quelques jours plus tard, nous disait qu'il n'y avait aucune institution financière qui paraissait en difficulté? Comment croire un ministre qui nous dit que toute l'opération de «bail out» a été faite en étroite collaboration avec le milieu bancaire, alors que les journaux sont remplis de déclarations de banquiers qui sont venus témoigner devant le Comité des finances, qui nous ont dit qu'ils avaient accepté cette opération avec le bras presque tordu jusqu'en haut du cou?

On a demandé au ministre de faire l'inspection des actifs de la BCC. Cela a été refusé. On a demandé au ministre de nommer des officiers supérieurs qualifiés pour remplacer une administration qui avait perdu la confiance du milieu financier. On a refusé. Aujourd'hui, au cours de la période de questions orales, monsieur le Président, on m'a dit et on a dit à mes collègues qu'on n'avait pas réussi à trouver des personnes. Et pourtant les banquiers sont venus presque un après l'autre nous informer qu'ils avaient offert au ministre des noms de personnes qualifiées, des banquiers réputés, à leur retraite, qui auraient accepté de telles responsabilités.

Monsieur le Président, comment croire une ministre qui nous dit qu'elle travaille ardument à sauver la Norbanque lorsque de Calgary, le président de cette même institution donne une conférence de presse dans laquelle il informe le public que, avant qu'il ne soit trop tard, il veut être enregistré publiquement comme ayant pris position contre le gouvernement qui, à cause de son incurie, agit de telle sorte que la banque devra fermer ses portes.

Monsieur le Président, c'est certainement une question de crédibilité à laquelle on a à faire face. Maintenant, quand je regarde l'ensemble de l'opération et que je me dis: voici deux institutions, une de 3 milliards, 2 milliards 700 millions, une de un milliard, celle de 3 milliards d'actifs, la Banque du Canada a prêté déjà 1 milliard 300 millions en nous disant, et c'est ce qu'on nous a dit au comité, encore une fois, monsieur le Président . . . on nous a dit que ce milliard, 300 millions était garanti par des actifs solvables, valables de 1 milliard 800 millions. Ce qui veut dire que, dans une institution qui a 2 milliards 700 millions, on a un jeu d'un milliard de dollars. Je me dis: Comment se fait-il alors que le gouvernement, étant donné la tangente qu'il avait prise, va demander aux contribuables de débourser un milliard de dollars et il n'y aura plus de banque dans l'Ouest, il n'y aura plus personne. Les emprunteurs seront aux prises à des difficultés pendant des mois et des années peut-être avant de régler ce problème-là.

Article 31 du Règlement

• (2150)

Les déposants qui ont placé le fruit de leurs économies . . . J'en ai un au moins dans ma circonscription qui avait $160,000, c'étaient les économies de sa vie qu'il a déposées là-dedans, qui vit dans l'angoisse depuis ce temps-là. Pourquoi utiliser l'argent des contribuables, envoyer cela dans les égouts, à toutes fins utiles, dans le drain, et qu'il ne restera pas de banques, il ne restera pas une «job». C'est la même affaire avec la Norbanque. Combien d'argent a été avancé par la Banque du Canada à la Norbanque? Et quelle est la valeur réelle de ses actifs? On n'a pas les chiffres précis en date d'aujourd'hui, on n'a que ceux en date du 31 octobre qui est l'année financière des banques, un milliard d'actif. J'ai regardé . . . Il y a une partie importante qui sont des placements fort valables. Je me dis: Est-ce qu'il n'y a pas moyen, quant à utiliser l'argent des contribuables, de sauver la Norbanque?

Le but de mon intervention, monsieur le Président . . . Je suis revenu de Québec pour participer à ce débat-là, pour une raison. Je soutiens que l'on peut sauver la Norbanque si le gouvernement retire . . . et trouve une façon de sortir du labyrinthe impensable dans lequel il s'est placé en mettant dans le même sac une banque qui s'appelle la CCB et une autre banque qui s'appelle la Norbanque. Imaginez la confiance que l'on développe envers une institution financière lorsque, dans un communiqué de presse, on nous dit qu'on annonce au public, aux déposants, que l'on va demander la liquidation à un tribunal mais que l'on va demander au tribunal—et cela c'est la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) qui dit cela dans son communiqué de presse—et on va demander au tribunal, dis-je, de surseoir à l'application de la demande de liquidation. Si vous, monsieur le Président, vous aviez $100,000, est-ce que vous le placeriez dans une institution pour laquelle le gouvernement de votre pays a demandé la liquidation? Cela n'a aucun sens d'avoir agi comme cela, et toute cette opération-là est une démonstration, jour après jour, de l'incompétence du ministre des Finances et de la ministre d'État (Finances).

On est souvent revenu, et mon collègue de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) est souvent revenu en pointant du doigt le fauteuil libre qui est ici devant nous et qui s'appelle celui du premier ministre, parce que, et j'inviterais beaucoup de mes collègues à lire le résumé qui a été fait et qui paraît dans la presse canadienne, cela vient de sortir, c'est «sur le fil», qui rebâtit de A à Z les différentes étapes de cette opération, et tout pointe dans une direction, la même que celle du «Tuna fish». Le bureau du premier ministre . . . Je me dis qu'aujourd'hui la Norbanque pourrait peut-être être encore sauvée. C'est une banque régionale. Personnellement, je suis un francophone de Québec, et vous dire l'humiliation que j'aurais de voir les caisses populaires passer en faillite, ce serait une humiliation terrible. Mais je pense que, aujourd'hui, les citoyens de l'Ouest canadien en ont assez des propos du premier ministre.

Mais si j'étais un citoyen de l'Ouest canadien, je serais humilié, monsieur le Président, de voir qu'une banque régionale, qui, après des années et des années pendant lesquelles ces gens de l'Ouest ont demandé des institutions financières, deux banques créées au cours des années 1970 . . . Je n'embarquerai pas dans le débat politique comme le ministre associé de la Défense nationale (M. Andre) l'a fait tout à l'heure. Elles ont été créées sous un gouvernement, elles se sont développées. Il y a eu des erreurs de commises. Si on m'avait dit, le 25 mars, il n'y a plus rien à faire, la banque est en faillite, on ne demanderait pas l'argent des contribuables pour la sortir du trou, monsieur le Président, j'aurais compris, j'aurais accepté, j'aurais trouvé cela dur, mais dans le cas présent, on a demandé $255 millions, non pas pour sauver un ou deux individus mais pour sauver une institution financière qui constituait, je crois, le résultat d'années de labeur, de pourparlers par les gens de l'Ouest pour avoir des institutions financières. Et on va utiliser l'argent des contribuables, on va rembourser tout cela, on va avoir une place complètement nette. Cela aura coûté peut-être un milliard et il ne restera plus rien, et Dieu sait quand, par la suite, à Edmonton, à Calgary, à Winnipeg, à Regina, des gens pourront se lever pour essayer de remettre sur pied une banque régionale, et je vous dis que la responsabilité sur les épaules du premier ministre, du ministre des Finances et du ministre d'État (Finances) est considérable.

Si on avait agi sérieusement, si on avait pris le temps au lieu de succomber à la panique pour camoufler les effets qu'aurait pu avoir une telle décision sur la Conférence au sommet que dirigeait le premier ministre, peut-être aurions-nous réussi à épargner de l'argent dans la fermeture de la BCC. Mais on aurait été capables, avec probablement la moitié de ces sommes, de sauver la Norbanque et maintenir dans les régions des Prairies une banque régionale qui aurait pu continuer de rendre service à la population, non seulement au Canada, mais d'une façon particulière à la population des provinces de l'Ouest.

Et je dis que c'est une honte d'avoir agi ainsi et je pense que ce débat ce soir a, au moins, le mérite de faire ressortir d'une façon claire et précise l'incompétence de la ministre d'État (Finances) et du ministre des Finances qui se sont lavé les mains et qui ont laissé la décision politique au premier ministre.

Je dis que cela fait ressortir aussi, dans les dossiers que l'on examine, un après l'autre, jusqu'à quel point la crédibilité de ce gouvernement est affectée et comment les provinces de l'Ouest et les institutions financières de l'Ouest vont en porter le fardeau.

[*Traduction*]

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, avant de commencer, je voudrais dire à mon collègue, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) qui vient de parler, que si l'on veut être pris au sérieux, il faut être là dès le début du débat.

M. Gauthier: Vous plaisantez.

M. Lewis: Je me réjouis de son retour parmi nous. C'est avec plaisir que je participe à ce débat pour présenter le point de vue d'un député du centre du pays. Cette question se rapporte aux fondements même du Canada. Elle démontre que notre pays est constitué de différentes régions unies par un même lien. En effet, lorsque l'une d'elles est en difficulté, les autres se portent aussitôt à son secours et c'est là le lien qui nous unit.

Depuis près d'une vingtaine d'années, ce sont les circonscriptions libérales qui ont eu droit à cette aide. C'est terminé parce que maintenant nous la distribuons dans toutes les régions sans distinction.

M. Garneau: Vous êtes satisfaits d'avoir mené deux banques à la faillite?

M. Lewis: Vous n'étiez pas là, mais vous savez parfaitement que vos collègues sont les fautifs. Voilà pourquoi vous n'êtes que 40 à la Chambre. Vous n'êtes que trois pour le moment, mais 40 en tout. Pendant des années, le parti libéral a causé des ravages dans l'Ouest ou encore, il a tenu cette région complètement à l'écart, au gré de sa fantaisie. Il faut connaître le contexte pour comprendre la raison d'être du débat de ce soir.

Dans les années 80, sous le gouvernement libéral, nous avons eu la pire récession que nous ayons connue depuis les années 30. Cette récession n'a épargné pratiquement aucun pays, mais nulle part ailleurs le gouvernement ne l'a favorisée comme au Canada. Cela s'est traduit par une hausse des taux d'intérêt et du taux de chômage, la fermeture d'usines, des faillites, un ralentissement de la construction résidentielle, sans que le parti libéral ne lève le petit doigt pour y remédier.

Quelles mesures le parti libéral a-t-il prises? Il est intervenu en instaurant son Programme énergétique national. Le parti libéral a aggravé délibérément la récession avec ce programme. Si ce dernier a eu le gouvernement libéral pour géniteur, il a eu le NPD pour parrain. Cela ne fait aucun doute.

L'avènement du Programme énergétique national a paralysé l'économie de l'Ouest ce que les députés de cette région ne sont pas les seuls à savoir. Nous savons exactement qui a causé ce marasme économique. C'est le parti libéral, avec l'aide du NPD.

M. Waddell: Pourquoi avec notre aide? Nous nous sommes opposés plus que vous à ce programme.

M. Lewis: Je tiens à ce que la Chambre sache ce qui s'est passé. Quand les néo-démocrates et les libéraux ont paralysé l'économie de l'Ouest, savez-vous quelles conséquences cela a entraîné dans l'Est, monsieur le Président? Les usines de ma circonscription ont fermé leurs portes et les travailleurs ont été licenciés. Savez-vous ce qui s'est passé à Orillia, monsieur le Président? La ville s'est remplie d'automobiles portant des plaques d'immatriculation jaunes. Les jeunes d'Orillia étaient allés dans l'Ouest pour trouver du travail, ils ont travaillé dur, ils avaient de bons emplois, mais ils ont dû rentrer chez eux quand les libéraux et les néo-démocrates ont paralysé le secteur énergétique. C'est ce qu'ont dit mes collègues.

Pendant ce temps, de nouvelles banques ont vu le jour. Nous étions tous d'accord, je pense, pour dire qu'une certaine concurrence dans le secteur bancaire n'était peut-être pas mauvaise, si bien que plusieurs banques ont été créées au Canada, dont plusieurs dans l'Ouest. Ces banques ont profité des possibilités qui existaient dans cette région dans les années 70. Mais le gouvernement libéral—et aucun des représentants de ce parti à la Chambre ne saurait le contester—a été parfaitement incapable de mettre en place un système de régie pour régler les problèmes que les banques pourraient avoir dans le cadre de la nouvelle législation, et que nous souhaiterions les voir éviter. Je vais y venir dans un instant.

Article 31 du Règlement

• (2200)

Nous avons en conséquence assisté à une concentration des prêts dans l'industrie de l'énergie. Il y a eu concentration des prêts dans une région. Au fait que le parti libéral n'avait pas su mettre en place un système de régie ce sont ajoutés la récession et le Programme énergétique national, et les problèmes sont apparus. Nous avons vu chuter les prix de l'immobilier et les valeurs immobilières. Il y a eu des faillites, et les banques n'ont pas pu récupérer leurs prêts. Elles ont cessé de toucher les intérêts ou les paiements réguliers, et de plus en plus de leurs prêts sont devenus des prêts à long terme.

Ce débat porte sur la Norbanque, j'en conviens. Mais je pense que l'on peut honnêtement dire que la Banque Commerciale du Canada a eu les mêmes difficultés que la Norbanque. La Chambre sait que le gouvernement, de concert avec les banques, les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique et la CDIC, a mis en place un plan de soutien destiné à rétablir la confiance des déposants et à aider une banque de l'Ouest en difficulté à garder confiance dans le système bancaire canadien. Nous savons qu'en même temps le système bancaire américain était en difficulté.

Nos efforts se justifiaient par la responsabilité que nous avons en tant que gouvernement national d'aider toutes les régions du pays. Nous pensions que le plan de soutien corrigerait les problèmes de la Banque Commerciale du Canada, et qu'il servirait par ricochet à renforcer toutes les banques où qu'elles soient. Nous pensions que cela permettrait à toutes les banques de l'Ouest de rester en jeu et de faire jouer un peu la concurrence. Nous savons tous que la situation ne s'est pas améliorée. Nous le regrettons tous. Je pense que tous les députés sont de cet avis. Nous nous sommes aperçus que l'état des portefeuille de prêts était plus grave que nous ne l'avions pensé au départ. Nous avons constaté que la confiance du marché ne se rétablissait pas. Le ministre a donc décidé le 1er septembre de prendre le contrôle de la BCC et de confier la Norbanque aux soins de curateurs.

On pensait à ce moment-là, et on le pense toujours, qu'avec ses directeurs à la tête et avec le gouvernement, cette banque pouvait être sauvée. Nous avons donné, et nous donnons encore à la Norbanque le temps de réorganiser ses affaires. Je suis certain que tous les députés de la Chambre le souhaitent. Nous souhaitons que la confiance dans le système bancaire se maintienne. Je suis certain qu'au nom de tous les déposants et actionnaires nous souhaiterions que la Norbanque puisse survivre.

Ce qu'il faut faire dans une telle situation, c'est voir ce qu'elle nous a appris. Tout d'abord, nous avons appris qu'il était tragiquement nécessaire d'examiner et d'améliorer notre système de régie. C'est incontestable. Le parti libéral l'a laissé complètement à l'abandon. J'estime que n'importe quel gouvernement est en droit de s'appuyer sur des vérificateurs et en droit de s'appuyer sur des inspecteurs.

M. Dick: Il n'y a qu'un député de l'opposition à la Chambre.

M. Lewis: Je m'adresse au seul député de l'opposition qui est à la Chambre. Je sais qu'il est travailleur et je suis sûr qu'il m'écoute.

Article 31 du Règlement

Comme tout gouvernement, nous avons droit aux meilleures informations possibles. Nous avons par conséquent institué un comité que nous avons chargé de faire une enquête sur la situation de la réforme réglementaire. Nous avons publié des documents de travail. Nous avons pu profiter du rapport d'un groupe d'étude privé sur la SADC. Nous comptons présenter un projet de loi qui renforcera les pouvoirs réglementaires du gouvernement fédéral. Nous demanderons que les fonctionnaires fédéraux chargés de faire les règlements attribuent une valeur réaliste aux immeubles appartenant aux établissements placés sous notre régie. Nous présenterons un projet de loi visant à permettre au ministre des Finances d'empêcher le transfert de propriétés appartenant à des établissements financiers constitués en société à l'échelon fédéral lorsque nous jugeons qu'une telle opération va à l'encontre de l'intérêt public. Nous ferons le nécessaire pour permettre aux surveillants d'examiner à fond toutes les activités.

Je conseille aux députés de lire un article de Seymour Friedland paru dans le *Financial Times* du Canada du 16 septembre 1985, où l'auteur va un peu plus loin. Il dit que si nous voulons avoir des banques et des sociétés de fiducie régionales—et je crois que nous sommes tous en faveur de cela—il faut les forcer à diversifier leurs prêts. C'est sensé. Il faut vérifier si tous les prêts ne se rapportent pas à un seul secteur ou à une seule région. C'est toujours le bon vieux principe qui consiste à ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. M. Friedland nous recommande d'étudier la question lorsque nous instaurerons le régime de la réforme réglementaire. C'est sensé.

Que peut nous apprendre cette situation? Nous avons appris qu'il nous faut un nouveau régime réglementaire pour les établissements financiers de ce pays.

Par ailleurs, nous avons appris ce qui intéresse vraiment les députés de l'opposition officielle, car pas un seul n'était à la Chambre pour m'écouter. J'espère bien qu'ils liront le hansard. Lorsque le débat a commencé, il y avait deux de leurs députés sur quarante à la Chambre. Je félicite mes collègues néo-démocrates. Ils ont pris le débat au sérieux. Ils avaient des députés à la Chambre pour y participer. Nous avons tous écouté le discours bien documenté de plusieurs pages qu'a fait mon collègue de Hamilton Mountain.

En troisième lieu, nous avons entendu les allégations gratuites du député de Hamilton Mountain (M. Deans) et de la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) au sujet de ce que nous allons divulguer à la Chambre. Ils ont réclamé des documents. Ils ont demandé la lettre expédiée par le vérificateur au conseil d'administration. Nous avons convenu que la lettre sera remise au comité. Ils ont demandé la lettre expédiée par l'inspecteur général des banques au ministre des Finances (M. Wilson) en date du 24 septembre 1984. Nous avons convenu que le comité recevra cette lettre. Ils ont demandé un exemplaire de l'accord de participation aux mesures de soutien. Nous avons demandé la permission de tous les intéressés et ils ont consenti à le remettre au comité. Ils ont demandé le rapport du *Federal Reserve Board* des États-Unis. Nous avons demandé l'autorisation du *Federal Reserve Board* par les voies officielles et les voies diplomatiques. Ce sont les dirigeants américains qui refusent de nous remettre ce document. Toutefois, nous poursuivons nos démarches. Ils nous ont demandé de leur communiquer les noms des déposants non assurés. Les députés savent que l'article 251 de la Loi sur les banques et l'article 24 de la Loi d'accès aux renseignements rendent cette divulgation impossible. Ces articles protègent la vie privée des citoyens et c'est là un principe qui est à la base même du système bancaire. C'est un principe fondamental de nos croyances.

Ce qu'il y a de ridicule à ce sujet c'est que le député de Hamilton Mountain a proposé l'adoption d'une mesure législative rétroactive. Il a dit qu'étant donné qu'on n'avait pas prévu la situation quand la Loi sur les banques a été rédigée et modifiée, nous devrions songer à le faire maintenant, à adopter une modification et à rendre la mesure rétroactive. A mon avis, il n'y a rien de plus odieux, rien de plus antidémocratique que l'adoption d'une mesure rétroactive, comme le propose le député de Hamilton Mountain.

On nous a accusés de donner des réponses évasives. Je dirai à la Chambre que les néo-démocrates et les libéraux s'intéressent bien plus à leur image télévisée qu'à la vérité. Ils savent qu'ils peuvent bloquer cette affaire dans des négociations entre leaders parlementaires et empêcher le renvoi de la question au comité. Ils savent qu'ils peuvent revenir sans cesse sur le sujet au cours de la période des questions, en posant un tas de questions futiles. C'est ainsi qu'ils ont le drap et l'argent. Je ne crois pas qu'ils arriveront à gagner la confiance des Canadiens.

La chose la plus importante que nous ayons apprise, c'est peut-être que nous avons l'un des meilleurs ministres d'État aux Finances que la Chambre ait jamais vus.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: La ministre est arrivée à la Chambre en 1984 après une carrière variée dans les milieux financiers. Elle jouissait d'une excellente réputation au sein de notre parti pour ses qualités d'organisatrice politique et pour sa grande compétence. Je dirai à la Chambre, monsieur le Président, qu'elle a depuis été mise à l'épreuve comme nul autre ministre d'État des Finances ne l'a jamais été à ma connaissance, et peut-être même comme nul autre ministre du gouvernement actuel ne l'a jamais été. Ni le parti, ni le gouvernement, ni le cabinet, ni l'opposition n'ont jamais eu, monsieur le Président, à se plaindre de sa compétence. Elle a pris les décisions difficiles et les a défendues. Elle a répondu aux questions. Elle a fait les déclarations. Elle a témoigné au comité. Elle a tout fait et cela, avec détermination, franchise et conviction. Nous, ses collègues, sommes tous fiers de travailler avec elle. Je crois pouvoir parler aussi au nom des députés de l'opposition. Jour après jour, je les ai vus de plus en plus frustrés pour n'avoir pas réussi à la coincer avec leurs questions.

• (2210)

Le meilleur argument que l'opposition puisse exploiter c'est le milliard de renflouage. J'aimerais traiter expressément de cette question ici à la Chambre des communes nationale.

Notre parti a fait campagne avec la réconciliation nationale. Nous avons dit que chaque région du pays compte, qu'elle est importante pour nous tous. Je dis aux libéraux et je dis au Nouveau parti démocratique que si nous mettons pour un milliard de paiements de péréquation dans la région atlantique, nous allons renflouer cette banque et rescaper les déposants de l'ouest du Canada. Si nous mettons un milliard pour tirer des banques de l'Est du pétrin de Dome, nous allons mettre un milliard pour essayer de renflouer cette banque et ces banques.

Si nous mettons un milliard dans Canadair ou Québec pour pouvoir conserver une industrie aéronautique au pays, eh bien, nous allons mettre un milliard dans cet effort en faveur de l'ouest du Canada.

Nous n'avons pas à nous excuser de ce que nous avons fait pour l'ouest du Canada. Je dis cela en toute fierté de député, en toute fierté de député ontarien. Je veux que toute la Chambre comprenne cela, spécialement les néo-démocrates et les libéraux. Je suggère à mes collègues qui rentrent dans des villes comme Yorkton, Regina, Kamloops et Prince-Albert que, samedi et dimanche, ils aillent par les rues dire aux gens qu'ils ont tourné en ridicule ce que nous avons essayé de faire pour l'ouest du Canada. Qu'ils l'essaient donc pour voir, quand ils rentreront chez eux.

Il y a autre chose que nous avons constaté, monsieur le Président. Nous avons constaté que les libéraux, dépourvus de politique, éprouvés par leurs ennuis de direction, s'accrochent à cette question qui est leur unique espoir de détourner l'attention. Nous avons appris que le Nouveau parti démocratique, qui n'a pas de problèmes de direction—pas encore—compte des députés de l'Ouest, des députés du Manitoba, de la Saskatchewan—pas un de l'Alberta—et de Colombie-Britannique qui tournent en ridicule les efforts que nous faisons pour aider l'Ouest.

Mieux encore, monsieur le Président, nous avons appris que le parti progressiste conservateur entendait redonner du travail aux Canadiens. Nous allons supprimer les disparités régionales. Nous épaulerons nos amis dans toutes les régions.

Je tiens à dire, monsieur le Président, que nous soutenons sans équivoque les efforts de notre collègue, la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall), en ce qui concerne la Norbanque.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, le débat de ce soir est très important, car les enjeux sont graves. En période d'austérité économique et de restrictions budgétaires, les sommes en cause sont effectivement très considérables. J'ai trouvé quelque peu regrettable le discours de la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall), ce soir. Elle n'a malheureusement pas dit grand-chose, en effet, sur la situation de la Norbanque. J'espérais qu'elle nous mette au courant des événements et nous dise où en sont les négociations en vue d'organiser avec d'autres établissements une aide financière qui assurerait la survie de cette banque de l'ouest du Canada. Malheureusement, elle n'en a pas soufflé mot.

Je pensais que la ministre saisirait l'occasion de ce débat sur la Norbanque pour faire le point. Pour nous dire où en sont les choses et pourquoi elle s'est engagée ainsi que le gouvernement à rembourser tous les déposants non assurés si la banque risque d'être liquidée. Il est déplorable, encore une fois, monsieur le Président, qu'aucun ministériel ne soit intervenu jusqu'ici sur la question qui est au cœur du débat.

Une similarité que je vois entre l'affaire de la Banque Commerciale du Canada et celle du Pioneer Trust de Regina, en Saskatchewan, c'est que dans les deux cas nous avons des gouvernements conservateurs qui ont la réputation d'être des gens d'affaires et de bien connaître le monde des affaires, mais qui prennent des décisions sans avoir toutes les données. Ils ne savaient pas ce qu'ils risquaient lorsqu'ils ont pris leurs décisions. Pourtant, ces décisions les engageaient, et avec eux les contribuables, à dépenser des millions de dollars.

Dans le cas de la Saskatchewan, le ministre des Finances avaient écrit une lettre, plus tard rendue publique, disant que le gouvernement de la Saskatchewan garantissait une émission d'actions privilégiées qui servirait à renflouer Pioneer Trust. Il s'était engagé sans avoir consulté la comptabilité. Quel homme d'affaires sensé engagerait des millions de dollars sans examiner les livres? C'est inimaginable. Évidemment, il a fini par jeter un coup d'œil sur la comptabilité et c'est là qu'il a découvert la situation réelle. Le ministre des Finances de la Saskatchewan a reconnu qu'il avait découvert un puits sans fond et avait alors décidé de ne pas y plonger. Cette opération a coûté à la province quelque 24 ou 28 millions. Qui sait à combien cela se montera en fin de compte? En comparaison de notre budget national, ce n'est pas beaucoup. Par contre, pour les habitants de la Saskatchewan, c'est une grosse somme qui oblige le gouvernement provincial à réduire les dépenses en matière de santé et de voirie, ainsi que pour l'assistance sociale et beaucoup d'autres programmes importants. Mais, il y a de l'argent pour les banques.

A l'échelon fédéral, nous avons le cas de la Banque Commerciale du Canada. On fait la même erreur. Un gouvernement conservateur, une équipe d'hommes et de femmes fiers de leur sens des affaires qui n'ont cessé de répéter au cours de la campagne électorale: «Elisez-nous, car nous avons le sens des affaires. Nous allons rétablir de bonnes pratiques commerciales au sein du gouvernement». Cet engagement va nous coûter plus de un milliard de dollars sans que nous ayons eu la chance d'examiner les livres. Le ministre des Finances (M. Wilson) et la ministre d'État aux Finances nous ont dit qu'ils avaient des renseignements de première main. Monsieur le Président, en qualité de gardiens du Trésor public, nous avons ces questions à poser: Était-ce suffisant? Auraient-ils dû savoir que ces renseignements n'étaient pas suffisants? N'y avait-il pas assez d'indications, de signaux d'avertissement qui auraient pu permettre au gouvernement de se rendre compte que des informations manquaient? Je pense que la réponse est un «oui» retentissant.

Monsieur le Président, on pourrait passer en revue pendant des heures tous les incidents, tous les indices révélant que la Banque Commerciale du Canada avait de graves difficultés. Quand la ministre est entrée en fonction on l'avait déjà prévenue de la situation de la banque. Le fait que des financiers de l'acabit des Rosenberg et des Howard Eaton aient été mêlés aux activités de la banque aurait dû inciter le gouvernement à se douter que les choses finiraient par se gâter. Le gouvernement aurait dû savoir que les données de l'inspecteur général des banques ne suffisaient pas pour prendre une décision économiquement sage.

Article 31 du Règlement

● (2220)

Ce soir la ministre d'État aux Finances a sonné les cloches aux libéraux pour avoir laissé derrière eux une réglementation inadéquate et insuffisante, et je suis parfaitement d'accord avec elle. Mais cela aurait dû être une raison de plus de se méfier des chiffres qu'on lui présentait. Elle savait que les contrôleurs n'avaient ni les moyens ni le mandat d'obtenir les chiffres qu'il fallait. Pourquoi les a-t-elle crus? Il y a en effet tout lieu de croire que le gouvernement aurait dû rejeter les chiffres disponibles.

Ces chiffres sont importants, monsieur le Président, parce que la décision d'investir reposait sur la question de savoir si le renflouement suffirait à répondre aux besoins. Si les chiffres fournis par la direction et les vérificateurs de la société et par l'inspecteur général des banques étaient aussi exacts qu'ils le prétendaient, le programme de sauvetage aurait suffi et il aurait donné des résultats. Toutefois, ces données étaient inexactes. Les pertes sur les prêts étaient beaucoup plus fortes qu'on ne le prétendait. Le gouvernement aurait dû le savoir mais il est allé de l'avant, convaincu que ces chiffres étaient exacts.

Les banquiers eux-mêmes ont averti le gouvernement. Tous les banquiers qui ont comparu devant le comité ont déclaré l'un après l'autre avoir prévenu le gouvernement qu'ils n'avaient pas confiance dans les cadres de cette société, ni dans les chiffres qu'ils présentaient. Ils ont proposé de charger des équipes de vérificateurs dûment assermentés de dresser un tableau beaucoup plus précis de la situation financière de cette société, mais le gouvernement a refusé. Ce fut la première erreur de la part de personnes qui se vantent d'avoir un bon sens des affaires.

La deuxième erreur du gouvernement a été de ne pas établir de plan d'action. Une fois la Banque du Canada engagée à ouvrir ses coffres et à financer sans limites la BCC, ce qui a représenté en fin de compte près de 1.3 milliard de dollars, le gouvernement n'avait plus de plan d'action. Ces ministres n'ont pas dit qu'ils allaient présenter le programme de sauvetage le jour même, changer le conseil d'administration le lendemain et, le troisième jour, ils commenceraient à changer la direction et les pratiques de gestion et à remettre cette institution sur la bonne voie.

Bon, les députés d'en face rient en disant que c'est un programme socialiste. Les gouvernements ne s'occupent pas d'opérations bancaires, ils se contentent de sauver les banques de la faillite. Pourtant aux États-Unis, lorsque la Continental Illinois Bank a fait faillite, les organismes de réglementation américains ont insisté pour que tous les administrateurs de la banque démissionnent. On a mis en place une nouvelle direction. C'était la condition *sine qua non* avant d'investir un centime dans le sauvetage de cette banque. C'est ce qui s'est passé aux États-Unis. Si le gouvernement, après s'être engagé, avait réfléchi à la deuxième étape de l'opération visant à remettre la banque sur la bonne voie, par exemple en remplaçant les administrateurs et les cadres, cela aurait pu marcher. Il y aurait peut-être toujours une banque viable dans l'ouest du pays. Mais il a commis la deuxième erreur.

Le gouvernement aurait dû savoir que les cadres de la BCC étaient incompétents, de même que les administrateurs. Souvent, le conseil n'avait pas la moindre idée de ce que faisait la direction de la banque. Lorsqu'on a mis sur pied le programme de sauvetage au cours de la fin de semaine, les banquiers eux-mêmes ont prévenu le gouvernement—et certains d'entre eux ont même insisté fortement—en lui demandant de remplacer la direction. Là encore, malheureusement, le gouvernement a décidé de ne pas tenir compte de leurs conseils. La ministre a déclaré avoir essayé de recruter de nouvelles personnes pour siéger au conseil d'administration mais s'être heurtée à des problèmes. On aurait procédé à des nominations selon les autres banques et nous tenons vivement à savoir pourquoi le gouvernement n'a pas immédiatement nommé un nouveau conseil d'administration et une nouvelle direction à la tête de cette banque une fois l'argent engagé. Voilà une deuxième erreur.

Deux erreurs fatidiques ont été commises: On ne s'est pas renseigné sur l'état de la banque et on a engagé l'argent du pays sans avoir de plan pour s'assurer que cet établissement financier demeurerait viable. En commettant ces deux erreurs, le gouvernement a terriblement nui à l'Ouest. Il a donné le coup de grâce à un malade déjà en sursis.

Pourquoi le gouvernement s'est-il lancé dans cette opération de renflouage, monsieur le Président? Je suis forcé de conclure qu'il s'est montré d'une naïveté incroyable en croyant sur parole la direction de la Banque Commerciale du Canada en dépit des avertissements des banquiers et . . .

Le président suppléant (M. Charest): Je suis resté suspendu aux lèvres du député de Regina-Est. Il s'est passablement attardé à la Banque Commerciale du Canada alors que la motion traite de la Norbanque.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Charest): Effectivement. J'ai écouté très attentivement le député. J'en conclus donc, en toute justice, qu'il devrait s'en tenir davantage à l'objet de la motion.

M. de Jong: Monsieur le Président, je doute que la ministre ait fait une seule fois allusion à la Norbanque dans ses propos.

M. Gauthier: Elle n'en a pas parlé.

M. Waddell: Le ministre associé de la Défense nationale (M. Andre) n'a parlé que de la Banque . . .

M. de Jong: Fort bien. Je tâchais d'établir le rapport avec la Norbanque pour savoir si elle pourra survivre. Je me suis servi du cas de la BCC pour faire la lumière sur les erreurs du gouvernement, des erreurs qu'il devrait éviter dans le cas de la Norbanque.

Je reviens donc à la question du renflouement. Pourquoi une telle opération dans le cas de la BCC? Tout portait à croire que l'aide était insuffisante, qu'aucun plan d'action en matière de nouvelle direction pour cet établissement n'avait été arrêté. Je me demande donc si le gouvernement est en mesure de régler les problèmes de la Norbanque. Pourquoi rembourser les déposants non assurés? Le gouvernement a prétendu que le gouverneur de la Banque du Canada, l'inspecteur général des banques, le ministre des Finances et la ministre d'État aux Finances avaient tous fait des déclarations publiques confirmant la viabilité de cette banque et qu'il avait des obligations morales envers les déposants non assurés. Mais il n'a jamais contracté pareil engagement dans le cas de la Norbanque.

• (2230)

Pourquoi indemniser les déposants non assurés de la Norbanque? La ministre avait déclaré auparavant qu'elle ne renflouerait plus aucune autre banque mais laisserait libre cours aux lois du marché. Par exemple, avant la nouvelle de l'effondrement de la Banque Commerciale du Canada et les rumeurs de faillite de la Norbanque le jour de la Fête du Travail, le *Globe and Mail* avait rapporté la déclaration suivante de la ministre: «Désormais, a-t-elle déclaré, on respectera scrupuleusement le montant de l'assurance-dépôt». C'était avant le renflouement de la BCC, monsieur le Président. Il y a deux poids deux mesures en l'occurrence.

Je suis intervenu jour après jour pour demander à la ministre si elle allait conclure une entente avec le gouvernement de la Saskatchewan pour indemniser les déposants non assurés de la Pioneer Trust. Elle a joué au chat et à la souris et répondu: «Non, parce qu'il y a une limite à tout». Le gouvernement a fini par admettre qu'il avait une part de responsabilité parce que la Pioneer Trust avait émis des titres de revenu garanti sur plus de cinq ans avec l'approbation de la SADC. Le gouvernement a assumé la responsabilité dans le cas de ces déposants mais non des autres. Un groupe de petites sociétés de fiducie ont fait faillite et des déposants non assurés ont perdu leur argent.

Il y a donc deux poids deux mesures au Canada. Si vous êtes puissants, si vous êtes une banque étrangère, ou la Banque de Nouvelle-Écosse ou la Banque Toronto-Dominion et que vous ayez déposé plusieurs millions de dollars, vous serez indemnisés. Mais si vous êtes un agriculteur à la retraite de la Saskatchewan et que vous ayez déposé $100,000 ou $120,000—les économies de toute une vie—dans un petit établissement, n'y comptez pas. Quel message édifiant à adresser aux Canadiens par le truchement des établissements financiers du pays! Le gouvernement doit expliquer clairement quand il va indemniser les gens et quand il ne le fera pas. Il doit énoncer publiquement sa politique. La ministre a jusqu'à présent complètement éludé la question.

Nous commençons à soupçonner que ce renflouement a des motifs politiques. Le ministre associé de la Défense et un certain nombre de ses amis ont probablement exercé des pressions au sein du cabinet pour que ces gens soient renfloués. J'ai été attiré par un article de Diane Francis publié aujourd'hui dans le *Toronto Star*, article dans lequel elle se pose des questions au sujet des liens politiques entre la Norbanque et le parti conservateur. Il se lit comme suit:

> M. Richey B. Love, Q.C., partenaire dans l'une des études d'avocats les plus respectées de Calgary, et un percepteur de fonds conservateurs en Alberta, a vendu près de 550,000 actions de la Norbanque au mois d'août. A-t-il vendu sur la foi de renseignements que les autres actionnaires ne possédaient pas? Il prétend qu'il ignorait tout de la mise en tutelle imminente le jour de la Fête du Travail.

Je crois que le gouvernement a peur de laisser à un comité du Parlement détenant les pouvoirs voulus, le soin d'étudier cette question, car il pourrait découvrir des choses embarrassantes. Je pense que la Norbanque et la Banque Commerciale du Canada, à l'instar de la Pioneer Trust, en Saskatchewan, étaient connues comme des banques conservatrices.

Le gouvernement a déclaré que ce renflouement visait à sauver l'économie de l'ouest du pays. Il pourrait réaliser le même objectif en versant un milliard de dollars aux agriculteurs qui ont été durement touchés par la sécheresse et des pluis diluviennes dans ma province. Cependant, ce n'est pas en favorisant les déposants étrangers et les banques multinationales ayant des investissements dans la Banque Commerciale du Canada que l'on va pouvoir aider l'ouest du pays. Le gouvernement a rendu un bien mauvais service à l'Ouest et aux établissements financiers qui y sont implantés, et il s'en repentira.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le président, cela pourrait peut-être paraître pour le moins étrange qu'il y ait un député néophyte qui se lève, à ce stade-ci des débats, pour s'adresser à tous les hommes d'expérience, dans la procédure particulièrement, qui se sont adressé à vous avant pour vous entretenir sur ce débat commandé sur la Norbanque.

Cependant, je crois qu'un nouveau député, fraîchement émoulu du monde des affaires, peut apporter un peu de lumière en essayant de vulgariser un peu cette affaire, en la mettant aux dimensions du monde des affaires, et en la sortant un peu du débat dans lequel on semble s'engouffrer, au point de vue politique, depuis un certain moment.

On a fait allusion, à un moment donné, particulièrement le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), qui a dit qu'il faisait l'historique de cette affaire depuis son tout début le 22 mars. Monsieur le président, il ne faut pas avoir fait de la politique auparavant pour savoir que l'affaire de la Norbanque, liée intimement, comme il le disait, dans le même sac que la Banque Commerciale du Canada, que l'affaire de la Norbanque.

Les déboires de la Norbanque n'ont pas commencé avec les événements du 22 mars dernier. Le vrai début de cette affaire a commencé par la politique libérale sur l'énergie. Si le député de Laval-des-Rapides, et si, particulièrement, la vieille opposition libérale—la vieille opposition libérale, je dis bien, s'il vous plaît, pour qu'on m'entende bien comme il le faut—qui essaie de nous faire administrer en extrapolant des vieilles méthodes vieillissantes d'un parti qui était fatigué dans les récentes années . . . Je crois qu'il se trompe.

Il aurait fallu que le parti libéral délègue, comme il en avait le droit, deux députés au Comité des finances, du commerce et des questions économiques. Ils auraient fait un voyage dans l'Ouest, pour savoir et apprendre une fois pour toutes d'où part cette histoire-là, ce problème-là. Cela ne part pas du 22 mars, le problème! Cela part de la politique énergétique impliquée de force par un gouvernement, par une oppostiion vieille et une petite opposition.

Monsieur le Président, j'aimerais d'abord faire part à cette Chambre des circonstances qui ont amené les difficultés connues par la Norbanque et certaines institutions financières de l'Ouest canadien. Le Canada tout entier a été durement frappé par la récession en 1982. Mais, comme nouveau député, et comme homme d'affaires qui a brassé peut-être des petites affaires, mais qui en a brassé tout de même avec ses propres sous, laissez-moi vous dire que le voyage que le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait dans l'Ouest canadien, à Vancouver, Calgary et Winnipeg nous a ouvert des horizons fantastiques. On a découvert comment nos frères de l'Ouest canadien avaient été éprouvés, écoutez bien . . . Malheureusement, à notre insu un peu au Québec, je dois vous avouer notre ignorance, de cette calamité

qu'a été la politique énergétique du vieux gouvernement libéral qui était chancelant sur ses derniers jours.

Monsieur le Président, en 1982, je dis bien, il y a eu une récession économique partout au Canada. Mais je crois que l'Ouest canadien, pour employer une expression qu'un Franco-Canadien nous a exprimée là-bas, l'Ouest canadien a été piétiné littéralement par les menottes qu'on a imposées à son développement économique, les menottes qui ont été posées par la vieille opposition qui était le gouvernement vieillissant d'alors, et par la petite opposition, comme disait notre vaillant premier ministre (M. Mulroney) récemment, «en se tenant par la main derrière les tentures.».

Monsieur le Président, pour quelle raison le Programme énergétique national du gouvernement libéral a-t-il accentué cette récession-là dans l'Ouest? Tout le monde sait, tout le monde a vu l'exode, comme le faisait remarquer tout à l'heure un homme expérimenté qui a vécu dans sa circonscription durant le temps où il était dans l'opposition, et je ferai remarquer aux députés aujourd'hui qui crient après nous de l'autre côté de la Chambre actuellement, que je n'étais peut-être pas au gouvernement à l'époque comme lui l'était . . . D'ailleurs, pour commencer, je ne m'en vanterais pas, mais cependant, laissez-moi vous dire aujourd'hui que, comme citoyen canadien, j'ai été une victime de ce temps-là. Et, aujourd'hui, je pense que non seulement cela me donne le droit de parler, mais je crois que j'ai le devoir de me plaindre officiellement durant le temps que j'ai ce «parvis» de la Chambre, pour vous dire votre fait une fois pour toutes, à vous de l'opposition, qui êtes directement les responsables de cette affaire-là. L'affaire ne commence pas le 22 mars, monsieur le Président! Elle commence avec la politique énergétique et le vrai coupable des déboires financiers des institutions financières de l'Ouest du Canada.

• (2240)

M. Lapierre: Pourquoi avez-vous voté libéral d'abord?

M. Lanthier: Je fais une distinction entre le parti libéral fédéral . . .

Monsieur le Président, le Programme énergétique national a détruit l'industrie du forage dans l'Ouest canadien. En effet, combien de fois avons-nous entendu parler de chantiers complets qui ont quitté le Canada pour s'établir définitivement aux États-Unis où un climat plus propice au développement économique les attendait? Presque 50 p. 100 des chantiers de forage nous ont délaissés. Tout le monde dans l'univers entier nous catalogait comme un pays qui était prêt au développement, qui avait des ressources énergétiques fantastiques. Nous avons, hélas, été obligés de prendre nos Canadiens et de les exiler s'ils voulaient encore progresser dans ce domaine-là! Alors, les vrais déboires, naturellement, de cette Norbanque, parce qu'on parle bien de la Norbanque même si on essaie de l'associer dans le même sac comme disait, il y a un instant, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) à la Banque Commerciale du Canada, les vrais déboires commencent donc par la politique énergétique du vieux gouvernement libéral.

M. Malépart: Le thon, cela dépend des libéraux . . .

M. Lanthier: Mais ce qu'il y a de plus grave, monsieur le Président, c'est que les petits entrepreneurs canadiens qui faisaient partie de l'industrie secondaire, toute cette petite industrie satellite qui gravit autour d'une grande industrie majeure dans une région . . . Je viens d'une magnifique circonscription, la circonscription de LaSalle où les gens de Ville-Émard et de Ville-LaSalle œuvrent autour de grandes industries de base et toutes ces petites industries, je tremble à l'idée que peut-être un jour il serait arrivé un gouvernement libéral qui aurait mis les bâtons dans les roues de la croissance de nos industries, qui aurait fait faillir toutes ces petites industries-là autour.

On a eu l'occasion de voir lors de nos voyages à Calgary, particulièrement, les déboires que peuvent occasionner des politiques de mauvais aloi.

M. Lapierre: Vous auriez dû y rester!

M. Lanthier: Je crois que dans l'Ouest canadien, ce que nous avons vu au cours de notre voyage, si la délégation libérale avait été plus imposante, ils avaient un digne représentant, la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) a fait son devoir, mais elle avait été catapultée là à la dernière minute, premièrement, et, deuxièmement, elle était seule de son groupe. Je dois rendre hommage ici au Nouveau parti démocratique qui avait délégué deux députés d'une façon permanente qui étaient au courant du dossier avant et qui étaient deux pour défendre au moins les intérêts de leur parti.

Mais ce qu'il y a de plus grave, monsieur le Président, c'est que les petits entrepreneurs canadiens faisaient partie de l'industrie satellite ou secondaire, les petits fournisseurs, par exemple, ont été encore plus affectés que les grandes compagnies pétrolières. Il est bien entendu que les grandes compagnies pétrolières avaient des ramifications à travers le Canada et ont pu absorber ces pertes désastreuses en les répartissant un peu plus à travers le Canada. Mais les petites industries, la petite et moyenne entreprise qui vous est si chère au Québec, qu'est-ce qui est arrivé, vous pensez, dans l'Ouest? Celle qui était financée par les institutions financières . . .

M. Lapierre: Ils ne faisaient pas affaires là.

M. Lanthier: . . . qu'est-ce qui est arrivé, vous croyez, dans l'Ouest, avec? Eh bien, je vous donne ma parole, je m'excuse, je crois que $60,000 ou plus, c'est la petite et moyenne entreprises . . .

M. Malépart: La «business» était bonne.

M. Lapierre: Il connaît rien.

M. Lanthier: Cela fait longtemps, monsieur le Président, qu'on n'a pas fait des affaires dans l'opposition pour savoir que $60,000 ou plus, c'est encore de la petite et moyenne entreprises. L'infrastructure économique de l'Ouest, énergétique, a été détruite par les libéraux, par les «rouges» fédéraux. Ce sont les compagnies de construction, les compagnies de services, d'entretien, les petits manufacturiers qui ont le plus souffert. Monsieur le Président, toutes les institutions financières qui font affaires dans l'Ouest canadien, elles aussi vont faire en conséquence. Et, par ricochet, les institutions financières qui ont endossé ces compagnies-là, naturellement, en ont souffert. Alors, la vraie histoire des déboires financiers de la Norbanque ne part pas du 22 mars, cela part de la politique énergétique du vieux gouvernement précédent. Il n'en est pas de même pour les institutions financières qui avaient leur siège social dans l'Ouest. En effet, la grande majorité des prêts consentis par ces institutions sont reliées directement ou indirectement à l'industrie énergétique. Si cette industrie connaît des difficultés maintenant, les institutions financières en ont subi les conséquences.

M. Lapierre: Aux États-Unis. Parlez-nous des prêts américains.

M. Lanthier: Monsieur le Président, on faisait allusion tout à l'heure, et je crois que c'est injuste, moi-même ne connaissant pas la procédure parlementaire, je croyais qu'un débat, c'est un endroit où on avait l'occasion de se répondre. Mais c'est un peu traître parce que les derniers qui parlent peuvent parler des premiers et non l'inverse.

M. Lapierre: Les derniers seront toujours les premiers.

M. Lanthier: On a fait allusion tout à l'heure à des bras tordus. Monsieur le Président, on a fait tout à l'heure allusion au fait que certains banquiers auraient déclaré qu'ils ont eu les bras tordus. Je vais vous dire, moi j'ai assisté, contrairement, je ne pense pas que ce sont tous les gens du parti libéral qui peuvent dire cela parce que souvent on a vu au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, que le parti libéral était absent quand on interviewait les gens qui venaient nous rendre des témoignages.

Cependant, ayant assisté à chacun des témoignages des présidents de banques, et particulièrement à celui du président de l'Association des banques, monsieur le Président . . .

M. Lapierre: Coupable!

M. Lanthier: . . . lequel s'est dit que toutes les banques endossaient . . . l'Association des banques . . . s'était fait demander par un représentant du Nouveau parti démocratique s'il s'était fait tordre le bras par la ministre.

M. Lapierre: Est-ce que tu étais là?

M. Lanthier: Ils ont répondu formellement: non. Premièrement, c'étaient des gens concernés qui étaient directement impliqués dans les négociations, lorsque ces gens-là ont déclaré formellement et ont répondu aux questions directement, les mêmes questions qui ont été soulevées à la Chambre tout à l'heure. Deuxièmement, on leur a demandé: Vous êtes-vous sentis forcés d'embarquer dans un «paquet de sauvetage semblable», si on peut se permettre l'expression? Les gens ont dit: oui. Oui, mais par qui, par le gouvernement? Les gens nous ont répondu formellement: non, par les événements. Tout le monde était convaincu qu'il n'y avait pas autre chose à faire cette fois-là que de faire ce qui a été fait.

M. Malépart: C'est le gouvernement qu'il a voulu dire.

M. Lanthier: Soyez assuré que les événements n'ont pas été créés par le gouvernement. S'ils ont été créés, c'est par le gouvernement précédent.

M. Malépart: Alors, le président de la banque a publié la liste.

M. Lanthier: Deuxièmement, j'aimerais s'il vous plaît, monsieur le Président, ramener quelque chose que le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a raconté tout à l'heure, à savoir qu'il y avait des gens dans sa circonscription qui étaient dans l'angoisse.

Monsieur le Président, on ne peut tout de même pas nous accuser de deux choses. Si le gouvernement actuel a décidé d'assumer ses responsabilités et de rembourser tout le monde, même au-dessus de $60,000, on ne peut pas l'accuser, d'une part, de rembourser au-dessus de $60,000 et, d'autre part, de l'accuser que des gens sont dans l'angoisse. Il n'y a pas d'angoisse, le gouvernement assume ses responsabilités. Tous les déposants seront assurés, d'une part, par la Caisse de dépôt fédéral jusqu'à $60,000, et au-dessus de cela, dû à des engagements pris conjointement par le gouvernement et ses associés de l'époque du sauvetage, les grandes banques canadiennes, tout le monde s'est embarqué pour dire que nous compensions tout le monde. Le gouvernement assume ses responsabilités.

Alors, l'angoisse que tend à semer la vieille opposition libérale, je crois qu'elle ne tient pas chez notre population, monsieur le Président.

M. Malépart: Tu enlèves l'argent des familles pour la donner aux riches!

M. Lanthier: Tout le monde va être remboursé. C'est clair. Il n'y a pas eu d'équivoque là-dessus, tout le monde va être remboursé, et ils vont être remboursés aussi vite que l'opposition va comprendre que la vraie responsabilité du gouvernement, c'est de faire des remboursements complets.

Maintenant . . . Tout à l'heure, on a fait allusion aux caisses populaires. Monsieur le Président, hier soir, nous avons reçu au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques les Caisses populaires Desjardins, du Québec, lequel mouvement est montré en exemple autant comme solidité financière que comme implication du citoyen dans ses institutions bancaires, et ce, non seulement à Québec mais à travers le Canada.

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable député de Shefford (M. Lapierre) sur un rappel au Règlement.

M. Lapierre: Monsieur le Président, le député est en train de faire référence à tout ce qui se discute dans le comité. Est-ce que les sujets qui sont discutés au comité doivent aussi l'être à la Chambre? Est-ce que vous pourriez me rappeler le Règlement?

M. le Président: Les députés savent très bien que les affaires d'un comité ne peuvent être discutées ici, mais, la chose que j'ai entendue, est-ce que le député a utilisé le témoignage ici pour son argument? Il a ce droit. Les députés savent cela très bien.

Article 31 du Règlement

M. Lanthier: Monsieur le Président, demeurez assuré si vous avez essentiellement l'idée que le seul but du choix de mes propos ici qui sont peut-être à bâtons rompus proviennent d'arguments qui ont déjà été présentés.

Les Caisses populaires, hier soir, ont déclaré, et cela ce n'était par un individu, ce n'était pas seulement le président, tout le conseil d'administration était là . . . Ils ont déclaré formellement, ils ont appuyé le ministre. Nous n'avions pas le choix, c'était notre responsabilité morale et contractuelle de faire ce que nous faisons maintenant, c'était clair. Les gens ont été déçus lorsqu'ils ont posé cette question-là. Il n'y a pas eu d'équivoque dans leur réponse, il n'y a pas eu de contrainte, monsieur le Président.

Ces gens-là appuient le gouvernement, la Banque nationale, une banque qui avait été accusée d'être régionale mais pourtant qui représentent cinq provinces au Canada, qui est majoritaire dans cinq provinces canadiennes, on ne peut pas appeler cela une banque régionale, c'est une banque vraiment nationale, tel qu'il a été déclaré hier soir . . . ils ont déclaré la même chose, qu'ils appuyaient le gouvernement entièrement dans cette opération, non seulement l'opération de sauvetage, mais l'opération dans laquelle tout le monde va être remboursé.

Alors, s'il vous plaît, monsieur le Président, je crois que ces choses doivent être dites afin de ramener un peu de vérité dans les faits. Et si quelque chose a été tordu, ce n'est pas les bras des banquiers, mais bien plutôt la vérité qui a été présentée par la vieille opposition libérale.

Monsieur le Président, je crois qu'on a fait allusion ensuite aux décisions qui ont été prises sans connaître tous les faits. On a fait allusion aussi, auparavant, à des propos qui auraient été tenus par certains banquiers qui auraient offert les services de personnes pour aller faire une inspection. Mais ce qu'on a oublié de dire, monsieur le Président, c'est que cette offre a été acceptée. Les livres ont été inspectés par l'inspecteur général des banques, aidé d'experts délégués par les banques.

Naturellement, on était pressés par les événements. Mais les banques . . . l'Association des banquiers canadiens a dit qu'elle avait participé dans l'étude. L'Association des banquiers a été demandée. Tous les grands banquiers ce week-end-là n'étaient pas en congé, ils étaient en devoir. Et l'opération de sauvetage de la Banque Commerciale du Canada qui a été alléguée précédemment a été endossée par tout le monde et tout le monde avait le choix d'ouvrir le lundi matin ou de ne pas ouvrir la banque. Et tout le monde a décidé de l'ouvrir. C'est une décision commune, c'est une «joint venture» c'est un «partnership» cette histoire-là. Ce n'est pas le gouvernement qui a rien imposé là.

Alors, je vous dis, monsieur le Président, que cette décision concernant les deux banques qu'on a voulu mettre dans le même sac dans le débat ce soir, et particulièrement la Norbanque, je crois que cette décision a été difficile à prendre. Je suis fier qu'elle ait été prise par une ministre aussi responsable et aussi compétente que notre ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall). C'est une personne d'une intégrité intouchable, qui a pris les décisions qui ont été endossées par tous les grands experts en institutions bancaires au Canada. J'aurais aimé cela être là lorsqu'ils ont dit le contraire et j'aurais aimé la même chose lorsque le leader de l'opposition s'est fait rappeler à l'ordre par notre vaillant premier ministre (M. Mulroney) lorsqu'ils lui ont dit: Ramenez-donc vos vrais faits ou, si vous n'êtes pas capables de les prouver, dites-le dehors, on va vous questionner à ce moment-là avec les armes.

Encore une fois, monsieur le Président, cette institution a été endossée par les grandes institutions bancaires. Nous avons pris nos responsabilités et contractuelles et morales envers tous les citoyens du Canada et elle a été prise, non seulement par une personne intègre, compétente et en toute connaissance de cause à l'époque . . . Je suis heureux de ne pas avoir été acculé au mur pour prendre cette décision. Et je suis fier en tant que Canadien qu'elle ait été prise par une personne aussi compétente.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je voudrais demander à la Chambre s'il ne serait pas possible pour nous de laisser les pages aller et peut-être quelques-uns qui sont au service des députés dans les «lobbies» et que nous puissions continuer le débat. J'aimerais les remercier et si nous avons le consentement unanime, je pense qu'on pourrait laisser les pages aller se coucher.

Une voix: C'est très gentil.

• (2250)

[*Traduction*]

M. le Président: Je suis persuadé que les pages comprennent aussi bien que moi ce que propose le député. Cette possibilité a été envisagée. Comme vous le pensez bien, j'ai discuté de cela il y a un instant et les pages m'ont dit que, étant donné que cela représente une rare expérience, ils veulent bien rester.

Toutefois, je vais informer les greffiers en autorité que les pages qui veulent rester peuvent le faire et que ceux qui veulent partir peuvent partir.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Sauf les deux qui sont en face de moi. Je suis maintenant aux prises avec un autre problème que je vais résoudre je crois en ayant recours à la rotation des effectifs.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je crois que votre observation . . .

Une voix: Qu'on nous dise la vérité maintenant.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je crois que votre observation constitue une bonne entrée en matière pour les miennes, lorsque vous dites que les pages hésitent beaucoup à partir car l'occasion est exceptionnelle.

Il ne fait aucun doute que les Canadiens verraient là une occasion incroyablement rare et précieuse d'assister à l'un des événements les plus étranges et les plus incroyables de toute l'histoire du gouvernement canadien. Je suis persuadé que les Canadiens ont cru en syntonisant leur téléviseur qu'ils venaient par erreur de tomber sur un nouveau feuilleton comique intitulé: «Une soirée d'amateurs sur la Rideau». Leur nouveau gouvernement leur offre sans doute la plus impressionnante collection de maladresses, de tâtonnements et d'hésitations jamais vécus en si peu de temps par tant de gens. Inutile vraiment de revoir les événements des dernières 48 ou 64 heures, parce que chaque jour qui passe, chaque heure amplifie cette image d'une bande qui avance en s'accrochant à tous les lampadaires dans l'espoir de trouver quelque appui, car ils ne savent plus où ils en sont. On dirait une délégation de marins ivres débarqués à Ottawa pour s'apercevoir . . .

Une voix: Vous nous en direz tant.

M. Axworthy: ... pour s'apercevoir tout bonnement qu'ils n'ont pas d'orientation, pas de projet et qu'ils ne savent pas où donner de la tête.

Une voix: Continuez votre cinéma. Vous avez l'air de savoir ce que vous voulez dire.

M. Axworthy: Après tant d'erreurs commises, après toutes ces fautes, toutes ces gaucheries, ces maladresses et ces fausses interprétations, le plus inouï a été d'entendre ce soir le discours de la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall).

Nous la voyons prendre depuis deux ou trois semaines la position foetale de repli pour défendre l'indéfendable. Mais, ce soir, elle s'est vraiment surpassée. Alors que nous tenons un débat d'urgence sur l'avenir de la Norbanque, établissement fort valable de l'ouest du Canada, une banque que les tories se sont engagés à défendre comme une chose sacrée, pas une seule fois elle n'a mentionné le nom de cette banque.

Une voix: C'est vrai.

M. Axworthy: Elle n'a pas laissé voir une seule fois qu'elle en connaissait l'existence; elle n'a pas montré le moindre souci pour ces milliers de déposants qui sont sur le qui-vive ces jours-ci, ne sachant pas s'ils seront protégés; elle n'a pas montré le moins du monde qu'elle comprenait la situation dans laquelle, en collusion avec le ministre des Finances (M. Wilson) et son gouvernement, elle a placé les personnes en cause, déposants et investisseurs dans cette banque, tout simplement par son indécision.

Dans les cours de sociologie, on disait pour se moquer des universitaires qu'ils vous faisaient un cours de navigation pendant que le navire sombrait! Nous en avons eu un excellent exemple ce soir quand la ministre d'État aux Finances est venue chapîtrer les députés sur la nécessité de réformer la réglementation de notre système financier pendant que sombrait un navire baptisé la Norbanque.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Quel exemple incroyable d'incompétence, qui montre seulement ...

M. le Président: Un rappel au Règlement, monsieur le secrétaire parlementaire.

M. Towers: Merci, monsieur le Président. Le député (M. Axworthy) mérite de se faire baptiser le dernier libéral à l'ouest de l'Ontario lorsqu'il fait ce genre de remarques.

M. Axworthy: Quelle observation pertinente! Les conservateurs de l'arrière-ban ont vraiment un sens aigu de la procédure parlementaire!

Une voix: Mettez toutes voiles dehors ou vous ne serez plus ici la prochaine fois.

M. Axworthy: Ils nous montrent qu'ils sont capables de viser droit au but. Nous sommes plein d'admiration devant l'habileté et la dextérité parlementaires des députés d'en face. S'ils ne peuvent faire mieux, pas étonnant qu'ils soient en difficultés. Croyez-moi, il ne faut pas s'en étonner!

Une voix: Comme il n'y avait pas de bon dessins animés, nous sommes venus vous écouter.

M. Axworthy: Venons-en au fait. Il est question ce soir des responsabilités que la ministre d'État aux Finances et son collègue, le ministre des Finances, assument à l'égard du système bancaire et du fait que la Norbanque demeure dans l'incertitude et que les jours passent sans que le gouvernement ne se décide. Il faut se demander pourquoi.

La première raison, monsieur le Président, c'est que le gouvernement progressiste conservateur s'illusionne totalement quant à la nature du problème. L'attitude incroyable du ministre associé de la Défense (M. Andre) nous l'a démontré ce soir. Son discours m'a rappelé un article que j'ai lu dans une revue il y a une quinzaine de jours au sujet d'une nouvelle acquisition des États-Unis baptisée «le fusil du sergent York», une arme à laquelle les Américains ont consacré un milliard et demi environ. Après y avoir conscacré beaucoup de temps et d'argent, ils ont constaté qu'il faisait beaucoup de bruit, mais ne fonctionnait pas.

Monsieur le Président, nous avons notre «fusil du sergent York» ici même, à la Chambre des communes, en la personne du ministre associé de la Défense. C'est notre nouvelle acquisition! Il ne nous a pas coûté un milliard. Nous n'en obtiendrions jamais autant. On ne nous en donnerait même pas un dollar. Mais il est certainement l'équivalent canadien du «fusil du sergent York»; il fait beaucoup de bruit, mais rien de plus. Il est incapable d'atteindre la cible; il est chargé à blanc. Le secrétaire d'État-Unis a balancé le fusil du sergeant York et je soupçonne, suite à ce qui s'est passé au cours des derniers jours, que ce sera bientôt le tour du ministre associé de la Défense national d'être balancé par son premier ministre (M. Mulroney), tout comme il balance tout un chacun sur le chemin de la gloire. Il a prétendu, par je ne sais quelle logique propre à nos vis-à-vis, que le Programme énergétique national était la cause du problème. Ce sont des inepties. Je ne vous demande pas, monsieur le Président, de me croire sur parole. Vous devriez plutôt vous fier à la ministre d'État aux Finances. Qu'a-t-elle dit dans sa déclaration du 2 septembre sur les raisons qui avaient poussé le gouvernement à prendre des mesures contre la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque? Elle a affirmé que cela était attribuable aux mauvais prêts effectués aux États-Unis et à la mauvaise gestion de ces prêts. Cela n'avait absolument rien à voir avec les inepties et la fiction auxquelles ont recours d'autres députés. Au moins, la ministre d'État aux Finances ne s'est pas trompée, probablement après avoir lu un communiqué de ses collaborateurs. Il s'agissait de 300 millions de dollars, ou peu importe le chiffre, de mauvaises créances dans le secteur du développement énergétique dans le sud de la Californie et de spéculations immobilières hasardeuses sur la côte ouest. Les problèmes de ces banques venaient en grande partie de là.

Article 31 du Règlement

• (2300)

Nos vis-à-vis se sont lancés dans un débat au sujet du Programme énergétique national. Manifestement, je suis le serviteur du président de la Chambre et ne voudrais surtout pas enfreindre le Règlement.

M. Towers: Oh, oh!

M. Axworthy: Je sais que mon vis-à-vis ne lit pas beaucoup, et je porterai donc à son attention ce qu'on a révélé aujourd'hui dans la presse au sujet de la merveilleuse politique énergétique de son propre gouvernement. Un article de la Presse canadienne racontait aujourd'hui comment le gouvernement conservateur, ce soi-disant formidable gouvernement qui s'appuie sur une longue expérience des affaires, venait de perdre encore un milliard des deniers publics en rendant, sur la prise de contrôle de Gulf, une décision qui a permis à cette société de profiter d'une échappatoire du régime fiscal pour ne pas payer un milliard de dollars en impôts sur cette transaction du secteur énergétique. Que les députés ministériels se lèvent et manifestent leur approbation, comme ils l'ont fait cinq fois au cours de la période des questions, devant ce brillant exploit de leur gouvernement dans sa politique énergétique. Il n'a perdu que un milliard sur les banques et un autre milliard cette semaine dans la prise de contrôle de Gulf! Avant longtemps la phrase «qu'est-ce que un milliard?» va devenir caractéristique du gouvernement. Il ne s'en fait pas. Il ne comprend même plus ce qui se passe. Le fait est que cet établissement financier a vu plus grand que ses moyens et quand le moment est venu de décider ce qu'il fallait faire, les problèmes ont commencé. Dans les circonstances, un ministre de la Couronne doit être tenu responsable.

Examinons les faits. On n'a même pas demandé l'avis des vérificateurs de la Banque Commerciale du Canada cette fin de semaine-là. Dans leur déclaration devant le comité des finances, les représentants de Clarkson Gordon ont dit qu'on ne leur avait même pas demandé ce qu'ils pensaient de la situation. C'est eux qui s'occupaient des questions financières. Les banquiers à qui on a fait appel l'ont dit sans ambages, ils n'étaient pas rassurés. L'équipe de la Banque Royale à qui on a demandé de faire l'inspection s'est abstenue de toute recommandation parce qu'elle n'a pas pu recueillir assez de renseignements. Toujours selon l'article de la Presse canadienne, les banquiers étaient nerveux aux réunions de cette fin de semaine parce qu'ils n'ont pas pu analyser en détail les livres de la Banque Commerciale. Un banquier s'est plaint qu'après avoir demandé des renseignements supplémentaires, le gouvernement lui a remis les mêmes états trimestriels distribués aux actionnaires. Le gouvernement s'apprêtait à prendre une décision d'une importance incalculable, et les gens qui étaient chargés de faire enquête ne pouvaient même pas obtenir les renseignements qu'ils demandaient. La ministre d'État aux Finances et le ministre des Finances, ces soi-disant gardiens du nouvel ordre économique, n'assistaient même pas aux réunions. Ils ne se donnaient même pas cette peine. J'imagine qu'il devait y avoir une partie de plaisir qu'ils ne voulaient absolument pas manquer. Ils ne pouvaient se décider à assister à ces réunions alors que un milliard de dollars était en jeu. La ministre d'État aux Finances déclarait: «Ce n'est pas mon rôle; c'est celui des fonctionnaires».

Or, cette semaine, un ministre a démissionné parce qu'il avait fait fi d'une décision de ses fonctionnaires et était intervenu dans l'affaire du thon avarié. La ministre d'État aux Finances nous dit maintenant qu'il ne s'agit que de un milliard de dollars, et que c'est la première fois depuis 1923 qu'une banque canadienne fait faillite. Elle avait autre chose à faire cette fin de semaine-là et ne tenait pas du tout à aller s'ennuyer à ces réunions. Par ailleurs, le ministre des Finances, celui-là même qui est responsable en dernière analyse, est demeuré introuvable. Est-ce cela la responsabilité ministérielle?

Le gouvernement se demande ce que les Canadiens peuvent bien avoir à s'inquiéter et à demander qui était à la barre, alors que les deux ministres responsables au premier chef demeuraient introuvables au cours d'une fin de semaine où un milliard de dollars s'envolait en fumée. Nous devrions peut-être demander où se trouvait la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) au moment de l'affaire de la Gulf. Nous savons qu'elle se trouvait dans une île quelque part dans le détroit de Géorgie. Elle n'était pas là non plus lorsque ces décisions furent prises. Pourtant, le gouvernement se demande pourquoi les Canadiens sont si inquiets et pourquoi nous avons réclamé un débat d'urgence. Le fait est que l'incurie incroyable dont les ministres du gouvernement ont fait preuve au cours de cette fin de semaine de mars a été à l'origine de la suite des événements qui met maintenant en péril l'existence même de la Norbanque. Le premier ministre (M. Mulroney), le ministre des Finances et d'autres ministres tentent de jeter de la poudre aux yeux quand ils affirment défendre l'ouest du Canada. Le 22 mars, ils ont été les premiers à amorcer la ruine de la Norbanque. Au lieu d'intervenir comme ils auraient dû le faire au cours de cette fin de semaine, ils l'ont condamnée en quelque sorte à la faillite. Comme l'ont dit les directeurs de cette banque, ils avaient déjà entrepris au début de l'été leur propre opération de relance. Alors même qu'ils réduisaient à néant leur ligne de crédit et qu'ils commençaient à réorganiser leur portefeuille, le gouvernement est intervenu au cours d'une fin de semaine de septembre, a associé le sort des deux banques et a déclaré que la Norbanque éprouvait les mêmes difficultés que la Banque Commerciale du Canada. Soudainement, il voudrait savoir pourquoi les gens s'énervent et se mettent à retirer leurs dépôts et pourquoi la Norbanque est en difficulté. Est-ce là le sauveur de l'Ouest canadien? Est-ce ce gouvernement qui prétend défendre l'Ouest? Il a eu la possibilité d'accorder une aide substantielle à au moins une de ces institutions, mais voilà qu'au lieu de cela, nous perdrons les deux. L'équation est simple, et le résultat l'est également. Du fait d'un grave manque de jugement et de sérieux chez les deux ministres responsables de nos arrangements financiers, nous risquons de perdre non pas une grande institution financière dans l'Ouest, mais bien deux.

Comme l'a rappelé un de mes collègues un peu plus tôt au cours du débat, nous voulons, par ce débat d'urgence, faire comprendre que nous ne sommes toujours pas convaincus que les choses doivent se terminer de la sorte. Nous persistons à croire qu'il y aurait moyen de sauver la Norbanque, si seulement le gouvernement voulait bien assumer ses responsabilités, agir comme un gouvernement et prendre des décisions, plutôt que de se défiler, de vasouiller, de se défendre, de protester et

de déformer les faits jour après jour à la Chambre des communes. Nous avons entendu la ministre d'État aux Finances et le ministre des Finances nous supplier de comprendre la situation, et prétendre que si l'opposition agissait en conseiller spirituel du gouvernement, il n'y aurait pas de problème aujourd'hui. Nous leur demandons d'agir comme des ministres. Nous voulons qu'ils fassent leur devoir et assument leurs responsabilités. Or ils ne le font pas. D'un jour à l'autre, la situation s'aggrave et l'avenir de la Norbanque s'assombrit. Voilà pourquoi nous avons réclamé ce débat d'urgence. Je félicite les néodémocrates d'avoir présenté la motion en dépit du refus du gouvernement.

Je sais que je ne suis pas censé signaler l'absence notable de ministres à la Chambre. Il est question de centaines de millions de dollars déposés par les Canadiens dans cette banque et d'un renflouage éventuel de 500 millions de dollars. Monsieur le Président, voyez à quel point s'inquiètent et se soucient les ministériels, et surtout les ministres chargés de ce dossier. Il y a lieu de se demander si ce comportement est digne d'eux. Est-ce de cette façon que le gouvernement compte s'attirer des félicitations, justifier son mandat et entrer dans la nouvelle ère qu'il nous a promise? Cela n'est guère probable. Je sais que la journée, la semaine, le mois et l'année ont été pénibles pour les ministériels. Cela va être encore beaucoup plus difficile parce que les résultats montrent qu'ils deviennent confus et immobilisés; il y a un terme magnifique «immobiliser» rattaché à tous les gouvernements français pendant les années 1950 et les années 1960. Il décrivait l'état d'esprit des membres du gouvernement de l'époque au cours de la Quatrième République qui se traduisait par l'incapacité de décider, de savoir ce qu'ils voulaient, de donner des instructions. C'est le problème qui se pose maintenant. C'est la maladie qui se répand un peu plus chaque jour chez les ministériels.

• (2310)

Nous pouvons aller aux sources. Je ne veux pas nécessairement me mettre à dire qui il faut blâmer, même si dans un régime comme le nôtre, il n'y a qu'une personne à blâmer, celle qui forme le gouvernement, qui donne le ton et établit la structure. Ce que nous constatons dans cet établissement financier, c'est le même état de paralysie. Mon collègue a exposé ce soir quelques-unes des initiatives qu'il faudrait prendre pour redresser la situation de la Norbanque, pour s'attaquer aux problèmes des banques et essayer de les régler. Pour employer des termes de hockey, nous avons plutôt une équipe uniquement capable de jouer la défense; elle ne sait plus comment frapper la rondelle, elle ne sait plus jouer l'attaque. Elle ne sait tout simplement plus comment lancer un attaque bien coordonnée contre un problème.

Je viens de l'Ouest et j'ai réussi à survivre. Je suis bien d'accord, le gouvernement a reçu un mandat, mais on peut brûler les mandats. Qu'il me suffise de rappeler à la Chambre le magnifique mandat que le gouvernement Diefenbaker avait reçu en 1957-1958. Il a brûlé ses chances en quatre ans et il a perdu très rapidement les faveurs de l'électorat exactement pour la même raison, à cause de la confusion, de son indécision et de l'absence d'instructions. Nous avons eu une bonne leçon, car nous avons vu un gouvernement gaspiller le mandat que lui avaient confié les Canadiens faute de savoir ce qu'il voulait et comment atteindre son but.

La même histoire se répète. C'est exactement ce qui se passe. L'ennui, c'est que nous nous attendions à beaucoup plus. Nous accordions au gouvernement le bénéfice du doute, mais le fait est qu'il ne le mérite pas.

Si la ministre d'État aux Finances pouvait renoncer aux faux-fuyants, aux excuses, à vouloir défendre l'indéfendable afin de centrer tous ses efforts sur le problème à résoudre, la Norbanque pourrait continuer à fonctionner dans l'Ouest, mais je ne pense pas que son collègue, le ministre des Finances et elle aient encore le temps d'intervenir.

Il ressort du débat de ce soir que le temps file, qu'il reste peu de temps pour intervenir et que de nombreux Canadiens espèrent leur voir prendre une décision très rapidement.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, nous avons demandé ce débat d'urgence, parce que nous ne croyons pas le gouvernement disposé à fournir tous les renseignements dont les députés qui représentent les Canadiens ont besoin pour décider du sort de la Norbanque. En fait, nous avons toutes les raisons de croire, d'après nos expériences passées, que non seulement le gouvernement n'est pas prêt à nous fournir tous les renseignements voulus, mais qu'il ne les possède même pas. En effet, lorsque nous posons des questions au sujet de la Norbanque, il ne s'agit pas d'un cas isolé de banque en difficulté. D'abord, toute une série d'établissements financiers et de sociétés de fiducie ont eu des problèmes et maintenant ce sont les banques.

Comment la ministre a-t-elle réagi face à nos critiques et aux questions que nous avons posées ce soir? Elle a invoqué deux arguments. Pour commencer, elle a rejeté sur l'ancien gouvernement la responsabilité des difficultés qu'éprouvent les institutions financières. Elle a dit fort judicieusement que l'ancien gouvernement n'avait pas adopté la législation nécessaire, et n'avait pas un système de contrôle ou de surveillance satisfaisant pour faire face aux genres de problèmes qui se sont posés ces dernières années.

Elle avait raison, et l'ancien gouvernement libéral mérite qu'on lui en fasse le reproche avec la plus grande énergie. Mais nous avons eu trois situations financières très graves, deux effondrements et un effondrement probable, celui dont nous parlons ce soir, depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir. Nous avons eu le problème de la Pioneer Trust; nous avons eu le problème de la Banque Commerciale du Canada, et nous nous penchons maintenant sur la Norbanque. Quand le gouvernement est arrivé au pouvoir, il savait qu'il y avait des problèmes énormes. Les gouvernementaux nous ont accusés de recourir à la tactique de l'épouvantail. Ils nous ont dit que nous n'y connaissions rien en affaires. C'est comme si, monsieur le Président, parce que nous critiquons souvent la façon dont fonctionne le prétendu système de libre entreprise, nous n'étions pas capables d'avoir le moindre apport positif.

Nous ne sommes pas les seuls à dire ce genre de choses. Le compte rendu des affaires d'un numéro récent du *Globe and Mail* énumère 17 institutions financières, compagnies de fiducie et banques, qui ont mal tourné, qui ont en fait fait faillite depuis 1980. D'après Arthur Johnson qui est à l'origine d'un de ces articles du «Report On Business», article intitulé «Sauvetage à 1 million de dollars»:

Article 31 du Règlement

Contrairement à son image de costume trois pièces, le secteur des banques, de la fiducie et des prêts du Canada est dans le pétrin. Coût de l'opération de sauvetage: 1.2 milliard de dollars des finances publiques.

Monsieur le Président, je pense qu'Arthur Johnson a sous-estimé le coût, parce qu'il n'a pas inclus les montants que la Société d'assurance-dépôt du Canada va devoir verser. Je crois savoir qu'elle devra verser 1.5 milliard de dollars, et qu'elle a plus de 1 milliard de dollars de biens qu'elle a repris à la suite de l'effondrement de la compagnie de fiducie Rosenberg. Cet argent que la Société d'assurance-dépôt va verser, c'est celui des primes versées par les banques, mais ne nous faisons pas d'illusions, les primes versées par les banques sont devenues l'un des postes des frais de fonctionnement des banques, et ce sont les clients des banques, les Canadiens qui vont les payer: donc nous parlons de milliards de dollars des finances publiques.

Je soutiens donc, monsieur le Président, qu'effectivement c'est l'ancien gouvernement libéral qui a semé les problèmes en se montrant incapable de mettre en place le genre de loi et le genre de système de régie et de contrôle qui auraient permis d'éviter ces problèmes, mais que l'actuel gouvernement a eu suffisamment de temps pour comprendre la situation et éviter à la Norbanque d'en arriver à sa situation actuelle.

Mes collègues m'ont invité à rejoindre les rangs du comité des finances en mai et en juin derniers, quand nous nous penchions sur le sort de la Banque Commerciale du Canada. Le comité a tenu de nombreuses réunions. Nous avons entendu les témoignages de fonctionnaires des banques, de l'inspecteur général, du gouverneur de la Banque du Canada et des représentants de deux des plus grosses entreprises de vérification comptable de notre pays. Nous avons entendu histoire de désastre sur histoire de désastre. Nous avons entendu une histoire de fausse représentation et d'inaction à la suite d'une autre. Quand tout a été terminé, le gouvernement n'a pas admis ce qui était manifeste ni réalisé que le système ne fonctionnait pas. Il ne s'est pas aperçu que l'inspecteur général n'avait ni la compétence ni l'envie d'accomplir la tâche qu'il aurait dû accomplir, et que le gouverneur de la Banque du Canada s'était porté garant de la Banque Commerciale du Canada sans la moindre information. Malgré toutes les preuves dont il disposait, il a persisté à maintenir qu'à son avis les dirigeants de cette banque étaient encore capables de la gérer.

• (2320)

Nous avons dit à cette époque que l'inspecteur général des banques avait manqué à ses devoirs. Nous avons dit à cette époque que le gouverneur de la Banque du Canada s'était porté garant de la banque sans preuve à l'appui de sa décision. Nous n'avions pas toutes les preuves à notre disposition, et comme l'ont déjà signalé plusieurs de mes collègues, l'inspecteur général, qui travaillait, pensions-nous, pour le gouvernement et le peuple canadiens bien que son traitement lui soit versé par les banques, a refusé de nous communiquer les importants éléments de preuve nécessaires.

L'inspecteur général n'a-t-il appris les difficultés de la Banque Commerciale du Canada que quelques semaines avant que la crise n'éclate? J'affirme que si tel est le cas, il est complètement incompétent. Environ deux ans avant que la banque ne connaisse les difficultés dont tout le monde a entendu parler, le surintendant des assurances a appris que Leonard Rosenberg, sur lequel nous savons beaucoup de choses, faisait des affaires avec la Banque Commerciale du Canada. Le surintendant s'est rendu compte que lui personnellement, ou d'autres membres de sa famille, contrôlaient non pas 10 p. 100 des parts de la banque, la limite autorisée par la Loi sur les banques, mais plus de 20 p. 100 de ces parts. Il a aussi appris que M. Rosenberg avait des tractations financières passablement originales avec le président de la Banque Commerciale du Canada de l'époque, M. Eaton.

Nous n'avons jamais su si le surintendant des assurances avait ou non contacté l'inspecteur général des banques pour le mettre au courant de ces faits. C'est à ce moment que l'inspecteur général aurait du savoir qu'il devait surveiller de très près la Banque Commerciale du Canada. Il a toutefois omis de le faire.

Il y a un autre moment où l'inspecteur général aurait entendu une sonnerie d'alarme s'il avait écouté. C'est lorsque l'organisme américain de régie qui surveille les activités bancaires a jeté un coup d'œil sur la Westland Bank qui appartenait entièrement à la Banque Commerciale du Canada. A cette époque, l'organisme américain de régie a signalé à la Westland Bank qu'elle enfreignait les règles et les règlements du secteur bancaire américain. Que s'est-il passé? Les administrateurs de la Banque Commerciale du Canada ont acheté la totalité des actions de la Westland Bank au lieu de se contenter d'une part minoritaire.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je voudrais savoir quand le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) parlera de la Norbanque. Il lui reste quelques minutes. Je répugne à rappeler à l'ordre un député qui s'est écarté du sujet, surtout lorsqu'il s'agit d'un ancien. J'ose espérer que le député va parler de la Norbanque.

M. Orlikow: Comme je l'ai dit au début de mon discours, monsieur le Président, il ne s'agit pas uniquement de la Norbanque. Il ne s'agit maheureusement pas d'un cas isolé. C'est un exemple de plus du fait que notre système ne veille pas à éviter ce genre de catastrophe.

Je ne peux pas entrer dans les détails au sujet de la Norbanque, comme pour la Banque Commerciale du Canada parce que nous n'avons pas encore tenu d'audiences. Nous ignorons tout ce qui s'est passé à la Norbanque. Nous savons par contre certaines choses sur la Banque Commercial du Canada. Le gouvernement aurait dû en tirer une leçon et il ne l'a pas fait. Voilà ce que j'essaie de vous faire comprendre.

L'inspecteur général n'a pas assumé ses fonctions comme il se doit. S'il n'avait pas le personnel ni les pouvoirs nécessaires—ce qui est possible—il aurait pu dire au Parlement qu'il ne pouvait pas faire son travail parce qu'il n'avait pas le personnel ni les pouvoirs nécessaires, et je ne l'aurais pas critiqué. Il ne l'a pas fait.

Parlons un peu du gouverneur de la Banque du Canada. Lorsque les rubriques financières des journaux ont commencé à dire que la Banque Commerciale du Canada était en difficulté, le gouverneur de la Banque du Canada a fait une chose inouïe. Un soir, il a appelé le *Globe and Mail* pour dire qu'il garantissait que la Banque Commerciale du Canada était une entreprise viable. Comment le gouverneur de la Banque du Canada peut-il avoir dit une chose pareille? C'était au moment où la Banque Commerciale était en difficultés.

Il y a un ou deux jours, le gouverneur de la Banque du Canada a fait un discours à Toronto. Je voudrais vous donner un exemple de ce qu'il a dit, tel que le rapportait le *Globe and Mail* du 25 septembre 1985:

«La Banque du Canada . . . ne participe pas à la surveillance de la santé financière des diverses banques et ne supervise pas leur comportement. Le Parlement ne lui a pas donné cette responsabilité ni les pouvoirs qui lui permettraient de jouer ce rôle. La Banque du Canada n'a pas de vérificateurs ou d'inspecteurs des banques et n'a pas le pouvoir de demander des détails sur un prêt, un dépôt ou autre transaction privée.»

Le gouverneur de la Banque du Canada s'est ainsi condamné lui-même. Si c'est vrai, et il n'y a pas de doute là-dessus, il n'avait pas à se porter garant de la santé de la Banque Commerciale. Non seulement il a défendu la Banque Commerciale du Canada avant qu'il ne devienne clair que sa survie était improbable, mais il a comparu devant le comité auquel j'appartenais en juin, après que nous eûmes entendu des gestionnaires de la banque, l'inspecteur général des banques et des vérificateurs, pour nous dire qu'il avait toujours confiance et que les administrateurs de la banque s'acquittaient bien de leurs fonctions. L'erreur de ce gouvernement a été de suivre les conseils de l'inspecteur général des banques et du gouverneur de la banque du Canada.

• (2330)

Je voudrais dire également un mot des vérificateurs. J'espère que leur association professionnelle regardera de près ce qui s'est passé à la Banque Commerciale et étudiera la responsabilité des vérificateurs, non seulement vis-à-vis de leurs clients qui les paient, mais aussi du peuple canadien. Qu'ont-ils fait? Ils ont déclaré aux administrateurs de la banque que celle-ci connaissait de graves difficultés. Je suppose qu'ils avaient conclu cela après un examen soigneux de l'exploitation. Toutefois, tout cela était dans un rapport remis aux administrateurs de la banque, un rapport qui n'a jamais été rendu public. Ce qu'ils ont donné à la banque elle-même, c'est une déclaration, qui a été rendue publique, attestant que la banque était viable. J'affirme qu'il est fort grave que des vérificateurs prennent pareille initiative. Ils ont contribué à induire les Canadiens en erreur. Ils ont causé de sérieuses difficultés aux déposants.

Je termine en rappelant à la ministre et à son gouvernement que nous acceptons les reproches qu'elle a adressés à l'ancien gouvernement. Nous acceptons également ses promesses de prévoir des règlements plus efficaces dans les mesures législatives à venir. Si nous n'avions pas examiné les réalisations de son gouvernement depuis son arrivée au pouvoir et constaté son incapacité de faire face à la réalité, et si nous avions négligé de tenir compte de son refus de suivre les conseils de ses hauts fonctionnaires, nous aurions peut-être de bonnes raisons de croire qu'on nous réserve quelque chose de mieux pour l'avenir. Quand la ministre promet d'encourager un plus grand nombre de compagnies à offrir des services financiers, et d'accroître la concurrence, je me demande de combien d'instruments de réglementation et de moyens de surveillance nous disposerons. L'accroissement de la concurrence entraînera, à notre avis, un plus grand nombre de faillites et nous fera perdre des centaines de millions de dollars.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, pour être obligé de siéger, il est 23 h 30, pour que tous les parlementaires de la Chambre des communes soient obligés de siéger ce soir, c'est signe que c'est une situation grave, c'est signe qu'à peine un an après la prise du pouvoir de ce gouvernement, qui, pendant 16 ans, était dans l'opposition, qui, au cours de la dernière campagne électorale, a promis mer et monde à tout le monde, a dit qu'il savait quoi faire avec le pouvoir, on en est rendu, monsieur le Président, à de l'incompétence . . .

Monsieur le Président, la situation ou le marasme dans lequel ce gouvernement et principalement le premier ministre (M. Mulroney) a mis les Canadiens et les Canadiennes, l'embarras, au sujet de la situation des deux banques de l'Ouest, et l'absence d'éclaircissements au sujet de tout ce qui entoure la raison de la décision qui a été prise par le ministre des Finances (M. Wilson), le ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) et le premier ministre, de sauver la situation de ces deux banques-là . . .

Monsieur le Président, lorsque la ministre d'État (Finances) nous a présenté un projet de loi pour prendre 250 millions de l'argent des contribuables en vue de tenter de sauver cette banque, je dois vous dire que moi, personnellement, j'ai sorti de la Chambre et je n'ai pas voulu voter pour ce projet de loi-là.

Il y a des gens qui m'ont dit: Claude, tu ne fais pas assez confiance au premier ministre. Ils avaient peut-être raison, mais je ne veux pas être «poigné» à voter avec lui pour venir en aide à des banques alors que, au même moment, ils voulaient désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse, taxer les malades et désindexer les allocations familiales. Mais, aujourd'hui, le temps me donne raison! Je n'ai pas voulu voter pour ne pas faire de problème au sein de mon parti. J'ai préféré sortir que m'inscrire et de voter avec ce premier ministre qu'on a présentement.

Monsieur le Président, à l'époque c'étaient 250 millions de l'argent des contribuables, mais, maintenant, on est rendu pour corriger l'erreur de l'incompétence de ce gouvernement, c'est un milliard de l'argent des contribuables pour venir en aide à des gens, des corporations qui ont des comptes de banque au-dessus de $60,000.

Cet après-midi j'étais dans ma circonscription avec des mères de famille de la région de Montréal, et je peux vous dire qu'il n'y avait personne qui avait un compte de banque de $60,000. L'enjeu, monsieur le Président . . . Ces mères de famille suppliaient le premier ministre devant les médias de ne pas couper dans l'indexation des allocations familiales. Ces mères de familles ont été obligées de s'humilier, de venir devant les médias et expliquer à quoi servait à tous les mois le chèque d'allocations familiales et le crédit d'impôt.

Article 31 du Règlement

Ces gens-là malgré la difficulté, vu qu'ils n'ont pas pu se faire entendre face aux députés conservateurs aux environs de ma circonscription, sont venus devant les caméras de télévision dire au premier ministre: Savez-vous ce qu'on fait avec nos chèques d'allocations familiales tous les mois? C'est ce qui nous permet de boucler notre budget au milieu du mois pour acheter de la nourriture. Savez-vous, M. Mulroney, ce qu'on fait avec le chèque d'allocations familiales? C'est pour acheter des bottes ou des souliers d'hiver pour nos enfants. C'est pour payer les effets scolaires.

Et ce même gouvernement, ce même premier ministre voudrait qu'on donne un chèque en blanc aux épargnants, aux déposants de cette institution bancaire pour les comptes au-dessus de $60,000.

Et le gouvernement, ce premier ministre ne veut même pas donner la liste de noms de ces personnes qui vont prendre de l'argent dans les poches des contribuables de ma circonscription, dans les poches des contribuables de la circonscription de Valleyfield, dans les poches des contribuables de la circonscription de Lévis, pour donner à ces gens-là, quand on ne sait même pas qui ils sont. Pour quelle raison les contribuables devraient payer, rembourser pour l'erreur faite . . .

M. Fontaine: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'honorable député de Lévis (M. Fontaine) invoque le Règlement.

M. Fontaine: Monsieur le Président, je me référais à l'article 39; on pense que le député ne parle pas du tout du sujet. On appelle cela «digression et répétition». Alors, je tiens à soulever cela, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai pris note des observations du député. Je sais qu'il va parler très bientôt des difficultés financières de la Norbanque.

[*Français*]

L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) sur un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Oui, c'est un rappel au Règlement, monsieur le Président.

Si le député en question pouvait continuer à lire le commentaire de Beauchesne, cinquième édition, il verrait que c'est écrit «pertinence» et que le doute peut être accordé au député qui parle, et dans ce cas-ci je pense que le député s'adresse sur le sujet en question.

• (2340)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je remercie le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) de me l'avoir signalé.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, les propos du député de Lévis (M. Fontaine) démontre l'ignorance et l'incompétence de cette équipe progressiste conservatrice. Monsieur le Président, ce minime individu vient de démontrer qu'il ne savait pas que cela va coûter un milliard aux contribuables canadiens pour réparer l'erreur de son premier ministre—le sien pas le mien—pour donner de l'argent aux gens qui ont $60,000 et plus, il ne sait pas cela. Le député de Lévis n'est pas au courant de cela, c'est un scandale!

Monsieur le Président, qu'est-ce qu'on aurait pu faire avec ce milliard-là? Qu'est-ce que les contribuables auraient pu se payer? Parce qu'on ne parle plus du déficit, monsieur le Président. Il n'y a plus pesonne qui va nous faire «brailler» avec le déficit à Brian, parce qu'on se rappellera le gaspillage de $56 millions pour changer la couleur des uniformes, on se rappellera le «party» avec le président des États-Unis. C'est fini cette petite romance-là, c'est un petit «show» qui a assez duré.

Quand on pense au surplus de personnel dans les bureaux de ministres, on voit ce que cela donne avec tous les scandales. Il y a trop d'employés là-dedans, il n'y a plus personne qui sait qui «run». Monsieur le Président, comment nous autres, de l'opposition, avec tous les scandales que l'on voit, la démission de ministres qui, que voulez-vous, il faudrait qu'ils les répartissent à chaque semaine parce qu'on manque de temps pour en parler, les journaux n'ont pas assez de pages pour parler des scandales qu'a faits ce gouvernement-là. Comment voulez-vous que l'opposition . . . nous des députés responsables, non incompétents, que nous donnions un chèque en blanc à la ministre d'État (Finances), puis dire: donne cela, un milliard, ce n'est pas grave, on va le donner, on ne sait pas c'est qui.

Monsieur le Président, moi je suis un travailleur d'usine, je suis membre d'un syndicat, je paye encore mon fonds de pension à une entreprise. J'aimerais bien savoir de quel groupe il s'agit quand on me dit que ce sont de petits fonds de pension. J'aimerais bien connaître l'administrateur de mon fonds de pension s'il a joué aux courses avec mon argent en investissant dans une banque qui n'était pas trop sûre, monsieur le Président. Parce que l'administrateur va avoir des comptes à rendre, parce que tous ces gens-là étaient au courant que toutes les sommes d'argent au-dessus de $60,000 n'étaient pas assurées. Ces gens-là ont pris l'argent des petits contribuables, des épargnants et ils ont été à Las Vegas jouer, ils ont été aux courses et ils ont gagé sur le nez, et là ils vont perdre, et là sans que l'on connaisse ces petits administrateurs-là, incompétents eux aussi, sans que l'on connaisse ces gens-là, le gouvernement progressiste conservateur voudrait signer un chèque, un milliard, on vous donne cela, personne ne va savoir c'est qui.

Monsieur le Président, il est inacceptable que des députés, des gens supposés être responsables demandent de faire une telle chose alors que, au même moment, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), le ministre de l'injustice sociale, le premier dans l'histoire du Canada, de ce gouvernement, met une motion de clôture pour couper $55 millions, ce n'est pas un milliard, 55 millions.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Pour les allocations familiales.

M. Malépart: Monsieur le Président, 55 millions, vous avez raison de dire: pour les allocations familiales. Si on n'avait pas eu cette gaffe . . . Si le gouvernement n'avait pas fait l'erreur. Si le gouvernement avait écouté les présidents des banques, il aurait dit: Un instant! Avant d'avancer une somme de 250 millions de dollars, on va retenir les services d'experts des institutions bancaires, on va vérifier. Aujourd'hui, le ministre ne serait pas obligé de déposer une motion de clôture pour avoir honte, pour ne pas que nous parlions du sujet, parce que ce sont deux scandales. Un milliard pour les riches, et on coupe une somme de 55 millions de dollars sur les familles à moyen et faible revenus, monsieur le Président.

Il y avait un article de journal, monsieur le Président . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Je crois avoir été très patient. Je suis certain que le député de même que le whip du parti libéral et le leader suppléant comprennent ce que signifie la pertinence. je pense que la présidence s'est montrée compréhensive, et j'invite le député à s'en tenir aux difficultés d'une institution bancaire, précisément la Norbanque. J'espère qu'il tiendra compte de mon avertissement.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'écoutais le député avec attention. Il nous parlait des priorités de dépense du gouvernement . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Il appartient à la présidence d'en juger, et si le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) veut prendre la parole, je vais l'écouter lui aussi.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, justement je parlais, à savoir: Qu'est-ce que ça va coûter aux contribuables? C'est l'argent de tous les contribuables, monsieur le Président, ce n'est pas l'argent du parti conservateur qui sera utilisé pour les deux institutions bancaires, la Norbanque et celle dans l'Ouest du pays. C'est l'argent des poches des contribuables, dans votre circonscription, dans ma circonscription qui n'ont rien à foutre avec cette institution bancaire et vous voudriez, et tout le monde voudrait qu'on ne parle pas de cela, qu'on parle seulement de la mauvaise administration de ces institutions financières-là.

Est-ce que le président de banque de cette institution bancaire, la Norbanque et de l'autre institution bancaire de l'Ouest qui est en faillite, est-ce que ces gens-là vont exprimer le pourquoi, est-ce que ces gens-là vont pouvoir nous dire, comme le président de la Banque Toronto-Dominion qui disait . . . et je pense qu'on devrait retenir sa suggestion: Que toute personne, corporation, que toutes ces personnes-là qui accepteront de recevoir une subvention—c'est une subvention et c'est l'argent des contribuables—pour tous les épargnants en haut de $60,000 devraient dévoiler leur nom. Et que tous ceux et celles qui ne veulent pas que leur nom soit pas dévoilé, ils n'ont simplement qu'à refuser la subvention gouvernementale.

Monsieur le Président, il s'agit de la somme d'un milliard de dollars de tous les contribuables à la grandeur du pays, seulement pour une petite «clique», une petite «gang» qui ont ces $60,000 et plus.

Je pense qu'il est important afin d'éclairer la population, et même ce soir il y en a peut-être très peu qui nous écoutent, mais pour éclairer la population . . . Qu'est-ce qu'on aurait pu faire avec ce milliard de dollars si ce gouvernement on le laisse faire à «garocher» l'argent à l'eau, avec ce milliard de dollars, qui sera perdu à cause des erreurs du gouvernement conservateur, contrairement à ce que mon collègue le député de LaSalle (M. Lanthier) a essayé de nous faire croire en disant que c'était à cause de la politique de l'énergie.

Monsieur le Président, l'erreur a été faite lorsque ce gouvernement n'a pas dit tout ce qu'il savait; lorsque ce gouvernement, d'une façon incompétente, d'une façon inacceptable a décidé sans connaître si les deux institutions bancaires en question pouvaient survivre. Sans connaître les chiffres, ils ont avancé la somme de 250 millions de dollars et ont forcé les autres institutions bancaires à s'impliquer dans ce supposé sauvetage.

Monsieur le Président, au Québec on a connu cela. Au Québec on a connu les caisses d'entraide. Mais au Québec on avait un gouvernement responsable, même si ce n'était pas mon parti, car c'était le Parti québécois. Au Québec, le ministre des Finances du temps, M. Parizeau, nous avions la même situation . . . Il a réuni les gens de l'institution bancaire et le ministre des Finances, pas en catimini, pas en cachette, pas en cachant tout, afin de sauver l'image du premier ministre, pas avec un «kid caméra» et pas avec un «kid Kodak» comme nous avons un ici . . . mais avec des gens responsables, avec une comptabilité et des chiffres, et le succès a été de sauver les épargnants. Mais cela n'a pas été de prendre l'argent des contribuables sans examiner la comptabilité. Ce furent des gens responsables!

Et je dis, monsieur le Président, que c'est un parti que j'ai combattu, c'est le Parti québécois. Mais chapeau bas, ils ont démontré . . . Et là, le gouvernement fédéral décide d'arriver et d'aller sauver sans connaître, prendre l'argent des contribuables comme cela. Bien, monsieur le Président, il faut mentionner qui va payer pour cela. Je mentionnais que c'étaient les familles avec enfants qui vont payer. Et c'est mon devoir de le mentionner. Je comprends . . . il n'y a plus de député conservateur ici, monsieur le Président! Ils sont tous partis, ils sont tous absents.

Monsieur le Président, je comprends que ces gens-là ne veulent pas en entendre parler, si j'étais à leur place, j'aurais honte, parce que c'est scandaleux. Mais, c'est notre devoir de dénoncer cela. Si on regarde tout ce qui est arrivé . . . Quand on est rendu au point qu'un gouvernement accepte, pour sauver des supposés amis, une compagnie, mettre sur le marché du poisson avarié, bien, monsieur le Président, il faut être deux fois plus prudent, parce qu'on peut s'attendre à peu près à tout de ce gouvernement. Cela fait combien de fois . . . J'en ai réveillé un, monsieur le Président . . .

Article 31 du Règlement

• (2350)

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Lévis (M. Fontaine) fait un rappel au Règlement.

M. Fontaine: Monsieur le Président, c'est marqué ici, à l'article 39(2), que vous pouvez, si un député:

. . . persiste à s'éloigner du sujet de la discussion ou à répéter des choses déjà dites, lui ordonner de discontinuer son discours.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je vous remercie d'attirer mon attention là-dessus. Je vous en suis reconnaissant. Le député dispose encore de deux minutes.

M. Nunziata: Monsieur le Président, nous sommes à débattre une question que vous avez jugée urgente, monsieur le Président, et la loyale opposition de Sa Majesté est d'accord avec vous à cet égard. Je suis plutôt scandalisé de constater que . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Il n'y a pas là matière à invoquer le Règlement. J'y vois plutôt un point de débat.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, il y a deux députés conservateurs présents ici, et il y a le pire incompétent de la «gang».

Alors, monsieur le Président . . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais attirer l'attention des députés sur le fait qu'il se fait assez tard. Il y a des députés derrière les rideaux et, qu'ils soient ou non à l'intérieur de la Chambre, je ne veux pas que les députés s'attardent à le signaler. Il n'appartient pas au député de le faire, s'il vous plaît.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, cela fait quand même deux fois, je vais continuer mon discours. Je ne vous demanderai pas un rappel au Règlement, mais cela fait quand même deux fois que le député de Lévis (M. Fontaine) se lève pour intervenir sur un rappel au Règlement. Comme d'habitude, il est à côté de la «track». Alors, je pense qu'il faudrait, en personnes responsables . . . Quand tu es ignorant, tu restes assis et tu ne parles pas, au lieu de faire des bêtises.

Monsieur le Président, je voudrais revenir sur le débat qui nous préoccupe . . . Monsieur le Président, pour une troisième fois, le député de Lévis va se lever. Notre Seigneur a dit: «Tu vas me trahir trois fois avant de comprendre». Le voilà!

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Lévis (M. Fontaine) fait un rappel au Règlement.

M. Fontaine: Monsieur le Président, l'article 40 stipule: «remarque irrévérentieuse ou offensive.». Je pense que le député pourrait avoir un vocabulaire un peu plus équilibré devant cette Chambre et manifester lui-même ses propres connaissances au lieu de se répéter pendant 20 minutes.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): C'est là un point de débat.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aime bien donner des fleurs à ceux qui en méritent, mais je suis obligé de l'appeler par son nom, avec le calibre qu'il a.

Pour revenir au sujet précis, monsieur le Président, je pense qu'il est très important, même si le député de Lévis ne veut pas que je me répète, je le comprends, et il a raison de se lever pour nous empêcher de répéter la situation grave de la Norbanque, parce que si j'étais à sa place, j'aurais honte.

Mais, monsieur le Président, il va falloir qu'il vive avec et je termine là-dessus.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de devoir informer le député que son temps de parole est expiré.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, il y a autant de députés ministériels qui sont présents ce soir pour cet important débat qu'il y a d'inspecteurs au département de l'inspecteur général des banques. En fait, il y en a un de plus.

M. Hnatyshyn: Il y a plus de députés ministériels présents qu'il y a de Canadiens qui vous regardent à la télévision.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Le député est ancien à la Chambre et il sait qu'on ne doit pas signaler la présence ou l'absence de députés à la Chambre. Il sait ce qui se passe derrière les rideaux ce soir. Il y a d'autres activités en cours. Je suis persuadé que des députés écoutent le député de Nickel Belt.

M. Rodriguez: Je dois avouer, monsieur le Président, que j'ignore ce qui se passe derrière les rideaux, mais je suppose que nous pouvons le flairer, comme disait un auteur célèbre.

Je voulais prendre part au débat sans m'attarder, car je veux que ce que j'ai à dire soit clair et précis.

M. Nunziata: Comme toujours.

M. Rodriguez: En effet.

Le système bancaire est l'une des vaches sacrées de notre société. On nous a même toujours affirmé que nos banques ne pouvaient pas faire faillite parce que nous sommes bien meilleurs que les Américains. Grâce à notre Loi sur les banques, aucune d'elle n'a connu la débâcle en 62 ans, jusqu'à la déconfiture de la Banque Commerciale du Canada, bien entendu, laquelle s'est répercutée sur la Norbanque. Pour tout le monde, les banques sont le pilier de notre société. Ce sont des symboles de stabilité et de permanence. C'est ainsi qu'au printemps dernier, quand la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) nous a annoncé que son gouvernement voulait sauver cette banque et rétablir la confiance des Canadiens dans leur système bancaire, j'ai répliqué qu'elle lançait une nouvelle banque. «Nous ne les abandonnerons pas», disait-elle. Elle faisait appel au soutien des députés pour cette opération de renflouement, de sauvetage. Or, nous avions compris la situation, nous, de ce côté-ci de la Chambre: la ministre d'État et son collègue des Finances nous rappelaient le capitaine du *Titanic* en train de replacer les transats sur le pont pendant que son navire coulait.

L'affaire, à la suivre de près ces dernières semaines, nous est apparue de plus en plus étrange. En effet, son évolution nous déroute. Revoyons ce qui s'est produit; c'est tellement inouï. Nous avons la Loi sur les banques et un inspecteur général des banques. On ne porte pas le titre de général sans pouvoir donner quelques ordres. C'est un bien beau titre, celui d'inspecteur général des banques. Vous étiez-vous imaginé que son titulaire était une espèce de vérificateur? Vous avez toujours cru, je gage, comme l'ensemble de la population, que cet inspecteur général était à la tête d'une armée d'inspecteurs qui marchaient en rangs serrés sur les symboles de stabilité des capitalistes, sur leurs lieux sacrés, leur Walhalla pour y frapper à la porte et dire: «Voici, nous venons inspecter votre banque».

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Dans ma naïveté, c'est ce que j'ai toujours pensé.

M. Riis: Bien des gens le croyaient aussi.

M. Rodriguez: Mais cet épisode m'a appris que ça ne se passait pas ainsi, mais pas du tout!

M. Riis: Et comment cela se passe-t-il?

M. Rodriguez: Eh bien, voyez-vous, les banques s'inspectent elles-mêmes.

M. Nunziata: Vraiment!

M. Rodriguez: Parfaitement! C'est comme mettre un vampire à la tête de la banque de sang de la Croix-Rouge.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Monsieur le Président, on a dit que c'était comme si vous demandiez à Evel Knievel de garer votre voiture!

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: C'est une situation absolument farfelue. Mais quand il s'agit d'inspecter les livres de la Banque Royale, à titre d'exemple, ce sont les employés de cette banque qui s'en chargent. Ils vont tout vérifier et déclarer au siège social que la succursale est en bonne santé. Ensuite, le siège social transmet ce rapport à l'inspecteur général des banques. Ce dernier pourrait y envoyer des inspecteurs, mais il n'en a que sept à sa disposition. J'ai toujours cru que l'inspecteur des banques émargeait au budget de l'État. Je croyais que c'était le ministre des Finances (M. Wilson) qui payait l'inspecteur général et son armée de 7 inspecteurs, de 42 sténographes et commis au classement.

M. Riis: Qui paient ces gens-là?

M. Rodriguez: C'est une bonne question. J'ai découvert qu'ils étaient payés par les banques. L'argent est versé dans une cagnotte.

Mr. Riis: Ce sont les banques qui paient le salaire de l'inspecteur?

M. Rodriguez: Oui, c'est cela, vous avez compris. Il a compris, monsieur le Président. De cette façon, vous pouvez être assuré d'obtenir une véritable inspection sévère. Le pauvre diable ignore tout de ce qui se passe dans les succursales. Il est confiné au sous-sol de l'immeuble de la Banque du Canada avec quelques cadres au mur. Il est assis là à estampiller des documents, s'imaginant travailler dur.

Je croyais que la Banque du Canada avait un rôle à jouer dans ce domaine. Quel est celui du gouverneur de la Banque du Canada? Nous pensions tous qu'il savait ce qui se passait au sein de la banque, mais il a déclaré:

> Il n'incombe à la Banque du Canada ni de surveiller la viabilité financière des banques ni de superviser leurs activités. Le Parlement ne nous a pas confié cette tâche ni les pouvoirs permettant de nous en acquitter. La Banque du Canada n'a ni vérificateur ni inspecteur des banques, et elle n'a pas le pouvoir d'obtenir des détails sur les prêts, les dépôts ou tout autre genre de transaction privée.

M. Riis: Comment sait-il ce qui se passe?

M. Rodriguez: C'est là le drame; il l'ignore. Le ministre des Finances et sa sous-fifre, la femme de un milliard de dollars, ont un grave problème. Ils se demandent à qui demander conseils. Ils s'adressent au gouverneur de la Banque qui ignore tout des prêts ou à l'inspecteur général des banques, le larbin des banques. Est-ce possible, monsieur le Président? Cela me rappelle l'histoire du gars qui demande à deux aveugles s'ils peuvent, au toucher, deviner de quel animal il s'agit. L'un d'eux déclare alors que ce doit être un chameau, car il a une bosse. L'autre croit qu'il s'agit d'un coyote, mais ils ont tous les deux tort. C'est le même problème qui se pose ici.

M. Riis: Qui dirige?

M. Rodriguez: Eh bien, c'est une bonne question. Personne.

M. Nunziata: Qui est censé diriger?

M. Rodriguez: Le gouvernement.

Aucun règlement ne régit le fonctionnement des banques. Je tiens à vous donner un exemple de la façon dont elles fonctionnent.

J'ai reçu une lettre de l'étude d'avocats Pharand Kuyek qui a défendu un pauvre bougre du nom de Robert Newcombe dans le cadre d'un procès en faillite dans lequel la Banque Nationale du Canada était partie. Je vais vous lire les parties pertinentes. Il s'agit d'un document public et je ne révèle donc rien de secret. La lettre se lit en partie comme suit:

Article 31 du Règlement

J'ai représenté M. Robert Newcombe qui avait intenté des poursuites contre M. Tom Leroy et la société Leroy Trucking Limited. M. Newcombe avait fait financer l'achat de remorques par la banque et avait convenu verbalement avec M. Leroy que ce dernier effectuerait tous les paiements et qu'il entretiendrait les remorques, et que ces sommes et l'entretien des remorques, compenseraient l'argent que M. Leroy devait à M. Newcombe pour la location des remorques.

Évidemment, Leroy a sombré et M. Newcombe s'est fait réclamer l'argent. Il a été révélé au procès que la banque avait consenti un prêt de $60,000 à Tom Leroy et un autre de $60,000 à Leroy Trucking Limited. Elle ne pouvait plus prêter d'argent à M. Leroy ou à son entreprise parce que les directeurs, à Toronto, se seraient aperçus que le deuxième prêt de $60,000 à l'entreprise de camionnage était contraire aux règlements de la banque. C'est pour cette raison que M. Newcombe servi d'homme de paille. C'est devenu intéressant au procès sur la faillite quand l'un des représentants de la banque est venu témoigner. Voici en partie ce qu'on lit dans la transcription:

Q. Je vois. Donc, vous dites en réalité que vous travailliez pour la banque et que vous prépariez de faux rapports. C'est bien ce que vous dites.

R. Pas de mon propre chef.

Q. Mais vous le faisiez?

R. Avec l'approbation de supérieurs, oui.

Q. Tout le monde le faisait?

R. Oui.

Q. Donc, les employés de la banque préparaient de faux rapports de crédit, pour que les gens puissent emprunter?

Et la réponse était positive, monsieur le Président. Ce n'est là qu'un tout petit exemple qui démontre que les règlements régissant cette banque n'ont jamais été appliqués. De même, la Banque Commerciale du Canada a consenti des prêts non garantis, ce qui démontre que les règlements qui encadrent de telles opérations n'ont jamais été suivis.

Le gouvernement actuel n'est pas le seul à n'avoir jamais établi des mécanismes qui auraient permis aux banques de respecter les règlements du Parlement prévus dans la Loi sur les banques. Cette responsabilité est partagée aussi par les gouvernements précédents qui étaient tous libéraux à part les neuf mois de fiasco du gouvernement Clark. Le gouvernement précédent est responsable puisqu'il ne s'est pas assuré que des mécanismes efficaces étaient bien en place. Le gouvernement actuel cherche à s'abriter de ces deux fiascos qui pointent à l'horizon. Il ne fournira pas les documents demandés, car il a tiré les rideaux pour la grande mise en scène. Il ne voulait même pas du débat de ce soir. Il veut qu'un comité s'occupe de cette affaire, mais à quoi bon si les dés sont pipés. Si le comité ne peut pas obtenir les documents nécessaires, il ne pourra pas, de toute évidence, tirer de conclusions propres à redonner confiance aux Canadiens.

Je me rappelle avoir dit à la ministre qu'elle lançait une nouvelle affaire lorsqu'elle a présenté le projet de loi destiné à sauver cet établissement. On nous a dit que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes et qu'on n'aurait jamais à recourir de nouveau au Parlement. Étant donné qu'elle dépendait des conseils de Bouey XIV et de l'autre type, l'inspecteur général des banques—deux petits pois dans une même gousse qui connaissent à peu près aussi bien le système bancaire que la ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall)—elle s'est aveuglément laissé guider par ces aveugles et ils sont tous tombés dans le trou. Maintenant, ils demandent aux contribuables canadiens de les en sortir.

• (0010)

L'assurance-dépôts couvre les dépôts de moins de $60,000. C'est très bien pour les petites gens, les Canadiens moyens. Mais le gouvernement veut aller au-delà, il veut rembourser tous les dépôts. Les gens qui avaient plus de $60,000 à investir auraient dû avoir le bon sens de ne pas le mettre dans cet établissement.

De plus, je pourrais même demander si ce n'est pas par pure cupidité, pour obtenir les plus hauts taux d'intérêt pour leurs dépôts, que ces gens sont allés mettre leur argent dans des investissements douteux qui promettaient de meilleurs rendements que les banques nationales. On peut s'interroger là-dessus.

Mme McDougall: C'est aussi une banque nationale. Cela montre votre ignorance.

M. Rodriguez: Vous en saviez beaucoup plus, mais c'est tout ce que je sais. Je ne suis pas ministre d'État chargé des Finances.

Mme McDougall: Du moins, je sais que c'est une banque.

M. Rodriguez: C'est vous la ministre. C'est vous qui avez fait les erreurs. Qui veut renflouer la banque? Pas moi. Je ne pourrais même pas renflouer mon collègue, le député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy). C'est elle, la ministre d'État chargée des Finances. Elle vient me dire: «Cela montre votre ignorance au sujet des banques». Elle en connaît beaucoup plus long.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: J'aurais bien aimé qu'elle en sache encore plus sur le sujet, monsieur le Président, cela aurait pu économiser un milliard de dollars aux contribuables.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: C'est «Barbara la milliardaire». Un nom qu'elle n'a pas hérité, mais qu'elle s'est attiré.

J'ai entendu ce gouvernement parler de réduire le déficit. Je suis bien d'accord. Mais cette dette de un milliard nous ne l'avions pas au départ. Maintenant, nous en devons un milliard de plus. Je ne sais pas ce qu'il faudra désindexer après cela. Il nous faudra sans doute quelques ministres de plus . . .

M. le Président: À l'ordre. Pour que nous n'oublions pas que le Règlement exige que l'on s'en tienne au sujet, le député pourrait-il, toutes les trente secondes ou toutes les minutes ou deux, mentionner le nom de la Norbanque?

M. Rodriguez: Comme je le disais, monsieur le Président, la Norbanque est liée à la Banque Commerciale et le tout est lié à notre système bancaire qui est lié au gouvernement.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Je ne voudrais pas faire prendre au débat de ce soir une tournure légère. Je ne m'oppose pas à ce que les banques viennent à la rescousse de la Banque Commerciale ce qui, par ricochet, permettrait peut-être aussi de sauver la Norbanque.

En passant, j'ai vu qu'il y a une succursale de la Norbanque sur la place. Il n'y avait pas foule là-bas aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Mais il y avait au moins une personne qui se tenait, croyez-le ou non, au guichet des retraits. C'était la ministre d'État aux Finances.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Le président de la Banque—on ne l'appelle pas la Banque Impériale pour rien—de la Banque Canadienne Impériale de Commerce aurait dit qu'il poursuivrait Ottawa si on ne rembourse pas à sa banque sa contribution au renflouement de la Banque Commerciale du Canada. Je pense que ce gars-là mérite de ravoir ses $22 millions si tous les autres ont leurs $60,000. Nous ne voulons pas que la Banque Canadienne Impériale de Commerce soit lésée de $22 millions. Un des présidents de banque a bien ri. Je vous remercie, monsieur le Président. Je vois que mon temps est terminé. Je voudrais pouvoir continuer.

Des voix: Vous pouvez demander le consentement unanime.

M. Rodriguez: J'ai le consentement unanime de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Il est passé minuit. Ce fut vraiment intéressant de s'aventurer dans les dédales et les complexités du système bancaire canadien. Je serais prêt à examiner maintenant comment il fonctionne.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis très heureux et à la fois très déçu de participer à ce débat d'urgence qui n'a pas eu de précédent dans l'histoire de ce Parlement avant . . . La dernière fois, en fait, où ce Parlement a été confronté avec la même situation fut en 1923. Monsieur le Président, vous comprendrez qu'il est tard pour tout le monde, et particulièrement pour mes collègues d'à côté, mais d'avoir à siéger jusqu'à une heure aussi tardive sur un sujet aussi fondamental, sur un sujet qui va au cœur même de la crédibilité du gouvernement, de la crédibilité des institutions financières, de la crédibilité certainement du ministre des Finances (M. Wilson), de son ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) et sans oublier la crédibilité du premier ministre (M. Mulroney) et, bien sûr, j'allais l'oublier, la crédibilité du secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier), s'il y a lieu, autant que faire se peut, comme on dit.

Monsieur le Président, le 25 mars dernier, vous avez été témoin d'une annonce formelle faite par le ministre d'État (Finances) à l'effet que ce gouvernement s'était engagé dans le renflouage d'une institution financière canadienne menacée de faillite et avec un «package» de 200 et quelques millions de dollars, la ministre assurait la Chambre que la banque allait être sauvée, qu'elle serait solvable. Quelle ne fut pas notre surprise, et la vôtre, j'en suis sûr, de voir que quelques mois plus tard, les grandes promesses du gouvernement et la parole du premier ministre et de ses ministres ne valait pas plus que les actifs de la banque. On s'est rendu compte que ce gouvernement avait misérablement «foiré» dans toute cette histoire. Et c'est devenu encore plus grave au moment où on a appris que non seulement le gouvernement avait fait une erreur magistrale, mais que les «payeurs de taxes» seraient appelés à payer pour cette erreur. Et dans ce sens-là, monsieur le Président, de voir que dans un moment où l'argent est si difficile à gagner, où l'argent est si difficile à obtenir pour les gouvernements, et si rare, qu'un gouvernement qui prétend ménager, qui prétend être proche de ses «cennes», se permet de dépenser un milliard de dollars tout simplement pour sauver en premier lieu l'ego du premier ministre, en deuxième lieu, l'ego du ministre des Finances, en troisième lieu l'ego du ministre d'État (Finances), et j'en passe . . . C'est parce que je ris aussi de l'ego du député là-bas. Monsieur le Président, après qu'ils ont réussi ce fiasco monumental, historique, on aime utiliser le terme historique, voici un fiasco historique. A partir de ce moment-là, pour se sauver la peau, ces grands défenseurs de l'unité nationale ont voulu prétendre qu'ils avaient posé tous ces faux-pas tout simplement pour sauver une institution fort populaire dans l'Ouest.

Monsieur le Président, je me suis donné la peine d'appeler des amis que j'ai dans l'Ouest pour vérifier jusqu'à quel point cette institution était fondamentale et si importante dans le cœur des gens de l'Ouest.

Laissez-moi vous raconter leur expérience, l'expérience de gens ordinaires de l'Ouest. Vous savez, monsieur le Président, que si vous alliez pour un prêt en bas de un million de dollars, si on vous disait de circuler . . . que ceux qui veulent comparer ce genre de banques avec les caisses populaires, que vous ne l'avez pas du tout, parce que cette institution-là était une institution strictement réservée aux très très très gros emprunteurs, et «Jos Public» n'avait pas accès dans leur pièce dorée. Donc, d'essayer de nous faire croire en cette Chambre que cette institution était proche du cœur des gens de l'Ouest est une pure fabrication. Cette institution ne servait que les intérêts des plus riches, et particulièrement l'intérêt des amis du pouvoir.

• (0020)

[*Traduction*]

M. McDermid: Je comprends maintenant pourquoi vous avez des problèmes dans l'Ouest.

[*Français*]

M. Lapierre: L'insignifiant de l'autre côté, monsieur le Président, ne comprend rien et ne comprendra jamais rien.

[*Traduction*]

M. McDermid: Je sais combien de sièges vous avez dans l'Ouest et pourquoi vous n'en avez pas.

Une voix: Pourquoi ne pas retourner vous coucher?

Article 31 du Règlement

M. Lapierre: Retourner nous coucher? Voilà une bonne suggestion pour vous. Vous n'avez déjà plus tous vos esprits.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Je sais qui a gagné dans l'Ouest et je sais aussi pourquoi.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, vous savez ce député parle toujours assis, rarement debout. J'aimerais qu'il parle plus souvent debout parce que ce serait un hommage à tout ce qu'il peut y avoir . . .

J'aime autant me passer de remarques, monsieur le Président, je ne voudrais pas employer des mots non parlementaires, et vous déplaire.

Ce que je veux vous dire, c'est qu'on a décidé d'utiliser un «reg herring» en prétendant que, maintenant, c'était le «Canadien Central» qui était contre l'Ouest, en prétendant parce qu'on était concerné par un milliard de dollars de l'argent des contribuables qu'on était contre l'Ouest. Cela, monsieur le Président, c'est un nouvel argument. Parce que, au moment où la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) s'est levée pour nous expliquer la situation de ces fameuses banques, la ministre d'État aux Finances, au mois de mars, ne parlait pas des problèmes de l'Ouest, elle parlait des problèmes que ces banques éprouvaient eu égard à leurs prêts aux États-Unis. C'est cela qui est drôle dans leur conscience élastique, monsieur le Président, d'avoir maintenant décidé que ce ne sont plus les prêts aux États-Unis qui font défaut mais, pour des raisons politiques évidentes, c'est rendu des prêts de l'Ouest, pour essayer de sauver leur peau d'un scandale majeur. Pour des gens qui sont supposés parler au nom de l'unité nationale, ils devraient avoir honte d'essayer de diviser le pays tout simplement pour camoufler leur propre mauvaise administration.

Monsieur le Président, jamais on n'a vu un tel fiasco, jamais, dans l'histoire des banques au Canada on a vu des ministres aussi incompétents acheter, ce qu'on appelle dans le langage des Îles-de-la-Madeleine, un cochon dans une poche. La ministre d'État aux Finances a décidé qu'elle se lançait corps et âme dans le sauvetage de cette banque-là, sans même vérifier les actifs. Avez-vous déjà vu, et, monsieur le Président, je suis certain, comme homme d'affaires averti, que vous n'achèteriez jamais une entreprise sans au moins vérifier les états financiers et les actifs de l'entreprise. Il n'y a pas un pseudo-homme d'affaires de l'autre côté de la Chambre, je l'espère, qui aurait été aussi innocent que d'aller acheter une entreprise sans vérifier les actifs. Pourtant, c'est bel et bien ce que leur gouvernement a fait eu égard aux deux banques et c'est ce qui est absolument aberrant, monsieur le Président.

Je me réfère à tous les témoignages que l'on a reçus depuis quelques semaines, voulant, entre autres, que les banques, les autres banques à charte, ont offert d'envoyer des inspecteurs.

Mais non, ça pressait trop! Mais pourquoi est-ce que ça pressait tant d'essayer de trouver un moyen de sauvetage au moment où le chat est sorti du sac? Je vais vous le dire pourquoi, monsieur le Président. Ça pressait parce que ça tombait la même fin de semaine où le premier ministre (M. Mulroney) faisait son «show» télévisé. C'était la même fin de semaine où il ne voulait pas—et ce n'était pas prévu dans son plan de relations publiques, vous pouvez vous imaginer, cela n'était pas prévu dans les relations publiques du premier ministre . . .

[*Traduction*]

M. McDermid: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député de Brampton-Georgetown invoque le Règlement.

M. McDermid: Je vous remercie, monsieur le Président. Je m'en veux d'interrompre mon collègue, car j'ai toujours beaucoup de plaisir à l'écouter . . .

Une voix: On ne le dirait pas à vous entendre.

M. McDermid: Cela fait maintenant exactement 11 minutes que je l'écoute. Je croyais bien que le débat portait sur la Norbanque, sur ses tribulations et les difficultés qu'elle traverse actuellement. Au cours des 11 dernières minutes, je n'ai pas entendu une seule allusion à la Norbanque et à ses problèmes. Le député parle d'une autre banque et d'une toute autre question. J'estime donc que nous devrions revenir à l'objet du débat ou proposer l'ajournement de la Chambre.

M. de Corneille: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député de Eglinton-Lawrence invoque le Règlement.

M. de Corneille: Monsieur le Président . . .

M. le Président: Le député occupe-t-il son siège?

Une voix: Non.

M. le Président: Il ne peut alors invoquer le Règlement.

La parole est au député de Shefford.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, la frivolité du rappel au Règlement de mon collègue démontre jusqu'à quel point il ne suit pas avec intérêt l'interrelation entre la situation de la Banque commerciale du Canada et celle de la Norbanque.

Est-ce que l'honorable député prétend maintenant qu'il s'agit de deux choses complètement différentes?

Monsieur le Président, on sait tous que, depuis le mois de mars, la survie de ces deux banques est intimement liée. Et je pense que l'honorable député, au lieu d'essayer de faire des rappels au Règlement qui sont frivoles, devrait plutôt écouter et apprendre un peu de ce que les députés de l'opposition ont à lui dire. S'il faisait un examen de conscience, il éprouverait peut-être un sentiment de culpabilité.

Monsieur le Président, non seulement . . .

[*Traduction*]

M. McDermid: Je n'ai encore rien entendu à propos de la Norbanque. Quelle solution nous proposez-vous? Voyons!

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, mon collègue de tout à l'heure disait qu'il s'excusait de m'interrompre et il n'a pas arrêté depuis tantôt.

J'aimerais bien . . .

M. le Président: Avec tout le respect que je vous dois, c'est la même chose que le député qui a présentement la parole a fait pendant les autres débats. La même chose que le député de Shefford (M. Lapierre) a fait il y a une heure.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je ne peux pas avoir interrompu mon collègue, car il n'a pas parlé. Dans ce sens-là je respecte votre observation . . . C'est gentil de vouloir généraliser la ligne, monsieur le Président . . .

Monsieur le Président, pour revenir au sujet fort important de cette «nuit noire» dans l'histoire du Canada, qui est la Norbanque, n'en déplaise à mon pauvre ami, je pense que le député de Portneuf (M. Ferland) qui ne comprend rien ni aux banques ni à d'autres choses en politique, parce que même son président d'association nous dit à la télévision, monsieur le Président, que le député de Portneuf ne comprend rien, mais je l'invite à continuer à suivre ses cours d'anglais.

Monsieur le Président, à mon avis, l'incompétence du gouvernement et du premier ministre est évidente pour n'importe quel observateur objectif. Bien sûr que le député du gouvernement va nous dire qu'il n'y a rien là. Que le premier ministre est un vaillant premier ministre, comme le disait le député de LaSalle (M. Lanthier) tout à l'heure. Je le comprends le député de LaSalle de vouloir vanter les mérites du premier ministre. Il a le nez brun tellement il veut être ministre et veut être nommé au Cabinet.

Mais en dehors de cela . . . Monsieur le Président, ce pourquoi je veux participer à cette heure-ci dans le débat, c'est pour vous dire jusqu'à quel point je suis inquiet de voir qu'une somme d'un milliard de dollars peut être utilisée, peut être facilement trouvable, du jour au lendemain, on a de l'argent pour sauver les gros déposants. Et lorsqu'on parle de déposants de $60,000 et plus, ce n'est certainement pas le commun des mortels à Calgary. Ce n'est certainement pas le commun des mortels à Edmonton.

Ce que je trouve un peu bizarre, on nous dit: on veut sauver tous ces gens-là, mais on n'ose pas nous donner la liste, monsieur le Président. On prétend: Ne débattez pas cela à la Chambre, c'est plus important en comité. Monsieur le Président, pourquoi ce soir la ministre d'État (Finances) n'est-elle pas présente? Pourquoi ce soir le ministre des Finances n'est-il pas présent.

Une voix: On ne l'a pas vu.

M. Lapierre: Et je pense, monsieur le Président, que c'est contre les règles de noter l'absence, et je vois dans vos yeux que vous vous apprêtiez à me le faire remarquer, mais je vous dirai une chose, monsieur le Président, sans nommer en particulier, je peux vous dire qu'il y a seulement quatre ou cinq députés du gouvernement présents, et dans ce sens-là, cela m'inquiète parce que c'est un débat fondamental, il va être, monsieur le Président, d'un milliard de dollars. C'est un item de plus de un milliard de dollars, les députés progressistes conservateurs marchent un peu comme Ponce Pilate, ils s'en lavent les mains, ils font confiance aveuglément aux membres du Cabinet qui les ont tellement déçus depuis deux ou trois semaines, et j'espère, monsieur le Président, que le débat de ce soir va au moins leur avoir donné un petit sens de culpabilité face à leur irresponsabilité parce que si tous les parlementaires, monsieur le Président, se lavaient les mains d'un dossier comme celui-là, comment les citoyens canadiens pourraient-ils croire qu'il n'y a pas deux standards ici.

Quand c'est un dossier de grosse poche, de gros sous, le gouvernement réagit immédiatement, quand il y a des pauvres citoyens qui sont aux prises avec des difficultés majeures pour eux, dans leur perspective, cela prend toujours du temps, on est toujours «pogné» parce qu'il y a le déficit, monsieur le Président.

C'est deux poids, deux mesures, et j'espère que mes collègues progressistes conservateurs qui se promènent dans leurs circonscriptions et qui vantent les vertus de leur gouvernement et surtout les problèmes qu'ils ont avec le déficit, vont se rappeler que la nuit où il a été question de un milliard de dollars, ils dormaient paisiblement!

• (0030)

[*Traduction*]

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais, en guise d'introduction, parler de Jésus-Christ. Jésus-Christ a jeté les marchands hors du temple, et les conservateurs leur sauvent la mise. Tel est l'objet du débat de ce soir. Il s'agit d'une opération de sauvetage de deux banques, la Norbanque et la Banque Commerciale du Canada, au coût de un milliard de dollars. Je regrette que la ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall) en ait à peine parlé pendant son exposé. En effet, cela fait 4 h 30 que les députés progressistes conservateurs parlent de la politique énergétique nationale, à laquelle ils reprochent tous nos maux. Cependant, ils ne nous ont fourni aucune explication logique au pétrin dans lequel le gouvernement nous a mis avec la Norbanque et la BCC.

M. McDermid: De qui parlez-vous?

M. Cassidy: Je parle du parti du député de Brampton-Georgetown (M. McDermid). C'est son parti qui sauve les marchands.

M. McDermid: Qui a fait une remarque désobligeante à votre égard? Citez des noms.

M. Cassidy: Je parle de tous les députés du parti conservateur, lequel sauve les marchands au détriment des contribuables canadiens. C'est ce qui se passe en ce moment.

Au cours de ce débat d'urgence, nous parlons de la compétence d'un gouvernement élu il y a à peine plus d'un an. Bon nombre de Canadiens suivent peut-être encore le débat de ce soir. Il est surprenant de voir combien de personnes suivent nos délibérations à la télévision. Depuis la reprise parlementaire le 9 septembre, les Canadiens se demandent ce qui peut bien se passer à Ottawa. Ils entendent d'abord parler de «Barbara la milliardaire» et du chèque en blanc qu'elle a signé aux banques. Ils se demandent comment, par tous les dieux, nous pouvons nous sortir d'un tel pétrin. Ils ont vaguement entendu parler de la BCC en raison d'une opération de sauvetage qui a eu lieu il y a six mois. Ils savent que pendant la fin de semaine de la Fête du Travail, le gouvernement a annoncé qu'il y avait une autre banque où des dépôts non assurés de 470 millions de dollars avaient été faits et qu'il les rembourserait également,

portant ainsi le total à un milliard. Puis la ministre d'État aux Finances a assuré à la Chambre que nous n'allions pas perdre d'argent puisque le gouvernement savait déjà en mars dernier qu'il devrait payer cette somme, à peu de choses près. Changeant d'avis, elle a déclaré qu'elle agissait sur les meilleurs conseils possibles. Elle a également répété à maintes reprises à la Chambre que le gouvernement avait décidé d'intervenir parce que les banquiers lui avaient dit qu'il pouvait le faire.

J'ai voulu participer aux audiences du comité des finances. J'ai écouté certains banquiers qui ont témoigné depuis une semaine et demie. Ils ont été unanimes à dire qu'à leur avis, la BCC était un véritable guêpier. Si on le leur avait demandé au printemps, je soupçonne qu'ils auraient dit la même chose au sujet de la Norbanque. Mais on leur avait alors demandé de se prononcer sur la Banque Commerciale du Canada.

Il faut reconnaître que la BCC et la Norbanque sont inextricablement mêlées et que les sommes que nous aurons à débourser pour les deux le sont tout autant. Les banquiers ont déclaré qu'ils n'ont participé à l'opération de sauvetage que parce que l'inspecteur général des banques et le gouverneur de la Banque du Canada leur avaient affirmé que la BCC était viable. Ils l'ont fait non pas parce qu'ils avaient pu porter un jugement indépendant, mais parce que le gouvernement ou peut-être un premier ministre déterminé à faire quelque chose pour l'ouest du Canada les avaient priés de le faire.

Les questions de compétence qui ont surgi sont ahurissantes. Supposez, monsieur le Président, que vous n'ayez pas été élu à la Chambre des communes. En fait, vous étiez dans les affaires à Toronto avant de venir au Parlement. Supposez que votre entreprise ait songé à acquérir une autre entreprise importante mise en vente. Auriez-vous fait un versement initial pour l'acquisition de cette entreprise et vous seriez-vous engagé irrévocablement à l'acquérir sans avoir examiné ses états financiers? Auriez-vous examiné ses comptes recevables, l'état de son crédit, son système comptable, sa gestion ou le bilan de ses années antérieures? En homme d'affaires compétent, vous auriez bien sûr examiné tout cela. Or, on n'en a rien fait dans le cas de la BCC.

M. le Président: A l'ordre. Je n'aime pas interrompre le député pour une affaire de digression. On m'a cependant demandé à un moment donné de trancher la question de savoir si le débat portait sur la Banque Commerciale du Canada, et j'ai répondu que non. J'invite donc le député à limiter ses propos à la question dont la Chambre est saisie à l'occasion du présent débat d'urgence, à savoir la Norbanque.

M. Cassidy: Je tiens à vous signaler, monsieur le Président, qu'au cours de son discours, l'honorable ministre d'État aux Finances n'a pas, sauf erreur, mentionné une seul fois la Norbanque et elle n'a jamais été rappelée à l'ordre. Ce n'est pas parce que je me trouve être le dernier orateur dans ce débat . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Cassidy: Je crois, monsieur le Président, que mes propos sont tout à fait pertinents, car les deux banques sont étroitement liées. Je parle de la Norbanque . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député conteste presque une observation de la présidence. Je lui signale tout simplement ce que j'ai déjà dit à d'autres députés ce soir. Il n'était peut-être pas ici pour l'entendre, car certains députés n'ont pas assisté à tout le débat, cela les regarde. Chaque fois que j'ai jugé qu'un député s'écartait de la règle de la pertinence, je lui ai demandé de s'en tenir au sujet du débat. Je m'offusque d'entendre le député prétendre que je ne traite pas tous les députés sur le même pied. Je me suis bien promis de ne jamais le faire.

M. Cassidy: J'accepte votre jugement, monsieur le Président. Bien entendu, plusieurs députés se sont succédé au fauteuil de la présidence et c'est ce qui explique qu'il y ait eu peut-être certaines différences.

Je me suis entretenu avec des Canadiens qui se demandent ce qui est arrivé à un milliard de deniers publics, surtout à une époque où notre déficit est si élevé. Ils savent que le gouvernement éprouve de graves difficultés financières et qu'elles ont été énormément aggravées par les actions du gouvernement au cours des dernières semaines.

Au printemps, certains déposants se sont empressés de retirer d'énormes sommes de la Norbanque et de la Banque Commerciale du Canada. Cet argent a été retiré de la Norbanque suite aux questions que l'on s'est posées au sujet de la viabilité de deux banques de l'Ouest qui avaient un certain nombre de choses en commun. Il est difficile de parler en parfaite connaissance de cause de la Norbanque, car nous en savons moins sur cette dernière que sur la Banque Commerciale du Canada.

Si nous avons réclamé un débat d'urgence sur la Norbanque, c'est que nous y avons été forcés par les initiatives sans précédent prises la semaine dernière. Après la mise sous tutelle de la banque, après que le gouvernement eut déclaré qu'il cherchait une nouvelle administration pour la Norbanque ou un moyen d'empêcher sa liquidation, le président de cette banque—18 jours environ après que la banque eut été placée sous tutelle—a déclaré que contrairement aux assurances qu'il avait données le 3 septembre, le gouvernement semblait faire tout en son pouvoir pour couler la banque.

Je voudrais donc savoir ceci. Si le gouvernement s'est trompé au sujet d'une banque, il pourrait fort bien se tromper à nouveau. S'il n'a pas examiné les actifs d'une banque, il pourrait fort bien avoir répété cette erreur. Si le gouvernement a eu tort de ne pas envoyer quelqu'un voir ce qui se passait dans une première banque, il me semble qu'il a eu tort aussi de ne pas aller voir ce qui diable se passait à la Norbanque. S'il a eu tort de dire que la première banque était rentable, comme l'ont fait le ministre d'État aux Finances, l'inspecteur général des banques et le gouverneur de la Banque du Canada, il faut croire qu'il a eu tort aussi de parler de la rentabilité de la Norbanque. S'il a eu tort de permettre ou de commander à M. Bouey de la Banque du Canada d'injecter des milliards de dollars dans la Banque Commerciale du Canada, on doit supposer qu'il a eu également tort d'investir des fonds importants dans la Norbanque.

• (0040)

Je reconnais que nous posons plus de questions que nous n'avons de réponses. Le gouvernement n'a cessé de nous répéter, chaque fois que ces deux sujets inextricables sont survenus à la Chambre ces dernières semaines, que nous devrions renvoyer toute l'affaire à un comité et le laisser décider. Je suis sûr que des personnes qui suivent le débat en ce moment ont entendu des membres du gouvernement le dire en laissant entendre que c'est notre parti qui bloquait le renvoi de la question au comité.

Je vous signale, monsieur le Président, que c'est le gouvernement qui mène la barque des travaux parlementaires. Il aurait pu facilement présenter sa motion et la faire adopter. Il avait assez de députés pour faire adopter la motion de renvoi, s'il avait choisi de faire examiner cette affaire par le comité, nonobstant les divergences d'opinions sur les termes du mandat de ce comité.

Je signale aussi, monsieur le Président, que nous du Nouveau parti démocratique voulions éviter qu'un comité serve à camoufler toute responsabilité dans ce gaspillage de un milliard de dollars des fonds publics pour la Norbanque et la Banque Commerciale du Canada. Nous estimions qu'à tout le moins les Canadiens avaient droit à des renseignements essentiels et que nous devions avoir l'assurance que le comité ferait un travail sérieux.

Nous avons demandé le rapport de l'enquête sur une banque. Nous n'avons pas eu l'assurance que nous l'obtiendrons. Nous avons demandé les rapports des vérificateurs. On nous a dit qu'ils nous seraient refusés. Nous avons demandé des documents de Californie. On nous a dit que les Américains ne les céderaient pas. Nous avons demandé la liste des déposants que le gouvernement allait indemniser en dépit du fait que les détenteurs de dépôts à la Norbanque et à la BCC n'étaient pas assurés et n'avaient légalement pas le droit de réclamer quoi que ce soit au gouvernement du Canada ou encore à la Banque du Canada, et enfin, la ministre d'État chargée des Finances a déclaré sans équivoque l'autre jour, en réponse à l'une de mes questions, que non, on ne nous fournirait pas ces renseignements.

Ce n'était pas simplement à titre de député d'Ottawa-Centre que je soulevais cette question. Ce n'était pas seulement à titre de porte-parole de mon parti. En fait, je parlais au nom de tous les contribuables canadiens, de l'île de Vancouver à Saint-Jean, ces gens voudraient bien savoir à qui ira ce milliard de dollars à sortir de leur poche. Mais non seulement la ministre d'État chargée des Finances a refusé de nous laisser prendre connaissance de cette liste des déposants, afin que nous puissions juger de la situation de la banque même et que les contribuables sachent à qui ira au juste leur argent, mais elle a laissé entendre aussi que le gouvernement comptait aller plus loin.

Le gouvernement nous donne à croire que lorsque les comptes publics seront prêts dans un an ou deux, on aura édulcoré les déclarations au sujet des dépenses du gouvernement du Canada au point qu'il deviendra impossible de savoir qui a été indemnisé à la suite de la faillite de la Norbanque et de la Banque Commerciale du Canada. Le gouvernement est décidé à protéger les intérêts des milieux financiers qui avaient investi et déposé d'énormes sommes dans ces institutions, et qui toucheront la majeure partie des fonds consacrés à ce renflouement, au point qu'il est prêt à trafiquer les comptes publics du Canada pour soustraire ce genre de renseignements aux yeux des Canadiens, même si ce n'est que dans un an ou deux qu'on pourra les examiner.

M. McDermid: Je pensais que vous défendiez les droits individuels.

M. Cassidy: Voilà pourquoi pour toute compagnie qui fait des affaires au Canada et conclut un contrat de plus de $5,000 ou $10,000—je ne me rappelle plus très bien du chiffre exact—les sommes qui lui sont versées sont précisées, et le nom de la compagnie est divulgué.

Nous avons simplement fait valoir que si une compagnie refuse l'aide financière, alors elle peut préserver le caractère confidentiel des renseignements la concernant. Mais si elle veut toucher cet argent qui sort de ma poche ainsi que de celle du député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) et de tous nos électeurs, alors nous devrions certainement être mis au courant. Mais l'on cherche à brouiller les pistes, pour cacher l'incompétence dont a fait preuve le gouvernement dans cette affaire. Il se pourrait que nous ne sachions jamais pourquoi la situation s'est détériorée à ce point.

Il faut reconnaître que le problème a commencé sous l'ancien régime libéral. On a négligé de mettre en œuvre un système de réglementation bancaire convenable. Six mois après son arrivée au pouvoir, le nouveau gouvernement, ne peut pas prétendre qu'il a simplement hérité du problème. Il ne peut pas prétendre hors de propos, comme l'a fait un ministre au cours de ce débat, qu'il faut en imputer la faute au programme énergétique national.

Je me souviens d'avoir entendu le premier ministre (M. Mulroney) faire des réflexions sur le favoritisme politique et dire que c'était le diable qui avait poussé John Turner à le faire; c'était très amusant pendant la campagne électorale, monsieur le Président. Un an après avoir pris le pouvoir, presque le jour de l'anniversaire du 4 septembre 1984, le nouveau gouvernement ne peut pas prétendre avoir hérité du fouillis causé par le gouvernement précédent et pouvoir se dérober à ses responsabilités.

Je félicite la ministre d'État d'avoir gardé la tête froide dans cette situation mais je ne peux pas la féliciter pour avoir fait preuve de compétence dans cette affaire. Elle a travaillé dans le secteur financier. Elle a été conseillère et vice-présidente dans une société de placements. Comme le ministre des Finances qui était, si je ne m'abuse, président d'une société de financement de Bay Street, elle devait savoir qu'on ne prête pas de l'argent sans prendre la précaution d'enquêter sur l'emprunteur. On ne prête pas des milliards de dollars sans examiner les cotes de solvabilité; on n'achète pas chat en poche, sans vérifier si les déclarations sont vraies. Monsieur le Président, nous ne pouvons pas accepter des réponses évasives d'administrateurs dont la compétence est douteuse, dont la crédibilité est en jeu quand on doute fort par ailleurs qu'ils assument leurs responsabilités à l'égard du public.

Article 31 du Règlement

Ce débat tire à sa fin. Les problèmes que nous avons abordés continueront à être matière à débat. Je tiens à signaler à tous les députés que nous, les néo-démocrates, nous allons continuer à essayer de savoir par tous les moyens dont nous disposons qui reçoit l'argent des contribuables et pourquoi on gaspille un milliard de dollars, puisés dans la poche des contribuables, pour renflouer des banques alors que c'est inutile.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Merci, monsieur le Président. Je pourrais peut-être présenter mes conclusions à l'égard de ce que les gens ont pu observer ici ce soir, toute la journée et même depuis un mois.

Une voix: C'est une conspiration des conservateurs.

M. Baker: C'est une conspiration des conservateurs. Nous les avons vus se contredire et cela de façon invraisemblable. Ceux qui ont suivi le débat ou qui le liront plus tard constateraient des contradictions incroyables surtout s'ils savaient ce qui s'est passé dans les comités permanents et à la Chambre des communes au cours de ces dernières semaines.

Des députés sont venus prétendre ici ce soir que les faillites des banques de l'Ouest étaient attribuables à la politique libérale des années passées. Puis, la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) a admis, ce que toute personne bien informée sait déjà, que les difficultés de ces banques ont surgi ces derniers mois. Elle a même déclaré à l'intention de l'opposition libérale: «Je n'ai jamais dit que les problèmes des banques de l'Ouest étaient le résultat de la politique énergétique nationale». Telles sont les paroles de la ministre d'État aux Finances. Le 29 mars, elle est même allée plus loin. Elle a déclaré ici même:

. . . l'abcès n'a crevé que très récemment.

Citant des chiffres relatifs aux États-Unis elle a dit:

. . . il y a 2,175 installations de forage actives aux États-Unis, 612 de moins qu'en décembre et . . . 299 de moins qu'en février dernier.

Le problème est donc apparu soudainement . . . l'abcès n'a crevé que très récemment.

Ensuite nous avons eu droit à une déclaration vraiment incroyable de la part de la ministre d'État aux Finances quand elle a dit ceci, comme on l'a déjà mentionné au cours de ce débat:

A l'heure actuelle, aucune autre institution financière canadienne ne semble avoir des problèmes de solvabilité.

Puis elle a ajouté: «cette banque est solvable», parlant de la BCC. Elle a dit ensuite: «La banque n'est plus chancelante», et «pourrions-nous bien le faire comprendre? Je trouve que le député emploie un vocabulaire un peu fort», et «ce n'est pas une banque en faillite». Après ces déclarations de la ministre d'État aux Finances, les députés conservateurs ont osé prétendre que le problème était attribuable à l'ancien gouvernement à cause de la politique énergétique nationale. La ministre d'État aux Finances l'a contredit sans équivoque. Nous voyons les députés contredits par leur propre ministre. Même un ministre de l'Ouest a fait une déclaration diamétralement opposée à ce qu'avait dit la ministre d'État aux Finances.

• (0050)

Il y a également lieu de rappeler une autre chose importante que l'on a passée sous silence. Voilà une bonne question. Qui a dit: «Nous avons envisagé un certain nombre de possibilités et nous avons opté pour la solution qui nous a paru la plus satisfaisante pour tous. Si nous permettions aux banques qui éprouvent des difficultés de fusionner avec l'une de nos cinq grandes banques, nous pourrions bien nous retrouver sans aucune banque régionale. Nous avons signalé que nous jugions que le gouvernement fédéral se devait d'intervenir.»

Le gouvernement du Canada s'oppose-t-il à ce qu'une banque fusionne avec une autre lorsqu'elle est en difficulté?

Qu'est-il advenu de la Norbanque? Quand la Banque du Canada a bloqué ses dépôts, la ministre d'État aux Finances a fait venir l'administrateur et lui a dit: «Fusionnez-vous. Nous allons même vous indiquer le nom d'une banque prête à fusionner avec vous». Cette banque n'était même pas au courant. Il s'agissait d'un revirement total de la politique que la ministre avait elle-même énoncée à la Chambre. C'est la ministre d'État aux Finances qui a prononcé les paroles que je viens de citer. Ces contradictions sont pour le moins étonnantes. Si je me trouvais à l'extérieur de cette Chambre, je pourrais employer un autre mot que je ne suis pas autorisé à utiliser ici. C'est absolument incroyable.

Que nous reste-t-il? Un néo-démocrate s'est moqué de l'inspecteur général des banques. Il a dit qu'il était payé par les banques. Ce n'est pas exactement cela, monsieur le Président. L'inspecteur général des banques est payé par les déposants jusqu'à concurrence de un dixième de 1 p. 100 de l'argent des déposants. C'est ainsi qu'il en était jusqu'à ce que l'actuelle ministre arrive et triple ce montant. Pourquoi l'a-t-elle fait? Parce que la Société d'assurance-dépôts du Canada a déboursé environ 37 millions de dollars l'an dernier et environ 125 millions de dollars cette année. La Société d'assurance-dépôts du Canada est sur la paille et doit 1 milliard de dollars. Que doit-elle faire pour respecter ses engagements en vertu de la loi et payer les déposants assurés? Elle doit emprunter de l'argent. Où emprunte-t-elle cet argent? Elle l'emprunte au gouvernement canadien. D'où le gouvernement canadien tire-t-il cet argent? Il l'emprunte et accroît son déficit. C'est très intéressant, tout cela, monsieur le Président.

Cet argent emprunté couvre 420 millions de dollars de dépôts assurés. D'où vient l'argent servant à couvrir les 900 millions de dollars de dépôts non assurés? Vient-il du gouvernement du Canada? Oui. Pourquoi vient-il du gouvernement du Canada? Parce que le gouvernement s'est trompé. Ce gouvernement a pris l'engagement moral et légal de garantir aux déposants de cette banque la restitution de leur argent. C'était une erreur de 900 millions de dollars.

Ajoutons à cette erreur l'argent emprunté pour couvrir les fonds de la Société d'assurance-dépôts du Canada, soit encore 420 millions de dollars. N'oublions pas les 255 millions de dollars utilisés pour ce lamentable renflouage qui sont censés être récupérés sur la vente de l'actif et dont le gouvernement ne tirera peut-être que 50c. par dollar.

Qui est responsable de l'erreur? On peut parler de l'inspecteur général des banques qui est payé indirectement par les banques, par l'intermédiaire des déposants. Qui est responsable de l'état de la Norbanque aujourd'hui? Qui a pris cette initiative? Les banques ont dit qu'elles ne voulaient rien avoir à faire avec cela. Si leurs représentants l'avaient voulu, ils auraient tous mérité d'être licenciés. Quel directeur de banque donnerait à un simple individu dans la rue 60 millions de dollars sans la moindre garantie? Et pourtant, c'est ce que ces directeurs de banques ont fait. Ils devaient tout de même avoir quelque chose sur quoi s'appuyer.

Est-ce l'inspecteur général des banques qui a commis l'erreur? Non, car n'oublions pas qu'on ne l'a pas laissé étudier les chiffres. On l'a laissé jeter un coup d'œil sur un rapport américain, mais on ne lui a même pas permis d'en prendre une photocopie.

L'erreur a-t-elle été commise par le général Bouey, comme certains l'appellent? Non, ce n'était pas sa responsabilité. Il n'y connaît rien en matière de banques. Alors, à qui la faute? Qui a été responsable de cet engagement? Je vais vous dire qui en est le responsable, monsieur le Président. Je vais le trouver par déduction, parce que rien d'autre ne tient debout.

D'un côté, il y a le gouvernement de l'Alberta, et de l'autre côté il y a le gouvernement de la Colombie-Britannique qui s'est occupé des obligations de second rang. Le gouvernement du Canada a partagé à égalité avec le gouvernement de l'Alberta. Les banques ont alors amené de l'argent. Quelqu'un a bien dû quelque part prendre la décision d'organiser tout cela. Qui a pris cette décision? La seule conclusion à laquelle je puisse aboutir est que cela a été le résultat d'un coup de téléphone d'un premier ministre provincial. C'est peut-être cela la réponse. Peut-être un premier ministre provincial, dans le nouvel esprit de coopération fédérale, a-t-il appelé le gouvernement. Ce n'était pas le premier ministre du Nouveau-Brunswick cette fois-là, mais probablement le premier ministre de l'Alberta.

Les contribuables canadiens se sont trouvés engagés par une décision politique qui a influencé les banques. Sinon, pourquoi les banques auraient-elles prêté cet argent? Les banques n'étaient prêtes à donner de l'argent que moyennant certaines garanties. Elles voulaient avoir la certitude de pouvoir annuler ces montants dans leurs résultats financiers et être reconnues comme déposants afin d'être couvertes si l'affaire tournait mal. Mais elles n'étaient pas vraiment convaincues que c'était une bonne affaire.

A la fin de tout cela, la ministre d'État aux Finances a pris la parole à la Chambre pour déclarer ce qui suit, et qui figure à la page 3518 du hansard:

> Monsieur le Président, j'ai essayé d'expliquer à la Chambre que nous avons arrêté cette solution parce que, de l'avis des personnes renseignées—par exemple le gouverneur de la Banque du Canada, un groupe de six banques à charte, l'inspecteur général et le gouvernement de l'Alberta—cette banque serait viable si on lui fournissait les capitaux nécessaires pour surmonter ses problèmes de prêts.

Qui s'est prononcé sur la question de la Norbanque? Là aussi, cela a dû être une décision politique. Cela s'est fait parce que le renflouement de la Banque Commerciale du Canada a échoué. La Banque du Canada en a bloqué les actifs au même titre que des dépôts. Le curateur s'en est mêlé et a ordonné que cette banque se fusionne avec telle autre qui n'était pas au courant de ce qui se passait. Toutefois, la ministre d'État aux Finances a été très claire. Elle a dit que le jugement antérieur avait été rendu sur la recommandation des six banques, du gouverneur de la Banque du Canada et de l'inspecteur général des banques.

Si l'on en juge par leurs témoignages devant le comité, les banques n'ont pas recommandé une pareille mesure. L'honorable représentant assis derrière moi vient de dire que quelqu'un ne dit pas la vérité. Comme le savent les députés, je ne puis affirmer que quelqu'un ne dit pas la vérité ici, à la Chambre. En fait, je ne peux même pas le laisser entendre. Je me demande ce que pensent les Canadiens. On ne nous sert que les contradictions les plus criantes et les plus farfelues. Comment la ministre d'État aux Finances peut-elle dire une chose une journée et le contraire le lendemain? Comment la banque peut-elle faire des déclarations contradictoires? Comment l'inspecteur général des banques peut-il se contredire? Voici que tous les P.D.G. et présidents des conseils d'administration des six banques se contredisent les uns les autres. On ne peut qu'en conclure que tout cela coûtera finalement fort cher.

• (0100)

Deux banques se retrouvent maintenant dans la même situation. Des déposants, dont les dépôts ne sont pas assurés, sont remboursés par une société d'assurance-dépôts qui n'a pratiquement plus un sou en caisse. Cette société emprunte au gouvernement la jolie somme de 1.4 milliard de dollars. Et le gouvernement emprunte à son tour alors qu'il voudrait ne pas accroître notre déficit. Nos impôts vont augmenter forcément. Ensuite, entrent dans le décor les déposants non assurés qui sont, eux, remboursés directement par le gouvernement. Le gouvernement creuse donc davantage le déficit parce qu'il doit s'endetter pour combler la différence dans ses livres. Aux yeux d'un simple citoyen comme moi, c'est un terrible désastre.

Des voix: Bravo!

M. Baker: C'est un scandale politique qui défie l'imagination. C'est un fiasco qui engloutit quelques milliards de dollars et c'est une situation injuste pour la Norbanque. Bref, cette affaire est truffée de déclarations contradictoires. Des déclarations contradictoires qui réfutent d'autres déclarations venant d'ailleurs. Les intéressés dans cette affaire ont affirmé certaines choses qui démentent complètement ce que le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré. Il dit une chose une semaine et le contraire la semaine suivante. A quoi cela nous a-t-il mené, je vous le demande? La ministre d'État aux Finances, comme tant d'autres grands ministres à la Chambre, n'a fait que suivre les ordres du gouvernement. Elle s'en est tenue aux ordres du président du conseil d'administration, en l'occurrence le premier ministre du Canada (M. Mulroney).

Peut-on comprendre le pourquoi des décisions qui ont été prises concernant ces deux banques? Pas une seule personne normalement constituée n'arrive à comprendre sur quoi étaient fondées les conclusions de ces ministres, pas une. On ne peut affirmer avec certitude que le gouverneur de la Banque du Canada est le grand responsable de ce fiasco, pas plus qu'on ne

peut en imputer la responsabilité aux six banques concernées. Ce ne sont pas les administrations des deux banques en cause qui ont décidé ce renflouage de 2 milliards. Ce fut une décision politique. Parfois, les gens refusent de croire quelle influence un gouvernement peut avoir, même sur des financiers et des spécialistes des affaires bancaires qui auraient dû être plus alertes et ne pas s'engager à verser $60 millions.

Je suis heureux de voir que les conservateurs ont voté en faveur de la motion proposée.

M. McDermid: Pourquoi l'avez-vous votée?

M. Baker: Le député se demande pourquoi nous l'avons votée, je vais lui dire, monsieur le Président.

M. Gauthier: Vous êtes malin, mais écoutez bien cela.

M. Baker: La ministre d'État chargée des Finances a déclaré à la Chambre qu'elle avait l'appui de deux gouvernements provinciaux et de six banques. Elle nous a dit qu'un vote contre cette mesure serait un vote contre l'ouest du Canada. Elle nous a dit qu'il y avait une situation d'urgence qu'il fallait vérifier et revérifier; enfin, elle a déclaré que la mesure sauverait la banque. «C'est une banque solvable,» a dit la ministre. Pouvons-nous refuser de croire un ministre du cabinet qui se présente à la Chambre avec un plan de renflouement au profit de l'Ouest? C'est ce que le ministre a fait. Les députés peuvent être certains que plus jamais nous n'allons faire confiance à ce gouvernement quand il présentera une mesure d'urgence exigeant des fonds.

Vous me faites signe de conclure, monsieur le Président.

Pour terminer, je dirai que les conséquences sont de l'ordre de deux milliards de dollars. Voilà la suite. Après avoir entendu la ministre d'État aux Finances, nous en concluons que ses déclarations dépendent de son humeur. Or, c'est ce qu'elle dit qui détermine la politique de son ministère. Pourtant, ses déclarations sont absurdes.

Qui est responsable? Aucun des participants n'est responsable. Comme je l'ai dit, la responsabilité découle d'une décision politique prise par le premier ministre d'une province et le premier ministre du Canada. Nous le voyons bien, ces fameux coups de téléphone donnent bien des maux de tête au gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Brian Tobin (Humber-Port au Port-Sainte Barbe): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre d'intervenir dans ce débat. Je compte être bref, à moins, bien entendu, qu'on ne me pousse à faire le contraire. Je voudrais dire que je suis arrivé à la Chambre après avoir passé des heures à préparer mon intervention. Cependant, après avoir entendu les paroles sages du député de Gander-Twillingate (M. Baker) et constaté sa compétence et son pouvoir de persuasion, j'ai compris que tout ce que je pourrais dire ne serait qu'une goutte d'eau dans l'océan de logique qui a déferlé sur les députés ce soir.

Cela dit, je veux simplement dire au député de Gander-Twillingate, touché et encore touché. Que Dieu vous garde et puissiez-vous continuer dans cette voie.

Je vous remercie, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: J'ai une brève intervention, monsieur le Président.

M. le Président: Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a la parole.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je sais que nous sommes tous impatients de conclure ce débat.

M. le Président: Nous pouvons rester ici toute la nuit, si vous le désirez.

M. Gauthier: Je serai bref et dirai à la Chambre que d'autres députés de mon parti souhaiteraient participer à cet important débat qui porte sur une crise qui inquiète les Canadiens et qui est au centre de nos pensées. Je suis resté perplexe aujourd'hui devant l'attitude réactionnaire du gouvernement actuel. Nous avons un gouvernement qui réagit. Il ne dirige rien, il réagit aux événements, qu'il s'agisse du poisson, des banques ou des incidents mettant en cause des membres de son parti. Par tous les dieux, notre gouvernement sait réagir. Je voudrais ensuite signaler, monsieur le Président, que le ministre des Finances (M. Wilson) et la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) ont montré à quel point ils pouvaient être logiques. Ils ont, en effet, voté en faveur de ce débat. Ils désiraient un débat d'urgence. Ils se sont ralliés à l'opposition et ont déclaré qu'un problème urgent se posait, en effet, dans le secteur des banques au Canada.

• (0110)

La ministre d'État aux Finances a prononcé un discours extrêmement sectaire. Elle n'a jamais mentionné la Norbanque. Le ministre des Finances a, quant à lui, brillé par son absence. Pourtant, il a voté tout comme nous tous pour qu'il y ait un débat d'urgence. Pour protester, monsieur le Président, contre son absence, son inertie et son manque de compréhension de la gravité de la question, nous cherchons à mettre cette crise en relief. Nous essayons de vous faire comprendre, monsieur le Président, ainsi qu'aux Canadiens, qu'en vérité, ce problème nous préoccupe. Comme le député de Gander-Twillingate (M. Baker) et d'autres députés de mon parti l'ont signalé aujourd'hui, il nous inquiète vivement.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je serai très bref. Nos vis-à-vis connaissent mon style.

M. McDermid: C'est bien ce dont j'ai peur.

M. Prud'homme: Je serai bref, mais si on me provoque, monsieur le Président, mon intervention sera aussi violente et sectaire que celle de la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall). Elle ne s'est pas penchée sur la question. Elle s'est contentée de faire de la basse politique partisane. Je peux vous dire, monsieur le Président, que rien ne me ferait plus plaisir, même à cette heure tardive, que de l'imiter.

La question que je veux soulever, monsieur le Président, m'inquiète beaucoup en tant que député qui siège ici depuis tant d'années. Nous y reviendrons car je sais que les choses n'en resteront pas là. Je m'inquiète de cette nouvelle attitude qui semble gagner le gouvernement qui veut faire croire que nous, de ce côté-ci, et surtout nous, du gouvernement précédent, ne nous soucions pas de ce qui arrive dans l'ouest du Canada. Si c'est là l'attitude et la tactique de défense qu'adopte le gouvernement, il commet une erreur gigantesque comme l'a si bien qualifiée mon collègue de Terre-Neuve qui est intervenu avant moi. Il faudra nous y opposer et prolonger ce débat. Il nous faudra réclamer un nouveau débat sur la même question.

Je pense, monsieur le Président, et c'est également l'avis de ceux d'entre nous qui suivons très attentivement l'état d'esprit des Canadiens—qu'expriment très bien divers éditorialistes de l'Ouest aussi bien que des provinces centrales et des Maritimes—que l'attitude que semblent vouloir adopter nos vis-à-vis fera un tort énorme à l'unité nationale. Selon cette attitude, le Nouveau parti démocratique ou, plus important pour nous, l'opposition officielle, laquelle a gouverné si longtemps—peut-être trop longtemps comme en ont décidé les Canadiens—ne se soucient pas de l'ouest du pays. Les Canadiens ont décidé de donner au nouveau gouvernement la chance de montrer ce qu'il peut faire, mais si ce dernier continue à prétendre encore, directement ou indirectement, que ce débat, qui a lieu parce que nous l'avons réclamé, prouve que nous ne nous préoccupons pas de l'ouest du pays, il fera à mon avis le jeu de ceux qui voudraient désunir notre pays. Ce n'est pas sain et sans les supplier j'exhorte mes collègues à dissiper cet énorme malentendu. Nous voyons compromise la crédibilité du système bancaire de notre pays, ce qui est très grave.

Je viens d'une province où les gens ont l'esprit très conservateur quand il s'agit d'argent. Un grand nombre ne font même pas autant confiance au système bancaire que certains de mes collègues du parti ministériel. Il en a toujours été ainsi. C'est une réalité historique. Il est de notoriété publique . . .

[*Français*]

En français, on dit «la politique du bas de laine».

[*Traduction*]

Les gens de ma province préfèrent remiser leur argent dans un bas de laine plutôt que de le confier au système. Si le système bancaire de notre pays n'inspirait plus aucune confiance, ce serait financièrement désastreux pour ceux qui veulent investir et contracter des emprunts pour créer de l'emploi, parce qu'ils aimeraient mieux aller investir ailleurs que dans les banques canadiennes.

J'ai été troublé et attristé, et bien d'autres avec moi, quand, comme tout le monde, j'ai entendu le très honorable premier ministre du Canada (M. Mulroney) déclarer que le pays était ruiné. Analysons le sens de cette phrase. Que veut-elle dire en dehors du Canada? J'arrive justement ce soir d'un banquet qu'a donné Son Excellence le gouverneur général en l'honneur du président de la Tanzanie. Un des invités qui était assis non loin de moi m'a demandé d'essayer de lui expliquer quelle répercussion cela aurait sur l'aide extérieure si on savait qu'un pays aussi riche, aussi respecté, aussi généreux envers l'étranger que le Canada était en faillite. Je dois admettre que j'ai oublié mon sectarisme politique. Lorsqu'on parle à des étrangers, on a tendance à défendre le pays en général et à oublier qu'on représente un parti politique. J'ai eu bien de la difficulté à trouver un bon argument. Je n'ai pas dit que le pays était en faillite. J'ai essayé d'expliquer que c'était une façon de parler et que ces mots ne voulaient pas dire exactement ce qu'ils laissaient entendre.

Pourtant, pour cette personne, c'était la signification exacte de cette phrase. Pour les habitants de ma province, c'est terrible, car cela veut dire que le système bancaire ne fonctionne pas bien. Si nous continuons indéfiniment à feindre que le système bancaire du pays est à la dérive, j'imagine que les personnes assez riches—je ne parle pas de celles qui ont $60 mais des gens qui ont plus de $60,000—se demandent comment elles vont récupérer leur argent. Je suis d'accord avec le président de la banque lorsqu'il dit «Pas de veine! Si l'on veut que les travailleurs de ce pays, les petites gens, renflouent beaucoup d'autres personnes par le biais des impôts, nous tenons à savoir qui on va renflouer. Nous voulons savoir combien cela coûtera et combien ces personnes recevront.» Je suis bien d'accord avec lui sur ce point.

Je le répète, je pourrais continuer ainsi, monsieur le Président. C'est le ton adopté par la ministre d'État aux Finances qui m'a incité à prendre la parole. La ministre a fait un discours très sectaire et elle a essayé une fois de plus de faire croire que mon parti ne se soucie pas des intérêts de l'ouest du Canada. C'est la raison pour laquelle j'ai pris la parole. Je tiens à déclarer officiellement que nous, dans ce parti, faisons de notre mieux pour être justes à l'égard de toutes les régions du pays. En essayant de faire croire aux Canadiens que nous discutons de cette question parce que nous ne nous soucions pas de l'ouest du Canada, on essaie de semer la zizanie, ce qui n'est pas bon pour le pays. Par conséquent, je signale à mes collègues qui voudraient intervenir à plusieurs reprises dans ce débat de ne plus se servir de ce genre d'argument. S'ils devaient l'invoquer—et ils en ont le droit puisqu'après tout nous vivons en démocratie—je puis leur assurer que nous affronterions chacun d'entre eux, et que nous serions bien mieux armés. Je répète en terminant, monsieur le Président, que nous répondrons du tac au tac à tout député qui invoquera ce genre d'argument, qui insinuera que nous cherchons à diviser le pays, que nous ne nous soucions pas du sort de l'ouest du Canada, et que le nouveau gouvernement s'en préoccupe beaucoup plus que nous.

• (0120)

[*Français*]

Des voix: En français.

M. Prud'homme: Mes collègues me demandent de répéter la même chose, nous avons un excellent système d'interprétation, mais je voudrais dire, monsieur le Président, que c'est un argument que mes collègues ne devraient pas employer, savoir que le parti que je représente, l'opposition officielle, se fiche éperdument des intérêts de l'Ouest parce que l'histoire de notre parti est là pour prouver le contraire et que si nous continuions à employer ces arguments, nous ne pourrions que jouer entre

les mains des gens qui veulent diviser ce pays, et ce ne sera pas sain pour l'unité de notre pays. Il n'est pas question de partisanerie ici, c'est une question de sauvegarde de nos institutions à travers tout le Canada et non pas une simple question de partisanerie politique.

Une voix: Excellent!

[*Traduction*]

M. le Président: En conformité du paragraphe 13 de l'article 31 du Règlement, le débat est maintenant terminé et je déclare la motion adoptée.

Avant de lever la séance, je tiens à remercier les pages, les greffiers, les traducteurs, le service des *Journaux* et tout le reste du personnel qui a dû veiller tard ce soir. Je pense qu'ils comprennent eux aussi l'importance de cette affaire.

La Chambre s'ajourne à 11 heures ce matin, en conformité de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 1 h 22.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 26 septembre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1973 SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

ATTRIBUTION DE TEMPS À L'ÉTAPE DE LA 2e LECTURE DU PROJET DE LOI C-70

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 24 septembre, de la motion de M. Epp (Provencher):

Que, relativement au projet de loi C-70, loi modifiant la Loi de 1973 sur les allocations familiales, un jour de séance soit attribué pour l'étude de l'étape de la deuxième lecture du projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance, toute délibération dont la Chambre est alors saisie soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, par cette motion concernant le projet de loi C-70, lequel tend à désindexer de 3 p. 100 les allocations familiales, le gouvernement cherche bassement à nous faire taire et à cacher les faits suivants à la population. Cette désindexation de 3 p. 100 va frapper injustement les enfants, les familles, les femmes et, notamment, celles qui sont chef d'une famille monoparentale. Cette mesure ne sera pas compensée par les modifications touchant le crédit d'impôt-enfant, si bien que la situation des familles les plus pauvres va se dégrader d'ici à 1990. Cette année-là, les restrictions auront privé les enfants de 600 millions de dollars, alors que les dépenses des familles au titre de la taxe de vente, de la taxe d'accise et de l'impôt sur le revenu auront augmenté comme le prévoit le budget. Par conséquent, le fardeau des familles à revenu faible et moyen va encore s'alourdir.

Or, tout en réduisant les allocations familiales afin de combler le déficit, et en augmentant le fardeau fiscal des familles, le gouvernement trouve moyen de donner 8 milliards de dollars aux sociétés pétrolières, de renflouer les banques en leur accordant un milliard de dollars et de consentir de nouvelles échappatoires fiscales aux riches. Cette attitude est à nos yeux immorale, inéquitable, injuste.

Au nom du Nouveau parti démocratique, je tiens, en terminant, à inviter de nouveau le gouvernement à faire preuve de justice et à revenir sur la position qu'il défend dans le projet de loi C-70. Nous prions le gouvernement d'indexer pleinement les allocations familiales et de montrer ainsi sa sollicitude envers les enfants, les femmes et les familles.

Je rentre tout juste ce matin d'un grand rassemblement syndical à l'occasion d'une conférence sur la promotion sociale, organisée par le Congrès du travail du Canada. Environ 550 femmes et quelques hommes sont venus de tous les coins du Canada pour y assister. Les délégués se sont dit fort préoccupés des conséquences que cette mesure aura sur les allocations familiales. Elle donne le signal d'une érosion des programmes et des services destinés aux familles, érosion qu'il faut arrêter. Nous ne pouvons permettre qu'on porte ainsi atteinte à notre régime universel d'allocations familiales.

M. le Président: Comme il est 11 h 6, les deux heures prévues aux termes de l'article 84 du Règlement pour l'étude de cette motion sont maintenant écoulées. En conformité du Règlement, je dois donc interrompre les délibérations et mettre aux voix toutes les questions nécessaires en vue de disposer de ladite motion.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Epp (Provencher), mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 113)

POUR

Messieurs

Andre	Cook	Forrestall
Attewell	Cooper	Fraleigh
Belsher	Corbett	Fretz
Bernier	Côté	Friesen
Bertrand (Mme)	(Lac-Saint-Jean)	Gagnon
Binns	Côté	Gervais
Bissonnette	(Langelier)	Gormley
Blackburn	Crofton	Gottselig
(Jonquière)	Crombie	Graham
Blais	Crosbie	Gray
Blais-Grenier (Mme)	(Saint-Jean-Ouest)	(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Blenkarn	Crouse	Grisé
Blouin (Mme)	Dantzer	Guilbault
Bouchard	Darling	(Drummond)
Bourgault (Mme)	Daubney	Gurbin
Bradley	Desjardins	Gustafson
Brightwell	Dick	Halliday
Caldwell	Domm	Hawkes
Cardiff	Duplessis	Hees
Charest	(Mme)	Hicks
Clark	Edwards	Hnatyshyn
(Brandon-Souris)	Ellis	Hockin
Clifford	Epp	Holtmann
Coates	(Provencher)	Horner
Collins (Mme)	Ferland	Howie
Comeau	Fontaine	

Messieurs

Hudon
Jacques (M^me^)
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Jourdenais
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Ladouceur
Landry (M^me^)
Lanthier
Lawrence
Layton
Leblanc
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mantha
Mazankowski
McCrossan
McDermid
McGrath
McInnes
McKenzie
McKnight
McLean
Minaker
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Oostrom
Paproski
Pennock
Peterson
Plourde
Porter
Price
Redway
Reid
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Sparrow (M^me^)
Stackhouse
Tardif (M^me^) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Vankoughnet
Vézina (M^me^)
Vincent
Warner
Weiner
Wenman
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Winegard
Wise—136.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Benjamin
Berger
Blaikie
Broadbent
Caccia
Cassidy
Deans
de Corneille
de Jong
Foster
Frith
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Hovdebo
Isabelle
Jewett (M^me^)
Kaplan
Killens (M^me^)
Langdon
Lapierre
MacLellan
Malépart
Manly
Marchi
McCurdy
Mitchell (M^me^)
Murphy
Nunziata
Nystrom
Orlikow
Ouellet
Pépin (M^me^)
Riis
Robichaud
Rodriguez
Skelly
Tobin
Turner (Vancouver Quadra)
Waddell—45.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

LA LOI DE VALIDATION DES ORDONNANCES SUR LA COPROPRIÉTÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C-73, tendant à valider certaines ordonnances du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je demande ce matin aux députés de tourner leur attention vers une question qui touche les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. La mesure que je propose, la Loi de validation des ordonnances sur la copropriété, mettra fin à un conflit entre les lois territoriales et fédérales qui a empêché la construction de logements en copropriété dans le Nord.

Je note avec plaisir que tous les partis, par une résolution unanime du comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien, ont déjà donné leur appui à ce projet de loi visant à valider des ordonnances territoriales. Je pourrais faire une parenthèse pour dire que pendant la fin semaine j'ai reçu un appel téléphonique du député de Spadina (M. Heap) qui a un point, un peu accessoire, à soulever en comité. A part cela, la collaboration a été excellente, ce qui est tout à l'honneur des personnes concernées, en particulier le député de Western Arctic (M. Nickerson) qui a coordonné les efforts pour résoudre cette question.

Les ordonnances territoriales sur la copropriété sont en conflit avec la Loi de 1894 sur les titres de biens-fonds. C'est une loi oubliée depuis longtemps presque partout au Canada. Elle s'appliquait aux territoires de l'ouest et du nord, acquis par le Canada après la Confédération. Lorsque les provinces de l'Ouest ont été créées, elles ont adopté leurs propres lois régissant la propriété. Toutefois, l'ancienne loi, modifiée de temps à autre, est restée en vigueur pour les territoires. Il se trouve que les modalités de cette loi ne sont plus adaptées aux circonstances. En fait, elles rendent impossible la construction de nouveaux logements et l'adoption de nouveaux modes de propriété.

Aujourd'hui, Yellowknife et d'autres localités du Nord connaissent une grave pénurie de logements. Monsieur le Président, vous avez peut-être vu des articles sur le comité spécial du logement, mis sur pied par l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, qui a conclu à l'existence d'une crise. Il y a quelques mois, le maire de Yellowknife, Son Honneur Don Sian, expliquait au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien ce que signifiait la situation du logement pour la vie quotidienne des habitants du Nord. Yellowknife a environ le quart de la population des Territoires du Nord-Ouest. Les gens continuent d'affluer pour travailler dans les mines ou à la prospection, aux nouveaux sièges sociaux, au gouvernement, à l'hôpital régional, etc. Toutefois, pour trouver un logement à louer, il faut s'armer de patience; le taux d'inoccupation à Yellowknife est de zéro pour cent. J'ai entendu dire que les listes d'attente d'une centaine de personnes et plus ne sont pas rares pour un appartement.

Quant aux maisons à vendre, M. le maire Sian prévoit une pénurie d'au moins 250 maisons dans l'immédiat. Il explique que les logements disponibles entrent dans deux catégories, toutes deux coûteuses par rapport au Sud, compte tenu des frais de transport élevés et d'autres problèmes de construction que pose surtout le climat du Nord. Une maison mobile située sur un terrain privé coûtera de $75,000 à $95,000, et une maison unifamiliale neuve de dimensions modestes, $160,000.

Le maire ajoute:

> Yellowknife est une localité plutôt jeune et un jeune ménage n'a tout simplement pas les moyens de s'acheter une maison unifamiliale de . . . $160,000.

Les logements en copropriété ne sont manifestement pas la solution idéale. Toutefois, ils vont probablement contribuer à combler l'écart entre la maison mobile et la maison unifamiliale et offrir une habitation privée à un prix relativement abordable. Les logements en copropriété semblent particulièrement satisfaisants pour des endroits comme Yellowknife, où le bouclier des rocheuses canadiennes rend difficile la pose de canalisations pour l'eau et les égouts. Lorsque des logements multiples peuvent partager ces services, les coûts en sont réduits d'autant.

Les législateurs qui ont rédigé la Loi sur les titres de biens-fonds ne se sont préoccupés que des conditions qui existaient à leur époque, soit dans les années 1890—on possédait alors un terrain avec une maison et c'est tout ce que visaient les titres de biens-fonds. La loi ne prévoyait pas de titres de copropriété. En 1969, l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest a adopté des ordonnances concernant la copropriété, ce qu'avait déjà fait le Yukon en 1968. Le ministère fédéral de la Justice décidait ultérieurement que les ordonnances ne pouvaient être vraiment appliquées à cause d'une insuffisance de la Loi sur les titres de biens-fonds à l'égard de l'enregistrement des titres. Cela contribuait à mettre en doute l'enregistrement légal des titres de copropriété. Il s'en est suivi qu'on n'a pas construit et qu'on ne construit toujours pas de logements en copropriété dans les Territoires du Nord-Ouest. Des immeubles construits à cette fin ont fini par devenir de simples immeubles à appartements. Les lotisseurs qui seraient disposés à construire aujourd'hui des logements en copropriété et leurs bailleurs de fonds hésitent à le faire compte tenu de l'incertitude entourant les titres de copropriété.

L'administration territoriale et le gouvernement fédéral se penchent sur ce problème depuis plusieurs années. Le gouvernement fédéral précédent a essayé par deux fois de faire adopter des projets de loi à cet égard, mais il est revenu sur ses bonnes intentions. Le retard mis à régler cette affaire l'a rendue d'autant plus urgente. Le député de Western Arctic a fait ressortir le problème en présentant un projet de loi d'initiative privée, le projet de loi C-214, qui touche uniquement les Territoires du Nord-Ouest. Après en avoir discuté avec lui, avec le vice-premier ministre (M. Nielsen), qui est aussi le député du Yukon, et avec le député de Nunatsiaq (M. Suluk), je suis heureux de lui emboîter le pas. Par conséquent, j'offre au nom du gouvernement un projet de loi qui contribuera à résoudre le problème tant pour les Territoires du Nord-Ouest que pour le Yukon.

• (1140)

Le 28 mai dernier, le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien appuyait à l'unanimité le projet de loi en ces termes:

> Conformément à son ordre de renvoi du vendredi 21 décembre 1984 concernant l'objet du projet de loi C-214, Loi de validation des ordonnances sur la copropriété des Territoires du Nord-Ouest, votre comité a tenu une séance et, après avoir entendu le témoignage de Gary MacDougall, registraire des titres de biens-fonds, Don Sian, maire de Yellowknife et Dave Nickerson, député, a convenu de recommander ce qui suit:
>
> Que la Chambre des communes favorise l'adoption le plus rapidement possible d'une loi qui aurait pour effet, à toutes fins que de droit de réputer valide les ordonnances sur la copropriété des Territoires ainsi que toute mesure prise jusqu'à ce jour aux termes desdites ordonnances.

Le projet de loi que je propose répond exactement aux recommandations du comité permanent. Abstraction faite de l'appui que lui accorde le comité permanent, cette initiative jouit également de l'appui de la ville de Yellowknife, de l'Association des municiaplités des Territoires du Nord-Ouest, de la Chambre de commerce de Yellowknife, des membres de l'Assemblée législative et des gouvernement territoriaux eux-mêmes. C'est un des rares projets de loi qui fait l'unanimité. Il n'en coûtera pas un sou au gouvernement fédéral. Il n'aura aucune répercussion sur les revendications des autochtones relativement aux terres de la Couronne ou autres; il porte seulement sur des propriétés privées et permettra la construction de logements en copropriété plutôt que d'immeubles appartenant à un seul particulier.

Ce projet de loi permettra d'offrir des maisons à prix plus modeste à de nombreuses familles. Il protégera l'intérêt des propriétaires des logements en copropriété et favorisera l'économie du Nord. Il ne réglera pas tous les problèmes en matière d'habitation du jour au lendemain, mais il devrait être d'une grande utilité.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Je recommande donc à tous les députés d'examiner ce projet de loi.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer ce projet de loi qui devrait aider à remédier aux besoins urgents de logements à coût modique dans les localités septentrionales.

Je veux signaler au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) que le projet de loi présenté à la Chambre aujourd'hui est un indice du processus de décentralisation entrepris il y a des années. Je suis heureux de voir que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien poursuit ce même processus en donnant aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon des pouvoirs accrus accordant priorité à l'apport local plutôt qu'aux agences centrales, notamment le gouvernement fédéral.

Je remercie personnellement les députés, au nom du député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) qui, malheureusement, ne peut être ici, mais dont j'utilise les notes. Je m'incline devant le travail qu'il a fait au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien, ainsi que devant le travail effectué par le comité permanent pour faciliter l'adoption du projet de loi en discussion aujourd'hui.

J'ai des observations de portée générale à faire au sujet de l'orientation de ce projet. Il porte sur une question qu'on pourrait considérer comme relativement mineure à l'ordre du jour national, mais je tiens à signaler à la Chambre l'importance de ce que nous sommes en train de faire. Ce projet de loi doit nous amener à réfléchir à la nature différente des gouvernements territoriaux et du gouvernement fédéral. Devant la situation de dépendance dans laquelle se trouvent à beaucoup d'égards les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon vis-à-vis l'État fédéral encore aujourd'hui, je pense que le processus qui s'est amorcé il y a déjà plusieurs années et qui s'accélère va réussir en grande partie à leur faire attribuer de plus en plus de pouvoirs.

Ce projet de loi lui-même résoud un conflit de compétences. Il va permettre aux gouvernements territoriaux d'appliquer légalement des textes législatifs adoptés il y a plus de 15 ans. Nous nous occupons en ce moment d'une loi fédérale démodée en conflit avec les réalités modernes.

Il est demandé au Parlement de s'occuper de la copropriété dans les Territoires parce que sa compétence a préséance dans les Territoires. Les ordonnances des instances territoriales sont subordonnées à la législation fédérale. J'espère que le ministre présentera un projet de loi qui permettra aux gouvernements territoriaux d'adopter leurs propres lois relatives aux titres de propriété foncière, et qu'il permettra à ces gouvernements territoriaux de révoquer eux-mêmes la Loi sur les titres de bien-fonds.

La transmission de pouvoirs est une tâche très ardue à ce qu'il semble. Il faut tenir compte de beaucoup d'intérêts. J'imagine que c'est l'absence de consensus qui a probablement empêché l'application de l'ancien projet de loi C-52, lequel devait régler ce problème du logement dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Yukon.

Mais j'invite le gouvernement à agir promptement sur les points où il y a accord entre gens du Nord pour que les gouvernements territoriaux reçoivent de plus en plus d'attributions.

En outre, je tiens à rendre hommage non seulement aux membres de ce comité mais à plusieurs autres personnes qui, je pense, ont contribué à accélérer l'adoption de ce projet de loi. Certains députés, et entre autres sûrement le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie), reconnaîtront avec moi que même si le texte est très court, étant donné la complexité des mécanismes en jeu ici à Ottawa, nous avons raté la campagne de construction de cette année. Il est dommage que ce projet de loi n'ait pu être adopté en mai par exemple. Cela aurait permis aux gouvernements territoriaux de mettre des immeubles en chantier cette année même. Ce n'est pas la faute du ministre, monsieur le Président. C'est la faute essentiellement des mécanismes par lesquels le gouvernement saisit la Chambre des projets de loi.

Le ministre a exposé les détails du projet de loi. Permettez-moi de signaler que le maire de la ville de Yellowknife a comparu devant le comité, où il a dit par exemple que sa ville avait un taux d'inoccupation de zéro pour cent. Une maison mobile sur terrain privé se vend de $75,000 à $95,000. Une maison unifamiliale relativement neuve coûte $140,000 à $160,000. Très peu de Canadiens comprennent ce que peuvent avoir comme frais généraux les entreprises des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Les choses sur lesquelles tout le monde compte, dans le sud du Canada, les habitants des deux territoires ne peuvent compter dessus. Croyez-moi, on n'a pas de mal à comprendre pourquoi il faut accorder des avantages fiscaux particuliers aux personnes qui vivent dans ces territoires. Sans concessions fiscales spéciales, on n'arrive pas à imaginer comment ils pourraient joindre les deux bouts.

Un logement est absolument inabordable pour la plupart des gens qui y habitent. Les logements en copropriété pourraient combler une lacune très importante, mais quand même intermédiaire, sur le marché du logement. Je tiens à rendre hommage au député de Western Arctic (M. Nickerson) grâce à qui le comité a été saisi de ce problème.

Ne cherchant pas à faire perdre du temps à la Chambre, je dirai que le projet de loi, ses intentions et son orientation reçoivent l'entier appui du parti libéral. Je suis heureux que nous puissions enfin étudier ce projet de loi aussi rapidement.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, au nom du Nouveau parti démocratique, je suis heureux de signaler que nous sommes disposés à faciliter l'étude de ce projet de loi.

Comme on l'a signalé, le projet de loi C-73 vise à permettre la construction, la vente et la possession d'appartements en copropriété dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. C'est une mesure purement administrative, mais ce n'est pas la Chambre des communes qui devrait examiner un tel projet. Les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon devraient être pleinement habilités à examiner la question dans leurs propres assemblées législatives. En modifiant la Loi sur les titres de biens-fonds, on autorisera les lois sur la copropriété dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

Même si nous sommes heureux de permettre à cette mesure d'être adoptée rapidement, nous tenons à insister également sur le fait que nous traversons une crise du logement au Canada, surtout dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et dans les localités indiennes du pays, régions qui tombent sous la compétence du ministre.

Il est intéressant de noter qu'au printemps dernier, une étude sur le logement dans les Territoires du Nord-Ouest a fait ressortir que la pénurie de logements est si grave dans tout le Nord que jusqu'à 18 personnes doivent partager des maisons de trois chambres, dans certaines localités inuites. La plupart des 4,000 logements locatifs du gouvernement ne répondent pas aux normes de sécurité et d'hygiène. Dans les localités les plus riches, comme Yellowknife, les gens sont obligés de camper dans des cabanes, des tentes ou à l'arrière de camions-remorques pendant les longs hivers, faute de logements à louer. Les quelques appartements de deux chambres qui sont parfois sur le marché se louent jusqu'à $1,100 par mois.

Il importe tout particulièrement de noter que le comité a signalé que cette grave crise du logement a très vraisemblablement une incidence sur l'augmentation importante des cas de violence au foyer, de ruptures de mariage et d'abandon des études dans les écoles secondaires de toute la région du Nord. Autrement dit, lorsqu'on examine le problème du logement, on voit qu'il ne se limite pas simplement à une situation matérielle isolée. Il faut envisager tous les problèmes auxquels se heurtent les habitants du Nord. La crise du logement entraîne des crises dans d'autres secteurs de la vie sociale, dans cette région. La possibilité de posséder un appartement en copropriété sera peut-être la solution pour certains. D'autres, toutefois, auront peut-être besoin de logements locatifs et il ressort d'un sondage effectué à Yellowknife en 1983-1984 par le Bureau des statistiques du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, que sur 1,208 logements locatifs, 703 ont été loués par le gouvernement territorial et 505 par des particuliers. Le taux de vacance est nul. Le loyer moyen, en décembre 1984, pour un appartement d'une chambre, s'élevait à $613 et à $733 pour un deux chambres. Cela représente une hausse de 10 p. 100 par rapport à l'année précédente.

• (1150)

Le critique néo-démocrate en matière de logement, le député de Spadina (M. Heap), a dit que le projet à l'étude pourrait avoir au moins un inconvénient, celui de mettre en danger les quelque 505 logements locatifs privés à Yellowknife. Conseiller à Toronto au moment où l'actuel ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) était maire de la ville, lui et son collègue le ministre ont constaté que la conversion en copropriétés d'un certain nombre d'immeubles de logements locatifs obligeait des locataires à déménager sans pouvoir trouver à se loger ailleurs.

De 1969 à 1985, 1,799 logements locatifs ont été convertis en appartements en copropriété à Toronto. Le maire de la ville, le ministre d'aujourd'hui, proposa au Conseil municipal de ne pas autoriser la conversion si le taux de vacance était inférieur à 2 p. 100. Le député de Spadina propose donc que soient modifiées les lois sur les copropriétés des Territoires du Nord-

Ouest pour interdire la conversion de logements locatifs en appartements en copropriété, s'il y a pénurie de logements. Bien sûr, l'examen du projet de loi au comité nous fournira l'occasion d'en discuter avec les représentants des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

J'aurais quelques mots à dire au sujet de la situation du logement autochtone. Le problème n'est pas nouveau, nous l'avons hérité des gouvernements précédents et il s'est aggravé avec le temps. Selon des estimations prudentes, la pénurie de logement pour les autochtones porterait sur 10,000 à 11,000 unités. Il en est ainsi depuis des années. D'autres estiment qu'il faudra construire 17,000 nouveaux logements.

Le dernier recensement fédéral renferme d'intéressantes statistiques sur le logement des autochtones. On y signale que près du quart des logements indiens comptent plus d'une personne par pièce et que le pourcentage de logements où vit plus d'une personne par pièce est neuf fois plus élevé que pour le reste du Canada. On compte plus d'une personne par pièce dans près de la moitié des logements indiens dans les Territoires du Nord-Ouest. Près du cinquième de tous les logements indiens ont besoin de réparations majeures, soit trois fois plus que la moyenne nationale. C'est dans les Territoires du Nord-Ouest que la proportion est la plus élevée, 28 p. 100. Le nombre de logements indiens privés de chauffage central est proportionnellement quatre fois plus élevé qu'ailleurs au Canada. Au Yukon, un peu plus de la moitié des logements indiens n'ont pas de chauffage central. Un peu moins de la moitié en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest. Près du cinquième n'ont pas de salle de bain, soit quinze fois plus que l'ensemble des autres logements.

Monsieur le Président, ces données révèlent que les conditions de logement des Indiens sont une véritable honte nationale et j'invite le ministre à insister auprès de ses collègues du cabinet pour que cette question soit à l'ordre du jour l'an prochain. Une situation aussi honteuse ne peut plus durer dans un pays qui se targue d'être moderne et progressiste.

Les communautés indiennes n'ont jamais cessé de nous présenter des instances pour se plaindre de l'absence d'infrastructure véritable. Celle de Tyendinaga, dans le sud de l'Ontario, se bat depuis des années pour qu'on installe des canalisations d'eau et d'égouts convenables dans un nouveau quartier parce qu'elle estime que les installations actuelles présentent de graves risques pour la santé. Je rappelle que lorsque le ministre actuel occupait le portefeuille de la Santé nationale et du Bien-être social sous le gouvernement Clark, en 1979, il a nommé le juge en chef Berger pour examiner les problèmes de santé des Indiens à l'époque. Le juge Berger a signalé, comme principal risque pour la santé, l'état des logements dans les réserves en rappelant que le pire était le problème que j'ai signalé tout à l'heure et qu'il était impossible, individuellement et socialement, de vivre normalement dans une réserve surpeuplée.

Voilà qui nous ramène aux problèmes observés dans les Territoires du Nord-Ouest: Faute de logements convenables, la violence dans les familles augmente et les problèmes sociaux se multiplient. Ce qui n'a pas empêché pourtant le gouvernement d'amputer le budget des opérations Beaver de $455,000 cet été, projet coopératif des Églises canadiennes qui fonctionne très bien depuis un certain nombre d'années, et auquel participent des communautés indiennes, des jeunes Indiens et des jeunes d'autres régions du Canada, voire du monde entier, en construisant des logements sur les réserves indiennes et ailleurs. On leur a pourtant enlevé $455,000.

Il faut aussi mentionner l'étude Ekos commanditée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, étude qui confirme les statistiques que j'ai moi-même tirées du dernier recensement. On dit, dans cette étude, que 47 p. 100 de tous les logements des Indiens ne répondent pas aux normes nationales. Elle a révélé que nos erreurs passées se retournent maintenant contre nous. Je suis donc désolé que le ministre actuel soit obligé de payer les pots cassés des gouvernements précédents. Mais je rappelle que c'est à lui de le faire et de s'assurer que des mesures sont prises. Selon l'étude Ekos, 15 p. 100 des maisons construites en 1983, c'est-à-dire il y a deux ans à peine, ne sont pas conformes aux normes parce qu'on a manqué de fonds. Les Indiens n'ont jamais cessé de soulever le problème de financement et parce qu'on tarde souvent à leur accorder les fonds nécessaires, il leur est impossible de mettre en œuvre leurs programmes et d'acheter les matériaux à temps pour bâtir des logements alors que la saison pour les construire est très courte. Cet été, le ministre avait promis de fournir quelque $600,000 aux Dénés pour le logement. Or on leur dit maintenant que ces fonds leur sont accordés à des fins plus générales. J'exhorte le ministre à mettre cet argent à leur disposition spécifiquement aux fins du logement de sorte que les Dénés des Territoires du Nord-Ouest puissent répondre à leurs besoins de logement.

• (1200)

Je tenais à exposer toutes ces considérations à la Chambre des communes car il me paraît très important que nous soyons conscients de cette situation scandaleuse et tragique. Je sais que le ministre est au courant de la situation. J'espère qu'il mettra toute son énergie à obtenir un programme décent du cabinet afin que dans un an nous puissions faire état de progrès substantiels à cet égard.

M. Crombie: Monsieur le Président, je me demande si la Chambre m'autoriserait à poser une question au député qui vient de parler. Je reconnais que cette façon de procéder s'écarte de la norme, mais il a soulevé deux points sur lesquels je voulais simplement l'interroger et connaître son opinion.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il consentement unanime pour que le ministre pose une question au député?

Des voix: D'accord.

M. Crombie: Monsieur le Président, je pourrais prendre à mon compte bon nombre des observations qu'a faites le député au sujet de la qualité du logement au Canada et au sujet du rapport dont il a parlé longuement et que je connais intimement. Je prévois d'ailleurs y apporter cette année certaines modifications que je soumettrai au cabinet et au comité permanent de la Chambre.

Le député a soulevé deux questions. Je pense qu'il importe de comprendre la façon dont nous abordons la question du logement, en permettant aux localités indiennes de décider seules l'utilisation qu'elles entendent faire de l'argent qu'elles reçoivent. La première question du député portait sur l'Opération Beaver et la seconde, sur l'argent versé aux Dénés.

Je voudrais poser une question au député et lui demander son avis. Se rend-il compte que les choix sont faits par la localité ou la bande elle-même? Dans le passé, le gouvernement fédéral versait de l'argent à des organismes qui le remettaient ensuite aux localités indiennes. Je voudrais savoir si oui ou non le député croit qu'il convient de laisser à la localité le soin de faire les choix en matière de logement.

M. Manly: Oui, monsieur le Président. Il incombe certainement aux localités elles-mêmes de déterminer la façon dont elles fonctionneront. Cependant, le fait est qu'on a réduit de quelque $455,000 les crédits affectés à l'Opération Beaver. Je voudrais savoir ce qu'on a fait de cet argent.

M. Crombie: Monsieur le Président, je comprends fort bien ce point de vue, mais je voudrais demander au député s'il sait que cette somme a été affectée à d'autres projets. On n'a pas procédé à des coupes générales. Cet argent n'a pas été versé à l'Opération Beaver, car à ce moment-là, les demandes de localités indiennes étaient insuffisantes.

M. Manly: Monsieur le Président, j'ignorais ce problème, mais je remercie le ministre de nous avoir assurés qu'il n'y avait pas eu de réduction en valeur absolue des crédits. En fait, j'espère qu'on a augmenté ce budget.

Le ministre a également soulevé la question des crédits accordés aux Dénés. Sauf erreur, le ministre s'était engagé à leur verser $600,000 directement, afin de répondre à leurs besoins dans le domaine du logement et au lieu de cela, cet argent est maintenant offert en vertu de la stratégie de développement des ressources humaines qui a été annoncée récemment plutôt que pour des projets de logement en particulier.

M. Crombie: Monsieur le Président, puis-je poser une autre question? Le député sait-il que c'est avant tout la responsabilité du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de s'assurer que les Dénés aient des logements convenables et que, dans ce domaine, nous passons par ce gouvernement? Ensuite, ne croit-il pas lui-même qu'il est préférable de laisser le soin aux localité de décider l'utilisation qu'elles entendent faire de l'argent plutôt que de leur dicter leur conduite?

M. Manly: Monsieur le Président, là encore, le ministre a peut-être parfaitement raison de prétendre que le logement est la responsabilité du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Cependant, j'ai l'impression, et le ministre pourra me reprendre s'il le désire, qu'il s'était engagé à verser aux Dénés $600,000 au titre du logement, une somme qu'ils attendent encore. Cet argent a plutôt été affecté à d'autres projets.

Le ministre sait parfaitement que les localités indiennes du pays ont d'énormes besoins qui sont à la fois divers et graves. Le logement compte parmi ceux-là, et ce n'en est qu'un parmi tant d'autres. Quand on promet $600,000 au titre du logement et qu'on consacre ensuite cette somme à un programme plus général de développement économique, cela signifie qu'on ne pourra répondre aux besoins de logements des localités Dénés, des besoins qui, le ministre le reconnaît lui-même, sont très grands. Je supplie encore une fois le ministre de réserver au moins $600,000 tout spécialement pour les logements des Dénés.

M. Crombie: C'est ma dernière question, monsieur le Président. Je sais gré aux députés de leur patience. Le député ne convient-il pas que le mieux que le gouvernement fédéral puisse faire pour l'habitation dans le Nord est de s'en occuper conjointement avec le gouvernement territorial? Deuxièmement, ne sait-il pas que le rôle qui nous revient en ces matières est de fournir des fonds aux collectivités indiennes tout en les laissant décider à quoi servira l'argent?

M. Manly: Monsieur le Président, le ministre présente des arguments fort valables. C'est bien que les programmes d'habitation dans les territoires du Nord-Ouest soient conçus par le gouvernement territorial. Le fait est que lorsque le ministre s'est adressé à l'Assemblée des Dénés, il a promis $600,000. Le ministre fait signe que non de la tête.

M. Crombie: Pas pour l'habitation, pour les questions reliées à l'habitation.

M. Manly: L'affaire, c'est qu'indépendamment de la meilleure façon d'allouer des fonds, quand un engagement précis est pris, je crois qu'il faut le respecter.

M. Girve Fretz (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai l'agréable devoir de prendre aujourd'hui la parole sur le projet de loi C-73, que le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord nous a demandé de présenter. Comme la plupart des députés le savent, l'une des premières choses que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a faites, c'est d'aller dans le Nord s'entretenir avec les gens et les écouter. Je voudrais prendre quelques instants pour rendre hommage au ministre.

Le ministre est un homme qui écoute. Il plonge dans l'action et tient à observer sur place comment vivent ceux de qui il est chargé. Il veut voir dans quelles conditions ils vivent. Il veut voir ce qu'il peut faire pour améliorer ces conditions.

Ce sont les gens qui intéressent le ministre, leurs intérêts lui tiennent à cœur et il a vu de ses yeux les problèmes contre lesquels les autochtones se débattent.

J'ajoute à ce bref éloge du ministre qu'il apprend à connaître notre vaste région septentrionale non seulement en théorie par des livres et des conférences, mais en allant sur place rencontrer les gens et juger pour lui-même de la situation. Il importe que la Chambre le sache et que les Canadiens connaissent la valeur de ce ministre extraordinaire qui se livre à des activités hors programme. Je tiens à lui rendre hommage. Il sait écouter les habitants du Nord. Et non seulement il les écoute, mais il agit. C'est une chose d'écouter, et c'en est une autre d'agir. Il fait les deux.

• (1210)

Mon ministre a constaté que tous les gens du Nord sont on ne peut plus conscients d'être à la veille de vivre des événements extraordinaires, par suite de la conjoncture de l'histoire et de la destinée. Les gens qu'il a rencontrés tentent, avec beaucoup de subtilité et de sérieux sur le plan politique, de répondre à un certain nombre de besoins. Le logement est un secteur qui requiert une attention immédiate. A l'invitation de mon collègue, le député de Western Arctic (M. Nickerson), le maire de Yellowknife a expliqué au comité permanent ce que la situation signifiait du point de vue humain. Lorsque nous traitons de mesures législatives à la Chambre ou ailleurs, nous devrions mettre l'accent sur leurs répercussions du point de vue humain. Son Honneur le maire Sian a déclaré que, à son avis, il allait manquer dans l'avenir immédiat au moins 250 unités de logement. Si on signalait dans le grand Toronto une pénurie de 250 unités de logement, cela ne nous ennuierait pas trop. Par contre, comme cette pénurie existe dans la ville relativement petite de Yellowknife, la situation est donc très grave.

Le 28 mai 1985, les membres du comité ont demandé à l'unanimité à la Chambre d'adopter sans tarder un projet de loi tendant à modifier la Loi sur les titres de biens-fonds, de façon à permettre la construction au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest de logements en copropriété. C'est l'objectif du présent projet de loi. En réclamant ce changement, les députés pensaient à l'époque que la formule de la copropriété fournirait des logements à prix abordable afin d'atténuer la terrible pénurie qui sévit dans le Nord.

Certes, à notre époque, les logements en copropriété sont devenus populaires. Dans la région méridionale de notre pays, ils sont populaires en raison de leur coût. Les frais de viabilisation ont grimpé en flèche. Si nous pensons que les frais de viabilisation sont élevés dans le sud de notre pays, nous devrions nous rendre dans le Nord pour voir jusqu'à quel point ils le sont. En partageant entre tous les propriétaires d'un immeuble en copropriété les frais de services et de viabilisation, les entrepreneurs peuvent en général offrir aux particuliers la possibilité d'accéder à la propriété à un prix abordable. La copropriété est une formule particulièrement heureuse dans les localités septentrionales, dans des endroits comme Yellowknife.

Je me considère particulièrement chanceux d'avoir eu l'occasion de visiter le Grand Nord de notre pays à plusieurs reprises. Au cours de l'été, je m'y suis rendu avec l'un de mes collègues et j'y ai séjourné quelque temps. Je me suis rendu à plusieurs reprises à Yellowknife. J'ai vu de mes propres yeux le sol de roc du Bouclier canadien où il en coûte infiniment plus cher pour viabiliser les lots à bâtir. La formule de la copropriété permet aux entrepreneurs de réduire leurs frais en les répartissant entre un certain nombre d'acheteurs. Les lotisseurs et leurs bailleurs de fonds qui auraient pu autrement construire des logements en copropriété n'en ont rien fait. La raison, c'est qu'une disposition technique empêche les propriétaires de logements en copropriété d'en obtenir le titre.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, un certain nombre d'entrepreneurs qui avaient construit des immeubles en copropriété ont fini par les transformer en unités de location à cause du problème des titres. Je sais que cette situation a suscité de vives inquiétudes. Au Yukon, quelque 200 logements en copropriété ont été construits; cependant, en raison de l'obstacle juridique, les propriétaires s'inquiètent au sujet de leurs titres.

L'année dernière, l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest a créé un comité spécial du logement qui a conclu à rien de moins qu'une situation de crise. Ledit comité spécial a formulé 82 recommandations précises, ce qui donne aux députés une idée de l'inquiétude qui règne dans le Nord au sujet du logement. Personne n'a formulé la moindre objection jusqu'à présent. La proposition ne touchera que les propriétés appartenant déjà à des intérêts privés. Elle sera sans conséquence pour les terres de la Couronne ou les revendications territoriales des autochtones.

Outre les grands efforts qu'il a déployés pour attirer l'attention du Parlement sur ce dossier, mon collègue, le député de Western Arctic, a présenté un projet de loi d'initiative privée, le projet de loi C-214, tendant à modifier la loi seulement pour les Territoires du Nord-Ouest. Après en avoir discuté avec le député et d'autres, le gouvernement a décidé d'appuyer un projet de loi semblable mais de portée plus générale à la fois pour les Territoires du Nord-Ouest et pour le Yukon. C'est pour accélérer l'adoption de cette mesure que le comité permanent a décidé à l'unanimité qu'il s'imposait d'agir au plus vite. A présent, le sort du projet de loi est entre nos mains.

Il n'est sans doute pas nécessaire d'en dire plus, si ce n'est pour remercier les députés de tous les partis, les députés qui ont pris la parole aujourd'hui, et ceux qui ont participé aux travaux du comité d'avoir fait progresser l'affaire aussi rapidement.

A l'avenir, le gouvernement fédéral interviendra de moins en moins, à mon avis, dans l'administration des affaires du Nord. Nous sommes disposés à accorder aux territoires une plus grande part de responsabilités. Le ministre et le premier ministre (M. Mulroney) se sont engagés en ce sens. Mais la rapidité du changement dépendra en partie des gouvernements territoriaux eux-mêmes.

Le ministre des Affaire indiennes et du Nord canadien a souvent dit souhaiter que les gens du Nord assument, par leurs gouvernements territoriaux, une plus grande part de responsabilités à l'égard des décisions les touchant dans leur vie quotidienne. Ce vœu découle de la conviction sincère qu'un gouvernement est le plus efficace quand il se rapproche de ceux que ses décisions touchent de plus près. On reconnaît que le gouvernement fédéral, aussi bien intentionné qu'il soit, ne peut pas être aussi éveillé aux nombreux besoins et priorités des gens du Nord que leurs gouvernements régionaux et territoriaux. Le gouvernement fédéral souhaite procéder à la dévolution des

pouvoirs, et le ministre est d'accord là-dessus, en vue d'encourager les territoires à accroître leur participation dans l'administration de leurs affaires et à assumer une plus grande part de responsabilité.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots à la suite des observations du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie), qui est un des ministres du cabinet que j'admire le plus . . .

Des voix: Bravo!

M. Waddell: . . . s'il fait toujours partie du cabinet. D'après le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, tous les ministres du cabinet seront partis à une certaines date et, il ne restera plus que le premier ministre (M. Mulroney) si le gouvernement continue à recevoir des démissions.

Je remarque que c'est le premier ministre qui présente ce projet de loi sur la copropriété. Je sais que c'est un des jeunes ministres—peut-être plus si jeune que cela—en pleine ascension. Il est de Rosedale où il y a beaucoup de condominiums. Je trouve un peu ironique qu'il présente un projet de loi visant à favoriser la construction de condominiums dans le Nord.

Je comprends pourquoi ce projet de loi est présenté. Il concerne les points de détail de la loi des territoires et les obstacles qui entravent la copropriété. Si je prends la parole aujourd'hui, ce n'est pas pour coincer mon collègue et me lancer dans un débat avec lui, ce que je fais volontiers normalement, ni même pour parler de Rosedale. Il se fait que j'ai passé deux ans à Yellowknife. Ce séjour n'a pas retardé ma croissance, je vois sourire le ministre, pas ma croissance physique du moins. Sur le plan mental, je me suis épanoui en passant deux ans à Yellowknife et en étant membre du barreau des Territoires du Nord-Ouest . . . Cette expérience me donne le droit, je suppose, de pratiquer le droit de Yellowknife à Eureka.

• (1220)

Je voudrais faire une ou deux réflexions à l'intention du ministre et de son ministère; je suis peut-être un peu en retard et le ministre refusera peut-être ma suggestion. Lorsque j'étais à Yellowknife, il était également difficile d'y trouver un logement. J'ai entendu mon collègue le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) parler de l'extrême rareté des logements pour les autochtones et pour les autres personnes. Il y a beaucoup de logis du gouvernement à Yellowknife. C'était vrai pour la plupart des logements lorsque j'y étais. On avait toujours l'impression que beaucoup de maisons du gouvernement étaient vides alors que les gens cherchaient un logement. On vivait à cinq ou à six dans une maison de deux chambres à coucher, les loyers étaient exorbitants et on voyait beaucoup de maisons appartenant au gouvernement rester vides. Je demande par conséquent au ministre de parler à ses bureaucrates. Les bureaucrates de Yellowknife ont été très serviables, et je ne les critique pas, mais il est facile d'en arriver à laisser vide une maison du gouvernement. Je demande au ministre de songer à la possibilité de louer certaines de ces maisons à d'autres personnes qu'à des fonctionnaires. Je sais que certaines maisons doivent rester vides parce que les fonctionnaires font un roulement à Yellowknife. Ils restent généralement deux ans, puis ils retournent chez eux. Les autochtones par contre sont là en permanence.

Je voudrais parler d'autre chose, de la différence entre le Nord et le Sud en ce qui concerne le coût de la vie. Il se peut que les Canadiens du Sud doivent subventionner ceux du Nord pour deux raisons; premièrement, nous sommes tous un peu des gens du Nord. Nous pensons la même chose que les gens du Nord, même si 90 p. 100 d'entre nous vivent le long ou à proximité de la frontière des États-Unis. Nous avons tous cette impression que le Canada, c'est le Nord, et que nous sommes dans un pays du Nord. Nous sommes fiers des pionniers du Nord et nous avons beaucoup d'admiration pour les autochtones indiens et inuits qui ont su survivre dans cette région. Par conséquent, nous devrions penser à ce que la vie coûte dans le Nord sur le plan non seulement du logement, mais également de l'énergie.

Les habitants du Nord paient l'essence 80c. le litre. Ceux de Toronto paient seulement 40c. Faites une comparaison entre les prix de l'essence et du logement à Rosedale et ceux de Yellowknife. Peut-être que si les citoyens du Sud payaient l'essence un dixième de cent de plus le litre, cela permettrait d'uniformiser les prix afin que les citoyens du Nord payent la même chose. Un timbre-poste coûte le même prix à Yellowknife, à Rosedale ou à Vancouver-Kingsway. Il faudrait peut-être faire la même chose pour l'essence, de même que pour le logement.

Nous voulons que le Nord se développe bien. Il suffit de voir comment les Soviétiques ont développé la région septentrionale de leur pays. Je ne propose pas de faire comme eux. Je n'aime pas la façon dont ils conçoivent la culture et le reste. Toutefois, comme il y a, en URSS, beaucoup plus d'habitants qui vivent dans le Nord que ce n'est le cas au Canada, les Soviétiques pourraient nous fournir un bon exemple. D'autre part, le développement du Nord répond aux désirs du gouvernement qui tient à proclamer haut et fort la souveraineté du Canada dans cette région, ce en quoi nous l'approuvons.

Nous appuyons cette mesure, monsieur le Président. Nous comprenons la nécessité de construire des logements en copropriété. Il y a aussi dans le Nord d'autres problèmes de logement que le ministre devrait examiner. Peut-être devrions-nous songer à accorder des subventions afin que le coût de la vie soit le même dans le Nord que dans le Sud. Comme j'ai promis d'être bref, je ferais bien de me rasseoir.

Le président suppléant (M. Charest): Avez-vous des questions ou des observations? Nous reprenons le débat?

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): M. Crombie propose, appuyé par M. Epp (Provencher): Que le projet de loi C-73, tendant à valider certaines ordonnances du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé à un comité législatif).

* * *

LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

MESURE MODIFICATIVE

Le président suppléant (M. Charest): M. McLean propose, au nom de Mlle MacDonald, la députée de Kingston et les Îles, et appuyé par M. Crombie: Que le projet de loi C-55, tendant à modifier la Loi sur l'immigration de 1976, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier avec le consentement unanime de la Chambre.

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de cette mesure et des questions importantes concernant l'immigration dont le premier ministre (M. Mulroney) m'a demandé d'assumer la responsabilité avec ma collègue.

Comme vous le savez, le projet de loi C-55 propose plusieurs amendements à la Loi sur l'immigration. Il s'agit, en fait, de changements mineurs. Ils visent à donner à la Commission d'appel de l'immigration une plus grande marge de manœuvre pour régler un plus grand nombre de cas.

La loi actuelle limite à 18 le nombre des membres de la Commission. Le projet de loi C-55 porterait le nombre maximum à 50. La Commission d'appel de l'immigration examine l'appel des demandes de la catégorie de la famille qui ont été rejetées à l'étranger. Elle entend les appels interjetés contre des ordonnances de déportation par des personnes qui sont venues au Canada et qui n'ont pas été admises ou qui, après l'avoir été, ont enfreint la Loi sur l'immigration. La Commission révise également les demandes de statut de réfugié qui ont été évaluées par le comité consultatif du statut de réfugié, mais que le ministre a ensuite rejetées. Toutes ces causes sont importantes, mais la Commission est débordée. C'est pourquoi il est urgent d'adopter cette mesure.

Le projet de loi C-55 permettra de nommer de nouveaux membres pour permettre à la Commission de faire face à sa charge de travail. En outre, le nombre de vice-présidents sera porté de cinq à 13, ce qui augmentera encore la marge de manœuvre de la Commission. Le projet de loi prévoit également qu'au moins la moitié des vice-présidents doivent être des avocats inscrits au barreau d'une province depuis au moins cinq ans.

Pour permettre une utilisation efficace des commissaires, le projet de loi autoriserait le président de la Commission à déléguer des responsabilités d'ordre technique à un commissaire unique représentant un jury. Lors de nos précédentes discussions au comité, cette question des jurys composés d'une seule personne a soulevé certaines inquiétudes. J'ai eu l'occasion d'en parler avec les porte-parole des partis de l'opposition, et nous sommes convenus qu'il serait dans l'intérêt de tous de maintenir un jury de trois personnes. Nous allons pousser à l'adoption d'un amendement en ce sens au comité.

● (1230)

La Commission d'appel de l'immigration a eu deux raisons distinctes de demander un accroissement du nombre de ses membres au cours de ces deux dernières années. Il y a tout d'abord le nombre croissant d'appels sur des questions comme les demandes en faveur de personnes appartenant à la catégorie de la famille, les ordonnances d'expulsion et autres décisions des arbitres indépendants de l'immigration. Actuellement, la Commission a un arriéré de quelque 1,400 cas de ce genre. Cet arriéré s'accroît au rythme de plus de 140 par mois. Il s'agit d'appels qui demandent au moins une demi-journée de travail, et dans certains cas jusqu'à deux semaines et même plus. En plus de cette charge, la Commission a aussi la responsabilité des audiences concernant le réexamen des revendications du statut de réfugié. Le nombre d'affaires concernant des réfugiés soumises à la Commission n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Leur accroissement a débordé les capacités de la Commission et entraîné là aussi l'accumulation d'un arriéré. Cet arriéré s'est considérablement accru à la suite de la décision de la Cour suprême du Canada sur l'affaire Singh. Auparavant, la Commission ne s'occupait que du réexamen des revendications du statut de réfugié. Autrement dit, la Commission entendant les appels du comité consultatif du statut de réfugié. L'affaire Singh a modifié la procédure qui exige maintenant que la Commission accorde une audience à toute personne qui souhaite demander le réexamen de sa revendication de statut de réfugié. La Commission a donc maintenant un arriéré de quelque 14,000 cas de réfugiés. Cet énorme arriéré a aussi limité la capacité de la Commission d'éponger l'arriéré des autres appels. Il est manifestement important de réagir à la décision de la Cour suprême du Canada et de le faire vite sans donner le moindrement du monde l'impression de mettre en doute la validité de cette décision. Tel est l'objectif du gouvernement avec ce projet de loi.

Avant de revenir à la charge de travail de la Commission, j'aimerais dire un mot du travail du rabbin Gunther Plaut. Comme les députés le savent, le rabbin Plaut se penche depuis un an sur la Commission et sur la délicate question de la détermination du statut de réfugié. Son rapport, qui a été déposé à la Chambre par ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) en juin dernier, traite de cette question en profondeur et avec délicatesse. Au cours de l'automne nous sera proposé une mesure législative résultant à la fois de l'étude du rapport du rabbin Plaut et de l'expression du point de vue des Canadiens intéressés. Cette mesure constituera la base d'un nouveau système de détermination du statut de réfugié, un nouvel engagement vis-à-vis des gens dans le besoin. J'aimerais à ce stade signaler clairement à tous les députés et au public que la mesure dont nous débattons aujourd'hui n'a aucun rapport avec cette vaste réforme législative qui nous sera proposée plus tard cette année. Nous nous contentons pour l'instant d'essayer de donner à la Commission les moyens de répondre à ses urgences. D'où la proposition de faire passer à un maximum de 50 le nombre de ces commissaires. Étant donné que l'on a exprimé la crainte que cette modification n'émousse les engagements concernant la question du réexamen des revendications du statut de réfugié et la mesure législative envisagée, j'ai convenu, au terme de discussions avec les personnes concernées et les critiques de l'opposition, qu'il serait peut-être important d'accepter un amendement concernant la durée pendant laquelle les nouveaux commissaires serviront afin de bien montrer qu'il s'agit là d'une intervention d'urgence face à une situation bien précise.

En plus de l'arriéré des revendications de statut de réfugié, il y a aussi en instance plus de 1,000 appels de personnes parrainées au titre de la famille. Les familles qui ne peuvent être réunies en raison d'une interdiction légale doivent maintenant attendre plus d'un an avant de savoir si une solution est possible. Je n'ai pas besoin de rappeler aux députés que la réunification des familles est l'une de pierres angulaires de la Loi sur l'immigration et que les Canadiens ne comprennent pas pourquoi, s'il en est ainsi, nous ne sommes pas capables de faire quelque chose en ce sens. D'après les indications que me fournissent d'autres députés, je sais que leurs bureaux sont inondés de questions sur la lenteur de ces procédures. Il sera donc important de faire vite pour rédiger ces amendements au comité et compléter le projet de loi.

Certaines de ces affaires concernent évidemment les parents de Canadiens pour lesquels ces lenteurs sont insupportables. Le projet de loi C-55 ne fait pas que raccourcir les délais. Il étend le droit d'appel aux résidents permanents; c'est-à-dire à ceux que nous qualifions d'immigrants reçus aussi bien qu'à tous les citoyens canadiens. Actuellement, seuls les citoyens canadiens qui parrainent une demande ont un droit d'appel. Le gouvernement estime que cela n'est pas conforme à la Charte des droits et libertés, et nous voulons donc rectifier rapidement cet état de choses. Le projet de loi C-55 va donc accorder le droit d'appel aux immigrants reçus qui sont résidents permanents comme aux citoyens canadiens.

Les amendements à la Loi sur l'immigration prévus par ce projet de loi résultent d'une soigneuse réflexion et traduisent notre volonté de respecter non seulement les demandes des Canadiens, mais aussi la décision de la Cour suprême. Ces modifications permettront, je crois, de rattraper le grand retard et de résoudre d'autres problèmes opérationnels qui entravent actuellement le système. Je suis heureux, comme je l'ai déjà dit, de calmer les inquiétudes des différentes parties au sujet de la composition des jurys. Je suis prêt à reconnaître également l'importance de fixer un délai précis pour les nominations, ce qui prouvera qu'il s'agit d'une mesure d'urgence et non d'une disposition permanente à long terme, ce qui risquerait de menacer les entretiens actuels au sujet des décisions concernant les réfugiés.

La Chambre sait que le Canada vient en aide depuis longtemps aux personnes déplacées ou faisant l'objet de répressions. Nous avons offert à des milliers de personnes la possibilité de commencer une nouvelle vie ici. Nous avons également fait preuve de compassion et de sensibilité en permettant aux familles d'être réunies. Ce projet de loi maintient nos traditions humanitaires dans ces secteurs et je demande à tous les députés de l'appuyer pour que nous puissions agir rapidement afin de commencer à rattraper le retard et, du même coup, à résoudre les tragiques problèmes humains qui se posent.

Je vous remercie, monsieur le Président, ainsi que les députés, de l'attention que vous avez portée à cette question importante.

Le président suppléant (M. Charest): Je signale à la Chambre que j'ai fait une erreur en lisant la motion et je suis très déçu qu'aucun député ne l'ait remarqué. Pour que tout soit bien clair, voici le libellé de la motion:

• (1240)

L'honorable Walter McLean (au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose: Que le projet de loi C-55, tendant à modifier la Loi de 1976 sur l'immigration, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

C'est ainsi que doit se lire la motion. Le projet de loi est renvoyé à un comité législatif et non pas au comité plénier, comme je l'ai dit la première fois. Les députés m'ont beaucoup déçu.

M. Gauthier: Monsieur le Président, au sujet du même rappel au Règlement, c'est par pure politesse que nous n'avons pas voulu signaler votre erreur mais nous sommes heureux que vous ayez apporté la correction qui s'impose.

M. Waddell: Monsieur le Président, je demande au ministre et à la Chambre de m'en excuser, mais j'ai manqué la première partie du discours du ministre. J'ai une question à poser qui peut être déterminante pour notre position à l'égard de ce projet de loi. Je voudrais demander le consentement unanime de la Chambre pour poser une question au ministre. Je sais que la période des questions vient plus tard, mais je voudrais obtenir le consentement unanime.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il consentement unanime pour que le député pose une question?

Des voix: D'accord.

M. Waddell: Je vous remercie, vous et tous les députés.

Premièrement, le ministre a annoncé certaines modifications au projet de loi initial. Pourrait-il confirmer qu'un de ces changements consisterait à maintenir à trois membres le quorum de la Commission d'appel de l'immigration pour l'audition des appels en matière de parrainage?

Deuxièmement, le ministre a-t-il parlé dans son intervention d'une réduction du nombre des membres de la Commission? Le projet de loi propose d'en porter le nombre de 18 à 50. Conserve-t-il le nombre de 50 ou le réduit-il? Ce sont là mes questions.

M. McLean: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de ses questions qui me permettront d'apporter des éclaircissements. Sur le premier point, j'ai entendu des instances au sujet du jury de trois personnes et j'y suis favorable. Mais il faut pour cela que les effectifs de la Commission soient plus nombreux. La chose ne serait pas possible si l'on insistait pour réduire le nombre de ses membres. Il faut choisir. Si l'on veut un jury plus nombreux, il faut avoir des effectifs suffisants. Le projet de loi prévoit un nombre maximum de 50 membres et, de concert avec le président de la CAI, il faut recruter ces membres, les former et les mettre graduellement à l'œuvre. La mesure laisse une certaine latitude pour permettre d'accomplir la tâche de façon plus humaine mais je suis prêt à discuter du mandat des nouveaux membres qui montrera qu'on n'attend pas d'eux les solutions à long terme.

[*Français*]

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, j'aimerais «répondre» au projet de loi C-55 que le ministre de l'Immigration a déposé aujourd'hui.

Il est vrai que nous avons eu des rencontres avec ce dernier, cependant, j'aimerais faire quelques commentaires et remarques sur ce projet qui modifie la Loi sur l'immigration.

Mon intervention, je l'espère, éclairera les motifs pour lesquels le parti libéral s'oppose à son adoption. Le projet de loi C-55 prévoit un accroissement au maximum de 50 du nombre total des membres à la Commission d'appel de l'immigration; un maximum de 13 vice-présidents et vise à permettre à la Commission d'appel de l'immigration à tenir, entre autres, des auditions entre autres.

Le 4 avril dernier, comme l'a mentionné la ministre de l'Immigration dans l'arrêt Singh, la Cour suprême du Canada avait statué que la Commission d'appel de l'immigration devait entendre personnellement les requérants au statut de réfugié. On sait que la procédure actuelle ne prévoit pas d'auditions personnelles. En première instance, c'est-à-dire, au comité consultatif sur le statut de réfugié, la décision d'accorder ou non le statut de réfugié est prise d'après la transcription d'une entrevue qu'un officier d'immigration a eue avec le requérant à son arrivée au pays.

A la seconde instance, c'est-à-dire à la Commission d'appel de l'immigration, c'est la même transcription qui sert de document de base pour la décision d'appel.

Cela m'amène à parler plus spécifiquement du projet de loi C-55. Une des raisons pour lesquelles je m'oppose est que ce projet présenté comme transitoire deviendra fort probablement la pierre de touche du futur processus de reconnaissance du statut de réfugié. Le ministre nous assure que c'est un projet temporaire, mais on sait que dans un gouvernement, lorsqu'on a un projet temporaire, il peut être temporaire pour cinq ou dix ans.

Alors, tout le monde sait que le nouveau projet de loi, surtout une loi qui réforme l'ensemble du processus, est censé être déposé sous peu. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a d'ailleurs entrepris une série de consultations à ce sujet qui aboutiront bientôt après que le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration aura entendu une série de témoins. Je sais d'ailleurs qu'elle sera à Montréal samedi prochain. Donc, il y aura un nouveau projet de loi sous peu et l'adoption du projet de loi C-55 à ce stade-ci me semble une hypothèse sur la future réforme. Une des preuves que je peux vous apporter, monsieur le Président, concerne le choix et le mandat de ses membres.

Lors d'une audience du Comité permanent en février dernier, il est apparu clair que, pour attirer des membres compétents et très engagés à la Commission d'appel de l'immigration, on devrait favoriser des mandats assez longs de cinq et même dix ans. L'argumentation à la base du jugement consistait à dire qu'on ne pouvait demander à une personne d'abandonner temporairement sa carrière pour venir travailler à ce comité. Évidemment, le ministre nous dit aujourd'hui qu'ils sont prêts peut-être en comité . . . le gouvernement serait prêt à ce moment-là à changer et on aurait des mandats qui varieraient de trois à cinq ans au lieu de dix ans. Évidemment, en février dernier, personne ne contestait cette argumentation et je crois même que les députés des trois partis avaient semblé d'accord.

Mais pour revenir au projet de loi C-55, je tiens à souligner à mes collègues d'en face qu'on propose exactement le contraire. On suggère une augmentation du nombre des commissaires, ce qui serait un moyen transitoire de régler le douloureux problème de l'arriéré des cas à la Commission d'appel de l'immigration.

Je pose la question en toute bonne foi: Comment peut-on penser attirer des gens de qualité si on leur dit qu'on n'aura plus besoin de leurs services dans six mois ou dans un an, c'est-à-dire lorsque le nouveau processus de reconnaissance sera mis sur pied?

C'est bien simple, monsieur le Président, malgré la réforme, je crois que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déjà décidé quelle forme et quelle ampleur aurait la Commission d'appel, et ce, à l'encontre de ce que suggère le rapport Plaut et malgré les nombreuses critiques émises par la Cour suprême à l'égard de la Commission.

Le rapport Plaut ne fait vraiment pas une place énorme à la Commission d'appel de l'immigration. Et pour être plus précise, je dirais que cette Commission ne se retrouve nulle part dans les trois modèles que propose M. Plaut. Il y a bien des appels dans ces modèles, mais leur forme exacte n'est pas bien définie.

Je crois qu'il est assez significatif que la Commission d'appel ait été rayée dans les hypothèses de solution du rapport Plaut, rapport qui, soit dit en passant, a été rendu public exactement dix semaines après que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration l'ait reçu et sept semaines après qu'elle ait annoncé que sa publication était imminente.

Le système contradictoire de la Commission a été remis en question par un grand nombre d'avocats et par des organisations qui s'occupent des réfugiés. Comme le soulignait un député en commission parlementaire, il y a eu des cas où la Commission a exigé que le candidat au statut de réfugié prouve qu'il ferait l'objet de persécution. Or, ceci est contraire à la loi qui n'exige pas que les candidats aient à prouver qu'ils feraient l'objet de persécution dans leur pays d'origine, mais simplement qu'ils craignent d'être persécutés, ce qui est totalement différent.

Si le projet de loi C-55 était adopté, certains croient que cela réduirait grandement l'arriéré des cas. Malheureusement, cette hypothèse ne tient pas compte du fait que les cas maintenant rendus en troisième instance, c'est-à-dire à la Cour fédérale, vont revenir en deuxième instance où l'arriéré va grossir de façon exceptionnelle. L'objectif principal du projet de loi C-55 est donc impossible à atteindre dans l'état actuel des choses. Ce fait a été grandement souligné lors d'une audience du Comité permanent de juin, et je suis surprise que le gouvernement conservateur persiste dans une voie sans issue.

Les dossiers étant mal engagés, mal documentés, parce que le début de la procédure ne prévoit pas d'audition avec les requérants au statut de réfugié, croire que l'augmentation du nombre de commissaires assurera une meilleure équité relève véritablement de l'aberration. Quand le début d'une procédure comporte des injustices, ce n'est pas la seconde étape de cette procédure, si extraordinaire soit-elle, qui va rétablir la situation.

Le projet de loi C-55 essaie donc de proposer une certaine forme d'équité dans un processus reconnu par tous comme déficient à accomplir ce pour quoi il a été mis sur pied. Le projet de loi C-55 est donc inutile.

De plus, je voudrais signaler que, lors d'une audience du Comité parlementaire en juin, nous avons appris que l'augmentation du nombre de membres à la Commission d'appel de l'immigration ne servirait pas qu'à réduire l'arriéré du nombre de réfugiés, mais aussi à accélérer le règlement des cas de personnes parrainées et des immigrants expulsés.

• (1250)

Il n'y a là rien de terrible, monsieur le Président, mais alors qu'on ne vienne pas nous dire que le fait de bloquer le projet de loi C-55 va empêcher qu'on rende justice aux requérants au statut de réfugié.

C'était l'argumentation principale du gouvernement conservateur en juin quand il avait tenté d'obtenir l'accord unanime des trois partis pour que le projet devienne une loi. Laissez-moi vous dire ce qu'affirmait à ce sujet un avocat lors d'une audience du Comité permanent en juin:

> En tant que praticien, j'ai vraiment l'impression que du mois de septembre au mois de décembre, quand des centaines de cas reviendront à la Commission d'appel, il va falloir trouver à ces gens une représentation adéquate par avocat. Les avocats vont être aux prises avec des dossiers qui auront des carences fort importantes au niveau de la présentation des cas eux-mêmes. J'ai donc l'impression qu'au niveau de la Commission d'appel, il y aura création d'un nouveau backlog. Le nombre est tellement important à ce stade-ci que nous avions l'impression, à Montréal, que la solution mitoyenne et temporaire envisagée à la Commission d'appel ne pourrait pas diminuer le backlog de cas de réfugiés de façon suffisamment importante pour que justice soit rendue et pour qu'on puisse envisager une réforme en temps opportun.

Le parti libéral s'oppose au projet de loi C-55 parce qu'il contient en germe une partie de ce que sera le nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié et que cela ne tient pas compte du rapport Plaut et de toutes les demandes qui ont été faites par les organismes qui s'occupent des réfugiés.

Si le gouvernement progressiste conservateur est sérieux et honnête quand il consulte ces organismes pour la réforme du processus de reconnaissance du statut de réfugié, il ne devrait pas chercher à adopter un projet de loi qui contient en germe la base du futur processus.

Ce point de vue est largement partagé par des avocats en immigration et de nombreuses organisations humanitaires. Il y a la table de concertation auprès des réfugiés, SOS-Réfugiés, la Ligue des droits et libertés, la Société québécoise de solidarité internationale, l'Association des avocats en immigration, l'Association des Juristes québécois, l'*Inter-Church Committee for Refugees*, la *Standing Conference of Canadian Organizations concerned for refugees*, Amnistie internationale et l'*Inland Refugee Society* de Colombie-Britannique, entre autres.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, le parti libéral ne bloque par le projet de loi C-55 pour le simple plaisir de faire de l'obstruction. Il ne s'agit pas là d'une question partisane, mais d'une question de gros bon sens.

Il est temps de réformer le processus de reconnaissance du statut de réfugié comme il est temps d'entreprendre une vaste campagne d'information sur les réfugiés. La très grande majorité des Canadiens et des Canadiennes ne fait pas la différence entre un réfugié et un immigrant.

Dans le cas de l'immigrant, le pays-hôte a le droit d'établir des critères et de n'accepter que ceux et celles qui y répondent. Dans le cas du réfugié, il en va tout autrement. Le Canada a, en effet, des obligations internationales. Selon la convention de Genève, le requérant au statut de réfugié a le droit de recevoir de l'aide; cela ne constitue pas un privilège, c'est un droit.

Cela, la majorité de nos concitoyens et plusieurs députés également n'en ont pas conscience. Beaucoup oublient les difficiles situations politiques qui perdurent un peu partout dans le monde. Quand on connaît bien la situation internationale de l'apartheid en Afrique du Sud, des dictatures militaires et des répressions policières dans de nombreux pays d'Amérique latine, de l'intolérance religieuse en Iran, de l'envahissement étranger en Afghanistan et ainsi de suite, on est mieux disposé à accueillir ceux qui craignent d'être persécutés chez eux et qui cherchent refuge au Canada.

Comme le souligne le rabbin Plaut, comparativement à l'ampleur du problème global des réfugiés dans le monde, la tâche de reconnaître le statut des personnes qui demandent le statut de réfugié ici sur place au Canada est relativement minime.

Dans la campagne d'information qu'il faudrait entreprendre, en plus de bien distinguer immigrants et réfugiés, il faudrait bien souligner l'apport économique des nouveaux venus. Il faut faire échec au mythe qui veut que les étrangers volent les emplois des Canadiens et des Canadiennes.

De nombreuses études économiques réalisées au sujet des immigrants démontrent qu'il est impossible d'établir des liens de cause à effet entre le nombre d'étrangers entrés au pays et la situation économique. Certains économistes affirment, toutefois, qu'en grossissant le nombre de consommateurs potentiels dans un marché, les immigrants contribuent de façon positive à l'économie.

Bref, c'est toute notre approche face à l'immigration qui doit être améliorée, dans le sens d'une plus grande ouverture d'esprit et de la générosité qui a caractérisé si longtemps les Canadiens et les Canadiennes.

Cette réforme des esprits, qui est urgente, devrait aller de pair avec la réforme du processus de reconnaissance du statut de réfugié. Il me semble que l'instauration de celui-ci est l'occasion idéale pour enclencher une réflexion à la grandeur du pays sur les réfugiés.

L'opération «band-aid» que nous propose aujourd'hui le gouvernement conservateur avec le projet de loi C-55 me semble donc aussi inutile que nocive. S'il est adopté, je crois que malheureusement le gouvernement prendrait beaucoup de temps avant de réformer l'ensemble du processus de reconnaissance du statut de réfugié, contrairement à ce que veulent un grand nombre d'organismes travaillant avec ces derniers.

[*Traduction*]

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je n'apprécie guère que sur une question aussi importante que l'immigration le gouvernement prévienne si tard les critiques de l'opposition dans ce domaine, plus particulièrement celui de notre parti. Ce dernier ne peut malheureusement pas être ici, à cause de cela. Il est contraire aux intérêts des immigrants d'improviser ainsi dans l'étude de projets de loi.

Toutefois, comme je représente la circonscription de Vancouver-Est qui compte une forte proportion tant d'immigrants reçus avec leur famille que de réfugiés de nombreux pays, je saisis avec plaisir cette occasion de parler en leur nom. Nous avons plusieurs raisons de nous inquiéter au sujet de ce projet de loi. L'accumulation de cas en souffrance nous préoccupe autant que le gouvernement. Des nombreux immigrants qui essayent de faire venir leur famille au Canada attendent, dans certains cas, depuis des années. Ils trouvent très pénible qu'on refuse d'entendre leur cause. Ce changement de procédure visant à permettre les auditions orales—et ce changement est certainement un progrès—a aggravé ce retard. Je crois savoir que l'on compte quelque 20,000 cas en retard; il y en a peut-être même encore plus en ce moment. Quelque 13,800 cas concernent des réfugiés. Je m'imagine l'inquiétude de ces gens qui cherchent désespérément à rester au Canada ou encore à y faire venir leur famille.

Nous sommes tout à fait d'accord que la situation est très critique, mais nous nous inquiétons surtout devant le caractère improvisé de cette mesure qui ne règle qu'une petite partie du problème.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette d'interrompre l'honorable députée.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES FEMMES

L'ATTRIBUTION DE FONDS AU CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, l'annonce faite par le gouvernement conservateur d'accorder la totalité des fonds qui serviront à défendre les victimes de discrimination à un seul organisme est une erreur. Je crois que l'argent destiné à défendre les femmes aurait dû être attribué au Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes, et je déplore que le gouvernement ait mis tous ses œufs dans le même panier en donnant tous les fonds à défendre les victimes de discrimination à un seul organisme.

Monsieur le Président, je n'ai absolument rien contre le Conseil canadien de développement social, mais il ne constitue pas l'organisme idéal pour que les femmes s'organisent et entreprennent des actions d'envergure dans le domaine de la défense de leurs droits.

[*Traduction*]

Si le gouvernement avait accordé au Fonds d'action et d'éducation juridique la somme nécessaire pour défendre les femmes, celui-ci aurait pu établir ses propres priorités. Dans le cas du Conseil canadien du développement social, l'argent sera remis cause par cause. Le même travail sera accompli deux fois et nous perdrons du temps et de l'argent.

Mon enthousiasme se refroidit singulièrement quand je pense aux méthodes bureaucratiques et aux retards sur lesquels les femmes devront compter avec le nouveau programme de contestation judiciaire que le gouvernement tory a établi hier.

* * *

LES AUTOCHTONES

L'ÉTABLISSEMENT D'UN INSTITUT POLAIRE AU CANADA—L'ABSENCE D'INUIT AU SEIN DU COMITÉ

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) constituait un comité de trois membres chargé de formuler des recommandations pour l'établissement d'un institut polaire au Canada. Malheureusement les Inuits ne sont pas représentés au sein de ce comité. Les Inuits ne participeront pas à l'élaboration de recommandations fondamentales au sujet d'un institut s'intéressant à leur propre territoire.

Il importe que les Canadiens du Sud se souviennent qu'en ce qui concerne l'Arctique, les Inuits possèdent des connaissances techniques qu'aucun diplôme universitaire, savoir scientifique ou esprit d'organisation ne peut remplacer.

La moindre mise en valeur de l'Arctique dans l'avenir influera plus particulièrement sur les Inuits. Assurément, le ministre devrait savoir qu'il n'est plus de mise de laisser aux universitaires et aux bureaucrates du Sud le soin de prendre des décisions fondamentales touchant les Inuits sans leur participation. Cette participation s'impose au début du processus et non à mi-chemin. Je recommande instamment au ministre de se souvenir de ses responsabilités et de nommer au moins un Inuit au comité.

* * *

[*Français*]

LES ARMES NUCLÉAIRES

LE DANGER DES ESSAIS NUCLÉAIRES DE LA FRANCE DANS LE PACIFIQUE

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, il y a 11 jours, je lisais dans les journaux que le premier ministre de la France allait assister à des essais nucléaires de bombes à neutrons devant être tenus dans le sous-sol d'un atoll de l'Océan Pacifique.

Article 22 du Règlement

En tant que députée et Canadienne, je considère inacceptable que quelque pays du monde que ce soit continue à tenir des essais nucléaires sans connaître les répercussions possibles sur l'écorce terrestre et sans en aviser les autres pays.

Je demande donc au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de mon gouvernement de s'enquérir de la date exacte des derniers essais nucléaires tenus dans le Pacifique par les Français. Il n'y a aucun doute que toute la population canadienne et les divers groupements pacifiques au Canada s'opposent à toute initiative d'essais de la sorte.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'ÉLÉVATEUR À GRAIN DE BIG RIVER (SASK.)—LA RÉUSSITE DES AGRICULTEURS DE LA RÉGION

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, la Chambre des communes doit être mise au courant des efforts déployés par des agriculteurs pleins d'initiative du centre-nord de la Saskatchewan.

Il y a un an, le Syndicat du blé de la Saskatchewan annonçait qu'il allait fermer l'élévateur à grain de Big River. Après de vaines protestations, des agriculteurs de la région ont constitué une coopérative pour voir s'ils ne pourraient pas se débrouiller eux-mêmes. Comme je suis leur député, j'ai collaboré étroitement avec ces agriculteurs et me suis entretenu plusieurs fois avec eux.

Les agriculteurs ont aussi bénéficié de l'aide de leur député provincial, l'honorable Colin Maxwell, et nous nous sommes entretenus une fois avec M. Jim McDonough, de la Commission canadienne des transports, qui a fourni des conseils techniques. Les agriculteurs ont pu acquérir l'élévateur de Big River du Syndicat du blé de la Saskatchewan, signer un bail avec l'administration des chemins de fer du CN et s'assurer l'aide de la société Pioneer Grain dans la gestion de l'élévateur. Nous devons remercier tout particulièrement un ancien député à la Chambre, l'honorable Otto Lang, qui travaille maintenant pour la Pioneer Grain et qui a fait valoir la cause des agriculteurs en question.

Je voudrais rendre hommage à tous les agriculteurs qui ont rendu cette entreprise possible, et surtout à M. Eugene Swanson, de Big River. En cette époque où le secteur canadien de l'agriculture éprouve de nombreux problèmes, il est rassurant d'apprendre qu'il se trouve aussi des agriculteurs qui réussissent.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, il était très réconfortant d'apprendre, le 25 septembre 1985, de la bouche du secrétaire d'État (M. Bouchard) que l'État fédéral s'est enfin engagé à prévoir des crédits pour aider financièrement ceux qui cherchent à faire valoir leurs droits à l'égalité au titre de la Charte des droits et libertés. Cependant, mes collègues et moi sommes très préoccupés par la façon dont le gouvernement entend gérer et attribuer ces crédits.

Cet argent est nécessaire pour acquitter les frais de contestation devant les tribunaux. Beaucoup de groupes en ont besoin qui souffrent encore d'inégalité de traitement, c'est-à-dire les femmes du Canada, les autochones, les handicapés et les membres de divers groupes multiculturels. Ces groupes représentent une grande majorité de ceux qui au Canada se sont vu refuser jusqu'ici l'égalité.

Pourquoi le gouvernement persiste-t-il à vouloir attribuer tous les crédits cause par cause, par l'entremise du Conseil canadien de développement social? Cette question ne vise en rien à déprécier le travail remarquable accompli par le Conseil canadien de développement social, qui se voit confier la charge d'attribuer l'aide financière aux contestations judiciaires.

C'est la façon dont ces fonds sont attribués qui est d'importance critique. L'indépendance vis-à-vis du gouvernement a également son importance. Mais pourquoi le gouvernement ne garantit-il pas, comme l'ont demandé ces groupes représentatifs, que des fonds suffisants seront accordés aux organismes chargés de l'approche globale? Ce sont ces groupes qui sont en cause, ce sont ceux-là qui sont compétents pour décider des priorités, du choix du moment et des questions à défendre. Ce sont les femmes qui comprennent les questions féminines. Ce sont les autochtones qui comprennent ce qui intéresse les autochtones, ce sont les handicapés qui savent quelle doit être leur approche. Chacun de ces groupes importants a ses propres conceptions . . .

M. le Président: Je regrette de devoir informer le député qu'il a épuisé son temps de parole.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

L'ABOLITION DES TITRES DE CIRCULATION DES CHEMINOTS À LA RETRAITE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, les chemins de fer du Canadien Pacifique célèbrent leur centenaire en cette année 1985. Il est regrettable que cet anniversaire marque l'abolition d'un droit dont les cheminots à la retraite jouissaient depuis toujours, celui de voyager gratuitement sur les lignes du CP.

Au Canada, les employés de chemin de fer bénéficient d'un laissez-passer depuis 1856. Le Canadien national reconnaît toujours ce droit à ses retraités.

Le CP n'a pas fourni d'explication à ce revirement envers ceux qui lui ont consacré des années de loyaux services. On a simplement dit que c'était une question «de principe». Il aurait donc pour principe de priver de ce maigre avantage ses employés à la retraite, ceux-mêmes qui lui ont permis de célébrer ses 100 ans de réussite.

Pour des raisons de principe, le CP empêcherait donc ses employés ayant atteint 65 ans de voyager gratuitement par chemin de fer alors qu'il verse à ses cadres supérieurs un traitement annuel qui dépasse les $500,000.

Cette incroyable pingrerie et ce manque de sollicitude envers ses anciens employés m'obligent à conférer au CP le titre de «Société avaricieuse par excellence de l'année».

Cette distinction devrait entraîner, pour tous les cadres et les membres du conseil d'administration du CP, l'obligation de regarder à répétition leur publicité télévisée selon laquelle «au CP, un employé c'est plus qu'un numéro». Ce qui est vrai, d'ailleurs. Le CP continue, par ses initiatives, à montrer . . .

M. le Président: Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DE LA MARINE

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE EN MER

M. Darryl L. Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, j'ai le grand honneur de porter à l'attention de la Chambre la célébration, partout dans le monde, de la Journée mondiale de la Marine.

Au nom du Canada, je voudrais féliciter l'Organisation maritime internationale, dont le siège est à Londres, en Grande-Bretagne, et son distingué secrétaire général, M. C. P. Srivastava, d'une année bien remplie.

Au cours de ses 26 ans d'existence, l'OMI a contribué à améliorer la sécurité maritime. Le Canada, un des membres fondateurs, a joué un rôle important dans le développement de l'Organisation. Actuellement, le président du conseil de l'OMI est M. W. A. O'Neil, président de l'administration de la Voie maritime du Saint-Laurent.

Le thème de la Journée mondiale de la Marine, en 1985, est la recherche et le sauvetage en mer. La survie des personnes en difficulté dépend souvent de la vitesse avec laquelle on peut les repérer et les sauver. Les dispositions les plus importantes sur la recherche et le sauvetage au niveau international sont contenues dans la Convention internationale sur la recherche et le sauvetage en mer, adoptée en 1979 par l'OMI. La convention prévoit l'amélioration des méthodes existantes et introduit de nouvelles exigences, de façon à faciliter des mesures rapides et efficaces aux niveaux national et international.

C'est un honneur et un grand plaisir personnel que de pouvoir porter cette convention et ses objectifs à l'attention de la communauté maritime du Canada. Puis-je, au nom de la Chambre, transmettre à l'Organisation maritime internationale, à tous les marins du Canada et du monde, nos meilleurs vœux pour leurs efforts soutenus . . .

• (1410)

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Si je ne m'abuse, il s'agit bien d'un message de félicitations irrecevable aux termes du Règlement.

Article 22 du Règlement

LES PÊCHES

ON DEMANDE QUE LES CANADIENS PUISSENT ACQUÉRIR DES CHALUTIERS-USINES FRIGORIFIQUES

L'hon. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada ne permet pas, actuellement, aux compagnies canadiennes d'acquérir des chalutiers-usines frigorifiques. Il est pourtant de notoriété publique que ces bâtiments sont le meilleur moyen technologique d'alimenter les marchés internationaux en poisson frais.

Les pays qui exploitent ce genre de chalutiers profitent donc des marchés en question au détriment des compagnies canadiennes. La National Seal Products aura toujours du mal à soutenir la concurrence étrangère tant qu'elle n'aura pas licence pour se doter de la technologie des chalutiers-usines frigorifiques.

Certains, dans la région de l'Atlantique, prétendent qu'un chalutier nuirait aux réserves de morue dans le Nord. Ce genre de déclaration n'est pas exacte puisqu'actuellement, 74 chalutiers-usines frigorifiques, 8 de Cuba, 8 d'Allemagne de l'Ouest, 9 de France, 1 d'Allemagne de l'Est, 7 du Japon, 1 de Pologne, 8 du Portugal et 32 d'URSS pêchent actuellement dans notre zone de 200 milles.

Il est grand temps maintenant de réviser nos priorités concernant les quotas imposés aux pêcheurs étrangers et canadiens dans nos eaux territoriales. Les chalutiers-usines frigorifiques seraient pour nous une source d'emplois et nous ouvriraient des débouchés que nous ont enlevés nos concurrents. Soixante-quatorze chalutiers-usines frigorifiques croissent actuellement dans nos eaux et pas un seul n'est canadien. Cela ne peux plus durer et il est grand temps que nous nous mettions à la tâche.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

ON CRITIQUE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, le Canada court à la catastrophe:

> Le gouvernement a choisi une orientation qui pourra être néfaste pour la recherche scientifique et laisser notre pays loin derrière les autres dans ce domaine.

Ce sont les propos de Gerhard Herzberg, lauréat d'un prix Nobel. Et que fait le gouvernement si l'avenir du Canada est ainsi menacé?

A ses collègues provinciaux qu'il rencontrait dernièrement, le ministre chargé des Sciences et de la Technologie déclarait: «Le Canada a des défis énormes à relever en matière d'économie internationale». Mais la conclusion qu'en tire le ministre est bien timide à côté de cette prise de conscience: «Nous nous sommes rendus compte que ces défis ne pourront être relevés que par la science et la technologie».

La situation est déplorable. Les Canadiens n'accepteront pas que le gouvernement se désintéresse complètement de leur avenir. Trop souvent déjà, bourdes après bourdes, le gouvernement a prouvé qu'il ne peut déceler un problème à temps. C'est déplorable, monsieur le Président.

Article 22 du Règlement

Le gouvernement doit faire quelque chose pour l'avenir du Canada en montrant la voie à la collectivité scientifique. A moins de consacrer de plus amples ressources à cet objectif fondamental, il faudra un miracle pour que nous ayons un autre prix Nobel.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'UNIFORMISATION DES SERVICES

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, récemment des déclarations ont été faites dans les journaux par des représentants de la Société canadienne des postes à l'effet que, non seulement il fallait réduire son déficit, mais davantage, qu'il fallait faire en sorte qu'elle réalise des profits.

Tout en étant d'accord sur cette affirmation, je tiens cependant à mettre en garde ces mêmes représentants afin que cela ne se fasse quand même pas sur le dos des citoyens et citoyennes, et ne pas créer ainsi inutilement une catégorie de gens de seconde classe.

A cet effet et, malheureusement, monsieur le Président, je reçois de plus en plus dans ma circonscription des plaintes revendiquant l'amélioration du service postal.

Nous sommes tous d'accord sur l'établissement de normes pouvant permettre une certaine rationalisation. Cependant, il faudrait considérer que les circonscriptions ne sont pas toutes identiques et qu'une bonne part d'entre elles sont des circonscriptions rurales ou semi-urbaines. Il y aurait donc peut-être lieu d'adapter davantage ces normes à la réalité de ces circonscriptions et éviter ainsi que les circonscriptions très urbanisées bénéficient de plus en plus de meilleurs services et ce, au détriment des autres circonscriptions.

Ainsi, monsieur le Président, je demande respectueusement au ministre responsable des Postes de porter une attention particulière à ce dossier afin qu'il regarde de près l'évolution de cette société d'État et qu'il puisse y apporter les «tempéraments» voulus et établir ainsi un juste équilibre.

* * *

[*Traduction*]

LES ARMES NUCLÉAIRES

LES EXPORTATIONS D'URANIUM—L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS RADIOACTIFS—LA VENTE DE TRITIUM

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, la question soulevée hier par mon chef qui a évoqué la possibilité que l'uranium canadien serve à fabriquer des armes nucléaires devrait tous nous amener à nous préoccuper non seulement de cette éventualité mais des questions nucléaires en général. J'aimerais en signaler trois à l'attention du gouvernement.

Une conférence se déroule cette semaine à Londres sur l'élimination des polluants en mer, et je voudrais encourager le gouvernement à ne pas appuyer la position américaine en faveur de l'abandon du moratoire de deux ans sur l'élimination des déchets radioactifs dans l'océan. Je l'encouragerais plutôt à appuyer la prolongation du moratoire.

J'encouragerais aussi le gouvernement à examiner sérieusement la question de savoir s'il faudrait ou non inclure la vente du tritium dans les accords qui existent actuellement et qui interdisent d'utiliser de l'uranium canadien dans la fabrication d'armes nucléaires.

Enfin j'incite le gouvernement à se rappeler la promesse faite par les conservateurs en 1979 d'instituer une commission d'enquête chargée d'étudier tout le cycle du combustible nucléaire depuis l'extraction de l'uranium jusqu'à l'élimination des déchets radioactifs, et à la mettre sur pied afin que les Canadiens aient leur mot à dire, pour une fois, sur l'avenir nucléaire que leur ont imposé les libéraux et que les conservateurs semblent avoir accepté comme allant de soi. Nous aimerions que les Canadiens aient l'occasion de se prononcer sur le sujet.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

M. le Président: Le très honorable chef de l'opposition.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question ou deux à poser au premier ministre qui sera sûrement ici à 15 heures pour faire sa déclaration. Viendra-t-il?

M. Hnatyshyn: Je crois que oui.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je préfère poser les questions directement au premier ministre.

M. le Président: Le député d'Egmont.

* * *

LE CABINET

L'EXPRESSION DES OPINIONS

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, je pose ma question au vice-premier ministre.

Quand un ministre contredit le premier ministre, il est congédié. Quand un membre du caucus contredit le premier ministre, il est prié de se rétracter ou de démissionner. Ma question au vice-premier ministre est la suivante: est-ce de cette manière dictatoriale que le premier ministre entend traiter tous les membres de son caucus qui pourraient différer d'opinions avec lui ou avec le vice-premier ministre?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la manière dictatoriale ne se pratique plus au gouvernement depuis septembre dernier.

Des voix: Bravo!

QUESTION POSÉE AU GOUVERNEMENT

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au vice-premier ministre. Je voudrais savoir quelle atmosphère règne du côté ministériel. Est-ce le régime de la peur, et j'insiste sur le terme «peur»? Est-ce la peur qui a fait demander au député de Carleton-Charlotte, après avoir réitéré une affirmation cinq fois: «Est-ce que je contredis le premier ministre?» Quelle mentalité militariste existe au sein de votre gouvernement?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, pas plus que la majorité des Canadiens je n'aime l'atmosphère des égouts, mais je puis vous assurer que c'est du côté de l'opposition qu'elle existe et pas du nôtre.

Des voix: Bravo!

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LES SANCTIONS RECOMMANDÉES

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, étant donnée l'absence du premier ministre, je pose ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La semaine dernière, l'Afrique du Sud a encore une fois envahi l'Angola pour s'assurer de pouvoir continuer à occuper la Namibie. On a encore une fois menacé de chasser 42,000 noirs de leur foyer et on a arrêté d'autres chefs de l'UDF, dont l'un, M. Mbotya, est mort mystérieusement alors qu'il était détenu par la police. Enfin, le président Nyerere a exhorté le premier ministre à imposer des sanctions plus sévères contre l'Afrique du Sud.

Que compte faire le Canada au sujet des recommandations précises de M. Nyerere d'interdire aux compagnies aériennes canadiennes de vendre des billets combinés pour l'Afrique du Sud et d'imposer un embargo sur les produits agricoles sud-africains?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer que les représentants du gouvernement du Canada ont eu hier des entretiens très fructueux avec le président Nyerere. D'autre part, j'ai pu aussi, lors des délibérations de l'Assemblée générale des Nations Unies, m'entretenir avec les ministres des Affaires étrangères d'autres pays du Commonwealth et même de pays participant au sommet. A toutes ces occasions, la question de l'Afrique du Sud est revenue sur le tapis et le Canada a fait état des mesures qu'il avait prises et qu'il comptait prendre.

En ce qui concerne les propositions précises que le président Nyerere a pu faire, nous l'avons invité à venir ici afin de bénéficier de ses conseils éclairés. Nous comptons examiner très sérieusement les recommandations qu'il nous a faites.

• (1420)

[*Français*]

L'AFRIQUE DU SUD—ON DEMANDE UN EMBARGO SUR LES ARMES

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le premier ministre du gouvernement du Canada va-t-il examiner les lois, règlements et mécanismes d'application régissant l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, premièrement, je veux féliciter le député qui est un «francophone» comme moi, pour la facilité avec laquelle il s'est exprimé aujourd'hui.

Deuxièmement, je peux dire une fois de plus que nous sommes en train d'examiner toutes les actions disponibles au Canada. Je crois que la Chambre a été informée que, hier, le premier ministre a nommé M. Bernard Wood, un Canadien bien respecté partout à la Chambre des communes, pour être un émissaire spécial afin d'avoir les consultations directes avec les pays africains et certains autres membres du Commonwealth, pour trouver les moyens, non seulement par lesquels le Canada peut agir, mais les moyens par lesquels tous les pays qui sont contre l'apartheid peuvent agir ensemble.

* * *

[*Traduction*]

PETRO-CANADA

L'ACQUISITION DES ACTIFS DE GULF—LA DÉCISION PRISE SUR LE PLAN FISCAL

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, j'adresserai ma question à la ministre d'État aux Finances. Toute la semaine, nous avons discuté de la façon dont les deux ministres chargés des Finances ont gaspillé un milliard de dollars en bâclant le renflouement de la banque. Or, nous avons maintenant appris qu'une décision a été prise au sujet de l'acquisition des actifs de Gulf au Canada, une décision qui augmentera peut-être encore notre déficit de un milliard de dollars. La ministre peut-elle nous dire si les fonctionnaires de son ministère ont examiné cette décision, si ses conséquences financières ont été bien comprises et si elle entend déposer cette décision à la Chambre des communes?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je pourrais peut-être répondre au député. Je suis persuadé qu'avec l'expérience qu'il a de ces questions, il sait fort bien que la disposition sur le caractère confidentiel, l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu, interdit la divulgation de détails à ce sujet. Les administrateurs de la société peuvent bien le faire si cela leur plaît, mais cela est impossible au gouvernement. Je peux garantir au député que quoi qu'on ait fait au sujet des décisions prises, on a agi dans les formes et respecté les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE COMPARAÎTRE DEVANT LE COMITÉ AVEC SES FONCTIONNAIRES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, cette réponse ne me satisfait pas. Après avoir examiné les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu qui s'appliquent à cette transaction, il nous semble que des explications s'imposent. On ne peut s'attendre que les Canadiens acceptent que le gouvernement se retranche derrière l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu lorsqu'un milliard de dollars de deniers publics est en jeu. Le ministre est-il disposé à comparaître devant le comité avec ses fonctionnaires, afin de déposer cette décision et d'expliquer la transaction aux Canadiens?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je tiens à dire à mon éminent collègue que selon les renseignements que j'ai en ma possession, la réaction à cette décision a été favorable et il y aura, en définitive, une récupération fiscale. Le député sait que je ne puis rien ajouter d'autre que ce soit dans cette enceinte ou devant le comité sans porter atteinte aux traditions du droit fiscal.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU SECRÉTAIRE À L'ÉNERGIE DE L'ARGENTINE

M. le Président: Avant de poursuivre, puis-je signaler aux députés la présence à notre tribune de Senor Conrado Storani, secrétaire à l'Énergie et président de la Convention du parti radical de l'Argentine.

Des voix: Bravo!

* * *

INVESTISSEMENT CANADA

L'ACQUISITION DES LIBRAIRIES CLASSIC

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Expansion industrielle régionale qui est en outre chargé d'Investissement Canada. Les députés savent peut-être qu'aujourd'hui le ministre a autorisé l'acquisition par des intérêts étrangers des librairies Classic, en dépit de la politique que le gouvernement avait annoncée de ne permettre l'acquisition de sociétés de ce genre que dans le cadre d'entreprises mixtes sous contrôle canadien. Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de passer outre à la politique de l'ancien ministre des Communications dès le lendemain de sa démission?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Si le député avait pris connaissance du communiqué que nous lui avons fait parvenir à son bureau, monsieur le Président, il saurait que c'est l'ancien ministre des Communications qui a pris en partie cette décision concernant les librairies Classic. Il est entièrement d'accord avec le communiqué diffusé à midi aujourd'hui. La réalité, c'est que par suite de la fusion des sociétés Classic et W.H. Smith, les Canadiens vont pouvoir acheter jusqu'à 49 p. 100 des actions de cette société. Cela signifie que pour la première fois, ils vont posséder en partie les actifs de la société W.H. Smith au Canada, ce qui constitue pour eux une autre victoire!

Des voix: Bravo!

L'APPROBATION DE LA VENTE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): En fait, monsieur le Président, c'est une lâcheté de plus de la part du gouvernement qui est incapable de respecter ses propres directives en matière de politique étrangère. Pourquoi le gouvernement a-t-il approuvé cette vente avec tant de célérité, pour utiliser un terme cher au premier ministre, alors qu'il avait reçu une offre de Canadiens qui offraient 5.6 millions de dollars de plus que W.H. Smith pour se porter acquéreurs de ces librairies?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, si seulement le député se donnait la peine de bien faire son travail.

Une voix: Mais il l'a fait: il a lu les journaux!

M. Stevens: Monsieur le Président, le député s'est contenté en tout et pour tout de dépenser 25c. pour acheter *The Globe and Mail.*

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Pour répondre à la question, je dirai que personne d'autre n'avait fait d'offre ferme. Quelqu'un d'autre avait dit que peut-être . . . La réalité, c'est que les librairies Classic, comme chacun le sait, éprouvent actuellement de très graves difficultés financières. Le 30 septembre, ses banquiers pourraient bien ne pas accepter de lui faire crédit. Divers créanciers de ces librairies craignent que celles-ci ne fassent faillite. Dans l'intérêt du secteur de l'édition au Canada, nous avons jugé nécessaire d'agir pour que ces deux sociétés demeurent rentables.

* * *

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LES RENSEIGNEMENTS CONNUS DU GOUVERNEMENT EN MARS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Elle a affirmé que la décision de sauver la Banque Commerciale du Canada en mars dernier s'appuyait sur les meilleurs renseignements disponibles à ce moment-là. Ces renseignements comprenaient-ils les avis des vérificateurs extérieurs et les délibérations du comité de vérification de la BCC?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, notre décision s'appuyait sur les rapports réglementaires examinés par les vérificateurs, comme la députée le sait fort bien, le secteur bancaire, des fonctionnaires de mon ministère et de la Banque du Canada. Tous ces faits ont été clairement énoncés. La décision a été prise après que nous nous fûmes posé des questions très difficiles. Nous avons pris une décision qui, à notre avis, était dans l'intérêt bien compris des déposants, des emprunteurs, de l'ouest du Canada et du système bancaire.

● (1430)

L'ÉTENDUE DES RENSEIGNEMENTS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question était très précise, mais la ministre n'y a pas répondu. Je lui saurais gré de bien vouloir répondre carrément. Ces deux documents précis étaient-ils accessibles à ceux qui ont pris les décisions?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, l'inspecteur général a dit bien nettement, je crois, au comité et ailleurs qu'il est constamment en contact avec les vérificateurs de banques au moment d'effectuer ses évaluations. Dans cette mesure, les rapports des vérificateurs ont été pris en ligne de compte. Je l'ai dit bien clairement. Je n'ai nullement esquivé la question.

* * *

LE CABINET

LA DÉMISSION DE L'ANCIEN MINISTRE DES COMMUNICATIONS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Voici ce que la Presse canadienne annonçait ce matin, et je cite:

> Le bureau du premier ministre, Brian Mulroney, savait depuis plusieurs mois que l'ancien ministre des Communications, Marcel Masse faisait l'objet d'une enquête de la GRC.

Apparemment, Jerry Lampert, le directeur national du parti conservateur, a reconnu avoir informé de cette enquête des hauts dirigeants du cabinet du premier ministre, si bien que ces derniers «étaient au courant» pour reprendre ses propres paroles.

Le premier ministre n'ignore pas non plus que selon les déclarations que Bill Fox, son directeur des communications, a faites aux médias le premier ministre a été informé mardi soir seulement de la tenue d'une enquête et n'a appris le nom du ministre visé que le mercredi matin.

Quand les dirigeants du cabinet du premier ministre ont-ils entendu parlé pour la première fois de l'enquête sur l'ancien ministre des Communications? Qui est le cadre de son bureau qui a reçu cette information? Quand le premier ministre a-t-il été mis au courant?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en ce qui me concerne, le solliciteur général et le commissaire de la GRC m'ont appris mardi soir qu'un ministre faisait l'objet d'une enquête et que des mandats de perquisition allaient être émis. Quand le solliciteur général m'a informé de la chose, il y a eu une réunion, qui était parfaitement conforme aux critères à respecter dans ce genre de circonstances, comme me l'ont officiellement confirmé le commissaire de la GRC et le solliciteur général. J'ai appris l'identité du ministre visé vers 11 h 30, le lendemain matin. Avant cela, j'ignorais de qui il s'agissait.

LE RÔLE DU PERSONNEL DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je veux bien l'admettre, monsieur le Président. Je voudrais poser une autre question au premier ministre.

C'est la deuxième fois qu'un des dirigeants du bureau du premier ministre cache quelque chose à ce dernier ou lui dissimule certains faits à l'égard de deux ministres qui ont dû démissionner l'un après l'autre. Le premier ministre doit assumer la responsabilité des omissions des membres de son personnel. Comme tout autre ministre, en tant que premier ministre, il doit assumer la responsabilité des omissions de son personnel qui se répercutent sur l'administration de l'État. Que compte faire le premier ministre?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, rien ne prouve qu'un des cadres de mon bureau ait commis une irrégularité ou ait obtenu des renseignements qu'il n'était pas censé avoir ou . . .

M. Deans: Personne n'a dit cela.

M. Mulroney: . . . autorisant le député à tirer cette conclusion. Je suis au courant des allégations ou du moins de la déclaration attribuée à M. Lampert. Je peux dire au député qu'à ma connaissance aucun des cadres de mon bureau n'a obtenu cette information de M. Lampert. Je peux l'assurer au député ainsi qu'au chef du Nouveau parti démocratique même si, en tant que chefs de partis politiques, ces derniers savent comment se font les enquêtes et comment les rumeurs circulent d'un parti à l'autre lorsqu'il est question d'irrégularités dans les rapports déposés au bureau du directeur général des élections. Je peux néanmoins assurer au député que personne ne m'a informé avant que le greffier du Conseil privé ne me mette au courant.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'EXAMINER LES ACTIVITÉS DE SES FONCTIONNAIRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre ne peut pas esquiver sa responsabilité sur ces questions en se contentant de dire qu'il n'était pas au courant. Nous acceptons ce qu'il déclare à la Chambre. Mais certains de ses collaborateurs lui ont caché des faits et des déclarations qui ont entraîné deux démissions. Je dis donc au premier ministre que c'est sa responsabilité ministérielle de premier ministre qui est en jeu ici. Il aurait dû être au courant précisément parce qu'il est premier ministre. C'est trop facile de dire à la Chambre qu'il n'était pas au courant—ses principaux collaborateurs étaient au courant et auraient dû l'informer.

Le premier ministre est-il prêt à soumettre à un examen approfondi les hauts fonctionnaires non élus de son cabinet afin de garantir à la Chambre et par conséquent au pays qu'on ne cachera plus au premier ministre des faits concernant l'administration publique du Canada quand de tels faits doivent être portés à sa connaissance?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je tiens à assurer à mon très honorable collègue et à tous les députés à la Chambre que, dans le peu de temps dont j'ai pu disposer, je me suis déjà renseigné de façon aussi complète qu'il était humainement possible auprès des personnes qui étaient disponibles. Chaque fois, ces hauts fonctionnaires m'ont dit qu'ils n'avaient en aucune façon été mis au courant de la situation.

Je prends au sérieux l'opinion de mon honorable collègue, mais je tiens à l'assurer de deux choses. Je n'étais nullement informé de la situation à l'avance; et à ma connaissance, aucun des hauts fonctionnaires de mon entourage n'était non plus au courant, bien au contraire. Dans la mesure où nous sommes régis, et où j'espère que nous allons continuer à être régis par le principe de la présomption de l'innocence, j'espère que cette présomption s'applique aussi à la Chambre des communes.

M. Gauthier: D'ignorance, pas d'innocence.

* * *

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON EN CONSERVE—ON DEMANDE DE RENVOYER LA QUESTION À UN COMITÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre à propos d'un sujet connexe. Comme le premier ministre et tous les députés le savent, cela fait déjà plusieurs jours que nous essayons de voir clair dans une série de déclarations contradictoires qui ont gaspillé le temps de la Chambre quand nous aurions pu discuter de choses plus importantes.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Passez aux choses sérieuses!

M. Broadbent: Les députés conservateurs rient et me disent de passer aux choses sérieuses. Je voudrais maintenant proposer quelque chose qui nous permettra justement de passer à ces choses sérieuses. J'ai hâte de voir quelle sera la réaction du gouvernement.

Vu que, depuis une semaine, trois Canadiens importants et raisonnables, autant que nous sachions, et je veux parler de l'ancien ministre des Pêches et des Océans, de Pat MacAdam et de celui qui est peut-être le plus important parmi eux à cause de ce qu'il représente, le député de Carleton-Charlotte, se sont totalement contredits dans les déclarations qu'ils ont faites au sujet de la position adoptée par le premier ministre, ce qui a causé le désordre à la Chambre et nous oblige à essayer de déterminer qui dit la vérité, et puisque le premier ministre a dit qu'il voulait tirer toute cette affaire compliquée au clair, acceptera-t-il que la question soit renvoyée au comité permanent des privilèges et des élections? De cette façon, les intéressés, y compris le premier ministre, pourraient expliquer leur point de vue et nous pourrions passer aux autres questions importantes qui préoccupent la Chambre.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sais à quel point les événements des derniers jours ont consterné mon honorable ami. Toute la publicité autour de cette affaire lui a déplu. S'il y a eu des contradictions, je pense qu'il conviendra qu'elles ne venaient pas de moi.

M. Nunziata: Vous êtes blanc comme neige!

M. Mulroney: On m'a posé des questions précises et j'ai répondu de façon précise et honnête parce que je connais fort bien les traditions et les devoirs de tous les députés et que je sais qu'ils ne touchent pas moins le premier ministre qu'un autre député, bien au contraire. J'ai déjà dit que si un seul député, peu importe son parti, et cela comprend le chef du Nouveau parti démocratique, est au courant du moindre fait qui contredit ce que je viens de dire, il n'a qu'à mettre son siège en jeu et je ferai de même.

• (1440)

M. Broadbent: Monsieur le Président, le premier ministre a dit que ce qui s'est passé ces derniers jours aurait dû me préoccuper. Je peux lui dire que ce n'est pas mon intégrité qui a été mise en doute . . .

M. Hnatyshyn: Justement, elle l'a été. Vous n'avez pas eu raison une seule fois.

M. Broadbent: . . . ces derniers jours. Je le lui rappelle. Je n'ai pas non plus contesté jusqu'ici l'intégrité du premier ministre, et je ne l'ai pas fait davantage dans ma dernière question.

M. Clark (Yellowhead): Qu'avez-vous dit à la fin? Où est votre courage?

ON DEMANDE UN EXAMEN PAR UN COMITÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je poserai ma question pour que le premier ministre la comprenne. Vu qu'un député du parti ministériel a fait des déclarations qui contredisent celles du premier ministre, qu'un autre ministre du cabinet a déjà fait des affirmations qui vont à l'encontre de celles du premier ministre et qu'un membre de son personnel en a fait autant, sans vouloir juger où se trouve la vérité dans tout cela, et je le dis sincèrement, si le premier ministre veut connaître les dessous de cette affaire, pourquoi ne renvoie-t-il pas la question à un comité afin que nous puissions tirer tout cela au clair et passer à autre chose à la Chambre? Voilà ce que je veux savoir.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai fourni aux députés des réponses complètes, détaillées et honnêtes à propos de chacune des questions qui ont été soulevées. Si, par inadvertance ou pour une autre raison, quelqu'un croit se rappeler les choses différemment de ce que pense un autre député, je ne peux rien y faire. Je dis simplement que, pour ce qui est des questions importantes et fondamentales qui ont été soulevées par des députés à propos de la véracité de ma position, j'ai énoncé celle-ci de façon catégorique, je le fais encore aujourd'hui et nous savons tous quelles

sont les conséquences si quelqu'un peut produire des preuves du contraire.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE CONGÉDIER SES COLLABORATEURS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, tout ce que je puis dire, c'est que les députés des deux côtés de la Chambre savent que deux personnes, un ex-ministre et un député conservateur de l'arrière-ban, ont dit le contraire de ce que soutient le premier ministre. Celui-ci affirme maintenant que ses collègues étaient dans l'erreur et qu'il faut choisir celui qui dit vrai.

M. Clark (Yellowhead): Où est passé votre courage, Ed?

M. Broadbent: Si on ne nous donne pas les moyens de vider la question, je demande au premier ministre de revenir à la question de la responsabilité ministérielle. En dehors de toute question d'honnêteté, va-t-il . . .

M. Hnatyshyn: Règlement!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député veut-il poser sa question?

M. Broadbent: Toujours en m'adressant au premier ministre, étant donné que nous savons maintenant qu'au moins deux de ses proches collaborateurs . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Plus d'entrée en matière, que le député pose sa question.

M. Broadbent: Le premier ministre entend-il remercier les deux membres influents de son personnel qui auraient dû lui signaler certaines questions importantes mais ne l'ont pas fait? Va-t-il s'acquitter de ses obligations de premier ministre et les congédier?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue devrait savoir, comme tous ceux qui ont déjà œuvré au sein d'un gouvernement, combien il est difficile pour un ministre de prendre ses responsabilités et de démissionner. Personne ne souhaite avoir jamais à le faire.

Deux incidents se sont produits, à la suite de quoi et pour des raisons différentes, j'ai convenu, avec les ministres en cause, que leur démission était indiquée. Cette initiative qui s'imposait était honorable et j'en comprends toutes les conséquences. Aucun premier ministre ne peut se réjouir du fait que l'un de ses collègues de cabinet soit, pour quelque raison, obligé de démissionner même, en ce qui concerne la démission d'hier, lorsqu'il n'y a pas la moindre trace d'une accusation. Il se peut même, je l'espère, que le ministre soit entièrement blanchi à la suite du mandat de perquisition. Mais si mon code de conduite me pousse à accepter la démission de ministres, lesquelles s'imposaient, à mon avis, dans les circonstances, je vous garantis que si des membres de mon personnel ne s'étaient pas acquittés de leurs responsabilités, je n'hésiterais pas un instant à les congédier.

Absolument rien ne me porte à croire que ces collaborateurs ont commis quelque erreur ou pris quelque initiative illégale ou répréhensible.

M. Broadbent: Ils n'ont pas fait leur travail.

M. Mulroney: Vu sous cet angle, mon collègue ne peut faire autrement qu'admettre que, à titre de premier ministre et chef du gouvernement, je n'ai fait que mon devoir.

M. Broadbent: Ils ne l'ont pas fait, eux.

L'ENQUÊTE DE LA GRC

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Monsieur le Président, moi aussi j'ai une question à poser au premier ministre. Qu'il veuille bien m'excuser de ne pas l'en avoir prévenu. Ma question découle de celle posée par le chef de l'opposition. Le premier ministre admet-il que, d'une façon générale, il ne convient pas que le premier ministre soit mis au courant des tenants et aboutissants d'une enquête sur un député avant que la GRC ne porte des accusations?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'étais pas au courant du tout de la question. Je répondrai ceci à mon collègue: Je conviens de la pertinence de cette question à ce point, qu'en présence du commissaire de la GRC et du solliciteur général du Canada, à ma résidence, je leur ai dit à tous deux—et j'avais convoqué le greffier du Conseil privé—après qu'ils m'eurent mis au courant du mandat de perquisition: «Je suppose que l'enquête suivra son cours et quand elle sera terminée, vous me direz contre quel ministre vous proposerez d'exécuter ce mandat de perquisition.» Je ne veux pas savoir parce que cela pourrait être considéré comme une façon ou une possibilité d'entraver la justice. A moins que cela ne relève directement de mes responsabilités, je ne veux pas être au courant d'accusations, qui pourraient faire l'objet d'un non-lieu par la suite, contre des députés de l'opposition ou tout autre député.

Je crois que c'est l'attitude honorable et indépendante qu'il convient d'adopter à l'égard de l'admnistration de la justice.

Des voix: Bravo!

LES INSTANCES FORMULÉES PAR LE DÉPUTÉ DE CARLETON-CHARLOTTE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. Hier, le premier ministre s'est moqué des allégations de mon collègue le député de Cape Breton, selon lesquelles le député de Carleton-Charlotte avait formulé des instances concernant le thon Starkist depuis septembre dernier. En fait, il a déclaré que son gouvernement n'avait été élu qu'en septembre dernier. Comment le premier ministre espère-t-il faire croire aux Canadiens que le député de Carleton-Charlotte se trompe quand il croit se souvenir d'avoir soulevé cette affaire au sein du caucus de son parti, alors qu'il ne s'est absolument pas trompé quand il a dit se souvenir d'avoir adressé des instances au ministre des Pêches et des Océans?

J'ai en main un exemplaire de la lettre que le député a écrite au ministre en septembre 1984, soit il y a 13 mois, au sujet des difficultés de Starkist.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je ne vois rien de contradictoire dans tout cela. Je ne me suis moqué de personne, pas plus de mon honorable collègue que du député dont il a parlé. Sauf erreur, mon honorable collègue m'interrogeait pour savoir si j'avais eu vent de cette affaire, ou si l'on avait soulevé cette question au caucus en ma présence, et j'ai répondu qu'on ne l'avait jamais fait.

M. Tobin: Il restreint la généralité de sa réponse en disant «en ma présence».

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: S'il n'y était pas, comment diable voudriez-vous qu'il l'ait su?

LA NOTE DE SERVICE CONFIDENTIELLE DU SOUS-MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Le premier ministre a déclaré à la Chambre que M. MacAdam, un employé de son cabinet, avait procédé à une enquête et qu'il avait obtenu des fonctionnaires des Pêches l'assurance qu'il n'y avait aucun problème en juillet dernier. Le premier ministre sait-il que dans une note de service confidentielle en date du 14 janvier 1985 addresée au ministre des Pêches et des Océans, le sous-ministre des Pêches et des Océans déclare ce qui suit: «Le thon Starkist a été rejeté en raison de son goût rance, de son état de décomposition, du genre d'emballage, du poids insuffisant, de ses défauts de couleur, de texture, et de transformation». En somme, ce thon était impropre à la consommation humaine. Le premier ministre pourrait-il nous dire ce qui, selon lui ou selon M. MacAdam, aurait pu constituer un problème à cet égard l'été dernier?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député dit que j'ai dit que M. MacAdam avait procédé à une enquête et qu'il avait posé un jugement de valeur. Je n'ai rien dit de tel. Ce que j'ai dit, c'est que, la première semaine de juillet, M. MacAdam avait appris une rumeur au sujet d'une émission de télévision et qu'il l'avait transmise au ministère des Pêches et des Océans. Un membre du cabinet du ministre des Pêches lui aurait répondu qu'il n'y avait pas de problème.

• (1450)

M. Tobin: Cela, M. MacAdam le nie.

M. Mulroney: Il ne nie pas du tout qu'il ait transmis ce renseignement. Comme la rumeur circulait à Ottawa, il l'a transmise à qui de droit, et on lui a répondu qu'il n'y avait pas de problème.

Comme d'autres ont mentionné à la Chambre le nom de M. MacAdam, je tiens à citer ce cas en exemple. Sans doute mes honorables collègues ne voudraient-ils pas que j'agisse d'une façon arbitraire et injuste. Voici un employé qui entend parler de quelque chose, qui transmet le renseignement au ministère intéressé et à qui on répond qu'il n'y a aucun problème. Il a agi de son propre chef. Il a fait bien plus que son devoir. C'est la preuve de la compétence d'un employé du premier ministre. Il a très bien agi.

Il faut conclure, en dernière analyse, à une divergence d'opinion et en tirer les conséquences, si pénible que ce soit. Le ministre des Pêches a reconnu sa responsabilité. Ce faisant, il se conformait à la pratique parlementaire britannique et témoignait son respect à l'endroit de la Chambre des communes et des Canadiens.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

L'ACQUISITION DE THON EN CONSERVE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Pourrait-il faire quelques spéculations sur . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Règlement!

M. Skelly: Veuillez m'excuser, aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre comment un envoi de $103,000 de thon avarié et en décomposition a fini au ministère de la Défense nationale, pour être distribué dans 32 bases des Forces armées au Canada?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, les députés ne doivent certainement pas s'attendre à ce qu'un ou une ministre de la Défense nationale contrôle tous les produits distribués à 83,000 hommes de troupe dans le pays et parmi nos forces stationnées en Europe. Je puis toutefois assurer au député que l'achat des denrées alimentaires pour le ministère répond à des normes de qualité qui ne se comparent pas avec celles des questions que nous posent les députés d'en face.

Des voix: Bravo!

L'OCTROI DU CONTRAT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous confirmer si un représentant du premier ministre n'a pas facilité ce contrat entre son ministère et celui des Approvisionnements et Services, pour s'assurer que les membres des Forces armées n'ont pas servi de cobayes . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Skelly: . . . pour goûter le thon avarié et en décomposition?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Sortez d'ici.

M. Andre: Formulez une accusation précise.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je demanderais aux députés, conformément aux normes de conduite généralement suivies à la Chambre et que ses collègues et lui semblent avoir oubliées, de bien vouloir respecter ces normes . . .

Une voix: Et c'est vous qui nous dites cela, Erik?

M. Nielsen: . . . de respecter ces normes et de faire une accusation formelle, comme je l'ai fait lorsque j'ai eu à soulever ce genre de questions à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'INDEXATION DES PENSIONS

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et concerne les quelques 200,000 retraités fédéraux ou pensionnés, comme on les appelle habituellement, y compris les membres des Forces armées, les membres de la GRC, les veufs et veuves et même parfois les enfants qui touchent une pension de l'administration fédérale. Le ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer à la Chambre où en sont les négociations portant sur l'indexation des pensions de ceux qui ont bel et bien versé des cotisations à cette fin?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je tiens à dire tout d'abord que je partage les préoccupations de mon honorable collègue et de beaucoup d'autres députés à cet égard. Nous essayons en ce moment d'assurer une gestion sûre des caisses de retraite. Nous attendons que soient terminées des études actuarielles en cours et, pour rassurer ceux que cela inquiète, je puis seulement dire que nous nous efforçons d'être justes et équitables et que les engagements de notre parti et de notre gouvernement seront respectés dans tout accord définitif entre les parties intéressées, notamment les pensionnés et les fonctionnaires fédéraux en exercice.

* * *

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON EN CONSERVE—ON DEMANDE DES EXCUSES

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, le gouvernement est coincé . . .

Des voix: La question!

M. Baker: . . . il est incapable de s'attaquer aux problèmes importants qui se posent dans notre pays parce qu'il est pris dans le labyrinthe de ses propres erreurs que l'on ne peut pas mettre uniquement sur le compte d'un manque d'expérience. Ma question s'adresse au premier ministre; j'attendais qu'il gagne son fauteuil.

M. Hnatyshyn: Nous attendons que vous repreniez le vôtre.

M. Crosbie: Nous attendons que vous la fermiez.

M. Baker: Le premier ministre sait-il que les Canadiens sont absolument mécontents de la façon dont il s'est comporté dans l'affaire du thon? Peu importe le responsable, mon collègue n'admet-il pas . . .

Des voix: Règlement!

M. Baker: . . . qu'il doit des excuses aux Canadiens en sa qualité de chef?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président . . .

M. Nielsen: Ce sont eux qui doivent des excuses.

M. Mulroney: . . . on est d'accord, je crois, sur le fait que les Canadiens sont exigeants à l'égard de leurs chefs politiques, et à juste titre, mais qu'ils sont justes. Ils sont exigeants mais justes. En cas de controverse, ils s'attendent à ce que le premier ministre, le chef de l'opposition ou le chef de n'importe quel parti se soumettent à un interrogatoire et ils écoutent alors attentivement les réponses. Ils s'attendent à ce que leurs chefs élus répondent toujours en toute honnêteté et en toute sincérité. C'est ainsi que j'ai répondu à toutes les questions qui m'ont été posées.

Les Canadiens sont justes parce qu'on nous a toujours enseigné qu'en l'absence de preuves du contraire, nous sommes toujours censés être innocents. On suppose, en l'absence de preuve du contraire, que nous disons tous la vérité par respect mutuel et par respect envers le pays. C'est ce que j'ai toujours fait.

Mon collègue me demande si je connais la réaction des Canadiens. Je ne la connais pas, mais je suppose que les Canadiens qui peuplent nos grandes villes, nos villes et nos hameaux trouvent que l'on a interrogé sérieusement le premier ministre. Il a répondu à toutes les questions, sans se dérober, et voilà que maintenant ceux qui prennent un malin plaisir à détruire des réputations enfreignent le principe de la justice. Voilà ce qui se passe.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU PREMIER MINISTRE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, personne ne peut avoir confiance en notre premier ministre.

Des voix: C'est honteux!

M. Baker: Je demande au premier ministre de présenter des excuses à tous.

Des voix: La question!

M. Baker: Si vous refusez de présenter des excuses, pourquoi ne démissionnez-vous pas?

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Et vous, pourquoi ne démissionnez-vous pas?

M. Epp (Provencher): Quelle stupidité!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois que toute personne impartiale à la Chambre, dans l'opposition ou chez les journalistes, reconnaîtra que la proposition de mon honorable collègue est tout à fait indigne et déplacée. De nombreuses suggestions de ce genre ont été faites, de façon injuste, au cours des derniers jours, mais . . .

M. Nunziata: Vous êtes si parfait, comme un ange.

M. Mulroney: . . . nous sommes ici pour répondre à toutes les questions que l'on pourrait nous poser et sur tous les sujets qui ont été abordés nous l'avons fait d'une façon exhaustive. J'ai donné à mon honorable collègue des réponses complètes et honnêtes. Je ne dois des excuses à personne, et encore moins à lui, pour ce qui est de l'intégrité et de l'honnêteté.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député d'Oshawa, pour une question.

* * *

• (1500)

LES ARMES NUCLÉAIRES

LES EXPORTATIONS D'URANIUM—LE TRAITÉ CONCLU ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le ministre le sait, le Canada a un accord avec les États-Unis qui prévoit que l'uranium canadien ne doit pas être utilisé à des fins militaires. Comment se fait-il que l'uranium épuisé du Canada soit utilisé aux États-Unis comme enveloppe des ogives nucléaires? Quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour faire respecter cet accord?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député a soulevé cette question hier. Il n'ignore pas que les dispositions du traité que nous avons avec les États-Unis sont similaires à celles des traités avec la Suède et d'autres pays. Elles sont basées sur le principe de la fongibilité. Au cours des 20 dernières années, nous n'avons eu connaissance d'aucune violation de la lettre ou des obligations du traité.

Je ne suis pas au courant du cas que mentionne le député. Je vais me renseigner. S'il a d'autres exemples de violations de traité, au lieu de les sortir une à une à la Chambre des communes, il pourrait m'en faire part ou en faire part au premier ministre. Nous ferions une enquête et nous communiquerions la réponse au Parlement et à lui-même, afin que nous sachions tous dans quelle mesure le traité proposé en 1965 par le très honorable Lester Pearson continue à être respecté.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le mercredi 25 septembre 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais demander au leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn) quels travaux il entend appeler pour le reste de la semaine et l'ensemble de la semaine prochaine. Je le prierais de répondre à cette question de la façon la plus complète et la plus détaillée possible, afin de traiter équitablement tous les députés qui désirent organiser leur travail et être prêts à participer au débat. Il n'est pas conforme aux traditions de la Chambre, ni juste pour les députés, de modifier l'ordre des travaux non seulement de jour en jour, mais d'heure en heure et de minute en minute. Nous méritons mieux de la part du leader du gouvernement.

Des voix: Bravo!

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Comme ils ont la mémoire courte, monsieur le Président! J'ai passé beaucoup de temps dans l'opposition, monsieur le Président . . .

M. Gauthier: Vous allez y retourner.

M. Hnatyshyn: . . . Et l'opposition vit maintenant dans un vrai paradis en comparaison des années passées.

S'il y a quelqu'un que je vois plus souvent encore que ma femme, c'est bien le leader parlementaire du parti libéral (M. Gray) à l'occasion de consultations que j'ai avec lui. Je retire ce que j'ai dit, monsieur le Président, ma femme va m'assassiner quand elle entendra cela.

J'annonce les travaux de la Chambre jusqu'à deux semaines d'avance. J'ai même consulté les leaders de l'opposition, non pas pour effectuer des changements mais pour faire en sorte que les porte-parole compétents soient présents et pour faire en sorte que cela convienne aux députés de l'opposition aussi bien qu'aux nôtres. Je n'ai pas de leçons à recevoir du leader parlementaire de l'opposition à cet égard.

Pour ce qui concerne les travaux de la Chambre, nous nous occupons actuellement du projet de loi C-55, tendant à modifier la Loi sur l'immigration. J'espère que nous pourrons passer à la deuxième lecture de ce projet de loi. J'ai l'intention d'appeler ensuite le projet de loi C-42 qui porte sur la dissolution de Canagrex. Je pense que lundi conviendrait comme dernier jour de débat sur le projet de loi C-70, qui concerne les allocations familiales. Ce projet de loi sera renvoyé à un comité législatif pour que les députés puissent l'examiner.

J'ai indiqué les projets de lois pour la prochaine semaine, et j'ai également l'intention de passer au projet de loi C-74, qui concerne la redistribution électorale et une modification de la Constitution. Je vais m'occuper également des projets de loi concernant les commissaires du havre de Toronto, la Loi sur la marine marchande du Canada, et les modifications au Code criminel concernant les paris mutuels.

Comme toujours, pour convenir à l'opposition et à tous les députés, je vais aménager les travaux en présence d'un porte-parole de l'opposition qui pourra faire les observations qu'il jugera opportunes.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je me demandais si le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) ne pourrait pas nous dire s'il a prévu pour les jours qui viennent de nouveaux échanges de vues concernant le renvoi au comité de l'affaire de la Banque Commerciale du Canada et de Norbanque?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je suis heureux que le député soulève la question parce que je ne voudrais pas qu'il se méprenne sur le report de cette motion. J'ai l'intention de poursuivre la discussion. Je regrette de ne pas avoir été présent mardi dernier. Je ne voudrais pas que le député se méprenne au sujet de l'ordre des travaux. Je rencontrerai les leaders parlementaires à un moment convenu d'un commun accord pour examiner ces questions. Je suis persuadé que nous pourrons faire avancer les choses.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU 5E RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer des copies, dans les deux langues officielles, du cinquième rapport du comité de sélection.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'HON. JAMES KELLEHER AU PREMIER MINISTRE DU CANADA

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 47(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer des copies, dans les deux langues officielles, d'un document intitulé: *Rapport de l'honorable James Kelleher, C.P., député, au très honorable Brian Mulroney, premier ministre du Canada.*

Déclarations de ministres

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS— DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je prends la parole afin d'informer la Chambre que j'ai parlé aujourd'hui au président des États-Unis pour lui exprimer l'intérêt du Canada dans la conclusion d'un nouvel accord commercial entre nos deux pays.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous espérons que cette démarche mènera à la tenue de négociations en vue de la conclusion d'un nouvel accord commercial entre le Canada et les États-Unis. J'ai demandé au Président d'explorer avec le Congrès la possibilité d'entamer ces négociations. Les deux parties reconnaissent qu'il s'agit de questions complexes, et les deux sont déterminées à faire avancer le processus le plus rapidement possible. Le président et moi nous rencontrerons au printemps de 1986 pour faire le point et examiner les perspectives d'un nouvel accord.

[*Français*]

Mes collègues de la Chambre se souviendront qu'il y a à peu près six mois, à Québec, le Président Reagan et moi-même avons fait une déclaration à l'égard du commerce des biens et services. Nous nous sommes alors engagés à envisager tous les moyens possibles d'éliminer ou de réduire les barrières qui font obstacle aux échanges commerciaux entre nos deux pays. Nous avons chargé le ministre canadien du Commerce extérieur (M. Kelleher) et le délégué commercial du Président Reagan de nous faire rapport au sujet des moyens qui pourraient être mis en œuvre pour améliorer le commerce entre nos deux pays. Je déposerai effectivement aujourd'hui le rapport que m'a soumis le ministre du Commerce extérieur sur toute cette question vitale, et nous allons le rendre public, bien sûr, monsieur le Président!

[*Traduction*]

Le commerce a toujours constitué un élément critique de l'économie canadienne. Actuellement, près du tiers de notre production est exporté. Peu de pays dépendent autant du commerce international. Commerce est synonyme d'emplois. Pourtant, notre part à l'échelle mondiale ne cesse de diminuer. Cette tendance menace les emplois d'un grand nombre de Canadiens et le niveau de vie de toute la nation. Nous devons nous dresser contre cette menace, et renverser cette tendance. Pour ce faire, nous devons améliorer nos relations commerciales avec les États-Unis en les rendant plus équitables et plus prévisibles. L'enjeu est de taille car plus de deux millions d'emplois canadiens dépendent directement de notre accès au marché américain.

Il y a une cinquantaine d'années, le monde était secoué par la grande crise. Les politiques commerciales restrictives ont aggravé la situation. Le Canada et les États-Unis ont été les premiers à réagir aux fortes pressions protectionnistes de l'époque. Ils ont entrepris d'abolir ces obstacles à leur croissance économique, et en 1935 les deux pays ont signé un accord commercial bilatéral. D'autres pays ont emboîté le pas en 1938, et les principes fondamentaux de l'accord bilatéral canado-américain ont par la suite servi de fondement au dispositif commercial multilatéral mis en place après la guerre.

● (1510)

Depuis un demi-siècle, le Canada suit une politique de libéralisation du commerce. Aujourd'hui plus que jamais, notre prospérité et celle de nos partenaires dépendent de l'expansion du commerce international et de la croissance de l'économie mondiale. A toutes les tribunes internationales où nous sommes représentés, nous travaillons à abolir les obstacles au commerce, à l'assistance économique, à l'investissement et au développement qui existent à l'échelle mondiale.

[*Français*]

Nous jouons, monsieur le Président, en particulier, un rôle de premier plan dans les préparatifs d'une nouvelle ronde de négociations commerciales et multilatérales dans le cadre du GATT. Nous avons consulté les pays moins développés sur les questions d'intérêt commun et avons appuyé avec énergie leur participation à ces négociations.

Aujourd'hui, aucune personne sensée et responsable ne prône le protectionnisme comme stratégie économique nationale. Pourtant, secteur par secteur, région par région, pays par pays, y compris parfois le Canada, ce réflexe de protection se manifeste chaque fois que la conjoncture devient difficile. On prétend toujours que ces mesures sont dictées par des circonstances exceptionnelles, mais les barrières se font toujours plus nombreuses, ingénieuses et insidieuses. Parfois, ces mesures visent directement des produits ou des services canadiens; souvent, elles visent d'autres pays, mais nous touchent directement. Le motif peut être louable, le fait peut être bénéfique à court terme, mais, tout bien considéré, ces mesures de protection finissent toujours par causer plus de tort que de bien. Ce réflexe est une réaction défensive et, je pense, négative quoique compréhensive. Voilà, monsieur le Président, l'ampleur de l'obstacle auquel nous voulons nous attaquer.

[*Traduction*]

Pour des motifs économiques et géographiques évidents, et dans l'intérêt national, nous devons tenter d'affermir nos échanges commerciaux avec notre partenaire commercial le plus important et le plus rapproché. Cet effort est entièrement compatible avec notre adhésion au principe de la libéralisation du commerce sur une base multilatérale. Bien entendu, tout nouvel accord entre le Canada et les États-Unis devrait être conforme aux obligations primordiales qui nous incombent en vertu de l'accord GATT.

Il y a cinquante ans, les gouvernements nationaux ont adopté une attitude de repli afin de mettre leur population à l'abri des bouleversements économiques. Cette politique s'est révélée désastreuse car elle a provoqué la grande crise et toute la misère qui l'a accompagnée.

Le gouvernement canadien poursuivra des objectifs précis dans ses négociations avec les États-Unis. Nous sommes deux démocraties souveraines occupant le même continent; et, c'est un signe de force et de maturité que les deux tâchent de trouver des moyens d'atteindre des objectifs commerciaux mutuellement profitables.

L'idée dominante qui s'est dégagée des consultations que le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) a tenues à la grandeur du pays le printemps et l'été dernier, a été que le Canada devait consolider son accès aux marchés américains. C'est le même message qu'a transmis le comité mixte de la Chambre et du Sénat dans le rapport qu'il a déposé en août dernier. Mes collègues de la Chambre auront aussi pris bonne note des conclusions de la Commission MacDonald, qui s'appuyaient sur une recherche et une analyse des plus approfondies. Les Canadiens savent aussi qu'au cours des derniers mois, les premiers ministres des provinces ont plaidé avec force la cause du commerce. Pour ma part, j'ai pris bien soin de consulter mes homologues provinciaux, et je continuerai de le faire à mesure que progresseront les négociations envisagées avec les États-Unis. Je l'ai fait d'ailleurs cet après-midi en m'entretenant personnellement avec chacun d'eux. A cette fin, j'ai fait mettre cette question cruciale à l'ordre du jour de la Conférence des premiers ministres provinciaux qui se tiendra en novembre. Le gouvernement prendra, si possible, les dispositions en vue de la tenue d'un débat sur le commerce à la Chambre à un moment qui conviendra à mes honorables collègues.

Nous devons tous être conscients du fait que les négociations internationales sont compliquées et extrêmement exigeantes. Nous n'avons aucune garantie de succès, mais les résultats escomptés en cas de réussite valent amplement la peine qu'on y consacre les énormes efforts et toute la bonne foi nécessaires. De plus, nous avons déjà convenu d'établir un mécanisme de consultation spécial avec les provinces afin d'assurer leur participation suivie tout au long du processus. Pour soutenir les efforts de négociation canadiens, le ministre du Commerce extérieur met en œuvre des arrangements spéciaux de consultation avec les milieux d'affaires, les syndicats et d'autres organisations.

Je tiens à souligner que nous engageons avec les États-Unis un processus de négociations purement commerciales, dont l'issue laissera à tous les Canadiens amplement le temps de se préparer à l'avance afin de tirer plein profit des retombées d'un meilleur accès aux marchés. Nous voulons négocier, à l'avantage mutuel de nos deux pays, un ensemble de réductions des barrières tarifaires et non tarifaires qui soit le plus ample possible. J'accepte les mots de prudence qui nous viennent de certains milieux, y compris la Chambre. Je les comprends et les respecte. Il est tout naturel que différents secteurs et différentes régions veuillent que leurs intérêts soient reconnus tant dans les négociations que dans tout accord subséquent. Il est évident que ce sera le cas.

Il y a cependant un consensus qui se dégage sur la nécessité d'affermir et d'étendre notre commerce avec les États-Unis. Reculer devant un défi si prometteur serait un aveu de faiblesse indigne du Canada. Ce serait contraire à l'intérêt national. Notre souveraineté politique, notre dispositif de programmes sociaux, notre lutte contre les disparités régionales, notre identité culturelle unique, notre caractère linguistique particulier, voilà les éléments qui constituent l'essence même du Canada. Ils ne sont pas en jeu dans les négociations que nous envisageons.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Ils seront plus forts dans un Canada devenu plus confiant et plus prospère grâce à des relations commerciales saines et vigoureuses avec son plus gros client et meilleur ami et avec le monde entier.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai reçu le texte de la déclaration du premier ministre (M. Mulroney) à 13 h 35 aujourd'hui, soit 25 minutes avant le début de la séance où le Parlement devait examiner une question déterminante pour l'avenir de tous les Canadiens. C'est un préavis insuffisant, à mon sens, et ce n'est pas ce que l'on nous avait promis en matière de courtoisie à l'égard des partis d'opposition.

M. Mulroney: Monsieur le Président, si vous le permettez, je voudrais présenter des excuses à mon très honorable collègue. Je pensais que mon discours lui avait été remis dans les délais voulus. Je présente de sincères excuses à mon très honorable collègue; je pensais qu'il l'avait reçu à temps.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'accepte évidemment les excuses du premier ministre. Cependant, il devient de plus en plus courant que, lors des déclarations de ministres, on limite au minimum le temps consacré à l'opposition empêchant ainsi la tenue d'un débat utile et libre à la Chambre.

Je n'ai pas eu l'occasion de lire ou de vérifier le rapport envoyé par le ministre chargé du Commerce extérieur (M. Kelleher) au premier ministre et je ne puis donc rien dire à ce sujet. Il doit contenir des renseignements importants parce que le discours du premier ministre était plutôt mince. Si les Canadiens espèrent découvrir grâce à ce discours quelle orientation générale le premier ministre a en tête dans ce domaine, j'ose dire qu'ils n'y parviendront pas. Ce discours est creux. Il ne donne aucune idée de la tournure qu'il souhaite donner à ces négociations. Je tiens à lui dire franchement, n'ayant pas lu le document de base qu'il a déposé, que son discours proprement dit ne mérite pas l'importance que les Canadiens accordent à cette question.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): La question du libre-échange est la plus cruciale pour notre économie à l'heure actuelle. Nos relations avec les États-Unis ont des répercussions sur toutes les régions et tous les secteurs économiques du pays. Ces négociations seront vitales pour toutes les entreprises, tous les travailleurs et toutes les travailleuses du pays.

[*Français*]

Monsieur le Président, la question a été étudiée en profondeur. Je sais que parmi d'autres documents le rapport de *C.D. Howe Research Institute* et, tout récemment, le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les relations internationales du Canada en a fait un examen très complet. Et je doit féliciter mes collègues, l'honorable député de Saint-Maurice (M. Chrétien) et le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), qui ont contribué d'une façon magistrale aux délibérations et surtout aux conclusions de ce Comité.

La position de notre parti, monsieur le Président, est résumée très simplement dans une des conclusions de ce comité. Et je cite, à la page 38 du rapport parlementaire:

Le comité recommande d'entreprendre immédiatement des discussions avec les États-Unis sur le commerce bilatéral.

Au départ, ces discussions devraient viser à aplanir les obstacles qui nuisent actuellement aux échanges entre les deux pays, et notamment à éviter la création de toutes nouvelles barrières non tarifaires. Il y aurait lieu d'aborder explicitement des questions comme la définition des incidences nettes des subventions versées de part et d'autre et la détermination des autorités compétentes pour l'application des changements à apporter aux barrières non tarifaires. Ces discussions devraient servir également à examiner les possibilités de libéraliser davantage les échanges entre les deux pays et d'assurer l'accès mutuel aux marchés du pays voisin. Il faudrait aborder explicitement des questions comme le commerce des services, les achats gouvernementaux et la réduction des barrières tarifaires qui restent.

Maintenant, ce qui suit est très important:

Le comité considère ces discussions comme la suite logique du processus entamé par le premier ministre Mulroney et le président Reagan au sommet du Québec. Le comité estime qu'il est prématuré d'entamer des négociations bilatérales formelles, mais qu'il est nécessaire d'entreprendre des discussions générales avec les États-Unis pour connaître leur point de vue sur la libéralisation du commerce bilatéral. Après avoir présenté au Parlement un rapport ministériel sur les résultats de ces discussions et sur certaines conditions préalables, le gouvernement devrait déterminer si les perspectives sont assez prometteuses pour passer à des négociations sur des points plus précis.

Cela, monsieur le Président, c'est notre position.

• (1520)

[*Traduction*]

Mais nous considérons, par contre, que le gouvernement a franchi une étape de trop. En effet, le premier ministre n'a-t-il pas dit cet après-midi espérer que cette démarche amorçerait les négociations entre le Canada et les États-Unis? Il demande au président d'en avertir le Congrès, ce qui est la première étape dans l'ouverture de telles négociations. Mais sa décision dépasse ce que le comité parlementaire avait recommandé pour d'excellentes raisons.

Nous considérons qu'avant d'engager des négociations officielles avec les États-Unis, nous devons préalablement connaître tous les paramètres de la position canadienne. Nous voulons savoir quels secteurs seront exemptés des négociations, quels rajustements seront nécessaires et quel soutien apportera le gouvernement à notre main-d'œuvre. Nous voudrions savoir aussi quelles mesures prendront et le Canada et les États-Unis pour contrer les barrières non tarifaires. Nous voulons avoir un plan de la stratégie générale qui sera utilisée au cours de ces négociations. Nous ne l'avons pas encore obtenu.

Nous considérons aussi que le gouvernement se lance dans des négociations avec les États-Unis sans en avoir suffisamment discuté préalablement au Parlement et sans avoir révélé l'enjeu de ces négociations et la position du Canada. Nous savons certes que les négociations sont essentiellement des concessions mutuelles, mais nous aurions préféré qu'on soumette une proposition plus précise au Parlement.

Je me fais l'écho du premier ministre (M. Mulroney) lorsqu'il assure que ces négociations sont d'une importance capitale pour l'avenir de notre pays. Le marché américain représente d'immenses débouchés pour nous. Les États-Unis comptent 220 millions d'habitants contre 25 millions au Canada. Ils absorbent 75 p. 100 de toutes nos exportations, soit une valeur de quelque 80 milliards de dollars en 1984.

Nous disons donc, monsieur le Président, que notre position et le coût des arrangements qui pourraient être conclus avec les États-Unis doivent faire l'objet d'un débat honnête et ouvert. Nous devons connaître les intentions du gouvernement. Nous ne saurions poursuivre plus avant une telle discussion sans

avoir une idée un peu plus précise de la position du gouvernement.

Le premier ministre a parlé d'un débat parlementaire. Ses propos figurent dans le texte que j'ai en main, des propos qu'il a repris cet après-midi. On lit, à la page 4 de ce texte, que le gouvernement accepterait d'organiser, si possible, un débat à la Chambre sur le commerce international à la date qui conviendrait aux députés. Non pas «si possible», car il faut un débat sur la question, et il faudra l'avoir sous peu et en profiter pour vider cette question. Nous voulons connaître beaucoup plus précisément la position que compte adopter le gouvernement, et être parfaitement au courant des négociations.

La Commission Macdonald, présidée par Donald Macdonald, un de nos anciens collègues, un de mes anciens collègues à tout le moins, et un bon ami à moi, a recommandé que nous fassions acte de foi en ce qui concerne le libre-échange. Mais il ne faut pas confondre foi et crédulité. Nous devons entreprendre ces négociations les yeux ouverts. Le gouvernement ne nous dit pas tout. En fait, nous ne savons même pas avec certitude quel ministre est chargé de ce dossier.

Au début, à l'époque du sommet de Québec, le premier ministre a réservé à son propre cabinet la question des négociations et des relations bilatérales avec les États-Unis il gardait la haute main là-dessus. Il a chargé le ministre du Commerce international de préparer un document de travail que je n'ai pas eu la possibilité de lire. Il y a deux jours, il a voulu se distancier de ces négociations avec le président américain. Il a nommé son secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), le très honorable député de High River, un ancien premier ministre . . .

M. Clark (Yellowhead): De Yellowhead.

M. Turner (Vancouver Quadra): Yellow River—Yellowhead.

M. Hnatyshyn: Et que dire de Vancouver Quadra?

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je puis dire au député que cette circonscription n'est pas située du bon côté de la montagne, mais qu'elle est néanmoins fort belle.

Ce qui se passe, c'est que le premier ministre à entrepris de se distancier de ces négociations. Il en a chargé un ministre d'expérience, c'est vrai, mais il s'éloigne néanmoins de ces négociations et se ménage une position de retrait. Cela me donne à entrendre qu'il n'est plus aussi enthousiaste qu'à l'époque où il a reçu le président à Québec, le jour de la Saint-Patrick.

Nous nous inquiétons à cause de la scission entre le gouverenment des États-Unis et le Congrès américain. Le premier ministre a fait état du sentiment protectionniste qui gagne de plus en plus de faveur dans le monde.

Le Congrès américain est actuellement dans des dispositions particulièrement protectionnistes. Des projets de loi y sont présentés pour imposer des quotas à l'importation de toute une gamme de produits canadiens, notamment le bois de construction et l'acier. Le gouvernement invoque même le code de santé publique pour faire obstacle à la vente, de l'autre côté de la frontière, de certains de nos produits comme le porc. Pour ce qui est de prêcher le libre-échange, le président ne s'en prive pas. Mais en même temps qu'il parle de libéralisation du commerce, il fait allusion dans sa plus récente déclaration à une caisse spéciale, à des forces spéciales pour garantir . . . Levez-vous le doigt pour me prévenir qu'il ne me reste plus qu'une minute, monsieur le Président?

M. le Président: Oui.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je demande alors le consentement unanime de la Chambre. La question est fondamentale et c'est la première occasion que nous avons d'en parler.

M. le Président: Je ne suis pas en désaccord avec le député. Je suis tout disposé à demander le consentement de la Chambre à cet égard. J'ai l'habitude de le faire savoir aux députés lorsque le temps dont ils disposent est expiré.

Le député a-t-il le consentement de la Chambre pour poursuivre ses observations au-delà du temps qui lui a été alloué?

Des voix: D'accord.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je tiens à remercier les députés des deux côtés de la Chambre, monsieur le Président. C'est là une question fondamentale pour notre pays et nous voulons exposer ici notre position aussi clairement que possible, compte tenu de la documentation dont nous disposons.

Le président des États-Unis parle de libre-échange. Il parle aussi de forces de frappe et d'une caisse spéciale pour que le secteur industriel et le milieu des affaires américains soient bien protégés contre la concurrence étrangère. Autrement dit, il se protège et se tient bien sur ses gardes. C'est là un discours plutôt schizophrène, au fonds protectionniste sans des mots prolibre-échangistes.

En outre, de plus en plus de demandes de compensation sont déposées auprès de la Commission américaine du commerce international et du ministère américain du Commerce. Notre pays risque de se frapper non seulement à des barrières législatives, mais encore à des obstacles judiciaires que le processus américain de solution des litiges favorise tant.

Je le demande au gouvernement—et j'espère que nous obtiendrons une réponse lorsque nous aurons l'occasion d'en débattre: comment se propose-t-il de concilier les attitudes contradictoires des pouvoirs législatif et exécutif du gouvernement américain et l'inconséquence apparente de la déclaration même du président des États-Unis?

Une autre question importante qui nous vient à l'esprit est la suivante: le président des États-Unis a-t-il le pouvoir de faire ce qu'il dit? Il est parfaitement évident que si le premier ministre adopte finalement une orientation, s'il veut l'imposer avec vigueur et détermination, il a la majorité parlementaire pour y arriver. Le président des États-Unis n'a pas un tel pouvoir. Le premier ministre sait très bien qu'il y a dans la Constitution américaine une séparation des pouvoirs. A chaque mois qui passe, le président des États-Unis a moins d'influence au Congrès, que ce soit en matière de réforme fiscale, de déficit budgétaire ou, comme je me permettrai de le dire au premier ministre, en matière de libre-échange. A chaque mois qui passe, il prend de plus en plus figure de canard boiteux. Le premier ministre et son gouvernement ont déjà perdu une précieuse première année de mandat, mandat à eux et mandat du président, en ne soumettant pas cette question à la Chambre et au mécanisme délibératif.

[*Français*]

Je crois que le premier ministre a raison de reconnaître que la position des gouvernements provinciaux aura une influence capitale sur les discussions ou les négociations. Comment les politiques d'achat, chez nous établies par les provinces, vont-elles influer sur les négociations? Comment le gouvernement entend-il répondre aux besoins des provinces dans les négociations commerciales?

• (1530)

[*Traduction*]

Qu'est-ce que le premier ministre va dire à ses homologues, les premiers ministres provinciaux? Est-ce que les provinces vont croire au libre-échange? Est-ce qu'il va prendre l'initiative de persuader les premiers ministres des provinces d'abolir certaines barrières à la libre circulation des personnes et des biens d'une province à l'autre? Est-ce qu'il va leur dire: «Achetez ontarien, achetez albertain, achetez québecois?» Est-ce là le ton et l'allure de ce qu'il cherche à proposer dans nos relations avec les États-Unis?

Il a dit qu'il allait inscrire la question à l'ordre du jour de la prochaine rencontre qu'il va avoir avec les premiers ministres provinciaux en novembre.

Quelles questions allez-vous inscrire à l'ordre du jour, je le demande par votre entremise, monsieur le Président? Allez-vous discuter des politiques provinciales d'approvisionnement? Des subventions provinciales? Est-ce que vous allez proposer et discuter d'incitations provinciales? Ce sont là des questions très importantes, je pense, parce que nous aimerions savoir comment le gouvernement entend satisfaire les besoins des gouvernements provinciaux au cours des négociations commerciales.

Je dis également qu'il est temps de faire disparaître le mythe voulant que le libre-échange soit un commerce sans frein et sans bride dans tous les domaines absolument. Cela reviendrait à entrer dans une sorte d'union économique avec les États-Unis, et je ne pense pas que ce soit là ce que désirent la majorité des Canadiens.

Dans ces négociations que le premier ministre et son gouvernement lancent aujourd'hui, les Canadiens se préoccupent d'indépendance politique. Nous nous préoccupons d'intégrité culturelle. Nous nous préoccupons d'indépendance des décisions économiques. Je ne sais si c'était voulu, mais dans sa déclaration le premier ministre a omis de nous lire un paragraphe qui se trouve à la page 5. Le voici: «Nous ne voulons pas négocier une union douanière ou un marché commun, ou quelque autre arrangement économique qui porterait atteinte à notre indépendance ou à nos relations avec le reste du monde». Je suppose que c'est sa position, mais il n'en a pas fait part à la Chambre. C'est certainement à contrecœur que nous accepterions de faire partie d'une telle union douanière.

Il est temps de mettre fin au mythe qui veut que le libre-échange signifie la circulation sans obstacles dans tous les domaines. Les libéraux ont toujours été en faveur d'une libéralisation du commerce.

[*Français*]

Les libéraux . . . le parti libéral a toujours appuyé la libéralisation des échanges commerciaux, c'est-à-dire une réduction des barrières tarifaires et non tarifaires mais, comme je l'ai dit à maintes reprises, jamais aux dépens de notre souveraineté ni de notre identité culturelle ni de notre liberté de décision en matière économique. Il faut tenir compte des besoins particuliers de l'économie et de la société canadienne dans les discussions à ce sujet.

[*Traduction*]

A mesure que le gouvernement progresse dans ces pourparlers, nous voudrons connaître son point de vue sur certaines questions annexes. Quels seront les effets du libre-échange, des accords de libre-échange ou des accords de libéralisation des échanges sur nos politiques de stabilisation? Sur nos politiques fiscales? Sur nos politiques de développement économique régional? Quelles seront les conséquences pour la liberté de manœuvre dont disposent les Canadiens pour vivre et se gouverner comme ils l'entendent?

Monsieur le Président, nous craignons d'être poussés à une décision hâtive qui pourrait se révéler néfaste aux intérêts canadiens. Je dois dire que, de ce côté ou plutôt dans ce secteur de la Chambre, nous n'avons pas grande confiance dans les talents de négociateurs du gouvernement. Il suffit de voir ce qu'a obtenu le premier ministre au sommet de Québec. Le président voulait l'abolition de la Loi sur l'examen des investissements étrangers. Eh bien, monsieur le Président, il l'a obtenue sans difficulté. Il voulait la suppression du programme énergétique national. C'est chose faite.

M. Chrétien: Qu'a-t-il eu en échange?

M. Turner (Vancouver Quadra): Il voulait notre appui pour la guerre des étoiles. Il l'a eu, jusqu'au moment où le premier ministre a fait quelques sondages et s'est aperçu que cela n'avait pas la faveur populaire. Il voulait le système d'alerte du nord. Le premier ministre a tout jeté sur la table et le président a tout pris. A maintes reprises, nous avons vu le gouvernement céder à la moindre pression. Comment pouvons-nous espérer que, tout d'un coup, les membres du gouvernement vont s'apercevoir qu'ils n'ont pas à plier l'échine et qu'ils peuvent résister aux pressions que les États-Unis exerceront pour obtenir un accord qui leur soit favorable? Comment pouvons-nous croire que le gouvernement ne cèdera pas, après avoir vu la réponse du premier ministre, cet été, lorsque le *Polar Sea* a traversé nos eaux territoriales. Nous avons eu une réponse tardive—c'était une excellente déclaration, mais . . .

M. Chrétien: Trop peu et tard tard.

M. Mulroney: Trop peu, trop tard et même . . .

M. Chrétien: On ne nous a jamais défiés de la sorte, nous.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il y a probablement matière à nous mener devant la Cour internationale, mais . . .

M. Chrétien: C'est vous qu'ils ont osé insulter, pas nous.

M. Turner (Vancouver Quadra): Quand le navire a pénétré dans les eaux canadiennes, le premier ministre n'a même pas protesté.

M. Chrétien: Il n'a rien dit.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures non plus. Ils sont restés bouche-bée. Le navire a poursuivi sa route. Le président n'allait pas céder, il ne reconnaît pas la suprématie canadienne sur ces eaux. Il n'a pas demandé au premier ministre ce qu'en pensait le gouvernement. Le président n'a même pas exigé que ce bâtiment de l'État américain batte par courtoisie le pavillon canadien en naviguant dans nos eaux. Si c'est à cela que riment ses talents de négociateur et sa fermeté, il n'y a pas lieu, de ce côté-ci de la Chambre, de nous réjouir de nous trouver entre les mains de pareille équipe de négociation.

Mais il y a plus troublant encore: une campagne peu honnête en sous-main pour contrecarrer toute opposition. Ces révélations découlent d'une fuite, en l'occurrence un document de travail sur cette question. Ce texte gouvernemental laisse croire qu'on voudrait écarter la population du débat. Voici ce qu'on peut y lire, en page 7:

> La stratégie à adopter consisterait non pas tant à sensibiliser le public qu'à lui transmettre le message selon lequel cette initiative commerciale est une bonne idée. Autrement dit, il s'agit de faire accepter cette idée.

En d'autres mots, il ne faut pas sensibiliser la population, ni promouvoir de débat libre, ni tenir les Canadiens au courant. Au lieu de cela, il faut convaincre, imposer l'idée elle-même. Encore une fois, on cultive la forme plutôt que le fond.

Pire encore, on cherche sournoisement dans ce document à discréditer des gens, tant M. McDermott du Congrès du travail du Canada que des députés fédéraux, c'est-à-dire quiconque ne serait pas d'emblée en faveur de cette initiative. Voici un autre passage du document ayant fait l'objet d'une fuite:

> En ce qui concerne les libéraux, un examen portant sur les députés les plus en vue et leurs circonscriptions mettra en relief certaines situations qui rendent difficile, voire hypocrite toute opposition à l'initiative gouvernementale. Ainsi, la circonscription du chef de l'opposition, le très hon. John Turner, se trouve en Colombie-Britannique, province dont la principale richesse naturelle, la forêt, exige non seulement le maintien du commerce avec les États-Unis mais son accroissement . . .

. . . et ainsi de suite. On pointe ensuite du doigt mes collègues de Hamilton-Est (M^me^ Copps) et de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston). Des enquêtes doivent être effectuées dans nos circonscriptions pour prendre le pouls du public dont l'opinion est manipulée par le gouvernement pour exercer des pressions sur les députés, mais nous espérons que le comité fera la lumière sur ce genre de procédés.

M. Chrétien: Nous avons l'échine solide. Nous n'avons pas peur.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est de la technique à son meilleur. Les deux députés devraient savoir que j'ai toujours été en faveur d'une plus grande libéralisation des échanges. Je comprends bien les problèmes de la Colombie-Britannique, de son bois qu'elle écoule sur le marché américain. Je sais combien ce débouché est important pour cette province. Je suis au fait des difficultés que nous avons connues sur nos littoraux à propos de nos droits de pêche. Mais je rappelle au très honorable député, en tant que représentant de la Colombie-Britannique, que nous voulons nous imposer davantage non seulement sur le marché américain, mais aussi dans les pays du Pacifique jusqu'en Extrême-Orient et dans d'autres régions du monde.

M. Hnatyshyn: Nous aussi.

M. Clark (Yellowhead): Vous commencez à vous faire à l'idée.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous sommes donc bien d'accord.

M. Chrétien: Cela représente un risque pour l'indépendance du Canada.

M. Hnatyshyn: Qui parle au nom du parti libéral?

M. Turner (Vancouver Quadra): Le gouvernement s'amuse à manipuler l'opinion publique sur une question aussi vitale pour notre avenir. Il mijote un plan en catimini pour exercer des pressions sur des députés qui pourraient poser des questions pertinentes à ce sujet, voire défendre des positions contradictoires. Le gouvernement s'occupe tout d'abord de relations publiques en employant des moyens passablement discutables.

M. Chrétien: En plein dans le mille.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est l'image même d'un gouvernement faible et paranoïaque, d'un gouvernement aux aguets parce que déjà miné par les scandales, un gouvernement à mentalité d'assiégé. Voilà ce que cette offensive de relations publiques démontre, monsieur le Président.

On nous demande après cela si nous avons confiance dans une telle équipe. Et la révélation de la semaine dernière est aussi troublante. Les États-Unis ont invité, dans la plus grande clandestinité, des représentants de certains pays, qui s'appellent le Groupe des Cinq, à savoir le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne de l'ouest et le Japon, à venir rencontrer les autorités américaines. Par suite de cette réunion, les cinq puissances économiques se sont entendues pour mettre au point une méthode qui permettrait de dévaluer le dollar américain. Notre gouvernement en a-t-il été avisé? Le ministre des Finances (M. Wilson) avait-il été averti? La ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) le savait-elle? Je voudrais qu'on me dise si le premier ministre avait été mis au courant.

● (1540)

Des voix: Non.

M. Turner (Vancouver Quadra): Au sommet irlandais, le Président avait déclaré: «Brian, téléphonez-moi quand vous aurez un problème.» Les choses ont changé et c'est maintenant: «Ne m'appelez pas, nous vous appellerons, Brian.» Il ne nous a donné aucun avertissement.

Aucun pays n'est plus vulnérable aux fluctuations du dollar américain que le Canada. Des milliards de dollars franchissent nos frontières chaque jour. Le commerce entre les deux pays est évalué à 150 milliards de dollars. Néanmoins, nous n'avons pas été avertis. Nous entreprenons maintenant des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, alors que notre associé éventuel n'a même pas eu l'amabilité, voire la clairvoyance, d'avertir son futur associé d'une fluctuation du taux de change, ce qui est franchement plus important que les niveaux du Tarif des douanes dont je parlerai dans un instant. Si telles sont les relations spéciales que le premier ministre entretient avec le président des États-Unis, ce ne sont certes pas des relations spéciales qui ont du poids quand il s'agit d'une question fondamentale.

Les négociations dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a conduit à un abaissement progressifs des barrières tarifaires. En 1987, 80 p. 100 de notre commerce avec les États-Unis se fera en franchise et 15 p. 100 sera soumis à des droits de 5 p. 100 ou moins. Cela veut dire que 95 p. 100 de tous les biens canadiens qui traversent la frontière américaine sont déjà soumis à des droits de 5 p. 100 ou moins ou sont complètement exonérés. Les variations du taux des changes sont actuellement plus importantes, ou aussi importantes, que les droits qui subsistent. Ce qui nous inquiète, ce sont les barrières non tarifaires.

Le domaine important de négociations, c'est celui des barrières non tarifaires que sont les subventions, les règlements ou les politiques d'achat. Aux États-Unis, elles prennent maintenant une nouvelle forme. Il s'agit de barrières politiques, économiques et juridiques. Vu la façon dont l'économie américaine fonctionne, on peut avoir les trois formes de harcèlement en même temps. Nous devons connaître l'effet, sur les diverses régions et divers secteurs économiques du Canada, des négociations sur les barrières non tarifaires.

Pour éliminer ces obstacles non tarifaires, modifier les politiques d'achat des provinces et des États et supprimer les subventions à l'exportation, il faudra un nouveau style de traité. Un accord ne fonctionnera pas: il faudra un traité liant le gouvernement des États-Unis et ses États membres ainsi que le gouvernement du Canada et ses provinces. Nous ne devons pas permettre que des pressions du gouvernement américain nous obligent à aborder des choses comme les barrières non tarifaires dans les discussions.

Washington a un nouveau vocabulaire. Les autorités américaines se plaisent à voir dans les négociations commerciales des négociations en vue de règles du jeu égales. Cette expression traduit la préoccupation que leur causent les subventions déguisées ou non que les gouvernements étrangers accordent aux exportations. Les Américains et le Congrès en particulier assimilent les subventions à une concurrence dite déloyale. Il existe toute une gamme de subventions qui font l'objet de droits compensatoires, dont certaines sont au cœur même de la politique de développement économique régional de notre pays.

Nous voulons que le gouvernement nous déclare sans réserve comment il entend traiter les éléments suivants dans ses négociations avec les États-Unis: les programmes sociaux, l'assurance-maladie, l'assurance-chômage que certains Américains ont déjà considérée comme une subvention, les allocations familiales et les pensions de retraite. Comment allons-nous préserver l'indépendance et l'intégrité de nos industries culturelles? Et l'indépendance, la vigueur et la propriété de nos industries financières? Que deviendra le soutien à l'agriculture? Que deviendront la Commission canadienne du blé et tous les offices de commercialisation? Qu'adviendra-t-il du paiement initial de la Commission du blé, qui passe aux États-Unis pour une subvention déguisée? Et de l'accord canado-américain sur l'automobile?

Nous estimons que cet accord devrait échapper aux négociations, qu'il faudrait conclure un arrangement spécial pour l'agriculture et que nos industries culturelles et financières devraient échapper aux négociations.

Que dire des paiements de péréquation? Ils pourraient être considérés comme des subventions déguisées et donc exposées à des droits compensatoires à moins qu'ils n'entrent précisément dans le cadre d'un accord. Que dire des stimulants aux exportations pour les industries établies dans les provinces qui vendent au marché américain? Il y a toute une gamme de mesures et de programmes qui, selon les termes du comité parlementaire, sont d'une importance fondamentale pour le maintien d'une identité canadienne distincte ou pour le respect d'engagements solennels pris auprès d'importants secteurs de la société canadienne.

Il faudrait dès le départ expliquer bien clairement nos positions sur les questions que j'ai mentionnées. La Commission Macdonald a calculé les avantages du libre-échange, mais le gouvernement ne nous a pas fourni jusqu'à présent une évaluation des coûts par secteur, par région, par industrie et par travailleur. A quoi les entreprises canadiennes et les Canadiens devront-ils renoncer?

Et les industries de la chaussure et du vêtement? Nous savons tous que pour tirer quelque chose de ces négociations, nous devrons donner quelque chose en retour. Le Canada va-t-il perdre des industries entières à la suite de la nouvelle orientation donnée à son activité économique? Dans l'affirmative, lesquelles et où? Quelles sortes d'adaptations le gouvernement propose-t-il?

Le gouvernement a-t-il exploré toutes les voies qui s'offrent à lui, afin d'améliorer le comportement de notre économie? D'aucuns prétendent que les accords du GATT ont déjà libéralisé le commerce et qu'étant donné la complexité de nos relations commerciales avec les États-Unis, ces accords sont le moyen le plus efficace d'accroître nos échanges commerciaux avec les États-Unis et d'autres pays. Ne devrions-nous pas, comme le comité le recommande, nous attacher d'abord à faire disparaître des points de friction qui nuisent actuellement à notre commerce avec les États-Unis, à engager des pourparlers sans formalités et à établir les paramètres de ces pourparlers avec les États-Unis? Ne faudrait-il pas dresser la liste des secteurs touchés? Il convient d'examiner le commerce interprovincial et de faire disparaître tous les obstacles à ce commerce.

Quel sera l'impact de ces négociations sur nos autres partenaires commerciaux? Savons-nous comment le Japon, le tiers monde et la Communauté économique européenne réagiront? Quelles seront les répercussions sur les emplois au Canada, les régions, les programmes transitoires et la stratégie de plein emploi du gouvernement?

Nous avons toujours encouragé le gouvernement fédéral à rechercher des moyens d'améliorer nos relations commerciales non seulement avec les États-Unis, mais également avec tous les autres pays, grâce à une stratégie commerciale efficace.

Nous l'avons invité à améliorer notre débouché à l'étranger. Cependant, un débat comme celui-là doit être ouvert et public et, selon nous, il doit précéder toute négociation officielle avec les États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Jusqu'à présent, nous n'avons rien vu d'autre que des cachotteries. Mon parti continuera à demander que la question soit débattue à fond à la Chambre avant d'entamer des négociations. Nous ne nous contenterons pas de vagues déclarations de la part du premier ministre comme «Nous allons obtenir de meilleures conditions».

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je suppose que la Chambre est disposés à laisser parler le député d'Oshawa (M. Broadbent), s'il le veut, comme elle l'a fait pour le chef de l'opposition (M. Turner).

Des voix: D'accord.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je suis bien conscient de l'accord avec votre proposition manifesté des deux côtés de la Chambre, mais je vais essayer de m'en tenir plus strictement à ce qui me semble être la lettre du Règlement, c'est-à-dire que je vais faire une intervention d'à peu près la même durée que celle qui a été faite de l'autre côté de la Chambre.

Je voudrais dire d'abord, et je ne plaisante qu'à moitié, que, venant d'un homme qui il n'y a pas si longtemps s'en prenait au Programme énergétique national, ce discours à la fibre nationaliste du chef de l'opposition (M. Turner) m'a paru bien singulier. Cela dit, j'aimerais préciser que, comme le premier ministre (M. Mulroney) le sait parfaitement et comme le chef de l'opposition l'a dit en substance dans son intervention, c'est de l'avenir même de notre pays qu'il est ici question. Il n'y a rien de plus important pour l'existence de notre Parlement que la question soulevée aujourd'hui par le premier ministre.

Je voudrais dire au premier ministre qu'en lisant ce bref document, j'ai été effrayé, et je parle franchement. Connaissant un peu l'histoire du Canada, je sais que c'est le premier chef du parti conservateur, le premier des premiers ministres du Canada qui a donné à notre nation une politique nationale. Fort de la sagesse que donne le recul, je n'ai pas accepté tous les détails de cette politique. Ce avec quoi j'étais toutefois d'accord en tant que Canadien, c'était son sens de la nation et de l'engagement qui prenait le contre-pied du continentalisme généralisé que l'on rencontrait au sud de notre frontière et dans certaines régions de notre pays, et qui nous montrait la voie à suivre pour construire nous-mêmes notre nation. Il mettait sur pied ce qu'il appelait une politique nationale, une politique qui a constitué le fondement de notre nation.

• (1550)

Il y a une trentaine d'années, un autre chef conservateur, le très honorable John Diefenbaker, a prononcé l'un des plus beaux discours que j'aie jamais lus. Il s'agit en fait d'un discours prononcé en Saskatchewan, dans lequel il exaltait le nationalisme canadien et mettait ses compatriotes en garde contre les risques du continentalisme. Cela ne voulait pas dire qu'il était anti-américain. J'espère que nous saurons éviter dans notre débat de tomber dans ce genre de caricature. C'était un discours passionné sur la nécessité de protéger certaines institutions canadiennes, y compris des institutions économiques, et les structures de comportement traditionnelles que nous avions acquises afin de demeurer une nation indépendante.

Je voudrais dire au premier ministre que s'il considère soigneusement certains des éléments clés de sa déclaration, il s'apercevra que l'orientation qu'il adopte en tant que premier ministre vis-à-vis des États-Unis représente une démarche d'une profonde importance historique qui, si elle est poussée jusqu'à sa conclusion, voudra dire non seulement que nous passons outre à l'avertissement de John Diefenbaker, mais aussi que nous renonçons à la vision de John A. Macdonald.

Comme je dis cela avec le plus grand sérieux, j'aimerais maintenant exprimer mes inquiétudes. Tout d'abord, je souhaite préciser que mon parti à l'échelle nationale et des députés de tous les côtés de la Chambre approuvent le maintien des principes suivants en tant que Canadiens. Nous devrions commencer par dire que tout ce que nous faisons d'important dans le domaine économique fait intervenir notre grand voisin du sud, les États-Unis. Nous savons que le commerce entre nos deux pays représente 150 milliards de dollars. Nous savons que toute manifestation sérieuse de développement économique de notre pays, de progrès de l'emploi, et de croissance, est inextricablement liée aux rapports que nous entretenons avec les États-Unis. C'est un fait. Par-delà ce fait, c'est de l'expansion des liens économiques et de la croissance économique de nos deux pays qu'il s'agit.

Je pars aussi du principe que c'est avec lucidité que nous aborderons le dialogue avec nos amis et voisins américains. J'espère que nous négocierons non pas dans l'hostilité, mais dans un esprit de robuste amitié, si je puis ainsi m'exprimer, en sachant parfaitement que nous devons protéger nos propres intérêts en tant qu'hommes et femmes politiques, c'est-à-dire faire ce pour quoi nous avons été élus, exactement comme nos homologues américains doivent s'occuper de leurs propres intérêts. Nos négociations sont une recherche de solutions équitables pour les deux parties. Il y en a de multiples exemples. Il se trouve que je viens d'un milieu d'industrie automobile. Je peux le mentionner à propos d'une remarque du premier ministre qui disait que ce qu'il propose doit être conforme non seulement au bien des Canadiens mais aussi au bien du tiers monde. Il a déclaré que notre action doit être conforme aux règles du GATT. L'un des aspects intéressants du pacte automobile est que non seulement il a développé le commerce des deux côtés de la frontière canado-américaine et permis de créer des emplois des deux côtés de la frontière, mais il a aussi constitué du point de vue canadien un accord multilatéral qui s'est appliqué à d'autres pays, des nations tierces ou quartes. Il avait en ce sens une perspective globale.

Voici ce que je dis au premier ministre: Méfiez-vous de nos amis américains, de ces durs négociateurs, car si cet accord était bilatéral quand les Américains l'ont signé, ce n'était pas par accident. Les Américains savaient parfaitement que ce sont les États-Unis qui contrôlent et qui possèdent l'industrie américaine de ce continent. Ils étaient prêts à conclure cet accord avec nous. Il était mutuellement avantageux, mais ils avaient une vision à plus longue portée. Ils croyaient avoir réalisé de véritables gains, c'est pourquoi ils ont signé. Nous

croyions pouvoir réaliser des gains et c'est pourquoi nous l'avons signé. Je le répète, c'était un accord multilatéral pour nous mais bilatéral pour eux.

L'accord contenait d'importantes garanties tenant compte de la réalité économique qui veut que notre puissance soit dix fois inférieure à celle des États-Unis non pas parce que nous sommes timides, hésitants ou réservés, mais simplement parce qu'eux ils sont la plus grande puissance économique au monde, ayant en général à l'origine des ressources plus considérables, diraient-ils, et une plus forte population. Le Canada a accompli d'excellents progrès avec une population moindre. Toutefois, nous ne devrions pas nous leurrer au sujet de la vigueur américaine.

Nous devrions envisager nos relations avec les États-Unis comme un immense gâteau à partager dans le domaine économique et d'autres. Comme je le disais récemment, nous devons nous rassurer, non pas parce qu'ils sont mesquins, vindicatifs ou malveillants, mais simplement parce qu'ils sont coriaces, qu'ils aiment la concurrence et qu'ils sont assez chanceux, mais quand l'éléphant et le castor commencent à déguster ensemble le gâteau, il arrive que l'éléphant, par mégarde ou non, s'empare du gâteau avec sa trompe et s'en va le manger seul chez lui.

Le fait primordial que nous ne devons pas oublier est que nous avons affaire à un voisin puissant. Je ferai remarquer au premier ministre que je m'inquiète de la naïveté, bien que je ne sois pas certain que ce soit le terme juste, de l'empressement avec lequel le gouvernement s'engage à entamer des négociations. Les paroles du premier ministre sont importantes à cet égard. Le premier ministre a eu un entretien aujourd'hui même avec le président des États-Unis. Il a affirmé que des négociations officielles étaient en cours.

Les options, quant à elles—et je ne veux pas abuser du temps de la Chambre—sont en fait de deux ordres. Nous pourrions faire ce que le gouvernement vient de recommander, c'est-à-dire entamer des négociations et suivre la voie tracée par le premier ministre. On ne peut pas le dire plus clairement qu'il l'a dit lui-même dans sa déclaration, à savoir qu'il nous faut chercher à négocier l'ensemble le plus vaste possible d'abaissements mutuellement avantageux des barrières douanières et non douanières entre nos deux pays. Au plan économique, le premier ministre vise des objectifs bien précis. Je reviendrai dans un instant sur ce que pareils objectifs économiques signifient pour nos institutions.

Nous aurions pu faire ce que le premier ministre a préconisé, avec l'appui de son caucus, je présume, soit emprunter tout de suite cette voie. Ou encore, nous aurions pu nous y prendre autrement. Nous aurions pu dire qu'il y a des problèmes bien particuliers aux Canadiens comme il y en a qui sont bien particuliers aux Américains mais, de notre côté, nous pourrions dire tout de suite qu'il existe certains obstacles. Il n'y a pas si longtemps, j'étais dans la région de l'Atlantique au moment où une décision a été prise aux États-Unis en partie pour répondre à l'argumentation selon laquelle le régime canadien d'assurance-chômage constitue une subvention aux pêches canadiennes et, partant, que ce genre de programme ne devrait pas exister au Canada dans un véritable climat de libre-échange. Des mesures de représailles sont prises à l'heure actuelle.

Nous avons des problèmes dans le secteur des pêches de la côte est. Nos pêcheurs croyaient avoir accès au marché américain, mais voici que celui-ci est en train de prendre des mesures de représailles. Nous devrions négocier et discuter ce problème.

Le secteur canadien de l'exportation du bois subit des représailles, non seulement sur la côte ouest mais dans tout le pays. Tout cela parce que nos producteurs sont efficaces, surtout, quoique pas seulement, en Colombie-Britannique. On a accompli du bon travail dans ce secteur et voici qu'il subit des représailles.

Les producteurs de porc du Québec . . .

[*Français*]

Dans la belle province de Québec, et même dans la province d'Ontario, et même dans les provinces de l'Atlantique, les producteurs, dans le secteur du porc, ont également des problèmes.

[*Traduction*]

Je pense que nous aurions dû d'abord nous attaquer aux problèmes fondamentaux. Nous aurions pu examiner les problèmes propres aux Américains lesquels pourraient bien être radicalement différents des nôtres. Au nom de mes collègues et au nom de tous les Canadiens pour qui ces questions ne sont pas une abstraction mais bien une question d'emplois, je crois que nous aurions dû commencer par nous attaquer à ces problèmes très concrets.

Des voix: Bravo!

• (1600)

M. Broadbent: Je pense, monsieur le Président, que nous devrions commencer par considérer quelques autres détails du plan global que le premier ministre a présenté. Au lieu de dire que nous sommes prêts à négocier, ce qui me paraît être une grave erreur, il faudrait d'abord consulter les premiers ministres des provinces. Convoquons la conférence des premiers ministres dont le premier ministre a parlé. Faisons les choses sérieusement. Peu importe que la télévision soit ou ne soit pas présente. Ce qui m'intéresse ce sont les résultats. Donc, avant de commencer à négocier, que le premier ministre du Canada réunisse ses collègues et passe en revue toutes les questions qu'il a mentionnées—d'une façon générale sans les préciser—et qui ne sont pas négociables. Il a parfaitement raison de dire que les traditions de deux grandes cultures doivent être préservées.

[*Français*]

Il faut continuer comme Canadiens avec une culture française et une culture anglaise ici, au Canada, avec les règlements dans notre Parlement, ici, ainsi que dans les Parlements provinciaux.

[*Traduction*]

Il faut toutefois préciser tous ces grands principes. Le premier ministre a fait allusion par le passé—je ne sais pas s'il l'a répété aujourd'hui—au fait que lorsque les premiers ministres provinciaux se sont réunis au début de l'année, ils ont proposé d'approuver le libre-échange en tant que principe général—je me souviens de l'essentiel du communiqué. Puis ils ont tous demandé des exceptions. Et voilà qu'en passant la liste en revue, de la Colombie-Britannique dans l'Ouest jusqu'à Terre-

Neuve dans l'Est, on constate que chacun des premiers ministres du pays a demandé qu'on fasse deux, trois, quatre et cinq exceptions pour sa province. Je puis les comprendre. C'est leur responsabilité. Je veux dire également au premier ministre que si nous voulons modifier nos relations économiques avec la plus grosse puissance économique au monde, qui se trouve être nos voisins du Sud, grand dieux, avant d'entamer ces relations, le Canada doit énoncer en détail ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas. Voilà ce qu'il doit faire.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Nous en connaissons la liste: assurance-maladie, offices de commercialisation pour nos agriculteurs, Commission du blé pour nos agriculteurs, assurance-chômage, programmes de stimulants au développement régional, programmes de transport. Tous ces programmes sont nécessaires à notre pays et ils ne sont donc pas négociables. Aux yeux de mon parti, et je suis prêt à m'engager à ce sujet, ce sont des points non négociables. Il faut les préserver. Nous nous sommes battus pour obtenir ces programmes au cours des années au Canada et nous allons les conserver. Je tiens à dire au premier ministre qu'il devrait se réunir avec ses homologues provinciaux, autour d'une table, en vue de discuter de l'avenir de notre pays, car c'est lui qui est en jeu. Le commerce s'exprime peut-être en termes financiers, mais au bout du compte, c'est une question d'unité nationale, à savoir de souveraineté culturelle. L'issue du processus entamé aujourd'hui par le premier ministre aura une incidence déterminante sur la vie de tous les jours des Canadiens de tout le pays.

Le premier ministre devrait réfléchir au processus qu'il a déclenché aujourd'hui. Au lieu de commencer les négociations dès à présent, il devrait convoquer une réunion des premiers ministres provinciaux et, avant tout, essayer de les mettre d'accord sur les mesures à prendre. Il devrait examiner les points qui ne devraient pas être négociables de façon à préserver non seulement notre unité nationale mais également notre sens de l'honneur d'un bout à l'autre du pays au sujet de cette unité. Il devrait essayer de réaliser un consensus à cet égard et se présenter à nouveau devant le Parlement fort d'une proposition concrète. Je demande donc au premier ministre de soumettre au Parlement la proposition qu'il compte faire lors des négociations et donner à tous les représentants élus du Parlement fédéral du Canada le droit d'en discuter au préalable.

Nous nous inquiétons vivement de ce que nous a annoncé aujourd'hui le premier ministre. Je vais être franc, ce qui ne surprendra pas le premier ministre de la part du chef d'un parti d'opposition. Je crois avoir été naïf à ce sujet parce que je l'ai déclaré en public. Lorsque nous avons changé de gouvernement à l'automne dernier, j'ai dit que ce changement était souhaitable pour le pays. Comme le premier ministre et d'autres doivent le comprendre, j'aurais préféré que ce changement se fasse en faveur de notre parti, mais c'est peut-être un peu prématuré. Je pensais qu'il était souhaitable pour notre pays, d'autant plus que le parti qui se trouve à ma droite était devenu, entre autres, léthargique et négligent et que notre administration laissait à désirer. Nous devions adopter une nouvelle attitude plus ferme lors des négociations. Cependant, au lieu d'assister à une amélioration, à un raffermissement, nous sommes témoins d'un laisser-aller incroyable. Ce n'est pas au parti libéral mais bien à votre gouvernement, monsieur le premier ministre, que l'on doit le gaspillage de un milliard de dollars pour les banques.

M. Hnatyshyn: Et vous avez soutenu le Programme énergétique national.

M. Broadbent: Et c'est un fait. C'est le gouvernement actuel, monsieur le Président, qui a fait preuve de négligence dans toute l'affaire du thon avarié. L'affaire du thon a été regrettable, monsieur le Président, parce qu'elle nous a prouvé qu'un ministre était prêt à jouer avec la santé des gens. Elle nous a permis de déceler en outre une certaine incompétence dans les cabinets de ministre, y compris celui du premier ministre, et pour ma part, je ne veux pas confier à ces gars-là la tâche de négocier en mon nom avec les États-Unis d'Amérique.

Je termine, monsieur le Président, en disant que nous, de notre parti, avons confiance dans les perspectives d'avenir de notre pays. Nous constatons bien certains problèmes dans certains secteurs, mais les Canadiens de ma génération devraient sûrement savoir que nous pouvons les résoudre ici chez nous. Nous savons que nous en sommes capables, que ce soit en Colombie-Britannique, dans les provinces de l'Atlantique, dans les provinces centrales ou dans les Prairies, et s'il est une façon dont nous ne voulons pas nous en sortir à notre stade de maturité, c'est en nous abandonnant à une certaine forme facile et spécieuse de continentalisme. Nous sommes confiants de pouvoir réussir. Avant de s'engager dans ce genre de négociations, le premier ministre devrait présenter ses propositions puis parcourir le pays pour voir quel genre de consensus existe chez les Canadiens, quelles institutions nous voulons préserver, et une fois le consensus établi, en discuter ici et faire adopter une résolution au Parlement pour ensuite, et seulement ensuite, se rendre chez nos voisins et amis du Sud et leur dire: «Mettons-nous à négocier».

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LE CONTINGENTEMENT DU PORC

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition venant de nombre d'agriculteurs de la circonscription de Glengarry-Prescott-Russell demandant que le gouvernement du Canada tienne un référendum national regroupant tous les producteurs de porc du Canada en vue de l'établissement d'un système de contingentement.

[*Traduction*]

M. le Président: Pourrais-je avoir le consentement de la Chambre pour revenir pendant un instant, s'il vous plaît, à la présentation des rapports des comités permanents et spéciaux?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

POLITIQUE ET PROGRAMMES DE LANGUES OFFICIELLES

PRÉSENTATION DU 3E RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes de la politique et des programmes de langues officielles, et ce, évidemment, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION CONCERNANT LE PARI MUTUEL

L'hon. John Wise (au nom du ministre de la Justice) demande à présenter le projet de loi C-77, tendant à modifier le Code criminel (pari-mutuel).

M. le Président: Le ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'informe la Chambre qu'on répondra aujourd'hui à la question no 399.

[*Texte*]

LES SERVICES DE PORTE-BAGAGES AUX AÉROPORTS

Question no 399—**M. Gauthier:**

1. Le gouvernement a-t-il mis sur pied un service de porte-bagages à divers aéroports et, dans l'affirmative, *a*) qu'en coûte-t-il pour louer un tel service, *b*) lorsque le porte-bagages sera retourné, quel sera le montant du remboursement?

2. Le service sera-t-il offert également aux arrivées internationales et, dans l'affirmative, quelles mesures seront prises pour l'échange des devises étrangères?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): 1. Le gouvernement est en train de mettre sur pied un service de porte-bagages payants dans les secteurs des vols intérieurs et transfrontaliers des grands aéroports. La location consiste en un dépôt de $1 avec remise de 50c. au retour du porte-bagages à un centre de distribution.

2. Pour l'instant, on ne prévoit pas la prestation d'un service de porte-bagages payants dans les secteurs d'arrivée des vols internationaux. Le cas échéant, on prendra des arrangements en vue d'assurer des services d'échange des devises étrangères dans ces secteurs.

[*Traduction*]

M. Lewis: Je demande que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

● (1610)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mlle MacDonald: Que le projet de loi C-55, tendant à modifier la Loi sur l'immigration de 1976, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: Avant de donner la parole à la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell), puis-je informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, l'étude des ordres inscrits au nom du gouvernement sera prolongée de 55 minutes aujourd'hui. Ainsi, l'heure réservée aux initiatives parlementaires débutera à 17 h 55.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, nous souscrivons totalement aux récentes modifications apportées à la politique d'immigration suite à une décision de la Cour forçant la tenue d'audiences orales pour les réfugiés et les immigrants. Cette décision juste et sensée s'est fait longtemps attendre. Cependant, comme je l'ai dit ce matin, elle a entraîné un accroissement considérable du nombre d'appels et on a accumulé un certain retard qui force les réfugiés et les parrains d'immigrants à qui on a refusé l'entrée au Canada, à s'armer de patience. Malheureusement, notre critique en matière d'immigration, le député de Spadina (M. Heap) n'a pu être présent parmi nous aujourd'hui, mais je voudrais vous citer un communiqué qu'il a fait paraître le 23 avril dernier. Voici:

M. Dan Heap, député, critique du NPD en matière d'immigration, a déclaré qu'après huit ans d'attente dans l'incertitude, un réfugié devait pouvoir être fixé. M. Heap a exigé que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration prenne immédiatement des mesures pour mettre fin à l'attente de 20,000 réfugiés qui désirent entrer au Canada.

M. Heap, qui représente de nombreux réfugiés et immigrants de sa circonscription de Spadina a ajouté que la Cour suprême avait décidé, le 4 avril 1985, qu'ils avaient tous droit à une audience.

Il a précisé que ce chiffre de 20,000 comprend des gens dont l'entrée aurait déjà dû être acceptée et qui n'ont pas à venir s'ajouter à la liste des gens en attente.

Selon lui, une femme dont le mari a été tué et les enfants persécutés pour des motifs politiques dans leur pays devrait être acceptée au Canada pour des motifs humanitaires. D'autres personnes qui ont d'étroits liens familiaux au Canada devraient également être admises pour les mêmes raisons à l'instar de celles qui viennent de zones d'hostilités. Il a expliqué qu'en outre certaines personnes qui ont prouvé qu'elles avaient déjà été persécutées ne peuvent entrer au pays à cause de la lenteur administrative.

Il a demandé pourquoi il fallait aux fonctionnaires tant de mois pour dactylographier la transcription de la déclaration sous serment d'une personne, de sorte que le comité consultatif du statut de réfugié puisse la lire. Selon lui, si les fonctionnaires veulent vraiment réduire le nombre de demandes en instance et épargner du temps, ils ne devraient pas placer inutilement des gens dans le flot des réfugiés.

Nous sommes inquiets à cet égard, monsieur le Président. Ce qui nous préoccupe particulièrement c'est qu'on aborde la question par à-coups dans ce projet de loi. Cela est plutôt étrange étant donné que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a déclaré ceci au mois de juin dernier:

Une politique de bric et de broc pourrait avoir des résultats catastrophiques sur les réfugiés qui ont vraiment besoin de notre aide.

On nous propose ici un projet de loi décousu. Porter le nombre des membres de la Commission d'appel de l'immigration de 18 à 50 ne permettra pas nécessairement de venir à bout de l'arriéré de travail. Il est important de choisir soigneusement les commissaires en fonction de leur compétence, de leur expérience et de leur sensibilité au sort des immigrants, surtout des réfugiés. Trop souvent par le passé les personnes nommées à la Commission étaient d'anciens agents de l'immigration qui, malgré toutes leurs bonnes intentions, dont je ne doute pas, étaient imbus des méthodes bureaucratiques. Ces personnes avaient généralement pour tâche par le passé de décider pourquoi les requérants ne pouvaient être admis à rester au Canada. Comme elles ont dû souvent débouter les requérants de leur demande, il est peu probable qu'elles soient sensibles à la partie adverse et qu'elles prennent la défense des requérants lors d'un appel. L'intervention bureaucratique est prévue aux premières étapes de la procédure, et la présence d'anciens fonctionnaires du ministère à la Commission d'appel ne garantit guère une autre perspective qui soit plus objective et davantage sympathique au requérant. C'est pourquoi nous invitons le ministre à bien réfléchir avant de nommer d'anciens bureaucrates à la Commission. Il importe au plus haut point que les personnes nommées viennent des milieux les plus divers, qu'elles soient objectives mais qu'elles soient aussi plus compréhensives envers les immigrants ou les immigrantes et leur famille.

Il semble que la Commission élargie sera chargée des demandes et appels de la part de réfugiés en même temps que d'autres cas d'immigration qui sont de nature complètement différente. Cela nous semble inquiétant. Les Églises, les groupes communautaires et les avocats ont déploré par le passé le fait que la Commission ait été si peu compétente ou habile à déceler les authentiques réfugiés. Cela nous inquiète encore aujourd'hui, monsieur le Président. Nous croyons donc qu'une commission distincte devrait s'occuper des cas de réfugiés. C'est ce que recommande le rapport Plaut sur le statut de réfugié qui a paru en juin dernier. C'est primordial. Les circonstances qui font les réfugiés politiques sont nombreuses et ont été définies par l'ONU. Je dois dire cependant que dans leur évaluation de certains cas dont je me suis occupée comme députée, la Commission et notre pays se sont montrés beaucoup plus rigides que l'ONU. Nous savons que la plupart de ces personnes ne peuvent retourner dans leur pays et il est important que leur cause soit examinée avec sérieux et compassion.

Je voudrais lire les notes qu'a réunies mon collègue sur les points de vue de groupes religieux et communautaires, de même que d'avocats de l'immigration, qui ont une longue expérience dans ce domaine. Ils réclament depuis des années que les causes soient présentées oralement. Maintenant que dans l'affaire Singh la Cour suprême, avec l'aide du Conseil canadien des Églises, a reconnu aux réfugiés le droit de s'adresser directement à ceux qui doivent décider de leur sort, de fortes pressions s'exercent pour que l'examen des cas ne soit pas édulcoré. On craint que ce changement renforce le pouvoir de la bureaucratie qui s'est montrée hostile envers les immigrants réfugiés, et que de nombreux vrais réfugiés ne soient retournés dans leur pays d'origine où ils courront un grave danger. Il y a une meilleure façon de procéder. La Conférence permanente des associations canadiennes intéressées aux réfugiés, qui compte environ 70 groupes et qui affirmait, il y a huit ans, que notre méthode d'examen des réfugiés était injuste et qu'elle échouerait, a vu son opinion confirmée par la Cour suprême. Elle a proposé une autre façon d'examiner les demandes accumulées. Elle a signalé que le ministre et plusieurs ministres successifs auraient pu mieux utiliser les pouvoirs à leur disposition en vertu de la loi en créant des mesures ou des programmes spéciaux à l'intention de groupes désignés. Ainsi, les agents d'immigration n'ont jamais avisé les Iraniens qui sont arrivés au Canada l'année dernière que notre pays avait mis en œuvre à leur intention un programme spécial. En général, le Canada ne renvoie pas les Iraniens dans leur pays d'origine. Ces gens-là se sont vus dans l'obligation de réclamer le statut de réfugiés, démarche qui nécessite l'étude des demandes une à une en fonction d'un cadre juridique étroit, et qui prend beaucoup plus de temps, sans compter qu'elle est beaucoup plus dispendieuse que le programme spécial. Selon une source bien informée, si on retirait de la liste des immigrants qui réclament le statut de réfugiés le nom de tous ceux qui auraient dû être orientés vers les programmes spéciaux, ajoutés aux Guyannais qui devraient avoir le leur, le nombre des demandes accumulées serait réduit au quart. Voilà pourquoi la Conférence permanente, lors d'une consultation récente à Toronto, a demandé au ministre de mettre en œuvre un programme humanitaire spécial à l'intention de tous ceux qui étaient pris dans l'imbroglio bureaucratique le 4 avril 1984.

Il y a lieu de signaler que le rabbin Plaut, dans son rapport sur la redétermination des réfugiés au Canada, estime qu'on a trop peu utilisé jusqu'ici ce régime humanitaire des programmes spéciaux et qu'il faudrait l'utiliser davantage maintenant. Nous demandons au ministre d'examiner cette possibilité puisque ce serait un meilleur moyen, un moyen plus pratique, d'empêcher les retards fréquents que le projet de loi vise à éliminer.

• (1620)

Nous avons été heureux d'entendre ce matin le ministre donner des précisions au sujet de l'un des aspects du projet de loi qui nous préoccupait énormément en disant qu'il avait décidé de modifier la mesure pour rétablir le comité de trois personnes chargé d'entendre les appels de parrains qui veulent faire venir des parents à titre de résidents permanents. A l'origine, le projet de loi prévoyait un quorum d'une seule personne. Selon nous, cela ne constituerait pas une procédure d'appel objective. Une seule personne ne peut donner que son propre point de vue, si bien que l'évaluation risque d'être très subjective. S'il y a trois personnes, elles auront un point de vue plus

équilibré et auront plus de connaissances en commun pour en arriver à une décision finale.

Nous appuyons aussi l'article 6 qui prévoit une procédure d'appel plus simple, à condition que ce soit un comité de trois personnes qui entende l'appel. Il est excellent que les résidents permanents aient le même droit que les citoyens canadiens d'en appeler du refus d'une demande de parrainage pour un parent. Pour bon nombre d'entre nous qui nous occupons de bien des cas d'immigration dans nos circonscriptions, il est vraiment malheureux qu'un immigrant reçu qui n'est pas encore citoyen canadien ne puisse pas avoir recours à la procédure d'appel dont peut se prévaloir son voisin qui vient d'obtenir sa citoyenneté. Nous sommes d'accord avec les changements proposés à cet égard. La procédure d'audition doit être juste et impartiale et nous sommes donc convaincus que le comité doit se composer de trois personnes.

Le NPD s'inquiète beaucoup de ne voir dans le projet de loi C-55 que des mesures fragmentaires qui ne tiennent pas compte des recommandations générales du rapport Plaut, que nous appuyons. Je voudrais citer encore une fois notre critique de l'immigration qui a déclaré en juin:

> Le rabbin Plaut vient de faire une proposition juste, et d'application rapide et peu coûteuse à 13,800 personnes se trouvant au Canada.

Le député de Spadina avait demandé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de donner suite à la proposition du rabbin Plaut. La Cour suprême a statué qu'aucune des 13,800 personnes demandant le statut de réfugié au Canada ne devrait être expulsée sans avoir l'occasion de rencontrer personnellement, lors d'une audition orale, ceux qui décideront de son sort. Le député a cependant signalé que beaucoup de réfugiés, soit la majorité d'entre eux, méritent d'être autorisés à rester même sans audition. Bon nombre viennent de pays comme l'Afghanistan, l'Iran, le Salvador ou le Sri Lanka, où le Canada n'oblige pas les gens à retourner. Tous ces réfugiés pourraient obtenir des autorisations ministérielles pour rester au Canada, sauf ceux qui sont déjà sous le coup d'un décret d'expulsion. On pourrait les autoriser à se rendre brièvement aux États-Unis pour revenir au Canada. A Vancouver, nous appelons cette façon de procéder la ronde de Seattle. Bon nombre de ces réfugiés viennent de pays déchirés par la guerre ou la violence raciale et ont de la famille au Canada pour les aider à s'établir chez nous. Ce serait conforme à la tradition humanitaire du Canada de les laisser rester et le ministre a les pouvoirs nécessaires pour le faire.

Nous sommes très heureux du rapport du rabbin Plaut et nous considérons qu'il a de nombreux . . .

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, j'aimerais que vous comptiez le nombre de personnes pour voir si on a le droit de siéger.

Le président suppléant (M. Charest): Je constate qu'il n'y a pas quorum à la Chambre. Actionnez la sonnerie!

Reprenons le débat.

[*Traduction*]

Mme Mitchell: Monsieur le Président, c'est réjouissant d'avoir un si bel auditoire pour ma grande finale. J'espère que tous vont écouter avec attention. Comme je le disais au moment où j'ai été dérangée par la sonnerie, il faut de toute urgence revoir et réaménager notre politique et nos méthodes en matière d'immigration. Beaucoup d'entre nous qui ont eu à s'occuper de problèmes d'immigrants en sont maintenant convaincus. Je voudrais vous mentionner plusieurs types de lacunes que le ministre voudra examiner, j'espère, et dont on aurait pu tenir compte dans une mesure plus large. Par ailleurs, certaines questions portent sur des changements d'attitude.

Le ministre a affirmé ce matin qu'il voulait encourager l'immigration des familles. Nous sommes tous d'accord, et nous souhaitons que le gouvernement soit sérieux. Pendant que le ministre préconise l'immigration des familles, la politique officielle va dans le sens contraire. Le gouvernement limite la réunification des familles au profit de la venue d'entrepreneurs. Ceux-ci ont la priorité sur les travailleurs et les familles. Le gouvernement conservateur aime les élites riches. Il en déduit, je suppose, qu'elles vont voter pour son parti quand elles seront installées ici. Pour venir au Canada, il faut disposer d'au moins $5,000 de capital et souvent bien davantage. Rien ne garantit pourtant que ces entrepreneurs vont créer de nouveaux emplois.

Nous voulons bien que des chefs d'entreprises viennent créer des emplois au Canada, mais nous croyons que le fait de leur donner la priorité est injuste. Depuis des années, des familles attendent de faire venir des parents. Ce sont souvent des personnes seules. Je connais de nombreuses jeunes femmes dans des pays où la coutume veut que les femmes restent avec la famille élargie. Ces jeunes femmes ne peuvent immigrer au Canada parce qu'elles ont plus de 21 ans. A notre avis, il y a au Canada de nombreux exemples et une longue tradition d'immigrants et de parrains qui assument leurs responsabilités, s'occupent des membres de leur famille, veillent à ce qu'ils obtiennent le logement et l'aide financière nécessaires, et leur évitent de dépendre du gouvernement. Nous devrions revoir nos priorités en faveur de la réunification des familles.

La question de l'exploitation d'immigrants par les avocats et les spécialistes en matière d'immigration en est une autre que nous souhaitons régler. Mon collègue et ami, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), a souvent soulevé cette question. Il faudrait examiner cette affaire de près. Il conviendrait de conseiller gratuitement les parrains et les personnes désireuses d'immigrer au Canada. On devrait les informer de leurs droits et leur expliquer les procédures à suivre. Il conviendrait même de disposer de services d'interprétation au besoin. Plus particulièrement, je pense qu'on devrait leur expliquer comment interjeter appel. Ils ne devraient pas avoir à s'adresser à un avocat et payer des sommes énormes pour que l'on fasse pour eux ces démarches passablement routinières. Ces gens devraient savoir comment se prévaloir des services de leur député lorsqu'ils se retrouvent en difficulté et ont besoin d'une aide supplémentaire. Ils assument souvent des frais juridiques coûteux et inutiles, et il arrive parfois qu'avec des pratiques peu scrupuleuses des avocats exploitent les gens indûment.

Vient ensuite la question des domestiques. Les domestiques, pour la plupart des femmes, continuent à être victimes de discrimination. Quand ils arrivent au Canada munis de visas de travail, ils sont très peu protégés et ont fort peu de chances de devenir des immigrants reçus. Aujourd'hui, un de mes collègues m'a transmis une lettre qui fait état de la situation très triste et injuste d'une domestique et de sa fille déficiente mentale. Cette femme était au Canada depuis cinq ans et travaillait comme domestique toujours au même endroit. Elle avait une fille déficiente mentale qu'elle voulait faire venir ici. Ses employeurs étaient disposés à les héberger toutes deux. Elle

avait un emploi régulier. L'Association canadienne pour les déficients mentaux a appuyé sa demande auprès du ministre, mais à deux reprises on lui a refusé la permission de faire venir sa fille au Canada. J'y vois là de la discrimination à plusieurs égards.

• (1630)

Je m'étonne d'apprendre que le nouveau ministre d'État chargé de l'Immigration (M. McLean) a été le dernier à lui refuser cette permission. Ses raisons qu'il expose dans la lettre dont j'ai pris connaissance ne sont pas très valables, à mon avis. Nous devrions changer nos politiques et nos procédures de façon à assurer une bien meilleure protection aux gens qui viennent travailler comme domestiques au Canada.

On semble également avoir pour politique de délibérément décourager l'immigration de certaines régions du globe. On nous a fait part de maintes plaintes et de nombreux exemples de cet état de choses, surtout dans les cas de l'Inde, du Pakistan et de Hong Kong. On m'a parlé aujourd'hui d'un médecin de Halifax qui a fait venir ses parents au Canada d'Islamabad. On a refusé d'accorder à la dernière personne de sa famille, sa fille, la permission de venir au Canada, bien qu'une directive écrite précise que le dernier parent qui reste devrait avoir droit à une considération spéciale pour rejoindre sa famille. Cette famille a attendu cinq mois pour que son appel soit entendu.

Il faut revoir notre politique d'immigration en ce qui concerne les cas où il y a des problèmes de santé; ces cas ont été traités et jugés d'une façon très inhumaine par les fonctionnaires de l'Immigration. Je songe à plusieurs cas où il n'y avait aucun risque pour la santé des autres personnes; il s'agissait d'une maladie chronique et la famille était disposée à assumer toutes les responsabilités financières. Il y a eu aussi le cas de deux Vietnamiens, les deux derniers fils qui restaient là-bas; tous les autres membres de la famille s'étaient établis au Canada. On a laissé ces deux personnes dans un camp de réfugiés en Thaïlande. Ils avaient eu des maladies mentales, mais les responsables des services d'hygiène du camp de réfugiés ont dit que c'était à cause de la tension causée par la vie dans le camp et par le fait de ne pas être avec leur famille. Ces autorités médicales trouvaient qu'il fallait leur permettre d'aller retrouver leur famille et que leurs problèmes de santé n'étaient pas graves. On leur a refusé la permission de rejoindre leur famille, et ils ne l'ont toujours pas.

Les problèmes qu'ont les femmes désireuses d'immigrer au Canada et celles qui sont déjà venues avec leur mari me préoccupent beaucoup. Je demande au ministre de s'intéresser particulièrement à ces problèmes parce qu'il est aussi ministre responsable de la Condition féminine. On considère toujours les femmes comme conjointes; elles ne sont pas traitées comme des personnes à part entière, ayant des droits propres. Lorsqu'elles viennent au Canada avec leur famille et leur mari, elles sont traitées en conjointes . C'est le mari qui fait la demande, reçoit les points et est admis par le ministère de l'Immigration. La situation des femmes manque par conséquent de sécurité. Elles sont considérées comme des personnes à charge et comme des citoyens de deuxième ordre. Bien souvent, les femmes supportent des situations conjugales très pénibles parce qu'une fois arrivées ici, elles n'ont pas de droits véritables, pas de sécurité financière, pas d'autres possibilités et elles craignent d'être déportées.

Il y a aussi l'exemple des hommes qui se sont arrangés pour que des femmes viennent au Canada en leur promettant de les épouser. Nous connaissons beaucoup d'hommes qui amènent des femmes; il est indiqué sur les documents d'immigration que ces personnes comptent se marier ou qu'elles sont fiancées. Ces hommes amènent des femmes, puis ils ne les épousent pas. Ces femmes sont exploitées, elles n'ont aucune protection et aucune sécurité. Les pauvres femmes du tiers monde qui émigrent au Canada ou en Australie par l'intermédiaire d'agences me font songer à la traite des esclaves—car c'est cela en réalité. On a arrangé pour ces pauvres femmes un mariage avec des hommes inconnus et plus âgés, pour leur permettre de survivre. Elles sont exploitées et perdent certains droits.

Il faut revoir à fond les politiques fédérales et provinciales pour préparer des programmes mieux intégrés pour les réfugiés et pour les immigrants. Il arrive que des personnes qui sont ici depuis un certain temps, et leurs familles, sont dépourvues de ressources pour des raisons indépendantes de leur volonté. Qui aurait pu prévoir que le taux de chômage serait aussi élevé? Des personnes qui sont venues au Canada il y a des années ont souffert de cette situation. Ces personnes ont parfois besoin d'assistance sociale. Les cas sont rares. Les familles d'immigrants se font un point d'honneur de subvenir à leurs propres besoins. Elles ne demandent pas d'aide extérieure à moins qu'il n'y ait pas d'autre moyen de survivre. Il faut examiner ce problème et il faut que les gouvernements fédéral et provinciaux coordonnent mieux leurs activités dans le domaine de l'assistance sociale.

Le sort des réfugiés venus des pays d'Amérique latine par la voie terrestre me préoccupe beaucoup. A Vancouver, ces gens ont dû faire la queue devant les banques d'aliments parce qu'ils ne bénéficient pas de la même considération que les Polonais, par exemple. Il y a de longues périodes d'attente. De nombreuses mères de famille n'ont pas les moyens de nourrir leurs enfants. Elles n'ont pas d'argent, elles n'ont pas droit à l'assistance sociale et sont complètement démunies. Il faudrait prendre des dispositions pour leur verser des prestations d'aide sociale pendant la période d'attente.

Pour conclure, il y a certainement bien d'autres questions que nous n'avons pas abordées aujourd'hui. Nous essayons de faire comprendre qu'il ne faut pas s'attaquer uniquement à l'un des aspects du problème au moyen d'une mesure ponctuelle. Il faudrait présenter un projet de loi beaucoup plus complet pour régler les nombreux problèmes mis en lumière. Si la ministre examine le dossier des appels interjetés pour des raisons humanitaires, elle y trouvera des cas semblables qui indiquent la nécessité d'un changement de politique et souvent d'un changement d'attitude de la part des autorités de l'immigration. Nous exhortons la ministre à modifier le projet de loi de façon à tenir compte de nos préoccupations et d'élaborer avec nous tous une politique d'immigration plus juste, plus équitable et plus positive.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, je suis fière de prendre part au débat sur le projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur l'immigration de 1976, aujourd'hui, en ce jour aussi mémorable et historique, après l'annonce du premier ministre (M. Mulroney) d'entreprendre

des discussions sur la libéralisation des échanges commerciaux avec les États-Unis.

Monsieur le Président, le processus de revendications du statut de réfugié, dont la mise en œuvre remonte à l'entrée en vigueur de la loi en 1978, prévoit deux paliers d'examen. Le premier palier désigne le Comité consultatif sur le statut de réfugié qui siège à Ottawa et qui est chargé d'évaluer le compte rendu de l'interrogatoire sous serment et d'informer le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ MacDonald) de ses conclusions. Le ministre détermine alors si la revendication est fondée ou non. Si la revendication est refusée, le revendicateur peut appeler du refus devant la Commission d'appel de l'immigration. Les décisions de cette dernière sont assujetties à une révision judiciaire en vertu de l'article 28 de la Loi sur la Cour fédérale.

Les revendicateurs qui épuisent tous ces recours peuvent demeurer au Canada pendant plus de trois ans. C'est pourquoi de plus en plus de personnes viennent au Canada uniquement pour y revendiquer le statut de réfugié et avoir ainsi peut-être la possibilité d'y demeurer en permanence.

Cette accumulation se traduit, bien sûr, par des délais inacceptables quant aux décisions devant être rendues dans le cas de réfugiés de bonne foi. Nous avons même perdu la capacité de renvoyer les revendicateurs dont les demandes ne sont pas fondées, même si celles-ci ne le sont manifestement pas dès le début.

En attendant le résultat de leurs revendications, ces personnes sont sans statut au Canada. Et on en retrouve ainsi dans les plus grandes villes canadiennes qui arrivent à peine à vivre. Ces personnes ne sont pas admissibles à des mesures de soutien adoptées pour elles par le gouvernement, et l'accès aux programmes provinciaux à caractère social est limité dans leur cas.

Malheureusement, il y a beaucoup de gens sans statut au Canada, et il manque aussi de personnel pour pouvoir faire les enquêtes. Alors, cela veut dire qu'il y a une catégorie de gens qui aspirent à être Canadiens, qui vivent dans l'inquiétude, qui ne peuvent pas acheter de maison, qui ne peuvent pas envisager l'avenir, qui ne peuvent pas se marier, qui ne peuvent pas fonder une famille parce qu'ils ne sont pas certains du lendemain, ils ne sont pas certains de pouvoir rester ici au pays.

Monsieur le Président, il faudrait sûrement faire quelque chose pour tous ces gens.

En avril 1984, le rabbin Gunther Plaut s'est vu confier la responsabilité d'entreprendre des consultations et d'émettre ses recommandations sur un nouveau système de reconnaissance du statut de réfugié, ce qui amènera au moment propice des modifications à la législation. Ce rapport a été publié en juin 1985, et des propositions d'ordre législatif se fondant sur ce rapport seront présentées au Parlement au cours de la présente session.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a déjà engagé auprès du public des consultations qui aboutiront à l'élaboration d'un nouveau système d'examen des revendications qui, une fois approuvé par les ministres, exigera que des modifications soient apportées à la Loi sur l'immigration. Ces consultations doivent avoir lieu parce qu'il faut trouver un équilibre entre les expédients administratifs et la protection absolue à accorder aux réfugiés authentiques qui recevront l'aide du réseau canadien de groupes qui s'occupent des réfugiés.

Dans l'immédiat, toutefois, il faut élaborer une stratégie visant à diminuer l'arriéré actuel des revendications afin d'atténuer les difficultés qu'éprouvent les réfugiés et de veiller à ce que les délais prolongés ne créent pas une catégorie d'immigrants de fait. A cette fin, des ressources sont nécessaires à toutes les étapes du système actuel, et la législation doit être modifiée afin de rendre plus souples les règles de la Commission d'appel de l'immigration. C'est là le seul moyen permettant à la Commission d'appel de s'occuper des cas de plus en plus nombreux qui relèvent de celle-ci à mesure qu'ils passent par les étapes préliminaires du système.

Monsieur le Président, le projet de loi C-55 ne porte pas uniquement sur la reconnaissance du statut de réfugié, mais il porte également sur les appels. Certains chiffres pourraient vous intéresser. Nous pensons que cette année la Commission d'appel devrait être appelée à rendre 1,200 décisions sur des demandes de parrainage. Elle devrait rendre aussi 600 autres décisions sur d'autres genres de causes, expulsions, motions, demandes de libérations dans le cas des ordonnances d'expulsions, etc. Quant à la reconnaissance du statut de régufié, elle devrait rendre au moins 2,870 décisions. Autrement dit, cette augmentation s'applique également dans une large mesure à l'aspect appel des travaux de la Commission et non seulement aux réfugiés.

A moins qu'on ne passe à l'action bientôt, le problème des revendications du statut de régufié créera des difficultés aux plan humain. Puisqu'il n'est pas possible d'adopter dans un avenir immédiat de vastes modifications qui s'attaqueront au fond du problème, il devient nécessaire d'adopter des mesures provisoires qui indiqueront que ce Parlement est à l'écoute des besoins humanitaires, qu'il compte adopter des mesures qui assureront l'exécution complète de la décision rendue par la Cour suprême à laquelle le ministre a déjà fait allusion, et qu'il s'engage à établir un programme de modifications à long terme qui assureront le redressement des difficultés actuelles.

Monsieur le Président, il est reconnu qu'il y a un besoin urgent à apporter des changements essentiels au système de reconnaissance du statut de régufié. Le projet de loi devant la Chambre aujourd'hui n'a pas pour but d'apporter ces changements, c'est plutôt en réponse aux besoins humains les plus exigeants, c'est-à-dire que c'est en réponse à l'arriéré croissant de tous les cas devant la Commission d'appel de l'immigration, non seulement ceux qui portent sur la reconnaissance des demandes de statut de régufié. C'est inculqué de façon concrète dans le contexte des traditions humanitaires du Canada. Je demande donc à tous les honorables députés, de quelque côté que ce soit de la Chambre, d'appuyer le projet de loi C-55.

• (1640)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Mantha): Avez-vous des questions ou des observations? S'il n'y a pas de questions, nous allons reprendre le débat. La parole est au député de Davenport (M. Caccia).

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, c'est partagé entre plusieurs sentiments que je participe à ce débat, car il nous oblige à analyser attentivement le projet de loi à l'étude. Je dois dire qu'après avoir examiné les articles de

cette mesure, je me demande quelles sont les intentions du gouvernement en ce qui concerne la révision de la Loi sur l'immigration.

Je vais vous expliquer brièvement ce que je veux dire. Le gouvernement a eu un an pour préparer une série d'amendements à une loi qui, à mes yeux, comme aux vôtres, j'en suis sûr, monsieur le Président, constitue l'un des éléments les plus importants de notre politique sociale. En effet, elle règlemente l'arrivée des personnes qui décident de s'établir au Canada. Dans le monde entier, des gens rêvent de venir s'établir chez nous. Ceux qui peuvent voyager et qui souhaitent obtenir chez nous le statut d'immigrant reçu et tous ceux qui viennent frapper à nos portes sont extrêmement nombreux. A leur nombre s'ajoutent ceux qui, pour des raisons politiques, ont décidé de venir au Canada comme visiteurs et qui demandent le statut d'immigrant reçu une fois sur place.

Il y a également d'autres cas qui n'entrent ni dans la première ni dans la deuxième catégorie que je viens de mentionner. Il s'agit de personnes qui sont venues ici par des moyens illégaux, mais qui, poussées par les conditions économiques déplorables qui règnent dans leur pays, ont décidé de venir s'établir au Canada avec leur famille. Leur nombre a beaucoup augmenté.

Nous avons tous attendu impatiemment l'arrivée du projet de loi C-55 en espérant y trouver des solutions pour résoudre un grave problème, pour montrer au reste du monde que nous nous attaquons non seulement à l'accumulation considérable de demandes, mais également aux difficultés que suscite la loi en vigueur à cause d'une évolution imprévisible du cours des événements.

Si vous examinez la loi avec une certaine ouverture d'esprit, vous êtes forcés d'en tirer des conclusions plutôt décevantes. L'année dernière, des groupes communautaires et bénévoles ont demandé des améliorations à la loi. Nous avons également le rapport du rabbin Gunther Plaut, de Toronto. Il propose au gouvernement une nouvelle approche, un nouveau mécanisme pour résoudre le problème des réfugiés. Par conséquent, le gouvernement a reçu de nombreuses suggestions. Par contre, nous ne retrouvons pas dans le projet de loi qui nous est présenté la teneur ou l'esprit des propositions que les groupes d'immigrants et le rapport Plaut ont faites au gouvernement. Je dois donc en déduire à regret que nous sommes en présence d'une initiative qu'on peut seulement qualifier de bouche-trou. Cette mesure tente d'accélérer le mécanisme existant pour effectuer l'examen des personnes qui veulent devenir immigrants reçus. Nous notons donc dans les article 1, 2 et 3 l'élargissement de la Commission d'appel à 15 membres tandis que le nombre de vice-présidents passera de cinq à treize et d'autres mesures destinées à faciliter le fonctionnement de la Commission d'appel de l'immigration.

• (1650)

Pour rendre le projet de loi un peu plus attrayant, je présume, une disposition prévoit également l'octroi du droit d'appel aux immigrants reçus et aux résidents permanents, droit qui n'était accordé jusqu'ici qu'aux Canadiens. Toutefois, la substance nécessaire à ce stade-ci fait défaut, car rien ne modifie la qualité et l'équité de la prise de décisions émanant de ceux qui sont chargés d'examiner les personnes qui attendent de devenir immigrants reçus. En somme, le projet de loi ne modifiera pas la qualité du processus et c'est ce qui est regrettable.

Les députés libéraux vont réclamer certaines modifications au comité quand nous aurons franchi la présente étape du débat à la Chambre. Nous espérons que le ministre abordera la question en comité avec une certaine ouverture d'esprit et acceptera un certain nombre de propositions qui sont vraiment destinées à améliorer la qualité du projet de loi. Toutefois, on ne peut faire plus dans le cadre de ce projet de loi qui est malheureusement étroit étant dénué des opinions et des avis valables et bien conçus formulés par divers particuliers et groupes depuis un an.

Dans tout examen de la Loi sur l'immigration, il faut aussi parler de certaines situations, notamment des retards considérables qu'accuse à l'heure actuelle le traitement des décrets du conseil. Autrement dit, le processus d'établissement des personnes qui attendent leur décret du conseil est extrêmement long et compromet grandement le bien-être économique des familles en cause. Le fait d'attribuer un numéro d'assurance sociale commençant par le chiffre 9 aux personnes qui sont approuvées mais non encore reçues cause d'énormes ennuis à celles qui cherchent un emploi. Il leur est extrêmement difficile de convaincre les employeurs de les embaucher.

Outre les retards, il y a le problème du manque de compréhension des bureaucrates dans certains cas. Il y a notamment le cas d'une mère célibataire qui attend l'autorisation d'entrer au Canada avec ses enfants. Elle a fui la Tchécoslovaquie et vit dans un camp de réfugiés en Autriche, mais nos bureaucrates estiment qu'elle ne devrait pas être autorisée à venir rejoindre sa sœur, qui est devenue citoyenne canadienne il y a bien des années, à cause d'une ordonnance d'un tribunal de son pays d'origine, à savoir la Tchécoslovaquie.

Voilà une personne qui est très impatiente de venir au Canada et qui vit dans une situation très stressante et, pourtant, nos fonctionnaires ne semblent pas faire preuve de la compréhension qui s'impose dans le traitement d'une telle demande.

Il y a dans le projet de loi une disposition que l'on avait probablement oublié d'insérer dans la loi antérieure, une disposition touchant les adolescents de 13 à 18 ans qui ne peuvent être adoptés lorsqu'ils sont en visite au Canada, même si une famille désire le faire. Il y a en d'autres termes un fossé entre les âges de 13 et de 18 ans qui nuit aux jeunes. Voilà une chose dont on a beaucoup parlé en Alberta il y a quelques semaines. Il convient, en cette Année internationale de la jeunesse, d'examiner ce projet de loi dans l'espoir de trouver quelques-unes des réponses nées de l'expérience acquise ces dernières années à la constatation des insuffisances de la législation actuelle.

Le texte à l'étude aujourd'hui traite presque exclusivement des méthodes de la Commission d'appel de l'immigration, mais il est appelé Loi sur l'immigration. Je dis qu'il fait preuve d'indifférence en n'apportant pas certains changements que le ministère, j'en suis persuadé, est capable de promouvoir et de proposer au ministre afin d'améliorer le projet de loi, de l'enrichir, de rehausser sa qualité. J'espère que lorsque nous aurons franchi cette étape au comité, le ministre voudra bien prendre

l'initiative de venir lui-même ou, par les bons offices du secrétaire parlementaire, apporter au comité plusieurs amendements concrétisant les leçons de l'expérience acquise ces dernières années et allant plus loin que ce qui est exposé au projet de loi.

Nous trouvons ce texte décevant. Il est vrai, comme je l'ai dit, que la Commission est élargie, ce qui est nécessaire pour que les choses avancent plus rapidement. Il est vrai également qu'il comporte une disposition conférant aux immigrants reçus et aux résidents le droit d'appel. Nous appuierons ces dispositions. Nous aimerions beaucoup que le débat aille plus loin, et nous invitons le gouvernement à donner à la question une approche plus large, des vues plus larges qui manquent grandement au projet de loi. Quand je donne des exemples de retards et d'indifférence, ou l'exemple des jeunes de 13 à 18 ans dont on ne peut pas s'occuper dans le cadre de la législation actuelle, je le fais avec la connaissance limitée que j'ai du sujet et dans l'unique but d'illustrer une certaine situation par des exemples, car il n'arrive pas très souvent que nous ayons législativement le temps de présenter un projet de loi modifiant la Loi sur l'immigration. Quand cela arrive, il serait préférable que ce soit de la façon la plus large possible, ce qui serait souhaitable du point de vue de celui qui estime que l'immigration est une condition très importante et très délicate de la croissance et du développement du Canada.

Vu le dilemme que pose le projet de loi C-55, nous voudrions que le gouvernement nous dise qu'il ne s'arrêtera pas là, que ce n'est qu'une mesure préliminaire et peut-être aussi qu'il est en train d'approfondir, comme il le devrait, le rapport du rabin Plaut et les mémoires présentées par des groupes de citoyens et qu'il fait des consultations productives et constructives qui pourraient aboutir à une bonne mesure législative. Ensuite, les promesses faites aux intéressés pourraient être intégrées à une mesure législative. Malheureusement, ce n'est pas ce qui est arrivé dans le cas du projet de loi. C'est une initiative qui ne vise qu'à éliminer la congestion qui existe à l'heure actuelle. Elle rendra donc moins urgente la modification d'un système qui a de toute évidence besoin d'une réforme. C'est ce qui nous inquiète de ce côté-ci de la Chambre parce que, comme nous le savons tous, toute chose a son cycle de vie et une fois qu'elle a perdu son utilité, il faut la remplacer par une autre.

• (1700)

Il est temps d'apporter une réforme. Nous avons obtenu les conseils de toutes sortes d'experts dans ce domaine, mais cela ne se reflète pas dans le projet de loi. Voilà pourquoi nous exhortons le ministre et le gouvernement à combler les lacunes du projet de loi. Ce que nous reprochons à cette mesure, c'est qu'elle ne propose aucune modification de nature pratique à propos de certains groupes d'âge et de certaines situations. Je suis pourtant certain que le ministère pourrait rédiger les dispositions voulues en se fondant sur les chiffres qu'il possède et les leçons tirées du passé.

Selon moi, monsieur le Président, nous pouvons améliorer nos mesures législatives en voyant comment la loi actuelle nous a servis au cours des années. Comme nous sommes tous des êtres humains, nous ne pouvons pas rédiger des lois parfaites, mais nous pouvons améliorer nos lois actuelles parce que nous les avons mises à l'essai. C'est essentiellement la méthode que je tente de décrire cet après-midi.

Avant que le débat ne prenne fin, le ministre nous éclairerait peut-être sur la question suivante: est-ce là la totalité des dispositions qui seront prises ou y aura-t-il, à la suite de cette mesure, un autre projet de loi plus global qui proposerait une refonte des critères? Il faudrait que nous le sachions. Nous devrions le savoir dès maintenant parce que nous pourrions nous inspirer de cette perspective lorsque nous étudierons la mesure au comité, où nous comptons bien proposer des amendements fondés sur les observations que nous avons faites au cours de ce débat.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'ai été quelque peu étonné du savoir qui semble bouillonner dans les deux partis d'opposition. Le comité permanent que j'ai l'honneur de présider a déjà consacré une quarantaine de séances à l'immigration, depuis janvier, et présenté trois volumineux rapports. Nous avons commencé, mardi, l'examen du rapport Plaut Le comité se réunira aujourd'hui à 18 heures pour entendre des représentants de l'Association du barreau, de sociétés sikhs, de groupes d'intérêt général et du rabin Plaut lui-même. Nous entendrons tous ces témoins d'ici le 9 octobre.

Le député a posé une question au ministre, en l'absence de celui-ci. Le comité travaille en étroite collaboration avec le ministre et les députés des trois partis. Je pense qu'il y a eu des consultations avec le ministre hier et nous avons entendu des instances des trois partis. Le calendrier du comité vise à terminer les audiences d'ici la mi-octobre et à faire des recommandations avant la fin du mois, de sorte que les principaux changements résultant du rapport Plaut puissent être mis en place avant Noël.

Je voudrais poser une question au député qui vient de parler. Il est une haute instance dans son caucus et il sait aussi que le système est engorgé. Il ne l'a pas dit, mais comme la plupart des députés, il se rend compte que cet engorgement est extrêmement pénible pour ceux qui en sont victimes. Ils sont en fort mauvaise posture. Le député sait également que le gouvernement a présenté ce projet de loi en juin, qu'il a fait des pieds et des mains pour le faire adopter avant la fin de ce mois-là pour pouvoir disposer de ressources additionnelles et mettre fin à cet engorgement. Il faut se rappeler qu'il y va de la vie des gens.

Le député est-il en train de nous dire que le Parti libéral du Canada à la Chambre des communes compte laisser cet engorgement durer simplement parce cette mesure ne tient pas compte de tous les aspects de l'immigration? Va-t-il se braquer et faire de l'ostruction systématique pour nous empêcher de débloquer la situation?

M. Caccia: Monsieur le Président, le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) jongle avec toutes sortes d'idées qu'il croit pouvoir tirer de mon intervention. Il fait tout un plat quand il nous dit que ce projet de loi a été présenté en juin 1985. Une mesure aussi courte, compte tenu de tout le travail qu'elle a demandé avant septembre 1984, aurait pu être déposée à la Chambre en novembre ou au plus tard en décembre 1984. C'est un texte répétitif de trois pages. On savait tout à son sujet avant l'élection de septembre. Si cet engorgement tracassait tant . . .

M. Gurbin: C'est on ne peut plus vrai et c'était le cas les cinq années précédentes.

M. Caccia: Si notre bon gouvernement progressiste conservateur redoutait cette situation, il aurait pu présenter cette mesure à la fin de l'an dernier.

Nous ne songeons sûrement pas à retarder le débat. Nous avons défini notre position de principe. Le projet de loi ne s'attaque pas aux problèmes fondamentaux. Il conserve un certain intérêt sur le plan technique vu qu'il va faciliter les choses. Pourtant, je répète qu'il ne rend pas nos méthodes en matière d'immigration plus équitables. Il laisse de côté les critères fondamentaux définis il y a quelque temps dans le rapport Plaut.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'estime que les réactions du député de Calgary Ouest sont excessives et sûrement injustifiées relativement à cette question. Je suis nouveau ici mais je suis au courant des tactiques utilisées par des gouvernements précédents. Un projet de loi est déposé juste avant les vacances d'été et le gouverenment soutient qu'il aurait voté la loi si les partis d'opposition avaient voulu collaborer. Je sais que le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) connaît bien cette disposition car il a siégé dans l'opposition durant bon nombre d'années et il a fait l'objet du même genre d'accusations. Puisque les gens ont voté pour le changement le 4 septembre, j'aimerais bien que nous n'ayons plus à entendre le même refrain politique éculé de la part du gouvernement. Le député de Calgary-Ouest aurait peut-être pu parler plus à propos du fait que lorsque le député de Davenport (M. Caccia) faisait partie du gouvernement en qualité de ministre responsable de ce domaine et s'occupait des questions de multiculturalisme, aucune pression n'a poussé le gouvernement libéral à agir pour débloquer l'arriéré des causes de réfugiés, pour accélérer l'étude des causes en cours d'examen devant la Commission d'appel de l'immigration, et à prendre des mesures pour remédier aux problèmes qui étaient devenus criants depuis les modifications apportées à la loi en 1976. Je trouve un peu hypocrite de la part du porte-parole du parti libéral de critiquer maintenant le gouvernement alors qu'en fait les libéraux avaient la possibilité d'effectuer ces changements, et pourtant ils ont laissé tout un tas de travaux inachevés aux conservateurs.

• (1710)

Je trouve également intolérable qu'après un an le nouveau gouvernement dise qu'il vient d'arriver au pouvoir et n'a pas eu le temps. Le gouvernement a eu un an pour montrer qu'il était prêt à effectuer certains changements décisifs. Au lieu de cela, il nous présente une mesure de fortune tout à fait inadéquate, et j'y reviendrai dans un instant. Cette mesure ne garantit en rien que l'on soit vraiment déterminé à mettre fin à cet arriéré tout à fait inhumain qui exige que des gens attendent des années avant de savoir si l'on peut régulariser ou non leur situation au Canada.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député d'Algoma (M. Foster)—L'Agriculture—a) Les négociations canado-américaines sur le commerce international. *b*) Les programmes de stabilisation et d'assurance; l'honorable député de Comox-Powell River (M. Skelly)—Les Forces armées canadiennes—a) L'acquisition de thon en conserve. *b*) L'octroi du contrat.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^lle^ MacDonald: Que le projet de loi C-55, tendant à modifier la Loi sur l'immigration de 1976, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au sujet du projet de loi C-55. Le critique de notre parti en matière d'immigration, le député de Spadina (M. Heap), regrette de ne pouvoir être parmi nous aujourd'hui. S'il est absent, c'est que nous sommes un peu déroutés—et c'est un euphémisme—par la façon dont le gouvernement organise les travaux de la Chambre. Nous devons prévoir de minute en minute ce qui va arriver ensuite. C'est un peu comme prédire qui sera au cabinet demain; les choses changent constamment.

Dans ma réponse de tout à l'heure, au cours de la période réservée aux questions et observations, j'ai déclaré que ces modifications tendant à rattraper quelque peu le retard accumulé dans l'étude des appels en matière d'immigration, auraient pu ou auraient dû être apportées il y a bien longtemps. Selon moi, toute la procédure en vertu de laquelle les appels de réfugiés étaient étudiés simplement en se basant sur les transcriptions et la qualité des jugements portés par les fonctionnaires chargés d'étudier les demandes au nom de la ministre ainsi que par la Commission d'appel de l'immigration, laissaient beaucoup à désirer. En effet, je crois que beaucoup de nos compatriotes estiment qu'à titre de Canadiens privilégiés nous devrions donner l'exemple lorsqu'il s'agit d'accueillir chez nous des réfugiés. De temps à autre, nous l'avons fait, par exemple, dans le cas d'Asiatiques venant de l'Ouganda et dans le cas de Vietnamiens. Nous n'avons pas été parfaits, mais nous avons fait notre part. Dans d'autres cas, cependant, en ce qui a trait aux réfugiés en provenance du Chili et de l'Amérique centrale, nous pourrions faire beaucoup mieux. Il y a, à l'heure actuelle, quelque 13,500 demandes en instance et comme la députée de Louis-Hébert (M^me^ Duplessis) l'a dit tout à l'heure, il faut jusqu'à trois ans pour que l'appel soit entendu. Dans bien des cas, les demandes sont retardées non pas au niveau de la procédure d'appel à la Commission d'appel de

l'immigration, mais plutôt au premier niveau qui relève entièrement de la compétence de la ministre.

Ce projet de loi inquiète les membres de notre parti pour deux raisons. Nous sommes inquiets, car nous jugeons qu'il préjuge des recommandations de la Commission Plaut, recommandations qui, comme le député qui est intervenu tout à l'heure l'a signalé, font en ce moment l'objet d'une étude attentive par le comité de la Chambre chargé des questions d'immigration. En fait, on présentera bientôt un rapport au sujet de la suite à donner au rapport Plaut.

Selon nous, la proposition tendant à ce que la Commission d'appel de l'immigration n'ait plus à entendre les appels de réfugiés est tout à fait sensée. Dans ces circonstances, le palliatif proposé dans le projet de loi dont nous sommes saisis n'a pas grand sens. Pourquoi donner plus de poids à la Commission d'appel de l'immigration, afin qu'elle puisse s'occuper des appels des réfugiés si, en fait, on risque de décider dans un mois ou deux de faire entendre les appels de réfugiés non plus par la Commission, mais par un tribunal tout à fait distinct établi à cette fin, comme le propose le rapport Plaut. Pourquoi, quant à cela, renforcer l'un ou l'autre tribunal si, de fait, le gouvernement en vient à penser, comme il aurait dû le faire déjà, que le problème ne se pose pas seulement aux dernières étapes de la filière mais qu'il découle du nombre de cas qui y sont acheminés?

L'ancien gouvernement, comme le gouvernement actuel je crois, avait pour politique de ne pas renvoyer chez eux ceux qui viennent de pays déchirés par les conflits comme l'Afghanistan, de certains pays d'Amérique centrale ou d'autres du bloc soviétique derrière le rideau de fer, plus spécialement les pays satellites de l'Union soviétique. Dans ces circonstances, l'ancien ministère a été aussi négligent que le nouveau à approfondir cette question et à décider des mesures spéciales qui s'imposent. Le nouveau cabinet n'est cependant pas lié par les politiques antérieures. Il n'est pas tenu de suivre tous les conseils que lui dispensent les fonctionnaires. En fait, il a l'occasion d'adopter à l'égard de la situation une attitude neuve. Comme je le disais il y a un moment, c'est pour cela que les Canadiens ont voté lors des élections du 4 septembre.

Mon parti a été accusé d'avoir formé une coalition avec le nouveau gouvernement libéral de l'Ontario. Ce n'est pas vrai. Cependant, nous avons conclu un accord avec lui à propos de certains aspects de sa politique, ce qui a au moins permis au nouveau gouvernement de l'Ontario d'adopter un programme d'action. Maintenant qu'a été écarté le parti conservateur qui avait exercé le pouvoir pendant une quarantaine d'années et qui méritait d'être défait, le gouvernement de M. Peterson se conforme au programme d'action que lui a dicté le Nouveau parti démocratique et il a su prendre depuis deux ou trois mois des décisions rapides. Il a décidé de se saisir des rênes du pouvoir et d'en faire quelque chose.

A la Chambre, le parti qui forme le gouvernement jouit d'une majorité écrasante. Or, le pouvoir semble lui échapper encore plus rapidement qu'il n'a échappé au gouvernement Diefenbaker après sa victoire mémorable de 1958.

Comme l'a dit un commentateur, le gouvernement a connu hier son mercredi noir. Nous savons tous que lorsque des choses de ce genre surviennent, quand le gouvernement manque manifestement de la compétence voulue, quand il s'occupe d'éteindre les feux et de régler les crises qui surviennent au jour le jour, il ne peut pas s'occuper des problèmes à long terme. Alors qu'il amorce sa deuxième année d'exercice du pouvoir, le gouvernement ne semble déjà plus capable de prendre du recul par rapport aux problèmes pour trouver des solutions et ne semble pas posséder le courage, la détermination et la volonté politique nécessaires pour les appliquer.

L'intervenant précédant a soutenu que si ce projet de loi s'imposait comme solution provisoire, on aurait pu le présenter en janvier ou février et annoncer en même temps que, dès le rapport Plaut publié, le gouvernement demanderait conseil au comité qui s'occupe de questions d'immigration, et présenterait aussitôt après son programme. Mais la publication du rapport Plaut a été retardée. Voilà que maintenant on vient de prendre une solution provisoire et rien ne donne à entendre que le gouvernement pourra envisager la question d'un regard neuf pendant les trois ou quatre ans de durée de la législature actuelle, si celle-ci tient le coup aussi longtemps.

Mais revenons aux mesures précises prévues dans le projet de loi, à part celle qui reconnaît aux immigrants reçus au Canada le même statut que les citoyens canadiens en matière de parrainage, ce dont notre parti se réjouit. La disposition la plus intéressante de ce projet de loi est celle qui prévoit d'augmenter le nombre des commissaires de la Commission d'appel de l'immigration. Le nombre maximum est de 18 à l'heure actuelle. La présidente de la Commission a déclaré au printemps au comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigation que le nombre des commissaires serait accru de sept pour le 1er septembre. Je pense que cette disposition devra attendre puisque le gouvernement n'a pas fait adopter la mesure en juin. On nommera huit autres commissaires avant la fin de l'année, ce qui en doublera pratiquement le nombre, qui passera de 18 à 35. Par la suite, quinze autres commissaires viendront se joindre à ce groupe dont le nombre des membres passera à 50, si cette augmentation est justifiée. La présidente a déclaré qu'il s'agissait là d'un programme à court terme et que le mandat des nouveaux commissaires serait de deux ans. Elle a soutenu fort catégoriquement qu'en fait on demandait aux gens de garder la main dans l'enseignement, le droit ou la profession quelconque qu'ils exerçaient avant parce qu'on ne les prenait que pour deux ans et qu'après deux ans il était plus facile de retourner à sa profession antérieure qu'après un mandat de cinq ans. C'est en fait un programme de formation pour les membres inexpérimentés de la Commission d'appel qui n'y feront qu'un bref passage, et qu'on informe que leur passage sera de courte durée. Pourtant ces gens-là auront la tâche de tripler à peu près la cadence à laquelle la Commission d'appel de l'immigration entend les appels dont elle est saisie.

• (1720)

Tout organisme qui grossit à cette vitesse a des problèmes au niveau de la courbe d'apprentissage. Il faut du temps pour que les nouveaux membres apprennent à régler les affaires. Donc, la durée estimative du temps que les affaires vont mettre à être entendues va donc vraisemblablement se révéler très optimiste. En outre, comme le ministre et beaucoup de porte-parole l'ont reconnu, le nombre des personne—avocats, conseillers d'immigration et autres personnes de ce genre—qui sont vraiment qualifiées et aptes à représenter les appelants dans ce domaine-là est très restreint, ce qui fera que ce sera une charge énorme pour eux que le triplement ou le quadruplement des affaires confiées à la Commission d'appel de l'immigration. Mais, pour régler cette crise, le gouvernement ne cherche pas les façons de réduire le nombre des personnes faisant la queue dans la salle d'attente, comme notre parti l'a proposé. Nous proposons des façons de réduire des trois quarts le nombre de personnes susceptibles de faire appel d'un refus de statut de réfugié. Cependant au lieu d'agir dans ce sens, monsieur le Président, le gouvernement préfère essayer d'accélérer le travail à la Commission d'appel de l'immigration.

Cette Commission d'appel coûte très cher, monsieur le Président. J'imagine que ses membres sont payés entre $35,000 et $50,000 par année. Ce sera peut-être davantage si le gouvernement espère obtenir pour quelques années les services de personnes qui ont une formation en droit et qui peuvent prétendre à un revenu d'avocat. Il s'agit donc d'un investissement très important et d'un coût très élevé si l'on songe aux 30 membres supplémentaires, au personnel de soutien, aux salles d'audition, aux agents d'audition et à tous les autres aspects de ce service. Pourtant, selon moi, bon nombre des cas renvoyés à la Commission ne devraient pas l'être.

L'ancien gouvernement avait refusé d'accorder des auditions orales à ceux qui présentent une demande pour obtenir le statut de réfugié. A mon avis, l'ancien gouvernement n'avait pas lui non plus examiné de façon réaliste les moyens de modifier la loi pour essayer de distinguer ceux qui peuvent à juste titre réclamer le statut de réfugié de ceux qui essaient tout simplement d'abuser du système. Nous le savons tous, même si bien des gens qui demandent le statut de réfugié sont certainement de bonne foi ou jugent qu'il y a de bonnes raisons de les considérer comme d'authentiques réfugiés, il y en a d'autres qui ne le sont pas. Certains présentent des demandes qui ne font que congestionner le système. Vu le pays d'où ils viennent, ils n'ont absolument aucune raison imaginable de vouloir devenir des réfugiés. Leur seule raison de ne pas vouloir rentrer dans leur pays natal est qu'ils ont commis un acte criminel qui serait tout aussi criminel s'il était commis en territoire canadien.

L'ancien gouvernement ne s'était pas attaqué à ce problème et le gouvernement actuel ne l'a pas fait non plus jusqu'ici. Pourtant, il a présenté le projet de loi à l'étude. Il y a aussi d'autres questions, monsieur le Président, qui mériteraient un examen de toute urgence. Je songe notamment aux pouvoirs de la Commission d'appel de l'immigration. Cette commission rend une décision et, selon la loi, le ministre doit ensuite prendre des mesures en conséquence. Il n'existe cependant aucun moyen de mettre ces mesures à exécution. Il y a en réalité une petite amende, mais je ne sais vraiment pas comment l'on pourrait demander au ministre d'intenter des poursuites pour obtenir une peine d'emprisonnement de six mois ou une amende de $1,000 si quelqu'un n'a pas respecté une ordonnance de la Commission d'appel de l'immigration. Il n'y a aucun autre mécanisme pour faire respecter la loi.

Je m'occupe d'un cas à mon bureau depuis environ trois ans, monsieur le Président. Il s'agit d'un homme qui est un citoyen productif. Il a un restaurant à Ottawa. Il essaie de faire venir ses parents et, si je ne m'abuse, quelques frères et sœurs plus jeunes que lui du Pakistan au Canada depuis environ deux ans et demi. Ils n'ont pas pu venir au Canada jusqu'ici. L'agent d'immigration au Pakistan a décidé que ces gens n'étaient pas de bonne foi et qu'ils se contenteraient de laisser les enfants au Canada et de retourner au Pakistan.

La question a été soumise à la Commission d'appel de l'immigration en janvier dernier. La décision fut prise en avril et la Commission a jugé l'appel recevable. En d'autres termes, la Commission a donné tort à l'agent d'immigration et reconnu que le refus d'accepter la demande d'immigration n'était pas conforme à la loi. Ce cas illustre le genre de problèmes que rencontrent les militants de notre parti qui aident les immigrants et leurs parrains. Le programme de réunification des familles est bloqué parce qu'il n'y a pas suffisamment d'agents d'immigration dans les pays où les gens tentent d'obtenir la réunification, au Pakistan par exemple. Le bureau d'Islamabad, en particulier, connaît bien des problèmes.

On pourrait dire également qu'il y a une discrimination intrinsèque, puisqu'il y a des agents d'immigration dans tous les grands pays européens, alors qu'en Asie et en Afrique les candidats à l'immigration doivent parcourir des milliers de kilomètres pour trouver un bureau où remettre leur demande.

A propos de ce cas particulier, j'ai écrit à la ministre en avril, en lui rappelant la décision de la Commission d'appel et en lui demandant de faire en sorte que cette famille soit réunifiée aussi rapidement que possible. La ministre, en accusant réception de ma lettre, disait qu'elle m'informerait dès qu'elle aurait une réponse. C'était en avril, monsieur le Président, et j'attends toujours. Depuis, nous nous sommes adressés une douzaine de fois à son cabinet. On nous dit que l'on a contacté l'ambassade à Islamabad à plusieurs reprises, mais rien n'a bougé. Récemment, les personnes visées ont été appelées à Islamabad où elles espéraient recevoir les formules médicales leur permettant de compléter le processus, avant d'acheter leur billet d'avion pour venir au Canada. Ces gens sont allés là, mais on leur a dit qu'il fallait de nouveaux documents concernant la scolarité des enfants, en dépit du fait qu'ils aient déjà présenté tous les documents possibles et imaginables. On ne leur a pas donné les formules médicales. Finalement, j'ai moi-même téléphoné la semaine dernière pour dire: «Faites quelque chose, s'il vous plaît. Si je n'ai pas de nouvelles dans une semaine, je compte soulever la question à la Chambre.» On m'a alors dit qu'un télex serait envoyé à Islamabad. Depuis, plusieurs télex ont été expédiés, mais c'est comme un trou noir, puisque rien n'a été fait. Il n'y a eu aucune réponse, à moins que l'adjoint au cabinet du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ne m'en ait envoyé une depuis le début de nos travaux à 14 heures.

La personne en question m'a téléphoné l'autre jour pour me dire que sa famille lui manquait et qu'elle avait envie d'aller en parler à un journaliste du *Citizen*. Je lui ai demandé d'attendre quelques jours encore pour que j'aie le temps de parler aux responsables du ministère. C'est le premier cas d'immigration dont je me sois occupé depuis un an. Je ne me mets pas en colère facilement, monsieur le Président, mais je pense vraiment que c'est là un cas où le ministère se moque de l'autorité de la Commission d'appel de l'immigration. Et voilà le gouvernement qui nous présente maintenant le projet de loi C-55 en nous disant: «La Commission d'appel de l'immigration n'a pas un personnel suffisant. Voulez-vous donc nous permettre de faire passer le nombre de commissaires de 18 à 50?» Nous pourrions augmenter le nombre à 500, monsieur le Président, mais si le ministère ne prend pas au sérieux les décisions de la Commission, je ne vois pas du tout où cela nous mène.

Si la Commission d'appel continue comme par le passé à ne pas tenir compte des preuves suffisantes à première vue sur les questions comme les demandes de réfugiés, ce qui a, entre autres, incité le rabin Gunther Plaut à demander la constitution d'un tribunal différent pour examiner les dossiers de réfugiés, tribunal qui serait suffisamment informé, on pourrait voir jusqu'à 5,000 personnes siéger à la Commission d'appel de l'Immigration et cela ne suffirait pas.

Je vois que le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) m'écoute avec attention. Je le remercie de son intérêt. J'espère que les députés ministériels prennent cette question au sérieux. Nous nous opposons à ce projet de loi mais il est évident qu'il sera adopté à la deuxième lecture et que le gouvernement sera autorisé à augmenter l'effectif. Le député de Calgary-Ouest sait que nous nous inquiétons parce que nous ne savons quel genre de tribunal d'appel sera constitué. Il va falloir nommer à la Commission 35 nouvelles personnes pour lesquelles cet emploi représentera quelque chose. Les emplois sont difficiles à trouver à notre époque et ces personnes espéreront pouvoir conserver le leur. Toutefois, elles seront peut-être toutes affiliées au parti conservateur. Ce seront peut-être des adjoints de circonscription ou les personnes qui ont calculé les dépenses électorales de Marcel Masse. Qui sait, monsieur le Président? N'importe qui pourra être nommé à cette Commission. Il faudrait peut-être établir des critères, ce que ne prévoit pas le projet de loi. Au demeurant, et je n'ai pas vérifié auprès de mes collègues, je voudrais faire une proposition sérieuse au gouvernement. Il s'agit d'une idée personnelle et non pas collective. Les députés connaissent peut-être les traditions propres à la magistrature du Royaume-Uni. Dans ce pays, la magistrature compte un bon nombre de citoyens qui n'ont pas de formation juridique; ce sont simplement des gens qui s'intéressent à l'administration des lois. Ils sont disposés, souvent à titre bénévole, à assister un magistrat à plein temps possédant une formation juridique. Au Canada, nous avons des juges qui n'ont pas de formation juridique, mais en général ils travaillent à plein temps. S'il y a des retards, sans que cela ne change rien à la décision concernant le rapport Plaut, nous pourrions peut-être établir un précédent en modifiant ce projet de loi de façon à ce que deux ou trois membres de ces groupes soient non pas des personnes nommées pour deux ans, mais des citoyens possédant une certaine compétence et jouissant d'une bonne réputation qui sont prêts à donner de leur temps pour entendre des appels. Nous pourrions offrir des cours de formation, mais la plupart du temps, qu'il s'agisse de cas de réfugiés ou de parrainage, il n'est pas nécessaire d'avoir une formation très poussée. Il ne faudrait pas prendre ces décisions en fonction de subtilités juridiques. Ces décisions exigent une certain compassion, de la compréhension et de la sympathie. Ce sont des qualités que possèdent des millions de Canadiens. Ce serait une façon beaucoup plus productive de rattraper le retard et nous pourrions prendre, par-dessus le marché, les mesures voulues pour empêcher une nouvelle accumulation de dossiers. Cela nous permettrait donc de rattraper notre retard tout en nous laissant la possibilité de donner rapidement suite au rapport Plaut.

• (1730)

Mon parti et moi-même espérons que le gouvernement donnera rapidement suite à ce rapport, mais pour les raisons que j'ai indiquées, nous nous opposons à la mesure qui nous est présentée. A notre avis, ce n'est pas la bonne façon de résoudre un problème aussi grave.

Le président suppléant (M. Charest): Avez-vous des questions à poser ou des observations à faire?

M. Friesen: Monsieur le Président, je m'étonne quelque peu d'entendre le député dire que son parti n'appuie pas cette mesure. Je pensais avoir entendu sa collègue de Vancouver-Est dire, il y a environ une heure, qu'il l'appuyait. Je suis vraiment surpris de l'entendre dire le contraire. Elle a félicité le gouvernement pour les dispositions de ce projet de loi en disant qu'elles devraient permettre de résoudre certains problèmes.

M. Rodriguez: Vous n'avez pas écouté attentivement. Vous dormiez.

M. Friesen: J'étais là.

M. Rodriguez: Vous dormiez. Je vous ai entendu ronfler.

M. Friesen: Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) n'était même pas là. Il doit avoir le don d'ubiquité; il sait ce qu'a dit sa collègue.

De nos jours, il est très facile d'accuser les gens de faire de la discrimination. C'est le premier mot qui vient aux lèvres en cas de désaccord sur un point quelconque. Le député l'a utilisé à propos des retards. Il a dit carrément que s'il y avait suffisamment d'agents d'immigration pour examiner les dossiers en souffrance et si l'on instaurait une procédure quasi-judiciaire, le problème se trouverait réglé. A l'entendre, l'insuffisance de ressources constitue une forme de discrimination à l'endroit des personnes qui désirent venir au Canada. Si nous engagions suffisamment d'agents pour venir à bout de ce retard, cela nous permettrait-il de nous occuper de toutes les personnes qui arrivent au Canada et de faire taire ces accusations de discrimination? Je ne le pense pas. Il a dit qu'il venait de s'occuper de sa première cause. S'il a la moindre idée du nombre considérable de personnes qui désirent venir au Canada pour d'excellentes raisons, pense-t-il vraiment qu'il suffirait d'engager du personnel supplémentaire pour régler le problème et écarter les accusations qu'il porte contre les agents d'immigration et contre le gouvernement qui, selon lui, ne fournit pas assez de personnel?

M. Cassidy: Monsieur le Président, tout d'abord, ma collègue de Vancouver-Est (Mme Mitchell) a dit sans équivoque que, même si nous appuyons la disposition du projet de loi qui permet aux immigrants reçus de parrainer d'autres immigrants, nous émettons de sérieuses réserves quant au reste de cette mesure. Je ne me souviens pas précisément de ce qu'elle a dit, mais je sais que quand nous avons discuté de ce projet de loi en caucus, nous avons dit que nous allions nous y opposer parce que nous estimons qu'il préjuge de décisions qu'il conviendrait en fait de prendre à la lumière du rapport Plaut, et que nous estimons qu'il y a d'autres moyens constructifs, que le député ne semble pas m'avoir entendu mentionner, de réduire considérablement l'arriéré. Pour être très précis, le recours à des mesures spéciales permettrait au ministère d'éponger une bonne partie de l'arriéré en réglant toutes les affaires concernant des personnes venant de l'Afghanistan, de l'Iran, de l'Amérique centrale, de certains pays d'Amérique latine, du Viet-Nam et des pays du Rideau de fer. Une fois cela fait, on aurait déjà éliminé la plus grosse partie de l'arriéré.

Le député soutient qu'il ne croit pas qu'il soit possible de nous occuper de tous les gens qui voudraient venir au Canada en augmentant nos effectifs. Je crains que ce ne soit une erreur de logique qu'un simple débutant verrait immédiatement, parce que cela aboutit à dire qu'il n'y a rien à faire pour résoudre le problème.

M. Friesen: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Cassidy: J'ai dit au député de Calgary-Ouest que j'étais déçu de l'entendre reprendre les arguments de l'ancien gouvernement, et je suis déçu d'entendre ce député-ci faire la même chose. Dans l'affaire dont je parle à propos d'Islamabad, et qui concerne 150 cas d'immigration sur lesquels s'est penché mon bureau l'an dernier, ou bien les agents d'immigration sur place ne sont pas à la hauteur de ce qu'on leur demande, ou leur comportement est carrément discriminatoire à l'égard des personnes venant de ce pays. C'est parce que pratiquement tous les gens qui viennent du Pakistan sont ce que nous appelons des minorités visibles que nous parlons de discrimination soit explicite et délibérée, soit implicite. Les candidats à l'immigration au Canada en provenance du Royaume-Uni ou de certains pays d'Europe occidentale n'ont pas besoin, comme les personnes que je mentionne ici, de deux ans et demi pour franchir toutes les étapes du système.

[*Français*]

M. Hudon: Monsieur le Président, je voudrais rappeler à mon honorable collègue . . . En l'écoutant, on peut essayer de trouver des contradictions dans ce qu'il dit. Il y a quand même une contradiction fondamentale qui apparaît dans son discours quand il dit que le système est engorgé et qu'il n'y a pas assez de fonctionnaires. Quand on examine le projet de loi lui-même . . . il est strictement là pour augmenter le nombre de personnes.

Il a donné, dans sa réponse tout à l'heure à la question qui a été posée, une critique, je pense, assez négative sur les fonctionnaires. Il dit qu'ils ne connaissent pas leur travail, mais le système qu'on leur a mis entre les mains à l'heure actuelle, c'est nous qui l'avons voté ou c'est un Parlement qui l'a voté, et on essaie actuellement de l'améliorer.

Au lieu de chercher à expliquer chacun des cas individuels qu'il a vus, j'aurais peut-être aimé qu'il élabore davantage sur une forme d'amnistie qu'il voudrait voir développée à l'intérieur des cas qui sont actuellement en suspens, parce qu'on peut régler ce groupe-là, ce groupe-là et ce groupe-là.

Je me demande, premièrement, sur quel critère il peut le faire . . . si c'est si arbitraire, sur quel critère s'appuie-t-il pour établir ainsi des groupes ou des amnisties générales? Ce qu'on veut dans le projet de loi c'est augmenter le nombre de personnes pour entendre tous les cas. Et quand on portera des jugements sur le système en soi . . . Je pense que les audiences qu'on fait au Comité permanent de l'emploi et de l'immigration pour nous aider . . . d'ailleurs, mardi prochain, on rencontre justement le rabbin Plaut qui nous en expliquera une partie. On a commencé des audiences là-dessus.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je suis surpris que le secrétaire parlementaire pose de telles questions puisque, entre autres, c'est son ministère qui est responsable du fait qu'il y a maintenant environ 15,000 réfugiés qui attendent de passer devant la Commission d'appel sur l'immigration mais qui attendent des décisions provenant du Comité consultatif sur le statut de réfugié qui est établi sous la loi. Alors, après avoir été entendus par ce comité, et on sait que ce comité donne très peu de décisions favorables, après cela les réfugiés qui sont refusés ont le droit de faire appel à la Commission dont le nombre de membres vient d'être augmenté.

Alors, comme je viens de le dire, ce n'est pas une matière d'amnistie, c'est une matière d'imposer, de mettre en place des mesures spéciales qui ont été mises en place, je comprends, dans le passé par des ministres de l'Immigration dans le cas où la pratique du ministère ou la politique du gouvernement ou bien, effectivement, les décisions de la Commission d'appel de l'immigration sont unanimement ou presque à l'unanimité en faveur de permettre que les réfugiés restent au Canada.

Par exemple, est-ce que le secrétaire parlementaire maintient que nous devrions forcer des réfugiés de la Pologne, de la Hongrie, des autres pays de l'Est de l'Europe à retourner chez eux? Est-ce que cela va être maintenant la position de ce gouvernement? Une fois que ces réfugiés sont arrivés au Canada, est-ce qu'ils ont vraiment la chance d'aller dans d'autres pays, ou est-ce que nous ne devrions pas nous-mêmes assumer nos propres responsabilités en acceptant ces réfugiés ici? La position est-elle de les accepter? Les réfugiés qui viennent d'Europe, les membres de la secte Bahai par exemple, est-ce qu'on va vraiment les renvoyer en Iran? La réponse est définitivement non, puisque pour ces réfugiés-là, ils n'ont aucune chance même de survivre s'ils sont obligés de retourner chez eux.

Alors, pourquoi est-ce que nous demandons à ces réfugiés de rester dans le «backlog» de tous les réfugiés jusqu'à un appel devant ce comité?

En bref, au lieu d'augmenter la capacité d'appel, on doit parler aussi de diminuer la nécessité des appels. Et c'est ce que moi et mon parti avons proposé.

• (1740)

[*Traduction*]

M. Friesen: Monsieur le Président, peu m'importe que le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) réfute mon argumentation ou me prouve même que j'ai tort. Vu la façon dont il raisonne, je n'ai pas grand-chose à craindre de ce côté-là, mais même s'il réussissait, cela ne me dérangerait pas tellement. Je souhaiterais tout de même qu'il me cite correctement. J'aimerais qu'il me dise quand j'ai dit que si le problème était important, lourd, excessif, il ne fallait rien faire.

M. Cassidy: Avec tout le respect que je dois au député, monsieur le Président, c'est précisément ce qu'il a dit il y a environ huit minutes au début de la période des questions et commentaires. Il m'a demandé si je croyais qu'en augmentant le nombre d'agents d'immigration ou de fonctionnaires de l'immigration on réussirait à maîtriser le flot de candidats à l'immigration au Canada. Sa question laissait manifestement sous-entendre qu'il ne le croyait personnellement pas. Il voulait donc dire qu'il était inutile de faire en sorte qu'il y ait suffisamment d'agents d'immigration pour s'occuper des problèmes d'immigration en Inde, au Pakistan, au Bangladesh, au Sri Lanka, aux Philippines et dans les autres pays où les lenteurs des autorités de l'immigration au Canada étaient notoires sous le précédent gouvernement et sont malheureusement demeurées notoires sous l'actuel gouvernement.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je commencerai aujourd'hui, mais je devrai probablement conclure mon discours un autre jour à cause de l'horaire de la Chambre. J'espérais que le débat d'aujourd'hui serait un peu moins sectaire. Les députés de tous les côtés de la Chambre auraient dû s'efforcer de coopérer et de prendre une décision, car ce sujet s'y prête bien. En ma qualité de président du comité permanent, j'en félicite les membres car c'est dans une atmosphère de coopération que se sont déroulées les 40 réunions.

Le député qui a parlé avant moi a demandé au gouvernement d'agir de façon décisive, et il lui a reproché de ne pas l'avoir fait. C'est très bizarre. Je suis membre du comité depuis que j'ai été élu à la Chambre des communes, depuis 1979. L'étude du budget principal des dépenses mise à part, ce comité n'a pas tenu une seule réunion sur le sujet de l'immigration en six ans. Au cours de notre première année, nous avons tenu 40 réunions et nous avons préparé trois gros rapports. Le projet de loi C-55 que nous débattons aujourd'hui a été présenté quelques mois à peine avant que nous ne prenions le pouvoir. Le retard est dû au fait que l'on attendait le jugement des tribunaux; nous devions l'attendre avant d'agir. Nous n'avons pas voulu agir d'une façon qui risquait d'exclure certaines possibilités intéressantes. Le litige est tranché et nous savons quelle est l'ampleur du retard.

Si le député qui a parlé avant moi avait réfléchi un tout petit peu plus, il aurait remarqué que la présidente de la commission a fait preuve de sagesse en affirmant au comité qu'il serait bon de nommer ces commissaires pour une période de deux ans. La présidente a donné deux raisons pour ce faire; elles sont toujours très bonnes. La présidente a beaucoup d'expérience et elle pense que cela lui permettra d'avoir de meilleurs commissaires. Si l'on veut se montrer juste et raisonnable, il faut songer à la qualité des personnes qui promettront de participer à cette tâche. La deuxième raison, c'est que la présidente et ce projet de loi présentent un plan permettant de se mettre à jour dans le travail en trois ans. S'il en est ainsi, il ne nous faudra pas autant de commissaires. Il est prévu dans le projet de loi que la ministre et la Commission seront autorisés à accroître l'effectif pour rattraper le retard, après quoi l'effectif sera à nouveau restreint.

Jeudi matin, le comité a commencé son étude sur le rapport Plaut. Nous avons entendu le témoignage du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et de représentants de la Fédération Sikh du Canada. Deux autres groupes de témoins doivent comparaître aujourd'hui à 18 heures. En gros, les témoins ont déclaré que la décision concernant le statut de réfugié d'une personne et son droit éventuel à la protection que notre pays peut lui offrir, n'est fondamentalement pas une question d'immigration. L'immigration est une tout autre chose.

Tous les députés à la Chambre savent que le système actuel d'immigration pose des problèmes. Il est honteux que les 282 députés ne puissent pas siéger au comité et entendre les témoins, de façon à comprendre la source du problème et les modifications qui s'imposent. Le comité passe des heures à essayer de comprendre le système d'immigration. Il passe également des heures à essayer de trouver la meilleure façon de traiter justement les réfugiés. Je demande aux députés d'en face de réfléchir sérieusement à ce principe. Je leur conseille d'examiner la transcription de jeudi matin et de se demander si la détermination du statut de réfugié au Canada est fondamentalement une question d'immigration ou d'un tout autre ordre. Il est évident que le fait de décider si des gens ont droit ou non à la protection de notre pays parce qu'ils sont véritablement réfugiés soulève certains problèmes d'immigration.

• (1750)

Jusqu'à quel point devrait-elle être différente? Dans quelle mesure devrait-elle être dirigée par un groupe de personnes ayant des formations différentes? La Commission d'appel de l'immigration, qui fait l'objet du projet de loi dont nous sommes saisis, ne devrait-elle pas s'occuper plutôt des appels provenant d'un comité de réfugiés? En respectant les grandes lignes de son rapport, nous pourrions y apporter des améliorations et présenter un projet de loi même supérieur à celui qu'envisage le rabin Plaut. Ne pourrait-on pas inventer un système qui s'occuperait de la définition du statut de réfugié et qui emploierait les services de personnes différentes, ayant une formation différente et des considérations autres que celles des membres de la Commission d'appel de l'immigration?

Le désir de bloquer et de retarder ce projet de loi me semble découler d'une préoccupation réelle et valable pour le sort des réfugiés. Toutefois, ce n'est pas en modifiant la composition de la Commission d'appel de l'immigration que l'on résoudra le problème. La solution réside dans le rapport Plaut que le comité se doit d'examiner. Le gouvernement serait alors en mesure de présenter le projet de loi voulu pour établir un meilleur système. Ce n'est pas en changeant de quelque façon que ce soit la composition de la Commission d'appel de l'immigration que l'on résoudra le problème des réfugiés.

M. Rodriguez: Que croyez-vous que le projet de loi va accomplir?

M. Hawkes: Le projet de loi va contribuer à faire quelque chose de très humain et de très souhaitable. Je suis persuadé que tous les députés ont déjà entendu les instances de personnes coincées dans le processus. Elles n'attendent pas un mois, six mois, ou même un an; elles attendent des années que l'on régularise leur situation et qu'on leur fasse suffisamment confiance leur permettre d'acheter une maison ou d'accepter un emploi permanent. Ne pas modifier un système qui les oblige à attendre de deux à quatre ans dans une espèce d'antichambre juridique, ce serait faire preuve de cruauté à l'endroit de ces personnes, qui sont moins en mesure que la plupart d'entre nous de faire valoir leurs droits. J'estime que ce serait aller à l'encontre de la tradition canadienne. Des députés de tous les partis ont eu des conversations avec la ministre. On est disposé à modifier ce projet de loi au comité si cela peut apporter la moindre amélioration. Dans l'intérêt de ceux qui sont coincés dans le système, comme de leurs conjoints et de leurs enfants, je prie instamment les députés libéraux et néo-démocrates de reconsidérer la cadence avec laquelle ils sont disposés à étudier ce projet de loi. Nous avons perdu les mois de juillet, d'août et de septembre. Nous avons laissé pendant 90 jours de plus dans les limbes les gens qui se trouvent dans le système. S'il faut encore un autre mois, cela fera 120 jours, ou s'il faut encore deux mois, cela fera 150 jours.

L'unique solution est de négocier rapidement. Avançons diligemment, non pas précipitamment. N'adoptons pas un texte mal ficelé. Le comité a déjà consacré quatre heures à l'étape de la première lecture du projet de loi. Nous avons essayé de le faire adopter au mois de juin. Nous y avons presque réussi, mais pas tout à fait. Le ministre a fait un autre effort, le comité en fera également. Cependant, cela exige la volonté des caucus. Cette volonté existe au caucus progressiste conservateur. J'incite les députés qui suivent le débat aujourd'hui à essayer de faire naître cette volonté dans leur caucus à eux. Plus nous irons vite, mieux cela vaudra pour les gens.

Je vois que nous approchons de l'heure des initiatives parlementaires. Je compte bien poursuivre la prochaine fois que nous discuterons le projet de loi. Cependant, je m'en voudrais de ne pas rendre hommage aux membres du comité permanent. Ils ont peiné longuement et durement. J'espère que les députés qui n'ont pas eu la possibilité de siéger à ce comité récemment les consulteront sur la situation existante et sur la nécessité d'avancer le plus rapidement possible avec ce projet de loi, avec le rapport Plaut et avec diverses autres questions.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 17 h 55, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON PROPOSE UNE DÉDUCTION D'IMPÔT POUR LA RECHERCHE ET L'INFORMATION SUR LA PAIX

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir un registre des organismes nationaux et internationaux qui s'occupent de recherche et d'information sur la paix, et de permettre aux résidents du Canada qui paient de l'impôt sur le revenu de virer une partie de leur impôt à un ou plusieurs de ces organismes, montant qui serait calculé en fonction du pourcentage du budget national affecté à la défense, qui est présentement de 10.2%.

—Monsieur le Président, je saisis l'occasion qui m'est offerte de promouvoir l'idée d'une caisse d'impôt pour la paix comme on l'appelle. C'est la deuxième fois que j'ai la possibilité de présenter une motion de ce genre. Je crois savoir que le gouvernement s'y opposera peut-être cette fois-ci encore, comme l'a fait le gouvernement précédent. Je suis persuadé qu'avec le temps le gouvernement changera d'avis et présentera un projet de loi permettant de donner suite aux recommandations de ce genre.

Étant donné la gravité de la situation dans le monde actuellement, je peux seulement exprimer l'espoir que le gouvernement changera bientôt d'idée. Les députés de tous les partis représentés à la Chambre devraient se rendre compte du caractère pressant de la motion. Elle propose deux initiatives au gouvernement. En premier lieu, elle recommande l'établissement d'un registre des organismes nationaux et internationaux s'adonnant aux recherches et à l'information sur la paix. En second lieu, elle demande au gouvernement de songer à autoriser les contribuables canadiens à virer à un ou plusieurs de ces organismes, la proportion de leur impôt sur le revenu affecté à la défense. On pourrait dire, en établissant ce registre et en prévoyant le transfert d'impôts, que nous créons une caisse fiscale pour la paix.

Deux grandes raisons devraient inciter les députés de part et d'autre de la Chambre à appuyer ma motion. La première est de l'ordre des principes, la seconde, de nature plus pragmatique. La Chambre devrait admettre que le fait de payer des impôts à des fins militaires pose à bon nombre de Canadiens un problème de conscience parce qu'ils ne sont pas d'accord. Le gouvernement devrait reconnaître que la création d'une caisse fiscale pour la paix constituerait un bon moyen de canaliser des fonds vers la recherche et l'information sur la paix, deux domaines qui ont grandement besoin de financement. Je vais maintenant développer ces deux points de vue. Beaucoup de Canadiens déplorent de devoir payer des impôts en vue de soutenir des activités militaires, parce que leur conscience le leur interdit. Souvent, c'est par conviction religieuse, mais ce peut être aussi une question de conscience personnelle qui dicte ce qui est bien et ce qui est mal. Cette opposition s'apparente au cas des objecteurs de conscience à l'égard du service militaire.

• (1800)

Je voudrais citer quelques passages d'une lettrre qu'une citoyenne de ma circonscription a adressée au ministre du Revenu national. Voici:

Je vous pose ma question: le gouvernement canadien va-t-il créer une caisse fiscale pour la paix pour ceux d'entre nous qui ne peuvent en toute conscience payer pour faire la guerre ou la préparer? Étant donné que la Charte des droits nous garantit la liberté de conscience, je m'attends à une réponse favorable. Je n'ai pas l'intention de faire taire ma conscience pour me conformer à une quelconque loi rédigée sans égard aux objecteurs de conscience.

Il ne s'agit pas, comme vous l'avez insinué, de différer d'opinion sur la façon de dépenser les impôts. Je suis en désaccord sur bien des façons de dépenser les impôts, mais une seule pêche contre ma conscience à laquelle, par conséquent, je veux obéir. Ma conscience me dit très clairement qu'il est mal de tuer. Je refuse que le gouvernement canadien m'oblige à payer les dépenses de guerre . . .

L'objection de conscience, en ce qui concerne la participation à la guerre ou la préparation à la guerre, est reconnue au Canada depuis au moins la période de la révolution américaine. A cette époque, les Mennonites et les Quakers avaient, pour des raisons de conscience, refusé de participer à la guerre, d'un côté ou de l'autre. Cela les avait rendus suspects aux yeux des Américains mais, par contre, en avait fait de bons candidats à l'immigration pour le gouvernement colonial du Haut-Canada. Lord Simcoe leur promit l'exemption du service militaire, ce qui fut officiellement reconnu par l'Assemblée du Haut-Canada par le *Militia Act* de 1793. Cette loi prévoyait qu'en échange de l'exemption de service militaire, les personnes exemptées paieraient des droits annuels servant à défrayer les coûts de la milice.

Les membres de la Société des Amis, ou Quakers, virent un lien direct entre le paiement d'une somme pour supporter la milice et le service dans la milice même. La plupart refusèrent de payer ces droits, bien que les pénalités comportaient la saisie des biens personnels et même l'emprisonnement. Les Quakers et les Mennonites firent pression pour que l'on supprime ces droits et ils eurent finalement gain de cause en 1849. En 1873, pour encourager un groupe de Mennonites russes à venir au Canada, on accorda de la même façon, par décret du conseil:

L'exemption totale du service militaire . . . pour les chrétiens appelés Mennonites.

Entre 1874 et 1880, 8,000 Mennonites russes vinrent s'installer dans les Prairies.

En 1898 et 1899, des décrets similaires furent adoptés pour encourager l'émigration des Doukhobors et des Huttérites. Nous avons donc, au Canada, cette longue tradition des Églises pacifistes: la Société des Amis, les Mennonites, les Huttérites et les Doukhobors, qui ont toujours refusé de participer à la guerre. A une époque, on a tenté de remplacer cela par un paiement.

Durant la Première Guerre mondiale, il y a eu de fortes pressions en faveur de la conscription universelle et il a fallu une véritable bataille pour maintenir ce principe de l'objection de conscience, mais il a été maintenu. Même chose pendant la Seconde Guerre mondiale. Je voudrais bien faire comprendre à tous les députés l'importance du comportement des individus qui agissent au nom de leur conscience. Je sais que dans notre propre caucus, et je l'espère aussi dans les autres, on est en droit d'être publiquement en désaccord avec le caucus pour des raisons de conscience et de voter en conscience contre le caucus. Nous avons entendu parler de crimes de guerre, monsieur le Président, contre des gens condamnés parce qu'ils refusaient de faire quelque chose pour des raisons de conscience.

J'aimerais vous lire quelques passages du fameux essai sur «le devoir de désobéissance civile» du philosophe Thoreau, écrit il y a plus d'un siècle. Voici ce qu'il disait:

Il est des milliers de gens qui d'opinion sont opposés à l'esclavage et à la guerre, mais dans les faits ne font rien pour y mettre fin; qui, . . . restent assis les mains dans les poches à dire qu'ils ne savent pas quoi faire, et ne font rien; qui relèguent même la question de la liberté et l'arrière-plan de celle du . . .

Nous y arrivons, monsieur le Président . . .

. . . libre-échange, et parcourent tranquillement le barême des cours et les dernières dépêches du Mexique, après dîner, et d'aventure s'y endorment. Ils hésitent, regrettent, en appellent même parfois; mais ils ne font rien de sérieux ni de suivi. Ils vont attendre, bien disposés, que d'autres remédient au mal, pour ne plus avoir à le regretter. Au mieux, ils appuieront d'un vote mou et soutiendront sans conviction une juste cause passant à leur portée.

Thoreau poursuit:

Que votre vote soit un vote entier, pas un simple bout de papier, mais qu'il pèse de toute votre influence. Une minorité est démunie tant qu'elle se conforme à la majorité; elle n'est même pas alors une minorité. Mais elle devient irrésistible quand elle fait pression de tout son poids. Si 1,000 hommes refusaient cette année de payer leurs impôts, ce ne serait pas une mesure violente et sanglante, comme cela le serait de les payer, et de permettre à l'État de semer la violence et de verser le sang innocent. Telle est en fait la définition d'une révolution pacifique.

De nos jours, au lieu d'insister sur le service militaire direct, on fait payer des impôts pour financer une énorme machine militaire. Muriel Luca, de Foremost, en Alberta, écrivait ceci:

Pendant plus de 200 ans, le Canada a autorisé ses citoyens à exercer leur liberté de conscience relativement au service militaire. Cependant, de nos jours, la plus grande partie du service militaire consiste à payer les nouvelles armes qui coûtent de plus en plus cher, à la grande satisfaction des fabricants. Mes mains sont tout aussi tachées de sang si j'aide à financer des missiles nucléaires que si je passais un autre être humain au fil de l'épée.

C'est ce qui incite bien des gens à déclarer que leur conscience leur interdit de payer des impôts utilisés à des fins militaires. Plus de 250 personnes au Canada ont déjà pris des mesures en conséquence et versé dans une caisse pour la paix la partie de leurs impôts qui serait normalement utilisée à des fins nucléaires. Ces personnes sont en train de s'organiser et elles exhortent le gouvernement du Canada à légaliser cette façon de procéder afin qu'elles puissent y avoir recours avec l'autorisation du gouvernement.

Ces personnes invoquent la Charte canadienne des droits et libertés que contient la Constitution de 1982. Je voudrais en lire les deux premiers articles. Les voici:

La Charte canadienne des droits et libertés garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Chacun a les libertés fondamentales suivantes:

a) liberté de conscience et de religion;

Monsieur le Président, la liberté de conscience est la première liberté que garantit notre Charte des droits et libertés. Qu'est-ce que la liberté de conscience au juste? Jusqu'ici, le Parlement a confié aux tribunaux le soin d'interpréter cette expression et les autres notions énoncées dans la Charte. Les partisans de la caisse pour la paix voudraient que cette notion soit mieux expliquée. Il en coûte environ $255,000, soit plus d'un quart de million de dollars, si l'on veut soumettre une question quelconque à la Cour suprême afin d'obtenir des précisions.

Je voudrais citer quelques paroles de David Vickers, ancien procureur général de la Colombie-Britannique et éminent avocat de cette province. Il disait:

• (1810)

Personne ne sait vraiment comment les tribunaux interpréteront la première liberté, la liberté de conscience. A mon avis, si l'on veut que cela signifie vraiment quelque chose, ce doit être une garantie, non pas simplement qu'on peut croire à quelque chose, mais aussi que ces convictions peuvent se traduire par des gestes.

La liberté de conscience, ce n'est pas seulement de pouvoir avoir certaines convictions en son for intérieur; c'est aussi de pouvoir agir en conséquence. Je pense que nous devons le reconnaître lorsqu'il s'agit de quelque chose d'aussi fondamental que l'obligation de financer la chose militaire. La motion ne contient rien qui dépasse les limites justes et raisonnables que toute société peut imposer. Je voudrais que le gouvernement n'attende pas une décision des tribunaux, mais qu'il prenne des dispositions pour que les gens puissent vraiment exercer leur liberté de conscience, qu'il ne se contente pas de belles paroles écrites sur une feuille de papier.

Les pacifistes ont formé une société de bienfaisance appelée Conscience Canada qui multiplie les démarches pour que le gouvernement procède à de telles modifications. Je le prie donc instamment d'adopter la motion que je présente maintenant, une motion qui donnerait force de loi aux modifications proposées. Je tiens énormément à une telle mesure qui permettrait aux citoyens d'exercer concrètement leur liberté de conscience, de ne pas compter sur une décision aléatoire des tribunaux, pour que notre Constitution soit vraiment une réalité pratique.

Deuxièmement, monsieur le Président, on pourrait adopter la motion à l'étude pour des raisons pratiques, même s'il n'existait pas un seul objecteur de conscience, parce qu'on a besoin d'argent pour la recherche sur la paix et pour informer le public. On dépense déjà beaucoup trop dans le monde pour des armes de destruction. On en subit les conséquences sur deux plans. D'une part, il ne reste plus d'argent pour d'autres projets. Il existe actuellement un mythe qui a la vie dure. En effet, on croit que les dépenses militaires créent des emplois, mais il a été pourtant établi que ce n'était pas le cas. Les dépenses militaires, toutes proportions gardées, sont le moyen le moins efficace de créer des emplois. Il faut donc en informer le public. C'est un domaine dans lequel nous voudrions multiplier les recherches pour que les gens et les industries, qui sont déjà engagés dans la production militaire, puissent se lancer dans des entreprises humaines un peu plus constructives.

Plus tôt cette semaine, on a pu voir à la télévision de Radio-Canada une émission soulignant le quarantième anniversaire des Nations Unies. Pour démontrer combien les dépenses militaires grimpent en flèche d'une façon complètement débridée, Radio-Canada rapportait qu'aujourd'hui, les États-Unis dépensent plus pour les orchestres militaires que pour les Nations Unies. Pourtant, on entend des plaintes fort bien orchestrées à propos du coût des Nations Unies.

Les dépenses militaires du Canada s'élèvent à 9.4 milliards, plus de quatre fois ce que nous consacrons au développement international, soit 2.1 milliards. Nous faisons donc quatre fois plus d'efforts pour préparer la guerre que pour atténuer des conditions qui portent en elles le germe de la guerre. Tout cela échappe à notre contrôle. Les gens acceptent que leur argent serve à promouvoir la paix, l'éducation populaire et la recherche, l'objectif étant de redresser l'équilibre. De quoi le gouvernement a-t-il peur? Pourquoi repousse-t-il ce genre de proposition?

Ensuite, monsieur le Président, la course aux armes menace de nous détruire tous. L'équilibre de la terreur commence à être déséquilibré. Les États-Unis se préparent à dépenser 26 milliards pour militariser l'espace et la complicité du Canada nous inquiète. En dépit du fait que le premier ministre (M. Mulroney) ait refusé de participer au nom du gouvernement du Canada, la porte reste ouverte pour les entreprises privées. Il arrive parfois que nos lèvres disent non pendant que nos yeux disent oui. Certains fabricants canadiens qui espèrent s'enrichir rapidement en ajoutant à l'équilibre de la terreur nucléaire se voient déjà en train de palper des liasses de dollars.

Nos dirigeants ont dénoncé la complicité du Canada producteur de l'uranium qui sert à fabriquer les bombes. Le 28 septembre 1984, le premier ministre a dit à l'Université Saint-François-Xavier, que le maintien de la paix était la tâche première de notre génération. Mais qu'a-t-il fait depuis? Bien peu.

Pour terminer, monsieur le Président, les Canadiens veulent que le gouvernement prenne davantage d'initiatives pour la paix. Ils sont mêmes prêts à participer directement eux-mêmes. La constitution d'un fonds fiscal leur permettrait de le faire. Ce serait une solution de rechange à la folie de la course aux armes, une solution qui tiendrait compte des convictions personnelles. J'exhorte donc tous les députés à appuyer la motion.

M. Jim Jepson (London-Est): Je vous remercie, monsieur le Président, et je suis heureux de participer au débat sur cette motion aujourd'hui. Je sais que le député qui en a saisi la Chambre est un parlementaire sérieux et consciencieux et qu'il a appuyé cette motion dans les meilleures intentions du monde, j'en suis sûr.

Cette motion a manifestement été proposée pour permettre à la Chambre de prouver sa détermination à réaliser la paix dans le monde et au Canada de renforcer sa position de pionnier dans le domaine des mesures de sécurité face aux risques que pose l'existence même des armes nucléaires.

Même si j'approuve l'objectif final de cette motion, la paix internationale, ses répercussions posent trop de problèmes; j'espère donc que la Chambre ne l'approuvera pas pour qu'elle serve de fond à un véritable projet de loi. Tous les députés conviendront avec moi que les Canadiens, et même le gouvernement, se préoccupent vivement de la paix dans le monde et qu'ils souhaitent saisir toutes les occasions de rappeler que cet objectif est prioritaire. La motion à l'étude vise le même objectif. Si elle prend force de loi, cette motion permettra à des contribuables canadiens d'affecter une partie de leurs impôts à des fins spéciales. Ces recettes fiscales serviront à financer les activités d'un organisme international reconnu s'occupant de recherches et d'éducation sur la paix. Les fonds destinés à cette fin seront l'équivalent de la part des deniers publics qui auraient été consacrés aux dépenses pour la défense du Canada, à savoir 9.3c. par dollar, pour l'année financière 1984-1985. Cette proposition n'est ni sérieuse ni acceptable.

Cette année, l'impôt sur le revenu des particuliers a représenté près de 30 milliards de dollars de l'ensemble des recettes du gouvernement. Pour replacer les choses dans une juste perspective, cette motion obligera le Parlement à perdre le contrôle sur environ 3 milliards par an, soit près de 3 p. 100 des dépenses totales cette année.

En voyant cette motion, j'ai pensé en premier lieu qu'elle traduisait un désaccord entre les souhaits du Parlement et ceux des Canadiens. Cela contredit la conviction fondamentale que nous avons tous que le Parlement offre une tribune où l'on peut présenter les différentes opinions et les différents intérêts des Canadiens et en discuter. On espère que ce processus permettra d'adopter les mesures et les lois qui répondent à l'intérêt national le plus efficacement possible.

Si nous acceptons le principe dont s'inspire la motion, il nous faudra admettre que le Parlement n'atteint pas son objectif le plus fondamental. Dans le cas de la politique de défense, je pense que notre gouvernement a veillé avec grand soin à ce que ses priorités de dépense en matière de défense respectent bien l'équilibre qu'il convient d'adopter entre la nécessité de nous doter d'une puissance militaire efficace et, bien sûr, le désir sincère d'accroître la sécurité nationale et internationale.

De plus, monsieur le Président, je crois que cette politique renforce à dessein le rôle traditionnel que le Canada a joué dans les affaires internationales et qui nous a gagné le respect, c'est-à-dire un rôle où nous nous illustrons par nos initiatives en vue d'apporter des solutions pacifiques aux conflits dans le monde et par nos appels à la modération et à la compréhension dans les relations entre pays.

Plus important encore, je crois que la politique de défense de notre gouvernement reflète bien les vues et les priorités des Canadiens. Ils ont en général appuyé l'attitude que nous avons adoptée sur des questions touchant la défense nationale et la sécurité internationale. On discutera bien sûr toujours de la question de savoir quelle est précisément la meilleure façon d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en tant que pays faisant partie de l'Amérique du Nord et membre de l'OTAN. Les divergences d'opinion sont toujours salutaires car on peut alors être assuré que l'on étudiera très attentivement les solutions de rechange. Cela est particulièrement évident dans les activités de l'Institut canadien pour le contrôle des armements et pour le désarmement. La création de cet organisme démontre clairement l'importance que le gouvernement attribue précisément aux mêmes objectifs que le député a exposés dans sa motion ce soir.

• (1820)

La décision que le gouvernement a prise récemment concernant l'Initiative de défense stratégique révèle à quel point nous estimons le régime démocratique. Lorsque la population elle-même, les médias et des députés ont mis en doute la valeur de ce projet, le gouvernement a pris soin de faire participer la population à la prise de décision. Selon moi, si le gouvernement a choisi, en définitive, de ne pas participer directement à l'Initiative de défense stratégique, c'est surtout parce qu'il a tenu compte d'un certain nombre de réserves répandues chez les Canadiens au sujet de cette nouvelle stratégie.

La politique en matière de défense est tellement essentielle que, plus que dans tout autre domaine de la politique, le gouvernement doit être réceptif et tenir compte de l'opinion de l'électorat. D'un autre côté, cependant, je crois que le Parlement et le cabinet sont les mieux placés pour prendre des décisions dans ce domaine.

Selon moi, on doit prendre en considération les vues et les opinions des Canadiens dans l'établissement de la politique du Canada en matière de défense, mais c'est au Parlement, en définitive, de trancher. Les parlementaires disposent de ressources et de renseignements que n'a pas la population. Ils ont l'occasion de débattre et de discuter certaines questions et ils peuvent compter sur le processus législatif, ce qui leur permet de tirer des conclusions en connaissance de cause. Des questions aussi délicates et complexes que la politique de défense exigent des témoignages d'experts et des débats très constructifs entre des gens d'opinions tout à fait divergentes.

Je crains fort que la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui ne respecterait pas les principes de démocratie parlementaire qui sont de tradition à la Chambre. Pour donner un exemple, imaginons un instant ce qui se passerait si nous pouvions réserver les impôts que nous versons à un usage que nous jugeons personnellement important. Je suis persuadé qu'on aurait alors un éventail très large d'activités parrainées par le gouvernement. Cela reflèterait vraiment les préférences de la population, mais ne constituerait pas une amélioration par rapport à la situation actuelle. En outre, et ce qui est encore plus important, ce genre de disposition fiscale entraînerait un désordre total dans les fonctions de la Chambre des communes. Les députés cesseraient d'assumer leurs responsabilités et la politique suivie ne serait plus le fruit d'une longue et mûre réflexion.

Je voudrais signaler en terminant une chose fort simple. Je suis en désaccord avec cette motion, car, selon moi, les restrictions que nous impose notre énorme déficit nous empêchent de consacrer suffisamment d'argent à la défense, sans parler de la protection de notre environnement. Comme État-nation, le Canada a des obligations à remplir en ce qui concerne, premièrement, notre propre défense et, deuxièmement, la sécurité de nos alliés. En tenant compte d'autres obligations et engagements, le gouvernement a prévu des fonds pour la défense nationale. Pourtant nos forces armées doivent se contenter d'une technologie qui est dépassée et de matériel qui se détériore. Il y a lieu de se demander sérieusement si nous serions en mesure d'offrir une résistance quelconque pour défendre la souveraineté de notre territoire, peu importe à quel point nous y tenons. Nous avons malheureusement hérité une défense en piteux état du gouvernement précédent.

A titre de pays membre en règle de l'OTAN qui bénéficie sans contredit d'avantages proportionnels à nos contributions, nous devons consciencieusement honorer nos obligations. Le fait d'appuyer cette motion mettrait certainement en doute notre fidélité aux objectifs de l'alliance et même aux valeurs de la paix et de la sécurité que nous tentons si ardemment de préserver.

Enfin, des réductions de taille dans les armements nucléaires ne se réaliseront que si elles sont vérifiables. Les négociations doivent partir d'une position de crédibilité. Je crois que l'appui à cette motion nuirait gravement à la réalisation de cet objectif.

Il est important que tous les Canadiens sachent que nous devons être en position de force et non de faiblesse pour protéger nos intérêts. Que ceux qui sont trop naïfs pour le croire

aillent parler aux gens de Pologne, d'Allemagne de l'Est, de Tchécoslavaquie, de Hongrie ou d'Afghanistan, pour ne nommer que ces pays. La situation dans ces pays devrait constamment nous rappeler qu'il faut nous méfier des Soviétiques à ce qu'on dit être la table des négociations. Une vigilance jamais relâchée sera toujours le gage de la liberté.

Pour terminer, je crois qu'il a été avantageux pour la Chambre de débattre cette motion. Je recommande toutefois aux députés de bien réfléchir à ses répercussions et de ne pas l'appuyer.

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les deux précédents orateurs, et je suis parvenu à la conclusion que je ne pouvais pas appuyer cette motion parce qu'elle part d'une mauvaise prémisse. Cette prémisse, c'est que l'argent consacré à la défense est de l'argent consacré à la guerre. Je ne pense pas que cela ait plus de sens que de dire qu'un dollar consacré aux forces de police est un dollar mis au service des voleurs, des cambrioleurs ou des assassins.

Je considère les dépenses de défense comme une police d'assurance dont nous espérons ne jamais devoir nous servir. On ne prend pas une assurance-santé parce qu'on prévoit d'être malade, mais simplement parce qu'on veut être protégé au cas où cela arriverait. Les dépenses de défense ne sont rien d'autre qu'une police d'assurance, et le peuple canadien devrait être fier d'approuver la souscription de cette assurance qui protège le bien-fonds que nous appelons Canada.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de participer à ce débat et de discuter de cette proposition qui, selon moi, est pleine de défis à l'imagination. J'utilise l'expression «pleine de défis» parce que le parrain de cette motion, l'honorable député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) nous lance à tous le défi de réexaminer si nous faisons tout ce que nous pouvons et tout ce qui devrait être fait pour promouvoir les forces qui assurent le maintien de la paix dans le monde entier.

Il nous lance également le défi d'examiner le rôle de nos forces de défense et de déterminer si elles contribuent effectivement au maintien de la paix.

La motion est également pleine d'imagination et son parrain du Nouveau parti démocratique a démontré un grand esprit d'innovation dans l'établissement de cette proposition fiscale tout à fait particulière.

J'essaierai donc de démontrer dans mes observations que, malheureusement, cette imagination et cette innovation peuvent être trompeuses, et que la structure fiscale, plutôt nouvelle décrite dans cette proposition, ressemblerait à la boîte de Pandore, réservant des surprises peut-être désagréables à quiconque l'ouvre.

Monsieur le Président, mes collègues gouvernementaux de la Chambre ont pris la parole et la prendront éventuellement aussi au sujet de certaines questions importantes soulevées par cette motion, des questions au sujet de ce qui est fait et de ce qui devrait être fait pour promouvoir la paix et la sécurité dans le monde entier.

Pour mon humble part, je me propose de vous entretenir des questions fiscales que soulève cette motion. En conséquence, si je ne m'oppose pas à l'objectif avoué d'appui aux efforts légitimes en vue d'atteindre la paix mondiale, j'ai de sérieux doutes au sujet du mécanisme fiscal particulier que nous devrions appliquer.

Dans le libellé de sa motion, il semble que l'honorable député de Cowichan-Malahat-Les Îles ait tiré sa propre conclusion: que le maintien de forces de défense va à l'encontre de la paix. Il financerait les organismes de recherche et d'information sur la paix au moyen d'une partie des recettes fiscales affectées au budget de la défense. On doit conclure qu'il considère les activités de la défense et de paix comme des activités opposées, comme l'huile et le feu, et que si vous optez pour l'une de ces activités, vous devez automatiquement vous opposer à l'autre.

L'honorable député a droit à son opinion, certes. Nous, les autres députés, avons certainement aussi droit d'avoir des opinions, peut-être contraires à ce sujet. Mais je ferais valoir que le mécanisme proposé dans sa motion et qui nous est proposé maintenant ne laisserait, d'une certaine façon, que très peu de choix aux contribuables qui croient, effectivement, que le maintien des forces de défense contribue aussi à assurer la paix dans le monde entier. Je l'avoue, parce que de la façon même dont cette déduction fiscale serait structurée, nous inviterions un contribuable non seulement à virer une certaine partie des impôts sur le revenu qu'il doit payer au profit d'organismes reconnus de recherche sur la paix, mais nous laisserions nettement entendre que ces fonds devraient être puisés dans le budget de la défense.

• (1830)

Il me semble qu'en adoptant cette proposition nous offririons aux contribuables ce genre d'alternative. Je ne crois pas qu'il s'agisse là d'une proposition claire écrite noir sur blanc et que les bons ne sont pas tous du même côté et que les méchants sont tous de l'autre. Je ne crois pas que nous devrions inscrire dans la déclaration d'impôt sur le revenu une procédure qui laisse nettement supposer que ce genre d'opposition ainsi alléguée existe entre les dépenses de la défense et les efforts de maintien pour la paix.

Je me demande pourquoi l'honorable député de Cowichan-Malahat-Les Îles, lorsqu'il a rédigé sa motion, a décidé de ne pas utiliser le mécanisme fiscal traditionnel offert à tous les Canadiens désirant appuyer les organismes particuliers qui favorisent le bien-être général et qui veulent bénéficier de certains stimulants fiscaux pour ce faire. Ce mécanisme est, bien entendu, la déduction bien connue au titre des dons de charité. La définition d'un organisme de charité en vertu de notre régime fiscal est très large. Nous ne voyons pas de problème à ce que des organismes de recherche sur la paix soient reconnus comme des organismes de charité admissibles à cette déduction. Nous savons tous de quelle façon fonctionne cette même déduction. Si un contribuable est imposé à un taux marginal, par exemple, de 35 p. 100, pour chaque dollar d'un don à de tels organismes de charité, les trésors gouvernementaux, qu'ils soient fédéral ou provincial, souscrivent 35c. Le don du contribuable est donc ramené à 65c. effectivement.

L'histoire de cette déduction fiscale pour dons de charité est longue et honorable. Elle est aussi ancienne que l'impôt sur le revenu et elle lui est quasiment inhérente. Il s'agit d'une procédure simple par laquelle l'État reconnaît le fait que toute la société tire profit du travail des organismes de charité. Nous

avons de la difficulté à comprendre pourquoi cette procédure si simple ne suffit pas à répondre aux objectifs que vise le parrain de cette motion qui nous est proposée ainsi aujourd'hui.

Maintenant, trève de rêverie idéaliste et revenons sur terre. Examinons de quelle façon cette proposition particulière fonctionnerait en pratique dans ce monde. Nous devrions réaliser, tout d'abord, que cette procédure idéaliste et vraiment sélective de virement des recettes fiscales devrait être annoncée dans la déclaration de l'impôt sur le revenu des particuliers, soit dans la formule dite T-1. Étant donné qu'il s'agirait d'une réduction de l'impôt par ailleurs déjà payable, elle devrait figurer à la fin de la déclaration d'impôt.

Il faudrait poser cette question au contribuable: Voulez-vous que votre impôt sur le revenu soit réduit de 10.2 p. 100, peu importe le pourcentage de l'année en question, et que cette portion soit virée dans les coffres des organismes stipulés de recherche et d'information sur la paix mondiale? Je ne suis pas sûr que le parrain de cette motion ait prévu une certaine forme de notes explicatives pour préciser au contribuable ce que représente ce pourcentage particulier, c'est-à-dire la part du budget fédéral affectée directement à la défense.

Monsieur le Président, on peut faire un certain nombre d'observations fort diverses au sujet de ce genre de proposition. Elle soulève, bien sûr, certaines questions dans mon esprit, et j'espère aussi qu'il en est de même pour les autres députés de cette Chambre. Par exemple, quelle assurance rigoureuse nous donne cette procédure quelque peu fantaisiste que les recettes fiscales du gouvernement sont affectées de façon convenable et efficace? Nous croyons qu'il n'y a pas de possibilité de prévoir quelle proportion exacte des recettes fiscales serait ainsi virée.

Je crois que nous pourrions prévoir que les organismes de paix qui profiteront de cette procédure monteront une campagne de publicité des plus intenses pour inviter fortement les contribuables à opter pour une telle méthode. Et, après tout, le contribuable en viendrait sans doute très vite à la conclusion et on serait tous portés à croire qu'il n'en coûterait rien de plus pour faire ce choix qui peut être appelé pieux. Naturellement, monsieur le Président, si l'on demande à quelqu'un: Êtes-vous en faveur de la paix? Il répondra probablement très rapidement: Oui, bien entendu. C'est évident. Dans l'esprit du contribuable, il donnerait de l'argent du gouvernement, non pas le sien.

Ainsi, il est concevable de croire que le virement de recettes fiscales pourrait être très important. Après tout, presque tout le monde est en faveur de la paix, à l'exception de quelques belliqueux et de ceux qui tirent directement profit de la guerre. Ainsi, le contribuable pourrait bien être en faveur de cette idée, étant donné qu'il croit qu'il ne lui en coûte rien. Et le contribuable ne posera probablement pas d'autres questions au sujet d'un régime qui, selon lui, doit avoir reçu la sanction officielle, étant donné qu'il figure sur la déclaration d'impôt sur le revenu.

Toutefois, il faudrait se poser aussi d'autres questions. Par exemple, quelle assurance avons-nous que ces recettes ainsi virées aux organismes de paix seront bien dépensées. Permettront-elles d'obtenir des résultats escomptés? Si des dépenses de 1 million de dollars affectés à la recherche et à l'information sur la paix permettent d'obtenir un certain niveau de résultats, des dépenses de 10 millions de dollars permettraient-elles de décupler ces résultats? Ou, y a-t-il une loi des rendements décroissants qui s'appliquent dans ce secteur aussi?

Ce sont là, monsieur le Président, des questions qu'un gouvernement responsable doit se poser lorsqu'il doit répartir son budget des dépenses.

Toutefois, le problème que pose la proposition que nous examinons ici ce soir, c'est que ces questions ne seraient pas effectivement posées. Le gouvernement n'aurait pas de contrôle sur le montant des recettes fiscales ainsi affectées à ces dépenses. L'ampleur et l'efficacité des compagnies de publicité orchestrées par les organismes de paix influeraient plus probablement et grandement sur ce montant. Nous aurions donc un pourcentage inconnu se situant quelque par entre zéro et 10.2 p. 100 des recettes fiscales fédérales qui échapperait au contrôle du gouvernement et du Parlement.

J'ai dit, il y a quelques instants, que le contribuable croirait que cette approche ne lui coûterait effectivement rien. Cela pourrait bien être faux. Si cette proposition était intégralement appliquée, cela signifierait un virement de quelque 4 millions de dollars des recettes fiscales tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers. En conséquence, si le virement est important, le gouvernement pourrait bien être obligé d'accroître les impôts pour combler l'écart à moins que les députés soient prêts à voir le déficit budgétaire s'accroître, comparativement à ce qu'il est maintenant, ce qui est hors de question, en fonction directe des actions budgétaires formulées en mai dernier.

Les tenants de cette idée pourraient bien soutenir que le montant est relativement faible et que la paix est si importante. Il vaut la peine de mettre de côté les principes de contrôle appropriés sur les dépenses publiques pour une très noble cause. Cet argument est certainement séduisant. Mais jusqu'où élargirions-nous ce principe? On entrouverait ainsi une porte à ouverture très béante.

Si nous acceptons le virement des recettes fiscales à la recherche sur la paix, pour quel autre objectif ne ferions-nous pas une autre objection? Jusqu'où étendrions-nous ce nouveau principe? Les gouvernements consacrent des sommes importantes, par exemple, aux soins hospitaliers, à l'assurance-maladie et à d'autres formes de régimes publics de santé. Accepterions-nous un système par lequel l'Association médicale canadienne pourrait établir un régime privé de soins de santé auquel des contribuables pourraient virer une certaine partie de leurs impôts à payer?

Il y a sans doute des Canadiens qui n'ont pas d'enfant et qui mesurent les dépenses des fonds publics affectés à l'enseignement ou aux centres de garde d'enfants et au bien-être et au soutien des familles en général, d'une façon bien sceptique. Permettrions-nous à ces Canadiens d'affecter une autre partie de leurs impôts sur le revenu à un autre secteur où ils seraient dépensés davantage à leur goût ou à leurs intérêts directs? Y aurait-il alors autant de mini . . . mini-budgets que nous avons de citoyens au Canada?

Je pourrais donner d'autres exemples, monsieur le Président. Le point que je soulève est que la question en cause n'est pas l'importance de la recherche sur la paix. Il s'agit d'une question plus fondamentale, savoir, les Canadiens peuvent-ils se soustraire à leurs responsabilités sociales de citoyens? Dans notre régime de gouvernement démocratique responsable, nous utilisons des gouvernements pour prendre certaines décisions au profit de toute la société en général. Il s'agit souvent de décisions très difficiles à prendre et parfois impopulaires pour

certains. Mais il s'agit de choix nécessaires. Les dépenses affectées à la défense entreraient, je suppose, dans cette dernière catégorie.

Mais la prise de ces décisions, au nom d'une société dans son ensemble, est l'essence même d'un gouvernement démocratique responsable et élu par le peuple comme tel. Le fait de se soustraire à ces décisions ou à certaines de ces décisions va à l'encontre du principe d'un gouvernement responsable.

Nous ne prétendons pas du tout que les citoyens ne devraient pas s'intéresser à l'affectation générale et détaillée de leurs impôts.

Nous espérons qu'un plus grand nombre d'individus s'y intéressent. Notre démocratie en serait plus forte. Toutefois, nous devons faire une distinction entre la défense ou la promotion louable de la défense, ou la condamnation invitante de cette défense, de certaines catégories particulières de dépenses publiques, et le fait de pouvoir choisir de ne pas financer une activité gouvernementale particulière par le biais de certains mécanismes fiscaux peut-être plus simples.

En vertu du système démocratique de notre gouvernement, les règles uniformes doivent être les mêmes pour tous. Il ne s'agit pas d'un gouvernement sélectif pour certaines personnes, par certaines personnes, en fonction des intérêts de certaines personnes.

Nous sommes sûrs que le parrain de cette motion ne l'a pas rédigée dans le but de chambarder la nature déjà établie de notre système de gouvernement. Je ne doute pas qu'il ait essayé très sincèrement, sans aucun doute, d'attirer l'attention de cette Chambre sur l'importance primordiale des organismes qui travaillent indûment à la promotion louable de la paix mondiale dans notre société en effervescence, toutefois, la méthode soi-disant pratique qu'il prône pour atteindre cet objectif va directement à l'encontre des principes importants, voire même fondamentaux, de notre régime fiscal fondé sur la responsabilité d'un gouvernement élu par le peuple. Je crois qu'il s'agit là d'un point tout aussi primordial qui mérite d'être souligné à cette occasion, et je me réjouis de cette occasion justement ce soir qui m'est offerte pour le faire.

• (1840)

[*Traduction*]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, en bref, le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) voudrait que le gouvernement établisse un registre des organismes nationaux et internationaux effectuant des recherches sur la paix et qu'il nous permette, à vous et à moi, en tant que contribuables, monsieur le Président, de verser à l'un de ces organismes ou à plusieurs d'entre eux, la partie de nos impôts qui correspond au pourcentage du budget affcté à la défense nationale. Je sais que le député est sincère quand il dit cela, mais il a tort.

La motion part du principe que nous devrions nous retirer de l'OTAN et de NORAD, une politique néo-démocrate, si je ne m'abuse. Elle part du principe que nous devrions oublier les événements de 1939 en Pologne, ceux de Finlande et d'autres régions de la Pologne en 1940, ce qui s'est passé en Lettonie, en Lithuanie, en Estonie et dans des régions de la Roumanie toujours en 1940, en Chine en 1944 et dans une région de la Tchécoslovaquie en 1945 . . .

M. Manly: Lisez donc la motion.

M. Kilgour: . . . dans l'est et le nord-est de la Prusse en 1945, au Japon et dans l'Île Sakhaline en 1945. Bref, le député voudrait qu'on fasse table rase des événements de Mongolie en 1921, de Bulgarie en 1944 et en 1945, de Hongrie et de Pologne toujours en 1944 et 1945, de la Roumanie de 1945 à 1947, de la Tchécoslovaquie en 1948, de la République démocratique allemande en 1949 et du Vietnam du Nord, de 1945 à 1954.

M. Skelly: Et les guerres du Péloponnèse alors? Vous n'auriez pas quelques petites anecdotes à ce sujet?

M. Kilgour: Je signale que les deux néo-démocrates qui sont là pour appuyer la motion du député semblent trouver pénible de m'entendre réciter ces litanies . . .

M. Skelly: Ce n'est pas pénible, mais ridicule.

M. Kilgour: . . . je préfère leur dire que j'ai l'intention de continuer.

M. Manly: Ce n'est pas pertinent.

M. Kilgour: Ils veulent que nous oubliions, que nous fassions abstraction de ce qui s'est passé à Cuba en 1970 . . .

M. Manly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que la règle de la pertinence doit s'appliquer aux initiatives parlementaires comme au reste. Ma motion demande l'établissement d'un registre des organisations nationales et internationales qui œuvrent pour la paix en faisant de la recherche et en jouant un rôle éducatif, de même que l'affectation à ces organisations d'une certaine partie de l'impôt sur le revenu. Il n'est pas question d'oublier certains faits historiques. Je voudrais que le député se contente de parler de la motion à l'étude.

Le président suppléant (M. Charest): Je comprends fort bien ce que veut dire le député. Le secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures (M. Kilgour) a, je crois, établi un lien en abordant un autre aspect de la paix, soit la guerre.

M. Skelly: C'est un lien bien mince.

M. Kilgour: Merci, monsieur le Président. Ils veulent que nous oubliions ce qui s'est passé en Afghanistan en 1979, de 1980 à 1985 et au-delà, au Sud Yemen, en 1970, en Angola, en 1975 même si j'avoue qu'il y a là peut-être matière à contestation, ainsi qu'en Éthiopie, en 1976. Les deux messieurs du Nouveau parti démocratique devraient peut-être aller voir un jour le film «La déchirure».

M. Manly: Je l'ai vu. Pensez à ce film.

M. Kilgour: Nous pensons tous à certaines choses, n'est-ce pas?

Je rappelle aux députés qu'un membre du Parti travailliste de Grande-Bretagne se trouvait ici il n'y a pas très longtemps et qu'il a dit, si je me souviens bien: «Les socio-démocrates n'ont pas à se boucher les oreilles dès qu'il est question de paix». Les deux députés du Nouveau parti démocratique devraient donc prêter une oreille attentive à ce qu'a déclaré un membre du Parti social démocrate de Grande-Bretagne au sujet de la politique de défense de ce parti qu'il était loin d'approuver, je peux vous l'assurer. J'aurais dû dire la politique de «non défense», car ce parti propose de «jeter les armes».

Comme vient de le souligner le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense (M. Lanthier), notre système politique repose sur le principe que les citoyens élisent des députés pour prendre des décisions en leur nom, par exemple en ce qui concerne l'affectation des ressources financières dans l'intérêt de tous les membres de la société. Le secrétaire parlementaire a dit fort clairement en quoi cette motion irait à l'encontre de ce principe. A l'heure actuelle, la Loi de l'impôt sur le revenu ne contient aucune disposition permettant aux contribuables d'établir dans quels domaines l'argent de leur impôt devrait être utilisé. Pour modifier la répartition de l'impôt sur le revenu des particuliers comme le propose cette motion, il faudrait modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. Le ministre des Finances (M. Wilson) est chargé de faire et de modifier les lois fiscales. Mes collègues des deux côtés parleront des questions fiscales au cours du débat sur la motion budgétaire.

A l'heure actuelle, les Canadiens peuvent obtenir des exemptions d'impôt pour leurs contributions aux organismes canadiens sans but lucratif qui œuvrent pour la paix. Les noms de ces organismes figurent dans des publications comme «A Directory of Canadian Peace Organizations with International Concerns» du Comité central mennonite. Toutes sortes d'organisations sont inscrites dans cet annuaire. Je suis certain que vous en connaissez un bon nombre, monsieur le Président. Je suppose que les néo-démocrates en connaissent également.

Notre gouvernement croit que les initiatives de paix et de défense ne sont pas mutuellement exclusives, et qu'elles sont plutôt complémentaires. Elles sont pour ainsi dire les deux ailes qui permettent à l'oiseau de voler. Nous devons avoir une capacité de défense, à défaut de laquelle nous n'aurons pas de sécurité, et donc pas de paix. Quelqu'un a fait remarquer il y a longtemps de cela que tout pays a une armée sur son territoire, qu'il s'agisse de ses propres forces de défense ou des troupes d'occupation d'un autre État. C'est là une vérité fort importante à se rappeler en cette époque troublée. Nous nous efforçons de maintenir un certain équilibre. Tout en demeurant membres de l'Alliance occidentale, nous profitons de toutes les occasions pour promouvoir la cause du contrôle des armements, du désarmement, ainsi que de la paix et de la sécurité sur l'ensemble du globe. Autrement dit, on ne saurait rechercher un accord de contrôle des armements à moins d'avoir une force de défense sérieuse.

● (1850)

J'aimerais examiner maintenant la façon dont le Canada s'y prend pour promouvoir la cause de la paix et de la sécurité à l'heure actuelle. Il n'est plus question de détourner les crédits consacrés aux dépenses de défense pour financer des organismes de recherche et d'éducation dans le domaine de la paix.

Depuis 35 ans, notre pays a une politique de sécurité qui s'appuie sur trois notions complémentaires: la dissuasion, grâce à des accords de sécurité collectifs dans le cadre de l'OTAN et de NORAD; la poursuite d'accords équitables et vérifiables de contrôle des armes; et la volonté de rechercher la solution pacifique des conflits, y compris un effort collectif visant à éliminer les causes de nature sociale, économique et politique à l'origine des tensions internationales.

Notre pays et le gouvernement reconnaissent la nécessité d'efforts collectifs pour décourager toute agression contre l'Amérique du Nord et l'Europe. Nous appuyons cet effort de défense et y contribuons financièrement. L'Alliance ne doit posséder que le niveau minimal d'armements compatible avec une dissuasion efficace; en même temps, nous recherchons le dialogue, l'équilibre juste et le contrôle véritable des armes. Ce que nous recherchons, c'est évidemment la stabilité et la sécurité pour tous les peuples de l'Alliance.

Tous les députés savent que notre Alliance s'appuie sur une stratégie de dissuasion qui tient compte de la réalité des armes nucléaires. La dissuasion, par le moyen des armes conventionnelles, des armes de portée intermédiaire et des armes nucléaires stratégiques, doit nous fournir suffisamment de stabilité pour nous permettre de négocier des accords internationaux de contrôle des armes. Tous les pays membres de l'OTAN doivent assumer leur part du fardeau collectif de la défense, tout en jouissant de sa protection. Nos contributions directes pour ce qui est de la dissuasion et de la défense se résument à fournir des forces conventionnelles efficaces. Ce n'est pas là question de moralité, mais question de savoir comment nous pouvons le mieux contribuer à notre propre sécurité, compte tenu des ressources limitées que nous pouvons consacrer à la défense.

Notre gouvernement, je suis fier de le dire, a manifesté clairement son intention d'assumer ses obligations envers ses alliés afin de contribuer à la stabilité dans les relations est-ouest. Nous nous sommes engagés à consacrer à la défense suffisamment d'argent pour contribuer efficacement à l'effort collectif et pour réduire la vulnérabilité de nos forces en campagne. Somme toute, monsieur le Président, une défense efficace est un meilleur garant de la paix que tout ce qui a pu être mis au point jusqu'ici.

Il convient de noter toutefois que les dépenses budgétaires dans le secteur de la défense comprennent divers domaines non militaires, qui avantagent directement tous les Canadiens au chapitre de la recherche générale de la paix. A titre d'exemple, une partie du budget de la défense est consacrée aux activités du service de Planification d'urgence du Canada, et les Forces armées du Canada exécutent pour leur part une grande variété de tâches non militaires. Il faut compter notamment l'évacuation des localités victimes de grandes inondations, les opérations de recherche et de sauvetage . . .

M. Skelly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voudrais savoir si le député accepterait de répondre à une question. Je sais qu'il cherche désespérément à écouler le temps et nous sommes parfaitement disposés à lui rendre service en lui posant une question, si la présidence veut bien accepter que nous procédions de cette façon aussi peu orthodoxe.

Le président suppléant (M. Charest): Il n'appartient pas à la présidence, mais bien à la Chambre de donner son assentiment. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

L'ajournement

M. Kilgour: Monsieur le Président, mon discours a 15 pages de long et l'ennui, c'est que je ne réussirai pas à le terminer dans les deux ou trois minutes qui me restent. Mais si j'y réussis, je me ferai un plaisir de répondre à une question à la fin.

Le Canada est un État souverain qui doit consacrer une partie de ses ressources à la mise au point et au maintien de ses capacités de défense. En même temps, nous sommes au tout premier plan au chapitre des efforts que nous déployons pour favoriser le contrôle de l'armement, le désarmement, et la paix et la sécurité internationales. Nous poursuivons ces objectifs tout d'abord en participant aux négociations sur le contrôle de l'armement et sur le désarmement, et ensuite, en participant et en contribuant aux activités de surveillance de la paix des Nations Unies. Troisièmement, en apportant une aide directe et en consultant des organismes faisant de la recherche et de l'éducation sur la paix.

Durant les deux minutes qui me restent, je voudrais parler brièvement de chacun de ces points. Je voudrais d'abord exposer trois objectifs essentiels dans les négociations relatives à la limitation de l'armement et au désarmement au cours desquelles le Canada s'efforce de promouvoir la paix et la sécurité.

Depuis un certain temps, le Canada insiste pour la reprise immédiate et inconditionnelle des pourparlers entre les États-Unis et l'Union soviétique. Nous sommes enchantés de constater que les négociations de Genève se poursuivent. Nous espérons que l'arsenal nucléaire des deux pays sera considérablement réduit et nous prions pour que cela arrive. Ce sont les objectifs que nous nous sommes fixés devant les conseils de l'OTAN et de l'ONU, et nous continuons dans cette voie pendant les consultations régulières avec les représentants soviétiques. Il importe que ces pourparlers portent leurs fruits pour la sécurité mutuelle.

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette de devoir interrompre le député mais l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposée d'office en conformité de l'article 46 du Règlement.

L'AGRICULTURE—LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL. B) LES PROGRAMMES DE STABILISATION ET D'ASSURANCE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le président, le 24 septembre, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture (M. Wise) si le gouvernement était prêt à promettre que nos programmes de stabilisation et de soutien, tels les offices de commercialisation, ne serviraient pas de monnaie d'échange lors des négociations canado-américaines sur le libre-échange. Tous les députés savent que la production de volaille, d'œufs, de poulets à griller, de dindons et de lait, de même que celle des produits relevant de la Commission canadienne du blé compte parmi les éléments les plus stables de notre agriculture. Les prix de ces produits sont plus stables que ceux des autres qui ne sont pas réglementés par un office de commercialisation.

Dans les documents publiés par le gouvernment, on retrouve un passage qui m'inquiète et qui inquiète de nombreux agriculteurs canadiens. On y dit que le secteur agricole a été exempté des accords de libre-échange précédents, même des accords conclus avec l'Europe. Sans doute que les milieux agricoles des deux pays vont chercher à faire exclure leur secteur des ententes. Pourtant, il est évident que l'exclusion servirait surtout les agriculteurs canadiens. Certains rajustements à l'intérieur du secteur favoriseraient la productivité tout en éliminant certains producteurs.

C'est ce à quoi songe le gouvernement, monsieur le Président; si nous éliminons nos mécanismes de commercialisation, l'assurance-récolte, la stabilisation des grains et tous les autres programmes agricoles, la productivité en bénéficiera et le gouvernement pourra accélérer le recyclage des agriculteurs. Telle semble être l'attitude du gouvernement à l'égard de l'agriculture. Je pense que tous les Canadiens seront inquiets si l'on considère la situation respective du Canada et des États-Unis.

• (1900)

Près de 22 p. 100 des agriculteurs canadiens ont de graves difficultés financières et risquent de perdre leur exploitation. Aux États-Unis, ce chiffre est d'environ 33 à 34 p. 100. J'estime qu'une bonne part de la différence est due au fait que nous avons un certain nombre de denrées dont les prix sont contrôlés. Nous avons également des programmes de stabilisation fédéraux et provinciaux tels que le Programme de stabilisation des prix du grain de l'Ouest. Nous avons en outre des arrangements de commercialisation par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé. En l'absence de tous ces programmmes, je pense que 9 à 10 p. 100 de plus de nos agriculteurs canadiens seraient eux aussi confrontés à de graves difficultés financières.

Le ministre est-il disposé à exclure les denrées agricoles, comme dans les cas de la Communauté économique européenne? Les pays de la CEE ont bien un accord sur les produits agricoles, mais il est distinct. Malheureusement, le ministre n'était pas disposé à prendre l'engagement d'exclure les programmes de commercialisation et de stabilisation des négociations avec les États-Unis. Nous savons que s'ils faisaient l'objet de négocations, nous les perdrions.

De nombreuses organisations d'agriculteurs dont la fédédration des agriculteurs de l'Ontario ont exprimé leur préoccupation. Voici un extrait du *Toronto Star* du 27 août:

> L'agriculture devrait être exclue de tout accord de libre-échange conclu entre le Canada et les États-Unis, ont dit les représentants de la fédération des agriculteurs de l'Ontario qui témoignaient hier devant un comité de l'Assemblée législative.
>
> Selon le mémoire présenté par la fédération, les États-Unis chercheraient à démanteler de nombreux programmes agricoles canadiens tels que les offices de commercialisation et les programmes de stabilisation des prix.
>
> En retour, a dit M. Harry Pelssera, président de la fédération, le Canada n'obtiendrait pas grand-chose.

Il est intéressant de noter que le ministre de l'Agriculture, qui est natif de l'Ontario, ne tient aucunement compte de l'avis de la fédération. De même, le Syndicat du blé de l'Alberta s'inquiète, dans un rapport, du fait que les programmes de stabilisation et les offices de commercialisation constitueront des enjeux dans les négociations avec les États-Unis que le premier ministre a annoncées aujourd'hui à la Chambre.

J'espère que le ministre de l'Agriculture verra le danger qu'il y a à renoncer à de tels programmes, qui ont joué un rôle capital dans la survie de certaines des parties les plus rentables de notre secteur agricole.

[*Français*]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis toujours un peu surpris d'écouter mon collègue d'Algoma (M. Foster) qui, évidemment, sans dire qu'il y a toujours deux poids deux mesures dans ses interventions, mais il vient de nous parler du maintien des programmes de soutien, des programmes de stabilisation de soutien qui existent au Canada alors que lorsqu'il défend la position gouvernementale, parce que le projet de loi C-25, ils ont manifesté leur accord, du moins en bonne partie, sur le fait qu'on demande de les abolir.

Je trouve donc surprenant que, cet après-midi, il vienne nous dire le contraire de ce qu'il nous a peut-être un peu dit au cours des derniers mois.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je réponds avec plaisir à la question que le député d'Algoma (M. Foster) a posée le 24 septembre au sujet des négociations canado-américaines sur le commerce bilatéral.

Le commerce agricole avec nos voisins du Sud revêt une importance capitale, non seulement pour le secteur de l'agro-alimentaire, mais bien aussi pour l'ensemble de l'économie. Les États-Unis ont été le principal débouché pour les exportations agricoles du Canada au cours des deux dernières années. L'an dernier, sur un total de 10.3 milliards de dollars en exportations agricoles, le marché américain nous a rapporté à lui seul pour 2.2 milliards. Si l'on exclut les céréales et les oléagineux, le rôle du marché américain devient d'autant plus important, comme nous le savons tous.

L'an dernier, plus de la moitié de nos exportations non céréalières ont été vendues aux États-Unis. L'an dernier, nos exportations vers les États-Unis se sont accrues de quelque 30 p. 100 par rapport à 1983, surtout en raison du taux de change. La même année, les exportations agricoles des États-Unis vers le Canada ont augmenté de 16 p. 100, pour atteindre 3.6 milliards de dollars. Ce chiffre représente près de 60 p. 100 des importations canadiennes en agriculture.

• (1905)

Il vaut la peine de répéter ces chiffres: nous avons exporté pour 2.2 milliards et importé pour 3.6 milliards, ce qui se traduit par un déficit de 1.4 milliard par année au chapitre de nos échanges agricoles avec les États-Unis. Vu les sommes en cause, les deux pays ont intérêt à éviter les conflits du genre de celui que nous avons connu dernièrement dans le secteur du porc. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et son homologue américain collaborent en vue de s'échanger en permanence des renseignements sur les questions agricoles. En outre, les deux ministres ont pris des mesures afin que l'information puisse circuler entre les chefs de file du milieu agricole des deux côtés de la frontière. C'est important, en effet.

Le député d'Algoma (M. Foster) a entendu cet après-midi la déclaration du premier ministre (M. Mulroney) concernant le commerce canado-américain. Il serait évidemment prématuré pour l'instant de spéculer quant aux résultats qu'auront sur l'agriculture les négociations commerciales canado-américaines. Je tiens cependant à garantir au député que, dans toute négociation avec les États-Unis portant sur l'agriculture, nous allons consulter les agriculteurs. Tout ce que nous visons, ce sont les intérêts supérieurs de l'agriculture canadienne.

[*Français*]

Monsieur le Président, mon collègue d'Algoma (M. Foster) sait que les efforts que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) fait dans le secteur pour améliorer les marchés canadiens. Et dès cet après-midi, le premier ministre a annoncé que nous voulons nous ouvrir, travailler avec les Américains pour trouver la meilleure façon d'améliorer nos marchés. Il serait, à notre avis, monsieur le Président, et je pense que c'est très clair, ce n'est pas le temps, on vient juste de mentionner qu'on ouvre la porte, mon collègue voudrait qu'on la referme immédiatement pour déjà nous imposer des barrières... Il sera toujours temps de mettre des barrières. Nous ouvrons une période de négociation et je pense que l'avenir nous dira, j'en suis persuadé, que nous avons eu raison.

[*Traduction*]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES—L'ACQUISITION DE THON EN CONSERVE. B) L'OCTROI DU CONTRAT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma question ce soir concerne le vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) et se rapporte au scandale du thon.

Il y a un certain temps, paraît-il, une compagnie a mis en conserve du thon avarié, et une partie du travail aurait été effectuée avant les élections. La compagnie n'a pas tellement réussi à convaincre les inspecteurs des Pêches à accepter son produit qu'ils ont trouvé rance, en état de décomposition et impropre à la consommation humaine. Il semble que l'ancien gouvernement répugnait à passer outre à l'avis de ses inspecteurs. Mais les dernières élections nous ont donné un nouveau gouvernement. Je me souviens que le premier ministre (M. Mulroney), dans une conversation impromptue pendant la tournée électorale, a dit que lorsqu'il serait au pouvoir, lui et ses amis se serviraient généreusement à l'assiette au beurre. Je me demande s'il y a un lien entre cette déclaration et le scandale du thon.

Après l'élection du parti conservateur, des personnes fort influentes de la région de l'Atlantique ont commencé à téléphoner à Ottawa, notamment le premier ministre du Nouveau-Brunswick, la Chambre de commerce de la région de l'Atlantique et les producteurs de poisson du Nouveau-Brunswick. Évidemment, le député de Carleton-Charlotte (M. McCain), avant de tout nier, avait déclaré en septembre qu'il avait soulevé la question. Le problème était assez grave.

On a dit à un certain moment que seulement 2 à 3 p. 100 de la production de la société était en cause, bien que le nombre de boîtes approchait le million. Quand octobre est arrivé et que les pressions se sont intensifiées, le titulaire des Pêches d'alors est allé faire lui-même un test de dégustation. Il a fini par dire qu'il avait goûté au thon de trois boîtes et que celui de deux d'entre elles ne goûtait pas si mauvais. Je suppose que cette épreuve a déclenché le processus qui a valu à la société une commande de $103,000 de ce produit pour le ministère de la Défense nationale.

Il semblerait qu'en novembre on ait livré ce produit dans 32 bases des Forces armées canadiennes. Dans les boîtes qu'ils ont ouvertes, les cuisiniers et le personnel des bases ont trouvé du thon rance et pourri qui était impropre à la consommation humaine. Les événements se sont précipités à partir de ce moment, jusqu'à ce que le ministère de la Défense nationale retire le produit. On l'a envoyé aux laboratoires d'inspection des pêches à Burnaby et Halifax, et la base des Forces armées d'Ottawa l'a envoyé aux laboratoires de la santé, ici. Les tests ont révélé que le produit était contaminé. Même si son absorbtion n'était pas mortelle, le produit n'était certes pas très ragoûtant.

• (1910)

Si j'ai bien compris la suite des événements, le produit a été retourné à l'entreprise. Celle-ci a remplacé la première livraison par une autre. Avant que cette deuxième livraison ne quitte l'usine, les inspecteurs des pêches ont déclaré le thon impropre à la consommation humaine.

Les membres des Forces armées canadiennes ont-ils servi de cobayes en l'occurrence? En outre, les milieux influents de la région de l'Atlantique et le nouveau gouvernement à Ottawa étaient-ils de connivence?

Étant donné les témoignages que nous avons reçus et les renseignements qui nous ont été transmis, les déclarations contradictoires et les rétractations auxquelles nous avons eu droit et les questions soulevées précédemment ainsi que d'autres pratiques fort discutables auxquelles on a eu recours, notamment les déclarations faites par le premier ministre au début de la campagne électorale, ces questions sont tout à fait fondées. Il serait très utile que le gouvernement soit franc et nous dise comment cette commande de $103,000 de thon rance et gâté et impropre à la consommation humaine, selon les inspecteurs, s'est retrouvée au ministère de la Défence nationale.

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, venant moi aussi de la Colombie-Britannique, je peux certainement comprendre que, parfois, on emploie un langage coloré ou qu'on exagère, mais je sais que le député de Comox-Powel River (M. Skelly) est généralement un homme raisonnable. Il aime entendre les faits et les détails. Je lui en donnerai quelques-uns, et il pourra alors comprendre la situation, la difficulté qui se pose et être rassuré au sujet de sa question.

Chose certaine, le ministère de la Défense nationale a conclu un contrat avec la société Ocean Maid Food Limitée de Saint-laurent, au Québec, pour l'achat de boîtes de thon pour les Forces armées canadiennes. Il n'y a aucun doute là-dessus. Le député devrait également reconnaître qu'au cours de la présente année financière, 1985-1986, le ministère de la Défense nationale est lié par quelque 40,000 contrats. Dans le cadre de ce qu'on appelle l'approvisionnement national, qui comprend les denrées, il a conclu 25,000 contrats portant sur un million de produits alimentaires et plus de 100,000 types de denrées. La valeur totale de ces achats est de 1.135 milliard de dollars.

Lorsque le ministre, cet après-midi, a mentionné qu'on ne pouvait pas attendre de lui qu'il soit directement concerné par tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale, c'était peu dire, surtout étant donné les faits que je viens de mentionner.

Le ministère de la Défense nationale, à l'instar de toute autre institution gouvernementale, a des normes de qualité rigides et sévères pour les denrées qu'il achète, afin de s'assurer que les membres des Forces armées consomment les meilleures denrées achetables au Canada. Il n'est pas rare que des denrées qui ne répondent pas aux normes élevées du ministère de la Défense nationale soient retournées au fournisseur, afin d'être remplacées, et c'est ce qui s'est passé en l'occurrence.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 14.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 27 septembre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE LE RETRAIT IMMÉDIAT DU PROJET DE LOI C-70

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, mercredi à Montréal avait lieu le lancement officiel de la coalition des femmes pour combattre la décision du gouvernement de désindexer les allocations familiales.

Monsieur le Président, 40 organismes provinciaux de groupements féminins ou ayant trait aux familles avec enfants se sont regroupés et la Fédération des Femmes du Québec, l'AFEAS, la Fédération des associations de familles monoparentales, l'Association régionale des Centres de femmes du Québec, le Comité d'action sur le statut de la femme, le Comité sur la condition féminine . . . la CSN . . .

Monsieur le Président, je pourrais énumérer 41 organismes qui se sont regroupés pour lancer une campagne de pétitions à travers le Québec en vue de demander au premier ministre du Canada (M. Mulroney) le retrait immédiat du projet de loi C-70 qui vise à désindexer les allocations familiales.

De plus, la même journée, monsieur le Président, 250 mères de familles se sont réunies dans une salle de l'est de Montréal et ont posé des questions au premier ministre. Est-ce que le premier ministre sait que nos allocations familiales servent souvent à boucher les trous pour acheter de la «bouffe» ainsi que pour payer de l'huile à chauffage?

Monsieur le Président, les questions des mères de familles au premier ministre du Canada sont . . .

M. le Président: Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

LE CHÔMAGE

LES HONORAIRES DU PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a mis sur pied un groupe de travail chargé de réexaminer le régime d'assurance-chômage. Chose étonnante, le président de ce groupe touchera des honoraires de $750 par jour et $125 à titre de frais de déplacement. C'est absolument ahurissant. Voici une commission dirigée par une personne dont le revenu quotidien est plus élevé que ce qu'un prestataire touche en moyenne chaque mois.

Je sais que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration est d'accord avec moi sur l'absurdité de tout cela. Elle déclarait le 21 mars 1983 au sujet de la Commission Macdonald:

> Les Canadiens voient les bizarreries et les privilèges, les nominations de commissaires à $800 par jour.

Et la ministre ajoutait:

> Pour bon nombre de Canadiens, le Parlement est devenu un luxe inutile. Ce n'est plus qu'une vaste comédie dont les acteurs jouent au gré de leur fantaisie en recréant un monde où ni l'argent ni la moralité ne semblent plus avoir de valeur réelle.

La ministre avait alors et a encore raison.

* * *

LES MUSÉES

L'INAUGURATION DU MUSÉE TYRRELL EN ALBERTA

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, cette semaine, le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, a inauguré le Musée Tyrrell, construit au coût de 30 millions de dollars dans les collines du canyon de la rivière Red Deer, immédiatement à l'ouest de la ville-champignon de Drumheller, dans la belle province d'Alberta. Le complexe est situé non loin du confluent de la rivière Red Deer et du ruisseau Kneehill où, en 1884, l'un des plus éminents géologues du Canada, M. Joseph B. Tyrrell, a découvert le crâne à peu près intact d'un gigantesque carnivore. Ce crâne sera bientôt exposé au musée qui porte le nom du géologue grâce au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) et à l'honorable Marcel Masse, ancien ministre des Communications.

En entrant dans le musée, je me suis trouvé devant un énorme globe terrestre qui laissait présager qu'on allait me montrer plus loin la façon colorée, variée et heureuse avec laquelle la vie s'adapte à une immense variété de milieux. J'étais entouré d'ossements provenant de cimetières de tous les âges. Après avoir traversé un couloir sombre, je me suis retrouvé dans un gouffre immense qui, soudainement éclairé, présentait un spectacle impressionnant qui m'a laissé bouche bée d'étonnement. C'est comme si l'on m'avait tout à coup propulsé trois millions d'années en arrière dans la vallée de Drumheller—je me trouvais devant un vaste décor où les squelettes de tous les dinosaures possibles figuraient dans l'habitat naturel de ces bêtes.

Les mots ne peuvent décrire l'état de la croûte terrestre et les balbutiements de la vie d'il y a trois millions d'années jusqu'à l'apparition de l'homme dans la vallée. C'est le plus grand musée paléontologique au monde. J'incite les Canadiens à se joindre aux centaines d'étrangers qui visiteront le Musée Tyrrell. Le maire de Drumheller, M. Bill Doucette, invite le monde entier à visiter la Vallée des dinosaures.

Article 22 du Règlement

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES INTERVENTIONS DES DÉPUTÉS—LES ATTENTES DES CANADIENS

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, depuis le retour des vacances, les Canadiens regardent attentivement leurs parlementaires, ainsi que l'utilisation qu'ils font de la plus noble institution de notre pays: la Chambre des communes.

Monsieur le Président, ces mêmes Canadiens croient qu'il est temps que certains parlementaires cessent de se servir de leur siège en cette Chambre pour ne soulever que scandales et futilités. Leurs interventions ne sont qu'une perte de temps inutile, et les Canadiens, en général, pensent, monsieur le Président, que leurs parlementaires devraient s'efforcer davantage à résoudre positivement les problèmes économiques auxquels notre pays doit faire face, en ne discréditant par les institutions bancaires, mais plutôt en redonnant confiance en celles-ci; de plus, en favorisant la promotion de l'investissement au Canada, cela créera des emplois pour nos concitoyens, tout comme le gouvernement actuel s'efforce de le faire.

* * *

[*Traduction*]

LES CRIMINELS DE GUERRE

LA COMMISSION DESCHÊNES—OPPOSITION AU VOYAGE EN URSS

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, l'un des nombreux aspects du nazisme qui révoltaient et dégoûtaient les Canadiens, c'était son régime de justice. Parler de justice nazie est en soi déjà une aberration parce que la justice n'existait pas dans l'Allemagne nazie. Des personnes étaient emprisonnées et souvent exécutées sans le moindre égard pour les principes de la justice naturelle.

Il existe un autre régime où la justice est gravement bafouée, et c'est celui de l'Union soviétique. Les goulags, les hôpitaux psychiatriques, le KGB et la violation de longue date des droits de la personne, sont des exemples qui devraient nous inspirer une méfiance absolue à l'égard de ce régime. Et pourtant, monsieur le Président, la commission Deschênes qui enquête sur les criminels de guerre songe à se rendre en Union soviétique pour recueillir des témoignages.

• (1110)

Chacun d'entre nous ici veut que l'on poursuive sous tous les climats les auteurs d'atrocités. Nous croyons tous que ces individus doivent être traduits devant les tribunaux. Toutefois, si nous voulons faire honneur à nos principes de justice, non seulement justice doit être faite, mais il faut que cela soit évident. Pour respecter nos normes de justice, il faut rejeter les témoignages recueillis par la commission Deschênes en Union soviétique. Le symbole est de taille. En recueillant de tels témoignages, ne risquons-nous pas d'adopter les mêmes méthodes que ceux que nous voulons poursuivre?

J'invite le gouvernement à interdire à la Commission de se rendre en Union soviétique pour recueillir des preuves.

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LE COMPORTEMENT À L'ÉGARD DE LA POPULATION ET DES EMPLOYÉS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, il est devenu évident que les grandes banques s'attendent à ce que les contribuables canadiens paient des millions de dollars pour les indemniser de leurs investissements dans la Banque Commerciale du Canada. Mais comment ont-elles traité les Canadiens? La Banque Canadienne Impériale de Commerce est un parfait exemple de la mesquinerie avec laquelle ces sociétés géantes ont traité les Canadiens ordinaires. Ont-elles fait montre de compassion envers les agriculteurs qui risquent la saisie? Non. Ont-elles traités équitablement les détenteurs d'hypothèques? Non.

Tandis que le taux d'escompte de la Banque du Canada continue de baisser, la Banque de Commerce a en effet haussé ses taux hypothécaires. Elle a un dossier tout aussi lamentable sur le plan des relations de travail. Ses employés, dont beaucoup de femmes mal payées, n'ont pas reçu d'augmentation régulière de salaire depuis 1981. Elle veut être parfaitement libre de réduire les heures de travail à son gré. Elle oblige aussi le personnel à faire des heures supplémentaires.

La Banque de Commerce tient également à ce que la convention collective soit libellée de manière à empêcher ses employés de porter les cas de discrimination devant la Commission des droits de la personne et à les soustraire aux dispositions du Code canadien du travail concernant le virage technologique. Or elle a réalisé des bénéfices de plus de 400 millions de dollars l'année dernière.

Le gouvernement actuel a le devoir de forcer les banques à se montrer compatissantes et attentives aux besoins des agriculteurs, des propriétaires et de leurs propres employés, avant de verser aveuglément des millions à ces riches sociétés.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LE SOUTIEN APPORTÉ AUX NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, les nouvelles de ce matin sur l'économie ne pouvaient être plus réjouissantes. J'étais fier de notre gouvernement quand j'ai entendu annoncer que le taux d'escompte était tombé à son niveau le plus bas depuis sept ans, et qu'il s'établissait maintenant à 9 p. 100.

Des voix: Bravo!

M. Kindy: Les bonnes nouvelles d'ordre économique ne s'arrêtaient pas là. J'ai lu en outre avec plaisir que le président Reagan avait accueilli avec enthousiasme l'invitation au libre-échange de notre gouvernement. Notre gouvernement, qui prend les intérêts du pays à cœur, j'insiste sur ce point, se rend compte que la poursuite d'un accord bilatéral sur le libre-échange ramènera la prospérité dans notre pays.

Il faut penser que l'aspect le plus important de nos rapports avec les États-Unis, c'est qu'environ les deux tiers de nos échanges se font avec ce pays. L'orientation des relations canado-américaines peut décider du succès ou de la faillite de la plupart de nos programmes économiques. Par conséquent, les intérêts du Canada seront le mieux servis par le resserrement de nos liens commerciaux avec les États-Unis. Nous revenons à la première option et nous nous éloignons de la troisième, l'option libérale qui s'est révélée un échec.

Si nous réussissons à fortifier nos liens commerciaux, notre industrie sera moins vulnérable aux actions protectionnistes des autres nations industrialisées. Nos retrouverons la prospérité.

M. le Président: Je dois informer le député que son temps de parole est expiré.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES—LA RÉACTION DES PARTIS D'OPPOSITION

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, j'ai beaucoup de mal à comprendre la réaction négative qu'a suscité chez les partis de l'opposition la déclaration faite hier par le premier ministre, à savoir que notre gouvernement cherche à conclure avec les États-Unis un nouvel accord commercial favorisant les échanges. L'opposition préférerait-elle que les Canadiens perdent leur emploi du fait des centaines de projets de loi protectionnistes dont est saisi en ce moment le Congrès américain et qui menacent les secteurs de l'exploitation forestière, de l'agriculture, de l'acier et de la pêche, pour ne nommer que ceux-là? L'opposition voudrait-elle que le gouvernement écarte un accord commercial qui porte sur des centaines de milliards de dollars? C'est pourtant ce qui se produira si nous n'entamons pas de négociations avec les États-Unis.

Le Canada est le seul pays industrialisé qui n'ait pas d'accès garanti à un marché de 100 millions de personnes et plus. La Commission royale d'enquête Macdonald, créée par un ancien gouvernement libéral et présidée par un ancien ministre des Finances du parti libéral, a fortement recommandé que le Canada accorde une grande priorité à la négociation avec les États-Unis d'un accord de libéralisation du commerce, pour nous assurer un débouché.

• (1115)

Désireuse de se faire du capital politique, l'opposition libérale fait fi de la réalité voulant que notre avenir sur le plan économique et les emplois des Canadiens dépendent de ces négociations bilatérales. On a l'impression qu'elle se soucie peu de protéger les emplois de nos concitoyens. Les libéraux semblent incapables d'accepter quoi que ce soit de positif pour le Canada, mais les Canadiens savent qu'il s'impose de prendre des mesures énergiques pour nous assurer un avenir prospère. Je félicite le premier ministre de cette initiative historique.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune de l'honorable F. C. Austin Pelton, ministre de l'Environnement de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE CABINET

LA DÉMISSION DE L'ANCIEN MINISTRE DES COMMUNICATIONS—L'ENQUÊTE DE LA GRC

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, hier, j'ai demandé au premier ministre si l'un des principaux membres de son cabinet avait été avisé par M. Jerry Lampert, directeur national du parti conservateur, que la GRC menait une enquête au sujet de prétendues fraudes électorales dont se serait rendu coupable l'ancien ministre des Communications. Le premier ministre, comme en témoigne la page 7050 du hansard, m'a répondu ceci:

> Dans tous les cas, les principaux membres de mon cabinet m'ont dit qu'ils n'avaient d'aucune façon été mis au courant de la situation.

Hier soir, des millions de Canadiens ont entendu M. Lampert confirmer à la télévision qu'il en avait bel et bien informé des membres responsables du cabinet du premier ministre. Le très honorable député peut-il nous dire alors qui ment, le directeur national du parti conservateur ou les principaux membres de son cabinet?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Il se peut, monsieur le Président, que personne ne mente. Il arrive de temps à autre que la mémoire nous fasse défaut. Mon très honorable collègue en conviendra. Notre mémoire n'est pas toujours aussi infaillible que nous le voudrions.

Les renseignements que j'ai obtenus sont tels que je les ai signalés à mon très honorable collègue. J'ignore au juste pourquoi M. Lampert a fait cette déclaration. On me dit qu'elle est inexacte. J'ai demandé au président du parti de procéder d'urgence à une enquête et de me faire rapport.

[*Français*]

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'EFFECTUER SA PROPRE ENQUÊTE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il n'est pas question de malentendu ou de légère contradiction. Ou bien les conseillers supérieurs du premier ministre mentent, ou le directeur général du parti conservateur national ment. Question d'enquête: pourquoi pas lui-même, comme chef de son propre parti et premier ministre du Canada, n'invite-t-il pas toutes les personnes concernées dans son bureau pour savoir qui dit la vérité et qui ne la dit pas?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, sur réception de la prétention dont il est question, j'ai donné instruction immédiatement au président du parti, le député de Pembina, d'intervenir immédiatement avec ses collègues du comité exécutif du parti pour mener une enquête qui s'impose auprès de M. Lampert. Il est responsable auprès de l'exécutif national du parti. Cela n'exclut pas la responsabilité de ma part, bien sûr! J'ai interrogé tout le personnel senior de mon bureau. J'ai reçu les assurances, comme je les ai transmises au très honorable chef de l'opposition. Les questions seront posées auprès de M. Lampert et il se peut que, pour la raison que je vous ai mentionnée au tout début, il y ait eu ce malentendu. Il se peut que M. Lampert ait effectivement avisé une personne haut placée, mais ce n'était pas dans mon personnel.

[*Traduction*]

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE FASSE ENQUÊTE PERSONNELLEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, cela fait maintenant une semaine que le premier ministre semble mal informé. Bien entendu, nous ne mettons pas en doute la véracité de ce qu'il nous dit à la Chambre, mais le fait est qu'il est mal informé au sujet des questions extrêmement importantes et d'accusations qui ont entraîné la démission de deux ministres de premier plan. Il dit avoir demandé au député de Pembina, qui se trouve être le président de son parti, d'effectuer une enquête. Ce n'est pas une enquête indépendante.

• (1120)

Le premier ministre est également le chef de son parti. Il devrait convoquer son directeur national, ses principaux conseillers et ses collaborateurs et chercher à savoir le fin mot de l'histoire lui-même. Une enquête effectuée par un député qui se trouve à être le président de son parti ne va jeter aucune lumière sur cette affaire.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense avoir répondu de façon exhaustive à mon très honorable collègue. Je suis comptable envers la Chambre et les Canadiens de la conduite du gouvernement et des affaires de mon parti. Je n'arrive pas à comprendre la déclaration de M. Lampert. Elle semble contredire les opinions et le souvenir des faits de tous les principaux membres de mon cabinet. Il se peut fort bien que M. Lampert ait signalé à un haut fonctionnaire que le ministre des Communications avait peut-être commis une infraction, mais que cette personne ne faisait pas partie de mon personnel.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS— L'ÉTUDE DES RÉPERCUSSIONS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il a toujours dit que les emplois constituaient l'élément clé d'une entente sur le commerce avec les Américains. Hier, le premier ministre de l'Ontario a déclaré que, d'après ce que le ministre du Commerce international lui avait dit, une nouvelle entente sur le libre-échange avec les États-Unis occasionnerait des bouleversements pour plus de 850,000 emplois. Si c'est vrai, monsieur le Président, c'est une source de très grande inquiétude.

Le premier ministre peut-il confirmer ce que le ministre du Commerce international a dit, soit que plus de 850,000 emplois seront touchés et transformés? Publiera-t-il, au nom du gouvernement, l'étude des répercussions d'une telle entente que le gouvernement possède et qui montre quelles régions et quelles industries seront touchées? Enfin, et c'est la question la plus importante, le premier ministre peut-il nous dire s'il proposera un plan d'action quelconque pour s'occuper des milliers de travailleurs dont les emplois seront gravement touchés par une nouvelle entente commerciale?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, aucun représentant du gouvernement n'a mentionné le chiffre donné par le député. Il est fort possible que le premier ministre de l'Ontario l'ait tiré d'un rapport rédigé par un universitaire puisque le gouvernement a commandé plusieurs études pour que l'on puisse comprendre clairement toutes les répercussions de cette question.

M. Turner (Vancouver Quadra): Allez-vous déposer ces documents, Joe?

M. Clark (Yellowhead): Ce document du gouvernement porte sur les changements dans le domaine de l'emploi. Comme le député le sait, ces changements peuvent se traduire par une amélioration de la situation et la création des emplois. De toute façon, ce chiffre provient de l'évaluation d'un seul universitaire qui se fondait sur le changement absolu dans tous les domaines où il y a des tarifs.

La seule situation de l'emploi qui nous préoccupe pour l'instant, c'est celle des Canadiens de l'industrie de la pêche, de l'industrie forestière et d'autres industries du Canada qui voient leurs emplois menacés par des mesures protectionnistes prises par les États-Unis. Il faut une meilleure solution à ce problème que celles que contenaient les lignes de conduite dont nous avons héritées de l'ancien gouvernement. Notre gouvernement est convaincu que nous pouvons non seulement protéger les emplois actuels, mais aussi donner une grande stabilité d'emploi aux travailleurs pour l'avenir. Voilà ce que nous voulons faire.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Monsieur le Président, je n'ai pas demandé au ministre de nous faire une publicité politique; je lui ai demandé des faits.

Des voix: Oh, oh!

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES ÉTUDES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, si le gouvernement possède effectivement des documents qui décrivent l'incidence d'une entente commerciale sur les emplois, en fera-t-il part au public canadien eu lieu de les garder cachés comme il l'a fait jusqu'ici? Le ministre acceptera-t-il de déposer les diverses études menées par le gouvernement pour que nous sachions quelle serait l'incidence d'une entente commerciale et combien d'emplois disparaîtraient? Le ministre peut-il aussi dire à la Chambre s'il donnera suite aux recommandations du comité parlementaire et s'il dira clairement aux Américains que les négociations ne

porteront pas sur des questions comme l'entente sur l'automobile et l'agriculture parce que nous savons que cela entraînerait une perte considérable d'emplois?

• (1125)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, à ma connaissance, le document d'où le député a tiré ses chiffres inexistants a déjà été publié. Je peux cependant lui garantir que, tout comme le gouvernement a déjà entrepris une consultation massive des provinces, des syndicats, des entreprises et d'autres groupes intéressés du Canada; tout comme le premier ministre a déjà dit que cette question ferait encore une fois l'objet de discussions lors de la Conférence des premiers ministres en novembre; tout comme nous avons permis la tenue d'un débat public exhaustif à ce sujet pendant une réunion d'un comité parlementaire mixte à laquelle le député participait; tout comme nous avons garanti qu'il y aura un débat à la Chambre si les partis d'opposition permettent à ce débat d'avoir lieu . . .

M. Axworthy: Contentez-vous de déposer les documents.

M. Clark (Yellowhead): Nous tenons à garantir qu'il y aura un débat public complet et éclairé au Canada afin que les positions adoptées par nos négociateurs dans le cadre de toute négociation qui pourrait être entamée avec les États-Unis se fondent sur un vaste processus de consultation publique.

M. Axworthy: Que cachez-vous? Le gouvernement commence encore une fois à brouiller les pistes.

* * *

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON EN CONSERVE—ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je tiens à lui dire que son intégrité, qu'il s'acharne constamment à défendre, n'est pas le principal problème du Parlement pour l'instant.

N'estime-t-il pas que ce qui s'est passé au cours de la période qui a précédé la décision de retirer le thon avarié des étalages n'est pas un simple problème d'ordre interne des conservateurs, mais un problème d'ordre national pour les Canadiens? Se conformera-t-il à notre proposition de renvoyer toute la question à un comité parlementaire afin de garantir la protection du public dans ce genre de choses?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense avoir répondu pleinement à cette question à maintes reprises. Le député m'a peut-être même posé cette question à propos de mon rôle. Je pense que le meilleur témoignage de la probité et de l'intégrité du gouvernement et de notre souci du bien-être des consommateurs et des contribuables est que lorsque cette affaire m'a été signalée j'ai immédiatement donné des instructions pour organiser une réunion avec le vice-premier ministre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et d'autres ministres. Le produit a été immédiatement retiré du marché. Je pense que c'est quelque chose de significatif, et que personne n'a dit le contraire.

J'estime que le ministre a assumé ses responsabilités, ce qui est à porter à son crédit et au crédit de la Chambre.

M. Deans: C'est une réponse très intéressante à une question que quelqu'un a peut-être posée au premier ministre, mais certainement pas à ma question.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, peut-être le premier ministre s'estime-t-il protégé par la politique de l'autruche. Mais cela ne protège pas la société canadienne. Craint-il qu'une enquête sur les événements qui ont précédé le retrait du thon des étalages n'amène les personnes qui étaient au courant de la situation à faire de nouveaux témoignages qui saperont la crédibilité du gouvernement que revendique le premier ministre? Est-ce pour cela qu'il n'accepte pas l'idée d'un comité?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Absolument pas, monsieur le Président. Nous avons répondu de façon complète à mon honorable collègue. La question de mon honorable collègue semble donner à entendre que le premier ministre du Canada devrait être informé de toutes les décisions administratives relevant d'une responsabilité ministérielle. La notion même de responsabilité ministérielle signifie en fait que les ministres ont un pouvoir de décision dont ils assument la responsabilité devant la Chambre. Voilà ce qu'il en est.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est ce qui s'est passé de façon honorable en l'occurrence.

M. Deans: Il y a une autre façon de voir les choses; les informations transmises aux collaborateurs de haut niveau des ministres, y compris du premier ministre, sont des informations dont le ministre concerné a la responsabilité.

ON DEMANDE LA TENUE D'UNE ENQUÊTE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, puisqu'il y a des enregistrements de trois personnes—deux députés, dont un ancien ministre, et un membre du propre personnel du premier ministre—qui ont été démentis publiquement par leurs auteurs à la suite d'entretiens avec l'entourage du premier ministre, le premier ministre n'est-il pas d'avis que le public canadien est pleinement en droit d'estimer qu'il faudrait approfondir l'enquête au sein du système parlementaire? Au lieu d'aller chercher la vérité au sein du parti conservateur, ne pense-t-il pas qu'une enquête s'impose maintenant afin de rendre publics tous les événements qui ont précédé l'ordre de retrait?

M. le Président: A l'ordre! La question est claire.

• (1130)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne peux pas imaginer—c'est peut-être arrivé—peut-être d'autres parlementaires ayant une plus longue expérience que moi en ont-ils le souvenir, mais je ne peux pas me souvenir moi-même d'une situation où des premiers ministres et des ministres de la Couronne aient répondu de façon plus complète, plus exhaustive et plus systématique à une série de questions.

Notre responsabilité vis-à-vis du Canada et de la Chambre est d'être ici et de donner des réponses complètes aux députés ou aux représentants de la presse dans d'autres circonstances sur nos activités. Telle est la responsabilité des ministres. Telle est la responsabilité des premiers ministres.

Manifestant une qualité inconnue du parti libéral, le ministre des Pêches a estimé qu'une erreur de jugement avait peut-être été commise. Il a pris la décision honorable de me présenter sa démission que j'ai acceptée. C'est un comportement inconnu du parti libéral et de l'opposition.

M. Nunziata: Il avait pris la décision d'autoriser la commercialisation du thon.

M. Mulroney: En ce qui me concerne, j'ai pleinement accepté mes responsabilités de représentant du peuple canadien. Je suis immédiatement intervenu en faveur du public.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LE LIBRE-ÉCHANGE—ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE RETARDER LES NÉGOCIATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre.

A la lumière des difficultés que celui-ci et le gouvernement connaissent à l'heure actuelle, à la lumière du fait que de nombreux Canadiens, à ce moment-ci, s'interrogent sur la compétence de ce gouvernement, ne serait-il pas sage, avant d'entreprendre des négociations qui mettent en jeu l'avenir complet du Canada, que le premier ministre remette à plus tard cette décision de négocier avec les Américains, jusqu'à ce que la crédibilité de ce gouvernement soit rétablie et que la Chambre des communes ait eu l'occasion de tenir un débat en la matière?

[*Traduction*]

M. Nielsen: Qu'on arrête la terre de tourner, je veux descendre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): C'est très vilain comme déclaration, monsieur le Président, de la part d'un écrivain.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Mulroney: On parle de la compétence du gouvernement. Nous avons un mandat, nous avons la responsabilité de nous comporter dignement. Le premier ministre et ses collègues le font. Nous avons la responsabilité d'essayer de créer des emplois, et c'est ce que nous sommes en train de faire de manière impressionnante. Et une partie de cette stratégie est d'entamer des pourparlers... Est-ce que vous voulez la réponse? ... d'entamer des pourparlers avec notre partenaire aux États-Unis, pour assurer que nos produits aient un accès certain au marché américain.

[*Traduction*]

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, j'ai une question qui s'adresse au premier ministre. Les conséquences du libre-échange avec les États-Unis suscitent tellement de contradictions que les Canadiens s'inquiètent vivement de leurs emplois.

Ce matin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a nié que des ministres aient révélé certains chiffres sur l'emploi. Hier, le chef du gouvernement ontarien...

Des voix: Règlement!

M. le Président: Votre question supplémentaire, s'il vous plaît?

M. Chrétien: Le premier ministre de l'Ontario a dit hier, à l'occasion d'un discours, que le ministre...

M. le Président: A l'ordre. En toute déférence, je signale au député qu'une question supplémentaire n'a pas d'entrée en matière et doit être posée directement.

M. Chrétien: Qui dit vrai? Le premier ministre de l'Ontario ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, dans l'intérêt de la collaboration fédérale-provinciale, bien que celle-ci n'ait jamais beaucoup préoccupé le parti libéral...

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): ... j'invite le porte-parole libéral en matière d'Affaires extérieures à poser sa question au premier ministre de l'Ontario.

Il arrive qu'on prête à des personnalités des propos qu'elles n'ont pas tenus. C'est peut-être ce qui s'est produit en l'occurrence. Je garantis, pour ma part, qu'aucun membre de notre gouvernement n'a fait état des chiffres en question.

Je voudrais rappeler au député qui nous reproche d'agir précipitamment qu'il estimait aussi que le gouvernement canadien avait établi trop rapidement la souveraineté de notre pays dans le Nord. Il a attendu 16 ans. Quant à nous, nous sommes intervenus immédiatement.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON AVARIÉ—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. J'ai regardé sa conférence de presse ce matin et même s'il est satisfait de ses réponses sur la question de l'affaire du thon, les Canadiens ne le sont pas.

Si le gouvernement n'a rien à cacher, pourquoi refuse-t-il, premièrement, d'envoyer cette affaire à un comité parlementaire, tel que proposé par notre chef hier, et, deuxièmement, de permettre à MM. McCain, Fraser et MacAdam de témoigner et d'être interrogés par un comité parlementaire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que j'ai répondu littéralement, je ne dirai pas des douzaines de fois, mais plusieurs fois à cette question en provenance soit de membres de formations politiques que représente mon ami ou d'autres ici, à la Chambre.

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT REFUSE D'INSTITUER UN COMITÉ QUI ÉTUDIERAIT L'AFFAIRE DE LA VENTE DE THON AVARIÉ

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, une question supplémentaire! C'est qu'il y a des contradictions entre des députés, des gens qui travaillent pour le parti et pour le premier ministre qui ne sont pas résolues. Alors, pourquoi le gouvernement insiste-t-il pour avoir un comité qui étudierait la question de la faillite des banques et le jugement de ses fonctionnaires et de ses ministres dans cette affaire-là, et refuse-t-il d'avoir un comité qui étudierait la même question en ce qui touche à l'affaire du thon?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai essayé de dire à mon honorable ami qu'il se peut que, dans la vie, vous ayez deux souvenirs qui, sans être faux, se heurtent un peu, et je m'explique. Je me souviens, si je ne m'abuse, que durant la course au leadership du parti libéral, je pense qu'il y a eu une divergence de vues entre le chef de l'opposition actuel et M. Trudeau quant à certaines modalités entourant la démission du chef alors qu'il était ministre des Finances . . . en ce qu'il y a eu une divergence de vues qui a été peut-être rapportée publiquement.

Je n'ai jamais mis en doute la «recollection» ou le souvenir de mon très honorable ami ou de M. Trudeau: ils ont réglé le problème à l'amiable, mais si je me souviens bien il y a une divergence de vues exprimée publiquement quant au motif et à des faits entourant la démission du très honorable . . . alors qu'il était ministre des Finances. Je n'ai jamais mis en doute sa crédibilité pour cela.

L'INDUSTRIE

LES QUOTAS D'IMPORTATION DE CHAUSSURES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Compte tenu du désir du gouvernement conservateur de rechercher l'abolition la plus complète des barrières tarifaires et non tarifaires, non seulement avec les États-Unis, mais aussi avec les autres pays du monde, j'aimerais demander au premier ministre si, malgré ce désir, il a l'intention, ou si son gouvernement a l'intention de prolonger de cinq ans l'imposition de quotas relativement à l'importation de chaussures au Canada.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je crois que le député connaît bien les difficultés ayant trait aux négociations et en particulier aux négociations avec des adversaires aussi forts que les États-Unis. Nous sommes aujourd'hui dans une position où le premier ministre a suggéré au Président . . . que celui-ci puisse explorer avec le Congrès américain la possibilité de discuter de leurs intérêts dans des conversations. S'il y a des conversations . . . s'il y a des négociations, cela doit être conclu dans les circonstances normales de négociations, les circonstances qui ont dirigé les négociations pour le GATT, par exemple, sous la direction de plusieurs ministres libéraux dans le passé, avec une exception, nous avons établi un système pour assurer la participation directe et constante des secteurs affectés par les négociations, la participation directe dans la préparation de notre position de négociations.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ENTEND PROLONGER DE CINQ ANS LES QUOTAS D'IMPORTATION DE CHAUSSURES

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures est bien beau, mais il n'a pas répondu à ma question. Est-ce que le gouvernement conservateur entend prolonger de cinq ans les quotas sur l'importation de chaussures au Canada?

M. Chrétien: Oui ou non!

[*Traduction*]

M. Garneau: Je puis le dire en anglais, si vous le préférez.

Des voix: Honteux!

Une voix: Oui ou non?

M. Chrétien: Oui, non.

[*Français*]

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je pense que s'il y a un député qui a démontré non seulement une capacité pour les deux langues, mais une compréhension et un respect des deux langues ici, à la Chambre, au Québec et ailleurs, je suis ce député!

[*Traduction*]

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Ouellet: Nous aurons la réponse, j'espère. Quelle est-elle cette réponse?

[*Français*]

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, en ce qui concerne la question de l'industrie de la chaussure, l'honorable député peut avoir confiance que le gouvernement, dans les négociations que nous sommes en train de discuter avec les Américains et dans nos activités quotidiennes, a l'intention de protéger les vrais intérêts des Canadiens.

[*Traduction*]

M. Ouellet: La réponse est non.

LES DROITS COMPENSATOIRES IMPOSÉS PAR LES ÉTATS-UNIS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Je voudrais parler du processus de négociation avec les États-Unis long et compliqué qu'il a amorcé aujourd'hui. Il connaîtra ses hauts et ses bas et ne se terminera pas avant la fin de 1987 ou le début de 1988. Cela étant dit, est-ce qu'au cours des entretiens qu'il a eus avec le président Reagan le premier ministre lui a demandé et a reçu de lui des assurances claires voulant que les initiatives du Congrès et les mesures compensatoires prises en matière commerciale contre le Canada vont être empêchées pendant que ces négociations auront lieu? Ou alors est-il disposé à nous laisser négocier avec ce pistolet braqué sur notre tempe?

• (1140)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cela devient de plus en plus insensé. Hier, les libéraux ont dit: «Vous allez trop vite; ce que vous auriez dû faire, c'était de faire cela il y a un an». Et voilà maintenant le NPD qui s'en mêle.

En fait, j'ai énoncé à maintes reprises la position du gouvernement du Canada, aussi bien au président qu'en toutes circonstances, au sujet des points que le député a invoqués. Le président ne dirige pas le Congrès. Il est capable d'apposer son veto aux lois qui nuisent au Canada. Je pense que sur ce point on n'a rien à lui reprocher. Pour ce qui concerne le libre-échange et la suppression de ce genre d'obstacles, ses intentions sont conformes à ce qu'il cherche à obtenir comme nous—des modalités plus justes et meilleures. Voilà ce qu'il va faire, je suppose, si des initiatives sont prises contre le Canada.

LES DROITS SUR LE PORC ET LE POISSON SALÉ

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, si on ne peut rien lui reprocher, pourquoi y a-t-il en ce moment même des droits compensatoires frappant l'importation de notre porc et de notre poisson salé? En fait, il pourrait intervenir et il ne l'a pas fait, et vous n'avez pas les assurances que vous auriez dû obtenir . . .

M. le Président: A l'ordre.

M. Langdon: Ma question . . .

M. le Président: Il y a eu une question. Le député a posé une question supplémentaire.

M. Langdon: Ma question supplémentaire . . .

Des voix: Silence!

M. le Président: Le député a déjà posé une question supplémentaire. J'ai déjà entendu sa question supplémentaire. Est-ce qu'il voudrait une réponse?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, certains cas regrettables de droits compensatoires sont attribuables à l'initiative du gouvernement américain, et d'autres à l'initiative des membres du Congrès. S'il y a trop de protectionnisme, comme je l'ai dit aujourd'hui, de leur côté ou du nôtre, c'est suicidaire. Cela ne fait que s'accumuler et exploser contre la création d'emplois, au détriment de tout le monde.

Ce que j'ai signalé au président hier, au cours de notre conversation, c'est que nous sommes un pays beaucoup plus petit que les États-Unis d'Amérique. Nous sommes uniques en notre genre et nous avons nos institutions culturelles. Nous avons toutes ces choses qui font que nous sommes différents et que nous sommes souverains. Cela n'est pas en discussion. Ce qui est en discussion, c'est une transaction commerciale ayant pour but de faciliter la création d'emplois, et ce que cela entraîne et sa raison d'être est évidemment la suppression de tous les genres d'obstacles pernicieux que mon honorable ami a raison de viser.

* * *

LE MINISTÈRE

LES ENQUÊTES POLICIÈRES—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Hier, il affirmait qu'il ne devrait pas être informé à l'avance des enquêtes policières sur des ministres, car, comme il l'a dit, s'il était au courant cela pourrait être considéré comme une possibilité d'entraver la justice. Le premier ministre ne voit-il pas un danger à ne pas être au courant? Par exemple, peut-il travailler avec un ministre sans savoir que celui-ci fait l'objet d'une enquête pour avoir mis l'État en danger ou—si l'on prend un exemple moins grave—pour avoir fait quelque chose qui pourrait l'entraîner à démissionner, ce qui le place dans une situation désespérée? Comment le premier ministre peut-il refuser d'être informé des enquêtes qui se font sur ses ministres?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je parlais d'un cas précis. Lorsque le commissaire de la GRC et le solliciteur général sont venus me voir, je leur ai demandé de suivre à la lettre les procédures qui avaient été utilisées avec mes prédécesseurs dans des cas similaires. On m'a affirmé que c'était ainsi que l'on procédait, puis on m'a informé que l'on demanderait des mandats de perquisition contre le ministre et que l'exécution de ces mandats commencerait le lendemain matin. Je n'avais pas à connaître l'identité de la personne, du moins de leur point de vue et du mien également, pour éviter le moindre soupçon—et je pense que le député admettra que parfois on fait à la Chambre des insinuations plutôt ténues—que j'aie été au courant de renseignements qui auraient pu m'amener à entraver l'enquête. J'ai demandé à ne pas être informé, étant entendu que, aussitôt après l'exécution des mandats de perquisition, on informerait le greffier du Conseil privé ou moi-même. Pour moi, c'est la

forme que doivent prendre les relations entre le premier ministre et l'administration de la justice, lorsque des ministres sont en cause.

L'ENQUÊTE POLICIÈRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas décrit les pratiques antérieures avec exactitude et je l'invite à les étudier. Pourquoi était-il d'accord, hier, avec le député de Durham-Northumberland pour dire qu'il serait tout à fait inadmissible qu'un premier ministre connaisse les détails d'une enquête avant que des accusations ne soient portées par la GRC contre un député? Il était d'accord avec cela, mais c'est une erreur, et je l'invite à se rétracter.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suppose que l'on pourrait discuter de cette question cas par cas. J'ai été informé par le solliciteur général, poste qu'a occupé le député d'en face, et le commissaire de la GRC. Il s'agissait d'une explication courtoise qui m'était fournie avant l'exécution du document. Je crois, et on me l'a affirmé avant qu'ils ne viennent chez moi, que c'était la bonne façon de procéder et que c'est ainsi que l'on avait agi par le passé. On a prétendu que ce n'était peut-être pas à conseiller dans les circonstances que je sois mis au courant des détails et que cela était inutile. On m'a dit que ce n'était rien d'autre que ce qui a été rapporté.

La sécurité nationale n'était pas en jeu. Il y avait simplement possibilité de poursuites en vertu de la Loi électorale. On m'a dit aussi bien clairement—bien que, étant moi-même avocat, il était inutile qu'on me le précise—qu'un mandat de perquisition pouvait conduire à une exonération complète. Il m'a donc paru tout à fait normal de m'en tenir à ce type d'échanges avec la police et j'ai estimé que ma conduite était irréprochable.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES—LE PACTE DE L'AUTOMOBILE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le président, en réponse à une question précédente, le premier ministre a dit fort justement que le président des États-Unis ne décidait pas pour le Congrès. Toutefois, c'est le premier ministre qui décide de la position du gouvernement fédéral à l'égard du libre-échange. Plus précisément, le pacte de l'automobile va-t-il être renégocié, le considère-t-on comme un principe sacro-saint ou n'est-il pas négociable?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, à notre avis, les négociations concernant le pacte de l'automobile indiquent que le Canada et les États-Unis peuvent parvenir à une entente dans leur intérêt mutuel. Nous ne voyons pas l'intérêt de renégocier un accord qui donne de bons résultats. Toutefois, je signale à ceux qui sèment le doute dans les esprits quant aux avantages d'une entente conclue avec les États-Unis que le pacte de l'automobile témoigne de la possibilité de conclure ce genre d'entente dans l'intérêt réciproque des deux pays.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le ministre n'ignore pas que le pacte de l'automobile n'est pas un accord de libre-échange vraiment complet. Il comporte néanmoins de nombreuses dispositions. Allons-nous maintenir ce pacte tel qu'il est ou allons-nous le renégocier? Par la même occasion, le ministre peut-il garantir que notre politique agricole, y compris nos subventions et nos offices de commercialisation sont intouchables? Quelle est la position du gouvernement à ce sujet?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'invite le député à lire les délibérations du comité permanent et à consulter son collègue qui a participé à l'un des processus de concertation les plus étendus qu'il y ait jamais eus.

Pour en revenir au pacte de l'automobile, le député a parfaitement raison. Il devrait donc se montrer franc et direct avec les citoyens et préciser que l'entente proposée n'est pas uniquement un accord de libre-échange. Bien sûr, les intérêts du Canada seront sauvegardés. Le premier ministre a dit sans équivoque hier que notre intégrité culturelle n'était pas négociable, pas plus que nos programmes sociaux et que nous n'étions pas prêts à céder quoi que ce soit à l'égard de toutes les choses qui font du Canada un pays fort, ayant une identité bien à lui.

• (1150)

Le député a parlé de l'agriculture. Je représente une région rurale de l'Alberta. Les agriculteurs de ma circonscription et moi-même savons combien il est important pour l'avenir de notre pays d'avoir une agriculture saine et solide. Nous savons que ce secteur est menacé. Nous avons l'intention de le consolider.

* * *

L'AGRICULTURE

LE BÉTAIL DE L'ONTARIO DÉCLARÉ EXEMPT DE BRUCELLOSE

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, la pluie fine qui est tombée toute la journée semble refroidir l'enthousiasme de l'opposition. Mais elle arrive certes à point pour nos agriculteurs locaux. A ce propos, je voudrais poser une question au ministre suppléant en l'absence du ministre de l'Agriculture. Les agriculteurs de l'est de l'Ontario sont vivement inquiets de voir que les vendeurs de bétail qui écoulent leur produit à l'extérieur de la région sont forcés d'acheter un permis spécial indiquant que leurs animaux n'ont pas la brucellose.

M. le Président: A l'ordre. Le député prend trop de temps. Aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous dire si les vendeurs de bétail de l'est de l'Ontario doivent toujours acheter ces permis?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, puisque le ministre de l'Agriculture est absent, je suis fort heureux de répondre au député à sa place. A titre de président du Conseil privé du Canada, j'ai signé un décret du Conseil le 19 septembre confirmant qu'il n'y avait aucun cas de brucellose en Ontario. Ce décret paraîtra dans la *Gazette du Canada* le 2 octobre 1985. Ce succès n'a été possible que grâce à un effort concerté et sans réserve consenti par les éleveurs. Dorénavant, le bétail peut être transporté librement d'une province à l'autre. Tous les éleveurs concernés ont été dûment avertis par téléphone de cette décision le 20 septembre à la suite de . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le ministre pourrait peut-être profiter de la période réservée aux déclarations des ministres pour terminer ses remarques.

* * *

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON EN CONSERVE—ON DEMANDE SI LA QUESTION A ÉTÉ SOULEVÉE AU CAUCUS

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale. Le premier ministre a répété que la question du poisson avarié n'a jamais été soulevée au caucus en sa présence. Je voudrais demander au vice-premier ministre si cette question a été soulevée en sa présence par l'un des membres de son caucus, au cours d'une réunion de ce dernier, ou en dehors du caucus par un député, par des représentants de la société en question ou le premier ministre Hatfield du Nouveau-Brunswick, en la présence du vice-premier ministre?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne sais pas quels objectifs poursuivent le député et ceux qui, comme lui, continuent dans cette veine à interroger tous les membres de notre caucus à ce sujet. Cela me semble plutôt ridicule.

Je puis dire au député que contrairement à ce qu'il prétend, je n'ai jamais nié que cette question ait été soulevé au caucus parce que même si d'ordinaire, je ne parle pas librement de ce qui se passe pendant les réunions de caucus, puisque le premier ministre a fait une exception en l'occurrence, je puis lui dire sans le moindre doute—et j'ai assisté à toutes les réunions du caucus sauf une ou deux depuis septembre dernier—que cette question n'a jamais été soulevée au caucus, ni en ma présence, et qu'à ma connaissance, elle n'a jamais été soulevée par l'une des personnes citées par le député et tous les autres députés qui ont posé ces questions.

Comme je l'ai dit à la Chambre, j'ai entendu parler de cette affaire pour la première fois le mercredi pendant la réunion de caucus, comme l'a dit également le premier ministre. Je ne sais pas combien de fois il faudra revenir sur ces détails pour se conformer aux dispositions du commentaire 359 de Beauchesne, dont la lecture prouverait au député et à tous ses semblables que ce genre de question est tout à fait antiréglementaire.

M. le Président: J'invite le député à poser une question supplémentaire au sujet de la politique gouvernementale.

L'ACQUISITION PAR LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, pour citer Churchill, je pense que le député proteste trop fort.

M. Clark (Yellowhead): Ce n'était pas Churchill. Est-ce Nunziata qui rédige vos discours?

M. Hopkins: Est-il vrai qu'après que le ministère de la Défense nationale eut acheté les 100,000 premières boîtes de thon avarié, le produit a été inspecté et le ministère avisé de ne pas l'utiliser, mais que ce poisson rance a été distribué dans les bases militaires et renvoyé par les cuisiniers qui s'inquiétaient de la santé du personnel militaire?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, ce n'est pas une question, mais une déclaration que vient de faire le député, déclaration à laquelle il a déjà été amplement répondu hier et à nouveau dans la soirée, pendant l'heure des «couche-tard». J'approuve sans réserve les procédures en vigueur au ministère de la Défense nationale, où on applique d'excellentes normes de qualité à l'égard des aliments devant être consommés par les membres des Forces armées au Canada, en Europe et ailleurs. Ces normes sont très élevées. Elles ne l'étaient peut-être pas à l'époque où je faisais partie des Forces, mais elles le sont sans nul doute aujourd'hui, en tout cas beaucoup plus que les normes de qualité . . .

M. le Président: A l'ordre.

* * *

LES CATASTROPHES

L'APPROCHE DE L'OURAGAN GLORIA

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Environnement que je m'adresse, s'il est présent à la Chambre. Étant donné que l'on s'inquiète dans la région de l'Atlantique au sujet de l'ouragan Gloria qui s'en vient, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures son ministère a prises pour tenir les Canadiens des provinces de l'Atlantique et de l'est du Québec au courant de l'avance de cette tornade et des mesures à prendre pour se protéger?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, à intervalles réguliers au cours de la matinée d'aujourd'hui et la dernière fois il y a une demi-heure, j'ai communiqué avec les principaux météorologues d'Environnement Canada. Apparemment, l'ouragan se dirige vers les provinces de l'Atlantique. Il devrait atteindre la partie occidentale du Nouveau-Brunswick, à proximité de Frédéricton, au plus tard à 21 heures ce soir, heure de l'Atlantique. Il se dirigera ensuite vers Terre-Neuve et devrait atteindre le détroit de Belle-Isle vers 6 heures demain matin. Il devrait s'accompagner de vents atteignant une vélocité de 75 milles à l'heure.

En résumé, nous surveillons de près la situation. Nous fournissons les renseignements appropriés à toutes les personnes intéressées, et nous prévenons . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. A l'ordre! Si cela continue, on nous dira bientôt combien les Blue Jays ont marqué de points.

* * *

LE CABINET

LES ENTRETIENS ENREGISTRÉS—ON DEMANDE DE RENVOYER L'AFFAIRE À UN COMITÉ

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. La conversation de l'ancien ministre des Pêches, le député de Carleton-Charlotte et M. Lampert, du parti progressiste conservateur, a été enregistrée. Les rubans existent. Il n'y a pas de trou de 18 minutes, à ma connaissance. Pourquoi le premier ministre ne permet-il pas de renvoyer l'affaire à un comité où ces personnes pourront être questionnées . . .

M. le Président: A l'ordre. On a posé la question et on y a répondu à deux ou trois reprises aujourd'hui. Le député a-t-il une question sur un autre sujet à poser?

M. Rodriguez: Monsieur le Président, le premier ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi il essaie d'étouffer toute cette histoire qui sent mauvais?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai répondu à fond à toutes les questions, y compris à celles que m'ont posées tous les députés de son parti. J'ai parlé notamment de défaillance de mémoire. Je me suis permis de parler de ce qui me semblait être une divergence d'opinions entre le chef de l'opposition et l'ancien premier ministre Trudeau en ce qui concerne les circonstances entourant la démission du chef de l'opposition, lorsqu'il était ministre des Finances. Sauf erreur, la question a été soulevée l'année dernière. M. Trudeau a fait une déclaration, puis on a ensuite concilié les opinions. Je n'insinuais pas du tout que quelqu'un disait . . .

M. le Président: A l'ordre. Je signale en toute déférence au premier ministre que puisqu'on a déjà posé la question et qu'on y a déjà répondu, il faut en rester là. Je donne la parole au député de Davenport pour lui permettre de poser une question.

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—L'APPEL INTERJETÉ PAR L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT DES ÉTATS-UNIS CONTRE LA DÉCISION DE LA COUR

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et porte sur les instances présentées au cours de l'été à Washington par le ministre et le gouvernement, au sujet des pluies acides. Malheureusement, celles-ci n'ont pas suffi à empêcher l'Agence de l'environnement du gouvernement américain d'interjeter appel, ce qui représente un sérieux revers pour le Canada. Quelles mesures le ministre compte-t-il prendre pour inciter le gouvernement américain à collaborer avec nous dans la lutte contre les pluies acides, comme l'ont ordonné ses tribunaux?

• (1200)

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je signale en toute déférence au député qu'il est vraiment naïf de croire que le gouvernement du Canada peut intervenir dans une décision judiciaire aux États-Unis. Nous sommes deux pays souverains. Même si nous ne pouvons rester indifférents aux décisions judiciaires qui nous touchent, nous ne pouvons intervenir. Nous pouvons présenter des instances les plus fermes possibles, sur les plans diplomatique, bureaucratique et politique. C'est ce que nous faisons. Cependant, ce n'est absolument pas la même chose de partir à l'assaut, de traverser la frontière et d'imposer notre point de vue aux tribunaux américains.

* * *

RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition que le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a présentée le jeudi 26 septembre est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON DEMANDE LA RÉPONSE À UNE QUESTION POSÉE AU PREMIER MINISTRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je suis intervenu ce matin pour demander au premier ministre (M. Mulroney) si l'on ne pourrait pas créer un comité parlementaire pour examiner l'affaire des trois personnes qui ont été enregistrées au sujet de . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance d'en venir à sa question de privilège?

M. Rodriguez: Monsieur le Président, vous avez jugé que cette question avait déjà été posée. J'ai entendu poser la même question à maintes et maintes reprises. Je pense qu'on devrait donner aux ministres, ou au premier ministre, la possibilité de répondre à mes questions.

M. le Président: Je considère les observations du député comme une instance. Je pense que le député . . .

M. Rodriguez: Pas du tout. C'est une question de privilège.

M. le Président: Non, il n'en est rien.

M. Rodriguez: J'ai le droit de poser une question à la Chambre.

M. le Président: Le député aurait-il l'obligeance de se rasseoir?

M. Crosbie: Vous avez entre les oreilles un vide qui a plus de 18 pouces.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA DÉDUCTION DES REVENUS DE PENSION

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des membres d'un groupe de travailleurs en communications, des membres de la Manitoba Food and Commercial Workers Union, des membres de la Thompson Teachers' Association, des membres de l'Association des employés du gouvernement du Manitoba, des métallurgistes, des infirmières et d'autres Manitobains qui expriment l'avis que les prestations de retraite sont essentielles au maintien du revenu familial et à la rétribution des travailleurs pour la contribution qu'ils ont apportée toute leur vie à la société. Les pétitionnaires demandent que le gouvernement fasse en sorte que tous les employés à la retraite conservent leurs prestations de retraite et touchent leurs prestations d'assurance-chômage sans déduction du revenu tiré d'une pension de retraite.

L'OPPRESSION RACIALE EN AFRIQUE DU SUD

L'hon. James McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plus de 800 résidents de Saint-Jean-Est et de Saint-Jean-Ouest qui invitent le gouvernement à adopter une position plus ferme et plus énergique à l'ONU contre l'opression en Afrique du Sud encouragée par la politique raciale d'apartheid dans ce pays.

[*Français*]

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE DE MORT POUR DES CRIMES COMMIS CONTRE LES ENFANTS

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, je me fais un devoir de remettre une pétition de 4,336 noms venant de ma région. Les personnes demandent humblement que le Parlement rétablisse la peine de mort pour les crimes commis contre les enfants au Canada.

Et les pétitionnaires ne cesseront de prier pour cette cause.

[*Traduction*]

LES COMITÉS PERMANENTS

ADOPTION DU 3E RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme vous pourrez le constater, trois ordres ont fait l'objet d'entretiens entre les leaders parlementaires. S'ils étaient présentés à la Chambre maintenant, je suis sûr qu'ils seraient reçus et adoptés à l'unanimité.

Le premier porte sur le troisième rapport du comité de sélection qui a été déposé à la Chambre le 17 septembre 1985. Je voudrais en proposer maintenant l'adoption.

M. le Président: La motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

AUTORISATION AU COMITÉ DE VOYAGER

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je propose que, conformément à son ordre de renvoi du 17 avril 1985, le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit autorisé à aller rédiger son rapport final au Mont Saint-Gabriel les 2, 3 et 4 octobre 1985, et que le personnel dont il a besoin puisse l'accompagner.

M. le Président: La Chambre consent-elle à cette motion à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PLUIES ACIDES

AUTORISATION AU COMITÉ SPÉCIAL DE VOYAGER

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je propose que le comité spécial des pluies acides soit autorisé à aller à Minneapolis, au Minnesota, les 29 et 30 septembre 1985, et que le personnel dont il a besoin puisse l'accompagner.

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 414.

[*Texte*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

Question nº 414—**M. Robichaud:**

1. Tourisme Canada est-il en faveur de l'abolition de l'article 67 de la Loi électorale du Canada et, dans l'affirmative, le ministre présentera-t-il un amendement à cette loi avant les prochaines élections et sinon, pourquoi?

2. Le gouvernement est-il d'avis que cet article nuit au secteur de l'hôtellerie et de la restauration et a-t-on effectué une étude à ce sujet et sinon, le gouvernement a-t-il l'intention d'en commander une et, dans l'affirmative, quand?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Tourisme)): 1. Des consultations à l'échelle du pays ont été entreprises avec des particuliers intéressés à la promotion du tourisme au Canada, lesquelles aboutiront à une stratégie du tourisme. La suggestion d'abroger l'article 67 a été soulevée au cours de ces rencontres. Compte tenu des discussions avec des cadres de gouvernement, des membres du monde des affaires et du corps professoral, le gouvernement examinera toute proposition qui réduirait les facteurs d'irritation notés par les touristes au Canada, y compris l'abrogation de l'article 67.

2. Aucune étude n'a été menée et n'est envisagée en ce moment. Lorsque le gouvernement aura évalué les implications des recommandations faites durant les consultations sur le tourisme, il proposera les mesures nécessaires afin d'accroître le tourisme au Canada.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

[*Traduction*]

M. Nunziata: Il y a six mois environ, monsieur le Président, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une quarantaine de questions au sujet de l'affaire mettant en cause Richard Hatfield et la marijuana. Le 18 septembre, lorsque j'ai demandé au secrétaire parlementaire quand je pouvais espérer obtenir des réponses, il m'a dit qu'il porterait les questions à l'attention du nouveau solliciteur général (M. Beatty) et qu'on y répondrait dans les plus brefs délais. Le secrétaire parlementaire les a-t-il portées à l'attention du nouveau solliciteur général? Pourrait-il dire à la Chambre quand nous pouvons espérer obtenir des réponses à mes questions?

M. Dick: Monsieur le Président, c'est un fait que le député m'a signalé la semaine dernière les 40 questions dont il vient de parler. Je signale que c'est la plus longue série de questions de tout le *Feuilleton*. Je les ai effectivement portées à l'attention du solliciteur général qui, occupé qu'il est à s'initier à ses nouvelles fonctions et à se mettre à l'œuvre, n'a pas encore eu le loisir de s'en occuper. Cependant, nous espérons pouvoir y répondre très bientôt.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'imagine qu'en l'occurrence l'ancien solliciteur général et ses collaborateurs avaient entrepris de répondre à ces questions. Le secrétaire parlementaire pourrait-il préciser à l'intention de la Chambre . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Je comprends que le député s'inquiète au sujet de ses questions. C'est normal. Par ailleurs, le secrétaire parlementaire, que le député a interrogé au sujet d'un échéancier, lui a répondu. On s'en tient généralement à cela. En occurrence, le député devrait se conformer à la tradition.

M. Nunziata: Monsieur le Président, pourrais-je poser une question supplémentaire?

M. le Président: Non. Je m'efforce précisément de faire comprendre au député que les questions de cet ordre ne sont pas d'ordinaire suivies de questions supplémentaires. Le député peut chercher à obtenir plus de précisions hors de la Chambre en s'adressant au ministre ou au secrétaire parlementaire. Comme il en avait le droit, il a formulé des instances à la Chambre au sujet de ces questions.

M. Dick: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: On a répondu à la question citée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*.

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 26 septembre, de la motion de M^lle^ MacDonald: Que le projet de loi C-55, tendant à modifier la Loi sur l'immigration de 1976, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, il m'est agréable de pouvoir poursuivre mon intervention d'hier au sujet de l'immigration. Sauf erreur, il me reste encore dix minutes du temps qui m'est alloué. Je voudrais en profiter pour recommander en termes succints et nets aux députés libéraux et néo-démocrates d'appuyer le projet de loi C-55. Je le fais tout d'abord afin que ce projet de loi soit renvoyé rapidement au comité; ensuite, afin de pouvoir présenter des amendements propres à l'améliorer; et, en dernier lieu, afin qu'il revienne aussi rapidement que possible à la Chambre des communes pour nous permettre de changer le processus.

De toute évidence, la plupart des 25 millions de Canadiens ne se soucient guère de ce projet de loi. La plupart des Canadiens ne s'intéressent pas au parrainage de futurs immigrants. Toutefois, pour ceux que la chose intéresse, et il y en a un nombre assez élevé, ce projet de loi est critique et important.

• (1210)

J'ai mentionné hier que le comité permanent avait tenu plus de 40 séances sur cette question depuis janvier. Monsieur le Président, vous constaterez, je crois, que les membres du comité sont unanimes à dire que les niveaux d'immigration doivent être relevés au Canada. Nous devons faire volte-face. Tous les membres du comité conviennent que les preuves scientifiques sont explicites. Une immigration accrue entraîne des emplois accrus. Une immigration accrue ne fait pas perdre d'emplois au Canada.

Un des points forts du Canada c'est qu'il a toujours invité des étrangers à venir se joindre à nous pour nous aider à renforcer notre économie, à édifier nos collectivités et à élaborer notre régime social. Nous avons malheureusement accusé un recul depuis quelques années, l'immigration a diminué et il est temps, je crois, de faire marche arrière. Quand notre pays agit comme il le fait depuis quatre ou cinq ans, c'est que nous refusons alors d'accueillir certaines personnes qui pourraient vraiment être des atouts pour le Canada. Faisant preuve de bon sens, les gens le comprennent et quand ils essuient un refus, ils en appellent alors de la décision. Telle est la situation que nous avons créée et à laquelle les députés ont négligé de remédier. Voilà pourquoi il y a un énorme arriéré de causes qui méritent d'être entendues en appel.

La portée fondamentale et la raison d'être de ce projet de loi est d'accroître les ressources de la Commission d'appel de l'immigration; cela permettra aux personnes prises dans l'engrenage de se faire entendre. Nos tribunaux ont décidé qu'il doit y avoir une audience verbale et, par conséquent, la Commission a besoin d'un personnel plus nombreux pour répondre à des besoins accrus. Nous n'avons pas pu obtenir le consentement unanime en juin pour faire adopter ce projet de loi. Depuis lors, 90 jours se sont écoulés et nous le débattons encore à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre. Cela signifie 90 jours d'attente de plus pour des milliers de personnes, pour leurs parents et leurs amis qui encombrent le système. Si nous débattons ce projet encore 30, 60 ou 90 jours, nous condamnons alors ces milliers de gens à attendre encore plus longtemps.

Nous avons besoin d'un processus d'immigration rapide, juste, sensible qui fonctionne dans l'intérêt bien compris du Canada et des personnes qui aimeraient immigrer ici. La procédure d'appel doit également être rapide, juste et humanitaire. Le projet de loi C-55 s'inspire de cette tradition. Tandis que j'écoutais les député d'en face, j'ai été fort déçu d'apprendre que le parti libéral, comme l'a signalé son porte-parole hier, entend poursuivre la lutte contre le projet de loi. J'espère que sa décision est imputable à un malentendu et n'a rien à voir avec la situation. Je me permets de signaler au caucus libéral que notre préoccupation est semblable à la sienne et à celle du Nouveau parti démocratique au sujet des réfugiés.

Le système actuel pose un problème du point de vue de l'octroi du statut de réfugié. Il y a tout un arriéré de demandes non encore traitées dans le système et partant, dans le processus général d'appel. Le système est injuste simplement de par sa lenteur. Dans le système actuel, il y a des gens qui attendent depuis cinq ans et même davantage qu'on réponde à leur demande d'asile. Ce que les députés d'en face essaient de faire, je crois, c'est de retarder l'adoption de ce projet de loi dans l'espoir que cela amènera le gouvernement à modifier le système d'octroi du statut de réfugié. On n'a qu'à écouter ou à lire leurs interventions pour le constater. J'aurais voulu que tous les partis fussent amplement représentés, hier soir, lorsque nous avons discuté du rapport Plaut avec des représentants d'Amnisty International. Malheureusement et avec raison, aucun député libéral n'était présent. Mais après avoir lu attentivement le compte rendu, nous commencerons à comprendre, je crois, que si nous avons fait fausse route au Canada dans le traitement de la question des réfugiés—nous nous débrouillons mieux que la plupart des autres pays, sinon tous, à cet égard, mais ce n'est pas encore l'idéal—c'est que nous avons assimilé le processus de prise de décisions à l'égard des réfugiés à un processus de prise de décisions en matière d'immigration, ce qu'il n'est pas. C'est une question de droits de la personne. C'est un processus de défense des droits de la personne. Le rabbin Plaut va comparaître mardi soir prochain devant le comité et nous pourrons en discuter plus à fond avec lui, mais ce qu'il nous faut faire au Canada, c'est bien séparer les deux processus. Le conseil ou le processus que nous allons établir pour régler la question des réfugiés aura des répercussions dans le domaine de l'immigration. Que quelqu'un soit ou non reconnu comme réfugié, il aura encore le droit d'en appeler de la Loi sur l'immigration notamment. Mais il ne faut pas confondre les deux choses dans ce débat qui porte sur la Commission d'appel de l'immigration. Si nous voulons adopter à l'égard des réfugiés une orientation correspondant à une mentalité correcte, et dire clairement qu'il s'agit là d'une décision intéressant les droits de l'homme qui doit être confiée à des tribunaux possédant la compétence technique et la compréhension voulues, alors nous réduirons le nombre des appels adressés à la Commission d'appel de l'Immigration. Nous réduirons en partie cet arriéré dès l'instant où nous adopterons un système imbu de la mentalité qui convient.

Mais, cela fait, il faudra quand même une procédure d'appel quelconque pour les questions d'immigration, ce qui se trouve actuellement confié à la Commission d'appel de l'immigration, avec les affaires dont elle est saisie. Les milliers et les milliers de dossiers qui s'entassent et qui s'empoussièrent ne concernent pas tous des affaires de réfugiés. Il y en a un pourcentage énorme qui intéresse des immigrants reçus ou des citoyens canadiens qui veulent parrainer un parent, qui s'estiment victimes d'injustice et veulent faire appel. Plus l'opposition retarde ce projet de loi, plus elle condamne tous ces parents à une prolongation d'incertitude, d'inquiétude, de stress et d'angoisse.

Je ne saurais dire plus énergiquement, monsieur le Président, qu'il faut agir tout de suite. Il n'y a pas de jour mieux choisi qu'aujourd'hui pour renvoyer le projet de loi au comité. Monsieur le Président, vous avez un comité sensible à ces questions, un comité qui ne craint pas le travail. Il va réviser les parties faibles du projet de loi et le renvoyer rapidement. Débarrassons-nous de cette partie-là du travail, pour que les membres du comité et le gouvernement puissent s'occuper de

régler le cas des réfugiés, parce que c'est ce qui vient ensuite comme grande mesure dont il y a lieu de s'occuper. Le gouvernement y est déterminé, votre comité y est déterminé, et j'espère que tous les députés de la Chambre des communes sont déterminés à ce que cela se fasse également. Merci, monsieur le Président.

M. Heap: Monsieur le Président, je donne raison sur bien des points au député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), en particulier lorsqu'il dit, je pense le citer textuellement, que si nos tentatives pour accélérer l'étude des demandes faites par des réfugiés déjà rendus au Canada ont échoué, c'est précisément parce que nous avons considéré cette question comme s'il s'agissait d'un problème d'immigration. Pour reprendre ses propos, le problème relève plutôt des droits de la personne.

• (1220)

J'ai mal saisi le reste de son intervention parce que des députés sont venus m'entretenir de questions relatives au débat en cours. Comme le ministre l'a dit hier dans son discours, le projet de loi aura pour effet de confier davantage de décisions concernant les réfugiés à la Cour d'appel de l'immigration, ce qui aura pour conséquence d'accentuer le problème que le député vient de mentionner. Puisqu'il voudrait qu'on établisse clairement la distinction, que pense-t-il des propos que le ministre d'État à l'Immigration (M. McLean) a tenus hier et de ceux de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald)? Celle-ci a déclaré le 19 juin que, en augmentant le nombre de ses membres, la Commission pourrait—et c'est le seul motif qu'elle a évoqué—régler plus facilement les demandes restées en suspens. Autrement dit, le cabinet estime, semble-t-il, que la Commission doit trouver une solution à l'accroissement du nombre de réfugiés, un point de vue que ne paraît pas partager le député.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Selon le principe de la responsabilité ministérielle, le ministre doit administrer la loi telle qu'elle est. La loi actuelle prévoit un système de sélection et un système d'appel. Ces méthodes restent en place tant que la loi n'est pas modifiée.

On peut affirmer, je pense, que le gouvernement ne pourra pas donner suite au rapport Plaut avant novembre ou décembre. On peut dire également que le comité s'efforcera de remettre ses recommandations vers la fin d'octobre de manière à influencer la décision du gouvernement. Il se pourrait que des ministériels et des membres de l'opposition ne soient pas d'accord avec ces décisions. Pourtant, il est impossible pour l'instant, de savoir combien de temps il faudra parce que nous ne connaissons pas la décision. En attendant, la vie continue. Des réfugiés se retrouvent coincés dans les procédures de la Commission. Faute d'effectifs suffisants, nous leur refusons des droits que leur reconnaît la loi canadienne. Nous ne pourrons régler tous les cas dans trois, quatre, cinq ou six mois, mais nous pourrions en régler beaucoup plus si la mesure est adoptée rapidement. Nous pourrions soulager les intéressés de l'inquiétude et du stress qui les assaillent. Pour l'instant, nous ne pouvons que nous conformer à la loi et je pense que c'est l'attitude adoptée par le ministre.

M. Heap: Monsieur le Président, le député a parlé de quatre, cinq ou six mois. Croit-il que la rédaction du projet de loi sera terminée une fois ces délais écoulés? Il a dit que le gouvernement prendrait des mesures en novembre, soit dans deux mois d'ici. J'ignore s'il parlait de présenter un projet de loi à cette date-là ou de le faire adopter. La façon d'aborder ce problème fait toute la différence. Parle-t-on d'une mesure qui finirait par devenir une sorte de cataplasme permanent pour régler le cas des réfugiés ou d'une mesure provisoire concernant le problème du parrainage, surtout pour ceux qui se portent garant de leur parenté? Faut-il comprendre que dans six mois, nous aurons une nouvelle loi concernant le problème des réfugiés?

M. Hawkes: Monsieur le Président, le député sait bien que je ne suis pas ministre, mais août a été un mois important dans le domaine de l'immigration, car on a pu constater, sans équivoque possible, que le gouvernement attachait toute l'importance nécessaire à cette question. Nous avons maintenant un ministre d'État qui s'en occupe spécialement. Ce ministre et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ont bel et bien dit que le traitement des réfugiés figurait dans l'ordre des priorités du gouvernement.

Je crois que tout le processus sera facilité si le comité adopte à l'unanimité un train de mesures raisonnables. Le gouvernement peut passer rapidement aux actes s'il a l'appui de toute la Chambre. Sinon, il faudra du temps. Une fois que nous en aurons terminé, ce sera au Sénat d'agir. Si les sénateurs libéraux sont contre une telle mesure, ils peuvent en retarder indéfiniment l'adoption. Autrement, les choses peuvent aller très vite. Mais toutes ces considérations ne dépendent pas du gouvernement. Il est évident, par contre, que le ministre, les membres du comité et les députés du caucus voudraient que nous fassions vite et bien en adoptant promptement le projet de loi. Mais on ne peut faire vite sans la collaboration des deux partis de l'opposition.

M. Kindy: Monsieur le Président, j'ai de brèves observations à formuler sur la question des réfugiés. Le député, qui est le président du comité compétent, a dit que cette question était importante. Je me demande si nous allons nous occuper de définir exactement ce qu'est un réfugié politique. Jusqu'à maintenant, nous nous sommes occupés de toutes sortes de réfugiés de divers pays, dont certains ne sont pas des réfugiés politiques. Je crois qu'il faudrait faire une exception pour les réfugiés politiques, et j'espère que le comité qu'il préside ne tardera pas à agir en ce sens.

M. Hawkes: Je remercie le député de sa question. Le rapport Plaut et le comité se sont penchés sur les obligations qui incombent au Canada en vertu du droit international concernant la protection et l'accueil des réfugiés au sens de la convention. Ces personnes, si elles retournaient dans leur pays, auraient tout lieu de craindre la persécution à cause de leur activité politique, de leur race ou de leur religion. Ces trois critères sont précis. Oui, le comité cherche activement un processus qui nous permettrait d'établir avec compréhension si cette crainte est bien fondée pour les requérants du statut de réfugié. Je crois que cependant cela exige une certaine souplesse dans le processus de décision, car la situation peut changer du jour au lendemain dans un pays donné. Un coup d'état peut entraîner un brusque changement de gouvernement. Une personne qui, un jour, n'avait pas de raison légitime de craindre la persécution peut en avoir le lendemain, à la suite d'un changement de régime politique. C'est pourquoi je sais déjà que le comité ne pourra pas arrêter une définition applicable à

jamais. Nous pourrons, je l'espère, prévoir un système souple et actuel. Le Canada s'est acquis une réputation méritée pour la protection et l'accueil de ceux qui sont persécutés. Nous voulons conserver cette réputation et la rehausser, et je sais que les députés ministériels se vouent à cette cause.

Le président suppléant (M. Charest): Le débat se poursuit.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, c'est volontiers que je prends la parole pour dire ce que je pense du projet de loi C-55. Cependant, je dois dire que je n'accepte pas les propos qu'a tenus tout au début mon honorable collègue de Calgary-Ouest. Il a en effet déclaré au début de son exposé que la grande majorité des Canadiens se fichaient éperdument de ce projet de loi. Je tiens la politique fédérale en matière d'immigration pour très importante, compte tenu de ses incidences humaines et sociales. La plupart des Canadiens s'intéressent à l'immigration. Dans ma circonscription de York-Ouest et vraisemblablement dans beaucoup d'autres, l'immigration constitue l'un des problèmes les plus importants après le chômage. J'aimerais rétablir les faits et déclarer qu'en ce qui concerne notre parti, l'immigration constitue aux yeux de la majorité des Canadiens un aspect majeur des affaires publiques fédérales.

• (1230)

Cela dit, monsieur le Président, je ne rejette pas pour autant tous les éléments de ce projet de loi. L'article 6 du pojet de loi vise à accorder au résident permanent qui a parrainé une demande de droit d'établissement le droit d'appel dont bénéficie, à l'heure actuelle, tout citoyen canadien dans les mêmes circonstances. Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a déclaré que les députés de l'opposition s'opposent au projet de loi simplement pour le plaisir de s'y opposer. Ce n'est pas vrai. Nous avons de sérieuses réserves à propos de ce projet de loi, bien que nous soyons d'accord avec un certain nombre de ses articles. Le député de Calgary-Ouest a ajouté que nous devrions cesser de faire perdre son temps à la Chambre. Nous ne lui faisons pas perdre son temps, monsieur le Président. Ce n'est qu'hier que le gouvernement a présenté ce projet de loi et nous n'en avons discuté que quelques heures seulement. Si le gouvernement avait tant à cœur de faire avancer les choses, pourquoi n'a-t-il pas présenté ce projet de loi il y a un an? Les députés qui trouvent cela drôle peuvent rire, c'est leur droit.

Quel remède ce projet de loi va-t-il apporter à la pénible situation des 20,000 à 23,000 réfugiés qui attendent que le gouvernement se prononce sur leur avenir? Je ne pense pas que ce projet de loi fasse grand-chose pour ces gens. En ce qui concerne l'article en vertu duquel le nombre des commissaires sera porté de 18 à 50, on pourrait croire à première vue que le processus d'appel en sera accéléré. Mais ce n'est pas là le seul moyen d'accélérer les choses. Cette solution ne règle que les symptômes du problème, et non pas sa cause. Il existe une autre possibilité qui consiste à se demander, comme on l'a fait dans le rapport Plaut, s'il est nécessaire pour bon nombre de ces personnes de s'adresser à la commission d'appel, si ces gens n'ont pas le droit de rester au Canada, au lieu d'être obligées de plaider leur cause devant une commission. Voilà un moyen de s'attaquer à la cause du problème, plutôt qu'à ses symptômes. Pour ce qui est d'accroître le nombre des commissaires, que comptons-nous faire de ceux qu'on aura nommés en plus, une fois que nous aurons rattrapé le retard accumulé? Nous sommes en train de mettre sur pied une structure temporaire, au lieu de chercher à régler le problème à long terme. J'aimerais citer un exemple à l'appui de ce raisonnement.

Je connais dans ma circonscription un couple d'Argentins qui sont venus au Canada il y a plusieurs années de cela avec le statut de réfugiés. Ils avaient fui l'Argentine car ils y enseignaient sous le régime militaire. Comme nous le savons, l'un des premiers groupes auxquels ce régime s'en est pris était celui des enseignants. Leur maison a été pillée et incendiée, et leurs enfants kidnappés. Ces gens ont donc fui au Canada et ils y sont depuis quelques années. Ils ont fait des sacrifices pour apprendre l'anglais et maintenant les deux le parlent fort bien. Ils ont tous deux des emplois intéressants et participent à la vie sociale générale de leur localité aussi bien qu'à celle de la collectivité latino-américaine. Leur petite fille de six ans ne parle que l'anglais, ayant été intégrée à notre système scolaire dès le départ. On a dernièrement demandé à ces personnes de rentrer en Argentine sous prétexte que ce pays est à présent gouverné par des civils.

Est-ce là une requête raisonnable, monsieur le Président? Je ne le pense pas. Je suis persuadé que si les députés rencontraient ce couple, ils en viendraient à la même conclusion pour deux raisons. La première, c'est que si ces gens retournaient en Argentine, la peur d'être persécutés qui les tenaillait il y a trois ans serait toujours là, quoique d'un ordre différent. Ils craindraient aussi le retour de la dictature militaire précédente. La seconde, c'est qu'ils ont vraiment essayé de s'adapter à notre pays en apprenant notre langue, en adoptant notre mode de vie et en se créant des racines ici. Ils se demandent s'il est juste de leur demander de retourner en Argentine après avoir déployé tant d'efforts pour devenir des citoyens canadiens.

Je crois que cet exemple met en lumière le problème que pose ce projet de loi. Dans cette mesure, on part du principe que la solution au problème des réfugiés consiste à accroître le nombre de commissaires chargés d'entendre les appels. Or, le cas que je viens de vous décrire, à l'instar j'en suis persuadé de centaines de milliers d'autres, n'aurait jamais dû être soumis à la Commission d'appel. Ces gens seront en danger s'ils retournent dans leur pays d'origine. Ils ont fait des sacrifices et apporté quelque chose à notre pays, et on devrait examiner leurs problèmes d'un point de vue idéologique et compatissant.

Je crains fort que le gouvernement n'ait pas du tout cette intention. Dans son discours d'hier, le député de Calgary-Ouest a affirmé que le gouvernement entendait être compatissant en matière d'immigration. Je doute fort que ce soit vrai, car j'attends encore des signes de cette compassion. Le député a déclaré que le comité lui-même était en faveur d'accepter davantage d'immigrants. Cependant, quelques semaines à peine après son arrivée au pouvoir, en septembre dernier, le gouvernement a réduit le nombre d'immigrants admis de 100,000 à 80,000 sans avoir, au préalable, procédé à une étude ou consulté les spécialistes qui s'occupent des immigrants. Comment le député peut-il maintenant prétendre que le gouvernement entend accroître le nombre d'immigrants admis alors qu'il l'a réduit? Ce n'est pas là le signe d'une volonté progressiste en ce qui a trait à l'immigration.

Regardons ce qu'a fait le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration dont les membres sont en majorité conservateurs. L'une de ces premières initiatives a été de proposer que les immigrants admis soient, en grande partie, des chefs d'entreprise. Je tiens à signaler que c'est un gouvernement libéral qui a établi le système de demandes pour les immigrants à l'esprit d'entreprise. Non seulement accueillons-nous avec joie ceux qui veulent venir dans ce pays; mais nous voulons prévoir des modalités spéciales pour les immigrants susceptibles de venir investir et d'établir un magasin ou une usine, ce qui aurait des répercussions économiques favorables. Contrairement au gouvernement actuel, notre parti n'a jamais été disposé à axer la politique d'immigration sur ce critère. Le comité, qui est constitué d'une majorité de députés conservateurs, se lance dans une voie dangereuse s'il désire baser uniquement sa politique d'immigration sur les entrepreneurs; j'espère bien que la ministre ne décide pas de suivre cette voie. Une telle politique ne tiendrait pas compte des réalités de ce pays: des immigrants pauvres, qui n'avaient pas grand-chose lorsqu'ils sont venus ici, sont devenus riches. Le député de l'Alberta continue à rire. C'est son droit le plus strict, je le répète.

• (1240)

Il est aussi un fait que peu importe le statut économique demandé par le gouvernement, bien des personnes sont venues au Canada avec pour tout avoir leur métier et un certain désir de réussir, mais elles ont travaillé et contribué à édifier ce pays. Beaucoup d'immigrants ont accepté des emplois dont les Canadiens ne voulaient pas bien souvent. Ils ont aussi apporté leur contribution à ce pays. Notre parti n'approuvera pas une politique visant à attirer davantage d'immigrants si elle ne s'adresse qu'aux riches.

Le comité, dominé surtout par les conservateurs, joue un jeu très dangereux en s'embarquant dans une telle discussion. Nous admettons qu'il faut faire venir des entrepreneurs et des investisseurs dans ce pays pour ouvrir des usines et des magasins et offrir des emplois aux Canadiens, mais nous n'admettons pas que notre politique d'immigration soit basée sur la richesse du futur immigrant. Ce pays n'a pas été édifié uniquement par des immigrants riches et il ne continuera pas à se développer uniquement grâce à des immigrants riches. Je mets en doute les idées progressistes du gouvernement, car rien de ce que j'ai vu jusqu'à présent ne m'a fait oublier mes craintes.

Il n'est pas non plus question dans ce projet de loi du parrainage des familles prévu dans notre politique d'immigration. C'est une chose qu'il faudra examiner attentivement, car cela constitue une priorité. J'espère que le comité songera à modifier ce projet de loi de façon à insister davantage sur le parrainage des familles.

Comme je l'ai dit au début de mon discours, dans ma circonscription de York-Ouest, la plupart de mes dossiers concernent l'immigration. En effet, de nombreux Canadiens qui vivent ici sont découragés de ne pas pouvoir parrainer des parents qui résident à l'étranger et qui désirent venir au Canada. Il faudrait donc prévoir une plus grande souplesse à l'égard de cette source d'immigration.

Évidemment, il faut régir l'immigration en fonction de facteurs économiques et en veillant à ne pas aggraver le chômage dans certains secteurs de notre économie. Toutefois, je suis d'accord avec le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) pour dire qu'aucune étude ne révèle que l'accroissement du taux d'immigration correspond à un accroissement du taux de chômage.

Les dispositions concernant le parrainage des familles sont une source de mécontentement pour les Canadiens qui veulent parrainer des parents. Toutefois, contrairement aux demandes émanant de réfugiés, d'investisseurs et de personnes n'ayant aucun parent au Canada, les demandes présentées par les familles devraient rassurer ceux qui s'inquiètent des torts que l'immigration peut causer à notre pays. Une politique d'immigration qui favoriserait davantage la réunification des familles soulagerait en grande partie les inquiétudes de ceux qui croient que l'immigration va causer du tort à d'autres Canadiens. Un immigrant qui est parrainé par un résident canadien peut se faire aider s'il traverse des moments difficiles.

La cellule familiale joue certainement un rôle très important au Canada et je crois donc qu'un immigrant qui a des parents ici peut recevoir l'aide de sa famille en cas de difficultés. La Chambre devrait se pencher davantage sur cet aspect de la politique d'immigration, car cela devrait faire taire les critiques de ceux qui croient nécessaire de baser l'immigration sur des considérations économiques.

J'espère que le député, qui préside le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, prendra mes préoccupations au sérieux, car depuis un an que je suis député de York-Ouest, l'accroissement du taux d'immigrants parrainés par leurs familles constitue une de mes priorités. J'ai discuté du problème avec des collègues et je sais qu'il se pose également dans leurs circonscriptions. Par conséquent, la Chambre devrait se pencher sérieusement sur cet aspect de la politique d'immigration.

Monsieur le Président, j'ai dit être d'accord avec certaines parties du projet de loi. Si je prends la parole aujourd'hui, c'est parce que je m'intéresse énormément à l'immigration et aux questions qui touchent mes électeurs et les personnes qui désirent se bâtir un avenir au Canada. Ce projet de loi ne fera pas disparaître le goulot d'étranglement dont a parlé un autre député au sujet de 23,000 personnes qui attendent qu'on décide de leur sort. Les gens qui attendent par groupes de dix ou quinze dans des hôtels de Toronto et de Montréal veulent des réponses. Je crois que le rapport Plaut nous a fourni la solution au problème et la façon de l'aborder. Il nous faut déterminer si ces personnes doivent soumettre leur cas à une commission d'appel comme le propose le projet de loi ou si le gouvernement devrait avoir la compassion, l'intégrité et la perspicacité de considérer ces gens comme des êtres humains qui sont prêts à

faire des sacrifices pour pouvoir faire partie de la société canadienne. Si je prends la parole c'est pour faire valoir ce point et aussi pour dire au président du comité permanent de l'emploi et de l'immigration que nous, de notre parti, n'abuserons jamais du temps de la Chambre en rapport avec ce projet de loi. Nous allons certes accepter son offre de proposer des amendements de nature à faire que ce projet de loi soit plus viable.

• (1250)

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations du député d'en face et je dois dire que je souscris à la plupart d'entre elles. Le projet de loi ne constitue pas une panacée au problème. Il contribuera tout simplement à améliorer quelques peu le sort d'un peu plus de monde. Ces gens méritent qu'on les aide et qu'on le fasse vite.

Voici une autre observation. A vouloir trop tourner la question de l'immigration à l'avantage de leur parti, les parlementaires sèment la confusion dans l'esprit des Canadiens et rendent encore plus difficile l'élaboration d'une politique sensée, bienveillente et humanitaire dans ce domaine. A titre d'exemple, il nous arrive, consciemment ou non, de sortir un point de vue de son contexte pour lui prêter une tout autre signification. Le deuxième rapport du comité permanent portait sur les niveaux d'immigration. Les trois partis n'ont pas pu se rallier là-dessus, en partie parce que nous ne nous comprenions pas. Le désaccord portait principalement sur l'utilisation de la politique d'immigration en vue de créer des emplois.

Personne ne peut nier à la Chambre que quiconque au Canada ne parvient pas à trouver du travail est en difficulté. Ceux qui observent la situation depuis six ans ont pu voir—à Calgary en tout cas—qu'une pénurie de travailleurs peut vite se transformer en excédent. Alors que le taux de chômage à Calgary ne se situait qu'à 3 ou 4 p. 100, il dépasse de 2 p. 100 la moyenne nationale depuis dix-huit mois. Quand on entre chez des gens qui n'ont rien à manger, le découragement qu'on peut lire dans leurs yeux frise la tragédie.

Les réfugiés ou les immigrants que nous acceptons arrivent ici remplis d'espoir et d'optimisme devant les promesses d'une vie nouvelle. Si notre économie ne leur réserve pas d'emplois, leur déception est alors énorme.

A Calgary, il y a 9,000 réfugiés sud-vietnamiens et beaucoup ont encore des difficultés à trouver de l'emploi, en raison de l'écroulement de l'économie dans cette ville. D'autres ont trouvé du travail.

Le comité estimait qu'une petite partie de l'augmentation des niveaux d'immigration devrait être réservée à des immigrants qui créeraient des emplois pour les réfugiés, pour les parents qu'ils aident et pour ceux qui sont déjà ici. Si nous voulons des manifestations de racisme . . .

M. Rodriguez: Quelle est votre question?

M. Hawkes: . . . continuons à tolérer la pénurie d'emplois. Nous entendons alors des réflexions comme celle-ci: «Ils prennent nos emplois; nous ne voulons plus d'immigrants». Si nous avions plus d'emplois qu'il n'en faut ou une pénurie de main-d'œuvre, la volonté nationale d'accueillir plus d'immigrants serait beaucoup plus générale.

Je puis dire aujourd'hui à la Chambre, en 1985, que cette volonté n'est pas là, en partie du fait de la faiblesse de notre économie. Je pense qu'il appartient aux députés de tous les partis de dire: «Augmentez l'immigration, d'accord mais qu'une partie des immigrants soient des créateurs d'emplois». Les gens ont besoin de travail, les immigrants aussi. Ce n'est pas une mauvaise politique que d'ouvrir nos portes aux autres pays et d'attirer ces emplois et ces gens. J'espère que nous pourrons nous entendre là-dessus.

M. Marchi: Monsieur le Président, une fois de plus, j'attire l'attention de la Chambre sur les déclarations que le député a faites pour commencer. Il a dit espérer que les députés ne déformeraient pas ses propos, mais c'est exactement ce qu'il a fait. Il a essayé d'insinuer que notre parti était contre la création d'emplois pour les Canadiens et les immigrants. Il n'en est rien, mais je ne suis pas prêt à m'éterniser sur ce point.

Il a cité l'exemple des nombreux réfugiés qui ne peuvent pas trouver du travail dans sa ville. J'ai rencontré des réfugiés à Toronto qui ne peuvent pas trouver de travail non plus. Le problème découle en partie du fait que tout le monde sait qu'ils sont des réfugiés. Divers documents l'indiquent. Leur numéro d'assurance sociale montre qu'ils sont des réfugiés. Tant que l'incertitude de leur statut persistera, ils n'obtiendront pas les emplois dont le député a parlé.

A l'heure actuelle, on s'efforce de créer des emplois dans nos localités et de les offrir aux Canadiens de diverses régions. Ceux qui ont le statut de réfugié éprouvent un double et même un triple problème simplement parce que leur situation est incertaine. Dans bien des cas, ces réfugiés pourraient accomplir le travail que demandent les employeurs canadiens, mais ils ne réussissent pas à trouver d'emploi simplement à cause de leur situation.

Le député a aussi parlé du problème des immigrants et de l'augmentation des niveaux d'immigration. Nous augmentons les quotas dans bon nombre des secteurs de notre économie. Prenez les outilleurs-ajusteurs, monsieur le Président. Nous allons toujours les recruter en Grande-Bretagne. Je ne veux pas dire qu'un outilleur-ajusteur en Grande-Bretagne ou en Australie est un riche entrepreneur. C'est un exemple que je voulais signaler au député. Son comité songeait certainement à augmenter les niveaux d'immigration en fonction des moyens financiers des immigrants.

M. Hawkes: Non, lisez le rapport.

M. Marchi: C'est écrit noir sur blanc. Dans le troisième rapport, le comité a modifié sa position. Le ministre n'a jamais accepté le deuxième rapport, et avec raison parce qu'il était tout à fait régressif. Le deuxième rapport niait l'existence de la réalité canadienne et il aurait continué à le faire. Je ne dis pas tout cela pour donner une fausse interprétation de ce que le député a proposé.

M. Hawkes: Vous le faites pourtant.

M. Marchi: Tous les députés, voire tous les Canadiens, peuvent le constater de leurs propres yeux à la lecture du rapport. Je mets le député au défi de faire adopter ce deuxième rapport à la Chambre bien que le gouvernement ait la majorité absolue, s'il n'impose pas la clôture.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions et des commentaires?

M. Rodriguez: Il a eu ses dix minutes.

M. le vice-président: Questions et commentaires? Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a la parole.

M. Hawkes: Monsieur le Président, le rapport en question recommandait d'accroître la population canadienne de 1 p. 100. Compte tenu des taux de natalité et de mortalité actuels, on aurait ainsi doublé les quotas d'immigration qui seraient passés de 50,000 à au moins 150,000. Le comité a proposé que 3,000 à 4,000 des immigrants supplémentaires soient en mesure de créer des emplois. C'est tout ce qu'il a dit, ni plus ni moins.

M. Marchi: Ce n'est pas vrai.

M. Hawkes: Les députés qui ont assisté aux audiences et ceux qui ont rédigé ce rapport le savent bien. Ceux qui prétendent le contraire interprètent mal et les propos et l'intention du comité.

Des voix: Bravo!

M. Marchi: Monsieur le Président, je voudrais que le député me dise pourquoi alors mon parti et le NPD ont laissé, si j'ai bonne mémoire, la porte ouverte à ceux qui voulaient rédiger un rapport minoritaire sur la nature même du plan d'action qui répondait aux intentions du gouvernement.

M. le vice-président: Je compte donner la parole au député de Spadina (M. Heap) après la pause. Puis-je déclarer maintenant qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 12 h 59.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. le vice-président: Quand la séance a été interrompue à 13 heures, la présidence allait donner la parole au député de Spadina (M. Heap).

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à l'étude du projet de loi C-55, qui vise à modifier les dispositions de la Loi de l'immigration qui concernent la Commission d'appel de l'immigration. Bien que la mesure ne soit pas très volumineuse, il reste qu'on l'a beaucoup ressassée et malheureusement, l'étude n'a pas progressé aussi rapidement que beaucoup d'entre nous, y compris moi-même, l'auraient souhaité. Je voudrais en commenter les causes et aussi j'aurais quelques suggestions à faire pour avancer les choses.

Je dirai d'abord que j'appuie l'essentiel de l'intervention de ce matin du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes). J'ai pu apprécier le travail qu'il a accompli en qualité de président du comité. Je pense qu'il pourra, avec la collaboration d'autres députés, mener à bien les négociations sur cette question. Je sais qu'il y travaille très fort. Je n'ai pas la transcription, mais j'ai pris des notes ce matin sur ce qu'il a dit au début de son discours. D'après lui, la raison pour laquelle le gouvernement, le Parlement et nous tous en général avons, en dépit de nos bonnes intentions, mal abordé la question des réfugiés, c'est que nous les avons considérés comme des immigrants, ce qu'ils ne sont pas, comme il l'a noté. Il faut aborder cette question sous l'angle des droits de la personne, et il convient de bien faire la disctinction. Le rabbin Plaut nous l'a signalé dans son rapport publié cette année, et j'appuie fortement la façon dont le député de Calgary-Ouest a traité la question. Dans ces conditions, je pense que nous pouvons faire franchir bientôt toutes les étapes au projet de loi.

Mais dans ses propos ultérieurs, le député a fait des affirmations involontairement trompeuses. Il a dit qu'il y avait eu 40 séances depuis juin à ce sujet, que nous étions unanimes quant à l'opportunité d'augmenter les volumes d'immigration et à l'absence de menace posée par l'immigration à l'emploi. C'est exact, mais cela n'a rien à voir avec ce débat. Presque toutes ces 40 séances n'ont rien eu à voir avec la question des réfugiés. La majeure partie concernaient le programme d'esprit d'entreprise. Nous avons consacré très peu de séances aux réfugiés, et une seulement pendant la dernière semaine parlementaire pour nous occuper du projet de loi. C'est très malheureux.

D'autre part, le député s'est plaint des 90 jours perdus depuis la fin de juin jusqu'au début de septembre. Peut-être a-t-il oublié un autre retard, celui de novembre 1984. Le ministre avait obtenu des deux partis d'opposition l'appui unanime à ce que le nombre des membres de la Commission d'appel soit porté de 30 à 35, mais il n'a rien fait à ce sujet. De novembre à juin, il y a eu beaucoup plus que 90 jours de perdus.

Le député qui a parlé hier au nom du parti libéral ne s'est pas donné la peine de dire que le gouvernement précédent, sous son ministre de l'Emploi et de l'Immigration, avait obtenu le consentement unanime des partis d'opposition en février 1984 mais n'avait rien fait. Ni l'un ni l'autre des gouvernements n'a voulu tirer parti du consentement unanime, que ce soit en février 1984 ou en novembre 1984. Je ne sais pas pourquoi, mais il ne sied guère à ces deux partis d'adopter aujourd'hui un ton offensé pour se plaindre de retards.

Le projet de loi a été présenté pratiquement à la dernière minute. Nous n'avons à toutes fins pratiques pas eu le temps de négocier d'amendements. Il renfermait certaines surprises qui ne figuraient pas dans la version originale dont nous avions convenu. Nous avons réussi à négocier quelques dispositions grâce à l'appui vigoureux du président, mais celles-ci n'étaient pas assez nombreuses pour rendre la mesure viable.

Le problème particulier que nous déplorions tenait au fait que les modifications proposées par la ministre auraient pu éventuellement nuire à tout Canadien qui interjetait appel au nom d'un parent qu'il souhaitait parrainer. Ces gens s'étaient fait refuser leur requête par le personnel—mais je reviendrai à la question du personnel qui est à l'origine du problème—et avaient interjeté appel devant la Commission d'appel de l'immigration. Au lieu de garder à trois le nombre des personnes chargées d'entendre les appels, la ministre voulait le ramener à un. Tous les avocats expérimentés dans le domaine m'ont

affirmé que ce serait injuste. La ministre a déclaré dans son communiqué du 19 juin que le projet de loi allait permettre de rattraper le retard accusé au chapitre des réfugiés et permettrait à la Commission d'appel de l'immigration de tenir un plus grand nombre d'auditions orales pour les demandeurs du statut de réfugié en augmentant le nombre des commissaires. Elle a également soutenu que parce que la Cour suprême avait exigé la tenues d'auditions orales, il fallait élargir la Commission d'appel de l'immigration pour effectuer le travail supplémentaire. En juin, c'est la seule justification qu'elle a donnée à ce projet de loi. Il était donc impossible de l'interpréter autrement, à savoir que ce programme visait à rattraper le retard de 13,000 ou 14,000 demandes de statut de réfugié et qu'autrement dit, elle confirmait le principe que la détermination du statut de réfugié est une question d'immigration. C'est ce principe même que démentent le président du comité et le rabbin Plaut dans son rapport. En vertu de ce projet de loi, l'effectif de la Commission aurait triplé et le quorum aurait été ramené à une voix. Les audiences concernant les réfugiés auraient été expédiées à la chaîne. Le rapport Plaut, le président du comité, les députés et les Canadiens ordinaires qui ont travaillé avec des réfugiés sont unanimes à dire que ce n'est pas la bonne façon de procéder.

• (1410)

Nous avons appris par expérience que le ministère de l'Immigration, où l'application de la loi passe avant tout, n'est pas l'organisme compétent pour examiner le dossier des personnes qui demandent le statut de réfugié. Ce n'est pas simplement parce que le ministère est hostile aux réfugiés. Selon des articles parus dans la presse, l'ex-directeur exécutif du ministère aurait traité à maintes reprises les réfugiés de resquilleurs et déclaré qu'un grand nombre d'entre eux sont des voleurs de banques, des terroristes ou même des Irlandais. Je ne sais pas ce qu'il a contre les Irlandais. Il a continuellement insulté les requérants au titre de réfugié et déformé les statistiques. Par exemple, il a signalé que la ministre n'a approuvé qu'environ 35 p. 100 des demandes de réfugiés. Il a omis de signaler qu'après que le comité consultatif du statut de réfugié eut formulé ses recommandations, d'autres employés et lui y ont ajouté les leurs en coulisse, de sorte que la décision de la ministre n'était pas fondée simplement sur le rapport de ce comité, mais également sur des instances du personnel.

Je le répète, le personnel du ministère de l'Immigration cherche avant tout à appliquer la loi et il semble croire que son rôle consiste essentiellement à empêcher les gens de venir au Canada. Je suis d'accord avec le président du comité selon lequel nous devons augmenter l'immigration au Canada, mais pour y parvenir, il nous faut passer par-dessus notre propre personnel.

Les employés sont également hostiles à la réunification des familles. Dans mon bureau, où l'on s'occupe beaucoup d'immigration, au moins quatre employés passent la moitié de leur temps à étudier des questions d'immigration. Nous avons constaté de plus en plus de retards dans l'étude des demandes de réunification des familles, surtout celles de pays non européens. On perd des dossiers. On ne répond pas aux lettres. On soulève des objections insignifiantes jamais soulevées auparavant en fendant les cheveux en quatre. C'est comme si quelqu'un examinait à la loupe ces demandes à l'affût des moindres prétextes pour garder les requérants hors du pays.

J'ai avec moi un dossier sur des demandes d'admission provenant du Pakistan. On dirait que nos représentants au Pakistan ont juré de ne pas laisser entrer personne au Canada s'il n'en tient qu'à eux. J'ai trouvé tant d'exemples négatifs dans le cas des Pakistanais; notamment celui d'un Canadien qui souhaite faire venir au Canada ses parents ainsi que sa sœur non mariée qui en est à un âge où la société pakistanaise n'admet pas qu'une jeune fille vive seule. Cette affaire traîne depuis environ deux ans. Nous ne pouvons pas obtenir de réponse directe à nos appels humanitaires. Nous n'obtenons que des réponses de bureaucrates qui s'en tiennent à la lettre du règlement. Je pourrais vous citer une foule de cas comme celui-là.

Les fonctionnaires du ministère ont des réactions hostiles envers les personnes qui tentent d'être admises au Canada pour des motifs de réunification familiale. Les chiffres le montrent bien. Il est notamment apparu dernièrement que le nombre des appels interjetés auprès de la Commission d'appel de l'immigration ne cesse d'augmenter. En 1981, on en comptait 1,136. En 1982, le total s'élevait à 1,296; en 1983, il se chiffrait à 2,077 pour atteindre 2,376 en 1984. Sur ce nombre, on constate que les appels de la catégorie de parrainage de membres de la famille ont presque doublé en trois ans, passant de 642 à 1,203. Quant aux appels de la catégorie de confirmation du statut de réfugié, leur nombre a plus que doublé, passant de 297 à 669. D'autres cas, notamment ceux d'immigrants illégaux qui sont renvoyés dans leur pays après avoir plaidé leur cause, sont passés de 197 à 504. C'est plus du double.

Comment expliquer cette augmentation du nombre des appels devant la Commission d'appel de l'immigration? C'est parce que l'on met deux obstacles à la réunification des familles. Tout d'abord, le 1er mai 1982, on a imposé un moratoire à la réunification des familles en exigeant que seul le parent aidé, assuré d'une offre d'emploi, puisse profiter de ce programme. Selon les estimations du ministre de l'époque, on a ainsi réduit d'environ 25 p. 100 le nombre de personnes admissibles au programme. En second lieu, cette réunification est entravée par les actions des fonctionnaires. Ne pouvant venir rejoindre leurs parents au Canada, les gens entrent donc illégalement ou en tant que réfugiés. Tous ces cas, joints aux appels directs concernant la réunification des familles sont soumis à la Commission d'appel de l'immigration. C'est ce qui explique la crise, le fait que le nombre de cas dont est saisie la Commission ait plus que doublé en trois ans.

Malgré tout ce qu'on a dit au sujet de la réunification des familles, le gouvernement précédent et le gouvernement actuel se sont employés à freiner l'immigration. En 1981, le Canada a accepté au moins 1,500 demandes d'immigration de moins que ce qu'avait prévu le ministère. En 1982, ce chiffre était de 9,000, en 1983, l'année où le moratoire de 1982 s'est fait vraiment sentir, il a été de 45,000 et en 1984, il s'est élevé à près de 2,400. Ce sont nos bureaucrates, nos bureaux à l'étranger et, dans une certaine mesure, nos bureaux au Canada également qui ont fermé la porte à ces gens. Le principal problème réside dans l'attitude de ceux qui travaillent dans nos bureaux à l'étranger. J'en ai rencontré quelques-uns cet été et il faut le voir pour le croire mais leur attitude envers l'immigration, monsieur le Président, est vraiment incroyable.

Si le nombre des immigrants a baissé, ce n'est pas par suite d'une décision du Parlement, mais à cause des méthodes des fonctionnaires. En conséquence, le nombre des appels logés auprès d'autres instances, fondés ou non, a augmenté considérablement. Les fonctionnaires de l'Immigration chargés d'appliquer la loi se comportent comme s'ils cherchaient ni plus ni moins à interdire aux immigrants l'accès à notre pays. D'où l'augmentation considérable du nombre des entrées illégales et des cas dont la Commission d'appel de l'immigration est saisie.

D'accord, nous avons besoin d'une solution à court terme. Même si, comme le conseillent le rabbin Plaut et le président de la Commission de l'immigration, on instaurait des modalités distinctes pour ceux qui demandent le statut de réfugié, jusqu'à ce qu'une décision ait été rendue quant à leur statut, il faudrait quand même régler le problème de l'accumulation des demandes en instance. Cependant, les gens qui se sont dévoués en tant que bénévoles pour aider les immigrants et les réfugiés, des gens que la ministre connaît fort bien, craignent que cette mesure temporaire ne devienne permanente, tout comme l'impôt sur le revenu.

Tout au long de l'année dernière, des Canadiens ont en vain tenté de rencontrer la ministre à ce sujet. Le rapport Plaut a été déposé avec six mois de retard. Il devait paraître en décembre dernier. La ministre en remettait la publication de mois en mois, et il n'a été déposé qu'à la mi-juin. Le comité n'a donc pas eu le temps de le lire et de l'étudier sérieusement avant les vacances d'été. Les gens qui ont tenté de rencontrer la ministre et qui l'ont invitée à leurs réunions ont reçu de sa part un accueil glacial. Ils sont maintenant très mal à l'aise.

Des représentants de ces groupements se réunissent demain à Montréal. Ils ont demandé à la ministre d'y assister et elle leur a assuré qu'elle y sera. Ce sera une réunion très importante et très fructueuse pour autant que la ministre n'adopte pas une attitude intransigeante, qu'elle ne provoque pas la confrontation, comme cela a été le cas lorsque ce projet de loi a été présenté en juin. En fait, bien des représentants de ces organismes non gouvernementaux ont insisté pour que ce projet de loi ne soit pas mis en délibération cette semaine et qu'on attende quelques jours, que la ministre ait rencontré les personnes compétentes en la matière pour entendre leurs opinions et qu'elle fasse certaines concessions. Nous serions alors en mesure de travailler sur ce projet de loi. Pour une raison ou l'autre, le cabinet a décidé d'aller de l'avant, sans s'occuper du public.

• (1420)

On a fait allusion aux conversations entre le ministre, le critique du parti libéral et le critique du Nouveau parti démocratique. Au cours d'une réunion qui a duré de une heure et demie à deux heures, le critique libéral et moi-même avons exhorté le ministre à respecter l'opinion du public sur cette question. Nous avons complètement échoué. Il voulait tout simplement aller de l'avant. Il a les voix et, s'il va de l'avant, on ne pourra rien faire. Ce n'est toutefois pas ainsi que l'on obtiendra la coopération du public; le ministre dit pourtant de temps en temps que cette coopération est nécessaire pour faire du bon travail.

Je voudrais proposer trois mécanismes pour essayer de résoudre la question, en dépit des maladresses accumulées jusqu'à présent par l'actuel cabinet et par le précédent. Il y a tout d'abord la réunion qui doit avoir lieu demain à Montréal. Il y a ensuite les amendements dont la ministre a vaguement parlé. Troisièmement, il y a le rapport de notre comité, auquel le président a fait allusion.

En ce qui concerne le premier mécanisme, j'espère que la ministre assistera demain à cette réunion, dans l'espoir d'un sincère échange de points de vue. Elle a bien des qualités. Beaucoup de gens ont pour elle un profond respect depuis qu'elle a rectifié en janvier dernier une disposition inhumaine inscrite depuis longtemps dans les règlements en autorisant le conjoint d'un Canadien qui devrait être reçu, d'après la loi, à être reçu sans être obligé de repartir chez lui pendant un an, c'est-à-dire en fait de vivre séparé de sa famille. Nous nous sommes réjouis de cette initiative de la ministre en janvier.

En outre, nous avons le rapport du comité qui concerne les détentions, et qui n'a pas encore porté ses fruits. Les fonctionnaires continuent à jouer leur petit jeu stupide au Centre de détention de Montréal. Nous espérons toutefois qu'avec l'aide de la ministre, le rapport sur les centres de détention de l'immigration produira les améliorations auxquelles ont travaillé de nombreux représentants des organisations non gouvernementales.

Le deuxième point porte sur la bonne volonté que peut manifester la ministre de l'Emploi et de l'Immigration à étudier certains amendements. J'espère que quand nous discuterons de la question demain nous surmonterons notre méfiance et nous pourrons progresser dans un esprit de collaboration.

En ce qui concerne les amendements, le ministre a dit que nous encouragerons l'adoption en comité d'un amendement sur la question, c'est-à-dire en faveur du maintien d'un jury de trois personnes au lieu d'une. J'aurais aimé qu'il dise que le gouvernement allait proposer un tel amendement. Nous savons tous qu'il ne peut être adopté tant que le gouvernement ne l'appuie pas. Quand il dit que nous allons l'encourager, je ne suis pas sûr de très bien comprendre. J'aimerais toutefois qu'il soit bien clair qu'il y aura un quorum pour toutes les catégories.

Le ministre a aussi parlé d'un mandat de deux ans. Il a dit qu'il serait peut-être important d'accepter un amendement sur la durée du mandat qui sera confié aux commissaires afin de bien montrer qu'il s'agit d'une intervention d'urgence face à une situation bien précise. Quand le ministre dit peut-être, aussi bien dire peut-être, peut-être pas. Il n'y a aucune garantie. Je me réjouis qu'il y pense. J'aimerais qu'on nous donne des assurances au comité, c'est-à-dire que le gouvernement propose une motion.

Nous devrions aussi en revenir à l'effectif proposé à l'origine, c'est-à-dire limiter le nombre de commissaires à une trentaine à peu près au total pour éponger l'arriéré actuel, en particulier l'arriéré des cas de parrainage. Si nous optons pour les 50 commissaires, on considérera que la Commission d'appel de l'immigration est l'instrument qui permet d'entendre les réfugiés. C'est ce à quoi s'oppose le rabbin Plaut dans son rapport de même que le président du comité et les porte-parole des deux partis de l'opposition.

J'aimerais que la ministre prenne cette simple initiative pour faire comprendre clairement qu'elle ne tente pas de laisser quelqu'un de la Commission d'appel de l'immigration décider du sort des réfugiés.

Quant à la présentation du rapport du comité à la ministre d'ici la fin d'octobre, comme nous l'avions espéré, j'espère que la ministre déposera un rapport au Parlement avant de présenter le projet de loi et avant de brûler ses vaisseaux. C'est une femme fière qui n'aime pas changer d'avis. J'espère qu'elle présentera au Parlement un rapport dans lequel elle proposera un projet de loi visant à prendre diverses initiatives. De cette façon, on pourra réserver une certaine période de temps pour permettre au Parlement et aux Canadiens de débattre la question. Elle obtiendra ainsi plus rapidement des résultats au lieu d'user de son pouvoir ministériel pour déclarer catégoriquement: «C'est ainsi que les choses vont se passer.» Si elle agissait ainsi, nous devrions mobiliser nos ressources pour faire effectuer les rectifications que nous jugeons nécessaires. Si elle aborde la question avec une attitude conciliante, je crois, comme le président du comité l'a signalé ce matin, que nous pourrons accomplir de réels progrès.

M. le vice-président: Questions ou remarques? La parole est au député de Calgary-Ouest (M. Kindy).

M. Kindy: Monsieur le Président, je sais gré au député de Spadina (M. Heap) de ses remarques. Certaines de ses recommandations sont très positives. Je voudrais lui demander de préciser comment il réglerait le problème des réfugiés. A-t-il des idées précises qui pourraient s'inscrire dans le futur projet de loi, afin que nous n'ayons pas à faire face à nouveau à ce problème dans quelques années?

M. Heap: Monsieur le Président, je ne vais pas approfondir cette question maintenant. Dans tout le pays, des milliers de personnes se posent sans doute la même question que le député. Je crois que le rapport du rabbin Plaut devrait être examiné attentivement. Je ne dis pas que nous devrions nécessairement souscrire à tout ce qu'il contient. Toutefois, le rabbin fait effectivement valoir deux points dignes d'intérêt. Il propose d'abord que nous ayons une commission d'octroi du statut de réfugié qui soit distincte de la Commission d'appel de l'immigration. Selon le président, nous devrions établir une distinction très nette entre les deux. Il faudrait établir clairement que, lorsque quelqu'un vient ici en tant que réfugié ou demande le statut de réfugié, on devrait examiner l'aspect des droits de l'homme avant d'entamer les démarches devant déterminer s'il pourra immigrer ou devra être déporté. C'est là quelque chose que d'aucuns avaient déjà demandé, il y a huit ans, qu'on accepte en principe. Toutefois, rien n'avait alors été fait. L'expérience nous montre aujourd'hui que cela aurait épargné à nous tous des millions de dollars et bien des ennuis à beaucoup de gens. J'espère que nous y donnerons suite maintenant.

Deuxièmement, la Cour suprême a demandé une audition orale pour bon nombre de ces 13,000 ou 14,000 réfugiés s'ils le veulent. Ces cas pourraient être examinés indépendamment du programme des réfugiés. Ceux qui viennent de certains pays pourraient être informés que nous avons pour politique de ne pas renvoyer de force des gens dans ces pays à cause des conditions qui y règnent. Parfois, ils ne correspondent pas tout à fait à la définition de réfugié, mais nous ne les obligerons pas à rentrer chez eux. Autrement dit, nous leur permettrons de rester au Canada à moins qu'ils ne trouvent un autre pays qui leur convient mieux. Bien des gens qui font maintenant partie de la catégorie des réfugiés n'y sont pas vraiment à leur place. Je ne veux pas dire que leur demande n'est pas fondée, mais que leurs problèmes pourraient être résolus facilement dans le cadre d'autres programmes. Nous ne saurons peut-être jamais pourquoi nos agents n'ont pas exploité ces possibilités maintenant que le directeur exécutif de la commission a changé de domaine. J'espère au moins que la commission adoptera dorénavant une autre attitude.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet du projet de loi C-55. Pour mettre la question dans son contexte . . .

M. Dick: Combien d'immigrants y a-t-il eu dans votre circonscription l'année dernière?

M. Baker: Le député d'en face demande combien d'immigrants sont venus dans ma circonscription l'année dernière. Je peux lui dire que j'ai reçu quelques demandes dont je suis en train de m'occuper.

Quelques mots s'imposent pour remettre le débat actuel dans son contexte. Ce sera aujourd'hui mon propos. Primo, monsieur le Président, pour ce qui me concerne, je n'arrive pas à trouver quoi que ce soit de mauvais dans ce projet de loi. C'est probablement la première fois. Mais ceci dit, je n'y vois rien de réellement avantageux non plus.

• (1430)

Voici à quoi se résume la situation au Canada aujourd'hui, les députés en conviendront sûrement: 1,500 demandes de parrainage familial sont en marche, à une centaine près, et la Commission a été saisie de 15,000 cas de réfugiés, à 5,000 près, ce qui représente à peu près 20,000 personnes. Porter le nombre de ses membres de 18 à 50 et effectuer les autres changements prévus permettra peut-être de régler 100 affaires de plus chaque année. Cette augmentation ne fera pas de mal, mais devant l'ampleur du problème, il faut se demander quand le gouvernement va s'attaquer au vrai problème. Voilà la question!

Quand ce problème a-t-il surgi? Ce n'est pas l'an dernier, ni l'année précédente, ni l'année d'avant. Ce problème d'engorgement du système a surgi il y a moins d'un an, et en voici les raisons.

M. Dick: En deux mots, George.

M. Baker: Oui, en deux mots. Pourquoi cet engorgement? Un appel dans le cadre du programme d'appel de parrainage familial, ce n'est pas cela qui est paralysant, cela peut se régler très rapidement. Mais, par contre, un appel de statut de réfugié c'est très compliqué. Qu'est-ce qui s'est passé? Ce n'est la faute de personne. Un juge a dit que ces gens-là avaient le droit d'être entendus verbalement. Il n'y a pas de mal à cela. Le député de Calgary demande comment on pourrait résoudre le problème des réfugiés. Comme il le sait, le processus antérieur prévoyait que, lorsqu'un réfugié présentait une demande d'asile, il était interviewé par un représentant du comité consultatif. Il s'agissait alors d'instances écrites. La personne ne pouvait désormais plus comparaître personnellement.

La décision du juge était donc parfaitement compréhensible dans ce cas. Cela a engorgé le système. Qu'est-il alors arrivé? Le système est engorgé dans tous les pays signataires d'une charte des Nations Unies qui veulent bien accepter des réfugiés, car, comme l'a signalé il y a un instant le député, les demandes de statut de réfugié sont soumises à la même commission que les demandes d'appel de parrainage familial.

Nous sommes donc aux prises avec cet incroyable problème qui a surgi récemment, soit depuis l'avènement au pouvoir du gouvernement actuel. Le gouvernement doit donc s'employer à résoudre ce problème au plus tôt. Je ne suis pas membre du comité qui a visité les centres de détention.

M. Jourdenais: C'est pourquoi vous parlez à tort et à travers.

M. Baker: Si ce monsieur veut se donner la peine d'écouter, je vais lui apprendre quelque chose. Ces centres de détention n'étaient pas du tout destinés à recevoir les gens qui s'y trouvent mais bien des détenus. Or, comme le système était surchargé, il a fallu réagir à ce nouveau problème. Il est intéressant pour un parlementaire d'examiner ce système. Lorsque des réfugiés reçus arrivent disons à Toronto ou à Vancouver, à moins d'être hébergés dans un centre de détention ou pris en charge par un organisme, dans la plupart des provinces ils ne sont pas admissibles à l'assistance sociale. Ils le sont par contre au Québec et à Terre-Neuve. S'ils descendent d'avion à Terre-Neuve et demandent le statut de réfugié, ils sont immédiatement pris en charge par les services d'assistance sociale. Ils ont droit à un logement, de la nourriture et des vêtements. Par contre, ce n'est pas le cas dans d'autres provinces.

En réalité, le gouvernement devrait examiner le problème à fond et je suis surpris qu'il ne se soit pas encore attelé à cette tâche. En fait, le problème n'a commencé à être débattu que lorsque les députés néo-démocrates et libéraux ont commencé à faire des mises en garde à propos de ce projet de loi. Il n'a rien de dangereux, mais il ne résoud aucun problème et pourtant, il y en a un bon nombre. Si le ministre avait dit: «Ce projet de loi ne va résoudre aucun des problème, mais nous allons traiter 100 cas de plus par an», il n'y aurait pas le désaccord que nous constatons aujourd'hui. Par ailleurs, nous nous rappelons que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a déclaré à Vancouver que le projet de loi C-55 était l'une des choses proposées par le gouvernement pour résoudre les problèmes de ceux qui demandent le statut de réfugié au Canada. A ce moment-là, tous les groupes qui s'intéressent à cette question au Canada ont protesté énergiquement et les partis d'opposition ont déclaré que si c'était la réponse du gouvernement, ils ne l'accepteraient pas parce que cette mesure ne constitue pas vraiment une solution.

Monsieur le Président, maintenant que j'ai mis les choses au point et que j'ai expliqué aux députés de quoi nous discutons vraiment à la Chambre aujourd'hui et pourquoi le parti libéral et le Nouveau parti démocratique ont adopté la position qu'ils ont adoptée, je vais me rasseoir et attendre que les députés me posent des questions.

[*Français*]

M. Jourdenais: Monsieur le Président, j'avais dit que je ne prendrais pas part au débat, mais depuis hier que j'entends des honorables députés parler d'immigration et, à mon avis, il faudrait qu'ils suivent un cours, surtout mon préopinant. J'ai pris plusieurs notes pendant qu'il parlait et je veux simplement lui poser une question. Actuellement le projet de loi que l'on veut passer vise à augmenter le nombre de 18 à 50. Moi, au point de vue arithmétique . . . Il a dit que cela représenterait environ seulement 100 personnes de plus, mais je pense que 100 personnes au point de vue humanitaire cela vaut beaucoup plus que ses réactions, à lui, qu'il vient de mentionner.

Tout à l'heure, il nous a dit qu'il avait vu quelques demandes des gens qui avaient demandé le statut d'immigrant dans sa circonscription. Dans ma circonscription, actuellement, il y en a 275 en suspens; 33 p. 100 de la population sont des néo-Canadiens. Il y a des gens qui sont au pays depuis cinq ou six ans et qui attendent des permis de travail et d'avoir le statut de réfugié ou d'immigrant. Cela ne dépend certainement pas du gouvernement conservateur actuel qui est au pouvoir, mais certainement du gouvernement dont il faisait partie lorsqu'il était au pouvoir lui-même et qui n'a rien fait. Actuellement, on veut simplement augmenter le nombre pour au moins faire rentrer 100 à 125 personnes de plus et activer le système tout en attendant qu'on change complètement la fameuse loi sur l'immigration et les réfugiés. Il a tout mélangé tout à l'heure, les réfugiés . . . entre les immigrants lorsqu'il a parlé de détention.

Au Québec, lorsqu'un réfugié arrive à un port d'entrée et demande l'asile politique, on le met dans un camp de détention; c'est une prison, mon cher ami . . . si vous considérez ce que c'est que d'être enfermé dans une pièce de 7 par 7 ou 10 par 12, de ne pas voir le jour, de ne rien voir du tout, surtout si vous venez d'un autre pays où vous avez souffert physiquement par des mauvais traitements ou même mentalement et le fait que le pays canadien vous reçoit actuellement . . . toujours avec les résultats du parti libéral: Entre mon gars, et on va te mettre en prison! C'est cela de la détention, monsieur l'honorable député.

Actuellement, je pense donc que ce projet de loi devrait passer. Je siège au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration et une quarantaine de fois nous avons discuté des réfugiés . . . nous avons discuté d'immigrants et, croyez-moi, il est grand temps que l'on avance. C'est mieux de faire un demi-pas que de ne pas en faire du tout, comme ils ont fait depuis les derniers 15 ans.

• (1440)

[*Traduction*]

M. Baker: Monsieur le Président, je reconnais que le député est membre du comité et qu'il croit peut-être en savoir plus que moi sur cette question. Toutefois, je tiens à souligner qu'il s'égare un peu. Si le système s'est engorgé, c'est parce que la Commission d'appel de l'immigration a dû se pencher non seulement sur les cas de parrainage familial dont il a parlé, mais aussi sur les demandes de statut de réfugié. Dans ce dernier cas, la procédure est plus compliquée; aussi la Commission ne devrait-elle pas avoir à se pencher sur le cas des réfugiés. Le problème est, en effet, devenu si sérieux qu'il faudrait mettre en place un autre mécanisme pour le résoudre. La ministre a proposé un ensemble de réformes qu'elle va présenter cet automne je crois et c'est une bonne chose. Je trouve toutefois inadmissible que la ministre dise que cela réglera le problème et qu'elle ajoute ensuite que cela permettra d'étudier une centaine de dossiers par mois. En effet, il y a chaque mois 600 nouvelles demandes de statut de réfugié. Le gouvernement

propose d'adopter ce projet de loi pour régler 100 cas de plus. Si nous recevons 600 nouveaux cas par mois, qu'adviendra-t-il si nous n'apportons aucun changement? Nous pouvons être certains de ce qui arrivera.

Il n'y a pas de mésentente entre le député et moi. Nous ne sommes tout simplement pas d'accord sur ce que fait le gouvernement.

M. le vice-président: Avez-vous des questions à poser ou des observations à faire? Nous poursuivons le débat? La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: M^lle^ MacDonald, appuyée par M. Crombie, propose: Que le projet de loi C-35, tendant à modifier la Loi sur l'immigration de 1976, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Baker: Sur division.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2^e^ fois, est renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LA LOI SUR LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ CANAGREX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Bob Layton (pour le ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi C-42, portant dissolution de la Société Canagrex et tendant à modifier certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, j'interviens à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-42 qui vise à abroger la Loi sur Canagrex et donc à dissoudre cette société d'État.

Des voix: Bravo!

M. Kempling: C'est un grand jour pour le Canada.

M. Layton: Comme la Chambre le sait, en novembre 1984, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé certaines initiatives visant à restreindre les dépenses du secteur public. Parmi elles se trouvait la décision de supprimer graduellement Canagrex d'ici à avril 1985. C'est ce que nous avons fait. Ce projet de loi vise à abroger la Loi sur Canagrex et à dissoudre officiellement cette société d'État.

C'est un projet court qui compte sept articles. L'article 4, le plus important, prévoit que les droits, les biens, les obligations et les engagements de Canagrex sont considérés comme imputés à Sa Majesté. Par exemple, l'élément du passif éventuel concernant le prêt pour les ventes à Cuba imputé à Canagrex est transformé en dette de Sa Majesté. Le paragraphe 4(3) accorde au ministre de l'Agriculture (M. Wise) le pouvoir précis de prendre toutes les mesures nécessaires à la liquidation de la Société. L'article 100 de la Loi sur l'administration financière prévoit qu'une société d'État ne peut pas être dissoute sans l'autorisation du Parlement. La Loi sur la dissolution de Canagrex accorde cette autorisation.

Les députés seront heureux d'apprendre que les trente employés de Canagrex ont obtenu ou bien un règlement satisfaisant ou bien un autre poste dans le secteur privé ou public. Tous les dossiers actifs furent remis au ministère de l'Agriculture et ce dernier, de même que le ministère des Affaires extérieures et la Société pour l'expansion des exportations, ont pris des mesures pour faciliter l'exportation des denrées agricoles et alimentaires.

Comme l'a expliqué le ministre au comité permanent de l'Agriculture le 18 décembre 1984, il était évident que Canagrex éprouvait des difficultés à démarrer. S'il est probable qu'avec le temps l'organisme aurait contribué à accroître le volume des exportations, on voyait bien qu'il ne pourrait atteindre ses objectifs initiaux et que ses services ne seraient pas aussi utiles que prévu. Aux termes de la loi, cet organisme était censé prospecter des marchés et faire de la promotion, donner des conseils aux exportateurs, verser des subventions et des contributions, s'occuper du commerce entre États, de l'octroi de prêts et de garanties, participer sur demande à des entreprises conjointes, et il détenait le pouvoir d'importer, d'exporter et de vendre. Les missions commerciales, les services de renseignements et l'analyse des marchés sont des activités dont peuvent se charger, ce qui est déjà le cas actuellement d'ailleurs, les ministères de l'Agriculture et des Affaires extérieures qui organisent aussi des activités de promotion commerciale, des colloques et des foires agricoles. Au besoin, l'Office des produits agricoles peut s'occuper du commerce entre les États, de l'achat, de la vente et de l'exportation de produits agricoles. Les subventions et les cotisations sont établies dans le cadre du programme alimentaire PDME du ministère des Affaires extérieures. Et les assurances, les prêts et les garanties sont du ressort de la Société pour l'expansion des exportations. On s'apprête à donner de l'expansion à ce service destiné à l'industrie. C'est le ministère de l'Agriculture qui prendra la relève de Canagrex pour ce qui est des services-conseils et des services de coordination dans le domaine des exportations.

Le 11 mars 1985, M. Story, le président de Canagrex, est comparu devant le comité permanent de l'agriculture. Lorsqu'on lui a demandé qui devrait coordonner et ensuite contrôler le travail amorcé par Canagrex, il a répondu, qu'à son avis personnel, ce rôle revenait au ministère de l'Agriculture. Le 20 juin 1985, le comité de vérification du conseil d'administration de Canagrex a convoqué une réunion au niveau de la direction à laquelle participait un représentant des services du vérificateur général. Au cours de cette réunion, on a adopté le rapport du ministre sur les états financiers de cette société pour l'exercice se terminant le 31 mars 1985. Selon les états financiers en question, Canagrex avait terminé l'année avec un excédent de $1,846,278. Les garanties en cours dans le cadre de la ligne de crédit de Cuba s'élevaient à $8,311,728 au 31 mars 1985. Ces garanties seront prises en charge par le ministère de l'Agriculture lorsque la société sera dissoute aux termes du projet de loi C-42. Je ferai remarquer que ces garanties expireront le 9 décembre 1985. Une fois promulgué, le projet de loi C-42 entraînera la liquidation en bonne et due forme de la société.

• (1450)

La situation financière actuelle du Canada exige qu'on prenne des mesures. On s'est demandé où l'on pourrait effectuer au sein du ministère de l'Agriculture les coupures budgétaires qui auraient les répercussions les moins pénibles tant pour le personnel que pour les programmes. Canagrex répondait à ces critères. Bien que pénible, cette mesure aura en définitive pour résultat de rationaliser les activités d'exportation agro-alimentaire du gouvernement fédéral. On n'a pris la décision de dissoudre Canagrex qu'après avoir examiné soigneusement les facteurs en jeu et les répercussions qu'une telle décision aurait sur le secteur agro-alimentaire. Je ferai remarquer que le gouvernement a toujours pour priorité de faciliter et d'accroître nos exportations de produits agro-alimentaires. Grâce à l'entière collaboration de tous les ministères et organismes fédéraux chargés de faciliter les exportations, le secteur privé sera capable d'accroître ses exportations sur une base plus rentable.

Je crois, tout comme mon collègue le ministre de l'Agriculture, que le projet de loi C-42 est judicieux et souhaitable, qu'il sert les intérêts de l'agriculture, et j'exhorte les députés des deux côtés de la Chambre à l'appuyer.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je voudrais formuler quelques brèves observations au sujet du projet de loi C-42, loi portant dissolution de la société Canagrex. Cette mesure vise à liquider cette société de la Couronne, même si elle a, en fait, été coulée le 8 novembre dernier, le «jeudi noir» lorsque le gouvernement a sabré dans ses crédits et réduit notamment de 60 millions de dollars les crédits accordés à l'agriculture. C'est à partir de ce moment-là que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a décidé d'assumer la responsabilité de présider au déclin et à la destruction du ministère fédéral de l'Agriculture. Il est intéressant de remarquer que nous consacrons notre temps à dissoudre un organisme qui a été créé par le Parlement, afin de promouvoir et d'améliorer nos ventes de produits agricoles dans le monde entier, avec toute la latitude dont joint une société de la Couronne, alors que notre agriculture éprouve ses pires difficultés depuis les années 1930. Au lieu de tenter de résoudre les énormes problèmes qui affligent notre agriculture, nous discutons d'un projet de loi qui fera disparaître un instrument fondamental de développement et de promotion de l'agriculture.

Au cours de la compagne électorale, le gouvernement a parlé de stimuler le commerce, mais dans le manifeste électoral présenté à Prince Albert, il n'était pas question de liquider la société Canagrex. Une quantité innombrable de questions ont été laissées de côté pendant des mois sans qu'aucune décision ne soit prise. Le ministre de l'Agriculture a imposé un moratoire sur les faillites d'exploitations agricoles à l'automne dernier. A l'hiver et au printemps, on nous a promis qu'on prévoirait des mesures dans le budget, afin de résoudre cette terrible crise financière dans le secteur agricole qui touche environ 39,000 agriculteurs du pays. Or, le budget renfermait des dispositions tendant à aider les agriculteurs à abandonner leurs exploitations, mais rien pour aider les jeunes agriculteurs à survivre. Les 39,000 agriculteurs qui éprouvent de graves difficultés financières à l'heure actuelle sont les plus jeunes et les plus productifs et ceux dont les exploitations sont les plus modernes. Ils produisent la moitié de toutes nos denrées mais ni le budget ni les crédits du ministère de l'Agriculture ne renfermaient des mesures destinées à les aider. C'est vraiment triste qu'au lieu d'étudier un projet de loi tendant à accroître les crédits en vue de régler les graves difficultés financières, comme les membres du caucus conservateur l'avaient recommandé et appuyé, nous sommes en train de débattre un projet de loi tendant à détruire l'un des organismes que le Parlement du Canada avait établi pour promouvoir nos relations commerciales.

Il y a lieu de signaler qu'à peine trois ou quatre semaines après avoir assumé le pouvoir, le nouveau gouvernement libéral de l'Ontario a annoncé un programme de 50 millions de dollars pour venir en aide aux agriculteurs aux prises avec de graves difficultés financières. Le gouvernement fédéral, lui qui exerce le pouvoir depuis plus d'un an, n'a rien fait pour se porter au secours des agriculteurs. Quand on voit l'inaction du gouvernement, on doit se demander s'il cherche à faire le nettoyage par le vide. C'est comme s'il avait adopté la politique de la survie du plus apte, comme s'il estimait que c'est tant mieux si ces gens-là s'en tirent tout seuls, et acceptable s'ils ne s'en tirent pas.

Dans les documents établis par le gouvernement au sujet des négociations commerciales avec les États-Unis, nous constatons que le gouvernement envisage de négocier les programmes de stabilisation des prix agricoles et les régimes de commercialisation. S'il jette ces régimes de commercialisation sur la table de négociations à Washington, je prédis que ce ne seront plus 23 p. 100 de nos agriculteurs qui éprouveront de graves difficultés financières, mais 33 p. 100, comme c'est le cas à l'heure actuelle aux États-Unis.

J'ai lu avec un vif intérêt les documents que le ministre de l'Agriculture a déposés sur la table lors de la réunion tenue à Saint-Jean, à Terre-Neuve, en juillet dernier. Il a dit que le gouvernement s'orienterait vers le libre marché des produits agricoles.

• (1500)

M. Malone: Bravo!

M. Foster: Le député de la majorité applaudit. Croit-il que le système de commercialisation des produits agricoles des États-Unis ou celui de la Communauté économique européenne sont meilleurs que le nôtre?

Le Sénat et la Chambre des représentants des États-Unis tiennent cette semaine une conférence pour décider s'ils doivent consacrer 45 milliards de dollars à des programmes de soutien et de subventions destinés aux agriculteurs. De toute évidence, le gouvernement central de Washington et ceux d'ailleurs, en Europe, comme Paris, Londres et Bonn, sont beaucoup plus riches que celui du Canada. Si nous devons inclure dans les négociations sur la libéralisation du commerce nos programmes de commercialisation et de stabilisation, j'ai peur que nos agriculteurs ne se tirent pas très bien de cette entreprise.

Les documents gouvernementaux démontrent clairement que c'est exactement ce que le gouvernement envisage. Le député ministériel pourrait-il me dire où en serait l'agriculture de l'ouest du Canada aujourd'hui sans le programme d'assurance-récolte ou les programmes de stabilisation du commerce du grain en vertu desquels on a versé environ 1 milliard de dollars depuis 12 mois? Nous ferions bien mieux de discuter de moyens de venir en aide aux agriculteurs qui sont aujourd'hui aux prises avec des graves difficultés financières que de débattre ce projet de loi qui dissout Canagrex, un organisme qui aurait favorisé et accru nos exportations d'une longue liste de produits par une aide au financement, à la promotion des ventes, à l'assurance, de même qu'au développement et à l'analyse des marchés. Mais nous sommes en train de discuter d'un projet de loi qui va faire disparaître Canagrex au lieu de régler d'autres problèmes graves dans le secteur agricole.

Pendant les réunions du comité, le ministre de l'Agriculture dont la circonscription compte une grande zone agricole, a rapporté les propos de M. Story, le président de Canagrex. Quand M. Story a comparu devant le comité de l'agriculture l'hiver dernier, il a fait part d'une communication téléphonique qu'il avait reçue le soir du 7 novembre 1984; en effet, le ministre lui avait téléphoné ce soir-là pour lui annoncer que le lendemain, le ministre des Finances (M. Wilson) ferait disparaître Canagrex en lui coupant les vivres. M. Story a répondu qu'il en était désolé. Si l'on relit les procès-verbaux de cette réunion du comité, on y apprend que le ministre a répondu qu'il en était également désolé, ce qui témoigne évidemment des graves divergences d'opinion qui divisent le caucus conservateur au sujet du projet de loi sur Canagrex. De toute évidence, la mesure avait rallié des députés comme le ministre de l'Agriculture, alors que d'autres s'y opposaient farouchement.

Ce projet de loi destiné à détruire Canagrex supprimera une société d'État qui avait pour objet de trouver des débouchés, de lancer les produits sur ces nouveaux marchés, d'élargir les marchés existants et de déceler la concurrence étrangère. Canagrex s'acquittait avec efficacité de sa tâche dans ces domaines, grâce aux missions commerciales qu'elle envoyait dans divers pays pour y découvrir des débouchés et y entreprendre des analyses de marché pour les denrées de moindre importance que produisent des groupes moins organisés ne relevant pas de la Commission canadienne du blé ou de la Commission canadienne du lait. Je ne crois pas que le ministère de l'Agriculture ou le ministère des Affaires extérieures aient la capacité d'exécuter cette tâche aussi bien.

Canagrex donnait également un coup de main aux missions commerciales pour la publicité des produits, les foires et les expositions, et participait à la mise au point des produits et aux campagnes de publicité. Cette période est l'une des plus dynamiques de l'histoire, où tous les pays se livrent une lutte farouche sur les marchés des denrées alimentaires. Presque tous les pays du monde se sont dotés de programmes d'envergure destinés à leur gagner ces marchés. Le programme américain relatif aux denrées agricoles est un programme choc visant à faire la même chose que Canagrex. SOPEXA est le programme français de promotion du développement des marchés et de la vente de denrées agricoles. M. Valery Giscard d'Estaing, président de la France, a dit que c'était le pétrole vert du pays parce qu'aucun autre organisme, à part l'organisme américain, n'a une politique de vente, de promotion et de développement aussi agressive que la CEE.

Parlons de la CEE. Il y a quelques années, elle achetait à peu près 25 millions de tonnes de grain. Maintenant, elle commercialise d'énormes quantités de grain dans le monde entier. La République fédérale d'Allemagne a sa CMA. Israël a un institut de promotion et d'exportation des produits agricoles. Le Mexique a sa société nationale pour la subsistance publique. La Grèce a un programme de promotion des marchés également.

Nous avons affaire à un monde très concurrentiel. La Commission canadienne du blé et la Commission canadienne du lait font une publicité active en faveur de certaines denrées. Toutefois, la société Canagrex a été instituée pour favoriser la vente d'autres denrées auxquelles ces commissions ne s'intéressent pas. Canagrex aurait fourni des services de transport, des renseignements, des conseils au sujet de l'assurance et de la réglementation, des évaluations et d'autres services pour venir en aide à des groupes moins importants, notamment les coopératives. Canagrex était destinée à fournir une aide financière, des garanties, le financement de prêts, des subventions et des contributions.

Cette société aurait pu fournir des services dans des activités connexes, faciliter le transfert de la technologie, offrir des services de consultation et de gestion et participer à des entreprises conjointes. Cette société de la Couronne était censée aider des groupes moins importants à écouler leurs produits à l'étranger. A mon avis, le gouvernement commet une erreur en liquidant cette société de la Couronne car elle fournit un apport précieux à la collectivité agricole au Canada. Voyons quelques-uns des secteurs et certaines régions du monde où Canagrex commençait juste à mettre au point des systèmes et des programmes. Citons notamment le cas des vaches laitières qu'on expédie en Amérique latine, en Asie du Sud-Est et en Afrique du Nord. Beaucoup de pays de ces régions font du commerce d'état à état. Nous avons beaucoup de chance d'avoir une société comme Canagrex. Cela nous permet d'offrir des douzaines de millions de dollars en aide financière et technique, en assurances et en publicité.

• (1510)

Songez aux possibilités que nous avons de vendre de la semence en Afrique du Nord, une affaire d'état à état évaluée à 14 millions de dollars. Songez aux ventes de vaches laitières de race Holstein-Friesian que nous pourrons faire en coparticipation en Europe de l'Est; on estime que nous vendrons au cours de la prochaine décennie pour quelque 40 millions de dollars de bétail de reproduction.

Quant aux possibilités d'élever en coparticipation des porcs de reproduction en Asie du Sud-est, elles représentent quelque

cinq millions de dollars par année. Que dire de la vente en coparticipation de grains de provende à des régions de l'Afrique? Et aussi de la vente en coparticipation de colza à l'Amérique latine? Ce marché est estimé à 50 millions de dollars à court terme et à 150 millions à long terme.

Nous parlons ici d'un organisme qui avait la souplesse d'une société de la Couronne. Nos amis conservateurs nous ont prouvé qu'ils sont de grands partisans de certaines sociétés de la Couronne, Petro-Canada, par exemple. L'acquisition d'une société américaine, Gulf Oil, vient d'être approuvée au coût de 900 millions de dollars. Canagrex est une toute petite société de la Couronne qui rendait service aux agriculteurs, surtout pour la vente de produits pour lesquels il n'existe pas de grands offices de commercialisation. Canagrex peut contribuer de façon importante à la coordination de certaines activités canadiennes. Désormais, des groupes de l'Ontario, de l'Alberta et d'autres provinces vont vendre des produits et du bétail dans d'autres parties du monde, et vont réussir à y être concurrentiels. Canagrex allait être l'organisme qui pourrait aider toutes les provinces canadiennes, les grandes provinces comptant neuf millions d'habitants comme Ontario, et les petites comme l'Île-du-Prince-Édouard qui n'en ont que 130,000.

Ce qu'on voit aujourd'hui, c'est la destruction d'une société de la Couronne qui aurait pu rendre des services au pays.

M. Malone: Créons-en d'autres!

M. Foster: Et pendant que nous entendons les conservateurs se réjouir de la destruction de cette société de la Couronne, on n'entend souffler mot du programme sécheresse, dont l'Ouest a besoin pour son secteur céréalier. Ce programme, on nous le promet de semaine en semaine. C'est il y a trois semaines, je pense, que le ministre a dit que dans quelques semaines il annoncerait l'assistance-sècheresse pour les localités concernées de l'Ouest. La décision de sauver la Banque Commerciale du Canada a été prise en l'espace d'une fin de semaine, peut-être par le premier ministre (M. Mulroney) seul qui a ensuite donné le mot d'ordre au ministère des Finances puis aux deux ministres des Finances. Cette décision mettait en jeu un milliard de dollars. Mais on attend depuis des semaines et des semaines dans l'ouest du Canada l'assistance prévue pour les sinistrés de la sécheresse.

Il y a des mois que nous attendons que le gouvernement agisse avec sa nouvelle politique laitière. Le ministre a promis la main sur le cœur il y a un an qu'il aurait une politique laitière en application en août de cette année. Ce n'est que le 14 juillet environ qu'il est parvenu à nommer une couple de représentants pour analyser la situation et proposer une politique laitière.

J'ai dit tout à l'heure qu'on n'avait rien prévu dans l'exposé budgétaire ou le budget des dépenses pour régler la crise de l'endettement agricole. Tout comme le gouvernement n'a pas vraiment pris de décision non plus sur la présentation d'une mesure concernant la saisie d'exploitation agricoles et, notamment, l'arbitrage préalable à la saisie. Le ministre a annoncé le 10 juillet qu'une mesure serait présentée cet automne. Si le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) ne proposait pas une refonte de la Loi sur la faillite, lui-même s'engageait à proposer des modifications à cette loi.

Il y a quelques semaines, quand ma motion sur le sujet a été débattue, le secrétaire parlementaire qui est le porte-parole du gouvernement en matière d'agriculture a fait une déclaration des plus équivoques.

Le gouvernement appuie-t-il, oui ou non, l'idée que le ministre a clairement énoncée au début de juillet? Quoi qu'il en soit, il s'en est remis au ministre de la Consommation et des Corporations.

Il faut légiférer dans ce domaine, ainsi que l'a montré le rapport découlant du projet-pilote de Grey-Bruce. La Chambre avait été saisie d'un projet de loi en juin 1984. Cela remonte à 15 ou 16 mois. Le gouvernement n'a donc qu'à reprendre cette mesure, au lieu de rester coi sur ses intentions comme il le fait depuis 14 ou 15 mois.

De jour en jour, les banques serrent la vis aux agriculteurs menacés de perdre leur exploitation. D'après le ministre, la Société du crédit agricole s'apprêtait à saisir 675 exploitations avant qu'il n'impose son moratoire. Il n'a rien dit sur les saisies faites par le secteur privé ni manifesté quelque intention d'intervenir.

La réduction de 60 millions de dollars annoncée le 8 novembre dernier et qui a signé l'arrêt de mort de Canagrex n'est pas la seule que subira le ministère de l'Agriculture. En effet, dans le budget des dépenses, le gouvernement prévoit, sans plus de précisions, une nouvelle baisse de 50 millions. Va-t-elle s'appliquer à la recherche et priver l'agriculture de tout avenir? Où va-t-on frapper? Dans l'aide au transport des produits agricoles, dans les paiements de stabilisation, ce qui priverait d'aide les agriculteurs frappés par la sécheresse dans l'Ouest, dans le programme d'aide aux producteurs laitiers?

Le budget renferme un autre mauvais tour, passé inaperçu, en général, mais qui n'a pas échappé à nos recherches. Nous nous sommes renseignés pour savoir si le budget du ministère de l'Agriculture était désindexé. Non seulement on supprimera 50 millions de dollars tous les ans pendant les quatre ou cinq prochaines années, mais avec la désindexation il y aura une diminution de 10 ou 15 millions du pouvoir d'achat. Ce n'est pas seulement Canagrex que le gouvernement supprime, c'est tout le ministère de l'Agriculture qui perd de l'importance, à un moment où le secteur connaît une dévaluation des terres agricoles et des prix des denrées toujours très bas. Cette situation est encore aggravée par les programmes d'autres pays, comme les États-Unis et la Communauté européenne.

• (1520)

L'an dernier, le gouvernement s'était engagé, pendant la campagne électorale, à éliminer la taxe d'accise sur les carburants agricoles. Il l'a fait et a même donné un remboursement des redevances d'indemnisation pétrolière. Cela représentait 3c. le litre pour la taxe d'accise et 1.8c. pour la redevance d'indemnisation pétrolière. Toutefois, le 1er juin, à la date de suppression de la taxe d'accise, le prix de l'essence n'a pas baissé. Il a peut-être même monté en raison de la déréglementation. Le remboursement de la redevance, lui, de 1.8c. le litre ou 7c. le gallon, a disparu. Si nous regardons le budget, nous voyons que le ministre a institué une taxe sur les carburants sans accorder d'exemption aux producteurs primaires des secteurs des forêts, des mines, des pêches et de l'agriculture.

Le 3 septembre a commencé ce que l'on appelle dans l'Ouest la taxe de moisson de 2c. le litre ou 9c. le gallon. Elle a pris effet un an moins un jour après l'élection du nouveau gouvernement. Une autre promesse oubliée. Entre le 1er juin et le 3

septembre, si l'on totalise la taxe d'accise et l'exemption de la redevance d'indemnisation pétrolière, on constate une augmentation de 16c. le gallon pour les agriculteurs. En même temps que la taxe d'accise, le ministre des Finances a imposé une taxe de 1c. sur toutes les denrées agricoles, ce qui représentera 11 millions de dollars en 1986.

Lorsque le gouvernement a finalement décidé de faire marche arrière pour la désindexation des pensions, il a imposé une nouvelle taxe de 1c. le litre ou 4.5c. le gallon, à compter du 1er janvier 1987 sur le carburant utilisé par les agriculteurs et les autres producteurs primaires. Le ministre des Finances a toujours refusé de donner des exemptions aux agriculteurs. Lorsque la taxe de 1c. le litre ou 4.5c. le gallon entrera en vigueur, l'exemption de 3c. le litre accordée par le ministre en septembre dernier se terminera. Par conséquent, à compter du 1er juin dernier jusqu'au 31 décembre de l'année prochaine, nous assisterons à une augmentation dramatique qui dépassera de beaucoup celle de l'année dernière. C'est une autre promesse électorale brisée.

Nous ne devrions pas faire disparaître Canagrex. Le ministre a dit au président de Canagrex qu'il regrettait que le gouvernement prenne cette mesure quand il lui a annoncé la nouvelle la semaine dernière. Diverses fédérations et syndicats d'agriculteurs et le Syndicat national des cultivateurs appuyaient Canagrex, de même que des petits groupes de producteurs qui ne sont pas assez importants ou assez puissants pour s'imposer sur les marchés internationaux. C'est à eux que nuira la fermeture de Canagrex. Ils seront incapables de rivaliser avec les organismes de commercialisation de divers pays comme les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et les pays de la CEE. La fermeture de Canagrex est une mesure rétrograde. J'espère que le gouvernement reviendra sur sa décision, d'autant plus que l'agriculture traverse maintenant une période des plus difficiles.

Il y a à peine quelques semaines, pendant la dernière semaine d'août, la Fédération des agriculteurs du comté de Bruce, qui se compose de gens sérieux, a adopté une résolution lors d'une réunion à Chesley. De 200 à 300 agriculteurs ont appuyé cette résolution qui demandait au gouvernement d'imposer un moratoire complet sur les saisies dans les cas de faillites agricoles. A mon avis, c'est sur de tels problèmes que nous devrions nous pencher à la Chambre des communes. Vu la crise de l'endettement des agriculteurs, nous devrions leur fournir une aide financière au lieu de demander simplement un moratoire sur les saisies. Nous devrions discuter de mesures législatives comme celle qu'a proposée le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques dans son rapport de mars dernier.

Le ministre a invité les intéressés à lui proposer des moyens d'améliorer la Société du crédit agricole. En février et mars derniers, certains membres du comité permanent de l'agriculture ont siégé au comité des finances de la Chambre des communes quand il a entendu le témoignage de douzaines de groupes, y compris les provinces et les ministères fédéraux intéressés. Ils ont reçu des mémoires et entendu des témoignages de gens qui recommandaient l'instauration d'un programme pour aider les 39,000 ou 40,000 agriculteurs qui éprouvent de graves difficultés financières. La majorité des membres du comité sont des ministériels et ils disaient que cette question devait être considérée comme hautement prioritaire. Environ 12,000 ou 14,000 des agriculteurs qui éprouvent des difficultés financières devraient obtenir de l'aide. Certains n'en ont pas besoin, même s'ils éprouvent de graves difficultés financières, parce qu'ils ont d'autres sources de revenus ou pour d'autres raisons, tandis que d'autres sont rendus au point où il n'y a plus d'autre issue. Je disais donc que le comité avait recensé entre 12,000 et 14,000 agriculteurs qui pourraient bénéficier d'un programme quelconque. Ce comité comptait dans ses rangs des représentants de tous les partis à la Chambre. Il a proposé un programme de 96 à 98 millions de dollars par année pour les sept prochaines années afin de permettre à ce groupe de jeunes agriculteurs productifs et formés aux dernières technologies agricoles de conserver leur exploitation grâce à des prêts à faible intérêt, c'est-à-dire 8 p. 100 environ. Il me semble que c'est un projet de loi comme celui-là dont nous devrions discuter à la Chambre aujourd'hui. Nous devrions tâcher de trouver une solution aux problèmes agricoles actuels, solution qui permettrait à ces agriculteurs de conserver leur exploitation et de devenir plus tard les chefs de file dans leur domaine en produisant les denrées agricoles dont le Canada et les autres pays auront besoin.

• (1530)

Je ne suis donc pas d'accord avec le gouvernement concernant la dissolution de Canagrex. Je considère que nous devrions renforcer nos relations commerciales et aider les petits producteurs à rentabiliser davantage leur exploitation. Nous devrions leur fournir les instruments dont disposent déjà les grandes exploitations laitières et céréalières, instruments qui leur sont nécessaires pour faire face à la conjoncture internationale actuelle.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'ai l'impression d'assister à l'éloge funèbre de l'honorable Eugene Whelan. Faut-il rappeler que l'ex-député d'Essex-Windsor a été l'artisan de Canagrex, qu'il a mené, avec le concours vigoureux et soutenu des associations agricoles et contre les multinationales du commerce des grains et d'autres produits de notre système d'échanges agricoles, une longue et dure bataille pour créer cette société?

Cet éloge funèbre à l'endroit de mon prédécesseur ne tient pas seulement à sa démission d'un poste qu'il aurait pu combler avec brio, mais démontre aussi que le gouvernement prête une oreille beaucoup plus attentive aux grands intérêts commerciaux qu'aux associations agricoles qui ont pratiquement toutes manifesté un appui vigoureux et soutenu à cet organisme.

Étant donné qu'ils avaient une confiance sans limite dans mon prédécesseur, ces organismes agricoles l'ont cru sur parole. Je dois dire que je me suis demandé parfois si leur foi était entièrement justifiée. Pourtant, en ce qui concerne Canagrex, un organisme qui devint un de nos mécanismes d'exportation, je dois admettre que son parrain, M. Whelan, mérite des éloges. Je voudrais que les députés lui reconnaissent le mérite de cette initiative. Les agriculteurs souhaitent sûrement qu'elle reste en place, car ils s'opposent vigoureusement au projet du gouvernement.

Si on veut se montrer juste envers Canagrex, on doit admettre que l'agriculture au Canada traverse une très grave crise. Je crois que de 75 à 80 p. 100 des circonscriptions qui sont représentées ici sont essentiellement urbaines. La majorité des députés voient donc la politique agricole d'un point de vue de consommateur. Ce qui les rend un peu myope. Je suis heureux

de représenter une circonscription comptant une bonne proportion d'agriculteurs qui produisent des aliments que nous mangeons. Cela me donne une assez bonne idée des problèmes qu'ils ont à surmonter et de leur immense contribution à notre pays. Cette contribution, ils l'apportent dans des conditions très difficiles. Et je vous prie de me croire, depuis septembre l'an dernier, ces conditions se sont aggravées du fait du gouvernement actuel.

Si vous me le permettez, monsieur le Président, je voudrais faire état de certaines données fondamentales. Parlons un peu du taux d'endettement de nos agriculteurs. D'après les chiffres de la Société du crédit agricole, 18 p. 100 des agriculteurs en Ontario ont de graves problèmes de liquidités. En outre, la valeur nette des exploitations agricoles a diminué de plus de 14 p. 100 de 1981 à 1984. N'est-ce pas là l'indice le plus sûr de la détérioration du secteur agricole? Si bien qu'en 1985, l'exploitation moyenne en Ontario est grevée d'obligations à court terme de plus de $25,000 comparativement à $3,000 en 1981. Le résultat est une diminution importante de l'investissement dans l'équipement neuf, le cheptel et la terre.

Ce n'est pas une simple donnée statistique. J'ai sous les yeux des lettres que j'ai envoyées au ministre de l'Agriculture (M. Wise) au nom des agriculteurs de ma circonscription qui ont fait l'objet de saisies l'hiver dernier. En voyant leurs dettes augmenter, ils ont fini par céder aux pressions dont ils faisaient l'objet.

Cette crise a atteint de telles proportions qu'elle ne touche pas seulement des cas isolés. Au contraire, les organismes officiels en sont venus à admettre sa gravité. Le ministre de l'Agriculture lui-même a chargé un groupe de travail d'étudier la question du crédit agricole. Lorsque ce groupe a présenté son rapport en mai, il a approuvé précisément la recommandation que le NPD formulait, à savoir qu'il est indispensable de constituer un office d'aide aux agriculteurs endettés, lequel examinerait et renégocierait les dettes contractées par les agriculteurs. Après tout, monsieur le Président, nous le faisons bien pour des pays étrangers comme l'Argentine, le Chili ou le Pérou. Pour l'amour du ciel, nous devrions être prêts à prendre le même engagement envers nos agriculteurs. Si le problème se limitait à un lourd passif et si une hausse des prix laissait entrevoir une possibilité d'amélioration, les agriculteurs traverseraient la crise avec optimisme. Cependant, en réalité, la situation des prix est tout aussi grave que celle des dettes cette année.

● (1540)

Dans mon comté d'Essex, deux des principales denrées sont les graines de soja et le maïs. Le prix actuel du soja est de $6.30 le boisseau, même si, selon les estimations du ministère de l'Agriculture de l'Ontario, il en coûte $7.49 à l'agriculteur pour le produire. Il y a donc une différence de $1.19 le boisseau entre le prix de vente et le coût réel de production. Nul besoin d'être économiste pour comprendre qu'il y a de quoi y perdre sa chemise. Il en va de même pour le maïs. Le maïs se vend $2.60 le boisseau tandis qu'on évalue les coûts de production à $3.60 le boisseau, par rapport à $4 le boisseau les deux dernières années. Il y a donc eu une baisse énorme. Bien que la production ait quelque peu augmenté, tout en étant déficitaire de $1 le boisseau, elle n'améliore en rien la situation car les dettes restent élevées, et même écrasantes. Les prix sont bas et continuent de baisser, ce qui a de fâcheuses conséquences pour les localités agricoles non seulement en Ontario mais d'un bout à l'autre du pays. Nous n'avons pas eu chez nous de concert d'aide au cultivateur susceptible d'attirer l'attention de façon spectaculaire sur les prix agricoles au Canada. Il appartient aux députés d'essayer d'attirer l'attention d'un gouvernement qui n'est pas à l'écoute, selon les agriculteurs canadiens.

Le 5 septembre, j'ai écrit au ministre de l'Agriculture après une série d'entretiens que j'ai eus cet été avec les agriculteurs de tous les coins de ma circonscription. Je lui écrivais notamment ceci:

> . . . les entretiens que j'ai eus avec les agriculteurs et les organismes agricoles du comté d'Essex m'ont convaincu que les problèmes économiques de la région agricole du sud-ouest de l'Ontario sont toujours critiques. Bon nombre d'agriculteurs sont aux prises avec des dettes extrêmement lourdes, les prix qu'ils obtiennent pour leurs produits demeurent bas cette année, et l'accumulation des frais d'intérêt sur leurs emprunts antérieurs met de nombreuses exploitations agricoles dans une situation financière de plus en plus désespérée. Les agriculteurs du comté ont exprimé avec beaucoup de vigueur l'opinion que le budget présenté en mai n'apporte pas le secours nécessaire auquel ils s'attendaient; en fait, selon bon nombre d'entre eux le budget était une trahison.
>
> A mon avis, et de l'avis de bon nombre des agriculteurs que je représente, deux initiatives de portée générale s'imposent de toute urgence à ce moment-ci. Tout d'abord, il faut absolument trouver de nouveaux moyens d'améliorer les prix que touchent les agriculteurs canadiens pour leurs produits de sorte que l'on puisse réaliser les objectifs de parité. Comme vous le savez, la question a été renvoyée au comité de l'agriculture de la Chambre des communes au printemps dernier, mais aucune autre mesure n'a été prise jusqu'à maintenant à ce sujet. Je crois fermement que vous devez prendre l'initiative de régler ces problèmes de prix, et exhorter le comité de l'agriculture à tenir immédiatement des audiences d'un bout à l'autre du pays, afin d'étudier divers mécanismes permettant d'augmenter les prix des produits agricoles au Canada. Il serait peut-être même utile de charger un groupe de travail spécial de la Chambre des communes de cette question, comme on l'a déjà fait pour d'autres questions de politique.
>
> L'autre question générale que je juge essentielle, suite à mes discussions avec des agriculteurs du comté d'Essex, c'est l'établissement d'un office d'examen de l'endettement des agriculteurs capable de négocier entre les agriculteurs et leurs créanciers, afin d'obtenir un rééchelonnement des paiements et de meilleurs taux d'intérêt pour résoudre en partie les problèmes de liquidités de nombreuses exploitations agricoles dont la situation est critique.
>
> Les dirigeants des associations agricoles de ma circonscription affirment carrément que même les exploitations agricoles fort bien administrées subissent des pressions financières énormes et qu'une aide quelconque est essentielle, afin de préserver la viabilité de ces exploitations agricoles.

J'ai précisé dans ma lettre que je serais très heureux de rencontrer le ministre, afin de discuter de ces questions plus en détail. J'ai également ajouté ceci:

> Les dirigeants agricoles de ma circonscription, qui représentent la Fédération de l'agriculture et le Syndicat national des cultivateurs dans le comté d'Essex, seraient également très heureux de s'entretenir avec vous de cette question. Les gens du comté d'Essex ont le vif sentiment que le temps presse, et nous voulons tous donner la meilleure impulsion possible à n'importe quelle initiative gouvernementale qui va dans le sens des propositions susmentionnées.

Les agriculteurs ont eu beau exercer des pressions sur le gouvernement, à leur avis, il n'a pas fait grand-chose pour les aider. A une réunion du début de juillet, dans ma circonscription, le député d'Essex-Kent (M. Caldwell) et moi avons rendu compte de la situation aux agriculteurs. Les députés peuvent m'en croire, mon pauvre collègue d'Essex-Kent a passé un bien mauvais quart d'heure. Je n'ai même pas eu besoin de le critiquer; les agriculteurs du comté d'Essex lui sont tombés dessus à bras raccourcis parce qu'ils estiment avoir été trahis par le budget. Ils se sentent trahis à cause des hausses de taxe sur le carburant, de l'inertie face à la dette . . .

M. Malone: Faux.

M. Langdon: . . . des hausses de taxe sur le carburant imposées dans le dernier budget, comme mon ami qui a été membre du comité mixte le sait trop bien. Rien n'a été fait au sujet des prix et le budget de l'agriculture a été réduit.

M. Dick: Parlez-vous de Canagrex?

M. Langdon: A cause de cette piètre performance, qui s'étend à Canagrex, évidemment, le Syndicat national des cultivateurs qui n'était plus qu'une quantité négligeable en Ontario depuis une décennie, a lancé une campagne massive de recrutement dans ma région. Une nouvelle section locale est née, la section 309 du Syndicat national des cultivateurs, où des membres s'inscrivent à une allure folle. Le vent de révolte qui souffle sur les régions rurales du sud-ouest de l'Ontario se répand dans tout le pays et je n'exagère pas quand je dis qu'il va ébranler jusque dans ses fondations les appuis du parti conservateur en milieu rural.

Dans ma circonscription comme dans de nombreuses circonscriptions rurales de l'Ontario, les agriculteurs qui ont voté pour le gouvernement en septembre dernier ont perdu confiance en lui. Comment expliquer autrement que le Syndicat national des cultivateurs, avec ses positions radicales sur la parité des prix et la réforme de la politique agricole, ramasse tant de nouveaux membres dans tous les townships de ma circonscription? Ce mouvement me fait grand plaisir. Je préviens les députés qu'il ne s'arrêtera pas aux frontières de la circonscription d'Essex-Windsor. Le mouvement se propage rapidement en Ontario. Des liens ont été établis entre ce qui se passe dans le comté d'Essex et des révoltes analogues dans d'autres régions rurales de l'Ontario. Tout ce que je puis dire, c'est que, grâce au ciel, les agriculteurs sont capables de se défendre. Ils ont compris que c'est la façon d'obliger le gouvernement à les écouter. Ils ont appris qu'ils doivent se battre pour faire comprendre au gouvernement qu'il a commis une erreur monumentale. Évidemment, ce n'est pas chose facile. Dans le temps qui me reste, je vais tenter de faire de même à propos de Canagrex. Je le fais de propos délibéré, contrairement au ministre d'État chargé des Mines (M. Layton). Il est intéressant de noter que le ministre des Mines a été chargé de venir à la Chambre défendre le projet du gouvernement d'abolir l'organisme d'exportation de nos denrées agricoles. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) n'a pas jugé bon de venir justifier ici sa décision d'abolir cet organisme. Je tiens à ce que la Chambre sache bien que je parle au nom des agriculteurs et des associations agricoles de tout le Canada.

• (1500)

Les députés qui ont siégé avec moi cet été au sein du comité mixte du commerce international savent que la Fédération canadienne de l'agriculture est venue nous voir à Winnipeg pour nous dire que c'était une erreur d'abolir Canagrex, que cet organisme accomplissait de la bonne besogne. Le Syndicat national des agriculteurs est venu nous voir ici à Ottawa. Il nous a fait savoir, lui aussi, que c'était une erreur d'abolir Canagrex, ajoutant que cet organisme faisait de l'excellent travail.

Je sais au nom de qui je parle et j'espère que le débat démontrera qu'en l'occurrence le gouvernement ne cherche pas à défendre les intérêts des agriculteurs mais bien ceux des grandes sociétés céréalières pour lesquelles il s'est battu à l'époque où mon prédécesseur a proposé pour la première fois cet organisme.

Les économistes ont une méthode pour évaluer les institutions et les initiatives; il s'agit de l'analyse coûts-avantages. Ils examinent ce que coûte une institution et ce qu'elle rapporte. D'ordinaire, si elle coûte à peine un peu moins que ce qu'elle rapporte, ils recommandent d'y aller.

Utilisons donc ce critère dans le cas de Canagrex et nous appuyant sur les statistiques officielles fournies par le ministre de l'Agriculture lui-même. Je me reporte en occurrence au *Feuilleton* du 21 décembre 1984 où le ministre de l'Agriculture déclare que jusqu'au 31 octobre 1984, les dépenses globales d'établissement de Canagrex, tout compris, étaient de $2,659,000. Voilà la première partie de l'équation. On avait demandé combien de ventes avaient été effectuées directement et ensuite indirectement par Canagrex. Les ventes directes ont rapporté en tout 60 millions de dollars, avait répondu le ministre, ajoutant que d'autres transactions en cours devaient rapporter 100 millions lorsqu'elles seraient ratifiées le 31 mars. Si le gouvernement réussissait à obtenir un coefficient coûts-rendement de 100 millions de dollars en bénéfices par rapport à des coûts de moins de 3 millions dans n'importe quel autre domaine de son programme économique, je serais le premier à l'en féliciter. Jusqu'à présent, il n'a réussi qu'à perdre un milliard de dollars au profit des banques, notamment de la Banque Commerciale du Canada, et probablement encore 500 millions de dollars au profit de la Norbanque. Ainsi, ce gouvernement a de quoi célébrer s'il a effectivement réussi à obtenir un coefficient coûts-rendement qui est marginalement positif, mais avec ce jugement infaillible qui lui fait choisir de bons programmes dont se débarrasser, il a opté pour un programme dont le coefficient coûts-rendement était de plus de 100 millions en bénéfices par rapport à un coût de moins de 3 millions. C'est là de l'excellente comptabilité, monsieur le Président.

On a rapporté le 24 janvier 1984, dans un quotidien de Windsor, ma localité, que, d'après le ministre maintenant chargé du syndicat du blé, son parti procéderait à une analyse objective de Canagrex avant de s'en débarrasser.

Monsieur le Président, qu'a plutôt fait ce parti quand il en a eu la chance? En réalité, il ne s'est même pas donné la peine de discuter avec la direction de Canagrex. Il n'a même pas eu la courtoisie, avant de liquider la société, d'obtenir une analyse objective des gens qui la géraient, lesquels, soit dit en passant, venaient tous du secteur privé et avaient clairement laissé entendre dans leur témoignage devant le comité de l'agriculture qu'ils souhaitaient que leur agence collabore de très près avec le secteur privé. Mais non, monsieur le Président, le gouvernement n'a pas eu la décence de prendre le temps d'en discuter avec les intéressés pour faire cette analyse objective à laquelle il s'était engagé avant de prendre les rênes du pouvoir. Ils ont non seulement décidé de liquider cet organisme sans autre forme de procès, sans étudier les inconvénients et les avantages, mais ils ont en outre fait consigner au compte rendu des déclarations du ministre de l'Agriculture qui sont extrêmement diffamatoires à l'endroit des dirigeants de cet organisme. Ils ont dit que cet organisme compromettait en fait les exportations.

Une voix: Bravo!

M. Langdon: Très intéressant. Les députés d'en face disent «Bravo!» mais ils ne se sont pas montrés disposés, et leur ministre non plus, à fournir la moindre preuve pour étayer leurs dires, pas la moindre malgré les questions, malgré les efforts que le comité de l'agriculture a faits pour essayer d'obtenir un exemple précis. Ils n'ont pas donné un seul exemple. Le gouvernement qui se donne des airs de moralisateur est maintenant la cible d'attaques dues non pas aux questions et aux contradictions venant des députés de l'opposition mais plutôt aux contradictions qui existent au sein du parti . . .

M. Dick: Parle-t-il de Canagrex?

M. Langdon: Un gouvernement qui nous dit d'un ton moralisateur: vous, les députés de l'opposition, vous n'êtes même pas disposés à donner la moindre preuve d'irrégularité bien que le cabinet du premier ministre ait appris que l'on vendait du thon avarié deux mois avant de le faire retirer de la circulation . . .

Une voix: Radio-Canada aussi.

M. Langdon: . . . bien que cela se soit effectivement passé, il accuse l'opposition de ne pas être disposée à lui fournir de preuve. Bien que nous réclamions depuis des mois des preuves au sujet de Canagrex, le gouvernement ne s'est pas montré disposé à fournir la moindre preuve. Malgré l'opposition des agriculteurs, malgré le fait que l'organisme offre, à tout prendre, plus d'avantages que d'inconvénients, malgré le témoignage de ses dirigeants qui a montré qu'il avait joué un rôle extrêmement constructif, pour des raisons d'ordre idéologique, à cause de sa foi aveugle dans les grandes sociétés, le gouvernement veut se débarrasser de Canagrex sans pouvoir se justifier.

• (1600)

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député. Il lui restera 12 minutes la prochaine fois que cette question sera débattue à la Chambre.

Comme il est 16 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 19 avril, de la motion de M. Jourdenais: Que le projet de loi C-221, tendant à modifier la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-221. Cette mesure contient deux propositions concernant la Loi sur l'assurance-chômage. Je voudrais parler de la procédure d'appel.

Ce projet de loi propose l'abrogation de l'article 103 de la Loi sur l'assurance-chômage pour le remplacer par un autre. Pour bien comprendre cet article et les conséquences de sa suppression, il faut d'abord examiner la procédure d'appel actuellement en vigueur, s'entendre sur l'objectif de l'article 103 et voir ce qu'il adviendra s'il est modifié dans le sens indiqué dans ce projet de loi. La procédure d'appel de l'assurance-chômage est en vigueur depuis que la Loi sur l'assurance-chômage a été instaurée dans les année 40. Elle comporte deux paliers. Au premier palier, nous avons le Conseil arbitral. Ce conseil est formé d'un président et d'au moins deux membres représentant de façon égale au moins deux groupes, soit les employeurs ou leurs représentants et les assurés ou leurs représentants. Les présidents des conseils arbitraux sont nommés par le gouverneur en conseil et les autres membres par la Commission de l'emploi et de l'immigration. Contrairement à une cour d'appel provinciale, par exemple, le Conseil arbitral n'est pas un organisme permanent ayant un nombre de membres fixe, généralement composé de magistrats qui peuvent être appelés en tout temps à entendre des causes relevant de la compétence de la cour. Chaque fois qu'un appel est logé, on reconstitue le conseil arbitral en choisissant ses membres parmi chacun des groupes de représentants et un groupe de présidents. Les membres du conseil ne doivent avoir aucun lien avec l'Assurance-chômage et leurs décisions se fondent sur la Loi et les règlements de l'assurance-chômage de même que sur la jurisprudence établie par l'arbitre.

Au deuxième palier de la procédure d'appel, nous avons l'arbitre, qui est généralement un juge de la cour fédérale. L'existence d'un deuxième palier d'appel n'est pas un principe universellement reconnu en droit. D'éminents juristes spécialistes du droit anglo-saxon et du droit civil ont affirmé que l'existence d'un deuxième palier d'appel rendait le premier palier pratiquement inutile. Dans le contexte juridique canadien, toutefois, le deuxième palier constitue la règle plutôt que l'exception. L'existence de la Cour suprême du Canada, qui est une cour d'appel générale, a habitué les Canadiens qui vont devant les tribunaux à compter sur un deuxième palier d'appel qui pourra renverser les décisions de leur cour d'appel provinciale. Nous pouvons dire la même chose des tribunaux administratifs à qui les législateurs confient souvent au moins deux niveaux d'appel et parfois plus. Cela renforce les garanties découlant du pouvoir de supervision et de révision confié à la cour supérieure de chaque province ainsi qu'à la cour fédérale.

L'instauration d'une procédure d'appel à deux paliers pour l'assurance-chômage peut s'expliquer facilement. Ces appels portent sur l'administration d'une loi sociale dont le but est de préserver l'ordre économique en protégeant les salariés et en donnant au patronat et aux syndicats un objectif commun. Il semblait parfaitement naturel de faire participer les représentants des deux groupes de la société les plus directement affectés, les employeurs et les travailleurs, aux activités des autorités administratives.

Afin de mettre sur pied un mécanisme de révision des décisions individuelles concernant l'application du statut, il semblait indispensable d'ajouter à ces deux éléments, l'élément administratif et l'élément représentatif, un troisième élément garantissant des valeurs qui sont à proprement parler de nature juridique. Comme on était convaincu depuis longtemps au Canada que ni le droit ni la justice ne sauraient exister en dehors des simples tribunaux, nous avons opté pour le recours juridique pour assurer cette contribution d'ordre strictement juridique sous forme d'un deuxième niveau de révision des décisions administratives.

Le juge-arbitre représente généralement le dernier niveau d'appel pour les litiges portant sur des prestations d'assurance-chômage. La portée des décisions de l'arbitre ne s'arrête toutefois pas à l'affaire qu'il tranche. Contrairement aux décisions du conseil arbitral, les décisions du juge-arbitre servent de précédents depuis l'origine de l'assurance-chômage.

Voici comment fonctionne le système d'appel de l'assurance-chômage. Donne-t-il satisfaction; est-ce vraiment le système impartial, juste, équitable et logique dont tout le monde nous parle? Si un requérant est en désaccord avec une décision sur sa demande, il ou elle a le droit d'interjeter un appel de cette décision auprès du conseil arbitral. Tous les requérants sont informés de ce droit quand ils apprennent la décision prise sur leur demande. Tous les requérants sont informés qu'ils ont 30 jours pour faire cet appel. On leur dit ce qu'il faut préciser dans leur lettre d'appel et où l'adresser. On leur explique comment leur cas sera étudié par un conseil composé d'un président et de représentants de l'employeur et de l'employé, et ce qu'ils peuvent attendre de l'audience elle-même.

On fait tout, monsieur le Président, pour donner aux prestataires la possibilité d'assister à l'audience du conseil. L'audience elle-même est gratuite. Il y a de nombreux centres de réunion du conseil, qui sont par conséquent facilement accessibles. Pour les prestataires des régions éloignées, la Commission a établi des services téléphoniques permettant aux prestataires de suivre leur audience au téléphone et de répondre au conseil ou de lui poser des questions. Chaque prestataire qui fait appel reçoit un exemplaire de son dossier tel que soumis au conseil arbitral. On lui adresse ce document avant l'audience afin de lui permettre de le faire modifier ou d'y ajouter quelque chose. On lui dit quand et où l'audience aura lieu, et s'il ne peut pas y assister, on la reporte. Tout est fait pour que l'audience se déroule dans des conditions justes, équitables et impartiales.

Que se passe-t-il si le conseil arbitral maintient la décision de la Commission? Tous les requérants ont le droit d'interjeter un appel au deuxième niveau d'appel, celui du juge-arbitre. L'appel doit être présenté dans les 60 jours. Dans certaines circonstances particulières, le juge-arbitre peut prolonger ce délai. Tous les appels soumis au juge-arbitre doivent être justifiés par certains motifs expliqués aux prestataires quand ils font appel. On leur explique aussi soigneusement que si la décision du conseil arbitral est en leur faveur, la Commission ou leur employeur ont aussi le droit d'interjeter un appel auprès du juge-arbitre. Ils ont aussi un délai de 60 jours pour le faire.

L'article 103(1) de la Loi sur l'assurance-chômage dit en substance que si une décision du conseil arbitral est favorable à un prestataire, l'assurance-chômage lui verse les prestations dues, même si la Commission est en instance d'appel, ou fait appel auprès du juge-arbitre. Toutefois, l'article 103(2) de la loi précise que si un appel est interjeté dans les 21 jours pour l'une ou l'autre des raisons qui suivent, la Commission d'assurance-chômage n'est pas obligée de verser ses prestations au prestataire tant que le juge-arbitre n'a pas entendu l'affaire. Les deux situations, je dis bien les deux seules situations dans lesquelles on peut stopper le versement des prestations sont les conflits ouvriers ou encore lorsque le conseil arbitral s'est trompé dans l'application de la loi, ou qu'il n'a pas tenu compte d'une disposition de la Loi sur l'assurance-chômage ou de ses règlements.

Évidemment, si le conseil arbitral rejette l'appel, les prestations qui ont été retenues sont versées. L'exception faite pour les appels dans les cas de conflits ouvriers s'explique par l'importance des sommes en jeu. Étant donné que ces appels font souvent office de causes types dont le règlement touche tout un groupe de prestataires, de grosses sommes d'argent sont souvent en jeu. Dans ces cas où l'appel est fondé sur l'allégation que le conseil arbitral a négligé de faire entrer en ligne de compte les dispositions pertinentes de la loi ou des règlements connexes, les décisions en question sont réputées être manifestement erronées et ce serait abuser du système que d'en permettre le maintien. La suspension des versements à la demande de l'assurance-chômage est une forme de protection pour la caisse d'assurance-chômage contre, dans le cas d'un conflit de travail, une décision qui, même si elle peut sembler défendable à prime abord, entraîne des conséquences financières particulièrement graves pour bien des demandes de prestations et contre, dans le cas d'une erreur de la loi, une décision qui semble indéfendable à prime abord. Si nous remplaçons l'article 103 existant par celui que propose le projet de loi C-221, qui est un projet de loi fort novateur et hardi, l'effet en sera immédiat, je crois, et probablement préjudiciable à la bonne tenue de la caisse d'assurance-chômage. La question soulevée par le projet de loi C-221 sur ce qui arriverait si le prestataire recevait une réponse favorable est fondamentale, à mon avis.

• (1610)

Je le répète, le paragraphe (1) de l'article 103 existant stipule nettement que si le conseil arbitral rend un jugement favorable au prestataire et que le domaine d'appel n'est pas de ceux prévus au paragraphe (2) du même article—les conflits de travail ou une erreur dans la loi—le prestataire a droit à toutes les prestations payables par suite de ce jugement favorable. L'article actuel et l'article que propose le projet de loi C-221 ne diffèrent que de quelques mots, mais quelques mots qui peuvent changer beaucoup de choses pour la caisse d'assurance-chômage.

Je crois pouvoir faire mieux comprendre cette différence à la Chambre au moyen d'un exemple. Un homme quitte son emploi et demande des prestations d'assurance-chômage. Il a accumulé le nombre nécessaire de semaines d'emploi assurable et sa demande est approuvée. Mais il a quitté son emploi et, après en avoir discuté avec lui, on se rend compte qu'il n'avait pas de bonnes raisons de le faire. En conséquence, on lui impose une amende ou une exclusion de six semaines. L'homme accepte cette décision et n'exerce pas son droit d'interjeter appel auprès du conseil arbitral. Dix semaines plus tard, au cours d'une entrevue au bureau local de l'assurance-

chômage, ayant pour but de l'aider dans sa recherche de travail, il dit qu'il est fatigué et qu'il a l'intention de se reposer et de ne pas chercher de travail pendant quelques semaines. On l'informe que pour continuer d'avoir droit à l'assurance-chômage, il faut qu'il soit disponible, capable de travailler et qu'il cherche activement de l'emploi chaque jour pour lequel il touche des prestations d'assurance-chômage. On constate que le type a effectivement cessé de chercher du travail, et par suite le versement des prestations est suspendu indéfiniment. Notre prestataire estime que cette décision est injuste, et il fait appel au conseil arbitral. Le conseil examine l'affaire, et disons qu'elle tranche en sa faveur.

Avec l'article 103 actuel, monsieur le Président, notre homme a maintenant droit à toutes les prestations qui lui étaient dues depuis le début de la suspension. Mais voici la différence entre la version présente de l'article 103 et celle qui est proposée au projet de loi C-221. Dans la version C-221, notre type a encore droit aux prestations «à compter de la date de la demande initiale de prestations présentée . . . » Comme il avait également été frappé de six semaines de perte de prestations pour avoir quitté son emploi, il aura désormais droit à ces prestations également. Elles sont dues d'après cette proposition de loi, même si elles n'étaient pas contestées et même si elles ne relevaient pas de la compétence du conseil arbitral.

Le régime d'assurance-chômage a évolué depuis ses débuts dans les années 40. Il a suivi la marche des temps, mais il n'a jamais changé sans examen prudent et sans étude à long terme des effets de ces changements. La procédure d'appel de l'assurance-chômage a également changé et évolué avec les années. L'article 103 n'est pas là pour pénaliser qui que ce soit ou quelque groupe que ce soit. Il est là pour faire en sorte que ceux qui ont droit aux prestations les obtiennent, et que ceux qui n'y ont pas droit ne les reçoivent pas.

La proposition de mon collègue est intéressante et elle vient en temps opportun. La Chambre sait que le gouvernement a récemment mis sur pied une commission d'enquête sur l'assurance-chômage. Cette commission va parcourir le pays pour rencontrer les Canadiens, examiner leurs préoccupations et entendre les changements et les améliorations qu'ils proposent au régime d'assurance-chômage actuel. Il y a lieu de relever je pense que le président de cette commission d'enquête, M. Claude Forget, est une personnalité distinguée qui a déjà œuvré pour le pays cette année par le travail spécialisé qu'il a accompli au comité de la révision des droits d'auteur. M. Forget a déjà été ministre d'un gouvernement libéral au Québec, et ses travaux en matière de programmes sociaux sont internationalement connus.

J'estime que dans son travail cette commission va se pencher sur tous les aspects de l'assurance-chômage, y compris le côté actuariel, le côté financier, la réserve et la nécessité pour les contribuables de fournir l'appoint. Cependant, M. Forget me dit qu'il portera également sur l'humanité avec laquelle les prestataires sont traités dans les bureaux d'assurance-chômage. Je pense que cela est d'une portée immense.

J'ai eu affaire, pour aider un électeur, au bureau d'assurance-chômage du sud d'Edmonton. La façon absolument kafkaïenne dont cette personne avait été traitée l'avait réduit à un repas par jour et à des conditions qui devenaient vraiment difficiles. On lui avait refusé des prestations parce qu'il était vendeur à commission, ce qui le rendait inadmissible. Il avait suffisamment de moyens pour pouvoir rédiger un appel de 11 pages à Revenu Canada qui évaluait son admissibilité et il a su persévérer. S'il n'avait pas pu, je me demande ce qu'il serait advenu de sa santé, voire de sa vie. J'espère que la nouvelle commission d'enquête sur l'assurance-chômage pourra résoudre efficacement l'incroyable imbroglio bureaucratique dans lequel il devait se débattre.

Certains disent que la Chambre devrait peut-être cesser de faire des changements dans le programme d'assurance-chômage. Ils ajoutent que l'on devrait laisser la commission faire le travail qu'on lui a demandé de faire et que lorsque tous les niveaux de la société canadienne auront été consultés, il sera temps de prendre des décisions sur l'avenir du programme d'assurance-chômage. A mon grand regret, je dois dire que cette mesure législative très innovatrice devrait être revue à la lumière de ce que fait la commission Forget. Nous aurons l'occasion de réexaminer le projet de loi de mon collègue, le député de La Prairie (M. Jourdenais) à un autre moment.

[*Français*]

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, je suis heureux aujourd'hui de participer aux discussions et au débat sur le projet de loi C-221, lequel propose deux modifications à la Loi sur l'assurance-chômage.

[*Traduction*]

Les modifications touchent deux articles précis de la Loi sur l'assurance-chômage. Le premier concerne l'article 103 relatif au conseil arbitral, plus particulièrement au versement des prestations à la suite d'un appel, et le second, l'article 39, qui prévoit le paiement de prestations aux chômeurs inscrits à un programme de formation. Je pourrais difficilement m'opposer à l'objet de cette dernière modification puisqu'il concerne l'enseignement et la formation, un domaine où j'ai œuvré pendant bien des années. Les notes explicatives rappellent ce qui suit:

> Ce projet de loi rend les personnes qui s'inscrivent à un cours ou programme de formation ou d'instruction de leur choix et à leurs propres frais admissibles aux prestations aux termes de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, moyennant l'approbation de la Commission.

• (1620)

Voilà de quoi réjouir ceux d'entre nous pour qui l'enseignement et la formation constituent l'un des principaux moyens de réduire le chômage au Canada.

Lorsqu'il a présenté ce projet de loi, le député de La Prairie (M. Jourdenais) nous a expliqué les raisons de sa proposition. Il nous a invités à adopter ces deux modifications, en faisant valoir ses arguments. Beaucoup de députés—sans doute la plupart de ceux qui sont à la Chambre aujourd'hui—partagent cette façon de voir. Un autre député nous a exposé en détail cet après-midi son point de vue sur ces deux modifications, pour nous avertir que, malgré leur simplicité apparente et, sans doute, leur bien-fondé, elles pouvaient accentuer la complexité d'une loi qui, je dois l'avouer, renferme pour moi et mes électeurs, des éléments qui nous échappent.

Cependant, en présentant ce projet de loi, le député a montré qu'il se préoccupe de ses électeurs et, bien entendu, des nombreux chômeurs de l'ensemble du Canada. Comme nous le savons tous, le chômage constitue un problème important pour bon nombre de Canadiens, surtout depuis quelques années. Le

programme gouvernemental qui vient à la rescousse des chômeurs et qui leur fournit l'aide la plus directe est le régime d'assurance-chômage.

Ces dernières années et surtout ces derniers mois, nous avons beaucoup entendu parler des divers aspects du régime d'assurance-chômage. La diversité des commentaires et même parfois leur ampleur montrent toute la complexité de la question que soulèvent les deux modifications à l'étude. Le gouvernement reconnaît cette complexité. Il reconnaît aussi l'incidence de tout changement apporté au régime d'assurance-chômage sur les Canadiens et le Canada. Pour le moment, l'assurance-chômage touche et aide les femmes enceintes, les pêcheurs, les travailleurs qui ont perdu leur emploi dans de nombreux secteurs et ceux qui sont malades. Ce programme a permis d'aider des millions de Canadiens ces dernières années. Comme le prouve la modification à l'étude, l'assurance-chômage a permis d'aider des gens qui reçoivent une formation et qui souhaitent réintégrer le marché du travail s'améliorer, ou améliorer leurs possibilités d'emploi. Cependant, l'assurance-chômage n'est pas un simple programme du gouvernement. Ce n'est pas un programme de subventions ou de prêts. Il est financé par les Canadiens au moyen des cotisations. Les employeurs et les travailleurs versent toutes les semaines ouvrables une partie de leurs gains au compte de l'assurance-chômage.

En 1984, les employeurs et les travailleurs ensemble ont cotisé plus de 7 milliards de dollars à ce compte. Ces 7 milliards ont constitué l'essentiel des 10 milliards versés en 1984 en prestations d'assurance-chômage. C'est pourquoi le gouvernement ne peut pas décider de son propre chef de modifier cette loi. Les employeurs et les travailleurs de tout le pays participent à titre d'associés au programme d'assurance-chômage. En tant que tels, ils ont leur mot à dire. Ils s'inquiètent de la façon dont ce programme est géré. Ils savent quels problèmes ils voudraient voir examiner et nous ne pouvons pas apporter ces modifications sans procéder aux consultations importantes actuellement en cours.

Bon nombre de questions importantes restent en suspens dans ce domaine. Par exemple, il y a la question du financement, le rôle de l'assurance-chômage par rapport à l'évolution du marché du travail et la nature même des services offerts aux clients. Nous avons entendu le député précédent nous expliquer qu'en raison du libellé de certains articles, des personnes méritantes sont exclues du programme. Il faut examiner attentivement toutes ces questions et même de nombreuses autres et prendre des décisions qui seront déterminantes non seulement pour l'avenir de la Commission d'assurance-chômage et des programmes, mais également pour le climat économique et ouvrier dans notre pays.

Le gouvernement a pris l'initiative d'étudier l'ensemble du marché du travail. La nouvelle stratégie d'emploi est un plan global qui devrait aider les Canadiens à trouver des emplois durables. Des centaines de milliers de citoyens profiteront de cette stratégie d'emploi qui vise à résoudre des problèmes bien précis. Le gouvernement fédéral finance cette stratégie pour aider les Canadiens qui en ont le plus besoin. Néanmoins, l'assurance-chômage n'a pas été abolie pour autant. Le gouvernement tient à faire en sorte que l'assurance-chômage fasse partie de la stratégie d'emploi globale. Les deux devraient certainement pouvoir fonctionner de concert. La plupart des députés n'ignorent pas que la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage a entrepris la révision de ce régime. Au cours des mois à venir, elle tiendra des audiences et consultera les intéressés afin de présenter un rapport en mars prochain à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald). Grâce à ces audiences et consultations, la Commission pourra donner au gouvernement des conseils précis qui serviront de base au régime d'assurance-chômage de l'avenir.

• (1630)

Il s'agit d'un long processus, monsieur le Président. La Commission d'enquête doit disposer de tous les moyens voulus pour faire un travail approfondi. C'est pour cette raison qu'en mai dernier le gouvernement a présenté et adopté le projet de loi C-52 qui prolongeait les conditions d'admissibilité à l'assurance-chômage et bloquait le montant des primes jusqu'en décembre 1986. Ce projet de loi avait pour objectif d'assurer la stabilité du régime pendant la durée des travaux de la Commission.

En juillet, en annonçant la composition de la Commission d'enquête, le premier ministre (M. Mulroney) a souligné l'importance de sa tâche. Il a déclaré:

> Les questions qui doivent être examinées constituent un défi pour tous les Canadiens. Le programme d'assurance-chômage doit être et continuer d'être un investissement juste et efficace dans les gens.

Le député de La Prairie a démontré à chacun d'entre nous qu'il défendait ce principe. Selon lui, des gens ont besoin de notre aide. Je sais que tous les députés sont d'accord là-dessus. Le député a fait bien davantage en présentant ce projet de loi. Il a mis en lumière la nécessité d'un examen de l'assurance-chômage et les difficultés que la Commission d'enquête devra sûrement surmonter dans l'accomplissement de sa tâche.

L'assurance-chômage vise à aider les gens qui en ont besoin. Des questions se posent cependant. De quelle sorte d'aide ont-ils besoin dans la conjoncture présente sur le marché du travail? Depuis quelques années, et plus particulièrement depuis quelques mois, les critiques et les partisans du programme d'assurance-chômage proposent bien des solutions. Certains ont recommandé d'éliminer les prestations de maternité, de rendre les règles d'admissibilité plus sévères ou de réduire le montant versé aux prestataires. D'autres ont prôné exactement le contraire. On ne saurait envisager isolement n'importe laquelle des solutions proposées, même les modifications prévues dans ce projet de loi, sans connaître les répercussions qu'elle aura sur le reste du programme et sur le marché du travail.

L'assurance-chômage a été conçue à l'origine pour aider le travailleur qui avait perdu son emploi. C'était une véritable assurance. Elle l'est toujours, mais elle s'est élargie. C'est ainsi que le programme d'assurance-chômage offre des prestations de maternité, des prestations d'adoption, des primes aux pêcheurs, des prestations de maladie, des allocations spéciales aux travailleurs âgés de 65 ans.

Nous savons aussi que le programme finance des programmes de formation, de création d'emploi et de travail partagé. En somme, aujourd'hui, l'assurance-chômage a beaucoup de facettes. Peut-on la considérer comme un programme d'assurance? Dans une certaine mesure, oui. Un programme d'aide sociale? L'assurance-chômage fait sûrement partie du système de sécurité sociale que nous avons mis en place.

Le député de Lapierre nous a permis de mieux comprendre . . .

M. Jourdenais: La Prairie.

M. Winegard: La Prairie. Le député de La Prairie nous a permis de mieux comprendre la nécessité de réexaminer en profondeur notre programme d'assurance-chômage. Il vous faut reconnaître, monsieur le Président, que mes propos étaient plutôt flatteurs pour le député.

M. Jourdenais: Cela a un petit air libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Winegard: J'applaudis à l'intervention du député et comprends ses motifs. Je partage ses préoccupations. N'adoptons pas le projet de loi avant que la refonte ne soit terminée, ce qui permettra de recommenter à neuf.

[*Français*]

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon honorable collègue pour son travail au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration et pour le projet de loi actuel qu'il a présenté en cette Chambre. Vu que moi-même et mon parti croyons que ces mesures prévues par ce projet de loi vont corriger des défauts sérieux dans la présente loi, vu que nos opinions sont telles, je ne crois pas que je vais consacrer une longue période de temps pour donner mon appui au projet de loi, car je crois bien qu'il a été bien discuté, bien analysé le 19 avril lorsqu'il a été présenté à la Chambre pour la première fois.

[*Traduction*]

Je constate malheureusement que même si ce n'est que la deuxième fois que cette mesure est à l'étude, on manifeste une assez vive opposition. Je dois signaler au député de Guelph (M. Winegard) un piège dans lequel il est tombé, qui n'a rien à voir avec le contenu du projet de loi; quand on reçoit un discours tout préparé du cabinet du premier ministre, si l'on commence en français, il faut rectifier le genre pour que le texte corresponde à une personne du même sexe que soi. Il ne doit par conséquent pas dire . . .

[*Français*]

Je suis heureuse, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Je crois que l'on a affaire à ce que l'on appelle un coup monté dans mon pays natal; le gouvernement essaie d'étouffer ce projet de loi par l'intermédiaire du bureau du ministre. Je ne me prêterai pas à ce petit jeu-là car je trouve que ce projet de loi est une mesure sensée. Grâce à lui, le régime d'assurance-chômage ressemblerait davantage aux régimes européens qui n'offrent pas seulement une maigre assurance contre ce que l'on considère comme un accident, mais aident les chômeurs à retrouver un emploi.

• (1640)

[*Français*]

Je crois que c'est bien entendu dans les deux langues . . . les bons mots: «il faut reculer pour mieux sauter». Je crois bien que . . .

[*Traduction*]

Il faut que les fondements d'un régime d'assurance-chômage soient cohérents. Deux lignes de pensée s'affrontent sur ce terrain. D'une part, certains considèrent, comme c'est le cas en Europe, qu'il faut profiter de la période de chômage pour préparer la réinsertion du chômeur sur le marché du travail. D'autres estiment que les prestations de chômage devraient servir à faciliter la transition du travail à l'assistance publique ou au bien-être social, si l'on veut. Notre parti n'est pas de cet avis. C'est un point de vue pessimiste que personne à la Chambre ne partage, j'espère.

C'est triste à dire, mais le gouvernement n'a pas mis en œuvre de mesures progressives dans le domaine de l'assurance-chômage depuis son élection. C'est la raison pour laquelle, hélas! je n'entretiens guère d'espoir à propos de ce projet de loi. Nous avons vu que le salaire de vacances doit figurer dans le calcul des gains reçus après la date de mise en chômage. Cette mesure va simplement encourager les employeurs et les employés à s'entendre pour que la personne qui doit être mise en chômage prenne ses vacances avant d'être mise à pied. A vrai dire, elle ne devrait pas épargner beaucoup d'argent au gouvernement. En fin de compte, elle ne constituera qu'une provocation aussi inutile qu'inefficace.

Le gouvernement a proposé des mesures visant à tenir l'indemnité de départ comme un revenu gagné aux fins du calcul des prestations d'assurance-chômage. A mon avis, cette mesure n'est pas compatible avec la philosophie que j'ai exposée et selon laquelle il faudrait préparer les chômeurs à réintégrer le plus tôt possible les rangs de la population active. Les prestations de cessation de fonctions, essentiellement pour les travailleurs âgés, ne sont pas destinées à atténuer le fardeau financier du régime d'assurance-chômage. C'est une indemnisation pour la perte d'emploi et, notamment dans le cas des travailleurs âgés, une compensation de l'exclusion forcée d'un régime de pension dont sont victimes de nombreux travailleurs âgés quand on les licencie.

Le député de Gander-Twillingate (M. Baker) a dénoncé avec éloquence les incohérences des prestations de réinstallation du régime d'assurance-chômage et le fait que bien souvent, les programmes de main-d'œuvre ne s'adressent malheureusement pas à ceux qui en ont le plus besoin. L'anomalie à laquelle s'attaque le présent projet de loi est l'une des plus graves du régime d'assurance-chômage. Nous devrions avoir un régime qui non seulement encouragerait, mais aiderait tous les gens qui sont prêts à poursuivre leur éducation et leur formation à se préparer pour des domaines dans lesquels il y a une pénurie et une demande de main-d'œuvre.

Malheureusement, ce projet de loi va devenir une nouvelle proposition à la Commission Forget, qui nous l'espérons produira quelque chose de positif, bien que nous contestions sa structure.

J'ai dépassé le temps que je m'étais imparti. Je recommande aux députés d'en face de faire preuve de compréhension des motifs de leurs collègues qui présentent ce projet de loi, et de faciliter son renvoi au comité.

[*Français*]

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, tout d'abord je voudrais féliciter mon collègue de Guelph (M. Winegard), qui tout à l'heure a commencé son discours, pour l'effort qu'il a fait de s'exprimer en français. Contrairement au collègue de Kenora-Rainy River (M. Parry), on n'exige pas la perfection, on n'est pas aussi puritain et, mon collègue de Guelph, je vous encourage à continuer et à parler davantage le français.

Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir la possibilité de présenter mes vues sur le projet de loi C-221. Je dois féliciter mon collègue de La Prairie (M. Jourdenais) d'avoir pris l'initiative de déposer à la Chambre ce projet de loi qui vise à modifier la Loi sur l'assurance-chômage. Grâce aux propositions qu'il a formulées, nous avons la possibilité d'examiner de près ladite loi et la façon dont elle est appliquée au nom des Canadiens.

Je limiterai mon propos aujourd'hui aux modifications qu'il est proposé d'apporter à l'article 39, lequel précise les conditions sous lesquelles un chômeur peut toucher des prestations ordinaires d'assurance-chômage pendant qu'il suit un cours de formation autorisé par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

Monsieur le Président, il s'agit dans le présent cas de l'utilisation du compte de l'assurance-chômage à des fins innovatrices. L'article 39 est une reprise de l'article 57 (3) *a*) de la Loi de 1955. Pour que nous puissions évaluer les répercussions de la modification qu'il est proposé d'apporter à l'article 39, j'estime, monsieur le Président, qu'il est essentiel que nous comprenions bien à quoi correspondent ces utilisations innovatrices que je viens de mentionner.

Je compte, pendant les prochaines minutes, faire un résumé des objectifs de l'article 39 sous sa forme actuelle et expliquer comment la disposition législative est appliquée.

En vertu des utilisations innovatrices du compte d'assurance-chômage, des stagiaires qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage peuvent continuer de les toucher pendant qu'ils participent à des programmes conçus pour améliorer leur employabilité. L'article 39 de la Loi sur l'assurance-chômage vise à simplifier les dispositions liées au soutien de revenu pour ce qui concerne les prestataires appelés à suivre des cours de formation professionnelle.

Le processus en question appuie les objectifs suivants:

Premièrement, accélérer la réinsertion professionnelle des prestataires;

Deuxièmement, multiplier les possibilités de formation offertes aux prestataires;

Troisièmement, harmoniser les objectifs de la Loi sur l'assurance-chômage et de la Loi nationale sur la formation concernant les possibilités de formation pour les prestataires;

Quatrièmement, accroître le nombre de cours de formation de la main-d'œuvre offerts aux chômeurs, compte tenu des besoins du marché du travail.

Les stagiaires peuvent bénéficier d'une prolongation de leur période de prestations et de l'assurance qu'ils continueront à toucher des prestations d'assurance-chômage pendant toute la durée du cours plus trois semaines, par la suite, pour mener une recherche d'emploi convenable.

Des allocations supplémentaires, comme l'allocation de séjour hors du foyer, l'allocation pour garde de personnes à charge; l'allocation de déplacement ou l'allocation de trajets quotidiens peuvent être versées en application de la Loi nationale sur la formation ou prélevées sur les fonds réservés au programme de mobilité. Ces allocations supplémentaires ne peuvent être versées aux stagiaires qui paient eux-mêmes leurs frais de formation.

La sélection et la présentation des stagiaires se font de la façon habituelle par les conseillers en emploi qui appliquent le processus normal pour le rassemblement de la documentation.

Les stagiaires ayant droit à des prestations d'assurance-chômage dont le montant est inférieur à celui de l'allocation de formation qu'ils recevraient, par ailleurs, sont admissibles à un taux de prestations équivalant à l'allocation de formation plus élevée.

Pour avoir droit à des prestations aux termes de l'article 39, le stagiaire doit remplir les conditions ouvrant droit aux prestations d'assurance-chômage. De plus, il doit avoir été sélectionné par un conseiller en emploi pour suivre un cours de formation approuvé. Les stagiaires qui sont envoyés à un cours de formation professionnelle approuvé dont ils assument les frais sont admissibles aux bénéfices des prestations d'assurance-chômage, tant que les crédits alloués à cette fin ne sont pas épuisés, et que les cours satisfont aux besoins du marché du travail.

• (1650)

Les stagiaires admissibles touchent des prestations d'assurance-chômage à titre de soutien du revenu pendant la durée du cours de formation. Le gouvernement prend en charge une partie des coûts, et les employeurs et les employés une autre partie au moyen de leurs contributions. Toutefois, c'est le gouvernement qui assume entièrement le coût de toute la prolongation d'une période de prestations accordée à un stagiaire pour terminer un cours ainsi que de la prolongation supplémentaire pouvant aller jusqu'à trois semaines qui est accordée aux fins de la recherche d'un emploi.

Les stagiaires qui suivent des cours aux frais de la Commission de l'emploi et de l'Immigration sont envoyés à des cours de formation dans des professions d'importance nationale ou régionale. Des dispositions ont été établies pour les membres des groupes cibles. Les stagiaires en question peuvent également être employés à un cours de langue, lorsque leur manque de connaissances de l'une ou de l'autre des langues officielles constitue en eux un obstable à l'emploi.

Le montant total des crédits alloués au titre de l'article 39 pour chaque année civile est fixé par le décret du conseil. Le montant maximal de la rémunération assurable hebdomadaire d'assurance-chômage est révisé tous les ans. En conséquence, en 1984, la prestation hebdomadaire maximale était de $255. En 1985, elle est de $276, ce qui représente une augmentation de 8.2 p. 100.

Monsieur le Président, des données statistiques fournies par la CEIC indiquent que, environ, 56 p. 100 des stagiaires qui seront placés en cours de formation cette année le seront aux termes de l'article 39.

La durée moyenne des cours devrait être de 16 semaines. Le coût total pour l'année financière 1984-1985 est estimé à 234 millions de dollars. Il s'agit d'un montant très important à tous égards. On ne peut parler de pingrerie. En fait, il faut plutôt considérer qu'il s'agit d'un investissement judicieux dans nos ressources humaines. C'est un moyen efficace de préparer les chômeurs à retourner sur le marché du travail.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant vous entretenir de la modification qu'il est proposé d'apporter à l'article 39. Dans sa forme actuelle, l'article 39 traite de la direction des prestataires vers des cours de formation répondant à leurs besoins et qui sont susceptibles de les aider à accroître leurs capacités de gains et leur employabilité. Les directions se fondent sur des critères du marché du travail établis en vertu de la Loi nationale sur la formation. En termes concrets, lorsqu'un prestataire est envoyé à un cours, les coûts sont assumés par la Commission, et le soutien du revenu est assuré au moyen de prestations d'assurance-chômage.

Si un prestataire décide de suivre un cours de son choix à ses propres frais et demande que des prestations continuent de lui être versées en vertu de l'article 39, il doit d'abord se conformer aux exigences du Programme national de formation.

Il est prévu qu'au cours de 1984-1985, quelque 4,000 stagiaires assumant les frais de leur formation auront respecté les exigences qui portent essentiellement sur les besoins du marché du travail et non sur ceux que le prestataire a lui-même précisés.

Les changements découlant du projet de loi C-221 ne seraient pas très nombreux; au lieu d'être dirigé vers un cours de formation par la Commission, le prestataire serait simplement autorisé à suivre un cours. Il est possible de faire un rapprochement entre le cours de formation que les stagiaires suivent à leurs frais et la politique maintenant en vigueur permettant ce qui est proposé.

En vertu de cette politique, un prestataire peut suivre, à certaines conditions, un cours de formation et recevoir des prestations d'assurance-chômage en vertu de l'article 25, si un conseiller d'emploi certifie qu'il ne peut être envoyé en cours en vertu de l'article 39, qu'il ne peut trouver un emploi convenable dans des délais raisonnables, que le cours de formation proposé augmenterait ses chances de trouver du travail et qu'il abandonnerait le cours si un emploi lui était offert. Cependant, l'adoption du projet de loi entraînerait des frais supplémentaires au titre des prestations. Les prestataires visés à l'article 39 peuvent recevoir un taux d'assurance-chômage équivalant aux allocations de formation, si cette dernière chose est la plus élevée des deux montants. En outre, la période de prestations peut être prolongée jusqu'à 104 semaines si le stagiaire est en cours.

Il faut souligner que le libellé proposé de l'article 39 ne permettrait plus d'exclure le prestataire du bénéfice des prestations pour une période maximale de trois semaines pour n'avoir pas suivi un cours suivant les instructions de la Commission.

Monsieur le Président, j'aimerais donner plus de détails sur les répercussions financières de la modification proposée à l'article 39. Des 227 millions de dollars consacrés en 1984 à la formation en vertu de l'article 39, quelque 45 millions, soit 20 p. 100 de cette somme, ont été versés en prestations de prolongation. Ces prestations n'auraient pas été versées si les bénéficiaires de prestations d'assurance-chômage n'avaient pas suivi les cours de formation approuvés. Il s'agit en effet d'une prolongation des prestations. Prenons le cas d'une personne qui reçoit des prestations ordinaires d'assurance-chômage et qui est admissible à trois autres semaines de prestations hebdomadaires seulement. Un conseiller de la CEIC prend des dispositions pour que le prestataire suive un cours de formation dans un collège communautaire ou cégep local. Si le cours dure neuf mois, le stagiaire sera admissible à des prestations d'assurance-chômage pendant une période de neuf mois. En supposant que le stagiaire reçoive 275 dollars par semaine, les prestations de prolongation versées pendant les neufs mois s'élèveraient à $10,536.

Monsieur le Président, en terminant, j'admire et je respecte les bonnes intentions que manifeste mon collègue en proposant ce projet de loi. Mais au cours de l'étude du régime d'assurance-chômage, il convient d'examiner de plus près les suggestions avancées par mon honorable collègue. La Commission d'enquête sur l'assurance-chômage traitera d'ici les prochains mois de nombreuses questions du genre relatives à l'assurance-chômage.

M. le vice-président: A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures, lundi prochain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 30 septembre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI DE 1973 SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 20 septembre, de la motion de M. Epp (Provencher): Que le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Frith (p. 6625).

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, les coupures préconisées par le budget progressiste conservateur du mois de mai 1985 viennent à l'encontre des engagements pris par les gouvernements fédéraux depuis des décennies pour combattre la pauvreté au pays. Les Canadiens les plus pauvres perdent des revenus et paient plus de taxes à cause de mesures conservatrices.

Monsieur le Président, nous n'avons qu'à analyser les effets qui se sont fait sentir au printemps dernier quand le gouvernement progressiste conservateur a fait un cadeau de presque deux milliards aux multinationales du pétrole; nous n'avons qu'à analyser l'exonération des gains en capital de $500,000 dans le budget de mai 1985 pour constater que ce gouvernement-ci donne aux plus riches et taxe les pauvres.

Monsieur le Président, comment en 1985, après tant d'années, après tant de débats pour établir une justice sociale équitable pour tout le monde dans ce grand pays, nous sommes obligés de débattre des coupures inacceptables pour nos familles canadiennes. Le Budget propose des changements significatifs dans le mode d'attribution des allocations familiales. Les affirmations du gouvernement voulant que ces changements augmenteront les sommess perçues par les familles à bas revenu sont incorrectes. En effet, la plupart des familles à bas revenu et toutes les familles à revenu moyen recevront moins qu'elles ne reçoivent actuellement.

Les familles les plus démunies, c'est-à-dire celles qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté, recevront moins en 1986 pendant que les riches, pas ceux comme dans ma circonscription qui ont un duplex dont la moitié est la résidence personnelle et l'autre moitié à revenu, ce ne sont pas ceux-là qui profiteront de cette exonération de gains en capital, mais surtout les riches, ceux qui possèdent des terrains pour la spéculation, ceux qui possèdent maisons à appartements qui, avec l'exonération du gain en capital de $500,000, pourront en profiter, c'est-à-dire bénéficier de ces mesures pendant que nos familles les plus démunies devront subir les conséquences, avoir moins de pouvoir d'achat et moins d'argent pour leurs besoins essentiels. La très grande majorité de ces familles canadiennes, et cela inclut un grand nombre de familles au-dessus du seuil de pauvreté, seront cependant victimes de pertes de revenu importantes à cause de l'ensemble des mesures préconisées par le gouvernement conservateur.

Monsieur le Président, le fait que dans le Budget de mai 1985 on a annoncé qu'une exonération de $500,000 de gains en capital sera étalée sur cinq ans, des planifications fiscales ont commencé à un rythme très sévère et très décourageant. En effet, aujourd'hui, si quelqu'un appelle un courtier en immeubles pour demander s'il y a une bonne propriété à revenu sur le marché, il n'y en a pas parce que tout le monde attend que, en 1988, 1989, 1990 il pourra profiter de cette mesure. Et pourtant de telles mesures ne créeront pas d'emplois.

Pourtant, aujourd'hui on veut couper le revenu moyen des familles en désindexant les allocations familiales. La famille disposant d'un revenu de $15,000 en 1986 perdra $1,879 de revenu dans les cinq prochaines années, alors que la famille disposant d'un revenu de $35,000 en 1986 aura perdu $3,452 dans cinq ans. En combinant des augmentations de taxes à la réduction des sommes allouées dans les trois programmes d'allocations familiales, le gouvernement conservateur crée une situation intenable pour nombre de familles canadiennes. D'autre part, compte tenu de l'ensemble des mesures du budget qui favorise les Canadiens les plus riches, la famille disposant d'un revenu de $80,000 en 1986 n'aura vu ses revenus réduits que de $1,125 dans cinq ans. Les familles les plus pauvres perdront $754 de plus que les familles les plus riches. Les familes à revenu moyen perdront, elles, au-delà de trois fois plus que les familles canadiennes les plus aisées.

[*Traduction*]

Le gouvernement a tenté tout d'abord de désindexer les pensions de nos citoyens âgés, un groupe très vulnérable. Cependant, grâce à l'influence et à l'opiniâtreté des libéraux, les Canadiens âgés ont pu s'affirmer et se défendre en termes énergiques. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a affirmé que ce sont la famille et un engagement envers la collectivité qui garantissent la stabilité de notre trame sociale. Il a ajouté qu'à titre de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, il lui incombe de donner des indications et de prendre des initiatives qui vont renforcer le rôle de la famille et assurer sa prédominance dans la société. Permettez-moi de poser la question suivante, monsieur le Président: comment la famille peut-elle être renforcée quand ses allocations sont déjà à peine suffisantes? Elles éprouvent actuellement des difficultés et une nouvelle baisse de leurs allocations accentuera encore leurs problèmes. Nous savons tous que l'éclatement des familles est imputable avant tout à des problèmes financiers. Il est indigne et inadmissible que le gouvernement réduise son déficit aux dépens des familles canadiennes et de nos enfants. Étant donné les nombreuses options disponibles au gouvernement, les députés d'en face devraient

examiner consciencieusement l'approche qu'ils ont choisie pour réduire le déficit et commencer à imposer les riches, comme ils le proposaient dans le budget de mai dernier.

• (1110)

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement conservateur veut cacher à l'aide d'une rhétorique fallacieuse le fait qu'en 1990-1991, par exemple, les familles canadiennes recevront 55 millions de dollars de moins au seul chapitre des bénéfices liés aux allocations familiales.

C'est pour cela, ce matin, monsieur le Président, que je me lève pour protester contre cette mesure.

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le 23 mai dernier, le ministre des Finances, l'honorable Michael Wilson, a déposé un budget à la Chambre des communes. Au nombre des mesures énoncées se trouvait une modification des programmes sociaux. Dans son exposé, M. Wilson disait: «Lorsque les ressources sont de plus en plus limitées, il faut réajuster les programmes sociaux de manière qu'ils bénéficient principalement à ceux qui en ont le plus besoin et que des fonds puissent être libérés pour d'autres priorités sociales».

Or, ce sont justement ces réajustements que reflète le projet de loi C-70. Il répond, en partie j'en conviens, aux suggestions formulées par un grand nombre de citoyens, ainsi que par des groupes sociaux et le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il est certain que tous ces groupes vont toujours réclamer de plus en plus d'argent pour aider les classes défavorisées ainsi que pour essayer d'améliorer les conditions de vie, et nous les comprenons et nous sommes d'accord sur ce souci de justice sociale. Cela ne signifie pas, cependant, qu'ils soient contre une politique de réaménagement et de réorientation de notre politique sociale, surtout si elle doit avantager les citoyens à très faible revenu.

La situation des familles avec enfants évolue constamment. Les programmes destinés à venir en aide à ces groupes ne peuvent pas toujours s'adapter automatiquement à leur condition changeantes. Il est donc parfois nécessaire de réorienter ces programmes et c'est ce que fait le projet de loi C-70. Nous croyons que notre approche est réaliste et équitable.

Monsieur le Président, ce projet de loi s'inscrit dans notre objectif visant à redéfinir et à rendre encore meilleur notre système qui est foncièrement bon. Nous ne procédons pas à des changements radicaux mais à des changements allant dans la bonne direction.

J'aimerais rappeler à cette Chambre les principes qui ont guidé notre démarche dans nos consultations et qui apparaissent dans ce projet de loi.

L'objectif premier de l'examen du système de prestations aux enfants que nous avons entrepris jusqu'à ce jour a pour but de redéfinir et d'améliorer les programmes, de façon à ce qu'ils soient mieux adaptés aux besoins des familles canadiennes et de notre société. Aussi, l'un des points les plus importants est de faire en sorte que les prestations et avantages fiscaux aident ceux qui en ont le plus besoin, tout particulièrement les Canadiens à faible revenu. Ainsi, j'aimerais rappeler qu'une famille de deux enfants de moins de 18 ans, vivant en Ontario par exemple, et qui a un revenu en deça de $20,000 par année, verra ses prestations annuelles nettes augmenter de $328 d'ici 1989, alors qu'une même famille dont le revenu annuel est de $60,000, donc chez les mieux nantis, verra pour sa part diminuer ses prestations de $284 d'ici trois ans.

• (1115)

Il n'y a donc aucun doute sur le fait que nous désirons venir en aide aux plus démunis.

Un deuxième objectif du projet de loi est celui du maintien du principe de l'universalité. J'aimerais rappeler que, conformément aux recommandations du rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales, l'universalité demeure le principe fondamental qui soutient notre filet de sécurité sociale. Les allocations familiales assurent des prestations aux familles qui élèvent des enfants, et notre gouvernement est là pour les seconder.

Nos amis d'en face font des gorges chaudes devant ces changements. Mais eux, qu'ont-ils fait? Entre 1974-1984, les gouvernements libéraux ont réduit les dépenses au chapitre des programmes sociaux de 50 p. 100 à 43 p. 100 des dépenses totales du gouvernement; en 1976: interruption temporaire pour un an de l'indexation; en 1978: réduction des allocations familiales de $25.68 à $20 par mois par enfant; élimination de la réduction d'impôt de $50 par enfant alors en vigueur; exemption au titre des enfants réduite pour les jeunes de 16 à 17 ans. En 1982: limitation de l'indexation des allocations familiales et de l'exemption au titre des enfants, 6 et 5 p. 100 pour 1983-1984.

Monsieur le Président, le gouvernement qui nous a précédés a aussi procédé à des changements de notre système d'aide à la famille, des changements beaucoup plus radicaux que ceux que nous propsons, et des changements qui ont fait que, depus 1976, si les allocations familiales avaient été pleinement indexées, en fonction de la hausse des prix à la consommation, et sans interruption, elles atteindraient cette année $51 par mois, comparativement à $31 aujourd'hui. Les libéraux ont donc, lorsqu'ils étaient au pouvoir, imposé un manque à gagner de $20 par mois aux familles canadiennes.

Et parfois, on se plaît à faire un peu de démagogie sur le dos des personnes à faible revenu. J'écoutais cet été le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) prendre en pitié nos pauvres petits enfants en exposant à la télévision . . . en apportant des boîtes de poudre pour les fesses de nos petits bébés. Je ne sais pas si le député de Montréal-Sainte-Marie manque d'expérience, il n'est peut-être pas encore grand-père, moi, je suis grand-mère de sept petits-enfants, et la poudre sur les fesses des bébés, c'est démodé, c'est même mauvais pour les enfants.

J'ai dit tout à l'heure que ce projet se voulait un réajustement devenu nécessaire, d'une part, à cause de notre situation économique, mais surtout, d'autre part, à cause d'une situation très difficile dans laquelle se trouvent nombre de familles à revenu très modeste. J'ajouterais que c'est là le début de nouvelles orientations.

Je ne puis m'empêcher de me référer au récent rapport de la Commission Macdonald, laquelle a relevé plusieurs défauts à notre régime d'aide à la famille. Et que propose-t-elle cette Commission? En plus de préconiser l'élimination des prestations actuelles aux enfants et l'établissement d'un revenu annuel garanti, la Commission présente aussi deux options similaires à celles que nous proposons. Il s'agit de formules de rajustement des prestations qui portent, premièrement, sur une aide maximale aux familles à faible revenu et, deuxièmement, sur une protection des familles pauvres avec une réduction des dépenses gouvernementales. Voilà qui est bien proche de ce que nous proposons et ce vers quoi nos réformes se dirigeront.

L'opposition soulève l'argumentation que les mesures apportées dans ce projet de loi sont régressives, qu'elles touchent les personnes pauvres plus durement que les personnes riches. J'aimerais rappeler que ce projet de loi n'est qu'un élément d'une série de mesures que notre gouvernement a mis de l'avant pour réformer le système de prestations pour enfants ainsi que le système fiscal des Canadiens.

Au niveau des prestations aux enfants, le crédit d'impôt-enfant sera substantiellement augmenté dans les prochaines années, ce qui avantage encore les gens dans le besoin. De même, la réduction des exemptions fiscales pour enfants avantagera ces mêmes gens au détriment des mieux nantis.

On se souviendra que des mesures ont été annoncées dans le Budget en mai dernier pour accroître l'équité et l'impartialité de notre régime fiscal, telle l'entrée en vigueur d'un impôt minimum sur le revenu des particuliers à compter de l'année d'imposition 1986. Deuxièmement, l'imposition d'une surtaxe temporaire aux particuliers à revenu élevé ainsi qu'aux grandes sociétés. Troisièmement, l'établissement d'un impôt sur le capital aux institutions financières y compris les grandes banques et sociétés de fiducie. Il n'est donc aucunement question de régressivité mais bien de progressivité en vue de rendre le système plus équitable.

Pour nous, monsieur le Président, une politique familiale ne se limite pas seulement à un chèque de revenu à la fin de chaque mois pour le bien-être d'un enfant. C'est beaucoup plus que cela. Ce qui importe avant tout ce sont des emplois pour le père, pour la mère de famille et pour leurs enfants qui terminent leurs études. Heureusement, notre économie montre des signes de vigueur. Depuis un an, 284,000 emplois ont été créés par notre gouvernement. Le taux de chômage est passé de 11.6 en septembre 1984 à 10.3 aujourd'hui. Dans les Cantons de l'Est, dans ma région où se trouve ma circonscription, le taux de chômage est passé de 10 p. 100 en juillet 1984 pour atteindre 8.1 p. 100 en 1985. Les taux d'intérêt ont chuté de 2.75 p. 100 depuis septembre 1984 et sont maintenant à leur niveau le plus bas depuis sept ans. Voilà un bilan positif!

Monsieur le Président, je voudrais terminer mes remarques en disant qu'il est temps de passer à une nouvelle orientation de notre politique sociale pour le Canada. Il s'agit d'emprunter la voie du renouveau économique pour notre pays. C'est ce que le Budget Wilson a présenté aux Canadiens en mai dernier. La Chambre des communes, en votant sur le Budget, a donné son appui au changement. Il est temps de mettre en œuvre les mesures proposées et d'agir pour le bien-être de tous les Canadiens. C'est pourquoi, monsieur le Président, je désire que nous passions à l'action. C'est ce que les Canadiens nous ont demandé en septembre dernier, et je désire que ce projet de loi soit envoyé le plus tôt possible au Comité législatif pour étude article par article.

• (1120)

[*Traduction*]

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je m'empresse de prendre la parole pour m'opposer à nouveau à ce projet de loi. Je me porte ainsi à la défense de tous les petits Canadiens et les petites Canadiennes, y compris mes 10 petits-enfants. Qu'un député vienne me dire, parce qu'il a moins de 10 petits-enfants, que je me trouve dans un conflit d'intérêts, je lui signalerai qu'il est dans la même situation.

On pourrait qualifier ce projet de loi de propagande haineuse contre les enfants. Cette initiative ajoutée à d'autres mesures budgétaires va réduire de centaines de millions de dollars le revenu que touchent effectivement les familles qui élèvent des enfants.

Une famille typique comprenant deux enfants et deux gagne-pain, chose qui devient de plus en plus fréquente, perdra vraisemblablement environ $2,900 d'ici 1990. Examinons d'un peu plus près quelques autres exemples. Une famille gagnant $10,000 touchera, il est vrai, des prestations supplémentaires l'an prochain, mais devra payer des impôts supplémentaires de $37. Elle touchera donc $42 de plus. Toutefois, d'ici 1990, ses prestations seront réduites, ses impôts relevés et elle perdra en tout la somme de $280. Il en sera de même d'une famille gagnant $20,000. Toutefois, une famille gagnant $80,000 recevra $141 l'an prochain et $1,708 en 1990.

Nous pouvons envisager cela d'une autre façon. Les allocations familiales s'élèvent à $375 en 1985. Elles seront de $404 en 1990, ce qui signifie une majoration de $29. La prestation maximale que représente le crédit d'impôt-enfant est actuellement de $384 et elle va augmenter à $550, soit une majoration de $156, moins de $200 en tout. Cependant, l'exemption d'impôt pour un enfant va baisser, elle, de $710 à $404, soit une réduction de $306. En somme, les familles perdront 50 p. 100 de plus qu'elles ne gagneront. Leur perte globale sera de 50 p. 100.

• (1125)

Envisageons les allocations sous un autre angle. Compte tenu de ces prestations et de ces impôts, une famille touchant moins de $10,000 par an d'ici 1990 touchera probablement le même revenu moins $3. Une famille touchant $10,000 perdra $35, si nous attribuons au dollar de 1990 la valeur du dollar en 1985, sans oublier l'inflation.

Une famille touchant $20,000 en dollars de 1985 perdra $199. Une famille touchant $30,000 perdra $530; une famille touchant $40,000 perdra $486 et ainsi de suite. Les familles vont perdre et je parle là de familles qui ont des enfants. C'est là une attaque dirigée contre les enfants, une tentative en vue d'anéantir tous les progrès accomplis depuis deux siècles. Durant cette période, nous avons dû lutter contre les conditions créées par le marché. Jadis, les familles reconnaissaient leurs responsabilités familiales et les collectivités reconnaissaient leurs responsabilités réciproques à l'intérieur même de la société. Personne n'était censé se voir seul et dénué d'appui indépendamment de l'âge.

Nous nous trouvons devant un nouvel état de choses. Durant une couple de siècles, le marché avait priorité sur toutes ces relations, tout avait une valeur vénale, les pauvres, les femmes

et les enfants étaient dépréciés sinon dégradés. Une lutte a été entreprise contre cette attitude. En premier lieu, le travail des enfants dans les mines et les usines a été interdit. La scolarité gratuite a été établie, car on a jugé souhaitable que tous les citoyens jouissent d'une certaine instruction.

Depuis la seconde guerre mondiale, des allocations familiales sont distribuées uniformément de telle sorte que chacun, quelle que soit sa prospérité, reçoive un montant minimum convenu. La famille qui compte des enfants ne doit pas être contrainte d'adopter un niveau de vie inférieur à celui des ménages sans enfants.

Il y a eu une autre attaque au cours des dernières décennies contre le principe adopté pour satisfaire les anciens combattants quand ils sont sortis des Forces armées en 1945.

La grande bourgeoisie d'affaires est passée à l'attaque, avec les libéraux d'abord, et maintenant avec les conservateurs. En 1945 le programme d'allocations familiales a été créé. En 1947 il a été rendu universel alors qu'il ne représentait que 22 p. 100 des dépenses fédérales, pourcentage qui est resté le même jusqu'à aujourd'hui. A cette époque-là, il représentait 7.7 p. 100 des dépenses fédérales.

Au cours des 20 dernières années les versements ont été grandement réduits. Le gouvernement libéral—quand M. Munro était ministre de la Santé et l'actuel chef du parti libéral ministre des Finances—a essayé de réduire les versements en diminuant tous les montants versés aux ménages gagnant plus de $10,000 dans le régime de soutien des revenus familiaux. Ce projet a été stoppé par l'élection de 1972, au cours de laquelle les gouvernementaux ont perdu la majorité. Ils ont dû alors, grâce à l'action du NPD, doubler le montant des allocations familiales. Depuis, le gouvernement a opéré une nouvelle réduction, d'environ 20 p. 100, en 1974. De nouveau en 1978 les libéraux ont fait des coupures, indirectement, en ayant recours à des crédits sélectifs d'impôt-enfant. Puis en 1982 et en 1983, les libéraux ont opéré une nouvelle réduction avec le programme des 6 et 5 p. 100, comme l'orateur précédent nous l'a rappelé. En 1984, la part des allocations familiales dans les dépenses gouvernementales n'était plus que de 2.4 p. 100 au lieu de 7.7 p. 100, et voici maintenant l'attaque de la grande bourgeoisie d'affaires avec les conservateurs. Nous avons un budget qui, du fait de la taxe de vente sur l'essence, sur les autres produits énergétiques, sur les produits de santé et autres articles de première nécessité pour les familles, va coûter environ $1,000 à chaque famille. Ce qu'on enlève à la pelle, on le rend à la petite cuillère, pour faire voir qu'on fait quelque chose.

• (1130)

Le gouvernement a aussi réduit les dépenses de logement social, qui sont nécessaires aux mêmes ménages. Presque tous les ménages ayant besoin du logement social élèvent des enfants, et le gouvernement s'apprête à augmenter les loyers concernés de 20 p. 100. Il a réduit les crédits de planification familiale. En fait, il va économiser directement et indirectement sur les prestations familiales 130 millions de dollars en 1986 et 600 millions de dollars en 1990. Cet argent, on l'enlève aux ménages ayant des enfants.

Il dit que cela coûte trop cher. En fait, le coût est inférieur à deux milliards de dollars quand on met en balance ce qui sort et ce qui rentre en impôts. Le gouvernement veut enlever deux milliards de dollars aux familles mais il est bien pressé d'accorder un milliard de dollars en nouvelles réductions fiscales aux sociétés pétrolières et un milliard de dollars aux plus riches de ceux qui ont placé de l'argent dans une banque qui a sombré parce qu'elle était trop gourmande et ses investisseurs aussi. Nous avons un gouvernement anti-enfants, fer de lance d'une grande bourgeoisie d'affaires anti-enfants. Il réduit les allocations familiales, les crédits affectés à l'enseignement, à la santé et au logement social. Au niveau provincial, les gouvernements conservateurs comme celui de l'Ontario appuient indirectement les appartements pour adultes seulement.

Mlle MacDonald: Quelle sorte de gouvernement il y a en Ontario?

M. Heap: Ils ne veulent pas de ménages avec enfants dans beaucoup d'appartements qui se sont construits depuis une douzaine d'années environ. Le parti libéral comme le parti conservateur ont empêché à l'assemblée législative ontarienne toute tentative d'abolir cette discrimination contre les enfants ces dernières années. Le message que le gouvernement envoie aux femmes canadiennes, c'est qu'il va réduire les programmes de planification familiale et qu'une fois qu'elles ont donné naissance à un enfant elles n'ont qu'à se débrouiller seules. Voici ce qu'il leur dit: «Ne venez pas nous demander de l'aide, l'argent, il faut que nous le donnions aux banques et aux sociétés pétrolières; il n'en reste pas assez pour les enfants».

En résumé, il y avait 1.2 p. 100 du produit national brut qui allait aux allocations familiales en 1974. Aujourd'hui, avant que ces coupures ne soient réalisées, ce n'est plus que .57 p. 100 du PNB, et le gouvernement veut encore réduire cela. Honte à lui!

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je me réjouis de participer au débat sur la désindexation des allocations familiales. Comme l'ont signalé mes préopinants, notamment ceux de l'opposition, cette mesure aura de très graves répercussions sur la qualité de vie de bien des jeunes enfants, d'autant plus qu'on ne peut la considérer isolément. Il nous faut nous souvenir d'autres mesures que contenait le budget du ministre des Finances (M. Wilson) et qui étaient tout aussi dures. Ensemble, elles auront un effet dévastateur pour les Canadiens.

Par exemple, la taxe de vente et l'impôt sur l'essence augmenteront même si les allocations familiales sont désindexées. Les produits de santé ont été imposés. Évidemment, il y a eu la tentative faite par le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) de désindexer les prestations de sécurité de la vieillesse. Toutefois, devant les protestations de l'opposition officielle de Sa Majesté, ils ont renoncé à leur projet. Il y a aussi l'érosion de l'ensemble des programmes familiaux qui entraînera, d'ici à 1990, une baisse des prestations versées aux familles à moyen et faible revenu.

Notre critique officiel en matière de programmes sociaux a décrit en détail l'incidence qu'auront ces réductions sur les Canadiens moyens et sur les familles canadiennes moyennes. Toutefois, l'hypocrisie du Parti conservateur du Canada ne semble pas connaître de bornes. Il n'y a pas tellement longtemps il faisait paraître des annonces dans les journaux. Ses députés ont beaucoup eu recours à la publicité, aux dépens de leur parti. Je vous renvoie à une certaine annonce en particulier, et je cite: «On vous a beaucoup parlé de la Constitution

dernièrement, mais que vous dit-on au juste au sujet de la désindexation?» Cette annonce remonte à 1980. Les conservateurs semblent l'avoir oubliée, ou peut-être s'en souviennent-ils très bien. L'idéologie traditionnelle véritable du parti conservateur est peut-être en train d'envahir la Chambre—il faut donner plus aux riches et moins aux pauvres. Cela ressort nettement des nombreuses mesures dont la Chambre a été saisie. Le budget du mois de mai, et avant cela, l'exposé économique du ministre des Finances en novembre dernier amènent notre parti—et très manifestement, je crois, beaucoup de Canadiens—à croire que les conservateurs estiment qu'il n'y a pas de place au Canada pour les faibles et les petits.

Pour quelle autre raison s'en prendraient-ils aussi violemment aux Canadiens âgés en proposant de désindexer leurs prestations? Heureusement, grâce aux partis d'opposition et à la résistance tenace des citoyens âgés, cette mesure a avorté. Je l'ai déjà dit à la Chambre et je le répète, c'était la première fois qu'on s'en prenait aux personnes âgées, et j'estime que le parti conservateur essaiera à nouveau à la première occasion de désindexer les prestations des Canadiens âgés.

Et voici qu'on propose de désindexer les allocations familiales. Malheureusement, beaucoup de familles canadiennes ont besoin de cet argent pour se procurer le nécessaire. Des gens, que le premier ministre appelle des directeurs banque, touchent des allocations familiales dont ils n'ont pas besoin. Par contre, ces prestations permettent à des milliers de jeunes familles, littéralement, de subvenir à leurs besoins essentiels, c'est-à-dire, en autres, d'acheter des bottes d'hiver et des habits de neige. Qu'ils soient conservateurs, libéraux ou néo-démocrates, les députés ne rechignent certainement pas à donner de l'argent qui va servir à se procurer des articles aussi indispensables. Dans des familles, on investit les allocations familiales afin que les enfants puissent faire, plus tard, des études supérieures ou techniques; parfois, la somme entière est épargnée à cette fin. A quoi pensent les conservateurs qui dirigent le gouvernement canadien lorsqu'ils veulent priver ainsi les jeunes familles en réduisant les allocations familiales dans le but de faire des économies? Ils auraient dû réfléchir à cet objectif quand il s'est agi de tirer du pétrin la Banque Commerciale du Canada. Nous avons de bonnes raisons de croire que les banques à charte avaient demandé une vérification comptable des sommes consenties à la BCC mais que cette demande a été rejetée. Or, le gouvernement a l'audace maintenant de proposer au Parlement de réduire le déficit en comprimant le régime des allocations familiales.

• (1140)

Il aurait certes pu chercher ailleurs s'il voulait épargner de l'argent aux contribuables. Que dire, monsieur le Président, des milliards de dollars dont les multinationales du pétrole ont pu profiter? N'aurait-il pas mieux valu leur refuser ces allégements au lieu de diminuer les prestations des jeunes familles? Le gouvernement aurait peut-être pu penser à l'exemption des gains en capital. Cet avantage offert aux riches signifie pour les coffres de l'État un manque à gagner de quelques milliards de dollars. Là aussi, cet argent aurait pu servir à abaisser notre déficit. Mais d'un commun accord, les membres du parti au pouvoir ont choisi de réduire le déficit en s'en prenant aux familles, en refusant aux enfants, jeunes et moins jeunes, une partie du revenu qui leur était jusqu'ici destiné. Certains députés ont affirmé carrément ou insinué que les allocations familiales n'étaient pas toujours utilisées à bon escient. C'est certain. Il y a sans doute des abus. Mais faut-il pour autant détruire le système tout entier? Je n'hésite pas à dire que ce n'est pas la bonne manière de résoudre le problème.

Beaucoup de familles en sont venues à dépendre des allocations familiales. Peu importe le revenu familial brut, ces prestations permettent à un grand nombre de gens, surtout des femmes, de se débrouiller avec un budget qui serait beaucoup trop serré autrement.

Je pourrais signaler à la Chambre une infinité de domaines où le gouvernement aurait pu faire des compressions, mais je puis affirmer sans trop de crainte de me tromper que ce gouvernement national n'avait pas besoin de faire payer à de jeunes familles les frais de son incompétence sans bornes, ainsi qu'en témoigne sa manière de régler la question de la Banque Commerciale du Canada, de permettre la mise en vente d'un million de tonnes de thon avarié et de se porter à la rescousse des pétrolières multinationales. Un grand nombre de Canadiens, en particulier parmi les jeunes, ont désespérément besoin d'une aide financière. J'exhorte les ministériels, députés et ministres, à revenir sur cette mesure qui causera un tort immense aux familles canadiennes.

M. Frank Oberle (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir faire quelques observations sur le projet de loi à l'étude. Je n'avais pas réellement l'intention de participer à ce débat, mais en écoutant l'opposition, ce matin, qui comparait ce projet de loi au renflouage des banques et au thon avarié, je me suis dit qu'il était temps que quelqu'un remette les choses à leur place.

Dans les quelques minutes dont je dispose, je ne m'attarderai pas sur les hypothèses faites ce matin, à savoir que d'ici 1990 le revenu net des familles avec enfants sera légèrement inférieur à ce qu'il est aujourd'hui et que d'ici l'an 2000 il sera virtuellement impossible à la famille de survivre. Selon mon collègue le député de Spadina (M. Heap), en l'an 2000 les enfants seront de retour dans les échoppes et les mines de sel si nous continuons comme cela. Bien sûr, nous savons tous qu'il n'en est rien.

Ce que ce projet de loi essaie de faire, pour maintenir le principe de l'universalité, c'est d'utiliser la loi de l'impôt, naturellement prévue pour que les riches paient un peu plus que les pauvres selon une échelle progressive, pour répartir nos maigres ressources entre ceux qui en ont le plus besoin. Mon collègue dit que les familles placent les allocations familiales pour financer les études de leurs enfants ou de leurs petits-enfants. Ceux qui ont des revenus assez élevés et ont un plus grand revenu disponible, peuvent arriver au même résultat par le biais de fonds de fiducie familiaux. Les parents ou les grands-parents peuvent ainsi placer de l'argent pour leurs enfants et obtenir des concessions fiscales. Ceux qui ont des revenus plus faibles n'ont pas suffisamment d'argent disponible pour faire la même chose. L'argument ne tient donc pas.

Une voix: C'est ce qu'ils disaient.

M. Oberle: Ce que nous devons considérer, c'est qu'au cours des 15 dernières années de socialisme libéral nous avons accumulé une dette de 190 milliards. Depuis trois ans, le déficit augmente de 25 p. 100 par année. Le problème de l'universalité, si elle reste ce qu'elle est depuis trois ans, c'est que non seulement les allocations familiales seront menacées, mais aussi la caisse d'assurance-chômage, les pensions de vieillesse et tout le reste. La seule façon véritable de garantir et d'améliorer ces programmes sociaux est de s'assurer que l'économie, dont dépend le financement des programmes sociaux soit saine et qu'elle retrouve son dynamisme passé.

Comment peut-on le faire? Lorsque les choses vont mal, on aide ceux qui en ont le plus besoin et c'est l'objectif de ce projet de loi.

Je vois ces programmes sociaux de deux façons. La caisse d'assurance-chômage et le Régime de pensions du Canada sont des programmes auxquels les gens cotisent durant leur vie active et dont ils dépendent en cas de besoin, c'est-à-dire lorsqu'ils perdent leur travail, doivent changer d'emploi ou prendre leur retraite. Nous sommes fiers d'avoir des services sociaux qui sont parmi les plus avancés du monde. C'est, bien sûr, un mythe, mais seulement parce que nous en sommes encore à la première phase. J'ai comparé nos programmes à ceux de certains pays européens. En Allemagne, les pensions de vieillesse ont commencé en 1871, sous Bismark. Le programme, beaucoup plus généreux que celui que nous avons et espérons avoir lorsque le Régime de pensions du Canada sera parvenu à maturité, a survécu à deux dépressions et deux guerres mondiales et les gens sont bien plus aisés à la retraite qu'ils ne l'étaient en activité. C'est là, je suppose, de la saine gestion.

C'est sous le gouvernement de M. Diefenbaker que nous avons commencé à songer à mettre sur pied des régimes de pensions, mais ce n'est qu'en 1965 que fut créé le Régime de pensions du Canada. Et ce n'est qu'en l'an 2005 ou 2010 que le programme atteindra toute sa valeur et sa pleine maturité. Autrement dit, les travailleurs qui cotisent pendant toute leur vie active devraient pouvoir bénéficier d'un revenu convenable pendant leurs années de retraite. En attendant, il faut suppléer aux carences du régime et c'est la raison d'être de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti.

• (1150)

Personne ne cotise au supplément de revenu garanti ni à la sécurité de la vieillesse. Les prestations sont versées à même le fonds du revenu général . . .

Mr. Benjamin: Et les contribuables?

M. Oberle: Les contribuables y contribuent, naturellement, mais pas de façon directe. Par ailleurs, le programme de la sécurité de la vieillesse n'est pas un programme universel puisqu'il inclut un régime de base et un supplément de revenu conçu pour aider les plus nécessiteux. Personne ne contexte l'utilité de ces mesures. Nous disons simplement que les circonstances sont si précaires qu'il faut s'assurer que les ressources limitées dont nous disposons sont judicieusement utilisées. C'est ce que nous propose le projet de loi à l'étude.

Mon collègue de Spadina nous a dit qu'il avait dix petits-enfants. Moi, j'en ai quatre. Je crois que, mieux que bien d'autres, le député de Spadina est en mesure d'aider ses enfants et petits-enfants à acquérir une bonne éducation. En fait, ni les néo-démocrates ni les libéraux ne songent vraiment à aider les nécessiteux comme nous le voulons. Ils s'intéressent surtout aux riches.

Des voix: Oh, oh!

Mme Mitchell: Ce sont les nécessiteux qui seront touchés par vos coupures. Et les banques et les sociétés pétrolières? Ne sont-elles pas assez riches?

M. Oberle: Je vois que mes observations intéressent quelqu'un en particulier.

M. Hovdebo: Aider les riches, tel est l'essentiel de la politique des conservateurs.

M. Oberle: Le député en question habite un logement social ici à Ottawa, parce que, en principe, ces logements sont accessibles à tous. On ne devrait pas avoir honte d'être pauvre. Voilà pourquoi, tous les gens qu'ils aient un revenu de $100,000 ou de $23,000, tous doivent avoir accès aux programmes sociaux non contributifs. Pourtant nous savons que cela n'est pas possible et que cela ne le sera pas dans un avenir prévisible. Il nous faudra donc mettre en œuvre des mesures pour que les nécessiteux continuent de toucher des prestations sociales et faire en sorte que les plus démunis voient leurs prestations accrues. Mais ces mesures seront prises aux dépens des personnes à revenus élevés, tel le député d'en face qui n'est pas riche, mais qui a les moyens de faire instruire ses enfants et de se constituer une retraite, surtout compte tenu du généreux régime dont bénéficient les députés. Je vois que mon temps est fini, monsieur le Président.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, le report de six mois proposé dans l'amendement à l'étude ne suffit pas pour un projet de loi comme celui dont la Chambre est saisie. Je comprends que si les ministériels changeaient d'avis à la dernière minute et décidaient d'appuyer l'amendement, le projet de loi resterait en plan. Toutefois, connaissant les conservateurs, ils le proposeraient sans doute à nouveau à une date ultérieure.

Depuis l'entrée en vigueur des premiers programmes sociaux dans notre pays, ces derniers n'ont cessé de subir des attaques répétées. Telle a été l'histoire de la politique sociale au Canada. Qu'il s'agisse des pensions de la vieillesse, de l'assurance-maladie, de l'assurance-hospitalisation, de l'assurance-chômage ou des indemnités pour accidents du travail, certains dans notre société, en général les nantis, les organisés et les puissants, commencent à s'y attaquer. Même les gouvernements qui instaurent les programmes sociaux cherchent à les saboter, à grignoter les avantages et à remettre en cause leur objectif fondamental. Pour l'assurance-maladie, il y a la surfacturation. Les cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance hospitalisation s'élèvent aujourd'hui à près de $700 par an pour une famille de quatre personnes en Ontario, province la plus riche du pays. Ces attaques ont pour effet de réduire peu à peu l'accessibilité aux programmes comme l'assurance-maladie et hospitalisation et leur universalité.

En Saskatchewan, nous avons traversé des périodes difficiles à cet égard pendant un grand nombre d'années. Cependant, nous sommes allés de l'avant et nous nous en sommes sortis. Chaque fois que le pays a été dirigé par un gouvernement libéral ou conservateur—il n'y en a jamais eu d'autre—le parti au pouvoir a mis en œuvre quelque chose que les autres cherchent alors à défaire. Les libéraux ont beaucoup d'audace. En 1970, deux ans à peine après l'arrivée au pouvoir de M. Trudeau, ils ont essayé de supprimer complètement les allocations familiales et de les remplacer par une évaluation du revenu appelée le régime de sécurité du revenu familial. En vertu de ce régime, le gouvernement pourrait s'occuper des affaires de tout le monde. Le programme des allocations familiales est universel. Les Canadiens dans les catégories supérieures de revenu paient de l'impôt sur les prestations qu'ils touchent à ce titre et plus encore. Le système est beaucoup plus efficace de cette façon. En modifiant légèrement le régime de l'impôt sur le revenu, on pourrait garantir ce retour d'impôt.

Les libéraux ont voulu supprimer les allocations familiales. Je suis heureux de voir qu'ils se sont convertis, même si leur conversion ne dure, je le suppose, que tant qu'ils seront dans l'opposition. Ils sont connus pour leurs opinions progressistes lorsqu'ils sont dans l'opposition. Cependant, dès qu'ils forment le gouvernement, ils en reviennent au mode de gouvernement conservateur et aux attitudes conservatrices traditionnels à l'égard des programmes sociaux. Ce n'est que lorsque les libéraux ont formé un gouvernement minoritaire entre 1972 et 1974 que nous avons réussi à les convaincre de renoncer au régime de sécurité du revenu familial. Je dois dire qu'à l'époque les conservateurs protestaient avec la même véhémence que nous pour que l'on ne touche pas au programme des allocations familiales. Les conservateurs et les néo-démocrates se sont serré les coudes à ce moment-là et ils ont eu le dessus.

Les têtes ont changé depuis lors mais pas les discours. Des libéraux sont intervenus à la Chambre en faisant les mêmes discours que les conservateurs avaient faits ces deux années-là. Les conservateurs sont intervenus pour faire les mêmes discours que les libéraux de l'époque. Ce phénomène s'est produit de nombreuses fois depuis le 4 septembre dernier. Il est tout à fait hypocrite de la part des libéraux de défendre le principe de l'universalité des programmes sociaux étant donné leur bilan lorsqu'ils étaient au pouvoir. Un ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, John Munro, s'est attaqué à l'universalité tandis que son collègue du cabinet et ministre des Finances à l'époque n'était nul autre que l'actuel chef de l'opposition. Quelle crédibilité croient-ils avoir?

On a beaucoup parlé de la dette nationale et du fait que le pays ne peut pas se permettre les prestations d'allocation familiale. En 1974, l'intérêt sur la dette nationale s'élevait à 22 p. 100 de toutes les dépenses fédérales, le même pourcentage que maintenant. En 1974, près de 7.7 p. 100 des dépenses fédérales étaient consacrées aux allocations familiales, contre 2.4 p. 100 environ en 1984. La dernière majoration importante apportée à ce régime a eu lieu en 1974 parce que nous avons forcé la main du gouvernement minoritaire de l'époque. De 1972 à 1974, on a doublé et indexé les allocations familiales qui ne représentaient que 6.1 p. 100 des dépenses fédérales. Ce pourcentage n'est plus maintenant que de 2.4 p. 100.

Le Conseil national du bien-être social a fait une étude des répercussions de la désindexation sur les familles les moins nanties. Il a rappelé que celles qui n'ont que $9,000 de revenu par année perdraient de l'argent. Il y a bien des députés à la Chambre qui comptent des familles dans cette catégorie de revenu dans leur circonscription.

• (1200)

Je n'arrive pas à comprendre l'attitude du gouvernement qui a passé tant d'année dans l'opposition, moi qui suis ici depuis presque 17 ans maintenant. Les conservateurs se sont pourtant joints aux néo-démocrates pour combattre le gouvernement libéral qui tentait de saper le principe de l'universalité. Maintenant, ils ne croient plus dans ce principe. A l'époque, on aurait dit que les libéraux considéraient que les prestations de la sécurité de la vieillesse dissuadaient les gens de travailler, tout comme le font les conservateurs actuellement. La cohérence dans ses convictions personnelles et dans ses positions politiques fondamentales rapportent à la longue, monsieur le Président. Les conservateurs auraient certes amélioré leur cote de confiance auprès du public s'ils avaient osé dire, au cours du débat actuel, qu'ils avaient modifié leur politique. S'ils avaient reconnu qu'ils s'étaient trompés lorsqu'ils ont combattu les libéraux pour obtenir l'indexation des allocations familiales, qu'ils admettaient maintenant qu'ils sont d'accord avec la position adoptée à l'époque par les libéraux, on pourrait dire, somme toute, que ces deux formations politiques sont un tant soit peu honnêtes.

Nous nous réjouissons évidemment que les libéraux se soient ralliés à nous dans cette lutte pour maintenir l'indexation intégrale des allocations familiales, tout comme à l'époque où les conservateurs ont combattu à nos côtés pour cette même cause. Je voudrais bien que les conservateurs reconnaissent publiquement qu'ils avaient tort, qu'ils ont changé d'idée depuis. Mais ils se sont contentés de changer leur fusil d'épaule, ce qui n'est pas nouveau de leur part, monsieur le Président. L'unique différence entre conservateurs et libéraux, c'est que les uns détiennent le pouvoir, les autres non. Au demeurant, monsieur le Président, ces deux partis ont toujours pris aux riches leur argent et aux pauvres leurs voix en promettant de les protéger les uns des autres. Il faudrait pourtant qu'ils se montrent honnêtes cette fois-ci. Les conservateurs devraient trouver le courage de dire publiquement qu'ils ont changé d'idée, qu'ils veulent faire maintenant ce que leurs vis-à-vis voulaient faire jadis. S'ils étaient capables d'autant d'honnêteté, peut-être que les Canadiens auraient un peu plus d'estime pour eux.

J'espère que la Chambre décidera à la onzième heure de reporter l'étude de ce projet de loi à six mois et qu'on n'en parlera plus. Le gouvernement peut présenter tout un éventail de mesures, afin de trouver l'argent nécessaire au financement de la pleine indexation. Il lui suffit, par exemple, d'imposer un faible taux d'intérêt sur les 35 milliards de dollars que les sociétés doivent aux Canadiens en impôts différés; un taux de 10 p. 100 permettrait, en effet, de recueillir 3.5 milliards de dollars qu'on pourrait utiliser pour réduire le déficit et maintenir la pleine indexation. Il y a bien des solutions qui s'offrent au gouvernement et auxquelles nous souscririons. Il devrait examiner ces solutions plutôt que de rouler les personnes âgées, les familles pauvres et leurs enfants.

M. Dan McKenzie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, le débat est très varié. Les députés formulent des propositions au sujet des multinationales et du secteur pétrolier et le reste. J'ai trouvé intéressant d'entendre le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) parler de discours. Cela fait des années que les néo-démocrates nous tiennent les mêmes discours et pourtant ils n'ont que 30 sièges et ne recueillent l'appui que de 20 p. 100 de la population; il est donc manifeste que leurs idées ne sont pas très bien accueillies.

1100;-1 **M. le vice-président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre l'honorable secrétaire parlementaire, mais si j'en crois la liste que j'ai en main, le député est déjà intervenu au sujet de cet amendement et il ne peut le faire à nouveau.

M. Manly: Sur la motion de report.

M. le vice-président: Sur la motion de report, en effet. Le député a déjà formulé des observations au sujet de l'amendement et il ne peut intervenir à nouveau à ce sujet.

M. Darryl L. Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, je tiens à dire que depuis 13 mois que je siège ici, je trouve intéressant de voir la vieille garde tenir le même langage que l'ancien parti libéral qui a tenu en tutelle dirigé et gouverné notre pays pendant tant d'années. Dans son intervention, mon honorable collègue a parlé d'une dette nationale de 200 milliards de dollars. Le gouvernement conservateur a été élu avec une large majorité par les Canadiens qui nous ont demandé de mieux administrer le pays, et c'est exactement ce que nous faisons à l'heure actuelle.

Avant les dernières élections, ma circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine avait vécu pendant 22 ans sous ce qu'on appelait un régime libéral despotique. Ma circonscription compte l'un des pires taux de chômage au Canada et nous avons été témoins des manigances des programmes libéraux. De temps à autre, un député néo-démocrate critique les conservateurs, mais il n'a rien de mieux à proposer que les libéraux à l'époque. Il ne faut jamais oublier, monsieur le Président, que l'économie doit aller de pair avec nos programmes sociaux. On ne peut rien acheter sans argent et c'est le dilemme auquel nous faisons face en 1985. C'est là le merveilleux héritage que nous ont laissé les libéraux.

Étant un jeune père de quatre enfants nouveau en politique, je me rends compte que notre dette nationale est telle que nos programmes actuels ne permettront ni à mes enfants ni à mes petits-enfants de survivre. C'est la raison pour laquelle le gouvernement prend ces mesures. Lorsque l'opposition prétend que les pauvres ne recevront pas autant qu'à l'heure actuelle, c'est faux. Les familles qui gagnent moins de $25,000 par an recevront davantage. Ces 3 p. 100 d'indexation représentent 94c. par mois ce qui, à notre époque, monsieur le Président, ne représente absolument rien. Cependant, que l'on gagne moins de $25,000 par an ou plus de $100,000 par année, il n'y a aucune fierté nationale et plus notre dette nationale sera importante, moins notre fierté nationale sera grande.

Le 4 septembre 1984, nous avons déclaré vouloir mettre de l'ordre dans les affaires du pays et c'est exactement ce que nous faisons. Les vieux programmes libéraux n'ont donné aucun résultat. Tout ce que les libéraux ont réussi à faire c'est à rendre les Canadiens sans travail dépendants à 100 p. 100 de leur charité. Notre nouveau gouvernement est sur le point de changer du tout au tout cette image nationale et de redonner une fierté nationale à nos citoyens. Au nom de mes électeurs, monsieur le Président, je peux vous assurer que le changement survenu en septembre 1984 était essentiel et qu'il a fait la fierté et la joie des Canadiens. Ils ont enfin un gouvernement réaliste qui sait administrer le pays et qui s'inquiète du sort des pauvres.

Je suis persuadé que le parti conservateur sera encore au pouvoir dans cent ans. Malheureusement, nous, qui siégeons ici, ne serons plus là à ce moment-là. Cependant, je veux vous garantir, monsieur le Président, que nous devons nous attaquer à notre dette nationale grâce aux nouveaux programmes du gouvernement et à la participation de tous les Canadiens. Tout le monde doit faire sa part, et c'est ce que le gouvernement demande. Je peux assurer aux députés et à tous les Canadiens que grâce à une bonne administration, la situation de nos enfants, de nos petits-enfants et des générations futures sera nettement plus enviable dans les années à venir.

• (1210)

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je me réjouis d'avoir l'occasion de faire quelques observations générales au sujet du projet de loi C-70. Un orateur conservateur qui m'a précédé a déclaré que le gouvernement se préoccupait surtout de venir en aide aux nécessiteux. J'ai du mal à le croire. Je pense que les Canadiens en général ont beaucoup de mal à croire que le gouvernement conservateur se préoccupe surtout de venir en aide aux nécessiteux, et je vais dire pourquoi.

Si on examine le budget du 23 mai et ses répercussions globales, on ne peut s'empêcher de conclure qu'il est injuste. Il est sournois. Il s'en prend méchamment aux nécessiteux et aux défavorisés de notre société. Avant de le présenter, le premier ministre (M. Mulroney), les membres de son gouvernement et tous les députés conservateurs en fait nous avaient dit qu'il allait être dur mais juste. Les ministres ont parcouru le pays pour en prévenir les Canadiens. L'opposition avait réclamé un budget beaucoup plus tôt, mais s'était vu répondre par le premier ministre que le gouvernement était occupé à consulter les Canadiens. Le gouvernement voulait en effet savoir ce que ses administrés avaient à dire au sujet du budget qui devait être présenté, mais sans cesser de nous prévenir qu'il allait être dur mais juste. Or je vous le demande, monsieur le Président, qu'y a-t-il de juste dans le budget conservateur? Comment peut-on dire qu'un budget est juste quand il propose de désindexer les pensions de vieillesse d'une part et d'accorder de l'autre un cadeau de $125,000 comptant aux plus nantis de notre société grâce à la déduction des gains en capital? Où est la justice, où est l'équité? Le budget en est complètement dépourvu.

Le gouvernement a reconnu que la proposition de désindexer les pensions de vieillesse n'était ni juste ni équitable. Devant la position adoptée par l'opposition au Parlement et devant la vague de protestations que cette mesure avait suscitée, le gouvernement conservateur a dû reculer. Il a dû admettre devant les Canadiens que ce qu'il se proposait de faire était une erreur, que c'était injuste. Or il n'y a pas que cette mesure qui était injuste, mais aussi celle que propose le projet de loi C-70, avec lequel le gouvernement tente de désindexer les allocations familiales.

Au début de son intervention, le ministre a déclaré que le gouvernement voulait aider davantage les nécessiteux de notre société et que le projet de loi C-70 non seulement y réussirait, mais contribuerait également à réduire le déficit. Je n'ai pas besoin de dire que le gouvernement se préoccupe de réduire le déficit. C'est chez lui une véritable obsession. Voilà donc pourquoi nous sommes saisis d'un tel projet de loi. Ce n'est pas, comme le prétend le gouvernement, pour venir en aide aux personnes les plus démunies de notre société.

Quand on examine attentivement les mobiles qui font agir le gouvernement, il est facile de conclure qu'il est mû par le souci de réduire la dette et le déficit. C'est pourquoi il a proposé une telle mesure au Parlement. Je me permettrai de faire remarquer aux députés d'en face que nous, de l'opposition libérale, nous nous préoccupons aussi du déficit. Nous sommes partisans de la responsabilité financière. Nous croyons que les parlementaires et le gouvernement doivent gérer les finances du pays de façon responsable. Toutefois, contrairement au gouvernement conservateur, nous croyons aux gens. Nous croyons aux familles. Nous croyons aux enfants. Les familles et les enfants nous tiennent à cœur. Il semble que le gouvernement conservateur n'a pas leurs intérêts à cœur. Il est tout disposé à réduire le déficit aux dépens des défavorisés de notre société. Où est la justice, où est l'équité? Nous de la loyale opposition de Sa Majesté sommes d'accord pour réduire le déficit, mais nous demandons que cela ne se fasse pas au détriment des démunis, des pauvres, des personnes âgées, des jeunes et des chômeurs, car nous ne le tolérerons pas. Nous allons nous y opposer sans relâche. Si la réduction du déficit préoccupe sincèrement le gouvernement, abordons la question dans un esprit de justice et d'équité. S'il a pour objectif de redistribuer la richesse dans notre société de façon à donner davantage aux plus démunis, ne touchons pas à l'universalité des programmes. Ne nous attaquons pas au régime de sécurité sociale. Si le gouvernement songe sérieusement à donner davantage aux nécessiteux, occupons-nous alors de réformer le régime fiscal. Envisageons la possibilité d'un impôt minimal pour les riches.

Au cours de la dernière campagne électorale, et même ici à la Chambre, les députés conservateurs ont parlé de leur intention d'instituer un impôt minimum. Il y a un an de cela; où est l'impôt minimum pour les riches? Est-il juste et équitable de laisser des personnes qui gagnent $100,000 ou $200,000 par année échapper complètement à l'impôt? Est-ce juste? Non, absolument pas.

Le parti au pouvoir croit que le rôle du gouvernement est de réduire le déficit. Les députés ministériels croient qu'un pays se dirige comme une entreprise. Vous savez aussi bien que moi que le but d'une entreprise est de faire des bénéfices. Elle doit soumettre un bilan bénéficiaire à ses actionnaires. Quant à nous de l'opposition, nous croyons que le rôle du gouvernement est de servir la population. Oui, le déficit peut s'éliminer du jour au lendemain. Nous le savons tous. Nous pouvons le faire, sans problème. Il suffit d'abandonner l'universalité des programmes sociaux et l'assurance-chômage, de supprimer tous les paiements de transferts aux provinces au chapitre de la santé et de l'enseignement. Il n'y a aucun doute que nous pourrions ainsi faire disparaître le déficit. Mais ce n'est pas ce que les Canadiens veulent. Nous avons un niveau de vie qui n'a pas son égal et les Canadiens se sont habitués au plus haut niveau de soins de santé et d'enseignement dans le monde. Ils sont conscients du fait que, peu importe dans quelle région ils habitent, ils peuvent compter sur un enseignement de grande qualité. Mais ils ne veulent pas que notre niveau de vie soit touché.

Vous me faites signe qu'il ne me reste plus qu'une minute, monsieur le Président. En conclusion, monsieur le Président, cette mesure régressive nuit aux familles et aux enfants. J'espère que le gouvernement va revenir sur sa position et qu'il va retirer ce projet de loi injuste, comme il l'a fait dans le cas du projet de désindexation des pensions de vieillesse. Si le gouvernement tient sincèrement à aider les plus démunis de notre société, occupons nous de rendre le régime fiscal plus juste et plus progressiste.

• (1220)

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat fort important. On a laissé entendre que la mesure à l'étude et la politique qu'elle représente étaient sournoises. A mon avis, il n'y a rien de plus sournois que le vol, surtout la nuit. Le gouvernement précédent a volé la carte Visa du Canada et s'est monté un compte de près de $8,000 pour chaque homme, femme et enfant dans le pays. On ne peut pas rembourser cette dette. Le gouvernement précédent a refusé de s'en charger. Les intérêts s'accumulent à raison de $100 par personne par mois et d'autres frais s'y sont ajoutés à raison de plus de $1,000 par an pour chaque Canadien, jusqu'à l'arrivée au pouvoir de l'actuel gouvernement.

Notre gouvernement est décidé à mettre un terme à ces folles dépenses au Canada, mais pas au détriment des programmes sociaux. Ce projet de loi propose des mesures équitables, et non pas sournoises. L'intervenant précédent nous a reproché d'être obsédés par le déficit. Je serais curieux de savoir comment il réglerait le problème. Est-ce qu'il monétiserait ce déficit? A une certaine époque, le parti libéral cherchait à équilibrer les livres du pays. Où sont passés ses principes?

Mais sérieusement, monsieur le Président, le problème découle du fait que, après la catastrophe de la seconde Guerre mondiale, le système tout entier était trouvé axé sur une société préindustrielle. Du jour au lendemain, la plupart des gouvernements occidentaux se sont enrichis et on a commencé à réclamer leur participation dans l'économie, ce qui n'avait pas été prévu. Les gouvernements ont répondu à ces réclamations, et les auteurs de ces réclamations ont répondu à leur tour, et le cercle vicieux s'est aggravé.

Le Nouveau parti démocratique attribue tous les torts aux conservateurs et aux libéraux. La chose leur est très facile, car leur parti n'a jamais eu à administrer qui que ce soit. Quand il lui arrive de prendre le pouvoir dans d'autres niveaux de gouvernement, tôt ou tard, il lui faut faire face aux réalités de l'économie. Les allocations sociales ont été considérablement réduites dans les démocraties occidentales qui ont été gouvernées par des socialistes. On ne propose pas dans cette mesure de réduire les allocations familiales, mais plutôt, dans le cadre d'un programme plus vaste, de transférer les ressources aux familles plus nécessiteuses. Tel est l'objet et l'effet de ce programme. Ce n'est pas la première fois que l'on renonce au principe de la pleine indexation. Il n'est pas un parti qui ait le monopole de la vertu à cet égard. A titre d'exemple, je rappelle 1976 et 1978 et le programme de restrictions a six et cinq pour cent en 1983-1984.

Le député de Spadina (M. Heap) a fait état de prévisions sur des périodes de sept, huit et neuf ans, et a prédit la catastrophe pour le pays si nous persistions à prendre des mesures prétendument présumées contre la famille. Nous proposons de modifier la structure des prestations sur une période de trois ans. Il est ridicule de supposer que cette situation se prolongerait indéfiniment. Les députés d'en face se rendraient plus utiles dans ce débat si, à l'occasion, il nous faisaient des propositions plus constructives. Une des qualités frappantes du gouvernement actuel est le fait qu'il prend le taureau par les cornes. Nous prenons l'initiative et nous faisons des choix difficiles pour le Canada; c'est ce que veulent les Canadiens. Les députés libéraux et néo-démocrates auraient tout intérêt à lire certains passages du rapport de la Commission royale d'enquête Macdonald qui sont empreints de sagesse. Cette commission, formée par le gouvernement précédent, a réexaminé certains programmes, et elle a proposé d'autres solutions.

Les dispositions du projet de loi C-70 portent sur toutes les mesures d'aide aux enfants et aux personnes âgées. Le montant des allocations familiales sera désormais indexé en fonction de la portion de l'indice des prix à la consommation excédant trois points de pourcentage. Cette mesure entre vigueur le 1er janvier 1986. Le montant actuel des allocations familiales est de $31.27 par enfant par mois. Le crédit d'impôt pour enfant payable au printemps de 1987 sera augmenté de $70; il passera de $384 à $454. Le seuil de revenu au-delà duquel le crédit d'impôt pour enfant diminue progressivement à mesure que le revenu augmente, qui est actuellement de $26,330, sera ramené à $23,500, et il sera ultérieurement majoré en fonction de la portion de l'augmentation de l'IPC dépassant trois points de pourcentage. Il ne sera ainsi pour les années fiscales 1987, 1988 et 1989. Le principe consiste à donner aux familles démunies l'occasion de profiter davantage de ces programmes sociaux judicieux et, espérons-le, bien financés. Les programmes ne pourront toutefois pas être bien financés si nous continuons à jeter l'argent par les fenêtres, en suivant les traces du gouvernement précédent.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat. Je voudrais d'abord me demander pourquoi les gouvernements qui ont des difficultés financières essaient de réduire leurs dépenses sur le dos des enfants. C'est frappant; ce n'est pas arrivé uniquement avec le gouvernement actuel; c'est la réaction caractéristique de tous les gouvernements qui se sont mis dans le pétrin depuis 15 ans.

Le choix de cette cible s'explique par deux raisons. Il y a le fait que l'on ne comprenne pas bien les rouages du programme d'allocations familiales. La façon dont les députés parlent des allocations familiales prouve qu'ils ne comprennent pas la nature du transfert qui s'opère par l'intermédiaire des allocations familiales. Ils en parlent comme d'un système permettant de faire passer de l'argent de la poche des riches à celle des pauvres, ce qui n'a jamais été l'objectif du programme, bien sûr. Ce programme vise à faire passer de l'argent de la poche des familles et des particuliers qui n'ont pas la responsabilité d'élever des enfants à celle des familles qui ont cette responsabilité. Pour bien juger le programme, il faut tenir compte de ce que coûte l'éducation des enfants à toutes les catégories de familles de notre société. Tous les députés qui ont des enfants admettront, j'en suis sûr, qu'il est coûteux d'élever des enfants non seulement sur le plan financier, mais aussi à cause du temps et de l'énergie qu'on leur consacre; c'est qu'on donne de sa personne aux enfants.

• (1230)

Les allocations familiales constituent à mon sens une faible tentative—je dois admettre qu'elle est faible—pour essayer de répartir plus équitablement le fardeau que constitue la prise en charge de l'éducation de la prochaine génération de Canadiens. On comprend très mal ce transfert, et c'est la raison pour laquelle les gouvernements considèrent les allocations familiales comme un moyen en or de réaliser des économies.

La deuxième raison, c'est l'absence de consultations et le fait que les pouvoirs publics ne sont pas sensibles aux problèmes qui attendent bien des familles.

Pour ce qui est de la concertation, même si le gouvernement a pris la peine de discuter avec de nombreux groupes de ses projets d'avenir, cela ne veut pas dire pour autant qu'il a su écouter. Sinon, comment se pourrait-il qu'à la fin de cette démarche, d'importants groupements, qui représentent les bénéficiaires des allocations familiales et qui cherchent à promouvoir la politique sociale s'opposent totalement à l'action du gouvernement?

Par exemple, nous avons déjà dit ici que le Conseil canadien de développement social s'opposait à cette désindexation; le Conseil national du bien-être social s'y oppose également, et même chose pour le Conseil consultatif sur la situation de la femme. Le gouvernement devra finir par comprendre que les Canadiens deviennent très sceptiques quant à son désir de consulter la population.

Je crois pourtant qu'il était très bien intentionné lorsqu'il a cherché à rejoindre de nombreux groupes du pays. Je vois en face une ministre qui a certainement donné l'exemple de la concertation. Je sais qu'elle a écouté, peut-être pas assez en ce qui concerne certaines questions comme la révision du régime d'assurance-chômage, mais qu'elle a pris cette démarche au sérieux. J'espère qu'elle pourra convaincre ses collègues de prendre eux aussi la concertation au sérieux. Je vois que le gouvernement a eu là une initiative intéressante. Néanmoins, les initiatives ne sont bonnes que dans la mesure où elles sont menées à bien.

Toutefois, en ce qui concerne les allocations familiales, la totalité des six organismes qui faisaient partie du groupe d'étude sur la réforme de la politique sociale, ont reconnu que cette concertation n'était que de la poudre aux yeux. Ce n'est que de la poudre aux yeux, car au cours de ces consultations, aucun des groupes s'intéressant à la politique sociale ou au bien-être des familles et des enfants canadiens ni aucun des organismes représentant les femmes, les enfants ou les personnes visées par la politique sociale de notre pays, n'a laissé entendre au gouvernement qu'il devait réduire de 3 p. 100 la valeur réelle des allocations familiales.

Ma collègue, la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) faisait partie de ce comité. Elle a écouté les instances présentées au cours de cette série d'audiences et n'a entendu aucun des témoins recommander une réduction de 3 p. 100 de la valeur réelle des allocations familiales. Les allocations familiales constituent, en effet, un élément extrêmement important du budget de nombreuses familles canadiennes. Il s'agit notamment des familles monoparentales et économiquement faibles. Les allocations familiales sont indispensables pour permettre à la famille de boucler son budget.

Par conséquent, je terminerais ma contribution à ce débat crucial par des exhortations. Premièrement, j'exhorte le gouvernement à prendre la concertation plus au sérieux qu'il ne le fait et, deuxièmement, à tenir compte du rôle véritable des allocations familiales qui permettent de transférer les revenus des gens sans enfant en faveur de ceux qui assument la responsabilité des générations futures. Je demande au gouvernement de cesser de s'attaquer ainsi aux enfants du Canada.

[*Français*]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir aujourd'hui dans ce débat sur les allocations familiales. Dans un premier temps, je voudrais tout simplement manifester un peu ma surprise de voir l'opposition qui tend à différer l'adoption et l'avancement de cette législation. J'ai l'impression que l'opposition oublie que de 1974 à 1984 elle a favorisé des mesures qui ont nettement coupé dans les programmes sociaux dans une proportion de 50 p. 100. En 1976, c'est cette même opposition qui a provoqué une interruption temporaire pour un an de l'indexation. En 1978, c'est encore cette même opposition qui a fait en sorte que l'on réduise les allocations familiales de $25 à $20 par mois par enfant, qu'on réduise et qu'on élimine également la réduction d'impôt de $50 par enfant alors en vigueur, et qu'on réduise l'exemption pour les enfants de 16 et 17 ans et, finalement, c'est encore en 1982 que cette même opposition a limité l'indexation des allocations familiales dans l'odre de 6 et 5 p. 100 pour 1983-1984.

Alors, on peut être très surpris de leur attitude et également se demander pourquoi ils veulent différer de six mois l'adoption de cette mesure. C'est sans doute, monsieur le Président, pour leur permettre d'être, une fois de plus, démagogues, d'alerter la population sans donner tout le contenu des divers dossiers, et de faire en sorte que la population prenne peur et que l'on doivent justifier davantage et perdre inutilement le temps de la Chambre. Je demanderais donc à l'opposition d'être un peu moins partisane et de voir à favoriser l'évolution du processus législatif.

C'est dans un but de justice sociale que notre gouvernement veut réenligner ces programmes d'aide aux familles qui ont des enfants, et l'orientation est faite vers les familles les plus défavorisées. On pourrait toujours aider davantage, on pourrait toujours diminuer davantage! Ce que l'opposition faisait lorsqu'elle était au pouvoir, c'est que même si elle était là pour redistribuer les richesses de l'État, elle était en train de redistribuer les emprunts de l'État. De cette façon-là, elle nous a mis dans une position où l'on doit 200 milliards de déficit. On va avoir un déficit cette année de plus de 35 milliards; il faut donc œuvrer à l'intérieur de cela, que nos interventions tiennent compte des défavorisés et qu'il y ait aussi des incidences économiques. Voilà donc pourquoi on propose ce projet de loi.

L'opposition devrait tenir compte du fait que le meilleur moyen d'aider les familles n'est définitivement pas de leur distribuer de l'argent emprunté par un État de plus en plus déficitaire: le meilleur moyen d'aider les familles c'est de diminuer le chômage et de donner de l'emploi aux époux et aux épouses de ces familles-là.

On a déjà depuis un an 300,000 emplois qui ont été créés. Cela est un développement et une conséquence positifs de notre administration. Nous avons une baisse du taux d'intérêt, cela aussi aide l'emploi parce que cela a provoqué dans nos entreprisses un retour vers des projets d'immobilisation. Alors, c'est de cette façon qu'on viendra en aide à nos familles.

Nos différents ministres ont manifesté d'une façon concrète qu'ils étaient là pour venir en aide à nos familles par leurs interventions à incidences économiques.

Par exemple, on voit dans le budget Wilson les corporations de prêts aux petites entreprises et de société en commandite pour la promotion de la petite entreprise également.

On voit des modifications qui sont proposées à l'utilisation des REER. C'est une mesure qui va définitivement avoir des effets importants sur le développement des petites et des moyennes entreprises parce que, antérieurement, les REER, les régimes enregistrés d'épargne retraite autogérés étaient dirigés vers des sociétés de fiducie nationale et, par la suite, l'argent était redistribué dans de très grosses compagnies multinationales ou d'envergure nationale, mais cela avait pour effet de séparer le capital et l'investisseur. Notre ministre Wilson, par son budget, va permettre une certaine réunion du capital et de l'investisseur pour favoriser dans nos communautés respectives une augmentation du capital à la disposition de nos petites et moyennes entreprises.

• (1240)

C'est de cette façon qu'on va aider nos familles beaucoup plus qu'en leur votant quelques dollars de plus au niveau allocations familiales. Autrement dit, nous n'allons pas leur donner un poisson, nous allons montrer à nos entrepreneurs et à nos familles comment pêcher.

Dans notre pays, nous avons 750,000 petites et moyennes entreprises. Alors, si on allait créer deux emplois pour chacune d'elles par nos mesures incitatives, cela annulerait quasiment le total de nos chômeurs.

Je vous parlais du ministre des Finances (M. Wilson) qui a proposé des mesures et je vous parlerai du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) qui, lui, a réalisé que dans son ministère on avait emmagasiné sous l'ancien gouvernement libéral des données extraordinaires sans les utiliser concernant les différents droits et brevets enregistrés. Il parle de mettre en marché ces choses-là, de rendre accessibles aux Canadiens et aux Canadiennes, aux entrepreneurs, les brevets pour que cela soit rentabilisé et commercialisé. Cela, c'est une autre mesure qui va nous permettre de créer de l'emploi, d'aider l'entreprise, et par conséquent d'aider la famille.

On a eu le ministre de l'Expansion industrielle et régionale (M. Stevens) par Investissement Canada et par la nouvelle loi sur les prêts aux petites entreprises qui met du capital directement à la portée des sociétés de crédit, par l'entremise des banques et des caisses populaires, et non pas par l'entremise de laboratoires de technocrates.

Également, au lieu de demander aux entrepreneurs étrangers de considérer comme un fardeau l'accès de leur capital au Canada, on leur ouvre la porte et on dit: Maintenant, venez et investissez au Canada. Ce sont aussi des mesures concrètes.

Et vous en avez d'autres. Je vois la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ MacDonald) qui est devant moi. Elle a un budget d'un milliard 800 millions de dollars. Et je demanderais aux députés de l'opposition de prendre la peine de lire ses programmes pour favoriser l'emploi. Je demanderais qu'on prenne connaissance de quelle façon elle communique avec les Canadiens et les Canadiennes pour leur demander des propositions de développement de l'emploi et leur offrir l'appui de l'État au niveau financier ainsi qu'au niveau technocrate. Alors, on n'attend pas de créer, comme c'était fait antérieurement, des emplois qui vont tout simplement différer les paiements de chômage, les faire alterner avec un petit 20 semaines de travail et 20 semaines de chômage. Au contraire, elle offre aux Canadiens l'opportunité d'offrir leurs talents de développeurs. C'est ce qu'on avait dit au cours de la campagne électorale, c'est ce qu'on fait.

Ce sont là des mesures de quelques ministres, monsieur le Président, qui sont bien plus importantes, et les libéraux en particulier devraient faire attention de différer l'évolution de la législation pour se créer du capital politique. Qu'ils nous laissent agir et qu'ils parlent donc de nos bons résultats avec tous nos ministres. C'est ce que je voulais vous dire, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je voudrais commencer par rappeler à tous les députés que la plupart des politiques sociales de notre pays ont été instaurées par les libéraux au cours des années. C'est au parti libéral du Canada que nous devons les fondements des programmes sociaux à l'intention des jeunes, des personnes âgées et des chômeurs.

M. Towers: Vous oubliez John Diefenbaker.

M. Hopkins: Le chef du parti libéral (M. Turner) n'a cessé d'affirmer que la réduction du déficit ne devait pas se faire aux dépens des pauvres, des chômeurs et des défavorisés.

Je tiens à le mentionner ici aujourd'hui. Comme nous pouvons le lire dans le hansard de la Chambre des communes du 20 décembre 1984, à la page 1401, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), le critique adjoint des finances, a posé au premier ministre (M. Mulroney) la question suivante:

> Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si c'est la politique de son gouvernement ou si son gouvernement a l'intention de diminuer progressivement, sur un certain nombre d'années, l'exemption fiscale pour les familles qui ont charge d'enfants?
>
> LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY (PREMIER MINISTRE): Non, monsieur le Président. Ce n'est pas ce que le gouvernement a l'intention de faire.

Et pourtant, cela fait des jours que nous étudions un projet de loi présenté par le gouvernement du premier ministre actuel et qui fait précisément cela.

Quand je parlais il y a quelques instants, j'ai entendu le député d'Edmonton-Sud (M. Edwards) dire qu'il aimerait bien que les partis d'opposition proposent quelque chose de constructif dans ce débat. Je voudrais lui répondre par votre intermédiaire, monsieur le Président, que s'il y a quelque chose de constructif à proposer dans ce débat, c'est que le député lui-même dise à son propre premier ministre et à son cabinet que ou bien ils font des déclarations, et ils y donnent suite, ou ils s'abstiennent d'en faire tout simplement.

La plus grande faiblesse de ce gouvernement, et ce sera sa plus grande faiblesse à l'avenir, c'est son manque total de crédibilité. On ne peut pas avoir confiance dans ce que le gouvernement annonce qu'il va faire. Si vous prenez les intentions annoncées par le gouvernement, et que vous imaginez exactement l'inverse, vous saurez exactement ce qu'il va faire.

L'exemption pour enfant et les autres exemptions introduites par l'intermédiaire du budget de mai 1985 frappent les enfants et les familles à bas revenu. C'est pour cela que nous avons ce vaste débat. Les impôts locaux augmentent à de nombreux autres titres, et aggravent ainsi le fardeau des économiquement faibles. Le gouvernement supprime d'autres services. Leurs coûts n'incombaient pas auparavant aux économiquement faibles, mais c'est maintenant à eux de les payer. Les exemptions fiscales des familles avec des enfants vont diminuer progressivement.

Le gouvernement actuel a dit aux personnes âgées que leurs exemptions diminueraient progressivement. Le gouvernement a dit aux personnes âgées qu'il allait oublier les premiers 3 p. 100 d'inflation et ne leur payer que le montant de l'inflation dépassant ces 3 p. 100. Cette politique a entraîné la formation d'un nouveau groupe de pression appelé «pouvoir gris». Ce nouveau groupe de pression, le «pouvoir gris», a eu gain de cause et mérite d'en être félicité. Les exemptions vont diminuer progressivement—$710 par enfant en 1986, $560 par enfant en 1987 et $470 par enfant en 1988. Ce n'est pas tout. Les allocations familiales vont être désindéxées à partir de 1986 et le crédit d'impôt pour enfant sera désindexé à partir de 1989. La désindexation des exemptions de l'impôt sur le revenu des particuliers va faire passer les Canadiens à faibles et à moyens revenus dans des tranches supérieures d'imposition. C'est incontestable. Non seulement les familles à faibles revenus perdent-elles le bénéfice de l'indexation du crédit d'impôt pour enfant, mais en plus on les fait passer dans des tranches

d'imposition plus élevées. Elles en prennent doublement pour leur grade.

• (1250)

La taxe de vente fédérale a été augmentée, et ce sont toujours ces mêmes familles qui trinquent. Les familles d'économiquement faibles à revenu de moins de $15,000 par vont perdre plus de $1,800 en raison de ces mesures. Pendant ce temps-là, on a accordé aux familles à gros revenus divers avantages.

Il est sidérant d'apprendre que les avantages accordés aux riches vont coûter au gouvernement plus que le montant des économies réalisées grâce aux modifications du crédit d'impôt pour les enfants et de l'exemption d'impôt pour les enfants. Autrement dit, les economies réalisées grâce aux changements et aux diminutions du crédit d'impôt pour enfants et de l'exemption d'impôt pour enfants vont passer directement dans la poche des riches. Voilà ce que le gouvernement appelle le progrès.

Le gouvernement parle de politiques nouvelles et novatrices, mais il a coupé les crédits des services de sécurité des petits aéroports. Qui va payer l'addition? Évidemment, ce seront les contribuables locaux. Dans les régions où les aéroports locaux ne sont pas la propriété des municipalités, le gouvernement veut les vendre à ces mucipalités. Aux habitants de la région d'assumer le fardeau. Et la SCHL? La SCHL a un assez joli passé de construction de maisons pour les familles à faible revenu. Que fait le gouvernement? Il supprime les bureaux régionaux dans diverses régions du Canada. J'ai perdu un bureau de la SCHL dans ma circonscription.

Une voix: Bien!

M. Hopkins: J'entends le député dire: «Bien». J'aimerais que tous les gens de la Vallée de l'Outaouais sachent qu'il y a un député conservateur là-bas qui trouve que c'était une excellente idée. Nous n'oublierons pas.

Les gens des grandes zones rurales pouvaient venir discuter dans ces bureaux avec des représentants de la SCHL. Les gérants de ces bureaux accompagnent les gens à faibles revenus chez les gérants de banques et les agents immobiliers. Ce sont des gens qui ne comprennent pas toujours comment tout cela fonctionne. Que vont-ils faire là maintenant? Ils ne leur restera plus que les communications interurbaines avec Ottawa ou une tentative de communication impersonnelle.

Je vois que vous me faites signe, monsieur le Président. En conclusion, le gouvernement a promis de faire tout un tas de choses merveilleuses pour le monde agricole canadien; il lui promettait le monde. Aujourd'hui, les producteurs de porc et de nombreux autres fermiers ont de graves difficultés.

M. Dick: Nous parlons des allocations familiales.

M. Hopkins: Le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) s'énerve un peu. Qu'il aille dire à son premier ministre de commencer par tenir un peu ses promesses.

M. Dick: Nous parlons d'allocations familiales, pas de porc.

M. Hopkins: Le député s'imagine-t-il que les producteurs de porc et les gens qui vivent dans des exploitations agricoles n'ont pas d'enfants? Ils ont de graves problèmes. Le gouvernement conservateur leur avait promis toutes sortes de rentrées. Mais il est même en train d'accroître nos importations de viande à un moment où notre industrie de la viande rouge connaît de graves difficultés. C'est cela, la nouvelle voie des conservateurs.

M. Towers: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député a l'habitude d'être honnête. Il y a un grain de vérité dans ce qu'il dit, mais, l'année dernière, les libéraux ont laissé entrer au Canada 50 millions de livres de bœuf importé d'Irlande. Il dit que c'est notre gouvernement qui l'a fait. Il induit la Chambre totalement en erreur . . .

M. le vice-président: A l'ordre!

M. Hopkins: Monsieur le Président, cela ne m'étonne pas. L'autre jour, quand j'ai prononcé un discours et cité des faits, comme c'est le cas encore aujourd'hui, le député m'a envoyé une note me demandant: «Vous vous dites rotarien; ne croyez-vous pas aux quatre grands principes?» Je lui signale que l'une des questions à se poser selon ces principes est la suivante: est-ce juste pour tous les intéressés? Je demande au député et au premier ministre du Canada s'il est juste pour tous les intéressés qu'après avoir promis de ne pas désindexer les allocations familiales ou les dispositions fiscales relatives aux enfants, le gouvernement change son fusil d'épaule. Est-ce juste pour tous les intéressés? Le député devrait en discuter avec le chef de son parti.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je voudrais intervenir brièvement dans le débat sur le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi sur les allocations familiales. Je vais revenir sur certains faits qui remontent au gouvernement précédent. J'espère que le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) est à l'écoute. A l'époque du programme des 6 et 5 p. 100, ce député a voté en faveur de réduire de $1.97 la hausse des allocations familiales, alors que notre projet de loi prévoit une baisse de 94c. si l'inflation se maintient à 4 p. 100. Je lui signale qu'il était en faveur de la proposition à l'époque. Il me semble qu'il siégeait aussi à la Chambre en 1976, année où le taux d'inflation a atteint 11.2 p. 10 et et où le gouvernement a gelé les allocations familiales à $22.08. Il manquait donc 11.2 p. 100 pour que celles-ci soient indexées sur le coût de la vie, et non pas seulement 3 p. 100 comme le prévoit cette mesure.

Le député devrait user de sincérité envers ses collègues à la Chambre et ses électeurs. Qu'il expose tous les faits sans en oublier et qu'il reconnaisse avoir appuyé son gouvernement en 1976. Ce dernier, d'autre part, n'avait pas, en contrepartie, haussé le crédit d'impôt-enfants, ainsi que nous le proposons dans le budget. Si les Canadiens avaient eu la pleine indexation sous le gouvernement libéral depuis 1976, les allocations familiales seraint aujourd'hi de $51.83 et non de $31.27, comme c'est le cas actuellement. Je rappelle au député de Renfrew-Nipissing-Pembroke, que c'est son gouvernement qui est responsable, pas celui-ci. Il se glorifiait d'être membre du parti libéral, un parti à l'origine des programmes sociaux. Je lui rappelle que si les allocations familiales avaient toujours été totalement indexées, elles seraient aujourd'hui de $51.83 et non $31.27, une réduction de quelque $20. Il ne doit pas l'oublier, et en plus il n'y avait pas de crédit d'impôt-enfants pour compenser. Monsieur le Président, puis-je faire remarquer qu'il est 13 heures?

Article 22 du Règlement

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE D'ENLEVER LE PÉAGE SUR LE PONT CHAMPLAIN

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, comme si les choses n'allaient pas déjà assez mal pour le premier ministre (M. Mulroney), voici que le peu influent député conservateur de La Prairie (M. Jourdenais) lui lance un ultimatum. En effet, on apprend dans le journal *The Gazette* du 25 septembre dernier que le député de La Prairie menace de ne pas se présenter à noveau lors des prochaines élections si le premier ministre n'enlève pas le péage sur le Pont Champlain.

M. Boudria: Cela, ce serait une catastrophe!

M. Rossi: Le député de La Prairie, qui aurait avantage à ne pas se faire connaître et qui prétend avoir été élu non pas à cause de son chef, mais de lui-même, risque, monsieur le Président, de déjouer nos plans électoraux.

Voilà pourquoi je demande au premier ministre de résister à sa très grande tentation d'aller chercher un meilleur représentant dans La Prairie, et d'enlever le péage sur le Pont Champlain, car notre crainte, monsieur le Président, c'est que le député actuel ne se présente pas à nouveau.

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE CONSACRÉE À LA PLANIFICATION DES NAISSANCES

LE FINANCEMENT DES ORGANISMES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le premier jour de la semaine consacrée à la planification des naissances, ce programme annuel d'information publique qu'offre la Fédération pour le planning des naissances du Canada. Le thème du programme cette année est «Les enfants doivent savoir.»

Parmi les initiatives prises à l'occasion du lancement, la Fédération a publié les résultats d'un sondage Gallup qui s'adressait pour la première fois aux jeunes âgés de 15 à 20 ans. Il révèle qu'un tiers seulement des adolescents comptent sur leurs parents pour obtenir avant tout des renseignements d'ordre sexuel.

D'autres sources importantes d'information pour les jeunes sont leurs camarades et leurs professeurs, mais la moitié seulement des écoles au Canada ont des programmes d'initiation sexuelle. Les jeunes n'ont aucune source sûre où obtenir des renseignements de ce genre.

Le taux tragiquement élevé de grossesses imprévues parmi les adolescentes et le nombre regrettable d'avortements, qui sont en partie imputables à l'absence d'initiation sexuelle, sont tout à fait inutiles.

Le gouvernement conservateur a suivi l'exemple établi par son prédécesseur libéral en supprimant les fonds accordés pour le planning des naissances. Cette année, le financement accordé par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a été réduit de 12.5 p. 100. J'invite le gouvernement à assumer ses responsabilités et à relever à un niveau plus réaliste les fonds accordés aux programmes de planisme familial.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES FACTEURS RURAUX—ON DEMANDE UNE MEILLEURE RÉMUNÉRATION

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur le Président, les députés qui représentent des circonscriptions rurales apprécient le dévouement et les services des cousins ruraux de nos facteurs urbains. Les facteurs ruraux se donnent cœurs et âmes—et dans bien des cas au prix de grands sacrifices personnels—au service des régions rurales.

Il n'est que juste que ces gens dévoués soient suffisamment rémunérés par la Société canadienne des postes pour les services essentiels qu'ils fournissent aux Canadiens des régions rurales, pour toutes leurs dépenses ayant trait au kilométrage, à la forte charge de travail, de même qu'aux heures de préparation et de tri du courrier. Il y a trop longtemps qu'ils fournissent pareil service à grands frais.

La Société canadienne des postes a considérablement augmenté ses tarifs pour les services de changement d'adresse et de suite temporaire du courrier, sans compter le prix des timbres, mais les facteurs ruraux demeurent mal payés. Il est temps qu'on reconnaisse leurs services et qu'on leur accorde la parité écononique avec leurs homologues de la ville.

Je prie tous les députés d'appuyer l'Association des facteurs ruraux du Canada dans sa tentative d'amener la Société canadienne des postes à améliorer les conditions de travail de ses membres.

* * *

LES SERVICES SOCIAUX

LE BESOIN DE SERVICES DE GARDERIES À PRIX RAISONNABLES

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, plus il y a de femmes qui exercent un emploi rémunéré et plus on a besoin de garderies au Canada, accessibles et à prix abordables. Comme le juge Abella l'a noté dans son rapport sur l'égalité en matière d'emploi, au Canada, les services de garderies sont loin d'être aussi développés que dans d'autres pays occidentaux.

Il serait temps que nos enfants aient la priorité en matière de services sociaux. Le gouvernement fédéral doit collaborer étroitement avec les autorités provinciales et locales, avec les organismes communautaires et le secteur privé, pour mettre sur pied des services nouveaux et imaginatifs.

Des citoyens de Scarborough ont lancé un projet original pour sensibiliser les entreprises aux services de garde d'enfants. Avec l'aide d'une subvention fédérale, le Human Services Organization de Scarborough organise une série de conférences pour aider les entreprises locales à mettre sur pied des garderies sur les lieux de travail, à prix raisonnables.

J'applaudis aux efforts déployés par cet organisme et encourage le gouvernement à financer d'autres projets semblables, puisque les enfants représentent un investissement dans l'avenir.

* * *

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX

LES LICENCIEMENTS ANNONCÉS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, l'été dernier, pendant la campagne électorale, je parle de l'été de 1984, nous avons entendu le premier ministre (M. Mulroney) faire un certain nombre de promesses et notamment admettre que la région de l'Atlantique devrait se doter d'un meilleur système de transport pour renforcer son infrastructure économique tout en assurant des emplois dans ce secteur.

Pourtant, le gouvernement actuel a permis au CN de faire exactement le contraire, monsieur le Président. Cette société a annoncé dernièrement qu'elle avait l'intention de licencier définitivement 1,300 travailleurs partout au Canada, de bloquer l'embauche et de réduire les cadres et le nombre d'employés non syndiqués. Cette décision survient après que le CN eut déjà déduit son effectif de 1,300 personnes depuis janvier dernier.

Quelles régions vont faire les frais de cette décision? Celle de l'Atlantique, à savoir Moncton qui perdra 185 emplois dans les ateliers et Montréal, 262. Où sont donc passées les promesses du premier ministre? Et celles du gouvernement qui s'était engagé à protéger les emplois dans le domaine des transports? Le gouvernement ne croyait pas vraiment dans de telles promesses et les Canadiens vont lui dessiller les yeux lors des prochaines élections.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—ON RÉCLAME LA PLEINE INDEXATION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Vendredi dernier, le Ottawa Council for Low-Income Support Services a organisé une manifestation sur la Colline parlementaire, au nom de toutes les mères canadiennes, contre la désindexation des allocations familiales. Pour les mères de famille, le vingt du mois, c'est le jour des allocations familiales. C'est le jour où le chèque arrive, c'est-à-dire le modeste montant adressé aux mères, l'argent pour les espadrilles, pour la coupe de cheveux ou les jeans neufs. Pour certaines, c'est l'argent qui permettra d'acheter de la nourriture pour quelques jours encore ou qui empêchera qu'on coupe le téléphone. Le montant de $31.27 n'a rien de princier. Avec un peu de chance, il permettra d'acheter quelques boîtes de macaroni précuisiné Kraft.

Article 22 du Règlement

Les mères et les enfants constituent une ressource pour notre pays. Si nous voulons un avenir solide, il nous faut des enfants en bonne santé. Et pour être en bonne santé, les femmes et leurs enfants ont besoin d'une bonne alimentation et de vêtements chauds. Ce n'est pas beaucoup demander dans un pays aussi riche que le nôtre.

Je suis fatiguée d'entendre dire que nous n'avons pas vraiment besoin des allocations familiales et que chaque fois que l'on veut faire des économies ce sont nos allocations qu'on cherche à réduire. Je suis fatiguée d'avoir à prouver qu'il vaut la peine de dépenser de l'argent pour les mères et les enfants. Je suis fatiguée d'entendre dire comme nous avons la vie belle.

Est-ce avoir de la chance que de pouvoir recourir à la soupe populaire ou aux fonds pour acheter des vêtements d'hiver? Des millions de femmes et d'enfants qui vivent dans la pauvreté au Canada n'ont pas la vie belle. Ce sont eux qui ne verront pas la montant de leurs allocations familiales augmenter au rythme de l'augmentation du coût de la vie si le gouvernement actuel réussit à faire adopter son projet de loi.

C'est pourquoi nous réclamons que le gouvernement augmente les allocations familiales ou qu'il fasse diminuer le coût de la vie. Qu'il ne touche surtout pas aux allocations familiales.

M. le Président: Je fais remarquer à la députée que son temps de parole est écoulé.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA DIMINUTION DES TAUX D'INTÉRÊT—L'ACCROISSEMENT DE L'EMPLOI

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, comme vous le savez très bien, les grandes questions débattues au cours de la campagne électorale ont été l'économie et les emplois. Les Canadiens sortaient de trois années de taux d'intérêt élevés, de faillites, d'inflation et de chômage. Comme il y a un an ce mois-ci que le gouvernement est au pouvoir, le moment est bien choisi de revoir comment s'est comportée l'économie au cours de cette première année du gouvernement progressiste conservateur.

Pour commencer, le loyer de l'argent est moins élevé. Le taux d'escompte de la Banque du Canada, le taux préférentiel des banques et les taux hypothécaires ont tous diminué d'environ 3 p. 100. Les frais d'emprunt sont actuellement à leur plus bas niveau depuis sept ans.

• (1410)

Le taux de faillite accuse aussi une baisse. Les faillites commerciales, personnelles et agricoles ont diminué de 12 p. 100. L'inflation se maintient et depuis un an, nous bénéficions de la plus grande stabilité des prix depuis 1971.

Le plus important de tout, l'emploi s'est amélioré; presque 300,000 emplois ont été créés depuis les dernières élections.

Ces faits parlent d'eux-mêmes. Ils ne font peut-être pas les manchettes, mais ils n'en sont pas moins la réalité. Ils prouvent que le gouvernement a instauré un climat qui a remis notre économie et notre pays sur la voie de la croissance.

Article 22 du Règlement

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DÉFI 85—L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'EMPLOIS POUR LES ÉTUDIANTS

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Si je prends la parole aujourd'hui, monsieur le Président, c'est pour féliciter la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), les entreprises privées de toutes les régions du Canada et les gouvernements provinciaux d'avoir fait de Défi 85, le programme d'emploi d'été, un magnifique succès.

Dans ma circonscription d'Edmonton-Sud, 386 emplois ont été créés dans le cadre de 171 projets sous l'égide de Défi 85. Quelque $956,000 ont ainsi servi à créer des emplois pour les étudiants d'Edmonton-Sud.

Le train de programmes qui constitue Défi 85 visait à fournir aux étudiants des emplois d'été susceptibles de préparer ces étudiants à leur carrière. On ne saurait trop insister sur le succès de Défi 85. Employeurs et étudiants de toutes les régions du Canada ont applaudi cette initiative. Les étudiants n'ont éprouvé aucun mal à trouver du travail dans le domaine qui les intéresse en s'adressant aux bureaux d'emploi des étudiants. Les employeurs, pour leur part, ont trouvé que c'était là une excellente façon de recruter des jeunes désireux de travailler. C'était la première fois que les provinces collaboraient avec le gouvernement à une stratégie d'emplois pour les étudiants.

Grâce à Défi 85, les perspectives d'emploi en 1985 ont été pour les étudiants bien meilleures qu'elles l'avaient été en 1984. En effet, nous avons créé cette année 14,000 emplois de plus pour les étudiants que l'année dernière. Cet été, nous avons créé en tout 100,020 emplois. Ce succès s'est traduit par une baisse sensible du chômage chez les jeunes, le chômage en août 1985 s'établissant à 15.9 p. 100, comparativement à 18.3 p. 100 en août 1984.

Par le truchement de Défi 85, le gouvernement a témoigné aux étudiants et aux jeunes sa volonté . . .

M. le Président: Je dois malheureusement faire savoir au député qu'il a épuisé son temps de parole.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LES SONDAGES D'OPINION PUBLIQUE COMMANDÉS PAR LE GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, le gouvernement se propose de centraliser les sondages d'opinion publique au Canada. Non content d'adjuger les contrats de sondages à ses amis, comme c'est le cas depuis septembre dernier, le gouvernement souhaite à présent centraliser les résultats de ces sondages au bureau du premier ministre. Ce système convient parfaitement au nouveau projet du premier ministre (M. Mulroney) de contrôler l'information et le pouvoir et de faire porter le blâme à tous les autres.

Les Canadien se demandent si les dispositions du contrat de ce nouveau système de sondage garantiront à tous l'accès à l'information. Les résultats en seront-ils rendus publics? Quelles garanties avons-nous que la permanence du Parti conservateur ne se servira pas de ces sondages à son avantage, en faisant ainsi payer la note aux contribuables du Canada?

Nous y voyons là une nouvelle machination à la Pravda du gouvernement conservateur. On ne devrait pas permettre qu'on y donne suite. La proposition devrait être immédiatement retirée.

* * *

L'APPLICATION DE LA LOI

LA CÉRÉMONIE À LA MÉMOIRE DES POLICIERS ET GARDIENS TUÉS EN SERVICE

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, le dimanche 29 septembre, j'ai eu l'honneur d'assister à la huitième cérémonie annuelle à la mémoire des policiers et des agents des services correctionnels qui ont perdu la vie au service de leur pays. Les noms des neuf agents qui sont ainsi décédés depuis l'année dernière ont été inscrits à la liste d'honneur du registre commémoratif, lequel est conservé dans une pièce de l'édifice parlementaire de l'Est.

Le révérend Allen Churchill, aumônier protestant de la GRC, nous a rappelé que si les agents de la paix, ainsi que nous les appelons, ont pour tâche de faire respecter la loi et d'assurer l'ordre public dans notre société, chacun de nous partage cette responsabilité.

Nos villes, celles de la région de la capitale nationale: Hull, Aylmer, Gatineau, Ottawa, Gloucester, Vanier, Nepean et Kanata, ainsi que toutes les villes et municipalités du Canada, sont constamment patrouillées et protégées par des agents de police dévoués et bien formés. Dans nos prisons, ce sont les agents des services correctionnels qui assurent cette protection.

Dans nos efforts pour que la paix règne dans ce monde agité, gardons en mémoire ces policiers qui ont donné leur vie afin que nos familles, nos amis, nos foyers et nos entreprises connaissent la paix et la sécurité.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES BANQUES

LA MISE EN LIQUIDATION D'UNE BANQUE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, nous avons appris ce matin la nouvelle qu'une deuxième banque canadienne venait d'être mise en liquidation. J'aurais aimé adresser ma question au premier ministre mais, étant donné son absence, je l'adresserai au ministre des Finances.

Est-ce que le ministre des Finances peut donner l'assurance à cette Chambre que le Comité des finances, du commerce et des questions économiques pourra se réunir dans les meilleurs délais pour étudier les circonstances qui ont mené à cette deuxième faillite de banque en l'espace de quelques mois?

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député n'ignore sans doute pas qu'il y a eu une déclaration aujourd'hui sur la création d'une commission d'enquête. Comme les députés de l'opposition n'ont pas voulu donner leur consentement à cette idée, et comme ils lui ont opposé tous les obstacles de procédure possibles . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: ... et pour d'autres bonnes et légitimes raisons, le comité ne va se pencher sur cette question étant donné que cette commission existe maintenant.

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le Président, le leader parlementaire du gouvernement sait très bien qu'il aurait pu faire l'appel de la motion qui est inscrite au *Feuilleton* depuis déjà plusieurs jours; qu'il n'essaie donc pas de venir mettre la faute sur l'opposition!

LES RAISONS DE LA DEMANDE SIMULTANÉE DE LIQUIDATION DE LA NORBANQUE ET DE LA BCC

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Ma question supplémentaire s'adresse encore au ministre des Finances cette fois-ci. Je voudrais lui demander pourquoi, dans la question de la Norbanque, il a décidé, lui et son collègue la ministre d'État (Finances), de mettre dans le même sac la Norbanque et la BCC en demandant simultanément leur liquidation dans l'annonce qui a été faite à la Chambre au début de septembre.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme le député le sait, cette question nous préoccupe depuis un certain nombre de semaines, la ministre d'État aux Finances et moi-même. Nous avons suivi de près l'évolution du débat à la Chambre et dans les medias. Nous avons estimé qu'il était souhaitable de constituer une commission d'enquête pour aller au cœur de questions très complexes en toute sérénité et en toute objectivité.

En réponse à la question du député sur la création de deux commissions distinctes, je dirai que nous estimons qu'il y a certains problèmes communs aux deux affaires qui doivent être traités par le même commissaire. Ce commissaire peut s'occuper des aspects individuels et particuliers de chacune des deux banques. Mais comme il y a des problèmes communs, nous estimons qu'il vaut mieux que ce ne soit qu'une seule commission d'enquête qui s'en occupe.

LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'ai l'impression que le ministre des Finances n'a pas bien compris ma question. J'ai demandé au ministre pourquoi, le 2 septembre, quand le gouvernement a annoncé la nomination d'un curateur à la Banque Commerciale du Canada et à la Norbanque, et a demandé la liquidation des deux banques, le ministre des Finances a décidé de mettre ces deux banques dans le même panier et de demander la liquidation de la Norbanque en même temps qu'il demanderait la liquidation de la Banque Commerciale du Canada.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr de très bien comprendre où le député veut en venir.

Le 2 septembre, nous avons nommé des curateurs auprès des deux banques. L'une d'elles, c'est-à-dire la Banque Commerciale du Canada, a été mise en liquidation immédiate. Mais comme les dirigeants avaient l'impression qu'ils avaient encore une chance de pouvoir trouver un partenaire et sauver leur banque, nous avons pensé qu'il était dans l'intérêt de la Norbanque, comme dans celui du pays, de leur laisser cette chance de trouver un partenaire et de sauver la banque. Ils n'ont pas réussi, et c'est pourquoi nous avons décidé de nommer aujourd'hui un liquidateur pour les deux banques.

LES RESPONSABILITÉS DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je comprends fort bien la position fort délicate dans laquelle le ministre des Finances est placé aujourd'hui suite à la liquidation d'une deuxième banque au Canada. Étant donné la gravité de la situation actuelle, le ministre peut-il nous garantir qu'à compter de maintenant il prendra au sérieux toutes ses responsabilités de ministre des Finances et s'occupera de cette question lui-même, afin que les Canadiens sachent qu'il s'agit d'un problème grave auquel doit faire face le gouvernement et non d'une question que l'on peut confier à un ministre de second plan?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de faire une mise au point. C'est moi qui ai délégué ces responsabilités à la ministre d'État aux Finances. Nous n'avons jamais été en désaccord à ce sujet. Toutes les mesures qui ont été prises ont été longuement débattues et j'ai toujours participé pleinement à la prise de décisions. Je prends mes responsabilités très au sérieux et j'entends continuer de le faire. J'invite le député à ne pas insinuer qu'il y a divergence d'opinions entre la ministre d'État aux Finances et moi-même.

• (1420)

LE CONTRÔLE MINISTÉRIEL

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je n'essaie pas de montrer qu'il y a désaccord entre les deux. J'ai déjà été dans cette position. Je sais que le marché attend de voir la réaction du gouvernement dans ces cas-là. Je n'ignore pas que le ministre fait face à une situation très grave à l'heure actuelle. Cependant, afin de l'aider, je l'exhorte à s'assurer que les Canadiens ont le sentiment que leur ministre des Finances est le responsable de cette question, et ce 24 heures sur 24, afin d'éviter la repétition du désastre qui nous frappe.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi d'assurer au député et à mes collègues ainsi qu'aux téléspectateurs, que c'est bel et bien le ministre des Finances qui dirige en l'occurrence. Il suit de très près ce qui se passe aujourd'hui et l'évolution de la situation concernant ces banques depuis six mois. Il continuera à prendre ses responsabilités très au sérieux.

Questions orales

LES POUVOIRS DE LA COMMISSION

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au leader parlementaire du gouvernement. Le gouvernement donnera-t-il à la Commission qui a été créée aujourd'hui, par législation spéciale au besoin, le pouvoir de révéler aux Canadiens le nom des déposants non garantis qui seront indemnisés et celui de ceux qui ont peut-être retiré leurs dépôts avant qu'il ne soit trop tard grâce aux renseignements qu'ils avaient obtenus à la source et qui ont peut-être ainsi contribué à la déconfiture de cette banque?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, selon moi, si le député lit le mandat avec soin, il s'apercevra qu'il est très large et permet au commissaire d'étudier tous les aspects de cette question, afin qu'il puisse tenir compte de toutes les questions que le député a soulevées dans cette enceinte maintenant.

Je tiens à rappeler au député, cependant, comme ma collègue la ministre d'État aux Finances l'a déjà fait à un certain nombre de reprises, que la loi nous empêche de faire ce qu'il demande. Je suis persuadé que le commissaire tiendra compte de cet obstacle juridique.

LES DÉPOSANTS NON ASSURÉS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, comme question supplémentaire, je voudrais demander au ministre s'il est d'accord pour qu'aucun déposant non assuré ne soit indemnisé par le gouvernement et pour que son projet de loi sur cette question ne soit pas adopté à la Chambre tant que la Commission n'aura pas rendu son rapport public et ne se sera pas penchée sur ces questions.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, dans le décret du conseil nommant le commissaire, nous lui avons demandé de présenter son rapport le plus tôt possible. Cependant, je voudrais rappeler au député que certaines personnes ont besoin de cet argent pour faire marcher leur entreprise ou leur exploitation agricole ou encore pour des dépenses personnelles. Selon moi, nous devons surtout ne pas l'oublier, afin de ne pas perturber les marchés financiers par de longs retards.

J'encourage le député, et ses collègues à étudier rapidement ce projet de loi lorsqu'il sera présenté par ma collègue.

LE MANDAT DU COMMISSAIRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que les Canadiens veulent que M. le juge Estey ait tout les pouvoirs nécessaires et toute l'autorité voulue pour faire la lumière sur la tentative avortée du gouvernement, au coût de un milliard, de renflouer ces deux banques, le ministre assurera-t-il à la Chambre que M. le juge Estey sera chargé, de par son mandat, d'obtenir tous les renseignements dont il aura besoin y compris une liste des déposants?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la commission d'enquête a été constituée, le commissaire désigné et les attributions dévoilées. Le gouvernement s'efforcera de collaborer avec la commission d'enquête afin d'assurer un examen approfondi et impartial de toutes les circonstances en cause y compris, je devrais ajouter, certaines déclarations du chef de l'opposition lui-même et d'autres députés à la Chambre des communes qui permettraient de croire qu'ils ont risqué leur peau sinon une partie encore plus vulnérable de leur anatomie.

M. Broadbent: Monsieur le Président, toutes ces belles paroles sont superflues et ne répondent pas à la question.

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Nous, de ce côté-ci de la Chambre, voulons aller au fond de ce fiasco et nous ne tenons pas à ce qu'un juge reçoive un mandat qui lui permette d'examiner une question en particulier et d'en éviter d'autres qu'il ne voudrait pas approfondir. C'est ce que nous voulons savoir. Nous voulons que le gouvernement nous donne l'assurance que le commissaire examinera les bonnes questions.

Comme il semble que le vice-premier ministre va répondre, je lui demanderai si l'on examinera la question de la responsabilité ministérielle. Le président de la Norbanque a dit il y a une dizaine de jours que le gouvernement oubliait—et c'est là un euphémisme—ses responsabilités en voulant collaborer à la restructuration de la Norbanque. L'enquête abordera-t-elle l'importante question de la responsabilité ministérielle à propos de ce fiasco de un milliard de dollars?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il ne servirait à rien d'abuser du temps de la Chambre en donnant ici lecture du mandat précis . . .

M. Waddell: Répondez oui ou non.

M. Nielsen: . . . qui a été confié publiquement à la commission d'enquête. Étant donné que les Canadiens tiennent M. le juge Estey en haute estime aussi bien professionnelle que personnelle, je suis persuadé qu'ils sont confiants qu'il mènera l'enquête la plus complète et la plus vaste possible sur chaque aspect de cette affaire dans le cadre de son mandat.

Quant à la question de la responsabilité ministérielle, la ministre d'État aux Finances fera une déclaration à 15 heures, et elle abordera notamment ce sujet. Entre-temps, je renvoie à nouveau le député au mandat de la commission qui, comme il

pourra le constater, permet l'enquête la plus complète possible . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

LA DATE DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, comme le ministre l'a dit, l'énoncé du mandat a été publié. Je l'ai vu. Il est très général. Il ne donne pas instruction au juge Estey de se pencher sur certaines questions bien précises, et si le gouvernement voulait aller au fond des choses il aurait dû rédiger des instructions tout à fait claires.

Puisqu'il était disposé à demander à un comité de la Chambre de se pencher sur ce fiasco et de faire rapport d'ici au 30 novembre, le gouvernement va-t-il nous donner l'assurance que le rapport demandé à cette commission sera présenté à la Chambre des communes et surtout aux Canadiens d'ici au 30 novembre?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Je renvoie encore une fois le député à l'énoncé du mandat. Il est demandé au juge Estey de faire rapport le plus tôt possible, de façon à ne pas imposer des bornes à une enquête dont on attend qu'elle sera la plus large et la plus complète possible. Il n'y a pas de limite imposée de ce côté-là. S'il y avait une limite de fixée, la première critique qu'on nous adresserait serait que l'enquête du juge Estey est soumise au couperet.

Connaissant l'envergure du commissaire qui a été désigné, je suis persuadé que nous aurons un rapport absolument complet en temps opportun. Tel est l'espoir du gouvernement. Et le député n'aura pas manqué de remarquer que dès que ce rapport reviendra, il sera publié immédiatement, sous réserve des conditions que le juge en chef Estey pourrait juger nécessaires.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. RENÉ SOUCHON, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE FRANCE

M. le Président: A l'ordre! Je veux attirer l'attention de la Chambre des communes sur la présence à la tribune de notre distingué invité, M. René Souchon, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Agriculture de France.

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES DE L'ARGENTINE

M. le Président: Je signalerai également aux députés la présence à la tribune de Son Excellence M. Dante Caputo, ministre des Relations extérieures et des cultes d'Argentine.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LES BANQUES

LE COÛT QUE REPRÉSENTE LA FAILLITE DE LA BCC ET DE LA NORBANQUE POUR CHAQUE CONTRIBUABLE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre des Finances.

Les évaluations du coût aux contribuables des pertes découlant de la chute de la Banque Commerciale du Canada ont varié de 600 millions à 1 milliard de dollars, et ce grâce aux erreurs du gouvernement.

Le ministre peut-il évaluer quel sera le coût total de la décision de mettre aussi en liquidation la Norbanque? Combien cela coûtera-t-il à chaque contribuable: $60, $70 ou $80 par contribuable? Combien va-t-on payer pour cette faillite?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Comme on l'a dit, monsieur le Président, ma collègue la ministre d'État aux Finances va faire une déclaration cet après-midi, et je pense que certaines des questions que le député vient de poser vont faire l'objet de cette déclaration.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LES POUVOIRS DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES BANQUES ONT ÉTÉ AUGMENTÉS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est la suivante. Le ministre refuse de faire part d'une prévision . . . même si on a des prévisions maintenant dans le public.

Le ministre peut-il dire ce que le gouvernement a fait depuis le mois de mars en vue d'augmenter et de renforcer les pouvoirs de l'inspecteur général des banques dans le domaine de l'administration et pour veiller sur les banques de notre pays? Nous avons une soixantaine de banques au Canada. Est-ce qu'on a renforcé les pouvoirs de l'inspecteur général des banques, vu l'«incapacité» qui existait dans l'exercice de cette fonction depuis longtemps sous les libéraux et maintenant sous les conservateurs?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a raison de dire qu'au fil des ans on ne s'est pas suffisamment occupé de contrôle. Ma collègue la ministre d'État, dès l'instant où elle est entrée en fonction, a pris des mesures pour renforcer le mécanisme de contrôle au Canada. Cela reste un objectif de notre gouvernement. Le 2 septembre, avec la nomination de curateurs pour les deux banques, elle a annoncé des mesures précises tendant à augmenter les pouvoirs d'inspection de la Société d'assurance-dépôts du Canada. J'ajouterai, pour la gouverne du député, que des mesures sont en cours depuis un certain moment pour accroître le personnel du bureau de l'inspecteur général, et cela remonte au milieu de l'été.

Questions orales

LE MANDAT DE LA COMMISSION

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Dans la déclaration qu'il a faite pour annoncer la nomination de la Commission Estey, le premier ministre a dit notamment ceci:

> Le juge Estey examinera toutes les circonstances et tous les facteurs . . . y compris les mesures réglementaires et administratives prises par le gouvernement du Canada à l'égard de ces banques.

Le vice-premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi le mandat précis énoncé dans le décret du conseil établissant la Commission autorise le commissaire à étudier les circonstances entourant la cessation des activités des deux banques uniquement en ce qui concerne les mesures réglementaires prises par le gouvernement du Canada et ses organismes? Il n'est question nulle part de mesures «administratives».

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si vous voulez que nous lisions les termes exacts du décret du conseil, voici:

> . . . d'étudier les circonstances entourant la cessation des activités et de la Banque commerciale du Canada et de la Norbanque et d'en faire rapport . . .

Tel est le mandat très vaste qui confie au commissaire une marge de manœuvre considérable pour explorer tous les éléments de la situation qu'il juge bon d'examiner. Puis, vient un mandat plus précis, comme l'a dit le député, mais il est formulé ainsi:

> . . . si le commissaire estime que les circonstances l'exigent, de recommander des changements dans le contrôle réglementaire et administratif du secteur bancaire . . .

Cela se rapporte spécifiquement au contrôle administratif.

LE RENVOI À UN COMITÉ PARLEMENTAIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question supplémentaire au leader du gouvernement à la Chambre, car le ministre des Finances devrait retourner lire le mandat de la Commission.

Le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré que la Commission d'enquête avait été nommée parce que l'opposition n'était pas prête à donner suite à cette question, de même que pour d'autres bonnes raisons. N'est-il pas vrai, comme les médias l'on dit au cours du week-end, que le leader parlementaire du NPD et moi-même, en tant que leader parlementaire de l'opposition, avons déclaré publiquement vendredi que nous étions prêts à renvoyer cette question à un comité parlementaire?

Des voix: Oh, oh!

M. Gray (Windsor-Ouest): Et n'est-il pas étonnant que le gouvernement ait tout à coup décidé d'agir discrètement en instaurant cette commission d'enquête alors que nous avions déjà confirmé notre désir de confier la question à un comité?

M. Clark (Yellowhead): Vous vous êtes décidé un peu tard, Herb.

M. Gray (Windsor-Ouest): N'est-ce pas curieux?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai toujours pensé que le député et moi-même ne devions pas négocier en dehors des réunions des leaders parlementaires. Je constate que l'opposition est finalement prête à envisager l'instauration d'un comité parlementaire, mais le député sera le premier à reconnaître que, dès le début de ce processus, lorsque j'ai exposé le mandat du comité, l'opposition a refusé d'accepter plusieurs choses qui auraient permis aux parlementaires de se livrer à un examen approfondi, parce qu'elle ne cherchait qu'à politicailler au lieu de s'attaquer au fond de ce sérieux problème.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

LES FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Pêches. Il sait sans doute, et j'espère qu'il confirmera à la Chambre, que l'on a donné au sein du ministère des Pêches des directives pour interdire à tous de parler à l'ancien ministre. Personne ne doit parler non plus aux membres du personnel politique de l'ancien ministre des Pêches qui sont encore à leur poste. Personne ne doit avoir d'entretiens téléphoniques avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse.

Des voix: Oh, oh!

M. Skelly: Le premier ministre du Nouveau-Brunswick.

M. Clark (Yellowhead): Pour le NPD, c'est la même chose.

M. Skelly: Le gouvernement compte-il trouver et renvoyer les fonctionnaires du ministère qu'il juge responsables du récent scandale? Ou bien essaie-t-il de détourner l'attention du cabinet du premier ministre?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, à ma connaissance, le préambule de la question du député est sans fondement aucun et les sous-entendus qui ressortent de la question elle-même ne sont pas dignes de lui.

LA NOMINATION DU MINISTRE SUPPLÉANT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, les faits sont là. Le moral au ministère est très bas. Le ministre est-il prêt à reconnaître devant la Chambre qu'il a été nommé ministre suppléant des Pêches pour semer la terreur au ministère?

Des voix: Quelle honte!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Tout ce que je peux dire, monsieur le Président, c'est que le député me fait beaucoup penser à la chenille qui discutait de la signification d'un mot ou d'une expression avec Alice dans Alice au pays des merveilles.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LES EXPORTATIONS D'URANIUM CANADIEN—ON DEMANDE UN EMBARGO

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier soir, à l'émission «W5», on a présenté un reportage sur le commerce de l'uranium avec les États-Unis. Les responsables américains auraient déclaré que l'uranium canadien sert à mettre au point des armes nucléaires, ce qui contredit totalement les déclarations faites par le ministre à la Chambre la semaine dernière.

Compte tenu de ce qui précède, le ministre va-t-il prendre les mesures qui s'imposent pour veiller à ce que ce traité soit honoré? Ira-t-il jusqu'à mettre l'embargo sur la vente d'uranium aux États-Unis, le temps de mettre en place des garanties pour nous assurer que notre partenaire commercial honore ce traité crucial?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai examiné les dispositions du traité et vérifié dans quelle mesure elles sont respectées. Les obligations et garanties que comporte le traité pour le Canada par rapport aux États-Unis et d'autres pays sont respectées. J'ai suivi attentivement l'émission télévisée hier soir. Je n'y ai rien vu qui me porte à croire que l'on n'honore pas le traité. Soit dit en passant, le chef du NPD a une curieuse façon d'interpréter ses responsabilités puisqu'il prétend détenir des preuves mais qu'il refuse de me les fournir.

Des voix: Bravo!

L'UTILISATION DE L'URANIUM PAR L'AGENCE FRANÇAISE DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, tout ce que je puis dire, c'est que la réponse du ministre est inacceptable et décevante. S'il y a abrogation . . .

Une voix: Absolument.

M. le Président: A l'ordre!

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Monsieur le Président, je vais poser une autre question.

M. le Président: A l'ordre! Soit dit en toute déférence envers le député, je ne puis lui donner la parole tant que les autres députés ne se tairont pas.

M. Axworthy: Monsieur le Président, les députés répètent en vue du *Gong Show*.

On dit également dans ces reportages que l'uranium canadien utilisé actuellement par l'agence française de l'énergie nucléaire pourrait servir à fabriquer des armes. Le gouvernement canadien a-t-il vérifié cette éventualité et examine-t-il également les garanties en place, pour s'assurer que le gouvernement français, compte tenu de sa production d'armements nucléaires, n'utilise pas notre uranium à cette fin?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député a déjà été ministre et ce traité a été conclu lorsque son parti formait le gouvernement, sous la direction d'un éminent et ex-premier ministre, M. Pearson. Pour ce qui est de la France, il sait qu'en vertu de notre entente avec Euratom, nous avons la certitude que nos normes sont respectées par la France comme par les autres pays. Je demande à tous les députés, s'ils ont des preuves qu'un pays enfreint les dispositions des traités passés avec le Canada, de me les soumettre.

• (1440)

M. Axworthy: Vous les aviez sous les yeux.

M. Clark (Yellowhead): Je n'ai rien reçu jusqu'à présent et j'invite tous les députés, au lieu de lancer de vagues accusations et de faire des sous-entendus, de me soumettre des faits précis le cas échéant, afin que je les examine.

L'ÉMISSION DE TÉLÉVISION

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur le même sujet. Il a dit qu'il avait vu l'émission en question hier soir. N'a-t-il pas vu les photos des barils d'uranium appauvri? N'a-t-il pas entendu les fonctionnaires américains dire que l'uranium canadien était mélangé et qu'il servait en fait à fabriquer des bombes nucléaires? N'a-t-il pas entendu les Américains dire qu'il y avait de l'uranium canadien dans toutes les bombes nucléaires américaines?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai entendu les déclarations de M. Arkin. J'ai entendu dire que les clauses du traité canadien n'étaient pas respectées. C'est faux.

M. Waddell: Je me demande bien quelles autres preuves il faut au ministre.

M. Blackburn (Brant): Voilà votre preuve.

M. de Corneille: Les Américains sont à peine au courant; après tout ce sont les Américains qui l'utilisent.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE TENIR UNE ENQUÊTE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, pour écarter tout doute, est-ce que le ministre veut dire qu'il s'en est complètement lavé les mains ou veut-il dire à la Chambre qu'il continuera à étudier la question? Selon un principe canadien historique, énoncé par le premier ministre Pearson en 1965, nous devons utiliser notre uranium à des fins pacifiques. Par conséquent, le ministre étudiera-t-il la question plus à fond et est-il disposé à faire tenir une enquête sur l'utilisation . . .

M. le Président: A l'ordre! Cela fait trois questions.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, pour la troisième fois, je demande explicitement aux députés de me donner toutes les informations qu'ils possèdent et j'étudierai la question. Jusqu'à présent, nous n'avons reçu absolument aucune preuve de CTV, ni du NPD, ni de qui que ce soit, que le traité n'a pas été respecté.

A propos de commissions, le député sait peut-être qu'une commission d'enquête formée par le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan, la Commission Bayda, a essayé de savoir s'il y a risque de politique de prolifération. La commission néo-démocrate de la Saskatchewan en est arrivée à la conclusion que les dispositions actuelles du traité étaient suffisantes. C'est la prise de position que M. Blakeney a adoptée en 1978. Il a maintenant changé d'avis, mais les faits n'ont pas changé.

* * *

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LE MONTANT DES PAIEMENTS DE TRANSFERT

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La décision du ministre de supprimer 2 milliards dans les paiements de transfert aux provinces va causer de sérieuses difficultés aux étudiants, aux personnes âgées, aux provinces et aux municipalités. Le ministre des Finances est-il prêt à déposer à la Chambre des exemplaires des études faites par son ministère ou par d'autres sur les effets de ces coupures et leur incidence sur les différentes provinces?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai dit, dans le budget de mai dernier, que nous allions réduire le taux de croissance des transferts fédéraux-provinciaux de 2 milliards d'ici 1990-1991. Cela veut dire que l'augmentation sera moins rapide, mais elle le sera encore passablement, car nous verserons aux provinces des quantités d'argent qu'elles utiliseront pour toute une gamme de programmes bénéficiant de l'appui du fédéral. J'ai fait cette proposition aux ministres des Finances dans le contexte de la grave situation financière du gouvernement fédéral. Chacun a pu le constater, les ministres des Finances comprennent, certainement beaucoup mieux que le député d'en face, la gravité de notre situation financière et, par suite, la nécessité de cette mesure.

LA POSITION DES PROVINCES

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je rappelle au ministre des Finances que cette mesure réduira considérablement les revenus des gouvernements provinciaux, ce qui se répercutera sur un grand nombre de personnes. Quelles mesures le ministre des Finances prendra-t-il pour aider les provinces et les municipalités les plus pauvres?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'admets qu'il n'est pas facile pour une province de voir diminuer le taux de croissance de ses recettes. Je dirais cependant au député que le pourcentage des dépenses du gouvernement dans ce domaine, en 1990-1991, sera le même qu'aujourd'hui. La part du gouvernement fédéral demeurera inchangée. En annonçant cela aujourd'hui, nous laissons aux provinces suffisamment de temps pour modifier le mode d'application des programmes, en collaboration avec le fédéral, de sorte que la transition se fasse avec le minimum de perturbations.

* * *

LE DÉSARMEMENT

LES NÉGOCIATIONS DU TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION—LES INITIATIVES CANADIENNES

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Après le succès obtenu à la conférence sur le traité de non-prolifération et à l'approche du sommet de Genève, quelles initiatives le gouvernement pourrait-il prendre, seul ou de concert avec d'autres pays, afin d'inciter les superpuissances à prendre, à Genève, des mesures nettes et précises qui amélioreraient encore la conjoncture, notamment l'interdiction complète des essais nucléaires?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ainsi que mon collègue et, nul doute, l'ensemble des députés, j'éprouve énormément de satisfaction devant le succès que tous les pays ont remporté lors des négociations de Genève sur le traité de non-prolifération, compte tenu surtout du fait que beaucoup redoutaient que la conférence ne donne lieu à aucun consensus. Cela montre à quel point, s'ils sont disposés à s'entendre plutôt que de s'en remettre exclusivement aux grandes puissances, tous les pays sont à même d'atteindre certains résultats. Nous allons donner suite aux initiatives prises à divers titres par le Canada, et nous allons assurément collaborer en vue d'obtenir une interdiction complète des essais nucléaires.

LES ARMES NUCLÉAIRES

LES EXPORTATIONS CANADIENNES D'URANIUM APPAUVRI

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et porte sur la très inquiétante affaire de l'uranium appauvri canadien dont on se sert aux États-Unis pour des fins tant nucléaires que militaires conventionnelles. Pourquoi le ministre est-il convaincu que l'uranium appauvri n'est pas utilisé à de telles fins?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur le Président. La question a été soulevée par des journalistes de la télévision et par le chef du Nouveau parti démocratique de façon très générale l'autre jour à la Chambre. Je me suis donc penché là-dessus. Je me suis renseigné sur le principe de la fongibilité et autres questions ésotériques reliées à ce sujet. J'ai appris que, selon le traité, il faut mettre en place des arrangements administratifs pour s'occuper des résidus aussi bien que de l'uranium original. J'ai appris que ces arrangements administratifs existent vraiment. Les renseignements que j'ai obtenus m'ont convaincu que le traité est bien respecté.

M. Blackburn (Brant): Quelles sont vos preuves?

M. Clark (Yellowhead): On me demande des preuves. J'ai examiné le traité pour voir s'il comportait des lacunes et je n'en ai pas trouvé. Si les députés savent quelque chose qui indique que le traité n'est pas respecté, je leur demande pour la quatrième fois de ne pas être aussi cachotiers. Faites part de vos allégations pour que nous sachions si elles sont fondées ou non.

M. Axworthy: Faites une enquête convenable.

LE TRAITÉ CANADO-AMÉRICAIN

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, outre le fait que trois experts en la matière ont déclaré que l'uranium appauvri du Canada était utilisé, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous garantir que, selon le traité, l'uranium appauvri est traité de la même façon que l'uranium spécial ou peut-il nous dire qu'il est traité de façon différente et qu'on ne lui accorde pas le traitement proportionnel dont il a parlé?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il reçoit le traitement proportionnel. Il n'y a eu aucun changement à cet égard depuis 20 ans à une exception près. Par suite de l'enquête de la Commission royale créée par le gouvernement du Nouveau parti démocratique en Saskatchewan, le gouvernement de cette province avait investi des centaines de millions de dollars de l'argent des contribuables pour développer l'industrie de l'uranium et les mines d'uranium de la Saskatchewan.

Mme Jewett: Répondez à la question.

M. Clark (Yellowhead): A cause de cela, il y a maintenant 7,000 emplois dans cette industrie au Canada et d'importants programmes de formation pour les autochtones.

Mme Jewett: Cela ne répond pas à la question.

M. Clark (Yellowhead): Les questions que je veux poser au NPD sont les suivantes: premièrement, pouvez-vous me donner des faits? Deuxièmement, pourquoi vous opposez-vous à ces 7,000 emplois en Saskatchewan? Troisièmement, pourquoi vous opposez-vous aux programmes de formation pour les autochtones du Canada?

Des voix: Bravo!

Mme Jewett: Vous contournez la question.

M. Broadbent: Vous avez essayé la même chose à propos du poisson pendant quelque temps. C'est l'affaire du thon qui recommence.

M. Hnatyshyn: Téléphonez à Allan Blakeney pour savoir quelle autre question poser.

M. le Président: A l'ordre!

* * *

• (1450)

LE COMMERCE

LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES—L'INDUSTRIE VITICOLE

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Étant donné que l'industrie viticole de notre pays est en pleine crise, surtout à cause des importations qui compromettent l'avenir des vignobles du Niagara, quelles mesures le ministre compte-t-il prendre, dans le cours des négociations en question, pour que ce secteur ne périclite pas?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les représentants de cette industrie nous ont présenté des instances à ce sujet. Nous sommes donc au fait de leurs problèmes et nous en tiendrons compte lorsque nous établirons notre politique dans le cadre de ces négociations.

* * *

LES BANQUES

LES FERMETURES DE BANQUE—LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. On a annoncé aujourd'hui que le comité des Communes chargé d'étudier l'effondrement de la Banque Commerciale du Canada ne serait pas créé.

Le vendredi 27 septembre, le leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique, le leader de l'opposition à la Chambre et le premier ministre lui-même ont tous déclaré, au cours d'une conférence de presse télévisée en direct, qu'ils voulaient qu'un comité des Communes examine la faillite de la BCC. Que s'est-il passé entre vendredi matin et ce matin chez tous ces gens pour que le gouvernement décide de contremander le comité en question?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, rien en ce qui nous concerne. C'est l'opposition qui a changé d'avis.

M. Tobin: Je rappelle au leader à la Chambre du gouvernement que le premier ministre a bien dit qu'il voulait la création d'un tel comité. C'est ce qu'il a déclaré vendredi dernier.

LA NOMINATION DU JUGE ESTEY

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je voudrais poser une question sur ce qu'on entend par négocier de bonne foi. Vu que les deux leaders à la Chambre ont négocié jusqu'à vendredi après-midi, quand le gouvernement a-t-il demandé, la première fois, au juge Estey de mettre sur pied cette commission royale d'enquête?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait parlé de «négocier de bonne foi». «Négocier de bonne foi», c'est garder le secret sur les rencontres entre les leaders à la Chambre qui discutent, à l'occasion, des sujets à débattre. C'est ce que j'entends par négocier de bonne foi.

Je ne négocie rien devant les médias. Je me suis toujours fait un point d'honneur de respecter le caractère confidentiel des entretiens de ce genre que j'ai avec les leaders d'en face et je continuerai d'agir ainsi tant que les gestes posés à ce sujet par l'opposition ne m'auront pas démontré que ce n'est pas la bonne façon de procéder.

* * *

LE COMMERCE

LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES—LES AFFAIRES CULTURELLES DU CANADA

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Même si le premier ministre a promis la semaine dernière que notre identité culturelle n'était pas à négocier, l'ambassadeur des États-Unis a déclaré hier qu'il souhaitait des pourparlers entre les États-Unis et le Canada sur ce qu'il est convenu d'appeler le domaine culturel, y compris la radiodiffusion, l'édition de livres, les revues, la câblodistribution, les films, etc.

Le ministre voudrait-il profiter de l'occasion pour dire sans ambages aux États-Unis que nous ne mettrons pas nos industries culturelles en jeu et que nous ne négocierons pas ces éléments primordiaux de notre indépendance nationale?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le premier ministre a bien fait comprendre que notre identité culturelle n'était pas négociable. Je réitère cette assurance avec fierté.

M. Langdon: La question, évidemment, est de savoir si identité culturelle et industries culturelles sont une seule et même chose.

L'INDUSTRIE DE L'ÉDITION

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, le ministre voudrait-il s'engager tout spécialement, compte tenu de la vente de Classic Books la semaine dernière et des pressions exercées récemment par le secrétaire au Commerce, M. Baldridge, à ce que le gouvernement n'abandonne pas sa politique de contrôle par le Canada de l'industrie de l'édition et de la distribution de livres, en particulier?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, notre parti est celui qui nous a dotés de la Société Radio-Canada. Il est celui qui a eu le courage, après 16 années d'apathie de la part des libéraux, de déclarer la souveraineté canadienne dans le Nord. Il est le parti qui conservera à la culture et à l'identité canadiennes toute leur force et leur vitalité. Nous avons une si grande confiance en notre culture que nous ne craignons pas de chercher à conclure des accords commerciaux qui apporteront des emplois et la sécurité aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Si certains de mes collègues de l'opposition avaient vécu à cette époque-là, ils auraient poussé la prudence jusqu'à empêcher Christophe Colomb de s'embarquer.

Des voix: Bravo!

* * *

LES BANQUES

LA COMMISSION D'ENQUÊTE—LA NOMINATION DU JUGE ESTEY

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au leader du gouvernement. Pour lui rafraîchir la mémoire, permettez-moi de lui rappeler des propos que le premier ministre a tenus à une conférence de presse vendredi; il a dit qu'il souhaitait qu'un comité de la Chambre enquête sur la faillite de la Banque Commerciale du Canada survenue le 1er septembre. Voici ce qu'il a dit:

> Une enquête s'impose et les responsables doivent rendre des comptes.

A quel moment le gouvernement, le premier ministre ou le leader parlementaire ont-ils demandé au juge Estey de présider l'enquête qui aurait dû être menée ici à la Chambre des communes? Quand a-t-il communiqué avec le juge Estey?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je n'ai pas parlé au juge Estey depuis des semaines. Je ne suis donc pas en mesure de répondre à la députée.

Je pourrais cependant lui rappeler que dans le même article, l'opposition se plaint de ne pas avoir eu suffisamment d'informations. Au contraire, on l'a si bien renseignée qu'elle s'est mise à redouter l'enquête.

LA POSITION DU MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je veux bien accorder au leader parlementaire le bénéfice du doute.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Il peut s'en passer.

Mme Copps: Vous croyez peut-être qu'un cautionnement de un milliard de dollars est une vaste plaisanterie . . .

M. Mazankowski: C'est vous la vaste plaisanterie.

Mme Copps: . . . mais cela n'amuse pas les contribuables.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

Mme Copps: Aujourd'hui, il a tenté de nous faire croire que la création d'une commission s'imposait parce que l'opposition n'aurait pas accepté une enquête parlementaire. Pourquoi le ministre nous a-t-il induit en erreur aujourd'hui?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, chaque fois que l'opposition officielle est aux abois, elle fait donner la meute. Je ne réponds pas à cela. Ce n'est pas vrai. C'est indigne de la députée. Voudrait-elle tenter de convaincre les députés de son parti de respecter la courtoisie élémentaire qui est de mise à la Chambre des communes?

* * *

LE COMMERCE

LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES—LE DÉBAT PARLEMENTAIRE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et porte sur les négociations commerciales entre le Canada et les États-Unis. Le ministre doit savoir que la plupart des Canadiens comprennent qu'il est difficile de discuter en détail des négociations commerciales avant leur tenue. Cependant, il doit comprendre également qu'ils sont impatients de connaître la teneur de l'entente avant qu'elle ne soit conclue.

Le ministre peut-il nous donner l'assurance que le Parlement pourra débattre et approuver tout accord commercial avec les États-Unis avant sa signature par le Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis disposé à aller encore plus loin. Il est évident que nous procéderons de cette manière puisque nous sommes tout aussi impatients de tenir un débat sur cette question à la Chambre des communes. C'est pourquoi nous avons renvoyé la question à un comité qui a voyagé dans tout le pays. C'est pourquoi le premier ministre, dans la déclaration qu'il a faite à la Chambre l'autre jour, a dit que le Parlement en discuterait sous peu si possible, si les partis d'opposition n'y voyaient rien à redire. Nous venons de constater, dans l'affaire de la banque, que même lorsque les gouvernements souhaitent des débats et des renvois au comité, ce n'est pas possible si l'opposition fait de l'obstruction.

Nous tenons à débattre à la Chambre de la question du commerce et de nos relations avec les États-Unis.

* * *

LES BANQUES

LA COMMISSION D'ENQUÊTE—LA FOURNITURE DE RENSEIGNEMENTS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, pour un gouvernement qui souhaitait un débat, il est étrange que nous n'ayions pas abordé le sujet de la semaine. Le vice-premier ministre peut-il nous assurer que tous les renseignements que jusqu'à présent le gouvernement a déclaré ne pas pouvoir fournir au comité, prétextant que c'était illégal, seront fournis au commissaire?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, pourquoi le député ne patiente-t-il pas jusqu'à ce que le juge Estey . . .

M. Gauthier: Nous ne vous faisons pas confiance, Erik.

M. Nielsen: Si le député ne me fait pas confiance, peut-être que . . .

Une voix: Personne n'a confiance en vous. Pas même votre mère, Erik.

M. Nielsen: Elle est décédée il y a bien des années de cela.

• (1500)

Il fera peut-être confiance au juge Estey qui mène l'enquête. Soyons patient et attendons de voir quelles seront ses exigences.

Je puis garantir à la Chambre que nous fournirons à ce juge tous les renseignements qu'il nous est possible de fournir, conformément à la position que nous avons soutenue dès le départ, et cela pour l'aider à mener cette enquête.

LES RENSEIGNEMENTS DONT DISPOSERA LA COMMISSION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, est-ce qu'on mettra à la disposition du juge Estey, aux fins de son enquête, les renseignements complets que le ministre a eus, que l'inspecteur général des banques a eus, que ces trois personnages ont eus à leur disposition avant que ne soit prise la décision de renflouer la banque, et avant qu'on ne décide de fermer ces banques?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Pourquoi ne laissons-nous pas au juge Estey le soin de décider des renseignements dont il aura besoin pour mener à bien son enquête?

M. Broadbent: Il doit suivre vos instructions.

M. Deans: Pourquoi ne nous répondez-vous pas?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le vendredi 27 septembre 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'AVANT-PROJET DE RAPPORT—LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LE LIBRE-ÉCHANGE—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Je voudrais préciser que je suis, contrairement à ce que je pensais tout à l'heure, en mesure de rendre ma décision sur la question de privilège soulevée par la députée de Hamilton-Est (M^me Copps) le 24 septembre.

Sa plainte se fondait sur un document dont elle m'a communiqué un exemplaire et que j'ai lu très attentivement. C'est un document non-identifié d'un auteur inconnu, et qui vise à donner des conseils en matière de stratégie à utiliser dans les rapports avec le public sur la question de l'initiative de négociations commerciales bilatérales entre le Canada et les États-Unis.

La députée de Hamilton-Est se plaint de ce que certains passages de ce document enfreignent ses privilèges de députée. Il n'appartient pas à la Présidence de déterminer si c'est le cas ou non, mais simplement de décider s'il y a suffisamment d'éléments pour justifier un débat prioritaire sur la question.

En premier lieu, la plainte de la députée ne semble pas viser une organisation particulière et identifiable. La présidence ignore qui est l'auteur de ce document et d'où il sort.

Deuxièmement, la présidence doit déterminer si la teneur de ce document constitue une atteinte à son droit à la libre expression ou un obstacle à l'accomplissement de son devoir.

Elle est nommément mentionnée dans ce document qui dit qu'elle doit protéger l'industrie sidérurgique dans sa circonscription. C'est une constatation de fait qui n'est pas en soi diffamatoire.

Le document dit aussi que certains députés de l'opposition, y compris la députée de Hamilton-Est, représentent des circonscriptions qui pourront probablement bénéficier de l'initiative commerciale en question, et que cette situation pourrait être exploitée avantageusement dans le cadre de la stratégie envisagée.

La députée estime peut-être, et même certainement je le pense, que c'est une remarque offensante, mais s'agit-il d'une menace ou d'une tentative d'intimidation? Ce texte nuit-il en quoi que ce soit à l'accomplissement de son devoir? Je dois dire que je ne vois rien dans ce document qui puisse justifier une réponse affirmative à ces questions. Il ne m'est donc pas possible d'accorder à cette affaire la priorité sur d'autres questions.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA NORBANQUE

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE TOUCHANT LA LIQUIDATION DE LA NORBANQUE

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): En conformité des dispositions de l'article 46(2) du Règlement, monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, copies de la correspondance touchant la liquidation de la Norbanque.

* * *

LES BANQUES

LA LIQUIDATION DE LA NORBANQUE—DÉCLARATION DE LA MINISTRE D'ÉTAT (FINANCES)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Ce matin, monsieur le Président, j'ai annoncé au nom du gouvernement que l'on avait demandé aujourd'hui une ordonnance de la cour aux termes de la Loi sur les liquidations pour autoriser la liquidation de la Norbanque.

Ce matin également, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé que le juge Willard Estey avait été nommé pour enquêter et faire rapport sur toutes les circonstances et tous les facteurs qui ont contribué aux difficultés de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque et qui les ont contraintes à cesser toute activité.

Cet après-midi, je tiens à expliquer à la Chambre les circonstances et les motifs de ces décisions.

[*Français*]

Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de souligner que les problèmes éprouvés par la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque reflètent une situation unique et particulière. Le système bancaire canadien est et demeure l'un des plus stables au monde. En effet, comme je l'ai précisé plus tôt, les actifs de ces deux institutions représentent moins de un pour cent de l'actif total du système bancaire canadien. L'une comme l'autre, ces deux banques ont vu le jour dans l'Ouest canadien, au milieu des années 1970. Étant toutes deux établies dans une région qui connaissait une vive croissance économique à base d'énergie, elles ont connu un essor important au cours de cette période.

[*Traduction*]

Ces banques se sont appliquées surtout à attirer les dépôts importants des grandes sociétés et d'autres institutions comme les municipalités, les hôpitaux, les collèges et les caisses de retraite disposant de sommes considérables à investir. Dans leur portefeuille de prêts et autres investissements, ces deux banques avaient une forte concentration de capitaux et donc de risques dans le secteur immobilier de l'Ouest et dans les entreprises du secteur énergétique.

Les banques sont devenues particulièrement vulnérables lorsque l'ère de prospérité du secteur des ressources a pris fin brusquement dans l'ouest du Canada. Comme chacun sait, la très grave récession qui a suivi cette ère de prospérité a énormément affaibli l'économie de cette région. En fait, l'économie de l'ouest commence à peine à se remettre des effets de cette récession.

En mars, la direction de la Banque Commerciale du Canada a sollicité le soutien du gouvernement. Elle demandait à l'époque une réduction de la valeur de son portefeuille de prêts, ce qui aurait eu pour effet d'amenuiser son capital et ses réserves à tel point qu'elle n'aurait plus été viable. Il n'était pas facile pour le gouvernement de prendre la décision de soutenir la BCC ou n'importe quelle autre institution financière quant à cela. Durant la période du 14 au 25 mars, le gouvernement a examiné bien des options, posé bien des questions et proposé des solutions de rechange. Telle était notre responsabilité.

Je me permets de faire remarquer, monsieur le Président, que notre gouvernement croit que les institutions financières régionales peuvent jouer un rôle important dans le développement de solides économies régionales. C'est pourquoi nous avons jugé bon de faire tous les efforts raisonnables pour permettre à la BCC de continuer à servir les entreprises de l'ouest du Canada.

Cette décision s'appuyait sur un certain nombre de considérations très importantes. La reprise économique en Alberta et en Colombie-Britannique marquait un retard sur celle du reste du pays. Le gouvernement craignait que la faillite d'une banque régionale retarde encore davantage la reprise économique en cours dans l'Ouest. La liquidation de la BCC en mars, alors que l'économie était moins saine, aurait perturbé considérablement les affaires de nombreuses entreprises de l'Ouest en compromettant sérieusement leur relance et même leur survie. Au niveau national et international, les marchés financiers étaient en proie à une grande incertitude. Le dollar canadien venait d'atteindre le cours le plus bas jamais enregistré. Les taux d'intérêt étaient élevés. Les faillites de certaines institutions financières aux États-Unis avaient ébranlé la confiance. La perspective de la faillite d'une banque dans un contexte aussi instable comportait des risques graves et incalculables.

Compte tenu de tous ces risques, du fait que des emplois seraient compromis dans l'ouest du Canada, que la stabilité de notre système bancaire serait perturbée et que la confiance étrangère dans notre économie serait ébranlée, le gouvernement a décidé de continuer à essayer d'aider la Banque Commerciale du Canada.

D'après les informations dont nous disposions et compte tenu du temps limité que nous avions pour prendre une décision, nous avons décidé avec les deux gouvernements provinciaux et les six principales banques à charte du Canada, de proposer les mesures d'aide constituant le projet de loi C-37, qui a été approuvé par le Parlement.

Ce plan d'aide visait à rétablir la viabilité de la Banque Commerciale du Canada en demandant aux participants d'absorber 255 millions de pertes sur les prêts irrécouvrables. C'est la direction de la BCC qui a déterminé quels étaient les prêts irrécouvrables, dans le peu de temps dont elle disposait, et l'inspecteur général des banques ainsi que des représentants de certaines des banques à charte participantes les ont examinés.

Après l'adoption du projet de loi C-37, en mars, et après avoir consulté le président du conseil d'administration de la BCC, j'ai fait le nécessaire pour attirer de nouveaux administrateurs afin de renforcer la direction de la banque. Je cherchais des gens de très grande envergure. Mes efforts n'ont malheureusement pas porté leurs fruits.

Conformément à l'entente, deux représentatns spéciaux du bureau de l'inspecteur général des banques ont été chargés de surveiller l'arrangement. Ces deux agents de crédit expérimentés ont fait une étude approfondie des prêts compris dans le plan d'aide.

Pour suivre la situation, le gouvernement s'est notamment arrangé pour qu'une équipe d'experts examine l'ensemble du portefeuille de prêts de la BCC sous la direction de M. George Hitchman. Le rapport de M. Hitchman signalait la nécessité de réduire sensiblement les prêts couverts dans les mesures de soutien offertes en mars ainsi que d'autres prêts que la direction de la banque n'avait pas assujettis aux mesures de soutien. Il est également devenu manifeste que les mesures de soutien n'avaient pas réussi à rétablir la confiance du marché envers la banque. En raison de cette méfiance, les avances que la Banque du Canada avait consenties à la BCC ont augmenté considérablement durant l'été pour atteindre la somme de 1.3 milliard de dollars vers la fin d'août.

• (1510)

On s'est rendu compte durant ce processus que d'autres réductions appréciables s'imposeraient. De l'avis de l'inspecteur général des banques, l'ampleur de ces réductions était telle que la BCC ne pouvait plus être jugée rentable. Voilà pourquoi la Banque du Canada ne pouvait plus apporter son concours financier.

En l'absence de toute autre option, y compris les possibilités éventuelles d'un fusionnement qui ont été explorées, il incombait au ministre des Finances (M. Wilson) de nommer un syndic chargé de maintenir la situation financière de la banque durant la liquidation. Nous n'avons pas pris cette décision à la légère le 1er septembre dernier. Nous l'avons fait à contre-cœur après des délibérations très sérieuses. Nous savions que les clients de la banque s'en ressentiraient, mais nous ne devions pas oublier, par ailleurs, que la banque n'était plus une institution financière rentable.

Pour aider à minimiser l'incidence sur les entreprises de l'Ouest, nous avons demandé au syndic de remplir ses fonctions de manière à créer le moins d'ennuis possible aux clients de la BCC. Tels sont les antécédents à propos de la BCC.

Je voudrais maintenant parler de la situation de la Norbanque et de la décision annoncée ce matin. Le bureau de l'inspecteur général des banques a eu de fréquents contacts avec la Norbanque depuis sa création et a participé à de nombreuses discussions avec la direction au sujet du fonctionnement intérieur, des arrangements relativement à la vérification, certains prêts en particulier et certaines propositions financières ainsi que d'autres aspects de ses activités.

Quand la Banque Commerciale du Canada a révélé au gouvernement les difficultés qui ont donné lieu aux mesures de soutien adoptées en mars, le bureau de l'inspecteur général des banques, la Banque du Canada, le ministre des Finances et moi-même étions conscients des répercussions possibles sur la Norbanque. Depuis l'adoption des mesures de soutien en mars, il est devenu de plus en plus clair que la Norbanque perdait la confiance du marché, ce qui a suscité de graves problèmes de financement. A la fin d'août, les avances de la Banque du Canada s'élevaient à plus de 500 millions de dollars. Pendant tout ce temps-là, le gouvernement a collaboré étroitement avec les cadres de la Norbanque en vue de trouver une solution aux problèmes de cette dernière. Dans le cadre de cette démarche, l'inspecteur général des banques a entrepris d'examiner soigneusement la qualité des avoirs de la banque. Dans le rapport qu'il a présenté à la fin d'août, il était évident que les problèmes de la Norbanque ne se limitaient pas au financement. En fait, la valeur des avoirs de la Norbanque était gravement compromise et l'inspecteur général des banques en vint à la conclusion que la Norbanque n'était désormais plus viable.

Au moment où il a été décidé de liquider la Banque Commerciale du Canada, le ministre des Finances et moi-même nous sommes à nouveau entretenus avec des cadres de la Norbanque. Ceux-ci nous ont redonné l'assurance qu'une réorganisation ou un fusionnement seraient bientôt possibles. Nous avons convenu de favoriser pareille tentative. Toutefois, il nous est apparu évident que la Norbanque ne pouvait poursuivre en même temps ses activités normales. Donc, au début de septembre, nous avons convenu de considérer la situation de la Norbanque comme distincte de celle de la Banque Commerciale et de lui donner le temps de trouver d'autres solutions que la liquidation. Le ministre des Finances a nommé Touche Ross Limited curateur de la Norbanque, étant entendu que la direction de la banque disposerait du temps nécessaire pour réorganiser ses affaires et trouver des associés pour un fusionnement éventuel. C'est alors que j'ai retenu les services de M. Robert Bellamy, de la maison Burns Fry Limited pour essayer de concert avec la Norbanque de réaliser une réorganisation ou un fusionnement.

Le 27 septembre Touche Rosse Limited m'a présenté un rapport confirmant celui de l'inspecteur général des banques, à savoir que la Norbanque n'était plus en mesure de faire face à ses obligations financières. Les curateurs estimaient qu'une liquidation régulière s'imposait dans le meilleur intérêt des créanciers et des actionnaires. M. Bellamy m'a lui aussi formulé ses conclusions quant à une restructuration possible de la Norbanque. M. Bellamy estimait qu'aucune des propositions dont il avait discuté avec les intéressés et qu'il avait examinées à fond n'était viable. Les propositions en question ne limitaient pas vraiment les risques du gouvernement fédéral, soit en fait ceux des contribuables, en ce sens qu'elles nécessitaient un engagement plus ou moins ferme d'absorber les prêts non rentables de la banque. Elles n'assuraient pas suffisamment non plus que la banque réorganisée pourrait être une institution financière viable sans un soutien gouvernemental continu. Ce sont là les documents que j'ai déposés aujourd'hui, soit le rapport des curateurs et les conclusions de M. Bellamy.

Comme le gouvernement a longuement tenté d'accommoder la Norbanque dans sa recherche d'un associé en vue d'un fusionnement, nous n'étions pas et ne sommes toujours pas disposés à prendre un engagement ferme. Nous n'étions pas non plus disposés à appuyer une solution qui ne nous offre pas la certitude, et la certitude absolue, que la banque se tranformerait en entreprise rentable dans un avenir prévisible. Aucune proposition ne pouvait satisfaire à ces deux conditions essentielles, en dépité du fait que M. Bellamy se soit adressé de ma part à diverses parties susceptibles de présenter des offres. En l'absence de propositions acceptables et devant la détérioration de la situation de la Norbanque, le gouvernement n'avait pas d'autre choix que de prendre la décision annoncée aujourd'hui. Je tiens à signaler à tous les députés, et j'insiste, que nous avons fait l'impossible pour aider la Norbanque dans ses efforts de fusion et de réorganisation. Bien que nos tentatives se soient soldées par un échec, monsieur le Président, nous nous sommes donné de la peine.

Nous ne pouvions pas chercher indéfiniment un partenaire. En même temps que la situation financière de la Norbanque se détériorait, nous devions nous préoccuper des intérêts des déposants. Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, que la Société d'assurance-dépôts du Canada ne peut rembourser les déposants assurés que si un tribunal l'y enjoint. Par conséquent, monsieur le Président, c'est bien à regret, je vous assure, que nous avons pris la décision de liquider la Norbanque, après avoir exploré à fond toutes les possibilités.

En ce qui concerne l'annonce faite par le premier ministre (M. Mulroney), mon collègue des Finances (M. Wilson) et moi-même lui avons en effet recommandé de confier à une commission le soin d'enquêter sur les événements qui ont forcé la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque à cesser leurs activités. Le gouvernement insiste depuis septembre pour débattre de façon franche, complète et sans esprit de parti la question des circonstances et des décisions qui ont entraîné la chute de ces deux établissements financiers. Nous avons conclu que c'est une commission d'enquête qui était le plus à même de faire un examen public, complet et impartial. Une autre raison de ce choix, c'est de s'assurer que tous les faits utiles entourant la liquidation des deux banques soient divulgués et étudiés convenablement. La question est complexe, comme le prouvent les discussions des dernières semaines à la Chambre. L'analyse et l'évaluation de ces questions exigent les compétences qu'aura la commission de M. le juge Estey.

Nous n'imposons aucune limite à la commission d'enquête. Il appartiendra au juge Estey de déterminer l'ampleur de l'enquête à tous les points de vue. Nous attendrons de voir ce qu'un juriste connu, indépendant et objectif, pourra dire sur cette affaire et je suppose que les députés d'en face voudront eux aussi en voir les résultats. De plus, le gouvernement a

l'intention de rendre public le rapport du juge Estey dès réception sauf pour les parties que le juge lui-même déclarerait confidentielles. Je tiens à répéter, à ce sujet, que nous ne lui imposons aucune restriction.

J'estime qu'en demandant au juge Estey de présider une commission d'enquête nous prenons une initiative propre à satisfaire l'intérêt public et à fournir une explication complète des circonstances entourant cette affaire.

• (1520)

Nous avons demandé au juge Estey de se mettre à l'œuvre immédiatement et il a avisé le gouvernement que ses audiences débuteraient le mercredi 2 octobre 1985. Il présentera son rapport au gouverneur en conseil dès que possible.

[*Français*]

Les députés auront d'autres occasions de discuter de ces questions lorsque le projet de loi autorisant le gouvernement à dédommager les déposants non assurés aura été déposé à la Chambre. Ce projet de loi sera déposé sous peu, monsieur le Président.

Comme je l'ai indiqué dans mon communiqué de presse ce matin, la législation prévoira le paiement aux déposants non assurés du montant du principal et des intérêts courus jusqu'au 1er septembre 1985; 60 p. 100 de ce montant sera versé à chaque déposant touché aussitôt que possible après l'adoption du projet de loi, et le reste sera payé par un chèque supplémentaire postdaté du 1er avril 1986.

Je préciserai également qu'aucun paiement ne sera versé à l'égard des intérêts qui auraient dû courir après le 1er septembre.

[*Traduction*]

Nous comptons sur la collaboration des députés d'en face pour étudier cette mesure le plus rapidement possible afin que les déposants non assurés soient remboursés.

Monsieur le Président, parmi ces déposants figurent certaines municipalités qui ont de grosses difficultés financières à cause de la situation de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque.

Nous devons aussi adopter ce projet de loi dans l'intérêt de centaines de petites entreprises, de caisses d'épargne, d'associations, d'organismes de bienfaisance, de mouvements culturels, d'hôpitaux, de collèges et de particuliers.

Monsieur le Président, je suis de ceux qui estiment que nous devons prendre des mesures pour que notre système financier demeure efficace, prudent et respecté tant au Canada qu'à l'étranger. Le gouvernement demandera donc le concours de tous les députés pour revoir et réaménager la loi et les règlements qui régissent les opérations des institutions financières du Canada.

Le 1er septembre, j'ai annoncé que nous proposerions une mesure pour accroître les pouvoirs des organismes de réglementation fédéraux qui pourront ainsi maintenir la stabilité de notre système financier et en assurer la bonne marche. J'ai déclaré aussi que nous présenterions des amendements à la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada pour qu'elle jouisse des ressources financières lui permettant de continuer de protéger les déposants canadiens qui n'ont que de modestes moyens financiers. Le gouvernement compte entamer de telles réformes très prochainement.

Je rappelle également que le comité des finances des Communes tient actuellement des audiences à propos du document de travail du gouvernement sur la réforme des institutions financières. Le gouvernement expose, dans ce document, sa politique législative globale à l'endroit de notre système financier.

Ce qui est arrivé dernièrement à la Banque Commerciale du Canada et à la Norbanque montre combien il importe d'agir rapidement mais efficacement.

Enfin, monsieur le Président, je répète que je suis convaincue de la rentabilité et du dynamisme du système bancaire national et international. Je suis impatiente de prendre connaissance des travaux et du rapport du juge Estey. Les députés peuvent être assurés que le juge Estey aura la collaboration pleine et entière du gouvernement pour mener à bien son enquête.

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, dans ces 24 pages de déclaration ministérielle, il manque un paragraphe, celui où l'on annonce la démission du ministre des Finances (M. Wilson) et de la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall).

Des voix: Bravo!

M. Garneau: C'est effectivement un bien triste jour dont les Canadiens se souviendront pendant longtemps. Après 13 mois de gouvernement conservateur, nous avons appris aujourd'hui que la deuxième banque va être liquidée.

Une voix: Combien en reste-t-il encore?

M. Garneau: Ce qui est le pire, après 13 mois au pouvoir, le gouvernement a profité de la situation de l'emploi, de la création d'emplois. Il s'est attribué tout le mérite des emplois créés, même si tout le monde savait que c'était le résultat du dernier discours budgétaire. Aujourd'hui, toutefois . . .

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. La Salle: J'en aurais beaucoup à dire.

M. le Président: A l'ordre! A l'ordre, s'il vous plaît! . . .

M. La Salle: On prend nos responsabilités!

M. le Président: La Chambre a entendu la déclaration du ministre d'une façon très attentive.

Je veux maintenant, si c'est possible, que le député du parti libéral profite maintenant du même silence à la Chambre, s'il vous plaît.

[*Traduction*]

M. Garneau: Monsieur le Président, cette question est très grave. Je ne la prends pas à la légère et je n'ai pas l'intention de me laisser interrompre par le ministre des Travaux publics qui ne connaît rien aux banques, si ce n'est lorsqu'il leur emprunte de l'argent.

Pire encore, monsieur le Président, nous venons d'apprendre que le comité parlementaire ne sera pas autorisé à examiner de près ces deux faillites de banque. En effet, on nous a dit qu'un juge a été nommé—et qu'on ne me dise pas que ce n'est pas dû à l'insistance du député du parti libéral pour obtenir plus de détails avant que la question ne soit renvoyée au comité parlementaire. Je ne sais pas ce qu'ils ont à cacher, mais le ministre a refusé de comparaître devant la caméra de télévision du comité parlementaire. Le premier ministre du Canada (M. Mulroney) a promis aux Canadiens une enquête télévisée. Que nous cache-t-il maintenant, et épargnez-nous les bobards à l'irlandaise.

Une voix: Encore une promesse rompue.

Une voix: De quoi avez-vous peur?

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le Président, c'est un jour bien triste pour le Canada de voir qu'en l'espace de quelques semaines on nous apprend la faillite d'une deuxième banque.

Je pense qu'il faut regarder cette question sur la base de la crédibilité du ministre. C'est pourquoi je dis que dans cette longue déclaration de 24 pages il manquait un paragraphe, et c'est la démission du ministre d'État (Finances) (Mme McDougall) et du ministre des Finances (M. Wilson).

Le 29 mars dernier, madame la ministre nous déclarait ici, à la Chambre que: Aucune autre institution financière, à part la Banque commerciale du Canada, non seulement était en difficulté, mais apparaissait en difficulté. Et maintenant, elle nous dit dans sa déclaration que: Dès le mois de mars elle connaissait les difficultés de la Norbanque!

Monsieur le Président, il y a là une question de crédibilité qui est extrêmement importante. Et si madame la ministre entend traiter de la question bancaire et obtenir la collaboration des députés de la Chambre sur une question aussi importante, elle doit prendre pour acquis que son discours doit être consistant. Si elle ne connaît pas les réponses, c'est bien simple, qu'elle se taise. Mais on n'indique pas à la population canadienne que: Aucune banque à travers le pays, non seulement est en difficulté financière, mais «apparaît en difficulté financière».

Qu'est-ce qui me retient aujourd'hui de demander à madame la ministre: Y a-t-il une autre institution financière en danger? Monsieur le Président, je n'ose pas poser la question parce que j'ai peur de ne pas avoir la vérité.

Une voix: C'est ça.

M. Garneau: C'est une question extrêmement sérieuse! Et lorsque je vois, par exemple, que dans sa déclaration d'aujourd'hui on se réfère, par exemple, au fait, et voici ce que madame la ministre disait:

[*Traduction*]

«Ces banques sont devenues particulièrement vulnérables lorsque l'ère de prospérité du secteur des ressources a pris fin brusquement dans l'ouest du Canada.»

[*Français*]

Et que je compare cette déclaration d'aujourd'hui avec ce qu'elle nous disait à la Chambre le 25 mars dernier alors qu'elle a informé la population canadienne et les députés de la Chambre: Que la raison des difficultés de la Banque commerciale du Canada résidait dans ces prêts en Californie.

Est-ce que le gouvernement aujourd'hui, dans une situation aussi pénible qui met en danger la sécurité de tout notre système bancaire . . .

• (1530)

Madame la ministre va-t-elle . . . et le ministre des Finances qui n'a pas voulu, jusqu'à maintenant, assumer ses responsabilités que la loi lui délègue . . . Si vous pouvez, par une lettre, déléguer à un ministre d'État certaines responsabilités administratives, il reste fondamental que le ministre des Finances, de par la loi de l'exécutif, a la responsabilité finale. Et je trouve curieux que dans une situation aussi sérieuse, il laisse le ministre d'État (Finances) prendre le blâme et assumer les responsabilités, alors que c'est lui qui aurait dû se lever de son siège et faire cette déclaration.

Une voix: C'est un peureux!

M. Garneau: Monsieur le Président, si la ministre veut avoir la collaboration de cette Chambre, il va falloir qu'elle ajuste d'une façon un peu plus appropriée ses déclarations. Si elle veut qu'on collabore avec elle, il faudra d'abord non seulement qu'elle nous dise la vérité, mais qu'elle nous donne l'apparence de nous dire la vérité. Parce que lorsque je me réfère à ses déclarations du 25 mars et du 29 mars, lorsqu'elle nous disait:

[*Traduction*]

Monsieur le Président, la présente situation représente un incident isolé.

Elle parlait de la BCC.

A l'heure actuelle, aucune autre institution financière canadienne ne semble avoir des problèmes de solvabilité.

[*Français*]

C'est une déclaration très précise. Et si madame la ministre veut qu'on collabore avec elle dans le projet de loi qu'elle se propose de présenter, il faudra qu'elle apprenne à dire la vérité toute entière, ou à s'abstenir de commenter sur des choses qu'elle ne connaît pas.

Je voudrais aborder maintenant la question de la nomination du juge Estey. Monsieur le Président, je trouve complètement déplacé qu'on demande à un juge de la Cour suprême, surtout après les déclarations que le juge en chef de la Cour suprême a faites récemment dans une conférence d'éminents juristes—je pense que cela a eu lieu à Halifax—où il disait qu'il était «inapproprié» de demander à un juge de venir se porter à la défense du pouvoir politique. Et c'est ce qu'on fait aujourd'hui.

On va placer un juge de la Cour suprême dans une situation où il devra porter un jugement sur des décisions politiques qui ont été prises par deux députés de ce gouvernement. S'il ne touche pas, comme j'espère qu'il ne le fera pas, aux gestes politiques qui ont été posés, aux décisions politiques qui ont été prises par le ministre des Finances, par la ministre d'État (Finances) et par le premier ministre (M. Mulroney), je soutiens, monsieur le Président, qu'il est urgent que le comité parlementaire puisse se réunir, parce qu'on ne me fera pas accroire qu'un ministre de ce gouvernement qui a fait une erreur concernant quelques boîtes de poisson va démissionner, qu'un autre ministre qui s'est hasardé dans un bar et a rencontré une strip-teaseuse a été obligé de démissionner, et que deux ministres qui vont coûter un milliard de dollars aux contribuables vont pouvoir voguer leur petit bonheur sans même s'excuser auprès de la population canadienne. Il y a des limites qui ne sont pas acceptables.

Monsieur le Président, le jugement politique qui a été porté a amené, à mon avis, la disparition de deux institutions financières. Tout d'abord, je pensais qu'il y en avait une, maintenant, j'ai de plus en plus la conviction que la façon dont on a procédé, on a tué les deux institutions financières de l'Ouest. Et je dis qu'on les a tuées en termes de coûts relatifs: Coûts relatifs aux contribuables canadiens, et coûts relatifs au développement économique de l'Ouest.

Monsieur le Président, voici qu'on décide, et on nous l'annonce aujourd'hui une deuxième fois, qu'on va rembourser tous les déposants et, dans sa déclaration d'aujourd'hui, madame la ministre n'a pas fait de distinction, savoir, qui détenait les dépôts. Donc, j'en tire la conclusion que tout ce qui est dépôt, excepté le capital-action, va être remboursé. Si tout est remboursé, cela veut dire que le coût véritable aux contribuables du Canada, ce sont les mauvais prêts qu'il y avait dans cette banque.

Eh bien, si c'était cela le coût, pourquoi alors ne pas voir investi directement dans le capital-action de la banque les sommes d'argent qui auraient été les mêmes pour les contribuables du Canada et se débarrasser des mauvais prêts? S'il y a des poursuites à prendre contre la «gérance», il n'y a rien qui empêche de faire cela. Mais pour le même coût, on aurait pu sauver ces banques-là avec l'appui véritable du gouvernement et non pas annoncer une opération de sauvetage le 25 mars, et commencer quelques jours plus tard à faire des téléphones auprès des institutions financières pour leur demander ce qu'elles en penseraient si on tirait la «plug» . . .

Monsieur le Président, lorsqu'on s'engage dans une opération comme celle-là, il faut avoir fait le tour de la situation et non pas amener le Parlement et les citoyens du Canada dans une situation telle ou la hâte pour éviter qu'une mauvaise publicité soit faite entourant le sommet économique où le premier ministre trônait devant les caméras de télévision . . . On ne voulait pas ternir l'image . . . On a pris une décision dans l'espace de quelques heures, et cela va coûter non seulement un milliard de dollars de taxes mais également la vie de deux institutions financières. Si j'étais un citoyen de l'Ouest aujourd'hui, et je l'ai dit récemment dans ce débat d'urgence qu'on a obtenu avec l'appui des progressistes conservateurs mais pour lequel on n'a eu aucune information additionnelle parce que les ministres se sont sauvés, monsieur le Président . . . Dans le cas de cette opération, j'ai essayé de le dire, si j'étais un citoyen de l'Ouest, combien humilié je serais aujourd'hui de l'action prise par ce gouvernement.

Et je me replace, moi, comme francophone québécois, voyant une institution aussi bien ancrée chez nous que les *Credit Unions* ou les caisses populaires, qui auraient ces difficultés et qui devraient fermer leurs portes . . . Ce n'est pas le cas du tout, ils sont en excellente situation, mais si une situation comme celle-là se présentait, je serais humilié comme Québécois, et je comprends aujourd'hui que les citoyens des provinces des Prairies doivent être humiliés de l'action et de la façon dont ce gouvernement-là a agi.

Des voix: Bravo!

M. Garneau: On va investir l'argent des contribuables par millions, et la conclusion, c'est que les deux banques vont être fermées et que les provinces des Prairies vont perdre deux de leurs institutions régionales auxquelles ils tenaient et pour lesquelles les citoyens de l'Ouest se sont battus pendant des années.

Si on avait décidé, par contre, monsieur le Président, de laisser aller la BCC complètement en faillite en mars dernier, cela aurait pu être une décision . . . mon propos serait différent aujourd'hui, mais comme on a décidé de rembourser tout le monde, les banques étrangères, les banques canadiennes, les municipalités, les *Credit Unions*, le coût véritable, cela va être le prix des mauvais prêts, et moi je dis que, à ce moment-là, on aurait pu sauver ces deux institutions-là, mais en mettant véritablement le poids gouvernemental derrière cette opération. Actuellement, on va payer . . .On va fermer les portes . . . Il va y avoir des centaines de «jobs» qui vont être perdus, et Dieu sait quand l'Ouest canadien pourra avoir une deuxième institution.

Monsieur le Président, je voudrais revenir pendant quelques instants sur le rôle que jouera le juge Estey dans cette affaire. Je crois que le juge Estey, et je ne voudrais absolument pas minimiser ses qualités de juriste, va être placé comme arbitre d'une décision gouvernementale, une décision gouvernementale qui a été une décision politique, une décision qui a été prise au nom de l'ensemble des citoyens canadiens, et on va demander à ce juge de venir dire publiquement dans un rapport que le ministre des Finances (M. Wilson) a mal agi, que la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) a mal agi, que le premier ministre a mal agi. Poser la question, monsieur le Président, c'est y répondre. Cela n'a pas de sens. Voilà pourquoi, au moment où on se parle, mon leader, mon chef, M. Turner, est actuellement à Toronto où il fait une conférence de presse, il devait commencer à 15 h 30, où il demande les mêmes choses que l'on demande ici en cette Chambre, c'est-à-dire un comité parlementaire pour porter un jugement sur les gestes politiques qui ont été posés par ce gouvernement et qui ont tué deux institutions financières.

S'il appartient à un juge de déterminer s'il y a eu des gestes administratifs, des vols, des gestes qui ont été illégaux, par les administrations de ces banques, je pense que c'est correct et probablement normal, mais on ne demande pas à un juge, surtout à un juge de la Cour suprême, après les propos tenus par le juge en chef encore récemment, on ne demande pas à un juge de la Cour suprême, dis-je, de venir se faire l'arbitre sur une décision politique. Je crois que c'est placer les juges dans une situation intenable.

Enfin, monsieur le Président, je voudrais souligner au gouvernement et à la population canadienne en même temps que je trouve curieux, par exemple, qu'on nous dise en cette Chambre que l'opposition a retardé à donner son consentement unanime pour le renvoi au comité.

Je pense qu'il est bon de souligner, parce qu'il y a un public qui nous écoute et la lumière doit être faite au moins sur cette partie-là . . . On a essayé, je ne sais pas si le terme est parlementaire, mais on a essayé, dis-je, de déférer rapidement à un comité parlementaire cette question sans nous donner l'assurance que le comité parlementaire aurait la possibilité d'entrer dans tous les détails. Monsieur le Président, quand on nous demande de faire une enquête de cette nature dans l'espace d'un mois et demi . . . deux mois . . . quand on sait jusqu'à quel point le calendrier parlementaire est chargé . . . Lorsqu'on nous dit qu'on ne peut pas avoir le rapport Hitchman, lorsqu'on nous dit qu'on ne peut pas avoir la liste des déposants, lorsqu'on nous dit qu'on n'a pas accès au genre d'actifs qui sont dans ces banques-là, monsieur le Président, qu'est-ce que vous voulez qu'on aille faire en comité sinon participer au *cover-up* que le gouvernement voulait nous imposer? Il était essentiel que nous ayons en notre possession un minimum de documents pour faire un travail valable.

Monsieur le Président, à mon avis, sur la décision politique qui risque de coûter un milliard de dollars, la lumière ne sera pas faite tant et aussi longtemps qu'un comité parlementaire n'aura pas eu à sa barre, comme témoins, le ministre des Finances, la ministre d'État (Finances), le premier ministre et tous les autres acteurs dans cette question. Et je pense que même si un juge peut faire une enquête de nature administrative: le juge ne peut pas faire une enquête de nature politique. C'est pourquoi, et je vais terminer mes remarques là-dessus, monsieur le Président, c'est une bien triste journée que nous connaissons aujourd'hui et je ne peux pas concevoir que deux banques fassent faillite, que les contribuables soient appelés à payer jusqu'à un milliard de dollars, et que deux ministres se lavent les mains de cette façon-là en envoyant cela à un juge et qu'ils restent confortablement assis à leur fauteuil avec la responsabilité qui leur revient.

• (1540)

[*Traduction*]

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): C'est avec beaucoup de regret que nous avons appris aujourd'hui l'effondrement de la Norbanque. Parce que toute tentative de renflouement lui paraît impossible, le gouvernement a décidé de liquider la banque. Je pense que cet échec sera un autre coup dur pour l'économie de l'ouest et pour tous les contribuables canadiens. Je peux vous en donner une idée, monsieur le Président, en vous rappelant que les faillites conjugées de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque coûteront aux contribuables environ un milliard de dollars. Une bonne partie de ce montant est imputable au gouvernement qui, en l'espace de douze ou treize mois, est intervenu directement ou bien a mal évalué des gestionnaires qui, semble-t-il, ont commis des erreurs. Et le gouvernement récolte ce qu'il a semé.

Ces nouvelles nous parviennent au moment où le gouvernement a décidé de restreindre le temps consacré à l'étude d'une mesure qui vise à désindexer les allocations familiales et à priver ainsi les petits Canadiens. Tout cela afin de venir à la rescousse des déposants de la Banque Commerciale et de la Norbanque, dont beaucoup ne sont pas assurés et n'ont aucun moyen de récupérer leur argent.

J'ai lu dans le *Financial Post* de cette semaine que des dirigeants de la Norbanque, le président du conseil, M. Robert Wilson, le président, M. Charles Neapole, et le vice-président exécutif, M. Martin Fortier, auraient reçu au mois d'août, à défaut de prime, une Jaguar neuve d'une valeur de $50,000. C'est ce qu'affirme le journal. J'espère que ce n'est pas vrai. Quoiqu'il en soit, je m'interroge sur la moralité de ces cautionnements fabuleux, si loin des préoccupations quotidiennes du simple citoyen. Il en coûtera de $60 à $70 au simple contribuable pour cautionner ces banques.

C'est dommage, monsieur le Président, que les négociations entre le gouvernement et la Norbanque n'aient pas abouti. A mesure que les faits seront connus, nous finirons par apprendre ce qui a ultimement causé la chute de l'organisme. Pour l'instant, en lisant la déclaration du ministre, je constate que l'on a dû faire deux poids deux mesures dans certains cas. Le gouvernement prétend qu'il n'était pas disposé à accepter un engagement non limitatif en ce qui concerne la Norbanque. Pourtant, c'est précisément ce qu'il a fait en ce qui concerne la Banque Commerciale du Canada. Le gouvernement dit qu'il lui fallait une solution qui lui donne la certitude que les banques finiraient par devenir viables. Il est certes maintenant évident, pour reprendre les paroles du premier ministre (M. Mulroney) à propos de la Banque Commerciale du Canada, qu'il n'y avait aucune certitude qu'elle finisse par devenir viable.

Si le gouvernement avait été bien informé sur la situation de la Banque Commerciale du Canada en mars, je dois me demander si la Norbanque aurait en fait pu être sauvée par une intervention à ce moment-là même au prix de la disparition de l'une des deux. J'ai noté la déclaration de la ministre . . .

[*Français*]

Monsieur le Président, je note dans la déclaration du ministre que, encore une fois, elle a mis le blâme sur la situation économique dans l'Ouest du Canada sans commenter, d'une part, les investissements de la Banque Commerciale du Canada en Californie ni les faillites en termes de gérance et d'administration par l'inspecteur général des banques ainsi que par le gouverneur de la Banque du Canada et la Banque du Canada et les erreurs en termes d'administration, en termes de politique du côté de ce gouvernement.

Le ministre ne reconnaît pas que les régulateurs, la Banque du Canada et les ministres eux-mêmes, ont dû jouer un rôle majeur dans cette situation qui a coûté aux contribuables maintenant environ 1 milliard de dollars.

Monsieur le Président, le ministre répète que le gouvernement agissait au mois de mars avec la meilleure information disponible à ce moment-là. Malgré le fait que la ministre ait fait une longue déclaration de 24 pages, elle ne commente pas du tout le fait que du 14 mars dernier jusqu'au mois de juillet le gouvernement n'a fait aucun effort afin de savoir quel était l'état de l'actif de la Banque commerciale du Canada, en ce qui touche aux actifs et aux avoirs qui n'étaient pas soi-disant publics.

Le gouvernement n'a pas accédé aux demandes des cinq banques à charte qui voulaient avoir un examen des avoirs de cette banque. Les banques ont offert d'envoyer des gens à la banque. Cette offre a été refusée, et ce, pendant des mois, jusqu'au point que les banques à charte décidèrent de retirer leurs investissements de la Banque commerciale du Canada.

Le gouvernement refusait de demander quelle était la nature de cette institution dans laquelle on a investi non seulement une somme de 250 millions de dollars, en grande partie provenant du gouvernement, mais en sus, à laquelle on faisait des garanties, effectivement, à l'effet que toutes les institutions avec des dépôts dans cette institution, c'est compensé dans le cas d'une faillite.

Monsieur le Président, le ministre a dit dans sa déclaration que depuis le mois de septembre le gouvernement cherchait une investigation qui serait complète, entière et non partisane. Il ignore le fait que c'était le Nouveau parti démocratique qui a demandé qu'en vue de notre frustration face au fait que le gouvernement refuse de donner les renseignements nécessaires au comité parlementaire afin de faire son travail, c'est grâce à cela que nous avons commencé, la semaine dernière, à «pousser» pour une enquête judiciaire avec la garantie que le juge aurait accès à tous les renseignements qui étaient «barrés» au comité parlementaire.

[*Traduction*]

Je le dis au ministre des Finances (M. Wilson) et à son asociée, monsieur le Président, lorsqu'on a interrogé expressément le vice-premier ministre (M. Nielsen) sur l'information qui serait mise à la disposition du juge pour son enquête, j'ai trouvé très inquiétant de le voir esquiver la question. Il s'est contenté de répéter la formule que nous avons entendue à maintes et maintes reprises au cours des débats à la Chambre en disant que l'on mettrait à la disposition du juge Estey toute l'information qu'il serait possible de lui fournir. Franchement, cela ne me paraît pas suffisant. On nous a dit qu'il n'était pas possible de fournir le rapport des États-Unis, ni le rapport soumis par M. Hitchman qu'on avait envoyé étudier les autres aspects de la Banque Commerciale du Canada. On nous a dit qu'il était impossible de produire la liste des déposants à cause des restrictions imposées par la Loi sur les banques ou d'assigner des témoins à comparaître. Déjà au printemps nous n'avons pas pu obtenir de réponses complètes de la part de l'Inspecteur général des banques, et nous n'avions aucune garantie que le comité aurait ce droit à l'automne, monsieur le Président, s'il reprenait son enquête.

Devons-nous comprendre que le gouvernement va traiter pareillement, un juge de la Cour suprême du Canada? J'espère que non, monsieur le Président. C'est pourtant ce qu'a déclaré aujourd'hui le vice-premier ministre.

Je voudrais préciser aujourd'hui ce qu'aurait dû prévoir, selon nous, le mandat de la Commission et les responsabilités qui auraient dû être confiées au juge Estey. La ministre a déclaré dans son discours que cette enquête n'est assujettie à aucun paramètre, à aucune restriction. C'est préférable à une enquête limitée qui ne sert, en définitive, qu'à blanchir les intéressés. Cependant, j'ai le sentiment, monsieur le Président, que cet exercice pourrait servir à faire oublier aux gens le rôle du gouvernement dans ce domaine, surtout si cette enquête traîne en longueur et n'en finit pas. Le mandat qu'on aurait dû confier au juge Estey est fort simple; il aurait fallu lui demander d'enquêter sur la faillite de la Banque Commerciale et de la Norbanque. On aurait dû préciser «Sans limiter la généralité de ce qui précède»—c'est l'expression utilisée d'ordinaire—et lui poser ensuite certaines questions bien précises. La ministre aurait pu s'assurer que le juge Estey ait les coudées franches, mais elle aurait pu également poser des questions auxquelles nous, de l'opposition, et les Canadiens, voulons qu'on réponde, notamment: Pourquoi ces banques ont-elles fait faillite? Quel rôle les ministres et le gouvernement et ses représentants ont-il joué dans ces faillites? Il y a un certain nombre d'autres questions plus précises que je poserai et sur lesquelles, je l'espère, le juge Estey se penchera. Je sais qu'en juriste consciencieux, il examinera ces états financiers avec beaucoup de sérieux. Je le respecte pour cela. Cependant, le gouvernement aurait dû donner ces points de repère sans limiter la portée de l'étude du juge Estey.

• (1550)

Pendant les trois semaines et demie qu'ont duré les négociations, monsieur le Président, le gouvernement a insisté pour que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques termine son enquête d'ici au 30 novembre. Nous avons soulevé cette question à la Chambre aujourd'hui et si c'est bien le cas, on aurait dû également signaler au juge Estey l'urgence de la question.

[*Français*]

Nous sommes maintenant dans une situation où la Chambre des communes serait censée conserver le projet de loi pour compenser les institutions relativement aux dépôts dans les deux banques qui sont maintenant en faillite.

Nous sommes censés donner l'autorité au gouvernement d'ajouter un milliard de dollars au déficit canadien, de payer un milliard de dollars aux compagnies, aux institutions qui n'étaient pas assurées, cela veut dire de donner l'argent des contribuables à ceux qui ne sont pas comptables du tout.

Maintenant, monsieur le Président, je me demande, est-ce que c'est vraiment le cas, savoir que nous devrions prendre cette décision sans avoir aucune connaissance de tous les faits dans l'affaire? Pourquoi le gouvernement n'aurait-il pas demandé au juge Estey de remettre son rapport avant le 30 novembre, de la même façon que nous avons demandé au Comité des finances, du commerce et des questions économiques de remettre son rapport avant le 30 novembre? Cela permettrait à la Chambre des communes de conclure ses débats sur le projet de loi avant Noël, mais avec les affirmations, les renseignements venant de M. Estey.

[*Traduction*]

Si l'on s'attend à ce que le comité fasse rapport d'ici au 30 novembre, on devrait certes pouvoir espérer au moins obtenir un rapport préliminaire du juge Estey à cette date, voire à la fin d'octobre. Selon moi, si le gouvernement désire que nous faisions bien notre travail de parlementaires, il ne devrait pas nous demander de verser un milliard de dollars à des déposants inconnus tant que cette enquête n'aura pas permis d'en savoir plus à ce sujet. Il s'agit d'une violation des privilèges et des droits du Parlement. Chose certaine, c'est une insulte à l'endroit des Canadiens qui vont devoir verser cet argent sans savoir pourquoi.

Étant donné le nombre de domaines sur lesquels le juge Estey pourrait se pencher, cette enquête risque de ressembler à celle de la Commission ontarienne sur l'environnement du Nord qui a duré sept ans et demi ou huit ans. Le rapport a finalement paru le mois dernier et tout le monde a soupiré d'aise que cette affaire soit terminée. Il a coûté 9 ou 10 millions de dollars, et le moment où il aurait pu être utile est passé depuis longtemps. Donc, étant donné que le Livre vert est à l'étude et que M. le juge Estey voudra peut-être commenter des questions comme la réglementation des banques, la qualité de l'inspection des banques, la qualité des conseils de la Banque du Canada et de l'inspecteur général des banques, et autres questions semblables, sans parler de la responsabilité politique, je crois que pour aucune considération son enquête ne devrait se prolonger au-delà, disons, de six mois. Il faudrait que son étude soit terminée d'ici la fin mars et que nous recevions un rapport intérimaire assez tôt pour pouvoir nous prononcer sur la demande de 1 milliard de dollars par le gouvernement. Je n'ai aucune assurance là-dessus parce qu'il n'en est pas question dans le mandat. M. le juge Estey pourrait prolonger son étude éternellement. Je suppose que le gouvernement pourrait modifier son mandat en y fixant une limite de temps. Je regrette qu'on ne l'ait pas fait au départ.

La question de l'information se pose, monsieur le Président. Quand viendra pour lui le moment de répondre, maintenant ou plus tard, j'aimerais que le gouvernement nous donne l'assurance que le rapport Hitchman sera à la disposition de M. le juge Estey, qu'il ne lui sera pas interdit comme il l'a été au comité.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il n'a pas été interdit au comité.

M. Cassidy: Le ministre hoche la tête. Je ne sais trop ce que cela veut dire.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Cela veut dire que vous auriez pu l'avoir si vous n'aviez pas été si entêté.

M. Cassidy: J'aimerais avoir l'assurance que le gouvernement fera pression auprès des autorités américaines, au niveau du premier ministre, pour que soit communiqué à M. le juge Estey le document où la Federal Deposit Insurance Corporation fait part des ses constatations sur les activités de la Westlands Bank et les activités aux États-Unis de la BCC, car c'est le signal qui aurait dû ouvrir les yeux du gouvernement sur l'extrême gravité de la situation. Ce que les Américains ont découvert sur les activités de la banque aux États-Unis devait être de nature à empêcher de signer un chèque en blanc de 1 milliard de dollars comme on l'a fait.

Nous voulons être sûrs que la liste des déposants sera remise à M. le juge Estey. Franchement, je souhaite qu'il conclue catégoriquement que la Chambre ne doit pas accorder un milliard de dollars sans exiger de quiconque demandera l'indemnité, si la Chambre juge bon de l'autoriser, qu'il révèle au moins qui diable il est. Si les déposants veulent conserver l'anonymat, très bien. Selon les règles du marché, ils ne peuvent retrouver l'argent qu'ils ont déposé à la banque s'ils ne sont pas disposés, à tout le moins, à dire qui ils sont. Je trouve déplorable le secret qu'observe le gouvernement.

Je voudrais passer aux questions plus précises dont M. le juge Estey devra traiter. Je répète que la question à laquelle il faut répondre, en général, est pourquoi les banques se sont effondrées et quel rôle le gouvernement a joué. Le rôle des ministères gouvernementaux et la responsabilité ministérielle sont au nombre des principales choses que nous tenons à faire préciser. Si ce ne l'est pas dans le rapport, alors ni la Chambre ni le gouvernement ne peuvent prendre de mesures de redressement. Si j'ai bien compris la situation, les ministres ont rejeté les demandes répétées des banques de permettre à quelqu'un d'examiner les livres de la BCC afin de découvrir ce qui se passait. Le ministre des Finances fait signe que non. Je me demande pourquoi, car ce sont là les faits. J'ai entendu les présidents de deux ou trois des banques témoigner devant le comité à ce sujet. A la question de savoir s'il y aurait lieu de divulguer les noms des déposants, ils répondent que la décision en incombe au gouvernement. En d'autres mots, ils ne reprocheraient rien au gouvernement, si ce dernier décidait de les dévoiler. Ils savent qu'il n'y a rien à cacher. C'est le ministre des Finances qui veut protéger certains de ses amis dans le milieu bancaire.

On va peut-être découvrir que le ministère des Finances n'a pas suffisamment surveillé la situation des banques. On va peut-être découvrir que la Banque du Canada, en dépit de toutes ses ressources, a négligé de surveiller convenablement les banques auxquelles elle a fourni des fonds. On apprendra peut-être à la fin que toutes les décisions ont été fondées sur les conseils peu judicieux d'un fonctionnaire surchargé de travail qui a négligé de prendre les dispositions qu'il fallait pour faire donner suite à sa demande de personnel supplémentaire. Je parle de l'inspecteur général des banques. Sous le régime libéral, comme sous le régime conservateur, on n'a rien fait pour fournir à ce fonctionnaire les ressources dont il aurait eu besoin et, d'après moi, il aurait probablement dû démissionner pour rendre sa cause publique s'il ne se trouvait pas en mesure d'exécuter sa tâche dans la nouvelle situation bancaire et compte tenu de la garde d'inspecteurs avec laquelle il lui a fallu travailler. Si tout le monde s'en remettait effectivement au témoignage de ce pauvre fonctionnaire surmené, qui s'est retrouvé coincé ici même à Ottawa sans vraiment être au courant de la situation, alors il y a lieu de s'interroger non seulement à son sujet, mais aussi au sujet de ses maîtres politiques qui ont été portés au pouvoir il y a 13 mois parce qu'ils s'étaient engagés à effectuer des changements et qui se sont révélés depuis ce temps incapables d'effectuer des changements réels dans un domaine où notre vulnérabilité a été prouvée, et ce au coût de 1 milliard de dollars.

Je voudrais que le juge Estey essaie de savoir quel rôle le gouvernement a joué dans la recherche d'un associé pour la Norbanque. Il s'est produit des choses extraordinaires la semaine dernière. Ainsi, le président de la banque, M. Neapole, ancien président de la Bourse de Montréal, qui a une vaste expérience dans . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Non.

M. Cassidy: S'agissait-il de son frère? Excusez-moi.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Vous vous trompez de nouveau.

M. Cassidy: Je me trompe de nouveau. D'accord, excusez-moi.

M. Neapole a fait des déclarations publiques après avoir accepté d'omettre d'en faire; en effet, il se sentait frustré parce que le gouvernement ne lui apportait pas l'aide escomptée dans la recherche d'un associé pour la Norbanque. Le gouvernement a dit qu'il ne voulait pas d'engagement illimité. D'après les déclarations que M. Neapole a faites il y a une semaine et demi, la Norbanque n'a pas été traitée de façon très juste lorsqu'elle cherchait un associé qui lui permettrait de demeurer viable. Je voudrais m'assurer que le juge Estey examine à fond cette question et fasse un rapport.

• (1600)

La troisième question que je me demande, c'est ce que le gouvernement a fait pour renforcer les effectifs de l'inspecteur général des banques depuis qu'on a révélé au printemps qu'il n'avait pas le personnel nécessaire. La quatrième question que je me pose, c'est combien cela coûtera aux contribuables, par le biais de la Société d'assurance-dépôts du Canada et directement. Enfin, à propos de la relation qui existe entre les succursales américaines et les succursales canadiennes de la BCC, j'ai l'impression que les Américains ont tiré leur épingle du jeu, grâce à la vigilance de leurs régulateurs, avant de devoir indemniser les déposants de cette banque; nous payons le prix d'une double faillite à cause des avoirs qui ont été transférés de la Banque commerciale du Canada à la banque américaine. Il faudrait faire un rapport à ce sujet. Pourquoi n'a-t-on pas changé la direction? Si la ministre ne pouvait pas trouver d'administrateurs, pourquoi n'a-t-elle pas pris des fonctionnaires de la Banque du Canada ou du ministère des Finances comme administrateurs provisoires et dit à la BCC qu'elle les reprendrait lorsqu'elle aurait trouvé de bons administrateurs puisqu'elle n'y arrivait pas. Je sais que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président.

[*Français*]

Dans toutes ces questions, la question se pose encore. Il va en coûter aux contribuables canadiens environ $70 chacun. Un milliard de dollars a été perdu grâce aux erreurs faites par le gouvernement et grâce à la mauvaise gérance de ces banques. Alors, on doit savoir à qui incombe la responsabilité. Le juge ne doit pas être empêché par le manque de renseignements, et son rapport doit être entièrement public.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA DÉSINDEXATION DES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre de femmes des différentes régions du pays qui ont participé, la semaine dernière, à la conférence du Canadian Labour Council sur l'action positive. Dans cette pétition, elles font valoir que la désindexation des allocations familiales universelles et la réduction massive des fonds consacrés aux autres prestations destinées aux enfants constituent une attaque injustifiée contre les femmes et les familles, et surtout contre les mères célibataires. Elles ajoutent que la désindexation des allocations familiales ne sera pas compensée par une hausse du crédit d'impôt pour enfants et que les coupes diverses priveront les enfants d'environ 600 millions de dollars d'ici 1990 et qu'en outre, ces réductions . . .

M. le Président: A l'ordre. La députée n'ignore pas que le résumé des pétitions doit être très bref. Je la remercie. D'autres pétitions?

Mme Mitchell: Oui, monsieur le Président, j'ai aussi une pétition émanant d'un groupe constitué principalement de femmes ayant des liens avec l'Ottawa Council for Low Income Support Services. Les soussignés demandent au premier ministre de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt pour enfants, car cette mesure budgétaire privera les familles de 50 millions de dollars d'ici 1987.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'informe la Chambre qu'on répondra aujourd'hui à la question nº 132.

[*Texte*]

LA CCN—LE REPORT DE PROJETS D'INVESTISSEMENT

Question nº 132—**M. Malépart:**

Des emplois seront-ils perdus à la suite *a*) des coupures effectuées à l'intérieur de la Commission de la capitale nationale, *b*) du report de projets d'immobilisations et de la construction d'un immeuble à bureaux à Halifax, *c*) du report des investissements en capitaux dans les dragueurs du ministère des Travaux publics, *d*) de la remise en question de projets de réaménagement des terrains fédéraux situés à l'intérieur du Vieux-Port de Montréal et de la marina de Chicoutimi et, dans l'affirmative, dans chaque cas, combien?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Le ministère des Travaux publics et la Commission de la Capitale nationale m'avisent comme suit:

a) Les compressions budgétaires récemment imposées à la Commission de la Capitale nationale par le gouvernement visent principalement son programme d'investissement et une perte estimative de 203 années-personnes ne sera pas requise en 1985-1986 dans la région de la Capitale nationale. Il n'y aura aucune perte d'emploi à la Commission de la Capitale nationale.

b), *c*) et *d*) Le report ou l'annulation des projets n'entraînera aucune perte réelle d'emplois dans la construction. Pour ce qui est des emplois de la construction il est prévu d'en reporter seulement 280.5 qui se rattachent au projet de l'immeuble fédéral à Halifax (Nouvelle-Écosse) et 200 autres qui sont visés par le report d'un an de petits projets d'équipement. Le report de projets d'investissement ne devrait occasionner aucune perte d'emplois. Il pourrait y avoir une perte de dix années-personnes en 1985-1986 dans les secteurs de la construction navale, des travaux de réparation et des services de soutien. La décision de retirer 2.9 millions de dollars du projet de réaménagement du Vieux-Port de Montréal entraînera la perte de 36 emplois directs et de 22 emplois indirects en 1985-1986. Les emplois directs visés se rattachent aux travaux effectués sur le chantier, et les emplois indirects aux activités des fournisseurs. La décision n'aura aucune incidence sur les emplois permanents. Par ailleurs, l'abandon du projet du port

de plaisance de Chicoutimi entraînera en 1985-1986 la perte de 17 emplois directs et de 10 emplois indirects dans le domaine de la construction. Cependant, l'abandon de ce projet n'amènera pas de perte d'emplois à Travaux publics Canada, ni l'annulation permanente d'emplois actuels, puisque les ressources auraient été réaffectées à partir d'une autre marina.

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*?

M. le Président: On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT

L'EFFONDREMENT DE LA NORBANQUE

M. le Président: Le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a demandé, à proposer une motion d'ajournement aux termes de l'article 31 du Règlement. Selon l'avis qui m'avait été donné, la motion devait être proposée par le député de Windsor-Ouest (M. Gray) au nom du député de Laval-des-Rapides, mais comme ce dernier est ici . . .

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, la raison pour laquelle nous suggérons qu'un débat d'urgence soit tenu, c'est que nous avons appris aujourd'hui la faillite définitive de la Norbanque et nous croyons que les contribuables canadiens doivent être informés davantage des circonstances qui ont entouré cette question-là. Même la déclaration ministérielle que nous venons d'entendre n'a pas donné de chiffres précis sur ce que cela risquait de coûter aux contribuables canadiens, et je pense qu'il serait tout à fait à propos qu'un débat d'urgence soit tenu maintenant avant que l'enquête judiciaire ne débute.

M. le Président: C'est la première fois que l'honorable député a suivi le processus de l'article 31 du Règlement et normalement la chose que l'on fait ici, c'est lire la lettre qui a été envoyée au Président. C'est tout. Ce n'est pas une critique du tout.

[*Traduction*]

En fait, le député m'a fait parvenir son avis de motion et, comme vous le savez, la présidence doit établir si une demande de débat d'urgence présentée aux termes de l'article 31 répond aux exigences du Règlement. Comme vous vous en souviendrez, la présidence a reçu plusieurs demandes de débat d'urgence au sujet de la faillite imminente de la Norbanque et de ses conséquences et elle y a acquiescé étant donné que la faillite possible de cette banque et ses conséquences constituaient une urgence aux termes du Règlement. Vous vous souviendrez aussi sans doute que ce débat a eu lieu mercredi dernier, le 25 septembre.

Je vous cite l'article 31(16)*d*) du Règlement qui porte que:

. . . la motion ne doit remettre en discussion aucune affaire déjà débattue dans la même session conformément aux dispositions de cet article du Règlement;

Le député de Laval-des-Rapides demande maintenant un débat d'urgence sur la liquidation de la Norbanque. Je me permets de lui faire remarquer que cette question ne diffère en rien de celle qui faisait l'objet de la demande de mercredi dernier et je dois donc dire non.

J'en profite pour vous informer qu'en raison de la déclaration ministérielle, nous prolongerons de 57 minutes l'étude des ordres inscrits au nom du gouvernement. Afin que la Chambre comprenne comment nous procédons, je signale que cela se répercutera également sur l'heure réservée aux initiatives parlementaires qui commencera immédiatement après le vote, que nous tiendrons plus tard. Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) invoque le Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, vous venez de dire que l'heure réservée aux initiatives parlementaires débutera après le vote. Comme le vote doit avoir lieu à 5 heures moins le quart, je suppose que nous le tiendrons 15 minutes avant . . .

M. le Président: Disons que le vote aura lieu 15 minutes avant 17 h 57. Le député n'a qu'à lire le Règlement en remplaçant 17 h 57 par 5 heures et il saura ce qui se passera ensuite.

M. Gauthier: Ce que je veux dire, monsieur le Président, c'est que l'heure réservée aux initiatives parlementaires ne durera pas une heure en tout. Elle se limitera au temps qui nous restera après avoir voté.

M. le Président: C'est absolument exact. J'ai seulement dit qu'elle commencerait après le vote. J'espère l'avoir bien dit. Comme cette période s'appelle l'heure réservée aux initiatives parlementaires cela peut susciter une certaine confusion, et c'est sans doute ce que le député voulait signaler. Les initiatives parlementaires commenceront immédiatement après le vote. Je remercie le député.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1973 SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Epp (Provencher): Que le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Frith (p. 6625).

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, dans son intervention de ce matin le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) disait que c'était les libéraux qui étaient les créateurs et les défenseurs de nos programmes sociaux et de nos personnes âgées. Avant d'aller déjeuner, je lui ai toutefois fait remarquer que c'étaient les libéraux qui avaient imposé les limites de 6 et 5 p. 100 aux programmes du gouvernement, que c'était les libéraux qui avaient gelé les allocations pour enfant en 1976 et finalement, que si les allocations pour enfant avaient été pleinement indexées depuis 1976, elles représenteraient aujourd'hui $51.83 au lieu de $31.27.

Nos personnes âgées n'ont rien à craindre de notre gouvernement. Quand elles se sont opposées au programme des 6 et 5 p. 100 sous les libéraux, les libéraux n'ont pas levé le petit doigt. En revanche, quand les personnes âgées n'ont pas été d'accord et ont soulevé le problème que posait notre budget de

mai, le gouvernement les a écoutées, a reconnu son erreur et est revenu sur ce qu'il proposait. C'est un contraste effarant avec l'attitude à laquelle nous a habitué pendant 20 ans la précédente administration. Les personnes âgées n'ont absolument rien à craindre de l'actuel gouvernement. Le projet de loi C-70 apporte quelques modifications élémentaires. Ces modifications sont une limitation de l'augmentation des allocations pour enfant qui n'interviendra qu'à partir du moment où l'inflation dépassera 3 p. 100. Par conséquent, si l'inflation continue au rythme actuel de 4 p. 100 en 1986, l'augmentation sera de 94c. de moins que dans le régime actuel. En conséquence il n'y aura pas de diminution de l'allocation pour enfant et en fait, il y aura une augmentation de 1 p. 100, soit de 31c. C'est beaucoup mieux que ce qui s'est passé quand les libéraux ont gelé l'allocation pour enfant en 1976. Si les allocations pour enfant avaient été pleinement indexées depuis 1976, elles représenteraient $20.50 de plus aujourd'hui.

• (1610)

Ce projet de loi a deux objectifs. Le premier est de réduire le déficit, le deuxième de mettre en place un système plus rationnel d'aide à ceux qui en ont le plus besoin.

Quant à abaisser le déficit, nous ne devons pas oublier que nos intérêts sur la dette s'élèvent actuellement à 26 milliards. Quand nous considérons la contribution fédérale globale pour les soins médicaux, les pensions de vieillesse—y compris l'assistance-vieillesse et le supplément de revenu garanti—les allocations au conjoint, tout le régime des allocations familiales, le bien-être, l'assistance sociale aux démunis, la quote-part fédérale à la recherche médicale, nous constatons que tout cela coûte moins que les 26 milliards d'intérêts sur la dette. Si nous ne commençons pas à freiner la montée de notre dette, nous ne pourrons plus nous permettre d'offrir des programmes sociaux.

En deuxième lieu, nous ne devons pas envisager cette mesure isolément mais en regard des autres mesures budgétaires. Nous améliorerons le régime de crédit d'impôt-enfants, ce qui permettra aux plus démunis de recevoir plus qu'ils ne reçoivent à l'heure actuelle.

Je prétends donc que c'est là une mesure réfléchie destinée à réduire le déficit tout en assurant aux plus démunis une aide accrue du gouvernement. Je vous recommande donc d'adopter rapidement ce projet de loi.

[*Français*]

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, en participant aujourd'hui à ce débat concernant l'intention des conservateurs de désindexer les allocations familiales, j'ai beaucoup de difficulté à accepter cette décision d'imposer le bâillon à l'Opposition officielle.

Par conséquent, monsieur le Président, j'invite tous les pères et les mères de famille, les grand-mamans et les grand-papas de ma circonscription de Bourassa à communiquer avec mon bureau dans ma circonscription afin d'obtenir les informations relatives à une pétition qui circule afin d'aller à l'encontre de cette désindexation.

Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier le journal local *Le Point* pour faire en sorte d'avertir la population sur la façon de procéder concernant cette pétition.

Monsieur le Président, j'aurais cru qu'un tel parti avec une écrasante majorité aurait tout avantage à débattre et à entendre les commentaires, les suggestions de plus grand nombre de députés à la Chambre. Mais, vous auriez vite compris que, chez les Conservateurs, le silence est d'or et ce que le chef veut, le chef l'obtient. C'est cela qui explique le silence des députés d'en face et, d'une façon plus particulière, je m'adresse aux députés conservateurs du Québec qui, eux, durant les mois de juillet et août, criaient à tue-tête qu'ils allaient apporter un changement. Naturellement, il n'y aurait pas de changement d'apporté aux allocations familiales.

Alors, messieurs les députés conservateurs du Québec, c'est le temps de vous lever debout et de faire en sorte que nos mères de famille continuent de recevoir ces allocations familiales.

Monsieur le Président, si j'étais député ministériel, j'aurais honte de faire face à mes électeurs en empêchant un véritable débat sur les allocations familiales.

Monsieur le Président, les allocations familiales sont des sommes d'argent versées aux mères de familles pour compléter les salaires et les indemnités de charité, de vie, de manière à tenir compte des charges de familles souvent monoparentales. S'attaquer ainsi à nos mères de familles, c'est s'attaquer au fondement même de notre société.

Alors que le gouvernement progressiste conservateur n'a eu aucune difficulté à trouver et à dépenser 55 millions de dollars pour changer la couleur des uniformes des militaires, ce même gouvernement progressiste conservateur n'a pas 55 millions de dollars pour nos mères de familles. Alors que le gouvernement progressiste conservateur n'a eu aucune difficulté à trouver et à dépenser un millard de dollars pour les gros prêteurs de la Banque Commerciale du Canada, le gouvernement progressite conservateur n'a pas pu trouver 55 millions de dollars pour nos mères de familles. Alors que le premier ministre (M. Mulroney) et tous ses ministres ont doublé et même triplé le budget de leur cabinet et de leurs consultants personnels, ce même premier ministre, monsieur le Président, et ces mêmes ministres n'ont pas pu trouver 55 millions de dollars pour nos mères de familles.

Monsieur le Président, il est évident que pour le gouvernement d'en face, les allocations familiales, cela n'importe en rien. Les progressistes conservateurs ne réalisent pas que les allocations familiales versées aux Canadiens répondent d'abord et avant tout à une idée de justice sociale. Mais justement, monsieur le Président, c'est ce concept de même justice sociale qui est totalement absent chez les conservateurs. S'ils avaient la moindre idée de la justice sociale, de la responsabilité, les Canadiens et Canadiennes n'auraient pas eu de thon avarié sur les étagères de nos marchés d'alimentation. S'ils savaient ce qu'est la justice sociale, jamais ils auraient tenté de désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse. Et s'ils savaient ce qu'est la justice sociale, jamais, au grand jamais, ils ne décideraient de désindexer les allocations familiales. Les conservateurs ont dû reculer dans le dossier des pensions de sécurité de la vieillesse, et redonner la pleine indexation. J'ai bon espoir, si les députés ministériels avaient évidemment plus de courage, que les conservateurs reculeraient aussi dans le dossier des allocations familiales.

Monsieur le Président, chaque jour, des milliers de Canadiens et de Canadiennes délaissent ce parti conservateur pour la simple raison que c'est un gouvernement et un parti sans courage, un parti sans convictions, mené par une personne et un paquet de non élus pour qui les députés ministériels ne comptent même pas.

Hier soir, monsieur le Président, lors du reportage de Radio-Canada sur le choix d'un chef par le Parti québécois, que j'ai suivi très attentivement, le parti progressiste conservateur n'était représenté, ni par un sénateur conservateur, ni par un député. Mais il était représenté, ce même parti progressiste conservateur, par M. Jean Bazin, ami intime, et je dirais très intime, du premier ministre du Canada. Dois-je en déduire, monsieur le Président, que si nos mères de familles désirent garder la pleine indexation des allocations familiales, c'est à Fernand Roberge ou à Jean Basin qu'elles devraient s'adresser? Car, chaque jour, on s'aperçoit de l'inutilité des élus et nous en avons de beaux exemples aujourd'hui.

D'abord en nous imposant le bâillon et ensuite en désindexant les allocations familiales.

• (1620)

M. Fontaine: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Lévis fait un rappel au Règlement.

M. Fontaine: Le député parlait du congrès du Parti québécois, cela ne concerne pas du tout le sujet qui est en cause. Alors, je demanderais au député de faire un discours pertinent ou de cesser son discours tout simplement.

M. Rossi: Monsieur le Président, je crois que c'est très pertinent même si cela concerne les conservateurs et je vais laisser à la présidence le soin de dire que ce n'est pas un rappel au Règlement. Cela vous fatigue, par exemple!

M. le vice-président: La parole est donnée à l'honorable député de Bourassa (M. Rossi) pour continuer son discours.

M. Rossi: J'ai terminé mon discours, monsieur le Président, et j'inviterais mon collègue de l'autre côté à bien examiner le Règlement. De plus, il en a beaucoup à apprendre.

Le vice-président: L'honorable député de Beauharnois-Salaberry a la parole.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis évidemment heureux de participer au débat sur la motion à l'étude cet après-midi parce que depuis le début, et je vais reprendre mon honorable ami de Bourassa (M. Rossi) qui dit que chez les progressistes conservateurs le silence est d'or, cela fait un bon bout de temps qu'on se débat là-dedans et que l'on parle selon le temps qui nous est requis et on ne s'adonne pas toujours à répéter la même chose.

On nous dit souvent que nous oublions, parce que nous sommes passés de ce côté-là de la Chambre à ce côté-ci, qu'il manque de consultations, on nous disait cela ce matin, et un député d'en face nous disait également ce matin que l'on conduit le gouvernement comme on conduit une «business», puis ce n'est peut-être pas bon, quoiqu'on s'est contredit par après dans cette même déclaration-là.

J'aimerais reprendre chacun de ces arguments-là, monsieur le Président, non pas en justifiant outre-mesure, mais en expliquant. Il est vrai que mon honorable ami de Bourassa (M. Rossi) a dit ce matin que «vous avez voté pour un changement et vous vous êtes fait élire sur un changement». On peut dire au moins là-dessus que l'on remplit sa promesse. Mon collègue a parlé hier soir d'un congrès à la «chefferie», il a dit: Au moins, moi, je voulais arriver dernier, j'ai au moins rempli la promesse que j'avais.

On n'oublie pas nécessairement, mais je pense que l'on doit évaluer la situation avec ce qu'elle est. On ridiculise souvent de l'autre côté à l'effet que l'on parle souvent du déficit, et c'est souvent le cas, mais le déficit, les milliards de dollars accumulés dans le déficit nous ont certainement fait reviser certaines décisions et certaines orientations contenues dans les affirmations qu'on a faites. Là-dessus, le changement est intervenu. Au cours de ma campagne, et les gens de Beauharnois-Salaberry vont le reconnaître, j'ai souvent répété . . . il faudrait quand on va voter conservateur . . . le parti libéral disait toujours: A partir de maintenant, demain, cela va être comme hier, mais légèrement indexé. On voulait justement changer cela, monsieur le Président, et je pense qu'on est sur la bonne voie de changer cela.

L'indexation, monsieur le Président, et là je parle en mon nom personnel, c'est une dette que l'on met sur la tête de nos enfants et qu'on n'est pas capable d'évaluer à l'heure actuelle. Je ne pense pas honnêtement . . . et quand on disait ce matin qu'on ne devrait pas conduire le gouvernement comme une «business», je pense qu'au contraire, ce ne sont pas les hommes d'affaires du Canada, ce ne sont pas les hommes d'affaires du Québec qui ont inventé nécessairement l'indexation, c'est parti du gouvernement, et ce n'est peut-être pas nécessairement le bon coup que le gouvernement du Québec a fait en 1974, introduire cette mesure-là. Je suis bien placé pour le savoir, j'étais négociateur à cette époque, et je vous avoue que c'est avec un certain déplaisir que j'ai mis fin à ma carrière de négociateur parce qu'on donnait une chose qu'on n'était pas capable d'évaluer. On n'est pas capable, monsieur le Président, de diriger les finances générales d'un pays en disant: L'année prochaine, cela va être indexé! Quand on nous accuse aussi, monsieur le Président, de dire qu'il manque de consultations, je pense que l'on charrie quelque peu. Il y a eu des comités parlementaires qui ont siégé là-dessus, il y a eu quand même des livres consultation qui sont sortis, on en a largement discuté, cela a permis dans ma circonscription, dans beaucoup de circonscriptions, et même chez les libéraux et les néo-démocrates, dans leurs circonscriptions, d'organiser des séances de consultations. Quand je vois mes honorables collègues qui parlent ici, cet après-midi, c'est parce que je considère qu'ils ont consulté les gens, et je ne mets absolument pas en doute cette bonne foi-là. Disons qu'on a eu quand même le temps de consulter. Si consultation veut dire qu'il faut absolument écouter tout ce que les gens disent là-dessus, je pense qu'aucun gouvernement responsable ne peut se lancer là-dedans. On écoute, on juge le pour et le contre et on juge à la lumière de l'enlignement ou à la lumière de la direction que le gouvernement entend prendre actuellement dans le fameux débat. Donc, sur le manque de consultation: je ne pense pas qu'il y en a eu. La direction qui a été prise n'est pas celle que des gens nous ont dit . . . lors de la consultation, je suis pleinement d'accord, mais il y a eu de la consultation, on a écouté des gens et il y a eu des pour, il y a eu des contre.

Monsieur le Président, je pense qu'on doit conduire le gouvernement comme on conduit une affaire ou une entreprise manufacturière, savoir sur des chiffres, sur des résultats et sur des orientations qui tiennent compte de la capacité de payer du citoyen et surtout de la capacité de payer de nos enfants.

Quand j'étais maire de la ville de Beauharnois je disais toujours à mes gens: Je dois essayer de bâtir une ville pour mes enfants, pas pour moi, pour mes enfants. C'est eux que je vais attirer à rester dans ce pays-là. Et je pense que le gouvernement, actuellement, en enlevant cette mesure qui est à peu près le plus grand point d'interrogation qu'on puisse mettre dans la conduite des finances d'un pays . . . Si on veut conduire ou construire un pays pour ses enfants, il faut ajouter un élément de prudence et enlever cette idée que demain cela va être aujourd'hui légèrement indexé, ce n'est pas possible.

Tout cela, monsieur le Président, c'est pour ajouter au débat ou pour conclure à l'intérieur du débat . . . Je vais voter pour cette motion, pas parce que je désire absolument couper des choses . . . mais on conduit le débat selon les orientations du moment.

En 1979, quand mon honorable ami qui parlait tout à l'heure . . . il était ici quand même à la Chambre, en 1979, dis-je, alors qu'on a enlevé l'indexation qui prive aujourd'hui les foyers . . . les pensions, les allocations familiales seraient de $20 par mois plus élevées si on l'avait donnée, vous avez agi, et j'ai quand même le discours de l'honorable ministre qu'il a prononcé ici à l'époque, en 1979, vous avez agi sous le lot de la prudence. Vous avez dit à un moment donné: Il faut cesser cette augmentation automatique, et je pense que c'était important. Les allocations familiales seraient rendues aujourd'hui $20 plus haut par mois. Est-ce que vous croyez vraiment que les Canadiens seraient en mesure de payer ce montant? Vous avez cessé à cause de cela. Et c'était un point d'interrogation. Il n'y a pas un ministre des Finances qui conduisait les finances publiques comme cela.

Donc, je pense, monsieur le Président, que sur une motion du parti libéral . . . de l'autre côté, il est très important de participer à ce débat de façon positive, et je suis heureux de constater que tous les députés libéraux sont à la Chambre pour défendre leur motion. Ne vous en allez pas tous là, il va en rester un. Tous les députés sont là pour défendre la motion libéral, c'est très important.

Vous savez, on «charrie» souvent sur des choses. On a donné 55 millions pour changer la couleur des uniformes des membres de l'Armée et on ne donne pas cela aux mères de familles. Je tiendrais à faire remarquer que dans l'industrie du worsted ou dans l'industrie du coton—il y a des mères de familles qui travaillent là-dedans—il y a eu un contrat de sept millions de donné à Huntingdon pour justement des nouvelles couleurs pour les uniformes des membres de l'Armée, et ces sept millions-là regardent les travailleurs et les travailleuses de Huntingdon qui travaillent dans ces industries-là.

Ce n'est pas 94c. par mois par enfant qui va changer quelque chose, mais les couleurs des uniformes des membres de l'Armée aussi ont quand même changé, et il y en a plusieurs qui sont restées exactement les mêmes. Et cela, veux, veux pas, il fallait les changer dans un laps de temps de deux ans. On mélange deux choses qui sont complètement différentes. On peut donner une orientation différente à une politique sociale mais on peut, par contre, continuer très bien une obligation qu'on a et qui est d'habiller nos gens de l'armée. On compare deux choses qui, à mons avis, ne valent pas la peine d'être rapprochées. Donc, tout cela, monsieur le Président . . . On n'oublie pas nécessairement quand on passe d'un côté de la Chambre à l'autre, mais on oriente en fonction des décisions. On a consulté des gens et je pense qu'on doit conduire le gouvernement comme on conduit une affaire.

M. Rossi: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Bourassa (M. Rossi) invoque le Règlement.

M. Rossi: C'est simplement, monsieur le Président, que je voulais que ce soit consigné au compte rendu des délibérations des débats que mon honorable collègue de Beauharnois-Salaberry (M. Hudon), pour lequel j'ai beaucoup de respect, a fait mention: Ne vous en allez pas tous! C'est que lorsqu'on est demandé à l'arrière au téléphone, monsieur le Président . . . ce n'est pas parce que je n'ai pas écouté son bon discours, j'ai simplement été appelé et il n'y a aucun député libéral qui a quitté parce qu'il parlait. Son discours était . . .

• (1630)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de York-Est (M. Redway)—La Loi sur les jeunes contrevenants—On demande des amendements; l'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria)—L'administration *a*) On demande de réviser les modalités concernant l'adjudication des contrats. *b*) Les directives sur les conflits d'intérêts; l'honorable députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald)—Les affaires culturelles—*a*) Les pourparlers entre le Canada et les États-Unis—La politique du gouvernement. *b*) La revue *Time*—La reparution possible de l'édition canadienne.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1973 SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Epp (Provencher): Que le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Frith (p. 6625).

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, le projet du gouvernement conservateur de désindexer les allocations familiales en est un auquel nous nous opposons sans réserve. Le projet de loi, à l'instar des autres mesures proposées dans le budget conservateur, aura pour effet essentiel de prendre aux pauvres pour donner aux riches.

Grâce à la résistance massive des Canadiens âgés, le gouvernement a dû revenir sur son intention de désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse. Les Canadiens et Canadiennes âgés ont prouvé qu'ils constituaient une force qu'il fallait traiter avec justice et ont opposé une résistance acharnée à l'attaque conservatrice contre leurs pensions. Maintenant, ce sont aux Canadiennes que les conservateurs s'en prennent—aux Canadiennes et à leurs familles. Les Canadiennes doivent combattre le gouvernement sur tellement de fronts pour obtenir l'égalité économique que les conservateurs s'imaginent pouvoir glisser ce projet de loi sans que personne ne le remarque. Seulement les Canadiennes veillent. Oui, nous veillons pendant que les conservateurs rompent, souvent de façon sournoise, toutes les promesses qu'ils nous ont faites, à nous les femmes, au cours de la dernière campagne électorale. Ce sont les Canadiennes qui, sous la direction de Mme Thérèse Casgrain, se sont battues pour obtenir le premier projet de loi sur les allocations familiales, qui a été présenté au milieu des années 40. Par la suite, les gouvernements libéraux n'ont cessé de s'en prendre aux allocations familiales. Ils ont même déjà parlé de les supprimer; ils les ont assujetties à la règle des 6 et 5 p. 100. Ils les ont constamment réduites jusqu'à leur état actuel. Depuis 1974, les allocations familiales ont perdu un bon tiers de leur pouvoir d'achat grâce aux libéraux.

Et voici que les conservateurs veulent emboîter le pas, comme le prouve leur présent projet de désindexer les allocations familiales. Toutefois, comme les libéraux, ils ont tendance à sous-estimer les préoccupations et l'intelligence des Canadiennes. Les conservateurs prétendent vouloir de cette façon protéger et encourager la famille. Le ministre est même allé jusqu'à dire que son gouvernement voulait proposer des mesures qui contribueront à la fois à rehausser la position du gouvernement face à la famille et, ce qui est plus important encore, à montrer que la famille est la pierre angulaire de la société. Comment peut-on croire le gouvernement lorsqu'il prétend appuyer la famille et qu'il présente du même souffle un projet de loi comme celui que nous débattons aujourd'hui et qui aura plutôt pour effet de nuire à la famille?

Le Conseil canadien de développement social conclut que l'effet de la réduction de 3 p. 100 de l'indexation des allocations familiales, proposée par ce projet de loi, combinée à d'autres dispositions budgétaires touchant les prestations familiales, les taxes de vente et les impôts sur le revenu, sera de diminuer le pouvoir d'achat d'une famille ayant deux enfants de plus de $1000 en 1990. Le gouvernement prétend augmenter l'aide aux familles les plus démunies, mais ce sont en fait les personnes pauvres, à revenu moyen ou âgées qui perdront le plus, en pourcentage de leur revenu réel, du fait de l'ensemble des mesures du budget conservateur.

Les propositions budgétaires prévoient la réduction de l'exemption d'impôt au titre des enfants, ainsi que la désindexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfants. Selon une tactique trompeuse propre à ce gouvernement, et à celui qui l'a précédé, le crédit d'impôt-enfants augmentera pendant trois ans avant d'être désindexé en 1989, ce qui donnera un petit supplément aux familles modestes pendant quelque temps. Toutefois, les prestations diminueront de 3 p. 100 par an, de sorte que les familles les plus pauvres s'en tireront moins bien, en fin de compte. Comme le faisait remarquer la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell), il y a maintenant 4.5 millions de pauvres au Canada. Cela comprend 1.5 million d'enfants. Ainsi, s'il y a un Canadien sur six qui vit dans la pauvreté, parmi les enfants de moins de 16 ans la proportion est de un sur cinq. En 1982 et 1983, le nombre de pauvres a augmenté de 1100 par jour. Dans ma province, la Colombie-Britannique, une personne sur cinq vit de l'assistance sociale après des années de gestion financière créditiste. Il n'y a pas d'endroit au Canada où le souvenir de la dépression soit aussi intense qu'en Colombie-Britannique.

Les habitants de cette province souffrent en plus des mesures d'un autre gouvernement conservateur, celui d'Ottawa. Récemment, il a supprimé l'argent versé aux centres bénévoles d'action contre le chômage de la Fédération du travail, le dernier recours pour de nombreuses familles de chômeurs en Colombie-Britannique. Le gouvernement ne se préoccupe pas, contrairement à ce qu'il prétend, de la survie des familles de Colombie-Britannique et du Canada en général.

D'après le gouvernement, nous ne pouvons pas nous permettre des allocations familiales suffisantes et il préfère donner l'argent aux investisseurs privés, dans l'espoir bien naïf et mal placé que ces largesses alimenteront le moteur de la croissance et créeront des emplois. Ce que nous voudrions savoir, dans notre parti, c'est comment le fait d'enlever un dollar aux personnes à faible revenu de Colombie-Britannique pour le donner aux gros investisseurs de Toronto pour acheter de l'immobilier en Floride, peut améliorer l'économie et engendrer la croissance. Où est la logique économique de cette pensée conservatrice qui réduit le pouvoir d'achat des gens modestes pour remplir les poches des plus riches. Tout cela est basé sur la mystique qui veut que le secteur privé, selon son habituelle grandeur d'âme, réinvestisse cet argent dans l'industrie canadienne et la création d'emplois. Cela ne s'est certes pas produit en Colombie-Britannique, ni dans la plupart des autres provinces.

Le gouvernement n'agirait pas ainsi s'il comprenait clairement les réalités économiques de cette décennie ou les programmes susceptibles d'atteindre les objectifs qu'il prétend s'être fixés, notamment celui de soutenir encore plus fermement les familles canadiennes.

Nous, du Nouveau parti démocratique, exhortons le gouvernement à retirer ce projet de loi rétrograde. Nous le supplions

de ne pas rendre la vie encore plus dure aux familles qui doivent lutter pour subsister. Qu'il réforme, par contre, la fiscalité, afin que les riches et les mieux nantis paient leur juste part et remettent sous forme d'impôts les avantages que l'universalité du régime leur accorde. Qu'il hausse de 80 p. 100 le crédit d'impôt-enfants de sorte que les familles dans le besoin bénéficient davantage des recettes fiscales. Par-dessus tout, cependant, qu'il ne cherche pas à réduire le déficit aux dépens des défavorisés.

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi C-70. La tournure de ce débat me préoccupe quelque peu. En effet, l'opposition n'a pas montré le moindre respect de la vérité.

J'ai quelques mots à dire sur le système dont nous avons hérité. A titre d'exemple, une famille monoparentale de l'Ontario qui compte deux enfants et n'a pas de revenu touche $1,484 d'allocations familiales, alors qu'une famille semblable ayant un revenu de $50,000 obtient $1,048. Autrement dit, les riches reçoivent 71 p. 100 des prestations accordées à ceux qui sont vraiment dans le besoin. Le régime que les libéraux nous ont laissé le 4 septembre n'est pas juste du tout. Il faut d'ailleurs le considérer dans son contexte. A vrai dire, il comprend trois volets: les allocations familiales, versées tous les mois, le crédit d'impôt-enfants ainsi que l'exemption fiscale pour enfants à charge. N'importe quelle famille canadienne peut toucher les allocations familiales, peu importe son revenu. Les riches les reçoivent autant que les pauvres. Étant donné qu'elles sont imposables, les prestations représentent davantage pour les familles à faible revenu et leur valeur baisse à mesure que le revenu augmente.

• (1640)

Le deuxième volet du régime comprend le crédit d'impôt-enfants, consenti de façon sélective en fonction du revenu familial et qui, au-delà d'un certain seuil, diminue progressivement. Ce programme vise donc à aider principalement les familles à faible revenu, puis celles qui ont un revenu moyen.

En troisième lieu, le régime actuel comporte également une déduction pour enfant à charge qui abaisse le revenu imposable et réduit d'autant le taux d'imposition marginal. Il favorise les plus nantis de notre société.

Monsieur le Président, voilà donc les trois grands éléments du programme actuellement en vigueur. Voyons maintenant sur quoi porte le projet de loi à l'étude. D'une part, le crédit d'impôt pour enfant sera majoré de $70 par année à compter de 1986. Et il sera relevé de $35 par année en 1987 et en 1988. Voilà plus d'argent pour les plus démunis et à cause de cette modification, les riches obtiendront moins d'argent de l'État. Les allocations familiales qui sont payées en argent demeurent universelles et indexées sur la partie de l'indice des prix à la consommation dépassant 3 p. 100. Le troisième élément, la déduction pour enfant à charge, est actuellement de $710 par enfant. Elle sera réduite jusqu'à ce qu'elle équivale au montant de l'allocation familiale.

Quels seront les effets de ces trois mesures? Elles représentent plus d'argent pour les plus démunis et moins pour les riches. A titre d'exemples, prenons le cas d'une famille qui gagne $10,000 ou moins par année. Elle recevra $328 de plus par année par enfant entre 1985 et 1989. Ainsi, les familles qui gagnent $50,000 ou plus par année recevront $284 de moins qu'à l'heure actuelle. Les prestations augmentent donc de $328 pour les unes et baissent de $284 pour les autres. Ce programme avantage-t-il les moins favorisés? La réponse est oui. Favorise-t-il les plus nantis? La réponse est non.

Monsieur le Président, je suis fortement en faveur d'un tel programme.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir enfin l'occasion d'intervenir pour dire quelques mots contre cette mesure budgétaire et contre le procédé auquel recourt le gouvernement en imposant la clôture. Nous participons aujourd'hui à un débat qui fait l'objet d'une attribution de temps dans le but d'empêcher nos compatriotes canadiens, à mon avis, de découvrir la teneur véritable du budget. C'est pourquoi nous étions si fermement opposés à la clôture au départ. C'est pourquoi mon collègue le député de Sudbury (M. Frith) a proposé cette motion, en vue de donner le temps au pays de se rendre compte du contenu de cette disposition budgétaire en particulier.

Le député d'en face qui vient de se rasseoir a parlé de la première série de répercussions qu'aura cette mesure. Bien entendu, le projet de loi influe sur certains programmes qui touchent les prestations et les crédits d'impôt aux familles au cours des prochaines années. On donne une impression fausse en ne parlant que de l'incidence initiale de ce projet de loi. Si l'on examine les conséquences de cette mesure au cours des quatre, cinq ou six prochaines années, lorsque la désindexation sera pleinement en vigueur, il devient évident—et je me demande si mon ami aura le courage de l'admettre—que les économiquement faibles qui, au départ, profitent d'un crédit d'impôt plus élevé, toucheront moins dans quatre ans, à cause de la désindexation, que si le gouvernement n'avait pas proposé du tout cette mesure législative.

Ce projet ne vise pas à aider les familles pauvres. C'est un bon sujet de conversation pour la première année, mais au bout de quatre ans, ces familles très pauvres auxquelles le député d'en face a vanté cette réforme extraordinaire seront encore plus pauvres que sans cette mesure budgétaire. C'est pourquoi nous nous y opposons. Nous voulons que les familles canadiennes les plus pauvres sachent que notre bienfaisant gouvernement compte sur elles et sur quelques autres, au cours des cinq prochaines années, pour économiser plus de 11 milliards de dollars en paiements qui, autrement, leur seraient versés si le gouvernement suivait notre conseil et retirait cette mesure budgétaire.

Bien entendu, cette mesure n'est pas aussi mauvaise que celle que le gouvernement a proposé à l'égard des personnes du troisième âge. Son projet de désindexation a provoqué quasiment des révoltes dans le pays et incité les personnes du troisième âge, pour la première fois, à faire front commun et à exiger le retrait de cette mesure, compte tenu du rôle qu'elles jouent au sein de la société canadienne. Si je puis m'exprimer ainsi, elles ont exigé d'avoir voix au chapitre et de pouvoir dire ce qui, à leur avis, devait se trouver dans le budget. Le ministre des Finances (M. Wilson) a consulté quelques amis à Etobicoke-Centre et a prétendu avoir trouvé des personnes de l'âge d'or qui approuvaient la désindexation, mais il n'a jamais pu nous les nommer lorsque nous le lui avons demandé. A mesure que les personnes âgées ont commencé à prendre connaissance du budget elles ont tenu à dire ce qu'elles en pensaient.

Si la chose peut être acceptable, comme l'a dit notre chef, ce n'est qu'une ruse parce que les familles les plus pauvres seront tentées de croire que cette mesure est en leur faveur, et qu'elles doivent donc l'appuyer. Mais d'ici quatre ans, si le taux d'inflation ne dépasse pas 3 p. 100, elles seront en plus mauvaise posture qu'elles ne l'auraient été si le gouvernement avait retiré cette mesure budgétaire.

Je ne demande pas à nos vis-à-vis de croire un libéral ni l'opposition. Le Conseil canadien du bien-être social qui n'est pas un organisme libéral, ni partisan, mais qui veille aux intérêts du pauvre et du très pauvre, a fait connaître sa position à ce sujet. D'après lui, cette mesure qui enlève aux riches privera également, dans quatre ans, les familles les plus pauvres. Nous les libéraux prenons le parti des familles pauvres. Nus demandons au gouvernement de ne pas toucher aux programmes d'assistance sociale afin que les familles pauvres continuent de bénéficier des mêmes avantages. Si le gouvernement avait du cœur il inventerait des méthodes différentes, par exemple, des crédits d'impôts pour les plus démunis, une mesure que nous favorisons. Oui, nous nous prononcerions en faveur d'une telle mesure, à condition qu'elle ne soit pas conjuguée à une autre proposition destinée à réduire les montants versés aux familles pauvres.

• (1650)

On a peu parlé dans le présent débat de la façon dont le citoyen moyen et les familles à l'aise seront affectés. Pourtant cela s'impose. Il faut être vigilant quand il est question d'un programme social conçu pour aider les pauvres. Ma circonscription compte un bon nombre de familles pauvres dont la plupart subiront les conséquences de cette mesure budgétaire. Ces familles comptent sur leur député pour les défendre. Je tiens à faire remarquer une chose en leur nom. Je tiens à leur dire que nous continuerons à lutter contre cette mesure par tous les moyens possibles. On nous a imposé une motion d'attribution de temps, et on nous donne très peu de temps pour discuter du projet de loi. Les députés d'en face ont lancé une campagne de propagande pour faire croire aux familles les plus pauvres que cette mesure les avantagera et non le contraire.

M. Redway: Ce n'est pas de la propagande.

M. Kaplan: Le député de York-Est (M. Redway) pourra constater les répercussions qu'aura eues cette mesure lorsque seront déclenchées les prochaines élections. Il devra revenir sur ce qu'il a dit aux pauvres de Toronto, car au moment des prochaines élections ils toucheront moins d'argent à moins que le gouvernement ne renonce maintenant à cette mesure. Je ne veux pas me laisser écarter du sujet par mon honorable collègue.

Je le sais, le gouvernement prétend se faire le défenseur de la famille. Il dit vouloir utiliser les responsabilités qui lui incombent et les moyens à sa dispostion pour renforcer la famille. On en doute quand on examine la situation des familles à revenu moyen touchées par le budget.

Nous savons que le revenu de cette catégorie de familles oscille entre $26,000 et $30,000 par an. Dans le cas d'une famille ayant un revenu de $30,000 à $35,000, les députés d'en face soutiennent qu'elle n'a pas besoin de bénéficier d'un programme social. Les députés d'en face soutiennent qu'à la suite du budget les familles mieux nanties, et même celles à revenu moyen dont je viens de parler, bénéficieront peu des allocations familiales. Je veux démontrer qu'on a tort de le croire. Le gouvernement ne devrait pas supprimer indirectement et coup par coup le caractère universel des allocations familiales. Nous nous accordons à dire qu'une famille, quel que soit son revenu, même moyen, mérite d'être mieux traitée sur le plan fiscal qu'un autre contribuable ayant un revenu similaire mais sans aucune personne à charge.

Dans le cas d'un contribuable au revenu annuel de $50,000, nous avons entendu des députés d'en face soutenir qu'il n'a pas besoin de bénéficier de quelque programme social que ce soit. Les libéraux ne voient pas les choses de la même façon. Nous considérons qu'un contribuable gagnant $50,000 par an mais n'ayant aucune personne à charge devrait être traité sur le plan fiscal de la même façon que celui qui gagne le même revenu mais a à sa charge une femme ou des enfants aux besoins desquels il subvient et qu'il élève en faisant pour eux tout ce que les gens désirent faire pour leur famille. Les conservateurs disent aux contribuables qui gagnent entre $35,000 et $50,000 qu'ils ne devraient s'attendre à aucun traitement de faveur de la part de l'État. Nous soutenons que dans ces situations de famille, qui impliquent notamment des dépenses supplémentaires, la société a les moyens d'apporter un appui et qu'elle doit l'apporter pour que le système soit juste. Nous voulons apporter un encouragement à la famille. Nous voulons que le régime fiscal et les programmes sociaux le reconnaissent. Évidemment, une famille à revenus moyens ne doit pas recevoir autant de ses concitoyens contribuables, pour le soin des enfants et du conjoint à charge, que les pauvres. J'ai déjà fait valoir que les pauvres ont le plus besoin d'aide et que nous devons concentrer notre attention sur eux. On commet une grave erreur en modifiant le système pour qu'il ne tienne plus compte des frais supplémentaires des familles que la société s'est engagée par contrat à reconnaître.

Pour ce qui est du manque de ressources pour financer notre régime d'aide sociale, et je vois qu'il ne me reste presque plus de temps, je veux signaler qu'il se fait de plus en plus d'analyses sur la place que le Canada occupe sur le plan international. Nous ne sommes pas parmi ceux qui offrent le plus de services sociaux ni parmi ceux qui en offrent le moins. Nous sommes aux derniers rangs des 20 ou 25 pays les plus prospères en ce qui concerne l'aide aux familles. Les allocations familiales sont un service que nous avons les moyens d'offrir. La mesure à l'étude est sournoise. Elle est faussement présentée aux Canadiens. Nous du parti libéral allons faire tout en notre pouvoir pour empêcher qu'elle entre en vigueur.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je voudrais formuler quelques brèves observations au sujet du projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Je commencerai par dire qu'il est fort regrettable qu'on ait abrégé le débat au sujet de cette mesure en imposant l'attribution de temps. On a bâillonné l'opposition. Il n'y a aucune différence entre ce projet de loi qui élimine en partie l'indexation des allocations familiales et le projet de loi dont nous avons été saisis en juin dernier au sujet de la désindexation des pensions de vieillesse. A cette époque, le parti conservateur s'en prenait aux personnes âgées et aujourd'hui, aux enfants. C'est en réalité le même projet de loi. Selon moi, le gouvernement ne veut pas d'une discussion en profondeur, car il sait fort bien que si les Canadiens se rendent compte de ce qui se passe, on assistera à la même levée de boucliers qu'en juin dernier.

Je me rappelle fort bien qu'en juin M^me^ Denis a interpellé le premier ministre (M. Mulroney) devant les édifices du Parlement lui disant en fait qu'il avait induit les Canadiens en erreur. Elle a usé d'un langage coloré que je ne peux reprendre à la Chambre. Elle l'a accusé de malhonnêteté envers les Canadiens auxquels il avait promis de ne pas toucher aux programmes sociaux comme la pension de vieillesse et les allocations familiales. Cependant, une fois au pouvoir, il a changé d'idée et présenté un projet de loi tendant à désindexer en partie la pension de vieillesse. On a assisté à une levée de boucliers chez les personnes âgées. Si nos enfants pouvaient parler pour eux-mêmes et s'organiser comme les personnes âgées l'ont fait à l'époque, la même chose se reproduirait.

Je ne comprendrai jamais que tant de députés conservateurs de l'arrière-ban demeurent silencieux. Au cours de la campagne électorale, ils ont déclaré que les programmes sociaux étaient sacrés et qu'ils ne seraient pas désindexés. Tout à coup, ils ont changé d'idée et souscrivent à un projet de loi qui s'en prend aux enfants. Ils le font au nom de la réduction du déficit ou, du moins, c'est ce qu'ils prétendent. Ils affirment que notre déficit est trop lourd et que des économies s'imposent. Le gouvernement met de côté un milliard de dollars, afin d'indemniser les gros déposants dans des banques qui ont fait faillite, mais il ne peut dépenser quelques dizaines de millions de dollars pour les enfants du Canada. Cet argent va aux femmes qui, dans bien des cas, comptent parmi les pauvres de notre pays.

D'ici à 1990, cette mesure de désindexation partielle aura permis au gouvernement d'économiser de 500 à 600 millions de dollars. Or, il veut maintenant dépenser d'un seul coup près d'un milliard de dollars, afin de renflouer les banques et de corriger ainsi les erreurs commises dans ce dossier. C'est tout à fait injuste et je ne crois pas que les ministériels aient été élus pour agir ainsi. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour forcer le gouvernement à retirer ou à modifier ce projet de loi.

Le programme d'allocations familiales a été lancé en 1945. Son universalité a été décrétée en 1947. Cette année-là, quelque 7.7 p. 100 des dépenses fédérales étaient consacrées au paiement des allocations familiales. Cette proportion n'est plus que de 2.4 p. 100 des dépenses du gouvernement. Les dépenses relatives du gouvernement à l'heure actuelle dans ce domaine équivalent au tiers de ce qu'il dépensait en 1947. Pourtant, il soutient que le déficit est trop important, qu'il faut rogner sur les programmes sociaux pour économiser de l'argent dans le but de renflouer les banques de Barbara. Je ne suis pas d'accord là-dessus et les citoyens ordinaires ne le sont pas non plus; il vous arrive certainement, monsieur le Président, de souhaiter intervenir pour signaler l'injustice de ce projet de loi. Ce n'est pas pour prendre des mesures de ce genre que le gouvernement a été élu.

• (1700)

Il y a autre chose que je trouve fort étrange. L'automne dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré, je m'en souviens bien, que le parti conservateur était bienveillant, qu'il se souciait des démunis et qu'il ferait tout en son pouvoir pour aider les Canadiens ordinaires. Il a déclaré à la Chambre que la moindre somme que le gouvernement économiserait en réduisant le budget de certains programmes sociaux serait redistribuée aux plus pauvres au moyen de programmes sociaux améliorés à leur intention. D'après lui, pas un sou de cet argent ne servirait à réduire le déficit. Ce n'est pourtant pas ce que soutient le parti conservateur maintenant. Ce n'est pas ce que prétend à présent le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il soutient que le déficit est trop important, qu'il nous faut comprimer les dépenses pour le réduire. Monsieur le Président, nous venons encore une fois, je le pense bien, de voir le gouvernement sérieusement changer d'avis. Il n'est guère étonnant que les hommes politiques, les gouvernements et les partis politiques rendent cyniques les citoyens à qui l'on fait des promesses avant d'être élu pour faire exactement le contraire après. Je voudrais bien que le gouvernement me dise quelles sont ses priorités.

Je viens d'une région qui a été victime d'une grave sécheresse. La situation des agriculteurs est très précaire. On nous dit cependant, jour après jour, que le gouvernement ne peut pas faire de paiements à l'acre. On ne peut pas prévoir une aide d'urgence pour les agriculteurs du fait de l'énormité de la dette nationale. On nous dit qu'il nous faut réduire les allocations familiales, décision qui touche les petits Canadiens et les assistés sociaux, toujours en raison de l'ampleur de la dette nationale. En même temps, le gouvernement nous réclame 1 milliard de dollars pour renflouer les banquiers du pays. Il va débourser des centaines de millions de dollars du fait de l'exemption de $500,000 sur les gains en capital qui bénéficiera essentiellement aux bien-nantis du pays. Il veut subventionner le secteur pétrolier et gazier à coups de centaines de millions de dollars. Tous ces projets mis ensemble nous coûtent des milliards de dollars, monsieur le Président. Et pourtant, nous n'arrivons pas à dépenser quelques dizaines de millions de dollars de plus par an pour garantir l'indexation des allocations familiales afin de s'assurer que si le coût de la vie augmente de 9 p. 100, les allocations familiales augmenteront de 9 p. 100 ou que si le coût de la vie augmente de 6 p. 100, elles augmenteront également de 6 p. 100.

Dans notre pays, il y a des gens qui souffriront si le chèque d'allocations familiales est réduit ne fût-ce que de $2 ou $3 par enfant par mois. Cette diminution aura une forte incidence sur leur budget et risque de les empêcher d'acheter le lait et les aliments nutritifs pour leurs enfants. L'argent que les mères canadiennes reçoivent sous forme d'allocations familiales est consacré à l'achat de biens de consommation. Ces achats stimulent l'économie, qu'il s'agisse de lait, ce qui aide l'industrie laitière, ou de vêtements pour les enfants, ce qui aide le secteur

du textile. Cet argent sert surtout à créer des emplois pour les Canadiens.

En guise de conclusion, monsieur le Président, je voudrais dire ceci: je souhaite que les députés conservateurs se révoltent un peu. Je voudrais qu'ils défendent les principes pour lesquels ils ont été élus. Je voudrais qu'ils appuient le document de travail du gouvernement sur l'aide aux enfants, qui a été déposé en janvier. Le gouvernement a parlé de redistribuer les revenus de façon à aider les plus démunis sans s'attaquer aux programmes sociaux pour essayer de réduire le déficit. Je demande aux ministériels où est le courage, où sont les convictions pour lesquels ils ont été élus. Je leur demande de ne pas se laisser influencer par le ministre des Finances (M. Wilson) et par le premier ministre lorsqu'il s'agit de décider ce qui est important pour le pays.

Je me souviens que lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition, ils faisaient toutes sortes de discours sur l'importance de l'universalité de nos programmes sociaux en disant qu'il ne fallait pas rogner sur ces programmes. Tout d'un coup, depuis qu'ils sont au pouvoir, ils agissent comme les libéraux.

C'était intéressant d'entendre le député de York-Centre (M. Kaplan) dire que le parti libéral se préoccupait beaucoup des allocations familiales. Qu'il me suffise de rappeler à la Chambre qu'en 1970, le parti libéral a présenté un Livre blanc proposant de supprimer presque complètement l'universalité des allocations familiales. Il s'agissait du Régime de sécurité du revenu familial. Le gouvernement voulait fixer un seuil de revenu de $10,000 dollars au-delà duquel aucune famille ne recevrait d'allocations familiales. Nous avons pourtant entendu un discours sur l'importance de l'universalité il y a un instant. Après avoir déposé son Livre blanc proposant la suppression du caractère universel et des allocations familiales, le gouvernement libéral présenta deux projets de loi à la Chambre des communes; les Canadiens se révoltèrent et ces projets de loi ne furent jamais adoptés. En 1972, le gouvernement était minoritaire. Il retira les deux projets de loi et parce qu'il était minoritaire, il doubla le montant des allocations familiales et les indexa, ce qui était un progrès. Dès que ce parti eut à nouveau la majorité, après 1974, il décida de réduire d'environ 20 p. 100 le montant des allocations familiales. Puis les allocations familiales furent soumises au programme des six et cinq; si le coût de la vie augmentait de plus de six et cinq pour cent, les familles pauvres et leurs enfants y perdaient évidemment. Je prie par conséquent les députés d'exhorter les députés conservateurs, le ministre et le premier ministre à être honnêtes, à respecter les promesses qu'ils ont faites pendant la campagne électorale et à retirer ce projet de loi. Les personnes âgées ont forcé le gouvernement à retirer le projet de loi sur la désindexation des pensions au mois de juin. Ce projet de loi s'attaquait aux personnes âgées et voilà maintenant que les conservateurs s'en prennent aux enfants. C'est le même principe; aussi, les Canadiens devraient se rallier pour défendre leurs enfants et veiller à ce que le gouvernement retire ce projet de loi odieux.

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, il me fait plaisir de pouvoir m'adresser en cette Chambre sur le projet de loi C-70, concernant les allocations familiales.

J'entends l'opposition depuis quelques jours accuser le gouvernement de vouloir s'attaquer à l'universalité des programmes sociaux. Les libéraux et les néo-démocrates disent que ces mesures sont injustes, antifamiliales, régressives, que c'est honteux d'agir comme cela. Moi, je m'interroge, monsieur le Président. Où étaient-ils ces ténors, ces «Tino Rossi» libéraux d'aujourd'hui que l'on entend chanter à la Chambre depuis des jours et des jours, nous accusant de nous attaquer aux familles? Où étaient-ils en 1982-1983, monsieur le Président, alors que les taux d'intérêt étaient à un niveau jamais vu, des taux usuraires . . . Les libéraux ont même été obligés d'amender la Loi sur les prêts usuraires au Canada, tellement les taux d'intérêt étaient rendus élevés? Où étaient-ils ces mêmes défenseurs de la veuve et de l'orphelin d'aujourd'hui, où étaient-ils, alors que le coût de la vie annuel était de 12 et 13 p. 100? Qu'ont-ils fait pour aider les familles au moment où vraiment elles en avaient besoin? Eh bien, ils ont imposé les 6 et 5 p. 100. On leur a enlevé leur pouvoir d'achat, on leur a coupé leur pouvoir d'achat annuellement de 6 et 7 p. 100. Aujourd'hui, ces mêmes gens viennent en cette même Chambre; à l'époque on ne les entendait pas dans cette Chambre. Peut-être étaient-ils brimés par leur ministre, à l'époque où on leur disait: Taisez-vous! Nous, nos ministres, au contraire, ils nous encouragent à parler et à défendre des projets de loi.

Ce que nous proposons nous, c'est d'assurer la famille qu'il y aura un minimum de 3 p. 100 d'indexation qu'ils auront à supporter. Pas des 7 et des 8 p. 100 comme ce fut le cas dans les années 1982-1983. Aujourd'hui, ces mêmes gens nous disent: Non, ce n'est pas correct; vous devez donner la pleine indexation. Mais dans le temps, c'était le temps de le dire, messieurs, mesdames. C'était le temps de vous lever et de dire à votre gouvernement: On n'est pas d'accord sur cela. Ce que vous essayez de faire présentement, c'est gagner du temps. C'est d'essayer de jeter du discrédit sur le meilleur gouvernement que le Canada n'a jamais eu depuis les débuts de la Confédération.

Vous voulez faire croire aux gens que l'on veut s'attaquer aux enfants, aux vieillards, aux personnes âgées et à tout le monde, alors que le bilan de nos activités pour la première année vous rend jaloux de nos réussistes.

J'ai 22 pages ici: Un petit aperçu des quelques dizaines de lois ou d'actions que nous avons apportées depuis quelques mois ici, que ce soit au niveau des indicateurs économiques, on a plus de 300,000 emplois réels, pas des 20 semaines, pas des cataplasmes; 300,000 emplois réels permanents que nous avons créés depuis le mois de septembre. Les taux d'intérêt, qui étaient, au moment où nous sommes arrivés, à 13 et 14 p. 100, on les a ramenés à un taux jamais vu depuis sept ans: 9 p. 100 maintenant.

Une voix: Ce n'est pas de votre faute!

M. Ferland: Bien non, ce n'est pas de notre faute, voyons! Mais où étiez-vous à l'époque . . . Parce que c'est nous qui réalisons cela, parce que cela se fait, ce n'est pas de la faute du gouvernement en place . . . Heureusement que les libéraux étaient là pour que cela arrive. Vous auriez dû le faire à l'époque, messieurs, lorsque vous étiez au pouvoir, lorsque vous aviez la possibilité de le faire. Mais que voulez-vous, vous étiez appuyés par les néo-démocrates dans toutes ces choses-là.

• (1710)

L'indice des prix à la consommation a baissé. La réconciliation nationale, ce dont les libéraux ne se sont jamais préoccupés . . . On a eu quoi? L'entente sur le développement économique et régional signée avec le Québec, la Colombie-Britannique et l'Ontario; l'accroissement des capacités de recherche de sauvetage au large des côtes de Terre-Neuve; l'Accord Atlantique sur l'énergie, le programme sur les pluies acides; les règlements du contentieux à Mirabel, l'Accord de l'Ouest sur l'énergie; le transfert de cinq centres d'interprétation de la faune à l'entreprise privée; l'entente avec le Yukon sur la réforme du financement; une entente avec les Territoires du Nord-Ouest sur la formule de financement. Monsieur le Président, ce sont de nos réalisations, mais les libéraux essaient de détourner l'attention du peuple canadien, des contribuables canadiens, en essayant de dire: les progressistes conservateurs s'attaquent aux programmes sociaux.

M. Rossi: C'est vrai!

M. Ferland: Monsieur le Président, on ne s'attaque pas aux programmes sociaux, on essaie au contraire de les renforcer. Mais je vais vous tenir au courant . . .

M. Rossi: C'est vrai, vous êtes injustes!

M. Ferland: Je vais vous tenir au courant des réalisations et des préoccupations qu'on a eues depuis un an ici, des études mixtes sur la faisabilité sur le parc marin du Saguenay au Québec. Au niveau des consultations? On a créé des comités d'examen dans les cas des immigrants illégaux; documents consultatifs sur la formation; la conférence sur l'imposition des créateurs et des interprètes; mise sur pied d'un comité sur le secteur privé chargé d'examiner les activités de la Société d'assurance-dépôts du Canada; documents de consultations sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées. Mais qu'est-ce qu'on a fait? On n'a rien fait depuis un an? Je vais vous en mentionner d'autres encore: documents de consultations sur la fiscalité agricole, vous croyez que cela n'intéresse pas les agriculteurs du Canada cela? Au contraire, eux, ils savent qu'on a fait quelque chose, et ils savent qu'on ne s'attaque absolument pas à leurs enfants et à leurs familles; documents sur la consultation à la petite entreprise.

M. Rossi: Comment?

M. Ferland: La petite entreprise sait également qu'on ne s'attaque pas aux enfants de leurs ouvriers. Documents de consultations sur l'exploitation minière, documents de consultations sur le tourisme, conférence économique nationale, ce que les libéraux n'ont jamais été capables de faire. L'unité nationale: vous n'avez jamais compris ce que cela voulait dire. Proposition d'un impôt minimum: vous en avez parlé pendant des années, nous, on l'a faite la proposition. Crédit d'impôt remboursable d'investissements à la recherche et au développement; crédit d'impôt spécial à l'investissement dans les régions, les régions, cela n'existait pas pour les libéraux. Prolongation du programme des obligations pour la petite entreprise. On s'en occupe aussi des petites entreprises. La fin des activités du Centre d'information sur l'unité canadienne. On sait à quoi cela servait pour les libéraux. Nouvelles techniques de contrôle sur la circulation aérienne, amélioration des services aux petites entreprises par le biais des centres d'emploi du Canada.

Je vais vous en citer encore, monsieur le Président, on en a comme «c'est pas possible», des réalisations. Comité chargé de l'examen du mandat de la productivité à Postes Canada, des problèmes que les libéraux n'avaient jamais été capables de régler. Rapport du groupe de travail interne sur l'amélioration de la gestion des pensions aux anciens combattants. Privatisation de la Société des transports du Nord Ltée, annonce relative aux taux de cotisation de l'assurance-chômage, aucun changement en 1985.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît! Je demanderais à l'honorable député . . . Je comprends qu'il puisse prendre des exemples à même le document, mais je lui demanderais quand même de parler sur l'amendement et sur le débat.

M. Ferland: Monsieur le Président, c'est simplement pour prouver comment les partis d'opposition essaient présentement de détourner . . . Je n'ai pas à ajouter sur tout ce que mes collègues ont pu dire sur . . . ou le bien-fondé de la loi qui est déposée présentement. Ce que les libéraux essaient de faire, c'est simplement de l'obstruction systématique pour bloquer le dépôt du projet de loi et qu'on envoie ce projet de loi-là, monsieur le Président, en comité permanent afin qu'on puisse l'étudier article par article.

C'est tout ce que j'avais à dire, monsieur le Président.

M. Gauthier: C'est assez, tu n'a pas dit grand-chose!

[*Traduction*]

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole sur la question des allocations familiales. Je suis l'un des rares à avoir ce privilège, car malheureusement, on a imposé la clôture et limité le temps des discours sur cette importante mesure. Autrement dit, ceux d'entre nous dans l'opposition qui voudraient exposer leurs préoccupations de députés au nom de leurs électeurs se voient priver de cette possibilité. Il s'agit d'une question importante et il est vraiment regrettable que le gouvernement se croie obligé de nous museler, de nous réduire au silence, de nous étrangler. Bien que nous soyons relativement peu nombreux dans l'opposition, c'est apparemment encore trop pour le gouvernement qui se sent obligé de nous réduire au silence en imposant la clôture.

Quoi qu'il en soit, je profite de cette possibilité de m'exprimer aujourd'hui au nom de mes électeurs. Je pense en ce moment à une mère seule de ma circonscription qui vit du bien-être. Son mari vient de la quitter en lui laissant sur les bras deux enfants de deux et quatre ans. Son mari, naturellement «est introuvable». Madame Dupont, appelons-la Dupont, a un diplôme de 12e année. Avant son mariage, elle était réceptionniste. Maintenant, elle est sans un sou. Son mari a vidé les comptes bancaires. Elle a recours à notre régime de bien-être pour s'acheter des aliments et payer son loyer. Évidemment, il va falloir qu'elle trouve un nouvel appartement moins cher pour essayer de joindre les deux bouts. Il faut qu'elle trouve un emploi, ce qui n'est jamais facile, en particulier de nos jours. Il faut qu'elle trouve quelqu'un pour s'occuper de ses enfants. Il faut qu'elle réagisse aux ravages causés par l'abandon de son

mari, à la perte de son statut de femme mariée, à ses énormes difficultés financières, à la perturbation affective de ses enfants; autrement dit, au stress de ces problèmes affectifs. Et pourtant, notre gouvernement veut diminuer l'allocation de mère de cette femme. Le gouvernement veut désindexer les allocations familiales et, le moment venu, le crédit d'impôt pour enfant. Il ne veut pas assumer l'accroissement du coût de la vie de cette femme, ni l'accroissement du coût de ses courses d'alimentation ni de son loyer, ni de ses vêtements, ni de ses médicaments, ni de quoi que ce soit. Le gouvernement accepte seulement de lui donner de quoi couvrir le montant de l'inflation dépassant 3 p. 100 pour son chèque d'allocations familiales. Nous savons pour la plupart que l'inflation est actuellement d'environ 4 p. 100. Autrement dit, il n'y aura pas d'indexation pour la majeure partie de l'inflation. Cette femme va avoir de moins en moins les moyens de s'acheter ce dont elle a besoin.

La prime-bébé ou, comme on l'appelle quelquefois, les allocations familiales, constitue la seule source de revenu indépendant pour des femmes comme M^me^ Dupont qui se heurtent à d'énormes problèmes à la suite d'événements brutaux. Pourquoi donc faudrait-il que le gouvernement en rajoute encore à ses difficultés? Il n'y a peut-être pas de quoi être étonné. Le premier ministre (M. Mulroney) tombe une fois de plus sur le dos des pauvres. Il s'en est pris aux personnes âgées et il s'en prend maintenant aux mères de famille du pays. Il va les priver de 55 millions de dollars en allocations familiales d'ici à 1987. Je dis bien 55 millions de dollars d'ici à 1987. Pendant qu'il fait tout cela, le ministre des Finances (M. Wilson) dit qu'il va augmenter le crédit d'impôt-enfants pour les familles dans le besoin.

M. Redway: Bravo!

M. de Corneille: Et les conservateurs s'en félicitent! Quelle triste semaine ils ont eue, monsieur le Président!

Cela est bien beau sur papier, mais le gouvernement cherche à nouveau à tromper le peuple. Comme pour le thon en conserve, les banques ou autre chose, il cherche encore à tromper les Canadiens comme il a voulu tromper les personnes âgées. En vérité, le gouvernement ne va pas pas augmenter le moindrement le revenu des familles dans le besoin. Dans trois ans, il désindexera le crédit d'impôt-enfants, ce qui aura pour effet de réduire effectivement le pouvoir d'achat en dollars réels des familles dans le besoin.

• (1720)

Je voudrais citer ici un éditorial du *Toronto Star*, que tous les parents et tous les gens capables de compassion devraient lire, qu'ils soient riches ou pauvres. Le voici:

> Si l'on en juge par les documents budgétaires, une famille ontarienne de quatre personnes ayant un revenu annuel de $20,000 (ce qui est inférieur au seuil de la pauvreté dans les grands centres) touche à l'heure actuelle des allocations familiales globales de $1,673. D'ici à 1989, la valeur de ces prestations devraient passer à $1,812 en vertu des réformes proposées. Mais ces chiffres sont trompeurs, car ils ne tiennent pas compte de l'effet cumulatif de l'inflation. Si celle-ci est de 4 p. 100 par année d'ici à 1989, la valeur réelle de ces prestations en 1989 ne sera pas de $1,812, mais bien de $1,549, soit une valeur inférieure à la valeur actuelle.

Ce n'est pas plus mais moins que ce que touchent actuellement les familles dans le besoin. Monsieur le Président, nous avons affaire à un gouvernement hypocrite qui donne d'une main mais qui reprend de l'autre. Mes collègues du parti conservateur nient et refusent de suivre les conseils des services sociaux les plus sérieux qui représentent les pauvres et les personnes dans le besoin. Ils ne veulent pas savoir la vérité. Ils veulent continuer à aller de l'avant avec des œillères et sont convaincus de savoir ce qui convient le mieux aux pauvres. Ils ne tiennent aucun compte de ce qui est écrit en noir sur blanc dans tous les journaux du pays. Ils refusent d'entendre les appels que leur lancent les pauvres.

Comment est-ce possible? En désindexant les allocations familiales de 3 p. 100, le gouvernement ne cherche-t-il pas à débloquer des fonds pour les donner aux familles les plus pauvres? N'est-ce pas ce qu'il ne cesse de nous répéter? N'est-ce pas ce que notre intègre premier ministre et son ministre des Finances (M. Wilson) nous disent dans leurs explications? Monsieur le Président, le gouvernement semble avoir du mal à dire les choses comme elles sont. Il tourne autour du pot et blâme les autres, comme le premier ministre l'a fait dans la sombre affaire du thon et les enquêtes au sujet des banques. Le gouvernement actuel, les ministres des Finances et le premier ministre ne peuvent pas dire les choses comme elles sont; en effet, s'ils le faisaient, ils diraient aux Canadiens qu'une famille dans le besoin, dans ma circonscription, ne gagnera rien grâce à la prétendue augmentation du crédit d'impôt pour enfants puisque le premier ministre et son ministre des Finances vont désindexer ce crédit d'impôt également, de sorte que le gain de cette famille pauvre sera absorbé par l'inflation et l'impôt supplémentaire que le gouvernement propose également dans son budget injuste.

En 1989, les conservateurs vont extorquer $239 à cette famille pauvre de quatre personnes qui se débat pour vivre avec $20,000 par an. Voilà comment le gouvernement prétend aider ces familles. Qui plus est, monsieur le Président, la mère célibataire dont je parlais touche automatiquement l'allocation familiale tous les mois et elle compte souvent sur ce revenu, le seul argent qui lui appartienne véritablement. Ces paiements vont être diminués. Il est cruel d'agir ainsi pour les familles dans le besoin. Il est honteux de jeter de la poudre aux yeux des Canadiens en leur disant que la désindexation des allocations familiales va accroître les recettes fédérales et que l'argent économisé servira à venir en aide aux pauvres et aux démunis. Ce n'est pas vrai.

Le gouvernement prétend qu'il veut restreindre le déficit et c'est pourquoi il essaie de désindexer en douce les pensions de vieillesse et nos déductions d'impôts tout en dépensant des milliards de dollars pour sauver une banque de la faillite et en accordant aux riches des exemptions de $500,000 sur les gains en capital. Les pauvres, les faibles et la classe moyenne seront les victimes du mode de financement du gouvernement. Rien d'étonnant, monsieur le Président, à ce que les gens aient de moins en moins confiance dans leur gouvernement.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat aujourd'hui. Je trouve stupéfiante l'hypocrisie des libéraux qui osent prendre la parole à la Chambre pour critiquer le gouvernement parce qu'il indexe les allocations familiales. C'est littéralement stupéfiant. Quand par exemple le parti libéral massacrait les pensions de vieillesse et les programmes sociaux, ses députés de l'arrière-ban ont applaudi comme un troupeau de moutons M. Trudeau lorsqu'il est venu dire à la Chambre que c'était pour

le bien des gens. Comme des moutons, ils ont suivi le gouvernement qui détruisait les programmes sociaux. Ironie du sort, ce sont les députés de l'arrière-ban conservateurs qui devraient peut-être se regarder aujourd'hui. Je voudrais, par votre intermédiaire, monsieur le Président, m'adresser à quelques-uns d'entre eux aujoud'hui.

Qu'ont-ils appuyé depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir le 4 septembre après avoir tous parcouru le pays en promettant des deux côtés monts et merveilles? Monsieur le Président, le gouvernement a augmenté les taxes. Nous ne parlons pas seulement d'allocations familiales aujourd'hui, nous parlons d'un style de gouvernement, nous parlons de députés de l'arrière-ban dégonflés. Qu'ont-ils appuyé? A chaque fois que le niaiseux de Baie Comeau—pardon, le très hon. représentant de Baie-Comeau—prend la parole à la Chambre, les députés de l'arrière-ban l'applaudissent frénétiquement d'augmenter les impôts sur le dos des Canadiens à faibles et à moyens revenus. Si c'est à cela qu'ils croient, ils vont voir à la prochaine élection. Les députés de l'arrière-ban conservateurs ont appuyé des réductions des services de l'État qui affectent les Canadiens à faibles et à moyens revenus, et tout un tas de programmes auxquels nos concitoyens tiennent beaucoup. La divinité sacrée qu'ils adorent, ce sont les coupures de l'État et les réductions de la Fonction publique. Mais ce sont toujours les Canadiens à faibles et à moyens revenus qui semblent être les victimes des coupures et des augmentations d'impôt.

L'opposition a un vaste caucus aujourd'hui mais cela ne va pas durer éternellement, surtout vu la façon dont elle se comporte. J'ai vu de nombreux députés de l'arrière-ban conservateurs appuyer la désindexation de la pension de vieillesse jusqu'à ce qu'on leur montre que c'était l'une des erreurs politiques les plus colossales qu'ait jamais commises un gouvernement quel qu'il soit. C'est alors que le gouvernement a fait machine arrière. Le cabinet et le comité de la planification et des priorités se sont rendu compte qu'ils avaient fait une bourde énorme et ont laissé les députés de l'arrière-ban se débrouiller avec la patate chaude. On a demandé aux députés de l'arrière-ban leur appui, et quand ils l'ont apporté, on les a laissés porter le chapeau. Leurs électeurs se souviendront s'ils ont pris la parole pour les défendre publiquement. Quand une politique est mauvaise, c'est le moment d'avoir du cran et de le dire. Vos électeurs se souviendront de ce que vous aurez fait, et nous serons là pour les y aider.

C'est une erreur totale de désindexer les pensions des membres des forces armées. Et pourtant, les députés de l'arrière-ban appuient un budget qui le recommande. Aucun d'eux ne prend la parole pour s'y opposer. Leurs électeurs le sauront avant les prochaines élections. Ils sauront qu'ils n'ont pas ouvert la bouche. La désindexation des pensions des fonctionnaires est une mauvaise politique, et les électeurs des députés de l'arrière-ban conservateurs le sauront. Quelques-uns des députés de l'arrière-ban auront peut-être le cran de prendre la parole. Voilà à quoi ressemble ce gouvernement. Ce n'est pas aux ministres que nous adressons nos reproches. Nous savons ce qu'ils ont fait et quelles voies ils ont choisies.

Pour ce qui est de l'honnêteté du premier ministre, l'autre jour, un sondage révélait que 30 personnes sur 30 jugeaient qu'il manquait de franchise, mais ce n'est évidemment pas l'expression qu'elles ont utilisée. Je mets les conservateurs de l'arrière-ban au défi de faire preuve de courage et de donner le bon exemple à leurs électeurs. Tout au long du scandale du thon, je me suis demandé si les conservateurs de l'arrière-ban qui se conduisent comme des moutons, les gens . . .

• (1730)

M. le vice-président: Je demande au député de parler de la motion.

M. Skelly: Monsieur le Président, nous cherchons à établir le contexte dans lequel il y a lieu de porter des critiques à l'égard de la désindexation des allocations familiales. J'en arrive au fait. Comme nous connaissons le point de vue du cabinet, la désindexation des allocations familiales montre que les conservateurs de l'arrière-ban n'ont pas eu le courage de dire que cette politique était une erreur. Ils n'ont pas su dire qu'il ne fallait pas s'attaquer aux femmes canadiennes et diminuer leurs ressources, car ces allocations constituent le seul revenu de beaucoup de femmes qui élèvent leurs enfants tant bien que mal. Au lieu de faire preuve d'indépendance, les conservateurs de l'arrière-ban sont prêts à défendre publiquement et à applaudir ceux qui proposent cette mesure. Ils s'attaquent aux enfants canadiens pour la bonne raison que les enfants et les familles ont besoin de ce revenu. L'inflation leur fera perdre de plus en plus de terrain. Ce ne sont pas les députés ou les directeurs de banques qui y perdront, mais les économiquement faibles et la classe moyenne. C'est à eux que s'attaquent ces conservateurs de l'arrière-ban.

Quand auront-ils le courage de s'élever contre ceux qui sont déterminés à désindexer les pensions de vieillesse et à laisser en plan leurs collègues de l'arrière-ban? Quand vont-ils s'élever contre ceux qui sont à l'origine du scandale bancaire et qui ont omis de protéger les intérêts du Canada? Ils ont dit ne pas être les responsables de ce scandale, mais ils ont laissé deux banques faire faillite sous leur yeux.

Quand les conservateurs de l'arrière-ban vont-ils déclarer publiquement qu'ils ne veulent pas être responsables de ce gâchis et qu'ils ne souhaitent pas le justifier? Quand vont-ils montrer leur intégrité en défendant publiquement les valeurs que leurs électeurs les ont chargés de protéger?

Étant donné le passé déjà lourdement chargé de ce gouvernement, il est temps que les députés de l'arrière-ban élèvent la voix au lieu de devenir des moutons comme les députés libéraux, du temps de Trudeau. C'était vraiment triste et dégoûtant à voir et je me souviens d'avoir vu de nombreux conservateurs critiquer ces députés libéraux. Ces derniers méritaient d'ailleurs ces critiques si l'on se souvient de la désindexation des programmes sociaux, même si je sais que certains députés ont protesté et ont été relégués aux oubliettes.

Le temps est venu d'agir et je crois que l'avenir politique d'un grand nombre de députés d'en face est maintenant compromis, car les citoyens de leur circonscription, et surtout les personnes âgées, ont attendu qu'ils manifestent publiquement leur solidarité et leur désir de protéger leurs intérêts.

Une voix: Nous étions là.

M. Skelly: Je vous ai vu. Tout le monde vous a vu féliciter le premier ministre (M. Mulroney) en disant: «Vas-y Brian». Le premier ministre a toutefois fait complètement volte-face sur la question de la désindexation parce que c'était dangereux pour lui sur le plan politique, tout en laissant tomber ses députés.

Le projet de loi à l'étude est aussi malencontreux que le projet visant à désindexer la sécurité de la vieillesse ou que n'importe quel projet de loi présenté. Lorsque les électeurs des députés d'en face leur demanderont ce qu'ils en pensent, ils diront qu'ils soutenaient leur premier ministre qui voulait aller puiser de l'argent dans leurs poches par le biais des allocations familiales parce qu'il croyait que ces personnes avaient trop d'argent et qu'elles avaient un niveau de vie trop élevé. Ils diront qu'ils appuyaient leur premier ministre lorsqu'il a fait augmenter les impôts des gagne-petit et de la classe moyenne parce qu'ils avaient trop d'argent, d'après lui. Ils diront qu'ils étaient là lorsque le gouvernement a prélevé de l'argent sur les pensions des membres des Forces armées, de la GRC et des fonctionnaires à la retraite. Ils diront qu'ils étaient là lorsque le premier ministre décida d'augmenter le prix de l'essence et d'aller encore puiser dans les poches de leurs électeurs.

Ce que je veux dire, c'est que les députés conservateurs de l'arrière-ban sont exactement comme les députés libéraux de l'arrière-ban du gouvernement précédent; ils savent pourtant ce que est arrivé à ceux-ci. Le jour fatidique approche. Que les députés d'en face fassent preuve d'un peu de courage et d'honnêteté pour changer!

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président . . .

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président . . .

M. le vice-président: Je suis désolé. J'ai donné la parole au député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier).

M. Gauthier: Voulez-vous intervenir?

M. Hnatyshyn: Non.

M. Gauthier: Même le leader parlementaire du gouvernement ne veut pas intervenir. Je peux le comprendre.

M. Hnatyshyn: Si, je veux intervenir.

M. Gauthier: Je crois qu'il est tout à fait réprénhensible de saisir la Chambre d'une motion comme celle-là tendant à mettre fin au début si rapidement.

M. Boudria: Qu'il soit entendu que le leader parlementaire du gouvernement ne désire pas intervenir.

M. Gauthier: C'est un fait. Et je peux le comprendre. Monsieur le Président, nous sommes saisis aujourd'hui d'une motion de mon honorable collègue, le député de Sudbury (M. Frith), tendant à reporter ce débat à six mois, afin que cette mesure puisse faire l'objet de l'étude sérieuse qui s'impose.

En 1981-1982, le parti conservateur a publié une annonce publicitaire dans laquelle il déclarait «Vous avez beaucoup entendu parler de la Constitution dernièrement, mais vous a-t-on beaucoup parlé de désindexation?» On soulevait, dans cette annonce, plusieurs points révélateurs et intéressants. Par exemple, on y disait: «Moins votre revenu est élevé, plus vous êtes durement touché». Cela signifie que l'indexation aide ceux dont le revenu est inférieur. Ainsi, l'indexation permet à ces personnes de préserver leur pouvoir d'achat et leur donne la possibilité de combattre l'inflation et de s'en sortir malgré leur faible revenu.

On ajoutait: «La désindexation fera disparaître la protection que vous avez à l'heure actuelle contre l'inflation». C'est ce que les conservateurs disaient aux Canadiens en 1981. On affirmait également «Non seulement la désindexation frapperait les Canadiens à faible revenu le plus durement, mais elle entraînerait également une augmentation d'impôt pour tous les Canadiens, quelque soit leur revenu». Selon les conservateurs, donc, la désindexation devrait entraîner une augmentation d'impôt massive pour tous les Canadiens. C'est ce qu'ils ont dit à l'époque.

Ce printemps, j'ai demandé à des électeurs de ma circonscription ce qu'ils pensaient de l'intention du gouvernement de désindexer les allocations familiales, la sécurité de la vieillesse et les prestations familiales et plus particulièrement de la table d'impôt sur le revenu. Sur les 2,733 personnes qui ont répondu, 73 p. 100 ont affirmé qu'on devait conserver le régime tel quel; 10 p. 100 ont prôné une réduction des versements mensuels à $20; 16 p. 100 ont proposé l'abolition du programme et les autres, 1 p. 100, n'avaient aucune opinion. Lorsque 73 p. 100 de mes électeurs se disent en faveur du maintien du régime, je les écoute.

Le gouvernement a-t-il demandé aux Canadiens le mandat de réduire l'indexation? Les conservateurs n'oseraient jamais le faire. Le ministre de la Justice (M. Crosbie) a déjà déclaré que s'il précisait les mesures que son gouvernement allait prendre, selon lui, les conservateurs ne seraient jamais élus. Il a affirmé qu'il serait incroyable de leur part de dire la vérité.

Le gouvernement nous demande de lui faire confiance et d'être compréhensifs, mais il mérite de se faire traiter de réactionnaire. Les conservateurs réagissent aux événements et Dieu sait qu'ils ne s'en privent pas. Nous voulons d'un gouvernement qui n'ait pas peur de prendre des initiatives; non pas des initiatives comme celles qui ont été prises dans le cas du thon et de la désindexation des allocations familiales, mais bien des mesures permettant de donner de l'emploi aux Canadiens et de maintenir notre régime d'assistance sociale. Les Canadiens ne veulent pas que les conservateurs modifient ce régime, afin de réduire le déficit.

Le gouvernement a promis aux Canadiens qu'il ne le ferait pas. Cependant, dans quelques minutes, nous voterons au sujet d'une mesure présentée par le gouvernement, afin de désindexer les allocations familiales. Je crois que nous avons raison de prétendre qu'il est honteux de la part du gouvernement d'utiliser la désindexation pour accroître ses recettes.

Je tiens à dire à tous les Canadiens qui nous écoutent qu'une réduction des prestations au titre des enfants et des avantages fiscaux entre 1986 et 1990 coûtera quelque $1,879 aux familles les plus pauvres du Canada, celles dont le revenu annuel moyen est de $15,000. Les familles à revenu moyen—$35,000 par année—qui ont deux enfants, verront leurs revenus baisser de $3,452. Enfin, les familles les plus riches, qui touchent $80,000 ou plus et qui ont deux enfants, subiront une réduction de $1,125.

• (1740)

Qui est le plus durement touché, monsieur le Président? Les gens à revenu moyen et les pauvres, et non pas les riches. C'est tout à fait inacceptable. Nous voterons contre cette motion tendant à la désindexation et contre le gouvernement lorsqu'il présentera des mesures aussi rétrogrades.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, dans le peu de temps dont je dispose avant que ne prenne effet la motion imposée par le gouvernement pour limiter le débat, je voudrais exprimer le vif déplaisir que m'inspire le projet de loi C-70 à l'étude qui vise à desindexer de 3 p. 100 les allocations familiales versées aux mères de famille. Cette mesure aura pour effet de réduire le montant d'argent dont disposent les mères pour leur enfants. D'ici 1990, elle aura réduit de 600 millions de dollars le pouvoir d'achat véritable des familles canadiennes. Pourquoi cette mesure frappe-t-elle les mères et les enfants alors que le gouvernement a renoncé à une mesure similaire envers les retraités?

Cela me paraît très clair. Avec les retraités, le gouvernement a constaté qu'il avait affaire à un groupe de personnes plus âgées et plus politiquement expérimentées. Les mères et les enfants n'ont ni le temps ni l'expérience pour s'organiser politiquement, ayant autre chose à faire. Les retraités eux sont des électeurs. Ils ont la mémoire longue et voteront aux prochaines élections. Ils auraient analysé les effets de la désindexation quand serait venu le temps de voter. Les enfants eux ne votent pas.

Ce gouvernement insensible a malheureusement décidé que puisque les enfants ne votent pas, il n'a aucun interlocuteur en l'occurrence et peut donc aller de l'avant et imposer cette réduction sans se soucier des besoins spéciaux des gens.

Or ces besoins spéciaux existent, monsieur le Président. Un rapport publié récemment en Colombie-Britannique révèle que 10 p. 100 de la population de cette province et 10 p. 100 de ses enfants vivent véritablement dans la pauvreté. On estime qu'à la suite de ce changement, et d'autres changements prévus en Colombie-Britannique, un tiers des enfants de la province vivront dans la pauvreté d'ici 1990.

Je vois que vous me faites signe, monsieur le Président. J'espère que la Chambre se prononcera contre cette proposition de désindexer les prestations aujourd'hui.

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est 17 h 42, en vertu de l'ordre adopté conformément à l'article 84 du Règlement le jeudi 26 septembre 1985, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi.

[*Traduction*]

La Chambre est appelée à se prononcer sur la motion suivante: M. Epp (Provencher), appuyé par M^me^ Blais-Grenier, propose: Que le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif; et sur l'amendement de M. Frith, appuyé par M. Robichaud: qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots après «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi de 1970 sur les allocations familiales, ne soit pas lu maintenant pour la 2^e^ fois mais dans six mois à compter de ce jour.

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Frith, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o^ 114)

POUR

Messieurs

Althouse
Angus
Axworthy
Benjamin
Boudria
Broadbent
Cassidy
Copps (M^me^)
Deans
de Corneille
Dingwall
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Jewett (M^me^)
Kaplan
Keeper
Langdon
Manly
Marchi
McCurdy
McDonald
(M^me^)
(Broadview-Greenwood)
Mitchell (M^me^)
Nunziata
Nystrom
Parry
Rossi
Skelly
Waddell
Young—37.

CONTRE

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bertrand (M^me^)
Bouchard
Bourgault (M^me^)
Browes (M^me^)
Champagne (M^me^)
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon-Souris)
Coates
Collins (M^me^)
Cook
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Crofton
Crouse
Dick
Domm
Duplessis
(M^me^)
Edwards
Elzinga
Ferland
Fontaine
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gormley
Gray
(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Gurbin
Halliday
Hamilton
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Howie
Hudon
Jardine
Jelinek
Johnson
(Bonavista-Trinity-Conception)
Kelleher
Kilgour
King
Ladouceur
Landry (M^me^)
La Salle
Layton
Lewis
MacDonald (M^lle^)
(Kingston et les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
Malone
Mantha
Marin
Mazankowski
McInnes
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Merrithew
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Oberle
O'Neil
Oostrom
Plourde
Price
Redway
Reid
Reimer
Ricard
St. Germain
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Speyer
Stevens
Tardif (M^me^)
(Charlesbourg)
Toupin
Towers
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Weiner
Winegard—93.

● (1810)

M. le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, l'opposition officielle consent à ce que les résultats de ce vote s'appliquent à la motion principale, mais évidemment dans l'ordre inverse.

M. Deans: Nous consentons aussi à ce que les mêmes nombres s'appliquent inversement, monsieur le Président.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je sais gré à l'opposition de son offre. Même si nous perdions le vote, je suis sûr que nous remporterions par la suite une éclatante victoire et que nous reviendrions au pouvoir avec 250 sièges.

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le Président: La motion est la suivante: M. Epp (Provencher) propose que le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

(La motion de M. Epp (Provencher), mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 115)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bertrand (Mme)
Bouchard
Bourgault (Mme)
Browes (Mme)
Champagne (Mme)
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon-Souris)
Coates
Collins (Mme)
Cook
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Crofton
Crouse
Dick
Domm
Duplessis
(Mme)
Edwards
Elzinga
Ferland
Fontaine
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gormley
Gray
(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Gurbin
Halliday
Hamilton
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Howie
Hudon
Jardine
Jelinek
Johnson
(Bonavista-Trinity-Conception)
Kelleher
Kilgour
King
Ladouceur
Landry (Mme)
La Salle
Layton
Lewis
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
Malone
Mantha
Marin
Mazankowski
McInnes
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Merrithew
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Oberle
O'Neil
Oostrom
Plourde
Price
Redway
Reid
Reimer
Ricard
St. Germain
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Speyer
Stevens
Tardif (Mme)
(Charlesbourg)
Toupin
Towers
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Weiner
Winegard—93.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Angus
Axworthy
Benjamin
Boudria
Broadbent
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
Dingwall
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Keeper
Langdon
Manly
Marchi
McCurdy
McDonald
(Mme)
(Broadview-Greenwood)
Mitchell (Mme)
Nunziata
Nystrom
Parry
Rossi
Skelly
Waddell
Young—37.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DU REVENU

MESURE VISANT À ÉTENDRE L'ALLOCATION AU CONJOINT AUX PERSONNES SEULES DE 60 À 64 ANS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 18 avril, de la motion de M. Malépart:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait reconsidérer son intention de limiter l'accessibilité de l'allocation de conjoint aux veufs et veuves, dans le besoin, âgés de 60 à 64 ans, et qu'il étende plutôt ce programme à toutes les personnes seules de cette catégorie d'âge, vivant les mêmes besoins, indépendamment de leur statut civil.

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je réponds à une motion présentée par un député qui n'est pas à la Chambre, mais en fait, j'espère qu'on va lui faire le message.

M. Waddell: Il a fini avec le débat.

Mme Bertrand: Alors, il s'agit du député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart). Il demande que le gouvernement reconsidère son intention de limiter l'admissibilité seulement aux veufs et aux veuves dans le besoin âgés de 60 à 64 ans.

Monsieur le Président, il est manifeste que je dois faire le point, que je dois mettre les choses au clair: Le gouvernement n'a pas restreint l'admissibilité à l'allocation au conjoint. Au contraire, il a élargi l'admissibilité puisque, grâce à la nouvelle modification apportée au programme, 85,000 nouveaux bénéficiaires pourront se prévaloir des prestations. Je ne peux concevoir comment cette amélioration puisse être définie, aux yeux du député de Montréal-Sainte-Marie, comme restreignant l'admissibilité. Le gouvernement et ses 85,000 nouveaux bénéficiaires envisagent cette modification comme étant un pas dans la bonne direction, un pas vers une plus grande justice sociale.

Le programme de l'allocation au conjoint, comme bien d'autres programmes sociaux, n'est pas une panacée à tous les besoins. Il a évolué et continuera d'évoluer pour refléter les besoins changeants de notre société. En effet, je dis bien évoluer car, même à son instauration en 1975, le programme était loin de représenter la perfection. A l'origine, le programme de l'allocation au conjoint s'adressait uniquement aux conjoints de pensionnés de la sécurité de la vieillesse, bénéficiaires à la fois de la pension de base et du supplément de revenu garanti, à condition que le conjoint soit âgé de 60 à 64 ans, et que le revenu du couple n'excède pas un certain niveau. Ce programme avait donc été conçu pour n'aider que les couples à revenu faible qui ne disposaient, pour subvenir à leurs besoins, que des prestations de la sécurité de la vieillesse versées au seul conjoint pensionné.

Bien que ce nouveau programme ait permis d'améliorer les conditions de vie d'une catégorie de la population âgée, ses fondateurs en avaient exclu un bon nombre de personnes démunies âgées de 60 à 64 ans: les veufs, les veuves, les personnes seules et les personnes mariées, si les deux conjoints avaient moins de 65 ans. Toutefois, depuis lors, les conditions initiales d'admissibilité ont été élargies et le programme a été rendu plus généreux, de sorte qu'il répond maintenant mieux aux besoins d'un plus grand nombre de personnes démunies dans notre société.

Tout d'abord, en 1979, on a étendu la protection du programme de manière à ce que, à la mort du pensionné, la conjoint plus jeune puisse continuer de recevoir cette allocation. De nouveau, en 1985, on a étendu cette protection à tous les veufs et veuves, âgés de 60 à 64 ans, dont les revenus sont faibles, peu importe l'âge du conjoint au moment de son décès.

Rappelons-nous, monsieur le Président, qu'avant l'adoption de cette nouvelle modification à l'allocation au conjoint, il y avait un bon moment pour devenir veuf ou veuve, et un mauvais moment. Si le décès de son conjoint survenait alors qu'il était âgé de 65 ans et plus, le veuf ou la veuve pouvait être admissible à l'allocation. Si, par contre, son conjoint décédait à l'âge de 64 ans, le veuf ou la veuve n'était pas admissible à l'allocation. Nous avons éliminé cette condition d'admissibilité qui, dans bien des cas, avait des effets néfastes: Le veuf ou la veuve, en plus de subir la disparition d'un être cher, se retrouvait, la plupart du temps, dans une situation financière pénible.

Monsieur le Président, nous avons fait disparaître cette inéquité et j'en suis fière. Nous avons corrigé l'injustice fait à ces Canadiens et Canadiennes qui doivent maintenant leur tranquillité d'esprit à une modification apportée à un programme déjà existant et non pas à un programme qui tient de l'utopie.

Le prestations de l'allocation au conjoint sont maintenant offertes depuis septembre 1985 à tous les veufs et veuves âgés de 60 à 64 ans, dont les revenus sont faibles, peu importe l'âge qu'avait leur conjoint au moment de leur décès. Soyez assuré, monsieur le Président, que le gouvernement, lorsqu'il a pris la décision d'étendre l'allocation au conjoint uniquement aux veufs et aux veuves, n'a jamais supposé, comme semble croire le député de Montréal-Sainte-Marie, que ces derniers le méritaient plus que les autres, du simple fait de leur état civil.

Il a plutôt voulu, compte tenu du peu de ressources dont il disposait, venir en aide sans plus tarder à au moins un des groupes de préretraités démunis. Serait-il logique, monsieur le Président, que le gouvernement refuse d'aider un groupe auquel il peut porter secours sous prétexte que les ressources financières dont il dispose ne lui permettent pas de prêter main forte à tous? A mon avis, c'est l'obligation morale du gouvernement d'aider dans la mesure où il le peut les plus vulnérables de la société. Ainsi, cette nouvelle mesure étant maintenant la protection du programme de l'allocation au conjoint à 85,000 personnes qui en étaient exclues depuis l'adoption de ce dernier en 1975.

Il va sans dire que les législateurs ont la tâche ardue. Toute législation a des limites. De même, tous les programmes sociaux comportent des conditions d'admissibilité particulière. Prenons, par exemple, le programme d'assurance-chômage. Pour y être admissible, une personne doit avoir occupé un emploi assurable, et ce pendant un certain nombre de semaines.

Si nous nous penchons sur les critères d'admissibilité à une pension totale ou partielle de la sécurité de la vieillesse, on verra qu'une personne doit être âgée de 65 ans et plus et répondre à certaines conditions de résidence. Il y a d'autres programmes tels les allocations aux anciens combattants, les indemnisations des accidentés du travail, et j'en passe, auxquels des critères particuliers d'admissibilité s'appliquent.

On peut se poser la question suivante: Pourquoi les programmes sociaux ont-ils tous des critères d'admissibilité? Eh bien, une chose est claire: Ils visent à répondre à des besoins particuliers, à parer aux éventualités auxquelles les Canadiens et les Canadiennes font face chaque jour, tels le décès, l'invalidité, le chômage, la vieillesse. Même si les programmes sociaux visent différents objectifs, venir en aide à des personnes dans le besoin est leur unique raison d'être. Il va sans dire, monsieur le Président, que nous préférerions pouvoir venir en aide à toutes les personnes démunies, mais nos ressources ne sont pas illimitées.

La récente modification au programme coûtera aux contribuables canadiens, pour l'année financière 1985-1986, $190 millions; en 1986-1987, ces coûts s'élèveront à $350 millions. Élargir le Programme d'allocation au conjoint, comme nous le suggère le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart), afin d'en faire profiter toutes les personnes à faible revenu de 60 à 64 ans, sans tenir compte de leur état civil, coûterait, selon les estimations, 1,5 milliard de dollars. Des nouvelles dépenses de cette envergure sont impossibles compte teneu de la conjoncture économique actuelle. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas introduire, pour le moment, la sorte de prestations sociales nouvelles dont parle le député de Montréal-Sainte-Marie.

Avant de terminer mes remarques, je me permets d'ajouter, monsieur le Président, que le gouvernement aide et va continuer à aider les personnes qui éprouvent de la difficulté à subvenir à leurs besoins et qui ne sont pas admissibles à l'allocation au conjoint. En effet, ces personnes peuvent avoir recours aux programmes provinciaux dont le gouvernement fédéral partage à 50 p. 100 les coûts avec les provinces. Malgré le fait qu'il y ait encore des personnes de 60 à 64 ans qui ne peuvent pas être admissibles à l'allocation au conjoint, il reste que 85,000 d'entre elles jouissent, depuis le 1er septembre dernier, de jours meilleurs.

• (1820)

[*Traduction*]

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet de la motion dont nous sommes saisis. Au cours du débat sur le projet de loi tendant à accorder les prestations du programme de l'allocation de conjoint aux personnes entrant dans la catégorie prévue dans la mesure, le ministre a négligé les personnes âgées de plus de 60 ans qui, soit du fait des circonstances, soit par choix, ne se sont jamais mariées. L'honorable Stanley Knowles a souvent soutenu à la Chambre que pareille attitude était parfaitement discriminatoire. Essentiellement, le gouvernement annonce aux femmes âgées de 60 ans et plus que si elles n'ont pas choisi d'épouser un homme ou d'avoir un conjoint de droit commun, elles n'ont pas droit aux prestations de pension ou à l'allocation de conjoint après l'âge de 60 ans. Voilà le principal

reproche que l'opposition fait à cette mesure et je présume que c'est pourquoi le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a présenté sa motion.

J'ai longuement exposé mon point de vue à ce sujet au cours du débat de deuxième lecture de ce projet de loi, lorsque nous avons eu à l'étudier, et je ne compte pas faire perdre trop de temps à la Chambre là-dessus, si ce n'est pour lui signaler certaines choses. Même si le gouvernement soutient ne pas avoir les moyens d'inclure ces personnes âgées dans la mesure en raison de la compression de ses dépenses, je trouve étrange qu'il n'ait pas pensé au même argument lorsqu'il s'est débrouillé pour trouver une somme considérable destinée à renflouer quelques banques. Nous ne savons pas qui, car il refuse de nous le dévoiler, mais, en fait, le gouvernement compte verser une portion énorme des recettes fiscales à des particuliers qui ont investi plus de $60,000 dans cette banque, et ainsi les indemniser des sommes qu'ils ont perdues en sus de cette somme. C'est faire preuve d'un peu trop de cynisme, monsieur le Président, si ce n'est d'hypocrisie, que de soutenir que le gouvernement n'est pas en mesure d'aider les personnes âgées célibataires car il n'en a pas les moyens pour le moment.

Je voudrais rappeler certains propos tenus à ce sujet:

> C'est une honte pour un pays de richesses et d'abondance comme le nôtre de laisser 600,000 personnes âgées vivre dans la pauvreté, dans une société qui est censée faire preuve de compassion et d'esprit humanitaire. Les mois et les années passent, et on ne fait toujours rien pour y remédier, ce qui constitue une condamnation accablante du gouvernement actuel. Celui-ci est à court d'idées, n'a plus aucun sens moral et il est incapable de reconnaître les secteurs qui méritent d'être examinés en priorité. Je sais que le gouvernement préfère accorder la priorité au renflouement de de Havilland, Canadair et Maislin, ou aux primes versées aux cadres supérieurs de la société de Havilland et de la Corporation de développement des investissements du Canada. . . . Nous savons quelles sont les priorités du gouvernement. Quant aux personnes qui, pendant toute leur vie, ont contribué de leur mieux à l'expansion de notre grand pays, elles se raccrochent à la promesse répétée de temps à autre qu'un jour, le gouvernement fera quelque chose pour elles également.
>
> Pas étonnant, monsieur le Président, que nous blâmions aujourd'hui le gouvernement. Nous lui reprochons non seulement de n'avoir présenté aucune mesure législative visant à répondre aux besoins actuels des pauvres du troisième âge, mais également de n'avoir pas procédé à la réforme de tout le système des pensions, qui s'impose depuis longtemps, pour éviter aux personnes qui tomberont dans la catégorie du troisième âge d'ici 10, 20 ou 30 ans, de connaître le même sort que nos pauvres d'aujourd'hui. Nous devons nous attaquer sérieusement à ce problème sans tarder, en vue d'y remédier.

Voilà les paroles qui sont sorties de la bouche de la députée de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald), actuellement ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le 10 mai 1984, lorsqu'elle était dans l'opposition et qu'elle dénonçait vertement le gouvernement de l'époque parce qu'il refusait de prendre les mesures que nous demandons maintenant au gouvernement actuel.

Je reconnais que la députée de Kingston et les Îles a défendu courageusement la cause des femmes. Elle a demandé énergiquement qu'on assure des pensions convenables aux personnes âgées. Je sais aussi qu'elle est aussi déçue que nous que le gouvernement n'ait pas inclus les personnes qui n'ont jamais été mariées dans cette mesure.

• (1830)

Monsieur le Président, les gouvernements devraient cesser d'affirmer qu'ils n'ont pas les moyens financiers d'aider ceux qui en ont vraiment besoin et qu'ils y veilleront quand l'économie se rétablira. Depuis des années, on invoque le même argument pour ne pas relever la pension des personnes ayant entre 60 et 64 ans et vivant seules. Il faut que le gouvernement mette un terme à ces absurdités et fasse le nécessaire pour que ces personnes soient incluses dans la présente mesure.

Le gouvernement soutient que les personnes âgées, sinon toutes du moins un certain nombre, disposent d'autres programmes gouvernementaux. Par exemple, les logements de la SCHL dont le prix du loyer est fixé en fonction du revenu. Pourtant, cette année, la Société a prévenu les locataires de ses immeubles qu'elle se proposait de relever ses loyers de 10.4 p. 100. C'est l'avis qu'ont reçu les locataires de l'immeuble Main Square situé dans ma circonscription. Elles sont nombreuses les personnes âgées qui habitent ces immeubles et cette mesure annule presque totalement le relèvement de $50 du supplément accordé l'an dernier. Elles le perdront intégralement. Elles n'en bénéficieront pas du tout. J'ai dit au ministre que c'était absolument injuste pour elles. On ne peut leur donner d'une main et leur retirer de l'autre.

Je pense que la SCHL lance des ballons d'essai. En vertu du programme du loyer en fonction du revenu, le prix du loyer ne dépasse pas 25 p. 100 du revenu mensuel. Je me suis laissé dire que la SCHL songe à porter ce plafond à 30 p. 100. Compte tenu de toutes les autres mesures, ce sera le coup de grâce pour bon nombre de personnes âgées.

La plupart des personnes âgées que je connais ont des fins de mois difficiles. Quand on voit l'attitude de la SCHL vis-à-vis de ses logements subventionnés, si on songe aux autres mesures budgétaires de mai dernier, des taxes accrues sur l'essence, sur l'alcool, sur les cigarettes, les exemptions personnelles réduites et la désindexation, nous avons calculé que toutes ces mesures réduiront de près de $500 par an le revenu disponible des personnes âgées.

Au lieu d'épuiser le temps consacré à cette proposition, si les ministériels avaient le sens de la justice et des convenances, ils accepteraient que la mesure soit renvoyée au comité de la santé, du bien-être et des affaires sociales afin que les personnes âgées puissent se faire entendre. Elles n'ont pas eu l'occasion de faire connaître leur point de vue sur ce que le gouvernement fait ou ne fait pas. Pourquoi ne pas leur fournir l'occasion de venir nous dire à quoi ressemble leur existence aujourd'hui. Tous les députés pourraient se faire une meilleure idée de leurs difficultés financières et peut-être pourrions-nous persuader le cabinet de prendre les mesures qui s'imposent afin que nos aînés qui ont donné leur vie à leur pays, puissent vivre leurs dernières années dans la dignité.

Comme j'ai dit ce que j'avais à dire, je ne vous retiendrai pas davantage. Il incombe au gouvernement et à nos vis-à-vis de faire le nécessaire pour le bien des personnes âgées.

M. Girve Fretz (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir faire quelques observations supplémentaires sur la motion présentée par le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart). Celui-ci demande que les allocations de conjoint soit versées à toutes les personnes dans le besoin âgées de 60 à 64 ans qui vivent seules, indépendamment de leur situation matrimoniale.

Je suis particulièrement heureux d'aborder la question en ce dernier jour de septembre, car ces jours-ci des milliers de veuves et de veufs âgés de 60 à 64 ans ont reçu leur premier chèque d'allocation de conjoint, en application d'une loi adoptée par le Parlement le 20 juin et ayant reçu la sanction royale le 28 juin.

Dans son premier discours à propos de ce projet de loi, le député disait à la Chambre le 18 avril, ce qui était trompeur je pense, que le but de la mesure était de limiter l'allocation de conjoint aux veuves et aux veufs dans le besoin âgés de 60 à 64 ans. Il semblait insinuer que le gouvernement avait réduit ce programme qui, au cours des dernières années, est devenu un moyen extrêmement important d'aider beaucoup de Canadiens âgés dans le besoin. En réalité, le gouvernement n'a pas limité, mais bien élargi, le programme d'aide à tous les veufs et veuves nécessiteux de ce groupe d'âge.

Le député doit admettre qu'il n'est pas possible de secourir par un seul programme tous les Canadiens dans le besoin. Dans une démocratie, les programmes sociaux sont inévitablement conçus pour accorder l'aide la plus grande possible à un groupe reconnu de bénéficiaires, dans les limites imposées par les réalités économiques actuelles et prévisibles. Avec le temps, des améliorations deviennent possibles. Aucun programme n'est parfait et nous l'admettons. Tous les députés reconnaissent que de nombreux groupes de notre société nous préoccupent. Aucun gouvernement—passé, présent ou futur—n'aurait les moyens économiques de répondre à tous les besoins en une seule étape. C'est impossible. Chacun doit avoir le courage de regarder la situation du moment avec justice et compassion, et de décider de quelle façon dépenser l'argent disponible pour obtenir un résultat valable.

Pour bien comprendre ce que le gouvernement veut faire par cette nouvelle mesure législative, qui accorde l'allocation de conjoint à toutes les personnes veuves de 60 à 64 ans dans le besoin, il faut revenir à la création de cette prestation, il y a 10 ans. L'allocation avait été créée, alors, pour aider les couples à faible revenu dont un seul des conjoints avait atteint l'âge de la retraite et avait donc droit aux prestations de la sécurité de la vieillesse et du supplément du revenu garanti, assujetti à un examen du revenu. Avant que l'allocation au conjoint ne soit adoptée, ces couples devaient se contenter de la pension de vieillesse versée à l'un d'eux à moins, compte tenu des biens, des ressources et des revenus du couple, que le plus jeune des conjoints soit admissible aux prestations provinciales d'aide sociale. Toutefois, grâce à l'allocation au conjoint, ces couples disposent maintenant d'un revenu garanti pouvant se comparer à la pension des couples retraités où les deux conjoints sont admissibles à la sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti.

• (1840)

En 1979, le gouvernement fédéral a élargi le programme aux veufs et aux veuves, si bien que les personnes qui étaient admissibles aux prestations, au décès de leur conjoint, pouvaient le demeurer jusqu'à ce qu'elles atteignent 65 ans et touchent alors la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément, si elles y avaient droit.

Cependant, le programme continuait à prêter flanc à la critique à cause de son caractère arbitraire. En effet, les veufs et les veuves qui, à leur soixantième anniversaire, avaient été mariés à des retraités admissibles au supplément de revenu garanti continuaient à toucher ces prestations, mais ceux qui avaient perdu leur conjoint avant qu'il ne soit admissible n'y avaient pas droit. Je me réjouis, monsieur le Président, que cette anomalie ait été corrigée. Nous pouvons être fiers d'avoir amélioré le programme d'allocation au conjoint et, partant, d'avoir permis à un plus grand nombre de Canadiens de profiter de notre régime de prestations sociales.

Je me dois de rappeler au député que le versement de l'allocation de conjoint à tous les veufs et veuves dans le besoin âgés de 60 à 64 ans constituait l'une des recommandations majeures contenus dans le rapport final qu'a présenté à la Chambre, en décembre 1983, le groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions, où siégeaient des représentants de tous les partis. En outre, le groupe de travail fondait sa recommandation sur les mêmes raisons que je viens d'invoquer.

C'est pourquoi le député conviendra, j'en suis persuadé, que les modifications que nous avons apportées dernièrement au programme l'ont grandement amélioré et non pas limité, ainsi que le laisse croire le libellé de sa motion. Cette mesure constitue à notre avis, monsieur le Président, une importante initiative en vue d'accroître notre justice sociale.

Je reconnais bien sûr que d'autres personnes nécessiteuses âgées de 60 à 64 ans ne bénéficieront pas de cette mesure. Je crois néanmoins que cette amélioration touchant l'allocation de conjoint prouve clairement que le gouvernement fédéral est fermement résolu à venir en aide à tous les Canadiens dans le besoin. Je puis assurer au député que si nous avons décidé d'étendre maintenant l'allocation de conjoint à tous les veufs et veuves à faible revenu de ce groupe d'âge ce n'est pas parce que nous estimions que ces personnes le méritaient davantage que quiconque du simple fait de leur ancien état civil mais plutôt parce que, vu nos ressources financières limitées, il nous fallait améliorer immédiatement notre aide à un élément au moins de la population presque âgée du Canada qui éprouve de graves difficultés financières.

Je dois insister par ailleurs, monsieur le Président, sur l'engagement sur lequel tous les membres du gouvernement fédéral actuel s'entendent, soit de faire preuve de responsabilité financière, et notamment d'être mieux en mesure de contrôler la croissance alarmante de notre dette nationale. Je dois faire remarquer que ce projet de modification à la loi relative à l'allocation de conjoint nous coûtera 300 millions de dollars de plus durant la première année financière complète. Le député est sans doute également au courant des propositions visant à étendre l'allocation de conjoint à tous les couples mariés à faible revenu dont les deux conjoints sont âgés de 60 à 65 ans. Le coût de cette proposition atteindrait 820 millions de dollars par an. En fait, il en coûterait autour d'un milliard et demi de

dollars par an pour verser l'allocation de conjoint à toutes les personnes à faible revenu, célibataires ou mariées, de ce groupe d'âge. Une expansion aussi massive des prestations de programmes sociaux qui sont financées grâce aux recettes provenant de l'impôt général est tout simplement hors de question étant donné la conjoncture actuelle du pays. C'est pourquoi l'aide accrue que le gouvernement a estimé pouvoir accorder de manière responsable à l'heure actuelle s'adresse à un groupe de Canadiens qui font partie de ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les veufs et les veuves âgés de 60 à 64 ans.

Au lieu de regretter les mesures que l'on aurait pu prendre, monsieur le Président, nous devrions continuer à faire les efforts que nous pouvons nous permettre dans un souci de responsabilité financière pour venir en aide aux membres de la société qui en ont le plus besoin sans imposer un fardeau injuste à tous les contribuables canadiens.

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre la parole à la suite de mon distingué collègue, le député d'Érié (M. Fretz), et de prendre part ainsi à la deuxième parti du débat sur la motion du député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart). Fait intéressant, personne de l'opposition officielle, pas même lui, n'est présent pour débattre une question aussi importante.

M. Keeper: La véritable opposition se trouve ici.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Chacun sait, bien entendu, que le gouvernement ne s'est pas contenté de pieuses intentions. Il a déjà agi puisque, dès septembre 1985, il a accordé l'allocation aux veufs et veuves de 60 à 64 ans qui sont dans le besoin. Dorénavant, quelque 85,000 veufs et veuves âgés de 60 à 64 ans jouissent enfin d'un revenu garanti pour leurs dépenses essentielles. Ce groupe de personnes à faible revenu qui n'ont pas tout à fait atteint l'âge de la retraite obtiennent maintenant, de même que les 89,000 autres qui étaient déjà admissibles, une aide financière utile et bien méritée de la part du gouvernement fédéral.

Il est toujours facile, bien sûr, de critiquer un programme social. On peut toujours trouver à redire sur sa nature, ses critères d'admissibilité, le montant des prestations et son coût. Je voudrais pour ma part qu'on en dise plus de bien, en particulier du programme d'allocation au conjoint, qui n'est pas le moindre. C'est un exemple de premier ordre. Ces programmes ont obtenu l'adhésion de tous les Canadiens parce qu'ils orientent l'aide là où elle est le plus nécessaire. Faisons en sorte que cet appui persiste en maintenant nos programmes sociaux à un coût abordable.

Après un examen de leurs ressources, bon nombre des citoyens âgés de 60 à 64 ans qui vivent au Canada disposent maintenant d'un revenu qui leur procure un certain degré de confort et de sécurité et leur permet de vivre dans la dignité. Monsieur le Président, les personnes âgées de 60 à 64 ans qui touchent l'allocation au conjoint—la plupart étant des femmes—se sont dépensées pour leur pays de nombreuses façons au fil des années. Dans ce groupe, nous trouvons des mères qui sont restées au foyer durant presque toute leur vie d'adulte pour élever leurs enfants, prendre soin de parents malades et travailler en tant que bénévoles sans qui la plupart de nos projets communautaires ne pourraient pas se réaliser. Ces femmes ont joué un rôle important, ne recevant aucune rémunération durant leur vie d'adulte. Elles devaient vivre du revenu de leur mari.

Ces femmes sont maintenant veuves et avec le décès de leur mari, elles ont perdu le gros du revenu familial. Dans certains cas, ce revenu était en partie protégé par des assurances ou des régimes de pensions privés. Toutefois, le plus souvent, la veuve est demeurée malheureusement avec un revenu minimal, s'il en est, touchant des prestations aux survivants ou subsistant grâce à des économies personnelles. Et quel recours ces femmes ont-elles maintenant? Certaines sont chanceuses et se trouvent un emploi rémunéré. Trop souvent toutefois, il s'agit d'emplois ingrats et mal rétribués parce que ces femmes n'ont pas eu la chance d'acquérir les connaissance technologiques nécessaires dans le milieu du travail constamment en pleine évolution.

Pour de nombreuses autres, la seule aide financière qu'elles peuvent recevoir est l'assistance publique. Ces programmes provinciaux d'assistance publique fondés sur l'évaluation des moyens ou des ressources constituent un élément important de la protection sociale accordée au Canada à des milliers de personnes incapables de suffire à leurs besoins. Toutefois, monsieur le Président, en fonction de nos moyens financiers, je crois que les Canadiens âgés ont droit à une reconnaissance particulière et c'est précisément ce que fait le programme d'allocation au conjoint. Voilà pourquoi le gouvernement a pris les dispositions voulues pour étendre cette aide fondée sur une évaluation du revenu aux veufs et aux veuves âgés de 60 à 64 ans.

Je suis le premier à admettre qu'il y a d'autres personnes dans la même catégorie d'âge qui ont fait preuve d'une aussi grande abnégation. Toutefois, je ne peux croire que le motionnaire voudrait que nous privions les 85,000 veufs et veuves d'une assistance financière indispensable parce que nous n'avons pas les fonds voulus à l'heure actuelle pour étendre le programme d'allocation au conjoint à tous ceux et celles qui sont âgés de 60 à 64 ans.

• (1850)

L'approche ponctuelle que les gouvernements successifs ont adoptée dans l'établissement de bons programmes sociaux n'est pas mauvaise. Sans elle, le programme d'allocation au conjoint n'aurait pas vu le jour en 1975. Vous vous rappellerez qu'à cette époque le programme visait à protéger seulement le conjoint de 60 à 64 ans du prestataire de la sécurité de la vieillesse ayant un faible revenu. Il ne venait pas en aide aux autres personnes de 60 à 64 ans.

Néanmoins, le programme d'allocation au conjoint s'est amélioré petit à petit. En 1978, d'abord, l'allocation a été prolongée de six mois après le décès du prestataire de la sécurité de la vieillesse. Cette prolongation visait à permettre aux veufs et aux veuves de s'adapter à leur nouvelle situation.

Puis, en 1979, en période de gouvernement conservateur—comme l'ont signalé certains de mes collègues—l'allocation au conjoint a commencé à être versée au bénéficiaire jusqu'à ce qu'il atteigne 65 ans et ait droit à la pension de la sécurité de la vieillesse et à son élément établi en fonction du revenu—le supplément du revenu garanti.

On saute ensuite six ans, jusqu'en juin 1985. Le Parlement entreprend alors l'étape logique suivante lorsqu'il adopte le projet de loi C-26 et étend le programme d'allocation au conjoint à tous les veufs et veuves de 60 à 64 ans, indépendamment de l'âge de leur conjoint au moment du décès, assurant ainsi à quelque 85,000 personnes presque âgées de plus un revenu de base suffisant. Il importe, je crois, de signaler que ce n'est pas par simple caprice que le gouvernement a décidé d'étendre le programme aux veufs et aux veuves. Il s'agissait là d'une proposition découlant d'un examen approfondi du régime canadien des revenus de retraite effectué par le groupe de travail parlementaire multipartite sur la réforme des pensions.

Après avoir attentivement étudié le point de vue de toutes les parties intéressées par ce débat sur la réforme des pensions, le groupe de travail a recommandé que le programme d'allocation au conjoint bénéficie à tous les veufs et veuves âgés de 60 à 64 ans. A titre de dignes représentants du peuple, les membres du groupe de travail ont reconnu qu'il coûterait trop cher d'accorder une aide calculée en fonction des moyens d'existence à toutes les persones âgées de 60 à 64 ans, comme l'a fait remarquer mon collègue, le député d'Érié. Le programme d'allocation au conjoint n'est peut-être pas aussi parfait qu'il pourrait l'être, mais il est meilleur qu'avant septembre. Pour ma part, je me réjouis de voir que le gouvernement est intervenu rapidement pour légiférer sur cette proposition.

Le supplément de revenu garanti est un autre exemple de programme social qu'on a progressivement amélioré depuis sa création en 1967. A coup d'augmentations progressives, le niveau du revenu garanti aux prestataires de la sécurité de la vieillesse a été relevé de sorte qu'aujourd'hui tous les prestataires de cette pension sont assurés de toucher un revenu mensuel qui suffise à leurs besoins quotitiens.

Évidemment, le député de Montréal-Sainte-Marie n'a pas proposé que soit accordée l'allocation au conjoint calculée en fonction des moyens d'existence à toutes les personnes âgées de 60 à 64 ans, mais plutôt aux personnes dans ce groupe d'âge qui vivent seules. Je ne puis m'empêcher de me demander pourquoi le mode de vie d'une personne devrait entrer en ligne de compte aux fins de l'admissibilité à ce programme. Bien des gens partagent un logis avec des parents ou des amis pour des raisons autres que financières. Il y en a qui n'ont pas les moyens de vivre seules et d'autres qui veulent la compagnie et le partage des responsabilités que permet le fait de vivre avec quelqu'un d'autre.

Il convient de se rappeler que bien des personnes âgées de 60 à 64 ans vivent encore dans la maison qu'elles ont déjà partagée avec leur conjoint décédé et leurs enfants. Maintenant que le conjoint a disparu et que, dans la plupart des cas, les enfants ont quitté le foyer familial, ces veufs ou veuves se retrouvent seuls pour s'occuper et financièrement et physiquement de cette maison familiale.

Je félicite les personnes qui ouvrent leur foyer aux autres. Elles ont non seulement quelqu'un avec qui partager les fardeaux, mais elles offrent d'autres possibilités de logement à des gens qui autrement, seraient obligés de vivre dans un petit appartement ou même, trop souvent, dans une seule pièce.

Le gouvernement a prouvé qu'il se préoccupe sincèrement des Canadiens du troisième âge en étendant le programme d'allocation de conjoint à 85,000 nouveaux bénéficiaires. Étant donné l'énorme déficit financier dont nous avons hérité lorsque les Canadiens nous ont demandé de prendre la relève en septembre 1984, nous aurions fort bien pu déclarer que nous ne pouvions en aucun cas aider de nouveaux groupes de Canadiens dans le besoin, faute d'argent. Cependant, c'eût été manquer de jugement. Nous ne pouvons pas tourner le dos aux gens dans le besoin et nous ne le ferons pas. Nous avons augmenté du mieux que nous pouvions l'allocation de conjoint et étendu la protection de ce très important programme social à 85,000 veufs et veuves dans le besoin âgés de 60 à 64 ans.

Cela ne rend pas pour autant le programme d'allocation de conjoint parfait, mais le gouvernement reconnaît qu'il faut permettre aux Canadiens démunis, et surtout ceux dans ce groupe d'âge—les conjoints âgés de 60 à 64 ans—de vivre dans la dignité dans notre grand pays. Grâce à notre collaboration, nous pouvons améliorer la situation financière du Canada ce qui, en retour, augmentera nos ressources en vue d'améliorer nos programmes sociaux.

En attendant, nous devrions être fiers de l'aide que représente l'allocation de conjoint et ne pas minimiser l'importance qu'elle revêt pour 85,000 économiquement faibles de plus.

Voici le libellé de la motion du député de Montréal-Sainte-Marie:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait reconsidérer son intention de limiter l'accessibilité de l'allocation de conjoint aux veufs et veuves, dans le besoin, âgés de 60 à 64 ans, et qu'il étende plutôt ce programme à toutes les personnes seules de cette catégorie d'âge, vivant les mêmes besoins, indépendamment de leur statut civil.

Je suis frappé de voir que même le député de Montréal-Sainte-Marie et ses collègues fantômatiques de l'autre côté de la Chambre se sont rendu compte non seulement que cette proposition coûte extrêmement cher, mais que le gouvernement a eu le courage de faire le maximum à l'égard de l'allocation de conjoint et en s'assurant que 85,000 personnes âgées de 60 à 64 ans qui n'ont jamais été jugées admissibles à ce genre d'aide gouvenementale, seront désormais visées par le programme.

Je suis fier d'appartenir à un gouvernement qui a tant fait pour le programme d'allocation de conjoint. Je ferai tout mon possible pour que nos programmes d'aide sociale à l'intention des Canadiens âgés et dans le besoin aillent encore plus loin à l'avenir.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 46 du Règlement.

L'ajournement

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS—ON DEMANDE DES AMENDEMENTS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, au cours de la dernière campagne électorale, bien des questions ont été soulevées dans ma circonscription. Deux entre autres ont retenu l'attention. D'abord l'économie et l'emploi, ensuite la peine capitale.

D'après moi, la notion de peine capitale englobe une question bien plus vaste. Cette question, c'est le fonctionnement de notre système de justice criminelle. Nombreux sont les Canadiens qui s'inquiètent de notre système qui ne semble pas donner les résultats escomptés. De temps en temps, nous entendons nos vis-à-vis affirmer que notre système est merveilleux, qu'il donne de bons résultats et que rien ne doit être changé. Pourtant tous nos concitoyens ne partagent pas cet avis. En somme, dans l'esprit de nos concitoyens, la peine capitale reste une question fondamentale qui après une éclipse de quelques années commence à refaire surface.

Je pense que l'enjeu ne porte pas uniquement sur la peine capitale mais plutôt sur le système de justice criminelle, plus précisément sur ses composantes, les peines infligées aux coupables, la libération conditionnelle consentie immédiatement après la sentence ou un séjour en prison, la libération obligatoire de même que la Loi sur les jeunes contrevenants.

Tous ces différents aspects entrent dans l'image que la population se fait de notre système de justice criminelle. Je disais donc que si nous parvenions à régler certains problèmes, notamment ceux concernant les sentences, la libération conditionnelle, la mise en liberté obligatoire et la Loi sur les jeunes contrevenants, le public ne nous demanderait pas avec autant d'insistance de rétablir la peine capitale.

• (1900)

Le gouvernement a présenté, ces dernières semaines, deux projets de loi, les projets de loi C-67 et C-68, concernant la libération obligatoire. Nous les avons étudiés à la Chambre. Ils ont franchi l'étape de la deuxième lecture et ont été renvoyés au comité. Je considère donc maintenant que la prochaine étape dans l'examen de tout notre système pénal, devrait être l'étude des amendements tant attendus à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Bien des gens, ces dernières semaines, ont fait état des failles de cette loi. Ils ont notamment cité un événement qui s'est passé dans la région métropolitaine de Toronto, il y a quelques mois. On a capturé un homme qui avait supposément commis un vol avec un fusil tronçonné. Interné en attendant son procès, il s'est échappé. La personne en question avait moins de 18 ans. A cause de la Loi sur les jeunes contrevenants, la police ne pouvait donc pas mettre en garde les citoyens de cette région en divulguant son nom, ce qui aurait permis de l'appréhender. Voilà un exemple parmi tant d'autres des problèmes dont je parle.

Un autre problème que soulève la Loi sur les jeunes contrevenants est la question du dossier et la façon de l'utiliser. Je pense aussi aux mesures à prendre concernant les jeunes de moins de 12 ans.

Le 23 septembre dernier, j'ai signalé à la Chambre tous les problèmes que posait la Loi sur les jeunes contrevenants et j'ai demandé quand on comptait présenter des amendements pour les régler. Le ministre responsable de cette question à l'époque m'a répondu qu'il n'avait pas encore fini de revoir ce dossier. Il me semble qu'on aurait dû le faire il y a belle lurette. Les services policiers, dans tout le pays, ont mis en lumière toutes les lacunes de cette loi chaque fois que chefs de police et procureurs généraux des provinces se sont réunis. Dernièrement, cette question a refait surface au cours des réunions des procureurs provinciaux. Le solliciteur général du Canada (M. Beatty) les a rencontrés et il a entendu leurs instances. Il est grand temps maintenant de passer à l'action.

Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire ce soir si le gouvernement a finalement décidé de présenter certains amendements à la Loi sur les jeunes contrevenants, des amendements susceptibles de régler tous ces problèmes et qui permettraient aux services policiers de bien protéger nos concitoyens?

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je réponds avec plaisir à la question que le député de York-Est (M. Redway) a posée au solliciteur général (M. Beatty) au sujet de modifications à apporter à la Loi sur les jeunes contrevenants pour corriger certaines situations signalées par les chefs de police et les procureurs généraux. Il vient d'apporter de nouvelles précisions sur ces problèmes.

En juin 1985, le sous-solliciteur général a eu une réunion avec ses collègues chargés des services des tribunaux pour enfants afin de discuter des principaux sujets de préoccupation. A cette occasion, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont retenu quatre sujets de préoccupation. Premièrement, les exigences concernant le rapport prédécisionnel et la détention. Deuxièmement, l'examen des dispositions pour aider à faire respecter les décisions rendues par les tribunaux. Troisièmement, les contraintes résultant de l'interdiction de publier le nom ou l'identité d'un jeune. Quatrièmement, les charges administratives et les complications qu'entraînent les dispositions relatives à la conservation et à la destruction des dossiers.

• (1905)

Depuis lors, des fonctionnaires fédéraux et provinciaux revoient soigneusement les changements proposés. Le solliciteur général a dit par ailleurs qu'il désirait examiner tous ces problèmes et demander l'avis de bien des gens.

Le député de York-Est le sait, la Loi sur les jeunes contrevenants est, à toutes fins utiles, une nouvelle mesure législative promulguée le 2 avril 1984, les dispositions concernant l'âge maximum n'étant entrées en vigueur que le 1er avril 1985. Cette loi est en plein développement. C'est l'évidence même, à en juger d'après le nombre de décisions que les tribunaux doivent rendre. Comme l'a signalé de solliciteur général le 23 septembre, en répondant à la question du député, il serait prématuré et inopportun de fairer des commentaires sur des questions qui n'ont pas encore été tranchées par les tribunaux et qui risquent de faire l'objet d'appels.

Indépendamment de cela, il est toutefois peut-être utile d'exposer les principaux problèmes. Du point de vue public, les médias ont dit que la Loi sur les jeunes contrevenants était clémente à l'égard des jeunes criminels. Par conséquent, la critique des médias a été axée sur l'exclusion des enfants âgés de moins de 12 ans; l'interdiction de publier le nom et de dévoiler l'identité des contrevenants; la limite d'âge de 18 ans; et les peines maximales prévues par la loi, qui protègent les jeunes aux dépens du public. A l'échelon provincial, les doléances semblent porter surtout sur les questions d'administration et de procédure. Le solliciteur général attend le rapport de la réunion que les procureurs généraux des provinces ont tenue à Regina les 19 et 20 septembre.

Il ne faut pas minimiser l'inquiétude qu'éprouvent les citoyens pour leur sécurité, mais il est évident que bien des critiques et des demandes de changements proviennent d'une idée tout à fait erronée que l'on se fait de la nature et de l'incidence de la Loi sur les jeunes contrevenants en ce qui concerne l'administration de la justice pour les jeunes. En bref, il convient de signaler maintenant que les opinions ne sont pas unanimes quant à la nature des problèmes que pose la Loi sur les jeunes contrevenants et des solutions à y apporter.

Je tiens toutefois à garantir au député que le solliciteur général est conscient des inquiétudes du public et des gouvernements provinciaux et territoriaux et qu'il est disposé à étudier soigneusement les problèmes, en toute impartialité. Ce faisant, le ministre reconnaît qu'il est nécessaire d'écarter les critiques sans fondement et les craintes injustifiées sur les répercussions de cette loi pour pouvoir s'attacher surtout aux points qui nécessitent vraiment certains changements.

LES AFFAIRES CULTURELLES—LES POURPARLERS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT. B) LA REVUE *TIME*—LA REPARUTION POSSIBLE DE L'ÉDITION CANADIENNE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, la question que j'ai posée la semaine dernière à la Chambre au premier ministre (M. Mulroney) portait sur un problème crucial, celui de notre intégrité culturelle. C'est une question fort simple: Souhaitons-nous brader nos industries culturelles à l'occasion des négociations sur le libre échange? Voulons-nous vraiment consolider la culture canadienne et veiller à ce que tous ses éléments aient la possibilité de prospérer? Voulons-nous veiller à garder nos emplois pour les Canadiens? Voulons-nous créer davantage de débouchés dans les secteurs de l'édition, de la musique, de la danse, du théâtre et pour tous les autres modes d'expression artistique?

La réponse du gouvernement était plutôt ambiguë. Lorsqu'il s'agit de faire des beaux discours, les ministériels sont assez clairs. Ils sont pour les Canadiens et pour l'intégrité culturelle. Je pose ces questions et je tiens à obtenir des réponses franches et directes, car le gouvernement ne met pas ses beaux principes en pratique.

L'ancien ministre des Communications a laissé entendre, en réponse à certaines questions, à l'occasion d'une conférence, à Halifax, que les industries culturelles étaient reliées aux autres industries qui participeraient aux pourparlers en vue du libre échange si bien qu'elles ne seraient pas vraiment exemptées. La politique du gouvernement à l'égard d'Investissement Canada précise que le patrimoine culturel et l'intégrité nationale feront l'objet d'exemptions. Toutefois, lorsqu'il s'agit de cas précis, nous constatons que le gouvernement ne tient pas ses promesses.

J'ai soulevé ici le cas de Prentice-Hall et les choses n'ont pas cessé de traîner. L'enquête a été prolongée et nous n'avons obtenu aucune garantie. Il y a aussi le rachat de la chaîne de librairies Classic par W.H. Smith, que la communauté culturelle canadienne juge inacceptable. Cette compagnie promet d'avoir bientôt jusqu'à 20 p. 100 d'actions canadiennes, mais on peut difficilement parler de contrôle canadien. Cela pose véritablement un problème.

• (1910)

La possibilité que l'on ressuscite la prétendue édition canadienne de *Time* est très inquiétante pour le secteur de l'édition. Les députés se rappelleront que l'ancienne édition canadienne de *Time*, dont le contenu canadien était absolument minime et même risible, a disparu après une longue bataille qui a mis à la disposition des éditeurs canadiens d'abondantes recettes publicitaires. En fait, nous avons vu renaître l'édition canadienne. Les magazines les plus petits ont augmenté leur tirage et c'est l'époque où *Maclean's* est devenu un hebdomadaire important au Canada.

Nous craignons que le retour de la prétendue édition canadienne, dont le contenu ne serait pas réellement canadien, ne siphonne l'argent de publicité qui est maintenant distribué dans tout un secteur de l'édition en pleine expansion.

Les rumeurs voulant que le premier ministre ait été invité à une manifestation commanditée par *Time*, plus tard cet automne, à Chicago en novembre peut-être—les rumeurs ne sont pas très précises—ne sont pas sans nous inquiéter, d'autant plus que l'on ajoute que *Time* nommerait M. Mulroney l'homme d'État de l'année.

Voyez-vous, monsieur le Président, celui qu'on salue comme un homme d'État à l'étranger peut être un traître chez lui. Nous devons nous préoccuper de ce genre de flatterie que le magazine *Time* a déjà utilisé par le passé. Nous pensons en particulier à l'ancien premier ministre, M. John Diefenbaker, qui avait été activement courtisé et flatté par le magazine *Time*. Excellent tirage pour l'un, excellente publicité pour l'autre. Nous sommes très troublés de penser qu'un premier ministre puisse succomber aux discrètes pressions d'une revue à grand tirage.

La menace de résurrection de la revue *Time* est très réelle dans la communauté culturelle canadienne, et je tiens à ce que le gouvernement sache parfaitement que le monde des arts en a assez des discours. Nous ne voulons plus de ces annonces de bonne politique de l'édition qui aboutissent à l'opposé quand Investissement Canada et d'autres décisions interviennent. Nous demandons au gouvernement d'être cohérent et d'admettre la volonté du monde des arts et en fait de tous les Canadiens de construire la culture canadienne et de la construire solidement. Nous avons le talent, nous voulons lui donner l'occasion de s'exprimer. Cela n'est possible que si nous avons de bonnes politiques qui se concrétisent.

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Merci monsieur le Président. Je suis très heureux de répondre au nom du vice-ministre des Communications aux inquiétudes soulevées par mon amie la députée de Broadview-Grenwood (M^me^ McDonald) au sujet de la politique culturelle du Canada et de l'éventuelle renaissance d'une nouvelle édition canadienne de la revue *Time*.

Ce sont des questions qui intéressent énormément tous les députés. Il était tout à fait opportun que la députée soulève cette question à l'occasion du débat d'ajournement d'aujourd'hui précisément, car elle doit savoir que tout à l'heure à la période des questions le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a répété ce qu'avait dit en termes clairs et nets le premier ministre du Canada (M. Mulroney), que la culture n'est pas concernée par les entretiens que nous prévoyons d'avoir avec les États-Unis sur l'amélioration de nos relations commerciales.

L'ancien ministre des Communications, l'honorable Marcel Masse, a déclaré dans son communiqué de clôture de la réunion fédérale-provinciale des ministres responsables de la culture à Halifax ce qui suit:

> Toute négociation commerciale que nous pourrions entreprendre avec un pays quel qu'il soit devra tenir compte et tiendra compte du principe fondamental que c'est la culture qui garantit l'expression de la singularité et de l'identité d'un peuple.

Je m'associe à chaque mot de ce communiqué de presse. Le député peut dire que ce sont des paroles en l'air, mais pas quand ce sont l'ancien ministre des Communications, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre du Canada qui le disent de façon aussi claire et radicale. Je tiens à garantir à la députée que je partage ses craintes. Je fais connaître mon point de vue aux responsables alors que nous amorçons ces négociations fort délicates.

• (1915)

En ce qui a trait à la question relative au magazine *Time*, il y a 25 ans, la Commission royale sur les publications a recommandé que les publications canadiennes puissent mieux profiter des sommes que les sociétés canadiennes consacrent à la publicité, au Canada. En 1965, le gouvernement a modifié la Loi de l'impôt sur le revenu, afin d'empêcher les annonceurs canadiens d'acheter des annonces publicitaires destinées au marché canadien, dans des publications étrangères.

Un peu après la présentation du projet de loi C-58, la société Time Inc. a décidé de cesser la publication de son édition canadienne. Ce qui s'est soldé pour la société Time Inc. par une perte de recettes publicitaires. Les annonceurs canadiens dans le *Time* ne pouvaient plus déduire leurs dépenses de publicité de leurs revenus aux fins de l'impôt sur le revenu.

Le retour d'une édition canadienne du *Time* suppose une transaction prévoyant la cession de 75 p. 100 des actions de Time Canada à la société Comac Publications, un important éditeur canadien de publications à tirage réglementé, et le transfert de 25 p. 100 des actions de la société Comac à la société Time Inc. de New York.

On me dit que des représentants de *Time* ont parlé de façon officieuse de publier à nouveau une édition canadienne, mais qu'il n'y a rien d'officiel. La société Time Inc. sait fort bien à quelles difficultés elle se heurte. Nous approuvons toujours les principes dont s'inspire la loi. Nous croyons que les journaux et les périodiques canadiens doivent s'épanouir dans un climat économique favorable qui garantira, en conséquence, la plus grande propagation possible des valeurs culturelles canadiennes.

[*Français*]

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 16.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 1er octobre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1985 SUR LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé) propose: Que le projet de loi C-74, tendant à modifier la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales et à pourvoir à certaines questions relatives au recensement décennal de 1981, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je me réjouis de présenter cette mesure à la Chambre. Le 4 septembre 1984, le gouvernement a reçu le mandat d'apporter des modifications positives aux grandes institutions de l'État. Ces réformes devaient forcer le gouvernement à rendre davantage compte de ses initiatives à ses administrés. Dans une démocratie comme la nôtre, où le Parlement est au centre des relations de responsabilité, notre gouvernement s'est fermement engagé à faire en sorte que les députés puissent, individuellement, jouer un rôle accru dans l'élaboration des politiques.

Dès le début de son mandat, le gouvernement s'est employé à leur donner un rôle important dans ce domaine. C'est pourquoi il a accordé la priorité à la réforme parlementaire. Il s'est empressé, le printemps dernier, de mettre en œuvre un vaste programme de réformes concernant les règles et les pratiques en usage à la Chambre. Ces mesures ont grandement rehaussé l'importance et l'autonomie des comités parlementaires et contribué, de ce fait, à accroître le rôle personnel des députés en matière de législation et d'élaboration des politiques.

Inutile de vous rappeler, monsieur le Président, que le gouvernement s'est engagé, avant de prendre une nouvelle orientation, à consulter en long et en large les Canadiens afin que ces derniers sentent qu'ils participent à la prise de décisions. Dans le cadre de cette consultation, il a publié un livre blanc sur la redistribution que j'ai déposé sur le bureau du greffier le 11 juin 1985 et dont le comité permanent des privilèges et des élections a été saisi pour examen. Après avoir étudié attentivement les modifications proposées à la Loi constitutionnelle de 1867 et à la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, le comité s'est prononcé en faveur de l'objet de l'avant-projet de loi que renfermait le Livre blanc.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier les membres du Comité de leur précieux concours à l'élaboration de cette nouvelle loi.

[*Traduction*]

Je voudrais signaler à la Chambre les points saillants de ce projet de loi. Le plus important est sans contredit le nouveau mode de calcul du nombre de députés fédéraux à élire dans chaque province. La modification aura pour effet de ralentir l'accroissement du nombre des députés qui découlerait des dispositions actuelles de la loi. En effet, selon le mode de calcul en vigueur, la Chambre compterait 310 députés après la mise en application des rapports des commissions chargées de réviser les limites des circonscriptions électorales. Aux termes de la mesure à l'étude, nous n'aurions que 289 sièges grâce à une redistribution qui pourrait entrer en vigueur avant les prochaines élections générales pourvu que nous fassions dès maintenant diligence.

Lorsque le Livre blanc a été publié, la presse a surtout fait état du coût direct de l'augmentation du nombre des députés. Je ne tiens pas à insister sur cet aspect, mais je dirais en passant que l'adoption de ce projet de loi devrait permettre des économies considérables. L'augmentation du nombre des députés entraîne nécessairement d'autres dépenses, car il y a également progression des besoins en personnel de soutien, en services de sécurité et de protection, en services d'entretien, de messagers et de restauration, sans oublier les dépenses de rénovation des bureaux et d'aménagement. Il me semble important que le Parlement lui-même prenne des décisions économiques. L'attitude responsable face à la redistribution que l'on trouve dans ce Livre blanc peut expliquer la réaction très favorable de la presse.

Après la première redistribution suivant l'adoption de ce projet de loi, même si l'on tient compte du coût des commissions de délimitation des circonscriptions électorales, les économies seront de l'ordre de un million de dollars pour la première année seulement, si l'on se base sur les chiffres de 1984. Même si les considérations financières ne doivent pas être le facteur déterminant de notre décision, la Chambre ne peut négliger son importance pour les contribuables. Si l'on ne change rien à la situation actuelle, la Chambre compterait 343 députés après le recensement décennal de 1991 et autour de 369 après celui de 2001. Ces augmentations ont conduit les députés à se demander si une telle croissance est souhaitable et s'il ne serait pas préférable d'avoir recours à une autre formule qui répondrait aux besoins de l'électorat, mais ne se traduirait pas par une telle augmentation du nombre des députés. Je suis d'avis qu'une grande amélioration est possible.

• (1110)

Dans la recherche d'une formule de redistribution il faut garder à l'esprit un certain nombre de choses. Tout d'abord, il faut évaluer l'effet d'une augmentation des effectifs sur le caractère et la qualité de la Chambre. Monsieur le Président, je crains que nous ne perdions un sens important de la collégialité, si la Chambre augmente beaucoup, et que les simples députés aient moins d'occasions de participer à l'élaboration des mesures législatives et des politiques. La participation aux débats de la Chambre et aux travaux des comités est liée directement au nombre de députés qui se disputent le peu de temps disponible. Le temps de la Chambre est limitée et les occasions de participer aux débats sont rares.

Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, le rôle toujours plus important donné aux comités permanents. Les réformes adoptées en juin, avec le consentement unanime de tous les partis, font qu'il est désormais beaucoup plus important d'appartenir à un comité. Il y aura donc maintenant une beaucoup plus grande concurrence pour participer aux travaux des comités. De plus, depuis la réforme de 1982, on a essayé de limiter la taille des comités et le troisième rapport du comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes propose de diminuer encore le nombre de membres. Si elle était acceptée, la mise en œuvre de cette recommandation signifierait que les membres des comités auraient encore de meilleures chances de contribuer de façon positive à l'élaboration de la politique et pourraient aussi acquérir de véritables connaissances concernant les questions de politique dont traitent les comités dont ils sont membres permanents. Toutefois, il est évident que si on permet à la Chambre de s'accroître démesurément, comme le propose la loi actuellement en vigueur, les députés auront à se livrer une concurrence encore plus vive pour devenir membres de comités plus restreints et, par conséquent, un nombre moins élevé de députés auront l'occasion de jouer un rôle important dans l'élaboration des politiques.

La Chambre comprendra, étant donné les réformes importantes que le gouvernement a entreprises depuis son arrivée au pouvoir, que le Parlement est une institution bien différente de ce qu'elle était il y a à peine un an. Monsieur le Président, à mon avis la meilleure qualité de l'apport du Parlement à l'élaboration et à l'application de la politique au lieu d'un nombre rapidement croissant de représentants est en soi un argument valable. A mon avis, rien ne prouve qu'une Chambre des communes qui compterait un plus grand nombre de députés serait meilleure. Je dois ajouter que la seule façon d'améliorer la qualité de la Chambre est d'entreprendre courageusement un programme de réforme pour rendre l'institution aussi parfaite que possible.

Vous vous souvenez sans doute comme moi qu'il n'y a pas tellement longtemps les députés n'avaient ni personnel, ni bureau privé ni bureau de circonscription. Ils avaient peu, sinon aucune des ressources qu'ils tiennent maintenant pour acquises. Depuis quelques années, les députés offrent à leur électeurs des services dont la qualité s'améliore constamment, tandis qu'un matériel perfectionné, un personnel énergique et dévoué, des bureaux situés dans leurs circonscriptions, des envois postaux collectifs et des moyens de transport sensiblement améliorés permettent aux députés d'entrer immédiatement en contact avec leurs électeurs comme ils ne pouvaient le faire auparavant. Dans un avenir rapproché, une rapide évolution technologique, notamment l'emploi d'ordinateurs et du courrier électronique, permettra aux députés de communiquer encore plus efficacement avec un nombre croissant d'électeurs. Voilà pourquoi j'en déduis qu'il serait imprudent d'autoriser un accroissement spectaculaire du nombre de députés. C'est la première considération sur laquelle la formule proposée est fondée.

Le deuxième élément qu'il ne faut pas oublier en ce qui concerne l'adoption d'une nouvelle formule est de savoir s'il serait souhaitable que les provinces dont la population est stable ou moindre aient à perdre des sièges à la Chambre des communes. La perte de sièges a toujours suscité un véritable intérêt à l'égard du régime canadien. Par exemple, cela se reflète dans la modification constitutionnelle apportée en 1915 en vertu de laquelle aucune province ne doit être représentée à la Chambre des communes par davantage de députés qu'elle ne compte de sénateurs. La légitimité de telles préoccupations a été à nouveau reconnue en 1982, lorsqu'il a été décidé que la prétendue «disposition sénatoriale» ne serait désormais modifiable qu'avec le consentement unanime des provinces. Ces préoccupations en matière d'équilibre fédéral m'ont amené à recommander que les provinces qui, sur une base strictement numérique, verraient leur représentation réduite, soient autorisées à garder ces sièges, même au préjudice d'une représentation démographique absolue.

• (1115)

Il faut tenir compte, dans l'établissement d'une formule, d'un troisième grand élément qui intéresse les provinces à population croissante. Il faut reconnaître que la distribution démographique change avec le temps. Les habitants des provinces dont la population s'accroît sont en droit de s'attendre que le nombre de leurs représentants à la Chambre des communes augmente en conséquence.

Pour être acceptée, cette réforme doit paraître équitable. La nouvelle formule de redistribution des sièges dans tout le Canada est juste, car elle garantit que la proportion des sièges et la proportion de la population de chaque province reflètent en gros la situation actuelle. Cela signifie que les déséquilibres relatifs qui existent à l'heure actuelle et qui sont depuis longtemps considérés comme des compromis nécessaires en représentation démographique absolue continueront d'exister.

On dira que c'est là un compromis canadien typique. Peut-être bien. Toutefois, ne comportant qu'une seule assemblée de représentants élus, notre système parlementaire doit tenir compte de la nécessité de trouver des moyens d'assurer une représentation régionale adéquate à la Chambre des communes, et ce projet de loi ne prévoit rien de moins. La formule que propose le projet de loi a été élaborée en fonction de ces considérations.

En conséquence, elle vise à atteindre trois objectifs primordiaux. D'abord, elle restreint la composition de la Chambre des communes à un nombre de députés qui est à la fois juste et pratique. Ensuite, elle garantit qu'aucune province ni aucun territoire ne perdra de sièges à la Chambre des communes par suite d'une redistribution. Enfin, elle permet que les provinces à population croissante obtiennent des sièges additionnels, tout en respectant la nécessité de ne pas trop accroître le nombre total de députés.

[*Français*]

Monsieur le Président, ce projet de loi ne concerne pas seulement la répartition des sièges dans tout le pays, mais il touche également les propositions destinées à améliorer la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Comme les députés le savent déjà, il s'agit là de la loi qui régit le processus par lequel sont établies les limites des circonscriptions à l'intérieur des provinces.

[*Traduction*]

Compte tenu du libellé actuel de la loi, les commissions se voient obligées de veiller à ce que la population de chacune des circonscriptions d'une province ne soit ni inférieure ni supérieure par plus de 25 p. 100 de ce qu'on appelle le quotient provincial.

Beaucoup de députés savent que cette obligation pose des problèmes dans les régions rurales et peu peuplées. C'est ainsi que sont nées d'immenses circonscriptions dans bien des régions du pays.

En vue d'alléger ce problème, le projet de loi demande que les commissions jouissent d'une plus grande souplesse. Il propose que, dans des circonstances extraordinaires, elles soient autorisées à s'écarter de la règle des 25 p. 100 afin de préserver une collectivité ayant traditionnellement des intérêts communs ou de maintenir si possible l'étendue des circonscriptions dans des limites raisonnables.

Le projet de loi propose aussi des améliorations quant à la tenue des audiences des commissions. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de publier dans les journaux à la fois une carte et une description détaillée des limites comme l'exige la loi actuelle. Si, à l'occasion de la dernière révision, on s'était contenté de publier des cartes, on aurait économisé presque les deux-tiers des sommes dépensées en publicité. Le montant aurait été d'environ 1.6 million de dollars. Le projet de loi prévoit donc que seules les cartes seront publiées. Naturellement, il sera toujours possible de se procurer gratuitement les descriptions détaillées des limites des circonscriptions, auprès des bureaux des commissions de révision des limites des circonscriptions électorales.

[*Français*]

Enfin, les députés auront maintenant l'occasion de faire valoir leurs idées et leurs suggestions en ce qui concerne les rapports des commissions. Pour la première fois, le projet de loi donne expressément aux députés le droit de présenter leurs observations aux commissions.

• (1120)

[*Traduction*]

De même, on prévoit de nouveaux mécanismes concernant l'examen des rapports de la Commission de révision des limites des circonscriptions électorales.

Aux termes de l'ancienne loi, ces rapports étaient débattus à la Chambre alors que dorénavant, ils seront simplement déférés pour étude à un comité. Les députés se rappelleront que le temps manquait souvent pour faire valoir des objections légitimes. A l'avenir, les députés auront une excellente occasion de faire part de leurs observations avec documents à l'appui, et tout le temps nécessaire pour en débattre convenablement.

Comme je l'ai déjà expliqué, les délais fixés pour chaque étape de l'étude en comité sont tels que la nouvelle répartition devrait être prête à temps.

Les députés se demandent peut-être pourquoi il est si urgent que cette mesure soit adoptée rapidement et que les nouvelles limites des circonscriptions soient établies bien avant la prochaine échéance électorale. Puisqu'elle s'inscrit dans le projet de réforme électorale, je suis convaincu que la présente mesure contribuera à rajeunir nos institutions et à faire en sorte que ce haut-lieu de la démocratie soit un mécanisme efficace pour préparer la voie au prochain siècle. L'électorat canadien à donné au gouvernement un mandat de changement. Je pense que la présente mesure est une étape dans l'accomplissement de ce mandat, du moins en ce qui concerne le Parlement lui-même.

Pour terminer, monsieur le Président, je voudrais être certain que les députés se rendent compte que nous entrons dans une ère de renouveau. En tentant de réformer le Parlement, il ne faut jamais perdre de vue sa raison d'être première et son importance dans la société où nous vivons. Il ne suffit pas, pour transformer un Parlement, de modifier des règles obscures et des pratiques secrètes. C'est pourquoi, si nous avons le courage d'amorcer le rajeunissement de cette institution démocratique par excellence et de faire naître ainsi de nouveaux espoirs chez tous les Canadiens, nous rendrons, je crois, un grand service aux futures générations.

Enfin, j'exprime de nouveau ma conviction que les changements proposés contribueront non seulement à améliorer le processus de répartition, mais qu'ils nous permettront également d'accroître l'efficacité et l'utilité de la Chambre des communes en la rendant mieux apte à refléter la composition et la diversité de la population du Canada.

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat sur le projet de loi C-74 qui vise à modifier les règles de la loi sur le nombre de sièges attribués à chaque province au Canada après chaque recensement décennal.

En premier lieu, je voudrais dire que nous comprenons les intentions du gouvernement et les principes qui l'ont motivé, à savoir, d'une part, empêcher le nombre des députés siégeant à la Chambre des communes d'augmenter continuellement de façon que certains considèrent trop rapide; d'autre part, un autre objectif corollaire, c'est que le gouvernement tente, par cette mesure, de limiter aussi les dépenses qui se rapportent forcément au nombre de députés qui vont représenter la population à la Chambre des communes.

Cependant, si nous approuvons le principe ou les objectifs qui sont poursuivis par le gouvernement, en un mot, si nous sommes d'accord sur le pourquoi de la mesure qui nous est présentée, je dois dire, malheureusement, qu'il en est tout autrement du comment.

Bien que nous croyons que les intentions sont bonnes, nous pensons que le gouvernement s'y est pris de mauvaise façon pour atteindre les objectifs qu'il poursuit. A notre avis, les conséquences de la mesure présentement à l'étude seront, d'une part, de fausser le principe de base qui sous-tend toute redistribution des sièges au Canada, c'est-à-dire, le principe fondamental de la représentation proportionnelle. Nous pensons aussi, d'autre part, que certaines des conséquences de ce projet de loi seront de créer un déséquilibre qui ira croissant entre la population moyenne d'une circonscription dans certaines provinces et la population moyenne d'une circonscription dans d'autres provinces. Nous croyons aussi que cela risque de créer un déséquilibre entre la population moyenne des circonscriptions à caractère urbain et des circonscriptions à caractère rural.

• (1125)

Enfin, une autre des conséquences évidentes du chemin que le gouvernement a décidé de prendre pour atteindre ses objectifs, c'est que, et ceci me semble étrange, un des objectifs du gouvernement étant de limiter les dépenses se rapportant à la représentation de la population au Parlement, la première conséquence de ce projet de loi sera de gaspiller quelque 5 millions de dollars qui ont été dépensés à ce jour par les commissions des diverses provinces pour en arriver à tracer une carte électorale qui est devant le Parlement et qui pourrait faire l'objet d'un débat de deux heures et entrer en vigueur relativement rapidement. Il faut quand même que le gouvernement reconnaisse qu'en prenant les décisions qu'il a prises, il a gaspillé immédiatement 5 millions de dollars.

Laissez-moi revenir à ce que je considère être la faiblesse principale de ce projet de loi. Je disais tantôt qu'à mon avis, le principe de la représentation proportionnelle va être mis en danger. Je disais qu'il y aura une différence importante entre la population moyenne d'une circonscription dans certaines provinces, par rapport à d'autres. En un mot, que la population de la province, divisée par le nombre de sièges, le quotient ainsi obtenu va varier de façon assez substantielle d'une province à l'autre. Et je ne dis pas ceci simplement sur ma propre crédibilité, je voudrais me référer à certains propos qui ont été tenus pas des témoins qui ont comparu devant le Comité permanent des privilèges et élections, en particulier aux propos du professeur Andrew Sancton, qui a comparu le 20 juin devant le comité que je viens de mentionner, et on peut trouver son témoignage à la page 12:5 du compte rendu du comité. Je vais citer tout simplement ce que le professeur Sancton disait, quitte à le commenter par la suite. Il disait, et je cite:

> Lorsqu'on divise la population de chacune des provinces par le nombre de sièges qui lui est alloué en fonction de la nouvelle formule, on découvre que les quotients varient sensiblement d'une province à l'autre. Tous ceux qui ont fait ce genre de calculs pour les redistributions précédentes n'en seraient pas étonnés.
>
> Les derniers calculs ont pourtant quelque chose de nouveau, du moins ceux que j'ai faits, puisqu'ils aboutissent à des quotients de 91,482 pour la Colombie-Britannique et de 97,292 pour l'Alberta, c'est-à-dire à des quotients beaucoup plus élevés que ceux des deux plus grandes provinces que sont l'Ontario et le Québec. Pour l'Ontario, le quotient est en fait de 88,919—la correction a été apportée sur certaines copies seulement—et pour le Québec, de 85,845.

Nous voyons déjà qu'il y a une différence substantielle de quotient de quelque 9,000 entre la province de Colombie-Britannique et l'Ontario. Pourquoi le gouvernement tolère-t-il dès le départ qu'une mesure qu'il propose créer, et c'est bâti dans le système, c'est évident dès le départ, des différences aussi importantes, puisque le but avoué et l'objectif premier du gouvernement, tel que l'a énoncé tantôt le président du Conseil privé et leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn), le principe numéro 1 qui animait le gouvernement en rédigeant ce projet de loi était de nous assurer que le principe de la représentation proportionnelle était préservé? Or, nous voyons par ces calculs qu'il en est tout autrement. Et ce n'est pas tout. L'important, c'est de voir quel sera l'effet de ces différences à plus long terme. Et je continue à citer ici le professeur Sancton, à la page 12:5 du compte rendu, on dit:

> Même si l'écart entre les quotients de l'Ontario et du Québec . . .
>
> . . . puisqu'il n'est que de 3,000 dans le moment, dans ce cas-là, puisque ce quotient . . .
>
> . . . n'est pas très important, rien n'empêche qu'il ne s'accroisse à l'avenir si la même formule devait être utilisée pour les décennies ultérieures.
>
> Si on fait des calculs d'après les projections préparées pour le recensement de l'an 2001 . . .
>
> . . . et cela, c'est à même les documents qui nous ont été fournis par le gouvernement . . .
>
> . . . on aboutit à un écart de plus de 8,000.

Ce qui commence à être diablement important entre deux provinces voisines, qui, dans le passé, ont eu des circonscriptions de grandeur relativement égale.

Par cette démonstration, on comprendra donc que nous ne pouvons pas être parfaitement d'accord sur la façon employée par le gouvernement pour atteindre un objectif qui, en soi, est louable.

Un autre aspect qui m'inquiète et qui se trouve aussi à affecter le principe de base de la représentation proportionnelle, c'est la mesure, dans ce projet de loi, qui constitue l'objectif nº 2 du gouvernement, à savoir éviter qu'aucune province ne perde de siège avec ce nouveau mode visant à établir le nombre de sièges attribués aux provinces. Je dirais tout d'abord qu'il n'y a rien pour sous-tendre ce principe. Le gouvernement peut vouloir se protéger sur le plan politique, se protéger du mécontentement qui pourrait survenir dans la population d'une province se voyant perdre un siège. Cependant, sur le plan logique, comment pouvons-nous argumenter en cette Chambre si nous voulons respecter le principe de la représentation proportionnelle, c'est-à-dire de la représentation fondée sur la population, comment pouvons-nous arriver par la suite et dire que si la population d'une province diminue ou si une province voit sa population augmenter moins rapidement que les provinces voisines, comment peut-on justifier que cette province-là ne perdra pas de sièges? Aussi désagréable que cela puisse être pour les gens qui habitent cette province, on doit admettre que cela constitue un accroc de taille au principe de la représentation proportionnelle.

Ce qui m'amène à conclure que le gouvernement, en proposant cette mesure dans le projet de loi, ne vise pas à soutenir le principe de la représentation proportionnelle, mais plutôt à protéger ses arrières et à éviter le mécontentement de la population d'une province vis-à-vis du gouvernement fédéral. Et je suis bien prêt à comprendre que le gouvernement doit tenter de se protéger et de limiter le mécontentement de la population, cependant, je dirais qu'il ferait mieux d'exercer ses vœux pieux

dans d'autres domaines qui sont à l'étude comme celui de la faillite des banques, celui du thon avarié. Le gouvernement pourrait mieux s'appliquer à prévenir le mécontentement de la population dans ces domaines-là. Par contre, en jouant . . . en tripotant le principe de la représentation proportionnelle, je ne peux pas dire que j'en suis content.

Là encore, je voudrais citer certains témoins qui ont comparu devant le Comité, lesquels s'opposent à ce que le gouvernement procède de la façon . . . et de nouveau je cite le professeur Andrew Sancton, et cette fois à la page 12:6 des procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des privilèges et élections, le jeudi 20 juin 1985. Soit dit en passant, le professeur Andrew Sancton n'est pas le premier venu pour commenter des propositions de redistribution des sièges à la Chambre des communes parce qu'il est tout d'abord un professeur émérite à l'Université Western Ontario où il traite de sciences politiques. De plus, il était membre en bonne et due forme de la Commission de redistribution de l'Ontario qui a fait le dernier travail. Donc, nous parlons ici d'un personnage qui sait de quoi il parle. Et écoutons ce qu'il a à dire sur la question de la mesure «prévenant» que les provinces perdent des sièges. Il dit, et je cite:

> Personnellement, je préférerais qu'on fixe définitivement le nombre de députés au niveau actuel et qu'on suive la procédure décrite dans le Livre blanc, mais qu'on retire aux provinces suffisamment de sièges pour que le nombre de leurs députés corresponde au nombre des sénateurs prévus dans la Constitution et que leur nombre augmente par la suite proportionnellement à la croissance de leur population.

Il continue en disant, et je cite:

> Les provinces accepteront probablement mal la perte de députés . . .

Et c'est ce que je disais tantôt.

> . . . mais je crois que les députés seront sans doute les plus touchés. Si l'objectif réel de l'exercice est de limiter la croissance de la Chambre des communes tout en maintenant la représentation proportionnelle, je suis convaincu que la plupart des gens, députés ou non, comprendront que certaines provinces doivent perdre des députés.

Et c'est là que je dis que le gouvernement a tenté de ménager le chat et la souris: d'une part, tenter de poursuivre son objectif qui est de limiter la croissance du nombre de députés à la Chambre des communes, mais d'autre part, essayer en même temps de créer un système par lequel une province ne perd pas de siège même si sa population n'augmente pas aussi vite que celle des autres provinces ou même si sa population en viendrait, à l'extrême, à décroître. Or, ces deux principes-là s'excluent mutuellement, et il est étrange de voir que le gouvernement, par une acrobatie du genre, ait réussi à les réunir dans le même projet de loi.

• (1130)

[*Traduction*]

Même s'il faut admettre que restreindre le nombre de députés est un objectif valable, je tiens à avertir le gouvernement qu'il faut tenir compte de certaines conséquences, et notamment du fait que les députés seront appelés à desservir un plus vaste électorat. Le gouvernement ne propose rien en vue de faciliter le travail du député moyen. Il ne lui offre aucun outil supplémentaire; nous n'avons aucune garantie que certaines recommandations formulées dans le rapport du comité présidé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) seront mises en vigueur. Au contraire, nous estimons que le député sera obligé de desservir un électorat plus important sans aucun moyen supplémentaire. Nous ne voyons pas comment cette mesure peut profiter aux Canadiens.

[*Français*]

Un autre aspect sur lequel je voudrais passer rapidement, c'est la question du *timing* dans toute cette affaire-là. Le ministre nous disait tantôt que ces mesures seront en place pour les prochaines élections générales. Cela ne semble pas être tout à fait la situation. Le directeur général des élections, M. Hamel, nous disait au Comité que si le projet de loi à l'étude était passé rapidement cet automne, cela lui permettrait d'organiser des élections en se basant sur les nouvelles limites des circonscriptions électorales, mais à l'automne de 1988 seulement. Il ne lui serait pas possible, en raison d'un échéancier très détaillé qu'il nous a fourni, de faire, disons, des élections hypothétiques au printemps de 1988 en se basant sur les nouvelles limites de circonscriptions. C'est-à-dire que, avec le *timing* tel qu'il est, avec l'échéancier tel qu'il nous est présenté par le gouvernement, la population ne saura jamais si, en 1988, année qui semble la plus logique pour tenir des élections, quatre ans après l'élection d'un gouvernement, la population ni aucun parti politique à la Chambre ne pourra savoir si les élections seront tenues en se basant sur les limites actuelles ou sur les nouvelles limites, à la suite de ce nouveau projet de loi.

Il me semble qu'il est assez important que les groupes de pression à travers le pays sachent sur quel pied danser. Il est important que les formations politiques puissent savoir à l'avance si elles vont organiser leurs élections sur la base des nouvelles limites ou des anciennes. Je soutiens, monsieur le Président, que la seule personne au Canada qui saura selon quelles limites électorales les prochaines élections seront faites sera le premier ministre parce que c'est lui qui déclenche les élections. Aussi, je dirais que l'échéancier qui est proposé, le *timing*, le moment précis auquel cette mesure est amenée devant le Parlement, font que le parti au pouvoir sera avantagé par la connaissance de la date des élections et sera le seul à savoir sur la base de quelles limites électorales il doit se préparer. Pour ce qui est des autres partis politiques, pour ce qui est des organismes qui veulent faire des pressions sur les partis politiques en temps d'élections, tout le monde devra se préparer pour les deux jeux de limites électorales, les anciennes et les nouvelles, sans savoir si les élections seront faites selon les unes ou les autres.

Je pense, monsieur le Président, avoir démontré que le projet de loi à l'étude contient des faiblesses sérieuses. Aussi, même si nous avons tendance, à première vue, à comprendre les objectifs du gouvernement de limiter la croissance de la Chambre des communes, de limiter les dépenses qui y sont associées, nous croyons que le Parlement et le Comité législatif auquel sera déféré ce projet de loi devraient se pencher sur certaines des faiblesses que je viens d'énumérer et que certains changements devraient être apportés à ce projet de loi avant qu'il ne devienne acceptable à plus de gens au pays et à plus de partis politiques à la Chambre.

[*Traduction*]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de m'éterniser sur cette question. Même si elle revêt une importance vitale, elle n'est pas extrêmement complexe, à mon avis. J'espère que nous pourrons passer à l'étude en comité le plus vite possible. Je comprends aisément la dernière remarque qui a été faite, selon laquelle si le gouvernement opte pour cette voie en dernier ressort, il faudra prendre rapidement une décision de crainte de soulever des problèmes d'adaptation dans tout le pays.

• (1140)

Cela dit, je voudrais tout d'abord signaler que l'orientation que prend le gouvernement m'inquiète. Je ne doute pas un seul instant que son intention de faire preuve d'austérité obtiendra un vaste appui au sein de la population canadienne. Il est juste de dire que la majorité des Canadiens approuveront cette idée quel qu'en soit l'auteur. Puisque la majorité d'entre eux ne s'occuperont guère du nombre de députés à la Chambre des communes ou du travail de ces derniers, si ce n'est dans la mesure où ils sont directement concernés, je serais surpris qu'ils ne se réjouissent pas de voir le gouvernement insister de cette façon sur la nécessité de restreindre les dépenses du Parlement. J'ai toutefois l'impression, d'après les divers articles que j'ai lus et les conversations que j'ai eues avec les personnes directement en cause, que la méthode choisie pour proposer cette mesure n'est guère appréciée.

Je trouve étrange que l'on ait jugé bon de préciser qu'il n'y aura pas moins de députés que de sénateurs par région. Si des mesures d'austérité s'imposent, je pensais que nous aurions pu commencer par le Sénat. Nous aurions pu décider de réfléchir à l'utilité du Sénat. Ce serait une véritable restriction financière. Pensez seulement à ce que nous pourrions faire avec l'argent économisé si ce groupe de personnes âgées nommées par le gouvernement précédent et toute l'administration qui entoure l'autre Chambre n'existaient plus. Il est intéressant de parler de restrictions financières et tout le monde est d'accord sur ce point. Cependant, je pense que nous aurions pu trouver un autre secteur où effectuer des coupures.

Je tiens à dire au ministre que nous ne pouvons pas atteindre nos trois objectifs, selon moi, grâce au projet de loi à l'étude. Nous ne pouvons pas restreindre la taille de la Chambre tout en garantissant le maintien des sièges actuels et la même représentation au Parlement de tous les citoyens, dans la plus grande mesure possible. Ce n'est pas faisable. Ces deux objectifs sont incompatibles. C'est pourquoi il est inutile de prétendre que nous pourrons y parvenir.

Nous changeons de façon catégorique le système de représentation du gouvernement du Canada. Cela ne se produira pas au cours de la première ni même de la deuxième année, mais avec le temps, lorsque nous arriverons en l'an 2000, cette mesure aura une incidence catastrophique sur la façon dont les calculs seront faits et sur les représentations proportionnelles des régions du pays. Même s'il paraît souhaitable de limiter le nombre de députés à la Chambre, je me demande pourquoi nous le faisons. Est-ce qu'il nous incombe véritablement de dire que nous approuvons la situation actuelle et qu'elle nous convient parfaitement? Devrions-nous conserver la Chambre telle qu'elle est parce que c'est un lieu de travail agréable? Ce n'est guère une justification d'ordre démocratique. Pareil argument tient davantage à l'agrément des lieux et à ce compte-là, nous pourrions tout aussi bien réduire nos effectifs à 100, voire 50 députés. Songeons combien l'atmosphère de travail serait agréable alors. Ce ne serait pas les occasions de participer aux débats qui manqueraient, et plus encore, aux séances des comités en admettant que nous trouvions assez de députés pour qu'ils puissent siéger.

L'idée de limiter la taille de la Chambre pour qu'elle demeure un lieu de travail agréable nous sourit beaucoup à première vue, mais elle serait absolument inacceptable si nous la poussions à l'extrême.

L'argument du gouvernement est erroné, à mon avis. La représentation à la Chambre selon la population demeure la pierre angulaire de notre système démocratique. Nous devons faire l'impossible pour maintenir le principe voulant qu'une voix en vaut une autre, principe qui est battu en brèche par la mesure actuellement à l'étude. Les députés ne doivent pas saper notre régime démocratique et je crains bien que c'est ce que le gouvernement s'apprête à faire avec les meilleures intentions du monde.

On ne peut admettre, en toute conscience, que certaines provinces soient moins représentées à la Chambre des communes sous prétexte que leur croissance démographique a été inférieure à celle des autres. C'est louable de la part du leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) de dire qu'il faut assurer aux plus petites provinces une représentation qui ne soit pas inférieure à ce qu'elle est actuellement, mais il ne devrait pas oublier qu'en prenant une telle mesure, on pénalise les régions à forte croissance démographique. Certains diront qu'on ne les pénalise pas tellement, mais cet écart augmentera par à-coups au fil des ans. Et avec la meilleure volonté du monde, on ne pourra plus, disons en l'an 2010, lorsque nous ne serons plus ici, bien que encore de ce monde, espérons-le, rétablir la situation, c'est-à-dire réparer les pots cassés.

J'estime donc que le plus difficile notamment, c'est d'établir un juste équilibre entre les régions pour que certaines ne se sentent pas négligées par le gouvernement fédéral, tout en assurant qu'à l'intérieur de ces régions, la représentation des campagnes soient maintenue. Il faut bien admettre que la croissance démographique est le fait des régions urbaines qui éprouvent normalement des problèmes plus complexes en raison de leur taille et qui subissent davantage de pressions que les milieux moins urbanisés. Il faudra donc qu'elles comptent davantage de représentants, notamment dans les quartiers très peuplés des municipalités, pour qu'elles puissent faire connaître toutes les idées et les préoccupations qui foisonneront dans ces milieux et dont nous n'avons pas la moindre idée actuellement.

Ce que je veux dire, au fond, c'est que je ne reproche pas au gouvernement d'envisager cette mesure. Il vaut la peine de l'étudier. Mais je ne pense pas qu'elle permette d'accomplir ce que nous essayons de faire. Par exemple, pourquoi décider, en faisant pour l'année 1991 un calcul apparemment fondé sur le recensement de 1971, qu'à un moment donné nous accorderions la moitié du nombre des sièges qui seraient normalement ajoutés en vertu de l'ancienne formule? Pourquoi en accorder la moitié seulement? Pourquoi pas le quart ou les trois quarts? Qu'est-ce que la moitié a de si important? Comment est-on arrivé démocratiquement à cette fraction? Quelle incidence aura ce choix sur la représentation? Personne ne le sait à mon avis. Il s'agit simplement d'un chiffre venu de nulle part. Ce chiffre arbitraire permettrait de conserver à la Chambre un nombre de députés que nous puissions y faire tenir compte tenu des dimensions de la salle elle-même ou de quelque autre facteur. Cela ne suffit pas à me convaincre. La Chambre peut recevoir un nombre sensiblement accru de députés au besoin. Le système existant qui nous a servis passablement bien depuis longtemps . . .

• (1150)

M. Hnatyshyn: Il ne s'applique que depuis 10 ans, depuis 1974.

M. Deans: C'est ce que j'ai dit, il nous a bien servis. On ne devrait pas le rejeter maintenant aussi rapidement.

M. Hnatyshyn: On ne le rejette pas.

M. Deans: Je crois que si. Le ministre soutient que non, mais il est clair qu'on le rejette. Nous n'appliquerons plus le mode de calcul que l'on avait adopté à la fin des années 1960. Je suppose que c'est à peu près à cette époque qu'on l'avait adopté.

M. Hnatyshyn: Avec une légère modification il me semble.

M. Deans: Tout d'abord, l'économie d'argent n'est pas énorme à notre point de vue. Tout dépend du point de comparaison qu'on choisit. Elle est certes insignifiante par rapport au milliard de dollars qu'on s'apprête à dépenser pour rembourser les déposants d'une banque en faillite, quand on y songe. Et je ne pense pas que l'argent qu'on parle d'économiser justifie que l'on risque de fausser le système de représentation. Si nous croyons nécessaire d'économiser cet argent—et il serait sans doute bon de l'économiser du point de vue des contribuables—il existe d'autres moyens de s'y prendre et d'autres secteurs auxquels s'attaquer pour trouver l'argent nécessaire.

Je ferai remarquer au gouvernement que depuis son accession au pouvoir il y a eu un an en septembre, on a beaucoup parlé et fait grand cas de ses intentions de réduire les dépenses et de réaffecter les ressources financières. On a beaucoup parlé jusqu'à assez récemment de la taille du déficit. Cela ne semble plus être la principale préoccupation maintenant pour une raison quelconque. Depuis que l'on a trouvé un milliard pour la banque, je suppose qu'il est difficile de soutenir que le déficit est trop élevé. Toutefois, si nous cherchions bien dans d'autres secteurs, je suis convaincu que nous pourrions économiser l'argent que la mesure à l'étude pourrait et devrait permettre d'économiser selon le ministre.

Bref, je ne suis franchement pas convaincu que ce soit là la direction dans laquelle nous devrions nous engager. Je crains que cette mesure ne modifie inutilement la métode utilisée auparavant pour déterminer la représentation démocratique. Je crains qu'elle n'ait à long terme des répercussions négatives sur le sentiment qu'ont nos provinces et nos territoires de pouvoir participer à part raisonnablement égale au régime fédéral.

Je ne suis pas persuadé pour le moment que les économies que l'abandon de la formule initiale nous permettrait de réaliser suffisent à justifier ce changement—pas encore en tout cas. Je suis prêt à entendre d'autres arguments à ce propos. J'apprécie le côté sympathique de l'argument, mais je ne suis pas sûr qu'il réussisse à faire accepter ce genre de mesure.

M. Benjamin: Ou son côté collégial.

M. Deans: Mon collègue parle de «son côté collégial», mais on peut également parler de «son côté sympathique». En ce qui a trait aux arguments au sujet de la participation, je crois que nous pouvons trouver des façons d'encourager une plus grande participation. Nous le faisons constamment à l'heure actuelle. Ainsi, même si je désire donner aux députés, à l'instar de tout le monde, bien des occasions de participer, je ne crois pas que nous puissions le faire aux dépens de la représentation proportionnelle. Si nous commençons à présenter cet argument et à suivre ce raisonnement jusqu'à sa conclusion logique, nous risquons de nous retrouver avec tout un problème sur les bras.

En terminant, je voudrais préciser au ministre que, selon moi, ce qu'il importe surtout de faire en l'occurrence, c'est d'obtenir d'autres opinions.

M. Hnatyshyn: Je suis d'accord.

M. Deans: J'en suis convaincu après avoir lu certaines des dépositions qui ont été faites devant le comité. Certains de ces témoins s'y connaissent davantage que moi sur le sujet—peut-être même plus que le ministre lui-même, même si cela est difficile à croire—et de l'avis de certains ce n'était pas le moment d'apporter des changements superficiels, ce n'était pas nécessaire et ils étaient sincères. La croissance prévue n'est pas assez grande pour justifier cette révision soudaine.

Je tiens donc à dire au ministre que pour le moment nous ne pouvons certainement pas souscrire à cette proposition. Cependant, après que deux ou trois de mes collègues seront intervenus au sujet, de cette mesure, nous la renverrons au comité. Ainsi, certains de ceux qui ont déjà témoigné et beaucoup d'autres qui ne l'ont pas encore fait, auront l'occasion de faire part de leur analyse des effets de cette révision. Nous pourrons alors apporter d'autres modifications, afin de tenter de tenir compte des opinions probablement bien réfléchies, selon moi, de l'opposition.

S'il y a une chose qui me dérange, et je le dis en passant, c'est la tendance qu'ont les hommes politiques à vouloir toujours protéger leurs arrières. C'est vrai. C'est inévitable. Cela fait partie de la politique de vouloir se protéger ainsi que les occasions qui s'offrent à soi. Nous devons y prendre garde. Il faut nous assurer que ce n'est pas ce qui nous motive à procéder à des modifications—je ne prétends pas que c'est le cas en l'occurrence, remarquez bien, mais il faut le garder à l'exprit. Il y a une sorte de tendance qui veut qu'on préfère maintenir le statu quo et ne rien changer car, après tout, cela risquerait de changer les règles du jeu. Cela me rappelle une observation que j'ai faite lorsque j'ai témoigné devant le Comité du remaniement de la représentation à la Chambre des communes, à Hamilton, il y a quelque temps. Les membres du comité étaient en faveur de modifier les limites de ma circonscription

électorale, et je leur ai dit que j'accueillerai cette modificiation avec plaisir d'un point de vue politique, car j'héritais ainsi d'une région où j'avais l'appui d'au moins 80 p. 100 de la population et j'en perdais une où cet appui était légèrement inférieur à 50 p. 100. J'ai ajouté que je serais heureux de ces changements, mais que je pensais, en toute franchise, que cette modification ne se justifiait pas. Selon moi, les limites qu'ils avaient tracées ne tenaient pas compte des réalités de la localité. Cependant, j'ai précisé que s'ils étaient déterminés à améliorer ma situation, à me donner une sinécure équivalant pratiquement à un siège au Sénat, il y aurait peut-être deux ou trois rues au milieu de ma circonscription qu'ils pourraient faire disparaître des limites de ma circonscription. Ce serait de loin préférable à ce qu'ils proposaient. Ils ont refusé. C'est ce à quoi nous devons prendre garde.

Très fréquemment, nous faisons, par inadvertance, entrer notre intérêt personnel dans les discussions et nous oublions, dans notre argumentation, l'aspect général de la question et, en l'occurrence, il s'agit de s'assurer dans toute la mesure du possible que le vote de n'importe quel citoyen ait le même poids où qu'il habite et qu'il en aille de même des votes collectifs. Selon moi, même s'il s'agit d'une modification secondaire, et je le reconnais, il n'en demeure pas moins que la mesure dont nous sommes saisis abolit le principe que je considère essentiel.

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. A la fin de mes observations, j'aurais dû parler des consultations qui ont eu lieu entre les partis au sujet d'une motion concernant le projet de loi à l'étude. Les leaders parlementaires, qui ont été consultés, ont reçu le texte de la motion. Parce que le comité permanent des privilèges et élections a consacré pas mal de temps à entendre des témoins et qu'il a été saisi du Livre blanc sur la question, comme vous pourrez le constater, les partis conviennent—et il ne s'agit pas d'un précédent, loin de là—d'adopter la motion suivante:

> Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, la motion portant 2e lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-74, tendant à modifier la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales et à pourvoir à certaines questions relatives au recensement décennal de 1981, soit modifiée en supprimant tous les mots après «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> projet de loi C-74, tendant à modifier la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales et à pourvoir à certaines questions relatives au recensement décennal de 1981, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

• (1200)

M. Deans: Monsieur le Président, je veux seulement confirmer, j'espère au nom de mon collègue le leader parlementaire de l'opposition officielle, que nous avons discuté de la question et que cela nous apparaît comme la bonne façon de procéder pour ce projet de loi, mais il ne faudrait pas y voir un précédent. Nous procédons ainsi en l'occurrence parce que le comité a été saisi de la question précédemment et qu'il est donc au fait des tenants et aboutissants de la mesure proposée.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, si j'ai bien compris, le gouvernement veut renvoyer le projet de loi au comité permanent plutôt qu'à un comité législatif. Est-ce bien cela?

M. Hnatyshyn: Oui.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Nous n'avons pas d'objection, en principe, mais nous voulons nous assurer que le comité permanent pourra entendre des témoins.

M. Hnatyshyn: Bien sûr. Cela ne pose pas de problème.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Nous reprenons le débat.

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat sur le projet de loi C-74, modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales et pourvoyant à certaines questions relatives au recensement décennal de 1981.

Monsieur le Président, son objectif principal est d'empêcher une croissance effrénée et fort coûteuse du nombre de circonscriptions électorales au pays.

Historiquement, la Loi constitutionnelle de 1867, telle que revisée en 1975, prévoyait que le nombre de députés dévolus à chacune des provinces serait rajusté après chaque recensement décennal. Le mode de calcul mis en place devait tenir compte de l'importance démographique de chaque province et de la situation particulière du Québec.

Il en est résulté un accroissement constant du nombre de députés et le point de saturation de la capacité de la Chambre des communes était presque atteint. Il faut se souvenir du fait que la capacité de la Chambre des communes est d'environ 286 sièges ou à peu près.

Il fallait aussi s'assurer que le nouveau mode de calcul mis en place devait respecter les règles de l'équité et de la représentation dans les provinces et qu'il ne devait pas diminuer le taux de croissance du nombre de parlementaires et, par le fait même, réduire le coût des opérations du Parlement.

Monsieur le Président, je remarque que nos collègues de l'opposition sont d'accord sur ce projet de loi, et j'en suis heureux. Si on regarde les formes de calculs retenues par l'ancien projet de loi, on aurait, à partir du calcul de 1981, environ 310 députés ici au lieu de 289, selon la formule proposée.

En 1991, nous aurions eu, avec l'ancien système, 343 députés au lieu de 291, selon la formule actuellement proposée et, en l'an 2001, nous aurions 369 députés au lieu de 296, tel que proposé par la formule actuelle.

Monsieur le Président, il existe des craintes du côté de l'opposition qui dit: Il faut que le vote soit proportionnel. Il faut qu'un vote à la Chambre provenant d'une circonscription représente un vote aussi équitable provenant d'une autre circonscription de la chambre.

On disait aussi qu'on pourrait peut-être utiliser la formule du Sénat. On pourrait dire: Écoutez, si on perd un député à la Chambre, on pourrait peut-être le remplacer par un sénateur au Sénat.

Si je prends l'ancienne formule, et je parle pour le Québec, nous perdrions un député pour gagner un sénateur cette fois-ci. En 1991 nous perdrions quatre députés pour gagner quatre sénateurs et, en l'an 2001 nous perdions six députés pour gagner six sénateurs.

Monsieur le Président, à mon avis, ce qui est important, c'est d'assurer, en cette Chambre, d'avoir des représentants qui ont été élus au Parlement canadien et qui puissent représenter les Canadiens adéquatement.

Il existe, dans la formule, la possibilité de tenir compte des inégalités régionales ou encore des regroupements ethniques ou autres. On parle d'une possibilité de plus ou moins 25%, selon la base établie au niveau de chacune des circonscriptions par province.

Monsieur le Président, ce projet de loi garantit aux provinces la possibilité de conserver le nombre minimum de députés qu'elles ont présentement; elles ne perdront pas de députés. Je crois que c'est là une inquiétude qui existait, en tout cas, dans ma région, et dans bien d'autres endroits au Québec; s'assurer que la représentation du Québec demeurerait équitable et au moins au nombre actuel de députés.

Et si on parle de provinces où il y avait une plus forte hausse... On sait que dans d'autres provinces, pour toutes sortes de raisons, il y a une espèce d'explosion démographique, et on se retrouve présentement avec des circonscriptions où on peut retrouver 160,000 électeurs entre autres, alors qu'il existe des circonscriptions dans certaines provinces de l'Est, où l'on ne peut retrouver seulement que 45,000 électeurs. Ce projet de loi va permettre de pouvoir augmenter le nombre de députés dans cette province-là, bien sûr, mais au lieu de l'augmenter à un rythme aussi effarant que celui proposé, il va l'augmenter beaucoup plus lentement.

Cela va donc nous amener, monsieur le Président, à réaliser des économies tout aussi importantes globalement, mais cela pourra aussi permettre d'offrir, peut-être, la possibilité de donner de meilleurs outils aux députés, de façon qu'ils puissent faire beaucoup mieux leur travail et mieux représenter leurs commettants.

Monsieur le Président, ce projet de loi va nous permettre de conserver une Chambre à une dimension humaine, de conserver une Chambre qui va permettre aux députés de s'exprimer. De nombreuses fois les députés libéraux ou les députés néo-démocrates ont dit que les députés du gouvernement n'ont pas souvent l'occasion de prendre la parole. Je le comprends. On est 211, monsieur le Président, et je peux vous dire que mes collègues libéraux de l'autre côté nous jalousent un petit peu. Mais, bien sûr, si on veut permettre à un plus grand nombre de députés de s'exprimer en cette Chambre, il faut que l'on conserve des dimensions humaines à cette Chambre ainsi que la possibilité d'avoir des interactions positives.

Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux de voir que notre gouvernement a déposé cette loi, et je suis persuadé que les gens de l'opposition feront tout pour en activer l'acceptation, afin que nous puissions l'envoyer très bientôt en comité permanent et qu'elle soit en vigueur le plus rapidement possible.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations? Le débat se poursuit.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je dirai seulement quelques mots de ce projet de loi. La première chose qui m'a sauté aux yeux, c'est que Terre-Neuve n'obtiendra pas tout de suite le siège supplémentaire que l'on a recommandé de lui accorder. Je regarde donc cette mesure qui vole un siège supplémentaire à Terre-Neuve et au Labrador et je me dis: pourquoi? Nous avons entendu le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) affirmer qu'il ne fallait pas augmenter les dépenses du gouvernement du Canada. Nous voulons faire des économies. Ces propos de la part du gouvernement actuel ont de quoi faire rire. La plupart des journaux de ce matin parlaient du nouveau système de communications électroniques de sept millions ou sept millions et demi de dollars que l'on doit installer au bureau du premier ministre. C'est à peu près la somme dont on aurait besoin pour accroître la représentation à la Chambre des communes du chiffre recommandé. Le député fait signe que non. Il aurait intérêt à prendre connaissance des chiffres.

• (1210)

M. McDermid: Je pensais que c'était plus.

M. Baker: Je signale pour la gouverne du député qu'il en coûte en fait 8.9 millions de dollars. Si le gouvernement du Canada tient vraiment à économiser, pourquoi agit-il comme en ce moment? Refuserait-il à Terre-Neuve un siège supplémentaire à la Chambre des communes parce qu'il souhaite faire des économies dans cette région particulière? Est-ce là la vraie raison pour rejeter la recommandation sur le remaniement de la carte électorale et l'augmentation du nombre des députés? Il n'était pas nécessaire pour cela de dépenser 5 ou 6 autres millions de dollars pour créer une commission. Il n'était pas nécessaire de dépenser 4 ou 5 autres millions de dollars pour refaire la carte électorale. Il aurait suffit de le faire en une seule étape définitive à la Chambre. Mais le gouvernement s'y est refusé, sous prétexte qu'il voulait économiser. Il compte mettre sur pied un nouveau système qui privera Terre-Neuve d'un siège et bien d'autres provinces d'un certain nombre de sièges à la Chambre.

L'autre exemple cité par le leader du gouvernement à la Chambre me semble encore plus inquiétant. Selon lui, si nous augmentions le nombre des députés à la Chambre, nous ne pourrions pas avoir de débats fructueux. Il a dit que le gouvernement du Canada a entrepris une nouvelle refonte du règlement et qu'il donne suite aux recommandations de donner aux parlementaires la possibilité de participer davantage aux travaux de la Chambre. Cette recommandation est fort étrange, venant du leader parlementaire, monsieur le Président. De tous les gouvernements qui ont été élus au pays depuis le début du

siècle, celui-ci ne devrait certainement pas prétendre qu'il accordera à tous les députés un plus grand droit de parole.

Le gouvernement soutient que l'augmentation du nombre des sièges à la Chambre risque de nuire au principe de la représentation et que l'augmentation n'est pas nécessaire puisqu'on a mis sur pied un nouveau système. Monsieur le Président, la vérité c'est que les députés auront leur mot à dire dans la mesure où le gouvernement voudra bien les entendre. Je ne songe pas aux changements structuraux dont le leader parlementaire a parlé en présentant ce projet de loi. Je parle de l'attitude du gouvernement du Canada à l'égard des simples députés. On devrait se dire que plus on est de fous, plus on rit. Cela ne nous ferait pas de tort, bien au contraire, d'accroître le nombre des députés.

Hier soir, nous nous sommes entretenus avec les porte-parole du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Le gouvernement du Canada avait adopté une politique au sujet de laquelle il avait renseigné les ministériels la semaine dernière et les députés de l'opposition cette semaine. Avons-nous eu notre mot à dire sur ce qui s'est produit? Que peuvent en dire les députés de la Chambre des communes, les gens sans doute les plus qualifiés au pays pour décider des choses qui touchent les citoyens ordinaires? Nous recevons leurs lettres et leurs appels téléphoniques et nous savons ce qui ne va pas dans les programmes que le gouvernement présente à la Chambre.

Hier soir, on nous a dit que pour pouvoir travailler en vertu d'un programme du gouvernement, il faut avoir été en chômage pendant 24 des 30 dernières semaines. Les ministériels à qui on a annoncé la chose la semaine dernière ont su tout de suite que cela n'allait pas. Ils ont décelé toutes sortes de failles dans ce règlement, pourtant ils n'ont absolument rien pu faire. Ils se sont retrouvés démunis face à cela car il s'agissait de la politique du gouvernement du Canada, de la décision de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle Macdonald), un point, c'est tout. Les députés des deux côtés de la Chambre savent que ce règlement nuira aux jeunes et aux femmes et à tous ceux qui ont eu le courage d'accepter un emploi pour une période de sept semaines lors des sept derniers mois, car ces gens ne sont pas admissibles aux emplois ni même aux services des conseillers en main-d'œuvre. Les députés des deux côtés de la Chambre savent que ce n'est pas juste mais le règlement est maintenu.

Le leader à la Chambre prétend que le gouvernement a inauguré une nouvelle ère de participation des députés à la politique gouvernementale, mais ce n'est tout simplement pas vrai. Si le leader du gouvernement à la Chambre voulait accepter sérieusement toutes les recommandations du comité sur la réorganisation de la Chambre et même aller plus loin en permettant aux députés d'avoir leur mot à dire, ce serait un changement structurel. Nous parlons également de changement d'attitude du gouvernement.

Le leader du gouvernement à la Chambre a dit qu'il y a probablement déjà trop de députés à la Chambre et que les députés n'ont pas l'occasion de participer. On peut résoudre ce problème en procédant à un changement structurel et en changeant l'attitude du gouvernement du Canada. Ce n'est tout simplement pas vrai que c'est déjà fait. Il faudrait donner aux députés l'occasion de fixer eux-mêmes leurs attributions au sein des comités de la Chambre. Il faudrait bien faire comprendre aux députés qu'ils sont chargés avant tout de représenter les gens de leur circonscription et qu'ils n'ont pas à hésiter à critiquer un ministre de leur gouvernement.

Vous savez ce dont je parle, monsieur le Président. Dans le régime parlementaire britannique, les ministériels critiquent les ministres. C'est la coutume dans la plupart des assemblées législatives du régime parlementaire britannique ou de ce qu'il en reste. Compte tenu de l'attitude du gouvernement et de la situation actuelle à la Chambre des communes, nous sommes en retard sur les autres assemblées législatives qui ont adopté le régime britannique. Le leader du gouvernement dit que le gouvernement a apporté certains changements et qu'il est par conséquent inutile d'augmenter la représentation, mais c'est un argument plutôt faible.

Si j'interviens, c'est tout simplement pour signaler . . .

Une voix: Venez-en au fait.

M. Baker: Le député dit «Venez-en au fait». Il n'a pas écouté très attentivement, de toute évidence. Le gouvernement vole un siège à Terre-Neuve et au Labrador. Demandez un peu aux députés de Terre-Neuve et du Labrador, peu importe de quel côté de la Chambre ils siègent, et ils vous diront qu'ils sont surchargés de travail. Le député rit. Pourquoi ne demande-t-il pas aux quatre députés conservateurs de Terre-neuve sur les septs qui se trouvent à la Chambre, s'ils ne sont pas complètement débordés. Le député hoche la tête. Il ne sait pas. Il ne comprend pas ce que c'est de représenter des régions où le taux de chômage est très élevé, où les députés, peu importe le côté où ils siègent, doivent répondre à des questions fondamentales. Les députés de ces régions, peu importe leur allégeance politique, doivent comparaître devant des commissions d'appel ou devant la Cour canadienne de l'impôt pour leurs électeurs. Ce sont eux qui reçoivent des appels d'électeurs qui leur demandent pourquoi ils n'ont pas été engagés dans le cadre d'un programme d'assistance sociale. Ce sont ces députés qui doivent répondre aux demandes de renseignements sur l'assurance-chômage, sur les pensions du Canada, sur les pensions d'invalidité ou sur les cas d'assistance sociale. Le député doit bien admettre qu'il faut une représentation plus forte et pas plus faible à la Chambre.

• (1220)

La raison invoquée par le leader à la Chambre est qu'il faut économiser de l'argent. Le gouvernement parle d'économiser de l'argent mais, comme nous l'avons signalé il y a une minute, il a donné un milliard de dollars pour renflouer une banque. En fait, la facture sera au total de 2.5 milliards.

Je pourrais vous citer d'autres exemples de l'incurie, des mauvaises décisions et du gaspillage dont nous avons été témoins depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement. Les ministres ont élargi leur effectif et le premier ministre a augmenté le sien de 54 p. 100, le portant à 120 personnes. Pourtant, le leader du gouvernement à la Chambre, ne veut pas accorder à Terre-Neuve et au Labrador un siège supplémentaire à la Chambre des communes sous prétexte d'économiser. Son argument n'est pas très logique.

Il a également fait valoir que certains changements avaient été apportés à la procédure en vigueur à la Chambre pour permettre aux députés d'avoir davantage leur mot à dire au sujet de la politique du gouvernement. En fait, c'est exactement le contraire. Le gouvernement prétend qu'il a été élu pour gouverner et qu'aucun député ne peut, par conséquent, exercer une influence sur sa politique ou sur les règlements.

M. Dick: Monsieur le Président, le député faisait-il partie du comité permanent des privilèges et des élections, en juin dernier lorsque ses membres, y compris ceux de son parti, ont donné leur accord de principe à ce projet de loi?

M. Baker: Non, monsieur le Président, mais j'ai le rapport du comité sous les yeux. Pourquoi le député pose-t-il cette question? Peut-être pourrait-il nous l'expliquer. Quoi qu'il en soit, la réponse est tout simplement non, je ne faisais pas partie de ce comité.

M. Dick: Le député se rend-il compte que le parti libéral semble avoir changé son fusil d'épaule depuis juin dernier.

M. Baker: Monsieur le Président, c'est peut-être le nœud du problème. Le leader du gouvernement à la Chambre, qui est le patron du député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick), a dit que les députés pourraient participer davantage, faire connaître le fond de leur pensée et le reste. Je signalais simplement que selon cette formule, Terre-Neuve allait perdre un siège que l'autre formule lui aurait accordé. Voilà ce que je voulais dire et c'est là un point très important.

Je ne parle pas des réunions que le comité a tenues en juin. J'ignore ce qui s'est passé. Je n'ai pas lu les procès-verbaux, mais à écouter le leader du gouvernement à la Chambre, il est facile de deviner pourquoi il présente ce projet de loi. J'ai seulement signalé que j'étais très déçu de voir que Terre-Neuve n'aurait pas le siège supplémentaire que nous pensions obtenir à la suite de l'autre recommandation.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'écoute toujours avec plaisir le député de Gander-Twillingate (M. Baker) et je conviens que le nouveau remaniement fera sans doute perdre un siège à Terre-Neuve. Toutefois, si nous examinons ce qui se passe pour le reste du pays, l'Ontario perdra dix ou douze nouveaux sièges qu'elle aurait obtenus suivant la proposition initiale. Terre-Neuve n'est pas la seule à perdre des sièges. En fait, Terre-Neuve ne perd rien du tout, mais conserve simplement le même nombre de sièges, comme la plupart des provinces.

Il ne faudrait pas donner au public l'impression qu'il y aura moins de sièges à la Chambre des communes. En fait, il y en aura quelques-uns de plus au lieu des 28 supplémentaires que proposait l'ancien projet de loi.

Tous les députés travaillent fort. Je comprends le point de vue du député de Gander-Twillingate, car j'ai une circonscription de 200,000 habitants et je sais ce que c'est que de travailler fort. Je sais que nous nous donnons tous beaucoup de mal pour nos électeurs si bien que le député ne devrait pas prétendre que ses collègues de Terre-Neuve et lui-même sont les seuls à travailler dur et dans des conditions difficiles. Nous travaillons tous très fort pour nos électeurs, quelle que soit la région du pays que nous représentons.

M. Baker: Monsieur le Président, j'ai insisté là-dessus, simplement parce que le député qui vient de parler a hoché la tête quand j'ai dit que nous avions besoin de sièges supplémentaires parce que les députés de Terre-Neuve étaient surchargés de travail. Il a fait un signe de dénégation, peut-être en réponse à un autre député, mais c'est pour cette raison que j'ai insisté là-dessus.

Quant à son autre point, il est vrai que selon cette proposition, le nombre de députés augmentera de quatre au lieu de 28. Selon moi, les raisons pour lesquelles l'augmentation se limite à quatre ne sont pas valides. J'estime également que Terre-Neuve a besoin de ce siège supplémentaire, comme certaines autres provinces.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est terminée. Nous reprenons le débat.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je voudrais brièvement attirer l'attention de la Chambre sur quelques points. Nous avons beaucoup évolué depuis l'époque des bourgs pourris qui ont soulevé tant de questions dans l'histoire sur la façon dont ont été choisis les députés. Mais je ne pense pas que nous ayons supprimé les problèmes de représentation que nous allons avoir si nous ne nous entendons pas sur ce que doit être la formule.

La représentation proportionnelle à la population n'a jamais vraiment fonctionné au Canada en raison de notre diversité. Il y a des régions qui doivent être représentées, mais qui sont très peu peuplées. Il faut donc admettre que, si la représentation proportionnelle à la population a pu être un moyen acceptable de décider du nombre de députés pour représenter certaines régions, elle n'a pas été une solution entièrement satisfaisante dans le passé. Il faut bien admettre qu'elle ne marchera pas à l'avenir.

En fait, on peut très bien argumenter contre ce type de représentation dans le cadre des structures actuelles du Canada, parce qu'il est beaucoup plus facile aux députés de représenter une grande région métrolpolitaine avec une population homogène que de représenter équitablement une région beaucoup plus vaste avec une population hétérogène. Je peux prendre comme exemple la circonscription de Prince-Albert proposée dans le cadre du nouveau découpage. Elle englobe plus de la moitié de la Saskatchewan. Une toute petite partie de la population est une population rurale. Environ un tiers de la population se compose de gens du Nord descendant d'autochtones, et qui représentent un style de vie et des intérêts complètement différents. Le reste de la circonscription se compose de la ville de Prince Albert. Une ville qui n'est pas tellement grande domine une immensité. De nombreux habitants du nord de cette circonscription pensent qu'il serait plus équitable de les représenter dans la zone du Nord. Toutefois, cela représenterait plus de la moitié de la province de la Saskatchewan, mais seulement 35,000 habitants environ.

• (1230)

Encore une fois, on peut avancer de solides arguments contre la représentation proportionnelle au chiffre de population. Le pouvoir d'une région ou d'une province est plus important à certains égards que ne le montre la représentation d'après le chiffre de population. Par exemple, monsieur le président, vous qui venez de l'Ouest, vous admettrez qu'il y a depuis des années, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique des groupes qui disent que nous, les gens de l'Ouest, nous ne sommes pas suffisamment représentés à la Chambre des communes. Cela n'a rien à voir avec le genre de représentation ou le parti au pouvoir. Nous ne pouvons pas nous faire entendre de façon équitable parce que le Canada central, le Québec et l'Ontario constituent une part si importante de la représentation à la Chambre qu'en fin de compte toutes les décisions vont dans le sens du Canada central.

Dans mon bureau, j'ai un chapeau dont on m'a fait cadeau il n'y a pas longtemps. Sur ce chapeau, il y a une carte qui s'intitule «République de l'Ouest canadien». Ce genre de sentiment est assez fréquent dans l'Ouest. Dans un certain nombre d'élections récentes, nous avons eu la participation du Western Canada Concept Party. Ses critiques reposent sur l'impression des habitants de l'Ouest qu'ils ne sont pas vraiment représentés à Ottawa. Bien que nous ayons changé de gouvernement et que nous ayons plus de représentants dans ce gouvernement, le problème n'est pas résolu.

En présentant ce projet de loi, le leader à la Chambre a dit qu'il fallait faire des économies. C'est un prétexte plutôt douteux. On ne peut pas dire que ce soit un argument particulièrement convaincant. A long terme, il ne pèse pas lourd. Si la population représentée par un député s'accroît, il faut maintenir les services qui vont coûter plus cher de toute façon.

Comme le disait mon collègue, si l'on veut vraiment faire des économies, il faut regarder ailleurs. Regardons l'autre endroit. Il nous coûte très cher sans apporter la représentation qui est à notre avis nécessaire et qui devrait exister dans une démocratie.

Je voudrais vous mentionner quelques approches historiques qui intéresseront peut-être le comité. Il y a des régions du Canada qui à l'occasion disent qu'elles voudraient être représentées à la Chambre des communes. Je songe à la ville de Montréal et à la ville de Toronto qui disent qu'elles devraient peut-être avoir leur propre gouvernement. Je vous donne un exemple tiré de ma propre expérience. Quand je suis allé pour la première fois au Nigeria, il y avait 12 États là-bas. Maintenant, il y en a 19. Quand la population d'un État est devenue trop importante, on la divise en deux. Le nord de l'Ontario a souvent dit qu'il aimerait être considéré comme une province séparée.

M. Mantha: Jamais.

Des voix: Oh, oh!

M. Hovdebo: Je sais que ce ne serait pas une façon très populaire d'aborder le problème, mais l'argument n'est pas dénué de sens. Si on retirait Montréal de la province du Québec, la population du Québec serait beaucoup plus faible. Mais ce serait une région séparée du reste du Québec. Je sais que ce n'est pas une approche populaire, mais c'est le genre d'innovation auquel il faut penser pour essayer de donner au peuple la représentation qu'il revendique.

Qu'essayons-nous de faire? Essayons-nous d'établir une représentation en fonction de la population, ou d'accorder à chaque région du pays une représentation qui lui donne le sentiment de faire partie de notre pays? De nombreuses régions n'ont pas ce sentiment. Sans aller plus loin, je sais que l'ouest ontarien a le sentiment d'être terriblement loin de Toronto.

M. Rodriguez: Et le nord ontarien?

M. Hovdebo: Le nord ontarien aussi. Il suffit même d'aller à Sudbury pour avoir l'impression d'être très loin de Toronto.

Des voix: Oh, oh!

M. Hovdebo: Le nord de la Saskatchewan se sent tellement éloigné de Regina que l'on a créé le ministère du Nord de la Saskatchewan pour représenter cette partie de la province au gouvernement.

Le pouvoir est important pour la région. Le pouvoir est allié à la représentation. Si on élabore un programme en vertu duquel une certaine région du Canada n'est pas représentée, qu'on adopte ou non la représentation proportionnelle—tel est mon sentiment et nous avons habituellement agi en ce sens—ce programme ne sera pas efficace. Nous devons reconnaître que la représentation elle-même demeure notre préoccupation fondamentale.

Assurons-nous, quel que soit le moyen utilisé pour régler le problème, que toutes les régions du Canada jouissent de la représentation qu'elles jugent nécessaire pour se faire entendre auprès du gouvernement fédéral.

Les vastes régions rurales et les régions septentrionales ont besoin d'une représentation qui reconnaît qu'elles forment un tout homogène. Elles s'intéressent à la façon dont le pays est gouverné. A l'heure actuelle, nous ne voudrions pas appuyer ce projet de loi tel quel. Quand le comité examiner ce projet de loi, il pourra étudier certaines de ces préoccupations afin de veiller à ce qu'en définitive les Canadiens aient le sentiment qu'ils sont bien représentés au sein du Parlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des remarques? Sinon, nous poursuivrons le débat. La parole est au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria).

• (1240)

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je me réjouis de participer au débat du projet de loi C-74. Je crois que nous devrions parler un moment de la représentation proportionnelle à la Chambre des communes.

[*Français*]

J'entendais tantôt le député de Portneuf (M. Ferland), je crois, qui se disait, lui, en faveur d'un système de représentation proportionnelle au Canada, et en fait, monsieur le Président, c'est un système de ce genre que nous avons, avec une certaine modification, et la modification, comme vous le savez sans doute, c'est le fait qu'il y ait un seuil sous lequel une province ne peut pas descendre quant au nombre de sièges même si la population de cette province est inférieure proportionnellement à celle d'autres régions, et ce seuil-là, c'est le nombre de sénateurs représentant la province au Sénat canadien. C'est donc dire qu'une province qui a quatre sénateurs au Sénat canadien ne peut pas avoir moins de quatre députés à la Chambre des communes par ce fait même.

Monsieur le Président, à part ce facteur-là, on a, à toutes fins pratiques, un système de représentation proportionnelle dans notre pays.

[*Traduction*]

On pourrait dire, en fait, que nous avons à l'heure actuelle un système modifié de représentation proportionnelle compte tenu du nombre minimal garanti de sièges occupés par les sénateurs.

Je voudrais maintenant me permettre une observation qui, je l'espère, suscitera une réaction de la part du leader du gouvernement. Je veux parler du paragraphe (1) de l'article 42 des lois constitutionnelles de 1867 à 1982, qui se lit comme ceci:

Toute modification de la Constitution du Canada portant sur les questions suivantes se fait conformément au paragraphe 38(1):

a) le principe de la représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des communes prévu par la Constitution du Canada . . .

Par son nouveau projet de loi, le gouvernement modifie le principe de la représentation proportionnelle que j'ai déjà énoncé, parce qu'il ajoute un second niveau auquel il y a un nombre garanti de sièges. J'ai décrit le premier niveau il y a un instant qui est le nombre de sièges au Sénat. Il y a un second niveau de protection qui est le nombre actuel de sièges qu'une province a à la Chambre des communes. A mon avis, cela pourrait risquer de violer cette disposition-là de la Constitution, et il est nettement prévu que l'unique seuil sera le nombre de sièges au Sénat. Si on modifie cela, cela exigera peut-être une modification à la Constitution.

Je ne dis pas que je sois tout à fait contre ce que le leader du gouvernement à la Chambre a annoncé aujourd'hui, mais j'ai des réserves. Je pense que nous devons tous être conscients de ce que nous en sommes en train de faire. Nous modifions de fond en comble le système de représentation proportionnelle que nous avons maintenant. Désormais, le nombre existant de sièges à la Chambre des communes va être le minimum garanti pour les provinces représentées par les députés. Cela s'écarte grandement de ce que nous avons vu jusqu'ici.

Les députés d'en face devraient s'en préoccuper. Par exemple, les députés ontariens vont représenter 88,819 électeurs à la Chambre des communes, en moyenne, une fois la redistribution effectuée. Les ministériels devraient tenir compte également que la réalisation de cette redistribution va coûter dans les cinq millions de dollars. Nous venons à peine d'achever la redistribution du nombre des sièges à la Chambre des communes à laquelle tous les partis politiques ont donné leur accord à l'époque. S'il faut la modifier, je pense que tous les députés devraient être très conscients du fait, et des millions de dollars que cela va coûter aux contribuables.

Je suis conscient du dilemme, bien sûr. L'une des formules de redistribution aurait accru le nombre de sièges, le portant à environ 340, ce qui aurait provoqué des dépenses énormes quand on sait que chaque député à la Chambre des communes coûte entre $300,000 et $400,000 tout bien compris, c'est-à-dire personnel de soutien, bureau et ainsi de suite. Évidemment, nous aurions eu ces 340 sièges après la prochaine redistribution. Une autre formule prévoyait 310 sièges, mais il est maintenant question de 288. Ce nombre me paraît bien suffisant. Certains ont prétendu par le passé qu'il serait malcommode d'avoir plus de sièges que cela. J'en conviens moi aussi. Ainsi, en ce moment je ne voudrais pas être un conservateur de l'arrière-ban; de toute façon, je ne voudrais pas être conservateur. Ces députés n'ont presque pas, voire pas du tout l'occasion d'intervenir. Reconnaissons, par ailleurs, qu'ils ne saisissent pas souvent les rares occasions qu'ils pourraient avoir. Il n'en demeure pas moins qu'ils n'ont pas beaucoup la chance de prendre la parole à la Chambre, vu le nombre écrasant de députés dans leur formation politique. En augmentant le nombre total de députés, le problème se trouverait multiplié. Il y a des pour et des contre, peu importe le point de vue.

J'ai en face de moi le secrétaire d'État (M. Bouchard) et le député d'Hochelaga-Maisonneuve (M. Desrosiers) qui prendront sans aucun doute la parole au cours de ce débat. Chaque formule comporte des avantages et des inconvénients dont nous devons être informés. J'espère que le comité parlementaire qui étudiera le projet de loi en détail en tiendra compte.

Je voudrais mentionner maintenant un problème local concernant ma circonscription, celle de Glengarry-Prescott-Russell.

M. Nunziata: Elle est bien représentée.

M. Boudria: Merci. Les habitants de la partie ouest, particulièrement ceux du canton de Cumberland, dans la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, se plaignent de ce que leur collectivité soit divisée en deux. Il y a deux municipalités pour la région d'Orléans, deux députés provinciaux, des députés fédéraux, deux conseils municipaux, et ainsi de suite. Voilà bien des divisions, et la localité d'Orléans a demandé que l'on ne ménage aucun effort pour faire l'unification. Selon le maire de Cumberland et les représentants du canton de Cumberland, la région ne devrait être représentée que par un seul député fédéral. J'espère que le comité saura s'en souvenir.

Il existe un autre problème dans la région. Je veux parler de la croissance démographique rapide, particulièrement dans l'est d'Ottawa, et de ses conséquences sur la circonscription de Glengarry-Prescott-Russell, comme sur celle d'Ottawa-Carleton, d'ailleurs. Selon le recensement de 1981, 82,706 personnes habitent ma circonscription. C'est ce qui est écrit et, en théorie, cela équivaut à peu près au nombre de personnes qui doivent être représentées à la Chambre des communes par le même député. Par ailleurs, d'après le recensement de 1981, le canton de Cumberland ne comptait que 18,000 habitants. Ce chiffre est passé à 25,500 en 1984 et il atteindra 29,860 à la fin de l'année en cours d'après les projections des fonctionnaires municipaux. Le nombre d'habitants aura atteint 35,159 à la fin de l'année prochaine et 46,682 en 1991. De toute évidence, c'est une région à croissance rapide. Il faudrait en tenir compte lorsqu'on remaniera la carte électorale. J'espère que ceux qui s'occupent des travaux préparatoires y songeront. S'ils utilisent les chiffres de 1981, ils pourraient peut-être faire en sorte que les circonscriptions soient plus petites dans les régions qui ont été touchées par la croissance urbaine dont nous avons constaté les résultats récemment. Le fait est que, au moment des prochaines élections, il y aura à peu près le même nombre d'électeurs dans toutes les circonscriptions. Je vois le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) en face . . .

• (1250)

Une voix: Il dort.

M. Boudria: Il représente lui aussi une circonscription très populeuse. Si, lors des derniers remaniements, on avait utilisé une telle formule pour tenir compte de la croissance démographique rapide dans certaines régions et pour réduire quelque peu la taille de ces circonscriptions, le député n'aurait peut-être pas eu le problème de représenter un aussi grand nombre d'électeurs. Je pense que, pour la même raison, cela se produira aussi dans la circonscription que je représente maintenant. Il existe à l'est d'Ottawa des localités, Orléans par exemple, qui il y a dix ou quinze ans, ne comptaient que 2,000 ou 3,000 habitants; aujourd'hui elles en comptent 50,000, 60,000 ou 70,000, phénomène de croissance qu'ont déjà connu les banlieues de Toronto il y a plusieurs années. Les responsables de la carte électorale ne devraient pas perdre de vue ces secteurs de croissance rapide.

Enfin, monsieur le Président, sauf erreur, c'est le député de Frontenac (M. Masse) qui a parlé de la représentation minimale des provinces. Il a plus ou moins dit que par le passé, quand une province perdait des sièges à la Chambre des communes, elle en gagnait au Sénat. Cela n'a jamais été le cas. Le nombre de sénateurs pour une province est proportionnel au nombre minimum de députés qu'elle compte à la Chambre des communes. Voilà ce qu'on entend par minimum au Sénat. Si une province perd des sièges à la Chambre basse qu'elle n'en gagne pas nécessairement de nouveaux à la Chambre haute. Nous n'avons jamais connu pareille situation jadis; autrement, la représentation de certaines provinces au Sénat serait tout autre. Nous savons tous que la répartition des sièges au Sénat, à l'origine, était de 24 sièges pour l'Ouest du Canada, 24 pour l'est, 24 pour les Maritimes, dont, 10 pour le Nouveau-Brunswick, 10 pour la Nouvelle-Écosse et 4 pour l'Île-du-Prince-Édouard, si cette province était entrée dans la Confédération en 1867, ce qui ne fut pas le cas. C'est dire qu'au début de la Confédération, les deux provinces maritimes avaient 12 sièges respectivement au Sénat et qu'elles en ont perdu 2 lorsque l'Île-du-Prince-Édouard s'est jointe à la Confédération. C'est ainsi qu'on a établi le nombre de sénateurs lequel n'a absolument rien à voir avec le nombre de sièges aux Communes.

Je tiens donc à attirer l'attention de la Chambre sur ces aspects du problème. Je crois effectivement qu'on aurait du mal à bien faire fonctionner la Chambre des communes si elle comptait trop de députés. Je partage ce point de vue. J'ai peur de ce qui va arriver, en tout cas, car nous sommes en train de saper le principe de la représentation proportionnelle. J'espère que le comité parlementaire veillera non seulement à ce que nous ne changions rien à ce principe, mais également à ce que nous n'enfreignions pas l'article 42 de la Constitution, ce qui peut arriver. J'invite les experts dans ce domaine à consulter le document pour s'assurer que cela ne se produira pas.

La seule raison invoquée par le leader parlementaire du gouvernement avec laquelle je ne suis pas d'accord, c'est que nous prenons cette mesure pour réaliser des économies. Ce principe m'effraie quelque peu parce que la démocratie coûte toujours cher. Certains prétendent que les élections coûtent cher, mais comparé aux pays où il n'y en a pas, je pense que nous ne devons pas nous plaindre. En respectant le même principe, nous ne réduirons pas le nombre de sièges parce que nous limitons les frais. C'est une mauvaise excuse et il est effrayant de penser que ce principe risque de s'appliquer à d'autres secteurs.

Certes, si nous voulons épargner, nous pourrions toujours vendre le nouvel ordinateur que le premier ministre (M. Mulroney) a apporté ce matin, la limousine du secrétaire d'État (M. Bouchard), ou encore réduire la taille du cabinet. Certes, nous pourrions nous assurer que l'emploi du secrétaire d'État est bien protégé au sein du cabinet, de sorte qu'ainsi il serait sûr d'y demeurer. Il existe maintes façons d'épargner, mais je trouve que la volonté du gouvernement de réduire le nombre des députés sous prétexte d'épargner a de quoi inquiéter.

J'invite les députés et notamment le secrétaire d'État à me poser des questions.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires? Pas de questions? Alors, reprenons le débat.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je serai bref.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Je tenais à intervenir dans le débat. Ma circonscription étant la troisième plus populeuse du Canada, le remaniement de la carte électorale m'intéresse évidemment au plus haut point et j'en ai suivi les étapes avec énormément d'attention. Je suis d'accord avec mon ami le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) . . .

M. Boudria: Alors là, je suis vraiment inquiet.

M. McDermid: . . . quand il parle des difficultés qui se sont posées par le passé pour les régions en expansion parce qu'il n'en est pas tenu compte quand le remaniement de la carte électorale se fonde sur le recensement de 1981 mais n'est effectué que trois, quatre ou cinq ans plus tard.

Je signale avec plaisir que c'est l'une des parties les plus importantes du projet de loi que présente mon ami le leader du gouvernement à la Chambre, parce qu'elle permet au comité de s'occuper des régions en pleine croissance sans être astreint à une limite de 25 p. 100 en plus ou en moins par rapport à la moyenne, dans une province donnée. Lorsque les membres du comité étudient une région, ils peuvent examiner les chiffres des services de planification, ce qu'ils n'ont pas fait très souvent jusqu'ici, afin de déterminer où la croissance se fera sentir et à quel rythme et d'en tenir compte lorsqu'ils tracent les limites de la nouvelle circonscription.

Je trouve cela extrêmement important, surtout dans les régions que le député de Glengarry-Prescott-Russell a mentionnées et qu'il représente et les régions à l'ouest de Toronto comme Mississauga, Brampton, Oakville et à l'est de Toronto, comme la région de Pickering-Whitby-Oshawa, la région de Markham et le reste, où la croissance est phénoménale.

Je sais qu'à l'heure actuelle les ventes de maisons neuves et autres atteignent des records, grâce au nouveau gouvernement et à la confiance dans l'économie qui se manifeste au Canada, et on s'aperçoit alors que le rythme de construction est nettement plus rapide que ce qui avait été prévu et que les circonscriptions connaissent une croissance fulgurante. Je tiens à dire que grâce à cette loi, on peut en tenir compte et j'en suis fort heureux.

Je suis désolé que mon collègue le député de Gander-Twillingate (M. Baker) soit absent, car il réclamait pour Terre-Neuve un siège supplémentaire. Je tiens à dire au député de Terre-Neuve qu'une proportion de sept sièges sur 289 est préférable à une de huit sièges de 310. Je pense que vous vous apercevrez que le système de représentation proportionnelle est supérieur et que les gens sont mieux représentés qu'avec un siège supplémentaire. J'estime donc que son argument n'est pas vraiment fondé et je lui suggère d'y repenser, car il sera alors d'accord avec moi pour dire que Terre-Neuve profitera de ce nouveau programme.

Monsieur le Président, nous souscrivons à ce projet de loi et nous attendons avec impatience qu'il soit renvoyé au comité, afin qu'on puisse en discuter et répondre à de nombreuses questions. Je sais que d'autres audiences vont entraîner des frais supplémentaires, mais je crois que cela vaudra la peine, car nous pourrons ainsi mieux représenter les électeurs de nos circonscriptions avec moins de députés. Les députés auront tous un petit peu plus de temps pour présenter leurs doléances au gouvernement et le gouvernement aura à son tour plus de temps pour consulter. Grâce à cette augmentation diminuée, si je puis m'exprimer ainsi, nous aurons une représentation beaucoup plus efficace auprès du gouvernement, ce qui nous permettra de servir beaucoup mieux nos électeurs.

Je vais dire qu'il est maintenant 13 heures, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Merci. Il restera au député 15 minutes auxquelles il faut ajouter 10 minutes pour les questions et commentaires, après l'ordre du jour.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 22 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA VENTE ENVISAGÉE DES SOCIÉTÉS CANADAIR ET DE HAVILLAND

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais durant une minute et demie signaler aux Canadiens comment le gouvernement actuel a lésé deux institutions nationales très importantes qui appartiennent à tous les Canadiens, soit la société aéronautique Canadair de Montréal et la société aéronautique de Havilland à Toronto. Ces deux sociétés, nous le reconnaissons tous, ont besoin de plus de travail, de soins et de temps avant de devenir rentables au sens où ou l'entend dans le secteur privé. Pourtant, le gouvernement parle de vendre ces deux sociétés pour deux raisons. Cette décision est inadmissible et préjudiciable à ces sociétés. Selon certaines rumeurs, ces sociétés seront vendues et on se demande si elles demeureront en activité. La politique idéologique adoptée par le gouvernement nuit effectivement à la vente de leurs produits.

Une des raisons pour lesquelles le gouvernement agit ainsi est son idéologie. Il estime que c'est une excellente chose de fermer les portes d'une société de l'État. Les députés libéraux ne contestent pas, toutes les autres choses étant égales, qu'il est préférable d'avoir des entreprises qui soient exploitées par le secteur privé. Toutefois, la façon d'agir du gouvernement est préjudiciable aux compagnies.

Une autre raison de cette façon d'agir est devenue manifeste depuis quelques mois et c'est cette attitude d'un gouvernement qui ne voit que le bilan. Le gouvernement veut se débarrasser de ces sociétés et selon une certaine rumeur . . .

M. le Président: Je signale au député que son temps de parole est expiré.

* * *

LES CRIMINELS DE GUERRE

LE MANDAT DE LA COMMISSION

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, samedi dernier, le groupement Ukrainian-Canadian Committee et plusieurs autres associations de Canadiens ayant leurs racines dans les pays baltes et dans le sud de l'Europe ont publié toute une page de publicité dans les journaux, dans laquelle ils demandaient: «Pourquoi faire de la discrimination?» La source de leur inquiétude et de leur colère est la Commission d'enquête sur les criminels de guerre que le gouvernement a établie le 7 février dernier.

Il est maintenant évident que le premier ministre (M. Mulroney) a commis une erreur grossière en attirant l'attention de la Commission sur les seuls criminels de guerre liés aux activités de l'Allemagne nazie au cours de la Seconde Guerre mondiale. Il y a longtemps que le gouvernement canadien aurait dû réagir à l'accusation constamment portée contre notre pays d'avoir donné asile à des criminels de guerre. Toutefois, le gouvernement a inutilement créé un climat de désaccord en n'autorisant pas la Commission à enquêter sur des criminels de guerre liés aux activités de puissances autres que l'Allemagne nazie.

Article 22 du Règlement

Toutes les nobles qualités qui font la renommée du commissaire lui seront utiles pour assumer correctement ses responsabilités. Il lui faudra être tout particulièrement prudent et s'assurer que les documents provenant d'archives soviétiques sont authentiques et que les témoins témoignent en toute liberté. Le commissaire a beau rendre justice à cet égard, son mandat demeure qualifié de partial. Au moment où il est essentiel que justice soit faite en matière de crimes de guerre, les Canadiens d'origine ukrainienne s'estiment injustement l'objet d'une attaque de «mulroneyisme».

* * *

LES AÉROPORTS

LES SOMMES DÉPENSÉES PAR LE GOUVERNEMENT POUR L'AÉROPORT DE VERNON (C.-B.)

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, les propos que le député de Papineau (M. Ouellet) a tenus la semaine dernière à la Chambre montrent qu'il était fort mal renseigné en ce qui concerne un certain aéroport de la circonscription d'Okanagan-Nord. Dernièrement, par l'entremise du ministre des Transports (M. Mazankowski) le gouvernement a consenti une subvention de plus de $400,000 en vue de réaligner la piste en question et d'apporter certaines autres modifications qui s'imposaient. Les citoyens de Vernon et du district régional d'Okanagan-Nord étaient fortement en faveur de ces travaux qui ont néanmoins suscité quelque opposition car, évidemment, il déplaît à bien des gens de vivre à proximité d'un aéroport. Or, ce dernier est là pour rester. Vernon et les districts environnants en ont absolument besoin puisqu'il permet à cette région d'envisager une expansion industrielle.

Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, que Vernon attire aussi le tourisme et que ce secteur constitue sans doute l'un de nos principaux facteurs économiques. Je signale aux députés et à l'ensemble des Canadiens que le gouvernement a fait preuve de sagesse en engageant ces dépenses de plus de $400,000 et je le félicite d'avoir satisfait ainsi un besoin essentiel.

* * *

L'INDUSTRIE

LA FABRICATION DE CHAUSSURES—ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT PRENNE UN ENGAGEMENT À LONG TERME

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, le secteur de la chaussure contribue de façon notable au bien-être socio-économique de bien des habitants de Kitchener. Pour être plus précis, les fabricants de chaussures de la région de Kitchener-Waterloo-Guelph-Cambridge emploient quelque 4,500 personnes ayant un salaire moyen de $14,000, ce qui représente un total annuel de 63 millions de dollars. Ces chiffres ne comprennent pas les centaines de personnes employés dans des secteurs connexes comme celui des fournisseurs ou de la vente.

Je prie le gouvernement de bien vouloir adopter et poursuivre une politique constituant un engagement à long terme en faveur de l'industrie de la chaussure, de sorte qu'elle puisse reprendre et conserver au moins 50 p. 100 du marché canadien.

Il est certain que la concurrence est une bonne chose, mais elle doit être juste. Une politique garantissant 50 p. 100 du marché permettrait de préserver les emplois actuels, de moderniser les installations, d'améliorer la productivité et de créer quelque 6,000 emplois dans l'ensemble du pays. C'est pour ces raisons que je demande au gouvernement de protéger le secteur de la chaussure en adoptant une politique qui lui garantisse 50 p. 100 du marché canadien.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

L'IMPORTANCE DE RECONDUIRE LES CONTINGENTEMENTS

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, encore une fois je voudrais revenir sur un sujet très important: celui de l'industrie de la chaussure.

Les contingentements actuels sont sur le point de prendre fin et ce, plus précisément, à la fin du mois de novembre et, dans le moment, on commence à en sentir les effets catastrophiques. J'ai en main un document se rapportant au fait que Chaussures St-Georges ferme ses portes après avoir embauché plus de 150 personnes.

Monsieur le Président, il m'apparaît donc impératif et extrêmement urgent que l'on reconduise les quotas pour cinq ans avec 50 p. 100 du marché. Le seul argument favorable à la non-reconduction des quotas, c'est l'aspect des consommateurs et, à mon avis, ce sont là des arguments très mal fondés puisque l'intérêt du consommateur réside dans la reconduction des quotas, et ce, à plusieurs points de vue.

Je demande donc au premier ministre (M. Mulroney) de concrétiser sa promesse très claire et très nette de protéger le secteur de la chaussure, et vous avez là l'occasion de faire oublier une partie importante de vos déboires.

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—ON DEMANDE D'ACCROÎTRE LES PRESTATIONS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, hier nous avons été témoins de trois faits dignes de mention. D'abord la faillite de la Norbanque. Ensuite, le gouvernement a suspendu l'étude du projet de loi C-70, première étape de son plan de réduction du déficit aux dépens des familles canadiennes. Enfin, les dernières données publiées par Statistique Canada révèlent que le revenu réel des familles diminue et que la pauvreté s'accroît.

Les familles sont les piliers de la société canadienne. C'est en leur sein que grandissent et se fortifient les prochaines générations de Canadiens et pourtant, un enfant sur cinq vit dans la pauvreté. Beaucoup doivent faire la queue devant les centres de secours alimentaires pendant que les gouvernements restent les bras croisés.

Réduire les prestations des familles et hausser leurs impôts n'aideront pas les choses. Au lieu de fermer la Norbanque, le gouvernement devrait supprimer les «banques d'aliments». Au lieu de donner un milliard aux banques, il devrait augmenter les prestations familiales. Le gouvernement devrait commencer à montrer qu'il est l'allié des familles en maintenant les niveaux de prestations et en réindexant les allocations familiales. J'invite tous les Canadiens à protester contre les attaques dont les enfants et les familles sont victimes.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT—L'IMPACT SUR LES PRODUCTEURS

M. André Plourde (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a annoncé la semaine dernière qu'un projet d'entente tripartite concernant des programmes de stabilisation des prix de la viande de bœuf et de porc a été adressé aux provinces et aux associations de producteurs afin d'obtenir leurs commentaires et, nous l'espérons, leur adhésion.

On se souviendra que le printemps dernier, lors des travaux du Comité permanent de l'agriculture, le ministre de l'Agriculture du Québec s'était abstenu de venir témoigner, contrairement à ses homologues des autres provinces. Il privait ainsi les producteurs agricoles du Québec du privilège qui leur revenait d'être représentés par le ministre de l'Agriculture de leur province dans un processus de consultation national important pour l'avenir d'un secteur agricole solide au Canada.

Les producteurs agricoles québécois souhaitent sûrement que, cette fois-ci, leur gouvernement provincial s'implique dans la discussion car les propositions faites par le ministre sont suffisamment souples pour satisfaire aux demandes des provinces et des associations de producteurs.

Les dispositions de la proposition devraient satisfaire les agriculteurs québécois puisqu'il est prévu que les provinces possédant leur propre programme pourraient tout de même adhérer au programme national dès le départ si elles le désirent.

Parallèlement, une étude sera réalisée afin de mesurer, de quantifier les distorsions créées par tous les programmes provinciaux et fédéraux dans le secteur agricole. A la lumière des résultats de cette étude, des ajustements devront survenir afin de faire en sorte que des producteurs d'une province ne jouissent pas d'une aide gouvernementale supérieure à celle reçue par les producteurs des autres provinces.

Article 22 du Règlement

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT DES CÉRÉALES FOURRAGÈRES—L'IMPORTANCE POUR LE SECTEUR DE L'ÉLEVAGE DE L'EST

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur le Président, en 1941, on présentait à la Chambre des communes le programme d'aide au transport des céréales fourragères. Ce programme remboursait 90 p. 100 des frais de transport du grain de la Tête des lacs jusque dans l'Est du Canada. Entre 1967 et 1976, l'aide consentie sur ce chapitre n'était plus que de 59.3 p. 100 et la région visée par les paiements de péréquation a été arbitrairement déplacée en direction de l'est, à Montréal.

• (1410)

On a bâti avec enthousiasme un secteur de l'élevage dynamique en se fondant sur la promesse que des paiements de péréquation seraient versés au titre des céréales fourragères. L'agro-alimentaire est le secteur le plus important de l'économie des Maritimes puisqu'il emploie le tiers de la main-d'œuvre. L'élevage, les entreprises de matériel agricole et les conserveries qui en vivent injectent plus de 1 milliard de dollars dans notre économie. Mais cette croissance ne s'est pas accompagnée de recherche, de développement technologique ou d'initiatives concernant la production céréalière dans les provinces de l'Atlantique.

En 1982, le Conseil agricole des Maritimes a présenté un certain projet au gouvernement du Canada dans le but de rendre plus autonome le secteur agricole des Maritimes. On proposait de maintenir l'élevage actuel et d'assurer l'autosuffisance de cette région dans le domaine des céréales fourragères.

Nous espérons devenir plus indépendants sur ce chapitre. Le programme d'aide au transport des céréales fourragères compte pour beaucoup dans le succès d'un tel projet. Nous avons donc bon espoir qu'on annoncera le plus tôt possible que ce programme, si important pour le développement régional, sera effectivement maintenu.

* * *

LES CHEMINS DE FER

L'AVENIR DES ATELIERS FERROVIAIRES DE TRANSCONA

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, le 30 mai dernier à la Chambre, j'ai posé une question au ministre des Transports (M. Mazankowski) au sujet de l'avenir des ateliers ferroviaires de Transcona. Le ministre avait alors déclaré que «cette compagnie et le CN à Winnipeg ont un avenir très prometteur». C'était là une plaisanterie très cruelle en ce qui concerne les députés de même que les travailleurs du CN. On a en effet annoncé cette semaine que tous les travaux d'entretien effectués pour le compte de VIA Rail cesseraient aux ateliers de Transcona ce qui va faire perdre leurs emplois à des centaines de travailleurs à Winnipeg.

Voilà encore un autre exemple de la façon dont le gouvernement a fait perdre à Winnipeg son rôle historique de centre de transport. Il a abrogé les ententes conclues il y a deux ans qui en faisaient le principal centre de transport de l'Ouest.

Article 22 du Règlement

Je recommanderais au ministre des Transports de réexaminer ces ententes et de reconnaître qu'il y a moyen de trouver une autre solution. Ces ententes prévoyaient la mise au point d'un prototype de wagons à céréales de poids léger qui pourraient être fabriqués dans l'ouest du pays. S'il se soucie encore tant soit peu du développement régional, le gouvernement veillera à respecter cet engagement et à confier la fabrication de ces wagons aux ateliers de Transcona afin de protéger ces emplois.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT

M. Fernand Ladouceur (Labelle): Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de cette Chambre sur les nombreux efforts qui ont été déployés jusqu'à maintenant par notre gouvernement au niveau national, afin d'améliorer la situation de l'emploi.

Étant le fruit d'une consultation et d'une volonté de coopération franche avec les provinces, et étant donné l'assurance d'une collaboration des divers intervenants du niveau économique, notre gouvernement, par l'intermédiaire de sa ministre de l'Emploi, a su mettre sur pied une stratégie de planification de l'emploi, stratégie dont les principaux objectifs répondent, de façon réaliste et concrète, aux attentes de nos concitoyens et citoyennes du Canada aux prises avec un désastreux héritage: le fruit de 16 années de pouvoir libéral.

Cette nouvelle stratégie, monsieur le Président, tiendra véritablement compte des besoins réels et permanents du marché du travail, tout en mettant de l'avant le souci de justice et d'équité.

Monsieur le Président, depuis les élections du 4 septembre 1984, plus de 300,000 nouveaux emplois ont été créés. Le taux de chômage est passé de 11.6 p. 100 à 10.3 p. 100. Le taux de chômage chez les jeunes a été ramené de 18.3 p. 100 à 15.9 p. 100. Voilà, monsieur le Président, non pas matière à sensation et à scandale, mais bien des faits concrets qui viennent, de façon tangible . . .

M. le Président: Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA CONSTRUCTION ÉVENTUELLE D'UN SITE D'ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS NUCLÉAIRES DANS L'EST DES ÉTATS-UNIS

M. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de cette Chambre sur un projet du gouvernement américain, du département de l'Énergie américain, pour la construction éventuelle d'un site d'enfouissement de déchets nucléaires dans l'Est des États-Unis. Actuellement, le gouvernement américain considère 236 sites dont, entre autres, trois sites qui sont à proximité de la frontière de l'État du Vermont et de la province de Québec.

Aussitôt que ce gouvernement a pris connaissance de cette situation, nous avons informé notre ambassade de manifester notre inquiétude immédiatement. Plus tard, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a soulevé cette question avec son homologue américain, M. Shultz; le ministre de l'Environnement a fait de même avec son homologue américain, M. Thomas, et plus tard le ministre canadien de l'Énergie, des Mines et des Ressources a fait de même avec son homologue américain, M. Herrington.

Récemment, le 26 septembre dernier à Ottawa, les officiels américains nous rassuraient sur le fait qu'on ne tiendrait pas compte de sites qui sont adjacents à la frontière du Canada, ni de sites qui exigeraient des études géologiques ou d'autres types d'études au Canada.

J'aimerais aujourd'hui dire de façon formelle, monsieur le Président, que le gouvernement canadien ne peut que difficilement se satisfaire de cette question-là ou de telle assurance faite par les Américains à ce stade-ci.

J'aimerais aussi attirer l'attention de cette Chambre sur le fait que les députés de l'opposition libérale, dès le début de cette affaire, ont manifesté le même genre de silence qu'ils ont toujours manifesté avant le 4 septembre dernier, et ce malgré le fait qu'il y ait . . .

M. le Président: Je regrette d'avoir à informer l'honorable député que son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE PARLEMENTAIRES ITALIENS

M. le Président: Je signale aux députés la présence aujourd'hui à notre tribune d'une délégation de parlementaires italiens dirigée par le sénateur Domenico Segreto.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES CORPORATIONS

L'ACQUISITION DE GULF CANADA—LA DÉCISION FISCALE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le leader à la Chambre s'emballe. Ma question s'adresse en fait au ministre des Finances.

M. Hnatyshyn: Je plaisantais.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre des Finances et sa collègue la ministre d'État aux Finances viennent de flamber un milliard de dollars dans ce fiasco bancaire. Ma question a trait à un autre milliard de dollars, le produit d'une entente secrète pour rendre une décision fiscale favorable aux participants de l'affaire Gulf Canada. Le ministre des Finances pourrait-il dire à la Chambre s'il était au courant de cette décision, s'il l'a approuvée, et si cela va s'ajouter à son déficit?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais faire un commentaire sur l'introduction de la question du député. Le gouvernement canadien n'a pas «flambé» un milliard de dollars dans ces banques. Ce millard de dollars a été injecté dans ces deux banques à cause de certaines pratiques de mauvaise gestion et de mauvaise économie qui ont entraîné leur chute. Je rappelle à l'honorable chef de l'opposition que cette mauvaise économie est liée aux décisions des précédents gouvernements sur le Programme énergétique national.

Des voix: Bravo!

Des voix: Vous le savez bien, John.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que les choses soient donc bien claires.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question de l'honorable représentant, les questions de décisions fiscales sont des questions confidentielles qui intéressent le ministre du Revenu national et la société concernée.

[*Français*]

L'ARRANGEMENT RELATIF À LA VENTE DE L'ACTIF DE GULF CANADA

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai posé la question au ministre pour savoir s'il était au courant de cette interprétation fiscale en faveur des participants dans le *deal* ayant trait à la Gulf . . .

Est-ce que le ministre serait en faveur de soumettre toute la question à un comité parlementaire afin que les participants dans cet arrangement pour la vente de l'actif de Gulf Canada . . . pour que les intéressés eux-mêmes puissent témoigner et rappeler la nature de ces interprétations fiscales et que la population canadienne puisse savoir combien cela va coûter?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je rappelle à l'honorable représentant qui, en tant que juriste, devrait comprendre ces questions, que les questions de jugement fiscal, si tant est qu'il y ait jugement fiscal ici, sont des questions confidentielles qui intéressent le ministre du Revenu national et la société elle-même.

Les questions relatives à la reprise d'une partie de l'actif de Gulf Canada par Petro-Canada sont des questions que l'honorable représentant pourrait peut-être poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Mais ce sont là des questions que nous avons abondamment commentées depuis plusieurs mois.

LE RENVOI ÉVENTUEL DE LA QUESTION À UN COMITÉ

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai donné au ministre quelques conseils sur la question de l'application de la Loi sur les banques aux déposants de la Banque commerciale du Canada et de la Norbanque. Il n'a pas voulu en tenir compte. Alors voici comment je lui présente maintenant la question: Même si l'on admet que le ministre du Revenu national ne peut pas, en vertu des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu, révéler le contenu de ces décisions fiscales, les contribuables eux-mêmes le peuvent certainement. Le ministre des Finances voudrait-il prendre des dispositions avec le ministre du Revenu national pour soumettre toute cette question à un comité parlementaire afin de permettre aux contribuables de venir exposer au Parlement les informations qu'ils ont eues sur ces décisions?

• (1420)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le très honorable chef de l'opposition voudrait faire soumettre certaines questions à un comité de la Chambre des communes. Ce n'est pas à moi de décider de ce qui peut être soumis à un comité de la Chambre des communes. Peut-être voudrait-il adresser cette proposition au président de ce comité.

LA JUSTIFICATION DE LA DÉCISION FISCALE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, j'ai du mal à en croire mes oreilles.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Nous avons du mal à en croire votre cravate.

M. Johnston: Est-ce que le ministre des Finances est en train de me dire que la Loi de l'impôt sur le revenu permet des arrangements sous la table qui risquent dans le cas présent de coûter un milliard de dollars au contribuable canadien? Il fait cadeau d'un milliard de dollars à un groupe de riches Canadiens, et il ne veut pas faire savoir à l'opinion publique en fonction de quoi cette décision a été prise?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, voilà encore une fois le critique financier du parti d'opposition qui nous donne un exemple de son indignation bien connue. Il s'écoute tellement parler qu'il en oublie de poser une question.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Si c'est comme cela que vous pensez dissimuler la chose, alors levez-vous et défendez-vous!

M. le Président: A l'ordre!

M. Johnston: Quel culot, donner une réponse pareille.

Des voix: Oh!

M. le Président: A l'ordre!

M. Crosbie: Posez votre question, super-gueule!

M. le Président: A l'ordre!

M. Clark (Yellowhead): Mauvais acteur!

M. le Président: A l'ordre! Une question supplémentaire.

LES DISPOSITIONS DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, est-ce que le ministre est en train de dire aux Canadiens que dans l'esprit du gouvernement la Loi de l'impôt sur le revenu autorise des arrangements en secret permettant de refiler à un petit groupe de Canadiens un milliard de ces dollars qui sont si rares en ce moment d'après le ministre, sans que le public canadien puisse y jeter un regard?

M. de Jong: Vous avez fait exactement la même chose. Qu'y a-t-il de changé?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce que j'ai dit c'est que le député, auteur connu et avocat fiscaliste dans une vie antérieure . . .

M. Hnatyshyn: Et candidat à l'investiture.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . c'est qu'il sait et que son chef sait qu'en matière fiscale la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada ne permet pas de donner en public des renseignements précis concernant une société ou une personne donnée. S'il veut présenter à un comité parlementaire une question de portée générale ou un élément donné de la Loi de l'impôt sur le revenu au sujet desquels il aimerait avoir mon opinion, je n'hésiterai pas à me présenter devant ce comité et à y examiner les conséquences du passage en question de la Loi de l'impôt. Mais dans un sens général seulement.

* * *

LES BANQUES

LA COMMISSION D'ENQUÊTE—L'EXAMEN DE LA FAÇON DONT LES MINISTRES ONT EXERCÉ LEURS FONCTIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, je poserai ma question au vice-premier ministre. Le gouvernement a-t-il l'intention de demander au juge Estey d'examiner la façon dont les ministres ont exercé leurs fonctions relativement au renflouage de la Banque Commerciale du Canada et à l'effondrement de la Norbanque?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question hier et le député . . .

M. Broadbent: Vous ne l'avez pas fait.

M. Nielsen: Oui, je l'ai fait.

M. Broadbent: Vous n'avez pas répondu à cette question hier.

M. Nielsen: Le député devrait aussi respecter le commentaire 359 de Beauchesne.

Je répète que j'ai répondu hier à cette question en disant qu'il serait tout à fait déplacé de commenter ou de délimiter le mandat qui était joint au communiqué et qui y était décrit de façon relativement détaillée. Pourquoi le député n'a-t-il pas la patience de laisser le juge Estey mener son enquête à sa façon au lieu de demander au gouvernement de définir le cadre de son travail? Le juge Estey a déjà le mandat le plus vaste possible.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le vice-premier ministre sait aussi bien et peut-être même mieux que tout autre député à la Chambre que le cadre dans lequel le juge Estey effectuera son travail est celui que choisira le gouvernement. Si le gouvernement veut que le juge Estey examine la question de la responsabilité ministérielle, il aurait dû le préciser dans le mandat. Voilà ce que je veux dire au vice-premier ministre.

M. Hnatyshyn: Avez-vous une question à poser?

LE MANDAT DE LA COMMISSION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, lors de sa conférence de presse, vendredi, le premier ministre a dit que l'enquête devait porter sur toutes les personnes en cause et que celles-ci devaient être tenues comptables de leurs gestes. Si c'est ce que le premier ministre voulait, pourquoi le mandat de la commission ne mentionne-t-il pas de façon précise la question de la responsabilité ministérielle? Le gouvernement veut-il se tirer de ce fiasco d'un milliard de dollars en donnant un mandat insuffisamment précis au juge qui fera enquête?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai le texte du mandat.

M. Broadbent: Moi aussi.

M. Nielsen: Dans ce cas, je gaspillerais le temps de la Chambre si je le lisais maintenant.

M. Broadbent: Mais non, allez-y!

M. Nielsen: Ce mandat donne essentiellement un chèque en blanc au juge Estey pour mener l'enquête la plus vaste possible sur toutes les circonstances qui entourent cette affaire. Qu'y a-t-il de mieux qu'un chèque en blanc? Deux peut-être? Je l'ignore. Nous avons tant fait tout pour que le mandat de la commission soit aussi vaste que possible.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le problème d'un chèque en blanc, c'est qu'il peut être dressé au montant de zéro ou de un milliard de dollars. Ce peut être n'importe quoi. Le gouvernement sait très bien s'y prendre pour gaspiller un milliard de dollars. Les députés de ce côté-ci de la Chambre le savent parfaitement.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'adresse encore ma question supplémentaire au vice-premier ministre. S'il examine le mandat, il verra que deux des articles, soit les alinéa *a*) et *b*), peuvent inciter l'enquêteur à laisser complètement de côté la question de la responsabilité ministérielle. Si le gouvernement veut que cette question soit examinée, comme dans le cas de l'enquête Macdonald sur les activités de la GRC, pourquoi ne l'a-t-il pas précisé?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai trop confiance dans la conscience professionnelle et l'intégrité du juge Estey pour penser qu'il pourrait interpréter son mandat de façon aussi fausse.

[*Français*]

LA LIQUIDATION DE DEUX BANQUES—LA FAÇON DONT LE GOUVERNEMENT TRAITE L'AFFAIRE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je désire poser ma question à l'honorable ministre d'État (Finances).

Le premier septembre dernier, le gouvernement annonçait la décision de demander en même temps au tribunal l'autorisation de procéder à la liquidation de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque; c'était contenu dans le communiqué de presse que la ministre d'État a émis le premier septembre.

Or, ma question est la suivante, et je l'ai posée hier au ministre des Finances et je n'ai pas eu de réponse; peut-être que, aujourd'hui, madame la ministre pourra y répondre. Pourquoi a-t-on mis dans le même sac, le premier septembre, la Norbanque et la Banque Commerciale canadienne, puisqu'il donnait ainsi à la Norbanque le baiser de la mort?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il est très clair que le 1er septembre, la Norbanque et la BCC n'ont pas été mises dans le même sac. La Loi sur les banques ne laisse aucun doute sur ce qui se produit dans certaines circonstances. Un curateur a été nommé à la Norbanque pour lui donner le temps d'organiser un fusionnement. Pour des raisons qui, je crois, sont devenues évidentes pour l'opposition et qui tiennent à la conjoncture économique, à la direction de la banque et au rapport du curateur, cette solution n'a pas été possible. Nous n'avons nullement fait obstacle aux efforts du curateur.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DE LA DEMANDE DE LIQUIDATION RELATIVE À LA BCC ET À LA NORBANQUE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, il me semble que madame la ministre n'est pas au courant des documents qu'elle a rendus publics le premier septembre.

Dans le communiqué de presse qu'elle nous a donné ici, à la Chambre, à la page 3 on dit qu'il est nécessaire de présenter immédiatement une demande de liquidation dans le cas de chacune des banques. Elle vient de nous dire que ce n'est pas vrai. C'est ce qu'elle nous a dit le premier septembre. Alors, quand nous dit-elle la vérité?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, une fois de plus, l'opposition donne délibérément une fausse interprétation des faits. La Loi sur les banques stipule clairement quelle action doit être entreprise quand une banque ne semble plus viable. Après avoir nommé le curateur, pour le laisser jouer son rôle, nous avons décidé de ne pas mettre la banque en liquidation.

• (1430)

LE POINT DE VUE DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au vice-premier ministre. Répondant à mon chef, il a déclaré que le député d'Oshawa avait peut-être déformé les faits lorsqu'il a soutenu que le juge Estey pourrait ne pas avoir à se pencher sur la question de la responsabilité ministérielle. Le gouvernement croit-il que le juge Estey devrait examiner la question de la responsabilité ministérielle?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu précisément à la même question hier et encore une fois aujourd'hui. Le mandat du juge Estey est vaste et clair: il a été nommé pour enquêter et faire rapport sur toutes les circonstances et tous les facteurs qui ont contribué aux difficultés des banques et qui les ont contraintes à cesser toute activité. Si le député ne comprend pas cela et que ce texte ne lui paraît pas assez clair, je le lui expliquerai volontiers, mot pour mot, après la période des questions.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Ce serait pénible. Je préférerais que vous vous en absteniez, si vous n'avez pas d'objection.

LA FOURNITURE DE DOCUMENTS AU COMMISSAIRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, la position du vice-premier ministre est-elle que l'on fournira au juge Estey tous les documents et tous les renseignements que le ministre des Finances et la ministre d'État aux Finances avaient à leur disposition au moment où ils examinaient la situation de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, pourquoi le député a-t-il la présomption de savoir à l'avance quels documents le juge Estey réclamera et quels autres il ne demandera pas?

M. de Jong: Règlement! Il faut s'adresser au président.

M. Nielsen: Il n'est pas nécessaire, pour parler à la Chambre dans les règles, de regarder le Président. Je préférerais regarder notre ami d'en face, qui est fort bel homme.

M. le Président: A l'ordre!

M. Deans: Je pense que vous venez d'insulter le président.

M. le Président: On se croirait à un concours de beauté.

M. Axworthy: C'est votre premier bon choix depuis le début de l'année.

M. Nielsen: Après tout, monsieur, il ne porte que la moustache.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Il serait des plus opportuns, à mon avis, que nous laissions au juge Estey le soin de décider de la façon dont il procédera pour mener sa vaste enquête; à ce sujet d'ailleurs, il dispose pratiquement des pleins pouvoirs pour fouiller tous les coins et recoins qu'il voudra bien.

M. Benjamin: Que voulez-vous dire par «pratiquement»?

ON DEMANDE LA LISTE DES DÉPOSANTS NON ASSURÉS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, c'est à la ministre d'État aux Finances que je m'adresse. Comme le projet de loi que le gouvernement entend présenter à la Chambre pour indemniser les déposants non assurés de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque figure au *Feuilleton* d'aujourd'hui, la ministre pourrait-elle nous donner l'assurance qu'elle nous révélera à l'occasion du débat sur cette mesure l'identité desdits déposants, de façon que les contribuables puissent savoir où ira leur argent?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, monsieur le Président, je suis prête à fournir au comité de la Chambre, une ventilation de ces déposants par catégories, de façon à bien préciser où ira l'argent. Je devrais peut-être préciser de nouveau que la Loi sur les banques interdit de révéler le nom des déposants. S'il y avait incertitude quant à l'interprétation de la Loi sur les banques, je serais disposée à communiquer la liste à la Commission, quitte à ce que l'honorable juge Estey se prononce quant à l'interprétation de la loi en l'occurrence.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES AVIS JURIDIQUES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, nous nous occupons de banques qui ont fait faillite, de sorte que c'est maintenant la Loi sur les liquidations qui s'applique à leurs affaires, et non plus la Loi sur les banques. La ministre pourrait-elle déposer à la Chambre les avis juridiques sur lesquels elle fondait son refus de communiquer jusqu'ici ces renseignements?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Quand je présenterai cette semaine le projet de loi en question, monsieur le Président, je fournirai à l'occasion du débat tous les renseignements nécessaires.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

LE RAPPORT SUR LA POLITIQUE DE L'EAU—LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES CANADO-AMÉRICAINES

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures puisque le premier ministre est absent. Le rapport d'enquête sur la politique fédérale de l'eau a été publié hier; d'après ce rapport la dérivation d'énormes quantités d'eau vers les États-Unis pose de graves problèmes environnementaux, économiques et stratégiques. Les auteurs du rapport ne s'opposent toutefois pas à ces exportations. Ils disent qu'il appartient au cabinet de prendre une décision.

Compte tenu du fait qu'il y a plusieurs demandes supplémentaires d'eau de la part des États-Unis et que ce pays a déjà fait au Canada de nombreuses propositions de dérivation de cours d'eau, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures assumera-t-il ses responsabilités politiques et garantira-t-il à la Chambre et aux Canadiens que l'eau canadienne ne sera pas exportée?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la commission d'enquête Pearse recommande au Canada de faire preuve de prudence en ce qui concerne les transferts d'un bassin à un autre; c'est une de ses principales recommandations. Le gouvernement l'acceptera sans hésiter. Les États-Unis ou un autre pays n'ont pas encore proposé au Canada de projets précis de dérivation de grande envergure. Nous avons par conséquent le temps et nous en profiterons.

ON DEMANDE QUE L'EAU SOIT EXCLUE DES NÉGOCIATIONS

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures; elle porte sur les négociations relatives au libre-échange. Le ministre peut-il garantir à la Chambre et aux Canadiens que le patrimoine aquatique du Canada ne sera pas mis en jeu dans les négociations?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme le député, la Chambre et le pays le savent, ce sont des questions distinctes et elles seront examinées séparément.

M. Benjamin: Comment allez-vous les examiner? C'est là la question.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

L'ACHAT DE THON EN CONSERVE

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. On a appris aujourd'hui que la société Star-Kist est en train de livrer à son ministère 131,000 boîtes de thon. Cela inquiète vivement le personnel des Forces armées canadiennes, car on leur a demandé dans le passé d'accepter du thon de qualité inférieure. Le ministre peut-il rassurer le personnel des Forces armées et les employés de l'usine Star-Kist au sujet de la qualité de ce thon? Le ministère des Pêches et des Océans dit n'avoir émis aucun certificat d'inspection pour du thon provenant de cette usine depuis le mois de mai.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, les cuisines du ministère de la Défense nationale ne serviront que des aliments propres à la consommation et tout à fait sains.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Cela sera affiché dans toutes les cuisines maintenant.

LES CERTIFICATS D'INSPECTION

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Dans une réponse qu'il m'a donnée vendredi dernier, il a déclaré que le personnel des Forces armées mangeait fort bien. Peut-il rassurer les milliers de militaires dont il est censé veiller au bien-être en déposant tous les certificats d'inspection émis par le ministère des Pêches et des Océans au sujet du thon livré à l'heure actuelle, au moment où nous parlons?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je peux dire à mon honorable collègue que malgré d'énormes obstacles dont nous avions hérité, les Forces armées sont maintenant mieux nourries . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Répondez à la question.

M. Nielsen: . . . et mieux équipées, et en toute franchise, je crois qu'elles sont extrêmement heureuses du changement survenu.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LES EXPORTATIONS CANADIENNES D'URANIUM APPAUVRI—L'UTILISATION AUX ÉTATS-UNIS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne l'utilisation d'uranium canadien pour la fabrication d'armes nucléaires américaines. J'ai une lettre de M. John Longenecker, le sous-secrétaire adjoint à l'enrichissement de l'uranium du Bureau de l'énergie nucléaire des États-Unis où l'on peut lire ceci:

> L'uranium appauvri est entreposé dans les installations d'enrichissement. Les contrats prévoient que si le client ne le réclame pas, cet uranium devient la propriété du gouvernement des États-Unis. Nous en avons transformé une partie en . . . uranium métallique.

M. le Président: A l'ordre.

M. Waddell:

> . . . à l'usage du département de l'Énergie des États-Unis . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député a-t-il une question à poser?

M. Waddell: Oui. Le département de la Défense des États-Unis convertit cet uranium. Devant une telle preuve, comment le ministre explique-t-il la contradiction entre les propos des autorités américaines et ceux que ses fonctionnaires et lui-même nous tiennent?

• (1440)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la teneur de la lettre citée par le député et les déclarations que j'ai faites à la Chambre ne diffèrent en rien. Nous respectons les termes du traité conclu entre le Canada et les États-Unis. Ce traité prévoit des dispositions administratives. Le département de l'Énergie, à Washington, a mis en place un mécanisme intergouvernemental qui nous assure que la quantité d'uranium appauvri équivalant à celle qui provient de source canadienne n'est pas utilisée à des fins militaires.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'EXAMINER LA QUESTION

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, comme dans la même lettre, le porte-parole du gouvernement des États-Unis dit que les résidus d'uranium canadien ne sont pas séparés du reste à l'usine d'enrichissement et que les fonctionnaires du ministre ont dit hier que ces résidus étaient traités à part, le ministre ne peut-il pas au moins examiner la question? Il se peut en effet, que le contrôle ne soit pas suffisant et que cet uranium soit détourné pour la fabrication de bombes.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ces insinuations se font de plus en plus précises. Il n'y a pas si longtemps, le chef du Nouveau parti démocratique a porté des accusations à la Chambre sans pouvoir même présenter la moindre preuve. Le député déclare maintenant qu'il pourrait y avoir des irrégularités sur le plan administratif.

Je peux de nouveau lui assurer que les dispositions administratives prévues dans le traité sont prises de façon à respecter les termes du traité. S'il veut me montrer cette lettre, je me ferai un plaisir de la lire. S'il veut bien me faire parvenir les preuves qu'il prétend posséder, j'en serai ravi. S'il a la moindre preuve, qu'il me la présente au lieu de faire des insinuations.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES DÉLÉGUÉS

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre de l'Environnement, porte sur le sujet important des pluies acides. En mars dernier, William Davis a été délégué par le Canada, en même temps que Drew Lewis des États-Unis, pour préparer un rapport sur cette question cruciale d'ici au 31 mars 1986.

Comme nous sommes déjà rendus à la moitié du mandat, le ministre peut-il nous faire un compte rendu sur l'avancement des travaux jusqu'ici? Peut-on s'attendre à ce qu'ils respectent ce délai?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme le député doit le savoir, les délégués américain et canadien n'ont aucun compte à me rendre puisqu'ils n'ont été nommés ni par moi ni par mon prédécesseur. Ils relèvent plutôt du premier ministre du Canada et du Président des États-Unis.

Cependant, je me suis entretenu avec William Davis et je compte bien rencontrer également Drew Lewis. D'après les renseignements qui me sont parvenus des deux, directement ou non, il semble que leurs travaux avancent rapidement.

Ils doivent présenter un rapport avant que le Président et le premier ministre ne tiennent à nouveau une réunion au sommet et, sauf erreur, ils seront en mesure de le faire même avant cette date.

* * *

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

LE SYSTÈME DE COMMUNICATION INFORMATISÉ

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, qui travaille sans doute sur sa nouvelle machine à courrier, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Au début de l'année, les Canadiens ont appris que le budget du cabinet du premier ministre a augmenté de 57 p. 100. Ils viennent maintenant d'apprendre qu'un nouveau système de communication informatisé, destiné au cabinet du premier ministre, doit coûter 7 millions de dollars. Le vice-premier ministre peut-il expliquer ou justifier une dépense semblable à une époque où l'on demande aux Canadiens ordinaires de se serrer la ceinture et où le même gouvernement rogne sur les allocations familiales?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre suppléant des Communications): Monsieur le Président, tout d'abord, il n'y a pas de dépenses de 7 millions de dollars de prévues au Bureau du premier ministre, c'est que, tout simplement, le ministère des Communications expérimente pour un montant d'environ $500,000, mais disons que ce qui coûte $500,000 pour nous coûtait 7 millions de l'autre côté il y a deux ans. Dans ce cadre-là, nous expérimentons simplement quelque chose qui ne se rapporte pas du tout au courrier du premier ministre, mais simplement aux procédures internes et du Conseil privé et du Bureau du premier ministre.

Quant aux 7 millions de dollars en cause, c'est un projet d'ensemble qui n'a eu aucun aval ministériel, et c'est encore dans les documents de recherche du député de Glengarry-Prescott-Russell.

LA CENTRALISATION DU SYSTÈME DE SONDAGE D'OPINION PUBLIQUE, DE LA CORRESPONDANCE ET DE L'INFORMATION

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Nous savons maintenant que le premier ministre veut centraliser dans son bureau tout le système de sondage d'opinion publique et, maintenant, avec de l'équipement dispendieux, la correspondance et l'information. Comment le ministre peut-il nous dire, nous expliquer ou nous justifier pourquoi cet équipement est nécessaire et quelle assurance les députés auront-ils que tout cet équipement ne servira pas à peu près exclusivement au parti progressiste conservateur pour tenter de «remonter» les problèmes qu'ils ont dans le moment?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre suppléant des Communications): Monsieur le Président, il est évident que le député de Glengarry-Prescott-Russell, comme d'habitude, n'a absolument rien compris de ce que je lui ai dit.

Je lui ai dit que, comme dans l'ensemble des bureaux de la dimension de celui du premier ministre du Canada, il y a suffisamment d'opérations en termes d'écrits et de correspondance pour que cela se justifie non seulement . . . et si l'honorable député écoute attentivement, il n'aura pas à poser une troisième question . . . non seulement dans le Bureau du premier ministre, mais dans toutes les opérations du Conseil privé. Il y a des communications qui sont faites actuellement par le greffier du Conseil privé . . . Pour apporter des précisions, demandez-le lui, et il va sûrement vous donner la bonne réponse cette fois.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AFRIQUE DU SUD—LE PROJET D'ACHAT D'UN LOGICIEL

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. On m'a signalé qu'un représentant du Conseil des sciences et de la recherche industrielle de l'Afrique du Sud se trouvait actuellement en Colombie-Britannique où il doit s'entretenir cette semaine avec la direction de MacDonald Dettwiler dans le but d'acheter un logiciel qui est financé presque totalement par le Conseil national de recherches, grâce à son programme d'aide à la recherche dans l'industrie. Nous ferions donc entendre au gouvernement sud-africain deux sons de cloche différents.

Le secrétaire d'État compte-t-il examiner cette affaire et garantir à la Chambre que les ministères fédéraux et les organismes d'État, dont le CNR, ont reçu la consigne de ne soutenir financièrement sous aucun prétexte des exportations vers l'Afrique du Sud, y compris des transfers de technologie?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Mes déclarations concernant l'Afrique du Sud ont certes été transmises à tous les ministères. J'entends assurément examiner l'affaire que la députée vient de me signaler pour ensuite la mettre au courant, ainsi que la Chambre, des résultats de mes démarches.

L'AVIS CONCERNANT LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, je remercie le secrétaire d'État. C'est une situation des plus sérieuses puisqu'elle se produit après l'annonce qu'il a fait à la Chambre le 13 septembre.

Aurait-il, par la même occasion, l'obligeance d'informer tous les chefs d'entreprise au Canada que les échanges sont maintenant bloqués, en ce qui concerne les exportations et les transferts de technologie en Afrique du Sud?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai justement eu l'occasion de m'entretenir à diverses reprises avec des entrepreneurs canadiens qui font ou faisaient affaire de quelque façon avec l'Afrique du Sud. J'ai été renversé de constater à quel point ils appuyaient les directives que le gouvernement leur a données et s'employaient même à utiliser des moyens dont eux-mêmes disposent, et non pas le gouvernement, afin de faire sentir au gouvernement sud-africain l'horreur et la répulsion que son régime d'apartheid inspire au Canada tout entier, notamment au Parlement, dans le milieu des affaires et chez les travailleurs.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

LA FERMETURE D'INSTALLATIONS MILITAIRES À SAINT-ADOLPHE D'HOWARD

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics.

A quelques mois de la fermeture complète de la station des Forces canadiennes du lac Saint-Denis, située dans la localité de Saint-Adolphe d'Howard, mes commettants de cette région s'inquiètent, avec raison, de l'avenir des installations de cette base, évaluées à plus de trois millions de dollars.

Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre est d'accord sur le document présenté par le comité local de reclassement, à savoir qu'une étude de faisabilité puisse être financée afin d'examiner toutes les possibilités de réutilisation des effectifs de cette base?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, dans un premier temps, comme vous le savez tous, les effectifs de cette base appartiennent toujours à la Défense nationale. Je suis fort heureux de pouvoir dire à ma collègue aujourd'hui qu'un comité interministériel se chargera de faire une évaluation dans le but de réduire l'impact négatif qui pourrait survenir pour les municipalités environnantes. Mais à la lumière de cet exercice, monsieur le Président, s'il s'avérait nécessaire qu'une étude de faisabilité puisse répondre aux inquiétudes des paroisses environnantes, je n'hésiterais pas à en faire la recommandation.

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA SITUATION DES PÊCHEURS TERRE-NEUVIENS

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je la lui ai déjà posée, mais je n'ai malheureusement pas encore eu de réponse.

La semaine dernière, l'*Evening Telegram* écrivait que la saison de pêche dans la région de Nain avait été si mauvaise que la plupart des familles n'ont que peu ou pas d'argent, ce qui fait qu'une vieille tradition vient d'être reprise, celle d'échanger des vêtements contre des baies ramassées dans la campagne.

• (1450)

La situation est catastrophique. Les preuves sont là. Comment se fait-il que la ministre observe distraitement pendant que le gouvernement distribue des milliards aux banques et refuse de donner quoi que ce soit aux pêcheurs et travailleurs des conserveries de Terre-Neuve? Comment peut-on tolérer une telle situation?

M. Benjamin: Ils sont pareils aux libéraux.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous avons étudié de près les résultats de la saison de pêche automnale. Nous connaissons la gravité de la situation.

Je peux dire à la Chambre que, en collaboration avec le ministre de l'Expansion industrielle régionale et du ministre des Pêches, nous envisageons différents moyens d'aider les personnes concernées. Je peux garantir au député et, en fait, à tous ceux qui sont touchés à Terre-Neuve, que des mesures seront prises pour atténuer les difficultés qu'ils pourraient connaître.

ON DEMANDE À LA MINISTRE D'AGIR

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, nous pensions que la ministre était originaire du Cap-Breton et nous comprenait, que c'était une ministre compatissante, mais ce n'est pas le cas, apparemment.

Sérieusement, elle ne peut pas changer le régime d'assurance-chômage. Si elle attend jusqu'en novembre, elle ne pourra pas créer de programmes d'emploi. Pourrait-elle voir la réalité en face? Pourrait-elle agir maintenant pour venir en aide aux pêcheurs et aux travailleurs des conserveries de la côte du Labrador?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai dit au député à tous ceux qui sont touchés que des mesures seraient prises . . .

Une voix: Quand?

Mlle MacDonald: . . . beaucoup plus tôt que ne l'aurait fait un gouvernement libéral.

M. Axworthy: C'est vous qui avez supprimé le programme, pas nous.

Mlle MacDonald: Je peux garantir aussi au député que les mesures qui seront prises pour les personnes visées auront des avantages durables.

* * *

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

LE SYSTÈME DE PUBLICITÉ DIRECTE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Elle porte sur un article paru dans le journal aujourd'hui; selon cet article, le cabinet du premier ministre aura un nouveau programme de publicité directe qui coûtera $7.5 millions.

Le vice-premier ministre serait-il disposé à admettre que ce programme, ainsi que le contrat relatif aux sondages qui est sur le point d'être adjugé, servira à faire payer par les contribuables du Canada les frais de campagne du parti conservateur et qu'il sera dirigé par le cabinet du premier ministre?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, l'insinuation que renferme cette question est pratiquement aussi injurieuse que sa source.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LE CONTRAT DE SONDAGE DU GOUVERNEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma deuxième question et question supplémentaire s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Le ministre des Approvisionnements et Services peut-il confirmer à la Chambre que le gouvernement est disposé à accorder un contrat de plus de 10 millions de dollars pour des sondages et que les principaux bénéficiaires seront deux sociétés conservatrices spécialisées dans les sondages.

M. Crosbie: Le maître de l'injure!

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je signale à la Chambre qu'un appel d'offres a été lancé à plus de 32 entreprises pour faire faire certains sondages.

M. Broadbent: A qui les contrats sont-ils adjugés?

M. McInnes: Vingt-deux entreprises ont répondu. On examine actuellement les soumissions; beaucoup de sociétés de toutes les régions du Canada seront sur la liste au moment de prendre la décision finale.

Des voix: Bravo!

* * *

LES BANQUES

LA COMMISSION D'ENQUÊTE—L'EXERCICE DES FONCTIONS MINISTÉRIELLES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis réconforté par la franchise inhabituelle du vice-premier ministre à l'égard de mon collègue, le député de Renfrew-Nipissing. Permettez-moi donc de lui poser une question. Le vice-premier ministre sait qu'il est essentiel pour l'enquête portant sur le dossier de la BCC et de la Norbanque que le juge Estey se prononce sur la façon dont le ministre des Finances, le ministre d'État (Finances) et, enfin, le premier ministre se sont acquittés de leurs fonctions ministérielles dans cette affaire. Ne pense-t-il pas que le gouvernement place un juge très éminent dans une position presque impossible, je dirai même irrégulière en demandant à l'ordre judiciaire d'examiner les questions de responsabilité ministérielle, ce qui n'appartient qu'au Parlement et à un comité parlementaire?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai lu une fois aujourd'hui l'énoncé du mandat. Je n'ai sûrement pas besoin de le lire à nouveau pour me faire entendre de l'honorable chef de l'opposition.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous connaissons le mandat. Donnez-nous la réponse, cela suffira.

M. Nielsen: J'espère bien que la commission se penchera sur la justification que le chef de l'opposition pouvait avoir, de déclarer le 9 septembre que la Chambre avait été induite en erreur par le premier ministre, par le ministre des Finances et par le gouverneur de la Banque du Canada et qu'il y avait eu manifestement des déplacements de dépôts à la Banque Commerciale du Canada de la part de personnes informées, avant qu'on ne laisse aller l'affaire. Voilà ce qu'a déclaré le chef de l'opposition. Il y a eu quelques autres déclarations échevelées du même genre. Le mandat est suffisamment large pour prévoir ce genre d'enquête. J'espère que cela sera fait.

LES POUVOIRS DU COMMISSAIRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, est-ce que l'honorable parlementaire, le vice-premier ministre, estime que c'est le rôle d'un juge de se prononcer sur ce qui se passe au Parlement? Est-ce que ce n'est pas au Parlement de se prononcer sur les actes des ministres et de tous ceux qui sont ici? Pourquoi oblige-t-on alors un juge à le faire?

Une voix: Qu'est-ce que vous cherchez à cacher, John?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Il va donc falloir encore une fois, à ce qu'il semble, monsieur le Président, rappeler le passage du mandat qui donne pouvoir au juge Estey de se pencher sur toutes les circonstances et sur tous les facteurs contributifs de la situation des banques qui a conduit à leur cessation d'activités. Je ne vois pas en quoi ces termes pourraient être plus larges, même pour satisfaire le chef de l'opposition.

L'EXAMEN DE LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, en réponse à des questions relatives au mandat de la commission, le vice-premier ministre a pour la première fois dit qu'il souhaitait qu'on examine les déclarations du chef de l'opposition. Affirmera-t-il maintenant sans ambages qu'il souhaite que la responsabilité ministérielle dans ces affaires soit également examinée? Va-t-il s'expliquer clairement là-dessus?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Hier, monsieur le Président, en répondant à une question du député de Comox-Powell River, je me suis souvenu d'un extrait de *De l'autre côté du miroir*. Je ne puis m'empêcher aujourd'hui de rapprocher celle-là et celle-ci; c'est blanc bonnet et bonnet blanc; les deux se ressemblent comme deux gouttes d'eau.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je me contenterai de dire carrément au vice-premier ministre, monsieur le Président, qu'il se montre ce qu'il y a de plus faux jeton à cet égard et qu'il le sait.

Des voix: Bravo!

Une voix: Vous êtes aussi minable que Johnston.

M. Crosbie: Miquette II.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député d'Oshawa n'est pas sans savoir que ce langage est antiréglementaire.

Une voix: C'est vous le faux jeton, Ed.

ON DEMANDE UN EXAMEN DU RÔLE DES MINISTRES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Ma dernière question supplémentaire, monsieur le Président, s'adresse au vice-premier ministre.

M. Clark (Yellowhead): Allez-y d'une autre insinuation!

M. Broadbent: Ayant déclaré qu'il veut voir examiner le rôle du chef de l'opposition, aura-t-il la logique et l'intégrité de réclamer qu'on examine aussi le rôle du ministre des Finances et celui du premier ministre? Voilà la question?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Rien, monsieur le Président, ne saurait mieux . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: En effet.

M. Chrétien: Erik est en train de perdre son sang-froid.

M. Nielsen: . . . que ce genre de question faire valoir la nécessité de la Commission d'enquête Estey.

Quant au qualificatif de faux jeton que le représentant me prête, je puis seulement dire que, contrairement à lui, je ne le suis pas vraiment.

Des voix: Oh, oh!

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LES SANCTIONS DU GOUVERNEMENT CANADIEN

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme vous le savez, beaucoup d'hommes d'affaires importants d'Afrique du Sud demandent au gouvernement sud-africain d'agir très rapidement en vue de faire disparaître l'apartheid. Le ministre estime-t-il que la ligne de conduite du gouvernement canadien relativement aux sanctions est encore valable et croit-il qu'elle est efficace?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je crois que tous les députés sont réconfortés en constatant que le monde des affaires exerce de plus en plus son influence pour tenter d'inciter ce gouvernement à modifier sa répugnante politique d'apartheid.

Des voix: Vous perdez de l'argent.

M. Clark (Yellowhead): De toute évidence, les initiatives du monde des affaires ne sont qu'un pas, bien qu'important. Nous continuerons à observer la situation pour voir si le gouvernement sud-africain va réagir. Dans ces circonstances, il importe, je crois, que le gouvernement sud-africain comprenne que le gouvernement canadien, s'il n'a pas d'autres choix, imposera les sanctions exposées dans la déclaration que je faisais à la Chambre plus tôt ce mois-ci.

* * *

• (1500)

LES BANQUES

LA COMMISSION D'ENQUÊTE—L'ACCÈS À L'INFORMATION

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, à la suite des réponses ou non-réponses fournies par le vice-premier ministre, je voudrais qu'il nous promette que le gouvernement s'abstiendra d'invoquer, devant la commission d'enquête, le caractère confidentiel des réunions du cabinet, et que les détails des conseils que le gouverneur de la Banque du Canada et l'inspecteur général des banques ont donnés aux ministres, de même que la teneur des consultations fréquentes évoquées par la ministre d'État aux Finances entre elle-même, le premier ministre et le ministre des Finances—bref, que tous ces renseignements—seront mis à la disposition de la commission d'enquête?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis vraiment étonné qu'un ancien solliciteur général me pose pareille question, car il sait tout aussi bien que moi qu'il serait des plus inopportuns, voire inacceptable . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: . . . de prescrire d'une façon ou d'une autre la manière dont le juge Estey devrait mener l'enquête. Le député ne fait peut-être pas confiance au juge Estey, mais, pour ma part, il a toute ma confiance, et il en est certainement de même pour tous les ministériels. Le député a déjà participé à l'administration de la justice et, à ce titre, je lui demande de laisser les choses suivre leur cours dans le cadre du mandat très général qui a été confié au juge Estey.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell) le lundi 30 septembre 1985 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) m'a fait part de son intention de faire un rappel au Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'UTILISATION D'UN MOT JUGÉ ANTIPARLEMENTAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, le vice-premier ministre (M. Nielsen) a employé le mot «injurieux» en réponse à une question du député de Comox-Powell River (M. Skelly), à propos de cette question et du député lui-même.

Monsieur le Président, si vous examinez le commentaire 320, à la page 110 de la 5e Édition de Beauchesne, vous constaterez que le mot «injurieux» a été jugé antiparlementaire en 1930. Par conséquent, conformément au commentaire 323 de Beauchesne, je vous demanderais, monsieur le Président, de prier le vice-premier ministre de retirer ce mot offensant.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il est réconfortant de voir le leader parlementaire libéral se porter aussi rapidement à la rescousse du député néo-démocrate, mais . . .

M. Axworthy: Du Parlement.

M. Gauthier: Du Parlement.

M. de Corneille: De la Chambre.

M. Nielsen: . . . je n'hésite pas à retirer le mot «injurieux» et à le remplacer par le mot «rancunier».

M. le Président: Cela m'a posé un problème, car le vice-premier ministre (M. Nielsen) a dit: «la question et sa source» et j'ignorais s'il voulait parler du député ou de quelqu'un d'autre, sans quoi je serais intervenu immédiatement. Je considère, toutefois, qu'il s'agit d'une rétractation et je pense que c'en est une.

Mme Copps: Ce n'est pas une rétractation.

M. le Président: La parole est au député de Comox-Powell River (M. Skelly).

M. Nunziata: Ce n'est pas une franche rétractation.

M. le Président: Le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) est mal placé pour me parler de franche rétractation.

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: La question de privilège, monsieur le Président . . .

M. le Président: La parole est au député de Comox-Powell River.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, c'est à propos de ce même rappel au Règlement. C'est avec une certaine inquiétude que j'ai entendu le vice-premier ministre (M. Nielsen) employer cette épithète quant à la source de ma question. Je suppose qu'il a lancé cette pique dans un mouvement d'humeur et je suis bien prêt à lui pardonner en sachant que la question était fondée et qu'il ne pouvait pas y répondre.

Une voix: Pique?

M. le Président: Le député a sans doute employé un terme de golf. Le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) . . .

Mme Copps: Qui est un salaud?

M. le Président: A l'ordre!

Mme Copps: Le député vient de nous traiter de salauds.

Une voix: Vermine.

M. le Président: A l'ordre!

M. Rossi: Regardez le mouton derrière vous.

M. le Président: A l'ordre! Le langage continue à se dégrader, de tous les côtés.

M. Rossi: C'est un fumiste.

M. le Président: J'invite tous les députés, je le répète, à ne pas oublier qui nous sommes, qui nous a élus ici ni où nous sommes.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA REMARQUE DE M. LE PRÉSIDENT

M. John Nunziata (York Sud-Weston): Monsieur le Président, après l'intervention du vice-premier ministre (M. Nielsen), j'ai déclaré que ce qu'il avait dit n'était pas une franche rétractation. Vous m'avez répondu que j'étais plutôt mal placé pour parler de franche rétractation. Monsieur le Président, je vous prierai de bien vouloir expliquer immédiatement à la Chambre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: . . . et à mes électeurs ce que vous entendez par là.

M. le Président: Avec joie.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je voulais dire que tous les députés à la Chambre doivent savoir que la tradition veut qu'il y ait rétractation complète. Il n'est arrivé à ma connaissance qu'une seule fois à la Chambre qu'un député se rétracte complètement en ma présence, une seule fois. Ce n'était pas le vice-premier ministre (M. Nielsen) aujourd'hui, ni le député de York-Sud-Weston quand c'était son tour. Ce n'est arrivé qu'une seule fois, et c'est le très honorable représentant de Yellowhead (M. Clark) qui l'a fait en ma présence. A ma connaissance, c'est le seul cas de rétractation complète.

Le député de York-Sud-Weston me demande ce que je voulais dire. Je vais lui expliquer ce que je voulais dire. Tous les députés doivent savoir que les rétractations doivent être complètes. Si un député ne se rétracte pas franchement, il est manifestement mal placé pour venir accuser un autre député de ne pas se rétracter franchement. Voilà ce que je voulais dire.

M. Nunziata: Question de privilège, monsieur le Président . . .

M. le Président: Le député de York-Sud-Weston pose une question de privilège. Quelle est cette question?

M. Nunziata: Monsieur le Président, je répète ma question de privilège. Vous m'avez dit que j'étais plutôt mal placé pour parler de franche rétractation, et je veux que vous m'expliquiez ce que vous entendiez par là de façon précise, monsieur le Président.

M. le Président: A ma connaissance, le député ne soulève pas une question de privilège. Il veut que je lui explique ce que je voulais dire. Je l'invite une nouvelle fois à venir en discuter avec moi en privé.

M. Nunziata: Vous l'avez dit à la Chambre, expliquez-vous à la Chambre.

M. le Président: Le député est prié de se rasseoir.

M. Nunziata: Vous l'avez dit ici . . .

M. le Président: Le député est prié de se rasseoir. Je considère respectueusement que la remarque que j'ai faite initialement, qu'elle soit juste ou non, était déplacée. Je le dis au député mais je lui rappelle aussi qu'il lui est arrivé une fois de se rétracter ici, et qu'il sait très bien, car je le lui ai dit en privé, si j'ai trouvé que sa rétractation était complète.

Mme Copps: Cela n'a rien à voir.

M. le Président: La députée de Hamilton-Est (Mme Copps) dit que cela n'a rien à voir. Le vice-premier ministre a fait une rétractation qui est à mon avis, si la députée de Hamilton-Est prend la peine de vérifier le compte rendu, tout aussi franche que celle du député de York-Sud-Weston.

Une voix: Eh bien, tombez-lui dessus, alors!

Mme Copps: C'est cette question-ci que vous devez trancher.

M. le Président: La députée de Hamilton-Est voudrait m'apprendre mon métier? Mon métier, c'est de décider s'il y a eu une question de privilège . . .

M. Rossi: Il s'en tire à chaque fois.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de York-Sud-Weston prétend qu'il a une question de privilège. Il ne m'a toujours pas soumis de question de privilège. J'estime donc qu'il n'a pas de question de privilège à présenter.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

TRANSPORTS

PRÉSENTATION DU 5E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du comité permanent des transports, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

PÉTITIONS

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LE RÉTABLISSEMENT DE LA PLEINE INDEXATION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de l'Ottawa Council for Low Income Support Services, qui représente un grand nombre de mères à faibles revenus dans l'ensemble du Canada. L'organisme demande au premier ministre (M. Mulroney) de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt pour enfants. Cette mesure budgétaire va réduire l'aide aux familles de 55 millions de dollars d'ici 1987.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dans laquelle les pétitionnaires présentent la désindexation du programme universel des allocations familiales comme une attaque injuste contre les femmes et les familles. Ils affirment en outre que le tort causé ne sera pas compensé par les modifications au crédit d'impôt pour enfants, et que les autres majorations d'impôt du budget de mai imposeront un fardeau injuste aux salariés à faibles et moyens revenus. Ils demandent à la Chambre d'annuler toutes ces mesures.

Pétitions

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition portant les signatures de citoyens de nombreuses villes de toutes les provinces, depuis Saint-Jean jusqu'à Victoria. Les pétitionnaires prient humblement la Chambre des communes de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et d'annuler toutes les mesures fiscales injustes.

• (1510)

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une pétition à présenter, signée par des femmes de toutes les régions du Canada qui sont souverainement indignées par les réductions des allocations familiales et les effets pour les familles des majorations d'impôt. Elles demandent au gouvernement de changer de politique et de respecter les promesses qu'il a faites au cours de la campagne électorale.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Merci, monsieur le Président. J'ai l'honneur de présenter deux pétitions. La première est signée par des citoyens de divers endroits des provinces de Québec, d'Ontario, du Manitoba, d'Alberta et de Colombie-Britannique qui s'élèvent contre les projets du gouvernement de désindexer les allocations familiales et qui signalent tout particulièrement que ces mesures tranchent bien tristement avec le privilège fiscal comme l'exemption d'impôt sur les gains en capital que le gouvernement propose également. Ils prient le Parlement de renverser cette situation.

LES EXPORTATIONS DE BOIS

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par des résidents de Thunder Bay qui s'inquiètent à l'idée que le Congrès américain risque d'adopter une loi dont il va être saisi bientôt contre les exportations de bois.

M. Crosbie: Respectez le Règlement.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): L'industrie du bois revêt une énorme importance pour le nord-ouest de l'Ontario également. Je vous remercie, monsieur le Président.

* * *

M. le Président: Puis-je dire quelque chose à la Chambre?

M. Benjamin: Pourquoi pas, c'est ce que vous avez fait toute la journée.

M. le Président: Il y a quelques instants, j'ai mal agi, à mon avis. Je me suis énervé et je n'ai pas le droit de le faire, et j'ai appelé un député par son nom, ce que je n'aurais pas dû faire. Je tiens à présenter mes excuses publiquement à la Chambre et au député.

* * *

LA LOI SUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, LA LOI SUR LA PENSION DE RETRAITE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, LA LOI SUR LES TRAITEMENTS ET LA LOI SUR LES JUGES

MESURE MODIFICATIVE

L'ordre du jour appelle: Dépôt de projets de loi.

7 mai 1985—Le ministre de la Justice—Projet de loi intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le gouverneur général, et la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les traitements et la Loi sur les juges».

M. le Président: Puis-je demander au ministre de proposer de reporter cette question?

M. Crosbie: Monsieur le Président, je dois proposer la première lecture du projet de loi aujourd'hui. Ce n'est plus un secret et au lieu de le reporter, je voudrais vous lire le titre du projet de Loi.

M. le Président: C'est impossible. Le problème, c'est que je ne puis autoriser le dépôt d'un projet de loi sans l'avoir reçu. Je vous suggère donc, en vue d'accélérer les choses, si la Chambre y consent, de revenir à cet article d'ici 15 à 30 minutes pour permettre à ceux qui veulent essayer de trouver . . . le projet de loi doit nous être remis ici ou nous ne pourrons pas le lire, je le crains.

M. Crosbie: Je suis d'accord si les députés d'en face acceptent de procéder à la première lecture un peu plus tard.

M. le Président: Je pense que l'on consentira plus tard à en revenir au dépôt des projets de loi.

M. Crosbie: Ce sont de bons gars.

M. Benjamin: Vous devenez comme les libéraux.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1985 SUR LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hnatyshyn: Que le projet de loi C-74, tendant à modifier la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales et à pourvoir à certaines questions relatives au recensement décennal de 1981, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je vous remercie, monsieur le Président. J'étais en train de résumer mes observations sur le projet à l'étude. Le Canada compte aujourd'hui un grand nombre de circonscriptions dépassant 200,000 électeurs.

M. Benjamin: Ou encore 50,000 milles carrés.

M. McDermid: Bien sûr, on en rencontre aussi d'immenses surtout dans les régions septentrionales. Nous croyons qu'une nouvelle répartition s'impose, et que la mesure doit être soumise à un comité le plus rapidement possible.

Après avoir assisté au débat d'aujourd'hui, je me permets d'en déduire que l'ensemble des députés accepte le principe du projet de loi. Il reste quelques problèmes à résoudre et ce sera le travail du comité. J'inviterais la Chambre à voter le plus rapidement possible la mesure, sinon nous n'aurons pas le temps de délimiter les nouvelles circonscriptions avant les prochaines élections. Ce qui causerait certaines difficultés dans quelques circonscriptions, la mienne entre autres qui compte près de 200,000 électeurs.

Il devient alors difficile de bien représenter un si grand nombre de personnes compte tenu des ressources limitées dont nous disposons. Voilà pourquoi il importe de revoir tout cela dans les meilleurs délais. Je vous remercie, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Des questions ou des observations? Avant de revenir au débat, le ministre désire-t-il demander le consentement unanime?

M. Crosbie: Pouvons-nous revenir à la présentation de projets de loi?

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-78, tendant à modifier la Loi sur le gouverneur général, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les traitements et la Loi sur les juges.

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1985 SUR LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hnatyshyn: Que le projet de loi C-74, tendant à modifier la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales et à pourvoir à certaines questions relatives au recensement décennal de 1981, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Je tiens à dire quelques mots du projet de loi C-74 présenté par mon vieil ami, le député de Saskatoon, à propos de la répartition des sièges.

M. Benjamin: Vous voulez dire qu'il a de vieilles idées.

M. Nystrom: Je parle de l'âge chronologique.

M. Benjamin: Ce n'est pas lui qui est vieux, ce sont ses idées qui sont vieilles.

M. Nystrom: Monsieur le Président, ce projet de loi me préoccupe un peu et comme certains collègues néo-démocrates, je voudrais que cette mesure soit renvoyée au comité pour que nous puissions vraiment l'examiner. Je prendrai donc quelques minutes cet après-midi pour parler uniquement de la répartition des sièges fédéraux au Canada et de tout le régime électoral qu'il faudrait probablement revoir de fond en comble. Je tiens énormément à la représentation selon la population. Mes collègues, qui représentent des circonscriptions populeuses, comme le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) notamment, font remarquer, à juste titre, que la représentation selon le nombre d'habitants est l'un des fondements de tout régime démocratique. Mais dans tout régime démocratique, il faut aussi que les régions géographiques soient représentées. Nous somme donc aux prises avec un dilemme que nous n'avons jamais vraiment résolu.

• (1520)

Les Américains ont trouvé une solution à ce problème. Au Sénat, tous les États, petits ou grands, comptent deux sénateurs pour les représenter. Le Rhode Island, la Californie, le Dakota du Nord ou l'État de New-York, élisent deux sénateurs. Ainsi les régions sont représentées au Sénat des États-Unis. Le système électoral permet a un petit État d'élire deux sénateurs au Sénat des États-Unis, ce qui lui donne autant de poids qu'un État plus populeux. Nous n'avons rien de tel au Canada.

Chez nous, le Sénat est nommé. Je trouve que cela ternit beaucoup notre réputation de pays démocratique. C'est un reliquat remontant à des centaines d'années. Le premier ministre (M. Mulroney) peut nommer n'importe lequel de ses petits copains au Sénat où il y restera jusqu'à l'âge de 75 ans. C'est ce qu'on fait dans un pays qui se dit démocratique. La plupart des Canadiens sont actuellement en faveur de l'abolition du Sénat tel qu'il existe actuellement. Nous pouvons maintenir une deuxième chambre, mais il faut qu'elle soit élective afin que les gens puissent eux-mêmes choisir leurs représentants dans cette institution.

Je voudrais proposer cet après-midi que l'on renvoie cette question au comité et qu'on n'y discute pas seulement de l'addition de six sièges, une question qui ne fait que retarder la solution définitive et ne vaut guère mieux qu'un cataplasme sur une jambe de bois. Cela ne règle rien. Discutons à fond au comité du genre de représentation que nous voulons avoir. Tous les partis à la Chambre des communes comptent un grand nombre de nouveaux députés. Le moment me semble bien choisi pour rompre avec le passé.

Mon collègue, le député de Regina-Ouest, a siégé à un comité spécial de la Chambre sur la redistribution en 1969-1970. Nous persistions à l'époque à essayer de résoudre le problème de la représentation proportionnelle et de la représentation selon les régions en ajoutant un siège après l'autre. La Chambre grandit au petit bonheur. Nous sommes passé de 265 à 284 députés. On propose maintenant d'en porter le nombre à 290. Nous serons bientôt plus de 300. Cela ne résout pas le problème à mon avis. Cela ne fera qu'exacerber le caractère bureaucratique, onéreux et frustrant de la Chambre.

M. Benjamin: Où allez-vous tous les mettre?

M. Nystrom: Mon collègue demande où nous allons tous les mettre. On avait suggéré à l'époque d'enlever les portes arrière, d'abattre le mur du fond et d'ajouter encore 50 à 60 sièges. On avait encore suggéré d'enlever les rideaux et d'ajouter deux autres rangées de pupitres, ou de faire comme à la Chambre des communes britannique qui n'a pas de siège pour chacun des députés. Benji et moi pourrions utiliser le même siège. Un jour ce serait mon tour et le lendemain ce serait le sien.

M. Benjamin: Oh! non.

M. Nystrom: Je ne pense pas que ce soit la solution souhaitée. Ce n'est certes pas celle que je préconise.

M. Gormley: Je partagerai avec Benjamin.

M. Nystrom: Cela ne serait d'aucun secours aux provinces. La Saskatchewan compte maintenant 14 députés sur environ 280 à la Chambre. Cela ne changerait absolument rien que nous en ayons 20 sur environ 400. Nous n'aurions pas davantage d'influence. On ne ferait que dépenser beaucoup plus d'argent et rendre le système encore plus bureaucratique. On ne ferait que ralentir tout le processus et accroître le sentiment de frustration chez les députés.

Je soutiens qu'il nous faut revoir tout le système pour tâcher d'en arriver à un qui tienne compte de la représentation proportionnelle d'une part et de la représentation selon les régions d'autre part. Nous pouvons, par exemple, décider que la représentation sera proportionnelle à la chambre des communes et de la région, dans une autre chambre élue, où toutes les provinces seraient représentées de la même façon. Cela tiendrait compte des désirs des gens au niveau provincial. Chaque province aurait un certain nombre de sénateurs. De cette façon, nous allierions les deux sortes de représentation. Il importe, selon moi, que nous procédions ainsi.

Le régime actuel deviendra très déformé, lourd et encombrant. La carte électorale proposée par l'ancien Parlement comprend des circonscriptions extrêmement étranges. En Saskatchewan, par exemple, on trouve maintenant deux circonscriptions urbaines à Regina et à Saskatoon, et deux d'entre elles sont quelque peu rurales. En vertu de la carte proposée, il y aurait trois circonscriptions à Saskatoon et trois à Regina et quelques unes, dans chaque cas, seraient pratiquement moitié urbaines moitié rurales. La nouvelle circonscription proposée de Regina-Est, par exemple, serait environ 50 p. 100 urbaine et 50 p. 100 rurale. Les ruraux n'ont rien en commun avec les citadins. Ces limites étranges viennent du régime actuel.

En outre, il y a toutes sortes de situations uniques au Canada. Le Labrador, par exemple, est une entité distincte qui diffère des autres. Nous devrions peut-être prévoir un siège pour le Labrador. Je sais que mes collègues du nord de l'Ontario interviendront tout à l'heure, afin de souligner le caractère unique de leur région. Ils craignent, si nous nous en tenons strictement à la représentation proportionelle, qu'il ne faille supprimer des sièges dans le nord de l'Ontario. Il y a également le caractère unique du Québec et du Canada francophone et la nécessité d'assurer une représentation aux Canadiens français. La même chose s'applique, bien entendu, aux autochtones.

Le principal objectif de mon intervention d'aujourd'hui est d'inciter mes collègues à ne pas procéder de bric et de broc en ajoutant deux sièges en Ontario, deux en Colombie-Britannique et deux en Alberta. Nous devrions plutôt renvoyer toute cette question au comité, afin qu'il puisse examiner tout le processus de représentation et tenter d'allier la représentation proportionelle à la représentation géographique.

A l'heure actuelle, dans diverses régions du pays, les gens sont mécontents parce qu'ils ont le sentiment qu'il n'ont pas leur mot à dire. On retrouve des mouvements séparatistes dans l'Ouest et le Québec est agité. Les autochtones et les habitants du nord de l'Ontario se sentent abandonnés. Je crois que nous devons examiner le régime en tentant de concilier toutes ces divergences.

Je voudrais également souligner qu'il existe une différence entre les circonscriptions rurales et les circonscriptions urbaines. Les régions urbaines, et plus particulièrement les circonscriptions suburbaines, peuvent constituer une collectivité homogène composée de gens aux prises avec des problèmes semblables. De nombreux députés prétendent le contraire, car, selon eux, chaque personne éprouve des problèmes différents. Cependant, une circonscription rurale comme la mienne compte 60 localités, huit réserves indiennes et s'étend sur une superficie de dizaines de milliers de kilomètres carrés. Il y a des différences culturelles radicales entre les deux extrémités de ma circonscription. C'est plutôt injuste pour ceux qui représentent des circonscriptions rurales. S'il y avait une combinaison des représentations selon les facteurs géographique et démographique, les différences ne seraient pas aussi grandes. Les députés ayant d'immenses circonscriptions rurales bénéficieraient de personnel supplémentaire ou d'allocations spéciales ou que sais-je encore, afin de pouvoir représenter convenablement leurs électeurs, ce qui se fait déjà pour les circonscriptions du Grand Nord.

Je suppose que je pourrais également aborder d'autres aspects importants en matière de représentation, mais je voudrais m'en tenir là pour lancer un appel. Nous vivons dans un grand pays où la diversité entre les régions et les provinces est considérable. Plutôt que d'ajouter un siège ici et là, nous pourrions peut-être tout simplement attendre le recensement de 1991 et faire alors une proposition générale qui changerait tout le système, pour qu'il reflète mieux ce que veulent les Canadiens. Les Américains et les Suisses l'ont fait. Nous ne voulons pas nécessairement suivre la même voie, mais peut-être combiner les deux systèmes. Nous pourrions peut-être fixer un plancher pour les plus petites provinces qui ferait que, par exemple, la Saskatchewan ne pourrait jamais avoir moins de 14 députés. Les députés de Toronto et de Montréal pourraient avoir deux fois plus d'électeurs que nous en avons. C'est peut-être la façon de l'avenir. Cependant, en refusant d'analyser et d'étudier la situation dans son ensemble, nous ne faisons que différer la décision, de sorte que nous pourrions bien retomber dans la même ornière, c'est-à-dire, après chaque recensement, ajouter aux circonscriptions existantes 30, 40 ou 50 nouvelles circonscriptions. Je trouve le procédé mauvais, d'autant plus qu'il risque de rendre le forum des représentants du Canada plus coûteux, plus compliqué, et d'en faire un appareil bureaucratique et une source de frustrations.

• (1530)

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires? Débat.

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, j'aimerais dire un mot du projet de loi C-74. C'est un projet de loi que j'appuie sans réserve. Les Canadiens ne veulent pas que le gouvernement grossisse sans cesse.

M. Boudria: De 57 p. 100, comme le bureau du premier ministre.

M. Attewell: Les gens à qui j'ai parlé voudraient que nous fassions preuve de plus de sérieux dans nos délibérations. Dans cette démarche, je ne pense pas que nous ayons à réinventer la roue. Nous pouvons bénéficier des leçons d'un long passé et je félicite les gens qui ont consacré des heures à préparer ces recommandations définitives.

Au lieu que la Chambre ne passe brusquement de 282 à 310 députés, ils ont recommandé six députés de plus. Cela devrait beaucoup contribuer à améliorer la situation dans certaines circonscriptions énormes, celle par exemple du député de York-Scarborough (M. McCrossan) qui en elle-même doit constituer une véritable corvée. Il doit servir plus d'un quart de million de commettants. Ma propre circonscription de Don Valley-Est est bien plus considérable que la moyenne.

A notre époque qui est celle de l'ordinateur, alors que tous les députés disposent de téléphones sophistiqués, je pense que nous pouvons communiquer avec nos commettants sans trop de mal. Nous n'avons pas besoin de nous entasser les uns sur les autres à la Chambre au point de crever les murs, comme disait l'autre. Cela, les Canadiens ne le veulent pas. Ils tiennent à ce que nous les servions avec sérieux. Cependant, si nous voulons économiser, ce n'est pas ailleurs que nous devons commencer. En tant que députés, c'est à la Chambre que nous devons commencer. Certains ont prétendu que les montants n'étaient pas considérables. Au contraire, ils le sont, monsieur le Président. Avec les années, c'est de millions et de millions de dollars qu'il s'agit. Si nous voulons agir avec sérieux nous devons envisager la chose.

Pour tout dire, j'appuie cette mesure législative. La formule qu'elle préconise n'est pas parfaite, mais nous pourrions vainement chercher pendant toute une décennie une formule qui le soit. Je reconnais que certaines circonscriptions ont une situation exceptionnelle. Cette mesure législative apporte une certaine souplesse et, ce qui importe, elle allège le fardeau écrasant que constituent certaines d'entre elles en les divisant, de façon que nous puissions mieux mettre nos talents et nos efforts au service des Canadiens. En outre, la nouvelle formule coûtera beaucoup moins cher que la formule originale. Des millions et des millions de dollars de moins au cours des prochaines années.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires? Débat.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, dans le cadre du débat sur le projet de loi C-74, je voudrais d'abord examiner un peu l'histoire du remaniement électoral et du principe de la repésentation proportionnelle lui-même, principe qui, dans les régimes démocratiques, existe évidemment depuis déjà quelques siècles. Par ailleurs, il est tout aussi évident que les déplacements et les mouvements démographiques qui ont rendu le remaniment électoral nécessaire ne sont pas apparus, dans les quelques rares sociétés démocratiques qui existaient alors, avant l'époque de la révolution industrielle.

Même s'il est juste de dire que les révolutions aux États-Unis et en France ont été déclenchées à cause du principe de la représentation proportionnelle dans les assemblées démocratiques de ces deux pays, la première véritable tentative de remaniement électoral a eu lieu au Royaume-Uni pendant la période de réforme, vers les années 1840, si je ne m'abuse . . .

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): En 1832.

M. Parry: Mon collègue me signale que c'était en 1832 et je l'en remercie. Avant la réforme, il existait d'énormes différences du point de vue de la représentation au Parlement du Royaume-Uni, non seulement en ce qui concerne la qualité, bien entendu, mais aussi relativement au territoire et au nombre d'électeurs représentés par un seul député. On disait à

l'époque que certains députés n'avaient littéralement pas d'électeurs. On parlait souvent de la circonscription de Higham Ferrers, qui ne comptait que très peu d'habitants et était malgré tout représentée par deux députés. A l'époque, il existait en effet un mécanisme archaïque qui permettait à une circonscription d'avoir deux députés, ce qui, du moins je l'espère, ne pourrait jamais arriver de nos jours. Même si la circonscription de Higham Ferrers était très peu peuplée, elle élisait donc deux députés à la Chambre des communes, tout comme bon nombre de circonscriptions et de quartiers très peuplés de Londres.

Fait à noter, il y avait aussi des sièges réservés aux universités d'Oxford et de Cambridge, ce qui serait sans doute inconcevable à notre époque. La controverse à ce moment-là portait sur l'utilité pour les députés de représenter le même nombre d'électeurs à la Chambre. Bien entendu, il y en avait à ce moment-là qui s'opposaient au remaniement électoral sous prétexte qu'il était préférable de ne pas se lancer tête baissée dans le changement et de se contenter de ce que la tradition et l'histoire avaient consacré. Ils affirmaient qu'il n'y avait aucun avantage à ce que les députés représentent des gens et encore moins le même nombre de gens.

Pendant toute l'histoire, nous constatons malheureusement que le remaniement de la carte électorale s'est toujours fait pour servir les intérêts politiques d'un seul parti, qui a toujours été, bien sûr, le parti au pouvoir. On raconte que, lors d'une espèce de conférence de presse ou de réunion publique dans l'un des États du Sud de ce qui est maintenant les États-Unis, et j'oublie lequel, quelqu'un avait montré la carte du doigt et dit au gouverneur: «Monsieur, cela ressemble à une grenouille.» Il avait répondu: «Non, c'est une magouille.»

Je suis heureux que nous n'en soyons pas encore au point de truquer la carte électorale, pourtant certains d'entre nous peuvent estimer que les changements de limites ne tiennent pas compte de la réalité locale ni de l'esprit communautaire qui s'y est développé. Nous sommes plutôt aux prises avec un remaniement—peut-être pas précisément un remaniement mais du tripotage—de caractère typiquement canadien, c'est-à-dire que l'on atténue les inéquités sans pour autant les supprimer, faisant ainsi place à une nouvelle forme d'injustices qui sont à la fois institutionnalisées et consacrées par la tradition.

Il existe actuellement un certain nombre d'exemples dont je voudrais vous parler. Cependant, la tâche que nous avons entreprise aujourd'hui et j'espère que le comité la prendra au sérieux, est une tâche d'une très grande importance qui mérite beaucoup d'attention, car elle équivaut à une sorte de mise à jour de notre système démocratique. Il ne servirait à rien d'avoir le meilleur architecte au monde, de compter sur une conception avancée des plus élégantes, s'il n'y a pas de plombier pour installer la tuyauterie. Il est une réalité dont nous devons être conscients. D'une certaine manière nous sommes dans le cas du plombier qui doit faire un peu plus que réparer les tuyaux. La tâche est plus complexe et nous devons nous consacrer à l'entretien en étant parfaitement conscients de l'importance de cette mission.

• (1540)

Monsieur le Président, quel facteur essentiel préside à la délimitation des circonscriptions? Je dois dire hélas, que le facteur déterminant a été l'histoire, l'histoire qui remonte parfois à une centaine d'années. Je dois dire également que les changements progressifs que nous avons apportés ont fait que certaines régions sont carrément sous-représentées. Je soupçonne également que l'on a accordé beaucoup d'importance à la longitude et à la latitude et bien peu aux lignes de communications physiques ou culturelles. Bien sûr on a tenu compte de la géographie, mais on l'a fait d'une façon si peu systématique qu'il est difficile de reconnaître l'influence de la géographie sur la nature et la qualité de la représentation des députés à l'égard de leurs électeurs.

Les exemples ne manquent pas et je voudrais vous en citer quelques-uns, mais de peur d'être accusé de favoritisme ou d'esprit de clocher, je vais commencer par les circonscriptions de la ville de Scarborough. Je dois reconnaître que les habitants de cette banlieue torontoise en pleine croissance sont sous-représentés si l'on tient compte du nombre de personnes qui élisent un seul député. Nous devrions peut-être tenir compte, au cours de cette révision, des préoccupations combien réelles et légitimes de nos concitoyens des villes comme Scarborough et modifier les limites des circonscriptions électorales et la répartition des sièges en conséquence. Il faudrait tenir compte aussi des Territoires du Nord-Ouest qui sont composés de deux circonscriptions électorales tellement étendues qu'elles pourraient peut-être englober 150 petites circonscriptions ailleurs au pays. La population de ces circonscriptions est culturellement et ethniquement très différente de celle des provinces, généralement parlant. Je ne prétends donc pas que les deux circonscriptions des Territoires du Nord-Ouest devraient avoir moins de sièges pour les représenter qu'une circonscription provinciale de taille moyenne. Je crois que notre régime électoral doit tenir compte des problèmes de géographie et de communications, et aussi des différences culturelles. N'oublions pas que la différence dans le rapport de la représentation par habitant entre ces deux circonscriptions et celle des autres circonscriptions du Canada n'est pas exagérée, selon moi, puisque cette différence est d'un électeur contre trois ou quatre, je crois. Je trouve également que l'Île-du-Prince-Édouard est un bel exemple sur ce chapitre. J'ai cette circonscription et ses habitants en très haute estime. J'ai passé mes toutes premières vacances dans l'Île-du-Prince-Édouard, de fort belles vacances, soit dit en passant. Pourtant, il faut se demander pourquoi la loi établit la représentation de cette province selon un certain nombre d'habitants par circonscription qui est pratiquement le même que dans le cas des Territoires du Nord-Ouest.

Le système de répartition des sièges doit pouvoir aller à contre-courant. Il peut tenir compte des tendances démographiques, mais dans une certaine mesure, d'une façon pondérée, sans faire table rase des traditions sur ce chapitre ou de l'évolution future du pays.

Je voudrais en profiter pour prendre ma circonscription comme exemple, une circonscription un peu plus étendue que l'Allemagne, les deux Allemagnes s'entend, et qui compte 110 localités réparties sur l'ensemble du territoire et non pas dans une région donnée.

A l'instar de tous ceux qui ont représenté avant moi cette circonscription, je serais matériellement incapable d'offrir à mes électeurs le genre de représentation à laquelle devraient avoir droit tous les Canadiens et qui devrait s'étendre à certaines localités, plus d'une vingtaine, qui ne sont pas desservies par route. Je me sens d'une certaine façon prisonnier du système actuel qui ne tient pas compte de la géographie de notre pays, des problèmes de transport et de communication ni surtout, dans ce contexte, de la situation très spéciale et unique des premiers habitants du pays dont la tradition culturelle est fortement menacée—non pas attaquée directement, mais néanmoins menacée—par les tendances majoritaires de notre société. A l'instar des Territoires du Nord-Ouest, les limites des circonscriptions électorales devraient tenir compte des divergences entre les groupes de personnes. Lorsqu'il existe des groupes ethniques très visibles, il faudrait en tenir compte dans la carte électorale. Malheureusement, ce n'est pas le cas. La nation Nishnawbe-Aski, comme on appelle dans ma circonscription les peuples Cree et ojibway du nord de l'Ontario, est divisée par cette ligne de longitude de bas en haut de la carte. Ces limites n'ont aucun rapport avec la géographie, la tradition, la culture ou l'économie traditionnelle ou actuelle de la région. Ces Indiens sont répartis sur quatre circonscriptions et leurs intérêts communs et leur représentation politique sont donc atténués dans la conduite des affaires du pays. Je crains de dire que ce n'est pas le seul cas où l'on n'a tenu aucun compte de la tradition, de la culture et de la géographie pour délimiter les circonscriptions électorales. A ce sujet, je tiens à féliciter mon ami le député d'Algoma (M. Foster) d'avoir présenté un projet de loi où il propose de fixer la représentation du nord de l'Ontario au nombre de circonscriptions actuel, au lieu d'en perdre dans une région déjà très vaste et difficile à représenter à cause du remaniement électoral qui a eu lieu dans cette provinces.

En vertu du processus démocratique, une question fait uniquement l'objet d'un examen approfondi à la suite de pressions exercées. En examinant la question du remaniement électoral, nous devrions également tenir compte de certaines questions connexes, à mon avis. Certains ont dit que nous pourrions réaliser d'importantes économies en limitant l'expansion de la Chambre des communes. Pour ma part, je ne préconise pas cette expansion, si ce n'est à un rythme très modéré, parce que je ne crois pas que le fait d'ajouter une nouvelle couche de députés lors de chaque élection générale permettra de dissimuler certaines faiblesses inhérentes au système actuel. Je préférerais m'en tenir au nombre de sièges actuel. Toutefois, il existe également d'autres formules consacrées qui semblent rendre obligatoire l'accroissement de la Chambre. Parmi elles, bien entendu, se trouve le rapport prévu entre le nombre de sièges à la Chambre, par province, et le nombre de sièges au Sénat. Vous ne serez certainement pas surpris, monsieur le Président, de m'entendre dire que la meilleure façon de sortir de ce dilemme est d'abolir le Sénat. J'ai observé à la Chambre, et en bien d'autres endroits, qu'il s'agit non pas d'une institution démocratique mais antidémocratique fonctionnant au cœur d'une société par ailleurs démocratique. Si l'on tient à économiser, je suis convaincu que l'abolition du Sénat permettrait de réaliser des économies vingt fois supérieures à ce qu'il en coûterait pour ajouter six sièges. Le comité devrait donc examiner également cette question une fois qu'il aura été saisi du projet de loi.

• (1550)

J'aimerais parler longuement des principes dont s'inspire le système de représentation proportionnelle et je constate, monsieur le Président, que vous ne demanderiez pas mieux que de m'entendre, même si d'autres ne le souhaitent peut-être pas. Je me contenterai cependant de ces dernières observations. Une fois que le projet de loi sera renvoyé au comité, ce dernier devra prendre en considération un nombre beaucoup plus grand de facteurs que ceux qu'ont évoqués les ministériels. Il devra entreprendre cette étude avec beaucoup plus de sérieux et d'efficacité qu'on ne semble lui en avoir consacré jusqu'ici.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des quetions ou des observations?

Comme il n'y en a pas, nous allons poursuivre le débat. La parole est au député de York-Scarborough (M. McCrossan).

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui parce que je crois que cette question préoccupe très vivement mes électeurs. Ma circonscription de York-Scarborough est tellement bien connue que trois des quatre derniers présidents de la Chambre l'ont décrite comme la plus populeuse du pays. Elle l'est en effet depuis à peu près 30 ans malgré les trois réaménagements de la carte électorale que nous avons connus entre-temps sauf erreur. Elle le demeurerait encore d'après le projet de réaménagement proposé lors de la dernière législature. La mesure à l'étude me paraît s'attaquer à certains problèmes de façon positive. Je me déclare en faveur du projet de loi, car pour la première fois à mon avis nous y voyons l'indice d'une solution qui rendra le processus de réaménagement équitable pour les habitants des banlieues en rapide expansion dans notre pays, notamment dans la région métropolitaine de Toronto.

La mesure telle que présentée accomplira deux choses auxquelles je suis favorable. Tout d'abord, elle ralentira la croissance de la Chambre, ce qui devrait permettre de réaliser des économies substantielles. Elle offre en même temps une protection à certaines régions du pays à deux égards. Cette protection s'adresse à des provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard, aux régions septentrionales du pays et aux Territoires du Nord-Ouest en vertu de l'article 2 du projet de loi qui stipule que le nombre des représentants de quelque région que ce soit ne diminuera pas. L'article 6 du projet de loi stipule que l'on accordera une considération spéciale aux régions du Nord dont la superficie est très vaste et la population très clairsemée en délimitant les circonscriptions électorales. On trouve également pour la première fois, à l'article 6, une disposition prévoyant qu'en délimitant les circonscriptions électorales les commissaires devront veiller à ce que la population de chaque circonscription ne soit ni inférieure ni supérieure par plus de 25 p. 100 à la moyenne de la province. C'est cette disposition du projet de loi qui me paraît la plus importante pour les régions en rapide expansion, et je l'approuve de tout cœur.

Par exemple, j'ai déjà dit que ma circonscription était la plus vaste au Canada quand on a remanié la carte électorale en 1978. Elle comptait alors environ 155,000 électeurs et presque 300,000 habitants. Elle était à peu près douze fois plus vaste que la plus petite circonscription. On a en fait trois circonscriptions: Don Valley-Est, Scarborough-Centre et York-Scarborough. Entre les élections de l'été de 1979 et celles de l'hiver de 1980, à peine neuf mois, 9,000 électeurs sont venus s'ajouter au reste de la circonscription de York-Scarborough, soit 1,000 par mois. La circonscription de York-Scarborough a maintenant presque 50,000 électeurs de plus qu'au moment de sa formation.

On a donné aux commissaires une directive très importante, soit de tenir compte des tendances de la croissance démographique dans différentes régions du Canada afin que chaque circonscription ne dépasse pas la limite établie pour la décennie. Si une telle directive avait été en vigueur lors du dernier remaniement, ma circonscription n'engloberait pas le restant des terres agricoles de la région métropolitaine de Toronto; cela aurait été inconcevable. On n'aurait pas créé les circonscriptions de Brampton-Georgetown, York-Nord ou Mississauga-Nord, les trois autres au Canada qui ont plus de 100,000 électeurs. La circonscription moyenne compte presque 40,000 électeurs. Celles dont je viens de parler augmentaient très rapidement, et on le savait quand le remaniement de 1978 est entré en vigueur. Pourtant, personne n'a dit aux commissaires de tenir compte d'autres facteurs que les données du recensement de 1971, ou même, cette fois-ci, de celles du recensement de 1981. C'est justement parce que cette disposition donne une directive aux commissaires que cette mesure mérite l'appui de la Chambre. Elle va supprimer une injustice qui existe dans ma région depuis des années.

Le président suppléant (M. Paproski): Des questions ou observations au sujet des remarques du député? Comme il n'y a pas de questions, je cède la parole au député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly).

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir cette occasion de parler du projet de loi C-74 tendant à modifier la Loi constitutionnelle en ce qui a trait à la formule de remaniement. En tant que Canadien et citoyen de la Colombie-Britannique, je suis très inquiet des conséquences du projet de loi. En tant que Canadien, je constate que le projet de loi C-74 nous éloigne un peu plus du principe de la représentation proportionnelle. En tant que citoyen de la Colombie-Britannique, j'ai bien peur que le déséquilibre traditionnel du nombre de nos députés aux Communes ne soit pas corrigé, mais qu'il empire.

La Colombie-Briannique, l'Alberta et, jusqu'à un certain point, l'Ontario sont victimes du projet de loi C-74. L'Ontario n'est pas aussi durement touchée parce que, à l'heure actuelle, sur la base du recensement de 1981, il faut moins d'électeurs pour élire un député aux Communes que ce n'est le cas en Colombie-Britannique ou en Alberta. Les conséquences vont être moins graves en Ontario parce que notre politique nationale est déjà dominée par l'Ontario, avec ses 95 sièges, et la province de Québec, qui elle en a 75. Les deux provinces de l'Ouest, qui connaissent une croissance démographique depuis 20 ans, n'ont pas ce genre de poids à la Chambre des communes. La présentation de ce projet de loi, qui limite le rythme auquel elles seront en mesure d'obtenir une représentation adéquate, pénalise directement les électeurs de ces deux provinces.

Le remaniement de la carte électorale est toujours un outil rudimentaire grâce auquel on essaie d'obtenir une représentation plus équitable dans un pays comme le Canada où la démographie est en mutation constate. La population d'une région grossit alors que dans une autre elle baisse ou demeure stable. Le procédure de remaniement a toujours été plutôt lourde et ce remaniement a toujours suivi de sept ou huit ans la croissance démographique et le recensement qui en fait état. Par exemple, le recensement de 1971 a montré très clairement que la Colombie-Britannique devrait être mieux représentée, et on n'en a absolument pas tenu compte lors des élections de 1972 et 1974. Il a fallu attendre 1979, huit ans après le recensement, pour qu'on augmente enfin le nombre de députés représentant la Colombie-Britannique. Cependant, même si on le faisait avec retard, on finissait par corriger la situation, ce qui ne sera absolument plus le cas. Des provinces comme la Colombie-Briannique sont maintenant les victimes d'accords précédents qui se voulaient généreux envers certaines provinces plus petites.

• (1600)

Le projet de loi C-74 inclut ces dispositions dans notre Constitution. Désormais, le nombre des députés d'aucune province ne diminuera quels que soient les mouvements démographiques. Il s'agit là d'une disposition extrêmement généreuse à l'endroit de certaines provinces dont la population baisse ou demeure généralement stable. Cependant, cela va directement à l'encontre de l'intérêt de provinces comme la Colombie-Britannique et l'Alberta qui ont toujours été victimes de discrimination en ce qui a trait à la représentation à la Chambre des communes.

Lorsque la doctrine selon laquelle aucune province ne devrait jamais subir une baisse de sa représentation à la Chambre des communes passe avant le principe selon lequel il doit y avoir une certaine justice dans la représentation accordée à diverses régions du pays à la Chambre des communes, alors on est bien loin des principes de base de la démocratie. Cela s'explique par le fait que le gouvernement a décidé qu'il ne veut pas d'une augmentation marquée du nombre de sièges, car il prétend que cela serait trop coûteux. D'autres députés de notre parti ont signalé que si le gouvernement s'inquiète vraiment du coût d'exploitation du Parlement, il devrait procéder à une réforme fondamentale. L'honorable leader parlementaire lui-même sait fort bien que ce qui s'impose, c'est l'abolition du Sénat.

L'ancienne formule de remaniement de la représentation à la Chambre des communes visait à protéger la représentation accordée de tout temps à certaines des provinces les plus petites et à accroître celle de provinces ayant connu une croissance démographique. Cependant, on ne pouvait y parvenir qu'en augmentant le nombre de députés dans son ensemble. Or, le gouvernement prétend maintenant que cela n'est plus possible et ainsi, c'est tout le mouvement tendant à une plus grande égalité en matière de représentation qui en souffre.

Selon moi, lorsqu'il y a opposition entre ces deux doctrines—la doctrine de l'égalité de la représentation et celle selon laquelle, la représentation accordée à une province ne devrait jamais être réduite—la première doit avoir la primauté. Le projet de loi C-74 change tout, et le concept de l'égalité de la représentation est détrôné par celui qui interdit à jamais qu'une province ait moins de députés qu'elle en a à l'heure actuelle. Dans sa présentation, le leader du gouvernement à la Chambre a loué la mesure comme une formule de compromis typiquement canadienne. Il a peut-être raison, mais la démocratie n'y perdra pas moins. A la longue, cette mesure va nuire à l'union sociale, économique et politique du Canada et la déformer encore davantage.

Je ne crois pas qu'on puisse dire que le chiffre de la population est contrebalancé en quelque sorte par la superficie des différentes circonscriptions, parce que ce n'est tout simplement pas le cas. Laissez-moi vous citer un exemple frappant de la province de Colombie-Britannique: la circonscription de Skeena. Elle est en superficie la plus grande circonscription de Colombie-Britannique et la dixième plus grande du Canada. Elle a une superficie de 253,472 kilomètres carrés, soit presque deux fois celles réunies de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. La circonscription de Skeena englobe 64 localités, qui tous ont des problèmes différents. Outre les grands centres comme Prince-Rupert, Terrace, Kitimat et Smithers, Skeena renferme un certain nombre de villages indiens, dont certains sont totalement isolés. C'est une circonscription de phares isolés, de camps de bûcherons, de villes minières et de fermes d'élevage éloignées.

Un grand nombre de ces endroits ne sont accessibles que par bateau ou avion privé. Le député de Skeena (M. Fulton) ne peut se rendre dans certains de ces centres de la Colombie-Britannique sans passer par le Yukon. Il va sans dire qu'il est difficile de s'occuper de cette circonscription qui recouvre un territoire deux fois plus grand que les provinces de Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard réunies.

Par sa population, Skeena est la deuxième plus petite circonscription de Colombie-Britannique avec 75,509 personnes, dont 40,000 électeurs. Cette région géographique immense et rébarbative est plus populeuse que 6 des 11 circonscriptions de Nouvelle-Écosse; 7 des 10 circonscriptions du Nouveau-Brunswick; que les 4 circonscriptions de l'Île-du-Prince-Édouard; 9 des 14 circonscriptions du Manitoba, 11 des 14 circonscriptions de Saskatchewan et 24 des 75 circonscriptions du Québec. Skeena est plus populeuse que six circonscriptions urbaines de Montréal et quatre circonscriptions torontoises. Voilà qui démontre à quel point le découpage actuel des circonscriptions est déséquilibré.

Comox-Powell River est une autre circonscription de Colombie-Britannique aux vastes dimensions géographiques. Un grand nombre de ses agglomérations ne sont accessibles que par bateau ou avion. Elle a une superficie de 84,654 kilomètres carrés qui dépasse celle de chacune des provinces de Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick. Pourtant la population de Comox-Powell River en 1981 était de 121,000 habitants. C'est beaucoup plus que la moyenne.

Nous devons donc nous demander comment, dans des circonscriptions comme celle-là qui sont difficiles d'accès et où se déplacer ne va pas sans mal, les gens pourraient bien espérer des services comparables à ceux fournis dans les circonscriptions du centre-ville de Montréal ou de Toronto, certaines d'entre elles ayant moins des deux-tiers de la population de celle de Comox-Powell River.

J'insiste qu'il ne s'agit pas là d'une question partisane. La circonscription de Cariboo-Chilcotin, que représente à la Chambre un député conservateur fort distingué, a une superficie de 11,474 kilomètres carrés et une population de 85,000 habitants. Les circonscriptions de Kootenay-Est-Revelstoke, Prince George-Bulkley Valley, et de Prince George-Peace River sont toutes énormes et comptent toutes plus de 80,000 habitants. Je compare encore une fois ces circonscriptions dont la superficie est énorme avec d'autres dont la superficie et la population sont beaucoup moindres dans d'autres provinces du Canada.

Les banlieues présentent un problème différent. La circonscription de Surrey-White Rock-Delta-Nord a la plus forte population de la Colombie-Britannique, soit 137,642 habitants d'après le recensement de 1981. Quatre autres circonscriptions de banlieue, soit les circonscriptions de Mission-Port Moody, Vancouver-Nord-Burnaby, Richmond-Delta-Sud et Fraser Valley-Ouest, ont chacune une population de plus de 120,000 habitants.

Une situation analogue existe en Alberta où 21 circonscriptions ont une population moyenne de plus de 100,000 habitants. C'est injuste quand on compare cette situation à celle d'autres provinces. Selon le recensement de 1981, la circonscription de Calgary-Est aurait une population de 155,450 habitants, celle de Calgary-Sud, 140,677 habitants; celle d'Edmonton-Nord, 127,931 habitants, et celle de Pembina, 138,712 habitants. J'espère bien que des députés conservateurs de l'Alberta vont dire ce qu'ils pensent de cette question. Je le sais, ils s'y intéressent tout autant que vous, monsieur le Président.

• (1610)

Je ne pense pas que nous puissions régler ce problème par des solutions improvisées. Nous devons prendre une décision de principe. A mon avis, si les députés de tous les partis prennent la peine d'y réfléchir, je suis sûr qu'ils conviendront de la nécessité d'assurer une représentation équitable en tenant compte de l'évolution démographique. Une fois ce principe établi, nous pouvons, si nous le voulons, accepter un principe secondaire, soit que dans la mesure du possible, aucune province ne devrait subir une diminution du nombre de ses représentants.

Si nous acceptons ce principe second, nous devons admettre la nécessité d'accroître le nombre total des députés, sans quoi nous risquerions de favoriser le principe second aux dépens du principe premier. Je trouve cela inacceptable. Or, c'est précisément, ce que fait le projet de loi C-74, et je le juge donc inacceptable. J'espère que le gouvernement tiendra vraiment

compte de ces principes lorsque nous serons saisis de ce projet de loi au comité.

M. Boudria: Je félicite le député de son intéressant exposé, monsieur le Président, et de son attitude à l'égard de ces énormes circonscriptions. Il est très difficile pour les représentants de ces circonscriptions de servir leurs commettants.

L'un des principes qui est inscrit à l'article 42 de la Constitution du Canada est celui de la représentation proportionnelle à la population. Nous avons toujours appliqué une version modifiée du principe de la représentation proportionnelle. Quand je dis «modifiée», je songe à la base établie en fonction du nombre de sénateurs pour chaque province. Mais à part cela, nous avons généralement opté pour la représentation proportionnelle à la population. Plus le pays s'urbanise, plus nos difficultés se multiplient à cet égard. Les circonscriptions rurales grossissent sans cesse. Le député vient de nous dire que sa circonscription est déjà fort étendue. Comment, selon lui, pourrait-on concilier le système de la représentation proportionnelle à la population, pour déterminer la répartition des députés à la Chambre, et la tentative de rétablir un certain équilibre en vertu duquel nous éviterons de nous retrouver dans 20 ans avec une demi-douzaine de députés pour représenter les deux tiers de la superficie du pays? Nous n'irons peut-être pas jusque-là, mais c'est certainement vers cela que nous nous dirigeons.

Dans mon cas, bien que ma circonscription soit bien plus réduite, nous avons déjà eu un député de Glengarry, un député de Prescott et un député de Russell. Comme vous le savez, monsieur le Président, je représente la totalité des comités de Prescott et de Russell, les trois-quarts de celui de Glengarry et une partie de la région d'Ottawa-Carleton. Ce changement témoigne de l'évolution démographique. Je demande au député de me donner son avis là-dessus.

M. Manly: Monsieur le Président, la question fait ressortir un des problèmes fondamentaux dont il faudra tenir compte pour toute formule de redistribution qui rend justice au Canada, si nous délaissons la formule de base de la représentation proportionnelle à la population—dont nous nous sommes déjà éloignés considérablement—c'est-à-dire qu'il faudra tenir compte de la dimension géographique.

Comme je l'ai fait valoir dans mon discours, on n'en tient pas compte pour le moment. Ainsi, la circonscription de Skeena, la dixième en importance géographique au Canada, compte une population plus nombreuse que celles de bon nombre de circonscriptions, et notamment de nombreuses circonscriptions urbaines.

Prenons le cas de Comox-Powell River qui est fort vaste et difficile à servir en raison des caractéristiques géographiques de la côte de la Colombie-Britannique. La circonscription compte une population de plus de 120,000 habitants. En Colombie-Britannique, nous avons le problème de régions très vastes et de populations très nombreuses. Nous sommes très fiers de la géographie de notre région mais la tâche nous en est pour autant rendue très difficile. Nous ne réclamons qu'un peu d'équité. Or ce n'est pas ce que l'on retrouve dans le projet de loi C-74.

M. Boudria: Je me demande comment nous ferions pour mettre sur pied pareil système, monsieur le Président. A l'heure actuelle, nous avons le système de la représentation proportionnelle à la population. A cela, nous ajoutons un facteur supplémentaire, soit le nombre de sénateurs par province. Aujourd'hui, on nous propose dans le projet de loi un troisième facteur, soit le nombre actuel de députés pour chaque province.

Ai-je bien entendu qu'il faut également un autre mécanisme qui tienne compte de la superficie du territoire en plus de tous ces critères? J'admets que la personne qui devra revoir les limites aura une formule très compliquée quand nous aurons fini. Personne n'a dit que ce serait facile. Le député a dit, si je ne m'abuse, qu'il faudrait une autre formule de base; au-delà d'une certaine superficie, la représentation serait garantie également.

M. Manly: Monsieur le Président, j'apprécierais que le député n'essaie pas de me prêter certains propos.

M. Boudria: Je ne le faisais pas.

M. Manly: Je ne disais pas cela. J'ai dit que la situation actuelle était injuste parce que des provinces comme la Colombie-Britannique et l'Alberta ont toujours été lésées. J'ai dit que j'accepterais que l'on établisse une formule qui tienne compte de la situation géographique en plus de tenir compte du nombre d'habitants. Il faut étudier très soigneusement la question avant d'opter en faveur de ce système.

Le député a parlé du problème qui se pose du fait que si la population augmente dans les zones urbaines le nombre de personnes habitant les régions plus isolées diminuera en proportion. Il faut examiner cette question d'une façon ou d'une autre et j'ai dit que l'on pourrait trouver une formule.

Je ne suis pas encore disposé à dire quelle devrait être la nature de cette formule. C'est au comité à étudier la question.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront abordées ce soir, à l'heure de l'ajournement: la députée de Trinity (Mlle Nicholson)—Les banques—a) Le rôle des banques à charte. *b*) La dépense des fonds publics; le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall)—Le commerce—a) L'intention de la CEE d'imposer un droit de douane sur les bleuts. *b*) L'incidence sur l'emploi en Nouvelle-Écosse; le député de London-Est (M. Jepson—La pornographie—On demande des lois plus sévères.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1985 SUR LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hnatyshyn: Que le projet de loi C-74, tendant à modifier la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales et à pourvoir à certaines questions relatives au recensement décennal de 1981, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma circonscription couvre, dans la vallée de Humber, une vaste étendue de terre, une rivière et une chaîne de montagnes qui vont jusqu'à la région centrale de l'ouest de Terre-Neuve. Voilà pour Humber. Port-au-Port est une vaste péninsule située à 200 milles au sud. Sainte-Barbe est la péninsule septentrionale de Terre-Neuve. Elle s'étend sur environ 200 milles au nord de la vallée de la rivière Humber. Au total, cela représente environ 500 milles de côtes peuplées de 90,000 âmes. Voilà, je pense, une description fidèle de ma circonscription.

• (1620)

Je voudrais en profiter pour appuyer les propos du député qui m'a précédé. Le système de représentation actuellement en vigueur au Parlement du Canada ne fait aucune distinction véritable entre les grandes circonscriptions rurales et les centres urbains. Selon moi, on ne fait aucune distinction à cet égard quand il s'agit d'établir les limites électorales ou les services assurés aux députés.

Nous sommes tous députés. Nous prenons nos responsabilités au sérieux. Nous exprimons notre opinion et celles de nos électeurs. Nous avons tous des bureaux. Nous avons tous été élus. Toutefois, c'est là que s'arrête la ressemblance entre un député urbain et un député rural. A quelques exceptions près, notre système est conçu pour fournir des services et des ressources pratiquement identiques à tous les députés. Ce système ne tient pas compte du fait que le travail et les obligations du député d'une circonscription rurale n'ont absolument rien à voir avec celles de son collègue d'une circonscription urbaine. C'est une grave lacune qui empêche les citoyens d'obtenir des services équivalents, qu'ils habitent au centre-ville de Toronto ou à Cooks Harbour, à l'extrémité de la grande péninsule septentrionale de Terre-Neuve. C'est malheureux, mais nous pouvons y remédier au comité permanent de la gestion et des services aux députés.

Le projet de loi C-74 veut en principe restreindre ou réduire le nombre croissant de députés qui siègent en cette enceinte. Je le comprends et je sais qu'il y a un nombre limité de députés qui peuvent siéger à la Chambre ou ailleurs et bien gouverner le pays. Comme le député qui m'a précédé l'a laissé entendre, le projet de loi est fautif car il ne tient nullement compte des immenses territoires, abstraction faite de leur population, que certains députés représentent. Dans le projet de loi précédent, le nombre de députés devait augmenter parce que le principe de la représentation proportionnelle était reconnu. Toutefois, même dans cet ancien projet de loi, il n'était nullement tenu compte de l'étendue du territoire.

Je voudrais parler de la situation qui est la nôtre à Terre-Neuve et au Labrador. La superficie du Labrador est plus étendue que celle de l'île de Terre-Neuve, de l'Île du Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick. Ce territoire désigné sous le nom de Labrador n'a pas son propre député. Les localités du Labrador sont inacessibles, sauf par avion, durant six mois de l'année. Ce territoire et ses diverses localités sont dépourvus d'un réseau routier. Durant l'été, cependant, on peut s'y rendre en avion ou en bateau. Les gens vivent à des milliers de milles de distance et les localités sont séparées par des milliers de milles de toundra et de terres boréales. Il n'y a aucun moyen de contact sauf par avion. La population de cette vaste étendue n'a même pas un seul député pour défendre ses intérêts.

Quand on songe que pour se rendre dans une localité du Labrador, un député doit voyager par avion d'Ottawa à Montréal, et de là à Terre-Neuve puis à Goose Bay où il s'embarquera sur un bateau nolisé qui le conduira à Nain, on commence à comprendre les exigences auxquelles se heurte un député qui représente non seulement le Labrador, mais aussi une bonne partie de Terre-Neuve. On commence aussi à comprendre que le Parlement du Canada n'a pas rendu justice au député ni à la population de Terre-Neuve et du Labrador en ne reconnaissant pas la nécessité de leur attribuer un député distinct. Le député actuel de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) a été éloquent et tenace dans l'intérêt de la population du Labrador et il a affirmé en tant que député qui représente actuellement tout le Labrador et une région importante de Terre-Neuve, que sa circonscription devrait être divisée et que le Labrador a besoin de son propre député. Et, pourtant, le projet de loi C-74 ne tient absolument aucun compte de cet immense territoire.

Je ris bien lorsque je songe aux circonscriptions urbaines. Dieu bénisse leurs députés. Ils travaillent dur et leurs responsabilités sont certes aussi exigeantes que le sont les miennes. Toutefois, je crois qu'ils sont en mesure de faire plus que moi dans le temps dont nous disposons. Je ris sous cape lorsque je les entends se plaindre d'une dure fin de semaine. Lorsque je veux me rendre dans ma circonscription pour m'entretenir avec les pêcheurs de Port-au-Choix qui ont connu une saison désastreuse, par exemple, je dois partir d'Ottawa à 7 h 15 du matin. Je repars de Montréal à 10 h 5 pour arriver à Stephenville à

13 h 30; je saute alors dans une voiture qui m'amène à Port-au-Choix cinq heures plus tard, soit à 18 h 30, heure à laquelle je commence ma réunion, après un voyage de onze heures. Je dois voyager toute une journée pour tenir une telle réunion, et voyager toute une journée pour rentrer à Ottawa. Si je veux me rendre de Port-aux-Choix à Cap-St-Georges, il me faut faire neuf autres heures de voiture.

Le gouvernement ne s'est pas efforcé dans ce projet de loi—et j'estime que le gouvernement précédent, dont je faisais partie, n'a pas fait suffisamment d'efforts à cet égard—de tenir compte de la réalité du Canada, où 25 millions de personnes sont dispersées dans le deuxième plus grand pays au monde. Si les citoyens canadiens doivent être servis de façon égale par leur gouvernement et leurs députés, où qu'ils vivent au Canada, nous, les parlementaires, devons commencer à tenir compte de la réalité canadienne. La réalité canadienne ne se résume pas à Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax. Nos producteurs de matières premières n'habitent pas ces centres. Les gens qui vivent de la terre et de la mer, ceux qui se salissent les mains, n'habitent pas ces villes. Dieu bénisse ceux qui les habitent! Nous, des régions rurales, les envions pour les commodités dont ils jouissent. Nous, parlementaires, devons faire notre travail et jeter un autre coup d'œil au projet de loi C-74. Il nous faut déployer tous les efforts et faire tout en notre pouvoir pour que les Canadiens, où qu'ils vivent, sentent qu'ils ont leur mot à dire et que leur vote compte. Il nous faut persuader les Canadiens que, peu importe où ils vivent, leur voix peut être entendue. Nous le leur montrerons par notre façon de délimiter les régions politiques ou les circonscriptions. Le Canada est un pays bilingue; j'ai commencé à apprendre le français en fin de semaine. Je vous garantis que dans six mois je pourrai dire n'importe quoi en français. Il faut bien commencer.

J'ai entendu un député d'en face dire que je ne sais même pas m'exprimer en anglais. C'est là une critique que l'on fait souvent au sujet des Terre-neuviens.

M. Clark (Yellowhead): Vous venez d'inventer cela.

M. Tobin: Il se peut bien que nous n'ayons pas la parole très facile. Même si nous nous exprimons en peu de mots, même si nous avons le handicap d'être timides et placides et incapables de nous exprimer sans texte écrit, nous sommes des gens de devoir, nous prenons la parole et faisons de notre mieux. Je vois le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qui sourit jusqu'aux oreilles à côté du député de St-Jean-Ouest (M. Crosbie).

M. Clark (Yellowhead): Sourire approbateur.

M. Tobin: Comme je le disais il y a un instant, j'implore le gouvernement de réexaminer le projet de loi, de recommencer avec un texte qui tienne compte du caractère rural du Canada et de son territoire immense et de la façon dont il est actuellement représenté à la Chambre. Je ne refuse pas nécessairement d'admettre avec le gouvernement qu'il n'est peut-être pas sage d'appliquer une formule qui augmentera constamment le nombre de députés siégeant ici après chaque recensement.

• (1630)

J'admets que si nous nous contentons de laisser aller les choses indéfiniment, nous finirons peut-être par avoir plus de députés qu'il n'en faut et par imposer aux contribuables une charge inutile. Moi qui représente une circonscription rurale et qui, pour dire les choses franchement, me sens frustré que pour mon bureau de circonscription j'aie le même budget que le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) que je choisis faute d'un meilleur exemple, qui a une circonscription de deux milles carrés et qui a son bureau en plein milieu. Ma circonscription a 500 milles carrés, et j'ai mon bureau au milieu. Il est frustrant de constater que mes commettants n'ont pas la même facilité d'accès à leur député que ceux d'Ottawa-Centre, parce qu'ils ne disposent que d'un seul bureau. Autant aller à Montréal que d'essayer de venir me voir à mon bureau en partant de la pointe de la grande péninsule septentrionale. Franchement c'est frustrant de savoir que j'ai x dollars pour parcourir ma circonscription.

M. Waddell: Ils peuvent vous entendre à 500 milles de distance.

M. Tobin: C'est exact, il faut que je parle fort pour qu'ils m'entendent—avec l'écho par les aurores boréales. Un député urbain dispose essentiellement des mêmes choses pour faire son travail. Si nous ne voulons pas faire à la Chambre des communes les changements qui s'imposent dans la formule qui préside aux services aux députés pour tenir compte de la disparité des besoins entre députés ruraux et députés urbains, alors il faut absolument apporter les modifications électorales qui sont prévues au projet de loi C-74 pour tenir compte des différences géographiques de nos circonscriptions.

J'invite le gouvernement, sachant que ses députés sont bien intentionnés sur ce point, à se reprendre, à réexaminer la question, à demander l'avis du député de Yellowhead que je vois sourire et approuver de la tête en signe de compassion et de compréhension . . .

Une voix: Il s'en va.

M. Tobin: . . . et à faire ce qu'il faut. Monsieur le Président, je sais en vous voyant, je sais par votre longue expérience de la Chambre et par les marques bien connues d'intégrité et de compassion et de compréhension que vous nous donnez, à nous pauvres députés ruraux, jeunes, sans expérience, que vous sentez ce que j'essaie de dire aujourd'hui. Je demanderai au leader parlementaire du gouvernement de conférer non seulement avec le Président mais avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et d'écouter les humbles expressions de sagesse, le plaidoyer désespéré prononcé au nom des grandes étendues géographiques et des zones rurales du pays.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions pour l'humble député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin)? Des questions ou des observations?

M. Waddell: Le député parle tellement bien que si jamais il est battu aux élections, il ferait fortune en vendant des aspirateurs.

Le président suppléant (M. Paproski): D'autres questions ou observations? Le débat se poursuit.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Merci, monsieur le Président. Le débat porte sur le projet de loi C-74, qui concerne la représentation des Canadiens à la Chambre des communes. Loin de traduire la volonté de tenir compte de la croissance démographique dans certaines régions du Canada ou encore des migrations que nous avons connues dans la dernière décennie, ainsi qu'en témoigne le recensement de 1981, l'idée de proposer certaines garanties constitue plutôt, de toute évidence, une mesure issue de la dépression. Elle correspond

manifestement au souci d'épargner de ce gouvernement qui est disposé à prendre les mesures les plus aberrantes pour y parvenir.

Cela me rappelle des événements qui remontent à au-delà d'un demi-siècle en Colombie-Britannique, l'une des provinces à qui la proposition gouvernementale fera le plus de tort. Un pauvre premier ministre conservateur du nom de Simon Fraser Tolmie était si accablé sous le poids de la dépression, si désespéré qu'il s'est adressé à un groupe d'hommes d'affaires du Vancouver qui étaient prêts à lui proposer des solutions. Ainsi sollicités, ces hommes d'affaires lui ont recommandé une foule de mesures draconiennes en vue d'équilibrer le budget provincial, convaincus qu'ils étaient, en ce début des années 30, que la source de tous les maux dont souffraient les citoyens de la Colombie-Britannique se trouvait dans le déficit budgétaire. Ils refusaient d'attribuer ce dernier à la baisse des revenus provoquée par la dépression, d'une part, et à l'augmentation des dépenses. Pour sauver les gens de la catastrophe, il suffisait, pour eux, d'équilibrer le budget.

Convaincu de la véracité de ce principe qui n'a jamais refait surface depuis, le gouvernement Tolmie a suivi les conseils de cette commission formée d'hommes d'affaires de Vancouver. Ils recommandaient des mesures draconiennes dans le secteur de l'éducation, notamment à l'encontre de l'Université de la Colombie-Britannique. Mais pour revenir au débat de cet après-midi, ils proposaient également de réduire de beaucoup le nombre de députés provinciaux, de manière à diminuer sensiblement les dépenses à l'un des postes du budget provincial.

La proposition d'aujourd'hui reflète une attitude semblable à celle qui fut prise en période de dépression, et elle est fondée sur une pensée économique tout aussi primitive. Ce matin, le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a invoqué divers arguments à l'appui de sa proposition et, puisque je fais partie de ces nouveaux députés qui prêtent toujours une oreille attentive afin d'apprendre de nouveaux trucs qui leur serviront plus tard, je peux affirmer qu'il s'est montré très habile. Il a dit, entre autres, que le gouvernement et le Parlement devaient rendre des comptes plus rigoureux.

Cette proposition me paraît difficile à concilier avec la réalité que le gouvernement nous a exposée. Comment est-il possible de ralentir la croissance légitime ou prévue de la Chambre des communes tout en assurant une représenttion plus juste? Je ne vois pas bien. La population augmente et se déplace; comment peut-on forcer un plus grand nombre de gens à s'adresser à un même député et dire que cela donne un gouvernement plus responsable, cela me paraît peu logique. Je suppose que c'est l'argument qui convient au gouvernement, car il ne sait pas quoi faire de ses 211 députés et, par ailleurs, il peut imposer tout ce qu'il veut. Dans ces circonstances, il ne lui est sûrement pas nécessaire d'ajouter de nouveaux députés à la Chambre des communes. Ils sont largement assez nombreux pour faire le travail.

M. Benjamin: Je ne le parierais pas.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Comme je l'ai dit, tout cela est basé sur le souci d'éviter des dépenses inutiles. Il me paraît contradictoire de vouloir économiser le salaire et les indemnités d'un certain nombre de députés, alors que, pour y parvenir, on jette par-dessus bord tout le travail de redistribution effectué au cours des dernières années, toute l'œuvre des commissions de délimitation, une œuvre qui a coûté des millions et qui aurait pu être acceptée sans grands efforts par le Parlement du Canada et à peu de frais. Ce genre de gaspillage, de la part d'un gouvernement qui veut à tout prix économiser, me paraît une deuxième contradiction dont le président du Conseil privé s'est fait l'écho ce matin.

Un autre argument, c'est que l'augmentation du nombre des députés rendrait la participation plus difficile. Je ne suis ici que depuis l'automne dernier et je connaissais les possibilités de participation qu'avaient les députés par le passé, notamment la possibilité de parler en détail de certains sujets. Je dois dire que le Règlement de la Chambre, qui limite à 20 minutes le discours de la plupart des simples députés de tous les partis, me paraît déjà un véritable obstacle à la participation. De fait, le gouvernement a donné suite dans le nouveau Règlement de la Chambre à une proposition à cet égard que nous avions nous-mêmes acceptée pour que les projets de loi puissent être étudiés par des comités législatifs. Je suis certain que cela permettra aux députés de participer pleinement aux délibérations. Si le nombre de députés augmentait d'une douzaine plutôt que de six, cela ne restreindrait pas vraiment les occasions de participer aux délibérations, vu la façon dont les règles de la Chambre sont conçues à l'heure actuelle. Il me semble que les arguments que nous avons entendus ce matin à cet égard ne correspondent pas à la réalité. Nous avons toutes les raisons de réfléchir très attentivement à ce que le gouvernement propose.

• (1640)

Il me semble que, vu la majorité que détient le gouvernement et vu qu'il est convaincu que le fait d'avoir été élu par le peuple lui donne carte blanche, nous pourrions aboutir à des résultats tout à fait désastreux. De notre côté, nous avons signalé toute une série d'erreurs et d'omissions de la part du gouvernement. Selon moi, le projet de loi à l'étude ne fait pas d'exception.

Ce que je trouve étrange à propos de la façon dont le projet de loi a été débattu aujourd'hui, c'est que les ministériels n'ont rien dit au sujet des dispositions contenues dans le projet de loi. A première vue, il semble que cette mesure vise notamment à supprimer le statut spécial bien établi du Québec. Cela m'étonne qu'un gouvernement comptant tellement de députés de cette province se soit permis d'inclure une telle disposition dans le projet de loi.

Je dois dire que la baisse du niveau de représentation proposé par le gouvernement dans le cas de l'Alberta et, dans une moindre mesure, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, aurait dû inciter d'autres députés à protester. Je sais, monsieur le Président, que, même si vous êtes vous-même député de l'Alberta, vous ne pouvez pas vous permettre de dire quoi que ce soit. Il me semble cependant que vous pourriez intervenir en privé auprès des députés pour les inciter à soulever cette question.

Comme j'habite bien loin de l'Alberta, je pourrais certes me demander si cette proposition ne trahit pas un stratagème quelconque fondé sur l'hypothèse voulant que, après le recensement de 1991, on aurait bien constaté que les chiffres de 1981 ne justifiaient pas le niveau de représentation actuel à cause de l'exode massif que l'Alberta connaît depuis quelques années. C'est cependant une idée plutôt insidieuse et sournoise que je ne devrais pas avancer puisque j'essaie de montrer que nous nous préoccupons des habitants de toutes les provinces du Canada. Il me semble qu'il se passe quelque chose de bien insidieux lorsque des députés de l'Alberta et du Québec acceptent calmement que le gouvernement mette à exécution ses projets en vue de réduire l'augmentation prévue du nombre de députés à la Chambre des communes.

En réalité, nous sommes en train de modifier la Loi constitutionnelle, l'un de nos documents fondamentaux. C'est un document qui a créé la monarchie parlementaire selon la volonté du peuple laquelle s'esprime par l'élection de députés à la Chambre des communes. En s'imaginant pouvoir modifier la Constitution de façon détournée sans alerter tous les députés de toutes les provinces du Canada, le gouvernement nous donne le triste spectacle de son évolution depuis le 4 septembre 1984. Le débat d'aujourd'hui laisse entrevoir bien d'autres raisons de s'inquiéter.

En examinant les problèmes qui pourront se poser si la loi est adoptée, je voudrais examiner le cas de la «province» du nord de l'Ontario. Pour la gouverne de nos amis les rédacteurs du hansard, je mets le mot «province» entre guillemets, bien que ceux qui sont au fait des réalités canadiennes se soient rendu compte il y a des années que la seule façon de rendre justice aux réalités géo-démographiques de notre pays était de créer une province du Nord de l'Ontario. Puisque la Constitution ne reconnaît pas une telle province, il faut que tous les représentants du nord de l'Ontario examinent avec soin les conséquences du projet de loi C-74.

Des députés nous ont déjà fait part de problèmes que soulèvent certaines anomalies du fait de la taille des circonscriptions. Avant la dernière révision, le nord de l'Ontario comptait 12 circonscriptions. Il en compte une de moins aujourd'hui. Il faut donc se demander comment la nouvelle formule affectera le nord de cette province. Selon le projet à l'étude, l'Ontario n'obtiendra que deux nouveaux sièges alors que la croissance démographique a été forte dans certaines régions comme celle d'Ottawa et de Toronto. Ces régions étant sous-représentées, certaines pressions s'exerceront contre le nord de l'Ontario, pressions auxquelles nous allons résister de notre mieux.

Les problèmes de représentation qui se posent déjà dans notre région ne doivent pas être envenimés. Ne concéder que deux sièges pour des régions où la croissance a été particulièrement forte, voilà qui pourrait mettre en péril le nord de la province. Un député qui se met à la disposition de ses électeurs, une fonction essentielle de tout député fédéral, se heurte à d'énormes difficultés, surtout dans le nord-ouest de l'Ontario. Je me rends bien compte, évidemment, que mes collègues de la région métropolitaine de Toronto, ont 100,000 électeurs, voire . . .

Une voix: Davantage.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Davantage. Ce n'est pas la première fois qu'on me parle de ce chiffre. Il est inutile que le député me le rappelle. Avec le projet de loi à l'étude, ce chiffre serait moins élevé. Mais il n'en demeure pas moins que les députés qui représentent ces circonscriptions peuvent téléphoner sans passer par l'interurbain et voyager sans qu'il leur en coûte trop pour desservir leurs électeurs. Aussi, je ne peux m'empêcher de songer à la circonscription provinciale de Lake Nipigon en raison des problèmes incroyables auxquels se heurte mon collègue provincial. L'Assemblée législative provinciale compte 125 sièges. Par conséquent, les difficultés liées au système de représentation devraient être minimes. Mais la circonscription de Lake Nipigon, qui traverse la moitié de la rive nord du lac Supérieur en embrassant la ville de Thunder Bay pour se prolonger encore un peu vers le sud-ouest, est très étendue. La route est le seul moyen que le député provincial puisse utiliser pour se rendre dans la plupart des localités de cette circonscription. Il peut emprunter l'avion en ce qui concerne les régions du nord, mais dans la plupart des cas, il s'agit de vols nolisés. Ce député passe donc des heures, voire des jours, sur la route pour pouvoir rencontrer les électeurs des différentes régions qu'il représente.

J'ai parlé de ce problème pour rappeler que dans ma propre circonscription de Thunder Bay-Nipigon, à l'annexe III, je ne me heurte pas à autant de difficultés, mais si on en modifiait les limites, comme on le propose dans cette mesure, je serais probablement dans le même cas que mon collègue provincial. Je me rends dans des localités situées à quatre heures de route. Je pars à 9 h 30, passe quelque temps à une réunion, m'arrête une ou deux fois en route et je rentre chez moi à 22 h 30, comme je l'ai fait il y a une semaine lorsque j'ai visité l'une des petites collectivités indiennes. C'est un village où je n'aurais pas pu me rendre par avion. Je n'ai pas envisagé d'en affréter un, mais je ne pense pas que j'aurais pu m'y rendre par avion. Si je voulais prendre le train pour me rendre dans certaines de ces localités situées le long de la ligne nord du CN, Armstrong et Collins d'un côté, Ferland et Mud River de l'autre, en traversant Auden, Aroland et Nakina—et j'ai bien examiné les horaires—j'ai découvert qu'un train qui fait l'aller dans un sens ne fait le retour que trois jours plus tard. Ce mode de transport terrestre n'offre aucun moyen acceptable de voyager et cette ligne n'est desservie par aucune route. Certains villages sont situés sur des lacs ou des rivières et il est donc possible de s'y rendre par avion, mais que l'on ne me dise pas que je ferai ainsi réaliser des économies aux Canadiens. Que l'on ne me dise pas que le fait d'étendre les circonscriptions ne coûtera pas plus cher aux Canadiens. On peut prendre le métro à Toronto et se rendre n'importe où en ville, et prendre ensuite le tramway, le bus et ainsi de suite, pour une somme modique. Toutefois, il ne faut pas oublier les frais qu'implique la desserte de ces régions septentrionales à une époque où le gouvernement ne pense qu'au marasme économique et qu'à faire des économies dans certains secteurs.

• (1650)

Partant du principe que l'accès au député et le service que ce dernier offre à chacun de ses électeurs constituent un principe fondamental d'un gouvernement démocratique, la proposition que nous a soumise le gouvernement s'écarte de ces principes à mon avis. Dans sa recherche désespérée d'économies possibles, le gouvernement est prêt à enfreindre des principes en vigueur de longue date dans la répartition des sièges à la Chambre des communes, et surtout au Québec. J'ai reproché aux députés ministériels leur silence sur cette question. Il est incroyable que nous ayons été saisis de toute cette question, que quelques rares députés du parti au pouvoir soient intervenus et qu'on laisse aux députés de l'opposition, qui sont conscients des conséquences que peut avoir la proposition gouvernementale, qui est une énorme erreur, le soin de se battre.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai une brève remarque à faire et une question à poser au député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp). Le député et moi représentons deux circonscriptions de l'Ontario. Par le passé, je me suis rendu en diverses occasions dans la région que représente le député et je connais la circonscription provinciale de Lake Nipigon dont il parle, et qui a été si bien représentée pendant un certain nombre d'années par Jack Stokes à l'Assemblée législative provinciale. La circonscription en question, au dire du député, était plus vaste que toute l'Allemagne de l'Ouest et représentée par une seule personne à l'Assemblée législative provinciale. Au niveau fédéral, bon nombre de circonscriptions sont encore plus vastes. Je voudrais revenir sur un point que j'ai soulevé plus tôt. Pour commencer, je dirais que je ne fais aucun procès d'intention. Je cherche simplement à obtenir des renseignements et des idées utiles sur la façon de réorganiser tout le système de découpage électoral.

Le député pourrait-il me dire s'il serait en faveur d'une formule qui prendrait le territoire comme critère de base, du moins pour certaines régions du pays, une formule du genre de celle qu'applique le gouvernement ontarien, sauf erreur, pour le réaménagement de sa carte électorale? Le député pourrait-il nous dire ce qu'il en pense?

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Je remercie mon collègue de m'avoir posé une question stimulante. Je ne pourrai pas lui proposer de formule bien précise; je crois par ailleurs savoir que le travail effectué par l'assemblée législative ontarienne et ses commissions en vue d'adopter des dispositions, a abouti à une formule très complexe. Je me rends compte également qu'il y a des risques à exagérer la représentation géographique. Notre régime de gouvernement est basé sur la représentation proportionelle. Cependant, le facteur clé à la charnière de ces deux principes de représentation est assurément le besoin de communiquer avec le député dont j'ai parlé à la fin de mon intervention, et c'est dans ce contexte qu'il faut tenir compte des distances que les députés ont à parcourir pour atteindre leurs électeurs, et plus important encore, de la difficulté que ces derniers ont à nous atteindre, étant donné qu'ils n'ont pas comme nous des frais de déplacement. C'est là une réalité dont il faut tenir compte.

C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire au fil des ans, je suppose, en adoptant une attitude conservatrice pour la représentation des régions qui ne se développaient pas au même rythme que le reste du pays ou que les régions neuves, et une attitude réaliste en reconnaissant la croissance démographique qui s'y produisait. Mais la mesure à l'étude ne réussit pas à prendre la croissance en compte de façon réaliste, bien qu'elle s'attache évidemment à conserver ou du moins à ne pas réduire la représentation existante dans les régions dont la population reste stable ou même diminue en termes relatifs. En délimitant les circonscriptions électorales, il est avisé et démocratique qu'un gouvernement prévoie une certaine marge pour permettre aux électeurs de se mettre en rapport avec leur député.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il d'autres questions ou observations? Poursuivons le débat.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je veux simplement profiter des quelques minutes qui restent pour dire que j'ai siégé au comité permanent des privilèges et des élections et au comité des dépenses électorales de 1968 à 1974. Nous nous sommes posé à cette époque les mêmes questions que maintenant pour tenter de concilier le principe de la représentation proportionelle et géographique en tenant compte de la répartition géographique de notre population. Il s'agit d'un débat tout à fait objectif car il concerne tous les députés et tous les partis. Il se peut donc que je ne partage pas l'avis de certains de mes collègues et de mon propre caucus, mais tant pis. Je sais que je ne partage pas l'avis de certains députés des autres partis non plus. Le député d'une circonscription urbaine de 100,000 électeurs répartis sur 50 milles carrés peut communiquer avec eux aussi facilement—sinon plus facilement—qu'un autre député dont les 50,000 électeurs habitent une région de 50,000 milles carrés. Voilà la difficulté que nous avons essayé de résoudre en 1968, 1969, 1970 et 1971.

Dans ma province, nous avions 25 députés pour un million d'habitants. Ensuite nous en avons eu 21, puis 17, 13 et 14, soit le minimum, dit-on. Nous avons moins de députés pour le même nombre d'habitants afin de compenser pour les régions du pays où la population est plus dense. Nous devons tenir compte à la fois du principe de la représentation proportionnelle et aussi géographique ainsi que des distances qui les séparent de leurs représentants. S'ils doivent parcourir une circonscription de 50,000 milles carrés, c'est beaucoup plus difficile que de s'occuper d'une circonscription comme la mienne, soit 50 milles carrés et 95,000 habitants. Il importe que tous les députés en tiennent compte. Le Canada, ce n'est pas seulement le centre-ville de Toronto ou le sud-ouest de l'Ontario. Dans cette mesure il faut tenir compte comme on le fait ici, de chaque région et de chaque partie du pays.

• (1700)

Aucun autre député ne rejette le principe de la représentation proportionnelle, mais depuis 15 ou 20 ans la Chambre a réussi à s'entendre sur une représentation raisonnable pour les députés qui représentent de petites circonscriptions ayant une population dense et ceux représentant de vastes circonscriptions où la population est clairsemée. Dans un pays comme le nôtre, c'est certainement le moins que nous puissions faire. A mon avis, je ne vois pas pourquoi nous augmenterions le nombre de députés à 350 ou 400. Où diable allons-nous les mettre? Ayons donc un Sénat élu, si nous ne l'abolissons pas, et il y aura ainsi de la place pour ces parlementaires de plus.

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): M. Hnatyshyn, appuyé par M. Kelleher, propose: Que le projet de loi C-74, tendant à modifier la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales et à pourvoir à certaines questions relatives au recensement décennal de 1981, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et élections. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, est renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.)

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RECHERCHE DES ENFANTS DISPARUS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest) propose: Que le projet de loi C-230, Loi d'aide à la recherche des enfants disparus, soit maintenant lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur le Président, comme on le précise dans la motion dont la Chambre est saisie, j'ai présenté un projet de loi dont le titre abrégé est «Loi sur la recherche des enfants disparus». J'ai l'intention de me pencher sur le contentu de cette mesure dans un instant. Cependant, je voudrais tout d'abord expliquer en termes plus larges l'objectif que je désire atteindre en soumettant à la Chambre des communes un projet de loi relatif aux enfants disparus.

Depuis de nombreuses années, tous ceux qui sont chargés de l'application de la justice, les agents de police, les avocats de la Couronne, les travailleurs sociaux ainsi que tous les employés provinciaux et fédéraux concernés par la justice au Canada, font face au problème des enfants disparus. Cependant, ce qui est plus important encore, c'est que ce problème afflige les parents et les familles de ces enfants. C'est donc dans leur intérêt que j'invite la Chambre à étudier cette question. Même si cela préoccupe énormément les gens chargés de l'application de la justice, même si il y a bien des subtilités dans un projet de loi conçu afin de protéger les enfants et de favoriser la recherche des enfants disparus, nous devons les mettre de côté lorsque nous considérons la terrible situation des parents et des familles qui dans notre société sont victimes de cet état de choses. Je tiens à le rappeler aux députés alors que nous nous examinons ce projet de loi. Nous ne nous intéressons pas à la forme des dispositions législatives dont nous sommes saisis. Ce qui nous préoccupe, c'est le problème que la disparition d'enfants pose à la société canadienne. J'insiste sur ce point, car je veux que les députés sachent que l'idée de faire quelque chose pour les enfants disparus ne vient pas que de moi, mais aussi du public. Un organisme, Victims of Violence, a exposé la situation en ce qui concerne la disparition d'enfants, dans une lettre qu'il a envoyée à tous les députés en janvier de cette année. Je voudrais lire un extrait de cette lettre, qui commence en ces termes:

> Nous, parents d'enfants assassinés, déplorons qu'il n'existe pas au Canada de système efficace pour rechercher et retrouver les enfants disparus.
>
> En premier lieu, la politique doit changer au niveau local dans la façon de considérer officiellement les cas de disparition d'enfant. Comme la plupart des enfants disparus sont retrouvés dans les heures qui suivent, les services de police prennent généralement les cas de disparition d'enfants qui leur sont signalés moins au sérieux que les cas de disparition d'automobiles.

Sans jeter le blâme sur les policiers et sans condamner quiconque dans l'administration de la justice, je répète que c'est un fait dans l'application de nos lois pénales: on fait moins de cas de la disparition d'un enfant que de la disparition d'une automobile. Il faut que le Parlement agisse; c'est pourquoi je veux qu'il étudie la mesure législative que je propose. C'est la réalité telle que l'a énoncée un parent de l'un de ces enfants disparus. La lettre ajoute à l'appui de cette affirmation déjà bien convaincante, qu'il ne faut pas demander aux services de police canadiens une liste des enfants disparus, car ils n'en ont pas. Ils en ont une cependant des véhicules automobiles ou autocaravanes disparus. C'est la triste situation.

Je voudrais revenir aux documents sur la question des enfants disparus. Je suis tombé sur un article paru dans le périodique *Teaching Today* que reçoivent tous les enseignants de l'Alberta. Il s'agit du numéro du printemps 1985. L'auteur de l'article, Aaron Bushkowsky dit que les autorités policières enquêtent sur les cas de disparition d'enfants avec une lenteur désespérante. Il dit, et je souligne ses mots:

> . . . disparaître n'est pas un crime . . .

Comme disparaître n'est pas un crime, souvent la police n'est pas appelée à participer à la recherche d'enfants portés disparus. C'est précisément la situation que le projet de loi vise à modifier. Si vous le permettez, je vais expliquer brièvement les dispositions du projet de loi que j'ai présenté.

Le projet de loi définit ce qu'est un enfant disparu. C'est tout simplement une personne de moins de seize ans dont le ou les parents, selon la définition de la loi, ignorent où elle se trouve. Tout simplement. Si le projet de loi était adopté, le parent d'un enfant disparu aurait le droit de remplir un mandat et de signaler l'absence de l'enfant à un agent de police, de sorte que celui-ci serait tenu d'entreprendre des recherches. Je suis sûr que s'il peut prendre la parole, le représentant du ministre de la Justice (M. Crosbie) me répondra que le projet de loi risque de susciter des embarras de juridiction entre le Parlement du Canada et les assemblées législatives provinciales. Je reconnais qu'il y a là un problème. J'ai tenté de le contourner en indiquant que la procédure prévue aux termes du projet de loi dans le cas des enfants disparus serait inscrite dans le Code criminel du Canada. Le Parlement a certes le droit de légiférer en ce qui concerne le Code criminel. J'ignore si je parviens ainsi à contourner le problème, mais c'est la meilleure solution que j'ai pu trouver. J'en reviens à mon propos essentiel qui est celui des enfants disparus dans notre pays.

Les statisques sont maigres. Je suis allé aux renseignements. Dans le cadre d'une étude sur les enfants disparus, le bureau du solliciteur général de l'Ontario a tenté de compiler des statistiques. Il a découvert qu'il y aurait actuellement au Canada 1,081 enfants disparus. Ce chiffre ne tient pas compte des milliers et des milliers d'enfants qui disparaissent et qu'on parvient à retracer plus ou moins rapidement. Aux États-Unis, la situation est encore pire, car des milliers et des milliers d'avis de recherche sont lancés. D'après l'article que j'ai là, on estime à 1.5 million le nombre des enfants qui disparaissent chaque année de leur foyer, bien que personne n'en sache vraiment le nombre exact. Le rapport mentionne qu'un grand nombre, voire la plupart, de ces enfants rentrent chez eux, mais quelques-uns sont victimes de sévices ou d'homicides.

Si le Parlement du Canada est incapable d'agir pour mettre en œuvre une méthode ou une procédure pour faire face à ce problème, il se dérobe à ses devoirs envers les Canadiens, ceux notamment dont un enfant, un frère ou une sœur est disparu. Nous voulons trouver une méthode viable qui puisse nous permettre de régler le problème. Il n'y a rien de parfait. Qu'on me permette de m'écarter un peu du sujet pour rappeler qu'il arrive souvent à la Chambre des communes et dans les assemblées législatives du pays d'abandonner tout espoir de pouvoir faire quelque chose de crainte que l'initiative prise ne soit pas aussi efficace qu'on le souhaiterait. En d'autres mots, nous n'entreprenons rien. Nous n'avons encore rien entrepris dans le domaine des enfants disparus. Il faudrait à un moment donné nous doter d'une loi dans laquelle on reconnaisse à tout le moins l'existence de lacunes dans les lois du Canada et des provinces au chapitre du problème des enfants disparus.

• (1710)

Je ne reproche rien à la police, mais il demeure que le problème des enfants disparus ne peut être réglé dans le cadre du droit pénal. Il pourrait l'être dans une certaine mesure par les lois sur la protection de l'enfance, mais celles-ci ne sont pas suffisantes. Ces lois sont assujetties aux frontières provinciales qu'il est difficile de franchir à la recherche d'un enfant disparu. Dans certains cas, il est même difficile de traverser les frontières municipales, car bien souvent le champ d'action des agences de protection de l'enfance est limité à un territoire municipal donné. Il a été prouvé à maintes et maintes reprises qu'il s'impose de mettre au point à l'échelle nationale un mécanisme permettant de s'occuper des cas d'enfants portés disparus.

Le deuxième point qui donne lieu à la difficulté sur le plan juridique suscitée par le problème des enfants disparus est justement de déterminer si les enfants sont bel et bien disparus. Si un adolescent âgé de 15 ans décide de fuir le joug d'un parent au foyer, ou encore qu'il a une raison presque légitime de quitter ce foyer, il nous faut décider si l'enfant a droit ou non à une certaine protection hors du foyer. Par conséquent, dans ce genre de situation, les autorités policières ne tiennent pas à intervenir et souvent les autorités chargées de la protection de l'enfant agissent sans hâte. Il nous est difficile de déterminer la nature exacte du problème. Une fois que l'on reconnaît qu'il existe des cas quasi légitimes d'enfants disparus, on est porté à voir cette éventualité pour tous les cas rapportés et à donner le bénéfice du doute; et certains services policiers et d'autres personnes œuvrant dans le domaine de l'administration de la justice préfèrent ne pas intervenir. En conséquence, rien ne se fait et l'on met ainsi en danger l'enfant disparu qui risque de subir des sévices ou même, dans certains cas, d'être assassiné.

Nous nous employons à préciser les cas d'enfants disparus dans lesquels les autorités juridiques devraient intervenir. C'est là la première tâche de la mesure à l'étude ou de toute autre qui prétend s'occuper du problème des enfants disparus. En deuxième lieu, il s'agit de prévoir un processus qui permettra de rechercher les enfants disparus et de les rendre à leur foyer en droit. Ce n'est pas parce que ce projet de loi pourrait ne pas y réussir et qu'il serait possible de mettre au point un système plus efficace qu'on devrait s'abstenir de faire quoi que ce soit.

Je ne veux pas utiliser tout le temps dont je dispose parce que je sais que d'autres députés veulent parler de ce projet de loi. Je tiens toutefois à signaler que différents organismes qui s'intéressent aux enfants disparus ont déjà fait beaucoup pour eux. Une émission intitulée *Adam*, qui était diffusée aux États-Unis par NBC Television, et par conséquent au Canada, a fort attiré l'attention des Américains et des Canadiens sur la question des enfants disparus. Elle a aussi attiré l'attention sur des organismes comme Child Find et leurs programmes. Il existe un organisme appelé le National Centre for Missing and Exploited Children qui publie régulièrement des photos et donne des renseignements permettant d'identifier des enfants disparus, ce qui a permis d'en retrouver beaucoup, dans des circonstances souvent très difficiles.

Je ne veux pas insinuer que peu de Canadiens et de Nord-américains se préoccupent de cette question et ont fait le nécessaire pour essayer de le résoudre en formant des organismes dans l'espoir de réunir toutes les personnes qui s'y intéressent. Je tiens à insister sur le fait que le plus gros du travail est effectué par des bénévoles, ce qui ne dispense pas les pouvoirs publics, à tous les échelons, de s'intéresser au problème et d'essayer de trouver des techniques, des systèmes et des méthodes qui contribueront à résoudre ce problème.

Enfin, je répète que si je soumets ce problème au Parlement, c'est pour que l'on reconnaisse que les enfants disparus posent bel et bien un problème dans la société canadienne. Des crimes abominables ont été commis sur la personne d'enfants disparus. Nous avons vu les difficultés que peuvent avoir les familles des enfants disparus. J'ai réagi en formulant le projet de loi C-230, Loi d'aide à la recherche des enfants disparus, uniquement pour prouver qu'il est possible de préparer une mesure législative à ce sujet. Je suis certain que des législateurs plus doués que moi peuvent formuler une mesure législative plus efficace. J'espère qu'ils s'attaqueront à ce sujet au lieu de laisser tout simplement tomber ce projet de loi dans l'oubli et de le laisser moisir dans les dossiers de la Chambre des communes. J'exhorte tous les députés à tenir compte des inquiétudes qui ont été et seront exprimées au sujet des enfants disparus. Mettons-nous au travail.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'avoir présenté le projet de loi C-230. C'est un sujet très important si l'on considère que plus de 1,200 enfants âgés de plus de dix ans ont disparu. Au moment où je vous parle, 160 autres enfants, âgés de moins de dix ans, sont également portés disparus. Le nombre d'enfants dont la disparition est signalée chaque année s'élève à 2,000. Cela se produit dans des circonstances diverses. Certains enfants quittent le foyer familial, d'autres sont kidnappés par des étrangers et d'autres sont enlevés par des membres de leur famille. C'est de cette dernière catégorie de disparitions que je parlerai cet après-midi.

Le 13 octobre 1982, une fillette, Tina Lynn Malette, a été enlevée. L'enfant était alors dans la même classe que ma fille. Elle a été enlevée par son père naturel qui ne l'avait d'ailleurs jamais vue. Le père n'avait vécu au Canada que pendant une très brève période. Il est venu de l'étranger, il a enlevé la fillette et l'a emmenée en Tunisie. Nous n'avons toujours pas trouvé de moyen de ramener l'enfant au Canada. Nous avons découvert où elle se trouve et la mère peut lui parler par téléphone, mais nous ne pouvons pas la ramener au Canada. J'ai demandé l'aide du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et je crois qu'il a fait tout en son pouvoir. Malheureusement, il n'y a aucun traité d'extradition entre le Canada et la Tunisie et nous sommes donc dans l'impossibilité d'agir.

Le père n'a jamais été marié à la mère et n'a jamais vécu avec elle pendant une période prolongée. En fait, il était un parfait étranger pour cette enfant, jusqu'à ce qu'il l'enlève. Comme cet homme est le père de l'enfant, les autorités tunisiennes prétendent avoir suffisamment de motifs juridiques pour la laisser séjourner dans leur pays. Elles prétendent n'avoir aucun pouvoir pour déporter l'enfant. Bien sûr, comme c'est la fille d'un citoyen tunisien elle est également citoyenne tunisienne même si elle n'a jamais vécu avec son père, si elle ne porte pas son nom et si le père ne possède même pas un certificat de naissance lui attribuant la paternité de l'enfant. Néanmoins, l'enfant se trouve là-bas.

• (1720)

J'ai essayé de faire quelque chose à plusieurs reprises. En juillet 1983, j'ai écrit une lettre à un parlementaire tunisien que j'ai rencontré à une conférence parlementaire et qui prétendait s'intéresser à cette affaire. Il n'a jamais répondu. En décembre 1983, j'ai de nouveau écrit à ce même parlementaire tunisien, mais ma lettre est restée sans réponse.

J'ai écrit à deux autres reprises aux dirigeants du seul parti politique, pour autant que je sache, de ce pays. Je n'ai reçu aucune réponse non plus à ces lettres. C'est seulement cette année, une fois que je suis devenu député du gouvernement fédéral et que j'ai soulevé la question à la Chambre, que nous avons enfin plus avoir une réaction des autorités tunisiennes. L'ambassadeur de Tunisie a alors fini par dire qu'il ne pouvait rien faire sur cette question. Il est curieux que, s'ils pensaient tellement être dans leur bon droit, ils aient eu tant de mal à le dire publiquement jusque-là.

Quoi qu'il en soit, après avoir écrit à l'ambassadeur de Tunisie en décembre 1984 et février 1985, nous avons réussi à obtenir une vague déclaration de cet ambassadeur en avril ou mai cette année, dans laquelle il exposait la position de ce pays que j'ai déjà mentionnée.

Selon le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le seul moyen de ramener cet enfant au Canada serait d'intenter des poursuites devant les tribunaux de la Tunisie. Des gens que je connais ont lancé un fonds de fiducie Tina Lynn Malette. Diverses personnalités de la région d'Ottawa-Carleton sont les administrateurs de ce fonds. Nous avons commencé à collecter l'argent nécessaire pour pouvoir, espérons-le, intenter la procédure juridique qui nous permettra de faire revenir cet enfant au Canada.

Quand on est père de deux enfants, dont l'un était dans la même classe que cette petite fille, on découvre à quel point chacun d'entre nous est totalement impuissant si quelqu'un d'autre décide de venir chez nous enlever notre enfant pour l'emmener dans un autre pays ou même parfois dans une autre province. Même si cet homme était le père naturel de l'enfant—parce qu'en dehors de cela c'était un parfait étranger, qui n'avait même pas de certificat de naissance ou quoi que ce soit pour témoigner de sa paternité, sans parler de passeport ou de visa—n'est-ce pas la même chose que si quelqu'un était arrivé chez moi et avait enlevé ma fille qui a le même âge, sa meilleure camarade de classe à l'école? A mon avis, ce serait presque exactement la même situation.

Si c'était mon enfant qui avait été emmené là-bas, que ferais-je pour le ramener? Je ferais probablement la même chose que la mère de Tina Lynn Malette, je pleurerais beaucoup et je multiplierais les efforts, en vain jusqu'à présent. Je ne pense pas que tous les responsables que je suis allé voir sur cette question aient eu autre chose que de bonnes intentions. Certes, la très hon. secrétaire d'État aux Affaires extérieures et son prédécesseur, comme d'autres, ont légitimement essayé de m'aider, et évidemment, d'aider mon électrice à remener son enfant. Mais jusqu'à présent, nous n'avons rien pu faire. Tout député qui s'efforce de faire en sorte que l'on ait plus de chance de pouvoir ramener chez eux des enfants perdus a droit à mes félicitations.

La situation que j'ai décrite est légèrement différente de celle qu'a exposée le député qui a présenté ce projet de loi, mais c'est un autre cas d'enfant perdu au Canada qui montre à quel point chacun des parents que nous sommes est totalement démuni et impuissant face à de tels évènements. Nous pensons toujours que cela n'arrive qu'aux autres, mais cet incident a frappé si près de moi que je me rends vraiment compte que je serais dans l'impuissance totale. Je suis certain que si les députés y réfléchissent sérieusement, ils se rendront compte que nous sommes totalement impuissants dans de telles situations.

J'ai déposé à la Chambre plus tôt cette année une pétition signée par quelque 7,000 Canadiens qui s'inquiètent du cas de Tina Lynn Malette, souhaitent une solution au problème et demandent instamment au gouvernement tunisien de la ramener. Évidemment, celui-ci continue à soutenir que son droit ne l'y autorise pas.

J'espère que la procédure qui a débuté aura un dénouement heureux. J'attends avec impatience le jour où nous irons, je l'espère, à l'aéroport de Mirabel accueillir l'enfant à sa descente de l'avion. Mais ce n'est certainement pas pour demain. Je suis personnellement, comme mes collègues j'en suis sûr, entièrement favorable à l'adoption de ce projet de loi. C'est un bon projet de loi avec de bonnes intentions.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, au nom du Nouveau parti démocratique, je voudrais parler de ce projet de loi intéressant. Mais, tout d'abord, je voudrais faire quelques observations. Le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a eu un discours intéressant qu'il a fait en termes vigoureux. Je voudrais me joindre à lui comme tous les députés néo-démocrates, je crois, pour défendre la cause de Tina Malette. J'espère que le gouvernement et l'ambassadeur de Tunisie écoutent et qu'on fera parvenir à ce dernier un exemplaire du hansard pour qu'il sache que tous les députés sont d'accord là-dessus.

En deuxième lieu, je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter bonne chance et prompt rétablissement à la députée de Saint-Michel-Ahuntsic (Mme Killens). C'est une personne merveilleuse et une excellente amie de nous tous à la Chambre. J'aimerais bien qu'elle soit à l'écoute—mais je ne voudrais pas que son état s'aggrave parce qu'elle écoute la diffusion des délivérations de la Chambre—mais j'espère qu'elle se rétablira et reviendra bientôt à la Chambre. Je crois que tous les députés partagent cet espoir.

Permettez-moi quelques remarques sur le projet de loi et le discours du député de Halifax-Ouest (M. Crosby). J'aurais aimé que le député de Halifax-Ouest expose certains faits et nous communique des chiffres, mais ceux-ci nous ont été donnés par le député de Glengarry-Prescott-Russell. A mon avis, il importe d'avoir des détails plus complets sur le nombre d'enfants disparus afin de savoir combien manquent à l'appel à cause d'une situation familiale ou pas, ou si l'enfant semble s'être enfui d'une famille dans la misère.

J'ai tenté de trouver ces détails dans le rapport de la Commission Badgley, mais il n'y a guère de renseignements sur le recours aux services de la police pour retrouver les enfants disparus comme le député le propose dans son projet de loi.

Je conviens volontiers avec le député que ce doit être une terrible expérience pour le parent d'un enfant disparu. En écoutant parler le député de Halifax-Ouest, il m'a semblé qu'il y avait un mouvement populaire qui tente de résoudre ce problème, comme la chose se produit si souvent dans la société canadienne. Les députés se souviendront du groupe désigné sous le nom de MADD. Ces gens s'attaquaient aux chauffeurs en état d'ébriété. Ils ont fait la lutte pour obtenir des sanctions plus rigoureuses parce que certains membres de leur familles étaient devenues victimes de chauffeurs en état d'ébriété. Ils ont commencé à exercer des pressions sur leur député. Ils n'étaient représentés par aucun groupe ou organisme financé, ni du monde des affaires, ni des travailleurs. Ils étaient de simples Canadiens que ce problème préoccupait.

Les député ont reçu une lettre d'un groupe de victimes de voies de fait et je remercie ce groupe de nous avoir écrit. Nous sommes sensibles au caractère populaire de ce groupe. J'y reviendrai dans un instant.

• (1730)

Le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) affirme que la police est moins pressée de s'occuper des enfants disparus que des voitures et des bateaux manquants. Cela est assez affligeant. J'ai du mal à le croire, même en tenant compte de l'importance que notre société attache aux biens matériels. Le député me dit qu'il n'y a pas de liste d'enfants disparus mais qu'il y a une liste de voitures et de bateaux disparus. Je reconnais avec lui que c'est terrible, que c'est mal. Il a dit qu'être disparu n'était pas un délit. Il a raison. C'est là un passage de son projet de loi que je n'ai pas compris. Peut-être cela pourra-t-il être tiré au clair en comité. Est-ce qu'il s'agit d'un modificatif au Code criminel ou pas? Je pense qu'il le faudrait, que cela ne doit pas constituer un projet de loi distinct. S'il modifie le Code criminel, il y a des côtés du projet de loi qu'il faut examiner de très près. Ce n'est pas tout de vouloir rechercher les enfants disparus, il faut voir ce qu'il est possible de faire au plan des enquêtes et de la récupération des enfants.

Il y a des passages du projet de loi qui ne sont pas très limpides. Cependant, il a dit qu'il s'agissait là d'une approche générale pour poser la question et pour continuer de faire pression pour que quelque chose se fasse. J'ai examiné les articles 6 et 7 du projet de loi. L'article 6 demande qu'une personne informe le ministre par écrit qu'un agent de police a refusé de participer à la recherche d'un enfant disparu, et que le ministre puisse ordonner à l'agent de police de faire telle ou telle chose. A l'article 7 il peut y avoir un mandat de perquisition pour visiter les locaux, etc., quand les gens soupçonnent la présence d'un enfant disparu. Cela va un peu loin, et met en cause les libertés civiques. Est-ce que nous tenons à donner à la police ce genre de pouvoir. Est-ce qu'un pouvoir de ce genre peut donner lieu à des abus? Il faut y faire attention quand on cherche à amener l'administration, police comprise, à s'occuper davantage des enfants disparus que des voitures et bateaux disparus.

Le député a dit que 1.5 million d'enfants sont portés disparus chaque année aux États-Unis.

M. Crosby: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas entraver le débat et j'hésite à interrompre le député, mais comme il y a des gens qui écoutent la discussion, je tiens à bien préciser que j'ai pris mes renseignements dans un mémoire présenté par un organisme appelé «Victimes de la violence». C'est cet organisme-là qui a fait ces déclarations au

sujet des enfants disparus en comparaison des voitures et le reste.

M. Waddell: Je m'incline devant cette précision, monsieur le Président. C'est une chose qui n'est pas de nature à étonner.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas là vraiment un rappel du Règlement, mais plutôt un point à clarifier. J'espère que nous ne nous lancerons pas dans un débat.

M. Waddell: C'est l'organisation qui l'a affirmé. C'est une grave allégation, monsieur le Président. Nous nous intéressons plus aux biens matériels qu'aux personnes. Nous nous inquiétons davantage de voitures et de bateaux volés que d'enfants disparus. Si c'est bien le cas, il nous faut changer cela.

Le député nous dit que un million et demi d'enfants disparaissent chaque année aux États-Unis. C'est là beaucoup d'enfants. Lorsque ce projet de loi sera examiné au comité, nous ferions bien de nous demander pourquoi pareille situation existe. Est-ce parce que les enfants disparus, qui sont en un sens des fugitifs, sont maltraités par leurs parents? Sont-ils emmenés par un parent à la suite de l'échec d'un mariage et de problèmes qui y sont associés? Sont-ils enlevés par des Clifford Olson issus de la criminalité qui empoisonne notre société? Il serait bon d'avoir une ventilation des statistiques à cet égard.

Il nous faut examiner la cause de ce problème. Est-elle une forme de racisme contre les Noirs, aux États-Unis? Est-elle la pauvreté? Il y a certes beaucoup de pauvres aux États-Unis comme au Canada. Il faudrait en débattre lorsque nous examinerons le projet de loi au comité.

Je puis dire au député qu'il y a bien des façons—qui ne s'excluent pas l'une l'autre, je crois—de tenter de régler le problème des enfants disparus. La force en est une; obliger légalement la police à chercher les enfants disparus et à dresser des rapports sérieux à leur sujet. La prévention en est une autre; faire en sorte que les enfants ne disparaissent pas en premier lieu.

Dans ma province de la Colombie-Britannique, le gouvernement a sabré les services aux familles. Il a sabré les services aux enfants. Il a réduit le nombre des travailleurs sociaux et des centres d'accueil pour les personnes battues. Ces services sont pourtant des mesures de prévention. Si nous pouvions renforcer le rôle des familles, éviter aux gens la pauvreté et prévenir les mauvais traitements, on aurait moins besoin de ces services et il y aurait moins d'enfants disparus.

Le gouvernement, je le rappelle, s'apprête à réduire les allocations familiales alors qu'il engouffre un milliard de dollars dans une banque. Si elle est mise en œuvre, cette mesure provoquera à coup sûr d'autres problèmes d'ordre familial, car elle va priver des familles qui sont vraiment dans le besoin. Monsieur le Président, on ne peut pas gagner sur les deux tableaux.

Le rapport Badgley dont j'ai parlé énumérait un certain nombre de mesures préventives. On y proposait d'établir des normes de service minimum pour les policiers et les travailleurs sociaux. Ce rapport concernait les abus sexuels. Or, les mêmes recommandations pourraient s'appliquer dans l'ensemble aux cas d'enfants disparus. Il faudrait s'intéresser à l'établissement des rapports policiers, à la transmission des renseignements aux autres provinces et à leurs agences, à la sensibilisation de la population. On a parlé de créer le poste de commissaire aux enfants, afin de centraliser les services. Voilà des idées utiles. Le député a voulu véhiculer aujourd'hui, il en conviendra sans doute, un sentiment répandu parmi la population qui reproche à la bureaucratie, comme à la police, de se contenter de peu et qui s'inquiète et s'indigne de voir que personne ne s'intéresse à la question. Ce sont de vrais problèmes et il faut s'y attarder.

La société souffre de sentiments d'aliénation et de frustration qui se reflètent notamment dans les disparitions d'enfants. Ces sentiments ne sont pas nouveaux et, dans un certain sens, ils sont inévitables. Mais dans notre société matérialiste, il me semble qu'il y a plus d'échecs et moins de stabilité au sein de la famille et de la collectivité. Ainsi en est-il de la prostitution où les frustrés croient trouver l'attention qui leur manque. Les fugues des enfants en sont un autre exemple, de même que l'existence de déséquilibrés, prêts comme Olson à assassiner des enfants. Les problèmes se manifestent de toutes sortes de manières. Je renvoie le côté négatif de notre société, alors que, se plaçant du point de vue positif, le député s'est donné la peine de présenter ce projet de loi. Cette mesure répond à un problème de fond. J'ai quelques inquiétudes à propos du libellé du projet de loi et de la façon dont il touche les libertés civiles et le Code criminel. Je me demande aussi si une telle mesure peut être vraiment efficace. Cependant, je signale au député qu'il vaut la peine de se pencher sur cette question.

• (1740)

Je vais maintenant me rasseoir et j'espère que le projet de loi sera renvoyé au comité aujourd'hui pour que nous puissions en discuter plus longuement.

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots pour appuyer le projet de loi C-230 du député de Halifax-Ouest (M. Crosby) sur l'aide à la recherche des enfants disparus. Comme il l'a dit, cette mesure vise à permettre aux parents ou aux personnes chargées de la garde d'un enfant d'obtenir de l'aide dans leurs recherches pour trouver cet enfant au Canada. L'administration de la justice comprend des ressources humaines et autres qui devraient pouvoir être utilisées à cette fin. Bien entendu, c'est ce que le projet de loi vise à obtenir.

Je tiens particulièrement à appuyer cette mesure parce que j'ai moi-même une amie, Mme Inge Cant, qui a eu une expérience terrifiante du même genre avec son propre enfant. Mme Cant et son mari se sont séparés vers 1981. Ils avaient un enfant. Il y a d'abord eu une bataille acharnée devant les tribunaux pour la garde de l'enfant. La mère a eu gain de cause. Son mari a interjeté appel de la décision et il a obtenu le droit de rendre visite à l'enfant les fins de semaine. Pendant l'une de ces fins de semaine, lui et l'enfant, nommé Jonathan, sont disparus. Mme Cant a ensuite passé 20 mois à essayer de trouver son fils. Non seulement elle a passé tout ce temps à faire des recherches, mais elle a aussi dépensé beaucoup d'argent. Monsieur le Président, vous avez peut-être lu quelque chose à ce sujet dans les journaux. Je voudrais citer un passage d'un article publié le 16 février 1984 dans le *Toronto Star*. Le voici:

> Inge Cant a tenu des comptes très exacts.
>
> Entre les frais d'interurbains de $100 et les notes d'avocat de $20,000, les recherches pour son fils, Jonathan, ont coûté plus que ce que la plupart des gens pourraient se permettre. Cela représente certes plus que ce que Mme Cant, secrétaire juridique dont le revenu était d'environ $20,000 par année, pouvait espérer payer elle-même.

Mais à compter du moment où Johnathan a disparu de chez le mari de Mme Cant, les recherches ont commencé. En tout, Mme Cant, sa famille et ses amis ont dépensé plus de $100,000.

Ces dépenses de $100,000 comprenaient $40,000 pour des détectives privés payés $35 l'heure, $20,000 en frais d'avocat et d'autres dépenses pour les appels interurbains, les déplacements et le logement. Les recherches de Mme Cant l'ont finalement conduite en Australie, où elle a trouvé son fils après 20 mois.

Elle s'est rendue en Australie avec un agent de police qui avait eu la bienveillance de l'accompagner. Elle a payé toutes les dépenses de cet agent de police pour qu'il l'accompagne et l'aide à ramener l'enfant. Ils étaient déjà à bord de l'avion avec l'enfant quand la police australienne a fait demander la mère et l'enfant parce que le mari avait obtenu une ordonnance du tribunal en Australie pour avoir la garde de l'enfant. Elle a donc dû intenter de nouveau des poursuites pour obtenir la garde de l'enfant.

Elle est enfin revenue au Canada avec son fils, Jonathan. Cependant, le père a encore le passeport volé dont il s'était servi pour se rendre en Australie. Elle est terrifiée à la pensée que tout pourrait recommencer. Je le répète, elle a déjà dépensé $100,000 pour trouver son enfant. C'est ce genre de problème que le projet de loi vise à éliminer et à résoudre de façon logique.

Cet après-midi encore, j'ai parlé de ce problème au chef adjoint de la police du Grand Toronto, Jim Clark. Il m'a dit qu'au cours des 10 dernières années, dans le Grand Toronto, il y avait eu 64 000 rapports de disparition d'enfants et cela ne comprend pas les enfants kidnappés par leurs parents. De ce chiffre, six sont restés disparus plus d'un an. De plus, il reste encore 35 à 70 cas en suspens.

Le député de Halifax mentionnait un certain nombre d'organismes bénévoles qui s'intéressent à ce problème et essaient d'aider. Un de ceux qu'il a mentionnés est Child Find. Il prend les empreintes digitales des enfants et essaie de les utiliser. Il y a aussi Child Photo Program qui distribue les photos d'enfants disparus et il y a, bien sûr, les programmes parents-secours par lesquels on essaie de surveiller les enfants du voisinage. Tous ces organismes sont utiles, mais il est regrettable, comme le disait un autre député, que ce travail doive être fait par des bénévoles sans l'aide du gouvernement. Il est grand temps que le gouvernement agisse.

M. Clark, l'adjoint au chef de police de Toronto, disait que les États-Unis avaient un programme fédéral appelé le National Centre for Missing and Exploited children (Centre national pour les enfants disparus ou exploités) qui coordonne tous les renseignements sur les enfants disparus. Il n'existe rien de semblable au Canada. Nos services de police sont reliés par ordinateur et, lorsqu'ils reçoivent un rapport de disparition, ils doivent faire des recherches un peu partout. Malheureusement, il n'ont pas forcément accès à tous les autres services de police, si bien que le système est inefficace. Nous avons besoin d'un centre qui réunisse les renseignements sur les enfants disparus. Cela pourrait d'ailleurs être lié à la législation sur le divorce ou sur les pensions alimentaires actuellement à l'étude au comité de la justice et des questions juridiques. Peut-être que le même système de renseignements pourrait être utilisé dans toutes ces situations.

Le député a présenté une autre excellente suggestion sur la manière de régler cette question. D'une façon ou d'une autre, le Parlement devrait s'en saisir rapidement. Nous devrions renvoyer ce projet de loi au comité de la justice et des questions juridiques dès aujourd'hui pour que nous puissions nous mettre à l'œuvre.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je commencerai par féliciter le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) d'avoir présenté le projet de loi C-230. Je tiens à lui dire, ainsi qu'à tous les députés, que le parti libéral appuie le principe du projet de loi. Nous, de la loyale opposition à Sa Majesté, souhaitons que la question soit renvoyée soit à un comité législatif spécialement constitué pour étudier la question soit au comité permanent de la justice et des questions juridiques afin que nous puissions étudier tout le problème des enfants disparus. Le député a présenté d'excellentes instances. Je l'assure de notre entier appui pour que l'on s'attaque au problème aussi rapidement que possible.

Je n'ai pas besoin de décrire toute la peine et toute l'angoisse qu'éprouvent les parents dont un enfant disparaît. S'il y a quoi que ce soit que nous, parlementaires, puissions faire pour tâcher d'aider ces parents à retrouver leur enfant, nous nous serons bien acquittée de notre devoir dans ce domaine. Il est bien évident que l'on ne fait pas, à l'échelon fédéral, tout ce que l'on pourrait pour aider les parents. Le député de Halifax-Ouest a proposé une mesure qui remédiera d'une certaine façon au problème. D'autres députés l'ont signalé, jusqu'en janvier 1984, un nombre total de 1,224 enfants âgés de 10 à 16 ans étaient disparus au Canada. On rapportait également la disparition de 160 autres enfants de moins de neuf ans. Au total, plus de 2,000 enfants disparaissent chaque année au Canada. Le Centre d'information de la police canadienne enregistre d'habitude fidèlement les cas de disparition d'enfants, mais non les circonstances de leur disparition. Certains services de police des diverses régions du pays peuvent prendre en note des descriptions incomplètes ou des renseignements contradictoires. Comme l'a fait remarquer le député de Prescott-Russell (M. Boudria), les disparitions d'enfants se répartissent en trois catégories: les fugues, les enlèvements par des étrangers et les enlèvements par un parent. Contrairement à la croyance populaire, la plupart des commissariats de police n'attendent pas un certain délai, par exemple 24 heures, avant de porter un enfant disparu. Ils examinent chaque cas individuellement, en tenant compte de divers facteurs, et notamment si l'enfant a déjà fait des fuges ou s'il y a eu des querelles entre les parents qui justifieraient l'enlèvement de l'enfant par l'un d'entre eux.

• (1750)

Comme d'autres députés l'ont signalé, les sociétés souhaitent ardemment participer aux recherches des enfants portés disparus. Plus d'une douzaine de sociétés veulent participer financièrement aux programmes de recherche. Le secteur privé est donc disposé à jouer un rôle dans ce secteur, et à offrir son aide par tous les moyens possibles. Il ne nous manque qu'une initiative du gouvernement fédéral. Nous savons tous qu'aucune loi canadienne ne traite précisément du problème des enfants disparus.

Aux États-Unis, comme on l'a signalé, la loi sur les enfants disparus a été adoptée en octobre 1984. Elle prévoit un fonds de 4 millions de dollars géré par le ministère de la Justice en vue de coordonner le travail des groupes bénévoles et de les aider à établir des lignes téléphoniques sans frais et des bureaux centraux de renseignements. Le gouvernement du Canada devrait utiliser cette loi comme modèle en vue d'élaborer ses propres procédures à l'égard des enfants disparus. Les États-Unis demandent également aux procureurs généraux de tous les États de permettre aux parents d'avoir accès aux systèmes informatisés de la police pour vérifier si le nom de leur enfant disparu a bien été enregistré et, dans le cas contraire, pour savoir pourquoi. A cet égard, il importe de signaler que les agents de la GRC et des responsables de Statistique Canada n'ont pas tenu de statistiques nationales sur les enfants disparus depuis 1976 parce qu'ils n'étaient pas d'accord sur les méthodes de déclaration. C'est une autre question que devrait examiner le comité compétent.

Le parti libéral ainsi que tous les députés de la Chambre, j'en suis sûr, s'inquiètent vivement du problème des enfants disparus. En février dernier, M. McGuigan, député libéral de l'Ontario, a publié les résultats d'une étude de trois mois sur les enfants disparus. Il en a conclu que les services de police n'ont pas les ressources voulues pour mener convenablement leurs enquêtes, que les gouvernements ont traîné pour adopter des lois visant à protéger les enfants et que la population n'est guère sensibilisée à ce problème. Son rapport constitue un complément important à la documentation déjà disponible sur ce sujet. M. McGuigan dément de nombreux mythes entourant les disparitions d'enfants. Il conclut notamment que la plupart des enfants qui s'enfuient cherchent à échapper à des conditions insupportables chez eux, et ne cherchent pas l'aventure et la rigolade, comme certains le prétendent. Ils fuient souvent un mauvais traitement physique, moral ou sexuel.

Même si près de 95 p. 100 des enfants disparus font des fugues, un nombre croissant d'entre eux sont victimes d'enlèvements. Peu d'enfants enlevés par des étrangers sont retrouvés vivants. Les ravisseurs sont des pédophiles, des pornographes, des voleurs d'enfants ou des psychopathes. Le député affirme: La prostitution, les abus sexuels et physiques, l'angoisse, les tourments mentaux même la mort seront le lot d'un grand nombre de ces malheureux.

Un nombre sans cesse croissant d'enfants sont enlevés par leurs parents, généralement à la suite d'un divorce ou d'un différend au sujet de la garde. Le rapport McGuigan affirme que le principal motif est la vengeance contre l'autre et non l'amour des enfants. Il ne faut pas croire que les enfants enlevés par leurs parents ne sont pas en danger. Des organismes compétents ont signalé que la majorité d'entre eux étaient victimes de mauvais traitements ou de négligence.

M. McGuigan signale également que 22 enfants ont été tués l'an dernier au Canada et que les enfants sont souvent victimes d'assassins obsédés tel Clifford Olson en Colombie-Britannique et Henry Lee Lucas, aux États-Unis.

Monsieur le Président, vous me permettrez de profiter de l'occasion pour souligner l'étude remarquable réalisée par M. McGuigan. Ce dernier songerait à présenter une résolution à la législature ontarienne demandant une enquête approfondie sur les enfants disparus, étude qui pourrait être confiée au Comité parlementaire sur le développement social.

Le rapport McGuigan propose entre autres choses de créer un registre provincial voire national des enfants disparus. Je pense que le Parlement devrait être appelé à examiner sans tarder cette excellente suggestion. Le rapport précise aussi que les efforts de la police sont entravés par l'absence de données centralisées. Là encore, le gouvernement fédéral pourrait collaborer à la création d'un tel centre afin que tous les intéressés y compris les parents et la police aient accès au plus grand nombre de renseignements possibles.

Il convient de noter que la plupart des enfants enlevés sont conduits aux États-Unis, où les ordonnances relatives à la garde délivrées par les provinces ne sont pas toujours respectées. Le rapport propose de conclure des ententes internationales visant à faire respecter les ordonnances délivrées par des tribunaux étrangers. J'invite le gouvernement à tenir compte du cas des parents qui emmènent de force leurs enfants à l'étranger, surtout aux États-Unis. Plusieurs pays ont déjà signé un accord appelé la convention sur les aspects civils des enlèvements internationaux d'enfants lequel oblige les signataires à favoriser le retour des enfants portés disparus dans leur pays. La France, le Portugal, la Suisse, l'Ontario et plusieurs autres provinces canadiennes ont ratifié cet accord. La Grande-Bretagne et les États-Unis l'ont signé, mais ne l'ont pas encore ratifié.

En conclusion, j'exhorte tous les députés à souscrire à cette mesure en principe et à renvoyer toute la question des enfants disparus à un comité parlementaire, afin de s'assurer que le Parlement puisse prendre toutes les mesures de son ressort pour aider ceux qui cherchent en vain les enfants disparus. Je crois que ce sera là un énorme progrès qui sera tout à l'honneur de tous les députés.

Merci, monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion d'intervenir au sujet de cette proposition des plus utiles.

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Merci, monsieur le Président. Je suis pressé par le temps, mais j'avais bien l'intention d'intervenir au sujet de ce projet de loi, et je passerai en revue rapidement certains des faits saillants.

Je souscris à cette mesure surtout parce qu'elle est de portée nationale et parce que nous signalons ainsi à tous les Canadiens que de nombreuses familles canadiennes vivent dans l'anxiété et la souffrance. A Saskatoon, dont la population est de 180,000 habitants, il y a eu, en 1984, quelque 1205 enfants disparus et on en a retrouvé 1200. Cinq de ces enfants n'ont pas été retrouvés et je considère que c'est cinq de trop.

Je voudrais vous dire un mot brièvement d'un programme qui fonctionne à Saskatoon à la suite du lancement du Child Find Program mis en œuvre d'un bout à l'autre du pays et aux États-Unis. Il s'agit du programme «All About Me ID», et un certain nombre d'autres orateurs en ont parlé cet après-midi. Les instigateurs de ce programme, de concert avec un certain nombre de stations de télévision et de sociétés qui ont parrainé le projet, ont conçu un passeport, dont j'ai un exemplaire ici, qui renferme la photo, les empreintes et le dossier médical de l'enfant ainsi que pas mal de renseignements sur les mesures préventives à prendre. A Saskatoon, je suis persuadé que 1,200 enfants n'auraient été portés disparus si de nombreux parents avaient pris certaines de ces précautions.

Comme nous approchons de 18 heures, je ne pourrai terminer mon intervention. Je crois que ce projet de loi renferme d'excellentes choses et je voudrais notamment préciser, ce qui est peut-être en contradiction avec ce que certains de mes collègues ont dit, que selon moi, le gouvernement ne peut tout faire. Je félicite le député d'Halifax-Ouest qui nous propose d'adopter cette loi. Cependant, je crois que le secteur privé, comme la situation à Saskatoon l'a prouvé, peut jouer un rôle extrêmement important en s'assurant de pouvoir aider la police, l'organisme national et bien entendu, les organismes provinciaux par le biais des procureurs généraux. Je souhaite certainement que ce projet de loi soit adopté par la Chambre et renvoyé au comité de la justice et des questions juridiques, afin qu'il l'étudie plus en profondeur.

• (1800)

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, l'ensemble du débat a été une expérience enrichissante pour tous ceux qui l'ont suivi, parce qu'il confirme le message qu'essaie de nous transmettre le comité qui étudie les moyens de donner plus de valeur au rôle du simple député, soit que le simple député est merveilleusement bien placé pour attirer l'attention de la Chambre sur des questions que le gouvernement et la direction des autres partis peuvent négliger. Comme nous l'avons vu aujourd'hui, il est possible à un député de concentrer son attention sur une question d'intérêt humain importante et urgente. Nous en sommes tous reconnaissants.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 46 du Règlement.

LES BANQUES—LE RÔLE DES BANQUES À CHARTE. B) LA DÉPENSE DES FONDS PUBLICS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, à une autre occasion, lors du débat sur la motion d'ajournement, je me suis rangée avec conviction à l'avis que la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) avait exprimé sur l'importance qu'on ait confiance en la vigueur et la stabilité de nos institutions financières. J'ai fait remarquer que lorsque les députés de l'opposition posaient des questions a la Chambre, ils ne voulaient pas miner la confiance ni semer le doute ou l'incertitude; c'est au contraire parce que nous avons comme députés le devoir de nous assurer et d'assurer aux contribuables que les décisions gouvernementales sont raisonnables, motivées, réfléchies et parfaitement éclairées.

Depuis que le gouvernement a annoncé son intention de renflouer la Banque Commerciale le 25 mars, nous recherchons constamment, sans grand succès, l'assurance que le gouvernement recueille tous les renseignements avant d'engager des quantités considérables des fonds publics.

L'opposition officielle a appuyé le gouvernement dans la première opération de sauvetage parce que, même si nous n'avons pas eu de rapport complet sur les événements, nous comptions en avoir un quand la question serait examinée par le comité. Nous étions aussi persuadés que les déclarations du gouvernement sur la viabilité de la Banque Commerciale s'appuyaient sur des faits et une analyse de la situation.

Le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques n'a reçu qu'un mandat étroit pour étudier la question de la BCC. Nous avons dû respecter des délais contraignants et pour diverses raisons, l'information demandée par le comité n'a pas été produite. Nous n'étions guère mieux informés après l'examen du comité qu'avant. C'est pourquoi, lorsqu'on a annoncé la fermeture de la BCC le jour de la Fête du travail, nous avons posé à la Chambre beaucoup de questions que nous n'avions cessé de poser et auxquelles on n'a toujours pas répondu avec précision.

D'après ce qui s'est dit à la Chambre et d'après ce qui s'est dit dans les milieux financiers et bancaires, nous en savons assez pour être sûrs que les nombreuses affirmations du gouvernement sur l'utilité du renflouement et la viabilité de la BCC n'étaient pas basées sur une connaissance des faits, contrairement à ce que nous pensions. Je n'ai pas compté le nombre de fois que la ministre d'État aux Finances a dit qu'elle jugeait d'après les renseignements qu'elle avait à ce moment-là. Elle l'a dit souvent, mais elle ne nous a jamais dit quelle était au juste la nature de ces renseignements.

Nous savons que la décision de renflouer la BCC a été prise sans avoir examiné convenablement le portefeuille de prêts de la banque. Certaines des banques qui ont participé au renflouement ont proposé des services d'experts pour faire une vérification complète pendant la fin de semaine où les négociations se déroulaient. Nous savons que l'offre a été déclinée et que le gouvernement a pris la décision inouïe de se servir des fonds publics pour renflouer une banque en se basant sur une étude partielle du portefeuille de prêts de la banque; par ailleurs, la BCC a décidé toute seule quelle portion de son portefeuille de prêts elle laissait examiner par le groupe qui allait la renflouer.

• (1805)

La ministre pouvait consulter les rapports de vérificateurs extérieurs de la BCC, mais elle n'a pas garanti que l'on s'est servi de ces informations pour prendre une décision. Il semble que le gouvernement pouvait disposer de renseignements dont il ne s'est pas servi lorsqu'il a décidé de renflouer la BCC; pusique nous n'obtenons pas de réponses précises sur les informations dont il s'est servi, nous devons en conclure qu'en mars, le gouvernement a décidé de faire une confiance absolue à la banque alors qu'une telle confiance ne se justifiait pas.

Ce n'est que vers la mi-juin que le gouvernement a commencé à se rendre compte du pétrin dans lequel il s'était mis et ce n'est que vers la mi-août, lorsqu'il a commencé à avoir les résultats, que le gouvernement a su qu'il n'y avait absolument aucune raison de croire que le renflouement aurait sauvé la BCC. C'est une erreur absolument monumentale.

Le gouvernement a essayé de renflouer une banque et deux banques ont fait faillite; l'opération coûtera jusqu'à 1 milliard aux contribuables. Le gouvernement a renfloué une banque, puis il a liquidé cette banque et une autre. Nous débattrons bientôt un projet de loi visant à rembourser les dépôts non assurés qui avaient été faits dans ces établissements. Ceux qui ont pris des décisions qui coûtent maintenant 1 milliard de dollars aux contribuables refusent de donner des informations à la Chambre et de répondre franchement aux questions que nous les députés de l'opposition, qui sommes conscients de nos responsabilités, avons posées.

Du fait de la création d'une commission d'enquête, annoncée par le premier ministre (M. Mulroney), la question ne relève plus du Parlement. La commission sera peut-être utile et fructueuse, mais cela n'a rien à voir avec le fait que le gouvernement et les ministres doivent répondre au Parlement de leurs décisions et de leurs actes et que, jusqu'ici, ils n'ont pas semblé disposés à donner à la Chambre une explication acceptable de leurs agissements.

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, il est regrettable que, il y a trois ou quatre semaines, les députés libéraux et néo-démocrates n'aient pas accepté de former un comité tripartite comme nous le leur avions proposé et qu'ils n'aient pas à ce moment-là posé des questions directes et pertinentes auxquelles ils auraient obtenu des réponses non moins directes et pertinentes.

A maintes reprises, la députée et ses collègues ont prétendu que les dispositions destinées à renflouer la Banque commerciale du Canada avaient été prises en mars par les trois gouvernements, les six banques à charte et la Société d'assurance-dépôts du Canada sans connaître la valeur exacte des avoirs de la Banque et sur la seule foi des renseignements fournis par cette dernière. On a aussi prétendu qu'une des banques à charte avait offert de fournir le personnel suffisant pour faire un examen plus complet, mais que le gouvernement a refusé cette offre.

En réalité, une équipe d'experts des banques en cause, sous la direction d'un représentant du bureau de l'inspecteur général des banques, a fait une vérification impartiale de certains avoirs de la BCC. Au cours de la semaine du 18 mars, elle a vérifié les livres à Edmonton et en Californie. De toute évidence, la question de la valeur des avoirs a été longuement discuté avec les banques en cause.

En conséquence, le vendredi 22 mars, on a pris des dispositions pour que des représentants des services de crédit de quelques-unes des banques en cause vérifient un échantillon des prêts devant faire partie des mesures de renflouement. Ce travail a été effectué au deux endroits le dimanche 24 mars par 10 ou 11 banquiers. Comme on l'a dit, ils ont vérifié surtout les créances douteuses, aux dires de la banque.

L'entente de renflouement signée, l'inspecteur général des banques a nommé deux banquiers comme ses représentants spéciaux, conformément à l'entente. Ces derniers ont alors passé plusieurs semaines à vérifier tous les comptes inclus dans l'entente de renflouement.

Comme la ministre d'État (Finance) (Mme McDougall) l'a dit à maintes reprises, on a décidé d'aider la BCC sur la foi des meilleurs renseignements alors disponibles. Dans les circonstances, bien sûr, ces renseignements avaient été donnés surtout par la BCC, mais ils ont fait l'objet d'une vérification indépendante par des banquiers chevronnés. Le groupe de soutien des banques a offert de participer à un examen. Les autres participants, y compris la Banque Commerciale du Canada elle-même, ayant accepté, un groupe de banquiers a offert de s'en charger. Cependant, tous les participants ont reconnu que la décision définitive et l'annonce devraient être prêtes pour l'heure d'ouverture des banques le lundi 25 mars 1985.

• (1810)

LE COMMERCE—L'INTENTION DE LA CEE D'IMPOSER UN DROIT DE DOUANE SUR LES BLEUETS. B) L'INCIDENCE SUR L'EMPLOI EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Le 21 mars dernier, monsieur le Président, j'ai interrogé le ministre de l'Agriculture (M. Wise) au sujet d'un produit de ma province sur lequel la Communauté économique européenne avait attiré l'attention. En effet, celle-ci a décidé d'imposer en quelque sorte une sanction contre l'importation des bleuets.

Dès le départ, je tiens à dire que toute la question du commerce international et de la politique pertinente est on ne peut plus importante et nécessaire à la poursuite de la politique économique du gouvernement. Nous avons en Nouvelle-Écosse des produits destinés à l'exportation soit vers les autres provinces, soit vers les marchés internationaux. Nous trouvons surprenant, voire étrange, que le gouvernement du Canada n'ait pas pris les moyens de protéger ces marchés à l'intention de nos producteurs, qu'il s'agisse de bleuets ou d'autres denrées alimentaires.

Je ne parle pas de mesures protectionnistes, mais plutôt de moyens de promouvoir l'exportation de ces produits. Pour autant que je puisse le constater, ni le gouvernement ni le ministre de l'Agriculture n'ont mis en œuvre de politique cohérente pour protéger ces marchés qui ont été les nôtres pendant de nombreuses années. Ces marchés permettaient de fournir des emplois à des milliers de travailleurs de la Nouvelle-Écosse dans une région où la situation économique n'est pas du tout brillante. J'avais espéré que le ministre de l'Agriculture répondrait à certaines questions que j'ai posées.

Par exemple, y a-t-il une directive du cabinet? S'il y en a une, le comité compétent va-t-il pouvoir l'examiner? Qui sont nos négociateurs à Bruxelles et que pourront-ils faire ou ne pas faire? Hélas! il n'a pas répondu. Le gouvernement procède donc, sans méthode, par à-coups successifs qui ne nous mènent nulle part. Il ne pratique pas une politique cohérente et judicieuse.

Je passe sous silence la question de la compétence dans l'exécution d'une politique, compétence qui est certes remise en question quand on songe aux mesures désastreuses qui ont été prises concernant l'effondrement de deux banques et du renflouement . . .

M. Dick: Vous parlez de bleuets ou de banques?

M. Dingwall: Le député me taquine à propos de cette industrie néo-écossaise. Je lui rappelle qu'elle est importante puisqu'elle emploie environ 800 personnes. Le gouvernement doit donc se montrer réceptif à l'endroit des industries et des gens qu'elles emploient. Quand le député prendra la parole, il ne manquera certes pas, je l'espère, de me fournir des réponses non équivoques aux questions que j'ai posées au ministre de l'Agriculture à ce sujet. J'imagine qu'il se rend compte de ce que nous tentons de faire, mon parti et moi.

Nous ne cherchons pas à dresser les régions les unes contre les autres. Nous espérons plutôt que le gouvernement mettra de l'avant des mesures qui permettront aux habitants des provinces les plus défavorisées d'élever leur famille et de profiter un peu de la vie. On ne rend guère service aux travailleurs des provinces de l'Atlantique en riant d'eux, comme le fait le député, ou en ridiculisant les instances qu'ils présentent au gouvernement. Il devrait montrer davantage de sérieux et de diligence au nom de tous les travailleurs de la Nouvelle-Écosse.

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Disons tout d'abord, monsieur le Président, que nous n'avons ridiculisé personne. Le député s'en tirerait beaucoup mieux s'il essayait de s'en tenir à l'objet de sa question. On ne parle pas du tout des banques dans cette question puisque le problème a été soulevé la première fois avant que ne survienne la crise des banques auxquelles il a fait allusion. Il est regrettable que le député n'ait pas mieux préparé son intervention, car il ne savait pas de quoi il parlait même s'il vient d'une région qui produit la denrée en question.

• (1815)

Je suis bien aise d'expliquer davantage la réponse qu'a déjà donnée mon collègue de Cap Breton-Richmond-Est (M. Dingwall), le 21 mars dernier, concernant l'imposition hypothétique d'un tarif sur les bleuets que nous exportons dans les pays de la Communauté économique européenne.

Comme le faisait valoir le député en mars dernier, la CEE a officiellement averti les autorités du GATT qu'elle comptait prendre des mesures de représailles contre le gouvernement du Canada qui a imposé des quotas sur ses exportations de bœuf et de veau lorsqu'il a invoqué la Loi sur les importations de viande, le 1er janvier 1985. La Communauté économique européenne a menacé d'imposer un droit de douane de 25 p. 100 sur le bleuet canadien. Cette mesure devait entrer en vigueur le 15 avril dernier pour une période d'un an. On nous a également menacés de représailles pour nos exportations d'abats de bœuf, de veau et de porc, de miel naturel, de graines et de farine de moutarde, de sirop d'érable, de whisky de seigle, de graines fourragères et de tabac en feuilles non traité.

La Communauté économique européenne est notre plus gros acheteur de bleuets. Depuis quelques années, le marché européen a acheté près de 60 p. 100 de nos exportations de bleuets, ce qui nous rapporte en moyenne 15.5 millions de dollars par année. L'an dernier, nos exportations ont considérablement augmenté, grâce en partie à la dévaluation de la devise canadienne par rapport au dollar américain, à l'absence de barrières tarifaires, et aux gros efforts en matière de commercialisation déployés par les producteurs canadiens de concert avec le gouvernement fédéral.

Je dois expliquer que, en vertu des règles du GATT, le Canada avait le droit de restreindre les importations de veau et de bœuf, mais les partenaires commerciaux qui furent défavorisés par cette décision, notamment la CEE, avaient également le droit de répliquer s'il n'était pas possible de négocier une solution qui convenait aux deux parties intéressées. Monsieur le Président, les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures ont en fait négocié une solution équitable pour régler le problème et les exportations de bleuets n'ont pas été touchées.

LA PORNOGRAPHIE—ON DEMANDE DES LOIS PLUS SÉVÈRES

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir soulever une nouvelle fois à la Chambre des communes la question de la pornographie. Tous les députés reconnaissent certainement que cette question doit avoir la priorité à l'ordre du jour. La Chambre est tenue d'accorder le plus d'attention possible à ce problème et ce jusqu'à ce que l'on puisse enrayer de façon tangible le mal qui frappe nos enfants, nos familles et la société.

Peu de causes rallient autant les masses que l'opposition contre la pornographie. Tout le monde reconnaît que la pornographie exerce une mauvais influence sur ceux qui y sont directement exposés. En outre, tout le monde reconnaît que même ceux qui choisissent de ne pas s'y intéresser, notamment la majeure partie des membres de la société, en souffrent à bien des égards. Beaucoup de jeunes gens innocents, en fait des Canadiens de tous âges, deviennent les victimes de ces ignobles individus aux valeurs morales dépravées qui se vautrent dans la pornographie.

Les consommateurs de pornographie, et ceux qui font fortune en en vendant, prétendent qu'ils ne nuisent à personne. Mais pour qui nous prennent-ils? Il ressort nettement des entretiens avec la police, les médecins et les agences sociales, que cette industrie fait un plus grand nombre de victimes de jour en jour. Les gens qui achètent du matériel pornographique se nuisent à eux-mêmes d'abord et avant tout. Il est évident que cette habitude finit par créer un cycle de dépendance et d'accoutumance suscitant des goûts de plus en plus difficiles à satisfaire et toute une série de problèmes personnels connexes. Mais surtout, la personne qui consomme de la pornographie favorise la survie d'une vaste industrie croissante. Or cette industrie permet à son tour la survie d'un grand nombre d'industries indésirables, notamment celle des drogues, de la prostitution, du crime et de l'exploitation des femmes et des enfants.

Enfin, ceux qui soutiennent que la pornographie ne nuit à personne oublient les effets qu'elle a sur une collectivité où elle est exposée à la vue de tous, chez les petits marchands du coin, et maintenant dans les établissements qui louent des bandes magnétoscopiques à visionner chez soi. Nos enfants commencent à s'imaginer qu'il est normal pour des adultes de consommer de ce genre de choses. Souhaitons-nous que les enfants canadiens trouvent ce genre de saletés parfaitement normales? Certainement pas.

• (1820)

En raison des traditions politiques et sociales de notre pays, notre société a pour mission de se défendre contre une désintégration sociale progressive, qui est à la fois le résultat et l'une des causes de la pornographie et qui s'attaque directement à la cellule familiale laquelle constitue, selon moi, la pierre angulaire de notre pays.

Le ministre de la Justice (M. Crosbie) a dit que son gouvernement allait présenter aux environs de Noël un train de mesures visant à s'attaquer à la pornographie. Ce projet de loi s'inspirera des recommandations du rapport Fraser sur la pornographie et la prostitution.

Le rapport Fraser présente une analyse très complexe du problème, mais il se montre très tolérant vis-à-vis des formes de pornographie les moins révoltantes, autrement dit, celles qui ne présentent pas une violence explicite ou encore des enfants. En fait, le rapport recommande d'autoriser la vente du matériel pornographique qui ne porte pas sur ces deux thèmes, s'il est clairement identifié et s'il n'est vendu qu'aux adultes de plus de 18 ans. C'est tout à fait inacceptable.

La plupart des Canadiens ne veulent pas voir de pornographie chez leur épicier du coin ni nulle part ailleurs. La pornographie n'a absolument rien de bon et si certaines personnes en veulent, au moins ne leur permettons pas d'y accéder facilement.

Comme la pornographique inonde de plus en plus le marché, il est temps, je crois, que le Parlement la supprime de façon décisive et directe. Trop souvent, nos législateurs ont eu les mains liées par une définition de la pornographie à la fois trop étroite et trop vague. On a souvent justifié la pornographie parce qu'elle ne reflétait pas une violence outrancière ou parce qu'elle prétendait avoir une certaine valeur artistique. Nous ne pourrons remédier à ce problème que si le gouvernement établit une définition très vaste et très large de la pornographie.

J'estime qu'il faudrait réserver les sanctions les plus sévères pour la pornographie qui exploite les enfants ou qui présente des actes de violence. Il faudrait traduire en justice les éditeurs, les grossistes et les détaillants de ce genre de matériel.

En même temps, il ne faudrait pas faire preuve de la moindre tolérance pour les autres formes de pornographie. J'espère que le gouvernement manifestera la détermination nécessaire pour renverser les tendances inquiétantes qui se créent actuellement. Les spectacles à l'intention des adolescents que nous pouvons voir quotidiennement à la télévision et qui sont parfaitement obscènes même s'ils ne représentent pas visuellement des obscénités nous en fournissent un bon exemple. Nous ne pourrons entreprendre cette démarche que si les Canadiens déclarent sans équivoque, par l'entremise du gouvernement, au Parlement, que la pornographie est indésirable et inacceptable dans notre société. En tant que législateurs, nous avons le devoir d'édicter les lois nécessaires pour protéger nos enfants, non seulement contre les torts que peuvent leur causer ceux qui consomment cette pornographie, mais surtout contre la destruction graduelle de leurs valeurs morales collectives. L'avenir du Canada dépend par-dessus tout de l'attitude saine et sage de notre jeune génération. J'exhorte le gouvernement à agir avant qu'il ne soit trop tard.

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je me réjouis que le député ait soulevé cette question afin d'obtenir une réponse plus détaillée qu'il n'est possible d'en fournir au cours de la période des questions. Je constate avec plaisir que tous les députés qui sont ici ce soir tiennent à en savoir plus long sur ce sujet.

On a assisté au cours des dernières années à un accroissement notable de la disponibilité du matériel sexuellement explicite, à une grande diversification des formes que prend ce matériel, par exemple livres de poche, bandes dessinées, films, bandes magnétoscopiques, instruments pompeusement qualifiés d'aide marital et et d'autres attirails, et à l'élargissement constant du réseau de distribution de ce matériel.

En 1981, les ministres de la Justice et de la Santé nationale et du Bien-être social ont mis sur pied un comité chargé d'étudier les infractions d'ordre sexuel commises contre les enfants et les jeunes, connu sous le nom de Comité Badgley. Le rapport a été présenté le 22 août 1984. On y recommande certaines modifications au Code criminel en vue d'interdire le recours à des personnes âgées de moins de 18 ans pour faire de la pornographie et d'interdire la possession et la diffusion de ce matériel. En outre, on y recommande que la vente du matériel pornographique à des personnes âgées de moins de 16 ans soit considérée comme une infraction criminelle et que des mesures soient prises pour améliorer la procédure d'enquête et d'application de la loi à cet égard. Le ministère de la Justice étudie en ce moment ces recommandations.

Le 23 juin 1983, le ministre de la Justice a annoncé la création d'un comité spécial chargé d'étudier la pornographie et la prostitution, sous la présidence de M. Paul Fraser, C.R., de Vancouver. Le comité a tenu une série d'audiences publiques dans 20 villes d'un bout à l'autre du Canada, auxquelles ont activement participé des groupes organisés et des citoyens préoccupés par le problème. Le ministère de la Justice a entrepris un programme de recherche empirique pour le compte du comité. On a notamment effectué un sondage national au sujet des attitudes et des points de vue des Canadiens sur la répression de la pornographie; une analyse approfondie des publications parues sur les conséquences de la pornographie et plusieurs autres études connexes portant sur des domaines non couverts par les recherches entreprises jusque-là.

• (1825)

Le rapport du Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution, le Comité Fraser, a été déposé à la Chambre des communes le 23 avril 1985.

Les propositions du Comité Fraser au sujet de la pornographie modifieraient profondément les dispositions actuelles du Code criminel concernant l'obscénité. La simple possession de certains articles pornographiques clairement définis, notamment la pornographie enfantine, constituerait un délit criminel. La distribution ou la vente d'articles s'inscrivant dans la catégorie de la «pornographie sexuelle violente ou dégradante» serait interdite à moins qu'il ne puisse être prouvé qu'ils ont un objet éducatif ou scientifique ou une valeur artistique. Tous autres articles sexuellement explicites devraient être contenus dans une enveloppe et clairement étiquetés de façon à ne pas être imposés à la vue de ceux qui ne désirent pas les voir. La vente de tous les genres d'articles pornographique aux moins de 18 ans serait interdite.

Des fonctionnaires du ministère de la Justice étudient actuellement les recommandations du Comité Fraser. Après consultation des provinces et de certains groupes du secteur privé, le ministre de la Justice (M. Crosbie) annoncera la réponse du gouvernement à ces recommandations ainsi qu'à celles du comité Badgley.

Jusqu'en mars dernier, les douaniers pouvaient intercepter à la frontière les articles qu'ils jugeaient «immoraux ou indécents», conformément à une disposition du Tarif des douanes. En mars 1985, cependant, le jugement rendu par une cour d'appel fédérale dans l'affaire *Luscher et le ministère du Revenu national, Douanes et Accise,* a déclaré cette disposition inconstitutionnelle parce qu'elle s'opposait à l'article 2 B) de la Charte canadienne des droits et libertés . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est expiré.

M. Dick: Puis-je demander le consentement unanime pour terminer, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais les trois minutes prévues pour la réponse sont expirées.

[*Français*]

La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 2 octobre 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES CORPORATIONS

L'ACQUISITION DE GULF CANADA—LA DISPOSITION FISCALE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, à propos de l'acquisition de Gulf Canada, le gouvernement fédéral a rendu une décision fiscale tout à fait inhabituelle, voire sans précédent, qui favorise les parties à la transaction. Les impôts en jeu pourraient atteindre un milliard de dollars. Le Parlement et les contribuables canadiens ont tout intérêt à savoir si cette décision faisait suite à une intervention ministérielle ou si elle est uniquement le fait de fonctionnaires des ministères du Revenu national et des Finances. Le Parlement a le droit de savoir si ces allégements extraordinaires ont été un facteur déterminant dans l'offre d'acquisition de Gulf.

Cette disposition fiscale suscite de graves questions concernant la responsabilité ministérielle, la concentration du pouvoir économique et, selon toute apparence, l'équité de cette mesure. Je n'ai pas cessé de répéter que le meilleur moyen de réduire le déficit fédéral consiste à examiner à la loupe les allégements fiscaux des sociétés. Voilà le parfait exemple pour me donner raison.

Nul doute que les entreprises en cause ont agi dans la légalité, mais il reste à savoir si les ministres ont tenu compte de l'intérêt public. Il faudrait que le Parlement puisse étudier en détail la décision fiscale et les importantes sommes mises en cause par l'acquisition de Gulf. Une entreprise a parfaitement le droit de réclamer une réduction d'impôts. Mais il est tout aussi légitime que les contribuables canadiens veuillent savoir si, effectivement, l'on a accordé un allégement d'environ un milliard de dollars, et pourquoi.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA RÉPARATION DES DESTROYERS

M. Derek Blackburn (Brant): Une bonne nouvelle, monsieur le Président. Les vieux destroyers canadiens de la classe *Saint-Laurent* sortent enfin de la cale-sèche. Ils y ont passé des mois alors que des travaux importants de réparation accusaient de plus en plus de retard. Nous savons maintenant que le premier destroyer sera prêt à temps pour s'atteler à la tâche primordiale de défendre le Canada—soit se diriger vers la ferraille ou le désarmement. C'est bien cela. Le gouvernement dépense 15 millions pour réparer ces navires de 30 ans au moment où il se prépare à les mettre hors service.

Les Canadiens ne seront-ils pas heureux d'apprendre que leurs navires ne seront pas ignominieusement remorqués à la ferraille? Au contraire, la marine canadienne peut s'enorgueillir de savoir que ses navires autrefois si fiers vont filer à toute vapeur droit à la ferraille. Ne pouvez-vous pas voir tout l'équipage sur le pont vêtu de ses nouveaux uniformes, saluant le commandant qui remet les clefs au plus offrant? Les contribuables seront sans doute fiers aussi d'apprendre que le métal avec lequel sera fabriquée leur prochaine Toyota proviendra d'un de nos meilleurs navires de guerre qu'on aura fait fondre.

On pourrait croire que le gouvernement se félicitera de son dernier effort pour améliorer la marine canadienne et créer en même temps des emplois. Pensez aux avantages qu'en tireront les musées et les marchands de ferraille au Canada. Pourquoi le gouvernement veut-il dissimuler cette grande réalisation?

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, ces derniers mois, les Canadiens étaient engagés dans un vigoureux débat sur la possibilité que leur pays participe à l'Initiative de défense stratégique. C'est avec plaisir que j'ai appris la décision du gouvernement de ne pas participer et cela, pour diverses raisons. D'abord, je crois fermement que nous, Canadiens, devrions établir notre propre programme de recherches. Je crois que nous devrions concentrer nos efforts de recherches dans des domaines qui sont cruciaux pour notre bien-être socio-économique, notamment les transports, les télécommunications et les systèmes connexes en aérospatiale, les soins médicaux, l'agriculture, l'exploitation forestière, les mines, la microélectronique, la robotique et notre capacité de vivre et de travailler dans les régions septentionales.

Il est essentiel que nous soyons compétitifs dans le monde technologique de demain. Pour y arriver, il nous faut absolument acquérir la compétence scientifique et technique qui nous mènera à la fine pointe des technologies de l'avenir. Nous devons financer l'enseignement et la recherche des collèges et des universités afin de nous assurer les compétences, le savoir-faire et les nouvelles techniques dont nous aurons besoin.

La technologie est l'un des plus importants moteurs de la croissance économique. Il est essentiel de soutenir les initiatives de recherche si nous voulons entrer dans une nouvelle ère scientifique et technique et relever les défis de notre planification économique. Je félicite le gouvernement fédéral de s'être engagé à exploiter cette possibilité.

Article 22 du Règlement

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, tout le monde sait, y inclus cette Chambre, que les libéraux appauvris en députés et en argent n'ont plus les moyens d'avoir un service de recherche sérieux; ils doivent se fier à leurs instincts et aux grandes lignes populaires des médias. C'est de cette façon qu'ils utilisent et qu'ils vont utiliser le temps de la Chambre: des questions insinueuses et insidieuses qui trompent la population en masquant les grands dossiers. Le régime libéral avait raté les grands dossiers, les dossiers ayant trait à l'énergie en particulier. Les quelques orphelins qui en restent ratent leur rôle de parlementaires.

Lorsque nous avons fait campagne, monsieur le Président, nous avons dit que c'était pour la reprise de l'économie que nous entendions sortir notre pays de l'abîme où l'avaient enterré les libéraux.

Aujourd'hui, le journal *The Globe and Mail* publie et commente en page titre, aux pages B1 et B10: «Le produit domestique brut augmente de 1 p. 100 en juillet. Jusqu'à maintenant, depuis notre prise du pouvoir, depuis cette date, la reprise a dépassé toutes les prévisions des experts. La production de 1985 sera de 4 p. 100 supérieure à celle de 1984, et ce dans tous les secteurs; l'habitation, la transformation, les biens durables.»

Ce sont, monsieur le Président, les chiffres que Statistique Canada a publiés hier. Que les libéraux apprennent à lire et à commenter les grands dossiers, au lieu de chercher à plat ventre et à quatre pattes la mauvaise herbe dans le champ de blé.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ISRAËL—CONDAMNATION DU RAID AÉRIEN SUR TUNIS

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, le devoir me commande d'attirer l'attention du Parlement et de tous les Canadiens sur l'acte d'agression incroyable, commis à 2,500 kilomètres de distance, par Israël contre la Tunisie. Ce bombardement est déjà une agression inexcusable en temps normal, mais le pire, c'est qu'il était dirigé contre l'État arabe le plus modéré de tous, un État dont le président, M. Habib Bourguiba, a toujours défendu, depuis 1965 à Jéricho, une politique différente des autres chefs d'État de cette région au sujet de l'existence d'Israël.

Outre le fait que des Tunisiens sont morts, cet acte d'agression a compromis le processus de paix et les négociations qui devaient avoir lieu sous peu entre les États-Unis et une délégation conjointe de Jordaniens et de Palestiniens.

Je suis heureux que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ait déclaré publiquement, en des termes non équivoques, que cette agression était illégale.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est avec grande tristesse que je constate que l'État d'Israël est en train de glisser sur la pente du terrorisme institutionnalisé.

Partout au monde, y compris à Lanarca récemment, il y a des individus qui commentent des crimes, mais ce n'est pas une raison pour un gouvernement de tuer ou de mutiler des innocents comme vient de le faire le gouvernement d'Israël en Tunisie.

* * *

[*Traduction*]

LES CORPORATIONS

L'ACQUISITION DE GULF CANADA—LA POSITION DU CHEF DE L'OPPOSITION

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, comment se fait-il que les libéraux aient une mémoire aussi sélective lorsque l'on parle de Petro-Canada? En décembre dernier, le chef de l'opposition (M. Turner) demandait une enquête sur les questions fiscales entourant l'achat de Petrofina par la société d'État Petro-Canada. Aujourd'hui, il demande une autre enquête. Il ne s'offusque pas du fait que ce sont les libéraux, et non les conservateurs, qui ont donné des concessions fiscales se montant à 200 millions de dollars aux propriétaires belges de Petrofina, leur évitant ainsi de payer l'impôt canadien sur les gains en capital.

Le voilà maintenant qui s'intéresse—après le *Globe and Mail,* naturellement—aux transactions de l'été dernier entre Olympia and York, Gulf et Petro-Canada. Il nous dit que l'accord entre Gulf et Norcen pour être conjointement propriétaires de la raffinerie d'Edmonton puis la revendre à Petro-Canada coûtera des millions aux contribuables. Il oublie trop facilement que cette association artificielle, qui fait partie du jeu des acquisitions des sociétés, résulte d'une loi fiscale libérale.

• (1410)

Le gouvernement conservateur a donné aux Reichmann des concessions fiscales spéciales, pour les aider à prendre le contrôle de Gulf, et les Canadiens méritent de savoir combien on a donné et de quelle façon. Toutefois, ils doivent savoir également que les sociétés et le gouvernement ont utilisé des lois fiscales adoptées par les libéraux; ceux-ci font donc preuve, maintenant, de pas mal d'hypocrisie.

* * *

LA SÉCURITÉ MARITIME

HOMMAGE À LA MARINE RESCUE AUXILLIARY

M. Patrick Crofton (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, au cours de la fin de semaine, j'ai eu l'honneur d'assister à la cérémonie de dédicace d'un nouveau navire de sauvetage qui aura son port d'attache à Sidney, dans ma circonscription, et portera le nom de Jack Simpson, premier citoyen de l'Ouest à être élu président national du Power Boat Squadron et membre fondateur de la Marine Rescue Auxilliary.

La sécurité maritime est une question qui intéresse de plus en plus le gouvernement étant donné le nombre sans cesse croissant de Canadiens qui s'adonnent à des loisirs nautiques. D'autres députés ont déjà réclamé, et j'abonde dans leur sens, des fonds accrus pour la Garde côtière canadienne. On oublie trop souvent l'importance des sauveteurs auxiliaires, ces hommes et ces femmes qui dépensent temps et argent afin que nous puissions nous livrer à des activités nautiques en toute sécurité. Je sais que vous-même, monsieur le Président, et tous les

autres députés, vous vous associez à moi pour exprimer votre gratitude à ces auxiliaires qui, à l'instar de Jack Simpson, pratiquent cette forme de bénévolat.

En passant, j'invite ceux qui sont chargés de disposer des biens de la Couronne à penser d'offrir, à la valeur comptable, le matériel maritime que l'on remplace de temps à autre. Ce serait un bon moyen de faciliter le travail des sauveteurs auxiliaires en leur permettant de mieux assurer encore la sécurité des loisirs nautiques.

* * *

[*Français*]

LES CATASTROPHES

LA CONTRIBUTION DES CANADIENS

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, au cours des dernières semaines, des événements ont bouleversé la vie des individus au Mexique et aux États-Unis.

Les tremblements de terre survenus à Mexico et les dégâts occasionnés par le passage de l'ouragan Gloria, plus particulièrement dans les États de la Nouvelle-Angleterre, ont permis une fois de plus aux Canadiens de contribuer généreusement à l'occasion de tels cataclysmes.

Monsieur le Président, je voudrais que cette Chambre rende hommage à tous ces Canadiens et Canadiennes qui se dévouent pour aider ceux et celles qui sont éprouvés. Qu'il s'agisse du ou des gouvernements, des fonctionnaires, d'organismes de secours, de sauveteurs, de travailleurs ou de simples individus. Je crois qu'il est normal de féliciter qui de droit pour les efforts déployés dans de semblables circonstances qui affligent nos semblables.

Monsieur le Président, je voudrais particulièrement rendre hommage aux nombreuses équipes de travailleurs qui ont accepté de se rendre aux États-Unis pour rétablir le courant électrique dans des zones durement affectées. Hydro-Québec et son personnel accomplissent un travail merveilleux et sont de dignes ambassadeurs de notre pays. Grâce à leur contribution, nos relations ne s'en porteront que mieux.

Monsieur le Président, à tous ceux et celles qui se dévouent pour des causes semblables, je dis: Bravo et merci! au nom de tous les Canadiens qui sont fiers des gestes qu'ils posent.

* * *

L'EMPLOI

LES MISES À PIED DU CN—LES CONSÉQUENCES POUR LES PROVINCES MARITIMES

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, vendredi dernier, le Canadian National a annoncé 1,328 mises à pied dans ses diverses usines à travers le pays.

Article 22 du Règlement

Une voix: Honteux!

M. Robichaud: Non seulement ces pertes d'emplois sont considérables, mais ce sont les usines dans les régions de l'Est du pays qui seront les plus frappées par ces mises à pied.

A Moncton, au Nouveau-Brunswick, ce sont 225 emplois qui sont perdus. De ce nombre, 73 travailleurs seront mis à pied dans deux semaines, le 11 octobre, et les autres seront sans emploi à compter du 31 décembre. Monsieur le Président, je suis choqué et très mécontent de la décision du CN.

Pourtant, cet été, les employés de l'usine du CN à Moncton se sont regroupés et ont manifesté avec force contre les mises à pied prévues au CN. Lors de cette manifestation, le ministre des Transports, par l'entremise du député de Moncton, avait assuré les travailleurs qu'il n'appuierait pas une mise à pied massive. Encore une fois, monsieur le Président, le gouvernement a choisi de trahir les travailleurs.

Aussi, je demande au gouvernement de renverser la décision de la société de la Couronne qui n'a pas écouté ses travailleurs, afin qu'elle réalise que dans les provinces Maritimes la perte de ces emplois a des conséquences très graves.

* * *

LES AFFAIRES MUNICIPALES

L'ANNEXION DE VERDUN À LA VILLE DE MONTRÉAL

M. Gilbert Chartrand (Verdun-Saint-Paul): Monsieur le Président, le 3 novembre prochain, la plupart des électeurs de ma circonscription de Verdun-Saint-Paul seront appelés à se prononcer par voie de référendum sur l'annexion de Verdun à la ville de Montréal.

Il n'appartient pas aux représentants fédéraux de se prononcer sur des questions qui, comme celle-ci, concernent exclusivement le domaine municipal. Par contre, qu'il me soit permis, monsieur le Président, d'inviter mes concitoyens de Verdun à se renseigner le plus possible sur toutes les facettes de cet important scrutin, notamment par le biais d'assemblées publiques qui auront lieu bientôt. Je leur demande surtout de voter en grand nombre à cette élection référendaire afin que la volonté populaire, qui seule décidera du sort de la ville de Verdun, s'exprime le plus clairement possible.

Le simple fait que la Loi des cités et villes prévoit le recours à un référendum, lorsque le nombre d'opposants à une annexion est suffisant, témoigne de l'importance primordiale que revêt cette décision et devrait garantir l'intérêt que la population y portera. Je me propose d'observer ce débat très attentivement et je suis convaincu que les gens de Verdun sauront faire le choix qui sera le plus judicieux pour leur collectivité.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON EN CONSERVE—LA NOUVELLE CONCERNANT LA VISITE DE L'USINE PAR DES DÉPUTÉS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Ce matin, à St. Andrews, au Nouveau-Brunswick, d'anciens employés et des employés actuels de Star-Kist ont déclaré lors d'une conférence de presse que huit députés conservateurs du Nouveau-Brunswick avaient visité l'usine Star-Kist le 22 avril, une semaine avant que l'ex-ministre des Pêches n'outrepasse la décision de ses inspecteurs pour autoriser la commercialisation de thon avarié, le 29 avril.

Le premier ministre veut-il encore faire croire aux Canadiens que, bien que huit députés de son caucus aient visité cette usine et donné à ses employés l'assurance qu'ils soulèveraient la question auprès des plus hautes instances du gouvernement, la question n'a été soulevée ni au caucus ni avec lui directement? Est-ce là ce qu'il veut faire croire aux Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Certainement, monsieur le Président. J'ai dit exactement ce qui s'était passé.

Le seul cas de conflit majeur entre un député à la Chambre et quelqu'un d'autre dont je me souvienne est celui où M. Trudeau avait accusé le chef de l'oppostion de donner une interprétation des faits déformée par sa mémoire.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Ma mémoire m'a servi honnêtement et sans défaillance depuis le début, ce qui n'est pas le cas de tous les députés à la Chambre.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE LE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous ne sommes pas en train de faire une campagne électorale. Ceci n'est pas une réunion électorale, c'est une séance du Parlement.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je pense que la nation canadienne aimerait bien que le premier ministre du Canada réponde franchement.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai une question supplémentaire pour le premier ministre. Le premier ministre aurait-il l'obligeance de déposer à la Chambre la correspondance échangée entre lui-même et son cabinet, et les huit députés concernés au Nouveau-Brunswick sur cette affaire ou d'autres questions connexes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas entendu parler de cette correspondance. Mais je dirai à mon honorable collègue que non seulement nous avons donné des réponses franches à la nation, mais j'ai moi-même répondu de façon complète aux questions que me posaient mes honorables collègues à la Chambre. J'ai dit au très honorable chef de l'opposition que s'il avait une autre version des faits, je l'attendais et je le défiais de mettre son siège en jeu.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE LA CORRESPONDANCE D'UN MINISTRE CONCERNANT L'AFFAIRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ce genre de fanfaronnade et de bluff ne trompent personne, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. Blackburn (Brant): Qu'on organise un duel, un vrai duel à l'épée!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le seul représentant du Nouveau-Brunswick qui n'est pas allé visiter l'usine de Star-Kist est l'honorable ministre des Forêts, qui se trouve être le ministre régional du Nouveau-Brunswick.

Le premier ministre aurait-il l'obligeance de demander à son ministre des Forêts de déposer toute la correspondance concernant l'affaire Star-Kist?

M. Clark (Yellowhead): Mettez votre siège en jeu.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je voudrais vous citer un texte publié par le cabinet du premier ministre le 11 mai 1984, monsieur le Président. Puisque mon honorable collègue parle de mémoire exacte des faits, voici ce que disait le premier ministre Trudeau à propos de ce monsieur:

> Le premier ministre a répondu qu'il s'agissait certainement d'une présentation erronée des faits.

Voilà ce que disait le premier ministre libéral Trudeau à propos d'un candidat au leadership libéral. Voilà ce qui s'est passé en 1984.

* * *

• (1420)

[*Français*]

LE DÉSARMEMENT

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, à mon avis, le premier ministre serait bien avisé de s'occuper des problèmes auxquels la nation fait face actuellement au lieu de se référer à des problèmes qui ont eu lieu il y a très longtemps.

Monsieur le Président, mes questions sont posées au très honorable premier ministre.

[*Traduction*]

Je voudrais lui poser une question. Le refus du président Reagan de placer le programme de la guerre des étoiles sur la table des négociations constitue un obstacle important au progrès des négociations sur le désarmement en cours à Genève. L'ambassadeur du Canada en matière de désarmement, Doug Roche, a affirmé hier aux membres d'un comité de la Chambre que le gouvernement avait toujours pris pour position qu'il fallait aborder la question de la guerre des étoiles à la table des négociations. Le premier ministre pourrait-il confirmer que telle a toujours été la position de son gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député serait peut-être plus au courant de ces événements s'il passait plus de temps à la Chambre. Il saurait que cette question a non seulement déjà été soulevée mais qu'on y a répondu. Il saurait également que lorsque les entretiens de Genève ont débuté entre M. Gromyko, alors ministre soviétique des Affaires étrangères, et M. Shultz, la question de la guerre des étoiles figurait à l'ordre du jour. Elle y figure toujours d'ailleurs.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Hier, l'ambassadeur du désarmement a affirmé que c'était la position du gouvernement que la Guerre des étoiles devait être déposée sur la table des négociations et être un élément de négociations. Est-ce que c'est la position du gouvernement, oui ou non?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la position du gouvernement canadien est à l'effet que la question de l'espace doit être sur la table des négociations. C'était la position du gouvernement canadien quand la Conférence de Genève a été convoquée, et c'était la position hier, quand l'ambassadeur pour le désarmement a parlé sur la position aujourd'hui.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON EN CONSERVE—ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. L'histoire du thon devient de jour en jour plus étrange. Vu que nous apprenons petit à petit qui était en cause et qui savait quoi, le premier ministre ne pense-t-il pas maintenant que, dans l'intérêt du public, ce serait une bonne idée de charger un comité du Parlement d'examiner toute cette question pour que les Canadiens sachent au juste ce qui s'est passé?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, pendant une semaine, j'ai fait ce qu'un premier ministre doit faire et je me suis levé à la Chambre des communes pour répondre de façon complète et exacte à toutes les questions qui m'ont été posées, y compris certaines qui, comme mon honorable ami en conviendra sans doute, étaient indignes de la Chambre.

M. Deans: Ce n'étaient pas les miennes.

M. Mulroney: Le premier ministre et tout ministre de la Couronne ont le devoir de donner des réponses complètes aux questions qui leur sont posées. C'est exactement ce que j'ai fait. A mon avis, nous ne pouvons rien faire de plus qui soit utile.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Il reconnaît certainement que, peu importe ce qu'il croit être la vérité, bien des gens ont fait des déclarations contradictoires. Dans l'intérêt du public, il importe que nous puissions entendre les réponses de ces personnes aux questions des députés. Le premier ministre ne reconnaît-il pas que cette question ne touche pas seulement les conservateurs? C'est une question d'intérêt public qui devrait être examinée par un organisme public, en l'occurrence un comité parlementaire.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami a posé la même question, mais je reconnais que le niveau de décibels n'était pas le même. La question n'a pas changé. Ce qui importe, c'est que le premier ministre et ses collègues aient répondu pleinement aux questions posées par les députés à la Chambre. Je suis même allé plus loin en disant que si un député possédait des renseignements qui contredisent le moindrement nos affirmations, il n'avait qu'à les produire et à en accepter les conséquences. C'est ainsi que le régime parlementaire doit fonctionner et c'est ainsi que nous voulons qu'il fonctionne.

Des voix: Bravo!

• (1425)

LES RENSEIGNEMENTS CONNUS DES FONCTIONNAIRES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Si vous me permettez de changer le niveau de décibels de ma question, monsieur le Président, je signalerai que les faits sont très clairs. Certains employés du ministère des Pêches et des Océans possèdent des renseignements qui se rapportent directement à ce qui s'est passé avant que le gouvernement décide de retirer le thon des supermarchés. Ces employés n'ont pas pu répondre aux questions . . .

M. le Président: A l'ordre! C'est une troisième question.

M. Hnatyshyn: Il vous rappelle à l'ordre. Vous devez vous rasseoir quand il se lève.

Une voix: Il n'a pas besoin de vous pour faire son travail.

M. le Président: A l'ordre! Je m'adresserai aux deux côtés de la Chambre en disant qu'il y a eu aujourd'hui beaucoup d'échanges qu'il aurait été préférable d'éviter.

M. Deans: Même si le premier ministre veut répondre à toutes les questions lui-même, ne convient-il pas que les employés qui sont directement au courant des faits et qui ont été mêlés à cette affaire devraient pouvoir répondre au Parlement du Canada et que nous devrions leur donner la chance de le faire selon la procédure parlementaire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai jamais essayé de répondre à toutes les questions moi-même. J'ai fait ce qu'un premier ministre doit faire à mon avis, c'est-à-dire répondre à toutes les questions, peu importe si elles manquaient de courtoisie ou si elles étaient indignes d'un député. C'est l'essence même du comportement à adopter au Parlement. Les renseignements que mon ami a demandés . . .

Une voix: Vous contournez la question, Brian.

M. Mulroney: . . . ont tous été fournis . . .

M. Deans: Non.

M. Mulroney: . . . sans exception.

M. Deans: Non.

M. Mulroney: C'est à cela que sert la période des questions. C'est à cela que sert la Chambre des communes et les Canadiens le savent.

* * *

LE COMMERCE

LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES—LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE À L'AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Depuis la déclaration de jeudi dernier au sujet des négociations proposées avec les États-Unis, le gouvernement n'a absolument pas précisé aux Canadiens le genre d'industries dont il sera question lors de ces négociations. Par contre, un grand nombre de responsables américains nous ont fait profiter de leur sagesse en précisant les questions qui devraient ou ne devraient pas être négociées par le Canada.

En particulier, monsieur le Président, l'ambassadeur des États-Unis a déclaré, hier, à Saskatoon, que les questions essentielles d'identité nationale et de développement régional devraient faire partie de ces négociations. Il a parlé notamment des secteurs des banques, de l'édition, de la radiotélédiffusion et du bois de construction.

M. Hnatyshyn: La question!

M. Axworthy: Quand le gouvernement va-t-il nous donner une idée précise des industries dont il sera question dans le cadre des négociations? Et quand le premier ministre commencera-t-il à répondre à ces bureaucrates américains, afin que nous puissions établir notre propre position de négociation, sans devoir compter sur eux pour nous dicter notre conduite?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, l'ambassadeur des États-Unis est, bien entendu, tout à fait libre de signaler ce que les Américains voudraient voir négocier, si négociations il y a. Le premier ministre et moi-même, ainsi que d'autres ministres, avons signalé très clairement que dans les négociations qui pourraient avoir lieu, l'identité culturelle au Canada n'est pas un sujet qu'entend négocier le gouvernement qui a récemment affirmé la souveraineté de notre pays, après que l'ancien gouvernement eût refusé de le faire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Trop et trop tard.

M. Clark (Yellowhead): . . . pendant 16 ans.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Les programmes sociaux du Canada ne sont pas négociables, car ils font partie de notre édifice social. Nous en avons donné l'assurance aux Canadiens. Les députés devraient cesser de semer la peur dans le pays.

M. Axworthy: Apparemment, monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est incapable de comprendre la différence qu'il y a entre tenter d'obtenir les renseignements voulus, afin que les Canadiens puissent débattre en connaissance de cause cette question, et semer la peur.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Je voudrais demander plus précisément au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il souscrit aux propos tenus par l'ambassadeur des États-Unis ou si le gouvernement rejette la position selon laquelle nous devrions limiter nos exportations de bois de construction et inclure dans les négociations les secteurs des banques, de l'édition et de l'agriculture et d'autres questions de nature culturelle? Le ministre nie-t-il, à ce stade-ci, que l'ambassadeur des États-Unis ait tort? Ou prétend-il qu'il a raison d'affirmer que ces questions doivent être négociées?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est peut-être peu demander, mais j'espère que ma réponse sera plus claire que la question.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): L'ambassadeur des États-Unis est libre d'affirmer ce qu'il veut au sujet de la position du Canada.

Je voudrais souligner brièvement deux choses, si vous le permettez, monsieur le Président. Je crois que les Canadiens, actuellement dans l'expectative, veulent deux choses dans ces négociations: tout d'abord, ils désirent que l'intérêt du Canada soit protégé sur le plan culturel et social et surtout sur le plan commercial et économique. Ensuite, nous savons que si ces négociations ont bel et bien lieu, nous aurons affaire à des gens extrêmement coriaces. Ce qu'on me demande de faire maintenant c'est de préciser à l'avance, par l'entremise du parti libéral à la Chambre des communes, la position que le Canada pourrait adopter à la table des négociations. En ce qui concerne le Canada, ce serait courir à l'échec et je n'ai pas l'intention de laisser les libéraux nous y conduire.

• (1430)

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suppose qu'on est manifestement mercredi.

* * *

LE DÉSARMEMENT

LES DISCUSSIONS DE GENÈVE—L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre, et il n'y a que lui qui puisse y répondre.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: C'est Joe que j'interrogerais à votre place.

Mme Jewett: Quand même, ma question s'adresse au premier ministre. Ce qu'il y avait d'important dans les propos prononcés hier par l'ambassadeur Roche, c'est qu'à son avis le premier ministre va proposer, lorsqu'il rencontrera le président Reagan vers la fin du mois, l'inscription de l'Initiative de la défense stratégique à l'ordre du jour de la réunion de Genève. Est-ce que le premier ministre veut confirmer qu'il va demander au président d'inscrire l'IDS à l'ordre du jour de Genève?

M. Nystrom: Et Joe.

Mme Jewett: Ce n'est pas de Joe qu'il est question.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai toujours respecté le rang de porte-parole de son parti pour les affaires extérieures qu'on a confié à la députée, et j'espère qu'elle acceptera ma réponse puisque la question relève de ma compétence.

Tout d'abord, même s'il faut que je contrôle sur les feuillets bleus du comité, ce qui n'est peut-être pas tout à fait parlementaire, je pense que la députée a par inadvertance représenté les propos de l'ambassadeur Roche d'une façon qui n'est pas tout à fait exacte. Il faudrait que je vérifie. Ce qu'il y a en fait, c'est que le Canada s'est félicité depuis le début de l'inscription de la question de l'espace à l'accord de Genève. Il est tout à fait possible que cette question soit évoquée quand le premier ministre et les autres chefs du Sommet rencontreront le président Reagan, préalablement aux entretiens Reagan-Gorbachev. Il n'y a pas là de fait nouveau. Rien de neuf ne s'est produit.

LA RÉUNION DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai relevé très soigneusement les propos énoncés et je les ai cités exactement comme je les ai notés. Je n'aime pas interroger le secrétaire d'État, parce que ce n'est pas lui qui va rencontrer le président. J'aimerais qu'il soit là, mais il n'y sera pas.

M. Nystrom: De toute façon, il est meilleur que Brian.

Mme Jewett: Donc, j'aimerais demander au premier ministre si, lorsqu'il rencontrera le président, il le priera instamment de faire exactement ce que l'ambassadeur Roche croit savoir qu'il s'est déjà engagé à faire, c'est-à-dire veiller à ce que la guerre des étoiles figure bien à l'ordre du jour de Genève?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, par l'intermédiaire du premier ministre, de l'ambassadeur pour les questions du désarmement et de beaucoup d'autres, le Canada s'efforce constamment de faire mettre fin à la course aux armements, car il estime qu'elle constitue une menace pour tous les Canadiens. Nous entendons poursuivre sur cette voie.

Nous estimons que la rencontre de M. Gorbachev et de M. Reagan prendra une envergure historique. Il est utile à mon avis que les États-Unis aient décidé de consulter leurs alliés préalablement à cette rencontre. A cette rencontre le premier ministre du Canada va parler en faveur d'un monde pacifique, comme il l'a fait ailleurs.

Mme Jewett: J'ai une autre question supplémentaire à poser.

* * *

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON EN CONSERVE—ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Compte tenu des déclarations faites ce matin par d'anciens employés de la Société Star-Kist à St. Andrews, au Nouveau-Brunswick, et de la série de déclarations contradictoires faites au sujet de l'affaire du thon, et comme les députés à la Chambre doivent s'en tenir à ce que leur dit le premier ministre, je demande à ce dernier pourquoi il refuse d'agréer à la demande faite par les deux partis d'opposition en vue de renvoyer toute cette question à un comité parlementaire et de donner à toutes les intéressés la possibilité de témoigner, afin de découvrir le fin mot de l'affaire. Pourquoi le premier ministre rejette-t-il cette demande?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Encore une fois, je signale au député que nous avons déjà répondu à maintes reprises à ce genre de question.

M. Hopkins: Mais sans rien dire.

M. Nielsen: Comme le député le sait, étant donné son expérience, il ne devrait pas revenir sans cesse sur la même question, ce qui est contraire au commentaire 359 de Beauchesne.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: En outre, le député ne sait peut-être pas que le comité permanent siège actuellement. S'il est vraiment si impatient de poser toutes ces questions et de s'entendre répéter les mêmes réponses, pourquoi ne le fait-il pas devant le comité permanent qui a été chargé d'examiner toutes les prévisions de dépenses du ministère?

LES AUDIENCES DU COMITÉ PERMANENT

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je répondrai à notre chevronné vice-premier ministre que le public ne connaît pas le commentaire 359, mais qu'il est au courant des déclarations contradictoires émanant de l'autre côté de la Chambre.

M. le Président: A l'ordre!

M. Tobin: Le vice-premier ministre veut-il nous dire que si le comité permanent des pêches est disposé à examiner cette question, il demandera à M. Anderson et à d'autres employés du cabinet du premier ministre et du ministère des Pêches de comparaître devant le comité armés de leurs documents, pour lui expliquer les contradictions évidentes qui exaspèrent le public dans toute cette affaire?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Le seul litige vraiment flagrant entre deux personnalités publiques dont j'ai eu connaissance a déjà été porté à l'attention de la Chambre par le premier ministre, à l'époque où le premier ministre d'alors, M. Trudeau, a répondu que l'actuel chef de l'opposition déformait certainement la réalité.

Mme Copps: Camouflage.

M. Nielsen: Si le député s'intéresse tant au problème des pêches . . .

Des voix: Camouflage.

M. le Président: A l'ordre!

Mme Copps: «Mulroneygate».

M. le Président: En toute déférence, il est difficile aux autres députés de suivre le débat si le bruit est tel que je ne puis entendre les réponses.

M. Nielsen: Je ne pensais pas que j'aurais un jour du mal à me faire entendre, monsieur le Président.

Si le député s'intéressait véritablement aux pêches, il devrait se tenir au courant des événements concernant l'organisation du comité permanent. S'il le faisait, il saurait que le ministère a pris de dispositions pour offrir une séance d'information aux membres du comité permanent. Je l'invite donc à rester en ville, à assister à ces réunions et à se mettre au courant des derniers événements.

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES INDUSTRIES CULTURELLES

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le représentant commercial des États-Unis, chargé du Canada, William Merkin, a suivi l'exemple de l'ambassadeur Niles en précisant que les États-Unis souhaitaient modifier la politique canadienne à l'égard de l'édition dans le cadre des négociations sur le libre-échange. Le gouvernement va-t-il en profiter pour faire clairement comprendre aux Américains que nos industries culturelles, y compris le secteur de l'édition, du cinéma, de la radio et de la télévision, sont exclues de ces prochaines négociations ou le gouvernement va-t-il permettre aux autorités américaines de . . .

M. le Président: C'est une question bien longue.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir préciser clairement, une fois de plus, que l'identité et l'intégrité culturelles du Canada ne sont pas négociables.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Le ministre a déjà utilisé cette même phrase qui suscite une certaine confusion dans les milieux culturels du pays. Pourquoi le gouvernement fait-il preuve de si peu de détermination à ce sujet alors que la semaine dernière, les provinces ont fait savoir à l'unanimité qu'il fallait laisser non pas notre intégrité culturelle, mais bien nos industries culturelles en dehors de ces négociations? Pourquoi est-il aussi peu déterminé . . .

M. le Président: A l'ordre!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député se souvient sans doute, comme d'autres membres de son parti, que c'est en 1979, sous un gouvernement progressiste conservateur, que la politique du Canada a insisté pour la première fois sur l'importance du rôle que les industries culturelles jouent dans la croissance de notre pays.

Des voix: Bravo!

• (1440)

M. Clark (Yellowhead): Notre parti s'est alors engagé en ce sens. C'est ce que nous continuons et que nous continuerons de faire. Nous voulons un Canada plus fort non seulement sur le plan culturel, mais sur le plan économique. Nous croyons qu'il faut pour cela prendre des initiatives . . .

M. le Président: A l'ordre!

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LES DÉPÔTS DU GOUVERNEMENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Après le sauvetage de la Banque Commerciale du Canada le 25 mars dernier, le gouvernement nous a assuré à maintes reprises que la banque était rentable. Toutefois, à la fin de juillet le gouvernement réduisait ses dépôts à cette banque de 30 à 11.6 millions de dollars. Pourquoi?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le compte rendu publié ce matin est exact. Il signale que les dépôts du gouvernement sont répartis dans le régime bancaire d'après une certaine formule. Il signale également que ces dépôts étaient à un niveau de 0.563 dans le régime bancaire au printemps et qu'il est demeuré à ce niveau jusqu'en août alors que les avoirs du gouvernement ont diminué.

LA FAÇON D'AGIR DU GOUVERNEMENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le gouvernement a le pouvoir de modifier les formules. Il a encouragé les autres déposants à laisser leurs fonds à la banque pour la maintenir en existence. Pourquoi le gouvernement a-t-il continué à agir de façon normale alors que la situation était inusitée?

Des voix: Bravo!

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il n'incombe pas au receveur général de maintenir les liquidités au sein du régime bancaire, c'est plutôt la tâche de la Banque du Canada et elle a fait précisément cela.

* * *

LE COMMERCE

LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES—LES EXPORTATIONS DE BOIS DE CHARPENTE

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, c'est au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que je m'adresse. Hier, l'ambassadeur Niles des États-Unis a incité les producteurs de bois de charpente de notre pays à former illégalement une coalition pour limiter de leur propre chef leurs exportations vers les États-Unis. Pendant ce temps, les dirigeants du Congrès américain insistent sur une limitation des exportations de bois de charpente de notre pays comme condition préalable à toute négociation relative au libre-échange avec le Canada. Le ministre pourrait-il rappeler à l'ambassadeur des États-Unis et au gouvernement qu'il représente que toute invitation à restreindre illégalement les exportations est incompatibles avec l'établissement de relations commerciales franches et honnêtes entre deux pays?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je devrai vérifier si le jugement que le député porte sur la légalité de cette démarche est fondé. S'il est effectivement fondé, alors je transmettrai certainement ses instances à qui de droit.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, les représentants du secteur réunis à Thunder Bay jeudi dernier ont jugé quant à eux cette invitation tout à fait illégale.

ON SUGGÈRE DE PROMOUVOIR LA VENTE DU BOIS D'ŒUVRE AUX ÉTATS-UNIS

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Alors qu'il répondait à une question du député de Skeena il y a deux ou trois semaines, monsieur le Président, le ministre a reconnu la nécessité de livrer ailleurs qu'au Congrès la lutte pour l'exportation du bois d'œuvre canadien . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. J'invite le député à passer outre à son nouveau préambule et à poser sa question supplémentaire.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il a fait depuis deux semaines pour mener ailleurs qu'au Congrès la lutte pour l'exportation du bois d'œuvre canadien et pour inviter les entrepreneurs, les agents immobiliers et les consommateurs canadiens de bois d'œuvre à exercer des pressions sur les membres du Congrès pour qu'ils changent d'idée à propos de nos exportations de bois d'œuvre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Comme je l'ai dit l'autre jour, monsieur le Président, nous nous sommes effectivement lancés dans une campagne de ce genre pour influencer les décisions relatives au bois d'œuvre et à d'autres produits qui mettent en péril les emplois de nos concitoyens. N'ayant pas tous les détails sous la main, je ne saurais en dire davantage. Cependant, je les communiquerai volontiers au député.

Rapidement, j'aimerais formuler deux observations. Tout d'abord, ce serait bien utile si en l'occurrence les députés de tous les partis acceptaient de nous seconder dans cette campagne. Ensuite, le député a bien décrit les difficultés que nous devons affronter. Nous devons en effet relever non seulement le défi majeur avec lequel notre secteur du bois d'œuvre est aux prises, mais aussi celui que constituent les 300 ou 400 projets de loi protectionnistes dont le Congrès américain est saisi et qui mettent en péril les emplois actuels des Canadiens. Le gouvernement du Canada tient à protéger ces emplois.

Des voix: Bravo!

* * *

LES BANQUES

LA NOMINATION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. A sa conférence de presse de vendredi matin dernier, le premier ministre a réitéré l'engagement qu'il avait pris de faire examiner les cas de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque par un comité parlementaire. Pourtant, le lundi matin d'après, il nommait la Commission Estey. Le premier ministre voudrait-il expliquer à la Chambre pourquoi il n'a pas respecté son engagement? Est-ce parce que dans l'après-midi de vendredi dernier, les chefs des deux partis d'opposition ont confirmé publiquement à la presse qu'ils souhaitaient que la question de la Norbanque et de la Banque Commerciale du Canada soit soumise à un comité parlementaire? Est-ce la raison pour laquelle il a oublié la promesse répétée tant de fois de soumettre cette affaire grave à l'examen du Parlement?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, dans le courant de la semaine, mercredi je crois, certains de nos amis du Nouveau parti démocratique ont fait valoir que la meilleure manière et la manière la plus objective d'étudier cette importante question serait peut-être d'en faire l'objet d'une enquête judiciaire. Cette proposition est l'une parmi tant d'autres que le gouvernement a prises en considération. La décision de nommer la commission d'enquête que dirige M. le juge Estey, un juriste éminent, a été prise afin que tous les faits soient révélés d'une manière juste et convenable.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il y a plusieurs semaines, le premier ministre, à Baie-Comeau, je crois, a déclaré aux journalistes qu'il voulait non seulement que la question soit étudiée par un comité parlementaire, mais aussi que cette enquête soit télévisée. Qu'est-il advenu de sa conviction souvent réaffirmée qu'il fallait rehausser la réputation et les travaux du Parlement? Pourquoi en plus de renier ce qu'il avait dit du Parlement, a-t-il infligé cet affront au président conservateur du comité des finances et à ses membres dont la majorité sont des conservateurs? Pourquoi n'a-t-il aucune confiance en eux, encore moins . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est très long comme question supplémentaire.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il est on ne peut plus évident, sinon pour le député, du moins pour le reste du pays, que les tactiques irresponsables et dilatoires de l'opposition ont rendu impossible un examen objectif de la question.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: A cause du comportement indéniablement tracassier, frivole et irréfléchi que l'opposition a adopté dans cette affaire, le gouvernement a nommé M. le juge Estey en lui confiant le mandat le plus large possible pour que toute la vérité soit étalée, y compris sur la conduite de tous ceux qui sont concernés et sur la politique adoptée dans cette affaire. M. le juge Estey va révéler au grand jour qui sont les responsables.

* * *

LE COMMERCE

LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES—LES CONSÉQUENCES POUR LA SASKATCHEWAN DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et a trait à la libéralisation des échanges commerciaux. En Saskatchewan, on s'inquiète beaucoup des conséquences du libre-échange pour l'agriculture et je soupçonne même le Nouveau parti démocratique d'avoir alimenté cette crainte. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre quelles seront les conséquences pour la Saskatchewan d'un nouvel accord commercial dans le domaine de l'agriculture?

M. Deans: La question est hypothétique! Donnez-lui une réponse également hypothétique.

M. Crosbie: Votre parti aussi est hypothétique.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai déjà eu à répondre à une question semblable à la Chambre des communes lorsque j'ai expliqué que, en ma qualité de député représentant une région de l'ouest du Canada, je sais les torts qu'ont causés au secteur agricole dans le passé certains accords commerciaux qui ont été conclus. Note gouvernement est décidé à veiller à ce que, dans le cadre de toutes nouvelles négociations commerciales avec les États-Unis, nous fassions en sorte non seulement de préserver la rentabilité actuelle du secteur agricole canadien, mais de l'accroître même bien davantage.

Les travailleurs du secteur agricole, les agriculteurs et les éleveurs, comme tous les autres Canadiens, ont intérêt à ce que l'économie soit vigoureuse. Or notre économie est présentement menacée par le protectionnisme. Nous avons l'intention . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

L'AGRICULTURE

LA SÉCHERESSE DANS LES PRAIRIES—L'AIDE GOUVERNEMENTALE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, puisque le ministre de l'Agriculture est absent, je poserai ma question au ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé. Elle porte sur l'aide aux victimes de la sécheresse dans les Prairies. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement compte payer les $50 l'acre dont il a été question ou s'il a une formule plus souple? Quelles sont les contributions fédérales-provinciales? Quand les agriculteurs peuvent-ils s'attendre à recevoir cet argent?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, la deuxième série de recommandations du comité présidé par le député d'Assiniboia devait être présentée à la fin du mois dernier. Le député le sait sans doute, la situation a considérablement changé dans les Prairies. Les cultivateurs ont maintenant beaucoup de difficulté à faire la récolte. Il a énormément plu. Nous attendons de voir ce qui arrivera d'ici deux semaines pour voir quel genre d'aide sera nécessaire, puisque la situation a changé terriblement depuis six semaines à cause du temps.

LES PRÊTS DE LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, une deuxième phase, si vous voulez, voire une troisième phase de l'aide aux victimes portait sur l'imposition d'un moratoire aux saisies de la Société du crédit agricole. Le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement laisse s'accumuler les intérêts sur les emprunts faits à la SCA ou s'il sont également «moratoirisés»?

• (1450)

Des voix: «Moratoirisés»?

Une voix: Ce doit être une expression de l'Ouest.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je crois que dans une vie antérieure, le député était enseignant. J'ignore s'il était professeur d'anglais et s'il veut faire des néologismes.

M. Hnatyshyn: John Diefenbaker serait fier.

M. Mayer: Le ministre de l'Agriculture a mis un moratoire sur les saisies de la SCA. Aucune possibilité au sujet du financement des exploitations agricoles n'a été exclue, à ma connaissance, en attendant le rapport de la SCA. Je le répète, le ministre essaie de trouver des idées dans toutes les régions du pays, et nous attendons toujours de connaître l'avis des nombreuses personnes concernées.

Pour répondre à la question précédente, il paraît que le comité présidé par le député d'Assiniboia se réunira à Regina demain pour discuter précisément de . . .

M. le Président: A l'ordre. Nous aurons des déclarations de ministres plus tard.

* * *

LES CORPORATIONS

L'ACQUISITION DES AVOIRS DE GULF CANADA—LA DÉCISION FISCALE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, le premier ministre pourrait-il nous dire s'il a accordé d'avance sa bénédiction à la décision fiscale qui a permis l'acquisition des avoirs de Gulf Canada?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je pourrais peut-être essayer de répondre à la question du député, quoiqu'il me semble avoir déjà répondu à la même question jeudi dernier. Je suis persuadé que le député se rend compte que les questions de ce genre touchent au principe fondamental de la confidentialité qui caractérise notre jurisprudence fiscale et qu'elles ne peuvent être abordées.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE RÉPONDRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je trouve cela pour le moins renversant. J'ai tout simplement demandé . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: J'ai tout simplement demandé si le premier ministre du Canada avait donné son accord à la décision fiscale qui peut avoir coûté un milliard de dollars aux contribuables canadiens, avant même que cette décision soit publiée. Je ne vois pas comment le ministre du Revenu national peut répondre à une telle question.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Johnston: Le premier ministre ne peut-il pas me répondre lui-même?

M. le Président: Oh! C'est là la question supplémentaire? Très bien.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'allusion contenue dans cette question est tout à fait indigne du député.

Des voix: Oh!

Des voix: Oui ou non?

* * *

[*Français*]

LES AÉROPORTS

L'ACCÈS À L'AÉROPORT INTERNATIONAL D'OTTAWA

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Transports). La ministre pourrait-elle émettre des directives à ses fonctionnaires afin qu'à l'aéroport d'Uplands, à Ottawa, les passagers qui arrivent et qui partent en auto puissent avoir accès à la voie tout près de l'aéroport? Les handicapés, les gens âgés et les jeunes enfants ont à traverser deux voies. De plus, pourrait-elle demander à ces mêmes fonctionnaires d'utiliser l'aéroport de Gatineau pendant l'expansion, on pourrait peut-être s'y habituer et en faire l'aéroport . . .

M. le Président: A l'ordre! La question est assez longue.

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je remercie ma collègue pour sa question qui, évidemment, montre du doigt une situation dont nous souffrons tous lorsque nous devons prendre l'avion à Ottawa. Les travaux en cours créent des problèmes aux passagers lorsqu'ils descendent de voiture pour avoir accès à l'aéroport. Mais je crois que, étant donné la situation actuelle, nous devons nous montrer extrêmement diligents pour corriger cette situation qui n'est pas du tout favorable aux personnes âgées et aux handicapés.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA COALITION DES FEMMES POUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

J'ai rencontré à Montréal hier la Coalition des femmes pour les allocations familiales. Est-ce que le premier ministre connaît cette coalition qui regroupe plus d'un million de Québécoises? Est-il au courant des revendications de cette coalition pour la pleine indexation des allocations familiales et le plein respect du principe de l'universalité?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, monsieur le Président, je connais la coalition et je sais également que certaines d'entre elles, plusieurs Québécoises d'ailleurs, ont mentionné jusqu'à quel point elles ont été favorablement impressionnées par notre programme de crédit d'impôt qui en donne de plus en plus aux moins bien nantis.

Une voix: C'est faux!

Une voix: Non, ce n'est pas faux!

[*Traduction*]

LE DÉBAT ÉLECTORAL

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, les femmes réunies hier à cette coalition de Montréal m'ont répété les mots que voici du premier ministre: «Je peux vous garantir en effet que nous ne toucherons à aucun programme social destiné aux gens dans le besoin . . . »

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La députée a-t-elle une question supplémentaire?

Mme McDonald: Oui, monsieur le Président. Comme il se souvient certainement des paroles qu'il a prononcées au cours du débat organisé par les femmes, à l'été de 1984, le premier ministre est-il prêt à admettre qu'il a menti à l'époque aux Canadiens en ce qui concerne les allocations familiales?

M. le Président: A l'ordre! La parole est au député de Calgary-Est.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ISRAËL—LE BOMBARDEMENT À TUNIS—L'INCIDENCE SUR LES INITIATIVES DE PAIX AU PROCHE-ORIENT

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne une affaire grave, le bombardement israélien à Tunis. D'après le ministre, cet événement va-t-il compromettre les initiatives de paix au Proche-Orient?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, au fil des ans, le Canada s'est toujours montré l'ami sincère d'Israël et il entend le demeurer.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): C'est précisément au nom de cette grande amitié que nous nous sentons tenus de déplorer le bombardement de Tunis. Il va sans dire que l'incident montre à quel point chacun de nous doit contribuer par tous les moyens à sa disposition au règlement pacifique des conflits qui déchirent cette région.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA SOCIÉTÉ DES CONJOINTS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Étant donné la présence à la tribune de la présidente de la société des conjoints . . .

Des voix: Règlement.

Mme Copps: . . . je voudrais demander au ministre pour quelles raisons il a refusé aux conjoints de militaires, qui essaient depuis près d'un an de faire valoir leurs griefs au sujet de la sécurité routière, du coût des locations et des régimes de soins dentaires, le droit de se regrouper, allant jusqu'à laisser entendre que, ce faisant, ils violeraient les ordonnances et règlements royaux?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, une longue tradition au Canada veut que la politique et l'armée ne fassent pas bon ménage et cela me paraît très logique. En ce qui concerne les griefs de ce groupe, à propos de la sécurité routière et je ne sais quoi d'autre, rien n'interdit de traiter avec les conjoints. Ainsi, à la base de Calgary où le groupe a fait les premiers pas, le commandant a donné l'autorisation de discuter avec les conjoints. Les conjoints de la base de Calgary ne s'intéressaient pas à ce groupe d'action politique; il est donc faux de dire que l'on a refusé de les entendre.

Mme Copps: J'avais adressé ma question au ministre parce que je voulais les faits, je ne m'adressais pas à son acolyte.

Des voix: Oh, oh!

L'ACCÈS AU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANIFICATION DES NAISSANCES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais également demander au ministre pourquoi les conjoints de militaires se sont vus refuser, non seulement le droit de se regrouper pour faire connaître leur point de vue sur ces importantes questions, mais aussi l'accès au service de renseignemetns sur la planification des naissances de la base et même, sur certaines bases, le droit d'organiser des activités sociales comme des réunions Tupperware? Je voudrais demander au ministre . . .

M. le Président: Je pensais que c'était une question.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La députée a le droit de poser une question et de recevoir la réponse en l'absence de bruit.

Mme Copps: Puis-je finir la question?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, je peux garantir à la députée que je n'ai rien contre les réunions Tupperware. Absolument rien. J'estime que la députée montrerait plus de respect pour la Chambre si elle s'assurait de ce qu'elle avance . . .

Mme Copps: Je suis sûre.

M. Andre: . . . et posait ses questions convenablement.

Mme Copps: L'organisation est représentée à la tribune. Ces gens-là connaissent les faits.

Des voix: Chut!

* * *

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Il sait que la législation actuelle autorisant le financement des programmes établis en matière de péréquation, d'assurance-maladie et d'enseignement postsecondaire va être en vigueur jusqu'en 1987. Est-ce que le premier ministre voudrait confirmer que lorsque le ministre des Finances a rencontré ses homologues provinciaux jeudi dernier, il a annoncé que le gouvernement fédéral entendait mettre fin à ce programme un an plus tôt?

• (1500)

Mme McDougall: Monsieur le Président, puis-je demander qu'on répète la question?

M. Murphy: Monsieur le Président, j'imagine que ce ne sera pas ma question supplémentaire. Ma question s'adresse au premier ministre, mais je ne sais pas trop quel ministre doit y répondre. Est-ce que le ministre des Finances a annoncé à ses homologues provinciaux, la semaine dernière, que le gouvernement fédéral avait l'intention de faire des coupures l'an prochain dans le financement de l'assurance-maladie et de l'enseignement post secondaire accordé aux provinces?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je crois savoir qu'un large éventail de questions a été examiné, notamment le financement des programmes établis, comme il se doit à une rencontre de ministres des Finances.

M. le Président: Une très brève question supplémentaire, s'il vous plaît.

LES ENTRETIENS AVEC LES MINISTRES DES FINANCES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Comme la ministre ne semble pas le savoir, qui de par ses fonctions doit savoir si oui ou non le ministre fédéral des Finances a fait cette menace aux provinces?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, au cours d'entretiens et à l'occasion de déclarations faites à la Chambre, le ministre des Finances a dit qu'il n'y aurait pas de réduction au genre de programmes de dépenses évoqué ici aujourd'hui. Nous nous acharnons à réduire le déficit, comme il se doit, mais il n'y aura pas de réductions du genre mentionné par le député.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer les députés qu'à l'exception d'une seule, les pétitions présentées par les députés le mardi 1er octobre 1985 sont conformes aux conditions de forme posées par le Règlement.

La pétition présentée par la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell) n'est pas conforme aux conditions de forme posées par le Règlement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES MODIFICATIONS DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DU CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANTS

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au nom de citoyens de Delta, de Richmond et de Vancouver, en Colombie-Britannique, pour exprimer leur opposition au projet du gouvernement de retrancher les dispositions concernant la pleine indexation des allocations familiales et de modifier le crédit d'impôt-enfants. Ils demandent au gouvernement, dirigé par le premier ministre du Canada (M. Mulroney), de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et le crédit d'impôt-enfants.

Au nom des Canadiens de la circonscription de Sudbury, je voudrais également signaler qu'ils s'opposent aux projets du gouvernement de désindexer les allocations familiales et le crédit d'impôt-enfants.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de certains de mes commettants de la circonscription d'Ottawa-Vanier, de la région d'Overbrook, demandant au gouvernement de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.

Je dois également soumettre à la Chambre une pétition signée par des commettants de la circonscription de Gatineau, au Québec, qui demandent également au gouvernement de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.

Monsieur le Président, j'ai également une pétition signée encore par plusieurs commettants de la circonscription d'Ottawa-Vanier, qui demandent au gouvernement de reconsidérer sa position et de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.

Pétitions

L'INFANTICIDE COMPORTANT UNE AGRESSION SEXUELLE—ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE DE MORT

M. Gilbert Chartrand (Verdun-Saint-Paul): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre deux pétitions provenant de mes concitoyens et concitoyennes de Verdun-Saint-Paul, et totalisant plus de 8,000 signatures.

Monsieur le Président, ces gens, dont la plupart sont des parents d'enfants en bas âge, sont révoltés par l'augmentation des crimes de nature sexuelle commis contre des enfants sans défense. Ils demandent au Parlement de faire en sorte qu'on impose la peine capitale aux individus trouvés coupables du crime d'infanticide comportant une agression sexuelle.

[*Traduction*]

LA MODIFICATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DU CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANTS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'une centaine de commettants de la circonscription fédérale d'Algoma qui demandent au gouvernement de rétablir la pleine indexation des allocations familiales.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition émanant de femmes d'Ottawa à faible revenu qui demandent au premier ministre (M. Mulroney) de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt- enfants.

LA DIVULGATION DE DONNÉES PROVENANT DU RECENSEMENT DE 1891

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de la filiale de Moose Jaw de la Société généalogique de la Saskatchewan qui demande la divulgation de certaines données provenant du recensement de 1891.

LA MODIFICATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DU CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANTS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par un certain nombre de personnes de tous les coins du pays. Ces pétitionnaires affirment que la désindexation des allocations familiales universelles constitue une attaque injuste contre les femmes et les familles. Ils ajoutent en plus que cette attaque ne sera pas atténuée en raison des modifications apportées au crédit d'impôt-enfants, mais que d'autres majorations d'impôt annoncées dans le budget de mai viendront alourdir injustement le fardeau des personnes à faible et moyen revenu. Ils demandent au gouvernement de revenir sur cette décision.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter. La première est signée par des électeurs de ma propre circonscription de Broadview-Greenwood, de même que de Spadina, de York-Est et d'un certain nombre d'autres circonscriptions torontoises et concerne les allocations familiales. Les pétitionnaires croient que les enfants sont la responsabilité de tous et que les parents devraient recevoir du gouvernement une aide au moins égale sinon supérieure au montant actuel des allocations familiales. Ils prient donc le Parlement de maintenir l'indexation des allocations familiales sur l'indice du coût de la vie.

L'autre pétition que j'ai à présenter est signée par un grand nombre de citoyens et de citoyennes de la région d'Ottawa, dont la plupart sont des parents à faible revenu. Les pétitionnaires demandent à la Chambre de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfants.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition des gens de ma circonscription, plus particulièrement du village de Saint-Louis-de-Kent.

Les pétitionnaires réclament humblement que le gouvernement ne procède pas à la désindexation partielle des allocations familiales.

[*Traduction*]

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par des commettants de la circonscription d'Ottawa-Centre qui supplient le premier ministre (M. Mulroney) et le Parlement de ne pas désindexer les allocations familiales, mais de continuer à les indexer sur le coût de la vie, compte tenu surtout de son importance pour les familles à fabile revenu et pour les femmes qui touchent les chèques d'allocations familiales que le gouvernement veut réduire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question nº 292 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre de considérer la question nº 292 comme ayant été transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES PROPRIÉTÉS DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Question nº 292—**M. Gauthier:**

1. Quelle est l'adresse de toutes les propriétés, tous les terrains et/ou édifices appartenant à la Commission de la Capitale nationale et, dans chaque cas, quels sont *a*) les dimensions du terrain, *b*) les dimensions de l'édifice, *c*) le nombre de logements dans chaque édifice, le cas échéant, et la propriété est-elle commerciale ou résidentielle?

2. Quelles propriétés appartenant à la CCN sont *a*) occupées ou autrement utilisées par la Commission, *b*) louées à d'autres parties ou autrement occupées et, dans chaque cas, quel est le nom de l'occupant ou du locataire?

3. Quelle serait la valeur marchande de chacune des propriétés de la CCN si elles étaient mises *a*) à vendre, *b*) à louer?

4. Quel est le revenu annuel *a*) brut, *b*) net tiré de chaque propriété appartenant à la CCN?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Dick: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Je demande, monsieur le Président, que tous les autres avis de motion portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Les autres avis de motion portant production de documents sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ CANAGREX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 27 septembre, de la motion de M. Layton (au nom du ministre de l'Agriculture): Que le projet de loi C-42, portant dissolution de la société Canagrex et tendant à modifier certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Je me réjouis de prendre part cet après-midi au débat sur la dissolution de Canagrex. A ce propos, n'oublions pas les engagements que le gouvernement avait pris l'an dernier envers les agriculteurs canadiens. Les tories n'ont pas ménagé leurs promesses à l'égard de ce secteur, disposés qu'ils étaient à donner la lune aux agriculteurs. En effet, les conservateurs leur ont fait vingt promesses bien comptées. Elles sont contenues, monsieur le Président, dans le petit cahier que j'ai intitulé *Trois cent trente-huit promesses conservatrices,* et dont je vous ai entretenu à quelques reprises. Jamais par contre ont-ils parlé de dissoudre Canagrex. En fait, les conservateurs ont promis un secteur agricole plus prospère. Ils se sont engagés à créer des offices de commercialisation, à accroître l'aide au collège agricole, à refinancer les exploitations et, le député d'en face ne l'ignore certes pas, à établir un comité d'examen des entreprises et à modifier la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Autrement dit, les agriculteurs ont fait l'objet d'une foule de promesses.

• (1510)

Tout de suite après les élections, cependant, c'est une masse de restrictions qui se sont abattues sur eux. Le 8 novembre, jour communément appelé le «jeudi noir», le ministre des Finances (M. Wilson) s'est mis à sabrer à grands coups dans les programmes afin de réduire les dépenses dans de nombreux secteurs, dont l'agriculture. Parmi les compressions budgétaires annoncées le 8 novembre, il y avait la dissolution de la société Canagrex.

Au cours des délibérations du comité de l'agriculture, l'hiver dernier, les membres du comité ont eu l'occasion d'interroger le président et des membres du conseil d'administration de la société Canagrex. Nous leur avons demandé s'ils pensaient que la société serait utile, bien qu'elle ait été supprimée par le gouvernement au stade embryonnaire. Canagrex n'a jamais pu se mettre vraiment à l'œuvre et essayer sérieusement de vendre les produits canadiens à l'étranger. Alors qu'elle commençait à démarrer, elle a été sacrifiée par un gouvernement conservateur, radical de droite, qui estime que le gouvernement n'a rien à faire dans des entreprises comme celle-là. Le gouvernement estime que ses principes conservateurs de droite sont les meilleurs, c'est-à-dire que les agriculteurs et les autres qui sont les mieux placés pour se défendre réussiront, alors que les autres disparaîtront. Nos agriculteurs ne sont pas d'accord. Ils ont répété à maintes reprises, par l'intermédiaire de leurs organismes, comme la Fédération canadienne de l'agriculture, l'Union des producteurs agricoles, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, que les conservateurs n'ont jamais donné à Canagrex le temps de montrer ce qu'elle pouvait faire.

En dehors du fait que le gouvernement ne se préoccupe pas de ceux qui ne sont pas toujours en mesure de se débrouiller sans assistance, il n'a pas tenu une des promesses qu'il avait faites aux Canadiens. Non seulement le gouvernement n'a pas respecté un des engagements du parti conservateur, mais encore il renie les engagements du gouvernement précédent, pris lors de la création de Canagrex. Beaucoup de gens avaient quitté le secteur privé ou d'autres services gouvernementaux pour se joindre à la société. Elle avait un haut niveau de compétences, des employés de talent, capables de gérer la société d'État et de doter le Canada d'un organisme puissant pour la commercialisation internationale de nos denrées agricoles.

Depuis un an, nous assistons à une détérioration dans le secteur agricole. Les producteurs de porc et de bœuf ont dû affronter une concurrence internationale plus forte. Les producteurs de bœuf font concurrence à des importations de la Communauté économique européenne qui s'emparent des débouchés des agriculteurs canadiens. Les éleveurs de porcs du Canada ont non seulement dû se contenter de prix très faibles ici-même, mais ils ont aussi dû faire face à des droits compensatoires imposés par les États-Unis sur le porc canadien. Les agriculteurs canadiens sont donc plongés dans de graves difficultés depuis un an.

Si jamais les agriculteurs canadiens ont eu besoin de toute l'aide qu'ils pouvaient obtenir, et cela comprend de bons outils de commercialisation, c'est justement maintenant. A une époque où les prix sont très faibles, nous aurions besoin de plus de débouchés extérieurs pour nos produits. A une époque où nos agriculteurs éprouvent de telles difficultés, ils obtiendraient un meilleur rendement s'ils pouvaient compter sur des moyens plus efficaces de mise en marché.

Voyons un peu ce que font d'autres pays. Quand on voit à la télévision la publicité de produits comme l'agneau du printemps de la Nouvelle-Zélande et d'autres produits étrangers, on se rend compte que ces pays ont certainement des mécanismes pour promouvoir l'exportation et la commercialisation de leurs produits. Ils le font tellement bien que leurs produits sont maintenant connus partout dans le monde. Pourquoi ne pas adopter une optique semblable, puisque les denrées agricoles que nous produisons et que nous avons si bien su produire par le passé nous offrent de telles possibilités, même si c'est contraire aux principes de droite des conservateurs d'accepter que le gouvernement s'occupe de la commercialisation et de certaines autres questions?

Il est difficile de comprendre pourquoi le petit montant qui sera supposément économisé grâce à la fermeture de Canagrex ne peut pas être utilisé ailleurs en agriculture.

Je vois que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) est à la Chambre. Il est chargé de supprimer Canagrex et d'éliminer les subventions dans d'autres secteurs de l'agriculture. Je crois savoir qu'il représente une circonscription en partie rurale et je suis certain que ses électeurs sont inquiets des compressions budgétaires massives qui visent un secteur de notre économie qui a besoin de toute l'aide possible à l'heure actuelle.

Si le gouvernement croit qu'il est avantageux de réduire le montant des subventions agricoles et de supprimer Canagrex, pourquoi le parti conservateur n'en a-t-il pas parlé pendant sa campagne électorale? Pourquoi les conservateurs n'ont-ils pas dit aux agriculteurs de ma circonscription que leurs subventions seraient réduites s'ils votaient pour eux? Ce n'est certes pas ce que mon adversaire conservateur a dit dans ma circonscription. Comme vous êtes objectif, monsieur le Président, je suis certain que vous reconnaîtrez avoir entendu des discours imbus de sectarisme dans votre circonscription aussi. Les conservateurs de tous le pays disaient aux agriculteurs que les libéraux ne s'étaient pas suffisamment occupés d'eux et que seuls les conservateurs pouvaient sauver l'agriculture.

• (1520)

Je vois que le député de Selkirk-Interlake (M. Holtmann) est à la Chambre. Je sais que sa circonscription compte un grand nombre d'agriculteurs. Je suis certain que, si le président du Conseil du Trésor et les autres membres de premier plan du caucus conservateur l'autorisaient à parler, il dirait que les agriculteurs ont été trahis. J'en suis certain parce que c'est un député honorable. Tout comme moi, il fait partie du comité de l'agriculture. Il sait que les mesures prises par le gouvernement ont été très peu judicieuses, qu'elles ont trahi les agriculteurs.

Il y a plusieurs autres domaines où les conservateurs ont trahi les Canadiens. Par exemple, dans le domaine du financement agricole, il y a le programme des obligations agricoles que mon adversaire conservateur me lançait à la figure pendant toute la campagne électorale. Je voudrais rappeler aux députés ce qu'était le programme des obligations agricoles. Ce programme, l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les gains en capital étaient les trois sujets d'intérêt pour les agriculteurs qui revenaient le plus souvent sur le tapis pendant la campagne électorale de l'été dernier.

Après les compressions budgétaires du 8 novembre dernier qui ont notamment supprimé la société Canagrex, les conservateurs ont annoncé un document gouvernemental au sujet des réformes nécessaires pour régler les trois questions que je viens de mentionner. Quand le Livre blanc du ministre des Finances a été publié, il ne contenait rien d'autre qu'une critique acerbe des agriculteurs. On pouvait y lire que les agriculteurs étaient prospères et d'autres bêtises du même genre. Monsieur le Président, vous savez comme moi que ce n'est pas le cas et que le gouvernement ne disait pas plus la vérité à cet égard qu'il ne l'a fait à propos d'autres questions récemment.

Le comité permanent des finances s'est réuni pour discuter de ce livre blanc et il a présenté un rapport à ce sujet. Les membres du comité y signalent un grave problème de financement des exploitations. Le comité n'a pas recommandé de compressions budgétaires une seule fois; au contraire, il a recommandé d'aider les agriculteurs. Nous avions préconisé un système d'obligations agricoles, des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu et la suppression totale de l'impôt sur les gains en capital dans le cas des fermes utilisées uniquement pour l'agriculture. Que s'est-il produit, monsieur le Président? L'impôt sur les gains en capital a été supprimé pour tout le monde, y compris ceux qui veulent vendre des yachts, des châteaux en Espagne, des chevaux au Kentucky, et ainsi de suite. Cela aidera en partie les agriculteurs, mais ce sera surtout avantageux pour les riches qui investissent dans tous les autres domaines que je viens de mentionner.

Le budget du ministre des Finances ne contient pas une seule mesure sérieuse pouvant inciter les agriculteurs à rester dans l'agriculture. La seule chose que le ministre des Finances a promise, de même que son collègue «Eric le Terrible»—le ministre responsable des compressions—le vice-premier ministre (M. Nielsen), ce sont d'autres compressions, autrement dit d'autres coupures, dans les programmes agricoles pour les harmoniser avec les autres programmes du gouvernement.

Les agriculteurs de ma région, par la voix de la section locale de leur fédération, ont voté une résolution condamnant le budget. Cette résolution, je l'ai présentée à la Chambre. Vous vous en souvenez, j'en suis certain, monsieur le Président, la résolution demande au ministre des Finances de revenir à la raison et d'aider les agriculteurs comme les conservateurs l'ont promis. Elle demande aussi aux conservateurs de ne pas toucher à Canagrex, entre autres, ni aux autres programmes utiles mis en place par le précédent gouvernement libéral. Nous espérions tous que le ministre, après avoir reconnu une autre erreur, la réduction de la pension des personnes âgées, se serait rendu compte qu'il avait commis plus d'un faux pas et qu'il profiterait de l'occasion pour faire marche arrière, en annonçant qu'il consacrerait des fonds importants au secteur agricole. Nous espérions qu'il maintiendrait Canagrex en vie, au moins qu'il lui fournirait la chance de vendre des produits canadiens à l'étranger.

Les agriculteurs sont aux prises avec une situation financière de plus en plus pénible. De plus en plus, ils se sentent trahis par un gouvernement qui leur avait promis beaucoup de choses pour les aider. Un nombre sans cesse croissant d'entre eux font faillite. Les producteurs de porc de ma circonscription ont émis, l'autre jour, une résolution que je tiens à lire publiquement. Voici donc le texte de cette résolution qu'ils ont fait parvenir au ministre de l'Agriculture (M. Wise):

L'Association des producteurs de porc du comté de Prescott voudrait que la gestion des approvisionnements agricoles fasse l'objet d'un référendum national qui leur permettrait d'exprimer librement leurs vues sur ce sujet conformément aux engagements qu'a contractés le gouvernement fédéral en matière de consultation.

Elle tient, en outre, à informer les autorités qu'elle rejette tout système qui ne tiendrait pas compte des disparités régionales concernant le coût de la production, et réaffirme sa solidarité à ce sujet avec la Fédération des producteurs de porc du Québec et les associations de producteurs de porc de l'Ontario, comme celle du comté de Bruce et d'autres.

Les producteurs de porc ont donc demandé de l'aide en matière de gestion des approvisionnements. Ils veulent que des mesures de protection soient prises pour leur assurer des prix raisonnables. Ils ne veulent pas s'enrichir, au demeurant, mais ils veulent gagner assez pour vivre normalement. Canagrex aurait pu leur être utile pour la commercialisation de leurs produits à l'étranger, et leur assurer ainsi peut-être un niveau de vie normal. C'est tout ce qu'ils demandaient, mais ils ont encore été trahis par le gouvernement actuel.

M. Angus: Monsieur le Président, le député a été certes fort explicite en ce qui concerne la situation des agriculteurs, mais il ne nous a pas bien expliqué, par contre, comment l'absence d'organisme de commercialisation nuirait à sa circonscription. Je songe notamment aux denrées produites dans sa circonscription—que je ne connais pas très bien d'ailleurs—et à la consommation locale compte tenu que les intéressés ne disposent pas, à l'étranger, de débouchés qui leur assureraient des prix raisonnables au Canada.

M. Boudria: Je sais gré au député d'avoir posé cette question, monsieur le Président. L'agriculture, dans Glengarry-Prescott-Russell, est surtout axée sur la production laitière, l'élevage du porc et du bétail, et sur la culture des pommes de terre, de certaines espèces fourragères, de céréales et de maïs. Dans l'ensemble, l'agriculture dans ma circonscription est mal en point. Les producteurs laitiers font peut-être exception. Il y a quelques années, on considérait que ces producteurs étaient prospères. Maintenant ont dit d'eux qu'ils ne s'en tirent pas si mal. Les choses ont bien changé. Quoi qu'il en soit, les producteurs laitiers ne sont pas les plus mal en point.

• (1530)

Ce sont plutôt les éleveurs de porcs qui le sont. Dernièrement, nous avons vu combien la dépendance à l'égard d'un seul marché étranger pouvait être néfaste. Je rappelle aux députés comment les États-Unis ont mis à exécution leurs menaces en prenant des mesures de rétorsion. Ces mesures ont entraîné une diminution du prix du porc canadien. Le marché a réagi en conséquence: les prix ont fait une chute égale au double de la valeur du droit compensateur. Ce droit a varié de 3.5c. à un peu plus de 5c. la livre, mais la chute des prix sur nos marchés a été presque deux fois plus prononcée. Un vent de panique a soufflé sur toute l'industrie. Les gens se demandaient ce qui allait se passer, si les droits allaient être de nouveau relevés, et ainsi de suite.

Certes, dans la région de l'Ontario que je représente, les coûts de production sont plus élevés qu'ailleurs. Dans la région sud-ouest, les coûts sont peut-être inférieurs de 4c. à 5c. la livre. Naturellement, il existe des écarts selon la façon dont les entreprises sont exploitées. Les marges de profit sont plus faibles dans l'est à cause des frais de transport, du prix des aliments, et le reste. Les droits compensateurs sont venus s'ajouter à ces coûts. En somme, ils ont aggravé les choses.

Mais en ce qui concerne plus précisément la question du député, je lui rappelle que si nous avions un bon réseau de commercialisation, un réseau efficace, pour écouler nos produits agricoles dans le monde entier, nous ne serions plus à la merci d'un seul marché et nous pourrions vendre davantage. Voilà ce que j'en pense et voilà aussi ce qu'en pensent les différentes fédérations agricoles qui ont comparu devant le comité permanent de l'agriculture. Pas un seul groupe qui a témoigné devant ce comité n'était en faveur de la dissolution de Canagrex.

Si les conservateurs parlent au nom des agriculteurs canadiens, comme ils les prétendent, comment se fait-il qu'aucune des associations agricoles que je connais ne soit d'accord avec eux? La conclusion s'impose d'elle-même: Les conservateurs ont pour politique de sortir le gouvernement de ce secteur ou de pas y participer du tout. Il est étrange qu'il n'en fasse pas autant quand vient le temps de renflouer ses riches amis, notamment les banquiers et d'autres groupes de notre société qui achètent des sociétés pétrolières, comme nous en avons eu un exemple la semaine dernière. Pareille politique de sa part entraîne des dépenses autrement plus grandes que ce qu'il en aurait coûté pour conserver Canagrex. Nous savons maintenant ce qui tient vraiment à cœur au gouvernement.

M. Holtmann: Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher d'intervenir pour dire ce que je pense du discours du député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), surtout qu'il prétend savoir d'avance ce que j'aurais dit de la dissolution de Canagrex. Il savait, semble-t-il, ce que je ressentais à propos de mon parti. Il a dit que je le condamnerais pour les mesures qu'il a prises. Je rétablis donc les faits en lui rappelant que je suis en faveur de l'abolition de Canagrex. Les producteurs et les agriculteurs de ma région partagent mon point de vue. Ils ne tiennent pas à avoir un autre organisme pour la gloriole, un organisme qui leur donne des cauchemars, qui coûte les yeux de la tête et qui ne sait pas quoi vendre, où vendre, quand vendre et ainsi de suite. Le député a l'air de croire que cette société ferait miracle pour les agriculteurs. Où est-il allé pêcher cette théorie invraisemblable? Il n'a jamais été précisé dans les attributions de Canagrex ce qu'elle pouvait accomplir, bien qu'on ait réservé des sommes considérables pour les fonctions qu'elle aurait pu exercer. Le député débite des généralités. Il affirme que cette société aurait pu apporter la richesse aux agriculteurs, qu'elle aurait pu être leur salut. Pouvez-vous croire cela, monsieur le Président? Le député a dit aussi que nous aurions dû donner à la société la chance de faire ses preuves.

Le gouvernement précédent a coûté des milliards de dollars aux Canadiens. Nous nous sommes endettés de près de 180 milliards de dollars pour donner une chance à des programmes comme celui-là et nous avions le pire taux de chômage de toute notre histoire. C'est ainsi que les libéraux procèdent à la mise à l'essai d'un autre programme. Je suppose que la dette ne serait pas seulement de 180 milliards mais qu'elle atteindrait maintenant les 250 milliards, s'ils étaient toujours au pouvoir. Voilà pourquoi l'attitude du député de Glengarry-Prescott-Russell ne tient pas debout. Elle est typique. Il a décidé d'avance ce que je penserais du projet de loi. Il doit être devin. Il aurait peut-être prédit les ides de mars, s'il en avait eu la chance. Je voulais simplement préciser ce qu'il dit être ma pensée.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-77

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les leaders parlementaires ont eu des pourparlers sur l'ordre des travaux d'aujourd'hui. Nous avons convenu—comme la présidence pourra le constater—d'interrompre cet intéressant débat sur le projet de loi C-42 et de passer à l'étude d'un autre que nous mènerons à sa conclusion, après quoi nous reviendrons au débat en cours. Je veux parler du projet de loi C-77, tendant à modifier le Code criminel en ce qui concerne le pari mutuel.

En rapport avec ce changement de programme, d'autres discussions ont eu lieu sur l'étude du projet de loi. La présidence pourra voir que l'on consent à l'unanimité à recevoir et adopter sans débat la motion suivante. En voici les termes:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, après l'appel et l'étude de l'article de l'ordre du jour portant 2e lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-77, tendant à modifier le Code criminel (pari mutuel), ce projet de loi soit renvoyé au comité plénier; et

Pourvu qu'avant la fin du temps prévu aujourd'hui pour l'étude des mesures d'initiative gouvernementale, le Président interrompe au besoin les délibérations en cours et mette aux voix sur-le-champ toutes les motions nécessaires pour trancher la question des autres étapes de l'étude du projet de loi, sans autre débat ni amendement.

M. le vice-président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion du président du Conseil privé (M. Hnatyshyn). Y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION TOUCHANT LE PARI MUTUEL

L'hon. Ray Hnatyshyn (pour le ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi C-77, tendant à modifier le Code criminel (pari mutuel), soit lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, renvoyé à un comité plénier.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens au nom du gouvernement au sujet du projet de loi C-77. Il convient de signaler certaines choses. Inutile de dire, monsieur le Président, qu'avec un nom «chevalin» comme le mien, on ne saurait trouver mieux pour parler de ce projet de loi. Par ailleurs, j'ai une grande expérience des chevaux et les courses ne me sont pas non plus tout à fait étrangères.

• (1540)

Cela dit, monsieur le Président, les Canadiens ne sont généralement pas conscients de l'importance que revêt l'industrie des courses de chevaux. C'est un secteur très important dont le chiffre d'affaires est d'environ 1.5 milliard de dollars par an. Il emploie près de 40,000 employés permanents et, d'après les données que j'ai en main, environ 13 millions de personnes sont allées aux courses l'an dernier, soit plus que le public des matches de hockey professionnel, de football et de baseball réunis. Bien des gens ne sont pas conscients de l'importance de ce secteur.

C'est également une ressource renouvelable. Nous cherchons aujourd'hui à adopter des modifications à la loi actuellement en vigueur en vue de faciliter les choses à tous les intéressés.

Les modifications visent à stimuler la prospérité de tous les aspects de l'industrie des courses au Canada, et à garantir aux parieurs que les courses se déroulent normalement. En vue d'accroître le marché de ce secteur, nous permettrons aux Canadiens de prendre des paris légaux au Canada sur des courses qui se déroulent à l'étranger, comme le très populaire et prestigieux derby du Kentucky, le Belmont Stakes, le Preakness et d'autres et également, si possible, d'importantes courses en Europe et même au Japon. Je tiens à assurer aux députés que même si nous autorisons les paris sur des courses à l'étranger, nous continuerons à appliquer des normes très strictes relativement au contrôle des drogues. Le nombre et la qualité des courses étrangères offertes aux parieurs canadiens seront réglementés pour veiller à ce que les paris sur les courses à l'étranger ne supplantent pas les courses qui se déroulent sur les hippodromes canadiens.

Tout l'argent parié sur des courses à l'étranger restera au Canada, ce qui augmentera ainsi les recettes des hippodromes, des jockeys et, du même coup, de tous les secteurs de cette industrie. Les associations de courses seront en mesure d'établir et d'ajuster au niveau établi dans les règlements le pourcentage du dollar parié qu'elles déduisent. La plupart des associations partagent les bourses avec les jockeys moitié moitié.

Afin d'offrir un plus grand confort au public, les associations de courses auront le droit aux fins du pari mutuel, d'utiliser d'autres immeubles sur leur propriété contigus à l'hippodrome. En outre, elles pourront diffuser à la télévision leurs propres courses et les données sur les paris connexes. Cette modification fera disparaître l'incertitude en ce qui a trait à la légalité de cette pratique courante.

Je tiens à garantir à ceux qui jugent peut-être que le gouvernement encourage en quelque sorte le jeu, qu'en légalisant les paris sur les courses à l'étranger, nous nous assurons que les revenus qui, à l'heure actuelle, sont susceptibles de quitter le Canada, restent chez nous, afin de favoriser l'essor de cette industrie.

Les modifications proposées décourageront également les paris illégaux par l'entremise de bookmakers. Elles permettront d'accroître les recettes fiscales provinciales et fédérales par l'entremise des taxes versées par les associations de courses. Le droit fédéral exigé, qui est d'au plus 1 p. 100 sur tous les paris, demeure constant. La division des pistes de courses du ministère de l'Agriculture est chargée de tout le contrôle anti-dopage, elle enregistre sur bande magnétoscopique toutes les courses de pari mutuel et s'occupe d'autres travaux de surveillance nécessaires, afin d'assurer la protection du public sans qu'il en coûte un sou aux contribuables, grâce au droit exigé.

D'autres modifications à l'article 188 servent à faire en sorte que les règlements correspondent davantage à la technologie moderne utilisée maintenant dans les communications et aux méthodes vétérinaires actuelles. Ainsi, on aura recours aux bandes magnétoscopiques plutôt qu'à la pellicule cinématographique pour enregistrer les courses, afin d'aider les juges.

En outre, en plus des examens d'urine et de salive effectués de façon courante sur tous les chevaux de course, on procédera également à des analyses de sang et d'autres liquides organiques. Les règlements prévoiront maintenant des analyses des tissus des chevaux qui meurent immédiatement avant, pendant ou après une course.

On précise également qu'une association de course est une association qui s'occupe vraiment d'organiser des courses de chevaux plutôt que de simplement avoir pour but, ou l'un de ses buts, les courses. Fondamentalement, ces modifications sont de bonnes mesures d'ordre administratif. Elles visent à s'assurer que la législation tient compte de la réalité, protège la population et ne nuit pas à la viabilité et aux débouchés de cette industrie.

Les hippodromes, je le répète, ont un important impact économique dans de nombreuses petites localités d'un bout à l'autre du pays. Je crois qu'il importe de signaler, monsieur le Président, que des courses sont organisées, en gros, dans tout le pays, surtout durant l'été où se tiennent de petites foires dont le pari mutuel constitue l'une des attractions. Ce sont là mes observations à l'étape de la deuxième lecture. Merci beaucoup.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le projet de loi C-77 dont nous sommes saisis aujourd'hui vise à élargir les modalités de pari aux hippodromes canadiens, à permettre la transmission des courses qui ont lieu aux États-Unis ou ailleurs et à autoriser les paris sur ces courses ici au Canada.

Les gens qui redoutent le jeu craindront sans doute que cette mesure ne donne vraiment un essor à ces activités qui se pratiquent déjà chez nous. Il nous faut cependant tenir compte du fait qu'elles se pratiqueront dans un environnement contrôlé aux hippodromes canadiens sans que les parieurs n'aient à se rendre aux États-Unis. On me dit que les Canadiens ont parié environ $157,000 au derby du Kentucky. On a constaté que l'assistance à nos hippodromes diminuait de façon spectaculaire les jours où des courses importantes ont lieu aux États-Unis. Comme l'a dit le ministre, environ 40,000 personnes vivent des courses hippiques, et ces dernières constituent l'un des principaux événements sportifs au Canada.

La mesure à l'étude permettra de transmettre en direct dans les hippodromes canadiens les courses tenues à l'étranger aux heures où ont lieu les courses locales. Le ministère de l'Agriculture m'a assuré que la situation sera contrôlée et que des règlements régiront le nombre des courses qui pourront être ainsi retransmises.

Il importe également de noter que l'on tâche de moderniser la loi existante en prévoyant l'enregistrement des courses sur bande magnétoscopique plutôt que sur film, et des analyses du sang et des liquides organiques prélevés sur les chevaux de course. Le ministère de l'Agriculture qui régit les courses télévisées doit tenir compte des répercussions générales qu'elles auront sur les hippodromes locaux. Par exemple, on me dit que la transmission en direct des courses à Toronto a des répercussions négatives sur l'assistance au cinq hippodromes du Jockey-Club. Il importe donc de faire observer une certaine équité dans l'exploitation de cet arrangement entre hippodromes qui va être mis en place.

Ce sont là les seuls points que je voulais signaler. Je crois comprendre que le ministre va proposer des amendements à l'étape du comité plénier. J'espère qu'il pourra en expliquer les dispositions. Je conclurai ces quelques observations, monsieur le Président, en disant que nous sommes d'accord pour que le projet de loi franchisse l'étape du comité plénier.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je tiens à dire ce que je pense de ce projet de loi qui incite au péché. Cela me rappelle l'histoire du type qui, à l'hippodrome, faisait la queue devant le guichet des paris mutuels réservés à ceux qui misent par tranche de $100. Six chevaux devaient prendre le départ. Son tour venu, il dit au caissier: «Je mise $500 sur le nº 6 gagnant». Tandis que le caissier poinçonne son billet, le type derrière lui lui murmure à l'oreille: «Le nº 6 ne gagnera pas aujourd'hui. «Vraiment». Notre homme se retourne et dit au caissier: «Je mise un autre $500 sur le nº 6 gagnant» Le type derrière le touche à l'épaule et lui dit: «Êtes-vous fou? Puisque je vous dis que le nº 6 ne gagnera pas aujourd'hui. C'est impossible qu'il gagne». «Dans ces conditions», dit-il au caisser, «mettez-moi encore $500 sur le nº 6 gagnant!» Exaspéré, le type derrière lui dit: «Écoutez, c'est moi qui suis le propriétaire du nº 6 et j'ai dit à mon jockey qu'il n'était là aujourd'hui que pour faire acte de présence». Notre homme se retourne et lui rétorque: «La course d'aujourd'hui va être lente en diable: Le propriétaire des cinq autres chevaux, c'est moi!».

• (1550)

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je ne voudrais pas qu'on voie dans ces propos l'apologie socialiste du péché.

M. Gormley: Nous étions curieux de savoir ce que vous alliez dire.

M. Rodriguez: Je ne voudrais pas que nous, partisans que nous sommes en tant que socialistes de la planification économique, paraissions nous fier aux aléas du jeu. Pourtant, je parierais 5 contre 1 que les députés ne pourront pas me dire combien rapportera au gouvernement le 1 p. 100 des paris faits par des Canadiens sur les courses qui seront courues à l'étranger.

Je ne suis pas là pour soutenir que les paris constituent une source essentielle de revenus pour le gouvernement. Cependant, je crois que les paris mutuels sont chez nous une activité récréative civilisée et acceptée. Il n'y a aucun doute là-dessus. En fait, pour autant que je puisse en juger, l'objectif de ce projet de loi est de moderniser les règlements qui régissent les paris mutuels afin qu'ils correspondent aux normes actuelles. Il s'agit par exemple de décider ce qui arrive quand un cheval tombe mort après avoir terminé la course, et notamment d'autoriser son autopsie, de façon à ne pas se fier uniquement à l'analyse du sang et des urines pour déterminer la présence de substances étrangères. Dans le cas de certains chevaux, c'est sans importance. On aurait beau leur donner toutes les drogues du monde, jamais ils ne gagneraient.

Je ne pense pas pouvoir m'opposer à ce projet de loi. Après tout, il y a un hippodrome dans ma circonscription même.

M. Foster: Y aurait-il conflit d'intérêt?

M. Rodriguez: Non, pas du tout. En fait, il s'agit d'un petit champ de course de catégorie «B», qu'on ouvre deux fois la semaine. En fait, il fournit de l'emploi non seulement aux entraîneurs, mais aussi à ceux qui n'ont pas de métier particulier. Il existe fort peu d'autres possibilités d'emploi à cet égard.

Il sera possible aux hippodromes comme celui dont je viens de parler de diffuser des courses de première catégorie ayant lieu à l'étranger, notamment le Kentucky Derby, l'English Derby, le Grand National, le Belmont Stakes et le Preakness. Les Canadiens qui veulent parier sur ces courses devraient pouvoir le faire à partir d'un centre au Canada même. Ils ne devraient pas avoir à se rendre à Buffalo pour parier sur des courses se déroulant aux États-Unis et sur lesquelles ils ne sont pas autorisés à parier au Canada. Nous reconnaissons maintenant que les paris constituent une activité civilisée et que l'on devrait offrir aux Canadiens la possibilité d'y prendre part.

L'autre jour, tandis que je me préparais pour ce débat, je me suis rendu compte des sommes considérables investies dans l'élevage et les courses de chevaux au Canada. A titre d'exemple, en 1983, les capitaux investis dans le secteur des courses de chevaux s'élevaient à 2.2 milliards de dollars. Notre balance commerciale avec les États-Unis est excédentaire dans le domaine de l'élevage et de la vente des chevaux. Par exemple, personne ne peut oublier Northern Dancer qui, à l'âge de 24 ou 25 ans, sert encore chaque année d'étalon à seize juments. En fait, tous les poulins que Northern Dancer, un étalon élevé au Canada, a permis de procréer lui ont donné la réputation de l'étalon le plus célèbre dans le monde.

Il faut reconnaître, monsieur le Président, que E. P. Taylor n'a pas accompli tout cela simplement en s'élevant à la force de ses poignets. Le gouvernement de l'Ontario a consenti des subventions aux éleveurs de chevaux pour qu'ils en améliorent la race et accroissent ainsi l'intérêt des acheteurs étrangers pour les chevaux élevés au Canada. En fait, par le biais des dispositions concernant le secteur agricole dans la Loi de l'impôt sur le revenu, le gouvernement accorde des dégrèvements fiscaux à ceux qui s'occupent d'élevage et de courses de chevaux. Je pense que nous commençons enfin à nous moderniser pour ce qui de notre attitude à l'égard des courses de chevaux.

Ce qu'il y a de bien dans ce projet de loi, c'est évidemment la possibilité qu'il fasse disparaître les bookmakers. Ces gens acceptent des paris et s'ils s'aperçoivent que trop de joueurs parient gros sur un cheval dans une course donnée, ils s'en remettent à des bookmakers à Buffalo ou ailleurs aux États-Unis. Ce projet de loi mettra effectivement un terme à ce genre d'activité illégale dont s'occupe notamment le crime organisé. C'est donc là un pas dans la bonne voie.

Nous ne voulons pas nous opposer au projet de loi. Toutefois, quand il sera étudié en comité plénier, j'en profiterai pour poser quelques questions au sujet des paris sur les courses partout au Canada.

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais ajouter quelques mots à ce débat car je suis certain que nous sommes parfaitement conscients du nombre considérable de Canadiens que ce projet de loi risque d'inquiéter. Je pense qu'il est très important que le Parlement du Canada, en particulier quand tous les partis sont d'accord, précise pourquoi ce genre de mesure législative est souhaitable.

Ce projet de loi n'est certainement pas une manifestation d'indifférence de la part du Parlement à l'égard des problèmes moraux que connaissent de nombreux parieurs compulsifs, problèmes profondément affligeants pour leurs familles et les personnes qui dépendent d'eux. Mais nous savons aussi qu'il y a très peu à attendre de la loi si elle sert à réprimer et à interdire. En revanche, elle peut être vraiment utile si elle sert à contrôler, à garantir l'honnêteté et à assurer la justice du système pour le bien de tous les Canadiens qui souhaitent y participer. C'est à mon avis ce que vise à faire ce projet de loi.

Du côté négatif, je crains que ce projet de loi, comme tant d'autres dans les diverses provinces et au Parlement, ne laisse encore un poids considérable aux intérêts des grands hippodromes, et que ses avantages ne se limitent aux hippodromes et aux paris mutuels. C'est une thèse qui se défend. Mais je doute, compte tenu des limites de ce projet de loi, qu'il soit possible, comme l'espère le député de Sudbury (M. Rodriguez), de mettre fin à l'activité des bookmakers. Ces amendements sont malgré tout un pas en avant, et nous pourrons peut-être plus tard envisager un nouveau pas pour donner aux Canadiens qui s'intéressent à ce sport plus d'occasions de pouvoir le suivre.

• (1600)

[*Français*]

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La question est la suivante: M. Hnatyshyn, au nom de M. Crosbie, appuyé par M. de Cotret, propose que le projet de loi C-77, Loi modifiant le Code criminel (pari mutuel), soit maintenant lu pour la deuxième fois et, du consentement unanime, renvoyé à un comité plénier.

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois, et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Danis.)

[*Traduction*]

M. le vice-président: A l'ordre! La Chambre est formée en comité plénier pour étudier le projet de loi C-77 tendant à modifier le Code criminel (pari mutuel).

Sur l'article 1—

M. Belsher: Monsieur le président, je voudrais demander au ministre quel genre de règlements il envisage d'instaurer pour réglementer le nombre de courses tenues à l'étranger qui pourront servir à cette fin. Le gouvernement n'a certainement pas l'intention de les favoriser aux dépens des courses tenues actuellement dans les hippodromes du Canada. Tout le monde sait que le derby du Kentucky et les manifestations du même genre attirent beaucoup d'attention, de même que d'autres courses célèbres qui ont lieu en Europe et dans d'autres pays. Quel genre de règlements le ministre compte-t-il instaurer pour éviter une surabondance de courses étrangères?

M. Mayer: Monsieur le président, le député soulève une bonne question. Le nombre de courses sera strictement limité par les règlements que le ministre établira. A l'heure actuelle, nous envisageons un chiffre de 40, ce qui ne veut pas dire qu'il y aura des courses 40 jours différents, mais plutôt 40 courses différentes. Par exemple, si vous prenez le Breeder Stakes qui doit avoir lieu cet automne, il y aura dix courses le même jour. Nous ne cherchons pas à permettre aux Canadiens de parier sur toutes les courses qui ont lieu dans le monde. Il s'agit seulement des courses prestigieuses. Si nous envisageons le chiffre de 40, cela devrait satisfaire la plupart des gens quant au problème que soulève la question du député.

M. Boudria: Monsieur le président, le ministre peut-il nous dire quel sera le pourcentage des gains prélevé pour les courses étrangères? Sera-t-il le même que pour les courses canadiennes ou sera-t-il plus important? S'il est plus élevé, les parieurs pourraient accorder la préférence aux courses canadiennes, si toutefois c'est possible. S'agira-t-il du taux en vigueur qui se situe, si je comprends bien, aux alentours de 80 p. 100? Le taux sera-t-il le même pour les courses étrangères?

M. Mayer: Oui, monsieur le président, c'est exact. Les règles seront exactement les mêmes que pour les courses qui ont lieu actuellement au Canada.

M. Boudria: Les propriétaires de chevaux de course ou les exploitants d'hippodromes du Canada ont-ils exprimé les mêmes inquiétudes que le député de Fraser Valley-Est quant à savoir si ce genre de mesure ne va pas inciter les gens à parier sur les courses étrangères plus que sur les courses canadiennes, surtout si aucune disposition ne favorise les paris sur les chevaux canadiens plutôt que sur les chevaux étrangers? L'un des groupes intéressés a-t-il exprimé des inquiétudes en ce sens?

M. Mayer: Monsieur le président, il est difficile de répondre à cette question. Si j'ai bien compris, les exploitants d'hippodromes et les propriétaires, en fait tout le monde, souhaitent cette mesure, pas tellement pour gagner de l'argent, mais plutôt pour que le Canada conserve le même pourcentage des gains.

Pour en revenir à la question du député de Fraser Valley-Est, cela pose un problème. Je tiens à vous assurer que nous ne souhaitons pas une prolifération de courses; nous visons les courses véritablement prestigieuses.

M. Boudria: J'en déduis donc, si je peux parler en toute franchise, qu'il s'agit d'une disposition qui rappelle le derby du Kentucky. De fortes sommes, semble-t-il sont gagées à l'étranger. Le ministre l'a peut-être signalé dans ses remarques initiales, mais je ne l'ai pas saisi. Toutefois, si tel est le cas, a-t-on une idée approximative à l'heure actuelle des sommes gagées à certaines courses telles que le derby et d'autres? Je reconnais que cela peut être illégal actuellement et qu'il serait difficile de faire une estimation. Toutefois, a-t-on calculé combien d'argent nous perdons actuellement du fait que cette disposition du projet de loi n'est pas encore appliquée? En somme, combien nous rapportera la mise en application de ce projet de loi? Le ministre a-t-il une idée de la somme en cause?

M. Mayer: Monsieur le président, il y a plusieurs aspects à la question. Nous retirerons certains avantages sous forme de publicité et de propagande en faveur de ce sport par suite de la télédiffusion de certaines courses prestigieuses qui ont lieu à l'étranger.

En réponse à la première question du député, de toute évidence ce qu'il propose est illégal et l'argent s'en va à l'étranger. Il y a des gens dans l'industrie qui pourraient peut-être donner une estimation au député. Toutefois, je ne puis certes pas le faire. Je ne suis au courant d'aucune estimation. Si nous pouvions conserver un certain pourcentage de cet argent au Canada grâce à des règles analogues à celles qui sont appliquées dans l'industrie des courses, nous en profiterions. Quant à la somme en cause, je ne suis pas en mesure de lui répondre.

M. Rodriguez: Monsieur le président, je veux poser une question sur l'honnêteté du système de pari mutuel dans son ensemble. Lorsque quelqu'un parie à une piste de courses au Canada, il le fait en sachant pertinemment que certaines règles promulguées par Agriculture Canada régissent l'usage de certaines substances, telles les drogues, qu'il est défendu de donner aux chevaux. La batazolidine, par exemple, est interdite à l'instar d'autres drogues. Nous avons établi certaines normes qui constituent une garantie pour le parieur. Si nous permettons à ces Canadiens de parier sur des courses qui se tiennent à l'étranger selon des règles établies à l'étranger, nous ne serons alors pas en mesure d'offrir les mêmes garanties. Nous nous trouvons donc alors à rouler le parieur canadien, n'est-ce pas?

M. Mayer: Je ne le crois pas, monsieur le président. Il ne fait aucun doute que si l'on parie sur une course tenue à l'étranger, on doit s'attendre que cette course soit assujettie à une toute autre compétence. Toutefois, il faut aussi comprendre que nous n'autoriserons pas la télédiffusion de courses ni la tenue de paris sur des courses qui ne se déroulent pas selon les règles similaires à celles que nous avons au Canada ou du moins des règles très strictement appliquées. D'un côté, c'est une excellente question, car nous ne pouvons pas tout contrôler. D'un autre côté, si nous croyons qu'une course ne sera pas contrôlée comme il se doit, nous pouvons refuser de l'enregistrer aux fins du pari mutuel.

• (1610)

M. Rodriguez: Je m'inquiète aussi des cotes. Les versements seront-ils fondés sur les cotes affichées au tableau de la piste étrangère le jour de la course, ou seront-ils établis comme les cotes selon les mises pariées à la piste canadienne pour la course en question?

M. Mayer: Votre dernière hypothèse est la bonne. Les versements ne seront pas fondés sur les cotes et les mises d'effectuées à l'étranger, mais bien sur celles d'ici.

M. Rodriguez: A propos de courses prestigieuses au Canada, peut-on, à l'heure actuelle, parier sur le derby du Manitoba dans un hippodrome ontarien?

M. Mayer: Oui.

M. Rodriguez: Et qu'en est-il des paris téléphoniques? Peut-on, ainsi que le projet de loi le prévoit, parier au téléphone sur une course qui se tient ailleurs?

M. Mayer: C'est possible, apparemment, au Manitoba et en Colombie-Britannique, mais non pas en Ontario.

M. Cook: Monsieur le président, je vais tâcher de bien exprimer ma pensée. La première semaine de mai, quand le derby du Kentucky a eu lieu à l'hippodrome de Long Acres, situé à environ deux heures de route de la frontière canadienne, le ministre sait-il qu'on a parié en Colombie-Britannique quelque $500,000 pour cette seule course? En général, le tiers des paris à cet hippodrome proviennent du Canada. Cette fois, parce que nous n'avons pas été autorisés à avoir le derby du Kentucky au parc des expositions de Vancouver, on estime que 150,000 à 175,000 Canadiens sont allés parier aux États-Unis. Voilà l'une des raisons de cette mesure: les Canadiens ne se sentiront plus tenus de traverser la frontière à Détroit, à Buffalo ou dans l'État de Washington pour aller parier dans des courses de premier ordre. Le ministre était-il au courant?

M. Mayer: Non, je l'ignorais. Je suis sûr que ces chiffres intéressent mes collègues de Glengarry-Prescott-Russel et de Nickel Belt, que toute la Chambre, en fait, s'en réjouit. L'illustre whip de notre parti est bien connu dans les hippodromes du pays. Il s'intéresse de près à ces courses, tout comme Sa Majesté la reine, si je peux me permettre, qui possède une splendide écurie. C'est un sport royal, en effet, et je suis heureux de ces renseignements.

M. Rodriguez: Monsieur le président, nous avons calculé que la proportion des prix par rapport aux mises est de 80 p. 100, ce qui, soit dit en passant, est le double des loteries. Le champ de courses et les gouvernements prélèvent un total de 20 p. 100. Nous sommes tous d'accord là-dessus. L'organisation de courses de chevaux est coûteuse. Ainsi, les gouvernements et l'hippodrome assurent des servcies vétérinaires et autres. Cela dit, pourquoi le parieur ne pourrait-il pas recevoir un plus grand pourcentage dans le cas des courses à l'étranger? Pourquoi est-il essentiel que le gouvernement prélève le pourcentage maximal alors qu'il n'a aucun frais? Tout ce qu'il y a, c'est une retransmission à la télévision et des caissiers pour prendre les paris.

M. Mayer: Monsieur le président, en réalité, il y aura la même surveillance. Des représentants d'Agriculture Canada seront sur place pour surveiller les paris et rendre les mêmes services que pour les courses organisées au Canada. Étant donné que les gouvernements effectueront pratiquement le même travail de supervision qu'auparavant, leurs frais resteront aussi à peu près les mêmes.

M. Rodriguez: Pas tout à fait, monsieur le président. Les gouvernements ne sont plus chargés de la supervision à l'intérieur des écuries, notamment des tests d'urine et de salive et ainsi de suite. Ils ne s'occuperont plus de patrouiller la piste et n'auront pas à assurer tous les autres services. Pourquoi alors prennent-ils une aussi grande part des recettes puisqu'ils ne fournissent plus les mêmes services?

M. Mayer: C'est une bonne question, mais il ne faut pas oublier qu'il y a environ 40 courses par année visées par cette mesure. Or, il y en aurait environ 46,000 par année dans tout le Canada, semble-t-il. En l'occurrence, le nombre de courses de ce genre est tellement petit qu'il ne vaudrait vraiment pas la peine de rajuster la part des gouvernements en terme de pourcentage. D'emblée, je dirais que les courses visées, en l'occurrence, ne représentent qu'un millième de toutes celles qui ont lieu au Canada. Bref, c'est pour cette raison que les pourcentages demeureront inchangés.

M. Rodriguez: Monsieur le président, ce n'est peut-être pas très important, mais je rappelle que les courses auxquelles participent bon nombre des grandes écuries, comme le derby du Kentucky, Belmont et Preakness, sont télévisées actuellement. Le public peut les regarder à la télévision. Le reportage télévisé de ces événements commence presque une heure, ou au moins 30 minutes, avant la course elle-même. Les gens ne sont donc pas obligés de se rendre sur les lieux pour regarder la course à l'écran. Ils n'ont qu'à prendre le téléphone pour parier.

Je réitère donc ce que je disais tout à l'heure, que ces courses ne coûtent pas autant aux gouvernements que les autres et que, par conséquent, un plus grand pourcentage des gains devrait revenir aux parieurs.

M. Mayer: Je rappelle encore une fois au député qu'il ne s'agit que d'une très, très petite somme d'argent. Il ne doit pas oublier, non plus, que le gouvernement fédéral n'a pas compétence dans les domaines qui relèvent des provinces. Étant donné qu'il s'agit d'un très petit nombre de courses, il ne serait guère logique d'arrêter des règlements ou des directives différentes rien que pour elles.

M. Rodriguez: Le whip ministériel a dit que les Canadiens avaient parié $500,000 pour le derby du Kentucky. Imaginons que l'argent reste ici. Une fois la mesure en place, je suis certain que le public en profiterait. S'il y avait 40 courses prestigieuses chaque année, les sommes pariées seraient considérables.

M. Mayer: Monsieur le président, si j'ai bien compris le whip ministériel, il n'a pas dit $500,000, mais que les sommes pariées par les Canadiens représentaient environ le tiers de ce montant. Le député a raison, mais la surveillance des pistes coûte quelque chose. Nous tiendrons compte cependant de son avis. Le gouvernement ne cherche pas à faire de l'argent en proposant cette mesure. En règle générale, on reconnaît qu'Agriculture Canada a très bien joué son rôle dans ce domaine et qu'il continuera de le faire. Si, de l'avis du député, certains aspects doivent être examinés, nous y veillerons.

• (1620)

M. Rodriguez: Juste pour satisfaire ma curiosité, pourquoi précise-t-on que les paris doivent se faire dans un bâtiment situé à moins de 900 mètres des estrades? Ne suffit-il pas d'être sur les lieux pour parier? Si on peut aller jusqu'à 900 mètres, bientôt ce sera 1,900 mètres, puis 6 kilomètres. Nous finirons par avoir des bureaux de paris et des bookmakers, comme en Grande-Bretagne.

M. Mayer: Monsieur le président, la distance de 900 mètres est stipulée dans la loi et si nous voulons la modifier, nous devrons soumettre une autre mesure à la Chambre, et le député en profitera certainement pour soulever des objections contre le fait que nous allons de plus en plus loin. C'est simplement aux fins de commodité pour les personnes sur la piste. L'installation doit se trouver sur la piste. C'est pourquoi il a fallu fixer la distance de 900 mètres. Soyez certain qu'elle ne pourra pas être modifiée par règlement. Cette distance est prévue dans le projet de loi et, pour la modifier, nous devrons soumettre une autre mesure à la Chambre; je suis sûr que si nous voulons le faire, le député soulèvera des objections très justifiées à ce moment-là. Nous n'avons aucune intention de modifier cette disposition. Je tiens à le rassurer que nous ne pourrons pas la modifier par règlement, comme il le constatera s'il examine la loi.

M. Boudria: Monsieur le président, si j'ai bien compris, à l'heure actuelle, la part d'un pari qui revient au gouvernement fédéral est de huit dixième pour cent, ou à peu près, celle du gouvernement provincial est de 7c. par dollar, tandis que 12.2 p. 100 de chaque dollar va aux propriétaires d'hippodromes et de chevaux et 80 p. 100 constitue le rapport des paris. Le député de Nickel Belt a recommandé de rentabiliser davantage les courses à l'étranger. Je tiens à dire au ministre que je ne suis pas du tout d'accord sur ce point. Nous en avons discuté il y a quelques instants, en disant que nous voulions éviter de dissuader les parieurs de jouer au Canada. Si nous les incitons à parier sur des chevaux à l'étranger, nous faisons exactement le contraire de ce que nous disions il y a quelques instants. Autrement dit, si l'on obtient davantage en pariant sur des chevaux à l'étranger, on crée une situation que la plupart des propriétaires d'hippodromes et de chevaux ne vont guère apprécier.

Le ministre devrait se préoccuper uniquement de la part de huit dixième pour cent qui revient au gouvernement fédéral ou des 12.2 p. 100 qui iront à l'hippodrome et aux chevaux. Je ne pense pas que le gouvernement fédéral veuille modifier la part de 7 p. 100 qui revient aux provinces ou, s'il le faisait, il ne serait pas très bien vu.

Quant aux 12.2 p. 100 des recettes des courses au Canada qui reviennent à l'hippodrome et aux chevaux, a-t-on établi la part de chacun? Si la course a lieu à l'étranger, est-ce que le pays en cause recevra des redevances quelconques pour les propriétaires des chevaux ou est-ce le propriétaire de l'hippodrome au Canada qui verra son profit augmenter dans ces cas-là?

M. Mayer: Il faudra que les propriétaires de l'hippodrome à l'étranger et celui du Canada s'entendent pour se partager les frais selon le principe de leur choix. Je signale également au député que les frais varient d'une province à l'autre. Certaines réclament 7c., comme le député l'a dit, et d'autres vont jusqu'à 10c.

M. Boudria: Dans le cas de paris sur des courses tenues à l'extérieur du pays, dois-je en conclure que les 12.2c. qui vont à l'hippodrome et aux propriétaires des chevaux au Canada sont maintenant partagés d'une certaine façon entre l'hippodrome canadien et celui de l'autre pays? Comment savoir que la présente formule de 80 p. 100 sera adéquate si nous ignorons ce que nous devrons verser au propriétaire de l'hippodrome à l'étranger? Ou avons-nous déjà conclu des accords préliminaires avec ces hippodromes que le ministre a qualifiés de prestigieux? Dans l'affirmative, pourrons-nous les concilier avec la structure actuelle des gains en fonction de la mise?

M. Mayer: Quant aux 20 p. 100 qui restent, il y aura des négociations entre l'hippodrome et les propriétaires de chevaux. On me dit qu'on ne devrait peut-être pas parler de «partage» mais bien de «droit». Des négociations auront lieu entre le jockey et l'hippodrome, afin de décider la répartition du reste de l'argent.

M. Boudria: Les douze cents?

M. Mayer: En effet. Nous allons présenter un amendement qui règlera certains des aspects juridiques que suppose le fait de permettre à l'hippodrome d'établir ce droit.

M. Cook: Monsieur le président, je voudrais éclaircir une autre question. Le ministre ne cesse de parler de 40 courses. En Colombie-Britannique, nous avons une saison de courses de pur-sang qui dure six mois. Nous serions intéressés à recevoir le Queen's Plate et probablement la course Rothman's, ainsi que certaines des autres grandes courses de New York et deux ou trois de Californie. Ces courses en provenance de Californie n'auraient aucun intérêt pour l'est du pays. A cause du décalage horaire, elles auraient lieu à 20 heures ou 21 heures dans l'Est alors que, en général, les pistes sont fermées. Quand on parle de 40 courses, on oublie que certaines d'entre elles ne seront pas retransmises dans diverses régions du pays à certains moments. Les hippodromes ne vont pas nécessairement offrir des courses étrangères. En fait, je doute qu'aucun d'entre eux en offre plus de dix à 15 durant toute une saison. Êtes-vous d'accord avec cela, monsieur le ministre?

M. Mayer: Je vous remercie de votre excellente question.

M. Rodriguez: La réponse est oui?

M. Mayer: La réponse est oui, en effet. Je reçois toutes sortes de conseils de tous les côtés de la Chambre et je l'apprécie, mais la réponse est manifestement oui. Étant donné la diversité de notre pays, ce qui peut intéresser les habitants de la côte ouest peu fort bien ne pas intéresser ceux du centre du pays. C'est tout à fait exact.

M. Rodriguez: Je suppose que cela s'applique également aux courses de chevaux ordinaires, notamment The Little Brown Jug. Le ministre hoche la tête.

M. Mayer: Oui.

M. Rodriguez: Je ne suis pas d'accord avec mon collègue qui a déclaré que si les gens gagnaient davantage avec les courses étrangères, ils voudraient parier sur ces dernières. Je crois comprendre, à la lecture de ce projet de loi, qu'il incombera au ministre de décider sur quelles courses on permettra un pari mutuel. Est-ce exact?

M. Mayer: Tout à fait.

• (1630)

M. Rodriguez: Je suppose que vous vous appuierez sur certains critères pour distinguer les courses prestigieuses des courses ordinaires. Le ministre peut-il élaborer et nous dire quel genre de critères serviront à déterminer quelles sont les courses prestigieuses?

M. Mayer: Il faudra évidemment porter un jugement. Encore une fois, je présume que le ministre sollicitera l'avis des gens du milieu afin que nous sachions comment déterminer les «courses prestigieuses». Je suis d'accord avec le député. Certains chevaux de tête et certains trotteurs, en parlant des courses sous harnais, sont très excitants à regarder. Cela ne se limite pas aux pur-sang, mais s'applique également aux chevaux d'élevage ordinaires.

M. Rodriguez: Je suis curieux de savoir une chose. Le projet de loi englobe l'analyse des liquides organiques des chevaux qui ont participé à une course. Je suppose que c'est là une des garanties visant à protéger le public. Comment le ministère modernise-t-il ses méthodes d'analyse? Il me semble que c'est le genre de changement que l'on aurait dû effectuer par règlement il y a longtemps.

M. Mayer: Le député a raison. Dans notre centre de recherches nous modernisons continuellement les méthodes d'analyse en tâchant de suivre les progrès de la technologie. Mais le député a bien raison de dire que l'on devrait prévoir une certaine latitude qui permettrait d'adopter au fur et à mesure certaines de ces méthodes sans avoir à demander à la Chambre d'approuver des modifications. Il a fait une observation très valable.

(L'article est adopté.)

(L'article 2 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

LA LOI SUR LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ CANAGREX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Layton (au nom du ministre de l'Agriculture): Que le projet de loi C-42, portant dissolution de la société Canagrex et tendant à modifier certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le vice-président: Il reste à peu près une minute et demie au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) avant que ne prenne fin la période des questions et des observations.

M. Boudria: Monsieur le Président, quand on a modifié le programme des travaux de la Chambre, j'étais sur le point de répondre aux questions du député de Selkirk-Interlake (M. Holtmann). D'après lui, j'aurais déformé son point de vue lorsque j'ai déclaré à la Chambre savoir qu'il s'opposerait au projet de loi et préconiserait une aide au secteur agricole plus importante que celle du gouvernement conservateur. Je prends note de ses protestations. Je regrette d'avoir soutenu que le député de Selkirk-Interlake se souciait de l'agriculture. Puisqu'il affirme qu'il ne s'en soucie pas, alors c'est probablement le cas.

M. le vice-président: Reprenons le débat.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens au sujet du projet de loi C-42 portant dissolution de Canagrex. Quand le gouvernement a été élu, nous avons caressé de grands espoirs pour le secteur agricole du pays du fait des nombreuses promesses qui avaient été faites à ce sujet. A bien des égards, ces promesses et projets fort logiques ne pouvaient que rallier tous ceux qui s'intéressent au secteur agricole.

Quand les conservateurs ont été appelés à former le gouvernement, nous espérions qu'ils tiendraient ces promesses et deviendraient ainsi le premier gouvernement en bien des années à prendre le secteur agricole au sérieux. Bon nombre des députés conservateurs de l'Ouest ont déjà été agriculteurs et ils ont préconisé des politiques agricoles que nous jugions raisonnables et dignes d'intérêt. Nous pensions que ces députés se porteraient à la défense des agriculteurs et de leur secteur. Bien qu'on en ait beaucoup parlé, jusqu'à présent ces promesses n'ont pas abouti à grand-chose.

La dissolution de Canagrex était inattendue parce que le gouvernement n'en avait pas parlé pendant la campagne électorale. C'est un coup dur pour plusieurs associations agricoles qui croyaient avoir enfin un organisme capable de faire quelque chose pour l'exportation des denrées agricoles. Il ne fait aucun doute que pendant sa brève existence, Canagrex a montré que le secteur agricole avait grand besoin d'aide pour les exportations.

L'aide à l'exportation n'est certes pas une nouvelle idée car dans la plupart des autres secteurs, il existe des organismes qui servent à apporter au besoin une aide concrète et considérable. L'aide à la vente des produits canadiens à l'étranger est courante, sauf dans le secteur agricole. Ainsi, dans le secteur industriel, il y a la Société pour l'expansion des exportations qui a un budget d'à peu près 20 milliards de dollars pour les dettes éventuelles, qui sert à aider financièrement des entreprises à vendre certains produits à l'étranger. Cette forme de financement est essentiellement spéculative parce que cet organisme prête de l'argent aux pays acheteurs pour offrir une

sorte d'assurance visant à réduire les risques de pertes que peuvent entraîner les ventes à l'étranger. Les producteurs de matériel militaire et de projets d'investissement ont recours à une autre société de la Couronne, la Corporation commerciale canadienne. Celle-ci offre aussi de l'aide pour permettre la réalisation de projets à l'étranger. Par conséquent, il est faux de croire que Canagrex est une formule nouvelle et qu'elle n'a pas fait ses preuves. A vrai dire, la dissolution de Canagrex compromet la capacité du secteur agricole d'exporter ses produits et de trouver des débouchés à l'étranger.

• (1640)

Je sais que le gouvernement conservateur a dit dans sa déclaration sur la dissolution de Canagrex qu'il existe d'autres organismes et que des attachés d'ambassades peuvent faire le travail. Certaines personnes sont attachées à une ambassade depuis 25 ou 30 ans et elles ne sont pas parvenues à trouver des débouchés alors que c'est possible, nous le savons.

Bien avant Canagrex, on admettait que le secteur agricole avait besoin d'un instrument lui permettant de s'attaquer au secteur compliqué du commerce extérieur. En fait, j'ai examiné l'histoire de Canagrex. L'idée d'instaurer une agence pour l'exportation des produits agricoles avait été présentée à la Chambre sous le gouvernement Diefenbaker par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) qui était alors le ministre responsable. Il avait fait valoir la nécessité de créer ce genre d'organisme. Par la suite, le gouvernement Trudeau a, de nouveau, examiné la question.

Pendant la brève période où le gouvernement Clark a été au pouvoir, le ministre de l'Agriculture actuel (M. Wise) a préparé la mise en place de cette agence d'exportation. Malheureusement, ce gouvernement n'est pas resté au pouvoir assez longtemps pour donner suite à son projet. Lorsque l'idée a de nouveau été soulevée, le ministre de l'Agriculture actuel a approuvé ce principe. Nous pouvons lire à la page 5540 du hansard du 9 décembre 1980 les propos tenus par le ministre de l'Agriculture actuel:

> Nous préconisons cet organisme depuis 1974. Lorsque nous étions au pouvoir, le document nécessaire du cabinet a même été rédigé. Qu'est-il arrivé? Le projet Canagrex a-t-il été jeté aux oubliettes?

M. Boudria: Qui a dit cela?

M. Hovdebo: C'est le ministre de l'Agriculture actuel qui a dit cela en 1980. Lorsque nous avons étudié le projet de loi sur Canagrex à la Chambre, le caucus conservateur l'a d'abord appuyé. Toutefois, dans le secteur de l'exportation, certains amis des conservateurs ont craint que cette agence entrave l'expansion des marchés d'autres organismes. Par conséquent, la Chambre a étudié ce projet de loi pendant plusieurs mois au cours desquels nous avons apporté de nombreux changements, dont un bon nombre à la demande des membres du caucus conservateur de tout le Canada qui voyaient certains dangers dans cette mesure. Ces dangers ont été supprimés et le projet de loi a été adopté en 1983.

Pour en revenir à l'utilité de Canagrex, le secteur agricole estimait que nous avions besoin de méthodes complexes, d'un organisme ou d'experts pour développer nos marchés agricoles dans le monde. Nous avions besoin d'un organisme pour ouvrir de nouveaux horizons aux producteurs canadiens.

Quand le ministre de l'Agriculture de l'époque a proposé la création d'une telle société, il a été appuyé par tous les côtés de la Chambre et par tous les secteurs de l'agriculture. Cet appui ne s'est pas démenti pendant l'élaboration du projet de loi. Il n'a pas disparu quand Canagrex a été mis en place. Quand ce gouvernement-ci a proposé la liquidation de Canagrex à la Chambre, la question est revenue sur le tapis. Divers groupes d'agriculteurs sont venus dire qu'ils étaient déçus de devoir perdre un organisme dans lequel ils voyaient, pour la première fois, un organisme qui s'occupait précisément d'eux et qui œuvrait pour eux dans le domaine de l'exportation.

En 1980, l'idée de Canagrex a finalement commencé à porter ses fruits. Un projet de loi a été proposé à la Chambre début 1981. Lors du débat parlementaire sur Canagrex, comme je le disais, certains députés de l'opposition se sont particulièrement inquiétés d'un article. Je voudrais me concentrer sur cet article car c'était sur lui que semblait être centrée la critique.

Les députés de l'opposition disaient craindre que le gouvernement ne se serve de ce texte législatif pour intervenir dans les pratiques commerciales normales. D'autres estimaient que ce texte faisait double emploi avec d'autres instruments existants déjà. Lors de l'étude au comité, divers amendements ont été proposés. Ces amendements ont été incorporés au texte afin de faire en sorte que la société soit parfaitement soumise aux directives et à l'examen du secteur privé comme du secteur public; qu'elle ne s'occupe de commerce qu'au niveau international pour développer les marchés, et qu'elle ne se mêle pas de l'évolution privée du commerce. D'autres points encore ont été adoptés.

Il y avait aussi comme préoccupation l'idée que ce genre d'organisme a tendance à se développer comme le chiendent. Les gens disent qu'ils vont se contenter de faire quelque chose, mais en fin de compte ils en font beaucoup plus. Ils démarrent à 12 millions de dollars, et le temps de le dire, ils en sont déjà à 60. Pour veiller à ce que ce genre de chose ne se produise pas, et à ce que l'agence n'envahisse pas le secteur privé et ne cause pas de soucis, on a mis en place des contrôles très sophistiqués. Jamais une société de la Couronne n'a été soumise à autant de contrôles, à autant d'autorités, à autant de directives que Canagrex. On a tout fait pour qu'il soit impossible à Canagrex de se mêler des activités commerciales du secteur privé ou de tout autre secteur du marché qui aurait pu être touché. On a tout fait pour garantir que l'organisme serait financièrement responsable et ne déborderait pas du cadre du mandat que lui fixait le projet de loi. De fait, le vérificateur général a été autorisé à exiger une vérification complète chaque fois qu'il jugeait la chose utile. On ne se préoccupait donc pas de la responsabilité financière de cette institution. C'était la première fois dans la législation canadienne qu'une société ou une agence était si bien surveillée ou réglementée par le gouvernement. Le vérificateur général estimait qu'aucune autre entreprise ou agence n'était surveillée d'aussi près que Canagrex. Nous avons donc été légèrement étonnés non seulement les députés, mais aussi les agriculteurs d'apprendre qu'elle devait être liquidée après avoir obtenu des investissements importants et avoir connu des débuts prometteurs, étant donné qu'elle commençait à effectuer des travaux et à écouler des produits.

• (1650)

M. Glenn Flaten, président du conseil d'administration de Canagrex composé de 11 membres, avait été président de la Fédération canadienne de l'agriculture et membre de diverses associations et commissions agricoles. Il veillait à ce que le conseil d'administration et le personnel surveillent ce qui se passait. Il suivait de près les délibérations à la Chambre des communes. Il connaissait les préoccupations des députés et des organismes agricoles. C'était un excellent président. Le conseil d'administration a collaboré étroitement avec les cadres. Ses membres ont voyagé et établi de nombreux contacts. Ils ont travaillé avec acharnement et célérité. Le projet de loi a été adopté en mai 1984 et vers la fin de l'été suivant, les fonds étaient affectés au financement de cet organisme. De fait, un communiqué en date du 20 août révélait que des facilités de crédit de l'ordre de 15 millions de dollars avaient été mises sur pied pour effectuer des ventes à un organisme cubain et de nombreux autres contacts avaient été établis, mais, bien entendu, les jours de la société étaient comptés. Fait intéressant, quand le nouveau gouvernement a pris le pouvoir en septembre, il a tout de suite refusé de débloquer les crédits que le Parlement avait engagés. La société qui n'existait que depuis peu et commençait à faire ses preuves n'avait donc plus de capital. Puis, dès le 8 novembre 1984, sans consultation ni examen, le ministre des Finances (M. Wilson) annonçait dans son exposé économique la dissolution de Canagrex. Beaucoup d'organisations agricoles se sont senti trahies. Quand on les avait consultées autrefois, elles avaient recommandé la création de Canagrex qui devait les aider à vendre leurs produits. Voilà que le ministre des Finances décidait tout à coup de l'abolir, sans examen, sans véritable mise à l'essai et sans consultation, et que sa décision tournait en ridicule le système parlementaire et le processus de consultation. Le gouvernement conservateur a fait reculer l'agriculture au troisième ou au quatrième rang, dans nos échanges commerciaux. Alors qu'il tente de développer notre commerce, il refuse de financer un organisme qui aurait trouvé des débouchés internationaux, il supprime son rôle.

M. Angus: Monsieur le Président, les débats à la Chambre nous permettent de mieux connaître notre pays. Après avoir parcouru le projet de loi concernant la société Canagrex et écouté le discours de mon collègue, l'idée d'un parallèle me vient à l'esprit. Existe-t-il en effet un parallèle entre l'organisme que le gouvernement conservateur s'apprête à dissoudre et la Commission canadienne du blé, du point de vue de leurs fonctions envers les producteurs canadiens et de la recherche de débouchés à l'étranger?

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question qui me permet d'expliquer un peu mieux la structure qui existait.

La Commission canadienne du blé est un organisme gouvernemental alors que Canagrex est une société d'État. Leurs modes de fonctionnement diffèrent, bien que leurs mandats se ressemblent. La Commission est chargée de vendre et de trouver de nouveaux débouchés afin d'assurer autant que possible un écoulement constant des céréales. Bien entendu, il y a d'autres aspects. Canagrex n'avait pas à s'occuper des grains qui relèvent de la Commission canadienne du blé, ni d'autres denrées déjà commercialisées par des offices de mise en marché. Toutefois, la société avait la responsabilité de tous les autres produits que l'on pouvait considérer comme agricoles. Il y a déjà un office de commercialisation pour le miel, les pommes et d'autres produits. Elle pouvait travailler avec ces offices pour trouver des débouchés à l'étranger. Le but était de développer le marché agricole et de collaborer avec les offices et commissions déjà en place. Il y a un certain parallèle. La société devait aider ces organismes.

Je suppose que l'organisme le plus important dans ce domaine est la Commission canadienne du blé. Elle n'a pas besoin d'aide pour développer ses marchés, bien qu'il soit parfois nécessaire de la stimuler. Je vois le ministre. Lui aussi, nous le stimulerons lorsque cela sera nécessaire. La Commission canadienne du blé dispose d'un système de commercialisation très au point et elle pourrait aider d'autres commissions moins développées.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député. Fait très interessant, il a dit que le parti conservateur avait fait volte-face. Ce genre d'affirmation est étrange, car je suppose que c'était la première fois en une demi-heure que j'entendais dire que les conservateurs avaient changé d'avis sur une question importante.

D'après le député, pour quelles raisons le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a-t-il changé d'avis et est-il revenu sur ses bonnes intentions de 1979? Pense-t-il que le ministre des Finances (M. Wilson), «Mike le sabreur» comme on l'appelle, ait eu une influence sur la façon de penser du ministre? Une fois de plus, les conservateurs se sont contredits. Pourrait-il commenter là-dessus?

• (1700)

M. Hovdebo: Nous devons évidemment présumer de la réponse à cette question. Comme nous le savons tous, il est très rare que les conservateurs changent d'idée.

M. Boudria: Ils ne l'ont pas fait dans la dernière demi-heure.

M. Hovdebo: Le ministre favorisait sans aucun doute la création d'un office d'exportation et de commercialisation des produits agricoles, et le parti aussi; sinon, le ministre, qui a été ministre dans le gouvernement Clark, ne l'aurait pas proposée. J'ai tendance à croire que les conservateurs ont jusqu'à un certain point décidé de supprimer Canagrex d'abord et avant tout parce qu'ils s'étaient publiquement opposés à la création de cet organisme au cours des audiences du comité et dans tout le Canada, et estimaient devoir s'en tenir à cette attitude même si, en s'y opposant, ils avaient contribué à l'améliorer au point d'en faire un organisme fort sérieux. Je dois féliciter les députés conservateurs qui étaient membres du comité à ce moment-là. Ils ont relevé des points faibles et obtenu du gouvernement qu'il change certains aspects qui les inquiétaient. Nous n'étions pas toujours d'accord avec ces changements, mais c'était leur point de vue et ils se sont bien acquittés de leur travail.

Je suis donc d'avis que la suppression de Canagrex est une manœuvre purement politique. C'est une catastrophe, car elle est faite sans la moindre justification. On ne s'est pas demandé ce qu'elle pouvait faire. On n'a pas songé à tout le bien qu'elle pouvait faire.

M. le vice-président: Y a-t-il d'autres questions ou observations? Continuons le débat.

M. Jim Caldwell (Essex-Kent): Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir que de participer à ce débat, même si j'ai l'impression que la question de Canagrex a déjà été débattue souvent. Toutefois, les gens se demandent encore ce qui lui est arrivé. Brièvement, disons que nous avions un organisme qui dépensait environ $6 millions pour décrocher quelque $50 millions de commandes. Je ne pense pas que l'on puisse considérer cela comme très efficace.

Si je participe à ce débat, c'est que je puis difficilement accepter certaines des choses que j'ai entendues aujourd'hui. J'estime que notre gouvernement a été l'un des plus attentifs, depuis de nombreuses années, aux besoins des agriculteurs. J'ai ici une liste, que je ne voudrais cependant pas lire de bout en bout, pour renseigner le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). Elle énumère plus de 90 réalisations de notre gouvernement depuis le 4 septembre 1984.

M. Boudria: Vous tenez sûrement une feuille de papier vierge.

M. Caldwell: Je peux les énumérer, monsieur le Président. Depuis les élections, le gouvernement a dépensé pas loin de 1.53 milliard pour le secteur agricole. Nous n'aurions pas le temps de repasser les excellents programmes qu'il a mis en place.

M. Young: Faites-le donc.

M. Caldwell: Je pense que personne n'ignore que l'agriculture traverse une crise, mais le gouvernement et le ministre de l'Agriculture (M. Wise) ont réagi en conséquence.

Je devrais peut-être énumérer quelques-uns des programmes que le gouvernement a mis en place. Dès le 1er octobre 1984, le ministre annonçait un programme fédéral-provincial de 60 millions de dollars pour aider les éleveurs des Prairies victimes de la sécheresse. Peu de temps après, soit le 17 du même mois, dans le cadre de l'entente auxiliaire de développement agricole et rural, $181,340 étaient versés à Brookside Farms, en Colombie-Britannique. Le 2 novembre, dans le cadre du programme de stabilisation des grains de l'Ouest, on annonçait le versement du paiement final d'une valeur de 123 millions de dollars. Le 5 novembre, le ministre annonçait qu'au total, $627,286 seraient consacrés au nouveau fonds de développement des cultures. Ensuite, le ministre a montré combien il s'intéressait aux cultivateurs. Nombre d'entre eux étaient au bord de la faillite parce que le gouvernement précédent leur avait dit d'emprunter, d'agrandir leur exploitation, et que lui se chargeait de vendre. C'est ce qui explique, monsieur le Président, que les agriculteurs aient tant de difficultés aujourd'hui. Certains agriculteurs, ayant suivi les conseils du gouvernement libéral pendant des années, sont aujourd'hui incapables de rembourser les dettes qu'ils ont contractées pendant cette période. Dès le 5 novembre, deux mois après les élections, le ministre de l'Agriculture a imposé un moratoire sur les prêts consentis par la Société du crédit agricole et il a refait la même chose dernièrement.

Le 26 novembre 1984, le gouvernement a accordé 15 millions pour venir en aide aux producteurs de raisin de la péninsule du Niagara qui ont souffert d'une production excédentaire. Que devaient-ils faire de ce raisin? Dans des circonstances semblables les libéraux leur avaient dit ce qu'ils pouvaient en faire. Mais notre gouvernement a fait preuve de compassion . . .

Mme Copps: C'est ridicule et vous le savez.

M. Caldwell: Le gouvernement a fait preuve de compassion en rachetant les récoltes des producteurs de raisin.

Mme Copps: Qu'ils mangent leur raisin.

M. Caldwell: Je sais que c'est dur à accepter. Je n'en suis qu'au numéro 9 et il m'en reste 89.

M. Althouse: Et la stabilisation concernant le grain de l'Ouest?

M. Caldwell: Parlons un peu de la stabilisation concernant le grain de l'Ouest si le député le désire, monsieur le Président. Cela faisait l'objet du projet de loi C-25. L'ancien gouvernement a attendu des années. Il n'a pas eu le courage d'instaurer ce programme. Il aurait pourtant été beaucoup plus simple d'instaurer un programme de stabilisation à l'époque que ce n'est le cas à l'heure actuelle, car chaque province a dû formuler ses propres programmes pour protéger ses agriculteurs. Le gouvernement fédéral a reculé en disant «Que les provinces s'en chargent». Nous nous retrouvons avec un système dans lequel chaque province fait de la surenchère. Il est parfois impossible de parvenir à une entente nationale. Néanmoins, notre ministre et notre gouvernement ont décidé qu'il fallait aboutir à une entente. Ce sera la meilleure que nous puissions conclure dans les circonstances. Il aurait été beaucoup plus facile que l'ancien gouvernement intervienne. Nous aurions évité la situation où nous sommes aujourd'hui.

Je tiens seulement à souligner certains des programmes annoncés par notre gouvernement. Le 30 novembre 1984, nous avons fait un paiement d'urgence de 3.3 millions en vertu de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Le 3 décembre 1984, nous avons annoncé l'achat de terrains pour la construction d'un centre de recherche sur le contrôle des parasites d'une valeur de 10 millions de dollars, à London, en Ontario. Le 7 décembre 1984, les producteurs laitiers du Canada ont fait don de lait condensé d'une valeur de $200,000 pour remédier à la famine en Éthiopie. Le 10 décembre 1984, le ministre de l'Agriculture a annoncé une baisse de 0.75 p. 100 à 1 p. 100 des taux d'intérêt sur les prêts de la Société du crédit agricole et, bien sûr, ces taux continuent à baisser.

M. Brightwell: De 4 p. 100 au cours de l'année.

M. Caldwell: Ils ont baissé de 4 p. 100 l'année dernière. C'est une des choses que notre gouvernement a réalisées et que les agriculteurs apprécient certainement, car rien ne leur causait plus de tort que les taux d'intérêt élevés que leur avait imposés le gouvernement précédent. Je le répète, c'est pour cette raison que le secteur agricole est en difficulté.

Les cultivateurs sont aussi efficaces qu'ils l'étaient avant. Le seul problème c'est qu'ils n'arrivaient pas à payer les taux d'intérêt exorbitants que leur avait imposés l'ancien gouvernement.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Expliquez-vous.

M. Caldwell: Le projet de loi qui permettra aux cultivateurs canadiens d'économiser chaque année près de 100 millions de dollars sur la taxe pétrolière et donc sur leurs frais d'exploitation a reçu la sanction royale le 20 décembre 1984. Nous avions promis de le faire pendant la campagne électorale et nous avons tenu notre promesse.

Mme Copps: Pourquoi ne parlez-vous pas de la hausse du prix de l'essence de 18c. le gallon annoncée dans le budget?

M. Caldwell: Je pourrais poursuivre, mais je sais que les députés . . .

M. Boudria: Faites-le.

M. Caldwell: Je pourrais leur fournir un exemplaire de ce document afin qu'ils l'étudient eux-mêmes. Si nous additionnons le tout, le gouvernement a consacré l'année dernière 1.53 milliard à l'agriculture. Le gouvernement libéral n'en a pas fait autant au cours des 15 dernières années.

Mme Copps: Et Canagrex?

M. Caldwell: Canagrex? C'est bien simple. Pourquoi nous sommes-nous débarrassés de Canagrex? Parce que cette société ne s'acquittait pas de sa mission. Les libéraux trouvent peut-être normal qu'un organisme dépense 6 millions de dollars pour vendre 50 millions de dollars de marchandises.

Mme Copps: Il était normal de dépenser 15 millions de dollars au cours de la première année, pour ouvrir des marchés internationaux.

• (1710)

M. le vice-président: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de s'adresser à la Présidence quand il parle?

M. Caldwell: Il est difficile de s'adresser à la présidence avec ce genre d'interruptions. Si la députée désirait avoir une copie de la liste des 90 réalisations de notre gouvernement au cours des douze derniers mois, je serais heureux de la lui fournir. Elle en trouverait assurément la lecture très intéressante. Si elle en prenait connaissance, nous n'entendrions probablement pas le genre d'interruptions que nous entendons aujourd'hui.

M. Althouse: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement la liste des réalisations énumérées par le député d'Essex-Kent (M. Caldwell) et je n'ai pas été très étonné de constater qu'elle ne contenait vraiment aucune nouvelle initiative en matière de dépenses à l'exception peut-être des versements de $30 par tête de bétail aux éleveurs de l'Ouest victimes de la sécheresse; or cette initiative est le calque d'un programme analogue appliqué exceptionnellement en 1981. Tous les autres programmes dont il a parlé auraient offert le même niveau de service sous n'importe quel gouvernement, conservateur, libéral ou autre. Il s'agit de programmes qui sont en vigueur depuis des années.

Le programme dont il a parlé en faveur des producteurs de raisin était financé en vertu de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, mais il prétend que c'est son gouvernement qui l'a institué. Il s'agit d'une ancienne loi. Elle permet à l'Office des produits agricoles d'acheter des produits dont l'offre est excédentaire afin que les agriculteurs puissent avoir un peu d'argent. Les producteurs canadiens de raisin ont été protégés par cette mesure plus d'une fois, et à au moins quatre ou cinq reprises sous les gouvernements précédents. Je ne sais pas exactement quand les paiements ont été effectués, mais je me rappelle que les producteurs de raisin se sont prévalus du programme à maintes reprises dans le passé.

Les autres paiements, dont ceux qui sont effectués en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, sont des paiements automatiques qui se feraient peu importe le parti au pouvoir. Sur le montant de un million et demi dépensé pour venir en aide aux éleveurs victimes de la sécheresse, $30,000 ou $40,000 peut-être n'ont pas été payés sur initiative du gouvernement. Cette initiative exigeait une décision au niveau exécutif. Je ferai remarquer qu'une décision similaire avait été prise sous le gouvernement précédent, et il est maintenant automatique d'accorder une telle forme d'aide spéciale en période de sécheresse.

Il n'est vraiment pas juste ou exact de prétendre comme l'a fait le député que le montant de 1.4 million de dollars payé pour venir en aide aux agriculteurs canadiens n'aurait pas été versé si ce n'avait été de son gouvernement, car ces programmes sont établis depuis de nombreuses années et auraient entraîné des paiements même si la Chambre ne siégeait pas. Il est inexact de décrire ce programme comme il l'a fait à la Chambre, et je tenais simplement à rétablir les faits.

M. Caldwell: Monsieur le Président, j'ai bien dit que je n'avais pas fini de lire ma liste. Si le député veut . . .

Mme Copps: Et le raisin?

M. Caldwell: Je pourrais lire toute la liste, mais je ne le ferai pas. Pour donner un exemple qui me vient à l'esprit, le gouvernement est venu en aide à l'UCO, une entreprise ontarienne qui fait maintenant ses frais. Dans quelle mesure l'exemption de $500,000 sur les gains en capital va-t-elle aider les agriculteurs, tout comme les taux d'intérêt de 4 p. 100 et encore moins?

Mme Copps: Je vous signale que c'est l'ancien gouvernement fédéral qui est venu en aide à l'UCO.

M. Caldwell: La députée devrait savoir . . .

Mme Copps: Je sais, en effet, puisque j'étais députée provinciale à l'époque.

M. Caldwell: Je signale à la députée que le gouvernement s'est porté au secours de l'UCO l'année dernière.

Mme Copps: Sachez que les gouvernements libéraux l'avaient fait avant vous. Attention à ce que vous dites.

M. Caldwell: Je sais de quoi je parle. Notre gouvernement a débloqué 7 millions de dollars pour aider l'UCO à se rentabiliser et à servir les intérêts des agriculteurs ontariens.

[*Français*]

M. le vice-président: Le député de Richmond-Wolfe (M. Tardif) sur une question ou un commentaire.

M. Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, je trouve l'intervention du député d'en face tout simplement aberrante. C'est un peu comme si on demandait: Qu'avez-vous fait depuis le 4 septembre? Et qu'on nous répondrait: Écoutez, on a payé tant de milliards de dollars en allocations familiales, tant de milliards en pensions de sécurité de la vieillesse, on a payé tant de milliards en assurance-chômage. Ce sont tous des paiements qui découlaient de lois déjà existantes depuis fort longtemps.

Et si vous tenez à ce qu'on s'adresse précisément à ce dont vous faites mention, ce dont apparemment vous êtes très fiers, je vous demanderai ceci; je représente les intérêts des producteurs du Québec. Vous avez mentionné qu'il y avait 90 réalisations. Alors, ma question est la suivante: Il y en a combien de ces 90 réalisations qui touchent, concernant les producteurs du Québec? Dans un deuxième temps, vous avez parlé de plus d'un milliard de dollars. Il y en a combien de ce plus de un milliard de dollars qui sont allés aux producteurs du Québec? Et finalement, j'aimerais savoir ce que vous avez fait devant les véritables préoccupations. Les 13 millions de dollars que les producteurs de porcs attendent, 13 millions versus un milliard de dollars, c'est ridicule. Pourquoi n'avez-vous pas payé? La politique laitière que vous aviez promise du 1er août, qu'attendez-vous pour la livrer? Cela a été promis au cours de la campagne électorale.

La stabilisation . . . Prenez des coupures de presse . . . Il y a des députés du Québec à la Chambre! Prenez un journal qui est quand même un outil, un instrument assez connu dans le milieu agricole, prenez connaissance des commentaires sur la stabilisation. Je pense que vous allez tenir des propos un peu différents de ceux que vous venez de tenir.

[*Traduction*]

M. Caldwell: Monsieur le Président, si le député tient à parler des avantages et des inconvénients du C-25, il ferait mieux d'attendre qu'il nous soit renvoyé. Mais je crois que . . .

M. Boudria: Nous parlons de votre discours.

M. Caldwell: Je ne tiens pas à en parler pour l'instant, car je sais bien que le député a sa petite idée là-dessus et je respecte son opinion. J'ai la mienne, moi aussi, en tant que député de l'Ontario.

Quant aux mesures prises pour la province de Québec, il y en a beaucoup sur cette liste. Je ne tiens pas à en faire maintenant la lecture, mais je me rappelle bien que le 19 juin 1985, l'ex-ministre des Pêches et des Océans a inauguré un centre de recherches de 16 millions de dollars à Saint-Jean-sur-Richelieu, au Québec. Ce n'est qu'une mesure parmi tant d'autres qui ont été prises pour le Québec. Il y en a beaucoup.

Mme Copps: Qui les a planifiées?

M. Caldwell: J'ai répondu au député en lui citant un exemple au pied levé. Mais il y en a bien d'autres. Le gouvernement n'a pas négligé la province de Québec.

M. Gormley: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député d'Essex-Kent (M. Caldwell). Le député a, de toute évidence, beaucoup éclairé la Chambre par son discours, non pas seulement en ce qui concerne l'agriculture en général, mais également à propos de cette disposition. Je voudrais donc l'entretenir de volonté politique.

Certains députés de l'opposition ont raison de dire que bien des programmes gouvernementaux résistent, bon an mal an, aux vagues politiques et aux élections. Mais il y en a d'autres, par contre, qui ne sauraient exister sans la volonté politique du cabinet, du caucus et des députés des Communes. Je parle du remboursement de la taxe sur le carburant, de l'exemption fiscale sur les gains en capital et de la décision d'entreprendre une étude complète sur la Société du crédit agricole. Je songe aussi à un moratoire sur les saisies agricoles. Il ne faudrait pas croire que toutes ces mesures sont le fait du gouvernement précédent, car même les députés libéraux sont forcés d'admettre qu'il s'agit de nouvelles initiatives, impensables sans la volonté politique d'un gouvernement.

Je voudrais donc poser une question au député qui a si bien parlé de la volonté politique. La volonté politique du gouvernement actuel en agriculture diffère-t-elle de celle du parti libéral du Canada?

M. Caldwell: Monsieur le Président, voilà certes une question très importante de la part d'un très honorable député qui représente une circonscription rurale. Je suis persuadé qu'il entretien des contacts suivis avec ses électeurs.

Le député trouve sûrement, comme moi, que nos électeurs sont fort satisfaits de la politique agricole du gouvernement lorsque nous prenons la peine, tous deux, de bien la leur expliquer. Ils se rendent compte que notre tâche n'est guère facile. En effet, il y a des années que nous n'avons pas traversé une période aussi difficile. Mais les gens se rendent bien compte que le gouvernement tente l'impossible pour mettre de l'ordre dans le fatras que le gouvernement précédent lui a légué en gérant mal le pays pendant 15 ans et en négligeant l'agriculture.

• (1720)

M. le vice-président: La période de questions et d'observations est terminée. Sans commenter les discours qui ont été faits jusqu'ici, je voudrais demander aux orateurs à venir de s'en tenir davantage au projet de loi C-42.

[*Français*]

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, je suis évidemment très heureux de prendre part à cette discussion, cependant, avec votre permission, j'aimerais, avant de commencer mes remarques, ouvrir une petite parenthèse. Suite à la question que j'ai posée précédemment, mon collègue d'en face a répondu que, effectivement, parmi les réalisations du gouvernement, il y avait un centre de recherche qui avait coûté 16 millions de dollars à Saint-Jean. Je rappellerai à mon collègue que ce projet-là ne représente encore que de la mise en chantier de ce que nous nous avions amorcé. J'aurais aimé, si le temps l'avait permis, lui demander ce qu'on a fait avec celui qui devait aller à Victoriaville et que l'on a purement et simplement annulé, et c'était là un projet de 16 millions de dollars.

Une voix: Les conservateurs ont fait cela. C'est incroyable!

M. Tardif (Richmond-Wolfe): Cela dit, monsieur le Président, je ferme la parenthèse pour m'en tenir spécifiquement au projet de loi C-42 qui est finalement un très petit projet de loi puisque, à toutes fins pratiques, il n'y a qu'un article qui m'apparaît important, c'est l'article 3 qui dit: La Société Canagrex est dissoute. Un article, un projet de loi! Mais je pense que c'est passablement dramatique de voir ou d'assister à la mort de ce qui était devenu une véritable institution et qui avait découlé d'un phénomène de consultations sans précédent.

Canagrex était née d'une consultation avec tous les principaux intervenants sans exception. Il y eut tout au cours de ces consultations un certain nombre d'hésitations et de questions qui se sont posées. Mais je pense que, unanimement, tous ceux et celles qui s'arrêtaient pour vraiment comprendre et analyser les possibilités de Canagrex avaient compris et comprenaient que cette société aurait des effets carrément positifs pour tout le secteur agro-alimentaire. Ce projet de loi C-42 m'apparaît comme tel, une occasion, la première occasion, qui nous montre d'une certaine façon le véritable portrait de l'administration actuelle.

A mon avis, depuis le 4 septembre 1984, on a là devant soi, sous les yeux, ce que sont les vraies orientations du gouvernement actuel en matière d'agriculture. Évidemment, on a tenté de camoufler, par toute une série de moyens, de stratèges, les problèmes. On devait rendre un certain nombre de décisions que l'on reportait sous-entendant ou informant ou disant que la consultation n'était pas terminée, mais on retardait la prise de décisions. Je fais évidemment référence à la politique laitière qui devait être connue ou rendue publique le 1er août; la première fois que l'on a vraiment quelque chose de concret, de matériel, significatif sur ces intentions réelles, sur le vrai portrait de l'actuel gouvernement. Si on se reporte, et on n'est pas obligé d'aller très loin dans le passé, à la façon dont ce gouvernement administre le pays, comment il s'est présenté à la population, et spécifiquement devant le secteur agro-alimentaire, évidemment, ce que je connais le plus, ce sont les engagements, ce sont les promesses qui ont été véhiculées par les différents porte-parole au niveau agricole au Québec. Je fais référence, par exemple, à un intervenant digne de foi, du moins je le crois, au ministre actuel des Travaux publics, l'honorable Roch La Salle, qui, lors de la plus importante démonstration en matière agricole, à Longueuil, disait en substance—d'ailleurs il l'a assez bien imagé: Nous, du parti conservateur, nous avons compris que pour vivre il faut manger, laissant entendre ainsi, vous l'avez tous compris, que l'agriculture constituait quelque chose de fondamental, quelque chose d'extrêmement important dans la politique du gouvernement ainsi que dans les mesures et les démarches que l'on se proposait de réaliser. C'était là le principe qui enveloppait, d'une certaine façon, les propos électoraux en matière agro-alimentaire.

Il y avait quand même des engagements très précis, très formels. Entre autres choses, j'en faisais état il y a quelques instants, le ministre des Travaux publics mettait sa signature sur un chèque symbolique de 13 millions. On prétend aujourd'hui devant vous, monsieur le Président, avoir dépensé plus d'un milliard à la cause de l'agriculture et on n'a pas trouvé les 13 millions pour les producteurs de porc.

On avait également promis une politique laitière à long terme. Et quand on connaît ce secteur stratégique, et le plus important dans le domaine agricole au Québec, il faut s'imaginer l'anxiété et la crainte actuelles des producteurs qui attendent, effectivement, depuis le 1er août cette fameuse politique à long terme qui est retardée, pour ne pas dire camouflée par une manœuvre, semble-t-il, de consultations additionnelles mais qui cache, sans l'ombre d'un doute, des coupures tout simplement néfastes à ce domaine-là.

Il y avait également la stabilisation au sujet de laquelle on avait dit: Nous ne ferons rien, absolument rien! Nous ne toucherons pas à cela. Nous allons vous consulter et si vous êtes d'accord, nous irons de l'avant. Vous savez ce qui est arrivé avec la stabilisation . . . D'ailleurs, mon collègue d'en face, toujours, se «pétait» les bretelles il y a quelques instants en disant: Cela c'est quelque chose de fabuleux. C'est quelque chose dont on est très fier. C'est quelque chose qui a fait avancer la cause de l'agro-alimentaire au Canada. Malheureusement, ce n'est pas mon opinion et comme mon opinion peut être interprétée d'une façon partisane, d'une façon—comme mon collègue de Lévis (M. Fontaine) le mentionnait dans le cadre d'une déclaration en vertu de l'article 22 du Règlement cet après-midi—démagogue, semble-t-il, puisqu'on n'a pas les moyens de nos opposants au niveau de la recherche . . .

Mais je pense qu'il m'a, à ce moment-là, ouvert la porte à vous indiquer . . . pas ce que le député de Richmond-Wolfe (M. Tardif) prétend, ce que ceux et celles qui vivent, qui évoluent, qui sont quotidiennement près de l'agriculture québécoise, pensent de ce que vous avez fait, vous qui êtes là depuis le 4 septembre 1984.

Sur la politique laitière: je me réfère à un article publié par *La terre de chez nous* intitulé: «Céréales de l'Ouest: plus chéries que le lait. Ottawa manque à sa promesse», et je cite:

> Le gouvernement conservateur de Brian Mulroney ne remplira pas une autre de ses promesses électorales! Il est d'ores et déjà certain que la politique laitière à long terme ne sera pas annoncée le 1er août.

Et un autre extrait intitulé de la manière suivante:

> «L'industrie agricole du Québec connaîtra une année difficile après les gains importants réalisés en 1984. L'endettement des agriculteurs a grimpé de 25 p. 100 . . . »

Un autre extrait, et je me réfère toujours évidemment à la politique laitière:

Les producteurs de lait avisent Wise . . .

le ministre de l'Agriculture

. . . du fait qu'il pourrait trouver la fin de l'été chaude et orageuse.

Un autre extrait, toujours dans *La terre de chez nous*:

L'industrie du lait de transformation est en crise. L'impact des coupures serait catastrophique pour le Québec. Les producteurs de lait ne veulent plus de coupures. Les producteurs ont fait leur part. Les producteurs agricoles font appel au premier ministre.

Ce sont donc là des couvertures de journaux qui touchent, qui couvrent . . . et qui démontrent que l'on est conscient des problèmes auxquels sont confrontés les agriculteurs au Québec, et spécifiquement au niveau de la production laitière. Qu'on vienne se «péter» les bretelles en disant qu'on est fier de ce qu'on a fait, à mon avis, ce que je viens de communiquer à la Chambre est assez significatif!

J'ai fait effectivement référence, tout à l'heure, à la question ayant trait au porc où encore là on avait promis 13 millions.

La Fédération des producteurs de porc intentera une poursuite contre le gouvernement fédéral.

Et je cite:

La Fédération des producteurs de porc a décidé au début de la semaine dernière d'intenter une poursuite contre l'Office de stabilisation des prix agricoles, un organisme relevant du gouvernement fédéral.

La Fédération espère, par cette démarche, qu'elle pourra recouvrer les 13 millions de dollars, lesquels lui ont été concrètement promis, plus que promis, puisque le ministre des Travaux publics a mis sa signature sur un chèque symbolique, soit pour 1 milliard et quelques centaines de millions de dollars et on ne trouve pas les 13 millions pour remplir et respecter une promesse électorale.

Parlons d'un autre dossier—encore là où nous sommes, semble-t-il, très fiers et très heureux—et je fais référence au projet de loi C-25, soit la question de la stabilisation. Et, s'il y en a dans cette enceinte, j'inviterais les députés du Québec.

Dans le journal *La Terre de chez nous* du 23 août 1985, on peut lire, et je cite:

Les agriculteurs du Québec crient à la trahison. . . . il dénonce aussi les 58 députés conservateurs, «ces hommes et ces femmes qui nous ont laissés tomber à la première occasion qui ne se sont pas tenus debout devant l'adoption du projet de loi C-25».

Il s'agit, dit M. Proulx, et pour votre gouverne, M. Proulx est le président de l'UPA. Ce n'est pas votre député de Richmond-Wolfe (M. Tardif) qui vous parle, c'est M. Jacques Proulx le président de l'UPA.

Il s'agit là, dit M. Proulx, d'une intrusion inadmissible dans les affaires du Québec, une situation dont les députés conservateurs du Québec ne se sont même pas rendu compte.

Toujours sur la même question, je vais en citer un autre: «L'UPA est révoltée!»

Où encore là on déplore la façon dont ce projet de loi C-25 a cheminé devant la Chambre et qui a été adopté à toute vapeur à la toute fin du mois de juin.

Référons-nous encore à d'autres coupures de journaux, et je vais procéder plus rapidement en ne donnant que les titres: «Loi sur la stabilisation». «Ottawa érige l'hypocrisie en système». Ce sont là les propos de M. Jacques Proulx, ce n'est pas moi (M. Tardif) qui vous dit cela, c'est le président de l'UPA.

Et: «La Loi la plus centralisatrice jamais adoptée par le fédéral.» «Garon . . . » . . . et c'est un intervenant à mes collègues du Québec que vous êtes censés connaître, M. Jean Garon, le ministre de l'Agriculture du Québec, qui dit: «Garon accepterait une commission parlementaire sur . . . l'agriculture.» De plus, il ajoute: Ce que les conservateurs ont mis de l'avant est pis que ce qui existait auparavant.

M. Boudria: Ça, c'est un péquiste-conservateur qui dit cela!

M. Tardif: Je cite encore M. Garon: «Au Québec, la Loi C-25 ne passera pas».

Le Nid-du-Corbeau, si je me réfère à la réunion de Longueuil . . .

• (1730)

[*Traduction*]

M. Gormley: Je fais appel au Règlement, monsieur le Président. J'écoutais attentivement le député parce que j'essaie d'améliorer mon français. Je le remercie de son discours. Il a parlé cependant du tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau, du projet de loi C-25 et de bien d'autres choses. Je me demande où il veut en venir au juste et si la règle de pertinence s'applique à ce débat.

M. le vice-président: L'objection me paraît motivée. Les autres députés qui sont intervenus dans le débat ont cependant parlé d'agriculture en général. J'ai donné une directive avant la dernière intervention et j'espère que le député et ceux qui vont le suivre vont parler le plus possible du projet de loi.

[*Français*]

M. Tardif: Merci, monsieur le Président. Si mon collègue avait suivi mes propos, je pense qu'il n'aurait pas posé cette objection.

Monsieur le Président, le projet de loi C-42 parle de Canagrex. C'est quoi l'objectif de Canagrex? C'est de faire la promotion à l'échelle internationale du secteur agro-alimentaire au Canada. Et, à ce que je sache, le secteur agro-alimentaire concerne le lait, les pommes, ainsi que toutes les productions auxquelles j'ai fait référence dans mes coupures de journaux tout à l'heure.

De toute façon, monsieur le Président, je revenais au projet de loi C-42, mais vous me permettrez avant d'enchaîner, peut-être plus spécifiquement et d'une façon pertinente en rapport avec le projet de loi C-42 . . . Je voudrais, avec votre permission, simplement faire état d'une dernière coupure de journal qui dit: «Faillite en agriculture». Cela est le rapprochement que je fais avec le projet de loi C-42:

«Faillite en agriculture: Chiffres et impacts humains.» Au cours de la dernière année, il y a eu une hausse de 20 p. 100 du nombre de terres mises en vente par l'intermédiaire de la TCN, par suite de faillites. Tandis qu'on examine les caractéristiques des faillites, d'une part, on s'arrête aussi, d'autre part, aux dommages sociaux, environnementaux et humains causés par les faillites.

Monsieur le Président, l'agriculture au Canada est arrivée à une période où il est essentiel, où il est absolument fondamental que les gouvernements appuient, soutiennent et investissent dans l'agriculture. L'agriculture, malheureusement, n'a pas la capacité de payer, n'a pas la possibilité de se doter d'organismes pour faire la promotion de ses produits outre-mer ou sur les marchés étrangers. Et c'était là effectivement la vocation de Canagrex. C'était là le but, l'objectif ultime de cette société qu'on «démantibule» par le projet de loi C-42, objectif qui aurait permis, en période difficile comme c'est la situation actuellement dans l'agriculture au Canada, d'ouvrir les marchés, de permettre à ces producteurs qui ont énormément de difficulté à «joindre les deux bouts», d'espérer, à un certain

moment, pouvoir grossir leur production, et par voie de conséquence, je dirais, assainir leur administration.

Canagrex constitue et constituait plus précisément, à mon avis, un outil tout simplement indispensable, pour un certain nombre de raisons, mais peut-être particulièrement parce qu'au Canada, et je n'apprends rien à personne, on a la chance d'avoir un très grand pays qui n'est malheureusement pas très peuplé. On est 25 millions. Mais le fait d'avoir un grand pays nous donne la possibilité, l'opportunité et le pouvoir de développer nos terres, d'espérer tirer profit de ces terres extrêmement vastes et de produire des choses, de faire mousser, de développer des productions, dont malheureusement la population ne peut pas, dans tous les cas, absorber, eu égard à ce petit test.

Alors, il nous faut espérer, si on veut développer l'agriculture, prendre notre place sur les marchés étrangers, prendre notre place auprès des pays qui ont l'avantage d'être beaucoup plus populeux que le nôtre. Mais la disparition et l'initiative du gouvernement d'abolir Canagrex fait d'un seul coup qu'on se débarrasse de cet outil absolument indispensable si on voulait vraiment que l'économie canadienne prenne de l'expansion.

Nous sommes également dans une conjoncture où on parle de compétition, on parle de concurrence, de productivité, et tout le monde s'entend sur le fait que le secteur agro-alimentaire ne fait pas exception, il y a des économies de masse incroyables à aller chercher, des économies incroyables à espérer, en investissant dans la recherche, ce qui a pour effet direct d'augmenter la productivité, d'augmenter la production. Canagrex, c'était l'outil pour permettre des débouchés à ces surplus, dont l'économie, évidemment, a un besoin évident et certain.

Je pense que l'initiative de Canagrex est une atteinte directe, inadmissible et très cruelle à tout ce qui s'appelle la petite entreprise familiale sur le plan de l'agricultue. Évidemment, ceux qui sont dans ce domaine-là et qui ont des millions de dollars d'investis peuvent se permettre d'avoir un vendeur, une équipe de vendeurs, des équipes de relationnistes pour aller vendre leur production. Mais le petit cultivateur, la petite famille qui a besoin de tout son temps pour «boucler les deux bouts» ne peut pas se permettre d'investir dans la recherche de nouveaux marchés, ne peut pas se permettre d'injecter des fonds pour écouler sa production. Et c'était là justement le but, l'objectif poursuivi par Canagrex. Et voici que ce gouvernement qui s'est dit sympathique, qui s'est dit comme voulant appuyer la cause de l'agriculture, laisse tomber Canagrex après que tout le monde ou à peu près a reconnu son bienfait, et le fait qu'il pouvait s'avérer un outil indispensable.

Je terminerai, monsieur le Président, en vous disant que le projet de loi C-42 est la preuve la plus illustre que ce gouvernement est beaucoup plus intéressé, beaucoup plus sensibilisé par les multinationales, par les banques, par les grosses entreprises que par la petite entreprise familiale. Ce que l'on veut, c'est appliquer au secteur agro-alimentaire les règles du capitalisme, de la concurrence, si bien que cela va se traduire par un nombre incalculable de faillites, de débandades, et les grosses entreprises vont s'emparer graduellement des petites entreprises familiales qui, à mon sens, constituent la véritable base de notre agriculture, et particulièrement au Québec.

M. le vice-président: Questions ou commentaires. L'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a la parole.

• (1740)

M. Nystrom: J'aimerais poser une question, monsieur le Président.

Je suis d'accord sur beaucoup de choses que le député vient de dire à la Chambre, mais je me demande pourquoi le gouvernement libéral a mis si longtemps pour établir la société Canagrex. Je connais très bien M. Whelan et je suis d'accord sur le projet, sur la Société, mais le parti libéral a été au pouvoir pendant 20 ans dans ce pays, M. Trudeau était là pendant 15 ans, M. Whelan, pendant 12 ou 13 ans, pourquoi a-t-il mis si longtemps pour établir une société comme Canagrex, parce que la Société vient de commencer à exister il y a 18 mois?

M. Tardif: Mon collègue sait très bien, monsieur le Président, pour y avoir probablement participé, que ce projet de loi-là, Canagrex, ce n'est pas une société qui est tombée du ciel un bon matin. Il y a eu des consultations qui ont duré plusieurs mois pour ne pas dire des années et je sais, parce qu'à ce moment-là j'étais ici, qu'en 1979 l'initiative avait été amorcée et à ce moment-là, je pense que, si je me souviens bien, les progressistes conservateurs, le parti d'en face, avaient manifesté un certain nombre de désaccords, si bien que le phénomène qui aurait pu certes se traduire par une réalisation concrète dans les années 1980 a été reporté à un petit peu plus tard. Mais la société Canagrex était bel et bien là, et tous ont reconnu, y compris . . . et je profite de l'occasion pour réitérer d'une certaine façon les propos de mon collègue du Nouveau parti démocratique qui disait tout à l'heure que lors de la vérification, le Vérificateur a reconnu qu'il s'agissait là d'une société de la Couronne parmi les mieux administrées, parmi les plus transparentes et parmi celles qui étaient susceptibles de générer les meilleurs effets.

M. le vice-président: L'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) sur une question supplémentaire.

M. Nystrom: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président, et je suis d'accord sur la société Canagrex. Mais pourquoi le parti libéral a-t-il mis 20 ans avant de procéder à l'établissement de la société Canagrex? Vous avez parlé de consultations de plusieurs mois, je suis d'accord sur cela, mais pourquoi avoir mis 20 ans? Parce que n'oubliez pas que M. Pearson a gagné des élections en 1963, M. Trudeau, en 1968, les producteurs canadiens ont eu beaucoup de problèmes. Alors, pourquoi avoir mis 20 ans? Je sais que le parti libéral est très lent, mais mon Dieu!

M. Tardif: Le parti libéral est extrêmement et joliment plus rapide que les néo-démocrates.

M. Boudria: Plus dynamique aussi. Ils ne seront jamais au pouvoir!

M. Tardif: Mais je partirai pour ma réponse. C'est qu'il y a des éléments de réponse dans la question même, monsieur le Président. Il faut se reporter à 20 ans. Mon collègue dit: il y a 20 ans. Je pense que la prémisse de sa question, au départ, m'apparaît à tout le moins quelque peu farfelue puisqu'il y a 20 ans, on n'était pas en mesure d'avoir une production comparable à celle que l'on avait en 1982-1983, et les problèmes que l'agriculture québécoise et canadienne a rencontrés dans les années 1980 ne sont en aucune façon comparables aux problèmes des années 1960. Je pense que concrètement la pertinence de cette société-là est apparue dans les années 1980. Qu'il y ait eu un an, deux ans ou trois ans de retard, je pense que, quand on connaît le système parlementaire, ce n'est pas du tout surprenant que cela a été créé sous notre administration. On le voit, sous l'actuelle administration, les choses sont relativement lentes à évoluer.

[*Traduction*]

M. Brightwell: Monsieur le Président, je voudrais formuler une observation et poser quelques questions. J'ai écouté attentivement ce que le député de Richmond-Wolfe (M. Tardif) avait à dire. J'estime qu'il aurait pu parler un peu du fait que Canagrex offrait des prestations déjà assurées par d'autres services du gouvernement et par l'entreprise privée, que nous vendons 40 p. 100 de nos produits à l'étranger, que la seule réussite de Canagrex, c'est d'avoir offert des crédits, et qu'elle a concurrencé l'entreprise privée qui nous avait ouvert les marchés japonais, polonais et chinois.

Au lieu de cela, le député a parlé de l'ingérence du gouvernement fédéral au Québec—j'ai oublié le terme qu'il a utilisé—en offrant au Québec, en vertu d'un accord tripartite, 3 p. 100 de ses ventes intérieures s'il désire faire partie du programme de stabilisation. J'ignore ce qui peut amener le député à croire que le gouvernement fait du tort au Québec en lui offrant de l'argent pour son programme. Je ne vois pas comment le député peut parler d'obtenir 13 millions de dollars de plus au au titre de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles alors que les gens qui recevraient cet argent sont déjà protégés par un programme bipartite financé par le gouvernement, en vertu duquel on leur rembourse leurs dépenses et on leur verse une rémunération spéciale. Sauf erreur, l'année dernière, ces gens ont obtenu environ $28 pour chaque porc et ils désiraient malgré tout obtenir les $6.75 par porc au titre de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles.

Le député de Richmond-Wolfe trouve-t-il juste qu'un gouvernement qui doit veiller aux intérêts de tout le Canada offre aux éleveurs de porc du Québec un programme de stabilisation touchant les 2.1 millions de porcs du Québec en plus du programme extrêmement généreux dont ils peuvent profiter à l'heure actuelle au Québec?

[*Français*]

M. Tardif: Ce que je voudrais que vous donniez au Québec finalement, c'est l'équivalent de ce que vous donnez dans l'Ouest, dans un premier temps. Dans un deuxième temps, vous avez soulevé trois choses: la première, à savoir qu'il y avait un certain nombre de facteurs, de phénomènes qui se rapportaient à la vente à l'étranger des produits agricoles. Je vous dirai que, sur le plan agricole, votre notion de profit ne doit pas s'appliquer parce que si elle s'appliquait à la lettre, vous viendriez de mettre à peu près 80 p. 100 des installations en faillite. C'est un domaine où le gouvernement n'a pas le choix, il faut qu'il s'implique financièrement, il faut qu'il soutienne, et même si Canagrex n'avait en fait que généré ce dont elle a besoin pour s'administrer, à mon sens, elle avait sa raison d'être, elle se devait de poursuivre ses activités.

L'agriculture est dans une situation telle que le gouvernement se doit de l'aider. Vous faites état de la stabilisation. La réponse est fort simple: si vous avez deux programmes, l'un vous donne $10 et l'autre vous donne $1.50, comme je vous connais, vous allez indéniablement sauter sur celui qui vous donne $10. C'est la situation qui existe actuellement. Au Québec, il y en a un programme de stabilisation qui est très généreux à l'égard des producteurs. Ce que vous demandez, vous autres, cela n'a pas de «maudit» bon sens, c'est: débarrassez-vous du vôtre et embarquez dans le nôtre.

Le troisième aspect: le porc. Pour le porc, la justice dont vous vous «pétez» les bretelles, je vous dirai que ce sont des contribuables canadiens au même titre que vous, ces producteurs de porcs-là, qui paient les mêmes impôts que vous. Pourquoi n'auraient-ils pas eu droit à leur juste part, la même part qui a été versée à l'Ontario, qui a été versée dans l'Ouest et qui, pour des raisons de papiers, les rend inadmissibles à cela? Ce montant-là est dû, le ministre des Travaux publics l'a promis et vous devez le livrer.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue pour son excellent discours. On voit que lui, il sait défendre les intérêts du Québec dans cette Assemblée, monsieur le Président. Je voudrais lui demander si j'ai bien compris que le ministre des Travaux publics (M. La Salle) d'aujourd'jui, le député de Joliette, durant la campagne électorale, aurait bel et bien promis 13 millions de dollars aux producteurs du Québec et qu'il aurait même fait un chèque et que le chèque, comme on dirait dans ma circonscription, était fait de rubber. Est-ce que c'est bien cela que le ministre des Travaux publics a fait, et si oui, comment peut-on conclure qu'un ministre comme celui-là, qu'avec un gouvernement comme celui-ci, est en fait intéressé à l'agriculture lorsqu'il brise toujours ses promesses? Ai-je bien compris?

M. Tardif: Effectivement, c'est exactement ce qui s'est produit, et je pense que cela avait été abondamment reproduit dans les journaux. L'actuel ministre des Travaux publics, dans un geste de générosité, a mis sa signature, à ce moment-là il n'était pas honorable, Roch La Salle, sur un chèque de 13 millions. Il a fait bien plus que cela parce que cela, c'est un problème. C'est un problème de 13 millions. Mais il y en a un autre problème de $450,000 celui-là, et c'est celui des moutons. Les plus petits, on en a moins parlé, c'est qu'ils sont moins nombreux à pouvoir s'exprimer et à défendre leurs intérêts. Mais le ministre des Travaux publics, cette journée-là à Longueuil, a mis aussi sa signature sur un chèque de $450,000.

Ces producteurs de mouton sont obligés de passer devant les tribunaux actuellement pour tenter d'obtenir ce qui leur est légalement dû. Et les producteurs de porc ont fait exactement la même chose, ils ont été obligés de prendre des procédures contre le gouvernement afin de récupérer ces 13 millions de dollars. Cela m'apparaît tout simplement inacceptable! Inacceptable d'avoir traîné aussi longtemps ce problème, et on nous donnait la raison que c'était dû au fait que, apparemment, si on payait les 13 millions de dollars, cela se traduirait par une décision plus ou moins favorable de la part des États-Unis.

Le ministre a même reconnu en comité qu'il avait consulté les Américains sur la loi ayant trait à la stabilisation mais qu'il n'avait pas tenu compte de ce que le Québec voulait. Donc, le ministre qui était, évidemment, très malheureux et mal à l'aise de payer ces 13 millions de dollars, parce que, semble-t-il, cela aurait eu des conséquences sur la décision qui n'était pas prise et qui était à prendre . . . Donc, la fameuse décision est arrivée; effectivement, c'était une décision acceptable. On a posé la question: Pourquoi ne payez-vous pas les 13 millions de dollars? Et là, c'était une autre raison. Une autre raison qui a fait que, malheureusement, ceux à qui ces montants appartenaient sont obligés de s'adresser aux tribunaux pour obtenir ce qui leur appartient de plein droit.

• (1750)

[*Traduction*]

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, c'est un après-midi très intéressant à la Chambre. Quiconque a regardé ce débat—mais je doute que quelqu'un veuille regarder ce qui s'est passé ici—serait forcé de conclure que le gouvernement est composé d'une bande d'escrocs . . .

Des voix: Bravo!

M. Rossi: C'est vous qui l'avez dit.

M. Mayer: Permettez-moi de répéter qu'à entendre l'opposition on s'imaginerait qu'aucun ministériel qui est agriculteur n'aura le courage de rentrer chez lui au cours du week-end, pour s'entretenir avec ses électeurs, car les agriculteurs nous en veulent beaucoup et désapprouvent tout ce que nous faisons.

Chose certaine, il y a bien des mesures que nous voudrions prendre en tant que gouvernement mais diverses raisons nous en empêchent. Cependant, nous sommes en mesure de réaliser certains de nos objectifs et je crois que les gens auraient une plus grande confiance dans l'opposition si elle reconnaissait certaines de nos réalisations. Nous savons que l'opposition condamnera la plupart de nos mesures, mais elle devrait au moins admettre que nous avons atteint certains de nos objectifs.

Elle peut s'opposer à notre position sur Canagrex, mais les députés qui étaient ici et qui ont participé au débat conduisant à la création de Canagrex savent qu'il se posait alors certains problèmes importants au sujet du projet de loi en question. Aucun des députés qui est intervenu à l'époque ne pouvait nier la nécessité de favoriser la vente ou de financer la promotion de nos produits agricoles. Les agriculteurs canadiens dépendent davantage des exportations de produits agricoles que ceux des États-Unis ou de la Communauté économique européenne. Nous l'avons reconnu mais nous avons par contre désapprouvé une disposition importante du projet de loi autorisant Canagrex à posséder et à transformer des produits. Nous avons donné notre appui à la disposition portant sur le financement et la promotion de l'agriculture, et nous aurions bien volontiers appuyé ce projet de loi pour cette raison. Une fois sa réputation faite et sa compétence acquise, on aurait pu donner plus d'ampleur à Canagrex, mais elle n'aurait pas dû être dotée d'autant de pouvoirs spéciaux dès sa création.

Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons changé d'attitude à l'égard de Canagrex. Je signale certaines des initiatives qu'a prises le gouvernement. Le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) prétend que nous n'avons rien fait.

M. Althouse: Non. J'ai dit que cela se serait fait de toute façon.

M. Mayer: Laissez-moi terminer. Il a dit que le gouvernement n'a rien fait qui ait nécessité de l'initiative de sa part. Ce n'est pas tout à fait vrai. Je voudrais expliquer certaines des initiatives que le gouvernement a prises. Sans notre initiative, on n'aurait pas effectué de versement provisoire en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, qui a injecté environ 250 millions de dollars dans la province de la Saskatchewan. J'ai déjà déclaré à la Chambre que cette initiative avait été approuvée par l'opposition, ce que nous apprécions. Les agriculteurs de l'Ouest en ont profité. L'opposition a tort de dire que nous n'avons rien fait qui nécessite de l'initiative de notre part. Ce n'est tout bonnement pas vrai que nos initiatives découlent des programmes qui existaient déjà.

Par ailleurs, pour la première fois, nous nous sommes servis des dispositions de la Loi sur l'importation de viande pour réduire les quantités de viande importées au pays. On peut dire ce qu'on veut, mais on importera moins de viande au Canada cette année qu'en 1984, grâce aux initiatives du gouvernement.

L'opposition parle de la déclaration économique du 8 novembre. Le ministre des Finances a trouvé plus de 100 millions pour accorder une ristourne sur le pétrole agricole. Les députés d'en face ne prétendront pas, j'en suis sûr, qu'ils s'opposent à cette mesure, ni ici à la Chambre ni auprès des agriculteurs de leur circonscription. Le ministre des Transports (M. Mazankowski) a bloqué les tarifs de la voie maritime du Saint-Laurent. Voilà une initiative du gouvernement qui a fait économiser beaucoup d'argent aux producteurs. Les agriculteurs en profiteront.

Le printemps dernier, nous avons pris l'initiative de nous intéresser à la culture de la betterave sucrière. Cette initiative a donné naissance à une mesure provisoire permettant aux producteurs de l'Alberta, du Manitoba et du Québec de planter des betteraves à sucre. Même si nous ne sommes pas parvenus à une entente en Alberta et si les cultivateurs albertains n'ont pas planté de betteraves sucrières, sans cette initiative, la culture de la betterave à sucre n'existerait pas.

Nous avons promis pendant la campagne de trouver un moyen de permettre aux planteurs de tabac de créer un office de commercialisation. Nous avons tenu cette promesse avec un des premiers projets de loi qui ont été adoptés à la Chambre. A entendre parler l'opposition, on aurait tendance à croire que nous n'avons absolument rien fait pour l'agriculture et que nous abandonnons complètement ce secteur. Ce n'est tout simplement pas vrai et je crois que l'opposition aurait bien plus de crédibilité et rehausserait la tenue de la Chambre si elle reconnaissait les initiatives que nous avons prises. L'opposition peut bien reprocher au gouvernement de ne pas avoir pris assez d'initiatives ou de ne pas avoir agi assez vite et nous donner des conseils, mais elle ne devrait pas être complètement négative et faire fi de toutes nos réalisations. Ce n'est pas bon du tout pour l'opposition, pour la Chambre et pour le secteur agricole . . .

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, l'honorable ministre nous accuse de tous les péchés du monde, mais j'aimerais lui rappeler que le débat, aujourd'hui, a pour but de permettre aux députés de parler sur Canagrex et non pas de donner le crédit au gouvernement qu'il veut bien se donner.

J'aimerais l'inviter à parler du projet de loi, et non pas de ce qu'il appelle en d'autres . . .

[*Traduction*]

M. Mayer: Monsieur le Président, de toute évidence, l'opposition ne tient pas à entendre parler des mesures positives que nous avons prises en faveur des agriculteurs. Toutefois, si l'on trouve juste qu'un député de l'opposition perde 20 minutes à dénigrer le gouvernement au sujet de questions n'ayant rien à voir avec la société Canagrex, on devrait en permettre à tout le moins autant à un ministériel pour qu'il explique ce que son gouvernement a fait pour l'agriculture. C'est une simple question de courtoisie et de politesse.

Je voudrais dire quelques mots sur Canagrex. Nous savons tous que la société a été créée dans le but entre autres d'accroître au maximum les revenus agricoles en provenance des exportations. Nous avons pris certaines initiatives en matière de financement agricole. A compter d'hier, un programme régi par la Société d'expansion des exportations a été mis en œuvre pour faciliter le financement à court terme des exportations de denrées agricoles en vrac. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) se trouve en ce moment en Union soviétique où il négocie des échanges commerciaux dans cette région du globe. On m'a fait l'honneur de m'inviter en Union soviétique en juin dernier. Ce pays est notre plus gros acheteur de céréales. Nous n'avons pas laissé tomber les agriculteurs canadiens en ce qui concerne l'exportation de leurs produits. Je le répète, l'opposition a tort de prendre prétexte de ce projet de loi pour soutenir que le gouvernement a abandonné le secteur agricole à son sort. Ce n'est certainement pas le cas. Je vois que vous me faites signe, monsieur le Président, que mon temps de parole est presque écoulé.

Canagrex s'employait aussi à faire de la publicité et à étudier les marchés. Nous faisons actuellement des efforts dans ce domaine par le truchement de nos ambassades qui nous permettent d'être mieux au courant de ce qui se passe dans le monde. Voilà le genre de choses que nous faisons et dont les députés devraient être au courant, car notre gouvernement assume effectivement ses responsabilités et veille à ce que nous continuions d'exporter nos produits agricoles. Les agriculteurs canadiens ont une excellente réputation partout à l'étranger. On nous tient en grande estime.

Des voix: Bravo!

M. Mayer: Voilà une chose sur laquelle nous sommes tous d'accord. Je termine sur cette note optimiste.

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 01.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 3 octobre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ PROFESSIONNELLE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose: Que le projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je suis heureuse aujourd'hui de proposer la deuxième lecture du projet de loi C-62. Cette mesure a un caractère historique. En effet, pour la première fois de son histoire, la Chambre est à même d'inscrire dans la loi le principe de l'équité en matière d'emploi partout au Canada.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Monsieur, notre proposition garantit la suppression de tous les obstacles auxquels se heurtent, dans le monde du travail, les femmes, les autochtones, les handicapés et les membres des minorités visibles. Cette mesure vise à élargir les possibilités offertes à chacun, car l'équité professionnelle signifie qu'on offre à tout Canadien la chance de gagner convenablement sa vie et d'être membre à part entière de notre société, la chance à chacun d'être jugé selon sa compétence. Le projet de loi C-62 marque une étape cruciale vers le progrès, la première initiative majeure en vue d'assurer à tous les Canadiens l'égalité devant les possibilités nouvelles.

[*Français*]

Le fait de conférer à l'équité en matière d'emploi un caractère légal constitue un précédent d'importance. Nous démontrons, en tant que législateurs, notre engagement à travailler à l'instauration d'une plus grande justice sociale dans le domaine de l'emploi. Nous faisons la preuve que cette Chambre croit fermement que chaque Canadien a droit à l'égalité des chances en matière de possibilité d'emploi, et qui plus est, nous mettons de l'avant un esprit de justice, de coopération et de compréhension qui, j'en suis convaincue, se reflétera dans l'ensemble du pays.

[*Traduction*]

Cet esprit de justice dont je veux parler, monsieur le Président, cet esprit qui constitue l'essence même de cette mesure, se reflète aussi dans notre engagement à réaliser l'équité et l'égalité vers lesquelles tend la stratégie canadienne en matière d'emploi, car l'équité professionnelle est un facteur essentiel à cette stratégie. A ce propos, monsieur, l'annonce que mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et moi avons faite il y a tout juste deux semaines s'appuyait également sur ce principe de justice. Ainsi, les assistés sociaux dont bon nombre font justement l'objet de la mesure à l'étude auront dorénavant la chance comme jamais auparavant de se former et de travailler.

C'est une mesure innovatrice que nous débattons aujourd'hui. Il ne suffit pas de se dire en faveur de l'égalité des chances. Depuis des années, les citoyens réclament un véritable changement, un changement qui ébranle le milieu du travail. Il y a des années que les femmes et divers groupes exigent une loi sur l'équité professionnelle. La voici, monsieur le Président. Nous avons voulu faire mieux que de supprimer les obstacles. Par cette mesure, nous proposons aux employeurs de prendre diverses initiatives afin que les femmes, les autochtones, les handicapés et les membres des minorités visibles participent pleinement au milieu du travail. Nous invitons ces employeurs à examiner la situation en vue de la redresser dès maintenant.

Ce projet de loi représente, pour beaucoup de Canadiens, une étape importante dans leur lutte pour le droit au travail que nous aurions dû reconnaître, j'ose le dire, il y a longtemps. On a refusé trop longtemps aux Canadiennes, monsieur, la chance de mettre leur compétence professionnelle à profit. On a refusé des entrevues d'emploi à des autochtones et à des membres des minorités visibles non pour des motifs d'incompétence mais bien à cause de leur couleur. On a rejeté des personnes handicapées, monsieur, par crainte d'aménagements trop difficiles à faire. Le gouvernement n'est pas prêt à tolérer que la discrimination, fut-elle intentionnelle ou fortuite, nuise à ces gens, les empêchant de progresser, de montrer leurs talents et de faire profiter notre société de leurs aptitudes et compétences.

• (1110)

Cette mesure législative prouve que nous sommes prêts à agir pour faire respecter l'équité et la justice sociale, éliminer les cas les plus flagrants de discrimination et extirper les moins évidents. Malheureusement, ce genre de discrimination systémique fait partie de nos pratiques d'emploi traditionnelles.

Équité et égalité au travail, ce n'est pas seulement un mot d'ordre en justice sociale. C'est également un élément vital de la croissance et du développement économiques. Tout simplement, nous avons besoin de ces gens. Nous avons besoin de leurs talents, de leur compétence et de leur énergie pour que notre société et notre pays restent productifs.

Dans les années à venir, la concurrence sera acharnée. Si nous voulons être capables de relever le défi que posent l'évolution technologique et l'évolution des relations commerciales, nous devrons tirer parti de la totalité de nos ressources humaines. Il nous faut créer une population active forte, très motivée et très compétente, qui pourra se mesurer à n'importe quelle autre dans le monde et améliorer notre productivité et notre efficacité.

Le projet de loi C-62 est un premier pas vers la mobilisation de toutes nos ressources humaines pour répondre au grand défi qui nous attend.

Que fait ce projet de loi, monsieur le Président? Il exige de tous les employeurs fédéraux, de toutes les entreprises de ressort fédéral qui ont 100 employés ou plus, que ce soit des sociétés d'État ou des entreprises privées, qu'ils enlèvent toutes les barrières en matière d'emploi et qu'ils éliminent toute discrimination dans le milieu de travail. Cette mesure législative s'appliquera à tous les employeurs régis par le gouvernement fédéral, dans le domaine des banques, des transports, des communications et des ressources naturelles.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous accordons un an aux employeurs pour mettre en place les mécanismes propres à recueillir les données essentielles. Ils devront s'interroger sans délai sur leurs méthodes d'embauchage et trouver des moyens de corriger les pratiques injustes qui ont été tolérées beaucoup trop longtemps. Il s'ensuit que le changement doit s'amorcer sans tarder. Ceux qui manqueront à l'obligation de présenter des rapports pourront se voir imposer une pénalité pouvant s'élever à $50,000. Chaque année, les données colligées de ces rapports feront l'objet d'un rapport au Parlement sur les progrès accomplis.

[*Traduction*]

En vertu de la mesure, les employeurs devront déceler et lever les obstacles auxquels certains groupes cibles se heurtent. Ils devront adopter des mesures spéciales qui exigeront l'engagement de la haute direction et obligeront les gestionnaires à rendre des comptes. Ils devront commencer immédiatement à embaucher, former et perfectionner des membres des groupes cibles dans tous les secteurs de leur organisation, notamment en affectant des femmes à des postes d'où elles étaient exclues auparavant. Ils devront prouver qu'ils font des progrès.

A compter de 1988, ces employeurs seront tenus, légalement, de présenter un rapport annuel au Parlement. Cela signifie que, à partir de janvier 1987, dans guère plus d'un an, les employeurs devront avoir en place des systèmes leur permettant d'obtenir les données qui serviront à la préparation du rapport sur les activités de 1987.

• (1115)

Tous les employeurs fourniront une ventilation détaillée de leurs employés, par groupes désignés, de façon que nous puissions connaître la situation de chacun de ces groupes dans les divers domaines. Les rapports porteront sur l'embauche, les promotions et les licenciements de personnes des groupes désignés et contiendront des données précises sur leur rémunération. Les rapports annuels ainsi préparés seront à la disposition du public et de la presse dans tout le pays. Nous soumettrons ainsi les employeurs à la plus forte pression qui soit, celle de l'opinion publique.

Des chiffres seront fournis à la Commission canadienne des droits de la personne. Ainsi, pour la première fois, la Commission aura accès à des données sur la participation des femmes, des autochtones, des handicapés et des membres des minorités visibles. Comme la Commission n'a jamais eu ces renseignements auparavant, elle n'a jamais pu faire son travail convenablement. Pour la première fois, elle sera en mesure non seulement de s'occuper des plaintes qu'elle reçoit, mais aussi de mener ses propres enquêtes en s'appuyant sur les données contenues dans le rapport d'une entreprise.

Bien sûr, nous savons, et l'on nous a demandé des précisions à ce sujet, que cela donnera plus de travail à la Commission des droits de la personne. C'est pourquoi nous tenons à lui fournir les ressources supplémentaires dont elle aura besoin. Nous aurons essentiellement un système de mise en application à deux paliers. Le premier sera le tribunal de l'opinion publique, et je signale aux députés de tous les partis que le tribunal de l'opinion publique est le plus puissant qui soit. Nous pourrons aussi compter sur les pleins pouvoirs de la Commission canadienne des droits de la personne.

M. Waddell: Sans oublier la division criminelle.

Mlle MacDonald: Le député du Nouveau parti démocratique se moque de la Commission canadienne des droits de la personne.

M. Waddell: Non.

Mlle MacDonald: A titre de députée, je suis fière du rôle que jouera la Commission canadienne des droits de la personne.

Quelles seront les conséquences du projet de loi C-62? D'abord, nous garantirons que tous les organismes de ressort fédéral prendront des mesures pour assurer l'équité dans le domaine de l'emploi. Il y aura cependant un deuxième avantage.

[*Français*]

Nous voulons démontrer à tous les employeurs canadiens qui ne relèvent pas de la juridiction fédérale, que le principe sous-jacent à l'équité en matière d'emploi est un concept d'avenir. Je crois que, outre son caractère exécutoire, le projet de loi apporte un élément de changement de nature instructive.

En prêchant d'exemple, nous ferons la démonstration que la distinction entre noir et blanc, entre homme et femme, entre valide et handicapé n'existe pas lorsqu'on parle d'employés. Un seul critère compte: l'aptitude à occuper un emploi. Nous ferons la preuve devant les employeurs et tous les Canadiens que l'équité en matière d'emploi est rentable.

Permettez-moi de mentionner quelques remarques faites récemment par le président de Xérox Canada Limitée, M. David McCamus. Au cours d'une entrevue au *Financial Times*, il déclarait:

Si nous considérons que les femmes constituent un groupe à part, nous restreignons notre champ d'action; ce que nous ne pouvons nous permettre dans l'univers de concurrence où nous vivons aujourd'hui. Pour demeurer compétitifs, nous nous devons de puiser nos ressources dans le plus large éventail possible.

• (1120)

[*Traduction*]

Voilà le genre d'attitude que nous voulons promouvoir grâce au projet de loi C-62. Nous ne voulons pas que l'équité en matière d'emploi soit acceptée à contrecœur; nous tenons à ce que les gens se rendent compte que c'est un principe raisonnable.

Le projet de loi mis à part, nous exigerons que les fournisseurs fédéraux, c'est-à-dire les entreprises qui font affaire avec le gouvernement, respectent le principe de l'équité en matière d'emploi. Les entreprises qui ont au moins 100 employés et qui présentent des soumissions pour obtenir des marchés de biens et de services d'une valeur d'au moins $200,000 seront assujetties à des lignes directrices très strictes pour assurer l'équité en

matière d'emploi. Un processus d'examen officiel sera mis sur pied pour contrôler la mise en application de cette politique. Les fournisseurs qui ne respectent pas la déclaration qu'ils auront signée ne pourront plus présenter de soumissions pour obtenir des marchés de l'État.

Cette nouvelle politique aura une grande influence sur les fournisseurs du gouvernement. Elle visera environ 500 grandes entreprises canadiennes et bien plus de un demi-million d'employés. Elle s'appliquera à des marchés représentant des biens et services d'une valeur projetée d'au moins 5 milliards de dollars au total. En même temps, nous nous efforçons sérieusement de garantir que tous les fournisseurs, grands et petits, respecteront le principe de l'équité en matière d'emploi.

Monsieur le Président, le projet de loi C-62 est une mesure innovatrice et audacieuse. Elle va plus loin qu'aucun gouvernement fédéral ou provincial ne l'a fait jusqu'ici au Canada. Par le passé, le gouvernement fédéral ne s'est pas occupé de cette question et les gouvernements provinciaux ne sont pas allés aussi loin.

Les questions que cela soulève sont complexes et touchent un grand nombre de Canadiens. Nous devons être prudents si nous voulons garantir l'efficacité des mesures nécessaires pour atteindre cet objectif qui échappe depuis trop longtemps à notre société. Je sais fort bien que tous les députés appuient le principe de l'équité en matière d'emploi et j'espère qu'ils profiteront de ce débat pour nous faire part de leurs idées et de leurs opinions à propos de cette question très importante.

J'ajoute que si nous vivions dans un monde parfait, nous n'aurions pas vraiment besoin de mesures comme le projet de loi C-62. Malheureusement, notre monde n'est pas parfait. Tant qu'il ne le sera pas, nous devrons être vigilants pour garantir à ceux qui souffrent de discrimination autant de chances qu'aux autres de profiter de l'énorme potentiel du Canada. Le gouvernement a l'intention d'être plus que vigilant. Il a l'intention d'agir. Il a l'intention de rectifier les déséquilibres qui existent depuis beaucoup trop longtemps dans le monde du travail. Il a l'intention de créer une société dans laquelle tous auront des chances égales et la mesure à l'étude nous aidera à atteindre cet objectif.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, avant de traiter du projet de loi proprement dit, je tiens à dire quelques mots sur la façon dont le gouvernement a organisé les travaux de la Chambre. En effet, nous débattons de ce projet aujourd'hui, même s'il ne figurait pas sur la liste des travaux annoncés jeudi dernier par le leader parlementaire du gouvernement. Ce dernier annonce généralement le jeudi les travaux de la Chambre, les mesures dont elle sera saisie la semaine suivante. Cela permet à tous les partis de se préparer. Ce projet de loi n'était pas sur la liste pour cette semaine, ni les deux semaines précédentes. Il a en effet été annoncé il y a quatre semaines, mais il n'a pas été mis en délibération.

• (1125)

Étant donné que nous n'avons appris qu'hier que ce projet de loi serait mis en délibération aujourd'hui, nos critiques pour les questions concernant les femmes et les handicapés ne pourront pas participer au débat d'aujourd'hui parce qu'elles doivent assister à une importante conférence de femmes en dehors de la ville. Il nous est donc impossible de débattre convenablement un projet de loi important comme celui-ci. Quand le gouvernement dit qu'il croit en la réforme parlementaire, et je pense qu'il est sérieux, il devrait penser aux situations de ce genre, où il nous est impossible d'étuder et de débattre comme il se doit un projet de loi important.

Quand le leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn) prend la parole le jeudi pour annoncer à la Chambre la liste des travaux d'initiative gouvernementale, il devrait respecter cette liste, à moins que certaines personnes ne tombent malades ou qu'une crise grave ne justifie un changement dans la liste. Mis à part ces cas exceptionnels, les projets de loi annoncés le jeudi devraient être mis en délibération dans l'ordre indiqué par le leader parlementaire du gouvernement, pour permettre aux députés de tous les partis qui désirent participer au débat de s'y préparer.

En ce qui concerne le projet de loi à l'étude, le 24 juin 1983, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration de l'époque a chargé la juge Rosalee Abella de diriger une commission royale d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi. La Commission Abella devait examiner des moyens efficaces et équitables de supprimer la discrimination et de promouvoir les possibilités d'emploi de quatre groupes cibles: les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les handicapés. En novembre 1984, la juge Abella a présenté son rapport, où elle recommandait d'adopter une législation visant à garantir l'égalité en matière d'emploi. Elle déclarait que les initiatives facultatives ne suffisaient pas et elle estimait que le système des quotas n'était pas souhaitable. Selon elle, un organisme chargé d'appliquer les lois sur l'égalité est nécessaire et elle a proposé trois solutions possibles à cet égard, en disant que tous les organismes réglementés par le gouvernement fédéral devaient être assujettis à la législation relative à l'égalité en matière d'emploi. Elle a recommandé d'obliger les provinces à se conformer aux lois internationales et fédérales sur la parité salariale, ainsi que d'adopter une loi nationale sur les garderies.

La nomination de la Commission Abella et le rapport de la juge étaient une suite logique à la Charte des droits adoptée en 1981 et notamment à l'article 15, qui porte sur l'égalité et qui est entré en vigueur au printemps dernier. Un comité spécial de la Chambre examine actuellement d'autres mesures législatives découlant de l'article 15.

En outre, cette loi faisait naturellement suite à l'adoption de la Loi sur les droits de la personne en 1977 et à la création de la Commission des droits de la personne, qui représentent des étapes importantes vers l'égalité, non seulement au lieu de travail, mais également au sein de la société.

C'était également la suite logique à plusieurs rapports de groupes de travail préparés au cours de la dernière législature, et notamment le rapport sur les minorités visibles, dont les recommandations allaient dans le même sens, le rapport intitulé *Obstacles* portant sur les problèmes des handicapés et le rapport sur les possibilités d'emploi dans les années 80. Tous ces rapports de groupes de travail recommandaient de supprimer les obstacles à l'égalité pour des groupes désignés sur le marché du travail.

Comme nous pouvons le constater, les attitudes ont changé au sujet de l'égalité en matière d'emploi. Selon un sondage effectué en mars 1985, les Canadiens ont changé d'avis depuis 25 ans au sujet de l'égalité des possibilités d'emploi pour les

femmes mariées. De nos jours, 77 p. 100 des Canadiens estiment que les femmes mariées devraient jouir des mêmes chances que les hommes du point de vue professionnel, seulement 18 p. 100 estimant qu'on devrait donner la chance aux hommes d'abord. Il y a 25 ans, seuls 23 p. 100 des Canadiens étaient favorables à ce genre d'égalité. Les mentalités ont donc beaucoup évolué en ce qui concerne l'égalité professionnelle des femmes.

• (1130)

D'autre part, la discrimination institutionalisée existe encore et elle est même largement répandue. Dans un rapport publié en mai dernier par un organisme de Toronto, *Urban Alliance on Race Relations*, on note ce qui suit, que je tire d'un article paru le 14 mai dans *The Globe and Mail:*

> Le sectarisme, les préjugés et la discrimination contre les minorités visibles sont largement répandus et sont bien ancrés chez les petits et grands employeurs de la région de Toronto . . .

Les auteurs du rapport constatent qu'un peu plus de la moitié des gestionnaires interrogés avaient une attitude négative vis-à-vis des minorités raciales. Seulement 9 p. 100 des 199 grands employeurs ont dit qu'ils croyaient dans l'égalité raciale. Choquant, n'est-ce pas?

Le rapport en question intitulé *No Discrimination Here*? compte 121 pages. On y dit que 28 p. 100 des employeurs estiment que les personnes n'étant pas de race blanche sont incapables de répondre aux critères d'embauche. Je le répète, voilà qui n'est pas édifiant de la part de ces employeurs de la région de Toronto. Et je suis porté à croire que ces sentiments sont répandus ailleurs au Canada.

Le 8 mars dernier, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), en réponse aux recommandations de la juge Abella, a affirmé que le gouvernement était disposé à donner suite à un certain nombre d'entre elles, mais non à toutes. Chargé de répondre à la ministre ce jour-là, j'ai dit que le projet du gouvernement était un pas dans la bonne voie mais qu'il fallait faire davantage. J'ai souligné que certaines recommandations essentielles de la juge Abella avaient été oubliées.

Le projet de loi C-62 déposé le 27 juin, dont nous sommes saisis aujourd'hui, vise à donner suite aux intentions dont la ministre nous a fait part le 8 mars. A l'examen, on constate que le projet est encore plus timide que les projets annoncés par la ministre. Prenons l'article 2 par exemple, où l'on expose l'objet du projet de loi:

> . . . la présente loi a pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances professionnels pour des motifs étrangers à sa compétence et, à cette fin, de corriger les désavantages subis, dans le domaine de l'emploi, par les femmes, les autochtones, les handicapés et les personnes que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada . . .

Nous appuyons sans réserve les principes et objectifs exposés dans cet article. Cependant, nous constatons que les dispositions de la loi sont insuffisantes pour répondre aux exigences des objectifs. Nous ne retrouvons pas le genre de mesure préconisées par la juge Abella et nous estimons que la définition de l'employeur n'est pas assez large, puisqu'elle ne vise que certaines catégories d'entre eux. Cette disposition intéresse tous les employeurs du privé relevant de la compétence du gouvernement fédéral qui ont 100 employés et plus, c'est-à-dire une minorité. La même chose vaut pour les employeurs assumant des fonctions au nom du gouvernement du Canada, à l'exclusion des ministères au sens de la Loi sur l'administration financière. Il y aurait donc lieu de rendre cette disposition plus rigide il me semble.

Ce que je reproche surtout à cette mesure, c'est qu'elle se limite à donner une ligne de conduite aux employeurs en matière d'équité professionnelle sans prévoir d'organisme chargé de la faire respecter. Aucune sanction n'est prévue dans le cas de ceux qui ne feront rien pour remédier à une situation injuste. Il est vrai que ces employeurs doivent remettre un rapport au ministre sous peine de sanctions. Mais lorsque le rapport en question ne signale aucun progrès sur ce chapitre, ces sanctions ne s'appliquent qu'à la remise du rapport lui-même et ne concernent pas l'absence de mesures correctives.

Un simple coup d'œil révèle d'emblée que les obligations imposées aux employeurs sont très vagues et très subjectives. Voyons ce qu'en dit l'article 4:

> L'employeur vise à l'équité professionnelle par les actions suivantes:
>
> *a*) mise en évidence et suppression de ses règles et usages en matière d'emploi, non d'autre part autorisés en droit, dans les cas où ils font obstacle à la carrière de membres des groupes concernés;

Il est donc parfaitement libre de décider quelles règles et quels usages font obstacles, à son avis, à la carrière de membres des groupes concernés. C'est lui seul qui établit quels sont effectivement ces obstacles. Le projet de loi n'en fait absolument pas état. Les directives sont donc trop vagues et aucune exigence précise n'est imposée à l'employeur. Le reste est à l'avenant puisqu'il n'y aucune disposition concernant des personnes ou des organismes qui seraient chargés de faire respecter la loi ou d'appliquer des sanctions contre ceux qui refuseraient de s'exécuter. Les seules sanctions sont celles concernant le dépôt du rapport. La juge Abella a pourtant bien dit dans son rapport que ce genre de mesures étaient inacceptables parce qu'elles n'aboutissaient à rien. Elle a rappelé que des mesures volontaires accompagnées de directives avaient déjà été mises à l'essai sans succès malheureusement et que c'était bien regrettable.

La Commission a conclu que les mesures volontaires ne remédient pas à l'existence de la discrimination institutionnalisée dans les milieux de travail au Canada et elle a recommandé, par conséquent, que les employeurs régis par le gouvernement fédéral soient tenus, par la loi, d'appliquer des mesures d'équité en matière d'emploi. La juge Abella a également fait état d'une étude sur l'expérience américaine dans ce domaine qui a confirmé que tous les programmes de promotion sociale sont voués à l'échec s'ils ne sont pas assortis de sanctions dans la loi. Forte de ces données, la Commission a conclu qu'un organisme indépendant doté des ressources nécessaires, c'est-à-dire d'un personnel qualifié qui connaît bien les relations de travail, les régimes d'emploi et les droits de la personne sur le lieu de travail, est seul capable de faire respecter des mesures de justice dans ce domaine. Or, il n'est absolument pas question d'un tel organisme dans ce projet de loi qui n'arrête, de toute façon, aucun critère pour les employeurs concernant l'équité professionnelle.

Que pense-t-on de cette mesure en général? J'ai dit aux députés ce que j'en pensais moi-même, mais il serait peut-être intéressant de savoir ce que d'autres en ont dit. J'ai en main un communiqué d'un groupe appelé la Coalition pour la justice en matière d'emploi des handicapés. Voici ce qu'elle a dit:

Plus de 100 représentants de groupes de consommateurs et propagandistes de l'organisme se sont réunis le 10 avril au Centre de promotion en faveur des handicapés pour créer un nouveau regroupement ayant pour but exprès de faire en sorte que le gouvernement applique les recommandations du rapport consacré à l'égalité en matière d'emploi par la Commission royale de la juge Rosalie Abella.

Une déclaration rédigée par le regroupement affirme que le projet d'action gouvernementale, c'est-à-dire le présent projet de loi, est inefficace et inacceptable. Il affirme que ce programme est dépourvu de moyens d'exécution forcée, et que ce qu'il faut c'est l'égalité d'accès aux emplois. Il ajoute que le gouvernement semble avoir écarté tant les recommandations présentées par le comité spécial sur les invalides et les handicapés dans son rapport *Obstacles* que celles de la Commission royale Abella.

J'ai également pris connaissance d'une déclaration faite par le Conseil consultatif canadien du statut de la femme, reproduite dans le journal *The Gazette* du 17 septembre. Le Conseil demande à Ottawa de renforcer les dispositions coercitives de son projet de loi, pour contraindre les sociétés de la Couronne et les sociétés à contrôle fédéral d'employer plus de femmes et de personnes des minorités.

Il y a quelques instants j'ai parlé de la *Urban Alliance on Race Relations* de Toronto. Cet organisme a également publié une déclaration qu'il a fait tenir à tous les députés fédéraux, et par laquelle il critique ce projet de loi. J'en reproduis le passage suivant:

Ce qui manque au projet de loi, le voici: (1) Un unique organisme central chargé d'un rôle d'éxécution et de définition de normes pour chacun des quatre secteurs: ministères, sociétés de la Couronne, entrepreneurs, entreprises soumises au contrôle fédéral, et ayant pour attributions:

(1) De définir les dispositions obligatoires du programme;

(2) De fixer des normes en matière d'objectifs et de délais;

(3) De recevoir, d'analyser et de publier les chiffres concernant les effectifs des employeurs;

(4) D'imposer des obligations de programme et des peines aux employeurs récalcitrants.

L'organisme déclare que le projet de loi ne prévoit pas de programmes obligatoires pour les quatre secteurs, qu'il ne prévoit pas non plus d'obligations contractuelles de conformité pour tous les entrepreneurs de travaux d'État ayant plus de 50 employés et plus de $200,000 de marchés d'État par année.

Je voudrais également mentionner un rapport dans lequel une coupe représentative d'entreprises a également convenu qu'il est nécessaire d'avoir des normes dont le respect puisse être imposé, si l'on veut qu'il y ait équité d'emploi sur le marché du travail. J'ai une citation de M. William McEwen, président du comité *Resources and Equal Opportunity* de l'Association nationale des manifacturiers des États-Unis. Il a dit ce qui suit:

• (1140)

La conformité volontaire aux lois de promotion sociale, cela n'existe pas. Si la conformité volontaire avait donné des résultats, c'est avec dix directives que Moïse serait redescendu de la montagne.

La suite de l'article dit que si l'on veut que tous les employeurs soient traités également, si l'on veut qu'il y ait de véritables progrès chez les employeurs, il faut des normes d'équité d'emploi claires et nettes, dont l'exécution puisse être imposée.

Plusieurs de mes collègues, comme je l'ai mentionné, monsieur le Président, sont chargés des groupes désignés dont il est question au projet de loi. Ma collègue, la députée d'Outremont (M^me^ Pépin), est chargée du statut de la femme dans notre parti; ma collègue, la députée de Mont-Royal (M^me^ Finestone), a été critique pour les questions du statut de la femme. Le député de York-Ouest (M. Marchi) est chargé des minorités visibles. Le député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille) est chargé des handicapés, et le député de Cochrane Supérieur (M. Penner) est chargé des Indiens et des autochtones. Tous ces dossiers sont visés par le projet de loi, et tous ces députés tiendront à exposer en quoi ces groupes désignés trouvent le projet de loi décevant. Je suis persuadé qu'ils tiendront à participer au présent débat.

Au comité, monsieur le Président, nous tiendrons à ce que ces groupes désignés aient toutes les possibilités de se faire entendre. Nous aimerions qu'ils puissent présenter leurs observations au comité. Nous espérons qu'à la suite de ces audiences, le ministre ménagera la possibilité d'apporter des amendements pour que le projet puisse être sensiblement amélioré grâce aux travaux du comité.

Nous avons abordé une ère nouvelle en matière de comité, et si nous voulons vraiment que les comités aient plus de pouvoirs, j'espère que le comité qui s'occupera de ce projet de loi, après avoir entendu beaucoup de ce que j'ai dit aujourd'hui, présentera des amendements, et que le ministre les acceptera.

Le projet de loi est orienté dans la bonne voie. C'est un léger progrès, mais il ne va pas assez loin. Il n'applique pas les recommandations Abella, et il déçoit beaucoup de groupes désignés autant que l'opposition officielle.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute, je crois, que l'équité en matière d'emploi est notre objectif à tous ici, à la Chambre. Je crois que l'équité en matière d'emploi est, dans son ensemble, une question extrêmement importante.

Ce dont il est question ici, c'est vraiment de la nécessité d'établir au Canada une plus grande justice en matière d'emploi et de créer davantage d'emplois. Il s'agit de l'équité en matière d'emploi offert aux Canadiennes qui souffrent encore massivement de la discrimination au travail, que ce soit dans la Fonction publique fédérale, provinciale et municipale ou dans le secteur privé. Il s'agit encore d'équité à l'égard des Canadiens qui sont handicapés et qui, par conséquent, ont plus de mal que les autres à décrocher un emploi.

Il s'agit d'équité à l'égard des minorités visibles qui, à cause de la couleur de leur peau ou d'autres caractéristiques, font l'objet de discrimination dans la recherche d'un emploi, de même qu'à l'égard des autochtones qui, même s'ils ont été les premiers Canadiens et qu'ils vivent ici depuis des centaines d'années, souffrent de discrimination plus que quiconque lorsqu'ils demandent de la formation professionnelle et cherchent un emploi et cela, dans tout le Canada.

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement a gagné un mandat massif le 4 septembre dernier. Ils ont beaucoup parlé, pendant cette campagne électorale, de création d'emplois. Mais malgré cela, nous avons toujours dans ce pays 1.5 million de personnes sans travail, un taux de chômage de 10.3 p. 100.

C'est encore pire pour les femmes canadiennes et les groupes minoritaires, comme les minorités visibles, les handicapés, les autochtones canadiens. Mais malgré le fait que nous soyons ici dans un pays très très riche et renfermant beaucoup de ressources naturelles, malgré le fait que nous ayons un grand nombre de personnes possédant un niveau élevé d'éducation, il existe parmi nous aujourd'hui beaucoup de discrimination.

[*Traduction*]

La ministre est très positive, prononce de belles paroles et parle de toutes sortes de buts et objectifs, et elle a le tour de bien présenter le projet de loi, mais il n'en reste pas moins que celui-ci comporte de grandes lacunes, lacunes qu'on peut repérer à la lumière du rapport Abella. Le projet de loi dont la Chambre est saisie prévoit des mesures volontaires de promotion sociale. En fait, la seule chose qui soit obligatoire dans le projet de loi, monsieur le Président, c'est la présentation d'un rapport annuel.

Secundo, le projet de loi ne prévoit aucun mécanisme obligatoire de mise en application, et la ministre le sait. Tertio, le projet de loi ne fixe ni buts ni objectifs, et ne prévoit pas non plus d'échéanciers pour la réalisation de l'équité en matière d'emploi pour les femmes et les minorités. Enfin, le projet de loi n'est pas complet. Il passe sous silence la notion de salaire égal pour un travail d'égale valeur, tout le problème des garderies et toutes sortes d'autres problèmes auxquels sont aux prises les femmes et les minorités au Canada.

Mlle MacDonald: C'est déjà dans les lois.

M. Nystrom: La ministre dit que c'est déjà dans les lois.

Mme Mitchell: Ce n'est pas en vigueur.

M. Nystrom: Nous éprouvons toutes sortes de problèmes avec ces notions . . .

Mlle MacDonald: Nous n'avons pas besoin d'une loi pour en arriver là.

M. Nystrom: . . . comme l'a admis le premier ministre (M. Mulroney) lui-même au cours de la campagne électorale. Et pour réaliser une véritable équité en matière d'emploi pour les femmes et les groupes minoritaires, il nous faut adopter une attitude plus globale.

Je ne crois pas que nous ayons besoin au Canada de mesures obligatoires de promotion sociale. Nous avons besoin d'un organisme indépendant de mise en application, de buts, d'objectifs et d'échéanciers qui soient précisés dans la loi et, je crois, d'un projet de loi plus complet.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai également parlé avec de nombreux groupes québécois, et plusieurs syndicats et groupes québécois ont manifesté leur mécontentement envers ce projet de loi. Entre autres, la vice-présidente de la Fédération des travailleurs du Québec, Marie Pinsonneault, a déclaré au cours de la conférence du Congrès du travail canadien, en fin de semaine dernière, que le projet de loi même est une insulte pour le peuple québécois . . . Même le texte français . . .

[*Traduction*]

. . . peut-être la ministre pourrait-elle y voir.

[*Français*]

Le texte français ne reflète pas les intentions énoncées dans le texte anglais. Par exemple, à la page 2 . . .

[*Traduction*]

. . . où l'on parle de «EMPLOYMENT EQUITY» en anglais.

[*Français*]

En français, c'est:

«EQUITÉ PROFESSIONNELLE»

Ce n'est sûrement pas «EQUITÉ PROFESSIONNELLE», c'est équité pour n'importe quelle femme, n'importe quel groupe minoritaire dans ce pays. Mais dans le texte français, c'est:

«EQUITÉ PROFESSIONNELLE»

En anglais, c'est «EMPLOYMENT EQUITY».

Monsieur le Président, il y a aussi un autre exemple, à l'article 4 de ce même projet de loi, où on peut lire en anglais:

[*Traduction*]

«An employer shall implement equity by . . . »

[*Français*]

Mais en français, on peut lire:

L'employeur vise à l'équité professionnelle par les actions suivantes:

Monsieur le Président, «vise» laisse entendre qu'il y a bien un objectif mais non pas du tout une obligation.

Monsieur le Président, c'est une «déformation», il y a une nette différence entre les deux langues. Monsieur le Président, il y a beaucoup de discrimination contre les femmes ici au Canada. Au Tableau 5, dans le rapport de la juge Abella, on peut lire que dans les groupes de «directeurs et administrateurs», seulement 25 p. 100 de ces groupes sont des femmes canadiennes, 75 p. 100 sont des hommes; dans les «groupes techniques, scientifiques, mathématiques», seulement 14 p. 100 des personnes de ces groupes sont des femmes canadiennes. Également, au Tableau 10, la juge Abella dit que l'écart des salaires entre les hommes et les femmes est très très grand, que le revenu moyen des femmes est de seulement 64 p. 100 du revenu moyen des hommes ici au Canada. De plus, dans son rapport, la juge Abella dit qu'il y a beaucoup de statistiques similaires qui démontrent très clairement la discrimination contre, ou vis-à-vis, les autochtones, les minorités visibles et les handicapés au Canada.

• (1150)

[*Traduction*]

L'expérience canadienne pour ce qui est des programmes de promotion sociale est très brève par rapport à celle des États-Unis. Les programmes volontaires de promotion sociale existent là-bas depuis de nombreuses années. Il y a environ 25 ans, ce pays décidait d'adopter des programmes obligatoires vu que les programmes volontaires s'étaient révélés inefficaces.

J'ai ici un article publié récemment dans le *Globe and Mail*. Cet article est intitulé: «Les grandes entreprises américaines favorables aux mesures de promotion sociale.» On a constaté aux États-Unis que les programmes de promotion sociale obligatoires sont avantageux pour les grandes entreprises et pour l'économie sans compter qu'ils permettent de réaliser des profits. En dépit du fait que Ronald Reagan tente depuis peu de faire marche arrière en ce qui concerne les aspects obligatoires des mesures législatives sur le promotion sociale aux États-Unis, les grandes entreprises jugent que c'est là une excellente chose.

Au Canada, nous avons tenté de mettre en application des programmes volontaires de chances égales d'emploi. Dans la plupart des cas, ils n'ont pas été très efficaces. La juge Abella signale dans son rapport à quel point la proportion de femmes ou de personnes de groupes minoritaires qu'elle a étudiés n'ont pas joui de possibilités accrues d'emploi et que la discrimination ne s'est vraiment pas atténuée en dépit des programmes volontaires. Nous avons la Commission des droits de la personne et une législation sur les droits de la personne, mais elles n'entrent en jeu que si quelqu'un formule un grief. Voilà pourquoi nous avons besoin de mesures obligatoires au Canada.

A mon avis, le projet de loi C-62 nous révèle que le gouvernement n'a pas vraiment appris que les programmes volontaires de promotion sociale sont inefficaces. Il n'a rien appris de l'expérience américaine et ne comprend pas vraiment ce que dit la juge Abella dans son rapport. Monsieur le Président, le gouvernement tente de réinventer la roue. Il tente de refaire les mêmes vieilles choses qui se sont révélées vaines depuis des années. Ce projet de loi est tout au plus une tentative timide qui ne modifiera pas fondamentalement la situation. La seule partie obligatoire du programme est la présentation d'un rapport et l'amende de $50,000 imposée à quiconque ne signale pas ce qu'il fait dans le domaine de la promotion sociale. Voilà tout ce qu'il y a dans ce projet de loi et les deux ministres en sont parfaitement conscients.

Le document de travail de la ministre publié il y a un certain temps affirme que les employeurs ne seront pas tenus de soumettre des plans d'exploitation précis au gouvernement ni de signaler les initiatives particulières. La ministre dit que seule l'opinion publique rendra son jugement. Elle prétend que si cela se sait que la compagnie A agit mal en ne recrutant pas assez de femmes ou de Canadiens appartenant à divers groupes minoritaires, la seule force de l'opinion publique la forcera à changer d'attitude. Cela n'a rien donné dans le passé aux États-Unis et j'estime que cela ne donnera rien ici maintenant parce qu'il n'y a pas de sanctions. La situation ne sera pas plus équitable et il n'y aura pas plus d'emplois au Canada. De fait, à la page 195 de son rapport, la juge Abella dit que les programmes volontaires ne sont pas efficaces. La ministre parle souvent de l'excellent rapport de la juge Abella et j'en citerai le passage que voici:

> Un programme volontaire comportant une obligation de présenter des rapports demeure néanmoins volontaire si l'organisme concerné n'est pas contraint de remédier aux pratiques discriminatoires que pourraient révéler les rapports présentés.

Elle affirme qu'un programme demeure volontaire si on exige uniquement la présentation de rapports. Dans son rapport, elle répète à maintes reprises que le programme doit être obligatoire, qu'il faut dresser des plans de mise à exécution et veiller à ce que les exigences concernant l'équité en matière d'emploi fassent l'objet de mesures législatives. Voilà pourquoi, nous avons besoin d'une promotion sociale obligatoire au Canada.

Ce qui nous manque aussi actuellement, c'est un organisme chargé de faire appliquer la loi. Nous n'avons pas non plus d'objectifs ou d'échéanciers. Et pourtant, lorsqu'il faisait campagne comme chef de l'opposition, le premier ministre nous avait promis de fixer des objectifs et des échéanciers pour faire régner une plus grande équité pour les Canadiennes. Voici ce qu'il déclarait:

> Nous comprenons la nécessité de bien planifier les ressources humaines au sein de la fonction publique fédérale, et notamment d'établir des buts et des objectifs en vue d'en arriver dans toutes les sphères d'activités fédérales à une parité pour les femmes qui soit proportionnelle à leurs compétences et à leurs attentes. Parmi les nombreuxes mesures à prendre, il faut établir des objectifs numériques. Des programmes de formation et de recyclage s'imposent également.

Où sont les objectifs numériques, où est l'échéancier, où sont les mesures donnant suite à cette promesse électorale? Je ne vois rien de tel, monsieur le Président. Voilà une autre promesse du premier ministre du Canada qui n'a pas été tenue. La nécessité de fixer des buts et des objectifs a été rappelée à maintes reprises autant par la juge Abella, les Amérindiens, les femmes et d'autres groupes de notre société que par le premier ministre quand il sollicitait les suffrages des Canadiens. Or on ne trouve rien de tel dans la mesure présentée par le gouvernement.

On a beaucoup fait état du fait que le premier ministre avait travaillé pour le monde syndical, qu'il avait défendu les travailleurs et qu'il avait été chauffeur de camion sur la rive nord du Saint-Laurent. On a dit qu'il était partisan de la démocratie active et qu'il estimait que les gens devraient avoir leur mot à dire dans les affaires qui les concernent. Or absolument rien dans la mesure à l'étude ne prévoit que les travailleurs syndiqués pourront jouer le moindre rôle afin d'atteindre les objectifs d'équité professionnelle. Comment se fait-il qu'on n'invite pas les travailleurs à collaborer, par le truchement de leurs syndicats, à la réalisation de ces objectifs en faveur des femmes ou des autres groupes mentionnés dans le projet de loi?

J'aimerais parler également du respect des contrats. En mars et avril derniers, la ministre a insisté sur la nécessité de faire respecter les conditions des contrats en disant que le gouvernement dépensait chaque année des milliards pour l'achat de biens et de services, qu'il fallait que les entreprises auxquelles nous achetons ainsi des biens et des services se soucient davantage des programmes de promotion sociale. Or rien n'oblige ces entreprises à se conformer aux conditions que le gouvernement voudrait les voir observer. Il n'y a rien d'obligatoire. Aucune peine n'est prévue. Aux États-Unis, les entreprises sont obligées de respecter les contrats. Je le répète, au Canada on s'en remet à la bonne volonté des entreprises ayant plus de 100 employés ou des contrats de plus de $200,000. Pourquoi ne pas les obliger à respecter leurs contrats? Le gouvernement ne croit-il pas que cela devrait être obligatoire?

J'ai consulté mes dossiers et j'y ai trouvé une autre promesse qu'avait faite le premier ministre lorsqu'il était chef de l'opposition. Ce gars-là a fait des tas de promesses, plus de 300.

M. Boudria: Trois cent trente-huit.

M. Nystrom: Trois cent trente-huit promesses. Cherchant à attirer le vote féminin l'été dernier, voici ce qu'il a dit au sujet du respect des contrats:

> Si elles veulent faire affaire avec le gouvernement, ces sociétés devront expliquer à fond leurs plans d'action, leurs échéanciers et leurs programmes pour attirer, former et faire avancer les femmes dans leurs entreprises. A mon sens, c'est une exigence légitime et équitable.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) devrait nous indiquer quelle disposition du projet de loi va donner force de loi à la promesse du premier ministre et obliger les sociétés à faire état de leurs plans d'action au lieu de se contenter d'expliquer ce qu'elles ont fait pour promouvoir

l'équité professionnelle. Je vois un député conservateur tellement mal à l'aise qu'il est déjà du côté de l'opposition. Le premier ministre a dit que les sociétés seraient tenues d'expliquer à fond leurs plans d'action, leurs échéanciers et leurs programmes pour attirer, former et faire avancer les femmes. Si le gouvernement a été élu à la suite de ses promesses et de ses engagements, il devrait présenter des projets de loi qui en tiennent compte. Il n'est pas étonnant que les Canadiens fassent preuve de tant de cynisme à l'endroit du premier ministre. Savait-il que le thon était avarié? A-t-il su qu'un ministre avait démissionné? Qu'a-t-il promis au sujet des pensions de la sécurité de la vieillesse? Que dit-il à propos des allocations familiales? Je sais que la ministre respecte les promesses électorales, mais elle craint de tenir tête au premier ministre, ou bien elle a essayé de s'affirmer, mais sans succès.

• (1200)

M. Turner (Ottawa-Carleton): Vous plaisantez!

M. Nystrom: Un des députés de l'arrière-banc pense que je plaisante. C'est très insultant pour la ministre. Elle m'inspire plus confiance qu'à lui. Je suis certain qu'elle a voulu respecter cette promesse. Je suis certain qu'elle s'est affirmée au conseil des ministres et qu'elle a essayé de rappeler au premier ministre les promesses qu'il a faites à propos d'objectifs et d'échéanciers.

M. Hnatyshyn: Il tient ses promesses. Où étaient les néo-démocrates? Ils n'ont rien dit.

M. Nystrom: Au contraire, nous avons dit à maintes reprises à la Chambre et pendant la campagne électorale qu'il importe d'avoir des buts et des objectifs. Le premier ministre a dit: «C'est une bonne idée, Ed». Il a fait la même promesse. Une fois de plus je demande aux Canadiens de communiquer avec les députés conservateurs et avec la ministre pour leur dire de tenir leurs promesses. Le premier ministre a dit que c'était un dépôt sacré. Tenez vos promesses aux femmes et aux autres Canadiens. Quand nous parlons de promotion sociale et de respect des contrats, nous faisons allusion à au moins 12 milliards de dollars de dépenses publiques. Cela représente beaucoup d'argent, et le gouvernement peut donc avoir une énorme influence sur le secteur privé d'un bout à l'autre du pays.

Je le répète, je ne crois pas que ce projet de loi soit assez complet. Toute la notion de parité de la rémunération pour travail d'égale valeur n'est pas appliquée au Canada comme elle devrait l'être. Selon moi, l'équité en matière d'emploi est impossible sans un projet de loi complet qui permet de garantir l'application de cette notion. Il faut également consacrer davantage aux garderies. La ministre elle-même sait fort bien que de plus en plus de mères ayant de jeunes enfants travaillent. La juge Abella a déclaré dans son rapport qu'en 1980, il y avait quelque 760,000 enfants de moins de six ans dont la mère travaillait. Les services de garderie sont inadéquats au Canada.

Le gouvernement fédéral devrait prendre plus d'initiatives tendant à collaborer avec les provinces, afin d'atteindre l'objectif d'égalité en matière d'emploi et de faire disparaître la discrimination.

Mlle MacDonald: Qu'a fait le gouvernement néo-démocrate au Manitoba?

M. Nystrom: De cette façon, il y aura plus de justice sociale au Canada, si je peux m'exprimer ainsi. A l'heure actuelle, dans le domaine de l'enseignement, les membres de familles pauvres, de familles autochtones et de toutes sortes d'autres groupes sont encore victimes d'une énorme discrimination. L'accès à la formation n'est pas le même pour tous. Il existe toutes sortes de formes de discrimination à l'endroit des handicapés. C'est manifeste dans la conception architecturale de nos immeubles et dans le fait qu'ils ne peuvent profiter de bien des services publics. Il y a toutes sortes de frais additionnels pour les handicapés. Nous devrions prendre davantage de mesures et adopter une position plus ferme en ce qui a trait à la justice sociale.

Je suis très déçu de voir que la ministre ne met pas en œuvre les recommandations de la juge Abella qui auraient assuré une équité professionnelle est obligatoire au Canada. Je le répète, je pourrais vous citer bien des pages où la juge Abella affirme que c'est tout à fait nécessaire, que les programmes volontaires d'équité professionnelle et de promotion sociale ne donneront rien. Comme le premier ministre l'a déclaré lui-même au cours de la campagne électorale, il faut que cette notion soit mise en œuvre et prévue dans la loi. Pourquoi la ministre est-elle si pusillanime? Pourquoi prend-elle une mesure si timide alors qu'elle détient une écrasante majorité et le mandat d'agir et qu'elle peut se baser sur le rapport tout à fait excellent de la juge Abella? Il faut fixer des calendriers, établir des objectifs et tout mettre en œuvre pour les faire appliquer. On ne peut simplement s'adresser à une grande société comme General Motors ou toute autre société—le cas du thon est peut-être un très bon exemple—et lui demander de bien vouloir mettre en œuvre des programmes de promotion sociale.

Ces programmes deviennent de plus en plus importants au fur et à mesure que le temps passe. L'économie mondiale est en mutation, tous les pays subissent les effets de la récession et il faut faire face à tout le problème des finances internationales. Lorsqu'on crée du chômage, ce sont généralement les groupes défavorisés qui sont licenciés au premier. C'est une autre raison pour rendre obligatoire la mise en œuvre de programmes de promotion sociale. Il y a également les effets de l'évolution technologique, le disparition très rapide d'emplois. L'automatisation des bureaux et des banques entraîne des licenciements et là encore, ce sont les femmes et les groupes minoritaires défavorisés qui sont les premières victimes. Nous ne voulons pas créer plus de ghettos de l'emploi au Canada et c'est pour ces raisons que nous devons nous fixer des objectifs et prendre les mesures voulues pour les réaliser, si nous voulons en arriver à une situation équitable et créer plus d'emplois pour tout le monde.

En terminant, je dirai ceci: j'ai toujours cru qu'il suffit de donner aux gens les outils voulus et de les traiter en égaux pour qu'ils bâtissent un pays remarquable pour tous. Ils pourraient ainsi apporter à la société une contribution dont nous serions tous fiers. Chose certaine, il incombe au gouvernement de prendre les mesures voulues pour que l'égalité et la justice triomphent.

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, il me fait énormément plaisir d'intervenir ce matin sur ce projet de loi extrêmement important. Je compte dissiper certaines idées fausses que véhiculent les députés de l'opposition sur les objectifs de ce projet de loi. Nous savons que le débat à ce stade-ci porte sur les principes du projet de loi, dont je crois pouvoir parler avec une certaine autorité. Pendant des années je me suis occupée activement de la mise au point et de l'application

des programmes d'équité professionnelle, tant pour les femmes que pour les autochtones. Je sais ce que c'est que de se plonger dans l'action, de ne pas se contenter de formuler des critiques comme celles que nous entendons ici. C'est infiniment plus difficile que le député de l'opposition semble vouloir nous le faire croire.

En ma qualité de membre du comité spécial des droits à l'égalité, j'ai eu le privilège de voyager à travers le pays au cours des six derniers mois et d'entendre les représentants des groupes concernés par ce projet de loi. J'ai entendu les témoignages de groupes de femmes, de minorités visibles, de handicapés et d'autochtones. Je les ai entendus exprimer leurs préoccupations sur l'égalité des chances et l'équité professionnelle. Je voudrais parler aussi de certaines de ces préoccupations. Nous avons également reçu les témoignages d'autres Canadiens qui entretiennent des craintes profondes et des préjugés sur l'équité professionnelle et nous avons le devoir en tant que parlementaires de prendre ces craintes et ces inquiétudes en considération. D'après ce que j'ai entendu à la Chambre ce matin, on comprend aussi mal ici à la Chambre que dans le grand public en quoi consiste l'équité professionnelle et quel est le meilleur moyen de la réaliser. Je reviendrai sur ces aspects plus tard, mais je veux que mes collègues sachent que le projet de loi rend bien l'équité professionnelle obligatoire et prévoit un mécanisme d'application.

On a beaucoup parlé d'équité professionnelle pendant de nombreuses années. Je sais que ce n'était pas facile, il y a vingt-cinq ans, quand je suis entrée sur le marché du travail. Nous disions qu'il fallait faire plus de place aux femmes. Mais comment s'y prendre dans les faits? Mes collègues de l'opposition ont été à même de s'occuper de la question pendant de nombreuses années et bien que des rapports aient attiré leur attention sur les injustices et les difficultés existantes, ils ont fait très peu dans ce domaine. Ce n'est que dans la dernière année que le gouvernement actuel a pris des mesures concrètes pour montrer à tous les Canadiens que nous voulons réaliser l'égalité en milieu de travail.

Il a été question du rapport de la juge Abella ici ce matin. C'est un document remarquable signé par une femme extraordinaire de notre société. Le rapport a été déposé à la Chambre en novembre. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration a produit en mars une réponse globale décrivant l'orientation des initiatives gouvernementales. Nous avons déposé en juin la mesure législative que nous sommes en train de débattre. J'espère que son adoption ne tardera pas et que nous ne ferons pas perdre plus de temps à d'autres groupes, dont un grand nombre ont comparu devant les divers comités gouvernementaux. J'aimerais que nous procédions rapidement à l'adoption de cette mesure.

• (1210)

En réponse aux questions que se posent bien des Canadiens de ma circonscription et d'ailleurs au Canada, j'aimerais dire pourquoi cette mesure législative est nécessaire. C'est peut-être facile à comprendre pour la plupart d'entre nous, mais certains de nos concitoyens se le demandent encore. Ils tiennent la société canadienne pour une société qui met l'accent sur la liberté individuelle et les devoirs de la personne. Ils se demandent pour quelle raison accorder un traitement spécial à certains Canadiens. Nous entretenions naguère le mythe que tous ceux qui ont de l'endurance, du sens commun et la volonté de réussir pouvaient réaliser tous leurs rêves. Nous nous appliquons au Canada à entretenir le mythe d'Horatio Alger, et bien des Canadiens, et aussi des Canadiennes, s'imaginent que c'est ainsi qu'il faut faire.

Des femmes qui ont comparu devant notre comité de l'équité en matière d'emploi nous ont dit qu'elles ne voulaient pas de traitement de faveur. «Je suis parvenue là où je suis par mes propres moyens. Je ne pense pas que le gouvernement doive faire quelque chose pour les femmes». Nous avons le devoir d'écouter également ce que ces femmes-là ont à dire. Malheureusement, la réalité telle que nous la connaissons est toute différente.

Voici ce qu'a déclaré devant notre comité Sherry Stein, de la Coalition pour l'équité en matière d'emploi pour les invalides:

> Dans une société idéale, on n'aurait pas besoin de mesures d'action positive. Mais dans une société comme la nôtre où il est reconnu que certains groupes de personnes, y compris celui des adultes invalides, sont désavantagés, il est nécessaire de favoriser ces personnes jusqu'à ce qu'elles puissent soutenir la concurrence des autres sur le marché du travail.

Quand nous consultons les statistiques, nous constatons par ailleurs qu'il existe maints groupes de personnes désavantagées. Nous savons que 77 p. 100 des femmes sur le marché du travail se situent dans seulement 5 des 22 principales catégories d'emplois. En 1982, une femme diplômée d'université touchait le même salaire qu'un homme diplômé d'école secondaire. Les blancs ont trois fois plus de chances que les noirs de trouver un emploi.

Ce matin, mon collègue a fait état d'une enquête effectuée dans le grand Toronto au sujet de la discrimination raciale. Nous savons hélas! que cette discrimination existe encore au sein de notre société. Nous savons que 50 p. 100 des invalides capables de travailler sont en chômage. Nous savons également que dans certaines localités autochtones, le taux de chômage dépasse 70 p. 100.

De toute évidence, il faut agir. D'autant plus, comme l'a dit madame la ministre, qu'une action se justifie pleinement du point de vue économique. Nous estimons que tous les Canadiens ont un rôle à jouer au sein de notre société économique et qu'ils devraient pouvoir contribuer à l'enrichissement collectif.

Cette mesure est également conforme aux principes énoncés à l'article 15 de la Charte des droits et des libertés concernant l'équité pour tous en matière d'emploi. Nous ne permettrons plus que se gaspillent les talents de tant de Canadiens sous prétexte qu'ils appartiennent à un groupe qui a fait jusqu'à présent l'objet de mesures discriminatoires.

A mon avis, la société que nous voulons tous instaurer doit se signaler par une volonté véritable d'instaurer l'égalité des chances, de ne pas laisser les économiquement et les socialement faibles parmi nous s'affaiblir davantage, de mettre en œuvre des mesures énergiques pour permettre aux faibles d'améliorer leur condition.

Même si certains s'inquiètent, je le sais, des répercussions possibles de l'instauration de l'équité en matière d'emploi, je pense que si nous procédons d'une façon sensée et intelligente, la société ne pourra qu'en bénéficier.

Mais comment concilier le principe de l'équité en matière d'emploi et le principe du mérite? Je ne pense pas que ce soit impossible. Dans le cadre de l'équité en matière d'emploi, nous continuons de dire que pour occuper un poste déterminé, le titulaire doit posséder les titres et qualités voulus. Il n'est pas question que les candidats qui ne possèdent pas les titres et

qualités voulus obtiennent le poste malgré tout. Nous affirmons que grâce à des programmes de formation suffisants, les gens qui, jusqu'à présent, s'étaient trouvés désavantagés du fait de leur appartenance à des groupes minoritaires, seront désormais considérés au même titre que tous les autres travailleurs sur le plan des possibilités d'emplois.

Comme vous le savez, monsieur le Président, nous comptons, avec cette mesure, obtenir des résultats. Je pense que c'est le seul repère dont nous devrions avoir besoin pour ce genre de projet de loi.

On a soutenu ce matin, et j'ai également entendu d'autres groupes l'affirmer, que nous ne sommes ps allés assez loin avec cette mesure. Certains préconisent que l'État pèse de tout son poids, ils réclament toute une organisation bureaucratique destinée à obliger les entreprises à embaucher des travailleurs, et l'on sait que cela implique une paperasserie énorme et une foule d'autres choses qui ne sont pas très utiles, à mon humble avis. On peut toujours charger des bureaucrates de préparer des tas de rapports et de brandir des statistiques, mais au fond, il faut que l'employeur lui-même comprenne les buts et les objectifs du programme et décide sérieusement de l'appliquer dans son entreprise. Il faut éviter la paperasserie et l'intervention tatillonne des bureaucrates.

Il nous faut également avoir les données de base. Revenons à l'article 4 du projet de loi. Je crois que c'est l'article essentiel. Mes collègues d'en face ne l'ont peut-être pas compris. Il se lit comme suit:

> L'employeur vise à l'équité professionnelle par les actions suivantes:
>
> *a*) mise en évidence et suppression de ses règles et usages en matière d'emploi, non d'autre part autorisés en droit, dans les cas où ils font obstacle à la carrière de membres des groupes concernés;
>
> *b*) instauration des règles et usages et prise des mesures d'aménagement voulus pour que le nombre de membres de ces groupes dans ses différents postes soit proportionnel à leur représentation:
>
> (i) au sein de la population active,
>
> (ii) dans les secteurs de la population active susceptibles d'être distingués en fonction de critères de compétence, d'admissibilité ou d'ordre géographique où il serait fondé à procéder à ses recrutements ou à l'avancement de ses salariés.

Voilà le fond de la question. Il faut d'abord connaître les données de base, savoir combien on compte de travailleurs chez certaines minorités raciales, chez les handicapés, les femmes et les autochtones pour certaines catégories d'occupations professionnelles parmi lesquels on peut recruter. Il ne s'agit pas de dire que telle ou telle compagnie devrait compter 30 p. 100 d'employés féminins, ou 20 p. 100 de personnes handicapées. Ce serait tout à fait irréaliste.

Mettons que j'aie une entreprise à Toronto. Je sais par exemple qu'il existe des personnes physiquement handicapées qui ont les aptitudes de base ou qui, après avoir reçu la formation nécessaire, peuvent les acquérir. Supposons que ces personnes comptent pour 20 p. 100 des travailleurs dans une catégorie donnée. Ma compagnie se fixera son propre objectif. La loi ne peut pas le lui fixer. Il appartient à chaque employeur de le faire en fonction des critères d'ordre géographique et de ses besoins professionnels.

A mon sens, c'est la seule manière rationelle et raisonnable de favoriser l'équité professionnelle. Tous ces arguments au sujet des quotas et des objectifs ne servent qu'à brouiller les pistes. D'abord, personne ne veut de quotas. Même M^me^ Rosie Abella s'y est opposée.

Mme Mitchell: Avez-vous parlé dernièrement à des associations féminines?

Mme Collins: La solution que nous proposons dans ce projet de loi est réalisable à mon sens. Grâce aux directives que la ministre propose, les employeurs comprendront comment ils doivent s'y prendre pour se conformer à l'article 4 et le mettre en application.

Enfin, je voudrais parler du mécanisme de mise en application. On a dit que des policiers ne viendraient pas frapper à la porte en disant «Vous n'avez pas atteint 20 p. 100 ou vous n'avez pas fait ceci.» Il existe pourtant bel et bien un mécanisme de mise en application. Il y a la Commission canadienne des droits de la personne, à laquelle la loi confère déjà le pouvoir de faire des plaintes et de prendre des initiatives. Je ne pense pas que nous ayons besoin d'un autre organisme administratif pour jouer le rôle de policier. Nous avons la Commission des droits de la personne, qui est très respectée, qui est bien disposée et qui est compétente . . .

Mme Mitchell: Elle ne peut pas modifier l'organisation des sociétés.

Mme Collins: . . . grâce aux ressources qu'elle aura, d'après la ministre, elle pourra intervenir efficacement et faire appliquer les dispositions de ce projet de loi s'il le faut.

Je suis persuadée que ce projet de loi sera à l'origine d'occasions d'emploi dans toutes les couches de la société qui en ont grand besoin. Nous admettons que c'est un début. Nous verrons ce qui arrivera d'après les résultats.

Je vois deux possibilités. Je vois et j'espère qu'il existe une possibilité, grâce à l'éducation du public et à sa participation—parce que la ministre et ses collaborateurs coopéreront avec les employeurs, les syndicats et les groupes visés—d'arriver à l'équité en matière d'emploi; nous finirons par ne plus avoir besoin de cette mesure législative. Je voudrais qu'il y ait une disposition abrogatoire. Je crois que c'est l'objectif visé en fin de compte. A certains égards, il s'agit d'une mesure provisoire visant à nous aider à relever nos critères.

• (1220)

Si je me trompe, si je suis trop optimiste, il faudra peut-être songer à d'autres mesures. Pour ma part, je ne pense pas que les Canadiens réagissent ainsi à cette mesure législative. Mon expérience personnelle dans le secteur privé m'a permis de constater que lorsqu'on donnait une telle occasion aux personnes avec qui je travaillais ou lorsqu'on attirait leur attention sur cette question, elles étaient bien disposées à s'adapter et à contribuer à fournir les mécanismes nécessaires, avec l'aide de la ministre et de ses collaborateurs. Je crois que les Canadiens de toutes les régions du pays réagiront bien à cette mesure législative.

L'équité en matière d'emploi n'est pas seulement un but auquel des utopistes, de doux rêveurs tiennent comme à la prunelle de leurs yeux. C'est un moyen d'en arriver à une certaine égalité et à une plus grande efficacité sur le marché du travail. C'est à cela que ça revient; toute mesure législative doit être juste et je crois que ce projet de loi l'est. Je crois par ailleurs que la majorité écrasante des Canadiens sont d'accord avec nous. Le public soutiendra les employeurs qui essaient honnêtement de promouvoir l'équité au travail.

Je le répète, c'est un premier pas. C'est le début d'une certaine coopération entre le gouvernement, les employeurs importants, les ouvriers et les organismes qui défendent les intérêts des femmes, des autochtones, des minorités visibles et des invalides. Nous pouvons progresser ensemble. L'utilisation optimale de nos ressources humaines constitue un facteur de développement économique essentiel. Ce projet de loi prouve que nous tenons à promouvoir la justice sociale et le renouveau économique. Tous les Canadiens accueilleront bien cette mesure tant attendue qui marque un premier pas vers l'équité en matière d'emploi pour tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Monsieur le Président, je voudrais aborder trois domaines différents pendant la période réservée aux questions et aux commentaires. Dans mon discours, j'ai parlé de la différence qui existe entre la version française et la version anglaise du projet de loi. La députée d'en face pourrait peut-être expliquer pourquoi, dans la version anglaise, on a indiqué «Employment Equity» au dessus de l'article 4. Cela devrait s'adresser à tout le monde et il devrait s'agir d'emploi en général et pas juste de professionnels. Je sais qu'elle a parlé d'emploi en général mais la version française dit «équité professionnelle». Pourquoi existe-t-il une différence entre les deux versions?

La députée a ajouté que ces objectifs étaient déraisonnables. Si c'est le cas, pourquoi le premier ministre (M. Mulroney) a-t-il promis de légiférer pour établir ces objectifs? S'ils ne sont pas raisonnables, pourquoi a-t-il fait cette promesse et pourquoi la trahit-il maintenant que les conservateurs sont au pouvoir?

Enfin, elle a dit que nous ne connaissions pas la loi en citant l'article 4 du projet de loi qui stipule notamment qu'un employeur doit assurer l'équité en matière d'emploi. C'est du moins ce qui figure dans la version anglaise. La version française est quelque peu différente. La version française dit simplement que l'employeur vise cet objectif. Néanmoins, elle n'a pas parlé de l'article 5 qui nous précise comment cela se fera. Selon cet article, ce sera au moyen de rapports et tous les détails nous sont donnés. Il faudra déclarer combien d'employés il y a dans chaque branche d'activité ou dans chaque groupe concerné, et ainsi de suite. Les employeurs devront faire des rapports sur toutes ces choses.

Si elle examine attentivement le projet de loi, et je ne suis pas sûr qu'elle l'ait lu, elle constatera que l'article 6 est le seul où il est question d'infraction. Il y est dit que si les employeurs n'ont pas fait de rapports au ministre, ils sont coupable d'une infaction et passibles d'une amende maximale de $50,000. Les rapports sont la seule chose obligatoire. A la page 195 du rapport Abella, il est dit que les pressions de l'opinion publique ne sont pas suffisantes et qu'il faut rendre ces dispositions obligatoires. Pourquoi l'article 6 n'est-il pas plus ferme et n'impose-t-il pas des sanctions aux entreprises qui n'assurent pas l'égalité d'emploi? Pourquoi ne pas le faire? L'article 6 prévoit uniquement des sanctions si les employeurs omettent de présenter un rapport et l'article 7 prévoit que la ministre doit déposer un rapport au Parlement d'ici un an ou plusieurs mois.

Telles sont les questions que je pose. Pourquoi y a-t-il une différence entre le texte français et le texte anglais? Cela ne s'applique-t-il qu'aux professionnels ou bien à tout le monde? Pourquoi ce parti a-t-il promis d'établir des objectifs pendant la campagne s'il n'avait pas l'intention de les rendre obligatoires ou de les inscrire dans la loi? Enfin, la députée peut-elle nous expliquer comment cela peut être obligatoire étant donné que les sanctions ne s'appliquent qu'aux rapports et n'obligent pas l'entreprise à se conformer à l'esprit et à la lettre de la loi? J'admets que cette mesure est pleine de bonnes intentions, mais seule l'opinion publique peut obliger les employeurs à en tenir compte. Cela ne suffit pas. La ministre est en politique depuis suffisamment de temps pour le savoir.

Mme Collins: Monsieur le Président, le député n'a pas le droit de dire que je n'ai pas lu le projet de loi. C'est totalement injustifié.

M. Nystrom: Vous l'avez dit à notre propos.

Mme Collins: Tout député qui s'intéresse de près à cette question comme je le fais depuis 20 ans aura certainement lu ce projet de loi d'un bout à l'autre et l'aura parfaitement compris.

Pour ce qui est de la version française, mes collègues me disent que l'expression équité professionnelle signifie l'équité pour tous. S'il y a des malentendus à propos du libellé, cela pourra certainement être réglé. Nous tenons certainement à ce que le français dise la même chose que l'anglais.

Pour en venir à l'article 6, le député pourrait peut-être examiner l'alinéa 5(2) où il est dit qu'un rapport présenté en vertu du paragraphe (1) doit être établi conformément aux modalités des réglements. La ministre indiquera la façon de procéder dans les règlements. Il ne s'agit pas seulement d'établir un rapport; ce dernier doit être présenté de la façon prescrite. Il devra fournir tous les renseignements dont nous avons parlé. Il précisera dans quelle base de données l'employeur a puisé ses renseignements, combien de femmes se trouvaient dans cette région géographique et quelles sont les intentions de l'employeur à leur égard. Tout cela se fera de la façon prescrite par la ministre. Il ne suffit pas que l'employeur présente une simple feuille de papier. Le rapport doit être établi dans les formes. Le député pourra peut-être examiner cela en détail.

D'autre part, comme la ministre et moi-même l'avons dit, si ces rapports n'indiquent pas que l'employeur respecte l'esprit de la loi et si, par exemple, 60 p. 100 des femmes présentent les qualités requises et que, de toute évidence, l'employeur ne cherche pas à les embaucher dans les mêmes proportions, la Commission canadienne des droits de la personne en sera informée et elle pourra déposer une plainte et mener une enquête approfondie. Je ne vois vraiment pas ce que le député peut demander de plus si ce n'est, peut-être, que les policiers aillent vérifier sur place. Ce n'est pas le genre de gouvernement que nous souhaitons. Ce projet de loi prévoit des dispositions parfaitement adéquates pour nous permettre de faire respecter nos intentions.

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'ai une très brève question supplémentaire. Pourquoi la promesse électorale du premier ministre de faire figurer des cibles et objectifs dans le texte de loi n'a-t-elle pas été respectée? Pourquoi cette promesse a-t-elle été faite mais non respectée? La députée a l'air d'attacher de l'importance à l'honneur.

Mme Collins: Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question dans ma précédente intervention. Encore une fois, si l'on prend l'article 4, c'est du principe qu'il s'agit. Je ne sais pas ce que le député voudrait. Voudrait-il que nous rédigions un projet de loi stipulant que les employés de tous les employeurs doivent appartenir à 40 p. 100 à un certain groupe-cible? Le député sait que c'est absurde, qu'on ne peut pas mettre cela dans un texte de loi. C'est cette façon-ci de présenter les choses qui est correcte.

M. Nystrom: Pourquoi ne le disiez-vous pas?

Mme Collins: Parce que vous essayez de replacer les paroles de quelqu'un dans le mauvais contexte. Nous proposons un texte législatif qui permettra aux gens de concrétiser le principe de l'équité en matière d'emploi dans tout le pays.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la députée. A-t-elle réellement discuté de ce projet de loi et des pratiques suivies par le gouvernement, notamment de toute la question de l'exécution, avec des groupes féminins reconnus, et même avec l'organisme gouvernemental qu'est le Conseil consultatif national sur le Statut de la femme? Ces groupes ont certainement dû dire que l'absence de mesures exécutoires dans ce projet de loi les inquiétait beaucoup. Le texte exige le dépôt d'un rapport, mais n'oublions pas que c'est seulement dans le cas de quelques grandes entreprises. Ce n'est en tout cas pas une obligation généralisée pour l'ensemble du domaine fédéral et encore moins en dehors du secteur fédéral. Quand la députée aura répondu à cette question, j'en aurai une autre à lui poser.

Mme Collins: Monsieur le Président, je connais l'intérêt de mon honorable collègue pour ce domaine et son travail à cet égard, et je lui tire mon chapeau. Divers groupes représentants des femmes sont venus témoigner au comité permanent sur les droits à l'égalité. Ils ont abordé toutes sortes de sujets, mais nombre d'entre eux ont exprimé des inquiétudes au sujet de ce projet de loi et le feront de nouveau, j'en suis certaine, quand le comité l'étudiera.

• (1230)

Mais en regardant ce projet de loi, et sachant parfaitement où il se situe par rapport à la Commission des droits de la personne, je pense que les gens n'ont peut-être pas bien compris comment ces deux lois allaient se combiner pour constituer un mécanisme exécutoire efficace. J'espère donc avoir bientôt l'occasion d'y revenir avec les délégations des organisations féminines.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, cette question de la Commission des droits de la personne, la députée et le ministre l'ont déjà mentionnée à diverses reprises. La ministre en particulier, et la députée aussi je crois, l'ont abordée à propos de la question de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. La juge Abella a estimé que la politique d'équité d'emploi devait exiger une rémunération égale pour un travail de valeur égale. Il y a maintenant une loi qui permet aux gens de porter plainte auprès de la Commission des droits de la personne. Mais ce que revendiquent les groupes féminins, et je suis persuadée que c'est aussi à cela que pensait la juge Abella, c'est un changement systématique, tout d'abord au sein du gouvernement et ensuite au sein des sociétés de la Couronne ou de toutes les sociétés avec lesquelles le gouvernement fait affaire. On garantirait systématiquement aux femmes d'avoir une rémunération qui ne serait pas différente de celle des hommes pour un travail de valeur équivalente. Les femmes ne doivent pas être obligées de se plaindre individuellement—j'aimerais bien que la ministre me laisse faire mes remarques sans m'interrompre. A mon avis, elle est vraiment sur la défensive, monsieur le Président. Je crois que les femmes ne devraient pas être obligées de se donner tout le mal de rassembler tous les documents juridiques nécessaires etc. et de faire appel individuellement auprès de la Commission des droits de la personne, que la loi et les ministères devraient prévoir des dispositions obligatoires pour les sociétés afin de changer le système et de supprimer la nécessité de ce recours à des plaintes individuelles.

Mlle MacDonald: Elle a toujours un métro de retard.

Mme Collins: Monsieur le Président, j'aurai peut-être l'occasion d'en discuter un peu plus avec ma collègue plus tard, mais la Loi sur les droits de la personne prévoit la possibilité d'enquêtes sur les cas où il doit y avoir rémunération égale pour un travail de valeur égale. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de le prévoir dans ce projet de loi-ci. Je sais, d'après les discussions que j'ai eues avec les représentants de la Commission, qu'ils sont en train d'élaborer des directives, de même que le Conseil du Trésor, pour élargir l'application de ce principe de la rémunération égale pour un travail égal des salariés d'un employeur.

Mme Mitchell: Nous voulons que ce soit systématique.

[*Français*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de participer aux délibérations, mais je regrette de n'avoir su qu'au dernier moment qu'on aurait ce débat aujourd'hui. Je suis quand même très heureuse d'y prendre part et peut-être, de réfléchir un tout petit peu et de rapporter un peu la pensée, les vœux et l'expression des regroupements qu'on a rencontrés en cours de route à travers le Canada en assistant aux audiences du comité sur l'égalité.

Je vous assure, madame la ministre, qu'il y avait des groupes qui ne seraient pas aussi heureux que vous avez voulu aujourd'hui . . . parce que, d'après eux, «égalité dans l'emploi, égalité des chances, égalité à l'accès dans le monde du travail», étaient des choses qu'ils pourraient accueillir, qui pourraient être ouvertes pour eux par le biais de cette loi. C'est regrettable, mais je ne crois pas que l'on va réussir aussi bien et autant que voulu.

Cela dit . . .

[*Traduction*]

. . . je me sens vraiment honorée de pouvoir participer au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-62, Loi concernant l'équité en matière d'emploi. Le projet de loi, qui découle des recommandations du rapport de la Commission Abella publié l'an dernier, représente un premier pas. Nous avons fait un certain cheminement depuis 1870 alors que les deux premières femmes devenaient fonctionnaires et depuis 1882 alors que le Conseil du travail de Toronto appuyait pour la première fois le principe d'un salaire égal pour un travail égal. Nous avons beaucoup évolué depuis que nous avons adopté le principe du salaire égal pour un travail égal et pour remédier à la discrimination générale; nous réclamons maintenant un salaire égal pour un travail de valeur égale ce qui est

une norme beaucoup plus équitable que nous voulons voir appliquée dans la société d'aujourd'hui et de demain.

Nombre de ces groupes—les femmes, les autochtones et les invalides—qui ont souffert de discrimination sur le marché du travail et continuent d'être privés de chances égales ont dû mener une longue et dure lutte.

Pour eux, l'égalité en termes vraiment concrets est un objectif encore éloigné et loin d'être atteint. Dans les discussions qui ont mené à l'insertion de l'article 15, l'article sur l'égalité dans la Charte canadienne des droits et des libertés de la personne, de nombreux espoirs ont été suscités et les groupes désavantagés de notre société croyaient qu'ils auraient une chance égale d'accès au marché du travail et que les injustices passées seraient réparées. A mon avis, ces groupes seront déçus du projet de loi de la ministre et je le dis en pleine connaissance de cause, les ayant entendus exprimer leurs griefs d'un bout à l'autre du Canada. Nous remercions le ministre d'État à l'Immigration, chargé du statut de la femme (M. McLean), qui a aidé les groupes intéressés, c'est-à-dire les handicapés, les minorités visibles et les groupements féminins, en leur affectant des crédits pour qu'ils puissent mettre au point leurs rapports à notre intention. En deux mots, ce qu'ils disaient dans leurs rapports, c'était qu'il y a peut-être une façon de modifier le projet de loi et de le faire avancer de telle sorte que l'intention qui présidait à sa présentation puisse se concrétiser dans la réalité.

Pendant la campagne électorale, les conservateurs ont promis d'appliquer un programme efficace de promotion, doté des mécanismes adéquats de contrôle, de surveillance et d'évaluation, à l'intérieur de la Fonction publique, de ses organismes et des sociétés de la Couronne, et que leur gouvernement ferait comprendre aux entreprises qui traitent avec l'État fédéral que leurs résultats sur le plan de l'embauchage et de la promotion des femmes serait un élément clé de l'attribution des marchés de biens et de services. J'estime qu'il y a beaucoup, beaucoup de sociétés comptant moins de 100 employés et obtenant des marchés pour un montant inférieur à $200,000 par année qui devraient vraiment satisfaire aux critères que la ministre aimerait voir appliquer.

Dans le discours du trône, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré: «La véritable parité entre hommes et femmes passe par l'égalité économique». Voilà de beaux principes, et c'est essentiellement ce qui a poussé le gouvernement libéral précédent à demander à la juge Abella d'effectuer les recherches nécessaires et de créer cette commission de façon à pouvoir trouver des orientations raisonnables et fondées sur la réalité, indiquant la marche à suivre pour extirper la discrimination du système.

J'estime que l'acquiescement du gouvernement actuel à toutes ces recommandations ne se matérialise pas dans son action, et j'espère que cela pourra être rectifié en cours de route. L'égalité des chances prend diverses formes, mais le gouvernement ne s'est pas empressé de donner une impulsion fédérale claire et nette en cette matière.

La ministre a dit, je le sais, qu'il s'agit là d'un premier pas et que le présent gouvernement est le premier à lancer pareille mesure. En un sens, elle n'a pas tort. Je pourrais dire que le travail préliminaire a été fait par le gouvernement précédent qui a aussi souscrit aux mêmes principes, mais que le gouvernement actuel n'a pas rempli ses promesses. Ce que je demande à la ministre, c'est de modifier le projet de loi et de respecter les promesses qui ont été faites.

Il importe, je crois, de comprendre les étapes à suivre dans l'établissement de l'équité en matière d'emploi pour les groupes défavorisés. Comme le disait en substance devant le comité des droits à l'égalité un membre du groupe *Citizens for Public Justice*:

> Il faut nous efforcer de cerner et d'enlever un à un les obstacles que constituent les avantages discriminatoires. Le gouvernement fédéral devrait donner l'exemple en élargissant ses pratiques d'emploi et ses processus de prise de décisions, afin que non seulement tous les Canadiens soient à l'abri de toute discrimination négative, mais qu'ils bénéficient aussi de conditions justes en matière d'emploi leur permettant un accès raisonnable à un travail valable et une participation équitable à la vie de notre société.

A propos d'enlever tous les obstacles, je me permettrai de dire que, jusqu'à maintenant, d'après ce qu'on peut voir, les employeurs ne semblent pas le faire d'eux-mêmes, de leur propre initiative. Dans ce projet de loi, on laisse ce soin aux employeurs. Nous devrions définir avec plus de précision les obstacles à supprimer, tout comme il faudrait se préoccuper plus particulièrement des emplois qui comportent des exigences trop souvent anormales et superflues qui n'ont rien à voir avec les fonctions véritables.

• (1240)

La juge Abella disait justement que l'équité professionnelle est une stratégie destinée à oblitérer les effets actuels et les conséquences de la discrimination et à ouvrir équitablement la concurrence en matière d'emploi à ceux qui en ont été arbitrairement exclus. Elle exige un savant dosage de mesures nécessaires, justes et applicables.

L'action positive se définit comme procédé de planification globale en vue d'éliminer les situations systémiques porteuses d'inégalité. Notre tâche consiste à redresser les anciens modèles d'emploi qui désavantagent des groupes particuliers. On applique un programme d'action positive en mesurant la portée des systèmes et des méthodes de l'employeur, grâce à l'analyse de la situation d'un groupe désigné dans l'organisation même, et à l'évaluation réaliste de l'importance numérique des membres de ce groupe cible sur le marché du travail, tant globalement que par catégorie professionnelle.

La députée affirme que cette démarche est prévue à l'article 4 du projet de loi. A mon avis, ces dispositions n'étant pas assez précises, il faut s'en remettre à la bonne volonté des employeurs. Les dispositions tendant à neutraliser les pratiques discriminatoires ne fixent pas les objectifs et les délais qu'il faudrait pour obtenir une représentation équitable des groupes désignés au sein des entreprises visées. Selon moi, elles ne prévoient pas les mesures correctrices qu'il faudrait pour rectifier les déséquilibres du passé et nous permettre d'atteindre des objectifs chiffrés.

Il importe de se rendre compte que, pour bien des gens, l'expression «action positive» a une connotation négative. C'est à cause de cela, si je ne m'abuse, que la juge Abella a préféré l'expression «équité en matière d'emploi», expression qui recouvre pour elle bien plus que des programmes d'action positive. Cependant, même si sa désignation a été changée, le principe lui-même n'est pas encore totalement accepté, comme on peut le voir d'après la façon dont le projet de loi est conçu.

L'objectif d'un programme d'équité en matière d'emploi est de rendre possible la candidature de tous ceux qui seraient admissibles à un poste n'était de la discrimination, involontaire ou non, et cela ne veut pas dire que les employeurs sont obligés d'embaucher des candidats incompétents. A mon avis, ceux qui s'opposent à ces propositions ont tendance à être mal informés au sujet des nombreux aspects positifs des programmes de ce genre. Il serait peut-être très utile de mettre sur pied un programme de familiarisation pour les services du personnel afin de les aider à comprendre la signification de l'équité en matière d'emploi.

Une analyse de l'expérience américaine a montré que les programmes d'action positive ont eu des conséquences favorables dans le secteur privé et que, même s'ils s'y opposaient énergiquement au départ, les employeurs ont vite constaté qu'il existait un vaste réservoir de talents dans lequel ils n'avaient pas puisé jusque-là. Par leurs pratiques d'emploi, ils s'étaient limités à rechercher leurs employés dans certains secteurs de la société. Je suppose que les mesures de promotion sociale ont montré que les groupes défavorisés pouvaient fournir des gens qualifiés, capables d'améliorer et de diversifier le personnel et d'apporter de nouvelles compétences.

Comme vous le savez, monsieur le Président, la juge Abella disait, dans ses conclusions, que les mesures volontaires ne sont pas une réponse satisfaisante contre la discrimination systémique qui existe dans la population active canadienne et elle recommandait que tous les employeurs régis par le gouvernement fédéral soient contraints de mettre en pratique l'égalité d'accès à l'emploi. Ce qui est important ici, c'est l'obligation légale, et c'est pourquoi je ne suis pas d'accord avec la représentante de Capilano (M^me^ Collins). Il n'y a rien d'obligatoire dans ce projet de loi et j'aimerais que la députée en examine le contenu à nouveau. Il devrait y avoir obligation, mais malheureusement seuls les rapports sont obligatoires et l'on prévoit une amende de $50,000 s'ils ne sont pas présentés. Ce n'est pas cela qui aidera les handicapés, les femmes et les minorités visibles qui nous ont demandé de bénéficier de dispositions spéciales dans les marchés de l'État, dispositions dont on pourrait contrôler l'application.

Notons que, dans ce projet, on s'en remet à la bonne volonté de chacun, bien que la production de rapports soit obligatoire. Si le respect volontaire était suffisant, il y a longtemps que l'exemple aurait été donné. Cependant, cela n'a pas été le cas, et je crois qu'il est très important de reconnaître que ce caractère obligatoire est absent de la loi et des méthodes commerciales. Même le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, qui est chargé de conseiller le gouvernement, a invité ce dernier à aller plus loin en forçant les sociétés de la Couronne et les sociétés réglementées au niveau fédéral à engager davantage de femmes et de membres des minorités. Le Conseil a examiné le projet de loi et il a jugé également que l'aspect obligatoire faisait défaut.

En se basant sur l'expérience américaine, Victoria Smith, experte-conseil éminente de New York, a fait remarquer que les objectifs numériques sont loin de faire peur aux entreprises; c'est là leur mode de fonctionnement. Elle a précisé qu'elle venait tout juste de faire une enquête sur ses clients, dont la plupart comptent parmi les 500 plus grandes sociétés citées par la revue *Fortune*, et que sur les 142 qui avaient répondu, 95 p. 100 avaient dit vouloir continuer à utiliser les objectifs numériques, afin de suivre le progrès des femmes et des membres des minorités quelles que soient les exigences du gouvernement, car il s'agissait de bonnes méthodes commerciales. C'est profitable à la société et au pays.

Selon de nombreux groupes qui ont témoigné, le respect volontaire ne marche pas. Comme les députés le savent fort bien, un droit n'est un droit que s'il peut être appliqué, sinon ce ne sont que de belles paroles qui ne signifient rien.

Il est à peu près temps, selon moi, que le gouvernement fédéral, ses organismes, ses sociétés de la Couronne et les sociétés et les secteurs réglementés au niveau fédéral qui ont des relations commerciales avec le gouvernement, reconnaissent la diversité de la population du Canada et les possibilités des gens défavorisés. On a souvent prétendu que les programmes d'équité professionnelle coûtent trop cher, mais les Américains ont démontré que l'emploi judicieux de ressources humaines est une bonne méthode commerciale. En réalité, nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas appliquer des méthodes commerciales judicieuses, car la concurrence est âpre et la productivité est un facteur essentiel.

Le projet de loi C-62 prouve que le gouvernement n'a ni la volonté ni le leadership nécessaires pour mettre sur pied des programmes d'équité professionnelle. Je me fais l'interprète de tous les groupes qui nous ont présenté des instances, assurés que la ministre adopterait des règlements et des lois qui donneraient les résultats qu'elle avait elle-même prévus. Je pense en particulier au Conseil ethnique et culturel du Canada, à la Coalition d'organisations provinciales pour les handicapés et à plusieurs groupes membres du Comité d'action nationale. Tous sont déçus à cause de l'absence de mécanisme d'exécution.

La ministre a beau dire que l'opinion publique va forcer les sociétés et le gouvernement à embaucher et à faire avancer des hommes et des femmes des groupes concernés, n'a-t-elle pas lu le chapitre sur les mécanismes d'exécution dans le rapport Abella? Je suis certaine qu'elle l'a lu avec attention.

[*Français*]

A mon avis, la ministre devrait au moins relire cette petite phrase: ... «L'obligation de mettre en œuvre l'équité en matière d'emploi» ... reste sans écho si elle n'a pas force exécutoire. L'idéal serait de confier cette tâche d'exécution à un organisme indépendant du gouvernement. Cet organisme disposerait des ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat, y compris, un personnel compétent connaissant bien le domaine des relations de travail, les systèmes ayant trait à l'emploi et aux questions de droits de la personne.

[*Traduction*]

Les mesures volontaires ne donnent tout simplement pas de résultats. Cessons de nous illusionner en pensant le contraire. En l'absence d'objectifs et de calendriers, on ne remarque aucun progrès appréciable. La ministre a parlé de critères et de

lignes directrices pour l'équité professionnelle. J'aimerais qu'elle les expose pour que nous sachions sur quoi elle fonde son action.

Je voudrais lui faire remarquer qu'il est heureux que mon voisin et confrère le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) ait organisé la lutte pour sauver le recensement. La ministre sait que sans instrument pour recueillir les données qui peuvent servir de base, rien ne va. La question est de savoir ce qu'il y a dans les questions du recensement. Sont-elles de nature à fournir l'information? J'espère que la ministre va répondre par l'affirmative parce je souhaite autant qu'elle que la mesure soit efficace.

• (1250)

Mlle MacDonald: Vous n'avez pas lu le projet de loi.

Mme Finestone: Oui, je l'ai lu. La ministre devrait le savoir. Elle me connaît assez pour savoir que je l'ai lu attentivement.

Elle parle de critères et de lignes directrices en matière d'équité professionnelle. Elle a affirmé que l'équité professionnelle ferait partie intégrante de sa planification de l'emploi. Je crois avoir bien compris cette disposition. Par conséquent, la ministre pourrait-elle nous faire part des objectifs visés et des échéances fixées par son ministère en matière de programmes d'emplois? De cette façon, la population sera en mesure, à l'avenir, de vérifier si le gouvernement donne l'exemple pour d'autres secteurs.

Je rappelle à la ministre que, au mois de février dernier, si je me souviens bien, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a annoncé la mise sur pied d'un comité mixte patronal-syndical chargé d'examiner les usages au chapitre de l'équité professionnelle au sein de la fonction publique fédérale. Le comité devait se pencher sur la question du salaire égal pour un travail d'égale valeur. Le ministre devait nous en faire rapport, mais je n'en ai pas encore entendu parler. Si j'ai raté son excellent exposé sur la question, alors j'en suis désolée. Si je l'ai raté, je voudrais que le Canada entier sache où nous en sommes et sur quoi a porté son rapport, car le principe du salaire égal pour un travail d'égale valeur fait partie intégrante du programme d'équité professionnelle et la ministre a malencontreusement oublié d'en parler dans son projet de loi.

Le respect des obligations contractuelles dont il n'est pas question dans le projet de loi, si j'ai bien compris, sera prévu dans les règlements connexes. La population canadienne a le droit de savoir si le gouvernement et les entreprises avec qui il fait affaire respectent les objectifs mesurables et les échéances fixées. Je reconnais la nécessité de prévoir une certaine souplesse pour les programmes d'équité en matière d'emploi. Je comprends qu'il faut exempter en vertu de l'article 1[er] de la Charte les petites entreprises et certains secteurs. Toutefois, il faudrait éviter d'invoquer ce fait comme argument pour justifier l'absence de données complètes et suffisantes dont on aurait besoin comme indicateurs du succès et de l'efficacité des mesures prises.

Je voudrais à présent aborder la question des sanctions. L'article 6 du projet de loi permet à la ministre d'infliger une amende de $50,000 à toute entreprise qui néglige de présenter à son ministère un rapport détaillé sur ses pratiques en matière d'emploi. Même si ce montant n'est pas négligeable, c'est le moins qu'on puisse dire, il ne suffira pas à améliorer les possibilités d'emploi des groupes désignés. Le fait que monsieur je ne sais qui ait dû payer une amende n'aidera pas les invalides. Cela n'aidera pas non plus les minorités ou les femmes à trouver du travail. Ce sera tout simplement la preuve qu'il n'a pas fait son travail.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre.

Mme Finestone: Il faut créer un organisme d'application qui sera à même de contrôler . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Je regrette d'interrompre la députée, mais la période de 20 minutes est écoulée.

Mme Finestone: Les députés me donneraient-ils une petite minute pour récapituler?

Le président suppléant (M. Charest): Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Charest): La députée a une minute pour conclure.

Mme Finestone: Je vous remercie, monsieur le Président. L'important dans toute cette affaire, c'est de mettre en place un système non pas facultatif mais obligatoire, en prévoyant un principe d'application et des sanctions. Ce serait déjà un progrès. Comme le dit la juge Abella, l'équité en matière d'emploi est un tout, qui englobe des données et des faits précis, les moyens nécessaires, la promotion sociale, une rémunération égale pour un travail égal, le respect des contrats et les garderies. Lorsqu'on évalue la teneur de ce projet de loi par rapport à la situation réelle, je dois dire qu'il renferme bien des lacunes dans la plupart des principes de base. J'espère que lorsqu'il sera renvoyé au comité, nous y apporterons les améliorations qui s'imposent afin d'atteindre l'objectif de la ministre, qui est également le nôtre, à savoir améliorer le sort des personnes qui ont fait l'objet de discrimination systémique.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou commentaires? La parole est à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M[lle] MacDonald).

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, j'aurais quelques observations à faire au sujet de certaines questions soulevées ce matin. Je ne pense pas que l'on ait vraiment tenté de tromper le public quant à la portée du projet de loi. Cependant, on a signalé à une ou deux reprises qu'il n'était pas question dans la loi de la parité salariale. Il ne faut pas faire croire qu'il n'en est pas question dans aucune loi fédérale. La députée sait-elle qu'à l'article 11 de la Loi canadienne sur les droits de la personne, on considère comme pratique discriminatoire le fait d'établir ou de maintenir des écarts de salaire entre des hommes et des femmes employés dans le même établissement et qui accomplissent un travail d'égale valeur? La députée est-elle au courant de ces dispositions? Sait-elle qu'elles n'ont pas été appliquées par le passé? L'application de la loi est maintenant en marche. Le Conseil du Trésor a conclu une entente avec un syndicat de fonctionnaires et d'autres suivront. Ainsi, cette disposition sera appliquée dans toute la Fonction publique du Canada à compter de 1986. Cette décision montre bien que nous croyons fermement dans ce principe.

J'imagine que la députée sait combien les données du recensement sont importantes. Pourtant, nous allons au-delà de ces données puisque nous demandons aux employeurs d'autres renseignements qu'ils n'ont jamais fournis auparavant sur les personnes qui ont été embauchées, promues et licenciées dans la catégorie où ils recrutent. Ce genre de renseignements ne figurent normalement pas dans les données du recensement et c'est pour cette raison qu'il fallait absolument en faire état dans le projet de loi à l'étude. Nous serons ainsi en mesure de savoir si les directives en matière d'équité professionnelle sont dûment respectées dans toutes les compagnies du Canada. Ces données sont essentielles à l'application d'un programme d'équité dans l'emploi.

Il y a des gens qui pensent qu'on peut réaliser l'équité en matière d'emploi du jour au lendemain. J'aimerais demander aux gens qui revendiquent ce principe de m'expliquer comment on peut le faire si l'on ignore même les données de base de la situation actuelle. Nous n'avons pas pour l'instant cette information, et c'est à cela que doit nous servir ce projet de loi.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je remercie la ministre de nous avoir fourni certains éclaircissements. J'ai toutefois quelques préoccupations dont j'aimerais faire part à la Chambre. Nous demandons actuellement à la Commission canadienne des droits de la personne d'accomplir un travail colossal. Où sont les crédits et les effectifs nécessaires pour accompir ce travail? Dans quelle mesure la Commission peut-elle donner suite à ces recommandations? La ministre pourra peut-être répondre tout à l'heure à ces questions. J'aimerais connaître sa réponse. La ministre demande à la Commission d'avoir un rôle accru, d'examiner ces données et d'entreprendre des enquêtes. Je pense que de nombreux Canadiens souhaitent voir la Commission faire exatement ce que dit la ministre, et que la ministre va au devant de cette attente. La Commission servira à veiller à ce que les choses progressent réellement.

J'aimerais dire à la ministre que le principe de la rémunération égale pour un travail de valeur égale a été institué par les libéraux en 1978.

Mlle MacDonald: Ils n'ont rien fait.

Mme Finestone: Je sais bien qu'il n'a pas été appliqué dans toute la mesure souhaitable. Je me suis réjouie de la décision du tribunal à cet égard. Elle a eu des répercussions financières, et c'est une bonne chose. Je pense que cela va rétablir les choses. D'après ce que je comprends, la Commission des droits de la personne a le droit de poursuivre et d'enquêter, mais elle doit avoir des raisons de droit valables. Comment la Commission trouvera-t-elle des raisons de droit valables?

Mlle MacDonald: Je ne réponds pas à cette question.

Mme Finestone: Je vous suggère d'y réfléchir, et je propose que nous examinions cette question quand le comité examinera le projet de loi. C'est un problème. Je ne suis pas une experte juridique. Mais je sais qu'il y a là une contrainte sur laquelle nous devons nous pencher. Ce que je voudrais dire à la ministre, c'est que l'ensemble a l'air satisfaisant. Le texte dit tout ce qu'il faut. Mais quelle est la sanction dans le cas où les employeurs ne respectent pas la loi? La ministre n'a pas vraiment de moyens d'obliger les employeurs à le faire.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît.

Mme Finestone: Le texte est bon mais il manque de contraintes exécutoires.

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU R>EGLEMENT

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

ON DEMANDE DE RENDRE ILLÉGAL L'ESCOMPTE DES REMBOURSEMENTS D'IMPÔT

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, l'escompte fiscal est un recours utilisé dans la plupart des cas par les familles à faible revenu. En effet, deux personnes sur trois dont les remboursements d'impôt sont escomptés déclaraient en 1983 un revenu inférieur à $8,000 et une sur trois avait un revenu inférieur à $2,000. Par conséquent, la proportion des contribuables qui ont le plus souvent recours aux services des bureaux escompteurs touchent de faibles revenus. Sur les remboursements de 41 millions de dollars retenus par les escompteurs, une somme de 15 à 20 millions de dollars représentait des crédits d'impôt-enfants destinés à aider les familles à faible revenu à répondre à leurs besoins.

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) sait combien sont importants ces remboursements du crédit d'impôt-enfants pour les Canadiens à faible revenu. Ceux-ci les utilisent pour acheter des meubles, des appareils ménagers et des vêtements pour les enfants. Le ministre sait également que le régime fiscal est de plus en plus utilisé comme moyen de transfert de fonds à l'intention de Canadiens à faible revenu. Les familles pauvres ne peuvent plus continuer à perdre 15 p. 100 de leurs crédits d'impôt aux mains des escompteurs.

Je recommande donc instamment au ministre de donner suite aux recommandations du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales et de prendre les dispositions nécessaires pour interdire les remises ou les escomptes d'impôt ou tout au moins d'adopter la position que les ministres provinciaux chargés de la Consommation et des Corporations approuvaient à la mi-septembre, soit d'interdire la pratique d'escompter le crédit d'impôt-enfants.

L'INDUSTRIE

LA RESTRUCTURATION DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONAL HARVESTER—LES CONSÉQUENCES POUR LES EMPLOYÉS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, quelque 300 travailleurs de l'usine de montage de camions de la société International Harvester, à Chatham, en Ontario, risquent d'être mis à pied au moment où la société déménage son unité de production et les emplois en cause au Japon. Cette société est en train de supprimer graduellement son modèle Cargo Star pour le remplacer par une nouvelle version modifiée qui doit être construite sous contrat par Nissan dès 1986.

Le gouvernement a beaucoup vanté l'influx de capitaux étrangers et les emplois qu'il prétend avoir attiré avec sa nouvelle politique de la porte ouverte. Le cas de la Harvester fait voir le mauvais côté de cette politique de la porte ouverte. La porte s'ouvre dans les deux sens. Elle peut laisser sortir les capitaux étrangers et les emplois lorsqu'une multinationale décide de restructurer ses activités.

Je prie le gouvernement d'examiner cette décision de la Harvester et de présenter une loi visant à renforcer la participation canadienne aux sociétés étrangères pour que les emplois et les unités de production restent au Canada. L'avenir des travailleurs et de localités comme Chatham dépend d'une mesure aussi stricte en matière de commerce.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA SUPPRESSION DE L'ÉMISSION RADIOPHONIQUE *OUR NATIVE LAND*

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, j'ai écouté la toute dernière émission radiophonique de *Our Native Land*, que Radio-Canada vient à tort de supprimer. Cette émission a permis pendant vingt ans aux autochtones du Canada de communiquer entre eux et avec leurs autres concitoyens. *Our Native Land* comptait sur une équipe de production qui travaillait à plein temps à Ottawa, où se prennent les décisions concernant les autochtones. Je déplore qu'on ait maintenant formé une nouvelle équipe à Toronto.

D'un commun accord, les chefs des quatre grandes organisations autochtones du Canada ont exhorté Radio-Canada, mais en vain, à ne pas supprimer cette émission. Il n'y aura plus maintenant de reportages complets sur des événements d'importance pour les autochtones et d'intérêt pour les autres Canadiens.

Les 70,000 auditeurs hebdomadaires savaient qu'il y avait chaque samedi une émission consacrée aux questions autochtones. Celle-ci étant supprimée, ils devront se rabattre sur des émissions d'affaires publiques à caractère général dans l'espoir d'y trouver quelque sujet les concernant. C'est inacceptable.

De nos jours, les autochtones font face à de nombeux défis qui intéressent les autres Canadiens. La Conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones en 1987, le groupe de travail sur les revendications territoriales, l'examen du financement des programmes et des organisations autochtones, les conférences annuelles des Inuits, des Métis et des Indiens, la marche vers leur autodétermination, les services communautaires d'enseignement et de soins de santé, la renaissance culturelle dans les collectivités sont autant de sujets qui montrent pourquoi les Canadiens ont besoin d'une émission régulière qui soit consacrée aux questions autochtones. J'exhorte Radio-Canada à remettre ce programme à l'horaire.

* * *

LE CHEF DE L'OPPOSITION

LA PRÉSUMÉE VISITE DE L'USINE DE TRANSFORMATION DU THON—ON DEMANDE DES EXCUSES

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, je me reporte aux allégations sans fondement du très hon. chef de l'opposition (M. Turner) à mon sujet et au sujet d'autres députés du caucus du Nouveau-Brunswick, selon lesquelles nous étions au courant de l'affaire du thon avarié provenant d'une conserverie de la province et aurions averti le caucus et le premier ministre (M. Mulroney).

Ces allégations, faites directement ou sous la forme d'insinuations, ont sérieusement nui à la crédibilité d'un certain nombre de députés, ainsi qu'à leur aptitude à remplir leurs fonctions.

Dans mon cas et dans celui des autres députés du Nouveau-Brunswick, les accusations du chef de l'opposition sont fausses et injurieuses. De plus, elles sont sans aucun fondement. Il n'y a jamais eu de réunion avec des représentants de la société. Il n'y a jamais eu, en ma présence, d'allusion à du thon avarié. Il n'y avait rien à dire au caucus ou au premier ministre et rien n'a été dit.

En se lançant dans cette opération de salissage, partant du principe que même si c'était faux il en resterait toujours quelque chose, le très honorable chef de l'opposition s'est conduit de façon irresponsable. Au nom des autres membres de notre caucus, je proteste contre l'utilisation du Parlement pour des tactiques qui sont plus dignes de la rue. Le très honorable chef de l'opposition devrait retirer des accusations qu'il ne peut ni vérifier ni prouver. Il devrait présenter des excuses aux députés du Nouveau-Brunswick et au premier ministre. Il devrait commencer à se conduire d'une façon qui soit digne du Parlement.

Les députés ne peuvent remplir leurs devoirs si une personne aussi haut placée que le chef de l'opposition lancent des allégations qui entachent leur réputation. Celui-ci devrait retirer ses propos et s'excuser.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CONDITION PHYSIQUE ET LE SPORT AMATEUR

L'ÉQUIPE NATIONALE FÉMININE DE HOCKEY SUR GAZON—LA CONFIRMATION DE L'INSTRUCTRICE DANS SES FONCTIONS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, la décision arbitraire du ministre des Sports du 26 septembre dernier de confirmer Marina Van Der Merwe dans ses fonctions d'instructrice de l'équipe nationale féminine de hockey sur gazon, constitue un acte patent et sans précédent d'ingérence politique. L'Association canadienne féminine de hockey sur gazon est totalement outrée et écœurée par toute cette affaire.

Article 22 du Règlement

Les responsables avaient décidé de ne pas renouveler le contrat de l'intéressée, décision entérinée par un comité que le ministre avait spécialement désigné pour enquêter sur cette histoire.

Pourquoi le ministre a-t-il passé outre aux intérêts de l'équipe nationale ainsi qu'à la recommandation d'un comité qu'il avait lui-même créé? Suite à la décision du ministre, six ou huit membres de l'équipe olympique de l'année dernière songent à démissionner. Les joueuses ont été mises en demeure d'accepter la directive si elles ne voulaient pas que Sports Canada leur retire son appui. En outre, des représentants du ministère ont menacé l'Association de ne pas lui verser les $500,000 de subventions prévus si elle ne se pliait pas à la décision du ministre.

Aucune association sportive nationale ne devrait être le lieu de telles ingérences politiques et bureaucratiques ni être victime de tels moyens de pression. Je demande donc au ministre de revenir sur sa décision et de laisser l'Association gérer ses propres affaires en toute équité et compétence.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

L'ANNULATION DES PERMIS DE CIRCULATION SUR LES CHEMINS DE FER

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, les employés du Canadien Pacifique en activité peuvent négocier par le truchement de leurs syndicats sur de nombreux points, y compris les permis de circulation sur les chemins de fer, ce que les retraités du CP, eux, ne peuvent pas faire. Ils n'ont aucun pouvoir de négociation et doivent s'en remettre aux députés de tous les partis et au gouvernement pour protéger leurs droits et leurs intérêts.

Ces retraités ont bien servi le Canadien Pacifique durant toute leur vie active. Ils ont travaillé sur les lignes de chemin de fer du CP. Leur permis de circulation sur les chemins de fer constitue l'une des rares avantages qu'ils possèdent et représente un droit acquis. Or le Canadien Pacifique supprime arbitrairement le permis de circulation de ses retraités à compter du 1er novembre. Nous, à la Chambre, avons le devoir de réagir au cruel mépris que cette société affiche à leur égard.

Comme le Canadien National continue d'accorder ce permis de circulation à ses retraités, ceux du Canadien Pacifique sont donc victimes de discrimination. Au nom de tous les députés de tous les partis à la Chambre, j'exhorte le ministre des Transports (M. Mazankowski), le ministre du Travail (M. McKnight) et le premier ministre (M. Mulroney) a exiger dans les termes les plus vigoureux que le Canadien Pacifique continue d'accorder ce permis de circulation à tout son personnel actuellement à la retraite et qu'à l'avenir donne au moins le choix à ses retraités entre le permis de circulation ou un meilleur programme de santé et de bien-être.

• (1410)

LE CHEF DE L'OPPOSITION

L'ALLÉGATION CONCERNANT LA VISITE DE L'USINE DE LA STAR-KIST—ON DEMANDE UNE RÉTRACTATION

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, j'interviens moi aussi au sujet de l'affaire qu'a soulevée mon collègue de Fundy-Royal (M. Corbett). Le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a allégué hier que huit députés conservateurs du Nouveau-Brunswick avaient visité l'usine de la Star-Kist à St. Andrews lors d'une tournée qu'ils effectuaient dans le sud de la province en avril dernier. J'étais de ce nombre selon cette allégation, mais je dois vous dire, à vous et à la Chambre, que cette allégation est complètement fausse. Il n'y a pas eu de visite de l'usine. Jamais je n'ai été dans les parages de cette usine et je n'y ai à plus forte raison pas mis les pieds.

Cette allégation émane d'un député qui mérite le respect, mais le très honorable député de Vancouver Quadra (M. Turner) devrait savoir qu'il n'y a rien d'honorable à déformer les faits et à jouer avec la réputation de tous les députés conservateurs du Nouveau-Brunswick. Le très honorable représentant devrait retirer son allégation et sa question pleine d'insinuations déshonorantes.

* * *

LE CHEF DE L'OPPOSITION

L'ALLÉGATION CONCERNANT LA VISITE DE L'USINE DE LA STAR-KIST—ON DEMANDE DES EXCUSES

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, je voudrais, moi aussi, parler des déclarations inexactes que le chef de l'opposition (M. Turner) a faites à la Chambre, comme en témoigne le hansard du 2 octobre 1985. Je n'ai jamais, pas plus que d'autres députés conservateurs du Nouveau-Brunswick, visité l'usine Star-Kist à St. Andrews comme l'a prétendu le député. Je peux assurer à la Chambre qu'il n'y a eu aucune rencontre officielle entre les huit députés progressistes conservateurs du Nouveau-Brunswick et la direction de l'usine Star-Kist, à St. Andrews.

Afin que tout soit bien clair, je précise qu'un petit groupe de personnes sont venues me parler. Elles se trouvaient sur la pelouse de la Légion royale canadienne, à St. Stephen, au Nouveau-Brunswick, à dix ou 12 milles de St. Andrews et de l'usine Star-Kist et j'ai pensé qu'il s'agissait de travailleurs de cette usine. Ces personnes m'ont dit que les inspecteurs des pêches devenaient de plus en plus exigeants et qu'elles craignaient que le sort de l'usine Star-Kist ne soit menacé de même que leur emploi. Je n'ai pris aucune mesure à titre de député . . .

Des voix: Pourquoi pas?

M. Cochrane: . . . pas plus que le caucus du Nouveau-Brunswick n'a agi collectivement. Nous n'avons pas abordé cette question au caucus du Nouveau-Brunswick, au caucus national ou avec le premier ministre du Canada (M. Mulroney).

Le chef de l'opposition a présenté des faits sous un faux jour, ce qui montre une fois de plus l'inexactitude des déclarations faites au sujet de cette affaire. Maintenant qu'il sait à quoi s'en tenir, le chef de l'opposition devrait présenter ses excuses et retirer ses accusations.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Les députés devraient certainement pouvoir témoigner un peu de respect à leurs collègues en écoutant leurs déclarations.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON CONDAMNE L'ORGANISATION POUR LA LIBÉRATION DE LA PALESTINE

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Tout récemment, monsieur le Président, les terroristes de l'OLP ont frappé de nouveau, tuant cette fois à Chypre trois Israéliens innocents. Comme toujours, le monde est demeuré coi. Pourtant, l'OLP est une organisation terroriste. Elle l'a toujours été. Elle n'a jamais reconnu l'existence d'Israël, en dépit des résolutions 242 et 248 des Nations Unies qui reconnaissent à Israël le droit à l'existence et à des frontières défendables. Les terroristes de l'OLP ne cessent de harceler les Israéliens, non seulement sur le territoire d'Israël, mais dans beaucoup d'autres pays du monde. Ils ont ainsi traqué, blessé et tué des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants israéliens et aussi de nombreux citoyens d'autres pays, obligeant ainsi Israël à recourir aux opérations militaires contre ces terroristes.

N'allons pas nous leurrer: l'OLP est une organisation vouée au terrorisme qui maintient sa vocation première. Le terrorisme n'est pas un moyen acceptable de régler des conflits. Comme les terroristes ne respectent pas les frontières nationales, ils ne devraient pas pouvoir trouver asile derrière ces frontières. Le Canada, par l'entremise du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), n'aurait pas dû blâmer Israël d'avoir pris des mesures pour détruire un foyer de terrorisme de l'OLP en bombardant le quartier général de cette organisation en Tunisie. Bien au contraire, le Canada aurait dû blâmer la Tunisie d'avoir fourni à l'OLP une base pour ses opérations.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

LA NOUVELLE RELATIVE À LA VISITE D'UNE USINE PAR DES DÉPUTÉS

M. Albert Girard (Restigouche): Monsieur le Président, comme député du Nouveau-Brunswick, je veux porter à l'attention de cette Chambre l'irresponsabilité du chef de l'opposition officielle (M. Turner), lorsque, hier, au cours de la période des questions orales, il reprenait à son compte et amplifiait la déclaration d'un membre du syndicat des employés de l'usine Star-Kist.

Si le chef de l'opposition avait fait allusion au fait que les députés conservateurs du Nouveau-Brunswick faisaient bien leur travail en visitant ensemble toutes les régions du Nouveau-Brunswick, afin de s'acquitter de leurs responsabilités, je lui en saurais gré.

Mais là n'était pas le sens de sa démarche. Non! Sans vérifier sa source, il a voulu continuer sa campagne de salissage de notre premier ministre (M. Mulroney) et entraîner huit députés du Nouveau-Brunswick dans son dessein pernicieux.

Puis-je d'abord indiquer que la tournée du sud du Nouveau-Brunswick du 22 au 24 avril par les députés conservateurs ne comptait que huit députés, et qu'à St. Stephen, nous n'étions que sept.

A St. Stephen, je n'ai en aucun moment rencontré des représentants du syndicat ou de l'administration de la Star-Kist, et jamais je n'ai visité cette usine. De plus, en aucun temps la question du thon n'a-t-elle été soulevée au caucus des députés du Nouveau-Brunswick, ni au caucus national.

Il serait donc plus qu'approprié, et le chef de l'opposition officielle rendrait un fier service à cette institution et à la fonction qui lui échoit, s'il était assez gentilhomme pour retirer ses insinuations et s'excuser auprès du premier ministre, compte tenu qu'il a déjà été capable de le faire . . . de se corriger, quand son chef, M. Trudeau, l'avait contredit.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

LE PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR—LES DÉCLARATIONS DU DIRECTEUR NATIONAL

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'avais cru comprendre que le premier ministre serait parmi nous pour la période des questions aujourd'hui. Bon, il est arrivé.

Ce matin, après sept jours de réflexion, M. Jerry Lampert a imité l'ancien ministre des Pêches et des Océans et le député de Carleton-Charlotte en revenant sur ses déclarations où il contredisait le premier ministre. Selon moi, le premier ministre doit à la Chambre une explication et je voudrais qu'il nous la donne. Pourquoi a-t-il fallu sept jours pour que se règle une question qu'il considérait urgente?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, en tant que chef adjoint du parti progressiste conservateur du Canada, je peux dire au député que c'est moi-même qui me suis chargé des entretiens nécessaires avec le président du parti et son directeur national. Notre parti a émis ce matin un communiqué de presse. S'il n'en a pas reçu une copie, je lui en remettrai une. On y apporte tous les éclaircissements voulus.

Questions orales

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

ON DEMANDE UNE RÉORGANISATION

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ce que le communiqué de presse ne dit pas, et le fait demeure, c'est que deux questions importantes dont le premier ministre aurait dû être au courant, qui ont conduit à la démission de ministres, étaient connues de membres influents du gouvernement, du parti et de son cabinet. Il semble que le premier ministre ait décidé de fermer les yeux sur tout ce qui se passe au sein de son cabinet.

Quelles mesures prend-il pour mettre de l'ordre dans son cabinet, afin d'être informé des questions importantes dont il doit être au courant en tant que premier ministre?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, les insinuations contenues dans la question du député sont tout à fait fausses. Il a commencé par aborder une question qui concerne le parti et il a fini, après bien des détours, par attribuer au premier ministre la responsabilité de répondre. Le fait demeure qu'il s'agit d'une question qui concerne le parti, qui a été réglée par le parti et qui a été rendue publique. Je suis persuadé qu'il permettra à notre parti de déterminer ce que devrait ou ne devrait pas contenir ce communiqué de presse comme nous l'avons fait, le 11 mai 1984, lorsque le premier ministre de l'époque a émis un communiqué de presse accusant le chef de l'opposition d'avoir déformé les faits.

LA FAÇON DONT LE PREMIER MINISTRE EST SERVI

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ce qu'il faut demander au premier ministre, car il est le seul à pouvoir répondre, après tout, c'est s'il peut affirmer à la Chambre et aux Canadiens qu'il est satisfait de la façon dont son cabinet le sert?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, s'il a lu le communiqué de presse, et j'en suis persuadé, il s'apercevra que le cabinet du premier ministre n'a jamais joué le rôle que lui prêtent le chef de l'opposition et d'autres députés. Contrairement à ce qu'on a prétendu, il n'y a eu aucun contact du genre avec n'importe quel membre du cabinet du premier ministre, et notamment des membres influents du parti. C'est précisé très clairement dans le communiqué de presse. Quelle que soit la façon dont le député veut déformer les faits, ils sont tout à fait clairs et je l'invite à les accepter.

[*Français*]

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET D'UN VOYAGE EN EUROPE EFFECTUÉ PAR LA MINISTRE D'ÉTAT (TRANSPORTS)

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Transports) qui, nous informe-t-on, a bien su «se transporter» durant les derniers mois. On constate aujourd'hui l'abus de pouvoir et le gaspillage des fonds publics démontrés par la ministre d'État (Transports) lorsqu'elle a pris des vacances en Europe, accompagnée de son mari, et cela aux frais de contribuables canadiens.

Comment la ministre peut-elle justifier sa visite en Europe aux frais des contribuables pour assister à une conférence qui avait été annulée avant même son départ? Comment explique-t-elle que, à sa demande, une rencontre a été organisée avec le responsable de l'environnement à l'OCDE pour tenter de justifier sa visite qui était évidemment pour fins de voyage?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je n'ai absolument rien à cacher. Pour répondre à mon honorable collègue, je lui dirai que j'ai fait deux voyages à titre de ministre de l'Environnement, un à Pâques, et un autre en juin et juillet. Les programmes ont été dûment planifiés; d'ailleurs, les journaux en ont parlé à l'époque. Un de ces voyages, le second, comprenait un volet public et un volet privé. Pour le volet privé, c'étaient des vacances personnelles, et j'ai payé toutes les dépenses de cette partie du voyage, comme me l'indiquent les directives du gouvernement.

• (1420)

[*Traduction*]

LE COÛT DES VOYAGES

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Les explications de la ministre ne trompent personne, monsieur le Président. Le premier ministre dirait probablement que l'intégrité de la ministre est reconnue et ne saurait être mise en doute, mais celle-ci pourrait-elle dire à la Chambre quel a été le coût total de ses deux voyages en Europe et quelle partie de cette somme elle a déboursé personnellement?

Des voix: *Feuilleton!*

M. le Président: A l'ordre, je vous prie! Nous nous sommes enlisés il y a une minute lorsqu'un ministre a semblé répondre à une question intéressant son ancien ministère. Cependant, comme ces questions sont très précises, je trouve que le député devrait les faire inscrire au *Feuilleton.*

Des voix: Bravo!

LES AFFAIRES INDIENNES

LA RÉORGANISATION DU MINISTÈRE—LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes. Il a été question aujourd'hui d'une réorganisation importante au ministère des Affaires indiennes et de la perte de 1,500 emplois. Un député conservateur de l'arrière-ban a dit que la réorganisation permettrait de réduire le déficit d'environ 200 millions de dollars. Le printemps dernier, il y a eu deux fuites du même genre au sujet de projets gouvernementaux en vue de réduire le budget des programmes destinés aux Indiens et de se servir de l'argent pour réduire le déficit, mais le gouvernement a démenti ces rumeurs. Puisque le ministre ne nie pas le projet de réorganisation, garantira-t-il aux Indiens que l'argent économisé sera utilisé directement pour les aider et satisfaire à leurs besoins?

L'hon. David Crombie (ministre des Affairs indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, non seulement je ne nie pas la réorganisation, mais je l'applaudis.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Bien entendu, la réorganisation constitue le deuxième élément de l'autonomie pour les autochtones. Depuis que j'ai assumé mes fonctions, les autochtones me demandent de les débarrasser de la bureaucratie gouvernementale et de leur donner leur autonomie. C'est le but de la réorganisation.

En ce qui a trait au budget du ministère, le premier ministre a dit en avril que le niveau des fonds affectés aux autochtones ne changerait pas. De fait, je suis heureux de pouvoir dire au NPD, qui devrait d'ailleurs le savoir, que j'en ai déjà discuté avec les Indiens.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, les autochtones devraient pouvoir participer dès le départ aux initiatives en faveur de leur autonomie et non quand la moitié du chemin est fait. Le ministre nie-t-il tout lien entre les licenciements prévus et l'opération dite du «saut de bisons»? Quelle garantie le ministre peut-il donner à la Chambre et aux autochtones de tout le Canada que la réorganisation n'est pas simplement un moyen d'enlever de l'argent aux Indiens et de s'en servir pour réduire le déficit? Quelle garantie peut-il fournir au peuple indien?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, les deux choses ne sont pas reliées, sauf dans les mauvaises intentions que le député me prête. J'ai passé 14 mois à consulter les Indiens et j'ai voyagé pendant ce temps-là plus que n'importe quel autre ministre de l'histoire du ministère. J'ai parlé à chacune des collectivités indiennes.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Deuxièmement, monsieur le Président, toutes les mesures prises par le gouvernement afin de donner au peuple indien l'occasion pour la première fois de leur histoire d'être maîtres de leur destin découlent directement du rapport du comité permanent que tous les partis ont appuyé, y compris le NPD, du moins c'est ce que je pensais jusqu'ici.

LES CONSÉQUENCES POUR LES INDIENS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, notre parti n'a pas à s'excuser auprès de quiconque à la Chambre de la façon dont il a appuyé l'autonomie des Indiens.

Des voix: Bravo!

M. Manly: Le ministre le sait. Il devrait aussi savoir que la disparition de 1,500 emplois au ministère touchera des programmes d'importance vitale pour les Indiens relativement au logement, à l'enseignement . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La question, s'il vous plaît.

M. Manly: Quelles garanties le ministre peut-il donner au peuple indien que l'argent économisé grâce à la réorganisation leur sera rendu? Quelle garantie en avons-nous?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, jusqu'ici, je ne pensais pas que le NPD avait la moindre raison de s'excuser relativement à sa politique sur les Indiens. Cependant, les questions du député sèment le doute. Nous voulons que ces 1,500 emplois et même plus aillent aux Indiens et non à des bureaucrates fédéraux.

Des voix: Bravo!

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES ASSEMBLÉES POLITIQUES SUR LES BASES MILITAIRES

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): J'ai une question à poser au vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale. Hier, nous avons entendu la réponse à une question posée à la Chambre par le député de Hamilton-Est au sujet de l'activité politique des conjoints de militaires dans les limites des locaux du ministère de la Défense nationale, et j'extrais ce qui suit de la réponse du gouvernement, qui figure à la page 7252 du hansard:

. . . une longue tradition au Canada veut que la politique et l'armée ne fassent pas bon ménage et cela me paraît très logique.

Je demanderai au vrai ministre de la Défense nationale si sa politique consiste à accorder le droit d'assemblée politique sur les bases militaires aux seuls groupes représentant le Parti progresssiste conservateur du Canada?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le président, comme le député l'a dit, il y a cette longue et valable tradition de non-activité politique sur les bases militaires. J'estime qu'il s'agit là d'une politique sage qui doit se perpétuer. Il n'y a pas et il n'y aura jamais d'interdiction contre l'adhésion des conjoints de membres des Forces armées à des partis politiques, contre leur participation à des activités politiques en dehors des bases et à titre de simples citoyens. Ils ont les mêmes droits que quiconque. La question est la suivante: désirons-nous que les membres des Forces armées s'engagent activement dans la politique partisane? Ma réponse est non.

Questions orales

L'ARTICLE DE JOURNAL

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au vrai ministre de la Défense nationale.

M. Crosbie: Où est le vrai critique?

M. Hopkins: J'ai sous les yeux une information du *Post* d'Oromocto voulant qu'un rassemblement progressiste conservateur ait eu lieu sur la base Gagetown des Forces armées canadiennes le 4 mai de cette année.

Le ministre voudrait-il nous expliquer pourquoi les membres du Parti conservateur du Canada sont autorisés à se rassembler sur les bases militaires, quand il a refusé ce droit au reste des Canadiens, même aux conjoints de militaires?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne sais pas si je dois répondre à cette question parce que le vrai critique de la défense, qui est du Labrador, n'est pas ici aujourd'hui. Mais si effectivement ce rassemblement a eu lieu, il enfreignait les règlements militaires et j'espère que les responsables ont été réprimandés pour l'avoir organisé.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LES VISITES DE LA MINISTRE EN EUROPE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Transports qui s'est payé, semble-t-il, une tournée en Europe aux frais des contribuables.

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson: Il semblerait que la ministre ait passé trois jours au lit dans un hôtel luxueux de Paris, en avril dernier, après avoir été reçue par un représentant subalterne de l'OCDE.

Des voix: Règlement!

M. Axworthy: Pourriez-vous nous répéter cela?

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Robinson: Elle s'est rendue à Stockholm même si la réunion qui devait avoir lieu là-bas avait été annulée.

M. le Président: Le député a-t-il une question à poser?

M. Hnatyshyn: Sexiste!

M. Robinson: La ministre pourrait-elle déposer à la Chambre tous les reçus des dépenses personnelles qu'elle a engagées au cours de cette petite virée en Europe?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, pour répondre à l'honorable député, comme je l'ai dit tout à l'heure, les voyages ont été préparés longuement, ils ont été approuvés par le ministère des Affaires extérieures. Tous les documents sont accessibles, et la partie du voyage de juin que j'ai prise en vacances personnelles avec mon époux a été payée par moi et les reçus existent.

[*Traduction*]

LES VOYAGES DES MINISTRES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Nous avons appris, hier, que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social était parti en Chine avec son directeur de campagne et ami personnel. Compte tenu des petits tours qu'a déjà effectués la ministre d'État aux Transports en Europe, estime-t-il que ses ministres donnent l'exemple à la population quand le gouvernement pratique des compressions dans les services sociaux de base, y compris ceux des autochtones comme nous venons de l'apprendre aujourd'hui?

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les ministres sont obligés de voyager, bien sûr, mais pas autant que leurs prédécesseurs.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Tant s'en faut!

M. Hnatyshyn: Comparativement, nous sommes casaniers.

M. Mulroney: Oui, vraiment casaniers par rapport aux libéraux.

La ministre d'État aux Transports a fourni une explication fort raisonnable et fort complète à ce sujet. Je ne vois pas l'utilité d'en dire plus sauf, peut-être, pour rappeler à mon collègue que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, une personne reconnue pour sa probité et son sens de l'économie, effectue actuellement un important voyage et qu'il se chargera de lui répondre dès son retour.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LES RÉGIMES DE SOINS DENTAIRES—LA POSSIBILITÉ DE DISTRIBUER DES CARTES D'ADHÉSION SUR LES BASES MILITAIRES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, on vient de s'apercevoir que le gouvernement conservateur du Canada permet la tenue de réunions conservatrices sur les bases militaires en même temps qu'il refuse de donner des droits d'organisation aux femmes.

J'aimerais demander au «vrai ministre» s'il pense que cela irait à l'encontre de la loi de distribuer des cartes sur les bases pour les familles des militaires qui demandent des régimes de soins dentaires pour les enfants.

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai dit plus tôt—et je pense que la députée m'a compris—que les rassemblements politiques dans les bases sont interdits. Si les personnes responsables de les avoir organisés n'ont pas été réprimandées, je vais m'assurer qu'elles le seront, car nous sommes d'avis que les activités politiques n'ont pas leur place dans les bases militaires.

Quand aux régimes de soins dentaires, aux salaires et tout le reste, la députée de Hamilton-Est ne sait peut-être pas que la rémunération dans les Forces canadiennes, y compris le salaire et les avantages comme le régime de soins dentaires, est la même que dans la Fonction publique en général. D'ailleurs, ces questions devraient être adressées au président du Conseil du Trésor, car c'est lui qui négocie avec les syndicats de la Fonction publique.

Une voix: Ne le réveillez pas!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Les députés devraient permettre à leur collègue de poser une question supplémentaire.

LA RÉPONSE DONNÉE À L'ORGANISATION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je comprends que le ministre hésite un peu, car chat échaudé craint l'eau froide. Pourquoi, dans sa lettre de mars dernier adressée à l'organisation dont j'ai parlé hier à la Chambre, le vice-premier ministre a-t-il refusé de lui assurer qu'elle ne ferait pas l'objet de poursuites militaires si ses membres faisaient du porte à porte pour distribuer des cartes d'adhésion invitant le premier ministre du Canada à établir un régime de soins dentaires pour les familles des militaires?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, c'est une fausse interprétation de la teneur de la lettre du vice-premier ministre.

M. Ouellet: Déposez-la.

M. Andre: Dans sa lettre, le vice-premier ministre a tout simplement dit ce que je ne cesse de répéter: aux termes de la politique du ministère de la Défense nationale et du gouvernement, toute activité politique est interdite dans les bases militaires, et pour cause.

M. Benjamin: Qu'est-ce qu'il y a de politique dans un régime de soins dentaires?

M. Andre: Toutes les autres activités auxquelles la députée a fait allusion—ventes directes, assemblées pour discuter d'alcoolisme et d'orientation—sont permises, en fait il y en a tous les jours dans toutes nos bases au Canada.

Questions orales

LES PÊCHES

LES STOCKS DE SAUMONS SOCKEYE DANS LE NORD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au suppléant du ministre des Pêches et des Océans qui est maintenant sans aucun doute parfaitement au courant du fait que les saumons sockeye qui remontent dans les rivières Fulton et Pinkut, dans le nord de la Colombie-Britannique sont sacrifiés sans pitié. Je vois que ses collègues trouvent ça amusant. Puisque vous n'avez pas donné aux pêcheurs commerciaux l'autorisation d'exploiter ces stocks, que vous n'avez pas donné aux Indiens le droit d'attraper ces saumons pour s'alimenter, que vous n'avez pas donné aux pêcheurs sportifs le droit de les capturer et que vous privez maintenant les saumons de leur droit divin de frayer . . .

Des voix: Règlement!

M. Fulton: . . . le ministre peut-il . . .

M. le Président: Merci, je crois que c'est le sujet.

M. Fulton: Le ministre peut-il organiser un pont aérien de toute urgence pour permettre aux poissons de remonter ces cours d'eau et de frayer?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, en ma qualité de suppléant du ministre des Pêches et des Océans, je signale au député que le nombre de saumons de pisciculture qui remontent le bassin de la Skeena était exceptionnellement élevé cette année. Ces saumons n'ont toutefois pas pu être exploités parce qu'on aurait alors risqué de compromettre les stocks moins importants de saumons sauvages et de truites de Kamloops qui se trouvent dans ce bassin. Les poissons sauvages qui remontent la rivière se mêlent aux animaux de pisciculture, qui sont plus nombreux; il faut par conséquent limiter les prises de façon à éviter la surexploitation des éléments minoritaires de la montaison.

Je me rends bien compte que d'autres ministères doivent participer à la solution de ce problème. Mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et les fonctionnaires du ministère des Pêches essaient de régler ces problèmes.

LE SYSTÈME DE GESTION

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, il est intéressant d'entendre le ministre colporter la position du ministère. En réalité, il y a pour plus de 20 millions de saumons sockeye qui sont bloqués à ces portes.

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Peut-il s'engager, lui et son gouvernement, à fournir le personnel scientifique et les fonds nécessaires pour instaurer un système de gestion pour éviter de voir périr de nouveau un million de poissons qui n'ont pas frayé dans les rivières Fulton et Pinkut?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député sait très bien, je crois, mais il a peut-être omis d'en parler, que la montaison de sockeyes a été particulièrement forte dans ce bassin.

M. Benjamin: C'est une bonne nouvelle.

M. Nielsen: C'est un préambule favorable; le député n'allait donc pas y faire allusion dans sa question. A titre de ministre des Pêches suppléant, je peux lui donner la garantie qu'il demande. Ce ne sont pas les membres de son parti qui ont trouvé les nouvelles possibilités de résoudre ce problème. Nous nous en occupons très sérieusement et nous ne ménagerons pas les ressources gouvernementales pour trouver la solution qui convient à ce problème.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LES QUOTAS RELATIFS AUX IMPORTATIONS DE CHAUSSURES— LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

En tournée pré-électorale dans l'Estrie, vous déclariez, et je cite: «Un gouvernement conservateur n'abolirait pas les quotas dans la chaussure.»

Comme il y a, monsieur le premier ministre, plus de 20,000 personnes qui dépendent de ces quotas, est-ce que votre gouvernement va respecter cette promesse très ferme et sans aucune équivoque?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je crois que l'honorable député est au courant du fait qu'il y aura un rapport du tribunal en cause. Le rapport est maintenant considéré par le ministre, et nous avons l'intention d'agir d'une façon plus respectée et protéger les droits et les emplois des Canadiens.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT TIENDRA COMPTE DE LA REVENDICATION DU SECTEUR

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Dois-je comprendre qu'une décision prochaine sera rendue? Dans l'affirmative, tiendra-t-elle compte de la revendication du secteur, à savoir 50 p. 100 du marché pour une période de cinq ans, cela représente 20,000 «jobs» au Canada, et les manufacturiers prétendent que l'application de ce principe réussirait à créer 6,000 «jobs» dans un laps de temps très très court?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous sommes bien conscients des emplois qui sont en cause ici. Comme je l'ai déjà dit, la question est étudiée activement par le gouvernement. Je dois souligner que plusieurs Canadiens, dont plusieurs industries, sont menacés aujourd'hui par les changements dans le commerce international. C'est exactement pour ces raisons-là que le gouvernement canadien est déterminé à avoir une réponse efficace dans nos relations commerciales avec les États-Unis et les autres pays du monde.

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'INTRODUCTION D'UN IMPÔT MINIMUM

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je pose ma question à la ministre d'État aux Finances. Il s'agit de l'impôt minimum. Je crois comprendre qu'à la réunion que le ministre des Finances a eue avec ses collègues des provinces la semaine dernière, ils en ont approuvé l'idée. La ministre pourrait-elle faire savoir à la Chambre quel sera le niveau minimum de revenu auquel l'impôt s'appliquerait? Est-ce que ce sera $30,000, comme aux États-Unis, ou $50,000 comme le préconise le NPD?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je crois que mon collègue le ministre des Finances s'est irrévocablement engagé à introduire un impôt minimum. Je crois savoir que les fonctionnaires en mettent les détails au point et qu'on annoncera d'ici quelques semaines les renseignements comme celui que demande le député.

* * *

• (1440)

LA CHARTE DES DROITS

L'APPLICATION AUX ÉPOUSES DU PERSONNEL MILITAIRE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Je voudrais poser au ministre de la Justice une question concernant le droit à l'égalité. A-t-on demandé au ministre d'examiner ce qui semble être une violation des droits fondamentaux des épouses du personnel militaire qui se voient refuser la liberté d'association garantie par la Charte?

M. Riis: Bonne question.

Une voix: Bonnet blanc et blanc bonnet.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il y a là-bas un bon groupe d'auto-admirateurs.

M. Broadbent: Vous auriez du mal à en faire autant de votre côté.

Une voix: Ne souhaiteriez-vous pas pouvoir faire la même chose?

M. Crosbie: Monsieur le Président, je n'ai pas souvent l'occasion de répondre à une question. Le député peut-il cesser d'interrompre le fil de mes pensées?

M. Benjamin: C'est parce que nous vous aimons, John.

M. Crosbie: Pour répondre à la question du député, on ne m'a pas demandé d'examiner ce qui, à ma connaissance, ne s'est pas passé.

M. Broadbent: Étiez-vous à cette réunion au Nouveau-Brunswick?

LES RÉGIMES D'ASSURANCE DENTAIRE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je demande au ministre d'agir immédiatement. Ensuite, je lui demanderais si, compte tenu des propos désobligeants que le ministre adjoint de la Défense a tenus hier à l'égard des femmes, il ne peut pas confirmer . . .

M. Clark (Yellowhead): Et la question de Svend Robinson?

Mme Mitchell: . . . à titre de ministre de la Justice, que les épouses des militaires devraient avoir le droit d'adhérer à des régimes d'assurance dentaire et d'obtenir des subventions comme les autres groupes de la société.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'accepte la requête du député, mais pour ce qui est de rabaisser les femmes, son propre parti nous en a donné un exemple cet après-midi. Hier aussi il a cherché à diminuer la femme de l'ancien secrétaire d'État qui est maintenant ministre d'État à l'Immigration. Par conséquent, c'est la paille et la poutre.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

LA FERMETURE D'UNE USINE À MONTRÉAL PAR LA SOCIÉTÉ BOMBARDIER

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Transports), en l'absence du ministre des Transports.

La ministre peut-elle dire pourquoi son gouvernement n'est pas intervenu pour empêcher la Bombardier de fermer son usine de fabrication de locomotives à Montréal?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, les décisions que la Bombardier a prises dans cette question ont été prises selon les meilleurs critères de développement industriel. Nous avons discuté longuement avec les représentants de la Bombardier, mais ils nous ont fait remarquer qu'il n'y avait pas d'autres solutions possibles.

L'ACHAT DE LOCOMOTIVES DE LA SOCIÉTÉ BOMBARDIER—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je suis infiniment déçu par cette réponse du ministre qui vient justement de cette région du Canada où sévit actuellement une grave pénurie d'emplois.

Est-ce que la ministre sait que quelque mille emplois dans le domaine de la fabrication de locomotives et dans un domaine connexe, soit la fabrication de roues de locomotives, ont été perdus depuis que son gouvernement a assumé le pouvoir? La ministre est-elle prête à donner des directives aux compagnies VIA Rail et au CN Rail pour acheter des locomotives de la Bombardier et sauver cette industrie qui existe depuis le début du siècle à Montréal?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, nous sommes tous très attristés par les pertes d'emploi dans divers domaines industriels. Par ailleurs, de nombreux emplois ont été créés depuis que nous sommes au pouvoir. Il y a 300,000 emplois qui ont été créés durant la dernière année.

Je pense que ce qu'il faut regarder ici, c'est que si la société Bombardier a pris la décision de ne pas entrer dans le secteur de la fabrication de locomotives, actuellement, elle cherche activement à développer d'autres marchés, et je crois qu'elle va réussir.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MISES À PIED DANS LES LOCALITÉS À INDUSTRIE UNIQUE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné que les sociétés Inco et Falconbridge ont récemment annoncé des mises à pied et que l'on dénombre maintenant un total de 17,158 emplois disparus récemment dans les localités à industrie unique d'un bout à l'autre du pays, quand la ministre compte-t-elle présenter la mesure législative qu'elle a promise, à l'extérieur de la Chambre, pour empêcher les mises à pied dans les localités à industrie unique?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que le député devrait être le premier à admettre qu'à la suite des propos que j'ai tenus au sujet d'Inco, cette dernière a jugé bon d'améliorer de 70 p. 100 son programme d'avantages sociaux. Elle me semble manifester par cette décision son sens des responsabilités à l'égard de ses travailleurs. Falconbridge a fait de même. Elle a en effet établi un programme d'avantages sociaux qui permettra aux travailleurs de prendre une retraite anticipée et préviendra ainsi, espérons-le, toute mise à pied qui n'est pas nécessaire.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Étant donné les très nombreuses pertes d'emplois survenues dans les localités à industrie unique de tous les coins du pays et étant donné que la ministre se contente de parler de mesures législatives, est-elle au moins disposés à supprimer de la Loi sur l'assurance-chômage la disposition relative à l'indemnité de cessation d'emploi et à remettre à plus tard l'inclusion des pensions dans le calcul du revenu gagné?

M. Broadbent: Bravo, John.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'aimerais croire que l'on réagit quand je parle. Dans le cas de l'Inco, mes remontrances ont eu pour effet de lui faire améliorer son programme d'avantages sociaux de 70 p. 100, ce dont ont bénéficié les travailleurs de cette usine.

Une voix: Moins de 100 travailleurs en ont bénéficié.

Questions orales

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA TAXE SUR LES BILLETS DE TRANSPORT AÉRIEN—L'INCIDENCE SUR LES VOYAGEURS HABITANT LE NORD

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Transports. Étant donné que le fait d'avoir déplafonné la taxe sur les billets de transport aérien a des conséquences injustes pour les habitants du Nord et des régions éloignées qui font ainsi l'objet de discrimination, le gouvernement entend-il modifier la perception de cette taxe?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je comprends les préoccupations de mon collègue, mais je dois lui signaler que, en raison des besoins particuliers à l'Arctique, nous avons établi un tarif spécial ainsi que des dispositions particulières. Ainsi, les droits d'atterrissage dans l'Arctique n'ont augmenté qu'une seule fois depuis 1957.

Une voix: Déposez le document.

Mme Blais-Grenier: Les droits d'atterrissage aux aéroports de Whitehorse et de Yellowknife, notamment, ne sont que de 60 p. 100 de ceux qu'on paie dans des aéroports semblables dans le sud.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA RÉORGANISATION DU MINISTÈRE—L'INCIDENCE SUR LES FONCTIONNAIRES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, il y a quelque temps, le ministre des Affaires indiennes nous révélait que 1,500 fonctionnaires de son ministère, soit le quart de l'effectif, seraient mis à pied. Nous savons d'autre part qu'environ 3,000 travailleurs des postes et 5,000 employés des Transports seront licenciés. Il y en a encore 1,150, qui ne relèvent peut-être pas du ministre des Affaires indiennes mais, quoi qu'il en soit, je voudrais que ce dernier me dise qui est responsable du programme des mises à pied.

Une voix: Il y a très peu de responsables.

Une voix: La question!

M. Gauthier: Existe-t-il des plans de carrière pour tous les fonctionnaires fédéraux qui ont perdu leur emploi à cause des programmes gouvernementaux?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je pourrais peut-être répondre puisque le député m'a adressé une première question reposant sur des erreurs de fait. J'espère qu'il en est conscient. Je n'ai jamais parlé de 1,500 emplois; ni moi, ni quelqu'autre responsable. Ce sont les journaux qui ont annoncé un chiffre qui n'est pas exact.

M. Axworthy: Alors c'est 2,000?

M. Crombie: Qu'il me comprenne bien. Le gouvernement s'est toujours engagé, en pareille situation, à ce que tout travailleur soit traité avec justice et équité, conformément aux pratiques en usage au Conseil du Trésor. Je lui conseille de ne pas répéter de fausses données, de reprendre des allégations sans fondement.

M. le Président: Une question supplémentaire. Le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est.

LA RECOMMANDATION DU GROUPE DE TRAVAIL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Question supplémentaire au ministre des Affaires indiennes, monsieur le Président. Le ministre sait que les nations indiennes de notre pays sont d'accord et que le groupe de travail sur l'autonomie des Indiens a recommandé le démantèlement de son ministère, mais seulement à condition que ce démantèlement fasse . . .

M. le Président: A l'ordre. C'est une question supplémentaire, pas un nouveau préambule s'il vous plaît.

M. Allmand: . . . l'objet d'une pleine consultation et que les crédits soient . . .

M. le Président: Le député a-t-il une question supplémentaire?

M. Allmand: Non!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député de Churchill.

M. Allmand: Quel bouffon!

M. Murphy: La Chambre n'est pas habituée à une telle honnêteté.

* * *

• (1450)

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LES PAIEMENTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AUX PROVINCES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et fait suite aux questions que j'ai posées hier. J'ai demandé alors si le ministre des Finances, quand il était à Halifax jeudi dernier, avait annoncé à ses collègues provinciaux qu'il avait l'intention de diminuer les paiements de transfert aux provinces à partir de 1986 au lieu de 1987 comme le prévoient actuellement les textes.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je dois des excuses au député. Je sais que je ne lui a pas bien répondu hier à la Chambre. Je pense que le budget a très clairement établi que nous limiterons le taux de croissance des paiements aux provinces à l'avenir; d'autre part, il est entendu que les ministres se réuniront de nouveau. Le ministre des Finances s'est fait un point d'honneur, dans l'esprit de réconciliation nationale de notre gouvernement, de ne changer les choses qu'en consultation avec les provinces. C'est exactement ce qui se passe.

LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je crois savoir que le ministre fédéral des Finances a annoncé qu'en 1986 il avait l'intention de diminuer les paiements de transfert, les crédits à l'assurance-maladie, à l'enseignement supérieur . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a-t-il une question supplémentaire?

Une voix: C'est vrai?

M. Murphy: Voici ma question, monsieur le Président. Le gouvernement va-t-il respecter sa promesse électorale de rétablir le plein financement de l'enseignement supérieur? Le gouvernement va-t-il respecter cette promesse?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je pense que le souci de notre gouvernement de financer l'enseignement supérieur est parfaitement connu. Les discussions avec les provinces se poursuivent, et le ministre et les provinces vont s'entendre. En attendant, je pense qu'il n'est guère utile de préjuger du résultat de ces entretiens.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE SI LES DOCUMENTS RELATIFS AUX VOYAGES EN EUROPE DE LA MINISTRE SERONT DÉPOSÉS

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Transports) et a trait à ses deux périples en territoire européen.

Tantôt, en réponse à la question du député de Burnaby, la ministre indiquait que les documents relatifs aux voyages étaient accessibles et que les reçus existaient. Elle a cependant omis de répondre à la partie centrale de la question du député, savoir si elle était prête à déposer ces documents à la Chambre.

C'est donc la question que je veux lui poser à nouveau.

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, j'ai dit tout à l'heure, sur cette question, que les voyages avaient été planifiés très méticuleusement ainsi qu'approuvés par le ministère des Affaires extérieures, et que tous les documents étaient là. Ils étaient accessibles, d'ailleurs, avant que tout cela sorte dans les journaux, à Pâques et au mois de juillet.

ON EXIGE LE DÉPÔT DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Je me demande si j'ai de la difficulté à me faire comprendre. Ce que je demande à la ministre, elle qui n'a apparemment rien à cacher, c'est si elle est prête à déposer les documents. C'est ce qu'on désire savoir, ce n'est pas difficile à comprendre comme question!

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je comprends très bien où mon honorable collègue veut en arriver, et s'il veut porter une accusation criminelle à mon endroit, peut-être qu'il pourrait le faire en dehors de la Chambre.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'ACQUISITION DE GULF CANADA—LA DÉCISION FISCALE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et concerne l'affaire Gulf-Reichmann-Petro-Canada. Étant donné que les sociétés Gulf, Norcen et Petro-Canada ont bel et bien fusionné leurs activités de raffinage aux fins de l'impôt sur le revenu, que la revue *Oilweek* signalait en juin que Revenu Canada ne se mêlait pas de l'affaire et que le comité des priorités et de la planification du cabinet s'y trouvait en cause et que tout cela a été corroboré dans le *Financial Post* par M. Dunnery Best . . .

M. Crosbie: C'est aussi lui qui coordonne les interventions que vous faites au cours de la période des questions.

Une voix: Quelle source!

M. Waddell: Il arrive que j'estime que c'est une excellente source. La ministre a-t-elle exercé des pressions sur le comité des priorités et de la planification pour que le gouvernement amène Revenu Canada à prendre, à l'égard de la mainmise, une décision qui soit favorable aux Reichmann?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, monsieur le Président.

LA TENEUR DES DÉCISIONS FISCALES

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, la ministre pourrait-elle nous dire si l'on a modifié ou non les décisions fiscales en faveur des Reichmann entre l'échec des premières tractations et la conclusion du second arrangement par suite de pressions exercées auprès du comité des priorités et de la planification du cabinet?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je ne crois pas que cette question doive s'adresser à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre des Finances et le ministre du Revenu national y ont déjà répondu.

Questions orales

LES PÊCHES

LE REFINANCEMENT DE FISHERY PRODUCTS INTERNATIONAL

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Pêches et des Océans. Le gouvernement vient d'annoncer un plan de refinancement de Fishery Products International, de Terre-Neuve, se montant à 105 millions de dollars, ainsi que la vente de 15 conserveries prétendument non rentables. Une des conditions de vente sera-t-elle que ces usines continuent à traiter du poisson? Quelles garanties pouvons-nous donner aux localités si les usines ne sont pas vendues?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme d'habitude, le député déforme les faits. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale a diffusé, hier, un communiqué. Si le député l'avait lu convenablement, il aurait constaté que le plan de cinq ans qui a été approuvé prévoit un secteur plus rentable et, à long terme, un plus grand nombre d'emplois.

Semer la crainte dans l'esprit des travailleurs du secteur des pêches, comme il essaie de le faire continuellement avec ses collègues de Terre-Neuve, ne rend service ni à leurs électeurs ni à l'ensemble du pays.

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ

M. George Baker (Gander-Twillingate): Venons-en à une déclaration du député de Saint-Jean-Est. Ma question supplémentaire est la même que posait cet après-midi, dans la presse, le député conservateur de Saint-Jean-Est. C'est celle-ci: qui assumera la responsabilité sociale que devait assumer Fishery Products? Voilà une grave question restée sans réponse et nous en voulons une maintenant.

[*Français*]

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, le projet de restructuration des pêches a été fait justement pour rendre viable le secteur des pêches à Terre-Neuve, et les sommes d'argent investies vont servir à conserver une grande partie des emplois et à privatiser les usines afin que cela soit rentable à court et à long termes.

* * *

[*Traduction*]

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LES PAIEMENTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AUX PROVINCES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances et fait suite à la question posée par mon collègue, le député de Churchill. Le ministre des Finances a clairement annoncé une réduction des paiements de transfert que verse le gouvernement fédéral aux provinces. La ministre pourrait-elle nous dire comment le gouvernement peut envisager de réduire les paiements de transfert fédéraux sans également envisager de réduire les fonds consacrés à l'enseignement postsecondaire et à l'assurance-maladie?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne pense pas me tromper en affirmant que mon collègue, le ministre des Finances, a annoncé que l'on ne réduirait que le taux d'augmentation de ces paiements. Les paiements de transfert destinés aux provinces seront considérablement augmentés et nous nous engageons à maintenir tous ces programmes. Comme le sait le député, nous avons essayé de contrôler quelque peu nos dépenses et le ministre consulte les provinces sur le meilleur moyen d'y parvenir.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, le ministre des Finances a déclaré sans équivoque que la réduction serait de 2 milliards de dollars. La ministre d'État aux Finances pourrait-elle nous assurer que l'on ne donnera pas suite à ce projet et que l'on ne touchera donc pas à l'assurance-maladie sous prétexte que le gouvernement souhaite réduire le déficit?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai essayé de répondre à cette question la première fois en disant que c'est le taux de l'augmentation que l'on compte réduire.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En prenant connaissance de la correspondance échangée entre le premier ministre et le Président des États-Unis au sujet du projet de négociations sur le libre-échange, bon nombre de Canadiens ont été très surpris de constater qu'il n'y est pas fait mention de la défense et de la protection de la souveraineté canadienne, sur les plans culturel et économique. Le premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi il n'en est pas question dans la lettre? A-t-il l'intention d'envoyer une deuxième lettre pour rappeler que son gouvernement, selon ses propres dires, est déterminé à protéger la souveraineté canadienne dans ces secteurs?

• (1500)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne suis pas obligé de signaler à tout bout de champ, puisque le Président des États-Unis et tous les autres dirigeants le savent, qu'en tant que premier ministre du Canada et chef de notre gouvernement, nous incarnons la protection de l'intégrité culturelle de notre pays.

Des voix: Bravo!

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, le premier ministre voit peut-être les choses sous cet angle, mais ce n'est pas le cas de bon nombre de Canadiens. Il règne une grande incertitude quant aux questions qui seront abordées à la table des négociations.

Le premier ministre peut-il énoncer clairement, dans une lettre ou un document officiel au président des États-Unis, le cadre de ces négociations? Va-t-il affirmer que nous chercherons avant tout à défendre notre souveraineté dans les secteurs industriels clés du pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je me demande ce qui inquiète tant mon collègue.

M. Axworthy: Les Canadiens veulent avoir des certitudes!

M. Mulroney: Chaque fois qu'il intervient, c'est pour s'en prendre aux méchants Américains ou aux vilains Britanniques. Vous avez en face de vous, monsieur le Président, un Canadien fier et confiant, fier de savoir que son pays et son gouvernement sont à même de défendre et de renforcer nos régions et l'intégrité de nos institutions culturelles envers et contre tout.

M. Axworthy: Mettez-le par écrit.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le mercredi 2 octobre 1985 sont toutes, exception faite de quatre, conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

[*Français*]

Les pétitions présentées par les honorables députés de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) et Ottawa-Centre (M. Cassidy) ne sont pas conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA TENUE DE PROPOS À L'EXTÉRIEUR DE LA CHAMBRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, au cours de la période des questions orales, la ministre d'État (Transports) (M^me^ Blais-Grenier), en réponse à une question que je lui posais, m'a mis au défi de répéter les propos que j'avais tenus à la Chambre à l'extérieur. Je voudrais vous aviser, monsieur le Président, ainsi que la ministre en question, que je m'en vais m'acquitter de cette tâche immédiatement.

[*Traduction*]

M. le Président: Avant que le député ne nous quitte, je lui signale qu'il a sans doute fait valoir son point de vue, mais qu'il n'y a pas matière à faire un rappel au Règlement.

Travaux de la Chambre

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA DIFFÉRENCE FAITE PAR M. LE PRÉSIDENT ENTRE DEUX QUESTIONS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais invoquer le Règlement maintenant, puisqu'il n'est pas possible de le faire pendant la période des questions.

Pendant la période des questions justement, certains députés ont cru constater que la question posée par le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), à qui Votre Honneur a demandé de faire inscrire sa question au *Feuilleton*, ressemblait beaucoup à celle du député de Burnaby (M. Robinson), que l'on a bien voulu entendre immédiatement. Pourriez-vous, monsieur le Président, nous aider à comprendre la différence entre les deux questions?

M. le Président: Si le leader parlementaire veut bien venir me voir, je la lui expliquerai volontiers.

Des voix: Faites-le ici même.

M. le Président: Je ne pense pas qu'il convienne de me demander de consacrer une partie de la journée à donner des conseils. Toutefois, le député sait pertinemment que les questions précises par lesquelles on réclame des renseignements détaillés et des chiffres sont généralement inscrites au *Feuilleton*.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais maintenant demander quels seront les travaux de la Chambre. Je saurais gré au leader du gouvernement de nous annoncer les travaux non seulement du reste de la semaine mais aussi de la semaine prochaine, le plus clairement et le plus précisément possible. Voudrait-il aussi laisser savoir à la Chambre dans quelle mesure il a l'intention de s'en tenir à ce programme?

M. Gauthier: N'attendez rien d'extraordinaire.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai eu du mal à comprendre la question tellement elle était embrouillée.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Je vais essayer de répondre sans ambiguïté à la question sur les travaux de la Chambre. Comme le député le sait et comme je le rappelle sans arrêt à la Chambre, nous nous réunissons souvent et régulièrement pour discuter des diverses mesures qui seront mises à l'étude. Nous essayons de tenir compte des intérêts de tous les députés, y compris ceux du parti du député et du Nouveau parti démocratique.

Le député sait qu'aujourd'hui, nous débattons le projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi. Si nous terminons ce débat, nous reprendrons l'étude du C-42 portant dissolution de la société Canagrex et modifiant certaines lois en conséquence.

Comme je l'ai déjà mentionné aux leaders, à leur personnel et cabinet, demain, la Chambre entreprendra l'étude de la motion de deuxième lecture du projet de loi C-76, qui concerne l'exploitation de l'aéroport des îles de Toronto par les commissaires du havre de Toronto.

Après le débat sur le C-76, nous reprendrons l'étude du C-42.

La semaine prochaine, le premier article sera une mesure prévoyant une indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et de la Norbanque relativement aux dépôts non assurés. Ce projet de loi sera présenté pour la première lecture dans le courant de la journée. Au cas où il resterait du temps, la mesure prévue est le C-42, si l'étude n'ent est pas alors terminée.

Comme d'habitude, le gouvernement va suivre de près les progrès accomplis dans l'étude des projets de loi et il préviendra les leaders parlementaires et la Chambre des changements de programme le plus tôt possible.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS PERMANENTS

PRÉSENTATION DU 6E RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer des exemplaires, dans les deux langues officielles, du sixième rapport du comité de sélection.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DU CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un grand nombre de pères et de mères de famille de ma circonscription de Papineau. Par ces pétitions ils demandent au gouvernement de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant. C'est une véritable injustice et, selon eux, tous déplorent les malheureux effets qu'aurait cette mesure si elle n'est pas modifiée.

Le gouvernement conservateur doit faire marche arrière et respecter ce qu'il avait promis en rétablissant la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter au nom des commettants de ma circonscription, de la région d'Overbrook, une pétition demandant au gouvernement de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.

J'ai également l'honneur, monsieur le Président, de présenter une autre pétition provenant de la région d'Orléans, dans la circonscription d'Ottawa-Carleton, qui demande au gouvernement de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.

Monsieur le Président, j'ai également une autre pétition provenant de commettants de la région de la Capitale nationale, de Gatineau, de Carleton-Place, d'Aylmer, de Perkins, de Val-des-Monts, d'Orléans, de plusieurs municipalités de la région, de chefs de familles qui demandent au gouvernement de reconsidérer sa position, et ils disent au gouvernement que les programmes gouvernementaux sont importants pour ces familles, et ils voudraient que la pleine indexation soit rétablie et que le crédit d'impôt-enfant soit également pleinement consenti.

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, il est de mon devoir de présenter à la Chambre une pétition provenant de gens du Nouveau-Brunswick, et plus particulièrement de Saint-Jean, qui demandent au gouvernement de ne pas procéder à la désindexation partielle des allocations familiales.

[*Traduction*]

ON DEMANDE QUE JUSTICE SOIT RENDUE À ISABEL GOLIGHER

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais présenter diverses pétitions venant d'un peu partout au Canada. La première demande que justice soit rendue à Isabel Goligher, qu'elle soit réintégrée dans ses anciennes fonctions ou qu'elle obtienne un poste avec traitement équivalent pour le compte du gouvernement canadien à Londres. Elle demande que toute la rémunération et tous les avantage auxquels elle a droit lui soient versés rétroactivement depuis la date de sa démission forcée, que sa réputation soit blanchie de toute fausse allégation et qu'elle reçoive des excuses écrites de toutes les parties en cause . . .

M. le Président: La député devrait donner un bref résumé de ses pétitions. Elle l'a fait, je crois, mais je crains qu'elle ne soit en train maintenant de lire la pétition.

Mme McDonald: Monsieur le Président, j'ai de nombreuses pétitions provenant de divers endroits au Canada. Je parle brièvement étant donné que les pétitions émanent de circonscriptions disséminées dans tout le Canada. J'ai d'autres pétitions sur d'autres questions à présenter.

LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de personnes qui s'inquiètent de la désindexation des allocations familiales.

● (1510)

LOI PRÉVOYANT UNE INDEMNITÉ AUX DÉPOSANTS DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA, DE LA COMPAGNIE DE PLACEMENTS HYPOTHÉCAIRES CCB ET DE LA NORBANQUE RELATIVEMENT AUX DÉPÔTS NON ASSURÉS

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) demande l'autorisation de présenter un projet de loi prévoyant une indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de Placements Hypothécaires CCB et de la Norbanque relativement aux dépôts non assurés.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser l'honorable ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 116)

POUR

Députés

Andre
Axworthy
Baker
Beatty
Belsher
Berger
Bernier
Bissonnette
Brightwell
Brisco
Caccia
Cadieux
Caldwell
Carney
Champagne
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Chartrand
Clark
(Yellowhead)
Cochrane
Collins
Cook
Copps
Corbett
Cossitt
Crofton
Crombie
Crosby
(Halifax-Ouest)
Dantzer
Daubney
de Cotret
Desjardins
Dick
Dingwall
Domm
Edwards
Ferland
Finestone
Fontaine
Fraleigh
Fretz
Friesen
Frith
Gagliano
Garneau
Gass
Gauthier
Gervais
Gormley
Gottselig
Gray
(Windsor-Ouest)
Greenaway
Grisé
Guilbault
(Saint-Jacques)
Guilbault
(Drummond)
Halliday
Hardey
Hawkes
Henderson
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Hopkins
Horner
Hudon
Isabelle
James
Jardine
Johnson
(Bonavista-Trinity-Conception)
Jourdenais
Kaplan
Kempling
Kilgour
Landry
Lapierre
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston et les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Malone
Marchi
Marin
Mayer
McCuish
McDougall
(St. Paul's)
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
Merrithew
Mitges
Moore
Mulroney
Murta
Nicholson
(Trinity)
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nunziata
Oostrom
Ouellet
Pennock
Plourde
Price
Prud'homme
Ravis
Redway
Reid
Robichaud
Rossi
St-Julien
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Siddon
Speyer
Tardif
(Richmond-Wolfe)
Toupin
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vézina
Vincent
Weiner
White
Winegard
Witer—132.

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Benjamin
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
Deans
Fulton
Heap
Hovdebo
Langdon
Manly
McCurdy
Mitchell
Murphy
Parry
Robinson
Rodriguez
Waddell
Young—20.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Je déclare la motion adoptée.

[*Traduction*]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain) propose:

Que l'ordre du jour soit lu maintenant.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR L'INDEMNITÉ AUX DÉPOSANTS DE CERTAINES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Le président suppléant (M. Charest): L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-79 soit maintenant lu pour la 1re fois et imprimé.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois?

Des voix: Jamais.

Le président suppléant (M. Charest): A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

MESURE MODIFICATIVE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert) demande à présenter le projet de loi C-250, tendant à modifier la Loi sur le vérificateur général.

Le président suppléant (M. Charest): Le député a-t-il la permission de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, ce projet de loi permettrait au vérificateur général de faire rapport de ses vérifications une fois qu'elles sont terminées et non pas tous les ans comme le prévoit la loi actuellement. Ses rapports et les sujets dont ils traitent seraient beaucoup plus d'actualité pour la Chambre. Je vous remercie.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos: 363 et 430.

[*Texte*]

LE FONDS DES IMPÔTS POUR LA PAIX

Question no 363—**M. de Jong:**

1. En *a*) 1980, *b*) 1981, *c*) 1982, *d*) 1983, *e*) 1984, combien de particuliers ont informé le ministre ou le ministère du Revenu national de leur intention de retenir ou de verser à un fonds ou compte en fiducie des impôts pour la paix la partie des impôts dus qui, selon leurs calculs, devrait servir au budget de la défense nationale ou à des fins militaires?

2. Le ministère du Revenu national a-t-il demandé au ministère de la Justice un avis ou des conseils juridiques sur la possibilité de poursuivre devant les tribunaux les contribuables qui ont informé le ministère du Revenu national de leur intention de retenir une partie des impôts qu'ils doivent pour le fonds ou le compte en fiducie des impôts pour la paix?

3. Au cours des mêmes années, quel est le total de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés qui a été versé au fonds ou au compte en fiducie des impôts pour la paix?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): 1. Nous ne possédons pas de statistiques à ce sujet, toutefois, on a reçu 180, 385, 141 et 133 lettres traitant en général du fonds des impôts pour la paix en 1981, 1982, 1983 et 1984 respectivement.

2. Le ministère n'a cherché à obtenir aucun avis juridique, car la Loi de l'impôt sur le revenu stipule clairement les pouvoirs du ministère en ce qui a trait au recouvrement des montants d'impôt retenus. Les procédures normales de recouvrement s'appliquent à cet égard.

3. Néant.

LE COMMERCE AVEC LA TCHÉCOSLOVAQUIE

Question no 430—**M. Blenkarn:**

En *a*) 1979, *b*) 1980, *c*) 1981, *d*) 1982, *e*) 1983, *f*) 1984, quel a été le total des biens vendus par (i) le Canada à la Tchécoslovaquie (ii) la Tchécoslovaquie au Canada?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants: Les statistiques sur la valeur totale des exportations et des importations à la Tchécoslovaquie pour les années 1979-1984 sont présentées ci-dessous:

	Exportations (Nationales et réexportations)*	Importations
	(milliers de dollars)	
1979	36,182	67,509
1980	128,091	63,381
1981	28,238	72,890
1982	31,507	60,337
1983	15,266	54,443
1984	18,972	64,960

* Exportations nationales: La statistique des exportations nationales comprend les marchandises entièrement produites ou fabriquées au Canada de même que les marchandises précédemment comptées dans les importations et que l'on a transformées de nouveau puis exportées.

Réexportations: La statistique des réexportations ne comprend que les marchandises précédemment comptées dans la statistique des importations et qui sont exportées du Canada dans l'état où elles étaient lors de leur importation. Les manipulations secondaires telles que le triage ou l'assemblage ne modifient pas l'état des marchandises importées.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Charest): On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ PROFESSIONNELLE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mlle MacDonald: Que le projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Charest): Quand nous avons suspendu la séance à 13 heures, il restait encore quatre minutes à écouler pour la période des questions et commentaires qui a suivi le discours de la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone). Je vois qu'elle n'est pas à la Chambre actuellement. Nous allons donc reprendre le débat.

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Je prends la parole aujourd'hui en ma qualité de ministre responsable de la Condition féminine pour vous parler de ce que représente l'équité professionnelle pour les Canadiennes. Je voudrais d'abord féliciter ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) d'avoir présenté cette mesure. Comme elle a tenu de longues consultations avec toutes les parties intéressées, on peut dire que les résultats sont concluants. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le projet de loi pour constater qu'il s'agit d'une première étape importante. Je suis heureux de voir que nos vis-à-vis reconnaissent l'importance de ce premier pas qui cherche à tenir compte des besoins des employeurs et des groupes concernés.

La mesure dont nous sommes saisis veut faire en sorte que personne ne puisse se voir refuser un emploi ou des prestations pour des raisons étrangères à ses capacités. Il est certain qu'une mesure semblable s'imposait. Après une décennie de programmes facultatifs de promotion sociale et d'égalité des chances, l'avancement des femmes au sein de la population active a bien peu progressé.

Comme les députés le savent, les statistiques sont assez claires. Depuis toujours, le taux de chômage est plus élevé chez les femmes que chez les hommes. En 1982, les femmes occupant un emploi à plein temps à longueur d'année ne recevaient que 64¢ alors que, dans une situation semblable, les hommes touchaient un dollar.

Les débouchés pour les femmes sont tellement restreints qu'on retrouve les trois quarts des femmes actives dans seulement 22 grandes catégories professionnelles. Non seulement la plupart de ces emplois sont mal rémunérés mais ils ne débouchent nulle part et offrent des chances d'avancement limitées. En outre, ces emplois sont menacés par les changements structurels occasionnés par l'avènement de la micro-informatique, l'automation et les autres progrès techniques. Par ailleurs, nombre de femmes qui ne peuvent trouver un emploi à plein temps sont obligées d'accepter de travailler à temps partiel. C'est ainsi qu'en 1984, 71 p. 100 de tous les travailleurs à temps partiel était des femmes. Ce type d'emploi est moins payant, offre moins d'avantages sociaux, de sécurité et de possibilités d'avancement.

Malgré ces obstacles, la participation des femmes à la population active va croissante. En 1974, le taux de participation des femmes agées de 25 à 54 ans s'élevait à 48 p. 100. Dix ans plus tard, en 1984, ce taux avait atteint 66.7 p. 100. Selon les estimations, d'ici 1990, les femmes compteront pour les deux tiers de la croissance de la population active. Déjà près de la moitié des femmes ayant des enfants de moins de trois ans travaillent à l'heure actuelle.

L'autre tendance prononcée, c'est qu'un nombre croissant de femmes travaillent pour leur propre compte. Les femmes se heurtent à des obstacles précis dans ce secteur d'emploi, surtout lorsqu'il s'agit d'obtenir des prêts et des facilités de crédit. Même si la contribution des femmes à l'économie en tant qu'employées et chefs d'entrepises a augmenté, elles n'en ont pas tiré les mêmes avantages que les hommes. Cela doit changer.

Les femmes qui travaillent font une contribution utile et précieuse à l'économie. Leur pleine participation à la population active est essentielle à notre croissance future. Ce que nous proposons ici n'est pas simplement une mesure juste; c'est aussi un élément de toute notre politique économique et de création d'emploi. La sous-utilisation actuelle des travailleuses et de leurs compétences représente un gaspillage de ressources humaines que le Canada ne peut plus se permettre. En outre, il s'ensuit une situation que les femmes ne peuvent plus accepter.

Il est inutile de rappeler aux députés que les femmes travaillent pour les mêmes raisons que les hommes: pour leur satisfaction personnelle et pour satifaire leurs besoins économiques et ceux de leur famille. Nous sommes certains que si des femmes ne travaillaient pas à l'extérieur du foyer, le nombre des familles qui vivent sous le seuil de la pauvreté serait plus élevé d'au moins 60 p. 100. Nous savons également que 85 p. 100 des chefs de familles monoparentales sont des femmes et que près de la moitié de ces familles, soit 47 p. 100, vivent dans la pauvreté. De toute évidence, nous ne saurions tolérer plus longtemps les lacunes de notre régime économique et les entraves sociales qui interdisent aux femmes une participation pleine et entière à la vie économique.

Le projet de loi concernant l'équité en matière d'emploi dont nous sommes saisis réunit des mesures tendant à favoriser l'égalité des chances et l'action positive. Il vise à aplanir les obstacles qui empêchent les femmes de devenir les égales des hommes sur le marché du travail. Parmi ces obstacles figurent notamment la ségrégation qui tend à enfermer les femmes dans des ghettos professionnels où les salaires sont maigres, les attitudes sociales qui portent les femmes à n'envisager qu'un petit nombre d'emplois possibles, des systèmes qui écartent systématiquement un grand nombre de travailleuses instruites et compétentes, ainsi que l'absence d'occasions de perfectionnement et de chances d'avancement.

Les députés se souviennent sans doute que lors de la conférence des premiers ministres tenue à Regina, les premiers ministres provinciaux s'étaient engagés à faciliter aux femmes l'accès à la formation et aux garderies, de façon qu'elles puissent devenir les égales des hommes sur le plan économique. Certains des premiers ministres provinciaux avaient même déclaré à Regina qu'ils étaient eux-mêmes en train d'élaborer des mesures spéciales en vue d'instaurer l'équité en matière d'emploi.

Depuis que nous avons fait connaître notre réaction au rapport de la Commission sur l'égalité en matière d'emploi en mars dernier, nous avons rencontré des représentants d'associations de femmes, d'hommes d'affaires, de syndiqués, d'autochtones, d'handicapés et de minorités visibles pour discuter avec eux d'équité en matière d'emploi. Le fait que le gouvernement s'est empressé de présenter ce projet de loi concernant l'équité en matière d'emploi témoigne une fois de plus de sa volonté de régler ce problème pressant.

Le gouvernement prêche d'exemple dans son domaine de juridiction. Les Canadiens comprendront qu'en confirmant sa volonté de favoriser l'équité en matière d'emploi, le gouvernement fédéral tient à montrer la voie aux gouvernements provinciaux et au secteur privé, de façon qu'ils appliquent dorénavant des méthodes d'embauche qui soient fondées sur la

compétence et non sur des idées reçues et des préventions. Nous le faisons d'abord pour des raisons de justice élémentaire, car nous devons absolument abolir les obstacles qui bloquent le progrès économique de millions de Canadiens. Je crois en outre que promouvoir l'équité en matière d'emploi est une bonne façon de stimuler la productivité et la prospérité économique. Les mesures d'équité en matière d'emploi vont toucher en gros une Canadienne sur cinq. Pour la première fois, il sera obligatoire de faire un rapport sur les résultats de ces mesures et de les publier. L'examen public constituera un précieux instrument de contrôle puisqu'il obligera à accomplir de réels progrès. La ministre, la députée de Capilano (M^me^ Collins) et des députés d'en face m'ont encouragé plus tôt en reconnaissant l'importance des statistiques dans le règlement de ce problème délicat.

• (1610)

Le principe de l'équité en matière d'emploi est déjà établi au sein de la Fonction publique fédérale. En tant qu'employeur, le Conseil du Trésor est en train d'élaborer un certain nombre de mesures visant à assurer que ce principe se reflète dans la politique et les pratiques d'emploi du gouvernement fédéral. Il s'agit notamment de mesures immédiates destinées à cerner les obstacles systémiques que comportent les modalités de classement des emplois de la Fonction publique, à renforcer le programme gouvernemental de promotion sociale, de même qu'à fournir les ressources nécessaires à cette fin. Les députés n'ignorent pas que pour atteindre le but fixé on a invité les syndicats des employés de la Fonction publique à faire partie d'un comité supérieur mixte patronal-syndical pour mettre au point un programme de mise en œuvre du principe de salaire égal pour un travail d'égale valeur dans toute la Fonction publique.

Les mesures d'équité en matière d'emploi font partie intégrante de la stratégie économique du gouvernement. Une réelle participation de tous les Canadiens contribuera à la croissance économique du pays. On s'assure ainsi de bien utiliser toutes les possibilités de nos ressources humaines. En matière d'emplois et de renouveau économique, il faut s'attaquer en priorité à tout ce qui fait obstacle à l'équité ainsi qu'à la croissance. Selon moi, l'équité professionnelle est non seulement avantageuse pour les femmes, mais elle va également tout à fait dans le sens des principales priorités économiques du gouvernement. L'équité professionnelle, c'est du concret pour ceux à qui on a fermé les portes. Selon moi, c'est un programme pratique d'action: il servira de moteur au changement qui se fera sentir dans tous les secteurs de l'économie canadienne.

En tant que ministre chargé de la condition féminine, je suis parfaitement au courant des problèmes inhérents au système auxquels les femmes font face dans le domaine de l'emploi. Par exemple, l'équité professionnelle permettra de dévoiler des mythes dépassés au sujet des travailleuses. On avertira ainsi les employeurs ce qu'il leur en coûte de laisser de côté des femmes compétentes. Ils pourront, de ce fait, reconnaître les avantages qu'il y a à former et engager des femmes et à leur faire gravir les échelons, tout comme les hommes. L'équité professionnelle est une nouvelle initiative audacieuse. Même si elle découle des recommandations de la Commission royale Abella sur l'égalité en matière d'emploi, même si elle va dans le sens des dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés relatives à l'égalité, il s'agit toujours d'une notion novatrice qu'on devra mettre à l'essai. Ainsi, nous nous engageons à faire preuve de souplesse dans la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi en tenant compte des besoins des gens et des moyens des employeurs concernés.

Certains s'opposent à ce projet de loi, et ils l'ont fait savoir dans le cadre du débat jusqu'à maintenant. D'aucuns prétendent que cette mesure législative est insuffisante, marquée par l'inertie et vague. D'autres parlent, tout au contraire, d'ingérence du gouvernement, de mesures coercitives inutiles, de cauchemars bureaucratiques, de je ne sais quoi d'autre. Pourtant, le gouvernement est bien décidé à obtenir l'équité en matière d'emploi. Nous nous rendons compte qu'en sous-utilisant comme on le fait actuellement des femmes, des autochtones, des minorités visibles et des personnes handicapées sur le marché du travail on gaspille des ressources humaines que le Canada n'a plus les moyens de se permettre. Nous sommes résolus à faire participer pleinement les Canadiens au renouveau économique et à la vie de notre pays. L'entière participation de ces groupes est indispensable pour assurer la croissance économique à venir de notre pays.

Ce sont les résultats qui comptent, et c'est ce que nous cherchons à obtenir. Il est intéressant de noter que, dans son rapport, la juge Abella a encouragé le gouvernement à proposer une mesure législative axée sur les résultats plutôt que sur la réglementation. Je le répète, le gouvernement précédent a obtenu un succès bien limité en faisant appel à la bonne volonté, comme les députés d'en face l'ont reconnu dans le débat. Ce n'est que par des exigences formelles inscrites dans la loi que nous réussirons à instaurer une véritable équité professionnelle.

Je citerai comme exemples de programmes obligatoires similaires qui ont donné des résultats au Canada, celui du français dans la Fonction publique fédérale, qui a permis d'accroître la représentation francophone en proportion du pourcentage des francophones dans la population canadienne, et celui qui, pour l'embauche, donnait la préférence aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale. Ces deux mesures ont été imposées à la Fonction publique grâce à la volonté d'un grand nombre d'hommes politiques, et elles ont donné des résultats positifs et quantifiables.

Nous n'en demandons pas moins en 1985 pour les membres d'autres groupes cibles de notre société: les femmes, les autochtones, les handicapés et les minorités visibles. Notre engagement à l'égard du principe de l'égalité des chances en matière d'emploi est bien connu.

La mesure à l'étude touchera éventuellement un millier d'entreprises employant près de un million de travailleurs. Au lieu de voir dans l'équité professionnelle un obstacle à la croissance économique, nous devons y voir les avantages qu'il y a, non seulement pour les groupes concernés mais aussi pour les employeurs et l'économie dans son ensemble, à encourager une planification judicieuse et équitable des ressources humaines—un système de méthodes d'embauche fondées sur le mérite. En fait, ce principe est au cœur même d'une économie canadienne rajeunie. Le renouveau de l'économie canadienne exige la participation entière de tous les membres de la collectivité.

Fait encourageant, jusqu'ici les députés qui ont pris la parole jugent que cette mesure est un progrès. C'est ce qu'en a dit ce matin le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand), qui parlait aussi au nom de collègues de son parti, tout en précisant qu'il voudrait en étudier certains points plus à fond à l'étape du comité. Pour répondre au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) qui s'inquiète de ne pas entendre parler d'égalité salariale, principe qu'il dit ne pas être appliqué, par ailleurs, nous tenons à signaler aux députés que c'est un principe établi au sein de l'administration fédérale, mais que bien des provinces, évidemment, ne l'ont pas encore reconnu.

Aux députés qui ont dit regretter que les dispositions ne soient pas d'application volontaire, je signale que non seulement nous allons exiger des comptes sur la façon dont on aura tenu compte de l'opinion publique, mais que le gouvernement s'est engagé à renforcer au besoin la Commission des droits de la personne tellement il tient à ce que ces mesures soient appliquées.

Au début de ce débat, on a dit que pour appliquer cette mesure nous avions besoin de données. Mais nous voulons plus que des chiffres. Nous voulons que les entreprises viennent nous montrer ce qu'elles font pour obtenir cette statistique. Nous tenons à garantir à la Chambre que des dispositions de mise à exécution seront prévues et que certaines des préoccupations qui ont été soulevées trouveront une réponse dans les règlements.

• (1620)

La députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) a soulevé une question que je crois fort importante et que je voudrais voir susciter des propositions, à savoir la nécessité de prévoir des programmes de sensibilisation, d'établir des groupes cibles, et l'importance que cela revêt pour les Canadiens. J'ose espérer, monsieur le Président, qu'avec l'adoption de ce projet de loi, nous pourrons, en tant que députés, participer à ce programme de sensibilisation au nom des femmes. Nous pourrions voir à ce que cette démarche entre employeurs et employés apprenne quelque chose à tous les Canadiens.

Je suis persuadée que le gouvernement atteindra les buts fixés dans ce projet de loi. Celui-ci peut avoir un effet marqué sur la vie de tous les membres des groupes cibles, soit leur donner accès à l'égalité économique. Le projet de loi concernant l'équité en matière d'emploi illustre nettement l'intention du gouvernement de vraiment offrir l'égalité des chances à ceux et celles qui n'en bénéficiaient pas déjà. Ce projet de loi contribuera grandement à assurer que tous les Canadiens et les Canadiennes participent aux bénéfices de la croissance économique à venir. Nous comptons que tous les députés appuieront cette première mesure historique de redressement d'inégalités de longue date et de véritable développement des ressources canadiennes.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria)—L'administration—a) On demande de réviser les modalités concernant l'adjudication des contrats. b) Les directives sur les conflits d'intérêts; l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier)—Les langues officielles—Le rapport du Commissaire.—a) On demande la présentation d'un projet de loi. b) Le français langue de travail dans la Fonction publique; l'honorable député de Papineau (M. Ouellet)—Les Transports—a) La fermeture d'une usine à Montréal par la société Bombardier. b) L'achat de locomotives de la société Bombardier—La position du gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ PROFESSIONNELLE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^lle^ MacDonald: Que le projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'ai été très intéressée par les propos du ministre et il y a un certain nombre de questions que j'aimerais lui poser. Il a dit que le gouvernement adoptait une attitude souple, conforme aux besoins et aux possibilités des employeurs. J'espère l'avoir cité correctement. Je voudrais savoir si ce n'est pas également ce que disaient les libéraux. Lorsqu'ils formaient le gouvernement et que les conservateurs étaient avec nous de ce côté-ci, nos deux partis critiquaient vertement le gouvernement lorsqu'il disait qu'il fallait conserver une certaine souplesse. Par exemple, il disait qu'il fallait laisser les gens d'affaires suivre leur propre idée de ce qui était juste. Le gouvernement s'efforçait donc d'éluder la question.

Il me semble que le gouvernement conservateur fait la même chose en essayant d'utiliser la persuasion et une attitude souple qui ne comporte aucune «application obligatoire», et j'utilise ce terme, car c'est exactement ce que nous voulons.

Deuxièmement, le ministre a dit que c'était un pas dans la bonne direction. Pourquoi nous contenter de ne faire qu'un pas? S'il s'agit d'une chose si importante, comme le disait la ministre, s'il s'agit de garantir que personne ne se verra refuser un emploi pour des raisons autres que ses aptitudes, pourquoi ne pas aller jusqu'au bout? Pourquoi nous contenter d'un projet de prélèvement de données? Pourquoi ne pas se fixer un objectif? Pourquoi n'y aurait-il pas de mécanisme indépendant qui fixe des objectifs aux employeurs et voie à ce qu'ils soient atteints? Pourquoi attendre si longtemps? La Commission des droits de la personne mettra une bonne dizaine d'années avant de revenir sur les employeurs et de critiquer tout changement. Il faudra tout ce temps pour obtenir simplement les données et tenter ensuite d'intervenir. Je voudrais que le ministre réponde à ces deux questions.

M. McLean: Monsieur le Président, je remercie la députée de ses observations, mais nous avons bel et bien tenu compte de ses préoccupations. Elle en souligne trois. A propos de souplesse, qu'elle se rappelle que la Commission Abella avait justement recommandé de la souplesse . . .

Mme Mitchell: De l'action, aussi.

M. McLean: . . . et reconnu la diversité canadienne et les besoins divergents des employeurs. Deuxièmement, la députée parle d'obligations. Je lui signale, ainsi qu'à la Chambre, qu'il y a dans le projet de loi des dispositions obligatoires: on sera obligé d'assurer l'équité en matière d'emploi, de faire rapport. Ce sont des obligations légales.

Mme Mitchell: Faire des rapports mais non des changements.

M. Cassidy: Dites-nous ce que vous faites.

M. McLean: Que la députée lise l'article 4 du projet de loi et, notamment, les observations du Comité national d'action. Je sais, comme elle, que pour le mouvement des femmes il est urgent d'agir et de mettre ce projet de loi en vigueur. Fait intéressant, leur organisme appuie l'article 4 qui prévoit, et je cite:

L'employeur vise à l'équité . . .

. . . le temps présent a une connotation d'obligation, il n'est pas du tout hypothétique . . .

Mme Mitchell: Comment allez-vous faire? Les bonnes intentions ne suffisent pas.

M. McLean: En réponse aux observations du député de Yorkton-Melville au cours du débat, ce matin, nous avons parlé de l'importance des règlements.

M. Cassidy: Manœuvres obligatoires.

M. McLean: La députée a également parlé des prochaines mesures à prendre. Je suis tout à fait d'accord avec elle. Ce que nous espérons, c'est, par exemple, que le Manitoba se joindra à nous. Le gouvernement ne peut tout faire seul. Nous tentons simplement de résoudre les problèmes qui relèvent de notre compétence.

Mme Mitchell: Mais vous ne les règlez pas. Vous ne faites qu'obtenir des statistiques.

M. McLean: Ce que nous tentons également de faire, c'est de donner l'exemple au secteur privé, aux syndicats et aux provinces dans l'espoir qu'ils le suivront. Je voudrais répéter que dans le rapport de la juge Abella, on parlait de l'importance d'adopter des mesures législatives qui visent à obtenir des résultats, et pas seulement des rapports par les employeurs qui, d'une façon ou d'une autre, ne reflètent pas la réalité, mais sont un moyen de contourner les règlements. Nous préférons que la Commission des droits de la personne s'assure qu'on donne suite aux rapports au lieu de mettre en œuvre un programme en vertu duquel les sociétés devraient présenter des projets et les faire approuver et seraient assujetties à davantage de règlements et d'amendes et le reste.

Pour répondre à la députée, je tiens à lui dire que le gouvernement se préoccupe vraiment des questions qu'elle soulève. C'est une première étape. Je rappelle à la députée qu'il y a cinq ans, ce n'était pas du tout au programme; or, même si, manifestement, bien des gens voudraient qu'on fasse davantage dans cette première étape, nous n'avons pas à nous excuser d'avoir présenté des dispositions obligatoires, d'avoir en fait pris une première initiative. Nous agirons de concert avec les sociétés de la Couronne et le ministère des Approvisionnements et Services, dans le cadre de l'octroi de contrats, et je crois que ce projet de loi va compléter les mesures que nous prendrons dans le cadre d'un programme global tendant à rendre justice aux groupes concernés.

• (1630)

Mme Copps: Monsieur le Président, je qualifierais le projet de loi du gouvernement non pas de flexible mais de flasque, car il ne prévoit rien d'obligatoire pour forcer les sociétés d'État et la Fonction publique fédérale à observer les principes en matière d'égalité de rémunération dont s'inspirent des programmes comme celui d'action sociale. N'est-il pas un peu embarrassant pour le ministre responsable de la condition féminine—et je sais que sa femme est plus pour lui qu'une rose à sa boutonnière—de faire partie d'un gouvernement qui, depuis son accession au pouvoir, a décidé que la Société canadienne d'hypothèques et de logement ne paiera plus pour les rénovations visant à rendre les appartements accessibles aux handicapés? D'une part, on dit aux sociétés d'État et à la Fonction publique fédérale d'établir un plan pour rendre les emplois accessibles aux femmes, aux minorités et aux handicapés. Et de l'autre, par le truchement d'un organisme d'État, le gouvernement rogne sur les dépenses qui permettraient d'assurer une mesure d'accessibilité manifestement indispensable aux handicapés si l'on veut qu'ils puissent soutenir la concurrence sur le marché du travail.

M. McLean: Monsieur le Président, la députée soulève une question tout à fait secondaire par rapport à la question à l'étude. Sur le plan de l'action dans ce domaine, son parti n'a proposé absolument aucune mesure au cours des dernières années. Quant à la sensibilisation et à l'information au sujet des groupes concernés, je rappelle à la députée que la Chambre a institué ces dernières semaines un comité permanent sur la condition des handicapés.

Quant à la sensibilisation de tous nos organismes, je l'invite à se joindre à moi et à mes collègues du gouvernement. Nos positions en ce qui concerne l'égalité pour les groupes cibles, que ce soient les femmes ou les handicapés, sont claires. Je dois maintenant m'engager, en tant que ministre responsable, à collaborer avec mes collègues du cabinet et à les encourager, pour veiller à tenir compte de ces préoccupations dans tous nos processus de planification. Comme nous le pouvons, malgré nos ressources restreintes, nous devons veiller à considérer ces groupes comme des groupes spéciaux, aux besoins particuliers. Comme on l'a dit plus tôt au cours du débat, l'éducation dans tous les secteurs est importante pour que l'on accorde une place prépondérante à l'accessibilité et aux besoins des invalides lorsque des décisions seront prises. Le projet de loi à l'étude confie ce mandat au gouvernement ainsi qu'à l'ensemble de la collectivité.

Le président suppléant (M. Charest): La période des questions et commentaires est écoulée. Nous reprenons le débat, la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell) a la parole.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je suis très heureuse, en tant que critique du Nouveau parti démocratique pour la condition féminine, de participer à ce débat cet après-midi. Comme nous l'avons déjà dit, monsieur le Président, cette mesure nous paraît très faible. Nous approuvons son objectif général, mais elle est nettement insuffisante, à notre avis. J'irais même jusqu'à dire qu'elle ne vaut pas grand-chose.

Je le répète, nous appuyons l'objet du projet de loi qui vise à instaurer l'égalité au travail pour les femmes, les handicapés physiques et mentaux, les minorités visibles et les autochtones. Cependant, le projet de loi C-62 comporte des lacunes fondamentales qui nous empêcheront d'atteindre cet objectif. Les organisations qui représentent ces quatre secteurs sont extrêmement mécontentes la plupart du temps et seraient d'accord avec les raisons que j'invoque. Le ministre a dit ce matin que cette mesure va concrétiser l'égalité au travail et garantir l'accès aux possibilités à tous les Canadiens. Ce sont des objectifs grandioses et je souhaite qu'ils se réalisent. Je suis sûre que le ministre désire sincèrement atteindre ce but, mais je doute fort qu'il y parvienne grâce à ce projet de loi.

En vertu du projet de loi, il faut produire des données relatives au lieu de travail uniquement pour ces quatre groupes. Les employeurs désignés qui ne remplissent pas ce rapport dans les cinq ans sont mis à l'amende. Le rapport est obligatoire mais ce n'est qu'un premier pas. Ce projet de loi ne prévoit pas l'établissement d'objectifs, de buts ou d'un calendrier, si ce n'est par l'employeur, pour employer une plus forte proportion de personnes dans les groupes désignés. Autrement dit, il n'y a pas de buts véritables, et absolument aucun quota.

Aucun système d'application n'est prévu pour obliger les employeurs à se conformer aux nouvelles dispositions, aucun organisme de contrôle et aucune sanction si l'employeur n'apporte aucun changement. J'ai du mal à comprendre pourquoi il fera l'objet d'une sanction assez sévère s'il ne fait pas de déclaration, mais il n'aura aucune sanction s'il ne change rien au système actuel. Il est difficile, bien entendu, d'imposer des sanctions si l'on ne sait pas quels changements sont en cours. Le projet de loi ne s'applique qu'à certains employeurs. Les ministres ont déclaré qu'il s'appliquerait à tout le monde, mais en réalité, il ne vise qu'environ 500 grandes sociétés du secteur public. On peut espérer qu'il se produira un effet de vase communiquant, mais je pense que ce serait prendre ses désirs pour des réalités. En outre, les délais accordés aux employeurs pour apporter des modifications sont beaucoup trop longs. Sauf erreur, il faudra trois ans pour préparer le premier rapport et de trois à cinq ans pour en étudier les résultats. Que se passera-t-il par la suite? D'ici là, nous aurons peut-être changé de gouvernement.

Les employeurs seront libres d'apporter les changements qu'ils jugent acceptables. Tout ce projet de loi est subjectif. C'est bien beau d'essayer d'inciter les employeurs à être plus progressistes et à se préoccuper davantage de la représentation équitable des groupes d'employés, mais ils sont également directement intéressés. La plupart des hommes d'affaires américains qui ont été cités ce matin ont déclaré qu'à leur avis, l'action positive obligatoire donne vraiment de bons résultats. Ils s'en accommodent volontiers la trouvant utile aussi bien d'un point de vue économique qu'humain. Je me demande pourquoi nous n'avons pas donné un peu plus de mordant à ce projet de loi.

La ministre soutient que nous devons compter sur la force de l'opinion publique. De tous les ministériels, la ministre, parce qu'elle a combattu pour l'égalité, est la mieux en mesure de dire que les femmes n'ont pas beaucoup profité de la force de l'opinion publique. Je pense aussi que les infirmes, les autochtones et les minorités visibles ont encore moins de chances à ce sujet. Ce n'est pas parce qu'un employeur pourra se sentir gêné que les choses vont changer radicalement.

De même, le projet à l'étude évite de faire allusion à la rémunération égale pour un salaire égal. D'après les spécialistes de la question, l'égalité en matière d'emploi doit inclure l'égalité d'accès et la parité de salaire. A quoi bon obtenir un emploi si la rémunération est injuste. Selon Mme la juge Abella et tous les experts, tout programme de promotion sociale doit assujettir l'employeur à la parité de salaire. Elle a dit qu'il ne suffit pas que les femmes et les autres groupes aient des emplois, qu'il leur faut une rémunération juste en fonction d'emplois comparables.

Comme la ministre l'a rappelé ce matin, une mesure législative a déjà été votée à cet égard. Nous connaissons tous la Loi sur les droits de la personne mais la ministre a reconnu elle-même qu'elle n'était pas appliquée. Nous savons que cela s'explique en partie par le manque de ressources humaines, mais ce n'est pas la seule raison. Des femmes doivent encore aller se plaindre devant la Commission des droits de la personne. On s'en souvient, il a fallu deux ans aux employés de Bell pour se faire entendre. Bien des femmes n'ont ni les moyens, ni le temps, ni les connaissances requises pour monter des dossiers. Il arrive même qu'elles ignorent leurs droits. En somme, les dispositions relatives à la parité de rémunération, n'ont pas été suffisamment appliquées.

• (1640)

En proposant cette mesure, le gouvernement a l'occasion de réaffirmer ce principe. Dans le secteur public, les sociétés d'État ou le gouvernement lui-même devraient être tenus de par cette loi de le respecter. Il incombe à l'employeur de procéder à des changements au niveau du système; telle femme en particulier ne devrait pas être obligée de se plaindre ni la Commission des droits de la personne d'attendre les plaintes. Le rôle de l'employeur devrait être défini dans tout accord relatif à l'équité et j'invite la ministre à réexaminer cette question.

Mlle MacDonald: Nous l'avons fait.

Mme Mitchell: J'en doute et je crois que les spécialistes dans ce domaine, y compris la juge Abella, en diraient autant que moi.

Je tiens à rappeler également que le projet de loi fait fi des négociations collectives, un élément important dans l'emploi. J'ai assisté à une conférence spéciale du Congrès du travail du Canada la semaine dernière. Plus de 500 représentants de syndicats affiliés à cet organisme ont rappelé combien cette mesure les préoccupait. Le gouvernement n'a accordé aucune place aux négociations collectives, ce qui les inquiète beaucoup. La ministre a déjà présenté certaines données décrivant la situation déplorable des femmes sur le marché du travail, situation qui ne s'est pas améliorée. Nous avons bon espoir que

cette mesure, s'il est possible de l'améliorer et de lui donner plus de mordant, sera d'un grand secours pour les femmes et les autres groupes concernés.

Je voudrais rapporter ce que d'autres ont déclaré à propos de ce projet de loi. La juge Abella n'a évidemment pas le droit de le critiquer, mais elle a bien dit que les mesures volontaires ne donnaient rien. Il ressortait clairement de ses propos qu'il fallait un organisme pour faire respecter de telles mesures. Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme est un organisme gouvernemental reconnu qui est chargé, normalement, de conseiller le ministre chargé de la situation de la femme. Or, le ministre n'a certes pas tenu compte de son avis puisqu'il n'a pas parlé du tout des failles qu'il a relevées dans ce projet de loi. Le Conseil a regretté énormément que des éléments essentiels des recommandations de la juge Abella ne figurent pas du tout dans le projet du gouvernement, notamment un mécanisme pour assurer l'application coordonnée et efficace des mesures d'équité en matière d'emploi. Je pourrais aussi signaler d'autres groupes qui ont parlé de ce projet de loi, monsieur le Président, mais le temps passe vite et je tiens a présenter un document très important à la Chambre cet après-midi. Je serais heureuse que la ministre en obtienne un exemplaire. Ce document, établi par le CTC, compare les principales recommandations du rapport Abella avec les dispositions du projet de loi, tout en rappelant la position du Congrès sur les mesures d'action positive, le terme qu'il préfère utiliser pour traiter de cette question.

Il reprend tout d'abord les propos de la juge Abella qui a déclaré que tous les employeurs régis par le gouvernement fédéral devraient être tenus d'appliquer des mesures d'équité en matière d'emploi. Les deux mots-clé en l'occurrence sont «tous» et «tenus». Le C-62 dit que les employeurs régis par le fédéral et les sociétés de la Couronne, comptant 100 employés ou plus, sont tenus de mettre en œuvre des mesures d'équité professionnelle.

Mlle MacDonald: «Tenus», c'est le mot.

Mme Mitchell: Le CTC estime que les lois fédérales et provinciales doivent obliger les employeurs à négocier des programmes avec leur syndicat. J'espère que la ministre jettera un autre coup d'œil sur cette proposition.

En deuxième lieu, la loi devrait obliger les employeurs à mettre en œuvre un programme d'enregistrement des données, ainsi de suite—c'est la juge Abella qui le recommande—et il conviendrait de mettre sur pied un mécanisme de surveillance. Le projet de loi C-62 oblige les employeurs à mettre en œuvre un programme et à déposer des rapports. Il n'est pas nécessaire de faire sanctioner les programmes et le seul mécanisme de surveillance qui existe est l'obligation de déposer les rapports qui sont ensuite rendus publics. Le CTC est évidemment d'accord avec les recommandations du rapport Abella.

En outre, la juge Abella soutient qu'il faut faire disparaître les sources de discrimination. On exige, dans le projet de loi, que les obstacles à l'emploi soient cernés et supprimés. Ces dispositions sont passablement semblables. En quatrième lieu, les employeurs devraient être tenus de se doter de comités d'équité professionnelle formés de représentants de l'employeur, des travailleurs et des groupes concernés. Le projet de loi ne prévoit rien à cet égard, et nous voulons donc examiner la question de plus près. Le CTC a fortement recommandé que la représentation des syndicats et de l'employeur à ces comités soit égale et que les syndicats puissent désigner leurs représentants. La juge Abella a soutenu qu'il ne faudrait pas imposer de quotas et le projet de loi stipule qu'aucun quota ou objectif ne le sera. Le CTC est d'avis qu'il faut établir des objectifs et des échéances pour garantir des résultats. La juge Abella veut donner aux employeurs une certaine souplesse, et la ministre en a parlé un peu plus tôt; or le projet de loi reconnaît aux employeurs une liberté d'action totale. Le CTC prétend que les syndicats doivent avoir le droit de négocier les changements proposés à leur convention collective, et notamment les règles et procédures en matière d'emploi.

Mlle MacDonald: Ils n'ont pas grande envie de le faire.

Mme Mitchell: La juge Abella affirme que le dépôt des rapports est obligatoire, mais que la mise sur pied d'un programme d'équité professionnelle devrait être obligatoire immédiatement. Cela me paraît bien différent de ce que l'on propose dans le projet de loi. La mesure stipule que les employeurs commenceront à déposer leurs rapports le 1er juin 1988, et une fois l'an par la suite. Ils commenceront à mettre en pratique l'équité professionnelle en 1985 et ils soumettront leurs plans à l'approbation du Conseil du Trésor. Le CTC est d'avis que les rapports devraient être déposés régulièrement auprès d'un organisme de surveillance. D'après la juge Abella, l'application du principe de l'équité professionnelle nécessite la création d'un organisme indépendant qui dispose de ressources suffisantes et d'un personnel compétent et qui consulte en permanence les employeurs, les travailleurs et les groupes concernés pour l'établissement des directives. Ce n'est pas ce type d'organisme de surveillance que prévoit le projet de loi. On pourra porter plainte auprès de la Commission des droits de la personne, mais nous ne pensons que ce soit une solution efficace. La surveillance de l'application des changements n'a pas été vraiment prévue.

Le CTC souhaite que l'on impose de lourdes amendes aux employeurs qui dérogent aux directives et que des commissions impartiales tranchent les différends. On affirme dans le rapport Abella que le respect des obligations contractuelles devrait être exigé par la loi. Ces obligations pourraient comprendre notamment des objectifs précis et des dates d'échéance. Or il n'y a ni objectifs ni échéances de prévus dans le projet de loi. Les auteurs du rapport voudraient que le principe du traitement égal pour un travail d'égale valeur soit appliqué dans le cadre de tous les programmes d'équité professionnelle et que des ressources plus importantes soient consacrées à la surveillance.

Je pourrais mentionner d'autres questions qui ne sont pas abordées et qui ont beaucoup d'importance pour les femmes. Ce n'est pas tout d'avoir libre accès aux emplois; il faut des emplois rémunérés équitablement qui offrent des chances d'avancement. Qui plus est, dans bien des cas, les femmes ne peuvent pas avancer si elles ne bénéficient pas de garderies, d'une bonne formation professionnelle, y compris la formation avant emploi, pour les aider à faire carrière dans les professions traditionnellement réservées aux hommes. Nous croyons que des améliorations au projet de loi s'imposent. Je souhaite de tout cœur que nous puissions l'améliorer par des amendements, mais comme l'a dit le ministre responsable de la Condition féminine, ce n'est qu'un premier pas. Ce projet de loi n'est pas un grand pas: il souffre de graves omissions.

• (1650)

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, la députée ne se rend-elle pas compte qu'elle vient de démolir sa propre argumentation en citant l'analyse que le CTC a faite du projet de loi? Elle a rapporté le jugement du CTC selon lequel le projet de loi oblige les employeurs à viser à mettre en pratique l'équité professionnelle. Le Congrès reconnaît, comme nous, que le projet de loi exige des employeurs à agir en vue de l'équité en matière d'emploi. Mais cette mesure obligatoire ne s'applique pas aux petites entreprises. Le Congrès reconnaît qu'en vertu de l'article 4 du projet de loi, les employeurs seront tenus en loi d'engager une action pour viser à l'équité professionnelle. La députée le sait-elle?

Savait-elle, lorsqu'elle a parlé de souplesse, que la juge Abella a dit dans son rapport que l'on s'attendait également à ce que les employeurs fixent des objectifs annuels internes, qu'ils ne seraient pas imposés par la loi et que l'on n'imposerait pas de contingents? La députée a essayé de donner l'impression que les recommandations du rapport Abella n'étaient pas suivies. Nous les avons suivies très souvent, surtout dans l'article consacré aux mécanismes de mise en application. La juge Abella a recommandé quatre modèles au gouvernement. La députée sait-elle que le quatrième modèle de mécanisme d'application était basé sur les dispositions du Code canadien du travail qui sont déjà en vigueur et sur les règles de la Commission canadienne des droits de la personne? C'est l'organisme que nous avons choisi pour accumuler les données. Se rend-elle compte qu'en vertu de l'article 32(3), la Commission canadienne des droits de la personne a le droit de faire une plainte? Elle n'a pas encore été en mesure de le faire. Elle n'a jamais utilisé cette disposition légale parce qu'elle n'avait pas de données pour pouvoir le faire. Ce sera dorénavant possible grâce à ce projet de loi. La députée s'en rend-elle compte?

Enfin, lorsque la députée parle du choix du moment, se rend-elle compte que lorsque ce projet de loi sera adopté, l'équité en matière d'emploi entrera en vigueur? Les sociétés auront toute l'année 1986 pour établir des plans et choisir des méthodes. Elles doivent commencer par compter les données à partir du 1er janvier 1987 et par faire un rapport pour toute l'année à partir de 1988. Dès l'instant où ce projet de loi sera adopté, le mécanisme qui poussera les sociétés à établir des plans en 1986, à les mettre en œuvre en 1987 et à faire un rapport en 1988 sera mis en branle. Si elles ne le font pas, elles s'exposeront aux peines prévues dans le projet de loi. Se rend-elle compte de tout cela?

Mme Mitchell: Oui, monsieur le Président, je me rends compte de ce qu'il y a dans le projet de loi. La ministre n'admet pas, cela va de soi, les critiques que j'ai faites sur les sujets qu'elle vient d'aborder. C'est bien beau de dire que les employeurs «doivent» appliquer l'équité en matière d'emploi. Comment le feront-ils? Sauf erreur, on leur laisse le soin de réunir les données et s'ils ne le font pas, on leur imposera une peine. Que feront-ils des données? On leur laisse le soin de décider, si je ne m'abuse. La ministre peut me reprendre si je me trompe, mais c'est à eux de décider en quoi consiste l'équité en matière d'emploi dans leur cas. Combien d'autochtones doivent-ils employer? Combien de femmes doivent-ils employer et quel genre d'emplois leur offrir? Combien d'invalides ou de membres d'une minorité visible doivent-ils employer? Ce sont les employeurs qui doivent fixer leurs objectifs. Ce n'est pas raisonnable et c'est injuste, d'une certaine façon, de laisser décider les employeurs.

Ce matin, on a dit que bien des gens d'affaires américains aiment l'action positive obligatoire. Ils aiment qu'on leur dise ce qu'il faut faire, et cette exigence a produit des résultats positifs. Je n'arrive pas à comprendre comment les employeurs peuvent fixer eux-mêmes leurs objectifs et comment on peut nous rassurer en affirmant que cela produira un changement d'organisation qui permettra d'offrir des occasions d'emploi égales aux membres de tous les groupes dont j'ai parlé.

M. Cassidy: Monsieur le Président, la ministre m'a laissée pantois parce qu'elle n'a pa admis que le projet de loi était faible. Elle a parlé d'un mécanisme d'application dans lequel intervient la Commission canadienne des droits de la personne. J'ai cherché en vain dans tout le projet de loi et il n'y est en réalité pas du tout question de la Commission canadienne des droits de la personne comme agent d'éxécution. Elle a dit que cette mesure instaurerait immédiatement une certaine équité au travail, mais elle a reconnu que les sociétés n'auront pas à rendre de comptes avant 1988. Les rapports au Parlement ne débuteront pas avant trois ans. Un employeur qui serait mis au pied du mur dirait certainement: «Il va falloir commencer à s'y mettre», mais d'ici là nous en serons à la prochaine législature. Si l'on prend par exemple le cas d'une femme de 21 ans qui travaille aujourd'hui, elle aura 24, 26 ou 27 ans avant que quelque chose de concret se réalise.

La ministre a aussi parlé du Rapport Abella. Je vais me reporter à la page 215 du Rapport Abella et demander à la députée de Vancouver Est (Mme Mitchell) son avis sur la question. La juge Abella y dit qu'un programme volontaire comportant une obligation de présenter des rapports demeure néanmoins volontaire si l'organisme concerné n'est pas contraint de remédier aux pratiques discriminatoires que pourraient révéler les rapports présentés. L'amende prévue par le projet de loi pour les employeurs qui ne déposent pas leur rapport est lourde, mais le fait de ne rien faire n'est pas sanctionné. C'est uniquement le fait de ne pas déposer un rapport disant que l'on n'a rien fait qui est sanctionné.

La juge Abella dit aussi que si une entreprise est obligée de rendre publics ses rapports, l'opinion publique peut la pousser à repenser ses systèmes, mais que ce serait manquer de réalisme que d'espérer se servir exclusivement de l'opinion publique comme moyen de contrôle. Elle ajoute qu'une telle approche, marquée par les conjectures, donnerait l'impression, en

l'absence de contraintes, que la question toute entière n'est pas tellement importante.

Quand on a mis à l'essai des programmes volontaires d'action positive, en Ontario, à peine 200 entreprises sur des dizaines de milliers ont en fait accompli quelque chose de concret. La députée pense-t-elle que le projet de loi au niveau fédéral va donner beaucoup plus de résultats?

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses remarques et notamment de son rappel des remarques de la juge Abella sur le fait que les organismes ne sont pas contraints de remédier aux pratiques discriminatoires. Je répète à la ministre que c'est par là que ce texte pêche. Je suis tout à fait d'accord avec le remarque concernant l'opinion publique. L'opinion publique ne constitue pas vraiment le moyen d'imposer des changements et de les imposer sans contestation.

Je ne viens pas de l'Ontario, mais à part de très jolis rapports au bout de ces trois années, et peut-être quelque amendes si des rapports ne sont pas déposés, je doute énormément que ce projet de loi apporte les changements en profondeur auxquels aspirent d'urgence les groupes concernés.

M. Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, j'aimerais faire une remarque. Je pense que nous accomplissons aujourd'hui un grand pas vers notre pleine maturité. Nous ne sommes pas au bout du chemin, comme l'ont dit certains intervenants. Mais nous savons en tout cas quelle route nous voulons suivre. Pour ma part, je félicite la ministre. Elle s'est dépensée sans compter dans ce domaine, mois après mois, année après année, pour créer des possibilités d'emplois et des programmes de qualité que tous ses prédécesseurs libéraux n'ont pas été capables de concrétiser au cours des 15 dernières années.

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires inscrites au nom des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

Le président suppléant (M. Charest): Avant de proposer la deuxième lecture du projet de loi C-247 tendant à modifier le Régime de pensions du Canada, je voudrais exprimer quelques réserves quant à la recevabilité de cette mesure qui semble empiéter sur les prérogatives de la Couronne.

Cela dit, la présidence est prête à autoriser un débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-247. Toutefois, si ce débat se termine, je devrai juger de l'admissibilité de cette mesure.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) propose: Que le projet de loi C-247, tendant à modifier le Régime de pensions du Canada (pension de survivant), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

—Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à donner mon avis quant à la recevabilité de cette mesure. Je suis persuadé que ce projet de loi a été présenté dans les formes et que la Chambre devrait l'examiner.

Le projet de loi C-247 a pour but de supprimer des dispositions du Régime de pensions du Canada toute discrimination fondée sur l'âge. Une personne qui touche des prestations d'invalidité en vertu de ce régime doit être certaine qu'à son décès, son conjoint et les personnes à sa charge toucheront les prestations qui lui reviennent, quel que soit l'âge du conjoint.

A l'heure actuelle, si le conjoint est âgé de 35 ans ou moins, il ne peut pas toucher les prestations de survivant en vertu de la Loi sur le Régime de pensions du Canada. J'ai l'intention de démontrer qu'il s'agit là d'une disposition injuste et que le conjoint survivant devrait pouvoir toucher cette pension, quel que soit son âge. La loi prévoit que les travailleurs doivent commencer à cotiser au Régime de pensions du Canada à l'âge de 18 ans. Par conséquent, si vous avez commencé à cotiser à ce régime et si les conditions sont respectées, à savoir que vous devez avoir cotisé pendant six ans au cours des dix dernières années pour bénéficier d'une pension d'invalidité, j'estime que le conjoint devrait pouvoir toucher la pension de survivant, quel que soit son âge.

Selon moi, cette loi est totalement arbitraire. Pourquoi 35 ans? Pourquoi pas 25, 45, 30 ou 46 ans? Je ne trouve pas équitable d'administrer un régime de pension en choisissant un chiffre de façon très arbitraire.

L'expérience m'a appris que de nombreux mineurs deviennent invalides très jeunes et qu'un grand nombre d'entre eux trouvent la mort à la suite d'accidents survenus dans la mine. Leurs conjoints, qui sont à 99.9 p. 100 des femmes, ne peuvent pas toucher la pension même si elles ont une famille à élever. Elles n'ont aucun revenu et ne peuvent même pas obtenir les prestations de survivant du Régime de pensions du Canada.

Ces personnes sont victimes d'une discrimination fondée, non seulement sur l'âge, mais aussi sur le sexe, car étant donné la nature de cette profession, les conjoints en question sont des femmes. C'est injuste envers elles parce que ce sont des femmes. Le paragraphe 15(1) de la Charte des droits stipule en ce qui concerne les droits à l'égalité et je cite:

> La loi ne fait exception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et aux mêmes bénéfices de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

De toute évidence, l'alinéa 44(1)*d*) de la Loi sur le Régime de pensions du Canada est inconstitutionnel et enfreint le paragraphe 15(1) de la Charte des droits concernant les droits à l'égalité. Nous ne pouvons pas avoir de loi qui viole un droit fondamental. Nous ne pouvons pas faire de discrimination fondée sur l'âge.

Le Régime de pensions du Canada est un régime auquel cotisent les employeurs et les employés. A l'heure actuelle, neuf millions de travailleurs le financent en y versant 1.8 p. 100 de leur salaire annuel, jusqu'à concurrence de $379.80, et leurs employeurs paient la même chose. Les travailleurs autonomes paient, seuls, la totalité des $759.60.

Le Régime de pensions du Canada a accumulé des sommes considérables que le gouvernement a prêtées aux provinces à un très faible taux d'intérêt. En fait, il semble bien que les

provinces ne pourront jamais rembourser au Régime de pensions du Canada l'argent qu'elles lui doivent. On cherche maintenant à amener les travailleurs et les employeurs à verser un plus grand pourcentage de leur revenu à cette caisse de retraite. Ce qu'il adviendrait c'est que, tout simplement, le Régime de pensions du Canada aurait de nouveau plus d'argent à mettre à la disposition des provinces.

Le changement que je propose ne va pas nécessairement mettre à sec le Régime de pensions du Canada. Il ne vise pas non plus à mettre à contribution le Trésor public. Le Régime de pensions du Canada est un fonds auquel cotisent les employeurs et les employés. Le gouvernement du Canada n'y verse pas un sou. Mon amendement ne vise pas à empiéter sur les prérogatives du gouvernement fédéral. Cet argent est administré par le Régime de pensions du Canada. Ce sont là des caisses auxquelles employeurs et employés ont cotisé.

Je prétends que mon amendement est motivé. Il est conforme au paragraphe (1) de l'article 15 de la Constitution canadienne de 1981, article sur l'égalité des droits de la Charte des droits. A mon avis, il est tout à fait juste que le conjoint survivant de quiconque touchait une pension d'invalidité, aux termes de la Loi sur le Régime de pensions du Canada, reçoive la pension de survivant, quel que soit son âge, qu'il soit âgé de 29 ou 34 ans, ou ce qu'on voudra.

• (1710)

Je m'occupe actuellement d'une veuve de ma circonscription qui n'a pas atteint la date limite de 35 ans, parce que son 35e anniversaire était trois jours plus tard.

Une voix: Il faut des dates limites.

M. Rodriguez: C'est exact. C'est une excellente réponse venant des banquettes des tories. Les ministres peuvent se balader en Europe aux frais de la princesse. Le gouvernement peut sauver une banque pour la somme de un milliard. Nous pouvons parler d'austérité tandis que les ministres dépensent l'argent des contribuables comme larrons en foire. Elle a affirmé qu'elle avait passé trois jours au lit tandis qu'elle devait vaquer aux affaires du gouvernement.

C'est bien beau de la part de conservateurs bien nantis de parler de supprimer des prestataires. Toutefois, cela n'est pas nécessaire. Le programme est bien financé. Les cotisants versent leur juste part pour ce genre de protection. Si l'argent n'est pas là, c'est tout simplement parce que nous le prêtons aux gouvernements provinciaux. Nous allons maintenant demander aux cotisants de verser davantage au Régime de pensions du Canada.

Cette modification est juste. Elle accordera une certaine équité au Régime de pensions du Canada de 1966 en supprimant l'arbitraire de l'alinéa 44(1)*b*). Il semble seulement juste que le conjoint survivant d'un bénéficiaire d'une pension d'invalidité versée conformément au Régime de pensions du Canada touche une pension de survivant.

Je signalerai aussi que les choses vont bien pour ceux qui habitent des centres urbains qui offrent énormément de possibilités d'emploi, surtout pour les femmes. Toutefois, dans des régions avant tout minières comme la mienne, il est important pour le conjoint survivant de toucher la pension de survivant, car il lui est impossible de décrocher tout de suite un emploi. Ce n'est tout simplement pas possible. Voilà pourquoi le travailleur a cotisé au régime. Il a payé pour ce genre de protection. Le régime prévoit des prestations de décès, une pension d'invalidité et une pension de retraite à 65 ans.

La loi prévoit une exception: si le conjoint survivant a moins de 35 ans, il ne peut toucher la pension que s'il est invalide. Je ne crois pas que ceux qui ont conçu le projet de loi se soient rendu compte des problèmes qu'ils allaient créer dans le cas d'un mineur qui s'estropie, touche une pension d'invalidité, puis décède, en laissant derrière lui une femme qui ne peut toucher la pension parce qu'elle a moins de 35 ans. Il laisse peut-être aussi des enfants et les possibilités d'emploi sont nulles pour sa veuve. C'est une caisse à laquelle le travailleur a cotisé et à laquelle a droit le conjoint survivant.

Je demande aux députés d'appuyer cet amendement très juste et justifié. Je leur demande d'appuyer le projet de loi C-247.

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole sur la proposition que présente mon collègue, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), en vue de modifier le Régime de pensions du Canada. Chacun de nous à la Chambre reconnaît l'importance de ce régime et je félicite le député de chercher à l'améliorer.

Au Canada, notre régime de pensions comporte, on le sait, trois volets principaux. Le premier est celui des programmes gouvernementaux: le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti. Dans le deuxième, se trouvent les régimes de pensions des sociétés, alors que le troisième renferme les régimes personnels dont les REÉR, les biens comme les résidences et les automobiles, ainsi que les comptes bancaires. Ces trois domaines constituent en quelque sorte les moyens que les citoyens se donnent pendant leur vie active en prévision de leur retraite.

Nul doute que la plupart des Canadiens devront compter, à cette époque de leur vie, sur les rentes du Régime de pensions du Canada et sur la pension de sécurité de la vieillesse pour vivre. C'est pourquoi je félicite le député de tenter d'améliorer ces régimes. Toutefois, il y a lieu de corriger certaines interprétations erronées qu'il a données à la Chambre. Le libellé de sa proposition risque de semer la confusion.

Sa motion pourrait donner à penser que, dans le cadre du Régime de pensions du Canada, les prestations de survivant ne sont versées qu'au conjoint d'une personne qui touchait la pension du RPC à son décès. Or, il n'en est rien. Le député le sait, j'en suis sûr, mais le libellé de sa motion prête à confusion.

En réalité, ces prestations sont versées au conjoint du cotisant qui, à son décès, avait satisfait aux exigences minimum de cotisation. Quelles sont ces dernières? Pour être plus précis, les prestations du RPC sont versées aux survivants de ceux qui ont cotisé pendant au moins trois ans ou pendant le tiers de la période de dix ans au cours de laquelle ils auraient pu cotiser, la période la moins longue étant retenue. Ainsi que le député l'a mentionné, si le conjoint décédé a satisfait à ces exigences minimums, le conjoint survivant doit aussi satisfaire à à certaines autres. La veuve doit être âgée d'un moins 35 ans, sauf si elle est invalide ou si elle a des enfants à charge. Une personne n'a droit à des prestations de survivant du RPC que si le conjoint décédé avait cotisé suffisamment et si elle remplit une des conditions d'admissibilité que je viens de mentionner.

Une fois que l'on a établi l'admissibilité, on calcule le montant de la prestation en tenant compte de l'âge du survivant et en vérifiant s'il est invalide ou a des enfants à charge. En vertu de l'amendement proposé au projet de loi, des prestations de survivant seraient versées aux personnes de moins de 35 ans. Actuellement, un conjoint survivant de cet âge n'aurait droit à des prestations que s'il était invalide ou avait un enfant à charge. Toutefois, quelles prestations le député suggère-t-il? J'estime qu'il serait très utile de le savoir pour calculer ce qu'il en coûtera aux travailleurs. Le député n'en a pas soufflé mot. Je pose cette question parce que le mode de calcul des prestations est actuellement plutôt compliqué.

A présent, le montant des prestations de survivant dépend également de l'âge. Ainsi, les survivants de plus de 65 ans reçoivent 60 p. 100 de la pension payée ou qui aurait été payée au moment du décès si le défunt avait atteint 65 ans. Pour les survivants de moins de 65 ans, la prestation comprend deux parties. Tout d'abord une somme fixe, qui est de $87.56 par mois en 1985, et ensuite un autre montant égal à 37.5 p. 100 de la pension du cotisant décédé qui était payée ou aurait été payée s'il y avait eu droit. Le maximum de ce deuxième élément de la pension est, en 1985, de $163.28, ce qui fait une prestation de survivant de $250.84 au maximum. Cependant, il ne faut pas oublier que les survivants admissibles de moins de 65 ans ne reçoivent pas tous ce niveau de prestations. Ainsi, un conjoint survivant ayant entre 35 et 45 ans, qui n'est pas handicapé et n'a pas d'enfants à charge, reçoit une prestation qui est réduite de un cent-vingtième pour chaque mois le séparant de son 45e anniversaire à la date du décès du conjoint. Cela correspond à une réduction de 10 p. 100 par an. Ainsi, une personne de 40 ans recevrait des prestations de survivant ne représentant que la moitié du montant qu'elle aurait reçu si elle avait eu 45 ans au moment du décès du cotisant.

• (1720)

En regardant ces dispositions, aujourd'hui, on pourrait dire en effet que ces calculs des prestations et ces critères d'admissibilité sont discriminatoires. Ils sont certainement complexes et difficiles à comprendre pour les non-initiés. Mais il ne faut surtout pas oublier que les dispositions concernant le conjoint survivant, aux termes du Régime de pensions du Canada, ont été élaborées dans les années 1960, à l'époque du débat sur le drapeau. Elles reflètent donc les valeurs sociales du temps. Mon collègue a peut-être raison de dire qu'il faut maintenant les réexaminer, car ces valeurs ont évolué depuis.

Quoi qu'il en soit, en 1960, on présumait que le survivant d'un cotisant au RPC serait très certainement une femme. Or, ce n'est pas forcément vrai actuellement. On partait du principe qu'avant la mort du cotisant, son épouse dépendait de ses gains pour vivre. C'est de moins en moins vrai aujourd'hui. Le législateur, à l'époque, avait conclu que plus l'épouse était âgée, moins elle aurait de chances de devenir financièrement indépendante. Ce raisonnement tient toujours actuellement. On ne prévoyait pas que les handicapés et les personnes ayant des enfants à charge seraient, eux aussi, en mesure un jour de devenir autonomes financièrement parlant. Ainsi, ce sont surtout ces femmes qui ont été bien protégées aux termes des dispositions concernant les prestations au conjoint survivant. Je ne trouve vraiment rien à redire à ces dispositions compte tenu de ce que ces pensions coûtent aux travailleurs. Ce sont ces personnes qui risquent le plus d'avoir besoin d'aide et c'est justement elles que visaient les dispositions du Régime de pensions du Canada en 1960.

D'autre part, les veuves de moins de 45 ans, qui n'avaient pas d'enfants à charge et n'étaient pas handicapées, devaient pourvoir à leurs besoins financiers, du moins en partie. On considérait que celles de 35 ans et moins étaient en mesure d'assurer seules leur subsistance. Je me demande si ce principe n'est pas plus fondé aujourd'hui qu'il ne l'était alors, car il ne fait aucun doute que les femmes de cet âge sont plus instruites de nos jours, qu'elles exercent un emploi et qu'elles ont une bien meilleure formation. A 35 ans, leurs possibilités d'emplois demeurent toujours excellentes.

Certains principes étaient peut-être parfaitement justifiés lorsque ce programme a été adopté, mais je conviens qu'ils ne reflètent peut-être plus autant les valeurs actuelles. Nous comptons actuellement un très fort pourcentage de femmes exerçant un emploi rémunéré, et la nécessité de prestations à vie fondées strictement sur l'âge, sur une infirmité ou sur les enfants à charge n'est pas aussi évidente que jadis. Il ne faudrait pas, à mon avis, retenir le seul critère de 35 ans pour le conjoint survivant aux termes de dispositions du RPC. Nous devrions plutôt songer à aménager ces prestations de façon à ce qu'elles répondent davantage aux besoins actuels du survivant.

Les députés se rendent certes compte que ce n'est pas une tâche facile. Toutefois, dans le cadre de l'étude de ce projet de loi, on nous demande de décider maintenant si les dispositions concernant les prestations de survivant, aux termes du Régime de pensions du Canada, doivent être modifiées. Pareille démarche soulève des questions complexes, qu'il faudrait étudier d'une façon beaucoup plus approfondie avant de prendre une décision. Je puis assurer au député que le groupe de travail sur les pensions, qui a présenté son rapport à la Chambre il y a un ou deux ans, a examiné en détail toutes les questions relatives au Régime de pensions du Canada, y compris celle qu'a soulevée le député. A l'époque, nous avons conclu qu'il était inutile de modifier les dispositions du régime relatives à ce système.

Par exemple, même si on prend la décision de modifier le système actuel, il faudra prévoir d'autres dispositions relatives aux prestations de survivant. A l'instar des législateurs qui ont créé le régime actuel, nous devrons déterminer les besoins des cotisants du RPC et de leurs familles et le niveau des prestations de conjoint nécessaire pour répondre à ces besoins.

Bien entendu, comme pour toutes les modifications importantes au RPC, tous les changements apportés à l'avenir aux dispositions relatives aux prestations de survivant devront être approuvés par le gouvernement fédéral et les deux tiers des provinces comptant pour les deux tiers de la population du Canada. L'Ontario à elle seule peut bloquer toute modification à cette loi. Les députés se rappelleront que la province l'a déjà fait dans un autre domaine.

Le Régime de pensions du Canada appartient aux travailleurs et à leurs familles et nous devons veiller à ce qu'il continue à répondre à leurs besoins. Quoi qu'il en soit, je félicite à nouveau le député d'avoir saisi la Chambre de cette question.

La Régime de pensions du Canada, conçu en 1966, se fondait sur les conditions en vigueur à l'époque. Chacun savait que 20 ans plus tard, il faudrait les réévaluer. Le député a laissé entendre à la Chambre que le Régime de pensions du Canada s'autofinance, que les travailleurs et leurs employeurs y contribuent et que l'argent est ensuite prêté aux provinces. Je puis assurer au député que le Régime de pensions du Canada n'est pas entièrement financé, loin de là. Au taux actuel de financement, il serait vite épuisé. En effet, c'est la première année que les paiements du Régime de pensions vont excéder les cotisations, ce qui ne veut pas dire que la faillite soit proche. Cela veut dire tout simplement que c'était prévu et c'est ce que nous examinons actuellement puisque à intervalles réguliers, le régime doit être refinancé.

Le député d'en face a déclaré également que le taux d'intérêt versé par les provinces est très faible. Là encore, c'est une exagération qu'il convient d'examiner. Pour le moment, le fonds est excédentaire de 25 milliards de dollars. Les provinces ont emprunté cet argent en échange de sortes de billets à ordre du gouvernement, si vous voulez. Elles commenceront à payer l'intérêt sur cette somme cette année, ou peut-être est-ce déjà fait. Cependant, elles réempruntent également cet argent. Le taux d'intérêt est réajusté tous les mois en fonction du taux auquel le gouvernement du Canada emprunte sur les obligations à 25 ans. Je reconnais que c'est inférieur au taux du marché et que l'on peut obtenir des taux d'intérêt supérieurs. Cependant, il s'agit d'une somme importante et il ne faut pas espérer toucher le plus fort taux d'intérêt sur cette somme étant donné le genre de risques que prennent les gens.

Le problème qui se pose pour le RPC, à mon avis, n'est pas tant dû aux intérêts qu'il rapporte. Le problème, c'est qu'il n'est pas entièrement financé. A l'heure actuelle, c'est le meilleur marché qui puisse exister. Nous payons actuellement seulement 3.6 p. 100—1.8 p. 100 pour l'employeur et 1.8 p. 100 pour l'employé. Si le régime était entièrement financé et si un cotisant devait payer les prestations qu'il touchera un jour au moment de sa retraite, il devait cotiser entre 9 et 10 p. 100 de son revenu. Je me demande combien de travailleurs souhaitent voir leurs cotisations passer à 10 p. 100. Je me demande combien d'entre eux diraient que les caisses du RPC sont trop pleines. C'est tout ce que je dis. Si nous voulons apporter des changements au Régime, examinons soigneusement ce qu'ils vont coûter, à nous et aux travailleurs. On n'a rien pour rien. A l'heure actuelle, nous comptons fortement sur la générosité entre générations, pour ainsi dire. Nous espérons que nos enfants cotiseront suffisamment pour que nous recevions assez à l'âge de notre retraite, comme nous l'avons fait pour les générations qui nous ont précédés. Dans l'étude de la question, nous ne devons pas perdre de vue que la proportion de personnes actives par rapport à celles qui ne travaillent pas, qui sont à la retraite ou d'âge préscolaire est de six pour une. En l'an 2020, quand les personnes actuellement actives cesseront de travailler et réclameront les paiements du Régime de pensions du Canada, nous ne trouverons probablement plus que deux personnes actives pour chaque personne à la retraite ou aux études. Il faut nous demander, comme législateurs, si ces deux personnes seront prêtes à cotiser les sommes nécessaires pour faire vivre tous ceux qui ne travailleront pas. Je crois que c'est pour cette raison que nous avons tant insisté dans notre dernier budget sur l'épargne personnelle. C'est pourquoi nous avons annoncé la révision des REÉR et autres régimes en vue d'améliorer les pensions privées, de prévoir la mobilité des fonds après deux années de service afin de permettre aux travailleurs de changer d'emploi. Le gouvernement se rend compte que le Régime de pensions du Canada ne sera pas assez riche pour verser les sommes auxquelles s'attendent ceux qui vont prendre leur retraite au cours des prochaines années.

• (1730)

Nous disons aux Canadiens que nous allons nous occuper du Régime de pensions. Nous allons continuer de l'améliorer mais nous demandons aux Canadiens d'assurer eux-mêmes leurs vieux jours, grâce aux incitations fiscales que nous offrons. C'est bien beau de dire que nous allons bonifier le Régime de pensions sans nous préoccuper du coût. Lors de la tournée de notre groupe de travail, des groupes nous ont demandé de doubler les prestations du Régime de pensions. Ils nous ont dit que leurs membres étaient prêts à cotiser jusqu'à 7 p. 100, mais cela ne serait pas suffisant. Le coût réel serait de 20 p. 100. Nous pouvons toujours examiner le Régime pour tenter de l'améliorer, mais ne le faisons pas imprudemment, sans nous soucier du coût ultime pour le travailleur et l'employeur.

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, j'aimerais avant tout remercier mon honorable collègue, l'honorable député de Nickel Belt (M. Rodriguez), de l'intérêt qu'il porte à l'amélioration des prestations de conjoint survivant du Régime de pensions du Canada, et de l'initiative qu'il a prise de présenter le projet de loi C-247, visant à éliminer l'effet du facteur âge sur cette prestation.

La proposition de mon honorable collègue est sans nul doute judicieuse et des plus progressistes. Toutefois, force nous est de reconnaître que cette proposition touche à une composante importante d'un réseau très complexe de programmes publics et privés destinés à protéger les veufs et les veuves.

Ce réseau comprend: les régimes provinciaux d'assistance sociale, le programme fédéral de sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada et la Régie des rentes du Québec, les régimes privés de retraite, ainsi que les polices d'assurance-vie, et j'en passe. Il va sans dire qu'avant de modifier l'une de ces composantes, il convient d'en étudier très sérieusement les conséquences.

Il est important, monsieur le Président, de mentionner que mon gouvernement a déjà modifié une des composantes de ce réseau. De fait, il a déposé et adopté, il y a quelque temps, la Loi C-26, laquelle modifie le Programme de sécurité de la vieillesse de façon à permettre le versement d'une prestation aux veufs et veuves âgés de 60 ans à 64 ans qui n'ont peu ou pas de revenu. Plusieurs études avaient démontré que ce groupe de Canadiens et Canadiennes étaient parmi les plus démunis.

De plus, le gouvernement présentera, tel qu'annoncé dans le discours sur le Budget, des mesures législatives visant à améliorer les normes minimales des régimes privés de retraite relevant de la Loi fédérale sur les normes des prestations de pensions. Ces mesures profiteront tout particulièrement aux conjoints de cotisants à ces régimes.

Au chapitre de ces modifications, citons, entre autres, des prestations de conjoint survivant avant et après la retraite du cotisant, le maintien de ces prestations en cas de remariage et un partage possible des crédits de pension entre conjoints en cas de rupture du mariage ou de l'union de fait. Ces modifications proposées sont le résultat d'un long processus de consultation auprès des employeurs, des employés et du public en général, entrepris par le Groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions. Le gouvernement démontre bien son engagement face à l'amélioration du système de sécurité du revenu pour les veufs et les veuves.

Il convient à ce stade, monsieur le Président, d'étudier les prestations de conjoint survivant du Régime de pensions du Canada, et le rôle du facteur âge dans leur calcul. Dans le cadre du régime actuel, une fois qu'a été établie l'admissibilité d'un conjoint à cette prestation, le montant auquel ce dernier aura droit est déterminé en fonction de son âge.

Tout d'abord: la pension de survivant payable aux conjoints survivants âgés de moins de 65 ans est établie directement en fonction de l'âge du conjoint au moment du décès du cotisant.

Ainsi, un conjoint survivant âgé de 45 à 65 ans recevra une pleine prestation qui comprend deux parties: une composante à taux uniforme et l'autre fondée sur les gains du cotisant décédé. En 1985, la prestation maximale versée à ces survivants se chiffre à $250.84 par mois.

Par contre, un conjoint survivant âgé de 35 à 45 ans, s'il n'est pas invalide ou n'a pas d'enfant à sa charge, verra cette pension réduite de 1/120 pour chaque mois qui le sépare de son 45^{e} anniversaire. Un conjoint survivant âgé de 35 ans ou moins, quant à lui, ne sera pas admissible à une pension de survivant avant d'avoir atteint 65 ans, à moins qu'il ne devienne invalide entre-temps.

Finalement, lorsque le conjoint survivant atteint l'âge de 65 ans et qu'il devient admissible à la pension de base de sécurité de la vieillesse, la prestation de conjoint survivant sera recalculée afin de représenter 60 p. 100 de la pension de retraite que recevait ou aurait reçue le cotisant décédé. Le montant maximum mensuel de cette prestation se chiffre à $261.25 pour l'année en cours.

Ce n'est qu'en examinant, comme nous venons de le faire, le rôle que joue le facteur âge dans la détermination de la prestation du conjoint survivant que nous pouvons apprécier l'importance de la réforme proposée par l'illustre député de Nickel Belt (M. Rodriguez).

La structure de cette disposition du Régime de pensions du Canada ne peut s'expliquer qu'à la lumière du climat social qui existait il y a 20 ans, lors de la création du régime. On se souvient qu'à l'époque, peu de femmes occupaient un emploi rémunérateur à l'extérieur du foyer. Elles vivaient dans un état de dépendance économique presque totale, et la mort du chef de famille les laissait dans une situation économique précaire.

Puisque les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes et qu'elles sont généralement plus jeunes que leur époux, les conjoints survivants étaient, à l'époque, en grande majorité, des femmes, et c'est d'ailleurs, comme on peut le constater, la même situation aujourd'hui.

Selon ces normes sociales, le cotisant devait pourvoir aux besoins des personnes qui étaient à sa charge durant ses années de travail. On considéra donc la pension de survivant comme un prolongement de ce rôle de pourvoyeur. C'est ainsi qu'une pension de survivant, une prestation de décès et une prestation d'orphelins ont été incorporées dans ce régime.

Les pères du régime ont cru bon, toutefois, de limiter cette responsabilité du cotisant envers sa famille. On tenta donc, à partir de certaines prémisses, d'établir une mesure adéquate de l'état de dépendance ou de besoin des personnes à la charge d'un cotisant.

Partant du fait qu'il est plus difficile de s'intégrer au marché du travail à un âge avancé, on détermina que plus un conjoint est âgé, plus il est dépendant du pourvoyeur.

Monsieur le Président, vous m'excuserez, mais j'entends continuellement une voix à ma gauche et cela me dérange énormément dans ma concentration.

Je répète donc en disant que, considérant que les possibilités de remariage diminuent avec l'âge, on détermina également que plus le conjoint est âgé, plus ses chances de trouver un autre pourvoyeur diminuent. Voilà pourquoi le facteur âge a une telle importance dans la détermination des prestations de survivant. Plus l'âge du survivant est avancé, plus la prestation est élevée.

En plus de la difficulté à s'intégrer au marché du travail en raison d'un âge avancé, le fait d'avoir des enfants à charge ou d'être invalide reflète une dépendance économique, puisque ces deux derniers facteurs peuvent aussi influer sur la possibilité de se trouver un emploi.

La pleine pension de conjoint survivant est donc versée à ces veuves.

Il faudrait aussi noter, monsieur le Président, qu'au début du régime, la pension de survivant était versée à toute veuve de cotisant mais seulement aux veufs invalides. Il y avait donc deux séries de conditions d'admissibilité à cette prestation: d'une part, une série pour les femmes fondée sur l'âge, la présence d'enfants à charge et l'invalidité et, d'autre part, une série pour les hommes fondée essentiellement sur l'invalidité, ce qui était conforme, comme nous l'avons vu, aux normes sociales de l'époque.

Il va sans dire que la société a évolué depuis les années 1960; le Régime de pensions du Canada a aussi évolué. De fait, en 1974, le gouvernement a modifié le Régime de façon à permettre le versement de la pension de survivant sans égard au sexe de celui-ci. Il n'y a maintenant qu'une série de conditions d'admissibilité, celle qui ne s'appliquait qu'aux femmes.

• (1740)

Je suis d'avis que le principe de base de la pension de survivant, qui était de protéger la famille du cotisant contre les difficultés financières causées par le décès de ce dernier, est encore valable aujourd'hui. Toutefois, la participation accrue des femmes au marché du travail et l'évolution du rôle économique de l'épouse dans la famille et la société nous forcent à nous poser certaines questions en ce qui a trait au bien-fondé de l'utilisation du facteur âge, lors du calcul des prestations de conjoint survivant. Néanmoins, il est important de noter, monsieur le Président, que les échelles utilisées présentement sont encore bien adaptées à un groupe de conjoints survivants, soit celui des veuves habituellement plus âgées qui n'ont jamais participé au marché du travail.

La proposition de mon honorable collègue semble, à première vue, éliminer une inéquité. Toutefois, son adoption soulèverait plusieurs questions en ce qui a trait au but de cette pension qui est, comme je l'ai déjà mentionné, de protéger la famille du cotisant contre les difficultés financières causées par son décès. Puisque le facteur âge a pur but de mesurer l'état de dépendance, et donc de besoins, je doute, monsieur le Président, que nous puissions éliminer ce facteur sans étudier et moderniser les hypothèses de base et la structure des prestations de conjoint survivant afin qu'elles reflètent les réalités économiques et sociales d'aujourd'hui.

Il importe de mentionner à ce point, que même si le gouvernement fédéral peut apporter des modifications au Régime de pensions du Canada, celles-ci n'entrent en vigueur qu'après avoir reçu l'assentiment des deux tiers des provinces comptant les deux tiers de la population du pays. Les discussions entre les deux niveaux de gouvernement sont donc de règle, d'autant plus qu'il serait avantageux de conserver un certain parallélisme entre le Régime de pensions du Canada et la Régie des rentes du Québec. Cette disposition du Régime de pensions du Canada entraîne donc des études plus approfondies de la structure des prestations par les deux niveaux de gouvernement.

Finalement, monsieur le Président, je dois souligner que nous devons agir avec une extrême prudence puisque ce régime et la Régie des rentes du Québec touchent tous les travailleurs du pays. Je suis également convaincu que, en travaillant de concert avec les provinces, nous pourrons répondre aux besoins actuels des conjoints survivants et ainsi mener à bonne fin une composante importante de la réforme des pensions.

[*Traduction*]

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, juste quelques mots, car je voudrais que la Chambre se prononce sur ce projet de loi. Celui qui vous a précédé au fauteuil a dit qu'il entretenait des doutes au sujet de la validité de la motion puisqu'elle implique une prérogative gouvernementale. Il voulait dire par là qu'elle supposait une sortie de fonds publics. Si c'est là une prérogative gouvernementale, il vous faudrait désavouer 99 p. 100 des motions présentées par des députés. Presque toutes les mesures, une fois mises en pratique, peuvent entraîner une dépense de fonds publics.

Le parrain de la mesure, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) s'est demandé pourquoi on avait choisi 35 ans. Je pense que nous nous sommes fourvoyés aujourd'hui. La mesure concerne en effet les prestations d'invalidité. Je suis sûr que le député admettra que l'article qu'il a cité concerne les prestations d'invalidité. Le député se demande pourquoi 35 ans. Si vous êtes à deux ou trois jours de votre anniversaire, votre situation ne sera pas la même.

Je voudrais commenter ce que le député a dit et peut-être lui fournir de nouveaux arguments. L'article qu'il veut modifier se lit comme suit:

. . . si le conjoint survivant

(i) a atteint 65 ans, ou

(ii) dans le cas d'un conjoint survivant qui n'a pas atteint 65 ans,

(A) avait à l'époque du décès du cotisant atteint 35 ans,

(B) était à l'époque du décès du cotisant un conjoint survivant avec enfant à charge, ou

(C) est invalide;

Le «ou» n'intervient pas entre le (A) et le (B). On dit plutôt «ou (C) est invalide». Il faut satisfaire aux deux premières conditions ou bien être invalide. Il faut donc se demander, monsieur le Président, pourquoi on a choisi 35 ans.

Le député soutient que sa mesure n'entraînera pas de sortie de fonds publics parce que, comme il l'a dit à juste titre, la caisse du Régime de pensions du Canada est, comme depuis toujours, pleine à craquer. Que fait-on avec cet argent? Dernièrement, on a conclu des accords autorisant les gouvernements des provinces à emprunter à bon marché l'argent cotisé par tous les travailleurs canadiens.

Parlons donc uniquement de pension d'invalidité. Je vais attirer l'attention du député sur un fait qu'il connaît sans doute, mais qu'il pourra peut-être évoquer dans d'autres interventions. Nous parlons de pensions d'invalidité. Une personne qui cherche à obtenir une pension d'invalidité doit remplir une masse de formalités avant d'établir son admissibilité. Il doit obtenir des lettres de tel et tel médecins, puis d'un médecin indépendant et ensuite d'un autre et d'un autre encore. Sa demande fait l'objet d'un appel, et enfin l'intéressé qui est peut-être alité depuis des années et incapable de bouger, finit par obtenir sa pension d'invalidité.

Toutefois, il se peut qu'il ait dû recourir à l'assistance publique pour subvenir aux besoins de sa famille comme doivent le faire la plupart des gens dans cet état-là. Une fois qu'on a établi qu'il avait droit à la pension d'invalidité depuis le moment où il en a fait la demande, ce qui peut remonter à deux ou trois ans, le ministère envoie son chèque au gouvernement provincial pour rembourser l'argent qu'il a touché pendant qu'il était alité et obligé de recourir aux maigres prestations du bien-être social.

M. Rodriguez: C'est honteux!

M. Baker: La chose est facile grâce au nouvel esprit de coopération entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Il n'est même plus nécessaire maintenant de signer un formulaire. Il existe une entente entre les deux paliers de gouvernement: il suffit de voir si l'invalide a touché des prestations de bien-être social.

Certains des génies financiers à la Chambre devraient se poser une autre question fondamentale à ce sujet. Le gouvernement fédéral paie la moitié des dépenses d'assistance publique. La moitié de l'argent qu'a reçu l'invalide provenait du Trésor fédéral en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, ce que chaque député sait.

• (1750)

M. Rodriguez: Le provincial est payé deux fois.

M. Baker: Le député commence à comprendre. Arrive maintenant cette pension d'invalidité que notre homme cherchait durant tout ce temps-là à obtenir. Qu'arrive-t-il? Tout le montant qu'il obtient est alors transféré du Trésor fédéral au Trésor provincial.

M. Brightwell: Que cherchez-vous à prouver?

M. Baker: Le député est plutôt lent à comprendre. On payait la moitié de ce que notre homme recevait et maintenant on en paie la totalité. Le plus révoltant, c'est qu'on a beau chercher un moyen de récupérer l'argent, la chose reste impossible. En fait, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social transfère de l'argent au ministère des Finances provincial.

M. Brightwell: Quel est le rapport avec ce projet de loi?

M. Baker: C'est très simple. Le gouvernement du Canada ne voit pas comment cela pourrait coûter plus cher que de transférer directement l'argent du RPC dans les coffres des ministères des Services sociaux des provinces comme il le fait déjà. Autrement dit, tout cela ne coûterait rien au Trésor fédéral. Toutefois, il faudrait que quelqu'un qui soit au fait de ce nouvel esprit de coopération nous explique comment il se peut qu'un invalide touche des prestations d'assistance sociale dont le Trésor fédéral paie 50 p. 100 et qu'ensuite, le Trésor fédéral rembourse le gouvernement provincial à 150 p. 100. C'est là une question intéressante.

Il n'y a absolument rien de mauvais dans ce projet de loi. Absolument rien. Je pense que nous devrions voter sur cette mesure. Le Président devra alors décider si elle empiète ou non sur les prérogatives du gouvernement, mais le fait est qu'elle supprime du RPC une grave injustice fondée sur l'âge. Si nous adoptons ce projet de loi, cela ne coûtera pas un sou au gouvernement et je félicite le député de l'avoir présenté.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, c'est toujours avec plaisir que je suis les débats auxquels participent d'éloquents orateurs comme le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) et le député de Gander-Twillingate (M. Baker), sans oublier ceux d'Okanagan et de Québec. Nous sommes forcés de convenir que le député de Nickel Belt a soulevé une importante question. Nous conviendrons tous, je pense, que les dispositions concernant l'âge étaient peut-être raisonnables il y a 20 ans, mais que les choses ont certainement changé en 1985. Comme j'ai pris la parole immédiatement après le député de Gander-Twillingate, j'ai été sidéré de constater que cette disposition avait été instaurée il y a 20 ans par un gouvernement libéral. Les libéraux ont eu 20 ans pour corriger cette erreur, mais le député s'est seulement aperçu, au début du mois d'octobre 1985, que la loi comportait un défaut dès le départ. Ce défaut y est toujours et pourtant, le député faisait partie du gouvernement qui s'est abstenu de faire quoi que ce soit pendant tant d'années.

J'exhorte les députés à prendre au sérieux le problème soulevé par le député de Nickel Belt, mais en même temps, je les exhorte à ne pas adopter cette mesure. Pourquoi cette contradiction? C'est parce que j'ai réfléchi au fait que les députés sont chargés de gérer les fonds publics. Je dois donc me demander qui est propriétaire de ce fonds? Les contribuables canadiens sont-ils propriétaires des fonds du RPC? J'estime que non. Certains Canadiens qui font partie de la population active ont cotisé à ce fonds et c'est donc eux qui en sont les véritables propriétaires.

M. Rodriguez: Par conséquent, ce sont les Canadiens qui en sont propriétaires.

M. Hawkes: La gestion de ce fonds est-elle confiée aux membres du Parlement du Canada?

M. Rodriguez: Je ne pourrais pas vous le dire.

M. Hawkes: Je dirais que non. Ceux qui ont conçu ce fonds, il y a une vingtaine d'années, ont estimé que sa gestion devait être confiée à la fois aux députés provinciaux et aux députés fédéraux. Pendant quatre ans et demi j'ai vu, à mon grand désarroi, que le Canada avait tendance à agir unilatéralement, sans tenir compte des provinces, que ce soit constitutionnel ou non. J'ai vu mon pays sur le point de s'effondrer sur le plan économique, émotionnel et à tout autre point de vue, et cela, dans une certaine mesure, parce que la Chambre des communes était dominée par un parti déterminé à agir unilatéralement plutôt qu'à respecter la juridiction provinciale. Même si ce projet de loi était le meilleur qui soit et totalement dépourvu de défauts, ce qui n'est pas le cas, selon moi, les députés auraient quand même tort de modifier ses dispositions unilatéralement. Tant que les gouvernements fédéral et provinciaux ne se seront pas entendus, nous devrions hésiter à agir. Le parti qui a été élu il y a un an avait déclaré au cours de la campagne électorale qu'il ferait en sorte de rétablir le respect entre les deux niveaux de gouvernement, soit le respect des champs de compétence et le respect des accords conclus. Il a tenu parole. Parce qu'il a su rétablir le climat de confiance et de collaboration, nous avons toutes les raisons de croire que nous en viendrons à une décision collective sur les changements à apporter au régime, changements qui seront cohérents et systématiques et garants de l'avenir. Tant qu'il n'y a pas eu ce genre de discussions, tant que cette coopération n'existe pas, on risque de s'imaginer qu'on fait bien quand en réalité on fait mal.

• (1800)

Cette idée d'abolir tout simplement les conditions d'admissibilité aux prestations risque de placer le régime dans une situation financière difficile. Elle pourrait faire par exemple que les personnes admissibles à ces prestations à l'heure actuelle touchent des montants moins élevés.

Je constate qu'il est 18 heures. J'espère avoir une autre fois l'occasion de terminer mon exposé.

Le président suppléant (M. Kempling): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 46 du Règlement.

L'ADMINISTRATION—ON DEMANDE DE RÉVISER LES MODALITÉS CONCERNANT L'ADJUDICATION DES CONTRATS. B) LES DIRECTIVES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat d'ajournement de ce soir. Ma question fait suite à la réponse tout à fait insatisfaisante qu'a donnée le vice-premier ministre (M. Nielsen) le 16 septembre, comme en témoigne la page 6644 du hansard. Ce jour-là je lui ai demandé pourquoi les nouvelles directives sur les conflits d'intérêts à l'intention des ministres comportaient des lacunes. Je lui ai souligné deux choses.

Les nouvelles directives sur les conflits d'intérêts, que j'ai en main, sont conçues de façon à s'assurer que le premier ministre (M. Mulroney) et les ministres ne nomment pas leurs parents à des sinécures comme ils le font de façon si abominable depuis l'année dernière. Au cours de leurs six premiers mois au pouvoir, les conservateurs ont nommé pas moins de 1,200 partisans, agents de presse, percepteurs de fonds et parents à divers emplois. Ces nominations sont toutes énumérées dans le livre noir sur le népotisme conservateur. Certaines de ces 1,200 personnes étaient des parents de ministres du cabinet. Dans les nouvelles directives sur les conflits d'intérêts, le premier ministre a précisé qu'à l'avenir, un ministre ne pourrait plus engager ses parents ou ceux de ses collègues du cabinet. La plus grande lacune du programme réside dans son absence de rétroactivité en ce qui concerne les parents de ministres déjà engagés.

Comme nous le savons, le frère du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a été nommé à un poste extrêmement lucratif, afin de se charger d'un travail juridique pour le compte du gouvernement fédéral ou d'un organisme de l'État, à savoir le comité chargé des Olympiques de 1988. Cela s'est produit dans d'autres domaines également.

Il ne sera plus possible, à l'avenir, de nommer des personnes comme on l'a fait dans le passé. En d'autres termes, le premier ministre a déclaré que le ministre de la Justice (M. Crosbie) avait eu tort d'essayer de nommer ses fils, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait eu tort, pour sa part, de faire du népotisme, et que cela ne pourrait plus se produire à l'avenir. Cependant, pourquoi alors ces gens peuvent-ils garder leur emploi? Je suis persuadé que vous êtes d'accord pour dire, monsieur le Président, qu'on devrait les limoger et qu'il s'agit là d'une terrible échappatoire dans les directives sur les conflits d'intérêts.

Il y a une autre échappatoire également, et elle est encore plus importante. Je veux parler de toute la procédure d'examen des nominations politiques. Dans sa réponse du 16 septembre, le vice-premier ministre a déclaré:

> . . . qu'une commission parlementaire étudierait l'éventail complet de toutes les nominations effectuées jusqu'ici.

Ce n'est pas le cas. Seules certaines personnes, à savoir celles qui sont nommées par décret du conseil, feront l'objet de cette étude. Les personnes travaillant à forfait ne seront pas visées. En fait, bon nombre de ces gens n'ont même pas présenté de soumission pour leur emploi.

Nous avons entendu parler dernièrement de certains fonctionnaires du cabinet du premier ministre qui ne touchent pas un traitement mais qui travaillent à contrat. Les personnes qui travaillent à contrat ne sont pas tenues d'observer les directives sur les conflits d'intérêts. Il n'en est même pas question dans le nouveau guide sur les conflits d'intérêts. Cela signifie que si un ministre veut engager une personne qu'il veut soustraire aux directives sur les conflits d'intérêts, il lui suffit de dire à son ami ou à son amie: «Formez une entreprise qui travaille à contrat et je l'engagerai à contrat.» Il peut s'agir, cela va de soi, d'une entreprise d'une seule personne. Ainsi, on contourne complètement les directives sur les conflits d'intérêts, ce qui dément la déclaration que le premier ministre a faite à la Chambre. Monsieur le Président, je suppose qu'il était de bonne foi. Il a dit à la Chambre qu'il allait mettre un terme à ce genre d'abus. Ce n'est pas vrai.

• (1805)

Il faut réviser ces directives pour s'assurer qu'elles sont efficaces parce qu'il y a les deux échappatoires énormes dont je viens de parler et au sujet desquelles le vice-premier ministre a répondu de façon complètement erronée. Il a compris complètement de travers. Il est parti du principe que toutes les personnes nommées seraient tenues d'observer les directives. Le secrétaire parlementaire qui se trouve en face de moi doit admettre, j'en suis sûr, que le vice-premier ministre a fait une erreur. Je lui donnerai donc l'occasion de la rectifier et de dire la vérité. Espérons qu'il déclarera que le premier ministre reverra ces directives sur les conflits d'intérêts pour veiller à ce qu'elles soient efficaces et à ce qu'elles mettent un terme au népotisme actuel et antérieur et à ce que l'on ne puisse pas les contourner en se faisant tout simplement engager à contrat.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je tiens à dire d'emblée que le nouvel intérêt que porte le parti libéral à des directives très strictes amuse beaucoup ceux d'entre nous qui sont à la Chambre depuis cinq ans.

Dans son intervention, le député mêle plusieurs questions, et je tiens à faire quatre observations.

Avant que le premier ministre (M. Mulroney) n'introduise ces mesures, le gouvernement était sous le régime établi par son prédécesseur.

M. Boudria: Même celui-là n'a pas été respecté.

M. Lewis: Je trouve intéressant que mes collègues qui sont maintenant dans l'opposition prônent une vertu qu'ils n'ont jamais mise en pratique. Aucune des mesures qu'ils ont proposées n'a été adoptée par le parti libéral dans ses décennies au pouvoir. Si le député avait été membre du parti libéral à l'échelon fédéral, il aurait veillé à ce que ces directives soient resserrées sous le règne du très honorable Pierre Trudeau. Je vois bien le député prenant le premier ministre Trudeau à partie à ce sujet; oh! oui, je l'imagine très bien.

Les mesures présentées à la Chambre le 9 septembre par le premier ministre Mulroney constituent le code d'éthique le plus complet et le plus approfondi du secteur public qu'un Parlement canadien ait jamais produit.

M. Boudria: Comment pouvez-vous dire sérieusement une chose pareille?

M. Lewis: En m'appuyant sur de longues recherches, mon ami.

Le nouveau code sur les conflits d'intérêts prévoit expressément que les personnes travaillant sous contrat pour le gouvernement soient liées par les dispositions pertinentes concernant à la fois les conflits d'intérêts et les considérations postérieures à l'emploi. Je parle ici de l'article 10 du Code.

Monsieur le Président, mon collègue a l'air de dire que nous fermons les portes de l'écurie une fois tous les chevaux échappés. Sous le parti libéral, l'écurie n'avait même pas de porte, et nous avons pris des mesures pour affiner le processus de nomination. Mon collègue parle de combine. C'est absurde. Nous avons mis en place un processus de révision qui n'existait pas pendant toutes les années où les libéraux étaient au pouvoir.

M. Boudria: Et les relations?

M. Lewis: Où était le processus de nomination sous le précédent gouvernement libéral? Manifestement, il n'y en avait pas. Je rappelle à mon honorable collègue que notre gouvernement est arrivé au pouvoir avec l'appui de centaines de milliers de Canadiens. Nous avons 211 députés de tous les horizons du Canada, et il est évident que nous avons dernière nous de très nombreux amis. Nous sommes un parti avec de nombreux amis, et nous n'avons pas à nous en excuser. Le député d'en face se retrouve sans ami et c'est un problème qui ne va pas le lâcher, non seulement pendant le reste de cette législature, mais probablement pendant des années encore.

Je me permets de lui dire que notre mécanisme de responsabilités politiques et le régime que nous avons mis en place dépassent de très loin tout ce que le précédent gouvernement libéral a pu faire. Nous estimons que l'on peut faire mieux. Nous allons essayer ce processus. Nous allons essayer de l'améliorer. Mais le précédent gouvernement libéral n'a jamais même suggéré que l'on puisse rendre de tels comptes.

• (1810)

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES—LE RAPPORT DU COMMISSAIRE—ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI. B) LE FRANÇAIS LANGUE DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, le 27 mars dernier, cela fait déjà près de six mois, je posais une question au premier ministre (M. Mulroney) portant sur un sujet fort important, savoir le rapport du Commissaire aux langues officielles et la nécessité de présenter des amendements à la loi afin qu'on puisse élargir les pouvoirs du Commissaire.

Monsieur le Président, on retrouvera d'ailleurs dans le cinquième rapport du Comité mixte spécial sur les langues officielles les recommandations 12 à 18 qui visent précisément à renforcer le rôle du Commissaire, à lui donner plus de pouvoirs afin qu'il puisse d'une façon efficace accomplir son mandat parlementaire.

Monsieur le Président, on se souviendra que le premier ministre m'avait répondu, comme on le rapporte à la page 3412 des *Débats* des communes, qu'il considérait la question fort importante, «extrêmement importante», pour utiliser ses mots, et il me rappelait que dans le discours du Trône le gouvernement proposait de passer à l'action et il nous a dit qu'il avait demandé le matin même à un comité de sous-ministres en titre d'étudier toute la question des amendements proposés à la loi, amendements qui avaient d'ailleurs été proposés par le Comité sur les langues officielles.

Le tout, monsieur le Président, a abouti, je crois, au mois de mai quand ledit comité a été institué et il l'a été, je crois, sous la présidence de M^me^ Huguette Labelle qui est maintenant présidente de la Commission de la Fonction publique, et il était constitué de plusieurs sous-ministres du Conseil du Trésor, du Secrétariat d'État, du Bureau du premier ministre et du Conseil privé. Ce comité dont parlait lui-même le premier ministre a été formé, on me dit, en avril et s'est réuni depuis ce temps-là jusqu'en juillet et avait comme mandat d'étudier les recommandations du Comité sur les langues officielles et probablement un mandat plus élargi, étudier également les relations entre le gouvernement fédéral et les groupes de langues officielles et les groupes essentiellement tombant sous la responsabilité du secrétaire d'État.

Ce comité a siégé, à ce que je sache, en secret. Jusqu'à maintenant personne d'entre nous ne sait ce qui s'est passé et je voudrais poser, ce soir, une question au secrétaire parlementaire à savoir: est-ce qu'il peut nous donner un compte rendu des délibérations à ce jour, des recommandations peut-être de ce comité? Qui est le président depuis que M^me^ Huguette Labelle est partie? Est-ce que c'est M. Gérard Veilleux? Une question assez importante à laquelle on devrait répondre, à savoir: quel est le résultat des travaux à ce jour, et peut-être nous informer sur la possibilité pour ce comité de sous-ministres de venir devant le Comité des langues officielles clarifier, rendre public, donner des détails et peut-être renseigner les députés sur le travail important qu'ils ont fait.

Alors, j'inviterais le secrétaire parlementaire, d'une part, à répondre à cette question: est-il prêt à nous donner ce soir l'assurance que le président du comité, M. Gérard Veilleux, ou qu'un autre viendrait devant le Comité nous expliquer le travail qu'ils ont accompli à ce jour?

Dans le deuxième volet de ma question, je traitais d'un autre aspect du rapport du Commissaire aux langues officielles. Il s'agit en effet d'un domaine très important: c'est la langue de travail dans la Fonction publique du Canada. Dieu sait, monsieur le Président, que ce sujet nous a préoccupés pendant longtemps au Comité des langues officielles et que nous avions demandé au gouvernement de nous donner de façon claire et précise des directives quant aux intentions politiques du gouvernement, aux intentions réelles de ce gouvernement de favoriser, d'encourager, de pousser même sur certains ministères afin que les fonctionnaires en poste puissent travailler dans la langue de leur choix, la langue maternelle habituellement étant celle qu'ils connaissent le mieux!

Le premier ministre m'a dit en réponse à cette question . . . et je le cite à la page 3412 . . . :

> Si on n'est pas en mesure de travailler en français, c'est du folklore, et, à tout prix, faut-il conserver l'intégrité de cet instrument et de cette richesse culturelle et linguistique en le forçant ou en faisant en sorte que ça devienne un instrument souhaité au travail.

Monsieur le Président, j'aimerais donc poser une autre question et demander au secrétaire parlementaire si le gouvernement a fini d'étudier cette question de langue de travail, s'il est prêt à partager, encore une fois, avec le Comité sur la politique et les programmes de langues officielles son expertise, ses connaissances, la direction dans laquelle il se dirige . . . les députés étant intéressés à connaître la volonté de ce gouvernement en matière de langues officielles pour savoir où nous en sommes et ce qu'il faut faire pour inciter, encourager et élargir ce droit que je considère important pour les fonctionnaires, soit de recevoir de leurs supérieurs des communications dans leur langue, de pouvoir travailler en anglais ou en français dans leur bureau et, ainsi, répondre à l'essentiel de la loi qui veut que: Non seulement doit-on servir le public en français et en anglais dans ce pays, mais il faut aussi donner aux fonctionnaires le droit et le privilège de pouvoir travailler dans leur langue maternelle.

On se rappellera, monsieur le Président, que 90 p. 100 des documents de travail au gouvernement sont rédigés en anglais. Il va falloir une volonté politique pour modifier cette mauvaise habitude de toujours penser que tout le monde parle la langue majoritaire, soit l'anglais.

On se souvient aussi que c'est un petit peu gênant pour des francophones ou des . . . pas nécessairement des unilingues francophones mais même pour des anglophones bilingues, qui parlent bien le français, que lorsqu'il y a une personne unilingue dans un milieu de travail, immédiatement tous les participants doivent parler la langue du minoritaire, c'est-à-dire, de celui qui est en minorité dans le groupe. Et cela arrive souvent que des groupes de huit, neuf ou dix fonctionnaires francophones, parce qu'il y a un anglophone qui ne parle pas français, eh bien, tout le monde parle anglais. Cela n'encourage pas la pratique de la langue maternelle ou de la langue de travail.

Monsieur le Président, dans les régions bilingues, et c'est le dernier point que je veux présenter, dans les régions bilingues, dis-je, l'emploi global du français dans les milieux professionnels n'a guère progressé depuis 1978. Je demanderais donc au secrétaire parlementaire de nous renseigner sur l'intention du gouvernement en matière d'amendement à la Loi et en matière de la langue de travail.

• (1815)

[*Traduction*]

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire à mon honorable collègue qu'il m'est impossible de lui faire sur-le-champ le point sur les délibérations du comité dont il parle. Je vais toutefois me renseigner pour savoir quelles informations complémentaires peuvent lui être communiquées.

Pour ce qui est de ses remarques sur la langue de travail, je vais aussi veiller à lui faire communiquer toutes informations complémentaires éventuelles.

En réponse à la question du député, j'aimerais dire que nous sommes fiers des efforts de notre gouvernement à l'égard du programme des langues officielles. Le discours du trône du 5 novembre 1984, le premier jour de la 33e session du Parlement, a replacé cette question dans le contexte de l'unité nationale. Nous avons dit que notre gouvernement s'engageait à garantir le respect de fait aussi bien que de droit de l'égalité des deux langues officielles si vitales à notre caractère national et à notre identité. Le gouvernement soulignait alors la nécessité d'une constante amélioration et d'une vigilance dans ce domaine crucial de la vie de notre nation.

Sur la question du droit, je pense que l'égalité de l'anglais et du français est déjà reconnue dans la Constitution du Canada aussi bien que dans la Loi sur les langues officielles. Pour ce qui est de l'application, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a clairement déclaré au comité mixte des langues officielles en mai que le gouvernement avait l'intention d'examiner tous les aspects du programme des langues officielles, de réviser ses priorités et d'en améliorer l'efficacité.

La question de la langue de travail est une question délicate qui se pose depuis longtemps et qui, mon collègue qui s'intéresse et qui participe aux travaux du comité des langues officielles le sait très bien, ne se résoud pas en deux coups de cuillère à pot.

Cela dit, je suis heureux d'informer la Chambre que le Conseil du Trésor prend des mesures pour améliorer la situation en matière de langues de travail dans la Fonction publique fédérale. Nous avons publié un catalogue des initiatives ministérielles en matière de langues de travail en mars dernier. Ce catalogue a été diffusé aux ministères pour leur suggérer des moyens d'améliorer la pratique des deux langues officielles sur les lieux de travail.

En outre, l'analyse effectuée par le secrétariat du plan des langues officielles pour 1985-1986 à permis de constater que les directeurs de services envisagent de plus en plus des mesures qui amélioreront les possibilités pour leurs employés de travailler dans la langue officielle de leur choix.

Monsieur le Président, j'ai d'autres notes au sujet de cette affaire et je les fournirai volontiers au député.

• (1820)

[*Français*]

LES TRANSPORTS—LA FERMETURE D'UNE USINE À MONTRÉAL PAR LA SOCIÉTÉ BOMBARDIER. B) L'ACHAT DE LOCOMOTIVES DE LA SOCIÉTÉ BOMBARDIER—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, aujourd'hui, j'ai posé une question au ministre d'État (Transports) (M^me^ Blais-Grenier), au sujet de la compagnie Bombardier qui n'a reçu aucune aide du gouvernement du Canada, et qui se doit maintenant de fermer son usine de fabrication de locomotives.

La réponse que la ministre d'État, en même temps députée de Rosemont, m'a donnée, est absolument scandaleuse. Mon collègue et ami, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) partage mes vues à cet égard et c'est pourquoi je soulève immédiatement ce soir, à l'occasion du débat d'ajournement, la réponse de la ministre qui est la suivante. Elle nous dit, et je cite:

Les décisions que Bombardier a prises dans cette question ont été prises selon les meilleurs critères de développement industriel.

En d'autres mots, que l'on mette à pied quelque 1,000 employés de l'est de Montréal, cela ne dérange pas la ministre, puisque c'est dans les meilleurs critères de développement industriel.

Mme Copps: C'est la solution Schefferville.

M. Ouellet: Exactement. Ma collègue, qui est responsable des questions ayant trait au travail, qui est ici avec nous ce soir, est du même avis. Cela nous fait penser à l'attitude du premier ministre (M. Mulroney) qui ferme l'usine de Schefferville, après avoir fait des millions pour la compagnie américaine et qui met à pied des centaines de travailleurs, c'est dans les meilleurs critères de développement industriel.

Et la ministre d'État (Transports) a le culot d'ajouter:

Nous avons discuté longuement avec Bombardier, mais ils nous ont fait remarquer qu'il n'y avait pas d'autre solution possible.

Monsieur le Président, il y avait certainement d'autres solutions possibles, puisque cette industrie, qui existe depuis le début du siècle à Montréal, a toujours été une industrie rentable et prospère qui faisait travailler des milliers de travailleurs dans l'est de Montréal. Et le gouvernement libéral précédent n'a jamais eu aucune hésitation à donner des directives aux compagnies de chemins de fer, comme le CN, le Canadien National, qui est une compagnie de la Couronne, et qui peut recevoir des directives du gouvernement ou donner des directives, en particulier, à VIA Rail qui vient d'acheter des locomotives de General Motors, plutôt que de Bombardier.

• (1825)

Si ces deux corporations de la Couronne, VIA Rail et CN Rail, qui sont, par surcroît, des compagnies dont le siège social est à Montréal, avaient reçu des directives de la ministre d'État (Transports) ou du premier ministre du Canada, cette compagnie ne serait pas aujourd'hui sur le point de fermer ses portes, et des centaines de travailleurs qui ont travaillé depuis de nombreuses années dans ce domaine ne seraient pas aujourd'hui contraints à se chercher un nouvel emploi.

Le syndicat des metallos, sous la bonne responsabilité du directeur, M. Clément Godbout, a émis un communiqué de presse qui est fort éloquent. Il dit: Nous avons ici, à l'usine de Bombardier, deux et trois générations de travailleurs qui se sont succédé, qui ont acquis une expertise inégale dans le domaine de la fabrication de locomotives de «fret», nous avons une main-d'œuvre compétente, disponible et fière d'un travail bien fait. Le projet de Bombardier de fermer ses portes doit être bloqué. Et le syndicat des métallos demande au gouvernement d'assumer ses responsabilités et de les aider à sauver leur usine. Or, c'est exactement ce que je demandais aujourd'hui à la ministre d'État (Transports) qui a le moyen et le temps de se permettre des voyages aux frais des contribuables canadiens en Europe.

Si la ministre s'était permis cet été d'aller à Paris ou à Stockholm pour vendre des locomotives de Bombardier, je serais le premier aujourd'hui à l'applaudir. Mais la ministre est allée se pavaner en Europe, aux frais de l'État, des contribuables canadiens, et elle ne s'est pas occupée des travailleurs de sa propre circonscription et des circonscriptions de l'est de Montréal qui aujourd'hui sont sans emploi parce que le gouvernement progressiste conservateur a laissé tomber la compagnie Bombardier.

Jean-Guy Dubuc, l'éditorialiste de *La Presse*, a parlé de cette question, et il a titré son article en disant:

Si on avait voulu aider Bombardier . . . Bombardier cesse de construire des locomotives de fret.

Ce qui signifie des centaines d'emplois perdus et des centaines de chômeurs supplémentaires dans l'est de Montréal.

Comme si le Canada, au deuxième rang des pays du monde pour la longueur de ses voies ferrées pouvait se permettre de perdre une telle technique et une telle industrie.

Car c'est ainsi que se pose la question: le gouvernement . . .

. . . conservateur . . .

. . . a-t-il le droit de fermer complètement un secteur industriel important en refusant de soutenir une société en butte avec la concurrence américaine?

Eh bien, la réponse, elle est évidente, monsieur le Président. Le gouvernement conservateur n'a pas le droit de laisser tomber la Bombardier, le gouvernement conservateur n'a pas le droit de mettre sur le pavé quelque 1,000 travailleurs qui depuis des années gagnent honorablement leur vie dans le domaine des locomotives, et j'espère que le secrétaire parlementaire pourra nous dire que ce gouvernement va assumer ses responsabilités, enjoindre à VIA Rail et au Canadien National d'acheter des locomotives, de bonnes locomotives faites à Montréal, par de bons travailleurs qui sont spécialisés dans ce domaine.

[*Traduction*]

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je regrette qu'il n'y ait pas eu plus de gens à la Chambre pour entendre l'excellent discours qu'a prononcé mon collègue qui est bien meilleur orateur dans les rangs de l'opposition qu'à l'époque où il était ministre. Je m'étonne toutefois qu'il fasse de la politicaillerie au sujet de cette affaire fort grave. Je sais que je me fais le porte-parole de tous les députés lorsque je soutiens que nous partageons l'inquiétude éprouvée par le député pour les travailleurs de Bombardier qui ont été déplacés par suite de la décision de cette entreprise—et je dis bien que c'est la décision de la compagnie—de ne pas poursuivre son activité dans le domaine des locomotives lourdes et de se tourner vers d'autres marchés. Je parlerai dans un instant de l'aide qui sera consentie pour prospecter ces autres marchés.

Il convient de signaler que les difficultés éprouvées par la Bombardier à fabriquer une locomotive diesel efficace sur le plan technique n'ont pas surgi du jour au lendemain. C'est un domaine dans lequel on fait des progrès techniques constants. Je voudrais, pour la forme, demander au député ce qu'a bien pu faire le gouvernement libéral au cours des dix-sept dernières années pour aider la Bombardier à acquérir des connaissances technologiques ou à les perfectionner de façon à pouvoir soutenir la concurrence sur les marchés canadien et international des locomotives diesel. Je ne parle pas que de directives, mais bien aussi de progrès techniques, car je sais que certains partis politiques aiment bien donner des directives. Ce sont pourtant les progrès techniques qui permettront au Canada d'aller de l'avant.

Monsieur le Président, je signale au député que la Bombardier a été consultée sur la possibilité de fabriquer pour VIA Rail les nouvelles locomotives que celle-ci venait de commander. On m'apprend également que, en 1984, le Canadien National a offert à la Bombardier la possibilité de lui construire 15 nouvelles locomotives. Le CN comptait collaborer avec la Bombardier à la conception d'un modèle acceptable. Encore une fois, en 1985, le CN a demandé à la Bombardier de lui faire un devis pour la conception et la construction de 20 nouvelles locomotives. Le gouvernement ne peut pas forcer une compagnie à offrir des services.

La décision de fermer l'usine de locomotives de la Bombardier reflétait la décision de la compagnie de ne pas rivaliser avec les autres fabricants canadiens de locomotives. Elle n'a surtout pas voulu dire que le gouvernement renonçait à ses engagements à l'égard de ce secteur.

Enfin, je signale à mes collègues que la commande de nouveau matériel roulant pour le transport de voyageurs passée par VIA Rail sera exécutée exclusivement par un consortium composé de la Bombardier et des sociétés UTDC. Chose certaine, le gouvernement maintient son engagement de donner aux travailleurs de la Bombardier toutes les chances possibles de conserver leur emploi.

Le président suppléant (M. Kempling): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 4 octobre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES QUOTAS D'IMPORTATION DE CHAUSSURES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, Susan Shoes Industries, de Hamilton, annonçait cette semaine qu'elle fermait pour de bon son usine d'Oakville, mettant ainsi à pied 100 travailleurs. Cette fermeture est directement attribuable au gouvernement Mulroney qui n'a pas encore exprimé sa position sur la question des quotas d'importation. En effet, avant de passer leurs commandes, les détaillants attendent d'être fixés sur cette question.

Il faut donc encore une fois demander au gouvernement de cesser de jouer au chat et à la souris avec le secteur canadien de la chaussure et de déclarer enfin catégoriquement qu'il entend prolonger le contingentement des importations.

Si les importations sont libérées, 20,000 Canadiens risquent de perdre leur emploi dans le secteur de la chaussure et de la tannerie. Ayant perdu leur gagne-pain, ces travailleurs devront alors s'inscrire à l'assurance-chômage et à l'assistance sociale.

Alors que le gouvernement vient de lancer avec les États-Unis un prétendu débat sur le libre-échange, il laisse les Canadiens faire le pied de grue à propos du contingentement des chaussures importées.

Il faut que le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) s'engagent à maintenir les quotas afin que les fabricants canadiens, dont Susan Shoes, et, par-dessus tout, les travailleurs canadiens aient le temps de s'adapter au virage technologique en vue d'obtenir la moitié du marché.

On nous a promis des emplois. Eh bien, le premier ministre a maintenant la chance de sauver 20,000 de ces emplois dans le secteur de la chaussure. Nous l'incitons à se prononcer dès aujourd'hui.

* * *

L'AVORTEMENT

ON DEMANDE DE MODIFIER LE CODE CRIMINEL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, une fois de plus, le Dr Henry Morgentaler devra comparaître devant les tribunaux parce qu'il essaie de démontrer que les femmes qui le veulent devraient avoir accès à des services médicaux d'avortement dans de bonnes conditions de sécurité, dans des cliniques communautaires ou des hôpitaux.

Combien de temps devront durer ces procès, ces appels et ces nouveaux procès avant que le gouvernement fédéral n'admette que le véritable problème n'est pas les cliniques du Dr Morgentaler, mais le Code criminel du Canada? L'article 251 doit être abrogé.

La difficile décision de mettre fin à une grossesse non désirée doit être affaire personnelle et l'État n'a pas à s'en mêler. L'avortement ne doit être qu'une question thérapeutique n'intéressant que la femme et son médecin. De nouvelles restrictions ne feront qu'encourager les avortements clandestins.

La prévention de la grossesse est bien sûr préférable à l'avortement, mais elle exige des méthodes contraceptives sûres et fiables, ainsi qu'une éducation sexuelle complète.

Le gouvernement doit rétablir le financement des organismes reconnus de planification familiale qui fournissent des renseignements complets sur toutes les méthodes contraceptives. Ces organismes font des recherches sur les problèmes de fertilité et sur les méthodes contraceptives les plus fiables. La liberté d'avoir des enfants ou non fait partie intégrante de l'égalité des femmes. Nous demandons au gouvernement d'abroger l'article 251 et de redonner un financement suffisant aux organismes de planification familiale.

* * *

LES ENFANTS

LES ABUS SEXUELS—LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION BADGLEY

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, l'organisme *Family and Children's Services* du comté d'Oxford et moi-même sommes inquiets car nous estimons qu'il est indispensable de donner immédiatement suite au rapport Badgley et à ses recommandations. Le ministre de la Justice (M. Crosbie) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) ont tous deux affirmé que des discussions officieuses et des consultations sélectives se poursuivaient. Toutefois, le rapport a été déposé il y a un an et le gouvernement semble avoir pris très peu d'initiatives pour y donner suite. Cette question a une incidence sur chacune de nos circonscriptions.

Une localité de ma circonscription, de taille modeste, reçoit chaque année une soixantaine de rapports d'agressions sexuelles commises à l'endroit d'enfants. On a laissé entendre que certains efforts en vue de protéger les droits civils de ceux qui commettent de tels actes peuvent expliquer le fait que le gouvernement tarde à présenter une mesure législative à cet égard. Il ne fait pas de doute qu'il faut tenir compte des droits des jeunes victimes et le gouvernement devrait remanier ses priorités législatives pour s'attaquer à ce problème.

Article 22 du Règlement

De fait, le groupe *Family and Children's Services* du comté d'Oxford est inquiet car après une enquête maison qui a duré un an, les consultations annoncées donnent aux témoins professionnels à peine une semaine pour se préparer. En outre, il est tout à fait insuffisant de tenir des consultations qui ne dureront que deux jours dans une grande ville de chaque province.

Des modifications fondamentales au Code criminel s'imposent de toute urgence si nous voulons assurer la sécurité et le bien-être de nos jeunes Canadiens. A titre de députés, nous devrions nous reprocher amèrement d'avoir fait preuve de négligence au point où l'agression sexuelle des enfants est tacitement excusée à cause d'une loi désuète.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES PROVINCIALES

SOUHAITS DE BONNE CHANCE AU NOUVEAU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC, M. PIERRE-MARC JOHNSON

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, j'aimerais consacrer quelques instants—et je suis assuré que tous mes collègues du Québec en cette Chambre vont se joindre à moi—pour saluer le nouveau premier ministre du Québec, M. Pierre-Marc Johnson, qui est en poste officiellement depuis hier matin, 11 heures, et lui souhaiter bonne chance. Il devient ainsi le 24e premier ministre de la province de Québec.

Monsieur le Président, personne ne mettra en doute les hautes qualités intellectuelles et de leader de cet homme, et tous reconnaissent également sa forte personnalité ainsi que sa détermination au travail. Ce n'est pas un néophyte en politique qui succède aujourd'hui à René Lévesque. M. Johnson a été élu pour la première fois à l'Assemblée nationale en 1976 dans le comté d'Anjou et réélu en 1981. Depuis, il a occupé plusieurs ministères importants et, jusqu'à son élection, il était ministre de la Justice et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

C'est donc, monsieur le Président, riche d'une belle et vaste expérience politique qu'il prend les guides du Québec. Il saura, j'en suis certain, à l'image de son prédécesseur, représenter et défendre dignement les intérêts des Québécois. Je suis assuré que, tout comme M. Lévesque qui avait accepté de renouer le dialogue avec notre gouvernement, il continuera à travailler dans le sens de la réconciliation nationale pour le bien du Québec et du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LA RÉORGANISATION DU MINISTÈRE—LES CONSULTATIONS DU MINISTRE

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) nous a informés hier que son gouvernement se préparait à réorganiser en profondeur le ministère des Affaires indiennes, ce qui pourrait affecter 1,500 emplois, selon certaines sources.

Hier encore, le ministre nous a affirmé qu'il avait passé 14 mois à consulter une à une les collectivités indiennes.

• (1110)

Or, ce matin même, le président de l'Union des Indiens du Nouveau-Brunswick m'a assuré qu'ils n'avaient pas été consultés, ni aucun autre groupe de cette province ou des Maritimes. Je pense que le ministre a induit la Chambre en erreur puiqu'il n'a manifestement pas consulté toutes les collectivités indiennes.

Je voudrais rappeler au ministre que le 18 avril dernier, dans une déclaration concernant l'élaboration de la politique autochtone, le premier ministre (M. Mulroney) a dit ceci:

> Les politiques concernant les peuples autochtones seront établies après de vastes consultations publiques, surtout au niveau des collectivités.

De toute évidence, on ne respecte pas les directives du premier ministre. Je demande donc instamment au gouvernement de respecter ses engagements en consultant tous les groupes autochtones.

* * *

L'AGRICULTURE

LE TEST DE CONTRÔLE LAITIER SUR LES VACHES LAITIÈRES

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, le principe du gouvernement voulant que l'entreprise privée soit chargée de tous les services publics d'inspection et d'examen continue d'attirer des ennuis au Canada. Le cas qui nous occupe aujourd'hui est celui du test de contrôle laitier effectué sur les vaches laitières canadiennes. Les acheteurs étrangers se fient depuis des années aux statistiques de production et de matière grasse pour sélectionner nos vaches d'élevage. Ces statistiques constituaient jusqu'ici un indice précis de la capacité de production de la progéniture des bêtes soumises au test.

Le programme d'examen de l'entreprise privée ne fonctionne pas bien. Les échantillons ne sont plus testés sur place mais conservés durant plusieurs jours avant que les examens ne soient achevés. Les techniciens n'ont peut-être pas encore bien appris à faire leur travail. Quoi qu'il en soit, les résultats sont extrêmement irréguliers, et on les consigne pourtant pour la postérité dans les dossiers de production. Ils ne s'accompagnent d'aucune note indiquant qu'ils sont probablement erronés étant donné la procédure d'examen. Les acheteurs étrangers éventuels en arriveront donc à la conclusion qu'il faut tout simplement éviter les bêtes d'élevage canadiennes.

Il faut remédier au problème pour éviter que notre réputation ne se détériore davantage. Dès que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) rentrera de son voyage en Russie, il devra annuler cette décision scandaleuse de privatiser les tests de contrôle laitier et revenir à un programme professionnel qui rendra compte fidèlement de la qualité de nos troupeaux. Il va de l'intérêt de tous les Canadiens que notre commerce des bêtes d'élevage se maintienne. Il est sûrement logique de conserver les critères d'excellence nécessaires à la poursuite de ce commerce.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES GAINS PROVENANT DES EXPORTATIONS—ON APPUIE LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, peu de pays au monde dépendent autant de leur commerce extérieur que le Canada, au point où 30c. de chaque dollar gagné chez nous proviennent de l'étranger. Cette proportion serait encore plus grande si nous étions plus concurrentiels. Or, 1 milliard de dollars en exportations représentent environ 16,000 emplois. Les emplois sont donc au cœur même du commerce bilatéral et la libéralisation des échanges créerait plus d'emplois des deux côtés de la frontière.

Le Canada a surtout besoin d'emplois actuellement. Les critiques du libre-échangisme n'ont jamais admis que les entreprises et les employés ont dû, naguère, consentir de plus grands efforts d'adaptation à l'issue du Kennedy Round et du Tokyo Round, ce qui n'a empêché ni l'économie ni l'emploi de progresser. Je n'ai pas besoin d'expliquer ce que 16,000 emplois représenteraient dans la lutte contre le chômage. Il est grand temps de donner une chance aux chômeurs.

Une étude de l'Université Queen a démontré que l'emploi augmenterait de 5 p. 100 si on libéralisait les échanges. Le *statu quo* n'est pas une option pour le Canada. La décision négociée que prendra le gouvernement est d'une importance capitale pour l'ensemble du Canada. Elle deviendra le meilleur instrument que nous aurons à notre disposition pour opérer les changements structurels nécessaires à la sécurité de notre pays.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

ON DEMANDE D'INSCRIRE LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je félicite notre gouvernement des mesures qu'il a prises jusqu'ici pour corriger le tort immense qu'ont fait subir aux Canadiens le gouvernement précédent et ses bons amis du NPD.

Même si l'on reconnaît généralement à l'homme quatre libertés fondamentales, le dernier gouvernement libéral a jugé bon de n'en inclure que trois dans la Charte canadienne des droits et libertés. La quatrième, le droit à la propriété, a été délibérément exclu de la Charte. C'est d'autant plus abominable que le droit à la propriété était inscrit dans la Déclaration des droits de M. Diefenbaker mais qu'il a été rayé de la Charte des droits de M. Trudeau. C'est une charte bien bizarre que celle qui ne reconnaît pas l'une des libertés fondamentales de l'homme. C'est aussi un gouvernement bien bizarre que celui qui adopte une charte comportant un grave défaut tout en proclamant que les Canadiens seront éternellement protégés parce que leurs droits sont désormais inscrits dans la Constitution.

Mon collègue le ministre de la Justice (M. Crosbie) a informé la Chambre la semaine dernière que la constitutionnalisation du droit à la propriété serait à l'ordre du jour de la prochaine réunion fédérale-provinciale des procureurs généraux.

La semaine nationale de la propriété privée se tiendra du 6 au 14 octobre. Les Canadiens d'un océan à l'autre célébreront alors leur patrimoine et leur droit à la propriété. Ce qui importe davantage, ils vont chercher à préserver leur droit à la propriété. Ce sera le temps de mettre la propriété privée en honneur. Notre gouvernement donne aux Canadiens de nouveaux motifs de se réjouir en entamant des démarches en vue d'inclure dans la Charte le droit à la propriété.

• (1115)

J'applaudis à cette initiative. J'exhorte notre gouvernement et ceux des provinces à l'appuyer afin que notre charte soit complète et que les droits des Canadiens soient protégés.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE POURQUOI ON EMPÊCHE LA MINISTRE D'ÉTAT DE DÉPOSER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES AYANT TRAIT À SES DEUX VOYAGES EN EUROPE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'avais l'intention de poser ma question au premier ministre, en son absence, peut-être que le vice-premier ministre pourrait y répondre.

Hier, à la Chambre, la ministre d'État (Transports) disait que les documents relatifs à ses deux voyages en Europe étaient accessibles. Hier soir, elle déclarait à Montréal ce qui suit: «J'étais disposée à produire tous les reçus, mais le vice-premier ministre m'a suggéré de n'en rien faire en signalant qu'il s'agirait d'un dangereux précédent.»

Il est assez inquiétant que déjà la consigne du silence ait été imposée au ministre des Pêches et Océans, au directeur national du parti progressiste conservateur, M. Lampert, au député de Carleton-Charlotte, sans que le vice-premier ministre s'avise de l'imposer à la ministre d'État (Transports). Ma question s'adresse au vice-premier ministre: Comment peut-il justifier sa conduite étrange et incroyable d'empêcher la ministre d'État (Transports) de déposer les documents alors qu'elle est déjà disposée à le faire?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne sais pas ce que le député cite, ni même s'il cite quelque chose. Le public est en droit de savoir. Le public . . .

M. Gauthier: La vérité; la vérité.

M. Nielsen: La vérité vient plus souvent de ce côté-ci que de l'autre.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Vous répondez à une question.

M. Nielsen: Le public est en droit de savoir à quoi servent ses impôts, et il y a des mécanismes bien rodés depuis des années pour lui fournir ces informations.

M. Deans: Cela reste encore à prouver, mais néanmoins . . .

M. Nielsen: J'estime que le Parlement n'a pas à mettre son nez dans les dépenses privées et personnelles des députés quels qu'ils soient. Mais il est certain que toutes les dépenses réalisées avec l'argent du contribuable doivent et peuvent être vérifiées.

LA POSITION DU VICE-PREMIER MINISTRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je trouve curieux que le vice-premier ministre ne se rende pas compte qu'il s'agit aussi de fonds publics. Il vient de nous dire que le public était en droit de savoir, et nous sommes d'accord. Comment peut-il déconseiller à la ministre d'État aux Transports, comme elle le disait hier à Montréal, disant que ce serait un dangereux précédent, de déposer les documents qu'elle est prête, d'après ce qu'elle dit, à déposer à la Chambre?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Pour accorder la moindre valeur à cette question, monsieur, il faudrait commencer par admettre que son préambule est exact et juste, ce que je conteste. Je viens de dire que les fonds publics pouvaient en permanence être examinés par le Parlement. C'est à cela que nous servons. Mais nous parlons ici de voyages accomplis partiellement en service commandé et partiellement à titre personnel et privé. La ministre a expliqué qu'elle avait payé personnellement tout ce qui concernait l'aspect privé et personnel de ces voyages, et cela devrait suffire comme réponse à tous les députés à la Chambre.

Les aspects publics de ces voyages et les dépenses réalisées dans ce cadre doivent être, et seront soumises à l'examen du Parlement de la manière habituelle, suivant la procédure établie précisément à cette fin.

[*Français*]

ON EXIGE LE DÉPÔT DE CERTAINS DOCUMENTS PAR LA MINISTRE D'ÉTAT (TRANSPORTS)

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, en imposant le bâillon à la ministre d'État (Transports), le vice-premier ministre court le risque de voir les membres du Cabinet passer pour des gens qui se plongent le museau dans l'auge. Je ne sais pas si elle réalise quelles sont les conséquences de son geste?

Et c'est pour être certain qu'il n'y a pas eu d'abus de fonds publics que nous désirons que la ministre d'État (Transports) dépose les documents qu'elle est d'ailleurs elle-même disposée à déposer. Le vice-premier ministre est-il prêt à enlever le bâillon qu'il a posé sur la bouche de la ministre d'État (Transports)?

• (1120)

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il est parfaitement inadmissible que le député prétende, comme il le fait, que j'ai baîlloné cette ministre ou n'importe quel autre ministre. J'espère que nous allons en rester là.

M. Broadbent: Et toc, encore une rebuffade.

M. Nielsen: Ce n'est pas une rebuffade, comme vient de l'objecter d'en face le chef du NPD. Depuis 28 ans que je suis ici, j'ai toujours respecté le principe, et je continuerai à le respecter, que c'est à gérer l'argent des contribuables que sert notre assemblée.

Le député sait aussi bien que moi que l'examen du budget fournira toutes les occasions voulues de poser des questions sur cette question ou sur n'importe quelle autre question concernant l'administration des cabinets des ministres. Il le sait, et tous les députés doivent le savoir.

[*Français*]

LES ALLÉGATIONS DE LA MINISTRE D'ÉTAT (TRANSPORTS)—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au vice-premier ministre, en l'absence de la ministre d'État (Transports). Ma question est bien simple. Étant donné que la ministre d'État (Transports) nous dit qu'elle-même était prête à dévoiler les montants et que le vice-premier ministre nous dit que cela n'est pas le fait, est-ce qu'il peut nous répondre tout simplement qui dit la vérité? Lui, ou la ministre d'État (Transports)?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, quand j'entends une question précédée d'une introduction comme celle-là, je me demande ce qu'il y a de vrai dans cette introduction et dans la question elle-même. Je pense avoir le droit de poser ce genre de question à la lumière de la qualité de la question du député.

M. Deans: Et à quelle conclusion en arrivez-vous?

M. Nielsen: Le député est nouveau, mais il siège ici depuis un an. Il devrait savoir que les comités permanents de la Chambre sont autorisés . . .

M. Gauthier: Pas de sermon, Erik, pour l'amour du ciel. Il n'y a pas pire que vous.

M. Nielsen: . . . sont autorisés—le whip de l'opposition me dit de ne pas faire de sermon. Mais que nos vis-à-vis s'abstiennent pour leur part de glisser des sermons dans l'introduction à leurs questions et dans leurs questions elles-mêmes.

ON DEMANDE LE REMBOURSEMENT DU COÛT DU PREMIER VOYAGE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire sur l'affaire «Avril à Paris». Le vice-premier ministre nous dit que dans le cas du premier voyage la conduisant à Paris et à Stockholm, la ministre a payé une partie des frais. Si c'est le cas, étant donné que le voyage n'avait plus sa raison d'être au moment où il a eu lieu, puisque la conférence avait été annulée, le vice-premier ministre peut-il nous garantir que la ministre en question remboursera aux contribuables canadiens le coût total du premier voyage, notamment les frais de transport et de séjour d'une adjointe envoyée deux jours à l'avance en Europe, afin de bien faire connaître la ministre.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, là encore, on doit accepter l'honnêteté et la véracité de l'introduction et des pseudo-faits qui ont été glissés dans cette question. Je peux dire à mon honorable collègue que ces affirmations sont tout à fait fausses et j'ignore pourquoi, à l'instar d'autres députés, il continue à propager ce bobard. C'est probablement à cause d'un article paru dans le *Citizen* d'Ottawa qui est l'œuvre d'un journaliste que j'ai déjà considéré comme une personne intègre sur le plan professionnel; cependant, après avoir lu cet article, qui est paru hier, et avoir vu la façon dont on y a donné suite aujourd'hui, je me demande si on ne cherchait pas ainsi à susciter une certaine forme de racisme, ce que je trouve . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: . . . ce que . . .

M. Gauthier: Expliquez-vous!

M. Nielsen: . . . ce que . . .

Des voix: Retirez vos paroles!

• (1125)

M. Nielsen: . . . ce que je trouve tout à fait regrettable. C'est là mon opinion personnelle et je n'ai pas l'intention de retirer mes paroles. Je suis d'accord avec lui; il est tout à fait honteux de la part d'un journaliste professionnel de se laisser aller à ce genre de choses.

Questions orales

ON DEMANDE LE DÉPÔT DE DOCUMENTS RELATIFS À DES VOYAGES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, si une ministre est incompétente, elle l'est en français et en anglais. Il est tout à fait inopportun de parler de racisme à cet égard.

M. Hnatyshyn: Vous êtes incompétent en une seule langue.

M. Robinson: Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre, qui a déclaré que les contribuables du Canada avaient le droit de savoir comment l'argent du Trésor public était dépensé. Dans ce cas, le vice-premier ministre et la ministre d'État chargée des Transports sont-ils prêts à déposer immédiatement à la Chambre tous les documents portant sur les dépenses de deniers publics engagées par la ministre pour ses deux voyages en Europe, y compris non seulement ses propres dépenses, mais aussi celles de son chef de cabinet et de toute personne qui a pu accompagner celui-ci?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député est à la Chambre depuis assez longtemps pour savoir que lui et d'autres députés ont le droit absolu de demander de tels renseignements pendant l'examen des prévisions budgétaires au comité. C'est là qu'il faut le faire.

M. Broadbent: Je vous souhaite bien de la chance!

M. Nielsen: C'est là que nous présenterons ces renseignements.

Au cas où le député l'aurait oublié, il existe un autre moyen, qui consiste à faire inscrire une question au *Feuilleton.* Il obtiendrait une réponse . . .

M. Rodriguez: Il n'obtiendra jamais de réponse.

M. Nielsen: . . . et il l'obtiendrait rapidement.

En ce qui concerne ces déplacements et les personnes qui accompagnaient la ministre, le député sera sans doute heureux de savoir que j'ai fait faire une comparaison entre l'utilisation des avions pendant la dernière année du dernier gouvernement libéral et leur utilisation sous le gouvernement actuel . . .

Des voix: Règlement.

M. Nielsen: . . . et que les heures de vol ont diminué de 21.3 p. 100. Quant au nombre de voyages, il a baissé de 37.5 p. 100.

Des voix: Bravo!

L'EXAMEN DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, c'est ici-même à la Chambre que le gouvernement devrait rendre compte d'un abus possible des deniers publics . . .

Des voix: Bravo!

M. Robinson: ... et pas à des comités de la Chambre six mois plus tard.

M. Hnatyshyn: Vous devriez être ici plus souvent.

M. Robinson: Je voudrais poser une question bien précise au vice-premier ministre. Veut-il laisser entendre à la Chambre et aux contribuables du Canada que nous devrons attendre plusieurs mois avant de soulever cette question à un comité au lieu d'obtenir les renseignements voulus aujourd'hui, même si les contribuables ont le droit de savoir s'il y a eu des abus ou non parce que des ministres extravagants se sont promenés en Europe aux frais des contribuales?

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député semble oublier que les comités permanents de la Chambre font partie de la Chambre.

M. Rodriguez: La période des questions aussi.

M. Nielsen: C'est là que les prévisions budgétaires sont examinées et que les renseignements les plus complets possible sont fournis. D'ailleurs, nous avons fourni plus de renseignements cette année que le gouvernement antérieur ne l'a fait pendant toutes ses années au pouvoir.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Nous continuerons à fonctionner au grand jour et tous les renseignements relatifs à la gestion des deniers publics seront fournis.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ORGANISATION DES CONJOINTS DE MILITAIRES—LES ACTIVITÉS SUR LES BASES MILITAIRES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je dois dire qu'en mes huit ans de vie politique, je n'ai jamais vu la ...

M. Hnatyshyn: Règlement!

Mme Copps: ... question du racisme soulevée d'une manière aussi abjecte et insidieuse que l'a fait aujourd'hui le vice-premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Posez la question, si vous en avez une.

Mme Copps: Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Peut-il expliquer l'hypocrisie sexiste de son gouvernement qui, d'une part, refuse aux femmes sur nos bases militaires le droit de se donner un régime d'assurance dentaire ...

M. le vice-président: La députée aurait-elle l'obligeance de poser sa question?

Mme Copps: Je demande au ministre d'expliquer l'hypocrisie sexiste du gouvernement qui, d'une part, refuse aux femmes le droit de s'organiser un régime d'assurance dentaire tandis que de l'autre il subventionne l'Institut interarmées des officiers et des anciens officiers pour qu'ils fassent des pressions au sujet de questions comme la défense, les affaires extérieures et l'égalité de la femme.

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, dans chacune des bases militaires canadiennes, il y a un conseil communautaire des militaires mariés qui a pour consigne de servir de tribune aux hommes, aux femmes et aux jeunes, et de se pencher sur des problèmes d'ordre social, financier et culturel et les questions touchant la sécurité sociale de tous les habitants de la base. Les activités de ces groupes sont partiellement subventionnées. Il n'y a pas de crédit expressément à cette fin, mais leurs fonds proviennent du budget militaire. Ces organisations ont pour objet de veiller au bien-être de toutes les personnes installées dans les logements familiaux des bases. Voilà pourquoi nous les aidons.

• (1130)

La députée a peut-être des idées sur le moyen d'améliorer les choses à l'avantage des personnes qui vivent sur les bases militaires; je serai ravi de les entendre ...

M. Deans: Reconnaissez-leur les mêmes droits qu'à tous.

M. Andre: ... car je puis assurer à la députée que moi-même, les militaires et le gouvernement tenons à ce que nos militaires soient les mieux traités qui soient.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ce matin, à l'émission *Canada A.M.*, ce même ministre associé a dit craindre que des groupes de ce genre ne s'intéressent à des questions comme celle de la guerre des étoiles et d'autres. Sait-il que l'Institut interarmées subventionné par le gouvernement milite en ce moment sur les bases en faveur de questions apolitiques comme la guerre des étoiles et l'oppression exercée par l'Afrique du Sud en Namibie? Le moment n'est-il pas venu de faire une enquête approfondie sur la mémoire sélective du gouvernement au chapitre de l'interdiction de faire de la politique sur les bases militaires?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant de cette affaire. J'ai déclaré à la Chambre que, à mon avis, il ne devait pas y avoir d'activité politique sur les bases militaires.

M. Deans: Pourquoi?

M. Andre: La question a été soulevée ...

M. Deans: Pourquoi?

M. Andre: Pour toutes sortes de raisons évidentes.

M. Deans: Pourquoi?

M. Andre: On s'est déjà interrogé sur le type d'activité politique qui conviendrait et on s'est demandé s'il était convenable d'avoir sur une base militaire donnée une association réclamant que le Canada se dote d'un arsenal nucléaire . . .

M. Gray (Windsor-Ouest): Nous en avons une.

M. Andre: . . . ou encore une association réclamant que le Canada participe à l'IDS. Ce serait inacceptable.

M. Blackburn (Brant): Nous sommes dans un pays libre—du moins nous l'avons déjà été.

M. Andre: Si les députés veulent bien écouter la réponse, comme je l'ai déjà dit, on s'est déjà interrogé sur les types d'activité politique qui conviendraient. Voilà pourquoi j'ai demandé la semaine dernière à mes collaborateurs au ministère de se pencher sur la question pour voir si nos définitions—celles que nous a laissées en héritage le gouvernement de la députée—conviennent encore de nos jours. Si ce n'est pas le cas, elles seront modifiées.

Entre-temps, j'invite la députée et tous les autres que la question intéresse à me faire part de leurs propositions sur la façon de régler cette affaire. Je suis très réceptif. Le président de ce groupe m'a téléphoné ce matin pour la première fois. Nous devons nous voir la semaine prochaine pour discuter cette question et d'autres également importantes. Et si nous passons à un ton moins strident, je suis sûr que nous pourrons aboutir à une conclusion satisfaisante . . .

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LA LOI SUR L'INDEMNITÉ AUX DÉPOSANTS DE CERTAINES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

L'IDENTITÉ DES DÉPOSANTS INDEMNISÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Finances. Il y a un instant, le vice-premier ministre a déclaré, et je suis pas mal certain d'avoir bien saisi ses paroles, que chaque fois qu'on dépensait de l'argent du Trésor public, les contribuables avaient le droit de savoir à quoi cet argent servait.

Le gouvernement a présenté hier un projet de loi qui vise à transférer quelque 875 millions de dollars des poches de certains contribuables non seulement dans celles d'autres contribuables, mais aussi dans les coffres des banques étrangères. Pourquoi la ministre ne pense-t-elle pas que les contribuables du Canada ont le droit de savoir exactement où va cet argent? Et si elle pense qu'ils en ont le droit, pourquoi ces renseignements ne sont-ils pas mentionnés dans le projet de loi?

M. Hnatyshyn: La question est déjà à l'étude à la Chambre.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai déjà dit au député, qui me harcèle constamment à ce sujet . . .

M. Broadbent: Je vous harcèle en effet et je vais continuer.

Mme McDougall: . . . que je suis prête à publier une liste de catégories . . .

M. Deans: Des noms!

Mme McDougall: . . . pour que la Chambre les examine. J'ai aussi signalé que j'étais prête à fournir une liste à la Commission d'enquête et à la remettre au juge Estey pour qu'il se penche justement sur cette question.

CEUX QUI RECEVRONT L'ARGENT DES CONTRIBUABLES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, en mars dernier, on nous a demandé d'adopter à la hâte un projet de loi qui va coûter 1 milliard aux contribuables, parce que le gouvernement n'a pas pris le temps de penser sérieusement à ce qu'il faisait. Notre parti ne va pas permettre que cela se reproduise. La ministre va avoir le débat de sa carrière.

M. Hnatyshyn: Vous êtes toujours contre l'ouest du Canada.

M. Broadbent: La ministre assise là, en train de sourire à l'idée de cette dépense de 875 millions, pense-t-elle qu'il suffit de dire qu'une partie de l'argent ira à des banques étrangères, une autre aux banques à charte et une autre encore à des sociétés de courtage?

M. Hnatyshyn: Et à des caisses de crédit.

M. Broadbent: Ne pense-t-elle pas que les Canadiens ont le droit de connaître l'identité de tous ceux qui recevront de l'argent des contribuables? Voilà la question.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): On verra également, monsieur le Président, qu'une partie de l'argent ira à des caisses de crédit, des municipalités ou à de petits entrepreneurs. J'aurais cru que le député se serait préoccupé de cela.

M. Broadbent: Monsieur le Président, c'est exactement ce que nous voulons savoir.

ON DEMANDE LA PUBLICATION DE LA LISTE DES DÉPOSANTS INDEMNISÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): La Loi sur la faillite prévoit que toute personne qui réclame de l'argent lors d'une faillite doit donner son nom. Nous nous satisferons de la liste des caisses de crédit et de tous les autres déposants, mais la ministre est-elle prête à nous donner cette liste? Dévoilera-t-elle tous les détails sur ce milliard de dollars, prélevé sur les deniers publics, qu'elle se propose de dépenser?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai déjà dit à la Chambre ce que j'étais prête à fournir.

M. Rodriguez: Ça ne suffit pas.

Mme McDougall: J'ai dit également, et cela me paraît raisonnable, que j'étais prête à donner la liste à la commission d'enquête . . .

M. Rodriguez: Nous voulons tous les faits.

Mme McDougall: . . . pour que le juge Estey prenne une décision sur ce que je considère comme une question de principe . . .

M. Rodriguez: Qu'essayez-vous de cacher?

Mme McDougall: . . . qui n'est pas claire dans la loi.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LE PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR—L'AVIS DONNÉ PAR LE DIRECTEUR NATIONAL AU SUJET DE L'ENQUÊTE SUR LES DÉPENSES ÉLECTORALES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Ma question s'adresse au premier ministre. Pour lever le nuage de doutes qui plane sur le gouvernement dans l'affaire Lampert, le vice-premier ministre pourrait-il nous donner le nom de tous ceux que M. Lampert a prévenus des démarches que voulait faire le président des élections concernant les rapports électoraux du député de Frontenac?

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie, la présidence doute que cette question traite de la politique du gouvernement. J'autorise le député de Windsor-Ouest à reformuler sa question.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je n'en ai pas dit plus que le vice-premier ministre à qui je demande de me donner des renseignements. Avec votre permission, je vais donc reformuler ma question pour voir ce qu'on va me répondre.

Je voudrais que le vice-premier ministre nous donne les noms de toutes les personnes que le directeur général du parti conservateur a mises au courant des activités de l'ex-ministre des Communications concernant ses dépenses électorales? Et parmi ces personnes, s'en trouvait-il une dans son bureau ou dans celui du premier ministre?

M. le vice-président: La présidence a toujours du mal à accepter la question puisqu'elle ne traite pas de responsabilités administratives. Je demande donc, pour la dernière fois, au député de reformuler sa question.

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: La présidence sait bien où le député veut en venir, mais telle que formulée sa question ne concerne pas les responsabilités administratives du gouvernement. Il n'a pas fait allusion à une seule personne du gouvernement.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je n'ai pas parlé d'une question concernant strictement le parti. Je pose une question au vice-premier ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Gray (Windsor-Ouest): . . . et, monsieur le Président, si le gouvernement n'a rien à cacher et s'il ne veut pas donner l'impression d'être complice d'un camouflage, le vice-premier ministre doit intervenir et me fournir le renseignement demandé, faute de quoi les Canadiens en concluront tout naturellement que le gouvernement a quelque chose à cacher et qu'il s'agit d'une tentative de camouflage.

Le vice-premier ministre va-t-il oui ou non me donner ce renseignement?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Il n'y a aucun problème, monsieur le Président. D'ordinaire, je ne prends même pas la peine de répondre à une question semblable puisqu'elle porte effectivement sur des problèmes internes du parti et que je ne demanderais pas au parti libéral de me divulguer ce genre de renseignement. Mais nous l'avons fait, en effet. Si le député prend la peine de lire attentivement le communiqué de presse et les documents annexes publiés hier, il y verra jointe la lettre adressée le 14 juin par M. Lampert à M. Masse, où l'on peut lire en bas de la troisième page le nom des dirigeants du parti auxquels la lettre a été envoyée.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, l'hon. vice-premier ministre tient des propos si obscurs et si vagues . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Gray (Windsor-Ouest): . . . que je vais devoir réfléchir un peu avant de formuler ma question supplémentaire.

M. Deans: Pourquoi insistez-vous pour poser une question supplémentaire?

LES NOMS DES PERSONNES AVISÉES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, comme le vice-premier ministre lui-même, dans sa réponse, a parlé d'une lettre en rapport avec ses fonctions de vice-premier ministre et comme cette question pourrait fort bien concerner le personnel des cabinets du premier ministre et du vice-premier ministre, qui tombent sous la compétence administrative du gouvernement, va-t-il nous citer des noms? S'il refuse de le faire, les Canadiens croiront qu'il cherche à camoufler quelque chose. Citez-nous les noms.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, en vue d'éclairer la lanterne du député, je vais lui lire ce qui a déjà été publié et qu'il aurait pu lire lui-même. En bas de la lettre dont j'ai parlé dans ma réponse précédente, on peut lire en caractères gras les noms suivants: Jean Guilbeault, Don Oliver et Gisèle Morgan. C'est la réponse à sa question. Elle est déjà du domaine public.

• (1140)

[*Français*]

LES FAILLITES

LA POSSIBILITÉ POUR LE PUBLIC DE CONNAÎTRE LE NOM DES CRÉANCIERS QUI TOUCHENT DES COMPENSATIONS—LA POSITION DE LA MINISTRE D'ÉTAT (FINANCES)

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Finances) et elle a trait à la question de principe.

La ministre est-elle d'accord sur le principe énoncé par le premier ministre adjoint, à savoir que les contribuables ont le droit de savoir où et à qui va leur argent? Est-elle d'accord sur le principe dans la Loi sur la faillite selon lequel, dans les cas de faillites, les noms des créanciers qui touchent des compensations soient connus du public? Dans l'affirmative, pourquoi ce projet de loi va-t-il cacher les noms des compagnies qui vont recevoir 875 millions de dollars des fonds des contribuables?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, en consentant aux genres de catégories et à la très fine ventilation que j'ai offert de fournir à l'opposition, je satisfais de tout cœur à ce principe. Le principe qui sous-tend la Loi sur les banques c'est qu'on ne publie pas le nom des déposants, des simples particuliers, petits commerçants, organismes culturels et autres catégories de personnes qui ont des comptes en banque.

M. Rodriguez: Nous n'avons jamais renfloué de banque avant aujourd'hui.

Mme McDougall: Le principe à la base de la Loi sur les banques, c'est que ces noms . . .

M. Rodriguez: Changez la loi.

Mme McDougall: . . . restent confidentiels. Tant que les tribunaux n'en auront pas décidé autrement, je m'en tiendrai à ce principe.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, il s'agit d'une situation tout à fait unique, et la ministre ne semble pas comprendre qu'on demande aux contribuables de verser 875 millions de dollars à certaines sociétés et établissements qui, dit-elle, vont demeurer anonymes. La règle prévoit que quiconque reçoit du gouvernement canadien un versement supérieur à $30,000 ou $40,000 figure nommément aux comptes publics du Canada. Pourquoi deux poids, des mesures, quand il s'agit des déposants de cette banque?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne pense pas avoir à répondre au député quand il parle de deux poids, deux mesures. J'ai énoncé mon principe, il se fonde sur l'intention qui a présidé à la Loi sur les banques et sur la conception que j'ai de mes attributions. Je me suis déclarée disposée à déposer une ventilation très détaillée par catégorie, ce qui, je pense, va répondre aux exigences du député. Tant que les tribunaux n'en auront pas décidé autrement, je m'en tiendrai aux dispositions qui concernent le secret . . .

M. Rodriguez: Vous n'aurez pas le projet de loi.

Des voix: Règlement!

M. Cassidy: Nous allons nous y opposer, savez-vous, à cause de cela précisément.

M. le vice-président: A l'ordre.

M. Broadbent: Essayez de faire adopter le projet de loi à la Chambre.

M. Hnatyshyn: Vous avez le droit de débattre la question.

M. le vice-président: A l'ordre. Pourrions-nous, s'il vous plaît, permettre à la ministre d'achever sa réponse?

M. Dick: Est-ce une menace, Ed?

Mme McDougall: Je m'en tiens au principe du secret des déposants, petits et gros, des établissements financiers, tant que je n'aurai pas d'autre décision juridique.

* * *

L'AGRICULTURE

LES MÉTHODES COMPTABLES UTILISÉES PAR LES AGRICULTEURS—L'ÉTUDE FAITE PAR L'INSTITUT CANADIEN DES COMPTABLES AGRÉÉS

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. L'Institut canadien des comptables agréés a fait une étude intitulée *Accounting and Financing Reporting by Agricultural Producers.* D'après l'Institut, les agriculteurs utilisent différentes règles et méthodes comptables et ils ne comprennent pas du tout les objectifs de la comptabilité et de la communication de l'information financière. Il avance de nombreuses théories dans son rapport provisoire, pour essayer de remédier aux lacunes des méthodes des producteurs agricoles dans ce domaine. L'objectif principal semble toutefois être de forcer les agriculteurs à utiliser la méthode de la comptabilité d'exercice dans les déclarations de revenus.

M. le vice-président: Le député peut-il poser une question?

M. Gottselig: Approuvez-vous . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Le député peut-il terminer sa question?

M. Gottselig: Les services du ministre sont-ils au courant de cette étude et le ministre approuve-t-il les recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je tiens à signaler d'abord à mon collègue que l'on ne m'a pas parlé de cette étude. C'est peut-être une question de politique fiscale. Je promets au député et à la Chambre de consulter mon collègue le ministre des Finances pour vérifier dans quelle catégorie sa question devrait être classée et s'il en reparlera au député ou si ce sera à moi de répondre.

Questions orales

LES PARTIS POLITIQUES

LE PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR—LES PERSONNES AVERTIES PAR LE DIRECTEUR NATIONAL AU SUJET DE L'ENQUÊTE SUR LES DÉPENSES ÉLECTORALES

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, après avoir entendu les réponses au sujet de l'affaire Lampert ce matin, j'en suis malheureusement arrivé à la conclusion . . .

Des voix: La question.

M. Tobin: . . . que lorsque le premier ministre prétend être l'homme d'une intégrité implacable, il y a une part de vérité dans cette déclaration: il est effectivement implacable.

Des voix: La question!

M. Tobin: Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Est-il prêt à divulguer à la Chambre le nom des personnes titulaires de postes d'exception ou d'autres postes, avec lesquelles M. Lampert a communiqué au sujet de l'affaire Masse?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, tous ces renseignements figurent dans le communiqué de presse que le député a certainement déjà lu. Le nom de ces dirigeants, que j'ai dû désigner à haute voix parce que le leader parlementaire de son parti n'est pas capable de se renseigner par lui-même, y est écrit en toutes lettres; ce sont les dirigeants du parti qui ont été avertis par M. Lampert.

M. Tobin: En écoutant ces réponses, j'en déduis que le gouvernement a besoin d'un maître de chapelle et nous avons besoin d'un maître de la devinette pour essayer d'y comprendre quelque chose.

LA POSITION DU VICE-PREMIER MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'ai une question très simple. Le premier ministre est en train de dire aux députés, bien que nous ayons assisté incrédules au spectacle de députés qui se contredisaient pendant toute la semaine, que M. Lampert n'a communiqué avec aucun représentant du gouvernement ni aucun . . .

M. le vice-président: Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Tobin: Ni aucun titulaire de poste d'exception au cabinet du ministre à ce sujet?

Des voix: Allez donc!

M. Tobin: Est-ce bien ce que le premier ministre est en train de dire à la Chambre? Ce monsieur n'a parlé qu'aux cadres du parti?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je n'ai rien dit de tel au député. C'est exactement ce qu'a dit M. Lampert dans sa lettre. A mon avis, si le député, en particulier, et certains de ses collègnes veulent se lamenter qu'ils le fassent au sujet d'une question importante.

LA LOI SUR L'INDEMNITÉ AUX DÉPOSANTS DE CERTAINES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LA PUBLICATION DU NOM DES DÉPOSANTS QUI SERONT INDEMNISÉS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Une commission d'enquête n'a absolument aucun pouvoir ni aucune juridiction à l'égard de ce projet de loi qui, en fin de compte, accordera probablement aux déposants de la BCC et de la Norbanque un montant supérieur au plafond de l'assurance-dépôt. Dans ces conditions, la ministre reconnaît-elle que le gouvernement pose un geste sans précédent, dans des circonstances sans précédent? Reconnaît-elle qu'il faut modifier cette mesure afin que le nom des personnes qui désirent être indemnisées par le gouvernement soit publié, ce qui serait la bonne chose à faire étant donné qu'aux dires même du vice-premier ministre, le gouvernement doit déclarer au public toutes les sommes payées à quiconque?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai essayé de faire comprendre au député quelle était ma position à ce sujet en indiquant de quelles catégories de déposants il s'agissait, ce qui devrait fournir au député beaucoup plus de renseignements qu'il n'en a besoin. Il ne s'agit pas d'une situation sans précédent. La Chambre a déjà accordé des indemnités à des déposants non assurés si bien que ces circonstances n'ont rien d'exceptionnel. L'important c'est que la Loi sur les banques respecte la vie privée des déposants et que j'ai l'intention de respecter l'esprit de la loi. Je l'ai dit aussi clairement que je le pouvais. Je suis sûre que le débat va continuer là-dessus, mais j'ai énoncé clairement ma position.

ON DEMANDE QUE LA LISTE SOIT PUBLIÉE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, la ministre dit s'en tenir aux dispositions de la Loi sur les banques. En ce qui nous concerne, nous nous en tenons aux dispositions qui assurent les déposants jusqu'à concurrence de $60,000. Maintenant que nous changeons les règles du jeu, pourquoi ne pas traiter ceux qui veulent obtenir plus que le régime d'assurance ne leur accorde, comme n'importe quel autre créancier d'une faillite, en publiant leur nom?

• (1150)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député est vraiment à son avantage lorsqu'il crie. J'ai fait clairement reconnaître ma position . . .

M. Deans: C'est une position insensée.

Mme McDougall: . . . à plusieurs reprises.

M. Broadbent: C'est une mauvaise position.

Mme McDougall: J'ai essayé de faire comprendre à la Chambre que je fournirai les renseignements nécessaires pour satisfaire aux besoins des contribuables. En attendant, je défends les intérêts des déposants qui ont placé leur argent dans des banques . . .

M. Deans: Alors accordez-leur les $60,000.

Mme McDougall: . . . à titre confidentiel.

* * *

L'EMPLOI

LA PLANIFICATION DE L'EMPLOI—LES BESOINS DES CHÔMEURS ÂGÉS

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Compte tenu des énormes difficultés qu'éprouvent un grand nombre de chômeurs âgés, quelles dispositions de la Planification de l'emploi ont pour but d'avantager les chômeurs de 50 ans et plus?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la Planification de l'emploi a pour but de venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin, particulièrement aux travailleurs âgés.

En ce qui concerne notamment le recyclage, les chômeurs à long terme, dont plusieurs ont un certain âge, auront la chance de se former et de travailler dans des domaines où ils n'ont jamais acquis d'expérience. En matière de rentrée sur le marché du travail, les femmes qui sont absentes du marché du travail depuis longtemps recevront de la formation théorique et pratique dans des domaines où elles n'ont jamais travaillé.

Les travailleurs âgés pourront ainsi prendre part à la croissance économique qui se dessine au Canada, ainsi qu'en témoignent la hausse de 4 p. 100 du produit national brut, la baisse du taux d'escompte à moins de 9 p. 100 pour la première fois en sept ans, et la création de 300,000 emplois déjà.

* * *

LES PÊCHES

LE REFINANCEMENT DE FISHERIES PRODUCTS INTERNATIONAL

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Pêches et des Océans. Le plan d'exploitation de Fisheries Products International est inacceptable. Il va contribuer au déplacement de nombreux travailleurs et menacer des collectivités de Terre-Neuve. Ensuite, il déstabilise complètement des travailleurs et des entreprises en Nouvelle-Écosse.

Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi il s'est montré si peu sensible aux besoins des travailleurs de Terre-Neuve et si insensible aux démarches du ministre des Pêches de Nouvelle-Écosse, lequel a déclaré que cette décision était à la fois absurde et inconsciente?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je me demande vraiment sur quoi se fonde le député pour affirmer que le plan en question ne tient pas compte des besoins des Terre-Neuviens? Le gouvernement de Terre-Neuve s'est empressé d'approuver notre plan quinquennal. On y prévoit de relancer la pêche en haute mer et, à long terme, c'est toute l'industrie de la pêche qui retrouvera son dynamisme grâce à de nouveaux emplois et une meilleure sécurité pour les pêcheurs.

M. Dingwall: Je dis que ce plan est aveugle parce qu'il prévoit de fermer 15 établissements dans la province.

LES MESURES DU GOUVERNEMENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre. Pour son édification, je lui signale que le ministre des Pêches de la Nouvelle-Écosse a affirmé: «Il nous est difficile de comprendre l'inconscience des gouvernements de Terre-Neuve et du Canada qui agissent ainsi alors que nous sommes déjà victimes de mesures de rétorsion».

Le ministre des Pêches suppléant peut-il expliquer pourquoi il est si indifférent aux besoins des travailleurs de Terre-Neuve et des pêcheurs de Nouvelle-Écosse?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, nous ne croyons pas du tout que le gouvernement ait agi par inconscience. En approuvant, tout comme le gouvernement de Terre-Neuve, le plan quinquennal de F.P.I., nous comptons nous lancer dans un programme qui devrait relancer la pêche en haute mer et aussi produire des avantages dans un avenir rapproché et à plus longue échéance. Au lieu de se montrer si critique, j'aurais cru que le député nous aurait exprimé sa reconnaissance.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

L'ÉCART ENTRE LE TAUX D'ESCOMPTE DE LA BANQUE DU CANADA ET LES TAUX DE BASE DES PRÊTS BANCAIRES

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Finances). Vu que le taux officiel d'escompte de la Banque du Canada vient de tomber sous 9 p. 100, et que le taux de base des prêts bancaires reste encore à 10.25 p. 100, est-ce que la ministre d'État (Finances) peut aviser la Chambre quelles mesures elle est prête à prendre pour réduire l'écart anormal de 1.25 p. 100 dont les banques profitent présentement?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je m'empresse de signaler au député qui n'est pas encore tout à fait au courant, qu'une banque importante a annoncé qu'elle réduira son taux préférentiel à 10 p. 100 à compter de lundi, ce qui sera le taux d'intérêt le plus faible depuis 1978.

Des voix: Bravo!

M. Parry: Je suis enchanté de voir que quelqu'un est un petit peu mieux renseigné que le premier ministre qui apprend les choses à la télévision.

LE NIVEAU DES TAUX D'INTÉRÊT

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, qu'en est-il des autres banques et du fait que la dernière fois que le taux d'intérêt de la Banque du Canada a fléchi à 9 p. 100, l'écart n'était que .75 p. 100?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je crois que le député devrait être ravi, comme nous le sommes, que les taux d'intérêt fléchissent. Je suis persuadée que les banques qui se livrent concurrence réduiront leur taux en conséquence. La décision sera prise en fonction des forces du marché.

Toutefois, le député devrait simplement être heureux que les Canadiens paient des intérêts moins élevés qu'il n'y a un an.

* * *

[*Français*]

LES BANQUES

LA DÉCISION DE LA NORBANQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Finances) et concerne la faillite des deux banques canadiennes.

Comme nous l'avons mentionné à plusieurs occasions, le gouvernement a donné à la Norbanque le baiser de la mort en l'associant, le premier septembre dernier, à la Banque commerciale canadienne dans cette demande de liquidation.

Je voudrais demander à la ministre d'État (Finances), étant donné que la Norbanque décide de poursuivre et d'aller en cour pour contester la mise en liquidation de cette institution, si le gouvernement a l'intention de s'opposer à cette demande de l'administration de la Norbanque?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Sauf erreur, monsieur le Président, c'est aujourd'hui que les tribunaux du Manitoba seront saisis de la mise en liquidation. Il serait tout à fait inopportun de ma part de donner mon avis en préjugeant des décisions que la Norbanque pourrait prendre ou non.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT VA S'OPPOSER À LA REQUÊTE DE LA NORBANQUE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ce n'est pas du tout la question que j'ai posée à M^me^ la ministre. J'ai demandé si son gouvernement avait l'intention de s'opposer, justement, à cette demande de la Norbanque—je ne vous demande pas de prendre la décision à la place du juge—je demandais si le gouvernement va s'opposer à cette requête qui sera présentée par la Norbanque devant les tribunaux.

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): La question est hypothétique, monsieur le Président. Nous ne savons même pas ce qui va arriver. Le tribunal est en train d'entendre la cause au moment même où nous en parlons. Qu'est-ce que le député me demande de faire? Je ne comprends pas.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE MINISTÈRE S'OPPOSERA À LA REQUÊTE DE LA NORBANQUE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

La Norbanque est en cour pour demander que cette requête en liquidation qui a été demandée par le gouvernement soit abolie. Je demande à la ministre si elle a des fonctionnaires du ministère, des avocats, qui vont aller s'objecter à cette requête de la banque? C'est simple.

Mme Copps: C'est cela, c'est très simple.

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le tribunal est en train d'entendre la cause, et je trouve toute cette série de questions complètement hypothétiques.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE HONDURAS—LE RAID SUR UN CAMP DE RÉFUGIÉS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je pose ma question au vice-premier ministre. Il sait sans doute que le 29 août plus de 800 soldats honduriens ont fait un raid sur Colomoncagua, un campement du Honduras où vivent des milliers de réfugiés salvadoriens. Ils en ont enlevé 10, et en ont battu, violé et tué d'autres dans le camp. Depuis des années, le Honduras menace de retourner ces réfugiés de force dans le pays qu'ils ont fui.

Le vice-premier ministre va-t-il, au nom du Canada et par l'entremise de nos agents au Honduras, offrir asile aux 10 personnes qui ont été enlevées et demander qu'elles soient relâchées à cette fin?

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration) et ministre responsable de la Condition féminine): Monsieur le Président, le député peut être assuré qu'on s'occupe de cette affaire de toute urgence. Les agents d'immigration devaient être sur les lieux hier. J'attends un rapport et dès que j'aura l'information, je la transmettrai au député.

L'AIDE CANADIENNE AU HONDURAS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale. Sachant que ce camp de réfugiés se trouve sur la route que pourraient suivre les forces honduriennes, salvadoriennes ou américaines pour envahir le Salvador et attaquer le FMLN à revers, le ministre va-t-il rappeler au Honduras l'aide très généreuse qu'il a reçue de ACDI et lui demander de nous assurer que les Salvadoriens qui ont été enlevés seront libérés, qu'il ne sera pas lancé d'attaque contre le FMLN au Salvador à partir du territoire hondurien?

• (1200)

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, j'arrive tout juste de l'Assemblée générale des Nations Unies où l'occasion m'a été donnée de discuter avec le ministre des Affaires étrangères du Honduras. Nous avons discuté de ce sujet qui nous tient à cœur, et je peux assurer le député que l'ACDI et le ministère des Affaires extérieures sont en constantes négociations et conversations avec notre ambassade au Guatemala. Nous suivons de très près cette situation.

* * *

[*Traduction*]

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le jeudi 3 octobre 1985 sont toutes, sauf une, conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

[*Français*]

Une des pétitions présentées par l'honorable députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES MOTIFS PRÉSUMÉMENT PRÊTÉS À DES DÉPUTÉS PAR M. NIELSEN

M. le vice-président: La présidence a reçu préavis de deux questions de privilège. D'après l'ordre où ils ont été reçus, c'est le député de Burnaby (M. Robinson) qui parlera le premier.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais parler d'une affaire grave concernant les questions qui ont été posées aujourd'hui au vice-premier ministre (M. Nielsen) au sujet de certaines allégations relatives à la ministre d'État aux Transports (M^me^ Blais-Grenier).

La réponse du vice-premier ministre va à l'encontre du Règlement de la Chambre, comme le montre le commentaire 319(3) de Beauchesne. Ce commentaire précise bien qu'un député ne peut pas prêter des motifs indignes aux actes d'un ou de plusieurs députés dans un cas particulier.

Le vice-premier ministre a dit que les questions sur la conduite de la ministre d'État aux Transports sont motivées en quelque sorte par le fait qu'il s'agit d'une ministre francophone, ce qui est offensant et absolumment inadmissible; cette insinuation est indigne de la Chambre et du vice-premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Robinson: Outre qu'ils sont indignes du vice-premier ministre, ces propos vont à l'encontre du Règlement de la Chambre. Le vice-premier ministre a dit clairement, en reprenant les insinuations que le premier ministre (M. Mulroney) avait faites à d'autres occasions, que les députés qui ont mis en doute la conduite de la ministre d'État aux Transports avaient des motifs «racistes»; c'est le terme qu'il a employé.

[*Français*]

Monsieur le Président, je veux signaler qu'une ministre, qui gaspille les fonds des contribuables, est incompétente si elle parle français ou si elle parle anglais.

Monsieur le Président, je vous pris de demander au vice-premier ministre de retirer ses allégations qui sont complètement inacceptables à la Chambre.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Monsieur le Président, je n'admets pas du tout que le député déforme mes propos de la sorte.

M. Rodriguez: Ils ne sont pas déformés. C'est ce que vous avez dit, mon frère.

M. Nielsen: . . . tout cela est absolument faux et une telle insinuation est indigne du député.

En ce qui concerne la période des questions, si le député avait lu l'article du journaliste en question, il saurait que c'était le sujet. C'est le journaliste, et pas moi, qui en a parlé le premier.

[*Français*]

M. le vice-président: Je donne la parole à l'honorable député de Saint-Jacques (M. Guilbault) sur la même question de privilège.

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole parce que, en fait, l'avis que je vous avais donné a trait au même sujet, et j'imagine qu'au lieu de souligner deux questions distinctes, on pourrait en traiter maintenant.

Monsieur le Président, nous sommes outragés par les accusations que le vice-premier ministre a portées à l'intention de l'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) en le traitant de raciste lorsqu'il pose des questions relativement aux dépenses encourues par la ministre d'État (Transports) (M^me^ Blais-Grenier).

Ces accusations sont extrêmement graves et sont inacceptables à la Chambre et nous n'avons pas l'intention de laisser passer cela sous silence.

Cependant, je dois admettre qu'il est toujours très difficile de déchiffrer le discours alambiqué du vice-premier ministre, aussi, nous voulons obtenir les «bleus» afin d'avoir le texte et de savoir ce qu'il a dit exactement.

Et le but de mon intervention à ce moment-ci, c'est de demander à Votre Honneur de nous réserver le droit de poser la question de privilège lorsque nous aurons eu l'occasion d'examiner les «bleus» pour déterminer exactement la nature des accusations de racisme que le vice-premier ministre a portées.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je lirai le compte rendu de la période des questions. Si je juge les protestations du député de Burnaby (M. Robinson) et du député de Saint-Jacques (M. Guilbault) . . .

[*Français*]

. . . et l'honorable député de Saint-Jacques (M. Guilbault), à ce moment-là . . . si le Président croit que l'on devrait intervenir, on le fera au début de la semaine prochaine.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

TRAVAIL, EMPLOI ET IMMIGRATION

DÉPÔT DE LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU 3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, en vertu de l'alinéa (1) de l'article 70 du Règlement, j'ai le privilège de déposer dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au 3e rapport du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration au sujet de l'immigration d'hommes d'affaires.

* * *

PÉTITIONS

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA DÉDUCTION DU REVENU DE PENSION

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition émanant de l'Union internationale des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce et de ses membres de Toronto, Mississauga, Rexdale, Sudbury, Burlington, Windsor, Orillia, Midland, Stroud, Brampton et Bramalea.

Cette pétition est signée par des centaines de membres du secteur de la vente au détail de l'Union internationale des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce, qui demandent au gouvernement et au Parlement de veiller à ce que tous les employés retraités conservent leurs prestations de pension et touchent leurs prestations d'assurance-chômage sans déduction du revenu de pension.

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition provenant du comté d'Essex et de Windsor qui critique vivement le gouvernement, qui se propose d'abaisser l'indexation des allocations familiales, et affirme qu'il s'agit d'une perception injuste de la fiscalité étant donné les autres avantages accordés aux personnes mieux nanties par la voie des modifications fiscales proposées dans le budget de mai dernier.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question numéro 376 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question nº 376 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES PROCUREURS FÉDÉRAUX

Question nº 376—**M. Angus:**

Le 1er avril 1985, quels étaient le nom de tous les procureurs fédéraux, celui de leur cabinet d'avocats et celui de leur localité?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Nunziata: Pour ce qui est des questions au *Feuilleton*, monsieur le Président, j'ai demandé à plusieurs reprises au secrétaire parlementaire de me donner une idée du moment où la question nº 296, qui concerne l'affaire de marijuana contre Richard Hatfield, pourrait recevoir sa réponse à la Chambre. Il y a maintenant six mois que les questions sont inscrites au *Feuilleton*.

M. Hnatyshyn: Il fallait voir comment c'était avant.

M. Nunziata: Le secrétaire parlementaire s'est engagé à la Chambre à consulter le solliciteur général (M. Beatty) et à donner une idée du moment où la réponse à ces questions pourrait venir.

J'aimerais interroger le secrétaire parlementaire ou le solliciteur général, pour qu'il nous disent au juste quand la réponse à ces questions pourrait venir.

Si elle n'est pas donnée dans un délai raisonnable . . .

M. Hnatyshyn: Règlement!

M. Nunziata: ... il se pourrait bien que le consentement unanime à reporter les questions restantes soit refusé.

M. Dick: Des menaces.

M. Beatty: Eh bien, monsieur le Président, il est batailleur en diable celui-là aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Comme le député a évoqué la question il y a une semaine ou à peu près, j'ai pu voir où en étaient les choses, parce qu'il est certain que j'ai le devoir envers tous les députés qui inscrivent des questions au *Feuilleton* d'y répondre le plus rapidement possible. Je ne manquerai pas de le faire à propos de la question nº 296.

Il y a cependant lieu de signaler à la Chambre que cette question nº 296 comporte environ 40 parties avec quelque 180 sous-parties environ. La personne qui les comptait a perdu le fil après 180. Cette question vise le ministère du solliciteur général et cinq autres ministères, dont certains ont peu de chose à y voir. Nous avons réussi à obtenir les réponses de deux des six ministères. Ces ministères sont l'Agriculture, l'Emploi et l'Immigration, la Justice, le solliciteur général, Transports Canada et le cabinet du premier ministre.

• (1210)

Nous ferons tout ce qui est humainement possible pour obtenir les renseignements aussitôt que possible à l'intention de mon honorable collègue. Je lui saurais gré de patienter.

M. Nunziata: Monsieur le Président, pourquoi a-t-il fallu six mois pour répondre à ces questions? Est-ce que le solliciteur général (M. Beatty) est disposé à déposer immédiatement à la Chambre les réponses aux questions qui sont déjà réglées, au lieu d'attendre la réponse à toutes les questions?

M. Beatty: Monsieur le Président, il faut plus de temps pour répondre à une question en 180 parties que pour la rédiger. Ce qu'on nous demande, c'est de communiquer avec cinq ou six ministères pour obtenir tous les renseignements. S'il s'était agi de questions distinctes, concernant chacune un ministère distinct, nous aurions pu facilement faire droit aux demandes du député et répondre à chacune, ministère par ministère. Mais comme la question en elle-même en chevauche plusieurs, nous nous efforçons de rassembler tous les renseignements demandés et de répondre le plus rapidement possible. Je m'engage encore une fois à le faire dès que possible.

M. le vice-président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

L'AÉROPORT DES ÎLES DE TORONTO

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-76, concernant l'exploitation de l'aéroport des îles de Toronto par les commissaires du havre de Toronto, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

Aéroport des îles de Toronto

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, apparemment, c'est mon jour de chance.

M. Hnatyshyn: C'est notre jour de chance.

M. Beatty: Comme le leader du gouvernement à la Chambre nous le dit en nous quittant, c'est notre jour de chance.

Je tiens à dire quelques mots, au nom du ministre des Transports (M. Mazankowski), au sujet du projet de loi C-76.

[*Français*]

Monsieur le Président, l'aéroport des îles de Toronto est situé dans le secteur du port de Toronto, à environ deux milles de l'hôtel-de-ville, sur un terrain qui est la propriété des commissaires du havre de Toronto, de la ville de Toronto et du gouvernement fédéral. L'aéroport est désigné comme aéroport de décongestionnement pour l'Aéroport international Pearson. Il dessert une communauté importante de l'aviation générale et plusieurs entreprises d'aviation commerciale. Il sert aussi de terminus au service aérien de pointe pour les DASH-7 et les Dash-8.

[*Traduction*]

En 1984-1985, l'aéroport des îles de Toronto a enregistré plus de 156,000 arrivées et départs d'avion pour un total d'environ 47,000 passagers. D'ici la fin de la décennie, ces chiffres devraient atteindre environ 200,000 pour les avions et dépasser 200,000 pour les passagers. C'est en raison du rôle important que l'aéroport des îles de Toronto joue dans le réseau de transport aérien de la région que le gouvernement fédéral a signé, en juin 1983, un bail de 50 ans avec la municipalité de Toronto et les commissaires du havre de Toronto. En signant ce bail, le gouvernement fédéral a permis à l'aéroport des îles de Toronto de demeurer l'une des plaques tournantes du transport aérien, y compris du service ADAC.

Pour placer les amendements proposés dans leur contexte, je dirais que l'aéroport des îles de Toronto était exploité, jusqu'au 30 juin 1983, en vertu d'un bail conclu entre les commissaires du havre de Toronto et la municipalité de Toronto. Ce bail a expiré le 30 juin 1983 et, en l'absence de nouveau contrat, l'aéroport des îles aurait dû fermer ses portes, ce qui aurait congestionné les autres aéroports de la région et surtout l'aéroport international Pearson.

Les négociations qui ont précédé la signature du nouveau bail ont été longues et difficiles, surtout parce que la municipalité de Toronto craignait les conséquences écologiques des opérations aériennes autorisées à l'aéroport. Grâce à la patience et à la compréhension dont toutes les parties ont fait preuve il a été possible de négocier un nouveau bail qui permet de poursuivre l'exploitation de l'aéroport. Toutefois, ce bail contient certaines conditions posées par la municipalité pour empêcher que les activités de l'aéroport ne menacent l'environnement et pour préserver l'intégrité du parc avoisinant. L'ancien ministre des Transports a accepté, au nom du gouvernement fédéral, de recommander au Parlement des modifications à la loi relative aux commissaires du havre de Toronto de façon à ce que ces conditions soient respectées. En fait, la municipalité a accepté de signer un bail à long terme à la condition qu'aucun avion à réaction ou appareil produisant un bruit excessif tel que défini dans le bail, ne puisse atterrir à l'aéroport ou en décoller.

Les modifications que nous proposons visent à accorder aux commissaires du havre de Toronto le pouvoir d'édicter des règlements interdisant l'atterrissage et le décollage d'avions à réaction et d'appareils produisant un bruit excessif, tels que définis dans le bail, et elles prévoient l'imposition d'une amende maximale de $25,000, sur déclaration sommaire de culpabilité, aux propriétaires des appareils interdits qui utilisent cet aéroport.

Fait à noter, les modifications proposées semblent accorder aux commissaires du havre de Toronto le pouvoir discrétionnaire de prendre les règlements dont je viens de faire état, conformément aux dispositions du bail de l'aéroport des îles de Toronto, mais l'exploitant de l'aéroport est tenu, en vertu de l'article 15(2) du bail, de prendre ces règlements et de les appliquer rigoureusement.

Le projet de loi contient une autre modification—exigée par la ville de Toronto—relative à l'exploitation de l'aéroport. A l'heure actuelle, en vertu de l'article 7 de la Loi de 1911 les commissaires du havre de Toronto sont habilités à exploiter l'aéroport des îles au nom de la ville de Toronto. La ville ne s'intéresse plus à cette exploitation et souhaite être indemnisée au cas où surviendrait une obligation financière ou juridique relative à l'aéroport. La modification proposée va donc permettre aux commissaires du havre de Toronto d'exploiter l'aéroport en leur nom ou, si les commissaires en conviennent avec le ministre des Transports, au nom de Transports Canada.

On prévoit que les commissaires du havre de Toronto vont éventuellement exploiter l'aéroport au nom de Transports Canada. Cela n'entraînera pas un supplément de dépenses pour le gouvernement fédéral puisque Transports Canada finance déjà les déficits d'exploitation et les dépenses en immobilisations de l'aéroport des îles. En 1984, par exemple, le gouvernement fédéral a versé une subvention d'exploitation d'environ $475,000.

Une autre modification a trait à la nomination de commissaires du havre par la ville de Toronto. A l'heure actuelle, la ville nomme trois des cinq commissaires. Le gouvernement fédéral nomme les deux autres, dont un est recommandé par la Chambre de commerce de la région métropolitaine de Toronto. Les nominations sont recommandées par le conseil de direction de la ville. Une fois la modification adoptée, les commissaires vont être nommés par la majorité des membres du conseil municipal de Toronto, sans recommandation du conseil de direction. De cette façon, la procédure de nomination des commissaires sera identique à celle que la ville adopte dans le cas de nominations à d'autres organismes ou commissions.

[*Français*]

Finalement, monsieur le Président, on tient, en effectuant ces amendements, à rendre la Loi des commissaires du havre de Toronto conséquente avec la Charte canadienne des droits de la personne.

En terminant mes remarques, je signalerai que ces amendements sont présentés afin de remplir les obligations du gouvernement fédéral en vertu du bail pour l'aéroport des îles de Toronto. Ils sont fondamentaux quant à la mise en œuvre des termes précis du bail et ont été mis au point en consultation avec la ville de Toronto de même qu'avec les commissaires du havre de Toronto; ils ont aussi leur appui.

La signature d'un bail à long terme assure l'exploitation continue de l'aéroport pour les opérations d'aviation générale et ADAC. En retour, ils favorisent les usagers du réseau de transport aérien du Sud de l'Ontario. De plus, ils ont et continueront d'avoir un impact favorable sur le bien-être économique de la région urbaine de Toronto.

[*Traduction*]

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, mon intervention sera brève. Je remercie le solliciteur général (M. Beatty) pour ce très intéressant exposé statistique des activités de l'île de Toronto liées au trafic aéroportuaire ainsi que ce rappel de la législation et du contexte économique.

• (1220)

En nous penchant sur ce projet de loi, il est important de ne pas oublier qu'il ne s'agit pas seulement ici d'une question de bien-être économique comme le disait le ministre. Il y a aussi un ensemble d'îles très importantes aménagées pour accueillir la population et lui offrir toutes les joies de l'évasion et des loisirs. De plus, du point de vue écologique, ces îles sont une étape de repos très importante pour les oiseaux migrateurs. Il faut donc tenir compte non seulement des conditions économiques, mais aussi de l'environnement.

A la réflexion, je pense qu'il serait souhaitable que ce projet de loi fasse appel au point de vue des individus, des groupes de citoyens, des écologistes et des clubs nautiques concernés, en plus de celui des groupes mentionnés par le ministre. Le processus de consultation qui est à la base du projet de loi C-76, concernant l'exploitation de l'aéroport des îles de Toronto par les commissaires du havre de Toronto, devrait à mon avis être beaucoup plus vaste qu'il ne l'a été jusqu'à présent. Le ministre a déjà parlé de consultations avec la ville de Toronto, ce qui est naturellement souhaitable, et que nous approuvons. J'ai l'impression qu'il faudrait, après la deuxième lecture de ce projet de loi, que le comité organise une campagne de consultation afin de pouvoir consulter des représentants locaux qui ne l'ont pas été jusqu'à présent.

Je recommande au ministre des Transports (M. Mazankowski) par le truchement du solliciteur général d'autoriser le comité des transports à tenir des audiences dans la ville de Toronto afin d'avoir le point de vue des personnes et des groupes intéressés et notamment, comme je le disais, des groupes écologistes, des clubs nautiques etc.

Il ne faut pas oublier que ces îles ne sont pas une simple piste pour les transports aériens. C'est un superbe groupe d'îles qui ont à une extrémité, sur Ward Island, un ensemble prospère et florissant de maisons et de familles. Il y a un complexe de parcs qui couvrent le reste du terrain, et les activités aéroportuaires, si importantes quelles soient en nombre—j'ai été étonné d'entendre la ministre parler de 156,000 mouvements aériens—n'occupent qu'une fraction de la superficie totale de ces îles. Aux yeux des habitants de Toronto, ces îles représentent beaucoup plus qu'un simple aéroport.

Je crois que ce projet de loi accorde des pouvoirs beaucoup trop vastes aux commissaires. Quand je regarde l'article 7, j'ai l'impression que si l'on donne ces pouvoirs aux commissaires, ils auront des pouvoirs d'expropriation exorbitants, et je n'ai pas pu trouver dans le projet de loi la moindre disposition permettant un appel. Ainsi, je voudrais signaler au ministre qu'il est nécessaire de prévoir dans le projet de loi un mécanisme permettant aux particuliers, aux clubs, aux groupes écologiques ou autres qui s'adonnent à certaines activités sur l'île qui risqueraient d'être mises en péril par suite de l'expropriation d'avoir recours—et je sais que le solliciteur général est dynamique et versé dans ces questions et qu'il possède une vaste expérience . . .

M. Beatty: Vous essayer de me flatter, afin d'obtenir quelque chose.

M. Caccia: . . . un moyen de faire appel aux pouvoirs établis en vertu de n'importe quelle mesure législative. Il importe qu'une procédure d'appel soit prévue, en songeant non pas simplement à ce qui va se passer dans l'immédiat ou dans cinq ans d'ici, mais aux générations futures de Canadiens et de Torontois qui adorent se rendre dans ces îles à des fins récréatives.

A l'article 7, on décrit des pouvoirs qui peuvent être accordés à la commission en ce qui a trait à l'utilisation d'aéronefs à réaction. J'exhorte le gouvernement à reconsidérer la possibilité envisagée dans ce projet de loi de permettre l'atterrissage ou le décollage d'aéronefs à réaction. Il y a déjà l'aéroport de Malton, et l'aéroport Lester B. Pearson offre d'excellentes installations. Rien au centre-ville ne justifie qu'on aille étendre les activités de cet aéroport pour permettre l'atterrissage d'aéronefs à réaction.

La raison en deviendra plus évidente lorsque nous parlerons des oiseaux migrateurs qui trouvent refuge dans l'île.

La disposition qui permet aux commissaires de veiller au niveau sonore me laisse quelque peu perplexe, car j'ignore ce qu'on entend par «excès de niveau sonore». S'agit-il de niveaux sonores définis et appliqués par la ville de Toronto en vertu de ses règlements actuels, ou les commissaires en donneront-ils eux-mêmes une définition, auquel cas le feront-ils de concert avec la ville? Nous savons tous que les termes comme «excès» sont très difficiles à définir lorsqu'il s'agit d'appliquer un projet de loi proposé. Je saurais gré au solliciteur général ou au ministre des Transports de bien vouloir nous expliquer ce qu'on considérera être un «excès».

A l'article 10, on utilise une phraséologie qui, je le suppose, est tout à fait courante et je ne voudrais pas être mal compris en essayant de me pencher sur tous les détails de ce projet de loi. Cependant, lorsque dans la version anglaise, à la page 4, on utilise l'expression «his successor», cela suppose, à mon avis, que seuls les hommes seront nommés à des postes de commissaires. Je crois que, de façon générale, à compter de maintenant, pour toutes les raisons que nous savons, les rédacteurs du projet de loi devraient employer l'expression «his or her successor» et donner ainsi la possibilité aux intéressés d'interpréter toute la signification de ce que le législateur avait à l'esprit.

En général, ce qu'on propose dans ce projet de loi m'inquiète quelque peu. On envisage de laisser aux commissaires le soin de réglementer le trafic aérien et les activités aéroportuaires dans le centre-ville de Toronto. Or, on construit de plus en plus dans ce secteur. On y retrouve la Tour du CN, plusieurs hôtels et un certain nombre de gratte-ciel. D'autres immeubles suivront, si les projets actuels sont mis en œuvre. D'après moi, il faut être prudent lorsqu'on examine l'utilisation future de cet aéroport. C'est pourquoi on parle d'interdire l'atterrissage ou le décollage d'aéronefs à réaction.

• (1230)

Je voudrais soulever une question que le ministre des Transports pourrait aborder à la fin du débat. Cet aéroport est-il doté des installations radar les plus modernes et les plus adéquates pour faciliter les vols par mauvais temps? Durant les mois d'hiver et lorsque la visibilité devient mauvaise, cet aéroport doit pouvoir compter sur les installations radar les meilleures et les plus modernes dont sont équipés les grands aéroports. Nous ne pouvons pas nous permettre de prendre le moindre risque.

La mesure à l'étude ne comporte aucune disposition concernant l'environnement, et il me semble qu'il faut nous préoccuper des oiseaux migrateurs. On me dit que cette zone est le théâtre d'une intense activité du Nord vers le Sud et vice-versa à l'époque des migrations. Les îles sont considérées comme une oasis de verdure pour toutes les espèces d'oiseaux vivant sous notre climat et ailleurs. On y a dénombré au fil des ans quelque 250 espèces d'oiseaux dont la population atteint facilement plusieurs millions d'oiseaux.

Le lac Ontario constitue un habitat différent de celui des Grands lacs voisins, et le genre de migration d'oiseaux que nous observons dans ces îles présente une caractéristique unique dont il faut tenir compte et qu'il faut protéger. Cette zone est le seul endroit de la région métropolitaine de Toronto où certaines espèces d'oiseaux peuvent être observés par les naturalistes, les écoliers et ceux qui s'intéressent à la faune et à la nature. Il existe en fait dans les îles de Toronto une école unique en son genre possédant une excellente et ancienne tradition d'éducation de plein air. A n'importe quelle époque de l'année, des enfants vont y passer une semaine entière pour effectuer des études en sciences naturelles sur place. Un coin de cette région sert de halte aux oiseaux migrateurs.

Il y a dans la région une aire de nidification et une zone où les oiseaux habitent à l'année. Nous avons une richesse naturelle dont il faut tenir compte avant de parler de trafic aérien. En conclusion, puisque nous parlons de transférer des pouvoirs de la ville aux commissaires, il manque dans le projet de loi des dispositions qui conféreraient à ces derniers le pouvoir de fermer au besoin l'aéroport des îles pendant la période critique de migration des oiseaux quand cela s'avérera nécessaire et souhaitable. Le débat nous fournit une heureuse occasion de capter l'attention du solliciteur général. Je sais qu'il va tenir compte de nos arguments. Je sais qu'il s'intéresse et se dévoue

de tout cœur à la cause de l'environnement et qu'il tient tout particulièrement à protéger les routes de migration des oiseaux. Nous aurons donc en lui un protecteur des îles de Toronto qui, je le répète, sont bien plus qu'un emplacement où installer un aéroport. Elles sont un élément très important du site naturel et des aménagements de loisir qui valent à la région métropolitaine de Toronto l'admiration du monde entier.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, à titre de porte-parole de mon parti dans le domaine des Transports, je suis heureux de prendre part à ce débat. Je remercie tout d'abord mon collègue, le député de Spadina (M. Heap), de me laisser intervenir avant lui. Bien que cet aéroport soit situé dans sa circonscription, il a eu l'obligeance de me céder sa place afin que je puisse partir cet après-midi.

J'ai une question à poser au solliciteur général (M. Beatty). Pourquoi diable est-ce lui qui présente ce projet de loi? Que je sache, c'est toujours le ministre des Transports ou, à l'occasion, son secrétaire parlementaire qui lançait à la Chambre tout débat sur les transports. Le ministre des Transports (M. Mazankowski) étant absent pour des raisons légitimes, pourquoi ne s'est-il pas fait remplacer par la ministre d'État aux Transports (M^me^ Blais-Grenier)? Je n'y comprends rien. Est-ce qu'on aurait en cachette relevé la ministre d'État de ses fonctions à cause de certains événements? Veut-on l'éloigner du Parlement pour lui éviter de faire face à ses obligations? J'espère qu'un autre porte-parole du gouvernement saura répondre à mes questions.

M. Beatty: Non, Les, c'est parce que je tenais mordicus à présenter ce projet de loi.

M. Benjamin: Je me réjouis des propos tenus par le député de Davenport (M. Caccia), mais je lui signale que les libéraux sont les premiers responsables de cette situation.

M. Caccia: Pour quelle raison?

M. Benjamin: Parce que trois ministres libéraux des Transports ont, l'un après l'autre, encouragé et favorisé le service d'ADAC, de même qu'ils ont soutenu l'expansion et l'utilisation accrue de l'aéroport des îles de Toronto. Maintenant, les conservateurs font la même chose. La députée de Davenport aurait dû faire son discours d'aujourd'hui aux diverses occasions qu'il a eues au cours des dernières années.

M. Caccia: C'est la première fois que nous parlons de ce projet de loi.

M. Benjamin: Le député de Davenport, ou tout autre député gouvernemental, aurait pu faire un tel discours lorsque les libéraux étaient au pouvoir, à l'occasion du débat sur un discours du trône ou sur un budget. Il aurait pu soulever la question de façon véhémente lors du débat sur les prévisions budgétaires. Il aurait pu faire pas mal de choses. Il est ahurissant de voir le ton changer quand les deux vieux partis intervertissent leurs rôles.

Il est regrettable que nous n'ayons pas plus de temps pour examiner les ramifications de ce petit projet de loi, parce qu'elles vont loin. Pendant des années, l'utilisation de cet aéroport a fait l'objet de controverses sur les bords du lac à Toronto, au conseil municipal et parmi les habitants d'une façon générale. Mon collègue, le député de Spadina, qui a également été conseiller municipal, nous donnera probablement des détails historiques sur le développement de l'île de Toronto en général et de l'aéroport en particulier. Il nous parlera sans doute du passé peu glorieux de la Commission du havre de Toronto. Je lui laisse ce travail, car je sais qu'il le fera très bien.

Il est regrettable que le gouvernement veuille faire adopter ce projet de loi. Le débat à ce sujet se poursuit depuis déjà quelque temps, non seulement à propos de l'aéroport des îles de Toronto et des services d'avion à décollage et à atterrissage courts, mais aussi à propos de la façon dont le gouvernement semble prendre des mesures contradictoires. Dans le cas de VIA Rail, le gouvernement a investi des dizaines de millions de dollars pour un train-voyageurs à grande vitesse appelé le LRC aux fins d'assurer un service à grande vitesse, fréquent et efficace dans le couloir Québec-Montréal-Ottawa-Toronto-Windsor. Il a fait cet investissement pour attirer les voyageurs qui autrement utiliseraient leur automobile ou peut-être certains des aéroports congestionnés, en leur offrant un service que bien des gens veulent. Tout cela est très bien. Cependant, que fait-il ensuite? Il affecte des fonds pour l'instauration d'un service d'avion à décollage et à atterrissage courts dans le même couloir. Cela ne peut que restreindre les possibilités pour VIA Rail d'augmenter le nombre de ses voyageurs, ou peut même le faire baisser.

• (1240)

Il me semble qu'il ne sert à rien de dépenser quelques centaines de millions de dollars pour faire construire 31 locomotives et, je crois, quelque 150 voitures à voyageurs pour le LRC, et de dépenser en même temps de l'argent pour fournir un nouveau service, alors qu'il y a déjà toutes sortes de moyens de transport, autobus, trains et d'avions, dans le même couloir. Je ne crois pas que les commissaires du port de Toronto aient l'argent qu'il faudrait pour ce projet puisqu'ils n'ont pas d'argent du tout à ma connaissance. Je n'y comprends rien.

Je reprochais à l'ancien gouvernement libéral de prendre des mesures contradictoires. Je pensais que le nouveau gouvernement conservateur ferait autre chose. Mais non, absolument rien n'a changé. C'est incroyable! Dans le passé, certains conservateurs se levaient aussi souvent que nous pour critiquer ce que les libéraux essayaient de faire à l'aéroport des îles de Toronto et relativement au service d'avion à décollage et à atterrissage courts dans le couloir Québec-Windsor, qui englobe Montréal, Ottawa et Toronto.

Un tel service n'a pas sa place dans une région à forte densité démographique et déjà congestionnée où il existe un grand nombre d'autres services, comme d'excellentes autoroutes, huit ou dix autobus par jour, quatre ou cinq lignes aériennes et les trains de VIA Rail. Pourtant, qu'est-ce que le gouvernement veut faire? Il veut mettre sur pied un autre service pour sectionner encore davantage le marché. Les entreprises de ce secteur font faillite l'une après l'autre et ce sont les contribuables qui paient la note. Je n'y comprends rien.

Les appareils à décollage et à atterrissage courts n'ont pas leur place sur des pistes qui coûtent cher où les infrastructures sont coûteuses. Un tel service devrait être instauré plutôt dans les régions peu peuplées du nord de nos provinces et dans l'Arctique. Les appareils à décollage et à atterrissage courts peuvent être utilisés sur des pistes de gravier s'il le faut. Ils peuvent assurer un service fréquent et économique et c'est là qu'ils devraient être utilisés.

Je peux comprendre que le gouvernement s'inquiète de la vente des Dash-7 et des Dash-8. Je crois comprendre que le gouvernement tente d'inciter certains pays comme le Brésil, l'Argentine, d'autres pays d'Amérique du Sud, de la région des Andes, notamment le Chili, le Pérou et la Bolivie, ainsi que certains pays européens à acheter des avions à atterrissage et à décollage courts qui sont d'excellents appareils. Ces pays ont d'immenses régions isolées où les habitants sont très disséminés et où l'utilisation d'avions de ce genre y est idéale, notamment dans les jungles du Brésil, les prairies de l'Argentine ou les montagnes de l'ouest de l'Amérique du Sud.

Des bureaucrates et le gouvernement au pouvoir affirmaient il y a quelques années que le service d'avion à atterrissage et à décollage courts à l'aéroport des îles de Toronto servirait de démonstration pratique aux futurs acheteurs. Eh bien, les futurs acheteurs ont pu voir des démonstrations pratiques de tous les modèles utilisés dans les agglomérations urbaines du monde entier et peuvent profiter de l'expérience d'une centaine de lignes aériennes. Le Canada avait une excellente chance de faire une démonstration pratique de son avion à décollage et atterrissage courts pour attirer des clients étrangers. Au lieu de cela, le gouvernement établit un service aérien élitiste destiné aux hommes d'affaires, aux administrateurs de sociétés et aux députés. Je connais peu de pensionnés ou de personnes à faible revenu qui pourront utiliser ce service.

Ainsi, une fois encore le gouvernement fait marche arrière. D'après la teneur du projet de loi, nous ignorons quels travaux le gouvernement a l'intention de confier aux commissaires du havre de Toronto. De fait, les néo-démocrates se demandent quelles sont les intentions de la commission du havre au sujet de l'avenir de l'aéroport. Nous ne sommes pas convaincus qu'elle interdira l'accès de l'aéroport aux avions à réaction conformément à l'accord conclu avec la ville de Toronto. Le projet de loi stipule que les commissaires du havre de Toronto peuvent interdire l'usage d'avions à réaction. Tout cela veut dire que si les commissaires ne disent rien, on pourra utiliser des avions à réaction. C'est tout. Je pense que le gouvernement devrait se décider puisque la ville et la Commission du havre ont conclu un accord. Le gouvernement entend-il faire échec à la ville de Toronto et saper l'entente en permettant à la Commission de faire ce qui lui plaît? Nous ne sommes pas certains que la Commission ne voudra pas user des pouvoirs d'expropriation octroyés dans le projet de loi, pour mettre la main sur les terrains dont elle a besoin pour construire son pont, pour agrandir l'aérogare et les pistes afin d'accueillir de gros avions, peut-être à réaction, à l'aéroport des îles de Toronto.

Je me souviens qu'un jour le comité des Transports était allé visiter cet aéroport. Une vrai soue à cochons! L'aérogare n'aurait même pas fait un bon hangar à grain dans les Prairies. La meilleure chose qu'on aurait pu y faire, ç'aurait été d'y mettre le feu.

M. McLean: Grand Dieu, un pyromane!

M. Benjamin: Il faudrait, de toute évidence, construire une nouvelle aérogare si jamais ce projet de loi était adopté. Il faudra aussi prévoir d'autres services d'incendie et d'urgence plus importants. Et je ne parle de l'emplacement qu'il faudra agrandir. Je rappelle que la ville de Toronto et les habitants de l'île de Toronto ont déjà fait passablement de bruit, à juste titre d'ailleurs, pour la défense de leurs parcs, de leurs belles résidences et leur cadre de vie. Ils pourront en faire leur deuil si jamais on construit, dans le havre de Toronto, des installations aéroportuaires beaucoup plus grandes que celles qui existent maintenant.

Je n'arrive pas à comprendre qu'une commission de port dirige un aéroport. Mais si elle peut améliorer la situation actuelle, je me demande pourquoi on ne demande pas aussi à commission de port de diriger celui de Regina, voire l'aéroport international d'Edmonton. Qu'une commission de port dirige un aéroport dépasse mon entendement. Je croyais que ce genre de commission s'occupait de la navigation maritime, pas de l'aviation.

Il faudrait que l'on nous donne des précisions avant que nous approuvions les modifications proposées par le ministre. Par exemple, monsieur le Président, des coopératives d'habitation ont ouvert de vastes chantiers de construction à peu de distance de cet aéroport. Ceux qui projettent des lotissements de ce genre, que ce soit des coopératives ou d'autres s'arrêteront pour réfléchir car dans quelques années, quand l'aéroport prendra de l'ampleur, ils ne pourront plus se débarrasser de leurs immeubles.

• (1250)

Pour l'instant, nous sommes enclins à nous opposer à ce projet de loi et nous voulons obtenir un foule de réponses. Nous croyons non seulement que cette mesure devrait être renvoyée au comité, mais nous voulons que le solliciteur général, étant donné qu'il parraine le projet de loi, du moins aujourd'hui, promette que le comité des transports ou le comité législatif soient autorisés aux termes d'un mandat de la Chambre à tenir des séances à Toronto. Si cela prend deux ou trois jours, ce sera très bien, mais des rencontres à Ottawa ne seront pas suffisantes. Il y a trop d'intéressés qui n'ont pas les moyens de se déplacer. Une excellente chose à propos de Toronto est qu'on y trouve des membres du Nouveau parti démocratique à l'Assemblée législative; il y a là aussi les Blue Jays, mon fils, ma bru et mon petit-fils. Les néo-démocrates des Prairies ont conçu un plan secret pour Toronto: semer du blé partout. Il y a des riverains là-bas qui voudraient préserver leur joli parc. Vous pouvez gager jusqu'à votre dernier dollar, monsieur le Président, que lorsque ces grands hommes d'affaires tories auront mené leur projet à terme dans deux ou trois ans, certains de ces citoyens n'obtiendront pas cher pour leur propriété s'ils ont attendu jusque-là pour vendre.

Le ministre a proposé de privatiser les aéroports, mesure que nous n'approuvons pas en général, bien que des provinces et des municipalités possèdent leurs aéroports. Mais nous étions loin de penser qu'il entendait se départir de l'exploitation et des bénéfices tout en se portant garant des pertes éventuelles. Les tories ont vraiment le sens des affaires, monsieur le Président. Si l'affaire est profitable, tant mieux pour les entrepreneurs, autrement, ce sont les contribuables qui écopent. Des hommes d'affaires formidables! Voilà un principe que les Chambres de commerce n'auraient aucun mal à avaliser. Bien entendu, c'est une méthode normale pour le gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé. Ces dirigeants, nouveaux ou anciens, c'est du pareil au même. Dans les affaires, ils ne sont là que comme bailleurs de fonds.

Qui sont les commissaires du havre de Toronto à qui les conservateurs veulent confier la direction de cet aéroport? Le conseil municipal doit en élire trois à la majorité des voix, ainsi que le prévoit le projet de loi, ce qui constitue une amélioration, et tout membre du conseil peut proposer un candidat à l'un des postes. Je suppose que sur le plan démocratique c'est un progrès. Toutefois, pourquoi devrait-on laisser au Toronto Board of Trade le soin de choisir parmi ceux qui se promènent vêtus de pantalons de flannelle gris, de vestons croisés bleus et de casquettes de capitaine? Pourquoi ne pas laisser le *Toronto and District Labour Council* ou l'Association des résidents nommer quelqu'un à la Commission du havre? Ce gouvernement se vante d'être ouvert et plus démocratique. Pourquoi ne pas renforcer cet organisme en y ajoutant des représentants élus du conseil municipal, plutôt que quelques riches plaisanciers? Pourquoi pas quelqu'un qui habite dans l'île? Personne ne sera plus directement touché que les membres de cette communauté si l'on construit un pont ou un tunnel entre les îles.

Puisqu'il a jugé bon de proposer des changements au sein de la commission, le ministre lui-même en reconnaît la nécessité. Il nous faudra peut-être proposer des amendements en vue d'apporter quelques modifications de plus.

A mon avis, monsieur le Président, cette mesure s'inscrit dans le cadre du syndrome de «liberté d'action» du gouvernement, mis en œuvre par les libéraux en 1974 et 1975 sous l'honorable Otto Lang. On parlait de ticket modérateur, déréglementation, gouvernement tentaculaire, coupures, austérité; sans oublier le syndrome de la «proposition 13» importé de Californie. En ce qui concerne l'aéroport des îles de Toronto, cela veut dire être libre de changer les différents types d'avions qui le desservent, autoriser de nouvelles compagnies à desservir l'aéroport sans avoir besoin de justifier leur arrivée, et celles-ci voudront des routes, des entrepôts, des centres de service et ainsi de suite. Cela signifie un engorgement et des encombrements alors que les îles sont déjà très congestionnées. S'y rendre en voiture est déjà une épreuve de force et si cette mesure est adoptée, la situation ne fera qu'empirer pour les résidents des îles. Il faudra apporter des changements tout le long du front de lac parce que dans son Livre blanc sur la liberté d'action, le gouvernement propose une nouvelle réglementation des chemins de fer et des compagnies maritimes. En effet, le projet de loi sur l'aéroport des îles de Toronto n'est qu'une des nombreuses mesures relativement mineures prévues dans le programme global que le gouvernement, suivant l'exemple de son prédécesseur, veut mettre en vigueur au Canada en vue d'imposer des principes qui, au mieux, n'ont pas fait leurs preuves et au pire, à mon avis, se sont révélés défavorables aux transports, au public et aux contribuables.

L'expérience dans d'autres régions n'a pas prouvé que le fameux syndrome de la liberté d'action, que j'appelle la liberté de manœuvre, apportera des améliorations quelconques, si ce n'est à une poignée de gros exploitants. Ils s'en payeront une bonne, comme d'habitude. Toutefois, on ne tient aucun compte des Canadiens ordinaires qui habitent dans les îles de Toronto, notamment, et qui ne peuvent s'offrir le luxe de voyager par avion d'affaires.

A mon sens, monsieur le Président, ce projet de loi prouve qu'il y a conflit d'objectifs de la part du gouvernement étant donné qu'il investit des fonds à la fois dans un service ferroviaire de transport rapide de passagers et dans un autre service de transport concurrentiel dont les clients vont être des gens qui autrement voyageraient par le train.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Le député de Regina-Est (M. Benjamin) a-t-il dit qu'il ne serait pas de retour après le lunch? Je veux être certain de ne pas manquer la fin de son discours. Il lui reste une vingtaine de minutes. A-t-il l'intention de partir pour se rendre dans sa circonscription?

M. Benjamin: Je prévois parler encore cinq ou dix minutes après le lunch, monsieur le Président. Je regrette, mais puis-je signaler qu'il est 13 heures?

Le président suppléant (M. Paproski): Entendu. Une fois terminée l'intervention du député cet après-midi, la durée des discours sera de 20 minutes, suivies des questions et observations.

Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. le vice-président: Quand nous avons suspendu nos travaux à 13 heures, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) avait la parole.

M. Benjamin: Si mes collègues sont chanceux, je vais terminer très rapidement. Le ministre des Transports n'a cessé d'annoncer et d'amorcer des plans sans songer aux conséquences. On l'a bien vu l'été dernier, le ministre oublie de planifier.

Par ailleurs, la ministre d'État aux Transports n'a pas fait mieux. Elle n'a même pas daigné parrainer la mesure bien qu'elle soit aussi concernée—surtout en l'absence du ministre des Transports. Je suppose que la ministre d'État prendra la parole aujourd'hui pour nous expliquer le bien-fondé, quel qu'il soit, de la mesure proposée.

Je voudrais vous expliquer comment il se fait que le ministre des Transports n'a pas songé aux conséquences des décisions qu'il a prises jusqu'à présent. L'une des principales raisons d'être de la mesure est de permettre aux avions d'affaires d'atterrir à l'aéroport des îles de Toronto. C'est ce que veulent un bon nombre de ces grosses légumes, mais je suis certain que ce n'est pas le cas du président du Conseil privé (M. Hnatyshyn). Il fait bien l'important mais . . .

M. Hnatyshyn: Voyons donc! Vous me connaissez trop bien.

M. Benjamin: Cette mesure nous montre comment le ministre des Transports présente des projets de loi sans y réfléchir à fond. Ce projet de loi est peut-être relativement peu important dans l'ensemble de notre réseau de transport national, mais il est quand même typique de la politique que nous suivons systématiquement depuis les beaux jours d'Otto Lang, de Jean-Luc Pepin, du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy, et maintenant du ministre des Transports et de la ministre d'État aux Transports.

Quelqu'un, des banquettes ministérielles pourrait-il me dire pourquoi le solliciteur général voulait présenter ce projet de loi plutôt que la ministre d'État aux Finances? Je me demande pourquoi il s'est donné cette peine puisque l'aéroport Lester Pearson est bien plus près de sa circonscription que celui des îles de Toronto. Il pourrait prendre bien des transporteurs jusqu'à l'aéroport Lester Pearson, voire même un réacteur Challenger—ce qu'il ne ferait certes pas, j'en suis sûr—au lieu de se rendre jusqu'à celui des îles de Toronto.

Il y a un autre problème dont il faut tenir compte maintenant à l'étape de la deuxième lecture et plus tard au comité. Nous savons que les commissaires du port de Toronto détenaient tous les droits d'aménagement des terres des chemins de fer dans le centre-ville de Toronto. Voilà maintenant qu'ils veulent construire un stade. Peu m'importe l'emplacement qu'ils choisiront, je voudrais qu'ils en construisent un qui soit capable d'accueillir les séries mondiales entre les Blue Jays de Toronto et les Expos de Montréal dans trois ou quatre ans d'ici, ce qui donnerait un choc aux Américains. Quoi qu'il en soit, cette transaction foncière leur donnait tous les droits d'aménagement sur les terres des chemins de fer.

J'ignore si c'est par incompétence, ou par manque d'intelligence ou de prévoyance, que les commissaires ont cédé les droits sur ces terrains appartenant au CN et au CP—surtout au CN—pour 1 million de dollars. Cela fait déjà quelque temps, probablement à l'époque où les Blue Jays se sont installés à Toronto. Ce montant suffirait à peine à acheter un acre de ce terrain qui est maintenant évalué à 30 ou 40 millions de dollars. Mais la Commission du havre de Toronto l'a cédé pour une bouchée de pain. Cette dernière est maintenant à court de fonds, elle est sans le sou. Or tandis qu'une société ferroviaire ou les deux érigeront un stade, tandis qu'il autorisera des sociétés aériennes concurrentes, peu importe qu'elles exploitent des appareils à hélices ou à réaction, à enlever des clients à l'une de ses propres sociétés dont il est responsable au nom des contribuables, le gouvernement financera l'aéroport des îles de Toronto dont il paiera la note.

• (1410)

Il faudra faire toutes ces dépenses à cause de l'augmentation du trafic aérien, et le gouvernement les défraiera même si cette activité fait concurrence à ses propres sociétés d'État. Je ne comprends pas cela. Je n'y trouverais rien à redire s'il s'agissait entièrement d'une entreprise privée et si cette dernière avait obtenu du ministère des Transports, de la Commission du havre de Toronto et du Conseil municipal de Toronto ou du Conseil de l'agglomération torontoise l'autorisation de livrer concurrence à Air Canada ou à VIA Rail. Tant qu'elle paiera la note pour construire une nouvelle aérogare, pour améliorer les pistes, ajouter des services d'incendie et d'urgence et le reste, elle peut bien entrer dans le jeu de la concurrence.

Quand un organisme cède tous les droits d'exploitation de ces terrains pour un million de dollars, on ne peut s'empêcher de douter—cela dit sans méchanceté—de l'intelligence et de la prévoyance de ses membres.

J'ai un certain nombre d'autres soupçons que vous-mêmes, monsieur le Président, et tous les autres députés à la Chambre partagent probablement. Lorsque le ministre ne cesse de faire ces annonces et ces déclarations et de présenter des mesures législatives plus ou moins irréfléchies, il nous entraîne sur la voie que nous suivons depuis l'époque d'Otto Lang.

Le député de Saskatoon-Ouest a été l'un de ceux qui se sont opposés avec le plus de vigueur—du moins, autant que moi—au principe du «paiement par l'usager», au recouvrement des frais, aux restrictions, aux compressions, et à l'équation «sous-utilisation du service égale disparition du service». Il s'est élevé avec autant de force contre ce genre de notion mis de l'avant par le gouvernement libéral. Or, la même chose se reproduit actuellement et au centuple qu'il s'agisse de la liberté de proposer un livre blanc, de l'Opération 1990 ou de la réorganisation du ministère des Transports. Soit dit en passant, je ne suis pas nécessairement contre, car une certaine réorganisation s'imposait depuis quelque temps, vu notre expérience amère dans l'ouest du pays. Il ne s'agit pas de savoir ce que le gouvernement va faire, mais bien comment il va s'y prendre, pour qui il va le faire, et avec qui?

Je tiens à dire que tout le transport de passagers, de biens et de services à l'extérieur de centres métropolitains à forte densité de population a toujours été laissé aux gens entreprenants et audacieux qui savaient s'enrichir le plus rapidement.

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on n'a pas tenu assez compte des utilisateurs de ces services ou des petits fabricants, des conserveries et des transporteurs établis non seulement dans le corridor Québec-Windsor, mais également dans tout le pays.

Nous continuons à offrir des services de transport qui font de la discrimination envers les gens à cause de leur lieu de résidence où envers les biens qu'ils produisent, conditionnent ou fabriquent. En particulier, ceux pour lesquels on a le moins de considération, ce sont les gens ordinaires qui doivent, et je le souligne, utiliser le service que ce soit directement ou indirectement, qu'ils le veuillent ou non. Le gouvernement ne répond certainement pas aux besoins des producteurs, des transformateurs, des fabricants, des expéditeurs ni des voyageurs ordinaires en imposant aux contribuables des frais supplémentaires et

un nouveau service dont la majorité des citoyens ordinaires, que ce soit de Toronto ou de n'importe quel point situé entre Montréal, Toronto et Ottawa, ne veulent pas ou n'ont pas besoin; c'est un service qu'ils ne peuvent pas utiliser parce que c'est un luxe, parce qu'il est élitiste ou parce qu'il s'adresse aux avions de société.

Le syndrome de l'aéroport des îles de Toronto, qui sévit depuis plusieurs années, n'a jamais été conçu pour les citoyens ordinaires qui arrivent à Toronto ou qui y prennent l'avion et qui habitent pour la plupart Toronto ou à proximité de cette ville. Le ministre présente ce projet de loi à la hâte sans y avoir vraiment réfléchi à fond ou sans avoir songé à ses conséquences.

Ma critique n'a rien de personnel. Je ne mets pas en doute l'honnêteté des commissaires du havre de Toronto. Je les ai rencontrés. Ils m'ont remis une cravate de la commission; je crois que les comissaires voulaient que je m'en serve pour me pendre. Par contre, je mets en doute le bien-fondé des priorités des commissaires, qui sont ni plus ni moins la conséquence logique des priorités fixées par le gouvernement, de ses mesures législatives, de ses règlements et de ses politiques.

L'aéroport des îles de Toronto existe. Il convient aux avions légers privés. Il ne perturbe que très légèrement la faune, les oiseaux migrateurs, et les gens qui vivent dans cette zone ou dans le parc situé à cet endroit.

Pourquoi faut-il—et je voudrais que quelqu'un me l'explique—multiplier les services de transports pour créer de la concurrence dans un marché restreint, où il existe déjà au bas mot une douzaine de sociétés? Je répugne à dire cela à mes collègues d'en face du parti libéral qui viennent du secteur privé, mais il me semble que c'est un bon principe de gestion privée. Si le marché est trop fragmenté, ceux qui décident d'avoir eux aussi leur part du gâteau font faillite à tour de rôle et le service se détériore peu à peu. L'ennui, c'est que les libéraux et les conservateurs voudraient offrir du champagne à des buveurs de bière.

• (1420)

Si on interrogeait les habitants de Terre-Neuve, des Prairies, ou des régions dans le nord de nos provinces au sujet de ce projet, ils nous répondraient certainement: «Que fera-t-on pour notre service?». Il faudrait se donner comme priorité celle d'assurer raisonnablement le service un peu partout afin que les Canadiens ne soient pas désavantagés du fait qu'ils habitent à tel ou tel endroit, ou encore du fait du produit qu'ils produisent, transforment ou fabriquent. Cela ne s'applique pas uniquement aux aéroports, mais bien à tout.

J'espère que le gouvernement portera son attention sur ce détail de moindre importance, relativement parlant, de sa politique d'ensemble concernant les transports. S'il se donnait la peine de la réexaminer, il se rendrait peut-être compte de la nécessité d'en modifier l'orientation générale.

Je voudrais en toute sincérité dire au président du Conseil privé que nous reviendrons au point de départ, comme ce fut le cas lors de la Première et de la Seconde Guerres mondiales quand l'organisme de réglementation créé n'a pas su servir convenablement les consommateurs et le grand public en général. Bien que nous aurons bouclé la boucle, dans quelques années, notre gouvernement ou un autre se verra dans l'obligation de rétablir un organisme de réglementation qui, il est à espérer, sera plus efficace que le précédent. Tel sera le résultat logique.

Je souhaite que la ministre d'État aux Transports vienne à la Chambre pour répondre aux questions que j'ai soulevées. Le député de Spadina et moi éviterons de l'interroger sur ses voyages; nous ne parlerons que de transport.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je veux intervenir à ce stade-ci de l'étude du projet de loi C-76, projet de loi qui concerne l'exploitation de l'aéroport des îles de Toronto par les commissaires du havre de Toronto.

Tout d'abord, monsieur le Président, je dois vous dire que je n'aime pas beaucoup la façon dont ce projet de loi nous est amené; je dirais qu'il nous est amené en vitesse. En fait, la première lecture du projet de loi a eu lieu le 24 septembre 1985, c'est-à-dire la semaine dernière et, cette semaine, ce projet de loi nous est amené en deuxième lecture, même en l'absence du ministre des Transports (M. Mazankowski). Quelle est donc cette urgence qui fait que l'on étudie aujourd'hui un projet de loi alors même si ni le ministre des Transports ni la ministre d'État (Transports) (M^me^ Blais-Grenier) ne sont présents pour en discuter et pour nous expliquer pourquoi ce projet de loi doit être approuvé par la Chambre. Ce ministère compte deux ministres; un ministre en titre et un ministre junior et ni l'un ni l'autre ne sont ici pour nous expliquer pourquoi ce projet de loi est si important. Et je le regrette, monsieur le Président, parce que nous aurions aimé connaître, de la part du ministre, les raisons qui amènent le ministère à se départir, en faveur des commissaires du havre de Toronto, de l'exploitation de ce petit aéroport qui est presqu'au cœur de la ville de Toronto.

Ce matin, mon collègue de Davenport (M. Caccia) a très éloquemment expliqué les craintes qu'une grande partie de la population de Toronto a présentement, et continue d'avoir, face à une exploitation qui pourrait mettre en cause tout l'environnement, toute la quiétude des habitants de la ville de Toronto avec l'émergence d'un petit aéroport qui permettrait l'atterrissage et le décollage de «jets» au cœur même de la ville de Toronto.

A mon avis, le projet de loi C-76, en particulier à l'article qui traite des pouvoirs qu'auront, par voie de règlement, les commissaires du havre de Toronto, est très dangereux. Cet article 7 du projet de loi C-76 m'a bien surpris lorsque j'en ai pris connaissance pour la première fois.

Monsieur le Président, je trouve que cela dénote un manque de responsabilité de la part du ministre des Transports du Canada. Ce n'est pas la première fois que le ministre des Transports veut abdiquer ses responsabilités dans le domaine du transport au Canada. Nous avons appris, par la voie des journaux cet été, que le ministre des Transports s'apprêtait à déléguer à des autorités municipales, voire même à des entreprises privées, la gestion et les opérations d'une multitude d'aéroports au Canada. J'ai même vu à un certain moment un maire des Maritimes qui, après avoir été approché au nom du ministre des Transports par les fonctionnaires du ministère, a exprimé un certain intérêt à prendre la responsabilité d'un aéroport municipal, d'impliquer son conseil municipal dans la gestion journalière d'un aéroport, et se dédire, à peine quelques jours plus tard, et dire: Non merci! «Ce que le ministre des Transports est en train de vouloir m'offrir, c'est un cadeau de

Grec, c'est-à-dire que c'est un cadeau qui n'en est pas un, qui entraînera des dépenses excessivement importantes de la part de la municipalité, et je n'en veux pas de cette nouvelle responsabilité que le ministre des Transports est en train de me refiler.»

Mais ce qui m'inquiète, monsieur le Président, c'est que, d'une part, nous savons que le ministre des Transports, pour faire plaisir au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) et au ministre des Finances (M. Wilson), se prépare à sabrer dans les dépenses du ministère des Transports, s'apprête à couper très durement dans le budget de son ministère, pour aider le président du Conseil du Trésor et le ministre des Finances à réduire le déficit canadien. Or, ce désir de la part du ministre des Transports d'abdiquer ses responsabilités face à la gestion des aéroports canadiens n'a pas été clairement expliqué en cette Chambre des communes. Nous ne savons pas encore où il veut aller, et quelle sera l'ampleur de cette décentralisation des opérations aéroportuaires au Canada.

J'ai bien hâte d'entendre clairement le ministre des Transports s'exprimer en cette Chambre ou devant le Comité parlementaire des transports sur cette question. Est-ce que ce sont tous les aéroports canadiens que le ministre est prêt à céder ou à l'entreprise privée ou à des autorités municipales? Ou est-ce que ce sont seulement quelques aéroports, comme cet aéroport des Maritimes, où, en réalité, on essayait de prendre les autorités municipales pour des poires et leur refiler tout simplement la responsabilité du gouvernement canadien, et leur faire payer la note, une note particulièrement importante, dans certaines régions reculées du Canada?

Mais ce qui m'inquiète, c'est lorsque le ministre des Transports est prêt à céder à des autorités locales de Toronto un aéroport au cœur même de la ville de Toronto. Parce que les conséquences à ce moment-là peuvent être très graves. Est-ce à dire que le ministre des Transports est prêt à permettre à cinq commissaires nommés par des autorités locales, dans trois cas, et nommés dans deux autres cas par le gouverneur en conseil, mais dans un cas, sur la recommandation du *Board of Trade* de la Cité de Toronto, donc, en réalité, quatre nominations locales avec une seule nomination de la responsabilité du gouvernement du Canada . . .

• (1430)

Ce qui voudrait dire que ces gens, pour rentabiliser les opérations de ce petit aéroport au cœur de la ville de Toronto, pourraient avoir des pouvoirs absolus pour amener éventuellement un service d'avions, d'aéronefs à réaction, et cela je crois que ce serait une tragédie, monsieur le Président. Ce serait une tragédie parce que depuis des années les efforts du gouvernement du Canada sont faits afin de protéger le public de la pollution de l'air et de la pollution du bruit dans nos grandes villes canadiennes. Je me rappelle que le gouvernement précédent a pris des mesures absolument importantes, radicales, pour empêcher les avions d'atterrir dans les aéroports près des grands centres urbains après certaines heures le soir, pour protéger les citoyens contre cette pollution du bruit qui est absolument importante. Et les efforts ont été faits au cours des dernières années pour construire des grands aéroports dans les banlieues des grands centres. On connaît la décision qui a été prise pour construire un aéroport international à Mirabel plutôt que de laisser les opérations aéroportuaires complètement à Dorval où elles étaient antérieurement, et l'une des raisons, et on l'a oublié depuis ce temps-là, mais l'une des grandes raisons qui avait justifié les autorités à l'époque de construire cet aéroport à Mirabel, c'est justement que la population de Dorval, de Lachine et des environs se plaignait du bruit que faisaient les avions qui atterrissaient le soir à Dorval. Or, il est arrivé ceci, c'est que depuis que nous avons imposé des conditions très strictes au service aérien, en particulier par les aéronefs à réaction, nous pouvons dire qu'un effort remarquable a été fait pour protéger l'environnement et la quiétude des citoyens. Or, je trouve que l'article 7 de ce projet de loi C-76 peut tout remettre en question ces efforts qui ont été faits au cours des dernières années pour protéger la quiétude des citoyens de Toronto. Et je ne peux pas accepter que par ce projet de loi nous remettions à cinq commissaires du havre de Toronto la responsabilité exclusive de décider si oui ou non il y aura des aéronefs à réaction qui atterriront à cet aéroport des îles de Toronto.

Je rencontrais aujourd'hui même le ministre des Affaires municipales de l'Ontario qui m'expliquait à quel point cette question doit être étudiée très minutieusement et à quel point il serait important que toutes les parties intéressées, en particulier tous ceux qui ont déjà exprimé un point de vue dans la région de Toronto à cet égard, soient entendues.

Monsieur le Président, l'une des premières choses que le nouveau gouvernement progressiste conservateur nous a dite après les élections du 4 septembre, c'est que eux, ils consulteraient la population, que ce gouvernement serait un gouvernement ouvert, disposé à entendre les doléances de tout le monde. Or, on sait jusqu'à quel point plusieurs décisions importantes ont été prises depuis le 4 septembre 1984 par ce gouvernement, sans aucune consultation, dans des domaines fort importants. On a essayé, par la porte d'en arrière, de désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse sans faire aucune consultation et, devant le tollé des personnes âgées, le gouvernement a été obligé de reculer.

Je ne voudrais pas que ce projet de loi C-76 fasse l'objet d'un autre recul inutile de la part du gouvernement conservateur parce que, à mon avis, monsieur le Président, le ministre des Transports, en déposant ce projet de loi, n'a pas consulté la population. Et le fait de donner ainsi pleins pouvoirs à cinq commissaires du havre de Toronto de décider si oui ou non il y aura des aéronefs à réaction qui pourront atterrir à cet aéroport est une mauvaise décision. Si la consultation avait eu lieu antérieurement, je suis certain que le libellé du projet de loi ne serait pas ce qu'il est présentement. J'estime donc que ce projet de loi, loin d'être passé à toute vapeur et en vitesse, devrait faire l'objet d'études méticuleuses et de séances publiques d'information.

Je crois que le comité qui sera chargé de l'étude de ce projet de loi, lorsque ce dernier aura été approuvé en deuxième lecture, se devra de tenir des séances publiques d'information sur le projet de loi à Toronto. Je crois qu'il est impensable que ce gouvernement, qui se veut un gouvernement de consultation, fasse fi des doléances de la population ontarienne, de groupes qui sont intéressés au développement des îles de Toronto, et que divers organismes qui ont à cœur la quiétude et la qualité de vie des citoyens de Toronto ne soient pas entendus et soient privés de leur droit de parole et d'expression à l'occasion de l'étude de ce projet de loi.

Je dis donc, monsieur le Président, que ce projet de loi me paraît inquiétant. Si c'est le premier d'une série de gestes du

ministre des Transports qui veut abdiquer ses responsabilités dans le domaine des établissements aéroportuaires au Canada, si c'est le premier d'une série de gestes semblables qui sont posés par le ministre des Transports et que, aujourd'hui, il s'agit de l'aéroport des îles de Toronto et que, demain, il s'agira de l'aéroport d'une ville des provinces Maritimes et que, après-demain, il s'agira de l'aéroport d'une ville du Québec et que, le surlendemain, il s'agira de l'aéroport d'une municipalité de l'Ouest canadien, je pense que nous ne pouvons pas permettre au ministre des Transports d'abdiquer ainsi, à la pièce, ses responsabilités. A mon avis, il serait impératif que le ministre s'adresse à la Chambre dans une déclaration ministérielle ou devant le Comité des transports pour nous faire connaître clairement sa position concernant les aéroports canadiens.

Nous savons que le ministre veut économiser de l'argent, nous savons que le ministre espère passer l'administration de plusieurs aéroports à des autorités municipales ou à des entreprises privées, mais nous ne savons pas quand et sous quelle forme et, surtout, quelle est la liste de ces aéroports dont le ministère des Transports veut se départir. Je crois que cela est inacceptable. Nous devons savoir où nous nous en allons et nous ne pouvons pas accepter que le ministre vienne à la petite semaine, en toute vitesse, le vendredi après-midi, nous présenter un projet de loi et nous demander de l'approuver sans savoir ce qui va arriver la semaine prochaine et quel sera l'autre aéroport qui sera ainsi donné à des étrangers. Et je dis des étrangers parce que le gouvernement du Canada a une responsabilité importante dans le domaine des transports au Canada. Et, comme mon collègue du Nouveau parti démocratique le disait tout à l'heure, je demande: Comment cette politique s'insère-t-elle par rapport à la politique du transport ferroviaire?

• (1440)

Il y a quelque temps le ministre des Transports nous a dit qu'il voulait dépenser des sommes considérables pour aider le transport par trains dans les grands centres du Canada. Est-ce que le fait de permettre une exploitation privilégiés de l'aéroport des îles de Toronto ne viendra pas, justement, en concurrence directe avec la compagnie VIA Rail qui a l'intention de rentabilisier ses opérations entre Windsor et Toronto et Toronto et Montréal? Est-ce que le gouvernement sait vraiment où il s'en va?

Je pose la question, monsieur le Président, parce que je crois que le ministre des Transports se doit de nous éclairer à ce sujet. Nous voulons savoir exactement s'il y a un plan d'ensemble, s'il y a un plan directeur au ministère des Transports, ou bien si ce sont des impulsions du moment et des politiques faites à la petite semaine et, surtout, en toute vitesse le vendredi après-midi pour nous faire approuver un projet de loi que je trouve bien dangereux.

M. le vice-président: Questions et commentaires? Je donne maintenant la parole à l'honorable député de Restigouche (M. Girard).

M. Albert Girard (Restigouche): Sur la même question, monsieur le Président. Est-ce que l'honorable député de Papineau (M. Ouellet) parle des mêmes inquiétudes que les gens de Toronto ont exprimées lorsque le parti libéral ne s'est pas fait de souci sur l'inquiétude des gens de Pickering qui, eux, ont eu aussi les mêmes soucis alors que votre parti a, quand même, construit l'aéroport?

M. Ouellet: Monsieur le Président, j'espère que la réponse très positive que le gouvernement précédent avait donnée à ces citoyens sera suivie par le gouvernement conservateur actuel. Parce que l'honorable député devrait savoir qu'il n'y a pas eu de construction d'aéroport à Pickering . . . Que l'aéroport de Pickering n'existe pas! Justement, notre gouvernement avait consulté et, après consultations, avait décidé de suivre les recommandations de la population et de ne pas construire d'aéroport à Pickering.

Alors, j'espère que les gens de Toronto qui s'inquiètent de permettre à des avions, à des «jets» d'aller atterrir au cœur de la ville de Toronto, seront entendus par le gouvernement conservateur.

[*Traduction*]

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je saisis avec plaisir cette occasion d'intervenir dans le débat sur un projet de loi qui aurait pour effet d'établir dans les îles de Toronto un type d'aéroport différent de celui qui existe à l'heure actuelle.

[*Français*]

Je parlerai principalement des problèmes de la ville de Toronto parce que je pense que les honorables députés ne connaissent pas la situation de Toronto.

[*Traduction*]

Le fait est que ce terrain aéroportuaire fait l'objet de débats à Toronto depuis de nombreuses années. La question a été débattue surtout entre le conseil de ville de Toronto et la commission du port.

Depuis longtemps, la commission du port est théoriquement chargée de l'administration du port. Elle abandonne peu à peu cette activité, car pour une raison quelconque, le port semble être en train de disparaître, et elle se transforme petit à petit en agence immobilière. Au fur et à mesure que des nouveaux immeubles se construisent à Toronto, on dispose de déblais peu coûteux dont la commission se sert pour remplir les berges du lac et vendre les nouveaux terrains qu'ils ont pu créer ainsi à bon compte. La commission délaisse les activités relatives à la navigation, ou du moins les compagnies de navigation délaissent Toronto, mais elle ne semble pas s'inquiéter de savoir si l'utilisation qu'elle fait des anciens terrains et des nouveaux qu'elle a créés correspond aux désirs des Torontois.

Au fil des années, les débats à propos des comptes de la commission du port ont été nombreux entre le conseil municipal de Toronto, qui désignait quelques-uns des commissaires, et l'ensemble de cette commission. Les commissaires se plaignaient sans cesse que l'aéroport était déficitaire. Cet aéroport avait été conçu principalement à des fins récréatives et occasionnellement commerciales, et ne devait pas servir à un service commercial régulier. Des centaines de milliers d'avions ont utilisé cet aréoport, surtout des avions de tourisme et de petits avions commerciaux.

Quand la Commission s'est plainte de perdre de l'argent et a annoncé qu'elle avait besoin de s'étendre pour rétablir la situation, elle n'a jamais accepté de divulguer ses comptes. Le conseil municipal n'a jamais pu savoir pourquoi la Commission du havre de Toronto perdait sans arrêt de l'argent alors qu'elle

s'occupait de ventes immobilières en même temps que de transport.

Il y a d'autres conflits au sujet de cette zone. Il y a eu des conflits concernant les îles de Toronto elles-mêmes. A une époque, on a décidé de faire déguerpir tous les résidents de ces îles et on en a éjecté la plupart. On a créé un grand parc régional, et laissé intactes de vastes étendues de terre et d'eau. Il y a donc là des marais où, comme on l'a déjà dit, nichent régulièrement des oiseaux, et où les oiseaux migrateurs font régulièrement étape. Il y a sur l'île une école qui accueille des élèves des classes de Toronto pour des stages d'une semaine au cours desquels ils étudient des phénomènes naturels qu'ils ne pourraient jamais étudier dans une autre école de la ville.

Les habitants de Toronto s'intéressent de très près à ce parc. Quand on s'est aperçu qu'il était suffisamment grand pour répondre aux besoins des habitants du grand Toronto qui voulaient l'utiliser, le ville de Toronto est intervenue pour interrompre la démolition des maisons parce qu'on s'était aperçu qu'il était préférable que quelques centaines de personnes vivent à proximité du parc. Le secteur compte une île ainsi qu'un parc.

De l'autre côté de l'eau, sur le continent, quand la Commission du havre s'est établie à l'extrémité est du port où se trouve un parc de conteneurs, elle a libéré les terrains situés le long de la rive pour la construction de logements et de commerces ainsi qu'à divers autres usages autres que l'industrie lourde. Cette dernière est progressivement éliminée de la partie centrale du rivage. En fait, plusieurs immeubles résidentiels ont déjà été construits en bordure du lac et l'on compte en ériger bien d'autres. Il est également question de construire des immeubles à des fins récréatives, commerciales, de même que pour des industries très légères.

Le conseil municipal a planifié avec beaucoup de soin la construction des logements et des autres installations afin d'assurer un bon équilibre. Le conseil municipal veut être certain que les familles qui désirent vivre dans ce secteur pourront s'y loger. Le ministre du Travail actuel (M. McKnight), qui est aussi chargé du logement, trouve ridicule de construire des logements familiaux sur le bord de l'eau, car le terrain y coûte trop cher. Le conseil municipal estime toutefois que tout le monde doit pouvoir accéder au bord du lac. Il estime qu'il faudrait ménager plusieurs accès et que les célibataires, comme les familles, devraient pouvoir résider à cet endroit, quels que soient leur revenu et leur mode de vie. L'expérience a démontré que ce genre de formule convient très bien à une ville comme Toronto.

La commission du havre a longuement discuté avec le conseil municipal des plans d'aménagement de ce dernier. Il y a eu également des négociations avec l'ancien gouvernement fédéral qui avait d'autres projets pour le bord du lac. Il voulait en faire un quartier beaucoup plus huppé, réservé aux commerces et aux habitations de luxe. Le conseil municipal de Toronto fait pression afin de conserver sur son territoire les terrains du bord de l'eau, y compris l'île et l'aéroport des îles de Toronto. C'est pourquoi il est si décevant de constater qu'on a glissé en douce le projet de loi C-76, sans donner plus d'avis qu'il ne fallait et sans avoir consulté le conseil.

• (1450)

Quand j'ai soulevé la question ces jours derniers avec un conseiller municipal du quartier nº 9 de Beaches qui s'intéresse de près à cette affaire depuis 12 ou 13 ans, j'ai appris que le conseil municipal de Toronto et le service d'urbanisme n'avaient aucunement été informés de ce projet de loi. Autant pour les consultations que le gouvernement conservateur promettait l'an dernier. Celui-ci continue sans raison à nous inonder de paperasse qui ne donne aucun renseignement. Mais, quand il y a quelque chose à dire, comme c'est le cas pour un projet de loi qui entraînera des changements fondamentaux aux aéroports de Toronto, pas un mot, pas le moindre préavis. Les membres du conseil municipal de Toronto ou du service de planification de la ville n'ont jamais été invités à donner leur avis sur ce projet de loi pendant sa préparation. On ne leur a pas demandé non plus de participer au débat.

J'appuie sans réserve la proposition des trois députés précédents, voulant que la question soit renvoyée non seulement au comité, mais aussi que le comité ait le droit de tenir des audiences à Toronto. C'est là que se feront sentir les conséquences, positives ou négatives.

Bien entendu, il est toujours possible de démontrer, à ceux qui ont l'occasion, les loisirs et les moyens de voyager, les avantages d'un aéroport. Ce qu'il faut rappeler, et le conseil municipal de Toronto l'a fait à plusieurs reprises, c'est qu'il y a aussi des inconvénients. Par exemple, si on permet aux avions à réaction d'atterrir comme c'est prévu tacitement dans le projet de loi, le bruit sera étourdissant aux alentours. Sans compter l'accroissement de la circulation, en surface, des personnes et des marchandises, aux abords de l'île. Les rues Front, York, University et Spadina seront encombrées. La mise en place d'infrastructures nécessitera de longs travaux et sans doute faudra-t-il construire un nouveau pont, creuser un tunnel, et c'en sera fait de la tranquillité relative de l'île. On parle même d'aménager un système de transport rapide et léger le long du lac jusqu'à Spadina. Beaucoup de gens s'opposent à ce projet. Mais cela fait peut-être partie des plans de quelqu'un qui veut faire atterrir des avions à réaction, et cette idée chemine à rebours dans le projet de loi. On y dit que les commissaires pourront voter des règlements interdisant les avions à réactions et autres aéronefs bruyants. S'ils n'en font rien, les réacteurs et autres appareils bruyants se poseront sur cet aéroport malgré l'entente qui a été conclue à ce sujet entre le conseil municipal, le gouvernement fédéral précédent et les commissaires du port de Toronto. Je reviendrai plus tard sur l'entente en question.

Outre les embouteillages et le bruit, des pressions s'exerceront pour empêcher la construction résidentielle, voire pour démolir les habitations qui existent déjà sur le littoral ou dans l'île. Certains prétendront que les réacteurs ont besoin d'espace pour atterrir et qu'il faudra faire déménager les gens. Ce serait littéralement trahir l'esprit de cette entente qui a été négociée il y a quatre ans entre le gouvernement du Canada, la commission du port, qui relève du fédéral, et le conseil municipal de Toronto.

En ce qui concerne les options proposées pour l'aéroport, bien des gens, notamment des résidents de Toronto et des représentants du conseil municipal, ont signalé que l'on a besoin des fonds consacrés à la modernisation de l'aéroport, surtout pour le rendre accessible aux avions à réaction, pour rénover le réseau ferroviaire qui s'étend à l'est, à l'ouest et au nord de Toronto. Les tarifs ferroviaires sont considérablement inférieurs aux tarifs aériens. Au demeurant, entre Toronto et Montréal, les trains les plus rapides ne mettent guère plus de temps que l'ADAC. Bien entendu, entre Toronto et Ottawa, c'est une autre histoire, puisque le train ne va pas toujours jusqu'au bout, mais qu'il s'arrête parfois à Kingston.

Ce que veulent les habitants de Toronto, c'est un service ferroviaire bon marché et efficace, que l'on pourra leur offrir si les fonds ne sont pas détournés vers un aéroport qui, de par sa nature même, coûtera plus cher que le chemin de fer et qui servira uniquement à quelques privilégiés qui voyagent pour affaires ou pour le plaisir.

Le greffier du comité permanent des transports a reçu une lettre de Dale Martin, l'un des échevins de la section 6, où se trouve cet aéroport. M. Martin s'inquiète vivement à l'idée que ce projet de loi puisse être adopté. Voici ce qu'il déclare entre autres dans sa lettre:

> Comme vous le savez sans doute, la question des lignes commerciales et des avions à réaction qui doivent desservir l'aéroport des îles de Toronto est très controversée. Il y a eu de vives discussions, tant au conseil municipal qu'entre ce dernier et les commissaires du havre de Toronto, sur ces deux points. La proposition visant à confier la réglementation et l'exploitation de l'aéroport des îles à la Commission du havre de Toronto est inquiétante, étant donné que cette dernière a convenu officiellement d'autoriser les avions à réaction à utiliser l'aéroport des îles.

Il fait remarquer dans sa lettre que le nouveau mode de nomination des commissaires contribuera à affaiblir le sens des responsabilités des membres de la Commission du havre envers le Conseil municipal de Toronto. Il conclut sa lettre ainsi:

> Je recommanderais donc humblement que le comité tienne des audiences publiques sur ces deux questions, de préférence à Toronto, avant de se prononcer sur les propositions.

L'échevin Martin veut bien sûr parler du comité permanent des transports qui, en fait, ne tiendra pas ces audiences. Nous avons maintenant un double système de comités, ce qui occasionne deux fois plus de réunions. Il ne fait aucun doute que les réunions que souhaite l'échevin Martin sont celles que tiendra le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi dont nous sommes saisis. Il insiste pour que ces réunions aient lieu à Toronto afin que les membres du conseil municipal, les représentants d'autres municipalités que cette affaire de l'aéroport intéresse, le grand public, les groupes d'utilisateurs de modes de transport autres qu'aérien, les habitants de l'île et de la terre ferme, et les représentants des industries de loisirs dans la région du port de Toronto et des îles de Toronto aient la possibilité de faire part au comité de leurs préoccupations dans l'espoir que l'entente conclue après de fort laborieuses négociations entre le conseil municipal, le gouvernement et sa commission portuaire ne soit pas supplantée par un projet de loi rédigé à la hâte et insuffisamment étudié par les députés qui l'adopteront.

Je sais d'expérience, et d'autres députés ont sans doute fait la même expérience que moi, que le nouveau système de comité pose des problèmes. En fait, chaque comité a été divisé en deux. Apparemment, chaque groupe doit se réunir autant de fois que le comité précédent. Autrement dit, la tâche est pratiquement doublée. Dans certains cas, les témoins qui comparaissent devant un comité donné jugeront nécessaire de comparaître aussi devant l'autre moitié de ce comité, en raison de la différence des sujets qui y sont abordés. La même chose se passera peut-être au comité des transports, je ne sais pas. Il aurait sans doute été beaucoup plus sensé de demander au comité des transports, avant que le projet de loi ne soit déposé, d'organiser une réunion à Toronto pour entendre la population de Toronto au sujet de cet aéroport qui grandit en plein cœur de la vie métropolitaine. Si cela avait été fait, je pense que le projet de loi C-76 aurait été beaucoup mieux réfléchi. Au lieu de dire que les commissaires pourront interdire absolument par voie de règlement les avions à réaction, il aurait mieux valu, je pense, dire: «Il n'y aura pas d'avions à réaction». Au lieu d'interdire les bruits excessifs par voie de règlement, on aurait peut-être pu fixer une sorte de norme à cet égard, comme le député de Davenport (M. Caccia) l'a déjà dit. La municipalité de Toronto a à son service des ingénieurs qui sont bien au fait des prescriptions à imposer dans une ville moderne en matière de bruit. Ils veillent à ce que le niveau de bruit ne soit pas intolérable, sans pour autant gêner l'activité nécessaire de la ville. Ils s'y connaissent en fait de bruit à Toronto.

● (1500)

Peut-être le ministère des Transports s'y connaît-il également en matière de bruit. En tout cas, on aurait dû s'entendre avant de présenter le projet de loi au Parlement sur la façon de parer au bruit. Je signalerai également qu'on a procédé d'une façon inhabituelle avec ce projet de loi. On l'a glissé sans préavis, presque comme s'il devait recevoir la première lecture la semaine dernière avant d'avoir été imprimé. Les députés n'en avaient pas le texte lorsque la première lecture a été demandée. La municipalité que ce projet de loi va toucher considérablement d'une façon ou d'une autre n'a pas du tout été informée. On ignore s'il pourra y avoir un débat. Il se peut que le comité n'accorde que quelques jours à la municipalité pour étudier cette mesure. C'est ainsi que ce comité fonctionne, je sais. Il veut que toute l'affaire soit expédiée en deux semaines. Le conseil municipal ou le service d'urbanisme n'auront donc pas la chance de réagir convenablement. Je demande non seulement que le projet de loi soit renvoyé au comité, mais encore que ce dernier tienne des audiences à Toronto à un moment opportun de telle sorte que le conseil municipal puisse s'y préparer. Il faudrait prévoir suffisamment de temps pour que le ministre des Transports (M. Mazankowski) nous renseigne sur les dispositions imprécises et que nous puissions ainsi juger assez bien des conséquences de cette mesure sur les 600,000 habitants des banlieues de Toronto et les deux millions de Torontois. Que les députés qui ne sont pas de cette région s'imaginent ce qu'il en serait si les collectivités qu'ils représentent étaient en cause. Je les prie de croire que Toronto a besoin de temps pour réfléchir à la question.

M. Belsher: Monsieur le Président, le député a prétendu dans son discours ne pas avoir été au courant de l'accord mais, ensuite, il a fait état d'une lettre écrite par le conseil à propos de l'aéroport des îles de Toronto. Je suis curieux de savoir sur quoi il s'appuyait.

Il me semble que le règlement anti-bruit prévu dans le projet de loi devrait dissiper ses préoccupations. D'autre part, il est entendu que l'atterrissage d'aéronefs à réaction sera interdit. Que je sache, l'accord interdit également la construction de ponts et de tunnels. Cette interdiction est déjà prévue dans l'accord, lequel constitue un document public. Il n'y a donc rien d'occulte, ainsi que le député voudrait l'insinuer.

En ce qui concerne les nominations, la ville de Toronto pourra nommer trois des cinq membres de la commission. Ils ne seront pas nommés par l'exécutif du conseil municipal, mais par un vote majoritaire de l'ensemble du conseil, conformément aux pratiques utilisées dans le cas des autres commissions. Le conseil est donc protégé. Nous sommes parvenus à cet arrangement après des discussions avec la ville de Toronto et la commission. Ce n'est pas une décision unilatérale comme le député voudrait nous le faire croire.

Voilà ce que je voulais dire. Je me demande si le député désire faire des observations ou en rester là.

M. Heap: Monsieur le Président, voilà des remarques forts pertinentes dont nous reparlerons lors des audiences à Toronto. Nous ne savons pas avec précision si l'accord sera remplacé par cette mesure législative. J'ai essayé de me renseigner à propos des effets de cette mesure législative sur l'accord, mais je n'ai pas obtenu, ici ou à Toronto, de réponse claire sur ce qui arrivera une fois la loi adoptée.

En ce qui concerne la nomination des commissaires, le député n'a pas tout à fait raison lorsqu'il dit qu'ils sont nommés par l'exécutif du conseil. En vertu du système actuel, ils sont nommés par l'exécutif, mais la nomination doit être validée par un vote à la majorité des deux tiers. Autrement dit, personne ne devient commissaire à moins d'avoir la confiance des deux tiers du conseil. Par conséquent, l'appui aux commissaires se trouvera réduit à la majorité simple, ce qui pourrait amener les commissaires du havre de Toronto à réclamer une renégociation de l'accord, de façon à permettre des travaux de drainage ou la construction d'un tunnel ou encore à pouvoir autoriser les avions à réaction.

Les nouveaux pouvoirs d'expropriation accordés à la Commission lui permettront d'exercer des pressions sur les autorités locales, sur le conseil municipal ou sur d'autres organismes, publics ou privés, pour obtenir tout ce qu'elle voudra au sujet de l'aéroport. Je pense que le conseil n'y avait pas encore songé puisqu'une demande que j'ai faite à ce sujet ne m'a rien appris. Je sais qu'il en a été question au comité des transports il y a bien des années, mais je ne pense pas que les modalités du projet de loi aient été présentées aux conseillers municipaux de Toronto.

M. Friesen: Monsieur le Président, vu que la chose le préoccupe, je me demande si le député de Spadina (M. Heap) est au courant des niveaux sonores créés par les réacteurs des avions? Sait-il que depuis quelques années, on a fait de gros progrès et que certains avions, tels le Challenger et d'autres avions de ce type, font beaucoup moins de bruit qu'il ne s'imagine. Ce bruit serait inférieur au seuil de tolérance. Le député a sans doute raison de se préoccuper des niveaux sonores, mais s'il fait la part des choses, ne se rend-il pas compte que ce n'est pas la chose la plus inquiétante?

Par ailleurs, si Toronto demande qu'on insère cette disposition, ne croit-il pas que la ville a droit aux services qu'elle réclame? Pouvons-nous passer outre aux désirs de Toronto?

M. Heap: Il n'a pas été prouvé que Toronto réclame l'adoption de la présente mesure. Il ne s'agit pas de déterminer si Toronto doit recevoir ce qu'elle demande, il faut plutôt se demander si on doit donner à Toronto ce qu'un petit groupe d'intéressés réclament.

Pour ce qui est du bruit, il est vrai que certains appareils ont été rendus relativement moins bruyants, et qu'ils le seront encore davantage à l'avenir. Cela ne prouve pas qu'ils seront les seuls à desservir l'aéroport de Toronto. Les objections soulevées contre les avions à réaction reposent non seulement sur la question du bruit, mais également sur la place que prendront les nouvelles installations qui devront être construites, ainsi que sur les importants volumes de passagers et de marchandises qui devront être acheminés pour justifier cette dépense. La question du bruit n'est qu'un aspect.

• (1510)

Si le député est certain que les avions à réaction ne posent plus de problème pour un quartier résidentiel, il va peut-être en recevoir dans son jardin et je l'invite à venir à Toronto pour expliquer aux résidents quels avantages leur procurera un aéroport de cette envergure dans leur voisinage.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de ce projet de loi. J'ai été inspiré par le député de Davenport (M. Caccia) qui nous a présenté ses arguments avec conviction il y a quelques instants.

Personne ne niera qu'une audience publique s'impose à Toronto pour examiner cette demande, étant donné les inquiétudes qu'elle suscite. Si personne ne s'inquiète, qu'y a-t-il de mal à tenir des audiences publiques? Le gouvernement du Canada ne devrait pas avoir peur de consulter les gens au sujet de ce projet de loi. Il ne craint certainement pas les écologistes qui comparaîtront sans doute devant le comité et qui parleront des oiseaux migrateurs—il a déjà abandonné ces oiseaux par ses coupures au ministère de l'Environnement. Le gouvernement du Canada ne craint certainement pas ce genre de critique.

Ce projet de loi et les mesures que va prendre le gouvernement, monsieur le Président, suscitent des inquiétudes évidentes. Je m'inquiète au sujet de la politique du gouvernement touchant les aéroports canadiens. Le paragraphe 3(1) du projet de loi, intitulé «Pouvoirs et juridiction» est très intéressant. Le voici:

Aéroport des Îles de Toronto

Les commissaires peuvent exploiter l'aéroport pour leur compte et à leurs frais; en cas d'accord conclu à cet effet entre eux et le gouvernement du Canada, ils peuvent l'exploiter pour le compte et aux frais de celui-ci, pendant la période et aux conditions prévues dans l'accord.

Au paragraphe 3(2), on peut lire ceci:

Le paragraphe (1) n'a pas pour effet d'empêcher le gouvernement du Canada de prêter aux commissaires une aide financière ou autre pour l'exploitation de l'aéroport, qu'il existe ou non entre eux un accord visé à ce paragraphe.

Cet article deviendra peut-être courant dans la politique future du gouvernement actuel. Nous en avons entendu parler par le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) pendant la période des questions. Le ministre des Transports (M. Mazankowski), qui est le parrain de ce projet de loi, a admis que des consultations étaient en cours qui influeraient sur la politique du gouvernement concernant l'exploitation et le financement des aéroports par d'autres personnes. Il n'est pas difficile de voir que le gouvernement invoquera plus tard ces deux articles pour adopter une ligne de conduite lui permettant de se libérer de l'exploitation de ces petits aéroports. Il ira peut-être plus loin encore, mais le public y verra une tentative de sa part de se décharger de ses responsabilités financières sur les municipalités ou les commissions locales pour réaliser des économies. Autrement dit, le public se rend compte qu'il est impossible d'exploiter un aéroport à Deer Lake ou ailleurs en Colombie-Britannique aussi bien que le ministère des Transports sans qu'il en coûte beaucoup plus. Le ministre ne peut quand même pas gagner sur les deux tableaux.

Le ministre est en train de faire deux poids deux mesures à l'endroit des municipalités. Il dit, d'une part, que les conseils ou les autorités locales assumeront les frais d'exploitation de l'aéroport tout en protégeant ses arrières dans le paragraphe que voici:

. . . n'a pas pour effet d'empêcher le gouvernement du Canada de prêter aux commissaires une aide financière ou autre pour l'exploitation de l'aéroport . . .

Le gouvernement ne s'engage donc pas carrément à débloquer des fonds sur-le-champ en ce qui concerne les immeubles aéroportuaires. Mais voilà que le ministre s'empresse, par contre, d'imposer un droit sur les recettes d'exploitation de cet aéroport. Les transporteurs en provenance du Pacifique, de l'Atlantique ou de l'hémisphère nord en général, devront payer un droit pour l'utilisation de la tour de contrôle. Ces transporteurs paient, au départ, $65 pour communiquer avec les services de contrôle aérien et ainsi de suite. Autrement dit, le ministre affirme que ces recettes continueront d'être versées dans le Fonds du revenu consolidé, qu'elles ne doivent pas être imputées au compte d'exploitation de l'aéroport concerné. Les autorités aéroportuaires percevront toujours des droits d'atterrissage, mais non pas une partie des redevances que le gouvernement touche tous les jours. Nous n'avons qu'à penser aux litiges à ce sujet qui ont abouti devant la Cour suprême du Canada. Au cours des cinq, six ou sept dernières années, certains transporteurs aériens des États-Unis n'avaient pas du tout utilisé nos installations puisqu'ils n'avaient pas atterri, mais le gouvernement du Canada leur avait imposé quand même un droit pour avoir établi un premier contact radio avec les autorités canadiennes. Ces transporteurs, qui volaient pour la plupart dans l'espace aérien des États-Unis, ont alors soutenu qu'ils ne devaient pas vraiment cet argent au gouvernement du Canada. Qu'on me reprenne si je me trompe, mais je crois que c'était la Trans World Airlines—j'en suis en fait certain quant à celle-là—et deux autres compagnies aériennes américaines également qui devaient à elles trois quelque 15 millions de dollars au gouvernement du Canada. Il a fallu saisir les tribunaux de cette affaire, et d'après ce que je crois comprendre—et je peux le dire en toute immunité à la Chambre—elles ont fini par payer l'argent qu'elles devaient au gouvernement et au peuple canadiens. Je crois qu'elles ont payé ce montant, mais elles devaient sûrement 15 ou 16 millions de dollars. Lorsqu'un transporteur aérien étranger entre pour la première fois en contact avec un contrôleur aérien ou un opérateur radio d'un petit aéroport, ce dernier perçoit $65 pour le compte du gouvernement et des contribuables canadiens. L'opérateur radio perçoit $45 pour les Canadiens. Il est incroyable que la note des trois compagnies aériennes américaines ait pu atteindre 15 millions de dollars en l'espace de quatre ans et qu'il ait fallu recourir aux tribunaux pour se faire payer.

• (1520)

Le ministre des Transports a l'intention de transférer le contrôle des aéroports aux commissions locales de réglementation au Canada et aux municipalités. Il ajoute cependant que le gouvernement ne tiendra pas compte des recettes provenant des contrôleurs aériens et des opérateurs radio et ne laissera que les droits d'atterrissage aux autorités locales. C'est parce que l'argent est versé au Fonds du revenu consolidé du gouvernement du Canada.

C'est absolument affreux. En fait, je ferai remarquer au député de Moncton (M. Cochrane) pour sa gouverne que lorsqu'on examine les écritures inscrites au Fonds du revenu consolidé pour l'aéroport de Moncton, au Nouveau-Brunswick, on constate que les revenus produits sont supérieurs à ce que coûtent ses activités de contrôle du trafic aérien et de radio. La même chose vaut pour les aéroports de Colombie-Britannique, du nord de l'Ontario et du sud du Canada avec lesquels les transporteurs entrent pour la première fois en communication.

Par exemple, lorsqu'on examine les activités des opérateurs de radio marine de Gander, à Terre-Neuve, on se rend compte qu'elles procurent d'énormes revenus. Or le ministre des Transports va transférer à des commissions locales le contrôle de ces aéroports de Moncton, Gander et ailleurs dans le sud de l'Ontario et l'ouest du Canada sans toutefois leur laisser les revenus qu'ils perçoivent grâce à leurs contrôleurs aériens et à leurs opérateurs radio. C'est absolument honteux. En fait, certains aéroports du Canada pourraient fort bien rapporter deux ou trois millions de dollars par année si on tenait compte des sommes versées au Fonds du revenu consolidé.

Quand on examine le budget des dépenses, on peut être porté à croire qu'aucun aéroport national ou local n'est rentable. Or, c'est tout à fait faux. Certains de ces aéroports rapportent beaucoup d'argent quand on tient compte des revenus dont j'ai parlé dans l'exemple que j'ai donné au sujet des contrôleurs aériens et des opérateurs radio. En fait, je n'ai jamais pu comprendre pourquoi les syndicats représentant les opérateurs radio et les contrôleurs aériens n'utilisent pas cet argument lors des négociations, car ils offrent un service qui est en fait profitable pour le gouvernement.

Lorsque ces articles seront utilisés dans d'autres projets de loi présentés à la Chambre visant des aéroports du Canada que le gouvernement entend transférer à des commissions ou à des municipalités, le gouvernement devrait nous dire la vérité et remettre aux aéroports toutes les recettes qui leur reviennent. Auparavant, les habitants de toutes les localités, dont ceux de Toronto, devraient avoir droit à un débat libre et ouvert à l'occasion d'audiences publiques. Nous ne devrions certes pas prendre des mesures auxquelles les gens de ces régions s'opposent.

M. le vice-président: Des questions ou des observations? Le débat.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur le projet de loi C-76. Je dois dire que ce n'est pas sans appréhension que j'interviens après une personne aussi éminente que le député de Gander-Twillingate (M. Baker) qui ne nous a donné qu'un faible aperçu de l'expérience qu'il a accumulée au fil de ans dans le domaine des transports.

Cela dit, je vais essayer d'apporter mon humble contribution à ce débat. Permettez-moi de dire, au départ, qu'à la lecture du projet de loi C-76 on s'aperçoit tout de suite que les îles de Toronto sont aux prises avec un dilemme dans l'immédiat. Le projet de loi C-76, Loi de 1985 sur les commissaires du havre de Toronto, tend à remplacer la loi de 1939 qui visait à modifier la loi de 1911. Dans le titre même du projet de loi, on relève la première et la plus importante difficulté qui se pose aux députés de ce côté-ci—du moins du parti libéral.

On ne précise nulle part qu'il ne s'agit pas simplement de l'avenir d'un petit aérpoport de classe B à Toronto. Ce qui est en jeu, c'est un groupe d'îles qui ont une importance capitale à des fins récréatives pour les gens qui habitent l'une des villes du Canada les plus fortes en densité de population. Pour les Torontois, le projet de loi C-76 n'est pas simplement une mesure qui porte sur la façon dont un aéroport devrait être administré ou qui précise qui doit prendre les décisions au sujet de choses comme le type et le nombre d'appareils permis et la fréquence d'atterrissage. Ils s'inquiètent de cet aspect de la question, mais ils considèrent également ces îles comme le dernier bel endroit où des millions d'habitants d'une ville de béton, d'acier et de verre, où les espaces verts se font de plus en plus rares, peuvent venir se détendre avec leurs enfants.

C'est avec beaucoup de regret que tous les députés de tous les coins du pays vont s'apercevoir qu'il n'y a absolument rien de prévu dans le projet de loi au sujet de la préservation et du respect de l'écologie délicate de la région des îles entourant l'aéroport.

Dire du projet C-76 qu'il est une mesure d'ordre administratif serait la façon la plus indulgente de le décrire. Il est important de temps à autre de mettre à jour les lois qui remontent à 1939 et 1911. Mais il me semble que les conditions ont changé du tout au tout en presque cinquante ans depuis 1939, à fortiori au cours des 75 ans ou presque qui se sont écoulés depuis 1911, et cette réalité doit entrer en ligne de compte. Selon notre parti, si le ministre était le moindrement conscient de l'importance de ces installations pour les Torontois, il consentirait à des réunions publiques dans la ville de Toronto afin que les citoyens puissent exprimer leur opinion avant que ce projet de loi ne soit adopté à la Chambre.

Je ne veux pas retarder l'adoption du projet de loi et je ne prétends pas non plus qu'il n'y ait pas, pour la commission du port, d'autres moyens plus efficaces de fonctionner. Lorsqu'il s'agit toutefois de l'un des derniers espaces verts et de l'un des plus importants terrains de loisir de la ville, on ne peut pas ne pas laisser les Torontois exprimer leur opinion et exiger que ce fragile milieu naturel soit l'objet d'une considération toute spéciale dans le projet de loi et qu'il soit protégé par la loi.

• (1530)

Je suppose que l'un des bienfaits, dans la façon dont l'aéroport a été géré, c'est le fait que cette zone privilégiée au cœur de Toronto a échappé au trafic intense d'avions à réaction dont le vacarme assourdissant a des effets désastreux pour l'environnement. L'absence de ce trafic a été une bonne chose. Nous sommes à une époque de déréglementation, où le ministre des Transports (M. Mazankowski) déclare dans son document sur la liberté des transports que toute entreprise vigoureuse et compétente peut concurrencer sans entrave dans le domaine du transport aérien. C'est la loi qui régira nos transports aériens dès que le ministre aura fait adopter le projet de loi qu'il doit présenter à la Chambre en janvier. Si je ne m'inquiètais pas déjà au sujet du caractère spécial de cet aéroport des îles de Toronto, je serais aujourd'hui terrifié.

Que trouvons-nous dans le projet de loi, monsieur le Président? Un bel exemple de langage équivoque. Nous y trouvons la disposition suivante:

> Dans le cadre de l'article 6, les commissaires peuvent, selon les modalités et aux conditions des règlements pris en vertu de la Loi de 1911 concernant les commissaires du havre de Toronto, prendre des règlements pour la régie et le contrôle de l'aéroport, ainsi que de l'activité des personnes qui y exploitent des aéronefs, notamment en ce qui concerne l'interdiction du décollage ou de l'atterrissage:
>
> *a*) des aéronefs à réaction . . .

Une disposition du projet de loi donne aux commissaires le droit d'interdire par règlement le décollage et l'atterrissage d'avions à réaction dans ce milieu fragile.

Je suis sûr que le député de Gander-Twillingate pèse bien cette question. Mais une disposition qui donne aux commissaires le droit d'interdire le décollage et l'atterrissage d'avions à réaction leur donne en même temps le droit de les permettre. Au lieu d'accorder ouvertement aux commissaires, en cette époque de déréglementation, la permission d'autoriser l'atterrissage ou le décollage à cet aéroport des avions à réaction, chose qu'ils se sont abstenus de faire jusqu'à présent, le gouvernement agit de manière détournée, en accordant aux commissaires l'autorisation d'interdire pareille chose. Nous avons ainsi implicitement une commission qui, par le biais des règlements découlant de l'article 7, peut théoriquement autoriser les avions à réaction à cet aéroport, et violer ainsi ce sanctuaire pour nos oiseaux migrateurs, cet îlot de verdure, ce complexe récréatif, qui est devenu le refuge de ceux qui se soucient du sort de la verte nature et d'une ville entourée de béton armé, d'acier et de verre.

Aéroport des Îles de Toronto

Je viens de Terre-Neuve, monsieur le Président. On ne trouve pas dans ma province beaucoup de béton armé, d'acier, de verre et d'immeubles en hauteur. Nous avons beaucoup d'espaces verts, d'air pur et de forêts et le ciel y est bleu. Nous plaignons constamment les gens qui sont privés de cette verte nature dont on nous a fait don. Je suis particulièrement fâché et exaspéré de voir que les choses que nous tenons pour acquises à Terre-Neuve ne sont même pas respectées dans le projet de loi C-76. C'est dramatique.

Voyons en quoi d'autre ce projet de loi échoue. La mesure reconnaît aux commissaires, sous réserve de l'approbation de la majorité des membres du conseil municipal de Toronto, le pouvoir d'exproprier des terres et des biens immobiliers dans ce secteur fragile sur le plan écologique. Vous trouvez sans doute normal, monsieur le Président, qu'une telle commission ait le pouvoir de procéder à des expropriations. C'est peut-être le cas. Mais on n'a pas prévu la possibilité d'interjeter appel contre de telles décisions. La volonté collective et la voix de six millions de personnes n'auront pas la possibilité de se faire entendre en vertu de la loi sur l'expropriation. Vous devriez lire le projet de loi, monsieur le Président. On n'y a pas prévu la possibilité de faire appel. C'est la raison pour laquelle le député de Davenport (M. Caccia) qui a la réputation d'être le défenseur de l'environnement le plus ardent et le plus authentique—et ces deux termes sont très louangeux—de la Chambre voire du pays, demande, avant de procéder à la dernière lecture de ce projet de loi, de charger un sous-comité du comité permanent des transports de tenir des audiences publiques pour connaître l'opinion des habitants de cette ville. Le ministre et ses collaborateurs devraient participer aux assemblées publiques dans la ville de Toronto.

Je ne pense pas que le message soit passé. Je ne pense pas que le public se rende déjà compte qu'après le mois de janvier, lorsque le ministre présentera le projet de loi, il voudra que le comité des transports étudie le document intitulé «Freedom to Move» en deux mois, ce qui est impossible. Il a fallu 15 mois au ministre et à ses fonctionnaires pour rédiger ce document. Il leur a fallu 15 mois, toutes les ressources de Transports Canada, du gouvernement du Canada, un budget important pour engager des spécialistes, des experts-conseils et des avions à leur disposition pour sillonner le pays. Le ministre nous a pourtant annoncé la semaine dernière qu'il donnera deux mois au comité des transports pour l'étudier. Il veut un rapport pour le 30 novembre. D'après le calendrier que j'ai sous les yeux, nous sommes le 4 octobre. La Chambre n'a même pas encore procédé au renvoi du projet de loi au comité.

Nous n'avons même pas commencé à examiner les conséquences de la déréglementation et pourtant, nous sommes censés présenter un rapport d'ici le 30 novembre. On nous pousse pour une raison ou une autre. Je suppose que lorsque les Canadiens se rendront vraiment compte que les mesures de déréglementation du ministre poussent le principe de la libre-entreprise à son extrême, nous assisterons à un tollé de protestations d'un bout à l'autre du pays. Les Canadiens savent que nous ne sommes pas une filiale des États-Unis et que ce qui marche aux États-Unis ne marche pas nécessairement au Canada. Les Canadiens savent que nous formons un pays de 25 millions d'habitants répartis sur un immense et magnifique territoire, et que l'on ne peut pas imposer une formule américaine en espérant parvenir à résoudre un problème canadien.

Aux État-Unis, depuis la déréglementation, 350 agglomérations ont moins de services aériens, 105 n'ont plus de service du tout. Par ailleurs, des zones fragiles sur le plan écologique, analogues à celle de l'aéroport des îles de Toronto, ont été changées à jamais; les sociétés essayeront d'agrandir les installations de l'aéroport des îles de Toronto et elles essayeront de faire atterrir des avions à réaction en plein milieu de cette zone fragile à cause des pressions qui se manifestent dans le secteur de l'aviation à la suite de la déréglementation—notez bien les termes que j'emploie.

Tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, qu'ils soient de la Colombie-Britannique ou du Cap-Saint-Georges, de la pointe de la péninsule de Port au Port, sur la côte ouest de Terre-Neuve, ou de la circonscription du député d'en face, de Burin-Saint-Georges, où se trouve la fameuse et belle agglomération de Rose Blanche, ou de Port aux Basques, Grey River, François ou Ramea, doivent se faire entendre pour éviter qu'un gouvernement insensible à l'attachement que les Torontois ont toujours manifesté à l'égard de ce paradis écologique, situé pratiquement au cœur de la plus grande ville du Canada, ne viole un territoire que donne du caractère à cette ville et qui constitue un de nos joyaux.

• (1540)

Il n'est un secret pour personne que de nombreux Terre-Neuviens ont dû se résoudre, au cours des années, à quitter leur province natale pour consacrer leurs talents au développement de Toronto. Malgré leur répugnance à quitter Terre-Neuve et à faire profiter de leurs connaissances la grande province de l'Ontario et surtout la grande ville de Toronto, ils ont parfois dû s'y résigner. Cette ville ne serait peut-être pas aussi prestigieuse sans l'apport des Terre-Neuviens. J'ai eu le plaisir de parler avec certains de mes concitoyens de Terre-Neuve qui résident à Toronto. Ils ont beaucoup apporté à la ville et à la province. Lorsque je leur ai demandé comment ils arrivaient à survivre dans cette jungle de béton ou comment ils faisaient pour garder toute leur raison loin de la mer et de l'air au large, tous, sans exception, m'ont répondu: «Je me promène le long des rives des îles de Toronto pour trouver un peu de paix et de solitude dans cet endroit du centre-ville où la nature continue à régner au milieu de la jungle moderne; c'est ce qui m'aide à ne pas perdre la raison».

C'est en me souvenant de ces conversations que j'ai décidé de prendre la parole en ce vendredi après-midi pour exhorter le ministre et le supplier de donner aux citoyens de Toronto, y compris aux Terre-Neuviens expatriés, l'occasion de se faire entendre avant que la Chambre ne procède à la dernière lecture de ce projet de loi.

Des voix: Bravo!

M. Hicks: Monsieur le Président, je voudrais en profiter pour remercier le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) d'avoir fait cette mise au point au sujet de la ville reine. Tout à l'heure, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a tenu des propos acerbes, regrettables et diffamatoires au sujet de cette ville. Je n'ai pas eu l'occasion de les relever, car nous ne pouvions pas poser de questions ou faire d'observations. Le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe a toutefois redressé la situation en utilisant le mot «sacro-saint». Je n'en espérais pas tant, mais je l'apprécie vivement. Il a également parlé de «la merveilleuse ville de Toronto»

et de «la grande province de l'Ontario». Encore une fois, je l'en remercie.

Je suis né à Toronto et c'est là que j'ai été élevé. Je suis très fier de cette ville. C'est la ville la plus merveilleuse et la plus sûre d'Amérique du Nord. Je suis très reconnaissant au député de se soucier ainsi du sort des citoyens de Toronto, y compris des Terre-Neuviens transplantés. Je ne pense pas que leurs intérêts seront compromis, car ce projet de loi a été formulé avec beaucoup de soin. Si les oiseaux de l'île et les citoyens de Toronto devaient en souffrir, nous n'aurions jamais présenté ce projet de loi.

M. Tobin: Monsieur le Président, je n'ai malheureusement pas entendu les dernières paroles du député. J'ignore s'il a posé une question à la fin de ses remarques, car j'ai été distrait quelques instants. Quoi qu'il en soit, s'il y avait le moindre doute dans son esprit, le parti libéral a toujours cru en la ville de Toronto. C'est pourquoi notre parti a tellement fait, au cours des années, pour favoriser sa croissance.

Notre parti est tourné vers l'avenir. En fait, comme on dit à Terre-Neuve, si vous construisez un quai bien solide, il résistera aux pires tempêtes. Lorsque l'ouragan de la semaine dernière a vu les quais de Terre-Neuve, il a préféré s'en aller de l'autre côté. Nous pouvons dire la même chose de l'attitude des libéraux à l'égard de Toronto. Nous avons travaillé dur pour cette ville. Nous croyons en elle. Nous savons que si elle en a bientôt l'occasion, Toronto nous montrera qu'elle nous fait confiance.

Mme Copps: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député au sujet de la décision du gouvernement d'accepter l'éventualité d'un trafic d'aéronefs à réaction dans l'île de Toronto. On nous a beaucoup parlé à la Chambre de la merveilleuse ville de Toronto. Nous savons aussi combien ses habitants se sont battus pour que l'île de Toronto demeure un havre de paix pour les gens qui veulent s'évader de la ville. Ils sautent dans un traversier pour se plonger dans les festivités de Caribana ou toutes sortes d'activités qui font de Toronto—une banlieue de Hamilton je dois le dire—l'un des hauts lieux de l'Ontario.

Le député s'imagine-t-il que les députés conservateurs de Toronto pensent vraiment qu'il faudrait autoriser le trafic d'avions à réaction à l'aéroport des îles de Toronto sans audience publique, sans connaître la réaction des Torontois, sans même laisser la moindre occasion de donner leur point de vue non seulement aux résidents de cette île qui se bagarrent depuis longtemps pour sauver leur communauté, mais aussi à tous les gens qui s'évadent dans l'île de Toronto l'été, littéralement par centaines de milliers, sinon par millions? Le député pense-t-il qu'il faudrait consulter ces gens-là avant d'autoriser l'accès des avions à réaction à cette superbe oasis de loisirs que nous avons actuellement à la porte de Toronto?

M. Tobin: Monsieur le Président, je vais me faire un plaisir d'essayer de répondre à cette question, qui est évidemment très délicate. Je ne suis qu'un modeste Terre-Neuvien qui a pris la peine de faire des recherches et de passer des heures à réfléchir aux conséquences de ce projet de loi pour Toronto. Bien que je puisse donner à la députée mon point de vue sur cette question, il me serait très difficile de lui donner celui des députés conservateurs de Toronto.

Mme Copps: Et pour cause, on n'en a pas entendu parler.

M. Tobin: C'est exact. Dans l'intérêt de la solidarité entre les électeurs de Toronto et leurs députés conservateurs, je vais leur faire parvenir un exemplaire de mes remarques. J'espère que cela leur permettra de cerner la question et de saisir tout l'intérêt de cette perle rare de l'environnement canadien. J'espère qu'ils réagiront et qu'ils donneront de la voix. Quand ils auront compris ce que veulent leurs électeurs, ils veilleront à faire préserver, protéger et mettre en valeur ce secteur écologique délicat pour le bien des générations futures de Canadiens.

M. Dick: Monsieur le Président, le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) a-t-il déjà atterri à l'aéroport des îles de Toronto?

M. Tobin: Non, monsieur le Président. Il y a de nombreuses expériences rares et profondes que je n'ai pas eu le bonheur de connaître. Entre autres, atterrir à l'aéroport des îles de Toronto. Je réserve cela pour le jour où je traverserai une période de dépression particulièrement sombre et où j'aurais vraiment besoin de me remonter le moral.

M. Dick: Monsieur le Président, je sais bien que le député veut faire traîner le débat sur ce projet de loi jusqu'à 4 heures pour nous empêcher de parler de Canagrex.

M. Gauthier: Non.

M. Dick: Vous voulez qu'on l'adopte tout de suite?

Mme Copps: Vous vous prenez pour qui, le leader à la Chambre?

M. Dick: Parfois; je ne peux pas en dire autant de vous. De toute façon, le député sait-il qu'il y a un bail interdisant l'utilisation d'aéronefs à réaction?

M. Tobin: Oui, monsieur le Président, je le sais. Mais je sais aussi que, Dieu sait pourquoi, les commissaires du havre de Toronto peuvent interdire le décollage ou l'atterrissage des aéronefs à réaction à cet aéroport, en vertu de l'article 7 du projet de loi.

M. Dick: J'entends bien.

M. Tobin: A mon avis, c'est une arme à double tranchant. S'ils ont le pouvoir d'interdire le décollage et l'atterrissage d'aéronefs à réaction, cela signifie implicitement qu'ils ont le pouvoir de l'autoriser. Le projet de loi introduit donc une notion nouvelle, et la question de savoir si cet aéroport va ou non conserver son statut actuel à l'avenir. Quand le contrecoup de la déréglementation commencera à se faire sentir, quand les lignes aériennes commenceront à se livrer une concurrence féroce et quand on réclamera l'autorisation pour les avions à réaction d'emprunter cet aéroport, avec ce nouveau pouvoir et la capacité d'exproprier sans droit d'appel, nous pouvons vous demander si on ne s'empressera pas de réclamer l'expansion de l'aéroport, enlaidissant ainsi l'environnement du centre-ville de Toronto. Nous pouvons nous demander aussi si les lignes aériennes ne tenteront pas d'utiliser des avions à réaction à cet aéroports. Telles sont mes inquiétudes.

Je suis au courant de ce qu'on a fait jusqu'ici à propos de cet aéroport et de l'emplacement en question. A mon avis, les choses ont bien tourné. Que ce soit sous un gouvernement libéral, conservateur ou néo-démocrate cela importe peu, car la Nature n'a pas de parti pris; elle se fiche de ces choses-là. Les oiseaux migrateurs ne votent pas. Si le gouvernement autorise l'expansion de l'aéroport et son accès aux avions à réaction, je me contenterai de dire que ce parti-là, ce n'est pas bon pour les oiseaux.

• (1550)

M. Langdon: Merci, monsieur le Président. Je tiens brièvement à me porter à la défense de mon collègue de Regina-Ouest (M. Benjamin) qui, pour quelqu'un de la Saskatchewan, a fait le plus beau compliment qui soit à Toronto en disant qu'il souhaitait voir la ville transformée en champ de blé. Ce n'est pas une insulte, monsieur le Président. Il aurait bien pu, pour être blessant, reprendre à son compte les propos des gens de Windsor pour qui le premier prix d'un certain concours est un séjour d'une semaine à Toronto, alors que le deuxième prix est un séjour de deux semaines.

Je voudrais cependant terminer ma question laquelle, étant donné que je connais assez peu Terre-Neuve . . .

M. Dick: Heureux homme!

M. Langdon: Je me demande, après les vibrants hommages qu'il a rendus à cette merveilleuse ville de Toronto, si le député pourra retourner vivre en toute sécurité dans sa circonscription.

M. Tobin: Monsieur le Président, parce que les Terre-Neuviens sont les derniers à être entrés dans la Confédération, en 1949, de notre propre volonté, après la tenue de deux référendums, nous ne sommes pas, nous, Canadiens par accident géographique ou historique. Soit dit en toute sincérité, nous le sommes par choix. Parce que nous avons choisi ce pays, sans que l'histoire ou la géographie nous y obligent, parce que nous avons voulu être Canadiens, on ne verra jamais, malgré sa fierté et l'attachement qu'il porte à sa province, à ses concitoyens, à sa culture et à son histoire, un Terre-Neuvien hésiter à proclamer qu'il est fier de ce pays tout entier, des Grands bancs jusqu'à Victoria. Je ne m'inquiète pas de rentrer à Terre-Neuve pour dire à mes concitoyens que j'ai parlé de la fierté que nous éprouvons pour ce magnifique pays et chacune de ses damnées régions.

M. le vice-président: La période des questions et des observations est terminée. Le débat se poursuit.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi me porter à la défense de la municipalité de Toronto, mais pour lancer également un défi, car bien des ministériels savent que le nombre de représentants libéraux a été quelque peu réduit aux dernières élections fédérales. Les députés torontois de notre parti sont au nombre de six, dont certains ont déjà siégé à l'Assemblée législative de l'Ontario. Ils ont aimé vivre à Toronto et continuent à penser beaucoup de bien de cette ville. D'autres de nos collègues, comme le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin), se sont donné la peine, au nom du caucus libéral et sous la direction habile et fort efficace de Charles Caccia, d'examiner le projet de loi à l'étude aujourd'hui, qui concerne l'aéroport des îles de Toronto. Toutefois, je ne parviens pas à comprendre, à moins que des députés gouvernementaux ne veuillent me l'expliquer, à moi et à l'ensemble des Canadiens, où sont passées les douzaines de conservateurs, littéralement, que les Torontois ont élus à la Chambre. Il faudrait connaître leur opinion sur cette importante question. Les voit-on prendre la parole sur une question qui pourrait changer la nature, l'orientation et la qualité de vie mêmes dans les îles de Toronto? Où sont les porte-parole du centre-ville de Toronto? Qui défend les résidents du secteur de ces îles? Je puis dire au leader parlementaire adjoint du gouvernement que j'ai atterri à l'aéroport des îles de Toronto et que j'y ai pris des avions, mais je m'opposerais avec véhémence à ce que l'on autorise des appareils à réaction à y atterrir sans consultation publique et à ce que l'on autorise d'autres expropriations sans aucun recours ni possibilité d'appel pour les citoyens.

Le député de Davenport (M. Caccia) a très bien relaté les problèmes écologiques et la question de la qualité de la vie, mais nous n'avons rien entendu de la part des conservateurs, au nombre d'une douzaine qu'ont élus les Torontois. En fait, la tâche de défendre les intérêts des Torontois est laissée aux députés libéraux de Hamilton, de Terre-Neuve et d'ailleurs au Canada car les députés de Toronto s'abstiennent d'intervenir.

Je peux comprendre pourquoi les députés de Toronto ne voulaient pas parler de l'affaire du thon avarié ni de celle de la Banque Commerciale du Canada. Après tout, leur gouvernement avait accumulé pour un milliard de dollars de gaffes qui allaient coûter très cher aux contribuables canadiens. Pourtant, avec l'aéroport des îles de Toronto, nous tenons sûrement là une question, un projet de loi, un changement dont tous les députés conservateurs de la région de Toronto devraient se préoccuper, mais ils ont été muselés comme d'habitude. Ils restent à l'écart; ils ne peuvent prendre part au débat; ils n'ont rien à dire sur une question d'une urgente et extrême importance pour les Torontois. Cette tâche nous incombe donc à nous, et à moi-même qui représente la ville de Hamilton. Je ne plaisantais pas en disant que Toronto était une banlieue de Hamilton. Notre équipe de football est meilleure. Elle va réussir à se classer pour la Coupe Grey. On ne peut malheureusement pas en dire autant pour celle de nos collègues de Toronto. Nous espérons cependant, comme tout le monde ici à la Chambre, que l'équipe de baseball de Toronto réussira à se classer

pour les Séries mondiales. Nous espérons que le chiffre magique de deux sera abaissé au cours de la fin de semaine, monsieur le Président. Toutefois, lorsque se présentent des questions qui entraînent un changement radical de la politique gouvernementale en matière aéroportuaire et que revêtent une importance nationale aussi bien que provinciale et locale, nous sommes en droit de nous attendre au moins de la part des députés de Toronto à une certaine participation, à une prise de position ou une collaboration pour faire savoir au gouvernement qu'ils ne veulent pas d'expropriation sans appel ni voir atterrir là-bas des appareils à réaction sans que le public ait pu se faire entendre. Nous voulons que les habitants de Toronto aient la possibilité de faire connaître leur point de vue, sur cet important changement de la politique suivie jusqu'à présent, à propos de l'aéroport des îles de Toronto et, en particulier, nous voulons que la beauté et la tranquilité des îles soient protégées pour les futures générations.

Comme d'habitude, monsieur le Président, les députés ont été muselés. Les hordes de députés conservateurs qui sont descendues sur Ottawa le 4 septembre, 211 au total, s'amenuisent rapidement, surtout au niveau ministériel. L'ancien ministre des Pêches est muselé, la ministre d'État chargée des Transports (Mme Blais-Grenier) aussi, le directeur du parti ne peut plus dire un mot et les députés de Toronto non plus. Où sont les conservateurs, monsieur le Président? Où sont les 211 députés envoyés à Ottawa pour défendre les intérêts des Torontois? Comment se fait-il que les députés du parti libéral eux, aussi peu nombreux qu'ils soient, et moi, représentante de Hamilton-Est, soyons ici pour défendre les intérêts des habitants de Toronto, alors que pas un seul député conservateur de cette ville n'a pris la parole?

M. Hnatyshyn: Où sont vos députés de Toronto?

Mme Copps: Voilà la question posée aux Canadiens. Où sont les conservateurs de Toronto?

Une voix: Amenez les conservateurs!

Mme Copps: Nous ne sommes peut-être pas nombreux, mais nous continuerons à défendre leurs intérêts et à défier les conservateurs, pour qu'ils viennent à la Chambre parler des véritables problèmes.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: M. Hnatyshyn (au nom du ministre des Transports), appuyé par M. Beatty, propose: Que le projet de loi C-76, Loi concernant l'exploitation de l'aéroport des îles de Toronto par les commissaires du havre de Toronto, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé à un comité législatif.)

M. le vice-président: Comme il est 16 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1600)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

L'INDUSTRIE DU TEXTILE

ON DEMANDE UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'appuyer l'industrie des textiles en

1. appliquant les dispositions de l'article 19 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce pour imposer un quota global sur les importations de textiles;

2. modifiant l'article 11 de la Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs afin d'inclure au programme les employés mis à pied qui représentent 10 p. 100 de l'effectif d'une succursale ou d'une division d'une compagnie et non seulement les mises à pied qui affectent au moins 10 p. 100 ou 50 des employés de toute l'entreprise.

—Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir soumis ma motion à la Chambre des communes. J'entends ainsi sensibiliser et inciter le gouvernement à la situation de l'industrie du textile et du vêtement.

Monsieur le Président, il s'agit d'une industrie qui nous tient à cœur et que je connais, et je peux donc en parler en connaissance de cause, puisque j'y ai passé 13 années de ma vie. C'est également avec plaisir que je prends la parole pour dire quelques mots sur mon beau coin de pays. La circonscription de Drummond est traversée par la rivière Saint-François sur toute sa largeur et est à quelques kilomètres au sud du fleuve Saint-Laurent. Elle se situe entre Montréal et Québec, si l'on emprunte l'autoroute Transcanadienne, et entre Trois-Rivières et Sherbrooke si on emprunte la voie rapide nº 55. La position de Drummond entre ces quatre villes lui vaut le titre de ville du centre du Québec.

On dénombre dans la circonscription de Drummond une population de plus de 75,000 habitants, répartie dans 28 municipalités, et s'étendant sur une superficie de 1,675 kilomètres carrés.

La population de Drummond est majoritairement francophone, mais l'apport culturel, social et économique des diverses ethnies de la région est quand même très significatif pour nous.

Le profil industriel de Drummond ne peut être complet sans parler du textile car, par le passé, la contribution de l'industrie du textile à l'économie de la circonscription était très importante. Mais la présence de compagnies telles la Celanese, la Dominion Textile, la Consoltex, la Textile Dionne, la Teinture Élite et plusieurs autres à Drummondville continue d'offrir aux concitoyens et concitoyennes leur gagne-pain quotidien.

Le total d'emplois, dépendant du textile et du vêtement dans la circonscription de Drummond, dépasse le nombre de 5,000, ce qui nous indique que cette industrie occupe toujours la plus importante part de l'activité économique de la région.

Maintenant, pour démontrer l'importance d'une industrie comme la Celanese dans la région de Drummondville, laissez-moi vous dire que cette compagnie génère une masse salariale de 25 millions de dollars par année, qu'elle paie des taxes à la ville de Drummondville de $500,000, qu'elle contribue, par un budget pour ses activités sociales, pour plus de $100,000 par année, et de plus, qu'elle vient justement d'investir plus de 1 million de dollars pour convertir des équipements de chauffage

à celui du gaz naturel . . . Elles viennent aussi d'investir un autre million de dollars pour acheter et construire deux silos qui servent à entreposer des produits chimiques pour produire le fil.

La présente motion, monsieur le Président, consiste à apporter un élément de solution ainsi que la protection et la survie de l'industrie du textile et du vêtement. Comme on le sait, les emplois sont menacés par les importations des pays semi-industrialisés de la région Pacifique-Asie.

A titre de preuve, je signalerai les nombreuses fermetures d'usines, comme la Wabasso en mars dernier et, tout récemment, la Dominion Textile qui annonçait la fermeture de deux usines à Beauharnois et à Valleyfield, ce qui entraîne la perte de 850 emplois. La compagnie alléguait, comme principal motif de ces fermetures, la croissance des importations de vêtements de la part de pays dont le coût de la main-d'œuvre n'est pas élevé.

Monsieur le Président, le nombre d'unités vestimentaires importées au pays était de 160 millions en 1981, et il est passé l'an dernier à 244 millions. En fait, nous acceptons per capita deux fois plus d'importations que les États-Unis.

On comprendra que la croissance des importations dépasse largement le niveau de croissance de l'économie du Canada. C'est une augmentation de 45 p. 100, alors que le marché n'absorbe, depuis cinq ans, qu'une croissance de 1.5 p. 100 par année pour atteindre présentement un niveau de 540 millions d'articles de vêtement.

L'augmentation de ces importations s'est traduite au cours des 10 dernières années par la perte de 35,000 emplois au Canada. De plus, ces importations englobent aujourd'hui plus de 60 p. 100 du marché intérieur canadien. Les industries américaines de ce secteur sont avantagées du fait que l'ensemble des opérations de façonnage à l'étranger est effectué par une de leurs filiales de sociétés américaines ou encore par des compagnies sous leur contrôle, dans certains pays en voie de développement. Ceci a pour effet d'améliorer leur situation financière par le biais des bénéfices tirés des opérations étrangères.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant vous citer quelques exemples de pays qui n'ont pas hésité à établir des politiques d'aide à leurs industries. Le Japon est intervenu directement au cours des 15 dernières années dans ce secteur pour contrer le déclin de ces industries et il n'a augmenté ses importations de textiles et de vêtements que de 2 p. 100 par année. Pensez-y bien, monsieur le Président, on parle de 2 p. 100 au Japon, on a 45 p. 100 d'augmentation en quatre ans. De nombreux producteurs de textiles japonais ont déplacé leur production en Asie du Sud-Est étant donné les bas coûts de main-d'œuvre. Ainsi, il et possible pour ces producteurs de faire transiter leurs exportations par d'autres pays d'Asie. Je voudrais vous donner comme exemples, monsieur le Président, d'autres faits qu'au Japon, et je tire cela de la «figure» 48 de *Global Textile Industries,* Appendice 7: des financements préférentiels à des taux d'intérêt de 2.6 à 7.6 p. 100 sur 10 ans; des financements de coûts de production, des coûts d'unité de 50 à 70 p. 100 par le gouvernement national; des paiements différés; des subventions . . . et j'en passe. Également à la «figure» 52, on y retrouve: le fait que les compagnies japonaises sont installées dans différents pays de l'Asie de l'Ouest, en parlant de Taïwan où ils sont pour 47 installations ou industries, à Hong Kong pour 18, en Corée pour 47, en Thaïlande pour 32 . . . et j'en passe.

Il y a aussi la Communauté économique européenne, la CEE, désignée sous le vocable du Marché commun et qui regroupe 13 pays d'Europe. Ils ont réduit leurs importations de textiles en 1980 de $11.80 à $8.30 en 1984 et celles du vêtement de $22.30 en 1980 à $18.40 en 1984 *per capita.* Incidemment, la CEE lors de négociations de l'Accord multifibre III a demandé davantage de restrictions concernant les importations. Elle a proposé une augmentation de 1 p. 100 et a averti la commission européenne qu'elle allait prendre des mesures unilatérales dans la mesure où les autres pays refuseraient ses propositions. Industries et syndicats étaient d'accord pour demander à être mieux protégés contre les fournisseurs à faibles coûts. Employeurs et syndicats estimaient le taux de croissance de 6 p. 100 des importations excessif, dans la perspective d'une prévision de croissance annuelle du marché de 1 à 1.5 p. 100 et revendiquaient un taux de croissance des importations inférieur au taux de croissance du marché afin de permettre aux entreprises européennes de progresser légèrement. Les syndicats proposaient aussi que la CEE impose des amendes aux pays membres, autorisant des importations supérieures à leur contingentement et que l'on cesse d'autoriser le report des parties non utilisées des contingents ou le transfert des contingents non utilisés.

Les importations en provenance des principaux fournisseurs devaient diminuer de 10 p. 100 sur cinq ans. Le mécanisme de prévention des poussées brutales destiné à empêcher un afflux trop rapide des importations quel que soit le niveau des contingentements était adopté ainsi que des accords relatifs à une clause antifraude.

• (1610)

Monsieur le Président, ces données sont tirées d'un article de la revue *International Organization,* automne 1983.

Certains pays essaient de contourner les règles édictées par l'AMF. Ainsi, Hong Kong achète et vend des quotas utilisés à d'autres pays. Un autre moyen, c'est d'utiliser un troisième pays qui n'a pas d'entente de quotas. Pour vous donner un petit exemple, monsieur le Président: le coût de l'allocation pour la vente d'un quota d'une paire de jeans était de 55 p. 100 du prix d'allocation de cette même paire de jeans.

Nous sommes à même de constater que la plupart des pays producteurs de textiles et de vêtements donnent de l'aide sous diverses formes aux entreprises de ce secteur.

Le gouvernement fédéral a, par l'intermédiaire de l'OCRI, accordé des subventions à l'industrie du textile pour un montant de 108 millions de dollars et à celle du vêtement pour 70 millions. Au cours des dix dernières années, l'industrie du textile a investi 2.4 milliards de dollars pour moderniser ses équipements. Incidemment, les députés fédéraux ont eu l'occasion et le loisir au mois d'août de visiter les industries du textile, du vêtement et de la chaussure au Québec et en Ontario par une tournée qui fut organisée par les bons soins du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens).

A l'instar de nombreux pays de la CEE, ou de pays semi-industrialisés ou en voie de développement, le Canada se doit d'adopter le plus rapidement possible une politique fédérale du

textile et du vêtement qui fixera les règles du jeu. Les industriels de ces secteurs au Canada ne demandent pas de subventions. Ils désirent qu'on réduise les quotas et que le gouvernement leur accorde une part plus grande du marché domestique.

Rappelons que l'industrie du vêtement est très fragmentée et à forte main-d'œuvre, et que 24 à 40 p. 100 du dollar de vente d'un article de vêtement retourne au travailleur. Il m'apparaît difficile de trouver si faible coût dans d'autres secteurs industriels pour créer un emploi. Par contre, l'industrie du textile est très complexe, très «capitalistique». Il en coûte $300,000 ou plus pour créer un emploi. Les coûts de la main-d'œuvre représentent seulement 15 p. 100 des coûts totaux. En outre, l'industrie pétrochimique de l'Ouest est dépendante de l'industrie du textile pour 100 millions de dollars de ventes par année. Cette dernière industrie procure de l'emploi à 75,100 personnes et celle du vêtement à 99,000 au Canada. Par ailleurs, on estime que ces industries sont à l'origine de 275,000 emplois indirects supplémentaires au Canada.

Notre industrie peut difficilement concurrencer les pays à bas salaires où les travailleurs sont rénumérés à un taux horaire variant de 21c. à $1.50 l'heure. C'est pourquoi, monsieur le Président, je demande à notre gouvernement d'instaurer le plus rapidement possible des politiques. L'Accord multifibre a été reconduit en 1977, puis en 1981. Chaque fois les articles 3 et 4 n'ont pas été touchés. Dans le protocole de 1977 qui prolongeait l'Accord, les parties ont cependant admis la possibilité de convenir conjointement d'écarts temporaires raisonnables de points particuliers dans des cas déterminés. Le protocole de 1981 était formulé de façon plus libérale encore et augmentait la mesure dans laquelle les pays importateurs pouvaient restreindre les importations en vertu des articles 3 et 4.

Le protocole de 1981 permettait aux pays importateurs d'ajuster les niveaux d'importation au taux de croissance de la consommation nationale aux fins de déterminer les perturbations du marché. En outre, le protocole autorise les parties à conclure un accord fondé sur un niveau de croissance positif moindre que celui qui est inscrit dans l'Annexe B de l'AMF, dans les cas exceptionnels où il se produit une récurrence ou une intensification de la perturbation du marché et permet également tout accord mutuellement acceptable en vue de la souplesse dans les cas de contingentements généreusement utilisés avec son niveau de restrictions très élevé représentant une importante fraction du marché. Enfin, le protocole de 1981 prescrit un mécanisme «anti-hausse». Il laisse les parties tout à fait libres de négocier des accords en vue de résoudre des difficultés importantes qui proviennent de la sous-utilisation répétée des importants niveaux de restrictions qui menacent d'entraîner des dommages graves et réels.

A cet effet, j'ai élaboré quelques hypothèses: Un quota de 200 millions d'unités par année permettrait de créer 6,500 emplois de plus qu'en 1984. Un quota à 175 millions d'unités permettrait de créer 17,900 emplois dans les industries du textile et du vêtement.

Monsieur le Président, d'après l'industrie canadienne du textile, sa part du marché canadien est passée de 43 p. 100 en 1981 à 37 p. 100 en 1984. Voilà un des motifs suffisants pour invoquer l'article XIX du GATT. Elle reconnaît que la croissance des importations déprime l'activité dans les industries des textiles primaires qui fournissent la matière première à l'industrie du vêtement. En outre, il importe de remarquer que l'industrie du textile et celle du vêtement sont interdépendantes comme le souligne une étude du ministère de l'industrie et du commerce du Québec, publiée en avril 1985.

Par conséquent, je suis d'avis que le gouvernement impose un contingentement global des importations de toute provenance en vertu de l'article XIX du GATT. Cette solution s'impose d'elle-même, puisque les accords n'ont pas été négociés avec suffisamment de rigueur, et nos droits légitimes, tels qu'ils sont définis par l'Accord multifibre, n'ont pas été défendus suffisamment par l'ancienne administration.

Le recours à l'article XIX abrogerait les 21 accords bilatéraux du Canada avec les pays exportateurs de tissus et de vêtements. Ces accords seraient remplacés par un plafond global des importations de vêtements de toutes provenances, qu'il s'agisse de pays sous-développés, nouvellement industrialisés, à économie dirigée ou de marché.

Le gouvernement doit faire en sorte que les accords de contingentements déjà existants et futurs soient administrés et négociés en tirant partie de tous les droits internationaux dont dispose le Canada en vertu de l'Accord multifibre.

Ces instruments sont régis par les règles internationales regroupées dans les divers codes du GATT. Leur utilisation légitime ne constitue pas du protectionnisme. Dans le cadre de ses compétences et des accords internationaux qui ont été ratifiés, le gouvernement a le droit et l'obligation d'agir dans ce sens.

Notre gouvernement doit élaborer une politique conçue pour donner une orientation, créer un cadre et des conditions de développement visant à susciter un climat de confiance dans lequel l'industrie pourra investir, entreprendre ou poursuivre la fabrication de produits concurrentiels.

Monsieur le Président, j'aimerais ajouter quelques mots relativement à la deuxième partie de la motion qui consiste à amender la loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs, chapitre 89 des Statuts révisés du Canada. En fait, l'article 11, alinéa *c*), tel que présentement rédigé, me semble porter préjudice à certains travailleurs de l'industrie du textile, du vêtement et de la chaussure.

Dans sa forme actuelle, une des conditions préalables à la certification des employés stipule que le nombre des employés de l'établissement a été réduit, par suite de mises à pied, d'au moins 10 p. 100, ou si la diminution est inférieure à 10 p. 100, d'au moins 50 employés.

Monsieur le Président, cela est injuste pour certains travailleurs car, généralement, dans la pratique on ferme une partie ou un département de l'usine plutôt que de fermer l'usine au complet. Ce qui fait que certains travailleurs ne peuvent s'inscrire dans le cadre de cette Loi. Rappelons que cette Loi relève de la compétence du ministre du Travail (M. McKnight) et a pour objet de protéger les travailleurs âgés qui ont été mis à pied de façon permanente dans des secteurs d'activités désignés par le gouvernement fédéral. Ils n'ont pas le droit de toucher des prestations d'assurance-chômage et ils n'ont aucune perspective d'emploi. Ce prestations, lesquelles prennent la forme du maintien du revenu, sont une mesure d'adaptation de dernier recours dont peuvent bénéficier les travailleurs âgés qui, à cause de leur âge et de leurs compétences particulières, ne sont pas admissibles au programme de placement de la main-d'œuvre, et éprouvent donc des difficultés peu communes à s'adapter à leur nouvelle situation.

Ce programme est une aide précieuse pour ceux qui sont le plus durement touchés par les fermetures d'usines et les pertes d'emplois. Il répond à des situations particulièrement difficiles et vient en aide à des personnes qui n'ont pas d'autre recours. D'autant plus, monsieur le Président, que cela ne s'adresse pas tout de même à des millions de personnes puisque, d'après un dernier rapport du 1er octobre 1984 au 31 décembre 1984, il y a eu 198 demandes de certifications dont seulement 150 furent acceptées et 48 rejetées principalement à cause de la raison que je signale.

Monsieur le Président, cet amendement me semble important et je demande au gouvernement d'agir avec diligence, du fait qu'on annonce d'autres fermetures d'usines dans les secteurs du textile, du vêtement et de la chaussure.

• (1620)

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours de l'honorable député de Drummond (M. Guilbault). Au début, je n'étais pas certain s'il répliquait au discours du Trône, étant donné la façon dont il nous a décrit sa circonscription. Mais, par la suite, j'ai vite compris qu'il nous décrivait sa circonscription pour nous indiquer l'importance de l'industrie du textile dans cette région.

Également, monsieur le Président, je représente une circonscription moi aussi où l'industrie du textile est très importante. Disons que dans l'ouest de la circonscription, lorsqu'on approche de la Capitale nationale, l'industrie du textile, on n'en parle pas beaucoup . . . Mais à l'est de la circonscription, dans les villes comme Alexandria, Hawkesbury, l'Orignal et d'autres, ce sont des industries qui sont très importantes. Dans les villes de Hawkesbury et Alexandria, ou certaines autres villes, on a des industries du textile telles que Amoco, Consoltex, Fibre World, White Sister, Canadian Uniforms, Canadian Buttons, Texturon, Wonder Bra, et plusieurs autres que j'ai oubliées—les manufacturiers vont peut-être être fâchés du fait que j'aie oublié leur usine, ce n'est pas mon intention—il y a beaucoup de ces usines dans ma circonscription, monsieur le Président, et les emplois qu'elles apportent sont très importants pour mes commettants.

Également, dans ma circonscription l'industrie de la chaussure est importante, et je trouverais à propos de consacrer une ou deux minutes pour traiter aussi de ce dossier, cet après-midi, puisqu'il est relié à l'industrie du textile.

On sait que dans quelques semaines, le 30 novembre exactement, les contingentements sur les chaussures prendront fin, et à l'approche de cette date, on voit maintenant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et son homologue le ministre des échanges internationaux n'ont pas encore fait d'énoncé à la Chambre au sujet de l'industrie de la chaussure. A mon avis, cela est déplorable étant donné qu'il y a 350 emplois dans l'industrie de la chaussure dans Glengarry-Prescott-Russell. J'ai reçu, au cours des derniers jours, 131 lettres d'employés me demandant de leur venir en aide afin qu'ils ne perdent pas leur emploi à cause de la négligence de ce gouvernement conservateur, et je voudrais profiter de cette occasion pour soulever ce point à la Chambre, parce qu'il est très important pour ma circonscription.

Cela dit, je vais revenir au dossier ayant trait au textile proprement dit, avant que vous ne me rappeliez à l'ordre, monsieur le Président, puisque le dossier ayant trait à la chaussure est semblable, mais ce n'est pas tout à fait la même chose. Disons que . . . Monsieur le Président, je ne veux pas interrompre les députés conservateurs qui souhaitent une bonne fin de semaine à tout le monde, mais, j'aimerais pouvoir continuer mon discours . . .

Dans ma circonscription, il y a, à part les 350 emplois dans l'industrie de la chaussure que j'ai déjà indiqués, quelque 1,500 ou 1,600 emplois dans le domaine du textile. Cela est également très important pour mes électeurs.

Monsieur le Président, j'ai en main des lettres d'employés d'industries du textile dans ma circonscription me demandant de l'aide afin qu'ils puissent, eux aussi, continuer d'avoir des emplois parce qu'ils sentent ces emplois menacés par l'inaction du gouvernement progressiste conservateur actuel. Mais, je suis heureux de constater que certains députés progressistes conservateurs, dans cette Chambre, pensent, eux aussi, que le gouvernement devrait se lever et tenter de protéger les emplois des travailleurs dans l'industrie du textile; et je suis également heureux de savoir que le député de Drummond (M. Guilbault) est l'un de ceux qui pensent que le gouvernement devrait bouger et venir en aide aux gens de sa circonscription et à ceux de l'industrie en général.

[*Traduction*]

L'été dernier, pendant la campagne électorale, monsieur le Président, le parti conservateur a fait un certain nombre de promesses que j'ai, je crois, rappelées une fois ou deux précédemment. En particulier, il avait fait des promesses aux travailleurs du textile. Je voudrais vous en lire quelques-unes, monsieur le Président. La première était de «promouvoir un commerce équitable, mais pas le libre-échange». Pouvez-vous croire que les conservateurs disaient cela l'été dernier, monsieur le Président? Deuxièmement, «promouvoir la stabilité en faisant respecter rigoureusement nos droits, en remplissant nos obligations internationales et, si nécessaire, en instituant des quotas et en contrôlant l'augmentation des importations.» C'était aussi une promesse conservatrice de l'été dernier. Je sais que le député de Dollard (M. Weiner), qui écoute attentivement, a pris note de cette promesse particulière faite à Sherbrooke, aussi incroyable que cela puisse paraître, monsieur le Président, par le premier ministre (M. Mulroney), alors chef du parti conservateur. Je suis certain que d'autres députés pourraient vouloir intervenir plus tard pour nous dire s'ils sont d'accord avec la promesse nº 2 faite par le chef du parti conservateur. Voici la troisième promesse que j'extrais du Livre des promesses: «revoir les obligations du Canada pour déterminer si des modifications s'imposent». La quatrième se lit comme suit: «favoriser la spécialisation là où les perspectives de rentabilité à long terme sont les meilleures». La cinquième: «favoriser la nationalisation de la production canadienne par des programmes de remise de droits afin que les fabricants canadiens puissent s'associer à des fabricants étrangers qui produisent à bas prix et conjuger ainsi les compétences des couturiers canadiens, nos techniques de vente et de financement aux produits étrangers en vue de trouver d'autres débouchés». C'est une promesse bien souvent répétée et que j'ai lue en maintes occasions et pourtant, je suis toujours incapable de déchiffrer ce qu'elle veut dire, sauf qu'elle semble contredire la promesse nº 2. Évidemment, ce ne serait pas la première fois que les conservateurs se contredisent. La seule logique des promesses conservatrices est qu'elles sont toutes illogiques.

La promesse nº 6 se lit comme suit: «encourager la mise aux enchères des quotas d'importation comme moyen de financer la modernisation des entreprises». La promesse nº 7: «atténuer le recours aux subventions». Je me demande comme on peut concilier cela avec la promesse nº 4. Il arrive parfois que les conservateurs y parviennent. La promesse nº 8: «recourir davantage aux stimulants fiscaux pour récompenser la réussite, même en élargissant la définition fiscale de la recherche et du développement». Vous vous rappelez la promesse nº 7 que je viens de lire, monsieur le Président? Vous voyez la contradiction? La neuvième promesse se lit ainsi: «favoriser la participation des entreprises à la formulation de la politique du textile et du vêtement». Je m'arrête là, monsieur le Président, parce que j'estime que la promesse nº 9 mérite considération. On le sait, cette promesse a trait à la consultation des entreprises. Je vous signale qu'en décembre 1984, monsieur le Président, le président du comité syndical-patronal du textile du Département des relations industrielles de l'Université Laval à Québec, a écrit au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). Le révérend déplore ne pas avoir été reçu par le ministre bien qu'il cherche à le rencontrer depuis six mois. Pourtant les conservateurs avaient promis de consulter les représentants du textile. Et bien, six mois s'étaient écoulés et ils n'avaient pas eu le temps de rencontrer des gens liés de près à cette industrie. N'est-ce pas là une contradiction?

• (1630)

En guise de dixième promesse, le gouvernement s'était engagé à diversifier la base économique de ces régions qui sont terriblement tributaires de l'industrie en question. Or, je représente moi-même une circonscription de cette catégorie. Depuis que les conservateurs détiennent le pouvoir, ils ont sabré dans les subventions et supprimé une série de programmes qui nous auraient aidés à lancer d'autres entreprises. Je n'ai rien, évidemment, contre les entreprises actuelles et contre les gens qui les exploitent, mais je voudrais diversifier notre base économique. Nous multiplions les démarches, chez nous, dans le cadre de cette dixième promesse, mais voilà que les conservateurs nous coupent les vivres. C'est une promesse qui nous donne bien du mal, monsieur le Président, bien du mal.

Passons maintenant à la promesse nº 11 concernant la création de programmes pour aider les travailleurs à s'adapter aux changements technologique dans le secteur du textile.

Voilà donc la liste des promesses des conservateurs concernant l'industrie du textile et du vêtement. Je l'ai tirée, évidemment, d'un document électoral publié à Sherbrooke l'an dernier. Quand j'ai décidé de me présenter aux élections, monsieur le Président, un vieux monsieur m'a dit que l'important, lorsqu'on veut se faire élire, c'est de se demander ce qui va arriver si jamais on gagne. On n'a pas à s'inquiéter si on perd, monsieur le Président. On n'est pas tenu de respecter les promesses qu'on a faites. Les conservateurs auraient peut-être dû se le dire pendant la dernière campagne électorale. Ils auraient dû se demander comment ils feraient pour réaliser toutes ces promesses. Comment s'y prendraient-ils? Comment respecter toute une série de promesses contradictoires? Vont-ils réussir le tour de force de réduire et d'augmenter en même temps des subventions à une seule et même industrie? C'est hautement improbable, monsieur le Président. Pourront-ils venir à bout de remplir la série de promesses électorales de 20 milliards de dollars, dont 113 qui représentaient des dépenses, 5 des économies, 2 une augmentation des recettes et 26 une diminution de ces mêmes recettes? Ils auraient peut-être mieux fait de se demander comment ils allaient faire si jamais ils gagnaient. En tout cas, s'ils s'étaient donné cette peine, ils ne se retrouveraient pas aujourd'hui dans un tel fiasco un an à peine après les élections. Ils seraient battus à plate couture s'il y avait des élections.

Des voix: Vous pouvez toujours rêver.

M. Boudria: J'ai hâte de voir ce que les sondages vont révéler la prochaine fois. Nous saurons ce que les gens pensent des démissions et des scandales qui pleuvent sur nos conservateurs d'en face.

Des voix: Les textiles!

M. Boudria: Ils crient «la prochaine fois» en face.

Des voix: Non, les textiles!

M. Boudria: Il se pourrait bien que la prochaine fois, ils passent de ce côté-ci de la Chambre. En attendant, je reviendrai sans cesse à la charge pour leur rappeler qu'ils doivent respecter la parole donnée aux ouvriers du textile de ma circonscription. Cela les gêne peut-être d'en parler. Ce n'est pas moi qui le leur reprocherai. Je comprends que la députée de Gatineau (Mme Mailly) se sente mal à l'aise.

[*Français*]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable députée de Gatineau (Mme Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Le député va recommencer avec ses histoires, il va nous nommer chacun, un par un, pour signaler notre présence, notre absence. Il va nous faire de grandes chansons. Pourquoi ne se concentre-t-il pas sur le sujet? Nous parlons d'un sujet très important que mon collègue a très bien expliqué. Alors, qu'il s'en tienne à ce sujet plutôt que de commencer à mentionner notre présence.

M. le vice-président: La Présidence ne croit pas que ce soit un rappel au Règlement bien fondé. Le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a la parole.

Industrie des textiles

M. Boudria: Comme vous l'avez noté, monsieur le Président, ce n'est pas un «point d'ordre», ce n'est pas non plus «un bon point». Il n'empêche que la députée de Gatineau (M^me^ Mailly) pourra profiter de l'occasion tantôt et parler des travailleurs du textile de sa circonscription, et comment, elle, elle entrevoit donner à ces électeurs-là les emplois dans le domaine du textile qu'a promis le parti progressiste conservateur. Et je vous assure, monsieur le Président, que j'ai pleinement l'intention de parler du textile, des engagements de ce gouvernement envers les gens de ma circonscription et d'ailleurs qui travaillent dans cette industrie.

Monsieur le Président, on sait que dans l'industrie du textile et de la chaussure il y a au-delà de 80,000 personnes qui dépendent de cela pour leur gagne-pain et que c'est très impotant, non seulement dans la circonscription de Drummond, mais aussi chez nous, dans Glengarry-Prescott-Russell en Ontario et dans d'autres circonscriptions sans doute, malgré que je crois avoir le plus grand nombre d'emplois, sauf peut-être à part la ville de Toronto, en Ontario.

On nous informe, monsieur le Président, qu'il y a 44,000 personnes dans l'industrie du textile au Québec, près de 38,000 en Ontario, à peu près 1,000 emplois au Manitoba, et dans le reste du Canada, à peu près 7,000 emplois dans le domaine du textile, soit environ 90,000 emplois, 42 p. 100 de ces emplois venant de la province que j'ai l'honneur et le privilège de représenter dans cette Chambre, soit la province d'Ontario. Alors, comme vous l'avez constaté, c'est un dossier qui est en effet très sérieux et très important pour les électeurs de Glengarry-Prescott-Russell.

En terminant, et très brièvement, je demande au gouvernement du Canada de respecter les engagements qu'il a pris envers les travailleurs du textile et de la chaussure. Il va avoir de la difficulté à les respecter tous parce que les promesses se contredisent les unes les autres, mais au moins il faut respecter les promesses qui vont donner des emplois à long terme aux électeurs de ma circonscription afin d'assurer que les électeurs auront le droit d'avoir des emplois dans ce pays. Ce n'est pas la faute des électeurs de Glengarry-Prescott-Russell si le gouvernement est progressiste conservateur. Et, monsieur le Président, je vous assure que je continuerai dans cette Chambre à demander et à exiger de ce gouvernement de l'aide pour l'industrie du textile, du vêtement et de la chaussure pour Glengarry-Prescott-Russell et pour ailleurs.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le député de Burin-Saint-Georges (M. Price).

M. Joe Price (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président . . .

M. Cassidy: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'étais debout et il est coutume de permettre aux trois partis de participer à l'heure réservée aux initiatives parlementaires. N'est-ce plus la coutume ou puis-je avoir le droit de parler?

M. le vice-président: Le député sait, bien entendu, que l'ordre dans lequel les orateurs interviennent est laissé entièrement à la discrétion de la présidence. A ce stade-ci, durant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, je ne crois pas que la présidence donne la parole aux partis, mais bien aux députés. Cependant, pour sa gouverne, je tiens à lui préciser que la présidence avait l'intention de lui donner la parole après l'intervention du député de Burin-Saint-Georges.

M. Cassidy: En toute déférence, ce que vous dites . . .

Des voix: Asseyez-vous!

M. Cassidy: . . . c'est que dorénavant la présidence aura pour politique d'empêcher les néo-démocrates de participer à l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Des voix: Asseyez-vous!

M. Cassidy: C'est, en fait, la situation que vous créez, monsieur le Président.

M. le vice-président: La présidence a pris sa décision.

M. Cassidy: J'invoque le Règlement.

M. le vice-président: La présidence a pris une décision et c'est au député de Burin-Saint-Georges d'intervenir. Si le député désire avoir le temps d'intervenir lui-même, il est peut-être dans son intérêt de laisser son collègue commencer son intervention.

M. Cassidy: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. La présidence n'ignore certainement pas que les députés ont le droit de parler pendant 20 minutes et que cela nous amènera à 17 heures. Selon moi, cela empêche n'importe quel député de mon parti de participer au débat sur cette importante question, qui touche un grand nombre de travailleurs et de consommateurs. En outre, en tant que porte-parole de mon parti sur cette question, je m'étais préparé, afin d'être en mesure de participer. Je me trouve dans une situation délicate. Je ne veux pas contester votre décision . . .

• (1640)

Une voix: Asseyez-vous alors.

M. Cassidy: Si le député acceptait de parler pendant 10 minutes et de me laisser 10 minutes, je serais alors tout à fait disposé à me rasseoir.

M. le vice-président: Je prie le député de permettre à son collègue de commencer son intervention.

M. Cassidy: Je propose l'ajournement de la Chambre.

M. Price: Monsieur le Président . . .

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Y a-t-il le quorum?

M. le vice-président: Oui, la présidence croit qu'il y a quorum.

M. Cassidy: J'invoque le Règlement et mon parti et moi-même entendons soulever cette question auprès du président de la Chambre des communes, étant donné que vous le remplacez. Je crois qu'il s'agit d'une question grave et qu'on commet là une injustice, non seulement envers les membres de mon parti, mais également envers des millions de Canadiens qui ont accordé leur appui à notre parti durant la campagne électorale.

Des voix: Règlement!

M. Cassidy: Si, en fait, la présidence abuse de ses pouvoirs . . .

M. le vice-président: A l'ordre!

M. Cassidy: . . . pour empêcher mon parti de participer au débat.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Burin-Saint-Georges (M. Price) a la parole.

M. Cassidy: C'est exactement ce qui se produit, monsieur le Président.

M. Price: Monsieur le Président, je commençais à craindre de ne pouvoir parler. Le député semblait disposer à poursuivre dans cette veine pendant pas mal de temps encore.

Je tiens à rappeler au député qu'il y a des gens de ma circonscription qui voudraient bien m'entendre intervenir en leur nom. En outre, je voudrais formuler quelques observations au nom du ministère que je représente, le ministère du Travail.

Je voudrais tout d'abord remercier et féliciter le député de Drummon (M. Guilbault) d'avoir saisi la Chambre d'une question qui l'intéresse vivement et revêt, j'en suis conscient, beaucoup d'importance pour ses électeurs. Je viens d'une circonscription, Burin-Saint-Georges, sur la côte sud de Terre-Neuve qui éprouve de très graves difficultés depuis de nombreuses années et qui vit dans l'anxiété étant donné les problèmes éprouvés par une industrie de la pêche extrêmement fragile. Je comprends mon collègue et je comprends les problèmes de l'industrie textile qui le préoccupent beaucoup. Je lui garantis qu'à titre de député, je le comprends très bien.

Je suis certain que les problèmes d'adaptation qu'il a évoqués ne sont pas propres à sa circonscription mais qu'ils se posent dans tout le pays. Nous devons veiller à ce que notre capacité de croître et de prospérer aille de pair avec notre aptitude à nous adapter judicieusement aux changements.

Comme vous le savez, nous traversons une dure période de transition déclenchée par de nombreux facteurs, notamment la concurrence internationale et la rapidité de l'évolution technologique. Le défi consiste à veiller à répartir équitablement les avantages et les coûts de cette adaptation économique. A cet égard, le Programme fédéral de prestations d'adaptation des travailleurs contribue beaucoup à aider ceux qui sont le plus touchés par les fermetures d'usines et pas les mises à pied, les travailleurs âgés qui sont depuis longtemps dans un secteur désigné et pour lesquels les perspectives de retrouver un emploi sont minces.

Le Programme de prestations d'adaptation des travailleurs offre des subventions pour aider les travailleurs âgés qui ont été mis à pied à cause de la concurrence des produits importés, de la réorganisation industrielle ou de grands bouleversements économiques dans un secteur désigné ou dans une région désignée. Le programme offre des prestations de sécurité du revenu en dernier ressort, et il s'adresse aux travailleurs âgés qui ont épuisé leur droit à l'assurance-chômage et qui ne répondent pas aux critères des autres programmes d'adaptation. Ils ne sont pas facilement employables dans d'autres secteurs ou ne peuvent pas occuper d'autres emplois en raison de leur âge et parce que leur compétence est propre au secteur d'où ils ont été mis à pied.

Pour connaître l'esprit du programme et ses limites, je voudrais donner quelques informations historiques. Travail Canada administre un programme d'aide à l'adaptation depuis 1972. Ce programme que l'on a d'abord appelé Programme de prestations d'adaptation des travailleurs offrait des prestations aux personnes admissibles qui avaient été licenciées de l'industrie du textile et du vêtement. Ce programme s'appliqua également aux travailleurs des secteurs de la chaussure et de la tannerie à partir de 1978. En 1978 également, le gouvernement entreprit une revision de toutes ses mesures d'adaptation, ce qui a donné naissance au Programme d'ajustement de la main-d'œuvre industrielle, en 1981.

La loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs, fut promulguée le 1er mai 1982, pour intégrer les prestations d'aide à l'adaptation des travailleurs au Programme d'ajustement de la main-d'œuvre industrielle et pour maintenir les prestations destinées aux quatre secteurs désignées: le textile, le vêtement, la chaussure et la tannerie. D'autres secteurs peuvent être désignés sur une base nationale ou régionale mais jusqu'à présent, seuls les quatre secteurs que je viens de citer ont été désignés à l'échelle nationale.

Par ailleurs, l'Office d'aide à l'adaptation des travailleurs fut créé aux termes de cette loi; cet office tripartite comptant cinq personnes certifie les personnes dont le licenciement répond aux critères prévus par la loi et il décide si elles ont le droit de demander des prestations à Emploi et Immigration. Voici les critères à remplir pour obtenir la certification: le licenciement doit avoir été fait dans un secteur désigné ou dans une région désignée durant la période prévue dans le décret pertinent adopté en vertu de la Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs; les licenciements doivent entraîner une réduction de l'effectif de 10 p. 100 ou concerner 50 employés, en se basant sur le chiffre le plus bas, dans une période de 12 mois; la réduction de l'effectif doit avoir été causée par un ou plusieurs des facteurs économiques justifiant une désignation.

Le secrétariat de l'Office reçoit les demandes, fait les enquêtes, établit des rapports et présente des recommandations à l'Office, lequel décide d'accorder ou non la certification. C'est la Commission de l'Emploi et de l'Immigration qui accorde aux intéressés les prestations d'adaptation sur réception des demandes émanant du secrétariat.

Je crois utile de signaler les conditions à remplir pour toucher des prestations. Il faut être citoyen canadien et résider au Canada. Les bénéficiaires doivent avoir travaillé 1,000 heures par an, pendant dix ans, au cours des 15 dernières années, dans le secteur d'activité désigné. Au moment de leur mise à pied, ils doivent être âgés d'au moins 54 ans et d'au plus 65 ans. En cas de graves difficultés financières, une personne peut également avoir droit aux prestations si son âge et le nombre d'années de service qu'elle compte au moment de son licenciement donnent un total de 80 ans. Les bénéficiaires doivent avoir épuisé leur droit à l'assurance-chômage, n'avoir aucune perspective d'emploi immédiate ou avoir accepté un emploi dont la rémunération était inférieure aux gains hebdomadaires moyens assurables qu'ils touchaient avant leur mise à pied.

Les prestations peuvent être versées jusqu'à l'âge de 65 ans et sont à peu près équivalentes aux prestations d'assurance-chômage. Elles sont administrées par Emploi et Immigration qui est ensuite remboursé par Travail Canada. Le programme politique de Travail Canada élabore les lignes de conduite et les recommandations relatives à la désignation des secteurs. Pour ce qui est des désignations régionales, Travail Canada collabore avec le ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Industrie des textiles

Vous vous souviendrez peut-être que, le 10 avril 1984, le cabinet a approuvé une nouvelle version du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre. Ce programme, que la Commission de l'emploi et de l'immigration et le ministère du Travail du Canada administrent ensemble, permet d'accorder une aide d'urgence aux localités aux prises avec de graves difficultés économiques de nature structurelle à la suite d'un bouleversement de la situation de l'emploi.

Comme les ressources financières du nouveau programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre sont limitées, seules les localités les plus durement touchées qui répondent aux critères établis peuvent être désignées.

• (1650)

La version modifiée du programme prévoit deux niveaux d'aide. Les travailleurs mis à pied dans les localités du niveau I ont droit à des mesures de création d'emplois supplémentaires, à une aide à la formation et à la mobilité ainsi qu'aux subventions salariales transférables de la CCEI. Les désignations du niveau II sont faites aux termes de la Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs. En plus des mesures prévues par la CCEI les travailleurs âgés des secteurs d'activité désignés des localités du niveau II qui perdent leur emploi ont droit également aux prestations d'adaptation.

Nous avons examiné en détail la situation économique de 240 localités du Canada en fonction de la nouvelle version du programme. A la suite de cet examen, le 21 juin 1984, le cabinet a annoncé la désignation de neuf localités particulièrement touchées par des licenciements massifs et permanents. Cinq de ces neufs désignations correspondent au niveau I du nouveau programme. Ces cinq localités du niveau I se trouvent à Terre-Neuve, au Québec et en Colombie-Britannique. Par la suite, trois autres villes ont été désignées, une en Nouvelle-Écosse, une autre à Terre-Neuve et une autre encore en Colombie-Britannique.

Quatre localités ont été désignées au niveau II, dans le cadre du nouveau programme. Elles sont situées dans l'est du Québec et au Labrador et dépendent entièrement des industries du minerai de fer et de l'amiante.

Tous les travailleurs des localités désignées qui ont été mis à pied peuvent profiter des mesures d'adaptation de la CCEI. D'autre part, comme je l'ai déjà dit, les travailleurs âgés mis à pied par les principales industries de la région désignées aux termes de la Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs peuvent demander des prestations s'ils répondent aux conditions d'admissibilité.

Pour ce qui est de la certification, l'Office d'aide à l'adaptation des travailleurs peut l'accorder si les conditions fixées à l'article 2 de la loi sont respectées.

Tout d'abord, l'employé doit avoir été mis à pied. La loi précise qu'il doit y avoir mise à pied pour que l'on donne suite à la demande de certification. Bien que les mises à pied puissent être prévues pour une certaine date à laquelle une usine, par exemple, doit fermer ses portes, l'Office d'aide à l'adaptation des travailleurs n'est pas autorisé à accorder la certification avant les mises à pied ou même à vérifier si la certification pourra être accordée.

Ensuite, l'établissement où les mises à pied ont eu lieu doit faire partie d'un secteur d'activités désigné. C'est l'Office d'aide à l'adaptation des travailleurs qui décide, en tenant compte des dates de désignation du secteur d'activités visé, si un établissement donné en fait effectivement partie.

Dans le cas des désignations générales, c'est-à-dire les secteurs du textile, du vêtement, de la chaussure et du tannage, on a limité les éléments de ces secteurs d'activité que l'on considère désignés. Ces limites sont fonction des définitions du secteur d'activités et, dans ce contexte, l'Office se reporte généralement à des recueils de classification des activités économiques qui décrivent les principaux grands groupements industriels.

Dans le cas des désignations régionales, les secteurs d'activités précis qui en font partie sont décidés par le cabinet. Là encore, l'Office se reporte au recueil pertinent de classification des activités économiques. Les secteurs d'activités peuvent être désignés rétroactivement, monsieur le Président, et il est possible d'accorder la certification pour les mises à pied qui ont eu lieu depuis la date fixée pour la désignation rétroactive. Toutes les désignations générales existantes sont rétroactives au 1er mai 1978.

Pour décider si la mise à pied a été faite dans un secteur d'activités désigné et qu'elle remplit les autres exigences de la loi, le secrétariat de l'Office d'aide à l'adaptation des travailleurs fait une analyse approfondie pour le compte de cet office. Même si un secteur d'activité donné a cessé d'être désigné, un employé peut faire l'objet d'une certification à la condition que sa mise à pied ait eu lieu alors que le secteur en question était encore désigné.

La troisième condition de l'octroi de la certification est que les effectifs de l'entreprise aient diminué à la suite de licenciements, au cours d'une période de douze mois quelle qu'elle soit, d'au moins 10 p. 100 ou 50 employés, si ce chiffre est inférieur. Ce critère sert à garantir le respect de l'intention de la loi, qui est d'offrir des prestations d'adaptation en cas de licenciements importants, lorsque ces licenciements ne sont pas de nature cyclique.

Comme la diminution des effectifs par suite de licenciements est une condition nécessaire pour la certification, les employés licenciés qui sont remplacés ne pourront pas demander la certification. Dans les cas où il y a des mises à pied mais où l'entreprise rappelle les employés ou en réembauche, si le niveau des effectifs de l'entreprise est stable ou en augmentation, la certification ne peut être accordée.

Si près de 10 p. 100 des effectifs sont mis à pied au cours d'une période de 12 mois, les autres employés mis à pied avant la fin de la période ne seront certifiés que si une nouvelle compression des effectifs est manifeste et si les autres conditions de la certification ont été respectées. En examinant les mises à pied qui ont eu lieu au cours d'une deuxième période de 12 mois, il faut déterminer si toutes les conditions de la certification ont été respectées à l'égard de la nouvelle période. La compression des effectifs dans une entreprise pour cause de retraite, licenciement ou démission, ne peut pas entrer en ligne de compte pour déterminer s'il y a eu une diminution de 10 p. 100 ou de 50 employés.

La dernière condition de certification que je tiens à signaler, est que les mises à pied doivent découler des nouvelles conditions économiques qui ont entraîné la désignation de ce secteur d'activité. Dans le cas des désignations générales, il faut que les réaménagements économiques soient non cycliques et qu'ils ne soient pas la conséquence de la concurrence des importations ou d'une restructuration industrielle—le changement technologique compris—découlant d'une politique ou d'un programme du gouvernement du Canada.

Dans le cas des désignations régionales, le réaménagement économique vise les reculs sévères et non cycliques du secteur, entraînant une perturbation économique et d'importantes suppressions d'emplois dans la région.

En terminant, je voudrais souligner que la participation financière du gouvernement, quoique limitée, a augmenté considérablement dans l'exercice financier en cours. Pour 1985-1986, les crédits estimatifs sont supérieurs de 20 millions de dollars à ceux de 1984-1985, c'est-à-dire près du double. Cela vient de l'augmentation sensible du nombre des licenciements dans le secteur du textile et du vêtement au Québec et de la nécessité de satisfaire aux besoins des travailleurs de secteurs particuliers qui ont été désignés à l'échelle régionale.

Je voudrais aussi signaler au député de Drummond que ce montant représente l'affectation de fonds la plus importante du budget de Travail Canada pour 1985-1986. C'est un fait extrêmement important.

Je tiens à garantir au député que ses demandes ont été entendues et que nous comprenons son point de vue. Comme je l'ai déjà dit, je fais mois-même partie d'une industrie, même si ce n'est malheureusement pas une industrie désignée aux termes de la loi, en l'occurrence l'industrie de la pêche, et il en a été souvent question à la Chambre récemment. Pourtant, très peu de gens ont dit que, même si l'industrie de la pêche n'avait pas été désignée aux termes de la Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs, certains gouvernements, et surtout le nôtre, ont répondu aux besoins de l'industrie en investissant davantage dans une entreprise appelée FBI à Terre-Neuve. A cause de cela, cette industrie devrait pouvoir non seulement stabiliser sa situation, mais aussi réaliser des bénéfices pour la première fois depuis cinq ans. Notre gouvernement répond donc aux besoins du public.

Je tiens à remercier le député de Drummond de ses instances et de l'occasion qu'il m'a donnée de lui répondre au nom du gouvernement.

M. le vice-président: La présidence tient à signaler à la Chambre que le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) aura la parole la prochaine fois que cette question sera débattue à la Chambre.

Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, en conformité de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 7 octobre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'INDEMNITÉ AUX DÉPOSANTS DE CERTAINES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-79, tendant à prévoir une indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et de la Norbanque relativement aux dépôts non assurés, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, le gouvernement propose, par cette mesure, d'indemniser les déposants non assurés de la Banque Commerciale du Canada, de la Norbanque ainsi que de la Compagnie de placements hypothécaires CCB si cette dernière ne parvient pas à résoudre ses problèmes de liquidités, notamment, provoqués par la faillite de la BCC, et il prévoit la nomination de nouveaux conseillers.

Avant d'entrer dans les détails du projet de loi, qu'il soit bien entendu que le gouvernement n'entend pas créer de précédent qui permette à l'avenir d'indemniser tous les déposants non assurés de nos établissements financiers. La mesure n'est que ponctuelle, compte tenu de la situation unique et particulière que doivent affronter les déposants des deux banques concernées.

Bien que ces établissements aient occupé moins de 1 p. 100 du marché bancaire canadien, elles ont fourni en période fort critique un important soutien à l'activité économique de l'Ouest. Les déposants qui leur sont restés fidèles croyaient, à l'instar du gouvernement, qu'il est possible à des établissements financiers régionaux de jouer un rôle important au Canada.

[*Français*]

Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit la semaine dernière, je voudrais souligner que les problèmes éprouvés par la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque reflètent une situation unique et particulière. Le système bancaire canadien est et demeure l'un des plus stables au monde. En effet, comme je l'ai précisé plus tôt, les actifs de ces deux institutions représentent moins de 1 p. 100 de l'actif total du système bancaire canadien.

L'une comme l'autre, ces deux banques ont vu le jour dans l'Ouest canadien au milieu des années 70. Étant toutes deux établies dans une région qui connaissait une vive croissance économique fondée sur l'énergie, elles ont connu un essor important au cours de cette période.

[*Traduction*]

La relance économique demeure fragile dans l'ouest du pays. La prospérité ressentie vers la fin des années 70 avait transformé cette région et, en particulier, l'Alberta, en un marché effervescent propice alors à la création de la BCC et de la Norbanque, qui ont d'abord été prospères. Mais l'économie albertaine s'est dégonflée au début des années 80, sous l'effet du Programme énergétique national et parce que le marché international de l'énergie s'était affaissé. Pendant la dépression, ces établissements ont pu, grâce à leurs déposants, amortir pour les Canadiens de l'Ouest le sérieux impact économique de la récession.

Mes collègues et moi-même attachons à cette mesure une priorité de premier ordre. En effet, il nous apparaît important, de ce côté-ci de la Chambre, de soulager les problèmes économiques et financiers qu'éprouvent des municipalités, des petites entreprises, des organismes de charité, des caisses de crédit, des syndicats, des hôpitaux, des collèges et, surtout, des particuliers. Ces problèmes découlent en droite ligne de l'effondrement de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque.

Les principaux éléments de ce projet de loi ne surprendront personne à la Chambre. Ils ont fait l'objet de nombreux débats ces dernières semaines. Les circonstances entourant la faillite de ces deux banques ont été maintes fois évoquées à la Chambre et, tout dernièrement encore, dans une déclaration faite ici lundi passé.

Qu'il me soit permis de rappeler que l'intervention du gouvernement en faveur de la BCC, en mars dernier, se justifait par l'importance qu'il attache aux établissements régionaux et par la place que cette banque occupait dans l'économie de l'Ouest. La conjoncture internationale de l'époque est également entrée en ligne de compte.

Après avoir examiné toutes les options et consulté deux provinces et six banques à charte, notre gouvernement décidait alors de présenter une offre de soutien. La Chambre est au courant de tous ces faits.

Je voudrais maintenant mentionner les principaux éléments de cette mesure législative, de sorte que nous nous placions tous dans la même perspective lors du débat.

Tout d'abord, le projet de loi autorise l'indemnisation de tous les déposants des deux banques qui avaient des dépôts supérieurs au montant de $60,000 assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Deuxièmement, le gouvernement propose que les déposants non assurés, visés par la mesure, soient indemnisés en deux versements. Le premier serait remis aussi rapidement que possible, après que le projet de loi aura reçu la sanction royale, et représenterait environ 60 p. 100 du montant à payer à chaque déposant. Le reste, soit 40 p. 100, serait payé le 1er avril 1986, au moyen d'un chèque post-daté que les déposants recevraient avec le paiement initial, après l'adoption de la loi par le Parlement.

Comme les députés le savent, les déposants assurés sont indemnisés par la SADC en vertu de la Loi sur la SADC. Le remboursement de la partie non assurée des dépôts sera fait en vertu du projet de loi C-79, une fois qu'il aura été adopté.

Par conséquent, il suffit maintenant que la loi soit adoptée par le Parlement. La décision du tribunal manitobain ne s'applique pas au processus d'indemnisation des déposants.

• (1110)

Les déposants recevront la totalité du montant inscrit à leur crédit le 1er septembre, mais ne recevront pas d'intérêt pour la période allant du 1er septembre à la date du règlement. Cette décision témoigne d'un équilibre prudent entre le désir du gouvernement d'indemniser les déposants non assurés et la nécessité de maintenir la discipline du marché en ce qui concerne les établissements financiers.

La loi prévoit également le droit de compensation, c'est-à-dire que les déposants qui ont des prêts en souffrance auprès des banques, pourront voir leurs paiements réduits du montant de ces prêts. Il s'agit là d'une procédure normale dans le cas des faillites.

Voilà l'essentiel du projet de loi, monsieur le Président. J'invite les députés à se pencher sur tous les aspects de cette mesure, mais je souhaiterais qu'ils le fassent le plus rapidement possible.

Il y aura beaucoup de questions sur les circonstances entourant la disparition de la BCC et de la Norbanque. Je rappelle aux députés que ces circonstances sont actuellement étudiées par M. le juge Willard Estey. Par conséquent, ce qui nous occupe aujourd'hui, c'est l'aide à apporter aux organismes et aux particuliers qui sont touchés par la faillite des deux banques. Le débat devrait porter sur les éléments du projet de loi. Je demande aux députés d'en face de placer les besoins et les soucis des Canadiens avant les expédients politiques de façon que la Chambre puisse répondre promptement à ces besoins.

Au cours des dernières semaines, les députés ont fait de nombreuses réserves au sujet de la mesure proposée par le gouvernement. Je voudrais y revenir, car une fois les inquiétudes apaisées, nous pourrons adopter rapidement le projet.

Les députés de l'opposition ont demandé que le gouvernement publie la liste des déposants qui seront indemnisés en vertu du projet de loi. J'ai dit à maintes reprises que la vie privée des particuliers doit être protégée et que la législation canadienne ne semble pas autoriser la publication de ces renseignements.

M. Cassidy: Ils le sont quand il s'agit d'une faillite.

Mme McDougall: La moindre violation du caractère confidentiel de la Loi sur les banques mettrait en danger tous les déposants des institutions canadiennes advenant qu'un gouvernement décide un bon jour d'obtenir et de publier ces données.

M. Cassidy: C'est faux. La présente situation est exceptionnelle.

Mme McDougall: Telle est la loi et en dépit du fait que l'éventail étendu des déposants aiderait probablement le gouvernement à prouver qu'il agit comme il se doit, le gouvernement doit respecter cette loi et le principe dont elle s'inspire.

J'ai promis à la Chambre de lui fournir une ventilation détaillée des catégories de déposants non assurés, ce qui devrait répondre à toutes les exigences raisonnables en fait de renseignements sur la nature et le montant des paiements à effectuer. Permettez-moi d'énumérer maintenant ces catégories de déposants et la valeur de leurs dépôts non assurés. Je déposerai à la Chambre dès que la version française sera disponible une liste des catégories et le montant des dépôts au 31 août 1985. Dans l'intervalle, permettez-moi d'exposer à la Chambre certains faits saillants de ce document qui devrait être disponible sous peu.

En ce qui concerne la Banque Commerciale du Canada, les dépôts des coopératives de crédit et de leurs sièges sociaux s'élevaient à $67,840,043; les dépôts des municipalités s'élevaient à $41,059,682; ceux des conseils scolaires, des écoles et des établissements postsecondaires à $3,102,928; ceux des institutions religieuses à $2,267,241; ceux des œuvres de charité à $1,499,763 et ceux des hôpitaux à $5,192,054.

Dans le cas de la Norbanque, les déposants non assurés comprennent des coopératives de crédit et leurs sièges sociaux pour une somme de $61,921,647; des municipalités pour une somme de $40,707,740; des conseils scolaires, des écoles et des établissements postsecondaires pour $216,416; des institutions religieuses pour $4,970,452; des œuvres de charité, pour $13,182,093, des syndicats, pour $331,496 et des hôpitaux, pour $4,716,434.

• (1115)

M. Cassidy: Qu'en est-il des 600 autres millions?

Mme McDougall: Cela figurera dans le document, Michael.

M. Cassidy: Combien recevront les banques étrangères? Et Peter Pocklington, est-il sur la liste?

Mme McDougall: Le montant total des dépôts non assurés, le montant qui est demandé aux termes de ce projet de loi, est de 414 millions dans le cas de la Norbanque et de 532 millions dans le cas de la Banque Commerciale du Canada, soit un total général de 946 millions pour les deux banques. Toutefois, le liquidateur prévoit des compensations de 140 millions de dollars, ce qui signifie que le gouvernement indemnisera les déposants non assurés pour un montant approximatif de 806 millions de dollars. Comme des compensations sont susceptibles d'un examen juridique ultérieur, l'indemnité de 875 millions de dollars que prévoit le projet de loi ne tient compte que de la moitié des compensations anticipées. Par conséquent, je crois que le montant de 875 millions de dollars couvrira amplement nos besoins.

Je tiens en outre à signaler que l'indemnité de 875 millions de dollars prévue aux termes du projet de loi ne correspond pas à ce qu'il en coûtera en définitive au gouvernement et aux contribuables. Ce coût sera inférieur d'un montant équivalent aux montants récupérés à l'occasion de la liquidation des avoirs des deux banques.

La Société d'assurance-dépôts du Canada a déjà commencé à effectuer des versements aux déposants assurés de la BCC et commence à le faire dans le cas des déposants assurés de la Norbanque. Les dépôts assurés de la BCC et de la Norbanque totalisent 275 et 318 millions de dollars respectivement. La SADC obtiendra ces fonds au moyen d'emprunts qu'elle effectuera et qu'elle récupérera avec intérêts éventuellement, de recouvrements à la liquidation et des primes versées par les institutions financières membres de la SADC.

Une fois que ce projet de loi aura été adopté par la Chambre, la Société d'assurance-dépôts du Canada agira en tant qu'agent du gouvernement canadien pour ce qui est des paiements à l'égard des dépôts non assurés. La SADC postera dès que possible des formulaires de demande à tous ceux qui sont admissibles en vertu du projet de loi. Les déposants rempliront ces formulaires et les renverront à la SADC qui émettra alors les deux chèques. Les déposants auront jusqu'au 1er avril 1986 pour soumettre pareilles demandes à la SADC.

J'ai décrit certaines catégories de dépôts qui seront remboursés en vertu du projet de loi. Ils correspondent à la définition de «dépôts» figurant dans la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, et comprennent les dépôts à vue, les dépôts à terme et les comptes de dollars américains.

La politique qui sous-tend le projet de loi ne vise que les déposants, soit ceux qui ont confié leur argent aux banques. Les autres créanciers correspondent davantage aux créanciers d'une faillite ordinaire et devront compter sur le processus de liquidation. Le projet de loi ne prévoit rien pour les détenteurs d'actions ordinaires ou privilégiées ou encore d'obligations, ni pour les participants au programme de soutien mis sur pied en mars dernier pour la Banque Commerciale du Canada.

En outre, les fonds avancés par la Banque du Canada à la BCC et à la Norbanque ne sont pas non plus visés par ce projet de loi. Ces avances de quelque 1.3 milliards de dollars à la BCC et de 500 millions de dollars à la Norbanque sont couvertes par les avoirs des banques en question. Les six banques à charte et les deux gouvernements provinciaux qui ont participé au programme de soutien auront, tout comme le gouvernement fédéral, le droit de réclamer une part proportionnelle du produit de la réalisation des avoirs des deux banques une fois que ces affaires auront été réglées. En tant que créanciers subordonnés, les gouvernements du Canada, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique n'auront pas droit au produit de la réalisation des avoirs de la BCC.

En vertu de ce projet de loi, les déposants, en échange de l'indemnité pour leurs dépôts non assurés, céderont au gouvernement tous leurs droits non assurés à une part de l'avoir des banques à la suite de la liquidation. En réalité, le gouvernement du Canada deviendra le principal déposant non assuré.

Je voudrais être en mesure de dire à la Chambre combien ce programme d'indemnité va coûter au gouvernement. Pour le moment, cependant, il est trop tôt pour déterminer ce que nous pourrons recouvrer. Je ne peux pas lier les mains des liquidateurs en me livrant à des spéculations à la Chambre aujourd'hui. Nous faisons tout notre possible, avec la collaboration des liquidateurs et des autres créanciers, pour nous assurer que la vente des avoirs des deux banques se déroule de façon ordonnée, en vue d'en tirer un prix maximum.

Nous avons pris la décision de dédommager les déposants non assurés en tenant pleinement compte de tous les facteurs connexes. Je crois fortement en l'importance du système d'assurance-dépôt et en la nécessité pour les investisseurs d'user de bon sens avant de décider de leurs placements. L'aide que nous offrons aujourd'hui ne doit pas être considérée comme une garantie générale que nous agirons de même au cas où une institution financière se heurte à des difficultés à l'avenir. C'est pourquoi nous ferons le nécessaire pour augmenter les pouvoirs des services de réglementation fédéraux et pour modifier la Loi sur la SADC, de façon à donner au système d'assurance-dépôts les ressources financières nécessaires en vue de protéger les déposants canadiens aux moyens modestes.

• (1120)

Depuis que les mesures de soutien de la BCC ont été adoptées, l'inspecteur général des banques a mis à notre disposition les ressources de son bureau en recrutant à contrat des perçonnes n'appartenant pas à la Fonction publique. Après l'entrée en vigueur des mesures d'aide, deux banquiers ont été engagés comme représentants spéciaux en vue de superviser les procédures.

Par la suite, trois banquiers qui venaient de prendre leur retraite ont été chargés d'examiner le portefeuille de prêts de la BCC. On a engagé un autre banquier à la retraite en vue de collaborer à l'étude du portefeuille de la Norbanque.

A l'heure actuelle, l'inspecteur général des banques prend les dispositions finales en vue d'engager à contrat certains banquiers en activité et à la retraite dans le cadre du programme normal d'inspection des banques actuellement en cours. Toutes ces mesures ont suivi, monsieur le Président, une augmentation de 30 p. 100 des effectifs de l'inspecteur général l'année dernière.

En même temps, l'inspecteur général va demander l'autorisation d'augmenter les ressources permanentes de son bureau. J'ai déjà dit, monsieur le Président, que le gouvernement compte présenter sous peu un projet de loi visant à accroître considérablement les pouvoirs de nos services de réglementation. Nous continuerons à faire tout notre possible en tant que surveillants, responsables de la réglementation et décisionnaires, pour nous assurer que nos institutions financières répondent aux normes les plus élevées possibles. Ces modifications nous permettront de disposer du meilleur système de réglementation au monde.

Comme je l'ai dit au début de mes remarques, monsieur le Président, nous proposons de dédommager les déposants non assurés de la Banque commerciale du Canada et de la Norbanque, puisque leur situation est due à des facteurs exceptionnels. Les déposants sont restés fidèles à ces deux banques pour manifester leur confiance dans la viabilité des institutions financières régionales que nous soutenions tous. Quand je dis «nous», monsieur le Président, je veux parler des principales banques à charte et de deux gouvernements provinciaux, outre le gouvernement fédéral.

Nous remboursons également ces déposants en pensant aux graves conséquences économiques qui s'ensuivraient, surtout dans l'Ouest, si nous obligions les municipalités, les caisses de crédit, les organismes de bienfaisance et les petites entreprises à absorber la perte totale de tous leurs dépôts au-delà du plafond de $60,000 assuré par la SADC.

J'ai déjà cité à la Chambre certains groupes de déposants et tous les députés peuvent imaginer ce qu'il adviendrait pour ces organisations, et les particuliers qu'elles desservent et emploient, si le gouvernement ne prenait pas les mesures proposées aujourd'hui. Bon nombre d'entre elles seraient en sérieuse difficulté financière. Nous parlons de l'effet de ricochet que les liquidations ont sur les mises à pied, la perte permanente d'emplois et tous les problèmes qui accompagnent ce genre de faillites commerciales.

Les médias ont abondamment décrit la situation des municipalités qui ont investi leurs excédents dans la Banque Commerciale et dans la Norbanque. Tout près de nous, on connaît le cas de Kanata obligée de reporter de nombreux projets d'immobilisations et n'assurer que les services essentiels en attendant d'être fixée sur le sort de ses dépôts. Kanata n'est pas la seule municipalité dans cette situation. Que fallait-il faire alors, monsieur le Président? Fallait-il se contenter de répondre aux élus municipaux: «Dommage. C'est un coup dur. Relever vos taxes foncières, ou bien plaignez-vous au gouvernement provincial». Ayant participé aux accords de soutien de mars, nous ne pouvons les laisser se débrouiller toutes seules.

Nos vis-à-vis reprochent vivement au gouvernement d'inclure dans son plan de remboursement les dépôts des banques étrangères. Pourtant il serait injuste que le gouvernement se contente de protéger certains déposants et non d'autres. Comment expliquer notre geste aux financiers internationaux? Si nous refusions d'indemniser les déposants étrangers, nous susciterions la méfiance, ici et à l'étranger, et notre système bancaire donnerait l'impression d'être fermé si nous ne remboursions que des Canadiens.

Avant de décider de rembourser tous les dépôts non assurés, notre gouvernement a dû mettre en balance les critiques dont il fera l'objet de la part de l'opposition et les difficultés sans nom qui en découleront si on refuse d'indemniser tout le monde.

• (1125)

J'ai dit au début que le gouvernement espérait que le projet de loi franchirait rapidement toutes les étapes afin que les paiements soient faits le plus tôt possible. Les organismes et les personnes concernés sont très inquiets. Depuis quelques semaines, la SADC reçoit plus de 400 appels par jour de la part de personnes qui veulent être fixées et savoir quand elles seront indemnisées. Beaucoup de personnes m'ont écrit parce qu'elles-mêmes ou leur entreprise sont en difficulté.

Je vais vous donner quelques exemples. Un petit entrepreneur du bâtiment qui a investi un paiement partiel dans un certificat de 30 jours, est maintenant incapable de payer ses employés et les sous-traitants, et devra commencer à licencier. J'ai reçu une lettre d'un petit industriel de l'ouest qui emploie 25 personnes. Parce que l'avenir des dépôts de son entreprise est incertain et qu'il a des échéances à respecter, il devra procéder à des licenciements. J'ai parlé du cas de la municipalité de Kanata et il y en a bien d'autres.

Nombreux sont les Canadiens qui ont fait appel à leur député ainsi qu'à la SADC. Ce sont des entreprises qui n'ont rien d'exceptionnel, des organismes tout à fait dans les normes, qui s'étaient avisés de faire des placements courants. Ces entreprises méritent l'appui de la Chambre et j'invite celles-ci à voter la mesure rapidement afin qu'elles reprennent vie et retrouvent la stabilité financière.

En conclusion, j'aimerais répéter ce que je disais à la Chambre en mai quand tous les députés ont convenu d'adopter rapidement une mesure analogue concernant Pioneer Trust. Notre gouvernement se donne pour règle de gérer de façon responsable les affaires du pays. C'est une lourde responsabilité, que nous prenons au sérieux. C'est une responsabilité qui implique des décisions délicates et complexes. Nous avons pris ces décisions et nous avons conclu que ces responsabilités incluaient aussi la protection des déposants dans une situation aussi inhabituelle et exceptionnelle que celle de la Banque commerciale du Canada et celle de la Norbanque.

J'aimerais d'avance remercier les députés d'en face de leur coopération à cet égard. Croyez-moi, il ne s'agit pas d'aider le gouvernement, mais d'aider des milliers de Canadiens entraînés dans cette regrettable affaire.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est peut-être parce que nous sommes lundi matin, mais ce discours n'est pas un plaidoyer très brillant pour cette mesure. Je comprends pourquoi.

En fait, je suis étonné que le ministre des Finances (M. Wilson) ne soit pas à sa place aujourd'hui, soit pour présenter ce projet de loi, soit pour écouter sa collègue la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall). C'est lui qui est globalement responsable du système bancaire et du système financier de notre pays. Cette responsabilité est aussi déléguée dans une certaine mesure à la ministre d'État aux Finances. Mais, 1 milliard de dollars, c'est 1 milliard de dollars, et le ministre des Finances aurait dû être présent pour en discuter et rendre des comptes au Parlement sur la question.

En mars, le gouvernement a mis sur pied un plan de sauvetage de la Banque commerciale du Canada. De ce côté-ci de la Chambre, nous étions plutôt sceptiques, mais nous . . .

M. Cassidy: Mais vous l'avez appuyé.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous l'avons appuyé, et nous avons suivi le gouvernement qui nous garantissait dur comme fer que le renflouage allait réussir et permettre à la banque de redevenir solvable et viable. C'est à cause de ces garanties que nous avons appuyé le projet de loi.

On nous a dit que c'était un problème temporaire provoqué par quelques mauvaises décisions de gestion. A l'examen, il s'avère qu'il ne s'agissait pas que de quelques mauvaises décisions de gestion. La banque était mal gérée depuis le début.

On nous a aussi dit que c'était un incident isolé. Je voudrais reprendre ici textuellement ce qu'a dit la ministre des Finances à l'époque au Parlement. Je cite le hansard du 25 mars. Elle déclarait: «Nous en sommes venus à la conclusion que la Banque est désormais viable, qu'elle sera rentable à l'avenir et que tous les membres du groupe de soutien, nous y compris, seront remboursés à même les bénéfices futurs de la banque». C'était un engagement. C'était un engagement manifeste, sans condition, sans réserve. Elle poursuivait en ces mots: «Cette difficulté, en l'occurrence, a surgi d'une complication survenue dans le portefeuille d'emprunt de la Banque en Californie et s'est répercutée, bien sûr, sur l'ensemble de l'organisation». Voilà ce que disait la ministre à ce moment-là. Il ne s'agissait pas simplement de la situation économique de l'ouest canadien ou du Programme énergétique national. Il s'agissait de la banque. Il se trouvait que cette banque avait massivement investi au Texas et en Californie sous forme de prêts à l'industrie du pétrole et du gaz ainsi qu'au secteur de l'immobilier de ces deux États. Ces faits comptaient autant dans la chute de cette banque que la situation économique de l'ouest canadien.

• (1130)

Elle ajoutait: «En fait, il faut bien expliquer les choses aux Canadiens afin qu'ils comprennent qu'il s'agit d'un incident isolé dû à des circonstances très particulières, d'un incident qui ne menace nullement l'intégrité de notre système bancaire». Évidemment, nous avons maintenant la Norbanque qui est venue s'ajouter à la Banque commerciale. Autant pour l'incident isolé.

Nous avons décidé d'adopter au Parlement le programme de renflouage de 255 millions de dollars après nous être fait répéter maintes et maintes fois par la ministre d'État aux Finances et le ministre des Finances que le problème était résolu et que les affaires allaient repartir normalement. Nous avons aussi appuyé le projet de loi et le sauvetage parce que nous voulions, comme le gouvernement, rétablir la pleine confiance dans notre système bancaire, un système bancaire qui, malgré ces revers, demeure à notre avis l'un des plus solides du monde. Nous avons aussi accordé au gouvernement un vote de confiance parce que c'était pour nous un vote de confiance en nos banques régionales et un vote de confiance dans l'économie de l'ouest canadien. Les banques régionales ont reçu des chartes sous les précédentes administrations libérales parce que nous nous rendions compte que les Canadiens de l'Ouest en avaient assez d'être obligés de venir à Montréal et à Toronto sans arrêt dès qu'ils avaient besoin d'un prêt dépassant une certaine limite. Ils voulaient des banques dont le siège serait situé en Colombie-Britannique, en Alberta et dans d'autres régions de l'ouest canadien, afin de ne pas être obligés de prendre l'avion pour venir dans l'est exposer leurs problèmes à une lointaine institution de crédit. Je crois que cela a contribué à décentraliser notre système bancaire et à le rapprocher de la population de l'ouest canadien. C'est pour cela que nous avons appuyé la mesure initiale de sauvetage en mars. Néanmoins, les promesses qui nous ont été faites ainsi qu'au Parlement ne valaient pas grand chose. A peine six mois plus tard, nous apprenions que, non seulement une banque se trouvait en difficulté, mais que deux autres avaient fait faillite et que les contribuables canadiens allaient devoir débourser un milliard de dollars et plus pour rembourser les déposants non assurés.

C'est absolument ahurissant. D'après les témoignages présentés par les fondés de pouvoirs et les dirigeants des banques à charte devant le comité des finances, nous savons que le gouvernement ignorait les dessous de cette affaire lorsqu'il a présenté au Parlement le projet de loi visant à renflouer la banque. Même si les dirigeants des banques à charte l'avaient exhorté à examiner le portefeuille de prêts de la Banque Commerciale du Canada, ni l'Inspecteur général ni le ministère des Finances ni aucune des autorisés gouvernementales n'a étudié ce portefeuille. Les banques à charte ont dit vendredi soir au gouvernement: «Accordez-nous le week-end. Nous allons vous prêter une quarantaine ou une cinquantaine de spécialistes pour examiner le portefeuille de prêts et l'actif de la banque». Cela n'a pas été fait. Le gouvernement a refusé cette offre. Il s'est lancé à l'aveuglette. Il n'a pas fait son travail. Il n'avait aucune idée de la situation de ce portefeuille de prêts et, comme par hasard, au lieu de 255 millions de dollars, les mauvaises créances atteignaient une valeur de 600 à 800 millions de dollars. Le renflouement n'était pas suffisant. S'il faut les renflouer, alors faisons-le; allons jusqu'au bout.

Mme McDougall: Comme Maislin.

M. Turner (Vancouver Quadra): La ministre devrait savoir que la situation est beaucoup plus grave. Ces faillites ébranlent la confiance en notre système bancaire. Elle devrait le savoir au lieu de répondre avec désinvolture comme elle n'a cessé de le faire depuis le début.

Les banques à charte ont proposé les services de leurs spécialistes et elles ont également offert d'analyser la situation. Le gouvernement a refusé leur offre. Il s'est lancé à l'aveuglette. Un jour avant la réouverture du Parlement, en septembre, j'ai baptisé cet épisode «Soirée d'amateurs sur la rivière Rideau». Nous nous sommes faits avoir. Nous avons cru les ministres sur parole lorsqu'ils ont promis que cette banque redeviendrait viable. Nous nous sommes faits avoir. Les banques à charte également. Le gouvernement ne savait pas ce qu'il faisait. C'est un cas flagrant de négligence. Le gouvernement n'a pas fait son travail. Il a vraiment agi en dilettante. Apparemment, il a adressé une lettre de réconfort aux autres banques à charte qui ont participé à ce marché. Elle leur garantissait la survie de la banque et le remboursement de leur argent. En achetant l'avoir de la Banque Commerciale du Canada, les banques obtenaient du gouvernement la garantie de ne pas être traitées comme des déposants. Il faudra examiner la question de plus près en comité.

Je le répète, en fin de compte, le tiers des prêts de la Banque Commerciale du Canada étaient des mauvaises créances, le gouvernement a jeté par la fenêtre 225 millions de dollars et la facture des contribuables se chiffre à un milliard de dollars au

moins. Ce matin, la députée a dit que, par-dessus le marché, le gouverneur de la Banque du Canada avait autorisé le paiement de créances de 1.3 milliard de dollars pour la Banque Commerciale du Canada ainsi que 500 à 600 millions de dollars pour la Norbanque. Elle a dit que ces sommes étaient entièrement couvertes par l'avoir de la banque. Nous verrons bien. J'espère que la ministre finira par déclarer au Parlement qu'elle sera, en fin de compte, la facture finale de la Banque du Canada. Il faudra additionner tout cela.

En fait, notre système bancaire a perdu de sa crédibilité à cause de l'imcompétence du gouvernement. La confiance du public est tellement ébranlée que ce sont les forces du marché qui commandent. Ottawa n'a plus la situation en main. Seules les démissions de la ministre et du ministre des Finances permettront au public de reprendre confiance et de savoir que des ministres consacrent toute leur attention aux institutions bancaires, qu'ils les surveillent de près et s'intéressent sérieusement à leurs tractations. C'est seulement en confiant à d'autres la responsabilité des banques que le gouvernement rétablira la confiance perdue.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): La ministre d'État aux Finances nous a assuré solennellement en mars qu'aucune autre banque n'était en difficulté. Puis, tout à coup, le 1er septembre, elle a associé les problèmes de la Norbanque à ceux de la BCC. Elle a annoncé la nomination de curateurs pour ces deux banques. Dans son communiqué du 1er septembre 1985 elle accordait à la Norbanque un laps de temps limité pour se réorganiser ou se fusionner avec une autre institution financière. C'était l'arrêt de mort de la Norbanque. En liant ses opérations à celles de la Banque Commerciale du Canada, qui avait déjà déposé son bilan, le ministre signifiait clairement aux investisseurs, aux déposants et autres établissements financiers, que la Norbanque n'inspirait plus aucune confiance au gouvernement qui ne lui accordait qu'un bref sursis.

Étant donné que le gouvernement s'est conduit de façon totalement irresponsable à l'occasion de l'effondrement de la BCC puisqu'il n'a pas vérifié les livres de cet établissement, comment pourrions-nous être sûrs que ceux de la Norbanque ont été dûment examinés avant que le gouvernement ne déclare qu'elle n'était plus rentable elle non plus?

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est un fait sans précédent. Le président de la Norbanque a déclaré, devant les caméras de la télévision avoir l'impression que le gouvernement voulait l'obliger à fermer ses portes même si, à son avis, la banque aurait pu survivre.

On nous dit aussi qu'une lettre livrée par porteur à la ministre le 6 septembre informait cette dernière d'un plan de sauvetage élaboré par la banque, mais que le gouvernement n'a pas encore répondu à cette lettre. Cela soulève des questions évidentes: La ministre a-t-elle vraiment examiné sérieusement la situation de la Norbanque? Celle-ci était-elle vraiment insolvable? Dans quelle mesure l'intervention du gouvernement a-t-elle contribué à la faillite de cette banque? Pourquoi avoir accordé le bénéfice du doute à la Banque commerciale du Canada en mars et l'avoir refusé à la Norbanque en septembre?

A notre avis, le gouvernement a commis une erreur sérieuse en mettant les deux banques dans le même sac, et il ne nous a pas fourni d'explications satisfaisantes pour avoir agi de la sorte.

Ces questions devraient être étudiées, non seulement par le juge Estey au cours de son enquête, mais encore par un comité de la Chambre. Étant donné que les tribunaux ont maintenant décidé d'accorder un sursis à la Norbanque, la Chambre devrait-elle même être saisie de ce projet de loi. Est-ce qu'on doit remettre ce projet de loi jusqu'à ce que la Cour puisse se prononcer sur la question?

Pourquoi, par exemple, en mars, le ministre des Finances (M. Wilson) et la ministre d'État (Finances) (Mme McDougall) n'étaient pas présents à ces négociations? Pourquoi la Banque commerciale du Canada a-t-elle décidé elle-même quels prêts seraient examinés par le groupe qui allait la renflouer?

Selon certains rapports, des responsables de la Banque commerciale du Canada se seraient débarrassés de leurs propres actions de cette banque avant que la ministre annonce qu'elle allait être renflouées, ce qui aurait fait dégringoler la valeur des actions de la Banque.

• (1140)

[*Traduction*]

On a posé aussi des questions sur des renseignements officieux et des réunions secrètes. Pourquoi a-t-on attendu trois mois pour procéder à une évaluation de la Banque Commerciale du Canada? Je répète donc ce que j'ai déjà dit d'après les témoignages recueillis au comité: Certaines mesures n'ont pas été prises et les livres de la banque n'ont pas été vérifiés avant que le gouvernement ne présente la note de $255 millions de dollars de cette opération de renflouement. Et même alors, il a fallu trois ou quatre mois avant que George Hitchman, un excadre de la Banque de la Nouvelle-Écosse, reçoive finalement l'autorisation du gouvernement de procéder à une vérification comptable. Ce n'est que peu de temps après que le ministre ait reçu son rapport, vers la fin d'août, soit le 1er septembre, que le gouvernement a décidé d'abandonner le navire.

Pourquoi l'inspecteur général n'a-t-il pas envoyé le rapport du 14 février du Federal Reserve Board de San Francisco? Pourquoi la ministre n'a-t-elle pas vu que le Federal Reserve Board des États-Unis avait déjà, en février dernier, de sérieux doutes sur l'état de santé de la banque et de sa filiale, la Westlands Bank of California? Le gouvernement n'a pas tenu compte des mises en garde des banques américaines.

On nous demande maintenant d'autoriser des dépenses publiques de près de 1 milliard de dollars. J'ai tout lieu de croire, d'après ce que j'ai pu recueillir auprès de fonctionnaires acceptant de parler calmement de cette affaire, que le ministre des Finances n'était guère emballé par cette opération de renflouement en mars dernier, ni son collègue, la ministre d'État aux finances d'ailleurs. Ils seraient donc allés tous deux voir le premier ministre (M. Mulroney) qui leur aurait répondu que jamais il ne permettrait que la première faillite bancaire depuis 1923 ait lieu sous un gouvernement conservateur. Il a donc lancé l'opération sans disposer des renseignements nécessaires. Il ne les a pas demandés d'ailleurs, car les ministres concernés auraient été bien en peine de les lui donner puisqu'ils ne les avaient pas non plus. Par conséquent, si j'interprète bien les événements, les ministres concernés ont accepté la décision

du premier ministre à leur corps défendant et s'ils sont toujours à leur poste, c'est parce que le premier ministre leur était obligé. Autrement, toute cette affaire n'aurait aucun sens.

Nous assistons donc à la première faillite bancaire depuis 1923. Les ministres ont indiscutablement manqué à leur devoir d'État en ne vérifiant pas les livres de la BCC, mais ils demeurent quand même à leur poste même s'il en coûte 1 milliard de dollars aux contribuables et 2 autres milliards par le biais de la Banque du Canada. On demande donc à la législature actuelle de remettre près de 1 milliard de dollars sur les deniers publics à un groupe de déposants anonymes.

La ministre a précisé ce matin que nous n'allions pas créer un précédent. Pourtant, le public canadien n'est-il pas en droit de demander à son gouvernement si tous les déposants et les investisseurs seront dorénavant remboursés advenant pareille mésaventure? La structure des taux d'intérêt et le système de marché n'ont-ils maintenant plus aucun sens? Les déposants bénéficiaient d'un taux d'intérêt supérieur parce que le marché financier présumait que le risque était plus grand; voici maintenant que cet écart des taux ne signifie plus rien. Le gouvernement du Canada va-t-il désormais garantir implicitement qu'il indemnisera les déposants quelles que soient les difficultés à venir, dans lesquelles les auront plongés les activités de n'importe quelle institution financière du pays? Les Canadiens ont le droit de poser cette question.

Nous savons que des bandes indiennes, des caisses de retraite, des municipalités et des coopératives de crédit ont des revendications bien légitimes. Ces organismes sont entrés en contact avec nous. La ministre a lu à haute voix une liste de chiffres globaux. Tous ces organismes ont été induits en erreur en mars dernier par la ministre, par le premier ministre lorsqu'il a autorisé le programme de renflouement, et par le ministre des Finances lorsqu'il a fait des déclarations catégoriques à la Chambre. Sur la foi de ces déclarations, renforcées, il faut le dire, par celles du gouverneur de la Banque du Canada, les coopératives de crédit, les petites municipalités et les commissions scolaires de tous les coins du pays ont effectué auprès de cette banque des dépôts à court et à moyen termes. Je suppose que moralement, le gouvernement trouve des raisons légitimes de les indemniser. L'incompétence du gouvernement a induit les déposants en erreur pour une valeur d'un milliard.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Au cours de notre étude du projet de loi, monsieur le Président, nous tiendrons à examiner la différence entre les dépôts à vue à court terme et les débentures à moyen terme. Un bon nombre des coopératives de crédit et des municipalités ont été persuadées de procéder par débentures. Si l'on veut que le projet de loi soit adopté par le Parlement, il va falloir nous assurer qu'il existe une certaine équité entre les détenteurs de dépôts et les détenteurs de débentures malgré l'allusion plutôt vague que fait le projet de loi aux dépôts assujettis à un titre de garantie.

Nous n'avons cessé de demander au ministre des Finances et à la ministre d'État aux Finances de nous donner les noms de tous les déposants auprès de la Norbanque et de la BCC. Nous n'obtenons pour toute réponse qu'il est illégal aux termes de la Loi sur les banques de donner les noms des déposants et que ce caractère confidentiel est un principe sacré de nos institutions bancaires. C'est possible, mais comme ma collègue de Trinity (M^lle^ Nicholson) l'a très bien montré dans les questions qu'elle a posées à la ministre, ces institutions ne relèvent plus de la Loi sur les banques. Aux termes mêmes de la Loi sur les banques, une fois que sont nommés un curateur et un liquidateur, c'est la Loi sur les liquidations qui prévaut, et aux termes de cette dernière loi, le liquidateur a le droit de connaître la liste de tous les créanciers et de tous les débiteurs. Les détenteurs de dépôts figurent bien sûr parmi les créanciers. Bien plus, non seulement il n'y a aucun obstacle juridique à notre avis, mais il est inouï qu'on demande aux Canadiens, par le truchement de la Chambre des communes et du Parlement, de débourser un milliard de dollars sans savoir où ira un seul sou de ce montant.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous avons décidé de ne pas appuyer ce projet de loi tant que nous ne saurons pas qui profite de ce renflouement. Nos députés, qui représentent un quart de la Chambre, n'autoriseront pas le Parlement à verser un chèque en blanc. Quelle proportion de l'argent qu'on nous réclame ira à l'extérieur du pays, à des banques étrangères, et à d'autres banques canadiennes? Combien recevront les banques de classes A et B? Combien toucheront les riches particuliers qui ont connu un risque, afin d'obtenir un meilleur rendement? Il se peut fort bien que bon nombre de ceux qui sont renfloués soient ceux qui ont déjà profité du budget du ministre des Finances en obtenant une exemption à vie de $500,000 sur les gains en capital ce qui représente une aubaine sur la durée d'une vie de $125,000. Combien d'amis du gouvernement retrouve-t-on sur cette liste? Nous voudrions voir cette liste, afin de savoir exactement dans quelle mesure l'orientation prise dans ce projet de loi n'est que pure coïncidence.

M. Hees: Vous n'avez certes pas d'amis dans l'ouest du pays.

M. Turner (Vancouver Quadra): Allons, George!

M. Hees: J'ai juste dit que vous n'aviez certainement pas d'amis dans l'ouest du pays.

M. Turner (Vancouver Quadra): George, la vie est longue et, comme M. Diefenbaker avait l'habitude de le dire, il s'agit d'une longue route semée d'embûches. C'est là l'une des embûches que doit affronter l'ouest du pays à la suite de cette intervention.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Est-ce là la véritable raison pour laquelle nous ne pouvons obtenir les noms? Qui sont ces gens? Je crois qu'il s'agirait là d'une liste fort intéressante. Je suis persuadé que la ministre aurait envie de nous remettre cette liste. Elle arbore un sourire énigmatique. Je crois que nos arguments ont quelque peu porté. Elle est la seule, avec le ministre des Finances, à être dans le secret des dieux, et je suis persuadé que le premier ministre a jeté un coup d'œil sur cette liste. J'ai déjà entendu parler d'acheter chat en poche, mais jamais pour un milliard de dollars. Nous croyons qu'il est plus que temps que le gouvernement soit honnête envers les Canadiens.

[*Français*]

Le gouvernement nous demande de commettre la même erreur que lui en mars, c'est-à-dire de débourser des millions

de dollars, puisés dans les poches des contribuables, sans connaître tous les faits, et en l'occurrence, le fait le plus important, soit, qui va recevoir cet argent? Qui sont les bénéficiaires anonymes, invisibles de cette générosité du gouvernement? Est-ce que ce sont des amis de notre gouvernement?

En fait, la présentation de ce projet de loi par le gouvernement revient à dire ceci aux Canadiens: «Faites-nous confiance, nous savons ce qu'il y a lieu de faire. Ne craignez rien. Faites-nous confiance.» Eh bien, nous avons fait confiance en mars, et six mois plus tard, non pas une, mais deux banques ont fait faillite!

Et les Canadiens, je le dis par vous, monsieur le Président, au gouvernement, les Canadiens vous ont cru, il y a un an, quand vous avez déclaré que les programmes sociaux étaient «sacrés». Mais dans votre tout premier budget, vous vous êtes attaqués à la pension de sécurité de la vieillesse et aux allocations familiales.

[*Traduction*]

Les Canadiens ont fait confiance au gouvernement lorsqu'il a déclaré qu'il allait modifier le régime de népotisme. C'était l'une des meilleures. Une fois que les conservateurs ont eu à procéder à 1200 nominations politiques, une fois que tous les conservateurs affamés ont pu se partager l'assiette au beurre, non seulement directement, mais également par l'entremise d'oncles, de tantes, de frères et de beaux-frères, lorsqu'ils ont eu assouvi leur soif de népotisme, nous avons eu droit à une déclaration moralisatrice de la part du premier ministre et il a été question d'en référer au comité du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Où est donc la réforme promise? Qu'a-t-on fait de la confiance? Les Canadiens ont fait confiance au gouvernement lorsqu'il a affirmé vouloir améliorer les normes s'appliquant aux ministres. Quelles sont-elles? Le gouvernement nous demande ici de lui faire confiance et de lui donner un chèque en blanc d'un milliard de dollars. Nous, de cette Chambre, avons le droit de demander où sont les preuves de la confiance qu'on réclame? Nous perdons près d'un milliard de dollars en deniers publics, plus la proportion que la Banque du Canada ne pourra recouvrer sur les deux milliards de dollars qu'elle a avancés. Cela devrait justifier la démission du ministre des Finances et de la ministre d'État (Finances). Selon moi, ils ont contribué à saper la confiance dans notre système bancaire.

• (1150)

Qu'est-il arrivé à la nouvelle moralité du gouvernement? L'ancien ministre de la Défense nationale a démissionné après s'être rendu dans un bar louche. L'ancien ministre des Pêches et des Océans, qui avait permis la mise sur le marché de thon rance, a reçu l'appui du premier ministre jusqu'à ce qu'il le contredise. Voilà la moralité de nos vis-à-vis. L'ancien solliciteur général du Canada a semé le doute sur toute l'administration de notre système judiciaire en rencontrant de façon secrète, au Château Laurier, un accusé possible qui se trouvait être le premier ministre conservateur du Nouveau-Brunswick, et il n'a pas remis sa démission. L'ancienne ministre de l'Environnement, qui est maintenant ministre d'État aux Transports (M^me^ Blais-Grenier) a nui à la crédibilité de notre lutte pour la protection de l'environnement en affaiblissant son ministère, puis elle a entrepris des voyages d'affaires prolongés en Europe pour des motifis douteux, à raison de cinq heures de travail pour dix jours de voyage, mais elle a conservé son poste. Et maintenant, le ministre des Finances et la ministre d'État (Finances) gaspillent, par pure incompétence, un milliard de dollars des deniers publics et ils demeurent en poste. C'est là la nouvelle moralité, la nouvelle bonne foi, la nouvelle norme de comportement des ministres.

Mercredi soir dernier, lors du débat d'urgence que le gouvernement conservateur a presque refusé, venant ainsi à un cheveu de défier l'autorité de la présidence, il a fallu que nous de l'opposition venions à la rescousse du leader du gouvernement à la Chambre et lui rappelions qu'en votant de manière à refuser au député de Hamilton Mountain (M. Deans) la permission de proposer sa motion, les députés ministériels mineraient la confiance en la présidence, en vous, monsieur le Président.

Une voix: Vous avez tous voté pour.

M. Turner (Vancouver Quadra): Mercredi soir, après que nous eûmes forcé les députés du parti ministériel à se prononcer l'un après l'autre lors d'un vote nominal, afin de rétablir la confiance en la présidence, tous ceux de ce parti qui sont intervenus dans le débat ont jeté la pierre aux gouvernements libéraux antérieurs pour ce fiasco. Peut-on être absurde à ce point!

M. Lewis: C'est ce que vous venez de faire.

M. Turner (Vancouver Quadra): Quelle pauvre excuse! La ministre d'État aux Finances n'a pas parlé des gouvernements précédents, en mars. Elle a dit que la banque éprouvait des difficultés à cause de prêts sur le marché américain dans le sud-ouest, en Californie et au Texas. Le ministre des Finances et la ministre d'État aux Finances accusent maintenant les gouvernements précédents. Jamais nous n'avons eu de faillite bancaire sous notre régime, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Toute cette argumentation est une farce.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): La question n'est pas de savoir pourquoi la Banque Commerciale du Canada était en difficulté. Ses ennuis étaient dus à la conjoncture économique mondiale mais principalement à la mauvaise gestion.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): La question est de savoir pourquoi, en mars, le gouvernement a agi sans avoir approfondi la question, sans connaître toutes les données du problème, pourquoi il n'a pas fait les recherches qui s'imposaient, pourquoi il a induit en erreur le Parlement du Canada et la population canadienne. Toute la question est là.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Samedi, à *Question Period* . . .

Une voix: La Chambre ne siège pas le samedi.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je parle de l'émission *Question Period* de CTV du 20 septembre où, après avoir avoué aux journalistes qui l'interrogeaient que la décision de renflouer la banque avait été prise à partir de renseignements sinon erronés du moins incomplets, même après cet aveu, la ministre d'État aux Finances a affirmé qu'elle le referait. Cela se passait à l'émission *Question Period* du réseau CTV, le 20

septembre. Cette déclaration dans la bouche d'un ministre est stupéfiante. Dans notre parti nous croyons que le système bancaire n'a rien perdu de sa solidité. Il est encore solide et il le restera. Nous croyons que cette situation sans précédent a provoqué une crise de confiance dans la capacité du gouvernement de surveiller le système. Ce dernier prend la relève. Le marché prend la relève. Le système financier et bancaire juge Ottawa incompétent à régler ses problèmes. Les institutions financières de notre pays écartent le gouvernement du processus de stabilisation du système.

En nommant le juge Estey pour enquêter sur cette affaire, le gouvernement a tenté de court-circuiter la Chambre. Nous allons profiter de l'étude de ce projet de loi pour essayer d'obtenir des réponses et de dégager la responsabilité politique de la ministre d'État aux Finances et du ministre des Finances.

Une voix: Et du premier ministre (M. Mulroney)?

M. Turner (Vancouver Quadra): Et évidemment celle du premier ministre. Les ministres doivent rendre compte de ces questions à la Chambre des communes, et ainsi aux Canadiens. Ce ne sont pas des questions judiciaires. Ce ne sont pas des questions qu'il convient de faire trancher par un juge de la Cour suprême du Canada. En fait, en lui confiant ce mandat, quelle qu'en soit la portée, on place ce juge dans une situation délicate, en fait intenable. Monsieur le Président, nous ne permettrons pas au gouvernement de court-circuiter la Chambre. Nous continuerons à réclamer des réponses car les Canadiens méritent qu'on les leur donne; et ils méritent assurément qu'on leur fasse la preuve, mieux que ne l'ont fait des deux ministres de ce gouvernement, qu'on peut exercer une surveillance plus compétente et fiable.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je propose un amendement qui se lit comme suit:

Que la motion soit modifiée par la suppression de tous les mots qui suive le mont «Que» et leur remplacement par ce qui suit:

La Chambre refuse d'adopter en deuxième lecture un projet de loi dont le principe est de verser des montants importants mais non précisés, prélevés sur les deniers publics, à des personnes ou sociétés non identifiées, car une telle mesure discrédite très sérieusement l'obligation du Parlement de rendre compte des dépenses publiques.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Je donne la parole au député de Simcoe-Nord (M. Lewis) qui veut faire un rappel au Règlement.

M. Lewis: Monsieur le Président, je tiens à assurer à la Chambre que le gouvernement souhaite la tenue d'un débat en bonne et due forme sur ce projet de loi et je sais que la présidence souhaite réfléchir un peu avant de décider si la motion est recevable ou non. Pendant qu'elle réfléchira là-dessus, je la prie de tenir compte du commentaire 436(2) de Beauchesne où il est précisé qu'un amendement . . .

M. Gauthier: Le Règlement, monsieur le Président.

Une voix: Il tourne le Règlement.

M. Deans: C'est ce qu'il essaie de faire.

Mme Copps: Vous auriez intérêt à apprendre le Règlement.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence lira la motion et donnera ensuite la parole au député de Simcoe-Nord.

M. Turner (Vancouver Quadra), appuyé par M. Gauthier, propose:

Que la motion soit modifiée par la suppression de tous les mots qui suivent le mot «Que» et leur remplacement par ce qui suit:

la Chambre refuse d'adopter en deuxième lecture un projet de loi dont le principe est de verser des montants importants mais nom précisés, prélevés sur les deniers publics, à des personnes ou sociétés non identifiées, car une telle mesure discrédit très sérieusement l'obligation du Parlement à rendre compte des dépenses publiques.

La présidence a effectivement l'intention de prendre cet amendement en délibéré et elle fera part de sa décision le plus tôt possible.

Je donne la parole au député de Simcoe-Nord qui veut invoquer le Règlement.

M. Lewis: Avec votre permission, je sais que j'aurais dû attendre que la présidence ait lu la motion.

Je vous signale, monsieur le Président, que d'après le commentaire 436(2) de Beauchesne, un amendement qui donnerait le même résultat que le refus pur et simple de la proposition principale n'est pas conforme au Règlement. Le gouvernement a tout intérêt à ce que le projet de loi soit débattu à fond pour que l'opposition puisse dire ce qu'elle veut dire et pour que nous . . .

M. Murphy: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. le vice-président: A l'ordre. La présidence prend note des observations du député de Simcoe-Nord. Nous reprenons le débat.

Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a la parole dans le cadre du même rappel au Règlement.

M. Gray (Windsor-Ouest): J'interviens dans le cadre du même rappel au Règlement que le député de Simcoe-Nord (M. Lewis). Je tiens à attirer l'attention du Président sur le commentaire 744 de Beauchesne qui porte sur les amendements motivés. Voici ce qu'il dit:

Le député qui désire exposer les raisons spéciales qu'il a de s'opposer à la deuxième lecture d'un bill peut aussi proposer ce qu'on appelle un «amendement motivé». Cet amendement porte suppression de tous les mots dans la motion principale suivant «que» et leur remplacement par d'autres mots. L'amendement motivé, présenté sous forme de motion, peut revêtir diverses formes:

● (1200)

Je vous signale tout particulièrement la suite de ce commentaire, monsieur le Président; la voici:

(1) Il doit constituer une résolution déclaratoire sur quelque principe contraire à ceux que consacre le bill lui-même.

L'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Turner) est parfaitement conforme au commentaire 744(1) que je viens de lire car il s'agit certainement d'une résolution déclaratoire d'un principe contraire aux principes, à la politique ou aux dispositions du projet de loi ou différent de ceux-ci; le projet de loi dit très clairement que l'argent en question sera versé sans révéler l'identité des personnes auxquelles il est versé et l'amendement du chef de l'opposition s'oppose à ce principe fondamental. Je le répète, l'amendement est parfaitement conforme au commentaire respecté et admis de longue date selon lequel un amendement raisonné peut être accepté si un député désire signaler des raisons spéciales de s'opposer à la deuxième lecture d'un projet de loi. Je vous prie par conséquent d'accepter cet amendement, monsieur le Président.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais protester sans équivoque, au nom de mon parti, contre le projet de loi qui a été présenté aujourd'hui. Ce projet de loi et l'inertie dont le gouvernement a fait preuve cet été, montrent clairement de quel côté se trouve le gouvernement. Lorsqu'un groupe de municipalités, de gens du secteur du bois et de travailleurs de l'île de Vancouver ont demandé une aide de 22 millions de dollars pour créer des emplois dans ce secteur, le gouvernement a refusé.

[*Français*]

Dans la province de Québec, quand ils ont des problèmes avec leurs usines, dans leurs collectivités, le gouvernement, encore une fois, dit non.

[*Traduction*]

Lorsque les agriculteurs des Prairies, qui ont connu la pire sécheresse depuis des décennies, ont demandé de l'aide d'urgence, le gouvernement a refusé. Par contre, lorsque les personnes dont les dépôts n'étaient pas assurés, des riches ou des sociétés pour la plupart, ont fait appel au gouvernement, celui-ci a dit dans les 48 heures qu'il était disposé à leur donner des millions de dollars, puis peu après des milliards. Nous voyons bien de quel côté se rangent les conservateurs. Il est temps qu'ils se mettent à écouter les Canadiens au lieu d'écouter les banquiers.

Le chef de l'opposition officielle (M. Turner) a dit que les libéraux refusaient de faire un chèque en blanc au gouvernement; il est regrettable qu'ils n'aient pas adopté cette position au mois de mars. S'il avait adopté cette attitude en mars dernier, nous aurions peut-être pu empêcher le gouvernement de commettre cette incroyable bévue.

Le chef de l'opposition affirme qu'il ne donnera pas carte blanche au gouvernement. Nul autre que le chef de l'opposition l'a donnée en mars dernier. Si les libéraux se sont ravisés depuis, les Canadiens pourront peut-être en profiter.

J'ai écouté attentivement le chef de l'opposition. Il n'a pas dit que les libéraux s'opposeraient en principe à ce projet de loi. Il a signalé qu'une fois qu'ils auront reçu une liste des déposants non assurés, quelque chose dont notre parti s'est vivement préoccupé depuis la semaine dernière, ils appuieront probablement alors le projet de loi.

M. Gauthier: Qui l'a dit?

M. Broadbent: Bien entendu, il n'a rien dit de la sorte. Toutefois, je sais comment fonctionne le parti libéral. Le leader a laissé entendre qu'il répéterait en octobre ce qu'il avait fait en mars dernier. Quand les banquiers leur lancent un appel, les libéraux courent à leur secours aussi rapidement que les conservateurs.

Le Canadien moyen, que ce soit un agriculteur des Prairies, un métallurgiste de Hamilton ou un commis de banque de la circonscription de la ministre, ne peut probablement guère concevoir que ce que la ministre traite avec tant de nonchalance soit une somme de un milliard. Pour m'exprimer en termes concrets, je dirais que la proposition que la ministre veut imposer aux contribuables canadiens équivaut au prix de toutes les épiceries dont toutes les familles canadiennes auraient besoin durant une semaine. Elle équivaut à l'annulation de l'impôt sur le revenu de tous les contribuables de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve en bloc. Cela revient à $80 tirés de la poche de chaque contribuable. Aussi, avec un milliard de dollars, on pourrait en gros envoyer un chèque de $10,000 à chaque homme, femme et enfant de ma circonscription. Autrement dit, il est question ici de beaucoup d'argent que le gouvernement est en train de jeter à l'eau à cause de sa mauvaise gestion.

C'est déjà assez que le gouvernement jette à l'eau un milliard de dollars, mais il nous faut replacer cela dans le contexte d'autres dépenses qui ont été engagées en rapport avec ce gâchis. Le coût total de ce fiasco pourrait bien être de l'ordre de trois milliards de dollars. Cela équivaudrait à trois années d'impôts pour tous les Canadiens de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Les autres chiffres que j'ai cités tantôt pourraient aussi être multipliés par trois.

Ajoutons au renflouement de un milliard de dollars les coûts suivants: 135 millions de dollars qui ont été versés pour le premier renflouement en mars; 1.8 milliard de dollars qui ont été avancés par la Banque du Canada à la Norbanque et à la BCC entre mars 1984 et septembre 1985; et 420 autres millions qui pourraient bien s'ajouter au fardeau des contribuables, car c'est là le montant que la Société d'assurance-dépôts du Canada va verser aux déposants assurés et, comme le sait pertinemment la ministre, cette facture sera probablement absorbée par les contribuables parce que la SADC accuse à l'heure actuelle un déficit de 1.2 milliard de dollars. Le fiasco dont il est question ici n'en est pas un d'un milliard de dollars, mais plus probablement de trois milliards de dollars.

[*Français*]

Monsieur le Président, l'irresponsabilité et le manque de sérieux des deux ministres sont équivalents au coût de cette affaire pour les contribuables. Considérons ce qui suit: le plan de sauvetage de la Banque commerciale du Canada a été conçu en seulement 48 heures, en mars et, à ce moment-là les ministres ont refusé l'offre des banques à charte d'étudier en détail la situation financière de la Banque commerciale du Canada, ce qui aurait demandé deux ou trois jours seulement. Mais au cours de l'été, les ministres n'ont pas assisté à des rencontres très importantes à cette fin. Les ministres n'ont rien fait au moment où les banques à charte, y compris les banques qui participaient au plan de sauvetage, ont retiré 360 millions de dollars de la Banque commerciale du Canada au cours de l'été.

Enfin, monsieur le Président, le président de la Norbanque a accusé le gouvernement de travailler contre la restructuration de la Norbanque. Tout compte fait, monsieur le Président, nous sommes donc devant un fiasco gouvernemetnal monumental; c'est la réalité.

[*Traduction*]

Je tiens à dire brièvement que nous sommes contre cette façon d'agir. Il y a déjà dans notre législation des dispositions qui permettent d'indemniser les déposants à concurrence de $60,000, par l'intermédiaire de la SADC. Ceux qui ont dépassé ce chiffre prenaient des risques, et ils le savaient. Et la ministre, qui vante l'efficacité de l'économie de marché en pareille situation, devrait pratiquer ce qu'elle prêche. Ceux-là qui ont déposé plus de $60,000 le faisaient pour gagner plus d'intérêts en pénétrant dans la tranche non assurable. Ils prenaient des risques. Ils savaient à quoi ils s'exposaient. Je dis que pour une majorité écrasante les personnes et les établissements de cette catégorie prenaient des risques, qu'il s'agisse de banques à charte, d'autres établissements financiers d'ici ou des banques américaines, de riches particuliers ou d'autres groupes de Canadiens. Il n'est pas dans l'ordre qu'on demande maintenant aux contribuables canadiens de les tirer d'affaire.

• (1210)

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Voilà notre position de principe.

Quoi que prétendre la ministre aujourd'hui, on va créer un mauvais précédent. Si nous nous mettons à dire que tous les déposants non assurés, ceux qui déposent plus de $60,000, seront rescapés par le contribuable, quel genre d'effet cela pourra-t-il avoir sur la façon dont nos établissements bancaires gèrent leurs affaires? Vont-ils faire preuve de prudence, se contenter de dire: «Mieux vaut ne pas risquer nos capitaux dans cette spéculation hasardée en Californie, dans l'ouest du Canada ou dans l'est du Canada.» Pas du tout. Avec ce projet de loi, le gouvernement encourage le contraire de la prudence. Ce qu'il va dire aux établissements bancaires, le voici: «Il n'y a maintenant plus de distinction entre les déposants assurés et ceux qui ne le sont pas. Allez-y, prenez tous les risques que vous voudrez. Jouez le tout pour le tout. C'est le contribuable qui paiera la note». Je tiens à bien préciser ici que ce sont les Canadiens qui sont concernés, et non pas une abstraction comme le gouvernement du Canada ou un parti politique quelconque. C'est un mauvais exemple à poser. C'est pour cette raison que nous n'approuverons pas cela.

Ces jours derniers, nous avons accordé beaucoup d'attention à la Chambre au fait que nous allons payer près d'un milliard de dollars à des particulier, des organismes et des municipalités qui resteraient pour nous anonymes. Pour comble d'ironie, lorsqu'il a répondu vendredi à la Chambre à des questions d'un tout autre domaine, le vice-premier ministre a insisté sur le droit qu'ont les contribuables canadiens de savoir où va leur argent, disant que c'était là un principe important. Pour répondre à la ministre responsable de ce projet de loi, s'il est vrai que les Canadiens ont le droit, dans certaines circonstances, de savoir ce qu'on fait de leurs impôts, à plus forte raison doivent-ils savoir à qui le gouvernement s'apprête à verser un milliard de dollars. Ils ont le droit de savoir à qui ira cet argent. Voilà le principe important.

La semaine dernière à la Chambre, la ministre a refusé de fournir la liste des bénéficiaires, en se réclamant de la tradition inscrite dans notre législation, plus précisément dans la Loi sur les banques, qui protège l'anonymat des déposants non assurés. Étrange! Elle n'hésite pas par contre, à titre de ministre d'un gouvernement conservateur, à rompre pour la première fois de notre histoire une autre tradition, et à utiliser les recettes fiscales pour venir en aide à des déposants non assurés. Alors qu'elle innove d'une part, elle tient d'autre part à respecter la tradition voulant qu'on ne divulgue pas les noms des déposants non assurés.

Au risque de me répéter, elle ne peut pas gagner sur les deux tableaux. Impossible de briser la tradition dans un domaine et de s'y tenir dans un autre, c'est-à-dire de continuer à nous cacher ces noms. Mis à part les autres dispositions de ce projet de loi, il existe en démocratie parlementaire un principe fondamental, selon lequel les contribuables qui paient la note ont le droit de savoir où va leur argent. Si les déposants non assurés, comme les banques étrangères, les gens riches ou les sociétés canadiennes ou étrangères sont indemnisés, nous voulons savoir de qui il s'agit.

J'ai constaté une certaine ambiguïté dans les réponses du gouvernement à ce sujet vendredi. Selon nous, cette façon de procéder offre deux possibilités. Premièrement, il y a la possibilité mentionnée par le président conservateur du comité des finances de la Chambre et le président de la Banque Toronto-Dominion, qui ont tous deux affirmé publiquement que la liste de tous les déposants, assurés ou non, devrait être publiée. Nous serions d'accord là-dessus. Deuxièmement, si le gouvernement veut indemniser grâce à l'argent des contribuables les déposants non assurés, le moins qu'il puisse faire serait de nous donner la liste de ceux-ci.

J'ai dit tout ce que je voulais dire au nom de mon parti aujourd'hui. Je terminerai là-dessus. Nous voulons une liste de noms. Je le répète, nous ne voulons pas de catégories abstraites. Nous nous opposons en principe au projet de loi. Le gouvernement a été élu il y a à peine plus d'un an parce qu'il avait promis des changements constructifs. Il avait promis de créer un nouveau climat d'optimisme pour les Canadiens ordinaires de toutes les régions. Depuis son arrivée au pouvoir, il a augmenté les impôts des Canadiens moyens d'environ $1,000, ce qui ne tient même pas compte des conséquences du projet de loi à l'étude. Le gouvernement a refusé de se pencher sur les préoccupations croissantes des chômeurs du Canada. Il ne s'est pas montré disposé à dépenser pour s'attaquer aux problèmes légitimes des travailleurs canadiens, qu'ils soient agriculteurs dans les prairies, bûcherons ou pêcheurs. Le gouvernement a bien montré de quel côté allait son appui. Rien ne peut le prouver mieux que le projet de loi à l'étude. De toute évidence, le parti conservateur ne respecte pas sa promesse d'aider les Canadiens ordinaires. Il préfère s'en tenir à ses propres objectifs, qui consistent à aider les riches et les puissants.

Nous nous opposons au projet de loi. Contrairement aux libéraux, nous nous prononcerons contre cette mesure, que nous recevions ou non une liste de noms. A notre avis, le projet de loi est mauvais pour le Canada.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le vice-président: La présidence a pris connaissance de l'amendement proposé par M. Turner (Vancouver Quadra) appuyé par M. Gauthier . . .

[*Traduction*]

Il est conforme à la récente modification des pages 530 et 531 d'Erskine May. Par suite, la présidence juge l'amendement recevable.

La Chambre a entendu la motion, la question porte par conséquent sur l'amendement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au cours de son discours, la ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall) a donné des chiffres sur les dépôts de certains déposants ou groupes de déposants. La ministre voudrait-elle déposer ce document aujourd'hui même, pour que nous puissions disposer des chiffres pour nos discours de cet après-midi?

M. le vice-président: La présidence estime qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Je crois savoir que le député a reçu une réponse officieuse de la ministre.

M. Gauthier: Ai-je reçu une réponse officieuse?

M. le vice-président: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Dans ce cas, monsieur le Président, je vais en faire un vrai cas de rappel au Règlement. Je suis certain que la ministre lisait un texte. Si c'est bien le cas, ce texte doit nous être remis. Je prétends, en demandant qu'elle dépose ces chiffres, qu'il s'agit d'un rappel au Règlement recevable.

• (1220)

M. le vice-président: La présidence estime que . . .

[*Français*]

. . . pour les événements que le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) vient de décrire, le ministre . . .

[*Traduction*]

. . . pouvait citer un document d'État, ce que la présidence juge improbable.

Mme McDougall: Monsieur le Président, j'ai dit dans mon discours que je déposerais les documents contenant une ventilation détaillée dès que j'aurais la version française. Si le député accepte une version en anglais, je peux la lui remettre maintenant.

M. le vice-président: La ministre voudrait . . .

[*Français*]

. . . déposer son document maintenant dans une langue?

[*Traduction*]

Très bien. Nous attendrons donc le document de la ministre.

[*Français*]

Nous reprenons le débat sur l'amendment avec le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier).

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, débattons-nous l'amendement ou le projet de loi?

Une voix: Sur l'amendement.

M. Lanthier: Monsieur le Président, je n'étais pas préparé pour l'amendement car je viens d'arriver!

Une voix: Demande à ton voisin de droite!

M. Lanthier: D'accord, très bien.

Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat pour appuyer et ma minisre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) et ce projet de loi important et capital qui vise à rembourser les déposants non assurés de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque.

Ce projet de loi a pour seul but et unique objectif de rembourser les déposants non assurés, même s'il est évident que les députés de l'opposition entendent débattre plusieurs autres questions impertinentes qui n'ont aucun rapport ni commune mesure avec le texte législatif dont nous sommes saisis maintenant.

J'entends concentrer mes modestes propos sur les motifs raisonnables pour lesquels une telle mesure est à la fois nécessaire et justifiée, ainsi que sur les raisons pour lesquelles ce projet de loi revêt une importance capitale autant pour les déposants que pour l'économie de l'Ouest du Canada. Il est clair que le Parlement doit autoriser sans tarder ces remboursements. Car la question que nous débattons est celle de l'épargne des particuliers, des liquidités dont ont tellement besoin les petites et moyennes entreprises, des dépôts temporaires des petites et des plus grosses municipalités, des réserves de trésorerie des organismes religieux et des œuvres de charité, ainsi que de nombreux autres types de ce genre de dépôts.

Il est évident que tous les députés doivent être convaincus que tout retard indû et irresponsable apporté à l'étude de ce projet de loi aura des conséquences désastreuses d'une grande portée. Par exemple, si une entreprise ne pouvait se faire rembourser un certificat de dépôt qui arrive à échéance ce mois-ci alors qu'elle en a besoin pour payer ses fournisseurs et sous-traitants ou pour verser leurs salaires à ses employés, le problème de pénurie de liquidités à laquelle cette entreprise maîtresse est aux prises se répercuterait à de nombreuses autres firmes satellites et à des personnes impliquées. Ce problème peut occasionner d'importants coûts supplémentaires imprévus qui font mal aux petites entreprises, voire même des faillites d'entreprises secondaires. Car une telle faillite risquerait d'entraîner d'autres faillites d'entreprises bien secondaires.

Monsieur le Président, c'est pour cette raison que je conjure les députés bien pensant de la Chambre de ne pas retarder indûment l'adoption de ce projet de loi. J'estime qu'il serait très injuste de vouloir marquer des points douteux dans une optique étroite de politique partisane sur le dos des difficultés économiques qui seraient ainsi imposées à de nombreux canadiens.

Un certain nombre de questions importantes devraient toutefois être proprement perçues. D'aucuns font valoir par principe élémentaire qu'il est mauvais d'accorder une aide financière aux déposants de ces institutions en sus de l'assurance que leur fournit la Société d'assurance-dépôts du Canada jusqu'à concurrence des premiers $60,000. L'assurance suffirait, ajoute-t-on gratuitement, et nous devrions refuser toutes les autres demandes d'aide supplémentaires, quelles que soient les circonstances atténuantes ou sans tenir compte des répercussions dans le monde des affaires.

Monsieur le Président, la ministre d'État (Finances) a très clairement indiqué son appui, et ce sans aucune équivoque, au système actuel d'assurance-dépôts. Je rappellerai aux députés qu'un comité du secteur privé, présidé par M. Robert Wyman de Vancouver, a publié en juin dernier un rapport détaillé sur les moyens de renforcer le système d'assurance-dépôts du Canada. La ministre recherche activement des manières de consolider le système d'assurance-dépôts, et ce, en particulier, la capacité de la Société d'assurance-dépôts du Canada, de protéger les déposants canadiens à épargne modeste.

Le gouvernement estime, en effet, que ce système de protection est élémentaire ainsi qu'un élément vital et essentiel à notre secteur financier. Aussi ne faudrait-il d'aucune façon considérer que le projet de loi dont nous sommes saisis maintenant pourrait affaiblir le système d'assurance-dépôts du Canada.

La ministre a bien précisé que la décision d'accorder une aide additionnelle aux déposants avait été prise à la lumière des circonstances très particulières caractérisant les dépôts de ces institutions et que cette aide supplémentaire ne signifiait aucunement que des mesures semblables seront prises, à l'avenir, dans tous les cas de faillites d'autres institutions financières dûment assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Je voudrais rappeler aux députés les raisons pour lesquelles le gouvernement a jugé nécessaire et primordial de prendre cette décision cruciale et d'aller au-delà des modalités précises et habituelles du programme d'assurance-dépôts du Canada. J'estime que deux principales considérations importantes ont motivé la décision prise par le gouvernement à cet égard. Tout d'abord, il y a les difficultés actuelles financières et économiques très importantes qui se poseraient si les dépôts non assurés n'étaient pas remboursés par le gouvernement canadien. La vigueur économique soutenue et, dans certains cas, l'existence même d'un bon nombre d'entreprises, petites et moyennes, d'organisations, et d'autres déposants plus modestes de ces deux banques dépendaient des fonds bloqués dans ces institutions financières.

Comme je l'ai mentionné un peu plus tôt, il est possible qu'une entreprise maîtresse, qui ne pourrait recouvrer la majeure partie des fonds qu'elle détient dans l'une de ces banques, fasse faillite, ce qui risquerait, très vraisemblablement, d'entraîner la faillite d'autres firmes secondaires avec lesquelles cette firme primaire faisait affaires.

On a souvent répété que ces deux banques étaient relativement petites. Leurs actifs ne représentaient en effet que 1 p. 100 seulement des actifs de l'ensemble de notre système bancaire canadien. Mais tout est relatif. Il n'empêche que dans le contexte régional où elles menaient leurs activités, ces banques occupaient une grande place et représentaient des institutions très importantes. Aussi, demanderais-je à tous les députés de considérer, pendant l'étude de ce projet de législation visant à faire rembourser les déposants non assurés, les difficultés économiques qui se produiraient dans l'économie régionale de l'Ouest canadien, si aucune mesure n'était prise pour venir apporter un traitement équitable à leurs déposants.

A cet égard, j'aimerais reprendre la ventilation détaillée des dépôts non assurés à ces deux banques qu'a déjà fournis la ministre d'État (Finances). Permettez-moi de préciser le montant global des dépôts totaux en jeu dans certaines catégories de déposants.

Les organismes religieux et les œuvres de charité, par exemple, détiennent près de 22 millions de dollars en dépôts non assurés dans les deux banques. Le mouvement des caisses de crédit de l'Ouest canadien, qui est la version «western» de nos caisses populaires, possède quelque 130 millions de dollars de dépôts semblables à ceux de la Banque commerciale du Canada et de la Norbanque. Les sociétés commerciales en détiennent généralement plus de 141 millions de dollars, alors que les particuliers et les entreprises non constituées en sociétés ont quelque 32 milliards de dollars. La grande majorité des particuliers, soit 88 p. 100 d'entre eux, détenaient un dépôt non assuré de moins de $60,000, lequel est en sus du premier $60,000 qui est déjà assuré par l'assurance-dépôts du Canada. Les gouvernements provinciaux y avaient déposé près de 145 millions de dollars, tandis que les administrations municipales, petites et grandes, détenaient des dépôts d'une valeur de quelque 82 millions de dollars. Quant aux hôpitaux, leurs dépôts se limitaient à quelque 5 millions de dollars.

Il s'agit, bien entendu, de montants totaux en jeu dans les deux banques combinées. Je n'ai essayé que de résumer certains détails figurant dans le rapport fourni aujourd'hui par la ministre d'État (Finances). Ces chiffres démontrent, toutefois, avec grande éloquence combien les répercussions onéreuses seraient significatives si nous n'approuvions pas rapidement le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis.

La seconde grande considération à l'origine de la décision du gouvernement concerne les événements survenus au printemps et à l'été, particulièrement en ce qui a trait à la Banque commerciale du Canada après que le gouvernement et ses partenaires financiers, c'est-à-dire, que les grandes banques canadiennes eurent mis sur pied le programme de soutien pour venir en aide à la Banque commerciale du Canada en mars dernier.

• (1230)

En mettant en œuvre un tel programme, le gouvernement et ses partenaires financiers manifestaient leur appui aux principes des institutions financières régionales. La Banque du Canada fournissait, tel que convenu, les liquidités requises, d'abord à la Banque Commerciale du Canada puis à la Norbanque également. Les déposants qui ont conservé leurs dépôts dans ces banques ont exprimé ainsi leur confiance dans les mesures et l'endossement moral que le gouvernement responsable canadien prenait alors. Malheureusement, malgré ces mesures de soutien bien pensées, il est finalement devenu apparent que les deux banques n'étaient malheureusement plus viables. Mais si l'on considère toutes les circonstances prévalant à l'époque, je crois que toute personne sensée conviendra que le gouvernement agissait alors d'une façon responsable s'il venait en aide aux déposants qui ont témoigné leur confiance

dans ces deux institutions régionales et qui avaient, eux aussi, eu confiance dans l'endossement moral que le gouvernement prenait à leur égard.

Monsieur le Président, je ne minimise pas le coût de ces mesures de soutien. Les paiements aux déposants non assurés totaliseront une somme de l'ordre de 875 millions de dollars qui pourrait cependant être quelque peu moins élevée lorsque nous connaîtrons le chiffre exact des obligations des déposants envers ces banques. En outre, les sommes que produira la liquidation des actifs des deux banques viendront réduire ce coût global.

Les déposants non assurés assumeront eux aussi certains coûts considérables. Ils ont en effet cessé de gagner des intérêts sur leurs dépôts depuis le 1er septembre dernier. En outre, ils ne toucheront rien tant que le projet de législation ne sera pas entré en vigueur; à ce moment-là, la Société d'assurance-dépôts du Canada agira dans les plus brefs délais, comme fiduciaire, pour effectuer les premiers versements représentant 60 p. 100 du montant du dépôt et les intérêts courus jusqu'au 1er septembre. Le second chèque de la SADC, couvrant le solde de 40 p. 100 du dépôt, sera envoyé avec le premier versement, mais cependant il sera postdaté du 1er avril prochain. Compte tenu de tous ces facteurs raisonnables, je conjure encore une fois tous les députés de permettre l'adoption rapide de ce projet de loi et de ne pas retarder indûment l'indemnisation des déposants en débattant longuement d'autres questions non pertinentes ou tout à fait indirectes.

Je ne nie pas l'importance primordiale de certaines de ces questions. Mais elles seront réglées par d'autres voies et nous aurons amplement l'occasion de les étudier, de deux façons. Premièrement, le juge Estey a reçu le plus vaste mandat possible pour enquêter sur toutes les circonstances entourant la faillite de ces deux malheureuses institutions bancaires. Je suis certain que tous les Canadiens peuvent avoir confiance qu'il procédera à un examen détaillé minutieux et approfondi de ces très importantes questions en cause. La rapidité avec laquelle il s'est attelé immédiatement à la tâche est un gage des plus encourageants de sa célérité à pouvoir régler ce problème.

Deuxièmement, le renforcement du système de réglementation et de surveillance de nos institutions financières soulève des questions importantes. La ministre d'État (Finances)(Mme McDougall) a indiqué comment le Bureau de l'inspecteur général des banques avait déjà trouvé des ressources supplémentaires en faisant appel à plusieurs banquiers à la retraite, pour l'aider à mener à bien certaines des tâches urgentes qu'il a dû effectuer au cours de l'été. La ministre a également annoncé que le gouvernement avait l'intention de prendre au plus tôt des mesures législatives pour confier aux autorités chargées de la réglementation des pouvoirs accrus afin de protéger la stabilité du système financier canadien, et partant, de tous les citoyens canadiens en général qui sont directement ou indirectement reliés au sain climat financier de notre Canada.

Troisièmement, le document d'étude sur la réforme des institutions financières du pays, c'est-à-dire le Livre vert, présenté par le gouvernement, fait état des changements d'envergure. Ce livre vert est actuellement étudié par notre comité permanent de la Chambre. Monsieur le Président, à cet effet, il serait peut-être opportun de dire que le comité est un cédule et que la semaine dernière il y a eu une réunion du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques à laquelle avaient été invités à participer tous les partis. C'est avec grande joie que nous avons pu jouir de la collaboration du Nouveau parti démocratique, mais nous devons cependant noter l'absence remarquée du parti libéral à ces délibérations qui ont eu lieu durant trois jours la semaine dernière.

Si les députés de l'Opposition officielle s'étaient présentés, monsieur le Président, à cette étude-là, peut-être que, aujourd'hui, le discours de leur leader aurait été tout autrement. Alors, je vous donne ma parole que ce deuxième point de la discussion sur le Livre vert est très important, et il est malheureux que l'Opposition officielle n'ait pas assumé ses responsabilités en nous envoyant quelques-unes de ses «compétences» pour venir travailler d'une façon intelligente où il faut que le travail soit fait, c'est-à-dire au sein des comités permanents.

Si j'ai mentionné ces autres questions qui feront l'objet d'enquêtes et d'études législatives, c'est parce que je voulais qu'il soit bien entendu que le gouvernement ne clôt pas aujourd'hui le débat public sur aucune de ces questions. En fait, nous souhaitons un examen intégral et approfondi des faits. Beaucoup d'aspects de cette question complexe doivent être débattus. Mais je tiens, de nouveau, à conjurer les députés de prendre conscience du fait que le projet de loi ne devrait pas faire l'objet d'un débat prolongé sur ces autres questions impertinentes si importantes qu'elles soient. Étudions ce texte législatif en toute objectivité, sans oublier qu'il nous appartient d'agir rapidement pour que les déposants ne soient pas obligés d'attendre indûment les fonds dont ils ont un besoin si pressant et au sujet desquels nous considérons qu'ils ont un droit inaliénable.

Monsieur le Président, pour toutes ces questions nous croyons, sans que l'affaire soit *sub judice*, qu'il y a deux façons d'étudier le projet de loi, toutes les questions pertinentes ou les questions indirectes à ce projet de loi. Il y a deux forums: le premier forum étant le Comité permanent des finances qui est actuellement en train d'étudier d'une façon très positive la réforme des institutions financières et, l'autre point de vue, c'est en cour, monsieur le Président, où un juge, avec un mandat tout à fait «large», a été mandaté pour faire une enquête avec tous les moyens qu'il décidera de prendre. Alors, nous fondant sur ces deux points, je crois que l'on doit demander à la Chambre d'approuver ce projet de loi dans les plus brefs délais pour ne pas causer des préjudices peut-être irréparables, éventuellement, à des petites et moyennes entreprises de l'Ouest du Canada.

M. le vice-président: Questions, commentaires. L'honorable député de Ottawa-Centre (M. Cassidy).

M. Cassidy: Monsieur le Président, mon commentaire pour le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) consiste tout simplement à dire qu'il me semble que si le député fait un débat sur une petite bagatelle, un petit projet de loi qui coûterait peut-être un montant d'argent modeste sans tenir compte du fait que nous sommes maintenant saisis d'un projet de loi qui va coûter un minimum d'environ 800 millions de dollars . . . et, de plus, du fait que l'on va payer par le biais de la Société d'assurance-dépôts des banques canadiennes et des avances dépôts qui ont été faites par la Banque du Canada . . . Et je trouve aussi inacceptable le fait que le député a commencé à utiliser des renseignements qui sont disponibles au gouvernement concernant les organisations, les institutions qui ont des dépôts dans la Banque Commerciale du Canada et

la Norbanque, comme s'il avait tous les noms de ces corporations et de ces individus. A mon avis, c'est une mauvaise utilisation de ces renseignements. Je crois, selon le témoignage que nous avons de la ministre d'État (Finances) (Mme McDougall) et du député, que, maintenant, le gouvernement a l'intention d'utiliser tous les renseignements qui touchent la nature des compagnies qui avaient des dépôts dans ces deux institutions pour aider, dans leur cas, sans dévoiler les noms actuels de ces compagnies.

Alors, maintenant, monsieur le Président, je dirais que moi, je suis capable de porter mes propres jugements. Les Canadiens aussi sont capables de faire leurs propres jugements. Je trouve cela inacceptable, par exemple, que la ministre d'État (Finances) donne ainsi les noms des caisses populaires, des institutions religieuses, des municipalités, des catégories sans mentionner les banques à charte qui viennent de l'étranger du pays, les grosses corporations financières, les autres institutions qui n'ont aucun besoin d'être protégées contre les risques du marché mais qui seront elles aussi compensées. Pourquoi le député est-il si prêt à utiliser ces renseignements d'une façon entièrement partisane et politique?

• (1240)

M. Lanthier: Monsieur le Président, si on nous accuse d'étaler aujourd'hui certaines catégories de déposants, c'est en réponse directe à une proposition qui avait été faite par la ministre d'État (Finances) (Mme McDougall) préalablement, disant qu'elle était prête à déposer des listes de catégories de déposants, mais que la Loi sur les banques ne lui permettait pas de dévoiler l'identité des déposants.

Mon exposé avait nettement pour but de rendre conscients les députés de la Chambre, premièrement, de l'urgence du règlement de la motion actuellement en discussion et, deuxièmement, des répercussions éventuelles d'une chose semblable. On a fait allusion, à un moment donné, aux noms des grandes banques. Il est bien entendu que, probablement, je ne saurais répondre, les grandes banques ne seraient pas en difficultés financières majeures si un «retard des dépôts» était accordé. Cependant, il existe des petites institutions, sans les connaître . . . et je suis bien à l'aise ici, je ne les cache pas à personne, et je ne les connais pas par leur nom, mais il est bien entendu que des institutions financières, des sous-traitants, des sous-contractants, des institutions secondaires qui sont en parasites à des institutions primaires qui ne peuvent pas les payer, eh bien, c'est dangereux. Et mon seul but en mentionnant dans mon exposé ces catégories de personnes morales ou ces catégories de personnes, c'était de conscientiser les députés de la Chambre à l'urgence de régler cette affaire dans les plus brefs délais et non pas de s'y accrocher pour faire de la petite partisannerie de basse classe.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je me demande si le secrétaire parlementaire est au courant du fait que la ministre d'État (Finances) (Mme McDougall) avait déjà consenti à rendre publique, du moins dans une lettre qu'elle m'a envoyée au mois de mai, une liste de déposants par groupes?

Mais là n'est pas la question. On a déjà cela! Mais ce qu'on demande c'est: Qui sont les déposants?

Ma question au secrétaire parlementaire est celle-ci: On invoque la Loi sur les banques pour nous dire: «On ne peut pas révéler cela parce que la Loi sur les banques nous défend de dévoiler le nom des déposants». Je soumets au député . . . et je lui pose la question: Cette loi exceptionnelle que nous étudions aujourd'hui, cette loi, donc, tombe sous l'exception. La loi sur les liquidations doit s'appliquer alors qu'on a affaires à deux banques en faillite. Comment peut-il rationaliser, comment peut-il me dire et soutenir cette position de son parti ou du gouvernement, de ne pas vouloir révéler des noms, en nous disant que cela «tombe sous la Loi sur les banques», alors que tout le monde sait que ce n'est pas la Loi sur les banques qui s'applique maintenant, mais la Loi sur les liquidations, et une loi d'exception, qui s'appelle le projet de loi C-79? Comment peut-il réconcilier tout cela?

M. Lanthier: Monsieur le Président, il y a deux points de vue. A la première remarque, il est bien entendu, et j'en suis conscient . . . et je réitère ce que le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) nous a fait remarquer tantôt, il est bien entendu que la ministre a dit et redit à maintes reprises qu'elle était disponible pour donner la liste des catégories de déposants. Ce qui a été fait. Or, ce qu'on voulait, c'étaient les noms précis des déposants et la ministre a dit, et je répète ses propos, qu'elle avait eu des conseils juridiques selon lesquels il y avait des doutes sur le fait que ces noms-là pouvaient être déposés.

Cependant, sans révéler des secrets d'alcôves, je crois bien que les délibérations du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques étaient publiques. On a entendu des banquiers qui sont venus trembler devant nous. Ils ont exprimé sans équivoque, monsieur le Président, que le fait de donner des noms de déposants, c'était attaquer à la base même notre système bancaire. La «confidentialité» des déposants dans nos institutions bancaires est un principe sacré, il a toujours été reconnu comme tel, et je vous donne ma parole que l'entreprise de sauvetage qui a été mise sur pied par des partenaires, c'est-à-dire le gouvernement et des institutions bancaires au mois de mars . . . naturellement, il ne servait à rien de débourser tous ces fonds si, dans un mouvement d'irresponsabilité, on flanquerait tous les noms de tous les déposants à la face de tout le monde. Laissez-moi vous dire, monsieur le Président, qu'il y a deux principes: le principe légaliste sur lequel, comme modeste ingénieur, je ne serais pas placé pour discuter, mais il y a l'autre principe par exemple, comme épargnant, sur lequel je puis dire que je tiens à ce qu'il garde la «confidentialité». Tous, ici, je pense, personnellement, et au nom de tous nos commettants, nous tenons à ce que notre système financier soit bien établi, et l'un des fondements primordiaux pour ce faire, c'est la «confidentialité» des déposants.

Il y a deux principes qui entrent en ligne de compte, le premier, je n'oserais pas en discuter, mais le deuxième, je m'y battrai mordicus par exemple.

M. le vice-président: Question supplémentaire, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a la parole.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Le député nous dit que la ministre d'État (Finances) a une opinion juridique de ses conseillers, selon laquelle elle ne doit pas ou ne peut pas révéler le nom des individus, des déposants.

Ma question au secrétaire parlementaire est la suivante: Pourquoi ne pas déposer en cette Chambre cette opinion juridique? Nous pourrions aussi la lire et en tirer nos propres conclusions.

M. Lanthier: Monsieur le Président, la ministre a dit au cours des débats qu'elle avait des opinions juridiques qui indiquaient qu'il y avait de graves doutes sur l'opportunité de dévoiler ces noms en considérant la Loi sur les banques. Maintenant, si elle peut dévoiler ces opinions-là, il n'est pas à moi de répondre pour ma ministre. Je réponds pour ma ministre, mais je réponds à des questions que ma ministre a débattues ici à la Chambre et qui sont publiques, et c'est ce qu'elle a dit.

Maintenant, si on veut lui demander de faire un dépôt quelconque, je crois bien qu'il y a toutes sortes de procédures ici à la Chambre qui seraient de meilleur aloi que de les demander à l'adjoint parlementaire.

[*Traduction*]

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je voudrais parler de l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Turner). Il y est stipulé clairement que les députés de notre parti ne sont pas prêts à adopter cette mesure sans obtenir de plus amples renseignements sur les bénéficiaires de ces paiements très importants. Le gouvernement nous demande 865 millions de dollars à verser aux déposants non assurés, c'est-à-dire aux personnes qui ont déposé plus de $60,000 à la Banque Commerciale du Canada et à la Norbanque. N'oublions pas que les personnes dont les dépôts étaient égaux ou inférieurs à $60,000 seront pleinement dédommagées par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Il s'agit de personnes qui n'ont pas le droit d'être dédommagées au-delà de $60,000, mais auxquelles ce plein montant aura été remboursé. Ces déposants, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises, demanderont au gouvernement de leur payer la différence. Le ministre nous demande d'approuver tous ces paiements sans nous préciser à qui ils sont destinés.

Cette mesure est sans précédent. Les règlements du Conseil du Trésor exigent que les paiements soient divulgués dans les comptes publics du Canada. Le projet de loi lui-même prévoit que les intéressés devront présenter une demande au moyen d'un formulaire spécial. Nous connaîtrons donc leur nom. Quel but le gouvernement espère-t-il atteindre en nous dissimulant ces noms puisqu'ils seront du domaine public d'un jour à l'autre? Les contribuables canadiens ont le droit de savoir où va cet argent. Il est absolument sans précédent de vouloir verser près de un milliard de dollars sans divulguer le nom des bénéficiaires, même si un grand nombre de personnes le connaîtront puisque les formulaires de demande devront être acheminés par des fonctionnaires occupant des postes à divers niveaux hiérarchiques dans bon nombre de ministères fédéraux.

• (1250)

Quand on considère dans quelles circonstances le renflouement a été effectué, on se pose aujourd'hui toutes sortes de questions. Le gouvernement, tout comme l'opposition officielle, nous ont assuré qu'il fallait renflouer la Banque Commerciale. C'est ce qu'on nous avait dit dans le particulier tout en nous demandant de laisser la mesure franchir toutes les étapes en dépit de la rareté des renseignements. Les mêmes assurances furent répétées sur le parquet de la Chambre.

Revoyons maintenant ces assurances, assurances qui étaient sans équivoque. Dans son discours du 25 mars, la ministre a affirmé qu'une fois remise en selle, la Banque Commerciale continuerait de contribuer à l'économie de l'Ouest. La ministre nous avait également assuré que, grâce à cette opération de renflouement, qui a été arrêtée le 25 mars dernier, la banque pourrait peut-être devenir rentable, voire que le gouvernement récupérerait peut-être une partie de l'argent qu'il y avait investi. Nous nous sommes rendu compte, plus tard, que c'était une sorte de vœu pieux de sa part. Le ministre est resté ferme sur ses positions à la Chambre: «Cette décision était fondée sur tous les renseignements disponibles à l'époque». Je parle de la décision de mettre sur pied l'opération de renfouement de $255 millions de dollars. C'était censé être suffisant pour remettre la banque sur pied afin qu'elle puisse un jour rembourser les contribuables. Pourtant, le 1er septembre, elle déposait son bilan.

Bref, quand on considère l'enchaînement des événements tels qu'ils se sont déroulés, je dois admettre, à mon grand regret, qu'il est de plus en difficile de s'en tenir à la parole du gouvernement. Nous ne pouvons donc plus faire un acte de foi en acceptant que les déposants soient remboursés à même les deniers publics, qu'il s'agisse d'hôpitaux, de municipalités, de conseils scolaires et ainsi de suite.

Voyons ce qui s'est passé. Au début de la matinée, le 25 mars dernier, on nous a dit que durant le week-end le gouvernement avait négocié avec six banques et deux gouvernements provinciaux une injection importante de fonds dans la Banque Commerciale qui, autrement, n'aurait pu ouvrir ses portes ce jour-là. On nous a précisé que la Banque Commerciale avait demandé l'aide du gouvernement le 14 mars et qu'auparavant, rien n'avait laissé entrevoir la gravité des problèmes de cette banque. Plus tard, nous avons appris que le gouvernement n'était vraiment pas au courant. Les banques concernées ont affirmé qu'elles avaient dû prendre leur décision en fonction de bribes d'informations fournies par la Banque Commerciale et qu'on avait rejeté leur offre, lorsqu'elles avaient proposé les services de leur personnel et d'experts, afin d'examiner plus à fond les livres de la banque. Le président de l'une des banques en question a déclaré que la seule raison que le gouvernement ait fournie pour expliquer ce refus c'est que la Banque Commerciale ne voulait pas que ses concurrents examinent ses actifs. C'était la première fois qu'une banque faisait faillite en 62 ans. Lorsqu'une banque vient quémander au gouvernement fédéral 255 millions de dollars, j'ai bien du mal à comprendre qu'elle puisse être en mesure de dicter ses conditions et de décider quels renseignements nous pouvons bien obtenir. Je ne peux comprendre que le gouvernement ait accepté cette condition. Nous avons posé à la Chambre trois questions qui sont toujours sans réponse.

Après coup, nous avons appris un certain nombre de choses en comité. Nous avons accepté d'adopter ce projet de loi car nous nous sommes fiés à la parole du gouvernement. L'Opposition officielle devrait pouvoir se fier au gouvernement. Ce n'est qu'ensuite, au comité, que nous nous sommes rendu compte que bien d'autres problèmes se posaient. Ainsi, nous avons appris que la banque était dans une situation fort précaire, car elle avait accordé des prêts fort risqués. Les méthodes comptables de la banque et les renseignements qu'elle avait divulgués ont également énormément inquiété le comité. Nous avons peu à peu acquis la conviction, à cause de l'information reçue au

comité et ailleurs, que le gouvernement a fondé sa décision sur des renseignements incomplets. Nous avons appris qu'il n'avait pas demandé l'avis des vérificateurs externes de la BCC en mars, avant de décider d'investir 255 millions de dollars dans la banque. Il n'a pas consulté les procès-verbaux du comité de vérification de la banque elle-même. Il n'a pas cherché à prendre connaissance du rapport de février 1985 de l'organisme américain de réglementation portant sur la filiale américaine de la Banque Commerciale du Canada. Comme je le disais, le gouvernement n'a pas exigé une évaluation complète de tous les actifs, mais il s'est contenté des éléments d'information que la Banque Commerciale lui avait fournis pour fonder sa décision.

Au moment même où le comité des finances recueillait ces faits troublants et après qu'il eut déposé son premier rapport, le gouvernement a continué de nous rassurer sur l'efficacité du renflouement et la viabilité de la Banque Commerciale du Canada. Tout l'été nous savions que la Banque du Canada fournissait des sommes considérables à la Banque Commerciale du Canada, manifestement parce que certains déposants en retiraient des sommes importantes. Néanmoins, alors que les assurances du gouvernement résonnaient encore à nos oreilles, les Canadiens pour la plupart ont été renversés d'apprendre le jour de la fête du Travail que des curateurs avaient été nommés pour s'occuper des affaires de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque. Pourquoi donc le gouvernement a-t-il investi 255 millions de dollars de l'argent des contribuables pour sauver la mise d'une banque, alors qu'il doit présider six mois plus tard à sa faillite? Indéniablement, on s'est fourvoyé en faisant confiance au gouvernement quand il a pris sa première décision. De toute évidence, il ignorait certaines données lorsqu'il a décidé de renflouer cette banque.

Quand la Chambre a repris ses travaux au début de septembre, nous avons posé en vain des questions au gouvernement. Aujourd'hui, la ministre a offert de déposer une liste partielle des déposants répartis par catégories, ce qu'elle nous promet depuis des semaines. Cela ne nous suffira pas. Nous réclamons la divulgation complète de ces renseignements et nous voulons savoir qui sont au juste ces déposants dont le gouvernement se soucie tant à présent, bien qu'il n'en ait pas fait de même pour les actionnaires.

Bon nombre des actionnaires sont des gens ordinaires. J'ai reçu une lettre poignante d'un septuagénaire qui a vendu sa maison et qui, sur les conseils d'un courtier, a investi le fruit de la vente dans la Banque Commerciale du Canada après le renflouage de celle-ci, alors que le gouvernement nous assurait de la viabilité de la banque. Cet homme a tout perdu, jusqu'au dernier cent. On ne s'inquiète pas du sort des actionnaires. Parmi ces actionnaires, il y a les régimes de retraite de nombreux Canadiens. Air Canada, divers groupes d'enseignants et de cheminots ont investi dans les actions de la Banque Commerciale du Canada. Ils ont tout perdu.

Le gouvernement a le devoir d'expliquer pourquoi il propose une mesure législative spéciale destinée à verser près d'un milliard de dollars à des déposants dont nous ignorons l'identité, alors qu'il refuse d'envisager l'octroi d'une aide spéciale aux actionnaires dont nous connaissons cette fois l'identité. Nous connaissons certains des déposants car ils ont choisi de se faire connaître. Les municipalités de Kanata, St. Catharines et Toronto ont décidé de se faire connaître. J'ai également reçu des lettres de municipalités dans l'ouest du Canada; elles ont également fait connaître leur position. Mais qui sont les déposants qui n'ont pas été identifiés et pour qui le gouvernement souhaite faire adopter une loi spéciale en vertu de laquelle il leur versera de nombreux millions de dollars prélevés sur les deniers publics? Nous devons à tout prix connaître ces noms.

M. le vice-président: Il reste à la députée sept minutes pour poursuivre son discours cet après-midi.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le ministère de l'Environnement a subi plusieurs coups durs l'année dernière et cette année également. En particulier, le tort causé par la réduction budgétaire de 3.8 millions de dollars imposée au Service canadien de la faune, se fait de plus en plus ressentir à mesure que le temps passe.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le Service canadien de la faune a pour mandat de protéger la faune, de comprendre les répercussions de l'activité humaine sur la nature, d'étudier les réactions de la faune aux pesticides, aux produits chimiques toxiques et à la pollution de l'eau en général, et de reconnaître les signaux d'alarme pour la santé humaine tandis qu'il est encore temps d'agir.

On prépare chaque automne les budgets pour l'année suivante. J'invite aujourd'hui le ministre de l'Environnement (M. McMillan) à user de ses bons offices pour trouver les fonds nécessaires pour redonner toute sa vigueur au Service canadien de la faune. Si la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) peut venir réclamer 875 millions de dollars à la Chambre, le ministre de l'Environnement peut sans doute trouver les 3.8 millions nécessaires pour rétablir les 82 emplois perdus par le Service de la faune. Ce service profite au Canadiens. C'est l'occasion pour le nouveau ministre de prouver qu'il a l'autorité nécessaire pour redonner au service de la faune son importance de naguère. Il devrait s'y employer dès maintenant.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

APPUI DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE À L'ORGANISATION GREENPEACE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une déclaration à faire au sujet de Greenpeace.

Le 23 septembre, le *Sun* de Vancouver a dit ceci:

Les néo-démocrates, qui sont habituellement les champions des causes écologiques de Greenpeace ont respecté un silence de mort sur le sujet (du *Rainbow Warrior*). On a en fait ordonné à certains députés néo-démocrates de ne pas en

Article 22 du Règlement

parler. Ils ont adopté cette attitude parce que le gouvernement français est un gouvernement socialiste et que les socialistes ne critiquent jamais—au grand jamais—des socialistes qui arrivent à former un gouvernement.

En fait, non seulement le gouvernement néo-zélandais, qui est socialiste, a critiqué le gouvernement français, mais le même jour, le 23 septembre, j'ai donné une conférence de presse à ce sujet au nom du NPD. Le *Sun* n'en a pas parlé, probablement parce que c'était aussi le jour de la démission du ministre des Pêches.

Le mouvement Greenpeace a vu le jour à Vancouver, à quelques rues de chez moi . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: . . . il a été créé par des amis personnels et par certains de mes collègues néo-démocrates de la Colombie-Britannique. Nous avons épousé les causes et les souffrances de Greenpeace sauf celle des animaux à fourrure parce que le gagne-pain de bien des autochtones était en jeu. En coulant le *Rainbow Warrior*, le gouvernement français a commis un acte de terrorisme international. Le gouvernement français n'avait pas le droit de tester des armes nucléaires dans le Pacifique.

M. Blackburn (Brant): Bravo!

M. Waddell: La position néo-démocrate est claire. Je mets le gouvernement du Canada au défi de protester avec autant de véhémence que ne l'a fait le NPD à son congrès national, au mois de juillet; le parti a critiqué unanimement les essais nucléaires français dans le Pacifique et il a insisté pour que le Pacifique sud soit déclaré zone sans armes nucléaires.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

ON APPUIE LES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, au cours du week-end, plus de 400 femmes progressistes conservatrices, énergétiques et enthousiastes ont participé à Interaction 85.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mme Collins: Des femmes de toutes les régions, de tous âges et de tous les milieux ont abordé différentes questions telles que la paix et la sécurité, l'égalité d'emplois . . .

M. Blackburn (Brant): Comment verser le thé.

Mme Collins: . . . la pornographie, le vieillissement et le bénévolat. Leurs opinions et leur participation seront d'une aide extrêmement précieuse à notre gouvernement lorsqu'il prendra des initiatives politiques dans chacun de ces domaines.

Des voix: Bravo!

Mme Collins: Ces femmes se sont déclarées très satisfaites de ce que notre gouvernement a accompli pour améliorer la condition féminine, au cours de sa première année d'existence.

M. Deans: Par exemple?

Mme Collins: Il s'agit notamment des modifications à la Loi sur les Indiens visant à éliminer la discrimination contre les femmes indiennes, ce que les gouvernements précédents avaient omis de faire; de la présentation d'une loi sur l'égalité d'emplois visant à promouvoir l'égalité des femmes au travail; des nouveaux programmes de formation et de création d'emplois s'adressant aux femmes qui retournent sur le marché du travail et d'une croissance de 67 p. 100 du nombre de femmes nommées à des conseil et à des commissions du gouvernement fédéral.

Samedi soir, nous avons applaudi la déclaration dans laquelle le premier ministre (M. Mulroney) a réitéré son intention d'aller de l'avant et de prendre de nouvelles mesures, notamment à l'égard de la réforme des pensions et des garderies.

Notre gouvernement créera le climat propice et il donnera aux femmes les moyens voulus pour que l'égalité économique et la justice sociale deviennent enfin une réalité dans notre société.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ATTITUDE DE CERTAINS PARLEMENTAIRES

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia-Matane): Monsieur le Président, les événements des dernières semaines ont donné abondamment à nos voisins de l'opposition, et même aux médias, l'occasion d'exploiter avec une insolence frôlant parfois l'hystérie quelques impairs ou erreurs humaines. Encore mieux, monsieur le Président, certains ténors de cette même opposition ont permis à la population canadienne de croire que le monde de la politique est une jungle où l'on retrouve bêtement des politiciens qui n'ont pas encore surmonté leurs frustrations et qui sont devenus des prédateurs honteusement passionnés, assombrissant ainsi le prestige de cette Chambre.

Sans vouloir faire de morale, permettez-moi, monsieur le Président, de vous signaler que trop de parlementaires et trop souvent, hélas, utilisent de façon pleutre l'écran de «l'immunité parlementaire» pour se livrer à des écarts de langage où «l'éthique parlementaire» perd tout simplement son nom, donnant ainsi le feu vert à l'instinct plutôt qu'au jugement!

D'autre part, nous constatons que l'opposition se veut outrageusement sévère envers notre gouvernement. Elle essaie d'injecter dans la population l'idée qu'on puisse exiger autant d'un gouvernement âgé d'à peine un an que d'un autre qui serait là depuis des années.

Par les temps qui courent, monsieur le Président, nous ne saurions reprocher à nos collègues de l'opposition de ne point faire leur travail, sauf que beaucoup de Canadiens et Canadiennes d'ores et déjà reprochent la qualité douteuse de ce travail et ce n'est là un secret pour personne.

[*Traduction*]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

L'AVENIR DE CANADAIR ET DE DE HAVILLAND

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui attirer l'attention du pays et notamment des députés sur le mal que le gouvernement a fait à deux très importantes institutions nationales appartenant à tous les Canadiens, à savoir Canadair à Montréal et la compagnie de Havilland à Toronto.

Les spéculations et les rumeurs vont bon train sur la question de savoir à qui ces deux sociétés de la Couronne vont être vendues, à des intérêts étrangers ou à des intérêts canadiens. En fait, les informations et les déclarations les plus contradictoires se succèdent, et tout le monde se demande si c'est la Gulfstream Aerospace Corporation des États-Unis qui va acheter les actions, ou si c'est la Compagnie Boeing de Seattle.

Je pense qu'il est temps que le ministre responsable de ces deux sociétés de la Couronne, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), fasse à 15 heures à la Chambre le compte rendu exact de la situation de ces deux sociétés de la Couronne et nous dise si le gouvernement a l'intention de vendre ces deux sociétés de la Couronne, à des Canadiens et, dans l'affirmative, quelles sont les soumissions qui lui ont été adressées jusqu'à présent.

Nous savons de diverses sources qu'il y a un groupe de Canadiens, notamment des employés de ces usines, qui souhaiteraient faire une soumission, mais que vu la réticence des gouvernementaux à appuyer leur initiative d'achat de ces deux sociétés de la Couronne, ces offres n'ont pas été rendues publiques. Je demande donc instamment au ministre responsable de faire une déclaration et de dire aux Canadiens . . .

M. le Président: Je dois informer le député que son temps de parole est expiré.

* * *

LES SPORTS

«VIVE LES BLUE JAYS!»

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, la saison de la Ligue nationale de hockey, sport qui est la passion nationale, débutera cette semaine, mais pour la première fois, personne n'y fait attention.

En effet, tous les Canadiens ont les yeux tournés vers Toronto, non pour les raisons que les promoteurs nous vantent habituellement, mais parce que les Blue Jays peuvent devenir la première équipe canadienne à participer à la Série mondiale.

Des voix: Bravo!

M. Angus: D'un bout à l'autre du Canada et même dans les corridors du Parlement, on parle de ce fameux coup dans le champ gauche qui a permis aux Blue Jays de remporter le championnat de la division est de la Ligue américaine.

M. Althouse: Cela doit vouloir dire quelque chose.

M. Angus: Beaucoup de nos amis du sud redoutent de devoir jouer au baseball dans le froid et dans la neige au milieu d'octobre, et je voudrais les rassurer aujourd'hui. Le soleil brille dans le ciel des Blue Jays et la chaleur dégagée par les coups sûrs des joueurs torontois auront raison des plus froides températures.

Article 22 du Règlement

Monsieur le Président, l'article 22 du Règlement ne m'autorise pas à offrir de félicitations, et je ne vais donc pas féliciter Bobby Cox et les Blue Jays de leur magnifique saison et leur souhaiter bonne chance dans les éliminatoires. Je vais simplement demander à tous les députés de se joindre à moi pour dire «Vive les Blue Jays!»

Des voix: Bravo!

M. Oberle: Frappeur gaucher!

* * *

L'ÉCONOMIE

LA BAISSE DES TAUX D'INTÉRÊT

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, la semaine dernière, le taux de la Banque du Canada est tombé à son plus bas niveau depuis sept ans.

Des voix: Bravo!

Mme Browes: Voilà une bonne nouvelle, non seulement pour les entreprises canadiennes, mais aussi pour les propriétaires de maison, les emprunteurs et le pays tout entier. Cette baisse des taux d'intérêt va encourager les entreprises à prendre de l'expansion et à accroître leur production. Elle fera également économiser des milliards de dollars à l'État fédéral au titre du service de la dette et permettra à des Canadiens d'emprunter pour financer des projets qu'ils rêvent de mettre sur pied. Mais cette baisse des taux d'intérêt va surtout relancer et l'économie et l'emploi dans notre pays.

• (1410)

Il y a près d'un an maintenant, le ministre des Finances (M. Wilson) déposait à la Chambre un document intitulé *Une nouvelle direction pour le Canada*. Voici ce qu'on peut lire dans ce document:

> Le gouvernement doit agir pour rétablir sa marge de manœuvre financière et contribuer ainsi à instaurer un climat propice à la détente des taux d'intérêt.

C'est exactement ce que nous avons fait, nous, le gouvernement, sous la direction de notre éminent premier ministre (M. Mulroney).

* * *

LES SPORTS

L'ENTHOUSIASME SUSCITÉ PAR LA VICTOIRE DES BLUE JAYS, CHAMPIONS DE DIVISION

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une déclaration à faire qui s'élève au-dessus de tout esprit de parti. Je sais que je parlerais au nom de tous les députés si j'avais le droit d'adresser des félicitations aux Blue Jays de Toronto pour avoir gagné samedi le championnat de la division est de la Ligue américaine.

Article 22 du Règlement

Je suis né à Toronto et j'y ai vécu toute ma vie. Il y a 42 ans, j'allais au stade Maple Leafs situé rue Fleet voir jouer l'équipe de baseball Maple Leafs de Toronto, qui faisait partie de la Ligue internationale. Une place en haut des gradins au bout du champ gauche coûtait 18c. Les billets ont passablement augmenté en 42 ans mais l'intérêt du jeu aussi. Cette année la fièvre a gagné tous les Canadiens qui, à la télévision ou à la radio, ont suivi cette équipe qui termine la saison avec la meilleure performance des ligues majeures de baseball.

Je me demande, monsieur le Président, comment un Torontois comme vous peut rester aussi calme alors que vous devez déborder d'enthousiasme, vous aussi, à l'intérieur. Je sais que je me fais le porte-parole de tous les Canadiens qui sont fiers de cette équipe en souhaitant bonne chance aux Blue Jays à toutes les manches qu'ils vont jouer au cours des deux ou trois prochaines semaines.

* * *

[*Français*]

LA FAMILLE

LA NÉCESSITÉ D'ENVISAGER LA FAMILLE COMME UN CONTRAT ENTRE ÉGAUX

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je tiens à souligner aujourd'hui la semaine nationale de la famille. Ce n'est pas pour glorifier indûment cette institution, mais simplement pour signaler les difficultés qu'elle éprouve dans un monde où les enfants constituent davantage des problèmes qu'une source de joie.

Les structures du marché du travail et toute notre organisation sociale ne sont pas faites pour favoriser la famille. Au contraire!

Monsieur le Président, cette semaine nationale de la famille me sert de prétexte pour réclamer l'égalité économique pour les femmes. Quand celles-ci auront la place qui leur revient dans la société, c'est qu'on aura créé des structures sociales dignes d'accommoder les familles, c'est-à-dire les parents qui choisissent de travailler ou non, et les enfants qui ont droit à des services de qualité et qui constituent, ne l'oublions pas, une responsabilité collective.

La baisse d'enthousiasme des Canadiens et des Canadiennes face aux enfants est significative des difficultés que représentent les enfants dans la société. La meilleure politique nataliste est d'accorder aux femmes leur place légitime et d'envisager la famille comme un contrat entre égaux.

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

LE PROGRAMME DE SÉCURITÉ À L'INTENTION DES FAMILLES

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Selon les statistiques, monsieur le Président, c'est dans les foyers que se produisent 49 p. 100 de tous les incendies et 90 p. 100 de tous les morts imputables à des incendies. Qui plus est, un tiers de tous ceux qui meurent dans des incendies sont des enfants. Ces chiffres navrants ont incité les services d'incendie d'un bout à l'autre du Canada et les restaurants McDonald à organiser le premier exercice national anti-incendie pour les familles canadiennes dans le cadre de la Semaine nationale de prévention des incendies qui se tient présentement du 6 au 12 octobre.

Le 9 octobre, les familles sont invitées à participer à un exercice d'évacuation des maisons pour apprendre à chacun comment s'en tirer vivant. L'idée est d'encourager les parents à mettre au point leur propre plan d'évacuation et de montrer aux enfants quoi faire si un incendie se déclarait à la maison.

Les organisateurs de cet événement visent à sensibiliser le plus grand nombre possible de familles aux méfaits dues aux incendies et à réduire ainsi le nombre des victimes des incendies de foyers. J'invite tous ceux qui se soucient de protéger leurs êtres chers à s'associer à cette louable initiative.

Les pompiers, dont beaucoup sont volontaires dans ma circonscription de Nepean-Carleton, ont participé à l'élaboration de ce programme. Ils mettent leur vie en péril chaque fois qu'ils répondent à une alerte à l'incendie. Je tiens à féliciter ces hommes et ces femmes qui se dévouent pour assurer notre sécurité et pour préserver nos vies.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—LA MANIFESTATION ORGANISÉE PAR DES FEMMES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, aujourd'hui, à Halifax, un groupe de mères célibataires ont manifesté devant l'édifice abritant l'assemblée législative de la province pour protester contre la désindexation partielle des allocations familiales. Ces femmes constatent qu'il existe un véritable fossé entre les promesses qu'a faites le gouvernement et les initiatives qu'il a prises. Elles savent que les compressions pratiquées par les conservateurs auront pour effet de priver de lait des petits Canadiens.

Les députés conservateurs soutiennent qu'ils viennent en aide aux nécessiteux, mais ces femmes savent qu'après 1990 même les familles les plus démunies perdront de l'argent. Les conservateurs prétendent aider les chômeurs, mais ces femmes savent que la réduction des allocations familiales exacerbera la pauvreté. Elles savent que 80 p. 100 des personnes vivant en deçà du seuil de la pauvreté, ces personnes que l'on retrouve faisant la queue à la soupe populaire et devant les banques alimentaires, sont des femmes et des enfants.

Les conservateurs prétendent suppléer à la réduction des allocations familiales en modifiant les dispositions relatives au crédit d'impôt pour enfants, mais ces femmes savent ne toucher ce chèque qu'une fois l'an, et non pas à la fin de chaque mois quand elles en ont besoin. Aujourd'hui, ces femmes ont envoyé un télégramme au premier ministre (M. Mulroney) pour lui dire qu'elles s'opposent à tout changement aux allocations familiales. Elles savent que de tels changements désavantageront les femmes et les enfants. Elles savent que dans la barque de sauvetage conservatrice, on fait monter d'abord les riches et seulement ensuite les femmes et les enfants.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE PATRIOTES BELGES

M. le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune d'un groupe très spécial de gens qui, pendant la Seconde Guerre mondiale, ont aidé les aviateurs canadiens en Belgique à s'évader ou à éviter d'être capturés. Ces gens sont les hôtes de la section canadienne de la Royal Air Force Escaping Society.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LES VOYAGES D'UNE MINISTRE EN EUROPE—LES PROPOS DU VICE-PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Vendredi, le vice-premier ministre a essayé d'esquiver ce qui nous semblait être une critique légitime à l'égard de la ministre d'État aux Transports en disant, et je cite le hansard:

... je me demande si on ne cherchait pas ainsi à susciter une certaine forme de racisme ...

Maintenant que je lui ai dit dans sa propre circonscription où j'ai passé la fin de semaine que ces propos étaient incendiaires, conflictuels et paranoïaques, et bien représentatifs de la mentalité de bunker d'un gouvernement aux abois, a-t-il réfléchi et est-il prêt à les retirer?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je répondrai à cette question que j'ai effectivement réfléchi à ces propos. Comme le chef de l'opposition lui-même le sait très bien, il m'est certes arrivé à la Chambre des communes de voir à l'occasion, au fil des années, des députés se laisser entraîner à dire des choses qu'il valait peut-être mieux ne pas dire. Personnellement, je ne souhaite nullement accuser qui que ce soit de racisme.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre ces paroles de la bouche du vice-premier ministre.

* * *

[*Français*]

LE CABINET

LES PRÉSUMÉS PROPOS TENUS À LA TÉLÉVISION PAR LE PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je pose une question au premier ministre. Le premier ministre devrait savoir que le vice-premier ministre a été encouragé à faire cette allusion au racisme par ses propres commentaires à la télévision au cours de l'émission *Le Point*, le 4 septembre. On se rappellera que le premier ministre a alors dit que sa ministre faisait du bon travail, et j'emploie maintenant les paroles du premier ministre, «nonobstant les opinions des anglophones à son sujet». Le premier ministre va-t-il admettre que ses propres paroles étaient blessantes et faire les excuses qui s'imposent?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que le vice-premier ministre à répondu de façon très catégorique. Il est un fait notoire que, par exemple, durant la campagne électorale, le député de Laval-des-Rapides m'a traité de dirigeant d'un parti d'orangistes, publiquement, et que le chef de l'Opposition lui-même a accusé mes candidats, trois d'entre eux au moins, d'être des séparatistes. Ce n'était pas dans le but de semer l'affection et l'unité nationale que ces phrases ont été dites en pleine campagne électorale. Les phrases que j'ai utilisées ont été respectueuses de la vérité. Je n'ai pas évoqué quelque difficulté que ce soit dans le passé, et j'accepte comme tous les députés de la Chambre les excuses et les commentaires de mon ami le vice-premier ministre.

• (1420)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, nous ne sommes plus dans les élections et je dois rappeler au premier ministre que nous sommes dans le Parlement du Canada, et j'attends toujours qu'il s'explique d'une façon plus claire. Alors, c'était à l'émission «Le point», à la télévision!

M. Mulroney: Il n'y a pas d'explication de plus que j'ai fournie. Je pense que mes paroles ont été limpides. Il était à déplorer que, par exemple, durant la campagne électorale, le député libéraé a dit... Oui, oui, mais attention! On a dit de moi-même que j'étais le chef d'un parti d'orangistes. Cela veut dire quoi? Moi, j'ai dit: Ce n'est pas un parti d'orangistes, c'est un parti d'orangistes, de Chevaliers de Colomb, de Filles d'Isabelle, de tous les Canadiens ...

M. Gauthier: Réponds à la question!

[*Traduction*]

M. Mulroney: Nous nous soucions d'unité nationale, contrairement à ceux qui essaient de semer la discorde.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Mulroney: On a parlé de la réconciliation nationale, on se comporte en conséquence. Et lorsqu'il y a eu un commentaire qui a été jugé inacceptable, le vice-premier ministre l'a retiré de bon gré, et avec grâce.

Questions orales

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET D'UNE PRÉSUMÉE DÉCLARATION DU VICE-PREMIER MINISTRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question à la ministre d'État (Transports).

Jeudi soir dernier, à Montréal, la ministre faisait une déclaration que j'aimerais citer: «J'étais disposée à produire tous mes reçus, mais le vice-premier ministre m'a suggéré de n'en rien faire en signalant qu'il s'agirait d'un dangereux précédent».

Or, le lendemain, je posais une question au vice-premier ministre à la Chambre, à savoir . . .

Une voix: La question!

M. Guilbault (Saint-Jacques): Attendez-la ma question!

[*Traduction*]

Le lendemain, voici ce que le vice-premier ministre a répondu à ma question:

Monsieur le Président, il est parfaitement inadmissible que le député prétende, comme il le fait, que j'ai baîllonné cette ministre ou n'importe quel autre ministre.

[*Français*]

Voici la question que je veux poser à la ministre. Est-ce qu'elle peut confirmer aujourd'hui qu'elle a vraiment déclaré à Montréal que le vice-premier ministre lui avait demandé de ne pas déposer les documents?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, afin que l'honorable député puisse avoir toutes ses nuits de sommeil sur cette question, je vais dire qu'il n'y a aucune divergence d'opinions entre le vice-premier ministre et moi-même et que les dépenses personnelles que j'ai faites durant la partie personnelle de mon voyage sont des dépenses personnelles et font partie de ma vie privée. Cependant, à cause des circonstances fort particulières, voire bizarres, de la situation que je vis en ce moment, je suis disposée à les rendre disponibles.

ON DEMANDE SI LES DOCUMENTS RELATIFS AUX VOYAGES EN EUROPE DE LA MINISTRE D'ÉTAT SERONT DÉPOSÉS

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, c'est donc la deuxième fois que la ministre nous indique qu'elle est disposée à rendre ces documents publics, je voudrais donc lui poser une question très simple: Est-ce qu'elle va déposer aujourd'hui les documents sur le Bureau de la Chambre des communes?

Une voix: Oui ou non!

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, les voyages étaient constitués d'une partie officielle et d'une partie privée. Dès que le relevé de toutes les dépenses couvrant ces voyages sera complété, je déposerai, de la manière la plus appropriée, l'ensemble des détails de ces dépenses.

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

LES DÉPENSES D'UN CANDIDAT DANS LA CIRCONSCRIPTION DE FRONTENAC (QUÉ.)

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais dire tout d'abord que j'ai été très heureux d'entendre le vice-premier ministre retirer sans réserve les remarques qu'il a faites à la Chambre vendredi dernier.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Broadbent: Mais j'ai une autre question pour le premier ministre.

Il y a un autre rapport aujourd'hui dans la presse qu'une dépense de $3,000 n'a pas été déclarée ni par la circonscription de Frontenac, ni par la campagne nationale du parti conservateur. Dans les deux cas, la loi électorale aurait été enfreinte. Le premier ministre est-il au courant de cette réalité, et qu'a-t-il fait?

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. Je demande au député de reformuler sa question puisque, si j'ai bien compris, elle portait sur les dépenses électorales d'un ou plusieurs députés de la Chambre. Les questions touchant les dépenses électorales d'un député sortent du domaine de compétence du gouvernement. Il ne faut donc pas les poser pendant la période des questions lorsqu'on interroge les ministres au sujet de la politique du gouvernement. J'invite le député à reformuler sa question.

L'ARTICLE DE JOURNAL TRAITANT DE LA QUESTION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai remarqué que le leader parlementaire du gouvernement s'est levé pour répondre à ma question, qui portait simplement sur un article selon lequel près de $3,000 n'ont pas été déclarés dans la circonscription de Frontenac ni sur la liste de la campagne nationale du parti conservateur. Dans un cas comme dans l'autre, il y aurait eu infraction à la législation fédérale si l'on avait tenu compte de ces chiffres. Nous nous heurtons à un problème en posant des questions, comme vous le comprenez bien, monsieur le Président.

Je vais formuler différemment ma question. Je la limiterai à la campagne nationale du parti conservateur. Le leader parlementaire est-il disposé à faire des commentaires à ce sujet? Peut-il nous dire quelles mesures, le cas échant, le gouvernement a prises pour mener une enquête . . .

M. Clark (Yellowhead): Qu'est-ce que c'est que ces âneries?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Le député ne peut pas en faire une question de politique gouvernementale en stipulant qu'elle porte sur les affaires du parti.

Je me heurte également à quelques problèmes puisque ces questions, comme le sait le député, relèvent d'un haut fonctionnaire du Parlement et non du gouvernement. C'est pourquoi je dois les déclarer irrecevables. Le député veut-il reformuler à nouveau sa question?

M. Broadbent: Je comprends votre problème, Votre Honneur . . .

M. Dick: C'est votre problème, Ed.

M. Broadbent: . . . et vous comprendrez peut-être le mien, monsieur le Président, puisque le premier ministre . . .

M. Clark (Yellowhead): Les sous-entendus vont bon train.

M. Broadbent: Voilà Joe qui recommence.

M. le Président: A l'ordre. Ce chahut continuel ne va pas faciliter les choses.

M. Broadbent: Je ne sais pas pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est aussi nerveux. Je pensais qu'il n'avait rien à voir dans cette affaire.

Des voix: Règlement!

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT FASSE CERTAINES VÉRIFICATIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement ou au premier ministre, puisqu'ils ont sérieusement promis la semaine dernière de faire certaines vérifications auprès du bureau national de leur parti, s'ils accepteraient de faire la même chose en l'occurrence.

M. Andre: Troisième prise!

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député n'est pas un supporteur des Blue Jays.

En réponse au chef du Nouveau parti démocratique, je ne puis que réitérer la remarque faite par Votre Honneur au sujet de la pertinence de la question du député. Le NPD et son chef devraient être les premiers à comprendre que lorsqu'une question fait l'objet d'une enquête, il est tout à fait irrégulier de faire des spéculations à ce sujet tant que l'enquête n'est pas terminée.

M. Broadbent: C'est la réponse que j'attendais.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LA MISE EN PÉRIL D'EMPLOIS À LA SOCIÉTÉ GULF À MONTRÉAL

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. On sait qu'actuellement, 450 emplois chez Gulf à Montréal sont en péril, suite à la décision de son gouvernement d'autoriser l'achat de certains actifs de Gulf par Petro-Canada. On a appris au cours de la fin de semaine que Motoco Petroleum n'attend plus que l'aide d'Ottawa pour acheter et exploiter cette raffinerie.

Est-ce que le premier ministre peut assurer cette Chambre qu'Ottawa est prêt à mettre l'argent qu'il faudra pour sauver les 450 emplois qu'il a mis lui-même en péril?

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la société Gulf a annoncé la fermeture de la raffinerie de Montréal à cause de la surcapacité des raffineries dans le monde entier; c'est la raison pour laquelle 13 raffineries canadiennes ont fermé leurs portes en quelques années. La société Gulf a prolongé le délai de fermeture pour permettre aux employés de trouver un autre emploi et pour laisser le temps à un acheteur éventuel de se manifester.

[*Français*]

LA DEMANDE DE LA MOTOCO PETROLEUM—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, deux mois pour trouver d'autres emplois? Ce n'est pas ce que les travailleurs de la Gulf demandent! Ils demandent de garder leur emploi dans l'usine qui est à Montréal-Est. Je demande donc au ministre: Est-ce que son gouvernement est prêt à consacrer l'argent nécessaire et à donner la garantie de 100 millions de dollars démandés par la Motoco Petroleum, afin de préserver les emplois à Montréal-Est, pas ailleurs?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la décision de fermer la raffinerie de Gulf—comme celle de fermer les autres raffineries canadiennes—a été prise par le secteur privé, à cause de la surcapacité des raffineries dans le monde entier. Ainsi, la consommation résidentielle de pétrole brut a chuté de 50 p. 100 à 25 p. 100 au Québec à cause des efforts que fait cette province pour favoriser les projets hydro-électriques et à cause des mesures d'économie prônées par tous les gouvernements.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LA SOCIÉTÉ HYUNDAI CANADA—LES PRIVILÈGES D'IMPORTATION EN FRANCHISE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le président de Hyundai Canada, M. Park Sung Hak, a eu des entretiens avec des ministres et a nettement influencé le budget de 1984; on dit qu'en prévision du budget de mai 1985 il a encore eu des entretiens, par l'intermédiaire de groupes de pression avec le ministre de l'Expansion industrielle régionale et avec celui du Commerce extérieur. Étant donné la façon dont Hyundai a conservé des privilèges d'importation en franchise jusqu'en 1987 malgré la faible participation de la main-d'œuvre canadienne à la fabrication de ses voitures, le ministre peut-il nous dire qui établit la politique régissant l'industrie automobile au Canada, le gouvernement ou la Corée du Sud?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, pour répondre à la question du député d'Essex-Windsor, je croyais qu'il intervenait pour féliciter notre gouvernement d'avoir fait baisser à 5.9 p. 100 le niveau du chômage à Windsor.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Ce taux de 5.9 p. 100 à Windsor est le plus faible enregistré dans n'importe quelle zone urbaine du Canada, et le gouvernement du Canada y a réussi en dépit de l'opposition du Nouveau parti démocratique et du parti libéral.

M. Langdon: Le ministre a encore une fois raté la balle. S'il connaissait tant soit peu Windsor, il saurait que personne n'accorde aucune foi à ces statistiques sur le chômage.

[*Français*]

LES DÉCISIONS DE CERTAINS FONCTIONNAIRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Ma question, monsieur le Président, s'adresse au premier ministre. On voit que ce ministre ne veut pas répondre aux questions pour le premier ministre.

Est-ce que le gouvernement pense que tout va bien quand les hauts fonctionnaires qui prennent des décisions concernant la Corée du Sud sont aussi des membres de la Société Canada-Corée?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, pour répondre encore une fois au député, je me suis rendu jeudi sur le site de construction de l'usine de la American Motors Corporation à Brampton, en Ontario. Cette usine d'une superficie de 2.2 millions de pieds carrés sous un même toit procurera du travail à 3,000 Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Croyez-moi, le gouvernement du Canada a un plan. Nous collaborons avec l'industrie automobile et avec les fabricants de pièces automobiles pour fournir des emplois aux Canadiens, et nous saurions gré aux partis de l'opposition de nous donner un peu de leur appui.

* * *

[*Français*]

LA FAMILLE

LES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE—ON DEMANDE QUAND LE RAPPORT SERA PRÉSENTÉ

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En fin de semaine, le premier ministre a promis la création d'un nouveau groupe de travail sur les services de garde à l'enfance.

Monsieur le Président, je suis un peu étonnée de cette décision, parce que le gouvernement précédent, le gouvernement libéral, avait mis sur pied un groupe semblable qui était dirigé par M^me^ Katie Cook. Le rapport est entre les mains du gouvernement depuis plusieurs mois et n'a jamais été rendu public.

Alors, monsieur le Président, j'aimerais que le premier ministre nous dise quand il a l'intention de rendre public ce rapport, plus précisément, à quelle date ce rapport sera-t-il déposé à la Chambre?

[*Traduction*]

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration) et ministre responsable de la Condition féminine): Monsieur le Président, je signale à la députée qui doit savoir que le gouvernement actuel accorde la priorité à la garde des enfants, que le très important rapport du D^r^ Katie Cook sera remis au gouvernement. On est en train de le traduire. Le gouvernement désignera sous peu un groupe parlementaire de travail qui va devenir un important instrument pour faciliter le travail du comité parlementaire.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI ON NE PUBLIE PAS UN RAPPORT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question est la suivante: Pourquoi réinventer la roue en créant une nouvelle commission? Le gouvernement a ce rapport depuis plusieurs mois. Pourquoi ne pas plutôt publier le rapport et mettre en application les recommandations? Les femmes ont besoin d'action et non d'une autre commission.

[*Traduction*]

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration) et ministre responsable de la Condition féminine): Monsieur le Président, je signale à la députée que le gouvernement se propose d'agir, comme elle le lui demande. Les études préliminaires permettront à la population de se faire entendre par l'entremise des députés. Comme la députée le sait, il s'agit d'une question d'intérêt national qui relève en majeure partie des gouvernements des provinces. Le gouvernement est surtout soucieux de poursuivre ce dialogue et d'agir délibérément avec prudence et attention.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

LES DÉPENSES DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, qui se rendra compte que si les deux allégations faites par les membres de l'Association conservatrice de Frontenac sont fondées . . .

M. Hnatyshyn: Règlement.

M. Clark (Yellowhead): Règlement.

M. Murphy: . . . le parti conservateur fédéral a outrepassé les limites prévues en matière de dépenses électorales . . .

Des voix: Règlement.

M. Murphy: Le gouvernement fédéral veillera-t-il à ce que l'enquête, s'il y en a une, serve à vérifier aussi si le parti conservateur fédéral a ou non outrepassé les limites . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député a entendu lorsque j'ai critiqué plus tôt l'opportunité de telles questions. Le député désire-t-il poser une question sur un autre sujet?

M. Murphy: Ma question est la suivante, monsieur le Président: Le gouvernement va-t-il insister pour qu'une enquête . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. La parole est au député de Don Valley-Est.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SOUVERAINETÉ

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a insisté à maintes reprises sur l'importance de notre souveraineté canadienne. Évoquerait-il pour nous les conséquences que pourrait avoir sur notre souveraineté ou le renouvellement de nos relations le fait qu'une équipe canadienne remporte la série mondiale vers la fin du mois?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Les députés voudront bien comprendre que je dois, à regret, déclarer cette question irrecevable.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA SOCIÉTÉ DE HAVILLAND—LA VENTE POSSIBLE À LA SOCIÉTÉ BOEING

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Il est encore question que la société de Havilland soit sur le point d'être vendue, cette fois-là à la société Boeing de Seattle.

M. Hnatyshyn: Règlement!

M. Kaplan: Nous savons que dans le cas d'une vente comme celle-là, il n'y aura pas de véritables considérations financières . . .

M. Hnatyshyn: Règlement!

M. Kaplan: . . . étant donné tous les programmes d'aide du gouvernement dans le domaine. Le ministre pourrait-il nous garantir qu'il protégera les emplois à la société de Havilland ainsi que les travaux de recherche et de développement dans ce domaine, et que cette société continuera de vendre ses produits sur les marchés mondiaux?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, en réponse au député de York Centre, qui est bien connu pour présenter tous les pessimistes du monde, je tiens à garantir non seulement au député, mais également à tous les députés, que dans toute négociation que nous pourrions avoir au sujet de la vente éventuelle de la société de Havilland, nous attacherons la plus haute importance à l'emploi des travailleurs, à la sauvegarde de notre technologie et au développement de l'industrie aérospatiale au Canada.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je représente les pessimistes qui ont voté contre le parti ministériel.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Encore.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Je voudrais peut-être demander au premier ministre ce qu'il est advenu de cette merveilleuse promesse électorale selon laquelle les sociétés Canadair et de Havilland devaient être regroupées dans une société aérospatiale canadienne à la croissance de laquelle le gouvernement veillerait jusqu'à ce que des actions puissent être offertes à tous les Canadiens? Qu'a-t-on fait de cette promesse?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, en réponse au député qui nous a donné la preuve qu'il continuera à siéger en face pendant fort longtemps, permettez-moi de lui assurer qu'on évalue toutes les solutions qui s'offrent et qu'il ne devrait pas, à sa façon pessimiste, tirer des conclusions sans réfléchir.

* * *

• (1440)

LES PÊCHES

L'ARTICLE DE JOURNAL AU SUJET DE L'EXPLOITATION DE L'USINE STAR-KIST

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Aujourd'hui, dans le *Globe and Mail*, Michael Dugas, ancien employé au contrôle de la qualité à l'usine Star-Kist, déclare que le contrôle de la qualité et la protection du public étaient effroyablement négligés à cette usine. Le premier ministre voudrait-il lancer une enquête sur l'exploitation de l'usine Star-Kist ou essaie-t-il d'obtenir de Michael Dugas qu'il se rétracte?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre suppléant des Pêches): Monsieur le Président, en tant que ministre suppléant des Pêches, je peux garantir au député que l'une des premières choses que j'ai faites, après avoir accepté ces responsabilités, a été de lancer des enquêtes détaillées sur le contrôle de la qualité et tous les aspects des services d'inspection.

ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, vu la gravité de la question, le ministre suppléant voudrait-il faire en sorte qu'elle soit renvoyée au comité permanent responsable, avec un ordre de lui-même ou du gouvernement, pour y être étudiée à fond et en public? De plus, le ministre suppléant des Pêches pourrait-il nous dire ce qu'il advient de la subvention fédérale de $80,000 qui devrait être versée à l'usine, étant donné les rumeurs de fermeture? Quelles sont les intentions du gouvernement à cet égard?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre suppléant des Pêches): Monsieur le Président, je n'accepte pas les insinuations que contient la deuxième partie de la question.

En ce qui concerne la première partie, j'espère que les députés membres du comité permanent s'attaqueront à cette question de façon aussi vigoureuse qu'à tous les sujets soumis aux comités permanents.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DES ÉGOUTS MUNICIPAUX

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Le rapport sur la politique nationale de l'eau publié la semaine dernière recommande au gouvernement de participer à la lutte contre la pollution de l'eau en aidant les provinces et les municipalités à financer des travaux d'amélioration aux égouts locaux. Le ministre peut-il nous dire s'il appuie cette recommandation et va-t-il demander au gouvernement de payer une partie du coût des travaux?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député vient de mettre le doigt sur une question d'envergure nationale. Dans l'est du Canada, par exemple, à peine 10 p. 100 des eaux usées des municipalités sont convenablement traitées.

J'ai eu l'occasion de discuter avec mes collègues, les ministres de l'environnement et des ressources des provinces et territoires, des conclusions de l'enquête Pearse. Nous avons justement abordé la question soulevée par le député. Nous allons avoir recours à différents moyens, y compris des ressources au palier fédéral, pour tenter un effort collectif dans ce domaine.

* * *

LE COMMERCE

LES EXPORTATIONS CANADIENNES DE BOIS D'ŒUVRE AUX ÉTATS-UNIS

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je voudrais lui parler des propos de l'ambassadeur des États-Unis au Canada qui a déclaré à Saskatoon que les sociétés forestières canadiennes devraient ralentir volontairement leurs exportations de bois sur le marché américain. Le ministre est-il d'accord avec lui? Dans le cas contraire, que va-t-il faire à propos de cette déclaration?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec lui sur cette question et je crois qu'il le sait fort bien depuis longtemps.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous dire ici, en toute franchise, ce qu'il a répondu à l'ambassadeur des États-Unis à ce propos?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je lui ai dit, en public et en privé, que c'était le gouvernement du Canada qui était notre porte-parole en matière de politique nationale.

* * *

L'AGRICULTURE

LA SÉCHERESSE DANS LES PRAIRIES—LA POLITIQUE D'AIDE DU GOUVERNEMENT

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui n'ignore pas que le 21 décembre dernier, son ministre de l'Agriculture a déclaré, après avoir versé des subventions de $10 l'acre pour les champs qui ont été inondés dans le nord-est de la Saskatchewan, ainsi que dans certaines régions du Manitoba et du Québec que, «nous ne prendons plus de mesures ponctuelles pour aider les agriculteurs, car l'assurance-récolte leur permet de faire face aux mauvaises conditions climatiques».

Si telle est la politique du gouvernement, pourquoi le député d'Assiniboia a-t-il clairement laissé entendre qu'il avait pour mandat de recommander l'octroi d'une aide supplémentaire dans cette région touchée par la sécheresse ou faut-il en conclure que le gouvernement a réorienté dans la direction opposée la politique que le ministre de l'Agriculture avait énoncée en décembre dernier?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous n'avons ni réorienté ni modifié notre politique. Le député d'Assiniboia, l'un des spécialistes de l'agriculture les plus dévoués et les plus compétents de l'Ouest du pays, a travaillé en collaboration étroite avec les agriculteurs et les organisations agricoles de l'Ouest pendant tout l'été et le début de l'automne afin de mettre sur pied un programme destiné à leur venir en aide.

Tous les députés, y compris ceux du NPD souhaiteront certainement que j'en remercie le député d'Assiniboia qui, en agissant ainsi, donne un bon exemple de ce que la Chambre peut faire de meilleur.

LA RECOMMANDATION AU CABINET

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, comme il y a dix jours, le même député d'Assiniboia a promis aux cultivateurs de Regina qu'il ferait une recommandation au premier ministre au Cabinet «la semaine prochaine», pour citer ses paroles, le premier ministre peut-il nous dire quelle est la teneur de cette recommandation et si elle prévoit une aide pour les producteurs agricoles?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous fournirons ces renseignements en temps voulu, avec tous les détails nécessaires.

Je dirai simplement que les recommandations du député d'Assiniboia feront partie intégrante de ce plan d'ensemble. En fait, compte tenu de tout le travail qu'il a accompli, je voudrais tirer mon chapeau au député d'Assiniboia, mais dans ma famille, cela ne se fait pas.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LE COMMERCE

LE CONTINGENTEMENT DES CHAUSSURES IMPORTÉES

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, nous savons pour la plupart que si notre industrie de la chaussure éprouve des difficultés, c'est en grande partie à cause de la concurrence déloyale que lui livrent les fabricants étrangers qui ne versent à leurs employés qu'une fraction des salaires canadiens. Pour remédier partiellement à ce problème, notre secteur de la chaussure demande au gouvernement de contingenter les chaussures étrangères à 50 p. 100 de notre marché de la chaussure, de façon à protéger quelque 26,000 emplois. C'est une demande fort raisonnable.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale envisagera-t-il sérieusement cette possibilité, de façon à assurer la survie de notre secteur de la chaussure et à maintenir les milliers d'emplois sur lesquels bien des gens comptent pour leur subsistance?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'accède sans hésitation à la demande du député. Je le félicite d'avoir si bien défendu une industrie à la survie de laquelle, je pense, le gouvernement du Canada tient beaucoup.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LE CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, comme le ministre d'État chargé des Sciences et de la Tchnologie est absent, je pose ma question au premier ministre. Le gouvernement a en main depuis près de quatre mois maintenant le plan quinquennal du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Récemment, en réponse aux questions du ministre, le Conseil des sciences du Canada a incité le gouvernement à financer pleinement les plans des organismes de subvention fédéraux.

Le gouvernement appuie-t-il le plan quinquennal du CRSNG et plus exactement, va-t-il maintenant annoncer le financement intégral du plan afin de donner à 30,000 étudiants d'université et chercheurs la possibilité d'accomplir un travail essentiel pour l'avenir de notre pays?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je sais que je n'ai pas besoin de rappeler à la plupart des députés l'imprévoyance dont le parti libéral a fait preuve pendant son règne à Ottawa, en ce qui concerne le financement de ce conseil. Je puis donner au député l'assurance que cette imprévoyance ne durera pas et qu'une annonce sera faite bientôt au sujet de l'importante question qu'il soulève.

M. Berger: Monsieur le Président, nous avons eu le plus bel exemple d'imprévoyance dans le fiasco bancaire de ces derniers mois.

LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas tardé à rassembler mille millions de dollars pour renflouer les banques. Pourquoi prend-il tant de temps pour engager une somme du même ordre répartie sur cinq ans pour la recherche universitaire qui, contrairement au sauvetage des banques, améliorera la situation de l'emploi?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je rappelle au député que notre gouvernement s'est engagé à accroître la recherche et le développement, ainsi que la mise au point de nouvelle technologie. Je reconnais que c'est là que se créeront les emplois. Les emplois que nous avons promis avant les élections se réaliseront.

* * *

• (1450)

L'ÉNERGIE

LA DÉRÉGLEMENTATION DU GAZ NATUREL

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre de l'Énergie de l'Alberta a dit dernièrement que l'échéance du 1er novembre fixée dans l'Accord de l'Ouest pour la déréglementation du gaz naturel était arbitraire et que les négociateurs ne devaient pas s'y sentir tenus. Ce matin, la ministre a reçu du groupe chargé du sommet sur le secteur du gaz naturel un rapport qui expose un désaccord sur la question la plus litigieuse, celle du prix. Confirme-t-elle l'avis de son homologue albertain, M. Aaozirny, ou le gouvernement entend-il maintenir l'échéance du 1er novembre?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'avais en effet demandé à ce groupe de me remettre au plus tard aujourd'hui ses recommandations concernant l'établissement des prix qui devront, je le répète, satisfaire autant les clients que les vendeurs. Je compte étudier ce rapport cet après-midi et en débattre avec mes homologues provinciaux au cours de cette semaine. Lorsqu'il y aura du nouveau, j'en ferai part à la Chambre.

M. Waddell: La ministre n'a pas répondu à ma question sur la date d'échéance.

LE PRIX À LA CONSOMMATION

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, le gouvernement entend-il ne pas faire payer le gaz naturel plus cher aux consommateurs canadiens qu'à ceux des États-Unis, après l'entrée en vigueur de la déréglementation le 1er novembre?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je répète depuis longtemps que les consommateurs canadiens ne paieront jamais plus cher que les Américains. Ce principe est au cœur même des négociations entre les représentants des producteurs et des consommateurs. Je n'ai rien à ajouter. Quand j'aurai pris connaissance du rapport, je serai mieux en mesure de le commenter.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

LES PAIEMENTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AUX PROVINCES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre d'État aux Finances. Est-ce que la ministre va prendre au sérieux les avertissements donnés par les ministres provinciaux de la Santé de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, qui disent qu'ils n'auront d'autre choix que de réduire les crédits d'assurance-maladie à moins que le gouvernement fédéral ne demeure un partenaire équitable, et qu'il revienne sur sa décision de réduire le nombre de dollars fiscaux transférés aux titres de l'assurance-maladie et de l'éducation?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je pense avoir bien fait comprendre que nous prenons très au sérieux nos entretiens avec nos homologues provinciaux. Le ministre des Finances examine avec eux le financement des programmes et leur a de nouveau donné l'assurance qu'il n'y aura pas de réductions. Oui, nous prenons toujours ces remarques au sérieux, monsieur le Président.

LES PAIEMENTS À L'ONTARIO

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, la ministre est-elle au courant de la discordance qui existe entre les chiffres déposés à l'occasion de l'exposé budgétaire du 23 mai, et ceux qu'utilise en ce moment le trésorier de la province d'Ontario? Celui-ci déclare maintenant que l'Ontario va perdre en tout deux milliards, et que de ce fait il sera contraint soit d'augmenter le déficit provincial, soit d'augmenter les impôts, soit de réduire les services. Qui est-ce que nous essayons de tromper?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous n'essayons de tromper personne. Je ne sais pas qui le député essaie de tromper. Nous avons dit très nettement dans l'exposé budgétaire qu'il va continuer d'y avoir une augmentation des versements aux provinces, et que le pourcentage des dépenses à destination des provinces va rester le même à la fin de la décennie que ce qu'il est actuellement.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LA TAXE DE VENTE SUR LES PIÈCES DE FAUTEUILS ROULANTS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et je sais qu'il s'agit d'un sujet qui lui tient à cœur. Bien des personnes handicapées doivent absolument se déplacer en fauteuil roulant. Le gouvernement supprimera-t-il maintenant la taxe de vente sur les pièces de rechange de ces fauteuils roulants?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, on a discuté plus à fond de toutes les mesures qui ont été présentées dans le budget. D'ailleurs, des modifications ont été apportées dans certains cas.

ON DEMANDE LA SUPPRESSION DE LA TAXE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je suis certes très heureux de savoir que des modifications ont été apportées, mais ce que je veux souligner, c'est que pour bien des personnes, un fauteuil roulant est une nécessité. Je voudrais donc demander au premier ministre ou à la ministre d'État (Finances) si, sachant cela, le gouvernement ne pourrait pas agir immédiatement, afin de supprimer la taxe de vente sur les pièces de rechange nécessaires au bon fonctionnement des chaises roulantes.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue n'ignore pas que nous avons déjà pris des mesures destinées à aider les handicapés. Je crois qu'on a généralement reconnu que ces mesures étaient d'une grande utilité. Il me fait part d'une observation utile à laquelle le gouvernement ferait peut-être bien de donner suite. Je consulterai la ministre d'État (Finances) et j'informerai la Chambre et mon honorable collègue le plus tôt possible. Je le remercie de m'avoir signalé cette question.

* * *

LES SITES HISTORIQUES

LE PROJET DE GRASSY ISLAND EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Il est au courant des efforts que déploie le gouvernement pour circonscrire de nouvelles mesures économiques en faveur de la région du détroit de Canso en Nouvelle-Écosse. C'est ainsi qu'on a proposé de mettre en valeur le site de Grassy Island. Le ministre peut-il nous dire où en sont les plans d'aménagement du site historique national de Grassy Island à Canso?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je partage tout l'intérêt que le député porte au site de Grassy Island à cause du rôle que la région de Canso a joué dans l'histoire de la pêche au XVIII[e] et même au XVII[e] siècles. Il existe un plan de gestion qui date d'avant ma nomination au ministère de l'Environnement, et j'en ai fait une de mes propres priorités. Le gouvernement fédéral a dépensé jusqu'ici environ $350,000 sur un montant total évalué à 1.7 million de dollars. Nous prévoyons que les travaux d'aménagement marcheront rondement. Je rends hommage au député de persister dans ses instances en faveur de ses électeurs.

* * *

[*Français*]

LA CONDITION FÉMININE

LA LIBERTÉ D'ACTION DES FEMMES SUR LES BASES MILITAIRES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État responsable de la Condition féminine. J'aimerais lui demander s'il pense que c'est l'égalité pour les militaires concernant, d'une part, des femmes qui n'ont pas la capacité d'aller de porte en porte pour les plans d'antiguerre et, d'autre part, on a des militaires qui ont le droit de faire du *lobbying* auprès de sujets comme «Star Wars» et d'autres plans nationaux et internationaux. Est-ce que c'est l'égalité selon lui pour la condition féminine?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, les règlements auxquels sont assujettis les militaires interdisent toujours, je le répète, toute activité politique dans les bases, de la part de quelque groupe que ce soit. Comme je l'ai également signalé, la question de la définition d'activités politiques est présentement à l'étude. Compte tenu des circonstances actuelles, la définition d'usage interne pourrait bien être modifiée. Nous sommes à examiner la question.

[*Français*]

Mme Copps: Monsieur le Président, ma question s'adressait au ministre d'État responsable de la Condition féminine. Je ne sais pas s'il n'avait pas eu le temps de consulter sa femme, mais j'aimerais lui demander, à lui, qu'elle représentation il a faite auprès du Cabinet en ce qui a trait, justement, à la condition féminine sur les bases militaires parce que, présentement, les femmes n'ont aucun droit et c'est lui qui devrait faire ce travail pour elles.

[*Traduction*]

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, je rappelle à la députée que, contrairement au gouvernement précédent, le gouvernement actuel a entrepris d'examiner la question.

Des voix: Bravo!

M. McLean: Ensuite, la députée se rappellera que, lorsque le ministre de la Justice a présenté ses modifications fondées sur la Charte, certains domaines n'étaient pas clairs et nous avons alors chargé un comité parlementaire d'examiner ces questions délicates. Enfin, je rappelle à la députée que c'est notre gouvernement qui a réaménagé le Programme de contestation judiciaire pour qu'il tienne compte des femmes. Si c'est là un domaine qui nécessite une définition précise, notre Programme de contestation judiciaire nous oblige à en établir une.

* * *

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LE REMPLACEMENT DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Ce dernier se souvient peut-être que, avant le budget de cette année, les représentants de la Fédération des municipalités canadiennes se sont entretenus avec le ministre des Finances et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour leur faire part de l'état lamentable dans lequel se trouvait l'infrastructure municipale. Dans le rapport sur la qualité de l'eau, on abonde dans le même sens.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre et aux municipalités canadiennes si son gouvernement accordera les subventions fédérales nécessaires pour que ces dernières puissent remplacer les réseaux d'égouts existants et que nous puissions boire de l'eau de qualité au Canada?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député devrait savoir, et je suppose qu'il le sait, que le gouvernement fédéral s'est retiré des programmes nationaux de subvention des infrastructures municipales principalement pour la raison que les provinces lui en voulaient de ce qu'elles pensaient être une intrusion du gouvernement fédéral dans un domaine de compétence provinciale.

• (1500)

A cet égard, je signale que le gouvernement précédent a également supprimé le ministère d'État des Affaires urbaines pour la même raison. Je ne pense pas qu'il soit possible de ressusciter les programmes nationaux de subventions des infrastructures. Toutefois, si l'une ou l'autre des provinces peut prouver qu'elle considère comme prioritaire la question de l'infrastructure municipale, alors le gouvernement fédéral sera tout à fait disposé à envisager avec chacune d'entre elles la possibilité de mettre sur pied un programme bilatéral de subventions, peut-être par le biais de l'entente de développement économique et régional.

LES CONSULTATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre pourrait peut-être prendre l'initiative, aller trouver directement les provinces et les encourager à collaborer avec le gouvernement fédéral, de façon à accorder maintenant ces subventions, tandis qu'elles en ont besoin.

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, quelques minutes après avoir reçu les résultats de l'enquête Pearse qui portait sur cette question précise, j'ai personnellement communiqué avec tous les ministres de l'environnement du pays.

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le vendredi 4 octobre 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT CONCERNANT UNE QUESTION SUPPLÉMENTAIRE

M. le Président: J'ai le préavis d'une question de privilège du député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand).

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, le jeudi 3 octobre, j'ai essayé de poser une question supplémentaire au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) à propos des réductions de personnel dans son ministère. Elle se greffait sur la question principale du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier).

Ce jour-là, avant que j'arrive à dire de quoi couvrir quatre lignes du hansard, j'ai été interrompu à deux reprises par Votre Honneur qui m'a demandé de poser ma question tout de suite. Je ne l'ai pas fait en fin de compte; je me sentais trop frustré parce que je ne pouvais pas poser la question sans faire un bref exposé de la situation qui m'incitait à la poser ni sans en donner les paramètres.

Je vous certifie, monsieur le Président, que je suis absolument contre les longs préambules aux questions principales ou supplémentaires; je dirais même que je désapprouve les questions longues et décousues qui constituent un moyen de déguiser des préambules et qui reviennent au même. En toute sincérité, je trouve que beaucoup de décisions de Votre Honneur au sujet des questions supplémentaires et des préambules sont pas trop restrictive et sans précédent.

J'ai décidé de vérifier au hansard de la dernière législature et j'ai trouvé de nombreux exemples. J'ai commencé par les dates les plus récentes. Ainsi, le 18 mai, le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député veut se plaindre de toute évidence. C'est son droit le plus strict, et il peut le faire. S'il tient à aller plus loin, il faudra qu'il arrive à me convaincre assez rapidement qu'il y a là matière à question de privilège. Il lui faudra par conséquent exposer les motifs pour lesquels il veut soulever la question de privilège et pas s'étendre sur le sujet qu'il désire aborder.

M. Allmand: Monsieur le Président, voici mes motifs: la période des questions est une des rares occasions qu'ont les députés de forcer le gouvernement à justifier ses actes en posant des questions de façon à ce que le gouvernement, tous les députés et Votre honneur comprennent. La façon très stricte dont Votre Honneur a appliqué les règles à mon égard—et j'emploie le terme «règles» dans un sens très large—ou la décision que vous avez prise à mon sujet jeudi dernier a limité mon droit de poser une question au ministre de façon à pouvoir le tenir responsable ou le pousser à s'expliquer au sujet d'une politique très importante de son ministère. Je me suis senti absolument incapable de poser ma question à la Chambre, et je signale à Votre Honneur que si cette sorte de décision . . .

M. le Président: Il ne s'agit pas d'une question de privilège, de toute évidence. Le député semble mécontent d'avoir dit «Non!» et de s'être rassis lorsque je lui ai demandé s'il avait une question supplémentaire à poser. Si le député désire discuter avec moi des usages relatifs à la période des questions, il en a parfaitement le droit. Il le sait, son leader à la Chambre et les autres leaders le font régulièrement, son whip et les autres whips aussi. Il n'y a par contre pas de quoi faire un rappel au Règlement ou à soulever la question de privilège à la Chambre; l'affaire en reste là.

M. Allmand: Je voudrais faire un bref rappel au Règlement . . .

M. le Président: C'est tout!

M. Allmand: Je voudrais faire un bref rappel au Règlement . . .

M. le Président: Non. Le député peut venir me trouver pour en discuter, s'il le désire.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA LOI DE VALIDATION DES ORDONNANCES SUR LA COPROPRIÉTÉ

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du comité législatif concernant le projet de loi C-73, Loi portant validation de certaines ordonnances du Territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, sans modification, et cela dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

COMPTES PUBLICS

PRÉSENTATION DU 7E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le septième rapport du comité permanent des comptes publics.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

DÉPÔT DU DOCUMENT INTITULÉ: «ALLER SANS ENTRAVES»

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, aux termes de l'article 47(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le document intitulé: «Aller sans entraves».

* * *

LES BANQUES

DÉPÔT DE LA LISTE DES CATÉGORIES DE DÉPOSANTS NON ASSURÉS

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément à l'article 47(2) du Règlement, je voudrais déposer la liste, dans les deux langues officielles, des catégories de déposants non assurés de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque.

* * *

TRANSPORTS

ORDRE DE RENVOI DU COMITÉ

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, les partis se sont consultés et vous pourrez constater, je crois, que la Chambre consent à recevoir et à adopter un ordre de renvoi sans débat, à l'unanimité. L'ordre de renvoi est le suivant:

Que le document intitulé «Aller sans entraves», déposé à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit renvoyé au comité permanent des transports;

Que le comité fasse une étude et présente un rapport sur les propositions formulées dans le document, en particulier

1. le rôle des transports dans l'amélioration de la situation commerciale du Canada; la création de possibilités d'emploi; et le renforcement de l'expansion économique régionale au Canada;

2. le rôle des sociétés de la Couronne qui s'occupent de transports dans un milieu libre et concurrentiel;

3. le contrôle étranger des entreprises canadiennes de transport;

4. les moyens d'améliorer les services dans le Nord et dans les régions isolées, dans le cadre d'une nouvelle réglementation;

5. la question des taux compensatoires de transport ferroviaire et les mesures proposées pour décourager les prix abusifs dans le cadre d'une nouvelle réglementation; et

6. les mesures susceptibles de protéger ou d'améliorer les services offerts aux expéditeurs captifs;

Que le comité soit autorisé à voyager au Canada; et

Que le comité fasse rapport de ses conclusions au plus tard le 13 décembre 1985.

M. Gauthier: Monsieur le Président, le leader parlementaire de l'opposition officielle m'a fait part de ces négociations. Nous donnons volontiers notre consentement.

M. Deans: Nous aussi, monsieur le Président.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Consent-elle à l'unanimité à ce que cette motion soit présentée?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il y a consentement. La motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Est-on d'accord pour que toutes les questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'INDEMNITÉ AUX DÉPOSANTS DE CERTAINES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-79, tendant à prévoir une indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de Placements Hypothécaires CCB et de la Norbanque relativement aux dépôts non assurés, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 7379).

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, j'exposais les raisons pour lesquelles les députés de ce côté-ci de la Chambre voudraient se renseigner au sujet des déposants qui seront remboursés au-delà de la couverture de $60,000 aux termes du projet de loi spécial à l'étude qui exige qu'une somme de 875 millions de dollars soit puisée à cette fin du Fonds du revenu consolidé.

Tandis que je parlais ce matin, je recevais à mon bureau une lettre que m'adressait un groupe désigné sous le nom de:

[*Français*]

... Le Comité de défense des droits et des intérêts des épargnants individuels canadiens dans l'affaire de la faillite de la Banque Commerciale du Canada.

[*Traduction*]

Ce groupe lançait un appel très spécial afin que les déposants soient bientôt remboursés et donnait des raisons plutôt intéressantes. Il citait un chiffre global que je n'ai pas encore été en mesure de vérifier car il y a à peine deux minutes, de fait au moment où je m'apprêtais à prendre la parole, j'ai reçu la liste énumérant les déposants par catégories que la ministre vient de déposer. Y figurent des banques étrangères, des banques de l'Annexe A, des banques de l'Annexe B, des sociétés de fiducie, et le reste. Je suppose qu'en additionnant tout cela et en retranchant cette somme du total, on peut arriver à cerner tous les déposants privés quoique pas nécessairement, car je crois que la ministre a dit ce matin que ce n'était pas là une ventilation complète.

● (1510)

Toutefois, d'après le groupe qui m'a remis cette lettre ce matin, il en coûterait quelque 37 millions de dollars pour indemniser entièrement tous les dépôt privés non assurés. Dans leur lettre qui, je le répète, est adressée au premier ministre (M. Mulroney), mais dont des copies ont été expédiées à certaines personnes, les membres du groupe signalent plutôt tristement avoir pris des décisions à partir de mauvais renseignements communiqués par le gouvernement. Ils disent notamment, et je cite:

[*Français*]

Des épargnants canadiens sont présentement gravement pénalisés par la faillite d'une banque canadienne, entre autres parce que . . . les dirigeants du gouvernement conservateur canadien les ont mal informés et mal protégés.

Nous vous avons cru, M. Mulroney, lorsque vous et vos représentants avez déclaré à plusieurs reprises, entre mars 1985 et août 1985, qu'avec le plan de relance de mars 1985, la Banque commerciale du Canada était solvable et qu'on pouvait y investir en toute sécurité.

Nous avons eu confiance en vous, M. Mulroney, et nous avons déposé ou conservé nos épargnes avec cette institution.

[*Traduction*]

On comprend facilement pourquoi ce groupe estime avoir été induit en erreur, compte tenu de la déclaration que la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) a faite à la Chambre, le 25 mars, déclaration que l'on peut lire à la page 3312 du hansard, et je cite:

. . . nous en sommes venus à la conclusion que la Banque est désormais viable, qu'elle sera rentable à l'avenir et que tous les membres du groupe de soutien, nous y compris, seront remboursés à même les bénéfices futurs de la Banque.

La ministre a aussi dit le 25 mars à propos de la décision de renflouer la banque jusqu'à concurrence de 265 millions de dollars, et sur la foi de ses déclarations, je cite:

Cela montre, je crois, que nous-mêmes et l'Alberta avons foi en l'avenir de la banque . . .

Voilà ce que disait la ministre le 25 mars.

Compte tenu de ces assurances, monsieur le Président, on peut comprendre que les déposants privés estiment avoir été induits en erreur. Je ne souscris pas nécessairement au point de vue des auteurs de cette lettre, à savoir que les déposants privés devraient être remboursés les premiers et je voudrais bien vérifier leurs données, mais c'est là une preuve supplémentaire qu'il nous faut obtenir davantage de renseignements au sujet des déposants.

M. le vice-président: Questions et observations.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la députée qui appartient, bien sûr, au parti qui était au pouvoir avant les dernières élections. Elle siège à la Chambre depuis quelque temps déjà et son intérêt pour les questions de responsabilité financière est bien connu.

Voici ma question. Le nouveau gouvernement a certes commis bien des erreurs dans ce domaine en particulier. Toutefois, il a hérité de l'inspecteur général des banques, dont le bureau était lamentablement faible et insuffisamment doté; il a en fait hérité d'un paquet de problèmes de l'ancien gouvernement qui a toléré que se perpétuent les fumisteries de la Banque Commerciale du Canada, les tergiversations, le fait que le président du conseil de la Banque soit en Californie, l'octroi de mauvais prêts, les accointances avec des gens de la réputation de Leonard Rosenberg, et ainsi de suite. Je voudrais simplement demander à la députée ce qu'elle faisait, où se trouvaient son parti et son gouvernement à l'époque où ont été semés les problèmes qui vont maintenant coûter un milliard de dollars aux contribuables si cette mesure est adoptée? C'était sous le gouvernement précédent. Pourquoi diable les députés libéraux ne sont-ils pas intervenus alors pour demander qu'on oblige ces banques à prendre leurs responsabilités?

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, il ne s'agit pas de remettre en question la conduite des responsables bancaires mais bien celle du gouvernement actuel. Les libéraux n'ont jamais mené de banque à la faillite et ils n'ont jamais non plus siphonné l'argent des contribuables pour venir à la rescousse des banques. Chacun sait qu'en pareil cas, l'ancien gouvernement libéral avait invité d'autres établissements à fusionner ou à remettre leurs affaires en ordre. J'ai évoqué cette question plus d'une fois à la Chambre. Jamais nous n'avons cru bon d'utiliser les deniers de l'État pour venir à la rescousse d'une banque. Or, c'est ce qu'a fait ce gouvernement, sans se préoccuper des faits.

Non content d'avoir ainsi dégagé des fonds publics en mars tout en nous affirmant que l'avenir de cette banque était maintenant assuré, voilà que, six mois plus tard, le gouvernement prend sa liquidation en mains et nous demande de débloquer de nouveaux crédits en vue d'indemniser ceux qui, entre mars et septembre, ont fait assez confiance au gouvernement pour laisser leurs dépôts dans cette banque.

Nous faisons aujourd'hui le procès du gouvernement actuel et non du précédent.

M. Greenaway: Monsieur le Président, la députée se trompe dans sa conclusion. C'est le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) qui a raison. Si l'ancien gouvernement avait permis au bureau de l'inspecteur général des banques de fonctionner convenablement, s'il lui avait donné du personnel de soutien—il ne compte que huit employés alors que dans l'État de New York les mêmes fonctions occupent 300 personnes—si l'effectif avait été suffisant, donc, n'est-ce pas qu'on aurait pu éviter cette situation?

La députée a dit ce matin dans son discours que le gouvernement ignorait l'existence du problème jusqu'à ce que la BCC vienne lui demander de l'aide le 14 mars. Avec un peu de recul, il est clair qu'une bonne inspection nous aurait renseignés bien avant ce moment et qu'il faut renvoyer la balle à la députée d'en face, car le problème est attribuable à l'ancien gouvernement.

Mlle Nicholson: J'ai signalé ce matin que le gouvernement nous avait dit le 25 mars ne pas avoir su avant le 14 de ce

même mois que la banque était en difficulté. En réalité, les réponses à d'autres questions ont révélé que le ministre des Finances (M. Wilson) avait eu des entretiens avec l'inspecteur général des banques en septembre 1984, au cours desquels on l'aurait averti de certains problèmes.

Même si j'estime que le député d'en face a raison de dire que l'inspecteur général des banques devrait avoir plus de personnel, cela ne change rien au fait que l'on ait pris, le 25 mars, une décision politique. Même s'il est vrai que le gouvernement aurait pu arriver à une meilleure décision avec des renseignements supplémentaires, il faut reconnaître que les renseignements existants n'ont pas été utilisés et que l'on a pris une décision politique en choisissant de ne pas examiner les faits et les documents disponibles.

M. Fraleigh: Monsieur le Président, je voudrais, par votre intermédiaire, poser une question à la députée de Trinity, dont j'ai appris à respecter les connaissances en matière de finances, alors que je n'y connais pas grand-chose pour ma part. J'aimerais qu'elle réponde simplement par oui ou par non. Appuie-t-elle la position de son parti voulant que l'on divulgue le nom de tous les déposants?

• (1520)

Mlle Nicholson: Oui, monsieur le Président.

M. Riis: Monsieur le Président, ma question à la représentante de Trinity (M^lle^ Nicholson) fait suite à des questions précédentes sur l'absence de réglementation et de surveillance qui a conduit à la faillite de ces banques. La députée pourrait-elle expliquer pourquoi, pendant toutes ces années, l'inspecteur général des banques n'a toujours eu que huit inspecteurs pour surveiller l'ensemble de notre secteur bancaire? Pourquoi a-t-on hésité à augmenter son personnel, alors que ce sont les banques elles-mêmes qui paient pour l'inspecteur général des banques et tout le personnel qu'il emploie? Comment se fait-il que le gouvernement n'ait jamais essayé d'augmenter l'importance de ce service qui ne coûte pas un sou au contribuable canadien?

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, je ne sais pas pourquoi le personnel de l'inspecteur général des banques est resté le même alors que, après la révision de la Loi sur les banques, le nombre des banques a fortement augmenté. Il me semble que l'on avait les meilleures raisons de vouloir augmenter le personnel. Toutefois, je continue à dire que cela n'a pas vraiment d'importance dans le cas présent, puisque le gouvernement n'a même pas consulté les renseignements dont disposait l'inspecteur général des banques.

De plus, indépendamment du nombre d'inspecteurs ou des renseignements qu'ils peuvent fournir, les décisions politiques sont la responsabilité des ministres. Ce sont eux qui ont pris la décision au vu de renseignements très minimes. Même si l'on accepte que, en raison du peu de personnel de l'inspecteur général des banques, les renseignements fournis aux ministres étaient insuffisants pour prendre une décision responsable, il ne faut pas oublier que les banques concernées ont offert du personnel pour procéder à une évaluation plus complète avant de prendre une décision finale et que leur offre a été refusée.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots au sujet du projet de loi C-79, cette mesure de cautionnement des banques. Elle était dans l'air depuis quelque temps, et je pense que le public canadien commence à prendre conscience de la gravité de la situation.

Compte tenu de ce qu'on leur raconte depuis quelques semaines, les Canadiens ne doivent pas trop savoir à quoi s'en tenir. Un jour on disait une chose, le lendemain le contraire. Pendant des semaines, des ministres et d'autres ministériels ont fait des déclarations contradictoires à 24 ou 48 heures d'intervalle. Le grand public commence à se demander dans quelle mesure il peut ajouter foi aux dires du gouvernement.

La mesure qu'on nous propose aujourd'hui prévoit des déboursés de l'ordre de $875 millions. Et ce n'est qu'un premier versement d'une longue série. Je ne voudrais pas que quiconque s'imagine que cette mesure de cautionnement coûtera en tout et pour tout $875 millions aux contribuables, car ce n'est qu'un commencement.

En ce qui concerne les volte-face multiples de la part du gouvernement, qui d'entre nous ne se souvient pas d'avoir entendu le ministre des Finances (M. Wilson) affirmer que la Banque Commerciale du Canada était une banque viable. Par la suite, il a dû admettre qu'elle avait fait faillite. A maintes reprises, le gouverneur de la Banque du Canada a téléphoné aux bureaux du *Globe and Mail* pour dire qu'il avait entièrement confiance dans cette banque, qu'elle était rentable, qu'il s'en portait garant. A une réunion du comité des Finances le 19 mai dernier, le gouverneur avait dit qu'il avait beaucoup d'estime pour l'équipe de gestionnaires. Depuis lors, nous avons eu l'occasion d'apprécier ce que valait cette équipe. Certaines de ses pratiques étaient pour le moins douteuses.

Quant à l'inspecteur général des banques, il a souvent déclaré que la Banque Commerciale du Canada était une entreprise viable et que personne n'avait à craindre quoi que ce soit. Nous savons tous ce qui est arrivé. Malheureusement, la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) a dû, à maintes reprises, répéter à son tour que cette banque de l'Ouest était viable, qu'il n'y avait rien à craindre. On le sait maintenant, les choses ont mal tourné.

Une entreprise ne peut être viable un jour et en faillite une semaine plus tard à moins que les responsables de la surveillance de ses activités n'y soient pour quelque chose. Si les choses se sont passées ainsi c'est que le gouverneur Bouey et tous les autres intervenants ne savaient pas de quoi ils parlaient lorsqu'ils ont fait ces déclarations.

Nous avons devant les yeux le fruit d'une réflexion collective. Le ministre des Finances, la ministre d'État aux Finances, des responsables du ministère et des banquiers ont convenu de dire que ces gens-là avaient toutes les qualités requises pour diriger une entreprise, que la banque en question était viable. Chacun avait oublié son rôle. Ils avaient oublié de vérifier si leur appréciation correspondait à la réalité. Mais nous savons maintenant qu'ils n'étaient pas vraiment bien renseignés sur l'état de la banque.

Nous n'avons aucun moyen de savoir s'il est vrai que l'inspecteur général a demandé à la direction de la banque, une direction dont on a appris à douter de la sagacité en matière de gestion, de lui fournir des données sur l'état des actifs. Elle lui a remis, non pas des renseignements véritables, mais plutôt des données fictives concernant la rentabilité de la Banque Commerciale du Canada.

On ne nous a rien communiqué. Étant donné que la ministre d'État aux finances et le ministre des Finances sont tous deux issus des milieux financiers expérimentés de Bay Street, j'espère qu'ils ne sont pas représentatifs des sommités qu'on trouve là-bas. Espérons aussi que leurs confrères financiers ne prennent pas des décisions concernant notre système bancaire et notre avenir financier sur des renseignements incomplets, voire inexistants.

Je voudrais maintenant faire une suggestion à la Chambre. Je crains que les députés d'en face ne s'efforcent de se rétracter ou de s'expliquer. Or, nous sommes en train d'étudier, non seulement la faillite de la Banque Commerciale du Canada, mais celle de la Norbanque également. Je crois que cette dernière faillite est attribuable entre autres à la déclaration faite, après la fin de semaine de la fête du Travail, par la ministre d'État aux finances selon laquelle le gouvernement viendrait à la rescousse des déposants non assurés et assurés de la Banque Commerciale du Canada comme de la Norbanque. Je crains que bien des déposants aient compris que cette dernière traversait, elle aussi, de très graves difficultés. Ceux qui n'avaient pas retiré leurs fonds à ce moment-là, se sont sûrement dépêchés de le faire après avoir entendu la ministre. D'une certaine façon, la ministre d'État aux finances a sonné le glas d'un établissement qui s'efforçait de rester à flot dans les remous de l'économie de l'Ouest.

Je tiens à reprendre les propos du président de la Norbanque lui-même. Il a convoqué une conférence de presse pour dire que le gouvernement du Canada était en train de saboter les banques de l'Ouest. Le gouvernement ne souhaitait pas selon lui, fournir de l'aide à la Norbanque pour la remettre sur pied. Il y a à peine quelques jours, l'un des directeurs a déclaré que la banque songeait à poursuivre le gouvernement du Canada parce qu'il n'avait pas tenu d'audiences équitables pour entendre ses propositions. Voilà des accusations très graves.

L'heure est très grave si le président de la Norbanque et l'un de ses principaux directeurs prétendent que le gouvernement n'a pas fait ce qu'il a pu pour secourir un établissement mal en point parce que l'économie de l'Ouest bat de l'aile. J'imagine que le juge Estey tirera ces allégations au clair dans le cours de son enquête.

Avec leurs singeries, les ministériels sèment la confusion dans l'esprit des Canadiens depuis quelques semaines. Il doit y en avoir pas mal qui se posent de sérieuses questions à leur sujet, car depuis que je suis à la Chambre, j'ai toujours entendu les députés conservateurs commencer leur intervention par une profession de foi dans la libre entreprise. Ils ont toujours affirmé leur foi dans la libre entreprise et ont toujours été partisans de laisser les forces invisibles du marché orienter les décisions. Ils ont réitéré leur confiance dans l'auto-discipline du marché. Lorsque le gouvernement précédent a sauvé de la faillite des sociétés qui battaient de l'aile, il a déclaré que ce genre d'opération devait cesser et que les lois du marché devaient s'exercer si nous voulions en revenir à des conditions économiques normales. Il est devenu manifeste que les remarques au sujet du marché libre qui s'appliquent au secteur de la petite entreprise, aux agriculteurs, aux éleveurs, aux pêcheurs ou aux particuliers canadiens, ne tiennent plus lorsqu'il s'agit des banques. Lorsque celles-ci sont en difficulté, on ne les laisse pas couler. Elles n'ont même pas l'occasion de couler puisque le gouvernement intervient pour les sauver. Il n'en va pas de même que pour les autres faillites, où l'on paye 40, 60 ou même 70c. par dollar—dans ce cas, le remboursement sera total. Le gouvernement du Canada s'est fait la risée du monde des finances dans notre pays.

• (1530)

J'invite les députés ministériels à intervenir et à nous dire quels financiers connus dans notre pays, selon eux, considèrent cette initiative comme un bon exemple à donner au monde des finances. Ils n'en trouveront pas, je pense. Le directeur général de la Banque de Montréal n'a pas pu s'empêcher de rire devant les caméras de télévision lorsqu'on lui a demandé ce qu'il pensait de cette opération de sauvetage. Il a déclaré que c'était incroyable, qu'il ne pouvait croire qu'on leur rembourserait la totalité de leur mise. La banque, disait-il, avait envisagé d'amortir ces dépôts mais le gouvernement, dans sa grande sagesse, allait les sauver. Les banques ne pouvaient pas en croire leurs yeux.

Il faut admettre que nous sommes témoins ici d'une répudiation flagrante du marché libre. En l'occurrence, nous récompensons l'échec. Autrement dit, le gouvernement fait comprendre aux Canadiens que si une banque ou une société de fiducie consent des prêts à n'importe qui et applique de mauvaises méthodes de gestion, il n'y a pas lieu de s'inquiéter puisque le gouvernement du Canada viendra à la rescousse. Quel message à communiquer aux investisseurs canadiens et étrangers! Nous leur disons à ces investisseurs: «Vous êtes un banquier incompétent, ne vous inquiétez pas parce que le gouvernement vous soutiendra». Selon moi, le gouvernement du Canada ne devrait pas donner cette impression à l'heure actuelle.

A mon avis, ces 875 millions de dollars, montant prévu dans le projet de loi C-79, n'est qu'un paiement initial—ce n'est qu'un début. Le gouvernement a déjà versé 60 millions que certains ont oubliés. C'est ce qu'il a versé dans le cadre du premier programme de sauvetage. Nous rembourserons également les 60 millions de dollars que les banques ont payés lors de la première opération de sauvetage. Ces banques ont des lettres du gouvernement les assurant que l'argent qu'elles ont contribué au programme de renflouement sera considéré comme un dépôt. Comme l'ont laissé entendre un certain nombre de présidents de banque, il s'attendent à bénéficier d'un plein rendement sur leur contribution initiale au programme de renflouement, ce qui coûtera 60 millions de dollars de plus. Puis il faut bien sûr compter le montant de 450 millions que déboursera la SADC dans le cadre du régime d'assurance visant à indemniser les déposants comptant des dépôts de moins de $60,000. Il est évident que cette somme viendra à court terme des contribuables canadiens. Et puis il y a encore le montant imposant de 1.8 milliard de dollars que la Banque du Canada a avancé à la Banque Commerciale du Canada et à la Norbanque parce que tout le monde fuyait avec ses dépôts. Il fallait renflouer les banques avec l'argent des contribuables. Une bonne partie de cet argent demeurera irrécupérable.

Quand cet argent commencera à rentrer, ce ne sera pas vendredi prochain ni l'an prochain. Il faudra un certain nombre d'années, peut-être même 40 ou 50, avant que tous les avoirs puissent regagner le marché dans l'ouest du Canada. Cela ne peut pas se faire tout d'un coup. Il faudra de nombreuses années avant que cet argent ne rentre dans les coffres de la banque centrale. Là encore, cela coûtera quelques centaines de millions de dollars en plus du montant dont nous discutons aujourd'hui. Tout compte fait, cela pourrait coûter un milliard et plus—or, ce «plus» pourrait atteindre un autre milliard ou milliard et demi de dollars.

Tandis que nous nous mettions en quatre pour adopter ici au Parlement la mesure législative initiale à cet égard, le gouvernement complotait pour réduire les hausses des pensions de vieillesse parce que, disait-il, il n'avait pas les moyens de les accorder. Le gouvernement prétendait l'autre jour qu'il n'avait pas les moyens de hausser les allocations familiales au même rythme que la hausse du coût de la vie. Le gouvernement affirme pourtant qu'il a les moyens de dépenser un ou deux milliards de dollars pour les banques, alors qu'il ne les a pas pour accorder une hausse aux mères de familles bénéficiant des allocations familiales. Aucune aide n'est accordée aux petites entreprises en difficulté au Canada. Aucune aide n'est accordée non plus aux éleveurs victimes de la sécheresse dans l'ouest du pays. Aucune aide non plus aux gens qui n'ont pas les moyens de contracter une première hypothèque. Le gouvernement ne peut tout simplement pas se permettre des dépenses de ce genre. Je pourrais continuer mon énumération, mais je ne veux pas avoir l'air ridicule en prenant une demi-heure à décrire toutes les initiatives que le gouvernement prétend ne pas avoir les moyens de prendre.

M. Thacker: Tous ces secteurs obtiennent de l'aide.

M. Riis: S'ils obtiennent tous de l'aide, allez le dire aux victimes de la sécheresse en Colombie-Britannique, aux chefs de petite entreprise dont les banques ont exigé prématurément le remboursement des emprunts. Le député est assez averti pour savoir que les banques ont essayé de mettre le grappin sur toutes sortes de petites entreprises au Canada et exigé le remboursement d'emprunts même lorsque les emprunteurs en respectaient les conditions.

M. Gauthier: Allez le dire aux 15,000 fonctionnaires dont les emplois seront supprimés.

M. Riis: Le gouvernement prétend qu'il n'a pas les moyens de venir en aide à ceux dont j'ai parlé, mais quand il s'agit des banques, on n'entend pas un traître mot. Pas un seul ministériel n'est intervenu pour se dire en désaccord avec cette mesure. Je suppose donc que les 210 ministériels souscrivent à ce renflouement des banques. Ce qu'il y a de plus répréhensible dans tout cela, c'est qu'on va verser des centaines de millions de dollars de deniers publics à des personnes, des sociétés et des banques inconnues.

Il nous incombe une certaine moralité en tant que députés à la Chambre, monsieur le Président. Nous avons en effet la responsabilité—voire, le devoir—de dépenser l'argent des contribuables de façon judicieuse. Or, tout ce que nous avons fait en l'occurrence, c'est de créer un nouveau trou noir financier que nous appelons la Banque Commerciale et la Norbanque. Le gouvernement a jeté dans ce gouffre financier des centaines de millions de dollars.

M. Malone: Continuez de rêver!

M. Riis: Le député de Crowfoot (M. Malone) m'invite à continuer de rêver. Or, c'est un terrible cauchemar financier et non pas un rêve. Le député prétend qu'il ne veut pas connaître le nom de ces déposants. Il affirme vouloir verser 20 millions de dollars à un compte sans nom appartenant à un inconnu.

La ministre d'État (Finances) a eu la courtoisie de nous fournir une liste de catégories. J'apprécie son geste. En examinant cette liste, on s'aperçoit que les plus grands bénéficiaires de ce projet de loi de renflouement—ceux qui recevront près de 113 millions de dollars—sont les banques étrangères. Ce ne sont pas les petites entreprises qui profiteront de cette manne, mais bien les banques étrangères, la Deutsch Bank, la Bank of Singapore, la Lloyds International, la Bank of America, la Bank of Tokyo, la pauvre Chase Manhatten Bank et la Hong Kong Bank. Ce sont les banques qui recevront des dizaines de millions de dollars de deniers publics sans avoir seulement à les demander. Et les ministériels disent être en faveur de cela.

En ce qui a trait à ces banques, nous avons affaire à certains des investisseurs les plus avisés du pays—en fait, du monde. Ils savaient pertinemment lorsqu'ils ont effectué ces dépôts dans ces banques qu'ils n'étaient pas assurés. Ils n'ignoraient pas le risque que ces dépôts comportaient et c'est justement pourquoi ils leur rapportaient davantage. Cependant, en l'occurrence, il n'y a aucun risque. La loi du marché ne joue plus. En d'autres termes, le gros investisseur n'a plus à courir de risques. Quand on songe que 332 millions de dollars seront versés à de grosses institutions financières d'un genre ou d'un autre et que 113 millions de dollars iront à des banques étrangères comme la Bank of America . . .

Mme McDougall: Qu'est-ce que vous en savez!

M. Riis: La ministre d'État me signale, et à juste titre, que je n'en suis pas certain. Nous ignorons en effet s'il s'agit de la Bank of America, la Deutsch Bank, la Bank of Singapore ou la Barclays Bank. Si nous ne le savons pas c'est parce qu'elle refuse de nous le dire. Elle s'abrite derrière la Loi sur les banques qui, selon elle, ne permet pas la divulgation de ces noms. Selon moi, si c'est bien le cas—et ce n'est pas certain . . .

M. Frith: Ce n'est pas le cas.

M. Riis: Il n'est dit nulle part dans la Loi sur les banques que ces renseignements ne peuvent être divulgués. Il n'y est nullement question non plus du renflouement de banques qui font de mauvaises affaires. Si le ministre décidait de présenter aujourd'hui même un projet de loi qui, en raison de cette situation exceptionnelle, permettrait au gouvernement du Canada de rembourser intégralement les déposants non assurés, je pense bien que le parti libéral—bien que je ne puisse pas parler en son nom—nous appuierait et nous aiderait à adopter la mesure en un quart d'heure. Mais il existe évidemment d'autres moyens, monsieur le Président. Il faut reconnaître qu'il est peut-être vrai que certains groupes éprouvent des difficultés car la ministre d'État chargée des Finances les avait encouragés à déposer leur argent dans cet établissement—ce qu'ils n'auraient pas dû faire. Après tout, la ministre est la plus haute autorité en matières financières, exception faite du ministre des Finances qui a d'ailleurs soutenu la même chose que sa collègue. Ils se sont tous deux portés garants de la viabilité de la banque. S'ils nous en assurent, c'est qu'il faut donc les croire. S'ils ont induit les Canadiens en erreur, s'ils n'étaient pas au courant de la situation réelle, ou encore s'ils se sont engagés à tort, c'est leur problème. Et s'il est certains cas

difficiles, pourquoi ne pas créer un fonds spécial pour rembourser ces gens qui seront effectivement durement touchés par la perte de leur dépôt. Il nous en coûterait peut-être 5 ou 10 millions de dollars, mais certainement pas 875 millions.

• (1540)

Pour ce qui est de dédommager les victimes d'une faillite, on n'a jamais vu qu'ait été accordé un remboursement intégral. Quand les avoirs des deux banques seront liquidés, on saura alors combien il conviendrait de donner aux déposants non assurés. Ce sera peut-être 70 ou 30 p. 100, mais c'est là tout ce qu'ils devraient obtenir, s'ils obtiennent quelque chose. On ne devrait pas les rembourser intégralement. Cela ne s'est jamais vu.

Voyons un peu, monsieur le Président, ce qui se fait aux États-Unis. On y a vu des institutions en faillite. Les déposants non assurés sont-ils remboursés à même les deniers publics?

Mme McDougall: Parfois.

M. Riis: Ce n'est pas le cas monsieur le Président. Les États-Unis ne font pas cela. Ils utilisent d'autres moyens. Ils organisent des fusions, mais ils ne puisent pas dans la poche des contribuables pour rembourser les déposants non assurés. Mais nous, nous le faisons. Le gouvernement du Canada le fait. Les investisseurs financiers les plus avertis au monde savaient ce qu'ils faisaient en déposant leur argent dans ces banques. Ils n'étaient pas assurés. Le geste du gouvernement récompense l'échec, et dans un certain sens, il encourage les méthodes bancaires imprudentes.

Notre parti n'appuyera ce projet de loi en aucune façon. Nous trouvons inacceptable de dépenser ainsi l'argent des contribuables.

M. Winegard: Monsieur le Président, les propos du député m'apparaissent comme une révélation. Je suis très impressionné par l'amour qu'il semble porter aux banques américaines. J'ignorais que cela faisait partie de l'idéologie néo-démocrate. Je l'ai pourtant entendu dire «tout est pour les banques», en affirmant que son parti ne voulait rien entendre. Monsieur le Président, j'espère que les membres des coopératives de crédit, qui ont 100 millions de dollars en jeu, se souviendront de la position adoptée par le NPD au sujet de ce projet de loi. J'espère que les hôpitaux, qui ont investi 5 millions de dollars s'en souviendront également. J'espère que la petite entreprise qui a 5 millions de dollars en jeu, les œuvres de bienfaisance, qui en ont 15 et les municipalités, qui en ont 80, s'en souviendront pareillement. Tous ces gens seront très satisfaits de la position de ce parti. Et pour ce qui est des 150 millions appartenant aux provinces, c'est seulement aujourd'hui, au cours de la période des questions, qu'un membre de ce parti a dit craindre que l'aide financière aux provinces s'en trouve réduite, ce qui serait une chose affreuse. La ministre a évidemment déclaré que le gouvernement n'en ferait rien, mais le NPD s'est soucié énormément du sort des provinces au cours de la période des questions. Pourtant, à 15 h 45, il ne s'en soucie plus. Il est prêt à leur laisser perdre ces 150 millions. Quel revirement en l'espace d'une heure et demie! Quelle révélation!

M. Riis: Monsieur le Président, c'est l'une des questions les plus succintes que le parti conservateur ait posées depuis longtemps.

M. Frith: Et il ne vous a pas posé de question.

M. Riis: Il n'a pas posé de question, il a plutôt fait des déclarations. Cependant, je lui répondrai que j'ai déclaré sans équivoque n'avoir guère d'admiration pour un gouvernement qui dépense des centaines de millions pour renflouer des banques étrangères. Le député a sans doute omis cette remarque dans sa liste. Mais je me demande s'il m'a entendu dire que nous devrions constituer un fonds spécial afin de pouvoir rendre leur dépôt aux groupes, aux particuliers et aux organismes qui pourraient prouver que sa perte les placerait dans une situation financière difficile. Bien sûr, en pareil cas, nous pourrions faire quelque chose. Mais je ne pense pas que la Chase Manhattan ou la Bank of America soient dans cette situation.

Mme Sparrow: Vous l'ignorez.

M. Riis: Je l'ignore, car vous refusez de nous le dire. Il y a 130 millions pour les banques étrangères. Il ne s'agit pas de banques de l'annexe C, mais de banques étrangères. Je me contente de faire des suppositions. Je suppose qu'il s'agit de la Bank of America, de la Chase Manhattan Bank et la Citybank. Je voudrais le savoir, mais vous refusez de me le dire.

Je désirerais poser une question au député, monsieur le Président. Je voudrais qu'il m'explique comment il peut être d'accord pour que l'argent des contribuables serve . . .

Une voix: Vous n'êtes pas censé poser des questions.

M. Riis: Je ne suis pas censé le faire, mais le député aura sans doute l'honnêteté de répondre à ma question. Peut-il dire s'il est d'accord pour que l'argent des contribuables serve à renflouer des banques étrangères et des grandes institutions financières qui savaient ce qu'elles faisaient, s'il est pour le libre marché?

M. Fraleigh: Monsieur le Président, je pensais qu'il fallait poser les questions à la personne qui avait fait le discours.

M. Riis: Vous ne faites jamais de discours.

M. Fraleigh: Je sais que le Nouveau parti démocratique a des théories économiques utopiques qui sont tantôt chair tantôt poisson.

M. Cassidy: Utopiques? Vos êtes mal placé pour le dire.

M. Fraleigh: Mais je tiens à ce que les députés d'en face se fassent un devoir d'aller discuter avec leurs coopératives de crédit, qui souvent n'ont qu'une très petite assise financière. Si l'on divulguait leurs noms, elles seraient probablement ruinées du jour au lendemain. Je veux qu'ils aillent le dire à ces gens-là. Et j'espère que ces députés me diront, pour ma gouverne, comment ils pensent présenter cela à leurs coopératives de crédit?

M. Riis: Monsieur le Président, tout d'abord, j'ai posé au député de Guelph (M. Winegard) une question. Je me doutais bien qu'il n'allait pas y répondre, mais il se trouve que nous avons très rarement l'occasion d'interroger les conservateurs parce qu'ils participent très rarement à ce genre de débat. Espérons toutefois que la situation va changer au fur et à mesure que les occasions se présenteront.

M. Frith: A l'approche des prochaines élections.

M. Riis: Le député parle d'utopie. Il n'y a guère plus concret, à mon avis, que 1 milliard de dollars, et c'est de cela que nous parlons aujourd'hui, ou peut-être de 1.5 milliard ou même 2 milliards. Je pense que le député qui vient d'intervenir est nouveau au Parlement, et je voudrais lui rappeler qu'il y a eu un gouvernement provincial dans ce pays qui n'avait pas de déficit. Ce gouvernement n'a pas eu de déficit pendant des années et des années. La province, c'était la Saskatchewan, gouvernée par le Nouveau parti démocratique. Pendant des années, elle a été la seule province à ne pas avoir de déficit.

M. Malone: Faux.

M. Riis: Ce n'est pas faux.

M. Malone: C'est faux.

M. Riis: Alors vous n'aurez qu'à demander la parole et faire un discours si vous voulez. Ce que je veux dire, c'est que le député soulève la question d'un philosophie utopique . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais le député de Crowfoot (M. Malone) fait un rappel au Règlement.

M. Malone: Monsieur le Président, l'Alberta n'avait pas de dette.

M. le vice-président: Ce n'est évidemment pas un rappel au Règlement. Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a la parole.

M. Riis: Dont acte, monsieur le Président. Avec des milliards et des milliards de dollars d'héritage, et avec ses gigantesques réserves de pétrole, notre Amérique saoudite, pardon, l'Alberta n'avait pas de déficit. Mais c'est la Saskatchewan qui m'intéresse, une province démunie. Cette situation, c'était le passé. Aujourd'hui, elle est endettée, et son déficit est important à cause du changement de gouvernement.

M. Cassidy: Un gouvernement conservateur.

M. Riis: Avec un gouvernement conservateur, cette province qui n'avait pas de déficit en a maintenant accumulé un sérieux.

M. McCurdy: De combien?

M. Riis: De plus d'un milliard de dollars actuellement.

M. McCurdy: Pourquoi le gouvernement ne donne-t-il pas ce milliard de dollars au gouvernement de la Saskatchewan au lieu de le donner aux banques?

M. Riis: C'est une proposition qui a du bon sens, monsieur le Président. Peut-être qu'un milliard de dollars aideraient bien le gouvernement conservateur de Saskatchewan. Ce que je veux dire, c'est que . . .

• (1550)

M. Fraleigh: Répondez à la question.

M. Riis: Dans mon discours, et en réponse à mon collègue de Guelph, je disais . . .

Une voix: Répondez à la question.

M. Riis: J'attends que ces députés fassent leurs discours à leur tour. Je voudrais dire au député que nous avons suggéré qu'un fonds de détresse pourrait être créé pour venir en aide à toutes les entreprises qui auraient des difficultés financières sérieures parce qu'elles ne seraient pas renflouées au-delà des $60,000. Ce que nous proposons, c'est, s'il y a dans l'ouest canadien ou n'importe où au Canada une entreprise en difficulté à la suite de l'effondrement de ces deux banques, de créer un fonds spécial pour aider ces particuliers, ces entreprises, ces sociétés ou ces organismes. Voilà le genre de réponse que je ferais à n'importe quelle coopérative de crédit ou organisation en difficulté financière par suite de cet effondrement.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je crois que ce que dit précisément mon honorable collègue, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), c'est que, bien que se faisant les avocats de la libre entreprise, les conservateurs appuient en fait des activités bancaires imprudentes et irresponsables puisqu'ils sont prêts à renflouer jusqu'au dernier sou des gens qui ont déposé de l'argent dans ces institutions sans se demander une seconde si elles avaient une gestion saine. Je pense que ce qu'il dit aussi, c'est que les néo-démocrates sont partisans d'un système bancaire prudent, par opposition aux gouvernements et à leur irresponsabilité.

M. Riis: Permettez-moi de rappeler aux députés d'en face plus particulièrement que leur réputation dans Bay Street est maintenant ternie par suite de cette décision de rescaper des déposants non assurés. A ma connaissance, il n'y a pas un seul homme d'affaires réputé qui appuie la décision du gouvernement.

Si certains des 210 députés d'en face connaissent un homme d'affaires réputé et sérieux qui peut affirmer qu'un remboursement complet était approprié en l'occurrence, je les défie même d'invoquer le Règlement pour le nommer. Ils pourraient certes dans les discours qu'ils feront dire qui les appuie. Ne sont-ils pas embarrassés de voir que la ministre d'État (Finances) et le ministre des Finances les ont mis dans ce pétrin?

M. Orlikow: Monsieur le Président quand le comité des finances a tenu des séances en mai et en juin dernier, les députés ont entendu parler des énormes difficultés auxquelles la Banque Commerciale du Canada se heurtait. La ministre d'État (Finances (Mme McDougall)) a déclaré que si elle recevait de l'aide, cette institution continuerait à être rentable. Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) pourrait-il nous dire combien de centaines de millions de dollars de moins seraient demandés dans ce projet de loi si nous avions fait alors face à la réalité et fermé les portes de la Banque Commerciale du Canada ou des deux banques à ce moment-là?

M. Riis: Monsieur le Président, quand les représentants des grandes banques ont offert au gouvernement un personnel illimité pour évaluer à fond la situation et dépister le problème, il est devenu manifeste que le gouvernement aurait pu agir beaucoup plus rapidement. Toutefois, le gouvernement ne s'en est pas soucié et a déclaré qu'il n'avait pas besoin de leur aide ni de personnel supplémentaire. Ce n'est qu'à la onzième heure, quand M. Hitchman, le banquier retraité, a été dépêché et a fait savoir que la banque était perdue que la débâcle a eu effectivement lieu.

Je prétends que le gouvernement n'a pas suivi l'avis réfléchi du monde financier à ce moment-là. Je pourrais ajouter que s'il avait donné suite aux offres d'aide du secteur bancaire et pris des dispositions au sujet de la Banque Commerciale du Canada, je ne crois pas que la Norbanque se serait également effondrée. A mon avis, les remarques de la ministre et l'abandon de la Banque Commerciale du Canada ont entraîné la chute de la Norbanque.

M. le vice-président: Reprise du débat.

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir marquer mon appui au projet de loi C-79. Étant donné le besoin urgent qu'ont les déposants non assurés de la Banque Commerciale du Canada et de Norbanque de recevoir les sommes que le projet de loi va autoriser à payer, je n'ai pas l'intention de prolonger indûment le débat. Il importe que le vote ait lieu au plus tôt et que le projet de loi soit renvoyé au comité législatif pour étude de détail.

Mais il faut, je pense, signaler à quel point il est vital pour l'ouest du Canada que le Parlement agisse promptement. Certains disent qu'il faut rejeter ce projet de loi, qu'il faut laisser ces déposants se débrouiller tout seuls. Cela fait penser à ce capitaine de paquebot qui refusait d'arrêter les machines et de mettre des chaloupes à la mer pour sauver l'équipage d'un bateau de pêche en perdition.

Certains désirent qu'on publie le nom de ceux dont les dépôts dans ces banques dépassaient le plafond d'assurance, avant que le projet de loi ne soit discuté. Est-ce que ceux-là voudraient qu'on publie en volume les déclarations d'impôt sur le revenu des Canadiens? Le secret sur lequel comptent les déposants pour leurs opérations bancaires est tout aussi important à mon avis, que le secret accordé aux formulaires d'impôt sur le revenu.

Ce n'est pas enlever sa valeur au principe de l'assurance-dépôts que de reconnaître qu'il y a des circonstances particulières dont il faut tenir compte dans la faillite de ces deux banques. Il faut féliciter le gouvernement d'avoir voulu se pencher sur les problèmes découlant de ces faillites bancaires, et de se préoccuper des bouleversements économiques que ces deux événements menaçaient d'entraîner dans l'ouest du Canada.

Tous ceux qui connaissent bien les affaires comprendront le danger qu'il y a pour une entreprise d'avoir une bonne part de ses fonds paralysés dans un autre établissement ou perdus par la faillite d'une banque. Il y en a qui ne peuvent survivre à ce choc et qui font faillite même si ce ne sont que des tiers innocents qui ont déposé leurs fonds en toute bonne foi. De plus, les faillites peuvent avoir un effet d'entraînement sur d'autres entreprises, sur leurs fournisseurs, sur leur personnel. Même si les commerçants déposants se débrouillent pour éviter la faillite, il y a tout à parier qu'ils vont subir des pertes très notables, du fait tant des dépenses imprévues que de l'argent perdu.

Il faut bien faire comprendre qu'il n'est pas possible au gouvernement fédéral de venir à la rescousse de tous ceux qui souffrent d'une faillite. D'ailleurs, la ministre d'État (Finances) (Mme McDougall) a bien dit que nous n'adoptons pas une politique générale de sauvetage de déposants non assurés lors des faillites futures d'établissements financiers qui cotisent au régime de l'assurance-dépôts du Canada.

Mais nous ne pouvons ignorer l'ampleur du problème créé par la faillite de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque. D'accord, elles n'étaient pas des personnages de premier plan sur la scène bancaire nationale, mais elles jouaient bel et bien un rôle très important dans l'économie des provinces de l'Ouest. Les pertes possibles des déposants non assurés, estimées à quelque 875 millions de dollars dans ce projet de loi, auraient sur le milieu des affaires de l'ouest une incidence dont nous ne pouvons tout simplement pas ne pas tenir compte.

Les chiffres fournis par la ministre d'État (Finances) montre justement quelle pourra être l'ampleur des dégâts si nous n'agissons pas. Il est dit que 437 entreprises comptent, dans les deux banques, des dépôts non assurés totalisant plus de 140 millions de dollars. De petites entreprises non constituées en sociétés y ont en outre 4.7 millions de dollars en jeu. Toutefois, le problème risque d'être beaucoup plus grave que ne le laissent croire à eux seuls ces chiffres. Plus de 750 personnes avaient au total quelque 27 millions de dollars en dépôts non protégés par la SADC. Des organismes religieux et des œuvres de charité risquent de perdre plus de 21 millions de dollars; des hôpitaux, 4.7 millions; des conseils scolaires et des établissements d'enseignement, quelque 3.3 millions de dollars; et des syndicats, près de 7 millions de dollars. Et la liste s'allonge toujours. Le mouvement des coopératives de crédit a un très gros montant en jeu, soit près de 130 millions de dollars en dépôts dans les deux banques. Des municipalités, dont certaines de l'est du Canada, risquent de perdre plus de 80 millions de dollars en dépôts non assurés et des gouvernements provinciaux, près de 145 millions. Ce n'est encore là qu'une liste partielle des montants en cause. Ces chiffres montrent à l'évidence que nous sommes aux prises avec un énorme problème qui, par conséquent, exige une attention spéciale.

• (1600)

Le gouvernement a pour politique avouée d'appuyer et de promouvoir le développement des institutions financières régionales et je l'en félicite. Les institutions régionales peuvent combler un très réel besoin dans leurs régions respectives. Les personnes qui ont déposé leur argent dans ces banques ont prouvé par là qu'elles avaient confiance dans une institution financière régionale. Il ne fait aucun doute que nous devons garder à l'esprit le problème de la confiance dans d'autres institutions financières. Cette confiance pourrait baisser si nous décidions que les déposants non assurés de ces deux banques devront absorber des pertes de l'importance de celles que je viens de mentionner.

Il n'y a qu'un coupable dans cette affaire, monsieur le Président, et il s'agit de l'infâme Programme énergétique national adopté en 1980. Les deux banques en question ont été créées pendant une période de prospérité économique dans l'Ouest. Si elles avaient pu s'accrocher jusqu'à ce que les bénéfices produits par l'Accord de l'Ouest, qui augmentent régulièrement, aient atteint le niveau nécessaire pour les maintenir à flot, tout cela ne se serait peut-être jamais produit. Comment les Canadiens de l'Ouest pouvaient-ils savoir que la principale source de leur prospérité économique allait être anéantie à cause des machinations du gouvernement libéral en 1980? Pour ma part, je ne voudrais pas que l'avenir d'autres banques régionales de notre pays soit menacé par cette affaire malheureuse. Tout cela a indubitablement été déclenché par les mesures d'un régime favorable à l'Est et défavorable à l'Ouest qui voulait accaparer les bénéfices que les habitants de l'Ouest avaient obtenus grâce à leur esprit d'innovation et à leurs efforts déterminés.

Le projet de loi à l'étude mérite l'appui de la Chambre, mais le plus important, c'est qu'il reçoive cet appui sans tarder. Certains ont prétendu que nous devrions attendre que le juge Estey ait terminé son enquête avant d'adopter le projet de loi. Personne n'a dit quoi que ce soit pour laisser entendre que les questions qui feront l'objet de cette enquête se rapportent d'une façon quelconque au remboursement possible des déposants non assurés. On aurait tort de laisser croire le contraire.

Examinons en soi la question du remboursement. Les questions que le juge Estey étudiera sont importantes en soi et le gouvernement a garanti que l'enquête sera la plus vaste possible. Par ailleurs, la question du remboursement n'a rien à voir avec cette enquête. Ce serait une erreur de retarder l'adoption du projet de loi pour des raisons aussi fictives. Le seul résultat serait d'ajouter aux incertitudes et aux coûts que devront assumer les déposants non assurés. Aucun paiement ne peut être effectué tant que le projet de loi n'a été adopté. En retardant indûment l'adoption du projet de loi, nous ne ferions qu'ajouter aux frais des déposants en intérêts perdus sur leur argent et en coûts supplémentaires pour emprunter les fonds nécessaires entretemps. J'exhorte donc tous les députés à assumer leurs responsabilités et à permettre que cette mesure soit adoptée rapidement vu son importance vitale pour tellement d'entreprises, d'organismes et de particuliers dans l'Ouest et ailleurs.

M. McCurdy: Monsieur le Président, bien des députés ont exprimé l'espoir que les ministériels participeraient au débat de façon constructive. Je dois dire que j'ai été scandalisé d'entendre un gouvernement se faire accuser de quelque chose qui équivaut moralement à du racisme. D'après cette accusation, les banques de l'Ouest se sont trouvées dans une telle situation parce que l'Est s'est attaqué à l'Ouest. C'est ridicule! J'espère que la députée réfléchira à l'importance de ses observations pour l'unité canadienne et qu'elle tiendra compte du fait que nous devrions tous examiner la situation de façon raisonnable.

Si nous voulons rester raisonnables, il faudrait considérer tout cela comme des questions de principe. Cette opération de sauvetage ne créerait pas de précédent, d'après la députée. Mais comment donc! Ne sommes-nous pas en train de renoncer aux principes fondamentaux dont le gouvernement a dit sur tous les tons et de toutes les manières qu'il s'inspirait? Laissons les coudées franches à l'entreprise privée, qu'elle prenne des risques. Alors que le risque est le moteur de l'économie, vous lui enlevez sa raison d'être car, s'il devient trop difficile et qu'il entraîne, comme en l'occurrence, des pertes trop considérables, il suffit d'en supprimer les conséquences.

Pour la députée, il s'agit d'une situation particulière vu l'ampleur des pertes en cause. Qu'en serait-il alors si la Banque de commerce canadienne impériale éprouvait les mêmes difficultés? Le risque serait énorme. Prétendrait-elle qu'il ne faut pas intervenir parce que cela concerne l'Est? Quel principe appliquerait-on? Il faut venir en aide aux non-assurés, nous dit-on. Dans ce cas, à quoi bon les assurances? Il y a toutes sortes de circonstances où les gens ne sont pas assurés. Chacun peut facilement comprendre les difficultés du père d'une famille de dix enfants dont la maison n'était pas assurée. Pour la plupart, nous serions beaucoup plus enclins à fournir à une famille en mauvaise posture l'argent nécessaire pour rebâtir sa maison plutôt qu'à rembourser ceux qui auraient dû avoir la sagesse de prévenir les risques. Comment assurer des investissements prudents alors que le gouvernement tory, qu'on associe spontanément à la libre entreprise, permet vaguement de croire qu'en dernière analyse les investisseurs trop hardis méritent d'être récompensés?

Je prie la députée de bien vouloir énoncer les principes sur lesquels elle s'appuie. Sur quel principe se fonde, dans les circonstances, le parti de la libre entreprise dont elle est membre? Peut-elle écarter toute possibilité d'une situation qui exigerait un sauvetage du même ordre? Qu'elle me dise pourquoi, en l'occurrence, il ne serait pas raisonnable de nommer les bénéficiaires de l'opération, alors que dans tous les cas de faillite il faut divulguer le nom des créanciers, même s'ils ne sont remboursés que d'une partie de leurs pertes.

Voilà plusieurs questions que je tiens à poser parce qu'il me semble, d'une part, que la députée ne s'est pas inspirée dans son discours des principes qui sous-tendent la pensée politique de son parti et, d'autre part, que beaucoup de ses propos sont non seulement irréfléchis mais dangereux en ce qu'ils indisposent une partie du pays envers l'autre.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, de toute évidence, le député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy) ne reconnaît pas l'importance des activités bancaires régionales. Le fait de comparer une banque majeure comme la Banque de commerce canadienne impériale à une petite banque régionale de l'ouest du Canada me montre qu'il n'a pas la moindre idée des problèmes que l'Ouest dû affronter. J'ai eu l'occasion, en 1980, de venir en Ontario pour essayer d'expliquer à certains les effets que le Programme énergétique national aurait dans l'Ouest, si on l'adoptait. Le chômage était élevé, non seulement dans l'Ouest, mais dans l'ensemble du pays. Le député ne semble pas se rendre compte que l'Ouest a besoin de banques régionales. Nous avons besoin de banques qui se soucient de la petite entreprise. Nous avons besoin de banques qui s'occupent des particuliers, qui traitent avec les hôpitaux et les municipalités. Même des municipalités de l'Ontario investissaient chez nous, car nos banques avaient du respect pour les petits. C'est ce qui rend les banques régionales indispensables. Je ne cherche pas à monter l'Est contre l'Ouest. Je dis exactement ce qui s'est passé. Si nous avions eu un programme énergétique raisonnable, ces banques n'auraient jamais fait faillite.

• (1610)

Il est curieux de voir comment certains peuvent maintenant critiquer. Il est clair que le système de réglementation ne s'est pas adapté aux changements qui se sont produits au cours des huit ou dix dernières années. Les pouvoirs de l'inspecteur général des banques devront être accrus, pour qu'il puisse examiner toutes les banques. Il faudra plus d'inspecteurs et des vérifications beaucoup plus poussées pour maintenir les banques dans le droit chemin.

J'appuie la ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall) qui a présenté un livre vert pour que nous puissions examiner le système bancaire. Espérons que nous pourrons agir dans ce domaine, de façon à éviter une autre catastrophe, dans l'Ouest ou dans l'Est du Canada. Nous sommes un seul et même État, solidaire.

M. Taylor: Monsieur le Président, je félicite la députée de Calgary-Sud (M^me^ Sparrow) de son excellent discours. C'était comme une brise printanière que d'entendre quelque chose de positif venir de ce côté-là de la Chambre. Je félicite la députée.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: Les députés néo-démocrates font beaucoup de bruit. Ils s'opposent au projet de loi. S'ils avaient détenu le pouvoir, ils auraient carrément nationalisé toutes les banques, nous obligeant ainsi à rendre compte du moindre cent qu'elles auraient dépensé. Ils passent le plus clair de leur temps à dire que nous payons les banques. Je suis fort aise que la députée de Calgary-Sud ait rétabli les faits. Nous ne payons rien aux banques. Nous indemnisons des gens. J'imagine que les néo-démocrates refuseraient d'indemniser les gens qui ont confié leur caisse de retraite à ces banques parce qu'ils n'avaient aucune raison de croire qu'elles feraient faillite. Ils se réjouiraient que les conseils scolaires, les associations d'enseignants et les employés de la compagnie de téléphone de l'Alberta perdent leur argent. Ce sont pourtant de simples citoyens. Ils ne sont pas riches. Je voudrais que les néo-démocrates ouvrent les yeux. Pour qui se battent-ils donc? Les gens du peuple avaient tout lieu de croire que ces banques étaient sûres. Parce qu'elles l'ont toujours été pendant des années, ce n'est pas d'elles qu'il faut s'occuper, mais de leurs déposants. Nous ne remettons pas d'argent aux banques. Nous nous occupons des gens qui leur ont fait confiance et nous voulons qu'ils continuent de leur faire confiance. Il y a tout un monde entre donner de l'argent aux gens et le remettre aux banques. A entendre certains, on dirait que nous sommes en train de rendre les banques, tel gérant ou actionnaire en particulier millionnaires. Le projet de loi actuel aidera des gens qui ont déposé leur argent dans ces banques.

M. Frith: Des gens qui faisaient confiance au gouvernement.

M. Taylor: J'aperçois un député libéral qui fait non de la tête. Il n'y aurait jamais eu de faillite bancaire dans l'Ouest n'eut été du Programme énergétique national. C'est ce programme qui a tout déclenché. Il a pressuré les gens. Le projet libéral, c'était de pratiquer la discrimination parmi les entreprises de l'Ouest, de détruire certaines industries et d'en amputer d'autres. Voilà maintenant que les libéraux se lamentent. Ce sont eux les responsables et ils ont maintenant le front de parler des épargnes des gens de l'Ouest.

J'ai bien aimé les commentaires de la députée à propos de la politique énergétique nationale. Pourrait-elle nous expliquer encore une fois, afin de bien le faire entrer dans la tête des libéraux et des néo-démocrates, que nous versons bien cet argent aux gens?

Mme Sparrow: Monsieur le Président, je sais gré au député de ses propos fort obligeants. Il a tout à fait raison. Nous versons effectivement cet argent aux déposants non assurés, aux gens de l'Ouest et de l'Est du Canada. Nous le versons aussi aux hôpitaux et aux municipalités qui ont placé les fonds de leurs caisses de retraite dans ces banques. Le gouvernement se préoccupe de ces gens-là. C'est pour ces raisons que nous devons agir immédiatement en renvoyant cette mesure à un comité législatif.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Sarnia-Lambton (M. James)—Les douanes et l'accise—Le service au poste frontalier situé au pont Blue Water; le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier)—Les affaires indiennes—La réorganisation du ministère—L'incidence sur les fonctionnaires; le député de Western Arctic (M. Nickerson)—Le transport aérien—La taxe sur les billets de transport aérien—L'incidence sur les voyageurs habitant le Nord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'INDEMNITÉ AUX DÉPOSANTS DE CERTAINES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-79, tendant à prévoir une indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de Placements Hypothécaires CCB et de la Norbanque relativement aux dépôts non assurés, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 7379).

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, au cours des 15 ou 20 prochaines minutes, j'espère pouvoir exposer la question en termes accessibles au grand public canadien. En effet, les Canadiens ne savent pas trop quoi penser de cette mesure ainsi que de son objet. La chose ne m'étonne pas, pas plus qu'elle n'étonne bon nombre d'entre nous. Beaucoup de gens ont peine à s'imaginer ce que représente un milliard de dollars. Tous les jours, pendant la période des questions, pour tenter d'éclairer les Canadiens, des députés parlent de «mille millions de dollars». Il faut que le citoyen moyen puisse saisir l'ampleur de ce montant. La chose se complique du fait que ce citoyen moyen ne comprend pas trop bien la portée du projet de loi.

Quelle est la différence entre les droits des actionnaires et les droits des déposants? Un certain nombre de députés le savent peut-être, mais pas la majorité des Canadiens. Nous ne pourrons mener à bien le débat que si certaines définitions sont bien comprises. Ce qui est au cœur du débat d'aujourd'hui n'est pas tellement le fait qu'une banque se soit effondrée; c'est plutôt une question de confiance. Il est essentiel au fonctionnement de la Chambre de communes qu'il règne une certaine courtoisie et une certaine confiance entre les deux côtés de la Chambre. Les occupants des banquettes ministérielles ont brisé cette confiance il y a plusieurs mois dans le cadre de ce débat.

Je voudrais parler de la série d'événements qui se sont déroulés au printemps dernier, pour permettre aux Canadiens moyens de comprendre pourquoi les députés de l'opposition adoptent cette position au lendemain du fiasco d'une banque commerciale. Peu avant le 25 mars, autrement dit en février et mars 1985, des inspecteurs des banques ont émis quelques doutes au sujet de la viabilité de la Banque commerciale du Canada. Je suppose qu'à l'époque, ces inspecteurs ont fait un rapport à la Banque du Canada, c'est-à-dire à M. Bouey, gouverneur de la Banque, en lui signalant leur inquiétude au sujet de l'intégrité et de la viabilité commerciale et financière de la BCC. Autrement dit, la sonnette d'alarme a retenti. C'est là l'objet du système d'inspection. Ce dernier fonctionnait donc normalement à ce moment-là. Après avoir reçu le rapport de son inspecteur général, le gouverneur de la Banque du Canada était tenu de faire un rapport au ministre des Finances (M. Wilson), qui répond à la Chambre des communes de l'administration de la Loi sur les banques. C'est lui qui en assume la responsabilité politique.

Établissons pour la première fois au cours de ce débat la distinction entre les deux niveaux de responsabilité. Il y a la responsabilité administrative, qui revient au gouverneur de la Banque du Canada et à ses responsables, et la responsabilité politique des banques, qui revient au ministre des Finances. En l'occurrence, comme nous l'avons fait sous des gouvernements précédents, on a créé le poste de ministre d'État aux Finances pour alléger la charge de travail du ministre des Finances. Je suppose également que d'après les événements qui ont transpiré à la fin février et en mars 1985, le ministre des Finances, alors préoccupé sans aucun doute par les consultations préliminaires à son premier budget du 23 mai, a signalé à sa ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) qu'il souhaitait la charger d'examiner les problèmes de la Banque commerciale du Canada à toutes les étapes dont le gouvernement était responsable.

• (1620)

Je suppose qu'il incombera à la Commission Estey de déterminer quelles ont été exactement les raisons principales du fiasco de la Banque commerciale du Canada. Je doute que monsieur le juge Estey donne son avis sur les considérations politiques qui sont entrées en ligne de compte lors du sauvetage de la banque, mais il fera plutôt porter ses recherches sur d'autres facteurs qui ont abouti à l'effondrement de la banque.

Les questions que va soulever monsieur le juge Estey ne doivent pas rester sans réponse et les contribuables canadiens ont le droit de connaître ces dernières. De même, ou je dirais même plus important encore, les contribuables canadiens ont le droit d'exiger de leurs dirigeants politiques, à savoir le gouvernement du Canada—en l'occurrence le gouvernement conservateur et ses ministériels—qu'ils assument la responsabilité politique de leurs actes dans tout ce processus de sauvetage de la Banque commerciale du Canada.

Selon certaines rumeurs, le ministre des Finances et son second, la ministre d'État aux Finances se sont tous deux opposés personnellement au sauvetage de la Banque Commerciale du Canada. Selon d'autres rumeurs, le gouvernement aurait décidé de sauver la banque de la faillite suite à l'intervention directe du premier ministre du Canada (M. Mulroney). Si les bruits qui circulent sont exacts, et voilà pourquoi il était intéressant d'entendre certains des propos tenus par les députés de l'Ouest, pour prendre sa décision le premier ministre ne s'est pas basé sur les faits qu'il possédait à ce moment-là, car il ne voulait pas accepter la responsabilité politique d'avoir été premier ministre du pays au moment où le Canada connaissait sa première faillite bancaire en près de 62 ans. Il voulait s'assurer que l'effondrement de la Banque Commerciale du Canada ne vienne pas ternir son blason.

Voilà pourquoi, le week-end précédant le 25 mars, le premier ministre et ses principaux conseillers financiers, dont les deux ministres déjà mentionnés, ont pris la décision de renflouer la banque même s'ils n'avaient aucune idée de la valeur des avoirs de la Banque Commerciale du Canada. Je voudrais que les spectateurs ici dans les tribunes et dans le reste du pays comprennent comment fonctionne le système politique. Une fois que le gouvernement du Canada eût pris sa décision, le premier ministre et son ministre des Finances ont multiplié leurs instances pour faire en sorte que l'opposition officielle du pays approuve ce programme de renflouement sur lequel ils s'étaient entendus au cours du week-end parce que, franchement, nous ont-ils dit, il fallait leur faire confiance. Voilà où la confiance entre en jeu. Ils nous ont dit: il faut nous faire confiance quand nous vous disons que le programme de renflouement va réussir, car si vous posez des questions complexes à la Chambre durant la période des questions du lundi 25 mars, vous allez déclencher une ruée sur les avoirs de la Banque Commerciale du Canada comme ou n'en a jamais vu.

Les membres du gouvernement ont fait valoir que nous devions agir en opposition officielle responsable et croire sur parole la ministre d'État aux Finances, le ministre des Finances et le premier ministre du pays quand ils nous assuraient que le programme de renflouement qu'ils avaient mis au point à l'intention de la Banque Commerciale du Canada allait réussir à la sauver.

C'est la confiance qui nous a poussés, de ce côté-ci de la Chambre, à appuyer l'opération de renflouement à ce moment-là. Manifestement, comme certains l'ont signalé aujourd'hui dans leur intervention, le NPD ne désirait pas participer à ce renflouement. C'est très bien; les néo-démocrates peuvent défendre eux-mêmes leur position. Tout ce que je vous signale, monsieur le Président, c'est que le parti libéral a acquiescé aux demandes de renflouement, simplement parce que nous avions confiance dans le gouvernement et que nous comprenons également qu'à titre d'Opposition officielle, nous avons certaines responsabilités envers les structures financières de notre pays et ne pouvons donc décider, pour des raisons futiles, de ne pas accepter la parole d'un ministre des Finances quand il s'agit d'une question aussi importante que la faillite possible d'une banque au Canada. Ainsi, la confiance est entrée en jeu pour la première fois.

Depuis lors, nous avons eu des raisons de nous demander si nous avions bien fait de croire sur les ministres que j'ai cités, mais il est essentiel pour le processus politique que le renflouement, une fois approuvé par le gouvernement, donne les résultats escomptés. Comme mon chef l'a dit ce matin, s'il doit y avoir renflouement, il faut être certain de bien faire sortir toute l'eau du fond du bateau et de le garder à flot. Or, nous avons appris depuis que la ministre compétente avait attendu trois mois après le présentation du programme de renflouement à la Chambre des communes avant de demander qu'on procède à un compte distinct des actifs.

Mme McDougall: C'est faux.

M. Frith: Il s'agit là de l'ordre chronologique des événements qui est ressorti des questions que les députés ont posées et des réponses que la ministre d'État (Finances) à données à la Chambre des communes. Mon Dieu, monsieur le Président, la ministre prétend que c'est faux, mais si le renflouement devait donner les résultats escomptés le 25 mars dernier, il n'aurait jamais fallu procéder à un nouveau renflouement en septembre, car le coût a certainement augmenté dans les six mois qui se sont écoulés entre-temps.

J'en reviens à la confiance. L'Opposition a cru, à l'instar de tous les déposants de ces banques, que ce programme de renflouement allait réussir. Ils ont cru sur parole des ministres qui, malheureusement, ont commis une erreur. Manifestement, quelque chose s'est produit entre le 25 mars et le 1er septembre de cette année lorsque la ministre d'État (Finances) a annoncé la liquidation de la Banque Commerciale. Dans les six mois qui se sont écoulés entre-temps, j'ignore au juste quelles institutions financières et quels particuliers ont retiré des fonds, afin de sauvegarder au moins leurs dépôts, mais chose certaine, bien des institutions canadiennes et bien des gens qui ont cru sur parole le gouvernement ont perdu leur argent.

Je reviens donc au cœur de la question. Est-ce une question de confiance? Je dis que oui. A quoi attribuer les décisions qui ont conduit à la mauvaise gestion de la Banque Commerciale du Canada? Est-ce le Programme énergétique national? L'idée me rebute mais arrêtons-nous y quand même un instant. J'ai été étonné d'apprendre que les députés de l'Ouest voulaient attribuer la fermeture de la Banque Commerciale au Programme énergétique national.

Des voix: Bravo!

M. Frith: Ils ne veulent pas que nous parlions de la mauvaise gestion de la Banque Commerciale. Ils ne veulent pas parler de l'effondrement de banques dans l'État de Californie, telles que la Westland Bank, à la même époque. Il n'existe pas de programme énergétique national en Californie, que je sache. Ils n'insistent pas sur le fait que la Continental Bank de l'Illinois s'est effondrée et a dû être renflouée par le gouvernement fédéral des États-Unis au cours des 12 derniers mois. Un programme énergétique national était-il aussi en vigueur au sud de la frontière? Non. Parce que le temps me manque, je ne ferai pas de digression pour montrer les effets que le Programme énergétique national a produits dans certains autres secteurs de l'Ouest. Je dis que la Banque Commerciale a été mal gérée. M. le juge Estey devra répondre à ces questions. Je n'irai pas par quatre chemins: ce dont il doit être rendu compte à la Chambre des communes, c'est la responsabilité politique de deux ministres qui ont garanti que les mesures de renflouement seraient efficaces. C'est pourquoi le projet de loi n'accomplit rien, pas plus que le fait de confier au juge Estey le problème de la Banque Commerciale et de la Norbanque ne fera oublier que le gouvernement doit assumer la responsabilité politique de ses actes.

Je voudrais parler un peu de l'essence du projet de loi. Comme je le disais tout à l'heure, on estime que le sauvetage de la Banque Commerciale et de la Norbanque va coûter au Trésor 875 millions de dollars. Il faut y ajouter les 225 millions que la Banque du Canada a investis au début. Disons 1 milliard de dollars. Essayons de comprendre à quoi correspond cette somme. Un rapport d'il y a un an nous apprenait qu'il en coûterait 600 millions pour empêcher la pollution par la fonderie de l'International Nickel Company, la fonderie de la société Noranda au Québec et celle de Hudson Bay dans la province du Manitoba. Ces usines sont les plus grandes causes des pluies acides dans notre pays. En d'autres termes, le renflouement des banques va coûter plus cher aux contribuables que la suppression des pluies acides. C'est ainsi qu'il faut envisager la question. Vu d'un autre angle, et c'est la seule autre chose que j'entends ajouter, c'est que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, y compris les enfants, vont devoir payer $35 chacun pour sauver cette banque.

Sous prétexte de défendre les intérêts de l'ouest du Canada en général et de l'Alberta en particulier, les députés conservateurs sont venus à la Chambre brailler qu'il fallait indemniser ces pauvres déposants. Voyons un peu leur raisonnement. J'y reviens. Tout d'abord, une mauvaise décision demeure une mauvaise décision, qu'elle vise les provinces de l'ouest, les provinces du centre, le Québec ou les provinces maritimes. C'est ce qu'il faut retenir.

• (1630)

Ensuite, avant d'approuver ce projet d'indemnisation de 875 millions de dollars, nous aimerions que le gouvernement dépose à la Chambre la liste des noms des déposants en question. La ministre d'État aux Finances nous a déclaré à maintes reprises qu'elle n'en ferait rien, sous prétexte de se conformer aux dispositions de la Loi sur les banques relativement au secret. Elle persiste à dire que la Loi sur les banques lui interdit de révéler les noms des déposants. Or, ce n'est plus de la Loi sur les banques qu'il s'agit. Si nous sommes saisis de ce projet de loi, c'est que la Loi sur les banques n'autorise pas la ministre à rendre leur argent aux déposants. Comme la Loi sur les banques ne s'applique pas en l'occurrence, elle ne devrait pas empêcher la ministre de révéler les noms des déposants qui réclament leur argent.

Nous pourrions présenter d'excellents arguments pour démontrer que ce n'est pas de la Loi sur les banques qu'il s'agit, pas plus d'ailleurs que du projet de loi dont nous sommes saisis. En fait, en l'occurrence, c'est d'une partie de la Loi sur les liquidations qu'il s'agit. Selon moi, la Loi sur les liquidations oblige la personne qui formule une demande en vertu de ladite loi en vue d'obtenir une indemnisation à signer une décharge autorisant la publication de son nom. Je trouve primordial, dans le cadre de notre démocratie parlementaire et pour respecter le principe de la responsabilité financière, que le gouvernement révèle au moins à mes commettants l'identité des personnes qu'il s'apprête à indemniser avec leur 875 millions de dollars. Ce n'est toutefois pas le cas. On nous affirme que nous n'avons pas le droit de demander qui sont ces déposants.

J'ai déjà dit que cette affaire était fort complexe, et je le maintiens. À vrai dire, la plupart des Canadiens comprennent mieux les erreurs politiques qui ont été commises dans l'affaire du thon qu'ils ne comprennent l'échec de la Banque commerciale du Canada. La chose ne m'étonne pas, car ils voient bien ce que signifie la présence d'un million de boîtes de thon avarié sur les rayons des supermarchés. Ils ont une perception claire de l'affaire. Ils ne peuvent cependant pas conceptualiser des sommes comme 875 et 225 millions de dollars. Mais il y a une chose dont je suis sûr, monsieur le Président. Et c'est qu'ils se rendent compte qu'il n'est pas juste que le gouvernement rembourse tous les déposants de la banque à même les deniers publics alors qu'il ne vient pas en aide aux actionnaires. La chose est étonnante.

Revenons aux événements du 25 mars. Le caractère exceptionnel de ce programme de renflouage s'explique du fait que la ministre d'État chargée des Finances et le ministre des Finances ont mis leur parole en jeu lorsqu'ils ont promis que le programme de renflouage donnerait des résultats probants. C'est là l'unique raison pour laquelle nous remboursons aux déposants bien plus que les $60,000 auxquels ils ont droit en vertu du programme de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Si tel est le cas, en quoi serait-il juste que les déposants soient remboursés intégralement alors que tous les petits régimes de pension du pays qui ont investi dans l'achat d'actions de cette banque ne bénéficieront pas le moindrement de ce programme de renflouage?

J'ai entendu des députés d'en face demander si nous n'essayions pas de retarder l'adoption de la mesure et d'autres, soutenir que les coopératives de crédit dans l'ouest du Canada s'en prendraient à nous de ce fait. Ils ont prétendu que les petits régimes de pension qui ont des dépôts dans cette banque se plaindront. Eh bien, s'ils s'inquiètent tant à leur sujet, pourquoi ne s'inquiètent-ils pas aussi du sort des actionnaires qui perdent tout autant que les déposants? On a déjà enfreint toutes les règles en présentant ce projet de loi qui permettra de rembourser aux déposants la jolie somme de 875 millions de dollars.

Ne nous demandons pas si les déposants sont les banques multinationales, des coopératives de crédit ou des caisses de pensions étrangères. Faites-moi plaisir et ne venez pas me dire que nous ne nous comportons pas bien, en notre qualité d'opposition, parce que nous voulons retarder l'adoption de ce projet de loi tant que nous ne connaîtrons pas l'identité des déposants. Les députés d'en face devraient laisser parler leur cœur. Ils devraient aller dans leur ville durant la fin de semaine et demander à leurs électeurs s'ils trouvent juste qu'on leur demande de payer $35 par personne, homme, femme ou enfant, pour ce renflouement. Je le dis en toute sincérité, car la plupart d'entre nous rentrent chez eux pour la fin de semaine. J'ignore dans quel monde vivent les députés d'en face, mais ils n'ont certainement pas parcouru les rues de leur ville pour demander à leurs électeurs s'ils trouvaient cette décision juste. Je peux vous donner tout de suite la réponse à cette question, monsieur le Président. Les électeurs pensent que ce renflouement est une véritable catastrophe.

M. le vice-président: Questions et commentaires? Reprise du débat.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans ce débat pour faire quelques rectifications. Les députés libéraux se sont indignés, et ils ont essayé de nous faire croire que ce n'est pas l'aboutissement d'une série d'événements mais que c'est le dernier qui a causé l'effondrement. A vrai dire, nous subissons les conséquences

d'une situation économique créée par le régime libéral qui a précédé le gouvernement actuel. Ce régime libéral a provoqué dans l'Ouest la débâcle économique la plus catastrophique qui se soit jamais produite dans un pays occidental libre et industrialisé.

Ce sont en fait les libéraux du gouvernement précédent qui ont causé l'effondrement économique de l'Ouest. Ils ont chassé 20 milliards de capitaux et 250,000 emplois de l'économie canadienne. Ils ont maintenant l'audace de vouloir faire croire à la Chambre des communes, alors qu'un tel exode d'activité économique de cette région du pays devait forcément avoir des conséquences, que cela s'est produit du jour au lendemain.

Une perte de plusieurs milliards de dollars ne peut pas se produire instantanément. Il est très rare sinon impossible de perdre des milliards de dollars du jour au lendemain. Le Programme énergétique national a chassé du bassin sédimentaire de l'Ouest la moitié des tours de forages; celles-ci ont été installées au Venezuela, au Mexique, en Oklahoma, au Montana, au Colorado, en Australie et dans la Mer du Nord, au large des côtes britanniques. Ce programme a chassé en même temps le talent, les travailleurs et les capitaux. Il a entraîné la perte de 250,000 emplois au Canada. Après avoir saigné ainsi notre économie avec leur Programme énergétique national, les libéraux ne peuvent certainement pas prétendre que cette faillite est attribuable aux événements récents.

Il serait aussi naïf de soupçonner les libéraux de n'avoir aucune part de responsabilités dans l'effondrement de ces deux banques de l'Ouest que de ne pas soupçonner Tom le chat en cas de disparition du canari.

M. McMillan: Un instant.

M. Malone: Désolé, j'ai oublié que vous vous appeliez Tom. Ce serait aussi naïf que de ne pas soupçonner n'importe quel chat d'avoir fait disparaître le canari. Le fait est que l'économie de l'Ouest s'est écroulée après l'instauration du Programme énergétique national, en 1980.

Pour vous donner une idée de ce qui s'est passé quand notre gouvernement a renversé la vapeur en signant l'Accord de l'Ouest, de nombreuses entreprises ont annoncé qu'elles comptaient accroître leurs investissements. Par exemple, Imperial Oil a déclaré qu'elle comptait investir un milliard de dollars en 1985. Shell Oil vient d'annoncer son intention d'immobiliser 500 millions de dollars en 1985, plus 200 millions de dollars pour l'agrandissement de ses usines de traitement de sables bitumineux près de Peace River. Ce projet d'expansion doit créer 900 années-personnes d'emplois directs et 1,800 années-personnes d'emplois indirects. Parmi les autres projets d'investissement importants citons celui de TransCanada Pipelines qui doit s'élever à 1.75 milliard; les 500 millions que Nova envisage de dépenser pour élargir son système de génération du gaz naturel; les 450 millions que BP Canada compte consacrer à l'expansion de son projet d'huile lourde de Wolf Lake, sans parler de toutes les retombées que cela aura.

• (1640)

Pour placer la situation dans son contexte, en 1980, nous étions en pleine récession et seul le secteur énergétique parvenait à se tirer d'affaire. Mais ce n'était pas pour plaire au gouvernement libéral. Il n'a pas pu supporter que l'Ouest connaisse un certain succès.

Le Programme énergétique national a instauré cinq nouvelles séries de taxes. Au cours de la première année, le montant des taxes imposées au secteur énergétique a doublé. La deuxième année, il a doublé de nouveau. En quatre ans, cette région a perdu 20 milliards sous forme non seulement de capitaux, mais également d'emplois et d'investissements. Toute l'économie s'est affaissée. Et voilà maintenant que ces prétentieux se dressent et s'écrient: «Vous avez tué deux banques». Comme si c'était arrivé aujourd'hui. Comme si c'était depuis que nous sommes arrivés au gouvernement il y a un an que toutes les tragédies qui ont frappé l'économie de l'Ouest s'étaient déchaînées.

La vérité, c'est que le drame remonte à 1980 et au Programme énergétique national. Il a débuté quand nous avons fait fuir notre activité économique au Vénézuela, au Mexique, aux États-Unis et en Australie. Tous les gens qui vivaient dans le bassin de l'Ouest ont connu des familles victimes du contrecoup des politiques libérales. Ces politiques ont eu des répercussions sur le parc industriel de Nisku, juste au sud d'Edmonton. Le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger), s'il était ici maintenant, pourrait nous raconter les drames dont il a été témoin, quand des gens en larmes liquidaient leurs investissements pour une fraction de leur valeur. Je parle de gros investissements de millions de dollars qui se négociaient à moins de 10 p. 100 de leur valeur. Je parle de la communauté de Brooks, qui se trouve dans la circonscription du député de Bow River (M. Taylor), et qui est une ville axée sur le secteur des services. Elle s'est pratiquement éteinte parce que les activités ont tout simplement disparu. Je parle de l'expansion du centre-ville de Calgary, brutalement cassée par une simple politique du gouvernement libéral. Ces libéraux ont l'audace de venir maintenant prétendre que l'effondrement de ces deux banques est tout simplement dû au fait que les conservateurs sont arrivés au pouvoir il y a un an. Leur éloquence pontifiante trompera peut-être quelques personnes. Ils réussiront peut-être à faire croire à certains Canadiens quelque part que cet effondrement a été provoqué par des événements très récents. Mais ils ne tromperont pas tous les gens du secteur de l'énergie de l'ouest canadien qui savent que ces deux banques ont accordé la majorité de leurs prêts à de petites entreprises et au secteur des services de l'industrie pétrolière. Les dépôts de ces banques étaient globalement liés à la croissance d'une province qui dépendait du secteur de l'énergie. Quand le Programme énergétique national a été mis en place, il a miné la motivation économique de ce secteur dont le potentiel s'est mis à se scléroser.

Parlons des répercussions du Programme énergétique national: le projet Syncrude a été mis au ralenti. Le projet d'huile lourde de Cold Lake a été arrêté. Je reviendrai sur les détails pour vous en donner l'importance. On a arrêté de nouvelles entreprises d'exploitation des sables bitumineux. Le projet de Judy Creek a été mis au point mort, de même que le projet Alsands. Le projet Petro-Canada-Nova a été arrêté, de même que l'usine de valorisation du pétrole brut de Lloydminister. Quelquefois, les gens pensent que quand nous parlons de ces questions, nous parlons surtout de questions régionales—les pommes de la vallée d'Annapolis ou de l'Okanagan, les céréales de la Saskatchewan ou de l'Alberta, le pétrole de l'Alberta ou les manufactures de l'Ontario. La vérité, c'est que le moindre secteur de l'économie influe sur tous les autres. Dans ses

25 ans de durée de vie, une usine de sables bitumineux va injecter 108 milliards de dépenses directes en Ontario.

Je viens de lire la liste de plusieurs projets qui ont été stoppés par le Programme énergétique national. Nous allons ressentir pendant le reste du siècle les effets de l'arrivée au pouvoir des libéraux en 1980. Il n'y a rien d'étonnant—en tout cas personne ne devrait s'en étonner—que les fermetures de banques aient des répercussions parce que l'économie en a été tellement et si injustement touchée. Cela a été causé par un gouvernement qui a exagéré ses dépenses et qui a laissé sa dette s'enfler sans répit. Sans se soucier de la garantie constitutionnelle de la propriété provinciale des ressources, il a décidé de taxer directement les ressources naturelles albertaines comme si elles appartenaient à l'État fédéral. Il a relevé les taxes à un tel point qu'après quatre ans elles s'y élevaient à 20 milliards. Il y a environ 250,000 emplois qui ont fui le pays. Et, ensuite, voilà les libéraux depuis une semaine qui prétendent du haut de leur indignation que le dernier domino à tomber était le seul à compter. Ils parlent comme si l'histoire avait débuté hier. Jusqu'où les libéraux peuvent-ils pousser le cynisme? Quand ils nous pointent de l'index, il y a les autres doigts de leur main qui se retournent contre eux pour les accuser. C'est eux, la vraie cause de la ruine de nos banques aujourd'hui.

Nous avons été témoins de nombreuses réductions de programmes, réductions de services, départs de derricks pour l'étranger, interruptions d'extensions d'usines avec les projets de sable bitumineux, alors que nous importions 200,000 barils de pétrole étranger par jour. C'est dans ce contexte-là que les libéraux ont stoppé l'expansion de l'ouest du Canada, avec un régime fiscal injuste et irraisonné.

Dans notre première année de pouvoir, nous avons réalisé l'Accord de l'Ouest et l'Accord Atlantique. Nous avons les données pour prouver la reprise qui s'est produite dans l'Ouest. Les choses vont mieux, cela peut même se toucher du doigt. Et c'est un fait incontestable que si l'Accord de l'Ouest avait été réalisé deux ans et demi plus tôt, ces deux banques ne seraient pas tombées dans le gouffre. En outre, si le Programme énergétique national n'avait pas vu le jour, ces banques ne se seraient pas effondrées.

M. Gauthier: Cela ne tient pas debout!

M. Malone: Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) en profite pour rire. Il n'arrive pas à croire que 20 milliards peuvent disparaître d'un secteur économique relativement restreint sans avoir de répercussions. C'est lui qui devrait le savoir. C'est un député expérimenté. Avec l'adoption de la taxe supplémentaire sur les revenus du pétrole, de la taxe à l'exportation du pétrole, de la taxe sur le gaz naturel et le gaz liquéfié, du prélèvement de canadianisation et de la taxe sur les revenus du pétrole et du gaz, la fiscalité a doublé dans la région en un an, et elle a doublé encore l'année suivante, ce qui a enlevé 20 milliards à l'économie. Les libéraux d'en face rigolent parce qu'ils pensent que ces taxes n'ont rien eu à faire dans l'effondrement de ces banques aujourd'hui. Bien au contraire elles y sont pour beaucoup. C'est l'histoire libérale qui a entraîné la perte de Norbanque et de la Banque Commerciale du Canada. Si elles ont disparu, c'est la faute des libéraux parce que c'est la politique libérale qui a entraîné la ruine de l'économie de l'ouest du Canada sur laquelle ces banques comptaient pour leur activité financière. Le Programme énergétique national s'est approprié 25 p. 100 des avoirs des compagnies pétrolières engagées dans des travaux de forage sous-marins et des forages sur le versant nord. En plus des cinq nouvelles taxes qui ont doublé chacune des deux premières années, il s'est également approprié 25 p. 100 des gisements sous-marins par la voie d'une seule mesure législative. Ces libéraux osent déclarer à la Chambre qu'ils sont impeccables et que le fiasco des banques est imputable aux conservateurs. Aucun Canadien ne croit à pareille absurdité. Les Canadiens savent fort bien, j'en suis certain, qu'il y a des antécédents à ce problème. On ne perd pas des millards de dollars du jour au lendemain. Une situation de ce genre est imputable aux incidences considérables et à long terme d'une certaine évolution. Et quand ces changements se produisent à l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement, on a le cran de prétendre que tout est survenu sous ce dernier.

• (1650)

Il y a eu une perte de 20 milliards. Quelle en a été la conséquence? La perte de 20 milliards a signifié la perte d'emplois, elle a signifié la dévaluation de notre dollar par rapport au dollar américain. La perte de 20 milliards et la dévaluation de notre dollar par rapport au dollar américain ont entraîné la hausse des taux d'intérêt. Tout cela est un aspect de l'impact qui a provoqué la terrible récession qui a marqué les dernières années du gouvernement Trudeau. Les libéraux ne se souciaient aucunement du principal moteur économique de l'expansion qui était l'industrie énergétique au Canada. Le gouvernement ne se souciait nullement du fait que nous importions plus de 200 millions de barils de pétrole par jour. Le gouvernement non seulement a laissé dépérir cette industrie, mais il a provoqué cet état de choses. Il a restreint les initiatives économiques de cette industrie. Nous devons maintenant subir les conséquences malheureuses des politiques libérales. Et nous voyons les libéraux rejeter le blâme sur d'autres.

Ceux qui ont causé ce dilemme voudraient jeter le blâme sur d'autres. Avant l'avènement du Programme énergétique national, l'industrie pétrolière était l'industrie la plus florissante de l'économie canadienne. Avant mai 1980, la plupart de nos installations de forage étaient en activité dans l'ouest du Canada. Après la mise en vigueur de ce programme en mai 1983, soit un an plus tard, nous avions 51 derricks en activité, 17 qui étaient déplacés et 388 qui s'étaient arrêtés. Parlant de derricks, les Canadiens de l'ouest ont vu les photographies d'une file de camions à la frontière du Montana. La plupart des gens ne comprennent pas ce que cela veut dire de déménager un derrick. On croit qu'il suffit de un ou deux camions. Il faut 16 camions de ligne pour déplacer une seule installation. Et il en coûte $500,000 pour transporter un derrick d'Alberta au Texas. Deux tiers d'entre eux ont été mis hors service. Toutefois, les libéraux prétendent ajourd'hui que c'est aux conservateurs qu'il faut reprocher la fermerture de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque. Il faudrait croire à la fée Carabosse pour s'imaginer que tout cela s'est produit du jour au lendemain.

C'est un problème qui résulte de toute une série d'agressions contre l'Ouest et sa principale ressource. Vous aurez peut-être remarqué, monsieur le Président, qu'a force de parler des libéraux, on finit par avoir la voix enrouée. C'est probablement parce que j'ai le sentiment de parler à l'un d'eux. Qu'il suffise de dire que nous avons marqué un tournant dans les provinces

de l'Altlantique avec l'Accord de l'Atlantique et dans les provinces de l'Ouest, avec l'Accord de l'Ouest. Les investissements se matérialisent maintenant. Il est malheureux que nous n'ayons pu soutenir plus longtemps ces banques, car je suis de ceux qui croient que le Canada a besoin d'un plus grand nombre de banques et d'une plus vive concurrence dans le secteur des banques. Nous avons besoin de banques régionales et, si l'Accord de l'Ouest actuel avait permis de faire tenir les banques encore six à huit mois, je crois que les nouvelles mesures économiques qui sont appliquées à l'heure actuelle dans tout le pays auraient contribué à soutenir ces banques et elles ne se seraient pas effondrées. C'est manifestement la politique des libéraux qui a sonné le glas de ces banques. Quel malheur pour les Canadiens!

M. Gauthier: Monsieur le Président, le député de Crowfoot (M. Malone) se place dans une situation délicate. Il n'a pas parlé du projet de loi dont nous sommes saisis et, par conséquent, je suppose qu'il en parlera lorsque nous y reviendrons après avoir débattu de l'amendement proposant de ne pas adopter le projet de loi C-79, qui prévoit des dépenses de 875 millions de dollars.

Le député a commencé par parler du Programme énergétique national. Évidemment, je ne me disputerai pas avec lui sur cette question, car je crois qu'il en sait beaucoup plus long que moi à cet égard. Il m'a fait sourire quand il a dit qu'il fallait soupçonner le chat lorsque le serin avait disparu. Cela m'a fait penser, monsieur le Président, qu'on ne peut voler comme un aigle lorsqu'on n'est qu'un dindon.

Les arguments du député ne sont pas le moindrement convaincants. Il n'a fait qu'aborder un sujet étranger à l'objet du présent débat. Il ne nous a pas dit pourquoi nous devrions autoriser cette dépense de 875 millions de dollars. Il ne nous a pas dit pourquoi on ne devrait pas dire aux Canadiens où, à son avis, cet argent va être dépensé. Il ne nous a rien dit du projet de loi. Il s'est lancé dans une diatribe contre le Programme énergétique national, ce qu'avait déjà fait son préopinant. Il est un grand spécialiste de la diatribe. Mais l'exactitude de ses propos, monsieur le Président, ne fait que masquer le fait qu'il n'a pas parlé du projet de loi dont nous sommes saisis.

J'aimerais bien que le député nous dise comment il peut expliquer aux Canadiens une dépense de 875 millions de dollars sans leur dire où va l'argent? Honnêtement, le député ne pense-t-il pas qu'il serait logique de déposer la liste des déposants non assurés qui se partageront ces 875 millions? C'est beaucoup d'argent et je m'inquiète du fait qu'il n'ait pas une seule fois, dans son discours de vingt minutes, mentionné cette question. Je comprends que le député a ses problèmes. J'ai aussi les miens. Il a parlé du programme énergétique national, mais parlons plutôt du projet de loi à l'étude. D'après lui, que devrions-nous faire à propos des déposants non assurés? Devrions-nous les camoufler, mais les payer tout de même? Est-il en train de nous dire que nous devrions voter pour ce projet de loi sans savoir comment lui, député responsable, pourra justifier l'utilisation de cet argent? Va-t-il laisser les comptes publics nous dire, dans un an, où l'argent a été, mais refuser de dire aux Canadiens, aujourd'hui pourquoi l'on dépense cette somme? Le député pourrait-il répondre honnêtement à cette question?

M. Malone: Monsieur le Président, j'ai l'intention de répondre honnêtement à la question du député d'Ottawa-Vanier. Il me demande si nous ne voulons pas dire aux Canadiens où va l'argent. Bien sûr que si. Il sera utilisé pour indemniser les déposants.

M. Gauthier: Qui sont-ils?

M. Malone: Et voilà, une autre question. Il veut savoir qui ils sont, il veut savoir combien ils toucheront. Le député sait très bien que, dans le contexte de la société canadienne, personne n'a à connaître les affaires personnelles des autres, fût-ce leur déclaration d'impôts ou leur compte en banque, personne n'a besoin de savoir. Tout ce qui importe, c'est que nous indemnisons les déposants, pas les actionnaires. Nous les remboursons parce qu'ils avaient placé leur argent dans ces deux banques qui ont été ruinées par les politiques libérales. De là, la pertinence de mon discours par rapport au débat. J'y explique comment les banques en sont arrivées à leur situation actuelle.

• (1700)

Si le député d'Ottawa-Vanier allait jusqu'au bout de son raisonnement, il nous ferait divulguer les données de l'impôt sur le revenu. Il a beau insister pour connaître les noms des déposants et la valeur de leur dépôts, il n'ignore certainement pas qu'au Canada, nous entourons d'un certain secret les pratiques bancaires des particuliers.

M. le vice-président: Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

EXCUSES OFFICIELLES CONCERNANT LA MARCHE «VERS OTTAWA»

M. Simon de Jong (Regina-Est) propose:

Qu'en ce jour du cinquantième anniversaire de la marche «vers Ottawa», le gouvernement du Canada offre maintenant aux participants des excuses sans équivoque et officielles au nom du gouvernement de l'époque qui a:

1) provoqué, par le recours à la violence à laquelle se sont livrées les forces policières combinées de la police municipale de Regina et de la GRC, l'interruption de la marche à Regina, en Saskatchewan, le 1er juillet 1935, ce qui a causé des pertes de vies et des blessures et emprisonnements nombreux parmi les participants à la marche et les citoyens;

2) contribué aux difficultés des chômeurs au lieu de les soulager en

a) forçant de nombreux jeunes chômeurs à travailler dans des camps de travail,

b) n'assumant pas sa responsabilité qui consistait à assurer le leadership nécessaire en période de chômage élevé, ce qui aurait créé des emplois à plein temps décents et rémunérations;

3) manqué totalement d'initiatives politiques qui auraient fourni un travail et une rémunération significatifs aux chômeurs, et qui a été à l'origine de l'attaque violente dont ont été victimes les participants à la marche «vers Ottawa».

—Monsieur le Président, les whips des trois partis ont accepté, je crois, que je prononce mon discours assis à cause d'une blessure que j'ai au pied.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai moi-même insisté pour que le député reste assis parce qu'il s'est fracturé le pied. Il me semble que nous devrions lui permettre de s'exprimer puisqu'il y tient.

M. le vice-président: La Chambre accepte de faire exception aux dispositions de l'article 33 du Règlement et de permettre au député de Regina-Est d'intervenir.

M. de Jong: Merci, monsieur le Président. Je remercie également les députés d'accepter que je reste assis.

La motion dont j'ai saisi la Chambre aujourd'hui exige des excuses pour un événement qui s'est passé il y a plus d'un demi-siècle. Les incidents tragiques qui se sont produits le 1er juillet 1935 sur la place du vieux marché de Regina ternissent notre histoire. Pourtant, à la lumière de l'histoire, les événements de l'émeute de Regina, comme on la désigne ordinairement, sont une conséquence logique de la situation sociale et économique qui existait à l'époque.

Peu de gens avaient été épargnés par la crise sociale et économique qui a sévi au Canada et dans d'autres pays occidentaux pendant les années 30. Des milliers de Canadiens et de Canadiennes, d'ouvriers, de col blancs et de professionnels avaient perdu leur emploi. Des entreprises avaient sombré. Des exploitations agricoles avaient fait faillite. Des gens avaient perdu leur maison. Des foules de chômeurs parcouraient en vain le pays dans tous les sens à la recherche d'emplois inexistants. Partout dans le pays, on voyait des soupes populaires, des asiles de nuit et des camps de vagabonds, où les chômeurs passaient la nuit rassemblés autour de la casserole communautaire pour trouver un peu de compagnie, de sécurité et de soutien moral. On voyait souvent sur les routes des Prairies des familles d'agriculteurs, leurs maigres avoirs entassés dans de vieilles automobiles ou des charettes tirées par des chevaux, qui fuyaient désespérés leur terre ravagée par la sécheresse. Les années prospères étaient chose du passé. Partout, c'était le désespoir, la défaite et la dépression.

Le gouvernement de l'époque, qui ne s'était pas distingué par sa générosité et son empressement, avait finalement été obligé de réagir à la crise. Partout au Canada, on avait organisé des centres d'aide pour les familles dans la misère, mais, dans tous les cas, cette aide était fournie avec mesquinerie, sans générosité et de façon humiliante. Même ces maigres réconforts n'étaient pas offerts à tous, cependant. Il n'y avait rien pour l'armée de chômeurs célibataires en qui le gouvernement voyait une menace possible pour l'ordre public et le bon gouvernement. Dans leur cas, le gouvernement de l'époque avait trouvé une autre solution, en l'occurrence des camps de travail pour aider les chômeurs célibataires. Dans ces camps, les hommes recevaient leurs repas, un lit et 20c. d'argent de poche par jour, ce qui n'était certes pas extravagant, même à l'époque. Les hommes qui ont habité ces camps ont dit que la vie y était très dure.

L'un d'eux, qui était l'un des fondateurs du syndicat des travailleurs des camps d'aide, en a fait la description suivante:

Le camp suivait les règles de l'armée britannique. Il relevait du ministère de la Défense nationale et tous les surintendants du camp étaient d'anciens officiers d'armée de la Première Guerre mondiale, dont certains essayaient même de faire faire des manœuvres aux hommes. Le gouvernement avait délibérément chosi des endroits isolés pour établir les camps. Certains étaient situés dans de très beaux endroits, mais les camps eux-mêmes étaient épouvantables. Dans certains, il n'y avait rien d'autre que des cabanes recouvertes de papier goudronné . . . La qualité des lits changeait d'un endroit à l'autre. On pouvait trouver n'importe quoi, à partir de sommiers jusqu'à des lits de bois superposés. Comme vêtements, nous avions de vieux chandails, pantalons et bottes de la Première Guerre mondiale. Il ne restait cependant plus de grands pardessus bien chauds de la Première Guerre. Cela aurait été une bonne chose, mais nous n'avions que des vestes noires et des casquettes. C'était du neuf . . . Dans certains cas, les camps étaient établis pour réaliser certains projets. Il y en a qui étaient sensés et qui avaient un objectif raisonnable, mais la plupart du temps, notre travail était sans raison d'être, surtout les travaux de voirie qui ont dû être recommencés plus tard. Dans un camp de 150 hommes, il pouvait y avoir quatre emplois utiles. Rien ne nous poussait à travailler . . . Chaque homme du camp recevait une carte. Si vous étiez mis à la porte du camp pour un délit quelconque, le carte était frappée d'un tampon au verso. Avec des aveux, vous aviez une chance de reprendre votre place. Par contre, si votre nom était mis sur la liste noire, on vous emmenait loin hors du camp et on vous laissait à des milles de tout. Vous étiez laissé à vous-même . . .

Telles sont les conditions qui avaient poussé le syndicat des travailleurs des camps d'aide de la Colombie-Britannique à faire la grève générale à la fin du printemps de 1935. Les camps se sont vidés. Le 3 juin 1935, un millier d'hommes se sont rassemblés au bas de l'avenue Gore sur les quais de Vancouver. Ils comptaient se rendre à Ottawa pour exposer leurs griefs au gouvernement du premier ministre R. B. Bennett. Le temps d'atteindre Regina et ils étaient 2,000. Mais ce que les marcheurs ne savaient pas encore, c'est que leur pélerinage se terminait bien à Regina, et non pas à Ottawa.

A huit heures du soir, le 1er juillet 1935, une réunion monstre était en train de se former sur la place du marché à Regina. Des 2,200 personnes rassemblées pour écouter les nouvelles de la délégation de marcheurs en partance pour Ottawa, il n'y avait pas plus de 300 marcheurs car les autres, pour la plupart, s'étaient éclipsés pour assister à une partie de balle. Des représentants du conseil municipal, du comité des citoyens et du comité des marcheurs étaient assis à la tribune. Alors que Jerry Winters, un membre du comité des marcheurs, s'apprêtait à lancer un appel en faveur de chômeurs, un coup de sifflet strident des policiers lui coupa la parole. Des membres de la GRC firent irruption d'immenses fourgonnettes qui s'étaient rangées le long de la place. Armés de bâtons, ils chargèrent la foule, semant la panique dans la réunion qui s'était déroulée paisiblement jusque là. Des badauds qui circulaient dans la place furent jetés à terre à coups de bâtons par la police qui fit ainsi, d'emblée, de nouveaux adeptes à la cause des marcheurs. Ceux-ci, auxquels des habitants de Regina, étaient venus se joindre se défendirent du mieux qu'ils purent, avec des bâtons de fortune, contre des agents de police armés de fusils. La fusillade et les escarmouches se poursuivirent jusqu'à minuit. Quand la fumée se fut dissipée, un agent de police gisait mort sur la chaussée, 21 personnes durent être hospitalisées pour blessures et 120 habitants de la ville et marcheurs furent arrêtés.

Les rapports de police et les comptes rendus des journaux ont laissé une impression trompeuse des circonstances entourant l'émeute, car ils en rejetaient la faute sur les organisateurs de la marche. Ce qu'on a écrit à l'époque et qu'on croit toujours aujourd'hui, malheureusement, était un chef-d'œuvre de mensonges aux dires d'un marcheur. Je répète que cette assemblée se déroulait paisiblement avant qu'elle ne soit dispersée sur ordre d'Ottawa.

La vérité, c'est que l'émeute a été orchestrée et provoquée, non pas par les marcheurs, mais par la police sur ordre exprès du gouvernement fédéral qui usurpait ainsi l'autorité d'un gouvernement provincial en train de négocier un accord avec les marcheurs. Un tel geste, monsieur le Président, ne mérite pas seulement des excuses mais réclame aussi la clémence.

• (1710)

L'objet de la motion que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* ne peut être considéré comme un fait divers de l'histoire, car l'histoire a tendance à se répéter. Oui, l'histoire des faits que je vous ai rappelés se répète aujourd'hui en bien des endroits et de bien des manières. De nombreux problèmes pour lesquels les marcheurs des années 30 réclamaient une solution sont au cœur de l'actualité dans les années 80. De nouveau, le chômage sévit. De nouveau se multiplient les faillites commerciales, celles des exploitations agricoles, les faillites personnelles et les soupes populaires.

Les parallèles que l'on peut établir entre 1935 et 1985 sont frappants. Même la nature s'est mise de la partie en accablant les agriculteurs des Prairies de deux fléaux: la sécheresse et les sauterelles qu'avaient connus leurs parents et grands-parents il y a 50 ans. Mais ce qu'on ne peut reprocher à la nature pourtant, c'est le retour à Ottawa d'un gouvernement conservateur toujours égal à lui-même dans des circonstances semblables. Il y a un peu plus de 50 ans, le conservateur R. B. Bennett avait promis «de mettre fin au chômage ou de périr». L'an dernier, l'actuel premier ministre progressiste conservateur (M. Mulroney) a promis «des emplois, encore des emplois». Il y a cinquante ans, R. B. Bennett avait adopté la «préférence impériale» pour nous sortir de la crise économique. Le premier ministre de l'heure compte sur l'entreprise privée et le libre-échange avec les États-Unis pour nous sortir d'une autre crise.

Un million et demi de Canadiens et Canadiennes sans emploi, de tous âges, ne peuvent pas être simplement rayés de la carte. Malgré tous les espoirs du gouvernement d'en face, ils ne disparaîtront pas simplement parce qu'ils n'ont pas de but, si ce n'est peut-être, s'enfoncer encore davantage dans un bourbier de désespoir et de déception tout à fait compréhensible.

Que représente véritablement un million et demi de Canadiens sans emploi? Pour les économistes et les statisticiens, c'est un beau chiffre rond avec lequel on peut jouer sur le papier assez facilement. Pour le gouvernement d'en face, c'est sans doute un embêtement dont il ne peut se dépêtrer. Pour l'ensemble du pays, toutefois, c'est un gaspillage honteux de précieuses ressources humaines. Pour le million et demi de Canadiens et de Canadiennes qui se trouvent sans travail et avec peu d'espoir d'en trouver, c'est une faillite personnelle. Pour le travailleur de l'automobile au chômage qui a une famille à charge et une hypothèque à payer, c'est sans doute la perte de sa maison. Pour celui qui occupe une profession libérale et qui est au chômage—leur nombre augmente sans cesse—c'est une baisse sensible du niveau de vie qui se solde souvent par un aller simple vers la pauvreté. Pour la mère célibataire au chômage, c'est souvent l'assistance sociale et une lutte quotidienne pour se nourrir ainsi que ses enfants, sans parler d'avoir des vêtements convenables. Pour le jeune chômeur qui sort de l'école secondaire, d'une école technique ou de l'université, c'est un effort gaspillé et un avenir sans espoir. Voilà ce que signifie le chômage, monsieur le Président.

Que propose le gouvernement d'en face pour remédier à ce problème des plus graves? Il nous dit de faire confiance au secteur privé, car c'est lui qui va créer les emplois. C'est ce qu'il nous dit, mais nous ne le croyons pas, pas plus d'ailleurs que le million et demi de chômeurs canadiens dont la vie est gâchée par l'inertie d'un gouvernement qui refuse d'assumer ses responsabilités.

Le chômage généralisé et les problèmes sociaux qu'il entraîne, contrairement à ce que voudrait croire le gouvernement d'en face, ne sont pas tombés du ciel, monsieur le Président. C'est nous qui les avons créés et c'est à nous de les résoudre sur l'initiative du gouvernement. Malheureusement, nous ne trouverons jamais la solution au chômage généralisé qui sévit actuellement en nous en remettant au secteur privé et aux diverses applications de la fameuse théorie économique essayée mais erronée des vases communicants. Le gouvernement doit prendre sans attendre des mesures énergiques et sérieuses pour remédier au chômage.

Le Canada n'est pas un pays pauvre malgré les lamentations continuelles du gouvernement d'en face au sujet du déficit. Le Canada est un pays riche en ressources naturelles et humaines. Nous possédons de vastes ressources naturelles qui attendent d'être mises en valeur et une population active très instruite et hautement compétente qui attend de pouvoir les exploiter. Le Canada n'est pas seulement un pays riche mais également un pays jeune, et il nous reste beaucoup à faire. Il nous reste beaucoup à faire dans les domaines de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de l'industrie, de l'éducation, des soins médicaux, des communications et de la technologie. Nous avons des centaines de projets qui attendent impatiemment d'être entrepris. Nous avons des centaines de milliers d'emplois qu'il ne nous reste qu'à créer et des centaines de milliers de chômeurs canadiens qui attendent de les occuper. Nous ne pouvons pas en laisser le soin au seul secteur privé, monsieur le Président. Le gouvernement a le devoir de veiller à ce que ces projets soient entrepris et que ces emplois soient créés.

Nous ne pouvons pas attendre que la solution au chômage nous tombe du ciel. C'est ce que le gouvernement a fait il y a 50 ans lorsque la solution au problème du chômage de l'époque est finalement arrivée sous la forme d'une guerre mondiale. Une telle solution à notre époque entraînerait la fin de la civilisation. Loin de moi la pensée que le gouvernement actuel puisse songer à une telle solution à notre problème de chômage actuel. Ce que je veux dire, monsieur le Président, c'est que le gouvernement devrait tirer des leçons du passé et entreprendre des projets raisonnables et constructifs susceptibles de remettre les gens au travail et notre pays sur la voie de la relance et de la prospérité économiques.

Il y a 50 ans, une poignée de marcheurs fatigués, affamés et sans ressources ont tenté de trouver une solution au chômage, mais ils furent battus et insultés par un gouvernement conservateur sans cœur et sans pitié. Les survivants de ce groupe d'hommes vaillants méritent des excuses du gouvernement

actuel pour les actions du gouvernement de l'époque. L'idée n'est pas nouvelle, monsieur le Président. Je rappelle à la Chambre que le 29 juin 1984, l'ancien chef de l'opposition et actuel premier ministre avait demandé au gouvernement de l'époque de présenter des excuses aux Canadiens d'origine japonaise en ces termes:

> Je lui demande s'il va en profiter (de sa dernière journée au Parlement) pour transmettre les excuses du gouvernement du Canada aux citoyens canadiens qui ont subi des torts aussi graves . . .

J'ai recours aux paroles mêmes du chef de l'opposition de l'époque pour l'inviter, lui et son gouvernement, à présenter des excuses à des Canadiens auxquels ce gouvernement conservateur d'autrefois a fait subir des torts aussi graves.

On peut et on doit faire beaucoup plus pour les hommes et les femmes qui font face aujourd'hui aux problèmes qu'ont connus ces marcheurs d'il y a un demi-siècle. J'espère que la Chambre approuvera à l'unanimité et de tout cœur la motion dont je l'ai saisie. Je crois comprendre également, monsieur le Président, qu'après avoir parlé avec les marcheurs cette année, le premier ministre a promis d'examiner sérieusement leur requête en faveur d'excuses officielles et de soumettre la question au cabinet. Lorsque le porte-parole du gouvernement interviendra, j'espère qu'il ou qu'elle fera savoir que le gouvernement approuve la résolution dont j'ai saisi la Chambre aujourd'hui.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter mon honorable collègue de Regina-Est (M. de Jong) pour avoir présenté son exposé dans des situations physiques difficiles. Je reconnais que, pour lui, cela a été un point d'honneur d'être ici à la Chambre aujourd'hui. Je voudrais l'en féliciter, quoique je ne suis pas d'accord sur la teneur de son texte.

Monsieur le Président, quand on lit le texte, on constate que l'on demande des excuses sans équivoque. J'aurais cru que mon honorable collègue aurait orienté son texte beaucoup plus . . . ou son argumentation sur une culpabilisation à outrance d'un gouvernement qui ne veut pas prendre la part des travailleurs quand, actuellement, on tente beaucoup plus de dire que la même situation tend à se répéter.

Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat, parce que j'ai œuvré dans le mouvement syndical autant comme membre d'un syndicat ou d'une association; j'ai également œuvré pendant 12 ans comme partie patronale et négociateur dans des conventions collectives à des niveaux local et provincial. De plus, je suis content d'y participer, parce que la motion à l'étude aujourd'hui, qui fait référence évidemment au passé, à des événements qui se sont passés il y a 50 ans, fait aussi référence à un contexte historique qu'il m'est agréable de rappeler comme ancien professeur d'histoire.

Donc, à partir de ce deux données, monsieur le Président, et je pense que le gouvernement va conclure en disant . . . je ne dis pas que «je pense», je suis assuré que le gouvernement va conclure en disant que la meilleur façon de bâtir l'avenir, c'est de regarder le passé, de l'analyser, de ne pas passer son temps à s'excuser de ce qui s'est passé, mais de vouloir établir des conditions qui sont différentes.

• (1720)

Monsieur le Président, il y a 50 ans, évidemment, les conditions étaient terribles. On est alors au début des années 1930, en fait 1930-1940, durant ces années-là la guerre s'en venait dans huit ou neuf ans, c'était la «grande dépression», les conditions économiques n'étaient pas faciles, et surtout je pense que les moyens dans le temps, les leviers économiques que les gouvernements possédaient n'étaient pas des leviers modernes que l'on possède aujourd'hui, et les gens faisaient du mieux qu'ils pouvaient, avec évidemment la méthode d'essais et d'erreurs.

Je me souviens quand j'étais plus jeune, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, quand mon grand-père était royalement insulté parce que pour les premières pensions de sécurité de la vieillesse qui ont été mises en vigueur, il fallait que les personnes âgées déclarent leurs revenus. Ce n'était pas une situation idéale, et au lieu de passer notre temps à s'excuser contre ces gens-là parce qu'on les a forcés à faire des déclarations, qu'est-ce qu'on a fait? On a bâti un système qui était différent et nécessairement meilleur.

C'est cela l'expérience du passé. C'est la même chose pour les allocations familiales, c'est la même chose pour un grand nombre de mesures sociales qui n'existaient pas dans ce temps-là, qui existent aujourd'hui, et on n'a pas à s'excuser, monsieur le Président, sur des actions qui ont été faites par mon père ou mon grand-père, parce que si mon grand-père s'était lancé davantage dans telle sorte d'action que dans telle autre j'aurais peut-être aujourd'hui une fortune un peu plus rondelette. On n'a pas à s'excuser là-dessus.

L'histoire nous apprend justement qu'il faut s'en servir non pas pour accuser mais pour comprendre, et je laisse aux historiens le soin de dire ce qui se passe dans le gouvernement actuel et on va analyser la situation et on va tenter de sortir de toutes ces expériences difficiles, on va tenter de sortir quelque chose de meilleur pour nos enfants.

Donc, au sujet de ce passé, monsieur le Président, il faut toujours avoir en tête le contexte historique, il faut toujours penser que ces choses-là s'analysent avec le temps et ces choses-là faut savoir les analyser aussi dans toute leurs perspectives. Mais dire, comme mon honorable collègue le dit, que la situation est en train actuellement de se répéter, à mon avis, on va un peu loin dans cette argumentation-là.

On n'a qu'à examiner certains chiffres ou certaines statistiques. Je travaille, monsieur le Président, de façon plus précise, sur le programme PAIM ou programme ILAP depuis à peu près cinq ou six mois. Et il y a eu des erreurs qui ont été commises, qui ont été corrigées, encore la semaine dernière où les primes que l'on retirait d'un employeur parce qu'elles étaient versées dans un compte en fidéicommis venaient en diminution sur les primes que l'on recevait du programme PAIM. Cela avait été changé, non pas par un arrêté ministériel, c'est une réglementation, le 16 octobre et mis en application—à la vitesse que l'on va, monsieur le Président—le 25 avril, et dès que l'on s'est aperçu de cette situation, au lieu de s'excuser pour je pense une erreur qui a été commise et je vais vous dire pourquoi, ce qu'on a fait . . . on a tenté de corriger la situation, et depuis la semaine dernière, cette situation-là est corrigée.

Est-ce que cela a été une erreur? Quand le ministère de la Justice a analysé les dernières propositions du programme

PAIM, est-ce qu'il a commis une erreur? Je ne suis pas capable de l'évaluer en termes d'erreur, mais ce que je suis capable de dire, c'est qu'on a tenu compte des travailleurs et des travailleuses qui, lorsqu'ils ont pris leur décision d'une retraite anticipée dans le temps, ils avaient en main les éléments suivants: je vais avoir mon assurance-chômage, je vais pouvoir compter sur une prime de retraite anticipée de mon employeur et d'un programme gouvernemental. Aujourd'hui, on leur coupe leur programme gouvernemental.

Ce qu'on a fait par respect pour eux, au lieu de s'excuser, monsieur le Président, on a changé et on s'est «attablé» pour changer la réglementation. Cela était important pour comprendre le contexte historique. Il n'y a pas un gouvernement, il n'y a pas un politicien, il n'y a pas personne dans cette Chambre, que ce soit d'un côté de la Chambre ou de l'autre, ou à une assemblée, qui ait aimé, par exemple, les événements qui se sont produits dans la province de Québec. Je pense à la grève de l'amiante, mais je peux dire que cette grève a fait évoluer le contexte syndical et le code des relations de travail au Québec plus vite que des heures et des heures de «parlage» dans une Chambre.

La ville de Schefferville, monsieur le Président, quand le gouvernement du Québec ou l'Iron Ore a décidé de cesser ses opérations, je peux dire que le contexte de négociation, à cette époque, a fait avancer des choses et j'ai été à même de le constater quand le gouvernement du Québec a décidé de fermer la ville de Gagnon au nord de Sept-Îles. Et ce sont des expériences comme celles de Schefferville qui nous aident à régler des problèmes comme la ville de Gagnon, les expériences de Gagnon vont nous aider à régler d'autres problèmes. Ce n'est pas de s'excuser, c'est de travailler à bâtir un avenir qui est meilleur.

Quant on dit qu'à l'heure actuelle, mon honorable collègue dit qu'il a peur que la situation, parce que les mêmes données se répercutent, se présente à nouveau à la Chambre des communes. Je ne le pense pas, monsieur le Président. Je suis d'avis contraire.

Quand on regarde certaines statistiques, en fait, on va prendre la première statistique: le produit national brut. Le produit national brut a augmenté à un taux annuel de 4.1 p. 100. Donc, cette hausse du produit national brut est très importante dans l'évaluation qui . . . et je pense que ce n'était pas les mêmes conditions qui existaient dans les années 1930.

On a aussi, monsieur le Président, une statistique très intéressante, il y a quand même 284,000 chômeurs de moins parce qu'il y a 284,000 emplois qui ont été créés depuis l'an dernier. Le chômage est tombé de 11.6 p. 100 en septembre 1984 à 10.3 p. 100 en août 1985. Le chômage chez les jeunes a été ramené de 18.3 p. 100 à 15.9 p. 100. C'est encore haut, mais la situation actuellement est sous contrôle et elle diminue. Une autre statistique qu'on oublie très souvent et qui a un effet direct sur tous les travailleurs et les travailleuses, ce sont les taux d'intérêt. Les taux d'intérêt qui prévalent à l'heure actuelle au Canada sont quand même les plus bas depuis les sept ou huit dernières années.

Ce n'est pas seulement des gens de la Chambre des communes qui paient moins cher d'intérêt, ce sont des travailleurs et des travailleuses. Ce sont des gens, des consommateurs. Allez voir, par exemple, les dépenses pour les achats d'automobiles ou les dépenses courantes qui ont augmenté de 25 p. 100 par rapport à l'autre année. Eux autres aussi, ils en ont des retombées là-dedans. Et comme gouvernement, au lieu de passer son temps à s'excuser du passé, des excuses sans équivoque, qu'est-ce qu'il faut faire? Il faut bâtir des conditions meilleures pour l'avenir, des conditions sans équivoque pour l'avenir, et on essaie de les contrôler du mieux qu'on peut. Donc, le taux d'intérêt qui est un indice très important pour le consommateur: construction de maisons, les prêts individuels ou les prêts commerciaux, c'était important cela, monsieur le Président, pour l'avenir de l'économie du Québec, la confiance des investisseurs.

A l'heure actuelle, il y a une enquête réalisée par le Conference Board qui a révélé que 53 p. 100 des propriétaires veulent investir, veulent faire des dépenses d'investissement l'an prochain contre 8 p. 100 qui désirent ne pas en faire, et le reste sont indécis. Cela indique quoi, monsieur le Président? Cela indique que les gens ont confiance dans l'avenir, qu'ils misent sur l'avenir. La même chose: Statistique Canada a dit qu'en 1985, les dépenses d'investissement se sont accrues de 12 p. 100. Ce sont tous des faits qui démontrent que ce ne sont pas les mêmes conditions.

Monsieur le Président, les dépenses de consommation ont augmenté de 10 p. 100. Seulement dans le domaine de l'automobile, je l'ai signalé tout à l'heure, c'est 23 p. 100. Voilà un indice, voilà un signe, monsieur le Président, comme quoi les gens . . . ce ne sont pas les mêmes conditions qu'en 1930, les conditions sont difficiles, mais ce ne sont pas les mêmes conditions qu'en 1930. Le nombre de permis de construction a augmenté de 19 p. 100. En 1930, je doute que ce fut une augmentation aussi rapide que celle-là. L'indice des prix est le plus stable depuis 1971 et ce sont les statistiques qui parlent d'elles-mêmes: 4 p. 100. Depuis 1971, l'indice des prix à la consommation est le plus stable qu'on n'a jamais connu. Ce ne sont pas les mêmes conditions. C'est le plus bel hommage qu'on puisse rendre aux travailleurs et aux travailleuses que de leur donner des conditions comme celles-là au lieu de dire qu'on s'excuse. Les faillites ont été moins nombreuses. Les activités économiques sont plus grandes. Tout cela, monsieur le Président, pour dire que le plus bel hommage que l'on peut rendre à un travailleur ou à une travailleuse, au lieu de s'excuser, c'est de ne pas répéter les mêmes conditions et de travailler ardemment, en collaboration.

On peut être en désaccord . . . le parti de l'opposition . . . le Nouveau parti démocratique, on peut être en désaccord sur les moyens, mais il faut quand même examiner les faits.

Monsieur le Président, les taux d'intérêt depuis huit ans, et vous le savez . . . nous sortons d'une campagne électorale de l'an dernier, et combien pour l'Opposition officielle cela a été pénible ce dossier des taux d'intérêt. Ils sont quand même les plus bas depuis les huit dernières années. Ce sont là des faits!

On peut accuser. On peut dire: Ce ne sont pas les bons moyens. On peut dire: C'est de votre faute ou ce n'est pas de votre faute! Mais ce sont là des faits, monsieur le Président.

Donc, le meilleur moyen de respecter un travailleur et une travailleuse est de bâtir des conditions économiques meilleures. Le meilleur moyen de corriger une erreur, selon mon expérience alors que j'étais directeur du personnel, c'était, au lieu d'envoyer des lettres d'excuses à tout le monde, j'essayais de ne plus répéter la même erreur et quand je répétais la même erreur deux fois, ne vous en faites pas, on me le remettait sous

le nez parce qu'on disait: Je pense que non seulement tu manques de mémoire, mais tu manques de jugement. Et c'est cela respecter les gens, monsieur le Président.

Donc, pour toutes ces raisons-là, monsieur le Président, je pense qu'on bâtit quelque chose de bien et l'un des bons moyens à l'heure actuelle qu'on a mis sur pied, c'est la nouvelle stratégie d'emploi que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mme MacDonald) a annoncée à la Chambre. C'est une stratégie d'emploi qui est fondée, premièrement, sur la souplesse et, deuxièmement, sur l'entente entre les provinces.

Il y a six voies possibles dans lesquelles on peut développer là-dedans, et c'est la première fois, monsieur le Président, que nous avons un programme qui n'est pas tout fait à Ottawa et qui est égal partout, parce que, avant cela, que tu viennes de la Nouvelle-Écosse ou de la Colombie-Britannique, le programme était le même. Aujourd'hui on a divisé par régions, il y aura six avenues possibles. Une région pourra décider d'aller dans un coin ou dans une stratégie plutôt que dans une autre.

Monsieur le Président, il y a même plus que cela . . . on a même pensé que dans une province donnée, dans la région de Regina ou de Hamilton ou de Valleyfield, selon les circonstances données, il y avait une des pistes de développement de l'emploi qui pouvait être plus intéressante. Voilà une chose que nous avons faite! Premièrement, de la souplesse et, deuxièmement, cela se fait par consentement et par consensus. Et, autour de tous les centres d'emplois vont se développer des comités de travail qui vont faire appel aux travailleurs et aux travailleuses.

Monsieur le Président, regardez la nouvelle stragégie d'emploi, sur quoi elle est fondée et comment elle est orientée et dont le soutien de base, du moins, est la formation. Tous les programmes de développement de l'emploi font appel, justement, à la formation. Cela c'est bâtir l'avenir. Cela c'est faire en sorte que demain ne sera pas hier légèrement indexé! C'est cela que le gouvernement a mis en place depuis un an. Et nous avons des résultats, monsieur le Président. Voyez les 284,000 nouveaux emplois qui ont été créés. Et il y en aura d'autres parce que la nouvelle stratégie entre en place.

Cela, monsieur le Président, est une chose importante car on sait attirer et on va chercher le secteur privé. On l'implique le secteur privé, on ne va pas seulement le chercher, mais on l'implique le secteur privé, puis on lui dit: Viens, on a besoin de toi et on va te soutenir, c'est toi qui va créer les emplois.

Monsieur le Président, tout cela étant mis en place, je ne pense pas que les conditions du passé sont celles qui existent aujourd'hui. C'est inquiétant. On ne doit pas s'endormir ou on ne doit pas s'arrêter sur des beaux résultats. Nous avons énormément à faire encore parce qu'un taux de 15.9 p. 100 de chômage chez les jeunes, c'est encore beaucoup trop élevé. Mais il est quand même plus bas que 18.3 p. 100 comme il était auparavant.

Monsieur le Président, le meilleur hommage que nous puissions rendre à des travailleurs et à des travailleuses ou à un mouvement syndical qui a été important dans le développement économique de notre pays, c'est de bâtir un avenir qui est différent et de mettre toutes les ressources possibles sur la même ligne pour essayer de bâtir un avenir qui est meilleur, et surtout, de ne pas répéter les mêmes erreurs.

Ainsi, monsieur le Président, et je le répète, on respecte les travailleurs et les travailleuses et le mouvement syndical ainsi que le mouvement patronal. C'est cela le gouvernement, c'est d'appuyer un mouvement, et, monsieur le Président, à mon avis, notre gouvernement s'est résolument avancé dans cette voie.

• (1730)

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, on vient de s'en apercevoir, le député de Beauharnois-Salaberry (M. Hudon), même si on comprend les mots qui ont été dits auprès des chômeurs, des travailleurs il y a 50 ans, il ne nous faut pas faire des excuses à eux, parce qu'il faudrait voir dans l'avenir.

Monsieur le Président, je pense que si on considère la situation telle qu'elle a été présentée par les Canadiens japonais, si on voit d'autres situations, même le cas de M. Louis Riel dont on a parlé à la Chambre depuis que je suis élue au niveau fédéral, c'est bien évident que si ont veut comprendre l'avenir, si on veut «prendre» ses responsabilités en tant que gouvernement, si on veut «prendre» ses responsabilités auprès des jeunes et des chômeurs, il faudrait que tout le monde sache ce qui est arrivé sous la main d'un gouvernement conservateur il y a 50 ans. Il faudrait aussi que nous, en tant que députés, en tant que gouvernement, nous faisions des excuses à ces chômeurs qui ont été obligés d'aller dans la rue pour chercher leurs propres droits qui auraient dû être donnés de la main de notre premier ministre à cette époque-là, et qui a vraiment revendiqué ses responsabilités là-dessus.

Je pense que ce serait une bonne étude pour tous les étudiants du Canada, pas seulement pour nous qui étudions le problème au Parlement aujourd'hui, dans un contexte assez éphémère, mais si on peut regarder dans le passé la situation telle qu'on la connaissait en 1935, on sait très bien par exemple qu'elle est devenue terrible auprès de tous les chômeurs dans toutes les provinces. Et je cite:

[*Traduction*]

Au-delà de l'évidence de la condition humaine, il y a les statistiques sur le chômage tirées ici du rapport de la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces, pour juillet 1929. Cette année-là, il y avait 107,000 chômeurs dans tout le pays. En 1933, ils étaient 646,000. Le revenu par habitant d'un bout à l'autre du pays avait baissé de façon marquée et à un rythme effroyable. Par exemple, entre 1929 et 1933, le revenu en Saskatchewan est tombé de 72 p. 100. La baisse a été de 61 p. 100, 44 p. 100, 45 p. 100, 47 p. 100, 39 p. 100 et 36 p. 100 respectivement en Alberta, en Ontario, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

Quelle a été la réponse du gouvernement fédéral à l'époque? Allait-il, en fait, apporter sa contribution grâce à des programmes permettant aux municipalités et aux provinces d'élaborer des programmes de création d'emplois? Non. Il a adopté exactement la même attitude que le gouvernement actuel. Nos vis-à-vis ne veulent pas s'occuper de création d'emplois, car pour une raison quelconque les gouvernements conservateurs n'aiment pas l'idée d'une participation directe du gouvernement dans la création d'emplois. En fait, la solution Bennett a consisté, à l'époque, à envoyer les travailleurs dans des camps de travail où ils vivaient dans des conditions intolérables et privés de leur dignité, puisqu'on leur refusait même des élections démocratiques.

Nous connaissons la situation et je dois admettre que les régimes d'assistance élaborés au fil des 20 dernières années—on ne les doit certes pas aux conservateurs—ont, en définitive, permis que la récession que nous avons connue ces deux dernières années, ne frappe pas les travailleurs aussi durement que la grande crise. Ceux qui n'étaient pas encore nés à l'époque—et je crois qu'il incombe à chacun d'entre nous de tirer les leçons de l'histoire—doivent examiner la situation que relate le rapport de la Commission royale. Le Canada n'avait jamais connu un taux de chômage de cette ampleur. Au cours des précédentes périodes de dépression économique, les problèmes de chômage et de misère avaient généralement trouvé leur solution dans l'autarcie; l'autosuffisance des ménages; la solidarité familiale; l'établissement de nouveaux colons sur les nouvelles terres agricoles et l'accroissement de l'émigration vers les États-Unis. Dans les années 1930, toutes ces possibilités n'existaient plus.

Nous savons que les travailleurs étaient dans une situation désespérée. En fait, elle a été décrite en ces termes à la Chambre des communes par J. S. Woodsworth, et je pense que cette question s'applique à notre époque, en 1985, alors que nous entendons parler de taux de chômage de 15 et de 16 p. 100 parmi les jeunes; voici:

> . . . je crois que vous ne pouvez attendre de jeunes hommes dans la force de l'âge . . .

Bien entendu, à cette époque-là, on ne parlait pas des jeunes femmes, mais voici la suite:

> . . . qu'ils se rendent dans ces camps pour vivre dans le dénuement mois après mois et, dans certains cas, année après année, sans perdre espoir. Je pense aux influences morales qui prévalent à ces endroits. Les jeunes hommes qui, en temps normal, mèneraient une certaine vie sociale et songeraient à se marier et à fonder leur propre famille sont aujourd'hui privés de tous les conforts de la vie de famille et sont gardés dans ces camps pour un temps indéterminé. Je m'étonne en réalité qu'il n'y ait pas plus d'actes criminels qu'il y en a eu récemment.

● (1740)

Le livre ajoute:

> Il semble que la plupart des hommes sont de plus en plus convaincus qu'ils sont des oubliés. Parce qu'un grand nombre de camps sont isolés, il est impossible pour les hommes de se tenir personnellement au courant de leur ancien emploi ou des nouvelles perspectives d'emploi qui s'ouvrent. Il est vrai que le bureau du travail provincial cherche à attirer l'attention des employeurs sur les hommes des camps . . .malgré tout, il est tellement rare que des hommes des camps de secours soient engagés, que les hommes sont hantés par l'idée qu'on les juge inaptes à travailler et qu'ils sont rejetés par ceux qui cherchent de la main-d'œuvre.

Nous voyons combien un sentiment de désespoir s'emparait des gens à l'époque. Je suis sûr que le gouvernement actuel, parce qu'il est d'allégeance progressiste conservatrice, peut soutenir que nous devons regarder vers l'avenir au lieu de revenir sur le passé. A observer un autre gouvernement conservateur, toutefois, nous pouvons voir les difficultés que traverse à l'heure actuelle ce grand pays qu'est la Grande-Bretagne. Le désespoir des jeunes Anglais est tel qu'il les pousse à la violence, et c'est contre ce découragement et ce désespoir que nous devons lutter, au Parlement, avant que les choses tournent aussi mal ici au Canada.

Les députés ministériels pourront toujours dire que les excuses n'ont pas leur place dans un programme d'emploi pour les jeunes. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Hudon) a parlé des programmes du gouvernement. Ces programmes, dus à l'initiative de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), sont insuffisants, d'autant plus qu'ils viennent trop tard.

Nous savons que si le programme régional actuel s'est enlisé, c'est que les employeurs ne se soucient guère des subsides de 25 p. 100 que le gouvernement leur a offerts pour mettre en œuvre un programme factice de création d'emplois dans le secteur privé. Nous savons également que des problèmes très graves ont surgi dans les ministères à travers le Canada parce qu'au lieu de reconduire le programme que le gouvernement libéral appliquait déjà, le programme Première Chance, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a préféré faire place nette de cette initiative libérale et faire attendre pour certains jeunes pendant des semaines, des mois, voire des années, l'occasion de s'insérer dans la population active.

Aux yeux de ceux d'entre nous qui se soucient vraiment du chômage tant des jeunes que des vieux, le gouvernement actuel agit aussi honteusement à l'égard des travailleurs âgés que le gouvernement Bennett l'avait fait à l'égard de ceux qu'il avait condamnés aux camps de travail. Je n'en veux pour preuve que les mesures pernicieuses imaginées par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour duper les vieux travailleurs en réduisant leur indemnité de départ et en insistant pour que, à compter de janvier prochain, ils épuisent leur pension avant de pouvoir toucher des prestations d'assurance-chômage. Nous avons entendu aujourd'hui un député qui s'extasiait de ce que le gouvernement avait découvert l'écart qui existait entre ce que contribuaient les employeurs à la caisse de l'assurance-chômage dans les régions soumises au PAIM et ceux des autres régions.

Aussitôt que cet écart a été découvert dans le programme de l'employeur, le gouvernement est intervenu rapidement. Il est intervenu pour faire en sorte que le programe ne coûte pas trop cher aux employeurs. En fait, en 1985, les travailleurs dans la cinquantaine et dans la soixantaine, dont un grand nombre n'ont pas de possibilité réelle de trouver un emploi dans le futur, tout comme en 1935, doivent dépenser jusqu'au dernier cent de leurs prestations de pension, de leur idemnité de départ et de la rémunération de vacances avant de pouvoir toucher le moindre argent du gouvernement. Voilà comment le gouvernement conservateur de 1985 conçoit la charité et la compassion.

A mon avis, par génération sacrifiée, il faut entendre non seulement les jeunes gens, mais aussi les hommes et les femmes âgés qui ont cédé la place au progrès technologique, c'est-à-dire qui ont été remplacés par des machines et se sont retrouvés de trop sur le marché du travail. Ces gens ont été victimes de l'indécision et des tergiversations du gouvernement au sujet de questions comme celles du contingentement de la chaussure. Dans ma circonscription, littéralement des centaines d'emplois sont menacés par l'immobilisme du gouvernement. En un sens, ces hommes et ces femmes se retrouvent dans la même situation que les hommes et les femmes dans les camps de travail il y a une cinquataine d'années.

Dans ma circonscription, le taux de chômage dépasse 10 p. 100, et pas seulement chez les jeunes. Les travailleurs âgés, dont un bon nombre ne possèdent peut-être pas très bien l'anglais, sont obligés de frapper aux portes. Ils ont peut-être une vieille blessure au dos; ils ont peut-être 55 ans et commencent à grisonner. Ils n'ont peut-être pas les compétences que l'on recherche sur le marché du travail et qui leur permettraient de le réintégrer. Ces personnes se font éconduire. Elles font partie d'une génération sacrifiée dont le gouvernement a

le devoir de s'occuper en instaurant certains programme de création d'emplois.

C'est de la pure folie de la part de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'affirmer que le secteur privé aidera ces personnes-là. Nous avons vu quelle a été la réaction du secteur privé lorsque la ministre a fait des commentaires sur l'attitude de la société INCO, dans la circonscription de Sudbury. Nous avons bien vu quelle a été la réaction de cette société lorsqu'il s'agissait de conclure une entente avec le syndicat des travailleurs de cette entreprise. Il nous incombe à mon sens d'ouvrir la voie au lieu de suivre le mouvement. Nous devons par ailleurs veiller à ce que les programmes gouvernementaux ne s'effritent pas en attendant la réaction du secteur privé à une subvention de 25 p. 100 sur le marché de l'emploi.

Sauf erreur, le programme prévoyant l'octroi de subventions de 25 p. 100 ne marche pas, il ne donne pas grand chose, dans aucune région du pays, bien que la ministre l'eût annoncé à grand renfort de publicité au début de septembre. Plus d'un mois plus tard, la plupart de ces programmes ne fonctionnent pas encore. On attend de les lancer parce que la ministre n'a même pas encore dit aux services régionaux ce qu'elle offrira ni ce qu'il faudra.

Cela dit, il est manifeste qu'il existe un moyen de mettre les choses au point et d'entamer une nouvelle marche, c'est de reconnaître notre erreur, comme nous l'avons fait pour les Japonais qui ont été internés à tort. Nous devrions présenter nos excuses. Ce geste ne représente peut-être pas grand chose, compte tenu des terribles souffrances endurées par les personnes qui ont connu la Dépression, mais ce serait une première mise au point. Selon un dicton que les députés connaissent bien, j'en suis sûr, les temps sont durs lorsque les conservateurs sont au pouvoir. On a l'impression que pendant la Grande Dépression et sous le gouvernement Bennett, au lieu de s'efforcer d'aider les travailleurs, le gouvernement s'attachait à garnir les poches des citoyens riches, puissants et célèbres.

Nous avons relevé un indice de cet état d'esprit dans le premier budget du gouvernement conservateur actuel. Dans ce budget, le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) ont dit aux Canadiens qu'ils allaient réduire les prestations aux enfants, réduire la hausse des allocations familiales et en même temps offrir une exonération d'impôt sur les gains en capital de $500,000 aux 4 p. 100 de citoyens qui sont en mesure d'en profiter.

M. Malone: Et les cultivateurs?

Mme Copps: Nous ne parlons pas des cultivateurs. Bien sûr, les députés en parlent. Les agriculteurs n'en profiteront qu'au moment de vendre. La plupart de ceux que je connais s'accrochent à leur terre. Le budget ne leur offrait rien. Les conservateurs ont pour principe qu'il faut enrichir les riches et appauvrir les pauvres. C'est pourquoi nous sommes inquiets et sidérés d'entendre parler des initiatives que le gouvernement a prises pour les travailleurs âgés.

Une voix: Je ne vous entends pas.

Mme Copps: Le député ne m'entend peut-être pas, mais les Canadiens savent que le gouvernement a été élu sur la foi de promesses qu'il n'a pas tenues. Le premier ministre ne peut plus leur faire croire qu'il considère l'universalité comme un dépôt sacré. Dès que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration en a eu l'occasion, elle s'est empressée de sabrer dans les pensions de retraite, les indemnités de départ et les congés payés des travailleurs. En effet, au moment où je vous parle, les employés de la Chambre des communes, à qui l'on a omis de faire payer leurs cotisations au Régime de pensions, voient leur chèque de paie réduit chaque mois à cause d'une erreur commise par le gouvernement et dont ils ne sont aucunement responsables. Je parle d'employés qui gagnent un salaire de $12,000 à $15,000 par an. Ils ne vivent pas dans le luxe. Néanmoins, dès que le gouvernement a découvert son erreur, il s'est empressé d'instaurer des déductions salariales automatiques. Il propose la même chose pour les travailleurs mis à pied par des entreprises comme Consolidated Bathurst à Hamilton. Il veut qu'on tienne compte de leurs fonds de pension, de leurs congés payés et de leurs indemnités de départ avant qu'ils ne puissent toucher un seul sou de l'assurance-chômage. Consolidated Bathurst est une compagnie qui a fermé définitivement ses portes. Elle a licencié des employés comptant 30 années de service. Le personnel de cette entreprise comptait, en moyenne, 24 à 25 années de service. Il s'agit de gens qui ont investi toute leur vie, tous leurs espoirs et tous leurs rêves dans une entreprise qui a fermé ses portes. Si cette loi avait été instaurée, ces employés auraient dû épuiser leur fonds de pension, de même que leurs congés payés et leurs indemnités de départ avant de pouvoir toucher un seul sou de prestations d'assurance-chômage.

• (1750)

Les Canadiens se rendent compte que cette initiative gouvernementale est mauvaise. Ils se rendent compte aussi qu'il arrive un moment dans la vie de n'importe quel homme ou de n'importe quelle femme où les recours juridiques normaux ne servent plus à rien. Nous l'avons vu avec la Marche 'Vers Ottawa'. Ils en ont appelé aux politiciens. Le premier ministre a fait la sourde oreille. Ils ont contacté leurs représentants provinciaux, mais sans obtenir satisfaction.

J'aimerais que tout le monde entende le commentaire d'un de ces marcheurs qui avait parlé directement au premier ministre du Canada à l'époque. Voici ce qu'il déclarait:

> . . . je savais que M. Bennett n'était pas là alors, car il n'avait nullement l'intention de nous accueillir favorablement ou de discuter en détail de nos revendications. De sorte que je n'ai pas jugé utile de le laisser continuer à nous intimider et à nous rudoyer, et que quand il m'a traité de voleur, je l'ai traité de menteur . . . il m'a dit: «Tu sors du pénitencier de Westminster». M. Cosgrove s'est fâché de cet échange.

Monsieur le Président, savez-vous ce que ces hommes demandaient au nom de la justice pour les travailleurs canadiens? Ils avaient une liste de demandes que le premier ministre de l'époque qualifiait de communiste. Cette liste de demandes incluait quelque chose d'aussi simple que l'instauration d'un salaire minimum de 50c. de l'heure pour les travailleurs non qualifiés, et l'instauration des tarifs syndicaux pour le travail spécialisé sur la base d'une journée de six heures, cinq jours par semaine, avec un minimum de 20 jours de travail par mois. Ils voulaient travailler, mais ils voulaient le faire pour un salaire décent. Les députés se rendent-ils compte à quel point il était révolutionnaire pour ces gens-là de demander que tous les travailleurs des camps de travail soient couverts par la Loi d'indemnisation? Ils demandaient qu'il y ait une trousse de premiers soins en permanence sur les lieux de travail. C'étaient là quelques-unes des demandes que le gouvernement trouvait tellement sauvages qu'il ne voulait même pas autoriser ces gens-là à venir à Ottawa. On les a arrêtés en Saskatchewan.

On a fermé les frontières et la voie ferrée. On les a empêchés de venir à Ottawa exprimer leur droit démocratique et sacré à de meilleures conditions dans les camps de travail. Ils demandaient aussi que le système des listes noires au nom de défense nationale et tous les contrôles militaires, qui privaient des hommes de tout moyen d'existence, soient abolis. Ils demandaient la suppression de cette mise à l'index, monsieur le Président. C'était une simple demande. Ils demandaient aussi la reconnaissance de comités démocratiquement élus dans tous les camps.

Je ne pense pas que ces revendications des marcheurs aient été suffisamment sauvages pour entraîner une telle application brutale de la force par le gouvernement en 1935. Je pense d'autre part, en tant que Canadien, qu'il est important que notre gouvernement d'aujourd'hui, en 1985, s'il souhaite sincèrement retrouver la confiance des jeunes travailleurs, des jeunes chômeurs, des vieux travailleurs et des vieux chômeurs, se rende compte qu'il est temps de ratifier une résolution de tous les partis appelant à des excuses pour des événements qui se sont produits il y a 50 ans et qui sont représentatifs d'une mentalité des conservateurs qui a gravé dans l'esprit des Canadiens l'idée que, sous les conservateurs, les temps sont durs.

Le gouvernement a sa chance aujourd'hui. Les simples députés ont aussi la leur. Ils peuvent se prononcer en faveur d'une institution élue démocratiquement et en faveur de la démocratie elle-même. Ils peuvent prendre la parole et présenter à ces personnes des excuses de nature générale. A mon avis, ce geste de bonne foi et de bonne volonté de la part du gouvernement commencerait à rétablir sa crédibilité qu'il a perdue en réclamant l'adoption de mesures contre les travailleurs, contre la famille et contre les syndicats, qui ont été exposées durant nos délibérations aujourd'hui.

Le gouvernement doit agir car on ne le croira plus sur parole. Il a maintenant la chance de retrouver quelque peu de sa crédibilité qui s'est effritée depuis le 4 septembre.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, nous venons juste de constater que si l'on reste assis pour parler, on dit les choses inutiles. J'ai bien remarqué que les allocutions que nous avons entendues entrent toutes dans cette catégorie. Nous avons entendu parler d'une affaire qui s'est produite il y a une cinquantaine d'années. On l'a un peu arrangée pour qu'elle soit encore d'actualité. Et tout cela sous le couvert d'un projet de loi d'initiative privée qui préconise le socialisme! Dans toutes les belle paroles que le député de Regina-Est (M. de Jong) a prononcées à l'égard de l'émeute de 1935, il a mentionné la mort d'une personne. Il aurait dû dire que cette personne était un policier.

M. de Jong: Je l'ai fait.

M. Malone: Il ne s'agissait pas d'un marcheur, mais bien d'un policier.

Voilà les gens qui seraient prêts à utiliser le temps de la Chambre pour présenter des excuses. Ils s'excuseraient pour les Acadiens, pour la petite vérole qui a été transmise aux Indiens, pour la carie dentaire chez les Inuits, pour les Canadiens d'origine chinoise qui ont construit le chemin de fer et pour la crise du FLQ. Ils nous obligeraient à faire des excuses aux États de l'Orégon et de Washington parce que l'Empire britannique n'a pas été assez rapide pour les inclure dans le territoire canadien. Les députés d'en face voudraient réécrire l'histoire. Ils ont lu Engels et connaissent Staline. Ils savent comment ces deux-là ont réécrit l'histoire. «Faisons pareil, se disent-ils, révisons tout cela.»

Il est question cet après-midi d'une crise qui a frappé le monde entier il y a 50 ans. Elle n'était pas particulière au Canada. Tout le monde en souffrait: les États-Unis, les pays scandinaves, l'Europe occidentale, l'Union soviétique, l'Empire britannique tout entier. La dépression sévissait sur tout le globe. S'il y a eu crise, c'est parce qu'à l'époque, les deux érigeaient autour d'eux des barrières protectionnistes qui étouffaient l'économie. Partout dans le monde, en 1935, avant la dépression, les pays se repliaient sur eux-mêmes.

Nous voici aujourd'hui au sortir des dernières années qui ont été axées uniquement sur le protectionisme. Aujourd'hui le gouvernement dit: «Décloisonnons. Cherchons l'efficacité et l'initiative, pour pouvoir mettre nos produits sur les marchés mondiaux. Amorçons des initiatives commerciales». Et qu'est-ce que répondent les libéraux et les néo-démocrates devant une décision aussi perspicace? Ils disent: «Pas de négociations avec les États-Unis. Fermons nos frontières». Ce sont ceux-là mêmes qui sont venus aujourd'hui s'excuser pour 1935. Ils demandent que nous fassions la même chose qu'en 1935. Ils veulent que nous fermions les frontières, que nous ne discutions pas l'élargissement des échanges avec les Américains. Ce qu'ils disent, c'est qu'il faut rester repliés sur nous-mêmes au Canada, sans marché mondial et maintenant ils veulent que nous nous excusions pour cela. Ils veulent que nous excusions d'une chose qui s'est faite il y a 50 ans. Le député de Regina-Est n'arrive même pas à mettre de l'ordre dans ses cartes. Y a-t-il une chose plus incroyable . . .

M. de Jong: Six heures. Sauvés par le gong!

M. Malone: J'ai quatre autres pages de notes, mais comme le député lui-même a compris que son projet de loi ne vaut pas un jeton et qu'il dit qu'il est 18 heures, pourquoi faudrait-il que je poursuive le débat? Puisque le député dit qu'il est 18 heures, abandonnons le projet de loi à son sort.

Des voix: Bravo!

• (1800)

Mme Copps: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne pense pas qu'il était 18 heures quand le député s'est rassis.

M. le vice-président: L'heure prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 46 du Règlement.

LES DOUANES ET L'ACCISE—LE SERVICE AU POSTE FRONTALIER SITUÉ AU PONT BLUE WATER

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, je voudrais parler d'un problème précis et très sérieux qui se pose dans ma région. Le personnel du poste frontalier au pont Blue Water, à Sarnia, a compilé à mon intention des statistiques précisant les encombrements de véhicules sur le pont au cours des derniers mois. Ces statistiques ont été enregistrées à 15 minutes d'intervalle pendant quatre mois, du 29 avril au 31 août 1985. Elles prouvent, à mon avis, qu'il se pose dans cette région un très grave problème que nous devons chercher à résoudre le plus tôt possible.

Jusqu'à la fin juin, il y avait six voies réservées aux douaniers au pont Blue Water. En juillet dernier, on a construit la septième voie. Cependant, en raison d'une pénurie de personnel des douanes—et nous sommes menacés par de nouvelles compressions—les douaniers n'étaient en service que sur la moitié des sept voies disponibles pendant la majeure partie de l'été. Pour cette raison, 44 p. 100 des voies ont été fermées mais la circulation a continué à augmenter quotidiennement. En effet, la circulation automobile a augmenté de 5 p. 100 et celle des camions a connu une hausse spectaculaire de 20 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Même si ce problème ne semble pas énorme puisque 56 p. 100 des voies étaient ouvertes, en réalité c'est la cause de gros embouteillages et d'une période d'atente allant de dix minutes à cinq heures, délai aberrant qui prouve la gravité de la situation et la nécessité d'intervenir sans tarder.

Certains jours, aux périodes de pointe, une longue file de véhicules doivent attendre deux heures épouvantables rien que pour traverser le pont. Résultat, une file de voitures, d'autobus, de camions de transport, de véhicules de tous genres, s'étire interminablement tout le long du pont Blue Water et jusque sur l'autoroute I-94 qui donne accès au pont du côté de l'État américain du Michigan.

Je vais vous citer quelques exemples. Le 15 août à 11 h 30, les voitures et les camions faisaient la queue sur une distance de 7,000 pieds sur le pont. A 13 h 30, cette queue s'étirait encore sur 3,500 pieds, ce qui entraînait une attente de deux heures encore avant de franchir le poste frontalier. Le 24 mai à 17 h 50, alors que cinq voies étaient ouvertes, la file des voitures et des camions s'étirait sur une distance de 2,500 pieds. A 18 h 15, avec le même nombre de voies ouvertes, cette queue s'était allongée sur une distance d'environ 5,500 pieds, ce qui entraînait une attente de quatre heures et trente-cinq minutes pour franchir le poste frontalier.

Je sais que mon collègue d'Érié (M. Fretz) a des problèmes similaires à propos du pont dans sa circonscription. Je pense que je parle au nom des touristes qui viennent à Sarnia-Lambton lorsque je dis que, devant une attente aussi prolongée, il serait bien facile de jeter l'éponge et de faire demi-tour pour rentrer à la maison.

Il me paraît grotesque d'avoir un ministre d'État chargé du Tourisme (M. Murta) qui, pour la première fois, donne une grande importance aux effets bénéfiques d'un secteur touristique productif, alors que nous rendons la vie difficile aux touristes qui veulent venir chez nous dépenser leurs dollars et stimuler notre économie. Si nous ne nous attaquons pas aux causes de ce problème, nous n'aurons plus à nous préoccuper du secteur touristique, car il nous manquera l'élément le plus important: les touristes.

• (1805)

La fin de semaine du 4 juillet, la queue au pont Blue Water était de 3,500 pieds et il fallait cinq heures pour passer le pont. C'est une source importante de mauvaise humeur et cela décourage les touristes des États-Unis et de l'Ouest du Canada, qui viennent chez nous par cette route, de visiter ma région et le reste de l'Ontario et du Canada en entrant par ce point d'accès.

Étant donné que le tourisme est une industrie de 18 milliards de dollars par année et qu'il emploie 600,000 Canadiens directement et des milliers d'autres indirectement, j'estime que c'est une bonne raison pour étudier ce problème sérieusement et faire le maximum pour y trouver une solution. Le gouvernement doit cesser de prendre des mesures qui vont à l'encontre les unes des autres.

Je voudrais examiner les problèmes que doivent surmonter les camions qui essaient de passer la douane. Même s'il y a deux voies, chaque fois que des problèmes se sont posés, c'est qu'une seule voie a été ouverte, là encore à cause de la pénurie de personnel ou de la répartition des effectifs. Certains camions ont dû attendre de dix minutes à une heure et quart pour passer la douane. Des retards se produisent dans tous les cas, même lorsqu'il s'agit de camions qui désirent quitter notre pays. Ils transportent probablement des produits canadiens exportés vers les États-Unis, ces exportations dont nous avons tant besoin.

La voie permettant de sortir du pays est censée être ouverte 24 heures par jour, sept jours par semaine. Pourtant, on a noté qu'elle a été fermée pendant 157 heures au cours de la période d'examen. Cela force le chauffeur à stationner son camion et à traverser trois voies en direction de l'ouest, sur lesquelles le trafic est intense, afin d'obtenir tous les documents pertinents lui permettant de quitter le pays. Devons-nous attendre qu'un accident de la circulation grave se produise avant de remédier à la situation? Nous ne devrions pas nous croiser les bras tandis que nos exportations sont retardées à la frontière.

En outre, au cours de la période d'examen, les Douanes ont employé 12 étudiants de plus. Je me demande comment ils ont été répartis et si les Douanes avaient la souplesse voulue pour les affecter aux endroits où ils seraient le plus efficaces. J'ai bien peur que non.

Il est impérieux que nous trouvions une façon d'accélérer les choses à la douane, sinon notre réputation à l'étranger en souffrira. Selon moi, le bouche à oreille peut soit relancer complètement le tourisme, soit le tuer. La situation actuelle nuit également au commerce et, par le fait même, au bien-être et au niveau de vie de la localité et du pays et empêche nos agents des Douanes, qui sont en première ligne, de bien faire leur

travail. Au besoin, je pense que nous devrions chercher à mieux tirer parti de l'actuel quota d'années-personnes pour les agents des douanes.

Je crois que la solution est simple. Je pense que nous devrions avoir suffisamment de personnel, plutôt plus que moins, à ces postes d'entrée et qu'il soit facile de les déployer. D'autant plus si l'on considère que l'autoroute I-69 qui traverse le Michigan sera bientôt terminée, et que le pont Blue Water sera d'autant plus achalandé.

Il existe de bonnes relations de travail entre l'administration du pont et celle des Douanes. Les droits prélevés à cet endroit se sont élevés à plus de $70 millions l'an dernier.

Il me semble que l'effet d'entraînement soit très réel dans ce cas-là. L'intervention des agents des douanes a une incidence sur le tourisme et le commerce, et l'accroissement de la circulation conjugué à une réduction des effectifs n'est pas de nature à atténuer le problème.

J'invite donc le secrétaire parlementaire et le ministre du revenu national (M. MacKay) à réagir promptement. Je leur offre mon concours si je peux contribuer d'une façon ou d'une autre à trouver une solution.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national et Postes Canada): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour avoir soulevé ce point et je le remercie également de son offre de travailler avec nous autres. Je peux vous assurer, monsieur le Président, que le niveau de services offerts par les douanes au pont Blue Water, à Sarnia, Ontario, est présentement surveillé de façon continue. La surveillance a démontré qu'il y a eu plusieurs facteurs qui ont pu contribuer dans certains cas à des retards et à des embouteillages.

L'amélioration des principales routes de la région, comme la liaison entre l'autoroute I-69 aux États-Unis et les autoroutes 402 et 401 entre Sarnia et London, a contribué à l'accroissement du trafic. Il y a eu une augmentation d'environ 6 p. 100 du nombre de voyageurs par automobile et de 20 p. 100 du nombre de camions empruntant le pont Blue Water. De plus, les données enregistrées sur le trafic en été sont de 54 p. 100 supérieures à celles enregistrées en hiver.

Au cours de l'été dernier, les douanes ont noté quatre incidents qui ont provoqué des retards anormalement longs. Les retards résultaient de problèmes d'organisation d'horaires de travail et de la densité imprévue du trafic. Les douanes reconnaissent la nécessité de faciliter le dédouanement. Cependant, ils ont la responsabilité, comme vous le savez, monsieur le Président, de veiller à ce que nos lois soient appliquées et respectées.

Le ministère du Revenu national, Douanes et Accise, observe continuellement les tendances du trafic au pont Blue Water afin de déterminer les périodes de pointe et de pouvoir ainsi veiller à ce qu'un membre adéquat d'employés soient en poste, tel que le recommandait mon collègue. De plus, un meilleur usage des employés à temps partiel et des employés occasionnels d'été lors des périodes de pointe contribuera à augmenter le personnel régulier et à s'assurer efficacement qu'à ce niveau le service soit adéquat et maintenu de façon générale.

A la suite du départ des étudiants embauchés pour l'été, le nombre d'employés à temps partiel augmentera en octobre 1985. Ces employés à temps partiel sont ajoutés au personnel actuel et nous en avons constaté la nécessité par suite de la surveillance exercée durant l'été passé.

En conclusion, monsieur le Président, le sous-ministre de Douanes et Accise nous a assurés, le ministre du Revenu national (M. MacKay) et moi-même, qu'on n'envisageait aucune réduction du nombre des employés affectés à l'inspection au pont Blue Water. Il y a présentement 89 années-personnes affectées à cet endroit, dont 50 se consacrent aux opérations relatives au trafic frontalier.

• (1810)

LES AFFAIRES INDIENNES—LA RÉORGANISATION DU MINISTÈRE—L'INCIDENCE SUR LES FONCTIONNAIRES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, on me permettra de relater un petit fait personnel, il me fait plaisir d'avoir à débattre, ce soir, à l'ajournement, devant vous, le député de Gaspé (M. Marin). Comme vous le savez, mon grand-père, Louis-Philippe Gauthier, serait des plus heureux de vous voir assis au fauteuil. A sa mémoire, et à la circonscription de Gaspé, salut!

Monsieur le Président, ce débat se veut une occasion pour les députés de continuer ou de refléter sur la qualité des réponses données par le gouvernement lors de la période des questions. Il y a quelque temps, le 3 octobre dernier, je posais une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) concernant les changements à son ministère et la possibilité que 1,500 fonctionnaires de son ministère, soit le quart des effectifs, seraient mis à pied. Le ministre m'a réprimandé en me disant qu'il n'avait jamais parlé de 1,500 emplois, et je cite textuellement la page 7302 des *Débats* du jeudi 3 octobre. Je cite le ministre:

> Je n'ai jamais parlé de 1,500 emplois; ni moi, ni quelque autre responsable. Ce sont les journaux qui ont annoncé un chiffre qui n'est pas le bon.

Monsieur le Président, dans la même période de questions mais, disons, quelque 15 minutes auparavant, j'avais bien écouté la réponse que le ministre avait donnée au député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly). Dans sa réponse aux préoccupations de l'honorable député concernant le même dossier, le ministre avait répondu: «Monsieur le Président, nous voulons que ces quinze cents emplois, «mille cinq cents emplois», et même plus aillent aux Indiens et non à des bureaucrates fédéraux.» Et c'est suivi par «Des voix: Bravo!»

Monsieur le Président, je n'ai rien inventé, quelque 20 minutes plus tard, lorsque j'ai dit au ministre: Vous nous avez parlé de 1,500 emplois. C'est lui-même qui en a parlé. Donc, peut-être que le ministre voudrait s'excuser parce qu'il m'a laissé entendre, ou enfin, il a laissé entendre à la Chambre que je répandais des faussetés, ce qui est pour moi une chose que je n'aime pas faire. Et il a peut-être laissé l'opinion publique penser que ce n'étaient que des balivernes ou des cancans que les libéraux voulaient lancer à son égard.

Monsieur le Président, on a entendu parler de ce gouvernement de coupures dans les effectifs depuis qu'ils sont au pouvoir. Dieu sait que dans leur budget 15,000 emplois seront coupés d'ici à 1990-1991 et, récemment, on nous annonçait que dans les ministères tel celui des Transports, il y aurait des coupures d'ordre, à ce qu'on puisse calculer, de 5,000 travailleurs qui seraient peut-être mis à pied.

• (1815)

Dans le domaine de la Fonction publique, en général, on nous disait qu'il y avait 1,150 postes dans des ministères tels que . . . et je cite l'article du journal d'Ottawa *The Citizen* du 5 octobre dernier: «308 postes abolis au ministère des Travaux publics, dont 300 comblés majoritairement par des femmes étaient des emplois à faible taux de rémunération.» «Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social abolit 26 emplois à temps complet, 6 emplois à terme, alors que le ministre responsable du Sport amateur (M. Jelinek) abolit 5 emplois dans le domaine clérical et administratif. Le ministère des Affaires extérieures doit quant à lui éliminer 182 postes cette année.» Et je continuerais, monsieur le Président, je pourrais vous dire qu'au Secrétariat d'État, par exemple, il y a 329 postes qui vont être apparemment abolis. Plusieurs agences, sociétés de la Courrone, ont mis en œuvre une politique de ce gouvernement, savoir, réduire les effectifs.

Et le ministre me dit que le député répand des faussetés! Je demanderais au secrétaire parlementaire de bien vouloir confirmer, du moins ce que le ministre a dit. C'est vrai! Il a dit: «Nous voulons que ces 1,500 emplois et même plus aillent aux Indiens et non à des bureaucrates fédéraux.» Je n'ai pas de critique à servir au ministre, ni de suggestion à lui faire, à savoir si son ministère doit être réduit pour mieux rendre les services que ce gouvernement doit rendre à la population autochtone. Ce n'est pas à moi de critiquer la politique du gouvernement de décentraliser. Je pense que c'est une bonne chose, mais de dire que nous répandons des faussetés, parce que nous répétons ce que le ministre nous a dit à la Chambre, je pense que là, il y a une marge.

Alors, monsieur le Président, dans son Budget de mai dernier, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé lui même qu'il entendait diminuer, couper ou réduire de 15,000 postes la Fonction publique du Canada, d'ici 1990-1991.

Je le répète, à l'allure à laquelle ce gouvernement s'empresse de couper dans les effectifs humains de la Fonction publique, des agences et des corporations ou, mieux encore, des sociétés de la Couronne, on croirait qu'ils veulent, dans un an ou deux, rejoindre les effectifs qui avaient été fixés pour quatre ou cinq ans, à savoir comment on va rendre plus efficace, plus efficiente, cette Fonction publique.

[*Traduction*]

On nous a dit que cette réduction se ferait par attrition des effectifs. Un mot magique du temps du gouvernement qu'a dirigé un ex-premier ministre, en 1979. C'était le truc parfait qui allait permettre au gouvernement de sabrer dans la Fonction publique du Canada sans nuire à personne. C'est un remède à l'occasion, mais non une panacée.

Je m'en voudrais de parler d'assiduité à nos délibérations, mais je vois, en face de moi, un député qui me comprend quand je parle d'attrition. C'est un bien mauvais instrument à utiliser quand on veut rendre la Fonction publique plus rentable et plus efficace. Les mesures d'attrition portant, d'après ce qu'on nous dit, sur 15,000 emplois, visaient, effectivement, à supprimer un nombre x de postes dans les ministères. Il y a des mois de cela, j'ai demandé au gouvernement de jouer cartes sur table en matière de directives pour que nous sachions qui et quoi seraient touchés par ces mesures. J'attends toujours qu'il me dise vraiment quels sont ses objectifs en matière de compressions dans le personnel de la Fonction publique fédérale.

Il ne faut pas être brillant pour comprendre que l'attrition, en tant qu'instrument de compression des effectifs, est vouée à l'échec. Nous le savons bien puisqu'il est de notoriété publique qu'on ne remplace pas un ingénieur par un technicien. On ne remplace pas, non plus, un inspecteur des viandes par son employé de bureau. Il est donc impossible de procéder par attrition pour réduire les effectifs de la Fonction publique. L'expérience le prouve. Ce n'est ni une bonne manière ni un moyen efficace pour atteindre un tel objectif.

• (1820)

A mon avis, nous atteindrions à une plus grande efficacité si nous pouvions débattre ici, à la Chambre, des programmes que le gouvernement veut mettre en œuvre pour rendre la Fonction publique plus efficace. Nous ferons des économies grâce à une plus grande efficacité; nous obtiendrons probablement de meilleurs résultats et de meilleurs services en utilisant plus efficacement ceux qui font actuellement partie de la Fonction publique. Nous devons nous rappeler que notre Fonction publique est l'une des meilleures du monde et que nous devons la conserver. Nous ne devons pas continuer de répandre la peur et l'anxiété que ces programmes ont semées chez les fonctionnaires.

M. Girve Fretz (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) croit aux principes de l'autonomie politique des autochtones. Pour atteindre cet objectif, le ministère doit transférer des programmes aux Indiens et Inuits, processus qui va exiger de la planification et des consultations. L'un des principaux effets de ce transfert de programmes est la compression de la bureaucratie. Le ministre s'inquiète pour les employés qui seront touchés et il va veiller à atténuer les coups le plus possible.

Les hauts fonctionnaires ont entrepris des séances d'information auprès des employés tout en poursuivant les consultations avec les organismes et les chefs indiens de tout le pays. État donné la complexité du ministère, ce processus prendra encore quelque temps, mais tous les employés seront mis au courant du projet de réorganisation.

Le ministre a exposé en détail les éléments essentiels de cette nouvelle initiative. A chacun correspondront des programmes et des politiques visant à préserver la dignité et le mode de vie des Indiens et des Inuits du Canada.

Le ministère confie des programmes aux bandes depuis plusieurs années déjà, et il s'y est pris assez bien à mon sens pour assurer l'adaptation nécessaire au niveau de la main-d'œuvre. Le ministre demande aux fonctionnaires de son ministère de redoubler d'efforts et de faire tout leur possible pour répondre aux besoins des personnes concernées.

Le ministère s'efforce avant tout d'éviter de mettre des employés à pied. Grâce à son système de planification des ressources humaines, le ministère veillera à régler le problème de la réduction des effectifs par départs volontaires, expression que mes collègues affectionnent, par le biais des retraites et en orientant les employés vulnérables vers des emplois qui ne sont pas menacés. Ces plans et tous ces changements seront surveillés de très près. Si un certain recyclage est nécessaire, on le fera, je vous l'assure.

Certains employés seront avertis qu'ils seront excédentaires. Je garantis au député et à la Chambre que nous ferons tout notre possible pour que ces employés aient un emploi permanent. Bien des employés du ministère étaient engagés autrefois par les bandes ou par les associations d'Indiens, et le ministère a adopté des politiques qui permettent aux bandes de créer des caisses de pension qui font pendant à celles du gouvernement fédéral.

D'autres employés choisiront des emplois permanents à la Fonction publique. Le ministère a chargé un service spécial d'adaptation du personnel de surveiller la dotation en personnel à l'échelon ministériel et de veiller à ce que le personnel excédentaire soit traité avec justice. Ce service assure l'orientation professionnelle, contribue à établir des projets de recyclage et essaie de répondre aux besoins de toutes les personnes touchées par la réorganisation du ministère.

Monsieur le Président, le ministère est le premier à avoir donné un préavis aux employés avant le délai exigé par les règlements administratifs du gouvernement précédent. Le ministère donne un préavis d'au moins six mois aux employés dont le poste a été jugé excédentaire.

Le ministre des Affaires indiennes du Nord canadien s'intéresse au problème. Il cherche à s'assurer que les autochtones géreront les programmes touchant leurs collectivités. Voilà pourquoi, du fait de cette initiative, le ministère devra réduire ses effectifs, mais il le fera en concertation avec le peuple indien du Canada; il veillera à en minimiser l'incidence sur les employés et tiendra compte en même temps des besoins particuliers de ces derniers. La chose se fera selon des échéances dont on conviendra de concert avec le peuple indien du Canada. Quand ces échéances auront été fixées, le ministre pourra alors annoncer à la Chambre le nombre des employés que la mesure touchera et préciser les détails des programmes spéciaux destinés à nous permettre de répondre à leurs besoins.

• (1825)

LE TRANSPORT AÉRIEN—LA TAXE SUR LES BILLETS DE TRANSPORT AÉRIEN—L'INCIDENCE SUR LES VOYAGEURS HABITANT LE NORD

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, en vertu du décret du conseil C.P. 1985-2026 en date du 20 juin 1985, le plafond de $30 appliqué jusqu'ici à la taxe de 9 p. 100 sur les billets de transport aérien a été supprimé. Dans ma question du 3 octobre 1985 à la ministre suppléante des Transports, j'ai fait valoir que cette décision était injuste et désavantageuse pour les voyageurs habitant le Nord.

Je n'insinue pas que c'est par méchanceté que les membres du cabinet ont adopté cet ordre du conseil, après en avoir discuté. Je soupçonne que c'est par mégarde qu'ils l'ont fait. J'imagine qu'ils cherchaient le moyen de percevoir 90 millions de dollars environ d'un bout à l'autre du Canada, sans bien réfléchir aux incidences qu'il ne manquerait pas d'avoir sur les régions éloignées de notre pays. C'est là un exemple des difficultés qui ne manquent pas de surgir chaque fois que ces choses-là ne font pas l'objet d'un débat parlementaire suffisant. Quand le gouvernement préfère agir par décrets du conseil, il ne tient pas toujours compte de tous les aspects et commet immanquablement des bévues. J'ose espérer que par suite de mon intervention, monsieur le Président, le gouvernement va modifier sa politique.

Bien souvent, dans le Nord, les gens sont contraints par la nécessité de voyager en avion. Dans un très grand nombre d'endroits, les routes n'existent pas. Les distances entre les localités d'une certaine importance sont beaucoup plus considérables que dans le Sud. Les frais de déplacement au mille y sont également beaucoup plus élevés. En fait, ils y sont plus élevés d'au moins 10 p. 100 et parfois jusqu'à 100 p. 100. Par ailleurs, à moins que le gouvernement ne modifie sa politique, le Nord risque de ne pas pouvoir profiter pleinement des avantages de la déréglementation. Le processus de déréglementation semble en bonne voie dans le sud du Canada, mais reste à voir s'il sera appliqué intégralement dans le Nord.

Au moment même où le gouvernement imposait ce fardeau fiscal supplémentaire aux gens du Nord, il accordait des centaines de millions de dollars de subventions au transport dans le sud. Il suffit de songer par exemple à la subvention accordée à VIA Rail qui n'avantage nullement les gens du Nord, car VIA Rail ne se rend pas dans leur région du pays. J'espère que le gouvernement ne cherche pas à subventionner le transport dans le Sud pendant qu'il applique le principe du paiement par l'usager dans le Nord.

Dans certains cas, les tarifs de location ont décuplé dans les nouveaux de Whitehorse et Inuvik. Les frais sont tellement élevés que les exploitants ne peuvent pas utiliser les nouvelles installations.

Vous vous souviendrez certainement, monsieur le Président, des recommandations du comité des transports aériens de la Commission canadienne des transports qui s'était penché sur les services aériens assurés dans le Nord et les régions éloignées, en décembre dernier. A la suite d'une étude approfondie, le comité des transports aériens avait recommandé le contraire de ce que le gouvernement a fait. La Commission recommandait l'abolition de la taxe sur le transport aérien dans le Nord, soit le contraire de ce qui s'est passé.

Examinons quelques tarifs typiques. Dans le Sud, le tarif de base entre Toronto et Vancouver, ce qui représente une distance de 4,000 kilomètres est de $842, et la taxe de $76. Dans le Nord, de Yellowknife à Frobisher Bay, ce qui donne 2,900 kilomètres, le tarif de base est de $1,488. Il est donc deux fois plus élevé au kilomètre que dans le Sud et la taxe s'élève à $134, ce qui représente une hausse de 350 p. 100 par rapport à la taxe perçue avant l'élimination du plafond. En même temps, la taxe sur les vols internationaux a été maintenue à $15. Comment pouvons-nous favoriser le tourisme dans notre propre pays et surtout dans les régions septentrionales et éloignées avec une taxe aussi discriminatoire?

Si vous vivez à Vancouver, vous pouvez pratiquement aller à Hawaï, avec un billet à tarif réduit, pour le montant que vous devriez payer en taxes pour aller de Vancouver à Frobisher Bay. Cela ne favorise pas beaucoup le tourisme. Dans le Nord, de 75 à 80 p. 100 des passagers voyagent aux frais du gouvernement. Il s'agit de fonctionnaires qui sillonnent le pays ou encore de personnes travaillant pour des organisations autochtones qui sont financées par le gouvernement. Il y a aussi sans doute des gens qui voyagent pour des raisons médicales, là encore, aux frais des contribuables. En pareils cas, l'argent des contribuables ne fait que passer d'une poche à une autre.

• (1830)

C'est donc une minorité, formée notamment des commerçants locaux et des touristes, qui doit supporter tout le fardeau de cette hausse de taxes. C'est injuste. Cette mesure impose des difficultés excessives aux habitants du Nord. J'espère que le gouvernement reviendra sur sa décision. J'espère qu'il tiendra compte de l'avis et des recommandations du comité des transports aériens. J'espère qu'il sera tenu compte des multiples conseils adressés par toutes sortes d'organisations du Nord, qu'il s'agisse de municipalités, de chambres de commerce, d'organisations à vocation touristique, de ministres des Transports et de ministres des Finances. J'espère qu'on va rétablir la situation dans les transports du Nord ou, de préférence, que l'on va complètement supprimer la taxe.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je tiens à assurer mon collègue de Western Arctic que le ministre n'a pas l'intention de payer les 778 millions de dollars de déficit prévu dans le domaine des transports aériens en prélevant des taxes dans le grand Nord. Rares sont les ministres qui se sont autant souciés des transports dans l'Arctique que notre actuel ministre des Transports (M. Mazankowski). Je m'associe à ces préoccupations du ministre. J'apprécie l'intervention du député de Western Arctic (M. Nickerson). Comme il le sait, le comité permanent des transports va avoir l'occasion de se rendre dans le Nord. Je suis sûr que le ministre me recommandera d'inviter le député à participer à ce voyage. En fait, je suis sûr qu'il me recommandera d'inviter tous les députés du Nord à exprimer très clairement leurs points de vue.

La taxe sur les transports aériens est notre unique moyen de contribuer à payer le coût des installations aéroportuaires et des dispositifs nécessaires à la navigation aérienne. Comme je viens de le dire, le déficit, rien que de cette façon, est de l'ordre de 778 millions de dollars. Cela représente environ $58 par voyage aller-retour, c'est-à-dire une somme considérable. J'ai été choqué et surpris de constater jusqu'où la formule pouvait faire monter ce montant, dans le Nord.

Les modifications de la taxe vont faire assumer une plus grosse partie de ce fardeau à ceux qui sont les bénéficiaires directs du système. Nous sommes peu, dans le Sud, à prendre l'avion pour aller dans le Nord, de même que je me rends compte que nous ne sommes pas nombreux dans le Nord à avoir accès à VIA Rail. Le gouvernement fédéral a accordé une attention particulière à la mise en valeur des installations aéroportuaires et des dispositifs d'aide à la navigation aérienne dans le Nord parce que, comme je le disais, c'est quelque chose de préoccupant. Il y a une exemption générale de la taxe sur les transports aériens pour tous les vols d'aéronefs pesant moins de 18,000 livres. Mon honorable collègue le sait. Il ne sait peut-être pas ce qui suit. On estime que jusqu'à 35,000 voyages par an dans l'Arctique pourraient bénéficier de cette disposition pour au moins une partie du voyage, sinon la totalité.

Depuis 1979, les petits aéroports de l'Arctique sont exemptés de droits d'atterrissage, de droits de stationnement des aéronefs et de droits de concession de distribution de carburant, comme l'a fait fort judicieusement remarquer le député. A propos des aéroports plus importants et des plus gros aéronefs, il a fait aussi des remarques conséquentes et exactes. Toutefois, les droits d'atterrissage n'ont augmenté qu'une seule fois depuis 1957 et ne représentent toujours qu'environ 60 p. 100 de leur montant dans le Sud.

Je rappelle à mon honorable collègue le voyage imminent du comité permanent des transports dans le Nord. Je l'invite et je l'encourage à faire très clairement connaître ses points de vue aux membres de ce comité.

[*Français*]

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 35.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 8 octobre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR L'INDEMNITÉ AUX DÉPOSANTS DE CERTAINES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-79, tendant à prévoir une indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et de la Norbanque relativement aux dépôts non assurés, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 7379).

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais participer à ce débat sur le projet de loi C-79 puisque nous, du Nouveau parti démocratique, nous nous opposons carrément à une décision du gouvernement de donner plus qu'un milliard de dollars aux compagnies qui avaient des dépôts avec les deux banques, soit la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque, et ce, même si les dépôts n'étaient pas assurés.

Monsieur le Président, il y a des espèces de mythes qui ont été projetés dans ce débat par certains des participants du côté du parti conservateur. Le mythe, c'est que la Banque Commerciale du Canada était une petite banque de l'Ouest, une banque régionale, qui aidait les gens ordinaires de l'Ouest et qui a été forcée à faire faillite à cause du Programme d'énergie national.

Monsieur le Président, je viens d'examiner, par exemple, l'augmentation de la croissance des avoirs de cette banque, puisque certains des députés du côté conservateur ont indiqué que c'était grâce à un programme lancé par le gouvernement libéral en 1980 que la banque a été obligée de faire faillite.

Monsieur le Président, les faits disent autrement puisque les avoirs de la Banque Commerciale du Canada ont triplé, entre 1982 et 1984, de moins de 2 milliards de dollars jusqu'à 4.5 milliards de dollars à peu près, et ce dans l'espace de 2 ans et demi. Cela veut dire que la plupart des obligations de la banque, la plupart de ses prêts ont été offerts après l'installation du programme de l'énergie du gouvernement libéral. Donc, c'était la direction de la Banque Commerciale du Canada qui faisait, les yeux ouverts, des prêts qui n'étaient pas bien fondés, et maintenant qui l'ont obligée à faire faillite.

Monsieur le Président, on voit aussi que ce n'était pas simplement une petite banque avec des hommes et des femmes d'affaires de bonne volonté. On a toute une histoire de mauvaise administration du côté de la Banque Commerciale du Canada et on voit particulièrement que, en 1981, la banque a décidé de prendre de l'expansion et de faire de la diversification par laquelle 45 p. 100 de ses avoirs seraient des avoirs aux États-Unis. Ce n'est donc pas simplement une banque régionale! C'est aussi une banque qui a des affaires partout au Canada et, maintenant, qui décide d'acheter une banque, soit la Westland Bank de la Californie, et qui décide aussi de faire d'autres investissements aux États-Unis.

Maintenant, au lieu d'investir dans les autres secteurs de l'économie américaine, on a décidé d'investir dans le secteur de l'énergie aux États-Unis. C'est donc dire que «tous les œufs étaient dans le même panier» ou à peu près.

Monsieur le Président, ils avaient quand même l'idée que presque la moitié de leurs affaires seraient aux États-Unis. Donc, ce n'était pas une banque régionale.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, les conservateurs qui ont pris la parole sur cette question semblent dire que, puisque c'était une bonne petite banque de l'Ouest, un établissement régional, il fallait l'encourager afin de ranimer la fierté des Canadiens de l'Ouest et pour leur donner la chance de faire affaire avec des gens qui comprennent leurs problèmes régionaux.

Toutefois, ces députés oublient de mentionner que si la BCC tendait à l'origine à jouer pareil rôle, elle avait aussi bien d'autres projets. Ils passent sous silence les tractations plus que douteuses dans lesquelles s'est engagé Howard Eaton, président de la banque. Ils ne parlent pas du lien avec Leonard Rosenberg, celui qui a causé la perte de Crown Trust, Greymac et Seaway Trust, en Ontario, et qui détenait, à un certain moment, 27 p. 100 du capital-actions de la Banque Commerciale du Canada, alors que les règlements canadiens interdisent à tout actionnaire d'en posséder plus de 10 p. 100. Ils taisent également le fait qu'en 1983, une ordonnance a été émise à l'encontre d'une filiale américaine de la BCC, la Westland Bank. Il était manifeste, aux termes de cette ordonnance, que la Westland Bank avait investi imprudemment, que ses méthodes comptables étaient fautives, qu'elle faisait des prêts douteux et que ses frais généraux étaient trop élevés. Les mêmes problèmes ont été signalés à la Banque Commerciale du Canada.

Dans son désir effréné de prendre de l'expansion, la banque a presque triplé son actif entre 1981 et 1984. Il est faux de dire, comme le font certains conservateurs, que le gros de ses engagements, qu'on veut maintenant faire assumer par les contribuables, ont été contractés avant l'entrée en vigueur du Programme énergétique national, car c'est précisément après que cela s'est produit. Le gouvernement libéral avait déjà imposé diverses redevances. Au moment où la Banque Commerciale du Canada connaissait sa plus forte croissance, on pouvait déjà prévoir quelles seraient, le cas échéant, les conséquences du programme sur les travaux de prospection et de forage de même que sur l'évolution du secteur pétrolier dans l'ouest du Canada. Par conséquent, les ministériels fabulent

quand ils accusent le PEN d'avoir provoqué la perte de cette pauvre petite banque.

L'incompétence demeure ce qu'elle est, qu'il s'agisse de l'ouest ou de l'est du Canada. Il en va de même pour la mauvaise administration, qu'une région ou l'autre soit en cause. Le fait que les conservateurs profitent de ce débat pour exprimer les sentiments de frustration que leur a causés le Programme énergétique national n'est rien d'autre qu'un faux-fuyant. Qu'ils examinent plutôt les facteurs qui ont contribué à la faillite de cette banque, qu'ils s'intéressent à l'incompétence, non seulement à celle des dirigeants de la Banque Commerciale du Canada, mais encore à l'incompétence de l'inspecteur général des banques, tant sous le gouvernement précédent que sous l'actuel, de même qu'à l'ineptie politique qui a prévalu pour que le gouvernement s'engage à débourser plus de un milliard de dollars pour renflouer les déposants.

• (1110)

Le projet de loi à l'étude prévoit le paiement de 875 millions de dollars mais ce n'est pas tout. Cela ne tient pas compte des sommes qui ont déjà été dépensées. La Société d'assurance-dépôts du Canada devra verser 600 millions pour rembourser les dépôts assurés, 280 millions pour la BCC et 320 millions pour la Norbanque. Le projet de loi ne mentionne pas que le gouvernement du Canada et la SADC ont déjà déboursé 120 millions lors du renflouage de 250 millions qui a été tenté en mars. On ne tient pas compte non plus du fait que la Banque du Canada ait avancé environ 1,3 milliard à la Banque commerciale et 500 millions à la Norbanque, pour essayer de les sauver, au cours des six derniers mois.

Au total, cela représente plus de 3 milliards de dollars, dont 875 millions à la charge directe du Trésor national. L'argent avancé par la SADC proviendra d'emprunts du gouvernement du Canada, car la société est à sec et ce qu'elle avance doit être emprunté au Trésor. Au printemps, le ministre des Finances (M. Wilson) présentait un budget qui devait réduire le déficit de 2 milliards, le ramenant de 35 à 33 milliards. Nous voyons que plus de la moitié de cela a déjà été engouffré dans ce projet téméraire. Je prétends que l'on ne doit pas laisser le déficit du Canada augmenter sans cesse, simplement parce que nous jugeons bon de renflouer de grandes sociétés et des particuliers qui ont placé leur argent dans ces banques, alors qu'ils auraient dû connaître les risques qu'ils prenaient.

De plus, l'argent avancé par la Banque du Canada pourrait bien se solder par une perte sèche. Nous ne savons toujours pas si nous allons devoir payer pour cela également.

[*Français*]

Ce qu'on voit, monsieur le Président, c'est une incompétence passablement, d'une part, de la Banque et, d'autre part, également du gouvernement, et c'est une faillite en termes des responsabilités du côté du gouvernement.

Monsieur le Président, parlons d'abord de la compétence du gouvernement, alors, si une compagnie avait des problèmes financiers et décidait d'aller à une banque contracter un prêt, il est clair que les banquiers diraient: Montrez-nous toutes vos affaires, montrez-nous tous vos comptes, démontrez-nous que vous êtes capable de payer, et démontrez-nous que vous êtes capable vraiment de recouvrer . . . une fois vos problèmes résolus.

Monsieur le Président, je connais certaines personnes qui sont allées à la banque, des individus, des compagnies, et qui cachent leurs problèmes. Ils disent: J'ai besoin de $5,000 ou de 5 millions de dollars, même s'ils ont besoin de $10,000 ou de 10 millions de dollars, mais ils ne veulent pas être francs avec la banque, puisque qu'elle ne les aidera pas s'ils font une demande trop considérable.

C'était là la situation avec la Banque commerciale du Canada. Le directeur, le président, tout l'exécutif de cette banque, les dirigeants, ont décidé de cacher la situation réelle de la banque, puisqu'ils disaient: peut-être qu'il sera possible de résoudre l'affaire. Et puis, ils ont demandé un *bail out* de 255 millions de dollars, même s'ils savaient, eux-mêmes, que beaucoup plus que le prêt . . .était dans une situation pénible.

Monsieur le Président, depuis des années, la Banque commerciale du Canada avait pratiqué une politique visant à sauvegarder certains de ses prêts en faisant des prêts additionnels.

[*Traduction*]

Elle continuait à donner de l'argent aux emprunteurs, pour qu'ils puissent payer leurs intérêts et empêcher que leurs prêts ne soient en retard.

[*Français*]

Monsieur le Président, la banque savait cela, la Banque du Canada . . . l'inspecteur général des banques aurait dû savoir cela aussi, mais, au lieu de poser les questions de la manière dont un banquier les aurait posées, on ne les a pas posées du tout.

• (1115)

[*Traduction*]

En fait, lorsque nous avons parlé de cela en mai dernier, à propos des 255 millions, nous avons constaté une curieuse situation. A cette époque, la ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall) avait affirmé à la Chambre que les bénéfices de la Banque Commerciale augmenteraient. Je pense avoir cité des chiffres qu'elle a confirmés. Elle a déclaré que, selon les prévisions, une banque qui n'avait fait que $800,000 de profits en 1984 et qui était dans une grave situation en 1985 en raison de toutes les sommes radiées, ferait néanmoins 12 millions de bénéfices en 1986, 32 millions en 1987, 38 millions en 1989 ainsi que les années suivantes.

A une époque, la ministre d'État chargée des Finances était une administratrice respectée de Bay Street. Elle travaillait pour le ministre des Finances qui, lui aussi, était administrateur à Bay Street. Je me demande ce que le pays deviendrait si ces gens administraient les finances du secteur privé. Le printemps dernier, ils se sont comportés comme s'ils étaient nés de la dernière pluie. Ils acceptaient des histoires que toute personne sensée aurait rejetées.

Lors de ma participation à ce débat, j'avais exprimé mes doutes sur les bénéfices escomptés. Comme je le disais, s'il était possible de faire de tels bénéfices dans le secteur bancaire et si nous avions un système de libre entreprise qui fonctionne vraiment, il y aurait beaucoup d'autres personnes qui essaieraient d'accaparer pour elles-mêmes une part de ces profits, ce qui les ramènerait à des niveaux plus raisonnables. Ma prévision était juste. La banque n'était absolument pas en voie de devenir solvable et le gouvernement n'a rien fait pour connaître la situation exacte avant que quatre mois ne se soient écoulés, après la demande d'aide de la Banque Commerciale du Canada.

Au nom de mon parti, je voudrais bien savoir où diable était la Banque du Canada lorsque la presse a fait état de la Westland Bank et de ses problèmes. Où diable était l'inspecteur général des banques? Même s'il n'avait eu que huit inspecteurs, il me semble qu'il aurait fort bien pu en poster quelques-uns dans la dixième plus grande banque du pays et apprendre d'eux ce que diable il s'y passait. S'il n'était pas au courant de la situation, alors c'est un incompétent. S'il était au courant, mais n'en disait rien à la ministre, c'est un irresponsable. D'une façon ou d'une autre, nous croyons très fermement qu'il devrait démissionner par suite de cette affaire.

Je ne parle pas d'événements qui seraient survenus dans l'espace d'un mois ou deux, comme dans le cas du viol de la Crown Trust, en Ontario. Je parle d'un état de choses qui durait depuis très longtemps. La mauvaise gestion et les mauvaises pratiques de gestion de la Banque Commerciale du Canada étaient depuis longtemps connues. Elles constituaient un sujet de conversation courant dans les milieux bancaires. Les dirigeants des cinq grandes banques eux-mêmes avaient des problèmes en dépit de leurs pratiques prudentes en matière de prêt, et accusaient des pertes en Alberta et en Colombie-Britannique. Ils savaient que la jeune Banque Commerciale du Canada prenait des risques qu'eux n'étaient pas disposés à prendre. Admettons-le: un porc ne peut pas voler et un mauvais prêt ne se transforme pas en or. Par conséquent, ils savaient que ces banques accusaient des pertes beaucoup plus importantes que celles qu'ils accusaient eux-mêmes avec des pratiques prudentes en matière de prêt.

L'inspecteur général s'en est-il mêlé? Non. L'inspecteur général a-t-il retenu les services d'experts-conseils, vu qu'il ne pouvait envoyer ses inspecteurs sur place? Non. La ministre d'État (Finances), qui doit avoir été saisie de ces problèmes lorsqu'elle s'est chargée des banques, à l'automne de 1984, lui a-t-elle dit qu'il fallait faire quelque chose? Non. La ministre d'État (Finances) ne cesse de dire en plaisantant que les femmes ne sont pas assez bonnes pour siéger aux conseils d'administration des banques canadiennes; mais voici qu'elle les régente. N'est-ce pas là toute une volte-face? Certes oui. Très franchement, je lui dirai que son devoir est de prouver que les femmes peuvent avoir confiance dans le secteur des banques, et non de se montrer tout bonnement incompétente. Voici que nous allons perdre un milliard de dollars à cause de l'incompétence non seulement du personnel du ministère, mais de la ministre elle-même.

On me rappelle que la ministre a dit avoir essayé mais en vain de trouver un administrateur. Elle aurait pu nommer l'inspecteur général au conseil d'administration de la Banque Commerciale du Canada et dire à la direction de la banque qu'il y serait jusqu'à ce qu'elle ait trouvé quelqu'un qui fasse l'affaire. Elle aurait pu y nommer de hauts fonctionnaires du ministère des Finances, ou même des banquiers à la retraite, qui auraient pu la représenter. Elle avait le droit de le faire comme condition au renflouement. Toutefois, elle ne l'a pas fait.

Il y a trois ans environ, nous avons été témoins d'un geste de responsabilité exemplaire dans les milieux parlementaires britanniques. La ministre et les députés se rappelleront que les représentants du Foreign Office en poste à Buenos Aires n'avaient pas su informer leurs supérieurs à Whitehall que l'Argentine était sur le point d'attaquer les Malouines. La rumeur circulait à Buenos Aires à cette époque, mais le personnel des Affaires étrangères, c'est-à-dire le personnel diplomatique, ou bien n'était pas au courant et était donc incompétent, ou bien le savait et était dans ce cas irresponsable. Lord Carrington, un des membres les plus éminents et les plus loyaux du cabinet britannique, a présenté sa démission qui a été acceptée, car il avait pleinement assumé la responsabilité pour l'incompétence ou l'irresponsabilité de ses subalternes. Il n'en savait rien, il n'était pas coupable, mais il en a assumé la responsabilité.

• (1120)

Je prétends, monsieur le Président, qu'il serait opportun qu'on se conduise de la même façon à la Chambre des communes. A mon avis, quand il est devenu évident que le plan de renflouement était inefficace et que les engagements pris par le ministre des Finances, le gouverneur de la Banque, et l'inspecteur général des banques seraient très onéreux pour les contribuables, la ministre d'État (Finances) aurait dû effectivement démissionner—et sa démission aurait dû être acceptée—car c'était là le geste honorable à poser. Il ne s'agit pas simplement en l'occurrence de choses faites au nom de la ministre d'État (Finances) à son insu. Elle suivait de très près cet important dossier et devait donc savoir ce qui se passait.

Parce que l'inspecteur général a attendu des mois pour enquêter au sujet de l'autre portefeuille, la ministre d'État (Finances) aurait dû exiger sa démission. Elle aurait dû dire: «Allez vérifier ce qui se passe». Mais elle n'en a rien fait. Elle a attendu quatre mois, ce que j'appelle de la pure inconscience.

M. Hnatyshyn: Qu'avez-vous contre l'ouest du Canada?

M. Cassidy: Le député qui m'interpelle n'est pas à sa place, monsieur le Président. L'incompétence demeure de l'incompétence, qu'elle se produise dans l'Est ou dans l'Ouest. La ministre d'État (Finances) représente la circonscription de St. Paul's dans l'est du Canada. Si elle venait de l'Alberta, j'exigerais quand même sa démission parce que son irréflexion va coûter plus de un milliard de dollars aux contribuables canadiens.

Je voudrais, en terminant, monsieur le Président, dire ce que nous pourrions faire avec un milliard. On nous dira pendant encore trois ans que nous ne pouvons pas nous payer ces choses à cause du déficit. Le gouvernement prétendra qu'il n'en a pas les moyens. Nous l'avons déjà entendu le dire. Le Conseil national de recherche est paralysé à cause de réductions de ses dépenses. Les services écologiques sont également paralysés pour la même raison. Avec un milliard, nous pourrions consacrer 500 millions à la création de 66,000 emplois et ainsi porter à 50,000 le nombre de logements sociaux financés par la SCHL. Voilà quelque chose que nous pourrions faire tout de suite, mais nous en sommes empêchés parce que la ministre d'État (Finances) a gaspillé un milliard pour renflouer la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque.

Nous pourrions affecter 150 millions à titre de paiement initial pour mettre sur pied un régime national et universel de garderies pour que les femmes et les familles puissent procurer à leurs enfants les soins actuellement indispensables aux jeunes familles. Les progressistes conservateurs avaient promis un réseau national de foyers provisoires. Il s'agit là d'une promesse faite à la télévision par le premier ministre actuel (M. Mulroney). Nous pourrions consacrer 50 millions de dollars à la création de 4,000 nouveaux emplois pour les femmes et financer 300 foyers provisoires pour accueillir les femmes dont la vie et la santé sont menacées par suite d'agressions sexuelles ou autres. Une d'elles dans ma circonscription d'Ottawa a été tuée il y a quelques mois après avoir été pendant une trentaine d'années la victime de voies de fait de la part de son mari.

Nous pourrions consacrer $200 millions au reboisement et remettre à flot toute l'économie de l'Ouest, surtout celle de la Colombie-Britannique. Les forêts sont dévastées, monsieur le Président. Il faudrait $100 millions pour refinancer des hypothèques agricoles et $7 millions pour faire de Canagrex un véritable organisme international de commercialisation, là encore pour aider l'économie de l'Ouest.

Si nous proposons toutes ces choses, le gouvernement va refuser en disant: «Non, c'est impossible, parce que les folies de Barbara nous ont coûté un milliard», excuse inacceptable, monsieur le Président. Voilà pourquoi nous sommes opposés à la présente mesure.

Le président suppléant (M. Paproski): S'il n'y a ni questions ni observations, nous reprenons le débat.

M. George Minaker (Winnipeg-St. James): Monsieur le Président, je suis vraiment heureux de participer au débat du C-79. Je pense qu'il est important de passer en revue les antécédents qui ont rendu nécessaire la présente mesure. C'est une façon de comprendre la raison d'être du projet de loi.

Le nouveau gouvernement n'était au pouvoir que depuis sept mois, monsieur le Président, quand cette situation s'est produite dans l'ouest. Je pourrais souligner que les problèmes s'étaient posés bien avant que nous soyons appelés à nous en occuper. En 1980, à la suite des modifications apportées à la Loi sur les banques, 58 nouvelles banques se sont établies au Canada. Pourtant, la réglementation bancaire n'a pas été révisée du tout depuis. Pour comble de malheur, le gouvernement libéral ayant lancé son fameux Programe énergétique national, les banques de l'ouest furent ébranlées. En dépit des effets néfastes de ce programme sur l'économie, le gouvernement ne modifia pas les règlements pas plus qu'il ne favorisa la création d'une banque nationale dans l'ouest. Je rappelle que le NPD avait appuyé le programme énergétique des libéraux. En ma qualité de représentant de l'ouest du Canada, je suis très fier des efforts que nous avons tentés pour sauver ces banques de l'ouest. Les banques régionales jouent un rôle très important non seulement dans l'ouest, mais ailleurs aussi. Les banques régionales sont au fait des réalités économiques des collectivités où elles sont implantées. Elles connaissent bien les petites entreprises dont elles sont. Étant membre du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, j'ai assisté à une longue série d'audiences au cours desquelles nous avons eu le plaisir d'entendre un économiste américain bien connu, Thibault de Saint Phalle. Permettez-moi de vous citer un extrait à la page 8 du mémoire qu'il a présenté au comité:

• (1125)

> Étant donné la sous-exploitation des ressources au Canada, le développement régional y revêt beaucoup d'importance. Ce devrait être une priorité du gouvernement. Toutefois, le développement régional ne peut en aucune manière relever d'une autorité locale de réglementation.

Il estime que le système bancaire régional occupe une place importante dans notre économie. Je souscris donc, sans réserve, aux efforts du gouvernement pour maintenir ces banques régionales dans l'Ouest du Canada. Voici ce qu'il ajoute plus loin:

> Les difficultés qu'ont traversées dernièrement certaines petites banques pourraient fort bien décourager le gouvernement du Canada de donner suite aux propositions à l'étude au comité. En pareilles circonstances, on est naturellement enclin à penser que ces problèmes ne se seraient jamais produits si les opérations de ces institutions avaient été davantage réglementées par l'État. Nous traversons une période comparable aux États-Unis puisqu'une grande banque d'épargne et de prêt et plusieurs établissements chargés de la vente des titres d'État ont fait faillite. Je considère donc qu'il faut continuer d'encourager les établissements bancaires locaux, en dépit des reculs provisoires qu'ils pourraient connaître, pour assurer le développement local si nécessaire à une économie comme celle du Canada qui, même si elle a atteint sa pleine maturité, est toujours en pleine expansion.

Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots de l'opposition dont la position aggrave la situation actuelle. En mars dernier, le gouverneur de la Banque du Canada, l'inspecteur général des banques, les six banques figurant à l'annexe A, les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral, ont décidé, d'un commun accord, qu'il valait la peine de sauver ces banques régionales d'après les renseignements dont ils disposaient à l'époque. C'était une assurance visible pour les gens qui avaient de l'argent déposé dans ces banques. Les gouvernements concernés et les représentants de l'industrie se sont mis d'accord pour dire que cette injection de liquidités devrait assurer la stabilité de la banque concernée. C'était une preuve tangible par les investisseurs et les déposants qu'ils pouvaient laisser leur argent dans cette banque en toute sécurité. Je suis sûr que les déposants avaient la certitude que tout irait bien.

• (1130)

Quelle était la position de l'opposition à ce sujet, monsieur le Président? Elle a joué un rôle à part entière dans ce scénario, un rôle de discrédit, à mon avis. Il y a eu des déclarations enflammées à la Chambre des communes de la part du chef de l'opposition (M. Turner). Pour vous donner une idée jusqu'à quel point l'opposition essayait de troubler la stabilité des déposants et des investisseurs, je me permets de citer les propos du chef de l'opposition tirés du hansard du 17 septembre. Voici ce qu'il a dit ce jour-là.

Monsieur le Président, le premier ministre aurait-il autorisé le renflouement s'il avait su, comme nous le savons maintenant, qu'entre le moment où la BCC a reçu une ordonnance de cessation de la Federal Reserve Bank de San Francisco et celui où l'inspecteur des banques en a été informé, le 14 mars, la banque avait transféré la totalité de son actif et de ses bonnes créances à sa filiale californienne? La filiale de Californie prospère toujours alors que la maison mère de l'ouest du Canada est en faillite.

Le matin suivant, on lisait en manchettes, que les libéraux accusaient la BCC d'avoir transféré des millions de dollars aux États-Unis. Toujours dans la même veine, je cite maintenant l'article suivant paru dans le *Globe and Mail* du 18 septembre:

Hier, à la Chambre des communes, les libéraux ont prétendu que la Banque Commerciale du Canada a viré au moins 300 millions de dollars en prêts sûrs à sa filiale américaine en difficulté peu avant de recevoir elle-même 255 millions de dollars dans le cadre d'une opération de sauvetage.

Le lendemain, un article du *Citizen* titrait: «Les États-Unis démentent les libéraux au sujet du virement de fonds de la BCC». Voici ce que l'on pouvait lire entre autres dans cet article:

Cependant, David Scott, surintendant adjoint du State Banking Department à Los Angeles, a déclaré mercredi aux journalistes du *Citizen* que le Federal Reserve Board des États-Unis n'a pas averti la BCC vers le 21 février, comme le prétendait M. Turner, qu'une «ordonnance de ne pas faire» était en suspens.

Il a ajouté qu'aucun virement de 300 millions de dollars en avoirs n'avait été fait à la Commercial Center Bank, la filiale californienne de la BCC.

C'est en partie ce qui a découragé les déposants et les investisseurs de la Banque commerciale du Canada. Ils se sont manifestement inquiétés quand le chef de l'opposition a porté ce genre de fausses accusations en pleine Chambre. Voilà comment l'opposition officielle a appuyé nos efforts en vue de sauver une banque régionale de l'Ouest. Le NPD lui-même n'est pas sans reproche, puisqu'il a demandé la tenue d'un débat d'urgence sur la Norbanque.

M. Riis: Le Président l'a approuvé et vous aussi.

M. Minaker: Les néo-démocrates ont parlé de la BCC et de sa faillite éventuelle. Ils ont parlé de la crise qui sévit dans le secteur bancaire. Tous ces propos provoquent de vives inquiétudes parmi les déposants et les investisseurs de ces banques. A cette époque, le gouvernement s'efforçait d'injecter des fonds dans la Norbanque pour l'aider à surmonter les problèmes auxquels elle se heurtait. C'est pourquoi le NPD n'est pas sans reproche, à mon avis. Il a dénigré nos efforts en vue de sauver ces deux banques régionales de l'Ouest.

A mon avis, le gouvernement a l'obligation morale d'aider les déposants et les investisseurs qui sont restés fidèles à la banque en obtenant une garantie de vive voix en mars, lorsque les banquiers se sont réunis avec les gouvernements fédéral et provincial pour sauver ces institutions. Qui sont ces déposants?

M. Riis: La Bank of America.

M. Minaker: Il est intéressant de voir qui va en profiter. Si nous avions décidé de ne pas aider les déposants non assurés, je me demande si l'opposition aurait adopté l'attitude inverse en nous demandant pourquoi nous n'aidions pas les caisses de crédit. Les caisses de crédit et leurs succursales ont déposé environ 130 millions de dollars dans ces banques. Y a-t-il dans la circonscription du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) une caisse de crédit qui a investi dans cette banque?

M. Riis: Il y en a trois.

M. Minaker: Y a-t-il dans sa circonscription une école qui a des dépôts auprès de cette banque?

M. Riis: Non.

M. Minaker: Ces députés sont très sélectifs quant aux bénéficiaires éventuels de l'aide du gouvernement. Parmi les déposants se trouvent des fonds de pension, publics et privés, avec tierces parties.

M. Riis: Lesquels?

M. Minaker: Pourquoi ne récupéreraient-ils pas leurs placements si le gouvernement a une obligation morale? L'opposition veut-elle se montrer sélective et ne rembourser que les caisses de crédit, les universités, les collèges et les écoles?

M. Riis: C'est exact.

M. Minaker: S'ils ne veulent pas rembourser les déposants, pourquoi continuent-ils à ennuyer le gouvernement au sujet des paiements de transfert aux provinces? Les paiements de transfert que le gouvernement fédéral fait aux provinces s'appliquent à l'enseignement, à l'assurance-maladie et aux frais des gouvernements provinciaux eux-mêmes qui ont des dépôts dans ces banques. D'une part, ces députés de l'opposition disent que les paiements de transfert aux provinces ne sont pas suffisants et d'autre part, ils nous critiquent de venir en aide aux établissements et institutions qui ont fait des dépôts dans cette banque. J'ai beaucoup de mal à comprendre pourquoi, d'une part, ils veulent sauver les caisses de crédit mais de l'autre, ils nous critiquent de les aider en l'occurrence. D'après mes renseignements, les caisses de crédit ont investi davantage auprès de ces deux banques que les banques étrangères. Pouvons-nous décider de ne rembourser que les caisses de crédit? Il y a des syndicats qui ont fait des dépôts. Doivent-ils être les seuls à recevoir notre aide?

M. Riis: Nommez-les. De quels syndicats s'agit-il?

M. Minaker: Il est difficile de comprendre comment les libéraux peuvent réclamer 100 millions de dollars pour la Domtar au Québec tout en reprochant au gouvernement fédéral de tenter de venir en aide aux petites entreprises de tout le pays qui ont de l'argent en dépôt dans cette banque. Les députés le savent, les petites entreprises pourraient avoir utilisé cette banque comme chambre de compensation. Au moment où on en a ordonné la fermeture, elles y avaient peut-être des comptes excédentaires. Elles doivent de l'argent à des gens, et voilà soudain qu'elles perdent $140,000. En l'occurrence où nous pouvons venir en aide à toute une série d'institutions en donnant notre appui aux déposants non assurés.

Je reviens encore une fois sur l'attitude de l'opposition qui me paraît préconiser ce que je qualifie d'aide sélective. Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a dit que cet argent nous permettrait de venir en aide à d'autres organismes. Un député libéral est intervenu pour dire que les pêcheurs ont besoin d'une aide de 6 ou 8 millions de dollars. Un néo-démocrate est intervenu pour dire que nous devons venir en aide aux agriculteurs. Je reconnais qu'il existe des problèmes dans l'ouest du pays, mais devons-nous devenir sélectifs au point de décider d'aider les agriculteurs, mais pas ceux qui ont pris leur retraite en confiant leurs économies à ces banques? L'opposition préconise-t-elle une aide sélective? Veut-elle pratiquer une discrimination à l'égard des déposants? Estime-t-elle que nous n'avons aucune obligation morale envers ceux qui ont eu confiance en voulant permettre à cette banque régionale de l'Ouest de poursuivre ses activités?

M. Riis: Pas la Bank of America.

M. Minaker: Est-ce là la position que le NPD a adoptée? Nous avons à mon avis le devoir de veiller à ce que notre économie poursuive sa croissance.

• (1140)

Finalement, on a tort de parler, comme nous l'avons entendu dire, d'une indemnisation d'un milliard de dollars.

M. Riis: Non, de 3 milliards.

M. Minaker: On a tort également de parler d'une indemnisation de 3 milliards. C'est supposer qu'il y a perte totale de tous les avoirs de ces deux banques en faillite. Or leur liquidation permettra d'en récupérer une partie, peut-être même 60 ou 70 p. 100.

M. Riis: Ou peut-être 30 p. 100.

M. Minaker: On pourra peut-être en récupérer 50 ou 60 p. 100. Nous nous intéressons cependant à ce qui en restera. Par exemple, si les dépôts non assurés se chiffrent à 530 millions, il ne nous en coûtera qu'environ 160 millions si la liquidation permet d'en récupérer 70 p. 100. Ne vaut-il pas la peine pour l'économie canadienne de dépenser 160 millions pour cette banque, si c'est là le montant que nous coûtera sa liquidation, afin de sauver les coopératives de crédit, les hôpitaux, les institutions, les écoles, les syndicats et les déposants en faveur de tiers qui ont investi leur argent dans des régimes de retraite? La façon dont s'expriment les journaux indique que les pertes seraient totales, mais nous savons qu'il n'en sera rien.

Le député d'Ottawa-Centre a soutenu que tout cet argent sera comptabilitsé sous la rubrique des coûts budgétaires en général, mais cela n'est pas exact. Les membres du comité des finances le savent, et les députés devraient le savoir, c'est la caisse d'assurance-dépôts, financée par l'institution bancaire, qui assumera la majeure partie des coûts. Ils savent qu'une proposition est à l'étude en vue de hausser les cotisations qui passeraient d'un trentième à un dixième pour cent des dépôts. Or les députés de l'opposition ne l'admettent pas. Ils soutiennent que les contribuables devront assumer tous les frais.

Je suis heureux de souscrire à ce projet de loi. Je crois que nous avons raison de reconnaître notre obligation morale envers ces déposants et que c'est le pays qui en profitera à la longue. Lorsque les Canadiens se rendront compte que les coûts réels sont bien inférieurs à ceux annoncés par les médias et l'opposition, ils verront qu'à long terme, cette mesure sera avantageuse pour le Canada et les Canadiens.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je crois comprendre que je serai le prochain orateur de l'Opposition officielle. Toutefois, avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais demander au député comment il peut prétendre que les déclarations que le chef de l'Opposition officielle a faites le 17 septembre dernier ont nui à la confiance des déposants et des investisseurs dans la Banque Commerciale, alors que le gouvernement lui-même avait fermé cette banque deux semaines auparavant?

M. Minaker: Monsieur le Président, je crois que ces déclarations ont eu des répercussions défavorables sur la Norbanque et tout le système bancaire de l'ouest du pays. Ainsi, non seulement les déposants, mais également les investisseurs ont craint pour la stabilité des banques et se sont demandé si les banques ne seraient pas prises d'assaut. Le grand public ne fait pas vraiment la différence entre la Banque Commerciale et la Norbanque qu'il considère comme des banques régionales de l'Ouest.

Cette perte de confiance est attribuable non seulement à la déclaration en question, mais également aux questions qui ont été posées tout au cours de la période qui a suivi l'injection de fonds dans la banque, au mois de mars. Selon moi, les questions continuelles à ce sujet ont nui à la confiance des gens qui auraient pu soit déposer soit investir dans la Banque Commerciale. J'ai pris la déclaration dont a parlé le député comme exemple, afin de bien montrer comment l'opposition est tout à fait disposée à faire n'importe quelle déclaration par opportunisme politique. Selon moi, la Norbanque a eu ainsi d'autant plus de mal à trouver des investisseurs lui permettant d'éviter la faillite.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, manifestement, le manque de confiance dans la Norbanque est attribuable au gouvernement lui-même qui a lié cette banque à la Banque Commerciale en tentant de la liquider en mars dernier en même temps que la Banque Commerciale. Si le gouvernement a fait preuve lui-même d'un manque de confiance, comment le député peut-il attendre du monde financier qu'il ait davantage confiance dans cette banque?

En outre, n'est-il pas vrai que des journalistes financiers et des représentants du monde financier ont exprimé certains doutes au sujet de la viabilité de la Banque Commerciale et de la Norbanque après le renflouement de mars, soit bien avant que des questions ne soient soulevées, en septembre dernier, lorsque le gouvernement a annoncé qu'il fermait les portes de la Banque Commerciale? Le député dit-il au monde financier qu'il aurait dû garder le silence et ne poser aucune question?

M. Minaker: Non, monsieur le Président.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je voudrais poser une question très brève et, selon la réponse, ajouter une petite question supplémentaire. Le député croit-il dans la libre entreprise? Qu'il lui suffise de répondre par oui ou par non.

M. Minaker: Oui, monsieur le Président, je crois dans la libre entreprise, mais je crois également qu'il y a certaines obligations morales lorsque le secteur privé est encouragé à sauver une institution de la faillite. Les gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral, le gouverneur de la Banque du Canada, l'Inspecteur général des banques et six grandes banques ont signalé, lorsqu'elles ont investi dans cette banque, que sur la foi des renseignements en leur possession, la banque était solide et viable. Ils ont demandé au secteur privé de ne pas laisser tomber la banque et je crois que nous avons une obligation morale envers ces gens qui ont conservé leurs dépôts dans la banque sur la foi des assurances reçues au mois de mars. Je suis en faveur de la libre entreprise.

M. Nystrom: Comment peut-on parler de libre entreprise alors que le gouvernement intervient de façon aussi massive en versant des centaines de millions de dollars? J'ai toujours cru que le régime de la libre entreprise consistait à laisser jouer les forces du marché ce qui signifie malheureusement la disparition des entreprises les plus faibles, incapables d'être compétitives. De nombreux chefs d'entreprise m'ont dit au fil des ans qu'une entreprise incapable de survivre sur le marché, n'y avait probablement pas sa place, car elle était inefficace.

Comment le député peut-il d'une part, être un partisan de la libre entreprise et d'autre part, justifier une intervention aussi massive du gouvernement et des renflouements de ce genre? Ce n'est plus du tout de la libre entreprise.

M. Minaker: Monsieur le Président, permettez-moi de renvoyer la balle au député. S'il est en faveur de la libre entreprise, juge-t-il alors que nous devons aider les agriculteurs frappés par la sécheresse ou que nous devons plutôt laisser jouer la loi du marché et accepter la disparition de nombreux agriculteurs? Une sécheresse est un événement fortuit, mais en l'occurrence, c'est le parti libéral qui est responsable, et plus précisément, son Programme énergétique national.

M. Clinch: Monsieur le Président, le député a parlé du Programme énergétique national et des effets négatifs qu'il avait eus dans l'Ouest. Développerait-il cette idée, car il serait très intéressant pour les députés de l'est de savoir comment le programme a miné la confiance dans l'ouest du Canada et ultimement la confiance dans les banques en cause?

M. Minaker: Je remercie mon collègue de sa question. Je vais essayer de répondre succinctement mais j'en aurais pour 25 minutes sur ce sujet.

La première répercussion qu'a eue l'annonce du Programme énergétique national fut l'exode des tours de forage vers les État-Unis. Sans prospection pour le pétrole et le gaz, surtout dans les provinces de Saskatchewan et d'Alberta, la demande de main-d'œuvre a commencé à diminuer. Il ne se faisait plus de forage ni de construction de nouvelles raffineries. La demande sur les marchés immobiliers pour les logements et l'activité commerciale a fléchi.

De toute évidence ces banques détenaient des biens immobiliers dans les diverses industries dépendant de la découverte de gisements pétroliers. Tel a été l'effet général et l'une des principales raisons pour lesquelles les banques ont fait faillite.

● (1150)

M. Murphy: Monsieur le Président, j'ai d'abord une observation à faire, puis j'aurai une question à poser au député de Winnipeg-St. James (M. Minaker). Il a fait tout un plat des conséquences fâcheuses qu'a eus le Programme énergétique national dans l'ouest du Canada. Qu'il examine bien la situation, cependant, surtout celle de la Banque Commerciale du Canada, et il verra que cette banque a été mal gérée. Ce fait est devenu manifeste au cours des derniers mois.

On nous demande, à nous comme contribuables, d'indemniser un nombre inconnu de personnes et de sociétés. Nous ne savons pas qui elles sont ni combien elles toucheront. Je crois que ces faits devraient nous être révélés.

Je m'aperçois que j'ai bien peu de temps pour poser ma question au député. Il a été ministre du gouvernement de la province du Manitoba, que dirigeait le premier ministre Sterling Lyon. Ne croit-il pas que Sterling Lyon, qui siège au conseil d'administration de la Banque Commerciale du Canada et qui a toujours été un ardent défenseur de la libre entreprise, lui dirait qu'il ne faut pas donner d'argent quand on ne sait pas à qui il va?

M. Minaker: Monsieur le Président, je ne pense pas dévoiler les secrets de ce cabinet en disant qu'au gouvernement du Manitoba nous avons discuté du sauvetage des coopératives de crédit de cette province.

M. Murphy: Mais vous ne l'avez pas fait.

M. Minaker: Nous l'aurions fait. Nous mettions la dernière main à cette opération quand nous avons été défaits; nous nous démenions pour sauver les coopératives de crédit. Comme gouvernement, nous n'avons pas demandé les noms de ceux qui avaient de l'argent en dépôt aux coopératives de crédit.

M. Murphy: Et vous ne les avez pas renflouées.

M. Minaker: Le premier ministre du Manitoba d'alors, Sterling Lyon, n'a pas exigé les noms de tous les déposants de toutes les coopératives de crédit du Manitoba. Je ne vois aucune différence avec le cas qui nous occupe.

J'ai fait partie de gouvernements et d'administrations à divers niveaux, et j'ai dû signer, entre autres documents, des déclarations d'avoirs. Je n'y ai jamais cru, mais je les ai quand même signées. Lorsqu'un particulier respecte les règlements du pays et ceux de la banque en laquelle il a assez confiance pour y laisser son argent en dépôt, je ne vois pas pourquoi nous aurions besoin de savoir qui est ce déposant ou cette déposante.

M. MacLellan: Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec ceux qui disent que le Programme énergétique national a été la cause des problèmes de ces deux banques de l'Ouest. Le gouvernement voudrait rejeter le blâme sur le gouvernement libéral précédent. Il est ridicule de prétendre que c'est à cause de ce programme; on a parlé de mauvaise gestion et des capitaux que la banque a exportés.

Si le député de Winnipeg-St. James (M. Minaker) et son gouvernement sont fermement convaincus que le Programme énergétique national est à l'origine de ces difficultés, comme ce programme est en œuvre depuis bon nombre d'années, pourquoi n'ont-ils pas encaissé le coup en mars dernier? Chose certaine, si c'était uniquement la faute du Programme énergétique national, quelques mois de plus ne pouvaient rien changer.

M. Minaker: Monsieur le Président, je tâcherai de répondre brièvement. Les renseignements fournis au gouvernement et à la banque en question donnaient à entendre qu'une injection de capitaux à ce moment-là permettrait de stabiliser la banque. Comme notre gouvernement est partisan des banques régionales, nous avons essayé de sauvegarder les deux banques. Si le député a la possibilité de lire le hansard demain, il constatera que j'y ai dit que le Programme énergétique national est une des causes majeures de la faillite de ces banques, et non pas la seule.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, hier, le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a proposé l'amendement suivant:

La Chambre refuse d'adopter en deuxième lecture un projet de loi dont le principe est de verser des montants importants mais non précisés, prélevés sur les deniers publics, à des personnes ou sociétés non identifiées, car une telle mesure discrédite très sérieusement l'obligation du Parlement de rendre compte des dépenses publiques.

Il convient, à propos de ce projet de loi, et surtout de l'amendement, de dire tout d'abord que le gouvernement conservateur doit assumer la pleine responsabilité du fiasco qui coûtera aux contribuables, non pas seulement les 875 millions de dollars demandés dans ce projet de loi, mais bien près de 3 milliards en tout, et d'en accepter tout le blâme. Je songe au premier cafouillage du gouvernement en mars dernier, lorsqu'il s'est porté à la rescousse de la Banque commerciale du Canada, et ensuite à la faillite et à la fermeture de cette banque suivie de celle de la Norbanque ces dernières semaines. Les 875 millions de dollars réclamés dans ce projet de loi pour rembourser les déposants non assurés de la Banque commerciale du Canada et de la Norbanque ne représentent qu'une partie, la plus petite, de ce que les Canadiens seront appelés à payer du fait que le gouvernement a mal géré les affaires de ces deux banques. Le gouvernement devra trouver près de 2 milliards de dollars pour couvrir les avances consenties par la Banque du Canada à ces deux banques. Il s'agit de sommes fort importantes. Certes, les 875 millions prévus dans cette mesure représentent déjà une somme énorme pour n'importe qui, pour n'importe quel canadien, quelle que soit sa situation financière.

Le principe de base qui doit s'appliquer par dessus tout dans ce cas-ci est que, s'il s'impose de dépenser les deniers publics, alors le Parlement devrait, au nom des contribuables, savoir à qui sera versé cet argent. Si, comme l'a dit le vice-premier ministre (M. Nielsen), le principe s'applique à des cas comme celui des frais de déplacement de la ministre d'État chargée des Transports (M^me^ Blais-Grenier), il s'applique certainement aussi lorsqu'il s'agit de milliards, et non pas de milliers de dollars, qu'il faut puiser dans la poche du contribuable, du citoyen ordinaire.

La ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall) a soutenu hier qu'il fallait protéger la vie privée des déposants, que c'était ce que prescrivait la loi, et que c'était ce à quoi avaient droit les déposants, si l'on voulait qu'ils continuent d'avoir confiance dans le système bancaire. Les paroles de la ministre ne s'appliquent certainement que dans les cas où les déposants font affaire avec leur banque de la manière habituelle, et quand ces mêmes banques fonctionnent normalement. Par contre, on ne peut pas parler de situation normale dans le cas de la faillite de la Banque commerciale du Canada et de la Norbanque. Ces banques ont fait faillite et la loi prévoit normalement l'indemnisation des déposants à concurrence de $60,000. Les déposants le savaient ou ils auraient dû le savoir, lorsqu'ils ont placé leur argent dans ces deux banques. Les Canadiens ont le droit de savoir pourquoi le Parlement traiterait ces déposants autrement que les autres et rembourserait des dépôts de plus de $60,000 si ces personnes ne sont pas disposées à révéler leur identité et si le gouvernement n'insiste même pas pour qu'elles dévoilent leur identité au Parlement et aux Canadiens en général.

Par son attitude, le gouvernement donne la raison pour laquelle il propose un tel projet de loi. Il donne une réponse à la question élémentaire qui consiste à se demander pourquoi les déposants de la Banque commerciale du Canada et de la Norbanque doivent se faire rembourser des dépôts excédant les sommes assurées légalement. La réponse est toute simple. Le gouvernement conservateur préconise cette solution parce, dans son incompétence, il a incité les déposants à laisser leur argent à ces banques sous prétexte qu'elles étaient viables et qu'elles survivraient. Le ministre des Finances (M. Wilson) et la ministre d'État aux Finances ont dit et répété que le renflouement ou le sauvetage de la Banque commerciale du Canada entrepris au mois de mars rendrait la banque viable. Le gouvernement a promis que la Banque commerciale du Canada survivrait.

Le gouvernement avait tort. Il a bâclé le renflouement. Il se trouvait dans l'obligation de suivre la situation de près après que le renflouement eût été approuvé par le Parlement, mais il ne s'est pas bien acquitté de sa tâche. Le gouvernement conservateur demande au Parlement et par conséquent aux contribuables, aux citoyens ordinaires, de payer les conséquences de son incompétence et de ce fiasco bancaire.

• (1200)

Monsieur le Président, il s'agit d'une situation extraordinaire, et lorsque le gouvernement affirme qu'il faut respecter l'anonymat des déposants, son argument n'est pas valable. Le gouvernement prétend que la Loi sur les banques l'empêche de révéler le nom des déposants. Qu'il nous montre alors le passage de la Loi sur les banques qui l'interdit. Si des juristes trouvent que la Loi sur les banques l'interdit, qu'il nous montre des preuves par écrit et qu'il les dépose à la Chambre. Même si la Loi sur les banques dit qu'il faut respecter l'anonymat des déposants et qu'il est interdit de divulguer leur identité, il y a certainement moyen de modifier la loi pour donner des précisions à ce sujet, pour tenir compte de la situation extraordinaire dans laquelle nous nous trouvons et qui n'était pas prévue dans l'application normale de la loi aux banques de ce pays.

Je le répète, la Loi sur les banques et ses dispositions sur l'anonymat des déposants ne s'appliquent qu'à une situation normale. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit de la fermeture d'une banque, de procédure de faillite, de faillite en fait. Dans une procédure de faillite, si un créancier veut se faire rembourser la somme que lui doit l'entreprise en faillite, il doit présenter une réclamation et révéler son identité publiquement. S'il refuse de le faire, il n'est pas remboursé.

Le gouvernement n'a pas expliqué pourquoi il faudrait procéder autrement pour les dépôts non assurés effectués à la Banque Commerciale du Canada et à la Norbanque; il n'a pas fourni d'explication convaincante, raisonnable ou acceptable aux yeux des citoyens ordinaires. Aucun déposant de bonne foi ne penserait que les conditions auxquelles il ou elle a placé de l'argent à la Banque Commerciale du Canada ou à la Norbanque ne sont pas respectées si la loi l'obligeait à révéler son identité pour se faire rembourser les dépôts non assurés; il est en effet prévu que les dépôts demeurent secrets dans une situation normale et qu'en cas de faillite, chaque déposant a droit à un remboursement de $60,000 seulement de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Tout client de la Banque Commerciale du Canada ou de la Norbanque qui refuse que son identité soit révélée sait qu'il a le droit de se faire rembourser ses dépôts à concurrence de $60,000 seulement.

Dans ce projet de loi, le gouvernement rejoint en partie l'opinion des libéraux, puisqu'il dit que le déposant doit faire une réclamation pour le montant de son dépôt qui n'est pas assuré, mais le projet de loi ne précise pas que l'identité du déposant doit être révélée publiquement. Nous estimons que le gouvernement doit insister pour que les déposants ne soient indemnisés qu'à cette condition et pour que leur nom soit divulgué. Cela doit figurer noir sur blanc dans la loi.

Pourquoi un déposant de bonne foi y verrait-il un inconvénient? Qu'a-t-il à cacher ou, plutôt, que cherche à cacher ce gouvernement incompétent et maladroit? S'agit-il de sociétés ou de particuliers qui comptent parmi ses bons amis? Que cherche-t-il à camoufler en refusant de divulguer l'identité des intéressés? Si l'identité des déposants non assurés n'est pas divulguée, les doutes et les soupçons que le gouvernement a fait naître au sujet de ce fiasco ne sont pas près de disparaître.

En fait, nous ne nous trouvons pas devant des petits épargnants qui cherchaient un lieu sûr pour investir les économies qu'ils avaient amassées leur vie durant. D'après les chiffres que la ministre a déposés hier, de nombreux déposants ont investi leur argent dans ces banques pour obtenir un rendement plus élevé. Quand le revenu est plus élevé, le risque l'est aussi et le gouvernement n'a pas encore réussi à nous convaincre que les investisseurs qui ont placé leur argent à la Banque Commerciale du Canada et à la Norbanque ne doivent pas assumer tout ou partie de ce risque, au-delà de $60,000 et que c'est aux contribuables de payer les pots cassés.

De toute évidence, le gouvernement estime que c'est non pas aux déposants, mais aux contribuables de faire les frais des maladresses que ses ministres et lui-même ont commises. Le gouvernement et ses ministres ont fait preuve de maladresse, de compétence et d'incurie face au fiasco de cette banque.

Le gouvernement s'efforce de rejeter toute part de responsabilité en parlant de l'économie de l'Ouest, en laissant entendre que les difficultés de ces banques étaient récentes et en allant même jusqu'à parler de problèmes attribuables à la réglementation et à l'inspection bancaire. Quand le gouvernement a proposé, pour la première fois, le renflouement de la Banque commerciale du Canada, en mars dernier, il a attribué les difficultés de cette banque non pas à l'économie de l'Ouest et au Programme énergétique national, mais aux placements que la BCC avait faits dans les secteurs énergétique et immobilier en Californie. Il n'y avait pas de Programme énergétique national en Californie.

Quant à la possibilité de problèmes remontant à plusieurs années et à l'efficacité de la réglementation en place lorsque le gouvernement a pris le pouvoir, je tiens à bien préciser une chose. Aucune banque n'a fait faillite du temps du gouvernement libéral. Aucune banque n'a fait faillite au Canada depuis 1923. C'est seulement après l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement conservateur incompétent que nous constatons l'échec non pas d'une, mais de deux banques. Si la réglementation pose des problèmes, n'est-il pas curieux qu'elle ait bien fonctionné jusqu'à l'arrivée au pouvoir des conservateurs. Je répète, il n'y a eu aucune faillite bancaire du temps de l'ancien gouvernement libéral. Cela ne s'est produit que depuis l'arrivée des conservateurs.

Si des améliorations s'imposaient sur le plan de l'inspection bancaire, pourquoi le gouvernement conservateur n'a-t-il pas aussitôt apporté des changements? Les conservateurs se sont vantés d'avoir consacré des années à planifier la transition, à préparer ce qu'ils feraient une fois au pouvoir. Dans leur énoncé économique de novembre, ils se sont empressés de chambouler toutes sortes de programmes et de ministères. Ils auraient pu améliorer les choses au bureau de l'inspecteur général des banques si les problèmes étaient tellement évidents. Mais ils ont continué à prendre leurs décisions en fonction du système qui était en vigueur au bureau de l'inspecteur général à leur arrivée au pouvoir. Ils ont pris des décisions dont ils doivent assumer la responsabilité.

Le fait est que ce gouvernement incompétent et ses deux ministres tout aussi incompétents, le ministre des Finances et la ministre d'État aux Finances doivent assumer seuls la responsabilité du renflouement de la Banque Commerciale du Canada et qu'ils sont seuls responsables de la décision prise en mars dernier. Cela s'est passé alors que les conservateurs étaient au pouvoir depuis sept bons mois ou plutôt sept très mauvais mois.

En mars dernier, les conservateurs nous ont dit que la situation était urgente et qu'il fallait adopter rapidement le projet de loi visant à sauver la Banque Commerciale du Canada. «Nous avons préparé un train de mesures», nous ont-ils dit. «Nous l'avons élaboré en collaboration avec les banques et les gouvernements provinciaux. Faites-nous confiance, nous savons ce que nous faisons».

Malgré tous nos doutes à l'égard du gouvernement, nous nous sommes dit, avec beaucoup d'hésitation, que si les banques et les provinces avaient été consultées, la proposition du gouvernement avait sans doute été soigneusement élaborée et devait reposer sur des bases solides. En fait, le gouvernement conservateur a trompé les Canadiens et le Parlement, car nous savons maintenant que sa décision de renflouer la banque ne reposait sur rien de solide. Nous constatons qu'il n'a pas fait faire une évaluation indépendante du portefeuille de prêts de la Banque Commerciale du Canada avant de décider de la sauver. Avant de prendre cette décision il a même rejeté l'offre des banques à charte qui proposaient de se livrer à un examen rapide, mais sérieux du portefeuille de prêts de la BCC. Au lieu de se livrer à cet examen ou de laisser les autres banques s'en charger, ce gouvernement maladroit a cru sur parole la direction qui se trouvait en place lorsque la Banque Commerciale du Canada a éprouvé des difficultés. Il n'a même pas exigé que cette direction incompétente soit remplacée avant d'accepter de renflouer cette banque.

• (1210)

Évidemment, ce gouvernement maladroit n'a pas contrôlé correctement les activités de la Banque commerciale du Canada une fois mises en place les mesures de sauvetage. Le gouvernement a laissé en place la précédente direction et n'a même pas veillé à ce que cette direction dépose des rapports sur ses liquidités, rapports exigés par la loi. Une fois le plan de sauvetage mis en place, le gouvernement s'est rendormi en laissant le système financier en danger. Le gouvernement ne s'est finalement décidé à faire faire une évaluation indépendante de la valeur de la Banque commerciale du Canada que des mois après l'approbation du renflouage.

Non seulement le gouvernement en tant que tel, mais le ministre des Finances et la ministre d'État aux Finances doivent assumer la responsabilité personnelle de ce fiasco. Le premier ministre (M. Mulroney) doit aussi en assumer personnellement la responsabilité. D'après des rumeurs insistantes qui n'ont pas été démenties, le premier ministre aurait personnellement insisté pour que ce renflouage se fasse à la va-vite et de façon incomplète afin de ne pas ternir l'image de son spectacle économique national, spectacle qu'il a présenté dans son style présidentiel impérial en guise de consultation valable du peuple canadien. Il en a en fait été bien différemment, comme nous l'avons tous appris avec le budget.

C'est ce gouvernement conservateur incompétent et ses ministres maladroits qui ont pris la décision, et qui doivent assumer la responsabilité de la décision de renflouer la Banque Commerciale du Canada. Ce sont aussi eux qui sont responsables du format de l'entreprise de sauvetage et de l'absence d'analyse correcte avant sa mise en place. Ils sont responsables et coupables d'avoir répété à qui mieux mieux que la Banque Commerciale du Canada serait viable une fois cet ensemble de mesures mis en place, et d'avoir ainsi incité les gens à déposer ou à conserver leur argent dans cette banque. Ils doivent assumer la responsabilité de la chute de la Norbanque parce qu'ils l'ont associée à la Banque Commerciale du Canada en mars dernier d'une façon telle que son effondrement était à mon avis pratiquement garanti. Comble de maladresse, ce gouvernement incompétent voudrait que le Parlement accorde plus de 1 milliard de dollars à des gens dont il refuse de révéler l'identité. Les contribuables sont en droit de savoir qui on renfloue. Le Parlement est en droit de se faire communiquer au nom du peuple canadien la liste des noms et adresses de ceux qui ont déposé de l'argent dans ces banques. En conclusion, je dirai que si le gouvernement ne le fait pas, les Canadiens vont se demander ce que ce gouvernement incompétent peut bien avoir à cacher dans cette affaire et qui il protège. Les Canadiens tireront leurs conclusions, des conclusions qui comme il se doit ne seront pas à l'avantage de ce gouvernement incompétent.

Pour protéger l'intérêt public, il faut que la Chambre approuve l'amendement proposé par le chef de l'opposition. Je déclare au nom de tous les Canadiens qu'il faut approuver l'amendement, que ce projet de loi ne mérite pas d'être approuvé par la Chambre.

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député. Dans son intervention, il a dit qu'aucune banque ne s'était effondrée sous le gouvernement du parti libéral, et que c'était seulement depuis l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement conservateur que nous avions ce genre de problème. Le député n'admet-il pas que, si aucune banque ne s'est effondrée entre 1980 et 1984 quand les libéraux étaient au gouvernement, 17 compagnies de fiducie en revanche se sont effondrées? Les gens qui avaient de l'argent dans ces compagnies de fiducie ont été indemnisés ou seront indemnisés par la Société d'assurance-dépôt du Canada, un organisme fédéral.

Le député ne se rend-il pas compte que si le gouvernement libéral avait instauré le genre de politique de contrôle qu'il aurait fallu avoir, et qui ont tellement fait défaut comme nous le voyons maintenant, ces compagnies de fiducie ou les banques dont nous parlons aujourd'hui ne se seraient pas effondrées? Le député ferait bien de regarder le bilan de son côté, au lieu de s'en prendre simplement aux conservateurs, et ceci bien que je ne sois certainement pas là pour prendre la défense du gouvernement conservateur.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le député nous dit qu'il n'est pas là pour défendre le gouvernement conservateur. En tout cas, c'est vraiment ce qu'il a l'air de faire. Peut-être voudra-t-il retirer ses remarques tout à l'heure.

J'aimerais répondre à la question précise qu'a posée le député. Si le député vérifie, il constatera que les compagnies de fiducie en question relevaient toutes de la compétence provinciale . . .

M. Blenkarn: Non.

M. Gray (Windsor-Ouest): Elles ne relevaient pas de la compétence fédérale. Si je me trompe, je rectifierai mes propos, mais ces institutions, en majeure partie sinon toutes, relevaient de la compétence provinciale. Si je ne me trompe, la majorité de ces compagnies de fiducie relevaient de gouvernements provinciaux conservateurs. Je pense qu'il nous appartient de nous occuper de ce qui relève de notre propre compétence. Je répète que le système de contrôle des banques a fonctionné jusqu'à l'arrivée des conservateurs. Aucune banque ne s'est effondrée jusqu'à l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement conservateur incompétent.

[*Français*]

M. Lanthier: Monsieur le Président, je crois qu'actuellement on est en train de discuter, de débattre sur l'amendement dont la substance est de dévoiler l'identité des déposants des banques. On semble confondre deux points de vue tout à fait différents, on semble comparer ou additionner des pommes et des oranges. Sur la rue Saint-Jacques, où j'ai modestement appris mes finances, c'est peut-être un peu différent de Bay Street, mais il pourra toujours demander à son voisin, le p'tit gars de Bay Street, pour lui expliquer si nos principes sont différents actuellement. On a appris que les déposants et les détenteurs d'actions dans une entreprise bancaire, ce sont deux choses complètement différentes. Lorsqu'il y aura une liquidation, les détenteurs des «débentures» ainsi que les détenteurs d'actions ne seront pas couverts et leur identité sera dévoilée comme dans n'importe quelle autre faillite, monsieur le Président. Alors, je crois qu'actuellement le débat qui a eu lieu . . . on essaie de confondre une institution bancaire et la «confidentialité» qui est consacrée dans les institutions bancaires et, soit dit en passant, notre confidentialité est «balancée» ici, au moins le gouvernement y a accès. Il y a certains pays où cette «confidentialité»-là est commercialisée, comme la Suisse, par exemple. Nous ne voulons pas aller jusque-là. Cependant, si le parti libéral avait été présent à toutes les séances du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques,

il aurait pu être témoin lui-même qu'aucun banquier, aucune Credit Union, aucune Caisse populaire n'étaient en faveur du dévoilement de l'identité des déposants avant ou après une faillite d'une institution bancaire.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, heureusement, je n'ai pas l'expérience de mon collègue sur la rue St. James. Il est bien possible que cette expérience ne vaille pas plus que l'expérience de la ministre d'État (Finances) (Mme McDougall) ainsi que du ministre des Finances (M. Wilson), avec leur expérience à Bay Street, parce que cette expérience ne les a pas aidés à éviter ce fiasco des banques.

Monsieur le Président, j'insiste sur le point que le secret des déposants dans les banques s'applique seulement dans le cas où les banques continuent à opérer de façon ordinaire. Nous parlons d'une situation extraordinaire, nous parlons d'une faillite d'une banque, et j'insiste sur ce point, au nom des Canadiens ordinaires, que si le gouvernement désire gaspiller presque 3 milliards de dollars de l'argent des contribuables, nous devons connaître le nom de ceux qui désirent être remboursés à cause de l'incompétence de ce gouvernement en faillite.

Le président suppléant (M. Paproski): Question ou commentaire, l'honorable députée de Gatineau (Mme Mailly) a la parole.

Mme Mailly: Monsieur le Président, le député de Windsor-Ouest nous dit qu'il n'y a pas eu de faillite de banque pendant que son administration était au pouvoir. Mais le pays en entier a fait faillite pendant que vous étiez au pouvoir! Le chômage a atteint des niveaux incroyables, les intérêts ont atteint des niveaux tellement foudroyants que la partie du pays qui enfin aurait pu nous donner une relance a crevé, non seulement à cause de ces intérêts, mais à cause aussi du Programme énergétique national. Il est inutile de se le cacher maintenant et de jouer au plus joli et au plus fort. Vous savez que ce sont les politiques que vous avez amenées qui ont ruiné l'économie du pays. La seule raison pour laquelle les banques n'ont pas fait faillite c'est parce qu'ils avaient des conventions qu'aujourd'hui nous voulons respecter.

Alors, je ne crois pas que tout d'un coup, décidant que, parce que des gens ont eu le malheur de placer des fonds dans des banques qui étaient peut-être moins conventionnelles que celles qu'on a connues, que ces gens-là soient punis, qu'on révèle leur vie privée, qu'on porte atteinte à leurs propriétés privées et à leur confidentialité. C'est vraiment un manque de morale qui ressemble beaucoup à ce même manque que vous avez démontré lorsque vous étiez au gouvernement.

• (1220)

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais dire tout d'abord que, si l'honorable députée nous parle d'une situation dans notre pays au cours des dernières années, elle doit accepter le fait que ces problèmes économiques étaient des problèmes que nous partagions avec tous les gens de tout l'Ouest et, s'il existe des améliorations actuellement, ce n'est pas à cause des politiques du gouvernement actuel, mais à cause des politiques du gouvernement libéral qui ont pris une certaine période de temps à avoir des effets.

Deuxièmement, monsieur le Président, si nous parlons de la situation des banques, en dépit de la situation économique ou du programme énergétique, c'était la décision de ce gouvernement actuel, le gouvernement conservateur, que nous critiquons . . . et je parle d'une décision non fondée pour sauver la Banque Commerciale du Canada au mois de mars dernier. J'ai donné les faits afin de prouver que cette décision était très fautive qui laisse ce gouvernement en faillite lequel doit maintenant assumer la responsabilité de cette décision ainsi que pour une décision de laisser tomber ces deux banques il y a environ un mois.

Alors, monsieur le Président, on peut parler à haute voix pendant des mois et des années sur la situation économique des dernières années, mais c'est sous l'égide du gouvernement actuel que les deux banques ont fait faillite et c'est à cause de décisions prises au mois de mars dernier, alors que ce gouvernement actuel était en place. Il y a maintenant un mois que nous avons cette situation et ce gouvernement en faillite doit assumer la responsabilité pour ces deux faillites, bien que la population canadienne doit payer la note pour cela.

Je vous assure, monsieur le Président, que ce sera ce gouvernement en faillite qui va payer la note au cours des prochaines élections.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est maintenant terminée. Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a la parole pour participer au débat.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je veux bien moi aussi dire quelques mots au sujet de ce projet de loi. Je commencerai par rappeler ce qui s'est produit à la Chambre il y a de nombreuses années, bien avant que j'y sois élu. En 1957, le gouvernement de l'époque, sous la direction de Louis St-Laurent, était devenu arrogant avec le temps. C'était l'époque du grand débat sur le pipe-line. Avant les élections de 1957, un ministre puissant de ce gouvernement, C. D. Howe, s'était écrié: «Qu'est-ce qu'un million de dollars?» Nous avons maintenant un gouvernement qui, après seulement une année de pouvoir, s'écrit: «Qu'est-ce qu'un milliard?» C. D. Howe a perdu ses élections après avoir fait pareille observation. Il a été battu par Douglas Fisher dans la circonscription de Lakehead. Les gens trouvaient qu'il avait prouvé, en faisant cette observation, son manque de rigueur et son arrogance dans l'utilisation de l'argent des contribuables. Comme les temps changent!

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est C. D. Howe qui a dit, il y a longtemps: «Qu'est-ce qu'un million de dollars?» Il a été battu par les électeurs de Thunder-Bay en Ontario parce qu'il avait dit: «Qu'est-ce qu'un million de dollars?»

Maintenant, nous avons un gouvernement qui vient de dire: «Qu'est-ce qu'un milliard de dollars?» Ce n'est pas seulement d'avoir un gouvernement comme celui-là qui va donner un milliard de dollars de notre argent et, à qui, monsieur le Président?

[*Traduction*]

Nous ne disposons même pas d'une liste des déposants de cette banque.

Mon second point découle de l'attitude surprenante de certains de mes bons amis conservateurs qui croient dans la libre entreprise. Ils croient dans le capitalisme. Ils croient qu'il faut laisser agir les forces du marché. Ils croient dans le libre-échange. Ils croient que les forts doivent survivre et les faibles crever. Et, pourtant, voici que deux banques ont fait faillite et que ces mêmes champions de la libre entreprise disent qu'il faut les renflouer par une intervention gouvernementale massive. Je dirais à mes amis du parti conservateur: «Révoltez-vous, disciples de la libre entreprise!» Ne croient-ils pas au système? Les députés d'en face ne voient-ils pas que ces banques ont été victimes de mauvaises pratiques de gestion? Les actionnaires de ces banques y ont investi de l'argent à leurs propres risques. Ils prenaient un risque. Si ces institutions sont mal gérées, pourquoi ne pas les laisser disparaître?

J'ai écouté durant des années des députés conservateurs préconiser le régime de la libre entreprise. Je suis tout à fait en désaccord avec eux sur ces principes. Toutefois, je respecte ce que disent ces gens. Je m'attends à ce qu'ils demeurent logiques avec eux-mêmes. Je voudrais bien savoir comment ils peuvent venir affirmer à la Chambre que le socialisme est pour les riches et la libre entreprise pour les pauvres.

Je suis originaire d'une région du pays—le sud-ouest de la Saskatchewan—où la sécheresse a frappé les agriculteurs. Nous avons été victimes d'une double catastrophe: trop de pluie et trop de neige. Les députés ont pu voir la neige qui tombait à la télévision hier soir. Néanmoins, la Chambre de commerce de la Saskatchewan a déclaré la semaine dernière qu'aucun secours ne devrait être accordé aux agriculteurs. D'après elle, c'est une question de malchance. Toutefois, on devrait accorder une aide aux grandes banques et aux gros déposants au Canada parce que ce sont les amis du gouvernement. Ce dernier pratique le socialisme pour les riches et la libre entreprise pour les pauvres.

Je dis aux députés ministériels en face: si le gouvernement est disposé à renflouer les gros banquiers et les amis riches des tories, pourquoi ne peut-il pas fournir de l'aide aux agriculteurs de l'ouest du Canada? Si John Diefenbaker était à la Chambre aujourd'hui, je suis persuadé qu'il serait absolument stupéfié et scandalisé. Il se levait de sa banquette d'en avant. Il serait scandalisé de la suprême indifférence que le gouvernement conservateur du Canada manifeste envers les simples Canadiens. Le parti conservateur s'intéresse davantage à Bay Street et à ses amis. C'est un gouvernement qui applique les principes du socialisme aux riches et ceux de la libre entreprise aux pauvres.

[*Français*]

Et je sais, monsieur le Président, que mes nouveaux collègues québécois et québécoises ne sont probablement pas du tout d'accord sur la situation.

[*Traduction*]

Je ne sais pas si c'est bien le genre de parti auquel ces gens-là croyaient adhérer. Voilà l'appel que je lance. Disciples de la libre entreprise, levez-vous et rebellez-vous à la Chambre! S'ils veulent le régime de la libre entreprise, alors qu'ils soient logiques et qu'ils le respectent. Mais s'ils ne veulent pas de ce genre de système, qu'ils ne viennent pas alors se moquer de nous avec leurs beaux discours, qu'ils ne cherchent pas à tromper la population du Canada. Moi je dis que si l'on peut trouver un milliard pour les banquiers, alors nous pouvons trouver quelques millions pour les agriculteurs frappés d'un sinistre national.

J'étais à Regina il y a une semaine, vendredi dernier, et j'ai vu manifester quelques centaines d'agriculteurs venus demander: «Pourquoi est-ce qu'on ne nous aide pas?» Mon bon ami le député d'Assiniboia (M. Gustafson) s'est vu confier par le premier ministre (M. Mulroney) la charge d'examiner la situation de la sécheresse dans le sud de la Saskatchewan et le sud des Prairies. On nous a dit je ne sais combien de fois que son rapport serait sur le bureau du premier ministre en septembre. On nous a dit que ce rapport aurait très bientôt des suites. Pourtant, nous ne l'avons pas vu ce rapport. Où est-il? A ce qu'il paraît, le gouvernement met des semaines et des semaines à étudier une situation quand il s'agit de simples citoyens, les agriculteurs de l'Ouest, mais quelques jours seulement pour sauver les banques et les riches. Il y a là une contradiction. Elle fait voir où sont les vrais amis du parti conservateur. Je vois sur la dernière banquette du parti conservateur un député qui est de mon avis.

Où est le rapport du député d'Assiniboia? Les agriculteurs tiennent à le savoir. Ils veulent savoir pourquoi il y a deux poids, deux mesures. Ils veulent savoir pourquoi le gouvernement est si pressé de sauver les riches banquiers, dont plusieurs sont étrangers, mais si lent à aider les agriculteurs de la Saskatchewan. Je pense que c'est quelque chose de l'ordre de 108 millions qu'on donne à des banquiers étrangers . . .

M. Riis: C'est 134 millions.

M. Nystrom: Nous nous apprêtons à payer 134 millions de dollars à des banquiers étrangers, alors que nous pourrions dégager une somme semblable pour créer un fonds d'urgence destiné aux cultivateurs de l'Ouest qui ont été victimes des intempéries. J'espère que des conservateurs de l'arrière-ban appuieront cette idée. Je compte quelques amis dans ce parti qui estiment, en effet, que les cultivateurs des Prairies ont besoin d'aide. La mesure proposée montre bien qu'on applique deux poids deux mesures. Puisque nous allons renflouer des banques, je pourrais transmettre à la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) la liste des agriculteurs en faillite de ma circonscription que nous pourrions également secourir. A Kenora, notamment, j'en connais un qui, dernièrement, n'a pas pu éviter la saisie de son exploitation. Dans la région de Yorkton, partout en Saskatchewan et, en réalité, au Canada tout entier, je connais de nombreux producteurs agricoles qui ont déposé leur bilan. Beaucoup de chefs de petites entreprises, hommes ou femmes, ont été obligés d'en faire autant. Un

grand nombre de gens ne peuvent pas rembourser leurs hypothèques. L'effondrement du secteur pétrolier a acculé des Albertains à la faillite. Pourquoi ne leur viendrions-nous pas en aide?

• (1230)

Soyons cohérents, monsieur le Président. Inspirons-nous des mêmes principes pour les petites gens que pour les gros bonnets. Pourquoi deux poids deux mesures? Nous pourrions très bien créer un fonds d'urgence de quelques centaines de millions de dollars pour les agriculteurs, si nous sommes en mesure de payer un milliard de dollars dans le cas des banques.

Par ailleurs, monsieur le Président, on prétend qu'en venant au secours de grands établissements financiers de l'Ouest, on aide toute cette région. Quant à moi, à titre de Canadien de l'Ouest, j'affirme qu'il y a eu de la mauvaise administration et que le projet de loi à l'étude ne vaut rien. Ce n'est pas le fait que nous ayons un ministre incompétent qui y change quoi que ce soit, ni le fait qu'il s'agisse d'une banque de l'Ouest ou de l'Est. Quant à moi, ce qui est mauvais le reste, quelles que soient les circonstances et je ne pense pas que nous devions adopter une attitude régionaliste à la Chambre en disant que la seule raison d'être de cette mesure, c'est que la banque est située dans l'Ouest. Ce qui est mauvais reste mauvais, monsieur le Président, que cela touche la Saskatchewan, le Québec, Terre-Neuve ou même votre belle ville d'Edmonton, monsieur le Président. Je comprends que vous soyez d'accord là-dessus.

Je ne veux pas défendre mes collègues du parti libéral, mais à ceux qui prétendent que c'est le Programme énergétique national qui a tout détruit dans l'ouest du Canada, je voudrais poser la question suivante: pourquoi l'actif de la Banque Commerciale du Canada est-il passé de 2 milliards de dollars à environ 4.5 milliards entre 1981 et 1984? De toute évidence, le Programme énergétique national ne peut pas être la seule raison de l'effondrement de la banque, sinon son actif n'aurait pas augmenté autant entre 1981 et 1984.

A mon avis, monsieur le Président, ce qui se passe dépend de l'incompétence du gouvernement. Depuis quelques mois, nous avons vu deux banques s'effondrer au Canada, la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque. C'est la première fois depuis une soixantaine d'années que cela se produit au Canada. Le gouvernement est en train de craquer malgré sa majorité imposante. Le premier ministre a des problèmes de communication avec son propre personnel. On ne l'informe pas des problèmes politiques importants au Canada. De fait, selon des articles de journaux, le ministre de la Justice (M. Crosbie) a déclaré hier ou avant-hier à Terre-Neuve que les principaux conseillers du premier ministre ne sont pas très futés du point de vue politique. Je suis d'accord avec le ministre de la Justice. Ce n'est qu'un autre signe de l'incompétence du gouvernement. Je sais que le ministre de la Justice est un homme très compétent qui est en politique depuis longtemps et qu'il ne dirait pas une telle chose à la légère. Le cabinet du premier ministre est incompétent. Sur le plan politique certains de ses employés ne sont pas très astucieux. C'est l'une des raisons des échecs de ce gouvernement.

Au cours des dernières semaines, deux ministres ont démissionné et une devrait le faire. Un autre ministre était déjà parti à l'automne. Plusieurs responsables du parti ont contredit publiquement le premier ministre, mais beaucoup se sont rétractés où ont changé leur version des faits lorsque la presse a relaté leurs propos en donnant leur nom. Nous avons entendu les accusations de racisme, plus tard retirées, du vice-premier ministre (M. Nielsen) et les insinuations du premier ministre lui-même, voulant que la presse anglophone soit foncièrement injuste envers la ministre d'État chargée des Transports (M^me^ Blais-Grenier). Ces insinuations n'ont pas été retirées. J'estime, monsieur le Président, que le gouvernement d'en face est passablement incompétent.

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, je me pose une question sur la pertinence du discours du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom).

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je me demandais la même chose. Je pense que le député qui, autant que je sache, est ici depuis 17 ans, sait très bien qu'il doit s'en tenir au sujet et j'espère qu'il va revenir au débat d'aujourd'hui.

M. Nystrom: Je ne discute jamais avec vous, monsieur le Président. Monsieur le Président appartient au club de 1968. Je ne me permettrais jamais de contester ses décisions. C'est un homme d'État distingué et expérimenté.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Je n'apprécie guère, monsieur le Président, que certains députés de votre parti aient ri lorsque je vous ai qualifié d'homme d'État.

Des voix: Jamais.

M. Nystrom: C'est un affront épouvantable étant donné la compétence de celui qui occupe le fauteuil, mais je passe.

Je parlais de l'incompétence du gouvernement qui a été une des causes de la faillite des banques. Je m'égare, je suppose, si je rappelle pêle-mêle la démission de deux ministres, la faillite de ces banques, le manque de communication au sein du cabinet du premier ministre, et le reste, mais je pense que ce rappel s'impose pour mieux illustrer combien nous avons un gouvernement incompétent.

En intervenant, monsieur le Président, vous m'avez rappelé quelque chose que j'allais oublier. Nos vis-à-vis ne cessent de répéter, comme vient de le faire le député du Nouveau-Brunswick, que le Programme énergétique national inauguré par les libéraux avait causé un tort immense à notre pays. Je n'en disconviens pas. Un certain 4 septembre, les électeurs ont décidé de punir le parti libéral en le mettant à la porte. Ce parti qui détenait près de 140 sièges en occupe tout juste une quarantaine maintenant. Ce fut une terrible leçon. Les Canadiens ont donné leur avis et nous approuvons tous leur décision. Les libéraux aussi, j'en suis sûr. Toutefois, le nouveau gouvernement est au pouvoir depuis un peu plus d'un an. Le temps est enfin venu pour le gouvernement de commencer à se débrouiller tout seul. Il est temps qu'il assume lui-même ses responsabilités, au lieu de reprocher aux autres tout ce qui tourne mal. Ce temps est venu. L'heure du jugement est arrivée. Elle est arrivée petit à petit et le projet de loi à l'étude aujourd'hui est un nouvel exemple de l'incompétence du gouvernement.

On nous demande, monsieur le Président, d'adopter un projet de loi visant à rembourser près d'un milliard de dollars aux déposants de ces deux banques. Je représente 70,000 électeurs de Yorkton-Melville. Pour eux, un milliard de dollars est une somme importante. Comme l'a dit C. D. Howe: «Qu'est-ce qu'un million?». Mais il s'est fait remettre à sa place. Nous avons aujourd'hui un ministre qui nous demande effectivement ce qu'est un milliard de dollars. J'ai été élu, monsieur le Président, pour représenter les électeurs de Yorkton-Melville. Je ne vais pas signer un chèque en blanc de un milliard de dollars ni participer à cette opération, surtout quand je ne sais pas à qui va cet argent.

Selon le profil de la Banque Commerciale du Canada au 30 juin dernier—et je tiens à le déclarer publiquement—les dépôts du gouvernement du Canada s'élevaient à 14.4 millions de dollars, ceux des diverses provinces, à 45 millions, et les particuliers canadiens—nous ne savons pas de qui il s'agit—avaient 308.5 millions de dollars en dépôt. Je parle des Canadiens. Ce ne sont pas tous des Canadiens, bien entendu, il pourrait s'agir de particuliers de n'importe quel pays. Les banques elles-mêmes avaient déposé 267.2 millions de dollars. Il y a également la catégorie intitulée «autres». Je ne sais pas ce à quoi elle correspond. Il s'agit peut-être de l'équipe de football des Eskimos d'Edmonton, mais les dépôts effectués auprès de la Banque Commerciale du Canada par cette fameuse catégorie «autres» s'élèvent à 774.6 millions de dollars. Cela fait, au total, 1.4 milliard de dollars.

Je suis loin d'être d'accord avec une telle mesure, monsieur le Président, et encore moins d'accord pour en faciliter l'adoption, car on demande au Parlement, dans ce projet de loi, de donner carte blanche au gouvernement pour dépenser de l'argent qui pourrait être utilisé à bien meilleur escient. Il pourrait servir à créer des emplois, à aider les petits entrepreneurs et surtout les agriculteurs de l'Ouest, par l'entremise d'un fonds de secours contre la sécheresse, à lutter contre les catastrophes naturelles auxquelles ils font face actuellement. Ils ont eu la sécheresse au début et maintenant il y a la neige. C'est une double catastrophe pour les agriculteurs de l'Ouest. Je crois que nous pouvons stimuler l'économie du Canada en aidant l'industrie de base comme l'agriculture et la pêche. On ne stimule pas l'économie du Canada en aidant les grandes banques.

• (1240)

[*Français*]

Monsieur le Président, nous avons maintenant un gouvernement qui aide les grandes sociétés multinationales, qui aide les riches dans ce pays. Nous n'avons pas du tout un gouvernement qui veut prêter assistance aux cultivateurs de l'Ouest du Canada, à la population qui est sans travail dans ce pays, aux Canadiens ordinaires.

[*Traduction*]

Je prie instamment mes collègues conservateurs d'être cohérents avec leur philosophie de la libre entreprise. Voici deux compagnies qui ont fait faillite à cause de leur mauvaise gestion. Quand on croit dans la libre entreprise, on part du principe que les compagnies efficaces, celles qui peuvent se tailler une place sur le marché, survivront et que les autres disparaîtront. Voici deux géants qui sont tombés. Je demande à mes collègues conservateurs pourquoi ils s'empressent de soutenir un ministre des Finances et une ministre d'État aux Finances qui renfouent ces grosses entreprises du Canada alors qu'ils ne peuvent pas en faire autant ou la moitié autant pour les agriculteurs ordinaires de l'Ouest ou les simples travailleurs du Canada?

M. McDermid: Monsieur le Président, je constate, en parcourant la liste des déposants de ces banques, que les syndicats y ont investi presque 7 millions de dollars. J'en conclus que les syndicats sont formés de gens ordinaires, et non pas de gros banquiers comme le député l'a laissé entendre. Je remarque également, parmi les déposants, des conseils scolaires, des collèges et des universités et des organismes religieux. Les œuvres de bienfaisance ont des dépôts de près de 15 millions de dollars. Ces organismes sont composés de gens ordinaires qui donnent de l'argent à une cause dans le but d'aider leurs concitoyens. Comment le député peut-il continuer d'affirmer que ce sont les grandes banques qui profitent de cette mesure, alors qu'en parcourant cette liste, on s'aperçoit que dans la plupart des cas, ce sont des gens ordinaires qui sont aidés?

M. Nystrom: Monsieur le Président, je voudrais bien avoir ces renseignements. Tout ce que nous avons en main, c'est une liste par catégorie qui ne nous précise pas les montants déposés par les grandes banques ou la grande entreprise. Selon moi, ni lui ni moi n'avons été élus afin de signer un chèque en blanc. S'il était dans l'opposition, il poserait le même genre de questions. Pourquoi donner un chèque en blanc? Combien devons-nous payer aux banques étrangères et aux grandes sociétés? Je l'ignore. Si nous pouvions prendre connaissance d'une liste, nous pourrions alors peut-être créer un fonds d'aide à l'intention des organismes comme ceux dont il a parlé. Tout ce que je réclame, c'est une liste des sociétés et des particuliers concernés et j'estime que ce n'est pas trop demander. Il parle de 7 millions de dollars pour les syndicats. Je suis persuadé que certaines municipalités et caisses de retraite sont concernées, mais d'après ce que je peux voir, elles sont en minorité.

M. McDermid: Pas du tout.

M. Nystrom: Je voudrais que cette liste soit déposée à la Chambre, car je n'ai pas l'intention de signer un chèque en blanc.

M. McDermid: Vous voulez le nom du syndicat?

M. Nystrom: Notre gouvernement est comptable envers le Parlement et la population. La liberté d'information est censée nous être acquise. Pourtant, je me rappelle avoir entendu M. Jed Baldwin, un remarquable parlementaire de l'Alberta, affirmer qu'il fallait une plus grande liberté d'information au Canada. Je me souviens que le gouvernement de Joe Clark a agi en ce sens. Qu'est devenue cette idéologie du parti conservateur depuis qu'il est au pouvoir, quoique sous la direction de quelqu'un d'autre? Je demande seulement que le gouvernement nous remette la liste de ces déposants.

Mme McDougall: Monsieur le Président, je me souviens que le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) m'a fortement incitée l'hiver dernier à rembourser les déposants non assurés de Pioneer Trust. Pas une seule fois il n'a demandé la liste de ces déposants. Le député du NPD de la province de Saskatchewan n'a pas non plus soulevé la question d'une liste de déposants non assurés quand le gouvernement les a indemnisés. Pourrait-il expliquer ce changement d'attitude?

M. Nystrom: Quelqu'un a prononcé le mot «hypocrisie». Si la ministre réexamine les faits, elle verra que la situation était différente.

Des voix: Oh!

M. Nystrom: Je m'explique.

M. McDermid: C'est peut-être parce que vous venez de la Saskatchewan.

M. Nystrom: Non. J'ai soulevé la question des détenteurs non assurés de dépôts de moins de $60,000. La ministre s'en souvient. Je lui ai fourni de la documentation sur les agriculteurs ordinaires qui ont acheté des certificats d'étalement du revenu. La ministre fait signe que oui. Ces personnes croyaient être assurées et la SADC leur a envoyé des documents le confirmant. La Pioneer Trust a déclaré que ces personnes étaient assurées. Il s'agissait de dépôts de moins de $60,000, mais le règlement—je pense qu'il s'agissait du numéro 12 ou 13, je ne me souviens pas de tous les détails—prévoyait à l'époque que les certificats d'étalement du revenu n'étaient pas assurés si le terme en était de plus de cinq ans. Ces personnes ont cependant cru que leurs dépôts étaient assurés jusqu'à concurrence de $60,000. Ce n'est pas le cas d'un seul agriculteur, mais bien d'un grand nombre d'entre eux.

M. McDermid: Et que fait-on des autres déposants?

M. Nystrom: Je me souviens d'une certaine personne d'Englefeld qui avait investi $30,000, je crois bien, à la Pioneer Trust, et elle n'était pas assurée. C'est le cas particulier que j'ai signalé à la ministre. Elle l'a examiné, de concert avec ses collaborateurs, a reconnu qu'il y avait injustice, que les gens avaient été induits en erreur, et évidemment, on a remédié à la situation. Comme on peut le constater, je ne suis pas toujours négatif; je reconnais que la ministre a fait quelque chose de bien. Je veux faire comprendre à mes collègues d'en face qu'ils devraient eux aussi défendre des principes valables.

M. McKinnon: Monsieur le Président, le député a fait tout un plat des observations de C. D. Howe au sujet de ce que représente un million, et je présume qu'il ne sait pas très bien ce que cet homme a eu à dire sur le sujet, puisque ce n'était pas du tout cela. Il était interrogé par l'honorable Howard Green, et voici ce qu'il a effectivement déclaré:

> Le député reconnaîtra donc, j'espère, que 3 millions de dollars pour assurer la bonne marche d'un ministère comptant 1,100 employés pendant toute une année, ce n'est pas exorbitant. Le député est-il d'accord là-dessus?

Voilà ce que les journalistes ont rendu par la question: «Qu'est-ce qu'un million?» Je pense que si Doug Fisher est parvenu à vaincre M. Howe lors des élections qui suivirent, ce serait plutôt parce que celui-ci aurait déclaré:

> Qui pourrait nous en empêcher? Ne vous prenez pas trop au sérieux. Si nous décidions d'agir malgré tout, qui pourrait nous en empêcher?

Il parlait de l'habitude qu'avait le gouvernement d'alors de sabrer dans les tarifs préférentiels. Comme le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) venait de féliciter le parti conservateur de son attitude au cours des années, j'ai jugé bon de le payer de retour.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je sais gré au député de son apport au débat. Il était livreur de journaux dans son enfance à Yorkton et je suis toujours attentif aux perles des sagesse qui tombent de sa bouche. Nul doute que C. D. Howe a bien tenu à la Chambre les propos qu'il a rapportés. Pourtant, mon collègue le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), qui fait de la politique depuis bien plus longtemps que moi, m'a affirmé que C. D. Howe avait bel et bien dit: «Qu'est-ce qu'un million?» au cours de la campagne électorale de 1957. Ce que je veux signaler, c'est que C. D. Howe avait été défait à cette époque pour avoir dit cela, et que le gouvernement actuel nous dit effectivement: «Qu'est-ce qu'un milliard?» Il a tort de le faire.

Le président suppléant (M. Paproski): La période consacrée aux questions et commentaires est maintenant terminée.

[*Français*]

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, le projet de loi est retardé à la Chambre par l'opposition. Cela veut dire que des déposants qui avaient placé de l'argent en toute confiance dans une banque régionale de l'Ouest du Canada vont attendre encore longtemps avant de recevoir leur remboursement.

Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) qui se flattait d'avoir notre amitié et notre respect devrait savoir que ce respect a énormément baissé depuis qu'il s'est levé pour adresser la parole. Il nous parle, monsieur le Président, des grosses banques, des grosses légumes, des gens richissimes qui vont profiter de ce projet de loi. Il dit qu'il n'a pas la liste des gens qui vont recevoir ces remboursements. Et pourtant, hier même, la ministre d'État (Finances) a déposé la liste des catégories de déposants, et je ne vois pas sur cette liste ce nombre énorme de richissimes dont il parle. Je regarde, par exemple, les chiffres au niveau des municipalités: population de 25,000 personnes. Je ne peux croire qu'un village de 25,000 personnes posséderait 25,000 richissimes.

Et, à cette petite municipalité, on doit 10 millions de dollars. C'est beaucoup, 10 millions de dollars, pour une municipalité de 25,000 personnes.

Une autre municipalité a une population de 50,000 personnes. C'est encore plus petit que la ville de Gatineau chez moi qui est pourtant considérée comme une ville à population moyenne. A cette petite ville, on doit $143,000. Et à une ville qui a une population semblable à celle de la ville de Gatineau, on doit une somme de 4 millions de dollars.

Je dois dire à l'honorable député de Yorkton-Melville que si la ville de Gatineau avait eu le malheur d'investir dans la Banque Commerciale du Canada 4 millions de dollars des contribuables de Gatineau, il y avait une grande crise dans la municipalité en ce moment.

D'ailleurs, j'ai entendu ce matin à la radio un conseiller en finances de la ville de Hull qui parlait de l'investissement que cette ville, qui compte 55,000 habitants, donc une petite ville, avait fait, investissement recommandé par des experts en finances, et qui disait que c'était sa grande banque à charte qui l'avait abordée après qu'on eut essayé d'encourager les gens à

croire à la Banque Commerciale du Canada, et que c'est cette grande banque qui lui avait dit: Pourquoi ne déposez-vous plus avec nous? Pourquoi êtes-vous allés déposer dans cette petite banque régionale? Et c'est à ce moment-là que la ville de Hull a tenté de retirer une partie de son investissement.

Il reste tout de même au moins 5 millions de dollars dans la Banque Commerciale du Canada qui appartient aux contribuables de la ville de Hull. Or, je ne crois pas que ce soient des richissimes, monsieur le Président.

Je crois que ce député qui avait notre respect dans le passé ne se fait pas honneur par les méthodes qu'il utilise afin d'essayer de critiquer le gouvernement et de laisser croire que celui-ci avait pris une décision sans fondement au mois de mars dernier. De plus, il nous parle de la liste des déposants. Il veut les noms de ces personnes qui ont déposé à la Banque Commerciale du Canada. Mais, après qu'il aura obtenu cette liste, passerait-il un jugement? Est-ce que ce serait lui le juge qui déciderait que, par exemple, la municipalité «a», oui, nous allons la rembourser, fonds de pension «b», oui, nous allons le rembourser et syndicat de travail, «c», non! Parce que ce syndicat a vraiment investi une énorme somme, et c'est un gros syndicat, alors, c'est un richissime. Donc, syndicat «C», on ne rembourse pas?

Entre les centrales de caisses d'entraide, où ferait-il le choix? Ferait-il le choix sur le montant investi? Sur la population desservie? Sur la langue parlée? Sur la grandeur du territoire? Si elles sont dans un secteur rural ou un secteur urbain? Comment ferait-il son choix?

Monsieur le Président, c'est de la foutaise cette excuse de demander une liste des déposants avant de soulager tous ces déposants qui, en toute bonne foi, ont investi dans la Banque Commerciale du Canada.

Nous avons vu hier encore les avocats qui sont impliqués dans la Commission Estey qui fait enquête sur cette situation malheureuse de nos deux banques, qu'il est très difficile d'avoir accès à des documents que la loi considère confidentiels.

• (1250)

Monsieur le Président, il fait partie de nos conventions que l'identité des déposants, ainsi que le montant de leur dépôt, restent confidentiels. Nous savons très bien que notre société en est une des plus stables où l'on respecte la propriété privée et la vie privée des citoyens. Notre système bancaire, l'un des plus stables au monde aussi, requiert cette «confidentialité». Si les experts et les conseillers juridiques nous disent que nous ne devons pas révéler le nom de ces déposants, je ne vois pas pourquoi l'opposition voudrait que l'on porte atteinte à des conventions qui nous ont bien servis jusqu'ici.

Nous savons très bien, monsieur le Président, que le parti libéral, lorsqu'il était au pouvoir, a porté atteinte maintes fois et gravement à plusieurs de ces conventions dans le domaine des affaires. Voilà pourquoi nous avons vu la confiance des gens d'affaires baisser à tel point que l'économie en a souffert énormément et que le chômage a augmenté d'une façon effarante. Dans ce programme énergétique de l'administration libérale, nous avons vu aussi qu'il n'avait pas de respect pour les gens d'affaires qui bâtissent le pays et qui s'apprêtaient à donner à l'Ouest un essor remarquable.

Quand au Nouveau parti démocratique, ils croient, eux, que la propriété privée, c'est un péché ou un crime. Être riche, ce n'est vraiment pas la vertu, être pauvre, c'est la vertu. C'est même à cause de ce manque de respect pour les conventions d'affaires comme, par exemple, l'adoption de lois rétroactives qui visaient la propriété des gens qui avaient investi en toute confiance dans le développement pétrolier dans l'Ouest du pays, que l'économie du pays a été minée. Alors, monsieur le Président, nous voilà de nouveau devant un effort, un autre attentat de la part des libéraux et de l'Opposition officielle et du Nouveau parti démocratique de porter atteinte à des conventions qui protègent notre milieu économique et notre qualité de vie.

Dans leurs habitudes interventionnistes, l'Opposition officielle et le Nouveau parti démocratique ont développé une attitude nuisible au milieu des affaires et à l'entreprise privée. Nous, qui sommes un parti qui respecte l'entreprise privée, la propriété privée, la vie privée des citoyens, nous voyons d'un très mauvais œil ce nouvel attentat enrobé d'indignation feinte qui minerait, une fois de plus, les efforts visant à protéger la propriété et la vie privée de nos citoyens. C'est une chasse aux sorcières, monsieur le Président. Même s'il est vrai que ces déposants recevront des remboursements du Trésor public, ils ont quand même droit à la confidentialité jusqu'à ce que l'on nous prouve qu'il est absolument essentiel de porter atteinte à cette confidentialité. Ce serait alors un événement très grave, comme l'ont dit et redit les témoins aux membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, qui nous disaient que si jamais on avait à porter atteinte à la confidentialité bancaire que tout le système bancaire serait en danger. On n'a qu'à vérifier le compte rendu des délibérations de ce comité pour voir combien ils craignaient le fait que l'opposition allait faire cette chasse aux sorcières et se dérober derrière cette excuse.

Quant au chef de l'Opposition officielle, lorsque nous parcourons les coupures de journaux et le journal des Débats de la mi-mars, nous nous apercevons que le chef de l'Opposition était tout à fait silencieux sur la question. Peut-être se rappelait-il le fait qu'il représente un siège de l'Ouest du pays ou peut-être qu'il voulait être responsable. Il est malheureux aujourd'hui, monsieur le Président, qu'il ait abandonné cette position de responsabilité qui lui faisait tout honneur au printemps dernier. On peut voir même que dans son discours d'hier il essaie de «se soutirer» à sa première décision. Je crois, monsieur le Président, que c'est assez typique du chef de l'Opposition. Il ne semble pas pouvoir vivre avec ses décisions. Il dit qu'on les lui impose ou bien, quand il s'aperçoit que le vent a tourné, il change lui aussi.

Monsieur le Président, je crois qu'il est presque treize heures, et je préférerais continuer cet après-midi, si vous me le permettez, plutôt que de m'arrêter au milieu . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste huit minutes à l'honorable députée, plus 10 minutes pour la période des questions et commentaires.

[*Traduction*]

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE TOURISME

ON CRITIQUE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, une conférence se déroule actuellement ici à Ottawa sous le thème de l'avenir du tourisme. Des représentants de l'industrie touristique et du gouvernement se sont réunis au Centre des congrès pour discuter de ses perspectives d'avenir. Je me préoccupe moi aussi de cette question. Mes préoccupations sont toutefois d'un autre ordre.

On a qualifié le tourisme du secteur de croissance dont nous avons lieu d'être le plus fiers. Mais il va cesser d'exister si le gouvernement continue à paralyser les efforts des exploitants touristiques d'un bout à l'autre du pays. «Changez l'image du Canada», leur dit le gouvernement. «Rendez-là plus attrayante.» Il faut accorder plus d'attention à l'industrie avant d'essayer de rendre l'image du Canada plus attrayante.

Comment convaincre les Canadiens de prendre leurs vacances dans leur propre pays alors que le prix de l'essence a grimpé en flèche? En janvier 1987, il en coûtera 18c. de plus le gallon pour faire le plein à la station-service. Les Canadiens cesseront de voyager quand ils seront atteints aussi durement dans leur portefeuille.

Comment persuader les étrangers d'explorer notre vaste pays aux régions aussi diverses alors que le gouvernement n'est pas disposé à lancer une campagne de commercialisation efficace? Il ne veut pas faire les dépenses qui s'imposent pour bien vendre nos attraits touristiques.

En ce qui nous intéresse plus directement, nos exploitants locaux ont besoin d'aide pour donner de l'expansion à leur entreprise et prospérer. Ce sont des chefs de petites entreprises. Qu'on leur donne ce qu'il faut pour faire en sorte que les touristes reviennent d'une année à l'autre dans nos régions à la beauté sauvage.

Il est temps que le gouvernement se rende aux désirs des exploitants de l'industrie touristique canadienne. On ne bâtit pas une économie saine en renflouant des banques, mais en soutenant une industrie en pleine croissance comme celle du tourisme. Qu'il prête une oreille attentive aux desiderata de ce secteur car ses exploitants savent ce qui donne des résultats.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT PÉTROLIER—LES CONSÉQUENCES DE LA SUPPRESSION

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) traite la Nouvelle-Écosse en orphelin pauvre.

Chose incroyable, sans même offrir la moindre substitution ou option, elle a annoncé la fin du programme d'encouragement pétrolier, c'est-à-dire des subventions du PEP qui ont permis d'amorcer les forages sous-marins à la recherche de pétrole et de gaz. Que ce soit sous l'angle des affaires ou sous celui de la politique officielle, il est absolument inadmissible de supprimer le programme sans en offrir un autre.

L'incertitude anéantira les espoirs de prospérité que fait naître l'exploitation des gisements sous-marins de gaz. Les compagnies doivent élaborer des projets même si le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'en a pas. Les projets de forage prennent fin, les baux expirent et d'ici environ un mois les compagnies partiront pour ne plus revenir.

Le premier ministre (M. Mulroney) avait promis des emplois, beaucoup d'emplois et l'expansion économique des provinces de l'Atlantique. Toutefois, le rapport d'Informetrica en date de septembre prédit une perte d'emplois et pas de production au projet Venture. Ce serait là une tragédie.

Tels sont les faits, monsieur le Président, pas de PEP, pas de solution de rechange, pas de hâte, pas d'inquiétude. Pourquoi la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui était si généreuse au moment de la signature de l'Accord de l'Ouest devient si pingre quand il s'agit de la Nouvelle-Écosse? Assurément, la Nouvelle-Écosse mérite mieux que la confusion provoquée par le mutisme de la ministre.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ISRAËL—ON CONDAMNE LE RAID AÉRIEN SUR TUNIS ET LES TERRORISTES PALESTINIENS

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, la semaine dernière, l'État d'Israël a bombardé et ravagé Tunis et cela, en violation directe des conventions de Genève et de La Haye, de même que de la Charte des Nations unies, dont Israël et le Canada sont tous deux signataires.

Les activités terroristes d'un groupe dissident de Palestiniens qui s'est livré à de la piraterie en haute mer, de même que le meurtre d'innocents Israéliens en Égypte, peuvent sans doute être liés au bombardement.

L'attaque contre la Tunisie, qui a causé la mort de femmes et d'enfants, n'est pas le fait d'un groupe terroriste fantôme ni n'a été réclamé par personne, mais bien de la force armée la plus raffinée au monde—celle de l'État d'Israël.

Article 22 du Règlement

Le Canada, pays respecté et pacifique et ami de la Tunisie, de l'Égypte et d'Israël, ne devrait pas hésiter à manifester son dégoût devant cette atteinte illicite à la souveraineté de la Tunisie, le meurtre de civils innocents en Égypte et l'acte de piraterie terroriste d'une poignée de Palestiniens fanatiques.

Je prie le gouvernement de présenter le plus tôt possible à l'Organisation des Nations unies une motion de censure condamnant l'État d'Israël pour avoir volontairement et carrément violé les neuvième et dixième conventions de La Haye et de Genève, de même que la Charte des Nations unies, en même temps qu'une motion condamnant les activités terroristes des Palestiniens contre des innocents de toute nationalité.

M. le Président: Je dois informer le député que le temps mis à sa disposition est maintenant expiré.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA CHASSE ET LE PIÉGEAGE—LA SUSPENSION DE LA CAMPAGNE ANTI-FOURRURE DE GREENPEACE

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, nous nous réjouissons de la décision qu'a prise Greenpeace de suspendre sa campagne anti-fourrure en Europe et nous osons croire que ce mouvement reconnaît ainsi l'importance de la chasse et du piégeage pour les autochtones du Canada. Nous sommes fiers du succès qu'a remporté Indigenous Survival International grâce, en particulier, aux efforts de son co-président, M. Georges Erasmus.

Les autochtones du Canada vivent en harmonie avec la nature depuis des millénaires. Indigenous Survival International tente de sensibiliser les gens au fait que la survie culturelle des peuples autochtones dépend de leur droit de chasser, de piéger et de pêcher. Notre gouvernement croit dans l'utilisation à bon escient des ressources renouvelables dans le monde et il encourage les efforts accomplis par Indigenous Survival International en vue de promouvoir une judicieuse conservation de ces ressources.

Bien qu'elle soit encourageante, cette réussite de l'ISI ne marque qu'un début. Il reste beaucoup à faire pour convaincre d'autres groupes que leurs croisades anti-fourrure risquent d'anéantir des peuples autochtones et leurs cultures.

Je suis persuadé que le gouvernement du Canada continuera à soutenir le droit des peuples autochtones à vivre conformément à leurs traditions.

* * *

[*Français*]

LA FAMILLE

ON DEMANDE UNE PLUS GRANDE JUSTICE SOCIALE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'ai avec moi des milliers de pétitions signées par les mères de familles qui s'opposent à la décision du gouvernement de couper 55 millions de dollars dans les programmes de soutien de revenus aux familles avec enfants, plus spécialement, de désindexer les allocations familiales.

De plus, monsieur le Président, les familles que j'ai rencontrées, à Montréal, dans la ville de Québec et à d'autres endroits, s'interrogent sérieusement sur la décision du gouvernement de couper 55 millions de dollars dans des programmes aussi importants, et en même temps, de déposer un projet de loi pour dépenser 800 millions de dollars pour des personnes riches, des corporations riches au niveau des institutions bancaires, et aussi, elles se demandent fortement comment il se fait que le gouvernement progressiste conservateur, en même temps qu'il coupe 55 millions pour les programmes importants aux familles avec enfants, décide de déposer un projet de loi pour nos pauvres juges qui gagnent seulement $117,000, pour les augmenter à $135,000.

Monsieur le Président, j'ose espérer que tous les députés de la Chambre vont inviter le très honorable premier ministre (M. Mulroney) à retirer le projet de loi C-70, pour accorder une justice aux familles avec enfants.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

FRONTENAC (QUÉ.)—LES PROPOS ATTRIBUÉS À UN RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION PROGRESSISTE CONSERVATRICE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ce n'est que mardi aujourd'hui, et déjà nous avons un lauréat du prix de la «Rétractation de la semaine». Il s'appelle John Vincent, un responsable de l'Association du comté de Frontenac, fief du ministre des Communications démissionnaire. Au cours de la fin de semaine, M. Vincent a affirmé qu'une somme de $3,000 qui avait servi à payer des autobus pour la campagne du chef conservateur, avait été imputée à l'organisation locale, alors qu'il aurait fallu l'inscrire au débit de l'organisation nationale. Cette somme aurait placé l'un ou l'autre des deux organismes en contradiction avec la loi.

Hier, la question ayant été soulevée en public, M. Vincent a soutenu que le coût réel des autobus n'avait été que de $2,000, somme qui aurait permis de rester en deçà des limites des dépenses électorales. En déclarant M. Vincent lauréat de la semaine, j'ai une seule question à poser: Qui, du bureau du premier ministre, a téléphoné à M. Vincent?

De toute évidence, les déclarations en série des responsables de la campagne conservatrice illustrent la nécessité pour la GRC d'enquêter non seulement sur les dépenses réelles de la campagne dans Frontenac, mais aussi de toute la campagne conservatrice. J'ai écrit dans ce sens au directeur général des élections et au solliciteur général (M. Beatty).

LES PARTIS POLITIQUES

LA LETTRE DE SOLLICITATION POUR UNE CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION DE FONDS DU PARTI LIBÉRAL

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, dernièrement, j'ai été sollicité pour une campagne de souscription de fonds du parti libéral du Canada. C'était une première erreur de sa part, car comment a-t-il pu m'inclure dans sa liste postale, moi, un vrai bleu conservateur?

Mais la confusion du parti libéral ne s'arrête pas là. Cette même lettre donne plus loin la liste des réalisations du parti libéral. Il faut voir jusqu'à quel point le parti libéral étire la réalité, déforme les faits et rêve. Le parti libéral prétend que les libéraux de l'Ontario ont réussi à défaire les conservateurs de cette province au cours des élections de mai dernier.

Il faut rétablir les faits. Non seulement, les libéraux n'ont pas défait les conservateurs au cours des élections de mai, mais ceux-ci ont conservé cinq sièges de plus que les libéraux. Mais les libéraux ont fait des courbettes et des compromis en cédant à leurs amis néo-démocrates pour défaire les conservateurs à l'assemblée législative provinciale.

Mais on trouve d'autres faits et vérités déformés plus loin. Les libéraux disent qu'ils ont gagné une victoire écrasante au Yukon. Je suis sûr que le chef de l'opposition (M. Turner) ne voudrait pas que le public soit trompé de cette façon-là. Il a trop de respect pour le vice-premier ministre (M. Nielsen) pour cela. Les conservateurs fédéraux sont solidement implantés au Yukon et ils forment l'opposition dans le gouvernement des Territoires que dirigent les néo-démocrates et non pas les libéraux.

Je demande donc instamment au chef de l'opposition de faire le point avec ses collaborateurs, ses rédacteurs de discours et ses collecteurs de fonds, de leur dire de ne pas prendre des vessies pour des lanternes.

* * *

LES PARLEMENTAIRES

ON ACCUSE L'OPPOSITION DE CHERCHER À RUINER LES RÉPUTATIONS

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, l'opposition perd toute crédibilité. Il y a quelques jours le chef du parti libéral a déclaré à la Chambre que la BCC avait transféré 300 millions de dollars d'actif à une filiale américaine, ce que les autorités américaines ont promptement démenti. Il semble qu'il était furieux parce que la «meute» lui volait la vedette. Il a donc décidé de passer lui-même à l'attaque. Soit dit en passant, il réussit mieux que la «meute». Chaque fois que les libéraux prononcent une fausseté, le NPD, pour ne pas être en reste, l'entonne à son tour, comme un refrain.

• (1410)

Au lieu d'opter pour une action propre en améliorant les mesures législatives et en travaillant pour l'unité du pays, les députés de l'opposition prennent plaisir à ruiner la réputation de ministres compétents et honnêtes. Dès qu'un ministre ou

une ministre leur tombe dans les pattes, ils se jettent tous dessus comme une bande de loups. L'opposition n'apprendra-t-elle donc jamais qu'on ne bâtit pas un pays ou un parti par le négativisme ou par de fausses déclarations sensationnalistes faites dans le seul but de voler les manchettes?

Notre premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement posent des actes concrets. La population canadienne nous a chargés de panser les blessures que les libéraux ont infligées pendant des années de mauvaise administration, et nous nous acquittons de notre mandat. Il se peut que nous fassions des erreurs, mais ce sera sans le vouloir. Il pourra nous en cuire, parfois, mais nous continuerons de bâtir un pays uni, de créer un climat favorable aux investissements et à l'emploi, d'aider les exploitations agricoles et les manufactures à prospérer jusqu'à ce que chacun . . .

M. le Président: Je regrette, mais je dois informer le député que son temps de parole est épuisé.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA LETTRE ADRESSÉE À UN JOURNAL PAR LE COMMISSAIRE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, il semble que le commissaire Simmonds de la GRC s'est laissé aller à servir d'interprète au premier ministre (M. Mulroney). Dans une lettre fortement teintée de parti pris politique qu'il a adressée à un journal de Toronto, le commissaire Simmonds a en effet mis le journaliste Claire Hoy au défi, pour étayer ses allégations, de révéler qui lui avait dit que M^me^ Mulroney avait demandé à la GRC de la saluer.

Une telle initiative de la part du commissaire a de quoi étonner. En effet, relativement à l'enquête interne que la GRC a menée sur l'affaire Hatfield, le commissaire a adopté une attitude toute différente en ce qui concerne la possibilité pour un journaliste de révéler ses sources de renseignement. A propos du rôle que M. Nick Hill a joué dans l'affaire Hatfield, le commissaire déclarait:

> Il a refusé de révéler sa source, attitude compréhensible chez un journaliste.

Pourquoi le commissaire a-t-il changé d'attitude à cet égard et mis Claire Hoy au défi de révéler qui l'avait renseigné?

Commentant le travail de ce journaliste, les commissaire ajoute:

> Les membres de la GRC ne s'intéressent pas du tout aux écrits de M. Hoy, car ils n'ont pas de temps à perdre à lire des élucubrations empoisonnées.

Il est tout à fait inhabituel de la part du commissaire de la GRC de prendre ainsi un journaliste à partie simplement parce que celui-ci s'est attaqué au gouvernement conservateur ou qu'il a diffusé des renseignements susceptibles d'embarrasser le gouvernement. Le chef de la GRC n'est pas chargé, que je sache, de propager la propagande du bureau du premier ministre. Je trouve antiprofessionnel et mal séant de sa part de porter sur le travail d'un journaliste un jugement teinté d'un tel parti pris. J'espère qu'il s'en rend compte . . .

M. le Président: Je dois malheureusement informer le député qu'il a épuisé son temps de parole.

Article 22 du Règlement

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE PAIEMENT D'IMPÔT ANTICIPÉ PAR LES PERSONNES ÂGÉES DÉTENTRICES D'OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, je voudrais signaler aux députés une situation dont m'ont fait part plusieurs personnes âgées de ma circonscription de Brandon-Souris. Comme nous le savons, beaucoup de personnes âgées investissent une bonne part de leurs économies dans l'achat d'obligations d'épargne du Canada. Toutefois, comme l'impôt sur le revenu n'est pas prélevé sur les intérêts payés, ou quant à cela sur la plupart des autres revenus des citoyens âgés, il arrive souvent que cet impôt doive être payé à l'avance une fois par trimestre, même si l'intérêt que rapportent ces obligations n'est pas touché avant novembre.

Malheureusement, de nombreuses personnes âgées ont souvent beaucoup de mal à calculer elles-mêmes l'intérêt qui leur sera versé et le montant du paiement qu'elles auront à faire. En outre, elles n'arrivent pas à comprendre pourquoi il leur faut payer de l'impôt sur de l'argent qu'elles n'ont pas encore touché.

Peut-être que, pour atténuer quelques-uns de ces problèmes, on pourrait déduire l'impôt à payer à la source, c'est-à-dire des intérêts sur les obligations d'épargne, comme dans le cas des versements des REER, ou bien alors faire des versements d'intérêt trimestriels aux détenteurs de ces obligations. La chose devrait certainement être possible en cette ère de l'électronique. Si l'on n'effectue pas ces réformes, on pourrait à tout le moins redresser un peu la situation en demandant au gouvernement d'envoyer aux personnes âgées un avis ou une facture leur rappelant le moment et le montant du paiement à faire.

Les Canadiens âgés n'ont pas d'objection à payer leur juste part d'impôt, mais ils ne pensent pas devoir payer cet impôt avant d'avoir effectivement reçu le revenu imposable.

* * *

L'AGRICULTURE

LE SORT DES CÉRÉALICULTEURS DES PRAIRIES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, les députés sont certainement au courant de la terrible sécheresse qui a sévi dans le sud de la Saskatchewan et même de toutes les Prairies au cours de l'été. Maintenant, c'est la pluie et la neige qui viennent ajouter à cette catastrophe, de sorte que le grain qui est dans les champs se trouve sous la neige et ne peut être récolté.

Cet été, le premier ministre (M. Mulroney) a demandé au député d'Assiniboia (M. Gustafson) de diriger un groupe de travail qui ferait des recommandations sur l'aide à accorder aux agriculteurs victimes de la sécheresse. Voilà maintenant des semaines et des semaines de cela. Où est le rapport? Les agriculteurs veulent le voir et savoir quelles recommandations il contient. Ils veulent que ce rapport soit rendu public.

Il y a des années, C. D. Howe avait dit: «Qu'est-ce qu'un million?» et il n'a pas été réélu. Maintenant, notre gouvernement, en aidant les banques, nous dit: «Qu'est-ce qu'un milliard?» Il a un milliard pour les banques, mais rien pour les céréaliculteurs de l'Ouest. Je demande au gouvernement de prévoir, immédiatement, un paiement en fonction de la superficie cultivée pour ceux qui ont souffert de la sécheresse et pour ceux qui, maintenant, ne peuvent récolter leur grain à cause de la pluie et de la neige. Cette aide est nécessaire maintenant. Nous voulons un paiement selon la superficie cultivée et nous le voulons tout de suite.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LES DÉPOSANTS NON ASSURÉS—LA DÉCLARATION DE LA MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Elle a déclaré hier à la Chambre des communes que le gouvernement n'avait pas l'intention d'établir un précédent en indemnisant les déposants non assurés de nos organismes financiers.

Ma question a trait à la politique future du gouvernement. Veut-elle dire qu'elle a l'intention de ne renflouer que les déposants qui ont été induits en erreur par ses propres déclarations et celles de ses collègues, ainsi que par le rapport de l'inspecteur général?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai déjà dit clairement à la Chambre et ailleurs que nous avons à tous égards considéré les institutions sur lesquelles nous avons dû nous pencher comme uniques, et que nous avons pesé, dans cette conjoncture, ce qui devait être fait pour les déposants, pour les contribuables et pour l'économie. Nous estimons qu'en l'occurrence nous avons pris une décision tout à fait pertinente. Nous continuerons à prendre nos décisions en fonction des mêmes principes, si les cas se présente à nouveau.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LES BANQUES ÉTRANGÈRES SERONT INDEMNISÉES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire à la ministre. Peut-elle nous expliquer pourquoi elle trouve juste d'indemniser les banques étrangères qui ont fait des dépôts dans la Banque Commerciale du Canada ou la Norbanque, mais refuse de rembourser ceux qui détenaient des obligations ou ceux qui détenaient des actions comme les caisses de dépôts, les caisses de retraite ou les coopératives de crédit?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je pensais que ce projet de loi faisait l'objet d'un débat à la Chambre, mais je suis prête à répondre à cette question. Il y a une définition du terme «déposant» dans la Loi sur la SADC. C'est le seul précédent pertinent en matière de définition de la notion de déposant. C'est de cette définition que nous nous sommes servis, et je pense qu'elle est parfaitement satisfaisante.

[*Français*]

ON DEMANDE DE RÉVÉLER LES NOMS DE DEUX DÉPOSANTS QUI DOIVENT ÊTRE REMBOURSÉS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je désire poser une question supplémentaire, une question publique, monsieur le Président.

Les documents rendus publics hier par la ministre révèlent qu'un particulier avait placé $1,423,668 à la Banque Commerciale du Canada et un autre, $2,154,555 à la Norbanque, ce qui veut dire que ces deux personnes, et nous ne savons même pas s'il s'agit de Canadiens ou de Canadiennes, recevront au total plus de $3.5 millions . . .

[*Traduction*]

M. le Président: J'ai voulu donner la parole au très honorable représentant, mais son micro a été coupé quand il a posé sa question. Le très honorable représentant aurait-il l'obligeance de répéter sa question.

[*Français*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Qui sont ces deux personnes, monsieur le Président, mentionnées hier par la ministre et qui vont recevoir plus de 3.5 millions de dollars si le projet de loi actuellement à l'étude à la Chambre est adopté?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai déjà dit que j'avais préparé pour la Chambre un tableau des catégories de déposants. Je reste disposée à soumettre au juge Estey une liste complète des déposants en lui laissant le soin de décider si elle doit ou non être publiée.

Des voix: Bravo!

M. Penner: C'est nous qui sommes la plus haute instance du pays.

LA PRÉSENCE DE LA MINISTRE AU CANADA

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je voudrais poser, moi aussi, une question à la ministre d'État aux Finances. La ministre peut-elle confirmer qu'elle était au Canada tout le mois de juillet et les deux premières semaines d'août, période cruciale pour la santé et la sécurité de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je n'étais pas au Canada en juillet, mais j'y étais les deux premières semaines d'août.

L'ABSENCE DE LA MINISTRE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, compte tenu de l'ampleur du problème, du fait que les Canadiens doivent payer une facture de près de 1 milliard de dollars et du fait que c'est le problème le plus aigu qui se soit posé dans les milieux financiers en 62 ans, la ministre n'a-t-elle pas pensé qu'il serait peut-être sage de rester au Canada?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, sauf erreur, nous sommes à l'ère du téléphone.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1420)

LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU MINISTRE DE LA JUSTICE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à un homme d'une intégrité irrécusable, j'ai nommé le ministre de la Justice.

M. Crosbie: Merci.

M. Broadbent: Ces dernières semaines, un ministre, un député et le directeur national du parti conservateur ont tous contredit publiquement le personnel du Bureau du premier ministre. Aujourd'hui, il y a eu un autre incident assez grave. Le ministre de la Justice a qualifié en des termes tout à fait négatifs, le rendement du personnel en question.

Des voix: Règlement!

M. Hnatyshyn: Vous enfreignez encore le règlement.

M. Broadbent: Je désire poser au ministre la question suivante. Comme le personnel du premier ministre joue un rôle important dans le fonctionnement du gouvernement, le ministre de la Justice va-t-il nous expliquer pourquoi il a tenu ces propos.

M. Hnatyshyn: Vous ne connaissez pas le règlement.

M. Clark (Yellowhead): Il le connaît certainement même s'il l'enfreint. Il outrage la Chambre des communes.

Une voix: Il sait ce qu'il fait.

M. le Président: A l'ordre! Le député d'Oshawa sait parfaitement que les questions posées au ministre de la Justice doivent se rapporter au portefeuille de la justice. Je lui demande de poser au ministre des questions reliées à son portefeuille.

M. Broadbent: Ma question est certainement en rapport avec le travail du ministre de la Justice. Je voudrais savoir s'il a décrit le personnel du premier ministre en ces termes parce qu'à titre de ministre de la Justice il a adressé au Bureau du premier ministre une demande qui n'a jamais été transmise à ce dernier ou s'il lui a demandé d'exécuter une autre tâche qui n'a jamais été accomplie.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique et sa question sont plus récusables qu'excusables. Hier, je n'ai nullement exprimé mes opinions personnelles quant au Bureau du premier ministre. J'ai seulement rapporté les critiques formulées par d'autres personnes.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): C'est exact.

M. Crosbie: Ces personnes font partie de l'opposition. Le Bureau du premier ministre a un rendement nettement supérieur à tout ce que Coutts ou Axworthy n'ont jamais pu faire.

Une voix: Où est Pinocchio aujourd'hui?

M. Crosbie: Son rendement est extrêmement satisfaisant, malgré les allégations et les insinuations mesquines de ces messieurs d'en face.

LA DESCRIPTION DU PERSONNEL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Cette comparaison avec M. Coutts n'a rien de très flatteur, si je puis dire.

M. Crosbie: Oui, vous le pouvez.

M. Broadbent: Quand on lui a demandé si, à son avis, le personnel du premier ministre se composait d'une bande d'incapables, le ministre aurait répondu «c'est une interprétation comme une autre».

Je voudrais savoir si le ministre de la Justice retire ses paroles ou s'il les maintient?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre! Le député d'Oshawa sait parfaitement . . . Nous savons tous où il veut en venir, mais il ne convient pas de poser cette question au cours de la période des questions.

M. Clark (Yellowhead): C'est un outrage à la Chambre des communes.

M. le Président: La parole est au député d'Egmont.

LA VENTE DE THON EN CONSERVE—LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE

M. George Henderson (Egmont): Ma question, qui porte sur le même sujet, s'adresse au vice-premier ministre. Le ministre de la Justice a critiqué la façon dont le personnel du premier ministre a pris en main l'affaire du thon. Il a affirmé que les membres influents du cabinet du premier ministre auraient dû prendre des mesures immédiates, afin de retirer le thon avarié du marché sitôt qu'ils se sont aperçus qu'il était impropre à la consommation humaine.

M. Crosbie: Je n'ai jamais dit cela.

M. Henderson: Le vice-premier ministre est-il d'accord avec cette déclaration du ministre de la Justice?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): On a répondu à je ne sais combien de reprises à cette question.

Des voix: Il y a toujours anguille sous roche.

M. Nielsen: En ce qui a trait au personnel du cabinet du premier ministre, contrairement à beaucoup de censeurs qui posent des jugements mal informés et sans fondement à son sujet . . .

Une voix: Comme le ministre de la Justice.

M. Nielsen: Je peux garantir au député que ces personnes sont des plus compétentes, ce qui est certes une amélioration par rapport à l'équipe qui les précédait.

LA POSITION DU MINISTRE

M. George Henderson (Egmont): Le vice-premier ministre affirme que le député de Saint-Jean-Ouest est mal informé. Je voudrais donc lui poser cette question supplémentaire. Pourquoi le ministre de la Justice a-t-il modifié sa déclaration au sujet de la compétence du personnel du premier ministre; a-t-il été soudainement frappé d'amnésie ou l'a-t-on placé devant l'alternative de démissionner?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai déjà précisé à la Chambre, et je le répète, que je n'ai jamais fait cette déclaration. Personne ne m'a demandé de retirer mes propos, car je ne les ai jamais tenus. On a déformé mes paroles et le député . . .

M. Angus: Vous voulez dire qu'on a eu le dessus sur vous?

M. Crosbie: . . . cherche à les dénaturer davantage. Je n'ai ni fait une déclaration du genre ni critiqué d'une façon quelconque le personnel du cabinet du premier ministre et je ne reviendrai pas là-dessus.

M. le Président: La parole est au député de Kamloops-Shuswap.

* * *

LA LOI SUR L'INDEMNITÉ AUX DÉPOSANTS DE CERTAINES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LES CATÉGORIES DE DÉPOSANTS INDEMNISÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Je vous remercie, monsieur le Président.

M. Crosbie: Que tous ceux qui veulent mettre leur siège en jeu le fassent. Vous allez manquer de sièges, là-bas.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre!

M. Riis: Merci beaucoup, monsieur le Président. Pour quelqu'un qui n'a pas fait de déclaration, il a l'air un peu nerveux.

Voici ma question à la ministre d'État aux Finances. Puisqu'elle a engagé les contribuables canadiens à participer à ce sauvetage de un milliard de dollars, étant donné les renseignements qu'elle a fournis à la Chambre hier, peut-elle nous confirmer si 70 p. 100 de cette somme ira aux banques canadiennes, aux banques étrangères, aux courtiers en placement, aux grandes sociétés et aux gouvernements provinciaux? Peut-elle nous confirmer si 70 p. 100 de cette somme ira à ces catégories de déposants?

M. Clark (Yellowhead): Règlement!

M. le Président: A l'ordre! Quelqu'un a posé plus tôt une question au sujet de la politique future qui s'est révélée porter sur le projet de loi à l'étude. Le député pose en effet une question concernant la mesure actuellement à l'étude à la Chambre et il doit savoir qu'elle est donc irrecevable. Le député a-t-il une autre question à poser?

M. Riis: Monsieur le Président . . .

M. le Président: A l'ordre! J'invite tous les ministres qui veulent me rappeler ce que prévoit Beauchesne de le faire en une autre occasion.

Des voix: Bravo!

LA POLITIQUE CANADIENNE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, voici ma nouvelle question à la ministre d'État aux Finances. Étant donné que le gouvernement du Royaume-Uni, de l'Allemagne de l'Ouest et des États-Unis n'a jamais jugé bon d'utiliser les deniers publics pour cautionner des déposants non assurés au-delà du plafond assuré, peut-elle nous expliquer pourquoi le gouvernement du Canada a jugé nécessaire de le faire dans notre pays, contrairement à l'Allemagne de l'Ouest, au Royaume-Uni ou aux États-Unis d'Amérique?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne réponds pas de la politique en vigueur en Allemagne de l'Ouest, au Royaume-Uni ou dans un autre pays. Je suis responsable de la politique en vigueur dans notre pays et j'approuve notre décision de soutenir l'économie de l'Ouest du Canada pour laquelle le NPD a perdu tout intérêt, ce qui est regrettable—en nous occupant des institutions financières des déposants et des emprunteurs de ces régions.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA PRIVATISATION DES PRISONS

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, en l'absence du solliciteur général, je voudrais poser ma question au vice-premier ministre. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement fédéral compte privatiser les prisons fédérales pour réduire ses frais?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): J'ai bien peur que le député ne doive attendre le retour du solliciteur général pour avoir la réponse à sa question. J'en prendrai note cependant et je la transmettrai à mon collègue.

L'EXAMEN DES PROGRAMMES

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Le vice-premier ministre peut-il confirmer qu'une étude menée par son équipe spéciale recommandera la privatisation des prisons fédérales et est-il prêt à déposer ce rapport à la Chambre des communes?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Je ne suis au courant d'aucun projet de ce genre dans le cadre de l'examen des programmes. L'équipe chargée d'examiner les programmes du ministère de la justice vient d'être formée. C'est l'une des dernières à être établies et nous espérons qu'elle aura terminé son travail à la fin de novembre.

* * *

• (1430)

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

L'INDEMNISATION DES DÉPOSANTS NON ASSURÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Finances. Pourquoi estime-t-elle qu'il est normal d'utiliser l'argent des contribuables pour aider les banques étrangères qui avaient des dépôts non assurés dans les institutions canadiennes alors que cela ne se fait pas aux États-Unis, en Allemagne de l'Ouest et au Royaume-Uni? Autrement dit, si ces pays n'aident pas leurs propres banques, pourquoi devrions-nous nous sentir obligés de le faire?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je me sens obligée de protéger l'intégrité de notre système bancaire. Les déposants mentionnés par le député ont les mêmes droits que les autres. En outre, nous n'avons pas les mêmes règlement que ces autres pays, quoique je tienne beaucoup à présenter une réglementation à la Chambre et à la faire adopter le plus rapidement possible.

* * *

[*Français*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA CONSTRUCTION DE FRÉGATES À MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services.

Le 30 septembre dernier, le premier ministre a rencontré, bien malgré lui, les travailleurs de la Canadian Vickers Limited à Montréal. Depuis cette date, est-ce que le premier ministre a demandé au ministre des Approvisionnements et Services de vérifier ce dossier, est-ce qu'il lui a fait rapport de cette rencontre et est-ce que le ministre a l'intention de s'assurer que ce contrat, qui a été donné pour la construction de frégates à Montréal, sera respecté?

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, le premier ministre ne m'a pas contacté à ce sujet, mais le député de Hochelaga-Maisonneuve m'a fait des instances au nom de tous les travailleurs. Il a amené des représentants du syndicat à mon bureau la semaine dernière. Demain je rencontre le président de la société Vickers. Ce dossier soulève un point de droit fort compliqué, et j'ai demandé un avis juridique pour savoir quelle voie pourrait s'ouvrir à nous. C'est un problème sérieux. Nous nous en occupons et nous espérons avoir une réponse satisfaisante sous peu.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LES CONTRATS SERONT RESPECTÉS

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Je suis content de savoir qu'il va rencontrer les dirigeants de la compagnie Vickers.

J'aimerais lui demander s'il insistera auprès des dirigeants de la Vickers pour respecter l'ensemble des contrats de construction de frégates et de bateaux, contrats qui avaient été donnés par son prédécesseur et qui prévoyaient une répartition équitable entre les différents chantiers maritimes au Canada, et en particulier, de ce contrat qui devait être fait par les travailleurs de la Vickers à Montréal.

Est-ce que le ministre va insister auprès du président de la Vickers pour qu'il respecte les contrats?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Je ne sais pas au juste quelle était la question, mais je puis dire qu'il ne sortira pas de travailleurs de la province de Québec. Tout ce que la société Vickers envisage, c'est la possibilité de déplacer vers Québec des travailleurs de Montréal. Il se peut que le gouvernement fédéral soit sans pouvoir à ce sujet. C'est peut-être une question contractuelle. Voilà ce que j'ai promis de déterminer: qu'avons-nous légalement le droit de faire?

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, c'est la semaine de la famille, et j'aimerais interroger le vice-premier ministre au sujet des priorités du gouvernement. Est-il plus important pour le gouvernement de prendre un milliard de dollars pour sauver des banques, ou d'utiliser cet argent pour maintenir jusqu'à 1990 l'indexation intégrale des allocations familiales de nos enfants?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le parti actuellement au pouvoir a toujours considéré la cellule familiale comme étant à la source de toutes ses politiques, et il choisit toujours la priorité qui s'impose chaque fois qu'une de ces décisions est à prendre.

* * *

LA VIOLENCE DANS LES FAMILLES

LE FINANCEMENT DES REFUGES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, si la famille est la cellule la plus importante, j'aimerais savoir pourquoi on n'a pas donné suite à la promesse du premier ministre de faire quelque chose pour les femmes et les familles battues. Pourquoi le vice-premier ministre ne recommanderait-il pas au cabinet de prendre seulement 3 p. 100 de l'argent destiné au renflouement des banques pour créer 300 nouveaux refuges au Canada?

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, la députée croit qu'il y a une réponse instantanée. Elle sait que le service aux femmes battues et le financement des refuges vient au premier rang des priorités. Mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, s'en occupe de concert avec les représentants des provinces, de même que le ministre chargé du logement. Cela est une priorité des entretiens fédéraux-provinciaux. La députée peut avoir l'assurance que c'est là une priorité du gouvernement.

* * *

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX

L'OFFRE D'UN SERVICE D'UNE QUALITÉ INFÉRIEURE AUX SUBVENTIONS

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné que les auteurs du Livre blanc intitulé *Aller sans entraves* signalent fort à propos que le gouvernement devrait veiller à ce que les sociétés d'État n'effectuent pas de chassés-croisés dans l'affectation des subventions, le ministre convient-il d'interdire au CN d'offrir un service ferroviaire d'une qualité inférieure à la subvention qu'il reçoit à cette fin?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme le député le sait, j'en suis certain, le document en question a été renvoyé au comité permanent des transports. Puisque cette question relève de son mandat, j'ai demandé au comité d'examiner cet important problème qui a été soulevé aux quatre coins du pays.

LA FONCTION PUBLIQUE

LA PLANIFICATION DES CARRIÈRES DES EMPLOYÉS DONT L'EMPLOI DOIT ÊTRE SUPPRIMÉ

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. La semaine dernière, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien confirmait à la Chambre qu'une réorganisation massive de son ministère entraînerait la disparition de 1,500 emplois. Quelques semaines auparavant on nous avait annoncé des suppressions d'emplois à la Commission de la Fonction publique, aux Transports, aux Communications et au Secrétariat d'État qui toucheraient des milliers d'employés. Quelle est le plan de carrière que le ministre propose à ces fonctionnaires? Envisage-t-il de les recycler ou a-t-il un plan pour les aider à se recycler eux-mêmes ou à trouver un autre emploi au sein de la Fonction publique du Canada?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, il est vrai qu'au cours des derniers jours nous avons annoncé la mise à pied possible d'employés de la Fonction publique, conformément à ce qui était prévu par le budget de mai, c'est-à-dire une réduction de 2 p. 100 du nombre d'employés au cours de la prochaine année financière. Toutefois, je suis heureux de pouvoir dire, à propos de cette réduction et d'autres engagements que nous avons pris avec les syndicats, que nous avons mis sur pied une politique en vertu de laquelle nous donnerons des préavis et nous offrirons un recyclage au sein de la Fonction publique, de façon à faciliter l'ajustement de ces employés à une situation bien sûr difficile.

[*Français*]

LA SÉCURITÉ D'EMPLOI

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Est-ce que le ministre peut confirmer à la Chambre que ces travailleurs vont recevoir de la Commission de la Fonction publique le même service, la même attention au niveau d'une liste de priorités, par exemple . . . est-ce qu'une liste de priorités va être établie? Est-ce qu'ils vont avoir le droit de se présenter devant la Commission pour s'assurer que tout est mis en place pour les aider à se retrouver un autre emploi?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, non seulement tout est mis en place pour leur permettre de se retrouver un emploi au sein de la Fonction publique, ils sont évidemment considérés comme prioritaires. Il y a des périodes de préavis qui ont été négociées avec les syndicats pour permettre le recyclage le plus complet possible, et si je peux m'en remettre à ce qui est arrivé suite aux exercices de novembre dernier, sur environ 3,000, je ne peux pas préciser le nombre exact, mais sur environ 3,000, on a pu, à l'intérieur de la Fonction publique, jusqu'à maintenant, les recycler tous sauf environ 130 employés. C'est ce qu'on espère être capable de faire dans l'avenir.

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LES ESCOMPTEURS D'IMPÔT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais interroger le ministre de la Consommation et des Corporations. Des groupes religieux, des associations de consommateurs et des organismes de lutte contre la pauvreté ont réclamé à maintes reprises du ministre qu'il mettre fin aux activités des escompteurs d'impôt. Lors d'une réunion fédéral-provinciale tenue le mois dernier, les ministres de la Consommation sont convenus qu'il fallait interdire cette pratique dans le cas des bénéficiaires du crédit d'impôt-enfants. Aujourd'hui même, le ministre a reçu de son homologue manitobain un télex dans lequel ce dernier lui demande quand il interviendra. Nous dirait-il à quel moment il entend agir?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je veux tout simplement répondre en disant que nous avons effectivement été saisis de cette question depuis plusieurs mois. Nous avons eu de nombreuses consultations avec les parties concernées, et également avec les provinces. Mon collègue doit aussi se rappeler qu'une politique comme celle-là implique évidemment plusieurs autres ministères. Nous sommes en consultations avec nos collègues et nous entendons prendre une décision dans les meilleurs délais.

• (1440)

[*Traduction*]

ON DEMANDE L'INTERDICTION DU REMBOURSEMENT PAR DES ESCOMPTEURS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, il n'y a plus que trois mois à peine avant le début de la nouvelle année d'imposition. Il faut que le ministre intervienne. Peut-il expliquer à ces organismes et au ministre manitobain pourquoi il ne peut pas interdire le remboursement par des escompteurs de l'impôt sur le revenu et notamment du crédit d'impôt-enfants, alors qu'on y est parvenu au Québec et aux États-Unis? Pourquoi le ministre hésite-t-il à défendre les Canadiens les plus défavorisés?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, il existe, évidemment, plusieurs difficultés qui seraient ici trop longues à énumérer cet après-midi. Vous le concevez?

Mais cependant j'ai déjà manifesté mon intention de traiter de cette situation dans les meilleurs délais et il faut espérer que ce sera avant la prochaine saison d'impôt.

[*Traduction*]

LE GOUVERNEMENT CANADIEN

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU MINISTRE DE LA JUSTICE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. C'est à propos de cette même interview extraordinaire du député de St-Jean-Ouest sur VOCM à St-Jean. Ma question porte sur la façon dont le gouvernement informe le public.

Alors qu'on lui demandait si le premier ministre disait la vérité, le ministre aurait déclaré qu'il serait inconscient de ne pas le faire parce que ce sont des choses trop secondaires pour qu'il dissimule la vérité à leur sujet. Cette déclaration signifie-t-elle que le gouvernement est prêt à dire la vérité sur des questions sans importance mais qu'il pourrait la dissimuler sur des questions d'extrême importance? Le député aurait-il l'obligeance de nous expliquer comment le gouvernement décide s'il va ou non cracher le morceau?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai de sérieux doutes sur la pertinence de la question du député à propos de mes responsabilités ministérielles. Quoi qu'il en soit, je peux l'assurer, comme j'ai assuré d'autres députés qui m'ont posé le même genre de question avant lui, que le calibre du personnel du bureau du premier ministre est du plus haut niveau qui puisse être. Je suis certain que le ministre de la Justice partage avec moi ce point de vue, comme il l'a déjà dit à la Chambre aujourd'hui.

M. Penner: Il ne partage absolument pas un tel point de vue.

LA POLITIQUE ADOPTÉE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'ai l'impression que le vice-premier ministre n'a pas très bien compris ma question. Il est grave qu'un ministre de la Justice du gouvernement canadien laisse entendre que le premier ministre a dit la vérité parce que la question ne méritait pas qu'on la dissimule. Autrement dit, la question ne valait pas la peine qu'on mente. Cette administration a-t-elle, comme le donne à penser le ministre de la Justice, une politique en vertu de laquelle on peut dire la vérité sur des questions mineures, mais on peut en revanche ne pas la dire sur des questions très importantes ou très épineuses sur le plan politique? Est-ce là la politique du gouvernement?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est fabuleux de voir à quoi on peut réduire une entrevue de dix minutes, à un simple mot par ci par là. La question du député est tournée de façon insultante et calomniatrice. Cela devrait être interdit, monsieur le Président. Il est honteux d'autoriser ce genre de question.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Ça ne marche pas, John.

Mme Copps: La vérité, John.

M. Crosbie: Vous ne verriez pas la vérité même si elle vous éclatait en pleine face.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Mme Copps: Effacez l'enregistrement, John.

M. Crosbie: Quelle bande d'ergoteurs. Vous n'êtes même pas capable de lire correctement un texte.

M. le Président: Les députés ont-ils bientôt fini de se crier les uns sur les autres?

M. Crosbie: Je n'ai même pas commencé.

M. le Président: Les députés veulent-ils que nous interrompions la période des questions pendant trois ou quatre minutes pour leur permettre de continuer? Question. La parole est au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy).

* * *

[*Français*]

LES PETITES ENTREPRISES

LA FERMETURE DES USINES DE LA DOMINION TEXTILE LIMITED—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, Dieu sait qu'ils ne savent pas comment se calmer!

Ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Elle concerne la fermeture des usines de la Dominion Textile Limited à Saint-Jean et à Valleyfield.

Vu les allégations du syndicat selon lesquelles ces fermetures ont été un effort de la part de la compagnie pour briser le syndicat, le ministre va-t-il instituer une enquête sur l'utilisation des fonds publics et examiner toute subvention fédérale destinée à la modernisation de l'usine afin d'établir que ce n'était pas un effort pour briser le syndicat?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, nous sommes très au fait du problème de la Dominion Textile Limited. J'ai hier encore rencontré le président de cette compagnie et nous sommes à trouver des solutions afin que la Dominion Textile Limited ne ferme pas ses portes, et si, à cause de la situation dans l'industrie du textile, elle y était obligée, nous trouverons autre chose à faire dans cette usine avant même qu'elle ne ferme ses portes.

LES EMPLOIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, est-ce que c'est une assurance que les emplois de ces personnes seront restaurés, particulièrement en vue du fait que c'est l'usine de textile la plus moderne au Québec?

Est-ce que le gouvernement assurera que la compagnie ne fermera pas ses portes, simplement pour essayer d'éviter d'avoir un syndicat qui travaille pour les employés?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, le gouvernement ne peut pas s'ingérer dans une entreprise privée, ni lui dicter la ligne de conduite à suivre. Mais notre gouvernement travaille, contrairement à ce qui s'est passé durant les cinq dernières années, à trouver des emplois et à restaurer l'industrie du textile.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE L'EXTRADITION D'UN PRÉSUMÉ CRIMINEL POUR QU'IL SUBISSE SON PROCÈS AUX ÉTATS-UNIS

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Il doit savoir que la Cour fédérale du Canada a décidé que le ministre de la Justice plutôt que les tribunaux doit s'occuper de l'extradition de Joseph Kindler. Quand le ministre renverra-t-il cet homme aux États-Unis où il pourra être poursuivi en bonne et due forme et puni pour un meurtre atroce qu'il a commis là-bas?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je note avec plaisir qu'on m'a posé une question pertinente au sujet d'une affaire touchant la politique officielle.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Dans cette affaire, la période d'appel n'est pas encore expirée. Toutefois, l'avocat de M. Kindler veut m'écrire pour m'exposer les raisons pour lesquelles je devrais exercer mon pouvoir discrétionnaire, qui m'est accordé en vertu du traité d'extradition, en faveur de son client. Je pourrais tout aussi bien lui donner la chance de me faire un exposé verbal. Après quoi une décision sera prise.

M. Broadbent: Vous feriez mieux de vous en assurer auprès du bureau du premier ministre.

M. Crosbie: Je ne peux pas prendre de décision tant que l'avocat de la personne en cause n'aura pas eu la possibilité de formuler des instances.

* * *

LE REVENU NATIONAL

L'ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ GULF—LA DÉCISION FISCALE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. S'il est bien au courant de ses dossiers, il aura lu un article paru dans le numéro du 14 octobre du magazine *Maclean's* sous le titre «Sweetheart Tax Ruling» et portant sur l'acquisition de la société Gulf. S'il a lu l'article, il aura constaté que le contribuable a pu accomplir indirectement ce qui ne pouvait se faire directement. Le ministre ne trouve-t-il pas qu'il serait déplacé et contraire aux lignes directrices de son ministère, de rendre une décision dans de pareilles circonstances?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Encore une fois, monsieur le Président, l'éminent député d'en face devrait savoir, en raison de son expérience antérieure, qu'en me posant une telle question il m'incite à violer certains principes importants de notre droit fiscal. Il sait que je ne peux aborder ce sujet dans les circonstances. Je l'ai déjà assuré qu'à ma connaissance, les mesures qui ont été prises en rapport avec les dispositions de notre Loi de l'impôt sur le revenu étaient conformes à la loi. A moins qu'il ait des preuves du contraire, je ne puis en dire plus.

LA SOMME EN CAUSE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, si le gouvernement est peu disposé à parler de la teneur de cette décision, le ministre dira-t-il au moins à la Chambre . . .

M. Clark (Yellowhead): Le ministre respecte la loi.

M. Crosbie: Vous êtes avocat, vous vous rappelez?

M. Johnston: Nous vous avons suffisamment entendu pour aujourd'hui.

M. Crosbie: Vous êtes un expert en fiscalité.

M. Johnston: Le ministre aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre si la contribution des contribuables canadiens—la vôtre, la mienne, monsieur le Président, et celle des autres députés à la Chambre—dépasse un milliard de dollars?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Encore une fois, monsieur le Président, mon honorable collègue sait que cela irait tout à fait à l'encontre des principes de notre droit fiscal si je me hasardais à formuler une opinion, une conjecture, ou que je donne un renseignement de ce genre. L'honorable député aimerait-il qu'on divulgue ses affaires personnelles à la Chambre des communes?

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT À LA PROSPECTION

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le printemps dernier, dans le cadre de l'Accord de l'Ouest, elle a annoncé la suppression des subventions prévues dans le Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Ces subventions étaient accordées pour la prospection sous-marine, dans les terres du Canada surtout. Elles ont incité les sociétés à faire pas mal de prospection au large des côtes de la Nouvelle-Écosse. La ministre le sait bien, pourtant elle n'a rien prévu pour les remplacer. Trouve-t-elle que c'est juste, surtout à l'égard de la province de la Nouvelle-Écosse, où le boom pétrolier et gazier s'effondre?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député devrait savoir que mon collègue le ministre des Approvisionnements et Services a annoncé à Halifax que nous révélerons sous peu la nature de notre nouveau programme d'encouragement. Je suis sûre qu'il appréciera cette initiative.

• (1450)

M. Waddell: La ministre devrait peut-être savoir que d'après ce ministère, ce programme ne serait pas en vigueur avant la fin de l'année.

LA DATE DE L'ANNONCE D'UNE DÉCISION

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, on déménage les tours de forage, les sociétés font d'autres projets et la situation est instable en Nouvelle-Écosse; aussi, la ministre pourrait-elle s'activer et pour l'amour de Dieu, annoncer assez vite une décision, sinon on pourra en conclure que la Nouvelle-Écosse est laissée pour compte?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'assure au député qu'il n'en est rien. Je lui ai déjà dit que nous allions annoncer sous peu notre nouveau programme d'encouragement. Préférerait-il que nous ne fassions rien?

* * *

[*Français*]

LES BANQUES

LA JUSTICE SOCIALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que du ministre des Finances, j'adresserai ma question à la ministre d'État (Finances), elle qui se défend et qui se bat tellement à la Chambre des communes pour récompenser ceux qui ont $60,000 ou plus dans les institutions bancaires.

J'ai en main des pétitions en provenance de citoyens de tout le Canada. Est-ce que la ministre peut expliquer à partir de quelle justice sociale elle a décidé de couper 55 millions de dollars des programmes de soutien de revenus aux familles avec enfants et d'accorder 1 milliard de dollars aux institutions bancaires dont les déposants ont plus de $60,000? A partir de quelle justice sociale?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous avons pris certaines décisions au sujet de la banque dans le but d'aider les citoyens ordinaires. Une bonne partie des Canadiens qui ont fait des dépôts dans ces banques sont des gens de l'Ouest, des particuliers. Ce sont de petites entreprises qui assurent des emplois. Je l'ai dit et redit à la Chambre.

M. Broadbent: Donnez-nous la liste, Barbara.

[*Français*]

ON DEMANDE LE RETRAIT DU PROJET DE LOI C-79

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, est-ce que la ministre est au courant du fait que c'est 3.5 millions de familles au Canada que vous allez priver pour récompenser une centaine de riches qui ont des dépôts dans des institutions bancaires. Est-ce que la ministre sera prête à recommander au premier ministre de retirer le projet de loi C-79?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de retirer le projet de loi C-79.

* * *

LA SANTÉ

ON DEMANDE UN PROGRAMME D'INFORMATION SUR LE SIDA

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Pourrait-il nous dire si le gouvernement envisage de lancer une campagne d'information du public d'un bout à l'autre du pays pour calmer les craintes croissantes que suscite le SIDA parmi les Canadiens?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, pas à ma connaissance. Je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social désire fortement faire mieux connaître à la population cette maladie. Je pourrais peut-être prendre note de la question et m'assurer qu'elle soit portée à l'attention du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, afin qu'il puisse y donner une réponse complète.

LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au vice-premier ministre. Pourrait-il également demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si le gouvernement entend accroître les crédits consacrés à la recherche sur le SIDA?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'en prends bonne note et je veillerai à ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social réponde au député. Si je ne m'abuse, le gouvernement participe déjà à certains projets destinés à mieux faire connaître la maladie à la population, surtout—comme me le signale mon collègue—dans la région de Vancouver.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES PLAINTES CONCERNANT LE SERVICE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de Postes Canada. Je reçois encore de nombreuses plaintes au sujet de cette société d'État, de la cherté de ses services et de leur mauvaise qualité. Je crois savoir qu'au moins trois études ont été entreprises, l'une par le groupe de travail du secteur privé, la deuxième par le vérificateur général, et la dernière par Laventhol et Horwath. Quand le ministre prévoit-il intervenir dans ce domaine qui préoccupe énormément des milliers et des milliers de Canadiens?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, pour répondre au député, on prévoit que le rapport final du vérificateur général sera présenté au conseil d'administration de Postes Canada vers la mi-novembre. Il incombe à ce dernier de décider s'il le rendra public ou non. Le rapport Fisher sur la situation de Ed Varma doit être présenté vers la fin du mois et, là encore, il sera remis au ministre, à Ed Varma, et à la société des postes, et nous comptons le rendre public aussitôt que nous l'aurons reçu. Le rapport Marchment devrait être présenté au début de novembre et dès que nous en recevrons les recommandations, nous les examinerons comme il se doit.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET DE BONIFICATION DU PÉTROLE LOURD À LLOYDMINSTER

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La ministre dira-t-elle à la Chambre pourquoi son gouvernement réexamine l'engagement fédéral envers Husky Oil au sujet de l'usine de traitement de Lloydminster?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, tout gouvernement, je crois, serait bien avisé de revoir les modalités d'une garantie de prêts de 750 millions étant donné la relance dont jouit l'industrie grâce à l'Accord de l'Ouest.

L'INCIDENCE DE L'ACCORD DE L'OUEST

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre. Expliquera-t-elle pourquoi elle a affirmé en mai que ce projet était un résultat direct de l'Accord de l'Ouest? Et pourquoi s'est-elle attribué le mérite d'avoir créé 15,000 années-personnes d'emploi quand le gouvernement fédéral réexamine maintenant son engagement à l'endroit du projet approuvé initialement par l'ancien gouvernement libéral?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le gouvernement a annoncé qu'il appuyait le projet biprovincial. C'est à cause de l'amélioration des conditions économiques dont bénéficie le projet grâce à l'Accord de l'Ouest que nous veillons à ce que les mesures financières soient assez attrayantes dans l'ensemble pour qu'on y donne suite.

* * *

LES PORTS

LE PORT DE CHURCHILL—LES PROJETS D'AMÉLIORATION

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Le ministre sait qu'en 1984 a été signé un accord provincial-fédéral tendant à ranimer le port de Churchill. Dans l'échéancier de l'accord, il était prévu que les travaux de dépoussiérage devaient débuter immédiatement, que le dragage du port devait être terminé au plus tard à l'été de 1985 et qu'un nouveau remorqueur serait à pied d'œuvre pour l'été de 1986. Est-ce que le ministre veut dire aux Canadiens de l'Ouest quand ces travaux vont en fait commencer?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, ces travaux sont encore sérieusement à l'étude. En fait, je me suis entretenu avec le ministre des Transports de l'Alberta d'un allongement de la campagne de navigation à l'arrivée dans le port de Churchill, et de l'assurance que les services de brise-glace seraient assurés. Pour ce qui est de l'accord complémentaire, les négociations se poursuivent. La remise en état des wagons est en cours. D'autres éléments sont encore en cours d'étude. Quant à . . .

M. le Président: A l'ordre! Cela tourne à la déclaration.

M. Murphy: Monsieur le Président, je pense que le ministre des Transports a voulu dire le ministre provincial des Transports du Manitoba pour ce qui concerne les consultations portant sur la prolongation de la campagne portuaire.

L'ACCORD FÉDÉRAL-PROVINCIAL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le ministre est chargé de la mise en œuvre de certains éléments de cet accord fédéral-provincial. Quand va-t-il respecter ces éléments de l'accord? Quand est-ce que l'argent va venir du gouvernement fédéral?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous avons des obligations dans le cadre des accords complémentaires d'ADER. Nous avons également l'obligation envers le contribuable de veiller à ce que l'argent soit dépensé prudemment et sagement.

* * *

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON EN CONSERVE—ON DEMANDE LE RENVOI DE L'AFFAIRE À UN COMITÉ

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Comme le ministre de la Justice a dit, à propos du député, M. McCain, «Peut-être s'est-il plaint qu'il n'y avait pas moyen d'obtenir la collaboration des inspecteurs et des bureaucrates. Je veux dire qu'il a pu se plaindre des bureaucrates, et c'est ainsi que la question aura été soulevée». Il parlait du caucus. Compte tenu de ces observations et de ces nouvelles révélations, le leader du gouvernement va-t-il accepter de nommer un comité parlementaire pour enquêter sur l'affaire du thon de façon à exonérer le ministre de la Justice de tout blâme?

M. Broadbent: Dites seulement oui, Ray, et asseyez-vous.

• (1500)

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, la plupart des Canadiens pensent sans doute comme moi que le ministre de la Justice n'a nul besoin d'être exonéré de tout blâme. Il vient de souligner que les déclarations qui lui ont été attribuées ont été mal citées. Cela me semble parfaitement clair et, conformément à la tradition parlementaire, nous devons croire le ministre sur parole.

* * *

L'AGRICULTURE

L'UTILISATION DES ÉLÉVATEURS À GRAIN

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Les agriculteurs des Prairies ont beaucoup investi dans les élévateurs à grain du Canada. Le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a pour politique d'obliger les agriculteurs à livrer leur grain à des élévateurs autres que les leurs de façon à leur faire dépenser leurs versements anticipés?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je crois que le député soulève une question plutôt technique à propos de la façon dont les agriculteurs doivent rembourser les versements anticipés avant d'être pris en défaut et de devoir payer de l'intérêt. Nous avons traité beaucoup de cas de ce genre et je serais très heureux de me pencher sur les préoccupations soulevées par les commettants du député si celui-ci veut bien me fournir tous les détails. C'est une affaire grave, et nous sommes absolument disposés à faire tout ce que nous pouvons pour aider les agriculteurs si, comme le député le laisse entendre, ceux-ci éprouvent des problèmes parce qu'on leur demande de livrer leur grain plus loin qu'il leur est nécessaire de le faire.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA DIFFÉRENCE FAITE PAR M. LE PRÉSIDENT ENTRE DEUX QUESTIONS

M. le Président: Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) m'a signalé son intention d'invoquer le Règlement.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, pendant la période des questions, le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a posé une question tout à fait normale en demandant les noms des particuliers qui avaient des dépôts importants dans les deux banques de l'Ouest qui se sont effondrées. Plus tard, aussi pendant la période des questions, j'ai posé une question générale au sujet de la réaction de la ministre dans le cas d'une catégorie importante et vous avez rejeté ma question. Je voudrais que vous m'expliquiez pourquoi une question a été jugée recevable et l'autre non?

M. le Président: J'invite le député à venir me voir. J'ai essayé de signaler à ce moment-là que les questions précédentes m'avaient donné quelque difficulté parce que les premières portaient sur la politique future du gouvernement, mais que les suivantes se rapportaient peut-être plutôt au projet de loi. Quand j'ai entendu la première question du député, il m'a paru évident qu'elle portait de façon précise sur le projet de loi. Il est toujours difficile, dans une situation aussi peu nette et aussi délicate sur le plan politique que celle des banques, de distinguer entre les questions qui portent sur le projet de loi et les autres. Si le député n'est pas d'accord, je serai ravi d'examiner de nouveau la question avec lui. Tout ce que je voulais, c'était rappeler à tous les députés qu'on ne peut pas poser de questions à propos d'une affaire à l'étude à la Chambre pendant la période des questions.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES SOCIALES

PRÉSENTATION DU 4E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA DÉDUCTION DES REVENUS DE PENSION

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de la région de Kamloops qui sont inquiets parce que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) a annoncé que les travailleurs mis à pied après le 31 décembre cette année verront leurs prestations de retraite déduites de leurs prestations de chômage, ce qui leur enlève les avantages que leur confère leur départ à la retraite.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une pétition signée par des habitants de Flin Flon, au Manitoba, qui se plaignent de ce que le gouvernement ait l'intention de faire entrer les prestations de retraite, qui sont essentielles au maintien du revenu familial, et les indemnités versées aux travailleurs pour leur contribution de toute une vie à notre société, dans le calcul du revenu aux fins de l'assurance-chômage. Ils demandent que tous les employés à la retraite touchent leurs prestations d'assurance-chômage sans que l'on en déduise leur revenu de pension.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux membres de la Fédération des enseignants du secondaire de l'Ontario qui protestent contre les changements apportés à la Loi sur l'assurance-chômage devant entrer en vigueur le 1er janvier 1986. Ils demandent au Parlement de s'assurer que de tels changements ne soient pas effectués et que ceux qui touchent actuellement une pension puissent la percevoir en même temps que les prestations de chômage s'ils y sont admissibles.

LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par des citoyens de la région de Prince-Albert qui demandent aux Communes de rétablir la pleine indexation des allocations familiales universelles et d'abolir les hausses d'impôt injustes.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, en cette semaine nationale de la famille, j'ai l'honneur de présenter des pétitions de citoyens de la ville de Thunder Bay et du township de Nipigon. Ils protestent contre la désindexation des allocations familiales et les coupes sombres effectuées dans notre régime d'aide pour les charges d'enfants, et ils prient la Chambre des communes de rétablir l'indexation des allocations familiales.

* * *

TRANSPORTS

ADOPTION DU 5E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme vous pourrez le constater, après consultations, on s'entend pour adopter à l'unanimité, sans débat, la motion suivante:

Que le 5e rapport du comité permanent des transports, présenté à la Chambre le mardi 1er octobre, soit adopté.

M. le Président: Consent-on à l'unanimité à la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il y a consentement. La motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Je demande, monsieur le Président, que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

M. McKinnon: Monsieur le Président, je voudrais demander au secrétaire parlementaire quand il espère pouvoir répondre à la question nº 379 que j'ai posée le 24 mai et dont j'ai demandé des nouvelles il y a un mois. J'ai posé deux questions sur des sujets connexes, la première à propos de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires à laquelle on a répondu, et la seconde à propos du Compte des pensions de retraite des Forces armées canadiennes à laquelle on n'a pas répondu. Je crains qu'on tarde à nous communiquer cette seconde réponse parce qu'elle n'est pas celle que le secrétaire parlementaire ou quelqu'un d'autre voudrait faire à la Chambre.

Je signale également qu'à la réponse à la question nº 383, on a ajouté une note qui serait en quelque sorte une réponse à une question que je n'ai pas posée. Cette note est purement subjective, et je demanderais au secrétaire parlementaire de me faire grâce de ses commentaires lorsqu'il répondra à la question nº 379.

M. Dick: Monsieur le Président, je tiens à faire savoir au député que sa question porte en partie sur d'autres secteurs du gouvernement qui font présentement l'objet de négociations. Je me propose de répondre à sa question dès que les négociations seront terminées.

M. le Président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Le député de Victoria (M. McKinnon) et le secrétaire parlementaire se rencontreront-ils un peu plus tard?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR L'INDEMNITÉ AUX DÉPOSANTS DE CERTAINES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme McDougall: Que le projet de loi C-79, tendant à prévoir une indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et de la Norbanque relativement aux dépôts non assurés, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 7379).

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, j'ai terminé ce matin en disant qu'il était malheureux que le chef de l'opposition ait abandonné la position de responsabilité qu'il avait si bien affichée en mars dernier lorsqu'il avait appuyé le plan de sauvetage.

J'ai remarqué dans un article du *Edmonton Journal*, par exemple, que ce que le chef de l'opposition prétendait était sans fondement, et je cite:

[*Traduction*]

«Il n'est pas vraisemblable que la Banque Commerciale du Canada ait injecté $300 millions dans sa filiale américaine,

comme l'en accuse le chef libéral John Turner, a déclaré mercredi un spécialiste californien en réglementation bancaire. «A ma connaissance, il n'y a pas eu une telle injection de fonds», a dit David Scott, surintendant adjoint des banques de l'État de Californie. «N'oubliez pas que Westlands a un actif de seulement $386 millions».»

[*Français*]

Cela me rappelle, monsieur le Président, la déclaration qu'avait faite le chef de l'opposition alors qu'il était premier ministre, où il disait que le parti progressiste conservateur allait congédier 600,000 fonctionnaires lorsque nous serions élus, quand tout le monde savait très bien que nous n'avions que 258,000 fonctionnaires au Canada. Donc, il y avait une certaine exagération et amateurisme dans cette affaire et, malheureusement, le chef de l'opposition retourne à ses anciennes pratiques.

Les journalistes, que le chef de l'opposition cite avec tant d'autorité et de plaisir, disaient eux-mêmes certaines choses, alors que le gouvernement n'avait pas le choix et devait donner un coup de pouce à cette banque régionale afin d'assurer la sécurité des dépôts et aussi afin de ne pas nuire à l'économie de l'Ouest qui tardait à reprendre et qui, de fait, traînait derrière le reste du pays dans la relance. Je cite ici une chronique de John Ferguson, de *Southam News*, qui a paru dans le journal *The Ottawa Citizen*, le 26 mars 1985, soit le lendemain de l'annonce du plan de sauvetage de la Banque commerciale du Canada. Il disait, et je cite:

• (1510)

[*Traduction*]

«Les difficultés permanentes de la Banque Commerciale du Canada sont la preuve que la reprise économique est très inégale, l'ouest retant en marge du reste du pays. Une bonne partie des difficultés de la banque s'expliquent par un trop grand nombre de prêts douteux consentis à des emprunteurs de l'ouest, la majorité consentie au secteur du pétrole et du gaz ou à des emprunteurs hypothécaires durant les années de croissance.»

[*Français*]

Il ajoute aussi:

[*Traduction*]

«Les sommes qui auraient été versées aux détenteurs d'obligations à même les bénéfices à venir, vont contribuer à accroître les liquidités, de sorte qu'il est probable que les banques et les gouvernements seront remboursés.»

[*Français*]

Donc, monsieur le Président, on croyait vraiment que le plan de sauvetage allait réussir. Le journaliste a aussi ajouté que, et je cite:

[*Traduction*]

«Laisser une banque faire faillite après dix ans d'exploitation, c'était accepter que les marchés financiers et peut-être même notre devise, en subissent les contrecoups. Enfin, si la Banque Commerciale avait fait faillite, plusieurs caisses de retraite auraient été touchées. Si on en croit un prospectus déposé par la banque en 1983, la Caisse de dépôt du Québec chargée d'investir les cotisations de la Régie des rentes du Québec détiendrait 10 p. 100 de l'actif. La Caisse de retraite des employés du CN, celle des employés d'Air Canada, de l'Alberta Government Telephone, et des enseignants de l'Alberta, auraient subi des pertes si la banque avait fait faillite.»

Donc, monsieur le Président, il est évident que la décision avait été prise et que même le journaliste qui n'est pas reconnu pour ses critiques douces à notre égard reconnaissait son bienfondé. Pourtant, monsieur le Président, quelques semaines après, au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, des doutes étaient semés sur cette mesure qui avait été entreprise pour aider la banque régionale, doutes semés par la députée de Trinity (M^me^ Nicholson), au point où le président du conseil de la Banque commerciale du Canada, M. Paul Paine, s'était plaint en juin que les délibérations du comité auquel siégeait cette députée avaient porté atteinte à la confiance que devait avoir le public en cette banque pendant cette période de sauvetage. Je cite un article du *Calgary Herald*, du 14 juin, signé David Triguéro, où il dit, et je cite:

[*Traduction*]

«Paine a fait valoir que la méthode de gestion de la BCC avait été approuvée et soutenue par William Kennett, l'inspecteur fédéral des banques, et Gerald Bouey, le gouverneur de la Banque du Canada, dont on peut dire qu'ils jouissent d'un haut degré de crédibilité et d'indépendance et qui comprennent les opérations bancaires. Les critiques de la BCC, d'autre part, ne connaissent pas beaucoup les banques et on ne peut attendre d'eux qu'ils en aient appris énormément à ce sujet dans les quelques courtes séances au cours desquelles le comité a entendu des témoignages».

[*Français*]

Pourtant, monsieur le Président, on avait la députée de Trinity qui déjà semait le doute sur ce plan de sauvetage. Manque de responsabilité, monsieur le Président? On ne peut pas se surprendre que le plan de sauvetage n'ait pas réussi.

Un autre sujet, monsieur le Président, est celui de la réglementation des banques.

[*Traduction*]

Une bonne partie de ce débat, monsieur le Président, devrait être axée sur l'inaction des libéraux sur le chapitre de la réforme des règlements depuis les 16 dernières années. Même John Evans, l'ex-président libéral du comité des finances, du commerce et des questions économiques, a admis, la semaine dernière, sur les ondes de Radio-Canada, que le gouvernement précédent était parfaitement au courant des problèmes concernant la réglementation des établissements financiers, et pourtant, il n'a rien fait. Notre gouvernement, monsieur le Président, au contraire, s'est engagé à réformer les règlements et il l'a indiqué dans le discours du trône, dans l'exposé économique, dans le rapport Wyman et dans un document de travail sur les institutions financières. Plus tôt, le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a demandé pourquoi nous n'avions pas agi immédiatement. La raison en est que nous étions trop occupés à mettre de l'ordre dans le fatras que les libéraux nous ont laissé, le fatras du chômage, des taux d'intérêt élevés et du grand déficit.

[*Français*]

Monsieur le Président, lors de la révision de la Loi sur les banques en 1980, il y avait 11 institutions qui opéraient au Canada. Après la révision, on s'est rendu à près de 70, donc 59 nouvelles institutions ont été créées après la révision de la Loi

sur les banques, et pourtant, aucun effort n'a été fait par l'administration précédente pour changer la réglementation.

M. Kennett devait donc travailler avec les méthodes de fortune du bord lorsqu'il s'est vu face à ce problème de la Banque Commerciale du Canada.

Pourquoi les libéraux n'ont-ils pas fait les changements qui s'imposaient? Peut-être parce qu'ils étaient trop intéressés à essayer de miner le domaine pétrolier de l'Ouest qui allait afficher une certaine indépendance envers le gouvernement central.

Nous savons, par exemple, que le principe de M. Lalonde était qu'un gouvernement central devait être très fort et très interventionniste et qu'il devait dire aux régions comment se développer et quand se développer.

[*Traduction*]

Autrement dit, monsieur le Président, au lieu d'aider les gagnants, ils les saignaient. C'est pourquoi nous voyons aujourd'hui une banque qui obtenait de très bons résultats pendant les années de prospérité se trouver soudain en difficulté. Nous faisons aujourd'hui les frais de l'incurie dont nous avons pâti pendant une vingtaine d'années et nous voulons venir en aide aux victimes. Cependant, le même parti libéral et le même NPD qui ont soutenu le Programme énergétique et plusieurs autres qui ont fait beaucoup de tort à l'Ouest, nous disent aujourd'hui qu'on ne peut pas leur rendre leur argent, qu'ils sont importants, riches et puissants, même s'il s'agit de petites municipalités, caisses de crédit et compagnies d'assurance. Il existe certainement une personne qui a une police d'assurance-vie sur la tête d'un être cher et qui, en cas de décès de celui-ci, comptera sans doute sur cet argent pour élever sa famille. Cependant, cet argent est bloqué à la Banque Commerciale du Canada et on nous interdit de leur venir en aide parce qu'on les considère comme des personnes très riches.

[*Français*]

Donc, monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit tantôt. Je crois que cette demande pour une liste de déposants est de la foutaise. Je crois qu'il est immoral de vouloir s'insérer dans la vie privée des citoyens. Et je crois qu'il est temps que ce projet de loi soit adopté à la Chambre. Nous avons perdu suffisamment de temps. Et nous devons aussi nous mettre à l'œuvre immédiatement, comme nous avons déjà commencé, pour revoir le réglementation des banques et donner à notre inspecteur des banques les outils qu'il lui faut pour assurer un système bancaire canadien stable.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. L'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a la parole.

M. Nystrom: Monsieur le Président, vous parlez très bien la langue française. Je voudrais poser une question à la députée de Gatineau (M^me^ Mailly). Elle a très bien parlé ce matin au sujet de la faillite de la Banque Commerciale du Canada, et elle a présenté des arguments nous expliquant pourquoi elle pense qu'il est nécessaire maintenant d'aider les personnes qui ont des dépôts à la Banque Commerciale du Canada.

Je voudrais poser la question suivante. Si nous aidons la Banque Commerciale du Canada, est-ce que nous devrons faire la même chose pour les faillites des petites et moyennes entreprises, le PME? Il y en a beaucoup dans ma circonscription qui ont les mêmes problèmes. Il y a beaucoup de petites entreprises qui ont fermé leurs portes. Il y a de nombreux fermiers chez moi, et nous avons eu une période de sécheresse et, par la suite, il y a eu beaucoup de neige, de pluie, et ainsi de suite, est-ce que nous devrons faire maintenant la même chose pour les fermiers, pour les PME, que ce que la députée voudrait faire pour le Banque Commerciale du Canada?

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) a la parole.

Mme Mailly: Monsieur le Président, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) sait très bien que dans les cas des PME et des fermiers, il parle d'actionnaires, de gens qui sont propriétaires d'entreprises et qui sont aux prises avec des difficultés, tandis que, aujourd'hui, le projet de loi couvre des déposants, des gens qui ont placé des investissements dans une banque qu'ils pensaient sûre. Cela fait partie de notre système bancaire total et c'est tout à fait une autre situation.

Mais vous savez, monsieur le Président, nous aidons déjà les PME, nous aidons déjà les fermiers. Nous avons déjà apporté la législation pour aider les PME au Canada. Nous avons aussi cette législation que, je crois, le Nouveau parti démocratique a dénigrée . . . celui d'abolir la taxe sur le gain en capital pour les fermiers.

• (1520)

On nous a encore dit, on nous a chanté la même rengaine, que ces fermiers sont des richissimes, donc on ne doit pas abolir cette taxe sur le gain en capital.

On a dit la même chose sur la proposition d'abolir la taxe sur le gain en capital pour les PME. Voilà une façon de les aider, voilà une façon d'assurer la relève dans une PME de famille.

Monsieur le Président, je crois que le député devrait être consistant. S'il veut aider les gens, il devrait regarder la législation qui est devant lui et approuver celle-ci, soit le projet de loi C-79, pour aider les déposants, et aussi les autres législations pour aider les PME et les fermiers, en abolissant la taxe sur le gain en capital.

Le président suppléant (M. Paproski): J'accorde une question supplémentaire à l'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom).

M. Nystrom: Monsieur le Président, l'honorable députée vient de mentionner les gains en capital. S'il y avait une petite ou une moyenne entreprise qui était en faillite, comment le changement de législation sur les gains en capital va-t-il aider une entreprise quelconque qui serait en faillite? Je ne suis pas du tout la logique, monsieur le Président. Je parle ici d'une situation où une société est en faillite. Et elle a mentionné le changement dans la législation sur les gains en capital. C'est exactement le contraire! Pour avoir l'assistance des gains en capital, on doit avoir des gains en capital.

Mme Mailly: Précisément, monsieur le Président, il n'y a pas d'équivoque. L'abolition des gains en capital va donner un peu plus de comptant à des petites entreprises. Vous faites toujours l'erreur. Les députés du Nouveau parti démocratique font toujours cette erreur, et d'ailleurs, les libéraux aussi, savoir que les gens qui ont un gain en capital, parce qu'ils ont fait un profit, sont des riches. Mais vous savez que les PME qui ne font pas de profits sont tout de suite en difficulté.

Alors, il n'y a pas d'équivoque entre les deux. L'un vise à aider des déposants qui se sont fait prendre dans une situation de faillite qui a été créée par un climat économique qui s'est détérioré à cause de mauvaises politiques de l'administration précédente. Et l'autre, c'est un programme d'aide pour les PME, car si elles font faillite, c'est que très souvent elles n'ont pas le comptant nécessaire pour gérer leurs affaires.

On l'a d'ailleurs vu avec les petites entreprises dans le domaine pétrolier. Les mêmes petites entreprises qui ont emprunté de la Banque Commerciale du Canada ont manqué de comptant ou de «cash flow», comme on dit en anglais, précisément parce qu'elles étaient taxées outre mesure par le gouvernement libéral qui voulait tout centraliser à Ottawa et qui ne voulait pas permettre à une région de s'épanouir.

M. Lanthier: Monsieur le Président, l'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) a soulevé un point très important en faisant allusion qu'en 1980 le marché canadien, le marché des institutions financières, présentait 11 banques et, un an après, on en présentait quelque 70.

J'aimerais avoir les commentaires de l'honorable députée de Gatineau sur la conciliation qui existe entre la façon échevelée dont nos prédécesseurs ont lancé sur le marché toutes ces nouvelles banques et la situation de la semaine dernière où le Comité des finances, du commerce et des questions économiques était en train d'étudier la réforme des institutions financières et où le parti libéral n'a pas jugé bon d'envoyer de représentant au comité pendant que le travail se faisait en vue de la réforme des institutions financières, un travail sérieux. De plus, j'aimerais qu'on parle de la conciliation de ces deux phénomènes-là qui se ressemblent étrangement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, c'est précisément un exemple parfait que me présente mon collègue de l'équivoque qui se trouve chez les libéraux alors qu'ils prétendent vouloir aider tout le monde, mais enfin, quand vient le moment de faire un apport positif plutôt qu'un apport négatif, ils ne sont pas présents.

Oui, nous sommes intéressés à la réglementation et à la révision de cette réglementation. Cela a trop tardé, monsieur le Président, comme je l'ai dit dans mon discours, et je suis très heureuse de voir que mon gouvernement donne suite à sa promesse du discours du trône où on a dit qu'on allait se pencher sur cette réglementation parce que c'était urgent. Si on l'avait fait il y a deux ans, Dieu sait, peut-être qu'on ne se retrouverait pas avec la situation tragique d'aujourd'hui!

M. Gauthier: Monsieur le Président, étant donné les questions que les députés du gouvernement s'échangent entre eux, je voudrais leur lire un éditorial du *Edmonton Journal,* que vous connaissez bien, portant la date du 2 octobre 1985, écoutez-bien:

[*Traduction*]

«Selon les conservateurs, les libéraux ont permis à des banques étrangères d'ouvrir sans leur imposer une réglementation suffisante». Cette phrase ont tirée du *Journal d'Edmonton* du 2 octobre. On peut lire ensuite «Si la réglementation n'était pas assez stricte, pourquoi M^me^ McDougall proposait-elle, dans son Livre vert du printemps sur les banques, de déréglementer encore ce secteur en permettant aux compagnies d'assurance de consentir des prêts, ce qui aurait pour effet de créer des centaines de nouvelles banques selon l'Annexe C?»

Si la déréglementation n'est pas la réponse, où est-elle?

Mme Mailly: Monsieur le Président, comme d'habitude, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) cite une phrase hors contexte.

M. Gauthier: Non.

Mme Mailly: Il cite un article de journal. L'opposition semble fonder ses arguments sur la lecture du journal. Tous les matins, ces députés lisent le journal et décident de la position qu'ils adopteront pour la journée. Si le journal change le lendemain, ils changent de position. C'est ce qu'a fait le chef de l'opposition.

[*Français*]

Comme un roseau dans le vent; si les journalistes leur disent qu'ils sont beaux, qu'ils sont roses et qu'ils sont tout ronds, ils sont très contents, mais aussitôt que le vent change, tout le monde change. La réglementation, ce n'est pas un seul sujet, ce n'est pas seulement le sujet qu'il aborde, il ne s'agit pas seulement de la déréglementation mais aussi d'une nouvelle méthode de vérification. Savez-vous, monsieur le Président, que dans le bureau de M. Kennett il n'y a que six personnes pour lui donner un coup de main, pour faire la vérification des banques, tandis que seulement dans l'État de New York, il y a 300 experts qui sont au service de l'inspecteur des banques, naturellement parce qu'ils ont un système bancaire qui est censé d'être moins conventionnel que le nôtre. Mais tout de même, quand on fait la comparaison entre six employés pour tout un pays et 300 employés pour un seul État . . .

Alors, monsieur le Président, il est évident que c'est tout un nouveau climat de révision de la réglementation qu'il nous fallait. On l'a vu d'ailleurs dans leur approche lorsqu'on avait abordé un projet de loi, dans l'administration précédente, sur les trusts, par exemple. On voyait très bien que le parti libéral, qui était au pouvoir à ce moment-là, voulait permettre aux trusts l'accès à toutes sortes de mesures qui n'étaient pas disponibles avant à ces trusts mais tout en ne demandant pas aux trusts d'avoir autant de responsabilités, ils voulaient avoir les mêmes avantages que les banques mais pas les mêmes responsabilités . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est écoulée. Reprenons le débat.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'espère que la députée de Gatineau (M^me^ Mailly) va rester près de son siège parce qu'on a des choses à se dire. D'ailleurs, j'aimerais lui lire le dernier paragraphe, puisque j'ai la parole seulement pour une minute, de ce fameux éditorial du *Edmonton Journal*, en date du 2 octobre 1985, qui se lit comme suit:

[*Traduction*]

«Les principes se perdent dans le fiasco bancaire». L'éditorialiste affirme qu'«En essayant de mettre sur le dos des libéraux l'effondrement de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque, le gouvernement montre qu'il a perdu tout sens de la responsabilité de ses actes».

[*Français*]

Monsieur le Président, en prenant la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-79 et sur l'amendement, en particulier, qui est à l'étude actuellement, j'aimerais tout simplement faire le point sur cette question et dire tout d'abord que l'amendement à l'étude est un amendement que l'on appelle un «reasoned amendment», un amendement raisonné, qui se veut opposé au principe soumis dans le projet de loi C-79. L'amendement, on s'en souviendra, a été soumis par le leader de mon parti, M. Turner, et appuyé par moi-même, et il se lit comme suit:

«la Chambre refuse d'adopter en deuxième lecture un projet de loi dont le principe est de verser des montants importants mais non précisés, prélevés sur les deniers publics, à des personnes ou sociétés non identifiées, car une telle mesure discrédite très sérieusement l'obligation du Parlement de rendre compte des dépenses publiques».

Monsieur le Président, s'il y a une chose que l'on fait en cette Chambre, c'est d'être comptable aux électeurs de notre circonscription et, en général, envers les Canadiens, et s'il y a une chose qui me semble importante c'est que le gouvernement fédéral, avec son pouvoir de dépenser, doit être capable en tout temps de justifier publiquement ses dépenses.

Donc, le projet de loi C-79 à l'étude préconise, ou autorise si l'on veut, 875 millions de dollars pour payer des déposants non assurés qui avaient placé de l'argent à la Banque Commerciale du Canada, à la Norbanque et à la Compagnie de placements hypothécaires CCB, toujours en secret, sans nous dire qui sont les gens qui profiteront de cette législation. La loi, évidemment, a pour but de dépasser les $60,000 ordinaires qui sont payés à tout déposant canadien dans une banque, dans une société qui est membre de la Corporation d'indemnisation, savoir que, jusqu'au $60,000, un Canadien est assuré par les fonds publics, un fonds d'assurance auquel on contribue un pourcentage de nos dépôts.

Monsieur le Président, tous les éditoriaux que j'ai devant moi, évidemment, répètent la même chose. Je vais en lire un du *Toronto Star* du 7 octobre, qui se lit comme il suit:

• (1530)

[*Traduction*]

«Comment diable le gouvernement progressiste conservateur peut-il continuer à soutenir qu'il ne faut pas révéler aux Canadiens les noms des déposants auprès de deux banques de l'Ouest en faillite qu'il veut renflouer grâce aux fonds publics? Il a présenté une mesure législative demandant au Parlement d'approuver la dépense de 875 millions de dollars pour financer leur indemnisation sans tenir compte du droit des contribuables de savoir à qui ira leur argent».

[*Français*]

Monsieur le Président, là est l'essentiel de l'argument. Pourquoi ne pas rendre publique la liste des déposants non assurés couverts par ce projet de loi?

[*Traduction*]

Le gouvernement essaie-t-il de rejeter la responsabilité sur d'autres? Est-il en train de répéter ce qu'il a dit en mars dernier en recourant à l'argent des contribuables pour sauver la Banque Commerciale du Canada qui a quand même fait faillite? Il nous a fallu à ce moment-là croire le gouvernement sur parole et lui faire confiance. Puisqu'il persiste jusqu'à présent à ne pas répondre aux questions sur le sujet, faut-il croire qu'il exige de nous un acte de foi ou de bonne volonté? Faut-il lui donner le feu vert et l'autoriser à dépenser près d'un milliard de dollars sans nous dire à qui ira cet argent? Il faut mettre un terme au secret, nous demandons aujourd'hui au gouvernement d'être franc avec nous et de nous révéler à qui s'appliquera cette indemnisation ou qui en bénéficiera. Le gouvernement ne réussira pas à gagner notre confiance en refusant de répondre aux questions à ce sujet.

[*Français*]

Monsieur le Président, en mars dernier, le gouvernement a dit à la Chambre: «Vite, il faut faire quelque chose, c'est urgent, le système bancaire est en péril. Nous avons une banque qui est en difficulté. Soyez gentils, passez le projet de loi, pas trop de débat s'il vous plaît, on va vous demander de nous donner votre appui, parce que, croyez-nous, cette mesure aidera à rendre viable une institution bancaire qui s'appelait la Banque Commerciale du Canada.»

Dieu sait, monsieur le Président, que c'était faux, que le gouvernement n'avait pas fait ses devoirs, qu'il a leurré le peuple canadien, qu'il a dit sans trop connaître les faits, sans trop avoir devant lui les examens nécessaires, qu'il aurait dû faire, il nous a induits en erreur et a fait qu'il y a eu 255 millions de dollars de dépenses au mois de mars 1985, et qu'aujourd'hui, on nous demande encore 875 millions de dollars . . .

[*Traduction*]

Dans le projet de loi C-79, le gouvernement demande une somme de 875 millions de dollars. Dans ma circonscription d'Ottawa-Vanier, 875 millions, cela représente beaucoup d'argent. Des électeurs m'ont demandé à quoi servirait cette somme. Est-elle destinée aux pauvres, aux chômeurs, aux veillards, aux veuves ou aux femmes démunies? La réponse est non. Cette somme servira-t-elle à mieux alimenter et à vêtir les enfants défavorisés qui fréquentent nos écoles? Une fois encore la réponse est non. Cette somme énorme, cette rançon de roi sera utilisée pour tirer d'affaire des déposants non assurés de deux banques à charte que le gouvernement a laissées échouer. Chose encore plus importante, ce projet de loi sortira du pétrin non seulement deux banques mais aussi deux ministres incompétents—le ministre des Finances (M. Wilson) et la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall). C'est ce que fera ce projet de loi. Il les sortira du pétrin aux dépens des contribuables.

Je rappelle aux députés et à ceux qui nous écoutent aujourd'hui que le ministre des Finances et la ministre d'État (Finances) ont assuré à la Chambre à maintes reprises durant nos délibérations en comité plénier et maintes fois aussi durant la période des questions que les deux banques pouvaient être remises à flot.

Je reviens à l'ampleur de la somme en cause. J'ai fait des calculs. Comme elle ne sera distribuée ni aux pauvres ni aux vieillards, comme elle ne servira ni à vêtir ni à nourrir les enfants, je me suis demandé comment les gens pourraient concevoir la somme de 875 millions. Elle pourrait représenter 28 millions de chèques d'allocations familiales de $31.27. Elle pourrait représenter 3.1 millions de chèques de sécurité de la vieillesse de $282.94 par mois. Elle pourrait représenter 2.6 millions de suppléments de revenu garanti ou 1.5 million d'allocations aux conjoints. Ces 875 millions ne seront versés ni aux pauvres ni aux personnes âgées. Ils serviront à renflouer

des gens qui de l'aveu même de nombreux spécialistes ont profité d'un investissement dont le rendement était supérieur au taux courant. J'ose croire qu'ils ont pris le risque de placer cet argent; ils devraient porter le poids de la faillite. On ne peut contester, comme le fait le gouvernement, que c'est là un précédent. Si cela arrive dans un an ou à peu près, le gouvernement dira que c'était imprévisible et s'en sortira en prétendant ne pas avoir été au courant des faits.

Je voudrais parler de la municipalité d'Ottawa et replacer les 875 millions de dollars dans une certaine perspective. La municipalité d'Ottawa prélève chaque année quelque 300 millions de dollars en impôts fonciers. En fait, les chiffres pour 1985 sont exactement les suivants: $66,527,600 en impôts municipaux; $81,834,600 en impôts régionaux; $143,052,000 en taxes scolaires pour l'ensemble des écoles séparées et publiques; ce qui donne un grand total de $291,414,200. La municipalité de Vanier, quant à elle, a perçu $11,268,000 d'impôts fonciers en 1985. Si l'on additionne les impôts des municipalités d'Ottawa et de Vanier pour une période de trois ans, on se rend compte que cela fait 875 millions de dollars. Sans compter, évidemment, l'intérêt couru sur l'argent qui serait déposé. Voilà quelle est l'ampleur de cette somme. Au taux d'intérêt courant de 8 ou 9 p. 100, c'est une somme astronomique.

M. McDermid: Que dire des municipalités?

M. Gauthier: Je vais y venir. Je vois que le député est rendu ici à côté de nous; il fait beaucoup mieux quand il est en face.

M. McDermid: Que dire des actionnaires?

M. Gauthier: Je parlerai des actionnaires mais, pour le moment, j'essaie d'expliquer—et le député ne veut pas comprendre—ce que signifie une somme de 875 millions de dollars dans ma circonscription. Je parlerai des actionnaires, parce que c'est là un point intéressant. Au sujet des déposants et des actionnaires, j'ai écrit à la ministre en avril—et je ne sais pas si le député en a fait autant—parce que cela me préoccupait. Comme nous avions eu ici un débat très sérieux, j'ai écrit le 22 avril à la ministre pour lui demander quels étaient exactement les engagements de la Banque Commerciale du Canada à l'endroit de ses emprunteurs canadiens et américains. En ce qui a trait à la propriété, j'ai aussi demandé à la ministre de me fournir une liste des actionnaires indiquant le nombre des actions de chacun, et ainsi de suite.

• (1540)

La ministre m'a répondu le 21 mai 1985, me fournissant un profil faisant état de dépôts totalisant au moins 635 millions de dollars. J'ai aussi eu dans sa réponse un profil du portefeuille des prêts et quelque chose que j'ai trouvé plutôt intéressant, à savoir une liste des principaux actionnaires ordinaires et privilégiés. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas beaucoup parlé des actionnaires et je voudrais me pencher sur ce point, comme me l'a demandé le député.

Les actionnaires ordinaires étaient des caisses de retraite en fiducie que je peux toutes énumérer: la Caisse de retraite en fiducie d'Air Canada, la Caisse en fiducie des employés du téléphone du gouvernement albertain, la Caisse de retraite des enseignants de l'Alberta, la Caisse de dépôt et de placement du Québec, la Caisse de retraite en fiducie du CN, la Caisse de Radio-Canada—il y a même là la Caisse de retraite de la ville d'Ottawa, soit 106,086 actions ordinaires—toutes perdues—ces organismes ont tout perdu ou à peu près. Que valaient ces actions en mars par rapport à maintenant? La liste des actionnaires s'allonge et je me ferai un plaisir de la fournir à quiconque est intéressé. Comme je ne dispose que de 20 minutes, je ne tiens pas à la verser au compte rendu. Je l'ai déjà rendue publique, de sorte qu'on peut y avoir accès si on le désire. Si j'insiste sur le fait que 875 millions de dollars, cela représente beaucoup d'argent, comme le précise la modification raisonnée dont nous sommes saisis, c'est que nous, de ce côté-ci, ne voulons pas verser 875 millions de dollars à des déposants inconnus. Nous ne voulons pas que le gouvernement nous demande à nouveau de faire un simple acte de foi.

Je me suis demandé quand j'avais vu cela pour la première fois, pourquoi le gouvernement aurait ce que nous appellerions . . .

[*Français*]

. . . une loi d'exception. Pourquoi arriver en Chambre avec un projet de loi quand on sait très bien que la loi sur les liquidations pourrait s'appliquer dans le cas d'une faillite de banque. Je peux citer l'article 87 de la loi sur les liquidations, qui s'applique, je ne l'ai pas devant moi, voulant qu'un créancier a le droit de discuter un paiement qui va être fait, c'est-à-dire que cela doit être fait publiquement, que tout se fait normalement de façon publique. La Loi sur la faillite, monsieur le Président, qui ne s'applique pas aux banques, mais qui s'applique à tous les autres, au paragraphe 7 de l'article 97, stipule la même chose. Si vous voulez présenter devant un syndic une requête en paiement, il faut que vous le fassiez publiquement, il faut dire qui vous êtes, il faut dire aussi vos raisons et le montant qui vous est dû avant d'avoir droit à être remboursé.

Pourquoi, monsieur le Président, a-t-on devant nous un projet de loi qui, lui, par exception, change les règles du jeu parce que, à l'article 3, on dit: «Le ministre peut, le ministre des Finances ou le ministre d'État (Finances) peut, sur demande que lui présente un déposant dans la forme et selon les modalités réglementaires, effectuer au profit de celui-ci un paiement correspondant au montant du dépôt, etc.»

Monsieur le Président, il a fallu que le gouvernement invente une méthode pour se sortir du trou parce que la Loi sur la faillite et la Loi sur les liquidations, le Winding-up Act, qui, lui, touche les banques, auraient rendu publiques les demandes en paiement qui ont été effectuées auprès du curateur ou du liquidateur. Cela, monsieur le Président, c'est l'objectif que nous visons en proposant l'amendement au projet de loi dont nous discutons aujourd'hui. C'est de savoir qui sont les déposants, parce que c'est un rôle que nous devons accomplir avec beaucoup de sérieux, c'est de pouvoir dire à nos commettants: La question est simple, c'est M. Untel ou madame une telle, c'est la corporation une telle ou la banque une telle ou c'est l'agence étrangère une telle qui a, elle, une requête en paiement auprès du curateur ou du liquidateur.

[*Traduction*]

A propos de la motion principale, je voudrais revenir sur les raisons pour lesquelles nous avons voté en faveur de cette opération de sauvetage en mars, et expliquer pourquoi, et je pèse mes mots, nous en voulons tant aujourd'hui à ce gouvernement qui n'a pas joué franc jeu. On nous avait demandé un acte de foi dans la proposition gouvernementale qui tendait à rétablir la confiance. J'ai en main la chronologie des événements. Le gouvernement n'avait même pas demandé l'avis de vérificateurs indépendants sur ce qui se passait à la BCC. Il ne s'était

même pas adressé à des spécialistes bancaires, malgré l'offre volontaire des banques. Certaines ont voulu étudier d'abord le portefeuille des prêts avant de se prononcer. C'était en mars, avant le fiasco, mais le gouvernement a refusé.

Ainsi, à défaut d'avoir effectué l'inspection sérieuse et élémentaire qui s'imposait, le gouvernement a mis dans le pétrin l'ensemble des Canadiens, surtout les contribuables et les parlementaires, si bien que nous voilà saisis d'un projet de loi pour secourir deux banques la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque.

Le cas de la Norbanque constitue à lui seul une affaire provoquée par le gouvernement; c'est lui qui en a été la cause. Chacun se souvient de cette entrevue où M. Neapole a déclaré à la télévision que le gouvernement voulait sa peau. Voilà un président de banque qui, plusieurs semaines avant le fait, accuse le gouvernement de vouloir lui nuire. J'aurais voulu évoquer aussi ce problème en parlant de la motion principale, mais je m'en suis surtout tenu aux dépenses de 875 millions de dollars, en signalant pourquoi la Chambre devait adopter cette proposition d'amendement raisonné. Merci, monsieur le Président.

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) sait très bien que c'était la pratique de faire la vérification des banques par leurs propres vérificateurs internes et que l'inspecteur des banques, selon la loi établie—cette loi que nous voulons changer parce que nous trouvons qu'elle ne donne pas la sécurité à nos citoyens, c'est évident maintenant—l'honorable député sait très bien, dis-je, que c'était la pratique de ne pas faire de vérification spéciale des banques et que le vérificateur le faisait lui-même.

Il sait aussi qu'il n'avait pas le temps le week-end où il a fallu prendre une décision rapide pour s'assurer que le lundi matin, lorsque les portes de la Banque Commerciale du Canada s'ouvriraient, que les déposants ne craignent pas de perdre leurs investissements. Et que c'était pour redonner confiance que le gouvernement est intervenu, que les banques à charte, à ce moment-là, étaient d'accord pour sauver cette banque-là. Maintenant, regarder en arrière et, comme on dit en anglais: «20-20 hindsight is very clear», essayer de refaire ce qu'il n'avait pas été possible de faire à ce moment-là, ce n'est pas juste.

Je voudrais lui poser une question. Comment ferait-il la différence si l'on prenait la liste des déposants et qu'on décidait qui allait être remboursé et qui ne le serait pas, et que ces remboursements seraient fondés sur l'état financier de la personne ou de l'établissement qui a fait des dépôts à la Banque Commerciale du Canada?

Monsieur le Président, je regarde, par exemple, la liste qui nous a été fournie par la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) où, si on élimine les banques, que ce soit des banques de l'annexe *a*) ou *b*) ou des compagnies de fiducie, il y a au moins 123 millions de dollars d'investissements qui seraient perdus si ce projet de loi ne passait pas.

Et, par coïncidence, il a mentionné que la municipalité de Vanier, je crois, recevait en revenus de taxes quelque 11 millions de dollars. Si on examine les deux premières catégories de municipalités, soit celles d'une population de 25,000 habitants et de 50,000 habitants, et je crois que c'est à peu près la population de la municipalité qu'il représente, cela totalise 11 millions de dollars.

En d'autres termes, on demanderait à une municipalité du genre de la municipalité de Vanier d'abandonner une somme de 11 millions de dollars, à moins qu'on fasse un choix dans cette liste. Comment ferait-il un choix?

De plus, si on regarde les particuliers, au niveau des dépôts de $60,000 à $99,999, moi, je me dis que des particuliers qui ont investi cette somme, ce sont peut-être des retraités qui ont vendu leur maison familiale et investi dans cette banque, afin d'avoir ensuite des revenus pour vivre, pour avoir une retraite assurée. A ce moment-là, est-ce qu'on décide que ces gens-là sont des riches, et qu'on ne va pas les rembourser, tout simplement parce que le chiffre dit ici que c'est en haut de $60,000? Alors, on fait fi des retraités qui ont peut-être mis toutes leurs économies dans cette banque et qui n'auront rien pour vivre. Le projet de loi est fait pour eux aussi.

• (1550)

Dites-moi, monsieur le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), comment feriez-vous la différence? A qui attribueriez-vous un remboursement, et à qui n'en attribueriez-vous pas?

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a la parole.

M. Gauthier: Monsieur le Président, il y a deux questions dans l'intervention de la députée de Gatineau. La première, à savoir si l'inspection des banques se fait et comment cela se fait.

Je vous dirai que l'inspection de la Banque Commerciale du Canada, de l'avis même du Comité de cette Chambre qui s'est penché sur la question de la faillite, et je n'invente rien, dans le fascicule du Comité, on dit: «L'histoire de la BCC a été marquée par une série d'habitudes de prêts imprudents, de politiques comptables douteuses, de la divulgation inadéquate de l'information et d'une déficience en matière de supervision.» Cela dit tout.

C'est que, même si on faisait une inspection, si les politiques comptables sont douteuses, les prêts imprudents et la divulgation inadéquate, il me semble que cela dit tout. C'est la pratique de cette banque-là qui fait qu'elle a fait faillite par des mauvaises pratiques administratives.

Quant à la deuxième question de la députée, je pense qu'elle touche à un point important. Évidemment, les municipalités sont intéressées à recouvrer leurs dépôts. Je le reconnais avec elles. Je lui dis: Qu'elles le disent, ces municipalités, publiquement. On a à ce jour . . . elle le sait comme moi, Kanata a dit: Nous avons 9 millions de dollars à la Banque Commerciale du Canada. Tout le monde sait cela aujourd'hui. C'en est une des municipalités d'une population de 50,000 à 100,000 personnes, peut-être un peu plus, mais qui a tout de même 9 millions de dollars en dépôts à la Banque Commerciale du Canada.

On a entendu aussi, publiquement, ce n'est pas moi qui l'invente, St. Catharines en Ontario, qui a dit la même chose; Toronto, la même chose; Hull, quelques millions de dollars. Il y a des municipalités qui, et je connais le domaine municipal comme je connais le domaine scolaire, par pratique administrative, investissaient dans des obligations, des placements, dans ces banques, parce qu'elles avaient un quart de point, un demi-point de plus.

Je ne sais pas si la députée de Gatineau a vu l'interview de madame la mairesse de Kanata en fin de semaine. Elle mettait clairement devant l'opinion publique sa position à elle, qui était un petit peu difficile à réconcilier comme raison valable. Elle disait: «Nos administrateurs ont comme mandat de placer au meilleur taux, au meilleur rendement, les revenus de la municipalité, tant qu'on n'en a pas besoin.» Je dis à la députée de Gatineau: Si le taux d'intérêt a baissé, et si le placement en question avait été discuté par la mairesse en ce temps-là, on aurait peut-être été plus sage dans ce placement. Aujourd'hui, la preuve, c'est que la mairesse a avoué publiquement que les méthodes de placement de Kanata, à partir de ce mauvais investissement, ont changé, et elles ne seront plus laissées à l'entière discrétion de quelques personnes de décider ce qu'elles vont faire avec l'argent du grand public.

Je pense que c'est une leçon pour les municipalités de faire un peu plus attention, d'être un petit peu moins exigeantes, je ne veux pas utiliser le terme «demandantes», mais il va falloir qu'elles soient raisonnables. Et qu'on n'investisse pas dans des placements où le risque est plus grand. Évidemment, l'intérêt est plus élevé. Le profit est plus élevé. Mais si vous avez un risque plus élevé, vous avez également le risque de tout perdre. Et je ne dis pas que les municipalités de Kanata ou de St. Catharines ou de Toronto, qui sont des entités publiques, devraient perdre, je dis simplement que toutes les municipalités devraient, publiquement, demain matin, gracieusement, nous dire qui elles sont. Et pourquoi ne pas le faire de façon volontaire, publiquement. J'invite tous les déposants à le faire; rendre ces choses publiques en cette Chambre, envoyer une lettre au Greffier pour dire: Moi, je suis un déposant j'ai *x* montant de dollars. Qu'y a-t-il de travers là-dedans, de rendre ces choses publiques, de dire: Je veux avoir les fonds publics pour m'aider, et je suis capable, et je consens à la rendre publique cette information-là.

Je pense que là est la solution. Je ne peux pas voter, madame la députée de Gatineau, et vous non plus, vous ne pouvez pas voter les yeux bandés, les oreilles bouchées et la bouche fermée. Il y a le poisson qui pue, mais il reste qu'il va falloir faire attention, dans cette Chambre: les députés, quand ils dépensent de l'argent, doivent être comptables à leurs commettants. C'est là la réponse à la question.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a la parole.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon ami, le député d'Ottawa-Vanier.

Je suis d'accord sur les grandes lignes de son discours et nous avons dit les mêmes choses dans notre parti. Mais je me demande maintenant pourquoi le député a appuyé le projet de loi au mois de mars dernier quand le gouvernement a présenté un projet de loi pour le sauvetage de la Banque Commerciale Canadienne. Pourquoi avez-vous cosigné les chèques, pourquoi avez-vous appuyé le ministre des Finances, pourquoi avez-vous appuyé le premier ministre? Je pense que vous avez eu beaucoup de confiance dans le gouvernement conservateur. Pourquoi avez-vous fait cela? Maintenant que vous n'êtes plus d'accord, pourquoi avez-vous cosigné les chèques il y a cinq ou six mois?

M. Gauthier: La réponse à la question, je pense que je l'ai donnée dans mes remarques, monsieur le Président. J'ai dit que nous avions été leurrés, que nous avions été peut-être amenés dans une procédure sans trop savoir les conséquences. J'admets que j'ai voté en mars dernier pour essayer de sauver une institution bancaire parce que le gouvernement en qui je croyais, que je croyais sincère et sérieux, nous avait dit et nous avait répété en cette Chambre: «Si vous faites comme on le demande, il y aura une banque qui sera sauvée, il y aura un paquet de gens qui seront épargnés, il y aura des déposants qui seront garantis.» Et moi, j'ai confiance dans le fait que le système bancaire canadien est encore un des meilleurs systèmes bancaires, et j'ai fait l'acte de foi que le gouvernement me demandait de faire. Aujourd'hui, on me dit, en rétrospection: «Tu t'es trompé, Gauthier!» Je l'admets, je me suis fait tromper par un gouvernement en qui je croyais, et jamais plus je ne croirai en ce gouvernement, monsieur le Président, jamais je ne croirai en ce gouvernement.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais les questions et commentaires sont terminés. L'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a la parole.

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, on nous demande maintenant de faire payer 875 millions aux Canadiens pour liquider les affaires de la Banque commerciale et de la Norbanque. N'oublions pas que ce n'est pas la première demande du genre. En mars, le Parlement a accepté, en dépit des objections des députés du Nouveau parti démocratique, de procurer 225 millions à la banque en difficulté. La ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall) et le ministre des Finances (M. Wilson) nous ont dit que si l'on mettait 225 millions à la disposition de la Banque commerciale du Canada elle deviendrait une entreprise viable.

Ces deux banques sont les premières depuis pas mal de temps à se trouver dans une situation semblable. Toutefois, on constate depuis quelques années que des établissements financiers et des sociétés de fiducie éprouvent des difficultés. Depuis 1980, 17 sociétés de fiducie ont fait faillite. Nous venons d'apprendre aujourd'hui qu'une autre société de fiducie de l'Alberta n'est plus viable.

Ce matin, lorsque j'ai posé au député de Windsor-Ouest (M. Gray) une question sur la responsabilité de l'ancien gouvernement libéral qui n'avait rien prévu pour protéger les gens contre les faillites des sociétés de fiducie, il m'a dit que la grande majorité de ces sociétés, sinon toutes, étaient régies par une charte provinciale et que, par conséquent, l'ancien gouvernement libéral fédéral n'en était pas responsable. Pourtant, il existe un organisme fédéral, la Société d'assurance-dépôts du Canada, qui a été créé pour garantir aux déposants des sociétés de fiducies et des banques qu'ils ne perdront pas leur argent pourvu que leur dépôt soit inférieur à $60,000. C'est une société d'État qui a déjà dû débourser plus de un milliard de dollars. Étant donné que cette société, du fait de ses tractations avec des sociétés de fiducie insolvables, possède maintenant des actifs de 1.5 milliard, l'ancien gouvernement aurait sûrement dû s'interroger sur les problèmes de nos institutions financières. Nous ne pouvons blâmer le gouvernement conservateur parce que l'ancien n'a pas voulu légiférer pour assurer la protection de ceux qui placent leur argent dans institutions financières.

• (1600)

Cependant, le ministre des Finances et la ministre d'État chargée des Finances ont affirmé aux Canadiens en mars dernier que si on versait $225 millions à la Banque Commerciale du Canada, celle-ci deviendrait viable. Sur quoi se sont-ils fondés? Don McGillivray, chroniqueur des journaux Southam a écrit dans un article paru en septembre dans *The Citizen*: «Qui va payer la faillite de la Banque Commerciale du Canada»? Le journaliste affirmait que ce seraient les contribuables. Au sujet de la situation actuelle et des sommes requises, la note aurait été bien moins élevée si les surveillants des banques s'étaient montrés plus vigilants et si le gouvernement n'avait pas tenté en vain de ranimer un patient cliniquement mort dès le mois de mars. La banque étant morte, on ne pouvait la ressusciter.

Comment le gouvernement a-t-il pu conclure en mars qu'il pouvait la maintenir en vie? Le gouvernement s'en est remis aux conseils de l'inspecteur général des banques et du gouverneur de la Banque du Canada. Si, à ce moment-là, le gouvernement ignorait que leur avis était mauvais, il aurait dû le savoir en mai et en juin. Au cours de ces deux mois, le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a entendu des responsables de la banque, l'inspecteur général, des vérificateurs et le gouverneur de la Banque du Canada. Les témoignages étaient on ne peut plus concluants. Il était clair que le gouvernement avait été mal conseillé. Que la Banque Commerciale ne pouvait survivre. Donc, si le gouvernement ne savait pas en mars qu'il était mal conseillé par l'inspecteur général des banques, il aurait dû le savoir en mai et en juin. Il devrait sûrement le savoir, au moment où il demande aux contribuables de débourser plus d'un milliard de dollars, prix des erreurs commises par de hauts responsables et par le gouvernement.

Parlons un instant de l'inspecteur général des banques. Il y a quelques années, le surintendant des assurances lui avait dit que Leonard Rosenberg, l'un des grands responsables de la plus grande faillite que nous ayons jamais vue dans le domaine de la fiducie, était impliqué dans toutes sortes de manigances avec le président de la Banque Commerciale du Canada, M. Eaton. Cela se passait bien avant qu'il fut évident que la banque était en difficulté du fait de pratiques financières très douteuses. En effet, à un moment donné, M. Rosenberg, ou sa famille, a détenu sans doute deux fois plus d'actions de la banque que ne le permettent les dispositions de la Loi sur les banques. L'inspecteur général des banques aurait dû être au courant de la situation, cela va sans dire. Il aurait sans nul doute dû y prêter attention. Il aurait dû surveiller attentivement les activités quotidiennes de la Banque Commerciale du Canada. Il ne l'a pas fait. Lorsqu'il a comparu devant le comité des finances, il a déclaré que lorsqu'il a examiné les transactions de la banque dans le but de déceler les prêts douteux, ceux qui ne seraient sans doute jamais remboursés, il s'est appuyé presque entièrement sur les renseignements que lui avaient fournis les cadres et les employés de la banque.

Il y a eu une autre occasion où l'inspecteur général des banques aurait dû avoir la puce à l'oreille. Je voulais citer un bref passage de la page 6 du rapport de juin du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, que voici:

> Le 12 octobre 1983, la Société fédérale d'assurance-dépôts des États-Unis (FDIC) a émis une «ordonnance de ne pas faire» contre la banque Westlands. La FDIC a invoqué diverses raisons à cette ordonnance, et notamment des prêts risqués, des méthodes de recouvrement médiocres, un important volume de prêts douteux, des liquidités insuffisantes, des réserves et un capital-actions insuffisants, une provision pour prêts non remboursés insuffisante, des frais généraux élevés et de mauvaises pratiques de gestion.

La banque Westlands appartenait à 100 p. 100 à la Banque Commerciale du Canada, laquelle, au départ détenait une part minoritaire dans la banque. Cependant, lorsque les services de réglementation américains lui ont dit que la banque Westlands était en difficulté et qu'ils n'étaient pas contents de la façon dont elle était exploitée, la Banque Commerciale du Canada a décidé d'acquérir la totalité des avoirs de la banque. Lorsque la Société fédérale d'assurance-dépôts des États-unis a émis cette ordonnance de ne pas faire en 1983, l'inspecteur général des banques aurait dû être alerté et décider de surveiller de près la Banque Commerciale du Canada. Il n'y a prêté aucune attention, semble-t-il. Il n'a pratiquement rien fait avant d'apprendre en 1985 que la banque avait besoin d'une importante injection de capitaux, pour éviter de fermer ses portes.

Le gouverneur de la Banque du Canada est intervenu à propos de la BCC. En 1983, il a pris une mesure sans précédent. Il a appelé le *Globe and Mail* en déclarant qu'à son avis, la Banque Commerciale du Canada était une entreprise saine. En effet, tandis que le comité des finances tenait ses audiences en mai et juin et après qu'il eut entendu le témoignage des représentants de la banque, de l'inspecteur général et des vérificateurs au sujet de tous les problèmes qu'avait connus la BCC et de ses méthodes plus ou mois honnêtes, le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré devant le comité qu'il était convaincu que les cadres de la banque pouvaient gérer une entreprise viable.

Je demande aux députés de comparer ces déclarations du gouverneur de la Banque du Canada avec le discours qu'il a fait il y a quelques jours, le 25 septembre à Toronto, où il a déclaré:

> La Banque du Canada . . . n'a pas à contrôler la viabilité financière de toutes les banques ni à surveiller leurs agissements. Le Parlement ne nous a pas confié cette tâche ni les pouvoirs voulus pour l'assumer. La Banque du Canada n'a aucun vérificateur, aucun examinateur bancaire, aucun pouvoir pour exiger les détails des prêts, dépôts ou autres transactions financières particulières.

Si la Banque du Canada n'a pas les pouvoirs dont a parlé le gouverneur il y a quelques jours, pourquoi est-il intervenu en 1983, et à nouveau au printemps dernier, pour déclarer aux Canadiens qu'à son avis, cette banque était une entreprise saine?

• (1610)

Les députés du côté du gouvernement nous ont beaucoup parlé des difficultés que connaîtraient certaines caisses d'épargne, certaines municipalités et certaines caisses de retraite si cet argent n'est pas débloqué. On nous dit combien d'argent ils perdront si, à titre de déposants non assurés, ils ne récupèrent pas leur argent. Toutefois, je suis certain, monsieur le Président, que si ces organismes ont laissé leur argent en dépôt à la Banque Commerciale du Canada et à la Norbanque c'est parce que l'inspecteur général des banques, le gouverneur de la Banque du Canada, le ministre des Finances et la ministre d'État aux Finances avaient affirmé que ces établissements étaient viables. Quand des organismes reçoivent de tels conseils de la part de ministres importants et de cadres supérieurs de la Fonction publique, qui pourrait les blâmer de laisser leur argent dans ces banques? Nous avons également entendu les vérificateurs de ces banques au cours des audiences du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques en mai et juin derniers. La Loi sur les banques exige qu'elles fassent faire leur vérification par deux groupes de vérificateurs extérieurs. La Banque Commerciale du Canada a fait appel à deux des études comptables les plus prestigieuses du Canada, des études de réputation internationale, si je ne m'abuse, qui ont des bureaux dans bien des pays. L'étonnant et le plus troublant, à mon avis, c'est que les vérificateurs ont soumis des avis aux directeurs de la BCC et d'autres avis différents que cette banque a publiés dans son état financier annuel. Ce qui a été dit par le comité concernant le rapport de vérification aux représentants et aux directeurs de la banque figure à la page 17 du compte rendu du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Voici ce qu'a demandé le comité:

> Le rapport annuel de la BCC pour 1984 constituait-il un compte rendu honnête et fidèle de la position financière de cet établissement à l'époque?

On poursuit plus loin dans le compte rendu:

> . . . l'ensemble des prêts marginaux de la banque dont il est fait état dans l'accord de soutien constitue une preuve assez solide pour que le comité remette en question la décision des vérificateurs d'émettre une opinion sans réserve.

C'est ce qui a été fait. On ajoute encore dans le compte rendu:

> Cependant, les vérificateurs savaient également que les états financiers qu'ils avaient approuvés seraient utilisés non seulement par les actionnaires les créanciers actuels de la BCC, mais aussi par les actionnaires et les créanciers éventuels.

Je n'ai pas le temps de citer le rapport du vérificateur aux administrateurs de la banque, mais bon nombre des pratiques commerciales de la banque y étaient contestées. Au comité on a posé un grand nombre de questions au sujet du fait que les vérificateurs avaient laissé entendre à la banque qu'elle était viable, opinion que la banque pouvait utiliser dans son rapport annuel.

Il faut nous demander, monsieur le Président, ce qu'il faut penser des administrateurs de la banque. Le conseil d'administration comptait certains chefs de file très prestigieux du monde des affaires, dont l'ancien premier ministre du Manitoba, M. Sterling Lyon. Que faisaient les administrateurs si ce n'est de toucher leurs jetons? N'avaient-ils pas envers les déposants, les actionnaires et le public le devoir de veiller à ce que la banque soit gérée de manière judicieuse et prudente? Manifestement pas, monsieur le Président, car à l'exception de quelques uns qui ont démissionné sans bruit parce qu'ils étaient mécontents de la manière dont fonctionnait la banque, les administrateurs se sont contentés de toucher leurs jetons sans dire un mot.

Que penser de la Société d'assurance-dépôts du Canada, monsieur le Président? Comme je l'ai montré, en l'espace de quelques années, elle a dû rembourser un milliard et demi de dollars à cause des pertes des sociétés de fiducie. Elle a sûrement une part de responsabilité dans cette affaire. Je soutiens que le gouvernement a agi sans information suffisante. Il a refusé l'offre des banques à charte qui proposaient d'envoyer des membres expérimentés de leur personnel qui auraient pu examiner la situation véritable de la Banque Commerciale du Canada et faire connaître au gouvernement les mesures qui s'imposaient. Le gouvernement a agi avec précipitation et négligence et de manière irresponsable, et nous n'allons certainement pas appuyer le projet de loi.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), a souligné à nouveau au cours des dernières minutes les lacunes du système bancaire actuel. Je tiens à l'assurer que la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) est tout à fait d'accord avec lui. Lorsque notre parti est arrivé au pouvoir, il y a 13 mois, il a hérité d'un système tout à fait inadéquat. La ministre d'État (Finances) a décidé d'examiner tout le mandat de l'inspecteur général des banques et de s'assurer que le système soit revu.

Je tiens également à préciser à mon honorable collègue que les banques régionales sont extrêmement importantes pour l'ouest du pays. Elles ont tendance à faciliter la tâche des petites et moyennes entreprises. Entre 80 et 85 p. 100 des emplois sont créés par la petite entreprise et notre gouvernement entend favoriser la création d'emplois. Nous avons surtout fait campagne pour l'amélioration de la conjoncture et le retour des Canadiens au travail. Le député doit comprendre l'extrême importance des banques régionales et notre gouvernement se rend compte que l'ouest du pays a peut-être beaucoup souffert de la mise en œuvre du Programme énergétique national par les libéraux, en 1980. Les petites banques ont été durement frappées par ce programme, mais la nouvelle ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a signé l'Accord de l'Ouest en mars dernier et la situation s'est améliorée depuis dans cette région. Cependant, sans les graves restrictions imposées par la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, beaucoup de nos tours de forage n'auraient pas quitté l'ouest du pays l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique et ces banques n'auraient peut-être jamais été dans cette situation.

Je voudrais poser à mon honorable collègue une question au sujet de la divulgation du nom des déposants non assurés. Serait-il d'accord pour que sa situation financière personnelle soit rendue publique? Voudrait-il qu'on en fasse autant de sa déclaration d'impôt sur le revenu?

M. Orlikow: Monsieur le Président, la députée a soulevé un certain nombre de questions et j'essaierai d'y répondre de mon mieux. Tout d'abord, en tant qu'habitant d'une ville de l'Ouest, Winnipeg, je suis définitivement en faveur des institutions financières régionales lorsqu'elles sont administrées de façon efficace et honnête et qu'elles ont recours à de bonnes méthodes commerciales. Cependant, je suis contre toute institution financière qui est administrée de façon aussi insouciante et malhonnête que l'était la Banque Commerciale du Canada.

La députée prétend que la ministre reconnaît la nécessité d'une meilleure réglementation. C'est fort possible, mais comment expliquer alors que la ministre propose une énorme expansion des institutions financières, afin de permettre aux sociétés de fiducie et aux compagnies d'assurances d'entrer sur le marché bancaire. La députée devrait prendre note des observations que la députée de Gatineau (Mme Mailly) a formulées tout à l'heure, lorsqu'elle a signalé que l'État de New York emploie 300 personnes chargées de surveiller le fonctionnement de ses institutions financières. J'attendrai avec beaucoup d'intérêt mais peu d'espoir de voir si le gouvernement, si acharné à comprimer presque tous ses ministères, acceptera d'engager le personnel dont il aura besoin pour surveiller nos institutions financières. Un petit organisme de surveillance suffisait à la tâche quand nous n'avions que les cinq grandes banques. Elles sont tellement puissantes qu'elles peuvent assumer les pertes occassionnées par des créances irrécouvrables. C'est une autre histoire si nous devons compter avec la concurrence et le grand nombre d'établissements dont la députée a fait état. La députée attribue aussi les difficultés de la Banque Commerciale du Canada au Programme énergétique national. Elle apprendra en lisant les témoignages que les ennuis de la banque ne sont pas dus au PEN, mais à des investissements très mal avisés, y compris dans la banque Westlands.

• (1620)

Les journaux d'aujourd'hui font état de l'interruption presque totale de la prospection pétrolière et gazière au large des côtes de l'Atlantique. Si cela continue, je me demande ce que les porte-parole du gouvernement vont dire. Ils ne pourront pas blâmer l'ancien gouvernement libéral parce que c'est leur parti qui est au pouvoir et leurs politiques qui sont en vigueur au moment où la prospection pour le pétrole et le gaz est pratiquement interrompue au large de l'Atlantique.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, je veux éclaircir un point ou deux pour le député. Il semble confondre l'accord entre le gouvernement fédéral et la Nouvelle-Écosse avec l'Accord de l'Ouest. Ce sont deux choses distinctes. L'un porte sur les terres domaniales et l'autre sur les terrains provinciaux. Il ne faut pas les prendre l'un pour l'autre. Il a dit par ailleurs qu'il ne comptait pas beaucoup sur un examen du système bancaire par le ministre. Il ne doit avoir aucun doute là-dessus, car le ministre se rend compte que l'inspecteur général n'a pas l'autorité nécessaire pour aller examiner et surveiller toutes les activités des banques qui semblent ou pourraient sembler avoir des difficultés. Comme il pourra le voir, des modifications seront apportées à la Loi sur les banques et l'inspection du système bancaire sera intensifiée afin que nous puissions continuer à progresser sans crainte de subir des incidents de cette nature.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En confirmité de l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de York-Est (M. Redway)—L'environnement—a) Les programmes d'amélioration des égouts municipaux; l'honorable député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall)—Le commerce—a) Les exportations canadiennes de bois d'œuvre aux États-Unis. *b*) La politique du gouvernement; l'honorable député de Cape Breton Highlands-Canso (M. O'Neil)—Les sites historiques—Le projet de Grassy Island en Nouvelle-Écosse.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR L'INDEMNITÉ AUX DÉPOSANTS DE CERTAINES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme McDougall: Que le projet de loi C-79, tendant à prévoir une indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et de la Norbanque relativement aux dépôts non assurés, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 7379).

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'avoir cette occasion d'intervenir dans ce débat. J'ai lu attentivement le discours de la ministre d'État (Finances) (Mme McDougall), discours qu'elle a prononcé ici à la Chambre hier, et je n'y ai pas trouvé grand-chose.

Monsieur le Président, en effet, j'ai trouvé ce qu'on appelle en anglais, et un peu en français, «un canard», «quatre canards». Et quand je parle d'un canard, je ne parle pas de l'oiseau, je parle d'un «canard» selon la dictionnaire anglais, un «canard» . . .

[*Traduction*]

Je citerai le *Oxford Dictionary* parce que ce terme est souvent employé en anglais dans ce contexte. D'après ce dictionnaire, il s'agit d'une rumeur, d'une déclaration ou d'une plaisanterie absurbe, extravagante. Certes . . .

[*Français*]

. . . en français, on peut utiliser le mot dans le même sens, mais c'est aussi un oiseau bien connu . . .

[*Traduction*]

. . . un canard est capable de voler, mais je vous assure que les arguments de la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) en faveur du projet de loi C-79 ne voleront pas. Aucun de ces canards ne volera; c'est la raison pour laquelle j'appuie l'amendement proposé hier par mon chef.

Je suis un peu fatigué, et vous aussi je suppose, monsieur le Président, d'entendre tous les députés conservateurs rejeter la responsabilité des déboires de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque sur le dos du gouvernement précédent et du Programme énergétique national. Voilà un canard qui ne volera certainement pas. Les Canadiens sont trop intelligents pour avaler ce genre d'ânerie maintenant et je n'arrive pas à croire qu'en leur âme et conscience, les députés d'en face, y compris mon collègue de Calgary-Sud (Mme Sparrow), pensent vraiment que le gouvernement actuel ait été à la hauteur de la situation. Je ne crois pas non plus que le président du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, qui est à la Chambre aujourd'hui, pense que le gouvernement ait été à la hauteur. La discipline de parti étant ce qu'elle est, je sais qu'ils auront peur de dire ce qu'ils pensent, de crainte de recevoir un appel du cabinet du premier ministre. Personne ne peut accepter le raisonnement de mon amie la ministre d'État chargée des Finances. Que nous a-t-elle dit hier? Elle a dit ceci, comme en témoigne la page 7371 du hansard:

La mesure n'est que ponctuelle, compte tenu de la situation unique et particulière que doivent affronter les déposants des deux banques.

Certes, les banques étaient mal gérées, mais est-ce unique? Ce n'est pas unique dans le cas d'un établissement financier qui fait faillite. Les mauvaises dettes sont-elles uniques? Le seul aspect unique de toute cette affaire, c'est l'incurie du gouvernement et le fait qu'il ait induit les Canadiens et la Chambre en erreur au sujet de la viabilité de ces banques. Je reviens sur la déclaration que la ministre d'État chargée des Finances a faite à la Chambre le 25 mars; elle a en effet déclaré, après avoir débloqué 255 millions de dollars pour renflouer cette banque, que celle-ci était dorénavant viable, qu'elle serait rentable et que nous serions remboursés, nous et les autres membres du groupe qui l'avons aidée, grâce aux bénéfices qu'elle réaliserait. La seule chose qui soit exceptionnelle, c'est que le gouvernement a été incapable de gérer la situation convenablement, que les Canadiens ont été induits en erreur, et qu'on a incité à tort les déposants à conserver leurs dépôts à la BCC.

Je voudrais signaler un appel téléphonique que nous avons reçu d'un homme qui avait acheté une rente de de $10,000 il y a cinq ans à la Continental Trust Company. Les comptes de l'établissement ont été bloqués en juin dernier, et le 20 septembre la liquidation a été annoncée. Comme les fonds en question ne devaient pas être remboursés dans les cinq ans ou moins, la SADC ne les assurait pas. L'homme en question a déclaré qu'il acceptait volontiers ces conditions, enfin pas volontiers et probablement même à contrecœur, mais il les acceptait. Il comprenait les conditions régissant le contrat qu'il avait conclu, mais il pensait que l'on traitait tous les Canadiens de la même façon. Eh bien, comment veut-on que cet homme trouve juste et équitable que l'on indemnise les déposants non assurés des deux banques, à peine deux semaines après que la Continental ait fermé ses portes? Doit-on supposer que cet homme estime exceptionnelle et méritant ce genre de traitement la situation de la Banque commerciale du Canada et de la Norbanque? Je ne le pense pas.

• (1630)

Ce discours—si l'on me permet de parler du deuxième canard—nous apprend que les déposants qui sont restés solidaires de ces banques partageaient l'avis du gouvernement que les institutions financières régionales peuvent jouer un rôle important au Canada. Voilà pourquoi les déposants seraient restés dans ces banques, et c'est ce qui justifierait, d'après ce qu'on nous dit, qu'on les rembourse. Cette déclaration est d'une telle sottise qu'elle n'est pas digne d'être prononcée à la Chambre. Pas un Canadien n'ira croire que les déposants ont conservé leur argent dans ces banques pour encourager les banques régionales. Ces gens ne se souciaient que de leur argent et la ministre leur a promis qu'il était en toute sécurité.

Monsieur le Président, pensez-vous sérieusement que la municipalité de Kanata qui, si j'ai bien compris, a déposé environ 7 millions de dollars dans une de ces banques, a décidé d'y laisser son argent parce qu'elle pensait, comme le gouvernement, que ces institutions bancaires régionales pouvaient jouer un rôle important? Pensez-vous que la municipalité de St. Catharines, en Ontario, y a placé 25 millions de dollars appartenant à ses contribuables pour les mêmes raisons? Voulez-vous dire que la municipalité de Westmount, dans ma circonscription, a laissé ces 2 millions de dollars à la Norbanque pour cela? C'est certainement le plus gros bobard qu'il nous ait été donné d'entendre ici. Ces déposants ont laissé leur argent dans cette banque parce qu'on leur a dit qu'il y était en sûreté et que la banque était viable. Certains actionnaires ont pu conserver leurs actions pour les raisons évoquées par le ministre, mais ils ne seront pas remboursés. Certains détenteurs de débentures, mais pas tous, en ont sans doute faire autant pour les mêmes raisons. Je parlerai d'eux dans un instant.

La ministre a lancé un troisième canard qui ne pourra pas voler en déclarant que le gouvernement a examiné toutes les solutions avant de présenter les mesures de soutien. Je ne peux pas dire qu'il s'agit d'une contre-vérité, monsieur le Président. Peut-être a-t-il examiné toutes les solutions, mais il a rejeté les seules options raisonnables pour adopter la pire de toutes. Mon chef a exposé en détail, hier, la plupart de ces options. De toute évidence, la ministre connaissait la situation de la banque quand elle a été mise au courant en septembre 1984. En mars, c'était l'affolement général. Vous vous souviendrez sans doute des trois manifestations spectaculaires organisées par le gouvernement. Venait d'abord la conférence des premiers ministres, le jour de la Saint-Valentin, puis nous avons eu le sommet irlandais, le jour de la St-Patrick et enfin, le sommet économique national, le 22 mars. Au beau milieu de cette conférence, semblable au *Titanic*, la BCC a heurté un iceberg et a commencé à sombrer.

Il n'y avait personne à la vigie. La banque avait manifestement subit des torts irréparables et elle allait inévitablement couler. Nous avons tous été invités à la renflouer et nous l'avons fait, après avoir obtenu l'assurance qu'elle pourrait refaire surface. Pour ce qui est des options, les banques à charte ont même offert d'examiner le portefeuille de prêts de la BCC pour voir si la banque pouvait vraiment s'en tirer. Le gouvernement a refusé cette offre. Elles ont également suggéré

de remplacer la direction de la banque, car cette dernière était manifestement à l'origine des difficultés de la BCC. Cette suggestion a également été rejetée. Peut-être est-il vrai que le gouvernement a étudié les différentes solutions, mais il est vrai également qu'il les a rejetées. La banque a immédiatement commencé à sombrer et le gouvernement a versé 225 millions de dollars pour colmater la brèche, sur les recommandatins de la ministre. Mais le pire, c'est qu'il a embarqué la Norbanque dans cette équipée et qu'il a envoyé les deux institutions par le fond. On aurait probablement pu l'éviter en accordant un plan de redressement à la Norbanque en mars, et en laissant la Banque commerciale suivre son destin inéluctable.

Nous avons commencé par perdre 225 millions de dollars. On nous demande maintenant 875 millions de dollars supplémentaires pour rembourser les déposants non assurés. Je vois que Richardson Greenshields a estimé que la perte totale serait probablement de l'ordre de 2 milliards de dollars. Vous savez ce que cela veut dire, 2 milliards de dollars, monsieur le Président? Cela veut dire qu'à la fin de cet exercice, chaque contribuable canadien, et ils sont, d'après les statistiques de déclarations d'impôt de 1982, entre 10 et 11 millions au Canada, chaque contribuable va devoir cracher tout près de $200 pour dégager le ministre et ce gouvernement du bourbier dans lequel ils se sont enfoncés en mars dernier en décidant les yeux fermés ce plan de redressement de la Banque Commerciale du Canada. Je suis certain que vous serez d'accord avec moi, monseiur le Président, pour estimer que les contribuables ne seraient pas en peine de trouver autre chose à faire avec $200 que de rembourser des déposants et sortir le gouvernment d'un pétrin dout il est l'auteur. Le comble, c'est qu'on nous demande de sortir notre argent et de le donner les yeux fermés à des déposants qui viennent l'encaisser.

Ceci m'amène au dernier canard. Dans son discours, la ministre couvre cet anonymat sous le prétexte de la confidentialité. Selon elle, violer la confidentialité de la Loi sur les banques, ce serait menacer tous les déposants de toutes les institutions canadiennes si un gouvernement souhaitait à l'avenir avoir accès à ces données et les publier. J'ai entendu la députée de Calgary-Sud porter ce canard à son comble en demandant ce que nous penserions à l'idée de voir divulguer toutes les informations financières nous concernant. Personne ne le demande, monsieur le Président.

[*Français*]

Ce qu'on cherche ici, c'est simplement qui sont les gens qui vont recevoir cette contribution généreuse des contribuables canadiens? Est-ce trop demander? Les gens ne sont pas obligés de se présenter pour recevoir ce paiement gratuit. Moi, je trouve absolument impensable qu'on puisse nous demander, voire, exiger, par la loi à être adoptée ici à la Chambre, si cela continue sur le chemin déjà établi par le ministre, si cela continue, nous serons obligés de donner de nos économies, l'argent à ces gens inconnus. C'est tout à fait impensable. C'est inacceptable.

[*Traduction*]

C'est pourquoi personne de sérieux ne saurait appuyer cette mesure. Comment appuyer une telle largesse? Il ne s'agit pas de gens qui vont retirer leur dépôt d'une banque en vertu des dispositions de la Loi sur les banques. Ce sont des gens à qui les contribuables de notre pays feraient un paiement *ex gratia*. Pour payer les 875 millions de dollars qui nous sont demandés, il faudrait que chaque contribuable sorte entre $83 et $84 de sa poche. Ce n'est pas sérieux, et cela n'a pas le moindre sens commun. Il est temps de descendre ce canard de la confidentialité le plus rapidement possible avant qu'il ne puisse prendre son envol.

• (1640)

J'espère que les gouvernementaux auront le courage d'intervenir sur cette question et de dire en caucus et au ministre en question que ce n'est pas sérieux, ni juste, ni raisonnable, qu'ils ne vont pas accepter cela, et qu'ils exigent un amendement à ce projet de loi exigeant que tout déposant qui doit recevoir un paiement soit identifié.

[*Français*]

Monsieur le Président, comme je l'ai dit tantôt, on a les quatre canards qui ne peuvent pas voler dans les circonstances, et il s'agit simplement d'être raisonnable, d'avoir un exposé complet dans cette Chambre, d'avoir un gouvernement qui va accepter l'amendement qui a été proposé. En effet, il faut appuyer la motion dans les circonstances en question, parce que le gouvernement n'a pas pris de position raisonnable à ce jour.

[*Traduction*]

Je dirai donc que le projet de loi doit être refondu ou modifié radicalement. Voilà pourquoi j'ai pris la parole aujourd'hui pour appuyer la motion que notre chef a présentée à la Chambre hier.

M. Lewis: Monsieur le Président, nous avons eu la bonne chance d'entendre mon honorable ami qui faisait partie du cabinet durant la période abominable où la politique énergétique nationale était en application. C'est pour cette raison exactement que nous avons dû prendre ces mesures pour sauver des banques régionales de l'Ouest.

Je ne lui demanderai pas de s'en excuser, mais je voudrais lui demander de nous renseigner au sujet des initiatives prises par le gouvernement libéral précédent pour resserrer le processus de réglementation. Le député doit savoir que l'ancien secrétaire parlementaire du ministre de Finances avait présidé un comité qui avait recommandé en 1982, il y a environ trois ans de cela, de rendre plus rigoureux le processus de réglementation des banques. Il sait que rien n'a été accompli en dépit du fait que les milieux financiers savaient fort bien que des mesures devaient être adoptées pour améliorer le processus de réglementation.

Après avoir à rougir du Programme énergétique national, le député doit également rougir du fait que le parti libéral n'a rien fait pour assainir le processus de réglementation tandis qu'il était membre du cabinet. Bien que la Chambre soit un confessional plutôt vaste pour y faire une déclaration de ce genre, après avoir constaté toutes les preuves et face à cet embarras, n'avouera-t-il pas en tout bien tout honneur que durant les cinq années où il a fait partie du cabinet, le très important processus de réglementation n'a pas été modifié ce qui en définitive a provoqué la ruine de ces deux banques. J'invite le député à agir honorablement.

M. Johnston: Monsieur le Président, je pense que le député badine, ce qui est de bon jeu dans ce débat. Je lui répondrai qu'il est toujours possible d'améliorer la réglementation, mais qu'il n'y a pas eu de faillites bancaires quand j'étais au gouvernement. C'est peut-être parce que, même si le mécanisme de contrôle n'était peut-être pas tout ce qu'il aurait dû être, les ministres dominaient la situation et savaient ce qui se passait. C'est là un genre de problème qui ne leur aurait pas échappé, comme on peut le croire sans trop de risque d'erreur.

Mais cela ne veut pas dire que le mécanisme de contrôle ne doive être amélioré. En fait, avec les ministres que nous avons aujourd'hui au gouvernement, je pense que les mécanismes de contrôle auraient intérêt à être sensiblement renforcés dans tous les ministères afin que, lorsque ces ministres ne dominent pas la situation et ne savent pas ce qui se passe, l'administration du moins puisse tenir la barre.

Pour ce qui est de la question de la politique nationale de l'énergie, j'aurais cru que le député aurait été l'un de ceux là peut-être qui se seraient levés pour reconnaître qu'une bourde monumentale a été commise et que l'on se sert du Programme énergétique national comme bouc émissaire pour chaque problème qui surgit dans l'ouest du Canada. Pour les ministériels, le Programme énergétique national a remplacé le Canadien Pacifique, auquel on s'en prenait autrefois dans l'Ouest chaque fois que quelque chose allait de travers. Mais avant que l'ampleur de ce *Titanic* financier n'éclate et que le débat ne devienne plus partisan, la ministre d'État aux Finances a dit la chose carrément à la Chambre. Le 25 mars, elle a déclaré ici, à propos de la BCC, que l'affaire en question a été déclenchée par un élément du portefeuille de prêts de la banque qui se trouvait en Californie, ce qui évidemment s'est répercuté sur l'ensemble de l'entreprise.

Cela, c'était une déclaration honnête. Suivant le droit chemin. Je soupçonne qu'elle a dû recevoir un appel du cabinet du premier ministre, car j'ai noté par la suite qu'elle aussi avait tendance à suivre le courant, à dire que tout est de la faute du Programme énergétique national.

Je pense que la ministre nous a dit exactement ce qu'il en était et ce qu'il en est. Je répète que sous notre gouvernement, il n'y a pas eu de faillites bancaires, et qu'effectivement le gouvernement actuel a sans doute besoin d'un meilleur mécanisme de contrôle pour que ce genre de désastre ne se reproduise pas.

[*Français*]

M. Lanthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) a la parole.

M. Lanthier: C'est un rappel au Règlement, monsieur le Président. Il y a une entente tripartite actuellement selon laquelle le parti gouvernemental a accepté de sauter son tour pour le laisser au député de Regina-Est (M. de Jong), de façon à ce que nous ayons deux tours demain; de plus, on demande le consentement unanime de la Chambre pour laisser le député prononcer son discours assis, étant donné qu'il est blessé.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense qu'il y a eu accord de tous les partis à la Chambre pour permettre au député de Regina-Est (M. de Jong) de parler assis, par dérogation à l'article 33 du Règlement. J'espère qu'il pourra bientôt se tenir debout, mais comme il s'est fracturé le pied, nous lui permettrons de rester assis.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Je vous remercie beaucoup, monsieur le Président. Je tiens à remercier les députés d'avoir unanimement consenti à ce que je reste assis cet après-midi pour prononcer mon discours. Je crois savoir qu'à la télévision, j'ai l'air d'un nain. J'assure aux Canadiens qu'il n'en est rien. Je tiens à remercier tout particulièrement le député ministériel qui m'a permis d'intervenir cet après-midi. On devrait heureusement me mettre un plâtre demain, mais il me faudra ensuite rester étendu pendant 72 heures.

Il y a de très importantes questions que je tiens à aborder au cours du débat, des questions qui n'ont rien à voir avec l'idéologie partisane. Les faillites de banques et la possibilité de telles faillites constituent une question grave sur laquelle nous ne nous sommes pas penchés depuis bien des années au Canada. Nous avons toujours supposé que notre système bancaire était sûr et de tout repos. Avec les années, les Canadiens ont fini par s'enorgueillir de la sécurité de leur système bancaire. Cette supposition de la part des déposants, de la population canadienne, de même que des gouvernements de toutes les allégeances politiques, a peut-être créé chez nous un faux sentiment de sécurité.

Les événements de la dernière année nous ont tous consternés et, pourtant, les signes avant-coureurs étaient là. Un bon nombre de petites institutions financières et, notamment, des sociétés de fiducie, ont fait faillite ces dernières années. Je conteste donc l'affirmation du député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) et ancien ministre des Finances. Il a techniquement raison de dire qu'aucune banque n'a fait faillite lorsqu'il était ministre des Finances, mais de nombreuses petites sociétés de fiducie se sont effondrées du temps que son parti était au pouvoir.

Beaucoup de signes montraient que nos institutions financières étaient en difficulté et le fait que certaines ont fait faillite justifie une meilleure réglementation et un meilleur soutien de la SADC et du bureau de l'inspecteur général des banques. Je crois qu'il est aussi vrai que l'inspecteur général des banques a demandé à avoir plus de personnel dans le passé et que cela lui a été refusé par le Conseil du Trésor du gouvernement précédent. Celui-ci doit endosser la responsabilité pour la triste situation que nous vivons aujourd'hui.

Je n'envie pas la position du gouvernement. Bien que ces deux banques ne soient pas parmi les plus grosses au Canada, elles sont importantes par rapport au reste du monde. Un nombre considérable de petites entreprises, de Calgary et d'Edmonton surtout, y avaient placé leurs avoirs. Par conséquent, le gouvernement se trouve certes en délicate posture. Aucun gouvernement ne voudrait causer la perte de petites entreprises innocentes. D'autre part, un grand nombre de déposants ne sont pas des investisseurs dans le vrai sens du terme. Ce sont, pour beaucoup d'entre eux, des organismes de charité et des établissements publics: municipalités, hôpitaux et ainsi de suite. Tout en nous opposant au projet de loi, nous ne rejetons pas l'idée de venir en aide à ces particuliers et à ces organismes publics et parapublics de charité. Notre porte-parole en matière de finances a proposé de créer un fonds spécial pour les cas les plus pénibles. Il conviendrait peut-être de venir en aide aux petits entrepreneurs qui déposent dans les

banques non pas tant pour en retirer des intérêts que pour se prévaloir de leurs services, comptes-chèques et ainsi de suite. Nous devrions peut-être rembourser entièrement ces gens-là.

• (1650)

La faillite de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque nous montre à quel point nous avons besoin de lignes de conduite. Quoi qu'il advienne, le gouvernement va-t-il désormais se porter garant de tous les dépôts et les garantir en dernière instance? Ce serait mettre le pays tout entier et le trésor public en bien mauvaise posture.

Dans quelles circonstances va-t-il rembourser les déposants non assurés? C'est tout un dilemme. Nous ne pouvons décidément pas rembourser les gros et laisser les petits pour compte. Ce serait une injustice en soi. Nous avons appris aujourd'hui, à la période des questions, qu'aucun gouvernement où que ce soit n'a jamais remboursé de déposants non assurés. Certains l'ont été, mais par le biais du système bancaire ou financier. Lorsque le gouvernement considère les différentes options pour se doter d'une politique cohérente, il ne doit pas oublier le principe que c'est le système financier, et non le Trésor public, qui doit couvrir le remboursement éventuel de tous les dépôts non assurés. C'est un principe auquel on ne devrait pas déroger.

Si le gouvernement renfloue les dépôts non assurés à partir de fonds publics, le Nouveau parti démocratique estime qu'il est grand temps qu'il prenne également une part des bénéfices. Pourquoi le gouvernement devrait-il accepter les pertes, mais ne jamais partager les bénéfices? Il devrait peut-être y avoir un établissement public où les caisses de crédit, les municipalités ou les hôpitaux ayant des excédents pour une courte période pourraient placer leurs fonds sans courir les mêmes risques qu'à la Norbanque ou à la Banque commerciale. Je le répète, si le gouvernement assume toutes les pertes, il est certainement grand temps qu'il prenne également sa part des bénéfices.

L'autre sujet dont je voulais parler a déjà été mentionné par un certain nombre de députés gouvernementaux, notamment de l'Alberta. Ils prétendent que c'est le Programme énergétique national qui est à l'origine du problème. Je n'ai jamais été heureux de ce programme pour diverses raisons, généralement fort différentes de celles du parti conservateur lorsqu'il était dans l'opposition. A bien des égards, je trouvais que le PEN était pour le gouvernement central un moyen de s'emparer des ressources de l'Ouest. En tant qu'habitant de l'Ouest, je n'aimais pas le programme. Toutefois, le rendre responsable de la chute de la BCC et de la Norbanque n'est pas rendre service à l'Ouest. Les députés de la majorité, notamment ceux de l'Alberta, doivent admettre certains faits élémentaires. Le climat économique qui existait en Alberta pendant le boom pétrolier était très malsain. La spéculation foncière qui s'y pratiquait, surtout à Edmonton et à Calgary, l'était aussi. La Saskatchewan a elle aussi connu une certaine croissance pendant cette période, mais elle était dirigée par un gouvernement du NPD qui croyait dans la planification économique et la théorie keynésienne. Il croyait essentiellement qu'en période de boom, une partie des richesses excédentaires devrait être mise de côté en prévision des périodes de disette. A l'époque, le gouvernement de la Saskatchewan n'a pas toléré une spéculation foncière comme celle qu'on a observée à Edmonton et à Calgary. Par l'entremise de la Société du logement de la Saskatchewan, il a lancé de nouveaux projets immobiliers pour que le prix des maisons à Regina ne monte pas en flèche. Grâce à cette initiative, le prix des maisons et des terrains urbains à Regina est resté raisonnable. Par conséquent, quand le ralentissement économique a commencé à se faire sentir, cette province n'a pas connu la même chute des valeurs qu'Edmonton et Calgary. Elle a pu maintenir un climat économique stable et sain. Malheureusement, en Alberta, où l'on croit à la libre entreprise avec une ferveur aveugle, d'énormes bénéfices ont été réalisés pendant le boom, mais, au moment de l'effondrement, le public a dû assumer tous les coûts et endurer tous les maux sociaux qui découlent très souvent d'une telle situation.

Il est curieux de voir les grands partisans de la libre entreprise de l'Alberta se lever maintenant à la Chambre des communes pour justifier l'opération de sauvetage du gouvernement et insister sur la nécessité d'accroître la réglementation et le nombre d'inspecteurs du gouvernement. Quelle contradiction, surtout de la part des partisans à tout crin de la libre entreprise de l'Alberta!

Le climat politique qui existait en Alberta à l'époque n'était pas très sain. Cela n'a pas été très sain pour le pays et encore moins pour l'Alberta. Les habitants de cette province en paient maintenant le prix. Espérons qu'ils comprendront certaines des répercussions et des conséquences politiques de ce qui s'est passé. Pendant le boom en Alberta, les banques et les hommes d'affaire sont devenus trop gourmands. Ils ont essayé d'augmenter leurs bénéfices le plus possible. A cause de leur rapacité, la Banque Commerciale du Canada s'est effondrée. Je trouve malheureux d'entendre les députés conservateurs de l'Alberta montrer par leurs discours à la Chambre qu'ils n'ont pas appris leur leçon. Ils n'attribuent nullement la chute de la BCC à une mauvaise administration, à des prêts risqués et à la rapacité qui existait dans la province à l'époque. Pourtant, c'est cette cupidité qui a entraîné la chute de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque. Cette cupidité a été encouragée par le gouvernement de l'Alberta et ses principes politiques puisque c'est le gouvernement provincial qui a permis qu'il y ait un boom extraordinaire suivi d'un effondrement qui a anéanti bien des vies et des entreprises. Un gouvernement responsable et soucieux de la planification économique aurait choisi une autre façon de procéder, comme nous l'avons fait en Saskatchewan. Nous avons eu notre période de prospérité, mais ce n'était pas fondé sur la cupidité. Nous n'avons pas permis à la rapacité de faire monter en flèche le prix des maisons. Quand les choses se sont gâtées, nous avions quelque chose en réserve. Il me semble que les habitants de l'Alberta, tout comme les autres Canadiens de l'Ouest qui ont connu le cycle de la prospérité et de la disette, auraient dû s'y prendre autrement.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député attribue-t-il une telle rapacité à tous les habitants de l'Alberta?

M. de Jong: Jamais de la vie.

Le président suppléant (M. Paproski): Je profite de cette intervention pour souhaiter au député de se rétablir vite de sa fracture au pied.

[*Français*]

Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

L'OPPORTUNITÉ D'ÉTABLIR UN RÉGIME DE SOINS DENTAIRES

M. Jack Shields (Athabasca) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir un régime de soins dentaires pour les Forces armées canadiennes.

—Monsieur le Président, le Règlement de la Chambre m'interdit de proposer un amendement à ma propre motion. Il y manque actuellement un mot que j'aimerais ajouter, avec le consentement unanime de la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Shields: Monsieur le Président, je remercie mes collègues de la Chambre. La motion se lit donc comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir un régime de soins dentaires pour les Forces armées canadiennes.

Je veux ajouter le mot «familles».

Le président suppléant (M. Paproski): Êtes-vous d'accord pour modifier ainsi le libellé de la motion: «Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir un régime de soins dentaires pour les familles des Forces armées canadiennes.»?

M. Shields, appuyé par M. Brightwell, propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir un régime de soins dentaires pour les familles des Forces armées canadiennes.

M. Shields: Monsieur le Président, je veux tout d'abord remercier mes collègues de m'avoir autorisé à ajouter le mot «familles» parce que sous sa forme initiale, la motion était inutile. En effet, comme nous le savons, tous les membres des Forces armées canadiennes participent à des régimes de soins médicaux et dentaires.

Depuis quelque temps, monsieur le Président, les familles du personnel des Forces armées se plaignent de ne pas avoir accès à des régimes privés comme la plupart des autres groupes de travailleurs au Canada. Par exemple, les enseignants, dans la plupart des provinces, participent à un régime collectif de soins dentaires et peuvent assurer leur famille et leurs enfants pour les soins dentaires en regroupant les régimes. Le coût n'est pas trop élevé: un tel régime coûte entre $15 et $20 par mois.

Les personnes qui m'ont présenté des instances m'ont dit clairement qu'elles ne demandent pas au gouvernement de payer la note. Elles lui demandent de créer un régime collectif à leur intention, d'entrer en contact avec une compagnie d'assurances en leur nom collectif pour permettre à des particuliers au sein des Forces armées de souscrire à ce régime grâce à des retenues automatiques sur les chèques de paye. Autrement dit, elles ne demandent pas au gouvernement d'augmenter le budget d'un service quelconque; elles lui demandent tout simplement de constituer un groupe pour permettre aux personnes à charge des membres des Forces armées, grâce à des retenues automatiques sur les chèques de paye de leur mari ou femme, de participer au régime de soins dentaires. Nous savons tous, je pense, combien les prix des services médicaux ont pu augmenter. Il n'est pas rare que des entreprises qui emploient 37, 40 ou 50 personnes, souscrivent un régime de soins dentaires au nom de leurs employés. Je vais vous donner un ou deux exemples. Le régime de soins dentaires pour les enseignants d'un petit conseil scolaire dans ma circonscription du nord-est de l'Alberta, inclut 211 familles et 126 célibataires. Il en coûte $14 par mois aux célibataires et $35 aux familles. Cependant, la compagnie d'assurance pressentie exigeait un groupe de départ, ce qui n'est pas le cas pour les Forces armées à l'heure actuelle.

Dans une autre petite entreprise, dont le régime compte 37 célibataires et 16 familles, il en coûte $15 par mois aux célibataires et $39 aux familles ou un peu plus selon la dimension de la famille. L'effectif de TransCanada Pipelines est beaucup plus considérable. Ainsi, les tarifs sont très inférieurs à ceux que j'ai mentionnés. Le régime compte 1,480 familles et 414 célibataires.

Il est facile de se rendre compte que pour l'ensemble du Canada, les membres des Forces armées dont les familles ne sont pas protégées par un régime dentaire, formerait un groupe considérable. Je pense que bien des compagnies accepteraient volontiers d'offrir un plan d'assurance si les cotisations étaient prélevées sur la solde. Les Ordonnances et règlements royaux prévoient des soins dentaires. Naturellement, tous les employés de bureau des forces armées sont des subordonnés. Il arrive que les personnes à charge des militaires aient accès aux soins dentaires, par exemple dans les postes isolés ou à l'étranger. Dans certains postes isolés tel Alsask, en Saskatchewan; Goose Bay, Gypsumville, au Manitoba; Holberg, en C.-B.; Inuvik; Masset, en C.-B.; Mont Apica et Senneterre, au Québec; Sioux Lookout, en Ontario; Yellowknife, dans les T.N.O. pour des raisons évidentes, on offre les soins médicaux et dentaires.

Jusqu'au 1er mars 1983, Cold Lake, une base importante dans ma circonscription, était considérée comme poste isolé. On s'imagine les problèmes, quand à partir de ce jour-là, près de 4,000 personnes à charge n'eurent plus accès aux soins dentaires. Des enfants bénéficiaient de soins d'orthodontie et les familles n'étaient pas prêtes à payer les frais dentaires. Elles ne pouvaient pas s'assurer non plus. Il est arrivé que des particuliers, des mères de familles, aient dû quitter le foyer et se mettre à travailler pour payer une facture dentaire. Il y a quelque chose qui ne va pas. Je crois que quelque chose ne tourne pas rond au ministère de la Défense nationale et au Conseil du Trésor puisqu'ils ne se donneront pas la peine de mettre sur pied un organisme qui permettrait aux militaires d'obtenir, sur demande, un prélèvement sur leur paie au titre d'un régime de soins dentaires. Ils ne demandent pas la charité. Ils paieraient volontiers leurs cotisations à un tel régime.

Je ne tiens pas à gaspiller davantage le temps de la Chambre à ce sujet. Je crois m'être très bien fait comprendre. Je ne demande pas au gouvernement de leur donner de l'argent. Je lui présente simplement une requête raisonnable en le priant d'établir un régime collectif qui permettrait aux membres des Forces armées d'assurer les soins dentaires de leur famille.

Je vous remercie, monsieur le Président.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je souscris, sans réserve aucune, à la motion du député d'Athabasca (M. Shields) dans laquelle il demande qu'un régime de soins dentaires soit institué pour les personnes à charge du personnel des Forces armées. Je soutiens volontiers sa proposition. Je suis persuadé qu'il n'y a pas un seul député, à la Chambre bien sûr, qui s'y opposerait. Pas un seul n'oserait en toute cas s'y opposer de vive voix. Mon seul espoir, c'est que les députés de son parti le soutiendront activement en prenant leurs dispositions pour que cette motion soit mise aux voix, ce qui permettrait à la Chambre de se déclarer en faveur de cette mesure très importante.

Je crois que tous les députés à la Chambre conviendront que le gouvernement conservateur a eu son compte de critiques ces dernières semaines. La motion du député lui fournit une occasion de se racheter aux yeux du public canadien. Je m'adresse non pas seulement aux députés conservateurs, mais également aux ministériels. Voilà une occasion offerte au gouvernement de faire quelque chose de positif et de concret pour les Canadiens.

• (1710)

Il faut bien admettre que notre régime universel de soins médicaux comporte une lacune à laquelle il faudrait bien remédier puisqu'il n'englobe pas les soins dentaires. Il n'y a pas que dans nos Forces armées qu'on a besoin d'un régime de soins dentaires, mais aussi bien commencer par là. En 1964, le juge en chef Emmett Hall a rédigé le rapport qui allait donner lieu au régime de soins médicaux. Il a déclaré qu'il fallait aller au delà du fait de payer les visites chez le médecin. Voici ce qu'il disait dans son rapport:

> Personne n'aurait idée que le paiement des frais médicaux n'est pas un article important, mais les soins médicaux ne sont qu'une partie des multiples services de santé; dans toute approche objective, on ne pourrait laisser cet article l'emporter sur l'ensemble.
>
> Il existe de nombreux autres secteurs du domaine des services de santé qui demandent impérieusement des améliorations: les maladies mentales, l'arriération mentale chez les enfants, les infirmités, les services dentaires et les frais des médicaments.

Nous n'avons pas encore vraiment commencé à mettre en application le programme de base que nous traçait le juge Emmett Hall dans son rapport. Il est temps de s'y mettre. Nous devrions non seulement envisager le besoin d'instituer un régime de soins dentaires pour les membres des Forces armées mais aussi celui d'instituer progressivement un régime complet de soins dentaires pour tous les Canadiens.

Il importe de se rendre compte que les soins dentaires sont nécessaires, et je voudrais signaler à la Chambre quelques chiffres à cet égard. La moitié seulement des Canadiens vont chez le dentiste chaque année. Le fait est que les enfants des familles à faible revenu ont trois fois plus de chance d'avoir de mauvaises dents que ceux des autres familles. En 1979 en Ontario, 29 p. 100 des dents cariées chez les enfants de cinq ans n'avais pas été plombées, et cette proportion grimpait à 32 p. 100 chez les enfants de 13 ans. Ces chiffres révèlent qu'un pourcentage très élevé de la population ne bénéficie pas des soins dentaires les plus élémentaires. En fait, les femmes enceintes tendent elles aussi à avoir de mauvaises dents. Une étude effectuée sur une période de dix ans par Nutrition Canada a révélé que 90 p. 100 des femmes enceintes de moins de 20 ans avaient une mauvaise dentition.

Alors que la plupart des gouvernements provinciaux offrent un genre quelconque de régime de soins dentaires, il est significatif de constater que ceux de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, deux des provinces qui devraient compter parmi les plus riches du pays, n'offrent aucun régime du genre. Le gouvernement de la Colombie-Britannique commençait à en instaurer un lorsqu'elle a cru bon de le supprimer au nom de fausses restrictions budgétaires. C'est un crime à mon avis que de réduire les dépenses publiques au détriment de l'hygiène dentaire des enfants.

En refusant d'offrir des soins dentaires suffisants dans le cadre de notre programme d'assurance-santé on a la preuve que nous considérons encore les soins dentaires comme un avantage marginal ou un choix de soins d'ordre cosmétique à prendre ou à laisser. Si les gens ont les moyens de se permettre des soins dentaires, tant mieux, pense-t-on, mais s'ils sont trop pauvres pour se les payer, ce n'est pas si grave. C'est une erreur profonde. Si on ne les fait pas bénéficier d'un véritable régime de soins dentaires, les gens le paieront de leur santé plus tard. On devrait mettre l'accent sur la détection rapide et la prévention. L'hygiène dentaire n'est pas qu'une simple question d'esthétique, mais bien aussi de santé générale.

D'après l'expérience dans ma famille, et je suis persuadé que tous les députés ont fait la même expérience, je sais que même l'orthodontie n'est pas qu'une question d'esthétique. La santé générale est aussi tributaire de l'affrontement et de l'espacement sains des dents antagonistes. Pourtant, nous savons combien l'orthodontie peut coûter affreusement cher. Beaucoup de députés souhaiteraient bénéficier d'un régime de soins dentaires qui répondrait à ces besoins. S'il est vrai que des députés qui gagnent raisonnablement bien, pour employer des mots que comprendront mes collègues, trouvent que les traitements orthodontiques reviennent cher, imaginons combien plus difficile ou pénible ce peut l'être pour d'autres Canadiens dont beaucoup ont des revenus fort limités. C'est certainement le cas de nombreux membres des forces armées.

Nous savons que beaucoup de syndicats ont négocié la mise en œuvre de régimes de soins dentaires pour leurs membres et leur famille. Toutefois, les Canadiens en très grande proportion ne bénéficient toujours pas d'un tel régime, et notamment les membres des forces armées et les fonctionnaires. Pourquoi le gouvernement canadien fait-il le mauvais employeur, alors qu'il est donné à d'autres Canadiens de négocier de tels régimes avec leurs employeurs?

Je trouve que cette proposition est une excellente initiative. Commençons par les forces armées. Donnons à nos forces armées la possibilité de se doter d'un régime de soins dentaires. Tâchons ensuite de donner la même possibilité à tous les fonctionnaires et rapprochons-nous ainsi du jour où l'on pourra mettre sur pied un programme général de soins dentaires qui répondra aux besoins de tous les Canadiens.

Là-dessus, j'ai le plaisir de souscrire à la motion du député et j'espère qu'elle sera soumise aux voix. Je sais que si elle l'est, elle recevra l'appui des députés de la Chambre.

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'avoir présenté à la Chambre une motion portant sur les Forces armées du Canada. Je crois savoir que c'est une erreur et qu'elle porte en fait sur les personnes à charge des membres de nos forces armées. Il a présenté là une motion fort opportune.

Il faut savoir que les membres des Forces armées du Canada déménagent à tout bout de champ. Nous savons par ailleurs qu'ils ne restent jamais suffisamment longtemps dans les différentes localités où ils sont affectés pour vraiment s'y installer et y planter leurs racines.

M. Oberle: On va s'occuper de leurs racines dentaires.

M. Hopkins: Le député badine, mais il n'y a vraiment pas de quoi. Comme je le disais, les membres des Forces armées sont constamment mutés d'une base à l'autre et, chaque fois qu'ils arrivent dans un nouvel endroit, ils doivent trouver un dentiste qui accepte de s'occuper des personnes à leur charge. Puis, deux ans plus tard, ils sont mutés à une nouvelle base et ils sont obligés de remettre cela.

Les militaires canadiens eux-mêmes bénéficient depuis un bon moment déjà d'un régime de soins dentaires. Il existe un document sur les traitements et les services dentaires offerts aux personnes à charge des membres des Forces armées et à d'autres civils. J'ai tiré de ce document un extrait particulièrement intéressant et qui traite de l'examen dentaire préalable à toute affectation dans des régions éloignées. Voici:

> Les membres des Forces armées, les personnes à leur charge et d'autres civils peuvent être mutés dans une région où les services dentaires sont à peu près inexistants. Avant leur départ et pour éviter qu'ils ne deviennent un fardeau administratif, ils subissent un examen dentaire, sont informés de leur état et des soins qui s'imposent et prévenus des difficultés qu'ils éprouveront peut-être à se faire soigner là où ils viennent d'être affectés.

Voilà, à mon avis, une disposition très importante. Tout comme mon collègue, j'éprouve une admiration sans borne pour tous les membres des Forces armées du Canada en raison de l'important service qu'ils rendent à notre pays. Mon parti et moi estimons que le gouvernement doit tout faire pour rendre la vie agréable, voire confortable, à tous nos militaires et aux personnes à leur charge. C'est qu'ils sont prêts d'avance aux plus grands sacrifices. Le moins que nous puissions faire en tant que gouvernement et en tant que Canadiens, c'est de leur témoigner notre appréciation pour leur dévouement. J'appuie donc l'objectif général de cette motion qui vise à offrir aux personnes à charge des membres des Forces armées un régime dentaire complet.

• (1720)

J'aimerais signaler que les difficultés qu'éprouvent les personnes à charge des militaires mutés à tout bout de champ ne sont pas uniquement de caractère médical ou dentaire. J'ai eu le privilège d'enseigner dans une école secondaire des forces armées. Il y avait constamment des arrivées et des départs de familles. C'est très pénible pour les familles, les enfants et les adolescents de s'adapter à un nouvel endroit, de changer d'amis et d'école. Nous devons comprendre les tensions et les défis que subissent les familles du personnel militaire. Il nous incombe donc d'examiner très sérieusement la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Si je ne m'abuse, les personnes à charge qui bénéficieraient de ce régime ont dit qu'elles consentiraient à défrayer une partie des coûts. Je ne vois pas de raison de nous opposer à ce régime. Je le trouve admirable, d'autant plus qu'il n'entraînerait pas de dépense supplémentaire pour le Trésor fédéral, autre qu'une contribution égale à celles des personnes à charge. Il vaudrait la peine que le ministère de la Défense nationale confère avec celui de la Santé nationale et du Bien-être social, et même avec les ministres de la Santé des diverses provinces sur la façon de mettre en place des régimes de ce genre.

En discutant d'un régime de soins dentaires pour les personnes à charge des militaires, nous ne pouvons pas oublier qu'un grand nombre de civils ont grand besoin de soins dentaires. La semaine dernière, j'ai reçu à mon bureau, un homme qui devait remplacer ses prothèses dentaires. Il est âgé et il n'a pas les $650 que les prothèses lui coûteraient. Nous ne pouvons absolument pas discuter d'un régime de soins dentaires pour les personnes à charge des militaires sans songer à un régime semblable pour l'ensemble de la population. Mon ami de la majorité a parlé tout à l'heure des racines dentaires. Je n'ai pas compris tout de suite ce qu'il disait. Mais je comprends maintenant, compte tenu de ce que je disais à ce moment-là.

La Chambre semble accueillir favorablement la motion à l'étude. Je crois qu'elle serait aussi favorable à un régime national de soins dentaires. Nous, citoyens, nous rendons compte que quelqu'un doit payer pour financer ces régimes. Il faut trouver les fonds quelque part. Tous les Canadiens doivent comprendre que cette protection n'est possible qu'avec la participation financière des usagers. Une partie du coût serait assumée par les contribuables, une autre par les gouvernements en vertu d'une entente fédérale-provinciale sur les soins de santé.

Les Canadiens sont chanceux de bénéficier des régimes de soins médicaux qui existent déjà au Canada. Compte tenu de l'abondance de ressources que nous avons, de la générosité dont témoignent les Canadiens envers leurs semblables et des devoirs qu'ils se reconnaissent envers eux, on ne peut pas ne pas songer à tous ceux qui n'ont tout simplement pas les moyens de payer les soins dentaires. La question est en fait très sérieuse. Nous devrions examiner la situation et tenter de réaliser des progrès, afin d'aider ces gens à l'avenir.

Je peux garantir à tous les intéressés qu'étant donné la nature du gouvernement, je doute fort que de véritables mesures soient prises au sujet de ce programme dans un avenir prévisible. Le gouvernement sabre dans de nombreux domaines relatifs aux impôts et aux pensions des Canadiens. Cela ne devrait pas empêcher le gouvernement d'envisager des améliorations et, en fait, d'examiner même les compressions qui ont déjà été effectuées et qui touchent des Canadiens. On ne peut continuer à sabrer dans les programmes offerts aux Canadiens et s'attendre à ce que dans dix ans la qualité des soins soit la même qu'à l'heure actuelle.

Il faut beaucoup de doigté pour faire adopter des régimes de soins dentaires ou de soins de santé, car ils touchent au cœur même des relations fédérales-provinciales. Les gouvernements provinciaux tentent toujours d'obtenir le plus d'argent possible du gouvernement fédéral qui, de son côté, essaie de leur en donner le moins possible. Il ne veut pas augmenter les impôts et se faire ainsi mal voir de la population. Je tiens à dire au député qui a présenté cette motion aujourd'hui qu'il a bien des amis qui appuient sa cause. J'espère que le gouvernement est disposé à envisager sérieusement la mise en œuvre d'un régime de soins dentaires pour les personnes à charge des membres des Forces armées canadiennes et, du même coup, l'établissement d'un régime de soins dentaires national.

C'est en progressant en tant que nation, en élargissant notre base industrielle et en administrant nos ressources nationales mieux que jamais que nous serons davantage en mesure de financer ces services. Le gouvernement sera mieux placé pour financer en partie ce régime tout en conservant les services de soins de santé déjà offerts au Canada. Selon moi, monsieur le Président, le ministère de la Défense nationale et l'Association dentaire canadienne devraient travailler en étroite relation, afin de surmonter bon nombre des difficultés auxquelles font face les membres des Forces armées canadiennes du fait qu'il déménagent d'une localité à une autre. J'espère que tous les dentistes du Canada seront particulièrement sensibles aux besoins des nouveaux venus sur des bases des Forces armées canadiennes au Canada et qu'ils leur offriront des soins de première qualité tant qu'ils vivront dans la localité. Il est très important que ces familles se sentent les bienvenues partout au Canada et l'une des façons d'y parvenir est de s'assurer que la localité dans laquelle ils déménagent peut leur offrir les services nécessaires. J'ai cité le passage du document du MDN expliquant quels services sont offerts aux familles qui doivent déménager dans des localités isolées.

• (1730)

Monsieur le Président, en guise de conclusion, je dirais que le parti libéral du Canada approuve entièrement l'idée d'établir un régime de soins dentaires pour les personnes à charge des membres des Forces armées canadiennes. Nous préconisons par ailleurs d'envisager la question à l'échelle nationale, en songeant aux autres Canadiens qui ont besoin de tels soins.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, c'est avec un certain enthousiasme que je prends part au débat d'aujourd'hui. Je ne suis pas surpris par la prise de position de mon collègue néo-démocrate. Je suis un peu surpris par celle de mon collègue le député de Renfrew-Pembroke-Nipissing . . .

M. Hopkins: Renfrew-Nipissing-Pembroke.

M. McDermid: Je n'ai jamais relégué les habitants de Pembroke au dernier plan, mais le député le fait, de toute évidence. J'ai passé trois années formidables . . .

M. Hopkins: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) essaie de faire un coup bas. Selon la tradition de la Chambre, tous les députés sont identifiés par le nom de leur circonscription. Le député devrait bien le savoir puisqu'il a habité Pembroke plusieurs années. Il connaîtrait le nom de ma circonscription s'il s'intéressait à ce qu'il fait.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. McDermid: Monsieur le Président, si j'ai placé Pembroke dans cette position, c'est que j'admire beaucoup plus les gens de cette ville que le député Je suis surpris que le député fasse une telle déclaration à la Chambre. C'est tout à son honneur. J'ai été son adversaire au cours d'une campagne il y a bien des années. Il était le vainqueur et nous étions perdants cette fois-là. Je suis cependant surpris de ne jamais l'avoir entendu proposer pendant l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire—alors qu'il en avait tout le loisir—d'établir un régime de soins dentaires pour les Forces armées ou pour qui que ce soit, en fait.

M. Hopkins: Oh, non? En êtes-vous sûr?

M. McDermid: On pourra le vérifier au compte rendu. Je ne crois pas qu'il ait jamais fait une telle proposition. Il a été élu pour la première fois en 1962 ou en 1963 . . .

M. Hopkins: Non, vous vous trompez, John.

M. McDermid: De toute façon, c'est de l'histoire ancienne. Nous le savons tous. Cela ne date pas d'hier. Il a siégé depuis plusieurs années à la Chambre où il a été, je le reconnais, un ardent défenseur des Forces armées. Il a également été l'un des champions de l'OTAN et du NORAD et c'est tout à son honneur. Néanmoins, j'estime qu'il tire un peu trop sur la ficelle en proposant tout à coup aujourd'hui l'instauration d'un régime d'assurance dentaire alors qu'il aurait pu le faire depuis des années.

Cela dit, je tiens à féliciter mon collègue d'avoir présenté ce projet de loi.

M. Hopkins: Il n'est pas ici.

M. McDermid: Il est ici, ne vous inquiétez pas. Le député d'Athabasca (M. Shields) s'intéresse énormément à cette question. Comme le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins), dont je pense avoir bien cité le nom, car je sais que cela lui fait plaisir, ce sujet l'intéresse beaucoup et il n'a pas peur de présenter ce genre de motion. Personne parmi nous ne niera que les Forces armées sont en droit de s'attendre à un traitement juste et équitable en échange des services qu'elles rendent à notre pays.

Afin de bien situer les choses dans leur contexte, peut-être serait-il bon d'exposer ici les principes suivis pour établir la rémunération des militaires. Il s'agit essentiellement d'assurer la parité avec la Fonction publique. Ce principe a été établi par une décision du Cabinet, d'un Cabinet libéral ajouterai-je, en octobre 1971. Le président du Conseil du Trésor et le ministre de la Défense nationale l'ont confirmé en 1982. Je rappellerais au député qu'il siégeait du côté du gouvernement à l'époque et qu'il a appuyé cette décision.

Même si la rémunération des militaires doit être comparable à celle des fonctionnaires, elle ne peut pas l'être exactement, car les militaires remplissent de nombreuses fonctions qui n'ont pas leur équivalent dans la Fonction publique. Nous serons sans doute tous d'accord là-dessus. Pour compenser ces différences, un grand nombre de métiers de la Fonction publique servent de base de référence pour la rémunération de certains métiers militaires. A l'aide de moyennes et d'extrapolations, le Conseil du Trésor établit la rémunération des militaires suivant les recommandations du ministère de la Défense nationale. Cette méthode a ses bons et ses mauvais côtés. Je suis le premier à le reconnaître. Toutefois, au fil des ans, cela a donné un régime de rémunération et d'avantages sociaux à la fois complet, juste et équitable tant pour les membres des Forces armées que pour leurs familles.

Si vous le permettez, monsieur le Président, j'en profiterai pour passer en revue certains programmes mis en place à leur intention. Vient d'abord le régime de pension des militaires qui compte parmi les meilleurs au Canada. Les membres des Forces armées ont un régime d'assurance qui protège leur revenu en cas d'invalidité de longue durée. Le gouvernement contribue au financement de l'assurance-santé provinciale pour leurs personnes à charge et propose un programme couvrant les frais de santé des personnes à charge qui ne sont pas assurées au niveau provincial. Les membres des Forces armées ont un solide programme de prestations en cas de blessure ou de décès dans l'accomplissement de leur devoir, un programme d'assurance-vie à frais partagés et un vaste programme de supplément du revenu qui garantit le maintien d'un niveau de vie décent pour les personnes à charge en cas de décès ou d'incapacité d'un membre pour quelque raison que ce soit.

Il y a des mesures de poursuite du versement du traitement en cas de maladie à court terme et des programmes globaux de services médicaux et dentaires aux frais du gouvernement. Je ne cite pas ces exemples pour donner l'impression que les membres des Forces armées sont surprotégés. Les programmes existants ne sont que justice pour les membres des Forces armées par opposition à d'autres groupes et du fait de la nature particulière de leurs fonctions. Je ne donne ces exemples que pour montrer que les Forces armées ne sont nullement un groupe de laissés pour compte pour ce qui est des prestations liées à leurs services, et qu'elles ne seront jamais un groupe de laissés pour compte sous notre administration.

Ayant décrit ce contexte, je voudrais maintenant parler des grandes questions que le Conseil du Trésor doit se poser lors de la discussion de ce genre de programmes de prestations de groupe.

• (1740)

Le Conseil du Trésor est directement responsable de l'allocation des fonds publics pour des prestations de groupe, non seulement au profit des Forces armées, mais aussi pour la Fonction publique, la Gendarmerie royale du Canada et de nombreux autres groupes; le Conseil ne peut donc envisager la modification d'un ensemble de mesures pour l'un de ces groupes de façon isolée, et doit tenir compte des répercussions que cela aurait sur les autres groupes. Cela ne veut pas dire qu'un changement de prestations pour un groupe se répercute nécessairement sur les autres. Ce n'est certainement pas le cas, car sinon l'originalité si essentielle à chacun de ces groupes disparaîtrait. L'employeur verrait sa capacité d'adapter les prestations aux besoins de ces groupes originaux se restreindre très sérieusement. Si c'était le cas, on risquerait aussi de voir des prestations justifiées pour un groupe s'appliquer malencontreusement à un autre.

J'ai dit au départ qu'il fallait traiter justement et équitablement les membres des Forces armées. Il faut au même titre traiter justement et équitablement les employés de la Fonction publique et les membres de la GRC. Encore une fois, cela ne veut pas dire qu'il faut accorder les mêmes prestations à ces trois groupes. Il existe de nombreuses différences manifestes entre le service dans les Forces armées et celui dans la Fonction publique, des différences qui se manifestent sous toutes sortes de formes. Par exemple, les membres des Forces armées ont accès à un programme global de soins dentaires financé par le gouvernement.

Étant donné qu'il y a eu des pourparlers avec des syndicalistes au sujet d'employés qui ne bénéficient pas d'un programme de soins dentaires parrainé par le gouvernement, il sera peut-être intéressant pour tous les députés que je leur dise où en sont les pourparlers avec les syndicats de la Fonction publique sur le sujet des soins dentaires.

Tous les députés savent que les syndicats de la Fonction publique demandent depuis bien des années un programme de soins dentaires et que leur position est claire là-dessus. Des gouvernements successifs se sont efforcés d'assurer aux fonctionnaires un programme d'indemnités qui soit comparable aux programmes des autres secteurs d'emploi. C'est là chose plus facile à dire qu'à faire. Le fait est, monsieur le Président, qu'un bon nombre de travailleurs canadiens n'ont pas de programme de soins dentaires pour les aider à absorber leurs frais dans ce domaine, réalité que nous ne devrions pas perdre de vue. Néanmoins, lorsqu'on examine les groupes d'employeurs qu'on a traditionnellement utilisés comme points de comparaison, on se rend compte que les programmes de soins dentaires sont plutôt répandus.

Il importe de comprendre qu'un programme de soins dentaires accroîtra les dépenses gouvernementales en matière de prestations. Tous les députés en conviendront lorsque je leur signalerai que si les trois groupes—soit la Fonction publique et les personnes à charge des membres des Forces armées et de la GRC—étaient couverts par des programmes de soins dentaires, la population assurée, y compris les familles, pourrait fort bien excéder le million de personnes. Le nombre réel de cotisants, si le programme était universel, serait supérieur à 300,000. Simplement à titre d'exemple, le coût annuel total d'un programme très ordinaire pourrait dépasser les 100 millions de dollars. Seulement, monsieur le Président, le gouvernement n'aurait pas à en absorber la totalité, mais rien qu'une partie. Néanmoins, les débours possibles de fonds publics seraient considérables.

Il n'est que naturel que les syndicats désirent un régime de soins dentaires aux conditions les plus avantageuses possible pour leurs adhérents. De sont côté, le gouvernement a l'obligation de chercher le compromis le plus judicieux possible entre l'obligation qu'il a d'offrir un ensemble de prestations compétitif et celle qu'il a envers le contribuable de garder ses dépenses totales de prestations à la Fonction publique à un niveau raisonnable et justifiable.

Notre gouvernement a abordé ce dossier en toute bonne foi. Des négociations sérieuses ont été entamées à bref délai avec les syndicats, et pour la première fois il a donné une véritable impulsion à la question. Ces négociations sont encore en cours et le gouvernement a toute intention de les faire déboucher sur un accord équitable et responsable. Naturellement, il n'y a aucune garantie que cela se fasse prochainement, et il n'est pas possible non plus de violer l'esprit de ces négociations en en exposant publiquement les détails pour l'instant. Mais je suis persuadé qu'elles sont menées avec élan.

J'ai longuement fait état des pourparlers avec les syndicats de la Fonction publique. Si je l'ai fait, c'est pour prouver la détermination du gouvernement à trouver le moyen d'offrir les soins dentaires aux catégories qui le désirent, dans les cas où la possibilité en est démontrée et justifiée sur la base de la comparabilité. Parallèlement, cela doit se faire de façon budgétairement sérieuse, à une époque où il y a tellement de demandes prioritairement concurrentes alors que les ressources du gouvernement sont limitées.

Je dirai en terminant qu'ayant récemment passé par la chirurgie buccale, je sais que cela entraîne des frais considérables. Mais les dentistes me disent que grâce aux nouvelles méthodes de traitement et à l'éducation, la pratique courante du fraisage et de l'obturation va presque disparaître à très bref délai. Les jeunes prennent bien soin de leurs dents aujourd'hui, ce que nous avons probablement négligé de faire à leur âge. Je suis persuadé que vous me souriez de toutes vos vraies dents, monsieur le Président, et de la part d'un vieux footballeur c'est étonnant.

Mme Sparrow: Pourquoi étonnant?

M. McDermid: Il jouait avant qu'on n'utilise le casque—le masque, pardon.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Pas le casque, le masque!

Le président suppléant (M. Paproski): J'invoque le Règlement. Je dirai simplement au député que nous n'avions pas besoin d'orthodontistes. Un bon coup de coude dans la figure nous redressait les dents.

M. McDermid: Tout ce que je dis, c'est que l'art dentaire est en train de prendre un nouveau tournant, et que les soins sont presque entièrement préventifs. Avec le passage des années les dentistes disent que l'art dentaire va changer de fond en comble, tout en restant très cher pour ceux qui en auront besoin. J'ai bonne confiance que dans ses négociations le gouvernement va réserver le meilleur accueil possible à cette demande de la Fonction publique, de la GRC et des Forces armées, et que le résultat en sera le plus avantageux pour tous les intéressés.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que de répondre à la motion de mon collègue. Je me joins au député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) pour féliciter mon collègue, le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) de l'intérêt soutenu qu'il porte aux Forces armées et ce depuis des années. Ce n'est que dernièrement, je suppose, qu'il a cru pouvoir présenter à la Chambre des motions favorables aux militaires. Je sais qu'il a trouvé pénible que le parti libéral laisse se détériorer nos forces armées. Je sais qu'il était au sein de son parti un fervent promoteur, peut-être le seul, des Forces. Il faut l'en féliciter, car il se trouvait bien seul ces années-là. Quand nous étions dans les limbes, il l'était, lui aussi, pour ainsi dire. Monsieur le Président, le député de Brampton-Georgetown a parlé des négociations permanentes entre le gouvernement et la Fonction publique. Les députés savent que nous avons donné un nouvel élan à ces négociations. Au lieu de crier et de menacer comme le faisait l'ancien gouvernement, nous discutons de questions intéressant employeurs et employés d'une façon raisonnable et civilisée.

Le député a parlé entre autres d'un régime de soins dentaires pour les fonctionnaires. Je suis ravi d'informer la Chambre que la question progresse. Il n'y a aucun doute que le coût des soins dentaires pour eux-mêmes ou les personnes à leur charge préoccupent tous les députés et toute les députées. C'est une dépense majeure de nos jours. Je sais que la fluoration de l'eau en Ontario, qui s'est heurtée à une forte opposition à l'origine, a contribué à la santé dentaire de ceux qui en bénéficient. Je sais que mes enfants ne semblent pas avoir autant besoin d'aller voir le dentiste que moi.

● (1750)

J'ai cependant eu affaire aux orthodontistes. Avec le résultat que j'encourage mes cinq enfants à embrasser cette profession pour réussir dans la vie. Je me demande s'il sied de raconter des expériences personnelles, mais la semaine dernière, ma fille a enfin fait enlever les broches qu'elle portait depuis environ 18 mois. Les orthodontistes font un travail magnifique. Les dents de ma fille sont toutes droites et elle avait bien hâte d'aller à une partie le lendemain. Je crois que tous les enfants devraient avoir ce privilège. Chose certaine, la question est à l'étude, mais il ne m'est pas permis de dire où en sont les négociations.

Une fois ces considérations générales exprimées, monsieur le Président, je voudrais parler de la position du gouvernement sur un régime de soins dentaires. Je sais que les députés brûlent d'impatience d'étudier sérieusement un projet de soins dentaires pour tous les employés qui relèvent de la compétence fédérale. Les membres des Forces armées et tous les autres fonctionnaires sont bien conscients du fait que pour de nombreux Canadiens les comptes de dentiste ne posent pas autant de problèmes qu'avant parce que leurs employeurs mettent à leur disposition des régimes de soins dentaires qui les libèrent de ces dépenses. C'est forcément un sujet d'inquiétude pour les membres des Forces armées non seulement de ne pas bénéficier d'un régime de soins dentaires, mais de ne pas avoir les moyens de payer ces soins. A propos des problèmes qui se posent dans les Forces armées, mon collègue a mentionné l'accès aux soins dentaires qui ne sont pas dispensés partout où des membres des Forces armées sont stationnés. Nous voulons améliorer la situation. Tout en nous préoccupant de l'accès physique, nous devons nous préoccuper également de l'accès financier. Des soins dentaires sont offerts au prix coûtant aux membres des Forces armées. Nous voulons étendre ce service.

Je voudrais que nous envisagions la question d'un régime de soins dentaires dans une perspective plus vaste. Il est juste, je crois que le régime de soins dentaires à l'intention des fonctionnaires soit considéré comme étant le point culminant de toute une gamme d'avantages que le gouvernement est actuellement à mettre au point. Nous savons que c'est maintenant une norme parmi les employeurs les plus importants, et le gouvernement fédéral, en tant qu'employeur très important doit se conformer à ce qui se fait ailleurs. Nombre de ces régimes assument une proportion importante de la responsabilité pour s'assurer que les employés ont accès aux programmes qui atténuent le risque, attirent les fonds de l'employeur et favorisent la sécurité financière des employés qui prennent leur retraite, qui tombent malades ou qui sont blessés au travail ainsi que la sécurité de la famille de l'employé en cas de décès.

Il est juste, je crois, d'affirmer que le gouvernement fédéral s'est montré un employeur équitable au fil des années. Nous voudrions nous montrer encore plus justes sous de nombreux rapports et nous voudrions le faire compte tenu des exigences et des contraites imposées par l'horrible déficit que nous a légué le parti libéral. Nous offririons de nombreux avantages sociaux à tous les Canadiens si nous n'avions pas hérité du déficit paralysant accumulé par le parti libéral depuis 16 ans. Il s'agit là d'une opinion partiale et je ne veux pas intervenir en ce sens dans un débat impartial sur un régime de soins dentaires destiné aux personnes à charge des membres de nos Forces armées.

Le gouvernement se voit reprocher des dépenses qui seraient mal avisées, à ce qu'on prétend. Nul doute que bien des gens le féliciterait d'établir un régime de soins dentaires, mais on nous critique parfois quoi que nous fassions, que nous agissions ou refusions de le faire. C'est pourquoi nous voulons d'abord étudier divers régimes, du point de vue du coût. Je puis moi-même garantir à la Chambre que nous avons débattu la question avec les parties en cause et que nous faisons l'impossible pour que ce régime soit non seulement équitable pour les employés mais raisonnable pour l'employeur.

Le gouvernement s'est intéressé à la question des pensions, de l'assurance invalidité à long terme, de l'assurance médicale et à divers autres programmes, tout comme il se préoccupe d'un régime de soins dentaires. A bien des points de vue, il devance l'entreprise privée puisqu'il traite mieux qu'elle ses employés. Sur ce chapitre comme sur certains autres, cependant, il tire de l'arrière par rapport à ce qui est la norme dans le secteur privé. Il nous appartient d'améliorer le sort des fonctionnaires, sans pourtant exagérer au point que le secteur privé reproche au gouvernement de prendre, grâce aux impôts qu'il lui paie, des mesures dont lui-même n'a pas les moyens. Tout gouvernement doit viser le juste équilibre à l'égard de ses fonctionnaires.

Nul doute que le gouvernement se doit de promouvoir l'hygiène dentaire, tant par les méthodes préventives que par l'orthodontie. Nul doute non plus que nous poursuivons dans ce domaine les efforts que le gouvernement précédent avait entrepris. J'ai eu beau critiquer l'ancien régime, parmi toutes les occasions qu'il m'a données, je ne lui ai jamais reproché de promouvoir l'hygiène dentaire. Je vais terminer là-dessus, pour reprendre peut-être quand la Chambre sera à nouveau saisie de cette question.

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 46 du Règlement.

L'ENVIRONNEMENT—LES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DES ÉGOUTS MUNICIPAUX

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, vous êtes peut-être au courant d'un très grave problème de pollution et de santé qui se pose dans le grand Toronto depuis de nombreuses années. Ce problème a entraîné la fermeture, depuis trois ou quatre étés, de la plupart des plages de Toronto situées le long du lac Ontario, mais il existe depuis beaucoup plus longtemps. Quoi qu'il en soit, les plages ont été fermées à cause de la pollution des eaux due à des eaux-vannes non traitées écoulées dans le lac Ontario depuis les maisons du Toronto métropolitain. Ce problème est dû à un réseau d'égouts désuet en service dans de nombreux secteurs du grand Toronto. Il s'agit d'un réseau d'égouts qui regroupe les évacuations sanitaires et les eaux de pluie. Bien entendu, les eaux de pluie qui s'accumulent au cours d'un gros orage coulent dans le même tuyau d'égout que les évacuations sanitaires. Lorsqu'il y a un orage, les usines de filtrage débordent, les eaux s'écoulent dans les rivières et les ruisseaux et polluent les rives du lac avec des eaux-vannes non traitées, ce qui cause non seulement un problème de pollution, mais également un sérieux problème de santé. Ce problème est particulièrement aigu dans la région sud de ma circonscription qui englobe une grande partie du comté de York-Est.

Le problème est dû au fait que le réseau d'égouts combiné est désuet. On ne pourra le résoudre qu'en séparant les égouts sanitaires et ceux des eaux de pluie. C'est ce que l'on fait dans les quartiers récents des nouvelles zones urbaines, mais on ne l'a pas encore fait dans les vieilles zones urbaines de nos villes, parce que ces améliorations coûtent extrêmement cher. Ce problème n'entraîne pas seulement la pollution du lac mais pose aussi un risque pour la santé de tous les habitants de toute la région. Lorsqu'il y a un orage de pluie dans ma circonscription, toutes les eaux qui s'écoulent dans les tuyaux d'égout—en partie provenant des eaux de pluie et en partie des évacuations sanitaires—s'accumulent fréquemment dans les sous-sols et les inondent d'eaux-vannes non traitées. Il est clair que cette situation pose un risque évident pour la santé.

Je le répète, la solution serait de séparer ces deux réseaux d'égouts, ce qui coûte cher. Les municipalités du grand Toronto dépensent de fortes sommes—en fait, des millions de dollars—depuis de nombreuses années en vue de séparer leurs réseaux d'égouts. La province de l'Ontario a subventionné ces travaux à de nombreuses reprises en offrant des millions de dollars.

Le grand Toronto, et surtout une partie de ma circonscription qui englobe le comté de York-Est, demande une aide financière au gouvernement fédéral depuis un certain nombre d'années. Entre 1962 et 1982, nous avons obtenu des fonds pour résoudre deux problèmes de séparation d'égouts. Malheureusement, nous n'avons plus rien obtenu depuis 1982. Le gouvernement fédéral a effectivement fourni les fonds nécessaires pour financer les projets de réparation des égouts dans le cadre de son programme de création d'emplois. Je dois donner au gouvernement précédent tout le crédit de cette mesure. Mais une fois les subventions épuisées, on a bien dit que le programme en question ne serait pas prolongé.

Nous comptons sur l'aide supplémentaire du gouvernement fédéral pour régler les problèmes d'égout afin d'éliminer la pollution et les risques que ces égouts présentent pour la santé publique. J'étais heureux de voir que la semaine dernière, le rapport sur la politique nationale de traitement des eaux ait recommandé que le fédéral débloque des fonds supplémentaires pour les municipalités et les provinces afin de les aider à régler ce problème.

• (1805)

Hier, j'ai posé au ministre de l'Environnement (M. McMillan) une question dans laquelle je lui ai demandé s'il souscrivait aux recommandations du rapport sur la politique des eaux usées ou rapport Pearse, et s'il demanderait au gouvernement de participer financièrement aux programmes d'amélioration des égouts. En fait, le ministre a indiqué qu'il avait rencontré ses homologues provinciaux et qu'ils avaient discuté ensemble de ce problème et du rapport. Il laissait entendre que le gouvernement fédéral acceptait d'étudier la question. Hier, le ministre nous a laissé espérer qu'une certaine forme d'aide serait débloquée. J'ai confiance que le secrétaire parlementaire sera en mesure ce soir de concrétiser cet espoir en nous disant que le gouvernement fédéral acceptera de participer financièrement aux projets d'amélioration des égouts des municipalités. J'ai hâte de l'entendre à ce sujet.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais que le député de York-Est (M. Redway) sache bien que le gouvernement—et le secrétaire parlementaire en particulier—apprécie la clarté de sa question et comprend qu'il souhaite recevoir des fonds fédéraux. Il a relevé un problème que nous devons tous envisager. C'est un problème qui ne se limite pas à la région qu'a mentionnée le député. Il est beaucoup plus vaste.

Selon les études auxquelles la commission Pearse avait accès, 84 p. 100 environ de la population urbanisée est desservie par des réseaux d'égouts, mais 57 p. 100 seulement le sont par des réseaux dont les eaux sont traitées. En dépit du fait que, dans certaines parties de l'Ontario, les plages sont touchées et parfois les sous-sols . . .

M. Dingwall: Parlez-nous de la Nouvelle-Écosse.

M. Gurbin: La Nouvelle-Écosse est peut-être bien une des régions où il y a des égouts, mais pas d'usines de traitement des eaux usées. Comme le disait le ministre, en réponse à une question, dans l'Est du Canada il n'y a guère que 10 p. 100 de eaux qui soient convenablement traitées. C'est un vrai problème, personne ne peut le nier. Le rapport Pearse le rappelle pour que tout le monde prenne ses responsabilités.

Le rapport Pearse disait également que les coûts de remplacement des réseaux d'égouts et des systèmes de traitement étaient respectivement de 62 milliards et 47.5 milliards, soit environ $3,000 par habitant. Cela donne une idée de l'ampleur du problème.

En conclusion, le ministre a dit qu'il avait parlé à ses homologues provinciaux. Ils vont maintenant revenir nous voir avec leurs réponses à la commission Pearse sur une politique fédérale de l'eau. C'est alors que les ministres pourront déterminer le rôle que le gouvernement fédéral pourrait jouer dans la résolution de ce problème.

LE COMMERCE—LES EXPORTATIONS CANADIENNES DE BOIS D'ŒUVRE AUX ÉTATS-UNIS. B) LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, hier, j'ai posé une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) au sujet des exportations canadiennes de bois d'œuvre aux États-Unis.

Je voudrais tout d'abord préciser que la question du commerce et tout ce qui s'y rattache revêt de plus en plus d'importance pour les Canadiens non seulement sur la côte ouest, mais, en fait, dans tout le pays. J'étais inquiet au fond parce que l'ambassadeur des États-Unis avait laissé entendre, dans un discours prononcé à Saskatoon, que les sociétés forestières canadiennes devraient ralentir volontairement leurs exportations de bois sur le marché américain.

• (1810)

Pour une raison quelconque, des membres du Congrès américain et certaines autres personnes s'inquiètent de voir que le Canada a augmenté de façon plutôt marquée ses exportations de bois d'œuvre vers les États-Unis et pour apaiser leurs craintes, le gouvernement des États-Unis nous demande de ralentir volontairement nos exportations de bois sur le marché américain.

Beaucoup d'intéressés de ce secteur ne sont certes pas d'accord avec l'ambassadeur des États-Unis. Pour ma part, je ne suis pas d'accord et, en réponse à ma question, le ministre a dit partager mon opinion. J'avais espéré que le ministre m'apprendrait en le questionnant, et peut-être maintenant par l'entremise de son secrétaire parlementaire, exactement ce qui s'est passé entre lui et l'ambassadeur des États-Unis.

Il ne suffit pas, selon moi, de savoir que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne partage pas l'avis de l'ambassadeur. On doit nous préciser ce qu'il lui a dit. Une note diplomatique a-t-elle été envoyée? Nous devons connaître la forme des instances présentées et savoir si le premier ministre a abordé cette question avec le Président.

Il ne suffit pas de dire qu'on ne peut rien révéler de toute cette affaire, car le gouvernement est en train de préparer la négociation d'un accord de libre-échange avec les États-Unis. Il y a beaucoup trop d'emplois en jeu sur la côte ouest, surtout en Colombie-Britannique où le taux de chômage est extrêmement élevé à l'heure actuelle pour que le gouvernement donne une réponse aussi succincte à ce problème capital.

Je peux comprendre, s'il a adressé des reproches, si l'on peut dire, à l'ambassadeur des États-Unis au sujet de cette question, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne veuille peut-être pas en faire état publiquement. Dans l'intérêt des Canadiens et en dépit de toute l'estime que le ministre peut éprouver à l'endroit de l'ambassadeur des États-Unis au Canada, je pense pourtant nécessaire que le gouvernement nous dise exactement quelle est la politique du Canada, en quels termes elle a été exprimée au nom des Canadiens, de même que où et quand elle l'a été. Tout cela revêt une importance capitale pour les Canadiens.

J'espère que le secrétaire parlementaire profitera de l'occasion pour répondre à mes questions et pour faire toute la lumière sur cette affaire importante. Les Canadiens d'un océan à l'autre vont écouter attentivement ce qu'il a à leur dire. Quant à moi, j'ai bien hâte d'entendre le secrétaire parlementaire.

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je me fais moi aussi beaucoup de souci au sujet des emplois.

En ma qualité d'ancien maire de la ville de Dollard-des-Ormeaux et de travailleur de longue date au sein de ma collectivité, je puis lui dire qu'il y a à Ville Saint-Laurent 78,000 emplois qui sont mis en péril, à notre avis, chaque fois que les États-Unis menacent de recourir à des mesures protectionnistes.

Les États-Unis constituent le plus important débouché pour les producteurs de bois d'œuvre de notre pays, puisqu'ils achètent 60 p. 100 de toute notre production. Le Congrès américain a reçu une avalanche de projets de loi tendant à restreindre les importations de bois d'œuvre canadien, le plus important étant sans conteste celui du représentant Sam Gibbons. Ce projet de loi en particulier vise en somme à modifier la loi américaine sur la compensation de façon à conclure qu'il y a une subvention chaque fois que les prix de coupe sont inférieurs à un certain seuil fixé arbitrairement aux États-Unis.

Tout en orientant le gros de nos instances vers le Congrès et le gouvernement américains, nous avons orchestré une campagne d'envergure et concertée des organismes publics et privés, de façon à faire échec à cette menace et à assurer à notre bois résineux l'accès au marché américain. Parallèlement à ces instances énergiques que nous avons adressées au Congrès et au gouvernement américains, nos consulats aux États-Unis ont fait en sorte d'alerter les intérêts américains qui risqueraient d'en souffrir si des restrictions frappaient l'importation du bois d'œuvre canadien. Nombreux sont ces intérêts, notamment la National Lumber and Building Materials Dealers Association, le Manufactured Housing Institute, et la National Association of Home Builders qui s'emploient activement en coulisse à faire avorter ce projet de loi. Qui plus est, nos consulats ont communiqué avec les éditorialistes des grands journaux américains pour leur dire ce qui en est et pour s'assurer qu'ils sont au courant de la situation. Cela a déjà eu de bons résultats puisque certaines publications américaines, y compris le *New York Times*, ont publié des éditoriaux pour appuyer la position du Canada.

Le gouvernement continuera de collaborer étroitement avec l'industrie au niveau provincial pour protéger les importants débouchés des produits de bois tendre du Canada aux États-Unis.

• (1815)

Je voudrais me reporter à une déclaration faite la semaine dernière par l'ambassadeur Niles des États-Unis selon laquelle l'industrie canadienne du bois de charpente pourrait aider à réduire les pressions exercées aux États-Unis en vue de faire imposer des mesures protectionnistes pour restreindre les importations de bois tendre du Canada si elle limitait volontairement ses exportations aux États-Unis. Je crois savoir que c'était l'opinion personnelle de l'ambassadeur des États-Unis. Des mesures de ce genre pourraient fort bien avoir des répercussions négatives à cause des lois contre les coalitions et c'est un facteur dont l'industrie canadienne tiendra sans doute pleinement compte. Je souligne que, pour sa part, le gouvernement du Canada n'a pas été invité à négocier un accord pour restreindre les exportations et qu'il ne serait d'ailleurs pas disposé à le faire pour l'instant.

Le Canada risque de souffrir plus que tout autre pays étranger si le Congrès américain impose de nouvelles restrictions sur les importations. Le premier ministre (M. Mulroney) le sait parfaitement, et c'est précisément pourquoi il a écrit au Président des États-Unis en vue de rechercher avec le Congrès . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole de l'honorable secrétaire parlementaire est expiré.

LES SITES HISTORIQUES—LE PROJET DE GRASSY ISLAND EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur le Président, je reprends une question que j'ai adressée au ministre de l'Environnement (M. McMillan) au sujet d'un projet d'aménagement d'un site historique national prévu dans un secteur du comté de Guysborough, dans ma circonscription. Dans l'introduction de ma question au ministre, j'ai souligné les très graves difficultés économiques que connaît cette région du Canada, et insisté sur la volonté du gouvernement canadien de faire un effort pour l'économie de cette région. La semaine dernière, j'ai dégagé pour le gouvernement une série d'initiatives, dont celle-ci.

Les fonctionnaires de Parcs Canada ont étudié le site historique national de Grassy Island, et préparé un plan de gestion extrêmement complet qui analyse de façon détaillée les avantages de ce projet. Outre son importance historique, ce projet aurait d'importantes retombées économiques car il ouvrirait tout un secteur du comté de Guysborough au tourisme.

Canso est une communauté située tout au bout d'une route sur une pointe de terre qui s'avance dans l'océan et qui pour cette raison évidente est devenue l'un de nos premiers bastions maritimes. Toutefois, quand il s'agit de développer le tourisme, cet avantage se transforme en inconvénient.

Ce projet devrait jouer le rôle de catalyseur pour attirer les touristes sur la côte est de Nouvelle-Écosse et dans la région de Canso afin que la population locale puisse développer l'infrastructure hôtelière et diversifier l'économie régionale qui, jusqu'ici, dépend presque totalement du secteur de la pêche, lequel a si bien servi la Nouvelle-Écosse pendant des siècles.

La population locale est également très consciente de l'importance historique de la région. Les gens ont applaudi à ce projet qui reflète leur identité, qui leur permet d'exprimer la fierté qu'ils tirent de leur histoire et qui fait honneur à tous les Canadiens. C'est là que se trouvait le premier centre de pêche d'Amérique du Nord et, à ce titre, cet endroit revêt une importance nationale pour tous les Canadiens. Mes électeurs défendent cette initiative avec beaucoup d'énergie depuis plusieurs décennies.

C'est avec très grand plaisir que j'ai entendu le ministre déclarer hier qu'il soutient lui aussi ce projet et qu'il lui attache une importance prioritaire. Le ministre et moi avons déjà eu l'occasion de discuter en détail des avantages économiques, sociaux et historiques que cette initiative apportera aux citoyens de ma circonscription. Ces derniers sont prêts à tirer parti de leurs atouts, à devenir autonomes, à offrir leurs ressources et à créer les emplois dont nous avons besoin. Nous espérons que le gouvernement fera sa part en nous permettant de réaliser ce projet important dont le coût est relativement peu élevé par rapport au reste. J'ai hâte d'entendre ce que le secrétaire parlementaire du ministre annoncera à ce sujet afin que ce projet puisse démarrer rapidement.

• (1820)

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. O'Neil) pour son excellente intervention en faveur de la réalisation du projet d'aménagement d'un parc à Grassy Island. Il a très bien expliqué non seulement la principale raison pour laquelle le gouvernement fédéral a été attiré par cette région mais aussi les motifs économiques pour lesquels il conviendrait de déclarer le plus tôt possible cette région lieu historique national.

Il conviendrait d'insister sur plusieurs points d'ordre historique. On a dit qu'il s'agissait peut-être de la première forteresse de pêche d'Amérique du Nord; depuis les 17e et 18e siècles, elle nous sert de point de repère lorsqu'il s'agit de remonter aux origines de l'industrie de la pêche. Cette forteresse nous offre plusieurs possibilités intéressantes de le rappeler aux Canadiens.

Je vais maintenant passer en revue les travaux à venir que nous avons prévus dans le cadre du plan d'aménagement de 1983 mis au point par Parcs Canada, afin de donner aux gens une idée de ce dont nous profitons. Ayant déjà dépensé une bonne partie du montant total de 1.7 million de dollars qui nous avait été affecté, nous espérons pouvoir construire dans un avenir rapproché un centre d'accueil pour les visiteurs, préserver et consolider les vestiges de notre patrimoine dans l'île, dont les fondations de divers bâtiments résidentiels et commerciaux et la partie orientale des murs du Fort William Augustus, et offrir un service d'interprétation des ressources historiques de Grassy Island, tant à l'intérieur du centre d'accueil que dans le reste de l'île. Les objets mis au jour grâce aux fouilles archéologiques de la fin des années 1970 seront exposés dans le centre d'accueil. On offrira un service de traversée en bateau entre la terre ferme et l'île, et on construira un quai d'amarrage près du centre d'accueil. Derniers travaux et non les moindres, on installera des toilettes et on aménagera un terrain de stationnement.

Tous ces travaux composent un programme d'aménagement intéressant pour la région. Grâce aux efforts persistents du député qui a, en fait, discuté de la question avec le ministre et avec les fonctionnaires de l'Environnement, je ne doute pas que nous verrons ce site s'épanouir dans un avenir raisonnablement rapproché.

Nous devons cependant tenir compte de deux contraintes. Il est évident que la situation financière est difficile et que le ministre de l'Environnement (M. McMillan) doit régler un problème budgétaire en ce qui concerne les dépenses en immobilisations. Il reste encore à faire des études importantes d'ingénierie et de planification pour bon nombre de ces installations. Toutefois, compte tenu de l'engagement que le député a déjà obtenu du ministre, je crois qu'il peut compter que le projet sera réalisé dans un avenir raisonnablement rapproché.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 23.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 octobre 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'EMPLOI

LA FERMETURE D'INDUSTRIES DE HAUTE TECHNOLOGIE—LES CONSÉQUENCES POUR LA RÉGION DE MONTRÉAL

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, dans l'est de Montréal, cela va mal! Des milliers d'emplois sont en péril: Bombardier, Vickers, Gulf et d'autres compagnies devront fermer leurs portes à cause de la fermeture de trois grandes industries dans l'est de Montréal.

Le premier ministre devait créer des milliers d'emplois aussitôt qu'il prendrait le pouvoir! Et voilà que, un an après, dans l'est de Montréal, on ferme nos industries de haute technologie et des milliers d'emplois sont perdus.

Le gouvernement conservateur ne fait aucun effort pour rétablir la confiance chez les employés des diverses industries qui sont en voie de perdre leurs emplois. Le gouvernement n'a pas hésité à faire cadeau d'un milliard à la Gulf et à Petro-Canada pour permettre une transaction qui fera perdre environ 1,000 emplois aux Montréalais.

Monsieur le Président, on s'aperçoit que le chef conservateur n'a pas perdu les habitudes qu'il avait quand il était président de l'Iron Ore, alors qu'il est premier ministre du Canada, il veut fermer une industrie de la région de l'est de Montréal.

* * *

[*Traduction*]

LA VIOLENCE DANS LES FAMILLES

LE FINANCEMENT DES REFUGES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, durant la Semaine de la famille, il importe de songer à ce qu'on peut faire pour réduire le nombre élevé d'actes violents au sein des familles. Une femme sur dix, soit environ 750,000, seront battues cette année par leur conjoint.

Les voies de fait infligées à quelqu'un constituent un délit. Médecins, agents de police et parlementaires ne doivent pas dissimuler ou écarter les cas de voies de fait qui surviennent dans les familles. Les incidents doivent être traités ouvertement et non être excusés et tenus secrets. Les agents de police doivent être formés pour faire face aux actes de violence commis dans une famille et porter les accusations appropriées. Les médecins doivent être en mesure de déceler ces abus et d'ainsi aider les femmes. Les gouvernements doivent fournir des refuges et une aide financière aux familles maltraitées. Une thérapie de groupe doit être accessible aux agresseurs et des groupes de soutien pour les victimes qui ont également besoin de financement.

Le premier ministre (M. Mulroney) a promis que le gouvernement prendrait des initiatives pour financer les maisons d'accueil. Hier, le ministre responsable de la Condition féminine (M. McLean) a déclaré que c'était une priorité. Toutefois, des discussions avec les autorités provinciales ne sont pas suffisantes. Je demande à nouveau qu'une proportion de 3 p. 100 des fonds utilisés pour renflouer les fameuses banques servent à financer l'aménagement de 300 nouveaux foyers d'accueil.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LES RÉALISATIONS DU CANADA—L'AIDE GOUVERNEMENTALE À L'ENSEIGNEMENT

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, dans un article que publiait récemment le *Star* de Toronto, on soutenait que la question scientifique ne soulevait que peu d'intérêt sur la scène politique fédérale. Évidemment, monsieur le Président, la vérité est toute autre. Notre gouvernement est déterminé à encourager les scientifiques, les universités et les entreprises à réaliser leur potentiel de recherche et de développement.

[*Français*]

Le Canada est un pays riche. Nous avons une population bien éduquée, des ressources naturelles abondantes et une assise industrielle solide. Si les Canadiens veulent continuer à réussir sur les marchés internationaux, ils devront hausser le niveau et l'efficacité de leurs investissements en recherche-développement.

[*Traduction*]

Les réalisations du Canada en matière de recherche et de développement sont impressionnantes, depuis le téléphone de M. Bell en 1874 jusqu'au bras canadien de la navette spatiale ces dernières années. Ces réalisations sont une source de fierté nationale. C'est un important défi pour le gouvernement que de stimuler d'autres réalisations dans le milieu industriel et dans les universités. En conséquence, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) a cerné trois secteurs prioritaires où nous pouvons renforcer l'exploitation de nos ressources.

Il faut d'abord encourager l'innovation dans le secteur privé. Ensuite, il faut établir un mécanisme d'évaluation de l'opportunité et de la qualité des recherches. Enfin, et surtout, il faut stimuler l'enseignement. Comme l'a dit le ministre, nous ne pouvons rien faire dans le domaine des sciences et de la technologie sans l'aide de la population. Je dirai que nous ne pouvons ni engager ni former les gens sans les fonds nécessaires.

Article 22 du Règlement

[*Français*]

LE TERRORISME

LE DÉTOURNEMENT DU PAQUEBOT ITALIEN *ACHILLE LAURO*

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, c'est avec une profonde émotion que la communauté italienne du Canada a appris qu'un commando terroriste s'était emparé, il y a deux jours, du paquebot italien *Achille Lauro*, surnommé déjà le «Bateau maudit», en mettant ainsi en danger la vie de plus de 400 personnes, innocentes victimes, dont la majorité est d'origine italienne.

Le gouvernement du Canada condamne vigoureusement cet acte de terrorisme qui doit être vivement réprouvé, où qu'il survienne et quelle que soit la cause qu'il prétend servir.

Monsieur le Président, devant cette pénible situation à laquelle le gouvernement italien doit faire face, permettez-moi, en tant que représentant originaire de cette communauté au Canada, de faire part de l'appui de notre gouvernement et du peuple canadien tout entier au gouvernement italien.

Nous souhaitons tous ardemment que les victimes de ce conflit soient libérées promptement et au moyen de voies pacifiques, et non par le recours à la force.

* * *

[*Traduction*]

LES PORTS

L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LES RÉPARATIONS NÉCESSAIRES

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour vous signaler l'état lamentable des quais dans toute l'île du Prince-Édouard. Les plus endommagés sont emportés peu à peu par la mer. Le gouvernement se refuse à toute concession et fait la sourde oreille aux demandes des pêcheurs.

Par exemple, le 28 septembre dernier, les pêcheurs de West Point Harbour ont passé la nuit entière sur le quai à se demander si l'ouragan Gloria n'allait pas emporter le brise-lame en partie achevé. Heureusement, l'ouragan s'était adouci au moment où il atteignait l'île. Mais les quais et les bateaux l'avaient échappé belle. Une tortue de mer qui s'était réfugiée dans le port est repartie avant l'aube à la recherche d'un havre plus sûr.

Une autre section du quai ne peut plus servir à amarrer les bateaux, une autre est emportée par la mer, et des trous immenses défigurent le revêtement. Les pêcheurs ne seraient pas inquiets si l'aménagement du quai avait été terminé cette année tel que prévu. Si le gouvernement ne se dépêche pas de réparer les quais à Cape Egmont, West Point, Higgin's Wharf et dans bien d'autres endroits, les coûts de réfection ne cesseront de montrer.

L'ancien ministre des Pêches et Océans n'a pas donné suite aux nombreuses requêtes qu'on lui avait formulées. Et je doute que le sort de nos pêcheurs intéresse le nouveau ministre suppléant (M. Nielsen). Ce dernier a tellement de pain sur la planche qu'il ne pourra donner suite aux préoccupations des pêcheurs.

Et pourtant, le premier ministre (M. Mulroney) s'est vanté si souvent que les affaires urgentes étaient réglées avec célérité. L'état lamentable des petits ports de pêche de l'île du Prince-Édouard nécessite une intervention urgente. Le ministre des Pêches suppléant (M. Nielsen) ne s'en rend-il pas compte? Je l'exhorte à agir sans plus tarder.

* * *

• (1410)

LE TERRORISME

LE RECOURS À LA VIOLENCE AU MOYEN-ORIENT

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, les Canadiens ont été consternés et scandalisés d'apprendre la semaine dernière qu'Israël avait bombardé le quartier général de l'OLP à Tunis. Nous ressentons cette semaine la même réaction à la nouvelle du détournement d'un navire de croisière italien par le MLP. D'après ce que vous savez, aucun Canadien ne se trouvait à bord de l'*Achille Lauro* lorsque les pirates en ont pris le contrôle il y a deux jours. Tous les Canadiens doivent cependant s'accorder à condamner le cycle croissant du terrorisme et de la violence qui empoisonnent les relations internationales au Moyen-Orient.

Israël soutient qu'il ne cédera pas aux terroristes ni au chantage. Nous pouvons le comprendre. Mais prétendre lutter contre la terreur par la terreur n'est qu'une autre façon de céder aux terroristes—de les laisser fixer les règles du jeu. Ni les Israéliens ni les Palestiniens ne peuvent arriver à leurs fins par le recours à la terreur. Ces actes de terrorisme mènent à un cercle vicieux dont sont victimes les innocents des deux côtés.

Nous croyons au droit d'Israël de vivre en sécurité. Nous croyons également au droit des Palestiniens à une patrie. Les Canadiens et l'opinion mondiale doivent proclamer bien clairement que l'on ne pourra réaliser ni l'un ni l'autre de ces objectifs louables par le recours au terrorisme.

Entre-temps, nous nous joignons aux prières des familles et amis des passagers et membres d'équipage en espérant que la crise actuelle connaisse un dénouement pacifique et sans effusion de sang.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, l'économie canadienne affiche une performance de plus en plus manifeste depuis l'élection du gouvernement conservateur. En fait, près de 340,000 emplois ont été créés, le chômage a fléchi de 1.5 p. 100; l'inflation se situe à moins de 4 p. 100 depuis un an, créant ainsi le climat de confiance le plus stable depuis 1971; la croissance est à la hausse, à preuve que le PNB réel a augmenté à un taux annuel de 4.1 p. 100.

D'ailleurs, notre performance surpasse celle de sept grands pays industrialisés durant la dernière année. De plus, la confiance des investisseurs est à son niveau le plus haut en quatre ans. Le taux d'escompte de la Banque du Canada a chuté de 12.38 p. 100 à 8.99 p. 100. Le taux préférentiel des banques à charte a été ramené de 13 à 10 p. 100, point le plus bas depuis sept ans. Au cours des huit premiers mois de 1985, les faillites ont diminué de 13 p. 100, les ventes au détail ont augmenté de 10 p. 100, les ventes de véhicules-moteurs ont affiché une hausse de 23 p. 100, la valeur des permis de construction s'est accrue de 17 p. 100 et les activités de forages pétroliers ont augmenté de 19 p. 100 comparativement à la même période l'année dernière. De plus, l'économie canadienne a affiché une performance supérieure à celle de l'économie américaine. Le PNB et le revenu disponible réel des particuliers ont augmenté deux fois plus rapidement au Canada qu'aux États-Unis.

M. le Président: Je dois informer le député que son temps de parole est écoulé. L'honorable député de Beauce (M. Bernier) a la parole.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'EXEMPLE QUE CONSTITUE LA BEAUCE POUR LE RESTE DU CANADA

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, en dehors des débats à tendance négative de la part de l'opposition et de plusieurs allusions qui ne reflètent pas toujours la vérité, le député de Beauce (M. Bernier) est heureux de constater qu'on a de plus en plus confiance aux Canadiens pour améliorer notre économie. Je porte à votre connaissance avec beaucoup de fierté l'exemple que donne ma circonscription de Beauce au reste du Canada.

Une compagnie de la Beauce, Les systèmes Archimède, de Saint-Frédéric, a signé vendredi avec la France un contrat au montant de six millions de dollars pour la construction de 1670 unités de logements modulaires destinés à deux villages français. Cette entreprise qui emploie 20 personnes actuellement augmentera ses effectifs à 90 employés permanents. Créée en 1981, elle avait réalisé l'an passé un chiffre d'affaires de 1.3 million. Cette année, elle en prévoit huit millions et d'ici quatre ans, 12 millions.

Cette amélioration phénoménale d'une firme beauceronne qui a déjà connu une reconnaissance internationale est due au dynamisme et aux efforts constants déployés par ses dirigeants à l'exemple de plusieurs autres sociétés de ma circonscription. Il est temps pour nous d'exploiter nos forces, nos possibilités, nos capacités d'améliorer la situation économique de notre pays. Dans chaque ville ou village de la Beauce, on a compris et on passe à l'action.

En Beauce, on ne s'attarde pas aux pseudoscandales et aux écritures négatives, notre esprit est tourné vers le mieux-être de la population. Nos énergies, on les voue au développement économique.

• (1415)

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LA FERMETURE DE L'USINE DE CHAUSSURES D'OAKVILLE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, la semaine dernière, la Susan Shoe Industries de Hamilton a annoncé la fermeture de son usine d'Oakville et le licenciement permanent de 100 employés. La négligence du gouvernement de M. Mulroney d'annoncer sa politique sur le maintien des contingents d'importations de chaussures est la cause directe de la décision de fermer cette usine.

Après que la fermeture ait été annoncée, les représentants de la Susan Shoe ont organisé une réunion à Ottawa avec leur député et le ministre responsable sur le plan politique de la région de Hamilton. Le propriétaire de la Susan Shoe avait pris ses dispositions pour venir de Montréal, le président de la Canadian Union devait venir de New York et d'autres porte-parole de la compagnie devaient venir de Hamilton.

Hier, le bureau du député de Halton (M. Jelinek) a annoncé aux représentants de la Susan Shoe que la réunion devait être annulée en raison d'un engagement familial urgent à Toronto. Que l'on s'imagine la surprise, monsieur le Président, lorsque le député de Halton, ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur et ministre d'État chargé du Multiculturalisme, a été aperçu à la partie des Blue Jays d'hier soir, assis le sourire aux lèvres derrière le premier ministre. Au milieu des cris de reproches concernant l'affaire du thon, le premier ministre (M. Mulroney) et son ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur se mêlaient aux spectateurs au stade de l'Exposition; c'est ainsi qu'ils s'occupent de tenir les promesses de leur gouvernement de créer des milliers d'emplois.

Quand ce gouvernement commencera-t-il à se soucier du sort du secteur de la chaussure au Canada! Certes, les Blue Jays ont gagné la partie hier soir; mais le député de Halton a perdu le respect des travailleurs du secteur canadien de la chaussure.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, notre confiance dans l'administration de la justice au Canada vient d'être ébranlée. Il est tout à fait admissible, puisque cela semble exact, que le ministre de la Justice dise du personnel du cabinet du premier ministre qu'il n'est pas à la hauteur, sur le plan politique. Ce qui l'est moins, du point de vue de l'administration de la justice, c'est que, après avoir prononcé ces paroles qui sont maintenant du domaine public, le ministre nie les avoir prononcées.

En l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Cette déclaration et le démenti que le ministre de la Justice a voulu ensuite y opposer ne remettent-ils pas en question l'aptitude de ce dernier à susciter le respect du public, respect indispensable pour qu'il puisse faire appliquer nos lois?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, que je sache, le seul à remettre en question l'administration de la justice au Canada est le chef de l'opposition officielle dont les efforts pour se faire remarquer à titre de chef du parti libéral sont si désespérés qu'il ne reculerait devant aucune bassesse.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Il se trouve, monsieur le Président, que je m'intéresse à un programme qui indemniserait les personnes accusées à tort. C'est justement ce que vient de faire le député d'en face: m'accuser à tort.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, ce sont ses propos qui l'accusent, et ils ont été enregistrés.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): J'ai une deuxième question à poser au vice-premier ministre. Peut-il défendre la déclaration du ministre de la Justice, déclaration qui a été enregistrée? Après qu'on lui ait demandé si le premier ministre disait la vérité, le ministre a répliqué:

> Il serait fou de ne pas la dire, car ce sont des choses trop secondaires pour qu'il dissimule la vérité à leur sujet.

Le vice-premier ministre est-il d'accord avec le ministre de la Justice pour admettre que le gouvernement ne dit la vérité que pour les questions sans importance?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, cette question est indigne du député. A sa manière habituelle, il déforme et il torture les faits pour obtenir une réponse qui pourrait servir les objectifs, plutôt douteux, de sa question. En réalité, les explications données par le ministre de la Justice ne confirment pas seulement la véracité des déclarations que doit faire constamment le premier ministre depuis quelques semaines, en réponse aux questions de l'opposition, mais elles sont également conformes à la conclusion, donnée par le ministre de la Justice, selon laquelle il a pleine confiance en la qualité et la valeur des membres du personnel du premier ministre. Je dirais . . .

M. le Président: Je ferais respectueusement remarquer que la réponse est un peu longue.

Des voix: Assis.

Des voix: Règlement!

LES DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous voudrions nous remettre au travail et nous occuper des affaires du pays . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Oui, nous aimerions bien nous remettre au travail et nous occuper des affaires du pays si le gouvernement pouvait seulement se ressaisir et reprendre son programme.

• (1420)

M. Clark (Yellowhead): De quel programme s'agit-il, John?

M. Turner (Vancouver Quadra): Le vice-premier ministre peut se livrer à toutes les contorsions qu'il veut, mais il est très consciencieux et il a lu la transcription. Il sait que le ministre de la Justice a mis en doute l'intégrité et l'honnêteté du premier ministre. Par conséquent, s'il croit dans l'intégrité du gouvernement, s'assurera-t-il que son chef, le premier ministre, et son gouvernement commencent à dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité à propos de ces questions?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): D'après mes propres observations et ce que je connais du premier ministre, il ne fait que cela depuis plusieurs semaines.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Pour ce qui est de nous ressaisir, nous croyons que c'est déjà chose faite et, selon moi, le très honorable chef de l'opposition devrait peut-être discuter de ses propres problèmes avec son collègue de Shawinigan.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous allons justement l'entendre.

M. Hnatyshyn: Le lieutenant du Québec.

M. Nielsen: Je ne vois vraiment pas à quoi cela peut servir de poser de telles questions. Cela ne ressemble pas au très honorable député d'essayer de prendre la tête de la meute, qui est maintenant chose du passé.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. En tant qu'ancien ministre de la Justice, je suis fort peu impressionné par la façon dont l'actuel ministre de la Justice s'acquitte de ses responsabilités ni par ses bouffonneries d'un bout à l'autre du pays.

Le ministre de la Justice énonçait-il la politique du gouvernement lorsqu'il a déclaré lundi: «Tout le monde, je suppose, peut être tenté de ne pas dire toute la vérité»? Le gouvernement a-t-il pour politique de ne dire toute la vérité que dans le cas de questions de moindre importance?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, l'honorable député serait peut-être plus impressionné par la façon dont l'actuel ministre de la Justice accomplit ses fonctions s'il était là quand on discute, comme à l'heure actuelle, de questions importantes comme la Loi sur le divorce et la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances familiales . . .

Des voix: Où étiez-vous?

M. Crosbie: . . . des réformes qui n'ont jamais été entreprises par l'ancien ministre de la Justice. Si, lorsqu'il n'écrit pas de livres, il venait parmi nous voir ce qui se passe, le ministre lui ferait peut-être une bien meilleure impression.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Monsieur le Président, en ce qui a trait à la question du député, il existe une transcription de quatre pages d'une entrevue que j'ai accordée dans le cadre d'une ligne ouverte à St. John's. Le député et son chef scrutent à la loupe cette transcription, afin de trouver par-ci par-là des mots leur permettant de m'accuser. Nos vis-à-vis utilisent la période des questions à des fins abjectes. Cette question ne concerne pas la politique gouvernementale, mais constitue plutôt l'expression honteuse du désespoir.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LES PRÉSUMÉES ALLÉGATIONS DU MINISTRE DE LA JUSTICE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je désire poser ma question supplémentaire au vice-premier ministre.

Est-ce que le ministre de la Justice énonçait sérieusement la politique du gouvernement lorsqu'il disait qu'il pouvait «dire la vérité seulement dans les petites choses et conter des mensonges dans les grandes choses»? Est-il vrai aussi qu'au Bureau du premier ministre il y a une «gang de cruches» ou si c'est le ministre de la Justice qui est lui-même une cruche?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je pourrais dire que les questions de nos vis-à-vis seraient bien plus judicieuses s'ils s'attachaient davantage à la vérité, mais je ne le ferai pas, car il s'agirait d'une conduite et d'un langage anti-parlementaires, à mon avis. La politique du gouvernement, comme le député le sait fort bien, puisqu'il a été ministre pendant de nombreuses années, c'est que tous les ministres doivent faire preuve de franchise en tout temps lorsqu'ils répondent aux questions de qui ce soit à la Chambre des communes, et en fait, dans l'accomplissement de leurs tâches en tant que ministres. C'est exactement ce que font les ministres de notre gouvernement comme en fait foi la conduite du premier ministre depuis trois ou quatre semaines.

* * *

• (1425)

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA POSITION CANADIENNE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Tandis que le gouvernement s'obstine à cacher son jeu comme s'il jouait au poker, les États-Unis s'affairent à définir l'ordre du jour des pourparlers sur le libre-échange en y incluant les industries culturelles et l'agriculture, en en excluant les régimes compensateurs et en proposant de réduire notamment les importations de bois d'œuvre canadien. Le gouvernement va-t-il se décider à laisser voir aux Canadiens quelles cartes il tient dans sa main dans cette partie de poker pour que nous puissions dresser la liste des questions à négocier, ou allons-nous laisser l'initiative du jeu aux États-Unis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député lui-même faisait partie du comité spécial de la Chambre et de l'autre endroit qui a étudié la question pendant tout l'été. Il sait que des consultations se poursuivent depuis plusieurs mois avec les groupes sectoriels, les syndicats, les entreprises et les provinces. Il sait que de plus amples pourparlers commencent demain à Halifax avec les ministres provinciaux du Commerce afin d'assurer que les positions que le Canada pourra adopter, si des négociations sont entreprises avec les États-Unis, expriment et protègent les intérêts canadiens et dissipent la menace de pertes d'emplois qui plane sur nos industries les unes après les autres. Le NPD est peut-être capable de regarder tranquillement disparaître les emplois des Canadiens, mais nous ne le pouvons pas.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: J'aurais cru, monsieur le Président, que des propos aussi partisans . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: . . . ne cadraient pas avec une question aussi cruciale pour notre avenir que les pourparlers sur le libre-échange.

M. Crosbie: La corneille traite le corbeau de tête noire.

M. Langdon: Je rappelle aussi au ministre que le comité en question a recommandé que l'agriculture et les industries culturelles n'entrent pas dans les discussions . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a-t-il une question à poser?

LES DISCUSSIONS DES FONCTIONNAIRES AVEC LES REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Étant donné, monsieur le Président, que certains groupes comme le secteur du disque possèdent le compte rendu des entretiens qu'ils ont eus avec des représentants du gouvernement et de l'opposition . . .

M. le Président: A l'ordre! J'invite le député à poser sa question sur-le-champ.

M. Langdon: Le ministre accepterait-il de nous communiquer le compte rendu des entretiens que les fonctionnaires de son ministère ont eus au cours de l'été avec les représentants des groupes comme celui que j'ai mentionné, de façon que nous puissions connaître leur point de vue sur le libre échange?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'accepterais de le faire, monsieur le Président, à la condition que les fonctionnaires et les représentants en question n'aient pas convenu d'assurer le caractère confidentiel de ces entretiens. Pour bien faire comprendre l'importance que le gouvernement attache à la souveraineté culturelle de notre pays et au rôle des industries culturelles, j'ai réitéré vendredi soir dernier mon intention, de concert avec mon collègue le ministre suppléant des communications, de rencontrer de nouveau au cours des prochaines semaines les représentants des secteurs culturels de notre pays. Nous tenons à nous assurer que si nous étions appelés à négocier, nous saurions défendre les intérêts des Canadiens. Le seul moyen d'y parvenir est de collaborer étroitement, comme nous l'avons fait, le faisons et continuerons de le faire, avec les principaux intéressés.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Il faudrait pour cela que le gouvernement ne tienne pas les Canadiens dans l'ignorance, monsieur le Président. Le ministre pourrait-il s'engager sur-le-champ à définir publiquement d'ici une semaine à l'intention des députés la position que le gouvernement entend adopter au moment d'entreprendre ces importantes négociations qui vont engager l'avenir de notre pays, de façon que nous puissions en discuter à loisir à la Chambre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr de bien comprendre ce que le député désire. S'il désire que nous communiquions aux députés la teneur de discussions qui sont du domaine public, nous le ferons volontiers. S'il désire par ailleurs que nous poursuivions le débat public à la Chambre sur les questions qui font l'objet de consultations, nous le ferons également volontiers. S'il désire enfin que nous poursuivions nos consultations notamment avec les secteurs culturels, les provinces, le patronat et les syndicats, nous le ferons également volontiers.

• (1430)

Par contre, s'il désire que nous annoncions dès maintenant la position que le Canada entend adopter au moment d'aborder ces négociations, de sorte que nos négociateurs seraient désavantagés face aux très forts négociateurs de la partie adverse qui, par l'entremise de son bureau ou de la Chambre, seraient instruits d'avance de notre position, alors je dis non, nous ne le ferons pas, car nous trahirions le Canada.

Des voix: Bravo!

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON EN CONSERVE—ON DEMANDE QU'UN COMITÉ EXAMINE LA QUESTION

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Ce qui est curieux à propos de l'affaire du thon avarié, monsieur le Président, c'est que le premier ministre n'est pas là pour défendre le ministre de la Justice.

C'est au vice-premier ministre que je m'adresse. Le ministre de la Justice aurait déclaré au caucus conservateur, relativement à l'affaire du thon avarié, que la seule question qui ait peut-être été soulevée, c'est qu'on se soit plaint que les fonctionnaires préposés à l'inspection du poisson n'en faisaient qu'à leur tête. Le vice-premier ministre ne pense-t-il pas que cette déclaration semble confirmer la première déclaration du député de Carleton-Charlotte selon laquelle il avait saisi son caucus il y a des mois des difficultés que posait aux inspecteurs le poisson de Star-Kist? Le moment n'est-il pas venu, selon lui, de nommer une commission parlementaire?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Pas du tout. Le moment est venu de dire à la Chambre que ce que le député a dit dans son préambule et dans sa question est absolument faux.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE NOMMER UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je soutiens que le député de Carleton-Charlotte a bel et bien soulevé la question des inspecteurs à son caucus et que les propos que le ministre de la Justice a tenus hier le confirment.

Le vice-premier ministre n'estime-t-il pas le moment venu de nommer une commission parlementaire pour faire toute la lumière sur cette affaire, ou préfère-t-il au contraire que les Canadiens continuent de croire que le gouvernement a tenté de l'enterrer?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, même si le député a posé deux fois la même question, faisant fi du Règlement de la Chambre, je vais répéter ma réponse: Non. Je vais répéter encore une fois ce que le premier ministre a déclaré si souvent au cours des trois dernières semaines, et qui est la vérité, soit qu'il n'en a pas du tout été question au caucus. Je ne comprends tout simplement pas pourquoi le député n'accepte pas cette vérité. Il ne s'est rien dit de pareil et ce problème n'a pas été soulevé. Le ministre de la Justice n'a rien dit qui soit incompatible avec cela.

* * *

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA ET LA NORBANQUE—LE RAPPORT HITCHMAN

M. Nelson A. Riis (Kamploops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre d'État aux Finances. Le rapport Hitchman a avisé la ministre qu'elle devrait envisager de transférer la totalité de l'actif prêts et titres des banques en faillite aux six banques qui ont participé au renflouage initial. Pourquoi la ministre d'État n'a-t-elle pas suivi l'avis qui lui avait été donné?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Je pense que les documents qui ont été communiqués à la commission d'enquête Estey ont été produits pour permettre à cette commission de tirer elle-même ses conclusions sur les décisions qui ont été prises. Je préfère ne pas faire de commentaires sur des questions dont est saisie une commission d'enquête, et un juge prestigieux.

M. Riis: Ma question n'a rien à voir avec l'enquête du juge Estey.

LES MESURES PRISES PAR LA MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Dans tous les pays industrialisés occidentaux, quand une banque est en difficulté, l'État demande au secteur financier de venir à sa rescousse. Cela réussit partout ailleurs qu'au Canada. Elle sait que le rapport Hitchman, M. Hitchman . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député a-t-il une question à poser?

M. Riis: Oui, monsieur le Président, le député a une question. Étant donné que M. Hitchman a conseillé à la ministre de faire ce que font les autres pays, pourquoi a-t-elle décidé de faire signer par le contribuable canadien un chèque en blanc?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il n'y a pas de chèque en blanc des Canadiens. J'ai répété à la Chambre que nous avions pris en compte l'économie de l'ouest du Canada. Je m'étonne que le député se ferme les yeux sur les choses importantes que nous avons faites pour l'ouest du Canada, en payant par exemple les déposants de ces banques pour que cet argent reste dans leur économie.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LE PROJET CONJOINT MIS SUR PIED À TERRE-NEUVE—LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. En août dernier, à Terre-Neuve, le ministre a annoncé des subventions de plus de un million de dollars à l'égard d'un projet conjoint mis sur pied par les amis et alliés politiques du premier ministre, Walter Wolf, Frank Moores, et le sénateur Bill Doody. Le ministre a ajouté qu'en cinq ans, ce projet rapporterait 18 millions de dollars en ventes.

Le gouvernement canadien va-t-il recouvrer l'argent qu'il a donné à Walter Wolf puisqu'il paye 60 p. 100 du coût de ce projet conjoint?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, cette question n'a rien à voir avec les domaines de compétence du ministre de la Justice.

M. Rossi: Il a fait la déclaration.

M. Nielsen: Mon collègue le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie siège au conseil ministériel de développement économique et il pourra fournir les détails à ce sujet. Cependant, je puis assurer à la députée que rien dans ce contrat ne va à l'encontre de la pratique suivie par le gouvernement précédent, sous la direction de l'ex-premier ministre qui, sauf erreur, était un ami bien spécial de M. Wolf dans ce fameux projet conjoint.

LES RÉSULTATS ATTENDUS DE L'INVESTISSEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre qui a fait la déclaration le 26 août dernier à Terre-Neuve. Dans sa déclaration, le ministre de la Justice a dit que cet investissement de plus de un million de dollars de deniers publics entraînerait la création de dix emplois. N'est-ce pas là un simple exemple du gouvernement Mulroney . . .

Des voix: Règlement!

Mme Copps: . . . qui rembourse ses dettes politiques contractées aux frais du contribuable pendant les campagnes électorales des conservateurs?

M. le Président: A l'ordre. La députée doit savoir que l'emploi de l'expression «le gouvernement Mulroney» n'est pas de mise. Cependant, le ministre pourra répondre à la question.

Mme Copps: Puis-je reformuler la question?

M. le Président: Non.

Des voix: Non.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je répondrai à la question dans un instant mais je veux tout d'abord corriger une erreur que j'ai faite lorsque j'ai parlé de l'ex-premier ministre. Ce n'est pas le très honorable chef de l'opposition, mais son prédécesseur, qui était un ami spécial de M. Wolf.

Pour répondre à la question, je dirais simplement non et les déductions que tire la députée sont totalement fausses.

LES DIRECTIVES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le 9 septembre dernier, le premier ministre a déposé de nouvelles directives sur les conflits d'intérêts en promettant d'arrêter des normes d'éthique dignes du respect des Canadiens. On nous dit maintenant que des contrats valant des centaines de milliers de dollars ont été accordés à des amis du premier ministre, des partisans et d'ex-députés conservateurs. Le vice-premier ministre estime-t-il que l'adjudication de ces contrats reflète les normes d'éthique dignes du respect des Canadiens?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'engage vivement le député à lire les directives qui ont été déposées. Lui et ses semblables pourraient en tirer grand profit. J'en profite, pendant que j'y suis, pour rappeler à la Chambre que le premier ministre a communiqué avec le très honorable chef de l'opposition et le chef du Nouveau parti démocratique pour les entretenir de l'application de certaines dispositions des documents déposés à la Chambre il y a quelques jours.

Prenons, par exemple, l'ensemble de directives qui est paru dans le *Globe and Mail* aujourd'hui dont parle le député. On cite le cas d'une personne qui a été employée par le BCP pour un dollar par année. Je lui rappelle que des centaines de personnes, au bas mot, ont collaboré avec moi à la révision des programmes moyennant un dollar par année. Il faudrait les féliciter de leur contribution au pays au lieu de les condamner comme le fait le député.

M. Nunziata: Ce sont l'honnêteté, la crédibilité et l'irréprochabilité du gouvernement qui sont actuellement en cause.

LA RÉFORME DU FAVORITISME

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Quand le gouvernement va-t-il respecter sa promesse électorale de mettre fin au favoritisme en réformant cet aspect de la vie politique nationale?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la question du député est tellement pleine de sous-entendus qu'elle ne mériterait aucune réponse. Je tiens, quand même, à lui dire que l'application de normes d'éthique constitue une nette amélioration sur les pratiques du parti du député lorsqu'il était au pouvoir et qu'en continuant dans cette voie-là, le gouvernement relèvera non seulement les normes d'éthique, mais aussi la qualité des personnes appelées à assurer certains services publics au Canada.

LA SOCIÉTÉ WOLF SUB-OCEAN LTD.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais poser, moi aussi, une question au vice-premier ministre. Peut-il dire à la Chambre si avant d'adjuger un contrat de $362,761 à la société Wolf Sub-Ocean Ltd., un appel d'offres avait été lancé et s'il s'agissait de la soumission la plus basse?

• (1440)

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, en fait, il n'y a pas de contrat. La participation de Cosel-Wolf Sub-Ocean Ltd. est une conséquence de l'entente auxiliaire Canada-Terre-Neuve sur la mise en valeur des océans et, comme pour bien d'autres projets représentant des dépenses de millions de dollars qui ont été examinés par le comité de gestion dans le cadre de cette entente auxiliaire, la loi a été observée au pied de la lettre dans l'adjudication des contrats.

LE PROCÉDÉ UTILISÉ

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question supplémentaire . . .

M. Crosbie: Pourquoi ne criez-vous pas à nouveau au loup?

M. Deans: Ne parlez pas avant de savoir ce que vous dites.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Allez-vous continuer à bavarder toute la journée?

M. Crosbie: Pourquoi pas? Vous bavardez bien, vous; pourquoi ne puis-je pas le faire?

Une voix: Rendormez-vous, John!

M. le Président: A l'ordre. Le député ainsi que les autres députés auraient-ils l'obligeance de rester tranquilles un instant?

M. Deans: Merci, monsieur le Président. Voilà ce qui arrive lorsqu'on pose une question sans préambule. Je me demande si le ministre pourrait nous dire, pour nous aider à voir si l'on a procédé dans les règles, si un appel d'offres avait été lancé et s'il s'agissait de la soumission la plus basse.

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je le répète, il n'y a pas de contrat. Le projet était financé en vertu de l'entente auxiliaire Canada-Terre-Neuve sur la mise en valeur des océans . . .

Une voix: Répondez à la question!

M. Siddon: . . . il s'agit d'une initiative conjointe approuvée par un représentant du gouvernement provincial et un du gouvernement fédéral au sein du comité de gestion et visant à créer des emplois et des possibilités économiques dans une province qui en a grand besoin.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES CRIMINELS DES ÉTATS-UNIS—ON DEMANDE DE LES EXPULSER DU CANADA

M. Elliott Hardey (Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et procureur général du Canada.

Une voix: Ne le ratez pas!

M. Hardey: Il y a actuellement au Canada deux meurtriers américains qui se sont réfugiés chez nous et bénéficient de notre hospitalité. Ils ont échappé à la justice dans leur pays et dans le nôtre, grâce au laxisme de nos lois et traités sur l'extradition, et du fait que la peine capitale n'existe pas au Canada. Le ministre peut-il assurer à la Chambre et aux Canadiens que le pays ne deviendra pas un refuge pour les pires éléments de la société américaine du fait que le ministre a le pouvoir de ne pas renvoyer les fugitifs dans leur pays lorsqu'ils y sont passibles de la peine de mort?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je puis assurer au député que le Canada ne deviendra pas un refuge pour les criminels qui ont fui les États-Unis ou tout autre État; et la loi sera appliquée. Dans le cas de M. Kindler, dont j'ai parlé hier, je dois recevoir sous peu un mémoire de ses avocats. Ces derniers auront la possibilité, s'ils le souhaitent, de me présenter des instances à ce sujet en personne avant que je ne décide s'il conviendrait ou pas de renvoyer M. Kindler sans condition aux États-Unis. Il s'est échappé après avoir été condamné pour meurtre dans ce pays.

Il y a un autre cas qui intéresse le grand public, et c'est celui de M. Ng qui est détenu en ce moment à Edmonton. Les États-Unis n'ont pas encore demandé l'extradition de cet homme. Il est accusé d'avoir commis certaines infractions en Alberta et doit y être traduit en justice.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je propose que l'on termine cette discussion lors de la période réservée aux déclarations.

* * *

L'AGRICULTURE

LA SÉCHERESSE DANS LES PRAIRIES—LE RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Sans doute est-il au courant des catastrophes qui se sont abattues sur les agriculteurs de l'Ouest, tout d'abord la sécheresse et maintenant la neige qui a recouvert les récoltes.

Le 12 juillet, le premier ministre a nommé le député d'Assiniboia à la tête d'un groupe de travail sur la sécheresse. Le vice-premier ministre peut-il nous dire si les collaborateurs du premier ministre lui ont annoncé que ce rapport était terminé, qu'il se trouvait au bureau du premier ministre et qu'il contenait des recommandations? Peut-il nous dire pourquoi ce rapport n'a pas été publié et peut-il le publier aujourd'hui?

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Yorkton-Melville de sa question. Il n'ignore pas que le groupe de travail sur la sécheresse a fait des recommandations sur la phase 1, qui concernait le bétail, et que le gouvernement a réagi de façon très positive en octroyant 48 millions de dollars aux cultivateurs de l'Ouest.

Des voix: Bravo!

M. Gustafson: Pour ce qui est des récoltes, des graines oléagineuses et des céréales, j'ai le plaisir de dire au député que le groupe de travail a fait des recommandations à cet égard au gouvernement. Il peut s'attendre à ce que ce dernier agisse de façon à protéger les intérêts des agriculteurs de l'Ouest.

Je voudrais également ajouter . . .

M. le Président: A l'ordre.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE DE PUBLIER LE RAPPORT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Le vice-premier ministre peut-il répondre à ma question? Les cultivateurs veulent savoir quand ce rapport sera publié et s'il recommande le versement d'indemnités à l'acre aux céréaliculteurs qui n'ont rien obtenu du gouvernement?

M. Hnatyshyn: Et il a neigé hier.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Le secrétaire parlementaire a, je pense, répondu à la question du député de façon très complète et très compétente, au mieux des intérêts des agriculteurs canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Le rapport qu'il a mentionné et que le gouvernement examine activement sera communiqué le plus rapidement possible, de même que les décisions qui seront prises pour remédier aux difficultés actuelles des agriculteurs de l'Ouest.

M. Hnatyshyn: Le sénateur Argue a-t-il rédigé cette question pour vous?

* * *

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX

LES MISES À PIED À MONCTON (N.-B.)

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le ministre n'ignore pas que l'été dernier plus de 2,000 personnes ont fait une marche de protestation à Moncton en réaction à des rumeurs persistantes selon lesquelles le CN pourrait fermer ses principaux ateliers ferroviaires dans cette ville. Lors de la manifestation, le député de Moncton a déclaré que le ministre lui avait donné l'assurance qu'il n'approuverait pas des licenciements massifs à Moncton. Le ministre était-il sincère quand il a donné cette assurance l'été dernier, ou s'agissait-il une fois de plus d'un cas où un ministre dit une chose et en fait une autre?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pense qu'il y a diverses façons d'interpréter ce que l'on entend par licenciements massifs. Dans ce cas précis, je pense qu'il s'agissait d'une réponse à une démarche faite en prévision d'une fermeture totale des stations du CN à Moncton. J'ai donné l'assurance que ce ne serait pas le cas.

Je suis sûr que le député n'ignore pas que le trafic ferroviaire a considérablement diminué dans tout le pays. Le trafic des céréales est en baisse de 30 p. 100. Le trafic des autres produits agricoles a diminué de 19 p. 100. Le trafic total a baissé de 7 ou 8 p. 100. En conséquence, quand il n'y a pas de mouvement des denrées, il y a une diminution du travail. C'est ce qui a entraîné des licenciements dans l'ensemble du pays.

Questions orales

ON DEMANDE DES EXPLICATIONS

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre; pour la région de Moncton 225 emplois, cela représente des licenciements massifs. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi la région de Moncton a été plus durement frappée que les autres régions du Canada?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pense que les responsables du CN qui se sont rendus à Moncton l'ont parfaitement expliqué à la population de Moncton. Il se trouve que ces réductions sont le reflet direct de la baisse du trafic dans tout le pays; il est à espérer qu'avec la relance économique actuelle, ces licenciements vont pouvoir cesser pour longtemps. Nous ne pouvons qu'espérer que le trafic va reprendre grâce à une reprise des récoltes et à une relance économique.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LE PROJET CONJOINT MIS SUR PIED À TERRE-NEUVE—LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Sciences et de la Technologie. Il vient de parler d'un accord conclu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve je pense, et M. Wolf, accord qui porterait sur des dépenses de $362,000. Le ministre veut-il dire qu'il est possible de dépenser des sommes d'argent pareilles sans signer de contrat?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme je pensais l'avoir expliqué, et en réponse au chef du Nouveau parti démocratique, ce genre d'entente s'inscrit dans le cadre des ententes subsidiaires de l'EDER, dont on a de multiples exemples à travers le Canada. Ces ententes servent à créer de nouvelles perspectives d'emploi, notamment dans les secteurs des industries et de la technologie nouvelles.

• (1450)

Des voix: On le sait.

M. Siddon: C'est une entente de ce genre. Elle sert à créer des emplois et des conditions économiques favorables dans une province qui en a bien besoin.

Mme Copps: Dix emplois.

LA MÉTHODE DE FINANCEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre vient d'admettre que le gouvernement dépensait des milliers de dollars sans le moindre contrat. Ce sont des fonds publics.

Une voix: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Broadbent: Si ce n'est pas ce que dit le ministre, peut-il répondre directement à cette question: Y a-t-il eu ou n'y a-t-il pas eu contrat, et y a-t-il eu un appel d'offres?

M. Clark (Yellowhead): Encore des insinuations.

M. Broadbent: C'était une question.

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'ai clairement dit que le gouvernement du Canada avait proposé une contribution dans le cadre d'une entente auxiliaire entre le Canada et Terre-Neuve. Cette entente auxiliaire vise à créer de nouveaux emplois dans le domaine de la technologie des océans.

M. Broadbent: Répondez à la question maintenant.

M. Siddon: Il n'y a rien de mal à cette façon de procéder. En fait, on s'en sert pour appuyer des initiatives industrielles valables dans tout le Canada d'un commun accord entre les deux niveaux de gouvernement.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'AUTONOMIE POLITIQUE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Un nombre croissant d'autochtones et d'autres citoyens de la Saskatchewan croient que grâce à une ingérence moins marquée du gouvernement dans la vie des Indiens, les autochtones seront plus autonomes et les deniers publics mieux utilisés. Quels sont au juste les projets du ministre pour la province de la Saskatchewan? Aurait-il l'obligeance de nous donner des détails?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député sait, j'en suis sûr, que la constitutionnalisation de l'autonomie politique des Indiens demeure un des objectifs du gouvernement. En ce qui concerne l'autonomie non constitutionnelle, car c'est ainsi que nous l'appelons, il m'incombe de négocier certains modèles. Le modèle sera choisi en fonction de la collectivité concernée, et il sera adapté aux besoins des collectivités indiennes. C'est ainsi que nous procédons à l'échelle nationale et c'est aussi valable pour la province de la Saskatchewan.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LA FERMETURE D'UNE RAFFINERIE DANS L'EST DE MONTRÉAL—LES CONSÉQUENCES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Récemment, dans l'est de Montréal, nous avons perdu premièrement 1,000 emplois à la compagnie Bombardier, 650 emplois à la compagnie Vickers, et finalement, la compagnie Gulf a annoncé la fermeture de sa raffinerie, entraînant la perte directe de 450 emplois supplémentaires.

Ma question à la ministre est la suivante: Que fera-t-elle précisément et immédiatement pour garder ouverte cette raffinerie, et protéger ces 450 emplois qui sont très importants, pas seulement pour les travailleurs, mais pour la base industrielle dans l'est de Montréal? Que fera-t-elle?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ma collègue la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déjà répondu très affirmativement à la question que vient de poser le député. Par contre, je tiens à rappeler à celui-ci que l'année dernière, 100,000 nouveaux emplois ont été créés rien que dans la province de Québec, dans une seule province du pays. Le gouvernement a décidé de favoriser la croissance. Il a instauré la planification de l'emploi. Il reçoit déjà des demandes portant sur de nouveaux projets d'emploi. Elles arrivent et on en approuve tous les jours.

[*Français*]

LA POSSIBILITÉ D'UNE PERTE DE 450 EMPLOIS À MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, comme d'habitude la ministre n'a pas répondu à ma question; elle a même dit non aux 450 travailleurs dans l'est de Montréal. Je demande encore à la ministre si elle est prête à s'engager aujourd'hui à protéger ces 450 emplois. Est-elle prête à faire les mêmes efforts pour ces travailleurs que pour les banques en faillite au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, chaque fois que l'on prévoyait des licenciements, nous avons décidé d'aider les gens par le biais du programme d'ajustement de la main-d'œuvre industrielle. Nous avons souvent parlé aux représentants de différentes sociétés pour leur assurer que les avantages sociaux qu'elles offrent seront très intéressants pour les travailleurs. Je dirais que ce qui importe surtout, c'est que l'économie continue à être stimulée. C'est grâce à cela, et à l'augmentation du nombre de personnes qui trouvent un emploi, que le gouvernement stimule et fait progresser l'économie dans toutes les régions du pays, mais surtout dans la province de Québec.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LE PROJET CONJOINT MIS SUR PIED À TERRE-NEUVE

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. C'est une question très précise. Pourquoi M. Wolf a-t-il obtenu ce contrat? Comment a-t-on procédé pour octroyer ce contrat du gouvernement à M. Wolf?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le projet en question a été recommandé par un comité baptisé le comité de gestion. Ce dernier est formé de représentants du gouvernement de Terre-Neuve et du gouvernement du Canada. Ces représentants ont recommandé ce projet à leur ministre respectif.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je l'aurais parié.

M. Siddon: Par conséquent, ces ententes, comme toutes les ententes auxiliaires, y compris celles qui ont été conclues avec le gouvernement néo-démocrate du Manitoba, sont négociées dans les règles. Les offres respectent toutes les conditions voulues, de façon à protéger les intérêts du public.

LE CHOIX DE LA SOCIÉTÉ

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Les citoyens et moi-même désirons savoir une chose. Après avoir décidé de donner suite à ce projet, comment a-t-on octroyé le contrat à M. Wolf? Comment a-t-on procédé?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, la nature des questions posées par les néo-démocrates montre qu'ils se font une idée très naïve de la situation.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Je ne le pense pas.

M. le Président: A l'ordre!

M. Broadbent: Naïve?

M. le Président: Le ministre a certainement le droit de donner sa réponse dans le calme.

M. Siddon: Ce projet représente . . .

M. Deans: C'est l'assiette au beurre.

M. Siddon: . . . comme la plupart des projets financés dans le cadre du programme d'expansion industrielle régionale ou des ententes auxiliaires . . .

Une voix: Hou!

M. Siddon: . . . il fournit la possibilité de développer de nouveaux secteurs de l'industrie et de la technologie . . .

Des voix: C'est un cadeau.

M. le Président: Je regrette d'interrompre le ministre, mais de toute évidence les députés ne tiennent pas à entendre sa réponse.

Questions orales

LA PEINE CAPITALE

ON EN DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et a trait à la peine capitale. Comme nous entamons la deuxième année de notre mandat et que la majorité des Canadiens ont nettement affirmé être en faveur du rétablissement de la peine capitale, le ministre dira-t-il aux députés quand un projet de loi pertinent sera présenté à la Chambre?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, plus la Chambre continuera à agir comme elle le fait, plus je deviendrai favorable à la peine capitale.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Pour qui?

M. Crosbie: Pour certaines gens que je ne nommerai pas.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Démissionnez!

M. Crosbie: Monsieur le Président, quand les ânes auront fini . . .

Une voix: Retournez au zoo!

Mme Copps: C'est cela notre ministre de la Justice!

M. Crosbie: Durant son mandat, le gouvernement prendra des dispositions pour tenir un vote libre à la Chambre et les partis qui sont libres—certains ne le sont pas—pourront se prononcer sur la peine capitale. Les députés se prononceront nettement et franchement à la Chambre avant les prochaines élections.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LES EMPLOIS DES TRAVAILLEURS DE LA COMPAGNIE GULF À MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Comment cette dernière peut-elle avoir le front de servir des statistiques aux travailleurs de la Gulf qui sont ici dans les tribunes? Ils n'effectueront pas les paiements à la fin du mois avec les statistiques offertes par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Comment peut-elle expliquer que son gouvernement fait tout pour empêcher un nouvel acheteur d'acquérir les installations de la Gulf et conserver 450 emplois? Voilà l'explication qu'ils veulent!

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, contrairement au gouvernement précédent, nous ne faisons pas qu'attendre oisivement pendant que des gens perdent leur emploi. Le fait est que nous sommes restés en communication avec la société Gulf Canada. Nous avons mis sur pied le service d'aide industrielle pour aider les travailleurs tant syndiqués que non syndiqués à faire ce genre de transition. Nous avons établi des programmes de recyclage, de même que des programmes de mobilité. Voilà ce que le gouvernement a cru bon de faire parce qu'il se préoccupe de satisfaire les besoins des travailleurs qui seront mis à pied et cela, habituellement, à cause de la politique du gouvernement précédent.

[*Français*]

L'OFFRE DE MUTATION DANS L'OUEST À DES FRANCOPHONES UNILINGUES

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Madame la ministre est en train de faire des déclarations qui ne sont pas vraies dans la réalité et les travailleurs sont ici pour en témoigner.

• (1500)

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. Je rappelle au député qu'il est absolument antiréglementaire de signaler la présence de quelqu'un dans les tribunes.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, je pense que ces gens-là sont ici pour entendre les réponses du gouvernement.

Comment la ministre peut-elle me parler de transition quand ces gens-là veulent conserver leur emploi? Et comment peut-elle m'expliquer qu'au lieu d'aider à conserver les emplois, elle offre des transferts dans l'Ouest pour des francophones unilingues?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce n'est pas vrai!

L'honorable député sait maintenant que les travailleurs ont déjà reçu l'assurance de la part de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que les compagnies resteront ouvertes quelques mois.

[*Traduction*]

La ministre a déjà annoncé qu'elle prendrait des mesures pour que l'entreprise ne ferme pas au cas où celle-ci pourrait poursuivre ses activités à la suite de pourparlers. C'est là quelque chose que le gouvernement précédent et le député d'en face n'auraient pas fait.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par des députés le mardi 8 octobre 1985, sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA RÉFORME DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DE LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX 2E ET 3E RAPPORTS DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, aux termes de l'article 70(16) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer deux copies, dans les deux langues officielles, de la réponse globale du gouvernement aux deuxième et troisième rapports du comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes.

M. le Président: Je suis tenté de me précipiter sur l'un des exemplaires.

* * *

LA RÉFORME DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES 2E ET 3E RAPPORTS DU COMITÉ SPÉCIAL—DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL PRIVÉ

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, le document que je viens de déposer est plus qu'une réponse globale aux deuxième et troisième rapports du comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes. Il respecte un engagement et lance un défi.

Lors de la dernière campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) a promis que la réforme des institutions politiques centrales serait l'une des priorités immédiates de son gouvernement. Son objectif était d'assurer que le gouvernement soit plus ouvert et plus réceptif aux vues et aux exigences de tous les Canadiens.

[*Français*]

Ce n'est pas surprenant que dans le discours du Trône, marquant le début de ce Parlement, le gouvernement ait proposé divers mécanismes pour mettre en marche le processus d'examen minutieux de la machinerie du gouvernement. Une de ses initiatives fut la proposition de créer un comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes.

[*Traduction*]

Sous l'inestimable direction du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), les autres membres du comité: le député de Papineau (M. Ouellet), le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), la députée d'Argenteuil-Papineau (Mme Bourgault), le député de Prince-Edward-Hastings (M. Ellis), le député de Peace River (M. Cooper) et le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen), ont travaillé ensemble dans un esprit dénué de tout sectarisme politique dont nous pourrions nous inspirer dans nos délibérations à la Chambre ou aux comités.

Le comité spécial a relevé le défi que son vaste mandat lui posait et il a présenté trois rapports sérieux renfermant toute une gamme de propositions. Ces dernières portaient sur des sujets aussi divers que le rôle du simple député et la modernisation de la procédure régissant la sanction royale.

On aura constaté, dans la réponse globale du gouvernement au premier rapport, que j'ai déposée en avril dernier, ainsi que dans celle que je viens de déposer cet après-midi, combien le gouvernement se réjouit des recommandations faites par le comité, et dans quelle mesure il les appuie. Toutefois, au nom du gouvernement, je saisis à nouveau l'occasion de remercier sincèrement le député de Saint-Jean-Est . . .

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: . . . de même, bien sûr, que les autres membres du comité qui ont travaillé ferme et obtenu d'excellents résultats. Leurs applaudissements d'aujourd'hui montrent que tous les députés se joignent à moi pour exprimer leurs sincères remerciements.

Onze mois se sont écoulés depuis le discours du trône. Entretemps, le gouvernement a pris plusieurs mesures importantes afin d'accélérer la réforme parlementaire. D'emblée, il a reconnu l'importance de soumettre les grandes initiatives politiques à l'examen des parlementaires, il a sollicité leur participation et il a sensiblement accru le nombre des énoncés de politique présentés par les ministres à la Chambre. En juin, j'ai déposé un document de travail qui proposait de modifier en profondeur la loi régissant la révision des limites des circonscriptions électorales. Le comité permanent des privilèges et des élections qui a étudié ce document a ensuite fait des recommandations ayant donné lieu au projet de loi dont la Chambre a été saisi et qui, s'il est adopté, réduira la croissance de la Chambre et permettra ainsi à tous les députés de mieux prendre part aux travaux de la Chambre et des comités. Voilà une mesure importante, étant donné que, pour répondre à la recommandation du comité spécial qui réclamait de réduire la taille des comités permanents, il faudrait que le nombre de députés, s'il est augmenté, ne soit pas tellement plus élevé que maintenant.

[*Français*]

De plus, le gouvernement a fait un autre pas vers un rapprochement du Parlement à l'âge moderne en introduisant de la législation qui, tout en reconnaissant la suprématie du Parlement, accorde pour la première fois le droit aux employés de la Chambre et du Sénat à la négociation collective.

[*Traduction*]

De plus, après le dépôt de la réponse du gouvernement au premier rapport du comité spécial, la Chambre a accepté, à titre expérimental, la grande majorité des réformes proposées par le rapport. La Chambre met donc actuellement à l'essai les modifications suivantes: la prolongation des séances d'une durée égale aux déclarations de ministres, les comités législatifs, les budgets de comités et un nouveau Bureau de régie interne au rôle accru.

[*Français*]

Au mois de juillet dernier, le premier ministre a annoncé la création d'un sous-comité du Comité des priorités et de la planification pour considérer la question de la réforme de la Chambre. Pendant l'été, mes collègues et moi avons considéré les suggestions du Comité spécial sur la réforme afin d'assurer que la mise en marche de ces réformes soit accomplie de façon ordonnée.

[*Traduction*]

Le gouvernement donne aujourd'hui sa réponse aux deuxième et troisième rapports du comité spécial. Nous faisons état non seulement de notre appui à la grande majorité des propositions des rapports, mais nous avons même, dans l'esprit de ces rapports, été plus loin et nous recommandons des mesures supplémentaires destinées à augmenter ou à restaurer le rôle et l'autorité de la Chambre des communes. Par exemple, alors que le comité spécial proposait que les comités permanents de la Chambre soient habilités à revoir certains types de nominations par décret du conseil, le gouvernement va plus loin. Comme le premier ministre l'annonçait il y a quelques semaines, bien que les comités n'aient pas le pouvoir de s'y opposer, ils pourront examiner toutes les nominations par décret du Conseil. De plus, dans le cas des nominations à des organismes quasi-judiciaires, les comités auront le droit de questionner les personnes choisies, avant leur nomination.

Cette tendance à ajouter aux bases posées par les deuxième et troisième rapports peut être observée dans tout le document. Nous espérons, monsieur le Président, que la réforme sera un processus vivant et permanent. Pour cela, nous devons nous assurer de la collaboration des partis et nous fixer des objectifs à court terme qui soient réalistes. C'est pourquoi j'ai déjà réuni mes collègues de l'opposition pour discuter de ces réformes. En fait, plusieurs réponses du gouvernement tiennent compte des vues et des propositions des leaders parlementaires de l'opposition.

• (1510)

Au cours des prochaines semaines, j'aurai d'autres entretiens avec mes homologues pour assurer que l'élan que nous avons pris ne ralentira pas et que nous verrons bientôt la Chambre des communes transformée. Sans préjuger de l'issue des délibérations, j'exprime l'espoir que les réformes qui sont aujourd'hui proposées à la Chambre pourront entrer en application à la rentrée, en janvier prochain.

Les réformes que nous proposons dans notre réponse, de même que plusieurs initiatives connexes comme la réglementation de l'activité des démarcheurs, vont influer sur nos travaux au cours des mois et des années à venir. Le changement va se faire par étapes, mais il n'en est pas moins important.

[*Français*]

L'examen ultime de la force de notre démocratie repose sur la capacité de nos institutions et de tous les Canadiens de relever ce défi, car ce n'est pas par nos actions d'aujourd'hui que nous serons jugés en tant que parlementaires, mais par notre habileté à atteindre, à la longue, une institution efficace et pertinente à la société et à ses besoins futurs.

[*Traduction*]

En terminant, j'invite tous mes collègues à s'engager courageusement dans la voie qui fera de la Chambre une institution plus efficace, plus démocratique et la meilleure tribune possible où pourront légitimement s'exprimer les multiples intérêts qu'unit la recherche d'un but commun. Tel est l'engagement que nous prenons et le défi que nous avons à relever.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, au nom de ce parti, je dois répondre à la déclaration du ministre et, en l'absence de mon leader parlementaire et compte tenu du fait que je n'ai reçu qu'un avis très court, d'une heure à peine, on m'excusera si je ne peux pas couvrir toutes les questions ou tous les points soulevés par le ministre.

Qu'il suffise de dire que nous sommes heureux de nous joindre au ministre pour féliciter, encore une fois, le leadership du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) accompagné, comme de raison, du député de Papineau (M. Ouellet) et, parfois, du député de Cochrane-Supérieur (M. Penner).

[*Traduction*]

Le travail du comité nous sera utile à tous. J'aurais souhaité que le gouvernement examine sérieusement la plupart de ses recommandations, sinon toutes.

[*Français*]

Monsieur le Président, la déclaration du président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) portant sur la réponse globale du gouvernement aux deuxième et troisième rapports du Comité spécial de la réforme parlementaire nous semble incomplète. On se souviendra que cette pratique de répondre à des rapports de comités a été inaugurée dans le dernier Parlement, à la suite d'une initiative du gouvernement libéral d'alors pour permettre aux comités d'avoir plus d'impact et de recevoir du gouvernement des réponses plus globales à leurs rapports.

La réforme parlementaire, monsieur le Président, est acceptable pour autant qu'elle soit le résultat d'un consensus entre tous les partis. Elle n'est jamais acceptable si on la traite comme une question partisane. Afin d'en arriver à un consensus, il faut démontrer que toutes les réformes parlementaires ont pour objectif de renforcer le processus démocratique et non seulement de donner plus d'autorité au gouvernement déjà trop puissant, d'après nous.

[*Traduction*]

Pour bien vous montrer comment un gouvernement peut essayer de glisser en douce des mesures qui l'avantagent sous le couvert d'une réforme non partisane, on s'aperçoit que dans sa déclaration, le ministre a parlé avec enthousiasme de son projet de loi relatif à la représentation à la Chambre des communes. Le ministre devrait savoir que le verdict n'a pas encore été rendu au sujet de ce projet de loi et que beaucoup craignent qu'il nuise encore davantage au principe du suffrage égalitaire. Il ne devrait pas ignorer que cette mesure fait bien des sceptiques et qu'il lui reste à persuader le Canada qu'il s'agit d'une réforme constructive.

En outre, il devrait savoir que les propositions avancées par le gouvernement au sujet de la réforme de la procédure seront examinées d'un œil sceptique. Ainsi, la proposition relative à l'examen des nominations ressemble beaucoup à un tigre de papier, une expression que j'aime utiliser. Cependant, en l'occurrence, je crois qu'il faudrait plutôt parler d'un tigre de papier édenté. Le gouvernement doit nous préciser comment le système va fonctionner selon lui. Ce qui est encore plus important, c'est que ses propositions ne donnent pas aux comités examinant les nominations le pouvoir de prendre des mesures correctrices importantes lorsque le gouvernement aurait fait de mauvais choix. On emprunte au régime américain en disant que toutes les nominations par décret du conseil seront examinées par le comité. Or, le gouvernement sait fort bien que les comités ne peuvent le faire. C'est un peu comme dire qu'aucun droit de veto ne sera accordé aux comités. C'est un tigre de papier édenté.

[*Français*]

Alors que le gouvernement propose d'adopter une réforme plus élargie, monsieur le Président, l'opposition, et je m'engage, surveillera de près et d'un œil critique les propositions précises suggérées.

Déjà, par exemple, nous voyons, dans la réponse globale déposée par le gouvernement, une promesse d'accepter de prolonger l'examen des prévisions budgétaires par les comités et, du même souffle, une condition qui peut ou pourrait rendre cette réforme dépourvue de tout sens.

Je pense en particulier à la question primordiale, à savoir que les députés devraient être indépendants du gouvernement lorsqu'ils siègent en comité, ou du moins on devrait viser à les rendre plus indépendants. Le gouvernement insiste, contrairement à la déclaration du comité 4.5 qui dit: «Si l'on veut réduire la taille des comités permanents et leur accorder plus d'indépendance, les secrétaires parlementaires ne devront pas faire partie des comités permanents».

Le gouvernement rejette cette proposition et, pourtant, nous cherchons à donner plus d'indépendance, plus de pouvoirs aux comités. Mais le gouvernement insiste pour dire que son secrétaire parlementaire, qui est l'adjoint du ministre, soit là, membre du comité. Et, contrairement à ce que le comité a recommandé, soit qu'il n'y ait que sept députés par comité, non, le gouvernement dit huit et il ajoute le secrétaire parlementaire. Je ne trouve pas que c'est sérieux, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Selon moi, à en juger par le ton de la réponse du gouvernement, si cette réforme lui est utile, il l'appliquera; si elle ne lui rapporte rien, il y pensera; et si elle lui est défavorable, il la mettra tout simplement de côté. Dans ses discussions avec les partis d'opposition, le gouvernement devra être davantage disposé à faire des compromis et à appliquer une réforme vraiment utile.

Au cours de la brève période qui a suivi la mise en œuvre, à titre d'essai, des recommandations du premier rapport du comité, on a déjà pu découvrir certains domaines où d'autres modifications seront nécessaires.

[*Français*]

Monsieur le Président, il est intéressant de constater que le gouvernement a accepté les recommandations du premier rapport, mais sur une base expérimentale, sans s'éloigner du sujet principal. Mais, dans les recommandations des deuxième et troisième rapports, il demande plus d'avantages, avant même de tenter l'expérience.

Monsieur le Président, nous comptons rencontrer bientôt les membres du gouvernement et ceux du Nouveau parti démocratique afin de discuter de cette question importante de la réforme. Nous félicitons le Comité, encore une fois, et le président de ce comité pour avoir discuté de la question de façon non-partisane et pour ses efforts particuliers, voulant rejoindre un consensus parlementaire en ce qui concerne toute cette question de réforme.

Nous donnons avis au gouvernement que la seule voie vers le progrès en matière de réforme parlementaire, est de rechercher un consensus de toutes les parties intéressées.

Monsieur le Président, je termine sur ces paroles en félicitant, encore une fois, le comité. En demandant à cette Chambre de se porter garant de l'indépendance des comités en particulier, et de regarder étroitement et sérieusement les recommandations du comité sur la réforme que je considère très sérieuses et qui devraient être mises en œuvre.

[*Traduction*]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je serai bref, parce que la question sera étudiée en détail plus tard. Je voudrais cependant souligner une ou deux questions qui me paraissent importantes.

Comme l'ont fait le leader du gouvernement et d'autres aussi, je voudrais féliciter le comité pour son travail. Je sais que le président du comité et tous les membres ont travaillé d'arrache-pied. Je sais qu'il ont pu faire ce que bien d'autres comités de la Chambre et la Chambre elle-même sont incapables de faire: travailler par consensus. Je souhaite que cette expérience fasse tache d'huile et que d'autres députés se rendent compte qu'à la fin, il vaut mieux chercher à réaliser un consensus que de mettre les gens au pied du mur. Je félicite donc le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath).

Je dois aussi lui dire que les rapports dont il a dirigé la rédaction constituent, à mon avis, un grand pas dans la modernisation du système parlementaire. Lorsqu'il y aura divergence de vues sur certaines questions—et il en reste encore deux ou trois qu'il faudrait creuser davantage—nous ferons l'impossible, et j'espère parler aussi au nom de tous les autres, pour nous mettre d'accord avec le comité. Nous considérons que ce comité a accompli du très bon travail. Je voulais que tous ses membres le sachent.

• (1520)

Il reste encore deux ou trois questions qui me laissent un peu perplexe. Il faudrait peut-être les étudier davantage. Je me félicite que le leader du gouvernement à la Chambre nous ait dit que le gouvernement en avait bel et bien l'intention.

Monsieur le Président, je ne vous apprends rien, ni à vous ni au président de ce comité, en rappelant que les leaders à la Chambre se sont déjà réunis à plusieurs reprises pour examiner les recommandations. Ils ont passé en revue les moyens de les appliquer en tâchant de prévoir d'avance certaines difficultés qui pourraient surgir une fois que ces recommandations seront en œuvre. Et j'ai confiance qu'au cours des deux ou trois prochaines semaines, en tout cas bien avant l'ouverture de la prochaine session de la présente législature, nous aurons adopté ces règlements comme nous l'avons déjà fait pour toutes les autres recommandations du comité.

Il y a une question qui me préoccupe beaucoup, cependant. Je parle de l'article traitant des pétitions. Je ne saurais répéter cette recommandation mot à mot, mais je peux en expliquer l'idée générale. Selon cet article, il faudrait qu'une pétition soit signée par 25 personnes pour être recevable. Je trouve que ce serait un dangereux précédent. J'ai la ferme conviction que toute personne a le droit de présenter une pétition au Parlement, que c'est un principe de ce genre que notre régime démocratique a évolué. Toute personne qui se sent lésée par les mesures du Parlement ou par les conséquences que de telles mesures entraînent, a le droit inaliénable de lui demander justice au moyen d'une pétition. Je suis réticent à renoncer à ce très bon principe pour le remplacer par un autre qui exigerait que 25 personnes signent une pétition pour qu'elle soit conforme au Règlement. Je n'en vois pas l'absolue nécessité.

Il ne semble pas extrêmement difficile, dans un pays de 25 millions d'habitants, de trouver 25 personnes qui s'entendent sur une question donnée. Cependant, la question qui est portée à l'attention du Parlement peut très bien toucher directement une personne ou lui tenir particulièrement à cœur. C'est pourquoi j'exhorte la Chambre à ne pas accepter ce changement, si bien intentionné fût-il, et à garantir à tous les citoyens le droit de présenter une pétition à son assemblée législative et en son nom propre en demandant réparation. Ce serait normal, à mon avis.

Je voudrais également soulever une question dont nous allons traiter, je le sais. Nous en avons déjà discuté et même s'il n'en est pas question dans la réponse du gouvernement, je suis sûr que nous en traiterons lorsque nous nous réunirons pour discuter des méthodes de mise en vigueur. Je veux parler de la question générale du nombre et de la définition des comités. Le leader parlementaire du gouvernement doit se souvenir de l'occasion où lui, le leader parlementaire de l'opposition officielle et moi-même nous sommes réunis, il y a une semaine dans la salle du Commonwealth, pour accueillir un nombre important de représentants de groupes ethniques du Canada qui célébraient la création du comité ethnoculturel. C'est le comité qui examine les questions touchant directement le caractère ethnique et le développement du Canada à l'avenir. Nous avons tous reconnu que cette initiative du gouvernement et du Parlement était très utile et se faisait attendre depuis longtemps.

Il semble plutôt curieux qu'une semaine plus tard, nous disions à ce groupe que ce comité n'est plus utile, à notre avis, mais ce n'était pas l'intention du leader parlementaire du gouvernement, je pense—en fait, je sais que ce n'est pas le cas. Ce n'est qu'après l'avoir consulté que j'ai décidé de soulever cette question. Lui et moi sommes d'avis, à l'instar du député de Windsor-Ouest (M. Gray), leader parlementaire de l'opposition officielle, qu'il sera nécessaire d'ajouter quelques comités à la liste recommandée par le comité de la réforme de la Chambre des communes, pour la raison même que certaines questions nous paraissent utiles et sans nul doute souhaitables et que nous ne devons pas oublier que ces comités devront peut-être être ajoutés à la liste.

Je tiens donc à dire aux membres de la collectivité ethnique au Canada, qui ont fait tout le trajet jusqu'à Ottawa pour se joindre à nous et célébrer la constitution du comité, ne craignez rien, nous n'allons pas le supprimer, c'est déjà entendu.

Quant au reste des recommandations, il en est une qui m'intéresse plus particulièrement, la recommandation nº 73 qui traite du pouvoir conféré au Président de choisir aussi bien que de grouper les motions d'amendement à l'étape du rapport. Je reconnais que le Président possède ce pouvoir. Mais je lui dis avec tout le tact possible—et je ne m'adresse pas nécessairement au titulaire actuel du poste mais je le dis pour la gouverne d'autres qui à l'avenir, ne seraient peut-être pas aussi au courant du système sous sa forme actuelle que lui—que dans l'exercice de ce pouvoir de choisir, s'il l'exerce, le Président en fait, devrait veiller à tenir compte également de la substance des motions d'amendement. Il devra examiner non seulement si elles sont recevables sur le plan formel, mais également si elles portent bien, à d'autres égards, sur le fond de la question, c'est-à-dire sur les points que l'amendement cherche à modifier, lorsqu'il devra décider s'il faut rejeter une ou plusieurs des motions d'amendement proposées à l'étape du rapport.

Il faut en outre reconnaître le caractère politique de la Chambre des communes. Il se peut que ce soit pour des raisons bassement politiques—et je sais bien que rares sont les fois où nous faisons quoi que ce soit pour ces raisons-là—mais il faut tenir compte de la provenance d'une motion d'amendement et savoir si elle vient du gouvernement ou de l'opposition et, ce qui importe encore plus à mon avis, si elle a été présentée par les deux partis de l'opposition solidairement. En toute justice, il peut être nécessaire de reconnaître que les deux partis d'opposition ont présenté des motions d'amendement analogues afin de pouvoir revendiquer tous deux le mérite d'avoir acculé le gouvernement au mur—ce que nous tâchons toujours de faire de toute façon.

Vous trouverez peut-être cela difficile à croire, monsieur le Président, mais je suis prêt à l'admettre parce qu'il n'y a personne au monde qui nous regarde. Tout le monde regarde les Blue Jays. Je suis tout à fait convaincu que je peux dire presque n'importe quoi aujourd'hui. Il n'y a absolument personne qui nous regarde à la télévision, j'en suis convaincu. Tout le monde est en train de suivre le match de base-ball à la télévision, et à la fin de la première moitié de la première manche le compte est égal, zéro à zéro.

Je suis persuadé que nous réussirons à mettre ces changements en application dès le début de janvier et qu'ils donneront des résultats. Ce ne sera pas facile. Il est difficile de faire accepter des changements; nous venons d'en adopter, et je n'entends que des critiques car les gens se plaignent que ces changements ont bouleversé leur vie. Cela ne veut pas dire que les changements sont mauvais mais tout simplement que les hommes politiques, et c'est le propre de leur nature, résistent aux changements. Cela semble être le cas à propos des changements concernant la Chambre des communes. Je me permettrai cependant de dire que je suis tout disposé à contribuer à leur mise en œuvre et à faire en sorte que nous obtenions les meilleurs résultats possibles de ce que je considère comme une série de recommandations absolument excellentes présentées par un comité qui a travaillé avec beaucoup d'application pour notre bien.

* * *

PÉTITIONS

L'UTILISATION DE TÉMOIGNAGES OBTENUS DE L'UNION SOVIÉTIQUE PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE DESCHÊNES

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des citoyens d'Edmonton, Alberta, qui protestent contre l'utilisation de témoignages obtenus de l'Union soviétique par la Commission d'enquête Deschênes sur les criminels de guerre. Les pétitionnaires demandent au Parlement canadien de s'opposer à l'utilisation de pareils témoignages.

* * *

M. le Président: Le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) invoque-t-il le Règlement?

M. Stackhouse: Non, monsieur le Président, j'espérais qu'à l'occasion de la présentation d'un rapport sur le rôle du simple député, un député aurait la chance de faire quelques remarques.

• (1530)

M. le Président: Je comprends les sentiments du député mais en vertu du Règlement adopté pour venir en aide au simple député, cela n'est plus possible.

LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. La première vient d'un groupe de citoyens de ma circonscription, plus particulièrement du secteur de Hastings-Sunrise, qui demandent que l'on rétablisse l'indexation des allocations familiales. La désindexation, alliée à des hausses d'impôts et à des libéralités budgétaires, impose un fardeau extrêmement lourd aux familles, et surtout aux femmes, aux familles monoparentales et aux familles pauvres. Ils prient la Chambre des communes de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et d'abroger les hausses injustes d'impôt.

L'autre pétition est très intéressante, car elle contient beaucoup de signatures en caractères chinois. Les prestataires sont des citoyens du secteur Strathcona et du centre-est de Vancouver, qui prient la Chambre des communes de rétablir la pleine indexation des allocations familiales universelles et d'abroger les hausses injustes d'impôt.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, en pleine Semaine nationale de la famille, j'ai l'honneur de présenter une pétition de citoyens de Thunder Bay, qui protestent contre la désindexation des allocations familiales et autres modifications apportées à nos programmes d'aide à la famille. Ils protestent contre les largesses que le gouvernement a proposées et qui constituent un fardeau pour les familles. Ils prient la Chambre des communes de rétablir la pleine indexation des allocations familiales universelles et d'abroger les hausses injustes d'impôt.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des Canadiens de tout le pays qui veulent aussi prier le gouvernement de rétablir la pleine indexation des allocations familiales universelles et d'abroger les hausses injustes d'impôt.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 412.

[*Texte*]

LES PUBLICATIONS TOURISTIQUES

Question nº 412—**M. Robichaud:**

1. En 1984, combien de publications touristiques américaines ont été vendues au Canada et quel revenu le gouvernement a-t-il tiré de la taxe de 10 p. 100?

2. *a*) En 1984 combien de publications touristiques canadiennes ont été vendues ou données (i) au Canada (ii) à l'étranger, *b*) quel revenu le gouvernement a-t-il tiré de la taxe de 10 p. 100?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Les ministères du Revenu national et de l'Expansion industrielle régionale m'informent comme suit:

1 et 2. Il n'existe aucun mécanisme qui permet de tenir compte du nombre de publications touristiques américaines vendues au Canada ou des publications touristiques canadiennes vendues ou distribuées au Canada et à l'étranger.

Revenu Canada nous avise que ses dossiers ne différencient pas la littérature touristique de toutes autres publications imprimées. Par conséquent, l'information qui a trait au revenu tiré de la taxe de 10 p. 100 sur les publications touristiques n'est pas disponible.

[*Français*]

M. Hnatyshyn: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable président du Conseil privé. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Tous les avis de motion sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. le Président: Je tiens à informer la Chambre qu'à cause de la déclaration ministérielle l'étude des ordres inscrits au nom du gouvernement se prolongera aujourd'hui de 27 minutes.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR L'INDEMNITÉ AUX DÉPOSANTS DE CERTAINES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-79, tendant à prévoir une indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et de la Norbanque relativement aux dépôts non assurés, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 7379).

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui appuyer le projet de loi C-79 qui prévoit l'indemnisation des déposants des deux institutions financières pour la partie qui n'était pas assurée par la Caisse de l'assurance-dépôts, projet de loi déposé par la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) à la Chambre le 7 octobre dernier.

• (1540)

Par ce projet de loi le gouvernement entend indemniser tous les déposants qui avaient placé leurs épargnes à la Banque Commerciale du Canada et à la Norbanque, tous les déposants qui ne seraient pas autrement indemnisés par la Caisse de dépôts du Canada. Lorsque le gouvernement au mois de mars dernier avait pris des mesures d'urgence pour redresser la situation financière de ces institutions de l'Ouest du Canada, il avait pris certains engagements envers les déposants de ces institutions et il entend aujourd'hui les respecter. Nous avions alors, en mars dernier, créé un climat de confiance envers ces institutions, mais les attaques répétées de l'opposition sur le sujet n'ont réussi qu'à semer panique et incertitude dans le monde financier, et principalement auprès des épargnants et des gens d'affaires. Comment voulez-vous, monsieur le Président, que le gouvernement construise quelque chose de solide quand l'opposition ne cesse de détruire sans précédent, sans considération, l'engagement que nous prenions de préserver les institutions financières, suivi par plusieurs épargnants et petits commerçants et en plus de six grandes banques à charte et des gouvernements provinciaux les plus concernés. Nous devons aujourd'hui respecter les engagements que nous avons pris envers ces gens. Ils nous ont fait confiance et, suite aux critiques des gens de l'opposition, on risquait aujourd'hui de tout perdre. Nous assumons nos responsabilités jusqu'au bout, l'opposition devrait en faire autant et appuyer le projet de loi car il découle des conséquences des attaques au plan de redressement que nous proposions au mois de mars dernier. Pourquoi devons-nous aujourd'hui déplorer la fermeture de ces institutions financières? Je tenterai de dégager quelques volets significatifs auxquels ces institutions ont eu à faire face durant les dernières années.

Premièrement, la politique énergétique de nos prédécesseurs qui aujourd'hui forment l'Opposition officielle, a eu des conséquences désastreuses pour cette région du pays qu'est l'Ouest canadien, et c'est justement cette région, monsieur le Président, qui est la plus lourdement touchée par la fermeture de ces institutions financières. Le gouvernement libéral a pris une série de mesures énergétiques qui ont eu pour conséquence la baisse dramatique de la consommation de pétrole, soit en mettant de l'avant des politiques de transfert énergétique tels les programmes de conversion du chauffage passant de l'huile à l'électricité, soit en permettant une hausse de la taxation dans le domaine.

Deuxièmement, l'augmentation des taux d'intérêt que nos prédécesseurs n'ont su qu'encourager et l'inflation qu'ils n'ont pas été capables de contrôler ont incité les Canadiens à revoir leur mode de consommation et plus particulièrement au chapitre de l'essence des automobiles et du transport, etc. Cet héritage désastreux que nous a laissé le précédent gouvernement nous force aujourd'hui à prendre les mesures qui sont devant vous. Nous constatons que les gens de l'Opposition, les libéraux, n'ont pas prévu les conséquences de leurs actes au moment où ils ont pris ces mesures économiques qui font qu'aujourd'hui une multitude de gens dans l'Ouest canadien sont aux prises avec ce grave problème économique.

Que dire maintenant, monsieur le Président, de la réglementation des institutions financières. Notre gouvernement, dès son arrivée au pouvoir, en septembre dernier, a préconisé une révision importante des institutions financières car nous étions conscients des conséquences désastreuses des règlements légués par le gouvernement précédent. Comme vous le savez, monsieur le Président, il y a environ quelques mois seulement, nous disposions d'un Livre vert au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, dans le but d'évaluer les conséquences de la mauvaise réglementation de ces institutions financières. Nous avons reçu cet été presque tous les représentants des banques, des fiducies, des trusts, des compagnies d'assurance dans le but de faire une réforme en profondeur pour que ces événements ne se reproduisent plus à l'avenir.

Le seul regret que nous pouvons éprouver et qui n'est pas sous notre contrôle, c'est de n'être pas arrivés au pouvoir une année plus tôt car nous aurions pu certainement éviter la fermeture de ces deux banques canadiennes qui font l'objet, aujourd'hui, de ce projet de loi. Les deux institutions financières, soit la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque, suite à ces politiques se sont retrouvées avec une foule de problèmes. Le chômage qui s'ensuivit, la baisse de la valeur marchande des propriétés et la particularité des lois qui affectent les hypothèques ont fait que ces deux institutions financières se sont retrouvées avec des boîtes de clés de propriétés sur lesquelles elles avaient prêté. Les propriétaires n'étaient plus capables de faire face à leurs obligations. Cela a entraîné une incapacité de la part des banques à satisfaire, à leur tour, à leurs obligations.

Ce que nous venons de voir ce sont les raisons qui ont amené la région de l'Ouest dans cette crise économique et, puisque nous sommes un gouvernement national, nous nous devons de venir en aide à une constituante de notre pays qui est l'Ouest canadien qui se retrouve dans une situation difficile. Il est de notre devoir d'aider cette région à résoudre les problèmes auxquels elle doit faire face. Mais, plus encore, nous devons examiner aussi quelles seraient les conséquences si nous refusions d'aider les déposants de ces deux institutions financières qui se retrouvent aujourd'hui en liquidation.

Parmi les déposants, nous retrouvons dans ces deux institutions des particuliers pour 27 millions de dollars environ. A mon avis, on ne doit pas négliger ces particuliers qui sont quand même extrêmement nombreux. Nous ne devons pas oublier aussi les syndicats qui représentent environ sept millions de dollars. Les syndicats, comme on le sait . . . l'argent vient des petits salariés en général. Est-ce qu'on se doit aussi de laisser tomber ces petits déposants?

Pour les municipalités, c'est encore le même problème; si on laisse tomber les dépôts des municipalités, nous devons demander en même temps aux petits déposants, aux gens qui doivent payer les taxes de leurs maisons, de subir les conséquences de ces sommes d'argent qui représentent environ 82 millions de dollars.

Pour les caisses d'économie, c'est le même phénomène. Pour les organismes religieux: environ 22 millions de dollars. En pensant aux gens qui ont quêté sou à sou cette somme d'argent, on peut s'imaginer combien de personnes on touche. On ne doit donc pas négliger ces organismes pour 22 millions de dollars, et il est très important de continuer à les protéger. Les fonds de pensions et petits commerçants: environ six millions de dollars; pour un grand total d'environ 230 millions de dollars qui touchent directement les particuliers dans une région bien délimitée.

Alors, quel serait le coût que notre gouvernement serait obligé de payer à cette région si nous ne leur venions pas en aide? Nous aurions à les aider directement ou indirectement par divers programmes sociaux, par l'assurance-chômage, par le bien-être social et bien d'autres programmes qui coûteraient probablement beaucoup plus cher que ce que nous allons verser maintenant.

Il faut s'imaginer aussi quel serait le manque à gagner si nous laissions ces gens se débrouiller seuls par rapport aux petites entreprises qui auraient probablement à fermer leurs portes, le manque à gagner fiscal que le gouvernement ne percevrait pas si nous laissions aller tout ce système économique; 230 millions pour ceux-là même qui ont suivi notre plan de redressement, c'est bien peu.

En d'autres termes, quels seraient les prix, aujourd'hui, que nous devrions payer pour reconstruire cette région qui est la plus touchée par ces fermetures bancaires, et ainsi, redonner à sa population une activité économique?

Une somme de 875 millions de dollars que le projet de loi entend y affecter, c'est beaucoup mais peu pour lui permettre de continuer à évoluer dans une économie qui reprend. Les politiques économiques mises de l'avant par notre gouvernement depuis seulement quelques mois ont déjà permis la création de 284,000 emplois, et plus encore, un nombre important d'entreprises de l'extérieur de notre pays croient en notre économie et négocient actuellement leur implantation au Canada, ce qui créera d'autres centaines de milliers d'emplois. Il ne faut pas oublier aussi que nos politiques depuis un an seulement ont permis de diminuer le chômage de 1.5 p. 100 et de redonner un climat beaucoup plus stable, soit le plus stable depuis 1971: les taux bancaires qui ont baissé énormément; les usines de véhicules moteurs ont augmenté leur production de 23 p. 100; la construction a augmenté de 17 p. 100. Et si l'on parle précisément de l'Ouest, les compagnies de forage pétrolier ont augmenté leurs activités de 19 p. 100.

C'est pour toutes ces raisons que je mentionnais tantôt que si nous avions eu la chance d'être au pouvoir un an plus tôt, nous n'aurions pas à subir toutes ces conséquences maintenant. Nous ne voulons pas sauver l'institution bancaire et financière, comme le prétend l'opposition. Ils faussent la réalité. Il est beaucoup plus dramatique de ne pas remettre l'argent aux petits entrepreneurs et aux petits particuliers, ce qu'ils ont durement épargné avec peine et sueurs à leur front.

Nous ne sommes peut-être pas heureux de payer aujourd'hui une telle somme. Mais nous devons le faire afin de sauvegarder l'esprit parlementaire et sa continuité. C'est l'inconséquence du gouvernement qui nous a précédés que nous payons aujourd'hui et les Canadiens le savent, ils ne sont pas dupes. Ils savent que nous payons les erreurs administratives de l'équipe qui se retrouve dans l'opposition.

Pour ces raisons, monsieur le Président, j'appuie ce projet de loi avec tout l'honneur d'un parlementaire responsable et il devrait en être autant pour tous les parlementaires du pouvoir et de l'opposition.

M. le vice-président: A l'ordre! Y a-t-il des questions ou commentaires sur le discours de l'honorable député? Sinon, nous allons reprendre le débat avec l'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau).

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'ai entendu les propos de l'honorable député qui m'a précédé et qui parlait des raisons qui ont amené le gouvernement à intervenir et à présenter ce projet de loi. Et comme tous les députés conservateurs, il s'est empressé de mettre la faute sur l'ancien gouvernement.

Pourtant, monsieur le Président, si l'honorable député de Longueuil (M. Leblanc) avait pris le temps de lire l'exposé que le ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) a fait à la Chambre, le 25 mars dernier, il aurait certainement changé son discours, puisque les causes qui nous ont été expliquées par un membre du gouvernement conservateur comme étant ce qui aurait amené les difficultés de la Banque Commerciale du Canada, étaient attribuables, nous a-t-on dit: «Aux opérations de la Banque Commerciale du Canada aux États-Unis et aux pertes qui étaient subies par cette banque aux États-Unis.»

De plus, pour le bénéfice de l'honorable député de Longueuil, je vais lui relire ce que madame la ministre, un ministre conservateur de son gouvernement, disait à la Chambre, et comme j'ai le texte anglais, il me permettra certainement de citer le texte anglais. Et, M^me^ McDougall disait ceci:

• (1550)

[*Traduction*]

Cette banque a éprouvé récemment une forte érosion de son portefeuille de prêts américains, à cause principalement de la baisse des prix pétroliers. Cette évolution a fait baisser sensiblement la valeur de son portefeuille de prêts . . .

[*Français*]

Si j'interprète bien les propos que nous a tenus la ministre le 25 mars dernier lorsqu'elle annonçait que la Banque Commerciale du Canada était en difficulté, je pense bien qu'il s'agissait plutôt des difficultés connues aux États-Unis, et non pas des difficultés rencontrées par l'économie canadienne dans l'Ouest. Je pense qu'évidemment, si la ministre, qui est maintenant placée dans une situation délicate, veut changer son discours du 25 mars, elle en expliquera les raisons. Mais chose certaine, c'est que si le député de Longueuil (M. Leblanc) avait lu l'exposé de sa collègue, qui fait partie de son gouvernement, il n'aurait pas tenu les propos qu'il vient de tenir.

Monsieur le Président, en abordant ce projet de loi C-79, j'ai l'impression de participer à une opération de démolissage, démolissage de deux institutions financières et démolissage aussi d'un des fleurons qui faisaient certainement partie de la fierté des Canadiens habitant les Prairies et l'ouest du pays. Parce que nous avons là, avec ce projet de loi, l'arrêt de mort de deux institutions financières, deux banques régionales qui opéraient dans l'ouest du Canada, même si elles avaient des activités ailleurs au pays.

Ce que propose le gouvernement, c'est d'utiliser l'argent des contribuables pour couvrir en fait la partie des actifs des deux banques qui étaient en difficulté. Il m'apparaît clairement, d'après les énoncés que nous avons entendus des membres du gouvernement, que le coût, que l'on ne connaît pas encore, et j'y reviendrai tout à l'heure, correspondra au montant des mauvaises créances, et aussi à l'habileté qu'auront les liquidateurs de tirer le meilleur profit de la vente des actifs. J'y reviendrai aussi tout à l'heure, en utilisant à cet effet le rapport Hitchman qui semble nous indiquer que le gouvernement, dans les options qui ont été présentées par cet expert, a retenu celle qui était la moins recommandée par M. Hitchman lui-même.

Il faut retenir de cette opération de démolissage que l'on voit par le projet de loi C-79, que le total des déboursés du gouvernement et de ses agences atteint 3,300 millions de dollars. Dans le cas de la Norbanque, il s'agit d'abord de 1,232 millions de dollars, répartis de la façon suivante: 414 millions de dollars pour les dépôts non assurés, 318 millions de dollars pour les dépôts assurés, et une avance de 500 millions de dollars de la Banque du Canada, totalisant, pour une banque, des déboursés de 1,232 millions de dollars.

Dans le cas de la Banque Commerciale du Canada, il s'agit d'un déboursé de 2 milliards, 100 millions de dollars, soit 532 millions pour les dépôts non assurés, 275 millions de dollars pour les dépôts assurés, et l'avance de 1 milliard, 300 millions de dollars de la Banque du Canada, pour un total de 3 milliards, 332 millions de dollars.

C'est une somme d'argent considérable, qui vient soit du gouvernement directement, par le biais du projet de loi à l'étude, qui vient de la Banque du Canada qui essaiera de se faire rembourser . . . La partie que la Banque du Canada réussira à se faire rembourser ira en diminuant le montant que le gouvernement pourra récupérer de cette opération du projet de loi C-79, et il y aura aussi l'assurance-dépôts du Canada, dont les frais seront passés, qu'on le veuille ou non, aux consommateurs, d'être une taxe qui sera payée au moment de la déclaration d'impôt, c'est une taxe qui sera payée par le biais des opérations bancaires, par des coûts additionnels imposés à l'ensemble du système.

Mais quel sera le coût véritable de l'opération? Et c'est là toute la question, monsieur le Président, on a parlé, à ce jour, d'un milliard de dollars comme coût véritable, c'est-à-dire que le gouvernement pouvait en récupérer une partie et le coût net serait de l'ordre d'un milliard de dollars. Pour ceux qui ont étudié le rapport Hitchman qui a été déposé ce matin, et je suis content qu'il ait enfin été rendu public, depuis si longtemps qu'on le demandait, ce rapport indique, à la page 6, que: «Les réserves pour les mauvais prêts, dans le cas de la Banque Commerciale du Canada, les réserves nécessaires seraient d'un milliard de dollars». Uniquement pour une banque. Si le rapport est juste, le coût sera d'un milliard de dollars pour une banque.

Quel sera maintenant le coût de la Norbanque? On ne le sait pas encore, mais ce sera certainement de l'ordre de 225 millions de dollars à ce qu'on a dit, ce qui veut dire que le co+ut véritable à l'État n'est plus de 1 milliard de dollars comme on l'a pensé jusqu'à maintenant mais beaucoup plus près de 1.2 milliard de dollars.

Monsieur le Président, on a demandé à la ministre d'État (Finances), on a demandé au ministre des Finances, qui a la responsabilité ultime de l'administration financière du pays, de nous donner des éclaircissements au sujet des coûts véritables. Mais dans son intervention de lundi dernier, la ministre d'État (Finances) nous a avoué, presque candidement, qu'elle n'avait aucune espèce d'idée du coût véritable que cela allait représenter pour les contribuables, et elle n'a certainement pas nié l'hypothèse que ce coût dépasse le milliard de dollars.

Je ne voudrais pas reprendre ici tout l'exposé que j'ai fait en cette Chambre lors du débat d'urgence que nous avons eu il y a quelques jours—la semaine dernière je crois—alors que la Présidence avait accepté ce débat d'urgence sur la Norbanque. A ce moment-là, nous croyions que la ministre allait utiliser son droit de parole pour nous informer de ce qui se passait dans cette deuxième banque en difficulté financière. Mais rien n'a été fait; La ministre a parlé durant une vingtaine de minutes et elle a réussi, pendant 20 minutes, à être complètement en dehors du sujet et à ne pas dire un mot de la Norbanque. De

sorte que, aujourd'hui, nous n'avons aucune information concernant cette institution financière. Tout ce que nous savons c'est ce que les journaux ont rapporté, les conversations que nous avons pu avoir avec certains fonctionnaires—et c'est bien peu, qui est à la disposition des députés pour voter un projet de loi qui réclame autant de centaines de millions de dollars à être portés par les contribuables de ce pays.

On se rappellera que, au cours de ce débat d'urgence, nous avions posé des questions très précises au gouvernement, en particulier sur les raisons qui avaient amené le ministère des Finances à mettre dans le même sac la Banque Commerciale du Canada ainsi que la Norbanque, donnant ainsi à cette dernière le baiser de la mort, la forçant, à toutes fins utiles, à fermer ses portes.

Pourquoi sommes-nous aujourd'hui à étudier le projet de loi C-79? Pourquoi le gouvernement se sent-il obligé de présenter un projet de loi qui implique des sommes approchant le milliard de dollars? La raison fondamentale, je pense, et on la retrouve en remontant au mois de mars dernier, alors que le gouvernement a donné sa parole, le gouvernement a dit à cette Chambre et à la population canadienne que l'opération de «rescapage» qui était tentée en injectant 255 millions dans la Banque Commerciale du Canada, eh bien, que cette opération-là allait être un succès, que la solvabilité de la banque était assurée et que les déposants ne devaient avoir aucune crainte à maintenir leurs dépôts dans cette institution financière de l'Ouest du pays.

J'ai dans ma circonscription des gens, monsieur le Président, qui avaient des dépôts à la Banque Commerciale du Canada, qui arrivaient à échéance en avril, un mois après l'opération de «rescapage», et qui ont hésité à renouveler leurs dépôts. Ils ont téléphoné à la Banque du Canada, j'ai le numéro de téléphone qu'ils ont composé, j'ai le nom de la personne à qui ils ont parlé, et cette personne leur a dit: «Si vous n'avez pas confiance dans la Banque Commerciale du Canada, aussi bien ne pas placer votre argent dans aucune banque, elles sont toutes pareilles». C'est une information reçue de la part d'un citoyen de ma circonscription qui a téléphoné à la Banque du Canada pour savoir si la Banque Commerciale du Canada était sûre. Il est bien évident que le fonctionnaire ne donnait pas des réponses à partir de ses propres connaissances, il transmettait le message qui venait du gouvernement, il répétait à toutes fins utiles les propos qu'avaient tenus le ministre des Finances, la ministre d'État (Finances), le premier ministre, l'inspecteur des banques et le gouverneur de la Banque du Canada.

On a donc induit en erreur, consciemment ou non, volontairement ou non, les déposants du pays qui faisaient affaires avec cette institution financière. On leur a donné des informations à partir de renseignements qui étaient inadéquats, incomplets, et le ministre des Finances, la ministre d'État (Finances) et le premier ministre sont maintenant obligés, pour réparer leur bévue et leur incompétence, de demander à cette Chambre l'autorisation de dépenser près de un milliard de dollars pour rembourser des déposants. C'est parce que le gouvernement conservateur a donné de fausses indications que les contribuables seront obligés maintenant de payer la note. Est-ce normal de demander à l'ensemble des contribuables canadiens de venir ainsi payer pour l'incompétence et l'insouciance du gouvernement conservateur qui, au mois de mars dernier, était davantage préoccupé par la publicité, par la couverture du Sommet économique au moment où le premier ministre trônait de son poste d'animateur de télévision devant tout le milieu d'affaires, les milieux syndicaux? Évidemment, qu'il ne voulait pas donner à la population canadienne une mauvaise nouvelle et indiquer qu'une banque allait faire faillite. Mais ce désir de jouer à la vedette de la part du premier ministre l'a amené à prendre une décision dans l'espace de quelques heures, et les journaux ont amplement documenté le processus et la chronologie des événements pour que ces derniers soient forcément crédibles pour l'ensemble de la population.

Une décision a donc été prise en l'espace de quelques minutes pour ne pas ternir le Sommet économique et voilà que, aujourd'hui, pour réparer cette bévue, on est obligé, on nous demande d'étudier un projet de loi qui totalisera des dépenses de près d'un milliard de dollars. C'est tout à fait inconcevable! C'est tout à fait irresponsable!

De plus, on nous demande aujourd'hui, monsieur le Président, d'étudier un projet de loi aussi important . . . Je ne pense pas que dans notre vie de parlementaires, à ce Parlement-ci, nous serons appelés à voter une deuxième fois, en cette Chambre, jusqu'aux prochaines élections, sur un projet de loi qui implique des sommes d'un milliard de dollars ayant un seul objectif. Ce n'est pas un programme social, ce n'est pas un programme de développement économique mais uniquement un projet de loi: tout près d'un milliard de dollars.

A mon avis, nous demander de faire cela sans avoir en main le rapport du juge Estey, nous demander d'adopter un projet de loi sans avoir aucune indication des causes qui ont amené les difficultés financières de la Norbanque, si cette banque est réellement en difficulté, ou d'autres considérations financières qui entourent ses états financiers . . . On nous demande, aujourd'hui, et le ministre a eu le culot de nous demander de le passer rapidement, d'adopter un projet de loi qui signifie un milliard de dollars sans avoir aucune information, sans avoir les données concernant le rapport du juge Estey, sans avoir les données concernant la Norbanque, sans avoir également des informations le moindrement précises concernant les valeurs des actifs dans ces deux banques-là . . . Monsieur le Président, je trouve cela inacceptable, je trouve cela de l'amateurisme de la part d'un gouvernement et je trouve cela scandaleux de demander à des représentants du peuple d'adopter un projet de loi à la vapeur sans avoir les informations fondamentales pour nous prononcer.

En plus de cela, on ne veut pas nous donner les noms des personnes ou des institutions à qui l'argent qu'on serait appelé à voter irait. J'appuie totalement le point de vue du chef de l'opposition (M. Turner) lorsqu'il a présenté à la Chambre cet amendement qui indique que le projet de loi ne devrait pas . . . le principe même ne devrait pas être reconnu et accepté par la Chambre si on n'a pas la pleine information, l'information totale, savoir à qui ces sommes d'argent-là vont être payées. Je crois que c'est le minimum que l'on puisse demander à une institution démocratique comme ce Parlement.

Monsieur le Président, je voudrais rappeler aussi une autre raison pour laquelle nous sommes obligés de passer ce projet de loi aujourd'hui, c'est la déclaration que faisait la ministre d'État (Finances) le 29 mars dernier, parce que le 29 mars dernier nous ne connaissions que le cas et la situation de la Norbanque, et des collègues de cette Chambre avaient

demandé à la ministre d'État (Finances) s'il y avait d'autres institutions qui étaient en danger.

La ministre nous avait répondu:

● (1600)

[*Traduction*]

Je tiendrais à préciser que les circonstances particulières dont il est question aujourd'hui ne peuvent se reproduire dans le cas d'autres institutions. Je tiens à ce que les députés, les Canadiens et les déposants de nos institutions financières le comprennent bien.

[*Français*]

On nous avait dit qu'il n'y avait pas d'autres institutions financières en difficulté. Donc, les déposants, les hommes d'affaires, les individus, les institutions, les municipalités qui entendent des gens supposément responsables, responsables tout au moins de la gérance des fonds publics au pays, leur dire qu'il n'y a pas d'autres institutions financières en difficulté, eh bien, il ne faut pas se demander pourquoi ces institutions, ces individus ont continué à faire confiance à la Norbanque. Et, aujourd'hui, à partir du 1er septembre, on est informé que le ministre ne nous avait pas dit la vérité. Et maintenant on est encore obligé de racheter soit une erreur de fait, soit une incompétence mais qu'on le veuille ou non, c'est la même conséquence pour les contribuables: on est obligé de payer la note. On est obligé de payer la note dans un contexte qui apporte de l'injustice, monsieur le Président.

Depuis quelques jours on sait qu'une autre institution financière, dont ne nous avait pas parlé également la ministre, le 29 mars dernier, le Trust Continental, soit la Continental Trust a fait faillite, du moins est en liquidation. Des déposants? Mais il y en a dans toutes les régions du pays, même si c'est une institution financière qui fait surtout affaires en Ontario; il y en a dans la ville de Québec. Et j'ai reçu des appels . . . J'en ai dans la région de Montréal et là aussi j'ai reçu des appels. Entre autres, j'ai reçu un appel de M. Henri Jones de Saint-Sauveur qui me demande de demander au gouvernement comment il peut faire pour expliquer qu'on paye les banques étrangères dans le cas de la Norbanque et dans le cas de CCB et qu'on ne paye pas les déposants dans le cas du Continental Trust. Comment expliquer cela au point de vue rationnel?

Monsieur le Président, vous me dites qu'il me reste deux minutes de mon temps de parole. Je vais être obligé de raccourcir considérablement mes remarques. J'aurais aimé aborder la question du rapport Hitchman, mais dans le cas de la Norbanque et, en m'appuyant sur les recommandations du rapport Hitchman, je demande au gouvernement de suspendre l'étude de ce projet de loi et d'examiner à fond s'il n'y a pas une autre façon de régler le cas de la Norbanque.

J'aimerais proposer, pour considérations de la part du gouvernement, un programme en quatre points qui viserait à sauver la Norbanque de la liquidation et de sa fermeture.

D'abord on sait que le coût sera au moins égal aux pertes ou mauvais prêts. Donc, d'une façon ou d'une autre, les coûts seront sensiblement les mêmes. Surtout si je m'appuie sur le rapport Hitchman, c'est la liquidation qui semble la moins bonne route à suivre lorsqu'une banque est en difficulté dans les conditions actuelles.

Premièrement, donc je me dis, s'il est vrai que les pertes possibles dépassent l'avoir des actionnaires, dans le cas de la Norbanque, l'avoir des actionnaires est donc nul, je suggérerais au gouvernement d'acheter pour un dollar et autres considérations l'avoir des actionnaires ordinaires.

Deuxièmement, par un projet de loi spécial; au lieu de procéder comme on fait actuellement à mettre de l'argent qui ne servira à rien, il faudrait injecter dans l'actif, dans l'équité de la Norbanque, dans le capital-action, à peu près les montants qu'on sera obligés de dépenser pour les mauvaises créances de la banque. Ce sera quoi? Une somme de 150 à 200 millions de dollars? De toute façon on sera obligé de le financer.

Troisièmement, modifier si nécessaire le conseil d'administration et nommer au besoin une nouvelle équipe de direction qui soit plus compétente.

Quatrièmement, fournir à la Norbanque pour les cinq prochaines années une garantie des dépôts pour redonner confiance aux déposants dans cette institution financière.

Le but du programme en quatre points serait donc de sauver la Norbanque à un coût sans doute inférieur—encore là si je m'appuie sur les recommandations du rapport Hitchman—que cela représentera pour les contribuables que de procéder à une vente de feu des actifs actuels.

Ensuite, en procédant de cette façon on va sans doute économiser de l'argent, on va au moins garder des personnes au travail et, finalement, on va probablement sauver pour l'Ouest du pays une institution financière qui ne mérite pas de faire faillite.

M. le vice-président: Questions ou commentaires sur le discours de l'honorable député? Débat. L'honorable député de Don Valley-Est (M. Attewell) a la parole.

[*Traduction*]

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, j'interviens dans la discussion du projet de loi C-79, intitulé loi prévoyant une indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placement hypothécaire CCB et de Norbanque relativement aux dépôts non assurés.

Je pense que quand tous les faits seront connus, quand la saine raison aura repris ses droits, la décision de venir au secours des déposants non assurés de ces établissements financiers sera considérée comme équitable, en fonction de tous les faits qui étaient connus à l'époque, de la situation tout à fait spéciale qui se présentait—et j'y reviendrai plus en détail—en fonction de la compétence des personnes qui ont fourni les renseignements et de l'honnêteté des personnes qui donnaient les renseignements à l'époque.

Je voudrais citer un passage du *Financial Times* du 7 octobre de cette semaine. Il y est dit:

La décision prise par le gouvernement Mulroney de créer une commission d'enquête pour se pencher sur la faillite de la Banque Commerciale du Canada et de Norbanque est sensée. En fait, il sera foncièrement sain de retirer le dossier de l'effondrement bancaire à la Chambre des communes, où la question s'embrouille de jour en jour au lieu de s'éclaircir.

● (1610)

En nommant le juge de la Cour suprême Willard Estey à la tête de cette commission, le premier ministre Brian Mulroney a dit que les facteurs intervenant dans la situation des deux banques étaient complexes et appelaient une analyse complète et exempte de passions.

Il est devenu d'une évidence croissante et parfois alarmante, au cours des semaines qui ont suivi l'annonce de la situation critique des banques, que ni le Parlement ni un comité parlementaire n'étaient susceptibles d'effectuer l'analyse exempte de passions que ce dossier exige.

Parmi les objectifs de cette décision, il y avait l'idéal très fort et très valorisant de soutenir et de promouvoir le développement de banques régionales. Il y avait également la nécessité de maintenir la confiance envers le système bancaire. Nous avons une réputation à défendre qui remonte à 62 ou à 63 ans. Chacun sait à la Chambre qu'il faut être très prudent quand on décide plus ou moins d'abandonner un établissement financier à son sort. On risque de causer un effet de domino dans l'ensemble du secteur financier et frapper durement les petites entreprises. Au bout du compte, il pourrait en résulter la perte d'un nombre considérable d'emplois au Canada. Notre réputation vaut la peine d'être protégée. L'histoire montrera, je pense, que nous nous sommes efforcés d'être justes envers des milliers de simples citoyens. Ces Canadiens avaient, directement ou indirectement, accordé leur confiance à la BCC et à la Norbanque. Quoi qu'il en soit, je répète que le juge Willard Estey a maintenant été chargé d'examiner dans tous ses aspects l'effondrement de ces deux banques. Nous espérons ou plutôt nous savons, conscients de sa compétence, qu'il étudiera en profondeur le rôle qu'ont joué de nombreuses personnes: les vérificateurs indépendants, l'inspecteur général des banques, les conseils d'administration, les comités de vérification de ces conseils, les cadres supérieurs des établissements ainsi que les représentants du gouvernement fédéral et de deux gouvernements provinciaux. Il se penchera également sur les pratiques de crédit, les méthodes comptables, l'information venant de l'intérieur et les conflits d'intérêts.

Je siégeais au comité des finances lorsque nous avons examiné la situation en détail en mai et juin derniers, avant l'ajournement d'été. D'après les renseignements que nous avons pu obtenir—car on nous a refusé certains documents—nous avions compris à l'époque qu'il était anormal et malsain de renouveler de mauvaises créances et de débloquer des fonds qui serviraient seulement à payer des intérêts en souffrance depuis longtemps. Il était mauvais de calculer dans le revenu des intérêts à recevoir alors que le principal n'avait même pas été payé. L'habitude de changer le nom pour renouveler un compte et l'actualiser n'était pas acceptable. On n'ajoute pas des frais importants au solde d'un compte lors du renouvellement. On ne fait pas des prêts pour financer la totalité d'un achat, c'est-à-dire des prêts sans aucune garantie. La survaleur, lors de l'achat de la Westland Bank, qui se montait je crois à 18.4 millions, devait être étalée sur une période de 40 ans.

En fin de compte, on s'apercevra peut-être que tout le monde a été berné. Ce que je veux dire, c'est que les renseignements disponibles étaient trompeurs, parce qu'ils étaient fautifs ou incomplets. Si l'aide réellement nécessaire à cette époque avait été de 255 millions, la banque serait aujourd'hui florissante. S'il y a lieu d'intenter des poursuites, je suis sûr qu'elles le seront. Si d'autres mesures disciplinaires, contre des organismes ou des particuliers, sont nécessaires, elles seront prises.

Je voudrais parler un moment du rôle et de l'importance des établissements financiers régionaux. Le gouvernement croit aux banques régionales. Elles sont très utiles aux particuliers ainsi qu'aux entreprises, notamment les petites. Le Canada est dominé par cinq grandes banques de taille internationale. La situation est bien différente aux États-Unis où l'on compte quelque 13,000 banques, en partie à cause des règlements concernant les transactions entre États. Nos cinq grandes banques ont environ 7,000 à 8,000 succursales dans tout le pays. Lancer une petite banque régionale n'est pas une tâche facile. L'un des principes, lorsque l'on prête de l'argent, est de répartir les risques. Pourtant, si l'on démarre dans une région donnée, il est certain qu'il y aura une concentration. Si la région a une grande proportion d'entreprises du secteur énergétique, cela augmente légèrement le risque. Tout cela doit être pris en considération. Il peut y avoir des hauts et des bas.

Selon nous, les banques régionales sont très importantes, que ce soit dans l'Ouest, dans la région de l'Atlantique ou dans le nord de l'Ontario. Le secteur financier ne devrait pas être la chasse gardée de cinq ou six institutions très importantes dans 20 ou 30 ans. Le moment choisi pour lancer une nouvelle entreprise est aussi très important, qu'il s'agisse d'une banque ou d'autre chose. Il faut aussi un peu de chance. Bien entendu, la chance peut être favorable ou défavorable. Dans ce cas-ci, les deux banques commençaient à peine à prospérer quand une très grave récession a frappé le pays. Les événements dans l'Ouest, surtout en Alberta, n'ont fait qu'aggraver la situation. Si seules les institutions très importantes arrivent à survivre, qu'arrivera-t-il à la concurrence et aux prix? A mon avis, cela pourrait avoir des conséquences regrettables. Nous en avons déjà quelques indications. Par exemple, un ministre provincial de l'Alberta a déclaré à la télévision ce matin que certains petits emprunteurs avaient du mal à obtenir des fonds.

Je voudrais dire un mot des modifications législatives. Les libéraux avaient mentionné la possibilité d'adopter de nouvelles lois en 1982, mais ils n'avaient rien fait de concret. Les lois relatives aux compagnies d'assurance et aux sociétés de fiducie ont une cinquantaine d'années de retard. Après avoir formé le gouvernement l'automne dernier, mon parti a agi très rapidement. Il a fait entreprendre une étude sur la Société d'assurance-dépôts du Canada et cela a produit le rapport Wyman. Ce rapport a été présenté en avril 1985 et nous sommes en train de l'examiner. La ministre d'État chargé des Finances (M^me^ McDougall) a aussi fait rédiger un Livre vert. Celui-ci énonce neuf principes. Fait à noter, le premier était d'améliorer la protection du consommateur. Le deuxième était de contrôler rigoureusement les transactions intéressées. Le troisième était de prévenir les abus dus aux conflits d'intérêts. Le quatrième était de promouvoir la concurrence et l'efficacité. Il y avait aussi plusieurs autres principes importants.

De nombreuses banques ont vu le jour à la suite du remaniement de la Loi sur les banques en 1980. Leur nombre est passé de 11 à 70. Pourtant, l'ancien gouvernement n'a rien fait pour accroître les services de surveillance.

Je voudrais maintenant vous parler des antécédents de la Banque Commerciale du Canada. Ayant reçu une charte en 1975, elle a commencé ses activités en 1976 en ouvrant deux succursales, l'une à Edmonton et l'autre à Vancouver. Elle décida de se spécialiser dans les prêts aux PME du secteur énergétique et de l'immobilier. On sait quel a été son taux de croissance.

J'ai déjà parlé des dangers qui guettent les nouvelles entreprises en croissance. J'en arrive maintenant à la grave décision de mars 1985. Le gouvernement fédéral accepta la restructuration, mais plusieurs autres personnes très compétentes étaient présentes quand le projet a été discuté. Il s'agissait des représentants du gouvernement d'Alberta qui souhaitaient évidemment que la banque reste en activité, ceux du gouvernement de la Colombie-Britannique, de la SADC, des hauts responsables des six grandes banques, ainsi que des réprésentants du gouvernement fédéral dont le gouverneur de la Banque du Canada et l'inspecteur général des banques. Ils examinèrent tous les aspects possibles. Si je me souviens bien, c'était un vendredi soir et la décision devait être prise non au bout de trois ou six mois, mais le lundi matin.

● (1620)

Je me souviens très bien qu'à une de nos séances, le directeur général d'une grande banque a dit que compte tenu de la validité, de l'exactitude et de la solidité des renseignements qu'ils avaient alors, ce genre de décision était courante. Une partie des renseignements concernait l'évaluation des prêts qui est généralement faite par des gens compétents et revue par des vérificateurs indépendants.

Certains soutiennent, et je ne pense pas que ce soit exact, que l'évaluation est un exercice relativement simple. La banque avait consenti quelque 3,000 prêts. Certains se demandent pourquoi on n'avait pas fait appel à 200 personnes pour procéder à ces évaluations au cours de la fin de semaine. L'affaire n'est pas aussi simple, monsieur le Président. La plupart des agents de prêts le moindrement expérimentés en conviendraient avec moi. Il faut pouvoir compter sur les personnes clés, celles qui fournissent les renseignements.

Permettez-moi de vous donner quelques examples des difficultés que comporte une évaluation, monsieur le Président. Supposons qu'un terrain vague figure à titre d'actif dans un dossier quelconque de la Banque. Il n'est guère facile de savoir exactement ce que vaut ce terrain en l'espace d'une fin de semaine. Il peut être contigu à un secteur industriel en plein essor, mais il peut aussi, selon les projets d'urganisation de la ville, devenir le point d'aboutissement du tout-à-l'égout. Il n'aurait pas grande valeur, en l'occurrence. Pour le savoir, il faudrait consulter le plan d'urbanisme de la ville, le zonage de cette propriété et les changements qu'il pourrait subir, le cas échéant. On ne peut évaluer correctement un immeuble industriel, par exemple, en calculant sa superficie en pieds carrés, et en comptant le nombre de briques ou de tonnes de mortier nécessaires pour construire un tel immeuble. Sa valeur est établie en fonction des loyers qu'il rapporte et de la marge brute d'auto-financement. Il faut donc avoir une idée précise du genre de locataires qui l'occupent, de la date d'expiration des baux pour savoir combien vaut un tel immeuble. Les mêmes critères s'appliquent aussi à l'équipement, qu'il s'agisse de derricks ou de matériel de construction. Pour en connaître la valeur, il faut en connaître les taux de location et les bénéfices que leur propriétaire en tire. Bref, on aurait choisi cinq spécialistes n'importe où au Canada et ils n'auraient pas fait mieux avec les informations disponibles à ce moment-là.

Il fallait prendre une décision rapidement. Il ne s'agissait pas d'un problème comme la fermeture de la raffinerie de Gulf, ou quelque chose du genre, qui laisse au moins six mois de délai pour en discuter. La confiance est un élément clé pour une institution financière. Il était difficile de préserver cette confiance avec des gens qui s'agitaient dans tous les sens.

Toutes les options ont été envisagées. J'ai déjà parlé des personnes en cause. Il s'agissait de personnes occupant un poste à responsabilité qui ont décidé à l'unanimité, d'après les renseignements disponibles, d'approuver ce programme d'aide. Comprenant les circonstances très particulières en vigueur à l'époque et la conjoncture économique défavorable, elles se sont rendu compte qu'il s'agissait de l'avenir et de la survie des banques régionales. Elles ont également décidé de trouver un pendant à la Norbanque.

Une fois la décision prise, les personnes en cause ont désormais dû parler avec confiance. Certains ont critiqué les déclarations de confiance faites par le gouvernement de la Banque du Canada, le ministre des Finances (M. Wilson), la ministre d'État aux Finances et l'inspecteur général des banques. Celui qui en disconviendra ne sait pas de quoi il parle. Après avoir pris cette décision, il ne suffit pas de se dire que cette banque a des chances de survivre ou de réussir. Une fois la décision prise, les responsables doivent faire tout leur possible pour la soutenir.

Je voudrais dire quelques mots au sujet du profil des déposants non assurés. A la BCC, des caisses de crédit avaient effectué des dépôts pour un total de 6.8 millions de dollars. Autrement dit, des milliers de Canadiens moyens avaient confié leurs épargnes à cette banque. Les municipalités avaient 41.1 millions en dépôt. Il s'agit là encore de l'argent de nombreux Canadiens. Après tout, les caisses d'une municipalité se remplissent grâce aux surtaxes spéciales sur les impôts fonciers et à d'autres mesures. Les commissions scolaires avaient 3.1 millions en dépôt; les organismes religieux, 2.3 millions; les syndicats, 6.5 millions; et les hôpitaux, 5.2 millions. Le profil des déposants de la Norbanque est très semblable, sauf que les organismes de bienfaisance y avaient déposé en tout 13.2 millions.

Oui, de nombreuses banques étrangères ont tâché d'aider la banque à survivre. Certains autres déposants importants l'aidaient eux aussi. Nous avons demandé aux députés de l'opposition, sans obtenir de répondre claire, sur quels critères il faudrait se baser pour choisir parmi les déposants, ceux qu'il conviendrait d'indemniser, mais je ne pense pas qu'un tel choix soit concevable.

Pour l'avenir, il faudra nous mettre à étudier de nouvelles mesures législatives, à nous occuper de la SACD et de la réforme des institutions financières. Il est évident qu'il faut accroître la surveillance exercée sur les banques, et donner au ministre plus de pouvoir d'agir quand retentit la sonnette d'alarme. Cette surveillance n'est pas exercée avec assez de fermeté.

Quant à la SADC, il faudra examiner quelle devrait être la limite de l'assurance et décider si cette limite devrait être supérieure à $60,000 et s'il devrait exister une assurance conjointe. Quant à la réforme des institutions financières, il faudra nous attaquer à de très nombreuses questions en suspens, dont les limites de la propriété, la concentration du pouvoir, les transaction internes, les conflits d'intérêts et le rapport dépôts-prêts. Toutes les institutions financières devraient-elles pouvoir prêter dans une proportion de 20 pour un de leurs dépôts ou plus? Le rôle de la société de portefeuille et celui des banques

de l'Annexe C et le reste sont toutes des questions sur lesquelles nous devons nous pencher dans le but de mettre en place le mécanisme qui permettra d'exercer de façon permanente un contrôle des institutions financières, afin que nous puissions jouir à nouveau de la réputation dont nous avons été si fiers pendant tant d'années.

Bref, j'ai signalé trois choses. Tout d'abord, je crois que le projet de loi C-79 devrait être adopté, afin que nous puissions aider les nombreux syndicats, conseils scolaires et municipalités qui ont fait confiance à cette banque. Ensuite, nous devons avoir confiance dans le juge Estey pour faire la lumière sur cette affaire et déterminer si oui ou non il y a eu malversation. Je crois qu'on a bien fait de lui confier cette affaire.

Je voudrais parler brièvement de l'importante question du respect de la vie privée. Selon moi, c'est le juge Estey qui devrait trancher. La loi prévoit que le nom des emprunteurs et des déposants doit demeurer confidentiel. Je pense qu'il est essentiel de maintenir que le juge Estey peut examiner toute la question du respect de la vie privée, afin de l'aider à déterminer s'il y a eu malversation, mais je ne crois pas que l'on doive automatiquement rejeter une loi centenaire.

Enfin, révisons la mesure concernant la CDIC. Attaquons-nous à la réforme des règlements régissant les institutions financières, pour éviter que ne se reproduisent des situations comme celles dans lesquelles se trouvent la Banque Commerciale et la Norbanque.

M. Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Don Valley-Est (M. Attewell) de son excellent apport au débat et aussi de la tâche formidable qu'il a accomplie au sein du comité des finances. A la fin de son exposé, il a dit un mot des dispositions de la Loi sur les banques qui assurent le secret et interdisent de révéler l'identité des déposants. J'estime pour ma part que révéler l'identité des déposants causerait un préjudice irréparable aux institutions financières, car la plupart des gens s'attendent à ce que les banques gardent secrets et leur identité et le montant de leurs dépôts. C'est là une caractéristique essentielle de notre système bancaire. Le député pourrait-il nous expliquer pour quelles raisons certains semblent vouloir abolir ces dispositions?

• (1630)

M. Attewell: Par votre entremise, monsieur le Président, je tiens à remercier le député de sa question. Tous les Canadiens tiennent pour vital le respect de leur vie privée et, ce, pour différentes raisons. Ils tiennent absolument à préserver le caractère confidentiel des affaires qu'ils transigent. Nous avons par exemple la Loi de l'impôt sur le revenu qui interdit à quiconque, y compris aux députés, de consulter les déclarations d'impôt sur le revenu d'un particulier s'il n'a pas obtenu, au préalable, dudit particulier une autorisation écrite. C'est important.

Nous avons examiné au comité les risques possibles pour le pays qu'entraînent la création de banques de données plus importantes et plus nombreuses. Ces banques de données renferment beaucoup de renseignements personnels au sujet des emprunts contractés, des revenus et d'autres renseignements du même genre. Nous éprouvons à cet égard de sérieuses préoccupations dont nous traiterons dans nos recommandations au sujet de la vente de renseignements personnels, qu'il s'agisse de renseignements tirés de listes d'abonnés de revues ou que sais-je d'autre. Si ces banques de données renferment des renseignements délicats, et ce sera le cas, qui ne devraient servir qu'à l'établissement avec lequel la personne visée fait affaire, que ce soit une société hypothécaire ou une banque, ces renseignements ne devraient pas être transmis à quelqu'un d'autre. Quand un particulier emprunte à une institution, ou encore quand il y dépose de l'argent, il se fie à la tradition centenaire qui préserve le caractère sacré de telles transactions. En raison de ce problème effectivement regrettable, nous ne devrions pas enfreindre les principes de cette vieille tradition qui revêt beaucoup d'importance pour de nombreux Canadiens.

M. Penner: Je voudrais faire des observations, monsieur le Président. J'ai écouté la réponse du député. Je ne puis dire que ceci, et c'est que son argument au sujet de la vie privée et du caractère confidentiel des renseignements est extrêmement sot. Nous reconnaissons tous le droit à ce que demeurent secrets les renseignements nous concernant. Toutefois, quand quelqu'un vient demander au gouvernement du Canada et à ses contribuables des fonds gratuits, le député prétend-il que ce devrait rester secret? Certes, si l'on souhaite préserver le caractère confidentiel et privé des renseignements personnels, on n'ira pas demander de tels fonds gratuits. On préservera bien le caractère secret de ces renseignements, mais le paiement ne sera pas accordé. On ne peut pas tout avoir.

M. le vice-président: Le député de Don Valley-Est (M. Attewell) souhaite-t-il répondre?

M. Attewell: Monsieur le Président, je crois que le député a mal compris. L'anonymat doit être maintenu. Je voudrais demander au député pourquoi il veut ces informations. Je préconise vivement que toutes les informations pertinentes soient données au juge Estey pour lui permettre de décider en toute conscience, et avec l'aide de ses conseillers, si certaines irrégularités ont été commises. Dans l'affirmative, qu'il se dépêche. Je ne crois toutefois pas que des informations aussi personnelles doivent être données à un comité de la Chambre comprenant 20 membres ni à n'importe quel autre groupe. Nous pouvons examiner les raisons pour lesquelles le député désire connaître certains faits et voir pourquoi ils pourraient être intéressants tout en respectant la tradition.

M. Penner: Monsieur le Président, le député n'a pas facilité les choses du tout. On demande au Parlement du Canada de verser des sommes indéterminées à des personnes ou à des sociétés dont on ignore l'identité et il a le culot de demander pourquoi je voudrais obtenir ces informations! On dirait que le député vient de rentrer pour voir ce qui se passe et pour mettre le nez dans cette affaire. Il s'agit du Parlement du Canada. On demande au Parlement de verser plus de 1 milliard de dollars à des gens que nous ne connaissons pas. Nous ne savons même pas combien il faut leur verser au juste. Et pourtant, le député a le front de nous demander de ne pas poser de questions sur ces personnes et de ne pas demander combien elles recevront. Cela revient ni plus ni moins à dévaloriser le Parlement du Canada. C'est un affront à cette institution, le député doit bien le reconnaître.

M. Attewell: Monsieur le Président, je tiens à dire au député, par votre truchement, ce que moi je trouve insultant. Je ressens comme une insulte d'avoir travaillé pendant cinq ou six mois au comité des finances qui a tenu des audiences dans toutes les régions du pays—et j'ai assisté à pratiquement chacune de ses séances—pendant que certains députés d'en face passaient plus de temps devant les caméras de télévision, à Vancouver et à Calgary, qu'à la table de conférence. Après avoir entendu toutes les délibérations le moment est venu de décider de ce que nous allions faire. Parlons un peu de l'étape de la rédaction du rapport qui a débuté cette semaine et qui a duré trois journées complètes. Les collègues du député ont assisté aux audiences pendant plusieurs mois et pourtant, son parti n'en a envoyé aucun pour nous aider à rédiger le rapport. Ces députés n'ont même pas envoyé au président un message expliquant pourquoi ils ne pouvaient participer à cette phase critique de nos travaux. J'admire le député de pouvoir jouer les histrions et nous faire de grands discours. Néanmoins, je préférerais que les députés de son parti respectent un peu plus notre travail. La séance au cours de laquelle nous avons rédigé le rapport s'est passée en coulisse. Il s'agissait d'une réunion à huis clos qui n'était pas télédiffusée. Si les membres de son parti y avaient assisté, ils auraient dû retrousser leurs manches pour travailler. S'ils l'avaient fait, les propos du député seraient un peu plus plausibles.

Pour terminer, je m'en tiens à ce que j'ai dit. A mon avis, ces principes servent les intérêts des Canadiens. Si nous faisions un sondage, nous constaterions que les Canadiens souhaitent nous voir y adhérer, car c'est ce qu'ils désirent.

M. le vice-président: Nous reprenons le débat. La parole est au député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp).

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur l'amendement visant à faire refuser par la Chambre l'adoption en deuxième lecture du projet de loi C-79, tendant à prévoir une indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada et de Norbanque.

Le bref échange qui s'est produit pendant la période des questions et commentaires a servi à liquider les questions clés soulevées par le précédent orateur. Ce que j'aimerais faire en abordant ce problème, c'est revenir à quelques-unes des grandes questions qui nous sont soumises, questions sur lesquelles le gouvernement aurait dû se pencher et que le Parlement du Canada se doit absolument d'étudier. Nous sommes manifestement confrontés à un problème sérieux. Il s'agit d'une faillite bancaire. Nul ne peut en douter. Nous avons aussi un échec ministériel, un échec du gouvernement, qui me semble tout aussi évident et que le premier ministre (M. Mulroney) aurait dû admettre depuis longtemps en y remédiant d'une façon ou d'une autre.

Vers la fin de l'hiver dernier, nous avons constaté que la Banque Commerciale du Canada était en difficulté, et un ensemble de mesures de renflouage a été mis sur pied. Progressivement, nous avons commencé à voir ce qui n'allait pas. Et tout d'un coup, juste avant la rentrée du Parlement, on nous a annoncé que non seulement la Banque Commerciale du Canada s'était effondrée, mais que la Norbanque aussi s'était effondrée. Auparavant, on nous avait dit qu'on pouvait sauver la situation. Le gouvernement avait mis sur pied des mesures de renflouage. Et puis, cela a été la chute. On nous dit maintenant que cet effondrement ne serait pas nécessairement dû à une mauvaise gestion de la banque. En fait, nous avons entendu de nombreuses interventions outrancières et tendancieuses à la Chambre selon lesquelles ce sont les politiques du précédent gouvernement qui auraient été responsables des problèmes qui se sont présentés.

Quelle qu'ait été la source du problème, le fait est que le gouvernement n'a pas su correctement superviser le système financier du Canada, ce qui a placé les contribuables canadiens dans l'obligation de payer des centaines de millions de dollars. De fait, quand cette mesure deviendra loi, si jamais la chose se produit, elle représentera un coût de 875 millions. Il se peut que le coût de cette liquidation soit encore beaucoup plus élevé. La Société d'assurance-dépôts du Canada, responsable des déposants assurés jusqu'à concurrence de $60,000 aux termes de la loi actuellement en vigueur a donc une dette de 1.2 milliard. Si elle doit rembourser rapidement aux déposants assurés leurs 420 millions de dollars, il est fort possible que les contribuables soient tenus d'avancer ces fonds et qu'en définitive ils en soient responsables. La politique adoptée par le gouvernement coûtera plus de un milliard de dollars aux contribuables pour tenter de réparer les bévues commises par ces deux banques.

• (1640)

Je voudrais dire quelques mots de la façon dont les choses se sont passées. Je veux parler des difficultés économiques du début des années 80. Les taux élevés d'intérêt qui nous ont été imposés par les Américains ont été aussi durs pour nous que n'importe quelle politique du gouvernement canadien. Ces taux d'intérêt élevés ont ralenti l'activité économique au Canada.

L'échec de ces banques est attribuable au pouvoir arbitraire que détiennent les banques canadiennes. Elles ont refusé d'être assujetties à une vérification effectuée par un pouvoir public. De fait, depuis très longtemps les banques canadiennes nous disent: «Nous nous occuperons de nos propres affaires. Ne vous en mêlez pas.» On peut remonter à la dernière faillite d'une banque au début des années 20 et constater avec intérêt que les banquiers s'en tiennent à cette position et prétendent, depuis le début du siècle et même avant, pouvoir s'occuper de leurs affaires, de leurs investisseurs, de leurs actionnaires et de leurs déposants. Les autorités gouvernementales, ne devaient pas s'en mêler. En ce temps-là, un banquier de la Banque de Nouvelle-Écosse, M. H. C. McLeod, soutenait qu'on devrait en fait prévoir une inspection des banques, mais sa proposition n'a pas vraiment fait beaucoup de chemin. Nous reconnaissons tous, je crois, que le système d'inspection qui a été progressivement mis en place de l'initiative de l'inspecteur général des banques est insuffisant. Dans cette situation, qui était connue du gouvernement précédent, je crois, et qui n'est certes pas un secret pour le gouvernement actuel, on aurait dû prendre toutes les précautions possibles lorsqu'il est apparu que des banques éprouvaient des difficultés. Le ministre des Finances (M. Wilson) aurait dû examiner la question dès la prise du pouvoir par le présent gouvernement.

Incidemment, monsieur le Président, le pouvoir arbitraire des banques se manifeste fort bien dans leur opposition à la syndicalisation de leurs employés. C'est ce qui se passe à Toronto, à la Banque canadienne impériale de commerce, où les employés tentent de s'organiser et de négocier une première convention collective. Le fait que les banques, non seulement à Toronto mais dans tout le pays, essaient d'empêcher leurs employés de se prévaloir de leur droit d'association, que la Charte des droits et libertés reconnaît à tous les Canadiens, quel que soit leur domaine d'emploi, montre bien que les banques exigent encore aujourd'hui de mener seules leurs barques et sauve qui peut. Il leur importe peu, semble-t-il, que des travailleurs surexploités et mal payés ou que les contribuables canadiens subissent les conséquences d'un pouvoir abusif, d'une politique de prêts irréfléchie et des faillites de banques qui en résultent.

L'irresponsabilité des ministres est une question cruciale quand on veut que les Canadiens en général et, notamment, ceux de nos établissements financiers aient confiance dans le gouvernement. Nous ne pouvons nous empêcher d'estimer, il me semble, que le ministère des Finances, en la personne du ministre des Finances ou de la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall), a été irresponsable dans cette affaire. Peu importent les causes du problème, le fait qu'on ait monté aussi rapidement une opération de sauvetage dans laquelle d'autres se sont engagés, qu'on ait donné des garanties et que les établissements aient pu fonctionner pendant plusieurs mois avant qu'on se rende compte de la situation nous porte à conclure que le ministre des Finances ne s'est pas acquitté de ses responsabilités.

Compte tenu du fait qu'il n'y a pas eu de faillite bancaire au Canada depuis 62 ans, le gouvernement mérite des éloges pour avoir voulu en éviter une au début de son mandat. Cependant, il n'y a pas lieu de le louanger pour avoir cru la banque sur parole. Si le ministre des Finances avait été le moindrement renseigné sur les pratiques bancaires, il aurait su que ces établissements ont parfois éprouvé des difficultés parce que leurs dirigeants et leurs administrateurs étaient irresponsables, qu'ils prêtaient sans obtenir les garanties nécessaires et qu'ils faisaient dans les livres des tours de passe-passe. Quiconque a la moinre prudence aurait sans doute décidé en pareil cas qu'il valait mieux étudier la situation de près. Le député de Don Valley-Est (M. Attewell) ne m'impressionne pas beaucoup quand il dit qu'il faut être spécialiste pour pouvoir évaluer les biens fonciers et immobiliers, car ce ne sont pas ces valeurs qui constituent l'actif d'une banque mais bien les prêts que les emprunteurs doivent lui rembourser. Vérifier les dossiers de crédit et déterminer si ce sont des valeurs sûres ne doit sûrement pas prendre beaucoup de temps.

Il me semble qu'un petit groupe de personnes, ayant libre accès à la banque, ce qui aurait été possible cette fin de semaine là, aurait rapidement découvert qu'il y avait des tas de prêts, inscrits à l'actif, pour lesquels on ne recevait pas de paiements, c'étaient donc des actifs qu'il aurait fallu déprécier fortement, voire radier complètement. C'est exactement là qu'est l'erreur du ministère des Finances et de ses responsables: il n'ont pas fait ce genre d'examen. Le gouvernement s'est contenté de réunir à la hâte une somme d'argent et d'essayer de convaincre les Canadiens que l'entreprise était sûre. C'est cette mesure que les ministres et les députés de la majorité qualifient de geste responsable. Une fois le gouvernement pris dans l'engrenage, il s'est considéré comme politiquement et, au moins, moralement responsable de la banque. Et voilà l'effroyable résultat pour les contribuables. Nous avons une situation que ne peut résoudre la Société d'assurance-dépôts du Canada. Un situation dans laquelle le gouvernement pense ne pas avoir d'autre choix que de demander aux contribuables de fournir les fonds nécessaires pour rembourser les énormes dépôts que l'assurance ne couvre pas.

Par conséquent, c'est un échec du ministre des Finances, de la ministre d'État chargée des Finances et de leurs adjoints. Naturellement, ce sont les ministres qui sont responsables devant le Parlement. Ils ne se sont pas assuré qu'ils faisaient les choses convenablement. Après avoir accepté de se mêler de cette affaire, ils ne se sont pas assuré que ce qu'ils étaient censés garantir continuerait à exister, ce qui nous amène maintenant à ce projet de loi d'a peu près un milliard, pris aux contribuables. Et Dieu sait combien il faudra encore débourser après que les banques auront été liquidées.

Le ministre des Finances est préoccupé par la réduction du déficit. Il veut à tout prix réduire les pressions qu'il exerce sur les marchés de capitaux. Pourtant, le déficit va s'accroître de $1 milliard. Qu'en est-il de l'efficacité qui devait donner confiance aux Canadiens? Le ministère des Finances n'a pas été à la hauteur de ses tâches de réglementation et de surveillance. Si nous avions un gouvernement un peu moins pitoyable, monsieur le Président, comme nous en sommes témoins ces jours-ci, avec la démission de certains ministres pendant que d'autres—hiérarchiquement plus importants sans doute—restent en place, il aurait recouru à la seule honorable solution, comme le veut la longue tradition du Parlement. Le ministre des Finances aurait dû quitter son poste en disant: «Étant obligé de demander $1 milliard aux contribuables à cause de mes erreurs de l'an dernier, je dois partir». Et le premier ministre aurait alors dû trouver quelqu'un d'autre pour refaire la réputation du gouvernement, de la Chambre des communes, des financiers et d'autres responsables. Depuis longtemps, le premier ministre (M. Mulroney) aurait dû demander au ministre de démissionner. Il aurait dû trouver un autre ministre des Finances un peu moins innocent, comprenant l'importance de ses fonctions. Un ministre des Finances qui ne se serait pas contenté de réduire le déficit mais qui aurait aussi veillé à la bonne tenue des organismes de l'État et des institutions économiques et financières.

• (1650)

Quand, à cause de l'irresponsabilité du gouvernement, les contribuables se trouvent devant un projet de loi d'un milliard, que doivent-ils faire? Les prochaines élections n'auront pas lieu avant trois ans, mais je ne pense pas qu'ils oublieront. Si les 211 messieurs et dames qui sont venus ici pensaient régner indéfiniment, je suppose que plus on fouille, plus on soulève de doutes, car les erreurs et les preuves d'irresponsabilité chez les ministres s'accumulent. On ne peut qu'espérer que l'approche des élections saura leur inspirer un peu de sagesse et qu'ils finiront par prendre les choses au sérieux.

Ce projet de loi ne mérite pas d'être adopté. Les contribuables n'ont rien fait pour mériter une telle facture. S'ils doivent payer, ils demandent que le premier ministre prenne ses responsabilités. Ils demandent que le ministre des Finances s'en aille et soit remplacé par quelqu'un en qui nous puissions avoir confiance.

M. le vice-président: Questions ou observations? Suite du débat.

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais je dois signaler que dorénavant, les discours seront limités à 10 minutes, sans questions ni observations.

M. Edwards: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir dans le débat sur le projet de loi C-79. Il est décevant d'entendre des propos aussi invraisemblables que ceux du député qui m'a précédé. Je suis déçu également de ceux qu'a fait paraître le *Journal* d'Edmonton, quotidien de ma propre ville qui se targuait autrefois d'être parmi les plus grands au Canada. Je cite un éditorial du 2 octobre:

> En voulant blâmer les libéraux de l'effondrement de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque, le gouvernement montre qu'il a perdu tout sens des responsabilités à l'égard de ses initiatives.

Nous avons là un exemple de responsabilité envers des petits déposants, des coopératives de crédit et des organismes de charité de tout le Canada, un exemple de responsabilité non seulement envers l'Ouest, mais envers tous les coins du pays. Que viennent les élections et cet exercice de la responsabilité sera reconnu de la façon la plus positive, je le crois.

Il nous incombe aussi, dans une certaine mesure, de corriger les torts faits par le Programme énergétique national, soit 17 milliards de dollars qui ont été sucés, puisés et siphonés de l'économie de l'Ouest. Ajouter l'outrage à l'injure en siphonant un milliard de plus de l'économie de l'Ouest serait commettre une erreur politique des plus graves et des plus immorales. Je suppose que nous aurions pu le faire en douce, mais nous savons prendre nos responsabilités. Nous ne faisons pas les choses par en-dessous, comme d'autres auraient pu le faire.

Un jour, les banques de l'Ouest vont croître et prospérer et nous espérons que ce jour viendra bientôt. Il y a de toutes nouvelles banques dans l'Ouest qui, nous l'espérons, survivront à cette tempête. Nous espérons qu'un nouveau climat de confiance pourra être créé à partir du programme sérieux proposé dans le projet de loi C-79. Si ces banques avaient fait faillite en mars, cela aurait eu un effet absolument dévastateur sur l'ouest du Canada.

Pourquoi devrions-nous indemniser les déposants non assurés? C'est là la première question qu'il faut se poser. Comme la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) l'a maintes fois dit à la Chambre et ailleurs, nous allons indemniser ces Canadiens ordinaires parce que la situation dans laquelle se trouvent la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque est le résultat de circonstances uniques et particulières. Ces deux banques représentaient moins de 1 p. 100 de tous les avoirs du réseau bancaire canadien. Toutefois, elles ont grandement soutenu les activités économiques de l'Ouest à un moment critique.

Un mot maintenant, monsieur le Président, du contexte dans lequel ces banques ont évolué. Du fait de la poussée énergétique de la fin des années 70, l'économie de l'Ouest avait fait un bond en avant. Les capitaux étant rares en Alberta, les nouvelles banques ont vu la chance qui s'offrait à elles. La demande se faisait surtout dans les secteurs de l'énergie, de l'immobilier et du bâtiment, où la croissance était rapide. C'est dans ce contexte que les banques ont évolué. Personne en Alberta ni dans l'ensemble de l'ouest, ni ailleurs au Canada, sauf peut-être la petite clique qui nous avait infligé le programme énergétique, n'avait envisagé la récession des années 80 qui a culminé en 1982. Personne ne pouvait prédire l'ampleur, les conséquences en Alberta, ni la durée puisqu'elle n'est pas encore terminée. Dans une large mesure, l'économie de l'ouest a connu une crise provoquée par le programme énergétique du gouvernement central. Cette politique a profondément déstabilisé l'économie de l'Ouest, d'autant plus qu'elle est survenue en même temps que les grandes fluctuations des cours de l'énergie sur les marchés internationaux et la déréglementation des prix de l'essence aux États-Unis. L'Alberta et les autres provinces productrices d'énergie ont vécu dans un climat d'incertitude et ont perdu confiance dans le secteur du pétrole, du gaz et de l'immobilier. Cette attitude s'est forcément répercutée sur les investissements, justement dans les secteurs sur lesquels la BCC et la Norbanque comptaient pour prospérer.

Je me permets de signaler à la Chambre les propos qu'a tenus le très honorable chef de l'opposition (M. Turner), le 7 octobre dernier. Voici ce qu'il a dit en parlant du 1^er^ et du 9 septembre, la date de la reprise parlementaire:

> Nous nous sommes fait avoir. Les banques à charte également.

Au début du même discours, il a déclaré ceci:

> Cette banque était mal gérée depuis le début.

Il y a lieu de se demander, si cette banque était mal gérée, que faisait le parti du très honorable représentant pendant les sept ou huit premières années de son existence? Où était-il?

M. Taylor: Là où il est aujourd'hui, hors de la Chambre.

M. Edwards: Le très honorable chef de l'opposition a déclaré que l'opposition officielle appuyait les mesures d'urgence, le plan de sauvetage si vous voulez, parce qu'on lui avait dit que c'était un problème provisoire provoqué par quelques mauvaises décisions de gestion. Le renflouement, monsieur le Président, devait réussir et permettre à la banque de redevenir solvable et viable. C'est ce qui a justifié la décision du gouvernement à l'époque. L'économie du Canada de l'ouest était beaucoup moins stable qu'on le pensait alors. Ce n'est pas toute l'explication du fiasco de ces banques mais ce sera au juge Estey d'en décider. Cependant, il ne faut pas sous-estimer ce fait lorsqu'on discute de la faillite des banques. L'économie de l'Alberta notamment ne s'est toujours pas relevée du PEN. Selon les données publiées par le Conference Board et Statistique Canada, le taux de chômage en Alberta, qui est passé de 3.9 p. 100 en 1979 à 10.8 en 1983, a légèrement diminué cette année, mais se maintenait toujours à 9.7 p. 100 en août dernier. Il y a eu 39,947 mises en chantier en 1979, contre 17,000 en 1983, et il n'y en aura que 5,900 en 1985, selon les prévisions du Conference Board. Ce secteur ne s'est manifestement pas encore remis des ravages du Programme énergétique national. Citons quelques autres statistiques. Dans le secteur du bâtiment, la valeur des travaux achetés en millions de dollars est passée d'un maximum de 14,491 en 1981 à 9,674 en 1984 et 10,835 pour cette année, selon les prévisions du Conference Board. Le secteur de l'immobilier est toujours dans le marasme. Il y a des ventes dans le secteur résidentiel, mais les

prix demeurent très bas. Alors que la valeur moyenne d'une transaction dans le cadre du système d'inscriptions multiples atteignait $106,788 en 1981, au cours du second trimestre de 1985, cette moyenne était tombée à $79,053, niveau le plus bas depuis dix ans.

Quelle est la responsabilité du gouvernement dans toute cette situation? Il faut reconnaître qu'on ne peut blâmer carrément aucun des partis pour la faillite de ces banques. Notre régime de réglementation des banques a certes besoin d'être amélioré. Je crois que le député de Don Valley-Est (M. Attewell) nous l'a bien montré. Le portefeuille de prêts de la Banque Commerciale du Canada était dans un état beaucoup plus grave qu'il ne semblait l'être en mars. Le programme de renflouement n'a pas tout à fait réussi à rétablir la confiance de la clientèle de la BCC et progressivement les dépôts ont baissé. Comme la ministre d'État aux Finances l'a déclaré, ceux qui ont gardé leurs dépôts dans ces banques de l'Ouest au cours de la crise ont contribué à atténuer les graves répercussions de la récession sur les Canadiens de l'Ouest. Elle a ajouté que des licenciements suivraient si ces déposants n'étaient pas indemnisés rapidement.

• (1700)

Au nombre des déposants non assurés de ces banques se trouvaient des gouvernements provinciaux, des municipalités, des organismes gouvernementaux, des collèges, des hôpitaux, des particuliers, des petites entreprises, des petites institutions financières, des banques canadiennes et, en vérité aussi des banques étrangères, des courtiers en valeurs immobilières et des maisons mères de caisses de crédit. Le gouvernement dépendait de l'appui des déposants qui n'ont pas retiré leur argent de la banque, afin de préserver la viabilité d'une institution financière importante.

Ce qui est en jeu à une plus grande échelle c'est une question de confiance et de réputation dans le monde. On peut beaucoup parler de l'interdépendance des systèmes bancaires canadien et mondial. Il faut reconnaître que le gouvernement fédéral doit bien montrer au reste du monde que notre système bancaire est sûr. De là l'importance de ce projet de loi. Je remarque que la Réserve fédérale américaine a déclaré qu'elle allait accroître la fréquence des examens des banques et apporter d'autres modifications afin de renforcer la surveillance des banques. Dans ce pays-là aussi on reconnaît que des problèmes se posent et on s'y attaque avec énergie.

Je voudrais parler brièvement de la responsabilité du gouvernement. Le député de Thunder Bay semble ne pas faire confiance aux ministres qui ont pris cette décision et présenté ce projet de loi. Je tiens à ce qu'on sache que je n'ai que la plus grande admiration pour la fermeté, la sérénité, la logique et la candeur de la ministre d'État aux Finances et du ministre des Finances (M. Wilson). Voilà pourquoi, en ma qualité d'Edmontonien, d'Albertain et de Canadien, je souscris au projet de loi. Le moment est venu de se porter à la défense du système bancaire canadien, des banques régionales, et du projet de loi C-79 qui rétablira la confiance et rendra justsice aux Canadiens ordinaires.

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, comme on l'a déjà rappelé à plusieurs reprises à la Chambre, ce n'est qu'en mars dernier que la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) a donné à la Chambre des garanties sans équivoque. Elle a déclaré en effet que si le Parlement consentait de l'aide financière, 225 millions de dollars pour renflouer la Banque Commerciale du Canada, elle pouvait garantir aux députés certaines choses. Tout d'abord, les députés pouvaient être assurés que la banque serait viable. En deuxième lieu, à brève échéance, la banque devait devenir rentable. En troisième lieu, en temps voulu, les sommes avancées par le gouvernement lui seraient remboursées de sorte que les contribuables n'en seraient pas privés à longue échéance. Enfin, elle a ajouté que ce faisant, nous protégerions d'autres banques contre la faillite.

Ces assurances nous ont été données et mon parti les a acceptées en toute bonne foi. Si nous les avons acceptées, c'est pour la raison, entre autres, que mon parti est partisan de la décentralisation du système bancaire. Nous pensons qu'il y va de l'intérêt du Canada d'avoir des banques régionales gérées, dirigées et administrées avec compétence. Il ne fait aucun doute qu'elles sont nécessaires. Le corollaire, cependant, est que les banques, les sociétés de fiducie, les coopératives de crédit ou autres institutions financières mal gérées ne méritent aucun appui et encore moins de considération spéciale de la part du Parlement du Canada.

Parlons de saine gestion. Nous avons tous notre exemplaire du rapport préparé par George C. Hitchman. A la page 3, il dit qu'il a fait remarquer à M. McLaughlan, président de la Banque Commerciale, qu'il était inacceptable d'inscrire une créance douteuse à un nouveau nom et de la faire passer pour une dette recouvrable. Voilà, monsieur le Président, ce qui peut faire la différence entre des banques régionales bien gérées et d'autres mal gérées. La ministre d'État aux Finances a donné à la Chambre des assurances qu'a corroborées son supérieur, le ministre des Finances lui-même (M. Wilson). Les faits ont prouvé que ces ministres s'étaient trompés. Aujourd'hui, au moment où nous sommes saisis du projet de loi C-79, mon parti les blâme de l'avoir trompé une fois, mais se blâmerait lui-même de se laisser tromper une seconde fois. C'est pourquoi le projet de loi C-79 n'aura pas notre appui.

L'incompétence dont on a fait preuve dans ce fiasco bancaire met en cause beaucoup plus de monde que ces deux ministres. Cela met en cause le gouvernement tout entier, et c'est effrayant. Lorsqu'on a demandé à la ministre d'État aux Finances si le premier ministre (M. Mulroney) s'était interposé et les avait entraînés, elle et le ministre des Finances, à agir contre leur meilleur jugement, elle a répondu qu'il s'était agi d'une décision collective. C'était avouer qu'en s'occupant de cette affaire et en commettant une gaffe d'un milliard de dollars, le gouvernement du Canada tout entier avait révélé son incompétence et son manque de jugement. Voilà la question que soulève le projet de loi C-79. Les Canadiens et les parlementaires ne sont pas du tout dupes quand on tente de dissimuler la vérité sous de faux prétextes ridicules en invoquant par exemple le tort causé par le Programme énergétique national ou le manque d'intérêt pour les institutions financières régionales ou l'indifférence à l'égard de l'ouest du pays. Nous savons tous ce qui se cache derrière ces prétextes.

Ce fiasco bancaire constitue peut-être le problème politique le plus pénible et le plus alarmant, sinon du siècle, du moins certes de ma génération. Ce fiasco coûtera un milliard aux contribuables canadiens. Le gouvernement a commis une erreur qui nous coûte un milliard de dollars alors qu'il dispose de très peu d'argent pour répondre aux véritables besoins. Il n'y a pas d'argent pour l'élargissement des programmes d'expansion régionale ou pour la création d'emplois directs. Il n'y a pas suffisamment d'argent pour aider les agriculteurs. Les travailleurs mis à pied, qui ont perdu leur emploi à la suite de la fermeture d'usines, doivent dépenser leurs précieuses indemnités de départ avant de pouvoir toucher les prestations d'assurance-chômage. Nous manquons d'argent pour l'aide extérieure. Nous manquons d'argent pour aider les communautés autochtones en leur donnant des choses essentielles tels qu'un bon approvisionnement en eau potable ou les moyens de traiter leurs eaux usées. Nous n'avons pas suffisamment d'argent pour répondre à ces besoins réels, mais le gouvernement nous demande néanmoins d'octroyer un milliard de dollars aux déposants non assurés. Ce sont des banques étrangères, des banques canadiennes, des sociétés et des riches qui profiteront de la majeure partie de cet argent.

Les députés de mon parti et moi-même souscrivons à un principe bien simple, à savoir qu'il faut d'abord aider ceux qui en ont le plus besoin. Le projet de loi C-79 va à l'encontre de ce principe en aidant d'abord ceux qui en ont le moins besoin. Je sais que certains ministériels ont déjà demandé et souhaitent demander encore ce qu'il adviendra des œuvres de bienfaisance, des pauvres municipalités, des pauvres coopératives de crédit et des pauvres caisses de retraite. Une mise au point s'impose. Tout d'abord, la majeure partie de cet argent ne sera pas attribué à ces organismes. Les indemnités seront versées aux banques étrangères, aux banques canadiennes, aux sociétés riches et aux déposants bien nantis.

• (1710)

En deuxième lieu, le gouvernement aurait pu se montrer généreux avec l'aval inconditionnel du Parlement sans qu'il en coûte un milliard de dollars aux contribuables. Il y a toujours moyen de faire quelque chose pour soulager la misère. Les Canadiens n'en attendent ni plus ni moins de leur Parlement.

Mais je crains que cette liste ne compte guère de déposants dans une telle situation. Voyons, par exemple, ce qu'il en est des caisses de retraite, dont certains députés se sont inquiétés. Faut-il rappeler que rien du tout ne sera fait pour les participants aux caisses de retraite. Comme ils sont au bout de la queue, ils n'ont guère de chance d'obtenir quoi que ce soit.

On ne saurait donc invoquer les pauvres, les démunis ou les laissés-pour-compte pour justifier ou rationaliser le projet de loi C-79. Ce n'est pas une mesure pour les «pauvres diables». Voici comment s'explique cette faillite bancaire: Un très gros gouvernement, nouveau et sans expérience, s'est laissé prendre dans les dédales du monde financier et s'est fait avoir avec certains de ses amis bien nantis. Car il faut bien admettre que le C-79 ne servira à personne, sauf à sortir le gouvernement du trou au détriment des contribuables. Il le tire d'une situation embarrassante dans laquelle il s'est mise à cause de son inexpérience et de son incompétence.

Ce fiasco bancaire constitue une grave incurie en matière de gestion de la part du gouvernement, comme nous avons pu le constater. Mes électeurs ne me le pardonneraient pas si je votais en faveur du projet de loi C-79.

J'ai dit à mes électeurs que j'ai rencontrés ces derniers temps que nous devons restreindre nos exigences. Nous vivons à une époque de déficits croissants et nous devons nous concentrer sur les besoins, quitte à reporter nos désirs à plus tard. Le projet de loi C-79 ne répond pas à nos besoins. C'est une mesure qui vise à sauver la face du gouvernement.

Les Canadiens commencent rapidement à comprendre que ceux qui tiennent les rênes du pouvoir à Ottawa sont incompétents. Ce fiasco bancaire continuera à hanter le gouvernement jusqu'à ses derniers jours, c'est-à-dire d'ici quelques années à peine. On s'est moqué du Parlement et on a piétiné ses traditions. Les erreurs de jugement et l'incurie ont été à l'ordre du jour. Il y a eu un cafouillage monumental.

On demande aujourd'hui aux contribuables canadiens de fouiller leurs poches pour en sortir au moins un milliard de dollars et peut-être plus. Il faut étouffer dans l'œuf le projet de loi C-79. C'est mon avis et celui de mon parti. Lorsque les Canadiens iront aux urnes à nouveau, la plupart d'entre eux diront que c'était également le leur.

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, en tant que député de l'Ouest qui siège au comité des finances, je suis heureux de parler du projet de loi C-79 qui, à mon avis, revêt une importance toute particulière pour l'Ouest de notre pays.

En mars dernier, on a fait une tentative, en toute bonne foi et en s'appuyant sur les renseignements disponibles, en vue de préserver la viabilité de la Banque Commerciale du Canada. Cette institution financière régionale de l'Ouest, comme toutes les autres dans cette région, s'est heurtée à d'énormes problèmes à la suite de l'inflation et des conséquences désastreuses du Programme énergétique national. Ce dernier a provoqué l'exode de milliards de dollars d'investissement. C'était un programme de spoliation sans dédommagement. Il a ôté toute vitalité à l'Alberta et a eu des répercussions graves dans les provinces voisines, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan, d'où je viens.

Il n'y a donc rien de surprenant à ce que la valeur des biens immobiliers se soit effondrée, ainsi que d'autres biens liés à l'énergie dans l'ouest du Canada. Les institutions de l'Ouest, qui avaient investi de gros montants dans le secteur énergétique et l'immobilier, ont vu leur portefeuille de valeurs sérieusement diminué. En 1980, ces valeurs auraient fort bien pu être évaluées à 100 cents mais aujourd'hui, elles n'en valent plus que 30. Le sort de ces institutions qui ont prêté 50 ou 60c. sur un titre d'une contre-valeur de $1, est évident.

La cause première de la faillite de toutes ces institutions régionales de l'Ouest, qu'il s'agisse de la Banque Commerciale du Canada, de la Norbanque, de Pioneer Trust, de Western Capital Trust, de la Northwest ou de certaines caisses de crédit, est évidente. Elle est due au terrible Programme énergétique national, qui a sérieusement entamé la valeur de leur actif.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, l'opposition libérale, dont les programmes ont engendré ces difficultés, cherche maintenant à fustiger le gouvernement pour avoir tenté honnêtement de préserver l'intégrité du système financier et de ses institutions financières de l'Ouest. Si le gouvernement avait laissé la BCC faire faillite en mars dernier, on peut imaginer le tapage, la clameur, le tollé, les lamentations et les hurlements que l'on aurait entendus de la part de l'opposition. Elle aurait avec raison accusé le gouvernement d'être insensible aux problèmes de l'Ouest. Nous aurions manifesté envers l'ouest du pays la même indifférence qui caractérisait le gouvernement précédent.

Les partis d'opposition, avec raison à mon avis, ont consenti aux efforts en vue de sauver la BCC. Je l'avoue, avec la sagesse parfaite que permet la réflexion après coup, il appert maintenant que la tentative était vouée à l'échec pour deux raisons dont ni le gouvernement ni l'opposition étaient conscients. Tout d'abord à cause de la ruée sur les dépôts, et deuxièmement à cause de l'état lamentable du portefeuille de prêts. La cause fondamentale de la faillite réside du côté de la valeur des prêts—une assise défectueuse qui a entraîné l'effondrement de la maison financière.

Comment se fait-il qu'on ne disposait pas de plus d'information? Il appert maintenant que le système de réglementation était fautif. Les règles régissant le rapport, l'inspection, l'application de la loi et la surveillance des institutions financières sont extrêmement inadéquates pour le marché financier d'aujourd'hui. Certains de ces règles remontent à 60 ou 70 ans. Elles permettent de comptabiliser le capital en double et de déclarer les arrérages des intérêts sur les prêts d'une façon qui les fait paraître actifs. Elles permettent de faire servir le revenu à des opérations factices de restructuration, d'effectuer des transactions intéressées et de plumer la SADC.

La plupart des institutions financières sont bien gérées et bien administrées par des gens compétents et capables. Il y a cependant des exceptions, et les règles actuelles ont besoin d'être remises à jour pour éliminer les gens sans scrupule. Le monde financier est passé de l'époque du commis à visière écrivant avec une plume d'oie à l'ère moderne des ordinateurs et de l'informatique. Nous vivons à une époque où même les frontières nationales ont peu d'importance. Nous évoluons maintenant dans une économie planétaire, et les règles relatives à l'évolution de la conjoncture doivent être réécrites et codifiées.

On peut se demander pourquoi cela n'a pas été fait plus tôt. Je crois que cette question doit être posée au gouvernement précédent dont les survivants prétendent maintenant être inquiets au sujet de ce projet de loi qui permet d'indemniser les déposants de ces institutions qui ont fait preuve de bonne foi et ont participé à la tentative de renflouement. Au cours de ces 20 années au pouvoir, l'Opposition officielle a non seulement semé les germes de la disparition de ces institutions de l'ouest du pays et détruit l'unité canadienne, mais elle aurait pu aussi rédiger de nouvelles règles et adopter de nouveaux règlements pour régir l'administration de cette institution. Nos vis-à-vis l'ont-ils fait? Non. Ils ont failli dans le domaine de la réglementation financière comme ils l'ont fait dans le secteur énergétique et dans tous les autres domaines. Ils ont laissé à notre gouvernement une pagaille aux proportions monumentales et ils essaient maintenant à la Chambre, sans la moindre honte, de rendre le gouvernement actuel responsable de leur gabegie et de leur médiocrité, de leur indifférence et de leur bilan pitoyable.

Ils tentent de se décharger de tout cela sur un nouveau gouvernement qui a fait remarquer la nécessité de réformer les règlements régissant ces institutions dès son arrivée au pouvoir. Notre gouvernement a annoncé son intention en novembre dernier. Au cours de l'hiver, il a élaboré un document de travail—le Livre vert sur la réglementation des institutions qui a été publié au printemps. Le comité des finances du commerce et des questions économiques a étudié ce document presque quotidiennement. Il a tenu bien des audiences à ce sujet et il rédige actuellement son rapport. Ce dernier conduira à une nouvelle législation qui mettra à jour et modernisera les règlements et prévoiera des moyens d'inspection, de surveillance et d'application ainsi que des sanctions et des amendes en cas de transactions intéressées et de conflits d'intérêts. Ce rapport portera sur l'assurance-dépôts et, nous l'espérons, marquera le début d'une nouvelle ère dans la réglementation financière fédérale, afin que tous les Canadiens connaissent les règles et les limites, et les respectent.

Manifestement, le gouvernement a accordé plus d'attention aux institutions financières au cours des 12 derniers mois que le gouvernement précédent en 20 ans. Le gouvernement a pour objectif la réconciliation nationale et le renouveau économique. Cette tentative de renflouement s'inscrivait dans cette optique. Il en va de même de son projet de loi qui devrait maintenant être lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité.

Certaines des questions soulevées par des députés ne semblent pas avoir trait au principe du projet de loi. Je crois que certaines d'entre elles devraient être abordées, en comité. Nous devons nous rappeler que c'est le principe du projet de loi C-79 qui doit faire de notre étude aujourd'hui.

• (1720)

L'intention du projet de loi n'est pas sans précédent dans notre système. Pas plus tard que le printemps dernier, nous étudiions une autre mesure qui réalisait les mêmes fins pour les déposants de Pioneer Trust. Je ne me souviens pas qu'on ait demandé instamment les noms des déposants à qui on devait rembourser la partie de leurs dépôts qui n'était pas assurée. Quand on étudie les dispositions du projet de loi à l'étude on ne peut qu'être frappé par leur valeur de simple justice. Elles apportent une solution inhabituelle mais appropriée aux problèmes que vivent de nombreux Canadiens de l'ouest du Canada.

Je sais que des députés de l'opposition officielle ont du mal à s'intéresser aux problèmes de l'Ouest, mais le gouvernement actuel se fait une priorité et un devoir de répondre aux requêtes légitimes qu'il reçoit de toutes les régions du pays.

Quelle est la solution? Elle est indéniablement d'agir pour indemniser les déposants non assurés.

M. Deans: Non, ce n'est pas la solution.

M. Wilson (Swift Current-Maple Creek): La ministre d'État a bien dit, lundi, quand elle a présenté le projet de loi, que ces dispositions ne devaient pas créer de précédents. Ces dispositions exceptionnelles conviennent à ce cas particulier, et elles répondent aux attentes légitimes de ceux qui sont impliqués le plus intimement dans cette affaire: les déposants.

Bien que l'opposition ait rejeté ce point de vue, je crois important dans l'examen de cette question de nous rappeler pourquoi de nombreux particuliers et petites entreprises sont intéressés dans les affaires de la BCC. Après les événements de mars dernier, il n'aurait pas été raisonnable d'attendre des déposants qu'ils doutent de la solidité de la banque et qu'ils retirent leur argent. En fait, il est passablement clair que le gouvernement fédéral, les banques à charte et les deux provinces qui ont participé au sauvetage ne voulaient pas que les déposants retirent leur argent.

S'il existait un moyen de distinguer entre les déposants et de déceler ceux qui s'y connaissaient suffisamment pour prendre des risques, sachant quels choix s'offraient à eux, on pourrait peut-être exclure ces derniers du projet de loi. Mais il resterait à régler le cas de ceux qui ont fait confiance aux deux niveaux de gouvernement et aux banques à charte. De tels déposants n'ont en général pas la possibilité de prendre des décisions compliquées au sujet des banques. Ces gens ont des économies, accumulées pendant toute une vie de dur labeur, qu'ils ont déposées à la BCC, forts de la recommandation du gouvernement.

Pourtant, monsieur le Président, d'après certains députés, il semblerait qu'il n'est pas urgent d'aider ces gens à se sortir d'une situation difficile qu'ils n'ont pas créée.

Quant à la possibilité de rembourser certains déposants, mais non pas tous, j'ai du mal à croire que quiconque puisse prendre cette proposition au sérieux. On ne pourrait pas décider de rembourser certaines catégories de déposants sans faire preuve de discrimination à l'égard d'un ou deux groupes d'institutions. Devrions-nous annoncer que les banques étrangères ne doivent pas s'attendre à bénéficier du même traitement? Pourrions-nous dire aux syndicats ou aux régimes de pension de ne pas espérer bénéficier du même traitement que celui que nous proposons pour les particuliers et les petites entreprises?

Je ne vois aucun avantage à empêcher le renvoi de ce projet de loi au comité. L'affaire est urgente et je prie tous les députés d'adopter la mesure à l'étape de la deuxième lecture pour que le comité puisse commencer son travail. Je vous remercie de votre attention.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je vous signale tout d'abord que j'en ai plein le dos d'entendre les conservateurs essayer de faire croire au public que les objections légitimes contre ce projet de loi émanent d'un certain préjugé contre l'Ouest.

M. Mazankowski: C'est pourtant bien vrai!

M. Deans: J'en ai assez. C'est faux et c'est faire affront au Parlement que de continuer à le prétendre.

M. Mazankowski: Vous n'attirerez certainement pas la sympathie des citoyens de l'Ouest.

M. Deans: Je vais parler sans mettre de gants . . .

M. Mazankowski: Vous le faites tous les jours.

M. Deans: Cette racaille essaie de faire croire aux Canadiens que nous avons des préjugés contre l'ouest du Canada parce que certaines dépenses du gouvernement du Canada, se chiffrant à environ 3 milliards, nous préoccupent; c'est le parti conservateur qui devrait avoir honte et pas les autres députés.

M. Siddon: Et les déposants?

M. Deans: Je voudrais vous expliquer comment je conçois le problème. Il réside dans la différence entre une grande banque et une petite. Pas une seule petite banque n'échappe aux difficultés dues aux politiques économiques du gouvernement libéral et du gouvernement conservateur actuel, tous deux de droite, qui gouvernent le pays depuis qu'il existe.

M. Gurbin: Vous devez bien le savoir, c'est de votre faute.

M. Deans: J'ai ceci à vous dire. Savez-vous pourquoi cette banque est en difficulté? Les grandes banques, les grosses, comme la Banque Royale, la Banque de Montréal, la Banque impériale de commerce et les autres, peuvent offrir des prêts à un taux d'intérêt plus faible. Pourquoi? Parce qu'elles sont en mesure de se réserver les meilleurs clients. Elles ont la crème de la clientèle. Les petites banques, par contre, doivent offrir des taux d'intérêts élevés sur les dépôts pour attirer les clients. Personne n'en disconvient, j'espère. Du fait qu'elles offrent des taux d'intérêt plus faibles sur les dépôts, elles doivent faire payer des taux d'intérêt plus élevés sur les prêts. Les meilleurs clients ne sont pas disposés à payer des taux d'intérêt plus élevés sur les prêts; les petites banques doivent par conséquent trouver d'autres clients que les plus riches ou que les plus sûrs.

Elles finissent par prêter de l'argent à des personnes qui offrent plus de risques; c'est le cas des banques concernées, et il y en a d'autres. En fin de compte, les petites banques ont un portefeuille où les risques sont bien plus élevés; par conséquent, les risques de faillite sont plus évidents. Le problème dans le secteur bancaire, c'est que les grosses banques attirent les meilleurs clients et que les petits établissements doivent se contenter d'un portefeuille comportant inévitablement beaucoup plus de risques. Cela n'a rien à voir avec un antagonisme entre l'Est et l'Ouest. Il en est ainsi dans toutes les régions du pays. Pour l'amour de Dieu, essayez de voir les choses en face! Je suis scandalisé d'entendre certaines personnes invoquer l'argument ridicule selon lequel vous ne pouvez comprendre les difficultés d'un homme d'affaires, d'un propriétaire de maison ou d'un chômeur de Calgary sous prétexte que vous n'habitez pas dans cette ville.

M. Mazankowski: Vous ne comprenez pas.

M. Deans: Que vous soyez chômeur à Calgary . . .

M. Mazankowski: Vous êtes ridicule.

M. Deans: . . . à St-Jean, à Halifax ou à Hamilton, cela revient au même. Si vous ne trouvez pas d'emploi, peu importe où vous vivez.

M. Mazankowski: Vous ne connaissez rien à l'Alberta.

M. Deans: Et c'est ce qui ne va pas avec ces gens-là.

M. Mazankowski: Vous ne connaissez rien à l'Alberta, alors cessez de pontifier.

M. Deans: Parlons un peu du début des années 80, pour la gouverne du ministre des Transports (M. Mazankowski) qui aime bien crier, mais n'aime pas écouter.

M. Mazankowski: Je n'ai pas à écouter vos propos insensés.

M. Deans: Au début des années 80, lorsque les taux d'intérêt se situaient aux alentours de 20 p. 100, nous avions dit au gouvernement . . .

M. Mazankowski: Vous pontifiez.

M. Deans: . . . qu'il fallait s'attendre à de graves problèmes économiques dans différents secteurs et qu'à moins de protéger ces derniers en abaissant les taux d'intérêt, nous allions assister à des faillites dans la plupart des domaines. Les conservateurs et les libéraux ont néanmoins prétendu qu'il était impossible de faire quoi que ce soit.

Nous avons fait valoir la nécessité de prendre des mesures pour abaisser les taux d'intérêt afin d'aider les propriétaires qui étaient sur le point de perdre leurs maisons, faute de pouvoir payer les 20 ou 21 p. 100 d'intérêts exigés par les banques. Nous avons dit que le gouvernement devait agir pour leur éviter de perdre le fruit de leur labeur, mais les conservateurs se sont joints aux libéraux pour dire qu'il était impossible de faire quoi que ce soit.

Quand nous avons dit que les petites entreprises de toutes les collectivités, y compris dans l'ouest canadien, étaient en difficulté à cause des taux d'intérêt vertigineux, qu'elles n'avaient plus les moyens de produire, et quand elles pouvaient produire elles ne pouvaient pas trouver des marchés parce qu'il y avait beaucoup plus de chômage qu'elles ne pouvaient le prévoir, et quand nous avons dit que les banques profitaient injustement de la situation en faisant payer à ces hommes d'affaires des taux d'intérêt avoisinant ou dépassant les 20 p. 100 sur l'argent dont ils avaient besoin pour leur entreprise, et les acculaient ainsi à la faillite, nous avons dit aux conservateurs: Joignez-vous à nous pour essayer de forcer les taux d'intérêt à descendre. Ils nous ont répondu qu'on ne pouvait rien faire.

Quand les agriculteurs sont venus ici se plaindre de ne plus pouvoir conserver leurs exploitations familiales parce que les taux d'intérêt étaient tellement élevés qu'ils ne pouvaient pas tenir leurs engagements, qu'ils ne pouvaient même pas payer leur fourrage; qu'ils ne pouvaient même pas payer leurs semences; qu'ils ne pouvaient même pas payer les frais d'exploitation de leurs fermes, et que nous avons dit au gouvernement de l'époque, en 1982 et 1983, qu'il fallait faire baisser les taux d'intérêt pour sauver ces gens-là, les conservateurs ont fait bloc avec les libéraux pour soutenir qu'on n'y pouvait rien.

• (1730)

Si on ne peut rien faire pour les gens qui perdent leur maison, leurs entreprises et leur exploitation agricole, si on ne peut rien faire pour 1.5 million de chômeurs qui perdent tout ce qu'ils ont gagné, comment se fait-il, parce que quelques amis se trouvent dans l'industrie bancaire, que le parti conservateur maintenant au pouvoir peut trouver trois milliards de dollars pour les renflouer?

M. Siddon: Pourquoi épancher toute cette bile?

M. Deans: Je dirai au ministre pourquoi j'épanche ma bile. Je suis las d'entendre les âneries de tous ces députés d'en face qui ignorent ce qui s'est passé avant la présente législature. Le problème actuel remontre à l'époque où le parti conservateur siégeant dans l'opposition avait refusé de lutter contre les taux d'intérêt élevés. Je me souviens que le ministre des Finances (M. Wilson), alors porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances, adressant la parole à Montréal alors que les taux d'intérêt élevés était la question d'actualité avait affirmé que si son parti était porté au pouvoir, il ne ferait guère autrement, que les libéraux ne faisaient réellement que ce qui pouvait être fait. Après avoir chassé les gens de leur foyer, de leur exploitation agricole et de leur entreprise, après avoir refusé de comprendre quelle était la situation quand les prestations d'assurance-chômage étaient épuisées et qu'on était sans le sou, on ne peut certes pas me convaincre de me hâter d'envoyer ce projet de loi au comité et de l'étudier avec célérité afin de pouvoir verser ces fonds. Les petits déposants sont protégés jusqu'à concurrence de $60,000. Je dis aux conservateurs que les déposants qui en ont besoin auront leurs $60,000.

M. Siddon: Que dire des municipalités?

M. Deans: Les municipalités sont bien couvertes par leur gouvernement provincial, du moins en Ontario.

M. Siddon: Et en Colombie-Britannique?

M. Deans: Je ne peux pas parler pour le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique. Je veux dire, c'est de l'anachronisme.

M. Siddon: Et au Manitoba?

M. Deans: Voyons la réalité en face. Le fait est qu'on nous demande d'inciter les gens pour lesquels on n'a rien pu faire lorsque les banques les volaient tout rond et qui ont tout perdu, de bien fouiller leurs poches et de payer un surcroît d'impôt pour aider les banques. Il ne me reste qu'une minute, mais je tiens à dire qu'il n'en est absolument pas question. Lorsque ces gens pleuraient parce qu'ils étaient en train de tout perdre, ces mêmes banques ont eu le cœur de leur dire en pleine face: «Nous ne pouvons vous aider parce qu'il nous faut absolument de bonnes garanties avant de vous accorder un prêt. Comme vous n'en avez pas, vous allez devoir perdre votre exploitation agricole; nous allons vendre tous vos biens». Maintenant que ces mêmes banques pleurnichent à ma porte et me demandent de les aider, je leur dit d'aller se faire voir ailleurs.

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, j'ai maintenant l'occasion de parler au sujet du projet de loi C-79 et de l'amendement qu'on propose. Le gouvernement nous demande 875 millions de dollars à titre du Fonds du revenu consolidé. Plus simplement, il nous demande de tirer 875 millions de dollars des poches des contribuables. Je me prononce en faveur de la modification proposée par le très honorable chef de l'opposition (M. Turner), qui montre bien que nous, de ce côté-ci de la Chambre, de l'opposition officielle, ne voulons pas voir adopter en deuxième lecture un projet de loi qui ne nous dit rien de ceux et celles à qui on versera ces fonds. On nous a nié le droit de connaître l'identité des bénéficiaires de cet argent.

Traditionnellement, du moins au Parlement britannique, le modèle des Parlements, la Chambre des communes a été responsable pendant des siècles de la levée des impôts et de leur utilisation. C'est notre droit et notre privilège de parlementaires de dire cela et d'agir en conséquence. Qu'il siège du côté du gouvernement ou de l'opposition, tout parlementaire a le devoir d'exiger qu'on le renseigne sur la façon dont sont dépensées les recettes fiscales. Aucun député ne devrait permettre que soit adopté un projet de loi qui représente un chèque en blanc. Voilà une observation d'ordre général, mais si nous avons raison de nous opposer à ce projet de loi, ne serait-ce que pour une question de principe, il y a lieu aussi, pour d'autres raisons, de nous demander s'il serait sage de l'adopter.

En mars dernier, quand la Banque Commerciale du Canada était en difficulté, nous nous rappelons avec angoisse et déception que le gouvernement avait proposé au Parlement de prendre part à une opération de sauvetage de 255 millions de dollars. Il nous a incités à le faire, nous assurant qu'il fallait agir vite, que c'était une question de temps et que nous devions adopter la mesure pour éviter à d'autres certains problèmes. Après nous avoir fait ses promesses, le gouvernement, qui se prétend compétent, nous a garanti que ce sauvetage de 255 millions allait redresser la situation, après quoi la position de la banque s'améliorerait et son avenir serait prometteur. C'était en mars et tout devait aller pour le mieux ensuite. Or, nous ignorions alors, parce que le gouvernement n'en avait rien dit, que bien des fonctionnaires au ministère des Finances avaient des doutes quant à l'opération et ne s'estimaient pas assez renseignés pour faire une évaluation ou pour recommander au Parlement d'accorder cette aide de 255 millions de dollars. A mesure que nous nous informons et que nous découvrons le pot aux roses, nous constatons que le gouvernement était très peu au courant de la situation à l'époque. Au fil des événements, il s'est aperçu que celle-ci empirait et que l'actif de la banque ne s'élevait peut-être qu'à 30 p. 100 de la valeur déclarée. Bon nombre des principaux acteurs exigeaient d'être mieux renseignés. Mais le gouvernement du Canada nous a caché la vérité. Il ne nous a pas parlé des réflexions des autres personnes. Il n'a pas émis le moindre doute, mais il nous a certifié que tout irait bien. C'est une erreur de jugement qui finira par nous coûter des milliards de dollars parce que le gouvernement essayera de se sortir de ce mauvais pas. Il nous recommande de nous occuper des personnes qui ont fait des dépôts dans ces banques, il nous demande 875 millions pour rembourser intégralement les déposants.

Il ne s'agit pas toujours de personnes qui ont déposé toutes leurs petites économies à ces banques. Ceux qui ont placé leurs petites économies sont couverts à concurrence de $60,000. Ainsi, la personne qui a $60,000 à un compte de dépôt et $60,000 à un REER est protégée à concurrence de $120,000. Ce ne sont pas les petites gens qui sont touchés. En fait, ce sont les spéculateurs qui ont misé sur des taux d'intérêt élevés. On nous demande de protéger les déposants mais je signale que le gouvernement ne nous a pas demandé de penser aux actionnaires. Je me demande bien pourquoi le gouvernement classe les gens en deux catégories, ce qui est immoral, insensé et injuste. Dans une catégorie, on trouve les déposants qui sont protégés à concurrence de $60,000 et dans l'autre, les actionnaires qui ne le sont pas. Il se pourrait très bien que certaines personnes, croyant que c'était un bon placement, aient acheté des actions de ces banques avec leurs petites économies. Le gouvernement n'a pas fait preuve d'intelligence ni de jugement, une fois de plus. Il fait deux poids deux mesures. Il traite les déposants d'une façon et les actionnaires d'une autre.

• (1740)

On nous demande de donner cette somme. Le gouvernement ne donne pas d'argent aux actionnaires, mais il veut en donner à tous les déposants. Nous voulons avoir la liste de ces déposants. Le gouvernement voudrait que nous remboursions toutes sortes de personnes, de banques internationales, de sociétés et de spéculateurs anonymes avec l'argent des contribuables. Il veut les payer à même les deniers publics sans nous divulguer leur nom.

Il est inutile que ceux qui veulent récupérer leurs $60,000 nous révèlent leur nom. Mais pourquoi paierions-nous 1 million de dollars à certaines personnes sans savoir qui elles sont? Pourquoi verser des millions de dollars à des sociétés anonymes dont nous ne savons rien? On demande aux députés de signer un chèque au porteur. Je trouve que nous avons des responsabilités autrement plus grandes par les temps qui courent et nous avons le droit, comme l'a si bien dit le chef de l'opposition, d'exiger du gouvernement la liste de ces déposants. Chat échaudé craint l'eau froide, dit-on.

Or, c'est justement ce qui nous arrive compte tenu des événements et des circonstances qui nous ont amenés à prendre part à cette opération de sauvetage. Le gouvernement nous avait assuré que tout irait bien, mais nous avons constaté, par la suite, que tout n'allait pas aussi bien qu'il l'avait promis. Nous avons bien vu, notamment, qu'il n'avait pas laissé aux cadres des banques, aux spécialistes et aux vérificateurs, assez de temps pour bien examiner l'état de la Banque Commerciale du Canada, même s'il ne cessait de nous dire que tout allait bien. Nous considérons que le gouvernement ne nous inspire plus assez confiance pour que nous lui donnions le mandat de signer un chèque en blanc payable à des déposants anonymes.

Si je devais expliquer le pourquoi des mesures prises par le gouvernement, je craindrais d'en venir à des conclusions négatives. Nous devrions en conclure notamment qu'il nous a demandé de participer à cette opération de renflouement pour des considérations politiques ou, peut-être, pour aider ses amis, mais non pas parce qu'il était au fait de la situation.

On a beaucoup parlé du déficit. Le gouvernement ne s'est pas privé de nous dire, dans son dernier budget, qu'il devait pratiquer certaines compressions, notamment amputer de milliards de dollars les budgets de l'éducation des jeunes. Il a même proposé de réduire les prestations de la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales. Pourtant, il a les moyens, semble-t-il, de dépenser des milliards de dollars pour renflouer les déposants anonymes d'une banque. Avec le gouvernement, les riches s'enrichissent davantage, car leur argent est à l'abri. Les pauvres s'appauvrissent encore plus. Qu'ils perdent de l'argent et soient réduits à une pauvreté encore plus grande, le gouvernement peut le tolérer.

Le déficit ne sera pas réduit, il augmentera, en raison de l'incompétence du gouvernement qui a été incapable de s'attaquer convenablement au problème de la Banque commerciale du Canada. Je prie les membres du parti conservateur de remettre à chaque député une liste de déposants, pour que l'on ne nous demande pas de signer un chèque en blanc, ce qui serait contraire à nos traditions.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, c'est en raison d'une irresponsabilité tragique de la part du gouvernement que nous avons à débattre de ce projet de loi. Lorsque j'ai été élu, je n'aurais jamais imaginé que nous verrions aussi rapidement une entorse aussi importante aux principes conservateurs énoncés lors de la campagne électorale; pourtant, c'est ce que nous voyons avec ce projet de loi.

Je ne suis pas surpris qu'il y ait aussi peu de députés conservateurs à la Chambre. Qui voudrait se voir rappeler le bilan catastrophique de ce gouvernement? Je ne suis pas surpris non plus qu'ils soient assis loin les uns des autres et qu'ils ne se parlent pas. S'ils le faisaient, ils ne pourraient parler que du rejet, par ce projet de loi, de tous les principes sur lesquels ils ont fait campagne.

Je suis d'avis que les 875 millions que l'on nous demande pour la faillite de ces deux banques ne représentent qu'un premier versement. De source ministérielle nous savons que ce n'est pas la facture finale. Non seulement cela, mais on nous a servi l'une des plus incroyables déclarations que j'ai jamais entendues de la part d'un ministre à la Chambre ou dans toute autre assemblée démocratiquement élue. La ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) a dit:

> . . . qu'il soit bien entendu que le gouvernement n'entend pas créer de précédent qui permette d'indemniser tous les déposants non assurés de nos établissements financiers.

En toute honnêteté, monsieur le Président, ce sont des absurdités. Chaque faillite est une tragédie pour les victimes. Chaque faillite se produit dans des conditions particulières. Je ne peux m'imaginer que la ministre puisse dire qu'elle ne crée pas de précédent et je doute qu'elle ne puisse s'en rendre compte.

En nous proposant une mesure de cautionnement, le gouvernement crée un précédent très dangereux. Il a oublié ses tirades électorales sur la libre entreprise et la création d'emploi par le secteur. Le cautionnement proposé est d'une telle ampleur et les conséquences budgétaires si catastrophiques, que l'entreprise est plutôt digne d'un gouvernement libéral que d'un gouvernement conservateur.

La mesure de cautionnement est sans précédent quant à sa valeur et à son objet. Elle est aussi unique compte tenu des circonstances qui ont forcé le gouvernement à l'envisager. A en juger par le projet de loi déposé à la Chambre, le gouvernement est pris en otage. On a l'impression que le premier ministre (M. Mulroney) et ses collègues dont les rangs s'éclaircissent, sont des libéraux infiltrés au sein du parti conservateur, tout comme le ver s'introduit dans le fruit et le ronge de l'intérieur. Ils se disent à eux-mêmes: «Voyez ce que les autres ont fait pour leurs amis. Il faut leur montrer que nous pouvons faire autant pour nos amis que le gouvernement précédent». Il me semble que c'est le type de raisonnement à l'origine du projet de loi.

Les ministériels ont beaucoup parlé. Il semble maintenant qu'ils aient assez de dignité pour se taire. Je m'en félicite. On a répété à satiété que le projet à l'étude visait à protéger le simple citoyen. Je n'ai entendu aucun argument susceptible d'étayer une affirmation aussi impertinente que gratuite. Voyons les faits. L'enjeu, ce ne sont pas des congédiements massifs comme si une grande manufacture avait fait banqueroute. Ce sont tous les secteurs de notre économie qui sont touchés; pourtant, les intéressés auraient dû être assez avisés pour vérifier l'intégrité, la stabilité et la vigueur d'une institution financière avant d'investir dans cette dernière, surtout des sommes de cette importance.

On nous demande, en fait, de signer un chèque en blanc, puisque nous devons renflouer tout un éventail de déposants qui auraient dû être beaucoup plus prudents. Il y a parmi eux des investisseurs avisés, des banques étrangères, des municipalités, des gouvernements provinciaux, des caisses de crédit et de petits investisseurs, dont la plupart auraient dû avoir et ont eu accès, selon moi, aux renseignements qui auraient pu éveiller leur méfiance. Ainsi, la ville de Hull, dont le gérant a parlé à la radio hier, a donné l'alarme et cela aurait dû mettre la puce à l'oreille à bien des intéressés dans le monde financier, au Canada.

• (1750)

En plus des $60,000 qui seront versés à tous les déposants, en ce qui a trait à la partie assurée des dépôts, nous sommes disposés à envisager d'indemniser les déposants qui éprouveront de véritables difficultés sans ce renflouement. Cependant, nous n'accepterons jamais de signer un chèque en blanc qui viendra grossir le déficit du Canada ou augmenter les impôts des Canadiens; le gouvernement conservateur devrait avoir honte de présenter une mesure de ce genre à la Chambre, étant donné les belles promesses qu'il nous a faites au cours de la dernière campagne électorale. Je crois qu'il convient de répéter que cette somme de $60,000 est la limite obligatoire. Si le gouvernement va de l'avant avec son programme d'indemnisation des déposants dans le cas des investissements supérieurs à la limite de $60,000, quelles seront les répercussions pour le secteur des assurances au Canada? Pourquoi s'assurer contre n'importe quelle forme de risque? Où est la moralité dans tout cela? Il suffit d'être assez puissant et d'avoir les relations voulues à Ottawa où le favoritisme est à l'honneur depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir, pour aller se plaindre au Grand frère et profiter de ce genre de renflouement qui est tout à fait inadmissible, comme le député le sait fort bien.

Je me rappelle avoir écouté à la télévision les propos de candidats conservateurs, des ministres actuels et du premier ministre, au cours de la dernière campagne électorale. Ils ont prétendu de toutes les façons possibles, mais toujours en faisant montre d'une apparente sincérité, que ce genre de mesure, ce renflouement, ne serait même pas envisagé par les conservateurs s'ils étaient portés au pouvoir. Pour ma part, je regrette déjà le jour de leur arrivée au pouvoir et les Canadiens finiront presque à l'unanimité par partager mon sentiment. Deux choses méritent d'être signalées. Nous ne parlons pas en l'occurrence des économies des veuves, ni de personnes acculées à la faillite. Nous ne parlons pas de la misère où une grande perte financière peut plonger un simple particulier, car, dans notre sagesse, nous nous sommes dotés de la Société d'assurance-dépôts qui garantit les dépôts des particuliers jusqu'à $60,000. En réalité, si le gouvernement n'avait pas négligé ce dossier de façon aussi évidente pendant l'été, nous ne subirions pas les conséquences de ce train de mesures mal structurées qu'on a appliquées en mars dernier.

Le gouvernement a beaucoup insisté sur le fait que ces deux institutions financières de l'Ouest sont victimes de la catastrophe économique qu'ont provoqué dans l'Ouest certains aspects du Programme énergétique national que le gouvernement précédent avait mis en œuvre. Cette idée mérite examen. Nous pouvons dire qu'à part les malheureux employés de ces banques, les pertes seront en fait réparties sur l'ensemble de la population, ou plutôt ce ne sont pas les pertes mais les coûts que le gouvernement va faire retomber sur l'ensemble du pays par cette mesure d'une indicible irresponsabilité. Nous n'avons entendu personne du parti ministériel dire si le milliard de dollars, ou quelque que soit la somme, proviendrait des impôts ou de nouveaux emprunts. Le gouvernement se rend ainsi coupable d'un manquement aussi grave à ses obligations que son refus de produire la liste des déposants. Il cache aussi à l'opposition comment les paiements prévus dans le projet de loi vont figurer dans les livres. Vont-ils grossir encore un peu plus le déficit? L'un des principaux éléments de la plate-forme électorale des conservateurs était qu'ils n'aggraveraient pas le déficit. Le gouvernement va-t-il relever les impôts des particuliers alors qu'il s'est montré jusqu'ici enclin à ne pas toucher aux impôts en réduisant les prestations aux personnes âgées et aux pauvres et en récompensant ses partisans par de nombreux privilèges et stimulants fiscaux tels que l'exemption de $500,000 des gains en capital?

Monsieur le Président, il ne me reste plus de temps, et c'est mieux ainsi, car je suffoque d'indignation devant cette action absolument irresponsable du gouvernement.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'allais dire que j'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui. Toutefois, ce serait abuser la Chambre. Je ne suis pas du tout content. Je suis furieux. Je suis fâché. Je suis déçu. Je voudrais me vider le cœur.

Je rappelle à la Chambre qu'il est aujourd'hui question de l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Turner) au sujet du projet de loi C-79 que le gouvernement, a présenté pour renflouer ses amis dans les affaires. L'amendement propose que la Chambre refuse d'adopter en deuxième lecture un projet de loi dont le principe est de verser des montants importants mais non précisés, prélevés sur les deniers publics—non pas l'argent du gouvernement non pas mon argent, non pas l'argent du ministre des Finances (M. Wilson), de la ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall), ou encore l'argent du cabinet, mais bien les deniers publics, c'est-à-dire l'argent des contribuables. Nous refusons de verser aveuglément de l'argent sans savoir à quoi et à qui serviront ces dollars. Cette façon de procéder aveuglément sape non seulement le droit du Parlement—je me fiche du droit du Parlement—mais bien aussi la responsabilité financière du Parlement à l'égard des deniers publics. C'est là la responsabilité première de toute opposition dans un régime parlementaire. Il s'agit d'un système de procédure contradictoire. On a prévu un espace vide de deux enjambées entre eux et nous pour éviter les échauffourées dans le feu de la discussion. Toutefois, nous ne sommes pas ici pour passer nos journées à chercher la petite bête dans les budgets des ministères. Il nous incombe d'être le gardien officiel de la bourse publique. On nous demande de consentir à la dépense de sommes folles prélevées sur les deniers publics sans nous expliquer le moindrement à qui ira cet argent ni à quoi il servivra.

Je suis rentré dans ma circonscription il y a quelques jours. Il m'a été donné à cette occasion-là de discuter avec des gens qui comprennent la notion du risque. Ces gens savent ce que c'est que d'avoir le droit de réussir. Ils savent également ce que c'est que d'avoir le droit d'échouer et ils ne s'attendent pas à ce que l'on vienne les sortir de leur pétrin. J'ai fait connaissance d'un petit entrepreneur de la Baie des Îles, dans la bonne circonscription de Humber-Port-au-Port-Saite-Barbe, qui avait mis 15 ans à monter une entreprise familiale. Il effectuait divers travaux le long de la côte ouest de Terre-Neuve. Au milieu de l'exécution d'un contrat, une banque est venue exiger le remboursement d'un prêt. Il a alors vu 15 années d'efforts, de dur labeur, d'espoir et d'aspirations crouler devant ses propres yeux.

J'ai eu l'occasion de bavarder avec un pêcheur de notre belle péninsule septentrionale. Cela fait 30 ans qu'il s'adonne à la pêche. Cette année, le poisson n'a tout simplement pas fréquenté les abords de la péninsule. Nous ignorons pourquoi, mais ce fut une saison minable. Ce pêcheur n'a pu pêcher que pendant quatre ou cinq semaines cette année. Il sait qu'il devra effectuer dans deux semaines son versement annuel pour son bateau. Il ne pourra pas payer parce que l'année a été terrible. La banque va exiger le remboursement de son emprunt et saisir son bateau, et il ne pourra plus jamais pêcher. Il est déçu et amer, et ses espoirs sont détruits.

• (1800)

Je me suis entretenu avec le propriétaire d'une petite entreprise de la ville de Deer Lake qui, en compagnie de sa femme, a hypothéqué sa maison et s'est lancé dans le commerce du meuble. Ils ont pris un contrat de sous-traitance pour un gros promoteur. Ils ont dépensé plusieurs centaines de milliers de dollars à installer des placards de cuisine dans un immeuble de rapport. Mais ils n'ont pas été payés pour leur contrat parce que l'entrepreneur principal chargé de construire l'immeuble s'est trouvé en difficulté financière. Il se trouve que cet homme-là qui n'a commis aucune erreur, qui n'a rien fait de mal, va faire faillite parce que la banque exige le remboursement de son emprunt. Il est évidemment déprimé et désillusionné, et ses rêves se sont effondrés.

Aucun de ces gens-là, que ce soit les pêcheurs, le petit entrepreneur ou l'ébéniste, qui ont perdu toutes les économies de leur existence n'a demandé au gouvernement de les renflouer, et le gouvernement du Canada ne le leur a pas non plus proposé. Nous vivons dans un système où tout le monde a le droit de prendre des risques. Nous avons tous le droit, ou tout au moins la possibilité, d'avoir une réussite qui dépasse tout ce que nous pouvions espérer, mais si nous faisons la culbute et si nous faisons faillite, si nous commettons une erreur, nous devons en assumer les conséquences.

Que des Canadiens honnêtes et travailleurs qui ont investi leur temps, leurs capitaux et une bonne partie de leur existence dans des entreprises qui, pour une raison ou pour une autre, ont échoué, que ces Canadiens-là aient échoué en silence et que personne n'ait proposé de les renflouer, cela me reste en travers du gosier quand je pense qu'à côté de cela le gouvernement du Canada va rembourser tous les dépôts de plus de $60,000 réalisés dans une banque aux pratiques de crédit douteuses, affublée d'une direction incompétente, et qui est en faillite. Le gouvernement va intervenir et distribuer tout cet argent, dont 60 p. 100 ne va même pas rester dans l'ouest canadien. J'en ai assez de m'entendre rebattre les oreilles de l'argument que ce renflouage est une tentative d'aide à l'ouest canadien. Soixante pourcent de ces fonds ne vont même pas rester dans l'ouest canadien. C'est un sauvetage des grandes sociétés. Ces gens-là veulent avoir le droit de gagner 1 million de dollars mais refusent celui de faire la culbute. Ils veulent être protégés par le gouvernement.

Tout premier ministre doit porter deux chapeaux. Tout d'abord, un chapeau politique. Il le porte lors des campagnes électorales, quand il va haranguer ses troupes, stimuler son équipe, parler aux gens, vendre son message et chercher des appuis. Ça, c'est le chapeau politique. L'autre chapeau que doit porter le premier ministre, c'est celui de premier fonctionnaire de l'État. C'est lui qui est responsable, c'est lui qui fait tourner la boutique, c'est lui qui s'occupe de l'argent des contribuables. C'est lui qui prend les décisions intelligentes, rationnelles, responsables et défendables. Mais notre gouvernement a un premier ministre qui ne porte qu'une seule casquette. C'est sa casquette politique. Il a perdu son chapeau de premier responsable de l'État. Il ne sait plus où il est, et ses ministres non plus.

Le premier ministre a pris une décision politique au printemps dernier en plein sommet économique. Il n'était pas question qu'une banque s'effondre et ternisse son image télévisée. Il n'était pas question de griffer le vernis qu'on était en train d'appliquer. Il n'était pas question d'avoir des sons discordants dans une campagne rondement menée auprès des médias. Le résultat, c'est qu'on demande maintenant aux Canadiens de payer presque 1 milliard de dollars les yeux fermés à des gens dont le gouvernement refuse de communiquer l'identité aux députés.

J'avertis le gouvernement que le parti libéral n'appuiera pas ce projet de loi. Nous ne participerons pas à un renflouage bancaire qui est un renflouage de l'incompétence. Nous le dirons et nous le répéterons tant que nous pourrons, afin de convaincre les Canadiens de réagir et d'imposer leur volonté. Il faut que le peuple canadien dise ce qu'il pense et dise au gouvernement qu'il n'accepte pas ce genre d'action irresponsable.

J'ai l'impression que nous n'avons pas le quorum à la Chambre, monsieur le Président. Pourriez-vous vérifier si nous avons le quorum?

[*Français*]

M. le vice-président: Effectivement, il n'y a pas quorum. Que l'on actionne la sonnerie . . .

[*Traduction*]

M. Gauthier: Faites sonner la cloche.

M. Tobin: Faites sonner la cloche.

M. le vice-président: Il y a maintenant quorum. Nous allons poursuivre le débat.

M. Tobin: Monsieur le Président, puis-je me permettre de vous faire remarquer que si le gouvernement a les moyens de débourser 875 millions de dollars pour dédommager des inconnus, il devrait pouvoir trouver $1 ou $2 pour fournir une clé au monsieur au bout de la pièce afin qu'il puisse sonner la cloche quand la président le lui ordonne.

M. le vice-président: Nous reprenons le débat.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais participer à ce débat où il est question d'équité, de la façon dont nous traitons nos institutions bancaires et du fait qu'il y a deux catégories de citoyens pour le gouvernement. Il y a ceux qu'il veut aider et ceux qu'il refuse d'aider.

Depuis son élection, nous l'avons entendu répéter que nous n'avions pas d'argent pour répondre aux besoins auxquels une société doit répondre. Il nous a dit que nous n'avions pas d'argent pour continuer à verser des allocations familiales entièrement indexées au coût de la vie. Puisque le ministre des Transports (M. Mazankowski) est ici, nous n'avons pas d'argent, semble-t-il, pour permettre à l'Administration de la voie maritime du St-Laurent de conserver son actif afin d'apporter les améliorations nécessaires sans avoir à relever les péages et autres droits, ce qui va créer des difficultés comme nous pouvons le constater. Toutefois, nous avons suffisamment d'argent pour renflouer deux banques. Nous verrons avec le temps s'il s'agit d'un, de deux ou de trois milliards de dollars. Mais le fait est que les contribuables devront débourser une grande partie de l'argent qu'ils ont durement gagné—de l'argent de leurs impôts—pour payer le coût de la décision du gouvernement.

D'ailleurs, j'ai bien l'impression que les bénéficiaires de cette décision, qui sont, je crois, au nombre de 96 pour les deux banques, ont les moyens d'engager des comptables et des avocats pour se soustraire à l'impôt sur le revenu. Ces 96 personnes

toucheront aux environs de 13 millions de dollars. C'est une petite somme comparée à tout le reste. Mais il s'agit d'investisseurs dont les dépôts dépassaient le million de dollars. Je me demande s'il est normal que notre société indemnise des gens à si grands frais alors que nous avons désespérément besoin de logements et que nous avons des soupes populaires dans diverses villes. De toute évidence, notre sens des priorités est déformé. Il est certainement déformé si nous envoyons plus de 112 millions de dollars au-delà de nos frontières pour renflouer des banques étrangères.

• (1810)

Je ne comprends vraiment pas pourquoi le gouvernement a opté pour cette solution alors que d'autres institutions financières ont fait faillite sans que leurs déposants ne soient protégés au-delà du plafond de $60,000. Certains d'entre eux m'ont appelé à mon bureau et ont mis en doute la justice du gouvernement.

Un particulier qui a passé des années à mettre de l'argent de côté en vue de sa retraite avait fait un dépôt de $60,000 dans l'une de ces institutions qui a fait faillite. Il a touché les $60,000, mais pas la différence. Pour lui, c'est une question de principe, outre l'aspect financier, et il est mécontent et outré de voir le gouvernement renflouer ces deux institutions financières, mais pas celle où il avait investi. Il considère que c'est injuste et moi aussi.

En voyant ce qui se passe, je me suis demandé à quoi pourrait servir cet argent. Ma circonscription et sa voisine, Thunder Bay-Nipigon, comptent environ 113,000 habitants. Si nous répartissons ce milliard de dollars entre eux, nous pourrons leur faire un joli petit cadeau de Noël de $9,000 par personne. On pourrait faire le même calcul pour n'importe quelle ville au Canada. Les Canadiens auraient plus d'argent à dépenser en biens de consommation et ils paieraient plus d'impôt. Il y a des façons très originales d'utiliser cet argent. La liste de priorités établies par le gouvernement pour le renflouement de ces deux banques est mauvaise. C'est pourquoi je suis heureux de me joindre à mes collègues et de me prononcer contre cette mesure, et je continuerai à m'y opposer à toutes les étapes.

On a parlé des municipalités et des provinces qui ont effectué des dépôts auprès de ces banques. Même si je comprends la situation dans laquelle elles se trouvent, c'est pour elles un avertissement qui les incitera à être prudentes avant d'investir l'argent des contribuables. Elles ne devraient pas faire des investissements risqués, mais au contraire s'assurer que l'argent est confié à une institution qui non seulement continuera à payer de l'intérêt, mais à être viable. C'est pourquoi je conseille au gouvernement de réfléchir à deux fois à cette initiative, que nous obtenions ou non le nom des personnes en cause. Pour une question de principe, nous ne devrions pas approuver ce plan de sauvetage.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, depuis la reprise de la session, tout ce dont nous avons entendu parler à la Chambre des communes, ce sont des scandales et de l'intégrité de la parole du premier ministre.

Monsieur le Président, encore aujourd'hui, le projet de loi C-79, c'est le plus grand des scandales qu'on a connus depuis que ce gouvernement conservateur est au pouvoir. Monsieur le Président, j'ai ici devant moi deux projets de loi, les projets de loi C-79 et C-70. Je pense qu'il serait important d'expliquer à chacun des députés de cette Chambre qu'est-ce que ces deux projets de loi-là font. Premièrement, le projet de loi C-70, c'est celui qui a pour but de désindexer les allocations familiales, qui touche trois millions de familles au Canada, et le projet de loi . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Je comprends que le député veuille faire une comparaison probablement entre les deux projets de loi, mais je lui rappellerai quand même qu'il doit parler principalement sur le projet de loi C-79.

M. Malépart: Monsieur le Président, c'est sur l'amendement dont on discute présentement et le projet de loi C-79, j'en viens . . . les deux projets de loi C-70 et C-79 sont reliés à des questions financières et correspondent . . . ce sont des sommes d'argent que le gouvernement veut toucher des contribuables canadiens.

Je reviens sur mon projet de loi de désindexation des allocations familiales; le gouvernement coupe 55 millions à trois millions de familles. Dans le projet de loi C-79, le gouvernement prend un milliard de l'argent des contribuables pour l'accorder à une centaine d'amis du parti progressiste conservateur. Monsieur le Président, un milliard de l'argent des contribuables pour rembourser des gens qui avaient $60,000 et plus dans un compte de banque. Je ne pense pas qu'il y ait un citoyen de la circonscription de Montréal-Sainte-Marie qui soit là-dedans. Je ne pense pas qu'il y ait un citoyen de l'Est de Montréal qui soit là-dedans.

M. Gauthier: Ni d'Ottawa-Vanier non plus!

M. Malépart: Ni d'Ottawa-Vanier. Et je suis persuadé . . . Même le député de Laval dit: Il n'y a aucune personne de Laval, et je suis persuadé que les gens qui avaient $60,000 et plus ce sont des gens qui connaissaient très bien le système bancaire. Ce n'était pas quelqu'un qui avait gagné à la Mini Loto. Ce sont des gens supposés être nos experts en économie, ceux qui conseillent le brillant gouvernement conservateur, et ces gens-là ont joué au risque. Même des gens qui administrent des fonds de pensions, des gens qui administrent de l'argent des municipalités ont risqué pour avoir plus d'argent. Et le fait que ces gens-là ont perdu, le gouvernement conservateur voudrait qu'on récompense les incompétents.

Les autorités de la ville de Montréal avaient de l'argent dans une de ces deux banques-là mais les gens, lorsqu'ils ont vu qu'il y avait de la difficulté, en administrateurs sérieux, ont retiré les sommes d'argent. Les gens se sont comportés comme des personnes responsables à l'endroit de la municipalité et des contribuables.

Monsieur le Président, depuis le début de son mandat, ce gouvernement conservateur s'attaque aux personnes âgées, s'attaque aux malades, s'attaque aux familles avec enfants et, tout à coup, il voudrait nous faire pleurer pour sauver ces personnes qui avaient $60,000 et plus. Je découvre dans les chiffres, imaginez-vous donc, il y avait deux personnes qui avaient un million! Un million dans ces comptes de banque, imaginez-vous donc si cela fait pitié. C'est vraiment triste de voir les 211 députés conservateurs se porter au secours des pesonnes qui avaient deux millions. Et de plus, on veut leur donner un chèque en blanc et on ne veut pas donner le nom de ces personnes-là. C'est inacceptable et la population n'acceptera jamais qu'un gouvernement, quelle que soit la couleur politique, se

comporte d'une façon aussi stupide et aussi incompétente avec les fonds des contribuables canadiens.

Dans l'Est de Montréal, on vit des problèmes énormes. Le gouvernement conservateur ne bouge pas. Pour maintenir des emplois dans l'Est de Montréal, comme à la Gulf, cela prendrait une garantie de prêt de 100 millions. Le gouvernement conservateur dit: Non, le déficit. Mais certains petits amis sont pris, parce que peut-être qu'ils ne veulent pas nommer les noms de ceux qui avaient un million, de ceux qui avaient $500,000, il y en a deux, de ceux qui avaient $400,000, il y en a un, 1,100 à $99,000, peut-être que si on avait les noms et que l'on regardait les noms de ceux qui ont fourni à la caisse électorale, peut-être qu'on aurait des surprises! Et si le parti progressiste conservateur n'a rien à cacher . . . quand je n'ai rien à cacher, on mettrait les livres sur la table. Pourquoi vouloir cacher les noms sous prétexte . . . Pourquoi ne pas avoir pris les demandes . . . les présidents de banques ont dit au gouvernement conservateur: Celui qui va être remboursé avec l'argent des contribuables, qu'il ait l'honnêteté de mettre son nom. Celui qui ne veut pas que son nom apparaisse, qu'il ne prenne pas de subvention du gouvernement, monsieur le Président.

Mais non, tout à coup, de voir tous ces députés conservateurs-là, il faut sauver nos amis qui ont des millions. Et durant ce temps-là, ils mettent une motion de clôture pour empêcher que les parlementaires expriment l'opinion des mères de famille avec enfants. Et on leur dit: Eh bien vous allez perdre $22, ce n'est pas beaucoup perdre $22. Ils n'en ont pas assez pour vivre. Mais le pauvre gars qui avait un million, vous n'essaierez de me faire accroire qu'il a seulement que cela. Et s'il était assez imbécile pour tout mettre dans la même institution bancaire, eh bien il mérite ce qui lui est arrivé parce qu'il savait très bien qu'il n'était pas assuré au-dessus de $60,000. On va essayer de nous faire croire qu'il y a là des petits fonds de pension! Mais au niveau des actionnaires, eux autres, on ne s'en occupe pas?

Monsieur le Président, il y a quelque chose de pas catholique dans ce projet de loi. C'est l'inconscience du gouvernement conservateur et l'incompétence. Et je comprends que le premier ministre (M. Mulroney) ne reste pas ici et qu'il aime mieux s'asseoir au stade pour regarder les Blue Jays, c'est parce qu'il en a par-dessus la tête de l'incompétence de tous ses ministres et de sa personne même, monsieur le Président.

Jamais au grand jamais le parti libéral, surtout l'ensemble de la population du Québec, acceptera que l'argent des contribuables du Québec aille pour sauver des amis du régime dans une province de l'Ouest. Lorsqu'au Québec nous avons eu des difficultés dans le système bancaire du Québec, il n'y a pas eu un député conservateur qui était dans l'opposition et qui s'est levé pour aider le Québec. Non, il n'y en a pas eu un! Il n'y a pas un seul député conservateur qui y a pensé! Non, monsieur le Président.

Des gens dans des émissions de lignes ouvertes dans les Cantons de l'Est, dans la région de Sherbrooke, disent: Lorsque nous avons eu des problèmes, nous avons assumé nos responsabilités. S'il y a des difficultés dans les institutions bancaires dans une autre province, que les gens assument leurs responsabilités! S'il y a des mauvais administrateurs de municipalités qui ont risqué l'argent des contribuables, monsieur le Président, ils devraient être mis à la porte ces gens-là, ils sont des incompétents. Malheureusement, on ne peut pas faire la même chose aussi vite avec le gouvernement conservateur. Mais cela arrivera bien, soit en 1988.

Monsieur le Président, j'aimerais rappeler un autre point, soit les conséquences des positions de ce gouvernement conservateur. Au niveau du crédit d'impôt-enfant, quelle est la différence si une quinzaine de personne avaient une somme de $60,000 ou $70,000 dans une banque, le gouvernement va demander à l'ensemble des contribuables de les sauver, ces pauvres petites personnes-là qu'elles nous font pitié! En même temps, il va nous présenter un projet de loi, et c'est dans le Budget, pour nous dire qu'une famille ayant un revenu de $26,330, selon les conservateurs, c'est devenu quelqu'un de riche. Tout à coup le gouvernement dit: A une famille à revenus, dont les deux conjoints travaillent et qui ont trois enfants, on va diminuer le barème de $26,000 à $23,000 et les conséquences sont que ces familles vont perdre, dès l'an prochain, une somme de $400 chacune. Chaque famille qui a $25,000 de revenus et qui a un enfant va perdre $125.00.

Et les députés conservateurs qui sont ici . . . et le petit gars de Baie-Comeau en premier va essayer de nous faire voter pour que nous prenions cet argent sur le dos des mères de famille pour le donner à deux gars qui ont un million de dollars dans un compte de banque.

Monsieur le Président, vous pouvez être assuré que je vais voter contre ce projet de loi. Que vous nous donniez les noms, que vous ne nous donniez pas les noms, peu importe!

Je dois vous rappeler que lorsque votre gouvernement avait soumis un projet, et je termine là-dessus, monsieur le Président, pour renflouer ou tenter de sauver les deux banques, j'ai refusé de voter parce que je savais d'avance que le gouvernement nous trompait. Et, aujourd'hui j'ai la preuve, et soyez assuré que je vais voter contre le projet de loi C-79 et, monsieur le Président, je pense que si le gouvernement, si les députés, si le ministre des Transports (M. Mazankowski) qui est ici, et dont on nous dit qu'il est un homme assez compétent, et je le crois, s'il avait le courage, les convictions et l'honnêteté, il demanderait à son premier ministre de déchirer le projet de loi C-79 afin de protéger les 55 millions de dollars appartenant aux mère de familles avec enfants.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, le projet de loi C-79 est ce projet de loi du gouvernement qui vise à permettre le remboursement des dépôts non assurés de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque.

Et, selon l'amendement présenté par le chef de l'opposition, et je cite:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «la Chambre refuse d'adopter en deuxième lecture un projet de loi dont le principe est de verser des montants importants mais non précisés, prélevés sur les deniers publics, à des personnes ou sociétés non identifiées, car une telle mesure discrédite très sérieusement l'obligation du Parlement de rendre compte des dépenses publiques».

Monsieur le Président, le gouvernement maintient qu'il a fondé sa décision sur les meilleurs renseignements dont il disposait à l'époque. Pourquoi le gouvernement a-t-il repoussé l'offre faite par les banques d'effectuer une vérification complète de la comptabilité de la Banque Commerciale du

Canada? Pourquoi le groupe de soutien s'est-il fié aux renseignements que la Banque Commerciale du Canada seule voulait bien rendre disponibles?

Monsieur le Président, la décision de renflouer la Banque était fondée sur des considérations d'ordre politique. Le premier ministre (M. Mulroney) est personnellement responsable de cette décision. La crise de la Banque Commerciale du Canada est survenue au moment où se tenait le Sommet économique national, donc, à une période où la faillite d'une banque aurait des répercussions négatives considérables.

Monsieur le Président, la semaine dernière, quand mon honorable collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau) répondait à la déclaration de la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) au sujet de l'annonce que la Norbanque faisait faillite, il demandait la démission du ministre des Finances (M. Wilson) ainsi que celle de la ministre d'État (Finances).

Monsieur le Président, moi aujourd'hui, je vais plus loin que cela. Je demande aussi la démission du premier ministre, parce que c'est lui le grand responsable, c'est lui, pour regarder son «show de T.V.», il a poussé tout le monde afin qu'on arrive à un règlement d'une banque, et que, six mois plus tard, on l'a obligée à faire faillite.

Donc, monsieur le Président, ce projet de loi vise à permettre le remboursement des dépôts non assurés, autrement dit, des dépôts . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député. Il pourra continuer son discours la prochaine fois que le projet de loi sera étudié à la Chambre des communes.

Comme il est 18 h 27, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 27.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 10 octobre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

M. le Président: Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Dick) invoque le Règlement.

M. Dick: Monsieur le Président, les partis se sont entendus pour que, du consentement unanime, le premier point à l'ordre du jour soit le dépôt de documents.

M. le Président: Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) veut-il signaler son accord?

M. Deans: En effet, monsieur le Président. Après avoir été consultés, nous avons accepté.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je crois savoir également qu'il y a eu des entretiens et nous sommes d'accord.

M. le Président: Par conséquent, du consentement unanime, la Chambre passe au dépôt de documents.

* * *

[*Français*]

COMMUNICATIONS ET CULTURE

PRÉSENTATION DU 2E RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture sur la révision du droit d'auteur, dans les deux langues officielles. Votre sous-comité a adopté ce rapport incluant 137 recommandations et, en conformité de l'article 70(16) du Règlement, prie le gouvernement de déposer une réponse globale à ce rapport.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

[*Traduction*]

M. le Président: Il semble, en réalité, que le consentement unanime concernait la présentation de rapports.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR L'INDEMNITÉ AUX DÉPOSANTS DE CERTAINES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme McDougall: Que le projet de loi C-79, tendant à prévoir une indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et de la Norbanque relativement aux dépôts non assurés, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 7379).

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, hier, avant d'ajourner la Chambre, je disais que ce projet de loi vise à permettre le remboursement des dépôts non assurés, autrement dit des dépôts supérieurs au plafond assurable de $60,000. Selon le gouvernement, ceux qui ont déposé leurs fonds dans la Banque Commerciale du Canada de bonne foi, en se fiant aux garanties du gouvernement, ne devraient pas être pénalisés.

Monsieur le Président, est-ce que le gouvernement a donné des garanties? Dans l'affirmative, pourquoi n'informe-t-il pas la Chambre des garanties qu'il a données? Cependant, ce sont les contribuables canadiens qui devront rembourser les déposants et en vue des responsabilités que nous avons vis-à-vis de ces contribuables, nous nous devons de savoir à qui cet argent est destiné. Selon le projet de loi, les déposants doivent faire une demande pour être remboursés. On peut donc s'attendre à ce que tôt ou tard on connaisse leur identité. Toutefois, puisqu'on nous demande d'adopter ce projet de loi maintenant, il est tout à fait raisonnable qu'on nous fournisse tout de suite ces informations.

L'adoption de ce projet de loi coûtera presque un milliard de dollars aux contribuables canadiens. Un montant qui, dans tous les cas, est énorme, surtout pour un gouvernement qui se veut économe et qui déclare qu'il ne peut se permettre de verser des allocations familiales, de maintenir des programmes de logements sociaux, des programmes sur l'énergie, des placements ou encore des programmes sur l'environnement, et la liste n'est pas limitative.

Monsieur le Président, le printemps dernier, pendant qu'on discutait de renflouer cette banque, on amendait la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Et là aussi, on a fait des changements parce que le gouvernement ne pouvait pas assumer certains prêts. Et c'est le petit entrepreneur qui doit payer aujourd'hui 1 p. 100 sur son prêt à la petite entreprise et garantir 85 p. 100, parce que, avant, le gouvernement garantissait 100 p. 100.

Mais maintenant, devant cette situation, le gouvernement nous demande de rembourser, c'est-à-dire, une garantie totale, à 100 p. 100 à ces déposants dont on ne connaît même pas les noms.

[*Traduction*]

Il n'en reste pas moins que deux banques de l'Ouest qui jouissaient d'une bonne réputation sur la scène internationale, que deux établissements jugés solides et rentables par le milieu financier ont fait faillite. Cette perte de crédibilité est inquiétante, en particulier pour les déposants qui espèrent être remboursés. Aujourd'hui, le parti au pouvoir voudrait que nous adoptions son projet de loi sans qu'il nous communique toute l'information. Mais nous n'allons pas nous aventurer les yeux fermés. Étant donné que les déposants non assurés devront faire une demande de remboursement, pourquoi ne nous révélerait-on pas leur identité? Le gouvernement a-t-il quoi que ce soit à cacher, veut-il faire du camouflage?

Le 25 mars 1985, la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) s'est exprimée en ces termes à la Chambre:

> Monsieur le Président, je tiens à informer la Chambre qu'un accord est intervenu ce matin pour fournir à la Banque Commerciale du Canada une injection de capitaux qui va assurer la viabilité à long terme de cet établissement d'Edmonton. Cet accord couronne l'effort collectif entrepris par trois gouvernements, six banques et la Société d'assurance-dépôts du Canada pour opérer le renflouage de cette banque en assurant sa viabilité et en protégeant de ce fait les intérêts de petites et moyennes entreprises de l'ouest du Canada.

Que s'est-il passé en six mois? L'entreprise devait être viable après l'injection de 250 millions de dollars.

[*Français*]

Le 28 mars 1985, le même ministre déclarait à cette Chambre:

> En tant que gouvernement fédéral, nos préoccupations doivent déborder l'ouest du Canada. Nous voulons nous assurer que des petits ennuis dans le système financier n'aient pas des répercussions d'un océan à l'autre et même sur les marchés étrangers. Le gouvernement doit aussi s'inquiéter des conséquences d'une faillite sur la stabilité et la sécurité de notre système financier et sur la confiance qu'il inspire.

Monsieur le Président, on parle de confiance, un mot avec lequel le parti progressiste conservateur, depuis l'été 1984, nous a cassé les oreilles: Cela prend la confiance! Et voilà qu'un an après, quelle confiance a-t-on? Deux banques qui ont fait faillite.

Je continue à citer le ministre qui disait encore:

> En nous attaquant rapidement à cette quesiton, nous nous protégeons contre une dégradation de la confiance dans notre système financier, tant au Canada qu'à l'étranger. Cette action rapide est la preuve que nos institutions financières sont sûres pour les déposants.

Voilà, six mois après . . . «sont plus sûres pour les déposants», et pour sauver la face, ils nous demandent de rembourser les déposants, sans nous fournir la liste, les noms des personnes à qui ont doit cet argent.

La question que tous les Canadiens se posent aujourd'hui est la suivante: Pourquoi ne veulent-ils pas donner des noms? Et j'aimerais conclure mes remarques là-dessus, monsieur le Président: même si on me dit que c'est pour protéger un secret bancaire, ce n'est plus un secret bancaire, la banque a fait faillite. Et quand on fait faillite, on est obligé de donner tous les noms. Donc, je voterai contre ce projet de loi parce qu'ils ne veulent pas fournir les noms.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Beaches.

M. Keeper: C'est Winnipeg-Nord-Centre, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): Excusez-moi, le député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je serais plutôt ennuyé d'être transféré à une circonscription de Toronto. Quoi qu'il en soit, je suis heureux de participer à ce débat. Le temps de parole de chacun est fort limité dans ce débat, monsieur le Président, mais il y a pourtant des choses très importantes à dire. Tout d'abord je pense qu'il faut attirer l'attention du public, à propos de cette mesure législative de renflouage de banques, sur les audiences qui ont actuellement lieu et sur les articles qui commencent à être publiés dans la presse.

• (1110)

Par exemple, il y avait dans le *Globe and Mail* de ce matin une analyse du rapport Hitchman. On commence à se faire une meilleure idée de la situation dans laquelle la banque se trouvait lorsque le gouvernement a décidé de la renflouer. Ces rapports ne sont pas tendres. Bien que je ne puisse pas aller dans les détails, nous devons noter une ou deux choses. Tout d'abord, le rapport Hitchman mentionne que, dans ces banques, les dossiers étaient en désordre, la situation allait donc mal du simple point de vue du classement des renseignements. Ensuite, les administrateurs avaient approuvé des prêts plutôt douteux et les cadres supérieurs ne comprenaient vraiment pas la gravité de la situation dans laquelle se trouvait leur établissement financier. La réalité commence à faire surface, et elle n'est pas très belle à voir.

Les faits sont très importants maintenant, car lorsque le gouvernement a décidé de procéder au renflouage il ne les avait pas. C'est une tragédie. Le gouvernement se prétend le défenseur de l'économie de marché. Il se dit un bon gestionnaire de cette économie, qui connaît la question et est capable de sortir l'économie canadienne de son marasme pour ramener la prospérité. Pourtant, dans ses rapports avec des établissements relativement petits dans ce secteur, il a fait preuve d'une parfaite incompétence. Les Canadiens commencent à se rendre compte que le gouvernement est incompétent sur le plan économique.

Le gouvernement s'est empressé de renflouer ces banques sans connaître à fond leur situation financière. Voilà pourquoi plusieurs mois plus tard il a dû leur donner le coup de grâce. A sa première intervention, le gouvernement est entré dans une chambre noire sans allumer la lumière. Il est entré là où les personnes avisées ne mettaient pas les pieds. Il ne savait pas ce qu'il faisait mais voulait à tout prix préserver son image de bon gestionnaire. Il voulait garder l'image d'un gouvernement qui ouvrait la voie à la prospérité. En fin de compte, le gouvernement s'est mis lui-même la corde au cou.

Plus les renseignements nous parviennent concernant la triste situation de ces banques, plus nous nous rendons compte que le gouvernement a agi sans savoir ce qu'il faisait.

• (1115)

Certains points importants méritent d'être soulignés, monsieur le Président. Nous prélevons près de $875 millions de fonds publics pour rembourser les déposants non assurés de ces deux banques. Tout le monde ici peut imaginer à quelles fins utiles pourrait servir cet argent, au lieu d'essayer de secourir deux banques déjà en déconfiture. Comparons la façon dont le gouvernement traite les banques par rapport aux travailleurs. Quand les banques sont venues frapper à la porte pour réclamer de l'aide publique, on leur a ouvert toutes grandes les portes. Sans en demander plus long, le gouvernement a décidé de les aider. Voyez maintenant comme le même gouvernement s'intéresse peu au sort des employés des banques. Je songe justement aux employées de la Banque Canadienne Impériale de Commerce qui, s'étant syndiqués, tentent désespérément de négocier une première convention équitable. Le gouvernement a-t-il daigné lever le petit doigt pour les aider? Non. Silence complet. Pourtant, quand les dirigeants des banques réclament de l'aide, les cordons de la bourse sont déliés et l'argent coule à flots.

Les employés du Centre Visa de la même banque tentent de conclure une convention collective juste. Ils voudraient que le gouvernement appuie leur tentative. Les Canadiens se réclament volontiers de la justice, de l'équité et de la liberté d'association, trois piliers à la base de la négociation collective. Les patrons proposent à ces employés une convention ne prévoyant pas d'augmentation de salaire alors qu'ils sont payés en moyenne $12 l'heure. La banque a prétendu qu'elle devrait pouvoir réduire les heures de travail de ses employés à sa convenance, tout en refusant à ses employés à temps partiel des primes de quart, ou le tarif applicable aux heures supplémentaires, des avantages sociaux proportionnels et une caisse de retraire. Le gouvernement en parle-t-il? Le gouvernement exige-t-il des banques qu'elles traitent leurs employés équitablement avant de les aider financièrement? C'est le mutisme le plus complet du côté du gouvernement.

Dans l'offre qu'elle a faite à ces travailleurs, la banque impose les heures supplémentaires et le droit de licencier ceux qui travaillent à temps partiel ailleurs. La banque veut donc une convention collective qui interdirait à ses employés de porter les cas de discrimination devant la Commission des droits de la personne. Le gouvernement crie-t-il son indignation face à cette banque qui ose offrir une telle convention collective à de simples citoyens, une convention rédigée de telle façon qu'elle échappe aux dispositions du Code criminel en matière de changements technologiques? Elle voudrait aussi qu'on n'inclue pas dans la convention collective de disposition interdisant les congédiements injustifiés.

• (1120)

Bref, monsieur le Président, faut-il rappeler que le gouvernement s'est montré fort empressé lorsque les cadres des banques sont venus le voir pour lui demander de l'aide. Mais quand des travailleurs luttent pour obtenir une convention collective juste et équitable, il reste coi. Le gouvernement devrait donc prendre conscience non seulement qu'il traite injustement les citoyens ordinaires par rapport aux élites, mais encore qu'il est incompétent dans le domaine économique. S'il s'était donné un peu de mal, il aurait bien vu le terrible fouillis financier dans lequel se trouvait cette banque. La lumière commence à se faire sur les faillites de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque, et les Canadiens sont maintenant en mesure de juger le gouvernement et les inepties qu'il a commises.

Il est grand temps que le gouvernement se ressaisisse en retirant ce projet de loi et en utilisant à bien meilleur escient les 875 millions de dollars des contribuables qu'il jette par les fenêtres pour indemniser des déposants non assurés. Il aurait dû se montrer prudent au tout début en obtenant tous les renseignements nécessaires. Il ne serait pas obligé maintenant de vider les coffres publics alors que la population a tant besoin d'argent pour financer les garderies de jour et les programmes d'emploi.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je veux intervenir sur le projet de loi C-79. Malheureusement, les quelque 10 minutes qui sont à ma disposition ce matin ne suffiront pas pour vous décrire jusqu'à quel point le gouvernement conservateur a été incompétent dans ce dossier. Je voudrais, en particulier, rappeler à cette Chambre l'amendement présenté par le chef de l'opposition, le député de Vancouver Quadra (M. Turner), qui veut remettre un peu de bon sens dans ce débat dans lequel nous avons été malgré nous engagés par les conservateurs. Mon chef propose que ce projet de loi ne soit pas adopté en deuxième lecture parce que le principe de ce projet de loi est de verser des montants importants, mais non précisés, prélevés à même les deniers publics, à des personnes ou à des sociétés non identifiées. Je pense que c'est peut-être la première fois dans l'histoire du Parlement canadien qu'un gouvernement demande aux parlementaires de voter un chèque en blanc d'une telle importance. Il s'agit d'un montant de 875 millions de dollars, prélevés chez tous les contribuables canadiens, pour compenser quelques compagnies et quelques individus fort riches dans notre société qui normalement ne devraient pas être dédommagés.

Or, le parti libéral s'oppose à ce projet de loi, et c'est pourquoi nous avons présenté cet amendement. Disons que le projet de loi ne peut pas être passé en cette Chambre parce qu'une telle mesure discrédite très sérieusement l'obligation du Parlement de rendre compte des dépenses publiques. Mon préopinant a clairement indiqué comment ces 875 millions de dollars pourraient être mieux utilisés. Mais je ne reviendrai pas là-dessus sinon pour dire qu'on se rend compte ce matin, à la lecture des journaux, après le témoignage de ce banquier d'expérience, M. George Hitchman, jusqu'à quel point le gouvernement nous a leurrés, nous parlementaires, et surtout la population tout au cours de ce débat.

Les premières explications qui ont été données . . .

• (1125)

Le président suppléant (M. Charest): J'aimerais attirer l'attention de l'honorable député de Papineau (M. Ouellet) et de tous les autres députés sur le fait qu'il y a actuellement une commission d'enquête qui a justement pour but de déterminer certaines questions, et qui a reçu un mandat plutôt large. C'est une question qui est difficile à trancher pour la présidence, entre autres, et je vous prie d'être patients, mais il y a un certain nombre de questions à l'intérieur des débats qu'il vaut mieux ne pas traiter et auxquelles il ne serait pas approprié de faire référence. Alors, je prie tous les députés de cette Chambre de faire attention ou de bien choisir leurs mots au cours de ce débat.

M. Ouellet: Je comprends que ni la présidence, ni le gouvernement veulent qu'on parle de l'incompétence du gouvernement, incompétence qui a été révélée très clairement dans les journaux de ce matin puisque l'on fait état du témoignage de M. George Hitchman. Ce que je veux citer, c'est la coupure de presse d'aujourd'hui qui dit clairement que le gouvernement, dans cette affaire, aurait pu intervenir bien différemment. Ce que nous savons, c'est que la ministre d'État (Finances) (Mme McDougall) s'est fait proposer un plan pour sauver la Banque Commerciale du Canada et que le gouvernement ne l'a pas accepté. Ce qui veut dire que l'on est bien loin de la réalité, on a dit qu'une banque de l'Ouest canadien a fait faillite à cause, supposément, de cette crise énergétique dans l'Ouest. Vous vous rappelez, monsieur le Président, c'est ce que les conservateurs disaient au début de cet imbroglio. Et le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) nous ont dit: Si la Banque Commerciale du Canada fait faillite, c'est à cause du programme énergétique du précédent gouvernement libéral.

Or, aujourd'hui on sait que ce n'est pas la raison, que c'est exclusivement parce que les autorités de cette banque ont mal administré cette institution, ont fait de mauvais prêts et ont eu une gérance absolument inacceptable. Or, un plan avait été proposé au gouvernement pour sauver cette banque. Le gouvernement conservateur a jugé plus opportun de ne pas le suivre. Or, si la Banque Commerciale du Canada a fait faillite, on peut maintenant dire que c'est en partie à cause du gouvernement qui, à ce moment-là, n'a pas accepté le plan de redressement.

Il y a une deuxième banque qui est en difficulté: la Norbanque. Au cours de ce débat, mon collègue, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), a proposé un plan de redressement pour sauver la Norbanque. J'espère que tous les parlementaires du côté gouvernemental réfléchiront à cette proposition parce que cette deuxième banque de l'Ouest canadien pourrait être sauvée si on acceptait le plan de redressement du député de Laval-des-Rapides. Or, quand on nous dit que des banques font failite présentement, monsieur le Président, je peux dire: Si ces banques font faillite, c'est la faute du gouvernement conservateur qui a voulu appliquer une solution politique plutôt qu'une solution économique à cette crise financière que nous traversons. C'est assez éloquent.

Je vous citerai un éditorial qui a été publié dans le journal *La Presse* du 11 septembre dernier, signé par M. Frédéric Wagnière. Voici ce qu'il dit, et je cite:

> En orchestrant un sauvetage de la Banque Commerciale en mars, le gouvernement s'est trompé et a fait un faux pas désastreux.
>
> Ottawa a mal jugé la situation: il a sous-estimé les capitaux nécessaires pour sauver la Banque Commerciale et il a surestimé l'empressement des banques à secourir un concurrent. Cette erreur d'appréciation est grave et il est important qu'à l'avenir, le gouvernement, la Banque du Canada et l'inspecteur général des banques fassent preuve d'une meilleure compréhension du système bancaire.

Il termine son éditorial en disant:

> Le gouvernement Mulroney a voulu sauver une institution financière naissante dans une région qui a beaucoup de mal à surmonter les effets de la crise.

Disait-il.

> Il a réagi avec excès en invoquant une crise de confiance dans le système bancaire qui n'existait que dans son imagination.
>
> Il devra maintenant vivre avec l'incertitude qu'il a lui-même créée.

Voilà, monsieur le Président, la situation. Elle est claire. Ce journaliste l'a décrite en quelques mots. Nous aurions pu sauver ces banques si ce gouvernement avait agi avec plus de doigté, plus de compétence.

La ministre d'État (Finances) (Mme McDougall) qui nous présente ce projet de loi n'est même pas ici en ce moment, donc je ne ferai pas la charge que je voulais faire contre elle. Mais je dirai simplement que je trouve qu'elle a été incompétente, qu'elle a été irresponsable, et que tout au cours des jours et des moments qui ont suivi ce fiasco bancaire, elle a fait preuve d'une arrogance et d'une suffisance inqualifiables.

Aujourd'hui, quand on nous dit que peut-être une troisième banque est en difficulté, à mon avis, il est important que le gouvernement assume ses responsabilités et assure tous les Canadiens que notre système bancaire est solide et peut passer à travers des épreuves, et que s'il y a eu quelques erreurs de parcours, ce gouvernement prendra la leçon, la pénible leçon, qu'il a dû endurer cet été, et verra à redresser la situation pour qu'il n'y ait pas d'autres faillites dans le domaine bancaire.

Ce que je trouve absolument incroyable, c'est que le gouvernement aujourd'hui nous demande de rembourser quelque 875 millions de dollars à des personnes inconnues, à des individus ou à des corporations sans nom. Vous savez, monsieur le Président, que, en vertu de la Loi présentement, un petit épargnant qui investit dans une banque peut être protégé jusqu'à concurrence de $60,000. Donc, je termine mes remarques en disant ceci: cette loi qui est à l'étude n'est pas nécessaire pour les petits épargnants. Elle est nécessaire pour qui? Elle est nécessaire pour ceux qui ont mis quelques millions de dollars dans cette aventure bancaire, et qui, aujourd'hui, se font protéger sous l'anonymat par le gouvernement progressiste conservateur. A mon avis, cela est inacceptable, injuste, inqualifiable, et je voterai contre ce projet de loi.

• (1130)

[*Traduction*]

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je veux participer au débat sur cet amendement au projet de loi de Barbara concernant le renflouement des banques. L'amendement proposé est utile, pertinent et juste. Il propose de ne pas adopter ce projet de loi en deuxième lecture et j'approuve cette proposition. N'y a-t-il plus aucun espoir de voir les conservateurs agir en véritables conservateurs? Ont-il détruit la confiance de l'électorat canadien qui s'attend à les voir agir en vrais conservateurs? Pourquoi les conservateurs ne peuvent-ils respecter leur idéologie? Je sais que des députés là-bas ont dit qu'il y a des conservateurs rouges et des conservateurs bleus, et il y a même, aux dires de certains, des «conservariens». Mais sont-ils incapables de respecter un principe conservateur fondamental, un principe dont j'ai continuellement entendu parler au cours des dernières élections et depuis les huit ans que je suis député? Ils ont critiqué les libéraux à ce sujet. Ils ont dit que le gouvernement ne devait pas se mêler des affaires; c'est la libre entreprise qui va bâtir le Canada et le gouvernement doit laisser les entreprises tranquilles. Il ne doit pas s'occuper des affaires. C'est au milieu des affaires de le faire. Que prévoit le projet de loi C-79? Que propose le gouvernement? Il veut s'ingérer dans la procédure des faillites.

Il existe un système d'assurance-dépôts et les déposants sont assurés jusqu'à concurrence de $60,000. Les conservateurs proposent d'aller plus loin. Ils disent aux hommes d'affaires, aux grandes sociétés du pays, vous avez pris un risque en recherchant les taux d'intérêt élevés que la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque offraient, mais peu importe, nous allons également assurer ce risque. C'est tout à fait normal de chercher à rentabiliser vos investissements. Nous supprimerons tout risque dans cette entreprise.

Il y a deux ans, dans ma circonscription, quand le plus gros employeur a fermé pendant neuf mois, les travailleurs ont perdu leur maison. Ils l'ont perdue parce qu'ils ne pouvaient plus assumer leurs paiements hypothécaires et qu'aucune banque ni aucun gouvernement ne leur est venu en aide. Personne n'est intervenu.

En l'occurrence, nous voyons à l'œuvre un gouvernement conservateur qui a épousé la théorie de la libre entreprise sur un marché libre et qui se précipite pour renflouer ses petits copains de Bay Street et de Wall Street.

Une voix: Et peut-être de la rue Saint-Jacques.

M. Rodriguez: Et peut-être de la rue Saint-Jacques, comme le dit le député. J'accepte l'argument qu'invoquent certains députés conservateurs selon lequel parmi les déposants se trouvent des municipalités comme Kanata, des hôpitaux ou des caisses de crédit de l'Ouest. Et pourquoi ne pas appliquer le bon vieux principe conservateur selon lequel on paye en fonction des besoins? Pourquoi ne pas renflouer proportionnellement à une évaluation des moyens? Que la Citibank, la Chase Manhattan, la Banque Barclay's, la Banque de Tokyo, la Banque de Singapour nous prouvent qu'elles ont des besoins. Si elles peuvent prouver qu'elles ont besoin des 121 millions de dollars et plus que vient de garantir le gouvernement, nous envisagerons de les rembourser. Pourquoi ne pas appliquer le même principe en faveur des pensionnés de la vieillesse et des bénéficiaires des allocations familiales? Pourquoi ne pas l'appliquer aux grandes sociétés amies du gouvernement? Je conseille aux députés d'en face de procéder ainsi au lieu de venir à la Chambre demander tout de go aux Canadiens de renflouer ces banques.

En outre, ce projet de loi est prématuré puisqu'une enquête judiciaire est en cours sur le fiasco et le renflouement de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque. M. le juge Estey mène actuellement une enquête judiciaire et certaines questions très graves devront être tirées au clair. Tout d'abord, le rôle de l'inspecteur général des banques. Quel est son rôle, à quoi sert-il? Quels pouvoirs de réglementation détient-il et comment en use-t-il? Quel rôle la Banque du Canada a-t-elle joué dans ce cafouillage? Après tout, c'est le gouverneur de la Banque du Canada, Bouey XIV, qui a téléphoné au *Globe and Mail* au moment du premier renflouement, en mars dernier, pour dire que, ma foi, la BCC était une banque viable. Quel rôle a-t-il joué dans tout cela? Quel a été le rôle du gouvernement dans tout ce gâchis? Après tout, c'est le même gouvernement qui a présenté un Livre vert visant à déréglementer le secteur bancaire et à permettre la création de toutes sortes de banques de la catégorie de l'Annexe C. Voici que la ministre veut donner de l'essor à ce secteur, le déréglementer, comme si nous n'avions pas suffisamment de problèmes comme cela. En mai dernier, je crois, elle a demandé à M. Hitchman de faire partie du conseil d'administration de la Banque Commerciale du Canada, et il lui a répondu: «Non, je n'en sais pas assez au sujet de cette banque et de ses pratiques de prêt; je n'oserais pas accepter pareille offre». En fait, cela aurait dû inciter le gouvernement à bien examiner les activités de cette banque.

• (1140)

Dans le cours de cette enquête judiciaire, toutes sortes de très graves questions sont soulevées. Nous voulons qu'on y réponde. Quel a été le rôle de l'inspecteur général des banques dans cette affaire? Celui du gouverneur de la Banque du Canada? Celui du gouvernement? Quel a été le rôle des vérificateurs chargés de vérifier les livres des banques? En fait, M. Hitchman dit dans son rapport que les vérificateurs avaient trouvé que les pratiques de prêt de la Banque Commerciale du Canada étaient moins orthodoxes qu'ils l'auraient souhaité. Quel rôle le ministre des Finances (M. Wilson) a-t-il joué? Et la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall)? Il va falloir qu'on réponde à ces questions avant que le Parlement ne puisse délier les cordons de la bourse et en sortir quelque 800 millions de dollars. Ce n'est qu'un versement initial; on prévoit qu'il faudra débourser deux milliards de dollars avant que tout ne soit réglé. Le Parlement a une responsabilité à assumer. Lorsqu'il dépense l'argent des contribuables, il lui faut rendre des comptes. Nous, parlementaires, n'avons pas plus su déceler ce fiasco de la Banque Commerciale du Canada que l'affaire du thon avarié. Le gouvernement ne devrait pas adopter ce projet de loi à ce stade-ci. Je le répète, il faut qu'on réponde d'abord aux questions. Il serait sage d'attendre le rapport de l'enquête judiciaire.

Plus le temps passe, plus l'affaire semble étrange. Dans le *Globe and Mail* de ce matin, par exemple, ou nous dit que la ministre d'État (Finances) ou le gouvernement s'efforcent de persuader les banques d'appuyer la Banque Mercantile. C'est comme un château de cartes. Voici que le gouvernement refait exactement la même chose qu'il a faite au printemps. Il encourage les banques et les gouvernements provinciaux à soutenir une banque en situation précaire. La même chose est en train de se produire pour la Banque Mercantile. D'après le *Globe and Mail* de ce matin, le gouvernement fédéral a convaincu les banques de soutenir la Mercantile. Les contribuables veulent des réponses. Le Parlement veut des réponses. Le projet de loi ne devrait pas être adopté tant qu'on n'aura pas répondu aux questions que nous avons soulevées à la Chambre.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, j'interviens afin de m'opposer au projet de loi C-79 qui, comme les députés le savent, tend à rembourser les déposants qui avaient placé plus de $60,000 dans la Banque Commerciale et la Norbanque. Je suis contre cette mesure car, comme d'autres députés l'ont signalé, on nous demande d'indemniser des gens dont on ignore l'identité.

C'est très curieux. Nous sommes appelés à adopter un projet de loi qui prévoit des débours de 800 millions à un milliard de dollars. D'un côté, le gouvernement prétend qu'il est en faveur de la réforme parlementaire, que les membres du Parlement devraient jouer un rôle plus actif, que les comités devraient avoir plus de poids, et le reste, et d'un autre côté, il nous demande, en tant que représentants du peuple, d'autoriser le versement d'énormes sommes d'argent à des gens dont il refuse de nous dévoiler l'identité. Nous ignorons s'il s'agit de chefs d'entreprise étrangers—Américains, Européens ou Japonais—ou d'importants chefs d'entreprise canadiens. Les chefs d'entreprise savent fort bien qu'ils doivent courir des risques et ils n'ignorent pas que la CDIC assure les dépôts jusqu'à concurrence de $60,000 seulement. Ces gens ont investi dans la Banque Commerciale, car c'était avantageux; ils pouvaient profiter d'un taux d'intérêt plus élevé, dans certains cas. Ils ont pris ces risques en connaissance de cause. Ils n'ignoraient rien de la limite de $60,000. Nous supposons que parmi ces déposants se trouvent d'importantes sociétés, mais nous n'en sommes pas vraiment sûrs. C'est un gouvernement qui prétend que nous devons de plus en plus laisser les lois du marché jouer, qui nous demande maintenant d'indemniser ces gens.

Comme mon collègue l'a dit tout à l'heure, il y a une certaine ambivalence chez les conservateurs. A leur arrivée au pouvoir, ils ont déclaré que nous devrions revenir à la libre entreprise et laisser jouer les lois du marché. Cependant, quand il s'agit de la faillite de la Banque Commerciale—et il est fort probable, même si nous n'en avons pas la certitude, qu'un grand nombre de chefs d'entreprise sont concernés—les règles du jeu changent tout à coup et on nous demande de procéder à un renflouement. On établit là un très grave précédent pour d'autres cas semblables qui pourraient survenir.

Nous pourrions peut-être comprendre qu'on aide de petites caisses de crédit, de petites municipalités ou de petites caisses de retraite, mais nous ignorons combien de caisses de crédit ou de petites municipalités sont concernées. En fait, nous ne savons pas combien de grandes sociétés comptent parmi les déposants indemnisés. On nous demande de signer un chèque en blanc de près d'un milliard de dollars sans nous donner les renseignements voulus. Nous sommes censés vérifier pour le compte des Canadiens l'usage que l'on fait des deniers publics et voilà que le gouvernement voudrait nous voir signer un chèque en blanc.

Au mois de mars dernier, lorsque le gouvernement nous a demandé de voter en faveur d'un projet de loi, la situation était critique. J'ai été amené à croire que le gouvernement nous saisissait d'une mesure mûrement réfléchie qui s'appuyait sur des faits bien concrets et qui permettrait de relancer la Banque Commerciale et de la rendre profitable pour les actionnaires et les déposants. Nous avons cru sur parole les ministres concernés et le gouvernement lorsqu'ils ont dit avoir pris leurs renseignements et nous avons dû adopter cette mesure rapidement, afin d'empêcher la faillite de cette banque. Nous avons voté en faveur de cette mesure, mais nous avons été induits en erreur par les ministres concernés. Ils n'ont pas procédé à la vérification qui s'imposait. Ils ont refusé les conseils de gens bien informés de la situation. Ils n'ont pas participé à une bonne part des négociations qui ont conduit au renflouement. Nous avons l'impression que le premier ministre (M. Mulroney) et certains membres du gouvernement et du cabinet étaient disposés à proposer ce programme de renflouement à tout prix, dans le seul but de sauver la face, dans l'espoir . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député chevronné de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand), mais je lui rappelle, comme je l'ai fait pour le député de Papineau (M. Ouellet), que le débat d'aujourd'hui place la présidence dans une position très difficile. Une commission royale d'enquête s'occupe précisément de cette question. Le principe général demeure le même, c'est-à-dire qu'on a toute liberté de parole à la Chambre, mais en l'occurrence il y a également une commission royale qui a pour mandat d'examiner toute cette question. Nous nous trouvons dans une situation délicate aujourd'hui. Je rappelle à tous les députés qu'ils ne doivent pas parler de l'affaire sur laquelle la commission a pour mandat d'enquêter ni de préjuger de la décision finale de cette commission royale d'enquête.

• (1150)

M. Manly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je vous le dis en toute déférence, mais à vous voir limiter ainsi le débat, je ne peux que penser que ce que fait le gouvernement est grotesque et qu'on porte atteinte à la liberté de parole de la Chambre des communes.

Le président suppléant (M. Charest): Pour me faire bien comprendre, je dirai qu'il existe des précédents précisément sur ce point. Plus simplement, il se trouve qu'une commission royale d'enquête a pour mandat d'examiner cette affaire, d'entendre des témoins et de présenter un rapport. C'est pourquoi il ne convient pas qu'en parlant des questions faisant l'objet du mandat, des députés préjugent des conclusions du rapport, c'est-à-dire qu'ils en jugent prématurément, si j'ose dire. Puisque la commission en a reçu le mandat, qu'on la laisse faire son travail. J'invite donc les députés à la prudence. Je tiens bien compte du principe général selon lequel la liberté de parole existe à la Chambre des communes.

[*Français*]

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Saint-Denis, je présume, sur le même rappel au Règlement.

M. Prud'homme: Oui, monsieur le Président. Je voudrais vous soumettre respectueusement, avant que vous n'en arriviez à des conclusions, qu'advenant le cas où nous passions ce projet de loi, la Chambre le vote indépendamment des discours de l'opposition, indépendamment des votes de mes collègues de l'opposition, je vous soumets respectueusement qu'advenant le cas où nous passions ce projet de loi, il devrait donc éventuellement être déféré à un comité parlementaire. Est-ce que la Présidence voudrait me dire qu'à ce moment-là la commission parlementaire qui serait obligée d'étudier un projet de loi qui, de par la volonté du Parlement lui est déféré pour étude en deuxième lecture, commission qui devra immédiatement être mise en activité, devrait être limitée dans ses travaux parce qu'il y a en même temps une commission royale d'enquête qui siège? Cela m'apparaîtrait absolument invraisemblable de dire que . . . et vous arrivez vers le *sub judice* puisque deux fois vous avez rappelé mes collègues à l'ordre. Alors, moi, je veux vous soumettre respectueusement que cela m'apparaît assez

difficile de croire que parce qu'il y aurait une commission royale d'enquête, tout devrait devenir presque *sub judice,* alors que, monsieur le Président, je vous soumets respectueusement que dans le *Quorum* qui nous est distribué quotidiennement, la première page nous parle exactement de tout ce qui s'est passé hier et que le Parlement devrait être privé de ses devoirs de discuter d'un projet de loi qui est devant la Chambre. Le gouvernement l'a soumis devant la Chambre, ce n'est pas nous, l'opposition, c'est le gouvernement qui a demandé une commission d'enquête, c'est le gouvernement qui a demandé une commission, pas une commission royale d'enquête, mais qui a demandé et établi cette commission. Alors, je vous soumets respectueusement, puisque je sais que vous avez un esprit juridique, et j'aimerais bien en discuter avec vous, mais le gouvernement, d'une part, a décidé de présenter un projet de loi; d'autre part, en même temps, il a décidé de soumettre le tout à un juge de la Cour suprême, et que l'on vienne nous dire à la Chambre ensuite que ce dont tous les journaux du Canada nous parlent ce matin, nous de la Chambre des communes, qui avons le mandat d'étudier ce projet de loi qui nous est donné par le gouvernement, nous ne pourrions pas faire allusion à ce qui se passe actuellement dans un autre endroit . . . .

Je ne sais pas comment la présidence voudrait décider ou trancher, mais je pense que je soumettrais respectueusement, monsieur le Président, de laisser mes collègues continuer dans leur approche à ce débat, ne tenant pas compte de ce qui se passe ailleurs.

Le président suppléant (M. Charest): Pour tenter de répliquer, si vous me le permettez, après avoir écouté avec intérêt l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) qui, fidèle à son habitude, soumet des arguments qui témoignent de son expérience en cette Chambre, permettez-moi de vous rappeler que je suis un peu réfractaire à me lever aujourd'hui et vous rappeler à l'ordre sur cette question-là, et je vous répète, une fois de plus, que c'est une situation extrêmement difficile pour la présidence.

Vous me posez indirectement une question, et puisque vous faites référence à mon esprit juridique, je vous dirai aujourd'hui que la présidence n'a pas l'habitude de rendre des *obiter dicta* sur aucune question en cette Chambre, pas plus sur cette question-là que sur aucune autre question d'une part, et que, d'autre part, la situation est la suivante: il y a une commission d'enquête qui traite d'une question et qui aura éventuellement à soumettre des recommandations, ce qu'on demande aujourd'hui aux députés de cette Chambre et ce qu'on ne peut peut-être pas exiger de la part de la presse à laquelle vous faites référence, mais ce qu'on demande aux députés de cette Chambre, qui eux ont des responsabilités, des traditions et des règles à respecter, c'est de ne pas préjuger des conclusions ou des recommandations qu'aura à faire la commission d'enquête, de ne pas mener d'enquête parallèle, c'est le principe, et c'est pour cette raison-là que j'interviens. Le principe général demeure le même, vous avez le droit de discuter de la question.

Bien sûr, il y a un projet de loi devant vous, c'est l'évidence même. Vous avez le droit de discuter de la question, sauf que ce qu'on vous demande, c'est d'être prudents dans les références que vous faites à la commission d'enquête qui se déroule actuellement. Alors, j'espère que cela vient clarifier la question une fois pour toutes.

L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier), pour être juste, également sur un rappel au Règlement.

M. Lanthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne me serais pas opposé jusqu'à présent, on laissait aller le débat . . . mais il faudrait peut-être rappeler, en plus de votre remarque que nous appuyons entièrement, il faudrait tout de même rappeler au député, dis-je, que nous discutons actuellement de l'amendement, et jusqu'à maintenant, je ne crois pas que les références sur l'amendement aient pullulé dans son discours. Je crois qu'il discute plutôt de la motion principale. Moi-même, je me suis fait rappeler à l'ordre avant-hier, sous prétexte que l'on devait discuter de l'amendement exclusivement. Il y aurait peut-être lieu de le lui rappeler.

[*Traduction*]

M. Frith: Monsieur le Président, j'interviens sur le même rappel au Règlement. Tout d'abord, il faudrait préciser que la Commission Estey est une commission d'enquête judiciaire et non une commission royale d'enquête. Deuxièmement, même si le gouvernement peut souhaiter renvoyer une question très controversée à un comité, la tradition à la Chambre veut que l'opposition soit quand même libre de poser des questions à ce sujet durant la période des questions.

De plus, et je le dis sans méchanceté, il me paraît très important que les occupants du fauteuil se mettent d'accord entre eux avant le début des délibérations. Je vous renvoie au hansard des deux jours précédents, monsieur le Président. Croyez-moi, vos collègues n'ont pas empêché les députés des deux côtés de la Chambre de discuter de la question comme vous vous voulez empêcher le député de le faire en ce moment. Il est essentiel que ceux qui seront appelés à occuper le fauteuil comprennent parfaitement quelles seront les attributions et comment nous de l'opposition serons autorisés à débattre la question. Personne ne sait à quoi s'en tenir.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Je le fais parce que j'ai déjà été conseiller d'une commission royale qui était chargée d'examiner une question controversée, laquelle a, naturellement, fait l'objet de questions à la Chambre. Je sympathise personnellement avec la présidence. Je crois qu'elle a raison, en principe. Elle se trouve cependant dans un dilemme quasi insoluble car il s'agit d'une question controversée qu'étudie une commission, judiciaire ou royale. Nous discutons de la même question. Nous devons évidemment approuver les dépenses reliées à cette affaire. Nous en sommes tous conscients.

La présidence est dans la bonne voie, à mon avis, pour ce qui est de fixer les paramètres du débat. En toute déférence, monsieur le Président, il n'y a à peu près pas de limite au débat, mais comme vous l'avez fait remarquer, les allusions à la Commission Estey qui pourraient conduire à préjuger de ses conclusions ne sont pas acceptables. Je crois que les députés doivent considérer la question dans son ensemble et se retenir de parler directement de la Commission Estey ou de lui faire des recommandations précises. S'ils veulent le faire, qu'ils aillent témoigner devant elle. Je crois que la Chambre trouve ce cadre général acceptable.

M. Allmand: Monsieur le Président, je reprends le débat qui a été interrompu par les objections et par votre propre intervention pour me rappeler à l'ordre. Je sais bien qu'une commission judiciaire étudie la question. Nous sommes toutefois saisis de ce projet de loi, sur lequel nous devons nous prononcer. Le sujet du projet de loi et celui de l'enquête judiciaire se recouvrent dans une certaine mesure. Les arguments que j'avance ont leur importance dans le débat parce que le gouvernement nous demande d'approuver un projet de loi qui est une deuxième tentative en vue de régler la situation de la Banque Commerciale du Canada. Je dois faire valoir que je m'oppose au projet de loi cette fois-ci parce que nous avons été trompés la fois précédente. Je ne me ferai pas avoir deux fois. Je dois exposer ces faits.

• (1200)

Enfin, je voudrais préciser que dans notre régime constitutionnel, le Parlement du Canada est le tribunal suprême. Le Parlement a la suprématie absolue en vertu de notre constitution. Nous ne sommes d'aucune façon subordonnés à quelque commission d'enquête royale ou judiciaire que ce soit. Je ne veux pas dire qu'il faut remplir à sa place la mission dont la commission est chargée. Quoi qu'il en soit, j'ai l'intention d'exposer dans le peu de temps que j'ai tous les arguments qui concernent le projet de loi.

J'ai dit que j'avais l'impression que nous avions été trompés la dernière fois et j'en ai donné des exemples. Je veux dire aussi que nous avons cru le gouvernement la fois précédente parce qu'on nous a dit qu'il était partisan des banques régionales. Plusieurs d'entre elles ont vu le jour sous des gouvernements libéraux. Nous croyons que tous les arguments en faveur des banques régionales sont bons. Quelque chose ne va pas quand les gens de l'Ouest doivent venir à Toronto et Montréal faire approuver des prêts, par exemple. Je trouve cette situation inacceptable. Les banques régionales ont certainement leur place dans notre pays et nous les approuvons. Nous avons appuyé le premier renflouement en nous fondant sur l'information qu'on nous a donnée, mais nous avons découvert que cette information était fausse. Je pose encore une fois la question: pourquoi le groupe de renflouement n'a-t-il pas consulté les vérificateurs externes de la Banque Commerciale du Canada? Pourquoi n'a-t-il pas examiné les procès-verbaux du comité de vérification de la Banque Commerciale? Pourquoi le gouvernement et le ministre ont-ils refusé la proposition de la banque de faire vérifier ses livres? Je pourrais poser bien d'autres questions là-dessus.

Ce qu'il y a d'intéressant dans cette affaire, c'est que les Canadiens espéraient que le gouvernement conservateur saurait au moins assurer une bonne gestion économique. Nous ne pensions pas que ce gouvernement serait très efficace en matière de politique sociale. Nous ne pensions pas qu'il serait calé dans le domaine des affaires étrangères ou pour d'autres questions. Nous pensions cependant qu'il saurait assurer une saine gestion économique. Or le gouvernement a fait preuve de négligence dans cette affaire. Les ministres ont eux aussi été négligents. Ils n'ont pas fait les vérifications nécessaires, et ils ont négligé d'étudier le dossier. Ils ont fait preuve de cynisme et de suffisance dans cette affaire. Ils ont tout préparé en vitesse et nous ont demandé de voter pour ce qu'ils proposaient. Ils ont demandé aux Canadiens de souscrire à une initiative, sans s'être acquittés de la tâche exigée d'un ministre digne de confiance lorsque les deniers publics sont en jeu. Toute cette affaire est accablante pour les ministres qui se sont décidés à la hâte, négligeant de faire le travail qui s'imposait. Ils ont agi avec négligence et nonchalance et voilà que l'on voudrait qu'ils renflouent une deuxième fois ces banques.

Mais il convient également de se poser cette autre question: où tout cela nous mènera-t-il? Il s'agit d'environ 800 millions à 1 milliard de dollars. Si nous acceptons de créer le précédent d'indemniser les détenteurs de dépôts de plus de $60,000, quand cela s'arrêtera-t-il? Est-ce que ce sont là encore d'autres mesures provisoires? Devrions-nous voir dans cette affaire une autre preuve de l'absence de politique cohérente de la part du gouvernement?

Je n'ai pas l'intention de donner carte blanche au gouvernement. Je ne demanderai jamais aux Canadiens d'approuver un projet de loi qui donne au gouvernement un chèque en blanc. Je veux faire passer mon message à l'extérieur du Parlement car, compte tenu de la grande majorité du gouvernement, et du petit nombre des députés de l'opposition, seulement 70, il semble que le seul moyen de faire changer d'avis le gouvernement est d'en appeler directement aux Canadiens, comme nous l'avons fait dans le cas de la mesure tendant à désindexer les pensions de vieillesse. Je prie les Canadiens d'examiner la question de près. Qu'advient-il de nos priorités? Le gouvernement voudrait que nous dépensions 800 millions dans cette affaire. Comment justifier cette dépense alors qu'il reste à régler le problème des allocations familiales, certaines questions environnementales, le problème de l'aide aux autochtones et beaucoup d'autres questions importantes? Y a-t-il vraiment un secteur particulier qui mérite plus que les autres qu'on y investisse 800 millions ou 1 milliard de dollars? Je ne le pense pas; je demande cependant aux Canadiens et aux journalistes de s'intéresser de près à ces questions afin que nous puissions exercer des pressions sur un grand nombre de ministériels qui ne semblent pas avoir grand-chose à redire à cette décision fort importante, même si pour cela ils contredisent leurs propres principes concernant la libre entreprise et le système du marché libre. Ils n'hésitent pas à enfreindre ce principe dans le cas qui nous occupe, car c'est commode sur le plan politique.

Nous voterons en faveur de l'amendement proposé par le très honorable chef de l'opposition (M. Turner). Nous ne voterons pas en faveur du projet de loi, car on refuse de nous fournir les renseignements que nous réclamons. Nous ne savons pas qui bénéficiera des dispositions de ce projet de loi. Nous sommes d'avis qu'il est contraire à tous les principes de la responsabilité parlementaire de souscrire à un projet de loi comme celui à l'étude en ce moment.

Le président suppléant (M. Charest): Reprenons le débat. La parole est au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell).

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, merci de me permettre d'intervenir dans ce débat. L'amendement propose que la Chambre refuse de donner la deuxième lecture, autrement dit d'accorder l'approbation de principe, à un projet de loi dont le principe consiste à autoriser le versement de sommes d'argent considérables mais indéterminées à des personnes ou à des sociétés inconnues, ce qui va absolument à l'encontre de la responsabilité qu'a le Parlement

de rendre compte des dépenses publiques. C'est un bon amendement. Je voterai en faveur de cet amendement, et je vais expliquer pourquoi aux députés.

Je voudrais auparavant parler de quelques réflexions qui ont été reprises par les journaux cette semaine-ci. Je songe notamment à celles que M. Edward Kaiser, président de la Banque de la Colombie-Britannique, a faites à Vancouver. Étant président d'une petite banque de l'Ouest, M. Kaiser a exprimé certaines craintes au sujet de l'affaire à l'étude. Il a reproché aux parlementaires d'attaquer le gouvernement à ce sujet. Étant député de Vancouver, ville où se trouve cette banque, je voudrais consacrer quelques instants aux observations de M. Kaiser. Je lui signale et je signale à la Chambre, par votre intermédiaire, monsieur le Président, que je suis à la fois d'accord et pas d'accord avec lui. Je vais expliquer pourquoi.

Je suis d'accord avec lui pour la bonne raison qu'il faut manifestement rétablir une certaine stabilité et une certaine confiance dans les banques, surtout dans les banques régionales qui, comme l'a déclaré le député qui m'a précédé, jouent un rôle économique très important dans ce pays, surtout dans l'ouest du Canada. A l'instar de M. Kaiser, je désapprouve les rumeurs qui ont été lancées à propos de la liquidité de la Banque de la Colombie-Britannique, de la Banque Mercantile du Canada et de la Banque Continentale. Je tiens à signaler à M. Kaiser que nous n'avons pas dit que ces banques étaient en difficulté, surtout la Banque de la Colombie-Britannique, qui est très prospère, si je ne m'abuse. J'avais un compte à la banque de M. Kaiser. La semaine prochaine, quand je retournerai à Vancouver, je dirai à M. Kaiser que j'y placerai une petite partie de mon argent—comme je suis écossais, je n'ai pas tellement d'argent et je ne le place pas n'importe où—à sa banque pour montrer que j'ai confiance dans la Banque de la Colombie-Britannique. C'est une banque saine et importante. Je veux que M. Kaiser comprenne que c'est ce que nous disons.

Je tiens par ailleurs à ce que M. Kaiser comprenne que notre tâche à la Chambre consiste à veiller à ce que le système bancaire fonctionne. Si on songe qu'on nous demande de dépenser 1 milliard pour renflouer une autre banque—nous en avons déjà renfloué une il y a quelques mois—et si l'on tient compte de certaines lacunes flagrantes du système et des pratiques bancaires canadiens, dont je parlerai plus tard, il me semble que cela vaut la peine de faire son travail. Ce n'est pas de gaieté de cœur que l'opposition aborde cette tâche, mais les gens retirent leurs dépôts. Nous ne voulons pas cela. Nous voulons que les banques canadiennes soient saines. Nous voulons que l'économie soit saine dans l'ouest du Canada.

Je voudrais étayer mes dires en citant un passage d'un article paru dans *The Globe and Mail*. Je me contenterai de lire le premier paragraphe que voici:

> Le rapport Hitchman tant attendu sur la Banque commerciale du Canada brosse un portrait sombre d'un établissement financier où régnait le désordre, où les cadres et les administrateurs acceptaient des prêts douteux et où les cadres supérieurs ignoraient la gravité de leurs problèmes.

Je n'entrerai pas dans les détails. Je tiens seulement à montrer que c'est le rôle de l'opposition de veiller à ce que de telles lacunes disparaissent du système bancaire. Il nous incombe de mettre le gouvernement sur les charbons ardents pour l'obliger à réagir. Le gouvernement a un sérieux problème. Il a rassuré les gens, par l'entremise des organismes de réglementation, en leur disant que ces deux banques de l'Ouest se portaient bien. Ce n'est pas ce qui ressort du rapport Hichman. Le gouvernement a donné la parole du gouverneur de la Banque du Canada, au début de l'année, lorsqu'il a renfloué la Banque Commerciale du Canada. Le gouvernement estime sans doute que ces banques ayant fait faillite alors qu'il avait dit qu'elles se portaient bien, il a l'obligation morale de rembourser aux déposants non seulement les $60,000 pour lesquels ils étaient assurés, mais la totalité de leurs dépôts. C'est évidemment une chose inhabituelle dans un libre marché où les investisseurs prennent des risques et peuvent perdre ou gagner. Néanmoins, le gouvernement se sent moralement obligé de renflouer ces banques et c'est là l'un des éléments essentiels du débat d'aujourd'hui.

• (1210)

En deuxième lieu, le gouvernement fera sans doute valoir qu'il doit payer la totalité des dépôts pour assurer la stabilité du système bancaire, laquelle constitue l'objectif ultime. Tels sont, selon moi, les deux principaux arguments du gouvernement et j'estime qu'ils n'ont aucune validité et qu'ils sont dangereux.

Que disent les gens de ma circonscription? Un ouvrier âgé de 58 ans, en chômage, m'a demandé si nous allions le renflouer pour qu'il puisse payer son hypothèque. Un autre chômeur m'a demandé: «Allez-vous me renflouer? Je n'ai pas d'argent et je ne peux pas trouver un autre emploi». Je connais une employée de banque qui a été congédiée après 30 ans de loyaux services à la suite d'une dépression nerveuse. La banque l'a-t-elle renflouée? Lui a-t-elle accordé une retraite anticipée et a-t-elle pris soin d'elle? Non, elle s'en est juste débarrassée. Devant ce genre de situation, les Canadiens se demandent qui va les renflouer. Nous pouvons voir, après tous les efforts déployés par l'opposition et les réponses évasives du gouvernement, que nous renflouons surtout des banques étrangères. Nous accordons beaucoup d'argent à des banques étrangères et à des riches. Peut-être y a-t-il parmi ces gens quelques pauvres qui ont besoin des économies qu'ils ont amassées leur vie durant, et peut-être faudrait-il créer pour eux un fonds spécial. Mais en général, ces banques étrangères n'ont pas besoin d'un fonds de ce genre. Les grandes banques canadiennes réalisent actuellement de gros bénéfices et cela depuis 10 ans. Nous n'avons nul besoin de les renflouer.

Les citoyens de ma circonscripton estiment qu'il s'agit d'une terrible injustice. Pourquoi renflouer ces gens alors que nous ne savons même pas qui ils sont? Nous avons la preuve qu'en fait, nous renflouons des banques étrangères. Les Canadiens estiment que c'est injuste. Je répondrais donc au gouvernement qui prétend devoir le faire pour maintenir la stabilité du système bancaire, qu'il faudrait réformer ce système. Il faudrait mieux le réglementer. Nous obtiendrons plus de précisions sur certaines des méthodes révélées par le rapport Hitchman, lequel fait notamment état de prêts immobiliers spéculatifs, de prêts à des compagnies de Californie et de créances, mauvaises dès le départ. Si notre système bancaire permet ce genre de chose, nous devons le réformer.

La ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) a déclaré à la Chambre qu'elle avait hérité de cette situation désastreuse. Je trouve vraiment pénible d'entendre le ministre adjoint de la Défense nationale (M. André) rejeter toute la responsabilité sur le Programme énergétique national de même que sur nous sous prétexte que nous l'avons appuyé. Le Nouveau parti démocratique n'a jamais soutenu le Programme énergétique national. J'ai ici les résultats des votes qui le prouvent. C'est un mythe. Je demande aux députés de se reporter à ce que nous avons dit et à la façon dont nous avons voté. Le Programme énergétique national fait du tort à la région de l'Ouest, c'est vrai, mais en même temps l'Alberta a eu ses difficultés à cause d'une vague de prospérité qui est retombée trop vite. Aux États-Unis, le secteur pétrolier s'est trouvé dans la même situation. Ces banques investissaient dans l'immobilier. Elles sont allées investir en Californie et cela n'a rien a voir avec le Programme énergétique national. Il est trop facile d'accuser le Programme énergétique national en disant que nous sommes contre l'Ouest, parce que nous croyons nécessaire d'examiner de près le renflouement de ces banques. Cela n'a rien à voir.

Pour résumer, je tiens à dire que nous ne nous laisserons pas berner une deuxième fois. Nous ne donnerons pas notre accord à ce renflouement. Nous nous sommes faits avoir la première fois, mais on ne nous y reprendra plus. Si le gouvernement pose la question aux citoyens, il verra qu'ils n'aiment guère l'idée de renflouer des banques étrangères et des spéculateurs immobiliers. Nous sommes prêts à poursuivre ce débat et à nous opposer à cette loi tant que nous le pourrons. Pour résumer, je dirai à M. Kaiser qu'il doit étudier le rôle de l'opposition à cet égard. Je lui enverrai la copie de mon discours et si j'ai l'occasion de prendre de nouveau la parole, je lirai sa réponse à la Chambre.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, le député de Vancouver Quadra (M. Turner) a présenté une motion que je vais lire lentement afin que tous comprennent exactement de quoi elle retourne, et je cite:

> La Chambre refuse d'adopter en deuxième lecture un projet de loi dont le principe est de verser des montants importants mais non précisés, prélevés sur les deniers publics, a des personnes ou sociétés non identifiées, car une telle mesure discrédite très sérieusement l'obligation du Parlement de rendre compte des dépenses publiques.

Je n'ai pas entendu de député parler de ce qui nous unit tous dans cette Chambre, à savoir la grande tradition du système parlementaire britannique. Nous assistons en fait actuellement à une lente érosion d'un des meilleurs régimes politiques, le régime parlementaire canadien qui s'inspire du régime parlementaire britannique. Le système parlementaire britannique repose sur le principe de base de la responsabilité. Or, le gouvernement nous demande de voter un chèque en blanc pour des personnes ou des sociétés non identifiées. Cela va totalement à l'encontre des principes de notre régime parlementaire.

Le gouvernement canadien a le devoir de justifier toutes ses dépenses. L'opposition loyale de Sa Majesté et l'autre parti d'opposition ont le devoir de s'opposer à ce projet de loi si nous ne savons pas à quoi va servir l'argent et qui va le toucher.

• (1220)

Je ne parlerai pas de ce qui s'est passé hier au tribunal, monsieur le Président. M. Hitchman a été le premier témoin, d'autres viendront après lui présenter d'autres témoignages, et je ne voudrais donc rien préjuger, mais il a clairement dit hier que le fond de la question n'était pas ce qu'on nous avait dit ces dernières semaines. Mon collègue et ami—le nom de sa circonscription est tellement long que je préférerais parler de l'honorable Warren Allmand, mais le règlement m'oblige à dire mon collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est—a dit beaucoup de choses que je voulais moi-même dire, et je ne vais donc pas les répéter sauf pour dire que nous estimons que nous avons été échaudés une fois. Comme vient de le dire mon collègue du NPD, chat échaudé craint l'eau froide. Je peux me faire échauder une fois par surprise, mais deux fois, ce serait par bêtise. Je peux vous garantir que l'opposition ne se laissera pas échauder une deuxième fois sans se battre jusqu'au bout.

Vous avez entendu dire récemment, et mon excellent ami le très honorable premier ministre (M. Mulroney) l'a dit lui-même, que l'opposition était opposée aux intérêts de l'Ouest. Je pense que mon ami de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est a fort bien dit que c'est nous qui avons créé ces banques de l'Ouest et que nous en étions enchantés et fiers, et personne ne peut dire que nous nous réjouissons de les voir en difficulté. Nous les avons créées parce que nous estimions que non seulement la richesse de notre pays, mais le pouvoir de décision doivent être également partagés par tous, et c'est pour cela qu'il était si important de créer dans l'Ouest ces deux banques et d'autres institutions financières. C'était dans l'intérêt en priorité de l'Ouest, mais aussi de la majorité des Canadiens.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous croyons que voter aveuglément, et je veux le répéter en français, parce que mes collègues de langue française et notre auditoire de langue française doivent bien savoir ce qu'est la motion du très honorable député de Vancouver Quadra (M. Turner), le chef du parti libéral, le chef de l'opposition officielle, lorsqu'il a dit que la Chambre . . . et nous le prétendons, que

> . . . la Chambre refuse d'adopter en deuxième lecture un projet de loi dont le principe est de verser des montants importants mais non précisés, prélevés sur les deniers publics . . .

. . . et j'insiste sur cette partie . . .

> à des personnes ou sociétés non identifiées, car une telle mesure discrédite très sérieusement l'obligation du Parlement.

Comment puis-je expliquer, monsieur le Président, comment les honorables ministres et députés du gouvernement, comment nous, de l'opposition officielle et du Nouveau parti démocratique, pouvons-nous expliquer à nos électeurs que nous nous apprêtons à voter aveuglément sur une loi dont les répercussions économiques sont immenses—un minimum de 875 millions de dollars—à des personnes que nous ne connaissons pas, à des banques étrangères, à des banques américaines qui ne veulent même pas coopérer avec le Canada pour nous dire comment ces fonds ont pu être versés dans ces filiales ou dans ces succursales ou dans ces banques? Ces gens veulent nous tenir dans l'ignorance, mais nous sommes prêts à leur verser des sommes d'argent considérables.

Avons-nous imaginé, pendant quelques instants ce que ces sommes d'argent pourraient faire, et comment pouvons-nous dire aux autres Canadiens, qui maintenant nous téléphonent et nous disent: Écoutez, j'ai fait un mauvais investissement récemment, cela a mal tourné, est-ce que le gouvernement, maintenant, puisqu'il y a des précédents qui risquent d'être créés bientôt, est-ce que vous allez m'indemniser? Comment répondre à ces gens?

Comment répondre à ces gens? Parce qu'il faut dire que la loi est sage, cela a été voté par l'ancien gouvernement: tous ceux qui ont des économies de moins de $60,000 peuvent respirer en paix, ils ont déjà une assurance. Mais ces gens qui ont eu le goût du risque parce que peut-être que le rendement était meilleur ont investi des millions de dollars et, aujourd'hui, alors que tout se met à aller mal, ils se retournent et vont crier famine auprès de la fourmi, la voisine, c'est-à-dire la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall), ils vont crier famine auprès du premier ministre, parce que tout est permis, on peut tout croire maintenant. Je regarde ma collègue, elle sourit, mais c'est vrai que maintenant on est dans l'incertitude, on peut donc tout croire, tous les scénarios sont possibles lorsque l'on cache la vérité. Qui sont ces gens qui ont intercédé auprès du ministre des Finances pour que nous passions cette loi? Qui sont ces gens importants, ces gens riches? On a le droit de tout croire. Qui a fait intercession auprès du très honorable premier ministre pour dire: sauvez-vous, on a eu le goût du risque, mais cela a mal tourné, maintenant sauvez-nous? Je me souviens que lorsque la Chambre, par les partis d'opposition, a demandé un débat d'urgence sur les catastrophes de ces deux banques ou de l'une de ces banques, on a demandé un débat d'urgence, le gouvernement a crié: Non, il n'y a pas de débat d'urgence. Cinq députés ou plus de l'opposition se sont levés et ont demandé la tenue d'un vote, les cloches ont sonné pendant quelques instants, et soudainement, un flip flop, le gouvernement décide qu'il y a vraiment urgence, nous demande, à nous de l'opposition, de ne pas procéder au vote, et dit: Nous allons vous donner un débat d'urgence. Nous avons refusé, nous avons demandé la tenue d'un vote, et le ministre des Finances et sa ministre d'État (Finances) qui, après avoir dit qu'il n'y avait pas urgence cet après-midi-là, on les a vus, dans l'humiliation totale, se lever et voter unanimement avec l'opposition en disant qu'il y avait effectivement un débat d'urgence.

On a ensuite vu le ministre des Finances partir pour ne plus revenir; et on a vu sa ministre d'État (Finances) faire un débat au moment où elle aurait dû calmer les appréhensions, parce qu'un ministre des Finances de notre pays n'a pas le droit de tomber dans la partisanerie que certains d'entre nous peuvent se permettre à l'occasion. Elle était là pour réconforter, mais elle a préféré, et c'est son jugment, ce soir-là nous servir un de ces discours les plus partisans que dans mes 22 ans de vie politique je n'ai jamais entendu à la Chambre venant d'un ministre des Finances.

Alors, je vous dis, monsieur le Président, que l'opposition n'est pas d'humeur à voter ce projet de loi aveuglément. Nous demandons, et nous continuerons, monsieur le Président, à demander, par tous les moyens possibles à notre disposition, que les règlements nous permettent, nous continuerons de demander . . .

[*Traduction*]

Exiger, pas demander, mais exiger du gouvernement qu'il nous dise à qui va cet argent. Les gens veulent savoir. Les électeurs, les électeurs canadiens nous demandent de nous battre à la Chambre et de ne pas voter un chèque en blanc à des inconnus, à des sociétés ou à des personnes non identifiées. Soyez assuré, monsieur le Président, que nous n'allons pas lâcher et que nous ne laisserons pas passer ce projet de loi sans nous battre avec toutes les armes dont nous pouvons disposer.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je saisis l'occasion qui m'est offerte de faire quelques remarques sur le projet de loi C-79 qui ne fait que protéger les incompétents en poste dans ces banques et dans le gouvernement conservateur. Pour être plus précis, nous étudions un amendement qui demande que nous ne consentions pas à la deuxième lecture du projet de loi. Toutefois, il importe de se rappeler ce que nous débattons ici. Il s'agit d'un renflouement qui coûtera quelque 875 millions de dollars aux contribuables et permettra de rembourser les déposants qui avaient confié plus de $60,000 à la Banque Commerciale du Canada ou à la Norbanque. Nous devons nous rappeler que les épargnants qui ont des dépôts d'au plus $60,000 sont protégés intégralement par la Société d'assurance-dépôt du Canada mais dans le cas de ceux dont les dépôts sont plus élevés, seule la première tranche de $60,000 est couverte. Très peu de gens dans ma circonscription auront jamais des dépôts supérieurs à $60,000.

• (1230)

Après avoir examiné les chiffres très incomplets fournis dans un profil des déposants de ces deux banques, nous constatons que ce projet de loi est loin de venir en aide aux petites gens. Une proportion de 70 p. 100 des fonds sera distribuée à des banques canadiennes et étrangères, à des négociants de valeurs, à de grandes sociétés et à des gouvernements provinciaux. Nous ne devons pas oublier que ce projet de loi ne répond pas aux besoins des Canadiens ordinaires qui, s'ils ont la chance d'avoir un peu d'argent à la banque, y ont rarement des dépôts de plus de $60,000. Les 875 millions de dollars prévus dans le projet de loi C-79 représentent plus de $30 par habitant, hommes, femmes et enfants. Si ma circonscription devait profiter de cette somme, c'est 3 millions de dollars de plus que nous toucherions pour créer des emplois, stimuler l'économie et venir en aide à des groupes communautaires qui s'emploient à trouver des stratégies économiques de rechange afin de sortir de la crise qui sévit depuis deux ou trois ans en Colombie-Britannique.

A raison de $30 par habitant, les citoyens de l'île de Vancouver recevraient 15 millions de dollars. Nous étudions depuis un an la demande que les maires de l'île de Vancouver ont faite au gouvernement fédéral de verser 22.5 millions de dollars au programme de reboisement qu'ils ont proposé. A leur avis, ce programme permettrait de créer des emplois immédiatement et dans l'avenir, de renforcer la base du secteur forestier et de raffermir l'économie de cette région. Le gouvernement provincial a appuyé ce programme, sans pourtant y avoir contribué financièrement. Le ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew) dans le gouvernement conservateur nous dit que c'est un bon programme, même s'il ne lui a accordé que la somme princière de $1. Une participation aiderait pourtant l'économie de l'île de Vancouver, mais, au lieu de cela, on

demande aux habitants de payer leur part de la facture nationale pour deux banques incompétentes. Au lieu de recevoir une somme qui relancerait leur économie, les habitants de l'île de Vancouver perdront 15 millions de dollars pour financer l'incompétence de deux banques et du gouvernement.

Je respecte votre invitation à la prudence, monsieur le Président, lorsque nous parlons de la commission Estey qui enquête sur cette affaire. Toutefois, je voudrais que l'on sache bien que le gouvernement a placé la Chambre—vous en tant que Président, et nous en tant que députés—dans une situation très difficile en déposant ce projet de loi que nous désapprouvons catégoriquement en même temps qu'il renvoyait l'affaire à la Commission Estey. Comme vous nous demandez, monsieur le Président, de nous montrer prudents en abordant certaines questions, votre mise en garde ajoute du poids à l'amendement que nous discutons, soit que la deuxième lecture n'ait pas lieu tout de suite.

Sans préjuger en aucune façon des conclusions de la commission Estey, je pense qu'une partie des témoignages qu'elle a déjà entendus concerne de très près l'étude du C-79. Ce serait une grossière négligence de notre part si nous ne faisions rien pour attirer l'attention du public canadien. Nos vis-à-vis devraient se montrer particulièrement attentifs à certains témoignages et je voudrais que certains d'entre eux prennent la parole pour défendre ou interroger le gouvernement. Je suis certain que dans les régions que représentent les députés, la majorité des gens sont aux prises avec des difficultés. Comment oseront-ils se présenter devant leurs électeurs en disant qu'ils prélèveront $30 sur chaque homme, femme et enfant pour venir au secours de deux banques incompétentes et réparer une erreur que le gouvernement a commise le mois dernier? Je voudrais bien savoir ce que certains conservateurs pensent de cette mesure.

Hier, M. Hitchman, dont le rapport a été remis à la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) le 12 août dernier, a témoigné devant la Commission d'enquête Estey. Ce rapport donne très nettement l'impression qu'on a affaire à une banque qui ne savait pas ce qu'elle faisait et qui commettait des erreurs quand elle agissait en connaissance de cause. Je tiens à lire quelques lignes du résumé de cette situation tel qu'il figure dans le rapport en question:

> . . . presque la moitié des prêts consentis à Edmonton par la BCC n'avaient peut-être aucune valeur à la fin de mai, même après le sauvetage organisé par le gouvernement fédéral qui l'avait libérée de créances douteuses s'élevant à 255 millions de dollars.
>
> Sur les 2.4 milliards de dollars de prêts figurant dans les livres de la BCC, les banquiers à la retraite ont déclaré que 910 millions ou 1.06 milliard—selon la méthode de calcul utilisée—devraient être radiés.
>
> Mais ils ont rapporté que le président de la BCC, Gerald McLaughlan, leur avait dit en juillet que la banque prévoyait déclarer des mauvaises créances de 45 millions seulement cette année. Dans son dernier rapport annuel, il y a un an, la BCC n'avait déclaré que 14.8 millions de mauvaises créances.

Le rapport Hitchman révèle que ces problèmes ne datent pas d'hier, mais que certains de ces prêts étaient au contraire des prêts problèmes dès le début. Le résumé poursuit:

> Au cours de la même période de sept mois d'octobre à mai, le montant des prêts non performants—ceux sur lesquels la BCC ne touchait même pas les intérêts—est passé d'un total de 147.8 millions, soit 6.26 p. 100 de ses prêts courants, à celui, énorme, de 458.2 millions, soit 19.31 p. 100 de l'ensemble. Sur les 84 comptes de prêts que M. Hitchman et ses collègues ont examinés, 28 n'étaient accompagnés d'aucun état financier, il comprenaient un état financier remontant à plus d'un an et les 45 autres étaient accompagnés d'un état financier mais n'étaient pas suffisamment documentés pour permettre une évaluation complète des prêts. Seuls les prêts canadiens ont fait l'objet d'une étude puisqu'il n'y avait pas de dossiers au Canada concernant les prêts consentis par la BCC aux États-Unis.

Les auteurs du rapport ont signalé certaines méthodes inacceptables. Ils ont déclaré:

> Il était également inacceptable de percevoir l'intérêt dû et de prévoir les paiements d'intérêt futurs simplement en augmentant le montant du prêt et de prélever des droits sur ces prêts, en incluant par la suite le montant de ces droits dans les bénéfices de la banque et en relevant le montant du prêt.

Autrement dit, monsieur le Président, c'est un tableau à la fois de l'incompétence et des jolies manières de la banque. Ce rapport a été mis entre les mains de la ministre en août, mais elle a attendu la fin de semaine de la Fête du travail pour faire quelque chose. On nous demande maintenant d'approuver ce projet de loi qui va faire débourser $30 à tous les hommes, toutes les femmes et tous les enfants du Canada. Verser 875 millions de dollars pour rectifier une telle incompétence, c'est quelque chose que nous ne pouvons accepter.

J'ai reçu des lettres me disant que ce genre de sauvetage était une trahison des principes conservateurs. C'est certainement vrai. J'oppose à cela la façon dont on a traité les gens de l'île de Vancouver qui avaient investi dans la Victoria Mortgage Corporation, qui était incorporée en vertu du droit de la Colombie-Britannique. Quand cette société s'est effondrée, ils n'ont pas touché d'assurance-dépôts parce qu'elle n'était pas inscrite à la Société d'assurance-dépôts. Mais comme les gens qui avaient investi dans la Victoria Mortgage sont des investisseurs relativement peu sophistiqués, ils ont tout perdu. Les gens dont nous parlons, qui avaient investi dans la BCC, avaient des investissements de plus de $60,000. Ils auraient dû, eux, savoir un peu mieux à quoi s'en tenir. Pourtant, nous nous précipitons pour les indemniser en leur donnant 875 millions de dollars. On ne fait rien pour les autres, comme ceux de la Victoria Mortgage Corporation. Ce contraste est inacceptable. Nous estimons que ce projet de loi est inacceptable.

• (1240)

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais participer quelques minutes aussi à ce débat sur le projet de loi C-79. Tout d'abord, je dirai qu'une courte période de dix minutes sur un sujet si important ne me semble pas suffisante.

Mon chef, le leader de l'opposition officielle (M. Turner), à la Chambre des communes, a proposé un amendement qui se lit comme suit:

> «la Chambre refuse d'adopter en deuxième lecture un projet de loi dont le principe est de verser des montants importants mais non précisés, prélevés sur les deniers publics, à des personnes ou sociétés non identifiées, car une telle mesure discrédite très sérieusement l'obligation du Parlement de rendre compte des dépenses publiques».

En premier lieu, monsieur le Président, je voudrais souligner que cet amendement décrit de façon très explicite la position du parti libéral du Canada qui est de s'opposer à la mesure à l'étude, parce qu'un amendement raisonné, car c'est le cas sur le plan de la procédure ici, un amendement raisonné, dis-je, est un amendement qui s'oppose au principe même du projet de loi. Nous nous opposons à ce projet de loi parce que, en fait, ce que le gouvernement nous demande c'est de voter un chèque en blanc de 875 millions de dollars qui serait distribué par la suite à une foule de déposants dont nous ignorons les noms ainsi que les sommes auxquelles chacun d'eux aurait droit.

Les députés du côté gouvernemental ne cessent de se cacher derrière la confidentialité qui est prévue dans la Loi sur les banques.

Je ferai remarquer, monsieur le Président, qu'en aucun point l'Opposition officielle, ni à la Chambre des communes, ni en dehors de ces quatre murs, n'a jamais demandé que les noms et les montants des déposants dans les banques qu'elles qu'elles soient au Canada soient révélés. C'est parce que nous nous trouvons ici dans une situation absolument anormale que nous faisons cette demande. C'est parce que nous voulons nous acquitter, en tant que représentants de la population, de notre devoir qui est de savoir à qui vont ces sommes, comment ces sommes sont dépensées et pourquoi?

Monsieur le Président, nous nous trouvons ici dans une situation de liquidation. C'est donc que le gouvernement a décidé de faire avec une banque ce que des créanciers font avec une entreprise commerciale qui est en difficulté et qui n'arrive pas à payer ses dettes. La banque étant en liquidation, c'est comme si une société commerciale était en faillite et, dans le cas d'une faillite, le créancier qui désire se faire rembourser une partie de l'argent qui lui est dû doit faire une demande et s'attend à ce que son nom soit publié, ce qui est le cas en toutes circonstances. Aussi, nous disons que le gouvernement, dans des circonstances anormales dans une situation de liquidation, n'a pas d'autre choix que de donner au Parlement les noms et les sommes qui seront réclamés par chacun des déposants qui désirent se faire rembourser.

Nous sommes dans une situation de liquidation, pourquoi? Parce que le gouvernement a mal agi et a décidé de passer outre aux recommandations du rapport Hitchman, rapport qu'il avait commandé lui-même d'un grand spécialiste de la situation bancaire au Canada. M. Hitchman avait exploré les diverses options qui se présentaient au gouvernement. Évidemment, il y avait celle de la liquidation, mais il y en avait une autre beaucoup plus logique, à son avis, qu'il avait recommandée et ce n'est malheureusement pas celle que le gouvernement a suivie. Au sujet de la liquidation, M. Hitchman, qui ne la recommandait pas, a fait valoir deux dangers de procéder sur le plan de la liquidation. Tout d'abord, c'est que le coût en serait très important, et je cite textuellement ce qu'il disait:

[*Traduction*]

«Le coût est actuellement inconnu, mais ce serait une très grosse somme». Les mots «très grosse somme» sont en majuscule dans le rapport. Il ajoutait que si le gouvernement optait pour la liquidation, «nous serions tributaires de la compétence et des ressources de représentants d'organismes de liquidation n'ayant aucune expérience de la liquidation des avoirs d'une banque canadienne».

[*Français*]

C'est donc dire que le gouvernement, en dépit des mises en garde qui lui ont été faites par le spécialiste auquel on avait demandé de faire rapport, a décidé de passer outre à ses recommandations, de faire le contraire de ce que M. Hitchman recommandait. Parce qu'en fait, ce que M. Hitchman recommandait, c'était ce qui suit: un plan en deux points, dont le premier était d'assigner les actifs, les autres valeurs ainsi que le portefeuille des prêts de la Banque Commerciale du Canada, aux six banques à charte, de les diviser entre elles, afin qu'elles en prennent charge. Le gouvernement a décidé de ne pas suivre cette recommandation.

De plus, M. Hitchman suggérait de mettre sur pied un groupe de travail avec une véritable autorité qui aurait pour fonctions tout d'abord de prendre charge complète des affaires de la Banque Commerciale du Canada, de disposer des actifs restants et de faire un rapport au ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) tous les mois. De plus, il recommandait qu'on enquête sur les affaires de la Banque Commerciale du Canada, et qu'on en fasse rapport au ministre d'État (Finances). Comment se fait-il, monsieur le Président, que le gouvernement, après avoir embauché, après avoir retenu les services d'un expert aussi reconnu que M. Hitchman, ait décidé de passer outre à ses recommandations, d'arriver devant le Parlement en demandant un chèque en blanc de 875 millions de dollars, en pensant que nous, députés de l'opposition, allions passer outre à nos responsabilités qui sont de surveiller comment sont dépensés les fonds publics?

En fait, les questions que je me pose, monsieur le Président, c'est: Où sont les priorités de ce gouvernement? Est-ce que les priorités de ce gouvernement sont d'aider ceux qui sont le plus dans le besoin? Cela ne me semble pas évident par les mesures que le gouvernement a prises à ce jour. Est-ce que les priorités du gouvernement, par exemple, sont d'aider les familles en difficulté? Cela ne semble pas être le cas, puisqu'on se propose de désindexer les allocations familiales. On se proposait même de désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse. Et ce n'est qu'après une levée de boucliers de la population que le gouvernement a dû reculer. Est-ce qu'on se propose de prévenir les pertes d'emplois qui se produisent partout au Canada et, plus tragiquement dans le moment, dans l'est de Montréal, où la base industrielle est en train de s'éroder? Non, monsieur le Président, cela ne semble pas être là des priorités du gouvernement qui encore, il y a deux jours, par la bouche de sa ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^me^ Carney), disait que le gouvernement n'était pas prêt à aider l'entreprise Motoco qui veut acheter la raffinerie Gulf, et ainsi sauver 450 emplois.

En fait, les priorités du gouvernement semblent être de rembourser des gros déposants de plus de $60,000, puisque tous les petits déposants sont déjà remboursés en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts.

En réalité, à mon avis, ce que le gouvernement fait, c'est essayer de couvrir ses erreurs précédentes. Le gouvernement, qui a organisé un mauvais programme de sauvetage qui n'a d'ailleurs pas fonctionné, se retrouve dans une situation où il est acculé au mur, et il n'a pas osé faire ce qu'il devait faire, c'est-à-dire suivre la recommandation de M. Hitchman. Cela aurait demandé au gouvernement beaucoup plus de courage, beaucoup plus de compétence, de suivre la situation au jour le jour, et pendant des mois, d'aider une banque chancelante, de protéger ainsi tous les déposants, de protéger ainsi le contribuable moyen au Canada qui n'aurait pas eu à débourser des sommes aussi importantes que celles que le gouvernement s'apprête à lui faire débourser. La raison, c'est que le gouvernement a gaffé au premier chef lorsqu'il a organisé ce plan de sauvetage, et qu'il a peur de suivre la recommandation qui s'impose, c'est-à-dire, laisser en vie la Banque Commeriale du Canada, demander aux banques à charte de continuer leur appui et de donner leur aide technique à la Banque Commerciale du Canada. C'est ce même gouvernement qui avait refusé une offre des banques à charte d'inspecter le portefeuille de

prêts de la banque Commerciale du Canada. C'était un plan de sauvetage mal conçu, et avec le projet de loi qui est devant nous, c'est l'histoire qui se répète.

Il n'est pas surprenant, monsieur le Président, que de ce côté-ci de la Chambre, nous ne soyons pas en mesure d'accepter le projet de loi que le gouvernement nous présente. C'est un projet de loi qui est mal avisé. C'est un projet de loi que nous combattrons et nous nous engageons, au nom de la population canadienne, à poser aujourd'hui, ici même, plusieurs questions au gouvernement, savoir: Pourquoi celui-ci n'a pas suivi les recomandations qui lui avaient été présentées? Pourquoi le gouvernement a-t-il chosi la route de la liquidation qui était considérée comme tès dangereuse par le spécialiste, M. Hitchman? C'est à toutes ces questions que le gouvernement devra répondre, avant de s'attendre à ce que l'Opposition officielle lui donne son apui, lui permette de signer un chèque en blanc de 875 millions de dollars. Nous n'accepterons pas cela, monsieur le Président.

• (1250)

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis un peu malheureux de participer aujourd'hui à un débat sur un projet de loi qui, comme le disait mon collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme), s'inscrit en faux contre toutes les traditions parlementaires. Monsieur le Président, comment se fait-il que le projet de loi C-79 se retrouve devant cette Chambre aujourd'hui? Je pense qu'il est important pour nous de rappeler un peu l'histoire de ce fiasco monumental.

Monsieur le Président, en mars dernier, la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall), le ministre des Finances (M. Wilson) et le premier ministre (M. Mulroney) ont assuré cette Chambre que l'on pouvait prendre un arrangement qui permettrait le sauvetage de la Banque Commerciale du Canada. A ce moment-là, en faisant confiance en la parole de ces trois individus, les députés de ce côté-ci de la Chambre ont dit: c'est important de sauver une institution comme celle-là, ils connaissent certainement leurs dossiers, et on a fait confiance au gouvernement.

Quelle ne fut pas notre stupeur quand, quelques mois plus tard . . . au moment où on s'aperçoit que le gouvernement, non seulement a menti carrément à la Chambre, mais le gouvernement, sans connaître à fond son dossier . . . ils se sont embarqués dans une charade qui va coûter les yeux de la tête aux contribuables canadiens.

Monsieur le Président, on a appris, à notre grande surprise, que la ministre d'État (Finances) avait organisé son pseudo sauvetage sans même vérifier les livres de la banque. On a appris que la ministre d'État (Finances), au moment où la banque était en péril, n'a pas suivi quotidiennement le dossier, est allée en Europe au moment même où un milliard de dollars des contribuables canadiens était en jeu. A mon avis, c'est de l'irresponsabilité pure et simple!

Une voix: Absolument.

M. Lapierre: Et aujourd'hui la Chambre est appelée à essayer de couvrir les traces de la ministre d'État (Finances) en demandant aux citoyens canadiens de dépenser 875 millions de dollars.

Une voix: C'est de l'incompétence!

M. Lapierre: Monsieur le Président, c'est certainement le coût le plus élevé que les Canadiens n'ont jamais eu à subir et n'auront jamais à subir pour sauver la tête d'une ministre incompétente. Je pense que les Canadiens, si vous les écoutez un peu partout à travers le pays, n'acceptent pas cet état de fait, n'acceptent pas de servir, en fait, de «couverture» à l'incompétence du gouvernement et de devoir payer la facture au bout de la ligne.

Monsieur le Président, on sait que ces décisions-là ont été prises précipitamment . . .

M. Prud'homme: Oui, la panique!

M. Lapierre: On sait que le premier ministre a préféré sauver son image au Sommet économique plutôt que de s'attarder au dossier spécifique qui, aujourd'hui, aboutit devant les parlementaires. Monsieur le Président, qu'est-ce que le premier ministre nous demande de faire aujourd'hui? Qu'est-ce que la ministre d'État (Finances) nous demande de faire aujourd'hui? Pour leur sauver la peau: dépenser 875 millions de dollars, pas pour les petites gens, pour les déposants qui avaient plus de $60,000 à la banque, les déposants qui, sachant pertinemment que l'assurance-dépôts couvrait jusqu'à $60,000, ont décidé de risquer pour toucher un peu plus d'intérêts.

Monsieur le Président, c'est pour ces gens-là que, aujourd'hui, ce gouvernement a l'audace de venir dire à l'ensemble des contribuables canadiens: Sauvez donc ces grosses poches! Monsieur le Président, c'est un peu comme si on avait dit à la ministre d'État (Finances): Descendez à Las Vegas et, si vous avez des pertes, ne vous en faites pas, si vous jouez avec l'argent, le gouvernement remboursera. C'est effectivement, monsieur le Président, ce que la ministre d'État (Finances) nous demande de faire aujourd'hui. Elle nous demande, entre autres, de lui donner un chèque en blanc, et c'est cela qui est encore plus invraisemblable. Non seulement elle nous a dit en mars dernier: «Faites-moi confiance, je vais sauver la banque», aujourd'hui, elle nous dit: «Faites-moi confiance, je vais faire les paiements à qui je voudrai bien.» Cela nous inquiète tous, monsieur le Président. Pourquoi les «payeurs de taxes» seraient-ils obligés de faire confiance au ministre qui les a trompés une fois et lui dire: On va vous donner un chèque en blanc de 875 millions de dollars et vous donnerez cela à qui vous voudrez bien.

Monsieur le Président, il faut avoir . . . Mon collègue me fait remarquer qu'on devrait appeler cela la rançon de l'incompétence. Mais c'est une rançon fort élevée qui représente . . . on n'a pas d'idée, en regardant les chiffres comme cela, ce que c'est 875 millions de dollars. Vous pourriez construire 15,000 logements, vous pourriez acheter 100,000 voitures avec 875 millions de dollars. Vous pourriez, monsieur le Président, avec un montant comme celui-là, réaliser tous les projets que vous souhaitez dans l'ensemble des circonscriptions québécoises.

Je vois le député de Drummond (M. Guilbault) à la Chambre, et je sais que lui, il aimerait bien mieux qu'on utilise ces fonds pour aider les projets dans sa circonscription. La députée d'Argenteuil-Papineau (M^me^ Bourgault) qui a des besoins pressants au niveau des autoroutes et tout cela, je suis certain qu'elle ne pourra pas voter pour ces 875 millions à donner anonymement. Je sais, monsieur le Président, que vous-même avez des projets qui vous tiennent à cœur et que vous n'accepterez pas cette priorité que le gouvernement a acceptée.

Monsieur le Président, je pense qu'on a eu un exemple d'incompétence flagrante et il faut se poser la question: Qu'est-

ce qu'on fait comme administrateur des biens publics et des fonds publics? Est-ce que ce gouvernement a le droit d'utiliser et de faire payer l'ensemble des contribuables pour une minorité qui est plus à l'aise que l'ensemble des contribuables? Est-ce que moralement on a le droit d'aller chercher l'argent dans les poches du petit contribuable pour donner cela à celui qui a des dépôts supérieurs à $60,000? Monsieur le Président, je pense qu'il faut avoir la conscience très élastique ou avoir quelque chose à cacher pour se permettre un tel exercice. Jamais on a vu dans l'histoire de ce Parlement un gouvernement qui demande à la Chambre de lui faire un chèque en blanc. Je ne pense pas qu'aucun député responsable puisse accepter de faire un chèque en blanc au gouvernement. Je sais que le député de Drummond, par exemple, dans ses affaires, n'aurait jamais accepté de faire un chèque en blanc de cette nature-là. Je compte sur son sens des affaires et de l'équité pour s'objecter à ce projet de loi.

Le précédent que l'on crée ici est incroyable, parce que vous avez lu comme moi ce matin les journaux où l'on dit que d'autres institutions sont en difficulté. Nous avons tous entendu l'entrevue du secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances) qui nous a dit ce matin, qui a dit à l'ensemble de la population québécoise et canadienne: «Il ne faut pas compter sur les banques.» A l'époque, on disait que les banques étaient solides comme du roc . . .

Une voix: Qui a dit cela?

M. Lapierre: Le député de LaSalle (M. Lanthier). Il faut se poser des questions. Il a dit cela ce matin. Imaginez-vous! Il a dit, mon cher collègue et monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a mis lui-même en doute la crédibilité des institutions bancaires. Avec une personne comme lui en autorité qui assiste à tous les *briefings* du ministère, il connaît des chiffres que la Chambre ne sait pas. Et, pour affirmer cela catégoriquement, comme cela, monsieur le Président, cela m'inquiète. J'espère, monsieur le Président, que vous avez avisé vos électeurs des conseils judicieux du secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances), du ministre des Finances, parce que, avec un porte-parole autorisé du gouvernement qui met en doute la solidité des banques, cela m'inquiète. Je me suis fait un devoir de transmettre ce message à mes électeurs à la suite de l'entrevue.

Je pense que ce projet de loi C-79 ne peut pas passer d'étapes subséquentes. Je pense qu'on ne peut accepter d'appuyer ce projet de loi, et n'importe quel député, même ceux du gouvernement, doivent, à ce moment-ci, se poser des questions de conscience et de responsabilité.

Monsieur le Président, l'imputabilité existe dans les affaires publiques. On nous demande de sacrifier ce principe-là, et j'ose espérer que, au cours des débats qui vont se poursuivre, et ils vont durer des mois, parce que les Canadiens n'accepteront jamais . . . et on espère que les Canadiens vont pouvoir convaincre le gouvernement que le peuple n'est pas prêt à se sacrifier.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

Article 22 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES ARMES NUCLÉAIRES

ON CONDAMNE L'ESSAI NUCLÉAIRE PROJETÉ PAR LA FRANCE DANS LE PACIFIQUE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, au sujet des essais nucléaires, il est intéressant de remarquer que des 1,507 essais effectués jusqu'à maintenant, un l'a été par l'Inde, 29 par la Chine, 38 par le Royaume-Uni, 556 par l'Union soviétique, et 756 par les États-Unis d'Amérique. L'essai nucléaire que la France doit effectuer incessamment dans le Pacifique sera son 128e.

Il serait difficile de trouver un seul député qui soit en faveur des essais nucléaires ou, en fait, un seul Canadien qui nourrisse quelque sentiment positif à l'égard de l'essai imminent que doit faire la France. Je demande donc au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de faire savoir officiellement au gouvernement français que tous les Canadiens désapprouvent vivement et s'opposent carrément à la tenue de l'essai nucléaire prévu dans le Pacifique. C'est pure folie que de déclencher une 128e explosion atomique qui ne fera que polluer l'environnement parce qu'on s'est lancé dans une course insensée au plus grand pouvoir destructeur sans se préoccuper des répercussions à long terme et du danger que cela présente pour l'humanité et pour l'environnement.

Voilà pourquoi nous devons protester en tant que pays chaque fois qu'un essai nucléaire est projeté. Le chiffre actuel de 1,057 essais nucléaires . . .

M. le Président: Je regrette de devoir informer le député que le temps mis à sa disposition est expiré.

* * *

LA CONSOMMATION

LES PRATIQUES DES ESCOMPTEURS D'IMPÔT—LA CAMPAGNE DE PROTESTATION

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, l'Organisation nationale anti-pauvreté fait campagne aujourd'hui sur la colline du Parlement afin de sensibiliser les députés et les journalistes aux pratiques pernicieuses des escompteurs d'impôt. Ce n'est pas la première fois qu'elle intervient. Cette organisation avait saisi l'ancien gouvernement libéral de ses préoccupations et elle réclame du gouvernement conservateur, depuis son élection, qu'il mette fin à l'escroquerie dont sont victimes les Canadiens les plus défavorisés.

En effet, ne pouvant attendre un mois ou deux leur remboursement, les contribuables les plus pauvres s'adressent à ces escompteurs qui leur soutirent des honoraires très importants avant de les rembourser. Les plus touchés sont sans doute ceux dont le remboursement se résume presque au crédit d'impôt-enfants.

Article 22 du Règlement

On estime que sur leurs recettes annuelles de 41 millions de dollars, les escompteurs d'impôt obtiennent 20 millions de ceux qui se font rembourser le crédit d'impôt-enfants. Le gouvernement québécois et celui des États-Unis ont légiféré afin d'interdire cette pratique. J'exhorte le gouvernement à mettre un terme . . .

M. le Président: Je regrette, mais le député a épuisé son temps de parole.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FAMILLE

L'IMPORTANCE DE LA FAMILLE DANS LA SOCIÉTÉ

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour souligner d'une façon toute particulière un événement que nous célébrons pour la première fois. En effet, monsieur le Président, c'est la première fois que le Canada observe une Semaine nationale de la famille.

Monsieur le Président, il faut reconnaître que la famille constitue une valeur importante pour les Canadiens et les Canadiennes. La famille, c'est la base de notre société, c'est notre point de départ dans la vie, et elle est au cœur de notre milieu de croissance. C'est au sein de la famille qu'on nous enseigne le partage, l'amour, mais aussi la compassion.

Monsieur le Président, à l'occasion de cette Semaine de la famille, il faut aussi prendre conscience que celle-ci est bousculée de toutes parts dans notre société. La famille, c'est tout de même une entité fragile qu'il faut protéger. La famille, c'est l'institution la plus précieuse de notre société. Elle est une entité, et les membres qui la composent prennent soin de leurs enfants et ils en sont fiers. Ils sont fiers de leur croissance et de leur réussite. Il est peu fréquent, monsieur le Président, que l'on reconnaisse les mérites de la cellule la plus importante dans notre société, de celle qui est au cœur même de notre épanouissement personnel et collectif.

La présente Semaine est une occasion propice pour tous les Canadiens et Canadiennes pour amorcer une réflexion personnelle sur l'apport important que constitue la famille au sein de notre société.

* * *

[*Traduction*]

LA RÉFORME DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'INTÉRÊT MANIFESTÉ PAR LE PREMIER MINISTRE

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, hier, nous avons fait une pause pour commenter la réponse globale du gouvernement aux deuxième et troisième rapports du comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes. C'est à juste titre que l'on a rendu hommage au travail accompli par le président et les membres du comité. Je voudrais à mon tour féliciter le premier ministre (M. Mulroney) pour l'intérêt qu'il a porté aux travaux du comité, du début jusqu'à la fin. Sans cet intérêt, le comité n'aurait peut-être jamais vu le jour et son rapport aurait pu être oublié.

Il est conforme à nos traditions et à notre Constitution que le premier ministre soit élu comme nous tous. Par le passé, certains premiers ministres plus que d'autres ont manifesté de l'intérêt pour le Parlement. J'ai tenu à souligner brièvement le travail de notre premier ministre qui a tenu à contribuer lui-même aux efforts de ses collègues députés.

* * *

[*Français*]

LES FEMMES

LA FIERTÉ ET L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE DES FEMMES

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je tiens à répondre au premier ministre (M. Mulroney) qui affirmait en fin de semaine qu'il avait fait plus en un an pour la fierté et l'égalité économique des femmes que tous les gouvernements antérieurs . . .

Des voix: Bravo!

Mme Pépin: Pas du tout! Pas du tout! . . . et qui a mis au défi quiconque de le contredire. Alors, c'est ce que je m'apprête à faire.

Je vais être concrète et honnête. Très peu de choses ont été faites par le gouvernement progressiste conservateur pour les femmes, à commencer par le pourcentage de nominations des femmes à des postes importants, qui est d'environ 20 p. 100.

A mon avis, la réunion des femmes conservatrices en fin de semaine a été très significative à cet égard. On a passé sous silence le projet de loi sur le divorce, celui sur la prostitution, celui sur la désindexation des allocations familiales et les réductions de subventions faites à la Planned Parenthood entre autres.

Le premier ministre semble oublier qu'il n'est plus dans l'opposition et, en conséquence, que des promesses, cela ne suffit plus. Ce dont les femmes n'ont vraiment pas besoin, ce sont des promesses d'étude!

A cet égard, les conservatrices ont été choyées. On leur a promis un groupe de travail sur les garderies, sur les victimes d'actes criminels, de violence familiale et d'agression sexuelle, ainsi que sur l'exploitation sexuelle des enfants.

Je tiens à signaler à mes collègues d'en face, et plus particulièrement au premier ministre, que des tonnes de rapports existent sur ces sujets, entre autres, le rapport Badgley et le rapport Fraser . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre la députée, mais son temps de parole est écoulé. L'honorable député de Hamilton Mountain (M. Deans) a la parole.

Article 22 du Règlement

[*Traduction*]

LES BANQUES

L'EFFONDREMENT DE BANQUES DE L'OUEST

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, chaque jour nous entendons les conservateurs faire des discours ou des déclarations sur les causes des difficultés de notre système bancaire, ou du moins des deux banques de l'Ouest, des déclarations qui, à mon avis, sont fausses.

Le problème n'a rien à voir avec la division Est-Ouest. Il vient de ce que les banques de l'Ouest sont de petite taille et de la mauvaise gestion des deux qui ont fait faillite. Il est grand temps que les conservateurs admettent cela et commencent à s'attaquer aux problèmes beaucoup plus graves que connaissent les gens de l'Ouest. Qu'advient-il des travailleurs forestiers, négligés par les libéraux et abandonnés par les conservateurs? Que dire des céréaliculteurs victimes d'une grave sécheresse et dont les conservateurs ne font aucun cas? Et les producteurs de porcs, en butte aux barrières non tarifaires imposées par les États-Unis et abandonnés par les conservateurs?

Ce ne sont pas simplement des péchés d'omission. Pendant six mois, le gouvernement a rejeté les faillites de la BCC et de la Norbanque sur les gouvernements précédents. Les Canadiens ont écouté la ministre d'État chargée des Finances (Mme McDougall), le ministre des Finances (M. Wilson) et le premier minsitre (M. Mulroney) se plaindre de l'état de l'économie de l'Ouest. Ce n'est pas ce qu'a constaté M. Hitchman. La Banque Commerciale du Canada ne souffrait pas de la détérioration de l'économie de l'Ouest, mais bien d'une mauvaise gestion que l'on a laissé se perpétuer même après que plusieurs ministres . . .

M. le Président: Je regrette, le député a épuisé son temps de parole.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

L'EXCELLENT TRAVAIL DE LA MINISTRE

M. Fernand Ladouceur (Labelle): Monsieur le Président, je crois qu'il est de mise aujourd'hui en cette Chambre de souligner, de façon particulière, l'excellent travail de l'honorable ministre des Relations extérieures, dans la participation du gouvernement canadien à une étude de préfaisabilité du projet hydro-électrique de trois gorges en Chine.

Quand notre gouvernement parle de créer des emplois, de redonner aux Canadiens et Canadiennes leur fierté d'appartenance, de pratiquer une politique d'ouverture sur le monde, voilà, monsieur le Président, une initiative dont nous nous devons d'être fiers. Cet échange d'expertise, de savoir-faire, spécialement détenu par des Québécois, ne peut que mieux refléter ce climat de confiance mutuelle, cet esprit de collaboration des divers partenaires à l'édification d'œuvres magistrales dont nous pourrons sûrement nous enorgueillir.

Monsieur le Président, cessons de prêter notre concours à ce jeu de la «politicaillerie» à la petite semaine pour nous tourner vers l'avenir! Participons à la mise en application d'un projet de société, ce pourquoi nous avons été tous et toutes dûment mandatés par la population canadienne.

• (1410)

L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE

ON DEMANDE QUE LA RÉGION DE MONTRÉAL SOIT FAVORISÉE

M. Gilbert Chartrand (Verdun-Saint-Paul): Monsieur le Président, c'est toute la population du Québec qui s'intéresse actuellement aux négociations qui se poursuivent en vue de l'établissement dans cette province d'usines d'assemblage des sociétés Toyota et Hyundai.

Le Québec achète près du tiers des voitures importées au Canada et mérite assurément une considération de premier plan quant aux décisions qui seront prises incessamment.

Mes concitoyens de Verdun-Saint-Paul et les Québécois en général, qui sont des consommateurs avertis, désirent jouer un rôle beaucoup plus important dans l'industrie de l'automobile. Ils se souviendront au cours des prochaines années des firmes qui auront fait confiance au dynamisme manifesté par le Québec. Cette province n'a plus à faire ses preuves dans le domaine des industries de pointe, et le succès des produits de la compagnie Bombardier exportés partout à travers le monde en est une démonstration éloquente.

Autant la Toyota que la Hyundai sont attendues au Québec. Ces deux sociétés pourraient rétablir un équilibre souhaitable par rapport à l'Ontario où se sont toujours traditionnellement installés les grands constructeurs automobiles.

A l'heure où l'est de Montréal vit une période difficile dans le secteur des raffineries, au moment où de nombreux ouvriers spécialisés s'interrogent sur leur avenir, il serait opportun de ranimer dès maintenant l'industrie montréalaise grâce à de tels projets et de créer ainsi des emplois essentiels pour cette région.

[*Traduction*]

Québécois, l'heure est aux affaires!

* * *

LE TERRORISME

LE MEURTRE D'UN AMÉRICAIN HANDICAPÉ PAR LES PIRATES À BORD D'UN PAQUEBOT ITALIEN

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, c'est avec tristesse que nous avons appris aujourd'hui le meurtre d'un Juif américain handicapé, M. Leon Klinghoffer, un inoffensif voyageur. Ces tragédies personnelles incessantes et ces exécutions gratuites révoltent les gens de bonne volonté. Nous avons appris aussi aujourd'hui que les pirates qui ont assassiné de sang froid cet innocent à bord du navire italien avant de se livrer aux autorités égyptiennes avaient été relâchés. Il semblerait que ces meurtriers ont été remis entre les mains du chef de l'OLP, Yasser Arafat.

Nous assistons à une escalade de violence dans le monde depuis le meurtre à Munich de 10 athlètes israéliens en 1972. Le terrorisme est devenu une arme stratégique. Les actes de violence commis par l'OLP sont une source d'amertume et de haine tenace. Ils bouleversent le processus de paix amorcé au Moyen-Orient. L'OLP n'est pas digne de confiance. Elle n'a pas de chef responsable et universellement accepté, quoique prétende M. Arafat. Les Nations Unies continuent de couvrir ses activités criminelles d'un manteau de respectabilité.

Article 22 du Règlement

Il est grand temps maintenant que les pays civilisés ferment leurs portes aux meurtriers et aux pirates et qu'ils fassent front commun contre le terrorisme. Il ne faut plus qu'ils servent de refuge à ces gens et ils doivent dénoncer les autres pays qui leur donnent asile. Le monde doit ostraciser ces États tout comme les parias qu'ils abritent.

* * *

LES PÊCHES

LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE RECHERCHES SUR LES PÊCHERIES À VANCOUVER-OUEST

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, alors que nous nous apprêtons tous à célébrer la fête de l'action de grâce, je suis ravie de pouvoir signaler que les résidents de Vancouver-Ouest et les pêcheurs de la Colombie-Britannique pourront rendre grâces d'une bonne nouvelle. Aujourd'hui, au nom du ministre suppléant des Pêches et des Océans, j'ai été heureuse d'annoncer qu'on lancera un appel d'offres pour la construction d'un nouveau centre de recherches sur les pêcheries dans la circonscription de Vancouver-Ouest. En décidant de réaliser ce projet de 8 millions de dollars, le gouvernement manifeste tout l'intérêt qu'il porte à la recherche scientifique, à la valorisation de la pêche et à la prospérité économique de l'Ouest.

Depuis la fin des années 1960, de vaillants chercheurs ont effectué une grande variété de travaux de recherche scientifique au centre de recherches de Vancouver-Ouest en apportant une contribution importante au repeuplement des rivières à saumon, à l'aquaculture, à la protection de l'habitat et à l'ensemencement des lacs. Ils ont travaillé à l'étroit dans des locaux temporaires installés dans l'un des premiers bâtiments édifiés sur la rive nord, une conserverie de poisson, dont la construction remonte à 1891. Inutile de le dire, la construction de ces nouvelles installations procurera des emplois dont le sud de la province avait grand besoin et permettra de renforcer le soutien accordé par le gouvernement à l'activité économique en Colombie-Britannique.

Les travaux des chercheurs de Vancouver-Ouest sur les pêcheries leur ont acquis une renommée internationale. Une fois installés dans de nouveaux locaux mieux adaptés, ils pourront contribuer davantage à maintenir un secteur sain et vigoureux de la pêche commerciale et sportive sur la côte ouest.

* * *

LE MINISTÈRE

LE MINISTRE DE LA JUSTICE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, il arrive à l'occasion que la Chambre soit appelée à se pencher sur des questions qui transcendent le sectarisme politique. J'ai le plaisir d'aborder l'une de ces questions cet après-midi et je suis persuadé que tous les conservateurs m'appuieront.

Je voudrais prendre la défense du malheureux ministre de la Justice (M. Crosbie) que l'on assiège, tourmente et harcèle de toutes parts. En effet, les médias d'information, les caricaturistes et même maintenant le premier ministre (M. Mulroney) s'en prennent à lui, tout cela pour avoir dit la vérité. Cet homme n'est pourtant pas un mollusque. Il a seulement dit que le personnel du premier ministre ne savait pas humer le danger politique dans l'air.

Un ministre saurait-il être plus franc? Quelle a été sa récompense? Il a été tancé vertement par le premier ministre qui s'est donné le rôle orwellien de ministre de l'ambiguité. Les hauts fonctionnaires qui ne se trompent jamais ont déclaré que le premier ministre l'a vertement réprimandé devant tous ses collègues.

Le malheureux ministre a désespérément besoin de notre secours. Il nage dans la confusion, le désarroi et la honte, et ne sait plus que dire. Du jour au lendemain, le noir passe au blanc, le jeudi devient le lundi, le thon devient de la truite et les Blue Jays deviennent les Maple Leafs. Le premier ministre ne devrait-il pas maintenant laisser ce pauvre homme en paix? Le moment n'est-il pas venu d'accepter sa démission du poste de ministre de la vérité?

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU SECRÉTAIRE À LA DÉFENSE DES ÉTATS-UNIS

M. le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune aujourd'hui de M. Caspar Weinberger, secrétaire à la Défense des États-Unis.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES BANQUES

LES BANQUES MERCANTILE ET CONTINENTALE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Je dois dire qu'il est temps que quelqu'un prenne solidement la barre du Canada. Jusqu'à présent, les représentants de l'opposition loyale de Sa Majesté n'ont pas jugé qu'il était dans l'intérêt national de notre pays de demander à la ministre une déclaration sur les banques Mercantile et Continentale. Mais les informations publiées aujourd'hui par les médias nous obligent à interroger la ministre. Je lui ai donné préavis de ma question. La ministre peut-elle donner à la Chambre un bilan exact de la situation actuelle de la Banque Mercantile et de la Banque Continentale?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, de nombreuses rumeurs, bien souvent sans fondement, circulent ou ont circulé. Je n'ai pas de commentaires à faire sur des institutions particulières telles que la Banque Mercantile. La Banque Mercantile a elle-même publié une déclaration ce matin.

J'aimerais faire remarquer aux députés et à tous les Canadiens que notre pays a l'un des meilleurs systèmes bancaires du monde. Il est reconnu en tant que tel sur le plan international, et reconnu en tant que tel sur le plan intérieur. Il nous a bien servis pendant 100 ans, et il continue. J'en veux pour preuve le fait que le taux préférentiel est descendu aujourd'hui à 8.85 p. 100, son niveau le plus bas depuis . . .

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Les gens continuent à avoir confiance dans notre système bancaire.

[*Français*]

LES SUPPOSÉS PROPOS TENUS À LA RADIO PAR LE SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'ai presque envie de répéter ma question, puisque la ministre n'y a pas répondu. Mais étant donné les circonstances, je ne mettrai pas de pression additionnelle.

Mais je demanderais à la ministre, et cela serait ma question, si le système bancaire canadien doit tenir la confiance de l'ensemble des députés de cette Chambre, et je suis d'accord avec elle: est-ce qu'elle ne pourrait pas dire au secrétaire parlementaire du ministre des Finances d'éviter de faire les commentaires qu'il a faits ce matin sur les ondes de la radio, alors qu'il disait que les Canadiens n'avaient plus confiance dans le système bancaire?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je considérerai cette question comme une recommandation. Je répète à l'intention de la Chambre et du peuple canadien que notre système demeure stable et mérite la confiance des députés et du Canada.

• (1420)

L'ASSISTANCE DU MINISTRE AUX RÉUNIONS DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Alors qu'il parlait de la situation actuelle dans le secteur des banques au Canada, le ministre des Finances a déclaré ceci à la Chambre, le 30 septembre, comme en témoigne le hansard; voici:

. . . c'est bel et bien le ministre des Finances qui dirige en l'occurrence. Il suit de très près ce qui se passe aujourd'hui et l'évolution de la situation concernant ces banques depuis six mois. Il continuera à prendre ses responsabilités très au sérieux.

Le ministre est absent, bien que ce soit pour assister à une importante réunion du Fonds monétaire international à Séoul, où il devait prononcer un discours préparé d'avance. Sachant que la situation dans le monde bancaire a continué de se détériorer en son absence et étant donné que les banques et les institutions financières relèvent généralement de sa compétence, pourquoi n'est-il pas parmi nous pour s'occuper de cette situation directement?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition a répondu à sa propre question lorsqu'il a signalé aux députés que le ministre des Finances participe à une réunion très importante du Fonds monétaire international, à Séoul. J'ai eu une conversation téléphonique avec le ministre des Finances hier soir. Je suis persuadé qu'il est informé continuellement . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Je parie que vous lui avez demandé de rentrer.

M. Nielsen: . . . en cette ère des communications téléphoniques dans laquelle nous vivons, comme le très honorable député me l'a déjà signalé une fois. Il est donc en étroite relation avec votre serviteur et je sais qu'il fait de même avec la ministre d'État (Finances).

Je voudrais simplement attirer à nouveau l'attention du très honorable député sur les paroles de la ministre d'État (Finances), qui vient de déclarer que le système bancaire du Canada est l'un des meilleurs au monde.

[*Français*]

LES DIFFICULTÉS DE CERTAINES INSTITUTIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, dans les circonstances actuelles, le ministre des Finances lui-même devrait être ici, au pays. Ma question s'adressera donc à la ministre d'État (Finances).

Apparemment, elle est supposée avoir pris charge de la Banque Commerciale du Canada le 25 mars dernier. Pourquoi la banque a-t-elle continué à faire des prêts douteux comme George Hitchman l'a déclaré clairement hier dans son témoignage? Pourquoi la ministre n'a-t-elle pas mis fin aux pratiques discutables de cette banque? Pourquoi a-t-elle attendu trois mois avant de nommer M. Hitchman? Finalement, pourquoi n'a-t-elle même pas répondu en juillet au rapport intérimaire de M. Hitchman?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je désire préciser à la Chambre que l'inspecteur général s'est rendu au siège de la Banque Commerciale au printemps . . .

Mr. Deans: Pourquoi faire?

Mme McDougall: . . . afin de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent.

M. Orlikow: Ce n'est pas ce que M. Hitchman a déclaré.

Mme McDougall: J'ai déjà signalé que durant cette période, j'ai approché des gens pour les inviter à devenir administrateurs de la banque et que M. Hitchman est venu se joindre à l'équipe dirigée par l'inspecteur général, qui était chargée d'évaluer la valeur du portefeuille de la banque.

LA GESTION DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, dans son rapport et dans son témoignage d'hier devant la Commission Estey, M. Hitchman a précisé très clairement que selon lui, la faillite de la banque n'était attribuable ni à la conjoncture ni au Programme énergétique national. Il fallait la mettre sur le compte d'une mauvaise gestion et d'un manque de surveillance. Pourquoi la ministre n'a-t-elle pas surveillé l'administration de cette banque une fois qu'elle en eut pris le contrôle au mois de mars?

Des voix: Bravo!

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à la Chambre que cette question fait l'objet d'une enquête.

Des voix: Oh, oh!

Mme McDougall: C'est pour déterminer tous les faits que cette Commission d'enquête a été créée.

M. Rodriguez: Dans le but de s'abriter derrière elle.

Mme McDougall: J'ai déjà précisé à la Chambre, à de nombreuses occasions, comment on en est arrivé à retenir les services de M. Hitchman.

LA SITUATION DE LA BANQUE MERCANTILE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, quelqu'un a déjà fait remarquer que le ministre des Finances est absent. Je voudrais signaler que le premier ministre, qui a manqué six jours sur neuf, l'est également.

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre!

M. Broadbent: Ma question s'adresse au vice-premier ministre. La ministre vient de nous exprimer sa confiance en une autre banque. Étant donné l'importance de la responsabilité des ministres et du premier ministre à l'égard de tout le système bancaire, le vice-premier ministre peut-il nous dire si les difficultés dans lesquelles se trouve la Banque Mercantile ont été ou non portées à l'attention du premier ministre?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suppose que oui. Cependant, le député ne devrait pas faire croire à ses collègues et aux Canadiens qu'il n'a pas été entièrement mis au courant de cette affaire, puisque sauf erreur, la ministre d'État aux Finances a pris la peine aujourd'hui de les informer, le très honorable chef de l'opposition et lui, dans l'espoir que les questions irréfléchies des députés d'opposition . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: C'est vous qui êtes irréfléchi.

M. Nielsen: . . . ne saperaient pas la confiance du public dans le système bancaire canadien, dans lequel nous avons pleine confiance.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, si les députés d'en face faisaient leur travail, le pays ne serait pas dans un tel pétrin.

Des voix: Bravo!

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre d'État aux Finances au sujet de l'imputabilité des ministres. Peut-elle nous expliquer pourquoi elle n'a rien fait pendant que les banques et les contribuables canadiens étaient dans le pétrin pendant les trois mois qui ont suivi l'intervention du gouvernement à l'égard de la Banque Commerciale du Canada? Pourquoi a-t-elle attendu trois mois pour charger quelqu'un d'examiner ce grave problème, alors que des centaines de millions de dollars de deniers publics sont en cause?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai expliqué au comité et à la Chambre la série d'événements qui, au printemps, ont abouti à la nomination de M. Hitchman. La question fait actuellement l'objet d'une enquête judiciaire. Nous ne favoriserons pas la conclusion de cette enquête en faisant continuellement des commentaires sur toutes les remarques faites à l'audience.

Des voix: Bravo!

LA PRATIQUE DE LA BANQUE CONCERNANT LES PRÊTS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, c'est à la Chambre et non devant une commission d'enquête que la ministre doit rendre des comptes aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Puisque la ministre a refusé de nous parler de la période qui a mené à la nomination de M. Hitchman, je lui demande pourquoi, après avoir reçu le rapport, elle n'a rien fait? Elle a reçu un rapport provisoire et n'a rien fait pendant deux semaines. Aucune mesure n'a été prise pendant des semaines, au cours desquelles la banque a continué à consentir des millions de dollars de prêts douteux. Pourquoi la ministre n'a-t-elle rien fait?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les mesures prises le 1er septembre étaient parfaitement opportunes compte tenu de tous les renseignements, et notamment du rapport de M. Hitchman, qui m'ont été fournis au cours de cette période. C'est au cours de l'enquête que tous les faits seront établis.

Je rends des comptes à la Chambre. Je l'ai fait par le passé et je continuerai à le faire à l'avenir.

Des voix: Bravo!

LA LETTRE DE LA MINISTRE À UN ACTIONNAIRE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Elle nous a dit que même si elle était à l'étranger tout le mois de juillet, elle était restée en contact avec ses collaborateurs par téléphone. Son cabinet a reçu le rapport intérimaire de M. Hitchman à la fin de juillet. Voudrait-elle expliquer à la Chambre, étant donné qu'elle connaissait la situation à la Banque Commerciale du Canada, comment elle a pu écrire à un actionnaire, le 9 août, soit trois jours avant que M. Hitchman remette son rapport final, qu'elle était persuadée que l'intervention du gouvernement le 25 mars assurait la viabilité à long terme de la banque?

Des voix: Bravo!

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai dit à la Chambre antérieurement que durant le mois d'août, nous examinions toutes les solutions possibles pour la Banque Commerciale du Canada. Je maintiens ce que j'ai dit.

LA SITUATION DES ACTIONNAIRES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, étant donné que, en présentant le projet de loi qui prévoit l'indemnisation gracieuse des déposants de la BCC non assurés, le gouvernement se reconnaît une certaine responsabilité à cause des déclarations et promesses qu'il a faites, la ministre estime-t-elle que sa lettre crée une obligation comparable envers les actionnaires?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je m'en tiens à ma déclaration antérieure, soit que nous avons pris toutes les mesures appropriées jusqu'à la fermeture de la banque. La banque a poursuivi ses activités en août pendant que nous examinions toutes les options.

LES PROPOS DE LA MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais poser, moi aussi, une question à la ministre d'État chargée des Finances. L'envoyé de la ministre, M. Hitchman, lui a dit que la débâcle de la BCC avait été causée par une gestion déficiente et par de mauvaises méthodes de gestion. La ministre pourrait-elle dès lors cesser de ternir la réputation de tous les établissements de l'Ouest avec les excuses qu'elle nous sert tous les jours? Ce sont des expédients politiques.

• (1430)

M. Hnatyshyn: Nous essayons de vous empêcher de la ternir vous-mêmes.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, si l'on tient une enquête judiciaire, c'est pour étudier la situation en analysant tous les événements qui ont mené à la fermeture malencontreuse de ces deux banques. Notre systsème bancaire demeure sain, et je n'ai pas fait de déclarations irresponsables. Nous continuons à soutenir les banques, comme nous l'avons toujours fait, et nous gardons confiance dans le système.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DANS L'OUEST

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire à la ministre d'État chargée des Finances; son envoyé a dit que la débâcle était due à une mauvaise gestion et non à la situation économique dans l'Ouest. La ministre et ses collègues vont-ils cesser de dénigrer la situation économique dans l'Ouest . . .

M. Hnatyshyn: Les témoignages le confirmeront.

M. Riis: . . . et se mettre à parler de façon constructive de ce qui se passe dans l'ouest du Canada? Donnez une chance à ces établissements financiers.

M. Jelinek: Quelle était la question?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je parlerais bien volontiers avec assurance de la situation économique dans l'Ouest. Grâce au gouvernement actuel et à l'Accord de l'Ouest . . .

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: . . . de nouveaux emplois ont encore été créés dans l'Ouest depuis six mois, et on y constate une certaine reprise économique. Je l'ai déjà dit à la Chambre, c'est une priorité du gouvernement.

* * *

[*Français*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA CONSTRUCTION DE FRÉGATES À MONTRÉAL

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Le président du syndicat des employés de la Vickers m'apprenait, malheureusement, ce matin que la direction les avait informés que la décision était irrévocable et que le contrat des frégates qui avait été accordé pour la région de Montréal s'en allait à Lévis. De plus, la direction de l'entreprise a informé les employés que la fermeture de l'usine était possible. Est-ce que le ministre peut confirmer qu'il a manqué le bateau dans ce dossier-là?

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'ai dit à la Chambre il y a deux jours que toute cette affaire était à l'étude. Je me suis entretenu avec les syndiqués. Des revendications pertinentes ont été formulées. Les préoccupations sont fort légitimes.

M. Gauthier: Des emplois!

M. McInnes: D'autre part, je me suis entretenu avec le vice-président de la compagnie Vickers et nous attendons encore un avis juridique. Nous n'avons peut-être aucune latitude pour intervenir. Toutefois, je peux assurer au député que nous sommes conscients des inquiétudes du syndicat et que nous prendrons les mesures appropriées en l'occurrence compte tenu de nos obligations contractuelles.

[*Français*]

LA SITUATION DANS L'EST DE MONTRÉAL—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Je désire poser une question supplémentaire. Le ministre est dans les nuages, monsieur le Président.

La direction de l'entreprise vient d'informer les employés que la décision est finale, et lui, il essaie de nous faire croire qu'il va continuer à travailler le dossier. Est-ce que le ministre va admettre que sa rencontre avec l'entreprise a été un échec, et que va-t-il faire pour sauver ces emplois-là dans l'est de Montréal?

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Je le répète, monsieur le Président, aucune décision ferme n'a été prise au nom du gouvernement.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Cela nous le savons.

M. McInnes: Il faut se demander en réalité si le gouvernement peut intervenir. Il peut s'agir d'une affaire contractuelle entre les parties en cause. Voilà pourquoi j'attends encore un avis juridique.

* * *

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LE RAPPORT HITCHMAN

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, comme le premier ministre est absent, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Combien de temps celui-ci croit-il que le ministère des Finances aurait dû mettre à découvrir la très piètre gestion de la Banque Commerciale du Canada dont a fait rapport M. George Hitchman?

M. Hnatyshyn: Règlement!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, nous voilà lancés dans une procédure fort contestable avec ce genre de questions . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: . . . que soulève l'opposition au sujet d'une affaire qu'une commission d'enquête présidée par le juge Estey est en train d'examiner scrupuleusement.

M. Broadbent: C'est une affaire de responsabilité ministérielle.

M. Nielsen: J'estime qu'il est peu utile d'examiner ici les faits qui transpirent chaque jour de la commission, alors que ces faits mêmes sont présentement soumis à l'examen impartial . . .

M. Rodriguez: Que faites-vous de votre responsabilité?

M. Nielsen: . . . objectif, judiciaire et professionnel d'un éminent juriste.

M. Penner: C'est de la foutaise, et vous le savez.

LA CONFIANCE DU PUBLIC

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, comment les Canadiens pourront-ils jamais faire à nouveau confiance . . .

Une voix: La question!

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): . . . à des ministres des Finances dont les erreurs leur coûtent un milliard de dollars?

M. Hnatyshyn: Règlement!

Une voix: La question!

M. Keeper: Mon Dieu, que vous êtes arrogants!

M. Murta: Levez-vous et répétez cela.

M. Taylor: Un peu de manières!

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, c'est justement là le genre de questions qui ne devraient pas être posées à la Chambre en ce moment. Nous nous efforçons de réunir tous les faits . . .

M. Gray (Windsor-Ouest): Oui, de camoufler tous les faits.

Mme McDougall: . . . sur les circonstances inhabituelles concernant ces deux banques. Entre-temps, nous avons pris un certain nombre de mesures pour l'inspection et la réglementation d'autres banques, et je puis assurer à la Chambre que les ministres sont tout à fait conscients de leur responsabilité et agissent en conséquence à l'égard du système bancaire.

M. Broadbent: C'est ce que vous aviez dit en mars.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

L'IMPORTANCE DE CONSERVER LA GULF À MONTRÉAL—ON DEMANDE QUELLES MESURES LE GOUVERNEMENT S'APPRÊTE À PRENDRE

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale, mais en son absence je pourrais peut-être la poser au ministre d'État (Petites entreprises).

Le ministre est certainement au courant du fait que quelque 450 «jobs» sont en danger d'être perdus dans l'est de Montréal, à cause de la fermeture de la raffinerie Gulf.

Est-ce que le ministre est prêt à garantir, au nom du gouvernement, que l'on donnera les mêmes chances d'achat à toute compagnie qui voudrait se montrer intéressée à acheter cette raffinerie que l'on a données de la part du gouvernement aux frères Reichmann quand ils ont acheté la Gulf?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, tout d'abord, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a répondu à cette question la semaine dernière. Le gouvernement a dit que la raffinerie appartenait aux frères Reichmann, qui sont en mesure, qui peuvent la vendre à qui ils veulent, et le gouvernement ne s'ingérera pas dans la décision de la vendre. Cela appartient aux frères Reichmann.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ASSUMER SES RESPONSABILITÉS

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, c'est une réponse absolument insatisfaisante de la part du ministre qui doit avoir des responsabilités envers les petites et moyennes entreprises au Canada. Je me serais attendu de sa part qu'il nous dise qu'il va essayer d'obtenir pour ces petites compagnies les mêmes avantages que son gouvernement est prêt à offrir aux grandes compagnies. Est-ce qu'il va assumer ses responsabilités?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, le gouvernement a assumé ses responsabilités, a demandé à ce qu'on ait un délai pour trouver à vendre, et un délai a été accordé par les frères Reichmann, et nous sommes très au courant et nous aidons le processus pour que la compagnie soit vendue.

LA FERMETURE D'USINES À SAINT-JEAN ET À VALLEYFIELD (QUÉBEC)

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises) et concerne les usines de la Domtex à Saint-Jean et à Valleyfield.

Cette semaine, le ministre disait qu'il assurerait que les emplois et que les usines seraient ouvertes, mais la compagnie a déclaré, par le biais de ses directeurs en relations publiques, que la fermeture est irrévocable. Est-ce que c'est vraiment irrévocable, et est-ce que le gouvernement s'engage à garder les 850 employés qui sont touchés par la fermeture de ces deux usines?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, on revient deux jours après sur la même question qu'on m'a posée. J'ai dit il y a deux jours que j'avais rencontré le président de la Dominion Textile Limited lundi soir à mon bureau. La décision n'est pas finale. On est en discussion. J'ai dit aussi, monsieur le Président, que c'est une compagnie privée. Ils ont le droit de faire ce qu'ils veulent. Le gouvernement canadien travaille avec la compagnie pour trouver une solution.

LA POSSIBILITÉ DE CONGÉDIER DES EMPLOYÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, hier, quand mon chef et moi avons rencontré les représentants de la compagnie, du syndicat de la Domtex à Sherbrooke, il est clair que la compagnie, les unions et les employés et la Commission du textile et du vêtement appuient . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Cassidy: Est-ce que le gouvernement est prêt à déclarer les contingentements probables pour protéger la production du textile dans ce pays?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, cette politique est en étude présentement. Il y a beaucoup de travail qui se fait sur la politique du textile, et aussitôt qu'on sera prêt à la mettre sur la table, vous aurez la réponse.

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE NE JAMAIS AUTORISER L'UTILISATION DE SUBSTITUTS NATURELS À LA POUDRE DE LAIT

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme ce dernier le sait, on produit actuellement au Québec un excellent pain au lait grâce à l'initiative de la Fédération des producteurs de lait du Québec dans le but d'augmenter la qualité nutritive du pain et d'utiliser le surplus de poudre de lait. Ma question est donc la suivante.

Est-ce que le ministre peut donner aujourd'hui l'assurance aux députés de cette Chambre que jamais il n'autorisera l'utilisation de substituts naturels à la poudre de lait, tels les légumineuses, les pois chiches, les fèves, et le reste, dans la fabrication du «pain enrichi»?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question et je partage ses inquiétudes et surtout celles des producteurs laitiers. L'utilisation de ce genre de produit pourrait entraîner, pour cette industrie, des pertes de 1.5 milliard de dollars. La députée peut être certaine que je ferai des recommandations au ministère de la Santé et du Bien-être, car c'est la direction des aliments et drogues qui prendra la décision finale . . .

M. le Président: Je pense que le ministre a répondu à la question.

* * *

L'EMPLOI

LA PERTE D'EMPLOIS À MONTRÉAL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Contrairement à ce qu'elle nous a dit hier, ni le ministre de l'Énergie, ni le ministre des Approvisionnements et Services, ni le ministre d'État à la petite entreprise ne s'engageront à sauver les emplois dans l'est de Montréal, chez Vickers, Bombardier, Gulf et Domtex.

Lorsqu'elle a parlé hier d'une nouvelle stratégie d'emploi, la ministre . . .

Des voix: Règlement!

M. Allmand: Veut-elle dire que ses collègues et elle ont accepté la fermeture de ces usines et que la seule solution qu'ils proposent consiste à recycler des travailleurs déjà spécialisés et à leur trouver du travail ailleurs? Est-ce la seule solution qu'elle a proposée?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en fait, j'ai commis une erreur hier quand j'ai dit que 100,000 nouveaux emplois avaient été créés au Québec depuis un an. Il s'agit de 185,000 nouveaux emplois.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Je voudrais dire au député que la stratégie canadienne d'emploi ainsi que les programmes d'embauche et de formation qui s'y rattachent continueront à offrir des possibilités d'emplois aux citoyens de tout le pays, y compris à ceux du Québec.

M. Allmand: Les propos de la ministre ne vont pas réconforter les 2,000 travailleurs de l'est de Montréal et le 1.3 million de Canadiens qui sont toujours au chômage. Cela ne les réconfortera pas du tout.

LE PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, j'ai examiné le programme de la ministre. Peut-elle m'indiquer quel élément de ce programme permettra de continuer à faire tourner ces usines et de sauver ces emplois? Qu'elle m'indique seulement un élément permettant d'atteindre cet objectif.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le représentant d'un parti qui, pendant des années, a pris plaisir à fermer les usines les unes après les autres, y compris des raffineries de pétrole, est mal placé pour parler. La stratégie canadienne d'emploi, qui insiste sur la création d'emplois, l'accès à l'emploi et la formation aidera les personnes qui sont actuellement au chômage ou celles qui risquent de perdre leur emploi.

M. Ouellet: Beaucoup de paroles, mais pas d'emplois.

L'AGRICULTURE

LA SÉCHERESSE DANS LES PRAIRIES—ON DEMANDE DE L'AIDE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture dont le retour d'Union soviétique nous réjouit, car la Chambre attend depuis longtemps la décision du gouvernement sur les suites à donner au rapport établi par le député d'Assiniboia. Celui-ci a présenté une recommandation au cabinet il y a quelques semaines. Le ministre va-t-il saisir l'occasion aujourd'hui de nous annoncer combien vont toucher à l'acre les cultivateurs de l'Ouest qui ont été victimes de la sécheresse? Le paiement équivaudra-t-il à ce que ces agriculteurs ont recommandé au député d'Assiniboia?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je vais saisir cette occasion pour féliciter mon collègue, le député d'Assiniboia, de son excellent travail.

Des voix: Bravo!

M. Wise: Il a travaillé diligemment.

M. Ouellet: Attention, il va vous voler votre poste!

M. Wise: Il a respecté l'échéance et présenté . . .

M. Nystrom: On se croirait en Russie.

M. Wise: . . . deux recommandations; je puis vous assurer qu'il n'y a pas eu une seule journée de perdue pendant cette opération. On transforme maintenant ce rapport en mémoire qui sera présenté au cabinet mardi en huit.

LA DATE DE L'ANNONCE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, pourquoi avons-nous dû attendre pendant des mois que le gouvernement réagisse aux problèmes des agriculteurs de l'Ouest alors qu'il lui a suffi d'une fin de semaine pour régler ceux d'une banque en faillite? Pourquoi les agriculteurs doivent-ils faire la queue pendant qu'on s'occupe d'abord des banques?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député n'ignore certes pas que la rédaction d'un rapport et la présentation de recommandations posent certaines difficultés.

M. Broadbent: Il a suffi de 48 heures pour les banques.

M. Wise: Nous aurions été mal venus de recommander certaines mesures il y a quatre semaines étant donné, comme le député le sait, qu'il a beaucoup plu depuis. Même aujourd'hui, il ne conviendrait pas de présenter un rapport puisque nous ignorons si la neige qui est tombée là-bas va durer.

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU DÉPUTÉ DE FUNDY-ROYAL

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Lundi dernier, le ministre de la Justice critiquait le personnel du cabinet du premier ministre. Il disait que certains n'étaient pas très astucieux politiquement. Nous savons tous, bien sûr, qu'il s'est ensuite rétracté. On disait aujourd'hui que, dans une conversation téléphonique avec le poste de radio CJCW de Sussex, le député de Fundy-Royal appuyait les déclarations originales du ministre de la Justice, disant qu'elles étaient intéressantes et légitimes.

Le vice-premier ministre est-il d'accord avec les déclarations du député de Fundy-Royal et du ministre de la Justice, selon qui le personnel du cabinet du premier ministre n'est pas très astucieux politiquement ou bien pouvons-nous nous attendre à une autre rétractation de la part d'un député?

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président . . .

M. Nunziata: On vous aime bien, John. Continuez.

M. Nielsen: Monsieur le Président, je n'ai pas vu le programme de radio dont parle le député . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): L'avez-vous entendu?

M. Nielsen: . . . mais . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Frith: Eric, c'est c-r-u-c-h-e.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Nielsen: D'après ce qu'il a dit, je ne vois rien d'incohérent dans . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: . . . ce qui a été dit par le ministre de la Justice, moi-même ou lui-même.

M. Crosbie: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

LES PROPOS DES DÉPUTÉS

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, pourquoi tant de députés continuent-ils à faire des déclarations sur ce sujet pour ensuite s'emmêler dans leurs propos et les rétracter? Comment le vice-premier ministre peut-il justifier le fait que le député de Fundy-Royal appuie les déclarations du ministre de la Justice après que le premier ministre ait demandé à ce ministre de se rétracter et de modifier ses déclarations? Que se passe-t-il?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député voudra peut-être faire une déclaration demain, car ce n'est certainement pas une question portant sur des responsabilités ministérielles.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre a-t-il réussi, au cours des mois d'été, à convaincre ses collègues du cabinet que le fait d'amputer de 30 millions de dollars le budget de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent aura un effet désastreux sur le transport en vrac des produits de l'Ouest en direction des ports d'exportation situés en Ontario, au Québec et dans les Maritimes? A-t-il convaincu ses collègues que cet argent était nécessaire pour le prochain exercice financier?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme le député le sait, la circulation sur la Voie maritime a sensiblement diminué, de quelque 27 à 29 p. 100. Naturellement, la situation financière de l'organisme s'en est ressentie. Le député sait également que nous avons entrepris des réparations très coûteuses aux ponts et aux autres installations. C'est en tenant compte de ces considérations que la révision se poursuit.

ON DEMANDE DE FAIRE L'EXAMEN DES DROITS

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. C'est la première fois que nous apprenons que la Voie maritime n'est pas laissée pour compte.

Étant donné que les usagers et même la direction de la Voie maritime réclament un examen public complet des droits et des péages, le ministre peut-il nous dire si son gouvernement est favorable à cette enquête?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pense que c'est une question dont le comité permanent des transports pourrait effectivement s'occuper. Je ne crois pas avoir d'objection à ce que toutes les activités de la Voie maritime, y compris la question des péages, fassent l'objet d'un examen. Le député doit savoir que les péages ont été fixés conjointement avec les États-Unis. J'accueillerai volontiers toute suggestion ou tout moyen que le député pourra faire valoir pour accroître la rentabilité et l'utilité de la Voie maritime.

Questions orales

• (1450)

LES ENFANTS

LA PROPOSITION DE CRÉER UN CENTRE NATIONAL POUR LES ENFANTS DISPARUS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Il le sait sans doute, la Chambre a fait échouer la semaine dernière une mesure d'initiative parlementaire concernant la recherche des enfants disparus en en prolongeant la discussion. Il sait sans doute également que le gouvernement américain a créé l'année dernière un centre d'information appelé Centre national pour les enfants disparus, chargé de coordonner l'information sur les enfants disparus aux États-Unis. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il serait disposé à envisager la création d'un organisme analogue pour rechercher les enfants disparus au Canada?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Et pour les ministres disparus?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député s'en rend sans doute compte, le ministère de la Justice vient de connaître son année la plus productive depuis 20 ans. Je ne vais bien sûr pas énumérer les nombreuses mesures législatives que nous avons produites et fait adopter par la Chambre.

Quant à l'objet de sa question, la première aujourd'hui à porter sur un domaine d'intérêt public, je répondrai au député que la GRC dispose d'un système informatique centralisé et accomplit déjà beaucoup de travail dans ce domaine. Mon collègue, le solliciteur général, serait mieux en mesure d'informer le député, mais j'ajouterai que la GRC songe à créer un tel centre national d'information. Je remercie le député de son intérêt et je le félicite de promouvoir cette idée.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA SITUATION DE LA BANDE INDIENNE DU LAC LUBICON, EN ALBERTA

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le rapport multipartite sur le gouvernement autonome indien, déposé en 1983, parlait de la situation affligeante dans laquelle se trouve la bande indienne du lac Lubicon, en Alberta. Le développement qu'a connu cette région a littéralement détruit le mode de vie et l'économie de cette bande autochtone. L'hiver dernier, le ministre a demandé à E. Davie Fulton de faire la lumière sur cette question. Pourrait-il maintenant déposer le ou les rapports de l'honorable E. Davie Fulton concernant la situation de la bande indienne du lac Lubicon?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de m'avoir posé cette question et je voudrais qu'il fasse preuve d'un peu de patience. J'ai parlé avec MM. Fulton et Pahl hier. M. Fulton fait évidemment fonction de médiateur entre les deux paliers de gouvernement et les Indiens concernés dans ce dossier. Il tient à me remettre un dernier rapport qui pourrait m'être fort utile. Je lui demande donc de s'armer d'un peu de patience.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, j'ai des trésors de patience, mais la bande indienne du lac Lubicon est vraiment en voie d'extinction actuellement. Le ministre pourrait-il nous assurer que d'ici la fin de la semaine, des mesures positives seront annoncées dans le cadre des recommandations de l'honorable E. Davie Fulton?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député a parfaitement raison, car la situation au lac Lubicon est une véritable plaie qui afflige le Canada depuis 45 ans. Je suis saisi de ce dossier et cela fait maintenant trois mois que je tâche de trouver une solution. J'espère certes pouvoir annoncer des mesures encourageantes.

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DES NATIONS INDIENNES DE LA SASKATCHEWAN

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une question pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'ai une copie des télégrammes que M. Sol Sanderson, le président de la Fédération des Indiens de la Saskatchewan, a envoyés au leader parlementaire du gouvernement et au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il y réclame qu'on réponde d'ici à demain à la demande d'un entretien avec le ministre au sujet de l'octroi d'une subvention de $250,000 pour financer l'assemblée législative des nations indiennes de la Saskatchewan. Apparemment, la plupart des bandes de la Saskatchewan ont envoyé des télex au ministre à ce sujet. Celui-ci peut-il nous répondre aujourd'hui puisque le délai interne a été fixé à demain et qu'il importe que ces gens sachent si la subvention leur sera accordée ou pas?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Mon ministère et moi étudions la question du financement de cette conférence. Jusqu'à présent, pour l'année financière 1984-1985, près d'un million et demi de dollars ont été versés à la Fédération des Indiens de la Saskatchewan pour les questions de ce genre. J'ai reçu la demande en question, mon ministère l'examine, et la réponse sera donnée sous peu.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA DÉCISION DE COULER LE CHALUTIER *LADY MARJORIE*

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, ma question est destinée au ministre associé de la Défense nationale. Le *Chronicle-Herald* de Halifax publie aujourd'hui la nouvelle suivante:

> Selon un rapport de la Garde côtière canadienne divulgué sans autorisation, la marine canadienne a eu raison, le 28 avril, de bombarder et de couler le chalutier *Lady Marjorie* . . .

Je crois que tous les députés sont au courant de l'affaire et des difficultés que Walter Theriault a éprouvées à la suite de cet événement. Le rapport de la Garde côtière existe-t-il et, s'il justifie bien l'action de la marine, le ministre associé de la Défense nationale voudrait-il rendre la justice miséricordieuse et faire droit à la réclamation de Walter Theriault?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je crois que mon collègue le ministre associé de la Défense nationale a répondu à des questions semblables il n'y a pas très longtemps. L'enquête sur la question est terminée et il est à espérer qu'une réponse détaillée sera fournie sous peu.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LA SOCIÉTÉ WOLF SUB-OCEAN LTD.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Hier, il a déclaré qu'il était normal de donner $363,000 à la société de M. Walter Wolf, que la décision définitive avait été prise par un comité mixte fédéral-provincial et qu'il n'y avait dans la région de l'Atlantique aucune autre société capable de se charger d'un tel projet. Ces affirmations tiennent-elles toujours?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, la proposition soumise au Conseil de l'expansion économique relevant de mon collègue, l'honorable ministre de l'Expansion industrielle régionale, ne renfermait qu'une seule recommandation, à savoir que ce projet soit approuvé. A ma connaissance, il n'y avait aucune autre proposition et aucune autre entreprise n'avait fait une soumission du genre.

Des voix: Oh, oh!

LES DÉCLARATIONS ATTRIBUÉES À DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Comment le ministre explique-t-il que la Presse canadienne fasse état aujourd'hui de déclarations de membres du cabinet du premier ministre Peckford, selon lesquels cinq autres sociétés ont présenté une soumission et que la décision définitive a été prise par le gouvernement fédéral, en utilisant les deniers publics fédéraux sans que les Terre-Neuviens aient leur mot à dire?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, les porte-parole du gouvernement terre-neuvien peuvent dire tout ce qu'ils veulent. Le fait est, monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Rétractez-vous!

M. Siddon: Les députés de l'opposition sont-ils disposés à entendre la réponse, monsieur le Président?

Des voix: Oui.

M. Ouellet: Ça nous plaît!

M. Siddon: Le fait est, monsieur le Président, que la décision qui a été transmise au ministre fédéral a été prise par un comité formé de fonctionnaires des gouvernements terre-neuvien et fédéral en vertu d'une entente auxiliaire sur la mise en valeur des océans et que ce comité n'a présenté qu'une seule recommandation.

* * *

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LE RAPPORT HITCHMAN

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Pourquoi n'a-t-elle pas accepté les recommandations sur les mesures à prendre à l'égard de la Banque Commerciale du Canada que George Hitchman a fait parvenir à son ministère à la fin de juillet?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai répété je ne sais combien de fois à la Chambre que nous avons étudié toutes les possibilités, y compris la recommandation de M. Hitchman, avant de prendre notre décision finale sur la Banque Commerciale du Canada. Je suis certaine que le juge Estey posera la même question et aura la même réponse quand nous le saisirons de l'affaire.

M. Deans: Je suis certain que le juge Estey fera un excellent travail. Mais ma question concerne la ministre, pas le juge Estey.

LES MESURES PRISES PAR LA MINISTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): La ministre avait-elle une raison valable et satisfaisante de ne pas accepter les recommandations que George Hitchman a faites après avoir analysé la situation de la banque et rédigé son rapport intérimaire fin juillet?

M. Rodriguez: Vous êtes la seule à pouvoir répondre à cette question.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Oui.

M. Deans: Alors, question supplémentaire!

M. Hnatyshyn: Il faut réfléchir à votre question avant.

M. Deans: Barbara, franchement quelquefois vous forcez un peu la dose.

* * *

● (1500)

[*Français*]

L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

LE MAINTIEN DES QUOTAS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises). Selon un sondage préparé par Decima Research, 82 p. 100 des Canadiens sont en faveur d'un régime de quotas pour cinq ans afin d'assurer aux fabricants canadiens de chaussures un accès à 50 p. 100 du marché domestique. Est-ce que le gouvernement va croire son agence de sondage préférée, Decima, qui a déclaré que deux Canadiens sur trois croient que protéger les emplois au Canada est plus important que toute réduction de prix? Est-ce que le gouvernement va annoncer le maintien des quotas?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Tout d'abord, monsieur le Président, il me fait plaisir de voir le député de Saint-Léonard-Anjou à la Chambre, aujourd'hui. On ne l'a pas vu depuis un mois et demi.

M. le Président: A l'ordre! Ces commentaires ne sont pas permis.

M. Bissonnette: Monsieur le Président, je voudrais dire au député de Saint-Léonard-Anjou que la politique relative au domaine de la chaussure est toujours en révision. Elle devrait être mise sur la table très bientôt.

* * *

[*Traduction*]

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le mercredi 9 octobre 1985 sont conformes au Règlement quant à la forme.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'avoue que des consultations se poursuivent au sujet des travaux de la semaine prochaine. Toutefois, j'ai cru bon de poser officiellement la question afin d'obtenir la confirmation de cet état de choses du leader parlementaire du gouvernement.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, le leader parlementaire de l'opposition officielle a parfaitement raison. Nous poursuivons des consultations au sujet de l'ordre des travaux pour la semaine prochaine. J'espère donc être en mesure de terminer les consultations avec les deux partis et revenir à la Chambre avant la fin de nos délibérations sur les ordres inscrits au nom du gouvernement pour annoncer ces travaux.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

ORDRE DE RENVOI DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, la Chambre consentirait à adopter un ordre à l'unanimité. Les partis se sont consultés au sujet de l'ordre suivant:

Que, nonobstant l'ordre de renvoi du mardi 5 mars 1985, le comité permanent de la justice et des questions juridiques soit autorisé à faire rapport de ses conclusions au plus tard le vendredi 25 octobre 1985.

L'ordre accorde une prolongation au comité qui devait faire rapport avant le 15 octobre. Tous les partis sont d'accord là-dessus.

M. le Président: La motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES COMITÉS PERMANENTS

PRÉSENTATION DU 7E RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer le septième rapport du comité de sélection, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

PÉTITIONS

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES EN CE QUI CONCERNE LES ALLOCATIONS FAMILIALES ET LE CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANTS

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, j'interviens au nom des gens de la circonscription de Central Nova, qui soumettent une pétition pour protester contre le projet du gouvernement de supprimer la pleine indexation des allocations familiales et de modifier le régime du crédit d'impôt pour enfants. Ils demandent que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) renonce aux mesures qu'il a proposées dans le budget du 23 mai.

J'ai une autre pétition à présenter au nom des gens d'Edmonton, de Nickel Belt et de Sudbury qui sont eux aussi contre le projet de désindexation des allocations familiales.

Je présente en outre une pétition au nom des gens de Regina, dont le député est le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn), qui s'opposent à leur tour à ce que l'on supprime la pleine indexation des allocations familiales et modifie le crédit d'impôt pour enfants.

J'ai une autre pétition de personnes de la circonscription de Western Arctic qui s'élèvent contre le projet que nourrit le gouvernement de supprimer la pleine indexation des allocations familiales.

J'ai d'autres pétitions de gens de Winnipeg et de Saskatoon qui expriment aussi leur mécontentement.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine de la famille, j'ai l'honneur de présenter devant cette Chambre une pétition signée par des pères et des mères de familles de ma circonscription de Montréal-Papineau.

Par ces pétitions, ils demandent au gouvernement de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant. C'est une véritable injustice sociale, et, selon eux, tous déplorent les malheureux effets qu'aurait cette mesure si elle n'était pas modifiée. Le gouvernement doit faire marche . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Je suis certain que le député sait très bien que tout ce qui est permis, c'est un petit sommaire.

M. Ouellet: Je finissais mes remarques, monsieur le Président.

M. le Président: C'est terminé, je crois.

[*Traduction*]

LE RÉTABLISSEMENT D'ISABEL GOLIGHER DANS SES FONCTIONS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'interviens au nom des membres du Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile, de aéronautique, de l'astronautique et des instruments aratoires d'Amerique qui exigent que Isabel Goligher réintègre ses fonctions ou soit placée à un poste de même niveau et traitement avec tous les avantages, que sa réputation soit lavée de toute fausse allégation de lesbianisme et qu'elle reçoive des excuses écrites de toutes les parties concernées.

J'ai une deuxième pétition de l'Alliance de la Fonction publique sur le même sujet. Le syndicat exige que le gouvernement du Canada rétablisse Isabel Goligher dans ses fonctions et lui accorde pleins traitement et avantages rétroactivement à la date où elle a été forcée de démissionner.

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES EN CE QUI CONCERNE LES ALLOCATIONS FAMILIALES ET LE CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANTS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par les résidents de la région de Guelph et de Waterloo. Selon les pétitionnaires, la politique budgétaire récente du gouvernement fédéral visant à désindexer les allocations familiales constitue une attaque manifeste contre les travailleurs pauvres et tous les autres pauvres, et ils exhortent donc vivement le gouvernement du Canada à rétablir la pleine indexation des allocations familiales.

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition d'un certain nombre de résidents de Vancouver qui demandent également le retrait de la proposition visant à désindexer les allocations familiales. Ils signalent que les modifications recommandées au crédit d'impôt pour enfants vont appauvrir encore les familles les plus pauvres d'ici 1990.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter à cette Chambre, signée d'une douzaine de commettants d'Ottawa-Ouest demandant à la Chambre et priant cette dernière de reconsidérer la mesure gouvernementale voulant réduire l'indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant et de restaurer la pleine indexation de ces deux programmes.

[*Traduction*]

J'ai également une pétition signée par deux douzaines de résidents d'Etobicoke, de York-Nord et de Weston, qui déclarent qu'il est à la fois immoral et inconcevable que le gouvernement demande aux familles de faire des sacrifices pendnt la «Semaine nationale de la famille» et qu'en même temps, il trouve un milliard de dollars pour sauver les déposants de la Banque Commerciale du Canada dont les dépôts dépassent $60,000. Ils demandent le rétablissement de la pleine indexation des allocations familiales et des crédits d'impôt pour enfants.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition au nom d'un grand nombre d'habitants de la Colombie-Britannique qui estiment que la désindexation des allocations familiales et les coupures importantes effectuées dans les programmes de prestations pour enfants constituent une attaque injuste contre les femmes et les familles avec enfants, et surtout les mères chefs de famille. Les pétitionnaires demandent donc à la Chambre des communes de rétablir la pleine indexation des allocations familiales universelles et d'annuler les augmentations d'impôt injustes.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je représente certains électeurs de Burnaby qui s'inquiètent du projet de désindexer en partie les allocations familiales et de réduire les dépenses publiques au titre des prestations pour enfants. Ils demandent aux gouvernments de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et de supprimer les augmentations d'impôt très injustes.

Pétitions

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition signée par certaines femmes des circonscriptions de Vancouver-Est et Vancouver-Kingsway. Les pétitionnaires signalent que la désindexation des allocations familiales universelles et les coupures importantes effectuées dans les dépenses publiques au titre des prestations pour enfants constituent une attaque injuste contre les femmes et les familles avec enfants, et surtout les mères chefs de famille. Elles signalent que le gouvernement a adopté un plan de sauvetage de un milliard de dollars pour les banques, mais qu'il a réduit ces prestations familiales.

LE RÉTABLISSEMENT D'ISABEL GOLIGHER DANS SES FONCTIONS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par près de 350 résidents des provinces Maritimes ainsi que des environs de London. Les pétitionnaires demandent qu'Isabel Goligher soit réintégrée dans ses anciennes fonctions ou qu'on lui offre un autre poste de niveau et de traitement équivalents, et qu'on lui verse son traitement et ses avantages sociaux rétroactivement à la date où elle a été obligée de démissionner.

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES EN CE QUI CONCERNE LES ALLOCATIONS FAMILIALES ET LE CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANTS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par certains résidents de Montréal, principalement, qui demandent à la Chambre des communes de rétablir la pleine indexation des allocations familiales universelles et de supprimer les augmentations d'impôt injustes.

• (1510)

[*Français*]

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai une pétition qui dit que, dans l'opinion des pétitionnaires, la désindexation des allocations familiales constitue une attaque injuste contre les femmes, surtout contre les femmes chefs de familles monoparentales.

Vos pétitionnaires demandent que la pleine indexation des allocations familiales soit restaurée.

[*Traduction*]

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de Toronto qui font remarquer à la Chambre que la désindexation des allocations familiales touche surtout les plus pauvres et est difficile à concilier avec la générosité que le gouvernement affiche à l'égard des riches, qui bénéficient d'exemptions d'impôts sur les gains en capital, et à l'égard des banques et des sociétés pétrolières, qui reçoivent des milliards. Par suite, ils demandent à la Chambre de revenir sur sa décision et de maintenir l'indexation complète des allocations familiales.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'attire votre attention sur le fait que des habitants d'Ottawa s'inquiètent de ce que le gouvernement, conformément au récent budget, a l'intention de supprimer l'indexation complète des allocations familiales et de faire des changements dans le crédit d'impôt-enfants ce qui, en 1987, enlèvera 55 millions de dollars à 3.5 millions de familles canadiennes.

[*Français*]

Et, monsieur le Président, je porte à votre attention, de Sudbury (Ontario), la volonté de ces personnes de vous faire rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant, et que ces coupures ne sont pas acceptables, selon eux.

[*Traduction*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur également de présenter un certain nombre de pétitions. Deux viennent de York-Ouest, l'une présentée par Carlos Adam et l'autre par Mario Pin; la troisième vient d'Etobicoke et est présentée par Gino Lenorduzzi. Ces pétitions demandent au premier ministre (M. Mulroney) et au gouvernement de maintenir l'indexation complète des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfants, éliminant ainsi une mesure budgétaire régressive qui enlèverait aux familles un total de 55 millions en 1987.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition qu'a fait signer M. Ottavio Marchi de l'avenir Muir, à North York. Cette pétition demande au gouvernement de maintenir l'indexation complète des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfants.

LE RÉTABLISSEMENT D'ISABEL GOLIGHER DANS SES FONCTIONS

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, j'ai un grand nombre de pétitions signées par des citoyens de London, Tillsonburg et St. Thomas, demandant qu'Isabel Goligher soit rétablie dans ses fonction ou qu'on lui offre un autre poste dans la Fonction publique fédérale. Quelques pétitions sont signées par les Travailleurs unis de l'automobile et de l'aéronautique et d'autres par d'autres citoyens. Je pourrais ajouter que samedi dernier un grand nombre de personnes ont manifesté leur appui à cette personne, demandant une . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Je suppose que la députée présente des pétitions, qu'elle ne nous décrit pas la manifestation. A-t-elle d'autres pétitions?

Mme McDonald: J'ai beaucoup de pétitions et je faisais brièvement état du large appui à la cause d'Isabel Goligher.

LA DÉSINDEXATION DES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): J'ai une autre pétition à présenter au nom de citoyens de Vancouver qui protestent contre la désindexation et demandent que tous les programmes sociaux restent indexés. Je vous remercie, monsieur le Président.

LE RÉTABLISSEMENT D'ISABEL GOLIGHER DANS SES FONCTIONS

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plus d'une centaine d'habitants de London qui réclament justice pour Isabel Goligher, qu'elle soit rétablie dans ses fonctions ou bien qu'on lui trouve un autre poste de niveau et de salaire équivalents dans la Fonction publique et dans la ville de London.

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES EN CE QUI CONCERNE LES ALLOCATIONS FAMILIALES ET LE CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANT

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'électeurs qui protestent contre la désindexation des allocations familiales et contre les autres changements apportés aux impôts et aux prestations familiales, de sorte qu'en 1990 toutes les familles, même les plus pauvres, seront perdantes. Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconsidérer cette décision et de réindexer pleinement les allocations familiales.

LE RÉTABLISSEMENT D'ISABEL GOLIGHER DANS SES FONCTIONS

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par près de 200 personnes qui demandent la réintégration d'Isabel Goligher dans ses fonctions.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 417, et je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

LES TARIFS ET LES SERVICES DE TRAVERSIERS

Question nº 417—**M. Robichaud:**

1. Les tarifs des services de traversiers ont-ils augmenté à la suite des coupures budgétaires et, dans l'affirmative, de combien en pourcentage?

2. En 1985, des services de traversiers seront-ils *a*) abolis, *b*) augmentés, *c*) réduits dans les Maritimes?

3. Combien de personnes ont utilisé les services de traversiers en *a*) 1983, *b*) 1984?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): 1. Oui, les tarifs des services des traversiers ont été augmentés d'environ 15 p. 100. Par contre, certaines diminutions ont été accordées aux personnes âgées et à certains types de trafic touristique.

2. En 1985, le niveau de service dans les Maritimes restera sensiblement le même qu'en 1984, à l'exception du service de CN Marine entre Yarmouth, N.-É., et Bar Harbor, Maine, dont la fréquence sera réduite quelque peu durant les mois d'hiver lorsque la demande est beaucoup moindre.

3. Le nombre de personnes ayant utilisé les services de traversiers de la côte qui sont subventionnés par le gouvernement fédéral a été de 2,879,000 passagers en 1983 et de 2,881,000 passagers en 1984.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'INDEMNITÉ AUX DÉPOSANTS DE CERTAINES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme McDougall: Que le projet de loi C-79, tendant à prévoir une indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et de la Norbanque relativement aux dépôts non assurés, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 7379).

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat sur la mesure battue en brèche concernant le renflouement des banques. Toute cette affaire de renflouement est presque incompréhensible pour le profane. Beaucoup de Canadiens courent des risques dans leur travail de tous les jours. L'agriculteur court un risque chaque fois qu'il ensemence ses champs. Il le sait, il est toujours possible qu'il perde son investissement. Le banquier qui accorde un prêt court un risque. Il est toujours possible que le prêt ne soit pas remboursé. Les banques justifient leurs frais d'intérêt en disant qu'elles courent un risque, qu'elles peuvent perdre cet argent et doivent par conséquent exiger des intérêts à un taux suffisant pour les indemniser avec les années. Tout comme l'agriculteur, les banques reconnaissent qu'il pourrait leur être impossible de récupérer l'investissement qu'elles ont fait en accordant un prêt. Tout comme l'agriculteur, elles devraient se préparer à l'éventualité que ce prêt ne leur soit pas remboursé.

La Banque Commerciale du Canada n'était manifestement pas préparée à perdre l'argent qu'elle avait prêté et, au fil des années, ne s'était pas préparée à accuser le coup de ses mauvaises décisions. Cela n'a rien à voir avec le cas de l'agriculteur qui, après avoir ensemencé son champ, est victime du mauvais temps ou de la conjoncture de cette année-là. Nous avons affaire à une banque qui a couru un risque et qui constate maintenant qu'elle a perdu l'argent qu'elle avait prêté par mauvais jugement.

Pourquoi donc avait-elle accordé ces prêts, monsieur le Président? Manifestement pour faire de l'argent. Si l'on doit en croire les rapports à ce sujet, les banques ont consenti ces prêts tout en sachant bien qu'elles prenaient là de grands risques. Elles l'ont fait sans qu'il y ait la sorte de rendement qu'on attend habituellement d'un investissement. Par exemple, lorsqu'un agriculteur investit de l'argent dans sa récolte, il s'attend à produire quelque chose de valable. Lorsqu'on achète quelque chose, on s'attend à ce que cela ait une certaine valeur. Ces banques ont consenti des prêts et s'attendaient à faire de l'argent sans produire quoi que ce soit. Je crois que cela résume toute l'affaire.

• (1520)

Le monde occidental, dans la maîtrise et le développement de son économie, en est arrivé au point où le financement constitue le plus important élément de tout projet. Cela n'a pas de sens. Ce n'est pas une attitude économique logique. Le gouvernement et ses partisans se sont targués de faire confiance aux forces du marché. Ils ont laissé entendre qu'ils pouvaient garantir croissance et prospérité en faisant confiance au système de marché. Manifestement, leur confiance est souvent mal placée. Dans le cas qui nous occupe, elle était grossièrement déplacée. Une dépendance par rapport au financement suppose une dépendance par rapport à la cupidité des personnes et des organismes. Le système de marché financier est fondé sur la cupidité. Par cupidité, la Banque Commerciale du Canada a consenti des prêts non garantis. Afin d'avoir de l'argent pour ces prêts, la banque a suscité la cupidité des déposants en leur offrant un ou deux points d'intérêt de plus que le taux courant du marché. La banque et les déposants étaient rongés par la cupidité, c'est-à-dire qu'ils voulaient obtenir plus qu'ils auraient dû escompter. Cela a eu un effet déstabilisateur sur la banque et a contribué à sa chute.

Il fut un temps où on espérait faire fortune ou gagner sa vie en produisant quelque chose. Il semble que ce temps soit fini. Aujourd'hui, on fait fortune en prêtant de l'argent et en comptant sur la cupidité des gens. Nous en sommes maintenant à un point dans l'économie où l'argent importe plus que la production. Nous avons été tellement manipulés par les institutions financières que la production dépend maintenant plus de l'argent que du travail. Dans toute entreprise, aujourd'hui, que ce soit dans l'agriculture, la petite entreprise ou la construction, il est rare que l'entrepreneur réalise plus de profits que la banque ou l'institution financière qui lui a prêté l'argent au départ. C'est le monde à l'envers. Lorsque le prêteur est le seul à avoir un bénéfice assuré dans une entreprise, cela veut dire que nous dépendons beaucoup trop de l'argent.

Au moment même où nous débattons l'effondrement de la Norbanque et de la Banque Commerciale du Canada, nous devrions examiner les fondements du système financier du Canada. Nos valeurs ont tellement changé que le capital passe avant la production et qu'il est même possible maintenant de s'enrichir sans rien produire. On nous apprenait quand j'étais enfant que c'était mauvais, et ce l'est encore.

Jusqu'ici, on soupçonne qu'il faudra près de un milliard de dollars pour rembourser les déposants des deux banques. Par contre, le gouvernement a laissé entendre qu'il ne donnerait que 48 millions de dollars, soit le vingtième de un milliard, aux agriculteurs de l'Ouest qui ont été victimes de la sécheresse. Qui sont les vainqueurs et les perdants du renflouement prévu dans le projet de loi? Les créanciers et les déposants seront favorisés aux dépens des contribuables et, dans un certain sens, des actionnaires. Qui va toucher cet argent? J'espère, par le biais de l'enquête judiciaire ou autrement, que nous finirons par apprendre à qui ces fonds sont destinés. Il faudrait peut-être obtenir la liste des emprunteurs aussi bien que celle des déposants, afin que les Canadiens sachent quels sont ceux qui seront remboursés et quels sont ceux qui avaient obtenu des prêts.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi C-79. D'après un article paru dans le *Globe and Mail* ce matin, un rapport parle de fouillis à propos de la BCC. Pour mieux décrire la situation, il faudrait parler de fouillis à propos du gouvernement.

En ce qui concerne les deux banques, le ministre des Finances (M. Wilson) et la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) ont cafouillé. Cette incurie politique nous oblige maintenant à débattre ce projet de loi. D'après la ministre, la mesure législative a pour but de secourir ou de renflouer des déposants de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque dont les avoirs n'étaient pas assurés. Ce projet de loi vise à sauver deux ministres incompétents. Ce que nous avons appris jusqu'à présent sur ces deux banques est clair.

On nous a dit aujourd'hui que, en tant que parlementaires, nous avions la responsabilité de rembourser ces déposants non assurés. Les Canadiens veulent savoir et, en tant qu'opposition, nous demandons: Qui sont ces gens auxquels les contribuables doivent verser 875 millions? Il appartient au gouvernement, au ministre des Finances et à la ministre d'État chargée des Finances de nous dire, à nous et aux Canadiens, qui ils sont.

Les députés savent que tous les déposants ayant moins de $60,000 sont assurés. Ils sont protégés. Tous les dépôts de $60,000 ou moins sont assurés en vertu de la loi. Par ce projet de loi, le gouvernement nous demande de rembourser les autres, ceux qui ont plus de $60,000. Pourquoi? Pourquoi les Canadiens devraient-ils rembourser ceux qui avaient plus de $60,000 d'investis dans ces deux banques? La ministre nous a dit que nous en avions l'obligation morale.

• (1530)

De fait, le gouvernement a peut-être une obligation morale. La ministre a déclaré aux Canadiens, ce qui comprend aussi les déposants, que les deux banques étaient solides et que, grâce à l'apport de capitaux consenti plus tôt cette année, elles seraient solvables et survivraient. Elle avait tort. Le gouvernement avait tort. Le ministre des Finances, la ministre d'État chargée des Finances et même le premier ministre (M. Mulroney) ont induit la Chambre en erreur. Je ne dis pas qu'ils l'ont fait sciemment, mais ils l'ont fait en disant que les banques seraient solvables si nous procédions à ce renflouage. Ils avaient tort.

Les députés gouvernementaux nous ont dit que, d'après les meilleurs renseignements disponibles à l'époque, le renflouage aiderait les banques et qu'elles survivraient. De quels renseignements le gouvernement disposait-il? Nous avons demandé aux deux ministres et au premier ministre quels renseignements, prouvant que ces deux banques pourraient survivre, ils pouvaient fournir à l'opposition et aux déposants. Le fait est qu'ils étaient mal renseignés. Ont-ils fait preuve de négligence en n'obtenant pas tous les renseignements nécessaires avant de prendre une décision aussi cruciale qui touchait tant de Canadiens?

Où était donc la ministre d'État (Finances)? Il y a quelques jours, elle a admis, dans cette enceinte, qu'elle n'était pas au Canada en juillet, un mois crucial dans la regrettable histoire de ces deux banques et pour ce qui est de la participation du gouvernement. Qu'y avait-il de plus important que de surveiller la situation sur place? On nous a dit qu'elle prenait des vacances quelque part en Europe et, en fait, elle nous a affirmé qu'elle était restée en contact avec ses collaborateurs par téléphone. Ce n'est pas suffisant. Une ministre responsable des banques canadiennes doit être au Canada lorsqu'une question d'une telle importance surgit. Mais la ministre avait d'autres priorités. Ses vacances passaient avant les problèmes de la Banque Commerciale et de la Norbanque.

Où est le ministre des Finances? Je sais que le Règlement de la Chambre empêche les députés de formuler des observations sur l'absence d'un député en particulier de la Chambre. Je me contenterai donc de parler de son absence du Canada. Il s'est rendu en Europe afin d'assister à une réunion du Fonds monétaire international que d'aucuns qualifieront d'importante, mais je tiens à dire à nos vis-à-vis et au ministre que cette question revêt beaucoup plus d'importance encore. Le ministre devrait être ici, afin de répondre aux questions posées par les députés de l'opposition. Il devrait être tenu responsable de ce qui se passe.

Nous avons pu constater aujourd'hui que les questions soulevées à la Chambre commençaient à gêner un peu le gouvernement. Il a prétendu que les députés de l'opposition devraient s'abstenir d'en poser, puisque la Commission Estey avait reçu pour mandat de faire enquête sur tous les événements entourant la faillite de ces deux banques. Pour ma part, je crois que nous avons le droit, en tant que députés de l'opposition, de poser des questions et de tenir les ministres responsables de leurs actions.

La députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) nous a dit aujourd'hui que la ministre d'État (Finances) avait envoyé une lettre à un actionnaire pour le rassurer sur la situation financière de ces banques. L'actionnaire avait l'assurance même de la ministre. Si donc le gouvernement s'estime moralement engagé en raison de ses déclarations à l'égard de ceux qui avaient des dépôts non assurés à la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque, ne s'estime-t-il pas aussi moralement engagé envers les actionnaires de ces deux banques? Après tout, la ministre avait sottement assuré à ces actionnaires que ces banques seraient solvables. J'imagine que c'est parce qu'ils ont eu foi dans la parole de la ministre que certains actionnaires ont continué de détenir des actions dans ces deux banques. Le gouvernement ne s'estime-t-il pas aussi moralement engagé envers ces actionnaires?

J'ai commencé mon exposé d'aujourd'hui en déclarant que la pagaille régnait au sein du gouvernement. Indéniablement, c'est la pagaille. Les Canadiens demandent qui contrôle les finances de notre pays. Notre système bancaire a été ébranlé par l'effondrement de ces deux banques, et nous apprenons maintenant qu'une troisième éprouverait de graves difficultés. A mon avis, c'est à cause de l'incompétence du ministre des Finances et de la ministre d'État aux Finances que le secteur des banques a des ennuis. S'ils étaient intervenus dès le début, ils auraient pu éviter que ces deux banques ne fassent faillite et ne demanderaient pas maintenant aux contribuables de verser 875 millions de dollars pour indemniser ceux qui avaient des dépôts non assurés dans ces banques. Nous, qui constituons l'opposition loyale et officielle de Sa Majesté, n'acceptons pas de donner au gouvernement un chèque en blanc.

Le chef de l'opposition (M. Turner) a présenté un amendement qui se lit comme il suit:

La Chambre refuse d'adopter en deuxième lecture un projet de loi dont le principe est de verser des montants importants mais non précisés, prélevés sur les deniers publics, à des personnes ou sociétés non identifiées, car une telle mesure discrédite très sérieusement l'obligation du Parlement de rendre compte des dépenses publiques.

En terminant, monsieur le Président, je tiens à faire savoir au gouvernement au nom de mes commettants de York-Sud-Weston que les Canadiens le tiennent responsable de tout ce gâchis. C'est à cause de lui que ces deux banques se sont effondrées.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, j'interviens au sujet du projet de loi C-79, une terrible mesure, dont nous sommes saisis aujourd'hui. On demande aux contribuables canadiens de dépenser 875 millions de dollars afin de renflouer les déposants non assurés de la Banque Commerciale et de la Norbanque. Les Canadiens sont scandalisés de devoir verser tout cet argent à des particuliers et à des sociétés dont ils ignorent l'identité. Cela va tout à fait à l'encontre des principes de responsabilité financière, et c'est tout à fait inacceptable.

Les priorités financières que le gouvernement laisse voir dans ce projet de loi de renflouement nous préoccupent beaucoup. Nous constatons avec inquiétude que le gouvernement peut trouver près d'un milliard de dollars pour ce renflouement—et en fait, les montants versés pourraient bien, en définitive, être supérieurs à cette somme. Ce qui nous inquiète, c'est que le gouvernement puisse trouver tout à coup cet argent alors que dans son budget de mai, il a proposé la désindexation des pensions de vieillesse. A ce moment-là nous avons dû nous y opposer comme nous le faisons à l'heure actuelle au sujet de la désindexation des allocations familiales, une mesure qui permettrait d'économiser environ 200 millions de dollars cette année. Le gouvernement n'a pas d'argent pour verser des prestations au titre des enfants, car elles sont très loin dans sa liste de priorités. Pourtant, il est disposé à verser près d'un milliard de dollars et peut-être même plus à des particuliers, des sociétés, des banques étrangères, de riches municipalités, d'importantes organisations et des investisseurs avisés qui savaient fort bien ce qu'ils faisaient. Il peut trouver de l'argent à ces fins qui sont sûrement moins importantes que nos programmes sociaux.

• (1540)

Cette situation montre à quel point le gouvernement peut être incompétent et négligent. La ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) a tenté de rendre les gouvernements libéraux précédents responsables—et peut-être que le blâme doit être partagé—du manque d'améliorations et d'attention apportées à la procédure d'inspection, procédure qui aurait permis de découvrir les difficultés éprouvées par ces deux banques avant qu'un renflouement de cette importance ne devienne nécessaire. Même si je reconnais que le blâme doit peut-être être partagé, je crois que les explications que la ministre d'État (Finances) a données sont bien loin de suffire. Chose certaine, le gouvernement ne peut, comme il le fait, rejeter tout le blâme sur les autres. Il est manifeste que le gouvernement était mal

renseigné lorsqu'il a décidé d'agir et qu'il n'a pas obtenu les renseignements voulus.

En mars dernier, il a pris l'affaire beaucoup trop à la légère lorsqu'il a annoncé le renflouement de la Banque Commerciale. A ce moment-là il a dit aux déposants que la situation était réglée et qu'il suffisait d'un peu d'argent pour que la banque survive. En fait, pas plus tard qu'au mois d'août, la ministre d'État chargée des Finances répondait aux personnes qui lui écrivaient pour se renseigner que la viabilité de la banque était assurée à long terme et que sa situation financière était saine, qu'il n'y avait pas de quoi se tracasser. A ce moment-là, les grandes banques à charte retiraient leur argent, et les autres investisseurs aussi, ce qui obligea la Banque du Canada à injecter à nouveau de l'argent pour éviter la catastrophe. Il était convenu que la Banque du Canada viendrait à la rescousse de cette banque en cas de retrait massif de dépôts. Il y a eu un retrait massif de dépôts et une somme d'argent importante, venant de la poche des contribuables, a été injectée dans ces deux banques mal gérées qui avaient fait beaucoup de mauvais prêts. On a laissé la situation dégénérer si bien que le renflouement nous coûte beaucoup plus cher que si le gouvernement avait pris ses responsabilités et s'il avait trouvé les informations nécessaires, en mars, pour prendre une décision plus prudente.

Voyons la situation dans laquelle se trouve la Banque Commerciale du Canada. Il s'agit d'un établissement financier relativement jeune; la banque a été constituée en société en 1975, à Edmonton. Son portefeuille de prêts se limitait pratiquement à l'Ouest et beaucoup de prêts avaient été faits dans des secteurs comportant des risques élevés, dans les secteurs du bâtiment, de l'immobilier et de l'énergie. Il ne faut évidemment pas avoir beaucoup d'expérience dans les affaires ni dans le domaine économique pour savoir que ces secteurs sont vulnérables en cas de revirement économique. Par conséquent, lorsque le secteur énergétique a connu un revers, les secteurs de l'immobilier et du bâtiment s'en sont ressentis. Lorsque certaines sociétés ont commencé à fermer leurs portes dans le secteur énergétique, tout le secteur des affaires a connu un déclin. Lorsque le bâtiment est touché, les gens perdent leur emploi et quittent la province. Lorsque l'immobilier est touché, les personnes qui voulaient acheter et construire vendent et elles s'en vont vers des régions plus prospères. Cette banque avait concentré ses prêts dans une région très vulnérable, ce qui était imprudent, et elle n'a pas tiré les leçons qui s'imposaient. Elle veut maintenant que les contribuables canadiens paient les conséquences de ses décisions téméraires.

Cette affaire se complique d'une autre ramification qui est fort triste. La Banque Commerciale du Canada avait acheté des parts dans une banque californienne qui occupait un créneau semblable et souffrait des mêmes faiblesses. Au début, elle a acheté 40 p. 100 des parts de la Westland Bank. Quand cette banque a éprouvé des difficultés financières, la BCC en a racheté toutes les parts, prétendument dans le but de protéger son investissement initial. Toutefois, la Westland souffrait précisément du même défaut, ses intérêts étant trop concentrés dans des secteurs vulnérables. C'est là l'ironie dans l'ouest du Canada quand se produit un revers économique. On investit à l'étranger dans un domaine qui éprouve précisément les mêmes difficultés et est vulnérable aux mêmes revirements économiques qu'a connus l'économie albertaine. La faillite de la banque californienne a certainement eu des répercussions sur la société mère en Alberta.

Toutes ces difficultés n'ont certainement pas surgi du jour au lendemain en juillet ou en août. Elle ne se sont pas produites après que la banque ait été renflouée la première fois. Ces renseignements étaient déjà disponibles à l'époque. Toutefois, on constate que le gouvernement a décidé en mars dernier de renflouer la Banque Commerciale du Canada sans être au courant de toute l'affaire. On a grossièrement sous-estimé l'importance des prêts irrécouvrables ou présentant des risques élevés. On aurait pu l'éviter. C'est simplement que le gouvernement n'a pas exigé que lui soient fournis ces renseignements à l'époque. Il a précipité sa décision et, malheureusement, il s'est trompé.

Je voudrais citer une déclaration que les vérificateurs de la Banque Commerciale du Canada ont faite lors de leur comparution devant le comité des finances. Voici ce qu'ils ont dit:

> L'analyse des rapports annuels et des états financiers de la banque pour les trois dernières années révèle une nette tendance à la baisse du revenu net, l'escalade rapide des pertes subies au titre des prêts, ajoutées à l'augmentation très considérable de l'importance des prêts non rentables et de la proportion de ce type de prêts par rapport au total des prêts consentis.

En d'autres mots, les renseignements dont on a disposé pendant les trois années qui ont précédé la faillite de la banque ne laissaient aucune équivoque sur le sort auquel celle-ci était vouée. Que faut-il entendre par prêts non rentables? Il s'agit de prêts malavisés, de prêts qui n'auraient jamais dû être accordés. Les renseignements existaient, mais le gouvernement n'a pas exigé de les obtenir et de les analyser. Il n'a pas tenu à ce que soit fait un calcul exact de l'importance et de la proportion des prêts irrécouvrables, ou que soient analysées les mauvaises décisions qui ont conduit la banque à les accorder.

Même si nous nous opposons à cette indemnisation totale, j'estime qu'il serait souhaitable d'établir un fonds spécial. Nous aurions de bonnes raisons de rembourser les personnes et les groupes qui ont déposé leur argent, de modestes déposants qui ne pouvaient certainement pas obtenir des renseignements à la source et à qui une telle perte ferait beaucoup de tort. Je pense qu'il faudrait examiner chaque cas un par un. Nous ne sommes pas du tout d'accord pour accorder un remboursement intégral à des déposants anonymes. Nous n'acceptons pas que l'argent durement gagné par les contribuables serve à renflouer les banques étrangères, les grandes sociétés et des municipalités. Ce n'est pas ainsi que le Parlement doit utiliser l'argent des citoyens. Nous nous opposons totalement à ce projet de loi.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, il est difficile de participer au débat sur le projet de loi C-79 sans faire allusion aux conclusions de la plupart des Canadiens qui suivent les activités et les faux pas du gouvernement. La mesure à l'étude mériterait le nom de «projet de loi de l'incompétence» du gouvernement du Canada pour 1985. A ce titre, elle décrocherait cinq étoiles dans tout concours visant à couronner le projet de loi qui sert le moins les intérêts du public. Nous examinons aujourd'hui un amendement proposé par notre chef dans lequel nous exhortons la Chambre à refuser d'étudier en deuxième lecture ce projet de loi, car il vise à autoriser le paiement de sommes importantes, mais non spécifiées à des personnes ou à des sociétés dont nous ignorons le

nom, ce qui va à l'encontre du principe de l'imputabilité parlementaire à l'égard des dépenses publiques. Cet amendement est parfaitement légitime. Il s'inscrit parfaitement dans les prérogatives et les traditions du Parlement. Demander à un parlementaire de l'opposition d'autoriser le paiement de sommes importantes les yeux fermés, pour ainsi dire, sans savoir qui sont les bénéficiaires, c'est lui faire insulte, quel que soit son parti. Si les conservateurs siégeaient dans l'opposition, ils s'opposeraient farouchement à ce projet de loi tout comme nous le faisons aujourd'hui. Par conséquent, je me demande comment nous en sommes arrivés là étant donné les garanties que nous avait données la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) il y a seulement six mois. Le 25 mars, elle a déclaré, comme nous pouvons le lire dans le hansard:

• (1550)

Nous en sommes venus à la conclusion que la banque est désormais viable, qu'elle sera rentable à l'avenir et que tous les membres du groupe de soutien, nous y compris, seront remboursés à même les bénéfices futurs de la Banque.

C'était une promesse. C'était sans équivoque. Il s'agissait d'un engagement inconditionnel et sans réserve. Le même jour, elle a dit également ceci:

Cette difficulté, en l'occurrence, a surgi d'une complication survenue dans le portefeuille d'emprunt de la banque en Californie et s'est répercutée, bien sûr, sur l'ensemble de l'organisation.

A cette occasion, la ministre n'a pas, Dieu merci, brandi l'excuse du Programme énergétique national, comme certains de ses collègues. Elle a simplement cité la source du problème. Telle était alors sa position. Le problème n'était pas lié au marasme économique de l'Ouest ni au Programme énergétique national, mais bien à la banque. Cette banque avait beaucoup investi, non pas au Canada, mais au Texas et en Californie, dans des prêts reliés au secteur du pétrole et du gaz. Je me réjouis de voir que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) est à la Chambre aujourd'hui pour m'entendre, car ce projet de loi a également un rapport avec les efforts qu'elle a déployés au Canada.

M. Della Noce: Elle est venue spécialement pour vous écouter.

M. Caccia: J'en suis profondément ému. Les investissements de la banque étaient aussi axés sur l'immobilier au Texas et en Californie. Il y a six mois, on nous a donné un ensemble de garanties, et six mois après nous sommes confrontés à un projet de loi demandant aux contribuables canadiens de payer une somme exorbitante sans savoir qui en sera le bénéficiaire. En fait, en mars dernier, le gouvernement a pris une décision politique sans creuser la question et sans chercher à obtenir les informations nécessaires. Il a pris une décision en fonction d'informations partielles et il l'a fait parce que c'était la décision politique à prendre à l'époque. Le gouvernement ne peut pas nier que s'il avait fait l'effort de chercher à se renseigner, il aurait pu se servir des renseignements obtenus. Cependant, il ne l'a pas fait, et comme il a décidé de ne pas le faire, il était incapable de juger des faits. Le gouvernement a négligé un outil précieux qui l'aurait probablement incité à prendre une décision fort différente.

J'ai été très impressionné, monsieur le Président, par le plan de substitution proposé au cours de ce débat par mon collègue le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau). Il a proposé en guise de projet de loi de remplacement une démarche en quatre volets. Il a notamment recommandé un investissement dans le capital-actions de la Norbanque, investissement qui serait à son avis de l'ordre de 150 à 200 millions de dollars, et le remplacement du conseil d'administration par une équipe plus compétente. Il a aussi recommandé que le gouvernement canadien garantisse les dépôts de la Norbanque sur cinq ans afin de rétablir la confiance des déposants dans cette institution financière. Je pense que c'était un effort assez constructif de la part du député de Laval-des-Rapides pour essayer de régler la situation. Il a aussi bien souligné qu'il nous était très difficile à la Chambre des communes de discuter du projet de loi C-79—le projet de loi sur l'incompétence des progressistes conservateurs—au moment même où la Commission Estey essaie de déterminer des faits dont le Parlement n'a pas encore eu connaissance. Cet exercice est donc d'autant plus difficile que, premièrement, il s'inscrit dans un contexte d'incompétence politique et, deuxièmement, nous n'agissons pas en parfaite connaissance de cause. La Commission Estey accomplit simultanément ses travaux dans une autre enceinte afin d'essayer de dégager pour le public et pour les politiciens les informations qui leur permettront d'accomplir correctement leur travail. C'est pour toutes ces raisons, monsieur le Président, que nous avons proposé cet amendement. Il est éminemment raisonnable qu'avant de pouvoir approuver une dépense de 875 millions de dollars, chaque député soit informé de l'usage qui en sera fait. Tel est l'argument fondamental de notre amendement, que je soumets à votre réflexion, monsieur le Président, ainsi qu'à celle du gouvernement.

• (1600)

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir parler contre le projet de loi C-79. Il s'intitule Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières, mais tout le monde sait qu'il s'agit tout simplement d'un projet de loi de renflouement fiscal. Ce projet de loi est à la fois injuste et destructif. On peut accepter quelque chose d'injuste si c'est vraiment dans l'intérêt national. On peut accepter que quelque chose coûte un peu cher au pays si la justice y gagne. Toutefois, nous avons là une mesure à la fois injuste et destructive pour le pays.

On nous demande d'approuver maintenant des débours de 875 millions de dollars, et il y a tout lieu de croire que ce n'est là qu'un début. Le gouvernement nous dira plus tard ce qu'il lui faudra encore. Ce qui est manifestement injuste là-dedans, c'est que l'argent ira surtout à de très gros déposants. Ces déposants cherchaient à obtenir un taux d'intérêt élevé et ils l'ont obtenu à cette banque, qui consentait des prêts douteux afin de réaliser de gros profits. Il semblerait qu'en mars dernier cela faisait des mois que, dans le milieu des banques, on soupçonnait la Banque Commerciale du Canada de faire preuve d'imprudence. Et, pourtant, les grandes banques, qui auraient dû se méfier parce que c'est leur métier, ont pris le risque d'y investir leur argent sur un coup de pile ou face. Si la BCC s'en sortait, elles réalisaient des profits. Sinon, elles demandaient au gouvernement et aux contribuables d'absorber leurs pertes. Voilà où nous en sommes maintenant.

Voyons qui sont certains déposants de la BCC. Plus de 108 millions de dollars de dépôts venaient de banques étrangères; 65 millions, de banques canadiennes figurant aux Annexes A et B; un million, de sociétés de fiducie; 56 millions, de marchands et de courtiers en investissement; et 51 millions, d'autres sociétés. Toutes ces sociétés sont beaucoup plus en mesure de perdre de l'argent que le travailleur ou le petit entrepreneur moyen. Elles peuvent essuyer le coup, difficilement, mais mieux que la plupart des Canadiens, et elles savaient mieux que personne les risques qu'elles prenaient. Selon leurs propres normes, elles devraient payer pour avoir pris des risques puisqu'elles exigent les profits qui viennent avec les risques. Lorsqu'on demande à ces institutions pourquoi elles demandent sur l'argent qu'elles prêtent 6 p. 100 d'intérêt de plus qu'elles n'en paient sur l'argent qu'elles empruntent, elles disent que c'est en raison des risques courus. Maintenant qu'elles ont touché les profits qui accompagnent les risques, elles veulent que les contribuables essuient les pertes qui accompagnent aussi les risques. Voilà ce qui est injuste.

Il est aussi très malheureux, monsieur le Président, que d'autres groupes aient investi beaucoup d'argent dans cette banque. Ils n'auraient pas dû. Les coopératives de crédit y ont déposé 67 millions de dollars; les municipalités, 30 millions; les gouvernements provincaux, 69 millions. C'est soit l'argent des contribuables, soit les dépôts de petites entreprises et de travailleurs. Cet argent n'aurait pas dû être risqué. Autrefois, nous avions pour principe qu'il fallait investir avec beaucoup de précaution l'argent que les gens confiaient à une municipalité, à un gouvernement provincial, à une caisse de crédit ou de retraite. Il ne fallait pas prendre de risques avec l'argent des autres, en somme, surtout quand il venait de citoyens ordinaires qui n'avaient pas les moyens d'en perdre et qui n'intervenaient pas dans la prise de décisions. En l'occurrence, toutefois, seule une partie du portefeuille provient de ces fonds. En réalité, les dépôts appartiennent à des banques canadiennes et étrangères dans une proportion de 40 à 50 p. 100. Les principaux profiteurs sont donc ici des banques ravies de s'arracher la carcasse d'une concurrente et de faire payer autant que possible aux contribuables les risques qu'elles ont pris.

C'est aussi dommage d'un autre point de vue. J'ai en tête un exemple très intéressant d'injustice. Ainsi, la Banque de Commerce Canadienne Impériale a forcé des centaines d'employés de son Centre Visa à recourir à la grève. Elle refuse de négocier de bonne foi et d'entretenir avec ses employés qui veulent se syndiquer des relations honnêtes comme il s'en pratique au XX^{e} siècle. Cette banque figure parmi les déposants que les contribuables, dont ses employés qu'elle a acculés à la grève, vont rembourser. Ceux-ci seront obligés de subventionner un employeur qui leur refuse des droits syndicaux ordinaires. Même si l'exemple ne concerne que deux ou trois cents personnes, il symbolise la ligne de conduite des banques en général et non pas seulement de la BCCI. Ces établissements se montrent très hostiles envers les travailleurs et les petits entrepreneurs. A vrai dire, ce sont ces derniers qui devront casquer un milliard de dollars, voire plus, pour venir à la rescousse des riches surtout. Voilà ce qui est injuste.

En quoi cela est-il destructif? Nous aurions pu dépenser cet argent de tant d'autres façons. A quoi bon, pour les travailleurs canadiens, payer à des banques étrangères 108 millions de dollars prélevés sur les recettes fiscales? Les banques ne paient pas beaucoup d'impôts. Certaines années, elles n'en paient pas du tout parce qu'elles sont exonérées. Quand elles ne réalisent des profits que de 200 ou 300 millions de dollars, elles se plaignent et obtiennent une remise. Pourquoi les contribuables devraient-ils payer 108 millions de dollars à des banques étrangères? Au fait, pourquoi les travailleurs devraient-ils donner plus de 100 millions de dollars à des banques canadiennes, étant donné toute les faveurs fiscales qu'elles obtiennent au fil des ans? Si cet argent servait plutôt, entre autres, à bâtir des maisons? Nous en avons bien besoin. Le gouvernement a dit que des compressions s'imposaient et il a, effectivement, réduit de 29 millions de dollars les dépenses budgétaires dans ce secteur. Avec un milliard de dollars, nous pourrions facilement construire 20,000 maisons, et ce serait bien mieux. Cela redonnerait du travail aux ouvriers du bâtiment qui sont en chômage et fournirait un logis convenable à ceux qui en ont besoin, ainsi que le gouvernement le sait. Personne n'ignore non plus que l'eau du lac Ontario est dangereusement polluée. Le gouvernement des États-Unis et, dans une certaine mesure, le gouvernement du Canada ont laissé l'industrie déverser leurs déchets toxiques dans la Niagara ou sur des terres situées à proximité de celle-ci, de sorte qu'ils finissent rapidement dans la rivière. Ces déchets passent ensuite dans le lac Ontario. C'est ce que les gens boivent, ce soir, dans toute la municipalité de Toronto et dans d'autres situées le long du lac. Il y a des moyens pour réduire cette pollution. Il y a des façons de purifier l'eau, mais cela coûte cher. Le gouvernement pourrait y travailler, mais il prétend ne pas avoir d'argent, ce qui est faux. Le gouvernement en a, de l'argent. Il en a assez pour purifier l'eau du lac Ontario qui sert à des millions de gens. Mais il s'y refuse, préférant le donner à ses amis du secteur bancaire.

Monsieur le Président, c'est un projet de loi injuste, destructif. Il aggrave le chômage et nous empêchera de faire ce que nous devrions faire. A la place, nous pourrions construire des logements, assainir les sources d'eau potable qui peuvent contenir des produits chimiques cancérigènes déversés par l'industrie chimique. J'appuie sans réserve l'amendement de nos collègues libéraux et j'espère que ce projet de loi ne viendra jamais en troisième lecture.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement, ce soir, à savoir: le député de Halifax-Ouest (M. Crosby)—La défense nationale—L'indemnisation des propriétaires du *Lady Marjorie*; le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—La consommation—*a*) Les escompteurs d'impôt. *b*) On demande l'interdiction du remboursement par des escompteurs.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'INDEMNITÉ AUX DÉPOSANTS DE CERTAINES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-79, tendant à prévoir une indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et de la Norbanque relativement aux dépôts non assurés, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 7379).

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis fort heureux, au nom de mon parti, de parler du projet de loi C-79. Cette mesure, comme l'ont déjà dit certains députés, est essentiellement une opération de sauvetage de deux banques dont nous parlons depuis quelques mois à la Chambre, la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque. Au fait, le gouvernement actuel demande au Parlement, et à mon parti surtout, de signer un chèque au porteur pour la jolie somme de 875 millions de dollars qui servira à rembourser ceux qui ont déposé plus de $60,000 dans ces deux établissements. Pour en avoir discuté avec mes électeurs de York-Ouest au cours du week-end, j'en ai conclu que la moindre des choses à faire, en ce qui concerne cette mesure, serait de dire au Parlement, et par conséquent à tous les Canadiens, à qui est destiné cet argent. Pourtant, le gouvernement se présente à la Chambre bien déterminé à ne pas nous le dire, tout en nous demandant, quand même, de signer le chèque, sous prétexte que nous saurons à quoi nous en tenir plus tard. Monsieur le Président, les personnes concernées devront forcément faire une demande de remboursement et le public saura alors qui elles sont. Le gouvernement nous demande, somme toute, de mettre la charrue devant les bœufs.

• (1610)

Le gouvernement surenchérit en prétendant que si les partis de l'opposition ne signent pas ce chèque, ils sont contre les particuliers concernés, peut-être des agriculteurs, qui sait, et contre certaines municipalités qui ont légitimement le droit d'être remboursées par le Parlement. Il se trouve que mon parti ne demande pas mieux que d'aider individuellement les personnes les plus durement touchées par ces faillites. Et il me semble qu'en préconisant une telle politique, il est logique et opportun que le Parlement connaisse le nom des personnes visées pour pouvoir étudier chaque cas en particulier. Or, le gouvernement refuse de divulguer et les noms et les sources.

La ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) intervient pour nous rappeler que nous avons l'obligation morale de signer ce chèque en blanc. Voilà une définition pervertie de la moralité, monsieur le Président! La ministre d'État invoque la moralité. Les députés de notre parti se demandent où était sa moralité le 25 mars, quand la ministre est intervenue à la Chambre pour donner l'assurance au Parlement et à l'ensemble des Canadiens que le gouvernement savait ce qu'il faisait, qu'il possédait les renseignements voulus pour mettre sur pied le plan de sauvetage que la Chambre a approuvé le 25 mars. Je vous demande aujourd'hui, d'après les renseignements que nous possédons et d'après les éléments d'enquête qui nous parviennent petit à petit, où était cette moralité le 25 mars quand la ministre a assuré à la Chambre que ces banques seraient viables si nous approuvions le plan. Or, monsieur le Président, si nous ne signons pas ce chèque en blanc, nous allons nous faire taxer d'immoralité dans toute cette affaire.

Où était la moralité du gouvernement quand il était au courant de la mauvaise gestion des banques et qu'il a continué à demander l'appui du Parlement? Que penser de toutes ces erreurs de gestion, des 25 p. 100 de prêts qui ont été déclarés très risqués et peu judicieux, et des dossiers incomplets des banques? Où était la moralité du gouvernement, du ministre des Finances (M. Wilson) et de la ministre d'État aux Finances lorsqu'ils ont caché cette incurie à la Chambre et aux Canadiens? Ou lorsqu'on a empêché la Chambre de constituer son propre comité parlementaire pour mener une enquête sur ces deux banques et sur d'autres questions touchant les banques? Où était la moralité lorsqu'on a empêché les parlementaires d'examiner tous les faits, de vérifier les listes des déposants, de voir combien les particuliers, les agriculteurs ou les municipalités avaient en dépôt auprès de ces deux banques?

Où était la moralité, monsieur le Président, lorsqu'on a caché les avatars politiques de la ministre d'État aux Finances, du ministre des Finances et du premier ministre (M. Mulroney) lui-même, en demandant à un juge de la Cour suprême d'examiner toute cette affaire? Monsieur le Président, je ne tiens pas ces propos pour dénigrer l'intégrité d'un juge de la Cour suprême mais puisque dans tout le pays, des Canadiens ont élu les 282 hommes et femmes qui les représentent ici, le Parlement a l'obligation morale et le droit d'examiner ces questions sans recourir à un organisme extérieur, et encore moins un organisme judiciaire, pour examiner une décision prise par les principaux responsables du gouvernement et ce, manifestement pour des raisons politiques.

Je vous le demande, monsieur le Président, où est la moralité lorsqu'on refuse au Parlement de constituer un comité et lorsque les ministres refusent d'intervenir pendant la période des questions pour répondre à des questions honnêtes, et lorsque pour toute réponse, ils disent qu'une enquête est en cours? Que faisons-nous ici, monsieur le Président? Pourquoi ces ministres et le premier ministre continuent-ils à assister à la période des questions si c'est là toute la réponse qu'ils vont donner aux Canadiens par notre entremise? Pourquoi prendre cette peine, monsieur le Président?

Où était donc la moralité du budget? On nous dit que si nous refusons de signer ce chèque en blanc, ce sera immoral, et pourtant le gouvernement n'avait pas d'argent, disait-on, jusqu'à ce que les Canadiens renversent la vapeur en le forçant à indexer la pension des personnes âgées. En mai, on nous disait que celles-ci devaient faire leur part pour réduire le déficit et on tentait de justifier l'injustifiable. Ce sont les personnes du troisième âge qui ont obligé le gouvernement à faire marche arrière, lui qui, au mépris de toute moralité, avait perverti la logique des choses.

En quoi est-il moral de désindexer les allocations familiales? Ayant échoué avec les personnes âgées, le gouvernement s'attaque aux mères et aux enfants. Il faut désindexer, soutient-il, parce que les coffres sont vides, et pourtant, il a l'immoralité de demander des milliards pour secourir les banques. Où est la moralité d'un budget qui prévoit de manière détournée qu'en 1990, une famille gagnant de $15,000 à $20,000 paiera 36 p. 100 plus d'impôt, tandis que le contribuable gagnant $200,000 n'en paiera que 2 p. 100 de plus? Où est donc la moralité, monsieur le Président? Et voilà que la ministre d'État nous demande aujourd'hui de signer un chèque de $875 millions. Est-elle sérieuse? Le gouvernement est-il sérieux? Les Canadiens se moquent du gouvernement. C'est malheureux que des Canadiens se moquent d'une question importante et délicate, mais ils se moquent surtout de l'incompétence du gouvernement.

Était-il moral d'abolir les REEL qui facilitaient aux jeunes familles l'achat d'une maison? Ils les ont abolis parce que c'était au-dessus de nos moyens; pourtant le gouvernement offre des milliards aux banques. De petites entreprises ne peuvent obtenir d'aide pour concurrencer l'Allemagne, la Grande-Bretagne ou le Japon, parce que nous n'avons pas d'argent pour subventionner la négociation des contrats. Deux entreprises notamment ont perdu des contrats faute d'aide financière de la part du gouvernement.

Il me répugne profondément, de même qu'à mes électeurs, d'entendre le gouvernement et la ministre d'État aux Finances affirmer que si nous ne signons pas le chèque de $875 millions, notre refus est immoral. Monsieur le Président, j'estime pour ma part que les gestes et les décisions qui ont conduit à un tel fiasco, sont la conséquence directe de l'immoralité de nos vis-à-vis. Voilà pourquoi j'appuie l'amendement présenté ce matin par notre chef.

• (1620)

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, j'ai été très intrigué par l'argument du député de York-Ouest (M. Marchi) qui met en doute la moralité du gouvernement dans cette opération de renflouement. Je suppose qu'on pourrait peut-être parler d'absence de moralité, mais je ne sais pas si on pourrait le taxer d'immoralité. Il conviendrait peut-être davantage de parler d'amoralité car il est évident que le gouvernement est beaucoup trop irréfléchi pour prendre délibérément des décisions immorales. C'est un gouvernement totalement incompétent, qui, de toute évidence, ne réfléchit pas bien à ce qu'il fait.

Nous savons que l'Halloween s'en vient, et à mesure que ce jour approche nous commençons à penser en termes de mascarade. Après tout ce que nous avons vu durant les dernières semaines, nous ne pouvons certes nous empêcher de voir chez les occupants des premières banquettes ministérielles un groupe de personnes qui se font passer pour un gouvernement. Elles s'en donnent les airs tandis qu'on les voit glisser d'une erreur à l'autre, d'une gaffe à l'autre en dissimulant leur stupidité derrière leurs masques.

Nous nous sommes engagés l'autre jour à la Chambre dans une brève discussion de ce qui semble représenter l'idéologie conservatrice. Il vaut la peine de répéter deux ou trois observations faites à ce moment-là. Après son accession au pouvoir, le gouvernement a certes encouragé extraordinairement les partisans de la libre entreprise—particulièrement ceux de l'extrême droite—à nous affliger de tous les slogans issus de la conception darwinienne de marché de libre entreprise. Notons l'idée que le gouvernement n'a pas sa place dans les salles de conseil d'administration du Canada, qu'il doit donner libre cours à la liberté d'entreprise et qu'il doit laisser les hommes d'affaires tranquilles. Le gouvernement ne devrait pratiquement jamais intervenir, mais encourager les hommes d'affaires à prendre des risques car cela stimule énormément la créativité et l'esprit d'invention. La notion même du risque de perte suffit à stimuler chez les intéressés l'adoption de stratégies novatrices de développement et de croissance économiques.

Or nous voyons le gouvernement tout disposé à dépenser l'argent qui appartient aux simples Canadiens, dont beaucoup se ressentent énormément des conditions économiques actuelles, pour défrayer de leurs pertes ceux qui doivent avoir présumé qu'il y avait un risque étant donné le profit qu'ils cherchaient à obtenir.

Comme l'a montré mon collègue de Spadina (M. Heap), l'écart entre le coût des emprunts et les intérêts versés aux déposants reflète bien ce genre de risque. Or ce risque a complètement disparu. Soudain le gouvernement ne s'intéresse plus au risque ni à la libre entreprise sans intervention gouvernementale. Le gouvernement se voit forcé d'agir en toute hâte dans un domaine où d'autres, dirai-je, auraient hésité à s'aventurer. Cette initiative du gouvernement va tout à fait à l'encontre de son idéologie ou nous montre manifestement que cette idéologie n'était pas comme on nous l'avait décrite. Le gouvernement n'est pas opposé à l'assistance sociale, ce sont simplement les bénéficiaires qui changent.

On aurait pu toujours tolérer cette incohérence dans tout le débat, mais les ministériels ne cessent de nous répéter que toute cette pagaille—car on ne saurait qualifier la situation d'autre chose—est le résultat d'une terrible conspiration de l'Est contre l'Ouest, dont le Programme énergétique national était un élément.

Le gouvernement voudrait nous faire croire qu'il ne faut pas examiner les questions qui sont en jeu ici. Il s'agit simplement de verser assez d'argent dans ces deux banques pour bien montrer que le gouvernement n'est pas opposé à l'Ouest.

Le fait est que le rapport Hitchman et un certain nombre d'autres faits ont montré que cet argument était fallacieux, sinon malveillant. C'est l'équivalent moral du racisme. Il est inopportun, source de division et nous empêche de nous pencher sur les véritables questions.

Ces dernières découlent du fait qu'un certain nombre de facteurs ont rendu difficile la survie des entreprises durant la période de récession au cours de laquelle les problèmes des banques ont commencé. Cependant, lorsque le gouvernement tente de rendre les libéraux responsables de la faillite de la Norbanque, c'est si bizarre qu'on peut se demander si, en fait, il n'y a pas une certaine immoralité dans cette affaire. M. Hitchman a signalé que tout examen serré des méthodes de la Banque Commerciale auraient permis de déceler des preuves de négligence, d'incompétence, sinon de malhonnêteté. Or, tout cela a été passé sous silence.

Les machinations entourant ce renflouement me rappellent un poème au sujet de l'aveugle et de l'éléphant. Permettez-moi de vous lire la première strophe que beaucoup de gens connaissent:

It was six men of Indostan
To learning much inclined,

Who went to see the elephant
(Though all of them were blind),

That each by observation
Might satisfy his mind.

Bien entendu, l'un des aveugles a touché l'éléphant et cru qu'il s'agissait d'un arbre, alors que pour un autre, c'était un serpent et ainsi de suite. C'est un peu ce qui s'est passé lorsque l'Inspecteur général des banques, les vérificateurs, le gouverneur Bouey et le ministre des Finances (M. Wilson) ont examiné les dossiers de la Banque Commerciale. Le résultat, que nous connaissons tous, nous rappelle la dernière strophe du poème qui se lit comme suit:

So, oft in theologic wars
The disputants, I ween,

Rail on in utter ignorance
Of what each other mean,

And prate about an elephant
Not one of them has seen!

En fait, personne n'a vu la banque. On y a investi de grosses sommes sans connaître sa situation financière. M. Hitchman a signalé ce qu'on aurait dû voir dans la banque.

Les Canadiens sont victimes de mesures fiscales inhumaines qui s'en prennent aux enfants. Permettez-moi de faire une autre citation. Elle est intéressante dans le contexte actuel. La voici: «Le gouvernement trouve des centaines de millions de dollars pour des opérations de sauvetage, mais ce même gouvernement refuse d'affecter à notre système d'enseignement financièrement démuni les fonds qui lui manquent pour former la main-d'œuvre hautement qualifiée dont le pays a besoin. Les priorités du gouvernement sont étranges, bizarres à l'extrême.» C'est un conservateur qui a dit cela en parlant d'un sauvetage de la taille d'une fourmi si on le compare au plan éléphantesque dont nous discutons.

Il est troublant, dans cette affaire, après avoir entendu le gouvernement parler de réduire le déficit, de voir enlever aux contribuables 1 milliard de dollars qui sauraient leur apporter l'aide dont ils ont besoin, et servir à sauver le gouvernement et ceux qui sont impliqués dans cette affaire de banque à cause de leur stupidité. Il faut adopter l'amendement.

• (1630)

[*Français*]

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer): Monsieur le Président, je pense qu'il était de mon devoir, bien que je ne sois pas un expert en finances, de prendre part à ce débat en ce qui a trait à l'amendement qui a été proposé par mon chef au sujet du projet de loi C-79. A mon sens, le projet de loi C-79, à toutes fins pratiques, aurait dû être scindé en deux: la première partie pour rembourser, selon la loi, les dépôts qui ne dépassent pas $60,000, et la deuxième partie aurait dû être intitulée: Partie pour les parieurs, parce que, au-delà des $60,000 assurés je pense que ce ne sont simplement que les parieurs ou ceux qui ont pris des risques qui ont déposé leur argent à la Banque Commerciale du Canada.

Je voudrais simplement dire à la Chambre qu'il y a toute une question de principe en jeu ici. Bien sûr, nous avons dit que le prestige des banques n'avait pas été affecté. Mais laissez-moi vous dire que, dans l'esprit du public, il existe déjà une fissure dans la solidité des banques, du moins dans l'esprit des gens. Comme on le sait, lorsqu'on parle d'argent c'est un domaine fragile. Quand on dit qu'une banque va mal, la première chose qui se passe c'est que les épargnants vont retirer les dépôts qu'ils ont faits.

Si on regarde d'un peu plus près, on constate que c'est pour cela que l'institution canadienne de nos banques a toujours été une institution solide et forte, remplie de prestige, et un des meilleurs systèmes bancaires au monde. Je sais que nos banquiers qui ont toujours été dans l'ombre et le silence sauront colmater cette brèche qui vient de se faire dans le prestige du système bancaire canadien.

Je voudrais également dire à la Chambre que c'est le devoir du gouvernement de faire en sorte que les banques soient régulièrement surveillées. C'est pour cela d'ailleurs que nous avons un système comprenant des inspecteurs afin de voir à ce que les opérations bancaires fonctionnent d'une façon normale et prospère. Mais il s'agit ici de nouvelles banques, et je veux surtout parler de la Banque Commerciale du Canada qui a été instaurée en 1975. Il était du devoir, je crois, du gouvernement d'apporter une surveillance accrue, plus intense peut-être qu'aux autres institutions qui avaient déjà fait leur marque et qui avaient déjà apporté cette stabilité que nous connaissons dans le système bancaire canadien, pour la simple raison que, si on se reporte aux débats, lorsque cette banque a été créée en 1975, on s'aperçoit que dans les attributions qu'elle voulait se donner et dans la présentation qu'on en a faite au Sénat, on disait:

Elles se spécialiseront . . .

. . . les succursales de cette banque . . .

. . . dans les prêts à taux élevés aux entreprises commerciales; dans le financement de la mise en valeur des ressources, et de l'immobilier; dans les prêts à terme et les prêts aux petites entreprises et autres semblables.

Et voici qu'on dit:

Les risques que comportent parfois ce genre d'avoirs seront minimisés par une gestion serrée, spécialisée et certaines formes d'assurance dont l'assurance hypothécaire.

On s'aperçoit, monsieur le Président, qu'aujourd'hui, avec un peu le recul du temps, c'est qu'il y a eu une mauvaise administration. Voilà donc pourquoi je dis que cette banque en particulier, comme la Norbanque, aurait peut-être dû faire l'objet d'une surveillance accrue vu qu'il s'agissait d'une nouvelle banque. Dix ans dans la vie d'une banque ce n'est pas grand-chose, monsieur le Président, mais on a vu que cela pouvait apporter. De 40 millions d'actifs on fait une faillite d'au-delà de quatre milliards. Et, lorsque, encore une fois . . . j'en reviens à l'historique de la création de la banque en 1975, c'est qu'une fois que l'exposé a été fait par les parrains qui poussaient ce projet de loi à devenir une réalité au Sénat, le sénateur Heath a posé une question qui était très pertinente, et je cite:

Y a-t-il des dipositions limitant le pourcentage d'actions que peut détenir un particulier, une société ou un gouvernement?

Le sénateur Hays a répondu, et je cite:

Ce sera une banque privée et ses fondateurs aimeraient voir, comme principaux actionnaires des établissements canadiens, surtout des régimes de pension. Il y aura peut-être 25 de ces établissements, chacun détenant 4 p. 100 des actions.

Donc, il n'y avait aucune place pour des actions détenues par des particuliers. Et c'est ce qui a surpris le sénateur Molson qui était encore d'ailleurs un financier assez astucieux, qui s'est surpris de cette réaction du parrain de la banque et qui a dit ceci:

Lorsque mon honorable collègue parle d'une banque «de gros», entend-il par là qu'aucune phase des activités de cette banque ne s'occupera des particuliers, des petites gens, entend-il par là que le petit homme d'entreprise ou que le petit épargnant n'y aura pas accès? Je ne suis pas sûr de ce qu'il entend par cette expression.

Alors, voilà le nœud du problème, et c'est cela qui nous a conduits, monsieur le Président, à ce que nous avons connu au sujet de cette banque. Il est bien regrettable que des sénateurs, à ce moment-là, aient sonné ni plus ni moins le deuil de la banque avant même qu'elle ne soit née, et c'est pour cela que les gouvernements auraient dû porter une attention toute spéciale à la viabilité de cette banque parce que, apparemment, dès le début, les principes de départ étaient, je dirais, faussés, parce qu'un principe d'économique, bien sûr, est à l'effet que celui qui investit de l'argent à un taux d'intérêt très élevé prend un risque au départ. C'est pour cela que ceux qui ont investi plus de $60,000, que ce soit des institutions, des organismes ou des gouvernements, c'est simplement parce qu'ils voulaient faire plus d'argent. Alors, c'est un capital de risques qui, à mon sens, devrait être exclu de ce projet de loi tant et aussi longtemps que nous ne saurons pas du moins qui sont ceux qui bénéficieront de cette largesse du gouvernement d'aujourd'hui.

Je voudrais également vous dire, monsieur le Président, que même dans ma région, la ville de Hull avait investi 12 millions dans cette institution bancaire, mais elle l'a fait pourquoi? Elle l'a fait simplement pour retirer plus de bénéfices, plus d'intérêts. Alors, elle prenait automatiquement un risque. Or, si elle prenait un risque, ce n'est pas la population comme individus qui était punie, c'est peut-être la population collectivement, mais cela, c'est autre chose parce que la population punira, j'en suis sûr, ceux qui ont eu le devoir de prendre des risques alors que leur devoir et leurs fonctions étaient simplement de protéger les capitaux qui leur étaient mis entre les mains afin qu'ils aient une sûreté, une protection à conserver ce capital, monsieur le Président. C'est pour cela que ceux qui ont mandat pour les organismes publics, les différents groupements, que ce soit les municipalités ou d'autres, ont toujours le devoir de s'assurer que les investissements qu'ils font au nom de toute la collectivité soient des investissements sûrs et non des investissements de risques. Or c'est justement le problème, c'est justement là pourquoi j'appuierai, avec le reste de mes collègues, cet amendement qui fait en sorte que l'on ne dilapide pas les deniers publics pour ceux que je qualifierais de parieurs lorsqu'ils ont investi au-delà de la somme assurée de $60,000 à cette banque, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je suis content de parler du projet de loi C-79, dans lequel le gouvernement propose de renflouer une grande banque canadienne.

• (1640)

Avant ce débat, avant que la question soit soulevée aux Communes, comme beaucoup d'autres Canadiens, je ne m'étais jamais arrêté vraiment à penser au système bancaire. Ce débat a été une prise de conscience pour moi et pour les simples citoyens qui n'ont pas de contact quotidien avec le monde de la haute finance.

Par exemple, j'ai toujours pensé que la fonction de l'inspecteur général des banques était celle que son nom indique. Je m'imaginais une personne très influente qui agissait en fait comme un général, dans le sens que son rôle premier était de surveiller les activités du milieu bancaire. Il a été révélé au cours du débat que l'inspecteur général des banques n'a que huit employés pour surveiller la dépense et l'investissement de milliards de dollars provenant des simples citoyens. Quelle est donc la situation de l'inspecteur général des banques et ses huit collaborateurs? On s'aperçoit que leurs services sont financés et payés par les banques. En d'autres mots, les banques paient l'inspecteur général et ses huit inspecteurs pour les surveiller. C'est ce qui pourrait entre autres raisons expliquer que l'on se retrouve dans la situation difficile actuelle.

N'oublions surtout pas qu'il ne s'agit que d'un premier versement. La Chambre est priée d'accorder un premier paiement de 875 millions de dollars qui seront prélevés sur les deniers publics. Cet argent n'est pas destiné aux personnes qui ont investi ou économisé $1,000 dans un compte de banque, ni même $5,000 ou $6,000. Tous ces gens seront remboursés en vertu de l'assurance-dépôts qui couvre les investissements jusqu'à concurrence de $60,000. Il s'agit donc de 875 millions qui proviennent du trésor public, dont les sept dixièmes sont destinés aux grandes sociétés et aux banques étrangères. Il est question ici de gens qui ont l'habitude des investissements spéculatifs dans le secteur banquier et financier. Ces gens savaient quels risques ils couraient avant d'investir leur argent. Ils savaient que c'était risqué, mais voilà que maintenant ils refusent d'accuser leurs pertes. Ce projet de loi donne l'impression que le gouvernement est parfaitement d'accord sur ce que ces sociétés et ces banques étrangères réclament des contribuables canadiens. C'est tout ce qu'il y a de plus injuste. Mais l'injustice est aggravée du fait que le gouvernement ne veut même pas nous dévoiler l'identité de ces gens, sous prétexte que ces renseignements sont confidentiels et que l'on porterait

atteinte au principe du secret de ces renseignements si l'on dévoilait aux contribuables l'identité des destinataires de ces sommes. Le gouvernement prétexte que la loi l'interdit. Mais qu'elle l'interdise ou non, le contribuable a le droit de prendre connaissance de ces renseignements.

En ma qualité de député, je représente une circonscription qui ne compte pas un surcroît de gens riches. Mes électeurs gagnent leur argent à la sueur de leur front. Ils ont parfaitement le droit de connaître ces renseignements afin de pouvoir décider si ce paiement de 875 millions de dollars est effectivement justifié. Ils n'en voient vraiment pas l'utilité et ne sont certainement pas d'accord avec le gouvernement lorsqu'il soutient qu'il convient de protéger les déposants en taisant à la fois leur nom et l'importance de leurs investissements. En fait, des gens m'ont écrit à d'autres sujets, et ont fait des rapprochements. Quand le gouvernement a décidé de réduire son déficit, il a soutenu que les personnes âgées étaient disposées à appuyer ses efforts, en acceptant la désindexation de la sécurité de la vieillesse. Il a prétendu que les personnes âgées y consentiraient pour le salut de l'économie nationale. Si je m'en souviens bien, le ministre des Finances (M. Wilson) a renchéri en affirmant que dès que l'économie reprendrait du poil de la bête, le gouvernement entreprendrait de relever les pensions. Il me paraît étrange que le gouvernement puisse présenter de pareils arguments pour justifier son attaque contre les citoyens âgés, et qu'il s'en abstienne lorsqu'il s'agit de protéger les banques étrangères et les grandes sociétés. Le gouvernement n'a éprouvé absolument aucune difficulté à aller puiser un accompte de 875 millions dans les poches des contribuables, ni à revenir demander plusieurs centaines de millions pour les banques étrangères et pour les grandes sociétés. Le gouvernement a essayé de s'en prendre aux pensionnés jusqu'à ce qu'ils disent qu'ils en avaient assez et l'obligent à revenir sur sa décision. Par ailleurs, il a proposé de réduire d'environ 2 milliards sur une période de cinq ou six ans les paiements de transfert qu'il verse aux provinces pour les soins de santé et l'enseignement postsecondaires. Comment justifie-t-il cette décision? Le gouvernement agit-il ainsi parce que le déficit est trop important? Il doit réduire le déficit, et il croit que le seul moyen d'y arriver, c'est de s'attaquer aux malades, à ceux qui ont besoin d'aide, aux étudiants qui ont besoin d'aide pour aller à l'université. Voilà comment le gouvernement veut réduire le déficit, mais il n'en parle plus lorsqu'il s'agit d'aider les banques ou les grandes sociétés.

M. Riis: Et les allocations familiales?

M. Young: Nous savons ce que le gouvernement essaie de faire avec les allocations familiales. Il attaque les familles, les femmes et les enfants qui représentent une ressource importante pour l'avenir du Canada. Il ne se fait pas de scrupules à leur égard, mais il s'apitoie sur le sort des sociétés et des banques étrangères, et il se donne beaucoup de mal pour les protéger.

Il existe une crise du logement au Canada. Dans le grand Toronto et ailleurs, certaines personnes n'arrivent pas à trouver un logement décent à un prix abordable. Que fait le gouvernement pour remédier à la situation? Il réduit les subventions qui sont accordées dans le cadre des programmes de la SCHL. Si le gouvernement a été élu par les Canadiens pour défendre leurs intérêts, c'est une façon bizarre de s'acquitter de ce mandat. En cas de pénurie de logements abordables, convenables et propres, le gouvernement devrait pouvoir trouver l'argent nécessaire pour stimuler le logement dans le secteur public. Il ferait non seulement œuvre utile sur le plan social, mais il créerait ainsi des emplois. Plus on crée d'emplois et plus la situation économique s'améliore. Toute le monde sait que lorsqu'un emploi est créé dans le bâtiment, trois ou quatre autres sont créés dans les secteurs connexes comme la fabrication de matériel électrique, d'appareils ménagers, de matériaux de plomberie et de construction. On créerait bien des emplois au Canada si l'on avait la volonté de le faire à l'échelon politique. Il y a de l'argent. On trouve bien 875 millions de dollars pour les sociétés et pour les banques étrangères mais on ne trouve pas d'argent pour les citoyens ordinaires qui ont besoin d'aide.

Pendant la minute qu'il me reste, je voudrais signaler que j'étais membre du comité permanent concernant les invalides et les handicapés qui a préparé un rapport contenant 130 recommandations. Le gouvernement n'en a pratiquement pas tenu compte à ma connaissance. La somme totale nécessaire pour mettre en œuvre absolument toutes ces recommandations représenterait moins de 1 p. 100 de l'ensemble du budget des services sociaux. Si le gouvernement voulait vraiment servir les intérêts des Canadiens et s'il avait la volonté politique de le faire, voilà l'orientation qu'il prendrait. Il cesserait de frayer avec les banques et les sociétés, il tiendrait compte de la situation précaire de bien des Canadiens, et il ferait quelque chose pour y remédier.

[*Français*]

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je veux apporter ma voix aujourd'hui sur un amendement présenté par le très honorable chef de l'opposition officielle, M. John Turner, député de Vancouver Quadra.

Monsieur le Président, je veux certainement vous faire lecture de cet amendement, et je cite:

> ... la Chambre refuse d'adopter en deuxième lecture un projet de loi dont le principe est de verser des montants importants mais non précisés, prélevés sur les deniers publics, à des personnes ou sociétés non identifiées, car une telle mesure discrédite très sérieusement l'obligation du Parlement à rendre compte des dépenses publiques.

Monsieur le Président, qu'est-ce qui est important dans cet amendement? Eh bien, on cite:

> ... des montants importants mais non précisés.

Des montants importants, et je le répète, mais non précisés. Monsieur le Président, on nous demande aveuglément 875 millions de dollars et probablement plus encore éventuellement.

A mon humble avis, c'est un scandale, qu'à cause de l'insouciance, de la négligence et de l'incompétence du ministre des Finances (M. Wilson), député d'Etobicoke-Centre, et de la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall), députée de St. Paul's, on veuille saigner, et je dis bien saigner, monsieur le Président, les petits, les ouvriers, les gagne-petit.

L'amendement, monsieur le Président, dit aussi, et je cite:

> ... à des personnes ou sociétés non identifiées ...

• (1650)

Je voudrais voir quel député conservateur, quel député du gouvernement, dans son entreprise privée, dans ses affaires à lui, signerait un chèque en blanc à une compagnie, avant qu'on lui montre la marchandise. Monsieur le Président, je crois que

c'est démontrer de l'incapacité totale. C'est inacceptable. Les ministres ont le culot de nous demander un immense chèque en blanc. Et tel que je l'ai dit, monsieur le Président, je voudrais voir un député de l'autre côté de la Chambre se lever, faire un chèque à quelque compagnie que ce soit, sans savoir ce qu'il va recevoir. Les Canadiens ont le droit de savoir où s'en vont ces 875 millions de dollars.

Comment expliquer à la population canadienne ce qui se passe? Qui a demandé ce projet de loi au premier ministre (M. Mulroney)? Et qu'est-ce qu'on cache derrière le projet de loi présenté par la ministre d'État (Finances)? Monsieur le Président, est-ce qu'on s'est posé la question, savoir, quelles seront les conséquences sur l'économie de notre pays? Quelles seront les conséquences, suite à tout cela? Les ministres nous répondent: «Faites-nous confiance!» Messieurs les ministres, on vous fait confiance pour quoi? On signe quoi? On donne à qui? On donne à quelles personnes? On donne à quelles sociétés? Monsieur le Président, laissez-moi vous dire que de ce côté-ci de la Chambre nous n'avons plus confiance en ce gouvernement. Nous n'avons plus confiance en ce gouvernement progressiste conservateur plein d'incapables de l'autre côté de la Chambre. De plus, ils nous cachent les noms des bénéficiaires, les noms des personnes à qui vont aller ces 875 millions de dollars, les noms des personnes qui vont bénéficier de tout cet argent. Moi, je vous dis, monsieur le Président, qu'étant donné que cet argent appartient au peuple canadien, à tous les Canadiens et les Canadiennes, ceux-ci ont le droit de savoir, messieurs les conservateurs, où vous allez mettre vos 875 millions.

Monsieur le Président, imaginez un instant ce qu'on pourrait faire . . . Madame la ministre, vous pouvez porter attention, cela va être très intéressant pour vous aussi. D'ailleurs, vous venez d'arriver à la Chambre. Imaginez, monsieur le Président, ce qu'on pourrait faire avec cet argent. Pensons un peu aux personnes âgées, pensons un peu aux allocations familiales, à nos pauvres mères de famille auxquelles vous voulez couper un certain montant, à la désindexation des allocations familiales. Pensez à nos retraités à qui on a voulu couper les ailes dernièrement, à qui on a voulu couper une partie de l'indexation. Pensez aux personnes âgées, aux artistes qui vivent de salaires très minimes.

Pensez, et je regrette que le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) ne soit pas présent, pensez un peu, monsieur le ministre, aux moyennes et petites entreprises au secours desquelles vous prétendez vous porter. Au lieu de donner ces 875 millions à des personnes, à des entreprises dont vous ne voulez pas dévoiler les noms . . . Est-ce que vous cachez quelque chose, messieurs les conservateurs? Est-ce que vous avez peur de nous dire à qui va aller cet argent? Les gens de l'est de Montréal, les Québécois, les Canadiens, les Canadiennes, tout le monde a le droit de savoir à qui vous voulez remettre ces 875 millions. Est-ce que vous avez pensé un peu aux gens de la Vickers, de la Gulf Canada, de la Bombardier à qui vous voulez éventuellement faire d'autres propositions?

Alors, monsieur le Président, moi, à titre de député à la Chambre, lorsqu'on me demande de vouloir signer un chèque en blanc de 875 millions, je défendrais même à mes proches, à mes enfants, à ma femme, à tout le monde que je connais de très près de signer un chèque en blanc à qui que ce soit. Vous n'avez pas le droit de faire cela, messieurs!

Le leader parlementaire du gouvernement me regarde et il rit. Je demanderai au leader parlementaire du gouvernement: Est-ce que vous, dans votre propre entreprise, est-ce que vous, chez vous, vous vous permettriez de signer un chèque en blanc pour de la marchandise à venir sans savoir qui va vous la livrer cette marchandise-là, sans savoir à qui faire ce chèque-là? A qui que ce soit, je vous demande, messieurs, soyez un peu consciencieux, soyez un peu responsables, je crois que vous avez assez de maturité, vous êtes des parlementaires canadiens, on a voté dans votre circonscription pour vous amener ici pour représenter les gens, est-ce que vous avez fait un sondage dans votre circonscription pour savoir combien de personnes sont prêtes à signer un chèque en blanc de 875 millions?

Monsieur le ministre des Transports (M. Mazankowski) se lève debout et est tout étonné. Alors, monsieur le ministre des Transports, je vous demande à vous personnellement: Êtes-vous prêt à signer un chèque en blanc? Vous me montrez du pouce, mais faites-moi signe que oui et signez un chèque en blanc, et je crois qu'on va vous dire que vous manquez de maturité.

Il n'y a aucune personne responsable dans cette Chambre qui oserait signer un chèque en blanc, si minime soit-il, à qui que ce soit . . . Je vois que vous me faites signe, monsieur le Président, et je vous remercie.

Finalement, je demanderais à tous mes collègues d'appuyer cet amendement proposé par le leader de l'opposition, le très honorable John Turner.

* * *

• (1700)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je désire informer la Chambre que des consultations ont eu lieu entre les représentants des partis et qu'il n'a pas été possible de s'entendre aux termes de l'article 82 ou 83 du Règlement sur l'attribution de temps à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-79, prévoyant une indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et de la Norbanque relativement aux dépôts non assurés. Par conséquent, à la prochaine séance de la Chambre, j'ai l'intention de proposer la motion suivante, aux termes de l'article 84 du Règlement:

Que, relativement au projet de loi C-79, prévoyant une indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et de la Norbanque relativement aux dépôts non assurés, un jour de séance soit attribué pour l'étape de la deuxième lecture du projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les mesures d'initiative gouvernementale ce jour-là, les délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et par la suite, toutes les motions nécessaires pour trancher la question à cette étape du projet de loi soient mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement.

M. le vice-président: Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) invoque le Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, ce que nous venons d'entendre est absolument scandaleux. Alors que cette affaire fait

l'objet d'une enquête judiciaire et qu'elle va coûter aux contribuables plus d'un milliard de dollars, qu'on puisse penser que nous ne . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) invoque le Règlement.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président . . .

M. Gauthier: Un autre rappel au Règlement bidon.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je n'aurais pas qualifié le rappel au Règlement du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) de bidon, mais simplement d'irrecevable.

Comme je l'avais promis, je désire annoncer quels seront les travaux de la Chambre pour la semaine prochaine.

M. Prud'homme: Nous ne devrions même pas vous écouter après ce que vous venez de dire.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, nous voulons faire progresser notre programme législatif. Demain, j'ai l'intention de mettre d'abord à l'étude le rapport du Sénat sur le projet de loi tendant à modifier le Code criminel au sujet des paris mutuels. Comme vous vous en souviendrez, cette mesure a franchi les étapes des trois lectures à la Chambre. Le Sénat a proposé un amendement que le gouvernement est prêt à accepter. D'après les entretiens que j'ai eus avec des représentants des partis de l'opposition, ces derniers semblent d'accord sur cet amendement. Nous commencerons donc par cela demain, afin que ce projet de loi puisse être adopté et recevoir la sanction royale.

Deuxièmement, nous examinerons un projet de loi concernant certaines ordonnances du Territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest dont le comité a fait rapport sans proposition d'amendement. Je pense que la Chambre est d'accord pour étudier ce projet de loi en deuxième lecture et pour en finir avec l'étape du rapport et l'étape de la troisième lecture demain de façon à ce que nous puissions renvoyer cette mesure à l'autre endroit.

En troisième lieu, nous étudierons le projet de loi concernant la révision des salaires du Gouverneur général, des lieutenants gouverneurs et des juges. J'espère que nous pourrons l'examiner en deuxième lecture afin que le comité puisse étudier ses dispositions.

La semaine prochaine, nous mettrons à l'étude le projet de loi C-75 tendant à modifier la Loi sur la marine marchande, puis le projet de loi sur l'égalité d'emploi, qui sera suivi du projet de loi concernant la dissolution de Canagrex.

Telles sont les mesures au programme pour la semaine prochaine. Je le répète, nous allons suivre leur progression et nous continuerons à consulter les leaders parlementaires de l'opposition. S'il y a le moindre changement, je l'annoncerai le plus tôt possible.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre vient de nous communiquer notre emploi du temps pour demain et la semaine prochaine. En ce qui concerne demain, plus particulièrement, même si nous avons été consultés au début de la journée quant au programme de demain, nous ne savions pas encore que le leader du gouvernement à la Chambre proposerait, cet après-midi, une motion de clôture pour étouffer le débat sur une mesure visant à octroyer un milliard de dollars à plusieurs personnes non identifiées. Les personnes en question sont probablement des millionnaires amis du gouvernement qui ne méritent pas qu'on fasse cela pour eux. Je déclare au nom du peuple canadien que c'est scandaleux. La mesure législative que le gouvernement veut aborder demain est une mesure valable, mais aucun de ces projets de loi n'est aussi important que le projet de loi qui vise à verser 1 milliard de dollars des deniers publics dans la poche de déposants non assurés. Le gouvernement devrait avoir honte d'essayer d'étouffer le débat sur ce projet de loi pour le faire adopter prématurément. Le gouvernement propose une motion visant à couvrir une affaire de 1 milliard de dollars . . .

Mme Copps: Étouffer.

M. Gray (Windsor-Ouest): Étouffer une affaire de 1 milliard de dollars. Les Canadiens lui feront certainement payer cette tentative d'étranglement du débat alors qu'il devrait laisser la Chambre discuter de cette question, en faire le tour, la comprendre, et rejeter le projet de loi.

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, je comprends l'intervention du leader à la Chambre de l'opposition officielle. En fait, il pourra confirmer que nous avons eu sur ce projet de loi des discussions qui ont échoué, comme je le disais, sur la question de la limitation du débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi sur la BCC. L'honorable représentant sera le premier à reconnaître et à admettre que cela ne signifie pas pour autant que le débat soit clos. Il ne fait que commencer. Nous avons déjà eu huit heures de débat sur cette question à l'étape de la deuxième lecture. La question va pouvoir être renvoyée en comité pour être examinée en détail. Il y a encore l'étape du rapport et l'étape de la troisième lecture où cette question sera de nouveau soumise à la Chambre après l'étape du comité. Je suis sûr que les députés d'en face se rendent bien compte que d'ici là, il y aura beaucup de gens qui sont de petits déposants de cette institution, des gens de l'ouest canadien, qui voudront savoir si l'opposition s'intéresse à la situation. Il y a des coopératives de crédit, des municipalités et des gens de tous horizons qui sont concernés et qui veulent que le gouvernement canadien . . .

Mme Copps: Qui veulent des réponses du gouvernement. J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Je ne peux donner la parole à la députée . . .

Mme Copps: C'est un rappel au Règlement sur la question des travaux.

M. le vice-président: La parole est à la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) sur la question des travaux.

Travaux de la Chambre

Mme Copps: Monsieur le Président, le leader à la Chambre du gouvernement vient de nous dire qu'on ne pouvait pas présenter de nouvelles informations. Il y a des quantités de députés de tous les côtés de la Chambre, dont moi-même . . .

Des voix: A l'ordre!

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Kamloops-Shuswap.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je tiens à confirmer que des discussions ont bel et bien eu lieu avec mon leader parlementaire. On a convenu de la nature et du débat des points dans l'ordre présenté par le leader parlementaire du gouvernement. Comme la motion d'attribution de temps à été proposée, le leader parlementaire du gouvernement va-t-il dire que, même si le gouvernement est prêt à mettre fin à la discussion pour le moment, il veillera, une fois que cette affaire sera rendue au comité législatif, à ce que tous les témoins pertinents comparaissent et soient interrogés par les députés de tous les partis?

M. le vice-président: La parole est à l'honorable président du Conseil privé.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je répondrai aux questions qui sont de ma compétence. L'ordre des travaux a manifestement été convenu entre les leaders parlementaires, de sorte que nous avons une idée de ce que nous ferons demain. En ce qui concerne la procédure à suivre à l'étape de la deuxième lecture, il m'est difficile de dire quoi que ce soit, si ce n'est que le député sera le premier à reconnaître que cette question sera raisonnablement débattue au comité. C'est ce que notre gouvernement a toujours fait, quel que soit le projet de loi en cause.

• (1710)

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Encore une fois, monsieur le Président, le leader du gouvernement s'entend avec les leaders parlementaires. C'est bien sûr son droit d'annoncer le menu législatif pour demain de manière que nous ne soyons pas pris par surprise, que nous sachions de quoi nous allons discuter. C'est juste. Il devrait cependant nous donner plus de quelques heures d'avis quand il se propose de remettre le projet de loi C-79 à l'ordre du jour. Il y a des députés qui veulent participer au débat sur cette mesure mais auront peut-être à s'absenter pour s'occuper d'affaires politiques légitimes. Je vous assure, monsieur le Président, qu'un long débat minutieux s'impose sur une mesure d'une pareille importance. J'en ai parlé avec mon leader parlementaire. Il ignore quand le leader du gouvernement se propose de remettre le projet de loi à l'ordre du jour.

En tant que député qui n'est intervenu que 10 minutes ce matin et qui porte un grand intérêt au projet de loi comme n'importe quel autre député, j'aimerais participer au débat. Je sais que c'est aussi le cas de ma collègue de Hamilton-Est (M^me^ Copps) mais elle risque maintenant de ne plus en avoir l'occasion. D'autres députés aimeraient intervenir dans le débat et ils ne veulent pas être pris par surprise.

Le leader du gouvernement nous dira-t-il quand il se propose de mettre le projet de loi à l'ordre du jour?

M. le vice-président: On a posé une question.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je comprends les instances du député. Mais il se rend sans doute compte qu'il ne s'agit pas de mettre le projet de loi à l'ordre du jour, mais de proposer la motion d'attribution de temps.

Je tâche de donner un préavis raisonnable et suffisant de toutes les intentions du gouvernement concernant le progrès de l'étude de ces projets de loi, comme je m'y suis employé dans le passé. Je ne puis que répéter qu'il y aura encore beaucoup d'occasions pour discuter plus amplement du projet de loi. Son étude n'est pas sur le point de se terminer. Le député aurait raison de protester si nous étions sur le point d'y mettre fin, mais nous n'en sommes pas là. Nous n'en sommes qu'à mi-chemin. Nous l'étudierons encore à l'étape du comité, puis à l'étape du rapport, et enfin à l'étape de la troisième lecture, et je crois que d'ici là nous aurons amplement eu l'occasion de l'examiner à fond.

Je demande aux députés de faire la part des choses. Je leur assure que lorsque nous présentons un projet de loi, nous tenons à ce qu'un nombre raisonnable de députés puissent participer au débat. Nous avons prolongé le débat toute la semaine. Nous allons maintenant renvoyer le projet de loi au comité, où il pourra être étudié à fond, article par article. Le projet de loi reviendra à la Chambre et le député aura l'occasion, je suppose, d'en reparler.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'aimerais, sur le même rappel au Règlement, signaler à la Chambre que le gouvernement semble utiliser la «clôture» sur les projets de loi quand il veut imposer sa volonté.

Hier, à la Chambre, le ministre déposait les deuxième et troisième rapports, la réponse globale aux deuxième et troisième rapports, et disait: «Nous sommes pour la réforme parlementaire.» Je dirai au ministre, je lui donne cet avis, que la réforme parlementaire, cela veut dire que les parlementaires peuvent participer à plein dans un débat, et ne pas mettre le bouchon que le gouvernement nous impose.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Comme il est 17 h 13, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'OPPORTUNITÉ DE DÉCLARER LE CANADA ZONE DÉNUCLÉARISÉE

M. Neil Young (Beaches) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de déclarer le Canada zone dénucléarisée, en interdisant le déploiement, l'essai, la construction et le transport d'armes nucléaires et des équipements connexes au Canada, ainsi que l'exportation de biens et de matériaux servant à la construction et au déploiement d'armes nucléaires et, de plus, le gouvernement devrait encourager les villes, les provinces et les États du monde entier à prendre des mesures semblables.

—Monsieur le Président, le public a pris conscience des risques terribles que présentent les armes nucléaires à la suite du lancement de la première bombe atomique sur les villes japonaises de Hiroshima et de Nagasaki. Jamais auparavant des êtres humains n'avaient utilisé un moyen de destruction aussi puissant et aussi concentré. Depuis lors, l'arsenal nucléaire, qui était alors très restreint, a tellement augmenté qu'il existe à l'heure actuelle, estime-t-on, plus de 50,000 armes ayant une puissance explosive totale 1.5 million de fois supérieure à celle de la bombe qui a détruit Hiroshima. Chaque année, l'arsenal nucléaire devient de plus en plus considérable et il contient des armes de plus en plus destructrices et de plus en plus compliquées.

Même en adoptant cette résolution, nous ne résoudrons pas le problème du jour au lendemain. Le Canada n'est pas une superpuissance. Le Canada n'a pas les moyens de mettre unilatéralement un terme à la course aux armements. Par contre, en tant que puissance moyenne, ayant une réputation de pacifiste, le Canada se doit d'essayer d'éviter une guerre nucléaire.

Car c'est bien de guerre nucléaire qu'il s'agit. Ce n'est pas donner dans le mélodrame que de dire que la survie même de la planète est menacée. Si jamais les belligérants utilisaient des armes nucléaires, ce serait la fin de toute société humaine. Certains théoriciens parlent de guerre nucléaire limitée où l'un des belligérants pourrait sortir vainqueur. Tout comme la majorité des gens, je tiens cela pour une aberration, monsieur le Président. La solution, ce n'est pas de mettre au point des armes tellement meurtrières qu'elles nous assurent la victoire en cas de guerre, mais de faire en sorte que les puissances nucléaires n'utilisent jamais leurs arsenaux respectifs.

La puissance destructrice des armes nucléaires est bien connue. Partout dans le monde, les missiles sont déjà pointés et prêts à partir. Nul doute qu'un engagement nucléaire donnerait lieu de part et d'autre à une escalade, de sorte que les grands centres urbains du monde entier seraient en grande partie détruits. On estime qu'une guerre nucléaire sans merci ferait 1,150,000,000 de morts et 1.1 milliard de blessés. Les retombées radioactives ne manqueraient pas d'accroître considérablement le nombre des uns et des autres.

Les blessés ne pourraient espérer aucune aide médicale, car le gros des installations et des services médicaux sont concentrés dans les grands centres urbains que les missiles nucléaires auraient détruits les premiers. Comme le signalait un article publié dans le *United Nations Chronicle:*

Toute l'infrastructure nécessaire pour traiter de grands blessés, soit les salles d'opération, les infirmiers, les banques de sang, les antibiotiques, les médicaments, les réserves d'eau potable, l'électricité, le téléphone, le chauffage, les transports, seraient dans le désordre le plus complet.

L'article ajoute que ceux qui n'auraient pas été tués ou blessés n'échapperaient pas aux radiations.

Ce n'est pas avant 1962 que les chercheurs ont découvert l'existence du phénomène dit de l'impulsion électromagnétique. Il s'agit d'une vague d'énergie électromagnétique causée par une explosion nucléaire qui met les téléphones, la radio, la télévision, les ordinateurs, les radars et les réseaux électriques hors d'état de fonctionner. Le physicien Daniel L. Stein, de l'Université de Princeton, écrit dans le *Bulletin of the Atomic Scientists*, et je cite:

Même si la mise hors d'état n'est pas permanente, les mémoires d'ordinateurs seraient effacées, les systèmes numériques pourraient transmettre des signaux erronés, les trajectoires de missiles pourraient être modifiées en plein vol, et des pannes de courant pourraient survenir.

L'impulsion électromagnétique réduit les possibilités d'une guerre nucléaire partielle car si les communications électroniques mondiales sont coupées, qui pourrait ordonner la cessation de l'attaque ou de la contre-attaque?

C'est là un exemple des facteurs inconnus dont nous devrions éventuellement tenir compte en cette époque de l'ère nucléaire. La puissance de l'arsenal nucléaire est terrible et irréversible, mais elle est aussi en grande partie inconnue.

La notion récemment découverte et beaucoup discutée de l'hiver nucléaire en est un autre exemple. Même un arsenal nucléaire beaucoup plus réduit que celui qui serait déployé lors d'un conflit nucléaire généralisé, causerait de graves dommages à l'environnement et rendrait la planète fort inhospitalière. Outre les effets à brève échéance du souffle nucléaire et des ondes thermiques, les survivants devraient affronter un froid extrême, des pénuries d'eau, de nourriture et de combustible, une forte charge de radiations et de polluants, des maladies et de grands stress physiologiques, le tout dans la pénombre et la noirceur.

• (1720)

Une autre étude publiée en janvier dernier par la Société royale du Canada sur l'impact écologique de la guerre nucléaire en venait à la conclusion que des attaques nucléaires entre les superpuissances détruiraient probablement l'agriculture au Canada, même si le Canada n'était pas bombardé. Il est effrayant de penser qu'il a fallu près de 40 ans depuis la mise au point de la technologie des armes nucléaires avant que cet effet particulier ne soit généralement connu. La chose m'amène à me demander si d'autres résultats inimaginés jusqu'ici ne seront pas découverts.

Nul doute que cette escalade de la course aux armements a avivé les craintes non seulement des Canadiens mais de toute l'humanité qui se rend compte que les attaques nucléaires constituent une véritable menace. Il est impardonnable que tous ces événements surviennent à un moment où nous devrions élaborer des programmes pour aider l'humanité à améliorer son mode de vie. Les fonds et les ressources que nous consacrons à la course aux armements ne peuvent servir à fournir de l'eau potable, à éliminer l'analphabétisme, à améliorer la santé et à exploiter les ressources agricoles. L'Organisation des Nations unies a commandité une étude triennale sur le lien qui existe entre le désarmement et le développement, et 27 spécialistes du monde entier y ont participé. Le groupe en est

venu à la conclusion dans son rapport de 1981 que le monde doit choisir. Il peut continuer à poursuivre la course aux armements ou il peut s'orienter avec une certaine célérité vers un ordre politique et économique plus soutenable, mais il ne peut faire les deux. La course aux armements et le développement économique se font concurrence. Même le rapport Brandt signalait que un demi pour cent des dépenses militaires annuelles paieraient pour tout l'outillage agricole nécessaire pour accroître la production agricole et permettre aux pays à faibles revenus et victimes de disettes de subvenir à leurs besoins d'ici l'an 1990.

Dans le monde industrialisé, on défend souvent les dépenses militaires en disant qu'elles créent des emplois. Tout le monde devrait savoir qu'en réalité les dépenses militaires constituent l'un des moyens les moins efficaces de donner du travail aux gens. Un des avantages prétendus de la participation canadienne à l'Initiative de défense stratégique, c'est son potentiel de création d'emplois. Il suffit d'examiner soigneusement ce projet pour voir qu'à ce chapitre comme à tant d'autres, cette initiative est mauvaise. Les études prouvent qu'en comparaison d'autres utilisations de la même somme, les dépenses militaires constituent un des moyens les moins efficaces de stimuler la création d'emplois. D'après les chiffres du Département américain du Travail, chaque milliard consacré aux marchés militaires crée 28,000 emplois. La même somme créerait 32,000 emplois si elle était dépensée pour les transports urbains, 57,000 pour la consommation individuelle, ou 71,000 pour l'enseignement. Pour les travailleurs actuellement affectés à la production d'armements, la solution consiste à reconvertir ces usines pour des productions non militaires et socialement utiles. Il va de soi que cela ne se fait pas du jour au lendemain et sans beaucoup de recherches, mais c'est une solution que le gouvernement sera contraint d'envisager avec le passage du temps.

Comme je l'ai dit, l'idée de faire du Canada une zone dénucléarisée ne résoudra pas tous les problèmes mondiaux au plan de la menace nucléaire. C'est cependant une réponse qui convient au Canada, moyenne puissance mondiale jouissant d'une bonne réputation au plan du maintien de la paix. En réalisant les objectifs de cette résolution, nous rehausserions la réputation et le prestige mondial du Canada et nous donnerions l'exemple aux autres pays.

Après de longues controverses, monsieur le Président, le gouvernement précédent a fait droit à la demande américaine d'essayer le missile de croisière. Les conservateurs ont appuyé cette décision quand ils étaient dans l'opposition, et continuent de le faire au gouvernement. Au NPD, nous nous opposons depuis le début à ces essais. Le Canada a une importante industrie d'armements. Certains fabricants interviennent dans la technologie de l'armement nucléaire. Je pense à Litton Industries, qui travaille au dispositif de guidage du missile de croisière. Plusieurs armes américaines susceptibles de recevoir en service un équipement nucléaire ont subi ou subissent des essais au Polygone maritime canadien expérimental et d'essai de Nanoose Bay, sur l'île Vancouver. Parmi ces armes, il y a une fusée anti-sous-marine. Cet engin lancé, à partir de navires de surface, pèse une demi-tonne. Il est constitué d'un moteur-fusée propulsant soit une torpille MK 46, soit une bombe anti-sous-marine nucléaire de une kilotonne. Doté d'un rayon d'action de six milles, cet engin constitue la première arme anti-sous-marine des frégates, destroyers et certains croiseurs américains. La politique militaire américaine consiste à refuser de confirmer ou de nier que les navires américains visitant Nanoose et autres bases canadiennes soient porteurs d'engins nucléaires. Notre gouvernement se satisfait de cette politique. Comme beaucoup d'autres Canadiens, je m'élève contre cela. L'adoption de cette résolution empêcherait les navires qui nous visitent de porter des armes nucléaires.

Depuis plus d'un an, la Nanoose Conversion Campaign a un camp de la paix à Nanoose pour sensibiliser le public au risque que des sous-marins soient porteurs d'armes nucléaires. Mon collègue, le député de Cowichan-Malahat-Les-îles (M. Manly) demandait si les sous-marins américains qui font relâche à Nanoose Bay et à Esquimalt sont armés de missiles de croisière Tomahawk à tête nucléaire. Il a présenté à la Chambre des pétitions venant de personnes opposées à la venue de ces bâtiments susceptibles d'être armés d'ogives nucléaires. Le Tomahawk a une portée de 1,350 milles et, selon William M. Arkin, directeur du projet de recherche sur la course aux armements et les armes nucléaires, à l'Institute for Policy Studies, à Washington, c'est le genre d'armement qui, vraisemblablement, sera utilisé au début de la troisième et de la quatrième guerres mondiales. Toujours selon Arkin, la marine américaine estime que le Tomahawk pourrait aussi servir à livrer une guerre nucléaire contrôlée et limitée. Ce principe est stupide et le Canada devrait laisser savoir aux Américains que telle est notre opinion. Un moyen serait d'interdire les eaux canadiennes aux Tomahawks armés d'ogives nucléaires. L'accord entre le Canada et les États-Unis à propos de la base de Nanoose expire en avril 1986. Inutile de dire que cet accord ne devrait pas être renouvelé. Il y a d'autres exemples de participation canadienne dans le domaine nucléaire. Notre ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources prélève, dans l'Arctique, des données sur la gravitation qui sont utilisées pour améliorer la précision de la capacité anti-forces des missiles balistiques américains. Récemment, le gouvernement a annoncé sa position à propos de la guerre des étoiles. En raison d'une opposition très répandue et très vive à l'initiative de défense stratégique, il a décliné l'invitation du gouvernement américain de participer à la recherche. Toutefois, il a laissé la porte ouverte aux sociétés canadiennes qui voudront y participer et il n'a pas exclu la possibilité de subventions à la recherche dans ce domaine.

Au Canada, on a beaucoup parlé de cette question. Le NPD est massivement opposé à la proposition. Selon la théorie de la dissuasion en matière nucléaire, tant que les Américains et les Russes ont la capacité de se détruire mutuellement, la possibilité que l'autre utilise ses armes en réponse à une attaque empêche les deux grandes puissances de s'attaquer. Bien qu'on puisse à divers points de vue mettre en doute et contester la valeur de la dissuasion, ceux qui détiennent le pouvoir politique ou militaire n'ont jamais osé s'en passer. On a plutôt cherché à se doter de moyens technologiques pour s'assurer momentanément l'avantage sur l'adversaire. La guerre des étoiles s'inscrit justement dans cette technologie de la déstabilisation. En matière de politique étrangère, de défense et de stratégie, on en viendrait à considérer l'armement nucléaire non plus comme instrument impensable de représailles, mais bien comme une force utilisable dans le cadre d'une politique militariste à l'échelle internationale. Quand l'IDS a été annoncée en mars 1983, George Ball, ancien ambassadeur des États-Unis à l'ONU, a dit de cette nouvelle que c'était «l'un des actes les

plus irresponsables qu'un chef d'État puisse commettre de nos jours».

Il y a beaucoup de raisons pour lesquelles la guerre des étoiles est vouée à l'échec. D'abord, l'initiative est dangereuse parce que les États-Unis abandonneraient la politique de dissuasion. Elle est déstabilisatrice, dangereuse et coûteuse et elle ne mettra jamais les États-Unis à l'abri d'une attaque nucléaire.

• (1730)

Dans bien des parties du globe, cela fait longtemps qu'on discute de la possibilité d'établir des zones dénucléarisées. Au Canada, l'Assemblée législative du Manitoba a adopté une résolution pour déclarer la province zone dénucléarisée. Plus de 80 municipalités du Canada se sont aussi déclarées zone dénucléarisées. L'année dernière, près d'un demi-million de Canadiens ont signé une pétition pour la paix qui demandait notamment de faire du Canada une zone dénucléarisée.

Le dernier rapport de la session spéciale des Nations Unies sur le désarmement en 1978 déclarait que «l'établissement de zones dénucléarisées basé sur des accords conclus librement par les États de la région visée constitue une initiative de désarmement importante. Le processus de l'établissement de telles zones devrait être favorisé en vue éventuellement d'obtenir un monde entièrement dénucléarisé».

C'est un domaine où le Canada peut jouer un rôle de premier plan pour réduire les tensions nucléaires. Il existe déjà une entente internationale signée en 1967 qui interdit les armes nucléaires en Amérique latine. Dans les pays nordiques, les propositions en vue de l'établissement d'une zone dénucléarisée sont l'une des initiatives les plus controversées en matière de politique étrangère. En 1983, le président de la Finlande a discuté de la possibilité avec le premier ministre soviétique de l'époque, M. Andropov, qui avait déclaré que l'Union soviétique était prête à discuter de la possibilité d'inclure la mer Baltique dans une telle zone. Les discussions à ce sujet sont loin d'être terminées, mais le fait que ce débat se poursuive est lui-même un bon signe.

La possibilité de créer une zone dénucléarisée dans les Balkans a été débattue par la Bulgarie, la Grèce, la Roumanie, la Yougoslavie et la Turquie. Les progrès réalisés lors de ces entretiens multilatéraux sont assez décevants, mais il est souvent question de cette possibilité dans les entretiens bilatéraux entre les pays des Balkans. Selon Nikos Andrikos, conseiller spécial auprès du premier ministre grec, M. Andrea Papandreou, il se pourrait fort bien que la dénucléarisation des Balkans devienne bientôt réalité.

Le Pacifique sud est une autre région que l'on propose de dénucléariser. En août 1984, les chefs de 13 pays membres du Forum du Pacifique sud ont appuyé un projet de dénucléarisation présenté par l'Australie. En dépit de divergences profondes qui subsistent entre ces États, ceux-ci ont accepté le principe de la formule australienne.

Le temps est venu pour le Canada de faire preuve d'initiative. Le Canada envisage trop étroitement ses options ayant refusé d'adopter une position résolument indépendante en politique étrangère. Je n'approuve pas ceux qui soutiennent qu'une attitude trop indépendante nuirait à la stabilité mondiale. En faisant du Canada une zone dénucléarisée, nous donnerons l'exemple aux autres pays et nous aurons pris une mesure concrète pour rendre notre planète plus sûre.

J'espère que les députés du côté du gouvernement ne feront pas échouer cette résolution en en prolongeant la discussion, mais qu'ils adopteront plutôt une position réaliste et humanitaire en acceptant de la renvoyer à un comité où nous pourrons entendre les vues des simples citoyens que cette question préoccupe de plus en plus.

Enfin, nous pourrions faire énormément de bien aux gens beaucoup moins favorisés que nous ailleurs dans le monde si le gouvernement faisait preuve d'une attitude beaucoup plus mûre quand il aborde des questions comme celle-là. Nous pourrions y consacrer l'argent que nous dépensons à accumuler des armes. J'espère que les ministériels m'ont écouté. Je sais que mon collègue, le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) m'a compris. Je le vois dans ses yeux et je sais qu'il tâchera d'amener ses collègues à partager mon point de vue.

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de participer à ce débat cet après-midi. Lorsqu'on discute de principes humanitaires et réalistes, la position du Canada au sujet des droits de la personne dans le monde d'aujourd'hui, c'est celle que nous avons adoptée lorsque nous sommes allés en Union soviétique avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), dans le prolongement de celle que nous avons adoptée à l'égard de l'apartheid en Afrique du Sud. Nous l'avons maintenue avec dignité et conviction en Amérique centrale et je compte bien me préoccuper des droits de la personne dans tous les pays où les gens souffrent. C'est pour moi un honneur de parler de cette question.

Le 18 mars dernier, la Chambre a débattu le projet de loi C-128, tendant à déclarer le Canada zone sans arme nucléaire. On nous demande aujourd'hui de débattre la question en vue de déclarer le Canada zone dénucléarisée, en interdisant le déploiement, l'essai, la construction et le transport d'armes nucléaires et des équipements connexes au Canada, ainsi que l'exportation de biens et matériaux destinés à la construction et au déploiement d'armes nucléaires. A mon avis, il n'y a aucune différence fondamentale entre une zone sans arme nucléaire et une zone dénucléarisée. C'est pourquoi, même si la position du gouvernement à ce sujet n'a pas changé depuis le 18 mars, c'est une bonne occasion pour nous de revenir sur certains aspects de notre politique relative aux zones sans armes nucléaires ou dénucléarisées.

Le 30 juin 1984, le Canada a retiré les derniers missiles air-air Génie à ogive nucléaire, qui devaient être utilisés en temps de guerre, pour la défense aérienne, par des intercepteurs canadiens Voodoo CF-101. Les activités de défense aérienne seront désormais assurées par des CF-18 qui peuvent obtenir les mêmes résultats en utilisant uniquement des armes conventionnelles. Aucune arme nucléaire n'est installée sur le sol canadien, ce qui n'est pas le cas de huit au moins des 16 membres de l'OTAN. Aucun avion américain muni d'armes nucléaires ne pourrait traverser l'espace aérien canadien et aucun navire de guerre à propulsion nucléaire—certains pourraient être porteurs d'armes nucléaires—ne serait en mesure de se rendre dans un port du Canada sans la permission expresse du gouvernement canadien. S'ils désiraient déployer

n'importe quelle autre arme nucléaire sur le territoire canadien, les Américains devraient au préalable consulter notre gouvernement et obtenir sa permission.

Ainsi, même si à certains égards le Canada peut être, en fait, considéré comme une zone dénucléarisée, suite à la mise au rebut du dernier avion des Forces armées canadiennes pouvant être porteur d'armes nucléaires, nous continuons à participer pleinement à l'alliance de défense, l'OTAN, qui a recours à la dissuation nucléaire. Ainsi, les comparaisons possibles avec la situation d'autres pays qui ne sont pas membres de l'OTAN ne tiennent pas vraiment.

Le Canada fait maintenant partie depuis plus de 36 ans de l'Alliance de l'Atlantique Nord. Nous nous sommes joints à l'Alliance, car nous croyions dans la notion de sécurité collective—un effort concerté, afin de dissuader les agresseurs possibles ou de contrer toute agression au besoin. Cette alliance présentait de nombreux avantages. Cependant, le plus important était alors, et demeure, la force de cette union qui lui permet de résister à toute pression politique et militaire indue de l'extérieur et de réduire les coûts de défense en répartissant le fardeau des armements entre les États membres.

De même, l'OTAN a permis à l'Ouest de parler à l'unisson de questions critiques de sécurité internationale et de poursuivre l'amélioration progressive des relations Est-Ouest de façon cohérente. L'OTAN constitue un forum inestimable pour des pays comme le Canada qui désirent exprimer leur point de vue et exercer une influence constructive et modératrice sur les orientations politiques adoptées par les puissances de l'Ouest dans leurs relations avec le bloc de l'Est.

Le Canada profite de cette sécurité collective et de l'influence que lui donne sa participation à l'OTAN, mais il reconnaît également la nécessité de partager le fardeau de cette sécurité collective. A remarquer que pas un seul pays membre de l'OTAN ne s'est déclaré unilatéralement zone dénucléarisée. Je tiens à préciser que l'Islande ne s'est pas déclarée zone dénucléarisée, contrairement à ce qu'ont affirmé récemment certains médias. Dans sa résolution de mai dernier, le parlement islandais n'a fait que confirmer sa politique établie tendant à interdire l'implantation d'armes nucléaires sur son territoire sans son autorisation. Il a également invité son comité des affaires étrangères à étudier la possibilité que l'Islande adhère à une éventuelle zone dénucléarisée dans le nord de l'Europe, qui s'étendrait du Groenland à l'Oural.

• (1740)

Le projet de faire du Canada une zone dénucléarisée pourrait entraîner l'interdiction de mettre à l'essai des missiles de croisière sur notre territoire. La décision du précédent gouvernement d'autoriser les États-Unis à faire l'essai au Canada de missiles de croisière air-sol sans têtes porteuses d'ogives nucléaires était parfaitement compatible avec l'appui de ce gouvernement à la double décision de l'OTAN qui a abouti au déploiement de missiles de croisière terrestres et de missiles Pershing II dans plusieurs pays européens qui sont membres de l'OTAN. Le gouvernement actuel a décidé de laisser les États-Unis poursuivre leur programme d'essais parce qu'il croit que le missile de croisière est un élément essentiel de l'équilibre global des forces de dissuasion et qu'il fait partie de la réponse occidentale à la modernisation, par l'Union soviétique, de ses systèmes d'offensive et de défensive nucléaires au cours des années 70. Les Soviétiques ont poursuivi cette modernisation dans les années 80.

Il faut aussi se rappeler que l'OTAN a dû compter sur les armes nucléaires pour contrer la menace que pose la forte prépondérance des forces classiques du pacte de Varsovie. Il ne serait pas dans l'intérêt de l'OTAN de s'enlever l'option d'un recours possible aux armes nucléaires comme élément de dissuasion si jamais les forces du pacte de Varsovie envisageaient une attaque contre les pays de l'Ouest. Par ailleurs, il faut noter que l'OTAN respecte la Charte des Nations Unies qui stipule que tous les membres doivent régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques et ne doivent, par quelque force que ce soit, attenter à l'intégrité territoriale ou à l'indépendance politique d'un État.

La proposition interdirait également la construction de toute pièce d'armes nucléaires au Canada. En ce qui concerne la participation canadienne à la production de missiles de croisière américains, le sous-contrat a été accordé à Litton Systems Canada Limited par le Département de la Défense américain par l'entremise de la société mère américaine, Litton Industries, en vue de produire le système de guidage inertiel du missile de croisière. La participation de Litton à une infime partie du programme de missiles de croisière ne doit pas être interprétée comme un écart aux politiques canadiennes adoptées à la fin des années 60 pour dénucléariser nos forces armées. Elle est cependant conforme aux systèmes de défense que nous avons en commun avec nos alliés de l'OTAN qui dépendent en partie sur le maintien d'une force de dissuasion nucléaire efficace devant la puissance militaire croissante des forces ennemies.

La proposition qui nous est soumise aujourd'hui demande également au gouvernement d'encourager les villes, les provinces et les États du monde entier à devenir aussi des zones dénucléarisées. Un autre député parlera des zones régionales dénucléarisées, mais j'aimerais aborder la question des villes et des provinces canadiennes qui pourraient se déclarer zones dénucléarisées. Nous reconnaissons que le fait de déclarer qu'une zone est dénucléarisée a une importante valeur symbolique et exprime le désir qu'a l'humanité de dissiper la menace d'une guerre nucléaire. Toutefois, tout gouvernement réfléchi doit considérer les véritables conséquences de ce que signifie une zone dénucléarisée pour ce qui est de la sécurité.

Le député nous a rappelé qu'il y a plus de 50,000 armes nucléaires entreposées, 90 p. 100 d'entre elles aux États-Unis et en Union soviétique et 10 p. 100 disséminées au Royaume-Uni, en France et en Chine. D'autres pays possèdent peut-être une capacité analogue.

Je rappelle au député qu'il y a une quarantaine d'années, avant la fabrication de la première arme nucléaire, l'humanité avait trouvé le moyen de tuer dix millions de personnes durant la Seconde Guerre mondiale. Au cours d'une autre guerre, il y a quelque 70 ans une multitude de personnes ont été tuées. Il n'y avait pas alors d'armes nucléaires.

Nul doute que le monde est assujetti actuellement à des contraintes et à des tensions qui sont exceptionnelles dans l'histoire contemporaine. L'humanité fait face à un choix affreux: soit celui de chercher un processus en vue d'atténuer les tensions internationales ou de s'acheminer vers la destruction nucléaire. Nous devons tous nous réjouir de la rencontre prochaine du président Reagan et du secrétaire général Gorbachev à Genève. C'est là qu'il faudra débattre la question, que

nous pourrons entrevoir un certain espoir et y trouver une inspiration. Nous espérons tous qu'on trouvera des moyens de réduire les armes nucléaires et classiques. Nous y parviendrons en dialoguant en pleine confiance entre amis. Espérons que nous pourrons renoncer à ces armes qui ont détruit tant de vies. Quel gaspillage inutile!

Le sujet n'est pas facile, mais, en même temps, il me tient à cœur. J'ai eu des proches parents tués à la guerre. Nous ne voulons pas que la même chose arrive à nos petits-enfants. Nous sommes à un stade où nous ne pourrions pas survivre à une confrontation nucléaire et où nous ne pouvons pas non plus risquer une guerre conventionnelle qui risque de nous amener à utiliser l'arme ultime.

Il est impossible de désinventer les armes nucléaires. C'est une horrible réalité que les chefs politiques doivent tenter de maîtriser. Pourtant, si nous n'avions pas un élément nucléaire raisonnable dans la stratégie globale de l'OTAN, nous pourrions être victimes d'un chantage nucléaire dont les conséquences sont trop terribles pour être envisagées. En ce sens, la véritable question est de savoir comment parvenir à la politique la plus susceptible de réduire le danger d'un recours aux armes nucléaires, en Europe et ailleurs. Notre parti a envisagé trois principes fondamentaux. La politique étrangère du Canada doit reposer sur la recherche d'un consensus des parties. L'élément clé de notre sécurité est la solidarité de l'OTAN et c'est seulement en renforçant la dissuasion conventionnelle que nous pourrons réduire notre dépendance actuelle à l'égard des armes nucléaires.

En avril 1969, le premier ministre Trudeau a, unilatéralement, diminué de moitié notre participation à l'OTAN, en disant que le Canada n'avait pas de politique étrangère digne de ce nom en dehors de celle qui découlait de l'OTAN, ce qui était une fausse perspective pour n'importe quel pays. Sous ce premier ministre, le budget de la défense, en pourcentage du produit national brut, a été réduit de 30 p. 100. A cause de cette politique de désengagement délibéré, vis-à-vis de la sécurité collective assurée par l'alliance, le Canada se retrouve à dépenser moins pour sa défense, par habitant, que n'importe quel autre pays de l'OTAN, à l'exception du Luxembourg.

Le député qui a présenté la résolution d'aujourd'hui appartient à un parti qui voudrait aussi que nous nous retirions de l'OTAN. Il nous ferait quitter une alliance dont nous sommes membre. Nous appuyons l'alliance de tout cœur et nous croyons que c'est l'un des piliers de la paix mondiale. Le député voudrait que nous rappelions nos gens au Canada et que nous ébranlions ce pilier.

C'est parce que nous avons négligé les moyens dissuasifs conventionnels que notre réputation de fiabilité a baissé chez nos alliés. Cela a aussi renforcé une tendance à trop compter sur les armes nucléaires. Il ne faut rien négliger pour réduire cette dépendance à l'égard des armes nucléaires par une amélioration sensible des éléments traditionnels de notre défense. Selon nous, la grande majorité des Canadiens seraient d'accord là-dessus. C'est pour cela qu'ils nous ont accordé une majorité écrasante en cette fameuse journée de septembre 1984. Voilà donc ce que notre gouvernement compte faire.

Je suis heureux que mon honorable ami ait soulevé la question de l'aide parce que c'est un sujet qui nous tient à cœur, à nous tous qui nous occupons des Affaires extérieures. C'est probablement l'une des réalisation dont nous sommes le plus fiers. Dans le dernier budget, nous avons affecté quelque 1.8 milliard de dollars à un programme d'aide qui vise toujours à améliorer la qualité de vie de ceux que nous voulons secourir. Ce programme n'est jamais lié à des considérations politiques, mais il est fondé uniquement sur des raisons d'ordre technique. Que ce soit en Amérique centrale ou ailleurs, nous voulons faire notre possible pour améliorer les conditions sociales et économiques de ceux que nous essayons d'aider. Nous croyons que cela évite les affrontements. Nous savons que cela encouragera les gens à se parler. A l'heure actuelle, il y a bien des pays où les jeunes n'apprennent qu'une seule chose, c'est-à-dire à se battre. Ils ne connaissent aucun autre but, aucun autre point de vue. Nous avons essayé de nous rendre dans ces régions pour mettre sur pied des programmes utiles. Ainsi, les habitants de ces régions arriveront selon moi à comprendre qu'en améliorant la qualité de leur vie, ils peuvent construire un monde meilleur pour tous leurs concitoyens.

Ce sera un moment historique quand le président Reagan et le secrétaire général Gorbachev se rencontreront. Il y a bien des questions au programme, y compris les armes nucléaires, les initiatives de défence stratégique, et ainsi de suite. Tant qu'il y aura des échanges et de la consultation, nous pouvons espérer une autre génération de paix et de tranquillité. Pour la plupart d'entre nous, les 40 dernières années n'ont pas été tellement mauvaises.

• (1750)

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, comme nous étudions cette motion pour la deuxième fois et qu'elle a suscité plusieurs interventions passionnées de chaque côté de la Chambre, je me demande s'il ne vaudrait pas mieux la renvoyer au comité, ce qui permettrait à tous les intéressés de l'étudier en profondeur. Compte tenu de la situation internationale actuelle, sa portée mérite d'obtenir l'attention de tous les parlementaires intéressés. C'est dans cet esprit que j'exhorte le gouvernement à ne pas l'étouffer et à la renvoyer au comité au lieu de désigner d'autres porte-parole.

Par conséquent, je ne dirai pas ce que j'avais à dire afin de faire comprendre au gouvernement que nous souhaitons vivement le renvoi de cette motion au comité.

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler d'un sujet qui m'est quand même très cher: la dissuasion nucléaire et le Canada sans armes nucléaires. La formidable puissance que donne l'énergie nucléaire constitue probablement le plus grand dilemme du siècle. Cette puissance que recèle une nature que l'homme commence à peine à apprendre à contrôler n'est ni bonne, ni mauvaise. L'énergie solaire, une autre forme de fusion nucléaire, est essentielle à la vie sur cette planète. Si elle est mal utilisée dans des armes nucléaires, l'énergie atomique pourrait bien mettre fin à l'humanité telle que nous la connaissons aujourd'hui. L'énergie nucléaire contrôlée peut aider l'homme dans sa vie quotidienne, guérir des maladies ou être source de destruction. L'utilisation qu'on en fera déterminera si cette énergie est bonne ou mauvaise.

Les armes nucléaires existent déjà, et nous ne pouvons les faire s'évanouir facilement. On sait qu'un objectif de la politique étrangère du Canada reste depuis longtemps l'élimination éventuelle de toutes les armes nucléaires. Des livres comme *The Fate of the Earth* de Jonathan Schell, des films comme *Si vous aimez cette planète* et la grande première télévisée *Le jour après* ont donné à des millions d'Occidentaux une image saisissante des horribles effets d'un conflit nucléaire. Personne ne peut sérieusement douter de l'issue d'une telle guerre. Les débats sur la guerre nucléaire limitée et les discussions à savoir si une guerre nucléaire pourrait être gagnée sont purement théoriques. Il nous faut conclure qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée, et qu'elle serait désastreuse pour la planète.

Malheureusement, monsieur le Président, le risque d'une guerre atomique existe toujours. Et ce risque sera présent tant et aussi longtemps que l'homme saura comment fabriquer des armes nucléaires. La technologie ne pourra jamais être complètement éliminée; le risque ne pourra qu'être atténué. Et les gouvernements, que peuvent-ils faire pour réduire ce risque?

L'une des principales choses que le Canada ou tout autre pays peut faire pour sa population est de la protéger contre un tel risque. La meilleure façon de le faire est que les pays concernés négocient des accords équilibrés et vérifiables de contrôle des armements et de désarmement. Des progrès ont été faits en ce sens, mais il reste beaucoup à réaliser; et tant que la tâche n'aura pas été accomplie, la principale garantie de la sécurité du Canada et de ses alliés doit passer par la politique de dissuasion.

Le principe fondamental de la dissuasion est fort simple: il s'agit d'assurer que tout agresseur potentiel sache que, s'il devait nous attaquer, il devrait payer un prix tellement élevé qu'aucun objectif concevable ne pourrait le justifier. Ce n'est certes pas la façon idéale d'obtenir la sécurité, mais c'est la seule façon réaliste qui s'offre dans les circonstances présentes; et elle nous a bien servis depuis près de 40 ans, malgré les problèmes des relations Est-Ouest. Nous devons continuer, monsieur le Président, à soutenir ce principe pendant que nous recherchons une meilleure solution.

Le fait de déclarer le Canada zone sans arme nucléaire ne ferait strictement rien pour réduire le risque que pose aux Canadiens une guerre nucléaire. Y a-t-il vraiment quelqu'un qui croit honnêtement que les villes canadiennes cesseraient d'être la cible d'armes nucléaires si nous devions déclarer ce pays zone sans arme nucléaire? En même temps, notre retrait de l'OTAN pourrait nous forcer à tripler ou quadrupler notre budget de défense afin de maintenir une sécurité non diminuée.

En optant pour une politique de dissuasion dans le contexte de l'OTAN, le gouvernement canadien n'a pas abandonné l'objectif de réduire les arsenaux nucléaires au niveau des armements le plus bas possible par des accords vérifiables de désarmement et de contrôle des armements. C'est là une partie intégrante de notre politique en matière de sécurité. Le Canada participe activement aux activités des Nations unies et de la conférence du désarmement à Genève, ainsi qu'aux pourparlers de Vienne sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces (MBFR). En tant que membre de l'OTAN, nous participons également aux consultations de l'Alliance sur les négociations visant à la réduction des forces nucléaires. Comme vous le savez, monsieur le Président, le Canada participe également à la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) l'a dit en septembre dernier aux Nations unies, et je cite:

« . . . J'offre l'encouragement et le soutien du Canada pour l'instauration d'un climat de confiance nécessaire à la conclusion d'accords en matière de désarmement. Quelle que soit notre frustration, notre détermination de construire un système mondial de sécurité fondé sur une diminution plutôt que sur une augmentation des stocks d'armes ne doit jamais fléchir. Si un plus haut degré de volonté politique est nécessaire, manifestons cette volonté politique, particulièrement à l'aube de l'année 1986, qui a été proclamée Année internationale de la paix . . . Le Canada continuera de jouer un rôle actif dans toutes les instances multilatérales et d'accroître sa contribution au renforcement de la confiance. A cet égard, le Canada a établi un Programme d'action pour la deuxième partie de la Décennie du désarmement en cours. Par l'intermédiaire de ce Programme, nous intensifierons nos travaux dans le domaine de l'amélioration des processus de vérifications qui sont nécessaires pour assurer le respect des accords conclus.

Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de faire un exposé sur ce sujet.

* * *

[*Traduction*]

MESSAGE DU SÉNAT

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi C-77, tendant à modifier le Code criminel à l'égard des paris mutuels, après y avoir apporté un amendement qu'il la prie d'approuver.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

ORDRE DE RENVOI DU COMITÉ PERMANENT

M. le vice-président: Le président du Conseil privé invoque le Règlement.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Merci beaucoup, monsieur le Président. Tout à l'heure, j'ai proposé, avec le consentement unanime de la Chambre, une motion visant à accorder un délai supplémentaire au comité de la justice et des questions juridiques pour la présentation de son rapport sur les droits à l'égalité. Cette motion comportait une erreur dans la date du premier ordre de renvoi. J'ai eu l'occasion de parler aux députés des autres partis et vous constaterez, je pense, qu'ils consentent à l'unanimité à ce que cette motion soit corrigée afin d'indiquer, comme date de l'ordre de renvoi, le vendredi 28 juin 1985.

M. Kaplan: je peux dire, en ma qualité de membre du comité de la justice, que nous sommes d'accord là-dessus. Nous avons accepté de prolonger le délai imparti et même si le gouvernement ne semble pas capable de rédiger une motion comme il faut, il l'a néanmoins corrigée et nous sommes prêts à l'appuyer.

M. le vice-président: La Chambre a entendu le président du Conseil privé corriger la motion initiale. Consent-elle à l'unanimité à accepter cette correction?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 46 du Règlement.

LA DÉFENSE NATIONALE—L'INDEMNISATION DES PROPRIÉTAIRES DU *LADY MARJORIE*

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, si je prends la parole ici ce soir, c'est pour présenter encore une fois à la Chambre la revendication de M. Walter Thériault concernant la perte du *Lady Marjorie*, survenue le 28 avril dernier. Je commencerai peut-être par signaler à la Chambre que l'un des plus anciens droits des Canadiens est de soumettre leur cas à la Chambre des communes. Je n'ai aucune hésitation à présenter à cette Chambre nationale—ni ne m'excuse de la faire—le cas d'une personne qui s'estime lésée en vertu du droit canadien et, certes, par des fonctionnaires du gouvernement canadien.

Voici comment s'est produit l'incident qui est à l'origine de la réclamation de M. Thériault. Son chalutier, le *Lady Marjorie*, était en voyage de pêche au large de la Nouvelle-Écosse lorsqu'il a éprouvé des difficultés. Après quelques jours, l'équipage relativement jeune du bâtiment a décidé d'abandonner le navire et a alors demandé de l'aide.

Le bâtiment le plus en mesure de venir à l'aide du chalutier était le H.M.C.S. *Nipigon*, un destroyer qui fait partie de la flotte du commandement maritime. Et c'est là que survint le problème. Je ne prétends pas savoir ce qui s'est vraiment passé entre le moment où l'équipage a abandonné le *Lady Marjorie* et où celui-ci a coulé, sous le tir du H.M.C.S. *Nipigon*, mais il n'en demeure pas moins que le bâtiment est une perte totale.

Il me semble qu'en ces temps modernes où le gouvernement respecte les droits et les devoirs des particuliers et de la collectivité, les affaires de cette nature pourraient se régler en toute équité pour les parties en cause, étant donné, d'une part, la puissance du gouvernement canadien et, d'autre part, les difficultés qu'éprouve un simple pêcheur de la Nouvelle-Écosse, propriétaire d'un chalutier. Or, cela ne s'est pas produit.

C'est ce qui a incité mon collègue le député de South West Nova (M. Comeau) à saisir la Chambre de cette question le 2 mai 1985. Il a demandé au ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) où en était la revendication de Walter Thériault après la perte du *Lady Marjorie*.

Le ministre avait alors répondu, et la presse écrite et parlée s'en est fait maintes fois l'écho depuis, que le *Lady Marjorie* avait été coulé parce qu'il constituait un danger pour la navigation et qu'il n'y avait pas d'autre décision à prendre que de s'en débarrasser de cette façon.

La Chambre des communes ne peut pas jouer le rôle d'arbitre dans des conflits de ce genre, mais elle doit voir à ce que justice se fasse pour tous les Canadiens. C'est ce que j'ai voulu faire en posant une question le 25 septembre 1985, et je le fais à nouveau ce soir à la Chambre des communes. Ce que je demande pour M. Walter Thériault, sa famille et tous ceux qui participaient à l'exploitation du navire de pêche *Lady Marjorie*, c'est la justice de la part du gouvernement du Canada et de ses administrateurs.

Si je dis cela, c'est que d'après un article paru aujourd'hui dans le *Chronicle Herald* de Halifax, la commission d'enquête constituée semble-t-il pour faire enquête sur les événements qui ont amené la décision de couler le *Lady Marjorie* a conclu qu'il n'y avait pas eu faute de la part de la Marine canadienne. Il est à supposer que cela pourrait amener le gouvernement du Canada ou le ministre compétent à décliner toute responsabilité à l'égard de Walter Thériault. Cela serait une décision malheureuse en ce moment parce que M. Thériault est en proie aux difficultés qui suivent. Les assureurs du navire *Lady Marjorie* disent que le navire n'était pas en danger, qu'il aurait pu rester à flot, qu'il aurait pu être sauvé. Pour ce motif, ils refusent toute indemnité au propriétaire, M. Thériault. A ce qu'il semble, les conseillers du gouvernement et de la Marine canadienne ont déclaré que le navire était sur le point de couler, qu'il constituait un danger pour la navigation et qu'il ne pouvait être sauvé, donc qu'il convenait de le détruire en le coulant, et pour ces motifs déclinent toute responsabilité.

• (1805)

M. Thériault se trouve donc entre le marteau et l'enclume. D'un côté les assureurs refusent de l'indemniser parce que le navire pouvait être sauvé, et de l'autre le gouvernement canadien refuse de l'aider parce que le navire était irrécupérable.

Comment sortir de ce dilemme? J'avoue que je n'en sais rien, mais je demande au gouvernement d'essayer de trouver une solution, et je ne suis pas le seul à le faire. Le 16 septembre dernier, un éditorial du *Daily News*, journal distribué dans la région de Halifax, demandait à justre titre: «Quelqu'un veut-il aider M. Thériault?» J'en cite le bref passage suivant:

> Il est facile de dire après coup que le *Nipigon* aurait dû rester près du navire en attendant qu'on puisse le remorquer, et nous sommes persuadés que la décision d'ouvrir le feu n'a pas été prise à la légère. Mais il s'avère maintenant que cela fut fait à tort.

Je n'accepte pas nécessairement cette conclusion mais je suis d'accord avec ceci: M. Thériault et sa famille ont perdu le *Lady Marjorie* et cette perte les a mis au bord de la faillite. Quelqu'un doit les aider, la compagnie d'assurance ou le gouvernement. Je demande au gouvernement d'intervenir directement et de régler cette question à la satisfaction de la famille Thériault.

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, bien sûr je reconnais que le député a parfaitement le droit d'exposer les difficultés de ses électeurs à la Chambre des communes. J'espère que ce droit séculaire, toujours réel, continuera d'exister pendant des générations encore. Non seulement le député a fait son devoir en représentant fidèlement les intérêts de ses électeurs, en outre, il a fait des recommandations à toutes les personnes concernées dont le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) et le ministre associé de la Défense (M. Andre), en vue de régler le problème qu'il a exposé.

Comme le député le sait sans doute, le ministère de la Défense qui est directement concerné a mis sur pied un comité pour enquêter sur ce malheureux incident. Le ministère des Transports a effectué également des enquêtes par l'entremise du service de la Garde côtière chargé d'enquêter sur les naufrages en mer. En ce qui a trait à la commission d'enquête du ministère de la Défense nationale, le député sera heureux d'apprendre que cette enquête est maintenant terminée. Je crois comprendre que le rapport définitif du ministère des Transports n'est pas encore prêt, mais qu'il devrait être rendu public sous peu.

Le représentant légal des propriétaires du *Lady Marjorie* s'est mis en rapport avec le mandataire du ministère de la Défense nationale, le ministère de la Justice. Je crois comprendre que des pourparlers intensifs sur cette question sont en cours. Je souhaite, à l'instar de mon collègue, que cette question soit réglée le plus rapidement possible. Il est important, cependant, de procéder de la meilleure façon possible, afin de s'assurer de bien couvrir tous les aspects de cette question et d'être juste et équitable envers les intéressés. Cela veut dire s'assurer de bien cerner les éléments importants relatifs aux circonstances entourant le naufrage et les conséquences juridiques qui s'ensuivent et de bien prendre les mesures voulues.

• (1810)

LA CONSOMMATION—LES ESCOMPTEURS D'IMPÔT. B) ON DEMANDE L'INTERDICTION DU REMBOURSEMENT PAR DES ESCOMPTEURS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, aujourd'hui, l'Organisation nationale anti-pauvreté a tenu une séance d'information à l'intention des médias et des députés au sujet des escomptes d'impôt, une pratique qui croît à un taux alarmant. La position de l'Organisation est appuyée par des organismes aussi divers que l'Association coopérative d'économie familiale au Québec, l'Association des consommateurs du Canada et le groupe de travail national sur l'économie et la pauvreté de l'Église unie du Canada.

Ces groupes veulent voir disparaître les escomptes d'impôt. Ils se rendent, en effet, compte que les escomptes d'impôt sont maintenant permis et encouragés par une loi adoptée en 1978 par le gouvernement libéral de l'époque. La Loi de 1978 sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt est entrée en vigueur parce qu'on craignait qu'autrement les gens, et surtout les pauvres, ne payent des taux d'intérêt exorbitants pour des petits montants. La loi du 1978 établissait le taux d'intérêt maximum que l'on pouvait exiger, soit 15 p. 100. Ce taux ne s'applique pas sur un an, mais sur quatre, cinq ou huit mois, après quoi les gens touchent leur remboursement d'impôt. Le taux réel d'intérêt, calculé sur l'année, est donc sans doute plus proche de 100 p. 100 que des 15 p. 100 autorisés par la loi.

Nous savons désormais que près des deux tiers des personnes qui ont eu recours aux escompteurs d'impôt en 1984 avaient un revenu de $8,000 ou moins. Et pourtant, ces mêmes personnes, actuellement au nombre de 400,000 environ, ont eu droit à 274 millions de dollars en remboursements d'impôt, soit une moyenne de $714 par personne. Pour un travail d'écriture relativement simple, les escompteurs d'impôt ont demandé en moyenne $170 par transaction, selon les responsables de l'application de la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt au ministère de la Consommation et des Corporations. Le ministère, qui tient des statistiques sur l'escompte d'impôt, a défini le problème en disant qu'une trop forte partie de l'argent des pauvres était détournée par des prêteurs usuriers qui ont vu le jour officiellement et ont eu l'autorisation d'agir en vertu de cette loi.

Puisque le problème est évident et que les gens les plus durement touchés sont ceux qui obtiennent fréquemment la totalité ou la grande partie de leur remboursement d'impôt grâce au crédit d'impôt pour enfants, il nous semble que le gouvernement devrait tout simplement abroger la loi. Après tout, il s'agit d'une loi libérale et c'est à l'époque des libéraux que des organismes comme ceux que j'ai cités ont commencé à demander au gouvernement d'abroger la loi en vue d'interdire l'escompte d'impôt.

Le député qui était avant moi porte-parole néo-démocrate dans le domaine de la consommation et des corporations, avait déjà demandé aux différents gouvernements libéraux d'abroger cette loi. Et depuis qu'ils forment l'opposition, les députés libéraux aussi en ont fait autant. Je l'ai demandé, moi-même, au ministre à plusieurs reprises.

Chaque personne admissible au crédit d'impôt pour enfant recevra $367 cette année, une somme qui passera à $524 en 1988. Selon les propres calculs du gouvernement, des 41 millions de dollars qui ont été versés à ce titre en 1984, presque 20 millions ont été encaissés par des escompteurs d'impôt. Comment pouvons-nous tolérer un pareil état de choses? Je me demande ce que le vérificateur général penserait d'un tel abus des fonds votés par le Parlement. Comment les plus pauvres d'entre tous peuvent-ils renoncer à autant d'argent? C'est cela le plus grave et ils y sont forcés parce que la loi le permet. C'est à cause de la lenteur du traitement des déclarations d'impôt qu'ils sont obligés d'encaisser leur argent le plus vite possible.

Je demande au gouvernement d'agir. Tout comme les organismes que j'ai mentionnés, nous n'avons pratiquement jamais cessé de revenir à la charge sur ce sujet depuis que le gouvernement actuel détient le pouvoir. Les études promises par le ministre s'étirent en longueur depuis ce temps-là aussi. D'autres études ont déjà été effectuées par le ministre libéral de la Consommation et des Corporations. Si le gouvernement peut légiférer en vue de rembourser aux déposants de la Banque Commerciale du Canada la somme de 1 milliard de dollars, il peut sûrement intervenir dans cette affaire. Le ministre a promis de faire des études. Il a consulté les provinces. Je crois savoir que les ministres de la consommation de toutes les provinces ont convenu qu'il faudrait interdire au moins la pratique d'escompter le crédit d'impôt pour enfants. Ce n'est pas

là tout ce qu'ont réclamé des organismes comme l'Organisation nationale anti-pauvreté; mais c'est au moins un début. Je prie donc le ministre de cesser de tergiverser, de se mettre à la tâche et de proposer une mesure législative tendant à abroger la loi qui a permis ces escomptes d'impôt.

• (1815)

Le ministre dit qu'il y a des problèmes. Je lui réponds que le Québec a interdit l'escompte d'impôt et que les États-Unis, avec le gouvernement le plus favorable au monde des affaires qu'ils aient eu depuis 50 ans, ont interdit l'escompte d'impôt. Que le ministre cesse donc de tergiverser et nous présente une proposition que le Parlement puisse adopter rapidement. Je l'invite à présenter un projet de loi interdisant l'escompte d'impôt avant la prochaine année fiscale. Nous en avons assez des études. Nous en avons assez d'attendre. Que le ministre manifeste un peu d'intérêt pour les consommateurs. Après tout, c'est lui qui est responsable des affaires qui les concernent.

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt sert à protéger l'intérêt des contribuables qui renoncent à leur droit à des remboursements d'impôt anticipés en échange d'un versement immédiat. Cette loi a été adoptée en 1978 à la demande des gouvernements provinciaux. Avant 1978, ce système d'escompte n'était pas réglementé, et les escompteurs empochaient souvent 40 ou 50 p. 100 du montant du remboursement. La législation limite maintenant le taux légal d'escompte à 15 p. 100. Les Canadiens qui veulent toucher immédiatement de l'argent peuvent donc librement s'adresser à un escompteur légitime sans craindre d'être victimes des pratiques usuraires de naguère.

Toutefois, certaines données ont considérablement évolué depuis 1978, et il appartient au gouvernement de déterminer si la protection apportée par la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt est encore satisfaisante. C'est pourquoi le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) s'est attaqué à la question au début de l'année en lançant de vastes études et une vaste consultation.

La publication d'un document de travail sur l'escompte en juin cette année a été l'une des grandes étapes de ce processus de consultation. Ce document a été mis à la disposition du grand public. En fait, tous les députés en ont reçu des exemplaires. En outre, un certain nombre de personnes intéressées ont été invitées à répondre au ministre et à venir le rencontrer personnellement.

Une conférence spéciale des représentants des principaux groupes de bien-être social, des escompteurs et des groupes d'affaires intéressés a été organisée au mois d'août. La question figurait à l'ordre du jour de la Conférence territoriale fédérale-provinciale des ministres de la Consommation et des Corporations tenue en septembre au Manitoba.

Contrairement a ce que dit le député, l'interdiction de l'escompte d'impôt n'est pas universellement considérée comme la solution des problèmes liés à cette pratique. Le député doit bien se rendre compte que la question de l'escompte entraîne des considérations de politique sociale, de politique économique, de relations fédérales-provinciales et de coordination interministérielle. L'intention du ministre est de veiller à faire respecter l'équilibre entre les valeurs représentées par l'économie de marché et la liberté de choix d'un côté, et le besoin de protection du consommateur de l'autre. La Chambre devrait pouvoir être informée sous bref délai des ajustements nécessaires pour conserver cet équilibre.

En résumé, pour répondre à la question du député, la question de l'escompte d'impôt est actuellement entre de bonnes mains.

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 20.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 11 octobre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES MINES

LA MINE CYPRUS ANVIL À FARO (YUKON)

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, pendant des années, la mine Cyprus Anvil de Faro, au Yukon, a constitué le pivot de l'économie territoriale. De 1970 à 1982, au plus fort de la production, cette mine fournissait quelque 700 emplois et représentait environ 40 p. 100 de l'économie du Yukon. Le prix des métaux ayant baissé en 1982, Dome Mines a annoncé la fermeture de Faro. Afin d'adoucir le choc, le gouvernement libéral a alors décidé de subventionner partiellement l'exploitation de gisements à ciel ouvert, projet qui a occupé 250 travailleurs. La mine a pu survivre grâce à cette initiative. Or, si le gouvernement acceptait de prendre dès maintenant certaines mesures, il pourrait éviter à Faro le sort de Schefferville.

La compagnie qui veut se porter acquéreuse de la mine s'attend à divers avantages financiers de la part du gouvernement, notamment à une baisse du tarif d'électricité. Ce sera bientôt l'hiver au Yukon. La compagnie qui entendait reprendre dès cette année les travaux d'extraction et de broyage voit son projet compromis à mesure que les jours passent. En outre, elle devra entreprendre sans tarder des négociations avec les fonderies. A moins de décisions rapides, la mine ne pourra pas rouvrir.

Le gouvernement a des centaines de millions de dollars pour secourir des banques mal gérées. La réouverture de la mine Cyprus Anvil redonnerait au Yukon 500 emplois dont ce territoire a besoin.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE GUATEMALA—LA VIOLATION DES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, chaque mois 80 à 90 personnes disparaissent au Guatemala. Le groupe d'assistance mutuelle pour les familles de disparus, ou GAM, cherche à obtenir des renseignements sur les personnes disparues. Toutefois, en mars, le président Mejia Victores a déclaré: «Entreprendre des démarches pour retrouver vivantes des personnes disparues est un acte subversif».

Par la suite, deux des dirigeants du GAM furent torturés et assassinés. L'un avait la poitrine enfoncée, le crâne fracassé et la langue arrachée. Dans l'autre cas, les escadrons de la mort ont arraché les ongles d'un enfant de deux ans, avant d'assassiner l'enfant avec sa mère. Malgré ces tortures et ces intimidations, le GAM continue à demander que le gouvernement donne des renseignements sur les disparus. Chaque vendredi, il organise une veille dans ce but.

Le GAM craint que les élections du 3 novembre n'empirent la situation. Il a peur que les militaires n'essaient de vider les prisons clandestines avant de laisser le pouvoir. Une autre possibilité qui les inquiète, c'est que, pour clore l'embarrassante question des disparus, le nouveau gouvernement ne dise: «C'était le gouvernement précédent, nous n'avons rien à voir avec cela».

Au nom de l'humanité et de la justice, le GAM nous prie de demander à l'actuel gouvernement du Guatemala, avant les élections, un rapport complet sur tous les disparus.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA FERMETURE DU BUREAU DE POSTE DE LAKELAND (MAN.)

M. Brian White (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, depuis le 27 septembre, les citoyens de Lakeland au Manitoba sont privés de service postal. La Société des Postes a en effet fermé le bureau de poste local parce que les coûts d'entretien dépassaient les recettes de moins de $70 par semaine. Ayant été prévenu de la décision le 16 août, j'ai tenté en vain d'obtenir un sursis afin d'examiner toute la question. Les responsables m'ont répondu que les personnes concernées avaient été consultées et qu'elles comprenaient la situation. Quant aux citoyens, trois fonctionnaires voyageant dans trois voitures différentes, dont les frais de déplacement auraient permis de maintenir encore le service pendant des semaines, sont venus les informer de la fermeture non les consulter.

Depuis le 30 septembre, les habitants de Lakeland sont obligés de parcourir jusqu'à 30 milles pour aller chercher leur courrier. «Qu'importe, répond la Société des Postes. Si ces gens-là font des milles pour aller à l'épicerie, ils peuvent bien en faire autant pour leur courrier.» La Société fait-elle le même raisonnement quand elle assure gratuitement la livraison à domicile à des milliers de citadins?

Pendant que les services postaux sont réduits à un taux alarmant dans les petites villes et les localités rurales, les grandes villes continuent de jouir de services de livraison coûteux. Je pense que l'on devrait exiger un léger paiement pour la livraison à domicile, de l'ordre de ce qu'on exige pour la location d'une case postale dans une petite ville.

Article 22 du Règlement

Voici un passage d'une lettre que j'ai reçue de la Société des Postes:

Vous comprenez sûrement l'aspect pénible de nos décisions dans ces cas-là où nous nous efforçons de maintenir un service raisonnable tout en réduisant notre déficit.

On ne peut pas parler de service raisonnable en l'absence totale de service, et les citoyens ruraux subventionnent les services aux citadins pendant que la Société des Postes prend les moyens les plus faciles de réduire le déficit.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA DÉLIMITATION DE LA RÉGION RELEVANT DU GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF

M. Thomas Suluk (Nunatsiaq): Monsieur le Président, les électeurs de la circonscription de Nunatsiaq sont terriblement inquiets de voir que les pourparlers à propos d'un accord sur une frontière politique n'ont malheureusement pas été concluants à cause des conditions imposées par l'Ouest.

Les médias, notamment le rédacteur en chef du *Edmonton Journal* ont jeté de l'huile sur le feu, lorsque ce dernier a qualifié la conférence constitutionnelle Nunavut, sur les ondes du réseau anglais de Radio-Canada dans le Nord, de république de bananes fantoche dirigée par des dictateurs tout aussi fantoches. On abreuve les Canadiens du Sud de fadaises, notamment en montant en épingle ce qui s'est passé à Coppermine où la presse a été interdite. Elle a été exclue de l'assemblée parce qu'elle dirigeait les négociations pour le compte de la tribune constitutionnelle de l'Ouest.

Il faut absolument créer un nouveau gouvernement plus réceptif et plus représentatif dans les régions de l'Arctique qui subissent des pressions incessantes occasionées par l'évolution économique et sociale accélérée. Il faut donc établir une frontière qui engloberait les régions de Beaufort et de Kitikmeot afin d'assurer la survie du peuple inuit établi sur la côte de l'Arctique qui partage avec celui de l'est de l'Arctique la même culture et le même mode de vie.

* * *

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

LES PROPOS DU DÉPUTÉ DE FUNDY-ROYAL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, les conservateurs ont enfin trouvé leur homme d'acier. Le député de Fundy-Royal (M. Corbett), après avoir critiqué le cabinet du premier ministre, refuse de se rétracter. Des hommes qui ne sont pas de sa trempe, comme le directeur national du parti conservateur, l'ancien ministre des Pêches et des Océans, le député de Carleton-Charlotte (M. McCain), les conservateurs de la circonscription de Frontenac et même le ministre de la Justice (M. Crosbie) ont courbé l'échine quand l'ouragan provenant du bureau du premier ministre s'est abattu sur eux. Mais pas le député de Fundy-Royal.

Au début de la semaine, nous avons décerné le prix de la «rétractation de la semaine». Le vice-premier ministre (M. Nielsen) en mérite un pour les «excuses de la semaine». La ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) remporte celui du «sauvetage» de la semaine. Les députés conservateurs du Nouveau-Brunswick méritent le prix dès «absents d'assemblée». Le transport de partisans par autobus en campagne électorale gagne la mention de «dépense électorale mystère de la semaine». Le thon reste le «poisson vedette de la semaine».

M. Hitchman reçoit le prix de la «franchise de la semaine» pour avoir contredit le gouvernement sur la cause des faillites bancaires. Il est impossible, monsieur le Président, d'accorder le prix du «voyage aux frais de la princesse de la semaine». Les dix «touristes taïwanais», le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), le ministre d'État à l'Immigration (M. McLean), la ministre d'État aux Transports (M^me^ Blais-Grenier), et l'ancien ministre de la Défense se le disputent tous. Les banques Mercantile et Continentale tentent d'échapper à un autre prix. Il est évident que le gouvernement actuel mérite celui de gouvernement d'un seul mandat.

* * *

• (1110)

L'ÉCONOMIE

ON DONNE DES STATISTIQUES CONCERNANT L'AMÉLIORATION EN DIVERS SECTEURS

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, les Canadiens me disent qu'ils ne s'intéressent pas particulièrement au thon et qu'il leur est indifférent de savoir qui aurait bien pu dire quoi à qui. Les Canadiens ont confié au gouvernement le mandat de s'occuper des questions économiques fondamentales: emplois, taux d'intérêt et inflation. Voilà de quoi ils veulent entendre parler.

En une seule année et bien qu'il ait hérité d'un gâchis sans précédent, le présent gouvernement a fait plus que tout autre gouvernement de l'histoire pour assurer le renouveau économique. Dans ma province de la Saskatchewan, 13,000 emplois ont été créés. Le taux de chômage est tombé à 6.8 p. 100. Au plan national, 300,000 Canadiens de plus ont trouvé du travail et il y a 180,000 chômeurs de moins. Le taux de chômage est passé de 11.6 à 10.1 p. 100, son niveau le plus bas depuis mai 1982. La construction résidentielle s'est accrue de 29 p. 100, les ventes au détail de 10 p. 100 et les commandes de produits manufacturés de 13 p. 100.

Le taux de la Banque du Canada était de 12.38 p. 100 le jour des élections, et il se situe cette semaine à 8.85 p. 100. C'est là le taux le plus bas des sept dernières années. Le taux préférentiel a chuté à 10 p. 100. Le taux d'inflation est stable à tout au plus 4 p. 100, son niveau le plus bas depuis 1971.

Voilà la réalité économique qui prouve manifestement que les mesures gouvernementales de compression du déficit sont efficaces. Le nuage noir est en train de se dissiper. Les Canadiens ont tout lieu d'avoir confiance dans l'économie et, en fait, dans l'avenir de leur pays.

L'ÉCONOMIE

SUJETS DE CONVERSATIONS POUR LE JOUR D'ACTION DE GRÂCE

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, étant donné la haute performance de l'économie canadienne depuis l'automne dernier, permettez-moi de vous rapporter certaines conversations qui pourraient se tenir dans des familles canadiennes qui célébreront le Jour d'action de grâce en fin de semaine.

A Trois-Rivières, Suzanne entre en courant dans la salle à manger en s'exclamant:

[*Français*]

«Maman, j'ai eu l'emploi et je commence mardi!»—«Très bien!» . . .

[*Traduction*]

. . . reprend sa mère. «Je viens tout juste de lire ce matin que 175,000 Canadiennes de plus que l'an dernier vont travailler cette année. Je suis heureuse que tu en sois; cela montre que le programme de stratégie d'emplois du gouvernement fédéral est vraiment efficace.»

Dans une tour d'appartements à Toronto, Elspeth dit à son mari qui est à boire son café: «Chéri, pourquoi n'irions-nous pas à la recherche d'une maison demain? Les taux d'intérêt ont fléchi de trois points depuis un an, ils sont devenus les plus bas depuis sept ans. Nous avons enfin les moyens de nous payer une hypothèque.» «Tu as raison», répond son mari Tom, «et comme le nombre de mises en chantier a augmenté de 29 p. 100, je sais que nous trouverons ce que nous voulons et pourrons enfin réaliser notre rêve. Ce sera merveilleux pour les enfants d'avoir leur propre maison.»

A Vancouver, Jane Alexander annonce à sa famille qui s'apprête à déguster un beau dindon doré: «Eh bien, j'ai l'intention d'agrandir ma fabrique. Les nouvelles commandes ont augmenté de 13 p. 100. Les marchés d'exportation s'accroissent vraiment vers les pays riverains du Pacifique. Nous engagerons 100 employés de plus. C'est une décision importante, mais le moment est venu de le faire.»

M. le Président: Je regrette de signaler à la députée que son temps de parole est expiré.

* * *

[*Français*]

LE DROIT D'AUTEUR

LE RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DU DROIT D'AUTEUR—LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le Comité sur la révision du droit d'auteur a déposé son rapport hier, un rapport qui propose l'établissement d'une charte des créateurs et créatrices.

La Loi sur le droit d'auteur n'a pas été modifiée de façon approfondie depuis plus de 60 ans. Il est temps de changer maintenant.

[*Traduction*]

Reste à savoir maintenant si le gouvernement est disposé à agir sans plus tarder. Va-t-il présenter un projet de loi d'ici le mois de février, comme on l'a promis hier au cours de la conférence de presse sur ce rapport? La communauté artistique et culturelle attend ce projet de loi avec impatience, et j'espère que, contrairement à son prédécesseur, le gouvernement évitera les tactiques dilatoires.

On se demande ensuite combien tout cela va coûter et jusqu'à quel point les nouveaux droits vont avantager les artistes canadiens. Les députés conservateurs ont écarté l'idée que l'exode aux États-Unis des précieux fonds alloués à la culture posait un problème. Le gouvernement conservateur va-t-il revenir sur sa décision de réduire de 100 millions de dollars les fonds alloués à la communauté culturelle canadienne avant que plus de capitaux ne fuient aux États-Unis? Ou bien le gouvernement va-t-il s'assurer que ces fonds aillent au président Reagan, comme ce dernier l'a demandé au sommet irlandais, plutôt qu'à la communauté artistique canadienne?

Voici la question à laquelle la communauté artistique canadienne veut une réponse: le gouvernement va-t-il agir sans tarder pour promouvoir les intérêts des artistes canadiens?

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON EN CONSERVE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je suis heureuse de voir que le premier ministre est là. Peut-être pourra-t-il répondre à mes questions. Au moment où les Canadiens préparent leur dîner de l'Action de grâces, le gouvernement dans son incompétence vient de nous servir une nouvelle surprise au thon. Bien que le vendredi 20 septembre, le lundi 23 septembre et le mardi 24 septembre le premier ministre ait promis que tout le thon rance serait immédiatement retiré des étalages, n'est-il pas exact que par son incurie il autorise le retour de ce thon rance sur les rayons des magasins du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de cette question. Je m'attendais à ce que ce soit le chef de l'opposition qui me la pose, mais il est évidemment absent encore une fois. Chaque fois que je viens à la Chambre, il est absent, monsieur le Président.

M. Gauthier: Vous n'êtes pas là bien souvent. Trois fois en neuf jours, ça n'est pas brillant comme score, Mulroney.

M. Mulroney: Pas brillant comme score? Écoutez-moi cette vierge effarouchée, et un libéral en plus.

M. le Président: A l'ordre, à l'ordre. Je pense que le très honorable premier ministre sait qu'il n'a pas le droit de mentionner la présence d'un autre député.

M. Mulroney: Je le reconnais, monsieur le Président.

M. Gauthier: Merci infiniment.

M. Mulroney: Je pensais que mon honorable collègue se serait intéressée au fait que l'on a annoncé aux informations de 7 heures ce matin que notre gouvernement avait créé 304,000 nouveaux emplois en un an.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Ce matin, le chômage au Canada était à son niveau le plus bas depuis trois ans et demi.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous avons diminué le chômage de 1.5 point de pourcentage en un an, et le chômage des jeunes, qui intéresse la députée, a diminué de 2.2 p. 100 en un an.

Des voix: A l'ordre.

M. Gauthier: C'est une conférence de presse?

M. Mulroney: C'est une bonne nouvelle pour le Canada, monsieur le Président.

Mme Copps: Le premier ministre a pu constater ce qui intéressait les Canadiens lors du match des Blue Jays de Toronto quand la foule a scandé «du thon, du thon, du thon» en faisant allusion à l'incompétence de son gouvernement dans cette affaire.

[*Français*]

LA COMPÉTENCE DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. On sait que le 24 septembre, dans ses moments les plus melliflues, le premier ministre a promis aux Canadiens: «Nous sommes à ce point compétents que, lorsque cette question a été signalée au premier ministre du Canada, il a pris immédiatement les mesures au nom des consommateurs et des citoyens du Canada.» Voilà ce qui est arrivé!

Comment peut-il parler de compétence quand on entend encore à la télévision l'exposé du problème du thon qui existe toujours dans les marchés canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je demande pardon à l'honorable députée. Il est vrai que je suis allé à la partie de baseball des *Blue Jays*. J'ai reçu une ovation debout et monstre de la part des spectateurs, contrairement à . . .

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Et ce n'est pas si mal pour un Montréalais qui a appuyé les Expos durant toutes ces années-là! . . . Cela démontre l'unité nationale et l'harmonie.

Oui, mais la députée ne parle pas ce matin comme si elle était le moindrement intéressée aux réalités qui préoccupent les Canadiens et les Canadiennes, du fait que les taux d'intérêt aujourd'hui même sont à leur plus bas niveau depuis sept ans, que l'on a créé 304,000 nouveaux emplois au Canada dans l'espace de 12 mois, que la confiance reprend et que l'économie est en train de grandir de jour en jour. Voilà ce que les Québécoises et les Québécois veulent savoir.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LA DESTRUCTION DES BOÎTES DE THON

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, les Canadiens veulent savoir pourquoi, près de trois semaines après que le premier ministre a promis à la Chambre que ce thon serait retiré des étalages canadiens, il ne l'a pas encore été systématiquement, et pourquoi on n'a pas ordonné la destruction de ce million de boîtes de thon rance. Le premier ministre peut-il promettre aujourd'hui à la Chambre qu'il va donner l'ordre de détruire ce million de boîtes de thon rance afin que les travailleurs des pêches et les consommateurs canadiens puissent enfin dormir en paix?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons accepté notre responsabilité et j'ai donné toutes les réponses voulues sur cette importante question. Nous avons répondu à toutes les questions. Si mon honorable collègue estime que c'est cela qui préoccupe les Canadiens, je vais lui proposer encore mieux, car il s'agira cette fois de relance économique, de création d'emplois et de réconciliation nationale.

Des voix: Bravo!

• (1120)

M. Mulroney: Je vais y venir un peu plus tard, mais je viens de faire allusion à la création d'emplois et aux nouvelles économiques qui sont d'excellent augure pour notre pays. Je voudrais simplement vous dire une chose. A propos de réconciliation nationale . . .

M. le Président: A l'ordre! Je ne peux pas autoriser cela.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

TAIWAN—LA CÉLÉBRATION DE LA FÊTE NATIONALE—LA PRÉSENCE D'UN MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Ce matin, il a déclaré que son gouvernement avait la même politique à l'égard de la République populaire de Chine qu'avait le gouvernement Trudeau.

Il est bien connu qu'avant d'accéder au cabinet, plusieurs de ses ministres étaient favorables à l'ouverture de relations diplomatiques directes avec Taiwan et ont combattu la politique chinoise de Trudeau. Est-ce que le premier ministre ignorait qu'un de ses ministres a célébré publiquement et officiellement la semaine dernière la Fête nationale avec le gouvernement de Taiwan?

Mlle MacDonald: Et Boudria, lui?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déclaré à diverses reprises à la Chambre, au premier ministre de la Chine et au président de la Chine que notre gouvernement avait l'intention de poursuivre la politique établie par mon prédécesseur, M. Trudeau, sur laquelle je suis d'accord. Nous l'avons honorée en toutes circonstances.

Ce qu'il faut souligner je pense, c'est que le député de Glengarry-Prescott-Russell, «M. Vertu», est à Taiwan en ce moment, me dit-on.

M. Gauthier: En compagnie de sept conservateurs.

M. Mulroney: Peut-être l'ex-solliciteur général devrait-il s'intéresser à cela, puisqu'il se met à enquêter sur la vertu d'autrui.

M. Kaplan: Il y a une différence importante entre les responsabilités du député et celles du ministre.

Des voix: Oh, oh!

LE COMPORTEMENT D'UN MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Le premier ministre estime-t-il compatible avec la politique qu'il dit appuyer que l'un de ses ministres se comporte ainsi?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre m'a donné l'assurance que tel n'était pas le cas. Il s'est comporté de façon conforme à la politique que j'ai moi-même établie. Cela ne contredit pas du tout la politique exposée par M. Trudeau concernant cette relation très importante que nous avons et qui ne sera pas mortellement touchée, je pense, mais cela pourrait bien arriver avec la présence à Taiwan du député de Glengarry-Prescott-Russell.

* * *

LES BANQUES

LA BANQUE MERCANTILE—LA PARTICIPATION DES GRANDES BANQUES À CHARTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les médias ont parlé aujourd'hui de nouveaux arrangements financiers des banques à charte relativement à la Banque Mercantile. Essentiellement, il semblerait que le gouvernement du Canada garantira la participation des banques à charte à ces nouveaux arrangements jusqu'à concurrence de 2 milliards de dollars. Un vice-président de la Banque de la Nouvelle-Écosse a dit la même chose hier soir à une émission de télévision en français. Est-ce exact? S'agit-il d'une décision du cabinet?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'espère que mon honorable ami me comprendra et m'appuiera si je lui réponds que, vu les circonstances, tout ce que je peux dire, c'est que le système bancaire du Canada est reconnu un peu partout comme l'un des meilleurs et des plus solides du monde. A cause de la façon dont il est administré, il a acquis une excellente réputation.

J'ai dit plus tôt aujourd'hui qu'il peut y avoir des problèmes d'importance secondaire dans tout système à l'occasion, même le meilleur. Nous avons eu quelques problèmes, tout comme les États-Unis d'Amérique en ont eu, par exemple, parce que certaines de leurs banques ont fait faillite cette année. Je reconnais que nos systèmes bancaires sont différents, mais nous n'aurions pas la moindre raison de cesser d'avoir confiance dans le système bancaire du Canada et d'être fiers de son intégrité.

M. Broadbent: Je signale au premier ministre que j'ai dit à peu près la même chose récemment moi-même. Par ailleurs, à titre de chef d'un parti d'opposition, j'ai aussi le devoir de garantir que, quand les fonds du Trésor public sont dépensés ou fournis comme garantie, le peuple canadien en est informé. Je suis certain que le premier ministre en conviendra.

LES ARRANGEMENTS FINANCIERS CONCLUS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Ma question n'a rien à voir avec la situation immédiate de la Banque Mercantile que je sais être tout à fait différente de celle, moins réjouissante, des deux autres banques.

• (1125)

Le gouvernement du Canada a-t-il conclu un arrangement financier quelconque avec les banques à charte, par écrit ou autrement, pour fournir des garanties de quelque 2 milliards de dollars grâce aux fonds du Trésor public relativement à la Banque Mercantile?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la Banque du Canada a des arrangements permanents avec toutes les banques, mais ces arrangements sont modifiés de temps à autre et ils peuvent varier. Dans ce cas-ci, la Banque du Canada vise avant tout à maintenir la confiance et l'appui du public à l'égard du système bancaire. Cette confiance et cet appui existent non seulement au Canada, mais partout dans le monde. Je suis convaincu que, dans les autres pays, on envie la façon dont les banques à charte du Canada ont été gérées et administrées depuis bien des années.

Le meilleur endroit pour discuter d'une annonce quelconque relative à un arrangement particulier, et j'espère que mon honorable ami en conviendra, serait l'enquête judiciaire menée par le juge Estey où une mesure de sérénité et d'objectivité régnera permettant aux gens de porter des jugements de valeur.

LA GARANTIE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je signale respectueusement au premier ministre que l'enquête qu'il a mentionnée n'a absolument rien à voir avec la Banque Mercantile. D'après André Bisson, vice-président de la Banque de la Nouvelle-Écosse, il y a eu un nouvel engagement ou, pour reprendre les mots utilisés par M. Bisson, «une garantie totale» de la part du gouvernement du Canada relativement aux nouveaux arrangements financiers entre les banques à charte et la Banque Mercantile. Le gouvernement du Canada a-t-il fourni une telle garantie?

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): J'ai vu les commentaires de M. André Bisson qui est le premier vice-président et directeur général de la Banque de Nouvelle-Écosse au Québec, qui a été interviewé hier soir à l'émission Le Point. Je pense qu'il a mentionné que les actions du gouvernement étaient tout à fait appropriées. Je peux donner l'assurance à mon honorable ami qu'effectivement l'intervention, les actions de la Banque du Canada en pareilles circonstances sont appropriées et seront divulguées en temps opportun.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

LES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Pourrait-elle dire à la Chambre quelles initiatives elle a prises en vue de promouvoir l'équité en matière d'emploi pour les femmes, les autochtones, les handicapés et les minorités visibles?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le gouvernement a pris deux initiatives importantes. Tout d'abord, il a présenté à la Chambre une mesure législative concernant l'équité en matière d'emploi et l'égalité des chances pour les femmes et les groupes minoritaires dans le monde du travail, une mesure qui obligera tant le secteur privé que le secteur public à faire de l'équité en matière d'emploi une réalité au Canada.

Deuxièmement, nous avons veillé à donner au principe de l'équité en matière d'emploi la place centrale dans le contexte de notre Planification de l'emploi et à ce que les programmes mis en œuvre dans ce contexte tiennent compte des besoins des femmes et des groupes minoritaires. Le premier de ces programmes, Défi 85, a été mis à l'essai cet été, et 52 p. 100 des personnes auxquelles il a permis d'obtenir un emploi étaient des femmes.

Des voix: Bravo!

* * *

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LA LETTRE DE LA MINISTRE À UN ACTIONNAIRE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Comme la ministre n'a pas répondu à ma question d'hier, je la lui repose. Dans la lettre du 9 août, la ministre assurait M. Reg Kendrick, l'actionnaire de la Banque Commerciale du Canada, de la viabilité à long terme de cette banque. La ministre ne pense-t-elle pas avoir trompé M. Kendrick et d'autres actionnaires et les avoir incités à conserver leurs actions?

[*Français*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je veux dire à la Chambre qu'il y a sept ans, un ministre du gouvernement libéral a dit, et je cite:

il se souviendra également qu'au départ, avant que la Commission n'entame ses délibérations et que j'entre en fonctions, j'ai dit n'avoir pas l'intention de commenter au fur et à mesure les questions étudiées par la Commission.

• (1130)

[*Traduction*]

LES DÉCLARATIONS DE LA MINISTRE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, c'est scandaleux. M. Kendrick a suivi les conseils de la ministre en août, et le 1er septembre il a perdu son argent. Comment le gouvernement peut-il justifier d'avoir bloqué le débat sur son projet de loi de 875 millions de dollars lui permettant de verser aux déposants des montants non précisés en sus des $60,000 remboursés par l'assurance-dépôt, alors qu'il refuse d'assumer la moindre responsabilité pour les actionnaires que les déclarations de la ministre ont induits en erreur?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne pense avoir trompé qui que ce soit avec les déclarations que j'ai faites. Nous participons en ce moment à un débat qui se poursuivra au comité où nous étudierons la question à fond. Le juge Estey mène en même temps une enquête judiciaire sur cette affaire, ce qui fait qu'elle est examinée sur toutes les coutures. En outre, nous en discutons tous les jours dans l'antichambre et nous répondons aussi tous les jours aux questions qui nous sont posées à la Chambre.

Mes réponses ont été honnêtes et cohérentes et elles continueront de l'être lors de l'enquête et lors du débat à la Chambre.

* * *

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON EN CONSERVE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Pêches et des Océans. Si l'on en croit un reportage que les gens ont pu voir, hier soir, à la télévision, l'usine Star-Kist n'aurait fait aucun cas dans le passé des ordres des inspecteurs des pêches et aurait vendu, sous une forme ou sous une autre, des produits du poisson qui étaient considérés comme impropres à la consommation. Le ministre croit-il qu'il est possible que le thon retiré de la circulation soit remis sur le marché?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, pour répondre au député, comme je l'ai déjà fait le 19 septembre, si je ne m'abuse, le cabinet sera saisi la semaine prochaine d'un projet relatif à tout l'éventail des services d'inspection des denrées, chose qui aurait dû être faite, selon moi du moins, il y a bien des années.

L'INSPECTION DU THON RETIRÉ DE LA CIRCULATION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, une fois cela fait, que va-t-il advenir du thon qui a été retiré de la circulation et qui pourrait fort bien, d'après ce qu'on laisse entendre, être remis sur le marché? Le ministre pourrait-il nous donner une réponse précise? Selon lui, ce thon fait-il maintenant l'objet d'une nouvelle inspection avant d'être, peut-être, distribué à nouveau? Dans l'affirmative, quelle garantie peut-il donner aux consommateurs canadiens que les inspections seront bien faites?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, étant donné les craintes que suscitent chez les Canadiens des questions comme celle que pose le député, je crois que je me dois de leur garantir que tous les produits mis sur le marché . . .

M. Deans: Pardonnez-moi d'être inquiet.

M. Nielsen: . . . répondront aux normes de qualité établies et seront les plus sains et les plus sûrs possible.

Cela dit, j'ai moi aussi regardé le reportage dont a parlé le député. J'ai demandé un examen immédiat des circonstances, afin de m'assurer que les normes de santé et de sécurité les plus élevées possible soient respectées. Cela n'empêche cependant pas que le gouvernement prend des mesures, afin de soumettre au cabinet toute la question des services d'inspection des aliments, ce qui aurait dû être fait il y a bien longtemps.

* * *

L'EMPLOI

LES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Selon les statistiques publiées aujourd'hui, en septembre, le nombre d'emplois à plein temps a diminué de 24,000, touchant principalement les femmes et les jeunes, tandis que les emplois à temps partiel ont augmenté de 47,000. Est-ce ce que le premier ministre envisageait, lorsqu'il a promis de créer des emplois, de remplacer les emplois à plein temps par des emplois à temps partiel mal rémunérés? Est-ce ce que son gouvernement promet aux 2,000 ouvriers spécialisés employés à plein temps chez Bombardier, Vickers et Gulf à Montréal? Essaie-t-il de leur donner des emplois à temps partiel? Est-ce là sa politique?

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, hier ou avant hier mon ami invoquait le problème de l'est de Montréal, qui est un problème sérieux et que nous allons examiner. Mais ce que les Québécois savent fort bien, c'est que dans l'espace d'un an, ce gouvernement-ci a réussi à réduire le taux de chômage au Québec de 1.2 p. 100, ce qui est déjà un accomplissement énorme.

Au Canada, 304,000 nouveaux emplois ont été créés. Le taux de chômage a atteint ce matin son plus bas niveau depuis 3 ans et demi: 1.5 p. 100 de réduction du taux de chômage; 2.2 p. 100 du taux de chômage pour la jeunesse. Ce sont là des bonnes nouvelles pour le Canada. Pourquoi les libéraux sont-ils toujours malheureux devant des bonnes nouvelles pour le pays?

[*Traduction*]

LES CRITIQUES PORTÉES CONTRE LES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, alors que les usines ferment et qu'il y a toujours 1.3 million de Canadiens sans emploi, le premier ministre se félicite d'un ton suffisant. Quand va-t-il prendre au sérieux les critiques portées contre les programmes de son gouvernement par 55 groupes et particuliers qui ont assisté à son sommet économique, selon lesquelles les programmes d'emploi prévus dans le budget ne donnent pas de résultats? Comme le prouvent les statistiques publiées ce matin, la situation de l'emploi est en train d'évoluer, passant du plein temps au temps partiel.

M. Gormley: Ce n'est pas vrai.

M. Allmand: Si, c'est vrai, vérifiez les statistiques.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il a honte et je le comprends. Même un libéral serait mortifié par une déclaration semblable.

M. Allmand: Des emplois à temps partiel.

M. Mulroney: Il n'en demeure pas moins que nous avons créé 304,000 nouveaux emplois en un an. Les taux d'intérêt de la Banque du Canada ont diminué de trois points de pourcentage.

M. Allmand: A temps partiel.

M. Mulroney: Les dépenses à la consommation ont augmenté de 10 p. 100, les ventes d'automobiles, de 23 p. 100, et l'indice des prix à la consommation est à son niveau le plus bas depuis 1971. Les faillites ont diminué de 13 p. 100.

M. Gauthier: Deux banques ont pourtant sombré.

M. Mulroney: Les activités pétrolières et gazières ont augmenté de 19 p. 100.

M. Gauthier: Deux ministres ont été remerciés.

M. Mulroney: Les commandes ont augmenté de 13 p. 100 dans le secteur de la fabrication. Voilà de vrais progrès économiques.

Une voix: Deux banques ont sombré.

Mme Copps: Je comprends pourquoi il ne se montre que le vendredi.

M. Nystrom: Les ventes de thon ont diminué, Brian.

* * *

LES BANQUES

LA BANQUE MERCANTILE—L'AIDE DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, c'est au très honorable premier ministre que je m'adresse. C'est à propos de sa réponse à la question de mon chef sur les assurances que le gouvernement a données aux banques qui participent au plan d'aide à la Banque Mercantile. L'aide que le gouvernement offre à cet égard se présente-t-elle sous la forme de garanties du gouvernement du Canada ou de la Banque du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Dans les circonstances, monsieur le Président, je pense avoir déjà suffisamment répondu à cette question. J'ai dit jusqu'à quel point la Banque du Canada aidait depuis de nombreuses années et aide encore certaines banques, comme le souhaiterait vraisemblablement mon honorable collègue. Elle maintient cette politique. Notre système bancaire demeure certes très solide et un motif de fierté.

* * *

LES CRIMINELS DE GUERRE

LA DESTRUCTION DE DOSSIERS DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Monsieur le Président, je m'étonne qu'après avoir abordé le sujet à l'extérieur de la Chambre, pas un seul député de l'opposition n'ait posé de question sur les allégations selon lesquelles certains dossiers du ministère de l'Immigration auraient été détruits peu avant que la GRC ne fasse enquête là-dessus. C'est à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je m'adresse. Ses collaborateurs du ministère lui ont-ils fourni des explications à ce sujet?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est le député de York-Centre qui, devant les membres de la commission Deschênes, a soulevé la question de la destruction de ces dossiers. Je me suis demandé pourquoi il n'avait pas tenté de s'informer à ce sujet auprès du député de Winnipeg-Fort Garry qui occupait ce portefeuille à l'époque où ces dossiers ont été détruits. En outre, il aurait pu consulter les archives que son propre parti a conservées de l'époque où Mackenzie King était premier ministre pour voir ce qui a pu se passer à ce moment-là.

Au sujet de cette affaire très grave, il importe de signaler que le gouvernement conservateur a fait en sorte de nommer la commission Deschênes pour envisager sous tous ses aspects la possibilité que des criminels de guerre nazis se trouvent au Canada. Cette commission s'emploie activement à identifier les problèmes majeurs qui pourraient exister en ce domaine.

• (1140)

LES EXPLICATIONS FOURNIES PAR LES FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Ma question supplémentaire est la même que ma première question. La ministre pourrait-elle nous dire si ces collaborateurs lui ont fourni des explications au sujet de la destruction de ces dossiers?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai demandé à mes collaborateurs d'enquêter sur toute cette affaire et de m'en faire rapport. Je sais qu'au cours du mois de juillet 1984, alors que le député de York-Centre assumait les fonctions de solliciteur général . . .

M. Crosbie: Et ne faisait absolument rien.

Mlle MacDonald: . . . le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a envoyé à ses collaborateurs un rapport . . .

M. le Président: A l'ordre! Je regrette, mais la ministre a déjà répondu à la question.

Mlle MacDonald: . . . qui traitait à fond de cette affaire.

M. Crosbie: Et il n'a rien fait.

M. Caccia: Ce n'est pas vrai.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LE COÛT DU VOYAGE D'UN MINISTRE EN AFRIQUE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et a trait au gaspillage continu de deniers publics de la part de ses ministres extravagants. D'après certaines informations publiées ce matin, l'ancien secrétaire d'État à l'Immigration, sa femme et un adjoint politique ont dépensé plus de $100,000 de fonds publics et ont utilisé un appareil du gouvernement pour effectuer un safari d'un mois en Afrique. Voici la question que j'adresse au premier ministre: étant donné que ce coût est cinq fois plus élevé que le prix d'un billet à bord d'un avion commercial régulier, le premier ministre était-il au courant au préalable de ce voyage et l'a-t-il approuvé? Sinon est-il prêt aujourd'hui à la Chambre à trouver des excuses pour ce gaspillage stupide et irréfléchi de deniers publics?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le voyage en question a été approuvé, comme il se doit, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, la raison étant que le ministre devait assister à cette très importante conférence de Nairobi marquant la fin de la décennie consacrée aux droits de la femme par l'ONU. En raison de la vaste expérience du ministre à titre de missionnaire en Afrique où il avait noué des amitiés très étroites avec de nombreuses personnes, membres de gouvernements et autres, nous avons décidé qu'avant la réunion du Commonwealth il serait opportun pour lui de visiter divers pays et de s'entretenir avec certains chef d'État, ce qu'il a fait au cours de réunions tantôt privées, tantôt officielles, portant sur la position du Canada au sein du Commonwealth, sur nos programmes d'aide et sur d'autres questions.

Le ministre d'État à l'Immigration, alors secrétaire d'État, s'est acquitté dignement de missions très importantes.

Je peux signaler à mon honorable ami, à propos de cette question, que j'ai demandé un rapport et une analyse de l'utilisation d'appareils ministériels d'une année à l'autre. Par rapport à la dernière année où le gouvernement libéral a été au pouvoir et à notre première année au pouvoir, l'utilisation de ces avions a diminué de 37.5 p. 100.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES DOCUMENTS CONCERNANT LES DÉPENSES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Le premier ministre nous dit que le ministre a participé à la conférence de Nairobi. J'en conviens, mais ce n'était là qu'une étape du safari d'un mois du ministre. Je demanderai au premier ministre s'il est disposé à justifier le voyage d'une durée d'un mois de ces trois personnes, s'il est prêt à déposer à la Chambre et à rendre publics tous les documents concernant les dépenses de ces trois personnes, qui s'élèvent peut-être à quelque $200,000 lorsqu'on additionne les frais de logement, de loisir et de repas?

M. le Président: A l'ordre. C'est suffisamment long. A l'ordre, s'il vous plaît.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, quiconque connaît l'honorable ministre d'État chargé de l'Immigration sait qu'il s'engagerait—et je dirai que celui-ci était autrefois ministre du culte et a travaillé en Afrique, où il a acquis de précieuses connaissances.

Mme Copps: Félicitations!

M. Mulroney: Je crois que M. McLean mérite d'être félicité pour son extraordinaire carrière.

Des voix: Bravo!

M. Marchi: Et les contribuables?

M. Mulroney: Il s'inquiète des contribuables. En fait, notre gouvernement a consacré cette année 21.3 p. 100 moins d'heures aux voyages à l'étranger que le gouvernement libéral précédent.

M. le Président: A l'ordre!

L'UTILISATION D'UN AVION DU GOUVERNEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne bel et bien le nouvel Ulysse du cabinet et son odyssée panafricaine. Étant donné que les frais de transport à bord de l'avion du gouvernement s'élèvent à eux seuls à plus de $90,000, comment le premier ministre peut-il justifier cette dépense alors que si le ministre avait utilisé les vols commerciaux, ils ne nous en aurait coûté qu'une fraction de ce montant?

M. le Président: C'est la même question.

Des voix: Oh, allons donc!

M. le Président: Le ministre peut répondre s'il le désire, mais le député répète en fait une question qui a déjà été posée. Le député a-t-il une question supplémentaire?

M. Rodriguez: En toute déférence, monsieur le Président, je vous ferai remarquer que je n'ai pas posé la même question. J'aimerais que le premier ministre réponde précisément à la question de savoir s'il n'aurait pas pu utiliser un avion des lignes commerciales au lieu de l'avion JetStar du gouvernement qui coûte très cher, surtout en carburant.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): La réponse, monsieur le Président, pour être bien raisonnable, est non.

M. le Président: Question supplémentaire.

L'EXEMPLE DONNÉ PAR LE GOUVERNEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Ma question supplémentaire est la suivante. Le premier ministre ne croit-il pas qu'un gouvernement qui prêche l'austérité aux Canadiens devrait donner . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Rodriguez: . . . l'exemple?

M. le Président: Non. A l'ordre! Il ne s'agit manifestement pas d'une question supplémentaire.

Le député de Saint-Jacques.

Reprenez votre siège.

M. Rodriguez: Non, je ne m'assoierai pas.

M. le Président: J'invite le député à se rasseoir.

Des voix: Non.

M. le Président: Je vous demande pardon? Le député a pu poser deux questions. Je croyais qu'il voulait en poser une troisième comme question supplémentaire. J'ai déjà fait remarquer que la première était pleine de redites tout autant d'ailleurs que la dernière. Je l'ai donc déclarée irrecevable. Le député . . .

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je suis désolé mais non, je ne m'assoierai pas.

M. le Président: Je rappelle à l'ordre le député.

M. Rodriguez: Vous n'avez pas à décider si ma question contient des redites ou non.

M. le Président: Je n'ai pas le choix, je dois nommer le député.

M. Rodriguez: Il s'est levé pour répondre à la question . . .

M. le Président: A l'ordre! J'invite le député à reprendre son siège.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, je nomme le député.

M. Rodriguez: Je n'en ai pas l'intention. J'ai posé une question supplémentaire et je demande . . .

Des voix: C'est honteux!

M. Rodriguez: . . . à préciser aux Canadiens . . .

M. Mulroney: Monsieur le Président . . .

M. le Président: Non, je regrette, mais non. Je regrette, c'est non. J'ai demandé au député de se rasseoir. Je le prie maintenant de rester assis.

M. Rodriguez: Non.

M. le Président: Le député préfère défier la présidence. Dans les circonstances, je n'ai pas le choix, je dois nommer le député de Nickel Belt.

Des voix: Sortez!

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'ai le droit de m'expliquer.

M. le Président: A l'ordre! Je regrette, mais vous n'avez pas ce droit.

J'avertis le député qu'il n'a qu'une chose à faire, et c'est de se rasseoir. C'est la seule chose qu'il puisse faire. Je demande donc au député de se rasseoir.

M. Rodriguez: J'ai posé une question supplémentaire très importante.

M. le Président: A l'ordre. Je demande au député de reprendre son . . .

M. Rodriguez: Je regrette, mais je n'ai pas l'intention de me rasseoir.

M. le Président: Je n'ai donc pas le choix, je dois nommer le député de Nickel Belt, un point, c'est tout.

M. Rodriguez: Je regrette, monsieur le Président, mais je ne sortirai pas.

M. Crosbie: Sortez-le de force.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je propose, appuyé par . . .

M. le Président: Auparavant, je tiens à soulever un point technique. Je demande au député de se retirer volontairement. Je demande au député de quitter la Chambre volontairement.

Une voix: Il n'en a pas l'intention.

M. le Président: Il ne me laisse donc pas le choix. Le président du Conseil privé.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément à la tradition, je suis obligé de proposer cette motion . . .

M. Althouse: Je sais que cela vous fend le cœur.

M. Hnatyshyn:

Que le député de Nickel Belt soit suspendu pour le reste de la séance d'aujourd'hui.

M. le Président: La motion est la suivante: M. Hnatyshyn, appuyé par M. Nielsen, propose:

Que le député de Nickel Belt soit suspendu pour le reste de la séance d'aujourd'hui.

Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

M. le Président: Je dois informer la Chambre que le député de Nickel Belt m'a fait part de son désir de prendre la parole aux termes du commentaire 25(2) de Beauchesne. C'est une procédure très inhabituelle. Je vais vous citer ce commentaire:

Le député ainsi «nommé» ou désigné a le droit de s'expliquer en séance; cela fait, il se retire pendant que la Chambre délibère.

Le député désire se prévaloir de ce droit.

M. Rodriguez: Merci, monsieur le Président. Tout d'abord, je regrette que nous en soyons arrivés là. Je tiens néanmoins à dire que lorsque j'ai constaté, en examinant ce matin les statistiques de l'emploi, que ma circonscription venait au deuxième rang sur le plan du chômage et que j'ai appris ensuite que le ministre d'État à l'Immigration avait dépensé plus de $100,000 au cours d'un périple d'un mois en Afrique, j'ai décidé de venir demander pourquoi le ministre n'a pas pris un avion de ligne, ce qui n'aurait coûté qu'une fraction des $90,000 et plus auxquels se chiffre le prix de revient de son voyage en Jetstar du gouvernement. Voilà ce qui me préoccupe.

En effet, chaque fois que je vais demander à des organismes fédéraux s'il y a des projets de création d'emplois susceptibles de pallier au chômage dans ma circonscription, on me répond que le gouvernement fédéral a instauré des mesures d'austérité et qu'il n'a pas les moyens de financer ce genre de projet. C'est pour cette raison que j'ai posé ces questions au premier ministre.

Je regrette vraiment que nous en soyons arrivés là.

M. le Président: Le député de Nickel Belt désire-t-il que la Chambre considère qu'il ne refuse plus de se plier à l'autorité de la présidence? Est-ce là ce qu'il désire faire entendre à la Chambre?

M. Rodriguez: Depuis mon arrivée au Canada, je n'ai jamais regretté de défendre une juste cause. Par conséquent, je ne voudrais pas que vous pensiez que je retire quoi que ce soit.

M. le Président: Par conséquent, puis-je rappeler au député le reste du commentaire de Beauchesne concernant son droit de faire une déclaration? Il y est dit qu'après avoir fait cette déclaration, le député doit se retirer de la Chambre pendant que cette dernière délibère.

Et M. Rodriguez s'étant retiré:

M. le Président: M. Hnatyshyn, appuyé par M. Nielsen propose:

Que le député de Nickel Belt soit suspendu pour le reste de la séance d'aujourd'hui.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 117)

POUR

Députés

Belsher	Gray (Windsor-Ouest)	Nowlan
Bissonnette	Greenaway	Nunziata
Blais-Grenier	Guilbault (Saint-Jacques)	Oberle
Brightwell	Hamilton	Oostrom
Browes	Hnatyshyn	Penner
Caccia	Holtmann	Pennock
Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot)	Kaplan	Plourde
Champagne (Champlain)	Kempling	Ricard
Clark (Brandon-Souris)	Lanthier	Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Collins	Lawrence	Scott (Hamilton-Wentworth)
Cook	Layton	Scowen
Copps	MacDonald (Kingston et les Îles)	Siddon
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)	MacDougall (Timiskaming)	Speyer
Crosby (Halifax-Ouest)	MacKay	Suluk
Dantzer	Marchi	Tardif (Charlesbourg)
de Cotret	Marin	Tupper
Della Noce	Mazankowski	Turner (Ottawa-Carleton)
Ellis	McCuish	Warner
Fontaine	McGrath	Weiner
Gauthier	McInnes	Wenman
Gormley	Nicholson (Trinity)	Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Graham	Nickerson	Wise
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)	Nielsen	Witer—69.

CONTRE

Députés

Althouse	Keeper	Murphy
Broadbent	Langdon	Orlikow
Deans	Manly	Robinson
Heap	Mitchell	Waddell—13.
Jewett		

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

Le député de York-Centre (M. Kaplan) m'informe de son désir de soulever la question de privilège à la suite de la période des questions.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'INTERPRÉTATION PRÉSUMÉMENT TROMPEUSE DES FAITS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais soulever la question de privilège à propos de la période des questions. Pendant cette période, on a posé des questions sur les témoignages présentés à la Commission Deschênes. Je trouve que les ministériels m'empêchent de bien m'acquitter de ma tâche de député en s'efforçant constamment de donner une fausse idée des témoignages présentés à la Commission Deschênes.

Dans le cas de la Commission d'Estey, les ministériels tiennent absolument à laisser faire le commissaire. Par contre, en ce qui concerne la Commission Deschênes chargée d'étudier des questions qui relevaient de moi lorsque j'étais ministre, les ministériels font constamment le rapport du commissaire à la Chambre en interprétant à leur façon et de travers les activités de la Commission et ce qui s'est passé dans les services du solliciteur général pendant que je les dirigeais.

Les ministériels devraient cesser de s'efforcer de déformer les faits pour me permettre de faire mon travail comme il faut pendant la période des questions. Aujourd'hui, les ministériels ont été jusqu'à me dire quelles questions je devrais poser. Cela me regarde et ils n'ont pas le droit de me dire ce que je devrais faire à la Chambre.

M. le Président: Le député a exprimé ses doléances. Il doit bien comprendre que je n'arrive pas à croire qu'il y a atteinte à ses privilèges. Par conséquent, la question de privilège ne me paraît pas justifiée de prime abord.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le jeudi 10 octobre 1985 sont toutes, sauf dix, conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

Les pétitions présentées par la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell), le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), la députée de Broadview-Greenwood (Mme McDonald), le député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy), le député de York-Ouest (M. Marchi) et le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata), ne sont pas conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

RECTIFICATION D'UNE RÉPONSE DONNÉE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le 8 octobre, en réponse à une question du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), j'ai évoqué l'opération de réduction des programmes de novembre dernier et la Chambre se souviendra que j'ai alors cité les chiffres de mémoire. On m'a maintenant fourni des chiffres, et j'aimerais faire une mise au point.

En novembre dernier, la décision a été prise de réduire d'environ 1,300 années-personnes la croissance prévue par le gouvernement précédent pour 1985-1986. A cause de vacances de postes et de départs spontanés, seulement 725 employés en tous genres ont été directement touchés. Près de 700 d'entre eux ont été redéployés à l'intérieur de la Fonction publique. Une trentaine ont été effectivement licenciés, et tous ont eu droit à un an de priorité pour le placement.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, sur le même recours au Règlement, un usage bien établi à la Chambre veut qu'à l'ajournement, en fin de séance, des questions soient admises. A ce moment-là, celui qui a posé la question et le ministre qui y répond peuvent continuer de s'expliquer sur cette question.

Je m'oppose carrément au précédent que le ministre est en train de poser. Il n'est pas loisible aux ministres, à mon avis, de faire ce genre de déclaration en dehors de la période normale des questions ou à l'heure de l'ajournement. J'ai une question pour l'heure de l'ajournement à poser, et j'aimerais pouvoir la poser.

M. le Président: Le député soulève un point intéressant. Il a été d'usage dans le passé que des ministres rectifient une réponse légèrement erronée qu'ils avaient donnée pendant la période des questions. Cela était considéré comme élément d'explication personnelle. Je conclus que tel est l'usage que le ministre a voulu suivre, mais je comprends le point de vue du député d'Ottawa-Vanier. Il pourra poser quand même sa question de fin de journée.

Peut-être pourrais-je ajouter qu'à l'avenir, quand les ministres désireront procéder ainsi, il y aurait peut-être lieu de faire la distinction entre une mise au point personnelle d'importance mineure et quelque chose d'autre. Peut-être qu'à l'avenir d'autres ministres voudront adopter la voie qui s'ouvre à eux de la déclaration ministérielle, ce qui leur donnerait le droit de répondre quand une question est détaillée à ce point.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA MODIFICATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DU CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANTS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de citoyens de Toronto. Ces derniers s'inquiètent de ce que la décision du gouvernement de réduire les allocations familiales nuira surtout aux gens à faible revenu, les mêmes qui souffriront davantage des nouveaux impôts, alors que les riches profiteront surtout d'allégements fiscaux. Par conséquent, les pétitionnaires exhortent la Chambre à rétablir la pleine indexation des allocations familiales et à abolir les hausses d'impôt inéquitables.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, voici une pétition portant la signature de nombreuses personnes des circonscriptions de Gatineau, Ottawa-Centre, Nepan-Carleton, Ottawa-Vanier et Ottawa-Ouest, qui demandent au gouvernement de revoir sa politique et sa législation et de réindexer pleinement les allocations familiales et le crédit d'impôt-enfants, compte tenu des mesures budgétaires qui vont priver les simples citoyens de 55 millions de dollars.

• (1250)

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de la part de citoyens de Winnipeg. Ils signalent que la désindexation des allocations familiales nuira aux femmes et aux enfants, en particulier aux familles monoparentales, ajoutant que, après 1990, les familles même les plus défavorisées verront leurs allocations baisser. Ils exhortent le gouvernement à rétablir la pleine indexation des allocations familiales.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 389.

[*Texte*]

LES BILLETS DE BANQUE

Question nº 389—**M. Riis:**

Le gouvernement envisage-t-il d'émettre de nouveaux billets de banque et, dans l'affirmative, quand?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): En vertu de l'article 21 de sa loi constitutrice, la Banque du Canada est responsable de l'émission des billets de banque. La forme et la matière des billets sont assujetties à l'approbation du ministre des Finances. Quatre séries de billets de banque ont été mises en circulation depuis la création de la Banque du Canada. Les trois premières datent de 1935, de 1937 et de 1954, tandis que les diverses coupures de la dernière série portent des dates allant de 1969 à 1975, selon l'année au cours de laquelle chaque coupure a été imprimée pour la première fois. Deux coupures de la série actuelle, soit le billet de $5 et le billet de $20 ont été modifiées en 1979.

La Banque du Canada dispose d'un programme complet de recherche sur les billets de banque afin de maintenir et de relever les normes rigides régissant leur émission. Au cours des dernières années, la Banque a dû s'intéresser à certains aspects des billets de banque tels l'adoption de dispositifs additionnels permettant de décourager la contrefaçon, de particularités destinées aux handicapés visuels et de techniques permettant d'accroître la durabilité des billets. Ce travail extrêmement technique prend beaucoup de temps et nécessite des préparatifs et des études de longue haleine qui doivent être effectués avant qu'il ne soit finalement décidé d'émettre une nouvelle série devant s'ajouter aux billets en circulation.

Une fois qu'une décision finale est prise à ce sujet, une annonce est faite avant l'émission des billets pour expliquer les raisons de tout changement. De plus, tous les renseignements pratiques nécessaires, y compris l'information relative aux dates de mise en circulation, sont communiqués aux Canadiens pour les aider à se familiariser avec la nouvelle série.

[*Français*]

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE VALIDATION DES ORDONNANCES SUR LA COPROPRIÉTÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C-73, tendant à valider certaines ordonnances du territoire du Yukon et des territoires du Nord-ouest, dont le comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Hnatyshyn (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je m'occupe de cette question comme député des territoires et comme député fédéral depuis au moins dix ans. Il s'agit d'une incompatibilité, sur le strict plan de la forme, entre les ordonnances sur la copropriété des territoires du Nord-ouest et du Yukon et la Loi fédérale sur les titres de biens-fonds. Il n'y a aucune opposition. En réalité, je n'ai encore rencontré personne qui s'opposerait à ce que les assemblées des deux territoires adoptent des ordonnances relatives aux copropriétés. Cela renouvelle ma foi dans le système parlementaire. Après 10 ans d'efforts, il semblerait que nous en soyons au dernier obstacle, du moins en ce qui concerne la Chambre des communes. Il ne reste plus que l'autre endroit.

Ce matin, je remplace le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) qui est malheureusement absent. J'ai en main un discours qui a été rédigé à l'avance. Je n'ai jamais fait de telle intervention à la Chambre auparavant.

Des voix: Oh, oh!

M. Nickerson: Ces paroles conviendraient mieux au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Mais si le Chambre veut bien me prêter une oreille attentive, je vais prononcer un discours préparé.

Je voudrais aujourd'hui que les députés tournent de nouveau leur attention sur le projet de loi C-73, portant validation de certaines ordonnances du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest. L'objet de cette mesure intéresse au plus au point les habitants et les gouvernements de ces deux territoires du Nord. Après l'étape de la deuxième lecture, le 26 septembre dernier, ce projet de loi a été renvoyé à un comité législatif spécial, qui en a fait rapport à la Chambre le 7 octobre. Il a été adopté à l'unanimité par ce comité et par le comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien. Je sais gré aux membres de ces comités de leur appui, car leur décision confirme mes propres convictions et mes propres sentiments qu'une telle mesure va être profitable et opportune pour ces gens qui ont décidé un jour de faire du nord du Canada leur patrie, des gens, il faut bien le reconnaître, qui doivent faire preuve de beaucoup plus de détermination pour vivre sous ce rude climat que leurs concitoyens d'autres régions du pays.

Je n'ai pas l'intention aujourd'hui de m'étendre sur les raisons à l'origine de ce projet de loi, notamment la terrible pénurie de logements dans certaines régions du Nord, le désir des gens de se loger à des prix abordables dans des maisons qui leur appartiennent vraiment et les lacunes de la Loi sur les titres de biens-fonds pour ce qui est des condominiums. On en a abondamment parlé à l'étape de la deuxième lecture. Mais je vais, par contre, parler des préoccupations des députés qui sont pertinentes, dans une certaine mesure, même si elles ne touchent pas directement les aspects techniques du bill.

Le député de Spadina (M. Heap) a dit craindre que les logements à louer actuels ne soient convertis en copropriétés comme cela est arrivé à Toronto au moment où le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) était maire de la ville. Le député peut être certain que le ministre fera part de ces craintes aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Il faut rappeler cependant que cette question relève exclusivement de la compétence législative des gouvernements territoriaux et que les ordonnances sont des mesures territoriales. Il ne serait pas dans l'intérêt du gouvernement de chercher à dicter, comme condition de l'adoption du projet de loi, les modalités des mesures que ces gouvernements votent. Leurs membres sont élus et je suis certain que leur seul souci est de bien servir les intérêts de ceux qu'ils représentent. Ce point de vue représente non seulement la position constitutionnelle des gouvernements des territoires, mais l'engagement sincère qu'a pris le gouvernement du Canada de remettre les pouvoirs et les responsabilités aux gouvernements territoriaux et aux citoyens qui les élisent.

A la deuxième lecture, le député de Sudbury (M. Frith) a dit que les lois fédérales et territoriales pouvaient être contradictoires. En réalité, le problème tient au fait que la législation fédérale n'est pas à jour. La loi fédérale déjà ancienne ne prévoit pas les modalités des ordonnances en question. Le projet de loi actuel devrait nous permettre de surmonter cette difficulté technique. Le ministre a présenté ce bill pour éviter qu'une loi fédérale ne puisse, même pas inadvertance, s'opposer à une initiative pour laquelle les gouvernements des territoires ont la pleine autorité.

J'ai parlé il y a quelques minutes de la décentralisation. On examine constamment toutes les questions qui relèvent du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et d'autres ministères fédéraux et qu'il serait peut-être plus opportun de confier aux gouvernements territoriaux. Il est certain, monsieur le Président, que les voies et les moyens qui permettraient l'inscription sur place des titres de propriété sont examinés dans le cadre de ces études approfondies.

Avant de terminer, je tiens encore une fois à remercier de leur aide constante et de leurs recommandations et conseils utiles le député de Nunatsiaq (M. Suluk), le député du Yukon (M. Nielsen) et les membres des deux comités. Je recommande fortement à tous les députés d'adopter le projet de loi. C'est la recommandation qu'aurait faite le ministre des Affaires indiennes du Nord canadien s'il avait été ici.

Enfin, je tiens personnellement à remercier tous les députés à la Chambre, et notamment le député de Spadina, le critique du Nouveau parti démocratique, et le critique de l'opposition officielle du portefeuille des Affaires indiennes et du Nord canadien qui prend la parole tout de suite après moi.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. le vice-président: Nous reprenons le débat sur le projet de loi C-73 et le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) a la parole.

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, moi-même et les membres de mon parti appuyons le projet de loi C-73 sans la moindre hésitation ni la moindre réserve.

M. Hnatyshyn: Nous allons maintenant entendre un discours important.

M. Penner: C'est en effet un discours important.

Cette question est à l'étude depuis longtemps et avant de parler du projet de loi lui-même, je tiens à signaler l'excellent travail accompli par le député de Western Arctic (M. Nickerson). Il avait présenté un projet de loi sur cette même question et la Chambre avait jugé bon d'en renvoyer le sujet au comité permanent des affaires indiennes et du développement du nord canadien.

Après avoir examiné ce projet de loi, le comité permanent a recommandé à l'unanimité que le gouvernement prenne de toute urgence des mesures pour valider une ordonnance territoriale visant à réduire la grave pénurie de logements dans les Territoires du Nord-Ouest, surtout à Yellowknife, où, selon le témoignage donné par le maire de cette ville au comité, le taux d'inoccupation est maintenant de 0 p. 100. Nous avons tous été alarmés et scandalisés par le coût croissant du logement dans cette ville.

Le comité permanent mérite aussi des félicitations pour la rapidité de son travail. Ses membres étaient d'avis, dès le 28 mai dernier, que le gouvernement devait agir. Toutefois, ce qui m'étonne, c'est qu'un projet de loi aussi simple, qui porte sur une question de détail, n'ait pu être adopté avant l'ajournement d'été. On n'a donc pas pu profiter de la saison estivale pour construire, ce qui est fort regrettable. Le gouvernement savait qu'il y avait unanimité sur cette mesure et qu'il existait un besoin réel dont on avait fait la preuve. L'hiver approche sans que le projet de loi ait été adopté. Cela provoque des sentiments de frustration chez les parlementaires, notamment le député de Western Arctic, qui n'en comprennent pas la raison. Je doute maintenant que les travaux de construction puissent débuter avant la fin du printemps.

A propos de remerciements, il convient sans doute de souligner la célérité avec laquelle le comité législatif a étudié la question, sous l'habile présidence de mon collègue et ami, le député de Hull-Aylmer (M. Isabelle).

Avant de me rasseoir, je voudrais replacer ce projet de loi dans un certain contexte, de façon que les députés et les Canadiens sachent ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons. Tous les enregistrements de propriétés dans les deux territoires, au nord du 60e parallèle, sont faits en vertu d'une loi fédérale intitulée: Loi sur les titres de biens-fonds, qui remonte à 1894. A cette époque, nos prédécesseurs n'envisageaient pas la copropriété.

C'est à la fin des années 1960 que les assemblées législatives des deux territoires ont adopté des ordonnances pour enregistrer les copropriétés. Cela fait, on les a informées qu'elles étaient probablement contraires aux dispositions de la loi fédérale que j'ai mentionnée. Lorsque les habitants du Nord parlent de survivance du régime colonial, ils peuvent certainement citer cette affaire en exemple. Au nord du 60e parallèle, la vie est encore largement et strictement réglementée par Ottawa, ce qui est à l'origine de pas mal de ressentiment. Les députés qui sont membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien depuis de nombreuses années ont entendu parler à maintes reprises de cette hostilité et de cette frustration. Toutefois, on ne semble pas reconnaître davantage que les citoyens du Nord sont capables d'assumer leurs responsabilités, de gérer et d'administrer leurs propres affaires. Le gouvernement fédéral ferait bien de s'abstenir de les surveiller de si près et de se montrer trop paternaliste. Ils peuvent fort bien vaquer à leurs propres affaires et le député de Western Arctic qui a servi si longtemps avec distinction à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest le sait beaucoup mieux que moi. Le gouvernement précédent avait présenté un projet de loi pour régler cette affaire. Il devait abroger la Loi sur les titres de biens-fonds et, de prime abord, cela semblait être très raisonnable. Une fois encore pour des raisons que les députés jugent inexplicables, ce projet de loi est demeuré en plan au *Feuilleton*. Il n'a pas été adopté.

On a avisé le gouvernement actuel qu'il vaudrait probablement mieux attendre pour abroger la Loi sur les titres de biens-fonds que les revendications autochtones dans le Nord soient toutes réglées. Je n'ai certes rien à redire à cela. Ce me semble fort sensé. Le gouvernement a probablement été bien conseillé. Mais il nous faut nous décider à régler les revendications des autochtones dans le Nord.

Beaucoup de projets de développement du nord du Canada sont retardés parce que ces revendications ne sont pas réglées. En fait, la Commission royale d'enquête MacDonald a signalé que cette question devrait être réglée au plus tôt. Suite à cela, le ministre est en train d'élaborer une nouvelle politique relative aux revendications. Il veut purger l'ancienne politique de tout ce qui a pu contribuer à bloquer plus de règlements qu'à en réaliser. Une fois les revendications territoriales réglées, on pourra passer à l'étape de la décentralisation, c'est-à-dire à la délégation, par Ottawa, de certains pouvoirs et certaines responsabilités aux deux gouvernements territoriaux et à leurs deux assemblées législatives dans le Nord.

• (1410)

Je voudrais revenir à la Commission MacDonald. Cette commission a affirmé que la délégation, aux gouvernements du Nord, de pouvoirs et de compétences analogues à ceux des provinces devrait se faire en moins de cinq ans. Encore une fois, je rappelle à mes collègues combien ceux d'entre nous, qui siégeons au comité des affaires indiennes et du Nord canadien, sommes déçus chaque année lorsque nous examinons les prévisions budgétaires. Nous avons la confirmation que le politique de décentralisation est en vigueur, non seulement sous le gouvernement actuel mais également du temps de son prédécesseur et des autres gouvernements qui les ont précédés. Et pourtant, nous nous demandons dans quelle mesure il y a eu décentralisation. La réponse est: très peu. Le député de Western Arctic (M. Nickerson) me corrigera si je me trompe, mais la dernière fois qu'il y a eu un transfert de contrôle, je pense, c'était à l'égard de coopératives et de noms de lieux. Ce n'était guère plus important que cela. Dernièrement, il y a eu un transfert de compétence dans le secteur forestier, ce qui est encourageant. Comme on peut le voir, la situation évolue lentement.

Il y a toujours à l'heure actuelle à Ottawa un très important service qui compte plus de 800 années-personnes et qui relève, d'une façon assez vague, de toute personne qui gère de loin les affaires du Nord. Tous ces fonctionnaires fédéraux attachés à la division du Nord canadien du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien marchent sur les plates-bandes de leurs homologues des territoires, qui sont tout aussi compétents qu'eux. Le fait d'être fonctionnaire fédéral ne rend pas une personne plus compétente. Le fonctionnaire fédéral n'est en rien supérieur au fonctionnaire provincial ou à celui des territoires. Ces fonctionnaires marchent sur les pieds de leurs homologues des territoires. Ils se trouvent également nez-à-nez avec d'autres fonctionnaires fédéraux qui travaillent avec assiduité à leurs propres projets dans le Nord, et notamment des employés du ministère des Pêches et Océans, du ministère de l'Environnement, d'Énergie, Mines et Ressources et de Transports Canada. Lorsqu'on se rend dans le Nord, il est difficile de rencontrer une personne qui ne soit pas fonctionnaire. Il faut chercher longtemps avant de trouver un véritable «autochtone».

Il y a tant de fonctionnaires qu'en vertu de la décentralisation, la compétence des affaires du Nord canadien au sein du ministère pourrait facilement et rapidement être transférée du Nord. Si le gouvernement désire réaliser des économies, s'il envisage sérieusement de restreindre le déficit, il devrait examiner de près la division du Nord canadien du ministère et y effectuer des compressions importantes. Cela pourrait se faire sans causer le moindre problème ni la moindre difficulté grave à quiconque que je connaisse dans le Nord.

J'aimerais citer un exemple des problèmes que semble poser la politique de délégation de pouvoirs. Il y a quelques années, le comité permanent a formé un certain sous-comité, comme le député de Western Arctic se le rappelle sans doute puisqu'il y a siégé et s'y est révélé très utile grâce à sa formation d'ingénieur. Nous y avons examiné la Commission d'énergie du Nord canadien car nous voulions savoir s'il était vraiment nécessaire qu'une société d'État fédérale supervise la production et la distribution d'énergie dans tout le nord du pays. Dans une province comme l'Ontario, il y a des municipalités qui s'acquittent très bien de cette tâche. Nous en étions arrivés à la conclusion que l'on pourrait créer des commissions d'énergie territoriales qui pourraient très bien se charger de cette tâche moyennant un transfert permanent des fonds nécessaires pour subventionner les tarifs d'énergie payés par les habitants des régions isolées et qui dépendent du gazole pour produire l'électricité. Telle avait été notre conclusion, il y a déjà longtemps. Je ne me rappelle pas pour l'instant en quelle année nous avons présenté notre rapport au Parlement, mais je sais que la Commission d'énergie du Nord canadien existe toujours. Elle a encore son siège social à Edmonton et non dans le Nord véritable, soit au nord du 60e parallèle. Rien ne s'est passé jusqu'ici et nous attendons tous qu'on y donne suite.

Je dirai en terminant que j'espère vraiment que la mesure dont nous sommes saisis permettra de doter les habitants du Nord de logements à un coût plus raisonnable. Nous reconnaissons que les législateurs du Nord qui sont responsables envers leurs électeurs sont capables de se charger de l'application de la mesure à l'étude. Il s'agit d'une mesure législative bien modeste et à caractère administratif pour le Parlement canadien. Il s'agit vraiment d'une mesure qui ne figure pas parmi les priorités nationales. Elle aura cependant d'importantes répercussions pour le Nord, comme nous l'ont rappelé d'autres orateurs.

Une fois que le projet de loi sera adopté, les gouvernements territoriaux pourront donner suite aux mesures législatives ou ordonnances qu'ils ont adoptées il y a une quinzaine d'années. Cette situation est-elle concevable? Il y a une quinzaine d'années, ils ont décidé d'agir et ils attendent depuis ce temps-là que certaines ordonnances soient validées par le Parlement du Canada. N'est-ce pas le preuve qu'il est temps qu'Ottawa lâche les rênes et laisse les septentrionaux diriger eux-mêmes leurs affaires?

Le ministre a promis d'agir concernant la décentralisation. Nous voulons croire qu'il en sera ainsi. Tous les membres du comité permanent attendent des résultats réels et concrets pendant la présente législature. Il est certain que j'appuierai cette action sans réserve.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir, afin de souscrire au projet de loi C-73. A l'instar des députés qui m'ont précédé, je crois qu'il est plus que temps que cette mesure soit présentée. En effet, les habitants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon ont décidé il y a 15 ans déjà, par l'entremise de leurs législateurs, d'établir une ordonnance sur la copropriété. Cette dernière allait à l'encontre, pour des motifs administratifs, de la Loi fédérale sur les titres de biens-fonds qui avait été adoptée près d'un siècle auparavant, alors qu'on ne songeait même pas à la copropriété. Cependant, pour des raisons quelconques, il a fallu 15 ans pour parvenir à surmonter ce problème administratif.

A l'instar des orateurs précédents, je n'ai entendu personne qui s'oppose au principe de ce projet de loi. Cependant, il se pose un problème qui n'a rien à voir avec la question de principe. En fait, si ce projet de loi ouvre la voie à la construction d'un plus grand nombre de logements dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, il sera certainement utile, mais je ne suis pas convaincu qu'il entraînera un changement soudain. D'aucuns pourront peut-être prétendre que le moment aurait été plus favorable il y a cinq ans. Je crois savoir que dans au moins certaines régions des territoires, et surtout à Yellowknife, la situation financière n'est pas très favorable à la construction de logements en copropriété et peut-être même à la construction tout court. Il coûte cher de construire quoi que ce soit dans cette région du pays. La plupart des logements qui s'y construisent sont subventionnés par le gouvernement fédéral. Ces subventions sont justifiées et nécessaires. Quant à savoir si on en accordera pour la construction de logements en copropriété, je n'en suis pas encore sûr. D'autres députés connaissent la situation peut-être mieux que moi.

Le plus ironique, c'est que fort peu d'habitants des Territoires du Nord-Ouest sont susceptibles de bénéficier de ce projet de loi. Dans son intervention à ce sujet, à l'étape de la deuxième lecture, le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) a cité certaines statistiques officielles au sujet de la grave pénurie de logements et du ridicule entassement des Indiens dans les Territoires du Nord-Ouest. Un fort petit nombre de ces Indiens, voire aucun d'entre eux, n'aura les moyens d'acheter un logement en copropriété. Ils ne risquent pas de passer pour des clients éventuels aux yeux de ceux qui désirent investir dans la construction de logements en copropriété. Le marché des logements en copropriété dans cette région est vraisemblablement fort restreint, et si je dois en croire les gens de Yellowknife que j'ai interrogés à ce sujet, ce marché aurait tendance à se restreindre encore davantage plutôt qu'à s'accroître. Le présent projet de loi ne ferait donc sentir ses effets que dans plusieurs années et, à ce moment-là, il ne serait utile qu'à un très petit nombre d'habitants du Nord qui ont fort besoin de logement.

• (1420)

Le logement en copropriété n'est pas la solution pour ceux dont le revenu est moyen ou faible, qu'ils vivent dans les Territoires du Nord-Ouest ou à Toronto. A l'étape de la deuxième lecture, mon collègue le député de Cowichan-Malahat-Les Îles a signalé à la Chambre, tout comme je l'ai fait moi-même au comité, que nous avons fait en Ontario l'expérience des logements en copropriété. La loi pertinente qui y fut adoptée dans les années 60—en 1967 ou 1968, je crois—était sans doute la même, à peu de choses près, que celle des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Néanmoins, comme les choses allaient bien et que les constructeurs bâtissaient des immeubles locatifs et des condominiums, il n'y a pas eu de hausses majeures. Toutefois, depuis le début des années 70, dans de nombreuses régions du sud de l'Ontario, et en tout cas entre Windsor et Kingston, on a cessé de construire, non pas totalement, mais la situation est grave, surtout en ce qui concerne les immeubles à usage locatif. En fait, au milieu de 1972, l'investissement dans les logements à louer a ralenti énormément dans le sud de l'Ontario. Les loyers ont commencé à grimper en flèche et en 1973-1974, nous avons enregistré des hausses de 25, 30, et 45 p. 100 qui n'étaient pratiquement pas justifiées. Le propriétaire s'est souvent contenté d'appliquer une couche de peinture en disant ensuite qu'il devait rentrer dans ses frais. Personne n'y a cru. Ce secteur a simplement décidé qu'en raison de la pénurie de logements locatifs les propriétaires pouvaient exiger des loyers exhorbitants. Pour cette raison, le contrôle des loyers est devenu, pour la première fois de mémoire d'homme, l'un des principaux thèmes des élections ontariennes de 1975. Le gouvernement en place a rejeté le contrôle des loyers et cela jusqu'au lendemain des élections lorsqu'il s'est retrouvé minoritaire. C'est alors que le contrôle des loyers a été instauré en Ontario.

Maintenant, ce secteur voudrait évidemment réécrire l'histoire. Il nous dit que la pénurie d'appartements est attribuable au contrôle des loyers, mais c'est faux. La vérité est tout autre. C'est la pénurie d'appartements qui a amené le contrôle des loyers auquel nous n'étions guère habitués en temps de paix. Nous l'avions pendant la guerre et bien des gens pensaient que nous ne reverrions jamais cela en temps de paix. Mais le secteur de l'immobilier nous a forcé la main.

En raison de la réglementation des loyers, certains propriétaires d'appartements ont été poussés à trouver un moyen de s'en sortir. Ils ont décidé de transformer leurs édifices en condominiums, de les vendre et d'aller dépenser leur argent dans l'Ouest ou d'acheter en Floride ou à New York, ce que font actuellement certaines grandes sociétés immobilières de Toronto. En Ontario, la loi précise que la municipalité a le pouvoir d'approuver ou de désapprouver, de permettre ou d'interdire la transformation d'un édifice locatif en condominium. Le conseil municipal de Toronto a eu recours à ce pouvoir à cause de la forte demande de logements à louer à Toronto. Le conseil municipal a dit qu'en principe, il sera interdit de transformer des appartements à louer en condominiums tant que le taux de vacance sera inférieur à 2 p. 100. Il a fait quelques exceptions. Si les loyers sont déjà tels que seuls les riches louent les appartements, autant permettre à ces derniers de les acheter s'ils le désirent. La plupart des immeubles d'appartements ne peuvent toutefois pas être transformés tant que le taux de vacance ne dépasse pas 2 p. 100, ce qui n'est plus arrivé à Toronto depuis 15 ans.

Étant donné cette expérience, je suggère que les assemblées législatives des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon en tirent une leçon et se prémunissent contre la perte de logements locatifs. Je pense qu'il n'y a que 504 logements locatifs à peu près dans les grands immeubles de la ville de Yellowknife.

En fait, il y a 700 logements publics en location, mais il n'y a que 500 logements sur le marché privé. Je suis persuadé que ce serait un coup très dur pour beaucoup d'habitants de Yellowknife que ces 500 logements soient transformés en logements en copropriété. Les assemblées législatives ont le pouvoir d'empêcher cela. Je pense que celle des Territoires du Nord-Ouest se réunit la semaine prochaine. Pour ce qui concerne celle du Yukon, je ne sais pas. En principe, les assemblées législatives ont le pouvoir d'empêcher cette transformation, ou elles peuvent, si elles le désirent, partager ce pouvoir avec les municipalités. Mais il faudrait tout simplement qu'elles tiennent compte du fait que lorsque le taux d'inoccupation tombe au-dessous d'un certain seuil, il est contraire à l'intérêt public de supprimer des logements locatifs. Du point de vue du locataire, les logements vacants sont beaucoup moins nombreux à Yellowknife qu'à Toronto. Ils n'existent pas. Des gens qui devraient le savoir m'ont dit qu'il n'y a pas de logements à louer à Yellowknife. Le moment serait mal choisi de mettre les locataires à la porte parce que le propriétaire veut transformer ses logements en condominiums que les locataires n'ont pas les moyens d'acheter.

Je conseille donc aux législateurs du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest de s'inspirer de l'expérience de villes comme Toronto où, nonobstant la politique de l'Assemblée législative, 1,800 logements ont disparu du marché locatif depuis 10 ou 15 ans. Certains d'entre eux coûtaient si cher qu'ils étaient appelés à disparaître d'une façon ou d'une autre, mais d'autres étaient occupés par des locataires trop pauvres pour les acheter une fois transformés en condominiums. A mon sens, les municipalités des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon devraient mettre à profit l'exemple de Toronto.

Je conviens avec les deux précédents intervenants et le ministre que c'est une décision qui relève des assemblées des Territoires. On a raison de leur confier ce problème tel quel sans essayer de le modifier ici. Il faut leur laisser la responsabilité de le résoudre. Toutefois, je leur recommande vivement de se pencher sur l'expérience non seulement de Toronto, mais aussi de bon nombre d'autres villes du Sud où la perte de logements à louer a été très durement ressentie par les locataires. Cela dit, monsieur le Président, je suis heureux d'approuver cette mesure. J'espère que la grave pénurie de logements décents et bon marché dans les deux territoires va s'estomper.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

• (1430)

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE—ADOPTION D'UN AMENDEMENT DU SÉNAT

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que l'amendement que le Sénat a apporté au projet de loi C-77, tendant à modifier le Code criminel (pari-mutuel), soit lu pour la 2e fois et adopté.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je n'en ai pas pour longtemps. Je vais expliquer brièvement pourquoi nous traitons de cette question en ce moment.

Cet amendement découle d'une décision qu'a prise le ministère de la Justice et il inscrit dans la loi une pratique de longue date de la Division des hippodromes d'Agriculture Canada. Les règlements existants délèguent au directeur de cette division l'autorité d'approuver les changements du pourcentage déduit et retenu sur chaque dollar d'un pari jusqu'au montant maximal fixé par le ministre et prévu dans les règlements de la Division des hippodromes. De l'avis des avocats du Conseil privé, le libellé actuel du paragraphe ne permet pas de déléguer ce pouvoir. En vertu de l'amendement, on pourra déléguer le pouvoir d'approuver le pourcentage de l'association jusqu'au maximum fixé par le ministre. Le ministère est venu à la conclusion qu'il fallait apporter cet amendement pour rendre la loi plus claire et dissiper tout doute sur la délégation d'autorité au directeur de la Division des hippodromes.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je puis dire que mes collègues libéraux et moi connaissons bien l'amendement. Je l'ai examiné et il nous agrée. Nous sommes heureux que cet amendement soit apporté au projet de loi. J'ajouterai seulement que j'ai eu l'honneur de co-présider le comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires et que je me réjouis beaucoup de constater à quel point le gouvernement tient à ce que cette loi d'autorisation soit formulée de façon à bien définir le pouvoir qu'elle confère. On aurait pu prétendre que le pouvoir existait déjà dans le cadre du pouvoir général de réglementation prévu dans la loi, mais lorsque c'est possible il vaut toujours mieux préciser clairement la discrétion qui est accordée ici à un haut fonctionnaire du ministère.

Je suis heureux de cette mesure et j'appuie avec joie le projet de loi. J'espère qu'il sera promulgué sous peu pour que les hippodromes de tout le pays de même que le secteur agricole bénéficient des avantages qu'il prévoit.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je veux seulement dire au nom du Nouveau parti démocratique et après avoir dûment consulté les néo-démocrates de l'autre endroit que nous sommes nous aussi d'accord sur cet amendement.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et l'amendement, lu pour la 2e fois, est adopté.)

Gouverneur général—Loi

LA LOI SUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-78, tendant à modifier la Loi sur le gouverneur général, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les traitements et la Loi sur les juges, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, j'ai l'honneur de recommander aux députés le projet de loi C-78, tendant à modifier la Loi sur le gouverneur général, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les traitements et la Loi sur les juges. Tout d'abord, le secrétaire d'État (M. Bouchard) n'interviendra pas dans ce débat et je voudrais donc en premier lieu parler des modifications prévues dans ce projet au sujet des émoluments du gouverneur général et des lieutenants-gouverneurs. Le traitement du gouverneur général au Canada a été fixé à l'époque de la Confédération à 10,000 livres sterling. En 1931, ce traitement a été converti en dollars, fixé à $48,666.63 et il n'a pas bougé depuis. Ce traitement est exonéré d'impôt. Si le projet de loi est adopté par la Chambre, le traitement du gouverneur général sera porté à $70,000, ce qui est mieux approprié au titulaire de cette change. En outre, il y a une légère modification à la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général.

Le traitement des lieutenants-gouverneurs a été révisé par voie législative à trois reprises seulement depuis 1867: en 1952, en 1975 et à nouveau en 1983. Sans entrer dans les détails, ce projet tend à porter le traitement de tous les lieutenants-gouverneurs à $69,000 par an à compter du 1er janvier 1985. Leur traitement actuel est de $44,100. Cependant, contrairement à celui du gouverneur général, ce traitement est imposable. Je pense que les députés appuieront volontiers ces hausses de traitement pour Son Excellence le gouverneur général et pour les lieutenants-gouverneurs, personnages qui dans l'ensemble ne sont pas des gens riches et dont les fonctions nécessitent un revenu raisonnable. Cela me rappelle que le nouveau lieutenant-gouverneur de l'Ontario, Son Excellence Lincoln Alexander, est un ancien collègue, et je suppose que Linc sera satisfait de la proposition que je vous fais aujourd'hui.

M. Robinson: C'est lui l'auteur du projet de loi.

M. Hnatyshyn: C'est une augmentation au mérite.

M. Crosbie: Avant de vous parler des augmentations proposées pour les juges, je voudrais vous parler du contexte dans lequel s'insère l'action de la magistrature. Depuis un an, depuis septembre 1984, nos magistrats ont abattu une tâche considérable, la plus considérable dois-je dire depuis de nombreuses années. La Chambre a voté le projet de loi C-14, la Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères. Un projet de loi analogue a traîné pendant des années à la Chambre sans aboutir lorsque l'opposition formait le gouvernement. Nous disposons maintenant de moyens pour faire respecter notre souveraineté si jamais un autre État s'avisait d'enfreindre nos lois, par exemple, si les États-Unis voulaient exercer leur influence hors de leur territoire.

La Chambre a également adopté les projets de loi C-3 et C-61 visant les tribunaux de l'Ontario et du Manitoba. Nous avons aussi apporté des modifications importantes au Code criminel grâce au projet de loi C-18 tendant à modifier le droit pénal. Ce projet de loi sera proclamé le 2 décembre cette année. Ce sont des modifications de fond, surtout en ce qui concerne la conduite avec facultés amoindries ou en état d'ébriété. Cette mesure aura force de loi trois semaines avant les Fêtes. Une campagne d'information vigoureuse sera organisée pour que soient largement diffusées avant la fin de novembre les dispositions de ce projet de loi qui comporte également bien d'autres amendements pertinents.

La Chambre a promulgué le projet de loi modifiant certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés qui sera proclamé le 15 octobre. Nous avons préparé un document de travail sur l'égalité. Nous avons chargé un sous-comité du comité permanent de la justice et des questions juridiques de la Chambre d'examiner ce document de travail au sujet des questions soulevées par l'entrée en vigueur, le 17 avril, des dispositions de la Charte relatives à l'égalité. Ce comité fera rapport, si je ne m'abuse, le 25 octobre. A la suite de la présentation de ce rapport, nous devrons répondre à ses recommandations et à ses conclusions. Un autre projet de loi, tendant à modifier certaines lois eu égard à la Charte et découlant du rapport du sous-comité, sera présenté sitôt qu'on aura le temps de le rédiger.

• (1440)

Un comité de la Chambre est maintenant saisi des projets de loi C-47 et C-48. Il s'agit de la nouvelle loi sur le divorce et du projet de loi relatif à l'excécution des ordonnances familiales, qui sont sur le point d'être étudiés article par article. Selon moi, ces deux mesures législatives auront bien plus de répercussions sur la vie des Canadiens que toute autre mesure législative promulguée par la Chambre au cours de la présente législature. Ce n'est pas le moment d'entrer dans les détails, mais le projet de loi relatif à l'exécution des ordonnances familiales prévoit un système national efficace permettant l'exécution des ordonnances alimentaires et de garde et destiné à remédier à une situation tout à fait scandaleuse qui dure depuis bien des années.

Le projet de loi C-49 s'attaque au problème du racolage dans les rues; un comité législatif en est maintenant saisi, et la Chambre devrait l'adopter d'ici la fin de novembre. Cette mesure vise à remédier à une véritable calamité publique et à rendre les rues des villes canadiennes aux citoyens respectueux des lois. Elle s'attaque à un problème qui existe depuis 1978 et à propos duquel le gouvernement précédent s'est beaucoup agité sans pourtant y remédier.

Le projet de loi C-78 porte sur la rémunération des juges. Une commission indépendante est chargée de présenter tous les trois ans un rapport au sujet des mesures à prendre concernant la rémunération des juges. Un tel rapport a été présenté il y a plus de deux ans, soit environ un an avant que l'opposition officielle ne perde les élections l'année dernière. Malheureusement, aucune décision n'a été prise, et nous nous occupons maintenant de cette question dont j'exposerai les détails dans quelques instants.

Dans le domaine de la justice, l'an passé le Canada et les États-Unis ont conclu un traité d'aide mutuelle afin que les deux pays puissent plus facilement faire échec au crime et s'entraider dans la lutte contre le crime. D'ici quelques mois, la Chambre sera saisie d'un projet de loi visant à ratifier ce traité. Nous avons adopté une politique d'indemnisation à

l'endroit de personnes injustement condamnées et emprisonnées. Le gouvernement précédent a refusé de régler ce problème. Il n'a pas voulu collaborer avec les provinces, les forçant ainsi à indemniser elles-mêmes les victimes. Le gouvernement fédéral a payé la moitié de l'indemnité versée par la Nouvelle-Écosse à M. Marshall qui avait été injustement condamné et emprisonné. Nous avons assuré à la Colombie-Britannique que nous ferons la même chose dans le cas de l'affaire Fox.

La Chambre a déjà commencé l'étude d'une motion sur la réforme du Sénat et, si le temps le permet, nous verrons ce qu'il en adviendra. Nous avons présenté une nouvelle politique, c'est-à-dire le Programme de contestation judiciaire annoncé il y a une semaine ou deux. Durant les trois prochaines années, le Programme fournira une somme de neuf millions pour aider les femmes, les désavantagés et d'autres personnes qui voudraient invoquer les dispositions sur l'égalité de la nouvelle Charte dans des causes méritoires de portée nationale. Un conseil composé de personnes compétentes et indépendantes du gouvernement décidera qui sera financé et jusqu'à quel point.

Nous avons établi la Commission Deschênes pour savoir s'il y a actuellement ou s'il y a déjà eu au Canada des criminels de guerre ou des personnes qu'on peut soupçonner avec raison d'avoir été des criminels de guerre. Nous avons donc pris des initiatives à l'égard de cette question importante et très délicate et la Commission siège actuellement.

Voilà certains faits saillants parmi les mesures prises dans le domaine de la justice au cours de l'année écoulée. Il ne s'agit là que d'une période de mise en train par rapport aux mesures que j'espère présenter à la Chambre l'an prochain.

Il va falloir nous occuper de la question de la Constitution, de la pornographie, des publications incitant à la haine, des mauvais traitements aux enfants, des rapports Badgley et Fraser, et nous espérons que les projets de loi correspondants seront présentés à la Chambre dans l'année nouvelle. J'attache une haute priorité à la question des troubles mentaux dans le droit pénal. Ce sujet a grand besoin de réforme. J'ai l'intention de présenter un projet de loi à ce sujet cet automne. Comme je l'ai déjà dit, il va y avoir un autre projet de loi d'harmonisation avec la Charte, et un projet de loi portant sur un traité mutuel d'assistance judiciaire.

Cet automne, la Chambre va être saisie d'un texte de la plus haute importance étendant l'application du droit canadien au large de nos côtes. Cela est d'une importance particulière en raison de notre détermination à bien marquer la souveraineté canadienne sur l'Arctique et nos régions septentrionales. Pour la première fois depuis tant d'années, il se fait quelque chose de décisif à ce sujet. La Chambre sera saisie d'une mesure concernant l'application au domaine énergétique de l'Accord Atlantique conclu entre le Canada et Terre-Neuve. Il y aura un projet de loi tendant à modifier de façon importante la Loi sur la Cour suprême. Nous proposerons aussi une mesure modifiant la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt et la Loi de l'impôt sur le revenu, en ce qui concerne les appels.

Nous entendons, monsieur le Président, proposer des modifications au Code criminel au chapitre de l'outrage du tribunal, du jury, des vols et fraudes, du vandalisme et de l'incendie criminel, ainsi que des bénéfices provenant d'un crime. Nous présenterons à la Chambre, dans les prochains mois, un nouveau projet de loi tendant à modifier la Loi sur la Cour fédérale et la Loi sur la responsabilité de la Couronne.

Je compte m'intéresser en priorité à la modification du processus de nomination des juges. Nous avons reçu un rapport d'un comité de l'Association du barreau canadien que, bien entendu, nous étudierons avant de décider comment nous allons le modifier pour être sûrs d'apporter des améliorations réelles. J'ai l'intention également de m'attaquer à la question de l'indépendance des juges et d'étudier les rapports qui ont été faits dans ce domaine, pour que notre justice soit non seulement indépendante de fait, mais qu'elle donne parfaitement l'impression d'être indépendante. Il y aura des modifications dans le secteur de l'aide juridique et de nouvelles initiatives en ce qui concerne les victimes de crimes.

Au cours des prochaines années nous devrons apporter des changements à la Constitution, notamment, j'espère, du fait de l'acceptation de celle-ci par le Québec. Il faudra envisager des modifications concernant les écoles pentecôtistes de Terre-Neuve. De même, il y aura des modifications à apporter en ce qui concerne les droits des autochtones et, probablement, la Chambre haute.

Voilà de façon générale ce que nous avons fait depuis douze mois dans le domaine de la justice et ce que nous comptons faire au cours des quelques prochaines années. J'espère que les députés auront l'occasion d'examiner tout cela et que nous pourrons réaliser des progrès dans tous les domaines d'ici deux ans. Si nous progressons aussi rapidement que nous l'avons fait depuis un an, nous aurons connu trois années remarquables dans le domaine de la justice sociale.

Cela m'amène à la question de la magistrature. Si nous voulons faire respecter la justice sociale et si nous voulons que le cadre juridique fonctionne efficacement et que nos réformes donnent les résultats attendus, nous devons avoir une magistrature indépendante et compétente. Notre magistrature doit être capable d'attirer de nouveaux juges. Soit dit en passant, monsieur le Président, il y a maintenant 793 juges visés par l'article 96, c'est-à-dire 793 juges fédéraux nommés par le gouvernement du Canada. Là-dessus, 82 sont des juges surnuméraires et 711 font partie de la catégorie active. Bien entendu, les juges surnuméraires entendent aussi des causes, mais ils ne le font pas à plein temps. Autre fait intéressant, depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a nommé 68 nouveaux juges, sept juges ont été promus à des cours supérieures et six ont été mutés. Il y eu en tout 81 nominations l'an dernier. Les dépenses globales pour les traitements de nos juges durant la dernière année financière terminée le 31 mars 1985 ont atteint $64,893,806.40. Les dépenses globales de cette année, si le nombre de juges en exercice n'est pas modifié, sont estimées à $70,992,539.53. Si ce projet de loi est adopté, une somme de $9,580,710 sera ajoutée aux traitements pour l'année financière en cours. Il s'agira d'une majoration de $136,000 pour les allocations de conférence et une majoration de $141,500 au titre des allocations de représentation. La majoration des traitements et des allocations devraient être de $9,858,200.

• (1450)

Nous notons avec intérêt que sur le nombre total de juges, 231 étaient de juges de comté ou de district le 1er septembre—ce chiffre a été légèrement modifié depuis lors—41 sont des femmes. De toute évidence, il y a trop peu de femmes qui sont juges et c'est un point auquel nous devons accorder la priorité. Si ce chiffre n'est pas plus élevé c'est que le nombre de femmes qui sont devenues avocates a commencé à augmenter depuis dix ou 15 ans seulement. Comme il faut exercer sa profession au moins dix ans avant de devenir juge, cela restreint actuellement le nombre de femmes qui peuvent le devenir. Toutefois, c'est une priorité et nous voulons nommer juges aussi rapidement que possible un nombre de plus en plus grand de Canadiennes.

Pour faire fonctionner tout cet appareil, nous avons besoin de juges intelligents, compétents, laborieux, indépendants et compréhensifs. Nous avons besoin de juges compatissants, renseignés, éclairés, bien disposés et humbles. Cette dernière qualité est un atout important pour un juge. Il n'y a pas trop de juges qui sont humbles, mais je recommande fortement cette qualité aux membres de la magistrature. Ils devraient être polis et attentifs. Ce sont des juges de ce genre que nous voulons voir siéger dans nos tribunaux. Ils ne seront pas incités à venir y siéger à moins de leur garantir des conditions de travail et des rémunérations attrayantes. Que nous le voulions ou non, il nous faut admettre que les avocats peuvent fort bien gagner leur vie sans devenir juges. En fait, ceux qui ne sont pas des ratés—car il y a des ratés dans toutes les professions—s'en sortent beaucoup mieux dans la pratique privée qu'ils n'y arriveraient jamais dans la magistrature. Lorsque nous fixons les traitements des juges, il nous faut tenir compte de ce que les avocats gagnent dans la pratique privée si nous voulons réussir à les attirer à la magistrature. Ils ont des familles à faire vivre et d'autres besoins à combler.

M. Keeper: Entrez donc dans la magistrature, John.

M. Crosbie: John ne va pas devenir juge. John n'a aucune intention de devenir juge. J'ai beaucoup trop de choses à faire avant d'entrer dans la magistrature.

M. Keeper: Faites-le pour votre famille.

M. Crosbie: Si j'entre, j'accède à la magistrature, ce sera à la grande magistrature qui est dans les cieux. C'est peut-être là la seule où j'irai.

Laissez-moi vous fournir des détails au sujet du pouvoir judiciaire.

M. Keeper: Sortez les cruches de la magistrature.

M. Crosbie: Le député demande de sortir les cruches de la magistrature.

M. Robinson: Sortez les cruches du cabinet du premier ministre.

M. Crosbie: Le député devrait faire attention, car je pourrais les traiter, ses collègues et lui, de bande de cruches, comme on dit en français. Ce n'est pas tout le monde qui sait que je suis bilingue.

Malheureusement, nous ne pouvons renoncer à notre devoir et la Constitution exige du Parlement qu'il fixe et verse les traitements, indemnités et pensions des juristes fédéraux. C'est une tâche difficile. Il se peut que cela ait paru simple en 1867, mais ce ne l'est pas.

Nous devons équilibrer les besoins et les attentes de nos magistrats avec la nécessité d'utiliser sagement et le plus efficacement possible l'argent des contribuables canadiens. Toutefois, nous n'avons pas le droit de laisser quelqu'un d'autre faire notre devoir. En vertu de l'article 100, nous ne pouvons déléguer ce pouvoir à aucune autre autorité. C'est une tâche qui se révèle souvent embarrassante et désagréable pour le Parlement et pour l'ordre judiciaire, parce qu'elle donne lieu à un débat public sur la rémunération d'hommes et de femmes qu'on risque ainsi d'exposer à des insultes généralisées, mais à qui leurs fonctions interdisent de répondre en public. Nos juges ne peuvent répondre eux-mêmes aux critiques qui leur sont adressées ici ou ailleurs. Il m'appartient donc, comme ministre de la Justice, de prendre leur défense et de me faire leur porte-parole public.

Comme tout cela doit se faire au Parlement même, il y a un risque de politisation de ces questions de rémunération du personnel judiciaire, et s'il n'est pas prévu de révision périodique de sa rémunération, il y a également le danger que ce personnel soit victime d'injustices quand sa rémunération et ses avantages sociaux prennent du retard par rapport aux principaux indicateurs économiques.

Il y a eu érosion de la rémunération des juges depuis 1981, année où a été adoptée pour la première fois une formule d'indexation permettant de compenser les effets de l'inflation entre les révisions parlementaires. Comme je l'ai dit, il est maintenant prévu que des commissions triennales réexaminent la rémunération et les avantages sociaux des membres de la magistrature.

M. Otto Lang, ex-ministre libéral de la Justice, a présenté il y a deux ans un rapport sur la rémunération et les avantages sociaux des juges, et ce rapport a été déposé au Parlement. A son assemblée annuelle de 1985, l'Association du barreau canadien a adopté une résolution déplorant le retard mis à donner suite au rapport Lang, et réclamé son application immédiate. Nous déplorons ce retard sérieux, mais je ne pense pas qu'il soit notre fait.

Nous avons également reçu un mandat de modération fiscale et de défense des intérêts économiques du pays. A cause de ce mandat, nous n'allons pas accepter immédiatement dans leur entier les recommandations de la Commission Lang. Nous avons voulu fixer des niveaux de traitements qui rémunèrent convenablement les juges, compte tenu de ce que nous sommes en période de modération budgétaire et que nous cherchons à réaliser la reprise économique. Soit dit en passant, il est réconfortant de constater d'après les chiffres économiques publiés hier qu'il y a une baisse du chômage et une baisse des taux d'intérêt. Nous avons maintenant les plus bas taux d'intérêt des sept dernières années, je pense. Nous sommes sur la voie de la reprise économique. Quand on enlève de la surface de la Chambre des communes l'écume des affirmations insidieuses et la fange des imputations calomnieuses, on peut voir les progrès véritables qui s'accomplissent au pays depuis 12 mois.

Dans le passé, nous avons eu la chance d'attirer dans la magistrature des praticiens pour qui entrer dans l'ordre judiciaire était à la fois un grand honneur mais aussi un devoir public. Il s'agissait habituellement d'avocats chevronnés. A leur nomination, ces magistrats possédaient, pour y avoir longuement réfléchi, une vaste expérience des questions sociales et juridiques. Leur sécurité financière leur permettait, en général, de délaisser les rigueurs de la pratique, et ses bénéfices, au profit d'une vie plus calme à la magistrature. Je vous prie de croire, toutefois, que la fonction de juge, de nos jours, n'est plus une sinécure. D'un bout à l'autre du pays, j'ai été à même de constater l'ardeur au travail des juges. Il ne s'agit pas de vacances, ni d'une retraite agréable. Accéder à la magistrature, c'est pénétrer dans un monde très laborieux. Les juges abattent une somme formidable de travail.

En raison de la Constitution et de la nouvelle Charte des droits et libertés, ils doivent maintenant rendre des décisions qui forgent notre société de demain. Nous leur avons confié d'énormes pouvoirs depuis trois ans. Dorénavant, nous devons nous assurer que les magistrats auront toute la compétence voulue pour exercer ces pouvoirs sur nous et nos descendants.

Le pouvoir judiciaire est encore axé sur le service au public. Le travail, je le répète, s'apparente à celui d'un membre actif du barreau. Les rôles de tous les tribunaux se sont considérablement accrus. Nous tendons, depuis 1975, à y nommer des hommes et des femmes plus jeunes qu'autrefois. Alors que, dans la première moitié du siècle, l'âge moyen des juges à leur nomination atteignait 55 ans, il a baissé aujourd'hui à 49 ans. Et il y en a beaucoup plus maintenant qui sont nommés vers la fin de la trentaine ou le début de la quarantaine.

• (1500)

Si jusqu'ici nos nominations à la magistrature ont été heureuses, c'est en bonne partie grâce aux larges consultations que nous faisons dans les milieux juridiques. J'ai dit que nous examinerons le processus des nominations des juges. Je compte recommander des changements majeurs. Toutefois, le gouvernement du Canada conservera la responsabilité des nominations et nous n'avons pas l'intention de la déléguer à qui que ce soit quelles que soient les recommandations qu'on pourra nous présenter dans ce sens. Il y a certainement moyen cependant d'améliorer ce processus. Évidemment, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé qu'il m'avait demandé d'examiner le processus et de recommander des changements.

Nous consulterons abondamment au sujet de ces propositions de changements les procureurs généraux des provinces, les juges en chef, l'Association du barreau canadien et d'autres groupes intéressés. Le barreau examinera le rapport du comité McKelvey lors de la réunion d'hiver de son conseil, soit en février prochain.

De toute évidence, la compétence de nos magistrats doit être très élevée. Leur situation dans le cadre constitutionnel permet aux magistrats d'exercer une influence grandissante dans nos vies. Ce sont eux qui décideront du type de société que nous aurons pour des générations à venir. Pour qu'ils puissent s'acquitter de ce mandat et accomplir cette tâche lourde et extrêmement importante, nous devons veiller à ce qu'ils soient convenablement rémunérés.

Les juges sont tout aussi vulnérables à la situation économique que nous tous. Comme l'âge moyen des candidats retenus a diminué, les magistrats, hommes et femmes, ne s'intéressent plus tant aux avantages ultérieurs, c'est-à-dire à la retraite, qu'au moment présent, et donc à leur traitement. Parce qu'ils sont nommés alors qu'ils sont encore jeunes, ils n'ont pas encore accumulé des ressources financières suffisantes pour se payer le luxe de ne pas se soucier de leur traitement. Les juges plus jeunes ont de jeunes familles et ils doivent gagner assez pour pourvoir à leurs besoins. Je suis étonné du grand nombre de candidats que j'ai approchés moi-même ou qu'on a approchés en mon nom et qui ont décliné l'invitation d'accéder à la magistrature parce qu'ils ont des enfants encore en âge de fréquenter l'université ou qu'en raison des lourdes charges qu'ils doivent assumer ils n'ont tout simplement pas les moyens d'accepter.

Je sais qu'en comparaison du salaire du Canadien moyen le traitement des juges peut paraître élevé, mais il ne l'est guère en comparaison des honoraires de certains avocats, voire même du traitement de certains hauts fonctionnaires. Pour accéder à la magistrature, un avocat doit être membre du Barreau depuis dix ans. C'est précisément alors que, dans l'exercice privé, il peut prétendre aux honoraires les plus élevés. Il faut donc que le traitement des juges tienne compte de cette situation.

Le traitement des juges d'une cour supérieure provinciale, le cas que nous connaissons le mieux, était de $93,800 le 1er avril 1985. Ce projet de loi propose de porter ce traitement à $105,000. La commission Lang a fait sa recommandation en se basant sur les traitements de 1975 et en y appliquant l'indice composite des activités économiques, avec un maximum de 6 p. 100 et de 5 p. 100 pour 1983 et 1984. D'après cette formule, le traitement recommandé par la commission serait de $119,000. Si nous rajustons pour tenir compte non pas de l'inflation prévue mais du taux réel, le traitement s'élèverait à $114,000, d'après cette formule. Le traitement que nous recommandons est $9,000 en-deçà de ce chiffre pour un juge puîné d'une cour supérieure ou pour un juge de la cour suprême.

Je le répète, nous ne pouvons pas donner les traitements dans l'ordre recommandé par M. Lang pour le moment. Nous savons qu'il faut rajuster la rémunération parce qu'il faut tenir compte de l'érosion des traitements des juges dues à l'inflation et à d'autres pressions qui se sont produites depuis 1975. Nous jugeons le montant de $105,000 juste et équitable. La prochaine commission d'étude officielle verra l'année prochaine si les traitements que nous avons recommandés sont suffisants ou non. Soit dit en passant, on demandera à la commission d'essayer surtout de savoir quels changements il conviendrait d'apporter aux pensions des juges.

On en est arrivé à un chiffre de $105,000 en refaisant le parallèle qui existait en 1975 entre les traitements de juges et ceux des sous-ministres ayant atteint le plus haut niveau, le niveau DM3. Je ne parlerai pas de tous les traitements parce que nous avons préparé un communiqué contenant tous les détails nécessaires. Toutefois, ce projet de loi fixe à $135,000 le traitement du juge en chef du Canada et établit en conséquence les salaires des autres catégories de juges.

En ce qui concerne les juges de cour de comté et de cour de district, la Commission Lang a recommandé que l'écart entre leur traitement et celui des juges de cour supérieure ne dépasse pas $5,000. Nous avons suivi cette suggestion. Il y a encore des cours de comtés et des cours de districts dans quatre provinces, soit l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve. Comme la juridiction de ces tribunaux est à peu près la même que celle des cours supérieures, l'écart salarial actuel de $6,900 sera réduit à $5,000. Ce projet de loi porte par exemple qu'un juge puîné de cour de district ou un juge de cour de comté toucheront $100,000 par an ce qui, à propos, représente $14,000 de moins que le chiffre proposé par la Commission Lang. Bien sûr, les juges en chef obtiendront un peu plus que les juges puînés. Un juge puîné de la Cour suprême du Canada touchera $124,200. Je le répète, un juge de la cour supérieure touchera $105,000 et le juge d'une cour de comté, $100,000.

Le projet de loi fixe également le montant de certaines allocations. Les juges en chef et les autres juges principaux ont droit à des frais de représentation couvrant les dépenses qu'ils doivent faire pour recevoir ou dans l'exercice de leurs fonctions officielles ou extrajudiciaires, à titre de chef du tribunal. Cette allocation est également accordée aux juges puînés de la Cour suprême du Canada ainsi qu'aux juges principaux de la Cour suprême du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Nous allons doubler le montant de cette allocation qui est actuellement de $10,000 pour le juge en chef du Canada, de $7,000 pour le juge en chef de la Cour fédérale et les juges en chef de chacune des provinces et de $5,000 pour tous les autres juges qui y ont droit.

La Commission Lang avait recommandé que le plafond de cette indemnité soit supprimé et que toutes les dépenses accompagnées de justificatifs soient remboursées. Au lieu de cela, nous élargissons ce droit dans certains cas de façon à permettre aussi le remboursement des dépenses du conjoint. Nous avons estimé que quand un juge en chef représente le tribunal au gouvernement ou dans d'autres circonstances officielles, on s'attend normalement à ce qu'il soit accompagné de son conjoint. Actuellement, la loi ne prévoit pas le remboursement des dépenses entraînées par la présence du conjoint, et nous nous proposons d'autoriser le remboursement de ces dépenses au titre des frais de représentation. Cela ne me semble que justice.

Je pense qu'il ne faut pas oublier le conjoint, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme, et je me réjouis de cette modification. Au fait, il y a quelques années, un rapport avait signalé qu'au ministère des Affaires extérieures, il faudrait verser un traitement aux femmes des diplomates et autres personnes analogues. C'est un principe qui m'a semblé raisonnable compte tenu de la vie qu'elles ont et du genre de travail qu'elles accomplissent sans être payées actuellement. Dans le cadre de ce genre d'expérience . . .

M. Robinson: Et Jane?

M. Crosbie: Oui, je pense que Jane mériterait un bon traitement pour ses frais de voyage. Toutefois, je ne la fais pas participer aux réunions de mon état-major. Mais vous savez, je ne sais jamais quand elle va débarquer. J'espère qu'elle ne me regarde pas en ce moment.

Le projet de loi prévoit aussi une augmentation de l'allocation de transfert. Il existe pour l'instant une allocation de transfert permettant de rembourser les juges qui doivent quitter leur résidence lors de leur nomination ou lorsqu'ils sont réaffectés par la suite. Nous allons élargir cette indemnité afin d'autoriser le paiement de ces dépenses dans deux cas spéciaux concernant l'administration de la justice dans le Nord. Si le projet de loi est adopté par la Chambre, lorsqu'un juge de la Cour suprême du Yukon ou des Territoires du Nord-Ouest—je suis heureux de voir que les deux députés sont ici—démissionnera ou prendra sa retraite, il aura droit à une allocation couvrant ses frais de déménagement et autres frais connexes s'il décide de s'établir dans l'une des dix provinces.

• (1510)

La même allocation sera versée au conjoint survivant et aux enfants d'un juge du Nord qui décède en fonction, si ces personnes à charge décident de déménager dans l'une des provinces. Toutefois, l'allocation ne sera versée que si le juge résidait dans une des provinces avant d'être nommé dans le Nord. Nous proposons ces modifications en raison des circonstances particulières qui prévalent dans le Nord.

Enfin, l'indemnité accordée pour participer à des conférences sera augmentée. Actuellement, elle est basée sur un coefficient de $350 par juge, avec un minimum de $3,000 pour une cour. Il s'agit de rembourser les frais que supportent les juges qui doivent assister à des conférences, des réunions et des colloques destinés à promouvoir l'efficacité et l'uniformité des tribunaux ou à améliorer la qualité des services judiciaires. Nous proposons maintenant un coefficient de $500 par juge, avec un minimum de $5,000 pour une cour, vu l'augmentation des frais de déplacement depuis la dernière modification. Pour le moment, nous ne proposons pas de modification de l'indemnité des juges de la Cour suprême du Canada, qui reste à $1,000 par juge.

Nous ne répéterons jamais assez l'importance des juges dans notre système. Nous devons nous efforcer non seulement de nommer nos meilleurs juristes à la magistrature, mais aussi de les rémunérer convenablement pour le travail exigeant et essentiel qu'ils effectuent pour nous. A notre avis, ce que nous proposons représente une façon juste et équitable d'envisager la rémunération et les allocations des juges. Cette mesure est peut-être moins généreuse que bon nombre de magistrats ne l'avaient espéré et que la Commission Lang ne l'avait recommandé, mais je pense que nous avons de bonnes raisons de ne pas pouvoir donner suite à toutes les recommandations de la Commission. Les juges sont touchés par les mêmes réalités économiques que vous et moi, monsieur le Président. Malgré les limites que nous impose la nécessité de modérer nos dépenses, je pense que ces modifications feront beaucoup pour améliorer le niveau de la rémunération de la magistrature et la qualité de vie des juges. Voilà pourquoi je suis heureux de proposer l'adoption de ce projet de loi aujourd'hui.

Pour terminer, je voudrais revenir aux qualités que nous cherchons chez les juges. Nous avons besoin de juges intelligents et compétents. Ils doivent être consciencieux. Nous ne pouvons plus avoir de juges paresseux. Ils doivent aussi être indépendants et compréhensifs, compatissants, cultivés, perspicaces, d'humeur égale et humbles. Cela me fait penser à moi-même. Je devrais peut-être opter pour une carrière dans la magistrature; c'est peut-être la seule solution. Les juges doivent être d'humeur égale, humbles, polis et compatissants. Ce n'est pas facile de trouver des gens qui ont toutes ces qualités.

Par suite des récents changements constitutionnels, les juges sont devenus à mon avis des espèces de voyageurs—et je n'ai pas dit des voyeurs—qui explorent une nouvelle région, en l'occurrence la Charte des droits. Selon moi, ils ressemblent à des coureurs des bois, à ceux qui ont fait du portage pour explorer le Canada en canoë, à des gens comme Radisson, Des Groseillers et ainsi de suite. Nos juges s'aventurent en territoire inconnu. Nous serions très imprudents d'adopter une attitude à courte vue et de donner l'impression au grand pubic que nous versons aux juges de très gros salaires, et je pense que ce sont effectivement de très gros salaires, ou de susciter l'envie du public. Ce qu'il faut voir, c'est combien ils pourraient gagner s'ils n'étaient pas juges. Nous voulons les meilleurs juges possibles, nous voulons plus de femmes et nous voulons plus de représentants des groupes ethniques. Nous voulons un groupe bien équilibré de juges parce qu'ils sont nos nouveaux explorateurs. Qui sait comment ils interpréteront la Charte des droits et libertés? Si l'un d'entre nous doit se présenter devant un tribunal, il voudra que le juge soit le plus compétent possible et nos juges seront le plus compétents possible non seulement si nous les respectons, mais aussi si nous les rémunérons bien.

Je remercie mes honorables collègues de l'opposition officielle et du Nouveau parti démocratique parce que je pense qu'ils collaboreront pour que le projet de loi soit renvoyé au comité assez rapidement, par exemple, aujourd'hui ou le jour suivant. La rémunération prévue dans le projet de loi sera rétroactive au 1er avril, mais j'espère que nous ne tiendrons pas nos juges en suspens pendant plusieurs mois et que nous adopterons ce projet de loi que je considère comme un compromis raisonnable dans des délais acceptables.

Des voix: Bravo!

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais dire tout d'abord que j'ai sous-estimé le ministre. Je suis arrivé à la Chambre aujourd'hui en pensant qu'il ferait un exposé de cinq minutes et en sachant que le projet de loi serait renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques où nous aurions tout loisir de l'examiner à fond. Cependant, en écoutant son discours interminable, je me suis rappelé qu'il venait de Terre-Neuve. Dans cette province, on essaie de bien expliquer les choses et, en général, on y réussit. Je ne sais pas si c'est là toute l'explication. J'ai compris également en écoutant son discours qu'il était déterminé à rétablir les faits, vus par lui, et à démontrer que le bilan du gouvernement précédent était catastrophique dans le domaine judiciaire, tandis que son gouvernement avait d'excellentes réalisations à son actif au cours de sa brève année de pouvoir. Je ne veux pas me laisser prendre par ses erreurs de jugement dues sans doute à un examen incomplet du bilan des libéraux. Nous avons tout lieu d'en être fiers. Je tiens à dire que je suis personnellement un peu déçu du peu de mesures prises dans le domaine de la justice au cours de l'année. Cependant, j'approuve les dispositions qui ont été adoptées. Il s'agissait principalement de dispositions reprises de projets de loi inscrits au *Feuilleton* qui auraient été mis en délibération au cours de la dernière législature si l'opposition de l'époque s'était montrée aussi coopératrice que celle d'aujourd'hui compte l'être, en tout cas au sujet des projets de loi qui viennent de notre parti. En écoutant ses explications interminables, j'ai pensé que même un ministre désireux de rétablir les faits n'avait pas besoin de tant de temps pour le faire. Nous avons alors découvert la vraie raison de ce discours, et je suppose que c'est parce que Jane écoutait. Je suis heureux que la femme du ministre porte un intérêt assez vif au travail de son mari pour écouter un aussi long discours, si futile soit-il. Je tiens en tout cas à signaler à Jane que j'apprécie beaucoup les discours de son mari, ainsi que sa présence à la Chambre. J'espère qu'il évitera les ennuis suffisamment longtemps pour adopter certaines des nombreuses initiatives intéressantes qui ont été promises mais pas encore mises sur pied. J'espère qu'Esterelke écoute, soit dit en passant.

Je n'ai pas grand-chose à dire au sujet du projet de loi à l'étude. Il vise à relever des traitements, pensions et avantages connexes. Je partage pleinement l'avis du ministre au sujet de l'importance que revêt la magistrature pour une société guidée par la règle de droit, comme la nôtre, et qui veut absolument concrétiser les beaux discours faits à la Chambre au sujet d'une société dont tous les citoyens ont véritablement accès au système judiciaire, objectif que nous sommes déterminés à atteindre. Nous voulons de bons juges.

Mon ami s'est porté candidat à la magistrature aujourd'hui. J'espère qu'il ne partira pas avant d'avoir proposé un certain nombre des bonnes mesures législatives dont il a parlé et de leur avoir donné force de loi. Cependant, puisqu'il a soulevé la question, je veux ajouter une remarque au sujet d'une catégorie de juges qui est nécessaire et dont n'a pas parlé mon collègue. Les nominations de l'an dernier révèlent un manque de sensibilité à cet égard. Le bras judiciaire de l'appareil public à certainement grandi en autorité depuis l'adoption de nouvelles lois, entre autres, la Charte des droits et des libertés. Outre toutes les belles qualités mentionnées par le ministre, il faudrait que la magistrature reflète d'avantage le partage démographique de la société. Par exemple, il a parlé des femmes. Comment peut-il affirmer qu'il a trouvé peu de femmes aptes à devenir magistrates? Il a invoqué le fait que seuls les avocats pouvaient être nommés et que bien moins de la moitié d'entre eux étaient des femmes. Je n'en crois pas moins, et j'invoque à ce sujet ma propre expérience, qu'il existe des candidates chez les femmes. Contrairement à ce qu'il a indiqué, je pense que la nomination de femmes devrait être une priorité pour le ministre.

• (1520)

Dernièrement, j'ai fait inscrire une question au *Feuilleton* et j'espérais obtenir la réponse pour aujourd'hui. J'ai demandé combien de juges, des 68 nommés par le gouvernement actuel, étaient des femmes. J'ai l'impression que depuis les élections la proportion des femmes magistrates a diminué. Je suis très fier que sous l'administration libérale, une bonne proportion des postes aient été occupés par des femmes. Quand j'ai réussi à obtenir les données que j'avais demandées, je me suis rendu compte que le nombre de magistrates avait diminué. Le ministre prétend qu'il voudrait voir plus de femmes accéder à la magistrature. Mais il dit ne pouvoir trouver suffisamment de bonnes candidates. Il se trompe, à mon avis. J'espère qu'il prendra la peine d'y regarder à deux fois.

Je tiens à rappeler qu'il n'y a pas que les femmes qui devraient être davantage représentées à la magistrature. Il existe aussi d'autres groupes dont l'apport ne serait pas du tout négligeable dans ce domaine. Je pense notamment aux groupes minoritaires qui fournissent des juristes compétents et fiers de leur profession dans leur propre milieu. Il faudrait donc en élever le plus possible à la magistrature en ne s'en remettant pas uniquement au hasard. Nous pourrions ainsi jouir d'un système judiciaire vraiment représentatif de notre peuple, un système qui serait enrichi par les talents dont mon collègue a parlé avec tant d'à-propos.

Monsieur le Président, je garde en réserve mes commentaires sur certaines dispositions de ce projet de loi jusqu'à ce que nous en soyons à l'étape du comité. Nous, du parti libéral, ne ferons certes pas obstruction à cette mesure, car nous sommes en faveur de l'augmentation proposée. Nous constatons que toutes les recommandations de l'autorité indépendante qui a passé en revue les qualités nécessaires pour devenir juges n'ont pas été adoptées, mais nous considérons que cette mesure est un progrès. J'estime, pour ma part, que les gens compétents accepteront plus volontiers maintenant de devenir juges. Nous sommes tous en faveur d'une telle chose, de ce côté-ci de la Chambre.

J'ai dit que le ministre avait prononcé un très long discours. Il a émis des opinions que j'ai trouvé très contestables, mais c'est toujours ainsi quand il prend la parole. Je rappelle donc que notre parti approuve, en principe, ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui au sujet du projet de loi C-78, une mesure dont le principal objectif est d'augmenter assez considérablement le traitement des juges fédéraux. Elle tend également à augmenter celui du gouverneur général et des lieutenants-gouverneurs du Canada.

Je n'entends pas parler des augmentations proposées du traitement du gouverneur général et des lieutenants-gouverneurs, puisque, si je ne m'abuse, ces traitements ont été augmentés pour la dernière fois dans les années 1800, et il est donc probablement temps de songer à les hausser. Chose certaine, nous, de ce côté-ci, ne sommes pas disposés à fulminer contre les mesures proposées dans ce projet de loi.

J'ai eu l'honneur de participer à un débat semblable, c'est-à-dire relatif à la rémunération des juges, il y a près de quatre ans. Il s'agissait alors du projet de loi C-34, dans lequel on proposait là encore des augmentations plutôt substantielles du traitement des juges; la dernière remontait à 1977.

En mars 1981, les quelque 750 juges nommés par le gouvernement fédéral, à savoir les juges des cours de comté et de district dans les provinces où ces cours existent encore, c'est-à-dire, sauf erreur, l'Ontario, la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse ainsi que les juges des Cours suprêmes, des Cours d'appel, de la Cour fédérale, de la Cour fédérale d'appel, de la Cour canadienne de l'impôt et du plus haut tribunal du pays, la Cour suprême du Canada, ont reçu une augmentation substantielle avec effet rétroactif au 1er avril 1980.

Une disposition prévoyait également des augmentations annuelles en fonction du coût de la vie d'au plus 7 p. 100, sauf erreur. Enfin, ce projet de loi chargeait une commission indépendante d'étudier tout l'éventail des traitements et des avantages offerts aux juges fédéraux.

En 1983, la première commission du genre a été créée. Elle était présidée par un ancien ministre libéral, M. Otto Lang, qui avait détenu le portefeuille de la justice, et après s'être réunie, elle a recommandé, dans son rapport d'octobre 1983, de très importantes hausses de traitement variant de 26 à 36 p. 100 pour les juges fédéraux. Du même coup, elle a proposé qu'on élimine toutes les cotisations que versaient les juges fédéraux à leur caisse de retraite des plus généreuses.

Cette question des cotisations est délicate et controversée et, en fait, dans le précédent projet de loi, le ministre de la Justice avait proposé d'éliminer ces cotisations. Cependant, face à une forte opposition de la part de mes collègues néo-démocrates et de l'Opposition officielle d'alors, le parti conservateur, le ministre de la Justice a retiré ces dispositions et décidé, pour sauver la face en quelque sorte, de charger une commission spéciale d'examiner toute cette question.

Certains ont prétendu qu'en obligeant les juges à contribuer à leur régime de retraite comme le font tous les autres Canadiens, on porterait d'une certaine manière atteinte à l'indépendance de la magistrature. J'ai le rapport du comité spécial qui a examiné toute cette question; le comité était présidé par M. Jean de Grandpré et se composait de MM. Jack Birkenshaw et Jack Munro. Le comité a fait une allégation étonnante. D'après ses membres en effet, et je cite le rapport:

> ... il existe un rapport subtil mais réel entre les prestations de retraite que la loi accorde aux juges et la qualité, la compétence et l'indépendance de la magistrature au Canada.

Prétendre qu'il existe un certain rapport entre l'obligation pour les juges de contribuer à leur propre régime de retraite et l'indépendance de la magistrature, est bien sûr dénué de fondement. J'ai été heureux de constater que même le rapport de la Commission Lang a tôt fait de démentir pareille affirmation. Je cite encore une fois un passage du rapport de la Commission:

> Nous ne croyons pas que la question des cotisations aux régimes de retraite ait quelque incidence que ce soit sur l'indépendance de la magistrature.

Je soutiens que c'est la seule attitude qui s'impose à cet égard.

J'ai été heureux de constater que malgré la recommandation faite tant par le Comité de Grandpré que par la Commission Lang, les légistes n'ont pas ajouté au projet de loi des dispositions visant à supprimer les cotisations que versent les juges nommés par le fédéral à leurs très généreux régimes de retraite.

Je tiens à bien faire comprendre au gouvernement que notre position sur la question demeure la même aujourd'hui qu'il y a quatre ans. Nous nous opposerons fermement à toute mesure visant à supprimer les cotisations versées par les juges à leurs régimes de retraite. Cela ne veut cependant pas dire qu'il n'existe aucune lacune dans les dispositions actuelles concernant les régimes de retraite des membres de la magistrature fédérale.

• (1530)

La Commission Lang signale dans son rapport qu'elle a eu connaissance d'au moins un cas récent où un juge, après avoir exercé ses fonctions pendant plus de 10 ans mais moins de 15, a perdu en démissionnant tout droit à la pension, sauf au remboursement de ses cotisations. La Commission trouve que c'est injuste, une opinion que nos partageons, dans notre parti. Elle a ensuite recommandé qu'un juge qui n'a pas pleins droits à la retraite puisse toucher une rente partielle après avoir exercé ses fonctions pendant 10 ans. Cette recommandation a été reprise par le comité sur l'indépendance du pouvoir judiciaire au Canada, que présidait Louis-Philippe de Grandpré. Ce comité a recommandé, comme la Commission Lang, que les conditions d'admissibilité aux pensions pour les membres de l'appareil judiciaire fédéral soient modifiées. Je dois signaler qu'un éminent ancien juge et avocat, dont l'apport a été si important pour l'avancement tant de la jurisprudence que des droits de la personne au Canada, Thomas Berger, est l'une des victimes de cette injustice dans le régime de pension des juges. J'espère que le gouvernement a l'intention d'agir rapidement pour apporter les changements nécessaires à cet égard.

Le Parlement est appelé à examiner la question du niveau de rémunération des juges en vertu des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. L'article 100 de l'AANB exige que le Parlement et nul autre organisme établisse le montant des traitements, allocations et pensions des juges qui sont nommés par le gouvernement fédéral. Ces montants sont établis par des modifications à la Loi sur les juges qui sont soumises de temps à autre à la Chambre. Le moment est venu, je crois, de se demander sérieusement si c'est bien le meilleur moyen de régler la délicate question du niveau convenable de rémunération des juges. Peut-être notre comité de la justice et des questions juridiques voudra-t-il envisager d'examiner d'autres formules pour fixer le traitement des juges.

C'est le Parlement, et j'insiste là-dessus, qui doit décider en dernier ressort du montant de leur traitement. Cependant, peut-être existe-t-il d'autres méthodes pour déterminer le niveau satisfaisant de ces traitements. Ainsi, en Australie, l'État de la Nouvelle-Galles du Sud charge un tribunal indépendant de fixer le traitement des juges et d'autres fonctionnaires fédéraux. Ledit tribunal soumet son rapport au Parlement, et à moins que la moitié des députés ne formulent des objections, les traitements recommandés deviennent officiels après un certain temps. C'est là une façon de procéder par voie de détermination passive. Sans aller jusqu'à proposer que nous adoptions cette formule, je dirai que le moment est venu pour le Parlement d'envisager de ne plus participer directement à l'établissement du niveau de traitement des membres de la magistrature.

Je tiens à ce qu'il soit clair que nous rejetons l'argument selon lequel nous devrions absolument hausser le traitement des juges fédéraux si nous voulons avoir des juges vraiment compétents. Je trouve que le ministre de la Justice (M. Crosbie) a absolument tort de prétendre que nous devons hausser le traitement des juges si nous voulons pouvoir convaincre des avocats qui gagnent déjà $150,000 ou $200,000 d'accepter de devenir juges. Nous ne voulons pas de juges qui n'acceptent d'assumer ces hautes fonctions que parce qu'elles sont bien rémunérées. En fait, même le rapport sur l'indépendance de la magistrature qu'a préparé à l'intention de l'Association du barreau canadien le comité dont j'ai parlé tantôt et que présidait Louis-Philippe de Grandpré précisait:

> . . . il n'est ni nécessaire, ni souhaitable, de fixer les traitements des juges à un niveau équivalent au traitement qu'ils recevaient avant d'être nommés à la magistrature. La raison la plus manifeste pour cela tient au fait qu'une telle politique risquerait d'intéresser à la magistrature des gens uniquement attirés par l'appât du gain. La personne qui accepterait un poste de magistrat pour la raison qu'il y sera bien payé n'est pas nécessairement celle qui ferait le meilleur juge. Nous préférerions plutôt avoir comme magistrat une personne qui apprécie l'honneur d'être juge et qui considère comme partie de sa récompense la satisfaction de servir la société en tant que magistrat.

Cette manière d'aborder la question de la rémunération qui devrait convenir pour nos magistrats me paraît plus opportune. Le Nouveau parti démocratique n'est pas d'accord avec l'idée que les meilleurs sont ceux qui gagnent le plus. Beaucoup d'éminents membres du barreau gagnent en fait beaucoup moins que les honoraires versés à l'heure actuelle aux membres de la magistrature fédérale. Pour déterminer les échelles de traitement des magistrats, il faut également faire entrer dans le calcul le régime de rentes annuelles fort généreuses. Les avocats qui s'occupent de questions d'intérêt public, ceux qui s'occupent beaucoup d'aide juridique et ceux qui s'occupent du droit du démuni ne sont pas nécessairement les mieux payés. Ils ne gagnent pas autant que les spécialistes du droit commercial, par exemple. Ils ne gagnent pas non plus autant que les fiscalistes. Toutefois, cela ne signifie surtout pas qu'ils ne sont pas éminemment qualifiés pour occuper un poste dans la magistrature du pays.

Je signale en outre, comme l'a rappelé le ministre de la Justice, que d'après ce raisonnement, les avocats éminents n'accepteraient probablement pas de siéger au Parlement car nous gagnons encore moins que les magistrats fédéraux. Il est absolument ridicule et injustifié de dire que la qualité de la représentation à la cour ou au Parlement est rattachée directement à la rémunération.

Mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) demande pourquoi il y a autant d'avocats au Parlement. Il pourrait peut-être aborder le sujet dans son discours.

Stanley Knowles, l'ancien député de Winnipeg-Nord-Centre, avait pris la parole dans le cadre de l'étude d'un projet de loi sur les traitements des juges, en 1981. Il est bon de rappeler à la Chambre ce que Stanley Knowles a dit à ce sujet. Il a d'ailleurs dit la même chose au sujet du traitement des députés. Voici ce qu'a déclaré Stanley Knowles:

La plupart des personnes âgées, soit la plupart des 2 millions de personnes âgées de plus de 65 ans, sont au seuil de la pauvreté ou en-dessous. Bien d'autres citoyens âgés de 55 à 65 ans, surtout des femmes, des personnes seules qui seraient à l'aise si elles pouvaient dépasser le seuil de la pauvreté, ont de la difficulté . . .

Je n'arrive pas à croire qu'il soit juste, compte tenu de ces problèmes, d'accorder une augmentation énorme à ceux qui se trouvent au sommet . . .

Je persiste à croire, si vous me permettez d'aller jusque là, que l'idée exposée par Edward Bellamy dans «Looking Backward», à savoir qu'il faudrait mieux rémunérer ceux qui font les travaux les plus sales et les plus désagréables que les personnes qui ont eu la chance d'occuper un emploi agréable.

Les déclarations que mon bon ami et ancien collègue Stanley Knowles a faites à l'occasion du débat sur les traitements des juges, en 1981, sont très pertinentes. Un juge nommé à l'échelon fédéral éprouve une grande satisfaction dans son travail. On ne peut faire un plus grand honneur à un membre du barreau que de lui demander d'être membre d'une cour fédérale. Le statut social, le prestige et le traitement actuel sont suffisants, à mon sens.

Je signale par ailleurs que la Loi sur les juges prévoit déjà un certain pourcentage d'augmentation. En prévoyant un certain pourcentage d'augmentation sur des traitements de l'ordre de $100,000, on élargit le fossé qui existe entre les riches et les pauvres. A une époque où le gouvernement parle de répartir convenablement des ressources qui sont rares, je ne peux pas m'empêcher de me demander s'il convient que nous augmentions symboliquement, si ce n'est autrement, le traitement de ceux qui sont déjà au sommet alors que le gouvernement réduit les allocations familiales. Je ne peux pas m'empêcher de mettre en doute les priorités d'un gouvernement qui est disposé à augmenter ces traitements. Je me dois de remettre en question les priorités d'un gouvernement qui dépose un projet de loi visant à augmenter sensiblement le traitement des juges fédéraux en même temps qu'il propose de supprimer la pleine indexation des pensions de vieillesse, proposition qui n'a été rejetée que grâce à la volonté, la détermination et l'énergie collectives des personnes âgées dans tout le pays.

• (1540)

Mes collègues néo-démocrates et moi-même estimons que le moment est mal choisi pour proposer cette augmentation. J'insiste en rappelant que nous ne contestons en aucun cas le rôle crucial que joue le corps judiciaire au Canada. Ce que nous contestons, c'est la nécessité d'accroître considérablement ces traitements en vue d'attirer à la magistrature les juristes les plus brillants. Il paraît que ceux qui ont une grande ancienneté ont une rémunération bien supérieure à celle des membres de l'appareil judiciaire fédéral. En effet, le rapport de la Commission Lang renferme un tableau qui semble le prouver. On a remarqué par exemple qu'en 1981 le revenu moyen d'un avocat qui exerce depuis dix ans, dans la troisième fourchette de la profession, s'élevait à $95,269. On ne peut pas dire qu'il soit sous-payé. Là encore, notre société doit se demander si, effectivement, l'écart entre riches et pauvres n'est pas trop grand, s'il n'existe pas une trop grande différence entre les possédants et les personnes démunies et si nous, en tant que société, devrions viser à restreindre ces écarts de revenu au lieu de les élargir, comme le fera ce projet de loi.

La Commission Lang a également présenté des arguments attristants en faveur des membres de la magistrature fédérale. Elle faisait en effet valoir que de nombreux juges, notamment ceux des grands centres urbains et des régions où le coût de la vie est élevé, éprouvaient de plus en plus des difficultés financières. Nous pouvons tous compatir un peu avec les membres de la magistrature fédérale mais sans plus lorsqu'on songe que le traitement de base se chiffrait à $86,900 au 1er avril de cette année. Ils doivent sûrement avoir du mal à survivre avec un pareil traitement annuel, mais je ferai remarquer que des millions de Canadiens ont du mal à joindre les deux bouts avec des salaires bien inférieurs à ceux que la Commission Lang juge insuffisants. En effet, l'échelle actuelle des traitements va de $86,900 pour le juge d'une cour de comté à $117,800 pour le juge en chef de la Cour suprême du Canada. Cette échelle de traitement ne me paraît pas susceptible de causer des difficultés financières. Et bien franchement, elle ne devrait pas dissuader qui que ce soit qui aspire à devenir juge. Si quelqu'un refuse une nomination à la magistrature parce qu'il gagne $90,000 ou $100,000 par année, il faut nous demander si c'est vraiment le genre de personne que nous souhaitons voir accéder à la magistrature de nos jours au Canada. Si quelqu'un est prêt à refuser un traitement comme celui-là, malgré les honneurs et le prestige que confère cette fonction qui constitue en fait le sommet de la carrière d'un homme de loi, en voulons-nous vraiment pour juge?

J'aimerais parler un instant d'une autre question qui revêt une importance fondamentale soit la méthode de nomination des juges. J'aurais franchement espéré qu'au lieu de nous présenter une mesure portant sur la rémunération des juges, le gouvernement nous en ait présenté une qui traite de leur mode de nomination. L'Association du barreau canadien a récemment publié un rapport relatif à la nomination des juges au Canada. Cet excellent comité, présidé par M. Neil McKelvey, a interrogé des centaines de personnes littéralement et en est arrivé à la conclusion que les deux grands partis au Canada avaient presque de tout temps nommés des amis politiques comme juges. Le comité a fait remarquer que même s'il y avait eu certaines exceptions louables, la pratique consistant à choisir les juges parmi les fidèles du parti est beaucoup répandue. Ce sont là les affirmations d'un comité de bonne réputation de l'Association du barreau canadien, qui a laissé entendre très clairement que le népotisme politique jouait un rôle excessif dans la nomination des juges fédéraux. Il a ajouté que cela ne signifiait en rien que les personnes nommées étaient incompétentes, mais bien qu'elles étaient choisies en fonction de leur allégeance politique. Cependant, ce que cela signifie, c'est que les qualités et les compétences importent peu, pourvu que la personne choisie ait les opinions politiques voulues.

Le comité a déclaré qu'étant donné ces nominations politiques, on ne pouvait s'attendre à ce que la population garde confiance dans l'intégrité du système judiciaire canadien. La nomination des juges donne lieu à un certain cynisme qui doit disparaître si l'on veut que les gens continuent d'avoir confiance dans notre système judiciaire. Le comité a ajouté que la procédure de nomination des juges avait tendance à varier énormément d'une province à une autre. Ainsi, en Colombie-Britannique, au Québec, à la Cour d'appel de l'Ontario et à la Cour supérieure, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, le népotisme politique n'a pas une énorme influence sur les nominations. En tant que député de la Colombie-Britannique, c'est certainement l'impression que j'avais. Les nominations politiques ne constituent pas un problème important dans cette province, même si le nombre d'avocats néo-démocrates nommés juges n'est certes pas excessif. Cependant,

le comité a fait également remarquer qu'en Alberta, au Manitoba, à Terre-Neuve et dans les tribunaux de comté et de district, le népotisme politique a joué un rôle important sinon capital. Enfin, dans la partie la plus accablante de son rapport, le comité précise qu'au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Saskatchewan, les opinions politiques sont le principal critère retenu pour les nominations. La plupart des juges nommés sont des partisans actifs du parti au pouvoir. Il s'agit là d'une critique mordante de la méthode de nomination des juges au Canada à l'heure actuelle. Selon moi, plutôt que de nous pencher sur les traitements, nous devrions, en tant que Parlement, examiner de très près cette méthode. C'est particulièrement important à une période où le rôle des juges augmente considérablement. La Charte des droits est en vigueur depuis 1982. L'article sur le droit à l'égalité a pris effet le 17 avril dernier. Les juges fédéraux devront prendre des décisions fondamentales qui, dans bien des cas, modifieront le tissu de la nation.

Je prétends que conserver une méthode de nomination des juges qui est clairement imparfaite et, trop souvent, fondée sur des considérations politiques, nuit considérablement aux Canadiens. Je propose, monsieur le Président, que l'on étudie sérieusement la recommandation du Barreau canadien qui veut un processus indépendant de nomination des juges. J'avoue que, contrairement au Barreau canadien, je ne crois pas que nous devions rejeter aussi rapidement tout rôle du Parlement dans l'examen des nominations de juges fédéraux. C'est un rôle que jouent les représentants élus aux États-Unis. Nous voulons étudier très soigneusement les conséquences de cette formule dans le contexte politique et parlementaire au Canada.

Comme le faisait remarquer le Barreau canadien, monsieur le Président, la principale cause d'inquiétude, c'est-à-dire l'appui d'un parti politique, est tout à fait indépendante de la notion de compétence du juge. Les porte-parole du Barreau ont également signalé qu'en cas de favoritisme politique, la candidature des personnes qui appuient les partis de l'opposition est rarement considérée pour les postes de juge. Bien souvent, ceux qui n'appuient aucun parti sont également exclus. Ils laissent donc entendre que ce système peut entraîner la nomination de personnes incompétentes qui n'ont pour seule qualité que leur amitié avec le parti au pouvoir ou l'un de ses ministres. Ils font également valoir que, même si l'affiliation politique n'est qu'une considération mineure, un parti politique peut considérer le favoritisme et des nominations à la magistrature comme des instruments de gestion. Enfin, ils soulèvent deux autres objections importantes. Comme les tribunaux canadiens doivent se pencher sur un nombre croissant de causes fondées sur la Charte des droits, qui portent parfois sur des décisions politiques et que la Cour suprême du Canada a déclaré que les décisions du Cabinet pouvaient être réexaminées, comme dans le cas du missile de croisière, les gouvernements peuvent essayer de nommer à la magistrature des gens partageant leur idéologie dans le but d'influencer les décisions concernant certains problèmes sociaux controversés. Enfin, et c'est là un facteur très important, même si le favoritisme politique disparaissait ou presque des nominations à la magistrature, si le public demeure persuadé du contraire, il n'aura plus confiance dans le système judiciaire. Le comité propose ensuite plusieurs réformes et je crois que le gouvernement devrait examiner au plus tôt la plupart d'entre elles.

• (1550)

Plusieurs autres problèmes se posent à propos de la magistrature. J'ai récemment été très déçu de la décision que le premier ministre (M. Mulroney) a prise de demander à un juge de la Cour suprême du Canada, Willard Estey, d'enquêter sur la façon dont le gouvernement avait fait face au fiasco de la BCC et de la Norbanque. Je crois que, pas plus tard que le mois dernier, le juge en chef du Canada, Brian Dickson, a exhorté le gouvernement, de façon très claire et très éloquente, à y regarder à deux fois avant de confier des commissions d'enquête à des juges. La Cour suprême du Canada est débordée de travail et le premier ministre a commis une sérieuse erreur en la privant d'un de ses meilleurs éléments à qui il a demandé de diriger cette commission d'enquête. J'espère qu'à l'avenir le gouvernement tiendra compte de la mise en garde du juge en chef du Canada et d'autres en ne confiant pas ce genre de responsabilités aux membres de la magistrature. Je signale que la Commission Grandpré sur l'indépendance de la magistrature a été très claire et très explicite à cet égard. Elle a dit ceci:

> La Commission ... ne croit pas souhaitable de faire siéger des juges à des commissions d'enquête sauf s'il est préférable de leur confier l'enquête en raison de sa nature. Les commissions d'enquête exigent beaucoup de temps, ce qui a tendance à réduire l'indépendance du juge intéressé et de la magistrature en général. L'absence du juge constitue le problème le plus évident. Si cette absence se prolonge, ses collègues se retrouvent avec une charge de travail plus lourde et le rendement du juge absent risque d'en souffrir.

Je pense donc que c'est une bonne occasion d'attirer l'attention du gouvernement sur ma crainte que ces nominations n'affaiblissent la magistrature. Je pense aussi qu'il faudrait étudier de près le fait que l'accès à nos tribunaux est de plus en plus limité, à cause des coupes profondes effectuées dans les programmes d'aide juridique partout au Canada. Cela revient à créer un système judiciaire qui n'est pleinement accessible qu'à ceux qui ont les moyens d'aller devant les tribunaux. Notre parti a toujours revendiqué énergiquement la liberté et l'égalité d'accès aux tribunaux. J'estime qu'il appartient aux gouvernements fédéral et provinciaux de trouver toutes les ressources nécessaires pour permettre un financement correct de tous les programmes d'aide juridique, qu'il s'agisse d'affaires civiles ou criminelles. Ils manquent actuellement de fonds, et cela risque très facilement de nous faire déboucher sur un système où la justice existe pour les riches, mais pas pour les pauvres.

Le ministre de la Justice a évoqué en particulier la question de la nomination de femmes. Bien que certains progrès aient été accomplis, je pense qu'il n'est que normal d'attirer l'attention de la Chambre et des Canadiens sur le fait que jusqu'à l'arrivée de l'actuel gouvernement au pouvoir, jamais une femme n'avait été nommée à la magistrature par un gouvernement conservateur dans toute l'histoire du Canada. Pas une seule femme nommée par un gouvernement conservateur depuis 1867. C'est un bilan plutôt pitoyable. Je suis toutefois heureux de constater que le gouvernement actuel a commencé, lentement certes, mais commencé à nommer un peu plus de femmes à la magistrature fédérale. Je pense cependant que nous ne manquons pas de femmes qualifiées dans ce domaine, et que s'il y avait un domaine où il faudrait prendre des mesures positives énergiques et efficaces, c'est bien celui-là. Il est temps que des femmes qualifiées et compétentes soient nommées à la magistrature fédérale, et j'espère que le rythme de ces nominations va sérieusement s'accélérer.

En conclusion, je souhaiterais encore une fois souligner l'importance de la tâche confiée au Parlement, et consistant à déterminer un niveau adéquat d'indemnisation des membres de la magistrature fédérale. Je tiens aussi à souligner que nous souhaitons vivement que les nominations de juges ne se fassent pas en fonction de la quantité d'argent qu'ils vont gagner. Il faut les nommer en fonction de leur disposition à servir et à accepter ce poste très important. A bien des égards, il n'y a pas d'honneur plus grand pour un membre du barreau que d'être appelé à servir dans la magistrature. C'est un travail difficile qui dans l'ensemble est fort bien exécuté dans notre pays. Je sais que la plupart de ceux d'entre nous qui ont une carrière juridique en Colombie-Britannique ont la plus grande confiance et le plus grand respect pour nos juges nommés sur le plan fédéral à tous les niveaux. Je pense qu'il est important de saisir l'occasion, quand le comité étudiera ce projet de loi, d'étudier de près certaines des questions qui se posent aujourd'hui au sujet des nominations à la magistrature fédérale et de l'accès aux tribunaux, et de nous demander très sérieusement si c'est vraiment le moment d'accorder aux juges au niveau fédéral les augmentations proposées par le gouvernement. Notre parti s'oppose à la deuxième lecture de ce projet de loi, et je sais que mes collègues ont l'intention d'en parler plus abondamment aujourd'hui et dans les jours qui viennent.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je vois que le projet de loi ne sera pas adopté aujourd'hui, mais je n'y serai pour rien car j'aurai terminé mes observations avant 16 heures. Je ne discuterai pas de la question de savoir si un juge peut ou non survivre avec son traitement actuel de $95,000 et s'il a vraiment besoin de $10,000 de plus au moment où l'on demande à d'autres dans notre société de réduire leurs attentes. Je ne discuterai pas de la question de savoir si le niveau général de rémunération dans la profession juridique est trop élevé par rapport à ce que d'autres touchent pour le genre de travail qu'ils accomplissent. Je vais parler précisément de l'article 6 du projet de loi qui traite de l'allocation de transfert versée aux juges du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Cette allocation a sa raison d'être. Les juges de ces juridictions viennent habituellement de l'extérieur des Territoires. Je fais remarquer, toutefois, que cette disposition ne s'applique qu'aux juges qui sont originaires de l'une des dix provinces et qui y prennent leur retraite. Il me vient à l'esprit qu'un juge originellement du Yukon pourrait aller s'installer dans les Territoires du Nord-Ouest, ou le contraire. Il faudrait que cet homme ou cette femme ait droit à la même allocation de transfert que les juges qui viennent du Sud et qui y retournent.

M. le vice-président: La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper). Le député veut-il déclarer qu'il est 16 heures? Il aura la parole la prochaine fois que la question sera débattue.

M. Keeper: Oui, je déclare qu'il est 16 heures.

M. le vice-président: Très bien.

Comme il est 16 heures, la Chambre passe aux initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1600)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

L'OPPORTUNITÉ DE PROMOUVOIR L'AUTONOMIE POLITIQUE DES INDIENS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 15 février 1985, de la motion de M. Penner:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de promouvoir l'autonomie politique des Indiens:

1. en annonçant qu'il appuie une politique positive de reconnaissance constitutionnelle de l'autonomie politique des autochtones;

2. en poursuivant activement des discussions bilatérales avec des représentants des Premières Nations sur des questions comme l'autonomie politique—les revendications des autochtones et la suppression de la politique d'extinction; et

3. en présentant, dans le but de reconnaître l'autonomie politique des Premières Nations, une mesure législative élaborée conjointement et par l'intermédiaire du Comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien.

M. Penner: Monsieur le Président, je fais appel au Règlement.

M. le vice-président: Le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) invoque le Règlement.

M. Penner: Ai-je la parole pour intervenir dans le débat, monsieur le Président?

M. le vice-président: Le député de Cochrane-Supérieur est déjà intervenu dans le débat. Évidemment, en prenant la parole maintenant, il y mettrait fin. D'autres députés souhaitent-ils intervenir?

M. Tupper: Oui.

M. Keeper: Oui.

M. Penner: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Oui, pour un rappel au Règlement, je peux donner la parole au député de Cochrane-Supérieur.

M. Penner: Monsieur le Président, la motion que j'ai inscrite au *Feuilleton* le 15 février de cette année a maintenant été débattue par la Chambre à plusieurs reprises. Si les députés veulent bien l'examiner soigneusement, ils reconnaîtront que dans une très large mesure, et presque entièrement, elle est passée . . .

M. Dick: C'est un débat.

M. Penner: Ce n'est pas un débat, c'est un rappel au Règlement. Elle est passée en politique gouvernementale. Ce que je tiens à dire sur un rappel au Règlement, c'est tout simplement que le gouvernement a l'intention de présenter la semaine prochaine une motion de clôture concernant le projet de loi C-79 qui porte sur la dépense de quelque 800 millions de dollars. J'aimerais demander sur un rappel au Règlement . . .

M. Dick: Règlement! Ce n'est pas là un rappel au Règlement.

M. Penner: Est-ce que le secrétaire parlementaire voudrait, je l'en prie, écouter un instant . . .

M. Dick: Venez-en au fait!

M. Penner: . . . au lieu de crier de façon que personne ne puisse se faire entendre?

M. Dick: Au fait!

M. Penner: Voici en deux mots: est-ce que le secrétaire parlementaire veut envisager de permettre que le débat s'arrête maintenant et que la motion soit mise aux voix la semaine prochaine?

M. le vice-président: A l'ordre!

M. Penner: Veut-il admettre ce que cela va faire?

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député. Il s'agit peut-être de discussions personnelles mais, malheureusement, il n'y a pas matière à un rappel au Règlement.

M. Penner: Ma foi, il y a certainement matière, parce que c'est au sujet de la façon dont nous menons nos travaux, et la façon dont nous menons nos travaux donne matière à invoquer le Règlement.

M. le vice-président: Je ne puis admettre cela comme rappel au Règlement.

M. Penner: Monsieur le Président, puis-je terminer la dernière partie de mon rappel au Règlement? Le président verra ensuite qu'il s'agit d'un rappel au Règlement. En permettant à la motion d'être mise aux voix, nous nous trouverons à appuyer le ministre, à dire que le Parlement appuie le ministre dans son programme. Nous allons nous porter à l'appui des Indiens, dire que nous sommes au courant de leurs aspirations, que le Parlement les appuie.

M. le vice-président: A l'ordre!

M. Penner: Voilà la chose, la raison pour laquelle il faut passer au vote immédiatement au lieu de poursuivre le débat.

M. le vice-président: A l'ordre! La présidence ne considère pas cela comme un rappel au Règlement. Le député de Nepean-Carleton (M. Tupper) a la parole pour poursuivre le débat.

Autonomie politique des Indiens

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, je prends volontiers la parole cet après-midi, au nom de mes électeurs de Nepean-Carleton, pour analyser le projet d'initiative parlementaire dont nous sommes saisis. Nous voulons tous, je crois, féliciter notre collègue, le député de Cochrane-Superior (M. Penner) de l'intérêt qu'il manifeste envers les autochtones dont un grand nombre vivent dans nos régions septentrionales et comptent parmi ses commettants. Il a abordé cette question avec beaucoup de sincérité et de probité et il faut l'en féliciter. J'ai pris la peine de lire aujourd'hui le discours qu'il faisait à la Chambre le 4 décembre quand il a présenté cette motion. Il disait en terminant ce jour-là que ces questions fort importantes, délicates et ardues se devaient d'être tranchées. Je l'en félicite.

A propos de la motion que nous examinons aujourd'hui, je constate que le député de Cochrane-Supérieur demande au gouvernement de songer à favoriser l'autonomie indienne en prenant certaines initiatives dans des domaines précis. L'autonomie politique des Indiens, sauf erreur, est censée réaliser quatre choses: favoriser la surveillance communautaire et la prise de décisions; reconnaître les divers besoins, les traditions et les cultures de leurs concitoyens; permettre aux Indiens de constituer des gouvernements qui leur seraient comptables au lieu de l'être à une bureaucratie fédérale; et établir un régime économique autonome pour les Indiens.

Les autochtones continuent de voir notre pays comme il était avant d'être exploré et colonisé par des Européens. Ce pays était habité par de nombreuses races indigènes qui sont venues de régions géographiques différentes et qui se sont établies en Amérique du Nord. Ces populations étaient organisées en entités et en groupes politiques fondés sur une langue, une culture et une histoire communes. Ces collectivités diverses pouvaient suffire à leurs besoins. Leur économie était tributaire de la chasse, de la pêche, de l'agriculture, de la cueillette et du commerce. Ces économies devaient compter sur le climat, le couvert forestier, la disponibilité du gibier et du poisson et ainsi de suite.

Au fil des années, nous avons confiné nos autochtones dans des réserves. L'évolution technologique, le développement économique étayé sur la fabrication de produits, et la décimation des tribus par la maladie ont détruit leur système économique traditionnel. Beaucoup de ces problèmes trouvent leur source dans la Loi de 1876 sur les Indiens. Les Indiens ont cru que grâce aux traités, leur infrastructure économique serait préservée ou même revalorisée. Les blancs voyaient les traités comme la suppression des droits des autochtones contre l'octroi d'un territoire défini et la prestation de programmes gouvernementaux dans divers domaines, tels l'enseignement et les services médicaux.

Au fil des années, divers gouvernements ont essayé de stimuler la croissance économique de la collectivité autochtone. Des progrès notables ont été accomplis dans beaucoup de localités. Les échecs découlent surtout du fait que nous avons voulu imposer notre idéologie et nos pratiques économiques aux peuples autochtones. Les statistiques le prouvent. Les localités autochtones ont toujours été défavorisées par rapport au reste de la société canadienne, par rapport même aux localités non autochtones avoisinantes. Ils sont moins instruits, ils habitent

des logements de moins bonne qualité et ils ont plus de problèmes de santé que les autres Canadiens. Ils sont dans un cercle vicieux de pauvreté et de dépendance dont le gouvernement voudrait les faire sortir. Ce ne sera pas facile de changer l'avenir économique des autochtones. Il doit se passer des choses dans plusieurs domaines à la fois. Cela ne se fera pas du jour au lendemain, mais nous voulons commencer dès maintenant.

Pour être plus précis, le niveau d'instruction des autochtones a toujours été inférieur à celui des autres Canadiens. Quarante-quatre pour cent des Indiens n'ont pas leur neuvième année par rapport à 22 p. 100 pour le reste des Canadiens. Heureusement, il semble que cela soit en train de changer. Un nombre sensiblement plus important qu'auparavant de jeunes Indiens font des études plus poussées que ne le faisait la génération de leurs parents. Le nombre d'inscriptions dans les écoles secondaires, surtout en gestion, en administration et autres programmes connexes, a augmenté de 63 p. 100 entre 1979 et 1983. Le nombre d'inscriptions en architecture, en génie et autres programmes connexes a été quatre fois plus élevé entre 1982 et 1984 qu'il ne l'avait été entre 1979 et 1980.

Selon les Indiens, et le gouvernement est du même avis, le progrès économique est lié à l'autonomie. Je suis certain que le député de Cochrane-Supérieur en conviendra. Les deux choses sont nécessaires pour atteindre l'objectif que nous visons tous, c'est-à-dire une indépendance accrue pour les autochtones. Nous prenons donc des mesures pour transférer une plus grande part du contrôle de leur économie aux peuples indiens. Les nations indiennes sont si diverses qu'il nous faut prévoir toute une gamme de possibilités. Cela exige beaucoup de temps.

• (1610)

Nous élaborons actuellement un certain nombre d'initiatives qui aideront les Indiens à briser le cycle de leur dépendance et à raffermir leur autonomie économique et leur autosuffisance.

Ainsi, le gouvernement, qui s'était engagé à relever la qualité de vie des Indiens par le biais de leur développement économique, a annoncé la création d'une caisse de 24 millions de dollars destinée à un programme de développement des ressources humaines de la collectivité indienne. Ce programme répond au principe selon lequel une stratégie dans ce domaine ne peut réussir que si elle est conforme aux besoins de la collectivité. Les divers milieux seront donc incités à prendre en main la mise au point de leur stratégie et son application.

En juillet, nous avons annoncé qu'une caisse de 11 millions de dollars servirait à mettre en œuvre le programme de développement économique des pêcheurs indiens, dans le but de stabiliser les niveaux de participation des Métis au secteur des pêches de la côte du Pacifique.

De concert avec le ministère de l'Expansion industrielle régionale, nous cherchons, avec les provinces et les peuples autochtones, à conclure des ententes tripartites en vue de mettre au point des programmes d'initiatives particulières qui tiennent compte des besoins et de la situation des collectivités autochtones. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a annoncé qu'il étudiait la possibilité d'établir de nouvelles dispositions concernant le financement des bandes indiennes et des conseils tribaux. Celles-ci leur permettraient de mieux répondre aux besoins de la bande et de fixer les priorités d'après la situation locale.

Tout le monde reconnaît la nécessité de changements. Comme on l'a dit précédemment, nous devons trouver un moyen, à cette époque de restrictions et de responsabilité financière, de fournir une aide suffisante aux Premières Nations, pour qu'elles reçoivent les mêmes services que les autres Canadiens, ce qui leur permettra de devenir des collectivités saines et productives. Ce n'est possible que si les fonds sont dépensés selon leurs propres valeurs et sous leur contrôle.

Un des grands objectifs de notre gouvernement est le renouveau économique. Celui-ci est tout aussi nécessaire à nos autochtones qu'aux autres citoyens. Le gouvernement a promis que les autochtones participeraient à la définition d'un consensus économique national. Il est essentiel que nous réalisions un milieu où ils trouveront leur véritable rôle dans notre société. Nous voulons qu'ils améliorent leur enseignement au sein de la communauté, leur milieu social, leurs intérêts commerciaux et leur bien-être général de sorte qu'ils contribuent, à leur façon, mais au maximum, à la vie de la société canadienne.

Nous avons beaucoup à faire en collaboration avec eux. Naturellement, nous voulons qu'ils travaillent au sein de leurs conseils. Ils doivent également trouver leur place dans notre grande confédération. Je crois que tous les députés et tous les Canadiens espèrent qu'au cours des années 1980 nous pourrons améliorer le bien-être économique et social de nos autochtones, qui ont de si riches traditions et tiennent une place si importante dans le patrimoine canadien et nord-américain.

Le gouvernement cherche de nouvelles méthodes pour remplacer les politiques qui ont à divers égards trahi nos autochtones par le passé. Nous voulons leur parler et obtenir leurs points de vue. Je sais que nous pouvons parvenir à créer cette nouvelle relation, indispensable si l'on veut améliorer leur place dans notre société. Ensemble, nous pouvons construire un meilleur avenir à nos autochtones.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, en intervenant brièvement dans le débat, je tiens à préciser que notre parti appuie la résolution, laquelle correspond parfaitement aux besoins et aux aspirations des Indiens. Elle demande d'abord au gouvernement de définir une politique positive de reconnaissance constitutionnelle des droits autochtones et lui recommande de poursuivre activement des discussions bilatérales avec des représentants des Premières Nations. Enfin, elle propose au gouvernement de présenter une mesure législative où il reconnaîtrait l'autonomie politique des Premières Nations.

Mon parti et moi-même appuyons cette résolution parce qu'elle saisit directement le gouvernement des aspirations et des espoirs des peuples autochtones. Ce ne sera pas chose facile à réaliser, mais l'autonomie politique des Indiens est inévitable et j'espère qu'un grand progrès sera accompli au cours de notre existence.

Pour les Indiens, l'autonomie politique est essentielle, car c'est l'absence d'autonomie et d'autodétermination qui les a conduits là où ils se trouvent, au pied du grand totem. Le fait qu'ils n'aient pas su satisfaire à leurs propres besoins et trouver des solutions à leurs problèmes, leur a valu toutes sortes de maux: faible niveau d'instruction, alcoolisme aigu, violence et chômage chronique. Leurs conditions de vie présentes témoignent de la nécessité de leur autonomie politique.

L'histoire démontrera comment les premiers symptômes de leur état actuel sont apparus au moment où on les a privés de leur droit à l'autodétermination. Quand les premiers colons européens ont commencé à occuper le continent, ce sont les Indiens eux-mêmes qui leur ont enseigné la façon de vivre sous ce climat. Par la suite, quand trappeurs et marchands se livrèrent au commerce de la fourrure, les conditions d'égalité étaient beaucoup plus évidentes. A cette époque, les rapports entre Indiens et Européens leur étaient mutuellement profitables. Mais cet état de choses a cessé d'exister sur notre continent avec la dégradation de l'économie autochtone traditionnelle et l'évolution politique qui a laissé les institutions politiques indiennes sans pouvoirs ni influence à toutes fins utiles.

Il faut bien admettre maintenant que le gouvernement autonome demeure la meilleure solution pour les Indiens. Les Canadiens le savent depuis qu'ils ont pris connaissance du rapport du comité spécial de la Chambre des communes intitulé «L'autonomie politique des Indiens». Mon collègue, le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner), mérite des félicitations pour s'être si bien acquitté de sa tâche à titre de président de ce comité.

• (1620)

Les membres du comité en méritent aussi. Ils se sont entretenus avec les chefs indiens et les ont écoutés leur parler de leurs droits ancestraux. Et on pouvait voir combien ils avaient pris la peine de les écouter, car le rapport traduisait fidèlement ce que les Indiens soutiennent depuis tant d'années, que toute solution véritable à leurs problèmes doit être arrêtée et mise en œuvre par les intéressés. Or, pour permettre aux Indiens de trouver une telle solution, il faut organiser le système politique de façon qu'ils puissent se gouverner eux-mêmes.

La notion d'autonomie politique peut en effrayer plusieurs dans un pays comme le Canada qui a été traumatisé par le menace de mouvements séparatistes. Il faut que les Canadiens comprennent l'utilisé de l'autonomie et ce que celle-ci représente, et qu'ils comprennent bien qu'il est possible de négocier l'autonomie tout en préservant l'unité nationale.

Je voudrais rendre particulièrement hommage aux députés qui ont siégé au comité parlementaire spécial, lequel a préparé le rapport sur l'autonomie des Indiens. Ils ont en effet prouvé que le Parlement peut jouer un rôle utile et valable et s'attaquer à un problème complexe et délicat qui est resté sans réponse pendant les 100 dernières années de notre histoire, afin d'y trouver des solutions intelligentes, sages et pratiques. Après avoir prouvé que le Parlement peut obtenir des résultats, le gouvernement doit nous prouver qu'il en est capable également.

Les Indiens ne sont pas les seuls à se montrer cyniques au sujet du gouvernement. Dans une grande mesure, l'ensemble des Canadiens fait preuve de cynisme à l'égard du gouvernement puisque nos dirigeants ont souvent promis beaucoup et fait très peu. Cette question donne vraiment au gouvernement de l'heure la possibilité de tenir sa promesse et de prouver que les gouvernements peuvent être au service du peuple.

Le cynisme qui règne parmi les Indiens repose sur une expérience douloureuse et a eu pour conséquence que même si ce rapport sur l'autonomie des Indiens émane de la communauté indienne, certains Indiens se sont opposés à ses recommandations et à ses principes essentiellement parce qu'ils n'ont plus confiance dans le système politique et les services publics. Selon eux, tout ce qui émane d'une source parlementaire ou gouvernementale ne peut être qu'imparfait et nuire aux intérêts des Indiens. Nous avons beaucoup à faire avant d'établir la confiance qui doit régner entre le gouvernement canadien et les collectivités indiennes, en vue de favoriser les négociations qui aboutiront à l'autonomie des Indiens.

Promouvoir l'autonomie politique des Indiens serait d'une utilité manifeste, en dépit de tous les maux de tête qu'une telle entreprise ne manquerait pas d'occasionner, sans compter qu'elle ne contribuerait pas peu à redonner aux autochtones leur dignité. Je tiens les conditions dans lesquelles ils vivent pour un affront à la dignité humaine. En acceptant de négocier avec les autochtones la question de leur autonomie politique, nous ferions la preuve que nous n'acceptons plus les conditions sociales et culturelles dans lesquelles ils vivent à l'heure actuelle et que nous voulons mettre un terme une fois pour toute à cet affront.

Les autochtones ne seraient pas les seuls à bénéficier de leur autonomie politique. Ils en bénéficieraient certes au premier chef du fait d'un niveau de vie plus élevé et d'institutions mieux adaptées à leurs besoins. Mais les Canadiens en général en bénéficieraient aussi, car l'ensemble se bonifie toujours de l'amélioration de ses parties. Chaque fleur qui éclôt dans un jardin ajoute à la beauté de l'ensemble.

Tandis que nous prouverons qu'il est possible pour le peuple canadien de négocier et de créer un régime d'autonomie politique pour les Indiens, ce qui serait une certaine preuve de démocratie, nous pourrions également procéder à des négociations du même genre avec d'autres groupes. Je connais beaucoup d'autres communautés au Canada qui se sentent complètement démunies et désabusées pour ce qui est des principes de la démocratie. Si nous réussissions à mettre sur pied un système démocratique à l'intention des Indiens, nous pourrions alors le faire aussi pour d'autres groupes et collectivités.

La résolution présentée par le député de Cochrane-Supérieur est historique. Elle représente un véritable progrès pour les Indiens du Canada et consolide l'unité nationale. J'exhorte le gouvernement à accorder le plus grand sérieux au principe de l'autonomie politique des Indiens et à chercher par tous les moyens possibles à le concrétiser, au lieu de se contenter de faire de beaux discours à son sujet.

Autonomie politique des Indiens

[*Français*]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord féliciter mon honorable collègue de Cochrane-Supérieur (M. Penner) de son intérêt pour les communautés autochtones, intérêt qu'il a déjà démontré à travers les travaux du comité parlementaire et devant cette Chambre. Je ne sais pas si mon honorable collègue le sait, mais dans ma circonscription il y a également une population autochtone, une population qui est très présente, qui est très communautaire et qui veut, elle aussi, aller vers une certaine forme d'autodétermination.

Dans la motion qui a été présentée par mon honorable collègue, il demandait au gouvernement d'apporter son appui pour l'adoption d'une politique affirmative de reconnaissance dans la Constitution du droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale. Au sujet de cette question, monsieur le Président, j'aimerais d'abord rappeler que, à la conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones, les 2 et 3 avril 1985, le gouvernement a indiqué qu'il appuyait pleinement l'adoption d'un projet de modification de la Constitution afin d'y reconnaître et d'y affirmer le droit des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale au sein de la fédération canadienne.

Dans son discours préliminaire, le premier ministre a indiqué que, comme les autres Canadiens, les Indiens, les Inuit et les Métis doivent avoir d'abord la possibilité d'assumer la responsabilité de leurs propres affaires, en fixant leurs priorités et en établissant leurs programmes. Ils doivent aussi avoir la garantie que leurs antécédents et leurs traditions en matières culturelle et linguistique seront respectés. «La clé des changements qui s'imposent . . . » disait le premier ministre, « . . . est d'accorder (aux autochtones) l'autonomie gouvernementale au sein de la fédération canadienne».

Il a aussi reconnu, monsieur le Président, et accepté la volonté de peuples autochtones de faire inscrire leurs droits, dont le caractère est unique, dans la Loi suprême du pays, pour que ces droits soient protégés contre tout empiétement d'ordre législatif. Le gouvernement fédéral a montré son engagement à assurer la protection constitutionnelle des droits des autochtones, dans la proposition de modification qu'il a déposée à la conférence, où l'on trouvait les éléments suivants:

. . . La reconnaissance et l'affirmation du droit des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale au sein de la fédération canadienne, pourvu que ces droits soient établis dans des ententes négociées, approuvées par le Parlement canadien et les assemblées législatives provinciales concernées.

• (1630)

Deuxièmement, l'engagement des gouvernements fédéral et provinciaux de mener des négociations avec les peuples autochtones sur la question de l'autonomie gouvernementale selon leurs compétences respectives, en prévoyant la participation des gouvernements territoriaux s'il y avait lieu.

Je suis certaine que je n'ai pas à rappeler aux honorables députés que la Loi constitutionnelle de 1982 renferme une formule de modification de la Constitution exigeant l'accord des deux tiers des provinces dont la population totale équivaut à au moins la moitié de celle du pays. De plus, l'article 37 de la Loi constitutionnelle prévoit la participation des représentants des Indiens, des Inuit et des Métis, ainsi que des deux territoires, au processus de détermination des droits des autochtones.

Évidemment, il n'est pas facile d'arriver à s'entendre pour un aussi grand nombre de parties dont les intérêts sont tellement différents. Néanmoins, en assumant un rôle d'animateur et en déposant une proposition de modification détaillée et innovatrice, le gouvernement fédéral a contribué à créer le contexte nécessaire pour discuter de la question et en arriver à des compromis acceptables.

La première réaction des participants autochtones a été de dire que la proposition de modification restait en deçà des dispositions qu'ils souhaitent voir inscrire dans la Constitution, mais elle constituait quand même un bon point de départ pour amorcer des discussions.

Chez les provinces, la réaction allait d'un appui sans réserve à la proposition du gouvernement fédéral à un rejet pur et simple dans d'autres. La proposition a été appuyée par cinq provinces: l'Ontario, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve. La Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan, pour leur part, ont reconnu qu'elle répondait à bon nombre de leurs préoccupations. Toutefois, la Nouvelle-Écosse aurait préféré une définition plus claire de l'autonomie alors que la Saskatchewan, elle, était préoccupée par la nature des engagements non définis et les risques de recours aux tribunaux. La Colombie-Britannique et l'Alberta, quant à elles, s'opposaient à la proposition. Le ministre de la Justice (M. Crosbie) qui joue un rôle de premier plan à la Conférence constitutionnelle, a présidé les réunions à huis clos tenues le soir du premier jour et le matin suivant en vue d'essayer d'élaborer une proposition de modification à la Constitution qui soit acceptable pour toutes les parties. Les efforts déployés, à ce moment-là, pour trouver un terrain d'entente permettant d'en arriver à un compromis ont été longs et difficiles.

La nouvelle proposition du gouvernement fédéral reflétant le compromis de la Saskatchewan fut déposée vers midi, le deuxième jour. Celle-ci se distinguait de la proposition initiale sous les aspects suivants: d'abord, l'engagement relatif au processus de négociation fut retiré de la proposition de modification et inclus dans l'accord; deuxièmement, l'approbation du Parlement canadien et des assemblées législatives provinciales concernées serait nécessaire pour la conclusion de toute entente sur l'autonomie gouvernementale; et, troisièmement, une disposition fut ajoutée à la proposition de modification afin de protéger les autochtones contre toute mesure d'abrogation ou de dérogation pour ce qui est de leur droit à l'autonomie gouvernementale ou de leurs autres droits.

Les nouvelles dispositions incluses dans l'accord comprenaient notamment la présentation, aux réunions ministérielles, de rapports sur l'état d'avancement des négociations ainsi que des propositions pour l'apport d'autres modifications à la Constitution sur la question de l'autonomie gouvernementale, et l'inclusion de cette dernière à l'ordre du jour de la prochaine conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones.

Cette nouvelle proposition a fait l'objet de réactions diverses de la part des provinces et des organisations autochtones qui allaient du rejet, dans certains cas, parce qu'on trouvait que cela n'allait pas assez loin, à une acceptation conditionnelle, dans d'autres.

La Colombie-Britannique a déposé une contreproposition. Certaines provinces ont dit qu'elles ne se prononceraient qu'une fois que les groupes autochtones auraient exprimé leurs points de vue, et le comité d'étude inuit des questions nationales a dit qu'il donnerait son avis seulement après avoir procédé à des consultations supplémentaires auprès de ses commettants. Le Conseil national des autochtones du Canada et le ralliement national des Métis ont tous deux donné leur appui conditionnel à la nouvelle proposition, alors que l'Assemblée des premières nations l'a carrément rejetée, même si elle appuyait l'initiative prise par le gouvernement.

Afin de donner aux représentants le temps de consulter leurs commettants, d'autres réunions ministérielles ont été tenues, les 6 et 7 juin dernier, pour permettre la poursuite des discussions. Le gouvernement fédéral a indiqué, à ce moment-là, qu'il était prêt à appuyer toute proposition qui serait acceptable pour les autres parties.

Il est vite devenu évident, toutefois, qu'il ne serait pas possible d'en arriver rapidement à un consensus suffisant pour adopter une proposition de modification.

Ce résultat nous a déçus mais ne nous a pas découragés car les points sur lesquels il a été possible de s'entendre ont été plus nombreux que jamais auparavant. L'important maintenant est de montrer de façon concrète que l'autonomie gouvernementale est un concept viable au Canada. Le processus constitutionnel demeure donc toujours bien vivant, en attendant la conférence de 1987.

Entre-temps, d'autres mécanismes sont mis en place en dehors du processus constitutionnel, afin de montrer que le gouvernement prend effectivement les mesures nécessaires en ce domaine.

Tout à l'heure, mon collègue faisait état de nombreux programmes qui ont été mis à la disposition des populations autochtones et qui sont une mesure de transition pour mieux les aider à passer et à attendre le temps où on pourra à nouveau inscrire dans la Constitution les droits des autochtones.

Je crois, cependant, que l'engagement du gouvernement fédéral de reconnaître dans la Constitution le droit des peuples autochtones à l'autonomie gouvernemenale est manifeste, et c'est pourquoi nous demandons à tous les Canadiens de donner à leurs représentants politiques l'appui dont ils ont besoin pour faire de ce projet de modification une réalité.

[*Traduction*]

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques observations cet après-midi, particulièrement sur la motion et généralement sur la question de l'autonomie politique des autochtones. D'abord, je vais faire preuve d'un peu de partialité dans ce débat en félicitant le parrain de la motion, le député de Cochrane-Superior (M. Penner). Si le premier ministre d'un ancien gouvernement avait mieux pensé à son affaire, il aurait confié à ce député le portefeuille des Affaires indiennes, ce qui aurait permis aux autochtones d'éviter la plupart des difficultés qu'ils ont eues. Je lui rends hommage, car il a travaillé inlassablement à la préparation du rapport du sous-comité de l'autonomie politique et il ne ménage jamais ses efforts à la Chambre des communes. Il mérite nos remerciements.

Des voix: Bravo!

M. Gormley: Jusqu'à un certain point, je suis bien placé pour parler de l'autonomie politique des autochtones, car il y a environ 19 réserves indiennes dans ma circonscription de The Battlefords-Meadow Lake. A peu près 22 p. 100 des électeurs ou citoyens de ma circonscription sont d'ascendance autochtone. Ces gens-là ne demandent rien de moins que l'autonomie politique et, en principe, ils appuient les efforts déployés par le gouvernement pour arriver à cette fin.

Comme en a fait état la députée qui m'a précédée, on a donné toutes sortes d'interprétations au concept d'autonomie politique lors de conférences de premiers ministres et d'autres assemblées. De concert avec un nombre considérable de groupes autochtones, de gouvernements provinciaux et d'autres organisations autochtones, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) s'emploie à définir l'autonomie politique. Je suis convaincu que tous les députés appuient le principe général dont s'inspire le ministre dans ses efforts soutenus pour que l'autonomie politique devienne une réalité.

L'autonomie politique des Indiens répond à une nécessité historique. L'idée même qu'en cette fin du XX^{e} siècle le gouvernement confie encore à un ministère, celui des Affaires indiennes et du Nord canadien, le soin de régler la vie des gens n'est plus acceptable. Cette institution a fait son temps. Établissons d'abord un principe fondamental: il faut que les peuples autochtones du Canada deviennent maîtres de leur destin. C'est pourquoi il est crucial de nous acheminer vers un gouvernement autonome, et de le faire à un rythme tel que le ministre des Affaires indiennes, ainsi qu'il l'a dit, soit le dernier à tenir ce rôle. Voilà bien son souhait et celui, je pense, de tous les députés.

• (1640)

J'ai eu l'occasion, dernièrement, de prononcer un discours à une conférence sur le développement économique des autochtones. J'ai évoqué alors la nécessité de tenir compte de bien d'autres questions chères aux autochtones tout en nous orientant vers leur autonomie politique. Parmi leurs préoccupations figure, évidemment, leur développement économique, lequel exige, ainsi que le reconnaissent les autochtones de ma circonscription de The Battlefords-Meadow Lake, d'abandonner le cadre trop paternaliste du ministère des Affaires indiennes dont l'attitude est celle d'une œuvre de bienfaisance. La dépendance ainsi créée au fil des ans n'était pas, on le voit, propice au développement économique. En deux mots, l'approche gouvernementale consistant à donner de l'argent aux gens, qui perpétue le sentiment de dépendance vis-à-vis du gouvernement, est un système voué à l'échec. Ces investisseurs, ces hommes et ces femmes d'affaires autochtones considèrent maintenant le développement économique comme une conséquence de l'entreprise privée qui s'entretient et s'anime elle-même. Ces gens-là constatent que le véritable développement économique ne viendra que lorsque les populations autochtones commenceront à se gouverner elles-mêmes.

Le processus de transmission des attributions du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et de beaucoup d'autres poursuivi par le gouvernement fédéral est une chose que la population autochtone de ma circonscription réclame depuis longtemps. Il y a actuellement dans l'éventail des dépenses fédérales, près de trois milliards de dollars consacrés annuellement par onze ministères aux populations autochtones et aux programmes autochtones. Naturellement, la collectivité autochtone et la collectivité non autochtone qui paie des impôts éprouvent beaucoup de frustrations communes. Toutes les deux se demandent tout simplement si elles en ont pour leur argent. Je ne veux pas critiquer les citoyens des villes canadiennes, mais je me rends souvent dans les grands centres urbains et j'ai l'impression qu'on n'y comprend guère comment sont administrés les fonds destinés aux autochtones.

Il suffit de parcourir comme moi des milliers de milles chaque année et d'aller d'une réserve à l'autre pour constater une réalité alarmante et même scandaleuse, celle des autochtones qui vivent dans des conditions d'hygiène inférieures à celles des non autochtones plus urbanisés, qui ont un niveau d'instruction inférieur et des logements de beaucoup inférieurs à ceux de la moyenne. Les contribuables se disent que, comme le gouvernement consacre près de trois milliards de dollars par année à tous ces programmes, les autochtones doivent certes toucher au moins autant sinon plus d'argent que ce à quoi ils ont droit. Ce n'est pas vrai, monsieur le Président. Il suffit de voir le niveau de vie dans les réserves indiennes pour se rendre compte immédiatement que l'argent du gouvernement n'arrive pas à ceux qui y ont droit et qui devraient en profiter, c'est-à-dire les hommes, les femmes et les enfants indiens.

Les autochtones éprouvent un sentiment latent de frustration qui devient de plus en plus apparent parce qu'une bande après l'autre et une collectivité indienne après l'autre constatent qu'elles ne peuvent pas avoir le niveau de vie que le gouvernement du Canada leur avait promis.

D'autre part, les autres contribuables se demandent combien d'argent le gouvernement devrait dépenser encore. Il est donc bien évident qu'une bonne partie de cet argent se perd, si je puis utiliser cette expression, dans le dédale administratif qu'est le vaste mécanisme que nous appelons le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et dans l'administration autochtone elle-même. Celle-ci relève de très vastes organismes généraux qui, à mon humble avis, ne représentent pas vraiment les aspirations, les désirs, les objectifs et les idéaux de l'habitant moyen de la réserve aussi bien que leur chef et leur conseil local, ou bien leur conseil tribal ou l'association des chefs de districts pourraient le faire.

Il existe donc deux mécanismes de grande taille, d'abord chez les autochtones eux-mêmes et deuxièmement au ministère des Affaires indiennes, qui, sur le plan administratif, engouffrent l'argent sans fournir aux autochtones les services qu'ils pourraient obtenir de leurs organismes locaux.

De toute évidence, la solution consiste à déléguer les pouvoirs et à se diriger vers l'autonomie véritable. Le régime d'autonomie auquel je songe permettrait aux personnes connaissant le mieux leur collectivité d'en orienter les choix politiques et économiques. Les chefs locaux, les conseils tribaux et les chefs régionaux groupés en associations sont les mieux au fait des besoins autochtones et sont les plus aptes à gérer l'aspect politique et surtout l'aspect financier.

En ce qui concerne les progrès accomplis vers cette autonomie, je pense qu'il faut rendre hommage au ministre actuel. Je n'ai pas de chiffres à citer, mais il suffit de le regarder agir pour s'apercevoir qu'il a parcouru bien des milles de plus que les autres ministres qui l'ont précédé. Chose importante entre toutes, le ministre s'intéresse particulièrement à l'unité de base, la bande, la collectivité autochtone. En Saskatchewan, par exemple, où il existe 69 bandes indiennes, le ministre a souvent parcouru la province pendant la première année de son mandat, période toujours critique pour un ministre. Le ministre a voulu entrer en contact directement avec chaque bande dans sa propre collectivité.

Un député a souligné tout à l'heure comment à l'occasion de la conférence des premiers ministres sur les affaires autochtones et l'autonomie politique des Indiens, le premier ministre (M. Mulroney) a été déçu, en dépit de grands progrès, de ne pas pouvoir arriver, au nom des gouvernements du Canada à insérer dans la Constitution le principe de l'autonomie politique des Indiens.

Le premier ministre, le ministre des Affaires indiennes et le ministre de la Santé ont tous défendu la nécessité pour les Indiens d'être maîtres de leur propre destinée; je pense qu'il faut à cet égard rendre hommage au gouvernement.

En tant que membre du comité des affaires indiennes et du Nord canadien au cours de la dernière session, j'ai été fort honoré de pouvoir participer longuement à l'élaboration du C-31, un document historique pour les femmes autochtones et les Indiens qui avaient perdu le statut que leur reconnaissait les traités. Tout comme le projet de loi sur l'autonomie politique des Indiens, il y avait longtemps que cette mesure tardait à venir. On en a parlé pendant des années. Je m'en voudrais donc de ne pas rappeler que c'est par ce premier projet de loi d'envergure que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a choisi de réparer les torts causés à nos autochtones tout au long de notre histoire.

Je sais bien que d'autres députés aimeraient prendre la parole aujourd'hui. Je vais donc conclure en disant que l'autonomie politique des autochtones est maintenant chose concrète pour nous. Mais elle revêt une importance autrement plus grande pour eux. Tout peuple mérite d'assumer sa propre destinée. Je n'utiliserai pas le mot droit, car les gens ont toujours eu le droit de vivre leur propre vie comme ils l'entendent, mais faute de mots plus justes, je dirais maintenant que les autochtones sont prêts à assumer cette responsabilité. Ils veulent avoir le droit de vivre comme ils l'entendent et de se gouverner eux-mêmes.

La grande question de la responsabilité dépend également des autochtones qui réclament d'assumer la pleine responsabilité en matière de logement, d'éducation, de développement économique et de santé. Ce sont là des questions que ne devrait plus administrer de loin une lourde bureaucratie gouvernementale. En outre, on semble croire ailleurs dans le reste du Canada que le projet d'autonomie politique assurera la véritable indépendance des collectivités autochtones et permettra ainsi l'utilisation plus efficace non seulement des crédits, mais aussi de l'expérience et des progrès politiques accomplis entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des Premières Nations. Je félicite le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien d'avoir pris l'initiative à cet égard et je sais

qu'il bénéficiera de l'appui de tous les députés lorsqu'il abordera la question de l'autonomie constitutionnelle et celle de l'autonomie non constitutionnelle. Je sais que les députés se joindront tous à moi pour appuyer la proposition du gouvernement et son initiative qui favorisera l'autonomie politique des autochtones.

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Si la Chambre le permet, monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter mon préopinant, le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley), qui a traité cette très importante question avec le sérieux et le tact qui convenaient. J'estime en outre extrêmement important d'insister, comme les députés qui m'ont précédé l'ont fait, sur l'intérêt marqué que le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) voue depuis des années à cette cause qui est devenue en quelque sorte pour lui comme une mission. C'est en grande partie grâce à lui que la Chambre est maintenant saisie de cette question. Je sais que la Chambre apprécie les efforts de tous et chacun des députés et, pour tout dire, je pense que le député de Cochrane-Supérior a fait la preuve une fois pour toute que les députés dits de l'arrière-ban, les simples députés, peuvent jouer un rôle très utile à la Chambre. Il mérite nos félicitations. Nombreux sont ceux d'entre nous qui espèrent pouvoir s'inspirer de son exemple dans les années à venir.

• (1650)

Le sujet à l'étude est important. A bien des égards, il est difficile, surtout pour les Canadiens qui n'ont pas eu l'occasion d'avoir des contacts directs ou intimes avec des Indiens du Canada. J'ai eu des rapports assez étroits avec eux de deux façons, et j'en suis heureux. D'abord, en qualité d'historien, et bien que je ne prétende pas être un expert en histoire des Indiens du Canada, je me suis intéressé de très près à l'histoire des Indiens et à leurs relations avec les autres Canadiens. Ensuite, j'ai eu l'honneur de donner des cours à plusieurs Indiens au niveau universitaire, au début des années 1960, alors que l'on commençait seulement à établir des programmes d'études universitaires pour les Indiens du Canada.

Grâce à cette expérience, je me suis rendu compte des difficultés énormes auxquelles se heurtent les Indiens du Canada, jeunes et moins jeunes, qui essaient d'améliorer leur situation économique et de s'instruire. En visitant leurs réserves, et en leur enseignant dans leurs communautés du Nord, je me suis rendu compte des incroyables handicaps qu'ils avaient, handicaps dont de nombreux autres Canadiens ne se rendent pratiquement pas compte.

Je voudrais profiter de cette occasion pour faire partager aux députés mes premiers contracts sérieux avec un jeune Indien. Il devait avoir environ 18 ans. On l'avait fait venir dans une résidence scolaire dont je me trouvais être le doyen. Il essayait de progresser en poursuivant un programme d'études à une époque où il faisait manifestement partie d'une minorité. Il essayait de finir ses études secondaires. Malheureusement, il n'y avait aucun autre descendant d'Indien dans cette comunauté scolaire. Ce jeune homme, dont les frais étaient payés par le président de ce qui était à l'époque le Collège de Brandon et qui est maintenant l'Université de Brandon, avait été choisi en raison de ses remarquables talents artistiques. Il se débrouillait bien dans ses études. Malheureusement, à ma grande déception, il n'est pas revenu après les vancances de Noël.

Comme je m'étais pris d'affection pour ce jeune homme, appelé Cecil, je suis parti le chercher chez lui. J'ai alors découvert pour la première fois les conditions de vie dont d'autres députés nous ont parlé. Je l'ai trouvé dans une cabane pas bien loin de Portage La Prairie au Manitoba. J'ai eu du mal à le trouver parce qu'il vivait avec sa grand-mère. Je suis allé lui dire pourquoi il fallait qu'il revienne à l'école et qu'il apporte sa contribution.

J'ai l'impression que pour parvenir à l'autonomie de gouvernement, ce sujet qui nous intéresse aujourd'hui, il est très important que des gens comme Cecil reçoivent une éducation et prennent un rôle directeur au sein de la collectivité autochtone. Cecil hésita à me dire pourquoi il n'était pas revenu à l'école. Nous nous sommes assis dans la cuisine de la cabane à deux pièces, et, avec tout l'enthousiasme et la naïveté d'un jeune Canadien blanc de 27 ans qui ne connaissait pas grand-chose de ce qu'il disait, j'ai essayé de lui expliquer combien il était important de poursuivre ses études. Cecil ne me disait pas grand-chose. Il a toutefois fini par me dire qu'il aurait bien voulu revenir, mais qu'il ne le pouvait pas pour toutes sortes de raisons. Il m'a expliqué qu'il fallait couper du bois. Il coupait le bois parce qu'il n'y avait personne d'autre dans sa famille pour le faire et entretenir le feu à la maison. C'était en janvier, mais je ne me souviens plus de l'année. Ses sœurs et ses frères avaient été et étaient toujours élevés par sa grand-mère qui était malade et qui n'était pas là à ce moment-là. Ni son père ni sa mère n'étaient là pour s'acquitter de leurs responsabilités parentales. Le jeune Cecil, qui aurait voulu être un artiste et recevoir une éducation comme les autres Canadiens blancs, qui auraient voulu jouer un rôle dans la société, estimait ainsi que sa responsabilité d'aîné de la famille lui dictait de quitter l'école et de rentrer chez lui.

Nous avons parlé pendant très longtemps. J'en suis même arrivé à proposer de couper moi-même le bois, ce qui n'était évidemment qu'une solution provisoire. Finalement, il m'a apporté un poème qu'il avait écrit. C'était un poème sur un jeune Indien qui avait un frère. Son frère était tombé malade. La famille du poème vivait dans la réserve, laquelle représente, à biens des égards, un sous-produit tragique de notre histoire. Le grand frère avait essayé d'obtenir de l'aide pour son cadet qui était gravement malade. Il était allé appeler un médecin à partir d'une cabine publique, car il n'y avait pas de téléphone à la maison. Le médecin refusait de venir dans la réserve. Le jeune Indien du poème n'avait pas d'autre solution que d'emmener son frère malade chez le médecin, ce qu'il fit. C'était l'hiver et il partit à travers les champs couverts de neige du Manitoba, transportant son frère malade, pour trouver du secours.

A la fin du poème j'appris que le jeune frère était mort dans les bras de son aîné. Après avoir terminé ma lecture, j'ai regardé Cecil qui était assis dans la cabane avec moi. Après quelques instants d'hésitation il m'a avoué être le frère aîné du poème. En fait, il s'agissait de son autobiographie. En réfléchissant à ce que je venais de lire, j'ai compris à quel point je comprenais mal le sort de ces jeunes.

Quand nous parlons de l'histoire des Indiens du Canada qui vivent dans les réserves et que nous examinons les statistiques, il nous est extrêmement difficile, voire impossible, de comprendre vraiment les obstacles incroyables qui se dressent devant ces Canadiens.

Cecil est revenu au collège, mais je ne suis pas certain qu'il ait terminé ses études secondaires. Je sais qu'il a participé à certains autres programmes gouvernementaux. Je le vois de temps en temps quand je retourne dans ma circonscription. Aujourd'hui, c'est un Canadien comme les autres. Il ne vit pas très loin de la circonscription que je représente. Je le rencontre parfois à Brandon. Il a une famille et il gagne sa vie. Il ne fera pas parler de lui, car je ne pense pas qu'il ait réussi à développer ses talents artistiques. Néanmoins, c'est un Canadien qui gagne sa vie.

En fait, nous espérons sans doute que les gens comme Cecil qui, à bien des égards, ont été victimes du régime extrêmement paternaliste que nous avons eu au Canada à compter de 1870 et surtout après la rébellion de 1885, vont lentement mais sûrement parvenir à l'autonomie gouvernementale et matérielle.

A l'arrivée des blancs, les Indiens du Canada se gouvernaient eux-mêmes. J'espère qu'un jour ils retrouveront cette autonomie.

M. le vice-président: A l'ordre! L'heure réservée aux initiatives parlementaires est maintenant terminée.

[*Français*]

Comme il est 17 heures, conformément à l'article 3(2) du Règlement, la Chambre s'ajourne au mardi 15 octobre 1985, à 11 heures, suivant l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 15 octobre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 11 octobre, de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-78, tendant à modifier la Loi sur le gouverneur général, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les traitements et la Loi sur les juges, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le projet de loi tend surtout à augmenter le traitement des juges, du gouverneur général et des lieutenants-gouverneurs. Il y est aussi question des pensions. Je m'en tiendrai, pour ma part, au traitement des juges. Le gouvernement a lui-même signalé que, peu importe cette mesure, l'austérité budgétaire était de rigueur.

Or, on nous propose de hausser le traitement des juges rétroactivement au 1er avril de cette année. A titre d'exemple, le juge en chef de la Cour suprême touche annuellement la somme de $117,000 indexée sur le coût de la vie jusqu'à concurrence de 7 p. 100. Son traitement augmente donc chaque année de 7 p. 100 ou au rythme de l'inflation, selon le moindre taux. L'inflation est actuellement inférieure à 7 p. 100, mais elle risque d'augmenter de 3 ou 4 p. 100 d'ici l'an prochain. Aux termes du projet de loi, ce traitement passerait rétroactivement à $135,000 à compter du 1er avril dernier, et il semble que la disposition touchant le coût de la vie serait maintenue. Le traitement des autres juges de cette cour s'élèverait de $108,400 à $124,000, à compter aussi du 1er avril dernier. A la Cour supérieure, le juge en chef ne toucherait plus $101,800, mais bien $113,900. Le traitement des juges puînés serait porté à $105,000. Le juge en chef d'une cour de district ou de comté recevrait $108,900 alors que les autres juges, qui gagnaient jusqu'ici $86,900, toucheraient dorénavant $100,000. Il existe en outre des frais de représentation. Obligés parfois de se déplacer dans l'exercice de leurs fonctions, les juges avaient jusqu'ici des frais de représentation s'élevant à $5,000. Ce plafond passera maintenant à $10,000.

Monsieur le Président, le projet de loi concerne 700 à 800 juges. C'est peu sur une population de 25 millions si bien qu'on peut prétendre qu'il n'y a pas des sommes considérables en jeu. Il en va autrement de celle de un milliard de dollars pour secourir des banques, ou du cadeau, de un milliard aussi, offert aux sociétés pétrolières. Cependant, le principe d'austérité n'en demeure pas moins vrai. Les augmentations en cause vont de 12 à 15 p. 100, soit une hausse extrêmement généreuse par rapport à ce qu'ont obtenu la plupart des fonctionnaires. Elle est bien supérieure à celle des simples salariés et des spécialistes du secteur privé. Il est même révoltant de comparer cette hausse à ce qu'on projette pour ceux qui dépendent des allocations familiales.

Je veux bien croire qu'il existe un problème. On nous demande de prendre en considération la situation des juges, car ils éprouvent des problèmes financiers. Si je comprends bien, ils dépensent plus qu'ils ne touchent, de là leurs difficultés. C'est un problème fort compréhensible. En effet, beaucoup de Canadiens en sont là. Par exemple, il y a au Canada trois millions de mères de famille dont le revenu n'est qu'une infime fraction de celui des juges et qui, elles aussi, ont des problèmes financiers. Dans ma circonscription, celle de Spadina, il y a des milliers de ces mères de famille qui reçoivent les allocations familiales. Leurs problèmes financiers se manifestent tous les jours, lorsqu'elles vont à l'épicerie, et tous les mois, lorsqu'il leur faut payer le loyer. Bien sûr, elles ne sont pas les seules, mais je mentionne leur cas, en particulier, parce que le gouvernement a décidé que le pays était tellement pauvre qu'il devait réduire de 3 p. 100 le revenu réel des mères qui reçoivent les allocations familiales.

• (1110)

D'autres seront touchés moins directement. Beaucoup ont besoin de l'aide juridique. Or, les budgets des services d'aide juridique ont été réduits ou, au mieux, bloqués au lieu d'être augmentés comme l'auraient exigé les problèmes financiers des avocats et des autres travailleurs des services d'aide juridique. Ils aimeraient bien avoir un peu plus d'argent, car tout augmente. Naturellement, cela ne relève pas directement de la compétence fédérale, mais certains des problèmes qui obligent les gens à avoir recours à l'aide juridique relèvent des autorités fédérales.

Par exemple, des gens viennent me voir à mon bureau parce qu'ils ont des problèmes avec l'immigration. Ils sont peut-être injustement traités à cause d'une erreur ou d'un préjugé de l'administration. Ils ont peut-être besoin d'un avocat, ce que les nouveaux immigrants peuvent rarement se payer, et ils doivent aller à l'aide juridique. C'est là qu'ils rencontrent des travailleurs aux prises avec des problèmes financiers. Ce sont des problèmes communs aux bureaux d'aide juridique et aux gens qui y travaillent, ce qui ne facilite pas la défense des immigrants pauvres devant la commission de l'immigration.

Ceux qui ont des différends avec l'assurance-chômage ont parfois du mal à obtenir une aide juridique, en raison des problèmes financiers des bureaux. C'est la même chose pour les pensionnés. A l'occasion, un pensionné n'est pas en mesure de faire résoudre ses problèmes, même avec l'aide d'un député ou d'une autre personne bénévole, et il doit prendre un avocat. Là encore surgissent les problèmes financiers.

Maintenant que le Parlement a lancé le boycott des raisins, il y aura peut-être des conflits entre les boycotteurs et les magasins. De ce simple fait, certaines personnes auront peut-être besoin de l'aide juridique pour se défendre contre des accusations portées trop rapidement par la police chargée de maintenir l'ordre au piquet de grève. Elles se présenteront à l'aide juridique et se trouveront elles aussi face à des problèmes financiers.

Ce que je veux dire, monsieur le Président, c'est que presque tous les gens dont j'entends parler ont des problèmes financiers. Je ne sais pas si c'est le cas du président de la Banque de Montréal, car il ne me l'a pas dit, mais ceux qui viennent à mon bureau en ont, car ils ne reçoivent que le quart ou le huitième de ce que touchent les juges actuellement. Par conséquent, j'estime que leurs problèmes financiers sont beaucoup plus urgents que ceux des juges.

Mon parti et moi-même estimons que ce n'est pas le bon moment pour donner une aussi grosse augmentation aux juges. En période d'abondance, nous pourrions leur donner un peu plus, mais en cette époque de restrictions où nous réduisons les allocations familiales et beaucoup de programmes destinés aux travailleurs moyens, qui ont tous des problèmes financiers, il n'est pas juste d'augmenter le salaire des juges de 12 ou 15 p. 100, avec un effet rétroactif de près de un an. Par exemple, si le gouvernement acceptait de retirer son projet de loi visant à réduire les allocations familiales versées aux mères de famille, comme il a eu la sagesse de le faire en juin dans le cas des pensions, et s'il changeait d'avis à propos d'autres mesures fiscales, par exemple l'augmentation de la taxe de vente, qui frappe très durement les travailleurs, le public serait davantage disposé à accepter que l'on augmente le traitement des juges du montant prévu dans le projet de loi à l'étude ou d'un autre montant. Mais, dans l'état actuel des choses, c'est une monstrueuse injustice.

• (1115)

Je ne suis pas avocat mais, à mon avis, le public trouverait injuste d'accorder une très grosse augmentation à des gens qui ont déjà de bons traitements pendant que nous enlevons de l'argent aux défavorisés. L'Évangile dit qu'à ceux qui ont, on donnera davantage et qu'à ceux qui n'ont pas, on enlèvera davantage, mais il s'agit de l'action de Dieu et non de l'action du Parlement. Rien dans notre Charte ne peut justifier que nous enlevions de l'argent aux mères qui reçoivent les allocations familiales pour le donner aux juges, qui gagnent déjà cinq ou même dix fois plus qu'elles.

Si le gouvernement voulait modifier le projet de loi pour que le traitement des juges augmente en fonction du coût de la vie moins 3 p. 100, moi-même et d'autres membres de mon parti, je pense, serions prêts à le réexaminer. Je ne sais pas au juste quel sera l'indice du coût de la vie ou des prix à la consommation cette année, peut-être 3.5 p. 100. Dans ce as, les juges obtiendraient la même augmentation que les mères, soit 0.5 p. 100. A mon avis, la plupart des gens considéreraient que c'est relativement juste. Ce ne serait peut-être pas une solution parfaite pour les mères ou les juges, mais la plupart des gens conviendraient que c'est juste.

En outre, puisque les juges s'occupent de justice, j'espère même qu'ils reconnaîtraient l'équité d'une décision comme celle-là, d'autant plus que certains juges sont des femmes et peut-être des mères. J'espère même qu'ils signaleraient au gouvernment qu'un compromis raisonnable serait non pas d'augmenter le traitement des juges comme le propose le projet de loi, mais plutôt de l'augmenter chaque année d'un montant égal à l'indice des prix à la consommation moins 3 p. 100 tant que ce sera la formule utilisée pour les mères canadiennes.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Crosbie, avec l'appui de M. Hnatyshyn, propose que le projet de loi C-78, tendant à modifier la Loi sur le gouverneur général, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les traitements et la Loi sur les juges, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, les modifications prévues dans le projet de loi C-75 que je présente aujourd'hui visent à confirmer que la Loi sur la marine marchande du Canada fait autorité en matière de sécurité de la navigation, de sauvegarde de la vie humaine en mer et de protection de l'environnement marin dans les eaux canadiennes et les zones de pêche. C'est en 1971 que les dernières modifications importantes ont été apportées à la Loi sur la marine marchande du Canada. Elles portaient précisément sur la pollution due aux navires. Les événements tragiques entourant l'accident du *Arrow* ont incité le gouvernement libéral de l'époque à prendre des mesures provisoires. Comme tous les députés le savent sans doute, tous les secteurs de l'industrie maritime et les spécialistes du droit maritime réclament ces modifications auxquelles ils portent un vif intérêt. Par exemple, certaines modifications à la Loi sur la marine marchande du Canada s'imposent d'urgence, notamment en vue d'améliorer la sécurité en mer, de permettre au Canada de résoudre plus facilement les questions touchant la pollution maritime, d'autoriser le gouvernement à envisager d'imposer des droits à l'égard de certains services de la garde côtière et de mettre en vigueur d'importantes conventions maritimes internationales, comme le Protocole de 1978 découlant de la Convention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et des veilles, et la Convention pour la prévention de la pollution due aux navires. La plupart des députés doivent savoir que le Canada n'a pas pu

ratifier ces conventions et donc en devenir signataire faute de lois habilitantes nécessaires.

• (1120)

Pour m'exprimer simplement, mises à part les modifications d'ordre administratif, les dispositions que je propose aujourd'hui portent essentiellement sur la santé, la sécurité, le recouvrement des coûts et la protection financière des particuliers, autant d'aspects qui préoccupent toutes les personnes s'occupant de transport et de commerce maritime au Canada. En outre, les deux mesures annoncées l'an dernier dans le cadre du programme d'austérité du gouvernement sont prévues dans ce projet de loi.

Premièrement, pour éviter la répétition inutile des inspections de navires, en vertu des modifications à l'étude, les inspections de routine seront déléguées à des sociétés de classification. L'inspection se fera bien entendu conformément à nos règlements. La garde côtière continuera à inspecter le matériel de sécurité. Ces dispositions nous permettront d'économiser près de $200,000 par an.

Deuxièmement, ces modifications permettront également de transférer si on le désire les services de gardiens de port au secteur privé. Si cette option est retenue, les cargaisons continueront à être embarquées et inspectées conformément aux règlements adoptés en vertu de la loi, mais les inspections proprement dites seront effectuées par des visiteurs du secteur privé.

En vertu d'une autre disposition très importante, la garde côtière aura le pouvoir de recouvrer certains frais à l'égard de services comme les brise-glaces, l'escorte de navires et les aides à la navigation.

En présentant cette disposition, il convient peut-être de prendre quelques minutes pour décrire les services dont j'ai parlé. Les députés de tous les partis seront peut-être surpris par l'étendue des activités que la garde côtière offre actuellement, pratiquement sans frais, au secteur maritime. La garde côtière offre des services multiples, et notamment un système perfectionné d'aides à la navigation, la radionavigation et l'entretien des voies navigables, les systèmes de mouvements des navires, comme les services de trafic maritime et un réseau de stations de radio, et enfin les opérations de brise-glace pour la navigation commerciale, le contrôle des crues et le soutien des opérations dans l'Arctique. La garde côtière est le principal secteur responsable des opérations de recherche et de sauvetage, et elle s'occupe particulièrement de la sécurité des embarcations de plaisance, en offrant un programme d'éducation sur la sécurité des embarcations ainsi que des activités réglementaires touchant la sécurité de la navigation, et notamment l'examen et l'accréditation du personnel, la délivrance des brevets et licences et l'immatriculation des navires, ainsi que l'inspection des navires et de leurs cargaisons. En outre, la garde côtière veille au nettoyage des sources polluantes ainsi qu'à d'autres urgences maritimes.

Les ports d'attache de la garde côtière sont situés dans cinq régions différentes. Elle dispose de 86 bâtiments depuis les grands brise-glaces jusqu'aux petites embarcations de sauvetage, de 34 hélicoptères, quatre aéroglisseurs, de petits bateaux de sauvetage et de bateaux ateliers.

Pour l'année 1985-1986, les dépenses d'exploitation et les coûts d'immobilisations, frais administratifs y compris, de la garde côtière, se sont élevés à près de $824 millions. Cette somme se répartit ainsi: $368 millions pour les aides à la navigation; $74 millions au titre des systèmes et des services concernant le mouvement des navires; $177 millions pour les brise-glaces dans l'Arctique et les services de soutient; $62 millions pour les opérations de recherche et de sauvetage; $37 millions pour les activités de contrôle incluant les urgences; enfin $72 millions pour les ports et les havres publics.

• (1125)

Monsieur le Président, je rappelle que la garde côtière est un maillon essentiel du réseau de transport maritime, assurant la sécurité et la régularité des transports et la sécurité maritime en général.

Je vous signale, monsieur le Président, que l'imposition de certains frais et la privatisation des services des gardiens de ports ne seront réalisées qu'après consultation des intéressés et du secteur privé. Je demanderai aux fonctionnaires de mettre sur pied un comité consultatif chargé de rencontrer différents groupes dont les propriétaires et leurs représentants, les syndicats, les armateurs, les pêcheurs et leur association et d'autres représentants des usagers des infrastructures maritimes.

Examinons maintenant d'autres aspects du projet de loi. Les amendements délimiteront clairement les zones de trafic et les procédures à suivre pour y entrer. On prévoit la nomination de contrôleurs du trafic maritimes ainsi que les circonstances dans lesquelles ils pourront donner des directives aux bâtiments naviguant dans les eaux canadiennes.

Je précise que nous n'avons aucune intention de réduire d'une façon quelconque l'autorité des capitaines ou des pilotes; nous voulons plutôt collaborer avec eux pour assurer la sécurité et l'intégrité du système.

Comme les services de trafic maritime existent déjà, on ne prévoit pas devoir engager de fonds supplémentaires, publics on privés.

L'expérience acquise par l'application de la Partie XX de la loi actuelle laquelle a été rédigée de toute urgence lors du sinistre provoqué par l'*Arrow* en 1970, a révélé de graves lacunes que ces amendements visent à corriger. En outre, vu l'absence d'une loi appropriée, le Canada n'a pu bénéficier des indemnités prévues par deux conventions internationales: la Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, adoptée en 1969, et la Convention internationale portant création d'un Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, adoptée en 1971.

Monsieur le Président, non seulement ces amendements contribueront-ils à prévenir la pollution et faciliteront-ils le nettoyage, mais ils prévoient aussi de meilleurs régimes d'indemnisation des victimes de la pollution par les hydrocarbures.

Supposons qu'un pétrolier de 60,000 tonnes déversait aujourd'hui du brut en mer, l'armateur devrait disposer d'environ 8.7 millions de dollars à des fins d'indemnisation pour réparer les dommages par pollution. Par conséquent, 8.7 millions de dollars seraient versés à la Caisse des réclamations de la pollution maritime s'ajoutant aux fonds qui existent déjà dans cette caisse. Le solde de cette caisse nationale est actuellement d'environ 110 millions de dollars. Il faut aussi compter le montant des indemnités de 60 millions de dollars prévu aux termes des conventions que je viens de mentionner et les 100 millions de dollars de la Caisse des réclamations de la pollution maritime.

On compte élargir les modalités régissant la Caisse des réclamations de la pollution maritime qui s'appellera dorénavant la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causés par les navires. En effet, les requérants moins importants, comme les pêcheurs ou les propriétaires de chalet, pourront réclamer des dommages-intérêts auprès de cette caisse.

Les indemnités prévues pour les navires autres que les pétroliers chargés seront d'au moins 100 millions de dollars assurés par la caisse d'indemnisation du Canada.

Toujours dans le même ordre d'idées, monsieur le Président, on modifiera les modalités régissant les visites à bord des navires effectuées par les fonctionnaires chargés de la prévention de la pollution pour qu'elles soient conformes à la Convention internationale sur la pollution des mers. Ils auront le droit notamment de délimiter des zones d'urgence pour en réglementer le trafic et quand il y a risque de déversement, ils pourront ordonner à un navire de poursuivre sa route ou de changer de cap. Aux fins d'éventuelles poursuites judiciaires, ils pourront prélever des échantillons de polluant sur les navires concernés sans avoir à présenter de mandat de perquisition.

Conformément aux recommandations du vérificateur général, les fonctionnaires désignés pourront, en outre, vérifier sur place les livres et les états financiers des cotisants à notre caisse d'indemnistion des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causés par les navires.

Dans le cadre des amendements proposés aux pouvoirs discrétionnaires des fonctionnaires, le Bureau d'inspection pourrait décréter des normes équivalentes concernant la structure et le matériel des navires ou l'exemption des règlements s'il y a lieu de le faire. Le bureau pourrait également prescrire des normes provisoires concernant le transport de marchandises dangereuses en vrac lorsqu'il s'agit de nouvelles substances pour lesquelles aucune norme n'a été arrêtée et quand il est impossible d'établir un règlement quelconque faute de temps.

● (1130)

Pour la gouverne des députés, je vous rappelle, monsieur le Président, que les amendements à l'étude renforcent les règlements régissant le transport en vrac des marchandises dangereuses pour les rendre conformes à la Loi sur le transport des marchandises dangereuses. Les cargaisons en vrac seront toujours réglementées par la Loi sur la marine marchande du Canada alors que les marchandises emballées seront régies, à l'avenir, selon des modalités multiples prévues dans la Loi sur le transport des marchandises dangereuses.

Les amendements renforceront également les mesures de sécurité et d'efficacité de la navigation maritime. On établira toute une série de nouveaux critères améliorés concernant la formation et la certification des gens de mer, notamment des titres de compétence spéciaux pour les postes sur les pétroliers et les navires transportant des produits chimiques, ainsi que sur les unités mobiles de forage maritime. Les députés n'ont qu'à se rappeler des tragédies comme celles de l'*Ocean Ranger*, du *Hudson Transport* et du *Cartiercliffe Hall* pour comprendre l'importance de cet amendement qui permettra d'adopter certaines recommandations proposées à la suite de ces enquêtes officielles en matière de formation dans le domaine de la sécurité maritime. Cette mesure entraînera des coûts supplémentaires pour l'industrie et le gouvernement qui devront assurer la formation, mais la sécurité et la protection de l'environnement justifient l'adoption d'une telle mesure.

Plus précisément, le coût de formation des marins employés dans l'industrie serait de l'ordre de 24 millions de dollars durant les cinq prochaines années et dans le cas des employés à bord des navires civils de l'État, il serait d'environ 4.8 millions de dollars durant la même période quinquennale. Le coût pour les employés à bord des navires de l'État sera absorbé par les ministères appropriés, notammment le ministère des Transports, le ministère des Pêches et des Océans, le ministère de la Défense nationale et le ministère des Travaux publics et, bien entendu, le coût pour le secteur privé sera absorbé par les diverses sociétés en cause. Il est beaucoup plus facile d'évaluer le coût de la formation et de la prévention que le coût des pertes de vies et des dégâts écologiques irréversibles qui surviendront si nous n'agissons pas dans ce domaine.

Quant à la valeur nautique des navires, il existe certaines normes internationales distinctes régissant la construction et l'armement des installations mobiles de forage sous-marin. Ces modifications permettront au Canada d'appliquer ces normes. En outre, les modifications prévoient la mise en application du Protocole de 1978 sur la sécurité des navires-citernes ainsi que de la Convention de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer en ce qui a trait aux questions telles que les inspections, les appareils à gouverner, la protection contre le feu et le matériel de navigation.

En outre, certaines modifications ont trait aux engins à portance dynamique, aux aéroglisseurs, au poids de la jauge, à l'abolition des travaux forcés en guise de pénalité en vertu de la Loi, à l'application restreinte des règles et règlements, à l'immatriculation des navires de l'État dans le registre de navigation et à une disposition permettant aux navires battant pavillon étranger d'être soustraits à l'application des dispositions prohibitoires de la loi concernant le cabotage quand il n'y a pas de navires canadiens appropriés et disponibles. Cette dernière disposition en vigueur depuis 1973 est maintenue à titre de mesure provisoire tant qu'une loi distincte sur le cabotage n'aura pas été élaborée, mais je reviendrai là-dessus tantôt.

Il convient de noter que le projet de loi est rédigé de façon à permettre la réglementation des questions concernant les navires et les installations de forage, leur construction et leur armement, la formation et les brevets des équipages à bord des navires qui se livrent activement à la prospection et à l'exploitation des terres domaniales, qui seront assujettis à la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada. Dans tous les autres cas, ils seront assujettis à la Loi sur la marine marchande du Canada.

Je suis persuadé que les députés aimeraient que je fasse mention d'autres mesures législatives concernant la marine et dont je parlais dans mon récent mémoire sur la réforme économique réglementaire intitulé *Aller sans entraves*. La Loi dérogatoire, de 1979, sur les conférences maritimes, a été prolongée d'un an par le gouvernement et devrait maintenant expirer le 31 mars 1986. Je souhaite vivement dissiper aussitôt que possible l'incertitude qui règne depuis déjà quelque temps au sujet de cette question étant donné que le gouvernement libéral précédent et le gouvernement actuel ont tous deux proposé certaines modifications à la loi. J'ai donc l'intention de présenter au Parlement une revision distincte de la Loi dérogatoire sur les conférences maritimes avant d'autres modifications à la Loi nationale sur les transports dans l'espoir que le Parlement règle la question avant que la plus récente prolongation de la Loi dérogatoire sur les conférences maritimes, 1979, ne prenne fin.

Une autre mesure mentionnée dans *Aller sans entraves* dont je me propose de saisir le Parlement avant la nouvelle Loi nationale sur les transports est un projet de loi présentant des modifications à la Loi canadienne sur le cabotage. Je dois dire que les dispositions relatives au cabotage figurent à la Partie XV de l'actuelle Loi sur la marine marchande du Canada et qu'au nombre des modifications que je propose d'apporter à cette loi il y en a une qui vise la Partie XV et qui doit absolument être apportée pour que nous puissions remédier à un problème technique qui nous préoccupe quelque peu. Toutefois, la modification en question n'est là que pour dissiper tout doute au sujet de la légalité des pratiques existantes.

En harmonie avec *Aller sans entraves*, le nouveau projet de loi concernant le cabotage va notamment contribuer à étendre la compétence du Canada jusqu'à 200 milles nautiques ou à la limite du plateau continental, si celle-ci est située à plus de 200 milles. Il étendra la portée de la loi à toutes les activités maritimes commerciales autres que la pêche, mais prévoira quand même un système de renonciation de façon à permettre aux bâtiments battant pavillon étranger de satisfaire aux exigences provisoires.

Enfin, *Aller sans entraves* faisait mention de la Loi relative aux taux de fret sur les eaux intérieures et de la Loi sur les transports. Je me propose de traiter de ces deux mesures législatives lorsque la nouvelle Loi nationale sur les transports sera présentée au Parlement, au début de l'an prochain.

Il importe pour le moment que la Chambre se prononce rapidement sur ce que je propose aujourd'hui. Je le répète, la Loi sur la marine marchande du Canada est la principale loi fédérale portant sur la sécurité maritime, la sauvegarde de la vie humaine en mer et la protection de l'environnement dans les eaux et les zones de pêche canadiennes. Comme on l'a signalé, cette loi traite de sujets aussi divers que la propriété des bâtiments, le jaugeage des navires, l'homologation et la formation des marins, la construction et l'équipement des navires, la sécurité maritime, la responsabilité civile, le transport des marchandises, la prévention de la pollution par les navires et l'indemnisation des victimes des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures. Ses dispositions visent à assurer que tous les navires qui entrent dans les eaux canadiennes et qui utilisent nos installations portuaires se conforment à des normes élevées de sécurité et d'efficacité.

Ces modifications, que l'on a mis beaucoup de temps à élaborer, ont été examinées à fond et en général acceptées par tous les groupes intéressés, y compris les propriétaires de navires, les constructeurs et réparateurs, les syndicats, l'industrie pétrolière, le secteur des pêches et les organismes gouvernementaux. Je crois que le projet de loi contribue pour beaucoup à moderniser une loi démodée et à l'adapter aux besoins de l'heure.

Le Canada jouit heureusement d'une solide réputation au sein de la communauté maritime internationale. En fait, je suis fier de signaler aux députés que le président de la Voie maritime du Saint-Laurent, M. Bill O'Neil, a été le premier Canadien à se faire élire, en 1979, à la présidence de l'Organisation internationale des Nations-Unies pour la navigation maritime. Il a été réélu deux fois à ce poste, soit en 1981 et en 1983.

Je rappelle à la Chambre qu'une douzaine de grands codes et conventions internationaux ne peuvent être promulgués par le Canada tant que ces modifications n'auront pas été adoptées. Notre propre secteur maritime et la communauté maritime internationale attendent que ces modifications permettent d'adapter cette loi régissant la marine marchande aux réalités de 1986 et de l'avenir. Ce projet de loi va rétablir le crédit du Canada dans le secteur maritime. Je demande donc à tous les députés de l'adopter rapidement.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en examinant ce projet de loi, qui est un texte fort compliqué et ne s'absorbe pas en un clin d'œil, l'impression que j'en tire et que je voudrais communiquer aujourd'hui, c'est que le gouvernement du Canada prévoit un trafic croissant de pétroliers en toutes saisons dans les eaux arctiques. Je parlerai du sujet de l'Arctique dans quelques minutes. Ajoutons que le ministre a donné une vue beaucoup plus large et plus générale du projet de loi que celle que je vais moi-même brosser.

La réalité du Sud est une chose, celle du Nord en est une autre. Il me semble que le ministre a besoin d'être sensibilisé à certaines réalités du grand Nord, puisqu'en modifiant la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, ce projet de loi est porteur de mauvaises nouvelles pour les populations et pour les régions septentrionales du pays, au plan de l'environnement. J'aimerais donner au ministre certains renseignements à ce sujet. Il a fait mention des groupes qu'il a consultés ou qu'il entend consulter. Mais il n'a pas mentionné, à ma connaissance, les populations autochtones. J'aimerais lui signaler certains documents dont son ministère devrait être au courant, à commencer par l'Étude régionale du détroit de Lancaster, de novembre 1983. C'est un document qui tient compte de l'opinion publique. Il est le résultat d'une consultation publique, et je veux en consigner certains passages qui me paraissent d'un intérêt direct pour ce projet de loi, qui va augmenter le mouvement des pétroliers dans l'Arctique en toutes saisons. George Eckalook, parlant au nom du Conseil d'établissement de Resolute Bay, a dit ce qui suit:

• (1140)

. . . l'établissement veut que le détroit de Lancaster reste tel qu'il est actuellement, qu'on n'y touche pas. La population de la colonie veut protéger l'environnement, elle veut en savoir plus, elle veut envisager la possibilité de créer des parcs, et attendre le règlement des revendications territoriales Nunavut. Elle craint le passage de brise-glaces par le détroit pendant l'hiver, et le danger d'explosion de leur cargaison de gaz naturel.

Sampson Akpaleapik, élève de neuvième année à l'école Takijualuk de Pond Inlet, a dit ce qui suit à la même occasion:

. . . s'il y avait un déversement de pétrole dans le détroit, le poisson suffoquerait. Les narvals, les phoques, les autres animaux marins mourraient. S'il y avait un déversement de pétrole, les courants marins charrieraient l'huile rapidement tuant les animaux que les baleines, les phoques et les morses mangent. Même s'il n'y avait pas de déversement d'huile, le bruit des moteurs de navire chasserait les animaux.

Maggie Allooloo, parlant au nom du Comité de surveillance du développement du Conseil de Pond Inlet, a dit catégoriquement:

. . . le conseil ne veut pas de mise en valeur des ressources non renouvelables pour l'instant. Même en présence de planification, de contrôles sévères et une réglementation stricte le comité de surveillance du développement estime que l'activité liée à la mise en valeur des ressources non renouvelables dépasserait le niveau que l'environnement et la population pourraient tolérer. Le comité favorise l'option du Livre vert; une fois réglées les revendications territoriales, les dernières décisions concernant un parc national dans la région pourraient être mises au point.

Charlie Inuarak, parlant au nom de l'Association des Inuits de la région de Baffin, a exposé les positions adoptées par l'Association en matière de conservation, l'incertitude au sujet des impacts, et l'étroitesse de la définition qui assimile l'intérêt national à l'approvisionnement énergétique du pays. Il a déclaré ce qui suit:

La question essentielle pour l'AIRB est celle-ci: décidons-nous de mettre en péril la région du détroit de Lancaster? En réponse, l'Association dit que si nous voulons vraiment maintenir la productivité biologique et la qualité de l'environnement, il ne doit pas y avoir dans la région du détroit de Lancaster d'activité liée aux hydrocarbures.

Vous comprendrez, monsieur le Président, que le détroit de Lancaster se trouverait au beau milieu d'une bonne partie de ce trafic s'il se réalisait. Je suis persuadé que vous, monsieur le Président, et le ministre des Transports (M. Mazankowski) avez admiré la beauté et la richesse de ce bassin écologique, et que vous savez à quel point il est fragile, à quel point il est un des derniers spécimens de cette qualité bien spéciale qui restent sur l'ensemble du globe.

Dans le même document, le Comité canadien des ressources de l'Arctique a adopté une position dont le ministre est parfaitement au courant, j'en suis persuadé, étant donné qu'il s'agit d'un organisme qu'il entend consulter ou consulte déjà. Voici; premièrement:

Le moratoire sur les forages d'exploration et le transport du pétrole toute l'année durant doit être maintenu jusqu'à ce qu'une méthode de planification régionale satisfaisante et une politique de conservation du Nord soient mises en œuvre;

Deuxièmement:

Il faut établir une méthode de planification, afin de tenir compte de l'évolution politique et des revendications territoriales en cours dans les Territoires du Nord-Ouest.

Et troisièmement:

Toutes les décisions immédiates touchant le détroit de Lancaster doivent être prises en conformité des principes généraux que le Comité canadien des ressources de l'Arctique a établis en 1979.

Il s'agit là, monsieur le Président, de l'opinion d'habitants du Nord qui suivent l'évolution de la situation, comme le Comité canadien des ressources de l'Arctique qui semble vraiment exprimer un point de vue diamétralement opposé à la voie que le gouvernement entend suivre. Je ne peux que signaler jusqu'à quel point je suis déçu qu'on n'ait pas jusqu'ici consulté les organismes représentant le Nord, l'Inuit Tapirisat du Canada et les gouvernements territoriaux ainsi que le ministère de l'Environnement ou le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, peut-être.

Je crois qu'il est essentiel, monsieur le Président, qu'une consultation très large soit prévue dans le cadre de l'examen de ce projet de loi après l'étape de la deuxième lecture, afin de permettre aux gens des régions touchées de donner leur opinion, étant donné les répercussions qui se feront sentir sur des modes de vie et des cultures si ce projet de loi est adopté et entraîne, en définitive, une augmentation du trafic pétrolier toute l'année durant.

On a rédigé un projet de Livre vert sur le détroit de Lancaster et le Nord. On a procédé à une étude régionale sur ce détroit et on a publié sur la région un Livre vert couvrant la période allant de 1980 à l'an 2000. Fondamentalement, je tiens à m'assurer que le ministre connaisse bien ce dernier document. Il doit être examiné à la lumière du principal objectif du projet de loi qui est d'accroître les responsabilités et les indemnités et de détruire l'écologie et le mode de vie du Nord en augmentant le trafic pétrolier, ce qui aura inévitablement des conséquences graves.

On me dit que l'Inuit Tapirisat s'oppose vivement à toute initiative visant à faire passer les pétroliers par le détroit de Lancaster et que les audiences publiques qui ont été tenues jusqu'à maintenant ont permis de déterminer que cette opposition était généralisée. Les membres du Tapirisat, en tant qu'organisme et à titre personnel, seront tout simplement outrés si après l'étape de la deuxième lecture, on ne procède pas à des consultations en comité et on ne prend pas une décision.

Je comprends fort bien qu'il s'agit là d'une situation très difficile à régler pour le ministre s'il entend, comme je le suppose, accroître le trafic pétrolier dans l'Arctique toute l'année durant. Cela signfiera qu'une fois de plus nous aurons imposé nos valeurs et nos objectifs économiques à une culture qui a réussi jusqu'à maintenant à survivre dans des circonstances extrêmement difficiles et dans un milieu économique extrêmement fragile. Cela tend fondamentalement à rejeter la méthode d'exploitation des ressources naturelles de la société blanche. On tente vraiment de trouver des façons d'exploiter nos ressources renouvelables, mais chose certaine, selon mon expérience, on rejette l'exploitation pétrolière et gazière qui peut causer des dommages écologiques irréparables, quel que soit le montant de l'indemnité. Nous connaissons tous la beauté du détroit de Lancaster et je peux difficilement imaginer qu'une personne saine d'esprit veuille causer des dommages à cette merveilleuse masse d'eau. C'est l'une des plus frappantes au monde, et ce n'est pas en augmentant les responsabilités et les indemnités au niveau le plus élevé qu'un gouvernement puisse se permettre qu'on pourra vraiment régler l'importante question écologique et culturelle à laquelle nous faisons face, à savoir que nous devons décider si nous désirons polluer cet environnement par notre présence. Peu importe les bonnes intentions et les programmes de prévention qui peuvent être mis en œuvre, dans l'Arctique, il est pratiquement impossible de réparer les dégâts écologiques. C'est déjà difficile sous notre propre climat et sous notre latitude, comme notre expérience au large de la côte atlantique nous l'a montré il y a dix ans environ, mais une fois qu'il y a eu déversement, il est pratiquement impossible de remédier à la situation dans nos régions arctiques.

• (1150)

Il est donc nécessaire de le signaler au ministre des Transports et de s'assurer qu'il a l'appui de son collègue, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) ainsi que de celui du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie). Il doit s'assurer qu'un tel projet a l'appui entier des gouvernements territoriaux et que ces derniers le comprennent bien. Et par-dessus tout, il doit obtenir l'appui des autochtones des régions concernées. J'ai l'impression que les habitants des localités autochtones du Nord ne sont généralement pas en faveur que des pétroliers croisent le long du rivage à longueur d'année pour les raisons que j'ai déjà exposées en citant des passages de l'étude régionale sur le détroit de Lancaster effectuée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les gens du Nord ont évidemment tendance à rejeter toute activité qui risquerait de causer des dommages écologiques irréversibles.

J'exhorte le ministre à se rendre sur place et à consulter les habitants de localités comme Pond Inlet, Tuktoyaktuk et Grise Fiord et d'autres pour se rendre compte par lui-même de la réalité écologique. Quand on se trouve dans le Nord et qu'on regarde vers le Sud, la perspective est bien différente de celle qu'on peut avoir en regardant vers le Nord depuis la Chambre. S'il voyait les choses sous cet angle-là, il aurait sûrement de sérieuses réserves quant à l'opportunité d'utiliser la mesure à l'étude pour accroître la navigation à l'année longue des pétroliers.

Je soulève ces questions parce que je sais que le ministre est un démocrate, à l'écoute de la population, et tient à être parfaitement informé des répercussions de toute mesure qu'il présente au Parlement, non seulement du point de vue du Sud industrialisé mais aussi du point de vue du Nord. J'ai l'impression que les autochtones seraient d'accord pour que nous exploitions les ressources pétrolières et gazières du Nord si nous en transportions le produit par voie terrestre, au moyen de pipelines dont l'utilisation est soumise à des mesures de contrôle rigoureuses, est bien réglementée et écologiquement sûre. C'est à cette solution qu'on s'est principalement attaché depuis quelque temps. Mais quand il est question de le faire autrement, par voie maritime, les risques de déversement accidentel sont beaucoup plus élevés, et les problèmes sont bien différents. On ne peut bien s'en rendre compte qu'en surplombant le détroit de Lancaster de haut d'une colline de Pond Inlet, par exemple. Voilà une masse d'eau unique et, sur le plan écologique, l'une des plus riches du monde. Qu'on s'imagine ensuite un pétrolier naviguant à travers cette partie de notre Arctique. C'est impensable. Il nous faut donc être d'une extrême prudence en jetant les bases d'un tel projet susceptible d'avoir des conséquences aussi profondes sur la vie et les richesses écologiques de notre Nord.

J'interviens aujourd'hui dans le but surtout de bien faire comprendre au ministre et au gouvernement la nécessité de consultations approfondies avec les autochtones. Il est de la plus haute importance qu'on leur explique le projet de loi. Il nous est difficile de le comprendre dans tous ses détails ici aujourd'hui; on ne peut qu'imaginer combien il peut être difficile à comprendre pour des gens qui vivent à plusieurs milliers de milles d'ici. Il importe de bien le comprendre, car un communiqué de presse d'une page ne peut rendre justice à un projet de loi de 106 pages dont une partie très importante porte sur la prévention et le contrôle de la pollution, et qui à mon avis aura à long terme des suites graves sur le plan politique. Le ministre des Transports et son gouvernement ont donc, envers la Chambre et les localités concernées, le devoir d'expliquer dans le détail quelle est leur politique à long terme en ce qui concerne la navigation toute l'année durant des pétroliers dans les eaux de l'Arctique. Il nous faut comprendre l'orientation fondamentale de la politique du gouvernement à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-75.

• (1200)

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur le projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada, entre autres lois. J'interviens à titre de critique de mon parti dans le domaine maritime et, en particulier, de la Voie maritime du Saint-Laurent. Ce projet de loi vise à moderniser l'industrie maritime, mais il comporte une grave lacune. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à dire que les questions soulevées par le gouvernement sont très importantes. Je partage l'avis du ministre: la Chambre et le comité devraient adopter cette mesure sans tarder. Malheureusement, la lacune à laquelle je viens de faire allusion m'inquiète.

Par le projet de loi C-75, le gouvernement conservateur s'inspire du principe cher à son prédécesseur—le paiement par l'usager—pour promouvoir le sien, en vertu duquel le reste de l'industrie maritime du Canada doit faire les frais du recouvrement des coûts. En vertu de l'article 4, le gouvernement est habilité à faire payer par l'usager le coût total des services de la garde côtière. Afin de situer le débat dans son contexte, monsieur le Président, je tiens à lire l'article qui me cause tant d'inquiétude:

> 3.1 (1) Aux fins de couvrir les frais des services de navigation fournis par la garde côtière canadienne, le gouverneur en conseil peut prendre des règlements au sujet des droits relatifs à ces services et notamment aux aides à la navigation, aux dragages, aux services de trafic maritime, aux opérations de brise-glace et aux escortes de navires.
>
> (2) Ces droits peuvent être imposés à l'égard d'un navire ou bâtiment sans considérer si la garde côtière canadienne fournit réellement un service de navigation à ce navire ou bâtiment.

Ce sont là de vastes pouvoirs accordés au ministre des Transports (M. Mazankowski) et au cabinet. Chose certaine, monsieur le Président, malgré mes observations et celles de mes collègues qui vont prendre la parole après moi, nous appuyons le principe de la mesure. D'ailleurs, tous les pays qui font concurrence au Canada sur le marché international des céréales, du charbon, de la potasse et d'autres marchandises en vrac voient l'article 4 d'un bon œil. Cette mesure leur plaît, car ils savent que les exportations canadiennes vont être moins concurrentielles sur les marchés internationaux si le Canada adopte encore une autre politique du paiement par l'usager. Ils savent que cette politique va faire augmenter le prix de nos céréales et de notre potasse et que, à plus ou moins longue échéance, des producteurs canadiens vont peut-être même faire faillite. Autrement dit, monsieur le Président, l'élimination définitive de leurs concurrents fait leur affaire.

Monsieur le Président, je n'ai pas été étonné de trouver cet article dans le projet de loi car, d'après le budget présenté par le gouvernement conservateur le printemps dernier, il allait manifestement suivre la politique du recouvrement des frais appliquée par son prédécesseur libéral. Quand il a décidé de prendre 30 millions de dollars des avoirs de la Voie maritime

du Saint-Laurent, le ministre des Finances (M. Wilson) a vendu la mèche: les péages de la Voie maritime allaient augmenter. Toutefois, je m'empresse de féliciter le ministre des Transports d'avoir annoncé à la Chambre la semaine dernière que le dossier était encore à l'étude. De toute évidence, il sait ce dont la Voie maritime et l'industrie maritime ont besoin et il est prêt à défendre leur cause devant ses collègues du cabinet. Je l'encourage à continuer dans cette voie.

Je ne suis pas étonné que le gouvernement imite les libéraux en ce qui a trait au principe du paiement par l'usager, mais je suis déçu qu'il inclue cet article dans le projet de loi car, je le répète, c'est une bonne mesure, surtout que nous l'attendions depuis si longtemps. Ce n'est pas cela qui m'étonne, mais le fait que le ministre des Transports ait accepté de s'associer à ce projet de loi. A l'époque où je suivais les délibérations de la Chambre de l'extérieur et où j'essayais de me faire élire, j'entendais le ministre lui-même fustiger son prédécesseur, Otto Lang, à ce sujet. Il a dit notamment:

> Voyez comment on a rempli les promesses électorales. Qu'est-il arrivé de ces plans révolutionnaires, de la mise au rancart de méthodes désuètes, de ces programmes d'envergure qu'on nous avait tellement vantés? Avons-nous réussi une perçée mondiale dans le domaine des transports? Tous ces beaux projets peuvent se résumer en une phrase. De tout ce qu'on nous avait promis, on n'a obtenu qu'une seule chose, l'idée du paiement par l'usager préconisée par Otto Lang.

Je retourne en arrière, au 16 juin 1958, au discours que prononçait ce jour-là le député de Niagara Falls de l'époque, M. W. L. Houck. Il évoquait lui-même le passé. «En 1934, monsieur l'Orateur, il y a eu un débat en règle à la Chambre sur la motion portant que toutes les marchandises expédiées par les canaux possédés et exploités par le gouvernement du Canada seraient assujettis à l'impôt.»

Parlant contre cette motion, l'honorable R. J. Manion, député de Fort William de 1917 à 1940, dont la circonscription a été remplacée par celle de Thunder Bay-Atikokan que je représente, ancien chef du parti conservateur, alors ministre des Chemins de fer et des Canaux, a déclaré notamment:

> C'est vrai . . . que la navigation est sujette à péage dans le canal de Panama, le canal de Suez et celui de Manchester; mais il ne faut pas oublier que la régie de ces entreprises est bien différente de celle de nos canaux canadiens. Le canal de Manchester est une entreprise privée, alors que les canaux canadiens sont des entreprises d'État. Le canal de Suez aussi est une exploitation privée. Il est vrai encore que le canal de Panama est une entreprise nationale, mais entre les canaux canadiens et Panama et Suez, il y a cette différence importante, à savoir que ces deux derniers ne sont pas des voies inévitables, c'est-à-dire que l'armateur peut atteindre les mêmes points en choisissant d'autres routes.
>
> Au Canada, la situation est différente. A partir de la tête des lacs, il faut choisir entre les canaux ou le rail. Mais comme on l'a fait observer déjà, le taux des chemins de fer rendrait la vente du grain impossible. Il importe que nous maintenions le taux le plus bas possible afin de faciliter la concurrence avec les pays dont les emblavures sont plus rapprochées de la mer que les nôtres.

Ces paroles, monsieur le Président, étaient aussi vraies en 1933 et en 1958 qu'aujourd'hui. De fait, les porte-parole de l'industrie les reprennent depuis un an pour prévenir le gouvernement qu'il compromet gravement l'avenir de la Voie maritime. C'est l'évidence même que les majorations des coûts de transport—combustible, impôts, droits de péage ou autres éléments—se répercutent dans toute l'économie.

L'entreprise de transport elle-même s'en ressent parce qu'elle soutient moins bien la concurrence, surtout des autres modes de transport, pour l'expédition, en l'occurrence, de marchandises en vrac. Le producteur, dont les produits ne sont plus concurrentiels ni sur le marché intérieur ni sur le marché extérieur, est directement atteint. A cause de la demande plus faible pour les marchandises qu'ils manutentionnent, les travailleurs ont moins de travail et, partant, moins de revenu à dépenser en biens de consommation. Enfin, le Canada tout entier en subit les conséquences du fait de la réduction des exportations et par conséquent de changements qui s'opèrent dans la balance des paiements, du fait d'une réduction des revenus et de l'impôt payé par les sociétés, et du fait de l'augmentation du coût des programmes de soutien du revenu, notamment de l'assurance-chômage et de l'assistance sociale qu'il faut verser pour venir en aide aux travailleurs licenciés.

En 1958, le député de Welland, une autre circonscription où l'on s'intéresse de très près au secteur maritime, M. W. H. McMillan a déclaré ce qui suit:

> En notre qualité de députés, nous devrions nous préoccuper du coût de l'exploitation d'un navire comme facteur du coût du transport des marchandises. Nous devrions examiner les conséquences que ce coût pourrait entraîner pour l'industrie en général, pour l'agriculture et pour le commerce. Nous devrions nous intéresser au secteur du transport maritime car on y emploie des milliers de marins, et à cause des emplois dans les chantiers navals et chez les fournisseurs, au même titre que nous nous intéressons au bien-être du Canada en général.
>
> J'ai souvent lu que 40 p. 100 de nos travailleurs gagnent leur vie grâce au commerce extérieur et je pense que si nous tenons à assurer la prospérité constante du pays nous devons veiller à accroître nos échanges commerciaux. Le fleuve Saint-Laurent et le bassin des Grands lacs qui se rendent jusqu'au cœur même du continent, soit à plus de 2,900 milles de la mer, représentent le plus grand débouché du Canada vers les marchés européens, la côte est des États-Unis et l'Amérique du Sud. Une bonne partie des marchandises échangées entre le Canada et les États-Unis passent par cette voie. Il s'agit du réseau de transport le moins coûteux dans le monde et de ce fait il nous a aidés à bâtir notre pays. Il a permis à nos agriculteurs de vendre leur blé sur des marchés très concurrentiels, même si ce blé est cultivé à des milliers de milles des ports de mer. Il a également permis à l'industrie de réunir des matières premières pour fabriquer des produits et d'accéder à des marchés concurrentiels. De nos jours, cette voie d'eau devient d'autant plus importante pour l'économie canadienne car on transportera bientôt d'énormes quantités de minerai de fer du Québec et du Labrador aux aciéries sur les Grands lacs tant au Canada et qu'aux États-Unis.

On a également déclaré ceci:

> Il faut convenir qu'en définitive les droits de péage retombent toujours sur le consommateur, à son insu ou non. Ils sont inclus dans les frais de transport et finissent par être englobés dans le prix de revient du produit. Dans le cas de nos matières de base, l'accroissement des frais de transport, imputable aux droits de péage, augmente proportionnellement au nombre de transformations par lesquelles ces matières passent avant d'aboutir aux tablettes du détaillant. Ce nous sera donc moins onéreux, et d'ailleurs moins pénible, de verser une seule fois des impôts pour l'amélioration des voies fluviales plutôt que de le faire à plusieurs reprises sous forme de prix élevés que représenteraient les droits de péage sur le canal Welland.

● (1210)

Ce dernier passage était une autre citation de M. W. L. Houck, le député de Niagara Falls.

Je voudrais à cette série ajouter une dernière citation datée du 12 mars 1959. Il s'agit des propos d'un homme bien connu à la Chambre et de vous, monsieur le Président. Il est d'ailleurs encore député. Le ministre des Transports de l'époque, l'actuel ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees), a déclaré ceci:

. . . cette grande voie maritime intérieure sera mise en service lors de l'ouverture de la saison de navigation et nous avons toutes les raisons d'envisager une augmentation sensible du nombre de navires qui l'utiliseront. Cette augmentation du trafic devrait donner un essor marqué au commerce national et permettre aux marchandises de fabrication canadienne de mieux faire face à la concurrence sur les marchés mondiaux. Nous prévoyons que toute l'économie du Canada bénéficiera de l'ouverture de cette grande voie maritime.

Bien qu'elle soit située dans la partie centrale du Canada, elle fait manifestement partie du patrimoine collectif et devrait être traitée comme telle. Tout au long du débat, mes collègues et moi allons insister auprès de la Chambre sur les réserves que nous entretenons à l'égard de cet article. Nous traiterons de ses incidences sur le secteur de la pêche commerciale tant sur la côte est que sur la côte ouest. Nous ne pensions pas que ces entreprises marginales puissent assumer de nouveaux frais. Nous traiterons aussi de ses incidences sur la navigation de plaisance et sur tout ce secteur.

Tout particulièrement, nous traiterons de ses incidences sur le transport maritime partout au Canada. Le projet causera un sérieux préjudice non seulement à la voie maritime, mais aussi aux ports de Churchill, Prince-Rupert, Vancouver, Saint John, Halifax, Baie-Comeau et Port-Cartier. Ce projet de loi va nuire à tous les ports et à toutes les localités portuaires. Il aura de graves incidences, et elles ne seront nulle part plus marquées que dans les Grands Lacs et le long de la Voie maritime du Saint-Laurent. En fait, j'irais même jusqu'à dire que jointe aux autres initiatives que le gouvernement a prises pour mieux rentrer dans ses frais, cette mesure législative pourrait signifier la fin de la Voie maritime du Saint-Laurent comme avenue de transport rentable.

A ce propos, il importe de ne pas envisager isolément les dispositions de ce projet de loi qui visent à assurer le recouvrement des frais. Nous ne saurions considérer uniquement l'article 4 du projet de loi C-75 en faisant abstraction des péages, des frais de pilotage et autres. Tout comme son adjoint parlementaire, le ministre sait pertinemment que les porte-parole du secteur se plaignent déjà amèrement de l'augmentation des frais qu'ils vont subir par suite des modifications que le ministre envisage d'apporter à la Loi sur le pilotage, d'autant plus qu'ils craignent que le ministre n'arrive pas à redonner à l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent les 30 millions de dollars qu'il lui a enlevés.

Comme le démontre ce projet de loi, le gouvernement s'est manifestement lancé dans la voie du recouvrement des frais. Il y a quelques jours à peine, le *Globe and Mail,* journal que certains députés lisent parfois de loin en loin, rapportait qu'un collaborateur du ministre des Transports avait déclaré ce qui suit:

Nous allons nous arranger pour que les sociétés de la Couronne se tiennent debout toutes seules . . . Les usagers de la voie maritime devront payer le gros du coût des services qu'ils obtiennent.

A supposer qu'il parlait au nom du ministre, c'est malheureux qu'il ait fait cette déclaration, car cette attitude n'est de bon augure ni pour le Canada ni pour la voie maritime. Le gouvernement pourra invoquer ce projet de loi pour recouvrer ce que lui coûtent les services que la garde côtière fournit maintenant et fournira à l'avenir, qu'un navire en particulier y ait recours ou non. Ces services comprennent le dragage des chenaux, l'emploi des brise-glaces, les aides à la navigation et la fourniture de navires d'escorte.

L'article en question ne précise pas dans quelle mesure le gouvernement entend recouvrer ces frais. Sera-ce 10, 25, 50, voire même plus de 100 p. 100? D'après mes informations, les autorités de la Commission du port de Thunder Bay ont négocié tout l'été avec les autorités de la garde côtière sur la question des services de dragage du port de Thunder Bay. On leur a dit que la garde côtière voulait récupérer 100 p. 100 du coût des services de dragage du port de Thunder Bay. La Commission du port, qui paiera ces frais, les répercutera sur les transporteurs qui les répercuteront eux-mêmes sur les producteurs. Tout le monde y perd donc.

Il y a de nombreuses industries dont les produits transitent par Thunder Bay et le reste de la voie maritime. Leur marge est si mince qu'elles négocient, qu'elles se concurrencent pour quelques sous, et qu'elles peuvent à peine demander plus que le coût de la main-d'œuvre. Elles acceptent cette concurrence pour survivre parce qu'elles se rendent compte de leur valeur non seulement pour les communautés d'où proviennent leurs produits, mais aussi pour celles qu'elles desservent le long de la voie maritime.

La grande majorité des denrées qui transitent par Thunder Bay vers la voie maritime viennent de l'Ouest. Rien qu'en 1984, ce sont 16.6 millions de tonnes de céréales, 2.8 millions de tonnes de charbon et 1.8 million de tonnes de potasse en provenance de la Colombie-Britannique qui ont été expédiées vers les marchés de l'Est et de l'étranger via Thunder Bay et la voie maritime. En fait, ces dernières années, la quantité de charbon et de potasse transitant par le débouché est des Prairies augmente, grâce en partie à l'efficacité de la voie maritime elle-même. Chaque année, la voie maritime procure 3 milliards de dollars d'activité économique aux ports situés sur les deux rives de ce cours d'eau international.

D'après le président de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, M. William O'Neil, la voie maritime a été construite «pour desservir l'industrie céréalière qui représente actuellement une rentrée de 6 milliards de dollars de devises étrangères».

La voie maritime est incontestablement d'une rentabilité exceptionnelle pour le transport de grosses quantités de produits en vrac. Pour moins de la moitié du coût du transport par voie ferrée, on peut charger des céréales de l'Ouest dans des vraquiers et les expédier de Thunder Bay vers les ports de l'Est. Les industries clés des céréales et de l'acier du Canada ont besoin d'un système économique de transport en vrac pour le transport en gros de leurs produits. Les 3,200 kilomètres de voie maritime sont une artère irremplaçable pour ces industries. Depuis l'entrée en service de la voie maritime, plus de un milliard de tonnes de marchandises y ont transité. En 1985, 54 millions de tonnes de marchandises ont transité par le canal Welland, et 47.4 millions par la section Montréal-lac Ontario. Plus de 23 millions de tonnes de marchandises partent chaque année de Thunder Bay où se concentre un tiers du trafic de la voie maritime.

D'après Robert J. Paterson, vice-président exécutif de NM Paterson and Sons Limited de Thunder Bay, un navire fait parcourir 125 p. 100 de distance de plus que le train, et sept fois plus de distance qu'un camion à une tonne de marchandises pour la même quantité de gazole. Par conséquent, indépendamment des considérations financières, ce sont les expéditions par bateau qui conviennent le mieux à nos ressources naturelles.

Le chef des manutentionnaires de céréales de Thunder Bay, Frank Mazur, déclare dans une de leurs publications:

Nous avons un port de classe internationale sur une voie maritime de classe internationale. Notre main-d'œuvre est l'une des plus productives du monde.

Quand les Canadiens pensent aux céréales, ils songent probablement pour la plupart à l'infâme débat sur le taux du Pas du Nid-de-Corbeau il y a quelques années à la Chambre et dans les Prairies. Je pense que la leçon sous-jacente de ce débat est que nos compatriotes estiment que les mouvements de denrées comme les céréales doivent être subventionnés parce que nos champs de céréales sont situés très loin des points d'exportation par comparaison avec d'autres pays où ils n'en sont séparés que par 30 ou 40 milles. Ils admettent qu'il faut faire quelque chose pour surmonter ces obstacles. Peut-être se rendent-ils aussi compte qu'il faut que nous prenions soin d'éviter que de nouveaux obstacles ne viennent empêcher nos produits de parvenir à leur marché. Franchement, l'article 4 du projet de loi C-75 constitue un très grave obstacle à la compétitivité de nos céréales et de nos autres denrées expédiées en vrac sur les marchés internationaux.

● (1220)

M. Donald S. Rothwell, président de la Great Lakes Waterways Development Association, a récemment déclaré:

Il faut que le réseau Grands lacs-Voie maritime redevienne compétitif dans un monde de concurrence sauvage. Quand un quart de cent par tonne peut faire la différence, aucun détail de coût ne peut être jugé insignifiant.

Il faut absolument abaisser les coûts si l'on veut que le trafic augmente suffisamment pour donner un sens économique quelconque au très rigoureux mandat de redressement de la voie maritime . . . Augmenter inconsidérément les tarifs d'utilisation risquerait d'entraîner le contraire des effets escomptés et un abaissement des recettes brutes du gouvernement tout en pénalisant gravement les industries qui ont déjà été durement affectées par la conjoncture économique du début des années 80.

Le ministre a dit précédemment qu'il envisageait, une fois le projet de loi adopté, d'inviter les industriels à lui donner leur avis sur le rétablissement de la situation financière. Il faudrait procéder en sens inverse, à mon humble avis. Le ministre aurait dû écouter les représentants de ce secteur; ils disent depuis un certain temps que la décision de recouvrer les frais les préoccupent. M. George J. Ryan, président de l'Association canadienne des armateurs des Grands lacs a dit ceci:

Le paiement des frais par les utilisateurs va faire des ravages dans le réseau de transport des Grands lacs et avoir des répercussions sur toute l'économie. Les transporteurs des Grands lacs ont tenu le coup pendant la récession et préservé ses biens en prévision de temps meilleurs, mais les frais aux utilisateurs risquent de sonner le gas de cette industrie fière.

Voici un passage d'une publication de la commission portuaire de Thunder Bay:

Les redevances excessives ont fait disparaître le transport lucratif de marchandises générales et de biens manufacturés qui se pratiquait dans les années soixante et soixante-dix. Si notre gouvernement veut faire supporter les frais d'entretien de la voie maritime par les commissions portuaires, la voie maritime perdra sa clientèle parce que le transport y sera hors de prix.

Voici par ailleurs ce qu'a déclaré M. Robert J. Paterson de le société NM Paterson and Sons:

La notion de recouvrement des frais est attrayante pour le gouvernement sur le plan politique, c'est évident, mais sa mise en application risque d'avoir de graves conséquences sur le plan pratique. Les surtaxes sur le carburant et le paiement des frais par les utilisateurs fait peser une lourde menace sur les armateurs et les transporteurs. Le secteur privé en a intuitivement assez de voir le gouvernement essayer de recouvrer des frais qui ne sont pas soumis aux lois du marché. Les transporteurs de la voie maritime sont pénalisés parce qu'ils sont très efficaces . . . La voie martitime devrait être considérée comme n'importe quel autre mode de transport du pays.

Peut-on dire que les transporteurs routiers et les sociétés ferroviaires paient tous les frais? J'en doute. Je serais très heureux de voir une comparaison des frais, si le ministre en a, précisant les différents échelons de subventions selon le mode de transport. On pourrait ensuite songer aux conséquences de cette décision, surtout sur le transport maritime. M. Paterson a également déclaré ceci:

Une plus forte proportion des frais de gestion de la voie maritime devrait être assumée par le grand public pour la bonne raison que la voie maritime touche tous les citoyens canadiens.

Pendant les années de récoltes abondantes et de bonnes ventes de grain dans les Prairies, tout le monde est heureux et tout le monde travaille; on transporte le grain vers l'Est, l'Ouest et le Nord, jusqu'à Churchill. Pendant les mauvaises années comme l'année dernière, les injustices du système ressortent davantage. La récolte de 1984-1985 était une des pires récoltes en six ans, voire sur une plus longue période; les céréaliers ont récolté environ trois millions de tonnes de grain de moins que les années antérieures. Malgré la promesse que le ministre d'État chargé de la commission canadienne du blé (M. Mayer) a faite à la Chambre, les conséquences de cette mauvaise récolte n'ont pas été réparties équitablement sur tout le réseau. Ainsi, le transit avait diminué de 26 p. 100 au port de Prince-Rupert; de 31 p. 100 au port de Churchill; et de 29 p. 100 au port de Thunder Bay. Par contre, il a diminué de 14 p. 100 seulement par rapport à l'année précédente au port de Vancouver. Alors que le port de Vancouver connaissait le plein emploi l'été dernier, au port de Thunder Bay, plus de 1,200 hommes et femmes du secteur de la manutention et du transport du grain ont été mis en chômage. Le cas de Thunder Bay n'était pas unique. Tout le long de la voie maritime, les manutentionnaires et les transporteurs de grain étaient en chômage l'été dernier. Le Syndicat international des marins a estimé que 2,500 de ses membres ont été mis à pied.

Quand on songe à ce qui s'est passé dans les ports de l'Est, on a une meilleure idée de l'effet de vases communiquants qui se manifeste dans tout le secteur. Dans deux ports de la circonscription de Manicouagan—monsieur le Président, vous connaissez bien, j'en suis sûr, la personne qui la représente—47.5 p. 100 des ouvriers d'élévateurs ont élé licenciés l'été dernier; à Halifax, 41 p. 100; à Saint-Jean, 70 p. 100; à Québec, 29 p. 100; à Trois-Rivières, 12 p. 100; et à Sorel, 60 p. 100. Ces chiffres sont très élevés mais la moyenne générale est relativement faible. Ainsi, à Port-Cartier, 47 personnes ont été mises à pied, et à Baie-Comeau, 46 personnes. Ce sont de plus petites agglomérations et les répercussions sont plus fortes dans les grands centres. Le problème était de taille pour les 46 et 47 personnes qui n'auraient pas dû perdre leur emploi. D'après nos estimations, à peu près 3,900 personnes ont été mises à pied pour l'ensemble de la voie maritime. Lorsque je dis «pour l'ensemble de la voie maritime», je songe aussi au Manitoba et à ses cheminots, commerçants ainsi qu'aux ouvriers des ateliers du CN. A cause de cette injustice, il y a avait des chômers dans tout le réseau. Environ 51 p. 100 de ce secteur a dû cesser ses activités. Le ministre pourra peut-être éclairer notre lanterne un peu plus tard, mais je suppose qu'à cause de l'accident qui a fermé la voie maritime pour une période dont personne ne peut prédire la durée, et je comprends que c'est difficile, il se peut qu'un grand nombre de

Canadiens se trouvent rapidement en chômage. Ce genre de situation fait boule de neige. Cela touche non seulement les travailleurs de cette industrie, mais aussi ceux qui leur fournissent des services et ceux à qui ils achètent des biens de consommation.

Il y a quelques années, le port américain du Duluth a effectué une étude dont il est ressorti que chaque emploi directement relié au secteur céréalier créait 2.57 emplois dans d'autres industries. Si nous examinons les statistiques du chômage de l'été dernier, ces mises à pied ont touché directement 14,000 personnes environ. Si ces dernières sont restées en chômage pendant un an, cela a coûté 200 millions de dollars, rien qu'en prestations.

A l'heure actuelle, il coûte entre $23 et $28 de plus la tonne de transporter du grain par la voie maritime jusqu'à un centre d'exportation que de l'acheminer à Vancouver. Nous ne pouvons pas concurrencer nos confrères du port de Vancouver. Les mesures visant à recouvrer les frais s'appliqueraient de façon inégale, car Vancouver n'a pas besoin de brise-glaces contrairement à Churchill, Thunder Bay et aux autres ports de la voie maritime. Cela élargit encore le fossé. Voilà le genre de chose qui me préoccupe de même que mes collègues et le secteur visé. Ce projet de loi va augmenter le coût du transport.

• (1230)

J'ai parlé assez longuement de la question du grain et du port de Thunder Bay et j'ai également mentionné le problème du chômage qui sévissait l'été passé dans les ports en aval de Thunder Bay. Je voudrais m'étendre un peu plus sur ce sujet. Au cours de l'été, les députés ont passé beaucoup de temps dans leurs circonscriptions à parler aux gens et, personnellement, j'en ai profité pour m'entretenir longuement avec les représentants du secteur du transport des céréales. J'ai rencontré la plupart des dirigeants des élévateurs de grain de Thunder Bay et je me suis entretenu par téléphone avec les administrateurs des élévateurs de la partie est du réseau. J'ai également rencontré les dirigeants des compagnies de chemins de fer ainsi que le personnel de l'Administration du transport des grains, tout cela dans le but d'en savoir un peu plus sur le transport des céréales. J'avoue m'être aperçu que mes connaissances dans ce domaine étaient fort limitées. La plupart des Canadiens ne comprennent sans doute pas la nature de l'industrie céréalière, tant en ce qui concerne le prix et la concurrence que le transport.

J'avoue que je ne connaissais pas la nature des rapports entre le port de Thunder Bay, les dix ports situés le long des Grands lacs et les ports de Montréal, Trois-Rivières, Baie-Comeau, Port-Cartier, Halifax et St. John's C'est grâce à l'étude que j'ai effectuée l'été passé que j'ai pu mieux comprendre le réseau et je voudrais vous faire part de certaines de mes découvertes.

La plupart des députés n'ignorent pas que les céréales ou les autres denrées en vrac provenant de l'Ouest qui sont acheminées par la voie maritime du Saint-Laurent peuvent être embarquées par un navire long-courrier à Thunder Bay, et c'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles la voie maritime a été construite il y a 26 ans, ou encore être chargées à bord d'un navire des Lacs qui les transportera jusqu'à un autre élévateur ou directement sur un navire long-courrier.

Environ 16 p. 100 du grain acheminé par Thunder Bay est embarqué directement sur des long-courriere. Le reste est réparti sur le réseau par l'intermédiaire des 32 élévateurs situés dans 18 localités disséminées entre Collingwood et Halifax.

Par exemple, 37 p. 100 du grain manutentionné à Thunder Bay aboutit dans les deux ports de la circonscription de Manicouagan: Port-Cartier et Baie-Comeau. Les ports de Halifax et St. John's reçoivent 2 p. 100 du grain chacun; Québec, 15 p. 100; Trois-Rivières, 7 p. 100; Sorel, 7 p. 100; Montréal, 12 p. 100 et les dix ports des Grands lacs environ 18 p. 100.

L'année dernière, j'ai déclaré au comité que lorsque l'Ouest s'enrhume, Thunder Bay attrape une pneumonie. Si Thunder Bay attrape une pneumonie, les microbes se propagent tout le long du réseau, car l'économie de toutes les autres villes portuaires ressent les hauts et les bas de l'économie de Thunder Bay.

J'ai mentionné tout à l'heure la compétitivité. Je voudrais vous donner une idée de la concurrence que doit affronter le secteur céréalier. Cette question est directement en rapport avec la mesure à l'étude, car plus les frais sont élevés, moins notre pays est concurrentiel.

Entre 1972 et 1981, le gouvernement manitobain s'est livré à une étude comparant les subventions accordées pour le grain dans la Communauté économique européenne, aux États-Unis et au Canada, les trois producteurs qui, au cours de cette période, ont alimenté les quatre-cinquième du marché mondial d'exportation des céréales, ce qui représentait une valeur de 15 milliards de dollars américains.

Le rapport établit à la suite de cette étude contenait la conclusion suivante:

> Il ne s'agit pas de se demander si en l'absence de subventions, les prix mondiaux des céréales seraient inférieurs—ils le seraient, de même que les dépenses de l'État et, également, espérons-nous, les impôts—mais quelles seraient les conséquences si un pays exportateur de céréales réduisait unilatéralement ses subventions. Sa production céréalière et très probablement ses exportations diminueraient.

Le groupe d'étude a constaté que durant cette décennie nos subventions s'élevaient à environ 4 p. 100, par rapport à 8.6 p. 100 aux États-Unis et à 10.5 p. 100 dans les pays du Marché commun. Quand on examine le niveau des subventions proportionnelles d'une année à l'autre, on constate un écart frappant entre le Canada et les États-Unis. En ce qui concerne le blé canadien, par exemple, les subventions se sont échelonnées de 2.2 p. 100 en 1973 à 5 p. 100 en 1972. Aux États-Unis, d'autre part, l'écart a été beaucoup plus prononcé, les subventions pour le blé variant de 0.8 p. 100 en 1974 à 22.5 p. 100 en 1977.

Cet état de choses reflète nettement la nature des programmes de soutien pour les céréales aux États-Unis. Aux États-Unis, la subvention moyenne pour le blé est de $11.41 la tonne; au Canada, elle est de $6.35 et dans les pays du Marché commun, elle est de $19.96.

Monsieur le Président, d'après le signe que vous me faites, je pense que je devrai partager mes notes avec certains de mes collègues afin qu'ils puissent poursuivre notre argumentation sur cette question . . .

M. Gauthier: Avec le consentement unanime, nous pourrions continuer.

M. Angus: Le député dit que je pourrais tenter d'obtenir le consentement unanime. Je ne suis pas certain que la Chambre soit disposée à me l'accorder.

Des voix: Bien sûr.

M. Angus: Donnez-moi encore un peu de temps et nous verrons.

Monsieur le Président, l'article 4 du projet de loi risque à long terme de compromettre la survie de ma localité et de toutes les localités portuaires le long de la voie maritime. Il en est de même pour le port de Churchill ainsi que pour les ports de la côte ouest, notamment ceux de Prince-Rupert et de Vancouver, et les ports de mer de la région de l'Atlantique.

Si les droits d'usager sont portés à 100 p. 100 des frais de service, le Canada sera beaucoup moins concurrentiel sur les marchés internationaux. Une moins grande quantité de nos produits sera expédiée à l'étranger.

Compte tenu de cela, je demande au ministre de reconsidérer toute cette affaire. Le ministre a fait savoir à la Chambre la semaine dernière qu'il ne s'opposait nullement à ce que les droits et tarifs exigés par l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent soient examinés par le comité permanent des transports. Ce que je voudrais, c'est que le ministre retire de lui-même l'article 4 du projet de loi et le renvoie, de même que toutes les autres questions de droits d'usager dans le secteur maritime, au comité permanent des transports afin que celui-ci en étudie l'aspect rationnel. On pourrait ainsi tenir des audiences sur l'incidence des droits d'usager sur le transport maritime.

Cela permettrait d'adopter ce projet de loi aussi vite que le ministre le désire. On pourrait ainsi promulguer comme ils devraient l'être certes les aspects positifs du projet de loi une fois que l'élément controversé en serait retiré et, partant, examiner cette question de concert avec le secteur industriel, les usagers et les travailleurs. Nous pourrions de cette façon examiner soigneusement toute la question des frais d'utilisation du réseau de la Voie maritime et de nos installations portuaires. Cela nous permettrait aussi de collaborer à cet égard avec les États-Unis.

J'aimerais savoir du ministre s'il a l'accord des services américains pour qu'ils procèdent au recouvrement de leurs frais du côté de l'exploitation des ports américains et s'il s'agit d'une action concertée de part et d'autre, ou si le Canada va faire cavalier seul à ce sujet.

Si le Canada fait cavalier seul, quelles répercussions cela va-t-il avoir sur le réseau de la Voie maritime du Saint-Laurent? Est-ce qu'il va y avoir une augmentation notable de la part de nos produits en vrac transportée aux États-Unis par fer en passant par Minneapolis et Duluth, ou à Chicago? Il y a déjà la potasse qui est acheminée par fer entre l'ouest du Canada et Chicago, au lieu d'aller par fer jusqu'à Thunder Bay puis par eau de Thunder Bay à Chicago.

Monsieur le Président, vous qui êtes de l'Ouest, vous savez comme tous les députés que nous ne pouvons pas nous permettre de nuire à nos exportations de matières premières. Il se livre en ce moment une lutte à couteaux tirés sur les marchés mondiaux.

Je terminerai en demandant au ministre encore une fois de retirer l'article 4 du projet de loi. On m'informe que je ne puis présenter d'amendement supprimant l'article 4; je demanderai donc au ministre de le faire, pour conserver au pays une marine marchande rentable.

Monsieur le Président, messieurs les députés, je vous remercie de votre patience.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Gander-Twillingate (M. Baker).

Une voix: Oh, non!

M. Baker: Merci, monsieur le Président. Je ne vais pas . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Je rappelle au député que nous en sommes à la deuxième étape de l'article 36(2) du Règlement qui prévoit des discours de 20 minutes, suivis de 10 minutes de questions et d'observations.

M. Baker: Merci, monsieur le Président. En toute honnêteté, je n'avais pas l'intention de parler longuement de ce projet de loi.

M. Mazankowski: Prouvez-le.

Une voix: Vous avez un plein verre d'eau.

• (1240)

M. Baker: Monsieur le Président, permettez-moi de signaler à la Chambre les deux grands défauts de ce projet de loi, c'est-à-dire les dispositions qu'il contient et les lacunes qu'on y relève.

Le député qui m'a précédé parlait de l'article 4. Je voudrais y revenir brièvement. En vertu de cette disposition, le gouverneur en conseil peut prendre des règlements au sujet des droits relatifs à divers services: l'aide à la navigation, le dragage, les services de trafic maritime, les opérations de brise-glace et les escortes de navires. Nous ne saisirons pas toutes les conséquences de cette mesure tant que le gouvernement, grâce à sa majorité écrasante, ne l'aura pas d'abord fait adopter et, ensuite, que le ministre des Transports (M. Mazankowski) n'aura pas, selon les vœux du Conseil du Trésor ou du cabinet, imposé les droits ainsi prévus.

Imaginons la situation suivante, si le projet de loi est adopté: un bateau de pêche croise dans l'Atlantique, à 100 milles des côtes canadiennes. A cause d'ennuis de moteur, parce qu'il est pris dans les glaces et ainsi de suite, le capitaine doit faire appel à la garde côtière. Mais d'abord, il devra vérifier ce qu'il lui en coûtera. De la même façon, au printemps, les brise-glace escortent normalement les bateaux vers le large pour leur frayer un passage. La garde côtière n'y est pas tenue aux termes de sa réglementation. Cependant, elle offre depuis toujours ce service afin de venir en aide aux pêcheurs et à la collectivité. Voilà maintenant que les opérations de brise-glace deviendront payantes. Le ministre des Transports connaît le coût horaire de l'exploitation d'un brise-glace. C'est un montant assez considérable. Du fait de cette mesure législative, le ministre des Transports pourra facturer des frais aux pêcheurs canadiens.

N'oublions pas que nous ne devrions jamais dissuader les pêcheurs de s'adresser aux services météorologiques, pour connaître le temps qu'il fera, ou de demander de l'aide, lorsqu'ils jugent en avoir besoin. Cet article donne au ministre le droit de facturer ces services qui, jusqu'à présent, ont toujours été gratuits.

Franchement, j'avertis le ministre des Transports qu'il devrait vérifier l'accord renfermant les conditions de l'union entre la province de Terre-Neuve et le gouvernement du Canada. Je lui affirme que celui-ci prévoit la gratuité de ces services. J'irais même plus loin: les conditions de l'union obligent le gouvernement du Canada à fournir gratuitement ces services aux habitants de Terre-Neuve. Comment peut-on alors donner au gouverneur en conseil, par une loi du Parlement, le droit de facturer ces services? C'est absolument contraire aux conditions de l'union entre Terre-Neuve et le gouvernement du Canada.

Grâce à ce nouvel article, le gouvernement va être en mesure de facturer les travaux de dragage. C'est quelque chose. A qui va-t-il envoyer la facture? Au gouvernement provincial, aux propriétaires de bateaux, aux conserveries, à l'industrie? Le dragage d'un port est fait pour le public, pas seulement pour les plaisanciers comme le faisait remarquer le député il y a un moment. C'est fait pour les travailleurs. Comment le gouvernement fera-t-il payer ces droits? De toute évidence, il veut recouvrer ses frais. Le ministère des Transports et le ministère des Travaux publics, qui vend ses machines de dragage, factureront peut-être le ministère des Pêches et des Océans, en l'occurrence un autre ministère fédéral. Ils ne peuvent certainement pas faire payer le public canadien comme le laisse entendre cet article.

Le dernier service mentionné dans cet article est l'escorte de navires. Pourquoi le gouvernement du Canada tient-il tellement à faire payer un propriétaire de navire pour se faire escorter au port s'il a des ennuis en mer? Celui qui a des ennuis de moteur devra payer pour le temps que met un navire du gouvernement fédéral à le ramener au port. C'est inadmissible et c'est ridicule. Le ministre dira peut-être qu'il n'entend pas recourir à ce pouvoir législatif qu'il réclame. Il faut lui refuser ce pouvoir.

La deuxième partie de l'article 4 est intéressante. La voici:

Ces droits peuvent être imposés à l'égard d'un navire ou bâtiment sans considérer si la garde côtière canadienne fournit réellement un service de navigation à ce navire ou bâtiment.

Très curieux. Pouvez-vous imaginer qu'on fasse payer quelqu'un pour un service non rendu, monsieur le Président? Cette disposition vise peut-être à permettre d'imposer des frais à un propriétaire de navire qui réussit à faire démarrer son moteur pendant que le navire de la garde côtière se dirige vers lui.

L'article 4 dit ensuite que le gouvernement peut faire payer de l'intérêt sur les droits impayés. Selon moi, cette disposition vise tout particulièrement les pêcheurs de l'est de Canada. Le gouvernement pourrait même intenter des poursuites contre les pêcheurs pour leur faire payer les intérêts impayés pour des services rendus en 1980. Cette disposition permet aussi au tribunal de percevoir les droits impayés plus le montant des intérêts. C'est un affront incroyable pour les pêcheurs de l'est du Canada.

D'une part, le gouvernement, avec son imposante majorité, essaie de s'entendre avec tous les pêcheurs de Terre-Neuve, par l'entremise du ministère du Revenu national, pour se faire rembourser quelque 14 millions de dollars, et de l'autre, il veut cesser de respecter ses engagements relativement aux prêts d'amélioration fédéraux pour lesquels il accordait auparavant des garanties aux banques. En outre, les pêcheurs auront dorénavant d'autres frais à payer. Tous les pêcheurs, depuis la Colombie-Britannique jusqu'à Terre-Neuve.

Le ministère des Pêches et des Océans a entrepris d'aviser les pêcheurs qui ont contracté des prêts à la fin des années 70 et au début des années 80, que ces prêts ne seront plus garantis pour une période de trois ans. Cela s'ajoute à la présente mesure.

Il y a lieu aussi de noter ce passage de l'article 4:

Le ministre peut conclure un accord avec le gouvernement d'une province ou un de ses organismes concernant la perception . . .

Pourquoi le gouvernement fédéral devrait-il conclure ce genre d'accord? Je ne vois qu'une seule raison à de tels accords: Bon nombre des services fournis concernent les réseaux de transport provinciaux, notamment les traversiers. La garde côtière assure des services de brise-glaces en Colombie-Britannique, au Québec et à Terre-Neuve même si ces services n'entrent pas normalement dans le cadre de ses fonctions. Elle sera remboursée pour ce genre de services dorénavant. L'article en question permet au gouvernement fédéral de conclure un accord avec les gouvernements provinciaux concernant la perception de tels droits. En fait, ces droits seront payés par le grand public qui se rend dans les nombreuses îles situées au large de notre littoral.

L'article 4 du projet de loi contreviendrait aux termes de l'union entre le gouvernement de Terre-Neuve et le gouvernement fédéral s'il était adopté avec l'approbation de Terre-Neuve. Je ne serais pas autrement surpris que le gouvernement de cette province l'approuve, car il s'entend merveilleusement bien avec le gouvernement fédéral. Tout ce que ce dernier fait plaît au gouvernement de Terre-Neuve. Pas le moindre son discordant entre les deux. Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Les deux sont comme larrons en foire, pour ainsi dire. Le gouvernement fédéral a toujours l'aval du gouvernement de Terre-Neuve quoi qu'il fasse. Il obtiendra peut-être l'accord du gouvernement de Terre-Neuve pour mettre cette loi en vigueur, même si c'est, à mon avis, contraire aux termes de l'union entre la province de Terre-Neuve et le gouvernement fédéral. C'est ce que prévoit ce projet de loi, monsieur le Président, qui représente une erreur de jugement total de la part du ministre des Transports, lequel agit sur les directives du Conseil du Trésor.

• (1250)

Quelles sont les lacunes de ce projet de loi, monsieur le Président? Voici le titre du projet de loi C-75:

Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz.

Je vais vous signaler les lacunes de ce projet, monsieur le Président. En présentant le projet de loi, le ministre des Transports a parlé des modifications apportées dans le domaine de la sécurité des gens de mer, des travailleurs et des navires. La plus grande catastrophe survenue dans l'histoire maritime du Canada au cours des dix dernières années a été le naufrage de l'*Ocean Ranger*. Une commission royale d'enquête a présenté ses rapports au gouvernement fédéral, lequel a déclaré qu'il allait mettre en vigueur telle et telle recommandations. Il a annoncé qu'il allait accroître les activités de recherche et sauvetage à Saint-Jean de Terre-Neuve. Toutefois, monsieur le Président, il s'est contenté de voler un hélicoptère dans ma

circonscription. Le gouvernement a volé un hélicoptère aux services de recherche et de sauvetage de Gander pour les mettre en service à Saint-Jean afin d'assurer les activités de recherche et sauvetage au large des côtes. Puis il a trouvé quelque part un avion, en Nouvelle-Écosse ou au Nouveau-Brunswick, et il l'a collé là-bas. Voilà pour les améliorations apportées par le gouvernement aux services de recherche et de sauvetage.

Le gouvernement a dit qu'il avait apporté certains changements structurels et qu'il s'était entendu, a-t-il prétendu, avec les autorités terre-neuviennes pour uniformiser les règlements. Imaginez-vous, monsieur le Président, le gouvernement de Terre-Neuve avait ses règlements et le gouvernement fédéral avait les siens en vertu de la Loi sur la marine marchande du Canada et de la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, sans parler de ceux de l'administration pétrolière de Terre-Neuve et de ceux des États-Unis qui régissent la navigation. Tous ces règlements s'appliquaient dans le cas du naufrage de l'*Ocean Ranger* et de l'enquête subséquente. La commission royale a fait un nombre incroyable de recommandations.

Dans ce projet de loi, il est question de la Loi sur la marine marchande du Canada et de la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz. A mon avis, monsieur le Président, cette mesure ne donne pas suite aux principales recommandations de la commission royale. Dans ses observations préliminaires, le ministre a dit qu'il allait présenter d'autres modifications l'automne prochain, mais cela ne réglera pas le problème. Même à cela, je me demande si le gouvernement va vraiment prendre des mesures pour empêcher qu'une telle catastrophe ne se reproduise.

A la lecture du rapport sur l'*Ocean Ranger*, une évidence saute aux yeux. L'examen de tous les événements survenus à ce moment-là permet de s'apercevoir que certains naufragés qui se trouvaient dans l'eau n'ont pu être sauvées. C'est incroyable, monsieur le Président. La plupart des gens qui ont entendu parler de la catastrophe de l'*Ocean Ranger* croyaient que tous les occupants avaient été engloutis avec la plate-forme et que les navires de sauvetage n'avaient pu trouver aucun rescapé. Or, c'est tout à fait faux. Certains occupants de la plate-forme avaient réussi à monter à bord d'un canot, mais il a été impossible de les rejoindre. Il est plutôt effroyable de lire la partie du rapport qui porte sur le sort de 20 à 30 hommes qui se trouvaient à bord d'un canot de sauverage. Ils se dirigeaient vers le navire venu à leur secours, ballottés par des vagues pouvant atteindre 80 pieds de hauteur, ils criaient tous et leur embarcation a même été reliée à un moment donné par un filin au navire de secours. Pourtant, aucun d'entre eux n'a survécu car aucun d'eux n'a réussi à monter à bord du navire de secours. Nous devons nous demander, monsieur le Président, quel a été le problème.

A la lecture du rapport, on s'aperçoit que le problème résidait dans le fait qu'il n'y avait aucun règlement—et il n'y en a toujours pas—au titre de la Loi sur la marine marchande du Canada qui n'a donc aucune autorité. Elle devrait s'appliquer et ce devrait être précisé dans le projet de loi, mais il n'existe aucun règlement concernant le type de navire utilisé pour certaines missions de sauvetage. Les naufragés ne pouvaient embarquer à bord du navire de secours, à cause de sa structure. Aucun mécanisme n'était prévu pour les hisser à bord, même si le bateau avait été construit différemment. Ainsi, et c'est vraiment incroyable, 20 à 30 hommes n'ont pu être rescapés, car ni la loi canadienne ni aucune autre loi ne prévoit que les navires de secours doivent être munis de l'équipement nécessaire pour venir en aide aux naufragés.

Selon les rapports, il y avait dans l'eau, au milieu de la nuit, des hommes revêtus de leur gilet de sauvetage et munis d'éclairage qui n'ont pas pu être sauvés. Les hélicoptères des services de sauvetage qui se sont rendus sur les lieux du naufrage n'ont rien pu faire. C'est le pire qui pouvait arriver, monsieur le Président. Quand le gouvernement du Canada a reçu ce rapport, il aurait dû réviser la Loi sur la marine marchande, de concert avec tous les organismes de réglementation et il aurait dû chercher les moyens d'empêcher que pareil accident se répète. Le gouvernement fédéral aurait dû avoir une conférence avec le gouvernement de Terre-Neuve.

M. Forrestall: Il y a 12 modifications, pour l'amour du ciel.

Mr. Baker: Le député devrait lire ces rapports pour voir combien de modification ont été recommandées. Le ministre a dit qu'il proposerait une mesure législative pour étendre la compétence à cette zone. Comme je le disais avant d'être si brusquement interrompu, le gouvernement fédéral aurait dû conférer avec le gouvernement de Terre-Neuve. Je suis sûr que le secrétaire parlementaire sera d'accord avec ce que je vais dire. Le règlement du gouvernement de Terre-Neuve précisait que dans chaque domaine des opérations hauturières, on devait embaucher au départ un nombre x de travailleurs de cette province. Et avant même que le sinistre ne survienne, les deux gouvernements aurait dû s'entendre sur l'endroit où ces gens-là devraient être, qui ils devaient être et les fonctions qu'ils devaient exécuter. Mais ils auraient dû se préoccuper avant tout de savoir quelles étaient les recommandations de la commission royale qui a enquêté sur l'accident de l'*Ocean Ranger* qui a sombré en mer, en ce qui concerne la Loi sur la marine marchande du Canada et les autres lois que nous étudions aujourd'hui.

Le ministre nous présente aujourd'hui ce projet tendant à modifier la Loi sur la marine marchande sans pour autant adopter la plus importante recommandation de la commission royale, recommandation tendant a définir une certaine juridiction en ce domaine. Le ministre nous dit maintenant qu'il va le faire l'automne prochain; mieux vaut tard que jamais, j'imagine, mais je me demande jusqu'où ira son amendement. Le ministre dit qu'il va faire payer à tout le monde l'utilisation des navires de sauvetage. C'est une honte! Il va faire payer à tout le monde l'utilisation des brise-glaces et des navires de sauvetage qui se portent à la rencontre des navires de charge. C'est absolument incroyable.

Vous êtes sur le point de m'interrompre, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a épuisé son temps de parole. Après 15 heures, il disposera encore de 10 minutes pour répondre aux questions et aux commentaires.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES TRAVERSIERS

LA RÉDUCTION DU SERVICE EN CE QUI CONCERNE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, les membres de l'Association des camionneurs de l'Île-du-Prince-Édouard sont furieux. A compter d'aujourd'hui, le 15 octobre, la Northumberland Ferries Limited immobilise le *M.V. Confederation* pour l'hiver. En réduisant le nombre des traversées entre Wood Islands et Caribou en Nouvelle-Écosse, on affaiblit nos liaisons avec le continent. Cela nuit beaucoup aux transporteurs de marchandises à destination et en provenance de l'île. Étant obligés d'utiliser les traversiers, ils sont déjà désavantagés par rapport à leurs homologues des Maritimes qui leur livrent concurrence. Les files d'attente et les longs retards ne sont pas inhabituels pour les insulaires qui dépendent des traversiers. En réduire le nombre ne fait qu'aggraver ces problèmes.

L'Île-du-Prince-Édouard a besoin d'un service de traversiers stable et fiable. Il est catastrophique de réduire le nombre des traversées au moment où les producteurs de pommes de terre sont occupés à expédier leur production aux marchés de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. Les producteurs ne disposent pas d'installations d'entreposage supplémentaires pour l'hiver. Ils s'attendent à livrer leur première récolte sur les marchés en octobre et novembre.

Cette décision ne vient pas en aide à nos agriculteurs qui font face encore une fois à une mauvaise année. Le prix de la pomme de terre est au plus bas. Les producteurs de l'Î.-P.-É. obtiennent en effet 1.5c. la livre, soit 4.5c. de moins la livre que leur coût de production. Ils comptent également sur les traversiers pour recevoir la chaux de la Nouvelle-Écosse. Le gouvernement provincial fait venir le sel de la Nouvelle-Écosse pour nos routes. Ce ne sont là que quelques exemples de ceux qu'incommodera la disparition d'un traversier sur ce circuit.

La Northumberland Ferries Limited garderait en service le *M.V. Confederation* avec deux équipages jusqu'à la fin de novembre si le gouvernement approuvait cette mesure nécessaire et fournissait le financement.

M. le Président: Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LE RAISIN DE CALIFORNIE—LE BOYCOTTAGE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, Cesar Chavez, dirigeant des *United Farmworkers of America*, a rencontré des députés aujourd'hui dans le cadre de la tournée qu'il fait au Canada pour organiser un nouveau boycottage des raisins de table de Californie. Lors de cette réunion, des députés des trois partis politiques se sont engagés officiellement à

appuyer ce boycottage. J'espère que tous les députés donneront l'exemple à cet égard et qu'ils encourageront les Canadiens à défendre cette cause.

Nous demandons aux Américains de mettre à exécution la loi promulguée en 1975 pour permettre aux travailleurs agricoles de se syndicaliser. Ils continuent d'être victimes de congédiements arbitraires, de mesures de coercition et d'exploitation de la part des société qui cultivent le raisin. Deux dirigeants syndicalistes se sont même fait tuer. Le boycottage vise aussi à obliger les producteurs de raisin à cesser d'utiliser des pesticides qui sont dangereux pour les travailleurs, leurs familles et les consommateurs.

Comme l'a dit Cesar Chavez: «Les travailleurs agricoles ne seront plus jamais traités comme des outils qu'on peut utiliser et mettre de côté ensuite. Nous avons goûté à la liberté et à la dignité et nous lutterons jusqu'au bout pour les conserver. Nous avons réalisé trop de progrès et nous en avons encore trop à faire pour abandonner maintenant!»

* * *

LES AFFAIRES PROVINCIALES

L'ALBERTA—LA RETRAITE DU PREMIER MINISTRE LOUGHEED—LE CHOIX DE L'HON. DON GETTY POUR LUI SUCCÉDER

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, nous avons passé une excellente fin de semaine en Alberta. Des milliers de personnes se sont réunies à Edmonton pour remercier le premier ministre Peter Lougheed et Jeanne, sa femme, des années de services dévoués qu'ils ont rendus à la province et au Canada. Les réalisations de cet homme sont notoires d'un bout à l'autre du pays. Son gouvernement a amélioré les services de santé pour tous, et notamment les services offerts aux déficients mentaux. Son programme gouvernemental a permis de fournir aux Canadiens de l'Est du gaz et du pétrole à un prix qui a coûté des millions de dollars à l'Alberta. Nous avons là un éminent Albertain et Canadien à qui la Chambre souhaite, ainsi qu'à sa femme, beaucoup d'autres années de bonheur.

Son successeur, Don Getty, qui a grandi à Montréal, a fait ses études en Ontario, est allé dans l'Ouest avec sa femme, Margaret, en 1950, et a choisi de vivre en Alberta, vient d'être choisi pour devenir le prochain premier ministre de la province. A ses deux adversaires qui tous deux auraient fait d'excellents premiers ministres, Don Getty a déclaré: «Je me félicite de vous avoir dans mon équipe.» Des milliers de personnes ont applaudi à ces paroles. «Nous allons prêter une oreille attentive à la base.», a-t-il ajouté. Il donnera la priorité à l'agriculture et à la création d'emploi. «Je n'oublierai pas de sitôt le Programme énergétique national qui a étouffé notre croissance et dérouté l'économie de la province.» a-t-il proclamé sous les applaudissements nourris de la foule.

Une Alberta forte est le gage d'un Canada fort et Don Getty, un homme aux nobles principes, veillera à faire entendre et respecter la voix de l'Alberta. Il consolidera par son travail d'équipe la résolution du parti progressiste conservateur national de bâtir un pays fort et uni. Vive Don Getty, le premier ministre désigné!

Des voix: Bravo!

Article 22 du Règlement

LE COMMONWEALTH

LE SUCCÈS DE LA CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION DES PARLEMENTAIRES DU COMMONWEALTH

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer à la Chambre que la 31e conférence de l'Association des parlementaires du Commonwealth a connu un succès retentissant. La conférence, qui a eu lieu du 2 au 11 octobre à Regina et à Saskatoon, a réuni 250 délégués de 46 pays. Au nom de quelque 10,000 parlementaires et de près de un milliard de personnes, les délégués ont tenté de rapprocher les pays pour le plus grand bien de l'humanité.

C'est au milieu des panoramas grandioses de la Saskatchewan que le groupe de parlementaires a discuté des maux de notre époque. L'apartheid, la drogue, les pratiques électorales, l'endettement mondial et les fluctuations des devises, voilà quelques-uns des problèmes qui y furent abordés.

On a aussi dressé un portrait du parlementaire moderne, pour conclure que le député doit être plus attentif aux besoins de ses électeurs que préoccupé de son image de marque. Nous sommes les défenseurs des intérêts du peuple et si l'intérêt du parti entre en ligne de compte, il ne faut pas que ce soit au détriment de ceux qui nous ont élus. Il faut féliciter chaleureusement les organisateurs de la conférence. A une époque de relations tendues entre certains pays, de telles rencontres constituent le ciment des relations internationales.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE AU CAP-BRETON (N.-É.)

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, j'invoque les dispositions de l'article 22 du Règlement dans l'espoir d'inciter le gouvernement à prendre certaines initiatives pour essayer d'enrayer le taux de chômage élevé dans l'île du Cap-Breton. Vendredi, Statistique Canada a annoncé que c'était la région du Canada où le taux de chômage était le plus élevé.

Une des premières initiatives du gouvernement actuel après son arrivée au pouvoir a été de fermer deux usines d'eau lourde au Cap-Breton, mettant ainsi en chômage 750 personnes. Le gouvernement a refusé de fournir l'argent bien nécessaire pour alimenter la caisse de modernisation de l'usine Sysco, projet auquel le gouvernement provincial et le gouvernement libéral avaient souscrit. Le gouvernement a mis un terme au programme de décentralisation qui aurait créé environ deux cents emplois à Sydney. Il a par ailleurs fait des coupes sombres dans le budget de Radio-Canada, anéantissant ainsi les efforts que l'on faisait dans cette région du Canada. Il a enrayé l'expansion du secteur houiller dans l'île.

Le gouvernement actuel s'est contenté de former un comité consultatif qui a fait 34 recommandations au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens); elles injecteraient plus de 600 millions de dollars dans l'économie de l'île du Cap-Breton pour l'année financière 1985-1986. J'espère bien que le ministre compétent ainsi que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) prendront leurs responsabilités au sérieux et mettront immédiatement ces recommandations en œuvre. Le chômage est aigu dans les secteurs du bâtiment et de la pêche, et . . .

M. le Président: Je signale au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LE LOGEMENT

LES LOGEMENTS SOCIAUX—LES NÉGOCIATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, alors que les Canadiens sont de plus en plus nombreux à tomber sous le seuil de la pauvreté, le gouvernement conservateur s'apprête à sabrer dans les programmes visant à leur permettre de se loger décemment, à un prix abordable. Depuis un an, le ministre du Travail, (M. McKnight) qui est aussi chargé du Logement, tient des négociations à huis clos, avec certains groupes choisis, au sujet des changements qui seront apportés au programme de logement fédéral.

Les gouvernements provinciaux et d'autres ont divulgué des renseignements montrant que les négociations du ministre visent à confier aux provinces la majeure partie des responsabilités assumées jusqu'ici par le gouvernement fédéral à l'égard des logements subventionnés. Toutefois, les groupes représentant la clientèle des logements sociaux tels que les coopératives, les locataires et les syndicats ainsi que les députés n'ont pu participer, depuis des mois, aux discussions avec le ministre. Récemment, le Congrès du travail du Canada a adressé à ce dernier une lettre lui demandant de mettre un terme à ces négociations secrètes et unilatérales jusqu'à ce qu'il dépose des propositions claires et précises et invite le public à dire ce qu'il en pense.

Le ministre a-t-il l'intention d'abandonner tous les programmes de logements sociaux? Dans la négative, quels seront les programmes visés? Va-t-il faire appliquer des normes relativement à l'offre de logements dans la totalité des provinces et territoires? Va-t-il confirmer que le gouvernement fédéral s'engage à accorder une aide financière à toutes les régions du pays en ce qui concerne les logements dont le loyer est fixé en fonction du revenu, les coopératives de logements et les logements sans but lucratif, les logements pour les autochtones et les hypothèques des propriétaires de maisons?

M. le Président: J'ai le regret d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Français*]

LES BANQUES

LA SURVEILLANCE DES INSTITUTIONS BANCAIRES

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, l'effondrement de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque n'a heureusement pas provoqué de réactions en chaîne comme aimaient le prédire les gens de l'opposition.

Cependant, monsieur le Président, ces deux événements fort malheureux doivent nous donner l'occasion de nous ressaisir et de mettre en place des mécanismes qui éviteront à notre économie nationale de vivre des expériences semblables.

Près de soixante nouvelles banques ont vu le jour au cours des dernières années. Une législation pertinente n'a pas été votée et n'était pas en place pour prévoir les résultats que nous avons vécus au cours des dernières semaines.

Ces événements justifient notre gouvernement d'adopter de nouvelles dispositions renforçant la surveillance des institutions bancaires.

Il est important de conclure, monsieur le Président, que les efforts du ministre des Finances (M. Wilson) et de la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) ainsi que l'esprit de solidarité des grandes banques, la semaine dernière, ont finalement arrêté le début de panique psychologique qui aurait pu faire du mal à deux autres banques, pour des raisons nettement artificielles.

• (1410)

Félicitations au ministre des Finances, à la ministre d'État (Finances) et à nos grandes banques!

Que nos déposants soient désormais tranquilles, nos banques continueront à être sûres et accueillantes pour nos citoyens et pour les étrangers!

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

ON FÉLICITE LE GOUVERNEMENT DE NÉGOCIER UNE ENTENTE AVEC LES ÉTATS-UNIS

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le 26 septembre, dans une déclaration historique, le premier ministre a exprimé le souhait du Canada de conclure une nouvelle entente commerciale avec les États-Unis. Le commerce est toujours crucial pour le bien-être du Canada. Nous exportons le tiers de notre production, et pourtant la part que nous occupons dans le commerce international diminue, ce qui se traduit par le disparition d'emplois.

Nous voulons renverser la vapeur, monsieur le Président: la première priorité de mon gouvernement est la création d'emplois grâce à la relance économique. Je félicite le gouvernement pour cette courageuse initiative qui ne va pas sans risques. A propos d'économie, on trouve dans le rapport de la Commission Macdonald ce passage: «Au lieu de faiblesses, nous avons découvert d'importants points forts dans l'industrie canadienne. Le Canada a fait la preuve de ses capacités industrielles au niveau de l'entreprise individuelle et du sous-secteur, et même dans des secteurs normalement déficitaires du commerce américain. Le Canada tirerait donc probablement de substantiels avantages d'une libéralisation des échanges, même dans les secteurs des produits manufacturés».

L'Association des manufacturiers canadiens a récemment déclaré que plus de 475,000 nouveaux emplois du secteur manufacturier avaient été créés au Canada au cours des 20 dernières années, et que dans la quasi-totalité des cas, c'était grâce au développement de nos exportations. Il est manifeste que nous devons négocier avec les États-Unis pour trouver des moyens particuliers et directs de consolider et de renforcer les échanges commerciaux d'une valeur de 155 milliards de dollars que nous avons avec les États-Unis.

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

LES MODIFICATIONS SUGGÉRÉES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants. Cette mesure législative est entrée en vigueur au cours de la dernière législature, dont une partie en 1982 et une autre il y a un an et demi environ. A mes yeux comme à ceux de la plupart des Canadiens, je crois, elle est une admirable réforme et elle a été adoptée à l'unanimité par le Parlement. Toutefois, je ne voudrais pas laisser l'impression qu'elle est parfaite. Je sais qu'elle a été l'objet de critiques dont beaucoup sont sans fondement. Elles découlent en réalité de problèmes que les gouvernements des provinces ont créés en n'appliquant pas les parties de la loi qui relèvent de leur compétence. Si, toutefois, les interprétations de tribunaux qui ont jugé certaines causes sont justes, elles donnent à entendre qu'il faut modifier la loi.

Les deux hommes qui ont occupé les fonctions de solliciteur général depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir ont dit qu'ils examinaient la loi et tenaient des consultations avec les provinces à ce sujet. Il est temps que ces travaux aboutissent pour faire en sorte que le public ait pleinement confiance dans cette loi. Le solliciteur général actuel (M. Beatty) doit faire savoir à la Chambre et à la population canadienne s'il décèle des lacunes dans la loi actuelle. Le cas échéant, il doit proposer des modifications pour y remédier.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES EFFETS SUR LES FORÊTS

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, la pluie acide et autres polluants atmosphériques détruisent certaines forêts de l'est des États-Unis aussi soudainement et brutalement qu'ils l'ont fait la célèbre Forêt noire d'Allemagne, d'après certains scientifiques américains. M. Hans Marten, principal conseiller du programme canadien de recherche sur les pluies acides, affirme que de pareilles constatations aux États-Unis sont très inquiétantes pour le Canada.

Bien que les effets sur nos forêts soient minimes par rapport à la dégradation des forêts des Adirondacks, nos peuplements d'érables manifestent certains symptômes. Depuis quelques années, la production de sirop d'érable a sérieusement diminué. D'après certaines recherches, il y a un rapport direct entre l'accroissement des pluies acides et la baisse de la production de sirop d'érable.

L'industrie du sirop d'érable est un volet de notre économie qui offre des centaines d'emplois dans diverses régions où elle est pratiquée. Le sirop d'érable fait partie de notre culture et de notre histoire. C'est un signe précurseur du printemps. Le gouvernement doit s'efforcer de régler le problème des pluies acides ou nous perdrons non seulement nos forêts et nos lacs, mais aussi une partie de notre patrimoine.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES STATISTIQUES RELATIVES AUX EMPLOIS À PLEIN TEMPS ET AUX EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, j'allais adresser ma question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, mais je vais plutôt la poser au ministre des Finances. Les statistiques publiées vendredi au sujet du chômage montrent clairement que le nombre d'emplois à plein temps a diminué de 24,000 tandis que le nombre d'emplois à temps partiel a augmenté de 47,000 selon la tendance observée déjà depuis plusieurs mois. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi son gouvernement est si désireux de voir des emplois à temps partiel mal payés remplacer des emplois à plein temps? Est-ce à cela que pensait son chef lorsqu'il promettait «des emplois, encore des emplois» pendant la campagne électorale?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, au moment des élections, nous avons promis 300,000 emplois. C'est pas mal pour une année.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous aurions été encore plus contents qu'il s'agisse d'emplois à plein temps, mais je demande au député de faire un petit retour en arrière. Il y a trois mois, environ, le nombre d'emplois à plein temps a augmenté considérablement tandis que le nombre d'emplois à temps partiel a diminué. Je ne me souviens pas d'avoir entendu le député poser une question à ce moment-là.

L'EMPLOI DES FEMMES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le pourcentage d'emplois à temps partiel va augmentant. Selon les statistiques publiées vendredi, les 24,000 emplois à plein temps perdus étaient presque entièrement des emplois de femmes. Ce sont des femmes qui occupent 45,000 des 47,000 nouveaux emplois à temps partiel créés. Pourquoi la ministre et son gouvernement se réjouissent-ils de voir les femmes quitter des emplois à plein temps pour des emplois à temps partiel mal rémunérés? Est-ce là ce qu'elle promet aux Canadiennes?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le chômage va en diminuant depuis six mois.

M. Allmand: Ce sont des emplois à temps partiel.

Mlle MacDonald: La tendance à la diminution a été constante.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Pour ce qui est des employés à temps partiel, après avoir analysé la situation et interrogé les gens, nous avons constaté que ceux qui cherchaient du travail à temps partiel le faisaient surtout parce qu'ils voulaient reprendre leurs études et obtenir une formation.

Mme Mitchell: Allons!

Mlle MacDonald: Pour cette raison, nous avons instauré . . .

Mme Mitchell: Ne racontez pas d'histoires.

Mlle MacDonald: . . . pour la première fois, des allocations de formation pour les travailleurs à temps partiel. Ce sont surtout les femmes qui profiteront de ce nouveau programme.

LE RAPPORT WALLACE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, la ministre vient de confirmer qu'elle ne voit pas d'inconvénient à ce que les emplois à plein temps soient remplacés par des emplois à temps partiel. Si elle est prête à accepter cette fâcheuse tendance, quand va-t-elle annoncer la mise en œuvre des recommandations du rapport Wallace sur le travail à temps partiel afin de garantir aux travailleurs à temps partiel des pensions de retraite et d'autres avantages sociaux importants?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Comme je l'ai dit, nous avons instauré les allocations de formation pour les personnes qui travaillent à temps partiel et qui suivent, en même temps, des cours ou des programmes de formation. Le mois dernier, 21,000 personnes en ont bénéficié et l'année dernière, leur chiffre s'est élevé à 170,000. Ces personnes peuvent améliorer leur situation, car elles ont maintenant la possibilité d'acquérir une formation à temps partiel qui leur permettra d'être plus productives, grâce aux allocations de formation qui leur sont octroyées.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LA SITUATION À MONTRÉAL

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Dans le dossier ayant trait au chômage, ce qui nous préoccupe le plus au Québec, c'est que la base industrielle de Montréal est en train de s'éroder au-delà du point de récupération et que le gouvernement fait peu pour arrêter cet état de choses.

La ministre d'État (Transports) (M^me^ Blais-Grenier) refuse de s'engager à fournir des contrats de locomotives à la Bombardier. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^me^ Carney) refuse de garantir à la Motoco des fonds pour acheter la Gulf, ce qui protégerait des emplois. Aussi, je veux demander à la ministre si elle se fie sur sa politique d'emplois à temps partiel pour remplacer les emplois à temps complet qui se perdent présentement par milliers dans l'est de Montréal.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis très heureuse du fait que le nombre d'emplois à Montréal, au cours de l'année dernière, était de plus de 50,000.

• (1420)

L'IMPORTANCE DE CRÉER DES EMPLOIS À TEMPS COMPLET

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

La ministre ne réalise pas que ce sont des emplois à temps partiel qui s'ajoutent, alors que ce sont des emplois à temps complet qui sont perdus chaque jour. Je voudrais demander à la ministre de descendre de sa tour d'ivoire et de nous expliquer si elle a un plan précis pour arrêter l'érosion de la base industrielle de l'est de Montréal. Si elle a un tel plan, est-ce qu'elle peut nous en donner les éléments maintenant?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis très heureuse de visiter Montréal souvent, et de temps en temps je passe quelques fins de semaine à Montréal afin de discuter des problèmes des chômeurs avec des personnes à Montréal et je continuerai à faire de même.

* * *

[*Traduction*]

L'APARTHEID

LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANCTIONS CONTRE L'AFRIQUE DU SUD

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comment le Canada peut-il adopter une position ferme en ce qui a trait aux sanctions économiques à prendre contre l'Afrique du Sud lors de la Conférence des pays du Commonwealth cette semaine et persuader le Royaume-Uni de faire de même, alors que sa propre politique est si faible, et qu'il n'est en faveur que de sanctions volontaires que les entreprises semblent n'avoir aucune intention d'appliquer et qui ne nécessitent aucun sacrifice économique de notre part?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, non seulement je ne suis pas d'accord avec la description que la députée a faite de la politique du gouvernement du Canada relativement à l'Afrique du Sud, mais également, elle n'y a pas souscrit lorsque j'ai annoncé cette politique il y a deux ou trois semaines.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai encouragé le ministre, dans le cadre de son énoncé de politique, il y a plusieurs semaines, et je l'ai exhorté à s'assurer que le secteur privé emboîte le pas au gouvernement fédéral. Le ministre n'est pas sans savoir que le secteur privé ne tient aucun compte de la politique du gouvernement fédéral. On en a eu, l'autre jour, un exemple en Colombie-Britannique.

Va-t-il chercher à prouver sa bonne foi au sujet des sanctions à prendre contre l'Afrique du Sud en admettant que les sanctions volontaires ne donnent aucun résultat et qu'il est nécessaire de les rendre obligatoires?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il se peut que certains députés soient par principe en faveur de l'intervention de l'État à tel point qu'ils ne donneront pas le temps aux sanctions volontaires de faire leur preuve. On a la preuve que la position adoptée par le gouvernement face à l'Afrique du Sud reçoit un appui volontaire remarquable de la part de l'entreprise privée, du monde ouvrier et d'autres Canadiens.

La députée parle de façon générale d'un cas particulier qui s'est présenté en Colombie-Britannique. Je suppose que c'est celui qu'elle m'a signalé l'autre jour à la Chambre. Elle devrait maintenant avoir reçu une lettre que je lui ai fait parvenir afin de lui donner tous les détails relatifs à cette affaire et de lui préciser que, en fait, ce qui s'est passé n'est pas contraire à la politique du gouvernement fédéral. Il n'y a pas de danger que des ordinateurs canadiens soient exportés à une industrie névralgique de l'Afrique du Sud. Cela ne se produira pas.

Mme Jewett: Oui, je faisais allusion à l'affaire MacDonald Dettwiler. Cependant, je ne voulais pas prendre le temps de m'y attarder ici.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): A vrai dire, le gouvernement ne s'est pas opposé aux activités de la société MacDonald Dettwiler. Il ne lui a pas demandé de retarder ou d'annuler le voyage de représentants de la succursale d'Armscor en Afrique du Sud qui essaient de faire affaire avec une société canadienne. En fait, le ministre ne s'y est pas opposé.

Le ministre devrait cesser de nous faire accroire qu'il s'y oppose, car ce n'est pas le cas. Va-t-il s'opposer aux entreprises canadiennes qui font affaire avec l'Afrique du Sud et admettre qu'elles ne le devraient pas? Va-t-il préconiser des sanctions à la conférence du Commonwealth?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la députée ne voulait pas soulever cette affaire à la Chambre, mais n'empêche qu'elle en parle énormément et erronément. Elle connaît les faits, car je les lui ai exposés dans une lettre qu'elle a sûrement reçue.

Mme Jewett: En effet.

M. Clark (Yellowhead): Elle sait que, en vertu de la politique annoncée par le gouvernement du Canada, l'exportation de ce genre d'ordinateurs à l'Afrique du Sud est interdite.

Mme Jewett: Il n'existe aucune politique.

M. Clark (Yellowhead): Ces exportations n'étaient pas interdites avant, mais elle le sont depuis la mise en vigueur de notre politique.

Questions orales

[*Français*]

LES BANQUES

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA BANQUE MERCANTILE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je voudrais profiter de la présence du ministre des Finances à la Chambre pour lui poser une question concernant la Banque Mercantile. On sait que l'incompétence avec laquelle le gouvernement s'est occupé du sauvetage, depuis avorté, de la Banque Commerciale du Canada, a causé des problèmes de liquidités, entre autres, à la Banque Mercantile et, compte tenu de ce que l'on retrouve dans les pages des journaux, j'aimerais demander au ministre des Finances, qui nous a dit avant son départ en voyage qu'il contrôlait totalement la situation, ce qui se passe réellement à la Banque Mercantile.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député veut me poser une question précise, j'y répondrai volontiers. Toutefois, le député peut lire les journaux. Il sait que la Banque Mercantile a fait des déclarations. A titre d'institution du secteur privé, elle peut faire les déclarations qu'elle veut et je n'ai rien à y voir.

[*Français*]

L'AVENIR DE LA BANQUE MERCANTILE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Ce que je comprends, c'est que l'avenir du système bancaire au Canada ne concerne plus le ministre et que c'est uniquement les institutions financières par elles-mêmes qui vont prendre des décisions qui vont affecter des milliers de déposants. Quelle est la situation réelle présente de la Banque Mercantile? Est-ce que le ministre des Finances est d'accord, par exemple, sur la solution qui est suggérée d'une fusion avec la Citibank et sa filiale canadienne pour en faire une banque selon l'Annexe «B»?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je répondrai maintenant à la question précise du député. Il se livre à des conjectures sur le résultat de certaines mesures possibles découlant de décisions que la Banque Mercantile pourrait prendre. Il s'agit de pures conjectures et je l'engage à ne pas tirer des conclusions de certains bruits qui pourraient circuler.

LA POSSIBILITÉ D'UNE FUSION

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais poser, moi aussi, une question au ministre des Finances. Il sait sans doute qu'une entreprise américaine spécialisée dans les fusions a été chargée de trouver un acheteur pour la Banque Mercantile. Est-il disposé à ne pas tenir compte des dispositions de la Loi sur les banques pour permettre à une banque étrangère de prendre en main cette petite banque régionale canadienne?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je donnerais la même réponse au député. Il lit le journal et tire des conclusions purement fictives, fondées sur des rumeurs. Je lui recommande de ne pas tirer de telles conclusions.

LES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES BANQUES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je demande au ministre quelle est la politique du gouvernement. On nous a dit et répété que la Loi sur les banques ne peut pas être modifiée de façon à pouvoir publier une liste de déposants. Nous apprenons toutefois qu'il faudrait faire fi des dispositions de cette loi pour permettre à une banque étrangère d'acquérir la Banque Mercantile. Le ministre des Finances est-il disposé à ne pas tenir compte des dispositions de la Loi sur les banques pour permettre cette acquisition?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais d'abord savoir de quelle acquisition il s'agit. Je le répète, le député tire des conclusions hâtives en se basant sur des rumeurs publiques. Le député devrait savoir que bien des rumeurs circulent dernièrement et que certaines sont totalement fausses.

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LA LETTRE DE LA MINISTRE AUX ACTIONNAIRES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Finances. Le 9 août, après avoir reçu le rapport provisoire de M. Hitchman, la ministre a écrit à un actionnaire de la Banque Commerciale du Canada pour lui dire que les besoins de liquidités de la BCC seraient satisfaits par la Banque du Canada et, cela, jusqu'à ce que la banque regagne toute la confiance de la population. La ministre pourrait-elle dire à la Chambre pourquoi le gouvernement a fait volte-face et a fermé la banque deux semaines plus tard?

• (1430)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il n'y a pas eu de volte-face.

Des voix: Oh, oh!

Mme McDougall: J'ai déjà dit à la députée que tous les faits seraient connus au cours d'une enquête judiciaire et que d'autres faits seraient mis au jour au comité qui étudie le projet de loi dont la Chambre est présentement saisie. Lorsque ces faits seront tous connus, la députée en sera fort satisfaite.

LES ASSURANCES DONNÉES PAR LA MINISTRE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. La ministre d'État chargée des Finances a donné le 9 août des assurances non équivoques. Des actionnaires, des déposants et d'autres intéressées n'ont pas retiré leur argent justement à cause d'elles. Pourquoi donc le gouvernement n'a-t-il pas respecté ces assurances?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que ma collègue, la ministre d'État chargée des Finances a fort bien répondu à cette question. Elle avait dit à l'époque que les liquidités de cette banque seraient assurées. Elles l'ont été jusqu'à ce que nous décidions, au cours de la fin de semaine de la Fête du travail, que la banque n'était plus viable. La députée conviendra avec moi, j'en suis persuadé, que nous serions malavisés de soutenir une banque qui n'est plus viable.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

L'OBSTRUCTION DU CANAL WELLAND

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle concerne le malheureux incident survenu dans le canal Welland. Combien de temps durera la fermeture du canal et de la Voie maritime et, question plus importante encore, étant donné que le président de la Voie maritime avoue que le système a pris de l'âge, quelles mesures le ministre et le gouvernement comptent-ils prendre en vue d'assurer le bon état du canal et des installations qui le longent et, par conséquent, leur sécurité?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne suis malheureusement pas en mesure, pour l'instant, de répondre à ces questions. On est en train d'évaluer l'étendue des dommages. Cet après-midi, je dois m'entretenir avec le président de la Voie maritime. Quatre spécialistes, ingénieurs et entrepreneurs, se trouvent actuellement sur les lieux. J'attends un rapport préliminaire cet après-midi. D'autre part, le président doit s'entretenir demain avec les usagers pour décider d'autres dispositions à prendre. Nous aurons peut-être alors une meilleure idée des dommages et du temps qu'il faudra pour réparer les écluses nº 7.

L'ÉTAT DES ÉCLUSES

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, mis à part cet accident, le ministre est-il disposé à engager les crédits nécessaires afin que toutes les écluses demeurent en bon état pendant encore 20 ans?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais bien pouvoir le garantir au député, mais il doit certainement comprendre qu'il serait prématuré de prendre cet engagement. Qu'il attende, s'il veut bien, l'évaluation précise des dommages. Je reviendrai avec plaisir sur cette question quand les faits seront connus.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'IMPOSITION DU REVENU DES AGRICULTEURS

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Comme il le sait, les producteurs de grains de l'Ouest reçoivent souvent des avances à l'automne, alors que le grain n'est livré que l'année d'imposition suivante. Comme les agriculteurs ne sont pas très sûrs de ce qu'il faut déclarer, le ministre pourrait-il clarifier la situation? Est-ce l'avance qui est imposable, ou est-ce le grain qui est livré dans l'année d'imposition suivante?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, pour l'information de mon collègue et de la Chambre, la position du ministère est la suivante: pour l'année d'imposition 1985 et les années subséquentes, les agriculteurs ne sont tenus de déclarer les produits de la vente de leurs récoltes que dans l'année où la vente a réellement lieu. Le guide des agriculteurs de 1985, qui sera disponible en décembre, le dira clairement, fin de dissiper tous les doutes qui pourraient subsister.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE BETTERAVIÈRE—LE PAIEMENT DE STABILISATION

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Elle concerne la situation désespérée de l'industrie betteravière canadienne et un paiement de stabilisation pour la campagne de 1983. Pour la première fois en 60 ans, il n'y a pas de récolte vu l'état du marché. Le ministre a déclaré par lettre il y a quelques semaines qu'il n'y aurait pas de paiement de stabilisation pour 1983, par ailleurs, le leader du gouvernement au Sénat a déclaré la semaine dernière que la question serait soumise au cabinet pour décision. Pourrait-il dire quelle décision gouvernementale va prévaloir, quelle est celle qui est exacte et quelle est celle qu'on peut retirer?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député doit savoir que le gouvernement se préoccupe beaucoup de l'avenir de l'industrie betteravière, étant donné surtout qu'il ne reste plus de producteurs que dans trois provinces. Le député devrait savoir que nous avons adopté immédiatement des mesures incitatives à l'intention des producteurs des trois provinces. La province de l'Alberta n'y a pas donné suite. Mais, comme il le sait également, le cabinet songe très sérieusement à accorder d'autres aides à ce secteur. Pour l'instant, je ne suis pas en mesure de dire exactement quelle sera finalement la décision.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il expliquer pourquoi depuis le début de l'année il a contremandé cinq réunions avec les groupes de betteraviers? Pourrait-il préciser exactement s'il va y avoir ou non un versement de stabilisation pour la campagne de 1983? Le ministre a dit qu'il n'y en aura pas, et le leader du gouvernement au Sénat a déclaré que la question allait être décidée par le cabinet. Peut-il nous dire s'il va y avoir un versement de stabilisation pour la campagne de 1983?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne sais pas si mes observations ont été mal comprises ou mal interprétées. Je ne me souviens pas d'avoir jamais dit qu'il n'y aurait pas de versement pour 1983.

M. Foster: J'ai une lettre qui le précise.

M. Wise: En ce moment, la question est à l'étude dans le cadre d'un ensemble qui accorderait certains avantages pour assurer la survie du secteur betteravier.

* * *

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

LES MEMBRES DU COMITÉ DE PRIVATISATION

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Trois des sept membres du comité de privatisation de la CDIC ont des liens avec le groupe Brascan, qui essaie d'acquérir 15 p. 100 de la Corporation de développement du Canada. Le ministre exigera-t-il la démission de ces personnes, car il y a conflit d'intérêts, étant donné leurs rapports avec Brascan et leur rôle au sein d'un organisme chargé de déterminer comment la CDC sera privatisée?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, au lieu de demander la démission de ces membres du comité, je demanderai au député d'Essex-Windsor d'expliquer à la Chambre comment il peut y avoir un conflit d'intérêts au juste. S'il ne peut pas le faire, c'est lui qui devrait démissionner.

Des voix: Bravo!

LE DÉBAT RELATIF À L'ADMINISTRATION

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'espère seulement que le ministre fera la même chose si je prouve qu'il existe un conflit d'intérêts.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: Il existe un conflit public entre la CDC et la CDIC relativement à l'autonomie de l'administration de la CDC. Pourquoi le ministre ne comprend-il pas que le fait de permettre à la CDIC de discuter publiquement avec la CDC constitue de toute évidence un conflit d'intérêts puisque trois des membres du comité de privatisation de la CDIC sont aussi des membres importants du groupe Brascan qui essaie d'acquérir la CDC?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, après avoir entendu la question du député, je dois me demander si nous avons bien fait de charger des députés comme lui des travaux de notre comité législatif. Le fait est que des témoins sont venus au comité pour parler précisément de la question soulevée par le député. Au lieu de voir d'un bon œil une attitude aussi franche, le député laisse entendre que le simple fait que ces gens aient participé à la discussion dont il a parlé dénote un conflit d'intérêts. C'est insensé!

* * *

• (1440)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

TAIWAN—LA CÉLÉBRATION DE LA FÊTE NATIONALE—LA PRÉSENCE D'UN MINISTRE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pourrait-il nous dire qui a autorisé le ministre du Revenu national à représenter le gouvernement du Canada lors de la célébration de la Fête nationale de Taiwan?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il n'y a pas vraiment matière à critiquer lorsqu'un ministre assiste à un événement qui se passe au Canada.

Une voix: Un événement multiculturel.

M. Clark (Yellowhead): Le ministre du Revenu national a pris la peine de se renseigner à ce sujet auprès du ministère concerné, soit le ministère d'État au Multiculturalisme, qui lui a assuré que le groupe chargé de cette rencontre représentait un vaste échantillon de notre population.

[*Français*]

LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE—LA POSITION DU CANADA

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, est-ce que le ministre pourrait expliquer à cette Chambre comment il se fait qu'il n'y a personne dans ce gouvernement qui aurait pu informer le ministre en question qu'il s'agissait de la Fête nationale de Formose et, de plus, est-ce que le ministre a l'intention d'envoyer des excuses au gouvernement de la République populaire de Chine?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il n'est pas nécessaire du tout d'envoyer des excuses au gouvernement de la République populaire de Chine ou à un autre gouvernement. En fait, il y a eu un contact direct entre le représentant du gouvernement de la Chine et le gouvernement canadien. Il n'y a pas eu une représentation de faite par le gouvernement de la République populaire de Chine. C'est une question de position. Ce n'est pas une question qui a trait aux relations entre le Canada et la Chine. Et si le député du parti libéral cherche toujours à créer de fausses controverses, eh bien, c'est l'affaire du parti libéral, mais il n'y a aucun fondement aux allégations de l'honorable député de Bay Street.

[*Traduction*]

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement . . .

M. le Président: A l'ordre. Il est tout aussi contraire au Règlement de désigner les députés autrement que par le nom de leur circonscription, que de mal donner le titre d'un ministre.

J'engage tous les députés sans exception à mettre fin à cette pratique.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LA DEMANDE DE LA DONAHUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Je désire poser une question au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Est-ce que le gouvernement est prêt à accéder à la demande de la compagnie Donahue à Clermont, près de Québec, d'une subvention de 16 millions de dollars afin de lui permettre de moderniser ses installations et de stabiliser quelque 300 emplois face à la concurrence internationale?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, pour répondre à la question du député d'Ottawa-Centre, je lui dirai qu'en temps et lieu, s'il s'avère utile de porter secours à l'entreprise en question, ce sera fait naturellement. En attendant, le gouvernement ne peut conseiller le député relativement à cette affaire.

[*Français*]

LE MAINTIEN DE LA POSITION DU QUÉBEC COMME PRODUCTEUR DE PAPIER JOURNAL

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Ma question supplémentaire est la suivante: Est-ce que le gouvernement croit que c'est important pour le Québec de maintenir sa position mondiale de producteur de papier journal? Et si oui, est-ce que le gouvernement est prêt à donner du leadership dans cette affaire pour trouver un moyen pour la modernisation de la compagnie Donahue ou bien est-ce que vous allez laisser l'affaire jusqu'au point que tous les gens du Québec soient obligés de faire pression sur le gouvernement comme dans l'affaire de la Domtar?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député connaît la situation de la Donahue, la participation du gouvernement provincial et celle du *New York Times*. Si le député prend le temps d'examiner calmement tous les aspects de la question, il posera sans doute le problème autrement.

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPOSSIBILITÉ POUR DES TECHNICIENS CANADIENS D'ENTRETENIR DE L'ÉQUIPEMENT VENDU AUX ÉTATS-UNIES D'AMÉRIQUE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je désire poser une question à l'honorable ministre du Commerce extérieur.

A la suite d'une poursuite judiciaire intentée en Californie, les ouvriers et les techniciens canadiens ne peuvent entrer aux États-Unis pour aller y installer et réparer du matériel commercial et industriel canadien.

Dans ma circonscription, la machinerie Verville Incorporée, dont les principaux clients sont aux États-Unis, ne peuvent envoyer leurs techniciens assurer l'entretien de leur équipement.

Le ministre entend-il apporter les correctifs qui s'imposent afin de résoudre cette situation de crise pour l'industrie canadienne?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je signale au député que si le contrat a été passé avant le 28 août 1985, les techniciens continueront à être admis sans problèmes aux États-Unis.

Quant aux contrats conclus après cette date, à la suite des instances présentées au procureur général des États-Unis, nous avons fait une demande de permis de séjour provisoire à la Cour d'appel de la 9e circonscription, et nous attendons une décision à ce sujet cette semaine.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE LA LIBÉRATION DE RÉFUGIÉS DÉTENUS À MONTRÉAL

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il y a trois semaines, des fonctionnaires de son ministère ont promis de faciliter la remise en liberté de plusieurs réfugiés détenus inutilement depuis plusieurs mois à Montréal, avec le résultat que depuis, sous prétexte que ces derniers ne se présenteront pas à leur enquête, on leur refuse toute remise en liberté.

Est-ce que la ministre peut nous dire si elle a l'intention d'utiliser son pouvoir discrétionnaire pour que ces personnes obtiennent leur remise en liberté le plus rapidement possible?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, des entretiens sont en cours entre les responsables et les particuliers concernés à Montréal. Je vais prendre note des instances de la députée et en faire part au ministre d'État à l'Immigration.

Questions orales

[*Français*]

ON DEMANDE SI LES DÉTENUS SERONT LIBÉRÉS À 15 HEURES AUJOURD'HUI

Mme Lucie Pépin (Outremont): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Le délai donné avait été aujourd'hui, 15 heures. Alors, est-ce que la ministre peut dire à cette Chambre si elle va pouvoir libérer ces personnes, comme elles l'ont demandé, cet après-midi à 15 heures?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans ma réponse précédente, je ferai part au ministre d'État à l'Immigration des instances de la députée.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DU TEXTILE

LA FERMETURE DES USINES DE TEXTILE À SAINT-JEAN ET À VALLEYFIELD—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion industrielle régionale, monsieur le Président.

La semaine dernière, le ministre d'État (Petites entreprises) a indiqué à la Chambre que la fermeture des usines de textile à Saint-Jean et à Valleyfield était une question qui dépendait de l'entreprise privée et non pas du gouvernement fédéral. Ma question est la suivante, monsieur le Président:

Le gouvernement va-t-il assumer ses responsabilités et participer à cette décision puisqu'il a déjà investi 2.6 millions de dollars pour la modernisation de ces usines de textile?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, pour répondre à la question du député, je dirais qu'il semble avoir interprété de façon bien personnelle la réponse donnée par mon collègue la semaine dernière.

Je l'ai écouté très attentivement et j'estime qu'il a donné une réponse complète et juste à la question qui lui a été posée.

Mme Jewett: Autrement dit, il n'en sait rien.

[*Français*]

L'EMPLOI—L'IMPORTANCE DE L'AIDE GOUVERNEMENTALE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Dans ce cas, monsieur le Président, le ministre ne croit-il pas maintenant que ces sommes d'argent du gouvernement, et j'ai mentionné 2.6 millions de dollars, justifieraient une intervention du gouvernement afin d'assurer que les 850 personnes qui travaillent dans ces industries ne soient pas mises à pied?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, en réponse au député, je voudrais dire qu'il a tort d'interpréter la déclaration faite par mon collègue la semaine dernière comme un manque d'intérêt pour cette question de la part du gouvernement fédéral. Nous tenons des entretiens permanents à ce sujet avec la direction et avec les gouvernements provinciaux.

Nous avons dit que nous voulons mettre sur pied, non seulement à court mais également à long terme, une bonne politique du textile au Canada, en vue de garantir la viabilité des usines dont le député a parlé comme aussi de l'ensemble de l'industrie.

Nous serions reconnaissants à son parti de se montrer un peu plus coopératif à cet égard.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'INDUSTRIE TEXTILE EN NOUVELLE-ÉCOSSE—LA DÉCLARATION DU MINISTRE

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Jeudi dernier, le ministre a déclaré qu'il n'y avait pas d'industrie textile en Nouvelle-Écosse. En fait, monsieur le Président, cette industrie procure de l'emploi à 3,000 Néo-Écossais.

Le ministre dira-t-il à la Chambre comment les Canadiens de cette province peuvent espérer obtenir un traitement équitable à l'issue des négociations que le gouvernement se propose d'engager sur la question du libre-échange alors que l'un des ministres responsables du dossier a fait une déclaration aussi irresponsable et inepte?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis tout à fait disposé à avouer que je me suis trompé en faisant cette déclaration.

Des voix: Bravo!

• (1450)

M. Kelleher: La Nouvelle-Écosse a en effet une industrie textile florissante. Je m'en excuse certes auprès de notre ancien chef, M. Stanfield, et de son entreprise familiale.

Des voix: Oh, oh!

M. Kelleher: Je m'en excuse auprès de mes amis de la Nouvelle-Écosse et des députés de cette province.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE L'ASSURANCE DU MINISTRE

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je remercie le ministre de ses excuses partielles.

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: S'excusera-t-il également auprès des travailleurs de Yarmouth, de Bridgetown, de Windsor . . .

M. le Président: La question, je vous prie.

M. Dingwall: Le ministre donnera-t-il personnellement l'assurance aux travailleurs de Windsor, Truro, Yarmouth et Bridgetown que leurs intérêts économiques seront traités avec équité et justice dans tous les entretiens à venir sur la question du libre-échange?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Absolument, monsieur le Président.

* * *

LES COOPÉRATIVES

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT D'UN GROUPE DE TRAVAIL

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre qui est chargé des coopératives, à qui je n'ai sûrement pas besoin de rappeler que cette semaine a été désignée le semaine nationale des coopératives. Le gouvernement est au pouvoir depuis plus d'un an, mais il n'a pas encore répondu au document sur la stratégie de développement des coopératives pour le Canada. Quels projets le ministre peut-il nous annoncer concernant une réponse complète à ce rapport qui a été publié en mai 1984?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Les coopératives sont certes un élément essentiel de l'économie canadienne.

Pour répondre directement à la question du député, nous préparons en étroite collaboration avec le secteur des coopératives une réponse au rapport de ce groupe de travail. J'ai le plaisir d'annoncer que vendredi, à Regina, le gouvernement fédéral réunit les ministres chargés des coopératives à l'occasion de la première conférence fédérale-provinciale consacrée à cette question afin d'obtenir l'opinion des gouvernements provinciaux sur la suite à donner au rapport du groupe de travail.

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN ORGANISME DE COORDINATION

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, les conférences ont leur utilité, mais les mécanismes sont beaucoup plus importants. Le ministre projette-t-il de créer un organisme de coordination important au sein du gouvernement pour concerter les diverses activités gouvernementales et assurer qu'une stratégie de développement des coopératives est mise en œuvre avec la bénédiction du gouvernement?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, nous tenons à faire tout ce que nous pouvons pour aider le secteur coopératif à se développer et à profiter d'une juste part des programmes gouvernementaux au même titre que tous les autres secteurs. Nous avons coopéré de près avec lui et si j'en juge d'après mon expérience, il préfère de loin une réponse sérieuse à une réponse rapide. D'après ce que je sais, il ne veut absolument pas voir apparaître un autre échelon de bureaucratie. Il souhaite que les programmes soient bien coordonnés et le servent le mieux possible. C'est exactement en ce sens que le gouvernement a l'intention d'agir.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'IMMUNISATION DES ENFANTS—L'INITIATIVE CANADIENNE DANS LE COMMONWEALTH

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires extérieures. Le premier ministre a, semble-t-il, pris l'engagement, dans un discours à la Commonwealth Press Union ce matin, de consacrer au cours des cinq prochaines années 25 millions de dollars à l'aide aux pays en développement du Commonwealth afin que leurs enfants puissent tous être vaccinés d'ici à 1990. Le ministre pourrait-il décrire à la Chambre l'étendue et les avantages de cette initiative? En particulier, étant donné que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est engagé dans le passé à accroître la participation des organisations non gouvernementales aux affaires extérieures, ces ONG seront-elles appelées à jouer un rôle dans l'initiative en question?

Mme Jewett: Pour un coup fourré, c'est un coup fourré.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, bien sûr les ONG auront un rôle de premier plan à jouer à l'intérieur de la réalisation de cette campagne d'immunisation qui a comme objectif d'immuniser tous les enfants du monde d'ici 1990. Et je serais fière, via l'ACDI, d'administrer ce programme.

En effet, nous savons tous que demain, c'est le 16 octobre, et que c'est le 10e anniversaire de la disparition de la variole. Notre premier ministre et son gouvernement ont annoncé un programme d'immunisation de 25 millions de dollars étalés sur cinq ans, ce qui aura comme effet de sauver le vie de 5 millions d'enfants par année qui sont atteints de ces maladies . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Je donne la parole à l'honorable député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston).

* * *

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

L'ACQUISITION DE GULF—LA DÉCISION FISCALE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre convient-il que les Canadiens ont le droit de savoir exactement combien ils ont déboursé pour faciliter l'acquisition de Gulf Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le député serait parfaitement placé pour répondre lui-même à cette question. Je crois voir à quoi il veut faire allusion. On a parlé d'une décision fiscale, et le député sait, lui qui est spécialisé dans le droit fiscal, que ni le ministre du Revenu national, ni moi-même, ne sommes autorisés par la loi à discuter des détails d'une décision fiscale. Si le député souhaite que j'enfreigne la loi, j'aimerais le lui entendre dire.

Questions orales

LE MONTANT VISÉ PAR LA DÉCISION

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, le ministre veut-il nous dire que le simple fait de divulguer les montants de cette décision sans dévoiler la décision elle-même constituerait une infraction à la loi? Il nous dit qu'il ne veut pas divulguer la décision. Il nous l'a dit et répété à la Chambre, de même que le premier ministre et d'autres encore. Tout ce que je demande au ministre, c'est de nous donner les montants sur lesquels a porté cette décision afin que les Canadiens sachent combien ils ont déboursé.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je repose au député la même question que dans ma réponse précédente. S'il m'invite à enfreindre la loi, qu'il le dise. S'il veut faire changer la loi, qu'il fasse une proposition en ce sens. A l'heure actuelle, en vertu du droit canadien, ni moi-même ni qui que ce soit d'autre, comme le député le sait parfaitement en tant qu'ancien juriste fiscal, n'est en mesure de parler des détails d'une décision fiscale, qu'elle concerne le député en tant que simple contribuable ou une société en tant que contribuable de l'impôt sur les sociétés.

* * *

LE COMMERCE

LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, c'est au ministre du Commerce extérieur que je m'adresse. Je pense que les gens de la Nouvelle-Écosse accepteront ses excuses pour les propos qu'il a tenus alors qu'il se trouvait dans cette province. Cependant, comment les Canadiens pourraient-ils faire confiance à un gouvernement qui négocie en leur nom et qui commet une bourde aussi monumentale?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je crois avoir déjà répondu à cette question. Je pense que les excuses que j'ai présentées suffisent et j'ai promis que le secteur en question figurerait en bonne place dans toute négociation que le Canada pourrait avoir avec les États-Unis.

LA POSITION CANADIENNE

Mr. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, c'est au même ministre que je pose ma question supplémentaire. En raison de la gaffe que le ministre a commise la semaine dernière, ne serait-il pas encore plus nécessaire que les Canadiens sachent exactement quelle position le gouvernement entend adopter au cours de ces négociations? Tous les Canadiens ne devraient-ils pas la connaître?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je puis donner au député l'assurance que j'ai passé la majeure partie de la journée de vendredi à discuter avec les représentants des provinces de leur participation à ces négociations. Je suis sûr que les provinces savent que nous allons les consulter, ce qui devrait éliminer la difficulté dont le député a parlé.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LE VOYAGE DU MINISTRE EN AFRIQUE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et a trait au safari d'un mois en Afrique fait par l'ancien secrétaire d'État. A propos des $100,000 qu'a coûtés à lui seul l'avion du gouvernement, le ministre a déclaré en fin de semaine ce qui suit:

Je referais exactement la même chose. Je ne m'en excuse nullement.

Cette déclaration me paraît arrogante, impitoyable et immorale. Le vice-premier ministre est-il d'accord avec les prodigalités du ministre? Ne croit-il pas qu'il aurait été préférable et plus humain de donner $80,000 aux organismes de bienfaisance en Afrique, qui prêtent main forte aux Africains dans leur lutte contre la famine? Le vice-premier ministre ne convient-il pas que cette solution aurait été plus morale?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai répondu à une question semblable la semaine dernière. Je signale au député qu'il devrait être le dernier à soulever pareille question, car il adhère à un parti qui, lorsqu'il a formé le gouvernement, a consacré 37.5 p. 100 de plus aux déplacements à bord d'avions du gouvernement que notre gouvernement, pour la même période d'un an. Je voudrais que le député nous explique ces statistiques concernant les activités du gouvernement précédent.

Des voix: C'est honteux!

• (1500)

M. Marchi: Monsieur le Président, il est honteux que le vice-premier ministre n'ait pas le courage de . . .

M. le Président: A l'ordre.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES DOCUMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES DE VOYAGE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander au vice-premier ministre, puisqu'il parle de courage et de légitimité, s'il n'est pas de son devoir et s'il n'a pas le courage moral de déposer à la Chambre tous les documents faisant état des dépenses non seulement du ministre, mais aussi de sa femme et de son adjoint, pour le mois pendant lequel ils se sont baladés en Afrique. Qu'on laisse aux Canadiens le soin de décider si ces dépenses sont légitimes ou pas. Est-ce que le vice-premier ministre en a le courage?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, ce n'est pas une question de courage. Si le député accordait quelque attention à certains moyens qui sont à sa disposition, comme d'ailleurs au grand public, pour obtenir ces renseignements qui sont du domaine public, et à propos d'attention, il aurait dû prêter l'oreille aujourd'hui lors de la période des questions quand il a été question de l'aide consentie à l'étranger, car il semble avoir complètement oublié les 25 millions de dollars que nous avons consacrés aux programmes mondiaux d'immunisation pour poser ce genre de question, il verrait que ces renseignements sont disponibles. Le député devrait connaître la procédure à employer pour les obtenir.

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que les pétitions présentées par les députés le vendredi 11 octobre 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

M. le Président: Présentation de rapports des comités permanents, spéciaux et législatifs. Dépôt de documents. Déclaration de ministres.

Les députés se sont aperçus que nous venons de franchir trois rubriques, n'est-ce pas?

M. Gauthier: Nous ne vous avons pas entendu.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je reviens en arrière. J'essaie de donner une petite leçon aujourd'hui. Ni le ministre qui attend le moment de déposer un rapport, ni le député qui attend celui de présenter un rapport n'ont entendu l'appel de la rubrique pertinente, bien que le son soit amplifié. Ce n'est pas leur faute, mais celle des autres députés.

M. Prud'homme: Merci de votre compréhension, monsieur le Président. C'est vrai, nous n'entendions rien.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

GESTION ET SERVICES AUX DÉPUTÉS—3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du comité permanent de la gestion et des services aux députés.

AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN—3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, dans les deux langues officielles.

Si la Chambre n'y voit pas d'objection, j'ai l'intention de proposer l'adoption du rapport dans le courant de la journée.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

JUSTICE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU MINISTÈRE POUR 1984-1985

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'année 1984-1985, dans les deux langues officielles.

* * *

PÉTITIONS

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA DÉDUCTION DES REVENUS DE PENSION

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard qui affirment que la déduction du revenu de pension des prestations de l'assurance-chômage contrecarrerait les efforts que font les employés et la collectivité pour créer des emplois par les programmes de retraite anticipée. Les pétitionnaires demandent que tous les employés à la retraite continuent de toucher leur revenu de pension et les prestations de l'assurance-chômage non diminuées de ce revenu de pension.

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant de citoyens de Surrey-White Rock-Delta-Nord qui s'inquiètent de l'incidence de la Loi sur les jeunes contrevenants. Ils ont réussi à recueillir 9,000 signatures. Ils signalent qu'il importe de s'occuper des problèmes que pose l'âge du jeune contrevenant, de réexaminer, de définir plus clairement et de modifier l'article 11, de préciser davantage et de modifier sur le plan national la notion d'«autorité», de charger une commission d'étudier l'article 73 concernant la garde, de lui demander de faire des recommandations et d'exiger que le pouvoir judiciaire reconnaisse la gravité des délits commis par les jeunes contrevenants et impose des peines plus rigoureuses et que . . .

M. le Président: A l'ordre!

LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition émanant de certains citoyens du nord de l'Ontario qui ont assisté récemment à une réunion du Conseil septentrional du Nouveau parti démocratique à Thunder Bay. Ils demandent au gouvernement de revenir sur sa décision de désindexer les allocations familiales.

J'ai l'honneur de présenter aussi une pétition parrainée par un de mes électeurs et signée par plus de 171 citoyens de ma circonscription qui réclament le rétablissement de la pleine indexation des allocations familiales.

ON PROPOSE DE REMPLACER LA LOI SUR LE DIMANCHE

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des paroissiens de l'Église unie d'Annesley, à Markdale, Ontario, dans ma circonscription de Grey-Simcoe. Les pétitionnaires souhaitent l'adoption d'une loi qui puisse remplacer la Loi sur le dimanche que la Cour suprême du Canada a déclarée inconstitutionnelle et prévoir un jour de repos sur sept dans l'intérêt de la vie familiale et pour permettre à ceux qui le veulent de faire ensemble des dévotions.

LES RÉPERCUSSIONS DES MESURES PRISES PAR LES ÉTATS-UNIS SUR L'INDUSTRIE CANADIENNE DU BOIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer ici une pétition signée surtout par des citoyens de Dryden, Ontario, qui s'inquiètent des répercussions possibles du projet de loi Gibbons et d'autres lois protectionnistes sur les exportations canadiennes de bois tendre aux États-Unis. Ils regrettent que le gouvernement canadien ne prenne pas les mesures qui s'imposent pour contrer cette mesure protectionniste à l'égard du bois tendre.

LA MODIFICATION DES PROGRAMMES D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET DE CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANTS

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honner de présenter une pétition au nom de mes commettants et d'autres Canadiens du nord-ouest de l'Ontario. Les pétitionnaires protestent contre la décision du gouvernement de désindexer les allocations familiales et signalent que les modifications apportées au crédit d'impôt-enfants ne suffiront pas à racheter cette décision, de sorte que d'ici à 1990 et si les choses ne changent pas, même la situation des familles les plus pauvres sera pire qu'elle ne le serait si le système actuel devait être maintenu.

LE PROJET DU CANADIEN PACIFIQUE

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aussi une pétition au nom d'anciens employés des chemins de fer du Canadien Pacifique qui protestent contre le projet de la société de supprimer leurs bons de circulation à vie et de remplacer ce privilège par un régime d'assurance-maladie non négocié. On leur avait promis qu'ils bénéficieraient de ces bons de circulation toute leur vie durant et ils s'opposent férocement à la mesure que se propose de prendre le Canadien Pacifique.

LES RÉPERCUSSIONS DES MESURES PRISES PAR LES ÉTATS-UNIS SUR L'INDUSTRIE CANADIENNE DU BOIS

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des citoyens de Dryden, Ontario, qui demandent au Parlement de faire tout en son pouvoir pour persuader le Congrès américain de ne pas adopter le projet de loi qui nuirait à l'industrie canadienne du bois tendre.

* * *

LA LOI SUR L'HYMNE NATIONAL

MESURE MODIFICATIVE

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest) demande la permission de présenter le projet de loi C-251, tendant à modifier la Loi sur l'hymne national.

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Stackhouse: Ce projet de loi visant à modifier la Loi sur l'hymne national apporte une toute petite modification de deux mots, ce qui permettrait à l'hymne national de mieux refléter les valeurs actuelles en matière d'égalité des sexes.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'INDEMNITÉ AUX DÉPOSANTS DE CERTAINES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ATTRIBUTION DE TEMPS À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-79

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

10 octobre 1985—Le président du Conseil privé: Que, relativement au projet de loi C-79, Loi prévoyant une indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de Placements Hypothécaires CCB et de Norbanque relativement aux dépôts non assurés, un jour de séance soit attribué pour l'étude de l'étape de la deuxième lecture dudit projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance, toute délibération dont la Chambre est alors saisie soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de ladite étape soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

M. le Président: Conformément à l'article 26(2) du Règlement, l'étude de cet avis de motion du gouvernement est reportée à la prochaine séance de la Chambre dans le cadre des Ordres inscrits au nom du gouvernement.

* * *

AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

ADOPTION DU 3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, je voudrais proposer l'adoption du troisième rapport du

comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien qui a été présenté aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1510)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 167, 366 et 379.

[*Texte*]

L'AVENIR DES AVIONS «VOODOO»

Question no 167—**M. Stackhouse:**

Que deviendra l'avion de combat «Voodoo» lorsque le CF-18 aura été intégré à la flotte aérienne des Forces canadiennes?

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Au 31 décembre 1984, lorsque le CF-101 «Voodoo» a été retiré du service, la flotte comprenait 48 avions, dont 16 en état de voler et 32 non en état de voler. Un avion continuera à effectuer des missions aériennes au cours des deux prochaines années dans le cadre d'un projet spécial. Vingt-trois appareils sont conservés à des fins d'instruction et de soutien technique. Les 24 autres appareils ont déjà été mis en exposition, ou sont en voie d'être attribués afin qu'ils soient exposés dans des bases militaires, des musées, des communautés et associations d'anciens combattants.

LE SYSTÈME D'ALERTE DU NORD

Question no 366—**M. Caccia:**

1. Le gouvernement entreprendra-t-il une évaluation de l'impact écologique sur le Grand Nord canadien du projet de système d'alerte du Nord?

2. Qui est responsable des aspects écologiques du projet?

3. Les autochtones et les experts civils de l'environnement arctique pourront-ils défendre leurs intérêts et, dans l'affirmative, comment?

4. Les installations du sytème d'alerte du Nord seront-elles situées sur des terres autochtones non abandonnées et, dans l'affirmative, *a*) quelles mesures a-t-on prévues pour informer leurs propriétaires, *b*) a-t-on cherché ou réussi à conclure une entente et (i) dans l'affirmative, quelles en sont les modalités (ii) sinon, pourquoi?

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Oui. Bien que l'on n'ait pas arrêté le choix des emplacements des radars à courte portée, une présélection a été effectuée conjointement avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC). Une fois que les emplacements auront été confirmés, on procédera aux évaluations environnementales.

2. Le ministère de la Défense nationale (MDN) est responsable des aspects écologiques du projet. Le processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (décret du 21 juin 1984) s'appliquera. Le MDN sollicitera l'avis et les conseils du MAINC et du ministère de l'Environnement tout au cours du processus.

3. Oui, il y aura des consultations avec les communautés touchées et des visites sur les lieux durant la préparation des évaluations environnementales. A l'issue de ces évaluations, les rapports seront rendus publics, et tout citoyen intéressé pourra faire valoir son point de vue auprès du ministère.

4. Certains des emplacements choisis pour le système d'alerte du Nord pourront se trouver sur des terres au sujet desquelles des revendications autochtones ont fait l'objet ou font l'objet de négociations. Le ministère tiendra informés de l'évolution du projet les organismes négociateurs autochtones et chacune des collectivités. Les discussions sur les conditions d'utilisation et d'occupation des terres, ainsi que la protection de l'environnement, feront partie de ce processus d'information.

LE COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES

Question no 379—**M. McKinnon:**

1. Le 31 mars *a*) 1981, *b*) 1982, *c*) 1983, *d*) 1984, quel était le montant total porté au crédit du Compte de pension de retraite des Forces canadiennes?

2. En *a*) 1981, *b*) 1982, *c*) 1983, *d*) 1984, quel taux d'intérêt le gouvernement a-t-il payé pour utiliser cet argent?

3. Quel est le montant de l'intérêt porté au crédit du compte durant l'année financière terminée le 31 mars *a*) 1981, *b*) 1982, *c*) 1983, *d*) 1984?

4. Au cours de chacune des années financières ci-dessus, combien *a*) les membres des Forces armées ont-ils versé au Compte, *b*) le Compte a-t-il payé au total?

5. Quelle partie des sommes versées au Compte au cours de chacune des années ci-dessus représente des cotisations en vue de l'indexation du Compte?

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Le montant inscrit au crédit du Compte de pension de retraite des Forces canadiennes (CPRFC) lors des années en question est le suivant:

a) $9,327,417,912.
b) $10,343,553,408.
c) $11,346,305,841.
d) $12,268,197,318.

2. Les taux d'intérêt payés par le gouvernement pour ces montants étaient les suivants:

a) 8.3708 p. 100.
b) 9.0423 p. 100.
c) 9.8963 p. 100.
d) 10.1417 p. 100.

3. Les intérêts suivants ont été portés au crédit du CPRFC:

a) $479,806,539.
b) $617,982,032.
c) $754,418,249.
d) $932,496,074.

4. *a*) Pour les années en question, les membres des Forces armées ont versé les montants suivants au Compte:

a) $80,056,222.
b) $91,295,399.
c) $104,348,025.
d) $113,166,394.

b) Les montants versés à partir du compte durant les années en question sont les suivants:

a) $280,886,649.
b) $306,909,882.
c) $327,196,681.
d) $345,626,573.

5. Les cotisations des membres mentionnés en 4*a*) sont versées au Compte de pension de retraite des Forces canadiennes pour assurer le versement des pensions de base. L'indexation des pensions de base exige des membres des cotisations additionnelles (1 p. 100 de leur solde), qui sont versées au Compte de prestations de retraite supplémentaires (CPRS). Les cotisations versées au CPRS lors des années ci-dessus ont été de:

a) $14,738,376.
b) $16,972,634.
c) $19,540,469.
d) $21,182,091.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: Quand la séance a été suspendue, nous en étions à la période des questions et des observations faisant suite au discours du député de Gander-Twillingate (M. Baker).

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-75 et j'ai été plutôt très intéressé, devrais-je dire, par les remarques et les commentaires faits par mon collègue de Gander-Twillingate (M. Baker), lorsqu'il a mentionné à la Chambre que l'article 4 du projet de loi C-75 se lit comme suit:

> Aux fins de couvrir les frais des services de navigation fournis par la garde côtière canadienne, le gouverneur en conseil peut prendre des règlements au sujet des droits relatifs à ces services et notamment aux aides à la navigation, aux dragages, aux services de trafic maritime, aux opérations de brise-glace et aux escortes de navires.

En fait, monsieur le Président, la note explicative dit, et c'est très simple:

> *Nouveau.* Donne à la garde côtière le pouvoir de se faire rembourser les frais des services de navigation.

[*Traduction*]

Comme le député de Gander-Twillingate (M. Baker) l'a signalé, ce projet de loi signifie que certains propriétaires de bateaux, plus particulièrement des pêcheurs, pourraient avoir à payer certains droits dont ils sont dispensés actuellement. Des droits pourraient être imposés dans certaines situations urgentes quand un navire est incapable de naviguer à cause d'une panne de moteur. De nombreuses difficultés de ce genre pourraient surgir et les pêcheurs devraient alors subir ces frais supplémentaires. Le député peut-il préciser ses vues sur cet article important et nous dire ce que les pêcheurs de sa circonscription, auxquels il a rendu visite récemment, en pensent?

M. Baker: Monsieur le Président, permettez-moi de bien préciser ce que signifie ce projet de loi. Je vais citer un exemple au député. Maintenant, en cet instant même, un pêcheur n'a pas à verser de droit semblable pour quitter le port et partir à la pêche. Ce projet de loi va permettre au gouvernement canadien d'imposer un droit au pêcheur pour draguer son port d'attache. Il va permettre au gouvernement d'imposer un droit au pêcheur pour les services d'un brise-glace qui lui facilite la pêche au début du printemps. De plus, si le pêcheur a recours à la radio maritime, qui est un instrument de navigation proprement dit, le gouvernement pourra le lui facturer. Mettons que son moteur tombe en panne en pleine mer et qu'il ait besoin d'aide pour rentrer au port, le gouvernement canadien pourra lui faire payer les frais d'une escorte. N'est-ce pas incroyable? Voilà ce que prévoit l'article 4 et ce qui cloche dans ce projet de loi.

Il ne suffisait pas que le gouvernement canadien ait fait volte-face, l'hiver dernier, et ait imposé un droit à tous les Canadiens qui téléphonent au service météorologique. Voici que notre pêcheur ou propriétaire de bateau n'osera plus vérifier les conditions météorologiques parce que cela va lui coûter quelque chose, ni sortir en mer au début du printemps parce qu'on le facturera pour briser la glace dans le port. Il n'osera pas se servir de la radio maritime parce qu'on lui en fera acquitter les frais.

M. Tobin: Dans une situation de vie ou de mort.

M. Baker: Oui. Il aura beau avoir des problèmes de moteur à 100 milles des côtes, il hésitera à appeler la garde côtière.

Ce projet de loi est une véritable insulte pour tous les propriétaires de bateaux au Canada. Le ministre de la Justice (M. Crosbie) est à son fauteuil aujourd'hui, et je suis persuadé qu'il vérifiera les conditions de l'union entre le Canada et Terre-Neuve, car à mon avis, le projet de loi tel que je l'interprète viole ces conditions. Elles disent que ce service va être fourni par le gouvernement du Canada. Pas contre rémunération; qu'il va être fourni en permanence. Tout considéré, comme l'honorable parlementaire l'a dit, cet article du projet de loi est absolument désastreux pour les pêcheurs de l'ensemble du Canada, de la côte est ou de la côte ouest.

M. Forrestall: Monsieur le Président, dans ses commentaires le député de Gander-Twillingate (M. Baker) donne à entendre, bien sûr, que le gouvernement a l'intention de facturer 100 p. 100 du coût. Ce n'est absolument pas l'intention. Essayer de faire cela, ce serait aller à l'encontre des magnifiques traditions de la Chambre et des gouvernements qui se sont succédé depuis l'origine du pays. Ce que nous cherchons à faire, c'est de voter l'autorisation législative de récupérer une partie de ces frais. Nous récupérons actuellement 2.4 p. 100 environ des frais de services maritimes. Qui le député pense-t-il paie cela actuellement?

M. Gauthier: L'ensemble des contribuables.

M. Forrestall: Qui paie le dragage du port? Il n'y a pas de port à Ottawa-Vanier.

M. Gauthier: Cela n'a rien à voir.

M. Forrestall: Mais vous payez.

M. Gauthier: Oui.

M. Forrestall: Alors pourquoi les usagers des ports, ceux qui en profitent directement, ne commencent-ils pas à payer un peu plus cher?

M. Gauthier: Je n'arrive pas à vous croire, Michael.

M. Tobin: Je vais envoyer ce discours dans ma circonscription.

M. Forrestall: Autre chose, monsieur le Président . . .

M. Tobin: Qui paie les services à l'aéroport d'Ottawa? Ce ne sont pas les gens des petits ports de pêche, parce qu'ils ne les utilisent pas, mais l'ensemble des contribuables.

M. Forrestall: Pour la gouverne du député, les frais des services aériens sont récupérés à raison de 35 ou 36 p. 100. Si nous continuons à offrir d'aussi bons services aux pêcheurs et aux propriétaires de petites embarcations, sans compter les opérations commerciales et le transport de fret, nous devrons trouver de l'argent pour l'aide à la navigation, le dragage et les opérations de brise-glace.

M. Tobin: Qui assume les dépenses de la Commission de la capitale nationale?

M. Forrestall: Où allons-nous trouver l'argent nécessaire, d'après le député? Il sait fort bien que le gouvernement doit restreindre ses dépenses. Voilà la raison de cette mesure. Quiconque insinue ici que le gouvernement tente, par le biais du projet de loi C-75, de récupérer la totalité de ses frais induit la Chambre et les Canadiens en erreur.

M. Baker: Monsieur le Président, je me réjouis d'entendre le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Forrestall) dire, puisqu'il en sait certainement quelque chose, que le gouvernement ne facturera pas les services à leur pleine valeur. Je me demande s'il s'agit de 99, 98, 50, 10 ou 2 p. 100 du coût d'un brise-glace. Un brise-glace revient à environ $1,000 l'heure. Qu'est-ce qu'il en coûte au contribuable? On veut économiser. Le gouvernement n'économise pas quand il prévoit un milliard pour rembourser les dépôts non assurés d'une banque. Pas plus lorsqu'il dépense plus de $10 millions pour installer un système de communication dans le bureau du premier ministre. Ni quand le nombre de ses collaborateurs passe de 54 à 120.

• (1520)

Le raisonnement ne peut valoir quand il est question des producteurs primaires, de la sécurité maritime, des pêcheurs pauvres. L'argument ne tient pas debout.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est terminée. La parole est au député de Bonavista-Trinity-Conception (M. Johnson).

M. Morrissey Johnson (Bonavista-Trinity-Conception): Monsieur le Président, à propos de ce projet de loi C-75, je voudrais dire tout d'abord que la plupart des modifications qu'il contient auraient dû être adoptées il y a longtemps. C'est pourquoi j'espère que la Chambre l'adoptera rapidement. Tous les marins canadiens et tous ceux qui naviguent dans nos eaux seront heureux d'apprendre que ce projet de loi vise avant tout la sécurité en mer. En plus, il permettra au Canada de s'occuper plus efficacement des questions associées à la prévention de la pollution marine ainsi qu'à la dépollution. Il existera par ailleurs un meilleur système d'attribution des responsabilités et de remboursement des dommages provenant de la pollution par des navires. En outre, monsieur le Président, les modifications permettront au Canada de ratifier un certain nombre de conventions maritimes internationales importantes, ce qu'il n'avait pas pu faire jusqu'à présent, faute des pouvoirs législatifs voulus.

Je pense que les Canadiens sont fiers de la garde côtière telle qu'elle existe. Néanmoins, ce projet de loi prévoit la mise sur pied de services additionnels tels que des aides à la navigation, l'ouverture de voies dans les glaces et le dragage.

Je suis persuadé que les députés apprécieront le fait que la plupart des modifications qui figurent dans le projet de loi ont été débattues lors d'audiences publiques dans tout le pays. Personnellement, j'ai commencé à en discuter en 1983. Il y a eu des audiences de St. John's à Vancouver, au cours des dernières années. Vous pouvez donc voir, monsieur le Président, que le secteur a été consulté et a eu l'occasion de faire valoir son point de vue.

Comme pour tout projet de loi, certains pourront y trouver à redire, comme ce fut le cas du député de Gander-Twillingate (M. Baker). Je suis convaincu que le gouvernement apportera d'autres modifications à la Loi sur la marine marchande lorsqu'elles s'avéreront nécessaires. Comme je l'ai déjà dit, les modifications proposées ont été longuement élaborées et c'est pourquoi le projet de loi devrait être adopté rapidement.

Le député de Gander-Twillingate a évoqué ce matin la catastrophe de l'*Ocean Ranger*. Je suis certain que tous les députés qui en ont appris les détails en sont restés bouleversés. Le député n'a cependant pas dit que son parti était au pouvoir à l'époque. Le gouvernement en place aurait dû se hâter d'établir le règlement dont le député a parlé ce matin, mais il ne l'a pas fait. Le député n'a pas mentionné non plus que le projet de loi C-75 rehaussera les normes de construction et de matériel pour les plates-formes de forage mobiles comme l'*Ocean Ranger*.

Je signale aussi que ce projet de loi permettra de recouvrer les frais de certains services fournis maintenant gratuitement par la garde côtière du Canada. La mesure ne précise pas le montant des droits exigés, mais je crois que le gouvernement en discutera avec l'industrie avant d'en décider. En effet, monsieur le Président, contrairement au gouvernement antérieur, nous croyons à la consultation et nous agissons en conséquence.

Il y a de nombreuses raisons pour proposer les modifications contenues dans le projet de loi C-75. Nous convenons tous qu'il faut se hâter de modifier la Loi sur la marine marchande du Canada. Depuis plusieurs années, nous essayons de mettre en vigueur un code maritime au Canada. Selon moi, il est essentiel de modifier la loi pour que le gouvernement puisse prendre les mesures nécessaires pour mieux réglementer la construction de navires et moderniser le système des brevets de capitaine et de manœuvrier. Le projet de loi permettra aussi d'appliquer la convention de l'Organisation maritime internationale relativement aux normes de formation et aux examens médicaux pour les gens de mer. A l'heure actuelle, je pense que tout ce qu'on demande à ceux qui veulent obtenir un brevet de capitaine, de lieutenant ou de mécanicien de marine, c'est un examen de la vue. Il arrive que la vie de milliers de gens dépendent de la santé physique et mentale des responsables de navires. Cela fait longtemps qu'on aurait dû exiger qu'ils passent des examens médicaux périodiques.

J'ai déjà parlé des normes du matériel de construction et des brevets pour les navires. Un domaine où les normes seront importantes est celui de la construction du matériel et des navires pour le transport du gaz liquéfié et des marchandises dangereuses. Vu la catastrophe dont j'ai déjà parlé, j'espère que l'on établira des règlements plus stricts pour la construction des plates-formes de forage et autre matériel du genre. Je suis bien d'accord avec le député de Gander-Twillingate, qui a dit que le projet de loi ne va peut-être pas assez loin. Il faudrait un texte de loi davantage explicite pour régir le type de navire à utiliser en prévision de la prospection et de l'exploitation minières qui auront lieu incessamment au large de la côte est du Canada. Il faudrait que les sociétés minières soient obligées de maintenir en permanence, auprès des plates-formes de forage, des navires autres que les caboteurs habituels. Nous devrions suivre l'exemple du Royaume-Uni, de la Norvège et d'autres pays qui ont pris des dispositions dans ce sens. C'est une mesure qu'il faudrait peut-être songer à inclure dans ce projet de loi.

• (1530)

Étant donné que les fonctionnaires du ministère des Transports consultent toujours les armateurs et les exploitants de navires, je suis persuadé que les hausses qui doivent être imposées pour récupérer une partie des frais en question seront minimes même si le projet de loi n'en fait pas état.

M. Henderson: Je voudrais poser une question au député qui vient de parler concernant l'article 4 du projet de loi C-75. Cet article explique comment on compte percevoir davantage de recettes par l'imposition de droits aux utilisateurs.

Je voudrais tout d'abord lui signaler les problèmes auxquels devra faire face l'Île-du-Prince-Édouard concernant les brise-glaces à cause de cet article. Il n'ignore certes pas que l'agriculture est la principale activité de l'île, que la pomme de terre demeure le produit par excellence de cette région. Étant donné que le député est un ex-capitaine de bateau, il sait que le golfe du Saint-Laurent et le detroit de Northumberland sont bloqués par les glaces pendant deux ou trois mois l'hiver. Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard comptent donc sur les brise-glaces pour pouvoir transporter leurs produits, surtout leurs pommes de terre.

Faut-il rappeler que l'Île-du-Prince-Édouard est probablement l'une des régions du monde les plus spécialisées dans la culture de pommes de terre de semence? Depuis six ans que je représente la circonscription d'Egmont, des producteurs et des expéditeurs de pommes de terre m'ont demandé à plusieurs reprises de retenir les services d'un brise-glace pour permettre aux navires d'entrer au port de Summerside et d'en sortir, puisque c'est à partir de ce port qu'environ 85 p. 100 de toutes les pommes de terre cultivées dans l'Île-du-Prince-Édouard sont expédiées. Le député de Gander-Twillingate (M. Baker) a déclaré que les services de brise-glace coûtent environ $1,000 par heure. Le député qui vient de se rasseoir a signalé que même si un règlement est prévu dans la loi, les droits ne seront pas obligatoirement imposés aux usagers. Je tiens à dire au député que lorsqu'une loi est adoptée, il est trop tard pour revenir en arrière. Qu'il s'agisse du ministre actuel ou d'un de ses successeurs en cas de difficultés économiques, cette loi sera en place et pourra être utilisée par le gouvernement comme moyen d'augmenter ses recettes. C'est pourquoi je désapprouve l'article 4. Si le gouvernement n'a pas l'intention d'imposer des droits aux usagers, il doit le dire et supprimer cet article, dont la portée est trop vaste pour le moment.

Permettez-moi d'expliquer la situation dans laquelle se trouve l'industrie de la pomme de terre dans ma province. Le coût de production des pommes de terre est d'au moins 5 cents la livre. Pour le producteur, le coût à la ferme f.a.b. est de 1.5 cent la livre. Étant donné que l'agriculteur perd déjà 3.5 cents par livre, combien de temps ce secteur pourra-t-il survivre? Si l'on ajoute le coût des services de brise-glace, de dragage et de tous les autres services qui procurent généralement des recettes générales, ce coût passera sans doute à 6.5 cents la livre.

Comment, selon le député, son gouvernement va-t-il appliquer l'article 4 une fois ce projet de loi adopté?

M. Johnson: Monsieur le Président, je ferai tout d'abord remarquer au député d'Egmont (M. Henderson) que j'ai commencé mon intervention en disant que la plupart des modifications du projet de loi C-75 se faisaient attendre depuis longtemps à mon avis. Je n'ai pas dit que je les approuvais toutes. J'ai fait remarquer qu'il serait presque impossible qu'un projet de loi soit parfait. Il y aura toujours des gens, dans n'importe quel pays, pour trouver des imperfections dans leur législation.

Je signale au député que je connais des cas où on a eu recours aux services des brise-glace non pas pour briser la glace mais pour approvisionner des navires en carburant ou en vivres. Voilà pourquoi je ne m'oppose pas entièrement à l'article 4. Le gouvernement devrait se faire rembourser les frais de ces services d'approvisionnement de navires en carburant ou en vivres. Je ne crois pas qu'on imposera des frais pour les services de brise-glace dans les Maritimes, que ce soit à Terre-Neuve, dans l'Île-du-Prince-Édouard, dans le port de Sydney, au Cap-Breton ou dans le Saint-Laurent s'il s'agit de permettre aux navires de faire marcher le commerce de notre pays en apportant nos produits d'exportation dans d'autres pays ou en transportant des marchandises d'une province à l'autre.

Je connais très bien la province du député, l'Île-du-Prince-Édouard. J'ai transporté un grand nombre de chargements de patates de cette province. J'ai dû parfois installer des chaufferettes dans la cale pour faire monter la température avant de charger les pommes de terre car elles auraient eu le temps de geler avant que l'on n'ait refermé les écoutilles.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Nous reprenons le débat.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, c'est avec des sentiments ambivalents que je participe au débat sur le projet de loi C-75. On a déjà signalé les points forts et les points faibles de cette mesure. Il vaut la peine cependant d'envisager pendant quelques minutes l'apport de cette mesure à nos lois, car elle traite d'un aspect important de notre réseau de transport, soit l'appui à la navigation dans les eaux canadiennes et les règlements qui la régissent.

Le gouvernement nous a souvent donné l'impression que la réglementation cause du tort. L'ex-ministre libéral des Transports avait même laissé entendre que la déréglementation était la carte de l'avenir.

• (1540)

Il est encourageant d'étudier un projet de loi où il est question de vie et de mort, de sécurité, de prévention de la pollution, et ainsi de suite. Il est encourageant aussi de constater que le gouvernement reconnaît l'existence de situations qui exigent des règlements et propose un projet de loi à cette fin. Comme le ministre des Transports (M. Mazankowski) nous fait l'honneur de suivre le débat cet après-midi, il ne serait pas déplacé de ma part, en tant que membre d'un des partis de l'Opposition, de l'en féliciter. J'espère que, dans les aspects de sa politique de déréglementation, le gouvernement tiendra compte de la sécurité des voyageurs et de la salubrité de l'environnement. Chose certaine, les modifications ne seront pas apportées en poursuivant aveuglément un certain principe sans tenir compte de l'environnement et des travailleurs du secteur ainsi que des voyageurs par avion, par train, par autobus ou par un autre moyen, dont le ministre des Transports est responsable.

Je reconnais que le ministre a procédé judicieusement à la déréglementation et aussi que le projet de loi renferme diverses dispositions qui auraient dû être présentées il y a bien longtemps. Je crois qu'il ne serait pas injuste, bien que ce pourrait être un cas plus extrême, de comparer ce projet de loi avec la Loi sur l'aéronautique que nous avons étudiée il y a déjà quelque temps. On a apporté des modifications importantes, afin de mettre à jour une loi qui datait en grande partie de l'entre-deux-guerres, soit il y a plus d'un demi-siècle. Chose certaine, le gouvernement fédéral précédent ne se préoccupait pas tellement de l'infrastructure ou du système de transport du pays ou encore des dispositions législatives pertinentes. Si parfois je suis enclin à critiquer vertement le gouvernement actuel pour la lenteur avec laquelle il nous soumet des mesures, je dois bien admettre que certaines de ces dispositions sont plus que de simples mesures d'ordre administratif car elles mettent à jour, en fait, une loi qui régit nos modes de transport de base.

La partie la plus déplorable du projet de loi à l'étude, c'est en particulier la disposition qui permettra au ministre et au gouvernement de faire payer aux affréteurs les services assurés par la garde côtière. Le député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus) a déjà reconnu qu'on risquait fort que le paiement de ces frais entraîne seulement une augmentation des droits de péage, surtout dans la Voie maritime du Saint-Laurent, à laquelle les affréteurs pourraient faire face en 1986 et dans les années qui suivront. Nous sommes conscients de cette possibilité et nous tenons compte de l'importance du réseau de transport pour le Canada. C'est important pour le nord-ouest de l'Ontario et la magnifique ville de Thunder Bay auxquels j'entends m'attarder un peu cet après-midi. Nous avons de sérieuses raisons de nous inquiéter de cette partie du projet de loi et de puissantes raisons aussi de demander au ministre de repenser l'article 4 du projet de loi et de renoncer à l'idée de rentrer dans ses frais.

Après tout, le gouvernement choisit de présenter ce projet de loi alors que nous sommes à tout le moins en pleine récession. Assez de Canadiens font face à des situations qui s'apparentent à une dépression. Je comprends que le ministre soit tenté d'envisager la possibilité de recouvrer ses frais pour contribuer lui aussi à l'effort de réduction du déficit du gouvernement. Cependant, il y a telle chose qu'une réduction à courte vue qui rend les entreprises canadiennes encore moins concurrentielles qu'elles pourraient l'être autrement, qui ralentit l'activité économique chez nous, et qui finit par accroître le déficit en imputant indûment d'autres frais au Fonds du revenu consolidé, notamment ceux de l'assurance-chômage et de la perte de revenus, que ce soit au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers ou à celui de l'impôt sur le revenu des corporations. On devrait accorder à ces risques une attention toute particulière avant d'entreprendre ce que le ministre demande la permission de faire. Pour tout dire, il est très facile de mettre en œuvre des mesures comme celles-là en alléguant des raisons de principe alors qu'elles sont purement idéologiques et, ce faisant, d'aller à l'encontre de l'intérêt national.

L'État canadien ne doit pas son existence au recouvrement des coûts. Il ne s'est pas bâti grâce à l'expansion des débouchés commerciaux comme une fin en soi. Il s'est indéniablement fondé et exprimé dans les programmes conçus pour élargir ces débouchés, souvent en imputant les coûts au Fonds du revenu consolidé et en effectuant des investissements qui seraient justifiés si le pays était considéré de façon générale comme une entreprise. Je veux parler des investissements sociaux qui ont permis la colonisation de l'Ouest, l'amélioration des sols, la culture des céréales et leur mise en marché. Pour moi qui suis de Thunder Bay, parler de l'importance des colonies de l'Ouest, de l'amélioration foncière et de la culture du blé, c'est simplement reconnaître le fait que les mouvements de marchandises les plus importants par le port de Thunder Bay sont ceux du grain. Les mouvements de grain en 1984, d'un total de 16.6 millions de tonnes métriques, ont été les plus importants de ce port. Ce chiffre révèle dans quelle mesure le port de Thunder Bay sur les Grands lacs sert de carrefour aux céréaliers de l'Ouest et aux expéditeurs qui transportent le grain vers les marchés nationaux de l'Est, et dans une plus grande mesure encore, vers les marchés d'exportation au-delà du continent nord-américain.

Si l'on compare les 16.6 millions de tonnes métriques de céréales aux 2.78 millions de tonnes métriques de charbon qui ont été acheminées par ce port, on se rend compte de la prédominance du commerce céréalier dans ce port. On peut également comprendre que les grands silos qui dominent le rivage de la baie servent de point de liaison entre les trains venant de l'Ouest et les navires venant de l'Est.

L'importance du commerce céréalier ne se mesure pas seulement à l'importance des affaires effectuées à Thunder Bay. Après la baisse de 25 p. 100 constatée l'an dernier par rapport à l'année précédente, nous notons cette année une nouvelle baisse de 40 p. 100 au titre du transport céréalier. Pendant des semaines et des mois l'été dernier, il ne s'est à toutes fins pratiques rien produit dans le port et des centaines de travailleurs des silos ont été licenciés. Certains ont été mis à pied pour plus d'un an. Ces gens se sont rendus compte, voyant l'été passer et l'automne s'amorcer, qu'il était fort peu probable qu'on les rappelle au travail dans l'immédiat, et que peut-être même on ne les rappellerait jamais plus. Nous voyons tous les jours de ces cas. J'ai visité la Port Arthur Shipbuilding Company et j'ai discuté avec les cadres et les employés de l'établissement. Ils m'ont dit que les affaires étaient mauvaises cette année. Quand les bateaux sont immobilisés, ils n'ont pas la bonne fortune de transporter des céréales, ni le malheur, pour eux, d'abîmer leur coque à divers endroits et de subir des dégâts mineurs que cette compagnie pourrait réparer.

• (1550)

Par conséquent, le nombre d'emplois a considérablement diminué dans les chantiers navals et on retrouve la même situation dans tous les secteurs. D'après le Syndicat international des marins, 2,500 de ses membres ont été mis au chômage cette année; par ailleurs, le CN et le CP ont mis des travailleurs à pied.

Nous voyons les répercussions que risquent d'avoir certains facteurs défavorables à un secteur. On nous a dit d'abord que la situation était due à une récolte moins abondante dans l'Ouest. Les facteurs coûts nous préoccupent cependant parce qu'ils rendent le transport au port de Thunder Bay moins attrayant, et le port de Thunder Bay ainsi que tous les ports situés le long du réseau, y compris celui de Montréal et d'autres situés plus loin, s'en ressentent.

L'un après l'autre, les facteurs qui ralentissent le transport du grain et d'autres marchandises dans les Grands lacs ont de graves répercussions sur l'emploi et les activités commerciales. Monsieur le Président, c'est la raison pour laquelle mon collègue le député de Thunder Bay-Atikokan et bien d'autres députés, j'en suis sûr, ressentent le besoin impérieux de demander au ministre des Transports de revoir l'article 4 du projet de loi. Nous voulons écarter tout risque d'imposition de frais d'utilisation supplémentaires.

Le centenaire de la construction de la voie ferrée du Canadien Pacifique approche et la Voie maritime du Saint-Laurent existe depuis près de 30 ans—ce qui, soit dit en passant, risque de faire remarquer les dégâts causés par l'effondrement partiel de la paroi d'une écluse du canal Welland; il en a été question brièvement pendant la période des questions cet après-midi. Nous devons non seulement faire tout notre possible pour faire diminuer les frais d'entretien et d'exploitation du réseau mais aussi investir pour qu'il soit en parfait état.

A notre époque, il est souvent question d'installations de «niveau mondial» ou «ultramodernes» et ainsi de suite. Les canaux sont construits depuis pas mal de temps. Le canal Welland a un passé très riche, car les premiers travaux de construction ont été effectués à la fin des années 1820; il y a eu ensuite des travaux de réfection et d'agrandissement à cause de l'aménagement successif des différents tronçons.

Je n'irai pas jusqu'à dire au ministre qu'il faut construire un autre canal Welland—bien que la question mérite réflexion compte tenu de la taille des navires actuels. Je suppose que le ministre ne veut pas songer à un tel projet en période de récession. Monsieur le Président, il faut néanmoins s'assurer que le réseau est aussi efficace que possible et il faut essayer d'éviter toute augmentation des frais des transporteurs. Telles sont les principales critiques que je désire faire à l'endroit de ce projet de loi. L'article 4 présente, pour les affréteurs, des perspectives inquiétantes qui requièrent une intervention du gouvernement.

Si vous le permettez, je voudrais parler un peu du commerce qui occupe la deuxième place dans le port de Thunder Bay, à savoir le commerce du charbon. Les chiffres à cet égard montrent qu'il est important d'éviter d'accroître les frais des différentes industries canadiennes et des Canadiens en général, comme je vais vous le démontrer. En 1984, le commerce du charbon s'est classé au deuxième rang des activités du port de Thunder Bay, plus de 2.75 millions de tonnes ayant été acheminées par ce port. Les Canadiens qui connaissent la géographie économique de leur pays savent bien que ce dernier n'a vraiment pas eu de chance en ce qui concerne l'emplacement de ses ressources énergétiques par rapport aux centres industriels du pays.

Dans son ouvrage sur l'industrie canado-américaine publié au milieu des années 40 et qui, en fait, constitue une étude du triangle Nord-Atlantique, J. B. Brebner a souligné une chose que les Canadiens oublient facilement, à savoir que les Américains ont du minerai de fer à l'extrémité des Grands lacs et du charbon au sud des lacs centraux ou inférieurs, si vous voulez, et que les deux gisements sont reliés par un réseau de transport extraordinaire. C'est là-dessus que les Américains ont bâti leur puissance industrielle pendant un siècle. C'est en fonction de cette réalité qu'a été construite, entre autre, la grande flotte Rockefeller, pour transporter le minerai de fer jusqu'aux gisements houillers, ce qui a permis de créer les grandes aciéries, l'industrie automobile et le reste. Ce sont ces facteurs qui ont contribué à faire des États-Unis une grande puissance industrielle.

Que faisaient les Canadiens, pendant ce temps-là? Nous avions nos centres de population dans la vallée du Saint-Laurent et au sud des Grands lacs. Nous avions des petits gisements de minerai de fer du côté canadien de la frontière internationale. Mais où se trouvait le charbon? Bien sûr, il était au Cape-Breton et dans d'autres endroits de la région de l'Atlantique ainsi que dans les Rocheuses et l'île de Vancouver. Comme nous avons découvert notre charbon aux deux extrémités du pays et le minerai de fer au centre, il nous a été difficile d'établir une industrie. Comme chacun sait, il faut acheminer le minerai de fer jusqu'au charbon. En général, on ne transporte pas le charbon sur de longues distances pour le brûler une fois à destination.

Ce qui est remarquable depuis le milieu des années 70 c'est qu'il s'est avéré possible, dans une certaine mesure, de transporter du charbon des Montagnes rocheuses et des dépôts de lignite de l'est de la Saskatchewan vers l'Est, à travers les Prairies et la partie du bouclier située au nord-ouest de l'Ontario, jusqu'aux lacs et en suivant les lacs jusqu'aux utilisateurs industriels de Sault-Sainte-Marie et de Hamilton et finalement aux centrales thermiques de l'Hydro-Ontario.

Qu'une telle chose soit devenue possible, c'est un exploit remarquable. C'est en soi une petite révolution, si vous voulez, et c'est certainement un ajout remarquable à la géographie économique potentielle de notre pays. Mais ce qui est impératif, évidemment, c'est de garder les coûts les moins élevés possibles. L'Hydro-Ontario se ferait un plaisir de brûler de bonnes quantités de houille de l'Ouest, surtout compte tenu du fait que c'est un charbon à faible teneur en souffre, et qui par conséquent provoque beaucoup moins de pluies acides que le charbon américain. C'est un détail qui mérite d'être mentionné. Après tout, pas plus tard que cet après-midi encore, nous avons entendu un simple député de la majorité souligner les dangers des pluies acides et insister sur l'importance de la lutte contre cette menace.

Comme tous les gens qui étudient cette question ces jours-ci s'en rendent compte, ce n'est que depuis un an ou deux que les conséquences des pluies acides sont devenues tellement manifestes. De vastes surfaces de forêts ont été perdues en Europe et dans les Appalaches. Avant cela, on s'imaginait qu'il faudrait des années avant que les conséquences des pluies acides ne se manifestent dans les forêts de notre continent et les forêts de l'Europe du Nord, mais tout d'un coup on s'aperçoit que de grandes quantités d'arbres sont incapables, à cause des pluies acides, de résister aux maladies qui les affectent, ce qui entraîne la perte de vastes espaces forestiers.

Dans les circonstances, monsieur le Président, toute mesure qui permettrait à l'Hydro-Ontario d'assurer que 50 à 55 p. 100 de charbon canadien soit utilisé pour la production d'électricité devrait être adoptée. Il y a certes de véritables défis à relever. Le charbon américain est tout près, juste de l'autre côté des Grands lacs. Les frais de transport du charbon américain jusqu'aux génératrices de l'Hydro-Ontario sont d'environ $2 la tonne. Quand l'Hydro-Ontario veut acheminer du charbon canadien vers ses usines, il lui en coûte environ $7 la tonne ce qui est certes appréciable.

Nous devrions donc nous efforcer de restreindre les frais, afin que la Voie maritime du St-Laurent continue à fonctionner efficacement en fournissant un moyen de transport nécessaire à nos diverses ressources.

Monsieur le Président, je sais qu'il ne faut pas abuser de votre patience. Je vous remercie de m'avoir donné la chance de demander au ministre de songer très sérieusement à retrancher l'article 4 du projet de loi.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Nous passerons maintenant aux questions et aux observations touchant les propos du député. La parole est au député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus).

• (1600)

M. Angus: Monsieur le Président, j'aimerais demander à mon honorable collègue s'il ne pourrait pas nous dire quel est l'impact de l'article 4 sur le secteur des produits d'origine forestière, non seulement dans le nord-ouest de l'Ontario, dont nous venons tous les deux, mais au Québec, dans d'autres parties de l'Ontario et peut-être même en Colombie-Britannique. Est-ce que cela va nuire à sa compétitivité sur les marchés mondiaux de la pâte de bois, du papier-journal et du bois d'œuvre? Le député pourrait peut-être me dire comment il voit la situation.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je dois remercier mon collègue, le député de Thunder Bay-Atikokan, de cette bonne question. Je répondrai que ce qui me vient immédiatement à l'esprit, c'est à quel point les producteurs de bois américains ont éprouvé des difficultés, dans leurs efforts pour faire face à la concurrence canadienne, à cause de la Jones Act qui oblige à transporter sur des navires américains le fret circulant entre ports américains et dans le cabotage. C'est financièrement désavantageux parce que, comme on l'a vu au Canada, le gouvernement a écarté toute possibilité de politique maritime hauturière. Cependant, je dois dire, ce qui affaiblit mon argumentation, que je regrette l'absence au Canada de quelque chose comme la Jones Act, qui nous permettrait grâce à notre important volume d'exportations d'édifier une marine marchande canadienne. La question en discussion cet après-midi à propos de la rentabilité des industries touche au cœur de cette question-là.

Mon collègue m'a donné l'occasion de signaler que si le transport de nos produits forestiers était grevé de frais supplémentaires, cela aurait de très malheureuses conséquences pour l'industrie. Le député de Skeena (M. Fulton) est venu dans le nord-ouest de l'Ontario il y a deux ou trois semaines pour examiner avec nous les dangers qui menacent les producteurs de bois. A ce moment-là, nous pensions essentiellement à la menace d'une décision du Congrès qui imposerait des droits compensatoires contre nos produits du bois, si ce n'est des mesures encore plus draconiennes comme celle du Gibbon Bill. Quand nous avons parlé aux intervenants de ce secteur, nous avons constaté qu'ils insistaient sur la justesse avec laquelle ils doivent rogner leurs frais, sur le fait qu'ils gagnent très peu d'argent quand il faut aller couper des arbres à 200 milles de la scierie et que les camions doivent faire le va-et-vient. Cet aller et retour de 400 milles constitue une charge incroyable.

Je pourrais relever, puisque ce fut un des jours les plus intéressants du début de la présente session, que lorsque nous avons débattu fin décembre la question des augmentations de taxes de vente et d'accise, il y a eu un débat extrêmement intéressant au sujet d'une réduction de la remise de la taxe au titre du carburant utilisé par l'industrie forestière, non seulement pour son matériel mais pour ses activités de transport. Vous admettriez sûrement avec moi, monsieur le Président, qu'une des raisons pour lesquelles l'opposition d'un commun accord a défait le gouvernement aux voix ce fatidique mercredi après-midi, c'est qu'un bon nombre de simples députés ministériels étaient convaincus avec nous qu'il ne devait pas y avoir de taxe de vente sur le carburant consommé par les camions à grumes circulant sur les routes.

Le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) s'est échauffé sur cette question ce jour-là, et plusieurs autres simples députés ministériel étaient fortement convaincus de la chose comme mes collègues, et surtout le député de Thunder Bay-Atikokan. Voilà un point d'histoire parlementaire qui illustre la question en discussion aujourd'hui.

Chaque fois que nous pouvons éviter des frais, il faut trouver le moyen de le faire pour que les industries demeurent rentables, que l'emploi se maintienne et qu'il y ait encore des bénéfices à réaliser. Après tout, il n'y a pas de taxe sans choses à taxer, et il n'est pas mauvais qu'un néo-démocrate le dise à l'occasion.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de York-Est (M. Redway)—L'impôt sur le revenu—L'introduction d'un impôt minimum; l'honorable député de Don Valley-Est (M. Attewell)—Les douanes et l'accise—La réduction projetée du nombre d'emplois au service de l'inspection; l'honorable député de Gander-Twillingate (M. Baker)—Les pêches—a) Le refinancement de Fishery Products International. *b*) La responsabilité sociale de la société.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA, LA LOI SUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION DES EAUX ARCTIQUES, LA LOI SUR LE CODE MARITIME ET LA LOI SUR LA PRODUCTION ET LA CONSERVATION DU PÉTROLE ET DU GAZ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-75 concernant la Loi sur la marine marchande du Canada. Je voudrais d'emblée signaler que je suis d'accord avec le député de Bonavista-Trinity-Conception (M. Johnson) pour dire que certaines modifications justes et nécessaires prévues dans cette mesure s'imposaient depuis longtemps. Cela dit, je m'empresse d'ajouter qu'à certains points de vue qui sont importants, cette mesure est digne d'intérêt plutôt pour ses omissions que pour ses dispositions.

Il y aura bientôt quatre ans, le 15 février 1982, la plateforme de forage *Ocean Ranger* coulait au large de ma province, entraînant la mort de 84 personnes. Il y avait parmi ces victimes 69 Canadiens dont 56 Terre-Neuviens. Des semaines, voire des mois après la catastrophe, le gouvernement fédéral de l'époque décidait, de concert avec Terre-Neuve, de charger une commission d'enquête fédérale-provinciale d'examiner les circonstances ayant conduit à cette nuit tragique du 15 février, de voir si les règlements jusqu'alors en vigueur étaient suffisants et d'évaluer les normes et les pratiques de sécurité en usage au moment du désastre.

Cette commission a publié un excellent rapport sur l'ensemble de la question. Il s'agit d'un rapport détaillé où rien n'est laissé dans l'ombre et où les événements ayant conduit à cette tragédie maritime ont été examinés sous tous les angles. Les auteurs ont abordé leur sujet avec compassion, soucieux d'éviter que semblable tragédie ne se répète. On dit que l'étude a coûté 15 millions de dollars.

Les commissaires ont fait des recommandations précises au ministre des Transports dans le rapport qu'ils ont présenté en août 1984, soit un mois environ avant les dernières élections. Ils espéraient que le gouvernement canadien tiendrait compte de ces recommandations lorsqu'il modifierait la Loi sur la marine marchande du Canada, ce à quoi tend le projet de loi à l'étude aujourd'hui.

• (1610)

Il est vrai que le projet de loi C-75 donne suite à certaines recommandations, mais pas à la plus importante. Je suis persuadé que les députés seront stupéfaits d'apprendre qu'une plate-forme de forage située à plus de 200 milles des côtes échappe aux dispositions de la Loi sur la marine marchande du Canada. En vertu de cette loi, le ministre des Transports (M. Mazankowski) n'a aucune autorité sur cette plate-forme. L'une des principales recommandations du rapport voulait que l'on modifie les dispositions de la Loi sur la marine marchande pour qu'elles s'appliquent aux plates-formes d'exploitation pétrolière situées à plus de 200 milles des côtes. Cela n'a pas été fait, monsieur le Président. Les discussions de la Chambre et les politiques qui en sortent reflètent rarement la réalité. Ainsi, notre politique agricole ne reflète guère ce qui se passe dans l'ouest du Canada. Bien souvent, la politique des pêches n'a pas grand-chose à voir avec ce qui se passe chez les pêcheurs de l'est du Canada. Au moment où nous parlons de sécurité et de commission royale, rien ne nous fait réellement comprendre pourquoi il importe que le gouvernement réglemente l'exploitation des plates-formes en vertu de la Loi sur la marine marchande. Je vais revenir sur le rapport de la commission royale pour que nous sachions de quoi nous parlons et pourquoi nous insistons pour que la loi s'applique aux plates-formes. La plupart des gens pensent que l'*Ocean Ranger* s'est abîmé avec 84 personnes à bord, que personne n'avait réussi à se sauver. Ils pensent que nous ignorons ce qui s'est réellement passé, mais ce n'est pas le cas, monsieur le Président.

Le 15 février 1982, à 2 h 32, un navire de ravitaillement, le *Seaforth Highlander*, signalait la présence à ses côtés d'un canot de sauvetage. Il y avait de la lumière à bord du canot et on pouvait voir s'agiter des hommes qui avaient évacué l'*Ocean Ranger*. Certains écopaient à babord et à tribord. Le bruit de la mer et du vent ne permettaient pas aux rescapés et aux marins de la plage arrière de se parler. Un des marins a essayer de lancer un filin Samson au canot mais le vent l'a déporté. Il a ensuite jeté une bouée avec un filin à un homme à l'écoutille avant du petit canot fermé. L'homme a réussi à attraper le filin et à l'attacher à la bâche du canot. Le marin a fixé l'autre extrémité à une lisse à babord du *Seaforth Highlander*, le navire de ravitaillement.

Au même moment, sept ou huit des hommes dans le canot de sauvetage sont arrivés sur le plat-bord, côté bâbord. Ils portaient des casques de protection et des vestes de travail ou des gilets de sauvetage. Certains étaient légèrement vêtus et d'autres avaient des vêtements plus épais. Le canot de sauvetage a commencé à verser lentement à bâbord, du côté opposé au *Seaforth Highlander*, et, dans l'espace de quelques secondes, il avait chaviré. Les hommes qui se tenaient sur le plat-bord sont tombés à la mer et les filins qui retenaient le canot de sauvetage au *Seaforth Highlander* ont lâché.

Quand les hommes sont tombés à la mer, l'eau a été illuminée par les lampes attachées à leurs vestes de sauvetage, mais le canot de sauvetage avait chaviré complètement. Il était à ce moment-là 2 h 38.

Voilà ce qui s'est passé, monsieur le Président. Ce n'est pas de bureaucratie, de routine administrative qu'il s'agit. Il s'agit de la vie des gens qui travaillent en mer.

Il s'agit de la vie des hommes qui avaient réussi à se sauver de ce cercueil flottant qu'était l'*Ocean Ranger* le 15 février 1982, des hommes qui avaient réussi à monter à bord de l'embarcation fermée et qui n'ont pas pu être sauvés. Pourquoi? D'après le rapport, malgré le courage et la détermination de son équipage, le bateau d'approvisionnement n'avait pas le matériel voulu pour aborder une capsule. Il n'était pas en mesure de fournir de l'aide. Même s'il y avait un câble qui retenait la capsule au navire, celui-ci n'a pas pu sauver les hommes.

Le rapport recommandait aussi que le gouvernement établisse des règlements en vertu de la Loi sur la marine marchande du Canada relativement à la construction et à l'exploitation des navires d'approvisionnement. Cela ne figure pas dans le projet de loi C-75 présenté par le ministre. Celui-ci nous promet de proposer de nouvelles modifications à la loi l'automne prochain, mais je lui garantis que s'il apporte dès maintenant les changements recommandés par la commission royale, le parti libéral ne s'opposera nullement à ce que cette mesure soit adoptée rapidement à la Chambre des communes.

Je sais que tous les députés, peu importe où ils siègent à la Chambre et quel parti ils représentent, éprouvent exactement les mêmes sentiments que moi. La prospection au large des côtes est un domaine relativement nouveau, mais des Canadiens et des Canadiennes risquent leur vie pour exploiter cette ressource sous-marine dans des conditions extrêmement périlleuses et difficiles. Nous voulons garantir que le gouvernement du Canada prend toutes les mesures possibles pour protéger leur santé et leur sécurité. Je sais, et les travailleurs des plates-formes savent aussi, qu'aucun système n'est absolument sûr. Ils travaillent en mer par mauvais temps et risquent leur vie. Ils savent que personne ne peut leur donner de garanties. Par ailleurs, monsieur le Président, nous pouvons certainement leur fournir les meilleures installations, les meilleurs règlements et le meilleur matériel que l'argent, la technologie et notre volonté politique nous permettent d'obtenir. Voilà ce que nous demandons au ministre maintenant.

Nous avons demandé au ministre d'aller plus loin, auquel cas l'opposition officielle voterait rapidement la mesure et le ministre serait même applaudi. Je sais qu'il se heurte à des obstacles. Je sais que les bureaucrates rouspètent, que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources lui fait des difficultés, surtout l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (COGLA) qui estime que les forages en mer relèvent d'elle. Mais nous n'allons pas laisser les bureaucrates nous barrer la route quand il y va de notre responsabilité envers nos concitoyens qui vivent des ressources de la mer.

La loi prévoit aussi une autre mesure dont je voudrais vous parler. Le député de Gander-Twillingate (M. Baker) et d'autres aussi ont soulevé le cas de l'article 4 qui impose des droits pour les services de navigation. Il en faut du toupet pour inclure à ce moment-ci une telle disposition dans un projet de loi. Il en faut du toupet, monsieur le Président. C'est incroyable. A l'heure actuelle, le transport maritime est en difficulté. Une grande entreprise a déjà été mise sous tutelle bancaire et le ministre le sait. Avant la fin de l'année, il se pourrait qu'une ou deux autres connaissent le même sort ou déposent leur bilan. Pourtant, le ministre ose imposer un nouveau fardeau à ces entreprises et ce, au moment même où un navire est bloqué dans le canal Welland, aussi figé que le parti conservateur, incapable du moindre mouvement, en avant, en arrière, à gauche comme à droite. Au moment où la réputation de la Voie maritime est en jeu. Pendant deux années de suite, la navigation a été suspendue faute d'entretien convenable.

• (1620)

M. Mazankowski: A cause de l'incurie libérale. Pourquoi ne pas le dire?

M. Tobin: Faute d'entretien convenable, parce que vous tentez d'équilibrer les comptes . . .

M. Mazankowski: Vous, vous avez du culot!

M. Tobin: . . . même si le morceau est trop gros à avaler. Le ministre sait bien que si on conduit une voiture sans un minimum d'entretien, sans faire la rotation des pneus, sans vérifier les freins ni faire la vidange, la mécanique finira par déclarer forfait. Nous avons entretenu la Voie maritime quand nous étions au pouvoir, mais le gouvernement actuel mène cet organisme à la catastrophe. L'Administration de la Voie maritime avait un excédent de 30 millions. La chose est peu connue, car on entend dire surtout qu'elle a un déficit de 11 millions cette année. Le gouvernement se demande s'il va combler le déficit. Le gouvernement ne laissera pas l'Administration de la Voie maritime disposer des 30 millions qu'elle a accumulés pour régler sa dette ou pour prendre des mesures d'entretien préventives. Voilà le problème.

La Voie maritime a pourtant fait économiser $10 la tonne de grain aux agriculteurs du Canada comparativement aux autres modes de transport. Elle leur aurait fait économiser, en tout 2 milliards de dollars depuis qu'elle existe, c'est-à-dire 26 ans. Elle revêt une importance capitale pour les agriculteurs et pour les sociétés minières, celles qui n'ont pas été obligées de fermer leurs portes depuis que le premier ministre actuel (M. Mulroney) est au pouvoir. Elle est importante pour les travailleurs de la Stelco qui fabriquent de l'acier. Ce qui n'empêche pourtant pas le gouvernement de la considérer comme un vieux tacot. Comme elle commence à prendre de l'âge, le gouvernement essaie de l'achever. Il fait la même chose avec le chemin de fer de Terre-Neuve. Le gouvernement n'a pas le courage politique de dire ouvertement qu'il veut s'en débarrasser. Il bloque tous les fonds prévus pour l'entretien de cette voie ferrée en espérant qu'elle ne sera plus utilisable dans quelque temps. Un beau jour, il dira aux Terre-Neuviens que cette ligne ferroviaire est vétuste, qu'elle n'est plus utilisable et qu'il faut la fermer. Si le gouvernement n'y prend pas garde, c'est peut-être bien ce qui va se passer dans le cas de la Voie maritime du Saint-Laurent. Je sais que mon collègue du Nouveau parti démocratique a soulevé cette question à maintes reprises depuis quelques semaines déjà, à très juste titre, d'ailleurs. Le gouvernement économise sur l'essentiel.

Étant donné que 15 millions de dollars ont été dépensés, il y a quelques années pour effectuer une étude poussée et complète des conditions entourant l'exploitation de plates-formes de forage au large des côtes, que des recommandations précises ont été présentées au ministre, qu'il n'est pas un homme à se laisser distraire d'un objectif par des querelles internes entre bureaucrates, n'accepterait-il pas de reconsidérer cette mesure en proposant des amendements qui reflètent fidèlement les recommandations de la Commission royale d'enquête sur la catastrophe de l'*Ocean Ranger*? Ne va-t-il pas prendre une telle décision? Je peux lui assurer que dans ce cas non seulement mon parti, le parti libéral, mais probablement aussi l'autre parti représenté à la Chambre, feront l'impossible pour que ce projet de loi soit adopté dans les plus brefs délais. Ne perdons pas de vue que nous avons décidé que le Canada devait mettre toute sa technologie et toutes les richesses nécessaires au service de la protection des personnes qui travaillent en mer dans des conditions dangereuses.

M. Forrestall: Monsieur le Président, ayant un fils qui travaille sur une de ces plates-formes, je puis assurer au député qu'il n'a pas la moindre idée de l'inquiétude que l'on peut éprouver pour eux. Tous ceux d'entre nous qui viennent de cette région du pays partagent cette inquiétude. Je voudrais avant tout, puisque les observations du député sont importantes, signaler à la Chambre quelle est notre position au sujet des recommandations du juge Hickman. Comme on l'a dit, la première partie du rapport, déposée en août 1984, comptait 66 recommandations touchant le gouvernement et l'industrie. Celles-ci portaient sur la conception des plates-formes de forage, les systèmes d'évacuation, les permis et l'entraînement des équipages et la recherche et le sauvetage, entre autres. Près de 80 p. 100 de ces recommandations ont été mises en vigueur, en totalité ou en partie. Pour mettre les autres en vigueur, il nous faut légiférer. C'est là l'objet de ce débat. Les recommandations contenues dans le rapport plus détaillé, qui compte trois volumes, impliquent des modifications législatives ou des ententes entre le gouvernement et l'industrie après de très étroites consultations.

Le député et d'autres ont déclaré que ce projet de loi ne tient pas compte des recommandations faites par la Commission sur l'*Ocean Ranger*. Dans le projet de loi C-75, nous traitons de la sécurité en mer, des normes de formation des gens de mer et de la délivrance des permis, et nous proposons d'accroître les moyens du Bureau d'inspection des navires à vapeur, de façon à garantir la sécurité des plates-formes pour les inspecteurs et les Canadiens. Nous traitons de la construction et de l'équipement. Nous demandons la mise en vigueur de certains codes et conventions, qui traînent dans certain cas depuis 1969, soit une quinzaine d'années. Pour la gouverne de la Chambre, je veux parler de la Convention internationale de 1969 sur le jaugeage et la mesure des navires; la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer; la délivrance des permis et de veilles; ainsi que le Protocole de 1978 découlant de la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer. Puis il y a la Convention internationale de 1975 pour la prévention de la pollution, la Convention de 1958 sur les pièces d'identité des gens de mer. Il y a également la Convention internationale de 1969 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures et la Convention internationale de 1971 portant création d'un Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures. Parmi les recueils de règles les plus pertinents, mentionnons les normes de construction et d'équipement des navires transportant des gaz liquéfiés en vrac, les normes s'appliquant aux navires existants qui transportent des gaz liquéfiés en vrac, les règles relatives à la construction et à l'équipement des navires qui transportent des produits chimiques dangereux et les règles relatives à la construction et à l'équipement des unités mobiles de forage au large, règles que nous devons ratifier avant que le Canada puisse mettre les règlements en vigueur.

• (1630)

Je demande au député dans quelle partie de cette mesure, s'il l'a lue, il a eu l'impression que le projet de loi C-75 ne vise pas à résoudre les problèmes mêmes qu'il a soulevés de façon assez brutale, et, à mon avis, sans tenir compte comme il l'aurait dû des familles des personnes qui ont péri en mer.

M. Tobin: Monsieur le Président, les dernières paroles de mon vis-à-vis me surprennent. J'espère qu'il va s'excuser.

M. Forrestall: Voyons!

M. Tobin: Je suis sérieux. J'ai signalé au début de mon intervention qu'aucun député n'avait le monopole lorsqu'il s'agissait de se préoccuper du sort des Canadiens travaillant sur les plates-formes de forage. J'ai répété à plusieurs reprises—et j'invite le député à lire le texte polycopié—que tous les députés s'inquiétaient . . .

M. Forrestall: Cessez d'abuser de leur malheur.

M. Tobin: Je tiens à vous dire, monsieur . . .

M. Forrestall: Vous abusez de leur malheur et vous devriez avoir honte.

M. Tobin: Les observations que le député vient de faire ne sont pas dignes de son mandat de député et encore moins de ses obligations en tant que secrétaire parlementaire du ministre des Transports. J'ajouterai qu'elles sont indignes d'un homme honorable. J'en resterai là, monsieur le Président. Lorsque je parle à la Chambre de la catastrophe de l'*Ocean Ranger*, j'interviens en tant que député de Terre-Neuve qui déplore que les 84 nauvragés aient péri. Deux de mes électeurs étaient du nombre et je ne peux accepter qu'un député mette en doute ma sincérité.

M. Forrestall: Vous en abusez et vous le savez.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je comprends les observations qui sont faites et l'échange qui a lieu. Nous parlons d'un très grave incident et j'invite tous les députés des deux côtés à se calmer et à revenir au débat.

M. Tobin: Monsieur le Président, si ce n'est pas l'endroit pour en parler, je ne sais alors où on peut aborder cette question. Le député prétend que 80 p. 100 des recommandations ont été mises en œuvre complètement ou en partie. Comme je l'ai déjà fait dans le passé, je félicite le gouvernement d'avoir mis en œuvre certaines recommandations. Cependant, quand on parle de mise en œuvre partielle de certaines recommandations, c'est un euphémisme. Le gouvernement affirme qu'il a donné suite à une recommandation voulant qu'une base d'hélicoptères soit créée à St-John's, en faisant en sorte, temporairement, qu'il y ait un hélicoptère de temps à autre à St. John's. Ce n'est pas ce que la commission sur l'*Ocean Ranger* avait recommandé. L'affirmation du gouvernement n'est donc pas fondée.

Je voudrais que la Commission royale nous dise combien des recommandations que le gouvernement prétend avoir mises en œuvre l'ont bel et bien été. La Commission a parlé d'établir une base permanente d'hélicoptères à St. John's. Le gouvernement prétend avoir donné suite à cette recommandation en déplaçant de temps à autre un hélicoptère de Gander à St. John's. Le secrétaire parlementaire, le ministre et le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) savent fort bien que c'est faux. Le député est très bien informé là-dessus et il sait que tous les Terre-Neuviens le savent.

Les gens ont des doutes sur l'efficacité du modèle d'hélicoptère actuellement en usage, et ils se demandent si cet appareil est vraiment approprié aux manœuvres au large des côtes où le mauvais temps et le givrage sont des conditions normales. Nous utilisons encore les mêmes hélicoptères, et il n'a pas été question de les remplacer par des aéronefs plus modernes et plus efficaces. Autrement dit, on ne tient pas compte des recommandations. Quand il faut abandonner la tour de forage parce qu'elle n'est plus assez stable ou que la mer est trop agitée, on utilise deux câbles pour lancer une capsule à la mer, la même procédure qu'on a suivie le 15 février 1982. Autrement dit, on ne tient pas compte des recommandations.

C'est une simple constatation, monsieur le Président, et le sectarisme n'a rien à y voir. C'est une façon de dire que nous devons utiliser la meilleure technologie disponible et que le gouvernement doit mettre en place le meilleur système possible avec les fonds dont il dispose. Je sais qu'aucun système ne garantit la sécurité des employés sur une tour de forage mais, juste ciel! nous devrions faire tout notre possible. Si le secrétaire parlementaire doute de la sincérité de ceux qui soulèvent cette question à la Chambre, c'est qu'il est dépassé par les événements. Je lui donne l'occasion de s'excuser d'avoir fait cette observation. Je n'accuserais aucun député . . .

M. Forrestall: Vous venez de le faire.

M. Tobin: Je n'accuserais aucun député . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre!

M. Tobin: . . . lors d'un désastre naturel comme celui-là . . .

M. Forrestall: Vous savez bien que vous exploitez la misère de ces familles-là.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! La période de questions et d'observations est terminée. Je donne la parole au ministre de la Justice (M. Crosbie).

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de participer au débat, mais comme il a été question de l'*Ocean Ranger*, je vais en parler pendant quelques minutes parce que, de toute évidence, j'ai tout intérêt à m'assurer que les recommandations relatives à l'*Ocean Ranger* soient adoptées, autant que possible. Sauf erreur, ce n'est qu'en juillet que la commission d'enquête sur l'*Ocean Ranger*, présidée par le juge en chef Hickman de Terre-Neuve, a présenté son rapport définitif. Plusieurs ministères, dont celui des Transports, étudient actuellement le rapport afin de décider à combien de recommandations on donnera suite. Comme député de Terre-Neuve, l'affaire m'intéresses énormément, un point c'est tout.

En fait, monsieur le Président, vendredi dernier je me suis entretenu avec le président du comité de hauts fonctionnaires chargé du rapport. La mesure dont la Chambre est saisie traite de modifications et de changements apportés à la Loi sur la marine marchande du Canada. Comme nous le savons tous, ce n'est pas, et ce ne sera pas le seul projet de loi concernant les régions côtières du Canada. Je tiens à assurer aux députés et, par l'intermédiaire de la Chambre, aux gens de Terre-Neuve et du Labrador qui suivent peut-être nos travaux à la télévision ou qui s'y intéressent, que les recommandations de la commission d'enquête concernant l'*Ocean Ranger* vont être mises en œuvre dans tous les cas où c'est possible et où le gouvernement considère que leur mise en œuvre apportera des améliorations qu'il est raisonnablement possible d'effectuer pour assurer la sécurité au large des côtes du Canada. Le gouvernement expliquera certes clairement sa position sur chaque recommandations qu'il estime ne pas pouvoir ou ne pas devoir accepter et sur chaque recommandation qui ne sera que partiellement acceptée ou mise en œuvre. On ne saurait se satisfaire de moins.

Je me réjouis que le député ait soulevé cette question car elle est très importante. Je sais qu'une partie de son intervention a servi précisément à cela. Il aime exposer son opinion avec une certaine vigueur, et ce jeune député fait des progrès. Il est certes capable de remplir la Chambre avec la grandiloquence de ses opinions, si c'est là le mot juste.

M. Nystrom: Le nouveau John Crosbie.

M. Crosbie: Maintenant qu'il siège dans l'opposition, il peut donner libre cours à ses dons oratoires et étaler toute son indignation alors qu'il devait auparavant demeurer silencieux. Il fait un peu penser à la bouilloire restée toute la journée sur le feu avec un morceau de bois dans le bec. Passant des banquettes ministérielles à celles de l'opposition, son bec s'en est trouvé débouché et toute la vapeur jaillit. Nous nous en réjouissons. Bien sûr, le député n'a souvent pas plus de bon sens qu'un bec de bouilloire.

• (1640)

M. Nystrom: Un bec de quoi?

M. Crosbie: Un bec de bouilloire. Vous ne pouvez pas comprendre puisque vous venez de la Saskatchewan.

Pour en revenir au sujet, j'inviterais le député à se rappeler que lorsque le naufrage de l'*Ocean Ranger* a eu lieu en 1982, le gouvernement qui nous a précédés était au pouvoir depuis une vingtaine d'années. Il est évident, à en juger par les circonstances entourant l'accident, comme l'a découvert plus tard la commission royale d'enquête, que l'on avait toléré l'existence de situations particulières que les gens ignoraient. Cela, le rapport de la commission qui a enquêté sur le naufrage de l'*Ocean Ranger* l'a en grande partie signalé. Il faut espérer qu'un pareil sinistre ne se reproduira jamais, mais nous devons faire preuve de vigilance pour qu'il ne se reproduise effectivement jamais.

Cette commission comprenait six membres. Sauf erreur, trois avaient été nommés par le gouvernement de Terre-Neuve, et les trois autres par le gouvernement du Canada. Les deux gouvernements en assumaient ensemble les frais. Cependant, comme c'est une question qui est en grande partie de son ressort, le gouvernement fédéral doit veiller à ce qu'on donne suite à ses recommandations, sauf s'il juge que l'une ou l'autre de ces recommandations n'est pas la bonne.

Outre le fait que la loi et le règlement en vigueur en 1982, l'année du sinistre, avaient été adoptés sous le régime d'un gouvernement que nos honorables vis-à-vis formaient depuis une vingtaine d'années, je tiens à signaler que le gouvernement actuel a apporté bien des améliorations depuis qu'il a assumé le pouvoir. Le député a bien mentionné l'une de ces améliorations, mais c'était seulement pour la dénigrer. Je veux parler de la décision du gouvernement de placer des hélicoptères de la brigade de recherche et de sauvetage du ministère de la Défense nationale à St. John's pour la durée de l'hiver, car c'est en hiver que les installations extracôtières courent les plus grands dangers. Cette initiative a été prise pour la première fois l'année dernière alors que nous étions au pouvoir.

Pendant des années alors que nous faisions partie de l'opposition, le gouvernement de l'époque dont le député faisait partie faisait la sourde oreille quand nous protestions que les installations de recherche et de sauvetage à Terre-Neuve étaient tout à fait insuffisantes. Les installations de recherche et de sauvetage en haute mer sont déjà beaucoup améliorées par suite de la décision du gouvernement de placer pour la durée de l'hiver des hélicoptères dans la région de St. John's. Il ne les a placés ni à Gander, ni dans l'Île-du-Prince-Édouard, ni à Halifax, car ils mettraient des heures pour se rendre sur les lieux du sinistre, si un sinistre survenait. Même s'il y a encore beaucoup de place pour de l'amélioration, un grand pas est déjà fait dans la bonne voie. Des hélicoptères mieux équipés et munis des perfectionnements techniques les plus modernes sont nécessaires à cet endroit, sûrement pour la durée de l'hiver, mais préférablement à l'année longue.

Je n'entends pas m'étendre là-dessus aujourd'hui, mais j'ajouterai que le ministre des Transports (M. Mazankowski) est parfaitement au fait de ces problèmes. Depuis les quelques mois qu'il assume cette fonction, il a plus fait que tout autre au cours de notre histoire pour régler les problèmes de transport à Terre-Neuve et ailleurs. Alors qu'il n'avait conservé son portefeuille que huit mois, la première fois, cette fois-ci, il l'a depuis 13 mois. Il connaît parfaitement les problèmes et sait ce qu'il doit faire pour les surmonter. Tant qu'une personne de ce calibre occupera ce poste, nous n'aurons pas besoin de nous inquiéter du sort du rapport sur l'*Ocean Ranger*. Le gouvernement donnera suite à ce rapport et attirera certainement l'attention du public sur les recommandations qu'il juge peu souhaitable de suivre.

M. Tobin: Monsieur le Président, je voudrais faire une observation et poser une question. Premièrement, je suis d'accord avec le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) pour dire que le ministre des Transports est certainement un homme doué d'une intelligence, d'une compétence et d'une sagesse exeptionnelles et qui connaît parfaitement ce secteur. C'est également un homme intègre. Je n'en doute nullement. C'est justement parce qu'il possède ces qualités que je l'exhorte à agir plus rapidement au lieu d'attendre l'automne prochain pour donner suite aux recommandations contenues dans le rapport sur l'*Ocean Ranger*.

Je dirais à propos du député de Saint-Jean-Ouest que je suis d'accord avec à peu près tout ce qu'il a dit, sauf son histoire de bouilloire. Néanmoins, même si je suis d'accord avec lui, j'ai grand peur d'une rétractation. J'ignore s'il a obtenu le feu vert du bureau du premier ministre.

Le député a dit qu'en 1982, lorsque le gouvernement précédent était au pouvoir, la situation n'était pas aussi bonne qu'elle aurait dû l'être. Il a raison. S'il consulte le hansard de 1982 et 1983 ou les coupures de presse des journaux de Terre-Neuve, il constatera que c'est exactement ce que je disais, à titre de ministériel, quant aux dispositions que le gouvernement avait apportées en 1982 et 1983. Elles n'étaient pas suffisantes.

Si je me souviens bien, l'un des incidents les plus inquiétants à l'époque c'est que les deux paliers de gouvernement menaient un combat politique sur la réglementation de la sécurité pendant que les plates-formes de forage poursuivaient leurs activités. Le gouvernement provincial menaçait de fermer la saison de forage tandis que le gouvernement fédéral disait qu'il n'autoriserait pas pareille chose. Les deux camps se renvoyaient la balle de façon très sectaire. Si le député se donne la peine de vérifier, il verra que j'ai demandé alors que la Commission royale d'enquête présente un rapport provisoire. En fait, j'ai questionné le ministre des Transports à la Chambre, de même que par l'entremise de la presse, en lui demandant de produire un rapport provisoire afin que nous puissions résoudre certains problèmes de sécurité au lieu de ramener cette question à un simple enjeu politique.

Si le député de Saint-Jean-Ouest a de la suite dans les idées, il se donnera la peine de vérifier. Le fait est que nous n'avons pas obtenu de rapport en 1982 ou 1983. Mais, depuis août 1984, nous avons le rapport le plus complet qui soit d'une Commission royale. Le fait que nous ne l'ayons pas eu auparavant n'est pas une excuse pour le passé. Cela ne disculpe nullement les gouvernement de quelque bord qu'ils soient, y compris les libéraux, pour leur inaction dans le passé. Mais, nous n'avions jamais eu de rapport.

C'est parce que nous avons ce rapport que je demande au ministre des Transports de profiter de cette occasion pour intégrer au projet de loi C-75 les recommandations de la Commission royale, en particulier en ce qui concerne les pouvoirs qu'il a en vertu de la Loi sur la marine marchande du Canada pour réglementer les activités de ces plates-formes quand elles sont stationnaires et en mer.

Je demande au député de Saint-Jean-Ouest toute bonne foi, s'il est convaincu que l'affectation temporaire de l'hélicoptère de Gander répond bien à la recommandation de la Commission royale? En est-il convaincu en tant que député de Saint-Jean-Ouest et, ce qui est plus important, en tant que ministre du cabinet de Terre-Neuve?

Deuxièmement, peut-il nous dire si le gouvernement envisage actuellement de chercher à déterminer quel nouveau type de matériel pourrait remplacer avantageusement les hélicoptères de recherche et de sauvetage actuellement utilisés pour ce genre d'activité en mer? L'adaptation du modèle actuellement utilisé à ce genre d'activité est très controversée.

M. Crosbie: Monsieur le Président, les rétractations ne me disent pas grand-chose. Je ne me souviens pas d'avoir retiré quoi que ce soit que j'aie pu dire, même récemment. C'est donc un sujet qui m'est peu familier. Je ne sais pas de quoi le député veut parler à cet égard.

Peut-être le député donnait-il une précision exacte. Je dois le croire sur parole s'il dit qu'en 1982 et 1983 il a officiellement déclaré qu'il fallait améliorer les capacités de recherche et de sauvetage en mer et d'autres dispositifs à Terre-Neuve.

Je me souviens aussi qu'il aidait servilement le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque, devenu maintenant critique des Affaires extérieures de l'opposition officielle, à essayer d'écraser la province et de la forcer à céder au gouvernement canadien et à accepter l'accord sur le pétrole et sur le gaz qu'il proposait à l'époque à la province de Terre-Neuve. Bien entendu, aux termes de cet accord, le gouvernement fédéral aurait détenu la pleine autorité sur les travaux sous-marins et se serait assuré le contrôle de ces travaux.

• (1650)

Je me souviens fort bien que lors de la tragédie du *Ocean Ranger,* le gouvernement fédéral avait tenté de façon scandaleuse d'empêcher le gouvernement de Terre-Neuve de constituer une commission d'enquête chargée d'étudier la question et avait cherché à lui damer le pion en désignant sa propre commission. Je me souviens de la bisbille disgracieuse qui avait existé jusqu'à ce que des personnes plus sages persuadent le gouvernement fédéral de tenir compte du gouvernement de la province et d'agir honnêtement en désignant une commission formée de représentants des deux gouvernements. Ce sont des choses de ce genre dont je me souviens. Le gouvernement fédéral à l'époque ne se souciait guère de la sécurité ou de l'exploitation des gisements sous-marins. Il voulait uniquement savoir qui détiendrait la mainmise ou le pouvoir, comment il pouvait écraser Terre-Neuve et le Labrador et empêcher qu'un nouvel Alberta surgisse sur le littoral de l'Atlantique. C'était sa préoccupation à l'époque et il ne songeait nullement aux hélicoptères ou au matériel à bord des hélicoptères.

M. Tobin: J'invoque le Règlement . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député peut invoquer le Règlement, poser une question supplémentaire ou faire une remarque.

M. Tobin: Monsieur le Président, je répète les mêmes deux questions au ministre. De toute évidence, il se permet des remarques qui sentent l'esprit de parti pour éviter de répondre à mes questions. Ma question est double. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) est-il persuadé . . .

M. Crosbie: Il n'y a pas là matière à invoquer le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Ce n'est pas là un rappel au Règlement, mais le député peut poser une question supplémentaire au ministre. Le ministre a-t-il terminé?

M. Crosbie: Puis-je répondre à sa question initiale?

M. Tobin: J'ai posé deux questions; répondez-y!

M. Crosbie: Monsieur le Président, je pourrais ne pas répondre soit aux questions supplémentaires du député soit à ses premières questions. Je choisis pour le moment de ne pas répondre à ses premières questions. Je choisirai plus tard de ne pas répondre à ses questions supplémentaires.

M. Tobin: Pourquoi avez-vous peur d'y répondre?

M. Crosbie: Monsieur le Président, on m'a interrompu . . .

M. Tobin: Répondez-y!

M. Crosbie: Le député prétend avoir posé une question. Ce que j'ai entendu était une harangue, peut-être suivie d'une question.

M. Tobin: Le hansard témoignera de mes deux premières questions et montrera que vous avez eu peur d'y répondre.

M. Crosbie: L'honorable représentant a en ce moment une envie irrésistible de lâcher la bonde à ses récriminations. Pour ce qui est des hélicoptères et comme je l'ai dit plus tôt, je crois que nous devrions avoir à St. John's, à Terre-Neuve, des hélicoptères haut de gamme disposant de techniques et de matériel de dernier cri en matière de recherche et de sauvetage, afin d'offrir une compétence maximale en la matière et en matière de dispositifs de sécurité, surtout au cours de la saison hivernale. Voilà ce qu'il nous faut. Le gouvernement canadien est à examiner toutes les possibilités et comment elles pourraient s'appliquer au mieux.

Nous étudions les recommandations de la Commission d'enquête sur l'*Ocean Ranger*. Certaines impliqueraient des changements fort importants et, partant, les décisions ne peuvent être prises du jour au lendemain. Par exemple, on recommande que les activités de recherche et de sauvetage soient exercées par un nouvel organisme indépendant et non par un ministère ayant déjà d'autres responsabilités comme le ministère de la Défense nationale. Ce serait un très gros changement, avec les questions délicates qu'il faudrait se poser, savoir si tout le matériel d'une pareille entreprise serait réservé à cette unique utilisation, comment cela modifierait les modalités présentes, et le reste. Toutes ces questions font actuellement l'objet d'une étude intense, et il est certain qu'il en sera décidé au cours des mois qui viennent, trois ou quatre ou plus. D'autres questions qui ne sont pas si compliquées et qui n'entraînent pas de changements aussi conséquents pour le gouvernement vont être décidées beaucoup plus vite. Je sais que la ministre de l'Énergie, et le ministre compétent à Terre-Neuve vont présenter un rapport cet automne sur le sort qui a été réservé au juste à toutes ces recommandations jusqu'ici.

J'ai oublié la seconde question, mais uniquement pour répondre . . .

M. Tobin: Êtes-vous content du placement provisoire à Saint-Jean?

M. Crosbie: C'est une amélioration par rapport à ce qu'il y avait avant.

M. Tobin: Oui, c'est un fait.

M. Crosbie: Mais je ne dirai pas que je m'en contente. J'aimerais que les nouvelles modalités soient rendues permanentes, et qu'on utilise un meilleur matériel. C'est ce à quoi il faut nous attacher.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de parler trop longuement, pour que le projet de loi puisse avancer. Mais j'ai quelques observations à faire au sujet du projet de loi C-75. Mes préoccupations tournent autour de 16 de ses éléments. Je vais commencer par les énumérer un à un.

Il y a tout d'abord l'idée ou la proposition voulant que des droits d'usager puissent être imposés à la marine marchande. Il est à prévoir que c'est à elle qu'on va présenter les factures les plus salées. Moi qui viens de l'Ouest, je m'inquiète des frais supplémentaires que cela pourrait imposer au Canada central, au plan d'éventuels contrats de charbon avec l'Alberta et la Colombie-Britannique. Monsieur le Président, je sais que vous êtes au courant de l'étude consacrée au charbon par le groupe d'étude alberto-ontarien, puisque vous êtes député de la belle province de l'Alberta. Le groupe d'étude a grandement éclairé la question des frais de transport par la Voie maritime, surtout pour ce qui concerne le charbon.

En 1978, dans ma propre province, les compagnies de charbon de Byron Creek ont commencé à songer à expédier du charbon de la Colombie-Britannique vers le centre du Canada, surtout pour les centrales électriques de l'Ontario. Outre le fait qu'il s'agit d'un produit canadien qui crée des emplois dans l'Ouest, sans parler des emplois qu'il pourrait créer dans tout le réseau de transport, le charbon de l'Ouest revêt un intérêt particulier parce qu'il cause moins de pluie acide, sa teneur en soufre étant beaucoup plus faible que celle du charbon des États-Unis. Il pourrait occuper une place très importante à l'avenir, surtout dans les centrales thermiques de l'Hydro-Ontario. Comme bon nombre de nos autres problèmes au Canada, nos difficultés à cet égard tiennent à ce que nous sommes très loin du marché à cause d'un hasard géographique. Voilà ma première préoccupation. Le fait qu'on impose des droits supplémentaires pour la navigation commerciale ne fera que retarder davantage l'acheminement du charbon de l'ouest du Canada vers les marchés du centre du pays. Par exemple, selon une comparaison du coût, en dollars canadiens, et de la qualité, le transport maritime coûte en moyenne $2 la tonne pour le charbon américain par rapport à $7 la tonne pour le charbon canadien. De toute évidence, une augmentation des droits de péage sur la voie maritime pour les services directs ou indirects fournis par la garde côtière ne fera qu'élargir l'écart entre le coût du charbon américain et celui du charbon canadien, ce qui rendra le charbon de l'ouest du Canada encore moins concurrentiel. Les députés de l'ouest du Canada ont signalé à bien des reprises que le ministre des Transports (M. Mazankowski) devrait se pencher sérieusement sur cette question pour garder les coûts au minimum afin de faciliter le transport du charbon de l'Ouest vers le centre du Canada. S'il faut en juger d'après les achats actuels de l'Hydro-Ontario, le charbon de l'Ouest pourrait représenter jusqu'à 50 ou 55 p. 100 du charbon acheté par l'Hydro en 1990. Bien entendu, les possibilités d'augmenter les ventes du charbon de l'Ouest à l'Hydro-Ontario dépendront de la compétitivité du produit.

• (1700)

Le fait que le charbon de l'ouest du Canada contient peu de soufre devrait inciter le gouvernement à subventionner dans une certaine mesure le transport de ce charbon à partir de l'Ouest vers le Canada central . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Il restera au député 15 minutes pour terminer son discours et 10 minutes pour des questions et des observations la prochaine fois que le projet de loi C-75 sera mis en délibération à la Chambre.

[*Français*]

Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Les antidétonants

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA POSSIBILITÉ DE PRODUIRE ET DE DISTRIBUER DES ANTIDÉTONANTS

M. Elliott Hardey (Kent) propose:

Que le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics soit autorisé à étudier la possibilité de recommander la production et la distribution, pour la vente aux automobilistes du Canada par l'entremise de la société d'État Petro-Canada, d'essence à indice d'octane élevé contenant de l'éthanol (3 p. 100) et du méthanol (5 p. 100) afin de

1. supprimer, dans les essences commercialisées actuellement, les additifs comme les concentrés au plomb et le MMT (Méthylcyclopentadiènyl-manganèse-tricarbonyle);

2. créer un marché croissant pour la maïs canadien;

3. utiliser les ressources actuelles et les réserves connues de gaz naturel; et

4. réduire l'importation de produits de pétrole brut léger présentement utilisé dans la production de l'essence.

—Monsieur le Président, cette motion propose une initiative gouvernementale dont l'importance serait considérable pour les Canadiens. Elle présenterait de grands avantages économiques et environnementaux, à court et à long termes, et donnerait une impulsion comme seule peut en donner une importante industrie de base à l'échelon national.

Dans le monde entier, et donc au Canada, les questions énergétiques et environnementales sont de première importances. Elles touchent toutes les régions de notre pays d'une façon qui rend les intérêts nationaux indissociables des intérêts généraux de l'humanité. Chaque jour, nous nous consacrions davantage à la découverte et au développement des sources d'énergie, de manière à répondre aux besoins d'une population croissante. Ces besoins représentent une part importante du mode de vie progressiste de nos habitants et traduisent le bien-être de la société canadienne.

Parallèlement, nous nous sommes engagés dans un programme national et international de dépollution, ainsi que de conservation et de protection de notre environnement. L'utilisation rationnelle et contrôlée des sources d'énergie est un élément essentiel de nos efforts de protection de l'environnement.

Les principaux polluants, notamment ceux qui sont libérés dans l'atmosphère, viennent des sources d'énergie utilisées par l'industrie et les transports. Aujourd'hui, ce sont les problèmes de pollution attribuables aux transports qui retiennent notre attention.

Nous savons tous avec quel sérieux les gouvernements canadiens, fédéral et provinciaux, considèrent le programme de dépollution. La récente conférence de Minett, en Ontario, sur les pluies acides l'a prouvé de façon éclatante. Je pense que c'est l'une des plus importantes questions de notre temps et de notre génération. C'est nous qui devons résoudre les problèmes de pollution, pendant qu'il en est encore temps.

Les antidétonants

Aussi simple que cela puisse paraître, c'est le moteur à combustion qui est à l'origine de la plus grande partie de la pollution atmosphérique. La production constante de grandes quantités d'oxydes d'azote, libérées dans l'atmosphère, nous a amenés à un point critique où nous n'avons plus le choix; nous devons prendre des mesures rigoureuses pour réduire la pollution de l'air. A cours des dernières années, on s'est efforcé de réduire la teneur en plomb des essences, tant au Canada qu'au États-Unis, dans le cadre de cette campagne de dépollution.

Aux États-Unis, l'Agence de protection de l'environnement a donné le ton, allant jusqu'à promouvoir l'octroi de subventions fédérales, sous forme de crédits, aux producteurs de pétrole qui acceptaient de supprimer le plomb de leurs produits. Le programme a connu un vif succès. Depuis trois ans, les additifs aux concentrés de plomb pour améliorer l'indice d'octane disparaissent peu à peu du marché, de même que leurs effets nuisibles sur la santé et l'environnement. Plus lents à démarrer, nous tendons tout de même, au Canada, à supprimer graduellement le plomb de l'essence.

Qu'en est-il de l'essence dite «sans plomb»? Au Canada, monsieur le Président, cette essence contient un composé de manganèse appelé MMT, un autre métal lourd, qu'on ajoute à l'essence pour en rehausser l'indice d'octane. Bien qu'il soit efficace à ce point de vue, le MMT s'enflamme facilement et peut irriter la peau et les yeux. A forte concentration, il peut provoquer des maux de tête, des étourdissements et même des évanouissements.

On sait que les vapeurs de MMT prennent feu facilement, même si la flamme est très éloignée. On conçoit donc le danger du MMT pour les gens et l'environnement. Aux États-Unis, il est pour ainsi dire interdit depuis 1977 en vertu du règlements fédéraux qui n'en permettent, dans l'essence, que 0.0685 gramme au gallon. Il est également interdit en Europe. Il faudra donc qu'il le soit aussi au Canada, et dans les plus brefs délais.

Naturellement, il s'agit de savoir comment remplacer le plomb et le MMT comme antidétonants. Où trouver un nouveau produit de remplacement? Et que signifie globalement du point de vue économique, ce remplacement? Ma motion fournit la réponse à ces questions. Lorsque le Canada se conformera aux normes américaines, que dis-je? internationales, et qu'il aura rejeté les concentrés de plomb et le MMT, nous devrons améliorer autrement l'indice d'octane. Les alcools sans résidu de combustion sont la solution idéale. Je propose dans ma motion que le gouvernement fédéral entreprenne de produire de l'essence contenant de l'éthanol et du méthanol pour la vente au Canada.

Un mélange de 92 p. 100 d'essence, 5 p. 100 de méthanol et de 3 p. 100 d'éthanol aurait un indice d'octane convenable. Je disais bien un mélange de 92 p. 100 d'essence, 5 p. 100 de méthanol—appelé parfois alcool de bois—et 3 p. 100 d'éthanol, et nous aurions l'heureuse combinaison, monsieur le Président. Le mélange des alcools représentant 8 p. 100 ne coûterait pas plus cher que l'équivalent d'essence, peut-être moins, sans compter que ces substances ne sont pas nocives pour l'environnement.

Le Canada produit du méthanol et de l'éthanol. Le méthanol est extrait du méthane ou du gaz naturel dont nous avons d'abondantes réserves. L'éthanol est un combustible renouvelable produit à partir de grains, surtout de maïs, mais aussi de pommes de terre de rebut, de l'est ou de sous-produits du bois dans l'Ouest.

Examinons bien ce qu'il en coûterait pour produire cette essence EM à indice d'octane élevé. L'idée a été lancée il y a des années. On parlait généralement d'une proportion de 10 p. 100 d'éthanol ce qui donne le carburol, un produit d'usage courant aux États-Unis. Ce produit s'est taillé la triste réputation de ne pouvoir soutenir la concurrence avec les dérivés du pétrole, mais nous avons du gaz naturel en abondance au Canada. Et nous pourrions produire du méthanol presque deux fois moins cher que l'essence. En effet, il en coûterait de 16 à 18c. pour fabriquer un litre de méthanol alors qu'il en coûte environ 31c. pour produire un litre d'essence. Ce produit est la solution rêvée, car mélangé à l'essence, il donne un carburant propre et bon marché.

• (1710)

Il existe actuellement trois usines modernes de méthanol au Canada. L'une d'entre elles est l'Alberta Gas Chemical Co., de Medicine Hat, en Alberta. Les deux autres appartiennent à la Canadian Celanese, et sont situées l'une à Edmonton et l'autre à Kitimat, en Colombie-Britannique. Ces deux usines ont été construites alors que les marchés de l'exportation battaient leur plein. Le marché intérieur, pour ce produit, est actuellement très restreint. J'ai appris, de sources sûres, qu'elles pourraient produire tout le méthanol nécessaire au Canada pour en faire un mélange avec l'essence. On n'aurait donc pas à envisager des méga-projets, car voilà des usines qui sont efficaces et créatrices d'emplois dont on pourrait accroître la production grâce au gaz naturel.

Les députés doivent sûrement se demander pourquoi nous avons besoin d'éthanol si nous pouvons produire du méthanol à bien meilleur compte. Je crois qu'il en coûte actuellement 50c. pour produire un litre d'éthanol. Par contre, il faut ajouter un co-solvant au méthanol pour qu'il se mélange bien à l'essence, surtout par temps froid. L'éthanol est un co-solvant qui fera l'affaire. Il existe d'autres co-solvants comme l'isobutanol et l'isopropanol, tous deux dérivés de matières premières pétrochimiques. Cependant, l'éthanol provient d'une source renouvelable et il est désormais évident que le prix du pétrole et des produits pétrochimiques, malgré les percées technologiques dans ce domaine, ne peuvent évoluer qu'à la hausse.

Depuis 1977, le prix des produits pétrochimiques a augmenté régulièrement et selon des économistes qui se fondent sur les données relatives à l'offre et à la demande à long terme, le coût des ressources pétrochimiques et celui des ressources renouvelables se rejoindront à un moment donné. J'ai ici un graphique qui indique de façon catégorique que ces coûts se rejoindront et, selon les prévisions, cela doit même de produire vers 1991. Pour le moment, toutefois, l'éthanol coûte plus cher à produire que l'essence.

Le succès obtenu par le carburol aux États-Unis—où 5 milliards de gallons américains d'essence mélangée, composée de 10 p. 100 d'éthanol et 90 p. 100 d'essence, se vendent chaque année—prouve que sa production est subventionnée par le gouvernement fédéral et ceux des États. Cette taxe est justifiée par le coup de pouce énorme que ce produit donne à l'agriculture et surtout aux producteurs de blé du Nebraska, de l'Iowa, de l'Illinois et de l'Ohio. Si l'éthanol doit être utilisé comme carburant ou mis au point au Canada, ce cera avec un mélange d'éthanol et de méthanol à bon marché, que l'on appelle

essence EM. Ce produit n'aura pas besoin d'être subventionné par le contribuable; il nous suffira de puiser dans nos abondantes réserves de gaz naturel. Les 8 p. 100 de mélange composé d'éthanol et de méthanol dans un litre d'essence coûtera 2.40 cents contre 2.48c. pour l'essence qu'il remplacera. Le mélange d'alcool est moins cher que l'essence qu'il remplace. Il convient de signaler que les automobiles ne devront subir aucune transformation pour fonctionner à l'essence EM et que toutes les garanties s'appliqueront à ce nouveau carburant.

Des sociétés comme St. Lawrence Reactors Ltd. et Commercial Alcohol Ltd. de Montréal, qui produisent actuellement de l'éthanol, s'efforcent activement de mettre au point cette technologie de concert avec l'Association canadienne des carburants renouvelables. Elles sont prêtes à construire de nouvelles usines dès qu'il y aura un marché. Là encore, il ne s'agira pas de méga-projet. Les usines surgiront tout simplement là où se trouveront les ressources renouvelables. Les représentants de ces compagnies me disent qu'ils comptent réduire de façon significative le coût de production de l'éthanol à l'avenir. Or le coût de production de l'essence EM dont je viens de parler est calculé d'après les prix courants, et même ces chiffres révèlent une structure des coûts de production favorable.

Que représente l'essence EM? Elle représente un environnement moins pollué et une occasion pour le Canada d'égaler les normes américaines applicables à l'essence quant au plomb et aux TMM. Cela va sûrement renforcer la crédibilité du Canada lors des discussions sur les pluies acides et autres sujets écologiques. Voilà qui devrait suffire à faire renvoyer la motion à un comité. De plus, l'utilisation d'une source renouvelable de carburant produite au Canada fera appel au maïs ontarien et à d'autres sous-produits agricoles et forestiers.

Je viens de l'Ontario, et nous y considérons le maïs comme une source renouvelable d'éthanol. Pour produire 350 millions de litres d'éthanol en Ontario il faudrait environ 35 millions de boisseaux de maïs. Ce chiffre correspond à la moyenne de nos ventes de maïs à l'étranger ces dernières années. De même, le traitement humide du maïs donne une farine de gluten d'une teneur protéique de 60 p. 100 très appréciée en aviculture et une autre d'une teneur protéique de 21 p. 100 utilisée dans l'élevage des bovins.

Considérez les possibilité de création d'emplois, monsieur le Président. A la différence du raffinage du pétrole qui nécessite relativement peu de travailleurs, les entreprises de manutention et de transformation des céréales ont un fort coefficient de main-d'œuvre. La production accrue d'éthanol créera des milliers d'emplois.

Enfin, bien que le Canada exporte du pétrole brut lourd, il importe énormément de pétrole brut léger destiné à la production de l'essence. Si les Canadiens réduisaient leur demande totale de 8 p. 100, ces importations diminueraient sensiblement.

Je demande à mes collègues des deux côtés de la Chambre d'appuyer la motion. Il n'y aurait que des ajustements mineurs à faire, après quoi nous pourrions arrêter d'utiliser le plomb et les MMT comme antidétonants, car des substituts seraient disponibles. Nous avons une occasion idéale d'exploiter nos ressources et le moment est venu d'agir.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je remercie le député de Kent (M. Hardey) de proposer cette motion à la Chambre aujourd'hui. Elle nous porte à réfléchir et pourrait être extrêmement utile, non seulement aux consommateurs canadiens, mais aussi à l'industrie agricole et au secteur énergétique.

En examinant la question, je pense que nous devons être sur nos gardes et tenir compte de plusieurs facteurs quand il est question de l'utilisation du méthanol et de l'éthanol comme antidétonants dans l'essence. Cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas envisager la possibilité d'utiliser ce mélange comme nouvelle forme de carburant, mais nous devons faire attention. Si je m'inquiète c'est surtout parce que le méthanol peut causer des problèmes comme le tampon de vapeur, la stratification et l'usure rapide des pièces du moteur. Cela ne veut pas dire que ces difficultés ne puissent être résolues par une utilisation prudente et je pense que ce sera justement l'un des intérêts d'étudier l'ensemble de cette question. Même si l'on pensait que cela ne pouvait se produire que lorsque le méthanol était utilisé à haute dose, on s'est aperçu que le circuit de carburant des véhicules pouvait être endommagé et c'est pourquoi le secteur automobile hésite à accepter l'utilisation générale de ce produit. De plus, monsieur le Président, on ne connaît pas les effets à long terme de son utilisation. Lorsque l'on parle de la santé du consommateur canadien, il y a lieu d'être prudent. Même si le gouvernement l'oublie de temps à autre, comme nous l'avons constaté récemment, la santé des Canadiens doit toujours rester présente à notre esprit.

• (1720)

L'industrie automobile a permis l'utilisation d'un maximum de 5 p. 100 de méthanol et c'est de cette proportion que nous discutons maintenant. L'utilisation de ce mélange supprimerait celle des additifs aux concentrés de plomb et le MMT, ce qui serait bien sûr excellent pour l'environnement, mais une autre question importante demeure. Quelles seraient les conséquences à long terme de ce mélange sur l'environnement canadienn? Nous pourrions être en train de jeter de l'huile sur le feu, si vous voulez bien excuser le jeu de mots, monsieur le Président, en introduisant des matières dangereuses dans l'environnement. Nous devons aussi comprendre que la dernière chose que souhaite l'industrie, c'est qu'on enlève le MMT de l'essence. Il est facile à utiliser et il constitue un moyen beaucoup moins coûteux d'améliorer l'indice d'octane. En outre, si le méthanol peut être nocif pour les pièces automobiles, sans parler des êtres humains, nous devons nous demander s'il n'existe pas une autre solution. Je ne veux pas étouffer cette très importante question cependant parce que, tout comme le député de Kent, je considère que cette possibilité mérite d'être examinée.

Je suis heureux que le député ait soulevé cette question, et sa motion demandant que la question soit renvoyée au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics nous permettra de l'examiner. A mon avis, nous devons voir quels sont les faits et quelles sont les données obtenues par la *Research and Development and Consulting Ltd.* Selon ces données, un mélange de 5 p. 100 de méthanol, de 3 p. 100 d'éthanol et de 92 p. 100 d'essence serait satisfaisant du point de vue de la pression de vapeur Reid ou PVR. La PVR représente simplement la pression de vapeur d'un combustible à 37.8 degrés Celsius. Cela sert à mesurer la volatilité d'un combustible et, bien entendu, ce facteur doit être contrôlé dans des

limites convenables pour assurer le fonctionement efficace d'un moteur à combustion interne.

Le combustible doit être assez volatile pour permettre les démarrages à basse température, mais pas au point de causer un tampon de vapeur. J'ai déjà parlé du problème que cause le méthanol à des températures très élevées.

L'Office des normes générales du Canada admet trois niveaux de TVR: la qualité d'été, la qualité d'hiver et la qualité intermédiaire. Les études effectuées sur le mélange d'essence en question a montré qu'il aurait des caractéristiques de tension de vapeur et de volatilité convenant à la région de l'ouest de l'Ontario. L'étude donne à entendre que les automobilistes utilisant ce carburant n'auraient pas d'ennui de bouchon de vapeur.

Que dire des autres régions du pays, monsieur le Président? L'hiver peut être très rigoureux en certains coins de notre pays. Un autre ennui avec ce mélange d'essence a trait à la possibilité de rouler pendant le réchauffage. Je sais que tous ceux qui ont eu le vif plaisir de pouvoir poireauter dans une voiture glaciale en attendant qu'elle ait fini de se réchauffer me diront que c'est un problème peu agréable.

Ce sont peut-être là des questions simples qui ont peu de rapport avec la nécessité en fin de compte de passer à un mélange comme celui-ci mais, je le répète, ce sont là des questions qui méritent d'être étudiées et d'obtenir une réponse, parce que ce sont des questions, monsieur le Président, qu'on va nous demander, à nous qui allons discuter de ce très important sujet.

Le fait que ce mélange consomme moins d'énergie au mille est très important. Il contribue à réduire la quantité de produits de brut léger que nous devons importer, et après les chocs imposés par l'OPEP au monde occidental, c'est là une option très avantageuse. Le Canada possède d'énormes réserves de matières premières à partir desquelles ont peut obtenir le méthanol, et cela élargirait le marché des producteurs canadiens de maïs. Étant donné aussi la situation actuelle de l'agriculture, il est très important à mon avis de disposer d'un mélange qui convienne aux automobilistes et à l'environnement et qui soit utile au public canadien tout en profitant à l'agriculture canadienne, ce qui n'est pas du tout à dédaigner.

Il faut également voir ce que ce genre de mélange va faire pour le consommateur. Bob Chislett de Sunoco, qui s'est associé à Alberta Gas Chemical Ltd. pour faire un essai de commercialisation du mélange de carburant, dit que le consommateur va en profiter. Je pense que c'est très important. M. Chislett dit que l'indice d'octane relevé peut contribuer à éviter le cognement des pistons et réduire en hiver le gel des canalisations d'essence. En outre, il brûle plus proprement, ce qui, bien sûr, réduit les rejets dans l'atmosphère.

Toutefois, le consommateur ne bénéficie pas de prix moins élevés. Cela pas à cause du mélange mais plutôt à cause du prix de vente au Canada. Si l'histoire récente se répète, on ne va pas vouloir réduire le prix de l'essence. Bien entendu, il faut tenir compte du prix élevé du co-solvant qu'on trouve dans ce mélange et qui vient actuellement des États-Unis.

Le gouvernement ontarien renonce à la taxe sur la portion de méthanol qui se trouve dans l'essence, mais le consommateur n'en profitera pas à cause du prix de revient élevé du mélange. Ce mélange offre donc de nombreux avantages qui doivent entrer en ligne de compte, étant donné que les additifs de plomb seront éliminés progressivement dans la production d'essence de .77 grammes à .29 grammes par litre d'ici 1988. Nous n'avons donc pas de choix. Nous devons trouver d'autres améliorations de l'indice d'octane, mais en considérant ces autres carburants, nous devons également étudier la genèse du produit. En 1976, la Société canadienne des ingénieurs chimistes et la Société canadienne des ingénieurs mécaniciens ont conclu à la fin d'un colloque qu'il serait préférable de substituer le méthanol au gaz liquéfié dans les turbines à gaz. Cette façon de procéder créerait moins de problèmes et pourrait servir dans certains domaines tels que la production d'électricité pour sécher les céréales dans les localités rurales. Nous devons tenir compte de leurs réserves même si elles remontent à 1976. Un organisme très ferré et très important faisait encore certaines réserves.

Il faut nous assurer avant d'approuver quoi que ce soit que nos enfants n'auront pas à regretter notre décision dans les années à venir. Je dois souligner ici, monsieur le Président, qu'il nous faut faire preuve d'ouverture d'esprit en examinant cette question, non pas parce que nous ne percevons pas les avantages de ce qui nous est proposé aujourd'hui, mais à cause de l'importance de la décision à prendre et de la grande utilité du produit que nous sommes appelés à juger et à analyser. Si nous nous trompions le moindrement, cela pourrait avoir de graves conséquences dans les années à venir.

Voilà pourquoi, monsieur le Président, j'estime que le comité permanent des ressources naturelles et des travaux publics devrait pouvoir examiner la question plus à fond, inviter des représentants du secteur industriel qui participe à la production de ce mélange et entendre des représentants de l'industrie automobile qui ont des réserves à formuler là-dessus et, évidemment, des écologistes.

Il nous faut nous convaincre que ce mélange de carburant est largement utilisé dans d'autres parties du monde et notamment en Allemagne de l'Ouest, au Brésil et aux États-Unis. Il nous faut voir ce que son usage implique pour le Canada et tout particulièrement pour la santé des Canadiens.

Je demande, monsieur le Président, à l'instar du député qui a proposé cette motion, que la question soit renvoyée au comité permanent pour que nous puissions mesurer toutes les répercussions et les conséquences de nos décisions. Nous serons alors mieux en mesure de juger et de prendre une décision éclairée sur l'usage et les possibilités de ce très important carburant pour notre pays.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Regina-Est (M. de Jong) qui est déjà debout.

• (1730)

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, les médecins m'ont mis un plâtre et je suis en mesure de me déplacer sur une jambe, de vous faire face et vous saluer, monsieur le Président.

C'est avec plaisir que j'interviens dans ce débat relatif à cette notion d'initiative parlementaire. Selon moi, elle est excellente et il est tout à fait sensé de la renvoyer au comité. Nous reconnaissons tous que d'autres formes d'énergie sont importantes. Nous nous faisons des idées, si nous croyons que la crise de l'énergie est chose du passé. Nous avons simplement un peu de répit pour mettre de l'ordre dans nos affaires, si l'on peut dire. Nous ne connaissons pas de crise énergétique ou pétrolière à l'heure actuelle du fait de la conjoncture générale et de l'exploitation d'un plus grand nombre de champs pétrolifères ces dernières années. Cependant, nous savons tous que le pétrole et le gaz ne sont pas des ressources renouvelables. Un jour ou l'autre, l'humanité devra faire face à l'épuisement de ces précieuses ressources. Il serait criminel de ne pas agir. Du point de vue social, ce serait folie pour un gouvernement que de prétendre qu'il n'y a plus de crise de l'énergie et qu'il n'est donc plus nécessaire de rechercher de nouvelles sources d'énergie. Peu importe le parti politique au pouvoir, un gouvernement qui adopterait cette attitude serait tout à fait irresponsable sur le plan social. Je le répète, le bon sens nous dit qu'à un moment donné, nous ferons face à des pénuries de pétrole. De ce point de vue là, la motion dont nous sommes saisis à sa raison d'être.

Elle est également sensée du point de vue écologique. Il y a quelques années, en 1983, sauf erreur, l'Agence américaine de protection de l'environnement a fait état de l'effet de serre. Selon son rapport, cet effet se fera sentir d'ici 15 à 20 ans. Les particules de carbone en suspension dans l'air couvriront le globe et retiendront la chaleur de la terre, ce qui aura pour effet d'entraîner des changements climatiques et écologiques importants qui auront d'énormes répercussions sur le monde tel que nous le connaissons à l'heure actuelle. A l'époque, j'ai demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'alors s'il prenait ce rapport au sérieux et s'il entendait, afin de favoriser la découverte d'autres formes d'énergie, offrir le même genre de subventions et d'encouragements qu'aux sociétés pétrolières. Il a fait fi de cette idée. Il a laissé entendre qu'il n'y avait aucun lien entre l'effet de serre et les subventions que nous versions au secteur pétrolier, surtout pour les forages dans la mer de Beaufort et le long de la côte de l'Atlantique. Eh bien, on pourrait facilement prétendre que toutes les formes de recherche énergétique devraient bénéficier du même genre de subventions, d'encouragements et d'exemptions fiscales. Je me demande au fond si le gouvernement peut vraiment savoir quel genre de technologie est élaborée grâce aux exemptions fiscales et aux subventions accordées. Il semble que l'on ait fait preuve par ailleurs d'une certaine irresponsabilité puisque d'une part certains des meilleurs scientifiques du monde nous mettent en garde contre l'effet de serre et que d'autre part, un autre secteur du gouvernement fait la promotion de la cause de l'effet de serre.

Je trouve regrettable que peu de temps après son arrivée au pouvoir, le gouvernement actuel ait décidé de supprimer certains des travaux importants du Conseil national de recherches sur les autres sources d'énergie. Voici ce que le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) a déclaré alors au comité permanent des prévisions budgétaires en général: «Bien souvent, après avoir financé certaines recherches pendant dix ans, il apparaît que la rentabilité de l'investissement n'est pas évidente, surtout dans les domaines de l'énergie solaire et de l'énergie éolienne.» J'ai dit à la Chambre qu'il faut longtemps pour trouver d'autres formes d'énergie et pour les rendre viables. Je ne suis pas d'accord avec le ministre lorsqu'il prétend que dix années suffisent. J'ai déjà signalé qu'il a fallu 30 années de recherche et de développement pour que l'énergie nucléaire devienne viable. On se demande encore maintenant si elle l'est en réalité.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter, monsieur le Président. Le motionnaire et les porte-parole du parti libéral ont abordé une bonne partie des sujets dont je me proposais de parler. Je ne répéterai pas ce qu'ils ont dit; je signale toutefois que les néo-démocrates appuient la résolution. Nous espérons que le comité permanent étudiera sérieusement cette motion. Nous sommes heureux que l'on charge un nouveau comité, dont la création a été annoncée la semaine dernière, si je ne m'abuse, d'étudier la question de l'hydrogène. C'est le carburant idéal, d'après moi. C'est le plus propre. Son seul sous-produit est de la vapeur d'eau. Compte tenu des avertissements que nous avons reçus au sujet de l'effet de serre, l'hydrogène est le carburant de l'avenir à mon sens. C'est la conclusion à laquelle un comité spécial de la Chambre était arrivé il y a quelques années. Sa principale recommandation consistait à promouvoir fortement l'utilisation de l'hydrogène au Canada. Je voudrais que l'on ajoute l'hydrogène à cette liste, mais on a chargé, si je ne m'abuse, un nouveau comité d'étudier les possibilités de l'hydrogène et de voir quel degré de perfectionnement a atteint cette technologie. J'accepterai par conséquent la résolution telle quelle, même si le porte-parole du gouvernement qui parlera après moi doit présenter un petit amendement auquel nous donnerons également notre appui.

En guise de conclusion, je dirai que nous appuyons cette résolution d'initiative parlementaire et que nous félicitons le motionnaire parce qu'il sera un des rares à voir sa résolution adoptée à la Chambre au lieu d'être étouffée.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter mon bon ami le député de Kent (M. Hardey) d'avoir présenté cette excellente motion. Je sais que le comité chargé des ressources naturelles est impatient de se lancer dans une étude approfondie du sujet. Je voudrais parler un peu de cette motion qui part d'une bonne intention et aborder un petit problème qui me poussera à proposer un amendement à la fin de mon intervention, si vous me le permettez.

Ce qui me préoccupe dans la motion, c'est qu'elle recommande au gouvernement fédéral de forcer la main à Petro-Canada. Nous savons tous que le gouvernement fédéral n'a pas du tout le pouvoir d'obliger Petro-Canada à être la première société à produire et à distribuer de l'essence à indice d'octane élevé. Petro-Canada est une société indépendante qui a des objectifs commerciaux, et on pourrait considérer une telle directive fédérale comme de l'interventionnisme. Fait à signaler, Petro-Canada a fait de sa propre initiative des études sur l'utilisation du méthanol et de l'éthanol. Je présenterai un amendement à ce sujet un peu plus tard.

Les antidétonants

• (1740)

Je voudrais diviser cette motion en trois parties différentes; la première porte sur la suppression du plomb et du MMT, la deuxième porte sur l'adjonction d'alcohols et la troisième sur le rôle de Petro-Canada. Je voudrais parler d'abord de la suppression du plomb et du MMT.

Environ la moitié des véhicules utilisés au Canada roulent à l'essence régulière alors que les autres utilisent de l'essence sans plomb; c'est nécessaire pour les véhicules munis de convertisseurs catalytiques servant à réduire les gaz d'échappement. Les émissions de gaz provenant des véhicules utilisant de l'essence régulière ont suscité de vives inquiétudes. Le ministre de l'Environnement (M. McMillan) est chargé de réglementer les émissions de plomb dans le cadre de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique. A partir du 1er janvier 1987, la teneur en plomb permise sera ramenée de 0.72 gramme au litre à 0.29 gramme au litre. On n'a pas annoncé d'autres réductions et je crois que pour faire baisser davantage la teneur permise, il faudra avoir fait une étude approfondie sur les conséquences économiques et sur le facteur «santé».

Une telle étude tiendra compte des résultats des travaux de la Commission relative à la présence de plomb dans le milieu relevant de la Société royale du Canada, qui consulte toutes les parties concernées au Canada afin de connaître leur opinion et de s'informer. La Commission va présenter un rapport préliminaire au ministre de l'Environnement cet automne et elle compte publier son rapport final l'automne prochain.

En attendant, le gouvernement canadien surveille de près la politique américaine relative au plomb. En 1986, la limite de plomb acceptable aux États-Unis va baisser à .03 gramme par litre. En plus de cette réduction, leur Agence de protection de l'environnement a proposé que le plomb finisse par être interdit. Cette proposition découle du fait que les échappements de plomb sont probablement nuisibles à la santé, ainsi que de l'utilisation de la mauvaise essence, c'est-à-dire qu'on utilise de l'essence au plomb moins chère dans des moteurs conçus pour l'essence sans plomb, ce qui endommage les dispositifs de contrôle des gaz d'échappement.

Les quantités de MMT utilisées actuellement au Canada ne sont pas nocives. Le MMT est interdit aux États-Unis parce qu'on le soupçonne de contribuer à l'augmentation des gaz d'échappements. Le ministre de l'Environnement est en train d'étudier l'utilisation du MMT au Canada. La décision de changer le MMT que l'on utilise actuellement au Canada—si je dis MMT c'est que je ne peux même pas prononcer les mots techniques que représente ce sigle. Je pourrais les épeler, mais je préfère m'en abstenir. Ils sont très longs et difficiles à prononcer, même pour un ancien annonceur à la radio.

L'utilisation du MMT au Canada serait basée sur une évaluation complète de facteurs économiques et de normes en matière de gaz d'échappement. Un des facteurs de cette évaluation sera l'adoption, en 1988, de normes concernant les gaz d'échappement des véhicules de transport légers comparables à celles qui sont en vigueur aux États-Unis. Nous aurons peut-être de la difficulté à satisfaire à ces normes plus strictes si l'utilisation du MMT n'est pas interdite. Cela viendrait avec le temps.

J'aimerais maintenant parler de l'addition d'alcool à l'essence. Le plomb et le MMT entrent dans la même catégorie que l'éthanol et la méthanol parce que les quatre augmentent le taux d'octane ou d'antidétonant de l'essence. L'indice d'octane est un élément important de l'essence et les raffineurs doivent veiller à ce que l'essence ait l'indice d'octane désiré, à des coûts compétitifs. L'addition de plomb étant l'opération la moins coûteuse, on y a eu recours jusqu'à présent. Parce que l'usage du plomb est réglementé et que l'essence sans plomb est très répandue, les raffineurs doivent trouver d'autres moyens de relever l'indice d'octane. Les options varient depuis l'emploi d'additifs tels que le MMT et les alcools jusqu'au nouveaux procédés de raffinage.

Cependant ces nouveaux procédés peuvent exiger de coûteux investissements et aussi accroître la consommation. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources estime que l'option alcool-éther serait avantageuse pour le Canada, pour les raisons invoquées par le député de Kent. Les alcools et les éthers produits à partir du gaz naturel et de la biomasse entre autres, ressources dont nous disposons en abondance, pourraient remplacer en partie les pétroles légers que nous importons. Des études préliminaires ont établi que la fabrication et l'utilisation de ces deux substances seraient économiquement avantageuses.

Le député a dit que l'éthanol peut être produit à partir du maïs par exemple, le méthanol, à partir du gaz naturel. Je voudrais vous signaler que l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario, dont le siège social est situé à Guelph, et plusieurs autres associations, m'ont fait savoir qu'elles s'intéressaient à cette production. L'Association des producteurs de maïs forte de 25,000 membres a tenu à remercier les députés dont la collaboration à permis le versement de paiements anticipés. L'Association a aussi remercié le gouvernement d'avoir pris cette disposition. Elle a envoyé une lettre à chacun de nous. Comme il est plutôt rare que les députés reçoivent des lettres de remerciements, j'ai voulu rappeler que cette association ontarienne reconnaît le bon travail accompli par le gouvernement par le truchement du ministère de l'Agriculture. Les producteurs ont touché des paiements anticipés en attendant la fin des récoltes, en octobre et en novembre. Je me suis écarté un petit peu du sujet, mais je tenais à remercier l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario pour les bons mots qu'elle a eus à notre sujet.

Je sais que le gouvernement tient énormément à promouvoir l'utilisation de nos ressources, mais je crois que ce sont les forces du marché qui doivent déterminer lesquelles sont les plus rentables. Il serait peut-être inopportun d'en favoriser une au détriment des autres. Je pense surtout aux différentes matières premières, aux autres céréales, au bois et aux gaz liquéfiés, qu'on pourrait utiliser pour produire le méthanol nécessaire à la fabrication de mélanges à essence.

On procède actuellement à l'essai de différents mélanges alcool-essence. Je pourrais toujours en parler, mais je crois que le comité examinera cette question d'une manière beaucoup plus approfondie. On lui a confié un vaste mandat. Il sera donc en mesure d'interroger nombre de personnes compétentes qui pourront soupeser tous les aspects de ce projet. Je pense notamment aux représentants des fabricants d'automobiles, à l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario et à la Celanese Inc. Je sais que nos amis de St. Lawrence Starch tiennent

à présenter un mémoire au comité à ce sujet. Il y a aussi certains groupes qui seront appelés à venir témoigner devant le comité et nous en sommes fort heureux.

Dans le cadre de la motion nº 218, je voudrais parler brièvement du rôle de Petro-Canada. Cette société a accompli un travail considérable, car elle a étudié toutes les possibilités qu'offraient les antidétonants, surtout le méthanol. Elle a effectué plusieurs études à ce sujet en collaboration avec Celanese Canada Inc. La plus récente, commandée par l'Ontario Research Foundation, a permis de faire l'essai de 60 véhicules comme s'ils appartenaient à des particuliers. Petro-Canada s'est rendu compte, d'après les données de ces études, qu'on avait pas encore tout résolu les problèmes que comporte l'utilisation de mélanges d'alcool au Canada. Et il n'est pas encore vraiment établi que la compagnie aurait intérêt, financièrement parlant, à les vendre sur le marché. Je rappelle donc, encore une fois, que ceux qui ont participé à ces travaux feraient d'excellents témoins au comité. Je suis persuadé que le président du comité en question sera fort heureux de les entendre pour que nous puissions profiter de leurs lumières. Je signale également que grâce à l'acquisition récente de Gulf, les installations de recherche de Sheridan Park à Mississauga appartiennent maintenant à Petro-Canada. Naturellement, on nous a donné l'assurance que des travaux de recherche plus étendus peuvent s'y poursuivre.

• (1750)

Le gouvernement est d'avis que Petro-Canada doit concurrencer sur le marché comme toutes les autres sociétés pétrolières. Cela signifie que Petro-Canada n'aura droit à aucune aide spéciale de la part du gouvernement. Cela signifie aussi que les directeurs de Petro-Canada doivent être libres de décider en fonction de leur meilleure évaluation de la demande. Si ces carburants se révèlent une solution intéressante au point de vue commercial et social, nous croyons que Petro-Canada voudra jouer un rôle de premier plan dans leur commercialisation.

Cependant, le libellé actuel de la motion fait passer la production de ces additifs et leur distribution pour la vente par l'entremise de la société d'État, Petro-Canada. Si cette initiative doit être avantageuse pour le Canada, je crois que toutes les sociétés qui s'occupent de ces produits doivent y être associées. Par conséquent, je propose:

Qu'on modifie la motion en supprimant les mots «par l'entremise de la société d'État, Petro-Canada».

Le reste de la motion doit rester intact.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. McDermid est adoptée.)

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, je tiens à dire quelques mots pour appuyer cette motion. Permettez-moi tout d'abord de féliciter le député de Kent (M. Hardey) qui a présenté à la Chambre cette motion on ne peut plus opportune.

Au cours du temps qui reste, j'aimerais m'arrêter à une partie de cette proposition. Inutile de dire que nous reconnaissons tous l'importance d'une proposition qui permettrait de produire un nouveau produit pétrolier qui réduirait les risques de pluies acides. Nous reconnaissons également l'importance de mettre au point un carburant de remplacement, étant entendu que les gisements de pétrole sont limités dans la nature.

Si je trouve cette proposition particulièrement intéressante, c'est que cette étude et l'utilisation de ce carburant pourraient ouvrir de nouveaux débouchés à nos produits agricoles. Je tiens à dire un mot en particulier d'une expérience en cours actuellement au Manitoba et dans les Prairies. Depuis 1982, au Manitoba la compagnie Mohawk vend un produit appelé carburol. Depuis 1984, elle vend en Alberta et en Saskatchewan un produit appelé carburol EM.

Ce qui nous intéresse au plus haut point, nous Manitobains, c'est que la compagnie Mohawk fabrique l'éthanol, principal élément qui entre dans la fabrication du carburol, à Minnedosa, dans la circonscription de Portage-Marquette. Cela nous intéresse d'autant plus que la compagnie Mohawk est en mesure d'utiliser cette année à cette usine de grandes quantités de denrées agricoles que le mauvais temps a avariées. Ainsi, il y a eu à l'automne de 1982 une grave gelée qui a beaucoup endommagé la récolte de maïs. La compagnie Mohawk a su utiliser ce maïs, même avarié. Ce maïs, en dépit de sa piètre qualité, a servi a quelque chose.

Depuis, dans la même usine à Minnedosa, la compagnie a fait des essais avec de l'orge et du seigle qui ont germé et on y envisage la possibilité d'utiliser des blés fourragers dont, malheureusement, on aura beaucoup trop cet automne.

Je sais aussi que la compagnie envisage la possibilité d'utiliser du petit-lait résiduel de fromagerie. Si l'expérience est probante, nous pourrions dans l'ouest du Canada, voire dans le Canada entier, créer un marché national. Tous ceux qu'intéresse l'avenir du secteur agricole du Canada se rendent éminemment compte de notre trop grande dépendance des marchés d'exportation pour écouler nos denrées agricoles. Il est manifestement à notre grand avantage de faire tout en notre pouvoir pour élargir nos marchés nationaux, et surtout trouver d'autres créneaux nationaux.

Vous êtes originaire de la grande province d'Alberta, monsieur le Président, et beaucoup d'autres députés viennent de l'Ouest eux aussi. Ces collègues sont intéressés par la possibilité que l'on pourrait un jour utiliser des peupliers et des épinettes de petite taille comme nouvelle source de carburant.

Les avantages sur le plan financier sont donc fort intéressants. Pour la gouverne de ceux qui n'ont pas eu l'occasion de se servir de ce produit en particulier, en ma qualité de consommateur occasionnel, j'estime que l'on accepte de mieux en mieux avec le temps de consommer du carburol. J'avoue toutefois que la voiture avec laquelle je fais la navette entre l'aéroport de Winnipeg et ma circonscription est tellement vieille que je ne suis pas en mesure de dire si elle roule mieux quand j'y mets du carburol. Cependant, d'autes m'affirment que c'est effectivement le cas.

En outre, le fait que ce produit contienne déjà naturellement de l'antigel présente des avantages pour les habitants de l'Ouest en hiver. Bien que le temps réservé à ce débat ne soit pas aussi long qu'il le faudrait, je signale que j'attends impatiemment le renvoi de la question au comité. Toutefois, vous constaterez, monsieur le Président, que la Chambre semble disposée à adopter la motion telle que modifiée avant que ne soient annoncées les dix-huit heures.

L'ajournement

Le président suppléant (M. Paproski): La motion modifiée est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 46 du Règlement.

L'IMPÔT SUR LE REVENU—L'INTRODUCTION D'UN IMPÔT MINIMUM

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, au cours de la campagne électorale, les électeurs m'ont fait part d'un grand nombre de leurs préoccupations. Néanmoins, l'une de leurs principales était l'injustice du régime fiscal. Même si bien des gens se souciaient de la complexité de l'impôt sur le revenu, ils se demandaient surtout si le régime en vigueur était équitable et si certaines personnes n'échappaient pas à l'impôt. Le problème, en fait, c'est que certains privilégiés ne paient aucun impôt sur le revenu.

• (1800)

Dans ses statistiques, le ministère du Revenu national a souligné que 5,500 personnes gagant $50,000 ou plus par an n'ont payé aucun impôt. En outre, il a signalé que plus de 5,500 personnes gagant $50,000 par an ont payé un impôt sur le revenu qui ne représentait que 10 p. 100 ou moins de leur revenu.

Certaines personnes estiment que c'est très bien, que les riches peuvent avoir des raisons parfaitement légitimes de ne pas payer d'impôt. Elles attirent notamment l'attention sur ceux qui font des dons de charité à de bonnes fins. Il y a également d'autres moyens de se soutraire à l'impôt et le crédit d'impôt pour les dividendes en est un. Cette disposition figure dans la Loi de l'impôt sur le revenu pour inciter les Canadiens à investir dans des sociétés canadiennes imposables. La loi contient également des dispositions concernant les contributions au REÉR qui vise à inciter les gens à financer eux-mêmes leur retraite au lieu de compter uniquement sur l'État. Les pertes commerciales et agricoles sont déductibles du revenu et permettent de ne payer aucun impôt. Bien sûr, il y a aussi une raison sociale parfaitement valide, à savoir que bien des gens doivent payer des pensions alimentaires à leur ancien conjoint ou à leurs enfants qui vivent loin d'eux.

Aussi légitimes ces raisons puissent-elles être, la plupart des citoyens craignent que certaines personnes échappent à l'impôt tandis que la majorité des contribuables, qui gagnent sans doute moins d'argent, doivent verser une grande partie de leur revenu au gouvernement. Ils ont l'impression que c'est injuste et qu'ils devraient peut-être chercher des moyens d'éviter de devoir payer des taxes. Évidemment, il y a des moyens de frauder le fisc et de créer une économie souterraine où les gens font des transactions en espèces ou pratiquent une forme de troc afin de ne pas avoir de revenu à déclarer ni de taxes à payer.

La question des Canadiens à gros revenu qui payent très peu ou ne payent pas du tout d'impôt sur le revenu a suscité le grand débat de la campagne électorale, au cours duquel les dirigeants des trois partis politiques ont exprimé chacun leur point de vue sur la question. La plupart des Canadiens se sont réjouis quand le chef de l'opposition officielle de l'époque, le premier ministre (M. Mulroney), a annoncé qu'il était favorable à un impôt minimum sur le revenu. En fait, il a dit que cet impot devrait être considérable dans le cas des gros salariés qui ne payaient presque pas ou pas du tout d'impôt sur le revenu.

Beaucoup de gens ont été déçus que le ministre des Finances (M. Wilson) n'annonce pas d'impôt minimum le 23 mai. Évidemment, en dépit du fait qu'il ne faisait pas intervenir immédiatement cet impôt, il précisait tout de même qu'un impôt minimum sur le revenu allait entrer en vigueur à partir du 1er janvier 1986. En même temps, le ministre publiait un document préparatoire aux discussions esquissant certaines options pour ce genre d'impôt. Le document abordait trois options distinctes.

• (1805)

La première, comme vous vous en souviendrez, monsieur le Président, était l'impôt minimum de remplacement, avec un choix de deux calculs de l'impôt sur le revenu, le montant le plus élevé représentant l'impôt payable.

La deuxième option était l'impôt minimum complémentaire, qui prévoyait un montant complémentaire si les impôts payables étaient inférieurs à un niveau donné. En l'absence de revenus imposables, un impôt minimal s'appliquait.

La troisième option prévoyait une limitation des avantages fiscaux possibles. En vertu de cette option, les contribuables ne pouvaient pas disposer du montant total des déductions. Il n'avaient plus droit qu'à une partie des déductions fiscales actuellement autorisées.

Un impôt minimum serait exigé sous l'une ou l'autre de ces formes, mais il reste à discuter et à décider laquelle.

Depuis, le ministre des Finances a consulté les gouvernements provinciaux qui, apparemment, conviennent tous de la nécessité d'un impôt minimum. Il reste à régler la question de la forme qu'il prendra et du montant minimum de revenu auquel il s'appliquera. Est-ce que ce sera $30,000 comme sous le régime fiscal américain, ou $50,000 comme le propose le NPD?

J'espère que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Dick) va nous livrer ce soir les détails de l'impôt minimum et qu'il va nous apprendre quand au juste il sera annoncé. Mais il faut être réaliste, monsieur le Président—je vois d'ailleurs le député faire signe que non de la tête—je sais que c'est trop demander; nous allons probablement nous faire dire que «l'annonce viendra en temps et lieu».

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir parler de la question. L'impôt minimum est, à mon sens, un moyen très important de rendre le régime fiscal plus équitable. Le document de travail sur l'impôt minimum qui a été déposé lors du dernier budget présentait trois options possibles; un impôt minimum de remplacement (IMR), un impôt minimum complémentaire (IMC) et la limitation des avantages fiscaux.

En vertu de l'option IMR, on établirait une structure d'impôt distincte de celle de l'impôt régulier sur le revenu. L'impôt de remplacement s'appliquerait à un taux distinct selon une définition élargie du revenu.

La deuxième option, l'impôt minimum complémentaire, viendrait effectivement s'ajouter quand l'utilisation des dispositions préférentielles d'une liste précise porte le montant des exemptions au-dessus d'un certain niveau.

Enfin, la limitation des avantages fiscaux imposerait une limite à l'utilisation de certains avantages fiscaux dans le cadre de l'application du régime fiscal actuel. Par exemple, les déductions et les exemptions ne seraient plus permises au-delà d'une certaine proportion du revenu total, mais le seraient jusqu'à concurrence d'un certain montant. L'utilisation des crédits d'impôt serait assujettie à une limite similaire.

La question du député porte sur le niveau de l'exemption accordée dans le cadre d'un système d'impôt minimum. A cet égard, il importe de reconnaître que cette exemption donne des résultats bien différents selon l'une ou l'autre des trois formules possibles d'impôt minimum. Par exemple, dans le cas de l'impôt minimum de remplacement, cette exemption est directement fonction du revenu du contribuable. D'autre part, dans le cas de l'impôt minimum complémentaire ou de la limitation des avantages fiscaux, l'exemption de base est fonction du montant des déductions et des crédits d'impôt réclamés par le contribuable. Il en résulte que les niveaux d'exemption pour les deux derniers cas n'aura pas à être les mêmes que pour l'impôt minimum de remplacement pour procurer le même allègement aux contribuables à revenu moindre.

Je ferai également remarquer que dans le cas de la limitation des avantages fiscaux, il faudra prévoir deux exemptions distinctes, l'une tenant compte des déductions et exemptions, et l'autre tenant compte des crédits d'impôt.

On peut constater d'après ces exemples que le niveau d'exemption approprié variera selon la formule d'impôt minimum choisie. J'ajouterai que le niveau d'exemption dépendra également des dispositions fiscales préférentielles qui seront incluses dans la base de calcul de l'impôt minimum.

Par exemple, si on permet de déduire les exemptions personnelles de l'assiette fiscale selon la formule de l'impôt minimum de remplacement, le niveau général d'exemption de base n'aura pas à être aussi élevé qu'il le serait si les exemptions personnelles étaient exclues du calcul de l'impôt minimum. De la même façon, plus vaste serait l'éventail des avantages fiscaux compris dans l'impôt minimum, selon la formule de l'impôt minimum complémentaire ou de la limitation des avantages fiscaux, plus le niveau d'exemption devrait être élevé.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a reçu de la part des intéressés un certain nombre de mémoires sur l'impôt minimum. Dernièrement, il a débattu avec ses homologues provinciaux les diverses formules à l'étude. Cette consultation s'est avérée très utile à l'analyse des solutions possibles.

Pour l'instant, on se penche sur la formule à retenir pour l'impôt minimum, sur le niveau de l'exemption et l'étendue de l'assiette fiscale. Toutefois, je suis persuadé que la réponse à la question du député ne saurait tarder et que la solution sera annoncée à temps pour l'entrée en vigueur d'un impôt minimum dès le 1er janvier 1986, ainsi que nous l'avons promis.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'informer le secrétaire parlementaire du président du Conseil du trésor (M. Dick) que son temps de parole est écoulé.

LES DOUANES ET L'ACCISE—LA RÉDUCTION PROJETÉE DU NOMBRE D'EMPLOIS AU SERVICE DE L'INSPECTION

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le mardi 24 septembre, j'ai interrogé le ministre du Revenu national sur la réduction projetée du nombre d'emplois dans les services des Douanes et de l'Accise au cours des cinq prochaines années, en raison de la centralisation prévue de l'inspection des colis expédiés de l'étranger.

• (1810)

La question de la drogue et de la pornographie préoccupe beaucoup de citoyens dans ma circonscription, celle de Don Valley-Est. Tout en me réjouissant de l'initiative du ministre en vue de réduire la bureaucratie canadienne et ses dépenses inhérentes, peut-il me garantir que cette mesure améliorera la surveillance rigoureuse dont nous avons besoin afin de réduire l'importation au Canada de drogues illicites et de matériel pornographique, au lieu de la diminuer?

Je tiens à vous dire quelques mots sur les raisons qui me poussent à féliciter le ministre d'avoir contribué à restreindre le service public. Les compressions proposées représentent 8 p. 100 de tout ce secteur. Chaque ministre peut, de son côté, comme l'a fait celui-ci, faire preuve d'initiative et contribuer à restreindre les services gouvernementaux. Les Canadiens dans tout le pays s'inquiètent vivement de l'importance non seulement du gouvernement fédéral, mais également des divers gouvernements provinciaux et des municipalités. Chaque député, comme moi, peut contribuer au travail du comité et proposer des idées aux divers ministères.

Les déficits sont un phénomène relativement récent dans notre pays. Au cours des 10 ou 15 dernières années, notre déficit a augmenté régulièrement chaque année à tel point que notre dette globale dépasse aujourd'hui 200 milliards de dollars. Même si ces prévisions sont désolantes, je dois dire que d'ici à 1988, dans trois ans à peine, notre dette totale s'élèvera à près de 300 milliards de dollars.

Je félicite le ministre de ses initiatives et je veux parler des risques que peuvent présenter les mesures qu'il prend. Auparavant, toutefois, puis-je insister à nouveau sur l'importance de la bureaucratie à Ottawa? On en donnait quelques exemples dans un article paru dernièrement dans un journal local. Je voudrais vous en citer deux ou trois.

L'Agence canadienne de développement international comptait en 1970 un président et trois vice-présidents. En 1985, 15 ans plus tard, la même agence a un président, un vice-président principal et 10 vice-présidents. En 1970, Agriculture Canada avait un sous-ministre et trois sous-ministres adjoints. Aujourd'hui, en 1985, ce ministère a un sous-ministre, un sous-ministre associé, un SMA principal et six SMA. Même l'organisme qui veille sur le gouvernement, le bureau du vérificateur général, a vu ses frais monter en flèche. En 1970, il y avait dans ce bureau un vérificateur général et un adjoint. A l'heure actuelle, outre le vérificateur général, il y a trois vérificateurs généraux adjoints et 12 vérificateurs généraux assistants.

J'ai passé plus de 30 ans dans une institution financière et d'après mon expérience, lorsqu'on veut réduire les frais, il faut en même temps effectuer des compressions de personnel au sein de l'organisme. Je le répète, je félicite le ministre de ses initiatives que les Canadiens ne manqueront pas d'approuver.

Ce qui m'inquiète le plus, c'est l'effet nocif et insidieux des drogues et de la pornographie violente sur notre pays et la façon dont elles attaquent nos valeurs sociales et familiales, pierre angulaire de notre merveilleux pays. Je parle en connaissance de cause du terrible usage de drogues qui a cours dans plusieurs écoles secondaires et centres commerciaux de la circonscription de Don Valley-Est. La police locale ne sait pratiquement que faire, face au problème de drogues qui y existe.

Au cours de la campagne électorale de 1984, je me suis rendu dans un complexe domiciliaire à l'heure du souper. A 22 h 30, ce soir là, un homme habitant ce complexe m'a téléphoné. Il était inquiet et il m'a demandé si nous ne pouvions pas faire quelque chose, afin d'atténuer le problème de trafic des drogues dans ce complexe. Il nous a dit qu'alors qu'il s'adressait à quelques jeunes à quelques pieds de lui, on vendait de la drogue. Je maintiens, monsieur le Président, que l'initiative du ministre ne devrait en rien risquer d'entraîner un usage accru des drogues au Canada.

• (1815)

En ce qui a trait au terrible problème de la pornorgraphie violente au Canada, il s'est maintenant étendu aux magnétoscopes du pays. Il y a plusieurs mois, j'ai assisté avec ma femme à un symposium sur la violence dans le privé. Nous avons été dégoûtés par le genre de pornographie violente et vicieuse qui existe à l'heure actuelle au Canada et j'ai bon espoir que grâce aux initiatives d'organismes relevant notamment du ministre du Revenu national (M. MacKay), du solliciteur général du Canada (M. Beatty) et du ministre de la Justice (M. Crosbie), on pourra atténuer ce terrible problème.

En terminant, je voudrais préciser que même si je félicite beaucoup le ministre de vouloir réduire les coûts qu'entraîne l'administration du gouvernement au Canada, je voudrais qu'il nous garantisse que ces réductions n'aggraveront en aucune façon le problème de la pornographie violente et l'usage des drogues au Canada.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme vous le savez, le programme d'austérité du gouvernement, que le ministre des Finances (M. Wilson) avait décrit dans son exposé économique de novembre 1984 et que le budget de mai 1985 nous a confirmé, prévoit de réduire l'effectif de la Fonction publique de 15,000 années-personnes au cours des cinq prochaines années. Pour réaliser cette initiative du gouvernement, le Conseil du Trésor a demandé aux ministères fédéraux d'établir un programme visant à réduire substantiellement leur nombre d'années-personnes au cours de cette période.

Conformément à cette demande, le ministère des Douanes et Accises a élaboré un plan qui lui permettra de réduire ses effectifs à 9,292 années-personnes d'ici 1990 contre 10,148 en 1985, ce qui représente une diminution totale de 856 années-personnes. Le ministère procèdera à ces compressions de personnel en fonction d'objectifs précis établis pour chacune des cinq années de cette période. Il doit soumettre son plan à l'approbation du Conseil du Trésor ce mois-ci.

Pour accomplir cette tâche, le ministère a choisi des mesures qui lui permettront de rationaliser ses activités, d'améliorer la productivité et, si possible, de laisser au secteur privé le soin de remplir certaines fonctions. Aucune de ces compressions n'empêchera le ministère de s'acquitter de sa mission et notamment d'intercepter le matériel pornographique et les drogues illicites qui entrent au Canada.

Le projet d'amélioration des services postaux a été mis en place dans le but de réduire les effectifs affectés aux opérations postales des douanes. Le ministère doit se livrer à une expérience—pilote dans la région de Montréal à compter du mois d'octobre. Cette initiative sera appliquée à l'échelle nationale en avril 1986 si l'évaluation du projet-pilote prouve que le nouveau système postal fonctionne bien.

L'examen du courrier international sera centralisé de façon à améliorer le service au public tout en réduisant largement les frais grâce à une rationalisation de l'inspection douanière du courrier. Cette centralisation n'empêchera pas les Douanes d'examiner avec autant d'efficacité le courrier qui entre au Canada. Les inspecteurs des Douanes continueront à examiner le courrier, à calculer le montant des droits et des taxes à payer et à interdire l'entrée de certaines marchandises telles que les drogues illicites, le matériel pornographiques et les armes à feu. L'inspection douanière du courrier international sera concentrée dans 12 centres ce qui remédiera aux problèmes de Postes Canada étant donné que plus de 99 p. 100 du courrier international arrivant au Canada passera par ces 12 centres. En outre, cette centralisation permettra aux Douanes et à Postes Canada d'éliminer dans une très large mesure la double manutention du courrier sur lequel il faut percevoir des droits de douane. Les destinaires n'auront plus à aller aux bureau des Douanes pour prendre livraison de leurs marchandises.

• (1820)

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'informer le secrétaire parlementaire que son temps de parole est écoulé.

LES PÊCHES—LE REFINANCEMENT DE FISHERY PRODUCTS INTERNATIONAL. B) LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, il y a quelques jours j'ai posé au vice-premier ministre (M. Nielsen), actuellement ministre suppléant des Pêches et des Océans ainsi que de plusieurs autres secteurs du gouvernement, une question concernant la restructuration de Fishery Products International. Je lui demandais quelle garantie on donnerait aux collectivités de Terre-Neuve où le gouvernement

déciderait de supprimer des usines dans un délai de trois ans. Il s'est dressé pour me répondre que je déformais les faits et que je suscitais une panique injustifiée au sein de ces populations.

Dans ma question supplémentaire, je précisais que même le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) avait dit exactement la même chose le même après-midi. Nous voulions tous connaître la réponse. Il a alors repassé la question au ministre chargé des Petites entreprises qui a pris la parole pour me donner ce que j'appelle une des non-réponses typiques du gouvernement de nos jours. Il n'a strictement rien dit. C'est pourquoi j'ai voulu aborder cette question ce soir. Je note que la députée de Charlesbourg (M^me^ Tardif) a été désignée pour répondre à cette question, puisqu'elle est secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale. Je suis sûr que cette députée me répondra de façon beaucoup plus sensée que le vice-premier ministre, vous en conviendrez certainement, monsieur le Président.

Le gouvernement a déclaré, et il serait vain de le nier, que 15 usines de traitement de poisson de Terre-Neuve allaient être fermées d'ici à trois ans. C'est grave, car 15 localités sont visées par cette décision. Je voudrais, afin que ce soit consigné officiellement, donner lecture à la Chambre des noms de ces localités ainsi que du nombre d'emplois concernés. Nous avons la conserverie de Port aux Basques avec 414 employés; celle de Rose Blanche, 170 employés; la conserverie de St. Lawrence, 102 employés. Ces usines doivent fermer et être liquidées. Charleston, 469 employés; Fermeuse, 218 employés; Twillingate, dans ma circonscription, 404 employés; Englee, 270 employés et Cow Head, 39 employés. Nous en arrivons ensuite aux usines qui sont reprises à bail par Fisheries Products International. Nous avons Flower's Cove, 110 employés; Anchor Point, 113 employés; Great Harbour Deep, 39 employés; Bridgeport, 49 employés; Black Tickle, 68 employés; Williams Harbour, 39 employés et Bide Arm, 79 employés. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas publié cette liste quand il a annoncé la liquidation de ces usines? Cela représente un total de 2,775 employés, et cela en basse saison, sans compter les employés à temps partiel. Au total, c'est de 5,000 emplois qu'il s'agit à Terre-Neuve.

C'est une situation très grave dont les habitants de Terre-Neuve n'ont pas encore parfaitement pris conscience, mais je suis certain qu'ils vont le faire très bientôt, car il n'y a pas d'autres emplois dans ces localités. Le gouvernement a déjà dit que c'étaient des usines non rentables. Songez donc, mettre en vente des usines de traitement de poisson en disant qu'elles ne sont pas rentables. Le gouvernement dit que le matériel est dépassé et que les usines ne peuvent pas fonctionner de façon rentable, et il s'imagine quand même que quelqu'un va venir les acheter. C'est une violation absolue d'un accord conclu quand Fisheries Products International a été créée. Le gouvernement de Terre-Neuve et le gouvernement fédéral ont dit à l'époque qu'aucune usine de poisson ne fermerait ses portes. Et voilà maintenant que nous avons cet incroyable chiffre de 2,775 employés qui vont perdre leur emploi au cours des trois prochaines années.

Vous comprenez, monsieur le Président, pourquoi j'ai posé cette question. En fait, s'il ne se passait pas autant de choses importantes dans cette Chambre et si le gouvernement n'était pas à ce point criblé de problèmes que nous devons aborder, c'est chaque jour sans exception que je reviendrais sur cette question. Dans ma seule circonscription, par suite de cette restructuration, quelque 550 travailleurs vont perdre leur emploi. Je suis sûr que le secrétaire parlementaire voudra au moins faire la lumière sur cet accord et nous donner des raisons d'espérer en l'avenir, ce qui serait bien plus que n'a fait le vice-premier ministre.

• (1825)

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suis toujours heureuse de répondre à mon collègue le député de Gander-Twillingate (M. Baker) et je ne suis pas du tout embarrassée par sa question.

Je lui rappelle que les deux actionnaires gouvernementaux de la société Fishery Products International Ltd. ont conjointement approuvé le projet de ladite société et accepté d'investir encore ensemble 105 millions de dollars. Les auteurs du projet prévoient ainsi réaliser un certain profit, verser des dividendes aux actionnaires, intéresser les employés, retourner les conserveries au secteur privé et créer une entité moderne qui s'occupe de pêcher, de transformer et de commercialiser le poisson. Grâce à l'argent nouvellement investi, la société FPI entend réaliser son double objectif de rentabilité et de privatisation. Elle pourra ainsi parachever sa restructuration entreprise en 1983.

A la suite des premiers investissements des actionnaires dans le cadre du programme de restructuration, la compagnie a été affligée par une série d'événements imprévus, notamment la nomination tardive d'une nouvelle équipe de gestionnaires et la grève de huit mois des chalutiers. L'incidence de ces problèmes sur les bénéfices d'exploitation de l'entreprise a été aggravée par les prix très bas obtenus jusqu'à dernièrement pour la morue et par les résultats décevants de la pêche côtière en 1984 et 1985. Ces problèmes exceptionnels étant maintenant chose du passé, les gestionnaires de la compagnie peuvent, grâce à cette nouvelle injection de capital, mieux faire face aux revirements économiques. Ils ont mis sur pied un programme qui leur permettra d'exploiter les possibilités du marché et de s'adapter rapidement à tout changement.

[*Français*]

Monsieur le Président, dans son plan commercial, la compagnie prévoit le dessaisissement de 15 usines au cours des deux prochaines années afin d'atteindre ses buts de rentabilité et de privatisation. Toutefois, la FPI a l'intention d'exploiter toutes ces usines au cours de ces deux ans, et aucune décision n'a été prise en vue de fermer l'une ou l'autre des usines que la compagnie propose de vendre.

Les usines qui ne seront pas vendues seront examinées dans le plan commercial de 1988 de la FPI en fonction de leur rendement global à ce moment-là. Le processus de privatisation vise à restructurer la FPI et non pas à diminuer le statut de ces usines. La FPI ne réduira pas ses efforts en ce qui concerne leur exploitation. En outre, des dépenses en capital seront effectuées, s'il y a lieu, pour les maintenir ouvertes. Les acheteurs éventuels devront présenter une approche ferme pour l'exploitation de l'une ou l'autre de ces usines en vue d'en assurer un avenir réaliste.

Dans la pétition sur les droits compensatoires qu'il a présentée au ministère américain du Commerce, le groupe de travail chargé des pêches dans le Nord de l'Atlantique a indiqué que l'investissement du gouvernement dans les pêches de l'Atlantique constitue une subvention. On craint que cet investissement ne donne du poids à cette affirmation.

[*Traduction*]

Nous ne pensons pas que ce soit le cas, monsieur le Président. Dans le passé, les États-Unis ont toujours considéré l'investissement du gouvernement comme une subvention, dans les cas où l'on ne pensait pas que le taux de rentabilité de cet investissement serait équivalent à celui du marché. Le premier investissement de 1983 avait été fondé sur la prévision d'un taux de rentabilité intéressant. Comme on l'a fait remarquer, il n'y a pas encore eu de bénéfices surtout en raison d'une situation hors de l'ordinaire qu'on n'aurait pu prévoir en 1983. On prévoit que l'investissement actuel et tous les autres fonds déjà investis rapporteront des bénéfices raisonnables.

Les gestionnaires et le conseil d'administration de la FPI savent que leur entreprise ne bénéficiera pas d'autres investissements et qu'il leur faut la gérer avec les ressources dont ils disposent. Il n'est pas question de continuer d'y injecter des fonds que l'on pourrait considérer comme une subvention.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 31.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 16 octobre 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'EMPLOI

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, on doit malheureusement reconnaître aujourd'hui que le gouvernement a manqué à son engagement formel de mettre de l'avant une politique de plein emploi.

Lors de son exposé budgétaire, le ministre des Finances (M. Wilson) avait fait une promesse de foi publique en faveur de l'entreprise privée. L'élection d'un nouveau gouvernement conservateur devait créer un tel climat de confiance dans les milieux d'affaires que le problème du chômage devait se régler comme par enchantement.

Or, monsieur le Président, la réalité est tout autre aujourd'hui. Le gouvernement conservateur a abdiqué ses responsabilités et a plutôt fait confiance aux compagnies pour créer des emplois. Ce que l'on constate aujourd'hui, c'est que les usines ferment leurs portes les unes après les autres: la Bombardier, la Vickers, la Fonderie CSF, la Forge CSW, la Gulf, la Dominion Bridge, la Dominion Textile, autant de dossiers noirs et de preuves de promesses non tenues par les conservateurs.

Ce matin, les travailleurs des industries du textile et du vêtement rencontraient le caucus des députés libéraux du Québec, et ils nous ont dit qu'ils étaient durement frappés par la future fermeture des usines de la Dominion Textile à Saint-Jean et à Valleyfield. Il faut regretter ce manque d'action de la part du gouvernement qui va créer des milliers de chômeurs au Québec.

M. le Président: Je dois informer le député que le temps qui lui était alloué est écoulé. L'honorable député de Beaches (M. Young) a la parole.

* * *

[*Traduction*]

LES PENSIONS

LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET SUR LES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, plus on scrute le budget de mai dernier, plus il devient manifeste que les dispositions budgétaires aident les riches et les grosses sociétés aux dépens des Canadiens démunis, vieillards, jeunes et invalides. Tout en permettant aux Canadiens nantis de réduire leurs impôts grâce à des versements sensiblement accrus au régime enregistré d'épargne-retraite, le gouvernement réclamera de l'argent des Canadiens qui tentent de subsister au moyen de leur pension, même de ceux qui touchent une pension d'invalidité.

Le budget propose de restreindre le virement des revenus de pensions à des REÉR. Cela signifie que ceux qui sont forcés de prendre une retraite précoce ou qui touchent une pension d'invalidité n'auront pas la chance de protéger une infime proportion de leur revenu minime. Ces gens ne sont pas riches. Économiser en prévision de l'avenir signifie pour eux accepter une baisse de leur niveau de vie. Le gouvernement veut percevoir de l'impôt sur leurs économies alors qu'il offre des faveurs à ceux dont le revenu dépasse de beaucoup la moyenne nationale.

Le gouvernement a eu assez de bon sens pour cesser de s'en prendre injustement aux pensions bien méritées des Canadiens âgés, mais il est évident que le budget traite en même temps fort bien les riches. Monsieur le Président, il est temps que le ministre des Finances (M. Wilson) retire son budget et en présente un autre dans lequel il traitera les Canadiens ordinaires de la même façon que les Canadiens bien nantis.

* * *

LE DÉCÈS DE SHANE VAUDRIN

LES LEÇONS DONNÉES PAR LA VIE ET LA MORT D'UN ENFANT DE TROIS ANS

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, vendredi dernier, à l'Hôpital pour enfants de Pittsburgh, un solide bambin de trois ans est décédé. Shane Vaudrin, de Nanaïmo, est mort un jour à peine après avoir subi une troisième transplantation du foie. Le nouvel organe n'a pas fonctionné et l'infection s'est installée. Le 5 septembre, Shane avait subi une première transplantation du foie et le 1er octobre, une deuxième. En dépit de tous les efforts des médecins, le troisième organe a aussi été rejeté. Tout au long de son épreuve, ses parents, Claude et Cléo Vaudrin, étaient à ses côtés, restant parfois jusqu'à trois jours sans dormir.

Si je prends la parole aujourd'hui, ce n'est pas seulement pour dire au revoir au petit héro de Nanaïmo. C'est aussi pour remercier les gens du centre de l'île de Vancouver et, en fait, de tout le Canada, qui ont contribué au fonds de Shane et qui ont ainsi permis de le traiter.

Article 22 du Règlement

Notamment, la Chambre devrait prendre note des efforts particuliers qu'a déployés Mme Marlene Siegrist, de Nanaïmo, qui s'est attachée à Shane après avoir vu sa photo dans le journal et qui est devenue la coordonnatrice du groupement Show You Care Society. De concert avec des concitoyens, elle a organisé des événements spéciaux en vue de recueillir les dizaines de milliers de dollars dont Shane avait besoin pour se rendre à l'Hôpital pour enfants de Pittsburgh.

Le plus bel hommage qu'on ait rendu à Shane Vaudrin est peut-être celui des membres du personnel de l'hôpital, qui ont déclaré que les Vaudrin étaient très gentils et que Shane était un petit garçon tellement adorable qu'ils ont eu du mal à admettre qu'il ne s'en tirerait pas. Il s'en est tiré, monsieur le Président. Il a fait preuve de plus de courage que tout autre enfant de trois ans aurait pu le faire. L'histoire de sa courte vie nous a tous touchés.

* * *

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

LE 15E ANNIVERSAIRE DE SON IMPOSITION

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, aujourd'hui marque un anniversaire important de notre histoire. Il y a précisément 15 ans, le gouvernement canadien imposait, à 4 heures du matin, la Loi sur les mesures de guerre. Aux termes de ces dispositions draconiennes, des Canadiens ont été privés de leurs libertés fondamentales et détenus sans aucun chef d'accusation. Cela ne s'était jamais vu en temps de paix. On ne saurait menacer plus gravement nos institutions démocratiques qu'en privant inutilement des citoyens de leurs droits fondamentaux. Si le gouvernement a agi pour des raisons de force majeure, nous ne les connaissons toujours pas.

A l'époque, le chef de l'opposition (M. Turner) avait tenu les propos suivants, consignés dans le hansard: «J'espère qu'un jour tous les détails des renseignements sur lesquels le gouvernement s'est fondé pour agir seront révélés au public, parce que jusqu'à ce jour le peuple du Canada ne pourra pas évaluer pleinement la ligne de conduite adoptée par le gouvernement». J'espère que ce jour est arrivé. J'exhorte le chef de l'opposition à rendre publics les renseignements que possédait le gouvernement. Les Canadiens attendent depuis 15 ans d'être informés. Monsieur le Président, cette attente a trop duré.

* * *

L'ÉNERGIE

LA DÉRÉGLEMENTATION—L'INCIDENCE SUR LES PRIX À LA CONSOMMATION

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) déclare fièrement qu'elle a rendu leur richesse à tous les pétroliers mais elle n'a pas fait grand-chose pour les consommateurs. Rappelez-vous qu'elle disait, au printemps, que la déréglemenation du secteur pétrolier créerait un climat qui amènerait une diminution des prix à la consommation. Les prix baissent partout au monde, mais pas au Canada et le consommateur canadien peut encore s'attendre à de nouvelles augmentations. Non seulement le gouvernement a ajouté 2c. au coût du litre d'essence depuis le budget, mais dès la nouvelle année, nous paierons encore 2c. de plus.

Le gouvernement a fait son possible pour que les consommateurs ne soient pas frappés seulement par les augmentations de taxes. Maintenant que Petro-Canada a racheté Gulf, nous pouvons dire adieu aux guerres des prix. En effet, Petro-Canada fermera des douzaines de stations Gulf pour augmenter ses bénéfices, comme le gouvernement le lui a demandé. Vous pourriez dire qu'ils vont déployer toute leur énergie pour extraire le dernier sou de la poche du consommateur.

Les choses empirent. Les compagnies pétrolières, toujours généreuses, ont décidé d'exprimer leur gratitude aux Canadiens en essayant d'imposer un prix fixe aux détaillants. Cela signifie la fin de toutes les guerres des prix, car les détaillants ne pourront pas se permettre d'absorber une diminution de leur marge bénéficiaire, ce qui veut dire que le consommateur paiera toujours le gros prix. Oui, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut dire que tous les riches pétroliers lui doivent un grand merci, mais les consommateurs, eux, ne lui sont pas aussi reconnaissants.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

LE QUINZIÈME ANNIVERSAIRE DE LA DERNIÈRE APPLICATION

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, il y a 15 ans, le 16 octobre 1970, le gouvernement libéral, appuyé par les conservateurs, invoquait les pouvoirs extraordinaires de la Loi sur les mesures de guerre. Les néo-démocrates se sont opposés à cette réaction fort exagérée par rapport au danger réel. Des centaines de Québécois et de Québécoises ont été arrêtés pendant la nuit et injustement détenus, comme l'avaient été beaucoup de citoyens canadiens d'origine japonaise durant la Seconde guerre mondiale en vertu de la même loi. Les libéraux n'ont jamais révélé sur quels fondements ils avaient basé leur décision.

Le 4 avril 1984, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) posait la question suivante:

> Le ministre de la Justice peut-il nous dire s'il a l'intention de garder secrets les renseignements que M. Turner a refusé de divulguer il y a 14 ans?

Les conservateurs sont maintenant au pouvoir, mais ils gardent secrets ces renseignements qu'ils ont tant réclamés. Ils nous ont aussi promis à plusieurs reprises d'amender la Loi sur les mesures de guerre pour la rendre moins menaçante pour les citoyens. Pourtant, elle demeure identique à celle de 1970.

Par ailleurs des membres du présent gouvernement ont souvent pris position contre le décret de la planification d'urgence adopté par les libéraux en 1981. Ce décret est toujours en vigueur aujourd'hui.

Le danger d'un autre «Octobre 1970» pèse toujours. Le gouvernement devrait protéger les droits et libertés des citoyens . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable député de Drummond (M. Guilbault) a la parole.

* * *

L'EMPLOI

LE RÔLE DE LA PETITE ENTREPRISE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, le gouvernement actuel reconnaît le rôle de premier plan occupé par la petite entreprise dans la croissance économique d'innovation et la création d'emplois.

Afin de favoriser l'accessibilité du capital aux petites entreprises, le gouvernement a annoncé diverses mesures dont l'exemption au titre des gains en capital, une disponibilité accrue du capital des fonds de pension et des régimes enregistrés d'épargne-retraite et des stimulants fiscaux pour les fonds de capital de risque constitués par des travailleurs.

Le ministre des Approvisionnements et Services (M. McInnes) a mis sur pied un programme de sensibilisation des fournisseurs pour aider les petites entreprises à s'approprier une plus grande part des achats du secteur public.

Les PME orientées vers la recherche et le développement obtiendront un remboursement intégral immédiat du crédit d'impôt, qu'elles acquièrent en réalisant leurs premiers 2 millions de dollars en recherche et développement.

Grâce aux modifications des REER annoncées dans le budget, les entrepreneurs du secteur privé disposeront de la marge de manœuvre nécessaire pour planifier leur retraite aussi adéquatement que les autres Canadiens.

Monsieur le Président, on attribue à la petite entreprise la plupart des nouveaux emplois créés au Canada au cours des dernières années. En cherchant à encourager la petite entreprise, le gouvernement actuel participe à la création d'emplois et à stimuler l'économie.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA SITUATION AU QUÉBEC

M. Richard Grisé (Chambly): Monsieur le Président, depuis les élections du 4 septembre 1984 les Québécois ont pu constater une amélioration sensible de la situation économique dans leur province, laquelle découle du nouveau climat de collaboration qui a succédé à l'ère de confrontation qui existait chez nos prédécesseurs.

La semaine dernière, Statistique Canada nous confirmait que les mesures mises de l'avant par notre gouvernement en matière de renouveau économique et de création d'emplois s'avèrent fructueuses. Le taux d'escompte de la Banque du Canada a chuté de 3.53 points depuis les élections, et ce chiffre est actuellement 8.85 p. 100, taux le plus bas depuis sept ans. Le taux d'inflation se maintient à environ 4 p. 100 depuis plus d'un an, créant ainsi le climat le plus stable depuis 1971. Les chiffres publiés sont des preuves concrètes que les Canadiens et les Canadiennes ont, avec notre arrivée au pouvoir, repris confiance en l'avenir. C'est un sentiment que des groupes représentatifs de la circonscription de Chambly ont pu m'exprimer lors de rencontres que j'ai eues avec eux récemment.

Oui, monsieur le Président, tous ces signes démontrent clairement que, contrairement à ceux de nos prédécesseurs, nos engagements de la campagne électorale de 1984 n'étaient pas de vaines promesses. Encore une fois, notre gouvernement a tenu parole.

* * *

[*Traduction*]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

L'EXCLUSION DES FEMMES DES OPÉRATIONS DE COMBAT

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, l'aile droite du parti conservateur a exprimé ouvertement pour la première fois son anti-féminisme à l'égard des femmes dans les Forces armées. Un député conservateur a dit que les femmes pouvaient certes tenir bien des rôles, mais pas celui de combattantes. Un autre a dit que trois de ses frères avaient fait la guerre dans les tranchées, mais qu'il ne voudrait certainement pas y voir sa sœur. Le fait est que c'est à la sœur de décider. Si l'on veut que l'égalité ait un sens, il faut laisser aux femmes le droit de décider où elles veulent servir dans les Forces armées, que ce soit dans les tranchées ou ailleurs.

Le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) n'a même pas essayé de justifier la pratique actuelle d'exclure les femmes des opérations de combat. Nous ne pouvons qu'espérer que la position de l'aile droite bruyante et néanderthalienne du parti conservateur ne l'emportera pas, et que le gouvernement agira rapidement pour mettre en œuvre les recommandations d'un comité parlementaire et ouvrir aux femmes tous les postes et emplois qu'offrent les Forces armées.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'EMPLOI

LA SITUATION À MONTRÉAL ET DANS LES CANTONS DE L'EST—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, hier, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a admis qu'elle n'avait pas de plan concret pour faire revivre la base industrielle de l'est de Montréal. Est-ce qu'elle va convaincre ses collègues du gouvernement de cesser de piétiner concernant les problèmes qui se posent aux employés chez Bombardier, à la compagnie Vickers et à la raffinerie Gulf? Est-ce qu'elle va convaincre aussi le premier ministre de tenir les promesses qu'il a faites aux ouvriers dans les Cantons de l'Est dans le monde du textile?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le très honorable député ignore la croissance d'emploi exceptionnelle de la région de Montréal. La croissance d'emploi à Montréal dépasse les taux du Québec et du Canada. Depuis que nous sommes au pouvoir quelque 51,000 emplois ont été créés à Montréal, et je suis très fière de cette performance. C'est meilleur que le record du parti libéral.

LA VENTE DE LA RAFFINERIE GULF—LA FAÇON D'AGIR DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ce sont des réponses vagues aux questions précises.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration va-t-elle convaincre le premier ministre de fournir une garantie de prêt pour l'achat de la raffinerie Gulf dans l'est de Montréal? La ministre va-t-elle faire comprendre à ses collègues que c'est absolument injuste d'accorder une exemption fiscale au montant de un milliard de dollars aux acheteurs de la compagnie Gulf, et en même temps, de refuser les moyens pour les employés de maintenir leur emploi?

Alors, beaucoup pour les grandes entreprises, rien pour les employés?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il semble que le député cherche à minimiser ce qui s'est passé à Montréal. Depuis un an il s'est créé 51,000 emplois environ à Montréal.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: De plus, la population montréalaise a confiance que cette performance va se maintenir, constatant la croissance du secteur des transports, du secteur des communications et d'autres secteurs partout à Montréal.

M. Ouellet: Quelle farce!

Mlle MacDonald: Le chef de l'opposition cherche à minimiser ce genre de croissance, mais il ne peut quand même pas en nier la réalité.

[*Français*]

ON DEMANDE À LA MINISTRE DE RAPPELER SES PROMESSES AU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, cela n'aide pas les ouvriers dans les compagnies que je viens de mentionner. Je poserai donc une question supplémentaire.

Le premier ministre a promis à Sherbrooke, le 26 juillet 1984, de maintenir les emplois dans les industries du textile et du vêtement dans les Cantons de l'Est, au Québec. Est-ce que la ministre va rappeler au premier ministre de tenir ses promesses, surtout quand ce matin même on vient d'apprendre que la Domtex va fermer deux de ses usines d'ici trois mois?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous avons effectivement tenu nos promesses.

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Nous avons promis des emplois. Il y en a eu plus de 300,000 de créés au Canada depuis notre arrivée au pouvoir.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Sur ce nombre, il y en a 214,000 à temps complet, et 70,000 à temps partiel, monsieur le Président. Au cours de la dernière année complète de pouvoir libéral, le nombre d'emplois à temps plein n'a pas augmenté, il a diminué.

M. Gauthier: Trois cent quarante mille, Flora.

[*Français*]

ON DEMANDE DE DÉSIGNER L'EST DE MONTRÉAL COMME ZONE SINISTRÉE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, à Montréal, il y a eu la formation d'un comité de citoyens pour sauver la perte de 5,000 emplois dans l'est de Montréal. Est-ce que la ministre serait prête à faire pression auprès du premier ministre en vue de désigner l'est de Montréal comme zone sinistrée afin que les entreprises et les employés puissent bénéficier de tous les avantages des programmes des zones désignées?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, le nombre d'emplois dans le secteur pétrolier a augmenté de plus de 7 p. 100, et nous travaillons de concert avec le secteur privé pour continuer cette augmentation.

[*Traduction*]

Nous le ferons dans ce cas-ci comme nous l'avons fait pour d'autres entreprises. Nous collaborons avec le secteur privé et nous lui donnons le temps de présenter des offres. C'est ce qui s'est passé dans le cas de Gulf Canada et de l'industrie du textile. Nous continuerons de collaborer avec le secteur privé pour que cette hausse se maintienne.

• (1420)

[*Français*]

LE COMITÉ DE CITOYENS ET LES PRÉSIDENTS SYNDICAUX—LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, la ministre ne répond pas aux questions. Pour les 5,000 travailleurs qui vont perdre leur emploi, ces chiffres, ces statistiques ne paieront pas leurs comptes d'épicerie.

La ministre, elle est si brave, serait-elle prête à venir, lundi prochain, avec moi rencontrer le comité de citoyens et les présidents syndicaux? Est-ce qu'elle est prête, assez brave, pour venir à cette réunion-là, pour donner les mêmes réponses folles qu'elle donne présentement?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le parti libéral manque toujours de confiance dans la région de Montréal, dans la province de Québec, et même dans le Canada!

[*Traduction*]

L'opposition libérale devrait avoir honte de douter autant de notre économie en refusant d'admettre que 300,000 nouveaux emplois ont été créés l'an dernier. Quelque 51,000 nouveaux emplois ont été créés à Montréal et presque 100,000 au Québec. Il y a vraiment de quoi être fier.

Des voix: Bravo!

* * *

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA ET LA NORBANQUE—LA PERTE ASSUMÉE PAR LA BANQUE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui doit savoir que la Banque du Canada a touché moins de 2 p. 100 de toutes les liquidités qu'elle a fournies à la Banque Commerciale du Canada et à la Norbanque, ce qui laisse un solde de 1.291 milliard de dollars, auquel s'ajoutent tous les mois 10 millions de dollars en manque à gagner d'intérêts.

Sachant que cette opération a déjà coûté un milliard de dollars aux contribuables, quelles garanties le ministre peut-il donner à la Chambre et aux Canadiens que le programme définitif de renflouement de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque n'atteindra pas 2, voire 3 milliards de dollars? Quelles garanties peut-il nous donner?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député cite des chiffres tout à fait exagérés. Il sait que la Chambre est saisie d'un projet de loi à ce sujet. La ministre d'État aux Finances a dit que nous recouvrerons une partie de cette somme grâce à la vente des avoirs lorsque les prêts actuellement en souffrance viendront à échéance. De cette façon, le montant prévu dans le projet de loi diminuera puisque ce processus se déroulera sur les quelques années à venir.

L'INCIDENCE DE LA PERTE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, le ministre sait qu'il faudra attendre au moins deux ans, si ce n'est plus, vraisemblablement, pour disposer de tous les avoirs et rembourser au moins une partie de ces 1.3 milliard de dollars à la banque centrale.

Sachant que cette dépense exorbitante doit être assumée par la Banque du Canada, du moins à court terme, et par l'économie canadienne, quelle incidence ce solde en souffrance de 1.291 million de dollars, auquel s'ajoutent 10 millions de dollars par mois en intérêts perdus, aura-t-il sur les taux d'intérêt, l'inflation et la politique monétaire?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois savoir que le liquidateur a déjà récupéré une partie des fonds sur la vente des avoirs et le recouvrement a donc déjà commencé. Cependant, pour répondre au député, notre taux de croissance économique a été de 4 p. 100 par an, ce qui est un bon résultat, je pense. Le taux d'inflation est inférieur à 4 p. 100 et 300,000 emplois ont été créés. Comme l'a dit mon collègue, 70 p. 100 sont des emplois à plein temps. Les investissements au Canada ont augmenté de 20 p. 100 par an. Quant aux mises en chantier, elles augmentent au rythme de 170,000 par an, et la liste est longue.

LES CONSÉQUENCES ÉVENTUELLES DE LA PERTE SUBIE

M. Nelson A. Riis (Kemloops-Shuswap): Monsieur le Président, le ministre sait bien qu'il y a des moments réservés aux déclarations. Je vais lui reposer ma question. Puisqu'il a décidé que l'argent serait avancé par la banque centrale et sachant que cette opération coûtera plus d'un milliard de dollars, peut-il nous dire quels effets le remboursement de ce montant à long terme, sans compter les centaines de millions dus au manque à gagner en intérêts auront sur la politique des taux d'intérêts, la politique monétaire et sur l'inflation, sachant que quelqu'un doit combler la différence à court terme comme à long terme?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député n'écoute pas les réponses qu'on lui donne. Je lui ai dit que la note pour le contribuable sera inférieure à ce qui est prévu dans le projet de loi. Le montant est inférieur à un milliard. Le député fonde la première partie de sa question sur des hypothèses tout à fait erronées, comme il le fait pour toutes ses questions.

• (1425)

Pour ce qui est des taux d'intérêt, pourquoi le député affirme-t-il qu'ils vont monter? Au cours des douze derniers mois les taux d'intérêt ont diminué de 3 p. 100, tombant au niveau le plus faible depuis 1978. Le député devrait féliciter le gouvernement pour ce fléchissement des taux d'intérêts.

[*Français*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE DONNER SUITE À SES PROMESSES

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Ma question s'adresse également à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Actuellement, il y a 755 individus, 755 travailleurs de Salaberry et de Saint-Jean qui ont été avisés hier qu'ils perdraient leur emploi en juin 1986, et la raison de la fermeture est une augmentation massive et incontrôlée des importations. Est-ce que la ministre peut nous dire si son gouvernement a l'intention de donner suite aux promesses faites par son chef, le 26 juillet dernier à Sherbrooke, pour sauver ces 755 emplois?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis persuadée que le député sait que c'est grâce aux instances présentées par les députés de Drummondville et de Sherbrooke à la Chambre des communes, que mon collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale, examine cette question de très près. Les députés conservateurs qui s'intéressent à l'industrie textile et à son avenir ont, en effet, présenté leurs instances au cabinet et c'est pourquoi cette question est à l'étude.

[*Français*]

LE SORT DES AUTRES TRAVAILLEURS DU MÊME SECTEUR

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je pose une question supplémentaire. La ministre sait fort bien que son collègue, cela fait des mois qu'il se penche, mais que cela n'a donné aucun résultat concret et que le rideau vient de tomber sur deux industries fort importantes. Maintenant, elle parle de Drummondville, Sherbrooke et Magog; justement, les travailleurs se posent la question suivante, à savoir s'ils sont les prochains sur la liste. Est-ce que la ministre peut donner des assurances aux travailleurs d'ailleurs qu'ils ne subiront pas le même sort que leurs collègues de Saint-Jean et de Valleyfield à cause de l'inaction de son gouvernement?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis très heureuse . . .

M. Ouellet: Très confuse!

Mlle MacDonald: . . . de donner l'accord au député pour discuter de cette question avec mon collègue et aussi avec les députés conservateurs qui sont très intéressés par ce sujet et qui font des instances auprès de notre collègue du Cabinet.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI ET L'IMMIGRATION

LES SÉRIES MONDIALES DE BASEBALL—LE PEU DE CANADIENS APPELÉS À PARTICIPER À LA RETRANSMISSION DES MATCHS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle sait fort bien que les Blue Jays de Toronto seront en route pour les Séries mondiales après le match de ce soir.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Elle sait également que, normalement, dans le cas d'événements télévisés conjointement par des réseaux canadien et américain, l'équipe de télévision est formée de 50 p. 100 d'Américains et de 50 p. 100 de Canadiens.

La ministre peut-elle nous dire pourquoi elle a accepté que le réseau de télévision ABC n'ait recours qu'à très peu de Canadiens pour la retransmission des matchs en provenance de Toronto et qu'elle n'ait recours à aucun pour ceux en provenance de Saint Louis ou Los Angeles? La ministre ne désire-t-elle pas créer davantage d'emplois au Canada et n'est-elle pas convaincue de l'égalité entre les deux nations? Peut-elle nous dire pourquoi elle a raté ainsi la balle?

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, je tiens à garantir au député que nous sommes au courant de la situation. Le réseau ABC se charge de la retransmission en respectant l'article 19(1)*f*) des règlements, qui permet à ses équipes de venir travailler au Canada sans avoir besoin de permis de travail. Le député n'est pas sans savoir qu'il existe un accord de réciprocité qui permet aux équipes de la télévision canadienne d'aller aux États-Unis faire des reportages sur l'actualité touchant le Canada.

L'INTERPRÉTATION DES SÉRIES COMME ÉTANT DU DOMAINE DE L'ACTUALITÉ

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, le ministre peut-il alors nous expliquer pourquoi la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et lui-même ont accepté l'interprétation de leurs fonctionnaires selon laquelle les Séries mondiales sont plus du domaine de l'actualité que de celui du spectacle, ce qui n'a pas permis à un plus grand nombre de Canadiens de participer à la réalisation de ces Séries? Pourquoi ont-ils écouté leurs collaborateurs?

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, selon moi il s'agit là de l'un des plus grands événements de notre histoire.

Des voix: Bravo!

• (1430)

M. McLean: Heureusement, on rejoindra à la fois les auditeurs intéressés par les nouvelles et ceux qui préfèrent le spectacle. Nous croyons qu'il s'agira d'un événement et d'un spectacle qui auront des résultats extrêmement positifs pour le Canada.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE CAP-BRETON—LE PROGRAMME DE GRANDS PROJETS D'ÉQUIPEMENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Selon le Comité consultatif du Cap-Breton, formé par le gouvernement après la fermeture des deux usines d'eau lourde, le taux de chômage dépasse 50 p. 100 dans certaines collectivités. Le comité a recommandé la mise en œuvre immédiate d'un programme de grands projets d'équipement pour 1985-1986. Étant donné qu'il existe une liste de projets dont le coût s'élève à 600 millions de dollars, je voudrais savoir quand ce programme sera mis en œuvre et quel sera le montant des crédits engagés.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait soulevé cette question puisqu'elle me permet de signaler les progrès qui ont été réalisés au Cap-Breton. Le rapport du comité consultatif ne renferme pas moins de 34 recommandations, de même qu'il propose aux gouvernements fédéral et provincial divers projets de dépenses. Le député et tous ses collègues à la Chambre seront heureux d'apprendre que je me suis entretenu à ce sujet avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse. D'ici quelques semaines, nous espérons pouvoir annoncer des mesures importantes auxquelles le député ne manquera sans doute pas de souscrire.

ON DEMANDE D'ANNONCER LE PROGRAMME AU PLUS TÔT

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre. Est-il juste que les habitants de cette région attendent si longtemps une forme quelconque d'aide financière alors que le gouvernement s'est empressé de venir à la rescousse de deux banques de l'Ouest et de leurs déposants non assurés et qu'il a accordé à Gulf des allégements fiscaux de l'ordre de un milliard de dollars? Le ministre va-t-il annoncer à la Chambre aujourd'hui même quoi que ce soit de positif en ce qui concerne ce programme?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député n'a certes pas la mémoire assez courte pour oublier que les gens du Cap-Breton ont attendu pendant 15 ans que l'ancien gouvernement redresse de manière un tant soit peu significative la situation de l'emploi. En réalité, le chômage a augmenté là-bas ces dix dernières années.

M. Dingwall: N'induisez pas la Chambre en erreur.

M. Stevens: Accordez-nous un peu de temps pour créer dans cette région des emplois permanents qui donneront à ces Canadiens des conditions de vie bien supérieures à celles que leur ont laissées les libéraux.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—LES PROPOS DU MINISTRE AU COMITÉ

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui parle de l'importance de la famille tout en réduisant ses prestations. Le ministre pourrait-il confirmer publiquement ce qu'il a dit au comité hier, soit qu'il ne prévoit pas réindexer les allocations familiales, même si l'économie s'améliore, et que cela signifie qu'en 1990 il aura, au total, enlevé un milliard de dollars aux familles du fait de la dévaluation des allocations familiales?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à la question du seul membre de l'opposition qui était présent à la réunion du comité hier.

Des voix: Bravo!

Une voix: Où étaient les libéraux?

M. Epp (Provencher): Je vais lui donner la même réponse que j'ai faite hier. Comme le ministre des Finances et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration le disaient aujourd'hui, les indicateurs économiques s'améliorent, ce qui est bon signe. Elle peut se réjouir avec nous et les autres Canadiens de ces bonnes nouvelles. Avec le temps, il est certain que notre gouvernement envisagera de présenter à la Chambre d'autres programmes sociaux.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANT

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Est-ce qu'il sait que le crédit d'impôt-enfant va être réduit par la désindexation, comme les allocations familiales? Comment peut-il dire que les augmentations provisoires du crédit d'impôt-enfant vont remplacer les allocations familiales lorsque les deux seront réduits?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, si la députée avait lu le budget et le projet de loi C-70 elle aurait vu que le crédit d'impôt-enfants augmentera. Je l'invite à jeter un coup d'œil sur les chiffres.

* * *

LES PÊCHES

LA FERMETURE TEMPORAIRE D'UNE USINE DE TRANSFORMATION DU POISSON AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Pêches. Aux dernières nouvelles, l'usine Star-Kist, de St. Andrews, au Nouveau-Brunwick, va fermer provisoirement ses portes, ce qui entraînera la mise à pied de plus de 400 travailleurs. Ce n'est là rien de surprenant, compte tenu de la façon dont le gouvernement a traité toute l'affaire du thon avarié.

Des voix: Bravo!

M. Henderson: Le ministre suppléant des Pêches dira-t-il à la Chambre ce que le gouvernement entend faire pour résoudre ce problème à l'usine Star-Kist? Que vont faire le gouvernement et le ministre pour préserver ces 400 emplois? Que va faire le gouvernement pour relancer à fond cette usine?

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Quel hypocrite!

Une voix: Encore la chèvre et le chou.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre suppléant de la Défense nationale): Monsieur le Président, les mises à pied provisoires ne devraient pas surprendre le député. On me dit que ces mises à pied provisoires qui ont été annoncées par la société sont de même nature que celles qui surviennent habituellement chaque année.

ON DEMANDE QUE LE COMITÉ EXAMINE LA QUESTION

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, étant donné que toute cette affaire a jeté une ombre sur l'ensemble du secteur de la pêche, le ministre suppléant des Pêches va-t-il enjoindre aux députés de son parti qui siègent au comité permanent des pêches et des forêts de la porter à l'ordre du jour des travaux de ce comité afin de l'étudier en profondeur et d'entendre des témoins, pour qu'elle soit réglée une fois pour toutes à la satisfaction de ce secteur industriel?

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le ministre est peut-être disposé à répondre à la question. Toutefois, je crois que le député pose là une question qui concerne le programme des travaux des comités et qui n'est vraiment pas du ressort de la Chambre des communes.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre suppléant de la Défense nationale): Monsieur le Président . . .

M. le Président: Je ne puis contester la question, puis permettre qu'on y réponde. Ce ne serait pas juste.

LA PÊCHE AU SAUMON SOCKEYE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre suppléant des Pêches. Comme il le sait, on aurait pu pêcher plus de un million de saumons sockeye dans le secteur de pêche Babine en Colombie-Britannique; or, du fait de la politique fédérale, on va maintenant perdre ce poisson. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi son gouvernement a persisté à refuser aux pêcheurs commerciaux, autochtones et sportifs de pêcher ces stocks en dépit de leurs nombreuses demandes d'autorisation de pêcher ce poisson excédentaire?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, l'accusation insinuée dans le préambule de la question et la question elle-même sont à la fois injustes et non fondées. En fait, la première étape du programme de mise en valeur des salmonidés a été franchie avec grand succès et a eu pour résultat d'accroître les stocks. Nous aurions intérêt à présent, pour favoriser le progrès, à passer à l'étape suivante du programme, et cela dans les plus brefs délais.

M. Fulton: Monsieur le Président, ma question supplémentaire se veut matière à réflexion pour ce même ministre. Peut-il nous expliquer comment son gouvernement peut autoriser la vente de un million de boîtes de thon avarié et en même temps refuser aux pêcheurs de la Colombie-Britannique le droit de prendre du poisson pour nourrir le Canada et le monde entier—du poisson d'une valeur de quelque 20 millions de dollars? Pourrait-il expliquer pourquoi il serait illégal d'être en possession d'un saumon . . .

[*Note de l'éditeur: Ce disant, M. Fulton traverse le parquet et dépose un saumon sur le pupitre du premier ministre.*]

Des voix: Règlement!

M. Andre: Chassez-le d'ici.

M. La Salle: Voilà qui est fort intelligent!

Des voix: Dehors!

M. le Président: Le député n'aurait pas dû.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Mettez-le dehors.

M. le Président: A l'ordre! Le député n'aurait pas dû faire cela. Il voudra bien maintenant présenter des excuses à la Chambre.

M. Fulton: Monsieur le Président, je suis parfaitement disposé à m'excuser.

M. le Président: Merci. L'incident est clos.

M. Fulton: Je pense que . . .

Des voix: Rasseyez-vous!

Une voix: Idiot!

M. Hnatyshyn: C'est bien la première fois que je vois un poisson qui a plus de cervelle qu'un député.

M. le Président: Le député de Swift Current-Maple Creek.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'AVENIR DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA NATURE DES PRAIRIES

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, je voudrais poser une question concernant l'environnement, et plus particulièrement le Centre d'interprétation de la nature des Prairies, dans le sud-ouest de la Saskatchewan. Ce centre a fait l'objet de compressions budgétaires l'an dernier. Il a été exploité conjointement par le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernment fédéral l'été dernier. Pourrait-on nous dire quel avenir lui est réservé maintenant?

• (1440)

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, pour la gouverne du député, on remettra au ministre de l'Environnement, d'ici deux semaines, un compte rendu sur le fonctionnement du centre d'interprétation de la nature aux termes des dispositions provisoires qui ont été prises l'été dernier. Je lui rappelle aussi que le gouvernement entend prendre des mesures pour que ce centre continue de desservir le public. Nous tenons à remercier le député pour ses instances et pour l'intérêt qu'il porte à ce centre. Il ne doit pas oublier que d'autres centres semblables ont continué à fonctionner partout au Canada, en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec, dans des conditions analogues.

L'AGRICULTURE

LES PERTES DES AGRICULTEURS DE LA SASKATCHEWAN

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre de l'Agriculture a trait à la situation qui se détériore rapidement dans l'ouest du Canada. En raison de la sécheresse de l'été dernier et des pluies durant les récoltes cet automne, le revenu net des exploitations agricoles en Saskatchewan est de beaucoup inférieur à $5,000. Tous les soirs on voit à la télévision la vente aux enchères d'exploitations agricoles et de jeunes agriculteurs qui se font expulser de chez eux par la GRC.

Le 10 septembre, le ministre a déclaré qu'il aurait un rapport dans moins de deux semaines. A-t-il quelque lueur d'espoir à offrir aux jeunes agriculteurs qui perdent leur ferme? Pourrait-il dire si une décision a été prise relativement à un versement à l'acre pour ces agriculteurs de l'ouest du Canada?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je me demande si le député est venu à la Chambre ces derniers jours. Je me souviens qu'un député néo-démocrate m'a posé la même question. Je lui ai répondu, sauf erreur au début de la semaine, que le comité dirigé par mon collègue le député d'Assiniboia avait formulé ses recommandations concernant l'étape II, notamment celle d'indemniser les agriculteurs de leurs pertes. J'ai ajouté que le cabinet en serait saisi vraisemblablement mardi prochain.

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR LES AGRICULTEURS

M. Maurice Foster (Algoma): Il y a déjà cinq semaines que le ministre nous a dit que ce rapport lui serait présenté, monsieur le Président. Est-il prêt à prendre la parole aujourd'hui et à promettre de verser aux agriculteurs jusqu'à $50 l'acre ensemencée, comme l'ont recommandé le chef de l'opposition, les syndicats du blé et de nombreux organismes agricoles sérieux de l'ouest du Canada? Peut-il redonner espoir aux jeunes agriculteurs qui, cet automne, risquent de perdre leur terre?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'aurais cru que le député comprendrait mieux les problèmes du secteur agricole. Si nous avons attendu, c'est notamment sur la recommandation du comité lui-même qui constatait que les conditions atmosphériques se dégradaient de nouveau. Toute décision prise préalablement aurait été inexacte, insuffisante et prématurée.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ENCOURAGEMENT DU SECTEUR PÉTROLIER

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. En juin dernier, il a fait savoir à l'Independent Petroleum Association of Canada, au sujet du remplacement du programme d'encouragement du secteur pétrolier, que le gouvernement cherchait à s'orienter vers un système de marché libre comportant un minimum de stimulants fiscaux. Pourquoi le ministre et le gouvernement actuel préconisent-ils d'accorder seulement un minimum de stimulants? Pourquoi ont-ils annulé les subventions dans le cadre du programme d'encouragement du secteur pétrolier, refusé de proposer autre chose à la place et menacé des milliers d'emplois en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve et dans la mer de Beaufort?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, voilà encore un exemple de beau discours ampoulé. Personne n'a dit que nous refusions de remplacer le programme d'encouragement du secteur pétrolier. La ministre elle-même a déclaré dernièrement que cette question est actuellement à l'étude entre elle et moi, et nous espérons en arriver à une décision très bientôt. J'ajoute, pour répondre à la première partie de cette question au style emphatique, que la proposition que nous formulerons sera compétitive à l'échelle mondiale.

ON DEMANDE UN NOUVEAU PROGRAMME

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, j'ai repris les propres paroles du ministre dans ma question. S'il a changé d'avis, va-t-il intervenir et confirmer qu'il va mettre en vigueur un programme intéressant pour remplacer les subventions d'encouragement du secteur pétrolier, et qu'il l'annoncera avant le 1er novembre, comme l'ont demandé le premier ministre de la Nouvelle-Écosse et l'IPAC? Ou cette affaire va-t-elle traîner indéfiniment et se révéler n'être qu'une promesse électorale de plus que les conservateurs n'auront pas tenue?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pourrais parler pendant une heure ou deux des promesses électorales que nous avons tenues.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Voilà un autre exemple de l'égarement du député.

Comme je l'ai dit dans ma réponse précédente, nous allons remplacer ce programme par des initiatives qui seront concurrentielles par rapport aux autres pays du monde. Si le député voulait être patient, il pourrait être assez content des résultats.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES TAUX D'INTÉRÊT—L'ÉCART ENTRE LE TAUX D'INTÉRÊT DES SOCIÉTÉS DE CARTES DE CRÉDIT ET CELUI DES BANQUES

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le taux bancaire a baissé de façon encourageante depuis le début de septembre, mais l'écart entre ce taux et celui que les banques exigent s'est élargi. Les taux d'intérêt de la plupart des sociétés de cartes de crédit, avec qui les banques font affaire, n'ont pas tellement chargé depuis deux ans. Quel moyen de persuasion le ministre songera-t-il à employer pour inciter ces établissements à réduire l'écart entre le taux auquel ils prêtent et celui qu'ils paient eux-mêmes?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a raison. Les taux d'intérêt ont sensiblement baissé, soit de quelque 300 points de base depuis 12 mois. Le taux préférentiel est maintenant de 10 p. 100, ce qui est le niveau le plus bas depuis 1978, je pense.

M. Riis: Nous parlons d'écarts, Michael.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je sais que le NPD en est très heureux à en juger par la réaction du député à la réponse que je viens de donner.

Nous avons vu l'écart entre le taux préférentiel et le taux des bons du Trésor augmenter et diminuer. Cela se produit de temps à autre. Plus tôt cette année, le taux préférentiel et celui des bons du Trésor étaient très près l'un de l'autre. L'écart s'est maintenant élargi, mais je suis certain que les forces du marché réduiront l'écart encore une fois et je sais que les banques en sont très conscientes.

* * *

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

LA DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE PRÉSENTÉE CONTRE UN CONSEILLER POLITIQUE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le 2 octobre, une demande introductive d'instance a été présentée à la Cour suprême de l'Ontario contre M. Fred Doucet, conseiller politique principal du premier ministre. Étant donné que le gouvernement discute d'une solution de rechange aux subventions au titre du Programme d'encouragements du secteur pétrolier ainsi que d'autres modifications possibles dans le domaine de l'exploitation des gisements sous-marins, le ministre ne croit-il pas que la prudence devrait dicter à M. Doucet de renoncer à exercer les fonctions délicates dont il s'acquitte au cabinet du premier ministre pendant que les tribunaux sont saisis de cette poursuite?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Ce qui serait prudent et opportun, monsieur le Président, c'est que les députés ne posent pas de questions qui entravent le cours de la justice lorsque les tribunaux sont saisis d'une affaire.

M. Turner (Vancouver Quadra): Elle n'a pas parlé du fond de la cause.

M. Nielsen: La cause est en état.

M. Andre: C'est une action civile.

M. Nielsen: Sans oublier le fait que l'objet de sa question n'a rien à voir avec la responsabilité ministérielle.

LA VENTE D'ACTIONS—LA CIRCULAIRE DE VENTE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, M. Doucet n'est pas un ministre, mais bien un conseiller principal au cabinet du premier ministre. Dans une circulaire de vente, alors qu'il colportait les actions de la East Coast Energy d'un bout à l'autre de la Nouvelle-Écosse, M. Doucet a déclaré: «La société . . . »

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La question supplémentaire, je vous prie.

Mme Copps: Ma question concerne le gouvernement, car dans cette circulaire—je demande au ministre s'il ne croit pas que la population a lieu de s'interroger lorsqu'un conseiller principal du premier ministre déclare que «La société entend se conduire à l'égard du gouvernement de façon à maximiser les profits des actionnaires. La participation au capital de la société est structurée de façon à pouvoir tirer le maximum d'avantages possibles de . . . »

M. le Président: A l'ordre!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis vraiment abasourdi de voir que la députée . . .

Une voix: Quelle est la date de cette circulaire?

M. Nielsen: . . . est allée aussi loin qu'elle l'a fait avec ce genre de question qui, en elle-même, explique qu'on ait toujours interdit les questions relatives à une affaire encore devant les tribunaux. Elle a profité de son immunité pour faire une déclaration sur une question qui relève de la compétence d'un tribunal et d'un juge. Le texte polycopié montrera que la députée a accusé l'une des parties de vendre des actions d'une société ou une autre, ce qui, en soit, est une accusation qu'elle n'aurait jamais dû faire et qui n'aurait jamais dû être permise à la Chambre sous le couvert de la période des questions.

Des voix: Bravo!

• (1450)

M. Hnatyshyn: Peut-être voulez-vous reformuler votre question.

M. Crosbie: Pourquoi ne prenez-vous pas un avocat?

M. le Président: A l'ordre!

M. Crosbie: Nous voulons un peu de calme.

M. Young: Merci, John.

M. le Président: La parole est au député de Winnipeg-Birds Hill.

[*Français*]

LES TRANSPORTS

LA RESTRUCTURATION DE TRANSPORTS CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre des Transports.

Étant donné les nombreuses rumeurs qui courent depuis quelque temps laissant entendre la réalisation de coupures de milliers d'emplois à Transports Canada, de regroupements d'activités locales dans des bureaux régionaux qui, pour le Québec, par exemple, seraient situés dans la ville de Québec, et étant donné qu'on attendait une déclaration du ministre hier, quand ce dernier va-t-il annoncer son «fameux» plan de restructuration de Transports Canada et ainsi mettre fin à toutes ces rumeurs et rassurer les travailleurs et les travailleuses de ce ministère?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, la méfiance et la panique sont répandues, pour une bonne part, par des députés comme celui qui vient de poser la question. Il est tout à fait clair que les mesures annoncées dans l'exposé de novembre et le budget tendaient à réduire les frais généraux et, autant que possible, les coûts de fonctionnement au ministère des Transports, et de nous mettre en mesure de fournir un service convenable à toutes les régions. On s'est aussi engagé à accroître la participation régionale. Je donnerai plus de détails avec plaisir, monsieur le Président, car je dois comparaître devant le comité permanent des transports. Si le député vient au comité, je lui expliquerai tout par le menu.

M. Blaikie: Monsieur le Président, cette réponse ne me réconforte pas. Chaque fois que le ministre m'accuse de paranoïa, il se produit le lendemain justement ce que je redoutais.

Des voix: Oh, oh!

M. Mayer: Sottises.

Une voix: Et alors, qui va gagner la partie ce soir?

ON DEMANDE DES ÉCLAIRCISSEMENTS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Je demande au ministre des Transports une réponse et des éclaircissements afin que les employés de Transports Canada et tous ceux que la réorganisation du ministère intéresse sachent exactement à quoi s'en tenir. Quand le saurons-nous?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, si le député veut vérifier les faits et cesser de semer la panique et la méfiance . . .

M. Blaikie: Je suis généralement en possession des faits.

M. Mazankowski: S'il décide de venir au comité ce soir, je répondrai avec plaisir à toutes les questions qu'il voudra me poser.

* * *

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

LES RAISONS DONNÉES POUR INVOQUER LA LOI

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, il y a 15 ans aujourd'hui Pierre Trudeau et John Turner ont proclamé la Loi sur les mesures de guerre, ce qui fut un des jours les plus tristes pour les libertés civiques de l'histoire canadienne.

M. Hnatyshyn: C'est la dernière fois qu'ils se sont parlé.

M. Robinson: Comme la loi reste en place inchangée, et que les documents relatifs à cette honteuse décision demeurent secrets, quand le gouvernement va-t-il abroger cette loi répressive qui a été appliquée contre des Québécois et des Nippo-Canadiens innocents? Quand, monsieur le Président, John Turner va-t-il avouer enfin aux Canadiens pourquoi cela a été imposé?

M. le Président: À l'ordre. Cette habitude d'appeler les députés par leur nom doit cesser.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, sauf avis contraire de votre part bien sûr, il n'entre pas dans mes attributions ministérielles ni dans celles du gouvernement de rendre compte des paroles et des faits et gestes du très honorable chef de l'opposition.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Justice, et c'est la même mot pour mot que celle que l'actuel secrétaire d'État au Affaires extérieures avait posée au précédent ministre de la Justice. Est-ce que le ministre de la Justice va révéler au Parlement les raisons pour lesquelles le gouvernement a appliqué la Loi sur les mesures de guerre en 1970, et publier les renseignements gardés secrets par John Turner afin que les Canadiens puissent . . .

Des voix: Règlement!

M. Robinson: Telle était la question, monsieur le Président.

M. le Président: A l'ordre!

M. Robinson: Je cite la question.

M. Blaikie: C'est une citation.

M. le Président: A l'ordre!

M. Keeper: Il a le droit de faire des citations.

M. le Président: J'ai prié expressément le député de cesser d'appeler les députés par leur nom, mais il persiste. Je dois donc passer au député suivant. Le député de York-Ouest.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

TAIWAN—LA POSITION DU CANADA

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence du ministre d'État aux Affaires extérieures, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le ministre d'État aux Affaires extérieures a déclaré que la politique du gouvernement était de ne pas reconnaître Taiwan officiellement ni sur le plan diplomatique. Pourtant, le ministre d'État au Multiculturalisme a déclaré hier: «N'importe quel ministre du cabinet devrait pouvoir participer à des manifestations organisées par les partisans de Taiwan».

Il s'agit là manifestement d'un grave faux pas dans la politique du gouvernement.

M. Crosbie: Pas de discours, de grâce.

M. Marchi: Comme le vice-premier ministre réconcilie-t-il la ligne officielle formulée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et l'attitude du ministre d'État au Multiculturalisme qui a autorisé récemment le ministre du Revenu national à assister au cérémonies de la fête nationale de Taiwan?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député semble oublier que le député de Glengarry-Prescott-Russell, le député de Richmond Wolfe et le sénateur de De la Vallière, tous membres de son parti, participent tous à ce voyage à Taiwan.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Il n'a pas été invité?

M. Crosbie: Où est Boudria?

M. Marchi: Monsieur le Président, je me contre-fous de la façon dont le gouvernement de Taiwan dépense son argent.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre!

M. Siddon: Il l'a dit.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis certain que le député a une question.

M. Marchi: Ce qui m'intéresse, c'est la politique de notre gouvernement, pas celle du gouvernement de Taiwan.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, comment le vice-premier ministre explique-t-il cette contradiction politique? Où tire-t-il la ligne de la discrétion ministérielle sur une très importante et délicate question de politique étrangère? Quelle est la politique, qui en est responsable et est-elle cohérente?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la politique du gouvernement vis-à-vis du gouvernement chinois a été décrite de façon très éloquente, compétente et complète par le premier ministre en réponse aux questions qui lui ont été posées lors de sa conférence de presse de vendredi matin.

M. Hovdebo: Pas à la Chambre.

M. Nielsen: Si le député n'a pas vu cette conférence de presse, ou s'il n'est pas à jour dans ses informations, je peux lui préciser que la politique que suit le gouvernement vis-à-vis de la Chine continentale est la même que celle du gouvernement qu'il appuyait quand il était de ce côté-ci de la Chambre.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT POUR RÉDUIRE LE CHÔMAGE

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle était sans doute enchantée quand on a annoncé vendredi dernier que le taux national de chômage avait baissé à 10.1 p. 100, le plus bas niveau depuis trois ans. Peut-elle nous dire quelles mesures le gouvernement prendra durant les prochains quelques mois pour réduire encore davantage le taux de chômage?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme le député l'a signalé, le taux de chômage est descendu à 10.1 p. 100, son plus bas niveau depuis mars 1982. Bien entendu, nous ne sommes pas satisfaits et nous nous efforcerons de le faire baisser encore plus. Nous savons que le taux fluctuera. Nous trouvons cependant encourageantes les prévisions du Conference Board du Canada qui estime que le taux de chômage fléchira à 9.7 p. 100 l'an prochain. Dans l'intervalle, monsieur le Président, nous avons amorcé une nouvelle stratégie canadienne d'emploi qui fournira des emplois et une formation à environ 400,000 Canadiens qui autrement n'auraient pas de chance de trouver des emplois.

* * *

LE LOGEMENT

L'AVENIR DES APPARTEMENTS GREYMAC À TORONTO

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances qui est chargée de la Société canadienne d'assurance-dépôts. Étant donné ce que nous avons appris aujourd'hui au sujet des propriétés de Greymac, la ministre peut-elle nous assurer qu'aucun des 10,000 appartements Greymac de Toronto ne sera vendu avant que la ministre n'ait vérifié auprès du conseil municipal si la politique énoncée n'est pas contraire au règlement municipal de Toronto qui limite la conversion de logements locatifs en condominiums?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je comprends la position du député à l'égard de la pénurie de logements locatifs à Toronto. Il n'ignore pas que la question est actuellement devant les tribunaux et entre les mains de la SADC. Je me ferai un grand plaisir de me renseigner et de lui dire ce qu'il en est.

• (1500)

ON DEMANDE QUE LES LOCATAIRES AIENT LE PREMIER CHOIX EN CE QUI CONCERNE L'ACHAT DES LOGEMENTS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, si la ministre ne peut pas nous donner cette garantie, peut-elle au moins nous assurer qu'avant de transformer les appartements en condominiums, on offrira d'abord aux locataires la possibilité d'acheter ces immeubles sous forme de coopératives ou de sociétés sans but lucratif, à un prix avantageux?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que le liquidateur et la SADC ont pour rôle de tirer le maximum de ces propriétés. Je crois qu'ils ont consulté à plusieurs reprises les locataires de différents immeubles et je suis sûr qu'ils trouveront une solution pour résoudre ces questions complexes.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler que les pétitions présentées par les députés le mardi 15 octobre 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA RÉPONSE DE M. NIELSEN AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, pendant la période des questions, le vice-premier ministre (M. Nielsen) n'a pas répondu à une question très pertinente que vous aviez acceptée en prétextant que l'affaire était en cours d'instance. Il a abusé à mon avis de cette règle pour esquiver une difficulté.

La convention sur les affaires qui sont dans le domaine judiciaire est exposée dans la cinquième édition de Beauchesne et elle ne s'applique pas à cette situation-ci, de toute évidence. Nous ne discutons pas d'une affaire au criminel. Il s'agit d'une affaire au civil, et le procès n'en est qu'au stade des plaidoyers.

M. le Président: A l'ordre. Ce n'est pas un rappel au Règlement. Si le député lit la suite dans Beauchesne, il verra qu'il s'agit d'une convention de la Chambre et pas d'un article du Règlement.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre nous donnerait-il un aperçu des travaux pour aujourd'hui et demain? Je sais que les leaders à la Chambre en ont été avisés de la manière habituelle, mais il serait utile que le programme figure au hansard.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je profite de cette occasion pour annoncer publiquement les travaux de la Chambre pour aujourd'hui et demain. Les députés savent qu'un article figurant dans les ordres émanant du gouvernement a trait au projet de loi C-79 sur la BCC et la Norbanque et à la motion du gouvernement sur l'attribution de temps. Au début de la semaine, j'ai communiqué avec les leaders de l'opposition à la Chambre pour savoir quand il leur conviendrait de débattre cet article. A l'issue de nos discussions, j'ai décidé que la Chambre étudierait cet article dès demain matin.

Soit dit en passant, une fois tranchée la question de l'attribution de temps, je vais proposer l'adoption de la motion des voies et moyens relative à la Loi sur la taxe d'accise.

Aujourd'hui, nous allons poursuivre le débat en cours. Autrement dit, nous allons continuer de débattre les modifications à la Loi sur la marine marchande du Canada et passer ensuite à l'étude des projets de loi sur l'égalité des droits dans l'emploi et sur la société Canagrex.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

M. le Président: La ministre d'État aux Finances veut-elle déposer un document ou faire une déclaration?

Mme McDougall: Je vous prie de m'excuser, monsieur le Président, je veux prendre la parole à l'appel des avis de motion.

M. le Président: Les pétitions.

* * *

PÉTITIONS

LES MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET DE CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANTS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition émanant d'un certain nombre de citoyens, dont la plupart habitent dans la région de Vancouver, qui demandent qu'on réindexe entièrement les allocations familiales et qu'on annule les hausses d'impôt injustes qui alourdiront le fardeau imposé aux familles, en particulier les familles à faible revenu.

Pétitions

LE RÈGLEMENT DU CONFLIT DE FORT ALEXANDER

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre d'enseignants manitobains. Les soussignés tiennent à exprimer leur déception à l'égard des manœuvres du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui ont fait obstacle au règlement du conflit de Fort Alexander par la Commission canadienne des relations de travail et par la Cour fédérale.

Et pour cette raison les soussignés, vos pétitionnaires, demandent humblement qu'il plaise au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien d'intervenir en faveur de leurs quatre collègues qui respectent la loi mais sont pénalisés par un employeur qui continue à faire fi de la loi . . .

LES MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET DE CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANTS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter une pétition émanant d'un certain nombre de résidents de Brighton, en Ontario. Ces pétitionnaires font valoir que la désindexation des allocations familiales constitue une attaque injuste contre les femmes et les familles; ils déplorent en outre que cette mesure ne soit pas compensée par des changements au crédit d'impôt pour enfants et que d'autres hausses d'impôt annoncées dans le budget de mai imposeront un fardeau injuste sur les gagne-petit et les contribuables à revenu moyen.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'un groupe important de citoyens de la ville de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui estiment que la désindexation des allocations familiales universelles et les graves compressions imposées au régime de prestations aux enfants, constituent une attaque injuste contre les femmes et les familles, surtout contre les familles monoparentales, et qui demandent au gouvernement de rétablir intégralement l'indexation des allocations universelles et d'annuler les hausses fiscales injustes prévues dans le dernier budget.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES DÉDUCTIONS RELATIVES AU REVENU DE PENSION

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée de nombreux habitants d'Edmonton, en Alberta. Les pétitionnaires protestent contre les changements apportés à la Loi sur l'assurance-chômage qui traitent le revenu de pension comme un revenu ordinaire aux fins de l'assurance-chômage. Ils demandent au Parlement de faire en sorte que tous les retraités touchent leurs prestations de pensions et les prestations de chômage sans déduction.

LES MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET DE CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANTS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre d'électeurs de ma circonscription et de citoyens de Hull qui protestent contre la désindexation des allocations familiales universelles, affirmant qu'en 1990 le sort des familles pauvres aura empiré.

Les pétitionnaires protestent contre le fait qu'on dépense un million pour secourir des banques en difficulté alors qu'on réduit les allocations familiales. Ils demandent à la Chambre des communes de rétablir intégralement l'indexation de ces allocations et d'annuler les hausses fiscales injustes.

ON DEMANDE UN VOTE LIBRE SUR LA PEINE DE MORT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente aujourd'hui une pétition au nom d'associations et de groupes indépendants de toutes les régions du Canada qui demandent la tenue d'un vote libre à la Chambre sur la peine de mort. Cette pétition a recueilli 21,875 signatures, ce qui porte à 190,125 le nombre des Canadiens qui demandent ainsi à la Chambre de se prononcer sur un vote libre le plus tôt possible pour ou contre la peine de mort.

LA DÉSINDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma première pétition porte sur les allocations familiales. Les signataires signalent que la désindexation des allocations familiales va coûter de l'argent même aux familles les plus pauvres à compter de 1990. Par ailleurs, la désindexation des allocations familiales, jointe aux modifications apportées à la loi de l'impôt sur le revenu, va nuire aux Canadiens dont le revenu est moyen.

L'INTERRUPTION DU SERVICE POSTAL

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Ma seconde pétition a trait au service postal. Les signataires sont des commettants à moi qui habitent les appartements Laurence, au 75 de la rue Yong, et qui trouvent intolérable d'avoir été privés de la livraison de leur courrier pendant quelques jours, voire même pendant une semaine et demie, au cours de l'été.

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de résidents de la Nouvelle-Écosse qui demandent au gouvernement de rétablir la pleine indexation des allocations familiales universelles et d'abolir les hausses injustes d'impôt sur le revenu.

LES MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET DE CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANTS

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, j'ai à présenter un certain nombre de pétitions en provenance de la région de Toronto et de Saskatoon à propos des allocations familiales. Les signataires signalent que les changements apportés au crédit d'impôt-enfants ne compenseront pas la désindexation des allocations familiales et que même les familles les plus pauvres vont y perdre à compter de 1990 et encore davantage les années suivantes.

Ces pétitionnaires demandent à la Chambre de rétablir la pleine indexation des allocations familiales universelles et d'abolir les hausses injustes d'impôt sur le revenu.

J'ai un autre groupe semblable de pétitions concernant les allocations familiales dont les signataires signalent que les réductions cumulatives des prestations aux enfants, jointes à l'augmentation de la taxe de vente et d'accise, alourdissent énormément le fardeau des familles canadiennes dont le revenu est moyen ou faible. Ces signataires demandent en outre à la Chambre de rétablir la pleine indexation des allocations familiales universelles.

* * *

● (1510)

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'AVIS DE MOTION

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément à l'article 65(1) du Règlement, je voudrais déposer des avis de motion des voies et moyens tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

Aux termes de l'article 65(2) du Règlement, je demande que l'étude de ces motions soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérique.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 194 et 424.

[*Texte*]

MDN—LES BROCHURES D'INFORMATION À L'INTENTION DU PUBLIC

Question no 194—**M. Stackhouse:**

En *a*) 1982, *b*) 1983, combien de brochures d'information à l'intention du public le ministère de la Défense nationale a-t-il publiées?

2. Combien ont été distribuées et sur quels sujets portaient-elles?

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. *a*) 1982—31; *b*) 1983—31.

2. Voir ci-après.

1982

Objet	Nombre de brochures	Tirage
Régimes d'assurance-maladie, Prestations médicales, Prestations de retraite	4	230 000
Recherche et sauvetage, Sécurité aérienne, Survie	2	12 000
Postes d'enseignants en Europe, Économats, Recrutement, Offres d'emplois d'été	19	1 017 000
Centres de recherches, Services d'information scientifique, Processus d'acquisition de la Défense, Frégate canadienne de patrouille, Programmes de recherche et de développement	6	14 250

Demandes de documents

1983

Régimes d'assurance-maladie, Prestations médicales, Prestations de retraite	4	230 000
Missiles de croisière	1	27 000
Économats, Postes d'enseignants en Europe, Recrutement, Offres d'emplois d'été	19	1 017 000
Centres de recherches, Processus d'acquisition de la Défense, Programmes de recherche et de développement, Services d'information scientifique, Frégate canadienne de patrouille	7	5 752

L'IMPACT DU PRIX DE L'ESSENCE SUR LES TENDANCES TOURISTIQUES

Question no 424—**M. Robichaud:**

A-t-on entrepris des études sur l'impact du prix de l'essence sur les tendances touristiques, et, *a*) dans l'affirmative (i) lesquelles (ii) les études ont-elles prouvé qu'il y a un lien entre le prix de l'essence et les tendances touristiques au Canada et, dans l'affirmative, de combien, en pourcentage, le nombre de touristes américains diminuera-t-il lorsque la taxe fédérale sur l'essence augmentera de 1 p. 100 et quelle est la source des chiffres avancés, *b*) dans la négative, (i) pourquoi (ii) quand le ministère en commandera-t-il une étude?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Tourisme)): En 1984, Tourisme Canada a réalisé une étude qui analysait l'impact des prix de l'essence sur les voyages par automobile tant sur le plan des entrées au Canada que des sorties du pays. L'impact fut évalué en se servant du modèle de prévisions couramment utilisé par Tourisme Canada. Les résultats indiquent qu'un accroissement de 1 p. 100 dans le prix de l'essence au Canada, si le prix du mazout américain demeurait stable, entraînerait un effet négligeable sur l'achalandage des visiteurs d'une nuitée et plus, soit une variation de seulement 0.2 p. 100.

Cet accroissement de 1 p. 100 du prix de l'essence aurait toutefois un impact plus prépondérant sur les automobilistes voyageant pour moins d'une journée dont les dépenses de voyage sont relativement faibles. Ainsi, un accroissement de 1 p. 100 du prix de l'essence entraînerait une hausse de 1 p. 100 dans cette catégorie des voyageurs canadiens aux États-Unis et, parallèlement, une baisse de 1 p. 100 pour les voyageurs américains qui font un séjour de moins d'un jour au Canada.

L'étude de l'Association de l'industrie touristique du Canada a fourni également des résultats similaires.

Tourisme Canada n'envisage pas de réaliser d'autre étude de ce genre pour le moment.

[*Traduction*]

M. le Président: On a réponddu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions resteront-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. le Président: Les avis de motion portant production de documents sont-ils tous reportés?

Des voix: D'accord.

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

ORDRE DE RENVOI DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme vous le savez, je suis très populaire à la Chambre. Quand vous avez appelé les motions, j'avais une discussion animée avec au moins six ou sept de mes collègues. La Chambre aurait-elle l'obligeance de revenir aux motions, car j'ai une motion à présenter que tous les partis approuvent? Vous pourrez constater que la Chambre est disposée à accepter la motion à l'unanimité, sans débat. Je demande le consentement de la Chambre afin de revenir aux motions, monsieur le Président.

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à revenir aux motions comme le demande le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn)?

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, la motion est la suivante:

Que, nonobstant son ordre de renvoi en date du mardi 26 février 1985, il soit donné instruction au comité permanent de la justice et des questions juridiques d'autoriser tout sous-comité qui étudie la question des droits à l'égalité en vertu de la Charte des droits et libertés à faire rapport directement à la Chambre des communes de ses constatations à cet égard.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je veux seulement faire éclaircir un point. Je regrette de ne pas avoir posé la question plus tôt, mais j'étais occupé moi aussi . . .

M. Hnatyshyn: A me parler.

M. Deans: Je vous parlais, en effet.

Pourquoi parle-t-on «d'autoriser tout sous-comité»? Il faut plutôt dire «le sous-comité», n'est-ce pas? Il n'y en a qu'un?

M. Hnatyshyn: Je me reprends. Oui.

M. Deans: Merci, monsieur le Président.

M. le Président: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion, qu'on vient de corriger. Consent-on à l'unanimité à ce que la motion soit présentée?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 15 octobre, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour faire quelques observations sur le projet de loi C-75, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz. Il s'agit d'un projet de loi fort volumineux, monsieur le Président. Il renferme beaucoup de matière et se fait attendre depuis longtemps. Certaines des dispositions du projet de loi vont améliorer nos réseaux de navigation. Toutefois, je parlerai plus précisément de l'article 4 qui a trait à l'imposition, pour ainsi dire, de droits à l'usager.

Depuis six mois, le comité des pêches se rend compte qu'il n'y a pas dans le budget des ports pour petites embarcations suffisamment de fonds pour réparer les quais, les jetées et les ports dans ce magnifique pays qui est le nôtre. Hier soir, deux hauts fonctionnaires nous ont appris que déduction faite du budget des frais d'ingéniérie par le ministère des Travaux publics, il restait à peine un peu plus de 50 millions à consacrer aux quais et aux ports canadiens, y compris les ports de plaisance au Québec et en Ontario, les ports pour la pêche commerciale sur la côte du Pacifique, les ports réservés à la pêche sportive et aux embarcations de plaisance en Colombie-Britannique ainsi que des ports qui servent tant à ceux qui font la pêche commerciale sur la côte de l'Atlantique qu'aux vacanciers dans cette région.

Nous voici avec un projet de loi disant que si l'on veut qu'il améliore nos quais et nos ports, le gouvernement pourra alors imposer ces droits d'usage, j'imagine, à l'usager.

J'ai dit brièvement hier quel effet cela va avoir sur un port en particulier de ma province de l'Île-du-Prince-Édouard, c'est-à-dire Summerside. C'est par Summerside que nous exportons 85 p. 100 environ de toutes les pommes de terre produites dans l'Île-du-Prince-Édouard. L'Île-du-Prince-Édouard est essentiellement exportatrice de pommes de terre de semence. Je dis sans aucune réserve que nous cultivons les meilleures semences de pommes de terre au monde, que c'est donc là une industrie très importante pour l'Île-du-Prince-Édouard.

Le port de Summerside est ensablé périodiquement parce qu'il y a du sable tout le long de la côte. Qu'il survienne à n'importe quel moment une grande tempête soufflant du sud-ouest ou du nord-ouest, et le port peut être complètement ensablé. Cela n'arrive pas très souvent, mais en ce moment même il y a des travaux de dragage en cours.

Le gouvernement précédent a donné le feu vert à un quai en eau profonde pour Summerside. C'est à force de tordre des bras que moi et d'autres avons obtenu cette approbation, et le nouveau gouvernement a jugé bon de réaliser le projet.

Il y a un autre problème. Les navires qui viennent à Summerside charger des pommes de terre pour l'Argentine, le Portugal, l'Algérie ou quoi encore, doivent être des navires frigorifiques. A marée haute ils ont peut-être 17 à 22 pieds, mais à marée basse il leur manque 7 à 8 pieds. Toutes les canalisations des groupes frigorifiques se trouvent dans la quille et le long de la coque. Quand les navires chargés sont amarrés, ils ne peuvent pas se permettre de toucher fond, sinon le matériel sera avarié.

Tous les 5 ou 6 ans environ, il faut draguer le pourtour du quai de la Reine à Summerside. Parfois il est possible d'utiliser des grues sur le quai même, mais à d'autres moments il faut procéder par aspiration avec une drague à mâchoires, ce qui coûte très cher. L'effet c'est que les usagers, et dans le cas présent les usagers seraient les armateurs, devraient demander beaucoup plus cher aux clients pour pouvoir couvrir leurs frais et réaliser un petit bénéfice.

• (1520)

Je voudrais aborder une autre question qui me préoccupe. Pendant l'hiver, les ports des localités du golfe Saint-Laurent et du détroit de Northumberland, que ce soit Summerside, Charlottetown, Georgetown ou Surrey, sont fermés à cause des glaces. Normalement, au milieu de janvier, il faut demander aux brise-glace du ministère des Transports de dégager un chemin pour les navires qui veulent entrer ou sortir de ces ports. Depuis six ans, j'ai eu de la difficulté à obtenir les services d'un brise-glace quand un navire chargé est prêt à quitter le port. J'ai toujours dit que le gouvernement n'avait pas assez de brise-glace au Canada, du moins dans la région de l'Atlantique et dans le Grand Nord. Dorénavant, non seulement n'y aura-t-il pas suffisamment de services de brise-glace, mais nous devrons payer ces services si le projet de loi est adopté.

Qu'arriverait-il si le projet de loi était adopté aujourd'hui et que le gouvernement décidait de faire payer ces services? Nous ignorons à combien les droits s'élèveraient si le gouvernement decidait de les imposer. Mais s'il ne compte pas le faire, pourquoi cet article figure-t-il dans le projet de loi? Qu'il décide de les imposer maintenant, dans six mois ou dans dix ans, il pourra se prévaloir de cette disposition. Le gouvernement et le ministre actuel ou tout autre gouvernement ou ministre qui leur succéderont pourront à un moment donné imposer des droits en vertu de cette mesure.

De toute façon, j'ai appris lundi que la valeur f. à b. des pommes de terre à la sortie de la ferme dans l'Île-du-Prince-Édouard était de 1.5 c. la livre et que le coût de production représentait au moins 5 c. la livre. Pour l'instant, les producteurs perdent environ 3.5 c. la livre. Quelles seront les conséquences des frais que représentera la mesure à l'étude, en plus des droits d'inspection que le gouvernement fait payer aux producteurs de pommes de terre pour obtenir davantage de recettes? Si le projet de loi est adopté, 50 p. 100 des agriculteurs, du moins dans ma province, seront acculés à la faillite. Cela arrivera peut-être cette année de toute façon même si le projet de loi n'est pas adopté. Je n'aime donc pas du tout le projet de loi, surtout cet article-ci.

D'autres secteurs de l'industrie de la pêche seront touchés par les droits de mouillage, les droits de quai, et ainsi de suite. Je me demande comment on fera payer les usagers puisque bon nombre de pêcheurs ne s'amarrent pas nécessairement au quai. Ils amarrent leurs bateaux les uns aux autres parce que les ports ne sont pas assez grands pour que chaque bateau ait son propre poste de mouillage à son propre quai. C'est le cas dans ma province. J'imagine que c'est aussi le cas à bien des endroits à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Si le gouvernement veut appliquer le principe du paiement par l'usager, comment décidera-t-il au juste qui est l'usager? Je crois que c'est le ministre qui a proposé au comité des pêches et des forêts, en réponse à une question du député de Gander-Twillingate (M. Baker), d'obliger les navires qui s'abritent dans un havre à payer des droits de mouillage même s'il n'existe pas de place d'attache. Si je ne m'abuse, c'est bien ce qu'avait dit l'ex-ministre des Pêches et des Océans. C'est un autre motif de préoccupation pour les gens que je représente.

Je suis convaincu que la même situation existe dans d'autres ports de la région de l'Atlantique, de la Colombie-Britannique et du Nord du Canada. Le même problème se posera ailleurs. J'ai tout lieu de croire que 94 p. 100 des ports de pêches de Terre-Neuve seront touchés par cette mesure.

J'ai bien entendu des députés d'en face nous dire qu'on n'imposerait aucun droit aux utilisateurs. Le ministre pourrait peut-être nous éclairer davantage. Quant à moi, je me demande bien pourquoi il en est question dans ce projet de loi si on n'envisage pas d'imposer de tels droits. Il se peut que le ministre n'ait l'intention ni d'imposer des droits aux utilisateurs, ni de faire payer les services de brise-glaces, d'aides à la navigation, de pilotage ou d'escorte. Si c'est bien le cas, pourquoi alors cherche-t-il à faire adopter en douce de telles mesures à la Chambre. S'il compte prendre une décision à ce sujet, pourquoi ne pas en faire l'objet d'un débat public au Parlement?

Je propose donc l'amendement suivant, avec l'appui du député de Gander-Twillingate:

> Que la motion soit modifiée en supprimant tous les mots qui suivent le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «Le projet de loi C-75 ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais dans six mois d'ici».

Je propose cet amendement pour savoir enfin si le gouvernement invoquera les dispositions du projet de loi pour imposer des droits aux utilisateurs et exiger que les services de brise-glaces soient remboursés. Je fais de mon mieux pour bien représenter ma province au Parlement. Nous sommes très fiers de notre agriculture dans l'Île-du-Prince-Édouard, de notre production de pommes de terre, plus précisément. Je m'efforce donc d'obtenir du gouvernement, du ministre et des députés d'en face, davantage de réponses que je n'en ai obtenu jusqu'ici.

M. le vice-président: La Chambre a entendu le libellé de l'amendement. Le débat portera maintenant sur cet amendement.

M. Forrestall: Questions et commentaires?

M. le vice-président: La présidence donne la parole au ministre des Transports (M. Mazankowski) pour poser une question et faire des commentaires.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le député. J'ai sais qu'il est sincèrement préoccupé par certaines difficultés qu'éprouvent les producteurs de pommes de terre et les pêcheurs. Le député peut être certain que les observations de nos vis-à-vis ne resteront pas lettre morte.

• (1530)

Le député a dit qu'il fallait accroître les services des brise-glace et en cela il a peut-être raison. Chaque année on dépense près de 180 millions pour les brise-glaces sans possibilité de récupérer une partie de ces coûts. Le député estime-t-il que ces services doivent rester gratuits même pour les usagers étrangers? Est-ce là la position de son parti?

M. Henderson: Monsieur le Président, je me fais un plaisir de répondre à la question du ministre. J'ai proposé cet amendement afin d'obtenir des éclaircissements sur ce que propose le gouvernement. Je veux faire comprendre que l'industrie de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard fait concurrence à celle de l'État du Maine dont les ports sont libres de glace toute l'année. Elle l'est en fait également avec celle du Nouveau-Brunswick dont les agriculteurs peuvent expédier leurs produits à partir du port de Saint-Jean qui est fondamentalement libre de glace et n'a pas besoin des services de brise-glace. Si nous voulons soutenir la concurrence et faire survivre notre industrie, il nous faut une certaine forme d'égalité. Le gouvernement doit reconnaître les réalités géographiques du pays. Les services de brise-glace s'imposent donc au Labrador, dans le golfe du Saint-Laurent et dans le détroit de Northumberland, même si c'est pour venir en aide à un navire étranger venu prendre livraison de produits de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve ou du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement ne reconnaît pas à mon avis dans son projet de loi le caractère singulier de certaines parties de la région de l'Atlantique et de la région du Nord. C'est tout ce que je veux dire. La mesure à l'étude désavantage complètement la communauté agricole de l'Île-du-Prince-Édouard à un moment où Dieu sait qu'elle n'a pas besoin d'un autre handicap.

M. Mazankowski: Je ferai remarquer en tout déférence, monsieur le Président, que le député a éludé la question. Veut-il dire que son parti estime que les services de brise-glace devraient être assurés absolument gratuitement dans tous les cas, que ce soit pour un navire canadien ou un navire étranger?

M. Henderson: Monsieur le Président, je n'ai pas cherché à éluder la question. Je pense plutôt que le ministre cherche à brouiller les pistes. J'ai essayé de lui expliquer que les navires étrangers naviguant en eaux canadiennes ne sont pas tous au service exclusif du pays dont ils battent pavillon. Le ministre sait que le Canada n'a pas de marine marchande et qu'il nous faut compter sur les navires étrangers pour acheminer nos produits jusqu'aux marchés d'exportation. En outre, certains pétroliers qui ne sont pas inscrits au Canada doivent jeter l'ancre dans certains ports pour y décharger du pétrole. Si ces pétroliers devaient assumer le coût du service des brise-glace, ce coût ne s'ajouterait-il pas à celui du produit? Ce gouvernement est sensé favoriser les affaires. Il serait imprudent, à mon avis, de décider que tout navire étranger naviguant dans les eaux canadiennes doit être déficitaire.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je regrette de m'attarder au sujet, mais le député sait que tous les modes de transport sont subventionnés et qu'ils doivent recouvrer une partie de leurs coûts d'exploitation. Dans le cas du secteur maritime, on consacre près de 824 millions de dollars par an à la prestation de services de navigation et de brise-glace, et d'autres services connexes, alors que le recouvrement des coûts ne se fait que dans une proportion de 2.5 p. 100. Le député trouve-t-il cela juste?

Les députés d'en face prétendent que nous devrions traiter équitablement tous les modes de transport. Les entreprises de transport aérien et ferroviaire recouvrent une bien plus grande proportion de leurs coûts que les transports maritimes qui ne rentrent à toutes fins pratiques pas dans leurs frais. Cette situation me semble un tant soit peu injuste.

Le député ne devrait même pas essayer de nous faire croire que le projet de loi permettra de recouvrer la totalité de ces coûts. Je voudrais que les députés d'en face cessent d'exagérer de la sorte. Ce projet de loi laisse une certaine marge de manœuvre. Nous tenons à discuter de certains domaines où il serait possible de récupérer une portion raisonnable des frais, ce qui permettrait d'améliorer la rentabilité. C'est pousser l'exagération à l'extrême que de prétendre que nous voulons récupérer tous les frais.

M. Henderson: Monsieur le Président, c'est le premier petit renseignement que je reçois. Au moins, nous savons maintenant que le gouvernement ne récupérera pas la totalité des frais. Le ministre peut-il nous dire dans quelle proportion les frais seront recouvrés? Nous savons maintenant qu'il ne veut pas les recouvrer intégralement. Voudra-t-il récupérer 99 p. 100, 80 p. 100, 60 p. 100, 50 p. 100 ou 5 p. 100 des frais? C'est ce que nous voulons savoir. Nous n'achetons pas chat en poche, et nous refusons de signer un chèque en blanc à ce ministre ou à n'importe quel autre ministre. Le ministre ne s'attend certainement pas à ce que nous agissions de la sorte. Nous devons représenter fidèlement nos électeurs. Nous devons être honnête à leur égard; par conséquent, pour pouvoir répondre à ceux qui nous demanderont ce qu'ils devront payer pour expédier leurs pommes de terre l'année prochaine, nous devons connaître les intentions du gouvernement.

M. Baker: Monsieur le Président, je voudrais faire une observation. Je n'en reviens pas d'entendre le ministre des Transports comparer les droits dont il est question dans ce projet de loi aux droits exigés dans le transport aérien et dans autres modes de transport. Je tiens à signaler au ministre qu'il ne s'agit pas de transport de voyageurs. Il s'agit de navires qui veulent descendre dans le Sud pour l'hiver. Il s'agit de transport nécessaire. Ce n'est pas une question de choix. Les gens dont nous parlons n'ont pas le choix. Les marchandises sont acheminées par navire ou elles restent là. La comparaison du ministre est absolument ridicule.

Le ministre a parlé des étrangers. Il a dit que nous ne devrions pas laisser les étrangers s'en tirer à bon compte. Est-il question des étrangers dans ce projet de loi? Pas du tout. Si le ministre veut ne faire payer que les étrangers, il devrait le préciser dans le projet de loi. La comparaison originale que le ministre des Transports (M. Mazankowski) a faite entre ce mode de transport et le transport aérien est la belle preuve qu'il ne comprend pas les services de brise-glace de l'est du Canada.

M. Brisco: Monsieur le Président, je voudrais demander au député de Gander-Twillingate (M. Baker) s'il ne croit pas qu'il sera plus facile de répondre à ses questions et aux autres au comité et qu'il vaut mieux renvoyer ce projet de loi au comité au plus tôt?

M. Baker: Monsieur le Président, le député qui a proposé la motion est considéré, par son parti, comme le député de l'Île-du-Prince-Édouard. Il représente cette province au Parlement avec beaucoup de compétence. Dans le cas présent, il défend les intérêts des citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard et veille à ce que le gouvernement n'impose pas de frais aux producteurs de pommes de terre et aux autres producteurs du secteur primaire.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de la Loi sur la marine marchande ou plutôt sur la motion de renvoi. On pourrait penser qu'une personne originaire du centre des Prairies ne connaît pas grand-chose ou ne s'intéresse pas beaucoup au transport maritime et à la Loi sur la marine marchande.

M. Mazankowski: Sans doute beaucoup plus que ceux que nous avons entendus.

• (1540)

M. Hovdebo: Le transport des marchandises est une question à laquelle tous les Canadiens doivent s'intéresser. Le Canada dépend du commerce, même trop aux dires de certains. Nous devons faire en sorte que la réglementation qui régit le transport des marchandises ne constitue pas une charge trop lourde au risque d'obliger des organisations telles que les compagnies de transport à payer plus et donc, de les dissuader d'utiliser les installations disponibles. Il semble pourtant que ce soit précisément l'effet de cette mesure. Cette dernière réduit les possibilités d'utilisation des installations. Les dispositions du projet de loi sont nécessaires pour la plupart. Cette mesure établit une réglementation qui améliorera la sécurité et favorisera l'utilisation des installations. Il y a toutefois une exception. Je veux parler de la clause concernant le recouvrement des frais et que j'aborderai plus tard.

Pour le moment, je voudrais parler des responsabilités du gouvernement dans ce domaine. Premièrement, il doit garder les voies de navigation ouvertes afin que les navires canadiens ou étrangers puissent les emprunter. La voie maritime du Saint-Laurent est inutilisable pour le moment à cause de l'effondrement d'une partie des murs du canal Welland, ce qui bloque l'écluse 7. Il pourrait s'agir d'un simple accident. Toutefois, il vaut la peine d'examiner les raisons pour lesquelles le canal Welland a été fermé. La fermeture du canal coûte environ 20 millions de dollars par jour aux compagnies de navigation. A qui la faute si le canal Welland n'est pas ouvert? De toute évidence, ces frais de 20 millions de dollars par jour seront payés, sous une forme ou sous une autre, par les usagers du canal. Dans le cas présent, les céréaliculteurs qui expédient du grain par cette voie paieront une bonne partie des frais.

Depuis des années le gouvernement perçoit une redevance pour l'utilisation du canal Welland et de la Voie maritime du Saint-Laurent. Dans le cas de la Voie maritime du Saint-Laurent, il a mis de côté 30 millions de dollars ou plus qui doivent servir à l'entretien de la voie maritime. Il en a été de même pour le canal Welland. Cela signifie que le ministère des Transports admet la nécessité d'avoir de l'argent pour assurer l'entretien. Par conséquent, le ministère doit assumer une partie de la responsabilité de la fermeture parce qu'il n'a pas effectué l'entretien qui aurait peut-être permis de l'éviter.

Interrogé l'autre jour par l'un de mes collègues, le ministre des Transports (M. Mazankowski) n'a pas répondu de façon satisfaisante, c'est-à-dire qu'il n'a pas annoncé que le gouvernement était prêt à utiliser l'argent disponible pour assurer l'entretien. Il ne va pas se servir de ces 30 millions de dollars qu'il a prélevés sur l'utilisation de la voie maritime pour effectuer un entretien qui permettrait d'éviter des fermetures comme celles qui ont eu lieu dans le passé. C'est là la question clé de ce projet de loi, question abordée à l'article 4. Le reste du projet de loi établit des règlements acceptables pour la marine marchande, et consiste en une série de textes nécessaires qui devraient exister depuis un certain temps déjà, si je comprends bien mes collègues qui en savent plus long que moi sur la question. L'article 4 est une mesure habilitante autorisant le ministère des Transports à se faire rembourser des frais qui étaient dans le passé considérés comme relevant de la responsabilité nationale.

C'est ce principe de faire payer les utilisateurs que nous contestons dans l'opposition. Quand un service devient la responsabilité de l'utilisateur et cesse d'être la responsabilité de la nation, il faut commencer à se demander comment au juste il va être payé et qui va le payer. Il faut que le gouvernement et le Parlement se penchent de près sur ce principe consistant à faire payer les utilisateurs parce que son application risque d'avoir des répercussions très graves sur la viabilité de nombreuses industries canadiennes. Si l'on applique ce principe à tous les services actuellement assurés en partie ou en totalité par le gouvernement, quelles vont être les conséquences sur les services dont bénéficient les Canadiens? Et ici je ne parle pas seulement de transport. Le principe du paiement par l'usager peut s'appliquer à toutes sortes de services. Par exemple, quel genre de services aurions-nous si le principe du paiement par l'usager était appliqué aux soins médicaux? Les malades devraient-ils être les seuls à payer pour les soins médicaux ou devrions-nous tous nous préoccuper de la santé des Canadiens? Qu'en est-il de l'hygiène? Est-ce que les services d'adduction d'eau et les réseaux d'égout devraient être payés seulement par ceux qui en ont besoin? Est-ce que ces services devraient être la responsabilité de tous? Et les routes et les communications? Ce sont là des services dont la prestation constitue une responsabilité nationale au Canada et auxquels on n'a pas appliqué le principe du paiement par l'usager.

Le transport a toujours été un domaine où le gouvernement a fourni l'infrastructure et dont l'utilisation a été totalement ou partiellement gratuite. Les routes sont en général payées au moyen des impôts. Les panonceaux, signaux d'intersection et feux de circulation sont habituellement payés par les municipalités dans lesquels ils se trouvent. Dans quelques cas seulement, on a recours au péage pour absorber une partie des frais. Les chemins de fer ont été essentiellement payés et mis en service par l'État. Le transport des marchandises a presque toujours été—et est encore dans une certaine mesure—subventionné par l'État. Nous continuons à compter sur ce genre de structures même si le gouvernement n'a pas encore laissé entendre qu'il reviendra au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, qu'il a contribué à supprimer.

M. Mazankowski: Vous non plus.

M. Hovdebo: Le transport aérien est un domaine qui a traditionnellement été payé par l'État. En conséquence, il s'est développé au Canada parce que l'État a assumé ses responsabilités. Les services qui ont traditionnellement été payés par l'État dans le secteur maritime comprennent notamment les instruments de navigation, le dragage, les brise-glace, et le service des écluses sur les canaux.

Qu'adviendra-t-il de ces services et que se passera-t-il au Canada si nous nous mettons à appliquer le principe du paiement par l'usager au système de transport? Il y a lieu de nous demander quand le gouvernement peut appliquer ce principe. A quel moment son application serait-elle illogique et à qui devraient revenir les décisions de cette nature? Si le gouvernement avait appliqué au fil des ans ce principe aux services de transport, bien des régions du Canada seraient encore inaccessibles aujourd'hui. Bien des localités ne disposeraient pas d'un réseau routier ni de services ferroviaires et aériens. Beaucoup de députés à la Chambre représentent justement ces collectivités. Peu d'entreprises auraient survécu dans ces endroits si l'on avait appliqué ce principe. Il aurait été impossible de mettre en valeur les mines et l'agriculture et d'en faire des exploitations encore rentables aujourd'hui. Le Nord, en particulier, serait encore le territoire sauvage qu'il était il y a 100 ans, si le gouvernement avait décidé en 1885 de faire payer les usagers.

• (1550)

Lorsqu'il était premier ministre, mon prédécesseur de Prince-Albert, le très honorable John Diefenbaker, avait instauré un programme qui fut bien reçu dans toutes nos régions septentrionales. Son Programme des routes d'accès aux ressources était fort avisé mais, sous Pearson, l'opposition libérale s'en était moquée en disant qu'on voulait réunir les igloos par des autoroutes. Ces routes nous servent maintenant de voie d'accès pour la mise en valeur d'une grande partie du nord du Canada. Il n'y aurait pas eu de progrès semblable si le gouvernement Diefenbaker avait facturé les services aux usagers. Le nord du Canada retire encore les bénéfices de cette politique nationaliste de M. Diefenbaker. Toutefois, les conservateurs d'aujourd'hui se montrent presque hostiles au nationalisme et au développement dans leur politique. Ils préconisent le contraire de ce que soutenait le gouvernement Diefenbaker et de ce qu'il a réalisé durant son mandat.

Si l'on adopte le principe du paiement par l'utilisateur, cela équivaudra à un retour en arrière. Actuellement, l'augmentation des frais de transport imposée par les libéraux et maintenue par ce gouvernement rend l'agriculture, notamment la céréaliculture, dans certaines régions des Prairies, à peine rentable. Si ce projet de loi est adopté la voie maritime du Saint-Laurent cessera très rapidement d'être viable, elle aussi. La voie maritime a de nombreux impératifs dont le gouvernement, par le passé, a accepté la responsabilité. Si nous augmentions de beaucoup les droits de passage dans la voie maritime, l'utilisation baisserait. On le constate déjà, puisque, cette année, le volume a baissé de 27 p. 100 par rapport à l'année précédente. Une telle augmentation des droits toucherait non seulement les gens qui travaillent à la voie maritime, mais aussi les entreprises qui en dépendent pour livrer leurs produits. Les ports canadiens deviendraient moins attrayants pour les produits d'exportation. Ajoutons cela à l'augmentation régulière des frais de transport, et l'agriculture, particulièrement la production de grains et l'élevage, devient de moins en moins viable dans bien des parties du pays. Le Canada dépend beaucoup du commerce et le transport de nos produits est tellement essentiel à la survie de nombreux secteurs que toute augmentation des frais, aussi minime soit-elle, rend les produits canadiens encore moins compétitifs sur les marchés internationaux, car un demi cent la tonne en plus ou en moins peut faire la différence entre obtenir ou perdre un contrat. La différence peut sembler minime, mais lorsqu'il y a des millions de tonnes en jeu elle est énorme dans la soumission.

Ce projet de loi, monsieur le Président, et notamment l'article 4, aura un effet qui n'a pas été bien évalué par le gouvernement. Il aura également des conséquences sociales. Si nous commençons à fermer des exploitations agricoles et des scieries, ce petit article aura un effet important dans l'ensemble du pays. Les transports ont toujours été un facteur d'unification au Canada. Les déplacements de population au Canada ont été possibles grâce à notre réseau de transport. Nous ne savons pas encore dans quelle mesure le principe du paiement par l'usager influera sur la structure de base du Canada. A l'heure actuelle, il y a un semblant d'égalité entre les régions du pays pour ce qui est de leur capacité de produire des biens et de les vendre sur le marché mondial. Chaque fois qu'on augmente le coût du transport de ces biens, on réduit leur compétitivité. On réduit la viabilité d'une certaine industrie.

J'exhorte donc le gouvernement à accepter la motion en vue du renvoi à six mois du projet de loi et à bien analyser les conséquences de cette mesure, surtout de l'article 4. J'invite le gouvernement à modifier le projet de loi pour que l'industrie canadienne soit capable d'exporter le plus possible et de trouver le plus de débouchés possible à l'étranger. S'il le fait, monsieur le Président, je suis certain que la Chambre adoptera rapidement le projet de loi et permettra que ses dispositions utiles soient mises en vigueur afin de rendre la navigation plus sûre et plus efficace dans tout le Canada.

• (1600)

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je sais que les députés sont tentés de laisser entendre que l'excédent de 30 millions de dollars au compte de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent influera d'une façon quelconque sur la qualité de l'entretien. Je tiens à mettre les choses au point parce que je pense que le dernier orateur a clairement donné cette impression. Je peux lui garantir, comme l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent me l'a assuré, qu'il n'y aura aucune diminution du point de vue de l'entretien et des services qui ont été nécessaires ces dernières années. De fait, les travaux d'entretien qui ont été jugés nécessaires et appropriés ont été effectués. Je pense que les députés doivent le savoir. Ils ne devraient pas essayer de capitaliser sur un incident malencontreux pour obtenir des avantages politiques à court terme parce que ce n'est pas dans l'intérêt de la voie maritime et ne fait rien pour rehausser sa réputation et la confiance qu'elle inspire.

Je signale au député que 26.6 millions de dollars ont été affectés aux travaux d'entretien cette année. L'année dernière, le chiffre était de 33.8 millions de dollars. Le montant a été un peu plus élevé cette année à cause des réparations importantes faites aux ponts par suite de l'accident au pont de Valleyfield et des travaux faits à certains autres ponts. En 1983-1984, les dépenses d'entretien s'élevaient à 24.1 millions de dollars. Elles étaient de 19.9 millions de dollars en 1982-1983, de 19.3 millions de dollars en 1981-1982 et de 18.6 millions de dollars en 1980-1981.

Le député a laissé entendre que les dépenses d'entretien diminuaient et que le gouvernement n'affectait pas suffisamment d'argent à cette fin. C'est faux. De fait, le montant affecté à l'entretien a augmenté chaque année. Des cadres de l'Administration de la voie maritime m'ont donné l'assurance qu'ils ont dépensé sans compter en vue de préserver l'intégralité et l'efficacité du réseau de la voie maritime. Il importe que tous les députés le sachent et s'en souviennent lorsqu'ils parlent de cette question. Une interruption de service n'est jamais souhaitable, ni pour le réseau ni pour notre pays.

Je puis assurer aux députés qu'un contrat a été accordé aujourd'hui à Canron en vue de consolider et de stabiliser le mur. M. O'Neil, président de l'Administration de la voie maritime, s'entretient actuellement avec les autres entrepreneurs généraux pour déterminer à qui les réparations vont être confiées. Il ne s'agit pas d'un mur qui s'est écroulé mais d'une rupture partielle. Tant que nous ne pourrons pas en déterminer précisément la cause, il vaudrait mieux laisser aux personnes qui sont plus compétentes que moi en la matière le soin de s'interroger à ce sujet.

Je voudrais poser une question au député. Il s'est tellement laissé absorber par ses remarques sur les droits à payer par les usagers que j'ai cru comprendre qu'à son avis, tous les services de transport, en tant que tels, devraient être fournis gratuitement. Je ne comprends pas la logique de cet argument. Dans le secteur maritime comme dans les autres modes du transport, il y a toujours recouvrement des coûts. Le député veut-il dire que nous devrions prévoir une mesure de recouvrement des coûts dans les secteurs du transport aérien, terrestre et ferroviaire et appliquer une politique de non-recouvrement dans le secteur maritime?

M. Hovdebo: Monsieur le Président, j'accepte l'explication du ministre au sujet de l'entretien puisqu'il s'y connaît manifestement mieux que moi dans ce domaine, qui relève de sa compétence. Je voudrais dire toutefois que je préférerais de loin que ces 30 millions de dollars servent à réduire les taux de la voie maritime—ou du moins à les geler pendant encore un ou deux ans—plutôt qu'à restreindre le déficit. Cet argent a été payé par les usagers et il doit leur revenir.

En ce qui concerne le principe du paiement par l'usager, que préconise le gouvernement, à titre d'habitant de l'Ouest, le ministre doit reconnaître que si nous n'assurons pas une certaine uniformité des coûts du transport, nous finirons par saper la viabilité d'une partie de l'industrie dans l'Ouest. Si nous avions favorisé une certaine uniformité dans les coûts du transport d'un bout à l'autre du pays, au lieu de cette concentration . . .

M. Mazankowski: C'est précisément ce que nous essayons de faire.

M. Hovdebo: Si les coûts du transport étaient uniformes d'un bout à l'autre du pays, l'industrie ne serait pas concentrée dans le «triangle d'or». C'est ce que nous avions espéré. Beaucoup de pays—l'Argentine notamment—ne font pas payer pour le transport du grain. Nous pourrions peut-être nous montrer un peu plus sélectifs. Certains produits ont besoin d'aide pour soutenir la concurrence internationale, et les produits agricoles en font partie. Les chemins de fer et la Voie maritime servent principalement au transport de ces produits agricoles, la source de plus de la moitié de nos devises étrangères, ce qui est à l'avantage de l'ensemble des Canadiens. Par conséquent, il semblerait parfaitement logique d'assurer gratuitement, si nécessaire, le transport des céréales pour que les agriculteurs ne renoncent pas à leur activité et continuent à produire.

Je reconnais que l'on récupère une partie du coût depuis longtemps déjà, mais est-il nécessaire d'accroître cette proportion? Nous devrions peut-être supprimer le recouvrement des coûts pour d'autres modes de transport où ils augmentent. Il y aurait peut-être lieu d'offrir gratuitement le transport. On assurerait peut-être ainsi la survie de certaines régions du Canada qui ne pourront pas survivre autrement, en vertu de la politique actuelle du gouvernement.

Je sais que j'exagère les possibilités en ce sens, mais je le fais pour une raison précise. Si nous voulons modifier la répartition démographique du Canada au cours des cent prochaines années de façon à ce que les extrémités en soient peuplées et puissent survivre, nous devons faire disparaître les injustices décelés dans les coûts du transport. Ces coûts ont été calculés en fonction de facteurs géographiques, et rien d'autre. Pourquoi ne chercherions-nous pas à réduire les tarifs-marchandises plutôt qu'à les augmenter? L'Île-du-Prince-Édouard pourrait réaliser des bénéfices sur la vente de ses pommes de terre si le transport ne lui en coûtait pas si cher. Pareille initiative s'impose peut-être pour assurer la viabilité de l'industrie dans bien des régions du pays.

• (1610)

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, le député d'Egmont (M. Henderson) a expliqué le but de l'article 4 et présenté une motion pour renvoyer à six mois la deuxième lecture du projet de loi. Vu son opinion de l'article 4, je pense que la motion ne devrait pas parler de deuxième lecture du tout, même dans six ans.

L'article 4 est parfaitement clair et, à mon avis, il est inutile que le ministre des Transports (M. Mazankowski) essaie d'être évasif. L'article dit clairement qu'aux fins de couvrir les frais des services de navigation fournis par la garde côtière canadienne, le gouverneur en conseil—le ministre et le cabinet—peut prendre des règlements au sujet des droits relatifs à ces services. De quels services s'agit-il? L'article parle « . . . notamment . . . » des aides à la navigation, du dragage, des services de trafic maritime, des opérations de brise-glace et des escortes de navires.

La deuxième partie de l'article dit même que ces droits peuvent être imposés sans considérer si la garde côtière fournit réellement un service. La raison de cela, bien sûr, c'est que si l'on appelle la garde côtière pour un service, elle peut facturer ce service, même s'il n'est plus nécessaire.

L'article prévoit ensuite des intérêts sur les paiements en retard. Il donne au gouverneur en conseil—le ministre des Transports—le droit d'imposer les droits et des intérêts. De plus, le gouvernement peut aller devant les tribunaux pour obtenir le paiement. Enfin, le gouvernement a le droit de conclure des accords avec les provinces.

D'une part, le ministre dit que ces dispositions ne signifient rien mais, d'autre part, il se demande pourquoi ne pas faire payer ces gens. C'est ridicule. Imaginez, monsieur le Président, quelle serait la situation dans votre circonscription si l'exploitation débutait à Hibernia et qu'il fallait transporter le pétrole jusqu'aux raffineries de Pétromont. Et qu'arriverait-il s'il fallait faire payer les opérations de brise-glace en aval de Québec?

D'après le ministre des Transports, le coût sera établi en fonction du lieu de résidence. Ainsi, ceux qui ont besoin des services d'un brise-glace dans leur port devront les payer. Si vous habitez au nord de Terre-Neuve, au Labrador ou dans l'Île-du-Prince-Édouard et que votre entreprise, conserverie de poisson, culture de la pomme de terre et ainsi de suite, a besoin d'un brise-glace pendant l'hiver, vous devrez en payer les frais. A quoi sert donc maintenant le gouvernement, selon cette logique? Pourquoi ne pas privatiser alors tous ces services? Tout le monde n'a plus qu'à déménager dans le Sud, si on en croit le ministre. Il se demande pourquoi il serait interdit de faire payer les opérations d'un brise-glace envoyé par la garde côtière afin de tracer la voie aux traversiers qui desservent des îles. Mais le ministre et le gouvernement feraient bien d'apprendre que nous vivons effectivement dans des îles. J'ai des insulaires parmi mes électeurs et ils en paient le prix. A certaines époques de l'année, notamment, les services de transport sont irréguliers.

Voilà maintenant que le gouvernement veut les forcer à défrayer les opérations d'un brise-glace dans leur port. Il voudrait que les propriétaires d'une conserverie qui procurent du travail à leurs employés en hiver paient les services d'un brise-glace. Certains ports qui assurent le transport de la production de scieries, dont celui de Botwood, sont ouverts à l'année. Avec de pareilles idées, tout expéditeur aurait évidemment intérêt à déménager son exploitation dans un port qui est à l'abri des glaces.

C'est un raisonnement étrange de la part d'un gouvernement qui avait fait tant de promesses avant la campagne électorale. Il avait promis de meilleurs services de brise-glace dans l'est du Canada. Il avait promis de meilleurs brise-glace. Cependant, la garde côtière était visée par une réduction budgétaire de 51 millions de dollars pour certains services comprenant les aides à la navigation dans la première déclaration financière du gouvernement. C'est la première mesure que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a imposée au ministre des Transports. Maintenant, le ministre doit essayer de montrer au cabinet qu'il essaie de recouvrer les frais de son ministère en appliquant le principe du paiement par l'usager.

De toute évidence, cet article ne devrait pas figurer dans le projet de loi. Il sera biffé s'il n'en tient qu'au député d'Egmont. Celui-ci a dit qu'on avait particulièrement mal choisi le projet de loi pour proposer une disposition comme celle-là. Il a parlé des pêcheurs et des agriculteurs. Il n'y a pas si longtemps, l'ancien ministre des Pêches et des Océans a annoncé à la Chambre une augmentation des droits de mouillage, c'est-à-dire des droits perçus lorsqu'on amarre un bateau à un quai construit par le gouvernement. Il n'y a pas si longtemps, le gouvernement a annoncé que le prix de l'assurance des bateaux augmenterait. D'abord, il a essayé d'éliminer ce régime d'assurance et, ensuite, il a essayé de le privatiser. Aucune société du secteur privé au Canada ne voulait même songer à s'en occuper. Ce régime d'assurance a été mis sur pied par le gouvernement du Canada parce qu'aucune société du secteur privé ne voulait offrir ce service. Maintenant, le gouvernement a triplé ses taux.

En outre, il a décidé de regarder d'un peu plus près sa propre société de la Couronne, Fisheries Products International, qui a souvent obtenu les services de brise-glace sur la côte nord de Terre-Neuve, et il a annoncé que cette société se débarrasserait de 15 usines de traitement du poisson à Terre-Neuve. Il n'a pas dit combien d'employés seraient touchés par cette mesure, mais les usines doivent être vendues. Il n'a pas dit ce qu'on en fera si elles ne sont pas vendues.

Au total, ces poissonneries emploient 2,775 personnes. Ni les pêcheurs ni les employés ne savent ce qu'ils feront dans deux ans.

En outre, le gouvernement a pris certaines dispositions par l'entremise du ministère du Revenu national. Il a changé sa politique de sorte qu'il n'y a plus de saisies en main tierce. Qu'est-ce que cela signifie?

M. Forrestall: En quoi cela concerne-t-il le projet de loi?

M. Baker: Le député veut savoir en quoi cela concerne le projet de loi. Cela se rapporte à l'amendement proposé par le député d'Egmont à l'article qui concerne les droits imposés. Le gouvernement va-t-il facturer le gouvernement de Terre-Neuve ou celui de l'Île-du-Prince-Édouard ou ceux qui ont réclamé le brise-glace? Ou encore le propriétaire du navire? Les droits vont-ils être proportionnels à la population? Le gouvernement veut faire payer ceux qui ne peuvent se passer des services des brise-glaces.

Ceux qui devront payer les aides à la navigation, les services des brise-glace et le dragage, ce sont les usagers, soit, dans le cas de Terre-Neuve, surtout les pêcheurs. Pourquoi draguer le port, si ce n'est pour l'usage de ceux-là mêmes qui en ont besoin?

Si des travaux de dragage s'imposent dans le port de Twillingate, qui va payer la facture? Exigera-t-il des droits de la conserverie de poisson qui utilise le port? En exigera-t-il des pêcheurs dont les navires doivent mouiller dans le port? En exigera-t-il du conseil municipal? Aux termes de ce projet de loi, les travaux de dragage ne seront plus effectués gratuitement, monsieur le Président. Le ministère des Transports ou le ministère des Travaux publics n'effectueront plus gratuitement de travaux de dragage, car ils ont vendu ou ils sont sur le point de vendre leur matériel de dragage vu qu'ils veulent confier ces travaux à l'entreprise privée.

• (1620)

La partie qui est peut-être la plus importante du projet de loi et dont nous n'avons pas vraiment parlé a trait aux instruments destinés à faciliter la navigation. On tentera maintenant de récupérer ces frais. C'est une affaire assez grave, monsieur le Président. Comme le député d'Egmont l'a signalé, alors que tout nous tombe sur la tête, le gouvernement en profite pour annoncer qu'il songe à réclamer des droits pour les services d'un brise-glaces.

Les pêches à Terre-Neuve se trouvent dans une situation vraiment catastrophique. Il y a des pêcheurs à plein temps qui doivent s'adresser à l'assistance sociale. Ils apprennent maintenant qu'ils devront payer leurs appels au bureau météorologique—je l'avais oublié. C'est une question pertinente que nous avons abordée à la Chambre alors que le gouvernement s'apprête à réclamer des droits pour l'usage d'instruments de navigation. Les primes d'assurance sur les bateaux viennent d'augmenter. Dans certains ports, les frais d'accostage à un quai ont été triplés. Les droits du centre de service maritime ont été majorés. Le ministère du Revenu national s'est acharné contre eux. Les pêches se trouvent dans une situation tout à fait catastrophique et le gouvernement fédéral présente maintenant un projet de loi pour faire payer les travaux de dragage effectués dans les ports et les services d'un brise-glace au printemps. Mais ce n'est pas tout. S'il faut que vous soyez escortés, ou que le bateau de la société doive être escorté, il y aura des droits pour cela également. Tout cela se trouve dans le même projet de loi. C'est incroyable de dire aux pêcheurs de Terre-Neuve ou aux agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard que vous présentez un projet de loi qui va peut-être leur faire facturer ce service.

Simplement pour bien enfoncer cela dans la tête du ministre des Transports, sait-il ce que la plupart des pêcheurs font actuellement au printemps avant de demander les services d'un brise-glaces, monsieur le Président? Ils sortent leur tronçonneuse. Ils coupent un chenal avec de longues tronçonneuses, les grosses, celles à lame de trois pieds et de deux pieds. Ils découpent de gros blocs autour de leurs bateaux. Ils soulèvent les blocs, ils utilisent la dynamite. Souvent les députés reçoivent des appels téléphoniques de pêcheurs qui leur demandent s'il est possible d'obtenir que le gouvernement paie la dynamite. Il n'y a rien à faire pour que le gouvernement paie la dynamite.

A un certain moment le gouvernement de Terre-Neuve payait la dynamite. Mais cela, après l'usage de la tronçonneuse pour sortir le bloc de glace. Vous travaillez jour et nuit pour arriver à pousser votre bateau à une certaine distance dans le port. Les autres bateaux sont derrière. J'entends parler un député de l'autre côté. Il va apprendre quelque chose s'il veut bien écouter. Une fois ainsi avancés dans le port, ils peuvent appeler la garde côtière et faire venir le brise-glace. S'il faut qu'ils payent le brise-glace . . .

M. Foster: Et la tronçonneuse.

M. Baker: le député dit «et la tronçonneuse», il a raison. L'essence de la tronçonneuse n'est pas donnée depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir. Je vous assure, monsieur le Président, ce que dit l'honorable parlementaire, c'est que ces types vont devoir se découper un chemin dans la glace parce qu'il n'y aura pas de brise-glace. Ils n'ont pas les moyens de faire venir un brise-glace dans leur port pour qu'il leur ouvre un chenal.

M. Mazankowski: Ont-ils les moyens de payer le carburant du brise-glace?

M. Baker: Le député me demande s'ils peuvent absorber le coût du carburant du brise-glace. Je sais combien coûte un brise-glace. Je puis vous dire que c'est très cher. Cela coûte terriblement cher à maintenir en service. Ça ne fait aucun doute.

M. Mazankowski: Peuvent-ils en payer la moitié?

M. Baker: Le gouvernement fédéral devrait en assumer tous les frais. Ni les pêcheurs ni les entreprises ne devraient avoir à absorber les frais des brise-glace. Je doute que le ministre des Transports ait fait allusion à l'article 4 lorsqu'il a exposé les grandes lignes de ce projet de loi.

M. Mazankowski: Oui, je l'ai fait.

M. Baker: Il fait signe que oui. Il n'a pas dit combien ils demanderaient aux pêcheurs. Il n'a pas dit qu'ils leur demanderaient peut-être ou pas de débourser quelque chose. Il n'a fait qu'exposer les grandes lignes du projet de loi. Plus tard, au cours des échanges à la Chambre, il a dit: «N'est-il pas juste que l'on paie pour ces services?»

Les Canadiens paient pour ces services lorsqu'ils paient l'impôt sur leurs revenus. Voilà quand ils paient pour ces services. Ils ne devraient pas avoir à payer en fonction de l'endroit où ils habitent au Canada. Ils versent déjà suffisamment d'argent au gouvernement canadien. Ils ne devraient pas avoir à payer davantage. De seulement proposer dans ce projet de loi que le gouvernement fédéral puisse demander un droit pour un tel service est absolument scandaleux. C'est exactement comme lorsque l'ancienne ministre de l'Environnement a annoncé qu'elle allait facturer les gens qui téléphonent à la météo.

Nous le voyons, le gouvernement veut nuire aux pêcheurs. D'abord, il voulait qu'ils hésitent à appeler les services météorologiques, en menaçant de facturer ces services. Maintenant, ils devront hésiter avant de faire appel à la garde côtière, de peur d'être obligés de payer. S'ils sont pris dans la tempête à 100 milles des côtes, ils feront bien d'hésiter parce que les services de la garde côtière pourraient leur coûter cher. Peut-être faudra-t-il payer, peut-être pas.

Aux termes du projet de loi à l'étude, la facturation devient possible. Il faut que le ministre des Transports sache que la garde côtière canadienne s'acquitte de fonctions qui ne sont pas prévues dans la réglementation. Ainsi, elle n'est pas tenue de s'occuper des ports. Cela ne fait pas partie de ses obligations écrites. Son mandat ne l'oblige pas non plus à servir de renfort aux services de traversiers vers les îles situées au large de nos côtes, dont celles de Terre-Neuve, mais la garde côtière

s'acquitte naturellement de ces tâches. Beaucoup de ces services seront maintenant supprimés en raison des restrictions imposées par le gouvernement et le président du Conseil du Trésor et à cause des dispositions de ce projet de loi.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations? Comme il n'y en a pas, le débat se poursuit. La parole est à la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell).

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir parler brièvement de la mesure législative à l'étude. Je m'intéresse toujours particulièrement aux questions maritimes, car ma circonscription entoure le port de Vancouver. De nombreux électeurs de Vancouver-Est travaillent au port ou dans des activités liées au transport maritime ou à la pêche.

Je me limiterai aux aspects du projet de loi qui semblent avoir des conséquences importantes pour les habitants de Colombie-Britannique. De nombreux députés ont parlé de l'Est et de la voie maritime. C'est pourquoi je voudrais me concentrer sur l'Ouest. J'ai dit les aspects qui semblent avoir des conséquences, parce que le libellé est plutôt vague. Il est difficile de savoir ce que seront les conséquences. Cette mesure a des aspects positifs, mais, pour des secteurs comme la voie maritime, elle pourrait être désastreuse, comme l'ont fait remarquer mes collègues. Peut-être que certains articles devraient être plus précis et plus rigoureux.

Nous estimons que de nombreux aspects du projet de loi représentent un progrès même si nous aurions aimé voir les politiques énoncées de façon plus détaillée.

• (1630)

C'est un changement par rapport à la politique de déréglementation du parti progressiste conservateur et également du parti libéral. Ce projet de loi semble favoriser la réglementation plutôt que le déréglementation, qui semble pourtant être la politique du gouvernement pour tous les modes de transport.

M. Forrestall: Une meilleure réglementation.

Mme Mitchell: Nous espérons que la réglementation sera meilleure, mais pas nécessairement. Voilà un aspect que nous tenons à préciser. Le projet de loi prévoit au moins de réglementer le transport des produits dangereux à bord de navires marchands, ce dont je me réjouis. Néanmoins, nous aurions aimé qu'il apporte plus de précisions.

A l'instar de tous ceux qui habitent dans le voisinage du port de Vancouver, je me fais beaucoup de souci à ce sujet. Nous vivons en effet dans un milieu très menacé par suite du transport sur terre, sur mer, et parfois dans les airs de produits de toutes sortes, y compris certains qui sont extrêmement dangereux. Nous aurions aimé que le projet de loi précise davantage les mesures de sécurité. Je prie le ministre d'examiner la question et de nous assurer que les mesures de sécurité seront revisées et rendues plus rigoureuses.

Si le projet de loi nous dit que le gouverneur en conseil pourra établir un règlement pour assurer la sécurité des citoyens, il ne nous en dit guère plus. La sécurité pour ce qui est du transport de cargaisons dangereuses suscite, je l'ai dit, bien des inquiétudes dans le port de Vancouver. Je voudrais en donner un exemple. Deux ou trois fois par an, un navire à destination du Japon, dont les cales sont remplies de gaz de pétrole liquéfié passe tranquillement dans le port de Vancouver. C'est un navire de 40,000 tonnes qui transporte du propane très explosif. Il passe sous un des deux ponts les plus étroits où le trafic est intense. Lorsqu'on y réfléchit bien, on se rend compte que ce navire transporte une matière très explosive et très dangereuse, mais ce n'est qu'un des nombreux navires qui transportent des matières dangereuses.

De toute apparence, le gouvernement n'a pas consulté les groupes concernés avant de rédiger ce projet de loi. Il a passé le plus clair de l'année dernière à dire et à répéter qu'il comptait consulter tous les groupes concernés avant de modifier des lois et de présenter de nouveaux projets de loi. Pourtant, chaque fois que nous examinons un projet de loi, nous avons l'impression que les groupes directement touchés n'ont pas été consultés. Nous voulons sincèrement savoir ce que les gens du port de Vancouver pensent de ce projet de loi. Nous avons téléphoné à des propriétaires de bateaux de pêche et ils ne savaient pas que le gouvernement avait préparé un projet de loi. Ils étaient très surpris, très inquiets, et ils voulaient savoir ce qu'il prévoyait. Nous avons également téléphoné au syndicat des pêcheurs et on nous a dit la même chose. Nous avons téléphoné à l'Association internationale des débardeurs et magasiniers, le syndicat des débardeurs, et elle n'avait pas entendu parler du projet de loi. Bon nombre de ses membres sont au chômage; environ 2,000 débardeurs occasionnels sont incapables de trouver du travail. L'Association voulait savoir immédiatement quelle incidence le projet de loi aurait sur les frais de transport et, avec le temps, sur les emplois de ses membres. Nous avons également téléphoné à la mairie de Vancouver qui a un comité économique spécial qui s'intéresse de très près au transport maritime et aux questions annexes. Personne n'avait entendu parler du projet de loi. Nous avons téléphoné en outre à la Vancouver Waterfront Coalition. C'est un bon organisme qui regroupe la plupart des groupes communautaires représentants des quartiers situés du côté du port qui donne sur la ville de Vancouuver. Cette coalition englobe également tous les syndicats maritimes. Elle est très forte. Elle examine toutes les questions qui concernent le port, surtout son incidence sur les agglomérations avoisinantes et sur les emplois. Cette coalition n'avait entendu parler de rien; elle n'avait pas entendu un mot sur ce projet de loi. Pourquoi ne l'a-t-on pas consultée? Nous avons aussi contacté le Pacific Coast Maritime Council, un conseil de tous les syndicats maritimes à l'échelle de la Colombie-Britannique, et pas seulement de la région de Vancouver. Il n'en avait pas entendu parler. Et même certains des dirigeants du port de Vancouver que nous avons contactés ne savaient pas que ce projet de loi allait être présenté. Qu'est-ce que c'est que ce genre de consultation? Il serait tout de même important d'informer ces groupes de la présentation d'un tel projet de loi. Il semble que ce serait quand même une bonne idée de consulter ces groupes avant la présentation du projet de loi et lors de son étude par le comité. Pourtant, aucun d'entre eux n'en avait entendu parler. Nous trouvons cela regrettable.

J'aimerais dire quelques mots du remboursement des frais de services de la garde côtière, une partie du projet de loi dont s'inquiètent beaucoup nos compatriotes dans tout le pays. J'ai écouté avec intérêt les interventions des députés de la côte est et de la zone de la voie maritime du Saint-Laurent à cet égard. Nous autres, en Colombie-Britannique, nous sommes aussi très inquiets. D'après ce que je comprends, les conservateurs imposent avec ce projet de loi le principe du paiement des frais par les utilisateurs, un principe dont les libéraux ont été les initiateurs. Le projet de loi dit implicitement que les compagnies de marine marchande et les propriétaires de navires devront payer les frais de services de la garde côtière. Cela semble absurde. Les articles du projet de loi sont très vagues, et il est difficile d'en prévoir exactement les conséquences. Quoi qu'il en soit, mon parti et moi-même nous opposons énergétiquement à ce principe. Mon parti s'est toujours opposé aux politiques voulant faire payer les utilisateurs quand il s'agit de services essentiels qui devraient être assumés par l'ensemble des contribuables parce que c'est l'ensemble des contribuables qui en bénéficient. L'article 4 prévoit le recouvrement des frais des services de la garde côtière. Cela pourrait avoir de graves répercussions sur le secteur de la pêche, par exemple, sur la marine marchande et, par conséquent, sur le coût des services du port de Vancouver et le prix des biens de consommation.

A l'heure actuelle, la garde côtière coûte 824 millions de dollars par an. La plupart d'entre nous et certainement ceux qui viennent de ma région conviendront que les services de la garde côtière ont nettement besoin d'être améliorés. Il faut les élargir surtout en ce qui concerne les services de recherche et de sauvetage le long des côtes. Vous vous souviendrez de la catastrophe survenue le printemps dernier lorqu'une tempête est survenue sans avoir été annoncée. Les satellites avaient fourni des renseignements, mais on n'avait pas prévu l'arrivée de la tempête avec précision. Cela a causé un désastre au large des îles de la Reine Charlotte. Plusieurs navires ont sombré et il y a eu des morts. Ce genre d'accident arrive trop fréquemment sur cette côte. Nous avons besoin de meilleurs services sur le plan de la météorologie et de la garde côtière.

Je crois important d'envisager de nouveau d'avoir des navires météorologiques au large des côtes et je voudrais savoir ce que le ministre en pense. Je sais que ces navires coûtent chers. S'ils sont mis en place, il faudrait que nous en payions tous le coût au moyen de nos impôts au lieu de faire payer seulement les navires qui utiliseront les informations météorologiques.

Si les navires de la garde côtière coûtent plus chers, nous savons que ce sont les propriétaires de navires, les compagnies de navigation, le port de Vancouver et les autres qui devront payer les frais supplémentaires. Cela se répercutera sur le coût du transport maritime. Je voudrais en parler, car c'est une question qui nous préoccupe beaucoup sur la côte ouest. Le port de Vancouver est en très mauvaise posture pour demeurer concurrentiel avec les ports américains et les autres ports du commerce international. Pourtant, ce port joue un rôle essentiel à notre commerce dans le Pacifique. Nous redoutons énormément une hausse des frais. Il est déjà très difficile de soutenir la concurrence. Le port de Vancouver doit obtenir toute l'aide possible du gouvernement et de tous les Canadiens et pas seulement des citoyens de Colombie-Britannique. Ce port dessert toute la région de l'Ouest et il doit disposer du maximum d'atouts pour pouvoir concurrencer le port de Seattle et le port de Bellingham.

• (1640)

Je voudrais parler à la Chambre d'une nouvelle bien consternante que je viens d'apprendre et qui prouve encore une fois combien il importe de préserver la compétitivité du port de Vancouver. J'ai lu dans un article paru dans *The Province* de Vancouver de la semaine dernière, que le port de Bellingham a acheté une propriété de 13.3 hectares près de la frontière canadienne en vue de desservir le trafic en évitant Vancouver. Il paraît que ce terrain est située près de Sumas, qu'il a été acheté pour $400,000 et que le gouvernement américain doit lui accorder d'ici le printemps 1986 le statut de zone de commerce extérieur. Cette installation recevra des marchandises acheminées par camions et remorques en provenance des États-Unis et du Canada. Bien entendu, cette zone de commerce extérieur qui serait exploitée à moindres frais comme une zone de libre-échange permettra à son centre de transbordement de fonctionner comme un port franc.

En vue d'utiliser sa nouvelle installation, le port de Bellingham a l'intention entre autres de transférer à une compagnie ferroviaire canadienne des marchandises japonaises importées au Canada en vue de les livrer vers l'est du Canada, évitant ainsi complètement le port de Vancouver. Les responsables de l'aménagement de ce port ont admis qu'il vise essentiellement à desservir les expéditeurs désireux d'éviter le port de Vancouver.

M. Siddon: Pourquoi?

Mme Mitchell: Je vois que l'un des ministres qui vient du bas continent est présent. Je voudrais connaître son avis à ce sujet. Il aura peut-être d'autres renseignements à nous fournir. Il conviendra, je pense, que ce projet constitue une énorme menace pour le port de Vancouver. Je soulève cette question parce que la concurrence est vive. Nous devons conserver l'avantage à Vancouver.

En parlant du port de Vancouver, je voudrais rappeler une chose au ministre. Je dois admettre—même si c'est parfois difficile à faire—que nous pensions que le gouvernement avait une bonne politique de transport maritime. Si je m'en souviens bien, au cours de la campagne électorale de 1979, les députés conservateurs ont même parlé d'une marine marchande. Mes amis d'en face pourront peut-être nous en dire plus. Nous n'en avons pas entendu parler, toutefois, depuis leur arrivée au pouvoir. J'aimerais en savoir plus sur cette question.

Comme un nouvel organisme, la Société des ports canadiens, a été créé pour remplacer le Conseil des ports nationaux et que tout le système a été modifié en vertu d'une décentralisation vers des sociétés de ports locales, nous nous attendions à ce que l'exploitation de Vancouver soit efficace, décentralisée et autonome. Vancouver était particulièrement bien placé puisque ce port a des revenus suffisants pour améliorer ses installations sans attendre pendant six mois l'approbation d'Ottawa. Nous n'avons pas approuvé les nominations politiques au sein des commissions et je remarque que le gouvernement conservateur a continué à nommer certains de ses favoris au conseil d'administration de la Société. Cependant, nous approuvions le projet de décentralisation des ports, lesquels répondraient mieux au besoin de la région, avec l'espoir d'être gérés de façon plus efficace.

Quand nous avons demandé aux intéressés ce qu'ils pensaient de ce projet de loi, certains ont déploré que le gouvernement intervienne dans la politique portuaire du Canada. Je croyais que le gouvernement central était partisan de la non-ingérence, mais il semble bien que ce ne soit pas le cas. Par exemple, le gouvernement conservateur a modifié les pratiques en vigueur en matière de location, entraînant ainsi une confusion et des délais considérables. Nous en avions pourtant assez, nous du parti néo-démocrate, de cette vieille politique libérale. Je demande donc au ministre de voir ce qu'il en est et au gouvernement de laisser la sous-location à court terme non pas entre les mains des compagnies installées dans le port, mais plutôt aux autorités portuaires elles-mêmes. Ces compagnies ont des intérêts évidents dans la sous-location. Nous tenons surtout à ce que les terrains en bordure du port soient utilisés dans l'intérêt de toute la communauté y compris les quartiers résidentiels limitrophes.

Le nouveau conseil d'administration de la Société des ports existe depuis quelque temps déjà. Il me semble que le temps est venu maintenant de faire le point sur ce qui se passe au port de Vancouver compte tenu des défis qui nous viennent du Sud.

Je voudrais maintenant revenir au transport des marchandises dangereuses. En 1983, un nommé Joseph Marsten, fonctionnaire fédéral, a rédigé, à ce sujet, un rapport très important intitulé: *Danger, Chemical Cargoes in Port*. Dans ce rapport, il explique, à titre de spécialiste, en quoi les activités du port de Vancouver le préoccupent. Je trouve que son rapport tombe à point puisque le projet de loi à l'étude traite des substances dangereuses.

M. Masten dresse la liste de toutes les substances dangereuses qui transitent par le port de Vancouver, notamment le dichloro-éthane, un composant du plastique, le chlore, utilisé dans l'industrie des pâtes et papiers et expédié dans la partie nord du littoral, le gas de pétrole liquéfié et le propane exportés au Japon qui en fait du carburant et du méthanol pour ses industries pétrochimiques et plastiques. Les gens ne se rendent pas compte, selon lui, jusqu'à quel point ces produits sont nombreux à passer par le port de Vancouver, sans compter que d'autres produits chimiques assortis sont acheminés par rail et par chalands jusqu'à ce port.

C'est vraiment une bonne chose qu'on ait dévié dernièrement le transport ferroviaire de marchandises dangereuses du centre-ville de Vancouver à l'extérieur de la région métropolitaine. Cette décision se faisait attendre depuis longtemps et mes électeurs en sont très heureux.

Je regrette de ne pas avoir plus de temps pour en parler plus en détail, mais l'étude dont j'ai parlé démontre que le niveau de sécurité au port de Vancouver est très bas. Encore une fois, j'aimerais que ce rapport soit remis à jour et que l'on incorpore dans le projet de loi des règles précisant de façon beaucoup plus détaillée le genre de mesures de sécurité qui s'imposent. Il nous faut des mesures d'application rigoureuses afin que nous n'ayons pas à vivre dans la crainte que des cargaisons dangereuses passent par nos ports.

M. Siddon: Monsieur le Président, j'ai noté que la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) a signalé la situation difficile que risque de provoquer pour le port de Vancouver le projet annoncé récemment de créer un nouveau port d'entrée à Bellingham, juste au sud de la frontière canadienne, lequel, on le présume, permettrait aux compagnies maritimes étrangères d'avoir accès aux marchés canadiens en évitant le port de Vancouver, en passant par un port voisin relevant de la compétence des États-Unis. La députée a laissé entendre que ce port américain fonctionnerait comme un port franc ou comme une zone économique franche.

Je pourrais peut-être lui demander si elle et ses collègues néo-démocrates sont en faveur de l'idée de port franc ou de zone économique franche. Deuxièmement, la députée pourrait peut-être expliquer comment il se fait que ce projet de port américain qui, j'en conviens, représentera une menace considérable pour les compagnies maritimes de la côte ouest et pour le port de Vancouver, constituera effectivement une menace. Autrement dit, croit-elle qu'il fonctionnera à un coût moindre par unité de volume de marchandises expédiées que le port de Vancouver? Dans l'affirmative, pourquoi le coût serait-il si inférieur dans ce port voisin? Quel effet le projet de loi et l'amendement proposé par le député d'Egmont (M. Henderson) auront-ils, à son avis, sur cette situation concurrentielle?

Mme Mitchell: Monsieur le Président, comme le ministre ne le sait que trop bien, je représente au Parlement la circonscription de Vancouver-Est et je suis la porte-parole du Nouveau parti démocratique en matière de politique sociale et de questions féminines. La question à l'étude n'est pas directement reliées aux domaines dont je m'occupe au nom de mon parti.

• (1650)

Si je puis faire une brève digression, je tenais à dire que le projet de loi contient des termes sexistes qui devront être changés. Cela reflète bien l'attitude des conservateurs.

Pour revenir à la navigation, même si je ne suis pas experte dans ce domaine, je sais où le ministre veut en venir. Je sais aussi qu'il appuie le gouvernement du Crédit social en Colombie-Britannique et que c'est pour cela qu'il a posé cette question captieuse.

M. Siddon: C'est une bonne question.

Mme Mitchell: Il voudrait que l'on crée en Colombie-Britannique des zones franches qui permettraient aux entreprises d'exploiter les travailleurs et les travailleuses et de se débarrasser des syndicats. Le domaine de la technologie de pointe, qui relève apparemment de lui, est l'un des plus grands coupables à cet égard. Si le ministre songe à retenir cette situation comme exemple pour son ministère, je peux lui dire qu'il aura beaucoup de problèmes en Colombie-Britannique. Je pense cependant que c'est ce qu'il veut faire.

M. Siddon: Monsieur le Président, je suis certain que la députée n'a pas bien entendu mes questions ou qu'elle les a mal interprétées. Je n'essayais pas d'exprimer ma propre opinion à l'égard du principe des zones franches ou des ports francs. J'ai cependant noté dans l'annonce de cette initiative potentiellement dangereuse dans l'État de Washington que cela permettrait d'exporter des produits au Canada à un coût unitaire beaucoup plus faible et que ces produits entreraient au Canada par l'État de Washington pour être livrés sur le marché, probablement dans l'est du pays. J'ai demandé à la députée si elle pouvait nous dire ce que pense le NPD de la question des ports francs et de la possibilité qu'un port de l'État de Washington puisse offrir de meilleurs prix que le port de Vancouver, dont une partie est englobée dans la circonscription de la députée.

Je pensais qu'elle serait un peu au courant de l'activité du port de Vancouver puisque sa circonscription en englobe une partie.

Mme Mitchell: Je le suis certainement.

M. Siddon: L'amendement dont nous sommes saisis propose de reporter le débat de six mois. Dans ce cas, quelle serait l'attitude des expéditeurs étrangers à l'égard du port de Vancouver?

En ce qui concerne les nouvelles au sujet du nouveau port de Bellingham, ce sont les attentes de même que les frais élevés subis au port de Vancouver qui ont incité les intéressés à préférer un port des États-Unis, tout près de notre ville et tout près du grand port de Vancouver.

La députée a-t-elle une réponse à ces questions? Le NPD est-il en faveur des ports francs? Pourquoi est-il moins onéreux d'importer via un port de l'État de Washington que d'emprunter le port de Vancouver dont une partie est située dans la circonscription du député?

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je le répète, je ne suis pas une spécialiste en la matière. Je sais que le port de Vancouver connaît des difficultés et ce, pour bien des raisons. L'une d'elle—et je voudrais que mon collègue des Prairies soit ici pour mieux l'expliquer—c'est qu'il arrive que le transbordement des grains pose des problèmes. Des navires sont obligés de payer des surestaries. On m'a affirmé que les causes étaient fort complexes, dont les nombreuses catégories de grains qui exigent des conteneurs différents.

J'ai fait état de délais administratifs dont souffrait le port de Vancouver. J'ai mentionné la nouvelle méthode d'affermage qu'aurait adoptée le gouvernement.

Il y a aussi les frais de main-d'œuvre. Si le ministre estime qu'il ne devrait pas y avoir de syndicats . . .

M. Siddon: Je n'ai pas dit cela.

Mme Mitchell: . . . et que les travailleurs sur les quais ne devraient pas être rémunérés convenablement, qu'il le dise, puisque c'est ce qu'il laisse entendre.

Des voix: Non.

Mme Mitchell: Je le répète, je ne connais pas grand-chose des ports francs. J'ai entendu parler de ce projet pour la première fois la semaine dernière. Je crois qu'il s'agira d'une question importante.

M. Siddon: Souscririez-vous à l'idée?

Mme Mitchell: Nous sommes pour des échanges justes et non pour le libre-échange, contrairement aux conservateurs. Nous sommes en faveur de ports justes, bien administrés et décentralisés, et pour une commission canadienne offrant de très nombreux emplois aux Canadiens, surtout dans Vancouver-Est.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, la députée nous a fait part de ses craintes au sujet du transport de marchandises dangereuses. Si je l'ai bien compris, elle a laissé à la Chambre l'impression qu'il n'y avait rien de concret dans ce projet de loi au sujet du transport de produits dangereux. Je l'invite à réexaminer le projet de loi et plus particulièrement les articles 44 et 52. Elle s'apercevra alors qu'ils renferment des modifications qui permettront une meilleur réglementation de ce transport par mer. Cela va dans le sens de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses dans le domaine des produits conditionnés. Les cargaisons en vrac continueront d'être réglementées en vertu de la Loi sur la marine marchande du Canada. Selon moi, si la députée examinait à nouveau le projet de loi, elle s'apercevrait qu'il renferme des modifications plutôt efficaces qui permettront d'atteindre, à mon avis, les objectifs dont elle a parlé.

Si je ne m'abuse, la députée a prétendu qu'il n'y avait pas eu suffisamment de consultations au sujet de cette mesure. Or, s'il y a un projet de loi pour lequel on ait déployé de longs efforts, afin de consulter tous les intéressés, c'est bien celui-là. Les syndicats ont été consultés, comme l'ont été les propriétaires, les constructeurs et les réparateurs de navires, l'industrie pétrolière et les pêcheurs. A cause de l'importance du projet de loi, de ses grandes répercussions et du fait que le Canada ne pourrait adhérer à une douzaine de protocoles et de conventions, ce projet de loi exigeait ce dialogue. Je donne à la députée l'assurance que ces échanges ont eu lieu.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, parce que j'ai l'impression que le ministre n'était pas à la Chambre quand je l'ai mentionné, je lui signale qu'une personne de mon bureau a téléphoné à des groupes de la région de Vancouver, dont j'ai donné la liste. Il pourra le lire dans le hansard demain. Aucun de ces groupes n'était au courant du projet de loi que nous débattons aujourd'hui. Je souhaiterais vivement que les articles concernant la sécurité soient examinés par quelques-uns de ces groupes. Je félicite le ministre de prendre ces mesures. Je disais que nous avons l'impression que la mesure pourrait être plus précise à d'autres égards.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir parler du projet de loi C-75 parce que les événements concernant la navigation dans la Voie maritime du Saint-Laurent ne manquent pas. La motion de renvoi à six mois vise l'article 4 du projet de loi qui modifie l'article 3.1 de la loi. Cette disposition autoriserait le gouvernement à imposer des droits aux usagers pour les aides à la navigation, le dragage, les services de trafic maritime, les opérations de brise-glace et les escortes de navires. Comme le député d'Egmont (M. Henderson) et le député de Gander-Twillingate (M. Baker) l'ont fait remarquer, ces services ont toujours été payés par le gouvernement fédéral, la garde côtière et le ministère des Transports. Au moment où nos producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard retirent un cent ou deux de moins la livre que la production leur coûte, il est inconcevable que le gouvernement fasse payer des frais pour ouvrir les ports de cette province par les brise-glace. Cette observation vaut également pour les services de brise-glace à Terre-Neuve qui permettent aux navires de pêche de commencer plus tôt leur saison de pêche au printemps. C'est à peine croyable que le gouvernement songe à faire payer pour les aides à la navigation et les services de brise-glace. Le désastre subi par l'agriculture de l'Ouest à cause de la sécheresse de l'été dernier et de l'humidité de l'automne est non seulement le pire que nous ayons connu depuis peut-être les années 30, mais il survient à un moment où le prix des denrées est satisfaisant. Le prix est satisfaisant, mais le rendement est médiocre. Voici maintenant que le gouvernement veut, ce qui est incroyable, percevoir un droit pour les services des brise-glace qu'il fournit dans le Saint-Laurent et les Grands lacs.

• (1700)

J'insiste là-dessus non seulement parce que le gouvernement devra fort probablement fournir des services de brise-glace tant à la fin de l'automne qu'au début de l'hiver, mais aussi à cause de la médiocrité des récoltes. Non seulement les agriculteurs perdent leur exploitation agricole, mais ils doivent s'adresser à la sécurité sociale pour obtenir de l'aide. Nous voyons tous les soirs à la télévision des fermes qui sont vendues aux enchères et des agriculteurs qui sont expulsés de chez eux par la GRC. Voilà l'œuvre de ce gouvernement tory. En 1985-1986, le Syndicat du blé de la Saskatchewan va gagner jusqu'à 50 p. 100 de moins qu'en 1984-1985. En 1985-1986, le Syndicat du blé de l'Alberta va gagner jusqu'à 74 p. 100 de moins qu'en 1984-1985. En 1985, selon les chiffres les plus récents que Statistique Canada a publiés en juillet de cette année—et Dieu sait si les choses se sont aggravées depuis!—le revenu agricole net au Manitoba a été de 299 millions de dollars en 1985, marquant une baisse de 15 p. 100. En Saskatchewan, il a été de 693 millions de dollars, accusant une baisse de 32 p. 100. En Alberta, il a été de 437 millions, représentant une baisse de 24 p. 100. Il s'agit d'une diminution globale de 15 p. 100 dont on a fait état en juillet. La situation va probablement s'aggraver en raison du mauvais temps dont les récoltes subiront les méfaits en ce sens que beaucoup de denrées ne seront pas récoltées, alors que celles qu'on récoltera seront d'une si piètre qualité qu'on ne pourra même pas les écouler sur les marchés internationaux.

Je signale également qu'outre cette catastrophe survenue dans l'ouest du Canada, l'écluse nº 7 du canal Welland a subi d'importants dégâts. Il y a quelques jours, l'Administration de la voie maritime a annoncé qu'il faudrait trois semaines pour effectuer les travaux de réparation, et l'on parle maintenant de plus d'un mois. Quelque 32 navires sont coincés derrière cette écluse et si ce grain doit être expédié par voie ferroviaire, il en coûtera au producteur de $10 à $15 la tonne de plus. Ces navires sont immobilisés et ils en profitent pour mettre leur équipage en disponibilité, tandis que le gouvernement voudrait imposer de nouveaux frais d'utilisateurs pour les services des brise-glace et d'aide à la navigation. Si les gouvernements provinciaux sont en mesure de faire construire des autoroutes et de les jalonner de panneaux de signalisation et le reste, le ministère des Transports peut sûrement assurer des services d'aide à la navigation. Que se passera-t-il si le ministre refuse d'offrir des services d'aide à la navigation convenables aux écluses de Sault-Sainte-Marie? Beaucoup de gens ne se rendent pas compte que le trafic à ces écluses est plus lourd qu'aux canaux de Suez et de Panama mis ensemble. Si la garde côtière néglige d'assurer des services de navigation aux écluses de Sault-Sainte-Marie et dans la baie de Whitefish, et qu'il se produit un accident maritime, que compte faire le ministre? Haussera-t-il les épaules en soutenant que les victimes n'ont pas payé pour obtenir des services de navigation et que si elles ont fait naufrage, c'est leur problème? Les services d'aide à la navigation sont du ressort du gouvernement fédéral et il est impensable que le gouvernement ne les assure pas. Cet article de la loi devrait être supprimé.

Il n'est pas raisonnable non plus de la part du gouvernement de faire payer ces services au secteur du transport maritime. Une des 330 promesses que les conservateurs ont faites pendant la campagne électorale consistait à améliorer les aides à la navigation pour accroître la sécurité.

M. Mazankowski: Exactement.

M. Foster: Il n'était pas question de faire payer ce service.

Des voix: Oh, oh!

M. Foster: C'est manquer de parole envers les Canadiens.

M. Mazankowski: Ce n'est pas possible. Vous n'arrivez même pas à garder votre sérieux en disant cela.

M. Foster: Quand cette promesse a été faite, il n'était pas question de faire payer ces services. Je défie tous les députés d'en face de dire qu'ils avaient parlé de faire payer ces services. Ils ont simplement dit qu'ils allaient améliorer les aides à la navigation pour accroître la sécurité. Ils n'ont pas parlé de faire payer. Ils ont également parlé d'améliorer les services de recherches et de sauvetage. Je n'ai pas entendu le ministre y faire allusion. S'il veut améliorer les services de recherches et de sauvetage, va-t-il les faire payer? La personne qui est en grand danger va-t-elle devoir payer pour être secourue? Le coût horaire pour l'exploitation d'un brise-glace s'élève à près de $1,000. C'est très cher.

• (1710)

Parmi ses 20 promesses en matière de transport, le gouvernement s'engageait à évaluer les services de traversier de CN Marine afin de s'assurer qu'ils soient équitables et qu'ils ne fassent pas de concurrence indue aux entreprises locales, en particulier dans le secteur touristique. Si je ne m'abuse, monsieur le Président, en ce jeudi noir du 8 novembre 1984, lorsque le gouvernement a freiné l'expansion des provinces de l'Atlantique, il prévoyait augmenter les frais du transport maritime dans l'est du Canada. Non content de ces hausses annoncées en ce jeudi noir, il compte maintenant facturer les opérations de brise-glace dans les ports de l'Atlantique et même les services d'aide à la navigation. Il est inconcevable qu'on ait prévu dans ce projet de loi d'imposer des droits aussi scandaleux dans les transports maritimes au Canada.

J'espère que le ministre va retirer cet article ou du moins s'engager à ne pas percevoir de droits. Il est tout à fait possible que nous devions prolonger la saison de navigation, car il faudra probablement beaucoup plus longtemps que le ministre n'a dit pour réparer le canal Welland. Le ministre devra s'engager à ne pas faire payer les opérations de brise-glace aux navires retardés dans la voie maritime. Ce serait une injustice criante. C'est peut-être pour cela qu'il est si pressé de faire adopter cette mesure, bien que j'espère me tromper.

Les aides à la navigation ne servent pas seulement au transport maritime, elles servent aussi aux plaisanciers. Le chenal nord du lac Huron est l'une des plus intéressantes zones de navigation de plaisance au monde. Elle se mesure aux îles Vierges britanniques et à la mer Égée. Les aides à la navigation ne sont pas seulement importantes, elles sont essentielles. Je ne sais pas qui le ministre a l'intention de facturer dans le chenal nord, mais tout ce que je sais c'est que ce sera injuste.

Nous ressentons déjà les conséquences de l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur. Il a supprimé notre groupe de surveillance mobile des douanes. Il y avait auparavant un service des douanes toute l'année dans l'île Manitoulin pour l'aéroport, les havres et les ports des localités du chenal du nord, comme Blind River. Cela permettait aux gens d'appeler pour passer la douane, mais ce service a été supprimé. Maintenant, le projet de loi prévoit l'imposition de droits pour les aides à la navigation.

Le manifeste du parti conservateur en matière de transports parle de fournir des services de traversiers et de navigation pour favoriser le tourisme. Nous n'avons pas obtenu de tels services parce que le gouvernement n'a rien fait pour améliorer les ports ou les aides à la navigation dans le chenal du nord du lac Huron. Je ne dis pas cela uniquement parce que je fais partie de l'opposition. Quand le ministre des Pêches et des Océans a témoigné au comité des pêches et des forêts le printemps dernier, presque tous les députés de la région du lac Huron ont insisté pour qu'il améliore les installations des ports de plaisance parce que ceux-ci représentent une industrie de plusieurs millions de dollars. J'espère bien que le ministre va retirer la disposition visant à facturer les usagers des instruments de navigation, de même que celle concernant le dragage. Nous devons dépenser des millions de dollars pour entretenir les principaux chenaux de la rivière Sainte-Marie. Il est inconcevable que le ministre impose des droits pour le dragage de ces chenaux ou pour l'utilisation des services de brise-glace dans cette région.

La région du ministre, comme toutes les autres, a beaucoup souffert des mauvaises récoltes. Les céréaliculteurs de l'Ouest ont perdu au moins deux milliards de dollars de revenus. J'espère que le ministre n'ira pas imposer des frais supplémentaires pour les services de brise-glace et l'utilisation d'instruments de navigation dans la Voie maritime. S'il veut vraiment aider le secteur céréalier et l'agriculture de l'Ouest, il fera savoir sans tarder qu'il va retirer ces dispositions du projet de loi.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais parler un peu de ce projet de loi, de son importance en particulier pour la province de Québec. Tout d'abord, je voudrais faire part à la Chambre d'une nouvelle plutôt inquiétante: la paralysie du canal Welland va se poursuivre pendant encore au moins une semaine, en attendant que nous sachions dans quelle mesure l'avarie va continuer de gêner la circulation. A ce qu'il semble, Canron Incorporated s'est vu confier un marché de stabilisation des murs de l'écluse. Cette opération est nécessaire pour que la vidange de l'écluse puisse se faire, et alors il sera possible de savoir combien de temps la Voie maritime devra être fermée et combien va coûter la réparation de l'avarie. L'Administration de la Voie maritime prévoit que la voie va rouvrir avant la fin de la campagne de navigation en cours, qui doit se déterminer dans huit semaines environ. Étant donné ce problème qui, bien évidemment, n'avait pas été prévu le printemps dernier, il me semble que le projet gouvernemental de prendre 30 millions de dollars dans les coffres de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, et de l'obliger ainsi à venir quémander du Conseil du Trésor le montant des dépenses que pourrait exiger la réparation du canal Welland, est une politique fort imprévoyante à laquelle nous devons nous opposer.

En outre, monsieur le Président, les compagnies de navigation et les producteurs dont les denrées doivent emprunter la voie maritime, principale voie de navigation dans l'est du Canada, ont été avertis à maintes reprises que les droits de péage augmenteront de 25 à 30 p. 100 l'an prochain. Ils s'effraient quand on laisse entendre dans le projet de loi C-75 que d'autres majorations pourront être demandées depuis que le ministre a proposé que les frais d'instruments de navigation, des travaux de dragage et de brise-glace pourront être perçus entièrement des navires qui empruntent nos cours d'eau, qu'ils utilisent directement ou non ces services.

En réalité, il y a là non pas un mais deux projets de loi, monsieur le Président. Un projet de loi est extrêmement long et de nature administrative. Je ne suis pas porte-parole dans ce domaine et je n'oserais pas parler en pleine connaissance de cause de tous les aspects des règlements sur la pollution et autres questions du même genre. J'espère que des consultations ont eu lieu, même si j'ai appris avec consternation qu'il n'y en avait peut-être pas eu. A entendre le ministre, on voit bien que cette partie du projet de loi, qui renferme presque 99 p. 100 des dispositions, a été conçue pour permettre au gouvernement de répondre aux exigences de la lutte à la pollution et d'autres conventions internationales.

• (1720)

Le reste du projet de loi qui préoccupe tant notre parti concerne la récupération des coûts. En invoquant l'article 4, le gouvernement pourra récupérer les coûts des services de la garde côtière. Cette disposition m'inquiète et inquiète mon parti parce qu'elle équivaut à demander aux usagers de signer des chèques en blanc au nom du gouvernement. Certains députés conservateurs ont toujours activement défendu, pour ne pas dire ardemment défendu, le principe de la récupération des coûts. Mais l'industrie en comprend mal la portée si ce n'est qu'elle sait que la garde côtière coûte entre 130 et 180 millions de dollars par année au pays.

La répartition de ces coûts préoccupe beaucoup les expéditeurs et les industries concernées, car ils savent bien qu'elle se fera inévitablement de façon arbitraire si jamais le gouvernement en faisait une politique. Mon collègue, le député de Thunder Bay-Atikokan (M. Epp), prévoit que les droits de péage pour le transport du grain à partir de Thunder Bay doubleront si cette mesure est adoptée. Et il ne faut pas oublier que la voie maritime elle-même parle de majorer ses droits de 25 p. 100 l'an prochain. L'Administration de la voie maritime, du côté américain, s'oppose à pareil changement peut-être parce qu'elle a des fonds en réserve alors que le gouvernement s'empare de ceux que possède sa contrepartie, du côté du Canada.

Le nombre de navires qui empruntent la voie maritime est en baisse, comme en témoigne le fait que le tonnage des marchandises qui y circulent a baissé de 20 p. 100 l'année dernière et de 20 p. 100 l'année précédente. On ne saurait en incomber la faute à la voie maritime. Cet état de choses est plutôt attribuable à l'évolution des conditions du marché par rapport à ce qu'elles étaient lorsque la voie maritime a été créée dans les années 1950. Point n'est besoin d'être grand clerc pour comprendre que ce n'est pas le moment de se hâter d'imposer de fortes hausses des frais de transit. On court un risque très sérieux de déclencher une spirale à la baisse où chaque hausse des frais provoquerait une nouvelle baisse de la demande. Comme il faudrait répartir les frais d'exploitation sur une base plus restreinte d'utilisation, les frais continueraient d'augmenter jusqu'à devenir virtuellement illimités pour le dernier navire à emprunter les Grands lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent.

Le ministre ne veut sûrement qu'on se souvienne de lui comme étant responsable d'avoir fait disparaître la navigation océanique et la navigation des cargos de nos Grands lacs, mais cela pourrait être en effet la conséquence ultime d'une politique de plein recouvrement des coûts d'exploitation comme le propose le gouvernement.

Permettez-moi de rappeler plusieurs déclarations que le gouvernement a faites lorsqu'il menait campagne avant les élections du 4 septembre. Dans le discours prononcé à Prince-Albert, le 5 juillet 1984, le gouvernement actuel a dit, sans équivoque, qu'il examinerait immédiatement des moyens d'assurer de meilleurs services et des tarifs équitables en collaboration avec les céréaliculteurs qui se trouvaient désavantagés sur le plan géographique. Cela devait inclure les producteurs qui utilisaient la voie de Thunder Bay.

A entendre le parti au pouvoir, le gouvernement fédéral et les chemins de fer devaient continuer à offrir un tarif avantageux pour aider les producteurs à concurrencer les pays exportateurs de grain subventionné. Il n'est guère besoin d'être très perspicace pour constater que la situation est encore la même cette année. Nos exportateurs de céréales ont connu une année difficile. Les pays comme la Chine qui, jusqu'ici, achetaient notre grain commencent eux-mêmes à exporter et nous devons faire face à la concurrence acharnée des États-Unis et d'autres pays producteurs. Nous avons de bonnes raisons de croire que ces exportations sont largement subventionnées. Notre industrie céréalière, et surtout nos producteurs, n'ont pratiquement jamais bénéficié de subventions.

En juillet 1984, le gouvernement a déclaré qu'il fallait garantir aux céréaliculteurs un réseau de transport efficace, rentable et sûr. Il y a peut-être deux façons de définir la rentabilité, mais le gouvernement entend par là un recouvrement total des frais. Toutefois, si le grain s'accumule dans les Prairies au lieu d'être exporté à l'étranger, parce qu'il ne peut pas concurrencer le marché mondial, l'idée de recouvrer les frais n'a aucun sens, surtout si l'on tient compte de la famine désastreuse qui sévit en Asie et particulièrement en Afrique.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) et les membres du cabinet qui partagent ses vues ont adopté la théorie de Milton Friedman. Le gouvernement va-t-il se contenter d'appliquer ce principe dans le secteur de la navigation internationale et des aides à la navigation, et par conséquent restreindre considérablement ses exportations de céréales qui représentent 6 milliards de dollars par an? Est-ce là le projet du gouvernement? Est-ce le cadeau que le ministre veut nous léguer?

Je l'exhorte vivement à envisager de supprimer l'article 4, lequel prévoit le recouvrement des frais à l'égard des aides à la navigation et des autres services offerts par la garde côtière. S'il souhaite tenir des consultations à ce sujet, qu'il le fasse et propose un projet de loi distinct, s'il est toujours convaincu qu'un changement s'impose. Autrement dit, établissons une distinction entre les dispositions techniques et la prévention de la pollution, prévues dans ce projet de loi, et la question du recouvrement des coûts. En gros, nous avons là deux projets en un seul.

Je doute que le ministère ait tenu de vastes consultations au sujet de ce projet de loi, comme l'a dit le ministre. Bien souvent, le gouvernement, comme son prédécesseur, procède à un semblant de consultation sans prendre la peine d'écouter ce que les gens lui disent. Selon le député de Thunder Bay-Atikokan, les consultations qu'il a tenues ont révélé que les coupures projetées dans le budget de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent suscitent de vives inquiétudes. Les gens s'inquiètent au sujet des propositions visant à affecter tous les frais de la garde côtière à la navigation, en raison de l'incidence que ces mesures auront sur le transport maritime, secteur qui revêt une extrême importance pour le Canada.

[*Français*]

Alors, monsieur le Président, j'aimerais commenter le projet de loi C-75 et en particulier le fait que nous avons besoin d'une stratégie pour l'utilisation de nos couloirs maritimes. Je parle surtout de l'Est du pays puisque je suis député de l'Est du pays, un député d'une circonscription sur la frontière de la province de Québec, un député dont la circonscription est desservie par un des canaux du Canada, le Canal Rideau, qui donne accès à mes commettants au monde entier pourvu qu'ils aient des bateaux suffisamment petits pour se ranger dans le Canal. Évidemment, ce n'est pas un canal commercial, mais quand même nous sommes conscients du fait que nous avons un lien avec le monde, même de ma circonscription dans le centre de la ville d'Ottawa.

Monsieur le Président, il existe maintenant dans la province de Québec un secrétariat de la mise en valeur du Saint-Laurent. Récemment, la province d'Ontario avait établi une commission royale sur la voie maritime et sur la navigation dans les Grands Lacs. Les deux provinces centrales de notre pays ont commencé à s'inquiéter du fait que les ressources de la voie maritime, les ressources du système fluvial du Saint-Laurent et des Grands Lacs ont été presque ignorées dans la planification, le développement régional et le développement industriel.

Monsieur le Président, je félicite la province de Québec du fait qu'elle a commencé à réfléchir à la façon dont elle doit utiliser cette grande ressource que représente le fleuve Saint-Laurent. Voici que vous avez le port de Montréal, le port de Québec, deux grands ports candiens, que vous avez sur toute la longueur du fleuve Saint-Laurent des sites industriels qui sont très importants et qui donnent des opportunités pour le développement industriel de toute la province de Québec, mais c'est une ressource qui était sous-utilisée par cette province et par notre pays. Pour le passé, je suis très peu conscient d'une stratégie industrielle du côté du gouvernement canadien pour l'utilisation de ces ressources de transport.

• (1730)

Monsieur le Président, de notre côté, du côté du Nouveau parti démocratique, nous sommes très conscients du fait que la Ville de Montréal est un centre international, un centre mondial de transport et de communications. Il l'est, grâce à sa position sur le continent nord-américain, grâce aux quartiers généraux de compagnies de transport, par exemple, Air Canada, Canadien National, Canadien Pacifique, grâce au fait que c'est le plus important port du Canada, grâce à la tradition, puisque c'est l'entrée pour le commerce maritime au Canada, et aussi le sens des chemins de fer de notre pays, et maintenant, aussi, c'est un centre de communications mondial, grâce aux aéroports de Mirabel et de Dorval, et le fait que plusieurs grandes compagnies dans le domaine des communications, telles Bell Canada et Téléglobe Canada, et l'Association internationale de l'aviation de transport aérien, sont toutes situées à Montréal.

Maintenant, on se demande si le gouvernement pourrait aider dans le développement de Montréal, dans une stratégie municipale, régionale, provinciale et nationale qui ferait de Montréal vraiment un centre mondial de transports et de communications.

Je dirais, pour ma part, que cette stratégie est très utile, une stratégie à suivre. Mais qu'est-ce qu'on voit? On voit, par exemple, malgré le fait qu'on vient de créer un port de Montréal autonome de la Commission des ports du Canada, que ce port de Montréal est simplement un tributaire du gouvernement fédéral. Aucune participation sur la Commission de direction venant, par exemple, de la province de Québec, aucune vraie participation des gens, des municipalités qui en bénéficient, aucune idée de stratégie dans laquelle les ressources, en termes d'immeubles, en termes d'édifices, en termes des autres ressources du port de Montréal, ne sera utilisée pour les développements industriel et stratégique de la ville de Montréal et de sa région.

Monsieur le Président, on pourrait dire la même chose en ce qui touche la province de Québec. Il s'avère intéressant de constater que le gouvernement péquiste du Québec a eu très peu à dire sur le fait que deux des grands ports, dans la province de Québec, pendant les huit années que les péquistes sont au pouvoir, sont restés sous le contrôle du gouvernement fédéral, et que rien n'a été fait par le gouvernement péquiste pour assurer un système de partenaires, dans lequel les deux gouvernements, provincial du Québec et le gouvernement canadien, partagent la responsabilité pour ces importantes ressources dans le fleuve Saint-Laurent.

Monsieur le Président, maintenant, au lieu d'avancer l'idée du Saint-Laurent comme ressource nationale prioritaire, ce qu'on voit, c'est que le gouvernement a décidé d'imposer des frais qui pourront être très élevés, très dispendieux, sur la navigation, sur le commerce maritime, dans le fleuve Saint-Laurent. Et cela comporte un grave risque de diminuer davantage le commerce maritime qui est si important pour la province de Québec et pour tout l'Est du pays.

Maintenant, monsieur le Président, grâce à la situation géographique, les coûts de la garde côtière dans l'est du pays sont plus élevés que ceux dans l'Ouest du pays, c'est-à-dire la Colombie-Britannique. Si on impose des coûts relatifs aux dépenses de la garde côtière, par exemple, dans l'est du pays, cela risque de créer des désavantages encore plus grands que les problèmes qui existent maintenant et qu'on remarque, par exemple, avec la Voie maritime.

C'est au ministre d'expliquer comment on peut voir un développement du commerce maritime sur le système de la voie maritime du fleuve Saint-Laurent, si on augmente les frais de la voie maritime de 25 à 30 p. 100, si on impose un système de recouvrement de tous les coûts, tel que proposé apparemment dans la section 4 de ce projet de loi par le gouvernement.

Alors, monsieur le Président, je dirais que nous avons toutes sortes d'exemples du peu de bon sens d'imposer tous les coûts sur les agents utilisant les installations de transportation. De plus, on doit considérer l'histoire de notre pays et le fait que la situation de nos villes, de nos villages, de nos régions et de nos industries, souvent, c'est un accident de l'histoire, alors nous sommes dotés de cette histoire, on ne peut pas éviter cela. Est-ce que, par exemple, on dirait que c'est impossible, à l'avenir, de desservir les résidants de l'Île-du-Prince-Édouard avec un service maritime, parce que les coûts sont devenus trop élevés, puisque le gouvernement veut recouvrer tous les coûts? Alors, je ne crois pas que le dernier passager qui utilise les phares, les services maritimes entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick soit obligé de payer tous les coûts des aides à la navigation, et ainsi de suite.

Est-ce là la position du gouvernement? Alors, on dira: peut-être non puisque nous avons une obligation constitutionnelle. Mais quand même les mêmes problèmes existent ailleurs, et surtout dans la province de Québec et aussi peut-être dans celle de l'Ontario.

Mon collègue venant du nord de l'Ontario a indiqué que si, par exemple, il y avait des faits de navigation aux petits bateaux de plaisance qui se trouvent dans le canal nord, près du lac Supérieur, par exemple, qu'effectivement ces bateaux-là seraient éliminés puisque personne ne serait capable de payer le montant nécessaire. Je pourrais dire que si on appliquait ce principe au canal Rideau, la même chose pourrait se produire et on pourrait voir que le canal qui est très important en termes de récréation ne serait presque pas utilisé à cause des frais imposés par le gouvernement, grâce aux principes de M. Stevens et du ministre des Transports, des Sciences économiques qui demandent que tous les coûts soient payés par les gens qui l'utilisent.

[*Traduction*]

Le plein recouvrement des frais est un principe qui ne tient pas compte de l'histoire. Il ne tient pas compte du fait qu'au début de la colonie, le Saint-Laurent constituait notre seule voie de transport. A compter de 1642 environ, des colons se sont établis au Québec, le long du Saint-Laurent, car le bateau constituait alors le seul moyen de voyager d'un point à un autre. Je ne pense pas qu'en 1640, les gens s'attendaient à ce que le ministre des Transports actuel (M. Mazankowski) présente l'article 4 du projet de loi C-75 qui fait payer le coût total des aides à la navigation, des opérations de brise-glace et des autres services de ce genre.

M. Forrestall: Il ne l'exige pas.

M. Cassidy: Le député dit qu'il ne l'exige pas, mais il devrait savoir, et j'espère qu'il profitera de la période réservée aux observations pour en parler, que nous autorisons le ministère à imposer ces droits. Qu'adviendrait-il d'un port dont dépendrait la conserverie de poissons d'un petit village de Gaspésie? Selon la répartition des frais du ministère, il pourrait coûter $100,000 par an d'envoyer des brise-glace jusqu'à ce village en hiver. Il se pourrait que les navires n'aillent jamais jusqu'au village en hiver, mais seulement au printemps, en été et en automne. On leur ferait néanmoins payer les frais des opérations de brise-glaces qu'ils n'auraient jamais utilisés, comme le permet l'article 4. C'est pourquoi mon parti et moi-même estimons qu'il faudrait au moins supprimer cet article et renvoyer cette question à un comité permanent de la Chambre des communes. Nous avons modifié le Règlement de façon à remédier à ce genre de situation et nous permettre de voir s'il n'y a pas un meilleur moyen d'atteindre les objectifs du gouvernement. Ou encore pour démontrer que, comme je le pense, le principe est complètement idiot au départ et ne doit pas être appliqué dans sa forme actuelle.

Je n'aimerais vraiment pas voir ce gouvernement passer à l'histoire comme le gouvernement qui aurait fermé les ports de Terre-Neuve à cause du principe du plein remboursement des frais, le gouvernement qui aurait fermé les villages de Gaspésie à cause de ce principe du plein remboursement des frais, le gouvernement qui aurait fermé des villages, des ports et des services dans la circonscription de Manicouagan, celle du premier ministre (M. Mulroney), en vertu du principe du plein remboursement des frais. Mais c'est ce qui se profile ici, monsieur le Président.

Mes collègues ont bien montré le lien étroit . . .

M. Forrestall: C'est dans votre imagination.

M. Cassidy: . . . qui unit le port de Thunder Bay et les élévateurs de céréales de la circonscription du premier ministre, celle de Manicouagan. Ils ont bien montré que le principe du plein remboursement des frais, qui menace les expéditions de céréales et les emplois à Thunder Bay, menace aussi l'emploi dans la circonscription du premier ministre. Chacun sait que cette région manque d'emplois, à cause du nombre d'autres industries qui ont disparu du fait du premier ministre lui-même ou depuis qu'il fait de la politique en tant que représentant élu.

Peut-être pourrais-je demander aux gouvernementaux de mettre en garde le premier ministre, de lui éviter de se trouver contraint d'implorer le ministre des Transports pour éviter la fermeture d'industries dans sa circonscription parce que le ministre des Transports, aidé par le ministre de l'Expansion industrielle régionale voudrait appliquer le principe du plein remboursement des frais. Supprimez cet article du projet de loi. Laissez-nous y réfléchir à part, et nous pourrons adopter tous les aspects techniques de ces modifications à la Loi sur la marine marchande du Canada.

• (1740)

Mon temps est presque expiré, mais je tiens pour terminer à répéter ce que j'ai dit en français. Le fleuve Saint-Laurent et les Grands lacs sont une richesse nationale extraordinaire pour les Canadiens. Ils n'ont jamais été perçus comme tels et il est grand temps qu'ils le soient. Il est temps que le gouvernement canadien prenne, comme l'a fait au Québec le Secrétariat pour la mise en valeur du Saint-Laurent, l'initiative de considérer cette ressource comme une richesse et non comme un problème. Je regrette beaucoup que le gouvernement considère les voies navigables du pays non pas comme une richesse mais comme une simple vache à lait que l'on pressurera jusqu'à ce que cesse toute navigation.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je suis heureux de parler du projet de loi C-75. Je voudrais tout d'abord revenir sur un point soulevé par le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin). Il a mentionné dans son discours que le projet de loi ne s'étendait pas aux installations de forage d'Hibernia, de Venture ou de celles qui sont situées au large de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. La chose a peut-être été faite par mégarde, car je comprends très bien ce dont il s'agit. Il est peut-être inopportun d'insérer dans cette mesure une réglementation de nature générale portant sur les installations de forage. Toutefois, le ministre devra examiner la question sous peu.

La tragédie de l'*Ocean Ranger* a attristé les députés de tous les partis. Certains d'entre nous se rendent compte que les recommandations de la commission étaient excellentes. Bien entendu, la plupart d'entre elles ne peuvent être mises en application du jour au lendemain, mais nous ne devons pas oublier cette tragédie. Nous devons veiller à ce qu'elle ne se reproduise pas. J'espère qu'on nous présentera quelque chose de plus substantiel au sujet des appareils de forage et des règles de sécurité que ce que nous avons vu dans le passé. Espérons que cela viendra très bientôt.

Le député d'Egmont (M. Henderson) a présenté une motion sur laquelle nous sommes d'accord, je dois le dire. Il a exposé ses motifs, et j'en ai qui me préoccupent beaucoup ainsi que la région que je représente. Le ministre connaît ma région. Il sait quels sont les problèmes de transport, de navigation et de chômage de cette région. Je dois reconnaître en toute franchise que le ministre ne s'est pas montré réfractaire à beaucoup de choses dont je lui ai parlé. Dans la discussion du projet de loi et de la motion du député d'Egmont, il y a des choses que j'aimerais mentionner. L'article 4 prévoit des droits pour les aides à la navigation, les dragages, les services de trafic maritimes, les opérations de brise-glaces et les escortes de navires. Je n'aborderai pas ce dernier point. Le ministre pourrait expliquer ce qu'on entend au juste par escortes. En tout cas, j'estime qu'il va être très difficile aux usagers des transports maritimes de la côte de l'Atlantique de faire face à ces droits. Je me demande si le ministère a une idée exacte de la façon dont il va les calculer, à qui ils vont être imposés ou qui au juste va en supporter la charge. Comme la Chambre le sait, le secteur des pêches du Canada de l'Atlantique éprouve certaines difficultés. La difficulté éprouvée par l'armement a été mentionnée par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Où cette charge va-t-elle retomber? Si elle retombe sur les armateurs, les pêcheurs et ceux qui sont le moins en mesure de la supporter, cela va avoir un très dur impact sur la région atlantique. La région atlantique va connaître cette année un des hivers les plus durs de son histoire. Cet article ne va pas faire grand-chose pour le moral de la région.

L'article 4 du projet de loi porte sur l'article 3.1 de la loi. En particulier, le nouvel article 3.1(2) que voici:

Ces droits peuvent être imposés à l'égard d'un navire ou bâtiment sans considérer si la garde côtière canadienne fournit réellement un service de navigation à ce navire ou bâtiment.

Il s'agit d'une disposition extrêmement arbitraire. Quels seront exactement ses effets? Des droits peuvent-ils être imposés arbitrairement, quel que soit le service fourni? Qui prendra la décision? Qui décidera qui devra payer? Si j'ai l'air sceptique, je crois que j'ai des raisons de l'être à l'instar des autres députés. Nous avons vu ce que VIA Rail a dû supporter sous l'emprise du Canadien National. La société a dû payer pour des choses que le Canadien National avait radiées et qu'il n'avait aucun droit d'imputer. Le CN a imputé des frais parfois avec effet rétroactif, sur tout ce qu'il désirait. On pourrait penser, à notre époque, que ces choses ne se produisent pas. Ce paragraphe est extrêmement dangereux. Nous ignorons au juste quelles seront ses conséquences.

En outre, le nouveau paragraphe 3.1(3) précise qu'on peut imputer de l'intérêt sur les comptes en souffrance. Ceux qui se verront imputé ces intérêts, à moins que l'on puisse éclaircir cette question à ma satisfaction, seront ceux qui risquent de ne pas en avoir les moyens. On leur dit que s'ils ne payent pas à temps, parce que leurs prises sont insuffisantes, que l'avenir de leur compagnie maritime est en péril et qu'elle ne peut supporter ces frais, non seulement ils seront traînés devant les tribunaux, mais encore ils devront payer de l'intérêt. Ainsi, non seulement les compagnies seront-elles mises en mauvaise posture, mais on dira également aux intéressés qu'ils devront payer de l'intérêt et seront poursuivis devant les tribunaux.

Percevra-t-on ces droits graduellement? Ou bien seront-ils imposés tout d'un coup, du jour au lendemain? Je tiens ces questions pour très importantes. Les pêcheurs et les armateurs devraient connaître les réponses. Une procédure d'appel est-elle prévue? Une procédure d'arbitrage est-elle prévue? Un fonctionnaire du ministère sera-t-il chargé d'instruire les griefs et de rendre une décision sans pour autant faire appel aux tribunaux? Facilitera-t-on les choses aux personnes qui devront assumer ces droits?

M. Mazankowski: De la justice avant toute chose.

M. MacLellan: Je sais gré au ministre de son observation. S'il n'en tenait qu'à lui, les choses se passeraient probablement ainsi.

M. Siddon: C'est lui le ministre.

M. MacLellan: Un ministre n'est pas toujours au courant de tout ce qui se passe dans son propre ministère.

Des voix: Oh, oh!

M. MacLellan: S'il l'était, alors il serait bien le premier. S'il lui faut perdre du temps à calculer quels frais sont justifiés et lesquels ne le sont pas, il sera extrêmement occupé par cette tâche qui s'ajoutera à toutes ses autres responsabilités.

Je voudrais parler d'un service de traversier fort important pour ma région, celui assuré par la CN Marine. Cette entreprise est un gros employeur, et le nombre des emplois y a été considérablement réduit depuis quelques années. Quand le nouveau traversier sera mis en service . . .

M. Mazankowski: Il y en avait 1,200 avant que l'on ne me confie ce portefeuille.

M. MacLellan: . . . il y aura d'autres réductions à cet égard. Quelles seront les conséquences pour la CN Marine de l'imposition de frais pour les services d'aides à la navigation et de dragage et d'autres assurés aux navires? D'accord, c'est une société d'État. Le gouvernement va-t-il faire payer ces services par CN Marine? Cette société reçoit déjà une forte subvention pour exercer son activité. Le gouvernement va-t-il par-dessus le marché, en vertu de l'article 4 du projet de loi, faire payer à CN Marine les services qu'il fournit? Si oui, ce sera littéralement la fin du service de traversiers du CN. En faisant payer les services en plus de la subvention qui existe déjà et en augmentant par ailleurs les droits pour appliquer les théories de paiement par l'usager qui ont cours actuellement au gouvernement, on va conduire tout le monde à utiliser le transport direct par voie d'eau entre Halifax et Montréal.

• (1750)

Voyons un peu la situation telle qu'elle existe à l'heure actuelle. C'est une compagnie privée qui assure directement le transport par eau de Montréal à St. John's, mais elle touche une subvention. Grâce à cette subvention, elle peut assurer le transport entre Montréal et St. John's, privant ainsi de clients CN Marine, la propre société d'État du gouvernement. CN Marine gagnant moins, nous devrons la subventionner davantage.

Jusqu'à maintenant, le gouvernment n'a rien proposé relativement à la marine marchande dans les provinces de l'Atlantique qui soit raisonnable. Pourquoi devrions-nous espérer que quoi que ce soit de raisonnable sorte de ce projet de loi? Rien ne nous y autorise. Si nous nous reportons aux antécédents et à ce projet de loi, le gouvernement ne proposera rien de raisonnable pour régler les problèmes de transport maritime des provinces de l'Atlantique.

Tant que nous n'aurons aucun indice d'une interprétation raisonnable, comment veut-on que nous souscrivions à cette disposition? D'autres ont soutenu que la mesure renferme bon nombre de dispositions valables. C'est vrai. Toutefois, cette mesure suscite également beaucup de questions et de préoccupations.

Je suis justement préoccupé par la question des brise-glace. Au port de Sydney, nous avons des difficultés à cet égard au printemps. Si un traversier qui fait la navette entre North Sydney et Terre-Neuve se trouve coincé par les glaces, comme cela s'est déjà produit, il faut faire appel aux brise-glace pour le libérer. Va-t-on à ce moment-là imposer à la CN Marine des frais pour le service dont elle bénéficie? Si les brise-glace sont postés au port de Sydney pendant des semaines en prévision du moment où des navires pourraient être bloqués par les glaces, est-ce là une raison pour imposer des frais à la CN Marine? On ne peut pas recourir à un arbitre pour trancher la question. La garde côtière peut demander ce qu'elle veut, qu'elle aide la société ou non. La garde côtière peut être là pendant des semaines à ne rien faire et les frais seront attribués aux navires qui sont ou ne sont pas pris dans la glace. Le gouvernement

menace sa propre société de la Couronne, ce qui me préoccupe beaucoup. C'est injuste.

La région de l'Atlantique commençait seulement à redécouvrir le transport maritime. Avant la Confédération, la région de l'Atlantique était une des régions les plus prospères de l'Amérique du Nord britannique. Après la Confédération, les banques qui se sont établies d'abord en Nouvelle-Écosse ont investi dans le centre du Canada dix-neuf vingtième de l'argent récolté dans cette province. A cette époque, l'industrie de base de la région de l'Atlantique était le transport maritime vers les Antilles et vers le nord-est des États-Unis. Nous commençons à nous en rendre compte, et nous espérons faire un retour en force dans ce secteur. Les dispositions de ce projet de loi vont toutefois briser notre élan.

Si nous voulons développer un secteur d'activité dans la région de l'Atlantique, nous devrons utiliser les modes de transport moins couteux. La région de l'Atlantique est située dans une zone maritime et le transport maritime est bien moins coûteux que le transport routier ou ferroviaire. Ce projet de loi portera un dur coup non seulement au transport maritime mais aussi à l'expansion de la région de l'Atlantique en général.

Quelle sera la prochaine étape? Le gouvernement va-t-il faire payer les camionneurs pour le dégagement de la neige sur les routes? Certains députés trouvent peut-être cela ridicule. Ce n'est pas plus ridicule que de demander aux navires de la région de l'Atlantique de payer pour les services assurés par les brise-glace.

M. Forrestall: Mais on récupère 85 p. 100 des coûts.

M. MacLellan: Si on voulait être juste, les provinces devraient demander aux sociétés de camionnage de payer pour les services fournis par les chasse-neige.

Nous ne parlons pas simplement d'une industrie, mais bien de gens. Le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) s'inquiète vivement du sort des habitants de sa propre région qui perdent leur emploi dans le secteur du transport. Le député sait fort bien ce que c'est lorsqu'une personne employée par les Services maritimes ou les Services ferroviaires du CN perd son emploi. Je ne parle pas de jeunes gens qui ne sont au service du CN que depuis deux mois. Je parle de gens qui ont dix, 15 ou 20 ans d'ancienneté et travaillent depuis longtemps pour ces sociétés de la Couronne. Ils ont encore des hypothèques à payer, ils ont de grands enfants à l'université, ce qui coûte très cher. De plus, ce sont des gens qui ont passé toute leur vie dans la même localité. Si quelqu'un qui a vécu et travaillé à North Sydney pendant 20 ans perd son emploi et s'en voit proposer un autre à Moose Jaw, Montréal ou Moncton, on peut comprendre qu'il ne se mette pas à trépigner de joie. Il faut comprendre ce genre de situation.

Il faut arrêter ce réflexe de licenciement des employés du réseau du CN. Souvent, on les licencie sans aucune prestation. Dans certains cas, il y a des plans de préretraite, mais la plupart du temps il n'y en a pas, et il y a même souvent des employés qui n'ont pas de régime de pension. C'est une situation grave qui me préoccupe énormément.

Quand on parle de la Société canadienne des ports, on ne parle pas de riches armateurs. On parle d'expéditeurs qui peuvent être en difficultés financières. On parle de pêcheurs et on parle de tous les utilisateurs possibles de la mer, d'après ce projet de loi. C'est un projet de loi alarmant, que nous devons approfondir beaucoup plus avant de risquer de commettre, une erreur très grave, dont le Canada atlantique risquerait de subir les douloureuses répercussions pendant de nombreuses années.

M. le vice-président: Il est 6 heures moins une. Puis-je dire qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 octobre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'INDEMNITÉ AUX DÉPOSANTS DE CERTAINES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ATTRIBUTION DE TEMPS À L'ÉTAPE DE LA 2E LECTURE DU PROJET DE LOI C-79

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé) propose, appuyé par M. Lanthier:

Que, relativement au projet de loi C-79, Loi prévoyant une indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de Placements Hypothécaires CCB et de la Norbanque relativement aux dépôts non assurés, un jour de séance soit attribué pour l'étude à l'étape de la deuxième lecture dudit projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance, toute délibération dont la Chambre est alors saisie soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de ladite étape soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement afin d'obtenir votre avis. Le ministre peut-il présenter cette motion sans qu'elle soit appuyée par un autre ministre? Un secrétaire parlementaire par exemple peut-il remplacer dans ce cas un ministre?

M. le Président: La pratique veut qu'un ministre propose la motion et qu'un autre l'appuie, quand il y en a deux de présents à la Chambre. Rien n'interdit toutefois à un simple député d'appuyer la motion.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, en ouvrant ce débat, je voudrais d'emblée faire valoir certains points sur lesquels les députés pourront revenir par la suite.

La motion concerne essentiellement la deuxième lecture du projet de loi prévoyant une indemnité aux déposants non assurés. Il ne s'agit pas du tout d'une attribution de temps qui terminerait l'étude de cette mesure. Nous avons jusqu'ici consacré environ une semaine au projet de loi à la Chambre. Nous avons maintenant atteint l'étape où le Règlement prévoit des interventions de 10 minutes et non plus des discours de 20 minutes suivis d'une période de questions. Par conséquent, les députés ont eu le temps nécessaire pour exprimer leur point de vue sur le principe de la mesure.

J'ai aussi quelques observations à faire sur le renvoi de la question à un comité législatif. On a beaucoup parlé de l'étude en comité de ce projet de loi et de questions se repportant au système bancaire canadien. Le gouvernement du Canada se propose en particulier, par cette mesure, de rembourser des déposants non assurés. A compter de maintenant, après un débat d'une journée en deuxième lecture, le comité législatif pourra examiner en détail les dispositions du projet de loi.

La ministre d'État chargée des Finances (Mme McDougall) s'est engagée à fournir toute l'information disponible sur la nature des paiements qui seront effectués. Je crois savoir qu'elle a déjà déposé une liste établissant les catégories de personnes et de sociétés visées par cette mesure et qui pourront demander un remboursement.

Les députés n'ignorent pas, tout comme le grand public, sans doute, qu'il existe diverses étapes pour l'étude d'un projet de loi à la Chambre. L'une prévoit un débat qui a eu lieu et auquel la Chambre a consacré suffisamment de temps, débat qui concerne le principe de la mesure. Viendra ensuite l'étape du comité législatif. Les députés intéressés pourront procéder à l'étude article par article du projet de loi. Ils auront la possibilité d'examiner toutes les dispositions. Après cela, il y aura l'étape du rapport et finalement la troisième lecture à la Chambre.

Rien n'est plus raisonnable que de permettre un débat à la Chambre, de passer à l'étude détaillée au comité législatif, puis de revenir à la Chambre.

Je vous rappelle que nous avons d'autres projets de loi qui attendent d'être étudiés. Il y a notamment l'initiative du gouvernement concernant l'égalité d'accès à l'emploi qui, pour la première fois au Canada, donnera aux femmes et aux handicapés le sentiment de parvenir à l'égalité. Le temps de la Chambre des communes pourrait être consacré à parler d'autres mesures importantes comme la Loi sur la marine marchande, Canagrex ou les projets découlant du budget.

J'estime que nous avons déjà eu un bon débat et entendu l'opinion des députés de l'opposition. Il n'y a aucun doute que l'opposition a eu amplement l'occasion de faire valoir son point de vue. Le gouvernement a témoigné de son esprit de justice, en permettant ce long débat, mais il est temps maintenant de passer à autre chose.

Attribution de temps

J'estime que c'est une motion éminemment juste qui, j'en suis persuadé, recevra l'appui de tous les députés, même ceux de l'opposition, s'il y a vote.

• (1110)

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je ne sais pas si le leader du gouvernement est sérieux en faisant ses remarques, mais je dois vous dire que c'est certainement une journée assez sombre pour le parlementarisme canadien, lorsque nous avons devant nous un projet de loi qui engloutira près d'un milliard de dollars de l'argent des «payeurs de taxes» et que la Chambre des communes et ses membres n'ont que quelques jours qui leur sont alloués pour participer à ce débat. Je pense qu'on peut conclure que c'est réellement une attaque en règle contre la démocratie parlementaire et c'est certainement une honte!

Le gouvernement va utiliser son écrasante majorité pour imposer le bâillon à l'opposition, pour l'empêcher de poursuivre la discussion sur un projet de loi, comme je viens de le dire, qui engloutit des millions de dollars, en fait ce serait près d'un milliard de dollars. Ce fiasco qui va coûter extrêmement cher aux «payeurs de taxes» canadiens est dû à l'incompétence presque puérile du ministre des Finances (M. Wilson) lui-même, de la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) et, d'une façon tout à fait spéciale, du premier ministre (M. Mulroney), puisque c'est lui qui a pris la décision finale au mois de mars dernier et qui a entraîné tout le fiasco que l'on connaît aujourd'hui.

Par cette motion de clôture on forcera les parlementaires à se prononcer sur un projet de loi sans qu'ils aient en leur possession les informations minimales nécessaires.

Par cette motion la Chambre des communes sera appelée à voter un projet de loi qui remboursera tous les déposants qui avaient dans la Norbanque ou dans la Banque Commerciale du Canada des dépôts de $60,000 ou plus. Et nous serons obligés de faire cela et de demander aux contribuables de payer pour ce fiasco gouvernemental sans avoir en notre possession le rapport du juge Estey.

Monsieur le Président, on a demandé et sollicité à la Chambre la tenue d'une commission parlementaire pour étudier qui était responsable d'une façon spéciale de ce fiasco. On nous l'a refusée. Le gouvernement a nommé un juge, le juge Estey, pour faire enquête et voici que nous sommes appelés à voter un projet de loi sans même avoir reçu le rapport de la Commission d'enquête présidée par le juge Estey.

Deuxièmement, on nous demande d'approuver un projet de loi et on nous impose le bâillon pour l'approuver ou le rejeter, alors qu'on ne sait pas à qui seront payées les sommes d'argent qu'on nous demande de voter. Est-ce que c'est normal de demander aux responsables, aux représentants du peuple, par exemple, de voter le projet de loi C-79 qui vise à accorder de l'argent à six personnes au Canada, à des individus, pas à des compagnies, à six individus au Canada qui vont se partager la somme de 3 milliards 800 millions . . .

M. Bernier: Nommez-les! Nommez-les!

M. Garneau: . . . mais c'est justement . . . je ne sais pas qui dit cela: Nommez-les. C'est peut-être la grande lumière, le député de Beauce. Eh bien, c'est cela justement qu'on veut savoir. C'est à vous de nous les nommer et pas à nous autres. C'est vous autres qui avez les informations.

Monsieur le Président, six personnes vont se partager 3 milliards 700 millions de dollars environ et les députés vont voter d'une façon aveugle? Du côté de la Norbanque, monsieur le Président, neuf personnes au Canada vont se partager 4 millions 900 mille dollars. Pourquoi? Mais c'est la responsabilité du gouvernement d'indiquer aux députés qui sont ces personnes. Ce ne sont pas des gens qui ont des petits montants à investir, ce sont quand même des gens avisés ceux qui ont un million de dollars! Pourquoi allons-nous demander à la mère de famille, aux travailleurs des usines de Sherbrooke de payer des impôts additionnels afin de rembourser ces gens-là, sans même qu'on connaisse leur nom?

Troisièmement, on nous impose le bâillon. Nous serons appelés à nous prononcer sur ce projet de loi sans obtenir aucune information précise et officielle déposée à la Chambre sur la Norbanque. Je mets mes collègues au défi de nous dire ceux qui vont voter à double main pour tuer la Norbanque, est-ce que vous avez eu officiellement des informations concernant la Norbanque? Est-ce qu'on sait quel est le montant des mauvais prêts? Est-ce qu'on sait quelles seraient les réserves minimales nécessaires pour permettre à cette banque de continuer ses opérations? Nous n'avons rien de ces indications et pourtant on nous demande de nous prononcer dans quelques heures en nous forçant par cette motion de bâillon qui est un véritable scandale pour la démocratie parlementaire. Dans le fond, c'est pour camoufler l'incompétence du gouvernement qu'il en coûtera aux contribuables près d'un milliard de dollars qu'on nous impose aujourd'hui ce bâillon et qu'on met un terme à un débat qui n'a duré que quelques jours.

Monsieur le Président, n'eut été cette motion de clôture qui mettra fin à la discussion en deuxième lecture sur le projet de loi C-79, l'opposition aurait pu démontrer que si les «payeurs de taxes» seront appelés à payer ce milliard de dollars, c'est parce que le gouvernement et le premier ministre en particulier, le ministre des Finances et la ministre d'État (Finances) ont attendu trois mois, du 25 mars au 25 juin, avant de nommer quelqu'un pour faire enquête sur la valeur des actifs de la Banque Commerciale du Canada. Ce matin, dans le journal *The Globe and Mail*, on peut lire cette entrevue du président de la Banque Royale, qui est aussi président de l'Association canadienne des paiements, et si on me le permet, je vais citer une partie de ses propos:

• (1115)

[*Traduction*]

M. Taylor a déclaré que, à plusieurs occasions, après le renflouage du 25 mars, les banques à charte ont eu des entretiens avec le ministre des Finances, M. Wilson, ou la ministre d'État chargée des Finances, M^me^ McDougall, ou les deux, pour demander une vérification comptable complète du portefeuille de prêts de la BCC.

«Il a été dit que cette inspection n'avait pas eu lieu», ajoutait M. Taylor en faisant remarquer que c'est seulement le 25 juin que l'on a commencé une étude détaillée des actifs de la BCC.

[*Français*]

Monsieur le Président, les banquiers avaient avisé le gouvernement. On a attendu jusqu'au 25 juin avant de nommer M. Hitchman pour faire rapport. M. Hitchman se mit à l'œuvre avec deux autres personnes, et en moins d'un mois il présenta un rapport préliminaire. Que disait ce rapport préliminaire? Il indiquait au ministre qu'il fallait nommer un groupe de travail pour gérer la banque et prendre des décisions importantes, parce qu'il avait noté évidemment que les pratiques de prêts douteuses continuaient. Qu'est-ce qu'on a fait avec le rapport préliminaire Hitchman? On l'a «fouté» dans le tiroir et on n'a rien fait, puisque, et c'est là qu'on voit l'incompétence et l'insouciance d'un ministre qui a passé presqu'une partie de l'été à Paris, et qui revient et qui signe des lettres aux actionnaires en leur disant: Gardez votre argent là-dedans, c'est bon. Ces lettres-là sont signées du 9 août 1985, et le 14, il y avait un rapport disant que la banque n'était plus viable—le 12 même—mais cela a demandé deux jours avant que la ministre en prenne connaissance, parce qu'elle en a pris connaissance le 14, à ce qu'elle nous a dit.

Monsieur le Président, il s'agit là d'une incompétence et d'une insouciance qui n'a pas son pareil. Comment se fait-il qu'un ministre qui a autorisé la mise en vente de quelques boîtes de thon avarié démissionne, qu'un autre ministre qui a eu des problèmes avec ses dépenses électorales démissionne, et qu'un ministre qui va coûter un milliard de dollars aux contribuables canadiens est encore confortablement assis à son siège, et le ministre des Finances aussi? Et par-dessus cela, on vient nous imposer un bâillon pour nous empêcher de discuter de ce projet de loi et de faire part à la population canadienne que c'est l'incompétence du gouvernement non seulement qui a tué la Banque Commerciale du Canada, mais c'est l'incompétence du gouvernement qui fait en sorte que la Norbanque ferme ses portes et que les employés vont perdre leurs «jobs» et que de plus, une importante institution financière de l'Ouest canadien va devoir disparaître, et quand on sait tout le travail qui a été fait pour bâtir des banques régionales dans l'Ouest canadien.

J'ai proposé dans une intervention antérieure un programme en quatre points pour sauver la Norbanque. Si on n'avait pas imposé le bâillon aux députés, on aurait peut-être réussi à convaincre le gouvernement. S'il le faut, on aurait mis une petite carte bleue après le document et on l'aurait envoyée au Cabinet des ministres, parce qu'apparemment, la petite carte bleue indique que cela a été vérifié par un conservateur. Quand cela n'a pas été vérifié par un conservateur, il n'y a pas de petite carte bleue. Alors on aurait peut-être pu trouver quelqu'un du côté conservateur qui aurait mis sa petite carte bleue, et on aurait peut-être réussi à sauver la Norbanque qui ne mérite pas de fermer ses portes. Et c'est certainement dû à l'incompétence et à l'insouciance du gouvernement si on est obligés d'en arriver là.

Monsieur le Président, dans ce dossier . . .

Mme Duplessis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable députée de Louis-Hébert (M^me^ Duplessis) invoque le Règlement.

Mme Duplessis: Monsieur le Président, quand l'honorable député parle des cartes bleues, il ne parle pas du sujet. Je lui demanderais de rester dans le sujet.

M. Garneau: Est-ce que la députée de Louis-Hébert (M^me^ Duplessis) serait prête à mettre sa petite carte bleue, pour donner un imprimatur à la possibilité pour le gouvernement de retirer sa motion de clôture pour examiner plus en détail la situation de la Norbanque? Évidemment, elle est seulement députée. Elle n'est peut-être pas au courant des petites cartes bleues. Mais les ministres le sont au courant des petites cartes bleues.

Monsieur le Président, dans ce projet de loi, on a utilisé deux poids deux mesures. On rembourse les banques étrangères, et on ne rembourse pas les banques qui ont participé à la tentative de *bail out*. Monsieur le Président, il s'agit là d'une injustice qu'on aurait pu démontrer si cette motion de clôture complètement abominable, en termes démocratiques, ne nous avait été présentée. Et on vient nous dire que c'est pour présenter d'autres projets de loi. Monsieur le Président, ce n'est pas nous qui avons créé le fiasco de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque. C'est la responsabilité du gouvernement. C'est à eux d'assumer le blâme et de travailler en conséquence. Ils ont tué deux banques et, maintenant, ils vont nous dire: Lavez-nous cela, vite, vite! Sortons de la Chambre pour que la télévision ne le montre pas à la population canadienne, pour que les gens ne voient pas notre incompétence. On va essayer de camoufler cela dans des augmentations de taxes à venir. Monsieur le Président, je trouve que c'est complètement inacceptable, c'est antidémocratique qu'un gouvernement utilise sa majorité pour camoufler son incompétence en présentant une motion de clôture seulement quelques jours après que l'étude en deuxième lecture d'un projet de loi ait été mise en discussion.

• (1120)

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, les députés néo-démocrates vont se prononcer contre cette motion de répartition du temps. Nous nous opposons à cette motion, comme nous nous opposons au projet de loi C-79. Nous nous opposons à ce que l'on coupe court au débat, monsieur le Président, parce que les raisons de ce renflouement ne sont pas encore bien connues. Le gouvernement ne nous les a pas encore dévoilées. Nous ne savons pas grand-chose des gens qui seront remboursés, même si certaines des personnes et des sociétés vont toucher des sommes considérables.

Nous ne savons pas vraiment pourquoi la Norbanque est traitée de la même façon que la Banque Commerciale du Canada. Nous avons maintenant pas mal de renseignements au sujet de la Banque Commerciale du Canada. En fait, monsieur le Président, compte tenu des renseignements que nous avons obtenus à la suite des audiences que le comité des finances a tenues en mai et juin, nous croyons que le gouvernement aurait dû agir à ce moment-là et non attendre jusqu'en septembre.

Monsieur le Président, si cette motion était adoptée, cela voudrait sûrement dire que le débat parlementaire de ce projet de loi cesserait incessamment. On a bien dit que le ministre des Finances (M. Wilson) et le premier ministre (M. Mulroney) se cachaient dans les jupes de la ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall). Ce n'est pas cela, monsieur le Président. C'est la ministre d'État chargée des Finances qui se cache maintenant sous la toge du juge Estey. Ce n'est pas

mieux. En fait, c'est considérablement pire au plan de la responsabilité parlementaire et de la responsabilité d'un ministre pour son portefeuille.

Monsieur le Président, depuis la dernière fois que j'ai pris la parole au sujet du projet de loi C-79, beaucoup de mes soupçons se sont nettement confirmés. Le rapport Hitchman a mis à nu les insuffisances—et, en fait, l'inaptitude totale—de notre système d'inspection destiné à assurer la solvabilité de nos banques.

Monsieur le Président, la prétention maintes fois réitérée par les ministres du gouvernement actuel et par le gouverneur de la Banque du Canada, à savoir que le régime bancaire du Canada est l'un des meilleurs au monde, ne vaut à peu près plus.

Le Rapport Hitchman a fait ressortir beaucoup des faiblesses et des insuffisances de notre système d'inspection. Il n'est pas étonnant que le gouvernement ait hésité à le publier.

Les députés ne sont pas sans savoir que j'ai siégé au comité des finances tout le temps qu'il a examiné le cas de la Banque Commerciale du Canada, en mai et juin derniers. Le comité a alors entendu tous les principaux intéressés: le président de la Banque Commerciale du Canada, les vérificateurs de la Banque Commerciale du Canada, l'inspecteur général des banques, et le gouverneur de la Banque du Canada.

Le Rapport Hitchman montre à l'évidence que les témoignages et les conseils que le comité a alors entendus étaient malhonnêtes, trompeurs et superficiels.

Monsieur le Président, l'examen approfondi que tous les Canadiens et nous croyions inhérent à la surveillance de notre régime bancaire se résumait finalement à de simples assurances de deuxième et de troisième main de la part de l'inspecteur général des banques et du gouverneur de la Banque du Canada, deux personnes qui se sont essentiellement fiées à la parole de la direction de la banque. Ce que montre le Rapport Hitchman, c'est que la direction de la Banque Commerciale du Canada ne s'est pas montrée circonspecte dans ses pratiques de crédit et qu'elle a continué d'agir imprudemment même après le renflouement de la banque, en juin dernier. Cela s'est produit même si nous avions légitimement le droit de nous attendre à ce qu'après le renflouement de mars l'inspecteur général instaure le genre de système d'inspection qui aurait dû être en place depuis toujours.

• (1125)

Je dirai aux députés qu'ils ne sauraient lire de critique plus acerbe de notre système financier et de sa surveillance que celle que nous sert l'éditorial qui a paru le 14 octobre dans le *Financial Times*. Si vous le permettez, j'aimerais lire un extrait de cet éditorial, que voici:

> Les conclusions auxquelles en est arrivé l'ancien vice-président de la Banque de Nouvelle-Écosse, âgé de 71 ans, en étudiant à fond le fouillis innommable des dossiers de prêts de la BCC, étaient tour à tour profondes, surprenantes et consternantes.
>
> Il a signalé en particulier que Hitchman semblait être le seul, parmi une foule de cadres de banque, de directeurs, de vérificateurs externes et de surveillants fédéraux, à être bien placé pour effectuer ce travail.
>
> S'il subsistait des doutes, avant la publication du rapport de Hitchman, au sujet de l'incapacité du bureau de l'inspecteur général à contrôler l'affaire de la BCC, il n'y a plus l'ombre d'un doute désormais.
>
> Il n'y avait pas lieu non plus de se vanter du rendement des vérificateurs externes de la BCC. Le témoignage de Hitchman a soulevé de graves questions au sujet du rôle et du bon sens des vérificateurs qui, à l'instar de l'inspecteur général, étaient tout prêts à accepter comme de bons toutous la parole de la direction.

Cet article fait état d'une liste assez exhaustive des personnes occupant des postes à responsabilité. Elle est semblable à la liste que le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) et moi-même avons établie lorsque nous avons préparé un addenda au rapport du comité des finances. Voici ce que nous avons déclaré le 12 juin:

> L'expérience de la BCC fait ressortir les lacunes du système actuel, où les personnes qui assument des responsabilités directes, et notamment les cadres, directeurs et vérificateurs de banque, les vérificateurs externes, les souscripteurs d'investissements bancaires et les contrôleurs du gouvernement, y compris l'inspecteur général des banques et le gouverneur de la Banque du Canada, n'ont pas su déceler les sérieux problèmes que posait l'exploitation de la BCC, afin d'y remédier avant que la banque ne soit acculée à la faillite. Indépendamment des autres dispositions prévues dans le document de travail sur le Livre vert, il faut procéder immédiatement à une mise à jour complète et à une modernisation de ce système, si l'on veut protéger de façon satisfaisante les épargnes des Canadiens contre l'incurie et les conflits d'intérêts des dirigeants des institutions financières.

Voilà ce que nous avons déclaré en juin, monsieur le Président. On n'a tenu compte ni de nos conseils ni des conclusions que la ministre d'État aux Finances aurait dû tirer des audiences tenues par le comité des finances en mai et juin. Même après que la ministre eut pris en main la BCC, rien n'a changé. Voici comment le *Financial Times* a décrit la nouvelle BCC en exploitation après le renflouement de 250 millions de dollars qui était censé la rendre à nouveau viable:

> A la mi-juillet, après que le président de la BCC, Gerald McLaughlan, eut assuré à Hitchman que la banque faisait tout son possible pour recouvrer les anciens prêts au lieu d'entreprendre de nouvelles activités, le comité des prêts de la banque a recommandé deux nouveaux prêts de 15 millions de dollars chacun.
>
> Ces deux prêts ont été consentis à des sociétés nouvellement créées dont le capital s'élevait à . . .

Écoutez bien cela, monsieur le Président:

> . . . un dollar! L'un des prêts de 15 millions de dollars portait sur dix ans, avec un intérêt de 10 p. 100, soit le taux préférentiel plus ½ p. 100. Et pourtant, la BCC aurait dû payer 12 p. 100 d'intérêt pour se procurer les fonds à prêter—ce qui lui aurait coûté 5 millions de dollars de plus. L'immeuble pour lequel ce prêt avait été consenti était évalué à 9 millions de dollars.

• (1130)

Où était l'inspecteur général des banques? Où était le gouverneur de la Banque du Canada qui, à diverses reprises, a déclaré que la BCC était une entreprise rentable? Il est évident que les personnes chargées de la protection des Canadiens ont manqué à leur devoir. Le ministre des Finances, la ministre d'État aux Finances, l'inspecteur général des banques, le gouverneur de la Banque du Canada et tous les ministres concernés sont pleinement responsables de ce fiasco. Les Canadiens vont devoir payer des milliards de dollars, parce qu'ils n'ont pas fait ce qu'ils auraient dû faire et qu'ils n'ont pas demandé à l'inspecteur général des banques d'accomplir son travail.

Le fiasco de la Banque Commerciale du Canada a contribué à celui de la Norbanque et mis certaines autres banques régionales et de moindre importance dans une situation très délicate. En raison de cette faillite, les Canadiens ont remis en question le régime bancaire canadien, ce que nous ne pouvons pas nous permettre. Nous comptons nous prononcer contre ce projet de loi parce qu'à notre avis, le gouvernement a sérieusement manqué à son devoir.

[*Français*]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, tantôt j'entendais l'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) s'étonner et nous parler du manque de sérieux de notre leader parlementaire. Moi, je m'étonne que le député de Laval-des-Rapides—qui sait qu'il est connu comme un ancien banquier, et qui a même rempli des tâches politiques relativement importantes dans un autre gouvernement—aujourd'hui, ne cesse d'énerver la population canadienne, et d'accuser des banques de manquer de liquidités. Le député de Laval-des-Rapides sait très bien lorsqu'il fait cela, qu'il expose ces banques à des problèmes et ce, à cause des postes qu'il occupait lui-même antérieurement. Serait-il devenu incompétent ou bien a-t-il menti à la population lorsqu'il a affirmé qu'un problème de liquidités grave affectait la banque de Colombie-Britannique et pouvait affecter également la Banque Continentale du Canada? Cela a eu pour effet de causer des problèmes à chaque directeur de ces succursales, qui ont eu à rencontrer des gros déposants et à leur expliquer que tout allait bien. Les cadres supérieurs, les vice-présidents de ces deux banques, ont dû affirmer au niveau canadien que c'était faux et qu'il n'y avait pas de problème de liquidités à l'intérieur de ces deux banques!

Le député de Laval-des-Rapides ainsi que ses collègues ont tout intérêt, du moins on dirait que c'est là leur objectif, de faire en sorte que les choses aillent mal dans le système bancaire canadien. C'est sûr! Et ensuite ils mettront la faute sur le gouvernement. Voilà donc pourquoi ils voudraient en parler toute l'année, pour créer la panique encore une fois et, d'une façon plus approfondie, développer des racines de panique dans la population. Ils vivent peut-être des problèmes que l'on connaît, parce que cela fait leur affaire et ils seraient même prêts à briser notre système bancaire, à se faire hara-kiri pour briser nos banques, à briser notre économie, parce qu'ils sont tellement affamés du pouvoir qu'ils ont perdu le 4 septembre 1984.

Je regrette que ce matin il manque un député, soit celui de Saint-Maurice (M. Chrétien) qui est peut-être à Bay Street, mais j'aurais bien aimé que ce député qui a donné le «coup de pichenotte» au problème que l'on connaît aujourd'hui soit présent à la Chambre afin de participer à cette discussion.

Sous le régime qui nous a précédés, le nombre des banques canadiennes est passé à 70. Alors c'est parmi ces banques que l'on rencontre des problèmes également. Les libéraux n'ont pas mis en place de législation appropriée pour prévenir les problèmes dont nous héritons aujourd'hui.

De plus, ce qui a causé la plupart de ces problèmes, c'est le fameux Programme national de l'énergie. Avec celui-ci, dont le député de Saint-Maurice est prioritairement le responsable, les libéraux ont créé, sur une base nationale, un empire de papier, un château de cartes qui s'est effondré, un château de cartes qui avait ses bases sur des prix négociés du pétrole, alors que ces prix ne tenaient pas compte de la loi de l'offre et de la demande. Ils ont donc développé une politique qui a eu pour résultat un climat de confrontation avec les provinces. Les libéraux ont été affamés et ont voulu imposer des taxes quotidiennes sur toute notre industrie pétrolière. Ils ont eu, monsieur le Président, les yeux plus grands que la panse. Ils ont défié les lois de l'économie. Et aujourd'hui, ces mêmes libéraux nous disent qu'on va dépenser . . . ils nous parlent d'un milliard de dollars pour remettre à certains déposants les sommes qu'ils avaient déposées dans la Norbanque et dans la Banque Commerciale du Canada. Les libéraux savent qu'il ne s'agit pas de 875 millions de dollars. Ils savent que les entreprises qui déposent . . . il y a un facteur économique à considérer, ils paient l'impôt sur cela, et le coût net, ils savent très bien que c'est 470 millions de dollars, ce qui est différent de 1 milliard de dollars.

Les libéraux ont tellement agi au niveau des coûts économiques, ils ont accumulé un déficit de 200 milliards dans les dernières décennies, toujours au nom des coûts économiques.

Monsieur le Président, il faut prévoir que si on décide de rembourser les déposants des banques, c'est parce qu'on a parmi cela des organismes communautaires, religieux . . . des organismes de charité, des caisses d'épargne, des syndicats, des commissions scolaires, des petites et moyennes entreprises, des individus, des villes, des municipalités. On ne sait pas jusqu'où peut aller le fait de laisser à elles-mêmes ces banques-là. Les libéraux doivent penser aujourd'hui que le «coup de pichenotte» sur le jeu de dominos a été donné par eux-mêmes il y a quelques années, et c'est malheureusement nous qui avons à faire face aux problèmes.

On nous parle aussi de banques étrangères qui seraient remboursées. On parle de 113 millions de dollars. On sait que les deux banques en cause ont des actifs qui représentent 1 p. 100 des actifs du système bancaire canadien. On n'a pas accès, monsieur le Président, à tous les chiffres, mais on peut faire facilement une extrapolation très conservatrice, avec un petit «c», si 113 millions égalent 1 p. 100 des actifs, 11.3 milliards égalent 100 p. 100 des actifs. C'est donc dire qu'on a probablement au moins 11.3 milliards de dépôts de banques étrangères dans nos banques canadiennes. Si on ne règle pas le problème de nos 113 millions de dollars, on court des chances . . . il y a des probabilités que les banques étrangères retirent 11.3 milliards de dollars, par manque de confiance à notre système bancaire et à notre gouvernement. On ne peut accepter cela, parce que 11.3 milliards de dollars, si on pense à un revenu de 10 p. 100 en dedans d'un an, cela fait un milliard de dollars.

Ensuite, ces banques étrangères . . . ce sont des investissements dans nos PME. Ce sont des investissements dans le fonds de roulement de milliers de nos entreprises canadiennes qui, advenant le retrait de ces dépôts étrangers, devraient trouver ailleurs leur financement pour leurs liquidités.

Les libéraux parlent toujours d'un milliard de dollars. On parle de 470 millions de dollars. Je voudrais rappeler, monsieur le Président, aux libéraux ce qu'ils ont fait peu d'années avant que le peuple canadien s'aperçoive de leurs erreurs. Je voudrais leur parler de Consolidated Computer, où ils ont investi, sans aucun rendement, 125 millions de dollars. Je voudrais aussi leur parler de CCM, une petite entreprise où ils ont investi 15 millions de dollars, sans rendre de compte. Je voudrais également parler de la compagnie Maislin, où ils ont investi 32 millions de dollars. De Massey Fergusson, où ils ont investi 125 millions de dollars.

Attribution de temps

Je voudrais faire remarquer au député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) que je n'ai pas interrompu le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) pendant son discours, je lui demanderais donc de faire montre de la même politesse, monsieur le Président. C'est une marque de décence que l'on se doit entre députés du Parlement. Il serait bon que les libéraux se l'apprennent entre eux ainsi qu'à leurs «back benchers».

Je voudrais aussi parler de la société de Havilland où on a investi un milliard de dollars, sans aucune considération. Et finalement, le champion de tous, Canadair, 2.1 milliards de dollars. C'est donc dire que les libéraux ont investi 3 milliards et demi dans les années qui ont précédé leur fin de régime. Alors, ils n'ont aucune leçon à nous donner, monsieur le Président.

Je voudrais aussi dire que nous proposons en tant que gouvernement une solution à nos banques de l'ouest du Canada. Ce n'est pas ce que les libéraux ont proposé quand les Caisses d'entraide économique ont eu leurs problèmes dans la province de Québec. Ils ont fait comme des autruches, monsieur le Président. Il se sont mis la tête dans la terre. Ils n'ont pas regardé ce qu'il y avait, ils n'ont pas pensé à aider une partie du pays. Ils ont ignoré cela. Je sais très bien que c'était un domaine de compétence provinciale, mais je sais que vous auriez pu vous en occuper de la même façon que nous nous occupons de l'ouest du pays, que nous avons le sentiment que c'est un pays qui va de l'Atlantique au Pacifique. Vous allez, les libéraux, supporter le retard de cette loi et vous allez y perdre parce qu'on va la passer même sans votre collaboration, et vous allez devoir arrêter de faire vos insinuations sur vos prétendues mauvaises situations du système bancaire canadien.

Je demande au NPD, s'il veut conserver le peu d'assise qu'il a dans l'Ouest, de favoriser l'acceptation de cette loi.

• (1140)

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, on demande à la Chambre de sanctionner une motion mettant un terme au débat de deuxième lecture sur l'une des plus importantes mesures dont elle sera jamais saisie sous ce gouvernement et sous tous les autres gouvernements. Et cela bien que nous n'ayons eu jusqu'ici que quatre jours pour en débattre, moins de 11 heures pour discuter de ce projet de loi qui demande au Parlement d'approuver le déblocage de 827 millions de dollars, presqu'un milliard, provenant des deniers publics.

Le leader du gouvernement à la Chambre n'a avancé aucune raison qui aurait pu convaincre la Chambre d'approuver cette motion dont le but est de bâillonner le Parlement et de couper court au débat.

[*Français*]

Et certainement le député conservateur qui vient de finir son discours, lui-même n'a pas donné les arguments qui doivent supporter la situation et nous convaincre de faire adopter cette motion. Il a parlé du Programme énergétique national, mais le rapport Hitchman a dit que le Programme énergétique national n'avait rien à faire avec les problèmes de la Banque Commerciale du Canada, rien à faire du tout! Le rapport Hitchman a dit clairement que les problèmes des banques étaient liés à la mauvaise gestion de ces banques et pas du tout au Programme énergétique national.

Le député conservateur se plaint du déficit, mais il désire que la Chambre appuie une mesure qui ajoutera un milliard de dollars à ce même déficit. Et la note totale de ce fiasco des banques n'ajoutera pas seulement un milliard de dollars, mais trois milliards à ce déficit, et le député conservateur désire que la Chambre appuie cette motion et ce projet de loi. Le député conservateur parle aussi des mesures pour aider certaines entreprises canadiennes à survivre, mais ces entreprises canadiennes étaient connues du public, elles étaient connues des contribuables. Mais le député conservateur et sès collègues désirent garder secrets les noms de ceux qui seront sauvés par ce projet de loi offert par les conservateurs!

[*Traduction*]

Dans cette mesure, on part du principe que près d'un milliard de dollars appartenant aux contribuables, devrait être dépensé pour rembourser des gens dont nous ne connaissons pas l'identité. Elle contrevient à un tel point au fondement même d'un gouvernement parlementaire que nous devons nous opposer et à la motion et au projet de loi. Il y a quelques jours, monsieur le Président, la Chambre des communes a publié un livre intitulé *Précis de procédure* sous la direction du Greffier. Voici ce qu'on dit dans ce précis à la page 67:

> La deuxième lecture constitue l'étape la plus importante du processus d'adoption d'un projet de loi puisque le principe et l'objet du projet de loi y sont alors discutés et adoptés ou rejetés.

Les conservateurs veulent mettre fin au débat après moins de quatre jours ou de 11 heures de délibérations alors que nous en sommes à l'étape la plus importante de l'étude de cette mesure, une mesure outrageante. Une mesure qui bat en brèche le principe fondamental du gouvernement parlementaire voulant que les crédits ne peuvent être approuvés sans que la Chambre sache à quoi et à qui ils sont destinés.

Il est évident, et cette motion n'en est pas le seul exemple malheureusement, que le gouvernement tâche de soustraire le plus vite et le plus complètement possible ses problèmes à l'examen du Parlement. Au début de septembre, lorsqu'il a annoncé la faillite de la Banque Commerciale du Canada, la première depuis 63 ans et elle est survenue sous un gouvernement conservateur, il a déclaré qu'il allait établir un comité mixte de la Chambre et du Sénat pour examiner toute cette affaire. Le premier ministre (M. Mulroney) avait déclaré alors que non seulement un tel comité serait créé, mais que ses délibérations seraient télévisées. Pourtant, dès que l'ampleur de ce fiasco fut connue, que la responsabilité du ministre des Finances (M. Wilson), de la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) et du premier ministre lui-même devint de plus en plus évidente, les conservateurs commencèrent à se montrer plus réticents, à dire qu'il ne serait peut-être pas nécessaire d'instituer un comité, qu'un comité de la Chambre suffirait. Et dès que nous avons parlé de garanties pour nous assurer que le comité fonctionnerait vraiment afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires, voilà que du jour au lendemain, une commission royale d'enquête est établie. Une telle commission peut être fort utile, bien sûr, mais elle ne tiendra pas ses audiences sous les feux des caméras de télévision. Les reporters de la radio ne seront pas sur place pour décrire ce qui s'y passe et les représentants élus du peuple ne pourront pas examiner attentivement les témoignages qu'elle entendra. De toute évidence, les conservateurs ont quelque chose à dissimuler aux représentants élus du peuple canadien.

Cette motion qui vise à interrompre le débat montre une fois de plus que le gouvernement cherche à se soustraire à l'emprise du Parlement, pour éviter d'avoir à expliquer ce fiasco invraisemblable de la fallite de deux banques en l'espace d'un mois, et la dépense d'un milliard qui en a découlé—plutôt 3 milliards en réalité. Le gouvernement veut faire adopter le projet de loi sans que les Canadiens sachent à qui l'argent sera versé et à quoi il sera destiné. Le gouvernement n'a réussi à justifier ni légalement, ni moralement, ni matériellement, pourquoi cet argent doit être dépensé sans que les représentants élus sachent qui en bénéficiera. Après tout, il ne s'agit pas d'une situation normale où les déposants ont le droit à la confidentialité de leurs transactions. Les banques en question ont quand même fait faillite. Ces établissements ne relèvent plus de la Loi sur les banques, puisqu'ils n'existent plus. Nous avons affaire à une double faillite et, en pareil cas, les créanciers qui réclament leur dû doivent se présenter et décliner leur identité.

Selon le projet de loi proposé, les dépôts seront remboursés sans que les élus du peuple connaissent les destinataires. Je répète des questions que j'ai déjà posées: que dissimulent les conservateurs? Qui cherchent-ils à protéger? Pourquoi refusent-ils de donner des noms? Le gouvernement refuse de répondre à ces questions, car en y répondant il ne ferait que confirmer son incompétence et sa responsabilité dans ce fiasco incroyable. Par conséquent, monsieur le Président, dans l'intérêt du Parlement, mais aussi dans l'intérêt des contribuables qui devront débourser presqu'un million de dollars, et, d'une façon générale, dans l'intérêt de notre système financier qui exige une saine gestion, cette motion doit être rejetée. Ensuite, ce sera le tour du projet de loi. Toute autre issue sera contraire aux intérêts du Parlement, à ceux de 25 millions de Canadiens et remettra en question le principe même de la démocratie parlementaire, à savoir que les représentants élus doivent savoir qui sont les destinataires des fonds publics.

Rejetons d'abord la motion à l'étude et ensuite nous réglerons le sort de ce projet de loi inacceptable.

• (1150)

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, à titre de Canadien inquiet des difficultés que la Banque Commerciale et la Norbanque ont éprouvées récemment, j'interviens aujourd'hui, afin d'accorder mon appui au projet de loi C-79, Loi prévoyant une indemnité aux déposants de ces deux banques et de la Companie de Placements Hypothécaires CCB.

Ce que nous proposons, ce n'est ni plus ni moins que d'indemniser les déposants non assurés de ces institutions. Beaucoup de ceux qui critiquent cette initiative semblent mal comprendre les répercussions catastrophiques que l'inertie du gouvernement aurait. A titre de député de Sarnia-Lambton, j'ai constaté les problèmes qu'entraîne cette situation. Comme beaucoup d'autres localités, petites et grandes, la mienne est touchée. Je refuse de me tenir passivement à l'écart et de ne rien faire pour venir en aide aux municipalités, aux chefs de petites entreprises, aux collèges et caisses de crédit de ma circonscription. Ce serait d'ailleurs une grave erreur.

La ministre a précisé de façon très claire et a bien souligné, monsieur le Président, qu'en prenant cette mesure, le gouvernement n'a pas l'intention de créer un précédent. Il s'agit d'un cas unique et isolé. C'est la première fois qu'une chose du genre se produit depuis 66 ans. Ce qui importe encore plus, c'est que ces institutions financières ont favorisé l'essor de l'économie de l'ouest du pays. Cependant, même s'il s'agit là d'une première, cela ne signifie en rien qu'aucun problème ne se posait. La semaine dernière, sur les ondes de Radio-Canada, un ancien président libéral du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, membre du dernier gouvernement, a admis que son gouvernement était parfaitement au courant des problèmes relatifs à la réglementation des institutions financières; pourtant, quelles mesures ledit gouvernement a-t-il prises? Absolument aucune. Il s'est croisé les bras pendant 16 ans, sans rien faire pour tenter d'améliorer le climat financier au Canada. Il a pourtant eu 16 ans pour le faire comparativement à six mois seulement pour nous, mais nous avons quand même pris davantage de mesures que les libéraux ne l'ont jamais fait. Chose certaine, les événements des derniers mois démontrent amplement la nécessité d'une réforme dans ce domaine. Notre gouvernement entend procéder à une réforme de la réglementation et nous l'avons signalé dans le discours du trône, le budget, le rapport du comité Wyman et dans le document de travail sur les institutions financières. Nous avons agi dans quatre domaines bien précis et nous en sommes fiers.

Les députés ont eu amplement le temps de débattre ce projet de loi et toute la question l'entourant. Pourtant, certains prétendent que nous les baîllonnons et ne leur donnons pas assez de temps pour intervenir. Je voudrais vous faire part de certains faits qui démontrent la fausseté de ces accusations. Nous avons consacré quatre journées entières à ce débat. Au cours de cette période, 51 députés sont intervenus à ce sujet et, ce qui est plus important encore, plus de 80 p. 100 d'entre eux étaient de l'opposition. Cela montre manifestement que les députés de tous les côtés de la Chambre ont eu amplement la possibilité d'intervenir. Chaque jour de retard entraîne des difficultés financières et de l'incertitude, non pas pour les députés, mais pour bien des Canadiens qui veulent simplement qu'on apaise leurs craintes.

Au cours du débat, l'opposition a oublié ou refusé de tenir compte des déposants auxquels nous cherchons à venir en aide. Il s'agit de municipalités qui ont des dépôts supérieurs à 41 millions de dollars dans ces institutions, de petites entreprises, des œuvres de bienfaisance, des caisses de crédit, des syndicats, des hôpitaux, des collèges et, en particulier, des Canadiens ordinaires. Je suis quelque peu inquiet de voir des députés de l'opposition qui représentent des circonscriptions qui comptent des caisses de crédit, s'opposer à ce projet de loi. Il semble plutôt curieux d'entendre le chef de l'opposition et le NPD laisser entendre que seules de riches banques étrangères vont profiter de ce projet de loi. Je crois qu'il est temps qu'ils cessent de raconter des histoires aux Canadiens et commencent à s'inquiéter comme nous, du sort des petits déposants, qui sont l'armature de ces banques. Il semble également très étrange que l'opposition veuille que l'on publie la liste des déposants où figureraient des municipalités et des caisses de crédit se trouvant dans leurs circonscriptions. Ces députés ne semblent pas trop se préoccuper des difficultés financières qu'éprouvent ces déposants.

Le projet de loi C-79 répond à une situation bien particulière. Nous prenons cette initiative, car nous avons reconnu en mars, comme nous le faisons maintenant, l'importance de l'économie de l'Ouest pour tout le Canada et celle de ces banques pour son économie. Elle était florissante à la suite de la période de grande activité qu'a connue le secteur énergétique. Les prix de l'immobilier ont augmenté de façon très marquée. Les prix pétroliers et gaziers étaient stables. Il y avait dans l'Ouest une très grande activité que rien ne semblait pouvoir freiner. Cependant, cela n'a pas été le cas. Au début des années 1980, les habitants de l'Ouest ont été témoins de la mise en œuvre du Programme énergétique national, un cadeau du gouvernement libéral précédent. Ils ont vu alors ce programme détruire leur rêve de prospérité économique. Cette initiative a eu un effet dévastateur sur l'emploi, le logement et les investissements dans le secteur énergétique, éléments clés de l'économie de l'Ouest. Les cours énergétiques mondiaux ont fléchi et l'économie de l'Alberta a connu un rapide déclin.

Le sort de deux institutions financières, parmi d'autres, était étroitement lié à la situation dans cette région. Elles ont été victimes des programmes économiques ineptes des libéraux tout autant que les autres secteurs de l'économie ces cinq dernières années. La mesure à l'étude, monsieur le Président, est le fruit de ces mesures. Nous nous efforçons d'alléger les graves répercussions économiques qui s'ensuivraient si nous ne faisions rien et laissions ainsi les municipalités, les coopératives de crédit, les œuvres de bienfaisance et les petites entreprises absorber la perte de leurs dépôts excédant $60,000. Tous les députés sont sûrement bien conscients des répercussions que notre inaction aurait pour ces organismes. Bon nombre d'entre eux seraient sans doute plongés dans de graves difficultés financières, lesquelles, par effet d'enchaînement, entraîneraient une série de mises à pied, de pertes d'emplois permanents et de faillites bancaires et commerciales. Nous estimons avoir une responsabilité envers ces organismes car ils ont collaboré avec nous à une tentative en vue de sauver ces institutions bancaires en mars dernier.

En conclusion, monsieur le Président, nous assumons une lourde responsabilité. Nous pourrions nous en tirer facilement en refusant d'aider ces municipalités et en leur disant de hausser leurs taxes. Il serait facile de refuser de venir en aide aux membres des coopératives de crédit en leur disant de se remettre au travail pour cinq autres années afin d'économiser ce qu'ils ont perdu. Mais ce n'est pas la chose à faire à notre avis. Nous croyons prendre les mesures qui s'imposent parce que nous estimons devoir soutenir ces Canadiens qui en ont bien besoin en ces temps difficiles.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, selon le député de Sarnia-Lambton (M. James), nous avons eu quatre jours de débat, soit 11 heures, à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-79. En fait, 51 députés sont intervenus à l'étape de la deuxième lecture. Il a fait remarquer que la grande majorité d'entre eux étaient de l'opposition. Or il s'agit à cette étape d'étudier l'objet d'un projet de loi pour l'approuver en principe. Je ne crois pas qu'on nous ait donné les motifs pour lesquels on a proposé le projet de loi C-79, lequel vise à indemniser les déposants non assurés dont les dépôts excèdent $60,000. Le député est intervenu durant 10 minutes dans le débat d'une motion d'attribution de temps.

• (1200)

Si 51 députés seulement sur les 282 que compte la Chambre sont intervenus dans le débat, cela veut dire que moins de 20 p. 100 des députés se sont prononcés sur le projet qui vise à consacrer un milliard de dollars des deniers publics pour indemniser des gens qui ont couru un risque.

Ils ont déposé leur argent à la Banque Commerciale du Canada et à la Norbanque parce qu'ils adhéraient au principe du risque, si cher aux conservateurs. Ils y ont déposé leur argent parce qu'ils pouvaient leur rapporter un peu plus d'intérêt que ce que leur offraient les cinq autres banques. Le principe du risque est à la base même de l'idéologie conservatrice. Les conservateurs prêchent que l'économie de marché et la libre entreprise feront prospérer le pays. Or d'un seul coup ils ont ravalé tous leurs beaux discours. Un des députés ministériels a soudainement retrouvé sa langue et la voix pour intervenir dans le débat de la motion de clôture. Il a dit que les libéraux avaient renfloué de Havilland, Canadair et Massey-Ferguson. Pourquoi les conservateurs marchent-ils sur les traces des libéraux? C'est parce qu'ils sont exactement pareils. Il n'y a en réalité aucune différence entre eux. Les frères jumeaux de Bay Street font à nouveau des leurs. Je vais les appeler les «frères siamois de Bay Street».

Selon l'autre argument que j'ai entendu aujourd'hui, il nous faut secourir ces petits déposants afin de prévenir des répercussions en chaîne. Les conservateurs devraient appliquer les principes qu'ils ont essayé d'appliquer plus tôt dans l'année aux pensions de vieillesse et aux autres programmes de sécurité sociale. Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas une évaluation des ressources des personnes qui demandent de l'aide? Si l'on arrive à prouver qu'une entreprise est en perdition si le gouvernement ne la renfloue pas, celui-ci pourrait procéder à une évaluation des moyens et rembourser les déposants en fonction de leurs besoins. Par ailleurs, selon leurs besoins, le remboursement pourrait varier et atteindre la totalité du montant excédant $60,000.

Lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition, c'était eux qui protestaient le plus fort quand les libéraux présentaient des motions de clôture. Ils reprochaient au gouvernement libéral d'essayer d'étouffer le débat et de porter atteinte à la liberté de parole à la Chambre des communes en privant les députés de leur droit de participer au débat.

Maintenant que les conservateurs sont au pouvoir, les rôles sont inversés. C'est la troisième ou la quatrième fois depuis le 4 septembre, si je ne m'abuse, que l'on présente une motion de clôture à la Chambre. Même s'il a une énorme majorité de 211 députés et si l'opposition compte seulement 70 députés, le gouvernement a recours à une méthode draconienne pour résoudre un petit problème. Quelle crainte pousse le gouvernement à faire pression sur 70 députés de l'opposition avec tout le poids que lui confèrent ses 211 députés? Pourquoi le gouvernement est-il aussi soupçonneux et sournois? Non seulement il refuse de donner aux députés de l'opposition l'occasion de parler mais je le soupçonne d'avoir muselé ses propres députés lorsque le projet C-79 était à l'étude à l'étape de l'approbation de principe. Je soupçonne la ministre d'État chargée des Finances, la «Barbara d'un milliard de dollars», et le ministre des Finances (M. Wilson) de les avoir muselés. Puisque nous débattons une motion d'attribution de temps, ces députés pourront faire leur premier discours de dix minutes.

Le gouvernement a peur parce que l'on aborde certaines questions. Il a créé la Commission Estey. Après avoir fait une enquête approfondie sur la débâcle de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque, le juge Estey présentera un rapport au Parlement. Pourquoi devons-nous adopter rapidement le projet de loi C-79 pour donner une aide allant jusqu'à un milliard de dollars, alors que nous ne connaissons pas tous les faits ou que nous n'avons pas de rapport nous indiquant clairement qui est responsable de tout ce fiasco? Des questions importantes restent sans réponse. Qui recevra l'argent? Le gouvernement a nommé certaines catégories de déposants ayant droit à de l'aide. On y retrouve notamment des banques étrangères et leur filiale canadienne, qui recevront environ 147 millions. Les sociétés de loterie forment un autre pauvre petit groupe de déposants qui recevront de l'aide. Elles ont investi 34 millions dans la Banque Commerciale du Canada. Ce groupe devrait pourtant s'y connaître en matière de risque et savoir ce que c'est de prendre des risques. Elles récupéreront leurs 34 millions.

Les contribuables canadiens n'avaient pas beaucoup de chances de gagner lorsque le gouvernement a décidé de renflouer des banques étrangères, leurs filiales canadiennes et des sociétés de loterie. Je propose sérieusement de vérifier les ressources dans ce cas-ci. Personne ne veut faire de tort aux petites coopératives de crédit qui sont en danger. Si ces sociétés arrivent à prouver qu'elles en ont besoin, qu'on les paie. Ce principe a été établi pour les pensions de vieillesse. Je crois toutefois que la Chase Manhattan Bank, la Citicorp, la Bank of Hong Kong et la Bank of Japan auraient bien de la difficulté à prouver qu'elles ont besoin d'être renflouées par les contribuables canadiens.

Les motions de clôture créent un dangereux précédent, et le gouvernement majoritaire commence à y avoir recours régulièrement. Il est dangereux de procéder de la sorte pour empêcher les partis de l'opposition d'exprimer leur avis. Il me semble que le gouvernement a quelque chose à cacher.

Les députés conservateurs devraient s'opposer à cette motion d'attribution de temps pour l'étude du projet de loi. C'est la démocratie qui est en jeu. Le gouvernement demande aux contribuables de payer, mais il leur refuse une représentation à la Chambre par cette motion de clôture. J'exhorte tous les vrais conservateurs à ne pas se laisser convaincre par leur leader parlementaire qu'ils doivent écraser l'opposition par la force. L'indemnisation des déposants non assurés ne presse pas. Nous serions bien avisés de rejeter cette motion de clôture et de poursuivre le débat sur le projet de loi C-79. Cela peut vouloir dire en retarder l'adoption jusqu'au rapport de la Commission Estey, quand nous pourrons décider quoi faire. C'est ainsi qu'il faudrait procéder, monsieur le Président. Nous ne devons pas céder aux pressions de ces 211 conservateurs. C'est la force ou le droit, monsieur le Président, et non la force qui prime le droit.

• (1210)

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je prends la parole pour m'opposer à la motion que propose le leader parlementaire du gouvernement pour étouffer le débat sur le renflouement de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque.

C'est un bien triste jour pour le Parlement quand le gouvernement décide de limiter le débat sur le versement de près d'un milliard de dollars aux déposants non assurés de ces banques. Ici au Parlement, notre devoir envers nos électeurs et la population en général nous commande d'examiner les diverses propositions du gouvernement du Canada et ses dépenses.

Je suis profondément convaincu qu'il va de soi que le Parlement doit savoir où va l'argent quand le gouvernement verse des fonds, que ce soit pour un programme provincial ou un programme fédéral-provincial, pour l'exploitation d'une société d'État, sous forme de subvention directe ou de transfert à un particulier ou à un organisme. Cela me révolte que le gouvernement refuse de révéler au Parlement les noms de ceux qui seront indemnisés si le projet de loi est adopté.

Le gouvernement a manqué de franchise, monsieur le Président. Il a fait connaître les catégories de personnes qui pourraient ou non être indemnisées, mais il ne nous a pas dit quelles personnes seraient indemnisées, si des banques, des personnes ou des entreprises étrangères le seraient, ni quel serait le montant de l'indemnisation. Le gouvernement n'a pas donné de raisons non plus.

Il n'a pas produit de documentation, le protocole d'entente, si vous voulez, qui liait ceux qui ont emprunté et qui réclament maintenant une indemnisation. Je trouve qu'on a tort de compenser la faillite de ces banques, monsieur le Président.

L'argent serait mieux employé s'il servait à aider les Canadiens. Il pourrait servir à multiplier les débouchés professionnels, à fournir une foule de services sollicités du Parlement au cours de la présente législature et des précédentes. Je pense aux sommes à consacrer à l'aide au transport des provendes dans les provinces Maritimes ou à la création d'emplois dans ma propre circonscription et dans d'autres régions défavorisées du pays. Je pense aux sommes considérables qui pourraient être affectées aux ports pour petites embarcations afin d'assurer la rentabilité de la pêche et donner du travail à des milliers de Canadiens. Je pense à l'industrie forestière de la Colombie-Britannique. Je pense aux dégâts causés par le sécheresse dans l'ouest du Canada. Je pense à l'aide financière aux particuliers pour les services de garderie. L'argent manque dans beaucoup de secteurs.

Le gouvernement national pourrait sûrement dépenser plus judicieusement ces 800 millions de dollars et plus. Il ne veut sûrement pas remettre un chèque en blanc pour la perte de deux banques. Il doit, avant d'effectuer ces paiements, se reconnaître l'obligation fondamentale de révéler les noms de ces personnes au Parlement.

Cette requête n'est pas faite dans le but de persécuter ceux qui recevront éventuellement de l'argent du gouvernement, mais le Parlement et la population doivent savoir qui ils sont.

Je trouve très étrange qu'après onze heures de débat, alors que seulement 22 p. 100 des députés y aient participé, le gouvernement décide d'interrompre ce débat, et pour de bon.

C'est la première fois en 62 ou 63 ans qu'une banque fait faillite. Ce fait en soi me porterait à croire que l'affaire est grave et qu'elle mérite d'être examinée de près, non seulement par les députés de l'opposition, mais aussi par les ministériels. Je ne veux pas faire de procès d'intention aux députés du gouvernement, mais il est plutôt étrange que bon nombre d'entre eux, si ce n'est la plupart, ont gardé le silence sur toute cette affaire, surtout quand il s'est agi d'identifier les déposants non assurés et les autres personnes qui seront indemnisés.

Voyons de près comment les choses se sont produites. Au début, le gouvernement a annoncé qu'il créerait un comité mixte spécial des deux chambres du Parlement. Il avait même dit que les audiences seraient télévisées. Ensuite, il nous a dit que l'on chargerait plutôt de la question un comité parlementaire de la Chambre des communes. Enfin, pendant une certaine fin de semaine, nous avons appris en rentrant de nos circonscriptions que le premier ministre (M. Mulroney) avait décidé de confier à un éminent Canadien le soin de diriger une enquête juridique sur l'effondrement des deux banques.

Où en sommes-nous maintenant? Il n'y aura pas d'audiences télévisées. On ne procédera pas à un examen parlementaire des circonstances qui ont mené à la faillite des deux banques. Pourquoi a-t-on changé d'avis, monsieur le Président? Que Cache le gouvernement? A quoi rime cette opération de camouflage? Ce sont là des questions que les Canadiens posent aux parlementaires. Ce sont les questions qui reviennent dans toutes les conversations. Si le Parlement doit autoriser le versement de 875 millions de dollars, pourquoi lui refuse-t-on le droit et la possibilité d'examiner de près la liste des particuliers et des sociétés à qui sera versé cet argent?

Il n'est pas bon et certainement pas dans le meilleur intérêt de la démocratie parlementaire de mettre fin à un débat sur un projet de loi financier de l'importance de celui qui nous occupe, qui porte sur près d'un milliard de dollars. On dissimule des renseignements, et j'affirme que l'on a tort d'empêcher le Parlement d'en prendre connaissance.

La ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) a beau déclarer que, d'après l'avis juridique qui lui a été fourni, il n'est pas dans l'intérêt bien compris de la nation de divulguer ces renseignements. Je ne vous apprends pas, monsieur le Président, que le Parlement du Canada est la pierre angulaire de la démocratie dans ce pays. Le Parlement doit être au courant de tout, et il devrait pouvoir obtenir directement de la ministre d'État aux Finances les renseignements voulus. Le ministre des Finances (M. Wilson) ne participe pas aujourd'hui à ce débat, et il a probablement de bonnes raisons pour cela. Il se cache sans doute. Il ne tient pas à y prendre part.

M. Clinch: Règlement!

M. Beatty: Il cherche John Turner.

M. Dingwall: Le ministre des Finances ne veut pas participer à ce débat. Il sait que son incompétence a été prouvée à maintes reprises. Il n'est pas ici pour défendre le gouvernement . . .

M. Clinch: Règlement!

M. Dingwall: . . . ou piloter le débat sur cette question.

M. Clinch: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il n'est pas réglementaire de faire allusion à l'absence ou à la présence d'un député. Le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) le sait certainement.

M. Beatty: Surtout quand les banquettes autour de lui sont vides.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Gloucester (M. Clinch) a parfaitement raison et le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) le sait.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je remercie le député de sa remarque. L'absence du député a été remarquée par d'autres députés. Nous savons qu'il n'est pas ici, mais j'ai dit qu'il avait de bonnes raisons.

• (1220)

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, je vous prie. La période de dix minutes est écoulée de toute façon, ce qui réglera peut-être la question.

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole sur la motion que nous étudions aujourd'hui, aussi bien comme Canadien de l'Ouest que comme homme d'affaires qui a effectué des transactions avec la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque à Saskatoon. J'aimerais présenter cette motion à la Chambre des communes dans une perspective nationale.

J'ai fait affaire avec ces deux banques parce qu'elles proposaient d'excellents services. C'étaient des banques dynamiques qui ont notamment commencé à montrer que la création de capital dans l'Ouest aurait des retombées avantageuses pour la région du Canada dans laquelle je vivais. Je ne pense pas que qui que ce soit à la Chambre puisse dire le contraire.

Beaucoup de gens, notamment beaucoup de mes électeurs, se demandent pourquoi ces deux banques se sont effondrées dans l'Ouest canadien. Elles semblaient bien lancées pour réussir et s'ancrer solidement dans l'économie de l'Ouest. J'ai l'impression qu'une banque ne s'effondre pas du jour au lendemain; il faut qu'il y ait une bonne raison. Selon des témoignages récents, la banque aurait été mal gérée. C'est possible. Je ne pense pas que la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) puisse être sur le dos de tous ces gens-là simultanément. Mais il y a eu une autre cause à l'effondrement de ces banques. Quand l'économie de l'Ouest prospérait, les particuliers, les sociétés, les petites et les grosses entreprises, ont pris des décisions d'investissement en fonction du dynamisme de l'économie. Les gens achetaient des maisons et des autos, construisaient des immeubles de bureaux et des entrepôts, en s'inspirant des règles que le précédent gouvernement libéral leur proposait. Quand la politique énergétique nationale a été mise en place, elle a sonné le glas non seulement de l'Ouest canadien et de ces entreprises, mais aussi de nombreuses entreprises du pays tout entier.

Beaucoup de se qui ce fait dans l'Ouest canadien, comme nous le savons, est bon aussi pour l'Est canadien, en particulier dans le secteur de l'automobile. Pour me faire bien comprendre, j'aimerais faire une comparaison. Pouvons-nous imaginer ce qui se passerait si notre gouvernement national coupait tout d'un coup les vivres à notre industrie automobile? Non seulement il y aurait des effondrements de banques régionales, mais il est probable que même de grandes banques s'effondreraient. C'est précisément ce qui s'est passé dans l'Ouest canadien—on a brutalement arrêté ce qui était le moteur de notre économie.

Parlons des gens qui disent qu'il aurait fallu faire quelque chose plus tôt à propos de ces banques. Je rappelle au parti libéral qu'en 1980 il a autorisé une multiplication par sept des banques, qui sont passées de 11 à 70, mais il a oublié d'apporter les rectifications nécessaires aux règlements et aux organismes de régie qui contrôlaient ces banques. C'est un problème auquel la ministre d'État aux Finances de notre nouveau gouvernement s'attaque maintenant.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 9(4)*a*) du Règlement, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que la Chambre continue de siéger entre 1 heure et 2 heures ajourd'hui, afin de poursuivre l'étude de la motion de M. Hnatyshyn.

Si je peux poursuivre mes remarques pour terminer mon exposé de dix minutes . . .

M. Deans: Attendez une minute.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Saskatoon-Est (M. Ravis) présente sa motion en conformité des dispositions des articles 9(4)*a*) et 9(4)*b*) du Règlement qui stipulent:

Lorsque l'Orateur met une motion semblable aux voix, il doit inviter les députés qui s'opposent à ladite motion à se lever de leur place. Si 25 députés ou plus se lèvent, la motion est réputée retirée; autrement, elle est adoptée.

Je considère la motion recevable. Que les députés qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

Et moins de 25 députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): La motion est donc adoptée.

(La motion de M. Ravis est adoptée.)

Le président suppléant (M. Charest): Poursuite du débat. La parole est au député de Gander-Twillingate (M. Baker).

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, cette motion vise, évidemment, à interrompre le débat en deuxième lecture sur ce projet de loi. L'opposition estime qu'en déposant cette mesure, le gouvernement aurait dû, au moins, préciser qui touchera cet argent; autrement dit, il devrait révéler le nom des gens qui ont des dépôts de plus de $60,000. J'ignore pourquoi, et je suppose que personne au Canada sauf le gouvernement conservateur ne le sait, le gouvernement refuse de divulguer ces noms.

M. Dingwall: Camouflage.

M. Baker: C'est exactement cela. Je voudrais en revenir aux déclarations antérieures du gouvernement. Par exemple, le ministre des Finances (M. Wilson), qui assume la responsabilité de cette mesure par l'entremise de la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall), a dit ceci dans son exposé budgétaire:

Et il stimule les Canadiens en récompensant la réussite plutôt qu'en subventionnant l'effort.

Un peu plus loin il a déclaré:

Mais cette mesure constitue avant tout un encouragement général qui permet aux Canadiens de choisir leurs placements . . . Cet aspect est au cœur de notre philosophie. Les décisions seront prises, comme elles doivent l'être, par les Canadiens, et non par des politiciens ou des fonctionnaires ici à Ottawa.

Et il a ajouté:

Conformément à son principe d'accroissement du rôle que doivent jouer les encouragements du marché, le gouvernement entreprend de diminuer le recours aux subventions.

Avant les élections, les membres du prétendument merveilleux gouvernement conservateur ont tenu les propos suivants:

Ce sera un gouvernement transparent . . .

Et ils ont ajouté:

Nous dirigerons un gouvernement franc et honnête qui rendra des comptes aux citoyens. Nous redonnerons aux Canadiens confiance dans le gouvernement fédéral en rendant des comptes au Parlement.

Et comme si cela ne suffisait pas, voilà qu'on nous impose une motion de clôture. Qu'ont déclaré les conservateurs avant les élections? Voici ce qu'ils ont dit à propos des libéraux: «Ils n'ont aucun respect pour nos institutions; ils obligent le Parlement à adopter des mesures en lui imposant la clôture». Quel revirement dans l'attitude de ce parti politique, une fois au pouvoir!

• (1230)

Il ne faut surtout pas perdre de vue qu'il s'agit de verser plus de 800 millions de dollars aux déposants de la Banque Commerciale du Canada dont les dépôts sont supérieurs à $60,000 et cela, sans que nous ne connaissions leurs noms. Je le répète, il s'agit de plus de 800 millions!

C'est vraiment incroyable étant donné qu'à l'heure actuelle, il y a à Terre-Neuve des pêcheurs qui n'ont pas suffisamment de timbres pour toucher des prestations d'assurance-chômage pendant l'hiver et, dans l'Ouest, des cultivateurs qui ont dû rejoindre les rangs des assistés sociaux. Dans la plupart des régions du centre et de l'ouest du pays, le revenu agricole moyen est d'environ $5,000.

Alors que toutes les catastrophes naturelles qui se sont produites ont obligé ces gens à rejoindre, pour la première fois de leur vie, les rangs des assistés sociaux, le gouvernement présente un projet de loi pour rembourser les dépôts supérieurs au plafond de $60,000 fixé par la SADC et propose de le faire sans indiquer le nom des personnes et des sociétés bénéficiaires.

Quel genre de gouvernement avons-nous là? Comment un gouvernement peut laisser 20,000 à 30,000 producteurs du secteur primaire de l'Est, nos pêcheurs et les travailleurs des conserveries de poisson sans gains suffisants pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage cet hiver?

M. Rodriguez: Un gouvernement conservateur.

M. Baker: Quel genre de gouvernement peut présenter une telle mesure en disant qu'il va attendre jusqu'à Noël pour décider s'il y a lieu ou non d'aider les pêcheurs et les agriculteurs?

Monsieur le Président, de toute évidence, c'est que seul un gouvernement vraiment conservateur peut adopter une telle politique et retourner ainsi sa veste.

Le gouvernement a récemment annoncé ici-même qu'il ne garantirait plus les prêts d'amélioration des pêches auprès des banques. Ces emprunts ont été contractés à la fin des années 70 et au début des années 80. Il ne garantira plus les prêts accordés aux pêcheurs, ces derniers seront traînés devant les tribunaux et leurs possessions seront saisies. Le gouvernement n'honorera plus ces garanties. Et pourtant, il propose un projet de loi pour rembourser les personnes qui ont déposé plus de $60,000 à la Banque Commerciale du Canada. Il s'agit de gens riches. Certains des bénéficiaires de cette mesure sont des millionnaires.

Bien entendu, la Société d'assurance-dépôt du Canada garantit les dépôts jusqu'à concurrence de $60,000. Toutefois, le gouvernement fédéral fait maintenant volte-face et affirme qu'il ne révélera pas les noms de ceux qui en profiteront, mais qu'il remboursera les particuliers et les compagnies dont les dépôts à la Banque Commerciale du Canada dépassent $60,000 ainsi que les intérêts qu'ils auraient pu accumuler durant une certaine période.

M. Rodriguez: Une garantie de remboursement.

M. Baker: Oui, une garantie de remboursement, monsieur le Président, que les Canadiens ne peuvent certes trouver admissible. D'une part, le gouvernement refuse de garantir les prêts aux pêcheurs parce que les banques ont dépassé une certaine limite mais, d'autre part, il est disposé à rembourser ceux dont les dépôts sont supérieurs à $60,000 et il effectuera ce remboursement intégral sans même révéler l'identité de ces personnes et de ces compagnies.

Imaginez ce que sont les sentiments d'un pêcheur qui n'a absolument rien à la banque. Quand un agriculteur de l'ouest du Canada ou un pêcheur de Terre-Neuve se rend au bureau de l'assistance publique pour demander des prestations, une des premières questions qu'on lui pose concerne ses économies déposées à la banque et s'il en a, il doit les dépenser avant d'être admissible à des prestations. Un agriculteur ou un pêcheur qui demande de l'assistance sociale ne peut même pas déposer de l'argent dans le compte d'un enfant en prévision de ses études.

Le gouvernement dit à nos pêcheurs qu'il ne garantira plus les emprunts qu'ils obtiennent des banques parce qu'ils ont dépassé un certain plafond; c'est qu'une fois ce plafond dépassé, les tribunaux seront maintenant autorisés à saisir leurs biens. Il affirme ne plus être en mesure d'offrir la garantie qu'il a accordée par écrit il y a sept ans. Néanmoins, le même gouvernement propose maintenant de rembourser des millionnaires alors qu'aucune garantie n'avait été promise. On ne garantissait nullement de rembourser ces gens de pertes possibles comme ce fut le cas à l'égard des prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts aidant aux opérations de pêche. Et voici que le gouvernement canadien propose de dépenser plus de 800 millions de dollars pour compenser les pertes des déposants de la Banque Commerciale du Canada. Et l'on nous dit: «Qu'est-ce après tout que 800 millions de dollars?»

Dans l'exposé qu'ils ont fait à la Chambre des problèmes du secteur bancaire, les députés ministériels jouent avec les chiffres. On entend: «Oh, ce n'est qu'un milliard!» Ils ne s'expliquent jamais; ils ne disent jamais ce que tout cela va coûter exactement.

La Société d'assurance-dépôts du Canada est à sec, et elle l'est depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir. Elle accuse un déficit de quelque 900 millions de dollars.

Une voix: Vous vous aventurez sur un terrain glissant.

M. Baker: Le député dit que je m'aventure sur un terrain glissant. Je me permettrai de lui dire que la Société d'assurance-dépôts du Canada devra emprunter à la Banque du Canada et que, en conséquence, les taux d'intérêt de l'assurance-dépôts vont grimper.

Mais, monsieur le Président, le gouvernement fédéral a encore de l'argent à dépenser. Un milliard ici ou là ne fait pas une grosse différence. Sauf pour une certaine catégorie de gens. Pour le pauvre agriculteur, le pauvre pêcheur, le pauvre travailleur forestier, pour les gens qui font marcher notre pays—bien plus, monsieur le Président, que les députés et toutes ces autres classes de professionnels—il n'y a pas d'argent. Monsieur le Président, nous voulons savoir à qui ira cet argent. Lorsque nous le saurons, nous verrons si les personnes en question devraient ou non toucher cet argent.

Des voix: Bravo!

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je suis très préoccupée par le projet de loi de rescapage de banques, et surtout par le fait que le gouvernement demande maintenant de poser des bornes à ce débat, ce qui empêchera de bien débattre le sujet.

Les Canadiens s'inquiètent de plus en plus de la sécurité de leurs établissements bancaires. Il a été question aux informations d'un effondrement possible de la Banque Mercantile, avec rumeurs de fusion ou d'absorption pour la tirer d'ennuis. L'effondrement de Norbanque a suivi de près celui de la Banque Commerciale du Canada.

Nous nous inquiétons beaucoup des répercussions de ces faillites, spécialement celle de la Banque Commerciale du Canada qui est la plus importante faillite bancaire que nous ayons eue jusqu'ici. Les Canadiens ont des raisons de s'interroger sur la façon dont leurs établissements sont gérés.

Dans l'année qui a précédé la faillite de la Banque Commerciale du Canada, cette banque avait pour président un Américain habitant en Californie. Il faut se demander qui garde la boutique.

On nous a présenté une liste effarante de pratiques bancaires erronées, incorrectes et imprudentes en matière, par exemple, de prêts et de décisions sur les domaines dans lesquels cette banque consentirait des prêts, et cette situation a duré pendant une longue période de temps.

Pendant sa dernière année d'existence cette banque n'a pas eu de président veillant sur place aux intérêts des déposants et des actionnaires canadiens.

C'est maintenant le contribuable canadien qui va devoir payer la note des imprudences commises par ces gens-là. Et nous n'avons pas encore les réponses. Nous ne savons pas à qui est destiné tout cet argent de rescapage qu'on nous demande. Nous ne connaissons pas encore dans quelle mesure les opérations californiennes de la Banque Commerciale du Canada ont conduit à son effondrement. Ce que nous savons, c'est que la Banque Commerciale du Canada a envoyé beaucoup d'argent à sa prétendue filiale, à cette banque qu'elle avait achetée en Californie, mais on se demande encore où était la maison mère et où était la filiale. En fait, dans quelle mesure n'est-ce pas la Banque Commerciale du Canada qui faisait office de succursale et qui a épongé les pertes d'une banque californienne?

Le gouvernement progressiste-conservateur a agi de façon beaucoup trop précipitée quand il a pris la décision initiale de renflouer l'affaire. Il n'avait pas de renseignements suffisants en mars, quand il a pris cette décision. Il a compté en se fiant à sa bonne étoile que les chiffres qu'on lui avait donnés sur la rentabilité à long terme de cette banque se révéleraient exacts. Cependant, la réalité malheureuse qui a éclaté au cours de l'été, c'est que les problèmes de la Banque Commerciale du Canada étaient beaucoup plus profonds que ce qu'on en avait dit jusque-là. Il est certain qu'il revenait au gouvernement, au moment du renflouage, de contrôler la rentabilité à long terme de cette banque, mais il a pris ses vœux pour des réalités, et c'est ce qui lui a fait croire à la possibilité d'un redressement qui aurait permis de rendre à la banque sa solvabilité et sa rentabilité.

• (1240)

Il faut se demander pourquoi on n'a pas envisagé à l'époque une fusion avec une banque à charte, au lieu de se précipiter dans cette opération de renflouage qui se révèle maintenant extrêmement coûteuse pour le contribuable canadien. Il faut se demander quelle sorte de trouble de la personnalité du premier ministre (M. Mulroney) a pu jouer dans tout cela. Peut-être que le premier ministre n'appréciait pas de perdre la face en laissant une banque faire faillite sous un gouvernement conservateur, alors que le secteur bancaire avait été sain pendant si longtemps. Il ne voulait peut-être pas que cette faillite dépare le tableau de ses réalisations. C'est peut-être pour cela que l'on a procédé hâtivement à ce renflouage, au lieu d'analyser les diverses possibilités et de parvenir à une solution qui, à long terme, aurait peut-être été bonne. Nous ne savons pas s'il était possible de trouver une telle solution, mais nous savons que la décision a été prise précipitamment.

Il subsiste des questions au sujet des entretiens entre le ministre des Finances (M. Wilson) et les dirigeants des grandes banques à charte. Nous avons entendu dire que les banques recevaient des renseignements qui les ont incitées à retirer leur argent. Nous savons, en tout cas, que ce sont principalement les banques qui ont retiré leurs dépôts de la Banque Commerciale, lorsqu'elles ont commencé à se rendre compte que le renflouage avait été une erreur, un expédient et que, tôt ou tard, il faudrait faire face aux réalités.

Si l'on analyse les montants déposés à la Banque commerciale, on constate que, à la fin de janvier, avant le renflouage, le gouvernement du Canada avait un compte de 15.5 millions. Après le renflouage, il était pratiquement le même, soit 14.4 millions. Les provinces avaient 45 millions de dépôts avant le renflouage et le même montant après. Toutefois, alors que les banques avaient 641.8 millions de dépôts avant le renflouage, elles n'avaient plus que 267.2 millions à la fin de juin, ce qui fait une différence notable. Elles avaient ouvert les yeux et commençaient à comprendre que le renflouage n'était qu'une mesure provisoire qui ne résoudrait pas les problèmes de la banque.

Avant le renflouage, les particuliers avaient 410.1 millions de dépôts et 308.5 millions après. Il est donc clair que certains savaient ou avaient eu la sagesse d'évaluer la situation à temps pour sortir leur argent.

Qui profitera de cette opération de sauvetage monstre? Les déposants qui ont des dépôts non assurés de plus de $60,000. Voyons un peu qui sont ces gens. Nous ne connaissons pas leurs noms, mais nous voudrions bien les connaître. On peut cependant examiner les catégories de particuliers et de sociétés en cause. Puisque ce sont les seuls renseignements que nous possédions, nous devrons nous en contenter. Les banques avaient encore des dépôts d'une valeur de 200 millions de dollars à la BCC. Les sociétés avaient 140 millions de dollars de dépôts, les coopératives de crédit 130 millions, les courtiers en valeurs mobilières 110 millions et les provinces 165 millions. Les municipalités avaient des dépôts d'une valeur de 82 millions et les dépôts des particuliers représentaient 27 millions. Ces deux dernières catégories nous préoccupent beaucoup plus que les autres.

Les membres du Nouveau parti démocratique ont recommandé que ceux qui ont été durement touchés par cette faillite et qui n'étaient pas en mesure de savoir ce qui se passait soient indemnisés. Les investisseurs peu avertis n'auraient pas su que faire dans une telle situation et ils n'auraient pas pu protéger leurs intérêts. Cependant, cela ne s'applique pas aux banques à charte, aux grandes sociétés, aux courtiers en valeurs mobilières ni même aux provinces. Selon nous, il est tout à fait inconcevable d'idemniser tout le monde sans fournir de noms. Il est inconcevable d'utiliser l'argent des contribuables d'une telle façon sans pouvoir obtenir de comptes.

Le rôle joué par la Banque du Canada nous préoccupe aussi. L'arrangement pris au moment de l'opération de sauvetage en mars dernier prévoyait notamment que la Banque du Canada injecterait des fonds dans la Banque Commerciale du Canada. Elle devait prêter à la BCC tout montant nécessaire pour couvrir les pertes de dépôts à court terme. Bien entendu, quand l'affaire a commencé à s'ébruiter et que les gens se sont rendu compte de la situation, il y a justement eu une perte à court terme surtout à cause des banques à charte et de certaines sociétés d'investissement.

La Banque du Canada avait prêté 1.3 milliard de dollars à la Banque Commerciale du Canada. Cet argent devait être garanti par l'actif de la banque, mais nous ne savons pas au juste quelle garantie cela représentait. Si l'actif ne valait pas grand-chose, la garantie non plus. Pour l'instant, il semble que l'actif de la banque ne vaudra peut-être que la moitié de sa valeur comptable nette au moment où cet argent a été avancé. Il est donc possible que le montant de l'aide, fixé pour l'instant à 875 millions de dollars, dépasse un milliard. C'est une somme très considérable.

Que valent un milliard de dollars pour ce gouvernement? Voilà une question sur laquelle les députés de mon parti sont revenus souvent. Il est révoltant que les conservateurs aient facilement trouvé un milliard de dollars, voire davantage s'il le faut, pour venir au secours d'une banque, alors qu'ils n'ont pas d'argent pour les prestataires de la sécurité de la vieillesse, des allocations familiales, du crédit d'impôt-enfants et des programmes sociaux en général. Le gouvernement compte économiser cette année, par le biais des programmes d'aide aux enfants, le cinquième de un milliard de dollars. Autrement dit, il peut trouver cinq fois plus d'argent pour secourir une banque que pour venir en aide aux petits Canadiens. Or, un enfant canadien sur cinq vit dans la misère.

Ce serait formidable si nous injections un milliard de dollars dans les arts et la culture. Alors qu'il a réduit de 100 millions de dollars cette année les dépenses dans ce secteur, le gouvernement dispose néanmoins de un milliard de dollars pour les banques. Bref, le coût du sauvetage est dix fois plus élevé que les restrictions imposées aux arts et à la culture, secteur qui pourrait tellement contribuer à bâtir notre pays et à donner de bons emplois aux Canadiens.

Je tiens, en terminant, à déplorer le montant de cette opération et le refus de nous divulguer les noms des bénéficiaires. On ne veut pas rendre de comptes au public, alors que cet argent serait beaucoup plus utile s'il était affecté à bien d'autres secteurs prioritaires.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. Bon nombre de mes collègues et moi-même n'avons pas pris la parole au cours du débat initial pour permettre aux députés d'opposition de faire valoir leurs arguments. C'est pourquoi, dans le cadre de ce débat sur l'attribution de temps, je voudrais faire quelques remarques au sujet du projet de loi à l'étude.

Il importe que les députés conservateurs qui représentent la province de l'Ontario fassent publiquement connaître leurs vues.

M. Parry: Assez de nous casser les pieds!

M. Lewis: Je regrette, monsieur le Président. J'entends des bruits de l'autre côté. Le député pourra peut-être me l'écrire. Il est honteux de voir des députés néo-démocrates, qui devraient soutenir les fonds de pension, les universités et les petites caisses de crédit, réagir de cette façon. On aurait pu croire que le NPD, compte tenu surtout de sa forte représentation dans l'Ouest . . .

M. Rodriguez: Procédons à une évaluation du revenu.

M. Cassidy: Demandons l'avis des banques étrangères.

M. Lewis: Je pensais qu'ils voulaient soutenir les Canadiens de l'Ouest.

M. Cassidy: Ces pauvres et ignorants orphelins du capitalisme.

M. Lewis: Il est honteux d'entendre des députés néo-démocrates s'opposer aux mesures que nous cherchons à prendre en vue d'aider premièrement, la province de l'Alberta et les habitants de cette province qui ont investi dans ces banques et, deuxièmement . . .

M. Rodriguez: Comme Peter Pocklington.

M. Lewis: . . . le système bancaire régional. Je voudrais vous parler de la façon dont l'Alberta a souffert de la récession laquelle a été promulguée, propagée, encouragée par le NPD et le parti libéral. Nous savons bien sûr que l'ensemble du Canada n'y a pas échappé. Pourtant, dans l'Ouest, la récession a été aggravée par les efforts du parti libéral et par la mise en place de la politique énergétique nationale avec l'approbation des néo-démocrates. Personne ici n'ignore, et cela doit être dit, que la récession a été plus durement sentie dans l'Ouest du fait des libéraux et des néo-démocrates. Nous, les Ontariens, sommes chanceux. Notre économie a du ressort. Nous avons une économie résistante, en dépit de l'accord conclu entre les socialistes et les libéraux de l'Ontario.

• (1250)

Pour sa part, le parti conservateur appuie les banques et s'efforce de ranimer l'économie de l'Ouest. C'est une honte que les députés néo-démocrates de l'Ouest travaillent contre l'économie de leur région. C'est une honte que les députés néo-démocrates de l'Ouest s'opposent à la relance de l'économie de leur région.

M. Cassidy: Votre gouvernement donne de l'argent à des banques étrangères.

M. Lewis: Parlons des banques étrangères. La réputation du député . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Cassidy: Il leur donne l'argent des contribuables.

M. Rodriguez: Ces pauvres gens de l'Ouest.

Le président suppléant (M. Charest): Je n'aime pas interrompre les députés. Mais il semble que j'entends des bruits.

M. Fulton: Pas les voix de Mackenzie King!

Le président suppléant (M. Charest): La provenance pourrait être la même. Je demanderais à tous les députés de laisser le secrétaire parlementaire terminer son discours.

M. Cassidy: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Avez-vous dit que c'étaient les esprits entourant Mackenzie King qui avaient convaincu le gouvernement de lancer cette opération de renflouement?

Le président suppléant (M. Charest): Non. Mais d'après ce que j'entends dans une certaine partie de la Chambre, j'ai l'impression qu'il y a effectivement des députés qui sont sous l'influence de certains esprits, quels qu'ils soient.

Je tâchais de faire valoir à tous les députés qu'il faudrait laisser le député terminer son intervention. Nous avons du mal à nous comprendre à cause de tout ce bruit.

M. Beatty: A cause de l'esprit qui anime les échanges.

M. Lewis: Monsieur le Président, je regrette d'avoir réveillé le député d'en face, mais je crois que vous avez calmé ces esprits, monsieur le Président.

Je voudrais parler du système bancaire régional, de l'importance qu'il revêt pour l'ensemble du pays. Dans les années 1970, les partis libéral et conservateur ont favorisé l'expansion du système bancaire en général pour donner aux banques régionales l'occasion de se développer. Il est de notoriété publique que les socialistes nationaliseraient les banques, mais il reste au moins les deux partis les plus forts au pays qui veulent donner cette occasion aux banques régionales. C'est ce que nous avons fait et elles ont investi dans l'Ouest. Elles ont injecté des fonds dans l'exploitation énergétique et tous les secteurs qui en dépendent malgré les problèmes auxquels elles devaient faire face.

M. Rodriguez: Comment pouvez-vous affirmer pareille chose sans broncher?

M. Lewis: Ces banques, une fois en place, ont attiré les dépôts des municipalités, des collèges, des universités et des caisses de retraite. Or, en soutenant les banques régionales, donc en remboursant leurs déposants, nous maintenons la politique d'expansion du système bancaire régional. Il est absolument honteux que des députés néo-démocrates—et je comprends que dans l'Ouest les libéraux ne sont pas très nombreux—osent prétendre représenter l'Ouest.

M. Gauthier: Il y a un bon nombre de libéraux dans l'Ouest.

M. Lewis: C'est une honte que les députés néo-démocrates soient contre le système bancaire régional et veuillent le faire disparaître.

M. Orlikow: Nous sommes pour un système bancaire honnête.

M. Cassidy: Vous ne renflouerez pas des agriculteurs!

M. Lewis: Monsieur le Président, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassity) ne reconnaîtrait pas un agriculteur s'il en voyait un.

M. Cassidy: J'en ai dans ma circonscription.

M. Lewis: Les agriculteurs se moqueraient du député d'Ottawa-Centre. Ils l'ont fait lorsqu'il était chef du Nouveau parti démocratique en Ontario. Il a été la risée de l'assemblée législative de l'Ontario et il ne lui faudra pas longtemps avant que la même chose se produise ici.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: C'est de vous qu'on se moque en ce moment.

M. Lewis: Ce qui importe dans tout cela, c'est qu'en tant que gouvernement fédéral, nous avons appuyé, dans le passé, le transfert de milliards de dollars aux provinces de l'Atlantique, car nous jugions qu'il fallait donner plus de vigueur à toutes les régions du pays. Nous avons investi un milliard de dollars dans le secteur aéronautique au Québec, afin de lui venir en aide. Nous avons accordé notre aide aux banques de l'Est en refinançant la dette de la société Dome Petroleum. Nous avons construit la voie maritime du Saint-Laurent. Au Canada, nous sommes partisans de la régionalisation et nous jugeons qu'on doit aider les régions qui en ont le plus besoin. Je suis désolé que le Nouveau parti démocratique ne partage pas ce point de vue.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Il est regrettable que le NDP, qui est pourtant bien représenté dans l'Ouest, en Saskatchewan . . .

M. Rodriguez: De qui est ce projet de loi?

M. Lewis: . . . et au Manitoba, ne soit pas en faveur des banques régionales.

M. Rodriguez: C'est vous qui avez fermé les banques.

M. Lewis: Je constate que très peu de ces députés sont à la Chambre aujourd'hui. Mes collègues de l'opposition devraient peut-être leur demander ce qu'ils pensent des cinq grandes banques. Les députés devraient peut-être demander à leurs collègues qui sont absents aujourd'hui . . .

M. Rodriguez: Demandez-le à Barbara, c'est vous autres qui avez fermé les banques.

M. Lewis: . . . ce qu'ils pensent des cinq grandes banques et jusqu'à quel point ils sont prêts à les appuyer.

En terminant, je tiens à dire que nos institutions bancaires sont solides et stables. Nous voulons rembourser les déposants pour montrer que nous avons confiance dans notre régime bancaire. Les néo-démocrates et les libéraux s'opposent au remboursement des dépôts des hôpitaux, des municipalités . . .

M. Gauthier: Des dépôts non assurés.

M. Lewis: . . . des caisses de retraite et des universités. Les députés de l'opposition devraient demander aux universités . . .

M. Gauthier: Vous cherchez à étouffer l'affaire et c'est à cela que nous nous opposons.

M. Lewis: . . . ce qu'elles pensent du délai. Plus l'on tarde à adopter le projet de loi moins les hôpitaux et les caisses de retraite touchent d'intérêt.

M. Gauthier: Identifiez-les.

M. Rodriguez: De qui s'agit-il?

M. Lewis: Les députés de l'opposition sont libres d'avoir cela sur la conscience et de dire lors de leur prochaine campagne électorale: «Oui, j'ai bloqué l'adoption du projet de loi parce que je ne voulais pas que vous touchiez vos intérêts». Si c'est ce qu'ils veulent faire, je ne vais pas les en empêcher. Je constate que les députés de l'Ouest ne font pas ce genre de discours. Ils préfèrent laisser cette tâche à leurs collègues de l'Ontario. Où sont les députés de l'Ouest? Que les députés de l'opposition me disent où sont leurs collègues de l'Ouest. Pourquoi ne sont-ils pas à la Chambre? La façon dont leurs collègues de l'Ontario les traitent les met mal à l'aise.

M. Rodriguez: Où sont ces gens au goût du risque?

M. Lewis: Monsieur le Président, j'avais bien préparé mon discours . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Je me suis laissé emporter à cause de l'irresponsabilité des députés de l'opposition, mais je suis heureux d'avoir participé au débat.

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, certains députés ne semblent pas bien comprendre l'objet de ce projet de loi.

Une voix: C'est vous qui n'y comprenez rien!

M. Hopkins: Je voudrais le préciser à leur intention. Le projet de loi C-79 vise à indemniser les déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de Placements Hypothécaires CCB et de Norbanque relativement aux dépôts non assurés, comme le député d'Ottawa-Vanier l'a si bien signalé à mon préopinant.

Ce dernier a dit avoir préparé son exposé avec soin. Je n'aimerais pas être là le jour où il ne l'aurait pas aussi bien préparé.

Je voudrais apporter une autre précision. Le député de Lévis (M. Fontaine) a lui aussi pris la parole. Il a dit: «Nous, conservateurs, parlons d'une opération de sauvetage de 470 millions de dollars, alors que l'opposition parle d'une opération de sauvetage de 1 milliard de dollars.» Je trouve que le gouvernement conservateur serait bien avisé d'inviter ses représentants qui doivent traiter d'un projet de loi à la Chambre à se donner au moins la peine de le lire. L'article 16 dit en effet:

> Sont affectés à l'application de la présente loi huit cent soixante-quinze millions de dollars à prélever sur le Fonds du revenu consolidé au fur et à mesure des besoins.

Ce qui n'empêche pourtant pas le député de déclarer tout net: «Nous, conservateurs, parlons d'une opération de sauvetage de 470 millions de dollars.» C'est le comble de la fumisterie!

Je voudrais apporter encore une autre rectification. Le gouvernement n'a jamais fourni à la Chambre la liste des déposants avant de la saisir de ce projet de loi. Il ne la lui a pas fournie non plus avant de présenter cette motion relative à l'attribution du temps.

Nous ne disposons d'aucun renseignement au sujet de la Norbanque. Je dois rappeler à tous les députés que si nous sommes là, c'est précisément pour rendre des comptes aux contribuables. Nous ne sommes pas là pour adopter aveuglément un projet de loi dont le gouvernement n'a pas su nous expliquer le principe ni préciser qu'il devait servir à indemniser les titulaires de dépôts non assurés dans ces banques.

Je rappelle en outre au gouvernement que c'est un gouvernement libéral qui, il y a cinq ans environ, a fait adopter le projet de loi qui a fait passer de $20,000 à $60,000 le montant maximum des dépôts assurés. Voilà maintenant que le gouvernement actuel, sans discernement, veut indemniser tout le monde. Nous sommes tous comptables envers les contribuables, et j'espère que les députés du parti ministériel sont prêts à aller expliquer aux personnes âgées et aux familles de leur circonscription pourquoi elles ont perdu leurs déductions d'impôt. J'espère qu'ils peuvent expliquer pourquoi ils viennent financièrement au secours des riches.

• (1300)

Qu'est devenue la belle théorie conservatrice de la libre entreprise? Nous avons entendu tant de discours à la législature précédente sur l'investissement et la nécessité de donner aux gens la chance d'investir et de prendre des risques.

M. Gauthier: Un gouvernement ouvert.

M. Hopkins: Oui. Mais les risques sont nuls. Dès que le gouvernement voit ses amis dans l'embarras, il les renfloue à même les deniers publics soutirés des goussets des contribuables. Le sujet de notre débat est la pire crise du système bancaire de notre histoire, probablement depuis le scandale des chemins de fer des années 1870.

Le gouvernement va se faire constamment remettre sur le nez sa tentative de faire des économies sur le dos des personnes âgées. Il a retiré 170 millions de dollars de l'une des meilleures industries de haute technologie du Canada, soit l'Énergie atomique du Canada Limitée. A quelle fin? Où est l'argent, monsieur le Président? Ces 170 millions servent-ils aujourd'hui à indemniser les amis du parti conservateur du Canada?

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les députés conservateurs expliquer au cours du débat qu'ils avaient dû imposer la clôture parce que l'opposition avait eu l'impudence de faire traîner le débat. Je me souviens, comme d'autres députés sûrement, que par le passé, quand les gouvernements précédents limitaient la durée d'un débat, on entendait les protestations les plus véhémentes de la part de l'opposition. N'est-il pas étrange de voir les conservateurs changer d'attitude maintenant qu'ils siègent du côté du gouvernement? Il est maintenant respectable à leurs yeux d'imposer la clôture. Je me souviens que du temps où j'occupais l'un des beaux sièges du côté ministériel, notre parti, comme gouvernement, a proposé de limiter un débat. Les députés de l'opposition se sont levés et ont entonné l'«Ô Canada». Ils n'étaient pas en voix mais ils l'ont quand même chanté. Ils doivent penser que si nous étions une opposition digne de ce nom, nous entonnerions l'hymne national dans l'espoir de sauver le Canada de ce gouvernement conservateur.

M. Lewis: Épargnez-nous ce supplice.

M. Hopkins: Les députés ministériels tentent par tous les moyens de faire croire que cette affaire concerne l'ouest du Canada. Elle concerne l'ensemble du Canada et tous les Canadiens, d'un océan à l'autre. Quand le gouvernement cherche à donner à une question une dimension régionale, il tente de balkaniser le Canada.

M. Gauthier: C'est vrai.

M. Hopkins: C'est ce qu'il tente de faire avec ce problème financier. Nous avons entendu toutes sortes de promesses au cours de la campagne électorale, monsieur le Président. Le parti ministériel nous a promis des merveilles. Il dit aujourd'hui qu'il n'a pas d'argent pour les réaliser. Pourtant, nous sommes assez riches pour verser une aide financière de 1 milliard de dollars à une banque. Cela ne pose aucune difficulté, monsieur le Président, même si certains des députés du gouvernement ne savent même pas à quelles sommes le projet de loi nous engage. Le gouvernement conservateur reproche aux libéraux d'avoir instauré le système réglementaire actuel. Si le système réglementaire est si mauvais dans le secteur bancaire, pourquoi la ministre d'État chargée des Finances (Mme McDougall), le ministre des Finances (M. Wilson) et le premier ministre (M. Mulroney) conseillent-ils aux citoyens d'investir dans la Banque Commerciale du Canada sous prétexte que c'était ce que l'on avait fait de mieux depuis l'invention du pain tranché? Par le biais de ce projet de loi . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre!

M. Hopkins: . . . le gouvernement ne se contente pas de renflouer ses riches amis mais il renfloue aussi le ministre des Finances . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre!

M. Hopkins: . . . la ministre d'État chargée des Finances et le premier ministre.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre!

M. Gauthier: Bon discours.

Le président suppléant (M. Charest): Je suis heureux de l'entendre de la bouche du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier).

Comme il est 13 h 05, conformément aux dispositions de l'article 84 du Règlement, les deux heures réservées à l'étude de la motion dont la Chambre est saisie sont écoulées. Par conséquent, je dois interrompre les délibérations et mettre la motion aux voix.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Convoquez les députés.

Attribution de temps

Pendant que la sonnerie retentit:

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de ce vote. Nous procédons à ce vote après que la Chambre ait agréé à la demande du gouvernement de prolonger la séance. Je conteste l'idée de faire entendre la sonnerie d'appel pendant 15 minutes dans ces circonstances au lieu de la laisser sonner comme d'habitude jusqu'à ce que les whips du gouvernement et de l'opposition soient prêts à rentrer.

Je fais cette remarque parce qu'il ne s'agit pas d'une délibération dans le cadre de l'horaire fixe prévu par le Règlement. Nous avons une prolongation de séance et je considère donc, monsieur le Président, que la sonnerie ne devrait pas s'arrêter automatiquement 15 minutes après avoir été déclenchée pour appeler les députés.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je suis extrêmement reconnaissant au leader de l'opposition à la Chambre de m'avoir prévenu un peu à l'avance de son intention de soulever cette question. Si vous me permettez, monsieur le Président, de vous renvoyer à l'article 9(4) du Règlement qui traite des prolongations de séance, vous constaterez que la motion sur laquelle nous nous penchons a effectivement pour objet de prolonger:

> . . . une séance pendant l'heure du dîner ou du souper ou au-delà de l'heure ordinaire d'ajournement quotidien afin d'étudier une affaire spécifiée ou une ou plusieurs de ses étapes . . .

Nous n'entamons nullement une nouvelle étape ou un nouvel aspect du débat, et nous nous contentons de poursuivre le débat en cours de la Chambre. Cette motion n'introduit aucune nouvelle dimension dans le débat, mais vise simplement à le mener à sa conclusion. Je souhaiterais donc vous dire qu'à mon avis la disposition prévoyant une durée de 15 minutes pour la sonnerie s'applique dans ce cas précis comme elle s'appliquerait dans un débat se déroulant dans des circonstances normales, puisqu'il n'y a pas eu introduction d'un nouvel élément.

M. Deans: Monsieur le Président, mon rappel au Règlement est du même ordre mais légèrement différent. Je ne comprends pas comment nous pouvons discuter d'un rappel au Règlement alors que la sonnerie retentit. Il est parfaitement clair que toutes les délibérations de la Chambre doivent cesser quand la sonnerie commence à retentir.

M. Fulton: Alors vous feriez bien de vous asseoir.

M. Deans: Comme l'a dit mon collègue, je ne devrais même pas prendre la parole. Mais comme je suis debout, je tiens à dire une chose. J'estime que la prolongation des heures nous entraîne au-delà de l'heure normale et que le débat de deux heures devait normalement avoir lieu pendant les heures de séance habituelles. Par conséquent, les whips des parties sont libres de faire sonner le timbre aussi longtemps qu'ils le désirent plutôt que 15 minutes comme le Règlement le prévoit dans des circonstances normales.

Attribution de temps

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, sur le même rappel au Règlement, je signalerai à la présidence que le temps pris pour ces débats ne devrait pas, en aucune façon, affecter votre décision en ce qui a trait aux 15 minutes.

● (1310)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): Apparemment, l'article 84 du Règlement indique clairement que le timbre doit sonner 15 minutes et, même si je comprends l'argument du député de Windsor-Ouest (M. Gray), nous devrions peut-être soumettre la question au président du comité permanent de la procédure et de l'organisation.

(La motion de M. Hnatyshyn, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 118*)

POUR

Députés

Beatty
Belsher
Bernier
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard
Bourgault
Brisco
Caldwell
Cardiff
Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Clark (Brandon-Souris)
Collins
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt
Côté (Langelier)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Della Noce
Desrosiers
Dorin
Duplessis
Edwards
Ellis
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gormley
Gravel
Greenaway
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hees
Hnatyshyn
Holtmann
Howie
Hudon
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Jourdenais
Kelleher
Kindy
King
Ladouceur
Landry
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald (Kingston et les Îles)
MacKay
Malone
Mantha
Mazankowski
McCain
McDougall (St. Paul's)
McInnes
McKenzie
Merrithew
Minaker
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Oostrom
Pietz
Porter
Price
Ravis
Redway
Reid
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Sparrow
Stewart
Suluk
Tardif (Charlesbourg)
Taylor
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Ottawa-Carleton)
Vankoughnet
Vincent
Warner
Wenman
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Wise—116.

CONTRE

Députés

Angus
Baker
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Caccia
Chrétien
Deans
de Corneille
Finestone
Foster
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Hopkins
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Mitchell
Murphy
Nicholson (Trinity)
Nunziata
Orlikow
Ouellet
Parry
Penner
Pépin
Prud'homme
Rodriguez
Turner (Vancouver Quadra)
Young—37.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

Comme il est plus de 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 33.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

LES SUBVENTIONS À LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, nos universités sont d'une importance primordiale pour l'expansion sociale, culturelle et économique du Canada. La formation de citoyens instruits, la création d'une main-d'œuvre compétente, le perfectionnement et l'application des connaissances grâce aux initiatives de recherche et de développement sont quelques-uns des services essentiels que les universités rendent au Canada et aux Canadiens. Toutefois, le premier ministre (M. Mulroney) et ses ministres s'efforcent, semble-t-il, de déstabiliser le monde universitaire.

Le «groupe d'étude Nielsen» poursuit une enquête secrète qui pourrait être utilisée pour justifier les réductions à venir du soutien fédéral à l'enseignement postsecondaire. Les conseils fédéraux chargés de subventionner n'ont pas obtenu les fonds indispensables pour maintenir l'infrastructure de la recherche dans nos universités. Le ministre des Finances (M. Wilson) veut réduire les transferts aux provinces. Quand le fera-t-on, quelle sera la somme en cause et quels programmes seront touchés? Il refuse de le dire. Pourtant, le gouvernement est censé avoir instauré une ère de franchise et de collaboration avec les provinces.

Il serait opportun que le gouvernement fédéral s'explique au sujet des universités. L'avenir de notre pays en dépend.

LES ORGANISMES DE CHARITÉ

L'ÉTAT DE DÉPENDANCE DES PAUVRES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, la plupart s'imaginent que, parce que nos programmes d'assistance sociale se sont améliorés et que leur champ d'application s'est élargi, les Canadiens dans le besoin, ceux qui ont faim et n'ont pas de quoi se vêtir, n'ont qu'à se prévaloir des programmes fédéraux, provinciaux ou municipaux. Malheureusement, il n'en est plus ainsi depuis quelques années. De plus en plus de gens doivent, pour obtenir de la nourriture ou des vêtements, s'adresser à des organismes de bienfaisance.

Dernièrement, un rapport de l'Église anglicane révélait que 200,000 personnes, à Vancouver, comptent pour se nourrir sur les centres de secours alimentaire. Nous apprenions encore, dans un reportage présenté par Radio-Canada, que des familles agricoles de la Saskatchewan connaissent une situation semblable.

J'exhorte le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) à réunir ses collègues provinciaux en vue de créer un comité qui étudiera la gravité de la question, évaluera le nombre des défavorisés et verra combien de ces personnes ne peuvent satisfaire leurs besoins essentiels grâce aux programmes gouvernementaux, de manière que l'État, et non les organismes de charité, quelque valables qu'ils soient, puisse dorénavant combler ces besoins fondamentaux.

* * *

[*Français*]

LE TOURISME

L'IMPORTANCE POUR L'ÉCONOMIE

M. Fernand Ladouceur (Labelle): Monsieur le Président, il existe au Canada un secteur d'activités auquel nous devrions attacher une attention toute particulière, à cause de son impact économique et des emplois qu'il génère.

Ce secteur d'activités insuffle près de 20 milliards de dollars dans notre économie, emploie plus de 600,000 personnes et regroupe 60,000 entreprises réparties au travers du Canada.

Monsieur le Président, il s'agit de notre industrie touristique, secteur auquel nous devons redonner toute la place qui lui revient, en plus de souligner son rôle moteur sur notre grand échiquier économique.

La semaine dernière, j'avais le plaisir d'assister à la Conférence nationale du tourisme de demain, conférence qui regroupait plus de 300 intervenants du domaine touristique, tant du secteur de l'entreprise privée que des différents paliers gouvernementaux: cette conférence répondait de l'intérêt de notre gouvernement qui porte à l'esprit de collaboration, de concertation, de recherche et de consensus, au plan de l'élaboration de politiques cohérentes dans le développement de cette industrie. Encore une fois, cette conférence venait s'inscrire comme l'une des preuves tangibles de cette volonté de notre gouvernement de démontrer à toute la population canadienne l'importance d'une saine participation à l'édification de politiques calquées sur la réalité.

Article 22 du Règlement

[*Traduction*]

LES COOPÉRATIVES

LA PREMIÈRE RÉUNION DES MINISTRES FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, c'est la semaine nationale des coopératives. C'est une semaine importante pour les Canadiens lorsque l'on sait que 43 p. 100 de tous les Canadiens de plus de 18 ans appartiennent à une coopérative au moins. Dans ma province, la Saskatchewan, le chiffre correspondant est de 78 p. 100 de la population adulte. Il est donc tout à fait normal que l'événement majeur de la semaine—une première réunion des ministres, fédéral et provinciaux, responsables des coopératives—se tienne demain à Regina.

Les coopératives jouent un rôle important dans notre économie et notre société. Il en existe dans les domaines des finances, de l'agriculture, du logement, de la consommation, du détail, de l'énergie, des arts et de la fabrication, pour n'en nommer que quelques-uns. Les coopératives œuvrent sur les marchés locaux, nationaux et internationaux. La gestion des coopératives est un nouveau sujet d'étude en pleine expansion dans nos universités, ce qui comprend l'Université de la Saskatchewan qui est située dans ma circonscription, Saskatoon-Est.

Mon honorable collègue, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer), qui est responsable des coopératives canadiennes, a établi d'excellentes relations avec les coopératives de tous les coins du pays. Les coopératives savent que notre gouvernement reconnaît, apprécie et appuie sans réserves les services essentiels qu'elles fournissent et les emplois qu'elles créent. Je souhaite à mon collègue beaucoup de succès lors de sa réunion avec ses homologues provinciaux.

* * *

PETRO-CANADA

ON S'OPPOSE À L'ACQUISITION DE GULF

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, les conservateurs se lancent des assiettes à la tête et les Canadiens ne sont pas très contents du gouvernement. On le comprend.

Je voudrais vous lire une lettre qui me vient de Calgary, l'auteur ayant cru, par erreur, que j'étais député conservateur. Dieu m'en protège éternellement! La voici:

> Je vous renvoie ma carte de membre du parti conservateur que j'ai marquée d'une double croix, pour protester contre le geste hypocrite du gouvernement qui a décidé d'accroître les activités commerciales de Petro-Canada en l'autorisant à acheter les services de marketing de la compagnie Gulf.
>
> Même si vous tentez de justifier votre geste sous couvert de canadianisation, la question reste simple. Ni le gouvernement ni ses sociétés d'État ne doivent se mêler de vendre de l'essence ou encore des produits d'alimentation . . .
>
> Vous avez trahi ceux qui vous ont élu et qui croyaient que le parti conservateur était le parti de la libre entreprise. Aurez-vous maintenant l'honnêteté d'admettre que vous avez commis une erreur et le courage de faire marche arrière? . . .

Article 22 du Règlement

Vos seules ambitions politiques sont-elles de vous faire élire et de détenir le pouvoir? . . .

Veuillez agréer, monsieur le député, mes salutations empressées.

C. R. Guest

* * *

LES SPORTS

LA DÉFAITE DES BLUE JAYS

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Monsieur le Président, je vais vous lire ce qui suit en présentant mes excuses les plus sincères à Ernest Lawrence Thayer, où qu'il soit:

It looked extremely rocky for the Blue Jay nine that day;
The score stood three to three with one game left to play.
So, when Barfield died at second, and Johnston did the same,
A pallor wreathed the features of the patrons of the game.

A straggling few got up to go, leaving there the rest,
With that hope which springs eternal within the human breast.
For they thought: "If only the Blue Jays could get a whack at that",
They'd put even money now, with the Blue Jays at the bat.

Then from the gladdened multitude went up a joyous yell—
It rumbled in the mountaintops, it rattled in the dell;
It struck upon the hillside and rebounded on the flat;
The Blue Jays, the mighty Blue Jays, were advancing to the bat.

But they left their men on second; and also first and third
Bobby stood a watching, to see what had occurred
And there they stayed for time and time again
Bobby's face grew stern and cold; his muscles began to strain.

Oh somewhere in this favoured land the sun is shining bright;
The band is playing somewhere, and somewhere hearts are light;
And somewhere men are laughing, and somewhere children shout,
But there is no joy in Hog Town: The Blue Jays have struck out.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA VITALITÉ DE L'ÉCONOMIE DANS LA CIRCONSCRIPTION D'ARGENTEUIL-PAPINEAU

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, nos amis d'en face ont dû être très déçus ce matin lorsqu'ils ont lu les journaux annonçant que notre gouvernement a maintenu sa cote de popularité et que la majorité des Canadiens et des Canadiennes lui donnent toujours leur confiance.

Des voix: Bravo!

Mme Bourgault: Un tel succès ne s'obtient pas par des scandales ou des pirouettes verbales, il se fonde sur la réalité économique canadienne actuelle, et c'est ce que la population souhaitait le 4 septembre 1984.

Monsieur le Président, dans ma circonscription d'Argenteuil-Papineau, trois nouvelles industries vont s'établir bientôt, créant plus de 160 emplois permanents. Ainsi, les industries Boverre et Faro dentaire, d'origine italienne, vont créer respectivement 58 et 54 emplois permanents et investiront plus de 17 millions de dollars. De plus, Nora, une usine d'embouteillage d'eau minérale, créera 48 emplois permanents pour un investissement de huit millions de dollars.

Monsieur le Président, ce ne sont là que des exemples de la vitalité de l'économie de ma circonscription, et je sais que les nouveaux programmes d'emploi mis de l'avant par notre gouvernement permettront de donner à des centaines de chômeurs canadiens, des jeunes et des femmes surtout, l'opportunité d'acquérir de l'expérience et de se trouver un emploi permanent et valorisant.

Monsieur le Président, la population juge un gouvernement sur ses actes et ses intentions et non sur les critiques partisanes de mes amis d'en face.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES DÉPUTÉS

LE VOYAGE DE DÉPUTÉS LIBÉRAUX À TAIWAN

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, les députés du parti conservateur ont depuis longtemps l'habitude d'accepter des voyages gratuits dans des pays comme la Corée du Sud, l'Afrique du Sud et Taiwan. Mais les libéraux? Mardi soir . . .

Mme Copps: Et l'Union soviétique? Que dire du voyage d'Ed Broadbent en Union soviétique?

M. Rodriguez: Mardi soir, deux libéraux, les députés de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) et de Richmond-Wolfe (M. Tardif), sont rentrés chacun d'un voyage toutes dépenses payées à Taiwan. Monsieur le Président, ces deux députés n'ont peut-être pas eu un sou à dépenser pour passer dix jours à Taiwan, mais il y a bien un prix à payer. Ces deux dernières années, les ventes de blé canadien à la Chine que reconnaît le Canada se sont chiffrées à 1.3 milliard de dollars. Valait-il la peine de compromettre les exportations à venir de blé canadien à la Chine pour passer dix jours à Taiwan?

Quel genre de message le parti libéral adresse-t-il au gouvernement chinois lorsqu'il autorise ses députés à accepter sans scrupule des voyages gratuits à Formose?

Le parti libéral est-il disposé à souscrire à l'opinion du député de Glengarry-Prescott-Russell selon qui le gouvernement de Taiwan, qui ne permet pas aux partis d'opposition de participer aux élections, est, pour reprendre ses paroles, «un très bon gouvernement, très progressiste et très ouvert»?

Et enfin, monsieur le Président, que dire des travailleurs du textile de la circonscription du député libéral de Richmond-Wolfe? Quel prix auront-ils à payer alors que leur député préfère accepter un voyage à Taiwan sans bourse délier au lieu de défendre les emplois canadiens contre les importations de produits textiles fabriqués par des ouvriers exploités dans des pays comme Taiwan?

Monsieur le Président, la meute n'est pas morte, elle est en congé sabbatique à Taiwan.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LES FINANCES

LE REEL—LA DÉCISION DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, le 23 mai dernier, l'honorable ministre des Finances (M. Wilson) instaurait une mesure voulant que les cotisations au Régime enregistré d'épargne logement (REEL) ne donnerait plus droit à un régime fiscal préférentiel, permettant ainsi aux cotisants de retirer les fonds accumulés pour s'en servir à n'importe quelles fins, et cela, sans être assujettis à l'impôt fédéral.

Ainsi, plus de 2 milliards de dollars pouvaient être et peuvent être libérés afin d'être injectés dans des activités innovatrices et créatrices d'emplois tout en stimulant le logement et la consommation.

Malheureusement, monsieur le Président, le gouvernement du Québec a décidé jusqu'à maintenant de ne pas harmoniser, comme les autures provinces, sa réglementation à celle du gouvernement fédéral. Il va sans dire que cette décision du Québec empêche la libre utilisation des fonds accumulés dans un tel régime, crée un préjudice et prive le Québec d'un pouvoir d'achat potentiel d'environ 300 millions de dollars, alors que le reste du pays peut bénéficier de l'injection dans l'économie des fonds ainsi libérés.

Je demande, monsieur le Président, au ministre des Finances de réviser le dossier afin que des pressions soient encore faites auprès de son homologue provincial ou que des mesures soient prises pour permettre aux citoyens du Québec, et particulièrement à ceux de la circonscription de Lotbinière, de profiter pleinement des actions de notre gouvernement.

* * *

L'EMPLOI

L'INDÉCISION DU GOUVERNEMENT—LES CONSÉQUENCES POUR L'EST DE MONTRÉAL

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, il est triste de voir certains députés conservateurs aujourd'hui se réjouir de leur popularité, alors que dans l'est de Montréal, il y a 5,000 travailleurs et travailleuses qui risquent de perdre leur emploi à cause de l'indécision, de l'absence de décision du gouvernement Mulroney.

Monsieur le Président, il est triste de voir que la première décision des gens, à l'image du premier ministre (M. Mulroney), c'est l'image qui fait le moine, a été de gaspiller 56 millions de dollars des contribuables, seulement pour changer la couleur des uniformes des soldats.

Monsieur le Président, j'invite tous les députés de cette Chambre à faire pression auprès du gouvernement conservateur, afin de trouver des solutions pour éviter la fermeture de la Canadian Vickers. La solution est très simple: que le premier ministre assume ses responsabilités, prenne le téléphone, appelle le président de la compagnie et lui dise de respecter les engagements du contrat antérieur.

En ce qui a trait à la raffinerie Gulf, monsieur le Président, c'est très simple encore une autre fois; le premier ministre devrait demander au ministre des Finances (M. Wilson) de permettre à tout éventuel acheteur qui désire acheter la raffinerie Gulf dans l'est de Montréal de bénéficier davantage d'un crédit financier dont les frères Reichmann ont bénéficié pour acheter la raffinerie Gulf au complet.

Monsieur le Président, pour ce qui est des compagnies Bombardier, Laforge et toutes celles de l'industrie de l'est de Montréal, encore là, le premier ministre n'aura tout simplement qu'à demander à son ami de VIA Rail et du CN d'assurer d'accorder des contrats pour 25 à 40 wagons et locomotives qui seraient fabriqués dans l'est de Montréal, et de cette façon-là, on est . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

LA DÉCISION FISCALE RELATIVE À L'ACQUISITION DE GULF CANADA

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre.

Depuis plusieurs semaines mon collègue le député de Saint-Henri-Westmount et moi cherchons à aller au fond de cette largesse fiscale de un milliard faite aux intervenants à l'opération Gulf Canada.

Ce matin, dans une interview publiée par le *Globe and Mail*, l'ex-sous-ministre des Finances Marshall Cohen a déclaré ce qui suit au sujet de cette opération:

> Une couple de fois cela a surgi au comité des priorités et de la planification . . .

Comme vous le savez, monsieur le Président, c'est le premier ministre qui préside ce comité.

Mais dans sa conférence de presse de vendredi, le premier ministre du Canada a dit ce qui suit au sujet de cette décision fiscale de un milliard:

> J'en suis réduit à supposer, parce qu'il n'y a eu participation ni de ma part, ni de qui que ce soit d'autre, comme il ne doit pas y en avoir dans une décision concernant les recettes fiscales, que les services du ministère du Revenu ont rendu jugement . . .

Je demanderai donc ceci au vice-premier ministre: est-ce que le premier ministre et les principaux ministres qui siègent au comité des priorités et de la planification ont examiné et passé en revue toute cette opération Gulf Canada, notamment la décision fiscale qui semble maintenant avoir fait partie de l'opération? Et à quoi faisait allusion le premier ministre, vendredi dernier, quand il a dit que ni lui, ni aucun de ses principaux ministres ne savaient quoi que ce soit de cette opération, que c'était uniquement le ministre du Revenu national?

Est-ce que le vice-premier ministre voudrait essayer de concilier ces deux déclarations?

Une voix: Elles sont inconciliables.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, c'est au très honorable chef de l'opposition qu'il appartient de concilier les attendus de sa question avec la question elle-même.

En sa qualité d'ex-ministre, il sait qu'il y a un mécanisme légal pour rendre ces décisions fiscales, qu'elles sont prises par le ministère du Revenu national. Ce qu'il y a de certain, c'est que s'il désire interroger le ministre du Revenu national, ce ministre sera sûrement en mesure de lui expliquer ce mécanisme—mécanisme qu'il comprend, j'en suis sûr—de façon plus détaillée. Mais il sait, ou il devrait savoir que ces décisions fiscales ne sont pas examinées ou révisées en conseil des ministres.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le vice-premier ministre me dit que cette question n'a pas été examinée au comité des priorités et de la planification. Pourtant, l'ex-sous-ministre des Finances a dit qu'elle l'avait été, et qu'il avait quitté la pièce pour ne pas prendre part aux délibérations.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE À L'EX-SOUS-MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le premier ministre a bien précisé à sa conférence de presse vendredi dernier que ni lui ni un seul ministre important, ce qui veut sans doute dire le ministre des Finances, n'étaient au courant de cette décision fiscale de 1 milliard de dollars.

Ce matin, dans le *Globe and Mail,* on pouvait lire que, selon M. Cohen, le ministre des Finances l'avait relevé de ses fonctions à cet égard à cause d'un conflit d'intérêts possible et que le ministre des Finances s'était personnellement occupé de tout cela.

La question que je veux poser au ministre des Finances est celle-ci. N'était-il pas au courant de cette décision fiscale? N'a-t-il pas dit au ministre du Revenu national après que le comité des priorités et de la planification ait pris sa décision que cela faisait partie de l'achat de Gulf?

Une voix: Allons donc!

M. Turner (Vancouver Quadra): Que s'est-il vraiment passé? Il n'y a pas de quoi rire. Cette affaire est très grave.

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je demanderais au très honorable chef de l'opposition de lire l'article très attentivement. M. Cohen parlait de la transaction Gulf-O&Y. L'acquisition de Gulf Canada par O&Y fait l'objet de longues discussions à cause de son importance.

ON DEMANDE QUE LE COMITÉ DES FINANCES EXAMINE LA QUESTION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre et le ministre des Finances tournent autour du pot depuis des semaines. Je vais poser une question dans les règles au président du comité des finances, c'est-à-dire au député de Mississauga-Sud.

Je voudrais lui demander s'il acceptera de convoquer une réunion du comité pour examiner l'acquisition de Gulf Canada par O&Y et faire témoigner toutes les parties à cette transaction. Ceux-ci pourront produire les décisions fiscales qui les concernent. Cela n'irait pas à l'encontre de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les intéressés pourraient nous faire part des décisions qui les touchent eux-mêmes. Le comité pourrait ensuite convoquer le ministre des Finances, le ministre du Revenu national, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le premier ministre.

Est-il disposé à le faire?

Des voix: Bravo!

Une voix: Et n'attendez pas que Mike vous souffle la réponse.

M. le Président: J'ai du mal à accepter la question. Le très honorable chef de l'opposition sait que les questions posées aux présidents de comités doivent traiter d'affaires que le comité est en train d'étudier.

Une voix: Allons donc!

M. le Président: Les questions sont censées porter sur des sujets à l'étude au comité. C'est tout ce qui est permis.

Vu les circonstances, le très honorable chef de l'opposition voudra peut-être poser sa question autrement.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai dit ce que j'avais à dire au président du comité. Il sait ce qu'il peut faire.

• (1420)

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, le très honorable député sait que le ministre des Finances et le vice-premier ministre ont déjà fourni des réponses plus que satisfaisantes à ce sujet.

Notre gouvernement a fait l'impossible pour garantir que les parlementaires auraient toutes les occasions voulues de discuter de choses importantes et non des questions artificielles que le chef de l'opposition essaie de soulever à propos de cette transaction.

LE RÔLE DU SOUS-MINISTRE ADJOINT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, étant donné les révélations de M. Cohen, je ne pensais pas que le ministre des Finances nous donnerait des réponses évasives. Pour répondre à ce que vient de dire le ministre, M. Cohen a déclaré que le ministre a été informé que le ministre des Finances et M. David Weyman, sous-ministre adjoint responsable de la politique fiscale, s'occupaient de l'acquisition de Gulf. Le ministre veut-il nous dire que le sous-ministre adjoint responsable de la politique fiscale n'a pas tenu compte d'une décision fiscale rendue par le gouvernement du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si une décision fiscale a été rendue, c'est par le ministère du Revenu national, puisqu'en vertu de la loi, ces questions relèvent de sa compétence. Le député connaît bien cette loi, étant lui-même fiscaliste.

[*Français*]

M. Johnston: Cela n'a rien à voir avec la question, monsieur le Président.

LA VENTE DE LA GULF—LE RÔLE JOUÉ PAR LE COMITÉ DES PRIORITÉS DU CABINET

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Alors, j'aimerais poursuivre avec une question très simple: Est-ce que le comité des priorités et plans avait statué sur l'interprétation fiscale donnée dans l'affaire Gulf? Oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président . . .

Des voix: Vous tournez autour du pot!

M. Foster: Vérifiez auprès du cabinet du premier ministre.

Mme Copps: Vérifiez auprès de Barbara.

M. Nielsen: C'est en gros la même question que celle qu'a posée le très honorable chef de l'opposition. Le député a demandé si la décision fiscale a été examinée par le comité des priorités et de la planification, et j'ai répondu à cette question.

Mme Copps: Quelle est la réponse?

M. Nielsen: Le député, en tant qu'ancien ministre, doit savoir que ce genre de questions relèvent d'une procédure légale qui est appliquée . . .

M. Gauthier: Camouflage.

M. Nielsen: . . . par le ministère du Revenu national. Il serait peut-être plus utile aux députés de poser des questions au sujet de cette procédure au ministre du Revenu national, s'ils ont des doutes.

* * *

LE COMMERCE

LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES—LE RÔLE DES PROVINCES

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur qui demande aux provinces d'abandonner une partie de leurs pouvoirs en faveur des négociateurs du libre-échange. Le ministre ne comprend-il pas que nous avons au Canada un régime fédéral? Va-t-il s'engager, au nom du gouvernement, à respecter entièrement les droits des provinces au cours de ces négociations?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je tiens à dire à la Chambre et au député que le ministre est parfaitement conscient des droits des provinces et de leur compétence exclusive dans certains domaines. Le négociateur en chef agira au nom des provinces si ces dernières le désirent, et uniquement avec leur consentement. Il n'a jamais été question que notre gouvernement impose ses décisions aux provinces dans les domaines qui sont exclusivement de leur ressort.

LES PROGRAMMES DE SOUTIEN DES PRIX AGRICOLES

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, en fait, le ministre semble pousser les provinces au lieu de les persuader. Ne convient-il pas que les négociateurs fédéraux ne pourront renoncer à aucun programme provincial de prêts agricoles et de soutien des prix, par exemple, sans que les provinces ne puissent opposer leur veto à de telles concessions?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il est très difficile pour le moment de justifier une position alors que nous n'avons même pas entamé les négociations. Quoi qu'il en soit, même si cela entre dans la compétence exclusive du gouvernement fédéral, nous consulterons les provinces avant de prendre la moindre décision.

ON DEMANDE UN DROIT DE VETO POUR LES PROVINCES

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, le ministre élude la question comme il l'a déjà éludée la semaine dernière, à la Conférence des ministres provinciaux du commerce. Je la lui pose de nouveau. La semaine dernière, les ministres provinciaux lui ont dit qu'ils ne voulaient pas que les négociations portent sur le secteur agricole. Le ministre peut-il promettre, sans équivoque, que le gouvernement fédéral ne fera aucune concession sans accorder un droit de veto aux provinces si cela touche leurs droits et responsabilités?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je tiens à préciser que dans les domaines du ressort exclusif des provinces, il est évident que ces dernières ont un droit de veto. Dans les domaines qui sont de la compétence exclusive du gouvernement fédéral, nous consulterons les provinces avant de négocier quoi que ce soit avec les États-Unis.

[*Français*]

L'EMPLOI

LA VULNÉRABILITÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je m'adresse à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Depuis quelque temps nous tentons de sensibiliser la ministre au fait que la base industrielle de Montréal est en train de s'éroder au-delà du point de récupération. La ministre se contente de citer continuellement que 51,000 emplois ont été créés à Montréal depuis un an. Or, Statistique Canada nous apprend aujourd'hui que c'est seulement 39,000 emplois, monsieur le Président, et qu'en plus, le nombre de chômeurs a augmenté de plus de 1,000 emplois.

Je veux donc demander à la ministre de faire la chose honorable et, premièrement, de rectifier sa déclaration quant au nombre d'emplois créés à Montréal, mais surtout, de nous indiquer comment elle va s'y prendre pour éviter la catastrophe qui est à nos portes avec 5,000 emplois qui seront perdus prochainement, à moins que le gouvernement ne sorte de son inertie.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, au mois de septembre 1982 le taux de chômage à Montréal était de plus de 13 p. 100. Aujourd'hui le taux a baissé à 11 p. 100. Il y a donc une baisse du taux de chômage.

Monsieur le Président, je veux demander à l'honorable député s'il a posé des questions à la Chambre lorsque le taux de chômage était si élevé en 1982? La réponse est non! Il était silencieux.

Monsieur le Président, nous investirons 200 millions de dollars cette année à Montréal afin de créer des emplois pour les travailleurs et les travailleuses.

LA SITUATION À MONTRÉAL

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, la ministre peut torturer les statistiques comme elle le voudra. Elle peut passer sous silence le fait que les emplois créés sont des «jobs» à temps partiel. Mais il y a une chose qu'elle refuse de faire constamment, et c'est la question que je lui pose, c'est de nous dire quel est son plan précis pour endiguer la catastrophe qui se présente devant nous à Montréal? Ce ne sont pas $200,000 qui vont régler 5,000 emplois qui sont en train de se perdre, à moins que le gouvernement ne se réveille.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Excusez-moi, monsieur le Président. Ce n'est pas $200,000, c'est 200 millions de dollars.

Monsieur le Président, entre 1980 et 1984, plus de 225 compagnies ont fermé leurs portes au Canada, et 50,000 Canadiens ont perdu leur emploi au cours de cette période. C'était une tragédie.

• (1430)

[*Traduction*]

C'est pour cette raison que nous avons modifié les mesures qu'avait prises le gouvernement précédent. Qu'a-t-il fait lorsqu'il a constaté que 225 compagnies fermaient leurs portes? Rien. Nous avons donc modifié les choses afin de préparer une politique à long terme . . .

M. le Président: J'engage le ministre à profiter des déclarations des ministres pour terminer son intervention.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

LA FERMETURE D'UNE ÉCLUSE DU CANAL WELLAND

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne la fermeture d'un secteur de la Voie maritime du Saint-Laurent. La réputation du Canada comme fournisseur de certaines marchandises en vrac dans le monde ne tient plus qu'à un fil, c'est le moins que l'on puisse dire, compte tenu que c'est le deuxième incident grave que connaît la voie maritime en 13 mois, au point où certaines autorités américaines préconisent un changement de la direction des opérations. Le ministre pourrait-il nous dire quelle mesure compte prendre son gouvernement pour empêcher d'autres ennuis de ce genre qui pourraient littéralement «couler» la voie maritime?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député n'ignore sans doute pas que l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent met les bouchées doubles pour reprendre ses opérations. Un contrat a été accordé à la Canron pour la stabilisation du mur, sans compter les travaux confiés à la Pitts Engineering Construction. Acres International Limited, un bureau d'ingénieurs-conseils de Niagara Falls, est chargé de trouver la cause de cette rupture.

J'ai trouvé plutôt consolant d'entendre la Fédération des armateurs du Canada et la Dominion Marine Association, les principaux utilisateurs de la voie maritime, nous dire que ni l'accident de l'an dernier ni celui de cette année n'auraient pu être évités.

LA VIABILITÉ FUTURE

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, ma question supplémentaire ressemble passablement à la première. Que compte faire le gouvernement sur le restant de la voie maritime afin qu'elle demeure opérationnelle au cours des années prochaines et pour qu'il n'y ait plus d'accidents attribuables à la détérioration des murs ou des écluses?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, d'une part, nous ne sommes pas encore sûrs que les murs soient en mauvais état. Il y a eu rupture. Le député me demande de lui donner des assurances maintenant alors que nous avons nommé un ingénieur-conseil justement pour établir la cause précise de l'accident. Nous prendrons des mesures une fois que nous serons fixés.

[*Français*]

L'INDUSTRIE DU TEXTILE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Expansion industrielle régionale, j'adresserai ma question au ministre du Commerce extérieur.

Le 29 novembre dernier, le gouvernement disait à la Chambre qu'il annoncerait une politique ayant trait au textile au cours des prochains mois. Le 1er mai 1985, les porte-parole du gouvernement nous parlaient encore d'un plan majeur visant à restructurer l'industrie du textile; 11 mois plus tard aucun plan n'a encore été annoncé; les emplois se perdent par centaines, et ce que je veux savoir du ministre, c'est: Est-ce qu'ils attendent la disparition complète du secteur avant d'annoncer leur plan?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je voudrais rassurer le député et lui dire que le gouvernement veut faire tout en son pouvoir pour permettre à l'industrie textile de survivre. Je signale au député qu'un groupe de ministres travaillent actuellement à ce programme. Nous espérons pouvoir discuter bientôt la question au cabinet et annoncer une politique du textile qui sera avantageuse non seulement pour le secteur mais pour le Canada tout entier.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE MINISTRE A L'INTENTION D'ARRÊTER LE PAIEMENT AUX USINES EN CAUSE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, entre-temps les industries ferment leurs portes et, actuellement, 755 employés du textile doivent prendre le chemin de l'assurance-chômage au cours des prochains mois.

Ce que je veux savoir du ministre, c'est ceci: A-t-il l'intention d'interrompre le paiement prévu à la Dominion Textile pour une somme de 6 millions de dollars afin d'améliorer les deux usines qui fermeront en juin? Va-t-il se servir de l'argent des «payeurs d'impôt» pour des usines qui seront fermées dans quelques mois?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il me faudra prendre cette question en délibéré. Je ne suis pas au courant du paiement effectué à la Dominion Textile. Cette affaire relève du ministre de l'Expansion industrielle régionale. Je porterai cette question à son attention et nous verrons à ce qu'une réponse soit donnée.

Questions orales

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

L'ANNONCE FAITE PAR LE MINISTRE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le mois dernier à Halifax, il a annoncé lors d'une réunion à huis clos qu'il avait décidé de diminuer le montant des paiements de transfert que devraient recevoir les provinces en vertu de la loi actuelle. Le ministre n'ignore pas que cet argent est consacré aux soins de santé, à l'enseignement supérieur et à d'autres programmes provinciaux. Le ministre pourrait-il confirmer aux Canadiens que c'est effectivement ce qu'il a annoncé?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ignore d'où le député peut tirer cette information. J'aimerais toutefois lui dire qu'il n'a pas été question de montants précis. Dans mon exposé budgétaire de mai dernier, j'ai dit que le taux de croissance allait être freiné afin de permettre une économie de 2 milliards de dollars par rapport à ce qui se passerait si le précédent taux de croissance était maintenu. Les montants qui seront versés aux provinces représenteront le même pourcentage des dépenses consacrées aux programmes en 1990-91 qu'au cours de l'année financière actuelle. La part provinciale des dépenses du gouvernement fédéral demeurera donc identique.

L'INCIDENCE SUR LES PROVINCES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il n'a pas répondu à ma question.

Le budget ne mentionnait absolument pas une diminution des paiements de transfert pour l'année prochaine. Le ministre reconnaît-il que c'est en fait le cas? Va-t-il finalement révéler au public les montants concernés? C'est une affaire grave. Pourquoi ne pas parler franchement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai annoncé dans mon exposé que c'est à partir de la prochaine année financière que nous commencerions à faire ces économies de 2 milliards de dollars.

M. Murphy: Ce n'est pas dans votre budget. Il n'y a rien dans votre budget.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député pourrait-il me laisser répondre à sa question? Il dit qu'elle est importante. J'aimerais qu'il écoute ma réponse.

Ces économies vont débuter l'année prochaine. Mais il n'a pas été question à la réunion d'Halifax des montants qui pourront être épargnés. Une autre rencontre aura lieu d'ici quelques semaines. J'espère alors pouvoir m'entendre avec les provinces sur la question du montant.

Questions orales

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES LIGNES DIRECTRICES SUR LA LIVRAISON À DOMICILE

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada. Elle concerne la livraison du courrier à domicile. Bien des propriétaires de nouvelles maisons ont eu la surprise de constater qu'ils ne pouvaient pas compter sur la livraison à domicile en vertu des nouvelles lignes directrices établies par Postes Canada. Le ministre est-il disposé à réexaminer la position de la Société des postes en cette matière?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je comprends la préoccupation du député. Je lui signale que, en juin dernier, la Société des postes a annoncé qu'elle entendait améliorer les services qu'elle offre aux Canadiens. Il n'ignore pas que la Commission Marchment étudie les avantages qu'aurait l'élargissement de ce service. Dès que nous aurons été saisis de ses recommandations, en novembre sans doute, nous aviserons.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA POSSIBILITÉ D'UNE ENTENTE AVEC LE QUÉBEC SUR LE TRANSFERT DE JURIDICTIONS

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre.

Est-ce que le vice-premier ministre pourrait dire à cette Chambre si le premier ministre, M. Mulroney, lorsqu'il a rencontré le premier ministre de la province de Québec, M. Johnson la semaine dernière, si au cours de cette réunion le premier ministre du Canada a demandé au premier ministre de la province de remettre certaines juridictions en matière économique au gouvernement fédéral, pour pouvoir parvenir à faire une entente avec le gouvernement américain?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Non, monsieur le Président.

[*Français*]

LA CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE CONSTITUTIONNELLE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, est-ce que le vice-premier ministre pourrait assurer la Chambre qu'une telle demande ne sera pas faite aux provinces avant qu'il n'y ait eu convocation d'une assemblée constitutionnelle pour pouvoir transmettre juridiquement les pouvoirs provinciaux au gouvernement fédéral?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Je ne puis donner au député aucune assurance de ce genre.

M. Gauthier: Vous le devriez, pourtant.

M. Nielsen: Le whip de l'opposition officielle dit que je le devrais. Mais pas du tout. Comme il n'y a pas urgence, le député ferait mieux d'attendre le retour du premier ministre pour poser sa question.

M. Gauthier: La fermeture éclair officielle!

* * *

PETRO-CANADA

L'OCTROI D'UN CONTRAT DE VÉRIFICATION COMPTABLE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Vu l'absence du premier ministre, monsieur le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. C'est à propos de la décision de Petro-Canada de confier la vérification de ses livres à une grande société d'experts-comptables qui a son siège social aux États-Unis. Il s'agit là d'un compte qui, à ce qu'on dit, vaudrait dans les 2 millions de dollars par année. Comme il faut conserver autant que possible nos emplois pour les Canadiens, le ministre pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que Petro-Canada s'est tout d'abord adressée à toutes nos principales sociétés d'experts-comptables? Pourrait-il expliquer à la Chambre les raisons pour lesquelles Petro-Canada a décidé de confier ce compte lucratif à une société ayant son siège social aux États-Unis?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai du mal à comprendre pour quelle raison le député a choisi de me poser à moi cette question. Quoi qu'il en soit, je la transmettrai à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui ne manquera pas de lui répondre.

• (1440)

M. Nystrom: C'est qu'il est après tout ministre des Finances, monsieur le Président, et que ces choses-là passent par un comité quelconque.

QUESTION RELATIVE À LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): C'est au même ministre que je pose ma question supplémentaire. Le ministre pourrait-il confirmer que si Petro-Canada a octroyé le contrat en question à la société Arthur Anderson Company, c'est bel et bien parce que celle-ci a versé plus de 100,000 dollars à la caisse électorale du parti progressiste conservateur l'année dernière? Est-ce la vraie raison pour laquelle Petro-Canada n'a pas octroyé ce contrat à une société canadienne d'experts-comptables?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je trouve que le député se vautre dans la fange.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député formule cette accusation sans la moindre preuve. Cependant, comme je l'ai dit dans ma réponse précédente, je vais transmettre sa question à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui communiquera avec le député.

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT À UN CITOYEN DE RICHMOND

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Sciences et de la Technologie. Le *Bulletin of Business Opportunities* du 12 septembre révélait que le ministère des Sciences et de la Technologie avait conclu un contrat avec un certain J. P. White au montant de $176,500. Le contrat a depuis été annulé, et l'intéressé a été embauché par le ministre au sein de son personnel politique. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si on avait procédé par appel d'offres lorsque le contrat a été initialement accordé? Et pourquoi l'a-t-on par la suite annulé?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je crois qu'il serait plus approprié d'adresser la dernière question au ministre responsable de l'adjudication des contrats, c'est-à-dire au ministre des Approvisionnements et Services. Je crois cependant savoir que le contrat avait été conclu par mon sous-ministre. Le contrat a maintenant été résilié, et comme le député l'a dit avec justesse, M. White fait désormais partie de mon personnel politique.

M. Berger: Monsieur le Président, nous avons manifestement affaire à un cas de favoritisme politique.

M. Hnatyshyn: La question.

M. Berger: Et le ministre a fait marche arrière lorsqu'il s'est mis à en craindre les conséquences.

M. Crosbie: La question.

M. Berger: Le gouvernement semble toujours pouvoir légitimer ses dépenses au chapitre . . .

Des voix: Règlement!

M. Berger: . . . des relations publiques.

LE FINANCEMENT DU CONSEIL DES SCIENCES DU CANADA

M. David Berger (Laurier): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Au lieu de dépenser cet argent pour les relations publiques, acceptera-t-il de fournir ce même montant de $176,500 au Conseil des Sciences du Canada afin qu'il puisse, entre autres choses, réembaucher deux bibliothécaires qu'il a dû mettre à pied lorsque le ministre a réduit le budget du Conseil de moitié?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je tiens à dire au député que le Conseil des Sciences du Canada accomplit un travail remarquable pour notre gouvernement . . .

M. Gauthier: Nous le savons.

M. Orlikow: Pas grâce à vous.

M. Siddon: . . . en réponse à certaines questions qui lui ont été confiées ces derniers mois. Par ailleurs, il n'est pas vrai qu'on dépense un tel montant de toute façon. Le député n'a donc manifestement pas de grief légitime.

* * *

LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

LA RÉDUCTION DES EFFECTIFS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La ministre est-elle au courant de la note de service de son ministère selon laquelle les effectifs devront être réduits de 325 années-personnes d'un bout à l'autre du pays? Et peut-elle nous expliquer comment on va pouvoir respecter l'engagement du ministre des Finances, selon lequel les services à la population seront perturbés le moins possible, alors qu'il y aura 325 employés de moins à la Commission de l'emploi et de l'immigration pour servir les chômeurs canadiens?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les services offerts aux chômeurs canadiens par le personnel de la Commission continuent d'être de très haute qualité et je peux garantir au député que cela ne changera pas. Les réductions de personnel se feront en grande partie par le biais de l'érosion naturelle des effectifs et du recyclage au sein du ministère, et je peux assurer au député que ni lui ni les employés du ministère n'ont lieu de vraiment s'inquiéter.

LA PRESTATION DES SERVICES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, la ministre ignore-t-elle que depuis quelques années les députés de notre parti reçoivent des plaintes d'employés de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, qui disent travailler sous tension, et de chômeurs, qui sont insatisfaits de la qualité des services offerts au centres d'emploi du Canada? Comment pourra-t-on apporter les améliorations nécessaires à ces centres alors que le ministère fait disparaître 325 emplois à la suite des compressions de M. Wilson?

M. Crosbie: Règlement!

Des voix: Règlement!

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je peux assurer au député que le personnel de la Commission de l'emploi et de l'immigration s'inquiète, en fait, de la qualité des services offerts aux chômeurs. C'est pourquoi il déploie tant d'efforts—tous les députés devraient le reconnaître—afin d'assurer ces services.

Il est vrai qu'on rationalise le fonctionnement du ministère, mais je le répète, on procède de façon à nuire le moins possible à la prestation des services.

Questions orales

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA—LES DÉPÔTS DE RÉSIDUS CHIMIQUES DES ÉTATS-UNIS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre de l'Environnement, a trait aux entretiens qu'il a eus ce matin avec le directeur de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis au sujet des dépôts de résidus chimiques situés le long de la rivière Niagara, du côté des États-Unis. Voudrait-il dire à la Chambre si les projets qui lui ont été communiqués aujourd'hui proposent d'enlever et de détruire les déchets toxiques déposés là, ou simplement de les laisser là où ils sont?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député a raison. Je me suis entretenu ce matin avec le directeur de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, M. Lee Thomas, à qui j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à la Chambre cet après-midi.

M. Turner (Vancouver Quadra): Règlement.

M. McMillan: Il m'a remis, à moi et au ministère de l'Environnement, le plan d'action le plus étendu que le gouvernement des États-Unis ait jamais proposé au gouvernement du Canada sur une question environnementale précise, à la connaissance de mes collaborateurs. Le plan, que je viens tout juste de recevoir et que je n'ai pas encore eu le temps de lire en détail, n'en couvre pas moins tous les aspects de la dépollution dont parle le député . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Règlement.

M. McMillan: . . . y compris la possibilité d'enlever et d'éliminer les substances polluantes.

M. le Président: A l'ordre.

* * *

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX PROVINCES

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. La semaine prochaine, au lieu de fêter la Semaine nationale des universités, les professeurs et les étudiants seront torturés par l'incertitude. A la récente assemblée des ministres des Finances fédéral et provinciaux, le gouvernement a annoncé qu'il maintiendrait non seulement sa décision budgétaire unilatérale de réduire de 2 milliards les paiements de transfert fédéraux aux provinces mais que ces réductions commenceraient dès l'année prochaine au lieu de débuter en 1990.

Cela ne veut-il pas dire qu'au lieu d'enlever 2 milliards aux provinces d'ici 1990, le gouvernement leur prendra en réalité jusqu'à 6 milliards en commençant dès 1986?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à signaler au député qu'il ne s'agit pas de réductions. Il s'agit d'une réduction du taux d'accroissement.

Mme Jewett: Oh, quel euphémisme!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le taux d'accroissement demeurera important. Le gouvernement continuera à transférer des milliards de dollars aux provinces pour la santé et pour l'enseignement postsecondaire, programmes très utiles.

Mme Jewett: Vous essayez de noyer le poisson.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Comme je l'ai dit en répondant à la question précédente, la proportion des dépenses fédérales transférées aux provinces ne changera pas. Elle restera au niveau actuel pendant toute cette période. Je metts donc le député en garde contre une mauvaise interprétation de cette décision, et je lui demande de ne pas semer le doute dans l'esprit des personnes qui s'intéressent à ces programmes.

M. de Corneille: Monsieur le Président, de toute évidence, le ministre n'a pas nié que la réduction pourrait atteindre 6 milliards.

LA TAILLE DES PAIEMENTS—L'INCIDENCE SUR LES PROGRAMMES

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Si le ministre ne veut pas confirmer ce que les ministres des Finances des provinces ont entendu et ce que son ministère a dit, il peut peut-être nous dire au moins si les 6 milliards que le gouvernement actuel fera perdre aux provinces seront répartis sur tout le système ou s'il y aura des cibles comme l'assurance-maladie, l'enseignement postsecondaire ou le bien-être social? Dans quel domaine fera-t-on des coupes?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, aucun programme en particulier ne sera visé. C'est ce que je veux dire. Les sommes qui seront transférées aux provinces par le gouvernement fédéral continueront à augmenter selon le modèle que j'ai exposé dans le budget. Le taux d'accroissement baissera mais les provinces continueront à recevoir des sommes considérables. On n'a pas décidé quels programmes seraient touchés. Les ministres des Finances fédéral et provinciaux en discuteront encore.

* * *

• (1450)

L'ENVIRONNEMENT

LES DÉCHARGES AMÉRICAINES DE PRODUITS CHIMIQUES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Le plan d'action que M. Thomas lui a présenté aujourd'hui comporte-t-il l'assainissement des quatre décharges les plus polluées?

Puisque M. Thomas a refusé de répondre quand on lui a demandé directement si on allait retirer et détruire les produits chimiques de ces quatre décharges, le ministre estime-t-il que la position américaine est acceptable? Que pense le gouvernement des Américains qui ne semblent pas disposés à retirer les produits chimiques toxiques de ces décharges pour les détruire?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je n'ai pas à me faire le porte-parole de l'Agence américaine de protection de l'environnement. Elle peut fort bien se défendre toute seule. Quant à moi, il m'importe, ainsi qu'au député, d'assainir la Niagara. L'EPA m'a remis un volumineux plan d'action s'appliquant à tous les domaines: la mise en vigueur des règlements, leur application, le renforcement des normes sur les produits chimiques toxiques, le contrôle et la surveillance. Je n'ai pas eu l'occasion de me faire une idée bien arrêtée sur la position américaine. J'entends me prononcer de manière objective et équitable et j'espère que le député fera preuve, lui aussi, d'ouverture d'esprit.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, quand on a interrogé M. Thomas sur la récupération et la destruction des déchets, il a répondu, effectivement, qu'on étudiait la question mais qu'il y avait aussi d'autres possibilités. En cas de refus, la position américaine est-elle acceptable au ministre ou va-t-il insister, ainsi que le veulent tous les Canadiens, j'en suis persuadé, lorsqu'il s'agit de nos sources d'eau potable, pour que ces décharges soient complètement nettoyées et qu'on détruise les déchets toxiques?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la position du ministère de l'Environnement et du gouvernement canadien est très catégorique. Nous préférons que les déchets toxiques soient récupérés et détruits. Il ne faut pas se contenter d'empêcher les produits de se répandre dans l'environnement. Nous savons que cette opération coûtera des milliards de dollars. A cette fin, notre gouvernement est déterminé à associer ses efforts à ceux des Américains de l'État de New York et du gouvernement fédéral et à ceux de l'Ontario. Que le député se rassure, nous ne modifierons pas notre position.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

L'OBSTRUCTION DU CANAL WELLAND

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme il le sait, l'Ouest a connu cette année sa pire récolte depuis longtemps et, dans bien des cas, les revenus agricoles sont tombés bien en dessous du seuil de la pauvreté. Maintenant que le canal Welland est bloqué, plus de 70 navires, dont bon nombre transportent des céréales pour nos clients à l'étranger, ne peuvent aller nulle part.

Le ministre est-il prêt à promettre aujourd'hui même de garder la voie maritime ouverte tant que nos obligations contractuelles n'auront pas été remplies une fois que l'écluse aura été réparée ou bien à payer pour transporter ces céréales par chemin de fer de Thunder Bay jusqu'aux ports du bas Saint-Laurent, ce qui coûterait, si je ne m'abuse, environ $15 de plus la tonne? Je pose la question à cause de la commande importante de 3.5 millions de tonnes qui doit être . . .

M. le Président: A l'ordre. Cette question est bien longue.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je partage les préoccupations du député. Il conviendra cependant qu'il est trop tôt pour prendre une telle décision. Nous ne pouvons pas savoir exactement combien de temps la voie maritime sera bloquée. Je demande au député de patienter encore trois ou quatre jours en attendant que nous obtenions une première évaluation qui nous permettra de voir combien de temps il faudra avant de rouvrir la voie maritime. Si nous devons envisager des mesures d'urgence, nous le ferons à ce moment-là.

M. Foster: Monsieur le Président, je viens de dire que cette question revêt un caractère urgent pour les agriculteurs de l'Ouest. Ils doivent savoir si le gouvernement les aidera à faire face à cette situation catastrophique.

En mai dernier, le gouvernement a enlevé 30 millions de dollars à l'Administration de la voie maritime. Ce . . .

M. le Président: A l'ordre. La première question du député était très longue. Veut-il poser une question supplémentaire?

M. Foster: Comme je l'ai dit, le gouvernement a repris environ 30 millions de dollars. Je me demande si . . .

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Hamilton Mountain.

* * *

LE REVENU NATIONAL

L'ACQUISITION DE GULF—LA DÉCISION FISCALE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Prétend-il que les nombreuses fois où le comité des priorités et de la planification a discuté du marché entre Gulf, O&Y et Petro-Canada, il n'a jamais été question de la décision fiscale?

Des voix: Oh!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, certains députés ont l'air surpris de me voir répondre à cette question. Je le fais en tant que vice-président de ce comité du cabinet. Je puis dire au député que, comme il le sait, il serait tout à fait inopportun de ma part de parler à la Chambre ou à quiconque des discussions qui se déroulent à ce comité ou à un autre comité du cabinet. Si le député s'intéresse à la procédure relative aux décisions fiscales, il pourra poser ses questions au ministre responsable de ce secteur à la Chambre.

Questions orales

LE RÔLE DU SOUS-MINISTRE ADJOINT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Finances qui est sans doute le seul des deux à connaître la réponse. David Wyman, sous-ministre adjoint responsable de la politique fiscale, lui a-t-il signalé qu'une demande de décision fiscale anticipée concernant la transaction entre Gulf, O&Y et Petro-Canada avait été présentée?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme l'a signalé mon collègue le ministre du Revenu national, le député doit savoir, qu'il m'est impossible, ainsi qu'à mes collègues du cabinet, de discuter d'une décision fiscale en particulier.

M. Deans: Je vous demande si vous le saviez.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Cette question ne concerne que le contribuable et le ministère du Revenu national.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA PROPOSITION DE CRÉER UN CENTRE DE RECHERCHE SUR LES COURS D'EAU DES PRAIRIES ET DU NORD

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et concerne le rapport récent qui a suivi l'enquête au sujet de la politique fédérale en matière de ressources hydrauliques. Le rapport recommande que l'Institut national d'hydrologie, dont on achève de construire le siège à Saskatoon, devienne un centre de recherche sur les cours d'eau des Prairies et du Nord. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que cette recommandation sera examinée à fond afin que des recherches suffisantes soient effectuées sur l'eau potable et l'eau destinée à des fins agricoles dans l'ouest du Canada?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, M. Pearse et les autres commissaires ont plaidé vigoureusement en faveur de l'excellent centre dont a parlé le député. J'examine cette recommandation avec beaucoup de sympathie. Pour cette raison et pour d'autres, j'ai constitué un groupe d'étude interministériel chargé d'examiner le rapport dans son ensemble. Dans ce contexte, je reverrai la recommandation dont a parlé le député.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

LA NÉCESSITÉ D'ÉTABLIR UNE POLITIQUE D'ACHAT AU CANADA

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre des Transports.

Le ministre est-il au courant du fait que 130 travailleurs de la Forge CSW, sise dans l'est de Montréal, ont été congédiés ces jours derniers? De plus, réalise-t-il que de telles mises à pied vont continuer à être effectuées tant que son gouvernement n'aura pas une politique d'achat chez-nous dans le domaine du transport?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, j'ai rencontré le président du syndicat tout récemment, soit la semaine dernière, et nous examinons cette situation de très près. En effet, depuis quelques années, la compagnie a considérablement diminué sa force de travail, mais il y a encore de l'espoir dans les mois qui viennent, et nous étudions toutes les commandes de la compagnie pour voir si, effectivement, il y a eu une substitution entre la production canadienne à Montréal et la production dans d'autres pays, entre autres, l'Australie, comme d'ailleurs on le mentionne.

L'ACHAT DE ROUES DE WAGONS DE CHEMINS DE FER AU CANADA

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je suis content que la ministre ait enfin accepté de rencontrer ces travailleurs qui demandaient un rendez-vous depuis plus de trois mois.

Est-ce que la ministre va intervenir auprès des compagnies de chemins de fer canadiennes, pour s'assurer que ces compagnies achètent leurs roues de wagons de chemins de fer au Canada, plutôt qu'au Brésil?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, cette question a aussi été abordée avec le président du syndicat, et je dois dire que je n'ai pas attendu moi-même trois mois pour le rencontrer. Je l'ai rencontré immédiatement la semaine où il s'est présenté à mon bureau de circonscription.

Quant à la production de roues au Brésil, il s'agit là d'un élément du dossier que je suis en train d'étudier pour voir exactement la pertinence de cette variable.

[*Traduction*]

M. le Président: En toute déférence, je donne la parole à la députée de Broadview-Greenwood pour une question.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il a affirmé, hier, à la Chambre, que le crédit d'impôt pour enfants ne serait pas désindexé. Le ministre a-t-il eu la possibilité d'examiner les documents budgétaires où l'on dit clairement qu'en 1989, ce crédit sera désindexé? Ou nous annonce-t-il au contraire une nouvelle qui sera fort bien accueillie en vérité, à savoir que depuis la présentation de son budget, le gouvernement a changé d'avis et qu'il ne désindexera pas, en définitive, le crédit d'impôt pour enfants?

• (1500)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Si la députée se rappelle de sa question et de ma réponse d'hier, je n'ai absolument pas parlé de désindexation. J'ai simplement précisé que le crédit d'impôt pour enfants augmenterait, ce qu'il fait au cours des deux premières années.

M. le Président: Une brève question supplémentaire.

LA SITUATION EN 1994

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Il augmente, en effet, mais le ministre pourrait-il nous confirmer qu'il diminuera ensuite et sera désindexé, et que de ce fait, en 1994, il vaudra moins, en dollars constants, qu'à l'heure actuelle?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je répète ma réponse d'hier et d'aujourd'hui. Ce crédit augmente pendant les deux premières années, comme je l'ai signalé à la députée.

Mme McDonald: Dites-nous quand il va diminuer.

M. Epp (Provencher): Je lui signalerai, si elle vient assister aux travaux du comité—où elle est la bienvenue—que suite à l'amélioration de l'économie, et tout semble indiquer que c'est le cas sous la direction du premier ministre et du ministre des Finances . . .

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Je suis persuadé qu'elle accueille avec plaisir la tournure que prennent les événements. Lorsque le gouvernement, après avoir examiné ces tendances, adoptera manifestement une nouvelle politique sociale, elle voudra l'appuyer.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le mercredi 16 octobre 1985 sont conformes au Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, quel est le programme des travaux que le leader du gouvernement envisage pour demain et la semaine prochaine?

M. Prud'homme: Il va le changer.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, le distingué député qui vient d'intervenir sait parfaitement que quand j'apporte des modifications, c'est généralement à la demande des partis de l'opposition pour leur faciliter les choses en fonction de leur présence à la Chambre.

Nous allons aujourd'hui aborder des motions d'adoption avec les motions des voies et moyens modifiant la Loi sur la taxe d'accise. La séquence des projets de loi sera la même que cette semaine. J'espère que nous allons avancer dans le projet de loi C-75 concernant la Loi sur la marine marchande du Canada. Nous avons ensuite le projet de loi C-62, qui traite d'équité en matière d'emploi et le projet de loi C-42 sur Canagrex. J'ai l'intention de suivre cet ordre pour le reste de la journée et demain.

La semaine prochaine, nous poursuivrons dans cet ordre, mais je souhaiterais signaler à la Chambre que j'ai l'intention de dire mardi prochain que ce sera le dernier jour du débat en deuxième lecture sur le projet de loi C-79 et sur toutes les motions liées à la deuxième lecture de ce projet de loi afin de renvoyer la question au comité.

Nous allons avoir d'autres projets de loi. Il va y en avoir un sur des modifications au Code criminel à propos des loteries. Il y aura évidemment aussi un projet de loi concernant la Loi sur la taxe d'accise. Ces projets de loi vont être présentés, et j'en référerai de nouveau aux partis d'opposition en fonction des progrès que nous allons faire. Espérons que nous allons bien avancer les questions que nous étudions actuellement. Je voudrais simplement me réserver l'option d'entamer le débat sur la Loi sur la taxe d'accise à un moment donné la semaine prochaine, peut-être lundi. Toutefois, j'essaierai de donner le maximum de préavis sur les travaux de la Chambre, après consultation avec mes collègues les leaders de l'opposition à la Chambre. Si ce programme doit être modifié, je commencerai par consulter les leaders de l'opposition à la Chambre et je ferai une déclaration à la Chambre à la première occasion.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES—3E ET 4E RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles les troisième et quatrième rapports du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires, respectivement intitulés «Textes réglementaires nº 30» et «Textes réglementaires nº 31».

COMITÉ DE SÉLECTION—8E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le huitième rapport du comité de sélection, dans les deux langues officielles.

Questions au Feuilleton

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-66, Loi concernant la réorganisation de la Corporation de développement du Canada, sans amendement et dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

PÉTITIONS

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES DANS LES PROJETS DE LOI C-67 ET C-68

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition faisant état de préoccupations soulevées par les projets de loi C-67 et C-68. Le gros des pétitions vient de détenus du pénitencier de la Saskatchewan qui veulent notamment que les lois en vertu desquelles ils ont été condamnés soient maintenues tant que dureront leurs peines.

L'ÉTABLISSEMENT D'UN CONTINGENT D'URGENCE POUR LES SEMENCES DE CÉRÉALES FOURRAGÈRES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs douzaines de producteurs de blé tendre blanc du sud de l'Alberta. Ils demandent au gouvernement de donner l'ordre à la Commission canadienne du blé d'établir un contingent direct d'urgence pour les semences de céréales fourragères afin qu'ils puissent livrer leurs récoltes.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque).

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je désire informer la Chambre qu'on répondra aujourd'hui aux questions nos 193 et 420.

[*Texte*]

LES AVORTEMENTS DÉCLARÉS PAR LES HÔPITAUX DU CANADA

Question no 193—**M. Stackhouse:**

En *a*) 1980, *b*) 1981, *c*) 1982, *d*) 1983, combien d'avortements les hôpitaux du Canada ont-ils déclarés?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Les ministères de la Santé nationale et du Bien-être social et de la Défense nationale m'informent comme suit:

Le nombre d'avortements thérapeutiques déclarés par les hôpitaux non militaires du Canada se répartit comme suit:

Année	Nombre d'avortements
a) 1980	65 855
b) 1981	65 127
c) 1982	66 319
d) 1983	61 800

Pendant les années 1980 à 1983 inclusivement, il n'y a eu aucun avortement dans les hôpitaux du MDN.

LA TAXE D'AÉROPORT

Question no 420—**M. Robichaud:**

1. Le gouvernement a-t-il majoré de 1 p. 100 la taxe d'aéroport en novembre 1984 et, dans l'affirmative, *a*) quel revenu en a-t-il tiré entre novembre et le 31 décembre 1984, *b*) quel revenu prévoit-il en tirer en 1985?

2. Combien de gens ont voyagé en avion au Canada entre le 1er janvier 1983 et le 31 mars *a*) 1983, *b*) 1984, *c*) 1985?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): 1. L'augmentation de 1 p. 100 de la taxe de transport aérien qui est entrée en vigueur le 1er avril 1985 a été annoncée lors de l'exposé économique fédéral du 8 novembre 1984. Les recettes supplémentaires que l'on prévoit tirer de ces mesures au cours de l'année financière 1985-1986 atteignent les 34.6 millions de dollars.

2. *a*) Entre le 1er janvier et le 31 mars 1983, aux 30 plus grands aéroports canadiens, il y a eu 9,562,700 passagers qui sont montés à bord d'avions et en sont descendus. *b*) Pour la même période 1984, et en se fondant sur des renseignements préliminaires, il y a eu 10,594,300 passagers. *c*) Les statistiques de 1985 ne sont pas encore disponibles.

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, je demande que les questions restantes soient réservées.

M. Nunziata: Monsieur le Président, cela fait plus d'un an qu'a eu lieu la rencontre secrète entre l'ancien solliciteur général et le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Hatfield. Il y a plus de sept mois, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une série de questions portant le no 296. J'ai demandé à plusieurs reprises quand j'obtiendrais une réponse.

Je désire poser de nouveau la question au secrétaire parlementaire ou au solliciteur général. Peuvent-ils nous dire quand j'obtiendrai la réponse aux questions inscrites au *Feuilleton*? Peuvent-ils nous dire où cela en est? Je le répète, cette question remonte à plus de sept mois. On a certainement eu suffisamment de temps pour y répondre.

M. Lewis: Monsieur le Président, je peux assurer au député que nous accordons à ces questions l'attention qu'elles méritent et que nous y répondrons bientôt.

M. Nunziata: Monsieur le Président . . .

M. le Président: Nous n'en sommes pas à la période des questions. Vous n'avez pas droit à une question supplémentaire.

M. Nunziata: J'invoque le Règlement, monsieur le Président . . .

M. le Président: Quelle est l'objection du député?

M. Nunziata: J'ai demandé à plusieurs reprises au secrétaire parlementaire quand je pourrais obtenir une réponse à ces questions et il n'a cessé de me répéter que ce serait bientôt. Je me permets de faire remarquer qu'il pourrait au moins avoir la courtoisie de préciser quand nous obtiendrons cette réponse.

M. le Président: A l'ordre. Le député n'ignore pas qu'on peut poser une question et y répondre, mais sans plus.

M. Gauthier: Monsieur le Président, la question nº 386 du 31 mai 1985 concerne une question importante à savoir celle des pensions de la Fonction publique du Canada. Je crois indispensable que les députés obtiennent ces renseignements le plus tôt possible. Cette question date de six mois. Le gouvernement possède certainement ce renseignement vu qu'il concerne les syndicats. Pourquoi ne peut-il pas nous le donner?

M. Lewis: Monsieur le Président, je peux assurer au député que cette question fait l'objet de discussions entre les différents syndicats et le gouvernement et que nous y répondrons.

M. le Président: Les questions énumérées par le secrétaire parlementaire ont obtenu une réponse. Les autres questions restantes sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE (1)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Qu'une motion des voies et moyens tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, déposée sur le bureau le mercredi 16 octobre 1985, soit adoptée.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

Voies et moyens

(Vote nº 119)

POUR

Députés

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier
Blenkarn
Bouchard
Bourgault
Brisco
Caldwell
Cardiff
Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clinch
Collins
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt
Côté (Langelier)
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Daubney
Della Noce
Desrosiers
Dorin
Duplessis
Edwards
Ellis
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gormley
Greenaway
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hnatyshyn
Hockin
Howie
Hudon
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Jourdenais
Kilgour
Kindy
King
Ladouceur
Landry
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald (Kingston et les Îles)
MacKay
Malone
Mantha
Mazankowski
McCain
McDougall (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKnight
Merrithew
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Oostrom
Pietz
Porter
Ravis
Reid
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stewart
Suluk
Tardif (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Wise—123.

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Baker
Berger
Blaikie
Boudria
Caccia
Copps
Deans
de Corneille
Foster
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hopkins
Jewett
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Langdon
Lapierre
MacLellan
Malépart
Marchi
McDonald (Broadview-Greenwood)
Mitchell
Murphy
Nicholson (Trinity)
Nunziata
Orlikow
Ouellet
Parry
Penner
Pépin
Prud'homme
Rodriguez
Rossi
Turner (Vancouver Quadra)
Young—42.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE (2)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Qu'une motion des voies et moyens tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise (2), déposée sur le bureau le mercredi 16 octobre 1985, soit adoptée.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR L'ACCISE

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Qu'une motion des voies et moyens tendant à modifier la Loi sur l'accise, déposée sur le bureau le mercredi 16 octobre 1985, soit adoptée.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 16 octobre, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Henderson (p. 7687).

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler aujourd'hui du C-75 et de ses conséquences, non seulement pour les circonscriptions qui bordent la voie maritime, mais également pour celles de l'intérieur. Certains députés, qui représentent ces dernières circonscriptions, ne se rendent peut-être pas compte encore des problèmes qu'entraîneront les amendements à l'étude.

On a déjà signalé que cette mesure portait surtout sur le transport et la pollution maritimes. Elle comporte certains amendements nécessaires pour aligner nos pratiques maritimes et notre législation sur les dispositions établies dans les ententes internationales auxquelles nous souscrivons. Elle traite généralement de permis et de certification du personnel. Ce projet de loi comporte de nouveaux règlements qui auront, sans doute, l'heur de plaire à tous les députés, compte tenu des conséquences désastreuses de la pollution maritime, car il aborde des questions comme le transport de marchandises dangereuses et les mesures de prévention et d'épuration des eaux, surtout les eaux polluées par les déversements de pétrole, la source de pollution la plus à craindre.

Ce projet de loi propose de nouveaux pouvoirs en matière de réglementation, une mesure qui étonne un peu, car nous avons déjà entendu le gouvernement affirmer publiquement qu'il comptait renoncer, dans une très grande mesure, à réglementer les entreprises de transport. Le projet de loi va beaucoup plus loin à cet égard. On y a introduit certaines dispositions trompeuses qui vont à l'encontre de la notion même de la responsabilité d'une société d'État, même à l'encontre de certaines pratiques commerciales reconnues.

L'article 4 permettra au gouvernement de récupérer les coûts des services de la garde côtière. La Chambre devrait examiner de près cette nouveauté. J'espère aussi que le comité s'y arrêtera longuement, car le gouvernement aura à sa disposition des pouvoirs qui pourraient s'avérer néfastes à la voie maritime et même à l'ensemble des transports en vrac.

Le gouvernement sera autorisé à facturer certains services tels l'entretien des bouées, les services de radar et de radionavigation (loran C), les services de trafic maritime, les services des brise-glaces, les services d'escorte et de dragage. Selon les dernières prévisions budgétaires, le coût de ces services varierait de $136 à $191 millions. Le projet de loi ne parle pas des sommes qui pourront être récupérées. Elles pourraient varier du sublime au ridicule.

Je me rappelle avoir lu dans ma jeunesse le récit des aventures d'un Américain, M. Richard Halliday. Cela se passait dans les années 20 et 30. L'une de ses prouesses devait consister à traverser le canal de Panama à la nage. Ayant réussi cet exploit, il racontait qu'à un certain moment, on lui avait demandé 36c. pour franchir une écluse. C'était le prix qu'il fallait payer pour traverser le canal à la nage. Il faut espérer que le gouvernement n'ira pas dans de tels détails. Pourtant, la loi ne le lui interdit pas. Tous les navires pourront être facturés depuis les simples canots jusqu'aux grands navires empruntant la voie maritime.

Nous constatons depuis quelques années de la dissension, de la confusion et de la résistance dans les milieux de l'aviation par suite des tentatives du gouvernement d'imposer au secteur de l'aviation générale toutes sortes de droits et de frais d'utilisation. Nous constatons également depuis quelques années une diminution marquée des vols de plaisance et de l'aviation générale au Canada. Nous ne saurions tout simplement pas imputer entièrement cette diminution à la récession de ces dernières années, car nous sommes incapables de déterminer l'influence néfaste qu'ont pu avoir ces droits qui haussent les frais d'exploitation et qui risquent à la longue d'obliger les pilotes de petits avions à renoncer à ce loisir.

Qu'en sera-t-il des navires de pêche? Les navires de pêche de la côte est qui s'amarrent à nos quais pour débarquer des prises de moins en moins rentables verront-ils s'amener le percepteur du gouvernement? Assisterons-nous à des disputes au sujet des droits d'amarrage parce qu'un capitaine aura démarré son navire pour toute autre raison que pour partir à la pêche et l'aura de nouveau amarré? Quels frais le gouvernement réclamera-t-il au titre de ce projet de loi? On n'y précise malheureusement pas l'ordre de grandeur des frais qu'il permettra d'imposer.

Nous nous rendons compte que ce sont les navires commerciaux qui devront assumer le gros de ces frais. Nous risquons effectivement d'éprouver des difficultés avec les bateaux de plaisance et les navires de pêche, mais elles ne feront que s'ajouter à celles que nous ne manquerons pas d'éprouver avec les navires marchands qui empruntent la Voie maritime du Saint-Laurent, nos différentes voies navigables et l'ensemble de nos ports. Si le gouvernement décidait de recouvrer une fraction importante des coûts par le biais des droits de péage sur la voie maritime, nous assisterions vraisemblablement à une révolution au niveau de l'acheminement des produits au Canada. Les clients remettraient en question leur politique d'acheminement. Ils auraient de plus en plus tendance à favoriser la voie de l'ouest au détriment de celle de l'est. Certains députés qui représentent des circonscriptions de l'ouest ne trouveraient guère de raison de s'en plaindre. Je leur signale pourtant que les routes de l'ouest présentent de sérieuses difficultés au Canada. J'ajouterai à leur intention que les inconvénients que cette nouvelle orientation pourrait entaîner pour leurs circonscriptions et leurs commettants respectifs pourraient de beaucoup l'emporter sur les avantages.

Les frais que le gouvernement pourrait imposer par suite de cette mesure législative pourraient bien rendre la Voie maritime du Saint-Laurent insolvable. La hausse des droits pourrait entraîner une perte considérable de revenus par suite de la préférence que les clients accorderaient aux routes de l'ouest. Nous pourrions assister à un nouveau ralentissement du trafic. Ce qui m'a étonné à la première lecture, monsieur le Président, c'est que le trafic de marchandises dans la voie maritime a accusé l'an dernier une baisse de 27 p. 100 par rapport à l'année antérieure, lorsqu'il était déjà de 20 p. 100 inférieur au trafic record de 1977. Cela veut dire, monsieur le Président, que nous avons une importante infrastructure nationale de transports qui est très fortement sous-exploitée.

• (1600)

Par exemple, même en supposant que la voie maritime ait été utilisée à 85 p. 100 en 1977—ce que, pour ma part, j'estime peu vraisemblable—cela voudrait dire qu'elle est utilisée aujourd'hui à la moitié de sa capacité environ. Compte tenu de la masse de deniers publics investis dans la voie maritime, il va de soi que nous ne devrions pas chercher à en réduire l'utilisation, mais bien à l'accroître afin d'en amortir le coût auprès d'un plus grand nombre possible d'usagers.

Pour ce qui est des modifications que le gouvernement propose d'apporter à la Loi sur la marine marchande du Canada, vous ne serez pas surpris, monsieur le Président, si je soulève à nouveau la question des compressions budgétaires que l'on a imposées à la caisse d'urgence de la voie maritime et du tollé d'indignation avec lequel le secteur les a accueillies. Le gouvernement n'a évidemment aucun pouvoir sur les sociétés de la Couronne, sur leurs liquidités et sur leurs bilans. Toutefois si l'on examine ces compressions d'un point de vue strictement administratif, il faut dire qu'elles étaient fort malvenues. Comme nous avons pu le constater ces dernières semaines, la Voie maritime du Saint-Laurent a nettement besoin d'une caisse d'urgence, car des imprévus sont toujours possibles. Des accidents se produisent, tels l'effondrement de quais, leur endommagement ou le glissement des berges de chenaux de la voie maritime.

Il me semble que la façon dont le gouvernement a annoncé ces mesures aux Canadiens laisse beaucoup à désirer. J'ai en main le communiqué du ministre des Transports (M. Mazankowski) concernant les modifications à la Loi sur la marine marchande. Personnellement, je ne lis nulle part dans ce communiqué que les modifications donneront au gouvernement le pouvoir de procéder comme il veut, par voie de règlement, pour percevoir des droits dans la Voie maritime du Saint-Laurent, pour les utiliser à ce que bon lui semble ou parce qu'il estime que les armateurs peuvent payer. En réalité, ce que les armateurs peuvent payer est très limité.

L'argent perçu devait servir à améliorer la voie maritime, notamment le canal Welland, mais maintenant il est versé au fonds du revenu consolidé. Le gouvernement l'utilise, bien sûr, à des fins généreuses, nobles et louables—je voudrais que le sarcasme n'échappe à personne—comme renflouer des banques d'une manière encore plus scandaleusement contraire au sens des affaires que la première ponction de 30 millions.

J'aimerais examiner pendant quelques minutes la base théorique du financement de l'infrastructure des transports. Cette infrastructure est financée à même les recettes générales pour plusieurs raisons. Il y a tout d'abord le bien public. On pense qu'un réseau de transport présente, pour un pays, des avantages qui dépassent les simples bénéfices économiques résultant de voies de communication plus faciles et moins chères à parcourir et à entretenir. Les réseaux de transport, c'est aussi l'argent, les biens et les services qui circulent, les acheteurs et les vendeurs qui peuvent se rencontrer. Tout cela doit se faire de façon aussi efficace que possible, pour répondre ainsi aux impératifs économiques de la production, de l'approvisionnement et de la demande.

Il s'agit bien entendu de la théorie la plus classique du développement économique qui veut que plus il circule de biens entre deux ponts, plus on crée des richesses et de l'emploi. Les services pour l'infrastructure sont également financés à partir des recettes générales pour des raisons d'efficacité, car il n'est pas rentable de dépenser $1.50 pour recouvrer des services valant $1.30. Ces chiffres sont ceux facturés pour le décollage et l'atterrissage des petits avions, mais il y a des situations semblables dans d'autres secteurs par exemple dans la perception de droits d'amarrage ou d'éclusage.

Il y a de graves lacunes dans les arguments que le gouvernement présente pour justifier sur le plan économique sa volonté de tirer beaucoup plus de recettes de la Voie maritime du Saint-Laurent. Nous n'avons aucun renseignement montrant que la voie maritime est plus subventionnée que les autres réseaux de transport. Rien ne nous indique qu'à la suite de l'adoption du projet de loi, il y aura une sorte de neutralité dans l'allocation, aux différents modes de transport, des subventions pour l'aménagement d'infrastructures. Nous n'avons vu aucune analyse des répercussions d'une hausse de 10, 15, 25

p. 100 des tarifs ou des droits. Nous ignorons quels sont les projets du gouvernement à cet égard, et il semblerait que le gouvernement n'en ait pas du tout.

On ne nous a pas non plus présenté de projections économiques indiquant les répercussions sur le transport en vrac dans la voie maritime. Le gouvernement a à sa disposition des moyens d'analyse très sophistiqués. Il peut aussi compter sur les services d'experts, mais rien ne laisse supposer que le gouvernement se soit fait une idée des retombées des droits qu'il pourra imposer.

Chaque bilan comporte deux colonnes. Le gouvernement songe à imposer des droits mais il ne nous a pas indiqué quelles en seront les conséquences pour les usagers. On ne nous a pas dit ce que le gouvernement fera des $30 millions qu'il a prélevés. Nous ne savons pas s'il les emploiera pour réduire les impôts comme le budget l'a fait pour ceux d'entre nous qui ont la chance d'être riches. Nous ne savons pas si l'argent servira à réduire le déficit ou s'il a été mis de côté pour venir au secours des banques par exemple, opération si coûteuse pour le contribuable et si néfaste pour la création d'emplois. Nous ne savons pas comment le gouvernement envisage de dépenser cet argent qu'il aura ou pourra avoir.

Je tiens à dire, monsieur le Président, que les pouvoirs que ce projet de loi donne au gouvernement sont ceux que les décisionnaires adorent détenir, notamment ce genre de souplesse—terme inoffensif qu'ils utilisent—pour pouvoir imposer ces droits où et quand ils le veulent.

Un adjoint du ministre des Transports a déclaré que le gouvernement allait faire en sorte que les sociétés de la Couronne cessent d'être des entreprises boiteuses. Ce langage imagé, monsieur le Président, est certainement dépassé et inopportun lorsqu'il s'agit d'un service public national comme la Voie maritime du Saint-Laurent. Il s'agit plutôt de donner aux sociétés de la Couronne le cadre législatif et la réglementation voulus pour leur permettre de prendre des décisions raisonnées et économiques dans l'intérêt national. Elles pourront alors cesser d'être boiteuses, ce que ce projet de loi ne leur permet manifestement pas.

Dieu seul sait comment le gouvernement va pouvoir déterminer qui utilise les aides à la navigation et dans quelle mesure. Ces services sont aussi essentiels à l'exploitation du réseau de transport maritime que le déversement de sel, le déneigement et la réparation des routes le sont pour notre réseau routier. Le gouvernement ne doit pas donner l'impression de prendre des mesures qui vont injustement pénaliser un mode de transport ce qui, entre autres conséquences économiques, entraînera des bouleversements, du chômage et une forte baisse du taux d'utilisation de ce service public national qu'est la Voie maritime du Saint-Laurent.

• (1610)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier)—La Fonction publique—a) La planification des carrières des employés dont l'emploi doit être supprimé; *b*) La sécurité d'emploi; l'honorable députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald)—La sécurité sociale—On demande des précisions sur le crédit d'impôt-enfant.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif ainsi que de l'amendement de M. Henderson (p. 7687).

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou commentaires?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, selon le député, les usagers devraient-ils assumer une partie du coût d'un service de transport? Dans l'affirmative, peut-il nous citer des chiffres?

M. Parry: Monsieur le Président, j'ai du mal à croire que le ministre des Transports espère trouver à la Chambre un député qui pense que les usagers ne devraient pas assumer une partie du coût de notre réseau de transport. Je réponds donc sans hésiter par l'affirmative. Quant à sa deuxième question, je n'ai pas de chiffre précis à l'esprit. D'après moi, en répartissant les frais d'un réseau de transport, il faudrait éviter de favoriser un mode de transport par rapport aux autres; autrement dit, qu'il s'agisse de l'infrastructure d'un réseau de transport aérien ou d'un réseau de transport routier ou, en l'occurrence, du réseau de la voie maritime, ou même d'un réseau ferroviaire, il faudrait établir un niveau commun de subvention en tenant compte bien entendu du taux d'utilisation de ces services. Selon moi, d'après l'expérience passée et mes entretiens précédents avec le ministre, même s'ils remontent à de nombreuses années, c'est sans doute le secteur ferroviaire qui rentre le plus dans ses frais à l'heure actuelle.

Je tiens à dire au ministre que ce serait à lui de proposer à la Chambre un taux de recouvrement possible, pour nous permettre de prendre une décision. Je serais certes heureux de l'entendre nous fournir de telles données.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je sais gré au député de sa réponse. J'estime qu'il a répondu honnêtement. Hier, l'un de ses collègues considérait que les services de transport devraient être gratuits, qu'on ne devrait pas imposer de droits d'utilisation. Je constate donc qu'il y a contradiction au sein du Nouveau parti démocratique.

Le député a prétendu que c'était probablement le transport ferroviaire qui recouvrait le plus fort pourcentage de ses frais d'exploitation. Actuellement, ce pourcentage de recouvrement parmi les différents transports maritimes est de 2.5 à 4 p. 100. Considère-t-il qu'un tel état de choses est équitable pour les autres modes de transport?

M. Parry: Monsieur le Président, tout d'abord, je me permets de douter des propos du ministre qui prétend qu'un député néo-démocrate aurait dit spécifiquement que les services de transport devraient être gratuits. Deuxièmement, je lui dirai, en guise de réponse, que je serais fort heureux de voir, chiffres à l'appui, que le pourcentage de recouvrement des frais de n'importe quel service de transport, est à peine de 2.5 à 4 p. 100.

M. Mazankowski: C'est le cas.

M. Parry: Il y en a un que je connais par expérience, un service qui ne relève peut-être pas de la compétence du ministre. Je parle de certains havres pour petites embarcations qui se trouvent dans ma circonscription et je serais fort étonné que ce secteur du transport maritime recouvre un pourcentage aussi faible de ses frais d'exploitation . . .

M. Mazankowski: C'est bien le cas.

M. Parry: . . . car j'ai personnellement constaté le contraire.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, si le député se donne la peine de vérifier ces données, il verra lui-même qu'elles sont exactes. Et s'il doute de ma parole à propos de l'interprétation des propos de l'un de mes collègues, je l'engage à lire le *hansard*, à la page 7691, qui rapporte les remarques suivantes du député de Prince-Albert (M. Hovdebo):

> Je reconnais que l'on récupère une partie du coût depuis longtemps déjà, mais est-ce nécessaire d'accroître cette proportion? Nous devrions peut-être supprimer le recouvrement des coûts pour d'autres modes de transport où il augmente. Peut-être y aurait-il lieu d'offrir le transport gratuit.

M. Parry: Monsieur le Président, sans vouloir entrer dans des histoires de gros sous . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Il n'y a pas que les histoires de gros sous pour vous.

M. Parry: . . . quand on commence une phrase par «peut-être», c'est assurément pour présenter une idée à caractère purement hypothétique. Le ministre devrait peut-être étudier s'il n'y aurait pas lieu d'offrir les services de transports . . .

M. McKnight: C'est maintenant une politique du parti.

M. Parry: . . . gratuits. Le ministre ne devrait peut-être pas tenir compte des instances de gens comme moi qui soutiennent qu'il est bon de récupérer une certaine partie des frais d'exploitation. En effet, si on n'en récupère que 2.5 p. 100, il vaut peut-être la peine de se demander si le montant récupéré justifie la dépense engagée pour le percevoir. Je fais remarquer que l'on ne peut considérer comme un énoncé catégorique de politique une phrase qui comporte un «peut-être».

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je veux prendre la parole à ce moment-ci afin d'intervenir sur l'amendement proposé par mon collègue l'honorable député d'Egmont (M. Henderson). Celui-ci a proposé un amendement au projet de loi C-75 voulant que l'étude de ce projet de loi soit reportée de 6 mois afin de donner un peu de temps au ministre pour reconsidérer certains aspects de cette loi C-75 qui cause des inquiétudes considérables à toute une population venant des provinces maritimes, laquelle fait face, dans le domaine des pêches et de la culture des pommes de terre, à des difficultés considérables.

Nous savons déjà que certains de mes collègues des provinces maritimes sont intervenus pour faire valoir, en particulier, que le projet de loi C-75 semblait, à certains égards, un manquement grave à la loi sur l'accord intervenu entre le gouvernement du Canada et la province de Terre-Neuve. L'honorable député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) a soulevé cet aspect.

Je n'ai pas entendu le ministre clarifier cet élément. De l'avis de mon collègue de Terre-Neuve, lorsque cette population a voté pour entrer dans le Canada, des engagements ont été pris par les autorités fédérales, au nom du Canada, pour assurer gratuitement un certain nombre de services à la population terre-neuvienne. Or, un aspect de la loi C-75 prévoit de demander, justement, certains coûts de transport à la population de Terre-Neuve.

Je ne sais pas si le ministre a eu le temps d'étudier le discours ou l'intervention que mon collègue a faite à la Chambre plus tôt cette semaine, mais je crois que la question des accords . . .

Le ministre me dit, monsieur le Président, qu'il a écouté très attentivement les propos de mon collègue de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe. Je pense que l'argument soulevé quant à la possibilité de trahir cet accord de l'union est un argument de taille qui doit être clarifié dans les plus brefs délais.

• (1620)

Il m'apparaît également important que le ministre se penche sur les propos de mon collègue de Davenport (M. Caccia) qui a soulevé toute une série d'inquiétudes partagées par ceux qui se préoccupent de la protection de l'environnement au Canada. Je pense que la protection de l'environnement doit être assurée, en particulier dans ces régions éloignées du Nord canadien. Notre pays, on a beau se le répéter, est bordé non seulement par l'océan Pacifique et l'océan Atlantique, mais aussi par l'Antarctique. Forcément, puisque maintenant nous aurons une navigation de plus en plus importante dans le Nord du Canada, il est important de s'assurer que toutes les précautions sont prises afin qu'il n'y ait pas de catastrophe sur le plan écologique, environnemental.

Je crois que mon collègue des Maritimes, de Gander-Twillingate (M. Baker), a soulevé d'une façon fort éloquente les difficultés que rencontre l'industrie maritime, de cette obligation de plus en plus énorme de ce secteur d'assumer une part de plus en plus grande des coûts d'opération. Mon collègue de Gander-Twillingate a, éloquemment je pense, fait valoir qu'au moment où cette industrie traverse une période difficile, le gouvernement conservateur s'apprête à venir lui imposer des taux pour les services que le ministère des Transports pourrait lui rendre, à lui imposer des taux qui auraient peut-être pour conséquence de les mettre complètement en faillite. Ce n'est pas, je crois, comme disait mon collègue de Gander-Twillingate, le temps d'ajouter aux surcharges financières de cette industrie précaire, de cette industrie déjà en difficulté.

Or, je veux donc appuyer cette proposition de reporter à six mois l'étude de ce projet de loi, pour donner le temps au ministre de réfléchir et de nous informer sur les conséquences sérieuses que peut avoir pour les Maritimes la passation de ce projet de loi.

Je dirais qu'il y a un autre élément aussi dont nous devrions tenir compte et qui justifierait à mon avis de reporter à six mois l'étude de ce projet de loi. En effet, tous les députés de cette Chambre savent qu'à la suite de l'enquête sur ce tragique incident de l'*Ocean Ranger*, une commission d'enquête a étudié les conséquences de cette tragédie et a formulè une série de recommandations. Or, ces recommandations nous ont été présentées en juillet dernier. Au milieu de l'été dernier, le ministre et ses fonctionnaires ont été saisis de ces recommandations.

Aujourd'hui, au début d'octobre, quelque trois mois plus tard, le ministre nous présente un projet de loi fort important, puisque si je regarde ce fascicule, ce n'est pas un petit projet de loi. On n'a qu'à regarder l'épaisseur du projet de loi C-75 pour constater jusqu'à quel point ce projet de loi est important. Il modifie non seulement la Loi sur la marine marchande du Canada, mais aussi la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz. Or, je pense que nous aurions été en droit de nous attendre à ce que le ministre des Transports (M. Mazankowski) donne suite à ce moment-ci, dans ce projet de loi, aux recommandations qui ont été faites à la suite de l'incident de l'*Ocean Ranger*.

Mon collègue justement de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe a dit qu'il regrettait que la principale recommandation qui avait été faite par cette commission d'enquête ne se retrouvait pas dans ce projet de loi, à savoir que l'on modifie les dispositions de la Loi sur la marine marchande pour qu'elle s'applique aux plates-formes d'exploitation pétrolière situées à plus de 200 milles des côtes. Bien sûr, le ministre nous a dit qu'il reviendrait plus tard, dans quelques mois, avec d'autres amendements à la loi qui tiendraient compte de l'ensemble des recommandations qui ont été formulées par la commission d'enquête.

Je prends à témoin également le collègue du ministre des Transports, le ministre de la Justice (M. Crosbie), lui-même député terre-neuvien, qui est intervenu dans ce débat pour dire qu'il voulait assurer la population de Terre-Neuve que les recommandations relatives à l'*Ocean Ranger* seraient adoptées, que lui-même en tant que ministre, membre du conseil des ministres et député de Terre-Neuve, il verrait à ce que toutes ces recommandations soient acceptées. Il rappelait que cette enquête, présidée par le juge en chef Hickman de Terre-Neuve, avait présenté un rapport définitif que plusieurs ministères, dont celui des transports, étudaient actuellement afin de décider à combien de recommandations on donnerait suite. Le ministre de la Justice terminait en disant, comme député de Terre-Neuve: L'affaire m'intéresse énormément.

Or, monsieur le Président, je crois que le ministre de la Justice a raison. Le rapport du juge Hickman est très important et devrait faire l'objet du projet de loi C-75. Voilà donc pourquoi la proposition de mon collègue d'Egmont (M. Henderson) de reporter l'étude de ce projet de loi à six mois est fort pertinente et permettrait au ministre et à ses collègues du Cabinet d'étudier à fond toutes les recommandations du rapport Hickman, et de nous présenter un projet de loi complet qui disposerait de tous les éléments qui doivent être étudiés et pris en considération par le gouvernement concernant cette tragédie qui ne doit plus se répéter. Je pense que tous les députés des deux côtés de la Chambre conviendront avec moi que ce genre de tragédie ne doit plus se répéter et que le gouvernement a la responsabilité de prendre, dans les plus brefs délais, les dispositions nécessaires pour éviter de telles tragédies à l'avenir.

Je voudrais brièvement, monsieur le Président, rappeler que mes collègues des provinces Maritimes sont particulièrement inquiets des répercussions de cette législation pour leurs commettants. Et, ce qui les rend particulièrement inquiets, c'est l'article 4 du projet de loi. Si vous me permettez de lire un paragraphe de cet article 4, je pense que vous comprendrez jusqu'à quel point il serait important que le ministre consacre ces six mois à en repenser la phraséologie. Cet article 4 donne le droit, en réalité, au gouvernement d'imposer des «frais des services de navigation» à tous ceux qui peuvent bénéficier d'aide à la navigation, de dragages, de services de trafic maritime, d'opérations de brise-glace et d'escortes de navires.

Mais là où je ne comprends plus la portée du projet de loi: Que le gouvernement veuille demander un montant d'argent à ceux qui bénéficient de ces services, c'est là une décision que le gouvernement peut prendre et pour laquelle il peut assumer l'entière responsabilité.

Monsieur le Président, dans l'article 4, le sous-paragraphe 3.2 stipule et je cite:

(2) Ces droits peuvent être imposés à l'égard d'un navire ou bâtiment sans considérer si la garde côtière canadienne fournit réellement un service de navigation à ce navire ou bâtiment.

• (1630)

Je me demande si le ministre, ou son secrétaire parlementaire qui écoute fort attentivement mes propos, a bien saisi la portée de cet article. En d'autres mots, le gouvernement, par ce projet de loi, non seulement veut faire payer un service qui serait utilisé par des gens qui auraient recours à l'aide et à l'appui du ministère des Transports, mais même s'ils n'utilisent pas le service ou l'aide du ministère des Transports, ces gens, par le simple fait qu'ils fraieraient peut-être dans les eaux canadiennes, seraient aussi obligés de payer ces droits.

A mon avis, cet article est tout à fait injuste, pour ne pas dire invraisemblable. C'est une chose de faire payer quelqu'un qui utilise un service, mais c'est une autre chose de vouloir faire payer quelqu'un qui n'utilise pas le service.

Or, je crois que cet aspect de l'article 4 de la loi se doit absolument d'être révisé.

Un autre point, monsieur le Président, que je voudrais porter à votre attention, c'est l'article suivant, soit à la page 5, qui est un article qui me paraît absolument inacceptable et qui, à mon avis, devrait justifier de la part du ministre une prise de responsabilité plus grande. En effet, en vertu du projet de loi C-75, l'article (4) au sous-paragraphe (3) stipule, et je cite:

Dans le cas où un droit imposé en vertu du présent article n'est pas payé conformément aux règlements pris en vertu du paragraphe (1), l'intérêt sur ces droits dus, peut être payé au taux fixé par le gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre des Finances.

Monsieur le Président, je crois que les utilisateurs, aux aides à la navigation, aux dragages, aux services de trafic maritime, aux opérations de brise-glace et aux escortes de navires se sentiraient beaucoup plus à l'aise si c'était le ministre des Transports lui-même qui faisait ces recommandations au gouverneur en conseil.

Pourquoi le ministre des Transports, qui est ici à la Chambre et qui m'écoute présentement, n'assume-t-il pas lui-même cette responsabilité? Le milieu maritime se sentirait plus à l'aise de se voir imposer ces charges par lui plutôt que par le ministre des Finances. Je crois que le ministre devrait réfléchir à cela.

Nous savons tous, monsieur le Président que le ministère des Transports fait l'objet d'une saignée de dollars fort importante. Il est mis à contribution pour réduire la dette nationale d'une façon exemplaire. Je sais que le ministre des Transports n'est pas le seul à se «faire presser le citron», et que plusieurs de ses collègues d'autres ministères sont aussi obligés de couper dans les dépenses.

Mais je ne pense pas, monsieur le Président, qu'à ce moment-ci il soit sage, alors que nous avons au Canada une industrie maritime en difficulté, d'imposer, sans l'acceptation ou la décision du ministre des Finances, ces charges additionnelles.

Voilà donc toute une série de bonnes raisons, monsieur le Président, pour reporter à six mois l'étude de ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. Angus: Monsieur le Président, le député pourrait-il nous expliquer pourquoi l'article 4 du projet de loi, bien qu'il ait été présenté par un gouvernement conservateur, ne fait que reprendre une politique préconisée de longue date par l'ancien gouvernement libéral et qui consiste à imposer des droits aux utilisateurs et des mandats de recouvrement des coûts pour un certain nombre de services assurés par le gouvernement du Canada?

M. Ouellet: Monsieur le Président, je réponds volontiers au député. Le principe du paiement par l'usager a fait l'objet de nombreux débats dans le passé, mais il n'a jamais fait l'objet d'une loi.

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: J'avoue que des fonctionnaires du ministère des Transports ont beaucoup insisté là-dessus. Je sais que certains de mes anciens collègues ont officiellement préconisé cette politique. Je puis vous assurer, monsieur le Président, que, bien que certains de mes collègues au cabinet l'aient défendue, le gouvernement ne l'a jamais adoptée. Par conséquent, je regrette sincèrement . . .

M. Mazankowski: Il vous est difficile de dire cela sérieusement.

M. Ouellet: . . . que le nouveau gouvernement et son ministre des Transports aient si rapidement suivi le mouvement dans certains milieux et qu'ils essaient à présent d'imposer un si lourd fardeau aux utilisateurs de notre excellent réseau maritime.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le député pourrait-il nous dire si, à son avis, il conviendrait d'imposer aux utilisateurs une partie des frais d'entretien de la voie et de l'infrastructure maritimes au Canada? Le cas échéant, dans quelle proportion?

M. Ouellet: Monsieur le Président, je voudrais dire au ministre des Transports (M. Mazankowski) ceci, et c'est que si j'étais à sa place, j'insisterais en tout premier lieu pour que ce soit moi, s'il y a des droits à percevoir, qui les annonce, en ma qualité de ministre des Transports, et je veillerais à ce qu'ils ne nous soient certainement pas imposés ni à moi, ni à mon ministère, ni aux usagers, par le ministre des Finances. Voilà ce que je dirais tout d'abord. J'espère que le ministre acceptera ma proposition et qu'il modifiera le projet de loi en conséquence, pour s'assurer que, en sa qualité de ministre des Transports, ce sera lui qui décidera de la perception de tels droits. C'est seulement après en avoir discuté avec les usagers qu'il pourrait décider des droits à percevoir dans certains cas.

• (1640)

Je réponds au ministre que les droits me paraissent justifiés dans certains cas, mais que dans d'autres il est totalement irresponsable et scandaleux de les imposer. Certains de mes collègues qui sont intervenus avant moi ont fait valoir que dans certaines régions éloignées, des services sont assurés par une seule source dans des conditions très difficiles. Ce serait exploiter la population canadienne que d'exiger des droits supplémentaires de ces usagers. Certains d'entre eux peuvent refiler la hausse à leurs clients, mais dans bien de cas, c'est impossible et la charge supplémentaire empêchera de maintenir le service.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'ai une autre question à poser au député. Il n'ignore sûrement pas que l'on dépense quelque 824 millions de dollars pour fournir ce service. Le recouvrement des coûts est de l'ordre de 2.5 p. 100. Trouve-t-il que c'est un cas d'exploitation?

Le député a dit aussi qu'il acceptait que l'on fasse payer certains services. Si la disposition du projet de loi est si générale à ce stade-ci, c'est notamment afin de permettre au comité de l'examiner et de savoir ce que les usagers en pensent. Le député pourra le vérifier, j'ai bien dit dans mon discours que rien ne serait imposé sans des consultations poussées auprès des usagers, justement, en vue de trouver un arrangement ou un mécanisme pour la perception de certains droits. Les députés de l'opposition parlent de recouvrement des coûts à 100 p. 100. Aucun système de transport n'y parvient, comme le député le sait. J'apprécie ses observations là-dessus, mais je crois que c'est là une question que le comité pourra examiner minutieusement. Nous pourrons alors peut-être réaménager cette partie du projet de loi de façon que les droits imposés soient plus justes et mieux définis.

M. Ouellet: Monsieur le Président, je suis heureux que le ministre convienne qu'aucun droit ne sera imposé sans que l'on consulte comme il se doit les intéressés. Je me réjouis aussi de ce que l'on veuille bien que le comité examine le projet de loi article par article et prenne le temps qu'il faut pour consulter les usagers. En fait, j'ai hâte que l'on en soit là au comité. Des gens qui devront payer les nouveaux droits pourront comparaître et nous faire part de leurs craintes et de leurs besoins.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir intervenir sur ce projet de loi qui tend à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada, en particulier, de même que certaines autres lois connexes.

Il y a un port à Toronto. J'ignore si le ministre connaît bien l'est du pays, mais nous avons à Toronto un port qui fait partie des installations de la voie maritime. Le port existait évidemment avant l'aménagement de la voie maritime. Mais cela intéresse la municipalité de Toronto que le trafic de la voie maritime diminue ou non, car la pospérité de cette ville dépend en partie du maintien du trafic de la voie maritime. Les recettes en sont naturellement recueillies par le gouvernement fédéral, mais les secteurs commercial et industriel de la ville bénéficient de toutes les retombées économiques de ce trafic.

En parcourant la lettre que le ministre a écrite le 1er octobre 1984 en réponse à une lettre qu'il avait reçue à ce sujet, on constate que le ministre y prend un engagement. Il déclare en effet le 1er octobre 1984: «J'ai demandé à mes hauts fonctionnaires d'attendre pour augmenter les droits de péage de la voie maritime que l'on ait complètement analysé les besoins futurs de la voie maritime et son importance pour l'économie du Canada». Après avoir pris cet engagement il y a un an, engagement qu'ont accueilli avec enthousiasme comme un véritable défi ses homologues de la Great Lakes Waterways Development Association, il semblerait qu'il en soit venu à la conclusion que la voie maritime revêt peu d'importance pour l'économie du Canada. Les mesures qu'il propose vont dans le sens de la disparition plutôt que du maintien de la voie maritime, et c'est bien ce qui nous inquiète à Toronto.

La navigation a ralenti ces deux dernières années, surtout depuis que les droits de péage ont augmenté, et voici maintenant que la réserve est supprimée. Je constate avec beaucoup d'intérêt qu'au moment même où la réserve est supprimée, un écroulement se produit dans le canal Welland. En réponse à une question, il y a quelques jours, le ministre disait clairement qu'il ne pouvait rien révéler des mesures qui seraient prises par suite de cet écroulement. De fait, l'Administration de la voie maritime s'est chargée d'exploiter le canal Welland et a ainsi fourni au gouvernement fédéral beaucoup de recettes qu'il ne touchait pas auparavant. Le gouvernement fédéral versait au canal Welland une subvention de l'ordre de 30 millions de dollars, mais depuis que l'Administration de la voie maritime l'a pris en charge, le gouvernement est libéré de cette dépense. Toutefois, le gouvernement a décidé de ne plus verser aux comptes de l'Administration de la voie maritime les fonds que l'industrie de la navigation versait en prévision d'ennuis à venir. Ce fut, semble-t-il une décision fort peu judicieuse.

Toronto est actuellement un centre important de transport non seulement par voie d'eau mais aussi par chemin de fer, par camion et par avion. Il y a un danger qu'on peut entrevoir à longue échéance—je ne veux pas dire dans quelques centaines d'années, mais dans une dizaine d'années—et non seulement Toronto mais beaucoup de villes canadiennes risquent de se faire damer le pion par les réseaux américains de transport qui, dans certains cas, sont fortement subventionnés par le gouvernement américain.

Le ministre a déclaré récemment qu'aucun mode de transport n'était entièrement subventionné. Il a peut-être raison, mais je suis persuadé qu'il est au courant des renseignements communiqués par la Great Lakes Waterways Development Association il y a un an. D'après cette association, le gouvernement américain continue de subventionner intégralement le recouvrement de tous les frais d'exploitation et d'entretien ainsi que de toutes les dépenses de capital. Tel est, monsieur le Président, le cas de la voie fluviale du Mississipi, par exemple. Nous courons donc le risque que le transport du grain du Canada vers l'est, un secteur de 2.5 milliards de dollars, soit détourné—en tout ou en partie—vers le Mississipi au lieu de passer par la Voie maritime du Saint-Laurent.

• (1650)

Évidemment, si le premier ministre (M. Mulroney) faisait du charme au président Reagan en lui chantant quelque ballade irlandaise, il parviendrait peut-être à persuader ce dernier qu'il s'agit de concurrence injuste et, dans l'esprit du libre-échange, le président interdirait qu'on subventionne la voie fluviale du Mississipi qui ne pourrait plus faire concurrence à la Voie maritime du Saint-Laurent. C'est possible. Avant d'imposer de nouveaux droits aux usagers de notre voie maritime, il faudrait que cette disposition fasse l'objet d'un traité portant la signature du président et que tous les États américains concernés auraient approuvé. Nous serions mal avisés, d'ici là, de majorer les frais de transport du grain qui coûtent quelque $25,000 par bateau pour parcourir la Voie maritime du Saint-Laurent à compter de la tête des Grands Lacs.

Les personnes les plus directement touchées ont présenté à bon droit des instances solidement étayées pour s'y opposer. Je voudrais faire état de la lettre écrite par l'un de mes collègues, dans laquelle il souligne notamment une difficulté qui semble avoir échappé au ministre. A la page 5 de sa lettre, mon collègue, le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp), évoque le danger de faire transiter les céréales par le sud. Il signale que la Voie maritime du Saint-Laurent est le seul réseau intérieur au monde a être tenu de faire ses frais. Il rappelle également ce qui a déjà été mentionné, à savoir que la voie fluviale du Mississipi et le canal de Houston, long de 60 milles, sont subventionnés en totalité par le Army Corps of Engineers du gouvernement américain.

Le ministre a été saisi d'une documentation fouillée que le comité a maintenant en main, laquelle montre qu'il est dangereux d'exiger que le système fasse tous ses frais, surtout à une époque où le trafic baisse, ce qui entraîne une diminution des recettes. Il est particulièrement dangereux d'appliquer le principe de la récupération des coûts de manière discriminatoire, c'est-à-dire sans l'appliquer à tous de la même façon.

Le ministre dit qu'on récupère actuellement de 2 à 4 p. 100 des coûts. Les frais d'amortissement de la voie maritime sont sans doute compris dans les dépenses. Pourtant, le ministre est membre d'un parti qui, il y a un siècle, se réjouissait de faire construire la voie ferroviaire du Canadien Pacifique sans récupération des coûts. On n'a jamais obligé le Canadien Pacifique à rembourser les investissements, les millions d'acres de terre qu'il a reçus, les mines de grande valeur et tous les autres avantages concédés par le gouvernement conservateur de l'époque et ses successeurs, pour l'inciter à construire une voie ferrée traversant le Canada. Ce fut accepté par les Canadiens et payé par eux, parce que nos ancêtres estimaient qu'il était nécessaire d'avoir une voie ferrée qui traverse le pays d'un bout à l'autre.

Je n'ai pas encore entendu le gouvernement dire sérieusement qu'il allait revenir en arrière et recouvrer le coût de construction de la voie ferrée du Canadien Pacifique. Si jamais le gouvernement en venait là, il entendrait parler du président du CP et je suis persuadé que ses dons aux futures campagnes électorales des conservateurs ne seraient pas très assurés.

Il n'est pas raisonnable de faire payer à la voie maritime le coût de sa construction, alors qu'elle est en concurrence avec des transporteurs canadiens, comme les chemins de fer du Canadien Pacifique, et des transporteurs américains, comme la voie fluviale du Mississippi, qui n'ont pas à rembourser. D'ailleurs, la voie fluviale du Mississippi ne paie même pas ses frais d'entretien.

Si les États-Unis jugent bon de considérer la voie du Mississippi comme un service public, sans faire payer la totalité des frais aux utilisateurs, il me semble que c'est faire preuve d'un esprit bien doctrinaire, d'un dogmatisme capitaliste doctrinaire et stupide, que d'insister pour qu'un réseau comme la voie maritime paie la totalité de ses frais.

La ville que je représente, Toronto—j'en représente une bonne partie, dont une zone se trouve d'ailleurs au bord de la voie maritime—a payé, directement et indirectement, une grande part des frais de construction et d'entretien de la voie maritime. Je ne pense pas qu'il y ait eu suffisamment de consultation avec des villes comme Toronto et d'autres ports de la voie maritime avant que l'article 4 ne soit glissé dans le projet de loi.

Selon le communiqué du ministre des Transports (M. Mazankowski), l'objectif du projet de loi est simplement de faire des améliorations concernant la pollution et des choses du genre. Ce communiqué néglige de mentionner le principe de la récupération des frais, totale ou partielle. L'article 4 dit pourtant:

> La même loi est modifiée par insertion, après l'article 3, de ce qui suit:
>
> «3.1 (1) Aux fins de couvrir les frais des services de navigation fournis par la garde côtière canadienne, le gouverneur en conseil peut prendre des règlements au sujet des droits relatifs à ces services et notamment aux aides à la navigation, aux dragages, aux services de trafic maritime, aux opérations de brise-glace et aux escortes de navires.

Voilà, monsieur le Président, qui laisse une grande latitude. Étant donné les principes que le ministre vient de réitérer cet après-midi, des villes comme Toronto et des compagnies maritimes comme celles qui ont correspondu avec nous, ont bien raison de s'inquiéter de ce qui arrivera si la mesure à l'étude prend force de loi, si elle est adoptée et mise en application.

Au lieu de dire que nous devrions faire confiance au ministre et aux comités qui pourraient être formés pour faire ce qui convient et ne pas imposer des droits exagérés là où cela ferait du tort à l'économie, il vaudrait mieux à mon avis commencer par examiner ces questions. Il faudrait différer l'étude de toute la question jusqu'à ce que le ministre puisse dissiper nos craintes de manière beaucoup plus convaincante en précisant quels sont les frais qui devraient être couverts et quels sont les usagers qui peuvent généralement s'attendre à les payer.

S'il se contente d'imposer des droits à la va-vite ou de charger un comité ou des fonctionnaires de le faire, et si des compagnies maritimes font faillite parce qu'elles ne peuvent tout simplement plus soutenir la concurrence des compagnies américaines à cause de ces droits accrus et disparaissent de la carte, il sera très difficile, sinon impossible, de ressusciter l'industrie maritime au Canada.

Le Parlement aurait tort d'adopter le projet de loi sous sa forme actuelle. Il comporte d'excellentes dispositions, comme celles dont le ministre a fait état dans son communiqué de presse. Il y a introduit certains règlements, nonobstant le principe de déréglementation que le ministre proclame en d'autres secteurs, mais ces droits menacent l'existence de cette industrie, monsieur le Président. On ne pourra pas percevoir de droits si l'industrie disparaît. Le ministre devrait accepter d'interrompre l'étude du projet de loi jusqu'à ce qu'on ait examiné beaucoup plus attentivement quels droits il sera nécessaire d'imposer et quels sont les usagers qui sont vraiment en mesure de les payer sans risquer la faillite.

Radio-Canada

Merci, monsieur le Président.

• (1700)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

CRÉATION D'UN SOUS-COMITÉ POUR ÉTUDIER LA GESTION ET LA PROGRAMMATION

M. Édouard Desrosiers (Hochelaga-Maisonneuve) propose: Que le comité permanent des communications et de la culture institue un sous-comité pour étudier la gestion de la Société Radio-Canada ainsi que la question de la programmation de cette même société.

1. Que le sous-comité ait le pouvoir de recruter du personnel professionnel et de soutien;

2. Que le sous-comité ait le pouvoir de se déplacer à travers le Canada pour visiter les installations de la Société;

3. Que le sous-comité fasse rapport directement à la Chambre;

4. Que le sous-comité soit investi de tous les pouvoirs afin de lui permettre de faire une étude exhaustive de la gestion et de la programmation à Radio-Canada.

—Monsieur le Président, cette motion a pour but de changer les problèmes à la Société Radio-Canada. Vous savez que tous les Canadiens à travers le pays se plaignent de l'attitude, de la gestion et de la programmation de Radio-Canada. Alors, je pense bien qu'il est de notre devoir de faire valoir aujourd'hui et de demander au gouvernement de former un sous-comité qui aura en premier lieu le devoir de voir à la gestion et à la programmation de Radio-Canada. Bien sûr, on va vous dire: C'est de l'ingérence politique. Mais, vous savez, on est rendu à un tel point que l'on n'a pas d'autre moyen que de prendre en main ses choses.

Vous savez que Radio-Canada coûte près d'un milliard de dollars par année et ce sont les contribuables canadiens qui défraient les coûts, ces sommes astronomiques. Quand est-ce qu'on va avoir un gouvernement qui va avoir assez de cœur, assez de courage pour changer ces choses-là?

On se rappelle, il y a quelques années, même l'ancien premier ministre d'alors, le très honorable M. Trudeau, disait: «Je vais mettre la clé dans la boîte à Radio-Canada.» C'est un problème qui existe depuis fort longtemps et personne ne fait rien, ne dit rien, et on ne change rien. Il est temps que l'on prenne ses choses en main, monsieur le Président, que l'on puisse former un sous-comité de représentants du peuple élus démocratiquement par la communauté, citoyens canadiens qui sont les représentants ici, aujourd'hui, monsieur le Président, les représentants du peuple qui demandent avec insistance qu'on voie, à la Société Radio-Canada, à faire des changements. Il est important de le faire.

Vous savez, on a des conservatoires à travers tout le pays où l'on forme de jeunes musiciens pour pouvoir un jour leur faire faire une belle carrière. Et à Radio-Canada, dont le but premier est de promouvoir la culture canadienne... Vous la regardez la télévision, monsieur le Président, vous aussi, comme tout le monde, comme tous les Canadiens, on voit toujours les mêmes figures, les mêmes visages, les mêmes individus. On a un petit groupe qui est là... M. Juneau a perdu complètement le contrôle. Il a perdu les guides de la direction. Il y a un petit groupe d'amis là qui sont des producteurs d'artistes. Ils se promènent un peut partout dans le monde. Ils font travailler leurs artistes ici et là et, de plus, ils sont payés par la Société Radio-Canada pour la programmation. C'est drôle cela!

C'est pour cela qu'on voit toujours les mêmes individus, les mêmes personnages. Et qu'est-ce qu'on va faire de nos jeunes musiciens, de nos jeunes chanteurs, de nos vieux comédiens qui crèvent de faim? On utilise toujours les mêmes personnages, les mêmes individus. Quand on a besoin d'un bonhomme pour jouer le rôle d'un vieillard, on lui met une perruque sur la tête et on lui dit: Tiens tu vas jouer le vieux Gamache parce que tu fais partie de la «gang», tu fais partie de la «clique».

Monsieur le Président, c'est pour cela, et même le Vérificateur général du Canada l'a dit lui-même, que les plus mauvais gestionnaires sont à Radio-Canada. Aujourd'hui même dans les journaux, M. Juneau dit: La situation de Radio-Canada est dramatique! Elle est dramatique la situation. Je ne sais pas à qui on la doit la situation dramatique, c'est lui qui est là, il est le responsable.

Dans le journal *Le Devoir* de ce matin on nous dit: L'ancien président, M. Johnson, a fortement ébranlé les membres du colloque en expliquant comment «le rêve national, créé il y a 50 ans par l'établissement du système de radiodiffusion canadienne, était devenu le déshonneur national». Et c'est l'ancien président de Radio-Canada, M. Johnson, qui dit cela dans le journal *Le Devoir* de ce matin!

Monsieur le Président, ce ne sont toujours pas les conservateurs qui ont fait cette réalisation. C'est le régime libéral de tous les temps.

M. Rossi: Ça fait un an et demi que tu est là, Edouard, et qu'est-ce que tu a fait?

M. Desrosiers: Monsieur l'honorable député de Bourassa, (M. Rossi), je pense que s'il y en a un qui devrait être conscient de ces problèmes-là, c'est bien vous.

M. Rossi: Je le suis.

M. Desrosiers: Vous étiez là, dans ce gouvernement-là. Vous avez appuyé toutes ces politiques-là. Et quand vous êtes-vous levé, vous, pour défendre vos amis italiens, les grands artistes italiens que nous avons dans notre colonie canadienne? Quand vous êtes-vous levé à la Chambre pour les défendre ces gens-là? Ils ont le droit de faire valoir leur culture dans notre pays...

M. Rossi: Ça fait un mois qu'on ne te voit pas. Ne dis rien! Tu es mal placé pour parler, cela fait un mois que tu n'est pas ici!

M. Desrosiers: Oui mon cher, je vous dis qu'on vous connaît. On connaît votre régime... Vous avez été là fort longtemps monsieur le député de Bourassa. Vous vous êtes rarement levé pour défendre vos concitoyens les artistes italiens, et je vous le répète. J'aimerais cela que vous me prouviez que vous avez fait une fois une intervention pour les artistes italiens qui sont en grand nombre dans notre pays.

M. Rossi: Je me lève plus souvent que tu es ici.

M. Desrosiers: Monsieur le Président, je pense qu'il est important aujourd'hui que tous les députés de ce Parlement se penchent sur ce problème énorme de la société Radio-Canada. Un problème qui, à mon sens, n'a pas sa raison d'être. M. Juneau qui se dit le grand maître à bord a les responsabilités. Il est le responsable de la situation et je me demande pourquoi il s'accroche encore au pouvoir. Il devrait donner tout simplement sa démission. Il a perdu complètement le pouvoir de la Société Radio-Canada.

Encore ce matin dans le journal *Le Devoir* on lisait:

Le président de la Société Radio-Canada, M. Pierre Juneau, a mis en garde le groupe de travail Sauvageau-Caplan sur la radiodiffusion canadienne de ne pas essayer de noyer le poisson comme l'on fait toutes les commissions antérieures depuis 30 ans.

Il y a 30 ans c'était le parti libéral qui était là. Ils sont là depuis 100 ans, monsieur le Président. Un siècle! Et ils demandent de trouver des «recettes miracles», c'est M. Juneau qui demande cela. Il demande de trouver des «recettes miracles» pour la gestion de la Société Radio-Canada. Imaginez si c'est sérieux un homme qui a toute la responsabilité de notre société, de la radiotélédiffusion à Radio-Canada et qui cherche des «recettes miracles». Vous ne trouvez pas cela un peu étrange?

De toute façon, je pense qu'il est important:

1. Que le sous-comité ait le pouvoir de recruter du personnel professionnel et de soutien;

2. Que le sous-comité ait le pouvoir de se déplacer à travers le Canada pour visiter les installations dans la Société;

3. Que le sous-comité fasse rapport directement à la Chambre;

4. Qu'il soit investi de tous les pouvoirs afin de lui permettre de faire une étude exhaustive de la gestion et de la programmation à Radio-Canada.

Et la raison d'être des coupures, monsieur le Président, elle existe. Vous savez, il y a eu du gaspillage honteux à Radio-Canada. Il y a 19 étages de trop à Radio-Canada. Il y en a cinq qui sont complètement vides. Il n'y a rien là-dedans.

Je pense qu'il est temps que le gouvernement soit responsable de ces choses-là, parce que ce sont les Canadiens, les contribuables qui défraient cela. Il va falloir y voir.

Moi, je vous dis et je vous demande aujourd'hui d'appuyer ma motion afin que l'on puisse reprendre les guides de la Société Radio-Canada, établir des directives sérieuses au niveau de la programmation, pour qu'on puisse véritablement faire valoir notre véritable culture canadienne, que l'on puisse voir nos groupes ethniques, les groupes italiens, les groupes grecs, japonais, chinois, etc., tous les groupes ethniques. On ne les voit jamais à Radio-Canada. Jamais! Et le député de Bourassa (M. Rossi) le sait. On a, dans la colonie italienne du Canada, des artistes de grand talent, de grands artistes. Jamais on ne les a vus à Radio-Canada.

Il y a un de mes amis qui est Noir, un excellent chanteur. On ne l'a jamais engagé à Radio-Canada. Il est Noir, il n'a pas le droit de faire partie de notre culture! Il est venu au monde ici au Canada, c'est un bon Canadien. Mais on ne l'engage pas. Et dites-mois quand vous avez vu un Noir à Radio-Canada. Vous regardez tout le monde . . . !

Alors, monsieur le Président, vous avez une preuve encore qu'il est temps que notre gouvernement voit à former ce sous-comité d'enquête sur la gestion et la programmation de Radio-Canada.

• (1710)

[*Traduction*]

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, j'ai le privilège d'intervenir au sujet de la motion proposée par le député d'Hochelaga-Maisonneuve (M. Desrosiers). Je voudrais signaler que dans sa motion, il réclame un examen de la gestion et de la programmation de la Société Radio-Canada.

J'ai récemment appris que le député avait présenté une motion différente le 29 mars 1985. Dans cette motion, il invitait la Chambre à dissoudre la Société Radio-Canada et à mettre fin au mandat actuel de tous les membres du conseil d'administration de la Société. C'est une décision encore plus radicale qu'il nous demandait de prendre à l'époque, puisqu'il prônait la disparition pure et simple de la Société Radio-Canada.

Afin de donner au député d'Hochelaga-Maisonneuve le bénéfice du doute, je supposerai qu'il n'est peut-être pas au courant des études précédentes qui ont été réalisées par des commissions au fil des ans au sujet de la surveillance du travail et du budget de la Société Radio-Canada. J'ignore au juste comment il pouvait ignorer l'existence de la commission formée par l'ancien ministre des Communications, le député de Frontenac, (M. Masse), puisque c'est le 8 mai dernier que cette commission a été créée. Le ministre a fait alors quelques observations intéressantes. Il a déclaré que dans l'exercice de son mandat, la commission ne procéderait pas à une étude qui fait double emploi avec ce qu'on a déjà fait, qu'elle s'inspirerait plutôt des travaux effectués précédemment, comme ceux du comité d'étude de la politique culturelle fédérale, la Commission Applebaum-Hébert, et d'autres récentes mesures et initiatives de son ministère en matière de radiotélédiffusion.

Dans son communiqué de presse, l'ancien ministre des Communications a déclaré qu'il soumettrait les recommandations du groupe de travail au cabinet. Il a affirmé que la Chambre des communes serait ensuite saisie d'un Livre blanc. Il a précisé que ce Livre blanc serait étudié par un comité parlementaire où l'on en discuterait de façon sérieuse.

A nouveau afin de donner le bénéfice du doute au député, je supposerai qu'il a peut-être rédigé sa motion avant le 8 mai, avant la publication du communiqué dans lequel son ancien ministre a annoncé la création du groupe de travail Caplan-Sauvageau. Comme nous le savons, ce groupe devait étudier bien des questions. Je voudrais rappeler à la Chambre son mandat, dont voici l'énoncé:

. . . faire des recommandations au ministre des Communications au sujet d'une stratégie industrielle et culturelle régissant l'évolution future du réseau de radiodiffusion canadien jusqu'à la fin du siècle, en tenant compte de l'importance que revêt la radiodiffusion sur la vie des Canadiens. La stratégie tiendra pleinement compte des objectifs socio-économiques globaux du gouvernement, de la politique et des priorités gouvernementales, et notamment des mesures d'austérité financières nécessaires, de l'importance accrue des initiatives du secteur privé et de la collaboration fédérale-provinciale, et des programmes du gouvernement dans d'autres secteurs économiques et culturels connexes.

Je voudrais poursuivre la citation de l'ex-ministre au sujet de la nomination du groupe de travail Caplan-Sauvageau, que voici:

Il tiendra également pleinement compte des enjeux et des possibilités que présentent les progrès techniques continuels dans le domaine de plus en plus compétitif de la radiodiffusion.

En un mot, le mandat très détaillé du groupe de travail stipule que celui-ci doit examiner toutes les facettes de la radiodiffusion publique au Canada. Son mandat prévoit également l'examen de la société Radio-Canada.

Je voudrais signaler aux députés que la motion à l'étude fait double emploi et que la Chambre perdra son temps à l'étudier. Elle est inutile et sans objet. Pourquoi? Comme je l'ai dit au début, il y a eu de nombreuses commissions et études dans ce domaine, et l'ancien ministre a loué leurs réalisations. Je veux parler du rapport Applebaum-Hébert et de bien d'autres qui l'ont précédé. En outre, le député propose une initiative qui fera double emploi avec les travaux du comité créé par son ancien ministre.

Je voudrais signaler à la Chambre que la mise en vigueur de la motion du député coûtera cher. Elle entraînera un gaspillage de deniers publics.

Je rappelle aux députés ce que propose le député dans sa motion. La voici:

Que le sous-comité ait le pouvoir de recruter du personnel professionnel et de soutien;

A mon avis, cette mesure coûtera cher. Deuxièmement, le député propose:

Que le sous-comité ait le pouvoir de se déplacer à travers le Canada pour visiter les installations de la Société;

Ce n'est qu'un euphémisme pour effectuer des virées dans tout le pays en vue d'obtenir des renseignements qui nous coûteront très cher. En l'occurrence, je me demande pourquoi l'ancien ministre a chargé le groupe de travail Caplan-Sauvageau de faire exactement ce que propose le député. Son propre parti est déjà en train de prendre les mesures qu'il propose. Je ne voudrais pas qu'on m'accuse de parti pris, mais l'idée d'embaucher du personnel de soutien, dont parle le parrain de la motion, me rappelle que nos collègues conservateurs semblent faire bon marché des fonds publics en l'occurrence alors qu'ils s'efforcent de désindexer les prestations de la vieillesse et les allocations familiales tout en remboursant les mauvaises créances de certaines banques et en assurant des exemptions sur les gains en capital pour enrichir encore davantage les plus riches. Le gouvernement sait certes comment s'y prendre pour dépenser l'argent des contribuables. Il nous en fournit une autre preuve.

• (1720)

Cette motion illustre bien la technique des chirurgiens conservateurs: commencer par couper ou amputer les membres du patient et poser le diagnostic plus tard. L'automne dernier, il a sabré dans le budget de Radio-Canada, au point de mettre en danger la survie de la culture canadienne. Le gouvernement a indiscutablement couru le risque que nos chaînes soient inondées par des émissions américaines, car les compressions budgétaires menaceront inévitablement notre propre programmation et les moyens dont nous disposons pour atteindre les campagnes et les régions éloignées du Canada. Faut-il lui rappeler que notre identité nationale dépend de la vigueur de notre culture? Or, à cause de ces compressions budgétaires, c'est le rêve national d'une identité typiquement canadienne qui risque de s'envoler en fumée.

La société Radio-Canada est un bastion dans la défense de notre culture. Elle est aussi importante maintenant que le chemin de fer l'était jadis pour l'unité de notre pays. Pourtant, le gouvernement n'a pas hésité à pratiquer des compressions terribles dans le budget de cette société, des compressions de 85 millions de dollars et plus. Cette mesure a soulevé évidemment un tollé de protestations au sein de la population canadienne. Les Canadiens se sont indignés, car ils savent bien, eux, que les industries culturelles figurent parmi celles qui créent le plus d'emplois au Canada. Ceux qui se sont élevés contre les compressions imposées à Radio-Canada et à d'autres organismes artistiques et culturels, ont soutenu que nos industries culturelles employaient autant de gens que l'agriculture. En 1981, ces industries rapportaient 8 milliards de dollars et avaient une masse salariale de 2.5 milliards. L'emploi dans ce domaine a augmenté de 74 p. 100 entre 1971 et 1981 comparativement à 39 p. 100 dans l'ensemble de l'économie. Ces industries sont six fois plus efficaces, sur le chapitre de la création d'emplois, que l'ensemble du secteur manufacturier.

A propos des répercussions de l'aide fédérale, les critiques, dans ce domaine, ont fait valoir que pour chaque dollar que les industries culturelles recevaient d'Ottawa, elles en produisaient presque cinq à partir d'autres sources. Pourtant, on réduit leurs subventions de 5 p. 100 contre 3 p. 100 dans le cas des autres industries. Le gouvernement diminue son aide à la programmation canadienne, à nos artistes et à nos interprètes alors que nos concitoyens craignent pour notre souveraineté culturelle et que le taux de chômage est très élevé. Depuis un demi-siècle, Radio-Canada est sur les ondes, permettant à nos écrivains, à nos cinéastes et à nos artistes de gagner leur vie au Canada au lieu de s'expatrier aux États-Unis. La Société a créé une identité canadienne et a produit des émissions qui avaient peu de chances de l'être par des stations privées. Du fait des compressions récentes, il se peut que la mission nationale de Radio-Canada soit gravement compromise. Pourra-t-elle continuer ses émissions dans les deux langues, diriger deux réseaux de télévision et quatre réseaux de radio, le service du nord, le service international et la chaîne parlementaire?

Je sais que mon collègue a le droit de critiquer la Société pour les raisons qu'il veut. Bien sûr, des améliorations sont possibles à la suite de ses suggestions et de celles d'autres personnes. Je suis certain que nous tenons tous à dire ce que nous pensons de la Société, sur la façon d'améliorer ses services. Le 29 mars dernier le député avait proposé de supprimer la Société. Il propose maintenant qu'un sous-comité soit formé aux frais des contribuables pour «réinventer la roue», pour scruter à nouveau les activités de la Société. Cela me paraît tout à fait irréaliste.

Il faut s'inquiéter des compressions budgétaires imposées à Radio-Canada et à d'autres organismes culturels. Je souligne en passant que l'ancien ministre des Communications, le député de Frontenac a vu la lumière sur le chemin de Damas. Il parle maintenant de souveraineté culturelle. Il a dit qu'il se ferait le champion de la souveraineté culturelle, qu'il l'a défendrait jusqu'à la mort. Son successeur tient le même discours. Mais comment y parvenir si on coupe les vivres. La réalité est là. Il faut se garder de porter atteinte aux fondements de ces

organismes qui constituent le pilier de notre force et de nos valeurs. Si nous voulons être culturellement souverains, ne touchons pas aux ressources de la Société. Tout le reste n'est que belles paroles et pure hypocrisie.

Espérons, en effet, que ce fut un chemin de Damas. Espérons que le ministre des Communications prendra position, au conseil des ministres et partout où il le pourra. Espérons qu'il tiendra tête au ministre des Finances (M. Wilson) et au premier ministre (M. Mulroney), et qu'il veillera à protéger notre souveraineté culturelle et à créer des emplois pour les Canadiens dans un secteur où les chances d'en créer sont meilleures que partout ailleurs.

Le communiqué que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a publié le 8 novembre 1984 sur l'examen des dépenses et des programmes annonçait des réductions sensibles dans le financement des organismes culturels. Radio-Canada était particulièrement touchée. La nature et l'étendue des compressions, de même que les déclarations subséquentes du ministre, témoignent d'une position fort éloignée de la politique culturelle du gouvernement précédent. Le rapport Applebaum-Hébert sur la politique cuturelle a recommandé en 1982 que les industries culturelles restent indépendantes du gouvernement mais que se poursuivent les consultations et le financement publics.

Durant la campagne électorale de 1984, le parti conservateur a souscrit au principe de l'indépendance des organismes et conseils tout en préconisant que leur financement soit indexé au taux d'inflation. C'est ce que le parti conservateur a dit. Mais en 1984, il a annoncé des compressions touchant Radio-Canada, le Conseil des arts du Canada, le CRTC, le ministère des Communications et l'Office national du film. L'ancien ministre des Communications, le député de Frontenac, a annoncé dans un communiqué du 15 novembre de l'année dernière qu'il avait chargé trois conseillers de participer en son nom à la préparation des compressions budgétaires à la Société Radio-Canada. Il a parlé à cette occasion de son projet d'entreprendre un examen approfondi du mandat de la Société, de son rôle et de son activité. Lors d'une entrevue accordée au *Globe and Mail* il a déclaré que son gouvernement entendait remettre en question l'indépendance traditionnelle des organismes culturels de même que le rôle fondamental de Radio-Canada.

• (1730)

Il a fait valoir la responsabilité du ministère d'établir la politique culturelle et il a dit douter que Radio-Canada doive continuer à recevoir les deux tiers des fonds que le gouvernement fédéral consacre aux activités culturelles. On dirait, monsieur le Président, que la confusion règne du côté des conservateurs. Ils préconisent la souveraineté culturelle et la non-intervention dans les décisions de Radio-Canada et pourtant le ministre s'est empressé d'envoyer ses commissaires enquêter sur la gestion de la société et a remis en question la politique de non-interventionnisme en ce qui la concernait. On dirait que les conservateurs ne savent plus où donner de la tête. Une telle confusion nous inquiète quelque peu car si elle règne pour cette politique comme pour beaucoup d'autres, alors il n'est plus possible de planifier quoi que ce soit à l'avance. On ne peut pas vraiment compter sur le gouvernement pour défendre notre souveraineté. On s'interroge sérieusement même sur la capacité du gouvernement de négocier avec les États-Unis des questions ayant trait à l'édition, aux communications et ainsi de suite. Si le gouvernement n'est pas en mesure d'élucider et d'expliquer une politique en ce qui concerne Radio Canada et de s'y tenir, comment peut-on croire qu'il saura comment faire lorsqu'il s'agira de négocier dans des domaines où nous ne pouvons pas nous permettre de nous tromper?

Ce député conservateur propose aussi de créer un sous-comité qui risque de favoriser une dangereuse ingérence des hommes politiques dans les affaires de Radio-Canada et de saper la politique de non-interventionnisme préconisée de longue date par le gouvernement libéral. En fait, l'Association des consommateurs du Canada a déclaré souhaiter que les pouvoirs du cabinet se limitent à émettre des directives générales concernant de grandes questions d'intérêt politique public. Et à juste titre. Le cabinet ne devrait pas pouvoir intervenir de façon ponctuelle dans la programmation de Radio-Canada. L'auteur de la motion vient du Québec et il est certainement au courant du rôle spécial que joue Radio-Canada pour ce qui est d'offrir des services en français non seulement dans le Québec mais aussi dans d'autres régions du Canada où en existe la demande, et même le besoin. Le député ne se rend-il pas compte que Radio-Canada est essentielle à l'intérêt national et qu'elle doit disposer d'un budget et de la liberté d'établir sa programmation comme elle l'entend? Veut-il que ce comité entrave l'intérêt national? Comment peut-il nous assurer que cette ingérence des hommes politiques qu'il recommande ne politisera pas dangereusement la Société Radio-Canada de façon à l'empêcher de continuer d'assurer ce service vital dans le pays?

[*Français*]

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais d'abord m'éloigner totalement de l'attaque irresponsable du député de Hochelaga-Maisonneuve (M. Desrosiers) contre Radio-Canada. Il existe des occasions ainsi que des raisons de critiquer Radio-Canada. Il ne faut pas être partisan aveugle de la Société Radio-Canada, et je ferai des commentaires négatifs cet après-midi, mais il faut une analyse équilibrée. Il faut dire ce qui est favorable et ce qui est non favorable car Radio-Canada mérite d'être louée même pour certains de ses triomphes.

Quels sont les faits? La Société Radio-Canada dessert une région immense du monde. Il y a les deux réseaux de télévision dans les deux langues officielles et quatre réseaux de radio, dans les deux langues officielles, MA et MF. Il y a le service du Nord qui véhicule des programmes dans plusieurs langues autochtones en plus des langues officielles et il existe le service international reconnu partout.

Par programme, par heure d'émission, Radio-Canada coûte moins cher que tout autre réseau national du monde. Il est difficile de faire des comparaisons avec les réseaux privés canadiens parce que ces derniers ne produisent pas beaucoup de leurs programmes. Ils achètent les programmes des États-Unis surtout.

[*Traduction*]

Par conséquent, Radio-Canada a très bien réussi sur le plan de la rentabilité et des services assurés à notre immense pays et nous pouvons en être fiers. Nous pouvons nous enorgueillir de la qualité de la plupart des émissions et programmes spéciaux qu'elle produit. Il suffit de penser à Chautauqua Girl, Charley Grant's War et The Nature of Things, une émission qui se vend dans le monde entier. Lorsque Radio-Canada dispose de fonds suffisants, elle fait un excellent travail dont nous pouvons être très fiers.

Je conviens de la nécessité de réexaminer le fonctionnement de Radio-Canada. C'est précisément ce que fait déjà le groupe de travail sur la politique de radiodiffusion. A juste titre, ce groupe de travail fait porter son examen non seulement sur Radio-Canada, mais également sur les radiodiffuseurs privés. Nous avons un réseau de radiodiffusion national qui comprend le secteur public et le secteur privé et ce dernier n'a pas fait grand chose en ce qui concerne la production d'émissions canadiennes. Si nous voulons améliorer la situation et revitaliser la culture canadienne, c'est le secteur privé qui a énormément à faire sur ce plan. La programmation canadienne provient presque entièrement du secteur public et comme nous devons dépendre de ce dernier, notre société d'État doit être forte et solide. Mais il faut également réexaminer les deux secteurs et compte tenu des améliorations que Radio-Canada doit apporter, il est certain que nous devons y consacrer plus d'argent. Je voudrais en parler un peu plus longuement, car il s'agit de faits que l'on connaît mal et d'une question que le député d'Hochelaga-Maisonneuve (M. Desrosiers) n'a pas mentionnée, mais à mon avis, là où Radio-Canada mérite le plus de critiques, c'est qu'elle couvre mal les questions et les événements intéressant les femmes et qu'au sein de la société d'État, les femmes sont largement exclues des postes de production, de direction et de gestion. C'est une chose dont le mouvement féministe s'est plaint et qui a été démontrée en détail depuis plusieurs années.

La première intervention du mouvement des femmes à propos de Radio-Canada remonte à 1974, il y a plus de dix ans, et Radio-Canada n'en a tenu aucun compte. La deuxième intervention, effectuée parallèlement à une intervention sur CTV, et avec la participation de nombreux autres groupes, a eu lieu en 1978 lors des audiences du CRTC. La Société a cette fois décidé qu'elle devait réagir aux critiques et elle a invité des représentantes des organisations féminines à des rencontres avec la haute direction. Ces rencontres ont été extrêmement intéressantes et finalement la Société a pondu un soi-disant plan d'action en vertu duquel elle devait se réformer. J'ai les documents d'un groupe de travail sur le statut de la femme de Radio-Canada de 1978, et ses recommandations ainsi que les données de leur mise en application. Il y a toute une liste de mesures concrètes pour améliorer la couverture des questions et des événements féminins, pour faire participer les femmes aux émissions consacrées aux spectacles sur scène, aux informations, aux affaires publiques, aux sports et aux enfants, en fait à toutes les émissions de Radio-Canada, afin de permettre aux femmes d'accéder plus facilement à des rôles non traditionnels et de progresser dans la société. Malheureusement, ces recommandations sont restées lettre morte pour Radio-Canada. Ça n'a pas été un plan d'action, mais un plan d'inaction. C'était un plan sur le papier, mais pas dans la réalité. Nous avons donc des organisations de femmes, y compris des employées de Radio-Canada même, dans tout le pays, sur tous les réseaux, qui se plaignent d'être exclues, et de ne pas recevoir une attention équitable et satisfaisante. Maintenant que nous avons une Charte des droits qui garantit l'égalité des deux sexes, cette situation est non seulement répréhensible, elle est tout bonnement illégale. Ce n'est plus simplement le privilège d'une direction masculine vieillotte et traditionaliste qui souhaite que Radio-Canada demeure un club de vieux garçons. C'est en fait quelque chose d'illégal maintenant. Les femmes sont également les égales des hommes, et cette exclusion de notre principal réseau public est totalement répréhensible. Je vais vous lire ce que disent les femmes de la Société. Elles ont rédigé ce mémoire . . .

• (1740)

[*Français*]

. . . un mémoire préliminaire soumis à la Commission d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi par le syndicat des journalistes de Radio-Canada. Il s'agit d'un mémoire de la Commission Abella et, à cette époque, la Société Radio-Canada était une des sociétés de la Couronne qui avait un soi-disant plan d'action. Mais les résultats de ce plan étaient une autre chose. Et je cite:

Nous croyons qu'il s'exerce contre les femmes à Radio-Canada, une discrimination généralisée à tous les niveaux. Par exemple, il n'y a à peu près aucune femme dans les postes de décision, ni dans les secteurs traditionnellement masculins comme le service des Sports.

Nous avons constaté que les femmes étaient systématiquement moins rémunérées que leurs confrères pour effectuer un travail rigoureusement identique. Nous avons aussi constaté que les femmes travaillaient majoritairement comme recherchistes ou comme documentalistes, alors que les hommes travaillaient majoritairement comme journalistes-interviewers ou comme animateurs, des fonctions plus valorisées à Radio-Canada.

Nous avons cherché à savoir si ces différences salariales reposaient sur des considérations rationnelles objectives, telles que l'expérience ou la scolarité. Ou si au contraire, la négociation individuelle à l'embauche et l'absence de critères fixes ne réveillaient pas de vieux réflexes de discrimination sexiste chez les employeurs.

[*Traduction*]

Ce mémoire remonte à 1983, mais rien n'a changé depuis. J'ai la réponse du président de la Société à une représentante d'une autre organisation féminine à propos du soi-disant plan d'action. Je vais aussi vous citer cette réponse:

[*Français*]

La Société est fière d'avoir lancé l'un des premiers programmes d'égalité des chances pour les femmes au pays, et l'un des plus réussis également! Toutefois, je suis certain que vous reconnaîtrez avec moi que, malgré tout ce qui a été accompli au cours des huit dernières années, la situation de la femme en général n'a pas suffisamment évolué.

C'est de la pure hypocrisie, monsieur le Président, de la part du président Juneau de la Société Radio-Canada de dire de telles choses, car il n'a rien fait pour mettre en vigueur son plan d'action. Et je continue:

C'est pour cette raison que nous avons décidé de lancer, dès la prochaine année financière, un programme d'action positive revitalisé. Ce programme sera assorti de cibles précises que les cadres seront tenus responsables d'atteindre.

C'est la même chose du plan d'action de 1979. Nous avons eu un plan d'action mais la Société Radio-Canada n'a pas mis en application les principes du plan d'action établi il y a six ans.

Il comportera une révision complète de nos modèles de rémunération de façon à garantir l'application du principe «à travail de valeur égale, salaire égal», dans toute la Société.

Et il continue avec les bêtises de son plan d'action.

[*Traduction*]

Voici encore un autre exemple.

Quel genre d'émissions avons-nous actuellement? On a invité la Société à surveiller sa propre programmation. Nous avons ses rapports de 1981 et 1982. Une autre étude a été réalisée à la suite des travaux du groupe de travail du CRTC sur les stéréotypes sexuels dans les médias, et Évaluation médias a aussi effectué une certaine surveillance.

Les résultats de ces études méritent d'être communiqués à la Chambre. Au chapitre des informations, les femmes sont très gravement sous-représentées, 77 p. 100 des présentateurs d'informations étant des hommes et 79 p. 100 des rapports étant présentés par des hommes. Aux informations télévisées, 85 p. 100 des personnes interviewées sont des hommes; les experts féminines sont invisibles, 91 p. 100 des experts étant des hommes; 70 p. 100 des personnes interrogées dans la rue sont des hommes, de même que 84 p. 100 des témoins. Même quand ils interrogent de simples citoyens dans la rue, ils ne sont pas capables de trouver des femmes parce que, traditionnellement, ce sont les hommes qui comptent et ce sont eux seulement qui font l'actualité ou qui ont un rôle dans les affaires publiques. Les intervieweurs et les interviewés sont des hommes.

Aux informations radiodiffusées, 86 p. 100 des personnes interviewées étaient des hommes; les femmes spécialistes étaient presque inexistantes, car 92 p. 100 des spécialistes étaient des hommes; 55 p. 100 des gens interviewés dans la rue étaient des hommes et 79 p. 100 des témoins oculaires étaient des hommes. Ce sont là des statistiques récentes qui reflètent un état de choses inexcusable. Cela prouve que la Société ne s'est pas améliorée et se compose toujours d'un groupe complaisant d'hommes très sexistes qui sont tout à fait satisfaits de se conformer aux anciennes règles du club privé, en dépit du fait que nous ayons une Charte des droits et un engagement de tous les partis représentés à la Chambre, je crois, d'améliorer les possibilités des femmes et d'accueillir les femmes comme des partenaires à part égale sur la scène politique, économique et culturelle de notre pays.

Radio-Canada a scandaleusement échoué à cet égard. Je pourrais citer encore beaucoup d'autres exemples, notamment sa politique à l'égard de l'image des femmes dans la programmation. La Société compte parmi ses lignes de conduite sur l'embauche un programme d'action positive qui accorde, à compétence égale, l'avantage aux femmes dans un domaine où celles-ci se trouvent sous-représentées. C'est ridicule parce qu'on n'applique jamais ce principe. A chaque fois qu'une femme porte plainte pour discrimination, on nous dit au bout du compte qu'il n'y avait pas de candidate compétente. Ainsi, sur 150 candidatures, il n'y aurait pas eu une seule femme dûment qualifiée. On a peine à le croire dans des domaines où les femmes compétentes sont nombreuses.

Il existe effectivement un programme d'action positive, mais Radio-Canada n'a pas montré qu'elle entendait sérieusement l'appliquer. Nous avons des raisons légitimes de critiquer la Société d'État, mais il s'agit de savoir comment s'y prendre. Je ne pense pas qu'un comité parlementaire soit le meilleur moyen d'aborder cette question. Il faut que Radio-Canada prenne cette affaire au sérieux parce que le groupe de travail sur la radiodiffusion a été saisi de recommandations sur diverses questions dont cette dernière. Le groupe de travail devra s'acharner à présenter des mesures concrètes que la Société d'État et les radiodiffuseurs privés pourront adopter afin de nous représenter telles que nous sommes, c'est-à-dire des membres à part entière de la société canadienne.

Il est inutile de créer un autre comité dont il faudra payer les frais de déplacement d'un bout à l'autre du Canada, car le groupe de travail sur la radiodiffusion vient à peine de terminer sa tournée cet été. A l'instar d'autres personnes et organismes, j'ai présenté un mémoire à ce groupe de travail qui fera bientôt connaître ses recommandations dans un rapport qu'il remettra au comité. Nous aurons alors une nouvelle occasion d'intervenir en utilisant les moyens à notre disposition, sans obliger encore une fois les organismes à dépenser de l'argent et de l'énergie pour reprendre les instances qu'ils ont faites auprès du groupe de travail.

En conclusion, l'argent serait la solution à bien des problèmes que Radio-Canada connaît actuellement. Pour avoir une programmation canadienne plus importante, notamment des émissions pour enfants, du théâtre et des spectacles, il faut plus d'argent. Il est coûteux de présenter des programmes canadiens aux heures de forte écoute.

Il est certain qu'il est plus coûteux de produire que d'acheter aux États-Unis. Les sociétés américaines peuvent produire des spectacles à grand budget et les vendre dans le monde entier, moyennant une fraction de leurs frais de production. Nous sommes victimes de ce dumping, comme on l'appelle dans d'autres secteurs de l'économie. Nous ne pouvons pas y mettre fin en dressant des barrières aux programmes étrangers. Nous pouvons seulement les concurrencer en produisant nos propres émissions, mais c'est coûteux. Toutefois, si nous nous soucions de la culture canadienne nous devons prendre des mesures pour assurer cette production. C'est ainsi que l'on se bat pour sa culture.

• (1750)

Pour terminer, je voudrais saluer le travail effectué par les partisans, les amis de Radio-Canada, des critiques constructifs et enthousiastes représentant les bases mêmes du Canada. Après tout, ce sont eux qui ont demandé la création de la société. Si elle s'est éloignée de ses bases, ces gens font connaître leur point de vue aujourd'hui. C'est une bonne chose et nous devrions écouter leurs critiques et celles de nos concitoyens. Ce sont des critiques constructives qui cadrent parfaitement avec nos préoccupations mutuelles, le désir de conserver une culture canadienne vigoureuse.

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi de parler de la motion dans laquelle mon collègue le député d'Hochelaga-Maisonneuve (M. Desrosiers) propose d'instituer un sous-comité des communications et de la culture pour étudier la gestion de la Société Radio-Canada ainsi que la question de sa programmation.

Radio-Canada

Je félicite le député d'Hochelaga-Maisonneuve de l'extraordinaire à-propos de sa motion d'initiative parlementaire. En ce moment même, monsieur le Président, plusieurs membres du gouvernement progressiste conservateur examinent avec le groupe de travail spécial la politique de la radiodiffusion canadienne. Le député sait sans doute que M. Gerald Caplan et son coprésident, M. Florian Sauvageau, de concert avec un groupe distingué de communicateurs, vont parcourir le pays pendant neuf mois pour consulter tous les secteurs de l'économie canadienne et discuter avec un grand nombre de personnes et de groupes concernés de questions relatives à l'avenir du système de radiodiffusion, effectuant ainsi la première révision en profondeur du système de radiodiffusion canadien depuis 15 ans. Mon collègue peut voir que ce débat ne peut que fournir des données au groupe de travail sur la radiodiffusion. A cet égard, je remercie le député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille) et la députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) de leurs observations tout à fait pertinentes et constructives. Même si je ne suis pas d'accord avec eux sur tous les points, je leur suis reconnaissant de leur contribution.

Cela dit, je puis affirmer au nom du ministre des Communications suppléant que la proposition de mon collègue l'intéresse.

Le processus de la récente révision du Fonds de développement des émissions et du remaniement des services de télévision francophones a été entamé en décembre 1984. Cela montre clairement que le ministère s'intéresse toujours aux contributions au dialogue permanent sur l'évaluation et le développement de la politique en matière d'émissions. C'est dans cette optique que j'envisage la motion qui nous est proposée.

Dire que les affaires de la sainte société transforment de temps à autre la Chambre en pandémonium où se déchaînent la majorité des députés, c'est un euphémisme, monsieur le Président. En fait, les députés de ce côté-ci piquent fréquemment des crises au sujet des émissions quotidiennes et des pratiques de gestion de Radio-Canada, et il n'est donc pas étonnant de voir des motions comme celle-ci recommander la mise en place de mesures extrêmes et extraordinaires de surveillance de Radio-Canada.

Il y a deux réponses que je voudrais immédiatement proposer au député au sujet de cette motion. Tout d'abord, quelles que soient nos préoccupations et nos plaintes, quels que soient nos reproches, nos condamnations et notre indignation à l'égard de Radio-Canada, je suis personnellement un député qui croit souvent à la viabilité et à la poursuite de l'existence de la société Radio-Canada. Après tout, c'est un gouvernement progressiste conservateur qui a créé Radio-Canada dans les années 30. Ce n'est pas sous un gouvernment progressiste conservateur que nous verrons démanteler ou mettre en vente Radio-Canada. Deuxièmement, j'aimerais dire à mon honorable collègue que nous sommes en période de restrictions fiscales et économiques.

Le ministre suppléant des Communications, dans la foulée de son prédécesseur immédiat, le député de Frontenac (M. Masse), travaille sur la révision gouvernementale du portefeuille des communications et en particulier sur l'avenir de la radiotélédiffusion. Si nous n'entreprenions pas un examen aussi complet, et si le groupe de travail spécial sur la radiodiffusion n'était pas à ce moment précis en train d'examiner le rôle futur de la Société Radio-Canada dans le contexte général des communications dans le pays, alors le besoin perçu par le député de créer un sous-comité comme celui dont il fait état dans sa motion pourrait facilement être confirmé. En pareil cas, il serait peut-être utile de lui confier un mandat plus vaste et notamment de lui permettre de recommander des solutions pour décider de la meilleure allocation possible des ressources prévues dans le portefeuille des communications pour les diverses activités culturelles, tout en accordant une attention toute spéciale au rôle et aux activités du secteur privé et des gouvernements provinciaux en matière de développement culturel dans le pays.

Je dois voter contre cette motion, monsieur le Président. Notre gouvernement, dont l'objectif premier est de réduire le déficit, trouverait probablement trop compliqué de créer un comité comme celui décrit par notre collègue. Ce serait également refaire le travail déjà effectué par le vérificateur général du Canada, qui a fait une vérification approfondie de Radio-Canada en 1982-1983, et le travail que fera le groupe de travail sur la politique de radiodiffusion dont l'ancien ministre des Communications avait annoncé la création avant que le député ne mette sa motion en délibération.

Dois-je rappeler à la Chambre l'importance de la Société Radio-Canada? Le réseau anglais de la société se compose de 31 stations de radio MA, 15 stations MF et 18 stations de télévision. En outre, 15 stations radio MA et 26 stations de télévision sont affiliées par contrat à Radio-Canada. Le réseau français compte 15 stations de radio MA, six stations MF et 13 stations de télévision; sept stations de radio MA et cinq stations de télévision privées y sont affiliées. Bref la société Radio-Canada compte plus de 150 centres de diffusion. A cela, il faut ajouter les services offerts dans le Nord, Radio-Canada international, la station qui diffuse nos débats et toutes les autres activités connexes.

Le député sait-il ce qu'il en coûterait si un groupe de personnes devaient visiter les installations sans nombre de Radio-Canada dissiminées à travers le pays? Serait-il sage d'engager des experts et du personnel de soutien compétent au moment même où le gouvernement tente de restreindre ses frais de main-d'œuvre et qu'il a sous la main des personnes capables d'étudier tous les aspects de la radiodiffusion? Le comité permanent ne devrait-il pas plutôt réclamer à la Société les nombreuses études qu'elle a commandées elle-même?

Je pourrais continuer dans cette veine, monsieur le Président, mais je dirai pour résumer que ce genre de dépenses doit être clairement justifié. Cette proposition est-elle raisonnable? Je le demande au député de Hochelaga-Maisonneuve, est-il nécessaire qu'un autre comité se penche sur les activités de Radio-Canada? Il existe d'autres moyens pour le député de se renseigner. Et je songe aux services parlementaires de la Société. Ce service a été mis sur pied pour répondre aux questions des députés concernant la Société. Tous les députés peuvent s'en prévaloir.

De même, il est loisible à chaque député de visiter les installations de la Société qui seraient situées dans sa circonscription. S'il n'y en a pas, je suis certain que les intéressés pourraient se rendre aux studios d'Ottawa.

En somme, je veux souligner qu'il existe des moyens plus simples et moins onéreux de s'informer des activités de Radio-Canada, que de former un nouveau comité. En outre, d'une année à l'autre, la Société rend des comptes au Parlement. Chaque année, le ministre responsable dépose le rapport annuel auquel est annexé un bilan financier approuvé par le Vérificateur général du Canada.

En outre, les fonctionnaires du ministère des Communications sont toujours en contact avec Radio-Canada pour toutes les demandes de renseignements publics destinées au ministre et pour toute question concernant le développement des communications et de la culture canadienne au pays et à l'étranger.

Je me permets de rappeler à la Chambre que Radio-Canada rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre des Communications qui a la haute main sur ses dépenses puisque c'est lui qui soumet des recommandations à ce sujet au Conseil du Trésor. Le ministre présente également des recommandations au gouverneur en conseil en matière de rémunération et d'avantages sociaux et il doit approuver tous les règlements adoptés à ce sujet par la société.

• (1800)

Le budget des immobilisations de Radio-Canada est également approuvé par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre des Communications, du ministre des Finances et du président du Conseil du Trésor.

Il ne faut pas oublier non plus que le président de Radio-Canada comparaît chaque année devant le comité permanent des communications et de la culture pour permettre aux députés de se renseigner sur les réalisations et les activités de cette société. Quant à la révision de son service de programmation, elle se fait régulièrement, en règle générale . . .

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire.

[*Français*]

L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 46 du Règlement.

LA FONCTION PUBLIQUE—LA PLANIFICATION DES CARRIÈRES DES EMPLOYÉS DONT L'EMPLOI DOIT ÊTRE SUPPRIMÉ. B) LA SÉCURITÉ D'EMPLOI

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, la question que j'aimerais soulever ce soir au débat sur l'ajournement donne suite à une question posée à la Chambre le 8 octobre 1985, qu'on trouve à la page 7455 du compte rendu officiel des *Débats*, et traite d'un sujet important et d'actualité, c'est-à-dire les emplois à même la Fonction publique du Canada et le sujet très brûlant des coupures dans les effectifs de la Fonction publique du Canada.

Depuis quelque temps, monsieur le Président, dans les journaux ici à la Chambre, on ne cesse de parler des nombreuses coupures effectuées par le gouvernement conservateur au sein de la Fonction publique du Canada. C'est ainsi qu'on a appris depuis quelques semaines des mises à pied de 3,000 travailleurs aux Postes, 5,000 employés aux Transports, 1,150 aux Douanes, et plus récemment, en parlant des 1,500 postes abolis au sein de son ministère, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) affirmait le 3 octobre, à la page 7297 du compte rendu officiel des *Débats* en cette Chambre, et je le cite:

> Nous voulons que ces 1,500 emplois et même plus aillent aux Indiens et non à des bureaucrates fédéraux.

Or, le 8 octobre dernier, je demandais au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) quel plan de carrière il proposait aux fonctionnaires touchés par ces coupures arbitraires, ces coupures de ce gouvernement fixées selon des pourcentages qu'on connaît, où des nombres aussi volumineux que 15,000 emplois sur 15 ans nous paraissent absolument cruels et difficiles à accepter. Je lui demandais s'il avait un plan pour les aider, ces fonctionnaires, à se recycler et à trouver un autre emploi au sein de la Fonction publique du Canada. Le ministre me répondait, comme on le rapporte à la page 7455 des *Débats* du 8 octobre 1985, et je le cite encore:

> A propos de cette réduction et d'autres engagements que nous avons pris avec les syndicats, que nous avons mis sur pied une politique en vertu de laquelle nous donnerons des préavis et nous offrirons un recyclage au sein de la Fonction publique, de façon à faciliter l'ajustement de ces employés à une situation bien sûr difficile.

Monsieur le Président, on se souviendra aussi, cela ne fait pas tellement longtemps, c'était le 8 octobre, cela fait à peine une semaine, que je demandais au président du Conseil du Trésor si ces mêmes fonctionnaires mis à pied selon son programme de coupures dans les effectifs, programme, je le répète encore, qui était arbitraire, seraient placés sur une liste de priorité et s'ils obtiendraient l'appui et l'aide de la Commission de la Fonction publique afin de se trouver un emploi à même les ministères et agences du gouvernement.

Sur ce, le ministre m'a assuré que tout était mis en place pour leur permettre de se trouver un emploi au sein des services gouvernementaux, que des périodes de préavis ont été négociées avec les syndicats pour permettre le recyclage le plus complet possible et que, et je voudrais ici souligner cela, c'est le ministre qui parle, sur 3,000 fonctionnaires mis à pied depuis novembre 1984, seulement 130 n'ont pas encore été recyclés.

Monsieur le Président, c'est une question qui m'a paru importante parce que je pense qu'elle touche les fonctionnaires en particulier qui sont inquiets et anxieux de leur carrière à même les services gouvernementaux. Mais que le ministre m'affirme à la Chambre que 3,000 fonctionnaires avaient été menacés d'être mis à pied et que seulement 130 n'avaient pas encore été recyclés, cela me paraissait un peu difficile à accepter, et je pense que le ministre a réalisé son erreur parce que le 11 octobre, c'est-à-dire trois jours plus tard, il venait en Chambre et, par le biais d'un rappel au Règlement, il a dit qu'il aimerait corriger les données qu'il avait transmises à la Chambre le 8 octobre en réponse à la question du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier). Et je cite le ministre:

L'ajournement

En novembre dernier, la décision a été prise de réduire d'environ 1,300 années-personnes la croissance prévue pour 1985-1986. A cause des vacances de postes et de départs spontanés, seulement 725 employés en tous genres ont été directement touchés. Près de 700 d'entre eux ont été redéployés à l'intérieur de la Fonction publique. Une trentaine ont été licenciés et tous ont eu droit à un an de priorité pour le placement.

Il corrige en Chambre ici, sur un rappel au Règlement, qui n'était pas un rappel au Règlement, une citation qu'il avait faite à la Chambre le 8 octobre dernier.

• (1805)

[*Traduction*]

Parce que le ministre avait répondu ainsi le 8 octobre dernier, je me suis informé auprès de la Commission de la Fonction publique au sujet de ces employés qui avaient été déclarés excédentaires. J'ai demandé des chiffres à ce propos, et on m'a fourni un document émanant du Centre des priorités de dotation en personnel et des plaintes, daté du 10 octobre 1985.

On dit dans ce document que 1,972 employés ont été déclarés excédentaires entre le 1er septembre 1984 et le 30 septembre 1985. Sur ce nombre, 766 sont disparus du système pour un certain nombre de raisons, par exemple à la suite de l'expiration de leur condition prioritaire d'un an, ou de leur démission, de leur retraite, de leur décès, de la révocation de leur catégorie ou de leur affectation à un autre poste.

Sur ceux dont le nom figure encore sur la liste de priorité, 296 ont été licenciés et 910 ont été considérés comme excédentaires, ce qui porte à 1,206 le nombre d'employés qui sont encore sur cette liste et sans emploi. De ceux-là, 253 ont choisi de ne pas exercer leur droit à la priorité. On le précise dans le document daté du 10 octobre 1985. Le nombre total de nouvelles nominations s'élève à 673, ce qui signifie que seulement 34 p. 100 des employés qui ont été soit licenciés soit déclarés excédentaires, ont été nommés à un nouveau poste.

Ce sont là les chiffres au 30 septembre 1985. Ils ne tiennent compte ni des 1,500 employés du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ni des 300 employés d'entretien relevant du ministère des Travaux publics—et ce sont surtout des femmes—qui ont été avisés qu'ils recevront leur feuillet rose le 1er avril 1986. Ces chiffres ne comprennent pas également le très grand nombre de fonctionnaires qui ont été licenciés ou déclarés excédentaires depuis le 1er octobre 1985.

Quand le ministre a déclaré à la Chambre, le 11 octobre dernier, qu'il avait reçu les chiffres et voulait mettre les choses au point, je crois qu'il n'y est pas parvenu. Selon moi, son secrétaire parlementaire devrait maintenant nous dire la vérité une fois pour toutes. Qu'on nous donne tous les faits au sujet de ce programme de licenciements du gouvernement.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je sais que mon collègue s'inquiète pour ses électeurs, les fonctionnaires, et je n'ignore pas, également, qu'il ne voudrait certainement pas susciter chez les gens des craintes injustifiées. Il nous a félicités pour les efforts que nous déployons, afin de faire face à cette situation de la façon la plus professionnelle, réfléchie et juste possible. Je tiens à remercier mon honorable collègue d'avoir présenté les faits relatifs à ce programme.

Quelque 1,972 employés sont touchés. Cependant, nous faisons de notre mieux pour en réaffecter le plus grand nombre possible. Mes seuls chiffres sont ceux dont il nous a fait part. Selon moi, il nous reste encore bien du temps pour que nos efforts se soldent par des résultats positifs.

Lorsque nous avons annoncé dans le budget du 23 mai que nous allions réduire les années-personnes dépendant du Conseil du Trésor, nous avons insisté sur le fait que ce serait au moyen de la «réduction naturelle des effectifs». Nous avons déclaré, dans les documents budgétaires, que nous tenterions d'obtenir ces compressions de personnel grâce à la réduction naturelle des effectifs, si possible. Notre bilan est acceptable en matière de réaffectation des employés grâce à la réduction naturelle des effectifs. Le député a dit que près de 1,000 personnes ont pris leur retraite. Tel était l'objectif de la politique d'attrition. Nous savons que les gens partent à la retraite, décident pour une raison ou une autre de faire autre chose ou qu'ils décèdent dans des circonstances imprévues. C'est pourquoi nous avons mis l'accent sur l'attrition et la réorganisation comme moyen juste et sérieux de faire face au problème de déficit auquel se heurte le gouvernement, comme nous le savons tous.

• (1810)

Le député doit savoir qu'avant de déclarer un excédent d'effectifs, tous les ministères sont censés réaffecter les employés visés au sein du ministère, dans la mesure du possible, en leur offrant notamment des cours de recyclage au besoin. Lorsqu'un excédent est déclaré, les employés reçoivent généralement un préavis de six mois. Je signale que le préavis minimum officiel est de quatre mois, mais le gouvernement a décidé de prévenir six mois à l'avance les personnes qui sont mises à pied. Les employés déclarés excédentaires ont immédiatement droit à être affectés en priorité à des postes vacants au sein de la Fonction publique s'ils ont les qualifications voulues ou s'ils peuvent les obtenir grâce au recyclage. Si les employés excédentaires acceptent un poste moins rémunéré, leur traitement est protégé pendant un an.

Nous comprenons que c'est une question délicate mais nous recevons très peu de plaintes de personnes qui prétendent avoir été maltraitées. Cela prouve qu'elles sont bien traitées. Si mon honorable collègue connaît des cas où nous n'avons pas été justes, je lui demanderais de me les signaler personnellement.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANTS

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le 16 octobre, j'ai posé une question très importante au sujet des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfants. Le gouvernement nous a raconté que l'augmentation du crédit d'impôt-enfant compensera la malencontreuse diminution des allocations familiales.

Le 16 octobre, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) s'il savait que le crédit d'impôt-enfants devait être désindexé et qu'il compenserait la perte de façon très temporaire. Le ministre a nié l'existence de ce problème et il m'a répondu assez grossièrement. Voici la réponse du ministre:

Monsieur le Président, si la députée avait lu le budget et le projet de loi C-70, elle aurait vu que le crédit d'impôt-enfants augmentera. Je l'invite à jeter un coup d'œil sur les chiffres.

Cette réponse assez cavalière ne se justifie pas du tout. Le projet de loi C-70 n'a rien à voir avec le crédit d'impôt-enfants. Il porte sur la désindexation des allocations familiales. Il ne renferme pas la moindre allusion au crédit d'impôt-enfants. J'ai examiné les documents budgétaires et voici ce qu'ils disent:

Le crédit d'impôt pour enfants sera indexé sur la hausse de l'IPC diminuée de 3 points.

Cela se trouve dans la section intitulée «Année d'imposition 1989 et suivantes». C'est une façon polie de dire qu'à partir de 1989, le crédit d'impôt-enfants sera désindexé, c'est un euphémisme. L'indexation sur le coût de la vie commencera seulement au-delà de 3 p. 100 et, à partir de 1989, le crédit d'impôt-enfant perdra 3 p. 100 de sa valeur, à l'instar des allocations familiales.

[*Français*]

La triste réalité est que les trois programmes sociaux d'aide à l'enfance vont être réduits par ce gouvernement. Ils commencent par les allocations familiales à partir du 1er janvier 1986. Ensuite ce sera l'exemption d'impôt pour enfant. Ces réductions réelles commenceront l'année suivante. Finalement, ce sera le crédit d'impôt-enfant. Il est vrai qu'il y aura des augmentations dans le crédit d'impôt-enfant, or, ces augmentations sont temporaires. Le crédit d'impôt-enfant paye actuellement $384 chaque année par enfant. Il sera augmenté provisoirement, mais pour les familles qui reçoivent le crédit-impôt entier, c'est-à-dire les familles à bas revenu, dans neuf ans le crédit-impôt aura moins de valeur qu'il en a aujourd'hui.

Si on met ensemble l'allocation familiale et le crédit d'impôt-enfant, on se rend compte que les familles à faible revenu perdront, à compter de 1991—c'est-à-dire que ces familles auront moins d'aide gouvernementale en 1991 qu'elles n'en reçoivent maintenant—même les familles les plus pauvres du Canada, et un enfant sur cinq vit en-dessous du seuil de la pauvreté, et même ces familles sont attaquées par ce gouvernement conservateur. J'ai honte de le dire pour un pays si riche que nous sommes au Canada!

Qu'est-ce que la désindexation? C'est la perte de valeurs. Les familles auront un chèque, car le gouvernement n'a pas l'audace de couper d'un coup le programme d'aide à l'enfance. Malheureusement, ce chèque mensuel d'allocations familiales n'achètera pas beaucoup. L'allocation familiale perdra presque la moitié de sa valeur d'ici 20 ans. Elle serait, au niveau des dollars actuels, de $17.50 par mois par enfant.

Le crédit d'impôt-enfant sera l'équivalent de $276 dans 20 ans au lieu de $384 actuellement.

[*Traduction*]

Le gouvernement du Canada, le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social manquent d'honnêteté envers les citoyens lorsqu'ils disent que la réduction des allocations familiales sera compensée et que le sort des familles les plus pauvres s'en trouvera amélioré. Ce n'est pas vrai. Toutes les familles sont attaquées. Même les plus pauvres auront à pâtir de la désindexation. La valeur de nos programmes sociaux diminuera d'une année à l'autre. Moins de familles auront droit au crédit d'impôt pour enfants, ce que le gouvernement hésite à admettre. Moins de familles auront droit à une aide totale ou partielle à cause de la désindexation. C'est grave. Il est important que les citoyens protestent tout de suite contre cette mesure gouvernementale draconienne qui s'attaque aux familles canadiennes.

• (1815)

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la noble question déjà posée à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) le 16 octobre dernier et réitérée ce soir par l'honorable députée de Broadview-Greenwood (Mme McDonald), qui se demandait si le ministre de la famille et du bien-être était bien conscient du fait que le crédit d'impôt-enfant serait réduit par une soi-disant désindexation.

Premièrement, je veux réitérer que le but premier de la restructuration du gouvernement concernant les bénéfices fiscaux familiaux, telle qu'annoncée par le ministre des Finances (M. Wilson) dans notre Budget du mois de mai dernier, est bien de viser à ce que les bénéfices et les augmentations de bénéfices soient dirigés directement vers ceux qui en ont effectivement besoin. D'après cette restructuration de mise au point de ces bénéfices fiscaux familiaux, qui seront échelonnés sur les prochaines trois années, le crédit d'impôt-enfant augmentera effectivement de $384 qu'il était en 1985 vers une exemption plus élevée de $524 pour l'année d'imposition 1988.

En effet, en 1986, ce crédit d'impôt sera augmenté de $70 pour être ensuite augmenté de $35 par année pour les deux années subséquentes. Conséquemment, de façon à s'assurer que les augmentations si nécessaires soient dirigées vers les familles le plus nécessiteuses, le niveau de revenu annuel auquel le crédit d'impôt commencera à être atténué sera abaissé de $26,330 à $23,500 pour l'année d'imposition 1986.

Cependant, il serait possible que dans l'éventualité d'un niveau trop élevé d'inflation, la valeur effective de ce bénéfice fiscal puisse diminuer, résultant d'une indexation limitée. Il est ici très important de rappeler aux nobles députés de cette Chambre qu'en déposant son exemplaire du Budget en mai dernier, notre compétent ministre des Finances (M. Wilson) déclarait, et je cite:

[*Traduction*]

Si les paiements sont insuffisants en fonction des circonstances futures, le gouvernement révisera la question et augmentera les prestations lorsqu'il en aura les moyens.

[*Français*]

Monsieur le Président, si et quand ces possibilités d'augmentation se manifesteront, je suis confiant, connaissant les préoccupations sociales du ministre des Finances, que les disponibili-

tés de fonds seront adéquatement acheminées à travers un système de bénéfices fiscaux familiaux, selon une justification qui sera basée sur un principe encore amélioré, qui tiendra compte non seulement du revenu, mais du but bien social de fournir une assistance plus effective sur une base de besoin réel des familles les plus nécessiteuses.

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 21.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 18 octobre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'EMPLOI

L'IMPORTANCE DES PME

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, je me réjouis de la nouvelle annoncée par la Fédération canadienne des entreprises indépendantes du fait que 250,000 emplois vont être créés dans la petite entreprise au Canada au cours de 1985.

Plusieurs facteurs ont contribué à cette nouvelle. Ces emplois pourraient tripler si le gouvernement conservateur avait complètement aboli l'impôt sur les gains en capital à condition que les gains soient investis dans la petite et moyenne entreprises.

L'exemption de $500,000 proposée par le gouvernement conservateur ne dirige pas les investissements vers la petite et moyenne entreprises, créatrices d'emplois par excellence. Le changement de propriétaire d'un immeuble d'habitation ne crée pas d'emplois, pourtant le vendeur bénéficiera d'une exemption d'impôt.

Les emplois que va créer cette mesure conservatrice ne suffiront pas à remplacer les milliers d'emplois que nous continuons à perdre tous les jours à cause du manque de direction du gouvernement conservateur.

Nous n'avons qu'à regarder l'est de Montréal qui vient de perdre 5,000 emplois dans l'espace de quelques jours.

* * *

[*Traduction*]

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voudrais signaler à l'attention de la Chambre une lettre magnifique que j'ai reçue. On y expose sur trois pages les choses scandaleuses imputables au gouvernement conservateur et, ma foi, tout est vrai. Vous pouvez voir ici la lettre signée par le député de Vancouver Quadra (M. Turner), chef de l'opposition. Il m'invite à me joindre aux libéraux. Une des raisons pour lesquelles il m'invite à les joindre est que les tories ont servi aux Canadiens toute une salade de taxes de vente rétrogrades qui coûteront vraisemblablement à la famille canadienne moyenne des milliers de dollars durant les années à venir.

Mais, attendez un instant. Si ma mémoire m'est fidèle ne sont-ce pas les libéraux qui ont tout d'abord majoré la taxe de vente? En effet, monsieur le Président, dans son budget de 1983, le ministre des Finances, Marc Lalonde, annonçait une taxe spéciale de recouvrement. La principale incidence de cette majoration de 1 p. 100 de la taxe de vente, à laquelle les conservateurs se sont opposés, mais qu'ils ont fait adopter l'année suivante, a été de faire une ponction de un milliard de dollars dans notre économie et de ralentir toute relance qui aurait pu créer des emplois pour les Canadiens.

Eh bien, les libéraux se sont convertis sur la route de Damas et ils écrivent maintenant à des milliers de Canadiens qualifiant de rétrogrades les majorations de la taxe de vente.

Le chef de l'opposition écrit bien. Toutefois, la prochaine fois qu'il écrira aux Canadiens, il sera peut-être assez honnête pour signaler que les programmes qu'il critique ont tout d'abord été établis par les libéraux.

M. le Président: Je dois dire au député que son temps de parole est terminé. La parole est au député de Beauce (M. Bernier).

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION DEPUIS LES ÉLECTIONS

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, en septembre 1985, 304,000 Canadiens de plus qu'en septembre 1984 avaient un emploi. Le taux de chômage a été ramené en un an de 11.6 p. 100 à 10.1 p. 100. Le Nouveau parti démocratique n'en parle pas.

Le taux d'escompte de la Banque du Canada a chuté de 3.53 points depuis les élections, et se chiffre actuellement à 8.85 p. 100, le taux le plus bas en sept ans. Les taux d'intérêt hypothécaires ont fléchi de 2½ points et se situent maintenant à 11.75 p. 100. Les «rouges» n'en parlent pas.

Au cours des sept premiers mois de 1985, la valeur des permis de construction s'est accrue de 17 p. 100 comparativement à la même période l'an dernier. Le Nouveau parti démocratique n'en parle pas.

Le taux d'inflation se maintient à environ 4 p. 100 depuis plus d'un an. Les «rouges» n'en parlent pas.

Au cours des huit premiers mois de 1985, les faillites ont diminué de 13 p. 100, relativement à la même période l'an dernier. Les «rouges» n'en parlent pas.

Article 22 du Règlement

En septembre, les mises en chantiers étaient de 29 p. 100 supérieures à celles de septembre 1984. Le Nouveau parti démocratique n'en parle pas.

Monsieur le Président, la confiance des investisseurs augmente; les dépenses de consommation augmentent; les prix sont de nouveau stables; les commandes de fabrication augmentent; la performance de l'économie canadienne surpasse celle de nos voisins.

Nous allons continuer notre travail, c'est pour cela que nous avons été élus: améliorer la situation des Canadiens. Les pseudo-scandales, les accusations de patronage, les écritures négatives, on laisse cela à l'opposition. Ils en ont évidemment beaucoup à faire.

* * *

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

LE PRIX «PERSONNE» 1985

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, aujourd'hui, en cet anniversaire de l'affaire «personne», on rend hommage aux cinq Albertaines qui, en 1929, ont mené la lutte pour que les femmes soient reconnues comme étant des personnes.

Hier soir, six Canadiennes d'aujourd'hui, qui ont consacré leur vie à défendre les idéaux que s'étaient fixés les cinq Albertaines, ont reçu à Rideau Hall le prix «Personne» 1985.

Ce sont: Grace Hartman, membre fondatrice du Comité canadien d'action sur le statut de la femme et première femme à avoir présidé un des grands syndicats canadiens; Marquerite Bergeron-Tremblay, dont la longue adhésion au Cercle des fermières, à la Fédération des femmes du Québec, à MATCH et à Amnistie internationale, prouve la détermination à améliorer le sort des femmes au Canada et dans le monde; Nazla Dane, pilier et ancienne présidente de la Fédération canadienne des clubs de femmes de carrières libérales et commerciales, qui a été au nombre des premiers partisans d'un salaire égal pour un travail d'égale valeur et de carrières non traditionnelles pour les femmes; Gemma Pelletier-Caron, qui travaille depuis longtemps à défendre les intérêts des femmes francophones du Nouveau-Brunswick et qui a fondé la Fédération des dames d'Acadie; Pearl Steen, qui tout en participant à la vie communautaire de Vancouver s'est consacrée pendant trente ans aux œuvres du Conseil national des femmes du Canada, dont elle a déjà été présidente nationale; et Evelyn O'Bomsawin-Lamirande, membre fondatrice et présidente de l'Association des femmes autochtones du Québec, qui a travaillé sans relâche à défendre les droits des femmes autochtones.

Ces six Canadiennes remarquables par la force de leur engagement sont dignes de succéder à Emily Murphy . . .

M. le Président: Je dois informer la députée que le temps mis à sa disposition est maintenant expiré. La parole est à la députée d'Outremont (M^me^ Pépin).

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA DÉSINDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, en ce jour du cas «personne», je tiens à porter à votre attention les manœuvres pour le moins condamnables du gouvernement conservateur contre les groupes qui se battent contre la désindexation des allocations familiales.

Lea audiences du Comité législatif sur le projet de loi C-70 devaient se tenir jusqu'au 22 novembre, mais elles ont été raccourcies au 5 novembre. Le résultat recherché est manifestement de museler les groupes de pression en les empêchant de venir ou encore en limitant la période durant laquelle ils doivent se préparer.

De plus, monsieur le Président, une coalition pan-canadienne contre la désindexation des allocations familiales a été formée, le Comité législatif refuse de les entendre. Cette coalition est formée de plus de 80 groupes de femmes, de syndiqués, de parents catholiques, de personnes travaillant dans les garderies, et ainsi de suite. Le Comité législatif ignore la coalition, il cherche à lui donner le moins d'audiences possible. Évidemment, on peut dire que le gouvernement conservateur a été ébranlé par la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse, et le parallèle avec celle des allocations familiales est si flagrant que cela fait peur à mes collègues d'en face.

Alors, qu'on se le tienne pour dit: les politiques sociales du gouvernement conservateur ne plaisent pas du tout aux Canadiens et aux Canadiennes. Elles ne sont appréciées ni des personnes âgées, ni des femmes, ni des familles.

* * *

• (1110)

LES FEMMES

LE STATUT DES FEMMES—LA RECHERCHE DE L'ÉGALITÉ

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, il y a 56 ans, le Conseil privé de l'Angleterre a reconnu les Canadiennes comme personnes. Or, nous, les femmes, ne sommes pas encore des personnes égales au Canada. Il nous reste les lois à modifier et les programmes à mettre sur pied afin de réaliser la pleine égalité des deux sexes dans l'économie, la politique et la culture.

Les tribunaux ont leur rôle à jouer. Malheureusement, certains juges suivent l'exemple de la Cour suprême du Canada qui, en 1929, a décidé que les Canadiennes n'étaient pas des personnes. On peut voir la discrimination contre Justine Blainey, exclue d'une équipe de hockey, en dépit de l'appui de ses copains et de son entraîneur, car une cour ontarienne a décidé que la discrimination dans les sports est acceptable.

On voit aussi cette année la perte des droits économiques des femmes par la désindexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant. Le partage égal des pensions reste un but à atteindre pour les femmes.

[*Traduction*]

Bref, il s'en faut encore de beaucoup pour que l'égalité des femmes soit pleinement et véritablement reconnue au Canada, et la Chambre elle-même doit s'employer à l'établir.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE RAFFERMISSEMENT CROISSANT

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, le Conseil économique du Canada se montre optimiste dans ses prévisions. De plus en plus, l'économie canadienne donne des signes de raffermissement depuis l'élection du gouvernement progressiste conservateur en septembre 1984. La situation de l'emploi s'améliore, avec la création de 304,000 emplois. Les taux d'intérêt baissent, les investisseurs reprennent confiance, les consommateurs dépensent davantage, les prix se stabilisent, le nombre des faillites diminue. Le rendement de notre économie surpasse celui de l'économie américaine. Notre produit national brut a augmenté de 4.1 p. 100. Le chômage, qui se situe à 10.1 p. 100, est à son plus bas depuis longtemps. Le chômage des jeunes a été réduit à 16.1 p. 100. Le taux d'escompte de la Banque du Canada a également baissé; il est à 8.7 p. 100 alors que, avant le déclenchement des élections, il s'élevait à 12.7 p. 100. Il y a belle lurette qu'il n'avait pas été aussi bas. Dans le secteur domiciliaire, les mises en chantier augmentent.

Dans l'ensemble, le gouvernement a établi au Canada un climat de confiance grâce à des réalisations comme l'Accord de l'Ouest et l'Accord de l'Atlantique.

M. Skelly: Il fait beau, n'est-ce pas?

Une voix: Le soleil luit.

M. Kindy: Le parti conservateur fait confiance au Canada.

* * *

[*Français*]

LES FEMMES

LA LUTTE POUR L'ÉGALITÉ—LE RÔLE JOUÉ PAR DES CANADIENNES

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, le 18 octobre 1929, après une longe bataille juridique, le statut de «personne» était accordé aux Canadiennes. A l'occasion du cinquante-sixième anniversaire de cet événement marquant dans la lutte des femmes pour l'égalité des droits et des chances, nous honorons la mémoire des cinq Albertaines qui présentèrent une pétition réclamant ce droit.

Dans l'affaire «personne», ces femmes demandaient que l'article 24 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique soit

interprété de façon à ce que les mots «personnes ayant les qualités requises» s'appliquent aussi aux femmes. Les implications de la décision étaient grandes. En effet, à moins qu'une interprétation favorable ne soit donnée, les femmes ne pouvaient être appelées à siéger au Sénat. Elles étaient ainsi empêchées de participer pleinement à notre système de gouvernement parlementaire.

Les «célèbres cinq»—Emily Murphy, Nellie McClung, Louise McKinney, Irene Parlby et Henrietta Muir Edwards—soumirent leur cause à la Cour suprême du Canada, s'attendant à une décision favorable. Neuf mois plus tard, la Cour suprême se prononçait contre elles, anéantissant leurs espoirs.

Mais la ténacité des «célèbres cinq» ne pouvait être ébranlée. Elles résolurent d'en appeler au Comité judiciaire du Conseil privé de Londres, tribunal de dernière instance pour le Canada à l'époque.

Le 18 octobre 1929 fut une journée marquante pour les Canadiennes. A cette date, après quatre jours de délibérations, le Chancelier britannique, Lord Sankey, déclara que l'article 24 inclut les membres du sexe masculin et du sexe féminin . . .

M. le Président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable députée, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

• (1115)

[*Traduction*]

LA PRESSE

ON CONDAMNE LA DESCRIPTION D'EDMONTON PARUE DANS UN ARTICLE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je prends la parole au nom de tous les Canadiens de l'Est pour présenter des excuses aux habitants de la belle ville d'Edmonton qu'on a décrite faussement dans le *New York Times*, et de façon tout à fait injustifiée et injustifiable, comme une «collection d'immeubles délabrés».

En tant que nouvelle députée, c'est seulement l'automne dernier que j'ai vu Edmonton pour la première fois et j'ai été vraiment frappée, non seulement par la beauté naturelle de la ville, mais aussi par le caractère cosmopolite d'une ville qui combine harmonieusement le vieux et le neuf.

Venant de Hamilton, j'entends souvent des remarques désobligeantes sur ma ville que les gens de passage ne prennent jamais la peine de visiter. Je voudrais dire aux habitants d'Edmonton que Mordecai Richler ne représente pas l'opinion de l'est du Canada.

Votre ville est belle et mérite des compliments plutôt que des sarcasmes.

Ce genre de dénigrement mutuel dans le *New York Times* ne contribue en rien à promouvoir les intérêts de notre pays dans son ensemble ni ceux de villes comme Edmonton.

J'invite le maire Decore à garder la tête haute. Quant à l'article paru dans le *New York Times*, nous voulons le même espace pour dire aux Américains ce qu'il en est vraiment.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

LA DÉCISION FISCALE DANS LE CAS DE L'ACQUISITION DE GULF

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. J'ai réfléchi aux réponses qu'il m'a données hier au sujet du marché de Gulf Canada et je suis loin d'être convaincu.

Je lui demande à nouveau de répondre à ma question, que voici: L'ancien sous-ministre des Finances, Marshall Cohen, a déclaré que le comité des priorités et de la planification, présidé par le premier ministre du Canada, a discuté du marché Gulf.

L'exemption fiscale de un milliard de dollars a dû faire partie intégrante de ce marché et manifestement, le comité a dû en discuter en même temps.

Le vice-premier ministre du Canada maintient-il la position qu'il a prise hier selon laquelle le premier ministre de notre pays, en tant que président de ce comité, qui a discuté à plusieurs reprises du marché Gulf, n'était pas au courant de cette exemption fiscale de un milliard de dollars?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je maintiens ma réponse d'hier.

Le très honorable représentant a fait deux remarques en posant sa question, qui sont manifestement des conclusions, lorsqu'il a dit que le premier ministre devait être au courant et que le comité a dû en discuter.

Ce sont des conclusions que le député tire de la lecture d'un article de journal. Ma réponse d'hier vaut toujours. En outre, le premier ministre a déclaré la même chose lors d'une conférence de presse vendredi dernier.

[*Français*]

LES SUPPOSÉES ALLÉGATIONS DE L'ANCIEN SOUS-MINISTRE DES FINANCES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous avons aussi les paroles de l'ancien sous-ministre des Finances.

Ce n'était pas une question de routine, tel qu'allégué par le ministre des Finances et le vice-premier ministre, c'était une exemption, c'était une interprétation fiscale pour un milliard de dollars. C'est évident, d'après toutes les remarques de l'ancien sous-ministre des Finances—ce n'était pas un article, c'était une entrevue particulière—que l'affaire a été discutée au haut conseil du gouvernement du Canada, présidé par le premier ministre.

Est-ce que le sous-ministre... le vice-premier ministre répète que ni le ministre des Finances, responsable de la fiscalité du pays, ni le premier ministre du Canada n'étaient au courant de cette exemption d'un milliard de dollars?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai également répondu à cette question hier et je vais le faire à nouveau.

Le très honorable chef de l'opposition sait très bien qu'il est tout à fait irrégulier de ma part de parler à la Chambre des discussions qui se déroulent au cabinet, même des articles inscrits ou non à l'ordre du jour. Tel est l'usage, et il le sait.

Il sait également que le ministère du Revenu national applique une procédure au sujet du traitement fiscal des particuliers ou des sociétés dans ce genre de situation. Il sait qu'il existe une procédure en vertu de laquelle on rend des décisions préliminaires et que ces questions tombent sous la compétence du ministre du Revenu national.

LA PRÉPARATION DU BUDGET—LE MAINTIEN DE L'ANCIEN SOUS-MINISTRE DES FINANCES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Le vice-premier ministre met ma confiance en lui à très rude épreuve en qualifiant de question de routine une exemption fiscale de 1 milliard de dollars dont s'est occupé le ministère du Revenu national. Ses propos vont bien au-delà de ce qu'a dit fort explicitement le sous-ministre des Finances dans l'article en question.

Voici donc la question que je veux lui poser en l'absence du ministre des Finances: Lorsque le sous-ministre a communiqué avec le premier ministre et le ministre des Finances, en février dernier, pour leur dire qu'une grande société lui avait offert un poste, comment se fait-il que...

M. Gormley: Est-ce là la question?

M. Turner (Vancouver Quadra): Oui, effectivement. Elle va venir si vous vous donnez la peine d'attendre.

Une voix: Nous attendons.

M. Gauthier: Une question de 1 milliard de dollars.

M. Turner (Vancouver Quadra): ... comment se fait-il, disais-je, que le ministre des Finances et le premier ministre aient quand même laissé ce sous-ministre préparer le budget et tout un train de mesures fiscales visant l'industrie pétrolière et gazière, sans compter celles qui concernaient strictement cette compagnie? Pourquoi lui a-t-on demandé de préparer le budget après que le premier ministre et le ministre des Finances eurent été informés?

• (1120)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la question comporte deux parties. Je vais donc répondre en conséquence. Pour ce qui est de la première partie concernant les allégations que le très honorable chef de l'opposition continue de faire, je lui rappelle les propos qu'a tenus, d'après la transcription, le premier ministre lors de la conférence de presse de vendredi dernier:

Étant donné que ni moi ni personne d'autre n'est intervenu, ce qui est normal dans le cas d'une décision fiscale anticipée, je ne peux que conclure que les fonctionnaires du ministère du Revenu se sont prononcés sur une situation donnée en fonction des lois et règlements adoptés par la Chambre des communes.

Même la transcription des paroles du premier ministre n'a pas été rapportée fidèlement dans les articles de presse sur lesquels le très honorable chef de l'opposition fonde ses questions. Il devrait s'adresser au ministère concerné. Lui et son collègue, qui s'intéresse aussi à cette affaire aujourd'hui, le savent fort bien.

Quant à savoir pourquoi M. Cohen est demeuré sous-ministre des Finances, le chef de l'opposition n'a qu'à lire un article de presse dans lequel M. Cohen explique ce qu'il a fait à propos de cette offre d'emploi. Si le député tient à porter des accusations contre M. Cohen sous prétexte qu'il y a eu conflits d'intérêts, il connaît la marche à suivre.

LES PROPOS DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je pense que nous commençons à décaper la vérité petit à petit.

M. Gormley: C'est tellement grâce à vous!

M. Johnston: Merci. J'ai une question à poser au vice-premier ministre. Hier, le ministre des Finances a dit à la Chambre, c'est à la page 7726 du hansard, que la question de l'acquisition de Gulf Canada par Olympia & York a été examinée, et qu'elle l'a été assez longuement vu l'importance de l'opération. A en juger par sa réponse antérieure, le vice-premier ministre veut-il nous dire que le ministre des Finances a agi de façon irrégulière en se montrant aussi franc devant la Chambre hier? Est-ce qu'il veut nous dire qu'il n'en a pas été question du tout au comité des priorités et de la planification?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je dis simplement à l'honorable parlementaire, qui est parfaitement au courant et qui répondrait de la même façon pour le ministère dont il a été déjà titulaire, qu'il ne convient pas à un ministre de traiter, en réponse à des questions posées à la Chambre ou ailleurs, de l'objet des délibérations qui ont lieu en comité de cabinet ou au cabinet. Cela, le député le sait.

L'AUTORISATION D'UN MANQUE À GAGNER FISCAL

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je déduis des paroles du vice-premier ministre que le ministre des Finances s'est trompé hier quand il nous a dit ce dont il a été question au comité des priorités et de la planification. Par ailleurs, comme le vice-premier ministre a cité la conférence de presse du premier ministre, est-il en train de nous dire que la gestion des finances canadiennes s'est dégradée à un point tel que le ministre du Revenu national peut autoriser un manque à gagner fiscal de un milliard sans consulter le cabinet ni le comité des priorités et de la planification?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député cherche uniquement à déterminer ce que ni lui, ni le chef de son parti n'ont pu déterminer hier, et ce que le chef de son parti a essayé à nouveau de déterminer aujourd'hui. Ils veulent amener un membre du cabinet, d'abord à dire qu'il y a eu décision, et ensuite à parler des détails de cette décision. Il sait que c'est contraire à la loi. La loi interdit de dévoiler ces renseignements. Ils le savent tous les deux. Il y a un mécanisme qui existe et qui leur permettrait d'interroger le ministre du Revenu national. S'ils ne l'ont pas fait hier ni aujourd'hui, c'est qu'ils savent fort bien quel est ce mécanisme, tout comme ils savent fort bien qu'il ne convient pas que je réponde de façon détaillée.

• (1125)

L'EXAMEN DE LA LÉGISLATION FISCALE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances et concerne le dernier cadeau insignifiant qui a été fait à la compagnie Gulf Oil. Aussitôt que le ministère du Revenu a rendu sa décision, la ministre d'État aux Finances ou le ministre des Finances ont-ils demandé à leurs fonctionnaires d'examiner le bien-fondé de cette disposition de la législation fiscale qui permet à des Canadiens riches d'empocher un milliard de dollars?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous avons indiqué à plusieurs reprises que la politique fiscale faisait l'objet d'une révision permanente. Nous avons publié un projet de réforme de l'impôt des compagnies. Nous avons modifié les dispositions concernant le crédit d'impôt pour la recherche scientifique. Cela n'arrête jamais.

ON DEMANDE UNE MODIFICATION

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse encore à la ministre. Puisque ce sont les libéraux qui avaient dressé la table du festin et que ce sont les conservateurs qui ont servi les mets de choix à Gulf Canada, le gouvernement peut-il dire au simple citoyen que la chose intéresse, quand ce vol va prendre fin?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je pense que le député ne tient pas du tout compte des retombées économiques des politiques conservatrices. Grâce aux mesures prises par mon collègue, le ministre des Finances, nous avons le plus faible taux d'inflation depuis des années et la plus forte augmentation du nombre d'emplois.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LE MAINTIEN DE LA PRATIQUE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je m'adresse encore à la ministre. Étant donné que ni le public ni le Parlement n'ont été mis au courant des modalités de cette affaire, la ministre peut-elle nous dire si on va continuer indéfiniment à faire valser les milliards?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, oui, tout comme la situation économique ne cessera de s'améliorer.

ON DEMANDE QUE LE COMITÉ TIENNE DES AUDIENCES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au président du comité des finances au sujet des affaires à l'étude à son comité. Organisera-t-il immédiatement des réunions pour entendre le témoignage du ministre des Finances et d'autres ministres et fonctionnaires au sujet des arrangements fiscaux relatifs à Olympia & York-Gulf si cette question est renvoyée automatiquement aux fins d'étude à son comité pour qu'il puisse étudier les nombreux documents déposés à la Chambre? Je pose la question parce qu'il a signalé lors d'une interview télévisée qu'il serait intéressé à tenir de telles audiences.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je serai ravi de convoquer une réunion du comité de direction du comité des finances quand nous aurons terminé l'étude du Livre vert.

Soit dit en passant, il serait utile que le critique financier du parti libéral assiste à une réunion du comité de direction.

M. Hnatyshyn: A l'occasion!

M. Blenkarn: De fait, il serait utile que les députés libéraux assistent aux réunions plus souvent.

Je serai ravi de me pencher sur la question en même temps que sur les autres sujets qui sont renvoyés automatiquement au comité.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je remercie le président du comité d'avoir répondu de façon aussi franche. Il pourrait donner des leçons à ses collègues ministériels.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE DE RÉUNIR LE COMITÉ DE DIRECTION

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le président du comité des finances s'engagerait-il à convoquer une réunion du comité de direction la semaine prochaine pour que les audiences en question puissent avoir lieu d'ici dix jours. Je peux lui garantir que, s'il le fait, les libéraux assisteront à la réunion du comité de direction et certainement aussi aux audiences du comité.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'en serais ravi. De fait, je serai au comité des finances mardi puisqu'il doit y avoir une réunion à 9 h 30, une autre à 15 h 30 et une autre encore à 20 heures. Le comité siégera probablement mercredi tout l'après-midi et le soir, peut-être même toute la soirée. Nous nous réunirons donc. Je suis certain que les critiques financiers du parti libéral et du Nouveau parti démocratique peuvent s'entendre avec les autres membres du comité de direction et moi-même pour mettre au point une nouvelle proposition . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Blenkarn: J'espère que j'aurai le . . .

M. le Président: A l'ordre! Je craignais que la réponse ne dure aussi longtemps que les réunions.

• (1130)

ON DEMANDE DES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Ce n'est pas sa faute si nous avons un régime fiscal criblé d'échappatoires qui permettent aux grandes sociétés d'escroquer comme elles le font les simples contribuables. Mais est-elle disposée à s'engager ici à la Chambre envers les Canadiens à ce qu'on mette fin à ces abris fiscaux qui profitent aux grandes sociétés et aux riches, afin d'empêcher ce genre d'évasion fiscale à l'avenir?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je crois avoir déjà répondu à cette question. Notre gouvernement s'est engagé à créer des emplois au Canada et à favoriser la croissance dans la conjoncture économique à venir. Si mon honorable collègue avait lu aujourd'hui le rapport du Conseil économique du Canada, il aurait constaté que ses projections pour les deux ou trois prochaines années sous notre gouvernement sont meilleures qu'elles ne l'ont jamais été depuis dix ans.

M. Langdon: Monsieur le Président, il est clair que le débat sur les banques a permis à la ministre de passer maître dans l'art de ne pas répondre aux questions.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Je me permets de demander encore une fois à la ministre si à son avis il semble raisonnable aux simples contribuables que l'on conserve de pareilles dispositions qui permettent de priver les Canadiens d'un milliard de dollars en recettes fiscales. Ou ne s'agit-il pas simplement d'une forme de vol organisé en faveur du secteur des affaires qu'il est absolument impossible de justifier?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je crois plutôt que le gouvernement s'est engagé à créer des emplois. Nous nous y sommes employés et continuerons de le faire au moyen des mesures économiques et financières que nous avons prises. Je crois que c'est ce que les Canadiens veulent de notre part. Ils veulent des emplois et une économie florissante.

[*Français*]

L'EMPLOI

LES PERTES D'EMPLOIS DANS L'EST DE MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il devient de plus en plus évident que cette dernière n'a aucun plan précis pour faire cesser les pertes d'emplois massives à Montréal. Il y a deux jours, elle induisait la Chambre en erreur sur les statistiques ayant trait au chômage à Montréal et, hier, elle tentait d'endormir les travailleurs de Montréal en prétendant que ses programmes de création d'emplois temporaires, de recyclage et autres, annoncés en juin, suffiraient pour endiguer l'hémorragie massive d'emplois à Montréal.

Monsieur le Président, je voudrais demander à la ministre d'être honnête et d'admettre franchement devant la Chambre que les sommes auxquelles elle se reportait hier ne seront d'aucune utilité pour empêcher les pertes massives d'emplois dans l'est de Montréal auxquelles on faisait référence à la Chambre depuis des jours.

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, notre attention se tourne vers les chômeurs ou ceux qui risquent de le devenir. J'ai dit hier que nous allions dépenser quelque 200 millions de dollars dans la région de Montréal pour un programme de formation professionnelle et de création d'emplois afin de permettre aux gens de travailler. Ce montant est supérieur à celui qui a été dépensé l'année dernière. Nous verrons plus tard dans l'année s'il est suffisant. Chose certaine, la nouvelle stratégie canadienne en matière d'emploi est assez souple pour que nous puissions examiner les projets à mesure qu'ils se présentent, vérifier s'ils répondent ou non aux besoins et les rajuster en conséquence. C'est ce que nous allons faire, monsieur le Président, pour donner le plus de chances possible aux intéressés.

[*Français*]

LA NÉCESSITÉ DE CRÉER DES EMPLOIS À TEMPS COMPLET À MONTRÉAL

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Tout ce verbiage habile est bien intéressant. Mais la ministre évite de nous confirmer ce qu'on aimerait entendre dire, que dans ces programmes il va y avoir quelque chose de précis pour empêcher les pertes d'emplois chez Bombardier, 1,000 emplois à la Vickers et à plusieurs autres entreprises de la base industrielle de Montréal que nous avons mentionnées.

Pourquoi la ministre continue-t-elle à proposer des emplois temporaires, ce qui ne fait que renforcer la tendance qui est démontrée par les statistiques, et ce qui n'est d'aucune utilité pour les milliers de personnes qui vont perdre des emplois prochainement à moins que le gouvernement ne se réveille?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, depuis cinq ans 225 usines ont fermé leurs portes au Canada. La situation est tragique, parce que des milliers de personnes ont perdu leur emploi. Nous ne voulons pas qu'elle se perpétue. Nous ne voulons pas qu'elle dure, nulle part, que ce soit à Montréal, à Terre-Neuve, en Colombie-Britannique ou dans le nord de l'Ontario. Les programmes de formation professionnelle et de création d'emplois que nous avons institués ne préparent pas à des emplois temporaires mais permanents. Cela vaut pour les gens de l'est de Montréal comme pour ceux de toutes les autres régions du Canada. C'est le but que nous poursuivons et auquel nous consacrons notre temps et nos énergies.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LA NOMINATION AU SEIN DU CONSEIL CONSULTATIF

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Condition féminine. Récemment, le ministre a nommé le vice-président des relations publiques de la Banque Toronto-Dominion au conseil d'administration du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme. Étant donné que les banques comptent parmi les pires employeurs pour les femmes canadiennes et qu'elles leur refusent le droit à la négociation collective en vertu du Code canadien du travail, quelle raison le ministre a-t-il pu avoir pour charger un membre influent de la communauté bancaire de défendre les droits des femmes au Conseil consultatif?

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration) et ministre responsable de la Condition féminine): Monsieur le Président, je tiens à garantir à la députée que les personnes nommées au Conseil consultatif non seulement viennent de milieux qui intéressent les femmes—et l'accès à ce secteur, comme la députée l'a signalé à juste titre, est un sujet de préoccupation—mais également, comme la députée le sait pertinemment, leurs antécédents professionnels sont extrêmement variés et ils représentent tous les coins du pays. Cette diversité dans les antécédents et expérience sera fort utile. Les membres du Conseil pourront ainsi, selon moi, mutuellement profiter de leur expérience respective.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je crois que le Conseil consultatif peut se passer de gens de cette sorte.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL OFFERTES AUX FEMMES DANS LES BANQUES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Le ministre sait-il que, dans le cadre d'un conflit de travail au centre Visa, la Banque de Commerce Canadienne Impériale a fait à son personnel féminin les offres suivantes: aucune augmentation de salaire; une réduction des heures de travail; aucun avantage pour les employées à temps partiel; aucune protection contre l'évolution technologique et aucune procédure de règlement des griefs? Le ministre va-t-il nous promettre de recevoir ces employées le plus tôt possible, afin qu'elles puissent lui présenter leurs doléances?

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration) et ministre responsable de la Condition féminine): Monsieur le Président, je voudrais préciser, comme la députée le sait pertinemment, que l'une des raisons pour lesquelles nous avons présenté le projet d'équité en matière d'emploi, que nous tentons de faire appuyer par les députés des deux côtés de la Chambre, réside justement dans ce qu'elle vient de signaler. J'espère que la députée nous accordera son appui, afin qu'on puisse s'assurer de saisir la Chambre de cette importante mesure législative.

* * *

[*Français*]

LES BREVETS

L'IMPORTANCE DE LA CONTRIBUTION DES UNIVERSITÉS DANS LE DOMAINE DES DÉCOUVERTES PHARMACEUTIQUES

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations.

Les recommandations du rapport de la Commission Eastman sur l'industrie pharmaceutique n'incluent pas le rôle des universités dans la fabrication des produits.

Est-ce que le ministre peut assurer la Chambre que la révision actuelle de la Loi sur les brevets reconnaîtra la contribution essentielle des universités dans le domaine des découvertes pharmaceutiques?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, depuis le dépôt du rapport Eastman, évidemment, nous avons eu plusieurs représentations du milieu universitaire, et nos fonctionnaires continuent de recueillir leurs préoccupations et leurs points de vue.

Je puis assurer mon collègue que ces points de vue seront évidemment pris en considération dans l'établissement de notre politique en matière de révision de la Loi sur les brevets, particulièrement dans l'industrie pharmaceutique.

* * *

• (1140)

LES MINORITÉS

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRÉSENTER UN RAPPORT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adressait au secrétaire d'État, mais en son absence, je la poserai au ministre suppléant.

Le secrétaire d'État avait déjà commandé une étude, à ma demande, d'ailleurs, il y a quelques années, sur la situation des minorités linguistiques au pays. Dans chacune des provinces canadiennes, on avait demandé quelle était la situation des groupes minoritaires en ce qui a trait à l'éducation, à l'accès aux tribunaux et aux services gouvernementaux. Dans un discours prononcé le 10 mai dernier, le secrétaire d'État d'alors annonçait ou affirmait que l'étude du professeur Pierre Foucher était terminée.

Étant donné la nature prioritaire du dossier des minorités, étant donné également qu'il y a une conférence aujourd'hui qui se tient ici même, à Ottawa, dans la capitale, ayant pour thème: «Les minorités, le temps des solutions», le secrétaire d'État peut-il le dire aujourd'hui, et déposer même le rapport afin que tous puissent en prendre connaissance?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, le secrétaire d'État n'étant pas ici, je pense qu'il est effectivement à cette conférence à laquelle le député se référait, je prendrai bonne note de la question, et je suis sûre qu'il pourra lui donner une réponse beaucoup plus complète à son retour; mais je sais que c'est pour lui une chose extrêmement importante, que le rapport est étudié en ce moment au secrétariat d'État.

L'AUGMENTATION DES BUDGETS POUR LES GROUPES DE LANGUES OFFICIELLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Étant donné la priorité de ce dossier et l'intérêt de la ministre, est-ce que cette dernière pourrait confirmer que dans ce rapport de M. Foucher on recommande une augmentation des budgets pour les groupes minoritaires de langues officielles afin qu'ils puissent mieux défendre leurs droits en province?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je n'ai pas eu l'occasion moi-même d'étudier à fond ce dossier. Je prendrai donc bonne note de la question et je suis sûr que le secrétaire d'État répondra au député à la première occasion.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA PROMOTION DE LA PAIX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Défense nationale.

Comme le ministre le sait, plusieurs milliers de Québécois vont manifester samedi dans les rues de Québec, Montréal, Rimouski, Baie-Comeau, Rouyn, Hull, Sherbrooke, Trois-Rivières et Chicoutimi, pour demander que le gouvernement du Canada donne le coût d'un F-18, soit une somme de 62 millions de dollars, au Mouvement pour la paix afin de promouvoir la paix par les projets d'aide internationale et de reconversion.

Est-ce que le ministre peut assurer la Chambre aujourd'hui qu'il va entrevoir avec sympathie ce projet audacieux pour la paix?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, le ministère de la Défense nationale est chargé d'assurer la présence de matériel et de forces militaires en quantité suffisante pour respecter nos engagements dans le cadre de l'OTAN et du NORAD. Nous nous acquittons de cette tâche du mieux que nous pouvons et nous continuerons dans cette voie.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

ON DEMANDE DES MODIFICATIONS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. La Loi sur les jeunes contrevenants a profondément modifié le régime judiciaire appliqué à la délinquance juvénile mais il est fatalement devenu nécessaire d'apporter certaines modifications législatives. Le ministre a-t-il l'intention de présenter les amendements qui s'imposent pour rendre cette loi efficace, ou estime-t-il suffisant d'en faire un simple ballon de football politique sans y apporter les modifications nécessaires?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, quelque chose m'échappe peut-être, mais il me semble que le représentant qui vient de poser cette question a été solliciteur général. S'il jugeait que cette loi posait des problèmes, pourquoi ne l'a-t-il pas modifiée quand il était solliciteur général?

La réponse à sa question est manifestement oui, là où cette loi pose des problèmes, j'ai l'intention de la modifier. D'ici là, j'entends avoir des consultations complètes avec les professionnels travaillant dans ce domaine et avec les provinces afin de veiller à ce que l'ensemble de mesures que nous proposerons soit complet et réponde aux besoins des Canadiens.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'AGIR MAINTENANT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je reconnais qu'il est souhaitable d'avoir des entretiens débouchant sur un ensemble complet de modifications, mais il y a déjà certains changements nécessaires sur lesquels les procureurs généraux des provinces sont tous d'accord, et le ministre le sait bien. Pourquoi ne veut-il pas au moins mettre en place . . .

M. Crosbie: Vous ne les avez pas écoutés.

M. Kaplan: . . . le minimum de changements qui s'imposent maintenant que la loi est en vigueur afin qu'elle puisse être appliquée, et afin d'éviter qu'elle ne devienne, comme cela semble être le cas, un genre de ballon de football politique parce qu'il ne fait rien et qu'il n'apporte pas les modifications nécessaires?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, qu'un solliciteur général commence à écouter les provinces, c'est manifestement un phénomène nouveau qui n'est apparu que depuis que l'honorable représentant qui a posé cette question a quitté ce poste.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Monsieur le Président, j'ai bien l'intention de consulter les provinces et les représentants du secteur privé qui s'occupent du redressement des jeunes délinquants, ainsi que la police et d'autres corps. Je pense qu'il vaudrait mieux que l'ensemble de mesures que nous présenterons soit complet et aborde tous les problèmes afin que nous évitions de désintégrer cette loi en y apportant toute une série d'amendements mal réfléchis. Il y a une chose que je veux m'engager à faire, c'est, contrairement à ce que faisait l'honorable représentant quand il était solliciteur général, écouter les gens et les consulter.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA PAIX

ON DEMANDE SI LE MINISTRE RENCONTRERA LES REPRÉSENTANTS DU MOUVEMENT POUR LA PAIX

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, vu que nos deux ministres des Affaires extérieures sont en devoir ailleurs, et vu que ma question est supplémentaire à celle de l'honorable député de Spadina, je pourrais peut-être poser ma question au vice-premier ministre.

Étant donné l'importance évidente de faire avancer la paix par tous les moyens possibles, est-ce qu'il recommandera à son collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, d'au moins rencontrer les représentants du Mouvement pour la paix, M^me^ Claire Bonenfant, M^me^ Francine Fournier, et Mgr Adolphe Proulx.

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne manquerai pas d'en parler au secrétaire d'État aux Affaires extérieures lorsqu'il reviendra. Je signale toutefois au député que le premier ministre n'a rencontré personnellement à Ottawa les membres du mouvement en faveur de la paix que tout dernièrement.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE SORT DES CHÔMEURS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je comptais initialement poser une question sur les problèmes de chômage des pêcheurs de Terre-Neuve qui n'ont pas travaillé assez cette année. J'adresserai toutefois ma question à la ministre d'État chargée des Finances. Dans la réponse qu'elle a donnée au député d'Essex-Windsor, elle a dit qu'elle pouvait trouver quelques milliards de dollars de plus parce que la situation économique s'améliorait. Pourquoi le gouvernement ne peut-il pas trouver quelques milliards de plus pour les travailleurs au chômage? Pourquoi ces pêcheurs n'obtiennent-ils pas d'emploi? Pourquoi renflouer les banques, pourquoi accorder des remises d'impôts, etc.? Pourquoi n'y a-t-il pas d'emplois?

M. Crosbie: Asseyez-vous, espèce de nigaud.

Mlle MacDonald: Pourquoi ne me posez-vous pas la question?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis vraiment sidérée que les députés de l'opposition officielle et les néo-démocrates ne félicitent pas le ministre des Finances pour son budget, à l'instar du Conseil économique du Canada et qu'ils ne disent pas aux Canadiens que cet organisme prévoit une croissance régulière pour la prochaine décennie, ce qui signifie que les Canadiens auront des emplois. Le Conseil économique du Canada prévoit à longue échéance un taux de chômage plus bas que celui que nous connaissons depuis des années—bien plus bas que le taux actuel. Ce sont ses prévisions, et pas les miennes. N'écoutez-vous pas?

LES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je préfère écouter les ouvriers de la société Thompson auquel on a annoncé hier que certains perdraient leur emploi. Je préfère écouter les pêcheurs qui n'arrivent pas à obtenir de l'argent du gouvernement.

M. Crosbie: Règlement!

M. Hnatyshyn: Règlement!

M. Murphy: Quelles sont les priorités du gouvernement? Pourquoi ne s'occupe-t-il pas de ces personnes au lieu de renflouer des banques et d'accorder des remises d'impôts de 1 milliard à certaines sociétés?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le gouvernement ne cesse de créer des emplois depuis un an, en collaborant avec le secteur privé et en prenant certaines responsabilités financières. Lisez le rapport du Conseil économique du Canada. Le rythme de création d'emplois va se maintenir, monsieur le Président.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

ON DEMANDE UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DES ÉCLUSES

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Transports. La panne de l'écluse no 7 sur le canal de Welland à Thorold, dans ma circonscription de Welland, a entraîné des pertes financières considérables pour la voie maritime et ses usagers. Le ministre envisagera-t-il de mettre en œuvre sous peu un programme de rénovation du réseau d'écluses, par exemple le projet de construction de super-écluses de 1973 pour lequel des terres ont déjà été expropriées, ou encore le projet d'élargissement de l'écluse nº 7 à Thorold et de l'écluse nº 1 à St. Catharines?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il sait certainement qu'il importe que nous trouvions la cause de l'accident survenu sur la Voie maritime du Saint-Laurent. C'est seulement alors que nous pourrons prendre les mesures qui s'imposent. La situation actuelle nous préoccupe évidemment beaucoup. Nous souhaitons que cette voie maritime demeure aussi efficace que possible afin que nous continuions à bénéficier du même service de qualité que nous offre la Voie maritime du Saint-Laurent depuis 25 ans.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, la question que je pose au vice-premier ministre a trait au favoritisme politique.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Depuis un an qu'il exerce le pouvoir, le gouvernement a nommé une personne à toutes les 3 heures et, ce, 24 heures par jour.

M. Gormley: Quel avion prenez-vous cette semaine?

M. Boudria: Le même que Bob Coates. Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire quand il entend réformer les modalités des nominations dans le sens que le premier ministre a annoncé le 9 septembre dernier? Au cours des 10 derniers jours, le gouvernement a procédé à 145 nominations, ce qui équivaut non plus à une nomination toutes les 3 heures, mais bien à une nomination toutes les 2 heures. Est-ce là la réforme que le gouvernement a annoncée?

M. Rodriguez: Vous êtes assez mal placé pour vous plaindre.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à saluer le député . . .

M. Boudria: Je suis heureux d'être de retour. Vous m'avez manqué.

M. Nielsen: . . . qui rentre au pays après avoir séjourné sous d'autres cieux. Je tiens à lui signaler que le gouverneur en conseil procède chaque année à quelque 2,600 nominations par année, si ma mémoire est bonne. Point n'est besoin d'être mathématicien pour calculer le nombre des nominations auxquelles a pu procéder en 20 ans le parti dont il se réclame.

• (1150)

La moitié des Canadiens appuient vraisemblablement le parti conservateur et l'autre moitié les autres partis. Si le député avait à cœur de bien servir le Canada, il fournirait au gouvernement le nom de ceux qui selon lui mériteraient de faire partie de ses divers organismes, au lieu de se plaindre des nominations auxquelles le gouvernement a déjà procédé.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ POUR ÉTUDIER CERTAINES NOMINATIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Le premier ministre avait dit dans son énoncé du 9 septembre qu'il choisirait immédiatement, par l'entremise du leader du gouvernement en Chambre, d'établir un comité de révision pour les nominations par ordre en conseil. Il y a maintenant un mois et demi depuis cette date. Est-ce qu'il peut nous dire quand le comité sera établi pour revoir ces nominations de conservateurs?

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Si vous le permettez, monsieur le Président, j'aimerais répondre au député. La semaine dernière, le député le sait, j'ai répondu au nom du gouvernement pour ce qui est de l'examen des nominations faites par le gouvernement. J'ai annoncé à cette occasion une initiative hardie et passionnante.

Je tiens à dire au député que nous sommes allés plus loin que ce qu'avait recommandé le distingué comité de la Chambre des communes. Nous allons autoriser l'examen de toutes les nominations faites par décrets du conseil, sans aucune restriction. Si seulement nous avions eu ce privilège pendant toutes les années où le parti libéral a gouverné le pays, imaginez un peu tout le plaisir que nous aurions pu avoir dans l'opposition.

* * *

LE DROIT D'AUTEUR

LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Communications. Il n'ignore pas que le milieu des arts attend anxieusement la mise en œuvre d'un grand nombre des recommandations que contenait le rapport sur la révision du droit d'auteur. Le secrétaire parlementaire peut-il nous assurer que le gouvernement présentera un projet de loi à la Chambre d'ici février, comme promis?

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Le rapport sur les droits d'auteur, qui tient compte des recommandations du sous-comité sur la révision du droit d'auteur dont la députée faisait partie, sera bientôt communiqué au gouvernement.

Ce dernier examinera les 137 recommandations qu'il contient. Le gouvernement présentera un projet de loi en temps voulu. J'espère que le projet de loi en question sera présenté à la Chambre des communes le plus tôt possible et cela dépendra des négociations que nous tiendrons avec les leaders parlementaires des autres partis.

LE FINANCEMENT DES ARTS

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire peut-il nous assurer que le gouvernement va rétablir les sommes dont le budget des arts a été amputé avant qu'il ne soit nécessaire de débourser des fonds supplémentaires à la suite des recommandations du sous-comité sur la révision du droit d'auteur?

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, la députée comprendra sans doute qu'il s'agit d'une question de politique gouvernementale. Le ministre suppléant des Communications sera à la Chambre la semaine prochaine et je me ferai un plaisir d'attirer son attention sur la question de la députée.

* * *

[*Français*]

LA CONDITION FÉMININE

ON DEMANDE QUELLE FORME DE CONTRACEPTION LE GOUVERNEMENT FAVORISE

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à la Condition féminine. En septembre dernier, on apprenait que l'ACDI fournissait un demi-million de dollars à la Fédération internationale d'action familiale. Cet organisme a pour but de fournir aux pays en voie de développement le service en matière de planification familiale naturelle. Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi la méthode de contraception la moins efficace pour les femmes du tiers monde? Doit-on comprendre que cela correspond à une préférence idéologique du gouvernement en faveur de la contraception naturelle aux dépens des autres méthodes de contraception?

[*Traduction*]

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration) et ministre responsable de la Condition féminine): Monsieur le Président, comme la députée le sait, une des priorités du gouvernement et de l'ACDI est de faire participer des femmes aux projets de développement. Ma collègue, la ministre des Relations extérieures chargée de l'ACDI n'est pas à la Chambre. Toutefois, je prendrai préavis de sa question et verrai à ce qu'elle obtienne une réponse.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT NE LAISSE PAS AUX FEMMES LE CHOIX DE LEUR MÉTHODE DE CONTRACEPTION

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question supplémentaire était destinée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais je vais l'adresser au ministre responsable de la Condition féminine aussi. J'aimerais savoir également pourquoi le ministre, pourquoi le gouvernement, a réduit les budgets des organismes qui font la promotion de toutes les méthodes de contraception au Canada, comme le Planned Parenthood, et pourquoi il a augmenté les fonds aux organismes en faveur de la contraception naturelle? Pourquoi le gouvernement conservateur ne laisse-t-il pas aux femmes le choix de leur méthode de contraception et pourquoi subventionne-t-il majoritairement les organismes qui sont en faveur des méthodes naturelles?

[*Traduction*]

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration) et ministre responsable de la Condition féminine): Monsieur le Président, je voudrais remercier la députée de sa question et lui dire que cette affaire a été portée à mon attention. J'ai parlé de l'affaire avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, notamment des préoccupations exprimées par des associations féminines et d'autres Canadiens intéressés. Je le répète, je verrai à ce que sa question soit transmise à mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Questions orales

LE REVENU NATIONAL

LE CRÉDIT D'IMPÔT À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le printemps dernier, son sous-ministre a confirmé que le crédit d'impôt à la recherche scientifique, instauré par le gouvernement précédent, avait donné lieu à des abus scandaleux. Je viens d'apprendre que ce programme de 200 millions de dollars pourrait coûter trois milliards aux contribuables canadiens.

Les estimations sont-elles justes? Les prévisions ont-elles été effectivement dépassées de 2.8 milliards de dollars? Par ailleurs, où en est l'enquête sur l'un des pires scandales du gouvernement libéral?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, mon collègue a mentionné à juste titre que le crédit d'impôt à la recherche scientifique avait été établi par le gouvernement précédent. Nous avons vu à colmater la brèche. Nous avons subi, en effet, un manque à gagner considérable, mais il est trop tôt pour en préciser le montant.

Cependant, que la Chambre et le député se rassurent, nous surveillons de près le programme en question et ses conséquences. Au moment voulu, nous remettrons nos conclusions à un comité législatif.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LE BUDGET DU MINISTÈRE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, en l'absence du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et du président du Conseil du Trésor, j'adresse ma question au vice-premier ministre. Une partie de l'important travail du Conseil des sciences a été annulée lorsque le budget de l'organisme a été réduit de moitié par le gouvernement. Le Conseil du Trésor a refusé de confirmer que le budget du ministère d'État aux Sciences et à la Technologie avait été augmenté du montant même qui avait été enlevé au Conseil des sciences—environ 2.5 millions ou 38 années-personnes. Le ministre pourrait-il confirmer que cette augmentation, ou une augmentation quelconque, du budget du ministère d'État aux Sciences et à la Technologie a été approuvée par le gouvernement?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, ce genre de renseignement précis et détaillé est généralement demandé dans le *Feuilleton*. Toutefois, il me semble me souvenir que le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a déjà répondu à cette question à la Chambre. Si cela ne satisfait pas le député, il peut soulever la question dans le débat d'ajournement.

Pour l'instant, je vais prendre note de la question et je m'assurerai que le ministre en soit avisé à son retour.

LE MINISTÈRE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, comment le vice-premier ministre peut-il justifier le viol d'un organisme consultatif comme le Conseil des sciences alors qu'on est aux petits soins pour la bureaucratie en cette époque de restrictions? Comment peut-il justifier que le ministre s'arroge de nouveaux pouvoirs?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la question se fonde sur une hypothèse fautive. Je répondrai que je désapprouve l'utilisation du mot «viol» sous toutes ses formes.

* * *

LES FINANCES

LA RÉFORME FISCALE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Finances. Étant donné que des échappatoires fiscales aberrantes autorisées par le budget du gouvernement libéral précédent ont permis une évasion fiscale de près de trois milliards au titre des crédits d'impôt à la recherche et au développement de même que l'exemption fiscale d'un milliard accordée à l'occasion de l'acquisition de Gulf, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas décidé en priorité de réformer la fiscalité canadienne?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, notre gouvernement est le premier depuis des années à vraiment s'engager à amorcer une réforme fiscale. C'est notre gouvernement qui a mis de l'ordre dans les impôts spéciaux remboursables; c'est notre gouvernement qui a décidé d'établir un impôt minimal et c'est notre gouvernement qui a entrepris une réforme de l'impôt sur le revenu des sociétés. Comparez ce que nous avons accompli en une seule année à ce qui a été fait au cours des 25 dernières années.

LA RÉFORME DE L'IMPÔT DES SOCIÉTÉS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je pourrais signaler à la ministre que plus de quatre milliards de dollars ont été perdus depuis un an et demi que son gouvernement est au pouvoir. Pourquoi son gouvernement n'a-t-il pas entrepris plus tôt de réformer l'impôt sur le revenu des sociétés? Pourquoi n'a-t-il pas pris des mesures pour supprimer les échappatoires?

• (1200)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, notre gouvernement n'a cessé d'agir en matière de politique fiscale et nous avons changé bien des choses. Et nous continuerons de le faire, comme je l'ai signalé à d'autres députés qui m'ont posé la question.

M. Althouse: C'est-à-dire?

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par des députés le jeudi 17 octobre 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

LES PROGRÈS FAITS PAR LES FEMMES—DÉCLARATION DU MINISTRE D'ÉTAT (IMMIGRATION)

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration) et ministre responsable de la Condition féminine): Monsieur le Président, je me joins aux députés pour rendre hommage, au nom du gouvernement, à cinq femmes canadiennes, Nellie McClung, Emily Murphy, Louise McKinney, Irene Parlby et Henrietta Muir Edwards.

C'est parce qu'elles ont eu le courage de contester l'interprétation de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qu'il y a 56 ans, les femmes canadiennes ont obtenu le statut de personnes civiques.

Des voix: Bravo!

M. McLean: Les femmes ont gagné le droit d'être nommées au Sénat et de participer, sans restriction à notre régime parlementaire.

[*Français*]

Aujourd'hui, onze femmes siègent au Sénat. Vingt-sept femmes font partie de cette Chambre, dont six sont ministres. Et notre chef d'État est une femme.

[*Traduction*]

Néanmoins, la représentation des femmes au gouvernement n'est qu'un des nombreux signes qui permettent de mesurer le chemin parcouru par les femmes canadiennes.

Les femmes ont fait preuve de compétence, de détermination et d'endurance dans tous les domaines d'activités, c'est-à-dire dans l'industrie, les professions libérales, le secteur public, les arts, le milieu universitaire, le monde du travail et le bénévolat.

Dans le secteur des affaires, les femmes réalisent d'importants progrès. Elles représentent actuellement 30 p. 100 des propriétaires d'entreprises du Canada, ce qui représente une croissance de plus de 20 p. 100 depuis le milieu des années 60. J'ai trouvé particulièrement encourageants les résultats d'une enquête récemment menée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante qui démontrait que 42.6 p. 100 des femmes à l'emploi des petites entreprises canadiennes détenaient des postes de gestion.

Toutefois, la lutte des femmes pour l'égalité est loin d'être terminée. Les femmes ne seront pas vraiment les égales des hommes tant que l'employeur à qui elles demandent un emploi, l'administrateur de la banque à qui elles demandent un prêt ou encore, le capitaine de l'équipe de hockey de leur enfant se fera une idée vieux jeu de ce que les femmes sont capables de faire ou, pire encore, de ce que les femmes devraient ou ne devraient pas faire. Les femmes ne peuvent pas être égales aux hommes lorsque leur potentiel de carrière est limité par le manque de garderies de qualité et peu coûteuses et lorsque la vieillesse les

condamne à l'insécurité d'un régime de pension insatisfaisant. Elles ne peuvent pas aspirer à l'égalité si les hommes les laissent lutter seules pour leurs droits.

Mon gouvernement ne laissera pas les femmes se battre seules. Nous nous sommes engagés à tenir compte de leurs préoccupations dans tous les aspects de notre politique. Il suffit de penser aux deux grandes conférences économiques qui ont eu lieu au début de l'année, soit la Conférence des premiers ministres, en février, et le Sommet économique national, en mars, pour constater qu'il s'agit d'un engagement bien réel. Pour la première fois, les participants à ces conférences ont consacré toute leur attention aux préoccupations particulières des femmes.

Depuis, nous avons entrepris un programme de changements législatifs et politiques. Notre Loi sur l'égalité d'emploi devrait contribuer à améliorer la situation des femmes dans le milieu de travail. Nous avons révisé nos programmes de création d'emplois et de formation en fonction des besoins des femmes. Nous avons amélioré les régimes de pension afin de les rendre plus équitables pour les femmes. Nous avons aboli les dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens afin de permettre à 16,000 femmes autochtones de retrouver leur place au sein de leur bande ainsi que leurs droits.

[*Français*]

Au cours des prochains mois, nous nous occuperons d'autres problèmes qui intéressent tout particulièrement les femmes, parmi lesquels la nécessité de poursuivre une action concertée en vue d'aider les femmes qui sont victimes de violence familiale.

[*Traduction*]

Dans ce domaine comme bien d'autres, nous témoignons de notre détermination à assurer l'égalité des femmes. La décennie des femmes des Nations Unies, consacrée à l'égalité, au développement et à la paix, est à son apogée cette année. A la suite des activités de ces dix dernières années, nous sommes maintenant beaucoup plus conscients de la situation des femmes, nous sommes prêts à défendre davantage leurs droits et à mieux comprendre leur contribution et leurs préoccupations, tant au Canada que dans le reste du monde. Cette décennie a démontré qu'il était essentiel d'accorder une place aux femmes dans tous les aspects de notre société, et cela tant pour la promotion des femmes que pour le progrès de notre société en général.

Nous sommes sur le point de mettre en vigueur l'un des principaux legs de la décennie des femmes, les stratégies progressistes qui en sont issues. Ces stratégies, comme les députés doivent le savoir, ont été adoptées lors de la Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, tenue à Nairobi il y a trois mois, par un consensus sans précédent qui a fait oublier les deux conférences précédentes de Mexico et de Copenhague.

Grâce à ces stratégies progressistes, tous les États membres des Nations Unies se sont engagés pour la première fois de leur histoire à mettre en vigueur une série d'initiatives visant à permettre aux femmes de participer pleinement à tous les aspects de la société. Elles constituent effectivement un plan de base à l'avancement des questions touchant les femmes pour le reste du siècle. Ces stratégies sont un outil que les femmes

peuvent utiliser pour inciter et même, à mon avis, obliger le gouvernement à agir en leur nom.

J'ai eu l'honneur, monsieur le Président, de diriger la délégation du Canada à la Conférence mondiale sur les femmes à Nairobi en juillet dernier. J'ai eu le plaisir d'être accompagné par des représentants de divers groupes s'occupant de condition féminine, des ministres du gouvernement fédéral, des provinces et des Territoires, des députés de tous les partis, des représentants de groupes féminins non gouvernementaux et des fonctionnaires du gouvernement fédéral. Le Canada a joué un rôle clé, à mon sens, tant à la conférence de Nairobi qu'au cours des préparatifs cruciaux qui l'ont précédée. Nous pouvons être fiers, en tant que pays, Parlement et Canadiens, puisqu'outre sa participation à l'élaboration des stratégies, le Canada a proposé plusieurs résolutions importantes, dont une sans précédent visant à défendre les droits des femmes autochtones.

De même, le Canada a été le premier à convoquer une réunion, pour la première fois, entre les ministres du Commonwealth responsables des affaires féminines. Cette réunion a eu lieu juste avant la conférence de Nairobi. Elle a servi également de tribune aux travaux préparatoires des réunions qui se déroulent actuellement entre les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth.

Au moment où nous allons commencer à mettre en vigueur les stratégies progressistes au Canada, nous devons poursuivre et accroître nos efforts déjà entrepris dans certains secteurs. Tout d'abord, de concert avec mes collègues du cabinet, j'étudie la façon de mettre ces stratégies en vigueur dans les différents secteurs de compétence. En outre, j'ai convoqué hier une réunion spéciale des ministres des provinces et des Territoires responsables de la condition féminine. Nos discussions ont porté sur les façons dont les stratégies progressistes s'appliquent dans les diverses régions du pays. Je vais distribuer un grand nombre d'exemplaire de ce document, et surtout aux groupes féminins. En effet, les stratégies de Nairobi doivent être lues par toutes les femmes et tous les hommes qui croient en l'avenir du Canada.

Il convient de donner quelques explications au sujet de ces stratégies progressistes. Elles comptent plus de 370 paragraphes divisés en cinq rubriques principales traitant de l'égalité, du développement, de la paix, des problèmes et de la collaboration internationale et régionale. Dans chaque rubrique, on détermine les obstacles au progrès, les stratégies fondamentales en vue de les surmonter et une gamme de mesures visant à mettre ces stratégies en vigueur pour la plupart dans des secteurs non réservés aux femmes traditionnellement, par exemple l'énergie, l'environnement et les transports.

• (1210)

Certaines des mesures concrètes proposées dans le cadre de cette stratégie globale et progressiste, énoncée dans le document issu de la réunion mondiale des gouvernements, touchent les Canadiens de très près. Je pense notamment à la résolution concernant l'évaluation des conséquences des programmes d'expansion économique pour les femmes, à l'élimination du harcèlement sexuel en milieu de travail, aux mesures tendant à amortir les conséquences négatives de l'évolution technologique sur les femmes, aux soins de santé qui sont mis à leur disposition, à l'importance plus grande qu'il faut accorder à la formation scientifique et technologique des filles et des femmes, à l'intégration des besoins et des opinions des femmes dans la conception des habitations et des milieux de vie, et à la promotion des femmes comme propriétaires et exploitantes d'entreprises de transport. La liste n'est pas épuisée. Cette déclaration internationale n'a rien d'ésotérique; elle s'inscrit directement dans la vie des Canadiens et des Canadiennes.

Mon gouvernement est profondément convaincu que les préoccupations des femmes doivent s'intégrer à l'ensemble des politiques que nous élaborons afin d'en empêcher ou d'en atténuer toute répercussion néfaste sur les hommes et les femmes avant que les décisions ne soient prises. En mettant les stratégies progressistes en pratique, nous insisterons tout d'abord sur la continuation de notre stratégie d'intégration économique des femmes.

[*Français*]

Cette stratégie constituait la base des engagements que nous avons pris dans le discours du Trône. Au moyen de lois et en donnant l'exemple, nous avons déjà commencé à réaliser ces engagements.

[*Traduction*]

Hier soir, nous avons rendu hommage à six femmes canadiennes—Grace Hartman, Marguerite Bergeron-Tremblay, Nazla Dane, Evelyn O'Bomsawin-Lamirande, Gemma Pelletier Caron et Pearl Steen—à la septième remise annuelle des trophées de la personne. Elles se sont toutes dévouées pendant longtemps pour les mouvements de promotion de la femme dans leur collectivité et dans tout le Canada. Leur action concrétise la vision qu'avait Nellie McClung du rôle des femmes, vision qu'elle a exprimée en 1910 en ces termes:

> Les femmes donnent au monde le modèle à suivre, et il incombe aux femmes canadiennes d'établir un modèle d'excellence.

Comme représentants élus, nous avons le devoir d'instaurer les conditions qui permettront aux femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, de poursuivre leurs ambitions, de réaliser leur potentiel et d'assumer pleinement leurs responsabilités dans toutes les sphères de la société. J'invite mes collègues à la Chambre à travailler avec nous à la poursuite de ce noble objectif.

[*Français*]

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'honorer aujourd'hui quelques-unes de celles qui ont reçu le prix de l'affaire «Personne» pour l'année 1985. Après un oubli de 50 ans, ce prix est maintenant accordé en reconnaissance de contributions extraordinaires à la qualité de vie des femmes du Canada.

M^me^ Bergeron-Tremblay et M^me^ Evelyn O'Bomsawin-Lamirande nous honorent aujourd'hui de leur présence dans nos tribunes.

Des voix: Bravo!

Mme Pépin: M^me^ Bergeron-Tremblay est une militante de longue date et a œuvré dans la région de Lac-Saint-Jean. Elle a travaillé au sein du Cercle des Fermières et de la Fédération des Femmes du Québec, entre autres.

M^me^ O'Bomsawin-Lamirande s'est donnée sans réserve pour la cause des femmes autochtones. Elle a été de celles qui se sont battues pour la suppression des dispositions discriminatoires contenues dans la Loi sur les Indiens.

Il y a eu M^me^ Hartman qui a été décorée également, qui a œuvré pour les femmes dans le domaine du syndicalisme entre autres, qui est une voie non traditionnelle, s'il en est une. Elle a été présidente du Syndicat canadien de la Fonction publique.

M^me^ Emma Pelletier-Caron a été décorée également. Cette dernière a participé à de nombreuses luttes communautaires en Acadie et a collaboré à un recueil biographique d'une centaine de femmes acadiennes remarquables.

Enfin, M^me^ Steen s'est fait la championne des changements législatifs en vue d'améliorer la condition des femmes. Elle a été présidente du Council of Women, entre autres.

Monsieur le Président, je trouve significatif qu'on ait décidé d'accorder le prix de l'affaire «Personne» à cinq femmes plutôt qu'à une seule. Il faut se rappeler que dans les années 20 ce sont cinq femmes qui ont contesté le fait qu'elles ne soient pas des personnes au sens de la loi. Comme l'a signifié tantôt le ministre de la Condition féminine (M. McLean), cela veut dire qu'elles ne pouvaient être ni avocates, ni juges, ni siéger au Sénat.

Aujourd'hui, plus de 50 ans plus tard, c'est bien davantage qu'une leçon de courage et de persévérance qu'il faut retenir de l'action d'Emily Murphy et de ses quatre compagnes. Il faut retenir l'importance de l'action collective dans les luttes pour le droit des femmes.

Les femmes des années 80 ont bien compris cela. Le mouvement des femmes a à son actif de très nombreuses réalisations depuis 15 ans, même si le mouvement d'aujourd'hui n'est pas aussi tapageur que celui des années 60 et 70. Il reste que son action est très efficace. Le mouvement des femmes est irréversible, et ceux qui ne voient en lui qu'une mode feraient mieux de se détromper.

A cet égard, je veux souligner aujourd'hui quelques luttes que mène le mouvement des femmes. Malgré la bonne foi exprimée il y a quelques minutes par le ministre responsable de la Condition féminine, je crois que le gouvernement conservateur ne devrait pas se targuer outre mesure d'être du côté des femmes. Le projet de loi sur l'égalité en emploi présenté par le gouvernement conservateur ne satisfait pas du tout les femmes. En passant, il ne satisfait pas également les handicapés, les autochtones et les minorités visibles, soit les quatre groupes-cibles qu'il est censé aider.

Le projet de loi C-62 n'impose aucun programme d'égalité en emploi qui soit obligatoire, alors qu'il a été prouvé maintes fois que ces programmes sont inefficaces. Seuls les programmes obligatoires vont donner des résultats, et les femmes canadiennes se «tuent» à l'expliquer au gouvernement qui ne veut rien entendre.

Les femmes attendent aussi avec impatience le rapport du groupe de travail de Katie Cooke sur les garderies. Je sais que tout dernièrement le premier ministre a promis un autre groupe de travail sur les services de garde à l'enfance. Mais pourquoi réinventer la roue? Pourquoi ne pas utiliser le rapport de M^me^ Cooke, ses conclusions, les mémoires qui ont été remis et les nombreuses recherches qui ont servi à ce travail?

En ce qui a trait à la prostitution, le gouvernement nous arrive avec un minuscule projet de loi sur la sollicitation, le projet de loi C-49, alors que ce dont les femmes ont vraiment besoin, c'est d'une réforme en profondeur. Je ne suis pas la seule à le dire, monsieur le Président, la Commission Fraser a conclu de la même manière . . .

Le 25 septembre, le gouvernement conservateur annonçait l'élargissement du Programme de contestation judiciaire pour que puissent être entreprises des démarches afin que les lois et les règlements soient conformes aux articles 15, 28 et 29 de la Charte des droits et libertés. Mais au lieu de répartir les fonds entre différentes organisations représentant les femmes, les autochtones, les handicapés et les minorités visibles, on a tout donné à un seul organisme, le Conseil canadien de développement social.

Monsieur le Président, je n'ai rien contre le Conseil canadien de développement social, mais il faut bien être réaliste: les fonds sont attribués cas par cas et les mêmes batailles seront menées deux fois, il y aura des pertes d'argent et d'énergie, et ce n'est pas ce que les femmes ont demandé. Si le gouvernement conservateur avait accordé une partie du montant au fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes, cela aurait permis d'établir une stratégie d'action pour les femmes . . . mais peut-être le gouvernement a-t-il un peu peur du mouvement organisé de la gent féminine . . .

Aujourd'hui, le ministre responsable de la condition féminine vante l'action organisée des femmes d'il y a 50 ans, mais quand vient le temps de reconnaître concrètement celui d'aujourd'hui et de l'aider dans ces batailles que mènent les femmes, c'est une autre histoire!

Je voudrais signaler la lutte que mènent présentement les femmes canadiennes contre la désindexation des allocations familiales, monsieur le Président. En s'attaquant aux allocations familiales, il faut bien réaliser qu'il s'agit là souvent du seul chèque que touchent de très nombreuses femmes canadiennes, celles qui restent à la maison pour s'occuper des enfants. Est-ce là un signe qu'envoie le gouvernement conservateur aux familles, celui de lui rendre la tâche d'élever des enfants encore plus difficile?

J'espère que le gouvernement conservateur réalisera à temps l'erreur qu'il est en train de commettre en empêchant la pleine indexation des allocations familiales pour les années qui viennent.

Pour terminer, je voudrais souligner que les femmes d'aujourd'hui ont des objectifs qui diffèrent de ceux de leurs consœurs des années 20, mais que les batailles sont aussi urgentes.

Les femmes des années 80 doivent travailler à une restructuration importante du monde du travail et de la famille. Et il s'agit du travail collectif et non individuel.

Les vraies batailles à mener sont celles qui vont garantir la survie économique des femmes, ce sont celles des services de garde, du travail à temps partiel, des congés parentaux.

J'invite le gouvernement conservateur et tous les députés de la Chambre à y réfléchir et à collaborer à ces batailles qui rendront notre vie meilleure à tous et à toutes.

• (1220)

[*Traduction*]

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique voudrait lui aussi rendre hommage aux Canadiennes exceptionnelles qui ont été les pionnières de la lutte pour l'égalité et qui nous ont obtenu le droit d'être reconnues comme des personnes à part entière il y a 56 ans de cela.

Nous félicitons chaleureusement les femmes à qui on a décerné hier soir le prix «Personne» de la part de nombreuses femmes canadiennes. Nous félicitons notamment M^mes^ Grace Hartman, Marguerite Bergeron-Tremblay, Nazla Dane, Evelyn O'Bomsawin-Lamirande, Gemma Pelletier Caron et Pearl Steen.

Les femmes continuent le combat pour se donner une vie meilleure, ainsi qu'à leurs sœurs et à leurs filles. Nous avons appris qu'on ne nous fera pas de cadeau. Nous devons persister à protester contre les injustices, à réclamer l'égalité des chances et à nous organiser de façon à faire entendre de nombreuses voix.

Le Canada a joué un rôle important à la conférence mondiale de la décennie de la femme organisée par les Nations Unies à Nairobi, où des stratégies avant-gardistes ont été adoptées pour nous guider jusqu'en l'an 2000.

Les Canadiennes ne sauraient atteindre l'égalité en vase clos. Nous devons nous joindre à nos sœurs et nos frères du monde entier dans la lutte pour l'égalité, la paix et le développement.

Mais pour atteindre ces objectifs, c'est ici même qu'il faut commencer. Nous avons réussi à nous doter d'une charte des droits et des libertés, mais il faut à présent défendre devant les tribunaux les causes destinées à faire jurisprudence. Les femmes sont déçues de voir que le gouvernement n'a pas donné suite à leur demande d'aide financière directe pour défendre les causes faisant l'objet d'une contestation judiciaire en vertu de cette charte. Cette aide est essentielle pour assurer une sélection indépendante et un échéancier favorable et pour gagner ces causes au nom de toutes les femmes.

L'égalité économique est essentielle au règlement de toutes les injustices dont sont victimes les femmes. La pauvreté se féminise de plus en plus; les femmes âgées sont misérables. Or le gouvernement a décidé de réduire l'indexation des prestations sociales et notamment des allocations familiales.

Des voix: C'est honteux!

Mme Mitchell: Les Canadiennes ne gagnent encore que 60 p. 100 du salaire des hommes. Elles ont une tâche double en ce qu'elles travaillent à la fois au foyer et à l'extérieur. On les retrouve surtout dans des ghettos professionnels où elles sont sous-payées et voilà que maintenant on les accule de plus en plus à des emplois à temps partiel.

Je déplore que le gouvernement n'ait pas tenu compte d'un bon nombre des recommandations de la Commission Abella, qui a proposé l'équité professionnelle obligatoire dans le secteur fédéral. Des mesures d'application volontaire sans mécanisme de surveillance ne permettront pas de concrétiser les réformes que les femmes réclament à bon droit.

Pour obtenir l'égalité professionnelle au travail, les femmes doivent aussi pouvoir bénéficier de garderies de jour accessibles et à prix raisonnables. Nous espérons que des mesures positives seront prises bientôt dans ce domaine, comme nous l'a promis le gouvernement progressiste conservateur.

Monsieur le Président, l'expérience de Nairobi nous a rappelé qu'il est essentiel d'établir des programmes concrets de promotion de la femme, administrés par des femmes, ici et dans les pays en voie de développement. Les pauvres, les immigrantes, les agricultrices, les femmes du Nord et les épouses battues doivent pouvoir faire appel à certaines ressources et elles doivent s'entraider si elles veulent surmonter leurs difficultés.

M^me^ Margaretta Papandreou qui dirigeait la délégation grecque à Nairobi a fait un discours émouvant; elle a dit notamment ceci:

> Nous les femmes, nous prenons de plus en plus d'importance au sein de la société. Nous devons nous joindre au mouvement mondial en faveur de la paix tout en nous introduisant dans les centres de décision où nos voix, notre instinct de protection de la vie et notre profond respect des droits de la personne peuvent jouer un rôle prépondérant dans l'avenir de la planète et de l'humanité.

Monsieur le Président, les femmes du Canada ne sont pas seulement des personnes. Nous éprouvons de la passion, de la fierté et nous sommes de plus en plus aptes à édifier un monde meilleur.

Des voix: Bravo!

* * *

PÉTITIONS

LES MODIFICATIONS AU PROGRAMME D'ALLOCATIONS FAMILIALES

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition qui va dans le sens des observations que ma collègue la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) vient de faire. Elle porte la signature de 306 personnes du comté d'Essex et de Windsor, représentant les localités suivantes: Windsor, Amherstburg, Oldcastle, Tecumseh, Essex, Woodslee, Cottam, Belle River, Kingsville, Maidstone, Leamington, Emeryville, Lasalle, Puce, McGregor, Ruthven, St. Clair Beach, et Harrow.

Tous les pétitionnaires manifestent une vive opposition aux changements que le gouvernement veut apporter aux allocations familiales. Ils lui demandent de faire preuve de justice sur le plan fiscal au lieu de prendre de telles initiatives.

LA PLEINE INDEXATION DU PROGRAMME D'ALLOCATIONS FAMILIALES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma pétition est très pertinente aujourd'hui, car c'est l'anniversaire de l'affaire «Personne». Elle porte sur les allocations familiales. Les pétitionnaires trouvent que la réduction des allocations familiales et les hausses d'impôts sont injustes et intolérables compte tenu des cadeaux que le gouvernement fait dans le budget et notamment de l'exonération de l'impôt sur les gains en capital sur une somme d'un demi-million de dollars, des déductions plus importantes dont pourront profiter les nantis par le biais du REER, des milliards de dollars qu'il a donnés aux sociétés pétrolières et du milliard de dollars qu'il a débloqué pour renflouer des banques.

Monsieur le Président, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de rétablir l'indexation complète des allocations familiales universelles et de supprimer les hausses d'impôts injustes.

Monsieur le Président, c'est manifestement une chose à faire en cet anniversaire de l'affaire «Personne».

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai là une pétition en provenance de Vancouver dont les signataires demandent au gouvernement de renoncer à son projet de désindexer les allocations familiales. Ils lui demandent de revenir sur sa décision de réduire de quelque 600 millions de dollars d'ici 1990 les allocations familiales et les autres prestations.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je suis chargée de présenter une pétition concernant la désindexation des allocations familiales au nom de résidents de Vancouver et de Burnaby. Cette désindexation des allocations familiales, jointe à l'augmentation des impôts, constitue un fardeau intolérable pour les familles.

La pétition demande à la Chambre des communes de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et d'abolir l'injuste hausse d'impôt qui fait si mal aux familles.

Une voix: Faites-le maintenant!

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, je désire moi aussi présenter une pétition au nom de résidents de Vancouver, de Burnaby et de Vancouver-Nord qui demandent au gouvernement de ne plus sauver la mise des banques et de ne plus ménager d'échappatoires fiscales, mais au contraire de mieux répondre aux besoins des familles et des enfants canadiens en rétablissant la pleine indexation des allocations familiales universelles.

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C-80, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise et à modifier d'autres lois en conséquence.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos: 234 et 309.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

LES PRESTATIONS DE CONJOINT SURVIVANT

Question no 234—M. Howie:

Depuis le 1er janvier 1984 à ce jour, combien de femmes touchent des prestations de survivant à titre de veuves *a*) d'anciens combattants, *b*) de membres à la retraite des Forces armées, *c*) de membres à la retraite de la Gendarmerie royale du Canada, *d*) de fonctionnaires à la retraite?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Les ministères de la Défense nationale, du solliciteur général, du Conseil du Trésor et des Affaires des anciens combattants m'informent comme suit:

a) La façon dont les statistiques sont gardées ne permet pas de différencier les veuves des veufs. Par conséquent, le ministère des Affaires des anciens combattants n'est pas en mesure de répondre à cette question telle que formulée.

Par contre, il peut vous assurer que les bénéficiaires d'une prestation de survivant sont principalement des femmes (la majorité des anciens combattants étant des hommes) et que le nombre de bénéficiaires au mois de janvier 1985 était comme suit:

Allocation aux anciens combattants ou allocation de guerre pour les civils	34,719
Pensions d'invalidité de la Commission canadienne des pensions	42,037
Personnes recevant les deux prestations	2,845

b) Il existe deux comptes de pension pour les conjoints survivants admissibles à des prestations, l'un établi en vertu de la Loi sur la continuation de la pension des services de la défense (LCPSC) et l'autre, en vertu de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes (LPRFC).

Au 1er février 1985 ils étaient comme suit:

Loi sur la continuation de la pension des services de la défense (LCPSD)	827
Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes (LPRFC)	8,667

c) En ce qui concerne la Gendarmerie royale du Canada, au 31 janvier 1985 les pensions de veuve étaient versées comme suit:

Aux termes de la Loi sur la pension de retraite de la GRC	à 334 veuves
Aux termes de la Loi sur la continuation des pensions de la GRC	à 105 veuves
Aux termes de la partie IV de la Loi sur la continuation des pensions de la GRC	à 134 veuves

En outre, nous versons des pensions de retraite à 43 veuves aux termes de la loi sur les pensions. Il est fort probable que dans la plupart de ces cas, nous versons également des prestations aux termes de la loi sur la pension de retraite de la GRC.

Aux termes du Régime de prestations de revenu supplémentaire à l'intention des survivants des membres de la GRC tués dans l'exercice de leurs fonctions	à 7 veuves.

d) 36,103.

L'ÉQUIPE D'ÉTUDE MIXTE SUR LES SERVICES ET SUBVENTIONS AU MONDE DES AFFAIRES

Question no 309—M. Gagliano:

MM. John Wynne du Syndicat des plombiers et tuyauteurs, section locale 170, de Burnaby (C.-B.) et Tom O'Sullivan, du Bureau du Conseil privé, sont-ils membres de l'équipe d'étude mixte du vice-premier ministre sur les services et subventions au monde des affaires et, dans l'affirmative, quels sont leurs titres et qualités?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): MM. Wynne et O'Sullivan ont effectivement été membres de cette équipe, qui a été dissoute à la fin de ses travaux. M. Wynne a été président et membre de comités de négociation qui ont conclu d'importants contrats de travail, et il a de l'expérience dans l'investissement de fonds syndicaux et la gestion d'un budget annuel de plus d'un million de dollars. M. O'Sullivan est un fonctionnaire du cabinet du premier ministre de l'Australie. Il a été détaché au Bureau du Conseil privé dans le cadre d'un programme d'échange. Il a une vaste expérience dans les domaines de l'économie et de l'élaboration de politiques.

La divulgation de renseignements personnels particuliers est régie par la Loi sur la protection des renseignements personnels.

[*Français*]

M. Kilgour: Monsieur le Président, je suggère que les autres questions soient réservées.

[*Traduction*]

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il s'agit encore de la question nº 296, inscrite au *Feuilleton*. Je répète ce que j'ai dit hier: la réunion secrète entre le premier ministre Hatfield et l'ancien solliciteur général remonte à plus d'un an. Hier, j'ai également précisé que ma question avait été inscrite au *Feuilleton*, il y a environ sept mois.

D'après le secrétaire parlementaire, le gouvernement entend-il ne répondre à ces questions qu'après la tenue des élections provinciales au Nouveau-Brunswick, de peur d'embarrasser le premier ministre Hatfield?

• (1230)

M. Kilgour: Monsieur le Président, ce n'est certainement pas l'intention du gouvernement. J'étais présent hier quand le député a posé la même question. Je lui garantis qu'on lui répondra aussitôt que possible.

[*Français*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 17 octobre, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Henderson (p. 7687).

M. le Président: A l'ordre. Je pense qu'il reste quelques minutes de la période des questions et observations qui faisait suite au discours de l'orateur précédent. Y a-t-il des questions ou des observations?

Avant la reprise du débat, puis-je informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, l'étude des ordres inscrits au nom du gouvernement va être prolongée de 24 minutes ajourd'hui. En conséquence, l'heure réservée aux initiatives parlementaires va débuter à 16 h 24.

M. Penner: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois savoir que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) aimerait traiter du projet de loi et qu'il doit le faire avant 13 h pour pouvoir respecter ses autres obligations. Je suis disposé à lui céder ma place, si je puis avoir la parole comme premier orateur de mon parti à 14 h.

M. le Président: Je suis sûr que cet arrangement convient à la Chambre, sans créer le moindre précédent par rapport à l'usage américain qui consiste à céder son tour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, à titre de député du Manitoba, province que le transport des céréales touche de près, et à titre aussi de député de Winnipeg, ville très importante dans le réseau ferroviaire du Canada, pour lequel bon nombre d'électeurs de ma circonscription travaillent, je me sens obligé de dire quelques mots au sujet du projet de loi à l'étude. Le C-75 vise à modifier plusieurs lois relatives au transport maritime et à la pollution causée par la navigation. Cependant, son principal objectif consiste à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada.

Nous sommes d'accord avec certaines des dispositions du projet de loi. Nous pouvons appuyer les dispositions relatives à l'octroi de brevets et de certificats aux équipages de navire, à la mise à jour des procédés d'inspection, à un nouveau règlement régissant le transport des marchandises dangereuses et à la prévention et au nettoyage de la pollution, surtout en cas de déversements de pétrole par des navires. Certaines de ces dispositions, particulièrement celles qui portent sur les déversements de pétrole et le transport des produits dangereux, auraient dû être adoptées il y a longtemps. Il y a cependant un article du projet de loi, celui que nous jugeons le plus important, auquel nous nous opposons. Il s'agit de l'article relatif au recouvrement des frais.

Selon les évaluations les plus récentes, les services mentionnés dans l'article coûtent entre 136 millions et 200 millions de dollars. Pour l'instant, ces frais pourraient être répartis de façon générale entre tous les navires, qu'ils utilisent ou non ces services. Cela peut aller des bateaux de plaisance jusqu'aux superpétroliers, mais il nous semble bien évident que la plus grande partie, sinon la totalité des frais devra être assumée par les sociétés de navigation commerciale. Cela pourrait avoir des ramifications très importantes dans divers domaines.

Si les députés se rappellent l'histoire de la voie maritime du Saint-Laurent, ils sauront que le projet a été conçu et défendu par des Canadiens et par leur gouvernement et que pendant des années, des intérêts puissants aux États-Unis, dont les chemins de fer, s'y sont opposés. Il a fallu des années avant que le gouvernement américain accepte de collaborer à l'aménagement de la voie maritime.

La construction d'un réseau fluvial devait permettre le transport, à moindres frais, vers les marchés mondiaux, des grains produits par les provinces des Prairies et les États américains du Midwest, ainsi que l'acheminement du minerai de fer du Québec vers les grands centres du Canada et des États-Unis, où l'industrie sidérurgique se trouvait alors concentrée. Depuis sa création dans les années 50 jusqu'au début des années 80, la voie maritime a répondu à ces objectifs. Or, la situation est tout autre aujourd'hui.

Les députés savent que la production et la vente de minerai de fer au Québec ont pratiquement cessé. Les députés savent aussi que l'expédition des grains depuis l'ouest du Canada via Thunder Bay et d'autres ports a, pour différentes raisons, considérablement diminué. Il s'ensuit que si le gouvernement tente de récupérer certains coûts, ce ne sont pas les expéditeurs qui en feront les frais puisqu'ils les répercuteront sur les producteurs et en fin du compte sur les consommateurs. Une telle situation aura naturellement un effet direct sur les prix et la compétitivité de nos exportations, notamment sur ce que toucheront les céréaliculteurs canadiens.

Les armateurs canadiens utiliseraient davantage les ports américains si jamais les frais de transport augmentaient. Et comme le fret des États-Unis empruntant la voie maritime du Saint-Laurent transite dans nos eaux, une telle augmentation dissuaderait non seulement nos armateurs de passer par ce réseau, mais également leurs confrères américains. Je vais tâcher d'expliquer un autre aspect de ce problème dans quelques instants.

L'an dernier, le volume des marchandises, sur la voie maritime du Saint-Laurent, est tombé de 27 p. 100 par rapport à l'année précédente, et les expéditions cette année-là étaient en baisse de 20 p. 100 sur le record enregistré en 1977. Le volume de grain transporté a beaucoup diminué lui aussi. Il accusait un recul de 41 p. 100 au milieu de septembre cette année par rapport au mois de septembre l'an dernier. La sécheresse ainsi que la pluie et la neige, qui ont pratiquement paralysé les récoltes dans bien des régions de l'Ouest, sont, en grande partie, à l'origine de cet état de choses.

Bien des navires marchands du Canada n'ont pu appareiller à cause de cette situation. En juillet et août, environ 40 p. 100 de notre flotte de commerce n'étaient pas utilisés. Selon le Syndicat international des marins canadiens, 2,500 de ses membres auraient été licenciés au cours de ces deux mois-là et il y aurait eu d'autres mises à pied massives dans les entreprises de manutention du grain, surtout à Thunder Bay. C'est environ 51 p. 100 de la manutention et du transport du grain qui était touché par la diminution du volume des marchandises transportées. Selon une étude effectuée pour le compte du Port de Duluth, un emploi dans le transport du grain en crée 2.5 dans cette localité par effet d'entraînement. Projetons ces données à l'échelle nationale et nous constatons que c'est peut-être environ 14,000 emplois de longue durée qui sont perdus alors que nous avons déjà 1.25 millions de chômeurs au Canada.

• (1240)

Je veux faire comprendre que les travailleurs des compagnies maritimes assurant des services de transport sur les Grands lacs et la voie maritime sont déjà rendus à bout. Ils ne peuvent tout simplement pas absorber une autre réduction du trafic maritime, pas plus d'ailleurs que l'augmentation des frais que le ministre des Transports (M. Mazankowski) propose d'imposer et qui entreront en vigueur si le projet de loi est adopté.

Dans le mandat initial de la voie maritime on insistait sur le recouvrement complet des coûts d'exploitation. L'Administration de la voie maritime avait pu au cours des années antérieures constituer une caisse d'urgence d'environ 30 millions de dollars. Cette caisse avait été créée dans le but de servir dans les années déficitaires afin que la Voie maritime puisse respecter son mandat de recouvrement des coûts d'exploitation. Or, dans son budget du printemps dernier, le ministre des Finances (M. Wilson), qui avait pu trouver des milliards de dollars pour les grandes entreprises et grandes sociétés au moyen de diverses concessions et échappatoires fiscales, à décidé d'empocher cet excédent de 30 millions. Il s'est emparé de la caisse pour contribuer à réduire le déficit. L'Administration de la voie maritime se voit par conséquent obligée de chercher des fonds ailleurs pour pouvoir recouvrer complètement ses coûts d'exploitation. Elle devra donc selon toute probabilité hausser ses droit de passage l'an prochain. Ces droits étaient gelés depuis deux ans pour aider les compagnies maritimes à survivre malgré la baisse de leurs revenus. On estime donc que la hausse sera appréciable une fois que les droits auront été débloqués. Comme on ne prévoit aucune amélioration du trafic maritime sur les Grands lacs et la voie maritime pour l'an prochain, une hausse appréciable des droits ne pourra qu'avoir de graves répercussions négatives. A cause de la diminution du trafic maritime et, partant, de la baisse de leurs revenus, la Voie maritime du Saint-Laurent, tout comme les travailleurs, les compagnies maritimes et les localités qui dépendent des transports se trouveront dans de sérieuses difficultés.

Si les députés néo-démocrates soulèvent cette question, comme je le fais, ce n'est pas pour des motifs politiques. Mon opinion est d'ailleurs partagée par la Dominion Marine Association, qui représente la plupart des armateurs de la voie maritime des Grands lacs, et la par Great Lakes Waterways Development Association, qui regroupe bon nombre des affréteurs, des utilisateurs et des localités le long de la voie maritime, notamment des sociétés comme Stelco, Hydro Ontario, Cargill, les trois syndicats du blé des Prairies, Dofasco et Iron Ore. Il en va de même du Syndicat international des marins canadiens, qui est le porte-parole des marins travaillant à bord des navires, dont beaucoup sont sans emploi, de la Fraternité des commis de chemins de fer, de lignes aériennes et de navigation, qui représente les manutentionnaires de grain de Thunder Bay, dont une grande partie sont au chômage et ce, depuis fort longtemps, et enfin de l'Alliance de la fonction publique du Canada, qui défend les intérêts des inspecteurs des grains.

Nous prétendons que la mesure que le gouvernement propose aura des répercussions non seulement pour Thunder Bay, mais également pour toute une série de villes situées entre Thunder Bay et le Québec. Il n'y a pas que le cas de Thunder Bay où 60 p. 100 des manutentionnaires du grain sont sans travail ou celui des marins, dont la moitié sont au chômage; il ne faudrait pas oublier qu'à Port-Cartier 50 p. 100 des gens employés dans le secteur du grain sont maintenant chômeurs. A Baie-Comeau, la proportion de sans-emploi est de 45 p. 100; à Manicouagan, elle se situe à 93 p. 100; à Halifax, à 25 p. 100; à St-Jean, à 35 p. 100; à Québec, à 31 p. 100 et à Sorel à

26 p. 100. C'est la situation à l'heure actuelle, ce qui montre à quel point l'heure est grave pour tant de localités allant de Thunder Bay jusqu'à l'est du Québec.

Selon nous, ce que le gouvernement propose va à l'encontre, en fait, des promesses que le premier ministre (M. Mulroney) a faites. En juillet 1984, dans sa déclaration de Prince-Albert, il a pris un certain nombre d'engagements relatifs aux mesures qu'un gouvernement conservateur prendrait au sujet de ce genre de question. Je voudrais vous faire part de certains propos que le premier ministre a tenus lorsqu'il était chef de l'opposition; voici:

Un gouvernement conservateur examinerait immédiatement les façons d'offrir de meilleurs services et des tarifs équitables, de concert avec les producteurs de grain qui sont victimes de discrimination à cause de leur situation géographique.

Les sociétés privées et les coopératives de grain ont exprimé leur opposition à ce qui est proposé dans ce projet de loi. L'ancien chef de l'opposition a également déclaré:

Le gouvernement fédéral et les chemins de fer doivent continuer à proposer un bas tarif spécial . . . pour aider les producteurs à faire face à la concurrence des pays qui exportent des céréales subventionnées.

Où est passé cet engagement? Nous savons par exemple—et je le dis maintenant parce que mon temps de parole risque d'expirer avant que j'en arrive à cette question dont je veux parler séparément—qu'aux États-Unis le gouvernement américain s'est servi du corps des ingénieurs de l'armée pour dépenser des centaines de millions de dollars—en fait, des milliards de dollars—à aménager le Mississipi et le canal Houston pour permettre le transport de céréales et d'autres produits de Minneapolis jusqu'au golfe du Mexique. Il l'a fait sans pratiquement rien demander aux utilisateurs.

Donc, si nous augmentons les coûts de transport sur la voie maritime du Saint-Laurent, de plus en plus de céréales du Midwest américain qui transitaient précédemment par Duluth et par la voie maritime du Saint-Laurent jusqu'à l'Atlantique vont de toute évidence s'orienter vers le Mississipi qui est tellement subventionné. J'aimerais d'ailleurs rappeler aux députés que lors de notre débat à l'époque où le gouvernement libéral a présenté une mesure législative destinée à liquider les subventions spéciales au transport prévues pour le transport de céréales en vertu de l'accord sur le tarif du Corbeau, nous les avons prévenus que non seulement les céréales américaines allaient se tourner de plus en plus vers le Mississipi, mais qu'avec la déréglementation, nous ne tarderions guère à voir des céréales canadiennes s'orienter vers Minneapolis puis le Mississipi et ses généreuses subventions.

• (1250)

Le premier ministre a promis aux producteurs dans sa déclaration de Prince-Albert de mettre en place un système de transport des céréales efficace, rentable et fiable. Mais si les usagers doivent payer de plus en plus cher le transport de leurs marchandises par la voie maritime du Saint-Laurent, il est exclu que nous ayons un système rentable de transport des céréales de l'Ouest sur le Saint-Laurent.

En août 1984, le premier ministre s'est adressé à l'Empire Club et au Canadian Club à Toronto, et a déclaré, je cite:

Un gouvernement progressiste conservateur gèlera les taux de fret existants imposés aux producteurs et ne les augmentera pas avant de connaître les résultats du travail de révision de la loi destiné à déterminer ce que peuvent payer les producteurs.

Qu'a-t-on fait de cette promesse, monsieur le Président? Si le coût de l'expédition par la voie maritime du Saint-Laurent augmente de façon spectaculaire, comme il le fera manifestement, et que le prix des céréales canadiennes doit demeurer compétitif par rapport au prix des autres producteurs, cette hausse des frais une fois encore se répercutera sur les céréaliculteurs. De toute évidence, dans ce projet de loi, le gouvernement a oublié ou il feint d'ignorer la promesse que faisait le premier ministre.

Notre parti a l'intention de s'opposer à ce projet de loi et de voter contre. Nous recommandons instamment au gouvernement d'annuler tous les droits de péage, les majorations de droits prévus pour l'année financière 1985-1986 ainsi que le transfert d'une somme de 30 millions de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent au Fonds du revenu consolidé durant l'année financière 1986-1987. C'est ce que nous proposons pour le moment.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations? Reprise du débat.

M. Penner: Monsieur le Président, comme nous devrons bientôt suspendre la séance pour le déjeuner, la Chambre consent-elle à ce que nous disions qu'il est 13 heures?

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 54.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, le projet de loi C-75, que nous débattons aujourd'hui, ne précise pas mais laisse néanmoins entendre, comme en conviendront, je crois, les députés qui l'ont lu attentivement, qu'il y aura un accroissement du mouvement annuel de pétroliers dans les eaux arctiques. Cela découle évidemment d'un énoncé de politique qu'a fait à la Chambre le 10 septembre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Celui-ci a dit, comme on peut le lire à la page 6463 du hansard, et je cite:

La politique du gouvernement consiste également à encourager le développement de la navigation dans les eaux de l'Arctique canadien. Nous voulons que le passage du Nord-Ouest devienne une réalité pour les transports canadiens et étrangers et qu'on le considère comme une voie navigable.

Voilà l'énoncé de politique et il est tout à fait vrai que le ministre a aussi parlé de la nécessité de protéger l'environnement et de garantir le bien-être des Inuit et autres habitants de la région. C'est à l'égard de ces deux points, monsieur le Président, que je voudrais faire quelques observations et exprimer certaines inquiétudes à propos du projet de loi C-75.

Le principal parcours qu'emprunteront les pétroliers dans l'Arctique est le passage du Nord-Ouest. Les députés comprendront que c'est là une région dont l'équilibre écologique est très fragile. En janvier 1982, le gouvernement a publié un Livre vert sur le détroit de Lancaster. Les députés n'ignorent pas que les rives du passage du Nord-Ouest sont habitées par des Inuit. On pouvait lire à peu près ceci dans le Livre vert publié par le ministère:

Beaucoup de sites particulièrement importants ou biologiquement fragiles dans la région du détroit de Lancaster sont encore sans protection . . . Avec le transport du pétrole par le passage du Nord-Ouest, les déversements seront à craindre et les conséquences écologiques d'un déversement important risquent d'être désastreuses.

Je veux bien concéder que le gouvernement a fait preuve d'une certaine conscience et d'une certaine préoccupation à l'égard de cette réalité. En février 1985, par exemple, le ministre des Approvisionnements et Services de l'époque et actuel ministre associé de la Défense nationale (M. Andre) a publié un communiqué annonçant que l'on consacrerait 1.2 million de dollars à une étude hydrographique du détroit d'Arnott. Le ministre a déclaré à peu près en ces termes:

L'étude qui sera menée au-dessus de la glace a pour but de tracer un itinéraire sûr pour le mouvement possible de pétroliers à proximité du pôle nord magnétique—le détroit d'Arnott sépare les îles Cameron et Vanier, dans le haut Arctique.

Le ministre a adjouté:

Le gouvernement reconnaît les risques que présentent pour l'environnement le mouvement de pétroliers dans le haut Arctique.

Il a dit à peu près ceci:

Je suis persuadé que cette étude contribuera à écarter les accidents qui entraînent des déversements coûteux à nettoyer et qui risquent de détruire l'environnement. Elle contribuera aussi à établir la faisabilité du transport du pétrole brut des régions arctiques vers le Sud.

Les députés ministériels n'ignorent pas, je crois, que nous ne sommes absolument pas capables d'empêcher un déversement d'hydrocarbures. Si le mouvement des pétroliers augmente dans le passage du Nord-Ouest, nous pouvons être à peu près certains que, compte tenu de la technologie dont nous disposons à l'heure actuelle et des nombreuses activités de recherche et de développement qu'il nous reste à mener, une catastrophe écologique est fort probable.

On nous dit, dans le C-75, que les pétroliers emprunteraient de plus en plus les voies navigables à l'intérieur du pays, que la Loi sur la prévention de la pollution dans les eaux arctiques céderaient le pas à certaines dispositions de la Loi sur la marine marchande du Canada. On affirme, par exemple, dans d'autres parties de cette mesure, que la Loi sur la marine marchande aura préséance sur la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques dans le cas des navires soumis à la convention. Voici comment ce projet de loi définit un navire soumis à la convention:

Navire de mer, quel que soit le lieu de son immatriculation, qui transporte en vrac du pétrole brut, du fuel-oil, de l'huile diesel lourde, de l'huile de graissage, de l'huile de baleine ou d'autres hydrocarbures persistants.

Il aurait fallu débattre beaucoup plus longuement cette décision du gouvernement de laisser circuler des pétroliers dans les eaux de l'Arctique. Il aurait fallu aussi songer bien davantage aux gens qui habitent cette région. Je parle du peuple inuit du Canada, monsieur le Président. Je me demande jusqu'à quel point le gouvernement est sérieux lorsqu'il parle d'ouvrir les voies navigables de l'Arctique toute l'année quand on pense à quel point ce milieu écologique est fragile. En septembre dernier, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a envoyé une lettre de félicitations à la Panarctic Oils à l'occasion du premier envoi de pétrole brut à partir de l'Arctique. La ministre a écrit ceci:

● (1410)

Après dix-sept ans d'efforts, vous et votre société avez prouvé qu'il était possible d'extraire du pétrole au-delà du cercle arctique avec le plus d'égards possibles pour l'environnement et la fragile écologie du Nord.

Mais ce n'est pas tout. L'expédition de Bent Horn réalisée par le *M.V. Arctic* et l'*Imperial Bedford* a permis de confirmer la souveraineté canadienne dans le passage du Nord-Ouest.

Cependant, certains observateurs, des députés des Communes et des journalistes qui suivaient ce dossier, défendaient d'autres points de vues et avaient d'autres préoccupations. Voici ce qu'a écrit Marian Stinson dans le *Globe and Mail:*

Le gouvernement fédéral a assoupli temporairement les mesures de protection de l'environnement afin de permettre à la Panarctic d'expédier son pétrole vers les marchés du Sud.

Un brise-glace de la garde côtière accompagnera le *M.V. Arctic* vu que le renforcement de la coque du navire n'est pas encore conforme aux exigences de la navigation dans des conditions rigoureuses . . .

Étant donné que le pétrole passera par le Détroit de Lancaster, l'une des régions les plus riches de l'Arctique sur le plan biologique, les futures livraisons importantes d'hydrocarbures risquent d'avoir de graves répercussions sur l'environnement. L'économie des Inuit qui vivent dans la région repose sur la chasse sur les glaces et toute augmentation de trafic risque de menacer leurs moyens de subsistance.

Nous savons que le *M.V. Arctic* l'a fait. Nous savons également que le gouvernement a joué dans une certaine mesure à la roulette russe en cette occasion puisqu'il a émis un décret du conseil le 25 juillet en vue de modifier certains règlements découlant de la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques pour permettre à ce navire de transporter une cargaison de pétrole entre Bent Horn et Montréal.

La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) ont félicité Panarctic. Cependant, nous devons admettre que ce navire ne s'est pas conformé aux règles de sécurité de la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques. En félicitant la société, les deux ministres ont dit que c'est la preuve que les Canadiens sont déterminés à exploiter leurs ressources du Nord. A mon avis, cette situation est quelque peu inquiétante si l'exploitation prend le dessus sur les questions écologiques, et si cette décision de principe ne tient aucun compte des revendications justifiées des Inuit du Canada.

Les Inuit, par l'entremise de leurs associations, sont tout à fait au courant de la situation. Cette question les inquiète depuis le 3 mai 1982, date où un mémoire a été préparé à l'intention du conseil d'administration des Inuit Tapirisat.

Dans ce mémoire, les Inuit demandaient que l'on s'oppose de façon efficace aux propositions de Dome Petroleum visant à faire circuler toute l'année ses pétroliers dans l'Arctique.

Cette opposition est conforme à la position que les Inuit font maintenant valoir, devant l'Office national de l'énergie, à l'occasion de l'examen du projet pilote de l'Arctique, à savoir que l'utilisation de pétroliers arctiques toute l'année présente un risque inacceptable pour le milieu marin et pour l'économie inuit basée sur les ressources renouvelables de la mer. Le fait que les revendications territoriales des Inuit ne sont pas réglées et le risque de déversements accidentels de pétrole ajoutent encore à cette opposition.

Je pense que le projet de loi C-75 montre, en plus de ce que j'ai mentionné cet après-midi, que le gouvernement ne se préoccupe pas suffisamment de la survie des Inuit dans le Nord ou de la prévention de la pollution dans l'Arctique.

La semaine dernière, la Inuit Tapirisat du Canada a publié une résolution qui se lit ainsi:

Attendu que, cet été, le navire américain *Polar Sea* a emprunté le Passage du Nord-Ouest sans en demander la permission au gouvernement du Canada;

Attendu que, en 1953, des Inuit ont été transplantés à Resolute Bay et à Grise Fjord par le gouvernement du Canada et que la présence de ces Inuit a été utilisée pour appuyer les revendications du gouvernement du Canada sur les îles du Haut Arctique;

Attendu que les terres Inuit et les Inuit qui y habitent ne devraient pas être oubliés par le gouvernement;

Attendu que la déclaration du très honorable Joe Clark, ministre des Affaires extérieures à la Chambre des communes, concernant ce que le Canada fera pour protéger la souveraineté canadienne dans l'Arctique, prévoit des mesures législatives, des initiatives militaires, le transport maritime et la collaboration avec les États-Unis, mais pas la collaboration avec les Inuit, le règlement des revendications des Inuit sur les terres et la mer, ni la reconnaissance des droits des Inuit et des problèmes environnementaux qui sont à la base de la souveraineté canadienne dans l'Arctique;

Il est par conséquent résolu que la I.T.C. demande au gouvernement canadien de reconnaître le lien qui existe entre les Inuit et la souveraineté du Canada; de révéler aux Inuit quelles sont exactement la nature et la portée des activités militaires canadiennes et américaines, et de collaborer avec les Inuit du Canada en vue de mettre au point, en ce qui concerne l'Arctique, une politique globale qui tienne compte des préoccupations des Inuit concernant leur survie et la protection de l'environnement dans l'Arctique.

La résolution comporte un second volet sur les conséquences de la mise en valeur du Haut Arctique, dont je vais donner lecture:

Attendu que la population de l'est de l'Arctique a déjà constaté que la répartition et le comportement des animaux s'étaient modifiés en raison des activités industrielles et de transport, et sachant qu'un accroissement de ces activités aura des conséquences sur la faune et l'environnement, et

Attendu que la I.T.C. appuie globalement les efforts de la High Arctic Development Impact Zone Society en vue de saisir de ces préoccupations le gouvernement canadien et celui des Territoires du Nord-Ouest,

Il est par conséquent résolu que la I.T.C. exhorte le gouvernement canadien et celui des Territoires du Nord-Ouest à tenir des audiences publiques à l'intention des collectivités du Haut Arctique afin de définir les conséquences du développement dans l'industrie et les transports, ainsi qu'à collaborer avec la High Arctic Development Impact Zone Society et la Inuit Tapirisat du Canada pour mettre au point des règlements et des mécanismes de surveillance concernant le transport dans le Passage du Nord-ouest.

On se rend compte immédiatement que les Inuit ne s'opposent pas à l'exploitation des ressources naturelles ni à quelque forme de transport que ce soit. Ils tiennent cependant à être consultés pour participer au développement énergétique chez eux.

Je veux faire comprendre bien clairement à la Chambre que je ne préconise pas qu'on s'abstienne d'exploiter les ressources naturelles du Nord. Je ne préconise pas non plus qu'on ne se livre jamais à l'extraction d'hydrocarbures du fond de l'Arctique. Je tiens cependant à rappeler à la Chambre que la Commission d'évaluation environnementale de la mer de Beaufort a déposé son rapport en juillet 1984 après trois ans d'étude et d'audiences publiques, et que les députés et le gouvernement devraient en examiner très attentivement les conclusions avant d'adopter le projet de loi C-75.

La Commission a conclu que l'on pouvait extraire et transporter le pétrole et le gaz naturel de l'Arctique, mais sous réserve de conditions rigoureuses visant à protéger l'environnement et à renforcer la société du Nord.

La Commission a fait en outre remarquer qu'elle se préoccupait au plus haut point du transport des hydrocarbures. Elle propose dans son rapport la construction d'un pipeline de faible diamètre pour transporter le pétrole à travers la vallée du Mackenzie. Elle conclut également qu'on ne pourrait y construire un gazoduc que si ses répercussions sur les localités de la région n'étaient pas plus graves que celles qu'aurait une exploitation à petite échelle.

A propos de la navigation de pétroliers dans l'Arctique, la Commission a conclu que l'on ne devrait pas autoriser les pétroliers à transporter du pétrole à destination des raffineries de la côte est en empruntant le Passage du Nord-Ouest tant que le gouvernement n'aurait pas terminé avec succès une phase de recherche et de préparation suivie par un programme expérimental de navigation à l'aide de deux pétroliers brise-glace de classe 10 dans des conditions bien déterminées.

La Commission insiste tout au long de son rapport pour que les habitants du Nord jouent un rôle important dans les projets d'exploitation énergétique.

Nulle part dans le projet de loi C-75 on ne reprend ces recommandations. Ce dernier a d'ailleurs suscité énormément d'inquiétude chez les Inuit du Nord. Zebedee Nugak, le coprésident du Comité d'étude inuit des questions nationales a déclaré la semaine dernière:

• (1420)

Le gouvernement peut difficilement se permettre de ne pas tenir compte de nos intérêts et préoccupations.

C'est là ma position, monsieur le Président, et celle de mon parti. C'est dans cette optique que nous allons étudier avec un soin extrême le projet de loi C-75 lorsqu'il sera renvoyé au comité législatif pour fins d'étude article par article. Nous espérons que le comité n'oubliera pas d'inviter à témoigner les dirigeants inuit du pays, afin qu'ils puissent présenter eux-mêmes leurs doléances.

M. Forrestall: Monsieur le Président, je voudrais formuler une observation et poser une très brève question. Je tiens à rassurer mon très éminent collègue au sujet du sort des autochtones et de l'avenir du nord du pays. Il est depuis longtemps membre estimé de notre Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Forrestall: Il mérite d'être écouté, car il fait preuve d'une certaine sincérité. Je tiens à dire au député que les questions qu'il a soulevées cet après-midi préoccupent énormément le ministre des Transports (M. Mazankowski) et d'autres ministères, comme il le sait d'ailleurs.

Nous souhaiterions vivement que cette question soit renvoyée au comité où on pourra approfondir certaines questions qui inquiètent non seulement le député, mais également certains autres de ses collègues et dont ils ont fait état au cours des deux ou trois derniers jours.

Le député pourrait-il nous dire comment nous pourrions le mieux nous attaquer aux problèmes qu'il a soulevés de même que ses collègues de Davenport (M. Caccia) et de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus)? Devons-nous les examiner au comité permanent, ou le comité législatif suffira-t-il?

M. Penner: Je veux bien croire le secrétaire parlementaire quand il dit que le ministre et son gouvernement sont parfaitement au courant de toutes les questions environnementales suscitées par le passage des pétroliers empruntant le Passage du Nord-Ouest et qu'ils sont aussi sensibles qu'on peut l'être à la situation des Inuit qui vivent dans cette région. Leurs revendications et leurs préoccupations légitimes concernant leur mode de vie traditionnel n'ont pas encore été réglées. L'augmentation du trafic maritime dans leur région risque de bouleverser ce mode de vie et pourrait même provoquer avec le temps l'extinction du peuple noble et fier qui habite cette terre inhospitalière et qui s'est acquis l'admiration de tous les autres peuples. Je veux bien croire que le gouvernement se soucie de tout cela. Je chercherai néanmoins à en obtenir des preuves concrètes.

En ce qui concerne le comité qui poursuivra le travail de la Chambre après la lecture de ce projet de loi, que ce soit le comité permanent ou le comité législatif, peu m'importe. Ce qui compte, c'est que les députés qui siégeront à ce comité soient disposés à prêter une oreille attentive aux doléances des chefs des Inuit du Canada.

Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire voudra peut-être demander aux membres du comité législatif de se rendre dans certaines localités inuit pour voir par eux-mêmes que ces préoccupations sont valables et qu'il ne s'agit pas de vaines récriminations de la part des Inuit. Ces gens ne cherchent pas à attirer inutilement l'attention ou à causer des problèmes. Leurs préoccupations sont légitimes. Pareille visite permettrait aux membres du comité de partager avec les Inuit leurs problèmes. Je propose qu'on écoute d'abord les chefs et ensuite que les membres du comité visitent quelques localités.

M. Fulton: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député au sujet de l'échéancier. S'ils examinent le projet de loi, tous les députés conviendront qu'il s'agit d'un plan de Transports Canada relatif aux routes de navigation et de projets de règlements concernant directement les régions au nord et au sud du 60e parallèle. On y trouve certaines dispositions valables, notamment des mesures de sécurité.

Le député a rappelé que la Commission d'évaluation environnementale de la mer de Beaufort a recommandé notamment qu'on procède à une évaluation scientifique en vue de la construction de deux pétroliers brise-glace de classe 10. En ce qui concerne les délais, le député a abordé des questions intéressantes au sujet des revendications dont discutent depuis des décennies le gouvernement du Canada, les Inuit et les autres autochtones qui vivent au nord du 60e parallèle. La Commission d'évaluation environnementale de la mer de Beaufort a poussé à fond les recherches scientifiques et son examen de la passe Polar Bear, du détroit de Lancaster et d'autres endroits.

Quels délais le député juge-t-il raisonnables pour régler les revendications? Que fera-t-on pour les autochtones habitant au nord du 60e parallèle? Comme je l'ai dit au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), il utilise sans vergogne les autochtones en leur faisant porter le fardeau de la souveraineté nationale. Quel serait un calendrier réaliste pour régler l'ensemble des revendications? Nous devons faire appel aux autochtones et aux gouvernements du Nord pour la protection de ces zones d'une fragilité inconcevable, comme le détroit de Lancaster et d'autres. Nous n'avons pas de plan des routes de navigation comerciale où seraient indiquée la densité de la glace. Il faut tenir compte de la proximité de l'île Cameron et des divers gisements de la mer de Beaufort. Nous devons trouver les meilleures routes vers le Pacifique, l'Europe ou d'autres régions du monde. Combien de temps faudrait-il pour passer à l'action? Nous avons un riche fonds de données scientifiques. Ne conviendrait-il pas que la Chambre règle ces vastes revendications et mette en place un système de protection des zones écologiques au nord du 60e parallèle afin que nous puissions informer non seulement les septentrionaux mais tous les Canadiens que le réseau de voies de navigation est établi sur une base solide?

Un grand nombre de députés ont tendance à oublier qu'au nord du 60e parallèle s'étend l'une des plus vastes régions désertiques du globe. Si nous n'en protégeons pas les infimes oasis d'activité biologique dès maintenant, aux premiers stades de l'étude de divers itinéraires, nous nous exposons à des désastres qui pourraient nous faire perdre l'une des ressources les plus précieuses du globe.

Je sais que ma question est complexe, mais pour parler bœufs et charrue, nous avons bien la charrue mais il semble qu'on la place bien avant certaines considérations très importantes dont il faut s'occuper aux plans moral, juridique et écologique. Je suis curieux d'avoir l'avis très bien informé du député sur le calendrier que la Chambre devrait envisager pour l'application de ces autres tranches, avant que ceci ne devienne réalité.

M. Penner: Monsieur le Président, je pense qu'un des côtés regrettables du projet de loi C-75, c'est qu'il traite, comme cela est absolument nécessaire, de sujets de préoccupation suscités par la navigation dans nos eaux du Nord et du Sud. Cela est mis ensemble dans un même projet de loi et traité exactement de la même façon. Le député reconnaîtra sûrement avec moi qu'il faut retirer du projet de loi C-75 ce qui concerne les eaux du grand Nord. Ce projet de loi ne devrait pas s'y appliquer. Il faudrait attendre le règlement des revendications. Il y a longtemps que ces revendications auraient dû être réglées. Je pense qu'on s'est permis des retards impardonnables à ce sujet. Mais le ministre doit anoncer à la fin de novembre une nouvelle politique relative aux revendications, et j'espère que cette politique va supprimer certains obstacles qui ont retardé le règlement de ces revendications. Les députés qui ont fait partie du comité permanent et qui sont au courant des problèmes dans l'Arctique connaissent ces obstacles. Il importe de les surmonter et nous pourrions alors agir rapidement et régler ces revendications. Cela nécessiterait certes de nombreux mécanismes ou des arrangements en vue de tenir des consultations portant sur l'environnement.

• (1430)

Je voudrais en terminant rappeler aux députés que la Commission royale d'enquête Macdonald a fait valoir qu'il y avait lieu d'accélérer le processus en vue de régler les revendications générales. Malheureusement, la Commission a fait surgir un nouvel obstacle en prétendant qu'il faudrait écarter les aspects

politiques. A mon avis, c'est faire preuve de naïveté et manquer de réalisme. Avant la fin de la présente législature, j'espère que toutes ces revendications générales, sinon la plupart, auront été réglées. Tel serait le délai que je fixerais.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, le discours du député de Davenport (M. Caccia) m'a incité à prendre la parole cet après-midi. Le député s'oppose au projet de loi. Je ne comprends pas très bien pourquoi. De toute évidence, le gouvernement actuel, à l'instar du gouvernement précédent, a mûrement réfléchi à la question. Bien des années se sont écoulées depuis qu'on a apporté une modification importante à la Loi sur la marine marchande du Canada. Je suis persuadé que toutes les idées, nombre d'entre elles étant de nature administrative et techniques, exposées dans ce projet de loi n'ont pas été pondues durant les 12 derniers mois. Je présume que nous sommes ici en présence d'idées distillées au fil de nombreuses années. C'est seulement sous le nouveau gouvernement qu'on a décidé de présenter ce projet de loi au Parlement en vue de faire évoluer ces importantes questions. Nul doute que le gouvernement précédent s'était borné à recueillir ces idées et nous devons lui en être reconnaissants.

L'intervention du député de Davenport ressemblait par beaucoup de points à celle du député de Cochrane-Supérieur (M. Penner). Mais je dois reconnaître que le dernier orateur a une conception de la vie un peu plus réaliste. Il ne s'est pas opposé catégoriquement au projet de loi, à cause de certaines choses qu'il a dites. On constate parfois que le degré de réalisme sur les questions qui concernent le grand Nord diminue en fonction directe de la distance de Toronto. C'est parfois étonnant—mais il faut dire que dans le Nord nous y sommes habitués—de voir à quel point ces bons Torontois se donnent du mal pour nous expliquer comment gérer nos affaires et mener notre vie.

Je vois le député de Spadina (M. Heap): c'est un expert sur le logement dans le grand Nord. Il ne se ferait pas prier pour nous expliquer comment conduire notre politique du logement. Je ne peux quand même pas le critiquer trop, parce que ces derniers temps il s'est révélé extrêmement obligeant.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Spadina (M. Heap) invoque le Règlement.

M. Heap: J'espère que le député n'oubliera pas de mentionner qu'il m'a remercié de mon intervention.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas matière à invoquer le Règlement.

M. Nickerson: J'ai effectivement remercié le député de Spadina de son intervention dans le dossier de la copropriété dans les Territoires du Nord-Ouest. Je répète donc que lui et des collègues de son parti se sont montrés extrêmement obligeants, beaucoup plus peut-être que sa collègue de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald), qui aimerait nous apprendre à administrer la justice dans le grand Nord.

M. Heap: Vous êtes pourtant expert en la matière.

M. Nickerson: Effectivement, effectivement. J'ai eu beaucoup de contacts avec le système judiciaire ces derniers temps, et je n'ai qu'à me féliciter de la façon dont il fonctionne dans le grand Nord.

Ce qu'il faut comprendre à propos de la navigation dans le grand Nord, c'est qu'elle existe déjà. Le fret général est déjà acheminé dans le grand Nord par navire. C'est le cas en particulier du pétrole et des produits pétroliers. Le *Bedford* a récemment descendu, après l'avoir reprise de l'*Arctic*, la première cargaison commerciale de pétrole arctique. Il nous avait amené des produits raffinés provenant des raffineries de l'Est. C'est un fait courant. Cela se produit tous les jours. Cela n'a rien de nouveau. Le Passage du Nord-Ouest, ce n'est pas un désert édénique qui n'aurait jamais vu de navire et où l'homme n'aurait jamais mis le pied. Les gens que je représente et ceux que le député de Nunatsiaq (M. Suluk) représente nous disent qu'ils désirent des règlements d'application pour la Loi sur la marine marchande et la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, pour veiller à ce que le trafic existant et le trafic futur présentent le moins de dangers possible. Ils travaillent eux-mêmes sur ces bateaux avec leurs proches. Qu'y a-t-il de plus naturel que de souhaiter des conditions de travail aussi sûres que possible dans des eaux qui peuvent être parfois dangereuses? Les habitants de cette région s'inquiètent du risque de déversement de pétrole. Ils veulent qu'on adopte des dispositions comme celles que prévoit le projet de loi C-75, lequel permettra autant que possible d'empêcher les déversements et, s'ils se produisent, de prévoir les moyens voulus pour nettoyer les dégâts et accorder une indemnité ou payer les opérations de nettoyage. C'est ce qu'ils veulent et c'est prévu dans ce projet. Il est incroyable que le député de Davenport intervienne en disant que nous ne devrions pas adopter ce projet de loi et que le transport maritime doit cesser complètement dans le Nord. Il réussira peut-être à se faire élire au centre-ville de Toronto en défendant de tels principes, mais certainement pas à Nunatsiaq ou dans l'Arctique de l'Ouest.

Par exemple, le député de Davenport a parlé précisément du transport du gaz naturel. Ce projet de loi garantit la mise en vigueur des conventions internationales ratifiées par le Canada qui portent sur la conception et la construction de navires pour le transport du gaz naturel. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle mais c'est exactement ce que vise à faire ce projet de loi. C'est pourquoi nous devrions appuyer ce projet, en terminer l'étude à cette étape et charger le comité législatif compétent d'examiner ces questions hautement techniques.

Je veux traiter pendant quelques instants de l'article 4 du projet de loi, lequel a sans doute suscité le plus de controverses à la Chambre. Son application est facultative. En vertu de cet article, le ministre pourra, s'il le désire, imposer des droits à l'égard de certains services assurés par la garde côtière, comme les opérations de brise-glace et d'autres services que le gouvernement du Canada rend aux compagnies de transport maritime.

Je comprends l'inquiétude des députés qui viennent des régions du pays où les droits risquent d'augmenter considérablement. Cependant, le ministre des Transports (M. Mazankowski) nous a donné l'assurance que l'augmentation ne sera pas exagérée. Si les droits augmentent vraiment, on veillera à ce que cela n'empêche pas les usagers de ces services d'exploiter leur entreprise.

Dernièrement, dans ma circonscription, j'ai vu le cas se produire dans le domaine de l'aviation et non du transport maritime. Si le ministre des Transports était présent, je lui signalerais ce problème. Il pourra peut-être adopter pour l'aviation la politique énoncée dans ce projet au sujet des droits dans le secteur maritime. Par exemple, les nouvelles aérogares aux aéroports de Whitehorse et Inuvik ont été construites dans le cadre de la campagne électorale des libéraux, lesquels ont emprunté les fonds d'immobilisation de l'année suivante pour construire des infrastructures immédiatement avant les élections. Les droits de location d'espace dans ces aérogares ont tant augmenté, et parfois même décuplé, que certaines personnes ne peuvent plus louer d'espace. C'est un cas où cette politique de modération pourrait être appliquée.

• (1440)

Je voudrais maintenant réfléchir à haute voix pendant quelques instants à la question des subventions et des services offerts par le gouvernement au transport maritime et aux autres modes de transport.

Si j'étais propriétaire d'une entreprise de débardage ou d'entreposage à Montréal, je voudrais que les brise-glace libèrent le Saint-Laurent; je dirais aussi que c'est dans l'intérêt national et que les usagers ne doivent pas payer pour ces services. En même temps, je m'élèverais contre l'aide accordée aux chemins de fer qui, depuis Montréal, desservent les ports de Saint-Jean et de Halifax situés plus à l'Est.

Compte tenu de la nature humaine, il serait normal que je raisonne ainsi. Il est certain qu'il serait extrêmement avantageux pour l'exploitant montréalais que ces services soient gratuits.

Par contre, si j'étais à Fredericton ou à Halifax, je soutiendrais qu'il faut continuer d'aider les chemins de fer et que les usagers de la voie maritime qui sont secourus par les brise-glace devraient en payer le prix. Voilà qui serait avantageux pour l'exploitant de Fredericton ou de Halifax.

Je pense que nous devons permettre au ministre des Transports de réduire progressivement les subventions, et de facturer l'usager pour les services de brise-glace, par exemple, à peu près au prix coûtant.

Ce qui doit prévaloir ce sont les intérêts généraux du Canada. Si l'on prend en considération les intérêts du Canada avant ceux de Montréal ou de Halifax, le système qu'il faut mettre en place pour exporter nos produits, c'est le système le plus économique, le plus favorable à l'intérêt général, et la façon d'y parvenir est de calculer les frais de l'expéditeur, ceux du transporteur et les frais imputables au contribuable.

Pour que nos produits soient compétitifs sur les marchés mondiaux, il faut que ce soit l'ensemble de nos entreprises qui soient rentables.

Toujours au sujet de l'article 4, j'aurais quelques observations à faire sur l'avenir du Passage du Nord-Ouest.

Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), j'estime qu'il est inévitable que le Passage du Nord-Ouest soit de plus en plus fréquenté. Je crois qu'il viendra un temps où des navires en provenance d'Europe et en partance pour l'Asie l'emprunteront régulièrement.

Le cas échéant, il faudrait mettre sur pied énormément de services, tels que des brise-glace et des aides à la navigation qui coûtent de l'argent et qui sont normalement assurés par l'État.

Les armateurs qui empruntent le canal de Panama doivent payer un droit de péage. Il devrait normalement en être de même pour le Passage du Nord-Ouest qui serait ouvert à tous les pays du monde pour la navigation commerciale dans la mesure où ils respecteraient les normes en matière de sécurité et de protection du milieu.

Il n'y aurait donc rien d'anormal à ce que le gouvernement impose, sur cette route, un droit de passage équivalent aux frais qu'il engage pour la maintenir ouverte à la navigation.

Je rappelais, tout à l'heure, qu'il fallait penser aux avantages que le pays pourrait en retirer et à la nécessité de prendre les mesures les plus efficaces pour le pays tout entier. Dans une perspective internationale, le moyen de transport d'un continent à l'autre le plus économique de tous est donc celui qui sert le mieux les intérêts de l'humanité tout entière.

Par conséquent, si l'on impose des droits de péage pour emprunter le canal de Panama et le Passage du Nord-Ouest, les armateurs internationaux choisiront l'itinéraire le plus rentable, ce qui profitera aux gens du monde entier. Et comme, un jour, le Passage du Nord-Ouest soutiendra probablement avantageusement la concurrence par rapport aux autres voies de navigation maritimes, j'estime que le Canada finira par en profiter, non seulement comme expéditeur lui-même, mais également à cause des bénéfices provenant des services qu'il assurera aux navires empruntant ce passage.

Je tiens finalement à parler cet après-midi, monsieur le Président, d'une question à laquelle on fait allusion dans ce projet de loi, soit de la répartition des régions géographiques par notre Garde côtière.

Actuellement, une partie du Nord est administrée de Montréal et l'autre de Winnipeg ou d'Edmonton. Ce qu'il faut, ou ce qu'il faudra bientôt, c'est une région Nord distincte au sein de la Garde côtière. Le ministère des Transports et la Garde côtière le savent très bien. Ce que j'essaie de faire aujourd'hui, c'est les encourager un peu à poursuivre une politique en cours d'élaboration depuis des années, sous le gouvernement actuel et également sous l'ancien.

Cette région Nord de la Garde côtière existe déjà à l'état embryonnaire. Elle est sous les ordres d'une personne très compétente du nom de Carol Stephenson. J'espère que les progrès continueront et qu'elle deviendra une région à part entière au sein de la Garde côtière canadienne.

Merci de votre indulgence, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations? Le député de Skeena (M. Fulton).

M. Fulton: Merci, monsieur le Président. Je voudrais poser au député une question similaire à celle que j'ai posée au député de Cochrane-Supérieur (M. Penner). N'est-il pas d'avis que les grandes revendications des autochtones, au nord du 60e parallèle, devraient être réglées et que l'on devrait délimiter les zones interdites au trafic marchandises ou tout au moins d'accès limité en raison des caractéristiques biologiques propres à ces zones?

Ne pense-t-il pas que cela devrait être fait avant de mettre en œuvre certaines des mesures prévues par le projet de loi C-75?

Je pose cette question parce que la négociation des revendications générales traîne depuis des années. De nombreux Canadiens se sont efforcés d'évaluer les zones fragiles situées au nord du 60e parallèle. Certaines des études ne sont pas terminées. Le but, bien entendu, est de faire en sorte que les voies de navigation utilisées à l'avenir soient celles qui auront le moins d'effets sur ces zones.

Ne pense-t-il pas que ces deux questions devraient être réglées avant que l'on ne détermine les voies qu'il serait possible d'utiliser en vertu du projet de loi?

M. Nickerson: Si le député a bien lu le projet de loi, il aura vu qu'on y mentionnait des zones de services de trafic maritime et celles-ci pourraient dissiper certaines de ses préoccupations.

S'il me demande si la deuxième lecture du projet de loi devrait attendre le règlement de toutes les revendications des autochtones, ou du moins de celles concernant la région qui l'intéresse actuellement, ma réponse est non.

Le transport maritime est important partout au Canada. Je ne pense pas que nous puissions retarder le projet de loi jusqu'à ce que le moindre problème ait été réglé. Ce que prévoit ce projet de loi, c'est la publication de règlements selon les zones et il n'y a pas de doutes que cela éliminera certaines des difficultés.

Les gens qui réclament le plus vivement le règlement des revendications territoriales dans l'Arctique, surtout en territoire inuit, sont justement ceux qui utilisent les produits du pétrole expédiés dans cette région pour faire fonctionner leur motoneige et chauffer leur maison.

Ils veulent, ainsi qu'on me l'a dit, pouvoir employer ces produits—car il préfèrent les maisons chaudes aux igloos—mais ils tiennent à ce que le transport nuise le moins possible à la santé et à l'environnement.

C'est pourquoi je suis persuadé que les habitants de ces régions voudraient que nous adoptions sans tarder ce projet de loi.

• (1450)

M. Penner: Monsieur le Président, ma question s'adresse au même député. Il sait fort bien que l'ancien gouvernement hésitait entre deux solutions: utiliser davantage les pétroliers pour le transport ou construire des pipelines. C'est ainsi qu'il n'a jamais établi de politique. En attendant, il s'employait à obtenir des données et à s'informer. Or, il existe maintenant une politique claire et nette. Ainsi, on veut que les pétroliers puissent naviguer à l'année dans les eaux de l'Arctique et le Passage du Nord-Ouest. Telle est l'intention du gouvernement énoncée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et que ce projet de loi vient appuyer.

Les chefs de file de la population inuit, dans le Nord, ont protesté parce qu'ils n'ont pas été consultés pour la mise au point de cette politique majeure. Ainsi que l'a signalé le député, il reste des questions cruciales à régler, dont le règlement des revendications territoriales et des droits politiques de ces citoyens. A titre d'habitant du Nord, mon collègue estime-t-il que tout a été fait pour que ses concitoyens soient consultés sérieusement?

M. Nickerson: Monsieur le Président, le député de Cochrane-Supérieur n'ignore certes pas qu'il y a eu de nombreuses séances de consultation. Au début de son discours, il a parlé des études sur le détroit de Lancaster. Je ne sais combien il s'est tenu d'audiences publiques au cours de cette étude. Le groupe chargé d'étudier les répercussions écologiques dans la mer de Beaufort a consacré de longs mois à solliciter les avis sur la mise en valeur du pétrole et du gaz naturel dans le Nord. La population a eu amplement l'occasion de se prononcer. En général on a réclamé, lors de ces audiences publiques, des règlements de transport plus sévères et une meilleure protection de l'environnement. Les gens voulaient savoir s'ils seraient indemnisés en cas de déversement, et voilà précisément ce que prévoit le projet de loi.

Je ne prétends pas qu'on ne pourrait améliorer certains détails de cette mesure, car nous le ferons sans doute lors de l'étude en comité. Je sais que nous ferons appel au plus grand nombre possible de témoins.

Je voudrais revenir sur la politique énoncée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le député de Cochrane-Supérieur n'en a pas donné une idée fidèle. Il a tort de dire que le trafic des pétroliers va augmenter dans le Nord. Avec l'accroissement de la population, il est probable que le trafic augmente. De même, étant donné que l'exportation du pétrole venant de Bent Horn semble avoir été un succès, l'été dernier, il est probable aussi qu'on expédiera du Nord davantage de pétrole brut. Mais le gouvernement ne peut en faire une certitude. Cela dépendra de la conjoncture économique et du prix international du pétrole.

Ainsi, dans l'éventualité que le trafic augmente dans le Nord, en particulier celui des pétroliers, la politique du gouvernement consiste à affirmer notre souveraineté sur les eaux de l'Arctique et à garantir la sécurité du trafic qui, effectivement, selon toute probabilité, ira en augmentant.

M. Johnson: Monsieur le Président, à force d'entendre les propos de certains députés sur ce projet de loi, on pourrait presque croire qu'il n'y a pas eu d'études de réalisées et que la population autochtone n'a pas été consultée. Je sais qu'il n'en est rien. Sans vouloir me faire le promoteur des sociétés pétrolières cet après-midi, ces dernières, en prévision des travaux d'exploration pétrolière dans l'Arctique, n'ont pas attendu que le gouvernement le leur ordonne pour inviter volontairement des groupes autochtones à monter à bord des navires qui effectuaient des études sur l'environnement. J'ai moi-même commandé des bateaux qui transportaient des groupes d'autochtones. J'ai circulé dans l'est de l'Arctique tous les mois de l'année, sauf en mars, pour réaliser des études de cette nature. Certaines observations faites aujourd'hui dans le seul but de retarder l'adoption de ce projet de loi sont tout à fait ridicules.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi C-75 et je vais sans aucun doute aborder dans un instant les points qu'a fait valoir le capitaine. D'abord, je voudrais parler des attentes de beaucoup de députés à la suite du discours que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a prononcé au sujet de l'incident du *Polar Sea*. Je crois que nous nous attendions à un tout autre genre de tactique.

L'incident du *Manhattan* et l'adoption de la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques nous ont prouvé que le Canada pouvait se montrer très ferme. Avec le projet de loi C-75, le gouvernement fait de façon détournée ce qu'il devrait faire ouvertement. La souveraineté que nous permet d'affirmer la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques se trouve diluée du fait que nous y apportons toutes sortes de modifications réglementaires, modifications que le gouvernement n'oserait pas soumettre à un débat libre de la Chambre.

Les exceptions prévues dans ce projet de loi sont incroyables, car ce qui devrait être prescrit par une loi fait presque entièrement l'objet de règlements. Je vois que le secrétaire parlementaire du ministre est ici. Lorsque ses collègues et lui formaient l'opposition, ils avaient mis le gouvernement libéral au pilori pour avoir fait exactement ce que prévoit ce projet de loi. Celui-ci confère un tas de pouvoirs discrétionnaires au gouverneur général et au ministre en vue de réglementer après coup ce qui devrait déjà être dans le projet de loi, ce que la Chambre n'a pas appris à prévoir mais qu'elle voit souvent.

Je m'étonne que le député d'une circonscription sise au nord du 60e parallèle n'aborde même pas la question de l'indemnisation des victimes de déversements d'hydrocarbures. Ce projet de loi force le plaideur à prouver qu'il y a eu dommages, ce qui a été débattu à fond pendant des années au comité et à la Chambre des communes. Encore une fois, la preuve reviendra aux pêcheurs, et les Inuit et autres habitants du Nord devront obtenir une audience devant un organisme de réglementation afin de justifier de frais de dommages raisonnables et non de frais et de dommages réels. Il leur faudra justifier de ces frais. Je crois que c'est là quelque chose que la Chambre doit examiner très attentivement. Nous devrions renverser la situation pour qu'il ne revienne pas à la victime, mais bien aux pollueurs de prouver qu'il y a eu des dommages qui ont coûté tant.

Avant de parler de ce projet de loi genre «cheval de Troie», je voudrais aborder la question du recouvrement des frais de transport. Je crois que le ministre des Transports (M. Mazankowski) doit en parler aujourd'hui, car je crois savoir qu'une réunion à ce sujet a lieu à Victoria cet après-midi. Du point de vue de l'article 4, cela illustre ce que j'exposerai dans mes observations lorsque je montrerai comment ce projet de loi va nuire à la navigation dans toutes les eaux canadiennes. Je veux parler de la cale sèche, à Esquimalt, en Colombie-Britannique, que le gouvernement se propose de vendre à l'heure actuelle, mais qui rapporte annuellement plus de 26 millions de dollars aux citoyens d'Esquimalt. Le gouvernement veut maintenant se débarrasser de cette installation, surtout parce qu'on y a accusé des pertes de un million de dollars en 1984.

• (1500)

Je voudrais parler maintenant du recouvrement des frais. Je puis comprendre que les affaires aient diminué à cause de la situation économique, mais on ne semble pas avoir incité le secteur de la navigation à recourir aux services de ce bassin. De fait, le gouvernement jette par dessus bord toutes les affaires dont il aurait pu profiter. Le ministre semble compter sur des intermédiaires du secteur privé pour attirer la clientèle au bassin et permettre à ces compagnies de réaliser des profits, tandis que les Canadiens doivent encore une fois s'occuper de combler les déficits.

Par exemple, le gouvernement réclame $8 ou $9 l'heure pour l'utilisation d'une grue à la cale sèche d'Esquimalt. Le gouvernement paie l'exploitant $14 l'heure. Une grue semblable à Portland coûte $35 l'heure en devises américaines et à cela viennent s'ajouter les frais de main-d'œuvre et de matériaux. La plus grosse grue à Esquimalt se loue $80 l'heure, tandis qu'une grue semblable à Portland coûte $150 l'heure en plus d'un droit supplémentaire par tonne, la main-d'œuvre et les matériaux pour une période minimale de 4 heures.

On me dit qu'au moment même où nous en parlons, le Canada perd un contrat important d'entretien au profit des Américains. Ce n'est pas à cause du service ou du prix, mais parce que le gouvernement est peu intéressé à garder cette installation rentable. Il s'agit d'un contrat pour maintenir et réparer une trentaine de navires de pêche polonais qui, chose intéressante, capturent leur poisson en eaux canadiennes. Nous aurions pu obtenir ce contrat, mais le ministère de la Défense nationale a hésité à conclure le marché à cause d'un certain problème imaginaire de sécurité. Nous n'avons pas refusé ce contrat, nous nous sommes abstenus de répondre. Ce contrat de 2.5 millions de dollars est passé du ministère de la Défense nationale au ministère des Transports, tandis que les Américains cherchaient activement à obtenir la commande. On me dit aussi qu'il pourrait être annoncé dès lundi que la flotte polonaise a changé d'idée et va accorder le contrat à Coos Bay, en Oregon, plutôt qu'à Esquimalt, parce que le gouvernement a délibérément fait avorter le marché. On dirait que le gouvernement ne veut pas faire de profit avec cette installation ni même seulement faire ses frais.

Ce que nous débattons aujourd'hui, c'est la rentabilisation des services de la garde côtière pour les Canadiens, alors que rien n'est fait pour bien gérer des programmes gouvernementaux comme celui-ci. Combien faudra-t-il récupérer avec les services à la navigation pour compenser le coût de cette affaire pour Esquimalt et pour le gouvernement canadien? Si le ministre réussit à ruiner cette installation afin de prouver qu'elle doit être vendue, qui l'achètera et à quel prix? La valeur de la cale sèche est estimée à 50 millions de dollars. Pourquoi les principaux usagers voudraient-ils acheter ce qu'ils peuvent déjà avoir pour rien ou presque? Si nous la vendons pour moins de 50 millions, quelle nouvelle formule de compensation le ministre trouvera-t-il pour le peuple canadien? Ou si la cale sèche est tout bonnement fermée en mars prochain comme le prévoit Transports Canada, combien nous faudra-t-il trouver de plus en indemnisation? C'est là un bon exemple de ce que prévoit le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui en termes de paiement par l'usager.

Jetons un coup d'œil sur le projet de loi. Je puis certes dire ce qui va arriver au port de Prince-Rupert, au port de Stewart et au port de Kitimat à cause de l'article 3.1. Je puis dire aux députés ce que les responsables de ces installations portuaires vont dire au ministre lorsqu'il ira les voir. Je voudrais citer l'article en question, car il est important. Il faut l'examiner attentivement. Le voici:

Aux fins de couvrir les frais des services de navigation fournis par la garde côtière canadienne, le gouverneur en conseil peut prendre des règlements au sujet des droits relatifs à ces services et notamment . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Le député est ici depuis assez longtemps pour savoir que, d'après le commentaire 732 de la cinquième édition de Beauchesne, nous discutons d'un projet de loi en deuxième lecture. La discussion doit se faire sur le principe, et non article par article. J'espère que le député en tiendra compte en recommençant son discours.

M. Fulton: Merci, monsieur le Président.

Les éléments de cet article sont essentiels au but général du projet de loi. Ils imposent des frais aux titres des aides à la navigation, des dragages, des services de trafic maritime, des opérations de brise-glace et des escortes de navires. C'est un montant estimatif de l'ordre de 200 millions de dollars qu'on va mettre sur le dos des utilisateurs de bateaux de plaisance, des utilisateurs de navires de pêche et des armateurs. Quand on pense à un port comme Prince-Rupert, il souffre déjà d'une baisse effarante de trafic. Cela parce que Transports Canada n'a pas trouvé le moyen de remettre en service l'installation Grain No. 1 de Prince-Rupert. En collant à la flotte de pêche le genre de frais dont il est question dans cet article, nous comptons qu'il y aura rachat à 100 millions. Où cela? Si on ajoute sans cesse aux frais des entreprises qui sont déjà en difficulté, nous verrons quelles sont les vraies conséquences de la mise à la charge des usagers.

Voyons ce que le ministre disait du projet de loi le 25 septembre. La Chambre et le pays attendaient beaucoup à ce moment-là en matière de souveraineté. On comptait que le projet de loi C-75 allait renforcer la souveraineté. En fait, il a dilué le potentiel qui pouvait exister d'un projet de loi de souveraineté concernant la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques. Cela, les députés ministériels le savent très bien. S'ils ne le croient pas, ils n'ont qu'à consulter le personnel des Affaires extérieures qui est bien au courant des conséquences d'une dilution de notre législation au nord du 60e.

J'aimerais signaler les six conventions maritimes internationales qui vont être ajoutées. Il y a la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, et son Protocole de 1978. Il y a le Protocole de 1978 de la Convention de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer; les normes de 1978 relatives à la formation, à la certification et à la surveillance du personnel maritime; la Convention internationale de 1969 sur la responsabilité civile pour dommages dus à la pollution par les hydrocarbures; la Convention de 1971 sur le fonds international; et aussi les Codes de l'Organisation maritime internationales relatifs aux navires spécialisés transporteurs de pétrole, de gaz ou de produits chimiques.

Je voudrais signaler jusqu'où le gouvernement est allé avec ce projet de loi. Il a pris six conventions maritimes internationales et les a mises dans le projet de loi. Je pense que les députés d'en face seraient heureux de dire pourquoi une exception tout à fait spéciale est prévue en faveur des navires de la Couronne, pour le cas où ils auraient une avarie quelconque et déverseraient des hydrocarbures au nord du 60e parallèle. La charge de l'indemnisation retombe toujours sur la personne privée, qu'il s'agisse de la côte de la Colombie-Britannique, des régions maritimes de la côte est ou du nord du 60e parallèle. Ce sont des particuliers qui sont touchés, et beaucoup sont très pauvres. Ils n'ont pas les moyens de recourir aux tribunaux ou d'embaucher des consultants pour dresser la liste des dommages et ainsi de suite.

C'est un projet de loi très vaste. On y trouve, par exemple, la définition d'«aéroglisseur» et on y apprend ce qu'il faut faire d'un voyageur clandestin. Il renferme de bonnes dispositions touchant la sécurité. Je suis heureux, entre autres, de voir qu'on a prévu de nouvelles méthodes d'inspection. Cependant, l'imposition de nouveaux droits pour les services de navigation sera mal vue des Canadiens. J'incite le ministre à s'entretenir avec des spécialistes pour savoir en quoi cela pourrait modifier les habitudes en matière de transport, et quelles seront les conséquences pour les Canadiens propriétaires de bateaux de pêche et d'embarcations de plaisance.

Aux termes de l'article 134, le ministre peut faire des exemptions. Je ne veux pas entrer dans le détail, monsieur le Président, car je respecte l'avis que vous avez donné à ce sujet. Mais le projet de Bent Horn est un autre exemple où le ministre a usé de son pouvoir discrétionnaire pour faire exception à la règle et permettre, l'été dernier, de transporter du pétrole venant de l'île Cameron. Grâce à un décret du gouverneur en conseil, le navire en question a obtenu les autorisations voulues. Le principe du pouvoir discrétionnaire se trouve partout dans le projet de loi. C'est comme si nous nous apprêtions à dire au ministre des Transports: «Allez-y, faites ce que vous voulez, peu importe le moment, la manière ou les circonstances. Si cela vous chante, faites de nouveaux règlements». Cette mesure est un véritable cheval de Troie, justement la sorte d'initiative que combattaient les ministériels lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Ils voyaient bien que les intérêts des particuliers, des Canadiens moyens, ne seraient pas respectés. Cela veut dire que les grandes sociétés pétrolières peuvent frapper à la porte du ministre des Transports et lui dire: «Nous ne pouvons pas respecter ce zonage imposé par Environnement

Canada, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, les Inuit et tous ceux qui s'en préoccupent». Elles ajouteraient: «Voilà notre itinéraire. Nous avons cette ouverture dans la glace et il nous est impossible de passer ailleurs». Le ministre s'est arrogé tous ces pouvoirs. Le connaissant, cela me surprend. Je soupçonne que la bureaucratie lui a préparé ces mesures, après avoir décidé qu'il ne pouvait pas y avoir 8, 10 ou 12 projets de loi, ce qu'il aurait normalement fallu, et on s'en est tenu au C-75.

C'est un projet de loi trop vaste. Il va des véhicules à coussin d'air jusqu'aux questions de souveraineté. C'est la même chose que la marche arrière qu'a faite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je l'ai félicité à la Chambre. J'étais honnête, vu les décisions qu'il prenait. Il a dit: «Nous construirons un brise-glace très perfectionné, de classe internationale, qui coûtera $500 millions». Deux jours plus tard, à une conférence de presse, le ministre parlait d'un pétrolier brise-glace. Il lisait pratiquement le communiqué de Panarctic. Il a dit à la Chambre qu'il renforcerait certaines lois. J'aurais pensé que la première chose que nous aurions apprise de l'expérience du banc de George, en matière de droit international, aurait été le type de lois que nous devrions avoir. Non seulement devrions-nous délimiter avec précision nos frontières dans le Haut Arctique afin d'en faire des eaux territoriales, mais nous devrions rendre plus rigoureuse la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques afin de prévoir une amende substantielle au cas où un navire comme le *Polar Sea* pénétrerait à nouveau dans les eaux territoriales canadiennes. Combien de députés ministériels savent que notre pays ne pourrait pas imposer une amende de plus de $100,000 si le *Polar Sea* pénétrait dans nos eaux après que nous ayons adopté la mesure à l'étude? Quelle mesure remarquable! Je m'attendais à y trouver des dispositions sévères qui non seulement permettraient, mais exigeraient que la Garde côtière canadienne ramène au port les navires qui tenteraient de pénétrer dans les eaux territoriales canadiennes sans le plein accord des autorités canadiennes et l'escorte d'un brise-glace moderne de classe 10 à travers les eaux du Nord canadien.

• (1510)

Je crois que j'ai mal compris, comme député tout au moins, l'orientation qu'adoptait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je formais de grands espoirs qu'on allait protéger notre souveraineté dans le Haut Arctique. Le ministre s'est contenté de planter le drapeau canadien dans le dos des Inuit en disant que notre souveraineté dans les îles du Haut Arctique s'appuyait sur la présence des autochtones qui y étaient établis depuis des temps immémoriaux. Mais on n'a rien fait sur ce front. Nous devrions tout au moins, en y consacrant du temps à la Chambre et au comité, examiner les moyens de mener à terme le processus global de revendication et comment résoudre de manière réaliste et satisfaisante les importants problèmes scientifiques que mon collègue de Cochrane-Supérieur (M. Penner) a eu raison d'évoquer. Nous ne pouvons pas nous lancer tout simplement tête baissée dans des projets industriels après tous les efforts déployés dans les audiences publiques. J'aperçois le député de Western Arctic (M. Nickerson). Il pense peut-être que la Commission d'évaluation environnementale de la mer de Beaufort n'a été qu'une tactique intéressante de relations publiques où de nombreux Canadiens ont offert leur temps pour défendre les intérêts très réels et très légitimes du globe.

Une éruption massive de pétrole dans le Haut Arctique pourrait modifier les conditions climatiques du globe tout entier. Il n'est pas simplement question de petites quantités de pétrole poussées par la vague sur le rivage, de quelques phoques à la fourrure tachée, de quelques poissons morts ou de quelques chasseurs déplacés. Il faut tenir compte des problèmes climatiques les plus graves à l'échelle planétaire. Comme elle se présente actuellement, la mesure à l'étude a sûrement de quoi réjouir les conseils d'administration des sociétés pétrolières de Calgary qui félicitent le gouvernement d'avoir enfin proposé la mesure législative dont ils avaient besoin pour lancer leurs projets au coût le moins élevé possible. D'après les enquêtes menées au Canada depuis quelques années, la protection de l'environnement et l'utilisation qu'on en fait sont pour les Canadiens des sujets prioritaires. Dans certains cas, ils sont disposés à payer davantage afin qu'on mette en place des programmes à long terme pour protéger le mieux possible les domaines les plus vulnérables.

Je le répète, monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations des députés ministériels sur le pouvoir de prendre des règlements relatifs aux marchandises dangereuses. Après les nombreuses études de la Chambre sur la manutention et le transport ferroviaire et routier de matières dangereuses, nous sommes sûrement en droit de nous attendre que le gouvernement y donne suite dans des lois plutôt que dans des règlements.

J'ai souvent mentionné à la Chambre le fait qu'on charge encore d'énormes quantités d'explosifs militaires au port de Prince Rupert. On a souvent demandé que ces explosifs militaires soient manutentionnés avec plus de soin ou, mieux encore, qu'ils soient expédiés par bateaux américains à partir de ports situés dans le sud des États frontaliers. En est-il même question dans ce projet de loi? Non. Encore une fois, le gouverneur en conseil peut prendre des règlements, et nous retrouvons cette formule à presque toutes les pages du projet de loi. La réforme parlementaire est en vogue, mais lorsque le gouvernement nous arrive avec de tels projets de loi, je pense qu'il est grand temps que les députés ne se contentent pas de voter pour ou contre ce genre de mesures cauteleuses qu'on nous présente régulièrement.

Le gouverneur en conseil est habilité à prendre des règlements pour faire respecter la convention sur la pollution. Est-ce que cela va aider les habitants des régions nordiques si jamais un déversement se produit? Que vont faire les gens de la côte ouest si un navire est lourdement avarié? Que dire de Terre-Neuve? Il y a toutes sortes de questions auxquelles le gouvernement doit répondre.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé. Les députés ont maintenant dix minutes pour poser des questions et formuler des observations.

M. Penner: Monsieur le Président, juste avant que le député de Skeena (M. Fulton) ne fasse son excellente intervention, l'un des ministériels a affirmé que nous débattions le principe du projet de loi C-75. Le débat n'a pas été très long. Je me demande simplement si le député laisse entendre qu'il ne devrait pas y avoir de débat en deuxième lecture? J'ai trouvé

son intervention plutôt curieuse. Cependant, ce que le député a dit, dans le fond, c'est que toutes sortes d'études ont déjà été effectuées, et le député de Western Arctic (M. Nickerson) a présenté exactement le même argument. Personne n'a prétendu le contraire. Bien entendu, on procède à des études. Plusieurs députés ont fait allusion particulièrement à celle sur le détroit de Lancaster, qui était très approfondie et à celle de la Commission d'évaluation environnementale de la mer de Beaufort—désignée par BEARP, en anglais, ce qui est regrettable—qui est l'une des plus importantes. Il s'agissait d'une étude triennale dont le gouvernement devrait, selon moi, beaucoup s'inspirer avant de prendre des décisions.

La question que je désire poser au député de Skeena concerne ces études et d'autres dont il est au courant. Quelle est son opinion sur les réserves que suscite un accroissement non contrôlé du trafic pétrolier dans les eaux de l'Arctique, par le Passage du Nord-Ouest?

M. Fulton: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. On a parlé tout à l'heure de toutes les études qui ont déjà été effectuées. Il est tout à fait vrai qu'on a procédé à un grand nombre d'études, surtout concernant l'Arctique. Le problème, c'est que pratiquement aucune des recommandations n'a été mise en œuvre. Ces études doivent permettre à la Chambre de prendre des décisions intelligentes, sensées, raisonnées et fondées sur des bases scientifiques au sujet des mesures législatives voulues.

Je suis persuadé que de nombreux autochtones ont témoigné, afin de parler de questions d'environnement et le reste. S'il y a tant de cynisme, surtout au nord du 60e parallèle, c'est que bien des bureaucrates et des hommes de science s'intéressent à cette question et qu'on y a déjà consacré un grand nombre d'études et d'audiences publiques; en effet, même si cela est utile, car on aide ainsi les habitants du Nord et les Canadiens en général à tirer certaines conclusions, on n'aboutit pas à l'étape suivante qui consiste à mettre en œuvre, dans l'intérêt des habitants du Nord, du Canada et du monde, des méthodes judicieuses. Je ne crois pas que nous puissions foncer tête baissée sans tenir dûment compte de ce que des commissions publiques, comme la Commission d'évaluation environnementale de la mer de Beaufort ont recommandé, à savoir la présence de deux brise-glace de classe 10, afin de s'assurer que si l'un des deux est prisonnier des glaces, l'autre puisse lui venir en aide. Selon moi, bien des gens ont tendance à considérer l'Arctique simplement comme une vaste région emprisonnée par les glaces la plupart du temps, froide et balayée par les vents, dont il n'y a pas vraiment lieu de s'inquiéter. Il s'agit d'un désert, monsieur le Président, mais extrêmement délicat. Les hommes de science du monde entier ne font que commencer à se pencher sur les répercussions que pourraient avoir d'énormes mares noires dans une région où le soleil ne se couche jamais et où le milieu ambiant, soit de l'eau ou quelques rochers, est généralement blanc. Je ne pense pas que nous puissions nous lancer à l'aveuglette dans une aventure pareille, monsieur le Président. La Chambre compte bien assez de gens compétents pour étudier les aspects dont s'inquiètent les écologistes, les scientifiques et les autochtones et pour ne pas les écarter en disant que nous avons déjà vidé la question.

• (1520)

Mme Blais-Grenier: Je vais débuter par un bref commentaire, monsieur le Président, après quoi je poserai une question. Je suis enchantée que le député de Skeena (M. Fulton) ait reconnu les améliorations réelles et majeures que les nouvelles mesures et normes de sécurité de ce projet de loi ne manqueront pas d'apporter. Je puis donner au député l'assurance que nos consultations ont été approfondies. Nous avons consulté un vaste éventail de personnes et de groupes intéressés. Bien que nous ayons posé des questions à son parti, nous n'avons pas obtenu de réponse complète. Tout comme mon collègue le ministre des Transports (M. Mazankowski), j'aimerais bien savoir quelle proportion des frais de transport devrait être assumée par l'usager, selon l'estimation du député, pourvu évidemment qu'il adhère à cette formule.

M. Fulton: Monsieur le Président, je me réjouis de répondre à cette question, car pas un seul fonctionnaire du ministère des Transports ne s'est jamais donné la peine de me consulter à propos du développement du Nord.

Mme Blais-Grenier: Nous l'avons fait à la Chambre.

M. Fulton: Je tiens à ce que la Chambre sache bien que personne ne m'a jamais invité à étudier la question ou à préparer une réponse de ce genre.

Pour ce qui est du paiement par l'usager dans le cas par exemple de la pêche ou du transport du blé, des sommes considérables sont déjà versées soit directement par le biais de l'économie ou par celui de la production et de l'exportation de ces denrées. Il est donc absolument ridicule de faire payer un pêcheur dont le bateau est récupéré au large de Prince-Rupert et remorqué jusqu'au port par un navire de la garde côtière. J'encourage les députés ministériels à venir faire des discours à Prince-Rupert pour justifier l'application du concept de paiement par l'usager.

La Chambre doit examiner l'un des points que le député de Western Arctic a soulevés au sujet de l'escorte de navires par un brise-glace de la garde côtière. Ce service est extrêmement coûteux. Je serais favorable à ce qu'on envisage de faire payer des frais par les usagers pour ce genre de service qui coûte énormément cher au Trésor fédéral. Il faudrait que le comité étudie soigneusement la question, quels sont les itinéraires concurrents et les coûts réels. Il a été révélé l'année dernière que de nombreux pilotes de bateaux de plaisance, de pêcheurs, d'exploitants de remorqueurs et d'armateurs de la côte de la Colombie-Britannique ne recevaient pas d'information adéquate sur les conditions météorologiques. Je ne comprends pas pourquoi on les ferait payer pour se faire escorter par la garde côtière jusqu'au port. Cette année seulement, le secteur des pêches de la Colombie-Britannique va enrichir l'économie canadienne de 500 millions de dollars. Je ne comprends pas qu'on fasse payer les aides à la navigation aux pêcheurs.

Mme Blais-Grenier: Monsieur le Président, je ne suis pas plus avancée. D'après ce que j'ai lu dans le hansard, il y a certaines divergences dans les positions que les députés du NPD ont exposées sur les droits imposés aux usagers et sur la partie des coûts qui doit être financée par les usagers. Nous n'avons jamais eu de réponse directe là-dessus. En ce qui concerne les prévisions météorologiques, le député n'est pas sans savoir qu'elles relèvent d'un autre ministère.

M. Fulton: Précisément, monsieur le Président. Le gouvernement ne nous a pas fourni de documentation sur le principe du paiement par l'usager. La ministre d'État aux Transports (M^me^ Blais-Grenier) soutient que le NPD devrait dicter au gouvernement sa politique en la matière. J'écrirais volontiers la politique du gouvernement sur le transport en vertu de la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, et ainsi de suite. La ministre rêve en couleur, si elle prétend dissocier les services météorologiques des services d'aide à la navigation.

M. Brisco: Monsieur le Président, les observations du député au sujet de l'environnement et les préoccupations dont il a fait état au sujet de cette loi et de ses conséquences sur l'environnement dans l'Arctique, m'inquiètent. Je voudrais que le député se rappelle l'historique des industries pétrolières et minières dans l'Arctique à partir de la fin des années 1970 jusqu'à nos jours. Je voudrais qu'il se penche sur les cas de la Dome et de l'Imperial, sur l'exploitation des gisements de Little Cornwallis et de Polaris, et qu'il voie comment le secteur des transports s'y est développé. Le député reconnaîtra certainement que ces navires sont équipés pour affronter les intempéries de l'environnement dans lequel ils se trouvent. S'ils ne peuvent pas y faire face, alors ils évitent de s'y aventurer. Il sait certainement que la loi traitant de la question est nouvelle. Il se rend sûrement compte que la Loi sur les contaminants de l'environnement, par exemple, a tout lieu d'être améliorée, comme la Loi sur l'immersion de déchets en mer. Toutefois, on ne paralyse pas les travaux parlementaires concernant cette loi simplement pour dissiper une source de préoccupation.

M. Fulton: Monsieur le Président, si le député avait écouté le début de mon intervention . . .

M. Brisco: Je l'ai écouté.

M. Fulton: . . . il m'aurait entendu dire que j'admets que c'est un projet de loi à caractère réglementaire portant sur les routes maritimes. Je prétends toutefois que la Chambre devrait aborder bien d'autres questions en même temps.

M. Brisco: Elle le fera.

M. Fulton: Je ne le pense pas. Je n'ai aucune raison de croire que le ministre du Nord canadien (M. Crombie) et le ministre de l'Environnement (M. McMillan) ou que les autres ministres concernés, proposeront une mesure parce qu'ils n'ont pas dit, publiquement ou en privé, qu'ils sont disposés à s'occuper d'urgence des revendications globales ni à établir des zones écologiques dans l'Arctique.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Si le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) veut bien m'excuser, je lui signale que nous avons déjà prolongé le temps de parole de deux minutes. Je voudrais que le débat se poursuive. Avant de donner la parole au député suivant, je tiens à rappeler à la Chambre que ce sera le dernier discours de 20 minutes suivi de la période des questions et observations prévue à l'article 36(2) du Règlement. Tous les autres discours seront d'une durée de 10 minutes. Le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) a la parole.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de faire quelques commentaires sur le projet de loi C-75, qui est débattu à l'étape de la deuxième lecture. Mon ami et collègue le député d'Egmont (M. Henderson) a proposé un amendement visant à renvoyer le projet de loi à six mois. Je vais répéter les raisons pour lesquelles mon collègue a proposé cet amendement. L'article 4 de ce projet de loi nous préoccupe beaucoup, monsieur le Président. Je vais parcourir cet article dans quelques instants et donner les raisons pour lesquelles il est tellement fondamental qu'il faut le supprimer de ce projet de loi.

En ma qualité de membre du comité des transports, j'ai eu le plaisir de voyager dans l'ouest du Canada cette année, surtout pour étudier la question du doublement des voies du CN en Colombie-Britannique. Dans le cadre de ce déplacement, les membres du comité ont eu l'occasion de voir de leurs propres yeux les installations de la garde côtière sur la côte du Pacifique, surtout celles de Vancouver et de Prince Rupert. Ces installations m'ont fort impressionné.

Cet article donnerait à la Garde côtière le droit de récupérer les frais des services de navigation. Comme le député de Skeena (M. Fulton) l'a dit, les utilisateurs de véhicules commerciaux et de bateaux de plaisance devraient payer 200 millions de dollars de plus. Jusqu'ici, c'est au gouvernement fédéral qu'il incombait de payer tous les services fournis par la Garde côtière du Canada.

• (1530)

En proposant l'article 4, le gouvernement veut appliquer le principe du paiement par l'usager pour faciliter le plein recouvrement des frais de la garde côtière du Canada. A mon avis, c'est fondamentalement mauvais parce que cela compromet la sécurité. Cela veut dire que le gouvernement demande aux Canadiens de payer certains services s'ils veulent garantir la plus grande sécurité possible dans nos eaux territoriales pour tous les autres services fournis par la Garde côtière.

Certains se demanderont peut-être pourquoi moi, qui représente une circonscription urbaine du Grand Toronto, je me préoccupe de la Garde côtière du Canada et quelles conséquences cette mesure peut avoir sur la région de Toronto. J'ai demandé aux représentants de la Garde côtière du Canada quelles installations et quels services ils avaient dans les Grands lacs, plus précisément dans le lac Ontario. Ils m'ont dit qu'un certain nombre de services y étaient assurés. La Garde côtière fournit les services de navires de recherche et de sauvetage dans les Grands lacs et de deux brise-glace, le *Griffon* et le *Simcoe*, à partir de Prescott vers l'ouest. Elle administre aussi un centre de coordination des sauvetages à Trenton, de même que le centre de la radio maritime. Par conséquent, la Garde côtière fournit des services vraiment essentiels aux habitants du Grand Toronto qui naviguent sur le lac pour leurs loisirs ou par affaires.

Quelles seront les conséquences de cet article sur ces gens et sur les autres personnes qui se servent de bateaux et de navires ailleurs au Canada? A mon avis, le gouvernement ne devrait pas faire payer les services qu'il leur fournit. C'est pour cette raison que nous avons proposé de retarder l'adoption de ce projet de loi. Je tiens à bien faire comprendre aux députés d'en face que nous considérerons d'un œil favorable les autres parties du C-75 si l'article en question est supprimé.

Permettez-moi de parler brièvement du projet de loi lui-même, monsieur le Président. Le député de Skeena faisait justement remarquer que c'était une sorte de cheval de Troie comptant plus de 100 pages. Je considère donc que c'est une mesure omnibus. Je me permets de rafraîchir la mémoire aux députés d'en face concernant une mesure libérale, à savoir un projet d'amendement au Code criminel, qu'ils considéraient à l'époque comme une mesure omnibus. Cette mesure proposait, en effet, un grand nombre de modifications au Code criminel et les députés d'en face, qui formaient alors l'opposition, sont intervenus pour rappeler au gouvernement qu'il avait tort d'inclure autant de dispositions dans un seul projet de loi, car il nuisait ainsi à l'objectif visé. C'est de l'hypocrisie flagrante de leur part, maintenant qu'ils forment le gouvernement. Quand ils étaient dans l'opposition, ils défendaient un principe et maintenant qu'ils gouvernent, ils en défendent un autre . . .

M. Kilgour: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que le mot «hypocrisie» utilisé aussi directement a déjà été considéré comme antiréglementaire à la Chambre et je voudrais que vous tranchiez cette question maintenant.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme j'étais suspendu aux lèvres du député, je n'ai pas remarqué s'il avait vraiment utilisé ce mot-là. Quoi qu'il en soit, poursuivons le débat. Je vérifierai la transcription et je rendrai ma décision lundi prochain.

M. Penner: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour la même raison. Le député d'en face sait très bien qu'aucun article du Règlement n'interdit à un député de parler d'hypocrisie en général. L'hypocrisie est une réalité de la vie courante. Pourtant l'ouvrage, de Beauchesne affirme qu'il est inconvenant de qualifier un député d'hypocrite. Il est très différent de parler d'une attitude hypocrite. Il ne se justifie nullement d'invoquer en l'occurence le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Je comprends le député. Je crois que c'est une bonne interprétation. Je vais cependant consulter la transcription. Le cas échéant, je demanderai au député de retirer ce qu'il a dit et je sais qu'il le fera.

M. Nunziata: Vous avez raison, monsieur le Président. Je retirerai ce que j'ai dit et je sais qu'il m'est interdit de traiter les autres d'hypocrites. Même si c'est ma conviction et que je brûle de le dire, je dois m'en empêcher. J'éviterai donc de traiter mes vis-à-vis d'hypocrites. Il y a eu cependant manifestation d'hypocrisie. Si le député qui a invoqué le Règlement se reconnaît, tant pis. S'il admet s'être comporté en hypocrite, soit.

Le président suppléant (M. Paproski): Ça recommence. C'est vendredi après-midi et les députés s'étaient montrés sages depuis quelques heures. J'espère que nous pourrons continuer. Au besoin, nous rendrons une décision lundi.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je reviens à mon exposé au sujet du C-75. Quand on m'a interrompu, je disais que c'était un projet de loi fourre-tout. Nos vis-à-vis s'opposaient à ce genre de procédé quand ils étaient dans l'opposition, mais ils y recourent maintenant pendant la brève période qu'ils passeront au pouvoir.

Nous, de l'opposition officielle, nous opposons à ce projet de loi fourre-tout. Ses sujets sont trop nombreux pour que nous puissions en examiner convenablement l'objet. Si le gouvernement s'intéresse véritablement aux dispositions de ce projet de 120 pages, il devrait présenter des mesures distinctes pour les diverses questions abordées dans le projet de loi C-75.

J'ai déjà dit que l'article 4 est fondamentalement mauvais. Je me suis amusé en écoutant la ministre d'État aux Transports (M^me^ Blais-Grenier), l'ex-ministre de l'Environnement, parler du paiement par l'usager. Les députés se souviendront que lorsqu'elle était ministre de l'Environnement, avant sa rétrogradation au poste de ministre d'État aux Transports, elle a essayé d'imposer des droits à l'égard des appels fait au bureau des prévisions météorologiques. Elle voulait que les personnes qui font appel aux services de ce bureau les payent. Comme les députés de notre parti l'ont fait valoir, cette décision aurait dissuadé les personnes d'appeler le bureau des prévisions météorologiques, ce qui aurait compromis la sécurité. Depuis qu'elle détient son nouveau portefeuille, la ministre approuve une mesure législative visant à prévoir le plein recouvrement des frais de services . . .

M. McLean: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Est-il réglementaire de la part du député de faire des remarques sur les responsabilités antérieures de la ministre? Sauf erreur, le débat porte sur le projet de loi à l'étude et sur ses responsabilités actuelles.

M. Penner: Monsieur le Président, le député sait très bien que ce sont les questions aux ministres qui ne doivent pas porter sur leurs responsabilités antérieures. Cela n'a rien à voir avec un débat où l'on parle des décisions prises par un ministre en quelque qualité que ce soit tant qu'il s'identifie au gouvernement. Il n'y a absolument pas matière à rappel au Règlement. Cela ne réussit qu'à faire perdre le temps de la Chambre.

• (1540)

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie.

M. Penner: Ces faux rappels au Règlement doivent cesser.

M. Dick: Pauvre petit Nunziata.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Le rappel au Règlement n'est pas justifié. J'aimerais que les députés poursuivent le débat. Le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) a la parole. Je n'ai pas déduit cette interruption de son temps de parole. Poursuivons le débat, je vous prie.

M. Nunziata: Monsieur le Président, ces interruptions répétées de la part des députés d'en face ne serviront qu'à renforcer ma détermination de faire les commentaires que je veux faire avec plus de vigueur encore. A en juger par leurs réactions, il est très clair que la mesure à l'étude rend nos vis-à-vis très chatouilleux et les plonge dans l'embarras. Voilà pourquoi ils m'interrompent sans cesse. Je leur demande d'être patients, d'écouter, et d'attendre que j'aie terminé pour me poser des questions ou faire des commentaires sur ce que j'ai dit.

Avant d'être interrompu par le ministre d'État à l'Immigration (M. McLean), je disais que nous avons une ministre d'État aux Transports qui a une certaine façon de penser qui se résume au principe du paiement par l'usager, sans égard au fait que la sécurité pourrait être compromise en haute mer ou dans les Grands lacs. On reconnaît cette façon de penser parce qu'elle est conservatrice. Les conservateurs croient en la libre entreprise et au paiement par l'usager, sans égard aux conséquences.

C'est le même gouvernement qui a essayé de réduire le déficit aux dépens des déshérités de notre société et qui a tenté de désindexer les pensions de vieillesse. C'est encore lui qui a désindexé les allocations familiales. Or, nous apprenons qu'il est maintenant disposé, toujours au nom de la réduction de cet énorme déficit, à mettre en jeu la sécurité des gens.

Je défie la ministre et tous nos vis-à-vis de me prouver que j'ai tort, de me démontrer qu'en faisant payer un droit aux utilisateurs des services assurés par la Garde côtière, on ne compromettra pas la sécurité. En tant que parlementaires, nous avons pour responsabilité de nous assurer que les gens naviguant sur nos eaux bénéficient de la plus grande sécurité possible. Or, le gouvernement met en danger cette sécurité. Je voudrais vous donner les raisons qui justifient cette affirmation. Si vous le permettez, monsieur le Président, je vais vous citer l'article 4, puis examiner en détail sa teneur, afin de montrer en quoi il rend ce projet de loi tout à fait inacceptable; voici:

> Aux fins de couvrir les frais des services de navigation fournis par la garde côtière canadienne, le gouverneur en conseil peut prendre des règlements au sujet des droits relatifs à ces services et notamment aux aides à la navigation, aux dragages, aux services de trafic maritime, aux opérations de brise-glace et aux escortes de navires.

Qu'est-ce que cela signifie, monsieur le Président? Je voudrais vous le préciser. Selon mon interprétation, si un bateau naviguant sur le lac Ontario chavire, et que la Garde côtière doive intervenir, afin de porter secours à une ou plusieurs personnes qui risquent de se noyer, le gouvernement prétend alors que ces gens, qui envoient un signal de détresse, devront être prêts à payer. En d'autres termes, il faut acheter sa sécurité. Dans le cas contraire, on risque de ne pas être sauvé.

Si j'étais dans cette situation et je savais que je risque de devoir payer pour qu'un bateau de la Garde côtière me porte secours, j'y penserais peut-être à deux fois . . .

Une voix: Vous l'avez dit.

M. Nunziata: . . . et d'autres y penseraient à deux fois avant de lancer un SOS. Les députés ministériels rient, ce qui prouve à quel point ils sont cruellement insensibles aux graves répercussions de cette disposition du projet de loi. Le projet de loi va obliger une personne en détresse à payer pour ce service. Si elle ne paie pas, on pourra exiger des intérêts, aux termes de l'article 4(3). C'est tout à fait révoltant.

Que dit encore la mesure et plus précisément l'article 4? Que les navires et bâtiments doivent payer pour les services de navigation. Quels sont ces services de navigation? Ils comprennent les phares sur les deux côtes, les services de recherche et de sauvetage et d'autres fournis par la Garde côtière. L'article 4(2) n'exige pas des droits des personnes mais dispose plutôt ainsi:

> Ces droits peuvent être imposés à l'égard d'un navire ou bâtiment sans considérer si la garde côtière canadienne fournit réellement un service de navigation à ce navire ou bâtiment.

Qu'est-ce que cela veut dire? Le gouvernement tente d'appliquer le principe du paiement par l'usager aux services de la garde côtière et dans l'article 4(2) il précise qu'indépendamment qu'une personne ait besoin de la garde côtière ou y ait recours, elle devra quand même payer une partie des 200 millions que ce service essentiel coûte au gouvernement fédéral. Est-ce juste, monsieur le Président? Nous croyons qu'il est juste que tout le monde paie. Les Canadiens en général doivent payer pour les mesures de sécurité et d'hygiène. Nous disons qu'il est répréhensible en matière de santé et de sécurité de faire payer une personne en particulier. Plutôt que de faire payer le coût des normes de sécurité élevées à l'ensemble des Canadiens, le gouvernement impose ce coût uniquement aux propriétaires de navires ou de bâtiments, qu'ils fassent appel ou non aux services de la Garde côtière canadienne. Une personne qui se balade en canot sur le lac Ontario devra payer des droits même si elle ne fait pas appel aux services de la Garde côtière sur ce lac. Nous ne savons pas à combien s'élèvent ces droits, mais il y en aura néanmoins de perçus. Toute personne navigant en eaux canadiennes à bord d'un navire ou d'un bâtiment devra payer des droits. C'est injuste.

J'espère que les députés d'en face reconnaîtront l'injustice fondamentale inhérente à cet article et qu'ils le supprimeront de la mesure à l'étude. Nous, de notre côté de la Chambre, ne sommes pas disposés à compromettre la vie des usagers des eaux canadiennes.

Vous me faites signe, monsieur le Président, que mon temps de parole est écoulé. A cet égard, je signale que j'ai été interrompu plusieurs fois par les députés d'en face. J'espère que vous n'avez pas défalqué la durée de ces interventions du temps qui m'était imparti.

Je regrette de ne pas pouvoir parler plus longuement de cette mesure. Je demande simplement à la ministre d'État aux Transports de réexaminer cette mesure de plus près et elle verra ce qui se passera si elle est adoptée.

• (1550)

M. Brisco: Je serai bref, monsieur le Président. Je voudrais faire quelques observations au sujet des propos que le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) a tenus quant au principe du paiement par l'usager au sujet duquel il a avancé des arguments fallacieux et sans profondeur. Je me réjouis qu'il ait fait un discours aujourd'hui, car je vais l'envoyer à tous les membres de la Garde côtière de Colombie-Britannique que je connais, et j'en connais plusieurs, en leur disant que telle est l'attitude, la pensée et la logique des libéraux à l'égard de ce principe. Ces hommes mettent souvent leur vie en danger. Il a laissé entendre qu'ils pourraient attraper par le bras quelqu'un en train de se noyer dans l'eau profonde et glacée de l'océan Pacifique et lui dire: «Commencez par allonger la monnaie. Si vous ne payez pas, je vous lâche le bras». Je crois nécessaire de

bien spécifier que je trouve ce genre de déclaration absolument inacceptable.

Avant d'ajouter quoi que ce soit sur ce sujet, qu'a-t-il à dire quant au principe du paiement par l'usager que son gouvernement avait appliqué aux aéroports, aux compagnies aériennes et à l'aviation civile? Qu'a-t-il à dire, et c'est peut-être l'observation la plus utile qu'il pourra faire, du principe du paiement par l'usager que son gouvernement a eu la sagesse d'abandonner, celui des toilettes payantes?

M. Nunziata: Monsieur le Président, de toute évidence, mon exemple de la personne en train de se noyer tracasse le député. J'ai exagéré pour mieux me faire comprendre. Cela n'arriverait évidemment pas. S'il a pris mes paroles au sérieux, cela en dit long sur le manque de profondeur de son intelligence. Ils ne le feraient évidemment pas. J'ai énormément de respect pour les membres de la Garde côtière canadienne. Comme je l'ai dit, la qualité de leurs services m'a vivement impressionné.

Lorsque je leur ai parlé au cours de mon voyage dans l'Ouest, ils m'ont dit que le gouvernement ne leur accordait pas suffisamment d'argent pour offrir les services qu'ils voulaient assurer et que cela les inquiétait beaucoup. Ils ont reproché au gouvernement de faire des compressions budgétaires pour réduire ce déficit qui l'obsède tellement. Les membres de la Garde côtière canadienne accomplissent un travail extraordinaire.

Quand le député distribuera mon discours aux quelques membres de la Garde côtière canadienne qu'il connaît, qu'il leur demande en même temps ce qu'ils pensent du principe du paiement par l'usager. J'ai l'impression qu'ils ne l'approuvent pas. Lorsqu'il leur distribuera mon discours, qu'il leur demande ce qu'ils pensent de toute cette question.

Pour le moment, je demande au gouvernement s'il a consulté la Garde côtière avant d'inclure cet article dans la loi. Les ministériels nous ont dit, il y a un an environ, qu'ils inauguraient une nouvelle ère de concertation et de réconciliation nationale et qu'ils comptaient parler aux gens avant de promulguer des lois. L'année dernière, nous avons constaté à maintes reprises que les lois, et notamment le budget, n'avaient fait l'objet d'aucune consultation. En ce qui concerne cette mesure, j'ai l'impression que le gouvernement n'a absolument pas consulté les premiers intéressés.

M. Forrestall: Monsieur le Président, je voudrais seulement faire une ou deux observations et, peut-être aussi, poser une question. Les députés d'en face ont parlé du recouvrement total des frais. Une fois encore, j'attire leur attention sur ce qu'a dit le ministre des Transports (M. Mazankowski) plus tôt au cours de ce débat. Voici ce qu'il a déclaré, au cours d'un échange avec le critique des transports de l'opposition officielle retranscrit à la page 7744 du hansard:

> Les députés de l'opposition parlent de recouvrement des coûts à 100 p. 100. Aucun système de transport n'y parvient, comme le député le sait.

Comme je pense que c'est important pour les utilisateurs des services dont nous parlons, voici encore une autre déclaration du ministre à propos du recouvrement des coûts, déclaration retranscrite à la page 7619 du hansard:

> Je demanderai aux fonctionnaires de mettre sur pied un comité consultatif chargé de rencontrer différents groupes dont les propriétaires et leurs représentants, les syndicats, les armateurs, les pêcheurs et leurs associations et d'autres représentants des usagers des infrastructures maritimes.

Cela se déroulera avant que des modifications n'interviennent. Il n'est même pas question d'approcher d'un recouvrement des coûts à 100 p. 100. Le Nouveau parti démocratique estime hypothétiquement pour l'instant que nous devrions essayer de ne pas recouvrer ces coûts. L'opposition officielle reconnaît qu'il faut en récupérer une partie. Je précise encore une fois que le niveau de récupération de ces coûts dans le domaine maritime est d'environ 2.4 p. 100. Les usagers des autres modes de transport payent beaucoup plus. Il est rigoureusement exclus que les utilisateurs de services de transport relevant du gouvernement fédéral paient 100 p. 100 des coûts. Cela ne marcherait tout simplement pas.

Je le répète, il n'en est pas question, et dire le contraire c'est se tromper et induire les gens en erreur, et faire un mauvais procès à une bonne mesure ou une bonne loi. Quand on dit que nous essayons avec ce projet de loi de récupérer 100 p. 100 du coût des services de transport, ce n'est tout simplement pas vrai. Nous n'en avons nullement l'intention.

Si nous voulons abaisser et dans une certaine mesure maîtriser le déficit, nous avons le devoir ou la responsabilité d'accroître les recettes—et nous avons divers moyens de le faire—pour abaisser ce déficit. Mais nous ne le faisons pas, comme l'ont laissé entendre plusieurs députés d'en face au cours des deux ou trois derniers jours, en essayant de récupérer à 100 p. 100 dans le domaine maritime par exemple, les 824 millions de dollars que nous dépensons chaque année. Le chiffre de 2.4 p. 100 pourrait être porté à 3 p. 100, à 4 p. 100 ou à 5 p. 100. Est-ce de l'exploitation? Est-ce une charge écrasante? L'économie va-t-elle chanceler sur ses assises maritimes et s'effondrer? Je ne le pense pas, et franchement je ne pense pas que le député marche dans ce genre de raisonnement.

Je suis tout à fait d'accord avec les remarques du député à propos de l'excellence du service fourni par la Garde côtière canadienne. Je le félicite pour ces remarques. Pourrons-nous avoir ce projet de loi pour 4 h 20?

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est maintenant terminée.

Avant de donner la parole au député de Churchill (M. Murphy) dans le cadre du débat, je lui rappelle qu'en vertu du paragraphe 36(2) du Règlement, nous en sommes actuellement à la période des dix minutes sans question ni commentaire.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, après avoir écouté quelques-uns des orateurs qui sont intervenus au nom du gouvernement, je me demande de quelle mesure nous parlons vraiment. Je me rends compte que je n'ai que quelques minutes. Je vais consacrer quelques instants à cette mesure. En cherchant à me documenter sur ce projet de loi, j'ai pu lire le communiqué publié par le gouvernement au sujet de ce projet de loi, le communiqué nº 143/85 du 25 septembre dernier.

• (1600)

Dans ce communiqué, le ministre affirme que ces modifications vont améliorer la sécurité en mer, permettre au Canada de s'occuper plus efficacement des questions de prévention et de nettoyage de la pollution marine, et instaurer pour la responsabilité civile et l'indemnisation un régime grandement amélioré en matière de dommages par déversement de pétrole causés par des navires. Le communiqué ajoute:

D'autres changements concernent les nouvelles normes de formation, l'amélioration de la sécurité et de l'efficacité de la navigation, les services de trafic maritime, et les normes spécialisées pour la construction et l'équipement des navires.

Puis il y est question de diverses conventions maritimes internationales. Fait intéressant, monsieur le Président, dans son communiqué qui annonce ces modifications, le gouvernement s'est bien gardé d'évoquer son programme de récupération des coûts, les droits imposés aux usagers. C'est un obstacle à l'adoption de cette mesure. Voilà entre autres pourquoi nous nous y opposons.

Au nom du Nouveau parti démocratique, divers députés ont mentionné qu'il n'était pas question, dans cette mesure, de la manière dont le gouvernement récupérerait une partie des coûts d'exploitation en ce qui concerne nos ports et la voie maritime. Cette lacune en inquiète plusieurs, monsieur le Président, en particulier celui qui représente les citoyens de Churchill et les travailleurs de ce port.

Nous voulons savoir exactement ce que fera le gouvernement, avant d'adopter cette mesure législative. Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Forrestall) est à la Chambre depuis de nombreuses années et il sait que nous nous sommes toujours opposés, comme les conservateurs d'ailleurs lorsqu'ils étaient dans l'opposition, aux mesures législatives trop vagues. Nous avons répété que, lorsque le gouvernement avait une intention, celle-ci devait être claire dans le projet de loi et que si elle ne l'était pas, il fallait apporter des précisions avant l'adoption. Ce n'est malheureusement pas le cas, monsieur le Président.

Comme je l'ai dit en commençant, le fait que le gouvernement n'ait même pas mentionné la question du recouvrement des coûts dans le communiqué annonçant ces modifications prouve qu'il n'est pas franc avec le public canadien. Je suppose que nous pouvons tous accepter un certain recouvrement des coûts. J'estime que c'est une position acceptable de la part du gouvernement. Je crois cependant que nous-mêmes, à la Chambre, et les utilisateurs de nos ports et de nos voies navigables devons en connaître davantage avant d'adopter cette mesure. Je suis donc tout à fait prêt à appuyer la motion de renvoi à six mois qui est maintenant à l'étude.

Ce qui se passe au port de Churchill montre bien pourquoi nous tenons à ce que le gouvernement dise clairement ce qu'il veut faire. Au printemps de 1984, les gouvernements du Manitoba et du Canada avaient signé une entente relativement à l'expansion du port de Churchill. Cet accord portait notamment sur le contrôle de la poussière aux élévateurs administrés par les sociétés, le travail de dragage et la mise au point de remorqueurs spécialement conçus pour le port. Il était aussi question d'autres améliorations, par exemple au matériel roulant des chemins de fer, et ainsi de suite.

Le Manitoba a tenu ses engagements. Pas le gouvernement fédéral. D'après les réponses que le ministre des Transports (M. Mazankowski) m'a données la semaine dernière, il ressort que le gouvernement ne sait pas encore s'il respectera l'accord.

Cet accord est important pour les travailleurs du port de Churchill. Important aussi pour les localités situées le long de la voie ferrée, telles que Gillam, Le Pas, ou celles de la Saskatchewan. Important aussi pour les céréaliers de la Saskatchewan et de l'Alberta qui y écoulent leurs grains, et pourtant le gouvernement fédéral ne respecte pas l'entente, entente conclue entre lui et le Manitoba.

Je le redis, la province tient sa parole. Elle construit une ligne à haute tension jusqu'au port de Churchill et procède à d'autres travaux comme elle s'y était engagée. Je sais bien que cette entente a été conclue par le gouvernement précédent, mais le gouvernement fédéral ne la respecte pas.

Le premier ministre (M. Mulroney) avait pourtant dit que le nouveau gouvernement conservateur respecterait les ententes fédérales-provinciales déjà conclues, qu'il ne chercherait pas à les contourner. Pourtant, ce n'est ce qu'il fait dans le cas de l'entente concernant le port de Churchill. C'est directement à cause de ce projet de loi que cet accord n'est pas respecté, que les travaux attendent, et que les soumissions au Conseil du Trésor traînent sur le bureau du ministre des Transports. Il faudrait que nous sachions si le gouvernement entend établir un système quelconque de paiements par l'usager avant de donner notre aval à cette mesure.

Il y a un accord où l'on énonce ce que le gouvernement fédéral est censé faire dans le port de Churchill et il ne le fait pas. On nous présente aujourd'hui une mesure législative en vertu de laquelle, si elle est adoptée, le gouvernement pourra faire payer aux usagers de ce port et d'autres certains travaux entrepris dans ces ports. Le gouvernement va-t-il faire payer aux futurs usagers du port de Churchill les travaux qu'il a promis et qui auraient déjà dû y être effectués? Est-ce là ce qu'il envisage de faire? Nous ne le savons pas.

Le gouvernement ne donne pas suite à ses promesses. S'il finit par agir et se décide à faire ce qu'il aurait déjà dû faire dans le port de Churchill, les coûts de ces travaux seront-ils imputés aux usagers futurs, ce qui diminuera la demande à l'égard du port? Nous n'en savons rien et c'est une chose que les députés et les partis concernés devraient savoir. Je soulève ce problème non seulement parce que je représente cette circonscription, mais parce qu'un grand nombre de députés conservateurs ont parlé de ce port par le passé.

Bon nombre de députés se souviendront que le ministre d'État au Tourisme (M. Murta), le député de Lisgar, s'est chargé d'une étude sur le transport des céréales pour le compte du gouvernement conservateur précédent, sous le très honorable représentant de Yellowhead (M. Clark). A l'époque, le *Free Press* de Winnipeg a rapporté les propos du député selon lequel le port de Churchill était «un luxe que nous ne pouvions pas nous offrir».

Une voix: Et il n'est même pas luxueux.

M. Murphy: Ce député fait actuellement partie du cabinet, où il représente sans doute le Manitoba. Que pense-t-il aujourd'hui de ce port? Nous n'en savons rien. Depuis qu'il a fait cette étude pour le compte du caucus progressiste conservateur, il a gardé le silence sur cette question.

Nous avons en outre vu le whip en chef des conservateurs, le député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook) intervenir à la Chambre et parler contre ce port. Le député de Crowfoot (M. Malone) en a fait autant. Il y a un certain nombre de conservateurs que je peux citer, monsieur le président, et qui sont . . .

Une voix: Si l'on préconise l'abolition de tout droit, est-on pour autant communiste?

M. Murphy: Voilà le genre de remarque à laquelle nous nous sommes habitués. Je parle du projet de loi et de ce port-là en particulier. Si vous voulez parler d'autre chose, prenez la parole.

Lorsque je parlais des difficultés des agriculteurs de l'Ouest, le député de Crowfoot s'est écrié, comme en fait foi le hansard; «Qu'est-ce que Churchill a à voir avec les céréales?» Ce genre d'attitude de la part d'un ministre conservateur, du whip en chef conservateur, d'un représentant du secteur de l'agriculture dans l'ouest du pays, est une raison suffisante pour que j'intervienne à la Chambre, afin de préciser que je ne peux accepter ce projet de loi sous sa forme actuelle.

Je le répète—et les ministériels, notamment la grande gueule là-bas qui s'est fait entendre, l'ont exigé quand ils étaient dans l'opposition—les députés ont le droit de connaître les répercussions d'une mesure législative. Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les ministériels ont jugé que toute mesure proposée devait signaler clairement ce que le gouvernement entend faire et comment il comptait s'y prendre. Ce projet de loi ne précise pas, et c'est pourtant fort important, comment le gouvernement entend faire payer les coûts aux entreprises de navigation et autres usagers des ports et des voies navigables du Canada. Le gouvernement n'a même pas l'honnêteté de préciser que cet article figure dans le projet de loi. Comme les autres députés sans doute, j'ai reçu le même communiqué du ministre des Transports qui passe sous silence la disposition du projet de loi concernant le recouvrement des coûts ou le principe du paiement par l'usager.

Pourquoi ne pas le dire franchement? Je suis sûr que ce communiqué a été envoyé aux usagers des ports canadiens, à tous les organismes gouvernementaux qui s'occupent des questions de transport ainsi qu'aux autorités portuaires et, j'imagine, aux entreprises de navigation. Pourquoi le communiqué ne dit-il pas la vérité? Et s'il ne la dit pas, comment pouvons-nous avoir confiance que le gouvernement adoptera des règlements qui protègeront à l'avenir les intérêts de ceux qui utilisent nos ports?

Merci, monsieur le Président. Je crois avoir bien fait valoir mon point de vue.

• (1610)

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir dire quelques mots au sujet de ce projet de loi. Pour commencer, je n'utiliserai pas le mot «hypocrite». Je ne traiterai aucun député d'hypocrite. Je me souviens toutefois qu'en 1974 et en 1975, lorsqu'un ancien ministre des Transports a instauré le principe du paiement par l'usager dans le cadre de la politique gouvernementale, les conservateurs s'y sont opposés avec autant de véhémence, dirais-je, pour ne pas employer de terme antiparlementaire, que nous le faisons nous-mêmes. Depuis un an, j'ai évidemment entendu les conservateurs tenir les discours que les libéraux prononçaient il y a un an et demi et vice versa. Je n'utiliserai pas d'expression antiparlementaire, mais je laisse tous les députés réfléchir là-dessus.

Dans un pays qui présente les caractéristiques géographiques, climatiques et démographiques du nôtre, les frais de transport devraient être un facteur relativement neutre afin que les gens ne soient pas défavorisés en raison de l'endroit où ils habitent ou de celui où ils fabriquent, produisent, expédient ou reçoivent leurs marchandises. C'est pourquoi, au Canada plus encore que dans les pays d'Europe de l'Ouest qui sont petits et très peuplés, il est indispensable, en raison de notre histoire et quel que soit le parti au pouvoir, que l'infrastructure, qu'il s'agisse des aides à la navigation, du contrôle de la circulation aérienne, des prévisions météorologiques ou du reste soit financée au moyen des recettes fiscales. Il s'agit de services publics que chacun doit nécessairement utiliser, directement ou indirectement.

Je crois le secrétaire parlementaire sur parole car je ne pense pas que le gouvernement soit stupide au point de vouloir rentrer entièrement dans ses frais. Il faut toutefois manquer totalement de réalisme pour s'imaginer que le principe du paiement par l'usager permettra de récupérer une partie suffisante des coûts pour combattre le déficit, sans faire de tort à la population ou compromettre notre compétitivité vis-à-vis des États-Unis. A ma connaissance, la garde côtière des États-Unis, le corps d'ingénieurs de l'Armée américaine ou les services météorologiques américains ne font rien payer. Ce sont des services gratuits et les États-Unis ont beaucoup plus de gens, d'argent et de choses à transporter que le Canada.

S'il est logique d'imposer des frais d'utilisation modiques pour les aides à la navigation, les prévisions météorologiques, les services de phare et le reste, il est tout aussi logique de faire payer par les usagers les feux de circulation, les panneaux d'arrêt et les passages pour piétons. S'il est logique d'avoir ce genre de principe dans la loi ou en matière de politique gouvernementale, il serait logique d'avoir une certaine concurrence sur le marché. Il devrait y avoir plus d'un service de météorologie et d'aide à la navigation. Les usagers pourraient alors choisir entre eux en fonction des tarifs. Nous savons que cela ne marcherait pas, par conséquent le principe voulant que ce soit les usagers qui payent est vicié à la base. Qu'il s'agisse de percevoir une redevance symbolique ou de récupérer le maximum possible des coûts, le principe ne tient pas debout.

Si nous commençons à imposer des frais supplémentaires à un port comme Vancouver qui a déjà suffisamment de difficultés comme cela à concurrencer Bellingham, Portland et Seattle qui ne sont qu'à quelques milles au sud, nous allons détourner les transports sur ces ports du Sud. Si nous augmentons les coûts, même de façon minime, de ports comme Halifax, Saint-Jean et Montréal, les ports de la côte nord-est des États-Unis vont se faire un plaisir de leur rafler le commerce. Les ramifications de ce principe ne s'appliquent pas qu'au trafic maritime. On les retrouve aussi dans le transport ferroviaire du Canada atlantique et de Montréal au Canada central et au Midwest américain. Nous allons aussi perdre cela au profit des Américains. Je pense que le gouvernement devrait revoir cet article du projet de loi. En fait, six mois devraient lui suffire pour le faire.

Il y a une chose qui me plaît dans cette mesure. Nous sommes en train d'élaborer une mesure législative qui traite de la lutte contre la pollution et de l'environnement du Canada arctique, et cela constitue un avis supplémentaire que nous adressons au monde entier et notamment aux États-Unis pour leur dire qu'il s'agit là de nos eaux nationales et non d'une voie d'eau internationale. Cela nous permet de renforcer notre position.

Les dispositions concernant les certificats et les règlements relatifs à la pollution sont dans l'ensemble bonnes. Mes collègues de Thunder Bay et de Skeena auront sans doute des amendements à proposer en comité pour renforcer encore ces dispositions. C'est bien joli d'étaler tous ces règlements dans une mesure législative, mais si nous n'avons pas les moyens de les faire appliquer, nous allons être la risée de la communauté internationale. Nous n'avons même pas les moyens d'appliquer les règlements actuels, qui sont très restreints. Ils nous faut davantage d'inspecteurs et davantage de personnes stationnées dans l'Arctique. Je conseillerais d'utiliser une brigade des Forces armées et de faire un roulement tous les deux ou trois mois. Il faudrait faire acquérir de l'expérience par temps froid aux membres de nos Forces armées. Après tout, le Canada est un pays arctique.

M. Andre: On peut acquérir de l'expérience par temps froid dans le sud du Canada.

M. Benjamin: Oui, je sais qu'on peut le faire dans le centre de Regina également. Sur le plan de la souveraineté nationale, la présence des membres des Forces armées qui reçoivent une formation militaire et écologique et qui se préparent pour la lutte contre la pollution sera intéressante.

Le ministère des Transports et le ministère de l'Environnement auront besoin de plus de ressources qu'à l'heure actuelle. Il faudra donc dépenser plus d'argent. Ce sont des dépenses dont les Canadiens ne se plaindront pas. Ils seront trop heureux d'accepter ces dépenses supplémentaires, même si le déficit s'accroît pendant une courte période.

J'espère bien que le gouvernement réexaminera la question et qu'il y réfléchira encore. J'espère par ailleurs que les ministériels adopteront de nouveau les arguments qu'ils avaient avancés en 1974 et en 1975 lorsqu'ils ont reproché amèrement aux libéraux d'avoir introduit cette politique fondamentale d'un gouvernement national, politique que les progressistes conservateurs maintiennent allègrement.

Le président suppléant (M. Cooper): Le temps de parole du député est écoulé.

• (1620)

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat. On se demande si le poste de la garde côtière de ma circonscription est le plus méridional du Canada. C'est une question intéressante et c'est probablement le cas. C'est en partie pour cette raison que j'ai jugé bon de me faire l'écho des préoccupations de certains de mes collègues au sujet de l'adoption du principe de paiement par les usagers des services de la garde côtière.

Les services de la garde côtière revêtent une importance toute particulière dans ma circonscription parce qu'ils sont reliés au tourisme. D'après les associations locales à caractère économique, c'est dans le secteur du tourisme que se trouvent les meilleures possibilités d'expansion économique et de création d'emplois. En fait, nous avons constaté que beaucoup de plaisanciers empruntent le réseau fluvial dans le comté d'Essex pour se prévaloir des installations touristiques canadiennes, tant au lac St. Clair que sur la rivière Détroit. Je crains que si nous imposons des droits aux plaisanciers, nous risquons de sérieusement décourager ces gens qui choisissent de profiter des installations touristiques sur notre voie maritime, dans laquelle nous avons investi de notre argent.

Je voudrais signaler un point sur lequel a insisté mon collègue de Regina au sujet de principe du paiement par l'usager, que l'on remet en question. Il est juste de dire que l'infrastructure des transports existe depuis longtemps et qu'elle a été bâtie par la collectivité pour la collectivité. Cette infrastructure a contribué au développement du pays. A cette étape-ci de notre histoire, il conviendrait de voir de près pourquoi nous appliquerions un principe étrange, un principe n'ayant rien à voir avec nos traditions. Or il ne nous est pas possible d'examiner cette question de près en ce qui concerne ce projet de loi, car on néglige d'y expliquer en détail comment on compte appliquer le principe du paiement par l'usager.

Le président suppléant (M. Cooper): Comme il est 16 h 20, la Chambre passe aux initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, et je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre ou son représentant pourrait nous dire de quelle mesure la Chambre sera saisie lundi à 11 heures.

M. Dick: Je ferai en personne un rapport au député dans quelques instants, monsieur le Président.

Cantique national—Loi

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CANTIQUE NATIONAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills) propose: Que le projet de loi C-224, concernant le cantique national du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

—Monsieur le Président, c'est pour moi un grand honneur que de parler aujourd'hui de mon projet de loi d'initiative parlementaire concernant le cantique national du Canada.

L'heure réservée aux initiatives parlementaires, joue, aux yeux de certains, un rôle absolument essentiel dans les fonctions législatives du Parlement, car bon nombre d'entre nous ne sont pas en mesure de participer de façon active et constructive à différents aspects des activités législatives parlementaire. Cette heure nous appartient. C'est une formule que j'apprécie vraiment. Personnellement, j'ai été ravi d'entendre le gouvernement se dire prêt à renvoyer l'objet de cette mesure au comité permanent des communications et de la culture. D'autres députés conviendront avec moi qu'il s'agit d'une victoire importante en soi, car depuis des années, nous n'avons pas réussi à faire avancer nos projets de loi d'initiative parlementaire. Néanmoins, avec la réforme du Parlement, nous jouerons un rôle de plus en plus important dans la vie législative du pays. Ce sera certainement pour le bien du Canada et je remercie le gouvernement d'avoir accepté cette évolution.

Pour ce qui est du projet de loi, je tiens à féliciter le professeur Kenneth Hicken, de l'Université de Lethbridge, que la lenteur des choses a dû sans doute décourager également, car c'est en février 1984 qu'il est venu me parler de ce cantique national. Ce n'est qu'en février 1985 que la première lecture en a été faite à la Chambre. Nous en sommes aujourd'hui à la deuxième lecture et au renvoi à un comité permanent. Nous qui sommes au cœur de la mécanique législative, nous nous rendons compte que cela n'est pas grand-chose, mais pour un simple citoyen, cela semble une éternité. Je suis sûr qu'il sera heureux d'apprendre que son projet de loi progresse.

J'aimerais aussi féliciter M. Gaston Renaud, lui aussi professeur à l'université de Lethbridge, qui a traduit le cantique en français. Nous avons donc un très beau cantique national bilingue.

Quand les députés commenceront à bien connaître ce cantique et une fois qu'il sera renvoyé au comité, peut-être jugeront-ils bon de le choisir comme cantique national du Canada. Je sais bien qu'en comité nous pourrons envisager la candidature d'autres chants au titre de cantique national de notre pays. Le cantique que nous considérons maintenant ne sera peut-être pas retenu comme cantique national du Canada, mais M. Hicken a l'immense mérite d'avoir entamé le processus.

Certains contestent l'idée d'un cantique national du Canada. Je ne suis pas d'accord. Dans la vie publique d'une nation, c'est ce genre de symboles nationaux qui portent la nation en temps de crise comme dans les périodes fastes. Nous avons un hymne national réservé aux grands événements patriotiques et, le 1er juillet, des manifestations de réjouissance du pays. Mais il est bon d'avoir un cantique pour les moments de crise de notre nation. Après tout, nous aurons bien des crises sur notre chemin. Un cantique national conviendrait peut-être mieux lors du décès des grands dirigeants canadiens, serait peut-être plus dans le ton que l'hymne national. Je pense que l'idée est intéressante. Je veux m'arrêter là parce que je souhaite laisser d'autres députés exprimer le point de vue de leur parti.

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je m'empresse de participer au débat sur le projet de loi C-224, concernant le cantique national du Canada. C'est un grand honneur pour moi de parler d'un projet de loi parrainé par mon collègue de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), pour qui j'éprouve la plus grande déférence. Il est également opportun de féliciter le député d'avoir présenté cette importante mesure, étant donné qu'elle m'a permis d'examiner la question des symboles nationaux tandis que je me préparais à participer au présent débat. Je dois signaler qu'en poursuivant mes recherches, j'ai eu la chance de trouver une transcription d'un entretien que le député de Lethbridge-Foothills accordait à Radio-Canada.

J'aimerais dire dès le début que j'admire la franchise du député qui a avoué que le cantique était l'œuvre d'un de ses mandants, M. Kenneth Hicken, professeur à l'Université de Lethbridge. Il en a composé la musique et écrit les paroles. Elles ont été traduites en français par un autre professeur de l'Université de Lethbridge, M. Gaston R. Renaud. Il a dit cela en réponse à une question que se posent beaucoup de Canadiens, je crois, à savoir: avons-nous besoin d'un cantique national? Le député a répondu en ces mots, et je cite:

• (1630)

> Eh bien, je pense que M. Hicken a eu une inspiration géniale quand notre pays a traversé des temps vraiment difficiles . . . et il a tout simplement décidé que ce qu'il nous fallait, compte tenu de la situation morale de notre pays, des hostilités est-ouest, des problèmes franco-anglais . . . que ce qu'il nous fallait c'était un cantique national pour nous rappeler que la vie, ce n'est pas seulement notre petite vie individuelle . . .

Et c'est ainsi, monsieur le Président, que s'étant dit que nous avions besoin d'un cantique national, M. Hicken s'est mis au travail et en a composé un.

Au cours de cette émission de Radio-Canada le député a dit qu'à son avis pour les grandes occasions, très solennelles—en particulier si la reine est là—le Canada devrait avoir ce qu'il a appelé la triade du *God Save the Queen*, de notre hymne national, le *Ô Canada*, et du cantique national. Pour lui, ce cantique serait réservé aux périodes de crise nationale où l'on essaie de cimenter l'union du pays. En temps de crise nationale, ou peut-être de guerre, le moment serait peut-être particulièrement bien choisi pour jouer le cantique national. Il ajoutait que bien que notre hymne national soit excellent, et que le cantique envisagé ne soit nullement destiné à le détrôner, il y a des occasions où l'on souhaiterait quelque chose de plus solennel, quelque chose dans le genre du cantique «*America the Beautiful*» des Américains. Ce serait en quelque sorte, disait-il, un accompagnement de l'hymne national.

Le député s'est dit agréablement surpris de voir le nombre de gens qui étaient pour l'idée d'un cantique national; mais tout en étant fier du cantique proposé par Hicken, il estime que, si le gouvernement et le Parlement étaient en faveur du principe d'un cantique national, il vaudrait peut-être mieux inviter l'ensemble de la nation à proposer des cantiques. Il envisageait une sorte de concours de composition de cantiques, et c'est là que je suis tout à fait d'accord avec lui. Les accents du *Ô Canada* chantés avec cœur me bouleversent profondément, et je suis certain que les Canadiens, quelle que soit leur origine, ne cesseront jamais d'être transportés de fierté en écoutant notre hymne.

Un hymne national, comme un drapeau national, constitue un important symbole extérieur d'une nation. J'ai eu le plaisir, en tant que député de l'arrière-ban d'une précédente législature, de présenter une mesure d'initiative parlementaire visant à faire reconnaître le *Ô Canada* comme hymne officiel national du Canada. Évidemment, comme j'étais député de l'arrière-ban dans l'opposition, cela ne s'est pas réalisé, mais j'ai eu l'honneur d'être le porte-parole officiel du parti conservateur à cette occasion. Le gouvernement de l'époque présenta par la suite une mesure qui permit finalement de réaliser le projet.

J'estime, toutefois, que les paroles du *Ô Canada* ne sont pas suffisamment connues du public et qu'on pourrait faire beaucoup plus. J'estime aussi que nous avons besoin d'autres chants pour célébrer notre pays. Et c'est ici que j'oserai offrir un raffinement à mon honorable collègue. Conviendra-t-il qu'un concours national de chants sur le Canada serait une entreprise très bénéfique et que ces chants ne devraient pas nécessairement avoir la connotation religieuse d'un cantique national.

Nous admettons tous que le tiers environ de nos compatriotes sont d'origines autres qu'autochtone, française ou anglo-celtique et qu'en conséquence leurs convictions religieuses ne seraient pas nécessairement compatibles avec les sentiments véhiculés par un cantique traditionnel.

Comme je l'ai signalé tantôt j'en ai profité pour examiner la question des symboles nationaux et de leur évolution. Nous avons une foule de symboles qui jouent tous un rôle important dans notre vie. Ils représentent et projettent une image de notre pays, constituent un lien avec notre patrimoine, nous donnent un sentiment de continuité et servent à nous fournir à tous une idée de notre identité. L'historique de la feuille d'érable en tant qu'emblème du Canada est presque aussi long que celui du castor. On a dit que la feuille d'érable était devenue un emblème dès 1700. Elle a servi pendant des années de symbole et de signe distinctif pour les Forces armées canadiennes. Depuis 1965, elle figure sur le drapeau canadien. Le castor, qui symbolise la diligence et le dur labeur, servait d'emblème aux Hurons et a paru la première fois en tant que symbole héraldique du Canada dans des armoiries octroyées en 1633.

Les symboles peuvent exprimer de façon imagée des idées variées et souvent complexes. Le symbolisme des drapeaux, des emblèmes et des armoiries reflète l'idéologie, l'histoire, les convictions et les aspirations d'une nation. Il me semble, monsieur le Président, que les symboles d'une nation doivent refléter la réalité de cette nation telle qu'elle est et telle qu'elle est perçue par son peuple, ou du moins par la grande majorité de celui-ci.

Il faudrait être bien hardi pour essayer d'en arriver à un consensus sur nos symboles nationaux. Il faudrait pour cela s'attaquer à l'éternel problème de l'identité canadienne. J'ai lu une lettre bien intéressante récemment dans le *Toronto Daily Star*. L'auteur décrivait le caractère multiculturel de notre société et disait que l'on parlait maintenant environ 70 langues en Ontario et que plus de la moitié des habitants du Grand Toronto venaient d'un pays étranger. Il parlait du problème de l'identité canadienne et notait que les Canadiens critiquent souvent le nationalisme à outrance des Américains. Il disait: «Cet enthousiasme a très bien servi les États-Unis. C'est peut-être cette ferveur qui nous manque, en réalité.» Cela me ramène à ce que j'essaie de dire. J'appuie l'esprit de ce projet de loi, mais j'appuie encore plus l'idée du motionnaire selon laquelle nous devrions organiser un concours national. Pour ma part, je préférerais un concours de chants composés pour glorifier notre pays et chanter les louanges du Canada et de ses régions, sans qu'il s'agisse nécessairement de cantiques.

Je ne sais pas au juste si la population entière doit être admissible à un tel concours ou s'il faut se contenter d'adresser des invitations aux compositeurs les mieux connus du Canada, comme Gordon Lightfoot, Bobby Gimby, et d'autres. Après tout, nous avons beaucoup de musiciens de talent au Canada, à partir d'Oscar Peterson et Joni Mitchell jusqu'à Anne Murray et Hank Snow. Comme quelqu'un d'autre l'a dit, monsieur le Président, nous ne manquons pas de symboles qui nous rappellent que nous vivons dans un pays exceptionnel dont le patrimoine nous est cher. Nous manquons cependant de symboles musicaux, et la proposition de loi du député, en prévoyant un cantique national, a le grand mérite de nous obliger à penser à célébrer notre pays en musique. C'est dans cet esprit, monsieur le Président, que je propose:

> Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> le projet de loi C-224, concernant un cantique national du Canada,
>
> ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais que l'ordre soit annulé, le projet de loi retiré et son sujet renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

Le président suppléant (M. Cooper): Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement proposé à la motion principale?

Des voix: D'accord.

M. Heap: Puis-je dire quelques mots au sujet de la motion, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Cooper): Le député peut parler de la motion.

M. Dan Heap (Spadina): Cette motion est d'ordre pratique, à mon avis, et je ne voudrais évidemment pas m'y opposer. Mais comme il a été prévu de débattre la question, je souhaite faire quelques observations à la fois sur le fonds de la motion telle que proposée et sur le seul exemple qui donne une idée de la teneur de la motion à l'étude. Si l'on veut renvoyer la question au comité, j'espère que les députés y tiendront compte de certaines questions dont on fait état dans le cantique national dont nous sommes saisis, par exemple l'emploi du mot «native» dans l'expression «our native land», dans la version anglaise. Le Canada est mon pays natal. C'est aussi le pays natal de mon père et de quelques autres de mes ancêtres. Toutefois, ce n'est pas le pays natal de la plupart des gens qui vivent dans ma circonscription. Il y a également les autochtones du Canada qui voient peut-être quelque chose d'ironique dans cette

expression—mais je n'en sais trop rien. En un certain sens, ces gens ne sont pas plus autochtones que d'autres qui seraient nés ici, mais ils sont conscients des différends historiques qui nous opposent à eux à ce sujet. J'espère donc—s'il doit choisir un cantique—que le comité en cherchera un qui permette d'éviter ce genre de problème. Une autre difficulté se pose avec les termes «thee» et «thou» dans la version anglaise: «We raise our thanks to God for thee». Il s'agit d'un usage qui tend à disparaître. Je ne m'occuperai pas de la version française, mais étant donné qu'un cantique de cette sorte peut être chanté en anglais, nous devons nous pencher sur le fait que le terme «thee» a changé de sens au cours des quatre derniers siècles; il est encore utilisé pour s'adresser à une personne seule plutôt qu'à un groupe, alors qu'on a recours au terme «you», mais c'est surtout lorsqu'il s'agit de Dieu. A l'époque de la reine Élisabeth I d'Angleterre, on s'en servait très souvent pour s'adresser à n'importe quelle personne. Depuis cette époque, certaines personnes ont tenté de perpétuer cet usage en anglais; c'est le cas des Quakers qui considéraient que les termes «thee» ou «thou» marquaient l'intimité et qu'on devrait les utiliser quand il s'agit de membres de sa propre famille, d'amis proches ou de Dieu, comme la grammaire le voudrait peut-être. Cependant, la très grande majorité des utilisateurs de la langue anglaise se servent maintenant du terme «you» quand ils s'adressent même aux membres les plus proches de leurs familles. Les termes «thee» ou «thou» sont fort peu utilisés pour marquer l'intimité ou pour des relations individuelles.

• (1640)

Ainsi, quand on a recours à l'un de ces deux termes pour s'adresser à Dieu, nous le plaçons dans le ciel, plus loin de nous que toute autre personne, contrairement à l'usage qu'on retrouve, par exemple, dans la Bible du roi Jacques qui est écrite en anglais élisabéthain; on précise d'ailleurs dans le psaume que Dieu est plus près de nous que notre propre souffle, ce qui suppose un très fort sentiment d'intimité avec Dieu malgré sa puissance. A l'heure actuelle, les termes «thee» ou «thou» relèguent Dieu aux confins de l'univers. Je le regrette. Il y a maintenant bien des gens qui modifient les paroles des cantiques et des prières en anglais afin de ne plus mettre de distance entre l'homme et Dieu en l'invoquant sous la forme de «thee» ou «thou».

Un autre changement qui devient beaucoup plus courant consiste à écrire nos cantiques d'une façon qui n'exclue pas la moitié de l'humanité qui ne serait pas du même sexe que Dieu, qui n'invoque pas Dieu exclusivement au masculin. Je vois que cela en fait sourire certains, mais j'ai constaté que cela ne fait généralement pas sourire les femmes de ma congrégation comme s'il s'agissait d'une idée saugrenue. Beaucoup de femmes et d'hommes de l'Église anglicane estiment en effet que nous devrions trouver des moyens de nous adresser à Dieu par des vocables qui ne séparent pas les hommes et les femmes d'ici-bas, qui ne font pas de Dieu un être exclusivement masculin. Si nous devions choisir un cantique de ce genre pour le Canada, j'espère que nous en tiendrions compte.

Une autre chose qui me préoccupe dans ce cantique, c'est qu'il est à peu près vide de sens, exception faite pour une sorte d'autocongratulation sur le ton religieux, à l'effet que nous sommes reconnaissants à Dieu d'avoir si bien réussi à faire du Canada un si bon pays, et de nous de si bonnes gens, sans trop préciser si c'est lui qui a de la chance ou si c'est nous.

Voilà le problème infernal—j'utilise le terme à bon escient—qui harcèle les fidèles depuis qu'existent la religion juive et la religion chrétienne, comme j'imagine les autres religions du monde, sans compter tous ceux qui s'efforcent consciencieusement de se libérer de toute attache religieuse. Là où cela est le plus manifeste, c'est dans ce que les chrétiens appellent l'Ancien Testament, là où les prophètes s'en prennent à l'idolâtrie. De leur temps, l'idolâtrie, ce n'était pas le recours un peu superstitieux à de ridicules images de pierre, ou autre chose du genre. Cela n'en était que la forme. L'idolâtrie de leur époque, c'était la glorification de l'État, son identification à la divinité, de sorte que celui qui était contre l'État était contre Dieu, et que si vous vénériez Dieu d'une façon le moindrement différente de ce que l'État avait prévu, vous méritiez la mort.

Les opinions ont varié avec les changements de pouvoir à travers les siècles, dans la région que nous appelons maintenant la Palestine. Il y a eu des opinions diverses sur la question de savoir qui est l'État, et qui dit la vérité sur Dieu ou Déesse, et comment il faut le ou la vénérer. Et comme il se trouve, ils s'appuyaient sur une tradition millénaire pour voir en Dieu un Être à la fois masculin et féminin. Cela a donné lieu à une lutte très acerbe. Je pense donc qu'il faut être très prudent devant un projet consistant à imposer aux Canadiens, par la voie autoritaire, un cantique qui identifie Dieu à l'État canadien pour la raison que l'État canadien a imposé le cantique.

On prétend que nous en avons besoin parce que nous ne chantons le *Ô Canada* que dans les grandes occasions. Au contraire, je trouve que nous entonnons très souvent l'hymne national, de même que le *God Save the Queen*. Je ne pense pas que nous ayons besoin d'exprimer notre patriotisme sur un mode religieux conventionnel. Mais si c'est une lacune, pour certains, et s'il nous faut encore un cantique, je ne m'y oppose pas, en principe, bien que je sois très mal à l'aise à l'idée d'imposer notre unité par un chant de ralliement.

Quand j'étais à l'école secondaire et à l'université, nous avions de ces chants, comme nous avions l'initiation et tous ces enfantillages mais, justement, c'était admissible puisque nous étions presque des enfants. En tant qu'adulte, toutefois, je préfère laisser ces histoires derrière et éviter les discours de ralliement et de conditionnement, ne pas nous servir de moyens de culte pour nous hypnotiser, en quelque sorte, pour essayer de nous convaincre que nous ne faisons qu'un, qu'il n'y a pas de désaccord ni de conflits entre nous. Si c'est l'impression de certains, s'ils pensent que nous n'avons pas de différents, pas de conflits, c'est peut-être contraire à notre situation actuelle, mais ce l'est sûrement à la tradition juive ou chrétienne, à laquelle j'appartiens. C'est pourquoi j'ai appris au cours des années une chose à laquelle je ne pensais guère dans ma jeunesse, j'ai appris à respecter le principe de la séparation de l'Église et de l'État. Je suis chrétien, en fait, je suis même prêtre de l'Église anglicane, mais je ne veux imposer ma religion à personne, ne serait-ce qu'en disant: «Levez-vous et chantez ce cantique, car c'est notre cantique national».

L'histoire d'Israël, et bien entendu l'histoire de l'Église chrétienne, montre que les Chrétiens ont dû, à diverses occasions, s'interroger profondément au sujet de l'État, du gouvernement territorial ou de l'autorité humaine et, parfois, ils ont dû se rebeller contre cet État. Nous pouvons tous en retrouver des exemples dans l'histoire. C'est un peu plus délicat lorsque l'on parle du siècle présent, mais avant cela c'est indéniable. Je serais donc en faveur de voir cela débattu plus largement en comité où, j'espère, nous pourrions envisager d'autres chants. J'en ai un ici—je n'ai pas tout le texte, je n'ai que le refrain. C'est un poème . . .

M. Nicholson (Niagara Falls): Chantez-le.

M. Heap: Si le motionnaire est prêt à chanter son hymne, je chanterai le mien, mais je ne voudrais pas donner au Président des problèmes d'interprétation de l'ouvrage de Beauchesne. On devrait le consulter à ce sujet. Joe Wallace était un poète de la Nouvelle-Écosse, plus précisément du Cap Breton, je ne suis pas certain. Il était mineur.

• (1650)

Son poème avait un refrain qui disait ceci: «O Canada, O promised land, this is the dream our fathers planned; and though the rich have ravaged you, we swear to make that dream come true». Je souhaiterais que l'on en tienne compte aussi.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je veux prendre part au débat sur le projet de loi C-224 qui concerne le cantique national du Canada.

Ce projet de loi, et je cite:

. . . offre aux Canadiens un cantique national dans les deux langues officielles qui pourrait être chanté lors de cérémonies de caractère sacré ou patriotique.

Monsieur le Président, je voudrais que mon opinion soit consignée au hansard afin que le comité qui étudiera l'amendement à ce projet de loi puisse prendre mes notes en considération lors des débats futurs sur cette question.

Inutile de dire que je suis bien sûr tout à fait d'accord sur les motifs qui ont fait naître ce projet de loi. L'amour de son pays, voilà un sentiment légitime et noble que nous tous, parlementaires voués au bien-être de notre pays, pouvons comprendre et partager. Il pourrait être émouvant, en effet, de voir les membres d'une collectivité donner libre cours à ce sentiment en entonnant ensemble, par exemple, un solennel cantique national.

Ce cantique pourrait constituer un maillon de plus à notre chaîne nationale. Et c'est un fait que nous avons besoin de certaines forces pour conserver notre unité. Mais quel serait le thème dont pourrait s'inspirer ce cantique et où nous pourrions tous et chacun et chacune d'entre nous nous retrouver?

Contrairement à la plupart des pays, nous ne pouvons dire que notre culture est homogène. A l'exception d'une petite minorité, les gens qui habitent le Canada n'y sont pas nés, ou leurs parents n'y sont pas nés. En fait, une fraction très considérable de la population du Canada est née sous d'autres cieux.

Comme les géographes se sont toujours amusés à le faire remarquer, notre continent, de par ses caractéristiques physiques, est tout à fait propice au commerce nord-sud. Rien n'aurait été plus logique que de voir le Canada se faire happer par les États au sud de la frontière, ce qui aurait d'ailleurs éliminé le besoin de créer des barrières artificielles pour entraver le flot naturel du commerce et du transport. Mais nous savions ce que nous voulions et, contre vents et marées, nous avons progressé sur notre bande étroite où nos établissements s'étendent de façon intermittente, d'un lointain océan à un autre lointain océan.

Et comment y sommes-nous arrivés? Par le seul moyen dont le Canada disposa pour peupler son vaste territoire: l'immigration.

Voici ce que dit le préfacier du livre intitulé *The Last Best West* de Jean Bruce, ouvrage qui fut commandé par la direction du multiculturalisme du Secrétariat d'État. C'est l'histoire de la colonisation de l'Ouest canadien, avec d'abondantes photographies de l'époque.

«Une immense vague de colons envahirent le Canada au cours des années 1896-1914, pour prendre possession des terres que le gouvernement leur offrait gratuitement, et les agents de l'immigration enregistraient tous ces nouveaux arrivants qui représentaient une incroyable variété de nationalités, de langues et d'occupations.»

«Inévitablement, la nationalité qu'on leur attribuait était quelque peu arbitraire. On classait comme «Autrichiens», par exemple, des immigrants qui étaient Allemands, Bohémiens, Moraves, Slovaques, Ruthènes, Slovènes, Serbes, Croates, Roumains et Magyars.» «Les «Russes» étaient souvent en fait des Juifs et des Allemands, parfois des Lithuaniens et des Polonais. On qualifiait même parfois d'«Allemands» un immigrant qui s'était embarqué à Hambourg.»

Quant aux Américains, ils provenaient en fait d'une multitudes d'endroits. La langue constituait l'un des grands problèmes à surmonter d'autant plus que les cas d'analphabétisme n'étaient pas rares. Les agents de l'immigration écrivaient souvent sur les formules d'admission leurs propres variantes approximatives des noms étrangers difficiles à saisir et beaucoup d'immigrations conservèrent cette nouvelle graphie de leurs noms dans les années qui suivirent et même la transmirent à leurs descendants. Les nouveaux arrivants constituaient un groupe infiniment disparate.

La période qui va de 1897 à 1914 constitue un tournant dans l'histoire de l'immigration canadienne. Au cours de cette brève période de 18 ans, le Canada a reçu plus d'immigrants que durant toute son histoire antérieure. Au cours de cette période, plus de trois millions d'immigrants foulèrent notre sol pour s'y établir: environ 1,250,000 provenaient des Îles britanniques, 1,000,000 des États-Unis, 800,000 de l'Europe continentale et 20,000 de l'Orient, dont l'Inde.

On peut constater, monsieur le Président, d'après ce tableau, que ces immigrants, venus de tous les azimuts, étaient, en grande partie, des Caucasiens de couleur blanche. Et pourtant nous n'étions pas tous des Blancs, ni tous des protestants, ni tous des catholiques. Le Canada compte une communauté chinoise, par exemple, depuis plus de 125 années, et l'on peut dire que les membres de la communauté chinoise du Canada ont contribué, dans une grande et large et profitable mesure, au développement de certaines de nos grandes villes, en particulier sur le plan économique. Ils se sont distingués dans bien des domaines dont les arts, les sciences et les professions libérales. Ils sont parvenus sur notre sol à conserver leur langue et une bonne partie de leur patrimoine culturel. Combien sont chrétiens, agnostiques, ou appartiennent à d'autres confessions? Je n'en sais strictement rien.

Les Arabes aussi se sont installés au Canada depuis fort longtemps. En fait, les premiers Arabes sont arrivés ici il y a plus de 100 ans. Nous avons reçu depuis de forts contingents en provenance des divers pays arabes. A tel point que bien des agglomérations canadiennes ont la bonne fortune de compter aujourd'hui en leur sein d'industrieux voisins arabes. La communauté arabe s'est bien adaptée au Canada, où elle a contribué pour beaucoup, comme elle le fait depuis des millénaires, à enrichir le monde occidental. En arithmétique, par exemple, on se sert encore, partout dans le monde, des fameux «chiffres arabes». Toute la richesse de la philosophie grecque, sur laquelle repose en grande partie la pensée occidentale contemporaine fut reléguée aux oubliettes au cours de la période noire et serait fort probablement tombée dans l'oubli n'eussent été les efforts des théologiens islamiques qui ont fouillé les grandes bibliothèques de l'Espagne des Maures. Cette communauté a aussi réussi à conserver au Canada la culture de ses ancêtres. Dans ce cas-là, toutefois, on connaît bien la religion dominante dans ce groupe, comme en font foi les nombreuses mosquées qui se sont élevées ici à Ottawa et ailleurs au Canada.

Un phénomène, relativement récent, fait honneur à la conscience généreuse des Canadiens. Je songe, monsieur le Président, à ces pauvres infortunés chassés des terres ensanglantées de l'Asie du Sud-Est, ceux qu'on a appelés les «Boat People». Ces êtres humains, des gens de haute qualité, furent appelés à subir un sort qu'ils ne méritaient pas, mais ils furent amenés nombreux au sein de notre chaleureuse et généreuse société où nous leur avons donné les moyens de se construire une nouvelle vie heureuse. Ils sont d'ailleurs en train de nous démontrer que, mis à part toute considération humanitaire, c'était un investissement avantageux pour le Canada.

Bref, le Canada était une véritable société multiculturelle—et cela en surprend beaucoup, ceux qui ne l'avaient pas vu sous cet angle-là. Le fait est que le tiers des Canadiens ne sont ni d'origine autochtone, ni anglaise, ni française. Et leur nombre augmente, tout comme s'élargit la multiplicité de leurs lieux de provenance, tout comme s'intensifient leurs multiples contributions à la croissance et au bien-être de notre pays.

Ce courant est encore plus prononcé dans nos centres urbains. Et c'est une réalité qui a d'importantes conséquences pour nous tous. Ce n'est pas exact, à strictement parler, de songer à la diversité du Canada comme constituant une mosaïque. Car l'idée de la mosaïque, monsieur le Président, évoque un tableau statique, immuable, tandis que la composition de la population canadienne change de jour en jour. Il serait plus juste, à mon avis, de parler de kaléidoscope qui, lui, projette une image toujours changeante, toujours nouvelle, toujours dynamique avec tous les défis qu'implique cette situation pour nous, les représentants élus du peuple.

• (1700)

Le gouvernement fédéral est d'avis que ce sont les habitants, monsieur le Président, et vous le savez, que ce sont les habitants, dis-je, qui constituent la plus belle richesse naturelle du Canada. Nous croyons aussi que tout comme notre richesse matérielle nous provient de nos autres richesses naturelles, elles-mêmes fort variées, telles nos pêches, nos forêts, les richesses de notre sous-sol, nos immenses terres agricoles, comme dans ma belle circonscription, ainsi la diversité de nos ressources humaines enrichit-elle le tissu même de la société canadienne multiculturelle.

En dernière analyse, le multiculturalisme représente, pour chaque citoyen, le pays, sa population, sa culture.

Et maintenant, j'en reviens à la question: Quel serait le thème commun à tous qui pourrait, dans un même cantique, évoquer pour tous un même idéal? Certains symboles nationaux son faciles à comprendre et facilement acceptables. J'aimerais qu'on aborde davantage notre castor, par exemple. Ce petit animal laborieux, bien que ses barrages irritent souvent les propriétaires qui voient leurs fermes et leurs boisés se faire inonder, notre castor nous offre néanmoins un bel exemple d'acharnement au travail. Par ailleurs, notre feuille d'érable, qui, du reste, orne notre drapeau national, nous symbolise fort bien. Elle représente, entre autres, nos vastes forêts qui ont contribué à bâtir nos premiers établissements, et sa forme simple, qu'on peut facilement identifier, en fait un bon et beau symbole national.

Ces deux symboles sont depuis fort longtemps acceptés comme représentant le Canada. Ils n'ont rien qui soit propre à telle ou telle culture en particulier. Ces deux symboles sont parfaits et peuvent être d'emblée acceptés par toute la population. A l'exception de l'acharnement au travail, souvent, qui est inhérent dans le symbole du castor, ces deux symboles n'évoquent ni idée ni idéal qu'il faille scruter à la loupe.

Tel n'est pas le cas, évidemment, du nouveau cantique. Les sentiments exprimés dans le cantique qu'on nous propose rejoignent les miens. Je les partage aussi volontiers. Mais c'est tout simplement parce que je suis chrétienne. Mais nombreux sont les Canadiens, de bons et loyaux Canadiens sans doute, qui ne le sont pas. Ils sont tout à fait libres de vivre leur foi, cette liberté que leur garantit la Constitution. Notre hymne national est devenu une vénérable institution qui gagne en popularité depuis plus d'un siècle. Et peu de gens, que je sache, ne s'opposent à ce que le texte dise: «il sait porter la croix». Mais de là à imposer un nouveau cantique, qui n'a pas subi l'épreuve des

ans, à des gens dont la liberté de religion est garantie par la Constitution, cela ne contribuerait certes pas, à mon avis, à faire l'unité de notre peuple.

[*Traduction*]

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à l'étude de la motion. Je voudrais d'abord féliciter le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) pour son initiative. Je dois aussi rendre hommage à l'auteur du cantique, le Dr Kenneth Hicken, et à celui qui l'a traduit, le Dr Renaud. Il faudra que le comité tienne compte de cette proposition et d'autres aussi quand il examinera la question des symboles nationaux et du cantique national. Cette question a déjà soulevé certaines difficultés par le passé, une question qui nous a embarrassés parfois.

Je me souviens d'avoir lu un article d'un professeur de l'Université Queen. En 1958, je crois, il avait demandé si quelqu'un au Canada avait remarqué que, même si notre pays était sans aucun doute indépendant, nous n'avions, apparemment pas, les symboles nationaux qui caractérisent un pays indépendant.

En 1958, nous n'avions pas d'hymne national officiel. Nous n'avions pas de drapeau officiel ou vraiment canadien. La situation a changé graduellement. Nous nous sommes entendus sur le drapeau national et l'hymne national même si le consensus a été plus difficile à établir dans le premier cas. Notre drapeau a fait l'objet d'un débat chargé d'émotions en 1965 et je crois qu'il a été très difficile.

J'ai grandi au cours des années 60. Quelques années à peine après que le drapeau qui se trouve à votre droite, monsieur le Président, fut devenu notre drapeau national, tout le monde l'avait accepté, même s'il avait fait l'objet d'une telle controverse et de telles discussions.

Le *Ô Canada* a déjà sa place depuis longtemps dans l'histoire de notre pays. Beaucoup de gens ont fini par l'accepter comme hymne national. Lorsque je fréquentais la maternelle, à Niagara Falls, à la fin des années 50, le chant qu'on nous a appris le premier jour d'école était le *God save the Queen*. Je me souviens d'avoir assisté à une partie de hockey à Détroit. La tradition voulait que l'on joue les hymnes américain et canadien. J'ai entendu le *Ô Canada* et cela m'a étonné. Pourquoi ne jouait-on pas également le *God save the Queen*? Mon père m'a fait remarquer que le *Ô Canada* était plus représentatif de notre pays et que dans une assemblée internationale, c'est cet hymne qu'il convenait de jouer.

Pendant mes quatre dernières années d'école primaire, on nous jouait le *Ô Canada* et le *God save the Queen* tous les matins. Lorsque je suis entré à l'école secondaire en 1967, on ne jouait plus que le *Ô Canada*.

J'ai remarqué qu'un comité avait examiné, dès 1968, la possibilité d'adopter le *Ô Canada* comme hymne national. En raison de la controverse qui a entouré le débat sur le drapeau, j'ai l'impression que les parlementaires n'étaient pas très enthousiastes à l'idée de faire du *Ô Canada* notre hymne officiel. En 1980, le Parlement avait, en quelque sorte, rendez-vous avec l'histoire lorsqu'il a entériné une tradition qui nous tenait tous à cœur. Ce projet de loi a suscité des discussions, mais aucun désaccord, je crois. Les gens n'étaient pas entièrement satisfaits des paroles du *Ô Canada* et même s'il n'a été proclamé qu'en 1980, le Parlement en étudiait les paroles depuis 1967.

Dans un rapport publié en février 1968, le comité avait recommandé, à l'unanimité, que le gouvernement adopte immédiatement le *Ô Canada* comme hymne national. Il avait modifié légèrement la version originale du juge Robert Stanley Weir qui est devenu plus tard juge en chef du Canada, si je ne m'abuse. La version française n'a pas été modifiée. Je trouve que ceux qui parlent le français ou qui le comprennent sont favorisés en ce qui concerne notre hymne national. Que je sache, la version française n'a jamais prêté à aucune controverse. C'est celle du juge Robert Stanley qui en a suscité. Le comité en question avait donc jugé bon, dans sa sagesse, d'adapter un peu les mots du *Ô Canada*, à l'époque.

• (1710)

Le jour où le *Ô Canada* est devenu officiellement notre hymne national, le député de Nepean-Carleton à l'époque, feu l'honorable Walter Baker, a proposé à tous les députés de se lever pour le chanter en cœur. C'était sûrement un moment émouvant dans l'histoire de la Chambre des communes. Notre hymne national a donc été proclamé le 1er juillet et il a été chanté pour la première fois lors des cérémonies du Jour du Canada, en 1980.

J'ai dit tout à l'heure que les paroles ont été légèrement modifiées dans la version anglaise. On a estimé que le texte initial renfermait trop de répétitions et que l'on revenait trop souvent sur la phrase «stand on guard for thee». Cette ligne revenait à cinq reprises dans l'hymne et avec les refrains, elle était répétée 15 fois. Cette modification s'imposait. La phrase a été légèrement modifiée.

A l'époque, les gens ont remis en question toutes les paroles. Ils se sont demandés ce qu'ils devaient «être prêts à protéger». Les pontifes n'ont pas tardé à parler de la détérioration du statut militaire du Canada, mais j'ai toujours estimé que les paroles n'avaient pas une connotation vraiment militaire. J'ai toujours estimé que la phrase «stand on guard for thee» n'était qu'une expresssion de l'amour d'un peuple pour son pays. En même temps, quand l'armée ou la sécurité du pays étaient remises en question, les Canadiens étaient effectivement prêts à les défendre. En effet, depuis la guerre de 1812, il y a toujorus eu des gens qui se sont battus pour notre pays et qui ont été là chaque fois que le Canada avait besoin d'eux. C'est pourquoi, je le répète, c'est pour éviter les répétitions que l'on a apporté des changements mineurs.

On a proposé d'autres paroles mais on a accepté la phrase «God keep our land» pour remplacer «keep Canada glorious and free». J'approuve ce changement, qui est conforme à ma propre théorie puisque j'ai toujours espéré que Dieu protégerait le pays que j'aimais. En même temps, je comprends que certaines personnes ont une conception différente de ce que Dieu est et devrait être. Lorsque le comité examinera cette question, j'espère qu'il tiendra compte des opinions d'autres personnes. Je serai le premier à dire que nous ne réussirons peut-être jamais à nous mettre d'accord sur les paroles du *Ô Canada*. Je suppose que lorsque le comité examinera cette question et s'efforcera d'adopter un hymne national, tout le monde ne sera pas d'accord.

Cette observation vaut également pour les hymnes nationaux des autres pays. Ainsi, si les Américains se mettaient en frais aujourd'hui de se composer un nouvel hymne national, je suis sûr que celui-ci n'exprimerait pas autant de ferveur militariste que leur hymne national actuel. J'estime qu'il faut situer les différents hymnes nationaux dans le contexte où ils furent composés. Ainsi, le *Star-Spangled Banner* fut composé au cours de la Guerre de 1812 alors que les forces britanniques assiégeaient Baltimore.

Voilà pourquoi j'ai du mal à accepter les changements qu'on veut sans cesse apporter à la version anglaise du *Ô Canada*. L'auteur des paroles originales devait sûrement tenir son texte pour une œuvre d'art. J'ai du mal à accepter aussi l'idée que nous devions sans cesse revoir le texte pour qu'il corresponde au goût du jour. J'imagine qu'il n'y a pas de comité de la Chambre des représentants qui s'occupe de dépoussiérer le *Star-Spangled Banner* et d'en éliminer en bonne partie la ferveur militariste qui ne correspond plus aux normes de la société américaine actuelle.

Il en va de même pour le *God Save The Queen*. Il a été écrit à un certain moment de l'histoire de la Grande-Bretagne. Ses paroles ont été acceptées par la population en général.

Lorsque je parle de modifier encore les paroles du *Ô Canada*, les gens disent qu'ils ont déjà eu assez de difficulté à les apprendre et ils nous demandent de ne pas y toucher. Je me rends bien compte que certaines personnes ont du mal à les apprendre. Si j'avais un conseil à donner aux personnes qui examineront la question, je leur demanderais de songer à un cantique national. Je crois que c'est une bonne idée.

Ces symboles de l'identité nationale sont une source d'inspiration. Les gens s'identifient à eux. Ainsi, les Canadiens trouvent que leur drapeau donne une impression de chaleur. Quelqu'un a parlé d'enthousiasme lorsqu'on chante le *Ô Canada*; je crois par conséquent qu'un cantique national a sa place. On n'arrivera jamais à faire approuver un cantique à l'unanimité ni à faire accepter unanimement cette idée. Le comité devrait tenir compte autant que possible des désidérata des gens lorsqu'il fera son choix.

Avant de me rasseoir, je tiens à féliciter mes collègues de leur initiative.

M. Baker: Monsieur le Président, je félicite les députés qui ont parlé de ce projet de loi. Les députés admettront, j'en suis sûr, que si quelqu'un d'autre parle, la motion et le projet de loi seront torpillés. Je vous demande par conséquent, monsieur le Président, de mettre la motion aux voix maintenant, comme vous savez si bien le faire.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Cooper): Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement à la motion principale?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Stewart est adopté.)

Le président suppléant (M. Cooper): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

Le président suppléant (M. Cooper): Par conséquent, l'ordre est annulé, le projet de loi est retiré et le sujet est renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

(L'ordre est annulé et le projet de loi est retiré.)

Le président suppléant (M. Cooper): Comme il est plus de 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, en conformité de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 18.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 21 octobre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 18 octobre, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Henderson (p. 7687).

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, quelle excellente façon de commencer la semaine, en signalant à nouveau au gouvernement que les dispositions du projet de loi C-75, en particulier celles de l'article 4, seront néfastes à un grand nombre de collectivités, de ports et d'entreprises au Canada. Ainsi, le secteur des ressources forestières ne tourne pas aussi rond qu'autrefois. Les entrepreneurs s'en tirent, mais ils sont à la merci des moindres fluctuations du marché. Si l'article 4 est adopté et que le coût du transport maritime de la pâte à papier, du papier journal et des produits du bois augmente, il faut s'attendre à de nouvelles mises à pied dans ce secteur. Certaines entreprises devront fermer temporairement leurs portes. Ce pourrait être l'arrêt de mort de la principale entreprise dans diverses localités. Je réinvite donc le gouvernement à revenir sur sa position.

J'aurais préféré que le gouvernement fasse une exception dans le cas de l'article 4 et le renvoie au comité permanent des transports, lequel, en vertu du nouveau Règlement, est chargé des questions théoriques. Le reste du projet de loi pourrait être renvoyé à un comité législatif. Le gouvernement étudie les détails de cette mesure depuis nombre d'années. C'est ce que m'ont confirmé vendredi dernier des matelots qui naviguent sur les Grands lacs et en mer. Dans ce cas, soustrayons cet article du projet de loi, puisque le principe en cause n'a pas vraiment fait l'objet d'un débat public ou d'une consultation sérieuse auprès des secteurs concernés.

Si le comité en est saisi, au contraire, une foule de particuliers, de groupes, de sociétés et de collectivités tenteront de faire valoir qu'il s'agit d'une erreur et qu'on doit par conséquent rejeter semblables dispositions qui vont leur nuire. Conseils de port, municipalités, sociétés de pâtes et papiers, de produits du bois, de potasse, de minerai de fer, de transport, d'élévateurs, de même que producteurs céréaliers, tous craignent ce projet de loi.

Sans savoir encore quel pourcentage du coût des services de la garde côtière on entend récupérer, et bien que le ministre ne nous ait donné que des prévisions budgétaires globales, il n'en reste pas moins, par exemple, que la garde côtière a entrepris des négociations avec le conseil de port de Thunder Bay en vue de récupérer en totalité le coût du dragage dans le port. Si c'est bien ce à quoi il faut s'attendre advenant l'adoption de ces dispositions, les industriels avaient raison de prédire que les usagers de la voie maritime, pour ne nommer que ceux-là, verraient leurs droits doubler. Ajoutons à cela les problèmes de sécurité, compte tenu que, ces treize derniers mois, deux incidents majeurs ont paralysé la voie maritime et entamé notre réputation internationale en ce qui concerne la ponctualité de nos livraisons.

Il faut également ajouter les 30 millions que le ministre des Finances (M. Wilson) propose d'enlever aux actifs de l'Administration de la voie maritime pendant l'année financière 1986-1987 ce qui, selon le directeur de cette Administration, devrait se traduire par une augmentation des droits de 25 à 30 p. 100. En plus, il faut tenir compte des revendications de l'Administration de pilotage des Laurentides qui veut des augmentations allant de 12 à 43 p. 100 pour l'année, selon la personne à qui l'on s'adresse. La voie maritime va coûter si cher qu'elle perdra sa clientèle. La question de la récupération des frais, pour la voie maritime et les ports, devrait être renvoyée au comité permanent des transports où nous pourrions avoir des discussions complètes avec les personnes touchées. Un fois que le gouvernement aura examiné tous les renseignements ainsi obtenus, il pourra évaluer les avantages financiers d'une telle politique. Nous connaîtrons alors les conséquences d'un tel projet de loi avant qu'il soit adopté. Nous saurons ce qu'il en résultera pour les producteurs de papiers ou les agriculteurs. Avant de présenter une telle mesure législative, il faut fournir tous les renseignements nécessaires.

Jeudi dernier, le ministre questionnait l'un de mes collègues sur le niveau actuel de récupération des frais. Je pense que l'on dit quelque part que le gouvernement ne récupère que 2 à 4 p. 100 des coûts des services de la garde côtière. Il demandait si c'était une fraction réaliste.

• (1110)

On ne peut pas isoler cette question de tout le reste. Il faut examiner en même temps les frais que le gouvernement impose aux utilisateurs, par exemple ceux de la voie maritime. Celle-ci a eu un mandat de récupération totale pendant 26 ans, ce qui fait que les droits qu'elle impose doivent être ajoutés à ceux prélevés pour les services de la garde côtière, car, en fin de compte, le secteur des transports ne paye qu'à titre d'intermédiaire; ce sont en réalité les producteurs ou les consommateurs qui en supportent les conséquences. Nous devons donc étudier les effets sur ces deux extrémités de la chaîne.

Le principe de faire payer l'utilisateur n'est pas nouveau. Il existe depuis de très nombreuses années. Il est plutôt amusant de voir que le gouvernement conservateur applique maintenant une politique qui avait été mise en place par les libéraux. Ce qui prouve une fois de plus, comme nous l'avons toujours dit, qu'il n'y a pas beaucoup de différence entre les deux partis. Il est regrettable que le gouvernement ait décidé de poursuivre dans cette voie.

Je voudrais, pour terminer, demander une fois de plus si le ministre serait d'accord pour retirer cet article, car, sinon, nous allons passer des heures et des jours, au comité législatif, à parler de cet article 4, négligeant ainsi les autres articles importants de ce projet de loi.

Je demande au gouvernement de retirer sa demande pour que nous traitions cette question rapidement, afin que l'on ait le temps de l'étudier convenablement. Merci de votre patience, monsieur le Président.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion suivante. M. Henderson, appuyé par M. Baker, propose:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-75, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.»

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent. Je déclare donc l'amendement rejeté.

Des voix: Avec dissidence.

(L'amendement de M. Henderson est rejeté.)

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Après cette interruption, monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet du projet de loi C-75. Une des choses que je remarque à propos de ce projet de loi, c'est qu'il embrasse des mesures diverses, un genre de projet de loi qui répugnait tant aux conservateurs quand ils siégeaient dans l'opposition. Maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils ne semblent pas hésiter à en présenter un.

Il s'agit d'un projet de loi qui porte sur des questions aussi variées que la garde-côte . . .

M. Mazankowski: Nous voulons que le comité législatif fasse son travail.

M. Althouse: . . . et les droits de péage sur la voie maritime. C'est à la question des droits de péage sur la voie maritime que je voudrais consacrer le gros de mes observations, car ils ont des répercussions sur ma région plus que tout autre aspect de cette proposition législative.

• (1115)

Depuis son ouverture, on a tenté d'exploiter la voie maritime de façon rentable, mais on s'est aperçu que pour recouvrer les coûts, il fallait tenir compte du volume aussi bien que du tarif. Au fil des années, le volume de fret qui a emprunté la voie maritime a diminué spectaculairement et le gouvernement semble vouloir proposer pour compenser cette perte une hausse sensible des tarifs. Je suis d'avis que cela ne fera qu'aggraver la situation au lieu de l'améliorer.

L'Administration de la voie maritime dispose de fonds excédentaires qu'elle peut utiliser en cas d'urgence, pour l'amortissement et les travaux de réparation. De fait, une proportion importante de ces 30 millions de dollars a été mise de côté pour faire face à des situations urgentes, comme par exemple les travaux de réparation au canal Welland car, comme vous le savez, une paroi du canal s'est écroulée récemment ce qui a entraîné la suspension de toute navigation dans la voie maritime jusqu'à ce que les travaux soient terminés. Le fait que le gouvernement tente de dépenser cet excédent me rappelle une démarche que faisait le gouvernement conservateur de la Saskatchewan peu de temps après son arrivée au pouvoir en 1981. Avant cela, les hôpitaux et les résidences pour personnes âgées avaient des réserves qui servaient à la réparation des fenêtres et des toits des immeubles dont ils étaient responsables. Le nouveau gouvernement a exigé que tous ces fonds soient absorbés dans les dépenses d'exploitation en ayant recours à un expédient très simple, soit la réduction des subventions provinciales accordées à ces établissements jusqu'à épuisement de ces excédents. Ces établissements se sont alors trouvés devant la perspective de faire remplacer les fenêtres ou les toits pourris qui laissaient entrer l'eau sans avoir de réserves pour faire effectuer les travaux. Ils ont été obligés de faire des démarches auprès du gouvernement pour obtenir des prêts en vue de faire effectuer les réparations nécessaires qu'ils avaient envisagées avant que le gouvernement ne les oblige à dépenser ces fonds.

La proposition que véhicule ce projet de loi est analogue. Les fonds normalement utilisés pour remédier à l'usure normale de la voie maritime seront progressivement absorbés et l'Administration de la voie maritime sera forcée de hausser les droits pour financer l'exploitation quotidienne. La majoration des droits touchera non seulement ceux qui dans ma région acheminent des céréales par la voie maritime, mais elle aura aussi des répercussions encore plus lourdes sur ceux qui travaillent pour l'Administration de la voie maritime et qui demeurent dans les villes et villages des environs. Des milliers d'emplois seront perdus à mesure que la circulation commencera à diminuer.

Nous avons constaté, en partie à cause de la demande réduite d'acier, que le transport du minerai de fer par la voie maritime est limité. Comme les députés le savent, le commerce le plus avantageux pour ainsi dire dans la voie maritime est celui des navires qui transportent des céréales en aval et qui reviennent chargés de minerai de fer pour desservir l'industrie sidérurgique de la région centrale du Canada et des principaux centres industriels des États-Unis. Lorsque les expéditions de minerai de fer ont commencé à diminuer parce que la demande d'acier était de moins en moins forte, leur coût, à l'aller et au retour, se devait d'être absorbé dans les frais de transport des céréales. Par conséquent, ceux-ci ont dû être accrus, car il n'y avait plus de fret de retour. Les transporteurs ont dû demander plus cher pour transporter les céréales et voici qu'ils sont aux prises avec une hausse plutôt importante des droits d'éclusage imposés à ceux qui empruntent la voie maritime. Des droits d'éclusage plus élevés, alliés à des frais de transport plus élevés et aux hausses des tarifs ferroviaires qui surviendront avec la suppression graduelle du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, vont faire que les agriculteurs et les sociétés céréalières vont y regarder à deux fois avant d'emprunter une voie aussi coûteuse que la voie maritime du Saint-Laurent. Cela devient trop coûteux par rapport aux expéditions au départ de Vancouver, Prince-Rupert ou même Churchill. En fait, des entreprises estiment qu'avec la suppression graduelle des dispositions relatives au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et la hausse très prochaine des tarifs actuellement versés par les agriculteurs aux sociétés ferroviaires, il coûtera moins cher aux agriculteurs de l'Ouest d'expédier leur grain par le Sud, via la Nouvelle-Orléans que via les ports canadiens de l'Est. Cela aura pour effet de bloquer des emplois qui existent maintenant le long de la voie maritime. Cela veut aussi dire que le transport maritime au Canada va à toutes fins pratiques disparaître.

● (1120)

Je rappelle aux députés que le seul secteur de navigation qui soit Canadien est celui qui s'exerce en eaux douces. Je veux parler du transport empruntant la voie maritime et les Grands lacs qui représente le gros de notre industrie maritime. Avec les propositions contenues dans le projet de loi dont nous sommes saisis, nous assénons un coup mortel à ce dernier secteur de navigation que nous ayons au pays.

Je propose que nous retardions l'adoption du projet de loi. Je propose que le gouvernement repense d'abord ses propositions en ce qui concerne les péages sur la voie maritime. Nous allons nous opposer aux propositions contenues dans le projet de loi. Nous demandons à tous les députés de suivre notre exemple, car il importe beaucoup aux agriculteurs des Prairies que les péages de la voie maritime restent à leur niveau actuel pour que la voie maritime continue de fonctionner. Cela voudrait dire que le ralentissement enregistré est probablement temporaire et que d'autres secteurs économiques recourront à nouveau à la voie maritime. Un plus fort volume permettra à nouveau de recouvrer tous les frais et la voie maritime redeviendra rentable.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: La motion est la suivante: M. Mazankowski, appuyé par M. Merrithew, propose que le projet de loi C-75, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Mazankowski, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 120)

POUR

Députés

Andre
Attewell
Bertrand
Blais-Grenier
Bouchard
Bourgault
Bradley
Brightwell
Champagne
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Comeau
Cook
Côté
(Langelier)
Crofton
Dantzer
Darling
Daubney
Dick
Duplessis
Edwards
Fennell
Forrestall
Fretz
Gagnon
Gormley
Gottselig
Greenaway
Gurbin
Halliday
Hamelin
Hees
Hnatyshyn
Hockin
Hudon
James
Jardine
Jepson
Johnson
(Bonavista-Trinity-Conception)
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry
La Salle
Layton
Lewis
MacDonald
(Kingston et les Îles)
MacKay
Marin
Mazankowski
McCain
McInnes
McKenzie
McKnight
McLean
McMillan
Merrithew
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oostrom
Paproski
Pennock
Pietz
Plourde
Porter
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Ricard
St. Germain
Scowen
Shields
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Taylor
Thacker
Towers
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vincent
Wenman
Wilson
(Swift Current-Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke-Centre)
Winegard—90.

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Angus
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Deans
Dingwall
Finestone
Foster
Fulton
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor West)
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Hovdebo
Langdon
Marchi
McCurdy
Mitchell
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nunziata
Pépin
Robinson
Rompkey
Rossi
Waddell
Young—35.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée. En conséquence, le projet de loi est renvoyé à un comité législatif.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ PROFESSIONNELLE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 3 octobre, de la motion de M^lle^ MacDonald: Que le projet de loi C-62, Loi concernant l'équité en matière d'emploi, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour discuter du projet de loi C-62.

Les objectifs de ce projet: promouvoir l'égalité en emploi pour les femmes, les minorités visibles, les handicapés et les autochtones sont très bons et j'y souscris entièrement. Mais je m'oppose cependant au projet de loi, parce qu'il ne contient pas de mécanisme nécessaire pour réaliser les objectifs que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) prétend lui donner.

A l'instar de nombreux groupes de pression représentant les femmes et les trois autres catégories de personnes mentionnées plus haut, que vise le projet de loi C-62, je crois qu'il est fondamental que l'on retrouve dans une loi favorisant l'égalité en emploi des mécanismes d'exécution efficaces, des échéanciers et des pénalités. Examinons en détail le projet de loi C-62.

L'article 5 stipule: «qu'au plus tard le 1^er^ juin de chaque année, à compter de 1988, l'employeur dépose auprès du ministre, pour la précédente année civile, un rapport comportant les renseignements conformes aux instructions réglementaires» au sujet des quatre groupes impliqués par le projet de loi C-62, en ce qui concerne les branches d'activités, les catégories professionnelles, les échelles de rémunération et le recrutement.

L'objet principal de la loi décrit à l'article 2 ne trouve nulle part une application concrète. L'article 2 stipule que:

> La présente loi a pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances professionnels pour des motifs étrangers à sa compétence et, à cette fin, de corriger les désavantages subis, dans le domaine de l'emploi, par les femmes, les autochtones, les handicapés et les personnes que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada.

En ce qui concerne cet objectif principal du projet de loi, le gouvernement progressiste conservateur ne prévoit aucune sanction contre les entreprises désobéissantes. Il ne demande qu'un rapport sur la situation des quatre groupes concernés parmi leur personnel. Si les employeurs ne déposent pas ce rapport, à ce moment-là, on pourra leur imposer une amende.

Cependant, avec ou sans rapport, monsieur le Président, les employeurs pourront diverger les objectifs d'égalité en emploi sans se voir imposer quelque pénalité que ce soit.

Le projet de loi C-62 prétend répondre au rapport Abella publié l'automne dernier. La juge Rosalie Abella avait pour mandat d'enquêter sur les possibilités d'emploi pour les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et celles faisant partie des minorités visibles au sein des sociétés de la Couronne et de certaines sociétés qui sont propriété exclusive du gouvernement fédéral.

[*Traduction*]

L'une des conclusions les plus intéressantes du Rapport Abella portait sur trois modèles de mécanismes d'exécution visant à garantir l'élaboration de lignes directrices sur l'équité en matière d'emploi. Dans les trois cas, on compte sur un organisme précis pour contrôler l'égalité en matière d'emploi: la Commission canadienne des droits de la personne, le Centre canadien du marché du travail et de la productivité ou tout autre organisme du même ordre.

La juge Abella a recommandé le respect des obligations contractuelles par les sociétés qui font affaire avec le gouvernement fédéral et l'application du principe de la rémunération égale pour un travail de valeur égale. Elle a recommandé de mettre au point des programmes de formation en consultation avec des groupes consultatifs locaux et conclu que l'absence de garderies abordables et de bonne qualité constituait un obstacle important à l'égalité au travail des femmes.

[*Français*]

Si le projet de loi ne respecte pas plusieurs des recommandations faites par la juge Abella, on peut se dire que les quatre groupes concernés par le projet de loi peuvent être carrément déçus au sujet de l'aspect volontaire des programmes d'égalité en emploi.

Malgré les dires et les prétentions de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, l'égalité en emploi restera encore théorique pour une longue période de temps. En effet, l'absence de sanction dans le projet de loi équivaut à du volontarisme, et les femmes sur le marché du travail ont besoin de lois pour leur donner leur place.

La juge Abella avait pourtant démontré que les programmes volontaires d'égalité en emploi sont, à toutes fins pratiques, inutiles, et cela chiffres à l'appui. En 1983, 40 p. 100 des effectifs de la Fonction publique fédérale étaient des femmes mais elles ne représentaient que 5.4 p. 100 des postes de gestion. Cet état de choses avait incité le précédent gouvernement libéral à annoncer en juin 1983 l'adoption d'un programme obligatoire d'action positive dans la Fonction publique fédérale et les sociétés d'État, programme que le représentant du Conseil du Trésor s'était engagé à poursuivre dans sa déclaration du 8 mars dernier.

La Commission Macdonald préconise d'ailleurs avec beaucoup d'enthousiasme l'action positive. Selon cette commission, les programmes d'action positive sont aptes à compenser l'effet cumulatif des pratiques discriminatoires passées. Dans ce contexte caractérisé par des situations, au départ, inégales, il faut, pour rétablir l'égalité des chances, imposer des mesures qui favorisent un groupe particulier. Les programmes d'action positive permettraient aux femmes et à d'autres groupes d'acquérir l'expérience, la formation professionnelle, la confiance et les responsabilités qui feront en sorte que, finalement, l'action positive devienne inutile. Comme le soulignent si justement les membres de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, l'action positive aborde la question de l'injustice ancrée dans notre système économique.

• (1200)

[*Traduction*]

Je voudrais dire quelques mots du respect des obligations contractuelles. Selon la juge Abella, aux États-Unis, cette méthode s'est révélée une incitation efficace à changer les pratiques d'emploi discriminatoires.

L'obligation contractuelle est un programme qu'il peut être difficile de contrôler efficacement, mais il est néanmoins essentiel si le gouvernement souhaite sérieusement mettre en vigueur l'équité en matière d'emploi.

Au cours de la campagne électorale de 1984, le chef du parti conservateur a promis la lune aux femmes. Il a dit qu'il insisterait pour que les sociétés privées en affaire avec le gouvernement fédéral soient tenues d'adopter le principe de la rémunération égale pour un travail de valeur égale. Il a ajouté qu'il favoriserait l'action positive.

En mars 1984, le chef des conservateurs a déclaré que son parti demanderait à toutes les sociétés désireuses de passer des marchés avec le gouvernement du Canada d'indiquer à ce dernier, dans le cadre de leurs soumissions, le nombre de personnes qui seront engagées pour exécuter ces contrats. Cela n'a rien d'extraordinaire, a-t-il ajouté, c'est faire preuve d'un bon sens des affaires tout simplement.

Est-il vrai que c'est tout simplement faire preuve d'un bon sens des affaires, monsieur le Président?

[*Français*]

Pas plus tard que la semaine dernière, le Conseil du patronat du Québec se prononçait contre le programme d'équité en emploi. Dans un mémoire remis au gouvernement fédéral, le Conseil du patronat du Québec affirme que l'action positive conduit à l'arbitraire et au chaos économique. Je me demande ce que l'on fait alors avec l'argument qui veut qu'utiliser le potentiel de main-d'œuvre des femmes à 100 p. 100 c'est bon pour les affaires. J'ai plutôt l'impression que l'on s'en sert quand vient le temps de déterminer le travail des femmes mais pas leurs salaires.

Pour continuer avec l'obligation contractuelle, les conservateurs avaient fait miroiter cette motion aux femmes, aux autochtones, aux handicapés et aux minorités visibles quand ils étaient dans l'opposition, mais aujourd'hui qu'ils sont au pouvoir ils battent en retraite. Au début de juillet, alors que bien des Canadiens et des Canadiennes étaient en vacances, on a annoncé que, contrairement à ce qu'on avait promis au sujet de l'obligation contractuelle, le gouvernement fédéral n'insisterait plus pour que les compagnies faisant affaires avec le gouvernement fédéral soient obligées de fournir des plans pour l'action positive avant que les contrats ne soient accordés. On a appris que le gouvernement n'exigerait qu'une déclaration des employeurs disant qu'ils sont en faveur du principe des chances égales entre homme et femmes, et rien d'autre pour le moment. Cela est bien loin de ce que le rapport Abella recommandait. Il allait jusqu'à demander que l'organisme canadien veillant au respect de l'équité en matière d'emploi dans le secteur réglementé par le gouvernement fédéral se charge aussi du respect de l'obligation contractuelle dans le secteur privé.

Or le projet de loi C-62 ne prévoit rien de la sorte. Comme je l'ai souligné, il y a quelques instants, l'absence de mécanisme d'exécution rend tout à fait inutile le projet de loi dont nous discutons aujourd'hui.

Monsieur le Président, laissez-moi vous rappeler les réactions de quelques personnes et groupes indépendants politiquement à l'égard du projet de loi C-62. Lors de la rencontre organisée par le caucus fédéral des femmes conservatrices de la région de Montréal sur l'égalité en emploi, le 27 mars dernier, la sociologue du travail Evelyne Tardy, de l'UQAM, affirmait que la législation en matière d'équité en emploi devait avoir des dents pour être efficace.

J'ai reçu une grande quantité d'appels téléphoniques de groupes de femmes s'inquiétant du peu de volonté politique du gouvernement conservateur en matière d'égalité en emploi. On verra d'ailleurs, dans les prochains jours, plusieurs groupes de femmes réagir vigoureusement à ce projet de loi. Mon opposition se situe dans la même foulée que celle des groupes représentant les quatre groupes concernés. L'absence de mécanisme d'exécution, d'échéancier et de pénalité rendra tout à fait inefficace le projet de loi C-62.

M. le vice-président: Questions, commentaires. L'honorable député de Beauharnois-Salaberry (M. Hudon) a la parole.

M. Hudon: Il s'agit d'un commentaire, monsieur le Président. L'honorable députée a dit que nous n'avions pas été à la hauteur des promesses que nous avions faites pendant la campagne électorale. Je tiens à faire remarquer que la Chambre des communes attend depuis longtemps un projet de loi en matière d'équité et d'emploi. Vous aviez été nommée présidente du Conseil du statut de la femme du Canada et, à ma connaissance il ne s'est présenté aucun projet de loi dans cette Chambre des communes concernant le statut de la femme et la place qu'elle doit occuper sur le marché du travail. Je ne comprends pas que, par la suite, parce que vous vous êtes présentée, vous osiez dire que nous ne faisons rien. Vous n'avez rien fait pendant cinq ans!

Mme Pépin: Monsieur le Président, l'honorable député mélange les oranges avec les tomates.

Je voudrais simplement rappeler à mon collègue que lorsque j'étais présidente du Conseil, je faisais des pressions justement auprès du gouvernement pour qu'il se fasse quelque chose. C'est à ce moment-là que la Commission Abella a été créée et le rapport a été remis au gouvernement, à votre gouvernement, et c'était définitivement au gouvernement conservateur d'agir. Mais le premier ministre, pendant la campagne électorale, s'est commis publiquement à ce moment-là, qu'il était définitivement pour mettre en application le projet de loi et qu'il reconnaissait le salaire égal au travail d'égale valeur. Alors je regrette, ce n'est pas nous, c'est définitivement votre parti qui s'est commis à mettre en application le rapport Abella. Moi j'ai fait mon travail en tant que présidente, et maintenant en tant que députée, je le fais.

M. Hudon: Monsieur le Président, le principe «à travail égal salaire égal» est un principe qui est dans les projets de loi des droits sur l'égalité. C'est un principe qui existe à l'heure actuelle. Deuxièmement, si vous dites, et je relie cela avec d'autres interventions, que durant votre mandat ou durant le mandat de l'ancien gouvernement, vous avez mis sur pied une commission d'étude, une commission d'enquête, quand on fait de notre côté des commissions d'enquête ne dites pas qu'on fait rien, on fait beaucoup dans ce cas-là.

Mme Pépin: Monsieur le Président, je voudrais simplement vous rappeler que c'est le gouvernement libéral qui a mis cette Commission en place. Le rapport de la Commission Abella a été donné à votre gouvernement et on vous a demandé de le mettre en application. Mais durant la campagne électorale, votre gouvernement s'est commis en disant que vous donneriez de bons emplois aux femmes dans le milieu du travail. Actuellement, le projet de loi que vous déposez n'a aucune pénalité. Alors, c'est bien beau de dire que vous voulez que les femmes aient leur place, mais vous ne mettez absolument aucune pénalité. J'ai bien l'impression que dans trois ans vous allez réviser le projet de loi et vous verrez ce que vous ferez. Alors, je regrette, on attend plus du gouvernement actuel.

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à ma collègue. Je suis sûr qu'elle rappellera volontiers à la Chambre que la Commission Abella, qui a été constituée par un gouvernement libéral, a présenté son rapport . . .

Mlle MacDonald: Au bout de 15 ans.

M. Allmand: . . . après l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur. Par conséquent, elle voudra rappeler à la Chambre que l'on ne peut pas accuser le gouvernement de l'époque de n'avoir rien fait parce qu'il a voulu attendre le rapport de cette commission pour proposer un projet de loi.

• (1210)

Une voix: Pourquoi ne l'avez-vous pas fait lorsque vous formiez le gouvernement?

M. Allmand: Peut-être parce que nous avons nommé une commission royale d'enquête.

Mlle MacDonald: Après 15 ans d'inertie.

M. Allmand: A l'instar des conservateurs, monsieur le Président, nous croyons à la consultation. Il serait difficile d'égaler le gouvernement actuel en matière de consultation, puisque celui-ci tient des consultations sur les garderies alors qu'une commission chargée d'examiner cette question a déjà présenté son rapport. Le gouvernement veut tenir des consultations jusqu'à la fin des temps.

Je voudrais demander à mon honorable collègue si elle peut rappeler à la Chambre que c'est un gouvernement libéral qui a nommé la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme, qui a créé la Commission des droits de la personne, proposé et fait adopter une Charte des droits et libertés, souvent en dépit des objections des conservateurs. C'est également un gouvernement libéral . . .

Une voix: Et toutes les nominations politiques?

M. Allmand: . . . qui a proposé l'article 15 de la Charte.

Mlle MacDonald: Et qui a voté contre l'article 28?

M. Allmand: La députée pourra peut-être faire ces quelques mises au point pour la gouverne de l'honorable secrétaire parlementaire.

[*Français*]

Mme Pépin: Monsieur le Président, évidemment, j'aimerais bien rappeler à mon collègue tout ce que le gouvernement libéral a fait pour les femmes. Mais je reviens toujours sur la question qu'il m'a posée, lorsqu'il dit que c'est à nous de faire quelque chose.

Le rapport Abella a été remis au gouvernement conservateur qui, lui, s'est commis durant la campagne électorale. Il a promis de faire quelque chose et que les femmes devraient être une des priorités. Et, lorsqu'on fait le bilan de ce que le gouvernement conservateur a fait depuis un an, on constate qu'il n'est pas tellement rose, surtout lorsqu'on voit un projet de loi semblable à celui-là. On s'attendait à quelque chose de beaucoup mieux que ce que vous nous avez donné. Lorsqu'on se réfère aux promesses du premier ministre (M. Mulroney) et qu'on examine les projets de loi qui sont déposés, on a l'impression que ce ne sont pas les mêmes personnes qui ont parlé.

M. Cassidy: Monsieur le Président, si on se rappelle ce qu'a fait le gouvernement libéral . . . Peut-on aussi rappeler aux députés et à toute la Chambre des communes, que sous le régime libéral les femmes ne gagnaient que 60 p. 100 du salaire des hommes, et que sous les libéraux les femmes sont restées dans les «ghetto» de l'emploi, elles travaillaient dans les services, elles travaillaient comme secrétaires. C'est aussi sous les libéraux que les femmes sont restées dans la pauvreté, et cela pendant toute la période pendant laquelle les libéraux ont été au pouvoir. Le fait que les femmes gagnent beaucoup moins que les hommes est demeuré presque sans changement.

Voilà donc notre point de vue sur le dossier du gouvernement libéral pendant les 20 dernières années.

[*Traduction*]

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, voilà un autre exemple typique des promesses rompues du gouvernement conservateur. Nous connaissons toutes celles qu'il a faites pendant la dernière campagne électorale. Pour la gouverne du ministre et d'autres députés d'en face, je vais les énumérer pour montrer combien les conservateurs étaient assoiffés de pouvoir. C'est mon collègue, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), qui en a dressé la liste. Ils ont dit, notamment, qu'un gouvernement conservateur ferait de la Fonction publique un modèle d'égalité d'emploi pour les femmes, qu'il mettrait en œuvre un programme d'action positive en milieu de travail, et ainsi de suite. Les conservateurs avaient une telle soif de pouvoir qu'ils ont promis de défendre le principe de la rémunération égale pour un travail de valeur égale. Où sont donc passées toutes ces promesses?

Des voix: C'est une honte!

M. Nunziata: Tout ce que le gouvernement trouve à faire, c'est nous présenter une mesure qui illustre l'hypocrisie flagrante des députés d'en face, y compris du ministre. Le projet de loi qu'on propose aux femmes du Canada est bien loin de remplir toutes les promesses faites pendant la campagne électorale. Où sont donc les sanctions dans ce projet de loi, je vous le demande? Où est-il question de parité salariale? Où sont les mécanismes de contrôle? C'est une vaste fumisterie quand on songe à ce que les ministériels avaient promis pendant la campagne électorale. Il ne se gêne pourtant pas pour dire au femmes du Canada qu'il est d'une intégrité irréprochable.

Il y a vraiment de quoi mettre en doute la bonne foi et l'honnêteté du gouvernement actuel quand on compare ce qu'il a dit avec ce qu'il fait maintenant.

S'il était digne de foi, s'il avait tenu la parole donnée aux femmes du Canada, il aurait respecté ses promesses.

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, le projet de loi à l'étude est une autre addition des mesures législatives sur les droits de la personne adoptées par le Parlement fédéral au fil des ans. Il a essentiellement pour but de lutter contre la discrimination. Nous savons tous que la discrimination demeurera toujours un problème difficile à résoudre.

Elle revêt plusieurs formes. Elle est parfois visible, voire flagrante dans ses manifestations.

Une voix: Elle revêt des formes conservatrices.

M. Nicholson: Elle peut prendre parfois des formes très très subtiles. On a fait énormément de progrès partout dans le monde pour en supprimer les manifestations évidentes, mais elle est toujours vivace dans certains pays. Lorsqu'on parle de discrimination flagrante, légale et institutionnalisée, contre des minorités visibles, on pense d'emblée à l'Afrique du Sud.

C'est pourquoi je me suis réjoui des résultats de la conférence du Commonwealth des Bahamas. Hier soir, à la télévision, j'ai vu notre premier ministre (M. Mulroney) prendre la défense des droits de la personne non seulement au Canada mais dans le monde entier. On peut donc affirmer que l'issue de la conférence constitue un triomphe de politique étangère dont tous ceux qui se préoccupent des droits de la personne devraient être fiers. Ici même, au Canada, nous avons fait des progrès considérables depuis quelques années. Quand j'étais étudiant en droit, j'ai appris les dispositions de la Grande Charte et d'autres lois héritées de Grande-Bretagne, en somme les garanties constitutionnelles qui protègent nos libertés. Les exemples historiques ne manquent pas au Canada où les droits de la personne n'ont pas été protégés faute de loi convenable. C'est ainsi que la Cour suprême du Canada a tranché une cause que je n'ai jamais oubliée et, dès qu'on m'a demandé d'intervenir dans l'étude du C-62, j'ai pensé tout de suite que cet exemple pourrait illustrer jusqu'à quel point une loi est nécessaire.

L'appelant s'appelait Frederick Christie, et l'intimé, la compagnie York. Les faits sont relatés dans les rapports de la Cour suprême du Canada pour 1940, à la page 139. Cette affaire concernait le droit des contrats au Québec. Je crois que ces principes s'appliquent à l'ensemble du Canada. L'affaire s'est déroulée dans la ville de Montréal.

Je voudrais vous lire un court extrait du résumé. Comme il sied à tout membre de la profession juridique, je me suis assuré que le résumé était fidèle aux faits et aux motifs de la décision. Je pense que cette cause illustre très bien les progrès que nous avons accomplis en matière de droits de la personne et combien il est indispensable d'avoir une loi. Voici un extrait du résumé:

> L'appelant, un Noir, est entré dans une taverne dans la ville de Montréal dont le propriétaire et exploitant est l'intimé, et a commandé un verre de bière; les serveurs de l'intimé ont refusé de le lui servir en affirmant qu'on leur avait ordonné de ne pas servir les personnes de couleur. L'appelant a demandé des dommages pour l'humiliation qu'il avait subie. L'intimé a soutenu que les instructions qu'il avait données étaient conformes à ses droits; qu'il exploitait une entreprise privée pour faire des profits et qu'en agissant comme il l'avait fait, il ne faisait que protéger les intérêts de son entreprise.

Tels sont en résumé les faits. Voici ce qu'en a pensé la Cour suprême du Canada:

> La liberté de commercer est le principe fondamental du droit au Québec. Tout commerçant est libre de traiter comme il l'entend avec n'importe quel membre du public. Il n'a pas à invoquer de raisons ou de motifs pour décider de commercer ou de ne pas commercer: il est libre dans un cas comme dans l'autre.

• (1220)

En 1940, il était parfaitement acceptable de refuser de servir un verre de bière à quelqu'un à la taverne du Forum de Montréal. Comme vous le voyez, monsieur le Président, cette cause a été portée devant la plus haute cour du Canada qui a débouté le plaignant. Le besoin d'agir est réel, et nous avons accompli d'immenses progrès.

Quant à l'adoption de la Déclaration canadienne des droits, de la Loi canadienne sur les droits de la personne et de la Charte des droits et des libertés, il est toujours bon de savoir qu'en principe le Parlement protégera nos droits, mais il a parfois négligé d'adopter des mesures législatives visant à modifier la loi dans les cas où elle est carrément injuste envers certaines personnes. C'est dans les cas d'injustice flagrante que nous avons réalisé des progrès.

Il existe une autre forme d'injustice à laquelle le projet de loi C-62 tente de remédier, soit des formes très subtiles d'injustice qu'il est très difficile de définir exactement. Il s'agit de celles dont nous avons sans doute tous fait l'expérience dans notre vie.

Lorsque j'étudiais le droit à l'Université de Windsor, je comptais parmi mes condisciples de nombreuses femmes qui sollicitaient en même temps que moi des emplois de stagiaires. Beaucoup d'entre elles nous ont dit à quel point il leur était difficile d'obtenir un de ces emplois. La chose a été confirmée par des rapports de la Société du barreau du Haut Canada révélant que même avec des notes comparables, les femmes qui sollicitaient des emplois de stagiaires et par la suite des emplois permanents après avoir réussi aux examens d'admission au barreau, avaient plus de mal que les hommes à obtenir ces emplois. Je vous le déclare, monsieur le Président, il s'agit là d'une forme d'injustice inhérente au système et qu'il est très difficile de définir exactement.

J'ai été témoin du même genre d'injustice lorsque je travaillais l'été, il y a quelques années, pour le Centre de Main-d'œuvre pour étudiants comme on l'appelait alors. Certains employeurs me faisaient savoir qu'ils cherchaient un homme ou une femme, une personne de tel sexe ou de tel genre pour tel ou tel emploi. J'ai été heureux d'apprendre en 1977 que le gouvernement fédéral avait résolu qu'il ne se ferait pas complice ni de près ni de loin de quelque pratique discriminatoire que ce soit. Toutefois, lorsque j'envoyais à certains employeurs des candidats qu'ils jugeaient insatisfaisants, ils trouvaient toujours une excuse ou une autre pour les refuser. A notre époque, les employeurs sont assez intelligents pour ne pas dire ouvertement qu'ils ne veulent pas de telle personne à cause de sa race, de ses handicaps ou de son sexe. Ils sont devenus trop astucieux pour l'avouer. L'injustice à laquelle ils se livrent revêt des formes plus subtiles. J'estime donc que la mesure à l'étude s'inscrit dans la lutte du gouvernement contre ce genre d'injustice au sein d'entreprises relevant de la juridiction fédérale.

En examinant les dispositions de la mesure à l'étude, j'ai été ravi de constater qu'elle exigera de tous les employeurs relevant de la juridiction fédérale et comptant au moins 100 employés qu'ils prennent des mesures en vue de supprimer les obstacles à la carrière et d'éliminer la discrimination en milieu de travail. Cette mesure s'applique aux sociétés d'État et aux entreprises du secteur privé faisant affaire avec le gouvernement. La mesure à l'étude invite les employeurs à mettre en évidence et à supprimer les règles et usages qui sont injustes envers certains groupes désignés dont les femmes, les autochtones, les handicapés et les minorités visibles. Pour vous donner un exemple, je me rappelle avoir visité il y a quelques années, une usine qui n'employait aucune femme. J'ai demandé au directeur la raison de cette situation et il m'a répondu que cela était dû au fait que les employés avaient besoin de douches et de salles pour se changer et qu'il serait très coûteux d'avoir des installations séparées pour les hommes et les femmes. C'était en 1977. Je crois que c'est là un exemple des obstacles à l'embauchage de membres des groupes concernés, que nous désirons faire disparaître.

En outre, le projet de loi demande aux employeurs de mettre en œuvre une politique et des méthodes permettant d'atteindre une certaine représentation à divers postes en fonction du nombre de membres des groupes concernés qui sont à leur emploi. Il ne prévoit aucun quota dictant aux employeurs le pourcentage de membres des groupes concernés, qu'ils doivent engager. Cela s'explique par le fait que la situation évalue constamment d'un secteur à un autre. En 1967, lorsque l'école de droit de l'Université de Windsor a ouvert ses portes, il n'y avait qu'une femme sur 150 étudiants. Quand j'y suis arrivé, en 1974, 35 p. 100 environ des étudiants étaient des femmes. Selon moi, la proportion augmente sans cesse. Il serait très difficile à n'importe quel moment de contingenter le nombre de personnes à embaucher appartenant à une minorité. Comme nous le savons, bien souvent les quotas imposés deviennent un maximum. La discrimination que nous voulons faire disparaître aurait cours à nouveau.

Je suis heureux que le projet de loi demande aux employeurs visés de présenter un rapport détaillé au gouvernement fédéral au sujet du déroulement des programmes qu'ils ont mis en œuvre. A compter de janvier 1987, ces programmes entreront en vigueur et les employeurs devront faire rapport au gouvernement le 1er juin 1988 au plus tard. Selon moi, cela leur laisse bien assez de temps. Cependant, on précise qu'une fois ce projet de loi adopté, les employeurs devront tenir compte de ses dispositions et se décider à agir.

Je suis également heureux de constater que les rapports dont j'ai parlé devront être détaillés. Il faudra qu'ils précisent le nombre de membres des groupes concernés qui sont engagés ou qui font partie des effectifs, leur poste et leur rémunération. Je crois que c'est fort important. Nous pourrons ainsi très facilement voir si les personnes en question se situent au bas de l'échelle de rémunératon. Nous serons en mesure de nous assurer que les employeurs ne s'en sortiront pas simplement en engageant le nombre voulu de personnes; ils devront également les payer convenablement. La population et le gouvernement auront accès à ces données, et lorsqu'il sera évident que des femmes, des autochtones, des handicapés ou des membres des minorités visibles sont victimes d'injustice, le gouvernement sera mieux placé pour agir.

Comme l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) l'a signalé, désormais, et pour la première fois, la Commission des droits de la personne va pouvoir non seulement répondre à des plaintes, mais également prendre des mesures. J'ai été particulièrement satisfait de voir qu'elle se rendait compte que la tâche de la Commission serait très lourde et que par conséquent, elle veillait à ce qu'elle ait les ressources nécessaires pour accomplir le travail qui lui sera confié en vertu de cette mesure législative.

Je crois que ce projet de loi s'inspire de la notion de justice qui est caractéristique des Canadiens et pour laquelle nous sommes bien connus à l'étranger. On sait que nous abordons de façon impartiale toutes les questions qui concernent directement ou non notre pays. Selon moi, les Canadiens sont en faveur de l'égalité en matière d'emploi, car ils reconnaissent que notre pays est composé d'un très grand nombre de groupes et de gens fort divers et qu'il faut donc s'assurer que les avantages tirés de notre économie soient partagés de façon égale et juste. Or, nous savons que les groupes dont il est question dans ce projet de loi ont été victimes, dans le passé, d'injustice et de partialité.

Je le répète, ce projet de loi concerne la justice, mais il a également une autre raison d'être. L'équité en matière d'emploi est tout à fait souhaitable tant du point de vue économique que du point de vue commercial. L'injustice envers certains groupes nuit aux affaires. Elle est illogique, car les employeurs doivent alors choisir des gens compétents parmi un groupe plus restreint. Ils éliminent pour des raisons arbitraires des gens tout à fait capables d'accomplir un travail donné.

• (1230)

Je signale également que le gouvernement fédéral a pris plusieurs autres initiatives pour favoriser l'équité en matière d'emploi. Il s'est lui-même engagé à établir l'équité dans la Fonction publique. Le processus est déjà engagé et s'ajoute aux dispositions du projet de loi C-62. Le gouvernement va exiger des entrepreneurs qu'ils observent l'équité en milieu de travail. L'exigence visera les entreprises d'au moins 100 employés qui soumissionnent pour des contrats de $200,000 ou plus. Elles devront s'engager dans une déclaration d'action à appliquer l'équité professionnelle. Si elles manquent à leur engagement, elles ne pourront plus solliciter d'autres contrats du gouvernement. On prévoit que cette disposition va toucher environ 500 grandes entreprises canadiennes qui emploient plus de 500,000 personnes.

Je voudrais parler des sanctions que prévoit le projet de loi dans les cas de non-déclaration. Une amende maximale de $50,000 est prévue contre ceux qui sont visés par la loi mais ne s'y conforment pas. Le montant me satisfait. J'ai souvent constaté dans l'exercice du droit que les amendes prévues dans les règlements gouvernementaux ne dépassaient jamais $1,000 ou $2,000. Ces montants me semblent une invitation à commettre les actions que le gouvernement veut interdire. L'amende de $50,000 qui est prévue dit donc clairement aux tribunaux que le gouvernement n'a pas l'intention de tolérer d'infraction dans ce domaine.

Je signale en terminant que le projet de loi va plus loin que nous soyons jamais allés dans ce domaine. Il tient compte du fait, dont nous sommes bien conscients, que la discrimination ne s'élimine pas sans peine. Cela ne décourage nullement le gouvernement d'agir. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration a qualifié ce projet de loi d'audacieux, dans son discours à la Chambre, le 3 octobre. C'est en effet une mesure audacieuse. Je crois qu'elle est bien accueillie par les Canadiens, en dépit des critiques qu'ont formulées des députés libéraux et néo-démocrates de l'arrière-ban. C'est une bonne mesure législative. Elle confirme les intentions du gouvernement dans ce domaine. Comme la ministre de l'Emploi et de l'Immigration l'a dit le 3 octobre, nous ne visons rien de moins qu'à établir une société d'égalité des chances.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Questions ou observations. Le député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy).

M. McCurdy: Monsieur le Président, l'intervention du député de Niagara Falls (M. Nicholson) m'a intrigué. Il dit qu'il a l'expérience de la discrimination pour en avoir observé les conséquences pour les femmes quand il travaillait à Main-d'œuvre Canada. Cela explique peut-être pourquoi il défend un projet de loi qui n'accomplit rien en termes d'action positive et d'équité professionnelle. Cela explique peut-être aussi pourquoi il condamne ceux qui sont plus perspicaces et qui savent ce que doit contenir un projet de loi pour protéger les gens contre la discrimination. En affirmant que ce projet de loi accomplit quelque chose, il insulte les femmes, les minorités et les handicapés qui savent ce qu'est la discrimination non pour l'avoir observée, mais pour en avoir été victimes. Je voudrais qu'il m'explique comment moi, personnellement, d'autres noirs et groupes autochtones qui sommes des citoyens depuis des centaines d'années pouvons croire qu'il a l'expérience nécessaire pour juger un projet de loi imparfait qui n'impose pas de sanctions à ceux qui pratiquent contre des parties importantes de la population une discrimination que nous jugeons rien de moins que criminelle.

M. Nicholson: Monsieur le Président, les membres du Nouveau parti démocratique auront beau marteler leur pupitre en criant et en vociférant, ils ne changeront rien au fait que ce projet de loi est excellent. Les gens de ma circonscription l'appuient sans réserve. Ils ont eux-mêmes été victimes de mesures discriminatoires. Ils m'ont écrit pour m'exprimer ce qu'ils ressentent. Prétendre comme le font les députés néo-démocrates que ce projet de loi est inopérant nuit à la fois au projet de loi et à la Chambre. Cela nuit également aux commettants du député lui-même qui ont hâte que la Chambre l'adopte.

Nous passons à l'action dans ce domaine, par cette mesure et d'autres aussi. C'est une chose que les deux partis d'opposition préféreraient ignorer; ils se font croire qu'il s'agit là d'une action isolée sans aucun rapport avec d'autres mesures qui intéressent le même domaine. Ainsi, ils persistent à dire qu'il n'existe pas de mécanisme d'application de la loi. Nous avons eu beau leur dire une demi-douzaine de fois à la Chambre que la Commission des droits de la personne aurait les moyens d'intervenir. Les renseignements seront rendus publics et la Commission pourra agir. Ayant écouté certains de leurs exposés, j'ai l'impression qu'ils ne tiennent pas du tout à entendre ce que j'ai à dire. Ils ne veulent rien savoir. Ils disent qu'ils ont examiné le projet de loi sous tous ses angles et qu'ils n'ont trouvé nulle part l'obligation de faire rapport.

M. Cassidy: C'est ce que font les tribunaux, et vous le savez.

M. Nicholson: Ils disent que le projet de loi va jusqu'à une certaine limite, mais pas plus loin. Ils semblent penser que la Loi sur les droits de la personnes a été abrogée, ou que la Déclaration canadienne des droits et la Charte des droits et des libertés n'existent plus. Mais ils devraient au contraire en tenir compte. Comme je l'ai dit au début de mon exposé, le projet de loi dont nous sommes saisis s'insère dans notre législation applicable aux droits de la personne. Il fait partie d'un ensemble de projet de loi que nous faisons progresser.

Ce n'est pas à moi qu'on a refusé un verre de bière au Forum de Montréal en 1940. Je n'étais pas encore né. Cependant, depuis que j'existe, j'ai appris dans ma famille, dans les différentes écoles où j'ai étudié et dans les églises que j'ai fréquentées que je devais demeurer vigilant et combattre la discrimination partout où je la rencontrerais, que j'en fus moi-même la victime ou pas. Le fait que je n'aie jamais été victime de discrimination ne m'interdit pas pour autant de dire ce que j'en pense. Je conteste cette attitude, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. Nicholson: J'ai autant le droit que n'importe quel autre Canadien de le faire; voilà pourquoi je me réjouis que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration m'ait demandé de traiter de ce projet de loi qui fera étape dans l'histoire de notre pays. J'ai travaillé toute ma vie pour promouvoir l'équité professionnelle. J'étais donc on ne peut plus heureux à l'époque où je travaillais pour le Centre de main-d'œuvre du Canada de faire savoir aux Canadiens que le gouvernement n'accepte pas les mesures injustes prises ouvertement ou sournoisement contre qui que ce soit et qu'il ne s'y associe d'aucune façon.

M. Allmand: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Si tous les Canadiens sont si contents de ce projet de loi, pourquoi les représentants des femmes, des handicapés et des minorités visibles, qui constituent les groupes cibles, ont-ils fait des démarches auprès des députés la semaine dernière à Ottawa pour les exhorter à s'opposer à ce projet de loi? Les porte-parole du Comité canadien d'action qui représente les femmes nous ont pressés de nous opposer à ce projet de loi, et de le faire de toutes nos forces, du moins jusqu'à ce que le gouvernement y apporte des changements substantiels. Le député pourrait-il nous expliquer pourquoi ces groupes ont ainsi demandé aux députés de s'opposer à ce projet de loi qu'il dit si bon?

M. Nicholson: Monsieur le Président, pour toutes les questions et tous les projets de loi qui sont abordés aux comités auxquels je siège, il s'en trouve toujours pour dire que la proposition à l'étude ne va pas assez loin ou, au contraire, qu'elle va trop loin. Je crois que la plupart des gens approuvent les mesures que nous avons présentées. On pense généralement que c'est exactement ce qu'il fallait et que nous proposons des solutions raisonnables à des problèmes difficiles. La mesure à l'étude ne fait pas exception. Si le député veut bien se donner la peine de se rendre à mon bureau, je lui montrerai volontiers des lettres de gens de ma circonscription que la question intéresse et qui, à ce sujet, se sont félicités que le Parlement soit enfin saisi de la question, alors que cela fait des années qu'une mesure s'impose à cet égard. Des gens m'ont affirmé attendre impatiemment de faire connaître leur avis lorsque la question sera abordée au comité. J'écouterai volontiers, tout comme le comité certainement, les points de vue dont nous feront part divers groupes et particuliers au sujet de cette mesure législative fort importante.

M. Marchi: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député de Niagara Falls (M. Nicholson). Il cherche à nous faire croire, j'en ai l'impression, qu'il dispose du monopole de la vertu. Je voudrais lui signaler que ce n'est pas le cas.

Des voix: Oh, oh!

M. Marchi: S'il est de cet avis en ce qui concerne le projet de loi, alors je voudrais bien lui poser quelques questions directes. Pourquoi le député est-il contre l'application obligatoire des programmes, par opposition à l'application volontaire de ces mêmes programmes? S'oppose-t-il à la mise sur pied d'un mécanisme indépendant de surveillance afin d'éviter d'obliger la Commission des droits de la personne, dans les domaines relevant de sa compétence, à décider si elle devrait oui ou non s'occuper de questions qui relèveraient de la Loi sur l'équité professionnelle?

• (1240)

Le fait est que la Commission des droits de la personne est un organisme qui est appelé à trancher des questions et des plaintes portant sur des cas particuliers. Le député ne pense-t-il pas qu'un organisme qui serait chargé de surveiller l'application dans les règles d'un programme national d'équité professionnelle correspondrait mieux aux besoins et aux aspirations des quatres groupes visés qui réclament au gouvernement depuis un certain temps déjà de présenter une mesure en ce sens? Pourquoi le député s'oppose-t-il aux mesures obligatoires alors que les programmes volontaires, d'après les résultats observés à Toronto, ne sont manifestement pas probants? Et pourquoi le député ne veut-il pas d'une agence de surveillance qui serait indépendante, coopérative et parfaitement compétente?

M. Nicholson: Monsieur le Président, je signale tout d'abord que l'observation des dispositions du projet de loi n'a rien de volontaire. J'ai rappelé les sanctions fort sévères que l'on peut imposer aux particuliers ou aux sociétés qui négligent de présenter des rapports.

Le député me demande pourquoi nous ne mettons pas sur pied un groupe compétent. La Commission des droits de la personne est un organisme fort compétent pour régler de telles questions. Dans son discours du 3 octobre, la ministre a dit qu'elle était consciente que le fardeau de la Commission s'en trouvera accru; or, jusqu'à présent, celle-ci a pour la majeure partie des cas, réglé surtout des plaintes. C'est notoire, je le pense bien. Nous savons tous que c'est le cas. En même temps, la ministre a soutenu que, tout en sachant que c'était le cas, nous devions également nous rappeler que la Commission des droits de la personne est bien équipée pour ce genre de programme et d'initiative. Elle a promis de veiller à ce que la Commission dispose des ressources supplémentaires qui lui seront nécessaires pour assumer ses nouvelles responsabilités. Cela me fait grand plaisir.

A propos des commentaires du député sur les groupes visés, j'ai dit que ce n'était qu'un projet de loi et qu'il existe d'autres projets de loi qui concernent également les femmes et les autres groupes. Je songe notamment à la Loi sur le divorce. Je ne peux pas dire combien de Canadiens veulent une nouvelle Loi sur le divorce, mais je dois leur dire, en toute honnêteté, que ce sont les députés libéraux qui en retardent l'étude. Si le député veut parler de ceux qui font quelque chose pour les femmes et les autres groupes, il devrait parler du projet de loi sur le divorce et des autres projets de loi parce que ce sont eux les coupables, ce sont eux qui retardent l'étude des projets de loi. Je signale à la Chambre et à mes électeurs que ce sont les libéraux qui ne veulent pas que les femmes soient traitées avec justice grâce à un remaniement de la Loi sur le divorce.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député après avoir écouté son excellent discours. Le député sait, j'en suis sûre, et les autres députés aussi, que dans son rapport, la juge Abella a fait plusieurs recommandations sur la mise en application; une d'entre elles, le quatrième modèle, était basée sur les futures activités de la Commission canadienne des droits de la personne qui devra veiller à ce que les dispositions relatives à l'équité en matière d'emploi soient observées. C'est une des recommandations que la juge a faites dans son rapport.

Le député sait, j'en suis certaine, que le gouvernement a décidé, en se basant sur les recommandations de la juge Abella, d'opter en faveur de la Commission canadienne des droits de la personne, organisme bien établi; il lui donnera les moyens d'utiliser le mécanisme de mise en application. C'est la solution que le gouvernement a choisie; elle permettra de prendre les dispositions nécessaires pour faire appliquer cette mesure.

M. le vice-président: La période des questions et commentaires est terminée. Nous reprenons le débat.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations au sujet de ce projet de loi; je suis heureux que la ministre soit à la Chambre maintenant, mais le projet de loi à l'étude ne me satisfait pas. Il y aura beaucoup de discours comme celui du député de Niagara Falls (M. Nicholson), vantant les mérites de la ministre et nous disant que cette mesure constitue un progrès énorme. La ministre responsable de la Condition féminine a d'ailleurs dit dans un communiqué, il y a quelques mois, que le gouvernement est le premier à s'attaquer au manque de formation et au sous-emploi chez les femmes, les autochtones et les minorités visibles voire à leur exclusion pure et simple du marché de l'emploi, par le biais de ce projet de loi.

Je vous signale, monsieur le Président, que les ministériels continueront à dire des foutaises et à faire des déclarations hypocrites au sujet de ce projet de loi, comme ils le font depuis qu'ils sont au pouvoir. Cette attitude me préoccupe parce que le premier ministre (M. Mulroney) a fait des promesses assez fermes pendant la campagne électorale, avant de former le gouvernement; il a promis de veiller à ce que les femmes soient traitées avec équité en matière d'emploi. Il a par ailleurs promis une certaine égalité. Ces promesses ne valent même pas le papier sur lequel elles ont été inscrites.

C'est un mauvais projet de loi, monsieur le Président, parce qu'il essaie de nous faire croire que le gouvernement agit alors que ce n'est pas vrai. C'est un mauvais projet de loi parce qu'il ne fait rien de précis pour aider les victimes de la discrimination. C'est un mauvais projet de loi parce que deux, trois, quatre ou cinq ans après son entrée en vigueur, et cinq ou dix ans après, la situation de l'emploi sera la même qu'il y a 20 ans et que maintenant. Autrement dit, si vous êtes blanc et du sexe masculin, vous serez avantagé sur le plan de l'emploi. Si vous êtes une femme ou membre d'une minorité visible, ou encore si vous êtes un autochtone canadien ou un handicapé, vous continuerez à être victime non pas d'une discrimination mineure, s'il est toutefois possible d'établir des nuances, mais de cette discrimination massive qui désavantage tous les groupes que j'ai mentionnés.

Lorsque nous parlons de minorités, soyons précis. Si nous les réunissons, elles représentent environ 60 p. 100 de la population du Canada. Les 60 p. 100 de Canadiens qui entrent dans ces catégories font à l'heure actuelle l'objet d'une discrimination continuelle. Ils n'ont pas le droit d'occuper certains emplois. C'est certainement le cas des femmes. Elles sont victimes de discrimination, car leur candidature est écartée d'office sans être examinée. Elles sont victimes de discrimination, car elles ne peuvent même pas monter sur le premier barreau de l'échelle, si bien qu'il n'est pas question pour elles d'obtenir de l'avancement, d'acquérir de l'ancienneté ou d'occuper un poste important. Cette situation dure depuis trop longtemps.

Mes collègues et moi-même avons critiqué ce projet de loi et nous continuerons à le faire parce que, selon nous, il ne vaut rien. Il ne vaut rien, car il exige seulement que, d'ici deux ans environ, les employeurs relevant du gouvernement fédéral soient obligés de soumettre des rapports quantitatifs quant aux catégories de personnes à leur emploi. S'ils omettent de présenter ce rapport ils sont passibles d'une lourde amende. Toutefois, c'est sans doute à la GRC de faire appliquer cette mesure. Et cela ne vaut que si quelqu'un connaît les chiffres exacts et sait que l'employeur triche. Quant à savoir si cela risque d'arriver ou non, toutes les hypothèses sont permises.

Cela me fait penser à ce qui se passe en Union soviétique où les employeurs, les organismes et les entreprises présentent des rapports disant où ils en sont par rapport au plan national. Ces rapports peuvent être complètement faux, sans que personne ne puisse y faire quoi que ce soit. En fait, ces rapports continuent à faire état d'usines fantômes et de productions inexistantes. J'ai bien peur que l'égalité en matière d'emploi ne soit aussi illusoire au Canada et que les employeurs ne fournissent des chiffres entièrement fictifs pour faire croire qu'ils réalisent certains progrès.

Dans le document de discussion distribué en juin, le gouvernement aborde toutes sortes de questions quant aux renseignements qui peuvent être divulgués. Les sociétés tombant sous le coup de la réglementation fédérale n'auront qu'à présenter un rapport national dans bien des cas, si bien que la discrimination qui se produit dans la succursale d'une province ou d'une région n'apparaîtra pas. Comme le gouvernement désire protéger le caractère confidentiel de ces renseignements, un grand nombre de données seront exclues et les employés d'une entreprise donnée ne pourront donc pas savoir ce qui se passe dans leur compagnie grâce aux renseignements publiés conformément à la loi.

Enfin, monsieur le Président, lorsque les travailleurs sont syndiqués, ce projet de loi n'exige pas que le syndicat ait un droit de regard pour veiller à ce que les exigences minimales soient bien remplies. Ce qui laisse le plus à désirer dans cette mesure, c'est évidemment l'article 4 où il est dit que l'employeur vise à l'équité professionnelle. Ce ne sont rien que des mots que de nombreux ministériels reprendront d'ailleurs au cours de ce débat, mais la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi n'est soutenue par aucune disposition coercitive.

Si la ministre voulait vraiment que la Commission canadienne des droits de la personne fasse appliquer l'article 4, son gouvernement et elle auraient dû l'inscrire dans le projet de loi en disant comment les choses doivent se passer. Cela ne s'est pas fait, et je sais malheureusement d'expérience, comme bien d'autres, y compris le député qui vient de parler et qui est lui-même un juriste, que quand les tribunaux en arrivent à interpréter la loi, une intervention du ministre déclarant que la Commission des droits de la personne va se pencher sur la question n'a strictement aucun poids. C'est à la loi elle-même que s'intéressent les tribunaux. Par contraste avec ce mince document, le projet de loi C-62, regardez donc tout l'effort accompli par le gouvernement pour le projet de loi sur lequel nous venons le voter, celui sur les modifications à la Loi sur la marine marchande du Canada, qui constitue un effort sérieux pour mettre en place une réglementation et des normes de sécurité dans un domaine qui préoccupe traditionnellement le gouvernement. Peut-être n'est-ce pas la meilleure chose à faire dans ce cas que d'aller aussi loin dans le détail, mais j'ai l'impression qu'à l'opposé il est complètement indéfendable de présenter un document aussi ténu que celui-ci.

• (1250)

L'article 4 stipule que les employés doivent mettre en évidence et supprimer des pratiques et usages en matière d'emploi qui font obstacle à la carrière de membres des groupes concernés. Il n'y a rien de mal à cela, et mon parti est d'accord. Nous sommes d'accord avec la recommandation de la commission Abella qui disait essentiellement la même chose, c'est-à-dire qu'il faudrait un programme d'action positive dans toutes les entreprises régies par le gouvernement fédéral afin d'éliminer les barrières existantes et d'assurer une représentation équitable pour les gens qui ont été victimes de discrimination dans le passé. Le projet de loi dit que l'employeur doit instaurer les règles voulues pour que le nombre de membres de ces groupes soit proportionnel à leur représentation. Là encore, je ne suis pas opposé au principe. Ce contre quoi je m'insurge, c'est l'absence totale de mécanismes permettant de garantir l'application ou le respect de cet article. J'aimerais vous donner un exemple de recherche sur la discrimination chronique qui fait partie de notre expérience quotidienne. Cela s'est passé à Toronto, ville qui a été citée par bien des gens comme exemple de communauté multiculturelle et multiraciale, non seulement au Canada mais dans de nombreux autres pays du monde. Le ministre doit être au courant des recherches effectuées par l'Université de York sous les auspices de la Urban Alliance on Race Relations et du Conseil de planification sociale du grand Toronto. Ces recherches ont porté sur des candidats à des emplois aussi semblables qu'humainement possible en matière d'expérience de travail, d'éducation, de références, etc. Ces gens-là ont présenté leur candidature à un emploi auprès d'environ 200 employeurs. Ils ont personnellement fait 201 démarches. La seule différence entre eux était que la moitié étaient des noirs et la moitié étaient des blancs. La moitié des candidats étaient noirs, la moitié étaient blancs et les employeurs ont proposé 36 emplois aux blancs et neuf aux noirs. Dans 38 autres cas, les noirs ont reçu un traitement différent des blancs. Il y avait par exemple un candidat à un emploi dans un restaurant. On lui a dit que le gérant serait là dans une minute. On lui a donné une fiche de candidature qu'on l'a laissé remplir et on lui a dit qu'il allait probablement être convoqué pour une deuxième entrevue. Un autre candidat du même âge et ayant la même expérience s'est présenté le même jour au même restaurant. On lui a dit que le gérant n'était pas là. On lui a donné un formulaire de candidature et on l'a renvoyé en lui disant qu'il pouvait l'expédier par la poste s'il voulait. Il n'a reçu aucune autre forme d'encouragement et on ne lui a pas dit qu'il serait probablement reconvoqué. La différence, c'est que le candidat qui a été éconduit était noir et que celui qui a été traité courtoisement, aimablement et avec des marques d'intérêt par le gérant était blanc. Ces candidats ont eu le même genre de résultat lorsqu'ils se sont présentés au téléphone. Les noirs n'avaient que 64 p. 100 de chance de franchir le premier obstacle du téléphone. Autrement dit, pour 20 appels téléphoniques, ils obtenaient 13 entrevues. Pour 20 appels téléphoniques, les blancs obtenaient 17 entrevues. Tout bien analysé, ils avaient trois fois plus de chances que les noirs d'obtenir un emploi.

Voici ma question. Supposons que nous parlions de sociétés régies par le gouvernement fédéral, parce que le gouvernement fédéral doit manifestement montrer l'exemple au secteur provincial et ne peut pas le réglementer directement. Comment les dispositions du projet de loi C-62 s'appliquent-elles à ces pratiques? La réponse est claire: en aucune façon. Il n'y a pas de moyens de prévus. J'imagine que trois ou quatre ans après le fait discriminatoire, un postulant noir dont le ministre pense, j'imagine, qu'il aura le temps, les renseignements et les ressources nécessaires, pourra toujours s'adresser au journal local ou au *Toronto Star* en disant: «Saviez-vous qu'il y a quatre ans, un patron m'a refusé un emploi et à ce qu'il semble il emploie moins de Noirs qu'il ne devrait? Soyons réalistes, monsieur le Président. On ne peut pas dire que ce soit là un résultat. Entre-temps, ce Noir aura dû se débrouiller pour gagner sa vie et, franchement, il n'a pas le temps de revenir en arrière. Que lui faut-il faire? Porter la chose devant la Commission des droits de l'homme? Devant les tribunaux? C'est ridicule. Il est absolument impossible de faire du rattrapage contre la discrimination qui s'exerce à l'endroit des Noirs, des Indiens, des autochtones, des Pakistanais et autres minorités visibles, ou à l'égard des femmes, en utilisant les mécanismes de ce projet de loi. Cela n'empêche pas le ministre et les membres de son parti de se vanter avec effronterie de la chose merveilleuse qu'ils sont en train de faire. La Commission Abella dit explicitement que si l'on veut faire de la promotion, sociale il faut que cela soit assorti de mécanismes d'exécution. C'est indispensable, dit-elle si nous voulons vraiment assurer l'égalité.

[*Français*]

J'aimerais parler un peu de la situation de la femme, monsieur le Président, puisque les femmes continuent à souffrir la discrimination dans leur lieu de travail. Les femmes travaillent par exemple dans les restaurants, dans les services, dans les magasins. Elles sont concentrées dans des occupations qui paient beaucoup moins que les occupations des hommes.

Je remarque, par exemple, que dans la Fonction publique, environ 38 p. 100 des femmes gagnent moins de $20,000 par année, tandis que du côté des hommes, c'est seulement 11 p. 100. C'est une discrimination réelle qui existe maintenant sous le gouvernement fédéral, et rien n'a changé cet état de choses depuis l'élection du nouveau gouvernement.

Monsieur le Président, si on regarde par exemple la situation de la femme dans les programmes de création d'emplois . . . Je viens de m'entretenir avec la députée d'Outremont (Mme Pépin), en ce qui touche la discrimination qui existait sous le gouvernement libéral dans les programmes de création d'emplois. Seulement 20 p. 100 des postes ouverts étaient donnés aux femmes, malgré le fait que ces dernières représentent 42 p. 100 de la main-d'œuvre du Canada.

Monsieur le Président, très peu de choses ont changé sous le nouveau gouvernement. Un million de femmes seront touchées par le changement technologique dans les six prochaines années. Des femmes sont touchées de toutes sortes de manières, mais rien n'est fait dans le projet de loi C-62 pour les aider dans leur formation.

De notre côté, nous croyons que, puisque les femmes représentent 42 p. 100 de la force ouvrière du Canada, elles doivent bénéficier de 42 p. 100 des fonds pour la formation qui provient du gouvernement fédéral. Mais, monsieur le Président, là encore, ce n'était pas le cas sous le gouvernement libéral, et là encore, cela ne change pas adéquatement sous le nouveau gouvernement qui est maintenant au pouvoir.

En 1981, par exemple, les femmes ne représentaient que 5 p. 100 de tous les apprentis. Elles avaient 5 p. 100 dans le domaine des «apprentissages» au Canada et presque tous ces «apprentissages» consistaient à couper des cheveux. Si vous ignorez les métiers de service, les femmes n'étaient que 0.5 p. 100 de tous les apprentis au Canada.

Monsieur le Président, cette discrimination continue. Le gouvernement ne peut pas régler cette discrimination avec un projet de loi qui ne donne aucun moyen pour assurer que les bons vœux de la loi seront implantés, seront renforcés.

Le mécanisme de renforcement qui a été recommandé par le rapport de Mme la juge Rosalie Abella, c'était très clair, selon elle: pour avoir l'égalité pour les femmes, pour les groupes minoritaires, pour les groupes ethniques, pour les handicapés, on est obligé d'avoir plus qu'un mécanisme pour compter combien de gens dans chaque catégorie ont des emplois avec les employeurs . . . Ce dont on a besoin, c'est d'un mécanisme de renforcement.

Alors, c'est ce que l'on recherche, monsieur le Président, et la déclaration du ministre à l'effet que la Commission des droits de la personne serait censée veiller sur cette loi, c'est inadéquat vu le fait que la loi ne touche directement pas du tout au mécanisme pour assurer que l'équité en matière d'emploi soit vraiment respectée par le secteur public.

Je vous remercie, monsieur le Président, mais je vais poursuivre après la période des questions.

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 22 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LE DÉCÈS DE M. ALFRED ROULEAU

CONDOLÉANCES À LA FAMILLE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, durant la fin de semaine, nous avions la grande peine d'apprendre le décès de M. Alfred Rouleau. Je voudrais aujourd'hui rendre témoignage à ce grand Canadien, ce grand Québécois qui, pendant toutes les années actives de sa vie, s'est dévoué au développement économique du Québec, en particulier sa participation extrêmement importante à la fondation de la Compagnie d'assurance-vie Desjardins. Il a occupé le poste de président pendant une dizaine d'années et ensuite il est devenu le président de l'ensemble du Mouvement des caisses populaires Desjardins qui a pris, sous sa direction, une expansion considérable.

M. Rouleau, qui a pris sa retraite il y a quelques années, avait continué de s'occuper d'œuvres sociales et agissait comme consultant et comme conférencier devant bien des organismes.

L'œuvre de sa vie sera soulignée par des personnes sans doute plus compétentes que moi.

J'ai eu personnellement le plaisir de travailler avec lui pendant quelques années, et je voudrais, en mon nom et au nom des membres de ma formation politique, offrir à la famille de M. Rouleau nos plus sincères condoléances dans le grand deuil qui les afflige, et rappeler à tous les Canadiens qu'ils viennent de perdre également un citoyen qui était honoré de l'Ordre du Canada.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES AVANTAGES RELATIFS À LA FAMILLE

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, aujourd'hui je veux préciser les modifications proposées sur les allocations familiales.

Il faut se rappeler que le projet de loi C-70 fait partie intégrale des changements au régime de prestations pour enfants.

[*Traduction*]

C'est peut-être pour cela que les partis d'opposition ont préféré rester muets au sujet de l'ensemble du système des prestations au titre des enfants. Un éditorial publié le 18 septembre dans *The Globe and Mail* disait ceci:

> Les néo-démocrates et les libéraux prétendent qu'il s'agit d'une mesure insensible prise par un régime digne de Dickens. Ils ne signalent pas les autres changements au système des avantages pour enfants qui entraîneront une augmentation importante des crédits d'impôt pour les nécessiteux . . . et une réduction des exemptions fiscales qui favorisent les riches.

Mes électeurs doutent aussi de la véracité des propos de l'opposition. Le gouvernement a annoncé des changements au système des prestations au titre des enfants dans l'exposé budgétaire de mai. Ces changements comprennent trois propositions qui garantiront aux nécessiteux les avantages les plus généraux. Le premier changement consiste à modifier la formule d'indexation des allocations familiales en fonction des prix à la consommation de façon que le montant des allocations augmente quand l'indice des prix à la consommation

Article 22 du Règlement

dépasse 3. p. 100. Le deuxième changement consistera à augmenter le crédit d'impôt-enfants de 36 p. 100, c'est-à-dire de $140 par enfant d'ici à trois ans. Le crédit d'impôt passera de $384 en 1985 à $524 en 1988. Le dernier changement consistera à réduire les exemptions fiscales actuelles de près de la moitié pour qu'elles baissent de $710 à $380. Le nouveau montant de $380 équivaudra . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

LE CABINET

LE MINISTRE DE LA JUSTICE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je voudrais profiter de cette occasion pour prendre la parole et féliciter publiquement le ministre de la Justice (M. Crosbie). Au cours de la fin de semaine, dans un moment d'une rare franchise, dans un élan d'honnêteté faisant penser à une dernière confession, le ministre de la Justice a pris la parole et à dit: «Je n'ai pas été aussi avisé que j'aurais dû». C'est une chose que nous, qui sommes dans l'opposition, disons depuis de nombreuses années, depuis qu'il a quitté notre parti pour passer au parti conservateur.

Quelle confession étonnante, monsieur le Président! Étonnante de la part d'un homme dont personne ne songerait à mettre en doute l'intégrité. Je suis sûr que ses fils sont fiers aujourd'hui de ce que leur père ait pris la parole pour dire qu'il ne s'est pas montré aussi avisé politiquement qu'il l'aurait pu. Je suis persuadé que les délégués conservateurs qui ont voté au congrès d'investiture se disent au fond d'eux-mêmes aujourd'hui: «Nous n'avons pas été aussi avisés que nous aurions pu. Nous aurions pu avoir JC comme chef, un homme dont personne ne songerait à contester l'intégrité».

Il y a d'autres ministres qui auraient intérêt à imiter le ministre de la Justice, à prendre la parole pour dire à la population du Canada qu'ils ne se sont pas montrés aussi avisés qu'ils l'auraient pu. L'ex-solliciteur général pourrait prendre la parole pour dire . . .

M. le Président: Je regrette d'informer le député que son temps de parole est épuisé.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES ÎLES DE LA REINE-CHARLOTTE—LA PRÉSERVATION DE LA RÉGION DE SOUTH MORESBY

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, depuis plus d'une décennie, l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique et la Chambre des communes sont saisies de propositions demandant de préserver la région de South Moresby dans les îles Reine-Charlotte. Depuis six ans, le Environmental Land Use Committee du cabinet de la Colombie-Britannique laisse de propos délibéré cette question en suspens, ce qui entraîne un affrontement entre les exploitants forestiers et les personnes qui réclament un parc.

Les forestiers professionnels savent fort bien qu'on exploite les terres boisées dans les îles Reine-Charlotte sans le moindrement se préoccuper du rendement soutenu ou de la stabilité de l'emploi à longue échéance. Les trois partis politiques fédéraux ont appuyé publiquement la préservation de la région de South Moresby. Toutefois, le premier ministre (M. Mulroney) et son cabinet ont attisé l'affrontement et la controverse en refusant d'apaiser les préoccupations économiques et écologiques légitimes qui ont été formulées.

Dans une tentative désespérée pour esquiver l'affrontement, le gouvernement créditiste incompétent a une fois de plus mis sur pied une commission derrière laquelle il se dissimule et tergiverse tandis que l'exploitation forestière se poursuit. Oui, monsieur le Président, les créditistes ont affirmé publiquement que l'industrie forestière se meurt en Colombie-Britannique, mais nous n'oublierons pas facilement l'inertie de la Chambre qui ne fait rien pour préserver les Galapagos canadiennes et nos forêts. Il s'ensuit une absence de rendement soutenu et de processus permanent pour protéger les régions d'importance nationale sans compter une collectivité insulaire gravement atteinte par une controverse néfaste.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

L'EXPANSION ACTUELLE ET FUTURE

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, en cette semaine nationale de la PME, de récents rapports donnent aux petites entrepreneurs raison de se réjouir. Le Conseil économique du Canada prévoit pour la prochaine décennie, que la croissance réelle de l'économie, après inflation, sera de 3.5 p. 100, que le chômage baissera à 7.5 p. 100 et que l'inflation diminuera encore pour atteindre 3.4 p. 100. Je suis heureux et fier de signaler que dans ma ville, Saskatoon, le chômage a baissé de 20 p. 100 en septembre par rapport au mois d'août et qu'il se situe maintenant à 9 p. 100. A 7.5 p. 100, la Saskatchewan a maintenant le taux de chômage le plus bas au Canada.

Mais les Canadiens ont davantage lieu d'espérer, encore, devant les résultats d'un sondage effectué auprès des 10,000 membres de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui ont été publiés la semaine dernière. D'après ces résultats, en effet, 35 p. 100 des petites entreprises ont grossi au cours du premier semestre et 30 p. 100 prévoient une expansion au cours du second semestre. Les 10,000 répondants auront donc à eux seuls créé 20,000 emplois à la fin de l'année. Compte tenu que les PME représentent au-delà de 95 p. 100 des sociétés dont le nombre, au Canada, dépasse un million, on comprend facilement que les entreprises indépendantes sont la clé de notre sécurité économique.

A titre d'ancien petit entrepreneur, monsieur le Président, je sais ce que signifie cette tendance positive. Les entrepreneurs ont confiance dans notre économie et veulent investir. Les gouvernements ne peuvent obliger personne à investir quand l'économie est mal en point, mais ils peuvent prendre des mesures, afin de raffermir l'économie et de créer un climat propice aux investissements et qui favorise l'expansion.

M. le Président: Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LES AÉROPORTS

LONDON (ONT.)—LA GRANDEUR DE LA ZONE DE CONTRÔLE

M. Tom Hockin (London-Ouest): Monsieur le Président, il y a un an, des représentants des contrôleurs de la circulation aérienne et des opérateurs de London (Ontario) sont venus à Ottawa et, à cette occasion, j'ai discuté avec eux de l'avenir de la zone de contrôle aux abords de l'aéroport de London. Ils m'ont expliqué pourquoi le gouvernement ne devrait pas réduire de dix à cinq milles la zone de contrôle. Pour des raisons de sécurité, leur point de vue mérite considération parce que, d'après moi, la situation de cet aéroport est unique. Voici quelques aspects de sécurité qui préoccupent à la fois les contrôleurs et les opérateurs.

D'abord la sécurité des vols au-dessus de la ville. Le ministère des Transports reconnaît que l'aéroport est utilisé par toutes sortes d'aéronefs. En second lieu, on s'inquiète de la sécurité applicable aux vols aux instruments et aux vols à vue, et de l'efficacité des contrôleurs à l'intérieur d'une zone réduite à cinq milles. Il faudrait, monsieur le Président, séparer les vols VFR relativement nombreux des corridors réservés aux arrivées et départs en vol IFR.

En matière de sécurité, l'aéroport de London a une excellente réputation. Cela ne veut pas dire que la tâche des contrôleurs soit facile. La zone de dix milles y a peut-être contribué, et je me demande pourquoi modifier cet état de choses sans en connaître les conséquences.

* * *

L'ÉNERGIE

LA VALORISATION DU PÉTROLE LOURD—L'ÉVALUATION DU PROJET

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Vous savez, monsieur le Président, on est parfois forcé de se féliciter soi-même quand personne n'accepte de le faire. C'est exactement ce qu'a dû faire la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) le printemps dernier. Comme les milliers d'emplois que l'on promettait en vertu de l'Accord de l'ouest ne s'étaient pas réalisés, elle a décidé de s'attribuer le mérite des emplois que les libéraux avaient créés. En mai dernier, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déposé la liste des projets dont la réalisation n'avait été rendue possible, à ce qu'elle prétendait, que grâce à l'Accord de l'ouest. L'inconvénient, monsieur le Président, c'est que nombre de ces projets étaient en voie de préparation bien avant qu'elle ne devienne ministre de l'Énergie.

Or, le projet bi-provincial Husky de valorisation figure sur cette liste. Il devait, d'après la ministre, exiger des investissements de 3.2 milliards de dollars et créer de l'emploi pour 3,300 années-personnes. Le gouvernement a maintenant décidé de reconsidérer sa participation à ce projet. Le précédent gouvernement libéral s'était engagé à accorder à ce projet une garantie de prêt de 780 millions de dollars et une subvention de 50 millions de dollars pour couvrir les frais. Le gouvernement procède actuellement à une évaluation des risques.

• (1410)

Pourquoi donc, avant de s'attribuer le mérite de ce projet, la ministre n'a-t-elle pas procédé à ce moment-là à une évaluation des risques? Comme disait le ministre de l'énergie de la Saskatchewan, cette évaluation devrait être terminée depuis juin dernier. Il a ajouté que cette usine de valorisation est conçue en fonction des 25 prochaines années et que ce serait folie de fonder les décisions sur le prix actuel du pétrole.

La société Husky, tout comme les provinces, continue de défendre ce projet. Le gouvernement, lui, procède à une évaluation des risques. En mai dernier, il était tout heureux de se féliciter d'avoir abattu de la bonne besogne. Mais c'est comme je vous le disais, monsieur le Président; c'est parfois nécessaire de se féliciter soi-même quand les autres ne le font pas.

M. le Président: Je dois signaler au député qu'il a épuisé son temps de parole. Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell).

* * *

L'ÉNERGIE

SUNCOR—LA DÉRÉGLEMENTATION DU GAZ NATUREL

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de deux questions énergétiques qui sont d'actualité. Il y a d'abord l'affaire Suncor. Si j'étais à la place du gouvernement ontarien, je ne vendrais pas Suncor. Pourquoi avoir acheté au cours supérieur du marché pour vendre au cours inférieur?

Regardez ce que les Reichmann ont fait à New York. Ils ont acheté de l'immobilier alors que tout le monde avait fait une croix sur New York. Récemment, ils ont acheté des actions à la hausse de Gulf parce qu'ils savent, comme devrait le savoir le gouvernement ontarien, que les réserves de brut classique seront gravement réduites dans les années 90 et qu'elles seront surtout concentrées au Moyen-Orient. Les sables bitumineux vont valoir une fortune.

Ensuite, la ministre de l'Énergie (M^lle^ Carney) ne devrait pas, à mon avis, oublier les intérêts des consommateurs et des petits producteurs lorsqu'elle négocie la déréglementation du gaz naturel. Elle devrait briser le monopole que TransCanada Pipelines a en matière de transport. Elle devrait maintenir la règle des 25 ans pour les réserves gazières et se souvenir de la promesse qu'on a tirée d'elle, ici, à la Chambre des communes, à savoir que les Canadiens ne devraient pas payer leur gaz naturel plus cher que les Américains.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, les députés de l'opposition apportent souvent à la Chambre des listes de quelques commettants qui sont contre tel projet de loi ou réglementation que notre gouvernement met de l'avant.

Article 22 du Règlement

Aujourd'hui, monsieur le Président, c'est à mon tour de citer le cas véridique d'une commettante qui a six enfants âgés de 15 ans à 14 mois. Actuellement, elle reçoit $466.23 par mois d'allocations familiales, soit $387.20 du gouvernement fédéral et $79.03 du gouvernement provincial. Avec un revenu brut de $37,571.00 et $29,103.00 de dépenses, cette famille, productrice de bœuf, ne roule pas sur l'or. Cependant, elle approuve et appuie notre gouvernement dans son intention de modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales.

Pourquoi, monsieur le Président, ma commettante approuve-t-elle notre position? Premièrement, parce que nous maintenons l'universalité du programme. Deuxièmement, parce que son revenu global augmentera, compte tenu du nombre d'enfants et de son revenu net. Troisièmement, parce qu'elle sait qu'une diminution de ses allocations ne dépendra pas du gouvernement, mais d'une augmentation des revenus de son exploitation, ce qu'elle souhaite ardemment.

Pour ma commettante, l'État doit soutenir les familles, et c'est ce que nous continuerons de faire.

* * *

[*Traduction*]

LES PETITES ENTREPRISES

L'IMPORTANCE POUR L'ÉCONOMIE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, aujourd'hui débute de la semaine de la petite entreprise au Canada. En qualité de chef de petite entreprise, j'ai parlé à plusieurs reprises ici à la Chambre et ailleurs de l'importance que revêt le monde de la petite entreprise pour la vie économique du pays. On estime que les petites entreprises emploient les trois quarts de la population active du Canada.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a publié il y a quelques jours les résultats d'un sondage effectué auprès de ses membres. Après extrapolation, le sondage révèle que le secteur des entreprises indépendantes a créé quelque 240,000 nouveaux emplois au cours des six premiers mois de l'année en cours.

Les plans combinés d'embauche et d'investissement des petites entreprises pour la seconde moitié de l'année sont très optimistes. On prévoit en effet une croissance de l'embauche de près de 5 p. 100 pour la seconde moitié de l'année, soit en chiffres nets quelque 170,000 nouveaux emplois dans ce secteur.

Plus impressionnante encore est l'accélération prévue des plans de dépenses. Le sondage révèle en effet que plus de quatre entreprises sur 10 prévoient augmenter leurs investissements, et plus de cinq sur 10 ont déclaré s'attendre à donner de l'expansion à leurs activités.

La confiance au sein du monde de la petite entreprise augmente à un rythme excitant. Les hommes d'affaires ont de plus en plus confiance dans le Canada et réagissent bien aux efforts d'un gouvernement qui reconnaît leur importance.

Notre gouvernement comprend les besoins du monde des affaires et continue de proposer des mesures qui procurent encouragement, stimulant et confiance à ce secteur. Ce dernier, à son tour, réagit de façon spectaculaire en créant de nouveaux emplois.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES BANQUES

LES PROPOSITIONS DE RESTRUCTURATION DE BANQUES EN DIFFICULTÉ—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, on apprend ce matin que le président de la Banque Mercantile avait demandé au gouvernement, dès l'automne passé, de procéder à une restructuration.

La semaine dernière, j'apprenais aussi que la Norbanque avait fait une demande semblable en novembre au gouvernement progressiste conservateur.

Ma question est très simple. Le gouvernement a-t-il découragé les efforts de restructuration de ces deux banques? Si oui, pourquoi?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, si j'ai bien compris ce que M. Davidson de la Banque Mercantile m'a dit lui-même, ces conversations faisaient partie d'entretiens non officiels que sa banque et d'autres ont régulièrement avec l'inspecteur général des banques. Ces entretiens n'ont pas eu lieu seulement en novembre dernier, mais de façon régulière.

[*Français*]

LA NORBANQUE—ON DEMANDE QUELS FACTEURS ONT INFLUENCÉ LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, dans le cas de la Norbanque, il y avait eu une demande semblable. Et s'il n'y a pas eu d'acceptation de restructuration l'automne dernier, c'est que la situation devait être assez bonne.

Je demanderais à la ministre: Que s'est-il passé entre novembre 1984 et septembre 1985 pour que soudainement on tire la «plug» et qu'on envoie la Norbanque en liquidation, alors qu'elle nous avait dit elle-même, de son siège, le 29 mars, qu'il n'y avait pas d'autre banque qui était en difficulté?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à des questions semblables, à la Chambre. L'inspecteur général est constamment en contact avec ces banques et il a agi comme il le devait quand des problèmes ont été portés à son attention ou qu'il en a portés à l'attention des banques.

M. Deans: Par qui?

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT DE LA NORBANQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, il ne s'agit pas là d'une réponse intelligente de la part de la ministre. Ma foi du bon Dieu! Voici qu'elle nous dit à la Chambre, le 29 mars, qu'aucune banque n'est en difficulté. On sait qu'une demande de restructuration avait été mise de côté en novembre 1984. Que s'est-il passé pour que subitement on prenne la décision d'enlever toute possibilité à la Norbanque de survivre et de se développer?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, si nous procédons à une enquête judiciaire, c'est afin de révéler au public, dans leur contexte, tous les faits entourant l'affaire de la Norbanque et de la BCC. Je crois qu'une fois l'enquête terminée, le député verra que le gouvernement a agi comme il le fallait.

LES CERTIFICATS DE DÉPÔT À TERME EN DEVISES AMÉRICAINES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la ministre d'État (Finances). Même si La Société d'assurance-dépôts du Canada n'assure pas les dépôts en devises étrangères, certaines succursales de la Banque Commerciale ont émis des certificats de dépôt à terme en devises américaines, sur lesquels il était clairement imprimé qu'ils étaient complètement garantis par la Société d'assurance-dépôts. La ministre pourrait-elle nous dire combien de ces certificats ont été émis, et quand elle a été mise au courant de cette façon de procéder?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je serais très heureuse d'étudier la question. Elle est entre les mains de l'administrateur judiciaire pour le moment.

Cette question s'est posée dans le cas de la Pioneer Trust, et la députée s'en souvient, j'en suis persuadé. A l'époque, j'ai demandé à la Société d'assurance-dépôts de se mettre en rapport avec toutes les institutions membres et de s'assurer que cette façon de procéder n'ait plus cours.

LA DÉFINITION DES DÉPOSANTS NON ASSURÉS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, selon mes sources, il s'agirait de centaines de déposants. Étant donné que ces déposants ont été induits en erreur, la ministre peut-elle nous préciser s'ils sont inclus dans les déposants non assurés visés par le projet de loi dont nous sommes saisis, ou si elle recommande une autre solution dans leur cas?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le projet de loi dont nous sommes saisis concerne les déposants au sens de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, et c'est la mesure dont nous débattons à l'heure actuelle.

Questions orales

LE REVENU NATIONAL

L'ACQUISITION DE GULF—L'EXAMEN DE LA LÉGISLATION FISCALE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre des Finances. Ces derniers jours, il y a eu toute une controverse à propos des ministres qui auraient participé aux décisions concernant la reprise de Gulf par Olympia and York. Ce qui n'a pas été contesté, c'est l'existence d'une loi fiscale permettant ce genre de chose, une disposition fiscale qualifiée dans les milieux industriels anglophones de «Little Egypt Bump» et qui existe depuis 1971. En tant que ministre, il a soigneusement étudié cette combine fiscale. A-t-il quelque chose à dire à la Chambre des communes sur sa décision à la suite de cet examen?

• (1420)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme le sait le député, je me suis penché sur la question des dépenses fiscales dont on peut remettre en question le bien-fondé dans le cadre de la Loi de l'impôt sur le revenu. J'ai pris des mesures sur les crédits d'impôt à la recherche scientifique, les découpages, et deux ou trois autres choses qui figuraient dans le dernier budget. Nous poursuivons l'examen de toutes ces questions.

En fait, cet été j'ai publié un livret intitulé *Coût des mesures fiscales sélectives* qui, je l'espère, suscitera un débat sur la pertinence de ce genre de dépenses fiscales.

LES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS—ON DEMANDE DES MODIFICATIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, les Canadiens souhaitent que l'on fasse quelque chose en matière d'équité fiscale, pas seulement qu'on en discute. J'ai une question résultant de renseignements obtenus vendredi. D'un côté, Statistique Canada nous a appris que la part des taxes payées par les sociétés au Canada était à son niveau le plus bas, au moins pour les dix dernières années. En même temps, la ministre d'État aux Finances a déclaré que la disposition fiscale permettant d'obtenir des avantages du genre de ceux obtenus par Olympia and York avec l'affaire Gulf «était là pour longtemps, bien longtemps». Le gouvernement va-t-il se décider à supprimer cette combine afin que les sociétés paient leur part de taxes?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans ma précédente réponse, nous ne nous contentons pas de discuter, nous agissons. Nous avons pris des mesures précises sur diverses questions analogues. Tout cela a fait l'objet d'un examen constant, la surveillance va continuer, et nous prendrons des décisions. Je voudrais toutefois mettre en garde le député, car ces statistiques concernent un certain nombre de sociétés qui souffrent toujours, et gravement; de la dépression de 1981-82 qui explique ce régime fiscal favorable dont bénéficient les entreprises canadiennes.

Questions orales

LA DISPOSITION FISCALE CONCERNANT LES SOCIÉTÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre a effectivement pris des mesures; le Canadien moyen paye plus d'impôt, et les taxes sur les sociétés ont baissé. Que dirait-il d'inverser ces priorités? Le ministre peut-il nous confirmer que cette disposition fiscale, le «Little Egypt Bump», qui existe depuis 1971, a servi au moins six fois sous le gouvernement précédent et le gouvernement actuel à faire gagner des millions de dollars à des sociétés? Est-il prêt à déposer à la Chambre les données exactes, sans mentionner de société particulière, mais les chiffres d'ensemble montrant combien le contribuable moyen a perdu pour permettre aux sociétés de réaliser des gains indus?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le député induit les Canadiens en erreur. J'aimerais qu'il réfléchisse au budget dans lequel nous avons proposé une surtaxe sur les sociétés et un impôt sur le capital des banques dans un souci d'équité et d'équilibre face au problème du déficit. En ce qui concerne les renseignements précis que me demande le député, il faudra que je voie ce que je peux trouver.

* * *

LES BANQUES

LA COMMISSION ESTEY—LA REPRÉSENTATION DES PARTIS DE L'OPPOSITION

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Lui et la ministre d'État chargée des Finances ne cessent de parler de l'importance de la Commission Estey dans le contexte de la débâcle de la Norbanque et de la Banque Commerciale du Canada. Le ministre des Finances acceptera-t-il par conséquent que le gouvernement fournisse l'argent nécessaire pour permettre aux partis de l'opposition de se faire représenter par un avocat à toutes les audiences de la Commission Estey pour s'assurer que l'affaire est examinée comme il se doit et que les constatations de la commission sont révélées?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député pose une question qu'il m'a déjà posée. J'ai dit que je comprends le souci des partis de l'opposition de se faire représenter. En toute franchise, j'espérais pouvoir lui répondre d'une façon plus officielle, mais la réponse est non.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au leader du gouvernement à la Chambre. Le gouvernement du Canada, la Banque du Canada, l'inspecteur général des banques et la Société d'assurance-dépôts du Canada sont tous représentés aux audiences de cette commission, aux frais du contribuable. Pourquoi le gouvernement craint-il que les deux partis de l'opposition y soient représentés par un avocat pour veiller, au nom du public, à ce que toutes les questions pertinentes soient posées? Qu'est-ce que le gouvernement essaie de cacher? Que craint-il?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne veux pas minimiser l'importance de la question. Nous espérions une meilleure proposition que cela de la part des partis de l'opposition.

Le député doit bien comprendre qu'il existe certains précédents au sujet des questions dont la Commission est saisie. Tout groupe doit faire une demande à la Commission pour être entendu. Normalement, pour une enquête de ce genre, les différents groupes paient eux-mêmes leurs frais juridiques.

* * *

[*Français*]

LE REVENU NATIONAL

LES CONSÉQUENCES RELATIVES À UN ABRI FISCAL ACCORDÉ AUX FRÈRES REICHMANN

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre des Finances.

Serait-il prêt à avouer, comme nous du Nouveau parti démocratique l'affirmons, que l'abri fiscal dont ont bénéficié les Reichmann n'a pas créé un seul emploi et que, au contraire, cela aurait entraîné la perte de centaines d'emplois dans l'est de Montréal?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cela m'étonne que dans sa question le député trouve à redire au fait que la canadianisation de l'industrie du pétrole et du gaz ait progressé de 4.5 p. 100. Des emplois seront ainsi créés. L'industrie aura un caractère canadien plus distinct. Gulf et Chevron ne fusionneront pas entièrement. Cela devrait inciter le député à clamer partout que cette initiative est avantageuse pour le Canada.

LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Exception faite de Mickey Cohen, ci-devant artisan du Programme énergétique national, et de certains comptables fiscaux, qui a obtenu des emplois grâce à ce cadeau insignifiant de un milliard? Peut-il nous nommer quelqu'un, à part Mickey Cohen et certains comptables fiscaux?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je le répète, je suis étonné d'entendre le député poser des questions de ce genre. L'industrie du pétrole et du gaz sera plus forte. Des emplois qui auraient été perdus par suite de la fusion de Chevron et de Gulf Oil seront préservés. Les travaux de prospection sous-marine vont prendre de l'ampleur. Ce sont assurément des bienfaits pour le Canada. Le député devrait se débarrasser de cette attitude négative et commencer à féliciter le gouvernement d'avoir agi comme le recommande son parti depuis notre accession au pouvoir.

LES MINES

L'AMIANTE—LA DÉCLARATION DU MINISTRE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État (Mines), qui estime que le gouvernement gaspille l'argent des contribuables en retirant l'amiante de ses bâtiments. Elle concerne sa déclaration d'il y a deux semaines:

> Il est vraiment frustrant que je n'arrive pas à faire comprendre plus rapidement de cesser de gaspiller l'argent de l'État.

Il est certain qu'il ne téléphonait pas au cabinet du premier ministre. Est-ce que le ministre a avancé depuis cette expression de frustration d'il y a deux semaines?

L'hon. Bob Layton (ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, en qualité de ministre d'État (Mines), je dirai que je suis intéressé à toutes les activités minières du pays. En l'occurrence, l'industrie de l'amiante est la victime de préoccupations continuelles qui, d'après les nouveaux rapports scientifiques, ne constituent plus des critères. En matière d'amiante, l'approche canadienne porte sur un emploi contrôlé et la garantie de sécurité des travailleurs, et reçoit l'entier appui des travailleurs de ce secteur. Pour ce qui concerne les programmes gouvernementaux tendant à minimiser le coût de rectification des politiques antérieures, ils sont en voie.

LA SANTÉ

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Est-il d'accord avec le ministre d'État (Mines) pour dire qu'on peut sans danger ingérer de l'amiante?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, si le député réfléchit à la réponse du ministre d'État (Mines), il comprendra certainement que les mots qu'il a utilisés dans sa question ne sont pas ceux du ministre. Quand nous nous penchons sur la question de la sécurité dans l'industrie minière et de la mise en valeur de l'amiante de chrysotile, nous savons tous que les normes admises par divers ministères sont rigoureuses et doivent être conservées.

* * *

• (1430)

LES AFFAIRES SOCIALES

LES SERVICES DE GARDERIES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. En juin dernier, la ministre d'État aux Finances déclarait à une conférence économique pour les femmes que l'insuffisance des services de garderies était le problème le plus pressant et le plus grave faisant obstacle à l'égalité économique des femmes. Le ministre des Finances est-il d'accord avec la déclaration de sa collègue?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président . . .

Une voix: Dis seulement oui, Jake.

M. Deans: Êtes-vous vraiment ministre des Finances?

Mme Mitchell: Êtes-vous ministre des Finances?

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, la question de l'importance que le gouvernement accorde aux garderies et à leur financement se pose depuis longtemps. La députée saura, par exemple, que l'an dernier, première année de ce gouvernement, l'expansion des services s'est accélérée. Elle en trouvera également la confirmation dans les chiffres publiés par la SCHL. Les députés, et ceux de la majorité en particulier, ont encouragé le gouvernement à rechercher des moyens, publics et privés, pour maintenir et augmenter le nombre de places.

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Le vrai ministre des Finances pourrait-il répondre à cette question? Pour que la situation des garderies s'améliore, le gouvernement fédéral doit montrer la voie par une participation financière directe. Je pense que le ministre a déjà exposé la position du gouvernement.

Le ministre des Finances est-il prêt à s'engager, aujourd'hui, à commencer à planifier la création d'un fonds qui figurerait dans son prochain budget? Planifions maintenant de façon à obtenir des résultats, cette fois.

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit quelle priorité nous accordons aux garderies et expliqué que la société nous demande d'augmenter le nombre de places disponibles. C'est une question sur laquelle nous continuerons à travailler sérieusement.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA—LE PLAN DE NETTOYAGE DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement, lequel a eu le temps d'étudier le plan américain qui lui a été remis la semaine dernière au sujet du nettoyage des produits chimiques toxiques déversés le long de la Niagara.

Le ministre peut-il nous dire si ce plan prévoit des mesures de contrôle strictes à l'égard des entreprises polluantes du côté américain et deuxièmement, si des fonds précis ont été affectés à l'incinération des produits chimiques toxiques dans les dépotoirs situés le long de la Niagara?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis sidéré que le député me pose cette question puisque quelques minutes après que j'ai reçu le rapport en question, avant même que je l'aie lu ou que j'en aie reçu un résumé, le député a émis un communiqué daté du 17 octobre dans lequel il répond à la question même qu'il voulait me poser en toute bonne foi aujourd'hui. Il a déclaré que le gouvernement n'a prévu ni fonds, ni moyen de contrôle, ni recherche, ni plan pour, selon ses propres termes, le «prétendu» nettoyage de la rivière Niagara. Je lui suggère de suivre mon exemple et de prendre le temps de réfléchir sérieusement à la question avant de faire des déclarations catégoriques d'un ton doctoral.

LE PLAN DE NETTOYAGE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): La santé de six millions et demi de Canadiens qui dépendent de la qualité de cette eau est plus importante que les beaux discours auxquels se livre aujourd'hui le ministre. Va-t-il dire la vérité à la Chambre et nous dire quelle somme exacte va être affectée à ce programme, si des mesures de contrôle sont prévues et si les municipalités américaines recevront des fonds en vue de nettoyer, grâce au contrôle des égouts, la saleté déversée tous les jours dans ces eaux internationales qui séparent les deux pays?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député me demande de dire la vérité. La vérité, c'est qu'il a été ministre de l'Environnement pendant 12 mois. Son parti a géré les affaires du pays, et notamment mon ministère, pendant un quart de siècle pratiquement sans interruption, et il n'a rien fait pendant tout ce temps-là. Le gouvernement actuel est déterminé à agir et il va le faire.

* * *

L'ENSEIGNEMENT

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX PROVINCES

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Depuis 1977, la contribution provinciale à l'enseignement postsecondaire est tombée de 30 à 20 p. 100, et il y a eu une telle dégradation du financement total, de la qualité et de l'accessibilité, que la plupart des gens voient la nécessité d'accroître les financements fédéral et provincial.

Pour la gouverne de ceux qui observent la semaine nationale des universités, le secrétaire d'État voudrait-il expliquer quelle sera l'incidence sur les universités et les collèges du pays de réductions cumulatives des paiements de transfert aux provinces totalisant de 6 à 7 milliards de dollars en 1990?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, le ministre des Finances, dans son Budget du mois de mai, a signifié, au niveau du pourcentage des versements faits aux provinces, des effets très précis qui ont été communiqués aux provinces dernièrement par le ministre des Finances. Sur la première partie de la question, l'honorable député me permettra de ne pas interpréter la qualité de l'enseignement qui se fait au niveau de chacune des provinces. A mon avis, ce n'est pas mon rôle. Sur la deuxième partie, il présuppose des coupures qui n'existent pas. Nous avons communiqué des données financières aux provinces, elles ont l'entière liberté d'interpréter ces données financières, et le ministre des Finances reste en communication. J'ai entièrement confiance que la question se règle à ce niveau-là, également au niveau de l'éducation même.

[*Traduction*]

LA CONTRIBUTION DES PROVINCES

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, je trouve extraordinaire que le secrétaire d'État, qui a la responsabilité des collèges et des universités, n'y ait pas songé, comme le laisse entendre sa réponse. Je voudrais qu'il me dise comment on pourra convaincre les gouvernements provinciaux d'accroître leur contribution à l'enseignement postsecondaire si le gouvernement fédéral propose par la même occasion de réduire les paiements de transfert de 6 à 7 milliards de dollars d'ici à 1990.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je ne suis pas responsable des collèges ni des universités. Je suis responsable au gouvernement fédéral de m'assurer que la formation qui est donnée à l'intérieur correspond aux exigences que le gouvernement fédéral peut avoir. Je répète au député, et je le lui ai dit d'ailleurs ce matin, que, essentiellement, d'une part, l'autorité que les provinces ont sur la formation et, d'autre part, les allocations qu'elles fournissent relèvent de la juridiction des provinces. En 1977, on a décidé de faire un transfert inconditionnel des sommes aux gouvernements des provinces. C'est ce qui a été fait, c'est ce que nous respectons. Dans le processus ultérieur que nous avons à faire en matière d'évaluation de l'éducation, nous allons le faire en fonction des sommes que les provinces vont affecter à l'éducation . . .

M. le Président: A l'ordre!

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE MINISTRES CHARGÉS DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

M. le Président: Je me permets de signaler à la Chambre la présence à la tribune aujourd'hui de quatre ministres chargés des Sciences et de la Technologie, soit l'honorable Barry Jones, d'Australie; l'honorable Luigi Granelli, d'Italie; l'honorable Geoffrey Patti, du Royaume-Uni; et l'honorable George Keyworth, des États-Unis.

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

L'OBSTRUCTION DU CANAL WELLAND—ON DEMANDE DE PROLONGER LA SAISON DE NAVIGATION

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, en raison de la gravité de la situation provoquée par l'effondrement d'un mur de l'écluse nº 7 du canal Welland, dans ma circonscription, et compte tenu que les pluies abondantes de la fin de semaine dernière ont empêché la poursuite des travaux de réparation, le ministre compte-t-il prolonger la saison de navigation au-delà du délai qu'il a annoncé la semaine dernière? Va-t-il également tenir compte des deux propositions que j'ai mentionnées à la Chambre vendredi dernier, en vue de rénover les écluses?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député n'ignore certes pas que la voie maritime restera ouverte tant que les conditions climatiques le permettront.

Quant à l'aspect global de sa question, j'ai eu des entretiens préliminaires avec M. O'Neil, président de l'Administration, sur les méthodes qui permettraient de déceler avec plus de précision tout problème éventuel, sur des solutions de rechange efficaces et satisfaisantes en cas de panne et, enfin, sur la manière d'améliorer le fonctionnement général de la voie maritime et, par conséquent, de rétablir la confiance tant au Canada qu'à l'étranger. Cependant, il nous importe en priorité de rétablir la circulation et nous nous y employons avec acharnement.

* * *

• (1440)

[*Français*]

LA CONSOMMATION

LES ESCOMPTEURS D'IMPÔT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations.

L'année dernière les compagnies qui remboursent l'impôt par anticipation ont retenu plus de 41 millions de dollars. Sur ce montant, 20 millions de dollars provenaient du crédit d'impôt-enfant. Le nombre de bureaux exploités par ces usuriers a augmenté à plus de 1,000. Nous demandons depuis plus d'un an que des mesures soient prises à leur sujet.

Pourquoi le ministre n'a-t-il encore rien fait? Pourquoi permet-il que nos pauvres, dont la plupart sont des femmes, soient exploités de cette manière? Pourquoi . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je vais essayer de répondre très succinctement. Notre période de consultations, et je l'ai déclaré la semaine dernière, s'est terminée il y a quelques semaines. Nous sommes à préparer des recommandations au Cabinet, lesquelles seront soumises prochainement.

M. le Président: L'honorable député a la parole pour une courte question supplémentaire.

[*Traduction*]

M. Rompkey: Monsieur le Président, l'Organisation nationale anti-pauvreté a demandé au ministre d'interdire l'escompte des remboursements d'impôts, chose que nous réclamons également depuis un an.

Des voix: Oh, oh!

M. Rompkey: Étant donné l'accroissement . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député de Burnaby.

* * *

[*Français*]

LE TRAVAIL

LE SALAIRE DES AGENTS DE SÉCURITÉ TRAVAILANT DANS DIVERS AÉROPORTS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre du Travail.

Le ministre est sûrement au courant que dans les aéroports de Dorval, Mirabel et Québec, les agents de sécurité qui sont sous la juridiction fédérale sont payés $4 l'heure, alors que d'autres qui sont sous la juridiction provinciale sont payés $5.80, conformément au décret provincial.

Comment le ministre peut-il accepter, d'une part, que des personnes affectées à la sécurité des passagers soient si mal payées et, d'autre part, qu'une telle différence de salaire existe entre travailleurs faisant sensiblement le même travail?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, comme le député le sait, la rémunération des employés des aéroports en question a été convenue par les deux parties, par voie de négociation collective. Pour ce qui est du salaire minimum et de ce qu'il entraîne, le ministère examine cette question.

[*Français*]

LA PARITÉ ENTRE LES SALAIRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Le ministre se rappelle-t-il avoir répondu à son collègue, le ministre des Travaux publics, qu'il envisageait d'amender la loi sur les justes salaires au mois de février afin de permettre à ces gens d'avoir la parité de salaire avec leurs collègues provinciaux et, dans l'affirmative, qu'attend-il pour déposer un projet de loi en ce sens?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, si j'ai bien compris sa question, le député veut savoir s'il y a parité entre le salaire minimum provincial et le salaire minimum fédéral. Le salaire minimum fédéral fait l'objet d'une étude. A l'heure actuelle, il est supérieur au minimum fixé par deux des provinces et nous allons envisager les options qui s'offrent au gouvernement.

* * *

LA RÉFORME DU DROIT

L'IMPOSITION DES SENTENCES D'EMPRISONNEMENT

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Il n'ignore pas que la semaine dernière, pendant la conférence sur l'administration de la justice, le président de la Commission de réforme du droit du Canada a demandé l'abolition des sentences minimales, des congés pour bonne conduite et du régime des libérations conditionnelles. Il a proposé un système de sentences normalisées en guise de remplacement. Le solliciteur général pourrait-il nous dire s'il compte mettre ce système à l'essai avant de demander un vote sur la peine capitale à la Chambre des communes?

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. La question est trop longue.

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je sais reconnaître une question facile quand j'en entends une. Je crois que le député fait allusion à un document du juge Allen Linden, l'un des 100 mémoires qu'étudie actuellement la Commission de la détermination de la peine du Canada. Je lui rappelle que la Chambre est actuellement saisie d'un projet de loi visant à mettre un peu d'ordre dans le régime de surveillance obligatoire, dont les abus ont fait l'objet de certaines critiques.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA RÉALISATION D'ÉMISSIONS CANADIENNES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Ma question s'adresse au ministre qui joue le rôle de ministre des Communications.

M. Marchi: Ils jouent tous un rôle.

Des voix: Oh, oh!

Mme Finestone: Selon certains rapports de la CBC et de Radio-Canada, les réductions budgétaires qu'elles ont subies compromettent gravement leur capacité de produire des émissions canadiennes, mettant ainsi en danger la souveraineté culturelle de notre pays. Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre comment, en dépit d'une réduction budgétaire de 85 millions l'année dernière, de la perte de 1,430 emplois et maintenant d'une réduction additionnelle de 55 millions qui s'imposera cette année d'après la CBC, il croit que ces sociétés seront capables de maintenir leur programme actuel et prévu de réalisation d'émissions canadiennes?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, la Société Radio-Canada, je pense, aux étapes précédentes des budgets, a reçu de la part du gouvernement la même attitude que l'ensemble des sociétés de la Couronne. Au sujet de cet avertissement qu'a servi le président, j'ai signifié qu'à mon avis, ce qui était là était quelque chose qui avait été annoncé dans le Budget au mois de mai, que j'aurais moi-même à rencontrer le président concerné et qu'à mon avis, il n'était pas utile de discuter du budget de la Société Radio-Canada. Nous allons le faire en novembre, et dans ce cadre-là, je pense que nous serons en mesure de définir exactement quels sont les paramètres.

[*Traduction*]

LA PROGRAMMATION LOCALE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer comment elles pourront continuer à respecter le programme de production d'émissions canadiennes sans réduire leur volume de programmation et de radiodiffusion dans des localités comme Windsor, en Ontario, et Labrador City, à Terre-Neuve?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je ne saisis pas la relation entre ce que la députée propose . . . parce qu'il n'a pas été prouvé qu'il y a dix ans, au moment où vous étiez au pouvoir, au moment où, semble-t-il, il n'y avait pas de coupure—il aurait probablement dû y en avoir d'ailleurs—au moment où il n'y avait pas de coupure, le taux de canadianisation des émissions provenant du réseau était plus fort qu'aujourd'hui. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de relation absolument directe. Il n'est pas prouvé qu'il y ait eu relation directe entre les coupures effectuées et la baisse de pourcentage des émissions canadiennes. Absolument pas. Il y a beaucoup d'autres raisons à prendre en considération, et ce sont des choses que nous allons traiter ultérieurement.

* * *

[*Traduction*]

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

LA FERMETURE DU CANAL WELLAND—L'INCIDENCE SUR LES REVENUS DES TRAVAILLEURS

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Comme il le sait, la fermeture du canal Welland a entraîné la mise à pied de milliers de Canadiens qui ont déjà connu un été très difficile au cours duquel beaucoup d'entre eux ont été licenciés à cause des problèmes dans le secteur du grain. Le ministre juge-t-il que ces travailleurs doivent faire les frais de cet incident qui était, du point de vue moral, la responsabilité du gouvernement? Le ministre présentera-t-il des mesures afin d'indemniser ces travailleurs pour leur perte de salaire?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je crois que le gouvernement et tous les députés devraient d'abord et avant tout se préoccuper de trouver la cause précise de cet accident, de faire procéder aux travaux de réparation nécessaires et de rouvrir le canal? Tout le reste n'est que pure hypothèse. Chose certaine, des problèmes se posent de temps à autre à cause de pannes mécaniques.

Ce qui m'encourage, c'est que le commissaire en chef de la Commission canadienne du blé a affirmé que, selon lui, cet incident n'aura aucune répercussion sur les ventes. Ainsi, même si le transport du grain sera peut-être retardé jusqu'à ce que le canal soit rouvert, je ne prévois pas de répercussions négatives à long terme.

L'ADMISSIBILITÉ DES TRAVAILLEURS AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Le ministre n'est pas sans savoir que beaucoup des travailleurs qui ont été licenciés la semaine dernière n'ont pas tout à fait les semaines de travail nécessaires pour avoir droit à l'assurance-chômage. Pourquoi ces travailleurs devraient-ils subir une perte de salaire à cause d'un accident qui n'est absolument pas de leur faute? Pourquoi le gouvernement ne les indemnise-t-il pas, le temps qu'on procède aux réparations.

• (1450)

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je crois comprendre que le député s'est rendu sur place. Il pourrait peut-être me préciser la cause exacte de cet accident, puisque je ne la connais pas. J'ignore si c'est le gouvernement ou quelqu'un d'autre qui est à blâmer. S'il le sait, il pourrait peut-être nous mettre au courant. Il tient pour acquis que c'était la faute du gouvernement. Ce sont des choses qui arrivent quand on fait appel à un système mécanique. Lorsque nous serons fixés, nous pourrons peut-être examiner certaines des questions que le député soulève.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE DE LA BETTERAVE À SUCRE—LE SORT DES PRODUCTEURS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question est destinée au ministre de l'Agriculture, mais en son absence, je vais la poser au ministre d'État aux Forêts. Elle concerne un paiement de stabilisation pour l'industrie de la betterave à sucre, tout spécialement pour les producteurs du sud de l'Alberta dont les cultures ont été complètement détruites cette année. Le ministre m'a écrit le 27 septembre que cette subvention n'était pas possible parce que le gouvernement fédéral n'avait pas d'argent. Pourtant, vendredi dernier, il a versé 90 millions de dollars aux producteurs de tabac. Le ministre peut-il expliquer comment il se fait que les fonds manquaient le 27 septembre pour les producteurs de betterave à sucre mais qu'il y avait 90 millions de dollars le 18 octobre? Peut-il m'expliquer où est la justice dans tout cela?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, je serais ravi de répondre à la question, mais en l'absence du ministre, je vais en prendre note. Je ne manquerai pas de la porter à son attention.

ON DEMANDE UN PAIEMENT DE STABILISATION

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'espère que le ministre va vérifier en même temps un communiqué de vendredi dernier dans lequel le ministre de l'Agriculture déclare qu'il accorde 90 millions à cause des conditions de marché difficiles. La situation est critique également pour les producteurs de betterave à sucre. Je demande au gouvernement de prendre immédiatement la décision d'accorder un paiement de stabilisation cette année.

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, je le signalerai également au ministre.

* * *

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT VERSÉS AUX PROVINCES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Jeudi dernier, à la Chambre, en réponse à une question que je lui ai posée, il a déclaré que dans le budget du 23 mai, il est prévu que les paiements de transfert versés aux provinces seraient réduits lors de l'année financière suivante, c'est-à-dire en 1986-1987. Le ministre pourrait-il confirmer à présent que c'était inexact et que les documents budgétaires qu'il a présentés ne faisaient état d'aucune réduction de ces paiements pour la période de 1986-1987?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne pense pas avoir répondu de cette façon à la question de la semaine dernière. En réponse à une autre question du député, j'ai confirmé que la réduction du taux de croissance des transferts fédéraux-provinciaux commencerait le 1er avril 1986. En ce qui concerne les questions qu'il pose maintenant, je le prie de reconnaître que le pourcentage des sommes qui seront consacrées aux transferts fédéraux-provinciaux en 1990-1991 sera le même que cette année.

LA PROMESSE ÉLECTORALE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Ce dernier a soutenu que le gouvernement effectuera ces transferts lors de la prochaine année financière. Il a prétendu que cette mesure était prévue dans le budget. Or, ce n'est pas le cas. Elle ne figure pas non plus dans les documents budgétaires présentés par le ministre.

Le parti conservateur tiendra-t-il sa promesse électorale pour ce qui est de revenir à la formule de financement de 1977 dans le domaine de l'enseignement postsecondaire? Le gouvernement tiendra-t-il sa promesse à ce sujet? Ou bien reviendra-t-il aussi sur cette promesse, comme en témoignent les suites données au budget en ce qui concerne les paiements de transfert?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, lors d'une réunion ayant eu lieu à Halifax en septembre dernier avec les ministres des Finances, nous avons eu des entretiens fructueux au sujet de toute cette question des transferts fédéraux-provinciaux. Nous comptons nous réunir encore deux autres fois au moins avant la fin de l'année pour discuter davantage de la question. Je pense bien qu'à ces réunions mes homologues provinciaux me feront part de leurs points de vue sur la façon dont les fonds devraient être alloués aux provinces.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE CONTINGENTEMENT DES IMPORTATIONS DE CHAUSSURES

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Expansion industrielle régionale que je m'adresse. L'élimination du contingentement dans le secteur de la chaussure étant de nature à réduire les prix pour les consommateurs, à libérer les détaillants des tracasseries administratives, à prévenir les mesures de représailles de la part des exportateurs étrangers, et à convaincre nos fabricants d'accroître leur productivité et de multiplier les emplois, quand le gouvernement va-t-il annoncer sa politique en ce qui concerne ce contingentement?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suis heureux de faire savoir au député qui a formulé des instances à ce sujet que nous faisons des progrès satisfaisants en ce qui concerne le secteur de la chaussure. J'espère pouvoir annoncer sous peu la politique du gouvernement à ce sujet.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

LES MISES À PIED—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics.

Le ministre sait qu'il y a eu une annonce récemment de 270 préposés à l'entretien général qui ont reçu leur billet rose de mise à pied pour avril prochain. Le ministre sait également que la plupart de ces employés touchés par cette mise en disponibilité travaillaient dans les bureaux de poste fédéraux.

Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi d'abord a-t-on rendu le groupe de préposés à l'entretien cible des coupures? Pourquoi a-t-on frappé la base plutôt que les «bosses», et peut-il dire si cette mesure est une mesure d'économie, en fait une mesure pour essayer de réduire le déficit budgétaire en frappant les moins bien nantis et les «jobs» plus modestes?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, il n'est pas question de frapper les moins bien nantis. Il est clair que nous avons des services à offrir à Postes Canada, il est aussi clair, et je le ferai savoir au député, qu'une ou deux expériences que l'on a faites au niveau des travaux publics se sont soldées justement par des économies par rapport au secteur privé. Étant donné les circonstances, ces gens-là qui ont été avisés, qui ont d'ailleurs six mois pour réfléchir sur l'avis qu'on leur a donné, pourront également se retrouver au niveau des compagnies du secteur privé pour la même qualité d'ouvrage.

LA SÉCURITÉ D'EMPLOI—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Le ministre peut-il assurer cette Chambre que dans son ministère, le ministère des Travaux publics, il dira aux préposés à l'entretien général des édifices utilisés le plus souvent par les Canadiens et Canadiennes que leur «job» est garanti, que leur «job» est sûr aujourd'hui?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, il est clair que nous avons identifié à peu près 500 personnes aux Travaux publics. Un certain pourcentage pourront être reclassifiés dans d'autres domaines, et ils ont six mois pour cela. Il y a la partie que le député a soulignée tantôt et qui touche les services aux bureaux de poste, et nous espérons que ces gens-là pourront être relocalisés par les contrats que nous offrirons au secteur privé.

Alors, je pense qu'avec l'expérience qu'ils ont, il nous faudra toujours de ces gens qui s'occuperont des services de nos bureaux.

* * *

[*Traduction*]

LES DOUANES ET L'ACCISE

LES CONGÉDIEMENTS PROJETÉS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le ministre a-t-il réussi à s'opposer aux exigences du Conseil du Trésor qui voulait amputer de 1,152 employés le personnel des Douanes et Accise au cours des cinq prochaines années? Dans la négative, peut-il nous expliquer comment son ministère compte tenir la promesse du ministre des Finances qui a garanti que le congédiement de 11 p. 100 du personnel des Douanes et Accise causerait le minimum de dérangement au public?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député a posé une question pertinente. Toutefois, les chiffres qu'il cite sont inexacts. Notre ministère fera tout en son pouvoir pour recycler les employés et tenir compte de leurs intérêts. Il n'est pas question de s'opposer à quoi que ce soit; il s'agit d'accomplir la politique du gouvernement et de le faire de la façon la plus humaine et équitable possible.

L'INCIDENCE SUR LE SERVICE À LA POPULATION

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le ministre veut-il dire que mes chiffres sont inexacts parce qu'ils sont trop faibles et qu'en réalité le nombre d'employés qui seront licenciés et recyclés sera plus important? Le ministre ne peut-il pas dire ce qui suit au gouvernement: Songez aux recettes fiscales que nous allons perdre, à la quantité de matériel pornographique illicite et de drogues qui entreront au Canada de même qu'aux retards que subiront les voyageurs à cause des coupes apportées dans un service essentiel pour les Canadiens?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, ce que je veux dire, c'est que les chiffres du député ne sont pas exacts. Ils ne sont pas trop faibles. Nous allons certainement tenir compte des autres facteurs qu'il a mentionnés. Nous sommes déterminés à sauvegarder les intérêts du public, de même que les intérêts de tous les employés, dans toute la mesure du possible.

* * *

L'ÉDUCATION

LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La semaine dernière, le gouvernement progressiste libéral de l'Ontario a annoncé qu'il accorderait 50 millions de plus aux universités de la province au cours de la prochaine année scolaire afin de remédier à l'insuffisance de fonds chronique dont souffrent les universités. Compte tenu de cette initiative et vu que nous célébrons cette semaine la Semaine nationale des universités, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement du Canada compte faire sa part pour remédier à ce problème?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député n'a pas dû écouter les réponses que j'ai données à ses collègues. Le gouvernement du Canada augmentera substantiellement la somme qu'il consacre aux transferts fédéraux-provinciaux, notamment dans le domaine de l'enseignement postsecondaire et de la santé. La question du député n'est donc pas valide.

• (1500)

M. Berger: Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les réponses du ministre, mais elles nous en disent plutôt plus que moins.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Bravo!

LE FINANCEMENT DURANT LES PROCHAINES ANNÉES

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, le ministre a annoncé qu'il réduirait les paiements de transfert aux provinces, ou du moins le taux d'accroissement de ces paiements. Le ministre peut-il nous assurer que l'enseignement postsecondaire et universitaire n'aura pas à souffrir de ces coupes ou du moins de cette réduction des augmentations?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, j'ai répondu tantôt à notre collègue que la responsabilité de l'affectation des sommes par les provinces aux universités et aux collèges était assumée par les provinces. Nous transférons l'argent aux provinces et elles décident. On ne peut garantir, comme gouvernement fédéral, qu'elles seront augmentées ou réduites. Le ministre a, à plusieurs reprises, confirmé qu'ils effectuaient tels transferts aux provinces. Ce sont elles qui décident de l'affectation des sommes et non le gouvernement fédéral. On joue sur le . . . On n'assume pas la responsabilité des provinces . . .

M. le Président: A l'ordre!

* * *

[*Traduction*]

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par des députés le vendredi 18 octobre 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, avant de présenter mes pétitions, je soulève la question de privilège. Comme mon collègue posait . . .

M. le Président: A l'ordre! Aux fins de la procédure, le député voudra peut-être soulever la question de privilège, après quoi je lui permettrai de faire une autre intervention, s'il le veut.

M. Waddell: Je soutiens qu'il y a atteinte aux privilèges, car juste au moment où mon collègue posait une question, le leader parlementaire du gouvernement nous a crié de l'autre côté de la Chambre que nous devrions nous raser ou démissionner . . .

M. le Président: A l'ordre!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Ce n'est pas le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) qui aurait des raisons de soulever la question de privilège.

Pétitions

PÉTITIONS

LA PLEINE INDEXATION DES PROGRAMMES D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET DE CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANTS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition qu'ont signée des citoyens de Vancouver. Elle a trait à la politique du gouvernement concernant la désindexation des allocations familiales. Ces pétitionnaires s'y opposent et m'ont demandé de présenter cette pétition.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, nous recevons encore des pétitions provenant de toutes les régions du Canada et demandant à la Chambre des communes de rétablir la pleine indexation des allocations familiales universelles et d'abroger les majorations fiscales injustes que les familles canadiennes ont du mal à supporter. Cette pétition vient de citoyens de Vancouver, Colombie-Britannique.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai reçu une pétition présentée par Joseph Edwards de la circonscription de York-Ouest. A l'instar de ses co-signataires, il demande au premier ministre (M. Mulroney) de rétablir la pleine indexation des allocations familiales ainsi que du crédit d'impôt-enfants et d'abroger la mesure budgétaire qui enlèvera aux prestations familiales une valeur de 55 millions d'ici à 1987.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA DÉDUCTION DES REVENUS DE PENSION

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition signée par des citoyens de Leaf Rapids, Manitoba. Les pétitionnaires s'inquiètent du fait que le gouvernement déduit des indemnités de retraite des prestations d'assurance-chômage, ce qui va directement à l'encontre des efforts déployés par les travailleurs et par la collectivité pour créer des emplois en offrant des programmes de retraite anticipée. Les pétitionnaires demandent que tous les retraités aient le droit de garder leurs indemnités de retraite et de toucher leurs prestations d'assurance-chômage sans que cela réduise leur revenu de retraite.

Je me permets de signaler que Leaf Rapids est une localité où la retraite anticipée est devenue une nécessité.

LES TITRES DE CIRCULATION À VIE DE VIA RAIL

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de l'Association des pensionnés et des pionniers du CP de Moose Jaw, qui protestent contre le fait que le CP veut leur enlever leurs titres de circulation à vie pour VIA Rail. Ils demandent que la société CP Rail rétablisse immédiatement leurs titres de circulation pour VIA Rail.

LA DÉSINDEXATION DES PROGRAMMES D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET DE CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANTS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs citoyens du Québec. Les pétitionnaires affirment que la désindexation des allocations familiales porte injustement atteinte aux femmes et aux familles, ce qui ne sera pas compensé par les modifications apportées au crédit d'impôt-enfants et que d'autres mesures fiscales figurant dans le budget de mai imposeront un fardeau injuste aux travailleurs à revenu moyen et faible.

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 142 et 329.

[*Texte*]

LES UNIFORMES DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

Question nº 142—**Mme Killens:**

1. Au sujet de l'article qui a paru dans le *Citizen* d'Ottawa le 10 décembre 1984 à propos du sondage Gallup sur les nouveaux uniformes pour les membres des Forces armées, le ministre de la Défense nationale a-t-il l'intention de tenir compte de l'opinion de la population canadienne qui ne veut pas que l'on dépense $36 millions de dollars à cette fin?

2. Le projet est-il déjà lancé et, *a*) dans l'affirmative (i) reprendra-t-on le modèle des anciens uniformes ou en créera-t-on de nouveaux, (ii) qui sera chargé de la conception de ces uniformes, (iii) la population canadienne sera-t-elle tenue au courant de l'évolution du projet et, dans l'affirmative, quand, *b*) sinon, le ministre garantira-t-il aux contribuables canadiens que le tout sera terminé dans les délais et en-deçà des coûts prévus?

3. Procédera-t-on à un appel d'offres pour les nouveaux uniformes et, dans l'affirmative, quand l'appel d'offres sera-t-il rendu public?

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Le projet d'introduction de nouveaux uniformes est en cours, ayant reçu l'approbation tant du ministère que du gouvernement.

2. *a*)(i) Les uniformes ne seront pas identiques à ceux qui étaient portés avant l'unification. Bien que l'ont ait retenu certains éléments traditionnels et internationaux, ces uniformes seront distinctement canadiens.

(ii) Un comité de cadres supérieurs du MDN, présidé par le sous-ministre adjoint (personnel), a été chargé par le chef de l'état-major de la Défense (CEC) de préparer des propositions de modèles. Les modèles définitifs ont été étudiés par le Conseil des Forces armées et approuvés par le CED.

(iii) La population canadienne sera informée de l'évolution du projet en même temps que les membres des Forces canadiennes.

b) Sans objet.

3. Certains appels d'offres ont déjà été lancés et tous devraient l'être d'ici le 31 mars 1986.

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES—LE COÛT DES NOUVEAUX UNIFORMES

Question nº 329—**M. Nystrom:**

1. Combien le ministère de la Défense nationale prévoit-il consacrer aux nouveaux uniformes pour les Forces armées canadiennes?

2. Achètera-t-on les uniformes de compagnies appartenant à des Canadiens ou de compagnies qui font affaires au Canada?

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):

1. Le ministère de la Défense nationale prévoit consacrer une somme ne dépassant pas 56 millions de dollars. *a*) 36 millions de dollars dispersés sur une période de trois ans pour de nouveaux uniformes; *b*) 20 millions de dollars qui avaient déjà été approuvés par l'ancien gouvernement pour l'achat d'uniformes d'été seront maintenant consacrés à l'achat des nouveaux uniformes.

2. A l'exception du galon qui servira à la confection des insignes de grade et qu'on ne fabrique pas au Canada, tous les tissus et toutes les pièces des uniformes seront achetés de compagnies canadiennes ou de compagnies faisant affaires au Canada.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ PROFESSIONNELLE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^lle^ MacDonald: Que le projet de loi C-62, concernant l'égalité des droits dans l'emploi, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Dans les minutes qui me restent, j'aimerais continuer d'exposer les reproches que nous adressons au projet de loi C-62. Je m'en référerai à la juge Abella elle-même, qui a dit fort explicitement qu'un programme volontaire assorti d'une obligation de faire rapport reste volontaire s'il n'y a pas obligation de porter remède aux méthodes discriminatoires dont il est fait état dans les renseignements qui sont communiqués. On ne saurait dire les choses plus clairement, monsieur le Président. Dès l'instant où le programme est volontaire, on aura beau rendre les rapports aussi obligatoires qu'on le voudra, le programme n'en reste pas moins volontaire.

J'ai eu la possibilité d'examiner l'étude consacrée par Leah Cohen, consultante à la direction des droits de la personne au secrétariat d'État, sur la question de la promotion sociale au Canada après dix ans. Ce que M^lle^ Cohen a constaté, c'est que de façon universelle et en majorité écrasante, les gens qui se préoccupent de l'équité d'emploi à l'égard des femmes estiment que les programmes volontaires ne donnent rien, qu'ils ne se sont pas révélés efficaces. Voyez l'État fédéral lui-même; il a, à la Commission d'assurance-chômage du Canada, un programme qui existe depuis dix ans, mais 5 p. 100 seulement des entreprises qui ont été approchées ont, en fait, passé des accords. En Ontario, où j'ai été député provincial, on retrouve la même situation. L'approche volontaire adoptée par un gouvernement conservateur n'a pas donné de résultats, et toutes les exhortations données aux entreprises se sont révélées inefficaces.

Monsieur le Président, on nous demande de croire que le projet de loi C-62, ce petit bout de texte de rien du tout, va d'une façon qu'on ne nous dit pas, amener des entreprises privées à faire ce qu'elles n'ont pas voulu faire ces dernières années. Et ce qui est vrai pour ce qui concerne la promotion sociale des femmes l'est autant pour la promotion des handicapés, des minorités visibles et de nos autochtones.

On pourrait supposer qu'il s'est fait quelque chose à l'intérieur du gouvernement, mais le gouvernement n'a pas eu de résultats. Quand même, il ne s'agissait pas d'approche volontaire, car on peut supposer que le gouvernement a recouru à plus que cela. On ne peut pas avoir de projet de loi sans mesures d'exécution. Le projet de loi C-62 n'en contient pas. La ministre a beau parler de l'intervention de la Commission canadienne des droits de l'homme, cela n'est guère impressionnant. Ça ne veut rien dire. Aucun tribunal n'en tiendra compte. Les handicapés qui ne trouvent pas d'emploi dans le secteur privé, les autochtones qui n'en trouvent pas même à la Fonction publique fédérale, les femmes qui ne touchent toujours que 60 p. 100 du salaire des hommes, le fait que ces dernières soient très nombreuses dans le secteur des services et abominablement sous-représentées dans les postes de cadre et les emplois qui rapportent, voilà qui montre jusqu'où nous devons aller, voilà qui démontre la nécessité de mesures efficaces.

A mon avis et selon le Nouveau parti démocratique, des mesures efficaces comprennent nécessairement, ainsi que le signalait le rapport Abella, un mécanisme d'application. Nous devons nous montrer rigoureux et réalistes. Les gens ne feront pas d'eux-mêmes ce qu'ils refusent de faire depuis un demi-siècle. Voilà pourquoi notre parti estime que le projet de loi C-62 comporte des lacunes fondamentales et que ses dispositions sont tout à fait insuffisantes pour assurer dès maintenant à tous les Canadiens l'égalité dans l'emploi.

• (1510)

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire du secrétaire d'État (M^me^ Landry) sur une question ou un commentaire.

Mme Landry: Monsieur le Président, je voudrais répondre à mon collègue que c'est la première fois que, enfin, nous allons avoir des données, afin de pouvoir mesurer les progrès établis. Je pense que c'est la chose différente dans le projet de loi qui fait que nous n'avons pas besoin de mesure obligatoire volontaire.

J'aimerais également dire à l'honorable député une deuxième chose. Quand il parle du progrès que nous avons fait comme gouvernement, surtout en fonction de promouvoir les femmes, notre premier ministre (M. Mulroney) a indiqué dernièrement, justement, à quel point nous avions comme premier objectif de faire passer de 15 à 30 p. 100, donc de doubler la représentation des femmes au sein des conseils fédéraux et, depuis un an que notre gouvernement est au pouvoir, nous avons déjà réalisé les deux tiers de cet objectif.

Alors je pense, monsieur le Président, que nous sommes quand même très conséquents avec nos promesses.

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy).

M. Cassidy: Monsieur le Président, je répondrai en disant simplement qu'on a déjà les dernières données. On les a depuis le rapport d'une commission royale sur le statut de la femme qui a été rapporté en 1965-1966. Les données existent. Chaque année, on peut mesurer le fait que les femmes gagnent par exemple moins des deux tiers des salaires des hommes.

On sait bien que, au sein du gouvernement fédéral, par exemple, il y a des données qui indiquent que malgré le fait que 5 p. 100 de la population du Canada sont des handicapés capables d'être employés, seulement 0.5 p. 100 des employés dans la Fonction publique sont handicapés.

Nous avons des chiffres qui indiquent que malgré le fait que les autochtones représentent 4 p. 100 de la population canadienne, moins de 2 p. 100 sont employés au sein de la Fonction publique. Nous avons des chiffres qui indiquent qu'au sein du gouvernement fédéral, 60 p. 100 des femmes font des travaux de service qui sont des travaux mal payés.

Ce sont des données qui existent maintenant. Il n'est donc pas nécessaire de retarder pendant 4, 5, 6, 10, 20 ans, jusqu'à ce qu'on ait encore des données qui soient soumises par des corporations concernant le projet de loi C-62.

[*Traduction*]

M. Hovdebo: Monsieur le Président, j'aimerais que mon collègue explique davantage que la Commission canadienne des droits de la personne n'est pas un organisme chargé de l'application de la loi et qu'il n'y a aucun organisme qui soit chargé de faire respecter les dispositions du projet à l'étude.

M. Cassidy: Monsieur le Président, généralement, la Commission canadienne des droits de la personne a répondu aux plaintes de manière individuelle. Si une personne a été injustement traitée et s'est vue refuser un emploi, l'employeur, s'il relève des autorités fédérales, peut fort bien dire que cette personne n'était pas qualifiée. Il faut considérer la discrimination systémique et pour cela il faut avoir une vue globale. Pourtant, d'après le gouvernement, il faudra attendre des années avant que nous ne commencions à avoir des données. La Commission des droits de la personne a beaucoup de mal a intervenir, car elle n'agit qu'après coup, et même là, elle se borne sans doute à demander à l'employeur de mettre sur pied un programme d'action positive et de revenir dans cinq ans montrer à la Commission qu'il y a des progrès. Cela ne résoud pas le problème, par exemple, du Canadien noir ou pakistanais qui sollicite un emploi, mais qui n'a que le tiers ou la moitié des chances d'un anglo-saxon blanc de l'obtenir. Devant la Commission des droits de la personne il est extrêmement difficile, coûteux, fatigant et long, comme nous l'avons vu dans le cas d'un député libéral, de présenter sa cause. Par ailleurs, c'est un processus qui place les personnes en cause sous les feux de la rampe. Nous avons besoin de quelque chose de mieux. Même si la Commission a résolu quelques questions en matière d'égalité de rémunération pour un travail d'égale valeur, elle travaille avec une lenteur pétrifiante. Elle n'avait ni les ressources ni la volonté nécessaires pour appliquer la loi dans ce cas particulier et rien n'indique qu'elle sera en mesure de faire respecter une loi qui ne nomme même pas l'organisme chargé de son application.

M. Boudria: Monsieur le Président, je rappelle au député qu'il a interrogé ma collègue, la député d'Outremont (M^me^ Pépin), ce matin au sujet de ce que les libéraux ont fait ou n'ont pas fait pour assurer l'égalité des femmes. Le député se rappelle-t-il le débat au sujet de l'article 28 de la Charte? Dans l'affirmative, il se rappellera peut-être que le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan était l'un de ceux qui s'opposaient à l'inclusion de dispositions pour assurer l'égalité des femmes à l'époque. Sait-il aussi que, jusqu'à tout récemment, la province du Manitoba, qui avait un gouvernement néo-démocrate, était l'un des rares gouvernements provinciaux à ne pas garantir dans la loi un traitement égal pour un travail d'égale valeur aux employés provinciaux?

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'ai constaté que le nouveau gouvernement libéral de l'Ontario hésitait de plus en plus à respecter son engagement en vue d'appliquer le principe du traitement égal pour un travail d'égale valeur. J'ai eu la chance ce matin de rencontrer des membres de la coalition des services de garderie qui m'ont signalé que, même si cela ne suffit pas encore, il y a plus de places dans les garderies par mille enfants au Manitoba que dans toute autre province du Canada. Je pense que cela reflète les préoccupations du gouvernement du NPD à cet égard.

Je me rappelle très bien les discussions dont mon ami a parlé. Je me rappelle surtout que l'initiative politique dont nous avions besoin pour inclure une disposition assurant l'égalité des femmes dans la Charte des droits et des libertés n'est pas venue de l'ancien gouvernement dirigé par le très honorable Pierre Elliott Trudeau. C'est seulement lorsque des femmes de tous le pays se sont révoltées, se sont organisées et se sont réunies à la salle 200 de l'édifice de l'Ouest pour exercer de très fortes pressions politiques sur le gouvernement fédéral que celui-ci s'est décidé à insérer ces dispositions dans la Charte des droits. Il est bon de se rappeler que, même si le gouvernement antérieur a fait certaines choses pour promouvoir l'égalité des femmes, il n'y tenait pas assez pour inclure ce principe dans le premier avant-projet de la Charte des droits qu'il avait publié.

M. Boudria: Monsieur le Président, le NPD a toujours soutenu, me semblait-il, que notre pays devait être une association entre le gouvernement fédéral et les provinces. Maintenant, le député affirme que le gouvernement fédéral aurait dû agir, sans doute de façon unilatérale, sans le consentement du gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan, qui ne voulait pas inclure de dispositions qui assureraient l'égalité des femmes dans la Constitution à l'époque. Est-ce bien ce que le député veut dire?

M. Cassidy: Monsieur le Président, je signale respectueusement au député que je ne suis pas au courant de tout ce qui est arrivé à l'époque. Le député et sa collègue qui a parlé ce matin savent peut-être mieux que moi ce qui se passait dans les coulisses. Mais je sais bien que l'établissement d'une constitution comporte énormément de compromis et de négociations. Je me rappelle que le gouvernement de la Saskatchewan, avec le soutien de mon parti, avait demandé instamment, au cours de ces négociations, d'inclure des dispositions spéciales concernant les droits des provinces sur les ressources. A ceux qui prétendent que le parti libéral est blanc comme neige sur ce plan-là, je ferai remarquer que les femmes gagnaient environ 60 p. 100 de la rémunération des hommes lorsque le gouvernement Trudeau a pris le pouvoir et qu'après sa défaite, 16 ans plus tard, cette état de choses n'avait guère changé. Il n'y avait pas eu vraiment de progrès appréciables pendant toute cette période-là. Si les libéraux s'étaient vraiment préoccupés de

cette question, ils en auraient fait une priorité et un sujet de débat public, et malgré les Davis, Buchanan ou autres premiers ministres provinciaux, ils auraient, d'emblée, inscrit les droits des femmes dans la première version de la Constitution sans attendre qu'elles exercent des pressions partout au Canada pour les y obliger.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat très important sur le projet de loi C-62. Il faut expliquer tout d'abord pourquoi le gouvernment actuel, ou tout autre gouvernement, doit présenter des mesures d'équité en matière d'emploi. Cette explication n'est guère longue à fournir puisqu'il n'y a ni équité ni justice dans le domaine de l'emploi au Canada. Il appartient donc aux parlementaires fédéraux et provinciaux de faire l'impossible, dans leur sphère de compétence, pour que disparaissent ces injustices qui existent depuis si longtemps dans ce domaine au Canada.

Je tiens à préciser d'emblée que le parti libéral souscrit à cette mesure, en principe. Nous avons combattu longtemps et durement pour que la justice règne en milieu de travail. Nous sommes conscients que certaines injustices existent toujours sur ce chapitre actuellement au Canada. Nous avons vraiment à cœur d'arriver à la plus grande justice possible dans le milieu de travail qui relève de notre compétence de parlementaires, évidemment. Le Parlement fédéral a droit de regard sur ce qui se passe dans les organismes et les ministères fédéraux ainsi que dans les organismes fédéraux constitués en sociétés. Notre champ d'action est restreint, dans une certaine mesure, par la répartition des compétences entre le Parlement fédéral et les assemblées législatives provinciales. Mais il n'en demeure pas moins, monsieur le Président, que nous pouvons faire beaucoup dans les domaines qui relèvent de notre compétence.

• (1520)

Il y a plusieurs années, monsieur le Président, le gouvernement libéral s'est bien rendu compte que des injustices existaient sur ce chapitre et qu'il devait faire l'impossible pour les supprimer. Il a donc institué une commission royale dirigée par la juge Rosalie Abella. Le gouvernement libéral a annoncé le 27 juin 1983 la création de cette commission. En vertu de son mandat, la commission devait analyser les moyens les plus efficaces, prductifs et équitables de favoriser l'égalité en matière d'emploi de quatre groupes en particulier. Il s'agissait des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des minorités visibles puisqu'il est admis que lorsqu'on parle d'injustices au travail, les victimes font généralement partie de ces quatres groupes cibles. La commission était également chargée de faire enquête sur les pratiques d'emploi de 11 sociétés d'État et d'entreprises appartenant au gouvernement.

La commission a voyagé dans le pays et après de nombreuses heures de discussions et de consultations avec un grand nombre de groupes dans le pays, la juge Abella a déposé sont rapport au début de l'année. L'opposition loyale de Sa Majesté l'a félicitée à l'époque et continue à le faire. La juge Abella a formulé certaines recommandations très importantes. Je regrette de dire, monsieur le Président, que le gouvernement conservateur n'a pas jugé bon d'adopter toutes ces recommandations. A notre avis, s'il avait usé de ses pouvoirs et adopté toutes les recommandations de la Commission Abella, nous aurions fait de grands pas vers l'égalité en matière d'emploi dans notre pays. Cependant, au lieu d'adopter les recommandations contenues dans ce rapport, le gouvernement a préféré mettre en délibération aujourd'hui un projet intitulé «Loi concernant l'équité en matière d'emploi». Ce projet de loi a suscité des critiques non seulement de la part de l'opposition libérale à la Chambre, mais également d'organismes féminins à travers le pays, de groupes d'autochtones, de groupes représentant les personnes handicapées et d'autres représentant les minorités ethniques et visibles du Canada.

On pourrait se demander pourquoi ces groupes critiquent un projet de loi visant à supprimer les injustices qui existent actuellement en milieu de travail au Canada. Les intéressés reprochent avant tout à ce projet de loi d'être trop peu sévère. Ce projet de loi est inefficace dans la mesure où il ne prévoit aucune sanction à l'encontre des employeurs qui, pour une raison quelconque, décident de ne pas respecter l'esprit et la lettre de la loi. C'est, semble-t-il la principale objection soulevée à l'égard de ce projet de loi par les membres de tous ces groupes, et surtout des associations qui représentent les Canadiennes.

Voici la première recommandation de la Commission Abella:

> Que tous les employeurs réglementés par le fédéral soient tenus, de par la loi, d'adopter des programmes d'équité en matière d'emploi. Que les mesures visant à supprimer les obstacles et les pratiques discriminatoires dans le domaine de l'emploi soient désormais appelées équité en matière d'emploi, plutôt qu'action positive.

La deuxième recommandation était la suivante:

> Que la législation sur l'équité en matière d'emploi comprenne trois grands éléments:

Ces éléments devraient contribuer à produire une mesure législative satisfaisante et efficace. Le premier élément d'une loi sur l'équité en matière d'emploi serait d'obliger les employeurs à mettre en œuvre l'équité en matière d'emploi. Les employeurs, selon la définition de la loi, devraient être tenus de mettre ce principe en vigueur. Le deuxième élément visant à réaliser l'équité en matière d'emploi est le suivant:

> *b*) l'obligation pour les employeurs de recueillir et de présenter tous les ans des données sur les taux d'activité, la répartition professionnelle et les échelles salariales de leurs employé(e)s, par groupe cible;

Le troisième élément, le plus important si quelqu'un veut vraiment l'équité en matière d'emploi, c'est:

> *c*) un mécanisme d'exécution.

J'ai passé le projet de loi au peigne fin, monsieur le Président—les députés noteront au passage le peigne fin—et je n'ai rien trouvé en fait de sanctions ou de mécanisme d'exécution. Tout est affaire de bonne volonté.

M. Boudria: Incroyable. C'est l'œuvre des conservateurs?

M. Nunziata: Oui, c'est leur œuvre. Monsieur le Président, il faut se demander si les conservateurs veulent vraiment l'équité professionnelle, ou bien si l'aile droite du caucus conservateur n'aurait pas pesé dans la décision? Un certain nombre de conservateurs, bien sûr, admettent avec nous que l'équité en matière d'emploi est essentielle. S'ils sont peu nombreux, il est évident que les ailiers droits du groupe conservateur ont joué un rôle important dans la rédaction du projet à l'étude.

Monsieur le Président, le gouvernement devrait avoir honte pour différentes raisons. D'abord, à cause des promesses qu'il a faites pendant la campagne électorale. Il en a fait beaucoup et au cours de l'an dernier, il en a rompu beaucoup. Nous le lui avons reproché, d'ailleurs. Je ne vais pas énumérer toutes les promesses qu'il n'a pas tenues, par exemple, la désindexation des pensions de vieillesse en dépit du fait qu'en juillet 1984, dans la ville de Sherbrooke, au Québec, en pleine campagne électorale, le premier ministre du Canada (M. Mulroney) ait déclaré aux personnes présentes et donc à toutes les personnes âgées: «Élisez-moi, moi, Brian Mulroney, premier ministre du Canada et je promets à chacun d'entre vous que vos pensions seront pleinement indexées». Telle est la promesse qu'il avait faite, aussi celle qu'il a essayé d'esquiver. Pourtant, n'eût été de l'Opposition libérale au Parlement et de l'opinion publique, cette promesse d'une suprême importance, aurait été violée. Il s'agissait d'un dépôt sacré du gouvernement. Il a pris d'autres engagements au sujet de l'équité professionnelle.

Permettez-moi d'en examiner quelques-uns relatifs aux questions féminines, comme on les a appelées au cours de la dernière campagne électorale. Mon honorable collègue, le député de la circonscription fédérale de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) mérite des félicitations pour avoir dressé une liste de 338 engagements que le gouvernement conservateur a pris au cours de cette campagne. Il a voulu ainsi que nous puissions, de même que les Canadiens en général, juger de l'honnêteté et de l'intégrité du gouvernement en comparant les mesures qu'il prend aux promesses qu'il a faites durant la dernière campagne électorale. J'invite en particulier nos vis-à-vis et tous les Canadiens qui désirent obtenir une copie de ce livre des promesses du parti conservateur et de son chef à communiquer avec le bureau de mon collègue qui se fera un plaisir de leur en remettre une. C'est tout à fait gratuit.

• (1530)

M. Turner (Ottawa-Carleton): Règlement! Cela n'a absolument rien à voir avec le projet de loi.

M. Nunziata: Quelles étaient ces promesses concernant l'équité en matière d'emploi, monsieur le Président, pour en revenir à l'objet de mon intervention? Je me permettrai de citer une promesse très importante que les conservateurs avaient faite, une mesure qu'ils avaient promis de prendre durant la dernière campagne électorale, poussés par la soif du pouvoir. Ils avaient promis «que la Fonction publique fédérale servirait de modèle en ce qui concerne l'égalité des femmes en milieu de travail».

M. Boudria: Les conservateurs ont promis cela?

M. Nunziata: Oui, ils l'ont promis. Les conservateurs considèrent le projet de loi C-62 comme un modèle. Je le considère comme un modèle d'hypocrisie. Il illustre bien comment le gouvernement, après avoir fait de nombreuses promesses, est en train de les violer les unes après les autres. Prêts à tout pour prendre le pouvoir durant la campagne électorale . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): Voyez donc qui parle.

M. Nunziata: . . . les conservateurs sont allés jusqu'à faire la promesse suivante aux Canadiennes: «si vous votez pour nous, progressistes conservateurs—qui sommes d'une intégrité inattaquable—nous mettrons en œuvre un programme d'action positive efficace assorti de mécanismes adéquats de contrôle, de surveillance et d'évaluation au sein de la Fonction publique fédérale, de ses organismes et sociétés d'État». Je souligne: «assorti de mécanismes adéquats de contrôle».

Où sont les mécanismes de contrôle dans le projet de loi C-62? Où sont-ils? Les conservateurs disaient: «Nous promettons de soutenir le principe du salaire égal pour un travail d'égale valeur et de faire en sorte qu'il soit appliqué dans les secteurs contrôlés et réglementés par le gouvernement fédéral». Telles sont leurs promesses, monsieur le Président.

M. Boudria: Des promesses violées.

M. Nunziata: Nous avons jeté un coup d'œil aux promesses. Puis nous avons examiné le projet de loi C-62 en nous disant que puisque le premier ministre (M. Mulroney) se targue d'être d'une intégrité inattaquable, il serait intéressant de voir quel degré d'intégrité ont le premier ministre, la ministre et le gouvernement conservateur.

Nous nous employons à retrouver dans cette mesure comment ces promesses sont exécutées. Or, monsieur le Président, on aura beau examiner en détail ce projet de loi, on n'y retrouvera pas trace des promesses des conservateurs. On y trouvera plutôt une réponse très vague aux besoins criants en matière d'équité professionnelle. Il y a sérieusement lieu de s'interroger sur l'engagement du gouvernement à l'égard de la notion même de l'équité professionnelle.

Le projet de loi est truffé de graves lacunes. Aucune sanction n'y est prévue. La mesure n'est pas suffisamment rigoureuse. Elle ne s'applique pas indifféremment à tous les particuliers ou organismes relevant du gouvernement fédéral. Ce sont là les principaux reproches que nous faisons à ce projet de loi. Ils sont primordiaux et fondamentaux en ce qui concerne l'équité professionnelle.

J'ai signalé à un collègue conservateur mes préoccupations au sujet de l'absence de sanctions dans la mesure. Il m'a répondu que, certes, aucune sanction n'avait été prévue, mais que son gouvernement faisait confiance aux grandes entreprises qui s'exécuteraient docilement. Il a dit avoir confiance en l'entreprise privée, la libre-entreprise, et que, en dépit du fait que le profit est le facteur . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): Qui est ce député?

M. Nunziata: Je préfère ne pas l'identifier.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Alors, évitez de faire allusion à lui.

M. Nunziata: S'il vient dans les coulisses, je me ferai un plaisir de lui dire de qui il s'agit. On m'a répondu que cette absence de sanction ne devrait pas me préoccuper.

Les conservateurs ont ajouté que l'article 115, sauf erreur, du Code criminel s'appliquerait. Un particulier ou une société qui enfreint la loi fédérale peut se rendre coupable d'une infraction criminelle. Le Code criminel du Canada prévoit que toute infraction à une loi fédérale est passible d'une conviction sommaire. Dans ce cas-là, monsieur le Président, pourquoi dans sa grande sagesse le gouvernement ne prévoit-il pas des sanctions dans cette loi au lieu de se rabattre sur le Code criminel? Je suis persuadé que les députés d'en face pour qui les milieux d'affaires revêtent la plus grande importance craindraient quelque peu que leurs amis des milieux d'affaires risquent la prison s'ils ne donnaient pas suite aux recommandations qui leur sont faites. Ce projet de loi n'est qu'un recueil de suggestions sur l'équité en matière d'emploi.

Le projet de loi renferme d'autres lacunes de taille. Je constate qu'il me reste cinq minutes, ce qui est regrettable parce que j'ai beaucoup à dire au sujet de cette mesure législative importante. L'article 2 du projet de loi, concernant son objet, est un vrai fouillis. Le voici:

La présente loi a pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances professionnels pour des motifs étrangers à sa compétence et, à cette fin, de corriger les désavantages subis, dans le domaine de l'emploi, par les femmes, les autochtones, les handicapés et les personnes que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada, conformément au principe selon lequel l'équité professionnelle requiert, outre un traitement identique des personnes, des mesures spéciales et des aménagements adaptés aux différences.

Que signifie tout cela?

M. Boudria: La ministre l'ignore probablement.

M. Nunziata: Que signifie tout cela, monsieur le Président? Le comité consacrera, cela va de soi, bien des heures à l'étude de cet article parce que c'est un vrai fouillis. J'ai dit au début de mon discours pourquoi il est nécessaire de faire preuve d'équité en matière d'emploi. Cet article parle d'équité. Il fait allusion à quatre groupes désignés: les femmes, les autochtones, les handicapés et les personnes que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles. Par quoi pêche cette définition? Nous savons tous ce qu'est une femme, monsieur le Président. Cela ne pose pas de problème. Qu'entend-on, par exemple, par un autochtone? Ce n'est pas précisé dans le projet de loi. Je demande aux députés d'en face de me donner une définition.

M. Hudon: Elle est là.

M. Nunziata: Le député d'en face brandit un exemplaire du rapport Abella. Je l'ai lu et relu. Apparemment, les députés l'ont entre les mains. La définition doit figurer dans le projet de loi. Il y a également le groupe des handicapés. De qui s'agit-il exactement?

M. Towers: Des libéraux.

M. Nunziata: Du fait qu'il porte des lunettes, doit-on considérer que le député d'en face souffre d'un handicap? Selon bien des gens, les myopes ou les presbytes ont un handicap. Entend-on par là ceux qui boîtent ou qui ont une autre forme d'invalidité? Ce projet de loi ne donne pas de définition des handicapés. Je constate qu'il me reste une minute, monsieur le Président. Les définitions posent des problèmes.

• (1540)

Cela montre dans quelle voie le gouvernement s'oriente en nous présentant un projet de loi mal rédigé. Selon moi, c'est à dessein qu'il l'a formulé dans des termes aussi vagues. Le gouvernement et le ministre n'ont pas eu le courage de présenter une mesure capable de s'attaquer réellement à l'inégalité en matière d'emploi. Par conséquent, je pense qu'ils ont délibérément donné l'ordre aux rédacteurs de ce projet de loi de le formuler dans des termes imprécis.

Pour conclure, je tiens à dire que nous appuyons la portée de cette mesure. Néanmoins, nous ne sommes pas d'accord avec certains des problèmes dont j'ai parlé. Nous en parlerons énergiquement au comité pour veiller à élaborer une loi qui servira de modèle à tous les Canadiens.

M. Hockin: Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser au député de York-Sud-Weston (M. Nunziata), qui se trouve en face de moi à l'édifice de la Confédération. Je ne comprends vraiment pas ce qu'il préconise. Cette mesure demande aux entreprises de se fixer des objectifs internes qui ne sont pas exigés par la loi. Deuxièmement, le projet de loi oblige des employeurs assujettis à la réglementation fédérale d'assurer l'équité en matière d'emploi et de faire rapport des résultats. Il s'agit là de mesures de contrôle. Il prétend que ce projet de loi n'en prévoit aucune. Ne s'agit-il pas de contrôles? Si ce ne sont pas ceux qu'il souhaite, désire-t-il des quotas? Si c'est le cas, quel genre de quotas veut-il?

M. Nunziata: Monsieur le Président, mon collègue dit ne rien comprendre. Que puis-je répondre à cela? Je ne peux pas faire grand-chose. Si le député lit la loi et le rapport de la Commission Abella et s'il écoute tous les groupes qui s'intéressent à l'équité en matière d'emploi, il comprendra mes paroles. En admettant qu'il n'y comprend rien, il avoue que le gouvernement ne comprend rien à la question de l'équité en matière d'emploi. C'est le cœur même de ce projet de loi et des critiques adressées au gouvernement par toutes les grandes organisations féminines. En reconnaissant qu'il est complètement perdu, le député donne à penser . . .

M. Hockin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'y comprends rien parce que le député affirme que le rapport Abella exige que les plans soient soumis à l'avance, or cela ne figure nulle part dans le rapport Abella.

M. Boudria: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. le vice-président: Le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) peut terminer sa réponse.

M. Nunziata: Monsieur le Président, il persiste à dire qu'il n'y comprend rien. Il est complètement irrécupérable. Je renvoie le député à la page 283 du rapport Abella. Qu'il en prenne un exemplaire. C'est une lecture intéressante. A la page 283, sous la recommandation 2, on lit:

c) un mécanisme d'exécution.

Le député ferait bien de lire ce rapport et de lire les dépositions des diverses organisations qui ont comparu.

Quant à sa question, à savoir si nous sommes en train de proposer des quotas, évidemment non; il n'est pas question de contingenter. Ce n'est pas ce que la juge Abella a recommandé. Nous avons une grande confiance dans le processus qui a abouti à la réalisation de ce rapport. Le rapport dit qu'il ne doit pas y avoir de contingents, et nous sommes d'accord. Mais il y a d'autres moyens d'assurer l'équité en matière d'emploi.

M. Hockin: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Le député ne nous dit pas quels genres de contrôles il veut. Il ne veut pas de quotas. Il n'aime pas ce que nous proposons. Tout ça est très nébuleux, et nous ne comprenons vraiment pas où il veut en venir.

M. Nunziata: Plutôt que de faire perdre son temps à la Chambre, monsieur le Président, tout ce que je pourrais suggérer au député, c'est de prendre rendez-vous avec son ministre ou avec le secrétaire parlementaire pour se faire mettre au courant de ce qui s'est passé. Je sais qu'il a passé une bonne partie de l'été à s'occuper du comité spécial, et j'aimerais profiter de cette occasion pour le féliciter d'avoir présidé ce très important comité. Il en est résulté un rapport très substantiel rédigé par l'opposition libérale. Je lui demande de prendre le temps de faire ce que je dis. Peut-être pourrait-il venir me voir après mon intervention, et je lui donnerai tous les détails sur les articles particuliers de la loi et sur le rapport pour qu'il comprenne bien en quoi le projet de loi n'est pas à la hauteur des recommandations du rapport Abella.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable députée de Blainville-Deux-Montagnes (M^me^ Landry) sur une question ou un commentaire.

Mme Landry: Monsieur le Président, il s'agit d'un commentaire.

Monsieur le Président, moi aussi j'ai en main le rapport de la juge Abella sur l'équité en matière d'emploi, j'ai la copie française, mai je pense qu'on n'a peut-être pas les mêmes pages. A la page 283, dans le Sommaire des recommandations, la juge Abella dit, et je cite:

2. Que la législation sur l'équité en matière d'emploi comprenne trois grands éléments:

a) l'obligation pour les employeurs de mettre en œuvre l'équité en matière d'emploi;

. . . ce que l'on fait . . .

b) l'obligation pour les employeurs de recueillir et de présenter tous les ans des données sur les taux d'activité . . .

. . . nous le faisons . . .

c) un mécanisme d'exécution.

Maintenant, si mon honorable collègue avait la copie française, il pourrait aller à la page 288. Le quatrième modèle de recommandation de méthodes d'exécution dit, et je cite:

a) La Commission canadienne des droits de la personne serait chargée d'émettre des lignes directrices sur l'équité en matière d'emploi . . .

Monsieur le Président, je pense que nous répondons très bien aux recommandations du rapport Abella sur l'équité en matière d'emploi, et je voudrais ajouter que lorsqu'on parle de mécanisme d'exécution justement par la Commission canadienne des droits de la personne, on l'a mis en application. De plus, je ne vois pas la nécessité d'aller mettre un autre organisme gouvernemental qui coûterait encore des sous au gouvernement quand c'est seulement ce que les libéraux ont fait. Nous, nous croyons que la population canadienne est assez sérieuse pour répondre à ce que nous lui suggérons et nous faisons confiance à notre loi.

[*Traduction*]

M. Nunziata: Monsieur le Président, la députée d'en face semble du même avis que le député de London-Ouest (M. Hockin). Les recommandations contenues dans le rapport Abella sont très explicites, très claires. Elles couvrent un bon nombre de pages. En fait, il y en a exactement 117. J'invite la députée à relire son exemplaire du rapport Abella en regard du projet de loi C-62, à comparer l'un et l'autre.

Nous estimons qu'il y a un monde entre ce qui est recommandé dans le rapport Abella et ce que nous trouvons dans ce projet de loi.

Je rappelle aussi à la députée les critiques formulées à l'endroit du projet de loi C-62 par les principaux groupes intéressés. Je dirais qu'elles sont semblables, sinon identiques, à celles que nous avons nous-mêmes à formuler au sujet de ce projet de loi. Si elle dit que l'opposition libérale se trompe à l'égard du projet de loi C-62—et elle fait signe que oui—elle dit alors que le Comité canadien d'action sur le statut de la femme et toutes les grandes associations qui représentent les femmes, les groupes autochtones et les minorités ethniques se trompent aussi. Si nous nous trompons, ils doivent tous se tromper, puisqu'ils disent la même chose que nous et que nous disons la même chose qu'eux et que, dans un cas comme dans l'autre, cela ne correspond en rien à ce que fait le gouvernement.

M. Young: Monsieur le Président, j'ai une question à poser et une observation à faire. Le député sait-il que, dans le rapport intitulé *Obstacles* qu'il a déposé à la Chambre au cours de la dernière législature, le comité spécial des invalides et des handicapés a présenté deux recommandations visant l'embauchage des invalides? Les deux recommandations, soit les n^os^ 26 et 27, visaient précisément des programmes de promotion sociale des invalides. Le comité où étaient représentés tous les partis à la Chambre a adopté ces recommandations.

Le député veut-il savoir ce qu'a répondu le premier ministre (M. Mulroney), le 14 août 1984, quand la Coalition des organisations provinciales des personnes handicapées lui a demandé s'il accepterait, une fois élu, de légiférer pour que les marchés de l'État soient assortis de conditions sur la participation des groupes défavorisés? Il avait dit que oui, en évoquant les recommandations 26 et 27 du rapport *Obstacles* publié en 1981. Le député reconnaît-il que la position du premier ministre pendant la campagne électorale, lorsqu'il cherchait à se faire élire, diffère beaucoup de ce que prévoit le projet de loi?

M. Nunziata: Évidemment, monsieur le Président. C'est encore un exemple d'une promesse reniée. Les Canadiens savent maintenant que c'est uniquement l'appétit du pouvoir qui poussait les conservateurs à prendre tous ces engagements pendant la campagne électorale. Ils n'avaient pas du tout l'intention de s'y tenir. On peut sérieusement s'interroger alors sur l'intégrité du gouvernement. Il n'a pas cessé de manquer à ses promesses et l'exemple du député vient s'ajouter aux autres. Ils devront répondre de leurs actions aux prochaines élections . . .

• (1550)

M. Clark (Yellowhead): Bravo!

M. Nunziata: . . . et nous leur rappellerons qu'ils ont manqué à leur parole. J'ai l'assurance que les Canadiens s'en souviendront aussi et, par conséquent, qu'ils voteront libéral la prochaine fois.

[*Français*]

M. le vice-président: Reprenons le débat avec l'honorable députée de Louis-Hébert (M^me^ Duplessis).

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de traiter devant cette Chambre d'un sujet qui engage la fierté de notre pays: l'équité en matière d'emploi. Nous devons assurer des chances égales à toutes les personnes qui font partie de la population active ainsi qu'à celles qui comptent s'y joindre pour la première fois ou y revenir. Parmi ces personnes, il faut mentionner notamment celles qui forment les groupes cibles, les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles.

Le 3 octobre dernier, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a proposé que l'on procède à l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-62 qui vise à assurer l'équité en matière d'emploi dans les entreprises régies par le gouvernement fédéral. Il m'apparaît donc impératif, monsieur le Président, de poursuivre l'étude du projet de loi C-62. Afin de jeter plus de lumière sur ce débat, je propose de préciser certains éléments de cette mesure. Il faut d'abord distinguer les buts et les objectifs. Le projet de loi comporte un but qui est d'assurer l'équité en matière d'emploi, c'est-à-dire garantir à chacun des droits égaux sur le triple plan du recrutement, de l'avancement et de la rémunération. Pour atteindre ce but, c'est-à-dire respecter l'esprit du projet de loi, des objectifs devront être fixés par et pour chaque employeur visé. Ces objectifs ne sauraient être universels étant donné les circonstances particulières à chaque entreprise visée.

En effet, monsieur le Président, il est nécessaire de tenir compte dans l'établissement des objectifs de la disponibilité des travailleurs compétents en général, de la disponibilité des travailleurs qualifiés appartenant au groupe cible, de la disponibilité ainsi que de leur situation géographique. La question des objectifs nous amène à parler de la formule des quotas. Dès que l'idée de légiférer relativement à l'équité en matière d'emploi s'est fait jour, une certaine appréhension s'est manifestée concernant l'imposition d'éventuels quotas. De grâce ne soyons pas alarmistes, il n'en est rien. En effet, l'expérience malheureuse de nos voisins du Sud en la matière nous a vite convaincus qu'il ne fallait pas songer à recourir à pareille formule. Nous n'avons jamais songé à l'adopter et nous ne croyons pas que jamais notre esprit de liberté s'accommodera de mesures du genre, car corriger les abus du passé par le recours à un autre abus ne pourra jamais constituer une solution acceptable.

Le fait de ne pas imposer de quotas, monsieur le Président, n'empêchera pas le gouvernement de mesurer les progrès accomplis. Chaque employeur visé sera tenu de soumettre un rapport qui permettra d'évaluer le chemin parcouru concernant l'équité en matière d'emploi. Le premier rapport qui sera soumis en 1988 renseignera le gouvernement sur, entre autres, le nombre d'employés et le nombre de membres de chaque groupe cible au sein de l'effectif de l'entreprise de même que sur la représentation de chacun des groupes cibles au sein de chaque catégorie professionnelle présente dans l'entreprise.

Après 1988 nous pourrons, grâce au rapport, constater si des progrès ont été réalisés, c'est-à-dire, si les membres des groupes cibles sont présentés d'une façon équitable au sein de l'entreprise, en ce qui a trait au recrutement, à l'avancement et à la rémunération.

Monsieur le Président, certains s'interrogeront sur l'absence de caractère coercitif de la Loi C-62 en ce qui concerne l'atteinte des objectifs. En effet, aucune pénalité n'est prévue sur ce rapport. Mais il convient d'ajouter que d'autres aspects, par exemple l'obligation de déclaration, ont un caractère contraignant et que les employeurs savent parfaitement qu'ils ont tout intérêt à suivre le mouvement amorcé par notre gouvernement et à mettre en place les structures et les systèmes nécessaires pour leur permettre de présenter des rapports acceptables.

Par ailleurs, l'établissement des objectifs ne devrait pas donner lieu à un optimisme béat. En effet, il ne serait pas logique de s'attendre, par exemple, qu'un employeur va indiquer que dans son entreprise les femmes ingénieurs compteront bientôt pour 42 p. 100 de l'effectif, alors que l'on sait pertinemment que dans la réalité elles ne représentent actuellement que 6 p. 100 de l'effectif de leur profession.

En somme, monsieur le Président, il serait plus raisonnable de reconnaître que tout accroissement sensible du taux de participation des membres des groupes cibles au sein des entreprises constitue une amélioration appréciable.

En tant que femme, je ne peux que me réjouir de l'orientation prise par notre gouvernement. Il y a fort longtemps qu'une telle initiative aurait dû être entreprise. Ce projet de loi permettra enfin aux femmes de prendre la place qui leur revient dans la société et cela, sur le marché du travail. Le gouvernement se propose de légiférer dans le domaine de l'équité en matière d'emploi. Il ne peut toutefois réussir dans son entreprise s'il ne réussit à s'assurer l'appui et la participation de tous les partenaires, c'est-à-dire, les employeurs, les syndicats, les associations des groupes cibles, ainsi que tous les particuliers concernés. Tous et chacun doivent se sentir responsables.

Les employeurs ont la responsabilité d'assurer des chances équitables en matière de recrutement, d'avancement et de rémunération aux membres des groupes cibles et de prendre les moyens qui s'imposent pour y parvenir. Sur ce dernier point, il est essentiel de préciser qu'un employeur ne peut licencier un employé à la seule fin d'embaucher un membre d'un groupe cible.

Les syndicats ont le devoir de collaborer avec les employeurs pour garantir le succès des mesures d'équité en matière d'emploi. Ils ont, par ailleurs, le droit et le devoir de protéger l'application des ententes collectives en ce qu'elles sont visées par les mesures d'équité.

Les associations de groupes cibles doivent encourager leurs membres à acquérir les compétences exigées par les employeurs. Alors, monsieur le Président, comme il s'agit de corriger des erreurs qui affligent note société depuis fort longtemps, pourquoi attendre à 1988 pour exiger des rapports? Tout simplement parce que les mesures proposées constituent bien davantage qu'un amendement relatif à la circulation dans les parcs nationaux ou qu'une proposition visant l'adoption d'une nouvelle appellation géographique.

Nous sommes à étudier un projet de loi dont l'adoption entraînera de profondes répercussions sur de larges secteurs, voire, l'ensemble de la vie économique et sociale de notre pays. Devant l'envergure des mesures proposées, nous ne pouvons nous attendre à ce que les rapports faisant état des résultats vont pour ainsi dire accompagner l'adoption du projet de loi. Notre gouvernement a décidé de responsabiliser l'entreprise en ce qui concerne l'équité en matière d'emploi. Il doit laisser à celle-ci le temps de faire l'inventaire de ses ressources humaines, de mettre en place, le cas échéant, des mécanismes de correction des abus et de pouvoir mesurer le chemin parcouru avant de soumettre des rapports.

• (1600)

Par ailleurs, il ne faudrait pas oublier que nous sommes au seuil de 1986 et que les premiers rapports doivent parvenir au gouvernement en juin 1988.

Certains vont sûrement croire, monsieur le Président, que l'adoption d'un projet de loi d'une telle importance va nous plonger dans le labyrinthe des tracasseries administratives. Aucunement. Le gouvernement a cerné le problème. Il a alerté les protagonistes et il compte légiférer et laisser les principaux acteurs, qui sont les employeurs, les syndicats et les associations de groupes cibles jouer leur rôle. Ce sera alors un parfait exemple de concertation.

On sait pertinemment que lorsqu'il y a de la concertation de la part des divers intervenants du milieu, quand tout le monde pousse dans le même sens, on peut soulever des montagnes.

En effet, comme il s'agit d'une mesure à caractères économique et social, visant à rectifier une situation qui se déroule au sein de l'entreprise, l'État n'intervient que par l'adoption d'une loi et l'exercice d'un contrôle simplifié. Nous sommes donc aux antipodes de l'univers bureaucratique.

Comme l'application des mesures d'équité en matière d'emploi ne nécessitera pas la mise en place d'un lourd appareil administratif, il s'ensuit que les coûts d'administration seront minimes. Cependant, les coûts imputés aux employeurs pourront varier selon la qualité des systèmes de cueillette de données qui seront mis en place dans l'entreprise.

Et selon les données statistiques américaines, le coût annuel de mise à jour des systèmes de données revient à $1.25 par employé.

Je voudrais, monsieur le Président, dissiper une dernière inquiétude.

J'ai dit plus tôt qu'aucun employé ne doit être déplacé afin d'assurer l'embauchage d'un membre d'un groupe cible. Par la suite, j'ai encore dit que nous refusons la formule des quotas, parce qu'elle conduit facilement à des abus.

Ces deux affirmations devraient convaincre tous et chacun que le projet de loi visant à l'équité en matière d'emploi n'a aucunement pour but de faire entrer par la porte arrière de l'entreprise des personnes dont les compétences sont insuffisantes.

Les mesures d'équité ne visent qu'à permettre à chacun de bénéficier des mêmes chances d'embauchage, d'avancement et de rémunération et à assurer aux entreprises les ressources humaines dont elles ont besoin et qui ne demandent qu'à être au service du marché du travail et du pays.

L'adoption d'une loi sur l'équité en matière d'emloi n'est pas une fin en soi mais un moyen de participer à l'édification d'une société meilleure et plus solide. L'équité en matière d'emploi constitue une étape importante dans la recherche d'une pleine participation des femmes, des autochtones, des membres des minorités visibles et des personnes handicapées à la vie économique du Canada.

Par l'adoption du projet de loi actuellement à l'étude, l'occasion nous est donnée de confirmer le caractère démocratique et généreux de nos institutions. Ne la laissons pas passer. Faisons en sorte que le Canada demeure à l'avant-garde en ce qui a trait à la protection des libertés individuelles et à l'assurance de pouvoir jouir des possibilités d'épanouissement personnel et collectif. Que les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles aient pleinement leur place au soleil, sous le ciel de notre pays!

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: Conformément à l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: L'honorable député de Don Valley-Est (M. Attewell)—La Loi sur les jeunes contrevenants—On demande une mesure modificative; l'honorable député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall)—L'expansion économique régionale—Le Cap-Breton—a) Le programme de grands projets d'équipement. *b*) On demande d'annoncer le programme au plus tôt; l'honorable député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus)—La Voie maritime du Saint-Laurent—a) L'obstruction du canal Welland. *b*) L'état des écluses.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LOI SUR L'ÉQUITÉ PROFESSIONNELLE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^lle^ MacDonald: Que le projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je voulais juste faire une remarque que j'estime importante à propos de ce projet de loi. Après la publication du rapport Abella, l'action positive a été adoptée à titre volontaire en Ontario. Sur les quelque 10,000 sociétés qui auraient pu y prendre part, même pas 200 l'ont fait de façon concrète. Cela donne une bonne idée de ce qu'on obtient en faisant appel à la bonne volonté seulement.

Le juge Abella avait dit que, lorsqu'une chose est laissée à la discrétion de chacun, même si la production de rapports est obligatoire, il y a de fortes chances pour qu'il n'y ait pas grand effet. La députée pourrait peut-être nous dire ce que serait, d'après elle, la probabilité que nous ayons un programme efficace s'il suffit que les sociétés présentent un rapport et s'il n'y a rien de concret qui les force à agir. Il suffit que les sociétés aient un programme et fasse un rapport. Elles n'ont pas à prendre la moindre mesure.

[*Français*]

Mme Duplessis: Monsieur le Président, je voudrais répondre à mon honorable collègue du Nouveau parti démocratique que, pour commencer, Paris ne s'est pas construit en un jour. Le projet de loi C-62 que madame la ministre a présenté, c'est un début, c'est une première réponse au rapport Abella, et le fait qu'elle incite les organismes gouvernementaux à accroître les emplois pour les femmes, les handicapés, les minorités visibles et les autochtones, c'est déjà un début, et le fait aussi que l'on recommande aux compagnies qui font des offres pour avoir des contrats avec le gouvernement, des contrats d'au-delà de $200,000, de mettre en application ces programmes, ces compagnies seront pénalisées puisqu'elles ne pourront plus faire affaires avec le gouvernement si on s'aperçoit qu'elles n'ont fait aucun effort pour mettre en place les programmes. Elles sont censées signer une entente et elles doivent mettre en application les nouveaux programmes prévus dans le projet de loi C-62.

Si on se reporte aux 15 années passées, les libéraux ont été très forts pour nommer des commissions royales d'enquête et tout cela, mais jamais ils n'avaient mis en application un projet de loi semblable. Alors, c'est un début et nous entendons bien, en tant que gouvernement, continuer notre action dans le sens de rendre tous les Canadiens équitables dans l'emploi.

M. Rossi: Qu'avez-vous fait de bon?

[*Traduction*]

M. Hovdebo: Monsieur le Président, le projet de loi prévoit une lourde peine pour quiconque s'abstient de présenter un rapport, mais pas de peine du tout pour celui qui ne fait rien. La députée ne croit-elle pas que la mesure aurait un peu plus de mordant si on prévoyait des contrôles, outre l'obligation de déposer des rapports, et si une peine était prévue en cas de non exécution?

[*Français*]

Mme Duplessis: Monsieur le Président, tout à l'heure, dans les interventions précédentes, on avait mentionné que ce serait beaucoup mieux s'il y avait un comité qui pourrait surveiller la situation, cela mentionné par les députés de l'opposition. Mais déjà, en ce qui a trait aux droits de la personne, il y a des mécanismes qui existent et qui pourraient faire efficacement ce travail-là parce qu'ils ont la possibilité, sans même avoir de plaintes, de mettre en place des mécanismes de surveillance. Alors, pourquoi faire des duplications de comités pour surveiller? Moi, je trouve que l'on va utiliser ce que l'on a déjà en main et ensuite on verra.

M. Rossi: Cela ne répond pas à la question.

• (1610)

[*Traduction*]

M. Young: Monsieur le Président, la députée admettra-t-elle que dans les pays où l'on a essayé les programmes volontaires, surtout aux États-Unis, en Allemagne et ailleurs, ce fut un échec, et que ces pays ont fini par en revenir à des programmes d'obligation contractuelle? De même, reconnaît-elle que grâce à ces derniers, le taux d'emploi des invalides, des autochtones et des femmes s'est accru? Je suppose que le premier ministre (M. Mulroney) le savait quand, le 14 août 1984, il a affirmé à des invalides qu'il approuvait les programmes obligatoires tels que proposés dans *Obstacles*. Ce rapport a été rédigé par le comité spécial concernant les invalides et les handicapés dont les membres de tous les partis ont appuyé unanimement les recommandations.

[*Français*]

Mme Duplessis: Monsieur le Président, comme je l'ai dit tout à l'heure dans le discours, on ne doit pas, comme l'action positive pour l'embauche de femmes, embaucher des femmes parce que ce sont des femmes, mais parce que ce sont des femmes à compétence égale. C'est la même chose au niveau des handicapés, il faut quand même qu'ils aient une compétence égale à celle des autres, et c'est ainsi pour les autres catégories de personnes.

[*Traduction*]

M. Young: Monsieur le Président, la députée ne convient-elle pas que pour l'employeur, c'est la bonne foi ou les exigences de l'emploi et non pas le fait qu'une personne soit invalide, handicapée, qu'elle soit une femme, un autochtone ou qu'elle fasse partie des minorités visibles, qui doivent être le seul critère vraiment valable en matière d'embauche? Il me semble que faire preuve de bonne foi, c'est admettre qu'une personne est en mesure de remplir un emploi donné et c'est justement ce que nous reprochons au projet de loi à l'étude. C'est sa plus grande lacune. Il démontre que le gouvernement ignore totalement que depuis des années, en tout cas depuis que j'ai été élu la première fois en 1980, on n'a jamais cessé de dire qu'il fallait adopter des programmes d'action positive. Ce projet de loi démontre donc qu'il a fait la sourde oreille à tous les groupes qui ont présenté des instances à la Chambre des communes depuis des années à ce sujet.

[*Français*]

Mme Duplessis: Monsieur le Président, nous avons à mettre en place le projet de loi C-62. Nous allons exiger des compagnies qui traitent avec le gouvernement de remplir des formulaires, de nous donner le cheminement qu'elles exécutent, les mêmes choses pour les différents groupes de l'appareil gouvernemental. Ensuite, quand nous aurons eu le rapport vers juin 1988, nous pourrons établir des poursuites s'il s'avère qu'elles n'ont pas fait d'effort pour mettre en place l'embauche de ces personnes concernées.

[*Traduction*]

M. Young: Monsieur le Président, tout le monde reconnaît, sauf le gouvernement, que ces programmes ne donnent rien. Pourquoi le gouvernement tient-il tant à attendre un an? C'est ce qu'il nous demande dans cette mesure. En effet, le projet de loi stipule que le gouvernement introduira des programmes obligatoires si les employeurs ne se conforment pas à ses vœux. Le gouvernement laisse déjà entendre que son fichu programme pourrait bien avorter. Pourquoi la députée n'insiste-t-elle pas auprès de la ministre pour qu'elle assure un véritable service aux minorités en faisant les choses dans les règles, c'est-à-dire en obligeant les sociétés qui obtiennent des contrats du gouvernement à se conduire comme de bons citoyens? Le gouvernement se contente de demander aux sociétés implantées au Canada de bien se conduire sur ce chapitre-là.

[*Français*]

Mme Duplessis: Monsieur le Président, avant de critiquer mon honorable collègue du Nouveau parti démocratique, je lui dirai: Attendez donc qu'on l'ait mis en place et qu'on puisse voir le résultat de cela. Avant de traverser la rivière, attendons donc d'être rendu au pont!

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, certains députés d'en face et ma collègue de Louis-Hébert (M^me^ Duplessis), qui a participé avec moi à une émission diffusée récemment au réseau anglais de Radio-Canada, nous ont déclaré que le projet de loi à l'étude est un bon début. Cependant, ce n'est malheureusement qu'un début. Je dois dire que l'objet du projet de loi C-62 est plus que prometteur. Je voudrais vous le lire. Le voici:

> La présente loi a pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances professionnels pour des motifs étrangers à sa compétence et, à cette fin, de corriger les désavantages subis, dans le domaine de l'emploi, par les femmes, les autochtones, les handicapés et les personnes que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada, conformément au principe selon lequel l'équité professionnelle requiert, outre un traitement identique des personnes, des mesures spéciales et des aménagements adaptés aux différences.

C'est vraiment magnifique. Pour vous indiquer sur quoi porteront mes observations dans le cadre de ce débat, je signale que ce paragraphe est intéressant dans la mesure où il met sur le même plan les minorités visibles ainsi que les femmes, les personnes handicapées et les groupes autochtones. En effet, ceux d'entre nous qui ont participé au mouvement pour la défense des droits civils dans notre pays savent que la période d'attente pour ne voir que des débuts a été excessivement longue. En effet, je pourrais donner aux députés une idée du vif ressentiment que j'éprouve au sujet du projet de loi à l'étude en disant à la Chambre que ma carrière politique a débuté lorsque j'avais 13 ans. A l'époque je ne pouvais pas jouer au billard dans la salle de billard de ma ville et je n'étais pas autorisé à lancer la boule dans le bowling où je mettais les quilles en place. C'est pourquoi je suis devenu actif sur le plan politique et je me suis joint à d'autres jeunes en vue de promouvoir les changements qui m'ont permis de me présenter devant vous en tant que député. Bien que Lincoln Alexander soit actuellement lieutenant-gouverneur de l'Ontario, il continue à dire que la bataille n'est pas gagnée.

On ne gagnera pas la bataille si on continue d'entendre des arguments comme ceux dont j'ai parlé plus tôt et que nous a servis durant son intervention un ancien de l'université Windsor que j'ai fréquentè en parlant des nombreux cas d'injustice dont il avait été témoin. Il a entendu parler d'un nègre qui s'était vu refuser un emploi à Montréal. Il a connu des étudiantes à la faculté de droit qui avaient eu de la difficulté à trouver un emploi. Il a connu des employeurs qui ne voulaient pas embaucher des personnes appartenant à certaines catégories parce qu'ils n'acceptaient pas le principe d'égalité, un principe qui est l'assise de la société qui composera un jour notre pays, espérons-le. Tout cela est bien beau. Personne ne s'attend vraiment à ce que chacun des députés à la Chambre juge de la même façon l'expérience qui a conduit tant de groupes à soutenir inlassablement qu'il faut une loi capable d'assurer à tous les Canadiens, sans considération de sexe, de race, de couleur ni de handicap, une chance égale d'obtenir un emploi et tous les avantages que notre pays devrait offrir.

Le projet de loi à l'étude doit décevoir terriblement ceux qui ont participé aux audiences du comité parlementaire. Les députés se rappellent sans doute que le rapport du comité parlementaire avait pour titre: *L'égalité, ça presse*. Or, nous sommes saisis d'une mesure législative qui promet l'équité pour un de ces jours. Le projet de loi C-62 prévoit qu'à partir de 1988, les employeurs d'une certaine catégorie, réglementés par le gouvernement fédéral, devront faire rapport sur la situation de leurs groupes-cibles. Voilà. C'est ainsi que, peut-être d'ici à 1991, 1992 ou 1993, nous saurons que les employeurs dont, soit dit en passant, on attend aussi des suggestions sur la façon d'améliorer les choses, n'auront rien fait. Peut-être que six ou sept ans plus tard, on tiendra des audiences dans tout le pays pour entendre les mêmes personnes que maintenant demander de véritables mesures de promotion sociale. C'est significatif, car des intervenants ont dit plus tôt que c'était là un début. Le comité parlementaire a entendu des groupes minoritaires, des handicapés, des femmes et des autochtones de tout le pays, qui se sont vraiment vidé le cœur. Ils ont dit haut et clair ce qu'il fallait pour assurer aux membres de tous ces groupes une participation pleine et entière, non seulement au marché du travail, mais à tous les aspects de la société canadienne. Mais après toutes ces descriptions claires et précises de leurs besoins et de ce qui est nécessaire d'après leur expérience et l'ampleur de la discrimination qui, selon l'Urban Alliance on Race Relations, existe à Toronto—qui s'appuie sur le fait qu'on a constaté que 70 p. 100 des jeunes Noirs de Halifax sont sans travail—voilà que ces expériences ne valent rien et que nous allons essayer une autre approche superficielle, qui vise seulement à dépeindre la situation sans y remédier.

• (1620)

Ce qui est curieux à mon sens dans tout cela, monsieur le Président, c'est que le premier programme de promotion sociale à avoir été mis sur pied au pays a probablement été établi sous une forme volontaire, en 1968, par les sociétés Chrysler et Bell, et qu'il a marché. En fait, il a marché du moins en partie au cours de négociations qui ont eu lieu ici, à Ottawa, avec la Commission de la Fonction publique, et a donné comme résultat un très maigre et incertain programme de promotion sociale des minorités visibles. Après 1967 et 1968, on ne s'est pas préoccupé des minorités visibles au Canada. Les invalides, les femmes et les autochtones sont devenus des groupes-cibles et on ne s'est pas préoccupé des groupes mêmes qui étaient visés par le premier programme de promotion sociale jamais mis sur pied au pays. Je dis donc que le projet de loi représente un certain progrès, du moins à cet égard. On y reconnaît au moins qu'il existe au Canada une catégorie importante de personnes dont la situation laisse à désirer. Que réclamaient tous ces groupes? Ils avaient tous eu affaire à une Commission des droits de la personne. Chaque province en compte une et même les mieux établies—dont celles de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan—n'ont pour rôle que de répondre à des plaintes particulières. Aucune ne s'est vraiment occupée d'étudier la discrimination systémique et de constater qu'il y avait lieu de redresser la situation ou de l'améliorer. Or, voilà maintenant qu'on voudrait, au-delà des rapports statistiques sur les groupes cibles qu'elle devra établir en tant qu'employeur, charger confusément la Commission canadienne des droits de la personne, organisme national, de faire—quoi qu'on entende par là—appliquer la loi lorsqu'une situation est mise en évidence. En réalité, monsieur le Président, chacun sait que la Commission canadienne des droits de la personne est incapable actuellement de s'acquitter de sa tâche. Ces deux facteurs rendent la situaton impossible. Tout d'abord, aucune Commission des droits de la personne au Canada n'a jamais cherché à déceler la discrimination systémique pour ensuite mettre en vigueur un programme d'action positive. Il n'y a pour ainsi dire aucune loi qui donne cette possibilité.

En outre, monsieur le Président, si jamais la Commission canadienne avait le pouvoir d'imposer dans chaque cas un programme d'action positive, elle n'aurait certainement pas les effectifs nécessaires pour s'y appliquer. Par conséquent, aux termes de la mesure à l'étude, Statistique Canada obtiendra encore plus de données pour dresser le tableau de l'inégalité en matière d'emploi. Fort bien, et cette disposition est obligatoire. En revanche, aucun employeur ne sera tenu, quelles que soient les circonstances, de remédier, notamment à l'aide d'un programme d'action positive expressément conçu à cette fin, à la discrimination systémique et aux autres formes de discrimination. On n'a pas prévu dans cette mesure l'obligation de corriger une situation de discrimination systémique. Il n'y a pas de disposition selon laquelle les employeurs qui auront fourni des statistiques seraient ensuite munis de moyens propres à corriger leur problème. Autrement dit, puisqu'il existera un mécanisme susceptible de révéler des pratiques discriminatoires, on s'attendrait qu'un organisme ait le pouvoir de faire à l'employeur des recommandations qui lui permettraient de concevoir une solution pratique à ses problèmes.

Monsieur le Président, ce projet de loi nous déçoit amèrement. On a abandonné le principe de l'action positive en faveur de l'équité en matière d'emploi. C'est très révélateur. La notion d'action positive ne laissait planer aucun doute. Elle avait pour but de corriger les pratiques, en majorité inconscientes et non calculées, qui avaient néanmoins pour effet de priver certaines catégories de gens d'un emploi, d'une promotion et ainsi de suite. Certains prétendent que l'action positive est détestable parce qu'elle passe par l'imposition de «quotas». En réalité, ce n'est que l'écharpe rouge qu'agitent ceux qui sont opposés non seulement à l'action positive, mais aussi à toute mesure visant à faire disparaître des pratiques discriminatoires qui ont dû exister par le passé. On mentionne toujours le cas des États-Unis où le système de quotas aurait fait un tort considérable. En réalité, je ne connais pas d'exemple de promotion sociale réussie là où on a appliqué des quotas obligatoires. Ce que l'on a fait, c'est de dire, après avoir analysé la répartition de groupes cibles chez les employés d'une entreprise et dans le milieu où elle opère, qu'il devrait y avoir des répartitions à peu près semblables dans les deux milieux. On arrive ainsi à des objectifs raisonnables qu'il est possible d'atteindre. Ces objectifs changent. Il n'y a pas de quotas comme tels mais, ma foi, il est absurde de dire que nous allons améliorer l'équité professionnelle ou avoir une action positive ou quoi que ce soit d'autre, si nous ne sommes pas prêts à fixer des objectifs raisonnables qui peuvent et devraient être atteints.

• (1630)

Chose certaine, il doit être clair qu'il ne sert à rien de recueillir des données, comme le projet de loi le prévoit, sans aller plus loin. On ne nous précise absolument pas quelle forme prendra un programme de promotion sociale. Il n'est pas du tout question de l'objectif que les intéressés voudraient nous voir atteindre, à savoir un programme en vertu duquel la discrimination inhérente à notre système économique serait éliminée grâce à la réalisation d'un objectif convenant à un employeur dans des circonstances bien définies. Plus précisément, un employeur ferait en sorte, dans son entreprise, de donner aux groupes concernés une place proportionnelle, dans une certaine mesure, à celle qu'ils occupent dans la société.

Quel est le résultat, monsieur le Président? Une abondance de statistiques! Un nouveau genre de recensement! Nous allons faire le compte des membres des groupes concernés à divers niveaux dans une industrie donnée. Que se passera-t-il lorsque ces statistiques seront publiées? Quel message transmet-on à tous les groupes minoritaires en présentant un projet de loi si insignifiant? Le moment est venu d'agir. Il faut réaliser les rêves et les espoirs de ceux à qui l'on a demandé à je ne sais combien de reprises ce qu'ils souhaitaient et qui nous l'ont dit chaque fois très clairement. Ils désirent que le gouvernement conservateur et tous les autres remédient à la situation dans laquelle se trouvent beaucoup trop de membres de groupes minoritaires. Ils ont besoin de cette aide et le gouvernement a pour première responsabilité de s'assurer que tous ses citoyens bénéficient du même traitement. C'est ce qu'un bon projet de loi aurait proposé. Les membres de ces groupes concernés seraient traités de façon juste et équitable et on leur offrirait les mêmes débouchés. C'est fondamental. Pour être un citoyen à part entière, il faut pouvoir travailler. Il est inconcevable

qu'une personne à laquelle on refuse un emploi ou une promotion n'ait aucun recours. Se rendre compte qu'on est un citoyen de deuxième ordre et qu'on est invalide en quelque sorte du seul fait de son identité, sans avoir le moindre recours, c'est une terrible expérience. C'est aussi totalement inutile dans le Canada moderne.

Je demande au gouvernement de réfléchir à la raison d'être de la mesure législative. Qu'il se demande si des groupes minoritaires ont réclamé une mesure législative qui leur ferait savoir combien de leurs membres travaillent pour une entreprise ou une autre. Je voudrais savoir combien d'authentiques groupes minoritaires ont demandé au gouvernement une mesure législative qui obligerait à compter leurs membres sous peine d'amende. Je ne l'ai pas entendu dire, et je suis sûr que le gouvernement ne l'a pas entendu non plus. Ni des femmes, ni des handicapés, ni des autochtones, ni de personne d'autre. Aucun groupe n'a senti le besoin d'être dénombré. C'est indéniablement une base nécessaire pour atteindre l'équité et l'égalité en milieu de travail. Posez-vous la question évidente. Si vous étiez à la place d'un adolescent noir de Halifax, d'une autochtone de Saskatchewan, des handicapés ou des femmes de tous les coins du pays, si vous étiez victimes de discrimination systémique ou personnelle, seriez-vous satisfait d'une mesure législative qui vous révélerait le nombre de vos congénères en emploi?

M. le vice-président: Questions ou observations.

M. Angus: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les instances de mon collègue sur cette question essentielle. Il a mentionné les autochtones de Saskatchewan. Je voudrais qu'il parle des répercussions dans les petites collectivités et qu'il dise si elles peuvent surveiller l'égalité des chances, que ce soit pour les autochtones, les femmes, les jeunes ou les minorités visibles. Que deviennent par ailleurs les cas qu'on pourrait classer comme un mélange? Par exemple, une femme noire d'un milieu rural, ou un groupe d'autochtones. Le député pourrait peut-être nous relater brièvement son expérience et montrer comment le projet de loi ne règle rien dans ces cas-là.

M. McCurdy: Monsieur le Président, je ne comprends pas très bien la question qui m'est posée. Il m'est quelque peu difficile de m'imaginer à la place d'une femme noire, autochtone et handicapée à Amherstburg. Je puis toutefois vous parler de Amherstburg. Je peux vous parler de ma ville d'origine à l'époque où j'y étais petit garçon. Je peux vous dire que, jusque vers la fin des années 1960, la ségrégation était systématique dans les écoles du comté où je suis né. Je peux vous affirmer que dans la localité où j'ai grandi, il y avait fort peu de chances d'être employé dans une banque, dans un magasin de vente au détail, dans un restaurant, ou ailleurs. Dans une localité dont 10 à 15 p. 100 de la population était de race noire, il n'en était pas moins difficile pour un jeune diplômé d'école secondaire de prétendre, quand on lui refusait une entrevue, que c'était à cause de son origine raciale. Chose certaine, dans les banques, les magasins de vente au détail et les restaurants, on ne trouvait pas un seul employé noir, et cela en dépit du fait que beaucoup de personnes noires étaient qualifées pour de telles occupations. On voit bien qu'il est inutile de faire le décompte. Il a fallu prendre des mesures positives pour corriger une situation flagrante. Il est aussi évident que ces mesures n'auraient pas été appliquées si des sanctions raisonnables n'avaient pas été prévues pour les cas où elles ne le seraient pas.

Je ne sais pas si cela répond effectivement à la question. Toutefois, je puis citer nombre de cas auxquels conviendraient ces observations. J'ai déjà reconnu qu'il était important d'entreprendre le décompte statistique des groupes visés, mais si c'est là la seule initiative que l'on compte prendre, alors tous ceux qui ont réclamé la loi sur l'équité professionnelle diront que tout cela est fort bon, mais que l'on n'accomplira pas grand-chose de la sorte.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je rappelle que, en présentant le projet de loi, la ministre a déclaré, entre autres choses, que dès qu'il sera adopté, l'équité professionnelle sera chose faite. Or d'après le projet de loi, les entreprises devront s'être dotées d'un programme en ce sens d'ici à 1986. Elles auront d'ici là mis au point leurs plans et les méthodes d'application de ces plans. On commencera à analyser les données dès janvier 1987 et les rapports sur la première année complète commenceront à arriver en 1988. C'est alors que, peut-être, mais on ne sait pas avant combien de temps, le gouvernement et la Commission des droits de la personne commenceront à surveiller la situation. Cela indique assez bien que même si la mesure est votée, il n'y aura pas de changement avant 1988 ou 1989. D'après le député, que pourrions-nous faire dans l'immédiat pour que la mesure ait quelque effet sur l'équité en matière d'emploi?

• (1640)

M. McCurdy: La première étape consisterait évidemment à définir la situation ainsi que les moyens de l'améliorer. Je pense que l'on doit prévoir l'imposition de mesures correctives si les données révèlent des cas de discrimination systémique. L'action affirmative obligatoire doit être appuyée par un effort gouvernemental, par l'intermédiaire d'un organisme dont la création n'est pas prévue, pour négocier avec un employeur ou lui offrir un modèle d'action adaptée à sa situation, lui proposer des mécanismes, fixer des objectifs et un échéancier réalistes, et prévoir des sanctions si le programme n'est pas respecté. Tous les promoteurs de l'action positive réclament des mécanismes pour déterminer si l'action est nécessaire, un programme d'action et des moyens d'atteindre les objectifs.

M. Cassidy: Monsieur le Président, en juin dernier, le ministre responsable de la condition féminine (M. McLean) a dit avec insistance que le gouvernement était décidé à lutter contre le manque de formation, le sous-emploi, les salaires de famine, et la ségrégation professionnelle des femmes et des minorités. Par la même occasion, il a dit que c'était un concept novateur qu'il fallait éprouver. Et que de ce fait, le gouvernement devait faire preuve de souplesse aux étapes initiales, compte tenu des besoins et des ressources des employeurs concernés. Mon collègue croit-il le ministre responsable de la condition féminine, ou estime-t-il que ce n'est qu'un moyen pour le gouvernement d'éluder ses responsabilités?

M. McCurdy: Monsieur le Président, la réponse à cette question est tellement évidente que je me demande si je dois y répondre; de toute manière, la réponse est affirmative. C'est malheureusement ce qu'on a dit trop souvent depuis trente ou quarante ans en réponse à tous les efforts pour supprimer la discrimination. Songeons aux premières tentatives législatives pour instaurer la justice en milieu de travail et pour supprimer la discrimination, notamment les mesures sur l'égalité au travail présentées dans les années 1940, celles sur les locaux publics au début des années 1950 et sur les droits de la personne qui ont vu le jour en Ontario dans les années 1950 et 1960. Il y a toujours eu des gens qui disaient de ne pas aller trop vite, de faire preuve de souplesse, qui prônaient la collaboration, le volontariat.

C'est une vieille rengaine et je ne m'étonne pas que le même groupe qui s'opposait jadis aux mesures sur les droits de la personne refuse maintenant toute action positive efficace. Et pourtant, tout indique que l'action positive donne de bons résultats. Ce n'est pas particulièrement nouveau. Le Canada sait maintenant que les programmes d'action positive fonctionnent bien aux États-Unis depuis 20 ans. Nous n'en sommes plus au stade expérimental. Ces programmes donnent de bons résultats et il est grand temps que nous nous mettions à la tâche.

[*Français*]

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec la secrétaire parlementaire du secrétaire d'État (M^me^ Landry).

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le Président, je suis très heureuse de participer au débat en deuxième lecture sur le projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi.

Je suis totalement en accord sur les objectifs poursuivis par ce projet de loi qui a été présenté par mon honorable collègue, la ministre de l'Emploi et de l'immigration (M^lle^ MacDonald).

Monsieur le Président, j'espère que mes collègues du Nouveau parti démocratique qui viennent de faire des objections au projet de loi vont écouter ce que j'ai à leur dire, parce que je pense que, en tant que gouvernement, nous avons vraiment poursuivi, par ce projet de loi, les engagements de notre gouvernement envers les femmes, les minorités, les autochtones, comme le projet de loi rejoint ces groupes.

Monsieur le Président, mon discours portera principalement sur deux points. D'abord, j'invoquerai les raisons qui ont motivé notre gouvernement à présenter ce projet de loi, et ces raisons sont d'abord d'ordre social et économique. Par la suite, dans un second temps, je m'attarderai sur les modalités de mise en application du projet de loi, plus précisément sur la décision gouvernementale de ne pas imposer de quotas et de mécanismes d'exécution, mais plutôt de privilégier un mécanisme de collecte de données et de surveillance.

Beaucoup trop de Canadiens sont encore aujourd'hui victimes de pratiques d'emplois qui ont cours chez bon nombre d'employeurs. L'équité en matière d'emploi demeure donc une priorité gouvernementale et s'inscrit dans la politique globale de notre gouvernement à atteindre la justice sociale.

Si on se rappelle bien, monsieur le Président, dans le discours du Trône de novembre dernier, notre gouvernement s'est fermement engagé dans la voie de la justice sociale. Je me réfère à des paroles du discours du Trône, savoir: «qu'il y a un écart considérable entre le principe de l'égalité, qui est largement accepté, et son application dans les faits. Il est donc du devoir du Parlement et du gouvernement de veiller à ce qu'on comble cet écart sans tarder.»

Notre gouvernement a donc concrétisé plusieurs de ses engagements qu'il prenait en novembre dernier au chapitre de la justice sociale. A titre d'exemple, monsieur le Président, citons d'abord: L'amendement à la Loi sur les Indiens qui interdit toute discrimination fondée sur le sexe; l'élargissement des critères d'admissibilité au programme d'allocation au conjoint; l'élargissement de la définition de l'invalidité aux fins de l'impôt qui profitera à plus de 120,000 Canadiens souffrant d'incapacités.

Monsieur le Président, le projet de loi C-62 doit être ajouté à ces réalisations gouvernementales en matière de justice sociale.

Son objectif est de combler l'écart qui existe entre le principe de l'égalité et son application dans la réalité. Il m'apparaît bien clair que le but de ce projet de loi sur l'équité en matière d'emploi est donc sans équivoque. Il faut dès maintenant prendre des mesures concrètes pour que tous les Canadiens, sans distinction, puissent accéder à un emploi.

L'équité en matière d'emploi peut apparaître au profane comme une expression vague, vide de sens. Il importe donc de bien cerner sa signification, afin d'en comprendre toutes les implications.

L'équité en matière d'emploi constitue un concept dont l'objet est d'abord de supprimer les obstacles à l'emploi; de déceler et éliminer les mesures et pratiques discriminatoires; d'instaurer des mesures spéciales afin de corriger les effets de discrimination passée; d'assurer une juste représentation de tous les Canadiens et toutes les Canadiennes et, enfin, de favoriser le développement économique au moyen de la pleine utilisation des compétences de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

Cela étant dit, monsieur le Président, il faut noter que quatre groupes cibles ont été désignés par l'article 3 du projet de loi, comme étant des groupes qui doivent bénéficier d'une attention particulière, et ceux-ci sont: les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles. Ce projet de loi vise à supprimer les obstacles qui les ont empêchés de devenir des membres à part entière de la population active.

Nul besoin d'une longue démonstration empirique pour constater que ces quatre groupes souffrent encore de discrimination systémique lorsqu'ils tentent de s'intégrer au marché du travail. L'histoire nous indique que ces groupes ont lutté avec acharnement pour éliminer les obstacles à l'emploi dont, malheureusement, ils ont trop souvent fait les frais.

• (1650)

Un bref regard en arrière nous rappelle, par exemple, qu'en 1882 le Conseil du travail de Toronto appuyait le principe d'un salaire égal pour un travail égal. Que les femmes mariées durent attendre jusqu'en 1955 pour voir les restrictions à l'emploi supprimées dans la Fonction publique fédérale en dit long sur le manque à combler que nous avons. Nous avons certes parcouru un long chemin depuis 1955 en vue d'éliminer les obstacles aussi flagrants à l'emploi. Plusieurs mesures gouvernementales ont depuis été adoptées afin de permettre à tous les citoyens canadiens de contribuer pleinement au développement économique, politique et social du Canada. La plus importante protection dont jouissent les Canadiens est sans nul doute la Charte des droits et libertés de 1982 qui proclame l'égalité de chaque individu, sans distinction de race, d'origine nationale ou ethnique, de couleur, de sexe, d'âge, de déficiences physique ou mentale. Ces droits à l'égalité viennent s'ajouter aux nombreuses dispositions antidiscriminatoires qui existent déjà dans les textes de lois fédérales et provinciales sur les droits de la personne.

Vous me pardonnerez ce long préambule, mais j'estime que cette mise en perspective était essentielle avant d'aborder l'analyse du rapport Abella. En 1983, une commission royale d'enquête a été instituée en vue d'enquêter sur les moyens les plus efficaces, productifs et équitables d'éliminer la discrimination systématique et de favoriser l'égalité en matière d'emploi des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des minorités visibles.

Présidée par la juge Rosalie Silberman Abella, la commission d'enquête a déposé le 20 novembre 1984 son rapport intitulé *Égalité en matière d'emploi*. Les conclusions de l'enquête de la juge Abella démontrent de façon on ne peut plus claire que ces quatre groupes cibles susmentionnés sont victimes de plusieurs injustices en milieu de travail.

A titre d'exemple, ce rapport constate que «les femmes travaillant à temps plein toute l'année en 1982 touchaient en moyenne 64c. par rapport à chaque dollar que touchaient les hommes dans la même situation, et les travailleuses gagnaient en général 55c. pour chaque dollar gagné par les hommes». Si l'on considère que les femmes gagnaient, en 1911, 53 p. 100 du salaire de leurs collègues masculins, il faut bien se rendre à l'évidence que le déséquilibre entre le salaire des hommes et des femmes s'amenuise à un rythme inacceptable.

En outre, monsieur le Président, il a été démontré que les femmes sont confinées dans cinq des 22 grands groupes de professions, soit les secrétaires et sténographes, les teneuses de livres et employées de comptabilité, les vendeuses, les caissières et les serveuses. Ces groupes de professions, on peut le deviner, sont ceux qui sont les moins rémunérateurs et où les chances d'avancement sont excessivement limitées. De plus, ce sont les femmes qui occupent dans une large mesure les emplois à temps partiel. En effet, celles-ci occupaient 71 p. 100 en 1984 de tous les emplois à temps partiel. Or, il est reconnu que les emplois à temps partiel offrent moins de sécurité et d'avantages que les emplois à temps plein. Même les femmes qui réussissent à obtenir un diplôme universitaire ne sont pas assurées de bénéficier des mêmes avantages que leurs collègues masculins. Par exemple, en 1982, une femme possédant un diplôme universitaire gagnait l'équivalent du salaire d'un homme ayant terminé des études secondaires. Qu'elles soient scolarisées ou non, les femmes dans leur ensemble ne sont pas sur un même pied d'égalité que les hommes sur le marché du travail.

En ce qui a trait aux trois autres groupes cibles, les inégalités dans le milieu de travail demeurent une triste réalité. Il a été prouvé dans l'étude *Who Gets the work* que les minorités visibles ont énormément de difficulté à s'intégrer au marché du travail. A titre d'exemple, les Blancs ont trois fois plus de chances de trouver un emploi que les Noirs. Voilà des chiffres auxquels un gouvernement responsable ne peut se dérober, monsieur le Président.

Les données pour les personnes handicapées aptes au travail ne sont guère plus réjouissantes. Selon certaines estimations, 50 p. 100 des personnes handicapées aptes au travail sont en chômage. Ces personnes ne doivent plus être ignorées par les employeurs canadiens.

Le Canada ne peut se permettre non plus de se passer de l'apport de la communauté autochtone à l'économie canadienne. Avec un taux de chômage dépassant les 70 p. 100 dans de nombreuses communautés, les autochtones sont malheureusement laissés pour compte. Un taux de chômage aussi élevé est inacceptable et doit être corrigé dans les plus brefs délais. En faisant davantage appel à la contribution des autochtones, c'est tout le Canada qui en bénéficiera.

Les statistiques que j'ai énumérées traduisent éloquemment la situation dans laquelle se retrouvent les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les personnes handicapées. C'est à la lumière de ces chiffres que notre gouvernement s'engage à agir.

Les recommandations contenues dans le rapport Abella ont suscité beaucoup de réactions positives et ont été accueillies avec bonheur par de nombreuses associations intéressées à la promotion de l'équité en matière d'emploi.

Le gouvernement fédéral n'a pas tardé à réagir puisqu'à l'occasion de la Journée internationale de la femme le 8 mars dernier, ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), donnait la réponse du gouvernement fédéral au rapport de la Commission royale d'enquête. La ministre déclarait ce jour-là qu'il faut dès à présent «éliminer les obstacles qui nuisent à l'épanouissement du potentiel économique d'un si grand nombre de Canadiens. Tous doivent prendre part au processus d'expansion économique. Il suffit de donner aux Canadiens de véritables possibilités pour qu'ils trouvent un emploi. Donnez-leur du travail et ils produiront la richesse. Cette nouvelle manne engendrera la croissance économique et celle-ci suscitera des emplois plus nombreux.»

Cette réponse de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration au rapport Abella démontre, on ne peut plus clairement, que notre gouvernement considère l'équité en matière d'emploi comme une priorité de l'heure.

Les dispositions du présent projet de loi répondent à l'esprit des recommandations de la juge Abella selon lesquelles les employeurs doivent mettre en œuvre des programmes d'équité en matière d'emploi. L'intention de ce projet de loi est d'éliminer les obstacles à l'emploi et de promouvoir l'équité en matière d'emploi pour les quatre groupes cibles chez les sociétés d'État et les employeurs sous la compétence fédérale qui comptent plus de 100 employés. En outre, les entreprises qui désirent obtenir des contrats de $200,000 et plus du gouvernement canadien devront s'engager à l'égard de l'équité en matière d'emploi.

Certains prétendent que la meilleure façon de mettre de l'avant de tels programmes d'équité en matière d'emploi passe par l'imposition de quotas. Cette solution n'a pas été retenue par notre gouvernement pour plusieurs raisons. Entre autres, comme le soulignait la juge Abella, les quotas sont trop souvent considérés comme des objectifs maximaux qu'il n'est pas nécessaire de dépasser. De plus, les quotas sont souvent trop rigides et ne correspondent pas aux particularités de certaines entreprises régionales.

M. Cassidy: Toujours des excuses!

Mme Landry: Bref, comme le soulignait la juge Abella, les quotas sont inflexibles et arbitraires. Nous avons privilégié à leur place des mesures flexibles qui tiennent davantage compte des besoins particuliers de chaque compagnie. D'ailleurs, monsieur le Président, et pour satisfaire mon honorable collègue du NPD, le président de la Commission canadienne des droits de la personne, M. Fairweather, abonde également dans ce sens au sujet de ce que nous avons mis en place. Il dit dans sa lettre, et je cite le texte de la lettre du président de la Commission: «que la juge Abella recommande de ne pas imposer aux employeurs des quotas pour l'embauche mais souligne la nécessité d'évaluer des résultats au sein de l'organisation de l'employeur afin de s'assurer que les pratiques d'emploi ont effectivement amélioré les possibilités d'emploi.» Et il dit: La Commission appuie cette position.

Une autre preuve, monsieur le Président, que notre façon de procéder . . .

M. Cassidy: Ce n'est pas une preuve!

Mme Landry: . . . reçoit l'appui de bien des gens qui sont vraiment très compétents, sûrement aussi compétents que nos collègues de l'opposition.

Ayant écarté l'imposition de quotas, notre gouvernement a plutôt opté pour la mise en place d'un mécanisme de collecte de données chez les employeurs visés par le projet de loi. Notre gouvernement fait sienne la recommandation Abella selon laquelle les employeurs devront recueillir toutes les données pertinentes afin d'évaluer le degré de participation des groupes cibles.

Vérificateur général—Loi

Monsieur le Président, je suis heureuse de constater que cette disposition du projet de loi va dans le sens de la recommandation du président de la Commission canadienne des droits de la personne qui, on le sait, possède une très grande expertise dans le domaine de la défense des droits des individus.

Monsieur le Président, le projet de loi C-62 stipule que tout employeur visé devra se soumettre . . . Monsieur le Président, il me fera plaisir de venir débattre le projet à la prochaine occasion.

• (1700)

M. le Président: Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

MESURE MODIFICATIVE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert) propose: Que le projet de loi C-250, tendant à modifier la Loi sur le vérificateur général, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet du projet de loi C-250. C'est une mesure très simple qui a obtenu l'appui de tous les partis à la Chambre. En effet, c'est une mesure que nous attendons depuis longtemps. Dès 1980, à l'époque où je siégeais au comité permanent des comptes publics, le comité s'est intéressé à cette question et a formulé une recommandation. L'objet du projet de loi est également très simple. Il vise à permettre au vérificateur général de présenter des rapports plus souvent qu'à l'heure actuelle. En vertu de la loi actuelle, il doit présenter un rapport annuel, ce que l'on a interprété comme une fois par an. Les membres du comité des comptes publics estiment depuis longtemps que le fonctionnement du comité pourrait en être amélioré si nous pouvions examiner les rapports du vérificateur général dès qu'ils sont prêts.

En 1980, le comité des comptes publics a signalé qu'il souhaiterait recevoir plus souvent les rapports du vérificateur général. Dans l'un de ses récents rapports, le vérificateur général a répondu qu'il reconnaissait que son ministère ou son organisme devrait présenter des rapports plus fréquents. C'est le 18 juillet de cette année-là que le comité a demandé pour la première fois au vérificateur général de présenter plus souvent un rapport. En 1980 et en 1983, le comité des comptes publics a réitéré sa demande.

Cependant, il a fallu attendre le 29 mai 1984 pour que le comité se décide à prier officiellement le gouvernement de donner suite à sa demande. Voici ce que le comité permanent des comptes publics demandait dans son Cinquième rapport, déposé à la Chambre des communes le 13 juin 1984:

Votre Comité a étudié la façon dont le vérificateur général fait rapport, et il s'est intéressé, en particulier, à la question de l'actualité du rapport annuel à la Chambre des communes. Votre Comité remarque que, en vertu de la Loi sur le vérificateur général, en temps normal, le vérificateur général ne fait rapport à la Chambre des communes qu'une fois l'an. Votre Comité se dit en faveur d'un dépôt de rapports, de vérification intégrée et autres rapports de vérification, dès qu'ils sont prêts. De cette façon, votre Comité pourra étudier les constatations du vérificateur général aussitôt la vérification terminée et recommander les mesures correctives qui s'imposent. Le vérificateur général appuie cette proposition parce qu'elle lui assurera plus de souplesse et une plus grande efficacité dans la présentation de ses rapports au Parlement.

Ces extraits sont tirés du cinquième Rapport du comité des comptes publics, présidé par le compétent secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Lewis).

A l'époque, le député de Simcoe-Nord a essayé d'obtenir, et il y est parvenu, l'appui de tous les partis et le gouvernement de l'époque, sur ses instances, s'est engagé à présenter ces amendements à la Loi sur le vérificateur général. C'était en juin 1984, et il y a eu par la suite une certaine interruption durant l'été. Le gouvernement actuel est maintenant saisi de la même demande et jusqu'à maintenant, il n'a pris aucune mesure. Les membres du comité des comptes publics souhaitent que le gouvernement agisse. Ce projet de loi est présenté à la Chambre dans l'espoir qu'il déclenchera le mécanisme de modification de la loi, afin que l'année prochaine, le vérificateur général puisse faire rapport de façon plus systématique, sitôt que ses vérifications sont terminées.

Dans son rapport de 1984, le vérificateur général a déclaré ce qui suit:

L'exercice sur lequel porte le présent Rapport a pris fin il y a déjà huit mois. Il s'écoulera encore plusieurs mois avant que le Comité des comptes publics (CCP) en ait terminé l'étude . . . J'ai hâte que ce long processus soit accéléré.

Si on examine les conditions dans lesquelles le comité des comptes publics travaille, il est fort possible que le rapport pertinent ne lui parvienne que deux années après la fin de la vérification complète d'un ministère. Étant donné que la vérification prend parfois deux années, il arrive donc que le comité étudie des documents ou une vérification qui porte sur des choses qui se sont produites il y a quatre ans. Ce projet de loi ne permettra pas de résoudre le problème entièrement, mais il fera en sorte que les rapports du vérificateur général soient beaucoup plus d'actualité que ce n'est le cas en ce moment.

Je voudrais souligner deux choses dans les prochaines minutes. Tout d'abord, le comité des comptes publics est tout à fait impartial. Il est formé d'un groupe de députés qui font tout en leur pouvoir pour examiner le fonctionnement des ministères. Même dans des conditions idéales, la tâche des membres du comité est extrêmement difficile, car ils doivent tenter d'obtenir le plus de renseignements possible d'une bureaucratie, voire, parfois, d'un gouvernement pas très coopératif. Très souvent, il s'aperçoit lorsqu'il commence à examiner certaines questions que les bureaucrates du ministère concerné ont peut-être changé à une ou plusieurs reprises depuis le commencement de la vérification. Aussi, il est très difficile de savoir ce qui s'est passé. Ce projet de loi permettrait au moins au comité d'être mieux placé pour découvrir ce qui est arrivé dans les années précédentes et peut-être, pour empêcher que certaines choses ne se reproduisent à l'avenir. Il serait utile à chacun des députés d'avoir un rapport sur les activités d'un ministère dès que possible une fois la vérification terminée. Cela serait utile au gouvernement et au cabinet, car une fois qu'on dispose de cette information, il est possible de changer la direction du ministère lorsque la chose est indiquée. Cela serait même utile pour le ministère concerné, car dans bien des cas ce n'est qu'après que le vérificateur général a publié son rapport, et dans certains cas seulement après que le comité des comptes publics a pu l'examiner, que le ministère prend des mesures correctives.

• (1710)

Cela serait également utile pour le processus d'examen, car si le Parlement obtenait un rapport, disons, tous les mois au lieu de 12 rapports à la fois à la fin d'octobre, le Parlement disposerait d'une source permanente d'information récente sur les activités du gouvernement. Cela nous permettrait à tous à la Chambre d'être mieux informés.

Je ne veux pas aborder la question de savoir pourquoi on n'a pas proposé une telle mesure, mais j'espère bien que le gouvernement reconnaîtra la nécessité de modifier ainsi les méthodes de rapport du vérificateur général. Les députés d'Ontario (M. Fennell), de Trinity (M^lle^ Nicholson), de Saskatoon-Est (M. Ravis) et de Simcoe-Nord, qui ont tous été et sont toujours membres du comité des comptes publics, estiment tous, je le sais, tout comme mon collègue d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), que plus tôt on aura apporté cette modification à la Loi sur le vérificateur général, mieux nous pourrons accomplir notre travail.

Si nous améliorons autant que possible les outils de travail du Parlement, nous pouvons nous attendre à voir les députés accomplir un meilleur travail. C'est là l'objet de la mesure à l'étude.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je voudrais poursuivre sur la lancée de mon collègue qui a présenté aujourd'hui ce projet de loi C-250 en disant que nous allions tous unir nos efforts pour améliorer les conditions de travail à la Chambre. Je crois que son initiative parlementaire sera effectivement très utile et j'essaierai, dans quelques instants, d'expliquer pourquoi je suis convaincu de la nécessité d'adopter et de proclamer cette mesure.

En fait, c'est avec plaisir que je participe à ce débat cet après-midi. Notre porte-parole officiel est évidemment la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson). Elle a dû s'absenter et m'a demandé de la remplacer.

En tant qu'ancien membre du comité permanent des comptes publics et ancien président du comité des prévisions budgétaires en général, lequel examine les prévisions budgétaires du vérificateur général, c'est avec grand plaisir que je dirai quelques mots de ce projet de loi C-250 tendant à modifier la Loi sur le vérificateur général. Si vous lisez les notes explicatives, vous constaterez que le but premier de cette mesure est d'autoriser le vérificateur général à faire rapport non seulement une fois par an, mais au moins une fois par an. Cela veut dire qu'il pourrait faire rapport chaque fois qu'il le jugerait souhaitable si, à titre d'agent du Parlement, il souhaitait informer la Chambre d'une situation délicate ou qu'il croyait nécessaire de nous signaler. Je vous rappelle que le vérificateur général rend compte directement à la Chambre par l'entremise de ses rapports, qu'à ce titre, il est un agent du Parlement et qu'il n'est pas placé sous l'autorité du gouvernement au pouvoir.

J'ai écouté attentivement les instances de mon collègue et, selon moi, c'est une bonne chose que ce projet de loi nous soit présenté par le député de Prince-Albert (M. Hovdebo), un représentant de l'autre opposition. Si je parle de l'autre opposition, c'est pour dire qu'il ne fait pas partie de l'opposition officielle qui, comme chacun sait, préside le comité des comptes publics, comme le veut la tradition, et qui se trouve représentée par la députée de Trinity. Je me réjouis vivement de cette collaboration, de ce changement très intéressant et souhaitable, dirais-je, que l'on nous propose dans le but de modifier les choses et de les améliorer afin que les députés aient vraiment l'occasion de se pencher sur les Comptes publics du Canada de même que sur les abus qu'ils nous signalent régulièrement.

Je suis également très impressionné par le caractère non sectaire du comité des comptes publics, le genre d'examen auquel il se livre et le sérieux avec lequel il s'acquitte de sa tâche.

En juillet 1980, mon collègue de Prince-Albert nous a rappelé que le comité des comptes publics avait recommandé que le vérificateur général use plus souvent de son pouvoir de présenter des rapports spéciaux à la Chambre des communes pour lui permettre d'être mieux en mesure d'étudier la situation actuelle. Ces deux derniers mots résument le problème. Là est la question. Comme les députés le savent, aux termes de la Loi sur le vérificateur général, ce dernier doit faire rapport à la Chambre des communes chaque année, avant le 31 décembre. Les vérificateurs généraux se sont toujours acquittés de cette obligation, mais n'oublions pas qu'un rapport présenté le 31 décembre ou avant cette date vise l'exercice qui s'est terminé neuf mois plus tôt, soit le 31 mars. Lorsque la Chambre reçoit le rapport, le comité des comptes publics commence à examiner certains de ses éléments dont certains datent déjà de plus d'un an. Il s'agit là d'une situation difficile pour les députés qui aimeraient suivre les événements au jour le jour et donner l'impression qu'ils le font.

Pour un comité d'examen comme celui des comptes publics qui prend son rôle au sérieux, et je sais que c'est le cas, car j'en ai fait partie pendant plusieurs années, et qui désire faire un travail vraiment utile, ce rapport arrive un peu tard.

Aussi bonnes les intentions du vérificateur général ou du comité permanent puissent-elles être, un rapport annuel présenté le 31 décembre au plus tard limite sérieusement l'efficacité du comité. Demander à ce dernier d'étudier des événements qui se sont produits souvent un an ou plus avant, c'est vraiment entraver son action.

En juillet 1980, le comité a recommandé que le vérificateur général use plus souvent de son pouvoir de présenter des rapports spéciaux. Lorsque nous avons consulté des juristes au sujet de ce pouvoir, ils nous ont dit que la Loi sur le vérificateur général ne prévoyait pas que les rapports devaient être présentés à la Chambre à intervalles réguliers. A leur avis, ils devaient l'être une fois par an seulement, sauf dans des circonstances présentant une importance particulière ou dans des cas d'urgence. En juin 1984, dans son cinquième rapport déposé à la Chambre, le comité a de nouveau recommandé que les vérifications intégrées et autres rapports de vérification soient déposés par le vérificateur général dès qu'ils sont prêts, et je cite ici le propre texte du comité:

> . . . Votre Comité se dit en faveur d'un dépôt de rapports, de vérification intégrée et autres rapports de vérification, dès qu'ils sont prêts. De cette façon, votre Comité pourra étudier les constatations du Vérificateur général aussitôt la vérification terminée et recommander les mesures correctives qui s'imposent. Le Vérificateur général appuie cette proposition parce qu'elle lui assurera plus de souplesse et une plus grand efficacité dans la présentation de ses rapports au Parlement . . .

● (1720)

Le comité a aussi recommandé d'apporter les modifications législatives nécessaires à la Loi sur le vérificateur général afin de lui laisser un temps suffisant pour présenter son rapport. Dans son rapport à la Chambre pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 1984, le vérificateur général déclarait lui-même ce qui suit:

> . . . J'appuie le fait que cette proposition de modification de la loi, qui permettrait de faire rapport à des moments plus opportuns, soit étudiée par le nouveau Parlement et qu'il y donne suite. Je suis convaincu qu'elle accroîtrait grandement l'utilité de l'information que mon Bureau fournit aux députés . . .

Les modifications à la Loi sur le vérificateur général proposées par le député de Prince Albert cet après-midi sont formulées en termes très simples, mais elles sont vitales et ont des prolongements très importants. Elles permettraient effectivement au vérificateur général de présenter un rapport à la Chambre au moins une fois par an au lieu d'une fois par an seulement. Elles permettent au Vérificateur général de présenter d'autres rapports en plus de son rapport annuel, des rapports qui pourraient être déposés à son initiative et s'il le pense utile. Elles permettent au vérificateur général de faire rapport immédiatement sur des questions importantes ou urgentes s'il le pense nécessaire. Ce sont des dispositions solides, et c'est du solide auquel je m'associe. Je pense qu'il est temps que nous permettions au Vérificateur général de faire ce genre de rapports.

Le 4 mars 1985, ma collègue la députée de Trinity, le président actuel du comité des comptes publics, a souligné à la Chambre l'intérêt qu'il y aurait à permettre au vérificateur général de faire rapport à la Chambre dès que son rapport est prêt. J'aimerais vous rappeler ce que disait à l'époque ma collègue, et qui est retranscrit à la page 2,717 du hansard du 4 mars 1985:

> . . . au lieu d'attendre de 12 à 18 mois pour réunir tous les dossiers, la présentation du rapport sitôt les vérifications terminées offrirait entre autres les avantages suivants: l'objet de chaque publication serait d'actualité dans la mesure où les vérifications viendraient d'être terminées et finalisées par le vérificateur général et son personnel. Le comité des comptes publics serait mieux à même d'étudier la question de façon approfondie et avec enthousiasme parce qu'elle serait d'actualité. Un examen augmenterait vraisemblablement l'efficacité du rapport du vérificateur général. Le comité des comptes publics serait en mesure de mieux planifier ses travaux et la charge de travail du Vérificateur général serait répartie de façon plus équitable sur l'année.

Je n'ai rien à ajouter. La description de ma collègue de Trinity couvre absolument tout. Elle montre que les députés attendent et sont à mon avis en droit d'attendre du vérificateur général des rapports d'actualité que nous puissions utiliser pour nos travaux et qui nous permettent de rendre des comptes à nos électeurs. Je ne peux que recommander à la Chambre et au gouvernement le projet de loi C-250, tendant à modifier la Loi sur le vérificateur général, le plus chaleurseusement possible dans l'espoir qu'il sera rapidement adopté comme loi. Nous devrions tous applaudir le député de Prince-Albert pour avoir proposé cette importante mesure législative que j'appuie de tout cœur.

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi que d'être à la Chambre aujourd'hui et de pouvoir parler de ce projet de loi. Les deux députés de l'opposition qui ont parlé ont exposé clairement leur position, que j'approuve entièrement. Les députés de l'opposition savent, ils l'ont d'ailleurs signalé, que la Chambre a été officiellement saisie de cette affaire en juin 1984 par l'intermédiaire du président du comité des comptes publics, qui était alors membre de mon parti et qui avait reçu une très bonne formation en comptabilité. Ce député est probablement mieux en mesure que moi de juger de la nécessité et de l'importance d'apporter ces modifications à la loi.

L'année dernière, nous avons pu examiner plusieurs détails relatifs au rapport du vérificateur général. Nous constatons souvent que le vérificateur général a fait son étude, qu'il est retourné dans le ministère concerné pour révéler ses constatations, qu'il lui a donné l'occasion de s'amender, puis qu'il a terminé son rapport annuel. C'est pourquoi nous sommes mis au courant des problèmes pas moins de 18 mois après la date à laquelle le vérificateur général s'est rendu compte de ce qui se passait. Ce retard coûte des milliards de dollars aux contribuables.

Je ne veux pas que l'on tarde davantage à adopter ce projet de loi. Je suis persuadé qu'il devrait être édicté et adopté. Il a été proposé assez de fois à la Chambre et il est temps de passer à l'action. Les contribuables canadiens sont nos électeurs. Nous devons répondre à leurs attentes. Ils demandent notamment au gouvernement de prendre ses responsabilités. C'est maintenant qu'il faut étudier la question et pas dans 18 mois.

Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) et moi-même, ainsi que plusieurs autres députés, sommes allés à Washington pendant la deuxième semaine de septembre. Là-bas, nous avons eu l'occasion de rencontrer les représentants du bureau du contrôleur général et le président du comité chargé d'étudier les rapports du contrôleur général. Nous avons quelque chose à apprendre en étudiant les méthodes américaines. Non seulement les représentants du bureau du contrôleur général font des rapports de leur propre gré, mais si un membre ou un comité du Congrès en a fait la demande, ils doivent faire enquête sur le cas qui lui est soumis. Les Américains constatent parfois que l'affaire ne mérite pas d'y consacrer des heures et alors, ils examinent la situation, se renseignent, et règlent le problème rapidement, puis ils ne s'en occupent plus. Je ne dis pas qu'il faille imiter les Américains. Nous devrions toutefois essayer de tirer ce qu'il y a à tirer d'un système comme le leur, car il fonctionne bien.

Le comité devrait pouvoir demander au vérificateur général d'entamer des études sur les situations où les contribuables sont lésés, d'après lui. Il faut modifier le système pour permettre au comité des comptes publics d'étudier des problèmes actuels et pas de vieux problèmes. Voici un cas qui s'est posé cette année et qui s'est posé bien des fois au cours des décennies. Le vérificateur général a fait un rapport sur les comptes publics; fait intéressant, il dit dans le rapport de cette année ce que les vérificateurs généraux ne cessent de répéter depuis 20 ou 25 ans dans leurs rapports. Rien n'a changé. Il y a tout lieu de s'interroger, en tant que membre du comité des comptes publics, sur l'utilité des réunions de ce comité. Les recommandations qu'on y fait sont renvoyées à la Chambre qui néglige d'y donner suite. La raison en est fort simple. C'est que le Parlement est saisi des problèmes si longtemps après qu'ils se soient produits que le ministère intéressé a le temps de s'organiser de façon que lorsque le comité des comptes publics en est saisi, il est possible de le leurrer. Ce rapport ne rime à rien puisque le ministère intéressé est déjà au courant.

Nous avons abordé avec le vérificateur général la question dont je viens de parler. Il a reconnu que nous devrions pouvoir examiner ses documents de travail et certains de ses renseignements de base afin de connaître de façon plus détaillée ce qui s'est passé avant que le ministère n'obtienne copie de ces renseignements et n'annonce sa position. Je me sens tout à fait à l'aise en ce qui concerne les Travaux publics. Je me suis entretenu avec les représentants du ministère et je n'ai rien de neuf à vous apprendre. Toutefois, je me rends parfaitement compte que des changements seront apportés, qui nous permettront de contrôler nos dépenses sous la rubrique des Travaux publics. Si l'on nous fournissait dans un an un dossier comptable à jour pour les Travaux publics—non pas dans dix-huit mois, mais bien dans un an—nous pourions alors l'analyser. Nous pourrions affirmer à juste titre que, effectivement, tout est dans l'ordre et se déroule tel que prévu. A ce moment-là, soit nous accepterons le rapport, soit nous ferons d'autres recommandations.

• (1730)

Nous avons à quelques reprises envisagé la possibilité d'accroître les responsabilités des députés. Je suis d'accord avec cette initiative. On devrait commencer, à mon avis, par le comité des comptes publics. C'est là que nous retraçons où l'argent a été mal dépensé et, en fait, gaspillé. Je sais que notre appui, du côté ministériel, est largement acquis à cet égard. Pour ce seul motif, un député pourra venir tout de suite déclarer à la Chambre: nous devons nous occuper des Travaux publics.

Je pourrais donner d'autres exemples. Il y a notamment cette affaire étudiée auparavant de l'ACDI et du chemin de fer à construire en Tanzanie. Nous avons fourni les rails, mais nous ne nous sommes pas inquiétés de savoir si les Tanzaniens avaient les moyens d'acheter les traverses. Les rails restent là à rouiller. Le chemin de fer n'est pas encore construit . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): Oui, il l'est; je l'ai utilisé.

M. Fennell: Monsieur le Président, je ne ferai aucun cas de quelqu'un qui interrompt et n'a pas pris connaissance des faits. Le chemin de fer est construit en partie. Il reste environ 107 milles de voies à poser. Là encore, nous n'avons été mis au courant que cinq ans après le fait. Comment le comité des comptes publics peut-il travailler efficacement dans ces conditions?

Je dois dire que plusieurs réunions du comité ont porté sur l'ACDI. Quand nous avons été prêts à rédiger le rapport sur l'ACDI, la sous-ministre est venue témoigner et elle n'a rien caché. Elle sait le rôle que nous avons joué dans une affaire importante concernant les contribuables. Elle craint aussi les foudres du comité des comptes publics.

L'un des cas les plus fameux de perte d'argent est celui de Canadair. Le gouvernement actuel et les députés n'avaient jamais entendu l'expression «lettre d'appui». Le gouvernement de l'époque a engagé plus de 1 milliard de dollars en lettres d'appui avant que la question survienne au comité des comptes publics. Cette pratique a duré cinq ans. Les livres de l'entreprise laissaient voir des profits qui n'existaient pas dans les faits. Rien n'indiquait que ces lettres d'appui n'étaient pas payées, qu'elles représentaient des sommes dues directement au gouvernement fédéral.

Nous disons que notre dette nationale tourne autour de 200 milliards de dollars. En fait, elle dépasse les 300 milliards, quand on additionne toutes les dettes que peuvent avoir les sociétés d'État et les divers organismes, de même que certaines dettes que nous n'avons pas consolidées. Canadair est un exemple classique. Si la question nous avait été soumise plus tôt, nous aurions pu nous en occuper. Les députés se souviennent qu'au moment où le comité des finances et plus tard le comité des comptes publics ont été saisis de la question, il a fallu agir. La société a dû mettre de l'ordre dans ses affaires. On n'a rien fait d'autre que de faire passer la dette de Canadair à la Corporation de développement des investissements du Canada. Cela n'a pas réglé le problème. L'état financier était simplement plus présentable. Au comité, j'ai affirmé que la seule solution possible était d'annuler des lettres d'accord présumé d'une valeur de un milliard, car on ne pourrait jamais recouvrer cette somme. J'ai dit que le fardeau ne pouvait pas reposer uniquement sur la Corporation de développement des investissements du Canada ni sur Canadair.

Je voudrais maintenant parler de la gestion de trésorerie du gouvernement. Nous avons appris que des discussions sur la gestion de trésorerie du gouvernement se poursuivaient depuis trois ans. Enfin, après deux ans et demi, nous avons réussi à faire renvoyer la question au comité pour y constater que le ministère des Finances n'avait eu aucun entretien là-dessus avec les banquiers canadiens. En effet, nous avons dû convoquer des représentants du ministère et leur dire de fixer une date où ils pourraient se rencontrer pour régler le problème des fonds perdus à cause d'une gestion de trésorerie incompétente depuis de nombreuses années. Si le comité avait été saisi de cette affaire plus tôt, nous aurions pu agir plus rapidement. Quand les banquiers canadiens se sont enfin entretenus avec le sous-ministre des Finances, des mesures ont été prises.

A mon avis, le comité des comptes publics devrait pouvoir demander au vérificateur général de présenter des rapports précis sur les questions qui l'intéressent. Je ne crois pas que nous devrions attendre que le vérificateur général nous présente ses rapports. Nous devrions, je crois, formuler certaines recommandations. Somme toute, il faut agir dans les deux sens. Nous avons besoin des rapports dès qu'ils sont terminés. Nous ne voulons pas qu'ils soient insérés dans un rapport annuel volumineux que nous avons peine à examiner un an après coup. Si les rapports étaient mensuels ou bimensuels, nous pourrions les étudier au fur et à mesure. C'est ce que le député propose dans sa motion. J'ai parlé au vérificateur général de l'article 3 qui porte sur l'alinéa (1) de l'article 8 de la loi que voici:

> Le vérificateur général peut adresser un rapport spécial à la Chambre des communes sur toute affaire d'une importance ou d'une urgence telles qu'elle ne saurait, à son avis, attendre la présentation du rapport annuel.

A mon avis, le libellé du projet de loi est plus clair que celui de la loi. Toutefois, si les députés lisent attentivement l'article, ils ne trouveront pas, je crois, que le vérificateur général a pleinement tiré parti des dispositions de la loi. Néanmoins, il est encore contraint du fait que l'affaire doit être urgente et grave. Voilà pourquoi j'estime que nous devons adopter ce projet de loi. Nous demandons seulement que trois mots soient insérés dans le projet de loi. Ces mots sont «au moins une fois l'an.» C'est tout ce que nous demandons. Le député comprendra que nous sommes tous deux dans le même bateau à cet égard. Nous avons tous deux travaillé au sein du comité de régie du comité des comptes publics. Un changement s'impose.

Nous ne pouvons pas continuer de la sorte, sinon nous allons lasser nos membres, et c'est là encore un facteur important. Notre comité est très actif depuis 12 à 14 mois. Mais comment pouvons-nous soutenir l'intérêt des membres alors qu'ils vont recevoir à la fin du mois un nouveau lot de rapports donnant des renseignements vieux de 12 à 18 mois au moins? Nous nous y serons à peine attaqués qu'il y aura les vacances de Noël. Je regrette on ne peut plus vivement que nous n'ayons pas en place les moyens nécessaires pour vraiment étudier la question quand il le faudrait.

Je connais un autre député qui va apporter un bon exemple. Je sais qu'il va entrer dans les détails du dossier des CIRS. Je siégeais au comité des finances quand le projet de loi qui les concernait a été voté. Celui-ci est venu au comité des comptes publics et nous avons constaté qu'on ne nous avait pas dit la vérité. On nous a dit que la question avait été longuement discutée au comité des finances. En contrôlant mes notes de séance du comité des finances, j'ai retrouvé la question suivante que j'avais posée: «Qu'est-ce que vous avez fait pour vérifier ce que cela va coûter aux contribuables?» Il n'y a pas eu de long exposé, comme cela a été affirmé. Pourtant, ils ont eu le culot de venir nous dire au comité des comptes publics que la situation était beaucoup plus grave que ce que nous avions prévu. J'ai comparu devant le Sénat et le sénateur Roblin a demandé combien cela allait coûter, et cela c'était pour l'année précédente. Il s'est trouvé que le vérificateur général a pu glisser un paragraphe dans son rapport annuel en dernière heure et nous avons pu mettre la main sur cela dans un temps beaucoup plus raisonnable. Mais il faut également se rappeler que le vérificateur général avait déjà déclenché l'affaire et informé le ministère qui, à son tour, informa le nouveau ministre des Finances (M. Wilson) et il est intervenu quelques jours après avoir été assermenté.

• (1740)

Cette année, nous avons doublé nos heures de travail. Je crois que cela nous a permis d'abattre beaucoup plus de besogne. Nous pourrions tripler nos heures de travail et multiplier nos séances, mais si nous disposions d'une information plus récente, je crois que nous n'aurions pas tout le mal que nous avons aujourd'hui à déterrer l'histoire ancienne. Il est très difficile d'actualiser l'histoire ancienne. En raison de la façon dont fonctionne notre assemblée, il est très difficile d'essayer d'intéresser la presse et, partant, la population, à quelque chose qui remonte à 18 ou 24 mois. Je ne le dis que pour montrer qu'il nous faut rendre les gens conscients du gaspillage des fonds publics. Nous sommes les gardiens des deniers publics et des comptes publics, et le seul rapport annuel ne nous permet pas de bien accomplir notre tâche. Il nous est impossible d'effectuer un travail convenable parce que, comme je l'ai déjà fait remarquer, la direction mélange les faits dans tous les sens de sorte que nous ne disposons pas réellement de toutes les données.

A titre de député qui siège ici depuis six ans et demi, je crois vraiment qu'il faut approuver la mesure à l'étude. Pour ma part, j'ai quitté écœuré le comité des comptes publics en 1981 parce que j'avais reçu la même réponse à la même question trois années d'affilée, une réponse que je savais ne pas être la vérité. Je sympathise avec les membres du personnel du ministère parce que c'est arrivé si longtemps avant cela. J'estime toutefois que pour en faire un comité utile, pour lui rendre sa véritable raison d'être, il nous faut adopter une mesure identique à celle qui est à l'étude, et de préférence celle-ci, de sorte que nous puissions avoir un comité des comptes publics efficace et capable de protéger les deniers publics. Je propose donc très énergiquement pour ma part que nous acceptions la mesure à l'étude. Je tiens à féliciter l'auteur du projet de loi de l'avoir fait inscrire au *Feuilleton*, car je crois qu'il est d'un grand intérêt à l'heure actuelle. Comme vous le savez probablement, monsieur le Président, le vérificateur général déposera son rapport dans une dizaine de jours. Il est temps que nous adoptions une telle mesure et la mettions en application afin de permettre au comité des comptes publics d'accomplir un travail utile.

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi C-250 qu'a proposé mon collègue de Prince-Albert (M. Hovdebo). Je le suis d'autant plus que je fais partie du comité des comptes publics. A titre de nouveau membre du comité, j'apprécie certes l'occasion d'exprimer certaines de mes inquiétudes. Je me permettrai de dire que l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire me tient beaucoup à cœur. Elle nous donne l'occasion d'exprimer nos inquiétudes et en particulier celles de nos électeurs qui ont souvent des critiques très constructives à adresser au gouvernement et à l'administration. J'estime que le moment est bien choisi pour communiquer certaines de ces opinions, et j'espère que nous pourrons tirer profit de certaines de ces critiques constructives.

Je le répète, je suis un membre du comité des comptes publics qui, fonctionne à mon avis, de façon tout à fait impartiale. Ce comité est très efficace, mais je crois que c'est celui qui a le moins de poids à la Chambre des communes. Je suis certes tout à fait d'accord avec mon collègue, le député d'Ontario (M. Penner), qui vient de le signaler à nouveau. Je n'essaierai pas de donner à quiconque une leçon sur les comptes publics, mais certains—pas à la Chambre des communes, monsieur le Président—qui connaissent mal ce comité, m'ont regardé d'un air perplexe et m'ont demandé que fait un comité des comptes publics. Tout simplement, je crois que notre rôle est de nous assurer que l'on fasse un bon usage des deniers publics à Ottawa et dans tout le pays. Notre comité travaille de concert avec le vérificateur général et nous devons rendre des comptes à la Chambre, et c'est justement de cela dont je voudrais vous entretenir.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, à l'instar de beaucoup de mes collègues, le vérificateur général présente son rapport une fois par an, ce qui est insuffisant selon moi. Je crois qu'il devrait le faire de façon plus régulière. J'étais dans les affaires avant de venir siéger ici et je sais que c'est le cas de beaucoup de mes collègues; ils savent donc de quoi je parle. Pouvez-vous imaginer, monsieur le Président, tenir une station-service ou une confiserie et ignorer jusqu'à la fin de l'année si vous réalisez des profits ou subissez des pertes? En d'autres termes, cela revient à ne jamais remettre ses livres à un comptable et à ne s'apercevoir qu'à la fin de l'année qu'on a subi des pertes et qu'on n'a jamais pris les mesures correctrices qui s'imposaient. Prenons maintenant le cas du gouvernement dont la gestion coûte 125 milliards de dollars—et je sais qu'une bonne partie de cette somme sert à financer les services sociaux nécessaires. C'est exactement ce que nous faisons, et il n'y a aucun mécanisme pour nous signaler en temps opportun ce qui ne va pas, afin que nos hauts fonctionnaires prennent les mesures correctrices qui s'imposent.

Selon moi, cette modification permettra au Parlement de porter à l'attention des parlementaires des questions urgentes. Je suppose que certains pourront prétendre que c'est là le rôle du vérificateur général à l'heure actuelle, qu'il travaille de concert avec les divers ministères et leur fait savoir par lettre ou lors de réunions ce qui cloche. Cependant, je le répète, nos électeurs sont en faveur, à mon avis, de la responsabilité financière. Ils nous ont élu—surtout cette fois-ci, avec 211 députés—car ils en avaient assez du système, des bureaucrates et des députés. Ils réclamaient des changements. Selon moi, pour bien montrer à nos électeurs d'un bout à l'autre du pays que les choses ont vraiment changé, il faut leur permettre de s'adresser à nous et nous donner l'occasion de proposer des modifications qui doivent être apportées, afin que les deniers publics soient mieux administrés.

A l'instar de mon collègue tout à l'heure, je voudrais vous donner quelques exemples de ce que nous avons pu observer au comité des comptes publics. Tout d'abord, le comité a besoin de renseignements à jour pour s'acquitter de ses responsabilités. Sauf erreur, un certain nombre de députés l'ont signalé. J'ai notamment l'exemple du ministère des Travaux publics dont a parlé le député d'Ontario. Nous avons reçu le rapport en février. Il avait été soumis à la direction du ministère des Travaux publics l'été précédent. Ainsi, nous examinions un rapport vieux de neuf mois et des recommandations auxquelles on n'avait pas donné suite. Il est absolument inconcevable que cela se produise n'importe où ailleurs au Canada. Cela serait impossible dans une petite entreprise ou dans un ménage. On ne peut tout simplement pas fonctionner comme cela. Il faut traiter avec l'administration compétente et non avec une nouvelle administration, comme cela arrive si souvent dans les

ministères. Les hauts fonctionnaires sont promus, rétrogradés et mutés à d'autres ministères, et je crois que nous devrions traiter le plus vite possible avec les gens qui étaient en poste dans ce ministère à ce moment-là. Nous devrions traiter avec les actuels cadres supérieurs du ministère.

Le deuxième exemple que je voudrais citer est celui du ministère de la Défense nationale. La population était au courant parce que cette affaire a beaucoup retenu l'attention des médias. On n'a jamais donné suite à ce rapport et on ne l'aurait jamais fait, n'eût été le tollé d'indignation qu'il a soulevé dans la population et surtout dans les médias. Ils commencent neuf mois plus tard à réagir. C'est presque comme mon premier exemple et c'est tout à fait insuffisant et ridicule. Le vérificateur général a estimé—et en tant que membre du comité, j'en conviens certes—que quelque 225 millions de dollars en capital d'exploitation servaient à des immobilisations.

● (1750)

Le troisième exemple que je voudrais citer est celui des crédits d'impôt à la recherche scientifique. Si le vérificateur général sonne l'alarme au sujet de quelque chose qui le préoccupe, il peut le signaler à la Chambre et la question peut être examinée. Croyez-moi, il s'agissait là de faire plus que sonner l'alarme. Il est apparu du budget de 1983 du gouvernement précédent, et je crois que cela a été porté à l'attention de bien des fonctionnaires ainsi que du sous-ministre, sinon du ministre, au printemps de 1984, que ce programme éprouvait de très graves difficultés. Toutefois, absolument rien n'a été fait. Le vérificateur général était au courant de la situation, mais il n'était pas en mesure de la porter à l'attention de la Chambre ni du comité permanent des comptes publics. Ce crédit d'impôt à d'abord été fixé à 200 millions de dollars. Voilà ce qu'il devait coûter au gouvernement. J'ai des raisons de croire qu'il nous en a coûté jusqu'à maintenant trois milliards de dollars et que ce n'est pas fini. Ce sera probablement là un des cas les plus graves de mauvaise gestion de toute l'histoire du gouvernement canadien. Je le dis de la façon la moins partisane possible. Cela ne me plaît pas. Cela ne plaît pas à mes électeurs. Cela ne plaît à personne au gouvernement. Toutefois, nous avons permis que cela se produise. Nous avons laissé la situation continuer. Le vérificateur général a les mains liées. Néanmoins, si nous avions eu la possibilité de porter cette question à l'attention de la Chambre ou du comité, nous aurions pu faire des changements. Oui, cela aurait quand même coûté aux contribuables plus de 200 millions. Je ne prétends pas que nous nous serions arrêtés au chiffre prévu. Toutefois, nous aurions peut-être pu nous arrêter à 750 millions plutôt qu'à 3 milliards.

Les Canadiens exigent une imputabilité cohérente à la Chambre des communes et ils y ont droit. Les citoyens veulent pouvoir se dire que leur député est libre d'attirer l'attention de la Chambre sur l'incurie du gouvernement. Il ne faut pas nécessairement vivre à Ottawa pour savoir que l'argent des contribuables est gaspillé. Cela peut se produire n'importe où. Bien des gens veulent attirer notre attention sur cette question, mais ils veulent une réponse. Comme l'a souligné le député d'Ontario, les citoyens veulent savoir ce que nous faisons pour y remédier. Ils veulent savoir quelles mesures correctives nous prenons. Tout comme le député d'Ontario vient de le faire, je dois avouer que lorsqu'un comité présente son rapport à la Chambre je me demande parfois si l'on en tient vraiment compte. Qui lit ces rapports? Combien de nos collègues les lisent? Les citoyens sont devenus sceptiques vis-à-vis de tous les niveaux de gouvernement, car on ne cherche pas suffisamment à gérer efficacement l'argent des contribuables. Ils veulent que nous dépensions leur argent comme si c'était le nôtre. C'est une chose que nous avons beaucoup de mal à faire comprendre au gouvernement, à Ottawa. Par conséquent, cette motion est l'une des nombreuses mesures à prendre pour renforcer l'imputabilité du gouvernement. Personnellement, je pense que si les gens voyaient ce comité présenter des rapports efficaces à la Chambre et obtenir des réactions positives, ils applaudiraient au travail du comité permanent des comptes publics.

En mai 1984, le vérificateur général a comparu devant le comité permanent des comptes publics. Il a signalé que certains membres actuels et anciens du comité s'étaient plaints de ne pas recevoir le rapport annuel du vérificateur général dès que la vérification était terminée, que le rapport était trop long et abordait trop de questions complexes. Les mêmes critiques sont formulées depuis au moins quatre ans. C'est exactement ce que disait mon collègue d'Ontario. Cela n'a rien de nouveau. Le vérificateur général a également fait remarquer que c'était sans doute pour cette raison que le comité avait recommandé au vérificateur général d'user plus souvent de son pouvoir de faire des rapports spéciaux, ce qui lui permettrait de se pencher sur certaines questions d'actualité. Il a souligné qu'une entente avait été conclue en 1981 pour apporter quelques petits changements à la loi de façon à ce que la chose devienne possible. Ces changements ont été proposés au gouvernement au début de 1982, mais on n'y a pas donné suite. Combien de temps allons-nous jouer le jeu, monsieur le Président? Il s'agit d'une mesure importante et nécessaire pour nous permettre de vaincre ce terrible fléau, un déficit considérable. Nous ne voulons pas seulement réduire le déficit; comme je le dis souvent, il faut d'abord freiner la chute avant de remonter la pente.

Il y a littéralement des centaines de personnes qui veulent travailler avec nous à améliorer la situation. Il faut une planification adéquate et il serait facile de prévoir les mécanismes nécessaires. Certains disent que la question touche le gouvernement de trop près, que ce pourrait être une source d'embarras pour le gouvernement. Je ne le crois pas. Ces questions peuvent être portées à l'attention du comité, lequel est contrôlé par le gouvernement conservateur ou libéral du jour. Je suppose que le député de Prince-Albert aime à penser que son parti pourrait un jour contrôler le comité. Si une question devient trop brûlante, la décision pourrait se prendre au comité même. Laissons une partie de l'initiative au comité. Je propose donc qu'il mette au point les détails de l'application de cette mesure et qu'il les soumette au gouvernement. Je suis sûr que le comité, qui compte des représentants si compétents de tous les partis, peut formuler une recommandation efficace au gouvernement. C'est personnellement ce que je souhaite.

L'ajournement

M. le vice-président: L'heure prévue pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant terminée.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 46 du Règlement.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS—ON DEMANDE UNE MESURE MODIFICATIVE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le 17 septembre dernier, j'ai posé au solliciteur général du Canada (M. Beatty) une question concernant la Loi sur les jeunes contrevenants. J'ai demandé s'il avait eu l'occasion de faire un examen préliminaire de la loi, puisque nous savons qu'elle comporte de nombreuses lacunes, et quand il prévoyait la modifier.

Comme vous le savez, monsieur le Président, la Loi sur les jeunes contrevenants a remplacé la Loi de 1908 sur les délinquants juvéniles, une initiative qui attendait depuis 75 ans.

L'ancien gouvernement avait prévu l'entrée en vigueur de cette loi en deux étapes. Le 1er avril 1984, l'âge de l'enfant est passé de 7 à 12 ans. En dessous de 12 ans, les enfants ne peuvent être ni inculpés ni traduits devant les tribunaux. La deuxième moitié de la mesure est entrée en vigueur le 1er avril 1985. L'âge auquel une personne peut être traitée comme un adulte est alors passé de 16 à 18 ans.

Cette nouvelle mesure entraîne quelques problèmes, monsieur le Président. Actuellement, la peine maximale, quelle que soit l'infraction, est de deux ans, à moins que, pour le même délit, un adulte soit condamnable à la prison à vie. Dans ce cas, la peine serait de trois ans. Autrement dit, quelqu'un de 17 ans pourrait commettre un meurtre et il ne serait condamné qu'à trois ans de prison.

Bien des habitants de ma circonscription, celle de Don Valley-Est, s'inquiètent de cette loi. Ceux qui participent aux programmes de surveillance de leur quartier et font du bénévolat constatent que leurs efforts donnent moins de résultats. L'association du village de Hillcrest, dans ma circonscription, m'a récemment envoyé un bulletin mentionnant la tendance de plus en plus fréquente à utiliser des enfants de moins de 12 ans pour les cambriolages. Samedi dernier, je participais à un groupe de travail sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées, à l'Université York, qui avait été organisé par le maire de North York et était présidé par le Dr Jerry Cooper. On a mentionné le problème de la Loi sur les jeunes contrevenants. Au début d'octobre, j'animais une émission de télévision communautaire de Rogers Cable. J'avais deux invités, l'inspecteur Jim Clark, chef du service des jeunes à la police de Toronto, et Carol Appathurai, chercheur aux services centraux pour la jeunesse à Toronto.

L'objectif fondamental de la loi est louable, monsieur le Président. Il s'agit de rendre les jeunes plus responsables de leurs actes. Toutefois, je voudrais mentionner certains des problèmes qui ont été relevés par la police de Toronto. Mais tout d'abord, voici quelques statistiques.

Dans les neuf premiers mois de 1985, la police de Toronto a confirmé 1,310 infractions commises par des enfants de moins de 12 ans. L'exclusion des mineurs de moins de 12 ans fait craindre leur exploitation par des éléments criminels qui les utiliseraient pour commettre des infractions ou leur feraient endosser la responsabilité d'infractions qu'ils ont eux-mêmes commises.

La loi permet aux victimes d'être entendues par les tribunaux, mais pas si l'enfant a moins de 12 ans. L'enfant ne peut pas être accusé de parjure. S'il est appréhendé et conduit devant un juge du tribunal de la famille il n'a pas de droits. L'audience porte sur l'aptitude des parents à s'occuper de lui et non sur le fait qu'il soit coupable ou innocent.

L'article 45 traite des dossiers. Je vais vous donner un exemple de problème. Une jeune contrevenant est gardé en milieu ouvert après une infraction qui n'exige pas la prise d'empreintes digitales. Cette personne peut fort bien échapper à la garde en milieu ouvert aux petites heures du matin, ce qui n'est guère difficile. Un agent de police peut l'arrêter peu après, mais il ne pourra savoir, auprès du CIPC, si le tribunal avait assigné la personne en question à la garde en milieu ouvert. Il la relâche donc. Elle se fait tuer un peu plus tard et une enquête est ouverte.

• (1805)

Voici un autre exemple, monsieur le Président. Dernièrement, des parents ont signalé à la police que leur fille de 14 ans était disparue. Ils vivaient de l'assistance publique et n'avaient donc pas les moyens de faire paraître une photo de leur enfant. Cette adolescente avait déjà été condamnée aux termes de la Loi sur les jeunes contrevenants. La police possédait une photographie d'elle, mais cette loi interdit d'utiliser la photo d'enfants de cet âge.

D'autres exemples de ce genre me préoccupent aussi. Songeons à l'interdiction de divulguer publiquement l'identité des personnes impliquées. Il est interdit de publier le nom d'un enfant agressé sexuellement par un jeune contrevenant, sauf si ce dernier a 18 ans. La Loi sur les jeunes contrevenants protège un enfant de 12 ans coupable d'incendie criminel, mais non l'autre.

Bref, j'étais donc fort content que notre nouveau solliciteur général nous annonce, la semaine dernière, qu'il modifierait cette loi non sans avoir consulté préalablement les travailleurs sociaux, les corps policiers et les autorités provinciales. Je le félicite de faire diligence tout en restant ouvert à ce problème. Les choses ont avancé sur chapitre, mais il faut colmater les graves failles qui existent dans la loi actuellement pour le plus grand bien des enfants, des parents et de la société en général.

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je constate que le député de Don Valley-Est (M. Attewell) a maintenant mieux expliqué la question qu'il avait posée plus tôt au solliciteur général (M. Beatty) concernant les deux principales failles de la Loi sur les jeunes contrevenants. Je rappelle d'emblée que le solliciteur général souscrit de tout cœur au principe de la Loi sur les jeunes contrevenants, à savoir que les jeunes doivent être tenus responsables de leurs actes et que la société doit avant tout se protéger. Mais ce principe ne veut pas dire pour autant que nous oublions que ces jeunes sont des cas spéciaux, dont les problèmes doivent être réglés par les tribunaux de la jeunesse et la société en général.

Il faut donc parvenir à un juste équilibre dans le nouveau système pénal pour les jeunes qui admet maintenant, tout comme dans le régime pénal des adultes, que les accusés ont des droits et les contrevenants des responsabilités, et que le public doit être protégé, mais qui reconnaît, tout comme le régime précédent, que les adolescents de 12 à 17 ans ont des besoins spéciaux.

On ne peut opérer un tel changement au sein des tribunaux pour la jeunesse sans se heurter à certaines difficultés qu'il faudra résoudre par la voie législative. Le député n'ignore pas, qu'aux yeux du public, la Loi sur les jeunes contrevenants est beaucoup trop clémente pour les jeunes criminels.

Convaincus que la société ne bénéficiait pas de la protection dont elle aurait besoin, les critiques se sont intéressés principalement à des questions comme celle de l'exclusion des enfants âgés de moins de 12 ans, l'interdiction de la divulgation de l'identité des jeunes, et l'insuffisance des sanctions prévues pour les crimes graves. Du point de vue des autorités provinciales et territoriales, on semble se préoccuper surtout de questions de procédure et d'ordre administratif.

En résumé, on a soulevé certaines graves préoccupations au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants et il conviendrait de les examiner attentivement. Malheureusement, bon nombre des critiques et des demandes de changements faites jusqu'ici découlent d'un grave malentendu au sujet de la nature et des conséquences de la Loi sur les jeunes contrevenants pour ce qui est de l'administration de la justice pour les jeunes.

Afin de se sensibiliser aux questions légitimes découlant de la mise en œuvre de cette nouvelle loi, le solliciteur général s'entretiendra avec des citoyens intéressés et des spécialistes œuvrant dans le domaine de la justice pour les jeunes un peu partout dans le pays. En outre, il compte rencontrer à la première occasion les ministres des provinces et des territoires chargés de l'administration de la justice pour les jeunes. Le solliciteur général estime que ces entretiens sont un prérequis essentiel à tout changement. Cela dit, je veux que l'on sache que le solliciteur général sera ensuite disposé à prévoir de manière équitable et juste les changements qui s'imposent manifestement dans certains domaines.

• (1810)

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE—LE CAP-BRETON—LE PROGRAMME DE GRANDS PROJETS D'ÉQUIPEMENT. B) ON DEMANDE D'ANNONCER LE PROGRAMME AU PLUS TÔT

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, j'interviens à propos d'une question que j'ai posée au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) le 16 octobre 1985. J'ai à ce moment-là demandé au ministre de nous dire s'il comptait bel et bien donner rapidement suite aux recommandations du comité consultatif du Cap-Breton. Ce comité a été créé le soir du 23 mai 1985, quand le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé dans son budget la fermeture des deux usines d'eau lourde. En conséquence, mes électeurs et ceux des circonscriptions voisines ont été victimes de difficultés financières énormes. Le chômage dans certaines localités dépasse malheureusement les 50 p. 100. Les difficultés prévues pour les mois d'hiver sont en fait catastrophiques.

A la page 7 du rapport, on lit en partie ceci:

> . . . le comité ne pouvait passer sous silence l'urgence d'une situation qui plonge dans la misère et le désespoir un nombre inacceptable de chômeurs, surtout des jeunes, et met trop lourdement à contribution les systèmes de soutien communautaires et familiaux.
>
> Le comité estime que des investissements publics dans des projets qui créeront de l'emploi à court terme s'imposent immédiatement.

Ce rapport, dont le ministre a été saisi, contenait une liste de projets qui pouvaient démarrer incessamment. Ces projets, dont la conception technique est déjà faite, pour ainsi dire, redonnerait du travail aux gens à court terme, étant donné la gravité de la situation.

J'ajoute que figure parmi cette liste la poursuite des activités à la Sydney Steel Corporation, laquelle demande depuis fort longtemps au gouvernement de débloquer des fonds. Ce dernier a été incapable jusqu'ici de prendre une décision à cet égard, et en ce qui concerne l'octroi de nouveaux crédits à la Société de développement du Cap-Breton.

On peut lire dans le rapport le passage suivant:

> Le comité recommande que soient au plus tôt dépollués les étangs bitumineux de Sydney dont les émanations toxiques constituent un grave danger pour la santé et l'environnement. Il faudrait lancer en 1986 un programme d'assainissement qui, sur trois ans, créerait de l'emploi pour environ 360 années-personnes.

Précisément 149 jours se sont écoulés depuis la fermeture des deux usines d'eau lourde. Depuis ce temps, il affirme que des mesures seront prises pour soulager du chômage cette région du Canada. Jusqu'ici, rien n'a été fait. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale, le député de Cape Breton-Highlands-Canso (M. O'Neil), le ministre «junior» de Central Nova et naturellement, le ministre «junior» de Halifax nous ont affirmé . . .

M. Forrestall: Que voulez-vous dire par «junior»?

M. Dingwall: Ils n'ont rien fait.

M. Forrestall: C'est de l'impertinence.

M. Dingwall: J'espère que le secrétaire parlementaire pourra nous parler de projets qui sont sur le point d'être approuvés. Le député qui babille en ce moment connaît bien peu les conditions socio-économiques de cette partie de la province.

M. Forrestall: Un peu mieux que vous, jeune homme.

M. Dingwall: J'espère qu'il pourra nous préciser le montant exact que le gouvernement s'apprête à avancer, comme le lui recommande le comité conservateur qu'il a formé. Les conditions socio-économiques de la région sont telles que des millions de Néo-Écossais et de Canadiens sont dans la misère. J'espère que le secrétaire parlementaire est prêt à faire part aux députés et au public en général de la solution proposée par le gouvernement.

Après 149 jours, les habitants de la région attendent toujours les mesures concrètes promises par nombre d'individus, même de simples députés d'en face, qui n'ont pas fait grand chose. J'espère qu'il a un plan pour créer de l'emploi à court terme dans une région qui a été littéralement dévastée par les actions sans cœur du gouvernement du Canada.

● (1815)

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait soulevé la question du Cap-Breton et parlé de l'excellente liste de recommandations proposées par le Comité consultatif du Cap-Breton au sujet de l'expansion économique à long terme de cette région.

Les 34 recommandations du Comité consultatif ont déjà eu des répercussions sur le gouvernement fédéral et sur celui de la Nouvelle-Écosse. Étant donné l'importance que nous attachons au Cap-Breton et à son avenir, je sais que le ministre donnera aux deux niveaux de gouvernement la possibilité d'évaluer pleinement ces recommandations et de préparer, en consultation avec les habitants de la région, la mise en vigueur de ces recommandations.

Je voudrais profiter de l'occasion pour rappeler au député que le gouvernement fédéral a déjà consacré beaucoup de temps et d'efforts à collaborer avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et à inciter les habitants de la région et d'autres à investir des ressources humaines et financières en vue de créer des emplois à court et à long terme.

Je souhaite également signaler aux députés que le gouvernement fédéral a annoncé dans son budget du 23 mai un crédit d'impôt aux investissements au Cap-Breton et, le 17 juillet, un programme visant à «compléter» l'aide offerte en vertu des autres programmes du gouvernement fédéral. Cette aide financière du gouvernement fédéral profite déjà aux habitants du Cap-Breton.

Par exemple, la Highland Fisheries Company a pu entreprendre la reconstruction et la modernisation de ses installations. En effet, grâce au Programme de développement industriel et régional, le gouvernement fédéral a offert à cette société une subvention de 1.5 million de dollars, ce qui a permis de créer 180 emplois. Compte tenu des autres initiatives et stimulants du gouvernement fédéral, nous espérons créer et préserver des centaines d'emploi au Cap-Breton.

Étant donné les initiatives prises par le gouvernement fédéral et les conseils que reçoit le comité consultatif du Cap-Breton, je suis convaincu que les gouvernements fédéral et provincial agiront de concert, avec la participation importante du secteur privé, pour élaborer immédiatement et à long terme des emplois viables.

J'espère que le député se joindra à moi pour exprimer sa reconnaissance aux membres du comité consultatif qui ont consacré de longues heures à leur travail, pendant l'été, et pour remercier tous les habitants du Cap-Breton qui ont présenté des mémoires au comité consultatif. Je sais que le député se joint à moi pour remercier les habitants du Cap-Breton qui ont participé aux programmes Vision, la Coopérative des travailleurs, la Coalition de l'Association des personnes ayant des difficultés d'apprentissage, le Conseil du travail du Cap-Breton, l'Association de commerce extérieur du Cap-Breton et les nombreux autres groupes, associations et particuliers qui ont présenté des mémoires approfondis au comité consultatif. La détermination des habitants de cette région doit faire clairement comprendre au gouvernement fédéral qu'ils envisagent l'avenir avec enthousiasme et qu'ils souhaitent avoir leur mot à dire dans les décisions touchant l'expansion de l'économie de leur île.

Le député devrait être heureux d'apprendre que le gouvernement actuel compte collaborer avec les habitants du Cap-Breton en vue d'encourager et de stimuler l'expansion économique et la création d'emplois productifs à long terme.

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—A) L'OBSTRUCTION DU CANAL WELLAND. B) L'ÉTAT DES ÉCLUSES

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, depuis deux semaines j'ai eu l'occasion de poser au ministre des Transports (M. Mazankowski) plusieurs questions sur la viabilité économique de la voie maritime du Saint-Laurent. La première de cette série portait sur la décision que le ministre des Finances (M. Wilson) a prise le printemps dernier; il a en effet décidé d'aller puiser 30 millions de dollars dans la caisse de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour compenser en partie le déficit du gouvernement. Le lendemain était une journée historique; le ministre des transports était devant le comité des transports pour parler des conséquences du budget pour son ministère.

Nous avons posé des questions sur cette ponction de 30 millions et le ministre nous a dit qu'il comprenait nos interventions et qu'il transmettrait nos doléances au Conseil du Trésor. Monsieur le Président, c'était comme s'il disait qu'il était d'accord avec nous et qu'il allait faire tout son possible pour récupérer notre argent.

• (1820)

Je lui ai posé la question il y a deux semaines, et il a dit que le gouvernement étudiait le problème. Cette déclaration me porte à croire qu'il n'est pas encore parvenu à convaincre ses collègues du cabinet ou que ceux-ci commencent seulement à examiner la question.

On peut dire que c'est une véritable catastrophe qui s'est produite sur la voie maritime du Saint-Laurent; les frais de réparation seront énormes tant à brève échéance qu'à longue échéance. Je n'insinuerai pas que je sais combien de temps il faudra pour faire les travaux parce que ni moi ni le gouvernement ne sommes en mesure de le dire. Je ne suis pas non plus en mesure de dire maintenant si le gouvernement a une responsabilité légale dans cette affaire. Je tiens à le préciser. Cette catastrophe nous prouve toutefois qu'il ne faut pas toucher à la caisse d'urgence de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

La caisse existe pour toutes sortes de raisons, notamment les grosses rénovations à long terme et les réparations d'urgence comme celles qui sont entraînées par l'effondrement d'une partie des parois de l'écluse nº 7. Elle sert aussi à maintenir à un bas niveau les redevances payées par les utilisateurs.

Le mandat initial de la voie maritime prévoyait une récupération partielle des coûts. Il y a toutefois un risque à laisser le ministre des Finances se mêler des affaires du ministre des Transports, car je ne pense pas que le ministre des Finances se rende aussi bien compte de l'importance de la voie maritime que le ministre des Transports et son secrétaire parlementaire. Ils savent, eux, qu'il est important pour l'économie nationale que cette voie maritime soit viable.

Ce que je demande, monsieur le Président, c'est si cela va nous aider à éponger la dette nationale de faire augmenter les péages de la voie maritime de 25 ou 30 p. 100, chiffres qui nous ont été communiqués par le président de l'Autorité de la voie maritime, par suite de la suppression du fonds de 30 millions de dollars. Est-ce que cela va améliorer la situation de la dette nationale de rendre moins compétitifs les producteurs et les compagnies de transport? Est-ce que cela va diminuer la dette nationale de les obliger à perdre des contrats, à licencier des employés et même, dans certains cas, à faire faillite? Non, ce ne sera pas un remède à la dette nationale.

Cette dévotion aveugle à la réduction du déficit et à la récupération des coûts va faire augmenter, et non diminuer le déficit. En diminuant le nombre d'entreprises payant des taxes, on augmentera le déficit. En diminuant le nombre d'employés qui paieront des taxes, on augmentera le déficit. En augmentant le nombre de prestataires de l'assurance-chômage ou du bien-être, par suite de la suppression d'emplois, on augmentera le déficit. Et, ironie du sort, tout cela entraînera une baisse d'utilisation de la voie maritime elle-même. Comme il y aura moins de produits pour y transiter et moins de gens pour payer les droits, les choses ne feront que s'aggraver. Les industriels ne tolèreront pas cela. Moi-même, je ne le tolérerai pas. Je demande au gouvernement de revenir sur sa proposition et de rétablir la caisse de 30 millions de dollars dans le budget de l'Autorité de la voie maritime.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, à 5 heures cet après-midi, la société Canron avait mis en place six supports de stabilisation et commençait à mettre en place les six derniers. Sauf complications, l'Autorité de la voie maritime devrait pouvoir vider l'écluse dans la journée du mercredi 23 octobre 1985. Une fois cela fait, on pourra évaluer les dégâts, et la société Pitts Engineering commencera les réparations.

Un contrat a aussi été passé avec Acres International Ltée pour déterminer la cause de l'effondrement. Je pense que ce serait de l'inconscience de ma part et de la part des députés présents de préjuger des conclusions des ingénieurs-conseils engagés pour effectuer cette étude. Une fois les réparations terminées, la voie maritime restera ouverte aussi longtemps que les conditions météorologiques le permettront afin de minimiser les répercussions de cette interruption sur les utilisateurs.

Mon honorable collègue, le député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus) peut avoir l'assurance que le ministre des Transports et le président de l'Autorité de la voie maritime du St-Laurent n'hésiteront pas à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver intacte la voie maritime. En fait, le ministre des Transports, en réponse à une question du député de Welland (M. Pietz) à la Chambre aujourd'hui, a déclaré qu'il avait demandé au président de l'Autorité de la voie maritime de faire une étude afin de dégager des moyens plus précis de cerner les secteurs potentiels de problèmes, de mettre sur pied des plans d'urgence en cas d'interruption du fonctionnement, et d'améliorer les conditions d'exploitation globales de la voie maritime. Ces mesures sont destinées à rétablir la confiance des utilisateurs aussi bien au Canada qu'à l'étranger.

• (1825)

En ce qui concerne la caisse de 30 millions, je tiens à assurer le député que les fonds nécessaires pour garantir le fonctionnement de la voie maritime seront là. L'utilisation de ces 30 millions de dollars se justifie. Mais je tiens à rassurer le député.

[*Français*]

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 22 octobre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'INDEMNITÉ AUX DÉPOSANTS DE CERTAINES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 10 octobre, de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-79, tendant à prévoir une indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et de la Norbanque relativement aux dépôts non assurés, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 7379).

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, il est à la fois agréable et troublant de prendre la parole ce matin sur ce projet de loi.

Une voix: C'est donc un trouble agréable?

M. Langdon: Il m'est agréable de communiquer à la Chambre la tristesse que nous inspire cette initiative du gouvernement.

Le projet de loi découle de l'irresponsabilité d'une banque en tant que société ainsi que des erreurs que le gouvernement a commises dans toute cette histoire. Le témoignage rendu par M. Hitchman devant la commission d'enquête Estey nous révèle à quel point la banque s'est montrée irresponsable. En fouillant les dessous de l'affaire, cet ancien banquier a découvert un véritable gâchis. D'après M. Hitchman, on aurait pu s'apercevoir facilement que la banque fonctionnait de façon tout à fait inacceptable, si seulement on s'était donné la peine d'examiner soigneusement sa situation au mois de mars. Outre l'irresponsabilité financière de la banque, ce témoignage révèle que le gouvernement s'est rendu coupable de négligence en se lançant dans une opération de sauvetage en mars dernier.

Il est triste de voir que le gouvernement s'est engagé à débloquer maintenant 875 millions de dollars sans chercher dès ce moment à obtenir les renseignements détaillés qui, selon M. Hitchman, étaient disponibles, hors de tout doute.

Mais il ne s'agit pas seulement de l'incurie du gouvernement et de l'irresponsabilité d'une entreprise. En effet, la situation nous montre combien le gouvernement fausse l'ordre des priorités. Devant le projet de loi et les sommes considérables qu'il met en cause, je ne peux m'empêcher de songer aux agriculteurs du comté d'Essex dont j'ai signalé le cas par écrit à la Société du crédit agricole et au ministre de l'Agriculture (M. Wise), l'hiver dernier, en précisant qu'ils risquaient de perdre leur exploitation parce que le gouvernement refusait de fournir une aide spéciale au secteur agricole. Voici ce qu'on m'a répondu: «Nous n'avons pas les moyens d'aider ces agriculteurs».

• (1110)

Je pense aussi à une petite entreprise de ma circonscription, Diversified Fuel Components, qui s'est débattue afin d'obtenir de l'aide financière pour surmonter des difficultés temporaires. En fin de compte la société a reçu de l'aide, mais du gouvernement provincial plutôt que des autorités fédérales, en dépit du fait qu'il aurait dû exister des programmes pour aider ce genre de société innovatrice. Pourtant, la seule réponse que la société ait eue, à toutes les demandes que j'ai présentées en son nom, c'est qu'il n'y avait pas suffisamment d'argent.

Je pense également aux travailleurs dans la cinquantaine avancée, employés par des sociétés comme les bougies Champion dont l'usine se trouve dans ma circonscription. Ces travailleurs appartenaient à une entreprise qui, de 1978 à 1984, avait pu obtenir de l'aide en vertu du programme d'aide à l'adaptation des travailleurs. Lorsqu'ils ont été mis à pied, l'été dernier, ils n'ont demandé qu'une seule chose: tout comme leurs collègues qui avaient reçu de l'aide jusqu'en février 1984, en tant que travailleurs âgés, ils voulaient de l'aide pour surmonter les difficultés que l'on connaît à cet âge si l'on est licencié. Une fois de plus la réponse du ministre du Travail (M. McKnight) fut: «Je regrette, nous n'avons pas assez d'argent».

Je pense aux gens d'Essex-Windsor qui veulent une subvention pour le foyer Hiatus qui héberge les femmes qui connaissent une transition difficile entre le mariage et l'indépendence. De nombreuses femmes doivent quitter le foyer domestique et éprouvent de grandes difficultés. Ce foyer, financé principalement par des dons provenant des régions d'Essex et de Windsor, les aide à faire la transition. Nous avons demandé des crédits non pas seulement pour le foyer Hiatus, mais pour tous les foyers semblables du pays. C'était l'une des recommandations du rapport de notre groupe de travail sur l'emploi qui a été rédigé l'hiver dernier. Une fois de plus, la réponse que l'on nous a donnée, c'est qu'il n'y avait pas d'argent pour ce genre de choses.

Il y a aussi les entreprises de construction de ma circonscription qui avaient demandé que la taxe de vente soit retardée d'un an pour qu'ils puissent en tenir compte dans leurs devis futurs, ce qui me paraît fort raisonnable. Une fois de plus, la réponse du ministre des Finances (M. Wilson) fut: «Nous n'avons pas d'argent». Nous voyons donc que les agriculteurs, les petits entrepreneurs, les personnes âgées, les femmes, les petites entreprises de construction qui ont présenté au gouvernement des demandes bien justifiées et très raisonnables se sont fait répondre qu'il n'y avait pas d'argent.

• (1115)

C'est alors que deux banques font faillite et que, soudain, 875 millions sont disponibles. Il y avait rien pour les pauvres, les veuves ou les caisses de crédit aux abois, mais, comme les statistiques le montrent, il y a de l'argent pour les banques étrangères, les autres banques canadiennes, les courtiers, les grandes sociétés canadiennes et les compagnies d'assurance-vie qui recevront le gros de l'argent que débloquera ce projet de loi.

En conclusion, j'estime que c'est un projet de loi immoral et irresponsable qui révèle par trop clairement que les priorités du gouvernement sont de favoriser les riches plutôt que les pauvres ou les faibles—ceux qui peuvent contribuer à l'avenir de notre économie.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'aimerais pouvoir dire que je suis heureux d'intervenir dans le débat ce matin, mais ce n'est pas le cas.

Pour la première fois en plus de 50 ans, une banque s'est effondrée en septembre de cette année. Quelques semaines plus tard, une deuxième s'est trouvée dans la même situation. Et cela à cause du groupe gouvernemental qui l'an dernier, a fait campagne d'un bout à l'autre du pays en déclarant aux Canadiens: «Votez pour nous. Nous connaissons les affaires. Nous pouvons gérer le pays en hommes d'affaires. Nous nous entendons bien avec les entreprises et les banques, qui se sentent vraiment en sympathie avec nous. Nous pouvons faire les choses de façon plus productive.» Voilà ce que les conservateurs ont dit l'an dernier. Qu'est devenue leur façon de gérer le pays en hommes d'affaires? Si c'est cela gérer en homme d'affaires, je me demande bien de quel genre d'affaires les députés d'en face pouvaient bien s'occuper avant d'être élus à la Chambre. J'espère qu'ils n'ont pas géré ces affaires-là de la façon qu'ils gèrent le pays, parce que les choses iraient encore plus mal si nos entreprises étaient aussi mal gérées que le gouvernement actuel. Bien sûr, les ministériels disent, comme par exemple la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall): «Ce n'est pas notre faute. C'est la faute du gouvernement précédent.» Voilà ce que la ministre d'État aux Finances a dit à la Chambre. Elle a dit: «C'est la faute du gouvernement précédent. Tout est de la faute du gouvernement précédent.»

M. Gormley: Bravo!

M. Boudria: Voilà un de ces conservateurs bon teint, monsieur le Président, un de ces députés qu'on entend rarement parler.

M. Gormley: Cela vaut mieux que d'être un libéral de Taïwan.

M. Boudria: En voilà un qui prend rarement la parole à la Chambre, mais qui crie maintenant bravo!

• (1120)

Permettez-moi de vous signaler, monsieur le Président, le rapport Hitchman que la ministre d'État aux Finances a demandé le 25 juin et qui a été déposé le 12 août. C'est la faute à qui, d'après M. Hitchman? Il ne parle pas du Programme énergétique national ni de toutes les autres raisons données par la ministre d'État aux Finances.

M. Fennell: C'est un libéral.

M. Boudria: Le député d'en face dit que le juge est un libéral.

M. Foster: Qui l'a nommé?

M. Boudria: Il a été nommé par les conservateurs. Il est bien qualifié . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. J'aimerais bien qu'il ne soit pas question à la Chambre des convictions politiques des membres de l'ordre judiciaire, qui sont des hommes très respectés, quelles qu'aient pu être leurs convictions politiques avant d'entrer dans la magistrature.

Voilà une chose qu'il ne faudrait pas tolérer à la Chambre. J'aimerais que le député cesse de parler de cela.

M. Fennell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je veux simplement faire une mise au point. La personne dont il est question n'est pas juge. C'est un ex-banquier de la Banque de Nouvelle-Écosse. Je ne sous-entendais pas qu'il avait été nommé juge.

Le président suppléant (M. Paproski): Je me rends compte de ce que dit le député. J'avais cru comprendre que ce que le député visait, c'était la personne qui s'occupe actuellement d'une enquête judiciaire. Il faut espérer que cela ne se dira plus.

M. Boudria: Merci, monsieur le Président. Je suis heureux que vous ayez rappelé à l'ordre le député d'Ontario (M. Fennell). Il en a bien besoin.

Je m'apprêtais à donner des extraits du rapport Hitchman. Quelles sont les raisons qu'il donne de la faillite de la banque? Sur les 84 dossiers de prêts qu'il a examinés, il en a trouvé 28 qui n'étaient pas accompagnés d'états financiers, 11 qui avaient des états financiers vieux de plus d'un an, et 45 ayant des états financiers mais avec parfois insuffisamment de détails pour permettre de se prononcer sur le prêt. Voilà la façon dont étaient gérées ces banques, qui étaient surveillées par le gouvernement. Voilà comment nous sommes gouvernés.

J'ai ici un article tiré du *Toronto Star*, livraison du 22 octobre. L'article est intitulé: «Un spécialiste s'en prend aux piètres écritures de la banque en faillite.» En voici un passage:

George Hitchman, banquier à la retraite, a reitéré les conclusions de son rapport devant une commission fédérale d'enquête et a affirmé que la direction de la banque avait recours à des méthodes bancaires imprudentes et que sa tenue de livres laissait à désirer.

J'espère qu'on peut ainsi mieux comprendre les observations erronées et parfois fallacieuses de la ministre. Elle a accusé les gouvernements précédents de ces échecs alors qu'ils sont imputables au gouvernement tory actuel. Ce sont là tout bonnement les échecs d'un gouvernement tory incompétent.

Nous savons, monsieur le Président, que d'ici quelques jours d'autres mesures fiscales entreront en vigueur par suite du budget catastrophique du 23 mai dernier. Nous savons, bien sûr que ces majorations fiscales atteindront 2.6 milliards de dollars. Nous notons avec intérêt qu'en additionnant le coût du fiasco de Gulf à celui du renflouement des banques, nous en arrivons à une somme globale qui est à peu près équivalente. Les bourdes du gouvernement depuis trois mois ont donc coûté aux contribuables le même montant que la majoration fiscale que le ministre des Finances (M. Wilson) infligera aux Canadiens durant les prochains mois. Rien ne peut excuser une si mauvaise administration.

Je voudrais vous lire, monsieur le Président, ce que certains agriculteurs de ma circonscription pensent des priorités du gouvernement actuel qui renfloue des banques au lieu de venir en aide aux personnes démunies. Je voudrais vous lire une lettre signée par Lorraine et Richard Lapointe de Martintown, Ontario, dans la circonscription de Stormont-Dundas représentée temporairement par un député conservateur. Voici la lettre en question:

• (1125)

Monsieur Warner,

Au moment où votre gouvernement sabre les programmes et la planification agricoles pour abaisser progressivement les subventions aux producteurs laitiers, il est décevant sinon frustrant de vous voir si empressés à rembourser les déposants d'une banque en faillite.

Les investisseurs savaient qu'il y avait risque et étaient parfaitement au courant des restrictions concernant l'assurance.

DITES-NOUS MAINTENANT POURQUOI TOUS LES CANADIENS DOIVENT PAYER!

Une copie de cette lettre a été adressée au ministre des Finances. Je veux consigner au compte rendu qu'un député à ma droite prétend que ces gens sont mes cousins. Je suis persuadé que M. et M^me^ Lapointe de la circonscription de Stormont-Dundas attribueront peu de valeur à cette accusation. S'ils votaient pour les tories déjà, ces derniers viennent de perdre deux voix. Nous savons qu'ils n'en ont pas à perdre, mais ils en ont perdu deux autres à cause des remarques partiales du député contre les bons citoyens de Stormont-Dundas.

Telle est la situation que les Canadiens ont à affronter. Le gouvernement ne veut accorder aucune priorité aux préoccupations et aux problèmes de l'agriculteur. Nous avons un gouvernement qui néglige de respecter les promesses électorales qu'il faisait aux Canadiens l'été dernier.

[*Français*]

Et je vois que le secrétaire d'État (M. Bouchard) est d'accord avec moi dans ce que je viens de dire et qu'il vient de signaler son approbation. Je l'invite à traverser, à venir nous joindre. Je constate qu'il commence à voir la lumière, un peu tard peut-être, mais il n'empêche qu'il n'est jamais trop tard, pour un conservateur, de s'inspirer d'idées plus brillantes que la philosophie de ce parti, monsieur le Président.

Quoiqu'il en soit, il est évident que le gouvernement est en train de faire une erreur en voulant rembourser les dépositaires de cette façon, sans vouloir dire à la Chambre et au peuple canadien à qui vont aller ces sommes d'argent.

[*Traduction*]

Pourquoi ne dit on pas aux Canadiens à qui sont destinés ces fonds, monsieur le Président? Enfin, comment la ministre d'État (Finances) a-t-elle pu décider que certains investisseurs seraient remboursés et que d'autres ne le seraient pas? A mon avis, ceux qui ont déposé plus de $60,000 dans ces banques étaient certes des investisseurs comme les autres. Pourquoi les indemniser eux et pas les actionnaires privilégiés, par exemple? Quelle est la différence? Ce sont tous des investisseurs. Ils ont tous investi des fonds non assurés. Certains obtiennent de l'aide, d'autres pas. C'est injuste et le gouvernement devrait repenser toute la mesure et voir à l'améliorer.

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, nous nous rendons compte aujourd'hui que ce débat devrait prendre fin, même si nous le savions déjà depuis quelque temps. Il est maintenant répétitif et improductif, comme on a pu le constater mieux que jamais en écoutant les deux discours prononcés par l'opposition aujourd'hui. Le NPD nous a montré, comme il l'avait déjà fait au cours de ce débat, que tout ce qu'il a de nouveau à offrir, c'est le mot «nouveau» dans son nom. Le NPD a profité du débat pour ressortir toutes les idées usées, tous les clichés et toutes les banalités qu'il avait accumulés, mis de côté, chéris et même vénérés depuis le manifeste de Regina. Tout cela revient cependant à dire une seule chose, soit que les néo-démocrates s'opposent aux banques, aux entreprises et à tout ce qui pourrait favoriser le développement économique et la prospérité du Canada.

M. Nystrom: Nous nous opposons aux conservateurs.

M. Stackhouse: A cause de leur refus de tenir compte des faits, les députés néo-démocrates se sont jetés sur un seul aspect du projet de loi, en l'occurrence la possibilité qu'il aide des banques étrangères. L'idée que de l'argent canadien puisse aller à des banques étrangères les a vraiment frappés. Ils ont laissé entendre au public que c'était l'aspect essentiel du projet de loi, même s'il est évident que seulement 12 p. 100 de l'argent versé ira à des banques étrangères. Où iront les autres 88 p. 100? C'est une chose que le NPD a passée sous silence. Par exemple, les coopératives de crédit recevront 14 p. 100 des paiements d'indemnisation, soit plus que les banques étrangères. Le NPD veut-il que les coopératives de crédit souffrent de la fermeture de ces banques? L'indemnisation versée aux provinces et aux municipalités représentera 21 p. 100 des fonds en cause. Le NPD veut-il que les provinces de l'Ouest soient laissées pour compte? Veut-il que les gouvernements provinciaux et les municipalités soient abandonnés? Je ne peux pas croire que le NPD est à ce point indifférent au bien-être des provinces et des municipalités de l'Ouest et des autres régions du Canada, mais c'est bien ce que laissent entendre les discours qu'il a prononcés.

• (1130)

Que dire des syndicats et des organismes religieux? Que dire des universités? Cela représente pourtant une bonne cause. C'est maintenant la semaine nationale des universités et l'opposition nous a rappelé que le gouvernement devrait fournir plus d'argent à ces établissements. Pour faire plaisir à l'opposition, nous devrions cependant refuser de tenir compte des besoins des universités, des organismes religieux et des syndicats qui avaient des dépôts à ces banques.

Quant aux libéraux, monsieur le Président, il me semble qu'ils auraient dû s'abstenir entièrement de participer au débat. De toute évidence, ils sont en partie responsable du problème et ils ne font rien pour le résoudre. Leur critique financier, la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson), que je respecte beaucoup, a déclaré dans son discours pendant les premiers jours du débat qu'aucune banque n'avait fait faillite sous un gouvernement libéral. Il me semblait pourtant qu'une banque avait fermé ses portes au début des années 20 sous le gouvernement King. C'est peut-être un détail historique qui a été oublié. Ce qu'il faut retenir surtout, c'est un fait plus récent dont même les membres du caucus libéral sont au courant: sous leur gouvernement, le nombre d'établissements dans le système bancaire est passé de 11 à 70 alors que le personnel de l'inspecteur général des banques est resté de huit inspecteurs. Ce fait ne pouvait pas être passé sous silence, même par le critique financier du parti libéral, qui a dit ceci:

> Je ne sais pas pourquoi le personnel de l'inspecteur général des banques est resté le même alors que, après la révision de la Loi sur les banques, le nombre des banques a fortement augmenté. Il me semble que l'on avait les meilleures raisons de vouloir augmenter le personnel.

Tout le monde le savait à l'époque sauf le gouvernement libéral. Les libéraux sont partiellement à blâmer et ils essaient maintenant de participer à la solution de ce problème.

M. Gauthier: Continuez. Lisez le reste.

M. Stackhouse: Pendant le débat, les libéraux ont montré que, même s'ils manquent de députés, ils ne manquent jamais d'audace. Ils en ont toujours eu beaucoup. Chaque jour de ce débat, les 40 simplets ont pontifié comme si, non satisfait de les avoir rejetés en 1984, le public canadien n'avait pas refait exactement la même chose un an plus tard, en septembre 1985. J'ai constaté que les libéraux se sentaient beaucoup mieux depuis quelques semaines. A cause de ce qui se passe pendant la période des questions, ils étaient certains qu'ils remonteraient la pente. Cependant, la semaine dernière encore, le sondage Gallup a montré qu'en septembre . . .

M. Gauthier: Le Parlement n'avait pas repris le 5 septembre.

M. Stackhouse: . . . 48 p. 100 des électeurs auraient appuyé les conservateurs et seulement 29 p. 100 les libéraux.

M. Gauthier: Soyez honnête.

M. Nystrom: C'était avant l'affaire du thon.

M. Gauthier: Ce n'est pas très gentil de votre part.

M. Stackhouse: On peut comprendre qu'avec seulement 29 p. 100, ils ne fassent que soupirer et se ronger les sangs. En fait, on pourrait ajouter que ce ne sont pas les prochaines élections fédérales qui vont leur remonter le moral. Le fait est, monsieur le Président, que la situation économique s'est améliorée depuis l'avènement du présent gouvernement. La raison en est qu'il a redonné confiance dans les possibilités de faire des affaires au Canada.

M. Gauthier: Des banques en faillite, du poisson pourri.

M. Stackhouse: Le projet de loi lui-même tend à redonner confiance. Tel en est l'objet, car le gouvernement veut montrer par là sa détermination à garder la promesse, sous-entendue sinon articulée, qu'il avait faite aux déposants de ces banques en leur demandant de maintenir leurs dépôts.

Il devrait nous être évident à tous, monsieur le Président, que les affaires prospèrent lorsque la confiance règne entre ceux qui traitent des affaires ensemble. En fait, un si grand nombre d'entreprises dépendent aujourd'hui de ce genre de confiance réciproque. Un investisseur ne peut qu'être émerveillé de voir à quel point le secteur canadien des valeurs mobilières est tributaire jour après jour de la façon dont les gens remplissent leurs engagements les uns envers les autres. Sans cette confiance, tout l'édifice s'écroulerait. Si une personne ne respecte pas ses engagements, on ne traite tout bonnement plus avec elle.

Dans le cas qui nous occupe, le gouvernement a demandé aux gens de laisser leur argent en dépôt dans les deux banques en difficulté. Dans l'intérêt de tout le pays, mais surtout de l'économie de l'Ouest, le gouvernement essayait d'aider ces banques à se stabiliser et à survivre. Lorsque cela ne fut plus possible et qu'il devint évident que ces institutions n'étaient plus viables en dépit de cette aide, le gouvernement a dû prendre une décision pénible comme ont parfois à en prendre les gouvernements, à savoir que ces banques devaient être autorisées à fermer leurs portes. Après avoir pris cette décision, et comme il s'était engagé antérieurement envers les déposants, institutions comme particuliers, le gouvernement se devait de tenir sa promesse, énoncée et sous-entendue, à l'endroit des déposants qui avaient répondu à son appel et qui, prenant des risques considérables, avaient fait d'énormes efforts pour sauver les banques.

Il ne s'agissait pas là d'un renflouement comme celui des Transports Maislin, de Montréal, pratiqué par le gouvernement précédent. Aucun des actionnaires de cette banque n'a été remboursé. Les actionnaires ont pris des risques et devaient en subir les conséquences. Aucun gouvernement n'est venu à leur secours. Ce projet de loi ne vient en aide qu'aux seuls déposants qui ont pris le risque de confier leur argent à ces banques et qui leur ont ainsi permis de tenir le coup si longtemps.

Par conséquent, monsieur le Président, nous considérons que ce projet de loi s'inscrit dans l'effort général que le gouvernement a déployé pour rétablir la confiance des investisseurs et relancer l'économie. L'adoption de ce projet de loi prouvera au secteur des affaires, je crois, qu'il peut compter sur la parole du gouvernement.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat pour rétablir les faits, car le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) vient tout juste de montrer qu'il ne connaissait rien du tout au sujet à l'étude. Nous sommes en train de débattre un amendement motivé présenté par le député de Vancouver Quadra, le chef de l'opposition (M. Turner), dont voici le texte:

Que la motion soit modifiée par la suppression de tous les mots qui suivent le mot «Que» et leur remplacement par ce qui suit:

«la Chambre refuse d'adopter en deuxième lecture un projet de loi dont le principe est de verser des montants importants mais non précisés, prélevés sur les deniers publics, à des personnes ou sociétés non identifiées, car une telle mesure discrédite très sérieusement l'obligation du Parlement de rendre compte des dépenses publiques.»

Monsieur le Président, le principe même de la démocratie parlementaire veut que le gouvernement rende des comptes en déposant les prévisions budgétaires de tous les ministères devant la Chambre ou un comité parlementaire pour qu'il puisse savoir à quoi cet argent servira. Le gouvernement voudrait que le Parlement lui donne carte blanche. Il refuse de nous dire à qui cet argent sera versé. A ses amis conservateurs de l'Alberta? Ce n'est peut-être pas le cas, mais nous n'en savons rien. Si oui, nous devrions pourtant le savoir.

• (1140)

Il me semble donc, au nom de la démocratie parlementaire, qu'on devrait au moins nous dire qui recevra cet argent. Nous devrions connaître le nom des amis du gouvernement qui travaillent dans les banques de Toronto, de la Californie ou d'ailleurs. Nous devrions pouvoir obtenir de plus amples renseignements par le biais de la Commission Estey ou du comité parlementaire.

J'espère que lorsque nous en serons à l'étape du comité, nous pourrons finalement connaître les noms figurant sur les mauvaises créances qui représentent des centaines et des milliers de dollars. Il le faudrait, car tout cet épisode ressemble à un coup monté.

Le premier ministre (M. Mulroney) a pris une décision incroyable sous l'impulsion du moment en lançant cette opération de sauvetage. Il a forcé son ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) et son ministre des Finances (M. Wilson) à se ranger à sa décision même si ces derniers savaient, malgré leur incompétence, que c'était une terrible erreur. Mais lorsque le premier ministre a opté pour cette solution au cours du week-end, ces deux ministres ne lui ont pas conseillé de faire faire une vérification par les cadres supérieurs des banques qui ont participé à cette opération. Le premier ministre a également contraint certaines banques à investir des millions de dollars dans cette opération de renflouement. D'après moi, c'est le pire fiasco bancaire de toute l'histoire de notre pays.

Un article très intéressant intitulé «Never-ending circle of passing the buck» est paru, en manchette, dans le *Financial Post*. Cet article décrit comment le fiasco de 1.3 milliard de dollars de la Banque Commerciale du Canada s'est produit. Disons tout de suite que ce n'est pas la faute de la ministre d'État aux Finances et du ministre des Finances, car ils n'ont pas assisté à la réunion. Des représentants des banques, le sous-ministre des Finances et l'inspecteur général des banques assistaient à la réunion, mais pas la ministre d'État aux Finances ni le ministre des Finances, alors que l'on décida d'avancer $255 millions. Parce qu'ils étaient absents, les deux ministres ne peuvent être tenus responsables de la décision. Voilà l'argument pour se défiler.

Le gouverneur de la Banque du Canada a affirmé qu'il n'était pas au courant de l'état des finances de la banque. Comment imaginer que ce dernier accepte d'avancer des centaines de millions de dollars alors qu'il ignore complètement quelle est la situation financière de la banque. «La Banque du Canada, a-t-il dit, ne se mêle pas de vérifier la solidité des banques ni d'en contrôler la conduite». En voilà un autre qui se défile. Qui est responsable, si ce n'est pas le gouverneur de la Banque du Canada? Et l'inspecteur général des banques, M. Kennett? L'article dit encore:

Non, ce n'est pas de sa faute non plus, si on en croit la rumeur. En fait, lui et l'ancien sous-ministre des Finances, M. Mickey Cohen, étaient contre le cautionnement.

Donc, ils ne sont pas responsables. Leur décision a été renversée par des membres du cabinet. Et ceux-là ne sont pas responsables parce qu'ils étaient absents de la réunion. Le cercle vicieux de l'irresponsabilité.

Pour ma part, j'estime que le responsable c'est le premier ministre. C'est lui qui a pris la décision et, chose incroyable, ses ministres se sont inclinés. Pourtant, après trois jours de vérification ils auraient dû avoir suffisamment de soupçons pour décider de dire au premier ministre que le cautionnement était un exercice inutile. C'est ce qu'a soutenu hier un expert-conseil.

Le député de Scarborough-Ouest a dit que c'était nécessaire pour rétablir la confiance. De quelle manière la confiance est-elle revenue? Les $60 millions réclamés par le gouvernement en mars dernier finiront par coûter un milliard. Les clients de la Norbanque n'ont certainement pas repris confiance puisque cette banque a fait faillite. Ni les clients de la Banque Mercantile qui se sont précipités au guichet des retraits.

Je crois que le député prend ses désirs pour des réalités s'il s'imagine que la confiance est revenue. De petites banques comme la Banque de Colombie-Britannique de même que la Banque Continentale, aux prises avec de graves problèmes, ont dû relever leur taux d'intérêt. Donc à la place d'une confiance renouvelée, nous avons assisté à la plus grande suspicion que les banques aient suscitée depuis 62 ans. Deux d'entre elles ont fait faillite et une autre a vu ses clients retirer massivement leur argent au point qu'elle a dû fusionner avec une autre.

Au lieu de s'en remettre au réflexe politique du premier ministre, le gouvernement aurait dû faire ses propres enquêtes. La Norbanque serait peut-être encore en activité aujourd'hui et le gouvernement aurait éventuellement épargné des centaines de millions de dollars. Voilà pourquoi j'estime que le gouvernement se doit d'accepter notre amendement qui se lit comme suit:

«la Chambre refuse d'adopter en deuxième lecture un projet de loi dont le principe est de verser des montants importants mais non précisés, prélevés sur les deniers publics, à des personnes ou sociétés non identifiées, car une telle mesure discrédite très sérieusement l'obligation du Parlement de rendre compte des dépenses publiques.»

Si cet amendement n'est pas adopté, des centaines de millions de dollars seront versés à des inconnus et nous ne saurons jamais qui a été responsable de quoi.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, la Chambre est saisie aujourd'hui d'un amendement motivé. Au lieu de payer les 875 millions de dollars aux déposants non assurés de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque, voici ce que prévoit l'amendement:

«la Chambre refuse d'adopter en deuxième lecture un projet de loi dont le principe est de verser des montants importants mais non précisés, prélevés sur les deniers publics, à des personnes ou sociétés non identifiées, car une telle mesure discrédite très sérieusement l'obligation du Parlement de rendre compte des dépenses publiques.»

• (1150)

Il s'agit d'un principe extrêmement important. La raison d'être principale du Parlement est de surveiller les dépenses des crédits parlementaires et d'approuver les mesures fiscales que le gouvernement, ou avant lui le Monarque, adoptait ou proposait. C'est là la raison d'être des députés. Nous examinons une proposition visant à verser près de 875 millions de dollars, dans le cadre d'un plan de renflouement, aux déposants non assurés de ces deux banques. Si nous voulons agir en parlementaires sérieux, nous devons examiner les antécédents de cette affaire pour vérifier si légalement le pays est tenu de faire cette dépense. Inutile de chercher bien longtemps: il n'existe aucune obligation légale à cet effet. En effet, tel est l'objet de tout le projet de loi; il vise à créer le cadre légal en vertu duquel le Parlement et le pays garantiront 875 millions aux déposants non assurés de ces banques. Cette mesure s'écarte fondamentalement de nos lois.

En toute déférence envers le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) qui n'est pas à la Chambre pour le moment, mais qui suit peut-être le débat, cette affaire est sans précédent dans notre pays, je pense. Le député a cité la société de camionnage Maislin au Québec, dont le gouvernement libéral a renfloué les actionnaires. Il a déclaré que les deux affaires étaient différentes puisque nous ne renflouons pas les actionnaires des deux banques. S'il avait compris la situation, ou s'il avait été plus honnête avec nous, il aurait reconnu ce qu'il était en train de faire en appuyant un projet de loi visant à renflouer les actionnaires pour une somme de 875 millions de dollars en dépôts non assurés. Le projet à l'étude prévoit de verser 875 millions de plus aux actionnaires de la Norbanque et de la Banque Commerciale du Canada, lorsqu'on aura calculé de façon définitive la valeur des avoirs restants des deux banques. On augmente donc la valeur de ces avoirs puisque les parts que détiennent les actionnaires ne seront pas diminuées pour rembourser une partie des dettes des actionnaires non assurés. On en arrive à un passif nul pour les deux banques et il reste donc aux deux sociétés en faillite beaucoup plus d'argent à redistribuer aux actionnaires de départ. En effet, nous renflouons les actionnaires de ces deux banques de façon indirecte, ce que le député ne semble pas comprendre. Fondamentalement, ce projet prévoit 875 millions qui s'ajoutent aux 900 millions déjà versés dans la réserve d'avoirs à redistribuer entre les actionnaires.

Qui va profiter de ces remboursements? Cette question est au cœur du débat depuis quelques jours. La liste qui nous a été soumise a été préparée par le ministère. On ne nous dit pas qui seront les bénéficiaires des 875 millions. Le gouvernement invoque un article de la Loi sur les banques et prétend qu'il ne peut nous fournir ce genre de renseignement. Cependant, si l'on examine les lois concernant les faillites, elles stipulent que les particuliers ou les sociétés qui souhaitent être remboursés par une société dissoute après une faillite doivent se présenter publiquement et s'inscrire sur la liste pour avoir droit au partage des biens de liquidation. Ce n'est pas le cas en l'occurrence et ce, pour la simple raison que le gouvernement préfère invoquer la Loi sur les banques au lieu des lois concernant les faillites.

Qui va-t-on renflouer? Nous ne connaissons pas les noms des particuliers, qui sont regroupés par catégories. Selon les renseignements qui nous ont été fournis, à peine 2 p. 100 des 875 millions de dollars finiront dans leur poche. La plupart des dépôts des particuliers sont inférieurs au plafond de $60,000 pour lequel tous les déposants sont assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada, lorsqu'ils investissent dans une institution financière.

Ce qui m'inquiète dans toute cette affaire, ce sont les œillères que portent les députés ministériels, et notamment les ministres, lorsqu'ils traitent de cette proposition. Ils refusent d'admettre qu'elle dénigre le rôle des députés et du Parlement même, en leur ôtant le droit de savoir où vont les fonds. En outre, ils se retranchent derrière une analyse de la situation qui est inexacte, à mon sens. D'après les données qui ont été recueillies, nous savons que la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque ont toutes deux connu une croissance très rapide au début des années 80. Par exemple, les avoirs de la Banque Commerciale canadienne ont bondi à 3.1 milliards pour l'année financière 1984 alors qu'ils n'étaient que de 864 millions en 1980. Ils ont quadruplé en quatre ans. Je rappelle à la Chambre que dans le monde bancaire, on désigne par «avoirs» l'argent prêté à des particuliers et à des sociétés. La Norbanque a connu le même genre de croissance rapide. Ses avoirs pour l'année 1984 totalisaient 1.1 milliard contre 254 millions de dollars en 1980. Elle a donc quadruplé ses prêts en quatre ans au début des années 80.

Le gouvernement a essayé de faire grand cas du Programme énergétique national qui aurait selon lui contribué à la faillite des deux banques. Je ne comprends pas très bien quelle incidence il a pu avoir: le gouvernement veut-il dire que le Programme énergétique national avait inspiré une telle confiance aux sociétés pétrolières qu'elles ont couru emprunter beaucoup d'argent, ou bien que le PEN avait assombri les perspectives des sociétés pétrolières et les avait forcées à emprunter? Quoi qu'il en soit, j'ai du mal à comprendre la logique de son raisonnement. En mars, nous avons assisté à la conclusion de l'Accord de l'Ouest qui était censé remédier à tous les problèmes de l'industrie pétrolière. Le ciel devenait soudainement serein et, à en croire la ministre de l'Énergie, tout avait l'air d'aller mieux dans le secteur énergétique. Or c'est à ce moment-là qu'on a jugé que les créances de ces banques n'étaient plus viables, qu'il s'agissait de mauvaises créances. On se rendait soudain compte que ces sociétés énergétiques, malgré la nouvelle ère que laissait entrevoir la signature de l'Accord de l'Ouest, n'étaient plus solvables. Cela me porte à croire que cette entente n'a pas amélioré les conditions économiques dans l'ouest du pays et qu'il est en fait plus prudent de liquider les deux banques. Le gouvernement l'a reconnu et a donc décidé de passer aux actes.

• (1200)

Je ne vois pas comment l'analyse du gouvernement justifie ses décisions. Je crois qu'il y a bien des choses que le gouvernement ne nous dit pas. Il nous faut plus d'information avant que le Parlement ne puisse adopter à bon droit le projet de loi.

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de me joindre à mes collègues et de m'opposer à l'amendement, d'autant plus que je tiens à commenter certains points que mon collègue de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) vient de soulever. Nous sommes tous les deux de l'Ouest et il nous incombe de faire valoir notre point de vue sur les deux banques.

Fait à noter, le député de Humboldt-Lake Centre, comme la plupart de ses collègues, ne s'est pas empressé de dire que nous devrions donner de l'argent aux caisses de crédit, aux syndicats et aux particuliers, la catégorie de gens qu'il est censé défendre. A mon sens, les néo-démocrates tentent de se faire du capital politique parce que d'autres banques ont investi dans les deux institutions qui ont fait faillite. Je signale en passant que des Canadiens ordinaires comme nous et nos électeurs investissent dans les banques et achètent leurs actions. Inutile de nous faire accroire que les banques sont des sociétés toutes puissantes, car des gens ordinaires en sont également actionnaires, un fait sur lequel, j'insiste.

J'ai reçu une lettre d'un petit commerçant qui avait déposé plus de $100,000 dans une de ces banques. Il ne s'agissait pas de ses épargnes, mais de ses fonds de roulement déposés pour une période de 30 jours. La faillite de l'établissement bancaire l'a forcé à mettre ses employés à pied du fait que son capital d'exploitation était bloqué, donc ce sont des emplois perdus. Sans fonds additionnels, il sera peut-être dans l'impossibilité d'exécuter deux contrats. Il va être forcé de les annuler, de renvoyer son personnel et peut-être de liquider son entreprise. C'est le cas typique de nombreux Canadiens qui s'attendent à une aide financière aux termes du projet de loi C-79. Si son commerce fait faillite, des gens de Saskatoon vont perdre leur emploi, tout simplement parce que les libéraux et les néo-démocrates s'opposent avec véhémence à cette mesure.

Hier, j'ai demandé à un entrepreneur s'il savait pourquoi il n'avait pas reçu son argent. Il le savait et il était en colère. Il a écrit au chef de l'opposition officielle (M. Turner) et au chef du NPD (M. Broadbent) pour leur dire sa façon de penser. Ce n'est là qu'un seul exemple de personnes en difficultés. Elles doivent payer leurs sous-entrepreneurs et leurs employés, et leur situation est si précaire qu'elles peuvent être forcées de liquider leurs petites entreprises.

Le député qui m'a précédé a dit que les sociétés pétrolières investissaient même avant la mise en vigueur du Programme énergétique national. A mon avis, le PEN a été un coup bas, pas seulement un coup dur, car l'économie de l'ouest du Canada ne s'en est pratiquement pas remise. Les grandes sociétés pétrolières n'étaient pas les seules à investir, les petits commerçants et les particuliers investissaient eux aussi. Monsieur le Président, vous savez que des gens d'Edmonton, en Alberta, ont perdu leur maison, leur automobile et leur commerce, et qu'ils essaient maintenant de remonter la pente. Ils sont encouragés par l'Accord de l'Ouest et le fait que le gouvernement est prêt à établir des règles et à les respecter au lieu de les changer chaque fois que bon lui semble.

Je voudrais informer la Chambre de la tournure qu'ont pris les choses, à la suite de l'Accord de l'Ouest et de l'Accord de l'Atlantique postérieurement au Programme énergétique national, du point de vue des gens de l'Ouest. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a publié jeudi ou vendredi dernier une enquête à laquelle ont répondu 10,000 personnes. Elle nous donne une certaine idée de ce qui commence à se passer d'un bout à l'autre du pays et nous montre à quel point cela diffère des résultats de l'ingérance du parti libéral dans l'économie de l'ouest du pays, à la fin des années 1970 et au début des années 1980. L'une des questions était notamment: «Quels sont vos projets actuels d'investissements dans votre entreprise au cours des six prochains mois?» Au niveau national, 42 p. 100 des chefs de petite entreprise ont déclaré vouloir accroître leurs investissements. En Saskatchewan seulement, ce pourcentage est de 36 p. 100. Pour les chefs d'entreprise d'un bout à l'autre du pays, cela signifie que les Canadiens vont retourner au travail.

La question suivante portait sur le fonds de roulement et les stocks. Au niveau national, 40 p. 100 des 10,000 répondants ont déclaré qu'ils prévoyaient accroître ce fonds et ces stocks. En Saskatchewan, la proportion a été de 34 p. 100.

On demandait ensuite: «Au cours des six derniers mois, vos effectifs ont-ils augmenté ou diminué ou sont-ils demeurés les mêmes? A l'échelle nationale, dans 34 p. 100 des cas, il y a eu une augmentation.

Certains députés peuvent juger que je m'éloigne du sujet, mais je ne le crois pas. C'est là le fond du problème. Ces deux banques de l'Ouest ont éprouvé de très graves difficultés à cause du Programme énergétique national. Le député de Glengary-Prescott-Russell (M. Boudria) peut toujours prétendre que les libéraux n'avaient rien à y voir, mais je pense, pour ma part, qu'ils doivent certainement accepter une part de responsabilité dans cette affaire.

Les députés libéraux tentent de nous faire croire que deux banques ont fait faillite à cause du résultat des élections du 4 septembre dernier. Je voudrais revenir sur l'année 1980, lorsque le gouvernement libéral a presque septuplé le système bancaire canadien. Beaucoup de gens ne s'y sont pas opposés, mais certains l'ont fait. Cependant, ce qui importe, c'est que les libéraux ont oublié d'apporter les modifications qui s'imposaient et de mettre à jour la réglementation régissant les banques. Lorsque les députés libéraux accusent la direction de ces banques—et je ne prétends pas qu'elles n'avaient rien à se reprocher—je les invite à faire leur examen de conscience et à se rendre compte qu'ils auraient dû examiner la réglementation relative aux banques. C'est là où je dois tirer mon chapeau à la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) qui a entrepris cet examen auquel on aurait dû procéder il y a bien longtemps.

Comme le député d'Humboldt-Lake Centre vient de le signaler, il a été fortement question de divulguer le nom des déposants. Je voudrais savoir comment le député d'Humboldt-Lake Centre réagirait si la Banque du Canada rendait publics ses états financiers, qui sont du domaine privé, selon moi. L'un des grands journaux financiers titrait ce matin «Le juge Estey ne divulguera probablement pas le nom des déposants», et je crois que c'est bien ainsi. Il faut que des renseignements de ce genre demeurent confidentiels. Nos vis-à-vis connaissent les catégories de déposants, et c'est suffisant. Nous n'avons pas à rendre public le nom des petites entreprises et des particuliers qui préfèrent garder l'anonymat.

Je trouve difficile à comprendre que les députés libéraux et néo-démocrates puissent, d'une part s'élever contre toute modification de l'indexation sous prétexte que cela frapperait durement les citoyens ordinaires et d'autre part, s'opposer publiquement à un projet de loi qui permettrait de préserver le gagne-pain de milliers de Canadiens dans chacune de nos circonscriptions, surtout dans l'ouest du pays. Les habitants de cette région ont fait des investissements en fonction des renseignements qu'ils avaient en main à l'époque. A un moment donné, l'économie de l'Ouest était florissante, grâce à l'activité dans le secteur énergétique, le moteur de la croissance dans cette partie du pays. Les investisseurs concernés n'avaient aucune raison de prévoir une détérioration de la conjoncture. Selon moi, les députés de l'opposition doivent examiner de très près ces questions en se plaçant du point de vue de l'Ouest et se rendre compte que nous devons venir en aide à des milliers de gens qui sont placés dans une situation délicate. Chaque jour de retard dans l'adoption de ce projet de loi nous coûte toujours davantage en intérêts.

• (1210)

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir parler de cet amendement et de dire combien j'approuve la position du parti libéral qui refuse d'examiner en deuxième lecture le projet de loi C-79. Cette mesure vise à autoriser le paiement de sommes importantes, mais non précisées à des personnes ou des sociétés dont nous ignorons le nom, ce qui discrédite le principe de l'imputabilité parlementaire à l'égard des dépenses publiques.

C'est une somme considérable que le gouvernement propose de donner aux déposants de deux banques de l'Ouest.

M. Gauthier: Non assurés.

M. MacLellan: Les dépôts de plus de $60,000 ne sont pas du tout assurés. Le gouvernement parle de 875 millions. Personnellement, je crois que cela coûtera nettement plus cher au gouvernement et aux contribuables. Comment en sommes-nous arrivés là? Pourquoi le gouvernement se retrouve-t-il dans cette situation? Comment se fait-il que le système bancaire, les déposants de ces banques et les contribuables canadiens aient subi autant de torts? Lorsque le gouvernement a décidé d'enquêter sur cette affaire, en mars 1985, et qu'il a formé le groupe de renflouement, pourquoi ce groupe s'est-il fié uniquement aux renseignements que la Banque Commerciale du Canada a bien voulu lui communiquer? Pourquoi le gouvernement s'est-il fié aux renseignements que cette banque a accepté de lui communiquer?

Le 22 mars 1985, les experts envoyés par la Banque Royale du Canada ont signalé qu'ils ne pouvaient pas évaluer avec exactitude l'efficacité des mesures de soutien parce qu'ils n'avaient pas entièrement accès aux livres. C'est absolument incroyable.

Le député de Saskatoon-Est (M. Ravis) dit que c'est de la faute de l'ancien gouvernement libéral si l'efficacité de l'inspection bancaire laisse à désirer. Je conviens qu'il faudrait la resserrer. Je reconnais qu'il aurait fallu le faire avant, mais ce gouvernement est au pouvoir depuis plus d'un an et c'est seulement maintenant qu'il commence à s'attaquer au problème. Combien de temps lui faudra-t-il pour améliorer les services d'inspection? Faut-il que les banques fassent faillite pour le décider à intervenir? Le gouvernement attend-il que des catastrophes se produisent pour prendre les mesures nécessaires permettant de remédier à ce genre de situation et d'éviter qu'un tel gâchis ne se répète? C'est incroyable!

Les services d'inspection laissent, j'en conviens, beaucoup à désirer et le gouvernement estime que les personnes qui ont confié leur argent de bonne foi à la Banque Commerciale du Canada, par exemple, en se fiant aux garanties du gouvernement, ne doivent pas être pénalisées. Mais que fait-il de ceux à qui il a fait croire que tout allait bien? Le programme de renflouement instauré en mars a incité beaucoup de gens à déposer leur argent dans ces banques. Pour attirer ces déposants, les banques leur ont offert des taux d'intérêt plus élevés. Les institutions bancaires ont placé l'argent de ces épargnants dans ces banques. Comment a-t-on pu tolérer une telle chose? Comment le gouvernement a-t-il pu, en son âme et conscience, laisser une telle situation se produire?

Le gouvernement parle des coopératives de crédit. Ces dernières ont certainement été touchées. Les épargnants ont été touchés, mais pourquoi? C'est parce qu'à partir de mars 1985 et même avant cela, je pense, le gouvernement les a menés en bateau.

M. Gauthier: C'est exact.

M. MacLellan: A entendre la ministre, ces personnes, les banques internationales, la communauté bancaire, tout le monde doit être remboursé. Cela ne s'adresse pas seulement au petit déposant non assuré, à la personne qui ne possède pas la mine de renseignements que le gouvernement et les banques internationales et canadiennes ont à leur disposition, mais à tout le monde. Il s'agit de savoir pourquoi. Pourquoi avons-nous décidé d'indemniser tout le monde? Pourquoi? La ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) est incapable de répondre à cette question. Le gouvernement a-t-il conclu avec les États-Unis et les autres pays, une entente internationale prévoyant l'indemnisation totale des investisseurs qui ont placé leur argent dans des banques qui font faillite? Est-ce le cas? Dans l'affirmative, la ministre devrait nous le dire et nous faire connaître l'existence de ce genre d'entente.

Par exemple, la Banque Commerciale du Canada qui possédait 39 p. 100 des intérêts de la Westland Bank, en Californie, a acquis 100 p. 100 des actions de cette banque en mars 1984 lorsque l'organisme de réglementation des États-Unis a ordonné à cette dernière de cesser ses activités. Si cette banque était en difficulté en mars 1985, elle commençait certainement à battre de l'aile en 1984. Pourtant, on l'a autorisée à investir davantage dans la Westland Bank, de Californie.

Le député de Saskatoon-Est a dit que c'était à cause du Programme énergétique national. D'après lui, les gens ont investi de l'argent dans le Programme énergétique national; cette banque a investi de l'argent dans le Programme énergétique national et à cause de ce programme, l'économie a décliné dans l'ouest du Canada; c'est la raison pour laquelle ces banques ont fait faillite. Le député de Saskatoon-Est n'a qu'à écouter les témoins qui ont déclaré devant la Commission Estey que ces banques avaient fait faillite parce qu'elles avaient de mauvais prêts et qu'elles étaient mal gérées. Voilà la raison pour laquelle ces deux banques ont fait faillite et pour laquelle le gouvernement aurait du être capable de remarquer ce qui arrivait à ces banques et agir dans l'intérêt des Canadiens. Il n'aurait pas dû permettre à ces banques d'offrir des taux d'intérêts plus élevés que les autres et il n'aurait pas dû permettre aux gens d'investir alors qu'il savait ce qui allait se passer. Ainsi, le 1er septembre, la Norbanque a bloqué les taux d'intérêts pour que les personnes qui se présentaient après mars n'aient pas de hausse de taux d'intérêts—pour qu'elles n'aient pas d'intérêts après le 1er septembre. Et le gouvernement prétend que c'est pour protéger les intérêts des Canadiens!

Si la ministre d'État chargée des Finances et le gouvernement tiennent tellement à protéger les citoyens de ce pays, à faire quelque chose pour eux dans le domaine bancaire, pourquoi n'essaient-ils pas de savoir pourquoi les banques n'offrent pas de prêts aux petites entreprises dans les régions du pays qui sont défavorisées sur le plan économique? Pourquoi le gouvernement n'essaie-t-il pas de savoir pourquoi ces prêts garantis dans une proportion de 90 p. 100 par le gouvernement ne sont offerts que dans les régions prospères du pays? Pourquoi le gouvernement n'essaie-t-il pas de savoir pourquoi les banques ne déclarent pas les cas de fraude et de délits informatiques? Ce sont probablement les déposants et les clients de ces banques qui en font les frais.

Il est ridicule de prétendre que le gouvernement agit de la sorte au nom des Canadiens. Dans le budget du 23 mai, il nous a dit qu'il fallait adopter des solutions draconiennes pour essayer de réduire le déficit. Toute réduction éventuelle du déficit a été complètement neutralisée par les agissements du gouvernement. Tout ce que les Canadiens ont dû perdre à cause du budget du 23 mai ne leur a pas profité. Ce sont les milieux d'affaires qui en ont profité.

Le député de Saskatoon-Est a dit que certaines entreprises ont fait faillite et que certaines personnes ont perdu leur maison à cause du Programme énergétique national. Pendant cette période de la récession, des entreprises ont fait faillite et certaines personnes ont perdu leur maison. Je signale au député de Saskatoon-Est et aux ministériels que dans certaines régions, il y a encore des gens qui perdent leur maison et des entreprises qui font faillite. C'est parce que le gouvernement ne s'occupe pas de ces personnes que cela se produit encore. Le gouvernement s'occupe des grandes sociétés qui sont capables de se servir. En attendant, ceux qui ont besoin d'aide ne reçoivent pas l'attention et les mesures législatives nécessaires pour leur permettre d'éviter les difficultés qu'ils ont actuellement.

• (1220)

Le gouvernement a tort d'agir ainsi, à mon sens. Je voudrais qu'il prenne note de l'amendement du très honorable représentant de Vancouver Quadra (M. Turner).

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais répondre à certaines observations du député de Saskatoon-Est (M. Ravis). Selon lui, et je lui donne raison, lorsque le gouvernement libéral a donné de l'expansion au système bancaire, il n'a pas apporté à l'ensemble du système les modifications que cette expansion exigeait. Il n'a pas changé, par exemple, les règles de surveillance et d'inspection.

Je voudrais rappeler deux faits à ce propos. Tout d'abord, je suis sûr que lorsque les libéraux ont réalisé cette expansion à l'époque ils avaient l'appui du parti conservateur, comme cela se produisait souvent quand ils modifiaient le système bancaire. Ensuite, il est également vrai que lorsqu'on a laissé les taux d'intérêt fluctuer en 1966, en se fondant sur la théorie que cette concurrence ferait baisser les taux d'intérêt même au-dessous de 6 p. 100, on l'a fait avec l'approbation des conservateurs contre les protestations du NPD.

La ministre d'État aux Finances (Mme McDougall), que je suis content de voir à la Chambre, a souvent blâmé les libéraux parce qu'ils n'avaient pas mis bon ordre au service d'inspection quand ils étaient en mesure de le faire. C'est vrai, sauf que l'explication des conservateurs omet un détail. En 1979, le gouvernement conservateur alors au pouvoir a présenté un avant-projet de loi sur les banques. Il n'a jamais pu faire adopter la mesure parce qu'il a été défait. Il a eu le temps cependant de communiquer ses intentions concernant le système bancaire.

Le fait est que la loi sur les banques que les conservateurs ont proposée en 1979, qui n'a pas été approuvée par la Chambre, et la loi sur les banques que les libéraux ont proposée en 1980, qui a éventuellement été adoptée par la Chambre, ne diffèrent pas tellement sur les points qui concernent le cas qui nous occupe. Je veux parler de la failite de ces deux banques. Je crois que la ministre, ou n'importe qui d'autre du côté ministériel, manque d'honnêteté politique et intellectuelle quand elle dit que la position des libéraux était essentiellement différente de celle des conservateurs à cet égard, car ces derniers ont eu la chance en 1979 d'indiquer ce qu'ils feraient du système bancaire. Ils ont démontré que leur position ne différait pas beaucoup de celle des libéraux.

Le député de Saskatoon-Est a aussi parlé de changement aux règles. C'était évidemment un sujet habituel de récrimination de la part des conservateurs concernant la gestion économique des libéraux, soit qu'il ne fallait rien changer aux règles. L'impression qu'on en retire, c'est que rien ne doit jamais changer, que quoi qu'il arrive, les choses doivent rester exactement comme elles sont. Il est en tout cas intéressant d'entendre cette réflexion de la bouche du député de Saskatoon-Est, car est-il possible de changer plus radicalement les règles de l'économie que de déroger au principe établi depuis longtemps que ceux qui sont prêts à risquer en déposant plus de $60,000 prennent un risque, justement et ne peuvent pas compter sur le gouvernement pour les tirer d'affaire? En ce moment, le gouvernement change fondamentalement les règles du système bancaire et il transforme du même coup l'attitude des gens concernant une caractéristique qui a la prédilection du parti conservateur. Je veux parler du risque.

Combien de fois ai-je entendu à la Chambre les conservateurs vanter les vertus presque mystiques des entreprises à risques! Ils répètent à qui mieux mieux que le risque est le moteur même de l'économie, que c'est à partir du risque que notre pays s'est bâti. Ils nous ont chanté toutes les vertus que le risque pouvait être. C'est le genre de sottises que j'entends depuis des années. Or, nous subissons maintenant l'indignité de voir non pas le parti libéral ou le Nouveau parti démocratique, ces ennemis de la libre entreprise, mais bien le parti conservateur indemniser tous ceux qui avaient déposé plus de $60,000 à la Banque Commerciale du Canada. Quiconque a tant d'argent à déposer sait pertinemment les risques qu'il court quand il le dépose à la Banque. C'est le monde à l'envers quand les champions du risque en sont là.

Je tiens également à dire un mot du Programme énergétique national que le gouvernement a utilisé comme prétexte pour tâcher de justifier cette tentative d'indemnisation.

M. Minaker: Vous étiez d'accord.

M. Blaikie: Le député d'en-face dit que nous étions d'accord avec le Programme énergétique national. En fait, celui qui se donnerait la peine de vérifier au compte rendu constaterait que nous avons voté contre le Programme énergétique national. Mais c'est une réalité dont les conservateurs ne s'embarrassent guère. Depuis quatre ans, ils affirment sans vergogne partout au Canada que le NPD avait souscrit au Programme énergétique national, alors qu'il n'en est rien. Cependant, ils ne se soucient guère de la vérité, plus fascinés qu'ils sont par leurs propres mythes qu'intéressés à ce qui se passe au Canada. Ils sont en l'occurrence les victimes de leur propre propagande. Ils répètent depuis si longtemps que tous les maux dont souffre l'économie de l'ouest sont imputables au Programme énergétique national qu'ils s'en sont persuadés. Dans leur aveuglement, ils ne semblent plus capables de voir que les difficultés de la Banque Commerciale du Canada ne sont pas du tout imputables au Programme énergétique national, mais bien, comme cela semble manifestement le cas, à l'incompétence de ses administrateurs et à des prêts accordés à mauvais escient. C'est peut-être parce que le parti conservateur venait à peine d'accéder au pouvoir et qu'il ignorait que les choses n'étaient pas tout à fait comme il se l'imaginait à l'époque où il formait l'opposition officielle. Je ne sais pas. Cependant, victimes de leur propre propagande, ces députés ne peuvent croire autre chose que ce qu'ils répètent depuis si longtemps. Ils refusent de croire que les difficultés de l'ouest du Canada puissent être dues à autre chose qu'à ce qu'ils tiennent pour une conspiration de longue date.

Je tiens à m'y arrêter, car la réalité politique, sociale et économique de l'ouest du Canada est beaucoup plus complexe que les ministériels voudraient bien nous le faire croire. L'ouest du Canada ne se résume pas aux conseils d'administration de Calgary. L'ouest du Canada ne saurait se réduire au seul secteur énergétique. L'ouest du Canada a une économie diversifiée. L'ouest du Canada, c'est aussi la potasse, les grains, les forêts, les mines, l'industrie manufacturière, des travailleurs et des gens ordinaires. Dans l'ouest du Canada, il n'y a pas seulement des gens riches qui n'ont rien à faire, sinon s'inquiéter de ce qu'ils pourraient bien faire d'une somme de $60,000 ou plus. J'en ai plein le dos d'entendre les gens réduire ma région à la petite élite financière des conseils d'administration de Calgary et d'Edmonton. Pour moi, l'ouest du Canada, ce n'est pas cela. C'est parce que l'ouest du Canada est une réalité beaucoup plus complexe qu'en tant que Canadien originaire de cette région, je tiens à dire que personne ne devrait croire ces balivernes. Nous ne pouvons tout de même pas laisser les conservateurs agir à leur guise sous prétexte qu'il s'agit de l'ouest du Canada. Ils semblent croire que nous devrions nous tenir cois simplement parce que c'est de l'ouest du Canada qu'il s'agit. Quel ouest du Canada est-ce là? Celui des conservateurs n'est sûrement pas le mien.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques remarques sur la démarche parlementaire suivie pour le projet de loi C-79. J'aimerais tout d'abord dire quelques mots des dispositions mêmes de ce projet de loi.

Ce projet de loi C-79 a pour titre abrégé: Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières. Mais si l'on voulait vraiment informer le public canadien, on l'intitulerait: projet de loi visant à rétablir et à préserver la confiance dans le système bancaire canadien. Car c'est de cela que traite ce projet de loi. Il ne s'adresse nullement aux gens qui ont déposé des fonds dans les banques concernées, la Norbanque ou la Banque Commerciale du Canada. Ce projet de loi a pour véritable objectif de donner aux Canadiens l'assurance que les investisseurs financiers de l'Amérique du Nord et du monde entier ont confiance dans le système bancaire canadien et que chaque dollar déposé dans une banque canadienne par un déposant canadien ou autre est protégé.

• (1230)

Je voudrais demander à mes amis d'en face, les députés du Nouveau parti démocratique et du parti libéral, s'ils souhaiteraient qu'il en aille différemment. Voudraient-ils que les gens n'aient pas confiance dans le système bancaire canadien? Souhaiteraient-ils que les Canadiens fassent la queue lundi matin pour retirer leur argent de nos banques canadiennes et ruiner l'économie de notre pays parce qu'ils n'ont pas confiance dans notre système? Je pense que l'on a suffisamment reconnu mainte et mainte fois que l'on pouvait introduire dans le système des remèdes nous protégeant à l'avenir contre ce genre de difficultés. Je pense que les parlementaires de tout bord feraient bien de réfléchir à ces solutions, au lieu de se lamenter sur ce qui s'est passé dans le passé, ce qui n'apporte rien au Canada ni aux gens qui veulent investir dans les institutions financières du Canada.

J'aimerais attirer l'attention des députés d'en face sur le véritable but de ce projet de loi. Quand ils prennent la parole à la Chambre des communes pour dire qu'il ne faut pas adopter ce projet de loi, qu'il faut l'écarter en vertu de l'amendement proposé, ce qu'ils disent en vérité aux Canadiens, c'est: «Nous ne voulons pas vous aider à avoir confiance dans notre système bancaire. Si vous voulez déposer un dollar dans une banque canadienne, c'est à vos risques et périls». Je ne vois pas comment cela pourrait être dans l'intérêt du Canada ou dans l'intérêt du développement économique du Canada. Je me demande qui au Canada peut bien penser que c'est la bonne attitude à adopter. Si nous ruinons les fondements de notre économie, comment espérer que cette économie puisse croître et prospérer? Comment espérer que les Canadiens en profitent?

J'aimerais bien que les députés du parti libéral et du Nouveau parti démocratique nous expliquent ce qui se passerait au Canada si les gens n'avaient plus confiance dans notre système bancaire?

M. Gauthier: Il y a longtemps que nous le disons ... un gouvernement ouvert. Donnez-nous les noms de ces déposants, vos amis.

M. Gormley: Quelle mouche l'a piqué?

M. Crosby: Il y a aussi au sujet de ce projet de loi la question de la démarche parlementaire suivie. Ayant été dans l'opposition à une époque, je pense pouvoir admettre qu'il y a des circonstances dans lesquelles un débat prolongé sur un projet de loi soumis à la Chambre des communes se justifie. Je pense que cela se justifie en particulier quand le public n'est pas au courant des dispositions du projet de loi et qu'en prolongeant le débat, on crée un courant d'information qui permet aux gens de s'informer. Mais y a-t-il quelqu'un au Canada qui ne soit pas au courant des difficultés de la Norbanque et de la Banque Commerciale du Canada? J'en serais franchement très étonné. Tout le monde est au courant de ce qui s'est passé.

M. Gauthier: C'est pour ça que nous avons une enquête judiciaire.

M. Crosby: Tout le monde est au courant de la décision du gouvernement canadien de protéger le système bancaire canadien et de rétablir la confiance dans ce système en réglant le problème des déposants. C'est tout simplement sur cela que porte ce projet de loi. C'est aussi simple que cela.

Si le projet de loi ne comporte pas de dispositions stipulant que les déposants doivent être nommés ou identifiés, c'est pour une bonne raison. La question a été soumise à un commissaire, à quelqu'un qui a été nommé en vertu de la Loi sur les enquêtes publiques, et qui a tous les pouvoirs d'un juge de la Cour supérieure. Il peut convoquer des témoins et étudier les dossiers. Nous avons déjà mentionné cette personne aujourd'hui. C'est un juriste et un Canadien éminent, et je suis certain que M. le juge Estey prendra la bonne décision dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Si l'on veut discuter de la politique du gouvernement à cet égard, j'ai sous les yeux un extrait du *Daily News* de Halifax du 22 octobre 1985. C'est un article qui parle du programme de capital-risque de la grande province du Manitoba, dirigée comme nous le savons tous par un gouvernement néo-démocrate. L'article s'intitule: «Prêts sans intérêt consentis à des millionnaires». Les millionnaires en question bénéficient donc de prêts sans intérêt que leur accorde un organisme du gouvernement du Manitoba. Mais ce qu'il y a d'intéressant, monsieur le Président, c'est que le ministre de l'expansion économique de la province, M. Jerry Storie, a refusé de divulguer le nom des entreprises qui touchent effectivement l'argent provenant du programme de capital-risque. Je suis sûr que les députés d'en face se demandent pourquoi le ministre de l'expansion économique du Manitoba refuse de dévoiler l'identité des sociétés qui toucheront les fonds consentis en vertu de ce programme. L'adjoint du ministre nous l'explique de la façon suivante, et je cite:

> Certains investisseurs ne tiennent peut-être pas à être associés à un investissement particulier. Pour des raisons qu'elle est seule à connaître, la compagnie peut préférer que son identité demeure secrète.

Ainsi, quand les néo-démocrates protestent à la Chambre qu'il faut divulguer l'identité des bénéficiaires des programmes financiers du gouvernement, ils font preuve de fourberie. Ils appliquent deux poids, deux mesures en ce qui concerne le gouvernement du Manitoba par rapport au gouvernement du Canada. Mais dans ce cas, je dois être d'accord avec le gouvernement du Manitoba—pour la dernière fois peut-être—car ce qui importe, tout comme en ce qui concerne le système bancaire, c'est de préserver la confiance. On n'investira dans les banques que si on fait confiance au système bancaire qui régit les banques. On n'investira dans les entreprises, et notamment dans les entreprises bénéficiant du programme de capital-risque du Manitoba, que si l'on est assuré que le gouvernement du Manitoba protégera les relations d'affaires créées avec l'organisme du gouvernement du Manitoba.

Il ne me sera pas nécessaire de parler du parti libéral, car à l'époque où il formait le gouvernement, ses ministres n'avaient cessé de déclarer à la Chambre que les relations d'affaires établies entre le gouvernement du Canada et les personnes qui investissent au Canada, les personnes qui souhaitent consolider l'économie du Canada, doivent être confidentielles. Je demande aux députés de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse de me dire combien de fois ils ont entendu cette phrase à la Chambre. Combien de fois ont-ils entendu les ministres du gouvernement libéral affirmer qu'il fallait avoir confiance, qu'il n'était pas possible de divulguer la teneur des dossiers du gouvernement au sujet des transactions commerciales et d'étaler publiquement les modalités et les conditions de ces transactions. Le parti libéral a sans cesse défendu cette position. Et voilà que maintenant le Nouveau parti démocratique observe exactement la même politique au Manitoba. L'unique différence, c'est que les néo-démocrates peuvent condamner sans réfléchir une telle politique à la Chambre des communes, car ils n'ont jamais gouverné le Canada et évidemment nous savons tous qu'ils ne le feront jamais.

Ils parlent à tort et à travers de ce projet de loi. Ce sont des paroles en l'air. Tous les députés de la Chambre des communes, anciens, présents et futurs, savent qu'il faut préserver le secret de certaines relations. Le gouvernement du Canada est allé plus loin que ne l'auraient voulu certaines personnes, en s'en remettant au commissaire, l'éminent juriste de la Cour suprême du Canada, pour qu'il tranche la question. Que pourrait-on demander de mieux, monsieur le Président? A mon avis, en tant que partisans du gouvernement du Canada, nous devons nous en remettre au jugement équitable des Canadiens.

Le gouvernement a fait un effort honnête, au moyen du projet de loi C-79, pour rétablir la confiance des Canadiens, et de tous les autres investisseurs, dans le système bancaire canadien. C'est précisément et simplement cela que vise ce projet de loi. Le gouvernement du Canada a essayé de protéger le rapport confidentiel que tout gouvernement devrait avoir avec les particuliers qui transignent avec lui ou ses organismes. Ce sont là les deux principes sur lesquels se fonde le projet de loi. Je défie les députés de l'opposition de contester sérieusement la validité de ces deux principes, soit celui de la confiance dans le système bancaire et celui des relations confidentielles avec les personnes qui font affaires avec le gouvernement du Canada.

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) qui a maintes fois exprimé son opinion sur des questions qui l'intéressent lui et sa région. Il l'a fait aussi à propos de questions qui transcendent, si je puis dire, les intérêts régionaux. Je l'ai entendu dire: «Tout le monde est au courant de l'affaire de la Norbanque». Il utilise l'expression «tout le monde». Mais tous les Canadiens ne savent pas qui sont les déposants auprès de cette banque. Tel est l'objet du débat et de l'amendement qu'a proposé mon chef.

• (1240)

Il est curieux que les ministériels, qui réclamaient avec tant d'insistance l'accès à l'information lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition, cherchent maintenant à cacher des renseignements pertinents aux Canadiens. Nous aurions de bonnes raisons de dire qu'on tente d'étouffer l'affaire. Pourquoi craignent-ils tellement de révéler les noms des particuliers et des sociétés qui vont toucher des millions de dollars des contribuables? Pourquoi cacher ces noms? Est-ce parce que certaines personnes associées à ces deux banques auraient des liens très étroits avec les conservateurs? Est-ce parce que le parti progressiste conservateur du Canada aurait de l'argent en dépôt dans l'une de ces banques? Est-ce là pourquoi? Ou est-ce pour une autre raison qu'ils ne veulent pas divulguer ces noms? Le fait est que le gouvernement tient le peuple canadien et le Parlement dans l'ignorance avec les réponses qu'il donne à nos questions. Voilà pourquoi je demande aux députés de tous les partis d'appuyer unanimement l'amendement proposé par le très honorable chef de l'opposition (M. Turner).

Le gouvernement a refusé, à la Chambre comme au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, de répondre aux questions suivantes: pourquoi le groupe chargé du renflouement n'a-t-il pas consulté les vérificateurs externes de la BCC? Pourquoi n'a-t-il pas pris connaissance des procès-verbaux du comité de vérification de la BCC? Pourquoi le gouvernement a-t-il refusé l'offre de la banque de faire procéder à une vérification complète de ses livres? Nous connaissons la réponse à cette question, même si les députés ministériels et la ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall) ne veulent pas nous la donner. Nous avons conclu à une décision politique de la part du très honorable premier ministre du Canada (M. Mulroney), décision qu'il a prise sans même vraiment consulter les principaux intéressés et, cela, au début de la fin de semaine où s'est tenue la Conférence économique nationale, ici même, à Ottawa.

Toute cette affaire est infecte. C'est encore bien pire que l'affaire du thon. On demande au Parlement canadien de libérer des millions de dollars d'impôt pour indemniser des personnes et des sociétés, canadiennes ou étrangères, et nous ne savons pas de qui il s'agit. La ministre d'État chargée des Finances a l'audace de venir à la Chambre dire aux députés et au peuple canadien qu'il vaut «peut-être» juridiquement mieux qu'elle n'en révèle pas les noms. Par conséquent, le gouvernement viole l'un des droits les plus fondamentaux du Parlement, le droit de savoir. Nous avons le droit de connaître le nom des personnes et des entreprises qui vont toucher des montants importants tirés de la poche des contribuables.

J'irai même plus loin, j'accuserai la ministre d'État aux Finances de manœuvre dissimulatoire de la pire espèce. Le gouvernement viole les traditions parlementaires quand il va à l'encontre du devoir qu'a le Parlement de scruter chacune des dépenses publiques. Mais qu'est-ce que nous répètent à longueur de journée les ministériels de l'arrière-ban? Que cette mesure est bonne pour les Canadiens. Je me demande bien en quoi. Pourquoi les députés d'en face persistent-ils à laisser pratiquer cette dissimulation? L'unique conclusion que je puis en tirer, c'est qu'ils ont plus de renseignements qu'ils ne veulent en donner à la Chambre et aux Canadiens.

D'autre part, les députés d'en face sont injustes quand ils disent que mon groupe en a contre les institutions de l'Ouest. Rien n'est plus loin de la vérité. Le fait à retenir, c'est que 870 millions de l'argent des contribuables vont faire les frais de l'incompétence crasse de la ministre d'État aux Finances et du ministre des Finances (M. Wilson). En toute conscience, je ne pourrais appuyer le gouvernement sur cette question, parce qu'il y a d'autres secteurs qui ont grand besoin d'être aidés. Que ce soient les agriculteurs, les pêcheurs ou les travailleurs de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique, ou la population des provinces de l'Atlantique, que le gouvernement a supprimés de ses pensées, c'est là qu'il faudrait mettre cet argent. Et les garderies? Et l'aide aux milliers de nos municipalités qui sont venues supplier le gouvernement de leur accorder son aide financière à des chapitres d'une nécessité criante comme l'adduction d'eau et les égouts? Il est plus urgent de s'occuper de ces problèmes que de l'orgueil du premier ministre.

C'est pour ces raisons que j'invite tous les députés, sans distinction d'appartenance politique, à examiner l'amendement du très honorable chef de l'opposition et à voter pour. A défaut, ils violeront les traditions de notre législature et de celles qui l'ont précédée.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, le projet de loi dont la Chambre est saisie verse des deniers publics à ceux dont les dépôts dépassant $60,000 n'étaient pas assurés. Voilà l'objet du projet de loi. Le député dit: «Nous le savons.» Je veux insister sur ce point car cela signifie que le gouvernement fédéral garantit quelque chose qui ne l'était pas auparavant. Tel est le point en litige. Le bien est bien et on ne peut changer le mal en bien. Si je dis cela c'est que des programmes gouvernementaux garantissent les prêts effectués par l'intermédiaire des banques. Toutefois, quand le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, ces garanties ont été annulées dans le cas de certains producteurs de matières premières. Quelle est la raison de cette situation? Les pêcheurs démunis de la côte de l'Atlantique et de la côte du Pacifique reçoivent des lettres de leurs banques les avisant que le gouvernement fédéral ne peut plus garantir leurs emprunts et ces gens seront donc traduits devant les tribunaux et leurs biens seront saisis. C'est affreux n'est-ce pas? Laissez-moi vous lire une lettre d'un directeur de succursale de banque à un pauvre pêcheur canadien, M. Elliott, à propos d'une garantie de prêts du gouvernement fédéral. La lettre dit ceci:

Monsieur,

Nous avons le regret de vous aviser que le gouvernement fédéral ne paie plus les réclamations en vertu des prêts aidant aux opérations de pêche consentis entre 1977 et 1980. Nous devons donc vous dire que vos prêts ne sont plus garantis par le gouvernement fédéral. De ce fait, les comptes sont votre seule responsabilité.

La banque donne ensuite la liste des sommes impayées. J'ai ici une autre lettre d'un homme qui me dit:

Aujourd'hui, le shériff a apporté un papier d'une étude d'avocats de St. John's. Ils vont prendre des mesures judiciaires. Qu'est-ce que je vais faire?

● (1250)

Il ajoute:

Il y a quelques jours, le directeur de la banque m'a appelé. Il s'inquiétait de ce prêt. Il m'a dit que si je ne payais pas ils allaient mettre un panneau «à vendre» sur ma maison.

Et cette autre lettre:

Il y a quelques années, personne ne pouvait entrer dans une banque sans remarquer les grandes affiches disant à peu près ceci: «Demandez-nous des détails sur les garanties du gouvernement fédéral pour les prêts aidant aux opérations de pêche», etc. Comme beaucoup d'autres, je me suis laissé avoir.

Je me réjouis de voir la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) de retour à la Chambre. Le gouvernement fédéral a retiré cette année sa garantie sur les prêts aux particuliers, c'est-à-dire aux hommes et aux femmes les moins nantis. Et pourquoi? Voici la réponse qu'a donnée le ministre concerné à un électeur de la Nouvelle-Écosse:

Bien que vous éprouviez actuellement des difficultés financières, il vous faut comprendre que nous jouons, dans le cadre du Programme de prêts aidant aux opérations de pêche, le rôle de répondant en cas de non remboursement des emprunts faits aux termes de la loi.

A cause des pertes considérables qu'elle a enregistrées, la Banque de Nouvelle-Écosse a atteint le plafond fixé pour le remboursement par le gouvernement fédéral des prêts accordés pour la mise en valeur des pêches, pour la période durant laquelle votre emprunt a été contracté. Par conséquent, nous ne pouvons plus cautionner votre dette.

Le gouvernement fédéral revient sur sa position et refuse de garantir les emprunts des producteurs du secteur primaire. Il recule, alors qu'au moyen de la mesure à l'étude le gouvernement se porte à nouveau garant pour d'autres. Il abandonne les pauvres à leur sort, pour mieux secourir ceux qui ont de l'argent. Il délaisse les défavorisés au profit des investisseurs, refusant de secourir les uns pour mieux aider les municipalités et ainsi de suite.

Toutefois, monsieur le Président, nous ne sommes même pas contre cette idée. Tout ce que nous demandons au gouvernement, c'est de nous divulguer les noms; mais il refuse. Il s'agit avant tout d'un principe fondamental. Beaucoup de députés s'indignent de ce projet de loi pour les raisons que j'ai mentionnées; en effet, ils veulent que les droits soient respectés. Le gouvernement a tort de présenter à la Chambre une mesure dans laquelle il offre une certaine garantie, alors qu'il la refuse à des producteurs du secteur primaire qui étaient censés en jouir.

Certains producteurs primaires du Québec, de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve reçoivent maintenant des lettres de banques et d'avocats leur disant qu'on mettra leur maison en vente parce que leur emprunt n'est plus garanti par le gouvernement fédéral. Pendant l'été de 1985, le gouvernement fédéral a retiré les garanties qu'il avait fournies à l'égard des prêts consentis aux producteurs. D'autre part, monsieur le Président, nous discutons maintenant à la Chambre d'un projet de loi qui vise à offrir rétroactivement une garantie à des gens qui avaient des dépôts de plus de $60,000 à ces banques.

La ministre d'État chargée des Finances, le ministre des Finances (M. Wilson) et le premier ministre (M. Mulroney) devraient y réfléchir à deux fois. S'ils veulent prendre de telles mesures pour aider un certain groupe de gens, ils devraient faire la même chose pour aider nos pauvres producteurs du secteur primaire au lieu de les laisser pour compte et de permettre qu'ils perdent leurs biens, leur maison et tout le reste et qu'ils soient traînés en justice parce qu'ils ont obtenu un prêt garanti par le gouvernement fédéral.

Le grand principe du gouvernement du Canada consiste à réduire le déficit et à dire qu'il n'y aura plus de cadeaux. Dans ce cas, pourquoi le gouvernement du Canada refuse-t-il de nous dire qui recevra ces 875 millions de dollars? Par la même occasion, il devrait nous dire pourquoi il retire les garanties qu'il avait offertes à l'égard des prêts bancaires consentis aux producteurs primaires du Canada.

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la suite de mon éloquent collègue pour ajouter d'autres faits à la liste. Je le félicite aussi de son excellent exposé qui servira à mieux renseigner tous les Canadiens des quatre coins du pays sur ce que fait leur gouvernement.

J'ai reçu un appel d'un couple de personnes âgées d'Ottawa qui ont placé $6,000, soit une bonne partie de leurs épargnes, dans la Banque Commerciale du Canada. Ils avaient cru le ministre des Finances (M. Wilson), la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) et le premier ministre (M. Mulroney) qui affirmaient que c'était un placement sûr. Ils m'ont demandé ce qu'il adviendrait de leurs $6,000. Ils veulent savoir s'ils vont récupérer leur argent parce que, après tout, c'est le gouvernement qui leur a dit que c'était un bon placement, et ils ont cru dans sa parole. Aujourd'hui ils ont perdu une partie de l'argent qu'ils ont mis toute une vie à économiser. Faut-il s'étonner que les Canadiens soient mécontents?

Nous voilà donc saisis d'une mesure concernant le versement de 875 millions de dollars à des gens qui ont investi en s'inspirant des principes conservateurs. Selon ces principes, on prend des risques quand on investit de l'argent. Nous l'avons entendu dans la bouche des conservateurs lorsqu'ils formaient l'opposition. Ils disaient alors de laisser les coudées franches à la libre entreprise qui saurait comment faire marcher les affaires. Or, cette libre entreprise a eu les coudées franches avec la bénédiction du gouvernement lequel a encouragé des gens à investir dans une entreprise qui a mal tourné. Maintenant le gouvernement leur fait comprendre qu'ils n'ont pas vraiment besoin de prendre de risques puisque qu'il va les renflouer.

Il y a environ cinq ans, le gouvernement libéral a adopté une mesure visant à porter de $20,000 à $60,000 le montant des dépôts bancaires assurables. C'est la loi en vigueur actuellement. C'est pour cette raison que ce projet de loi spécial est à l'étude à la Chambre maintenant. Le député qui m'a précédé a parlé des pêches et des banques qui mettaient des maisons hypothéquées en vente pendant que nous sommes en train de verser à des investisseurs quelque 875 millions de dollars.

Hier, j'ai rencontré les représentants de plusieurs municipalités à propos des ports pour petits bateaux. Il existe toutes sortes de possibilités d'investissement dans le secteur touristique à l'heure actuelle. Les députés qui occupent actuellement les banquettes ministérielles ont promis au cours de la législature précédente de faire toutes sortes d'investissements dans le tourisme, dans les petites entreprises et dans le secteur agricole s'ils étaient élus. Que font-ils? Ils utilisent cet argent pour renflouer leurs amis. Croyez-le ou non, monsieur le Président, il n'y a pas d'argent pour les ports pour petits bateaux au Canada. Les petites agglomérations sont délaissées. Je vois un député de l'Atlantique me montrer du doigt. Il sait peut-être qu'une partie de l'argent prévu au budget a été investi dans sa région; pas moi. Je sais toutefois que l'on m'a dit hier que si nous voulions de l'argent nécessaire pour payer la main-d'œuvre pour l'aménagement d'un port pour petits bateaux, nous devrions faire une demande en invoquant l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage parce qu'il n'y a pas d'argent pour les ports pour petits bateaux en Ontario. Combien de députés conservateurs de l'Ontario y a-t-il aujourd'hui à la Chambre qui ne donnent pas leur appui aux petites agglomérations?

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre!

M. Hopkins: Je dirai qu'il est 13 heures, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Il restera cinq minutes au député de Renfrew-Nipissing-Renfrew (M. Hopkins) lorsqu'on aura fait l'appel de l'ordre du jour. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'EMPLOI

ON DEMANDE DE RECONNAÎTRE L'EST DE MONTRÉAL COMME ZONE DÉSIGNÉE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aimerais informer les députés de cette Chambre qu'hier, à Montréal, se tenait la deuxième réunion du comité de survie pour sauver les 5,000 emplois qui risquent d'être perdus dans l'est de Montréal. J'aimerais dire aux députés de cette Chambre qu'à cette réunion il y a eu unanimité . . . la représentation de tous les intervenants sociaux, économiques, socio-politiques, il y avait la présence des députés conservateurs de l'est de Montréal, des députés libéraux fédéraux, des conseillers municipaux du Parti civique et du RCM, des députés provinciaux du Parti libéral du Québec et des députés du Parti québécois, des intervenants des centrales syndicales ainsi que du milieu des affaires et de la Chambre de commerce.

Monsieur le Président, j'aimerais informer les députés de cette Chambre que ces gens ont été unanimes pour demander aux deux paliers de gouvernement de reconnaître l'est de Montréal comme zone désignée afin qu'elle puisse bénéficier de tous les avantages, savoir aider à subventionner les entreprises, éviter la fermeture de la raffinerie Gulf, de la Canadian Vickers et de la Bombardier. De plus, tous les intervenants ont été unanimes pour appuyer les autorités de la ville de Montréal, pour inviter la compagnie Hyundai à s'implanter dans l'est de Montréal afin d'éviter la catastrophe que l'on vit là présentement.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON DEMANDE DES MODIFICATIONS

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, la structure, la longueur, la complexité et les modalités d'application de la Loi de l'impôt sur le revenu font que les Canadiens doutent fort de l'équité et de la justice de la fiscalité au Canada.

Les salariés sont irrités des largesses et des allégements accordés aux grandes sociétés. Les agriculteurs et les propriétaires de petites entreprises sont frustrés à cause des stimulants et des dons offerts aux entreprises assez importantes et assez riches pour pouvoir retenir les services de conseilers spécialisés.

Des comptables astucieux, qui devraient conseiller leurs clients sur l'amélioration de leur exploitation et de leurs finances, utilisent leurs talents pour profiter d'échappatoires socialement inefficaces qui permettent de réduire sensiblement les impôts et commandent donc des honoraires plus élevés.

Je demande au ministre du Revenu national (M. Mackay) de trancher ce nœud gordien. Toutes les initiatives dans le domaine des relations publiques et de la formation ainsi que les améliorations apportées à la procédure par son prédécesseur, bien que valables, ne font qu'effleurer le problème.

Le Canada a besoin d'une fiscalité équitable où les riches devront supporter une proportion plus forte du fardeau fiscal qui repose actuellement sur les épaules des contribuables à revenus moyens. Le Canada a besoin d'une Loi de l'impôt sur le revenu que les propriétaires de petites entreprises et les salariés pourront comprendre.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DES JEUNES AGRICULTEURS EXCEPTIONNELS

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, en fin de semaine, j'ai participé au programme des Jeunes agriculteurs exceptionnels, programme populaire lancé par les Jaycees du Canada en vue de rendre hommage aux jeunes agriculteurs dont les réalisations de l'année ont été importantes. Voici quels sont les jeunes agriculteurs exceptionnels de 1985: Earl Kidston, de Kings County, en Nouvelle-Écosse; Pierre Carbonneau, de Coaticook, au Québec; Owen Legge, de Sprint Bay, en Ontario; Bruce Wood, de Campbelleville, en Ontario; Harry Lepp, d'Elm Creek, au Manitoba; Garry Stevenson, de Melfort, en Saskatchewan; Clarence Jensen, d'Abbotsford, en Colombie-Britannique; et un agriculteur de la circonscription de Bow River, Horst Wieve, d'Acme, en Alberta.

Le programme en est à sa sixième année. M. Gordon Bussey, d'Airdrie, qui a été honoré en 1982 et qui est un agriculteur éminent de Bow River, a félicité les lauréats au nom des anciens. Reuben Hamm, propriétaire d'une station radiophonique à orientaton agricole, soit CHRB, de High River, a de façon très compétente présidé la cérémonie, faisant alterner les interventions de diaporamas montrant les exploitations agricoles de tous les gagnants.

Ces huit Canadiens témoignent de la force de l'exploitation agricole familiale. Beaucoup trop de ces exploitations sont en train de disparaître et il nous faut de nouveaux programmes destinés à fixer pour les produits agricoles des prix avantageux qui permettent aux jeunes agriculteurs de tenir le coup. Je félicite les Jaycees du Canada et les parrains du programme et je suis persuadé que tous les députés se joindront à moi pour féliciter du fond du cœur ces huit jeunes agriculteurs exceptionnels.

M. le Président: A l'ordre. Voici que c'est maintenant un message de félicitations.

* * *

L'AVORTEMENT

LA RECONNAISSANCE DU DROIT À LA VIE

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, nous assistons actuellement à une abomination et à une véritable

parodie de justice puisque l'on permet au D[r] Mortgentaler et à ses associés d'assassiner des êtres humains à leur abattoir du 85, rue Harbord, à Toronto.

Ce groupe a constamment violé les dispositions du Code criminel en pratiquant des avortements sur demande.

Le procureur général de l'Ontario a manqué à son devoir en refusant d'exercer les pouvoirs de sa charge puisqu'il n'a pas fait payer de cautionnement aux accusés et qu'il ne les a pas empêchés de continuer à enfreindre la loi en attendant que la Cour d'appel de l'Ontario se prononce sur leur acquittement pour un chef d'accusation analogue.

Il n'est donc pas interdit de penser que le procureur général de l'Ontario ne s'oppose pas à ce que le D[r] Mortgentaler continue d'assassiner dans le sein de leur mère des êtres humains innocents qui ne peuvent ni se défendre ni protester. Ainsi, chaque jour de retard dans le règlement de cette cause signifie que d'autres bébés perdront la vie. Il faut mettre un terme à cet état de choses.

La meilleure façon de régler ce problème serait de modifier la Charte des droits et libertés pour qu'elle reconnaisse, une fois pour toutes, que les fœtus sont des êtres humains à part entière qui jouissent des droits, des privilèges et de la protection prévus à ce titre par la charte. Il est grand temps d'agir. Je demande donc au gouvernement de prendre des mesures en ce sens le plus tôt possible.

M. le Président: Je signale au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LES PROPOS ATTRIBUÉS À DES DÉPUTÉS CONSERVATEURS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le comité parlementaire chargé d'assurer que le gouvernement fédéral respecte les dispositions de l'article 15 de la Charte des droits déposera ses recommandations cette semaine. Certains propos tenus par les conservateurs dernièrement révèlent bien la position de leur parti envers les femmes.

Le député de South Shore (M. Crouse) aurait déclaré ce matin qu'il n'a rien contre les femmes. «Comment le pourrais-je, a-t-il dit, puisque ma mère était une femme et que j'en ai épousé une!» Il a expliqué pourquoi il ne voulait pas de femmes combattantes: «Chez moi, nous faisons la distinction entre emplois féminins et masculins. Ce n'est pas parce que nous sommes machos mais bien marins». Il a ensuite raconté avoir vu dernièrement accoster dans le port de Halifax un navire de la garde côtière américaine dont le capitaine était «une petite effrontée d'à peine 30 ans».

Dois-je rappeler aux députés que nous sommes en 1985? Les propos de nos vis-à-vis rabaissent les Canadiennes et nous révèlent malheureusement que le gouvernement manque de respect à l'égard du rôle de plus en plus important que les femmes devraient jouer dans tous les domaines de la société.

Article 22 du Règlement

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—ON DEMANDE DES SANCTIONS OBLIGATOIRES

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, la majorité des Sud-Africains livrent une lutte contre le racisme dans laquelle un nombre toujours plus grand de personnes, et même d'enfants, préfèrent sacrifier leur vie au lieu de leur âme.

Ils veulent, dans leur propre pays, une démocratie fondée sur les idéaux découlant de la Magna Carta, de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et la Déclaration d'indépendance des États-Unis. Ils recherchent l'aide de ceux qui se prétendent les défenseurs des idéaux de liberté et d'égalité.

Le Commonwealth vient de répondre à leur appel. Qu'ont-ils obtenu? «Un tout petit peu, un tout petit peu.» Voilà tout ce que la Grande-Bretagne et le Commonwealth sont prêts à faire au nom de la justice.

«Cela ne représente pas grand-chose», nous dit-on avec une fierté que ne doivent partager ni notre pays ni notre gouvernement. Nous devons faire plus que participer à des mesures symboliques ou à la constitution d'un autre groupe destiné à accroître encore le niveau de frustration et de ressentiment à l'égard des démocraties occidentales.

Si l'on n'appuie pas des sanctions obligatoires accrues, le soutien sans conviction que l'Ouest concède pourrait bien faire place aux armes de l'Est et l'Afrique noire deviendra fatalement hostile à l'Ouest.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LE CARREFOUR DE LA SOUS-TRAITANCE DE L'EST DU QUÉBEC

M. André Plourde (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, il aura fallu le Carrefour de la sous-traitance de l'est du Québec pour qu'enfin l'on découvre et surtout que l'on reconnaisse le vrai potentiel des entreprises de la région du Bas-Saint-Laurent.

En effet, la semaine dernière, durant les trois jours qu'a duré le Carrefour de la sous-traitance à Rivière-du-Loup, nous avons tous été à même de constater et aussi de faire prendre conscience que l'est du Québec n'est pas démuni de ressources ni de dynamisme. Ma participation à ce carrefour m'a permis de mieux réaliser que l'est du Québec a de plus en plus le goût de faire des affaires.

En ce qui concerne les acheteurs des grandes entreprises, des gouvernements et des sociétés d'État, ils ont été tout simplement renversés par la diversité et la qualité des produits qu'offrent les entreprises de l'est du Québec dans le domaine de la sous-traitance. Qu'il s'agisse des exposants ou des participants, tous s'accordent à dire que ce carrefour est devenu la bougie d'allumage qui permettra de consolider l'activité économique dans l'est du Québec.

Finalement, monsieur le Président, je dirai que le gouvernement canadien a eu raison de participer financièrement à la réalisation du Carrefour de la sous-traitance de l'est du Québec qui s'est tenu dans ma circonscription de Kamouraska-Rivière-du-Loup.

• (1410)

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES AVANTAGES PRÉVUS

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler d'une question cruciale concernant tous les Canadiens.

[*Français*]

Le premier ministre a annoncé le 26 septembre que le Canada manifeste son désir de tenter de conclure un nouvel accord commercial entre le Canada et les États-Unis.

[*Traduction*]

Bien des Canadiens craignent de changer le *statu quo*, mais je voudrais leur assurer, et tout particulièrement à mes concitoyens de l'Alberta, qu'une nouvelle entente commerciale améliorera le bien-être de tous les Canadiens.

En Alberta actuellement, nos échanges commerciaux avec les États-Unis sont instables. Les Américains menacent d'imposer des droits compensatoires sur nos produits, notamment les viandes rouges et les produits pétrochimiques. Plus de 75 p. 100 des produits pétrochimiques albertains sont vendus à l'étranger, et aussi bien le Canada que les États-Unis imposent des droits tarifaires variant de 10 à 18 p. 100.

Les exportations albertaines se chiffraient à 10.6 milliards de dollars en 1984, soit $4,500 par habitant. Sur ce total, nos exportations vers les États-Unis totalisaient 9.3 milliards, soit $4,000 par habitant.

A la suite d'un sondage que j'ai effectué le printemps dernier dans ma circonscription d'Edmonton-Est, j'ai constaté que 65 p. 100 des répondants étaient en faveur de la libération de nos accords commerciaux avec nos voisins du Sud.

Je me réjouis de l'initiative du gouvernement. Si nous ne nous engagions pas dans ces négociations, nous négligerions notre devoir qui est de favoriser la prospérité de notre pays. Je puis assurer non seulement aux Albertains mais à tous les Canadiens qu'une nouvelle entente commerciale avec les États-Unis nous profitera à tous.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

LA FERMETURE DU CANAL WELLAND—L'INCIDENCE SUR LES EXPORTATIONS DE CÉRÉALES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, les compressions que le gouvernement a effectuées dans le financement de la Voie maritime du Saint-Laurent, lors du budget de mai dernier, compromet ce lien vital entre l'ouest du Canada et la côte est. Les producteurs de céréales de l'Ouest sont tributaires du système de la Voie maritime du Saint-Laurent pour l'accès aux marchés mondiaux.

L'effondrement récent d'une paroi du canal Welland qui, pour la deuxième fois en un an, paralyse la circulation dans la voie maritime, prouve qu'il est nécessaire de l'entretenir convenablement. Plus de 70 navires sont bloqués dans la voie, cette semaine. Le gouvernement doit agir avec diligence pour que l'accident ne dérange pas l'expédition de millions de tonnes de grain aux clients étrangers. Il doit agir pour sauvegarder auprès de nos clients à l'étranger notre réputation de fournisseur fiable sur les marchés mondiaux du grain.

Le blocage au canal Welland place des centaines d'agriculteurs dans une situation financière précaire au moment où les recettes agricoles n'ont jamais été aussi faibles. Dans son budget de mai 1985, le gouvernement a annoncé qu'il réduisait de 30 millions les fonds de l'Administration de la voie maritime. Par cette action irréfléchie, il affaiblit un maillon essentiel du système de transport.

Je le supplie de revenir sur sa décision et de faire tout ce qu'il peut pour acheminer le grain vers les marchés mondiaux.

* * *

[*Français*]

LE LOGEMENT

LA VITALITÉ DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

M. Gilbert Chartrand (Verdun—Saint-Paul): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de signaler aujourd'hui la grande vitalité des coopératives d'habitation de ma circonscription de Verdun—Saint-Paul.

Depuis la formation de notre gouvernement, un grand total de 208 unités de logements, réparties en 12 projets, ont vu le jour dans le cadre du programme de logement social de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. De plus, 151 unités ont pu bénéficier du Programme d'aide à la remise en état de logements, également parrainé par la SCHL.

Je désire tout particulièrement rendre hommage au Service communautaire d'aménagement et de logement de Verdun. Cet organisme à but non lucratif fut à l'origine de la plupart des rénovations et des nouvelles constructions entreprises dans ma circonscription, et le dévouement de tous ses membres a contribué largement au mieux-être de toute la population verdunoise. Les efforts déployés par eux ainsi que par tous les autres organismes communautaires . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

ON PROPOSE DES MESURES DESTINÉES À FAVORISER LA PROSPECTION ET L'EXPLOITATION

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, le Canada tout entier se félicite des accords excellents que le gouvernement a conclus en matière d'énergie—notamment l'Accord de l'Ouest et l'Accord de l'Atlantique. L'activité sur les terres provinciales s'est accrue dans les domaines de la prospection, de la mise en valeur et de la production, et cela signifie des emplois en grand nombre.

Je voudrais, de la part du secteur, exhorter la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) à accorder la priorité à la suppression de la disposition relative à la part de 25 p. 100 du gouvernement et de toutes les autres dispositions connexes. Cela revient à de la confiscation et décourage la prospection. Le taux de participation canadienne ne devrait entrer dans le calcul qu'à l'étape de la mise en valeur, et non pas de la prospection.

On devrait réduire les redevances perçues sur les terres domaniales, ou les supprimer, jusqu'au moment du remboursement. Compte tenu du coût extrêmement élevé de la prospection et de la mise en valeur, la croissance en sera accélérée. Il est nécessaire de favoriser la prospection sur les terres domaniales en consentant des crédits fiscaux qui ne soient pas fonction du taux de participation.

Je sais que la ministre a entrepris des consultations avec les provinces et le secteur pétrolier. Je la félicite de son attitude et j'attends impatiemment de connaître les résultats de ses démarches.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

L'ACHAT DE GULF—LE RÔLE DU MINISTRE DES FINANCES ET DU SOUS-MINISTRE ADJOINT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Lors de sa dernière conférence de presse, le premier ministre a froidement déclaré que les négociations sur la décision fiscale en faveur de l'achat de Gulf Canada avaient été menées entièrement par les fonctionnaires du ministère du Revenu national. Or l'ancien sous-ministre des Finances a déclaré catégoriquement que le ministre des Finances et son sous-ministre adjoint responsable de la politique fiscale avaient été intimement liés à cette affaire.

Quel a été le rôle du ministre des Finances dans la négociation de l'achat de Gulf Canada? Quel a été le rôle du sous-ministre adjoint responsable de la politique fiscale?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon rôle est d'être ministre des Finances.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): En tant qu'ancien ministre des Finances, le très honorable chef de l'opposition sait en quoi consiste mon rôle à propos de diverses questions à l'étude. Je dois lui préciser que la transaction concernant Gulf Canada, Petro Canada et Olympia and York était de très grande envergure. C'est évidemment quelque chose qui me concerne, mais c'est une question qui relève du conseil des ministres. Il sait très bien qu'on ne discute pas de ces questions à la Chambre des communes.

[*Français*]

L'ANCIEN SOUS-MINISTRE DES FINANCES—LA POSSIBILITÉ DE CONFLIT D'INTÉRÊTS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

L'ancien sous-ministre des Finances avait informé et le premier ministre et le ministre des Finances de son conflit d'intérêts avec la plus grande société immobilière du Canada et même au monde. Pourquoi, étant donné ces circonstances, le ministre des Finances avait-il gardé M. Cohen comme sous-ministre? Est-ce qu'il avait discuté de la situation de M. Cohen avec le premier ministre à cet égard?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, les événements évoqués par le très honorable chef de l'opposition dans sa question se sont produits à une époque où les vieilles directives en matière de conflits d'intérêts étaient en vigueur. Elles ne sont guère différentes à ce mince égard des nouvelles directives qui ont été déposées tout récemment. Mais, d'après les comptes rendus journalistiques que j'ai pu lire à propos des déclarations de M. Cohen, il aurait non seulement cherché à respecter ces anciennes directives mais bien, si ma mémoire est exacte, déclaré à la presse qu'il avait posé la question à des conseillers juridiques indépendants qui lui avaient donné l'assurance qu'il n'enfreignait pas ces directives.

LE RÔLE DE L'ANCIEN SOUS-MINISTRE ADJOINT DANS LA PRÉPARATION DU BUDGET

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous avons fait monter cette question jusqu'au vice-premier ministre, et c'est à lui que je voudrais poser une question. Si M. Cohen a jugé que c'était un problème suffisamment grave et si le ministre des Finances a jugé que c'était suffisamment grave pour exclure M. Cohen de toutes les négociations concernant l'achat de Gulf Canada, pourquoi a-t-on laissé à M. Cohen la responsabilité d'un budget qui devait avoir des répercussions sur toutes les grandes sociétés du Canada, y compris Olympia and York? Pourquoi ne l'a-t-on pas réaffecté ou relevé de ses fonctions une fois que le ministre des Finances et le premier ministre ont été mis au courant de ce conflit d'intérêts?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, en premier lieu je n'accepte absolument pas la prémisse qui sert de préambule à la question du très honorable représentant. Deuxièmement, je n'accepte absolument pas qu'il dise qu'il y avait un conflit d'intérêts.

M. Turner (Vancouver Quadra): M. Cohen dit qu'il y en avait un.

• (1420)

M. Nielsen: Je n'ai pas connaissance que M. Cohen ait déclaré qu'il y avait conflit d'intérêts. En fait, c'est exactement le contraire que j'ai lu dans les journaux, au point même qu'il s'est fait dire par des experts juridiques indépendants qu'il n'était en aucune façon en situation de conflit d'intérêts.

Pour ce qui est d'avoir signalé son offre d'emploi, c'est tout à fait normal. Cela s'est certainement produit du temps où le très honorable représentant faisait partie d'un gouvernement où l'on attendait ce genre d'attitude. En fait, les lignes directrices en vigueur à l'époque où le député d'en face était ministre le stipulaient, et c'est précisément ce qui s'est passé en l'occurrence, selon M. Cohen, d'après ce que j'ai pu lire sur cette affaire.

L'ACCORD D'ASSOCIATION

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Je suis tenté de demander au vice-premier ministre s'il existe une directive officielle voulant que les hauts fonctionnaires s'excusent et aillent aux toilettes, pour éviter de parler de questions suscitant des conflits d'intérêts, comme l'aurait fait M. Cohen.

J'ai une question à poser au ministre des Finances. Ce cadeau fiscal qui a fait l'objet de la décision présupposait un accord d'association très compliqué, pour avoir la moindre chance d'obtenir une décision favorable du ministère du Revenu national. Est-ce que le ministre des Finances savait que cet accord d'association était nécessaire, et est-ce qu'il s'est entretenu avec quelqu'un de l'intervention de Norcen comme participant à cette association-là.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, si l'on me permet de répondre à cette question.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Dissimulation!

M. Hnatyshyn: Vous ne voulez pas entendre la réponse de toute façon.

M. MacKay: Le député d'en face a les connaissances et l'expérience qu'il faut pour comprendre le caractère artificieux d'une pareille question, car il sait pertinemment que le contribuable en l'espèce aurait fort bien pu conclure la transaction sans demander de décision. Il en avait le droit. Cela fait qu'il est impossible de répondre à cette question sur le parquet de la Chambre. Le député d'en face le sait.

LA PUBLICATION DE LA DÉCISION FISCALE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, il se trouve que M. Reichmann est plus ouvert que le gouvernement, en tout cas que le ministre des Finances, le premier ministre ou le ministre du Revenu national. Comme vous le savez, M. Reichmann a accordé une interview qui a été publiée par le *Globe and Mail* ce matin.

Est-ce que le ministre du Revenu national voudrait informer M. Reichmann que le gouvernement ne s'oppose pas à ce qu'il rende cette décision publique? Est-ce qu'il voudrait l'en informer pour que ces questions sans réponse puissent être tirées au clair?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Non, ce n'est pas moi qui donnerai un pareil conseil à M. Reichmann à propos d'une affaire de ce genre. Ce n'est pas à un ministre qu'il revient de dire à un contribuable ce qu'il doit faire. Ce ne serait pas agir de façon responsable que de conseiller à un contribuable de renoncer à la protection des renseignements confidentiels, qui intéressent non seulement le contribuable en question, mais pourrait très bien intéresser d'autres contribuables.

LES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Ce dernier doit savoir que M. Cohen a commencé à travailler pour Olympia et York en octobre et que le gouvernement a publié en septembre ces nouvelles lignes directrices. Le vice-premier ministre veut-il dire à la Chambre que, selon son interprétation, il n'y a aucune contradiction entre ces lignes directrices et le poste qu'a accepté M. Cohen?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): J'ai pu me tromper quant à la date où M. Cohen a quitté son emploi. Je crois que c'était en juin. A l'époque, les anciennes lignes directrices étaient toujours en vigueur. C'est ce que j'ai dit il y a un instant.

Quant à la disposition précise qui s'appliquerait en l'occurrence, il n'y a guère de différence entre les anciennes directives et les nouvelles, mais j'ai expliqué que M. Cohen a fait des efforts, selon moi, pour s'assurer qu'il se conformait bien aux lignes directrices.

L'OFFRE D'EMPLOI ACCEPTÉE PAR L'ANCIEN SOUS-MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, c'est précisément l'uniformité entre les anciennes et les nouvelles lignes directrices qui me préoccupe, étant donné ce qu'a dit le vice-premier ministre. Les lignes directrices stipulent désormais qu'en ce qui concerne l'emploi futur de personnes dans le cas de M. Cohen, ces dernières ne doivent pas, durant l'année qui suit leur départ:

c) donner des conseils à des fins commerciales sur les programmes ou politiques du ministère où elles ont travaillé . . .

Voici ma question au vice-premier ministre, qui porte sur l'emploi que M. Cohen a accepté. Le vice-premier ministre ne pense-t-il pas que les fonctions qu'il a acceptées sont en totale contradiction avec la teneur des lignes directrices?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Non, je ne suis pas d'accord. J'ai retrouvé mon exemplaire des lignes directrices et ces dernières prévoient, pour le titulaire d'une charge publique, une période d'attente d'un an avant d'accepter un poste dans une société avec laquelle il a eu des transactions importantes, directement et officiellement au cours de la dernière année de son mandat—ou des deux dernières années dans le cas de nominations à des postes de directeurs, et ainsi de suite.

Je n'ai pas parlé à M. Cohen, mais d'après ce que j'ai compris en lisant les journaux, il a dit qu'il s'était abstenu de toutes activités concernant Olympia et York, ou susceptibles de s'y rapporter, au cours de la période prévue.

Je suis disposé à le croire. C'est en effet au bout de cette période précise, sauf erreur, qu'il a demandé et obtenu l'opinion juridique lui stipulant qu'il n'enfreignait pas cette disposition précise des lignes directrices.

LES FONCTIONS DU NOUVEL EMPLOI

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a cité le paragraphe *a*) des lignes directrices et si nous nous en tenions à celui-ci, ce qu'il a dit serait parfaitement exact. Toutefois j'ai cité le paragrahe *c*) qui porte sur ses fonctions générales dans son nouvel emploi, et celles-ci vont carrément à l'encontre des lignes directrices. Je veux demander au vice-premier ministre s'il peut examiner attentivement et sérieusement cette question et faire un rapport à la Chambre?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Je ne manquerai pas d'examiner l'interprétation que le député a donné de cet article précis des lignes directrices. Je l'ai déjà examiné une fois en fonction des circonstances qui m'ont été présentées et je ne vois aucune raison de ne pas accepter les explications données par M. Cohen et rapportées dans la presse au sujet de ses activités. Celles-ci ne sont pas contraires aux lignes directrices mais, à la demande du député, je vais les examiner à nouveau et d'encore plus près.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—L'ACCORD DU COMMONWEALTH

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Vu que la situation tragique en Afrique du Sud ne fait que s'aggraver, le premier ministre de l'Angleterre, M^me^ Thatcher, a déclaré hier qu'elle avait dû céder un peu de terrain pour signer l'accord. Nous sommes très heureux qu'un accord ait été signé. Cependant, presque au même moment, le premier ministre du Canada affirmait que M^me^ Thatcher avait fait énormément de concessions pour signer l'accord. Qui les Canadiens doivent-ils croire, le premier ministre de l'Angleterre, qui dit avoir cédé un peu de terrain, ou bien le premier ministre du Canada, qui a parlé de concessions énormes?

M. Hnatyshyn: Il ne croit pas dans le Commonwealth.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, peu importe les mots utilisés pour décrire ce qui s'est passé ou bien le point de vue d'où on se place, il me semble que nous avons accompli beaucoup à cet égard.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Ce que nous avons obtenu grâce au travail de notre premier ministre et d'autres dirigeants du Commonwealth avec qui il a collaboré, c'est que les pays membres du Commonwealth s'entendent à l'unanimité pour adopter une position à l'égard de sanctions qui donnent un message très clair au gouvernement de l'Afrique du Sud. Il me semble que l'unanimité de la position adoptée lors de ces réunions est un résultat remarquable dont l'honorable représentant aurait pu faire un peu de cas.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire au vice-premier ministre.

Est-ce que le premier ministre suppléant pourrait dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de donner bientôt une date à laquelle—si le gouvernement de l'Afrique du Sud n'a pas encore déterminé des politiques plus acceptables quant à l'apartheid en Afrique du Sud—le Canada va briser ses relations avec ce pays, comme je l'avais suggéré au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui m'avait dit que le gouvernement pourrait peut-être agir en ce sens s'il n'y avait aucun mouvement? Est-ce que le gouvernement a l'intention de donner une date fixe au gouvernement de l'Afrique du Sud ou de couper les relations?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà répondu à cette question. Le secrétaire d'État et le gouvernement surveilleront la situation. La possibilité mentionnée par le député nous est encore offerte. Je signale aux députés que le premier ministre reviendra au Canada à la fin de la semaine et qu'il profitera de la première occasion pour expliquer aux députés ce qui s'est passé à la conférence du Commonwealth et faire rapport à la Chambre.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA SUPPOSÉE INTERVENTION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général du Canada. Hier, ce dernier a confirmé qu'il est intervenu personnellement dans l'enquête de la GRC sur les allégations de dépenses électorales illégales de son ancien collègue de Cabinet, le député de Frontenac.

Le solliciteur général du Canada ne reconnaît-il pas que cette intervention peut être perçue comme une tentative d'ingérence dans l'enquête de la GRC dans le but d'exercer des pressions politiques sur la Gendarmerie royale du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai demandé à la Gendarmerie royale de faire en sorte que l'enquête soit menée avec toute la rigueur professionnelle requise. Je suppose que même le député de Burnaby est d'accord là-dessus.

M. Robinson: On espérerait qu'il ne soit pas nécessaire que le solliciteur général ait à intervenir pour que les choses soient faites comme elles le doivent.

L'INTERVENTION DU MINISTRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le solliciteur général se rend-il compte que dès l'instant où il décroche le téléphone pour appeler le commissaire de la GRC relativement à une enquête sur un ancien collègue du cabinet, il compromet l'intégrité et l'indépendance du bureau du solliciteur général, parce qu'il donne l'impression de vouloir protéger un ancien collègue?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député n'en croit rien. J'ai simplement voulu signaler au commissaire l'existence de dépêches contenant des allégations . . .

M. Deans: Ne peut-il pas les lire lui-même?

M. Beatty: Si le député de Hamilton Mountain voulait se maîtriser encore un instant . . .

M. Deans: Si je veux.

M. Beatty: Peut-être en êtes-vous incapable.

M. Deans: J'ai le devoir de vous obliger à faire votre travail.

M. Beatty: Si le chef du NPD pouvait tenir la bride haute au leader parlementaire néo-démocrate . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Beatty: Les journaux ont rapporté que la GRC se rendait coupable de harcèlement. J'ai dit au commissaire que le gouvernement s'attendait à ce que la police exécute son travail avec toute la rigueur et la compétence professionnelles désirées, et le commissaire m'en a donné l'assurance. Même le député de Burnaby ne voudrait pas qu'il en soit autrement.

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA SITUATION DE L'EST DE MONTRÉAL—LE SORT DES TRAVAILLEURS

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je désire poser une question à la ministre d'État (Transports).

Est-ce que la ministre peut confirmer les dires du député de Gamelin qui affirmait hier que, d'ici deux à trois semaines, le gouvernement du Canada allait offrir à la compagnie Bombardier de faire autre chose que des locomotives à son usine de l'est de Montréal? Si oui, de quoi s'agit-il? Et dans l'affirmative, est-ce que cela veut dire que les 400 personnes qui ont été mises à pied par la compagnie peuvent s'attendre à être réembauchées très bientôt?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je n'ai pas eu l'occasion, pour répondre à l'honorable député, de discuter avec le député de Gamelin de la rencontre qu'ils ont eue hier à Montréal. Je le ferai dès que possible.

Je pense que je peux répéter ce que je disais au député il y a une couple de semaines: la Bombardier essaie actuellement de développer de nouveaux marchés, et des annonces devraient être faites dans les mois qui viennent. Je suis persuadée que la Bombardier maintiendra son dynamisme industriel.

LA POLITIQUE D'ACHAT CHEZ NOUS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

La ministre devrait étudier de beaucoup plus près ses dossiers. Son adjoint était à la réunion hier et on se serait attendu à ce qu'il lui fasse rapport immédiatement. Ma question est directe: Est-ce que la ministre va intervenir pour avoir une politique d'achat chez nous, dans l'est de Montréal, pour permettre à ces compagnies qui sont dans le domaine des locomotives et des produits connexes de pouvoir obtenir des contrats du gouvernement via les sociétés de la Couronne?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, à cette question, il est d'autant plus facile pour moi de répondre que la politique d'achat chez nous, nous l'avons déjà mise de l'avant. Il y a près d'un an déjà, nous avons réuni tous les entrepreneurs de Montréal pour leur indiquer comment faire affaires avec le gouvernement fédéral. Cela aussi, c'est de l'achat chez nous.

* * *

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ENQUÊTE SUR LES DÉPENSES ÉLECTORALES DE L'ANCIEN MINISTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Croit-il qu'il convienne de la part du solliciteur général d'appeler le Commissaire de la GRC, afin de discuter d'une affaire sur laquelle cette dernière enquête?

M. Fulton: C'est à vous que nous avons posé la question, Erik.

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je pourrais certainement . . .

M. Deans: Vous pourriez répondre par la négative.

M. Beatty: Je serais heureux de répondre à la question du député. Le solliciteur général est comptable envers la Chambre des communes et les Canadiens de la façon d'agir et des activités de la GRC. Lorsqu'on accuse ce corps policier de harcèlement, ce qui est grave, je crois qu'il est du devoir du solliciteur général du Canada de porter ces accusations à l'attention du Commissaire de la GRC, afin de lui préciser qu'il est au courant et qu'il espère que l'enquête sera menée de façon professionnelle et compétente. Je suis convaincu que c'est le cas, et je pense que les insinuations que le député tente de faire au sujet de cette affaire ne sont pas de nature à rehausser l'image de marque de la GRC mais plutôt de critiquer sa façon d'agir. Je suis, pour ma part, persuadé que cette enquête est bien menée.

L'INTERVENTION DU MINISTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Étant donné que nous croyons tous, sauf erreur, que le Commissaire de la GRC est tout à fait capable de lire, le solliciteur général n'aurait-il pas dû s'abstenir de l'appeler, afin de discuter avec lui d'une affaire sur laquelle ses services sont en train d'enquêter?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député a reçu du solliciteur général une réponse bien réfléchie et mesurée. Il préfère ne pas l'accepter pour ses propres motifs politiques, mais je la trouve, par contre, tout à fait acceptable à l'instar, j'en suis persuadé, de la majorité des députés.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LA RENCONTRE DES MINISTRES—LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, c'est au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie que je m'adresse. Je crois savoir que le ministre a rencontré en fin de semaine, au lac Meach, ses homologues de sept pays industrialisés et qu'il a discuté avec eux de mesures visant à partager avec le Canada les nouvelles techniques. Le ministre pourrait-il donner aujourd'hui à la Chambre l'assurance, compte tenu de l'importance que revêtent la recherche et le développement pour le Canada, que le gouvernement finance effectivement des travaux de recherche et de développement dans les universités canadiennes, de façon que nous puissions partager les fruits des nouvelles techniques?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, cette importante rencontre des responsables des sciences de différents pays qui constituait une première non seulement pour le Canada, mais aussi pour tous les pays industrialisés de l'Occident a démontré que ceux-ci reconnaissent pour la plupart la nécessité de contribuer financièrement à la poursuite de travaux de recherche dans les universités et au perfectionnement des meilleurs scientifiques comme arme secrète dans la lutte pour la prépondérance technologique. Elle a démontré en outre . . .

M. le Président: A l'ordre. Je crois que le ministre voudra peut-être poursuivre dans le cadre des déclarations de ministres.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

L'ACQUISITION DE LA RAFFINERIE DE GULF À MONTRÉAL-EST PAR PETRO-CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. J'aimerais lui demander si elle peut confirmer que Petro-Canada voulait faire l'acquisition de la raffinerie de Gulf à Montréal-Est, et que c'est son gouvernement et elle personnellement qui se sont opposés à cette acquisition de la part de Petro-Canada, et qui a consciemment mis 455 employés à pied?

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je crois pouvoir répondre que je ne me suis nullement opposée à une quelconque acquisition comme celle dont parle le député.

• (1440)

[*Français*]

ON DEMANDE SI LA MINISTRE A CONTACTÉ TROIS ACHETEURS POTENTIELS EN CE QUI A TRAIT À LA RAFFINERIE DE MONTRÉAL-EST

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire et demander à la ministre si elle peut concilier maintenant ses propos avec ceux du député de Duvernay qui disait, hier, aux travailleurs de la Gulf que c'était son gouvernement qui s'était opposé à l'acquisition des actifs de cette société à Montréal-Est.

On sait qu'il y a trois acheteurs potentiels pour la raffinerie de Montréal-Est. Est-ce que la ministre peut nous confirmer qu'elle est en contact avec trois acheteurs potentiels et que son gouvernement va tout faire pour qu'un d'eux aide à sauver les 455 emplois?

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, notre gouvernement a fait ce que l'ancien gouvernement libéral n'avait pas fait. Il y a eu ces dernières années quelque 13 fermetures de raffineries au Canada, dont plusieurs dans la région de Montréal. Quand l'ancien gouvernement a reçu des demandes d'aide à cet égard . . .

M. Lapierre: Qu'allez-vous faire?

Mlle Carney: . . . il les a toutes refusées. J'ai moi-même demandé à M. Reichmann de maintenir la raffinerie en activité pendant quelques mois encore pour permettre de déterminer s'il y a d'autres acheteurs possibles. C'est ce que l'ancien gouvernement avait toujours refusé de faire.

Des voix: Bravo!

* * *

LES BANQUES

LES OPÉRATIONS DES BANQUES CANADIENNES AUX BAHAMAS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Nous avons appris aujourd'hui qu'aux Bahamas, l'opposition avait fait valoir, à l'issue d'une Commission royale d'enquête qui a duré un an, que les opérations financières des banques canadiennes soutenaient le trafic de stupéfiants dans cette région des Antilles. Cela met en doute la réputation et l'intégrité des banques canadiennes qui sont les représentants les plus visibles et les plus importants du Canada dans les Bahamas et les autres îles. Quelle mesure le ministre a-t-il prise quand cette question a été portée à son attention?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai lu moi aussi cet article dans le journal ce matin. Nous essayons toujours d'établir comment cette question a été portée à mon attention.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): A ma connaissance, cette question n'a jamais été portée à mon attention ni à celle de mon ministère.

M. Broadbent: C'est quelqu'un au bureau de Brian!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si le député a d'autres renseignements à part cet article de journal, je me ferai un plaisir de l'entendre.

L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES BANQUES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, après avoir eu l'occasion d'en discuter avec ses adjoints, le ministre pourra peut-être faire une déclaration à la Chambre.

Le ministre des Finances peut-il confirmer que le gouvernement se retranche derrière les dispositions de la Loi sur les banques que le gouvernement a déjà invoquées pour protéger l'anonymat des déposants non assurés à l'occasion du renflouement de la BCC et de la Norbanque pour nous cacher l'identité des trafiquants de drogue qui ont déposé de l'argent dans des banques canadiennes, aux Bahamas?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait éviter de lancer des allégations à la légère. Il ne peut les appuyer sur aucune preuve.

M. Riis: C'est ce qu'on appelle une Commission royale d'enquête.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je tiens à dire au député qu'il n'a aucune preuve sur lesquelles baser ses allégations. S'il désire faire des déclarations à la Chambre sur la foi d'articles de journaux, qu'il aille le faire dans l'antichambre.

Je tiens à assurer au député que l'inspecteur général des banques a déjà eu connaissance de situations de ce genre qui lui ont été signalées au cours des années. Il a rencontré les banques qui lui ont garanti qu'elles géraient leurs affaires avec beaucoup de soin dans les différents pays du monde.

LES ALLÉGATIONS CONTENUES DANS LE RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE DES BAHAMAS

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Monsieur le Président, ma question supplémentaire porte sur le même sujet mais elle s'adresse au solliciteur général. A-t-on attiré l'attention du solliciteur général sur les allégations qui se trouvent dans le rapport de la Commission royale d'enquête des Bahamas; d'après ce rapport, les banques canadiennes contribuent largement à blanchir les recettes du trafic de drogues? Dans l'affirmative, a-t-il réagi ou le gouvernement du Canada a-t-il réagi?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai vu l'article dans le journal de ce matin. J'ai demandé un rapport à ce sujet à mes collaborateurs. D'après eux, il semblerait que s'il y avait entorse aux lois d'un gouvernement, ce serait probablement aux Bahamas et pas au Canada. J'ai demandé à mes collaborateurs de me faire un rapport.

* * *

[*Français*]

LES CORPORATIONS

L'ACHAT D'UNE SOCIÉTÉ DANS L'EST DE MONTRÉAL—LES CONSÉQUENCES SUR L'ÉCONOMIE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations, et en son absence, au ministre associé.

Le groupe Américain Marmon a acheté, avec l'intention de la fermer, la S.K.D. Technologie de Ville d'Anjou dans l'est de Montréal, son seul concurrent dans la fabrication des systèmes de suspension de camions et d'automobiles.

Pourquoi le ministre de la Consommation et des Corporations permet-il l'abolition de la concurrence dans ce secteur, ayant comme conséquence la perte de centaines d'emplois dans la région de Montréal, dont la base industrielle est tellement menacée?

[*Traduction*]

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je prendrais volontiers la question en délibéré et j'en parlerai au ministre de la Consommation et des Corporations. Je suis sûr qu'il en reparlera au député, comme d'habitude.

[*Français*]

LA SITUATION DANS L'EST DE MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Est-ce l'objectif du ministre responsable d'Investissement Canada de permettre à des investisseurs étrangers d'acheter leurs concurrents canadiens, de fermer leurs usines et, par le fait même, de créer le chômage chez les travailleurs canadiens? Que compte faire le ministre pour assurer que ces 200 travailleurs de l'est de Montréal ne s'ajoutent pas à la longue liste des milliers d'emplois perdus à Montréal?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je certifie au député que Investissement Canada n'essaie certainement pas d'encourager les étrangers à acheter des entreprises au Canada pour les fermer et créer du chômage.

M. Ouellet: C'est ce qui se fait.

M. Stevens: Je signale au député que l'on a créé 25,000 emplois par mois. Nous espérons que cela continuera. Avec un peu de coopération de la part de l'opposition officielle, on pourrait même arriver à en créer 30,000 par mois.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

LES AGRICULTEURS DE L'OUEST VICTIMES DE LA SÉCHERESSE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture qui sait sans doute que la région de l'Ouest affligée par la sécheresse a été déclarée zone désignée le 9 août. On a attendu pour prendre les mesures en faveur des producteurs de blé de recevoir un rapport du député d'Assiniboia pour faciliter la décision du cabinet. Depuis, le secrétaire parlementaire du ministre nous a dit le 23 septembre que l'on annoncerait ces mesures dans une semaine ou deux. Le 2 octobre, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé nous a dit . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député, je crois, a une question à poser.

M. Althouse: J'étais au milieu de ma phrase, monsieur le Président.

Le ministre peut-il nous dire aujourd'hui, puisque nous attendons depuis 10 semaines, quelles seront ces mesures?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Pour répondre brièvement, monsieur le Président, non, je ne puis dire aujourd'hui au député en quoi consisteront exactement ces mesures.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, puisque le parti du ministre avait promis durant la campagne électorale de donner la priorité à l'agriculture et puisque nous attendons déjà depuis 10 semaines pendant lesquelles on s'est surtout occupé des banques et des sociétés pétrolières, pourquoi le gouvernement a-t-il changé sa politique et refuse-t-il d'accorder la priorité à l'agriculture?

Des voix: Bravo!

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si le député se donnait la peine d'examiner nos réalisations, même lui serait forcé de reconnaître que notre gouvernement accorde une très haute priorité à l'agriculture puisque nous avons fait adopter plus de projets de lois d'intérêt agricole depuis huit mois que ne l'avait fait le gouvernement précédent en huit ans.

M. Althouse: Vous avez fait échouer des projets de loi, c'est tout ce que vous avez fait.

M. Wise: Nous avons pris plus de 100 initiatives directement . . .

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Western Arctic.

* * *

LE LOGEMENT

LA HAUSSE DES MISES EN CHANTIER

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la SCHL. La politique éminemment réussie du gouvernement en matière de taux d'intérêt peu élevés a-t-elle une quelconque incidence sur les mises en chantier?

Des voix: Bravo!

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je conviens avec le député que le taux d'intérêt a eu certaines répercussions. La hausse moyenne désaisonnalisée de septembre à septembre représente 184,000 logements.

Des voix: Bravo!

Des voix: Encore!

M. le Président: Un coup monté doit être mieux dissimulé que cela.

M. McKnight: Monsieur le Président, il s'agit d'une hausse totale de 44 p. 100 pour ce qui est des maisons unifamiliales.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE PROJET DE LOI C-70—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre, en l'absence du premier ministre.

Monsieur le vice-premier ministre, j'ai en main des milliers de signatures de personnes qui ont signé la pétition contre la désindexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant. De plus, demain, des représentantes de millions de mères de familles seront ici sur la Colline parlementaire. Est-ce que le vice-premier ministre peut dire si son gouvernement est prêt à annoncer qu'il va retirer immédiatement son projet de loi C-70 que des millions de mères de familles au Canada contestent?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je constate avec plaisir que le député est de retour. Il était absent du comité. Il a dit qu'il mènerait contre le projet de loi une lutte à mort. Il ne l'a pas fait. Il sait que sa tournée à travers le pays ne soulève pas la réaction qu'il attendait. C'est parce que les personnes à faibles revenus savent que le crédit d'impôt-enfants leur rapportera plus que ce que propose le député.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Il devrait en outre rappeler aux gens que si nous avions donné suite à l'action que les libéraux ont entreprise en 1976 avec le programme des 6 et 5 p. 100, les pertes seraient beaucoup plus fortes que ce qu'il nous reproche.

Mme Mitchell: Pourquoi faut-il absolument qu'il y ait des pertes?

M. Epp (Provencher): C'est, en fait, tout le contraire. Ceux qui sont au bas de l'échelle obtiendront davantage.

M. Broadbent: Vous avez appuyé le programme des 6 et 5 p. 100.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, le ministre de l'injustice sociale fait de la «politicallerie» de fond de poubelle.

Est-ce que la ministre de la Santé nationale et . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Je ne peux pas permettre un tel commentaire. Le député a-t-il une question à poser immédiatement?

ON DEMANDE SI LE MINISTRE RENCONTRERA LES MÈRES DE FAMILLES SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, est-ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est prêt à admettre que tous les groupes qui sont venus témoigner, contrairement à ce qu'il a déclaré à la Chambre des communes, sont en désaccord sur son projet de loi et que demain, est-ce qu'il aura le courage de venir rencontrer les mères de familles sur la Colline parlementaire? Sera-t-il assez courageux pour être là demain?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, c'est étrange que le député évoque ce qui s'est passé au comité, alors qu'il n'a pas assisté aux séances de ce comité.

M. Gauthier: Où diable êtes-vous passé depuis trois semaines? C'est un coup bas.

M. Epp (Provencher): Je le dis franchement au député, qu'il étudie le programme et il verra que grâce au crédit d'impôt pour enfants les plus démunis obtiennent davantage. J'aimerais bien qu'il souscrive à une initiative qui donne ce résultat.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA BANDE INDIENNE DU LAC LUBICON

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je voudrais poser ma question au vice-premier ministre. En 1984, la bande indienne du lac Lubicon a déposé une plainte officielle auprès des Nations unies contre le gouvernement canadien. En réponse, le gouvernement fédéral a tenté de nier que ces Indiens étaient un peuple et il a prétendu qu'il s'agissait simplement d'une minorité éparse vivant au milieu d'une population plus nombreuse regroupant et occupant . . . »

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a-t-il une question?

M. Manly: Je voudrais demander au vice-premier ministre si cette opinion réfléchie s'applique à tous les Indiens du Canada ou seulement à ceux du lac Lubicon?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la personne la mieux placée pour répondre à cette question de façon satisfaisante serait le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je porterai la question à son attention et je lui demanderai de se mettre en rapport avec le député dès son retour.

ON DEMANDE DE L'AIDE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Étant donné que le négociateur du gouvernement a recommandé qu'on procède à des paiements provisoires et qu'il a carrément imputé la responsabilité au gouvernement fédéral, quand ce dernier va-t-il enfin rendre justice aux Indiens du lac Lubicon, en donnant suite aux recommandations de son propre négociateur au lieu de se laver les mains de ce problème et d'attendre qu'il se règle de lui-même?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis persuadé que le député a remarqué que depuis 13 mois, l'actuel ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien se déplace davantage et rencontre plus d'Indiens . . .

M. Manly: Il a promis des mesures concrètes. Nous les attendons encore.

M. Nielsen: . . . de conseils de bandes et d'autres organismes indiens que tout autre ministre dans notre histoire.

M. Manly: Où est-il?

M. Nielsen: Il se trouve en Colombie-Britannique au moment où nous nous parlons, afin de poursuivre dans cette voie. J'aurais cru que le député voudrait le féliciter de son travail.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

LA PROSPECTION ET LA MISE EN VALEUR—LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme elle le sait, ce sera bientôt le 1er novembre et l'on n'a toujours pas prévu de mesure de remplacement pour le programme d'encouragement du secteur pétrolier. La ministre acquiescera-t-elle à la demande de la Nouvelle-Écosse et de groupes représentant le secteur de l'énergie, notamment l'Association pétrolière du Canada, et mettra-t-elle en place pour le 1er novembre une mesure pour remplacer le programme d'encouragement du secteur pétrolier? Ou bien permettra-t-elle que la prospection pétrolière dans les régions sous-marines et pionnières cesse d'ici à 1987?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, notre gouvernement prête toujours une oreille attentive au premier ministre de la Nouvelle-Écosse et aux premiers ministres des autres provinces.

M. Broadbent: Du Nouveau-Brunswick, en effet.

M. Blackburn (Brant): Une fois de trop.

Mlle Carney: Notre gouvernement consulte systématiquement l'industrie. Comme le sait pertinemment le député, voilà quelques semaines déjà que je mets au point les détails du programme d'encouragement. J'espère sincèrement être en mesure de présenter dans les semaines à venir une proposition à laquelle le député va souscrire.

ON DEMANDE UN PROGRAMME DE REMPLACEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, la ministre a soutenu en novembre dernier qu'elle visait à éviter un ralentissement dans la prospection. Les représentants du secteur de l'énergie affirment, tout comme les dirigeants de la Nouvelle-Écosse et d'autres provinces, que, à moins qu'un programme de remplacement ne soit mis en œuvre pour le 1er novembre . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait qu'il doit poser une question supplémentaire.

M. MacLellan: La ministre remplacera-t-elle le programme d'encouragement du secteur pétrolier d'ici au 1er novembre?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je suis persuadée qu'il sera répondu sous peu à la question du député. Et je suis également persuadée qu'il souscrira aux initiatives que je compte proposer.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

L'ÉLIMINATION DU CONTINGENTEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Hier, un député conservateur a appuyé l'élimination du contingentement dans le secteur de la chaussure au Canada, malgré les 14 millions de dollars que le gouvernement vient de donner pour restructurer cette industrie. Le ministre peut-il dire si le gouvernement est d'accord avec ce député conservateur?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suis sûr que le député a écouté attentivement hier lorsque j'ai répondu à cette question; avec sa question supplémentaire, je saurai mieux à quoi il voulait en venir.

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: Monsieur le Président, j'ai demandé au ministre s'il est d'accord avec son collègue qui a évoqué hier la suppression des quotas.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SERA CONSULTÉ

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Ma question supplémentaire est la suivante, monsieur le Président.

Est-ce que le gouvernement peut dire si la décision sur cette question difficile sera prise en collaboration avec le gouvernement québécois pour protéger ces emplois québécois?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, que le député se rassure, la décision se prendra bientôt. Je tiendrai certainement compte de son point de vue et de celui de mon collègue qui est si souvent revenu sur cette question.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ENQUÊTE SUR LES DÉPENSES ÉLECTORALES D'UN ANCIEN MINISTRE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Il s'agit de l'enquête de la GRC concernant l'ex-ministre des Communications. Le solliciteur général nous a dit aujourd'hui, à la Chambre des communes, qu'il avait communiqué avec le commissaire parce que, selon les journaux, la GRC se rendait coupable de harcèlement. Hier, il nous a dit que le commissaire lisait les journaux comme lui. Je voudrais donc savoir pourquoi il a jugé bon d'exercer directement ou indirectement des pressions sur le commissaire en lui téléphonant? Pourrait-il aussi nous dire . . .

Des voix: Non, non.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Cette question est trop longue.

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je vais tâcher d'être bref. Je lui ai téléphoné pour une excellente raison. Mon collègue, le député de Burnaby, ou n'importe quel autre député, aurait bien pu me demander aujourd'hui, à la Chambre des communes, pourquoi je n'étais pas au courant des allégations faites à propos de la GRC et, en l'occurrence, si j'avais pris des mesures pour m'assurer que la conduite de la GRC était au-dessus de tout reproche. J'ai donc attiré l'attention du commissaire sur ce qu'avaient publié les journaux et ce que j'ai appris m'a convaincu que la GRC effectuait bien son travil, d'une façon tout à fait professionnelle.

• (1500)

LA POSITION DU MINISTRE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, le solliciteur général aurait-il fait la même chose si un autre Canadien . . .

Des voix: Règlement!

M. Nunziata: . . . avait fait l'objet d'une enquête de la GRC? Peut-il nous dire s'il a demandé à la GRC d'accélérer l'enquête? Tout d'abord, accorderait-il le même traitement à un autre Canadien . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis ravi de répondre à cette question. La réponse est oui. S'il y avait des preuves ou des allégations de harcèlement par la Gendarmerie contre un Canadien, j'estime qu'il m'incomberait de demander au commissaire de la GRC de s'assurer qu'il n'en est rien.

Le député veut savoir si j'ai demandé que l'on accélère l'enquête. La réponse est non. Tout ce que j'ai fait, c'est demander au commissaire de s'informer à propos des rapports ou allégations de harcèlement et de s'assurer qu'il n'y a rien eu d'irrégulier.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions, à l'exception de deux, présentées par les députés le lundi 21 octobre 1985, sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

Les pétitions présentées par le député de York-Ouest (M. Marchi) et le député de Moose Jaw (M. Gottselig) ne sont pas conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'INCLUSION DU DROIT À LA PROPRIÉTÉ DANS LA CONSTITUTION

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des Canadiens qui regrettent l'absence de disposition visant le droit à la propriété dans la Constitution du Canada. La Chambre sait que la Déclaration canadienne des droits reconnaissait le droit de l'individu à la jouissance des biens, et le droit de ne s'en voir privé que par l'application régulière de la loi. Les pétitionnaires demandent que ce droit soit ajouté à notre constitution.

LA PLEINE INDEXATION DES PROGRAMMES D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET DE CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANTS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai une pétition exprimant l'inquiétude des signataires à propos de la désindexation des allocations familiales. Elle vient de veuves de Coquitlam qui offrent leur aide à d'autres personnes, et montre que les personnes âgées s'inquiètent du projet de loi C-70. Elles demandent le maintien de la pleine indexation.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de l'île du Cap-Breton demandant au gouvernement de maintenir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfants.

LA RÉPARATION ET L'ENTRETIEN DE L'AÉROPORT DE VERNON

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant le nom de 750 habitants de Vernon, en Colombie-Britannique, qui sont en faveur de la réparation de l'actuel aéroport de Vernon et de son maintien dans la catégorie D. Ils s'opposent en particulier au réalignement et au prolongement de la piste actuelle. Les signataires demandent au Parlement d'intervenir auprès du ministre des Transports pour qu'il revoie la décision de fournir de l'argent pour le réalignement et le prolongement de la piste.

LA PLEINE INDEXATION DES PROGRAMMES D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET DE CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANTS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition qu'un organisme appelé HOPE a fait circuler dans la ville de Kitchener. Les pétitionnaires se disent d'avis que la récente initiative budgétaire du gouvernement fédéral visant à désindexer les allocations familiales porte nettement atteinte aux travailleurs pauvres et à tous les pauvres et prient donc vivement le gouvernement de rétablir la pleine indexation des allocations familiales.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je présente une pétition priant le gouvernement fédéral de revenir sur sa décision de désindexer les allocations familiales de même que le crédit d'impôt-enfants.

[*Français*]

Que le gouvernement s'était engagé en temps d'élections à prendre des mesures destinées à renforcer la cellule familiale.

[*Traduction*]

J'ai aussi une pétition provenant de citoyens de la circonscription de Châteauguay, qui prient le gouvernement . . .

Pétitions

[*Français*]

. . . que les programmes gouvernementaux que sont les allocations familiales et le crédit d'impôt au titre des enfants quand ils constituent une aide indispensable pour les familles avec enfants . . .

[*Traduction*]

Ils prient le gouvernement de revenir sur sa décision de réduire les hausses des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfants.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par un certain nombre de citoyens de Toronto qui s'opposent à la hausse des taxes d'accise et de vente et de l'impôt sur le revenu, de même qu'à la réduction des allocations familiales, et qui prient la Chambre des communes de rétablir la pleine indexation des allocations familiales universelles et d'abroger les hausses injustes d'impôt.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA DÉDUCTION DES REVENUS DE PENSION

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition provenant d'un certain nombre de citoyens de Toronto, qui prient le Parlement de veiller à ce que tous les retraités continuent de toucher leurs indemnités de retraite et reçoivent leurs prestations d'assurance-chômage sans que ce revenu de retraite n'entrave leur admissibilité.

L'INTERDICTION DE LA PORNOGRAPHIE

M. Brian White (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par plusieurs de mes commettants, qui estiment que la pornographie est une cause principale du crime au Canada et qu'elle devrait par conséquent être absolument interdite chez nous.

LA PLEINE INDEXATION DES PROGRAMMES D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET DE CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANTS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom de citoyens canadiens de la Colombie-Britannique à l'Île-du-Prince-Édouard, qui supplient la Chambre de rétablir la pleine indexation des allocations familiales universelles et d'abroger les hausses injustes d'impôt.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, j'ai un grand nombre de pétitions de citoyens de ma circonscription et d'autres secteurs de Toronto, qui estiment que la désindexation des allocations familiales ne sera pas compensée par les hausses provisoires du crédit d'impôt-enfants. Même les familles les plus pauvres s'en trouveront encore appauvries. En conséquence, les pétitionnaires prient le Parlement de rétablir la pleine indexation des allocations familiales universelles.

J'ai une foule d'autres pétitions sur le même sujet. Ces pétitionnaires sont de tous les coins de l'Ontario et ils signalent que les réductions accélérées des prestations pour charge d'enfants, qui vont s'élever à 600 millions de dollars par année en 1990, ajoutées aux modifications de la taxe de vente, à la majoration de la taxe d'accise et à des hausses d'impôt excessives, sont injustes et alourdissent considérablement la charge des familles à revenu faible ou moyen. Les pétitionnaires invitent aussi le Parlement à rétablir la pleine indexation des allocations familiales universelles.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par les dirigeantes du mouvement des femmes de quatre circonscriptions fédérales du nord-ouest de l'Ontario. Elles sont d'avis que le bien-être des enfants engage la responsabilité de tout le monde et que tous les parents doivent compter sur une aide du gouvernement de valeur égale ou supérieure aux montants actuels des allocations familiales.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter les pétitions de plus de 400 citoyens de Thunder Bay qui dénoncent la désindexation des allocations familiales comme une injustice au moment où la charge fiscale des familles devient plus lourde. Ils demandent à la Chambre des communes de rétablir la pleine indexation des allocations familiales.

* * *

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, puis-je demander le consentement unanime afin de revenir à la présentation de rapports des comités permanents ou spéciaux?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Comme il y a consentement unanime, je donne la parole à la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson).

* * *

COMPTES PUBLICS

PRÉSENTATION DU 8^E^ RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le huitième rapport du comité permanent des comptes publics. Conformément à l'article 70(16) du Règlement, le comité demande une réponse globale à certaines recommandations.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, quand vous êtes passé directement des déclarations de ministres aux pétitions, c'est moi qui ai manqué d'attention, pas vous. Je me demande si nous pourrions revenir à cette rubrique car la déclaration que j'ai à faire concerne la campagne anti-tabagisme qui a été lancée aujourd'hui.

Des voix: D'accord.

M. le Président: Déclarations de ministres. La parole est à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp).

* * *

LA SANTÉ

LA CAMPAGNE ANTI-TABAC—DÉCLARATION DU MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je remercie la Chambre de sa collaboration. Je ne prendrai pas beaucoup de temps.

Aujourd'hui même, le gouvernement canadien, ainsi que la plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux, et surtout diverses organisations bénévoles, ont lancé une campagne anti-tabac qui s'adresse essentiellement aux jeunes Canadiens de 12 à 19 ans. Ce programme national de lutte contre le tabac est un programme global et de longue haleine destiné à faire diminuer le nombre de fumeurs au Canada. Il est axé à la fois sur la prévention et sur les stratégies pour arrêter de fumer, et accorde une place particulière aux groupes à haut risque.

• (1510)

J'aimerais aussi signaler, monsieur le Président, qu'il y a des organisations qui sont à la pointe du combat dans ce domaine et qui ont accompli une œuvre exemplaire. Comme je l'ai dit lors de la conférence de presse, ce sont peut-être les gouvernements qui les ont suivies, et non l'inverse. Ces organisations disent que le tabac pose un grave problème de santé aux fumeurs et aux personnes affectées secondairement par leur fumée, et le gouvernement canadien est évidemment d'accord avec cela. Des organisations comme l'Association pulmonaire du Canada, le Conseil canadien sur le tabagisme et la santé, la Société canadienne du cancer, l'Association médicale canadienne, l'Association pharmaceutique canadienne et l'Association canadienne d'hygiène publique s'étaient déjà jointes à cette campagne avant aujourd'hui. Je suis heureux de vous annoncer que la Fondation canadienne des maladies du cœur a accepté aujourd'hui de s'y joindre elle aussi.

Je crois qu'il s'agit là d'une action collective, monsieur le Président. Nous avons proposé une campagne publicitaire qui est maintenant lancée. Nous nous servons de médias qui toucheront la jeunesse, notamment des enregistrements vidéo de rock et des publicités qui posent carrément le problème des gens qui essayent d'inciter les jeunes à prendre l'habitude de fumer.

Je suis certain que les députés savent qu'environ 30,000 décès par an au Canada sont directement liés aux effets du tabac sur les fumeurs et les personnes affectées par leur fumée. Je me réjouis de la coopération manifestée par de nombreuses personnes. Le message prônera la lutte contre le tabagisme. Je crois qu'il faut montrer aux jeunes en particulier que même vis-à-vis de leurs pairs, il est tout à fait acceptable d'être un non fumeur. Nous admettons tous que c'est une tâche importante à accomplir.

Je voudrais signaler à la Chambre qu'au sein du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, nous avons mis sur pied aujourd'hui une politique de lutte contre le tabac. Il y a d'autres ministères et des organismes du gouvernement qui ont déjà pris cette initiative. Au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, nous avons fait une enquête auprès des employés auxquels nous avons posé diverses questions sur la création de zones non-fumeurs dans la capitale nationale et en particulier au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. La majorité des employés sont favorables à une politique restreignant au minimum la possibilité de fumer dans le cadre de travail et prévoyant pour les fumeurs des locaux situés en dehors du cadre de travail immédiat. Cette politique entrera en vigueur le 1er janvier 1986. Je suis aussi heureux d'annoncer qu'il y a là-dessus accord entre les associations d'employés et l'Alliance de la Fonction publique.

Je pense que tous les Canadiens admettent que le gouvernement du Canada doit jouer un rôle plus important en matière de prévention. A mon avis, il n'est pas d'autre problème qui soit plus directement imputable à une habitude sociale que le tabagisme, et je recommande ce programme à la Chambre et à l'ensemble des Canadiens. Je suis heureux de constater que les stations de radio et les chaînes de télévision ainsi que certains journaux ont pris l'initiative d'interdire le tabac dans certains de leurs bureaux et de ne pas accepter de publicité écrite de la part des fabricants de tabac. Tout cela va dans la bonne direction. Je les remercie tous de leur collaboration.

Enfin, je voudrais remercier également les députés d'en face d'appuyer ce programme. Nous avons beaucoup de chemin à parcourir, mais je crois que nous avons entrepris aujourd'hui un effort commun qui devrait porter ses fruits. Je remercie la Chambre de son attention.

M. Deans: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Depuis quelque temps, l'usage veut que les ministres avertissent les critiques et les leaders parlementaires de l'opposition des déclarations qu'ils comptent faire et leur en fournissent d'avance une copie. Je ne comprends pas très bien ce qui se passe ici aujourd'hui.

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique (M. Deans) a parfaitement raison. Je vais vérifier ce qu'il en est, et si nous avons commis une omission j'en assumerai la responsabilité. J'ai été mis au courant ce matin, avant la conférence de presse de ce midi. J'avoue franchement que si les choses se sont passé ainsi, c'est parce que je voulais faire immédiatement rapport à la Chambre de la campagne que nous avons lancée aujourd'hui dans tout le pays avec la collaboration de divers organismes. Si cela n'a pas été fait, je suis seul responsable de cette omission et je m'en excuse.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, pour éviter au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'avoir à enquêter, je peux lui dire que notre personnel a été informé de la tenue de cette conférence de presse et nous avons reçu le texte utilisé pour cette conférence. Je pense toutefois qu'il y a eu un problème de communication, car nous n'avons pas su que le ministre ferait une déclaration à la Chambre. Je pense que cela évitera au ministre d'avoir à téléphoner.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder plus longuement sur ce sujet, monsieur le Président. La plupart des gens conviendront, je pense, que le public canadien devrait réserver un accueil favorable à l'initiative que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncée. Le ministre conviendra avec moi que l'organisme du pays qui a le plus lutté contre l'usage du tabac est l'Association pulmonaire du Canada. C'est elle qui, à la fin des années 60, a lancé un débat public en insistant sur la nécessité d'amener les Canadiens à ne plus fumer.

Son initiative a eu beaucoup de succès, monsieur le Président. En 1969, il y avait au Canada environ 65 p. 100 de fumeurs et 35 p. 100 de non-fumeurs. Aujourd'hui, seulement 16 ans plus tard, ces chiffres sont totalement renversés et seulement un Canadien sur trois s'adonne à cette habitude détestable.

Je sais que les non-fumeurs craignent que des campagnes publicitaires puissent inciter les jeunes à fumer. Les mesures que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous a décrites cet après-midi contribueront largement à attirer l'attention de la jeunesse sur les dangers du tabac.

L'opposition et le gouvernement vont devoir faire face à des demandes contradictoires étant donné que les producteurs de tabac réclament un office de commercialisation pour leurs produits. Je me demande quelle sera la décision du ministre de l'Agriculture (M. Wise). En même temps, monsieur le Président, j'applaudis aux initiatives annoncées aujourd'hui.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je tiens à signaler d'emblée au ministre qu'à ma connaissance, mon bureau n'a pas été contacté du tout aujourd'hui au sujet de cette initiative. Il se peut que ce soit parce que je suis le nouveau critique du Nouveau parti démocratique et que le message a été envoyé à un autre bureau. Cela dit, les membres de mon parti félicitent le ministre d'avoir pris cette initiative, que nous approuvons. Les dépenses en soins de santé dus à la cigarette augmenteront sans doute avec le temps mais nous espérons que ce ne sera pas le cas, grâce à cette initiative.

J'éprouve une certaine difficulté à répondre comme il faut sans avoir vu le document dont le ministre a lu des passages. Je voudrais que le ministre réponde à plusieurs questions et notamment qu'il dise quelle décision prendra le gouvernement au sujet de l'office de commercialisation du tabac. Il me semble contradictoire que le gouvernement encourage les citoyens à s'abstenir de fumer tout en créant un organisme qui risque d'avoir l'effet inverse. Le marché du tabac et des cigarettes rétrécit au Canada. Je voudrais savoir quelle est la réaction du gouvernement à la possibilité d'exporter du tabac vers les pays du tiers monde et d'encourager les habitants de ces pays à fumer au moyen d'une campagne publicitaire agressive.

Monsieur le Président, nous sommes disposés à adopter une attitude constructive à l'égard de ce grave problème. Lorsque j'aurai vu la documentation dont parle le ministre dans sa déclaration, nous serons peut-être mieux en mesure de donner une réponse plus complète que celle que je peux donner aujourd'hui.

* * *

● (1520)

LA LOI SUR LA CHAMBRE DES COMMUNES

MESURE MODIFICATIVE

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings) demande la permission de présenter le projet de loi C-252, tendant à modifier la Loi sur la Chambre des communes (états estimatifs).

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Ellis: Monsieur le Président, dans le rapport très long et très détaillé paru en 1978, le vérificateur général a parlé de l'administration de la Chambre des communes. Les vérificateurs généraux qui lui ont succédé ont approuvé ses recommandations et quatre présidents de la Chambre les ont approuvées aussi à ma connaissance. Ce projet de loi vise à modifier la loi en fonction de ces recommandations.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbable est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 395 et 431.

[*Texte*]

LA CUEILLETTE ET L'ANALYSE DES ŒUFS DE GOÉLAND ARGENTÉ

Question no 395—**M. Caccia:**

1. Quels sont les *a*) nom, *b*) titre, *c*) statut des employés chargés de la cueillette et de l'analyse des œufs de goéland argentés de la région des Grands Lacs, à l'heure actuelle et avant les compressions budgétaires annoncées le 13 novembre 1984 dans le cas du ministère de l'Environnement?

2. La ministre de l'Environnement présentera-t-elle des amendements à la suite de la revue de la Loi sur les contaminants de l'environnement présentement en cours et, dans l'affirmative, quand?

3. Le gouvernement sait-il si les autorités américaines interdisent l'usage de l'antibiotique chloramphenicol et, dans l'affirmative, pourquoi continue-t-on de l'utiliser au Canada?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Les ministères de l'Environnement et de la Santé nationale et du Bien-être social m'informent comme suit:

1. Voir ci-après.

2. Oui. En 1986, une fois que la consultation aura eu lieu avec d'autres ministères fédéraux, les provinces, l'industrie, les syndicats et les organisations écologiques non gouvernementales et que le cabinet aura examiné les modifications proposées.

3. Au Canada, comme aux États-Unis, l'utilisation du chloramphénicol chez les humains est permise si elle est prescrite par un médecin pour traiter certaines maladies mortelles. Cependant, les États-Unis n'ont jamais approuvé l'administration de chloramphénicol aux animaux de boucherie, alors qu'au Canada, l'usage de cette substance à cette fin a été interdit en juillet 1985.

Le personnel chargé de la cueillette et de l'analyse des œufs de goéland argenté de la région des Grands Lacs avant le 13 novembre 1984, et son statut actuel:

Nom	Titre	Situation actuelle
M. D.V. Weseloh	Biologiste de la faune	Coordonne la cueillette des œufs des colonies de goélands
M. S.M. Teeple	Technicien de la faune	Technicien au sein de la Direction générale des eaux intérieures
M. Richard Turle	Chimiste des analyses	Chimiste au sein d'Agriculture Canada
M. Glen Fox	Biologiste de la faune	Congé de perfectionnement
Mme S. Trudeau	Technicienne du laboratoire de toxicologie	Agent d'administration au sein d'Environnement Canada
Mme S. McConnell	Technologiste du laboratoire de biologie	Technicienne de laboratoire, projet des pluies acides

Noms, titres et rôles du personnel participant au ramassage et à l'analyse des œufs de goéland argenté après le 1er avril 1985:

Nom	Titre	Rôle
M. D.V. Weseloh	Biologiste de la faune	Ramassage des œufs et analyse des données
M. J. Elliott	Biologiste de la faune	Traitement des œufs et contrôle de la qualité

M. R. Norstrom	Chercheur, chimie de l'environnement	Vérification des données chimiques
M. D. Léger	Expert en chimie organique	Analyse des œufs de goéland argenté pour détecter la présence de dioxines
M[me] S. Bruce	Technicienne de la chimie des eaux	Analyse des homogénats d'œufs
M[lle] E. Haldane	Technicienne de la chimie des eaux	Opératrice de l'équipement d'analyse
M. F. Onuska	Chercheur scientifique	Spectrométrie des œufs
M. K. Terry	Expert en techniques et méthodes de recherche	Confirmation des analyses chimiques des œufs
M. R. Wilkinson	Expert en techniques et méthodes de recherche	Extraction et nettoyage des tissus d'œufs pour analyse de dioxines et dibenzofuranes
M. A.S.Y. Chao	Chef, Division du contrôle de la qualité et des méthodes	Mise en œuvre de l'analyse inter-laboratoires des œufs et supervision des contrats passés avec des laboratoires non gouvernementaux
M. B. Lee	Chimiste, contrôle de la qualité	Contrôle et confirmation de la validité des données chimiques

SUPERLUX CANADA LTÉE

Question n° 431—**M. Blenkarn:**

1. En *a*) 1979, *b*) 1980, *c*) 1981, *d*) 1982, *e*) 1983, *f*) 1984, combien d'impôt sur le revenu des sociétés Superlux Canada Ltée a-t-elle payé au total?

2. En *a*) 1979, *b*) 1980, *c*) 1981, *d*) 1982, *e*) 1983, *f*) 1984, combien a-t-on perçu au total en droits de douane sur les articles importés par Superlux Canada Ltée?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): 1. En vertu de l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu, ce renseignement ne peut être fourni.

2. Le montant total perçu par le ministère du Revenu national, Douanes et Accise, en droits de douane sur les articles importés par Superlux Canada Ltée se répartit comme suit:

Année	Droits de douane
Oct.-déc. 1979	3,202
Janv.-déc. 1980	29,183
Janv.-déc. 1981	25,602
Janv.-déc. 1982	41,282
Janv.-déc. 1983	20,493
Janv.-déc. 1984	4,604
Total	124,366

Note: Les chiffres susmentionnés sont calculés selon les déclarations douanières présentées par Superflux Canada Ltée. Les déclarations pour la période allant de janvier 1979 à septembre 1979 ne sont pas disponibles étant donné que la Loi sur les douanes exige que les registres soient conservés pour une période de six ans.

[*Traduction*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

M. le Président: Je tiens à informer la Chambre que suite aux déclarations ministérielles, l'étude des ordres inscrits au nom du gouvernement sera prolongée de 10 minutes aujourd'hui. Ainsi, l'heure réservée aux initiatives parlementaires commencera à 17 h 10.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'INDEMNITÉ AUX DÉPOSANTS DE CERTAINES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M[me] McDougall: Que le projet de loi C-79, tendant à prévoir une indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et de la Norbanque relativement aux dépôts non assurés, soit lu pour la 2[e] fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 7379).

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, avant que nous n'ajournions pour le déjeuner, j'intervenais au sujet de ce projet de loi qui fait un cadeau de 875 millions de dollars aux amis du gouvernement. J'ai également signalé que le gouvernement n'a pas d'argent pour les petits ports de plaisance de l'Ontario, mais il avait pourtant promis d'apporter une aide importante au secteur touristique au Canada.

En outre, au moment même où le gouvernement se propose de verser 875 millions de dollars à des déposants non assurés de ces établissements, les agriculteurs et les producteurs primaires attendent encore qu'on leur vienne en aide. Je me suis récemment entretenu avec certains éleveurs de porc dont l'industrie éprouve de très graves difficultés en Ontario et dans d'autres régions du pays.

On a déjà signalé aujourd'hui que la Chambre étudie également un projet de loi tendant à désindexer les programmes de crédit d'impôt pour enfants et d'allocations familiales. Au cours de la dernière campagne électorale, le gouvernement a promis d'être juste envers tous les Canadiens, mais il n'a plus d'argent pour maintenir l'indexation des programmes de crédit d'impôt pour enfants et d'allocations familiales, afin de venir en aide aux familles les plus démunies.

Sachant tous les emplois qu'on nous a promis au cours de la dernière campagne électorale, on imagine combien on pourrait en créer avec 875 millions de dollars si on utilisait cette somme à cette fin, plutôt que pour indemniser ceux qui ont fait des investissements risqués. Le premier ministre (M. Mulroney) propose de désindexer les programmes de crédit d'impôt pour enfants et d'allocations familiales alors qu'il a promis, à la Chambre, de n'en rien faire. Il est clair qu'avec des déclarations pareilles ce que le gouvernement doit redouter surtout c'est d'avoir perdu la confiance des Canadiens.

Au moment où nous discutons d'un projet de loi qui va nous coûter des centaines de millions de dollars, le ministre des Transports (M. Mazankowski) réduit les services de sécurité dans les petits aéroports, dont l'un est dans ma circonscription. Le gouvernement va économiser environ $27,000 à chacun de ces petits aéroports, une somme qui contribuera sans doute à réunir les 875 millions de dollars qui seront distribués entre ceux qui ont couru un risque dans le système de libre-entreprise que le gouvernement défend.

Or, la mesure à l'étude n'a rien à voir avec la libre-entreprise. Quand on investit de l'argent dans ce système, on court un risque, mais ce ne sera pas le cas, grâce à la mesure à l'étude.

Que deviennent les emplois que le gouvernement nous avait promis durant la dernière campagne électorale? Le gouvernement met à pied des employés aussi bien permanents que temporaires dans les bases de la Défense nationale partout au Canada. Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) est intervenu aujourd'hui pour parler de la promotion des cerveaux canadiens de la part du gouvernement afin d'encourager le développement, au moment même où il réduit de 170 millions de dollars le budget d'Énergie atomique du Canada Ltée. Or il s'agit de l'une des meilleures entreprises de technologie de pointe au Canada. Certains de nos sujets les plus compétents dans ce domaine ont déjà quitté le pays pour travailler à Los Alamos aux États-Unis. Cette évasion des compétences dans l'industrie technologique de pointe fait penser à ce qui est arrivé avec Avro sous un gouvernement conservateur. Le député trouve cela drôle. Il ne rira pas dans 20 ans quand il comprendra que nous aurions dû poursuivre la promotion de la technologie de pointe et de la recherche pour le développement énergétique. Notre pays aura besoin de plus d'énergie dans 20 ans à peine.

Les réductions budgétaires imposées à Chalk River entraîneront la mise à pied de 400 personnes, sans compter celles qui surviendront dans d'autres secteurs de cette industrie. On m'avait demandé d'adresser une lettre à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) pour l'inviter à une réunion avec les représentants de l'industrie, des travailleurs et du monde des affaires de la région. Bien que le gouvernement parle de communications et de gouvernement ouvert, voilà deux mois et 22 jours que j'attends une réponse à cette invitation.

Le gouvernement se vante de créer 100 emplois avant Noël alors qu'il provoque 500 mises à pied. C'est ce qu'on appelle le progrès conservateur.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'apprécie qu'on s'arrête à des questions aussi importantes pour les Canadiens. Au cours de ce débat, des députés de notre côté ont fait part des graves réserves que leur inspirait la conduite du gouvernement dans cette affaire d'importance cruciale pour nos concitoyens.

Ce débat en soi témoigne de l'utilité du Parlement car il donne le temps aux Canadiens de parfaitement comprendre l'énormité de ce qui s'est produit du fait de l'impéritie dont le gouvernement a fait preuve dans cette affaire. Les Canadiens sont de plus en plus mécontents au sujet de ce que l'on a découvert.

Pendant les quatre ou cinq jours que j'ai passés dans l'ouest du Canada, j'ai écouté avec intérêt les observations dont on m'a fait part au sujet de la présumée crise bancaire. La colère gronde à cause de la façon dont cette affaire a été traitée. Les gens n'apprécient pas de voir le gouvernement régler de manière aussi expéditive et en s'appuyant sur des considérations de toute évidence politiques une question fondamentale à leur bien-être.

On sait que le système bancaire est la structure centrale de ce pays depuis de nombreuses années. La chose est spécialement vraie depuis une dizaine d'années, soit depuis les modifications apportées par les gouvernements libéraux précédents à la Loi sur les banques. L'effort déployé dans le but de permettre aux banques de moindre envergure de percer et d'offrir un régime de prêts différent aux petites entreprises dans les régions a été particulièrement apprécié.

• (1530)

Les progrès accomplis pour ce qui est de donner cette nouvelle dimension aux banques sont maintenant annulés. Ils sont peut-être anéantis irrévocablement, mais en tous les cas ils le sont certainement pour un bon moment. On a perdu foi et confiance en notre système. Ce recul se reflète dans les sentiments que le gouvernement inspire aux Canadiens, soit un manque de foi et de confiance. De toutes les erreurs et les bourdes commises par le gouvernement depuis quelques mois, la plus importante est la façon dont l'affaire des banques a été traitée.

Les citoyens sont furieux car ils soupçonnent qu'on a cherché à étouffer l'affaire. Ils pensent qu'on leur cache un peu trop de choses. Ils croient qu'un trop grand nombre de personnes bénéficieront d'initiatives qui, en elles-mêmes, ont été au départ risquées et imprudentes. Ils se demandent pourquoi le gouvernement réclame des centaines de millions de dollars de deniers publics et qu'il hésite à nous dire qui seront les bénéficiaires. Ils se demandent ce qui motive un tel effort concerté en vue d'éluder la question.

Malgré la constitution d'une commission sous la direction de M. le juge Estey, il est évident que bon nombre de questions vitales d'intérêt public touchant l'attitude du gouvernement dans l'affaire des banques seront laissées de côté. C'est un autre exemple—et ils sont nombreux—du manque d'organisation du gouvernement dans ce genre d'affaire. Il s'agit peut-être de ce qu'on appelle la théorie des champignons vue par le gouvernement: en les recouvrant de cette matière que le premier ministre (M. Mulroney) produit en abondance, et en les conservant dans le noir, ils pousseront. Les gens en ont assez et ils commencent à être en colère. Ils pensaient qu'il existait un système de protection pour les personnes dont les investissements étaient légalement assurés.

Comment se fait-il que l'on offre d'un seul coup des centaines de millions de dollars à des catégories de personnes et non à des particuliers, des sociétés ou des entités? Nous ne savons pas qui est responsable ou qui sera remboursé. Le gouvernement doit aux Canadiens de répondre à cette question. C'est essentiel s'il veut se présenter devant le Parlement pour demander des sommes extravagantes. Nous ne parlons pas de sommes minimes, mais de centaines de millions de dollars. Selon tous les critères de responsabilité parlementaire, il va

sans dire que le gouvernement doit s'expliquer et être franc. Il doit se présenter devant le Parlement et expliquer exactement qui seront les bénéficiaires. Ce n'est pas le cas.

J'ai lu avec intérêt une lettre qui est parvenue à mon bureau aujourd'hui même. Elle provient d'un monsieur de ma circonscription. En effet, c'est un ancien député de l'Assemblée législative du Manitoba qui a fait une carrière éminente. La voici:

> Je suis directeur d'une petite société pétrolière; comme vous pouvez le constater en consultant la copie ci-jointe de notre état financier des neuf derniers mois, nous avons investi $6,000 dans la Banque Commerciale du Canada. Vous remarquerez que celle-ci offrait un taux d'intérêt beaucoup plus élevé que les autres banques.

En aparté, je voudrais signaler qu'à l'époque où la Banque de Nouvelle-Écosse offrait 8.25 p. 100, la BCC offrait 10.25 p. 100. Pour la même période, son taux d'intérêt était supérieur de 2 points. Je poursuis la lecture de la lettre:

> A mon avis, les gens qui recherchent les taux d'intérêt les plus forts doivent être prêts à investir à risque et, s'ils perdent à cause de leur cupidité et de leur manque de jugement, tant pis pour eux.
>
> En adoptant le projet de loi de renflouement dont la Chambre est saisie, on ne fera qu'encourager les investisseurs à rechercher toujours les taux d'intérêt les plus forts puisqu'en établissant ce précédent, le gouvernement fédéral viendra toujours à leur rescousse! Empêchez-le d'adopter ce projet et laissez sonner le timbre jusqu'à ce qu'il déclenche des élections.

Voilà l'avis d'une personne qui a de l'expérience des affaires et du gouvernement. Selon elle, le projet de loi a des répercussions qui vont bien au-delà—et je sais que cela en soi paraît extravagant—des centaines de millions de dollars qui seront prélevés dans l'économie canadienne et remis aux mains de bénéficiaires inconnus. Nous allons également créer un précédent. Dorénavant, le gouvernement osera-t-il refuser de secourir d'autres institutions financières? Ne leur ouvre-t-il pas la porte aux imprudences? Ne vont-elles pas commencer à jongler avec nos dollars? Si elles sont chanceuses et gagnent, elles connaîtront la prospérité. Si elles perdent, elles pourront toujours compter sur le gouvernement, parce qu'il en aura secouru d'autres. Pourquoi ferait-il autrement puisqu'il a créé un précédent?

Les propos de la marraine du projet de loi et ceux de ses collègues qui l'ont appuyé me paraissent inquiétants. Ils ne semblent pas saisir pleinement la gravité et l'importance de ce qu'ils font. Ils sont en train d'établir ce que les avocats appellent un *stare decisis*, un précédent, qui hantera les gouvernements pendant des années à venir.

La seule façon dont le gouvernement pourrait éviter de créer un précédent, ce serait de nous fournir tous les motifs de ce cas d'exception qui mérite un traitement exceptionnel. Or, le gouvernement refuse de le faire. Il refuse d'éclairer suffisamment le Parlement pour l'aider à se prononcer. Nous nous opposons à l'amendement avec regret mais nous partageons les sentiments de colère de bien des Canadiens.

Cette affaire hante l'esprit d'un grand nombre de nos compatriotes. De nombreux secteurs de l'économie ont été ravagés. Cette situation a créé un profond bouleversement. De nombreux petits investisseurs et beaucoup de petits exploitants de l'Ouest sont démoralisés. Nous espérons que le gouvernement se montrera plus ouvert, plus direct, plus honnête. Nous espérons que les ministériels prêteront une oreille attentive à nos paroles et admettront que s'ils continuent dans la même voie, ils vont déclencher une série de réactions dont il est impossible de prévoir les conséquences. Ils s'apprêtent à ouvrir la boîte de Pandore et je me demande comment les prochains gouvernement pourront en conjurer tous les maux.

M. Tom Hockin (London-Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet de ce projet de loi, non pas pour poser des questions, même si mes commentaires . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Nous sommes maintenant à la troisième étape de l'étude de ce projet de loi qui comporte des discours de 10 minutes sans question ni commentaire conformément à l'article 36(2) du Règlement. Le député a la parole pour le débat.

M. Hockin: Monsieur le Président, le projet de loi que nous étudions maintenant est très urgent. Le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) a fait valoir que d'autres questions qui l'intéressent pressaient davantage. J'estime, moi aussi, que nous devons adopter cette mesure le plus tôt possible. Il faut calmer les tourments et les inquiétudes des déposants qui estiment qu'elle devrait être adoptée rapidement.

Je vais être bref, car je ne tiens pas à prolonger inutilement ce débat. Mais je vais revenir plus précisément sur les propos du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Il a parlé du malheureux précédent que ce projet de loi allait créer. Pareils commentaires sont tout à fait inopportuns puisque nous établirons un cadre réglementaire entièrement différent pour qu'une telle situation ne se reproduise pas. Grâce à ce nouveau cadre réglementaire, il ne saurait donc y avoir de précédent. Le ministre et le comité n'ont pas ménagé leurs efforts pour mettre ce mécanisme en place. Je répète donc que ce genre de précédent n'a absolument aucune conséquence pour l'avenir parce qu'on a maintenant établi un nouveau cadre, de nouveaux règlements et qu'on a renforcé les pouvoirs de l'inspecteur général des banques grâce à tout un train de mesures.

• (1540)

Deuxièmement, le député qui m'a précédé a parlé de la théorie des champignons. Il se trouve que le projet de loi à l'étude traite justement de cette théorie. Il est exact qu'en 1980, la poignée de banques qui existaient alors, 70 en fait, se sont multipliées comme des champignons. Mais elles étaient mal encadrées, à mon avis. Parce que nous n'avions pas de cadre réglementaire adéquat et que le bureau de l'inspecteur des banques n'était pas doté de pouvoirs suffisants, ces banques ne pouvaient fonctionner avec toute l'efficacité nécessaire ni inspirer toute la confiance voulue. C'est la mauvaise réglementation des banques qui nous a causé des difficultés et non pas le fait que le gouvernement les ait laissé proliférer.

Il dit que cette mesure va faire perdre confiance dans le système et le gouvernement. Si l'on estime les banques de l'Ouest moins importantes que celles du centre, alors naîtra la méfiance, parce qu'on se sera montré injuste.

Ma circonscription de London est le siège de nombreuses sociétés de fiducie et d'assurance. On pourrait croire que mes électeurs ne s'intéressent pas à la rentabilité des banques de l'Ouest, alors que, au contraire, dans une confédération qui se veut équitable envers toutes les régions, ils estiment que ces banques sont tout aussi importantes pour l'économie de l'Ouest que le sont, par exemple, des établissements financiers comme Canada Trust pour l'économie du sud de l'Ontario. Nous avons décidé d'agir et de reconnaître cette importance en proposant le projet de loi à l'étude.

Le député de Winnipeg-Fort Garry dit que le système bancaire est délicat et important. Voilà précisément pourquoi, ces derniers mois, nous avons publié un livre vert sur les institutions financières, présenté ce projet de loi et pris diverses initiatives en vue de raffermir la confiance dans notre système bancaire.

J'en viens maintenant à ma dernière observation. Si nous révélions, ainsi que le réclament le député de Winnipeg-Fort Garry et son chef, le nom de tous les déposants, que penserait-on, dans le monde, de notre système bancaire? Continuerait-on à lui faire confiance? Si jamais il y a lieu de modifier le caractère confidentiel des données bancaires, fondement même de la Loi sur les banques, cela ne se fera pas à l'occasion d'événements comme ceux-ci. Il faudrait, au contraire, examiner la question de façon méthodique et demander conseil. Pour le député de Winnipeg-Fort Garry insister pour qu'on divulgue certaines données, c'est insister sur une mesure particulière qui ne pourrait qu'entamer la confiance dans notre système bancaire.

C'est pourquoi, de concert avec la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall), j'affirme moi aussi ma confiance dans la viabilité et la force du système bancaire canadien et dans sa réputation à l'échelle nationale et internationale. Tout comme l'enquête menée par le juge Estey, ce projet de loi ne peut que raffermir cette confiance, et j'invite donc la Chambre à l'adopter sans délai.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! La Chambre est-elle prête à se prononcer? L'honorable député de Richmond-Wolfe (M. Tardif) a maintenant la parole.

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, je suis également très heureux de prendre part à cette discussion sur le projet de loi C-79 intitulé: «Loi prévoyant une indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de Placements Hypothécaires CCB et de Norbanque relativement aux dépôts non assurés.»

A la face même de ce préambule, de ce titre du projet de loi C-79, certains Canadiens seraient peut-être enclins à penser ou à réagir en disant: Voilà une bonne initiative puisque si c'était moi qui étais impliqué, qui étais concerné, j'aimerais que le gouvernement prenne l'initiative de rembourser mes économies de 3, 4, 5, 10, 15 et 20 ans.

Effectivement, monsieur le Président, le projet de loi C-79 ne vise en aucune façon les petits déposants qui sont, par le biais de la Société d'assurance-dépôts, couverts jusqu'à concurrence de $60,000.

Alors, je rappelle à mes collègues en cette enceinte, que $60,000 c'est un capital extrêmement important. C'est effectivement un capital dont la très grande majorité des Canadiens ne peuvent même pas aspirer ramasser ou accumuler dans une vie entière. Soixante mille dollars, c'est une fortune considérable pour la majorité des Canadiens.

Et voici que, par l'initiative du projet de loi C-79, on affirme et on veut que non seulement ces personnes soient remboursées, ce à quoi je souscris sans réserve, mais on veut rembourser, indemniser tous ceux et celles qui avaient des dépôts, dont les montants étaient considérablement supérieurs à $60,000. On parle de déposants, dans bien des cas, de quelques centaines de milliers de dollars, de déposants de $100,000. Et on dit, pour maintenir la confiance dans le système bancaire canadien, qu'il faut absolument, par le biais de cette loi, couvrir ces sommes absolument fantastiques.

Vous me permettrez, monsieur le Président, de n'être carrément pas d'accord sur cette façon de voir les choses, sur cette philosophie qui, soit dit en passant, est absolument odieuse.

Mon collègue qui prenait la parole précédemment a dit: «Il est urgent, il est pressant, monsieur le Président, que l'on adopte dans les meilleurs délais, dans les plus brefs délais le projet de loi C-79.» Je suis d'accord que, lorsqu'on partage son point de vue, il est tout simplement extrêmement important d'y aller avec la plus grande rapidité, en espérant qu'il va y avoir le moins de Canadiens possible qui vont se rendre compte de ce qu'on est en train de leur faire. Il est absolument scandaleux de présenter une initiative, un projet de loi comme celui-là, où on va venir en aide à des personnes qui sont carrément très bien nanties.

Tout en maintenant, en véhiculant des affirmations, des commentaires, on ne peut mettre tel programme de l'avant. La situation financière du Canada ne nous le permet pas. On ne peut faire telle chose au niveau des mesures sociales indispensables, puisque, semble-t-il, les finances du gouvernement ne nous le permettent pas. Et voici que, par le projet de loi C-79, on demande à cette Chambre l'autorisation de signer un chèque en blanc dont on connaît le coût, qui correspondra à plusieurs centaines de millions de dollars.

Mon collègue de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) se bat en cette enceinte depuis des mois, depuis des semaines, quotidiennement, pour la cause des personnes les plus démunies, des personnes qui ont un criant besoin de choses essentielles, de choses minimales. Et on lui répond: Écoutez, on est dans une ère de restrictions, on est dans une ère où il faut compresser les dépenses, on est dans une ère où il n'est pas possible effectivement d'aller dans le sens où vous voudriez. Si jamais on réussissait à diminuer le déficit, on ne dit pas qu'on n'ira pas dans le sens où vous le voudriez, monsieur Malépart . . .

D'un côté, c'est l'attitude qu'on tient à l'endroit des requêtes soutenues, défendues avec énormément de véhémence par mon collègue de Montréal-Sainte-Marie. C'est un aspect de l'attitude que tient ce gouvernement.

De l'autre côté, on dépose ce projet de loi C-79, où on dit: Écoutez, pour maintenir la confiance dans le système bancaire, pour maintenir notre crédibilité internationale, on veut avoir l'autorisation de payer des centaines de millions de dollars. C'est absolument, incroyablement odieux, monsieur le Président. Ces personnes-là ont décidé, ont choisi délibérément, que lorsqu'on a plus de $60,000, on a généralement de l'information susceptible de prendre des décisions éclairées.

• (1550)

Si on a décidé par choix, si on a décidé après réflexion d'investir des montants qui dépassent les $60,000, compte tenu du fait que l'intérêt qui y était payé était plus alléchant que dans d'autres institutions, je vous soumets, monsieur le Président, que ces personnes devaient et doivent assumer les conséquences de leur décision, au même titre que si une personne décide d'investir à la bourse et qu'à un certain moment il y a une chute du côté de son placement, elle prend la responsabilité d'assumer les conséquences de sa décision. Il me semble que dans le cas de cette banque on devrait traiter ceux et celles qui avaient des placements de plus de $60,000 exactement de la même façon que la petite et moyenne entreprises où les dirigeants vont décider, après une analyse, une étude, d'investir dans telle orientation, et les semaines, les mois passant, cela s'avérant un mauvais choix, ils assument les conséquences de leurs décisions qui malheureusement bien souvent se traduisent par des pertes. Mais le gouvernement laisse aller ces mauvaises décisions. Dans le cas de la Banque, on voudrait, par le biais de cette fameuse loi, indemniser intégralement ceux qui ont investi, ceux qui ont cherché un risque, ceux qui ont couru après le risque; on voudrait leur dire: Écoutez, ce n'est pas plus grave que cela, vous allez être remboursés! Et ce qui est assez étonnant, cela se retrouve à l'article 3, où il est dit ceci:

> Sous réserve des autres dispositions de la présente loi et de ses règlements d'application, le ministre peut, sur demande que lui présente un déposant, en la forme et selon les modalités réglementaires, effectuer, au profit de celui-ci, un paiement correspondant au montant du dépôt qu'une institution financière détenait, immédiatement avant le 2 septembre 1985 . . .

On parle non seulement de lui rembourser le capital, mais on va également lui payer les intérêts courus à compter du 2 septembre, c'est-à-dire que le monsieur n'assumera en aucune façon les conséquences, les responsabilités de sa décision. Malheureusement, ceux et celles qui vont payer la note, ce sont les Canadiens moyens, les Canadiens qui n'ont pas eu la chance d'accumuler des montants aussi astronomiques, les Canadiens qui ont peine à «boucler les deux bouts» parce qu'ils ne peuvent même pas envisager ramasser $60,000 dans leur vie entière.

Ce projet de loi-là est également odieux à un autre point de vue. Je vois le ministre devant moi qui promettait, à Longueuil, aux agriculteurs, aux producteurs de porc, $13,000,000, $450,000 aux producteurs de mouton. Ce sont des «pinottes» cela, ce sont des «pinottes» par rapport à des centaines de millions, et on dit: On n'a pas la capacité financière de vous payer, de vous rembourser! Et ces producteurs-là, tant de porc que de mouton, s'ils ont connu des difficultés, ce n'était pas dû à eux, c'était dû à la nature, aux marchés internationaux, à une foule de raisons, de motifs sur lesquels ils n'avaient aucune espèce de contrôle, ce qui n'est pas le cas des déposants. Les déposants ont choisi eux-mêmes de placer, d'investir leur argent dans cette banque, et on leur dit: On va vous rembourser intégralement, on va vous donner 100 cents dans la piastre plus les intérêts courus! Mais les $400,000 et quelque dollars qui sont un besoin essentiel et fondamental pour ces producteurs de mouton, les 13 millions de dollars qui sont également un besoin, une nécessité, une urgence . . . et on leur dit: Écoutez, on n'a pas d'argent pour cela et faites-en votre deuil, on ne vous les paiera jamais. Je reviens encore à mon collègue de Montréal-Sainte-Marie qui réclame des miettes, quelques piastres par mois pour les mères de famille en ce qui a trait aux allocations familiales. C'est louable comme démarche, c'est louable comme objectif, mais on n'a pas d'argent, et à la même période, dans la même enceinte, au même moment, avec les mêmes personnes, on nous dit: On veut des centaines de millions pour rembourser, pour indemniser non pas les déposants moyens, et c'est là l'aspect fondamental de cette loi-là, non pas les déposants ordinaires et assurés, mais ceux qui ont des économies de plus de $60,000. Cela m'apparaît étant donné les circonstances tout simplement scandaleux, et je comprends très bien les députés conservateurs de vouloir la loi très vite, de façon très urgente, parce que si j'étais de ce côté-là de la Chambre, je vous avoue bien candidement que je serais gêné en «maudit torrieu» de circuler dans ma circonscription de peur de me faire «tirer» des roches, à vouloir soutenir, appuyer une mesure où on va rembourser des déposants qui possèdent plus de $60,000. Alors que l'on prive des Canadiens de choses tout simplement essentielles et vitales, cela m'apparaît comme un geste assez historique, et j'espère . . . et je suis d'ailleurs certain que les Canadiens vont se rappeler longtemps cette initiative.

M. Gilbert Chartrand (Verdun-Saint-Paul): Monsieur le Président, c'est peut-être un peu par manque d'habitude de suivre les débats aussi longtemps que j'ai oublié de me lever, mais quand même j'aimerais prendre la parole sur le projet de loi C-79 qui, je crois, est très important, pour une fois que l'on a l'occasion d'expliquer aux gens réellement les choses et non pas de parler sur des philosophies que la majorité des gens du Canada ne comprennent pas du tout.

Quand on dit qu'on va remettre aux gens des prêts de plus . . . à ceux qui ont investi plus de $60,000 dans les deux banques, qui sont vraiment ces déposants de plus de $60,000? Est-ce vraiment une personne qui a placé à la banque $100,000, $70,000 ou sont-ce des groupes, des gens qui ont cru, qui ont voulu participer et aider l'économie d'une région ou d'un pays qui ont placé cet argent-là? Au mois de mars dernier, quand les banques ont eu des problèmes, les six grosses banques du Canada ainsi que le gouvernement ont pris une décision, comme une compagnie, et dit: Qu'est-ce qu'on fait? Est-ce qu'on laisse tomber des investissements? Est-ce qu'on va nuire à une région pour ne pas leur permettre d'avancer, de rester au même . . .

M. Tardif: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Monsieur le Président, on discute actuellement d'un projet de loi qui implique un déboursé de plus de 800 millions de dollars, et je remarque qu'à la Chambre, il y a seulement cinq députés progressistes conservateurs. Alors je demande le quorum.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Ce n'est pas un rappel au Règlement. Le député ne devrait pas parler des absences des députés.

M. Gauthier: Je vérifie si le quorum est atteint.

[*Français*]

M. Rossi: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, au sujet du quorum. Il n'y a pas quorum!

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je compterai les députés. Il y a 21 députés à la Chambre et il en arrive encore. Le quorum est atteint.

[*Français*]

M. Chartrand: Monsieur le Président, je parlais justement des gens qui avaient décidé d'aider à l'économie d'une région du Canada, et il me fait plaisir aujourd'hui de pouvoir parler parce que les gens savent que j'aime beaucoup ma région du Québec, que je travaille fort pour elle, mais aussi qu'il y a d'autres régions dans le Canada et qu'il est très important qu'on leur aide et que, pour une fois, on se tienne ensemble.

Comme je le disais, au mois de mars dernier, les gens se sont mis ensemble et se sont aperçu qu'il fallait qu'ils travaillent, qu'ils s'aident. Ils ont décidé de laisser leur argent pour permettre que le système se stabilise espérant que tout ira mieux. Ces gens-là, on peut très bien les trouver dans ma région, dans la circonscription de Verdun-Saint-Paul, il s'agit de gens qui ont des plans de pensions, de gens qui ont mis leur argent dans un plan de pension, de travailleurs, de gens qui ont cru et qui croient encore au gouvernement. La question est très simple: Est-ce qu'on peut vraiment se permettre de dire à ces gens: Ils ont fait une erreur, vous perdez tout votre argent, vous restez chez vous, vous n'avez plus rien. Ou doit-on dire: Vous avez essayé de travailler, vous avez vraiment essayé de stabiliser les deux banques. On a tout fait mais on ne fera pas payer les petites gens pour, pas nécessairement une erreur mais pour une situation qui, peu importe les gouvernements, serait arrivée.

• (1600)

Mais voilà, aujourd'hui je remarque que l'opposition attaque continuellement en voulant dire que les gens, justement, ces gens de plus de $60,000, sont vraiment des gens anonymes, de riches personnes de pays étrangers ou de riches personnes qui essaient toujours de cacher leur argent. Mais je crois qu'il serait peut-être temps qu'on dise vraiment au peuple canadien, aux gens du Québec qui se posent souvent des questions en se demandant: Qui est-ce que c'est ces gens-là vraiment? C'est qui ces gens qui ont investi plus de $60,000? Mais justement ce sont des municipalités qui ont besoin de leur argent pour une meilleure stabilisation de leur ville, pour un meilleur travail, pour permettre un meilleur investissement dans leur municipalité.

Prenez encore l'exemple de la ville de Verdun. Nous vivons des moments difficiles dans notre ville présentement; l'économie est très basse, le fonds de roulement est difficile, et on va dire à une ville comme Verdun: Bon, vous avez investi. On vous a demandé de continuer avec nous. Cela n'a pas marché. On vous laisse de côté. Mais qu'est-ce que cela veut dire? Cela ne veut pas seulement dire une faillite d'une banque. Cela voudra dire une faillite d'une municipalité complète et, vraiment, un grave problème non seulement pour quelques personnes, mais dans ma région cela touche déjà 70,000 personnes. C'est un tout.

Il y a aussi les investissements étrangers. Je crois que le Canada est reconnu à travers le monde comme ayant à peu près la meilleure réputation au niveau des banques, l'endroit le plus sûr. Peut-on aller à travers le monde et ensuite aller dire: Au Canada, ce n'est pas important, vous investissez votre argent, mais vous pouvez le perdre comme rien?

Il y a six autres banques, six grosses institutions qui ont besoin présentement de la confiance du monde entier. Elles ont vraiment besoin de dire au monde: Vous savez, on respecte nos engagements, vous investissez, vous permettez que le pays aille de l'avant, qu'on ait de nouvelles infrastructures, mais on va vous porter à investir et non pas vous dire d'une journée à l'autre: Ah, vous avez risqué, eh bien vous perdez tout! Mais qu'est-ce que vous pensez qui va se passer dans un mois, deux mois, un an? Ces sommes d'argent ne seront plus au Canada. Ils n'y aura plus d'investissements. Et que fera le Canada? Nous avons besoin de ces fonds étrangers, nous avons besoin des fonds de pensions investis dans des banques, parce que c'est eux qui permettent à différentes personnes de réaliser de grandes choses ici, au pays.

Le Canada est un pays libre où chacun a le droit d'expression. Mais vraiment il faut se lever un jour et dire à ces gens de l'opposition: Vous savez, lorsque vous parlez de choses comme cela, vous êtes aussi touchés que nous. S'ils disent que nous, nous devrons avoir honte, je peux m'imaginer ce qu'ils doivent avoir eux aussi, parce qu'ils s'attaquent directement à des gens précis. Je reviens toujours sur les gens qui ont investi des fonds de pensions. Vous pouvez vous imaginer si, du jour au lendemain, on leur dit: Vous perdez tout! Ce n'est pas seulement le parti au pouvoir qui va payer pour cela. C'est bien plus l'opposition qui va essayer de nous faire changer d'idée, en disant: Ils ont pris un risque, ils perdent tout, on n'a pas besoin d'eux. On n'a pas besoin d'eux? C'est ce qu'on verra!

Nous, du nouveau gouvernement, nous sommes des politiciens qui avons l'esprit d'implication. Nous, nous n'avons pas peur d'aller de l'avant, d'aller voir les gens et de leur dire: Oui, le pays c'est l'endroit où investir, c'est ici qu'il faut mettre votre argent. Mais si on perd la confiance de tous ces gens, à quoi bon travailler, à quoi bon se présenter!

Et vraiment le peuple canadien doit se poser la question: Est-ce qu'une minorité de personnes comme nous en avons une en face de nous a le droit de dire à la majorité du pays: Vous prenez un risque, vous perdez tout, c'est votre problème. Si moi j'étais à la maison et que je lisais ces choses-là dans les journaux, je peux vous garantir, monsieur le Président, que j'écrirais à mon député et que je lui dirais: Lève-toi debout et, enfin, dis-leur que le gouvernement est là pour aider les gens, c'est là pour servir la population.

Il faut arrêter de dire que nous essayons toujours de changer, de faire des choses qui sont contre les idées de la population. Nous avons pris un gouvernement avec des problèmes multiples. Nous sommes intéressés et nous voulons améliorer le système canadien et je sais que la population est derrière nous. Aujourd'hui, l'exemple est là. Il y a eu deux banques qui ont eu des problèmes et tout le peuple canadien se met derrière elles et dit au monde entier: Nous, nous appuyons notre pays, nous, nous appuyons notre économie et nous réussirons à passer au travers. Le peu de dollars que cela nous coûtera de chacune de nos poches, aujourd'hui, si on le veut, je suis prêt à les mettre sur la table. Parce que les Canadiens sont fiers, nous ne voulons pas perdre notre réputation. Partout à travers le monde, une personne qui se présente avec un passeport canadien est reçue comme un roi. Et si aujourd'hui nous écoutons ce que nous dit l'opposition et que nous laissons aller vraiment ces gens-là, nous disons: Vous perdrez tout. C'est terminé. Au revoir. Vous pouvez vous imaginer, quand on ira ailleurs demander des investissements, la réponse que nous aurons des pays, de ces investisseurs, la réponse que nous aurons des gens qui gèrent les fonds de pension des grosses sociétés canadiennes. Et de quoi vivrons-nous?

Dans la région de Verdun, ne croyez-vous pas que nous avons besoin de ces investissements? Les endroits où on manque énormément . . . où cet argent de banque est investi dans des coopératives d'habitation, dans la petite entreprise, parce que chez moi, cela n'existe pas la grande entreprise. Mais c'est cela. Pour vendre l'idée, j'ai besoin de tout le monde derrière moi, autant de l'opposition que du gouvernement. Et nous devons, pour une fois, nous tenir ensemble et dire au peuple canadien que ce que nous faisons, l'aide que nous apportons à ces filiales, à ces banques, c'est dans le but de garder une réputation intacte, pas seulement mondialement, mais à l'intérieur de notre propre pays.

Le genre de publicité qu'ils nous font . . . Imaginons maintenant que si, du jour au lendemain, un député de l'opposition se lève et dit: La Banque Royale a des problèmes. Le lendemain, je peux vous garantir que la Banque Royale aura des problèmes. Mais c'est faux. Il ne faut pas seulement écouter la rancune qu'ils ont sur le cœur, parce que nous essayons d'aider les gens. Nous avons été élus pour servir, pour aider et pour promouvoir l'économie.

M. Tardif: Les riches.

M. Chartrand: Encore là, j'entends le député de Richmond-Wolfe (M. Tardif) qui nous dit «les riches». Il n'a pas compris. Les $60,000, vous savez, ce ne sont pas des individus uniques. Ce sont des gens comme moi, comme un boucher à Verdun, comme une personne qui travaille à titre de collet bleu à la ville de Verdun, qui a investi son argent. Vous, vous croyez que vous pouvez lui dire: Tu as fait une erreur, tu perds ton argent. Monsieur le Président, des gens comme cela n'ont pas leur place au Parlement. Et chaque fois, je me lèverai pour défendre les droits et les intérêts du peuple canadien.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Conformément à l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: L'honorable député de Papineau (M. Ouellet)—Les transports—a) La nécessité d'établir une politique d'achat au Canada. *b*) L'achat de roues de wagons de chemins de fer au Canada; l'honorable députée de Trinity (M^lle^ Nicholson)—Les banques—a) La lettre de la ministre à un actionnaire. *b*) La situation des actionnaires; l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart)—L'emploi—a) On demande de désigner l'est de Montréal comme zone sinistrée. *b*) Le comité de citoyens et les présidents syndicaux—La position de la ministre.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR L'INDEMNITÉ AUX DÉPOSANTS DE CERTAINES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-79, tendant à prévoir une indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et de la Norbanque relativement aux dépôts non assurés, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 7379).

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je sais que plusieurs députés de notre parti ont participé à ce débat avec une certaine tristesse, parce que c'est quand même incroyable, quand on remarque que dans un débat tel que le débat sur un milliard de dollars qui devront être payés par des contribuables aux compagnies et aux personnes anonymes, que ce gouvernement se sert des tactiques de clôture pour éviter le débat aussi bien dans cette Chambre.

Monsieur le Président, vous savez que dès que le leader du gouvernement à la Chambre a introduit une soi-disant clôture, la décision de ne pas laisser aller le débat dans la Chambre, il a dit carrément: «On a déjà eu huit heures de débat. Huit heures de débat, c'est suffisant.»

• (1610)

Monsieur le Président, et les contribuables du Canada . . . Comprenez-vous que huit heures de débat représentent plus de 100 millions de dollars payés par les contribuables à ces personnes et compagnies anonymes, 100 millions de dollars, pour chaque heure de débat dans la Chambre des communes.

Monsieur le Président, dans le parti libéral, on est peu nombreux, on n'est que 40, mais nous pensons qu'il est de notre devoir de nous assurer que toutes les sommes, les fonds déboursés par ce gouvernement, même les milliards qui vont être dépensés pour les abris fiscaux de Gulf Canada, même le milliard qui devra être payé aux déposants de la BCC, nous, du parti libéral, nous croyons que la population a le droit de savoir, ici à la Chambre, pourquoi le gouvernement prétend être responsable au point de vue fiscal en même temps qu'il donne un milliard de dollars à des personnes et compagnies anonymes. Ce même gouvernement dit aux familles moins bien nanties, les familles qui gagnent entre $10,000 et $15,000 par année, ce même gouvernement dit à ces personnes, à ces familles: On n'a pas suffisamment d'argent pour augmenter ou même maintenir les allocations familiales au même montant, on n'a pas suffisamment d'argent pour maintenir le crédit d'impôt-enfant, mais on a suffisamment d'argent à donner, et ce après huit heures de débat, soit un milliard de dollars à des personnes et compagnies anonymes soit ici, soit à l'étranger, sans avoir même donné aux députés de cette Chambre le droit de parole, ce droit de parole pour lequel tous les députés ont été élus en cette Chambre.

C'est pour cela, monsieur le Président, que notre parti a présenté un amendement devant la Chambre, c'est pour cela que notre parti, notre chef, aussi bien dire notre président des Comptes publics qui vraiment accomplit le travail qui revient au ministre des Finances (M. Wilson) ainsi qu'à la ministre d'État (Finances) (Mme McDougall), c'est notre parti qui fait le travail, voir si ces fonds doivent être déboursés ou non et pour qui. D'après ce qu'on a pu constater, monsieur le Président, on sait que la ministre d'État (Finances), c'est elle qui nous a dit: Il n'y a pas de problème. C'est elle qui a même fait parvenir la correspondance non seulement aux déposants, mais également aux personnes qui sont devenues comme on dit en anglais des «shareholders».

Mlle Nicholson: Des actionnaires.

Mme Copps: Je remercie l'honorable députée de Trinity.

Même les actionnaires ont reçu de la correspondance de la ministre d'État (Finances) au mois de juillet leur assurant qu'il n'y avait aucun problème avec la Banque Commerciale du Canada et que ces actionnaires pouvaient avoir la garantie qu'il n'y aurait aucun problème dans l'avenir pour leurs investissements. Monsieur le Président, cette assurance aux contribuables, cette assurance aux actionnaires, cette assurance aux déposants a été faite en même temps que le gouvernement était très bien au courant des problèmes de la compagnie, les problèmes de gérance de la compagnie, les problèmes de gérance du ministre des Finances. Madame la ministre d'État (Finances) n'était pas au courant des problèmes de gérance au mois de juillet parce qu'elle était en vacances. On est en train de voir pour la première fois une faillite d'une banque canadienne, la première fois depuis 62 ans, et où se trouve la ministre d'État (Finances)? Elle est en vacances à Paris. Mais d'autre part, on a toujours des appels téléphoniques, monsieur le Président, comme elle l'a expliqué à la Chambre. Mais j'aimerais vous dire de notre part, de la part de notre parti et des petites gens de ma circonscription qui attendent du gouvernement et du premier ministre qu'ils reconnaissent les promesses faites durant la campagne électorale, qu'on attend quelques réponses de ce gouvernement. Au lieu de réponses, c'est de l'arrogance qu'on trouve, monsieur le Président. Ce qu'on trouve, monsieur le Président, c'est un député, le leader du gouvernement à la Chambre, qui dit: Huit heures de débat, c'est suffisant, c'est déjà trop, on en a marre de ce débat. Pourtant, on est prêt à dépenser un milliard de dollars provenant des contribuables, mais huit heures de débat, c'est suffisant. Monsieur le Président, croyez-vous que les Canadiens et Canadiennes ont fait élire 211 députés progressistes conservateurs, le 4 septembre 1984, pour en arriver à cela, à huit heures de débat sur une question d'un milliard de dollars payés à des personnes anonymes, à des banques étrangères, à des pays étrangers, huit heures de débat, c'est suffisant pour eux? Comme je l'ai déjà dit, monsieur le Président, huit heures de débat représentent plus de 100 millions de dollars pour chaque heure de débat.

[*Traduction*]

Je me demande si le peuple canadien peut croire aujourd'hui que ce gouvernement, qui a promis la responsabilité fiscale et qui a tempêté contre les déficits du gouvernement libéral précédent, va clore le débat après seulement huit heures. Nous avons entendu le leader parlementaire du gouvernement dire qu'il y aurait huit heures de débat sur ce renflouement, que ce serait suffisant. Cela revient, monsieur le Président, à 100 millions de dollars de l'heure pour le débat de ce projet de loi. Nous, du parti libéral, sommes peut-être peu nombreux, mais avec les néo-démocrates, nous croyons de notre devoir de mener la bataille des déposants, la bataille des actionnaires et la bataille des contribuables. Les Canadiens ont écouté la ministre d'État chargée des Finances (Mme McDougall) lorsque, au téléphone, à Paris, en août dernier, elle a fait des déclarations concernant la banque. Ils ont écouté le ministre des Finances (M. Wilson) et le pseudo-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) leur dire que le gouvernement n'avait pas les moyens de verser des allocations familiales. Le gouvernement leur a dit que nous ne pouvions même pas nous payer des crédits d'impôt-enfants, de nous payer le programme d'avantages fiscaux qui prouve que nous soutenons la famille.

Le peuple canadien croyait que nous allions prévoir certains stimulants qui ne compenseraient pas totalement ce qu'il en coûte pour élever une famille, mais une partie au moins. Il s'attendait à ce que le gouvernement respecte les promesses qu'il avait faites aux familles. Ils ne s'attendaient pas—peut-être auraient-ils dû s'y attendre—à voir ce qu'ils voient: le sauvetage des banques, l'affaire de la Gulf, les millions concédés en avantages fiscaux aux multinationales du pétrole. Pour la première fois, nous voyons la vraie couleur bleue du parti conservateur.

Pendant la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) a parcouru le Canada en jouant au libéral. Il disait que l'universalité était sacrée. Que les pensions des personnes âgées étaient intouchables. Qu'il n'allait pas désindexer les allocations familiales. En septembre dernier, nous l'avons entendu promettre ici même qu'il n'oserait jamais désindexer les allocations familiales même pour réduire le déficit, mais pendant ce temps, derrière des portes closes, il concluait une affaire de gros sous. Pendant qu'il entretenait en termes ronflants les Canadiens de projets ambitieux, lui, le ministre des Finances et la ministre d'État aux Finances concoctaient un plan de un milliard, affaire qui a conduit à la faillite d'une

banque canadienne, la première depuis 60 ans. Ensuite, les trois mêmes personnages ont eu l'audace d'accuser le gouvernement libéral précédent. Ils ont dit que cette faillite était due au Programme énergétique national. Grâce à des documents internes qu'il lui répugnait de publier, des documents qu'il avait en sa possession quand, jour après jour, il ne cessait de reprocher aux libéraux la déconfiture de la Banque Commerciale, nous avons appris que le gouvernement savait que les trois principaux responsables étaient le premier ministre, le ministre des Finances et la ministre d'État, et nous allons nous opposer farouchement à cette saignée de un milliard de dollars.

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, à écouter les observations que j'entends depuis quelques jours ou quelques heures, comme dirait l'honorable députée, j'ai eu le goût d'en faire quelques-unes moi aussi.

Dans un premier temps, j'aimerais dire que je suis fort déçu du ton de partisanerie que prend ce débat. Quand on considère que des Canadiens au même titre que nous, des gens bien intentionés ont misé sur leurs placements et se voient aujourd'hui . . . et ont connu des heures inquiétantes à cause des difficultés avec lesquelles sont aux prises ces institutions bancaires, je pense que les députés de l'opposition, étant donné leur rôle, seront d'accord avec moi sur l'importance de la crédibilité de nos institutions bancaires au Canada.

• (1620)

En toute honnêteté, monsieur le Président, je comprends ce qu'est le rôle de l'opposition, j'y ai été assez longtemps pour le savoir, mais je comprends aussi qu'il y a quand même un minimum d'honnêteté qu'il faut respecter, et j'ose croire que la plupart le sont.

Qu'on veuille bien mélanger les pommes et les oranges en nous parlant d'allocations familiales versus ce drame qui nous arrive, et qui, effectivement, est une chose qu'on n'aurait pas souhaitée bien sûr, et l'honorable député de Richmond-Wolfe (M. Tardif) le sait bien, on n'a pas souhaité les difficultés auxquelles se heurtent ces institutions bancaires. Il faudrait peut-être être assez honnête pour regarder, par exemple, depuis quand, à un moment donné, ces difficultés se sont concrétisées. Nous sommes ici depuis à peine une douzaine de mois, et je ne pense pas qu'on puisse nous accuser, comme gouvernement, d'être responsable de cette catastrophe, parce que c'est une castastrophe.

Et, dans la conjoncture économique dans laquelle on nous a laissé le pouvoir, monsieur le Président . . . Il est sûr qu'il y en a qui souriront, mais les Canadiens savent que nous avons pris la direction de ce pays avec une dette de 200 milliards de dollars et que ce n'est pas le temps . . .

M. Gauthier: Cela n'a rien à faire avec la banque.

M. La Salle: Cela n'a peut-être rien à faire avec la banque, monsieur le Président, mais cela a une relation directe avec le geste que nous posons aujourd'hui. Si on avait été plus responsable du côté de l'opposition lorsqu'ils étaient au pouvoir, on ne connaîtrait pas ces problèmes aujourd'hui, monsieur le Président.

M. Gauthier: C'est faux!

M. La Salle: Il y a des millions de Canadiens qui le savent, et des millions de Canadiens ont décidé, il y a douze ou treize mois, de mettre à la porte ce type de gouvernement qui était en train de conduire le pays à la faillite: un mois de plus, et je pense que cela y était.

Et cela, tous les Canadiens le savent aujourd'hui. Et je ne peux résister à la tentation de faire ces observations, compte tenu d'un débat trop partisan et malhonnête intellectuellement vis-à-vis ceux-là, vis-à-vis . . .

M. Gauthier: Qu'est-ce que tu fait, toi?

M. La Salle: Je parle au nom de ceux qui perdent et qui risquaient de perdre de l'argent là-dedans. Et, parmi les déposants . . .

M. Gauthier: Nomme-les donc, Roch?

M. La Salle: . . . parmi les déposants figurent des gouvernements provinciaux, des organismes gouvernementaux, des municipalités, des collèges, des hôpitaux, des organismes de charité, des institutions religieuses, des organisations de groupes ethniques, des particuliers, des entreprises, des banques canadiennes, des courtiers en valeurs immobilières, des petites institutions financières, des centrales coopératives de crédit, des banques étrangères et des syndicats, monsieur le Président . . .

Une voix: Et les amis du parti . . .

M. La Salle: Monsieur le Président, voilà ce que comporte la liste des déposants. Mais de l'autre côté, on se fout de ces gens-là. Et on nous dit qu'on est en train d'attaquer les pauvres pendant que nous sommes en train d'assurer cette crédibilité nécessaire pour les investissements dont nous avons besoin.

Et, dans une période aussi difficile que celle que nous connaissons, période difficile dont ces difficultés de la réalisation de ceux que nous avons . . . le petit groupe qui reste en face de nous, ces gens, qui se sont comportés commes des irresponsables le temps qu'ils pouvaient diriger ce pays et pendant trop longtemps, viennent nous accuser aujourd'hui de venir à la rescousse . . .

Une voix: Incompétence . . .

M. La Salle: . . . de venir à la rescousse . . . L'incompétence, c'était la marque de commerce du gouvernement précédent, monsieur le Président.

Mme Copps: . . . la faillite conservatrice . . .

M. La Salle: Mais on va nous reprocher nos bonnes intentions, on va nous reprocher de vouloir aider ces gens qui, de bonne foi . . . . . et cela pourrait être certains députés de l'opposition, ils n'ont pas jugé de placer leur argent à cet endroit, mais il y a des Canadiens qui l'ont fait.

Mais l'important, monsieur le Président, et les Canadiens devront retenir cela: C'est de s'assurer, de conserver cette crédibilité de nos institutions bancaires pour des investissements à venir, et c'est ce qu'il y a de plus important, et refuser de faire ce que nous faisons, et ce n'est pas de gaieté de cœur que nous le faisons, monsieur le Président . . . Nous n'avons pas souhaité cette catastrophe. Mais nous avons un devoir et une responsabilité de nous assurer de cette crédibilité vis-à-vis de nos institutions bancaires pour ne pas effaroucher davantage nos investisseurs étrangers et rassurer également nos Canadiens, et faire en sorte que leurs investissements, leur contribution, par l'appel que nous faisons au secteur privé, pour relancer l'économie qui a été détériorée par ceux-là qui sont en face de nous et qui n'ont aucun respect, monsieur le Président, pour ceux-là qui ont des problèmes aujourd'hui.

Monsieur le Président, en parlant de faillites, je pourrais en dire long, le temps va me manquer. Lorsqu'on pense que ces députés de l'opposition, en 1968, lorsque je suis arrivé ici, se trouvaient avec un déficit de 15 à 17 milliards de dollars, et aujourd'hui, la dette nationale est de 200 milliards de dollars. Aujourd'hui, monsieur le Président, le nouveau-né a une hypothèque sur le front de $15,000 à $16,000, par rapport aux artisans de cette faillite qui sont en face de nous. Incroyable, monsieur le Président!

Et ces gens-là se mêlent . . . et tentent de nous donner des leçons en gestion et en administration. J'ai mon voyage, monsieur le Président! Il y a des jours où je peux tolérer ce genre d'argument, mais aujourd'hui je n'en pouvais plus.

Et c'est pour cette raison que je voudrais dire à tous les Canadiens que le geste que nous posons, nous le posons en fonction de l'avenir, nous le posons en fonction de donner le plus d'assurance possible à ceux-là qui ont les moyens et qui peuvent investir pour aider les plus démunis. Et on nous fait passer . . . on croit réaliser . . . c'est par leurs tactiques, de nous qualifier de ceux-là qui n'aiment pas et qui ne veulent pas respecter les moins nantis dans ce pays . . . C'est justement en fonction de ceux-là, monsieur le Président, que nous devons assurer cette crédibilité pour recréer une richesse qui a été dilapidée par les gens d'en face, pour la mieux partager entre ceux qui en ont besoin.

Monsieur le Président, je sais que vous me comprenez.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

[*Traduction*]

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion suivante: M^me^ McDougall, appuyée par M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-79, tendant à prévoir une indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et de la Norbanque relativement aux dépôts non assurés, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif; et sur l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra), appuyé par M. Gauthier: Que la motion soit modifiée par la suppression de tous les mots qui suivent le mot «que» et leur remplacement par ce qui suit:

La Chambre refuse d'adopter en deuxième lecture un projet de loi dont le principe est de verser des montants importants mais non précisés, prélevés sur les deniers publics, à des personnes ou sociétés non identifiées, car une telle mesure discrédite très sérieusement l'obligation du Parlement à rendre compte des dépenses publiques.

La mise aux voix porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra), mis aux voix, est rejeté.)

(Vote n^o^ 121)

POUR

Députés

Althouse	Gauthier	Nicholson (Trinity)
Angus	Gray (Windsor-Ouest)	Nystrom
Baker	Guilbault (Saint-Jacques)	Orlikow
Blackburn (Brant)	Heap	Ouellet
Blaikie	Hopkins	Parry
Boudria	Hovdebo	Penner
Broadbent	Isabelle	Pépin
Caccia	Jewett	Prud'homme
Copps	Johnston (Saint-Henri-Westmount)	Riis
Deans	Keeper	Robinson
de Corneille	Lapierre	Rossi
Dingwall	MacLellan	Tardif (Richmond-Wolfe)
Epp (Thunder Bay-Nipigon)	Malépart	Tobin
Finestone	Manly	Turner (Vancouver Quadra)
Foster	McCurdy	Waddell
Frith	Mitchell	Young—50.
Gagliano		
Garneau		

CONTRE

Députés

Andre	Browes	Coates
Attewell	Cadieux	Collins
Beatty	Caldwell	Cook
Bernier	Cardiff	Cooper
Bertrand	Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot)	Corbett
Bissonnette	Champagne (Champlain)	Crofton
Blackburn (Jonquière)	Charest	Crosby (Halifax-Ouest)
Blais-Grenier	Chartrand	Crouse
Blenkarn	Clark (Brandon-Souris)	Darling
Bouchard	Clinch	Della Noce
Bourgault		Dick
Brightwell		Domm

Députés

Dorin
Duplessis
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Girard
Gormley
Gottselig
Graham
Gravel
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Harvey
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Howie
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kindy
Ladouceur
Landry
Lanthier
La Salle
Lawrence
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald
(Kingston et les Îles)
MacKay
Mailly
Malone
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McDougall
(St. Paul's)
McInnes
McKenzie
McKinnon
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Peterson
Plourde
Porter
Price
Ravis
Reid
Reimer
Ricard
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Vankoughnet
Vincent
Warner
Wenman
Wilson
(Swift Current-Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—134.

M. le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous avons longuement consulté l'opposition et je pense qu'on serait disposé à ne pas procéder à un vote officiel sur la motion de deuxième lecture, et de renverser plutôt le vote de façon à ce que ceux qui ont voté en faveur de l'amendement soient réputés être opposés à ce que le projet de loi franchisse l'étape de la deuxième lecture, et que ceux qui ont voté contre l'amendement soient réputés être en faveur de la motion portant deuxième lecture, exception faite du ministre de l'Agriculture (M. Wise), du député de Mission-Port Moody (M. St. Germain), du ministre du Travail (M. McKnight) et du député de Pembina (M. Elzinga). Je suis disposé à accorder aux députés de l'opposition qui voudraient voter en faveur de la motion portant deuxième lecture le même temps de parole.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, après ces consultations, je suis disposé à accepter la proposition du ministre. J'avoue que nous aurions préféré conserver le vote sous sa forme originale.

M. Deans: Cela me semble parfaitement raisonnable.

M. Nickerson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je veux bien que l'on procède de la sorte, mais je tiens à ce qu'il soit officiellement noté que je me suis abstenu de voter sur la motion principale.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre! Je suppose que c'est ce que souhaite la Chambre. Par conséquent, pour faciliter la tâche aux greffiers, je vais m'assurer que nous savons qui au juste veut faire ajouter son nom à la liste de ceux qui ont voté. Le ministre du Travail, le ministre de l'Agriculture, le député de Mission-Port Moody et le député de Pembina le souhaitent. Le député de Western Arctic (M. Nickerson), pour sa part, ne sera pas inscrit à ce vote.

(La motion de M^me^ McDougall, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote n° 122*)

POUR

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Bernier
Bertrand
Bissonnette
Blackburn
(Jonquière)
Blais-Grenier
Blenkarn
Bouchard
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne
(Champlain)
Charest
Chartrand
Clark
(Brandon-Souris)
Clinch
Coates
Collins
Cook
Cooper
Corbett
Crofton
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Ellis
Elzinga
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Girard
Gormley
Gottselig
Graham
Gravel
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Harvey
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Howie
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kindy
Ladouceur
Landry
Lanthier
La Salle
Lawrence
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald
(Kingston et les Îles)
MacKay
Mailly
Malone
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McDougall
(St. Paul's)
McInnes
McKenzie
McKinnon
McKnight
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Peterson
Plourde
Porter
Price
Ravis
Reid
Reimer
Ricard
St. Germain
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Vankoughnet
Vincent
Warner
Wenman
Wilson
(Swift Current-Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke-Centre)
Winegard
Wise
Witer—137.

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Baker
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Boudria
Broadbent
Caccia
Copps
Deans
de Corneille
Dingwall
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Finestone
Foster
Frith
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Jewett
Johnston
(Saint-Henri-Westmount)
Keeper
Lapierre
MacLellan
Malépart
Manly
McCurdy
Mitchell
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Orlikow
Ouellet
Parry
Penner
Pépin
Prud'homme
Riis
Robinson
Rossi
Tardif
(Richmond-Wolfe)
Tobin
Turner
(Vancouver Quadra)
Waddell
Young—50.

M. le Président: Ainsi, je déclare la motion adoptée. Par conséquent, le projet de loi est renvoyé à un comité législatif.

(Le projet de loi est lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.)

M. le Président: Je laisse quelques minutes de répit à la Chambre avant de poursuivre.

A l'ordre, je vous prie. Je pense avoir laissé suffisamment de temps pour que ceux qui veulent avoir des entretiens aillent ailleurs. Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill) propose: Que le projet de loi C-231, tendant à prévoir un délai pour le développement de l'énergie nucléaire au Canada afin de procéder, au sujet de cette énergie, à une enquête publique suivie d'un référendum, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

—Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir à nouveau présenter un projet de loi d'initiative parlementaire tendant à retarder le développement de l'énergie nucléaire au Canada et prévoyant la tenue d'une enquête publique, suivie d'un référendum national sur l'avenir de l'énergie nucléaire, que les gouvernements, libéral d'abord, puis conservateur, nous ont imposée de manière non démocratique. Je me réjouis, bien sûr, mais il y a aussi des motifs de regret. J'aurais de beaucoup préféré que le projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai présenté en 1980 ait eu quelque effet et que ses recommandations aient été adoptées. Puisqu'il en est allé autrement, je dois donc à nouveau soutenir aujourd'hui qu'une enquête s'impose sur le cycle complet de l'énergie nucléaire au Canada. Je ne suis pas sans savoir que c'est ce que préconisait aussi le parti conservateur lorsqu'il a pris le pouvoir en 1979. Il s'apprêtait à lancer une enquête non pas publique mais parlementaire quand, chacun le sait, il a été battu sans pouvoir mettre son projet à exécution. Le nouveau gouvernement conservateur qui nous dirige depuis plus d'un an semble avoir abandonné cette idée.

Qu'il s'agisse d'une enquête publique ou parlementaire, la question d'aujourd'hui est l'une de celles qui me poussent à vouloir parler plus longtemps qu'il ne m'est permis d'habitude, lorsqu'il m'arrive de faire une déclaration ou de poser une question.

D'abord, je m'oppose à la décision d'investir dans l'énergie nucléaire qu'a prise le gouvernement. Ensuite, ce choix aux lourdes conséquences a été imposé aux Canadiens par une élite technocratique peu soucieuse de démocratie, sans qu'ait lieu de débat public mais avec l'acquiescement de politiques prisonniers de la mystique qui entoure les spécialistes et leur opinion présumément objective, voire de la tyrannie qu'ils exercent.

Une certitude demeure dans tout débat sur la question nucléaire, à savoir que les faits que l'on prétend objectifs sont pour la plupart chargés d'hypothèses. C'est pourquoi il nous faut un vrai débat sur ces hypothèses et les valeurs en cause, et non le débat habituel, source de tant de frustrations, qui met trop souvent aux prises, notamment, des représentants de l'EACL ou d'Hydro-Ontario, d'une part, persuadés d'être objectifs ou pire encore, qui se prétendent tels et fustigent leurs adversaires parce qu'ils font appel à des arguments émotifs et, d'autre part, les opposants à l'énergie nucléaire qui voudraient aller au fond des choses. En tant que personnes morales, nous sommes tous également en mesure d'imaginer les différents avenirs possibles de l'humanité et de choisir entre eux. A ce niveau, il est impossible de se camoufler derrière un diplôme de physique ou de génie. Je voudrais aujourd'hui réfléchir un peu sur cet aspect, en rappelant que nous parlons de conceptions opposées et non d'un faux conflit entre les faits et les valeurs.

Commençons par l'extraction de l'uranium, point délicat pour beaucoup de députés néo-démocrates, car c'est l'élément, dans le cycle du combustible nucléaire, à l'égard duquel le parti a agi d'une façon peu compatible avec le point de vue que j'expose aujourd'hui. Il faudrait cesser l'extraction de l'uranium au Canada, et cela pour diverses raisons. C'est inacceptable parce que cela amène le Canada à participer à la course aux armements nucléaires. C'est dangereux pour la santé à long terme de l'environnement. Fréquemment, l'exploitation a lieu dans des terres ayant traditionnellement appartenu aux autochtones et elle est faite de façon à nuire à la viabilité de leur économie qui est basée sur des richesses naturelles dont ils dépendent pour conserver un mode de vie sain et une économie solide.

Les rumeurs persistantes, certainement pas sans fondements, voulant que l'uranium canadien soit utilisé dans des bombes nucléaires, ou tout au moins permet d'utiliser l'uranium d'autres provenances pour cet usage, devraient nous faire rougir de honte. Cela contredit tout ce qui permettait aux Canadiens de croire qu'ils ont les mains propres en matière d'armes nucléaires. Nous n'avons pas les mains propres. Chaque fois que le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial présente l'exploitation de l'uranium comme un avantage économique, il se rend coupable d'un péché dont parlait la Bible: «Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il perd son âme?» En essayant de fonder notre prospérité économique sur des activités comme l'exportation d'uranium en sachant pertinemment que nous contribuons à la prolifération des armements nucléaires, en tant que pays, nous vendons notre âme en vertu d'un marché qui nous entraîne toujours plus loin dans la voie de l'oppression, du mensonge et de l'irresponsabilité écologique. Il faut au contraire se dire qu'une économie basée sur la faillite morale n'en est pas une et commencer à appuyer des stratégies économiques, durables et acceptables sur le plan écologique, fondées sur les richesses et les énergies renouvelables ainsi que sur le développement de l'humain, plutôt que sur un développement économique dévastateur, à court terme, comme cela a été trop souvent le cas dans notre passé.

• (1720)

Le réacteur Candu est un autre aspect qui mérite une grande attention. Une question que j'avais posée l'automne dernier à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a bien révélé l'attitude du gouvernement et son incapacité de s'interroger sur les questions fondamentales. J'avais demandé si le nouveau gouvernement avait l'intention de respecter la promesse conservatrice de 1979 et de lancer une enquête parlementaire sur l'ensemble du cycle du combustible nucléaire. Sans la moindre gêne, la ministre a répondu que le problème du secteur nucléaire était peut-être une question de commercialisation et qu'elle allait s'informer auprès de l'EACL pour voir si une enquête était nécessaire. Pour la première fois, j'étais pratiquement sûr que la ministre de l'Énergie ne songeait strictement qu'au plan commercial de la question. Cette question a d'ailleurs refait surface à propos de la recherche effectuée par le Canada concernant le traitement des déchets nucléaires dont je parlerai plus tard.

Pour l'instant, je me contenterai de rappeler qu'il ne s'agit pas uniquement d'un problème de commercialisation. Il faudrait plutôt nous demander si nous devrions vendre ces réacteurs nucléaires et non pas comment faire pour en commercialiser davantage. L'enquête dont je parlais serait un bon moyen de réfléchir à cette question et peut-être que nous pourrions alors en profiter pour nous demander comment il se fait que le Candu occupe une place tellement privilégiée dans notre panthéon technologique. J'ai souvent pensé que nous avions aussi largement subventionné l'industrie nucléaire uniquement pour satisfaire un sentiment de vanité parce que cette technologie symbolise notre soif de gloire dans le monde moderne. Il faudrait peut-être remettre en question ce désir de faire comme tout le monde. Je serais plus fier de nous, comme pays, si nous envisagions des solutions de rechange au paradoxe de la technologie industrielle centralisée qui compromet toujours un peu plus l'avenir de notre planète et les possibilités d'épanouissement de l'espèce humaine.

Parlant du cycle du combustible nucléaire, je voudrais aborder maintenant le problème du traitement des déchets radioactifs. Cela fait quelques années que ce problème me préoccupe, surtout que j'ai participé activement au débat sur le laboratoire de recherche sous-terrain du lac du Bonnet, au Manitoba, près de Pinawa, un débat qui remonte maintenant à mai 1980 lorsque j'ai soulevé cette question pour la première fois à la Chambre des communes. A l'époque, fort de l'appui du comité des citoyens engagés du Manitoba, j'avais demandé que des audiences publiques soient organisées pour faire la lumière sur le projet de recherche de l'EACL concernant le traitement des déchets radioactifs, un projet qu'on venait de lancer dans cette région. Le gouvernement libéral de l'époque a refusé et le projet s'est poursuivi. Depuis ce temps-là, lorsqu'on parle de ce laboratoire, c'est pour se demander si le site même du lac du Bonnet devrait être retenu comme dépôt permanent de déchets radioactifs. Le gouvernement néo-démocrate du Manitoba considérait que non. Mais les gouvernements de l'heure ne peuvent parler pour leurs successeurs, malheureusement. Et le pire, c'est que non seulement la ministre actuelle de l'Énergie, au gouvernement fédéral, n'écarte pas l'idée de faire du lac du Bonnet un site d'enfouissement permanent, mais qu'elle a créé un climat d'angoisse encore plus lourd en commentant une lettre que lui avait écrite le conseil municipal de Gimli à ce propos. Elle a parlé des avantages commerciaux que le Canada retirerait si nous offrions aux pays du monde entier d'enfouir tous leurs déchets radioactifs dans un site du Bouclier canadien. Il faut croire qu'une telle idée fait partie de la nouvelle politique améliorée du gouvernement en matière de commercialisation. Du berceau à la tombe, nous fournirons des services d'enfouissement à tous nos clients nucléaires, à condition que ce soit nous qui soyons le tombeau de tous les déchets nucléaires produits dans le monde à cause de notre technologie. Belle vision de l'avenir! Selon moi, il faut avoir l'esprit bien obscurci pour voir quelque chose de positif dans ce tableau de l'avenir.

Cela dit, je tiens à préciser que je ne suis pas contre ce genre de recherches. Nous devons nous débarrasser de ce que nous avons déjà de la meilleure façon possible. Par contre, je m'oppose aux travaux de recherche dans le cadre d'une approche globale ayant pour objectif de permettre une production accrue de ces déchets toxiques. Nous devrions être déjà bien assez inquiets de savoir si nous pouvons oui ou non entreposer de façon sûre les déchets déjà produits sans accroître davantage les risques. Je crois donc que l'élimination de ces déchets devrait incomber au ministère de l'Environnement plutôt qu'à l'Énergie atomique du Canada, Limitée qui selon moi—et c'est un avis partagé par beaucoup de gens qui s'intéressent à cette question—est dans une position de conflit d'intérêts qu'on ne peut plus tolérer.

L'anxiété des Manitobains a augmenté de façon marquée dernièrement suite à l'intérêt que porte le ministère américain de l'Énergie au laboratoire de recherche souterrain du lac du Bonnet, intérêt qui, j'en suis persuadé, est bien plus que de la simple curiosité. En fait, ce ministère sera en mesure d'explorer au Manitoba ce qu'il n'a pu étudier sans la coopération des États américains du Nord dont le relief s'apparente à celui du Manitoba. Je sais que certains habitants du Minnesota s'inquiètent également de cette question. Le Manitoba, qui n'a ni mines d'uranium ni centrales nucléaires, devrait être l'un des derniers endroits à être envisagé comme site d'enfouissement de déchets radioactifs. Le Canada—peu importe ce que nous ferons, en définitive, de nos déchets radioactifs—ne devrait pas favoriser un accroissement des déchets ou leur importation.

Qu'il s'agisse des dommages à long terme causés à l'environnement par le biais des mines d'uranium, des réacteurs, des déchets radioactifs, de la radioactivité de faible niveau, ou je ne sais quoi d'autre, ou de la destruction soudaine et complète résultant d'une guerre nucléaire suivie d'un hiver nucléaire, le problème nucléaire soulève des questions morales de première importance—à savoir nos responsabilités envers les générations futures—des questions qui ne se sont jamais posées ou presque dans le cas d'autres technologies ou d'autres choix que l'homme a dû faire. En choisissant la solution nucléaire, nous mettons en danger l'avenir de notre planète, alors que nous n'en avons pas le droit, surtout au Canada où nous pouvons sur le plan social, économique et politique avoir recours, sans problème, à d'autres sources énergétiques, d'autres stratégies économiques qui ne font pas passer les besoins à court terme d'une génération avant ceux de toutes les autres générations à venir, sous prétexte que nous sommes confiants de pouvoir trouver une solution technologique à tous nos problèmes. Ce

sentiment trompeur de confiance dans la solution technologique n'est rien d'autre que l'équivalent moderne de l'ancien culte de Baal, en vertu duquel l'homme cherchait à manipuler les dieux au lieu d'avoir confiance en Dieu qui nous a promis de nous délivrer de nos ennemis pourvu que nous recherchions d'abord son royaume et sa justice. Le choix nucléaire n'est pas le seul exemple, dans notre ère moderne, où nous optons pour ce genre d'infidélité et d'idolâtrie. Cependant, à l'instar de bien d'autres, je crois quant à moi qui s'agit là du symbole central de cette idolâtrie, que ce soit sous la forme de l'énergie nucléaire ou des armes nucléaires. Il ne m'appartient pas de prévoir pendant combien de temps encore nous pouvons suivre cette voie sans finalement être victimes du même sort que ceux qui adoraient Baal. Si nous n'échappons pas à l'horrible avenir que nous nous bâtissons et que nous soyons victimes d'une guerre nucléaire, ce ne sera pas le résultat, contrairement à ce que certains cinglés comme Jerry Falwell pensent, d'une lutte entre le bien et le mal. Ce sera plutôt le jour du jugement pour tous ceux qui étaient prêts à miser sur l'avenir au lieu de s'en remettre à la justice.

Je siège ici depuis une demi-douzaine d'années et, comme c'est le cas de plusieurs autres personnes qui partagent mes préoccupations, j'aurais voulu que l'on tienne davantage de débats publics sur la question de l'énergie nucléaire, et cela a été l'une de mes plus grandes source de déception. Il y a eu davantage de débats sur les armes nucléaires, mais là encore, on n'a pas suffisamment fait valoir le rapport entre les conflits d'intérêts qui pourraient déclencher une guerre nucléaire et la fausse nécessité de protéger un mode de vie que le nucléaire représente si bien, un mode de vie qui dépend de la maîtrise et de l'exploitation de sources d'énergie non renouvelables, et qui plus que jamais, correspond à une certaine image de la sécurité nationale, dont nous risquons de devenir prisonniers.

• (1730)

Le nucléaire est une chose dont il faut discuter. Les Canadiens attendent toujours l'occasion de dire ce qu'ils en pensent et de réfléchir ensemble à leur avenir. J'espère qu'en lançant un petit débat sur cette question, j'aurai fait ma part pour qu'un jour nous comprenions la fausseté des conceptions qui nous ont portés à vénérer l'industrie nucléaire comme nous le faisons au Canada.

M. Elzinga: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais que, normalement, on ne pose pas de questions au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Je tiens toutefois à féliciter le député d'aborder un sujet que je crois très important et si la présidence veut bien me donner l'occasion . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Il faut obtenir le consentement unanime. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Elzinga: Le député a demandé une enquête publique, suivie d'un référendum, sur une question à laquelle tous les Canadiens attachent beaucoup d'importance. Je suis curieux de savoir s'il a de la suite dans les idées et s'il serait en faveur d'un référendum sur la peine de mort?

M. Blaikie: Monsieur le Président, lorsqu'on aborde ces questions, il ne s'agit pas seulement d'avoir de la suite dans les idées. J'ai dû me prononcer sur la tenue d'un référendum au Manitoba lorsque nous nous sommes demandé s'il fallait organiser un plébiscite sur les droits linguistiques de la minorité. J'étais alors d'avis, et je le suis toujours, que les questions relatives aux droits des individus ou des groupes ne doivent pas faire l'objet d'un référendum, car par définition la majorité peut émettre un avis contraire à celui de la minorité.

Par contre, d'autres questions concernent au même titre tous les citoyens, par exemple, les questions politiques dont dépend l'avenir de tout le monde. Je crois que l'option énergétique entre dans cette catégorie. Pour ce genre de questions, je ne suis pas contre la tenue d'un référendum et je suis même pour, de toute évidence, pour établir ce qu'en pensent les gens.

M. Elzinga: Si j'ai bien compris, monsieur le Président, le député me dit que lorsqu'il partage le point de vue de la majorité, il est d'accord pour tenir un référendum, mais pas dans le cas contraire.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je pense que c'est là une interprétation très négative de mes propos. Je n'ai rien dit de tel. Je n'ai aucune raison de supposer que je me trouverais du côté de la majorité sur toutes les questions pour lesquelles je souhaite la tenue d'un référendum. J'ai simplement dit que certaines questions doivent être tranchées par le public et non pas par un petit groupe de bureaucrates ou de technocrates comme cela s'est produit pour le nucléaire. Il m'arrive de croire à l'utilité des référendums, mais je suis aussi disposé à accuser les coups et à être bon perdant, si c'est la volonté de la population.

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je crois vraiment que c'est là un sujet important, un sujet qui devrait de toute façon être débattu jusqu'à un certain point. C'est un sujet qui comporte un bon nombre de questions auxquelles il faudra répondre à un moment donné. Je remarque, bien sûr, que le député fait l'éloge du gouvernement Clark de 1979 pour avoir amorcé le débat public de cette affaire. on devrait remarquer par la même occasion qu'il a lui-même contribué à renverser ce gouvernement. Or, peut-être l'a-t-il fait sur cette question autant que pour d'autres raisons. Il ne voulait manifestement pas que cette affaire aille plus loin.

M. Blaikie: Le gouvernement a couru lui-même à sa perte.

M. Dick: Personne n'est assez fou pour croire cela. Il y a eu un vote. Ne soyons pas stupides.

M. Blaikie: Tenez-vous en à la question.

M. Dick: Il y a manifestement une certaine inconséquence dans les propos du député, comme l'a signalé le député de Pembina (M. Elzinga).

M. Blaikie: Cessez de pleurer sur 1979.

M. Dick: Le député pourrait peut-être se la fermer pour changer.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre!

M. Blaikie: Peut-être pourriez-vous vous en tenir à la question.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je souhaiterais qu'il y ait un peu plus de décorum. Nous en sommes à l'heure réservée à vos initiatives parlementaires. Je souhaiterais que le député dispose de ses vingt minutes et que nous puissions ensuite passer à autre chose.

M. Dick: Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de patience que j'ai écouté l'allocution du député et je crois qu'il a soulevé publiquement la question du gouvernement Clark. Je crois pouvoir parler de choses que le député a soulevées et si cela ne lui plaît pas, c'est bien dommage, mais il devrait avoir la politesse de permettre aux autres d'écouter.

Le député parlait de choses du passé et je crois qu'il conviendrait de lui demander s'il ne croit pas qu'en proposant ce moratoire, il ne se montre plus zélé que prudent. Le député veut-il supprimer certains des bienfaits de l'industrie nucléaire, tel le traitement au cobalt pour les victimes du cancer? Le député veut-il qu'on mette fin à l'irradiation des aliments qui permet de préserver la vie et la santé des habitants du tiers monde, là où la réfrigération n'existe pas? Le député veut-il qu'on ferme les fabriques d'isotopes nucléaires de Kanata qui mettent au point des traitements nucléaires? Il y a beaucoup de choses qui ont été faites pour le plus grand bénéfice non seulement des Canadiens, mais d'autres peuples et, cela, grâce à l'énergie nucléaire.

Notre pays est à l'avant-garde de la technologie nucléaire depuis 40 ans. L'énergie nucléaire est l'une des technologies les plus complexes du XX^{e} siècle. Elle présente d'importants enjeux pour les décisionnaires étant donné les diverses questions d'ordre technique, sanitaire, écologique, politique et moral qu'elles soulèvent. Au cours de ces 40 années, le Canada s'est consacré à l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques et je crois qu'il y a largement réussi, dans l'ensemble. Je ne veux pas minimiser l'existence des problèmes que nous devons résoudre et je suis en partie d'accord avec ce qu'a dit le député, surtout au sujet de la gestion des déchets nucléaires. Je ne me réjouis pas particulièrement des atermoiements dans ce domaine. Je me souviens qu'en 1970, on nous a promis que la question serait en grande partie résolue dans le milieu des années 80. Nous sommes au milieu des années 80 et l'on parle maintenant de l'an 2000.

Il y a des arguments pour et contre mais j'estime que dans une grande mesure, les avantages dont les Canadiens ont profité jusqu'ici dépassent les aspects négatifs que nous devrons surmonter. Parmi les aspects négatifs, il y a l'utilisation extrême des bombes nucléaires qui heureusement, s'est limitée à la destruction de deux villes et d'une centaine de milliers de personnes, et ce, en temps de guerre il y a de nombreuses années. Il faut espérer que la communauté mondiale en a tiré une leçon depuis lors.

Je voudrais parler des avantages dont nous avons profité grâce à la politique canadienne d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le réacteur Candu obtient toujours beaucoup de succès sur la scène internationale et nationale. La dernière fois que j'ai examiné les données, j'ai vu que six des dix réacteurs nucléaires les plus efficaces au monde sont des Candu. La technologie Candu apporte d'énormes avantages à l'économie canadienne, ce qui a de nombreuses retombées. Je sais que plus de 1,000 personnes sont employées dans ma circonscription et encore davantage dans la circonscription située au nord-ouest, à Renfrew, Nipissing et Pembroke. En 1984, l'énergie nucléaire a produit 12 p. 100 de l'électricité du Canada et en produira environ 20 p. 100 d'ici le début des années 90. Il convient de signaler qu'en Ontario et au Nouveau-Brunswick, l'énergie nucléaire fournit aujourd'hui plus d'un tiers de l'électricité consommée. Manifestement, nous ne pouvons pas fermer ces centrales. Si nous le faisions, quels autres choix aurions-nous? Nous avons construit un barrage sur presque toutes nos rivières en Ontario. Nous devrions nous tourner vers le charbon qui est la seule autre source d'énergie.

M. Waddell: A quand l'autonomie sur le plan énergétique?

M. Dick: Je suis sûr que le député aura la chance de prendre la parole au moment voulu.

L'Ontario produira plus de 60 p. 100 de son électricité grâce à l'énergie nucléaire rentable d'ici le début des années 90. Il n'y a aucune raison d'imposer un moratoire à l'énergie nucléaire. C'est une source sûre, économique et relativement sans danger pour l'environnement. Le système marche bien. Nous pouvons toujours nous efforcer de l'améliorer, mais je ne pense pas que nous devrions le supprimer.

L'énergie nucléaire produite au Canada s'est révélée sans danger. Nous comptons plus de 100 années-réacteurs d'exploitation au Canada sans un seul cas de mortalité attribuable aux radiations. Les statistiques d'Hydro-Ontario révèlent que ses travailleurs des centrales nucléaires sont moins exposés aux dangers sur les lieux de travail qu'ailleurs. L'énergie nucléaire est économique. Les consommateurs ontariens d'électricité ont déjà économisé quelque 2 milliards de dollars grâce à l'utilistion de l'énergie nucléaire de préférence à la seule autre source d'énergie possible, le charbon. En outre, le Canada n'a plus à importer pour près d'un milliard de dollars de charbon chaque année des États-Unis.

Bon nombre d'experts dans le domaine conviennent maintenant que l'élimination des déchets nucléaires ne devrait pas poser de problème. Mais en fait le problème n'a pas été résolu, de toute évidence pas à la satisfaction de l'auteur de la motion, pas plus d'ailleurs qu'à la mienne. Je suis très impatient de les voir se mettre au travail pour résoudre le problème. Je ne suis pas prêt à me fier uniquement à l'évaluation de l'EACL. Il nous faut à mon avis tenir compte du fait que le Canada a retiré énormément d'avantages de l'utilisation constante de l'énergie nucléaire. Je ne pense pas que nous ayons des solutions de rechange toutes prêtes. Nous ne pouvons manifestement pas nous débarrasser du jour au lendemain du tiers de notre approvisionnement énergétique en Ontario sans réfléchir à la source d'énergie avec laquelle nous allons le remplacer, c'est-à-dire le charbon. Or, le charbon va de toute évidence engendrer des pluies acides qui ruineront nos lacs et nos forêts

et causeront beaucoup d'inquiétude à nos environnementalistes. Donc, le charbon causerait plus de problèmes.

• (1740)

Pourquoi avons-nous besoin d'une commission d'enquête? L'industrie nucléaire est probablement celle que l'on a le plus examinée dans l'histoire du pays. La Royal Commission on Electric Power Planning en Ontario a fait une étude exhaustive de cette question. Les comités spéciaux actuel et précédent chargés d'examiner les questions hydroélectriques en Ontario ont fait de même. Des commissions fédérales et provinciales d'évaluation des répercussions écologiques ont examiné à bien des reprises des projets relatifs à l'exploitation de l'uranium, à l'expansion des usines de raffinage et au réacteur Candu. Le gouvernement fédéral a commandé diverses études, comme celle faisant le bilan de l'industrie nucléaire canadienne en matière de commercialisation, et une stratégie destinée à donner plus de vigueur à l'industrie nucléaire canadienne. Il y a eu également le document d'examen de la politique nucléaire intitulé «Examen de l'industrie nucléaire». Problèmes et perspectives 1981 à l'an 2000. La liste est fort longue. Or, aucune de ces enquêtes ou études n'a prôné un moratoire sur l'énergie nucléaire. Elles ont toutes recommandé qu'on continue d'utiliser l'énergie nucléaire lorsque c'est avantageux du point de vue économique. Il est également intéressant de constater que les enquêtes précédentes ont attiré fort peu l'attention du public. Le député a signalé qu'une poignée seulement de députés a souscrit à son point de vue. Je dois reconnaître que j'ai alors pensé que c'est ainsi que s'exprime la voix de la démocratie. Il ne prétend pas pouvoir persuader une majorité des députés ou des Canadiens de partager son opinion.

Les travaux de la Commission Porter, qui a siégé pendant bien des années, ont été suivis par très peu de gens. Personne, pratiquement, n'a assisté aux audiences de la commission parlementaire de l'Ontario. Les audiences relatives aux questions nucléaires que les Églises ont organisées l'année dernière, à Toronto, n'ont presque pas retenu l'attention de la population et encore moins celle de la presse. Lors du précédent débat parrainé par le NPD en février 1984, au sujet de la question nucléaire, la Chambre, et notamment les tribunes réservées à la presse et au public, étaient pratiquement vides. Pourquoi alors nommer une autre commission d'enquête? Quel besoin avons-nous d'un référendum national? Le choix d'autres méthodes de production d'électricité relève d'analyses complexes, techniques, financières et économiques et il serait tout à fait inconcevable qu'une décision de ce genre soit prise par voie référendaire. En outre, je ne pense pas que, dans notre régime parlementaire, les référendums soient nécessaires, bien que certains estiment qu'ils soient utiles à l'occasion. Je crois que ce sont les représentants élus qui doivent prendre les décisions. Quand, au cours de leur mandat, les élus ne prennent pas les bonnes décisions, à la prochaine occasion, l'électorat décide s'il ne veut plus de leurs décisions.

En matière d'énergie nucléaire, le Canada a des antécédents dont il peut être fier. Oui, on peut avoir des doutes. Oui, on peut toujours jeter de l'huile sur le feu. Pourtant, il nous faut envisager toutes les autres options possibles. Il faut vraiment considérer les faits et non se contenter de discours incendiaires qui peuvent être utilisés d'une façon démagogique. Il faut toujours savoir que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire offre bien des possibilités. Il serait inutile de créer une commission pour décider s'il convient de continuer à utiliser la roue. Car la roue a aussi des usages guerriers, et avec le temps, nous nous efforçons d'adapter les inventions à des fins pacifiques, du moins dans la plupart des cas. Par exemple, la technologie Candu, dont nous pouvons être fiers à juste titre, a été acclamée dans le monde entier. Cette filière est considérée comme la plus sûre et la plus efficace au monde. Nos gouvernements ont appuyé généreusement l'industrie nucléaire à cause des avantages qu'elle comporte pour l'humanité en général. Pensons à la cobalthérapie, aux appareils fabriqués par l'EACL vendus dans une soixantaine de pays. L'irradiation est un procédé utilisé dans les pays du tiers monde pour conserver les aliments sur des périodes considérables. Il y a également la médecine nucléaire et toutes sortes d'usage des isotopes à des fins pacifiques pour le plus grand bien de l'humanité.

M. Waddell: Règlement, monsieur le Président. Comme nous avons accepté que l'on pose une brève question à notre porte-parole, je me demande si le député me permettrait de lui en poser une.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Une brève question et une courte réponse.

M. Waddell: Compte tenu de ce qu'il a dit, comment le député explique-t-il qu'à la page 113 du manuel de campagne conservateur, on affirme que ce parti est en faveur d'une enquête approfondie sur l'avenir de l'énergie nucléaire et que le public sera appelé à se prononcer?

M. Dick: Nous n'avons certainement pas dit à la page 113 que nous imposerions un moratoire et que nous tiendrions un référendum. Nous n'avons pas encore tenu tous nos engagements électoraux en l'espace de 11 mois, mais il est certain que nous les mettons en œuvre à un bon rythme et que cette possibilité n'est pas à exclure.

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je dois avouer que cette mesure est la plus rétrograde que j'aie jamais vue à la Chambre des communes. Le député a dit certaines choses très intéressantes. En particulier, il a cité la Bible: «A quoi sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme?» Eh bien, en matière d'énergie canadienne, les néo-démocrates ont déjà perdu leur âme. J'ai beaucoup aimé la question que le député de Pembina (M. Elzinga) lui a posée à propos d'un référendum national. Après sa grande enquête sur le secteur nucléaire au Canada, il préconise la tenue d'un référendum national alors qu'il n'en veut pas sur la question de la peine capitale, tout comme il le refuserait sans doute sur celle de l'avortement et bien d'autres questions d'ordre moral. Pourtant, il place la question de l'énergie nucléaire dans cette catégorie. On me parle de création d'emplois et je vais y venir.

Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a traité de l'aspect moral de la question. J'ai souvent entendu des députés de son parti dire qu'ils craignent pour l'avenir de leurs enfants et de leurs petits-enfants à cause de l'énergie atomique. Je rappelle au député que les scientifiques, les techniciens et les autres personnes qui travaillent à l'Énergie atomique du Canada Limitée ou dans une industrie connexe ont eux aussi des enfants et des petits-enfants. Pose-t-il au moralisateur et accuse-t-il les scientifiques, les chercheurs, les travailleurs et les techniciens qui travaillent à ces usines de ne pas se soucier de leurs enfants et de leurs petits-enfants? Ils s'en soucient, n'en doutez pas.

• (1750)

L'Énergie atomique du Canada Limitée a eu jusqu'à 2,350 employés à Chalk River avant que le gouvernement conservateur ne sabre dans ses effectifs. Ces gens sont mes voisins. Ils vivent dans des banlieues bien ordinaires. Au travail, où ils se rendent tous les jours, on surveille leur état de santé. Il y a des médecins à l'usine. Il y a un service de biologie et des gens qui prélèvent des échantillons de sol. Le député devrait visiter l'une de ces usines de temps à autre pour voir au juste en quoi consiste leur activité.

M. Blaikie: J'y suis allé.

M. Hopkins: Il parle des arguments émotifs d'Hydro Ontario et de l'industrie nucléaire. Que peut-il y avoir de plus émotif que le discours qu'il a prononcé aujourd'hui pour semer la panique dans l'esprit des gens? Je suis absolument convaincu que le réacteur Candu est le réacteur le plus sûr du monde. Le député a glissé une petite allusion aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, sans vraiment les définir, mais en les reliant à la bombe atomique. C'est là qu'il se trompe. Si le député et son parti ont la vue trop courte pour appuyer la haute technologie que nous possédons aujourd'hui dans le domaine nucléaire, s'ils veulent détruire cette industrie, ils invitent les Canadiens à retourner à l'âge des ténèbres. Il leur suffit de songer à l'industrie pétrolière et gazière.

Le député parle d'autres sources d'énergie, monsieur le Président. Ces autres sources d'énergie représentent une fraction infime de nos besoins énergétiques de demain.

M. Blaikie: A cause de gens comme vous.

M. Hopkins: D'ici 20 ans, il se mordra les doigts si nous renonçons à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques à cause du genre d'arguments qu'il invoque aujourd'hui.

Parlons des emplois. Si Hydro-Ontario n'avait pas participé au programme d'énergie nucléaire, le tiers des industries de l'Ontario n'auraient pas d'énergie pour fonctionner. Les régions de Toronto, Oshawa, Hamilton et Burlington n'auraient pas une industrie aussi florissante. Nous n'aurions pas une telle croissance démographique. Que souhaite le député? J'ai toujours pensé que les Néo-démocrates étaient des écologistes. Le député veut-il bloquer toutes les rivières du pays? Veut-il bloquer la Baie James et inonder une grande partie du nord de l'Ontario? C'est là une des possibilités. Pourtant, il dit se soucier des territoires et des droits des autochtones. S'il cherche à produire grâce à nos ressources en eau, suffisamment d'électricité pour alimenter notre pays en énergie, c'est qu'il se soucie peu des droits des autochtones, car il n'y arrivera pas. Nos ressources en pétrole seront épuisées et nous aurons besoin d'une source d'énergie pour faire marcher notre pays d'ici une dizaine d'années.

Je dirais très sérieusement au député que ses enfants et ses petits-enfants demanderont où était leur grand-père, l'ancien député de Winnipeg-Birds Hill, qui se trouve aujourd'hui à la Chambre, lorsqu'ils avaient besoin de lui. Nous devrons dépenser des milliards pour importer de l'énergie. Depuis que l'Ontario s'est mise à l'heure du nucléaire, la province a économisé environ 4 milliards sur ses achats de charbon aux États-Unis. Au lieu d'exporter ainsi notre argent, nous avons utilisé notre communauté intellectuelle, notre communauté médicale et nos ressources en main-d'œuvre pour mettre au point le réacteur Candu, qui est le réacteur le plus sûr existant actuellement dans le monde.

Le député prétend représenter les travailleurs en tant que néo-démocrate. Que va-t-il leur dire lorsqu'il n'y aura plus d'énergie pour faire tourner les usines? Que va-t-il dire aux consommateurs des régions du pays qui produisent de l'énergie électrique au moyen d'un réacteur Candu lorsque leur facture d'électricité augmentera de 40 p. 100? Les quatre réacteurs Candu de Pickering produisent à eux seuls plus d'électricité que les chutes du Niagara n'auraient jamais pu en fournir. Sans ces quatre réacteurs Candu, chaque foyer du pays paierait son électricité 40 p. 100 plus cher.

Il y a d'autres implications. Si la facture d'électricité des consommateurs doit augmenter de 40 p. 100 parce que nous n'utilisons plus l'énergie nucléaire, que vont devenir les industries manufacturières du secteur industriel canadien? Imaginez notre situation face à la concurrence mondiale aujourd'hui si un projet de loi comme celui-ci, qui condamne pratiquement l'énergie nucléaire, avait été adopté? Nous pensons avoir des problèmes commerciaux maintenant, mais ce n'est rien en comparaison des problèmes que nous aurions si nous étions privés de l'énergie nucléaire bon marché des réacteurs Candu.

Je ne peux m'empêcher d'éprouver une profonde pitié pour les gens qui condamnent l'énergie nucléaire. Ils condamnent en fait véritablement tout le secteur professionnel qui se sert de cette énergie. Ils ne nous disent pas que l'unité de cobaltothérapie servant au traitement du cancer a été réalisée par Énergie Atomique du Canada Limitée. Ils ne le disent pas parce que c'est un trop bel argument. Le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) a fait allusion aux radios isotopes médicaux qui sont devenus l'une de nos meilleures exportations de haute technologie dans ce domaine. Nous en produisons d'énormes quantités au Canada, que nous exportons et qui nous rapportent.

En conclusion, je pense qu'il ne faut pas que les Canadiens prennent ce projet de loi au sérieux. La commission Porter a siégé pendant des mois et a tenu des audiences. Mais si beaucoup de gens ont comparu devant cette commission, il y a eu très peu de gens qui y ont assisté. Provoquer la panique et tuer le réacteur Candu, qui est l'un de nos plus beaux fleurons scientifiques de haute technologie en matière de production d'énergie, c'est comme assassiner l'avenir de notre pays.

• (1800)

Le Nouveau parti démocratique peut parrainer des projets comme celui-ci tant qu'il veut, mais il condamne ainsi la recherche dans le domaine des technologies de pointe au Canada et condamne les Canadiens à une vie plus chère, à un chauffage plus cher, condamne aussi le secteur industriel canadien à avoir des frais de production plus élevés. Ils créeront ainsi un désert complet de l'emploi pour les Canadiens dans de nombreuses régions de notre pays.

J'estime qu'il faudrait suivre ceux d'entre nous qui pensent de façon positive et aller de l'avant avec les recherches d'Énergie atomique du Canada. Nous avons des experts qui sont capables de s'occuper de notre santé et de notre sécurité tout en faisant progresser notre pays. N'amalgamons pas les utilisations pacifiques d'une de nos plus belles industries au Canada à une bombe atomique. C'est un problème bidon qui a été posé, sans tenir compte des graves répercussions que ce projet de loi aurait sur l'ensemble de l'économie canadienne.

[*Français*]

M. Michel Champagne (Champlain): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de participer au débat sur le projet de loi C-231 concernant l'énergie nucléaire. Ce projet de loi demande au Parlement canadien d'imposer un moratoire quant à l'utilisation de l'énergie nucléaire afin de procéder à une enquête publique suivie d'un référendum sur l'énergie nucléaire.

Monsieur le Président, ma participation à ce débat se veut constructive, réaliste et «perspectiviste». Il n'est pas surprenant qu'un projet de loi de la sorte soit sur le Bureau aujourd'hui. Il est justifiable, car on ne désire pas répéter les erreurs d'hier si ce n'est que de se rappeler que cette année est le 40e anniversaire de l'utilisation de la première bombe atomique. La population est de plus en plus préoccupée par l'utilisation du nucléaire, les courants pacifistes et écologiques nous obligent à prêter l'oreille et cela pour le bien de tous.

Il va sans dire que l'idée dans son ensemble reste très valable. Mais la logistique ou l'articulation de la mise en œuvre d'un tel projet s'envisage très mal. La consultation auprès de la population est hors de tout doute un bel exemple de la démocratie parlementaire. De donner la chance à chaque individu de pouvoir se prononcer sur tel ou tel sujet démontre très clairement que dans notre système politique la relation entre les gouvernements et les gouvernés est intimement liée. Cependant, monsieur le Président, et croyez-en mon expérience à titre de maire et de président de plusieurs organismes, dans ce cas-ci le référendum serait une chose valable à la seule et unique condition que le sujet soit simple, clair et qu'il ne laisse planer aucun «si». La question de l'énergie nucléaire est très complexe et, à mon humble avis, très peu de Canadiens pourraient évaluer le pour et le contre de sa décision en cochant simplement par un oui ou par un non sur une feuille à un référendum donné. Arrêtons-nous donc quelques instants afin de nous interroger sur le sujet.

Les Canadiens savent-ils que l'énergie nucléaire sert à la recherche médicale afin de combattre des maladies, afin de déceler des anomalies, afin de stériliser du matériel de laboratoire? Savent-ils qu'il existe même un procédé pour préserver les aliments par irradiation? La population pourrait-elle cerner la question de son ensemble s'il y avait un référendum ou s'il y avait même un moratoire pour examiner la question? Choisir de stopper la recherche et le développement dans le domaine nucléaire, ce n'est pas d'accepter de prendre un recul sur le plan technologique et de se laisser dépasser dans un domaine où le Canada est maintenant reconnu à l'échelle mondiale. Prendre le risque de reculer vis-à-vis de notre avance c'est un bien mauvais risque. Est-ce que la population connaît bien l'utilisation de l'énergie nucléaire? Il est évident, monsieur le Président, que l'aspect le plus connu de l'énergie nucléaire est son aspect négatif. Malgré cela, la plupart des Canadiens connaissent et savent très bien que nos réacteurs CANDU sont à la fine pointe de la technologie. Monsieur le Président, 12 p. 100 de l'énergie électrique canadienne est produite par le nucléaire.

• (1805)

Et en Ontario, on retrouve 85 p. 100 de l'électricité produite au moyen de réacteurs nucléaires.

Nous devons tous reconnaître la valeur de la filière CANDU. Le Canada a mis au point un produit de haute technologie et d'envergure mondiale qui se compare avantageusement sur la scène internationale. Cette réalisation est remarquable à tous points de vue grâce aux efforts conjoints déployés depuis de nombreuses décennies par Énergie atomique du Canada Limitée, Hydro Ontario et d'autres organismes. La production d'électricité par les réacteurs CANDU jouit d'un excellent dossier de sécurité, de fiabilité et de rentabilité et ce, partout dans le monde.

A l'été de 1982, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a publié une étude fédérale intitulée «Revue de l'industrie nucléaire». D'après cette étude, les perspectives à long terme de l'industrie nucléaire canadienne sont favorables.

J'aimerais rappeler à mon collègue que l'énergie nucléaire est le moyen le plus économique de produire l'électricité dans plusieurs régions du Canada. Veut-il aller à l'encontre du progrès? Est-il plus conservateur qu'on ne le pense? Par conséquent, malgré la baisse actuelle de la demande, les réacteurs CANDU demeurent intéressants tant sur le marché canadien que sur certains marchés étrangers. Il n'en demeure pas moins que ces initiatives ont des retombées économiques immédiates qu'il ne faut pas laisser pour compte.

La société de la Couronne, Énergie atomique du Canada Limitée, est en période de transition. Elle a subi la baisse de la demande internationale en matière de réacteurs nucléaires qui rend très difficiles les vents. La société poursuit ses travaux de commercialisation et de mise au point de son principal produit, le réacteur CANDU, afin de pouvoir concurrencer d'autres types de réacteurs.

En 1984, les recettes provenant de la fourniture et des services ont diminué de 25 p. 100 pour se chiffrer à 146.3 millions de dollars, principalement à cause des faibles possibilités qu'offrait le marché des réacteurs nucléaires.

Malgré ces problèmes, le projet CENARVODA se poursuit et la Roumanie a annoncé la réalisation d'un programme à long terme de construction de dix réacteurs CANDU 600, d'ici l'an 2000.

La société a signé un accord de principe avec la Turquie et travaille actuellement à établir un financement global qui devra être approuvé par le Cabinet. Il est également possible que la société vende d'autres produits à la Corée, au Japon, à la Yougoslavie et à l'Indonésie où l'ÉACL en est aux dernières étapes des négociations concernant la fourniture d'un laboratoire de recherche nucléaire.

Monsieur le Président, il y a de l'espoir au bout du tunnel et nous devons continuer à y travailler d'un commun accord, et je suis certain que le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) n'a pas l'intention d'enlever le pain de la bouche des travailleurs de ce secteur.

Il est souhaitable que ce problème de commercialisation se règle de lui-même au cours de l'année financière 1985-1986.

Afin d'appuyer son engagement d'adopter, pour la gestion de ses finances, une attitude qui se rapproche de plus en plus de celle du monde des affaires, le gouvernement a donc adopté des mesures afin d'améliorer la gestion de sa trésorerie. Après évaluation du rôle de l'ÉACL dans le domaine nucléaire et surtout de ses activités de recherche et de développement, le gouvernement a conclu que la technologie de la filière CANDU s'est bien affirmée et qu'elle est bien connue. Voilà donc pourquoi, il a décidé dans son Budget de mai 1985 de réduire les fonds consentis à cette société.

La réduction sera échelonnée progressivement sur une période de cinq ans de façon à ce que les ressources de financement passent du niveau annuel d'environ 200 millions de dollars à 100 millions de dollars à la fin de la décennie. Cependant, le gouvernement continuera de mettre l'accent sur les programmes de recherche sur la santé et la sécurité puisqu'il y va des intérêts à long terme de l'industrie nucléaire du Canada et des usagers de la technologie de la filière CANDU. L'ÉACL devra chercher d'autres sources possibles de financement surtout auprès des principaux usagers des réacteurs CANDU comme Hydro Ontario afin de pallier la diminution de ses ressources de financement des activités de recherche et de développement en raison de la réduction de la contribution du gouvernement fédéral.

Dans son Budget de mai 1985, le gouvernement a également annoncé la fermeture des deux usines d'eau lourde que l'ÉACL exploitait dans l'île du Cap-Breton puisque le pays dispose déjà d'approvisionnements abondants en eau lourde et qu'il existe maintenant d'autres sources de production permettant de répondre à tous les besoins prévisibles des marchés canadiens et étrangers.

La fermeture de ces installations devrait permettre au gouvernement de réaliser des économies annuelles de plus de 100 millions de dollars.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre l'honorable député mais l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

• (1810)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 46 du Règlement.

LES TRANSPORTS—A) LA NÉCESSITÉ D'ÉTABLIR UNE POLITIQUE D'ACHAT AU CANADA. B) L'ACHAT DE ROUES DE WAGONS DE CHEMINS DE FER AU CANADA

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, c'est mon devoir aujourd'hui de rappeler à la Chambre la faillite du gouvernement Conservateur d'établir une politique d'achat au Canada dans le domaine du transport.

Je posais la semaine dernière une question, justement à ce sujet, à la ministre d'État (Transports) (M^me^ Blais-Grenier) et je suis content que cette dernière soit ici pour m'écouter et probablement tenter d'éclaircir les réponses fort vagues qu'elle m'a données la semaine dernière. Je voulais savoir si son gouvernement a une politique d'achat chez nous relativement au transport.

La réponse que la ministre m'a donnée, c'est qu'elle étudiait la situation pour voir si, effectivement, il y a eu une substitution entre la production canadienne à Montréal et la production dans d'autres pays. Quelle farce!

Monsieur le Président, la ministre n'a pas besoin d'étudier pour comprendre et savoir que plusieurs compagnies de l'Est de Montréal, directement liées au domaine des Transports, sont en train de fermer leurs portes. Bombardier a fermé son usine de production de locomotives parce qu'elle n'avait pas de contrat du gouvernement du Canada.

Le CN a mis à pied 474 employés suite à la fermeture de son Centre de maintenance à Montréal, à cause de politiques du gouvernement conservateur. La Forge CSW a congédié 130 travailleurs parce que le contrat de 1,000 roues de wagons de chemins de fer du CP Rail a été donné à une compagnie du Brésil. Et la Fonderie CSF, dont la survie dépend directement du budget fédéral, à dû remercier de leurs services plus de 500 employés.

Que faut-il de plus pour que la ministre mette fin à ses interminables études et se décide d'agir? Ce n'est pourtant pas difficile, elle n'a qu'à s'ouvrir les yeux et elle verra très bien ce qui se passe dans sa circonscription et dans les circonscriptions voisines de Montréal.

Le président du Syndicat local des métallos du local de la Fonderie CSF, Monsieur Antonio Pennestri, croit que la ministre d'État (Transports) manque d'intérêt et fait preuve d'une grande insouciance devant le problème des travailleurs.

Je le cite:

Si la ministre ne bouge pas et n'accorde pas de contrats de construction de wagons, qu'allons-nous devenir?

. . . nous dit M. Pennestri. Cette phrase démontre clairement l'inquiétude et l'insécurité auxquelles font face les travailleurs de cette compagnie.

Je demandais aussi à la ministre d'État (Transports) dans une question supplémentaire si elle ne déciderait pas d'intervenir directement auprès des compagnies de chemins de fer pour leur demander d'acheter leurs roues de wagons au Canada plutôt qu'au Brésil. La ministre m'a répondu qu'elle était en train d'étudier pour voir exactement la pertinence de cette variable. Voilà la réponse! Le ridicule ne tue pas. «La pertinence de cette variable». Mais qu'est-ce que cela veut dire? Les travailleurs du Syndicat des métallos ne savent pas ce que la ministre veut dire. «La variable» pour eux, c'est que du temps des gouvernements libéraux, ils travaillaient, il y avait des contrats pour ces compagnies. Mais du temps des conservateurs, ils n'y a pas de contrats et ces travailleurs perdent leurs emplois.

Ce qui est absolument incroyable dans cette mise à pied de 130 personnes à la Forge CSW, c'est que, apparemment, le contrat de 6,000 roues de wagons donné au Brésil ferait économiser environ $100 par roue au Canadien Pacifique. Six mille roues à $100, cela fait à peu près $600,000. Or, à cause de l'inaction du gouvernement progressiste conservateur, les 130 travailleurs mis à pied vont recevoir pendant 52 semaines leur assurance-chômage, environ $275 par semaine, ce qui représente à peu près $14,000 pour 130 employés, ce qui va faire à peu près 1.8 million de dollars que le gouvernement du Canada va être obligé de payer. Alors, le CP va sauver $600,000, mais le gouvernement du Canada va être obligé de payer en assurance-chômage le triple de ce montant.

• (1815)

Voilà, monsieur le Président, pourquoi je trouve que cette situation est tout à fait ridicule. La ministre se doit d'intervenir pour s'assurer que, dorénavant, les compagnies de chemin de fer au Canada vont acheter leur matériel roulant au Canada. Autrement, si le gouvernement conservateur n'intervient pas, il y aura plus de chômage encore dans ce domaine, et nous allons perdre un secteur vital de notre industrie du matériel roulant de chemin de fer, industrie qui existe depuis le début du siècle dans l'est de Montréal, où il y a une main-d'œuvre compétente très appropriée qui peut faire ce travail et qui n'a besoin que de l'aide du gouvernement.

J'espère que la ministre qui m'a écouté va enfin assumer ses responsabilités et trouver des contrats pour ramener ces gens au travail dans les plus brefs délais.

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de l'intérêt qu'il porte, intérêt un peu subit, je dois le dire, aux travailleurs de l'est de Montréal. Mais enfin, je n'irai pas juger de ses motivations.

Ce qu'il me reproche, c'est d'avoir pris le temps d'étudier un dossier qui est assez complexe et qui implique des grandes compagnies de chemin de fer, comme le CN et le CP. J'ai rencontré M. Antoine Pennestri, le président du syndicat de CSW, et M. Pennestri m'a posé une série de questions. Je lui ai répondu que j'aurais des réponses à ses questions en deçà de 10 jours. Et j'aurai les réponses aux questions de M. Pennestri en deçà de 10 jours.

Mais voici ce que le dossier révèle à l'heure actuelle. Le gouvernement canadien, en 1984, a passé une commande de 2,460 wagons qui représentait le total de ce qui avait été prévu pour la construction de wagons pour les années 1984 et 1985.

Les prévisions en matière de besoins au niveau des wagons-trémies sont révisées au mois de novembre de chaque année. Mais la situation actuelle est un peu particulière. Ni le CN ni le CP, à ce qu'on me dit, n'ose faire de prédiction pour le moment sur leurs besoins en wagons, tout simplement parce que le volume des expéditions par chemins de fer a baissé considérablement au cours de cette année, et que les compagnies ferroviaires ne prévoient pas d'augmentation du volume du traffic ferroviaire avant deux ans. Ils ont à faire face à une baisse considérable des expéditions de charbon, de potasse et de grain, ce qui a affecté sérieusement leur revenu.

De plus le CN et le CP continuent d'améliorer les cycles de rotation de leur équipement, et font ainsi plus d'arrangements spéciaux afin d'éviter le retour à vide des wagons. Il en résulte donc une meilleure efficacité dans l'utilisation des wagons et une meilleure utilisation du matériel roulant, donc une diminution directe des besoins d'acquisition de tout nouvel équipement.

Avec une demande et une production de grain nettement à la baisse, les compagnies ferroviaires ne semblent pas pour le moment avoir besoin d'augmenter leur capacité en wagons. Elles peuvent fabriquer en plus, et c'est le cas du CN depuis quelques années, leurs propres wagons. Elles fabriquent leurs propres wagons et le CN devient maintenant un concurrent de compagnies comme CSW qui fabrique des wagons, puisque le CN peut lui-même orienter et faire sa propre production selon ses besoins.

Évidemment, il existe des exceptions à cet état de choses. En 1984, le CN a eu l'opportunité par exemple d'acheter sous forme de location à long terme. C'était très avantageux pour la compagnie, parce que cela ne lui créait pas une dette annuelle.

Mais sous forme de location à long terme, le CN a acheté 1,600 wagons-trémies de fabrication américaine. Ces wagons avaient été utilisés pendant cinq ans et ils étaient encore en excellente condition. Le CN les a obtenus au prix unitaire de $20,000 par wagon comparativement à un prix de marché pour des wagons neufs de $60,000 par wagon. Évidemment, personne ne va reprocher à la compagnie d'essayer de diminuer son déficit et d'essayer de le faire de la façon la plus efficace possible au niveau de l'emploi de son matériel roulant.

CP par ailleurs reconnaît acheter des roues à la firme Mafersa au Brésil. Selon CP, et c'est une chose que je ne savais pas et pour laquelle j'essaie de faire des investigations plus en profondeur, les essais de ces roues achetées au Brésil se sont avérés extrêmement concluants car CP nous dit que les roues ainsi fabriquées sont de qualité supérieure et ont une plus longue durée de vie. Évidemment, nous avons affaire à des compagnies qui doivent être de bonnes concurrentes dans le marché et prendre toutes les mesures possibles pour l'être.

• (1820)

[*Traduction*]

LES BANQUES—LA LETTRE DE LA MINISTRE À UN ACTIONNAIRE. B) LA SITUATION DES ACTIONNAIRES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le 10 octobre, j'ai posé deux questions à la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) au sujet des assurances qu'elle avait fournies dans une lettre datée du 9 août à un actionnaire inquiet de la Banque Commerciale du Canada. Dans cette

lettre, elle a assuré à cet homme que la BCC était viable et que l'on pouvait compter qu'elle serait rentable. Si cet actionnaire avait alors vendu ses actions, celles-ci lui auraient rapporté à peu près $5 chacune. Elles lui avaient coûté $25 chacune à l'origine. Toutefois, fort des assurances de la ministre, il a conservé ses actions et le 1er septembre la Banque Commerciale du Canada a fermé ses portes. Cet homme a ainsi tout perdu. Il n'est pas spécialement riche. L'argent qu'il avait investi dans l'achat de ces actions était destiné à sa retraite. C'est un agriculteur qui avait entrepris de vendre une partie de ses avoirs afin d'alléger quelque peu sa lourde tâche en préparation pour sa retraite.

J'ai aussi une lettre d'un homme âgé de 70 ans, qui n'est pas riche lui non plus; il a vendu sa maison et s'était vu fortement recommander la Banque Commerciale du Canada comme un établissement sûr où investir son capital. On lui avait affirmé que ce serait un investissement sûr. Il a lui aussi tout perdu au 1er septembre.

J'ai discuté aujourd'hui avec une veuve qui possédait pour $5,000 d'actions de la Banque Commerciale du Canada. La somme peut ne pas paraître importante à tous, mais elle l'est néanmoins pour cette femme. Cet argent est maintenant perdu.

Le gouvernement a proposé la clôture sur un projet de loi visant à rembourser les dépôts non assurés. Les déposants recevront de toute façon jusqu'à $60,000 de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Ceux qui ont plus d'un compte à la banque, un compte courant et un régime enregistré quelconque, ont des chances de recevoir plus de $60,000. Le gouvernement se propose de rembourser intégralement la différence entre ce que la SADC versera et le montant total du dépôt.

De toute apparence, le gouvernement adopte cette attitude à cause des déclarations faites entre le 25 mars et le 1er septembre, période où les fonctionnaires ont déclaré publiquement à maintes reprises que la Banque Commerciale du Canada était sûre, viable et qu'elle serait rentable. Le 25 mars est la date à laquelle le gouvernement a organisé le renflouement de la banque et y a injecté environ 255 millions de dollars. Le 1er septembre est, cela va de soi, la date à laquelle la banque a fermé ses portes. Par conséquent, le gouvernement a décidé qu'il était moralement tenu de rembourser intégralement les déposants à cause des déclarations qu'il avait faites. Le gouvernement n'adopte toutefois pas la même attitude à l'égard des porteurs d'obligations et des actionnaires privilégiés.

• (1825)

Mon parti trouve que l'obligation morale—et c'est peut-être un bien grand terme—de rembourser les déposants non assurés est le résultat de l'incompétence du gouvernement et qu'elle ne devrait pas engager les contribuables canadiens. Nous ne nous opposerions pas à ce que l'on crée une caisse d'entraide qui permettrait aux personnes concernées de réclamer un remboursement; il semble toutefois que certains des contribuables auraient autant le droit de s'adresser à une caisse de ce genre que certains des déposants.

Les banques qui ont participé à l'opération de renflouage, le 25 mars dernier, prétendent que le gouvernement a la même obligation morale envers elles qu'envers les déposants, si obligation morale il y a. Nous ne devons pas oublier qu'il s'agit d'une banque qui brassait de grosses affaires, que ses déposants ne sont pas du tout de petits épargnants. Ces déposants sont des entreprises. Et même si certains particuliers figuraient sur la liste des catégories de déposants qu'on nous a soumise, nous en retrouvons au moins deux qui avaient déposé de très fortes sommes, de l'ordre de 1 million de dollars. Il ne s'agit donc pas du tout, généralement parlant, de déposants très démunis, mais d'un grand nombre d'entreprises commerciales. Et certaines banques considèrent maintenant que le gouvernement, par ses déclarations, s'est créé une obligation morale envers ces déposants et qu'il doit donc assumer aussi la même obligation envers les banques qui ont participé à l'opération renflouage.

Les banques ont demandé, pour participer au renflouage, une lettre attestant que cette initiative rendrait la Banque Commerciale du Canada viable. Elles ont reçu une telle lettre, datée du 26 avril et signée par l'inspecteur général des banques. Entre la date du renflouage et le 26 avril, les banques n'ont pas cessé de demander au gouvernement un examen plus serré de la situation de la Banque Commerciale.

La première demande des banques, voulant que l'on fasse cet examen pendant la fin de semaine du 22 au 25 mars, a été refusée. Il ne s'est rien passé jusqu'au 26 avril, date de la lettre que je viens de mentionner. Il faut répéter que c'était en grande partie un acte de foi. Après le 26 avril, on a jeté un coup d'œil plus sérieux sur les actifs de la banque. M. Hitchman fut nommé à la fin de juin et on connaît les résultats. Je demande au gouvernement quelles responsabilités il est prêt à accepter pour les nombreuses déclarations trompeuses qu'il a faites non seulement aux déposants, mais aussi aux actionnaires et à ceux qui ont participé au renflouage?

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole pour répondre à la question posée par l'honorable députée de Trinity (Mme Nicholson) au sujet de la décision de notre gouvernement de ne pas dédommager les actionnaires ordinaires de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque.

Les députés de cette noble Chambre n'ignorent pas que le projet de loi C-79, enfin passé cet après-midi, dédommagera adéquatement les simples déposants des institutions qui ont fait faillite. Comme la ministre d'État (Finances) (Mme McDougall) l'a déclaré devant cette Chambre, le gouvernement estime qu'il ne serait pas équitable pour les déposants qui ont conservé leurs fonds dans les banques, contribuant ainsi aux efforts visant à préserver la viabilité de ces deux institutions bancaires, de voir s'envoler en fumée leurs dépôts alors que ceux qui ont retiré leurs fonds durant l'été ont reçu la totalité des sommes qu'ils avaient déposées dans des conditions tout à fait similaires.

Notre gouvernement est disposé à dédommager les déposants des institutions qui ont fait faillite. Cependant, il n'a aucunement l'intention d'étendre ce soutien aux autres catégories d'investisseurs soit les créanciers et les investisseurs ordinaires, y compris les détenteurs de débentures et les actionnaires ordinaires de ces banques. Les investisseurs devraient reconnaître que les débentures et les actions ordinaires comportent un risque inhérent plus élevé que les dépôts simples. Les investisseurs de premier rang qui ont acheté des débentures bancaires l'ont fait dans l'espoir de toucher des intérêts

supérieurs à ceux que reçoivent les déposants ordinaires. En contrepartie de ce rendement plus élevé, les détenteurs de ces débentures ont volontairement assumé une partie des risques qui accompagnent toute entreprise commerciale.

D'autres investisseurs de second rang qui ont acheté des actions de ces banques, afin de participer sans limite aux bénéfices de ces deux institutions, sont aussi du même rang. Ils l'ont fait dans l'espoir d'obtenir un rendement après impôt plus élevé que celui versé aux déposants de ces banques. Les actionnaires de toute entreprise commerciale privée, qu'il s'agisse d'une banque ou d'une autre petite entreprise, doivent être prêts à accepter le risque d'une faillite en contrepartie des gains accrus qu'ils auraient ainsi empochés si l'entreprise avait bien réussi.

• (1830)

L'EMPLOI—ON DEMANDE DE DÉSIGNER L'EST DE MONTRÉAL COMME ZONE SINISTRÉE. B) LE COMITÉ DE CITOYENS ET LES PRÉSIDENTS SYNDICAUX—LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ce que je viens d'entendre de la part de la députée de Rosemont (M^me^ Blais-Grenier) et du député de La Salle (M. Lanthier) est scandaleux.

Monsieur le Président, mon sujet ce soir est relié à l'incompétence, l'incompréhension, la faillite du gouvernement conservateur face à 5,000 emplois qui seront perdus dans l'est de Montréal.

Monsieur le Président, ma question est reliée à la réponse de la ministre d'État—ouvreuse de porte et porteuse de valises—(Transports) (M^me^ Blais-Grenier), et hier même, en comité, c'est moi qui ai dû défendre la ministre. Je pensais qu'il y avait quelqu'un du côté conservateur qui était humain pour penser à ces travailleurs, et je réalise, monsieur le Président, que l'aspirant ministre des Finances, le député de La Salle défend les riches.

Monsieur le Président, ma question avait été posée à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald). Compte tenu de la situation dramatique, 5,000 emplois seront perdus à Noël, soit 5,000 pères de famille qui ne pourront pas acheter de paniers de Noël, comme le député de La Salle va le faire, donner des cadeaux à leurs enfants, soit 5,000 pères de familles, et les conséquences dans l'Est de Montréal . . . et j'entends de la part de la ministre d'État (Transports) et députée de Rosemont ainsi que du député de La Salle, aspirant ministre des Finances, des réponses inhumaines et qui ne comprennent rien au problème des chômeurs et des travailleurs, monsieur le Président.

J'ose espérer que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Hudon) qui, lui, est pris dans sa circonscription avec un problème de fermeture d'usine, n'accordera pas de réponse aussi stupide que la ministre d'État (Transports) et le député de La Salle que de dire: Le déficit . . . si tout le monde veut faire de l'argent, il n'y aura plus de travailleurs au Québec et au Canada et les compagnies vont fermer leurs portes.

Au rythme où le gouvernement conservateur . . . et ma question au secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration est la suivante: Pour quelle raison—et j'ose espérer que, contrairement à son collègue de La Salle, il ne lira pas le texte préparé par les fonctionnaires—donc, pour quelle raison le gouvernement ne veut-il pas déclarer l'est de Montréal zone sinistrée et présenter le meilleur programme qui accorderait des subventions à toute entreprise qui veut se moderniser ainsi que la préretraite à tous les travailleurs dans l'est de Montréal qui désirent la prendre. Pour quelle raison son gouvernement, lorsqu'il s'agit de sauver les institutions bancaires, a-t-il trouvé un milliard de dollars, monsieur le Président, pour aider une petite «gang» de gens qui ont un million dans des comptes de banque? On n'a jamais su si ce n'était pas les «patroneux» du parti conservateur de l'Ouest qui ont souscrit à cette banque-là. Pour quelle raison son gouvernement n'est-il pas capable de trouver de l'argent pour sauver les emplois dans l'est de Montréal?

J'aimerais que le député et secrétaire parlementaire me dise si son ministre est prêt à déclarer zone sinistrée l'est de Montréal, accorder les meilleurs programmes, pas pour sauver les institutions. Nous, du côté libéral, nous nous occupons des citoyens. Ce sont les travailleurs et les travailleuses, monsieur le Président. Et j'ose espérer, contrairement à ses deux collègues précédents, qu'il va répondre de son cœur, parce qu'il a le même problème dans sa circonscription.

• (1835)

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je vais reprendre les paroles de mon honorable collègue au tout début, lorsqu'il a commencé à parler. C'est scandaleux ce qui se dit. C'est vraiment scandaleux, monsieur le Président, c'est vrai que moi, en tant que député de Beauharnois-Salaberry, je vis des problèmes semblables, quoique légèrement différents, parce qu'ils s'adressent au textile.

Mais cela a pris les élections du 4 septembre, à mon honorable collègue d'en face, pour découvrir que l'est de Montréal existait.

M. Malépart: Cela ne fermait pas, monsieur le Président!

M. Hudon: Non, cela ne fermait pas, monsieur le Président, mais on a fermé au Canada 13 raffineries. Et là, on fait tout un plat parce qu'on en ferme une. Monsieur le Président, l'histoire se répète.

J'ai rappelé à mon honorable collègue, monsieur le Président, dans le débat sur la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse, des discours qu'il avait en 1982. C'est scandaleux, monsieur le Président.

M. Malépart: On a gagné, monsieur le Président.

M. Hudon: Vous avez perdu, monsieur.

Monsieur le Président, c'est aussi scandaleux de s'apercevoir que le député vient de découvrir qu'il y a des gens qui bénéficient de l'indexation des allocations familiales, et il se promène avec des milliers de personnes. Je suis content de savoir que les personnes avec lesquelles il se promène, ce sont des personnes qui gagnent $25,000 ou plus, parce que ce sont elles qui vont y goûter, et ce sont elles qui vont «baisser». C'est cela le scandale, monsieur le Président.

Monsieur le Président, déclarer une zone sinistrée, il n'y a rien de plus simple que de dire: Je déclare une zone sinistrée. Il y a des programmes qui existent. Il y a des programmes d'adaptation des travailleurs qui existent. Pas l'ancien programme du PAIM qui est fait, mais il y a un programmes d'adaptation, le service d'aide . . . Je regarde le notes des fonctionnaires, mon honorable collègue . . .

M. Malépart: Vous voyez, il ne le connaît pas son dossier.

M. Hudon: Je le connais mon dossier, monsieur le Président. J'ai travaillé avec ce comité, un comité d'adaptation des travailleurs. Et on sait comment cela fonctionne. Sauf que cela prend l'aide unanime, et je pense qu'on est en train de l'avoir, du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial, des communautés locales et des institutions privées. Et le gouvernement fédéral paie jusqu'à la moitié des dépenses pour relocaliser les travailleurs. C'est ce qui se passe dans ma circonscription.

M. Malépart: Ils veulent déménager dans l'Ouest. Ils veulent travailler.

M. Hudon: Ah! Bien, monsieur . . .

Donc, le document ou les questions qui ont été soulevées par mon honorable collègue . . . les programmes existent à l'heure actuelle, et ils vont être mis en application avec le même acharnement qu'on a eu à mettre en application les nouveaux programmes de développement de l'emploi, où il y a deux points particuliers: tout le programme ou tout le volet du développement des collectivités, et deuxièment, tout le volet de l'innovation. C'est comme cela qu'on va sauver l'est de Montréal, et qu'on a découvert l'est de Montréal avant lui, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 38.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 23 octobre 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

LA NÉCESSITÉ DE RECONDUIRE LES QUOTAS

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, avec votre permission, je soulève à nouveau l'importante question ayant trait à la chaussure. Actuellement, les importateurs de chaussures présument que les quotas ne seront pas reconduits et, conséquemment, achètent des millions de paires de chaussures à l'étranger.

Étant donné les circonstances, nous assistons et assisterons au cours des prochains mois à des fermetures et à la perte de centaines d'emplois.

L'indifférence et la passivité du gouvernement causent et causeront un préjudice irréparable à l'industrie de la chaussure. Non seulement il est important d'accorder la protection minimale de 50 p. 100 du marché pour une période de cinq ans, mais il est impératif et extrêmement urgent de prendre des positions dans les plus brefs délais.

Le premier ministre (M. Mulroney) a promis une politique de quotas pour protéger des milliers d'emplois. Il vous appartient de livrer la marchandise et de respecter cet engagement, faute de quoi la preuve sera faite que vous aurez menti une fois de plus à la population.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA—LE PLAN D'ACTION AMÉRICAIN

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, il y a six mois, quand l'ex-ministre de l'Environnement a déclaré que dès octobre elle pourrait présenter un plan d'action américain pour nettoyer les décharges de substances chimiques du côté américain de la rivière Niagara, tous les Canadiens espéraient qu'elle avait raison, et même ceux qui, comme moi-même, étaient sceptiques au sujet des grands espoirs que le gouvernement conservateur fondait sur ses nouvelles relations naïvement amicales avec les États-Unis, espéraient aussi qu'elle avait raison. Nous constatons maintenant le résultat de son attitude. Quelles que soient les mesures qui seront prises, il n'est pas question d'enlever de ces lieux les déchets toxiques qui filtrent inexorablement dans les sources d'eau potable de plusieurs millions de Canadiens. Cela est inacceptable.

Nous avons appris cette lacune du plan non pas après l'avoir examiné, mais par suite des remarques de M. Lee Thomas à la conférence de presse donnée à Ottawa où il était accompagné du ministre la semaine dernière. Nous ignorons ce qu'il a effectivement proposé car le ministre refuse de divulguer le plan. Je demande au ministre de le rendre public, afin que les Canadiens sachent quelles sont les véritables intentions de nos voisins. Veulent-ils vraiment cesser de nous empoisonner? Il se peut que l'attitude naïve ne soit pas efficace. Il faudrait peut-être rappeler au ministre que ceux qu'on exhortait à être innocents comme des tourterelles se devaient également d'être prudents comme des serpents.

* * *

L'APARTHEID

L'ACCORD CONCLU ENTRE LES PAYS DU COMMONWEALTH—LE RÔLE DU PREMIER MINISTRE

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) rentrera bientôt d'une conférence des pays du Commonwealth réussie. L'opposition se plaira peut-être à minimiser le fait qu'il a su rallier nettement plus de quarante chefs d'État du Commonwealth dans un accord anti-apartheid, mais les Canadiens et le monde entier ne manqueront pas de reconnaître la grande diplomatie dont il a fait preuve à la conférence.

L'accord que le premier ministre a contribué à assurer exige du gouvernement de Pretoria qu'il fasse table rase de l'apartheid, mette fin à la situation d'urgence actuelle, libère Nelson Mandela, lève l'interdit dont est frappé le Congrès national africain et engage le dialogue au-delà des considérations de race, de politique et de religion en vue d'établir un gouvernement vraiment représentatif en Afrique du Sud.

Le premier ministre a agi en qualité de conciliateur et de médiateur et a défendu la cause de la diplomatie et de la collaboration internationales. Au début de la conférence, il n'y avait ni unité ni accord et les positions sur l'apartheid divergeaient carrément. Grâce aux efforts du premier ministre, les États présents à la conférence se sont entendus pour former un front uni contre le régime oppresseur de l'Afrique du Sud. La Chambre tient à féliciter le premier ministre pour sa diplomatie et pour un travail bien fait.

Des voix: Bravo!

Article 22 du Règlement

[*Français*]

HOMMAGE À ALFRED ROULEAU

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, je veux rendre hommage aujourd'hui à M. Alfred Rouleau, ancien président du Mouvement Desjardins, décédé le 19 octobre 1985.

Administrateur-fondateur de la Caisse populaire Notre-Dame du Chemin en 1943, Alfred Rouleau est entré au service du Mouvement Desjardins comme employé en 1949 alors qu'il devenait le directeur-gérant fondateur de l'Assurance-Vie Desjardins. Ses qualités exceptionnelles le faisaient désigner en 1972 comme premier président à temps complet du Mouvement Desjardins. Entre-temps, il s'était aussi illustré dans la création de l'Institut coopératif Desjardins et l'achat par le Mouvement Desjardins de la Sauvegarde et de la Fiducie du Québec.

Ses éminentes qualités de cadre énergique et de bâtisseur de grande envergure se révélèrent de façon plus manifeste encore au cours des quelque neuf années pendant lesquelles il fut le principal porte-parole du Mouvement Desjardins. Toujours préoccupé par la mission du Mouvement à l'égard de ses membres et surtout des membres les plus démunis, il a néanmoins ouvert avec confiance en l'avenir un grand nombre de nouveaux champs de développement. On n'a qu'à penser à la Société d'investissement Desjardins, au Crédit industriel Desjardins et à la Caisse centrale Desjardins du Québec.

Orateur fougueux et recherché, travailleur infatigable pour toutes les causes humanistes, M. Alfred Rouleau a consacré toute sa vie au projet de l'idéal démocratique et à celui des valeurs de justice, d'équité, de liberté et de solidarité. Sans cesse autour de lui, il a su déclencher l'enthousiasme et susciter l'engagement. Aussi, est-il tout à fait naturel qu'on l'ait acclamé comme l'un des grands leaders québécois de sa génération. Il a bâti un empire lévisien provincial, national . . .

M. le Président: Je dois informer l'honorable député que son temps de parole est écoulé. L'honorable député de Bourassa (M. Rossi) a la parole.

* * *

LES AFFAIRES SOCIALES

LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, je tiens à porter à votre attention les manœuvres pour le moins condamnables du gouvernement conservateur contre les groupes qui se battent contre la désindexation des allocations familiales.

Les audiences du Comité législatif sur le projet de loi C-70 devaient se tenir cette année, monsieur le Président, jusqu'au 22 novembre, mais elles ont été raccourcies au 5 novembre. Le résultat recherché est manifestement de museler les groupes de pression en les empêchant de venir ou encore en limitant la période durant laquelle ils doivent se préparer.

De plus, monsieur le Président, une coalition pancanadienne contre la désindexation des allocations familiales a été formée. Le Comité législatif refuse de les entendre. Cette coalition est formée de plus de 80 groupes de femmes, de syndiqués, de parents catholiques, de personnes travaillant dans les garderies et ainsi de suite. Le Comité législatif ignore la coalition et il cherche à lui donner le moins d'audience possible.

Évidemment, on peut dire que le gouvernement conservateur a été ébranlé par la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse et le parallèle avec celle des allocations familiales est si flagrant que cela fait peur à mes collègues d'en face. Alors, qu'on se le tienne pour dit, les politiques sociales du gouvernement conservateur ne plaisent pas du tout au Canadiens et aux Canadiennes. Elles ne sont appréciées ni des personnes âgées, ni des femmes, ni des familles.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

AIR CANADA

LES DÉPLACEMENTS GRATUITS OFFERTS EN PRIME AUX VOYAGEURS QUI ONT TRAVERSÉ LES PIQUETS DE GRÈVE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, tous les députés se réjouissent sûrement de voir qu'Air Canada peut de nouveau compter sur les services de ses employés syndiqués. Il est agréable de revoir à bord le personnel régulier. Nous sommes heureux que le conflit soit réglé entre la société et son personnel de soutien.

Pareils conflits de travail nuisent à beaucoup de gens, notamment à ceux qui respectent les piquets de grève et sont donc obligés de prendre d'autres dispositions pour voyager. Certains d'entre nous, plusieurs même, devrais-je dire, ont dû faire des pieds et des mains dans le but de soutenir des travailleurs canadiens légalement en grève. Toutefois, Air Canada a décidé de récompenser ses autres clients, en accordant aux détenteurs de l'Aéroplan qui ont voyagé malgré la grève une prime supplémentaire donnant droit à des déplacements gratuits sur 3,000 milles. De plus, ceux qui ont traversé les piquets de grève recevront, en guise de remerciement, des points de surplus pour les voyages qu'ils ont effectués. Comble de l'ironie, même sur cette question, les voyageurs obtiendront moins de points au départ de Regina que de Winnipeg.

Mon parti et moi continuerons à appuyer Air Canada, société d'État qui se range parmi les dix meilleures lignes aériennes au monde, et nous nous opposerons à toute tentative pour la dissoudre. Cependant, nous n'hésiterons jamais à critiquer toute mauvaise . . .

M. le Président: Je regrette, mais le député a épuisé son temps de parole.

[*Français*]

L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

LE MAINTIEN DES QUOTAS—LA NÉCESSITÉ D'UNE AIDE GOUVERNEMENTALE

M. Michel Champagne (Champlain): Monsieur le Président, en début de semaine, j'ai rencontré les propriétaires et les travailleurs de l'usine G.A. Boulet qui est située dans ma circonscription. Cette compagnie qui fabrique des bottes Western est l'une des plus grosses entreprises du genre au pays.

Ces gens sont très inquiets des événements qui pourraient se produire sous peu dans le secteur des quotas d'importations. Ils sont inquiets parce qu'ils ont peur de perdre leur emploi. Ils sont inquiets, et je le suis aussi pour eux, parce que cette entreprise est un employeur majeur dans le centre de ma circonscription.

Cependant, un point m'étonne: lorsque l'ancien gouvernement a négocié les quotas d'importations dans le secteur de la chaussure, il a cru bon de ne pas y inclure la botte Western valant plus de $50. Résultat: les Américains et les marchés étrangers ont envahi à tour de bras le marché canadien et nos entreprises qui, comme G.A. Boulet, se spécialisent dans le secteur de la chaussure ont eu de la difficulté à survivre.

Ces gens demandent d'avoir les mêmes protections de marché dont jouit le secteur de la chaussure. Il y a trop longtemps que l'injustice à leur endroit existe et il est du devoir de notre gouvernement de réparer cette situation dans les plus brefs délais, situation créée par l'ancien gouvernement.

De plus, j'aimerais rappeler au ministre du Commerce extérieur que les Américains sont les champions dans l'art du protectionnisme. Il ne faudrait quand même pas arriver à être plus purs que les purs.

Je tiens donc à souligner mon entier appui à ces gens de chez nous qui ont le droit d'être traités à part égale dans un pays qu'on dit être bon pour tous. Et cela vaut aussi pour le député de Bourassa (M. Rossi).

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES TACTIQUES DÉLOYALES

L'ENQUÊTE SUR LE SECTEUR PÉTROLIER

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, la Chambre sait tout l'intérêt que je porte au consommateur, ainsi qu'à la petite et moyenne entreprise. La semaine dernière, la commission a rouvert son enquête sur le secteur du pétrole. Cette enquête dure depuis plus de 4 ans et a coûté aux contribuables 80 millions de dollars. Comme je voulais approfondir la question, je suis rentré à la maison avec une partie du compte rendu de ces délibérations pour l'étudier. Voici ce que j'ai trouvé: des pages et des pages où il n'y a rien d'écrit. En fait, le compte rendu de cette enquête renferme plus de 4,000 pages blanches.

J'ai appris en outre qu'avec l'accord de la commission, les avocats des grandes sociétés pétrolières s'arrangeaient pour que cette enquête qui devait être publique se tienne à huis clos, en privé et à l'abri des indiscrétions. Ils ne tenaient pas du tout à ce que les Canadiens découvrent leurs tactiques déloyales à l'égard des vendeurs indépendants de produits pétroliers.

J'exhorte le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) a présenter son nouveau projet de loi antitrust sans attendre le rapport définitif de la commission chargée d'enquêter sur le secteur pétrolier. Les grandes sociétés pétrolières se sont arrangées pour endormir la commission. Qu'il ne laisse pas les grandes sociétés pétrolières contrôler le programme législatif du gouvernement. Qu'il présente dès maintenant un projet de loi qui ait de la poigne.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Aujourd'hui, plus d'un million d'enfants canadiens vivent dans la pauvreté. Plus d'un million!

Alors, ma question s'attaque à une situation qui devrait troubler tous les députés à la Chambre. Le ministre des Finances vient d'établir de nouvelles taxes régressives, et il avait surtout désindexé les allocations familiales.

Est-ce que le ministre va restaurer la pleine indexation des allocations familiales pour se battre contre la pauvreté dans ce pays?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à signaler au très honorable chef de l'opposition qu'il n'a parlé que d'un aspect des avantages au titre des enfants. Il m'a demandé si j'allais réindexer les allocations familiales. Nous avons sensiblement augmenté le crédit d'impôt-enfants. Nous avons réduit l'exemption d'impôt pour les enfants, qui favorise les Canadiens à revenu élevé, et nous avons simplement limité les augmentations des allocations familiales . . .

Mme Copps: Vous volez les enfants.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . mais à cause de tous ces facteurs combinés la valeur des avantages accordés aux familles a beaucoup augmenté pour les Canadiens à faible revenu.

Mme Copps: C'est faux.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, la déclaration du ministre des Finances a été contestée par tous les organismes sociaux du pays. Elle ne correspond pas aux faits.

LA PLEINE INDEXATION—ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, à une école de Toronto, 30 p. 100 des enfants vont à l'école sans petit déjeuner parce que leurs parents n'ont pas les moyens de leur donner trois repas par jour.

M. Hnatyshyn: Où est David Peterson?

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre rétablira-t-il la pleine indexation des allocations familiales pour permettre aux parents de nourrir leurs enfants et aux familles d'acheter un manteau et une paire de bottes pour chaque enfant si elles n'ont pas les moyens de le faire maintenant?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition n'a pas le monopole de la compassion et nos sentiments à l'égard des Canadiens à faible revenu . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Mitchell: Pourquoi ne prenez-vous pas de mesures en conséquence?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . qui ont besoin . . .

Mme Mitchell: Prouvez-le.

M. le Président: A l'ordre!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Merci beaucoup, monsieur le Président. Le fait est que nous avons fait beaucoup dans le budget et que le très honorable chef de l'opposition préfère ne pas en tenir compte.

Mme Copps: Il y a un milliard de dollars pour les banques.

Des voix: Chut!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je voudrais bien que la députée de Hamilton-Est cesse ses enfantillages et écoute la réponse.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Il y a un millard de dollars pour les banques.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ce que nous avons fait dans la déclaration de novembre et l'exposé budgétaire, c'est d'augmenter le crédit d'impôt-enfants d'un montant important . . .

Mme Mitchell: Vous devriez essayer de comprendre les réalités de la vie.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . d'augmenter l'exemption pour les Candiens handicapés, ce qui aide 180,000 personnes, d'augmenter l'allocation au conjoint, ce qui aide un nombre considérable de Canadiens à faible revenu dont l'âge se situe entre 60 et 64 ans . . .

M. le Président: A l'ordre!

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma dernière question s'adresse également au ministre des Finances. Je veux en venir au fait qu'il y a maintenant des centres de secours alimentaire dans 75 villes canadiennes. Il y en a 31 en Colombie-Britannique seulement. Un million d'enfants sont dans la pauvreté et ils ne devraient pas dépendre du secours alimentaire. Je demande une fois de plus au ministre s'il est disposé à prendre des initiatives d'envergure pour lutter contre la pauvreté ou, au minimum, à maintenir l'indexation complète des allocations familiales pour assurer quelque protection aux familles canadiennes?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons commencé à lutter contre la pauvreté en créant des emplois.

Mme Mitchell: Soyez sérieux.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous avons créé 304,000 emplois pendant nos douze premiers mois au pouvoir, qui se sont terminés en août.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le même rapport établit un lien étroit entre le chômage et la pauvreté. C'est ainsi que nous nous attaquons à la pauvreté, en présentant un budget, en présentant un exposé l'automne dernier . . .

Mme Mitchell: Pour affamer les enfants.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . qui créent des emplois, qui augmente la confiance des consommateurs canadiens et des entreprises canadiennes . . .

Mme Copps: Parlez des enfants, de nos enfants.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . qui ont créé 304,000 emplois. Et même la députée . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . sait qu'il y a eu de nouveaux emplois dans sa circonscription.

M. le Président: A l'ordre.

• (1420)

[*Français*]

LA DÉSINDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adressait au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais en son absence je vais la poser au ministre des Finances.

Le gouvernement a toujours défendu la désindexation des allocations familiales comme étant une mesure juste. Aujourd'hui, on sait que plusieurs centaines de milliers de familles monoparentales dirigées par des femmes sont de plus en plus pauvres. J'aimerais donc que le ministre nous dise s'il prétend qu'en désindexant les allocations familiales les femmes canadiennes ne comprennent pas ce qu'il fait.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que tous les Canadiens savent bien, grâce à l'action des députés d'opposition, que nous sommes intervenus pour limiter la hausse des allocations familiales en association avec une baisse de la déduction fiscale au titre des enfants qui joue à l'avantage des catégories supérieures de revenu, et une augmentation notable du crédit d'impôt-enfants. Le résultat de cet ensemble—et l'on ne saurait examiner un élément de l'ensemble sans tenir compte des deux autres, il faut les examiner tous ensemble—c'est un important déplacement d'avantages au profit des catégories de revenus moins élevés. Tous ceux qui se donnent la peine d'anlyser cela seront d'accord avec moi là-dessus.

[*Français*]

LE PROJET DE LOI C-70—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question supplémentaire était destinée au ministre responsable de la Condition féminine mais, en son absence, je l'adresserai au vice-premier ministre.

Nous savons que le vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale actuellement engage son gouvernement à dépenser des millions de dollars pour la défense de notre pays. J'aimerais savoir du ministre s'il est prêt à s'engager aujourd'hui à demander à son gouvernement de retirer le projet de loi C-70 et de donner 55 millions de dollars, sur trois ans, au programme des allocations familiales.

[*Traduction*]

Mme Copps: Pas de réponse des conservateurs sur les avantages fiscaux au titre des enfants.

M. le Président: A l'ordre!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, la question était adressée au ministre chargé du statut de la femme, qui n'est pas à la Chambre en ce moment.

Mme Mitchell: Ni le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. le Président: A l'ordre!

M. Gauthier: Où l'avez-vous caché?

M. le Président: A l'ordre. Si une question a été posée, c'était sûrement pour avoir une réponse. Si tous ces cris empêchent de répondre, il faut se demander si la question a été posée pour obtenir une réponse.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je n'ai aucune hésitation à répondre à la question. Je ne connais pas de gouvernement de l'histoire canadienne qui ait fait plus pour les Canadiennes, et plus pour les Canadiens en général sur le chapitre de la création d'emplois. Je pense que le parti libéral aurait versé le sang pour avoir les statistiques que nous obtenons sur le front économique.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

ON DEMANDE DE MAINTENIR LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre a laissé entendre que son Budget donnait des grands avantages aux pauvres. Tous les experts au Canada ont dit le contraire, soit que son Budget était le plus mauvais pour les pauvres. C'est cela la réalité.

J'aimerais simplement demander au ministre: Voudrait-il suggérer au premier ministre, à son retour, que le gouvernement maintienne la pleine indexation des allocations familiales?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la réalité, c'est que 304,000 emplois ont été créés au cours de nos 12 premiers mois au pouvoir. Le rapport dont on a parlé établit un lien très clair entre la pauvreté et l'absence d'emplois. Or, nous créons des emplois. Nous nous attaquons de front aux causes de la pauvreté. Le député devrait nous en féliciter.

M. Guilbault (Saint-Jacques): N'y comptez pas!

LA PART DES RECETTES FISCALES PROVENANT DES SOCIÉTÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ce que les Canadiens savent, c'est que quatre millions de personnes, dont un million d'enfants, vivent dans la pauvreté. C'est une honte, et c'est le gouvernement qui est responsable.

• (1425)

Nous avons également appris vendredi dernier que la part des recettes fiscales provenant des sociétés, qui réalisent pourtant des bénéfices, n'a jamais été aussi faible depuis plus de 10 ans. Le ministre voudrait-il bien s'intéresser au sort des pauvres et se montrer juste, en garantissant aux Canadiens qu'il présentera sous peu des mesures tendant à faire payer aux sociétés leur juste part d'impôts?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne peux pas comprendre ce qui motive la question du député. Les actes sont plus éloquents que les paroles. Faisons un retour en arrière et je vous préciserai alors toutes les mesures que nous avons prises.

M. Broadbent: En faveur des banques.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): En octobre, nous avons supprimé le crédit d'impôt à la recherche scientifique qui avait permis aux sociétés d'épargner plus d'un milliard de dollars en impôts. Nous avons mis un terme aux sociétés en commandite. J'ai annoncé, l'été dernier, la disparition de certains programmes. Le député de Kamloops-Shuswap m'a demandé si j'entendais déposer à la Chambre un document sur les dépenses fiscales, afin que les gens puissent analyser la part revenant aux sociétés. J'ai fourni ces renseignements au député. J'attends encore ses propositions quant à l'usage que l'on pourrait faire de ce document, afin que je puisse en tenir compte avant la présentation du prochain budget.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le ministre augmente les impôts de la famille moyenne de $1,000 et verse aux banques plus d'un milliard de dollars. Ce sont là ses priorités, comme nous le savons tous.

LA PART D'IMPÔTS DES SOCIÉTÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Si les sociétés payaient la même proportion d'impôt qu'en 1975—pas plus, mais pas moins—le trésor fédéral toucherait des revenus additionnels de 3.5 milliards de dollars. Le ministre ferait-il au moins payer leur juste part d'impôts aux sociétés; il pourrait ainsi utiliser cet argent pour tirer des milliers de familles de la pauvreté?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député parle de l'argent donné aux banques. Il n'a pas été versé aux banques, mais aux Canadiens qui l'y avaient déposé, notamment des particuliers, des petites entreprises, des coopératives de crédit et des caisses populaires dont les membres sont les Canadiens ordinaires de tout le pays dont le député se targue d'être le défenseur. Nous nous sommes beaucoup préoccupés d'eux en prenant cette décision.

M. Benjamin: Comment pouvez-vous dire une chose pareille sans rougir?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je rappelle au député les mesures que nous avons prises et aussi que je me suis engagé personnellement auprès de lui à poursuivre la révision du régime de l'impôt sur les sociétés. J'ai en outre publié dans le cadre du budget de mai un document exposant une proposition visant à détourner des sociétés une partie de ces dépenses fiscales afin que nous puissions élargir l'assiette fiscale et nous attaquer au problème que soulève le député dans ses questions.

ON DEMANDE LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question est aussi destinée au ministre des Finances. A cause des programmes économiques et sociaux institués dans le budget du 23 mai, son gouvernement va créer, pour la première fois dans l'histoire du Canada, une génération d'enfants plus pauvres que leurs parents. Sachant cela, le ministre va-t-il changer l'orientation de son budget et rétablir la pleine indexation des allocations familiales?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il devient évident que les députés du parti libéral qui n'ont pas assisté aux réunions du comité, comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'a fait remarquer, commencent à sentir la pression. Ils se rendent soudainement compte qu'ils ont négligé la question.

Mme Copps: Où est le ministre aujourd'hui?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ils doivent maintenant faire sentir leur présence ici aux Communes. Je répète au député la réponse que j'ai déjà donnée; les Canadiens veulent un plus grand nombre d'emplois et 304,000 ont été créés au cours des douze derniers mois.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le ministre des Finances ne sait-il pas que tous les mouvements d'action sociale qui ont témoigné devant le comité permanent ont dit que cette politique sociale ferait le contraire de Robin des Bois, qu'elle appauvrirait les pauvres et enrichirait les riches? Ils veulent savoir pourquoi le gouvernement a décidé de rompre l'engagement qu'il a pris l'été dernier de ne jamais faire retomber la réduction du déficit sur le dos des pauvres et de la classe moyenne?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que les Canadiens sont plus sensibles aux résultats qu'aux propos du député. Le taux de chômage était de 11.6 p. 100 le 1er septembre 1984. Il est maintenant de 10.1 p. 100. La proportion de jeunes en chômage, qui était de 18.3 p. 100, est aujourd'hui de 16.1 p. 100. Les taux d'intérêt ont baissés de 3 points. Les mises en chantier sont passées de 130,000 à environ 170,000 . . .

• (1430)

M. McKnight: Cent quatre-vingt-cinq mille.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Cent quatre-vingt-cinq mille.

Mme Copps: Un enfant sur cinq vit dans la pauvreté.

M. le Président: A l'ordre!

LES DÉLÉGUÉES D'ASSOCIATIONS FÉMININES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. A-t-il rencontré, aujourd'hui, des déléguées des nombreuses associations féminines, représentant aussi des milliers d'électeurs, qui exigent la réindexation des allocations familiales? Que leur répond-il, à elles, et aux nombreuses Canadiennes qui exigent d'avoir droit à des allocations familiales indexées intégralement sur le coût de la vie?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à rappeler aux députés que la décision du gouvernement de réduire . . .

M. Rossi: Les avez-vous rencontrées, oui ou non?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député devrait d'abord écouter ma réponse. Je demandais donc aux députés de se demander pourquoi le gouvernement a décidé de réduire le taux de croissance des allocations familiales. C'est à cause du déficit.

Ces jeunes Canadiens, que la députée veut protéger, devrons plus tard assumer le fardeau du déficit. Nous nous inquiétons, comme eux, des conséquences de ce déficit qui se traduiront, au fil des ans, par des hausses d'impôt et des compressions dans les programmes du gouvernement si nous n'y prenons pas garde tout de suite. Je voudrais qu'elle en tienne compte lorsqu'elle traite de cette question.

LA POSITION DU MINISTRE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je demande au ministre d'écouter la voix des femmes du Canada, surtout celle des mères qui estiment qu'en désindexant les allocations familiales, le ministre enlève le pain de la bouche de leurs enfants.

Des voix: Oh, oh!

Mme Mitchell: C'est vrai.

M. le Président: A l'ordre!

M. Dick: Elles vont recevoir davantage.

M. Broadbent: Voyez les chiffres.

M. le Président: A l'ordre! Je sais que c'est mercredi.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, au moins le ministre peut se donner la peine d'écouter ce que les femmes ont à dire. Sait-il qu'elles commencent à comprendre qu'en désindexant les allocations familiales et les autres prestations, le ministre va en fait imposer des privations à leurs enfants pour donner un milliard aux banques, sans parler des compagnies de pétrole?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme les questions commencent à se répéter, je vais devoir répéter mes réponses. Sans manquer de signaler à la députée cependant que nous n'avons pas aidé les banques mais les Canadiens qui ont de l'argent en dépôt dans les banques.

M. Broadbent: Donnez-nous la liste.

M. Turner (Vancouver Quadra): Donnez-nous la liste et nous allons l'examiner.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'ai déjà répondu à la députée qui prétend parler au nom des femmes, que celles-ci veulent surtout des emplois, un pour elles-mêmes, un pour leur mari et d'autres pour leurs enfants.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): L'an dernier nous avons contribué à créer 304,000 emplois, à réduire le nombre des faillites pour la première fois depuis près de cinq ans et à relancer les ventes au détail de 13 p. 100 . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

[*Français*]

ON DEMANDE LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, nous avons les représentants des millions de mères de familles au Canada qui viennent de voir le ministre des Finances, de l'incompétence et de l'incompréhension.

D'abord, aujourd'hui, aucun membre du Cabinet n'était au caucus des conservateurs pour aller les rencontrer.

Ma question, monsieur le Président, s'adresse au vice-premier ministre et qui est en même temps ministre de la Défense nationale. Le ministre des Finances, dans son Budget, décrit que votre gouvernement coupe 55 millions de dollars au niveau des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant. Est-ce que le vice-premier ministre est prêt à remettre les 56 millions de dollars qu'il a gaspillés pour changer la couleur des uniformes des soldats, pour que le ministre des Finances puisse rétablir la pleine indexation des allocations familiales?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne vois pas pourquoi les gens d'en face sont d'aussi bonne humeur, surtout compte tenu du fait que c'est notre parti dont la popularité a augmenté de 2 p. 100 d'après les sondages, alors que le leur a reculé.

Le ministre des Finances a commencé à fournir des statistiques au sujet de la relance de l'économie qui a beaucoup pâti pendant 20 ans sous le régime précédent. Je voudrais terminer en comparant la réduction du taux d'intérêt sur les emprunts hypothécaires que nous avons ramené en un an de 14.25 p. 100, niveau qu'il avait atteint sous le régime libéral, à 11.75 p. 100. Le taux exigé par les banques à charte est passé de 13 p. 100 il y a un an à 10 p. 100 maintenant. Ce taux d'intérêt n'a jamais été aussi bas depuis les sept dernières années.

Des voix: Le Règlement!

M. Nielsen: Le taux de la Banque du Canada est passé de 12.38 p. 100 il y a un an . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, le Charlie Brown junior qui remplace notre Charlie Brown officiel démontre clairement qu'il ne connaît rien. Les statistiques ne donneront pas l'argent pour nourrir les enfants des mères de familles.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La question s'adresse . . .

LA REDISTRIBUTION DE POSTES BUDGÉTAIRES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Ma question supplémentaire, je la répète. Est-ce que le vice-premier ministre va dire s'il est prêt à remettre au ministre des Finances les 56 millions de dollars qu'il a gaspillés pour changer la couleur des uniformes des soldats, pour qu'il rétablisse la pleine indexation, oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis sûr que la question m'est posée en toute sincérité. Je voudrais que les députés demandent à ceux qui les interrogent là-dessus de tenir compte du fait que la dette s'établit aujourd'hui à $26,000 pour chaque famille. Si nous n'intervenons pas pour réduire la dette nationale, dans cinq ans, la dette par famille passera à $54,000.

Je prie les députés de tenir compte des conséquences que cette dette aura sur les revenus nets des citoyens si l'on doit hausser les impôts pour la rembourser. Voilà pourquoi nous devons prendre ces mesures et pourquoi nous donnerons suite à notre promesse.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA NON ADMISSIBILITÉ DE PÊCHEURS DE TERRE-NEUVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Tous les rapports émanant de l'est du Canada indiquent que la saison de pêche y est très médiocre et que les pêcheurs ne pourront pas travailler pendant la période minimale requise pour être admissibles à l'assurance-chômage. Hier soir, nous avons vu des pêcheurs qui sont obligés de recourir à l'assistance sociale. La ministre va-t-elle nous dire ce qu'elle compte faire pour remédier à ce problème précis?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis heureuse de dire au député et à tous ses collègues de la Chambre que vers la fin de la semaine dernière, je me suis entretenue avec le ministre du Perfectionnement professionnel de Terre-Neuve, le président du Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés et, bien entendu, mon collègue le ministre de la Justice. Nous nous sommes engagés à examiner des mesures grâce auxquelles les deux paliers de gouvernement pourront s'attaquer à ce problème très sérieux qui sévit au nord-est de Terre-Neuve. J'espère pouvoir faire une déclaration à cet égard d'ici à quelques jours.

LA SITUATION DE CERTAINES FAMILLES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, étant donné que 4 millions de Canadiens vivent déjà en-dessous du seuil de la pauvreté et que 7,000 familles de pêcheurs dans l'Est sont très impatientes de savoir ce que la ministre . . .

M. le Président: A l'ordre. Il s'agit d'une introduction. Le député a-t-il une question?

M. Rodriguez: Pourquoi ces pêcheurs doivent-ils attendre? Les banques n'ont pas eu à attendre, pas plus que la société Gulf.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le gouvernement de Terre-Neuve et le président du syndicat m'ont demandé de retarder la décision finale pour leur permettre de donner leur avis sur les solutions que nous espérons proposer. Je tiens simplement à dire au député que nous ferons bientôt une déclaration à ce sujet. Je serais heureuse de lui fournir ce renseignement d'ici quelques jours. J'espère qu'il sera satisfait des résultats.

* * *

• (1440)

LA LOI SUR LA FAILLITE

ON DEMANDE CERTAINES RÉFORMES

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, puisque le ministre de la Consommation et des Corporations est absent, je voudrais adresser ma question à son secrétaire parlementaire.

Le bon fonctionnement du marché du crédit est un facteur essentiel de reprise économique. Malgré cela, la législation sur la faillite traite durement et injustement les créanciers chirographaires, les fournisseurs de stocks des sociétés insolvables et les travailleurs qui n'ont pas reçu tout leur salaire. Quand le ministre proposera-t-il certaines réformes à la Loi sur la faillite pour mettre un terme à ces graves injustices?

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je comprends bien que cette question préoccupe le député de London-Est parce qu'il était dans les affaires avant de devenir député.

Le rapport du comité chargé d'étudier le problème des faillites et leurs conséquences sur les petites entreprises, les dettes actives et les employés, doit paraître dans deux semaines environ et un projet de loi sera présenté à la Chambre au début de l'année prochaine. Le gouvernement précédent aurait du faire faire une étude de ce genre il y a des années, lorsque le nombre de faillites atteignait un record.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ENQUÊTE SUR LES DÉPENSES ÉLECTORALES D'UN ANCIEN MINISTRE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. C'est au sujet de l'ancien ministre des Communications. Le solliciteur général connaît certainement le principe juridique selon lequel toutes les personnes sont égales devant la loi et il ne doit y avoir aucune ingérence politique.

En intervenant personnellement dans l'enquête, le solliciteur général a fait preuve d'un manque de jugement total . . .

M. Hnatyshyn: A l'ordre!

M. Nunziata: . . . et il est allé à l'encontre de ce principe. Comme son prédécesseur . . .

M. le Président: A l'ordre! Le député commence un deuxième préambule. Posez simplement votre question.

M. Nunziata: Comme son prédécesseur a été rétrogradé de ses fonctions lui aussi pour incompétence . . .

M. Crosbie: Règlement!

M. le Président: A l'ordre! Le député peut-il poser sa question?

M. Nunziata: Le solliciteur général va-t-il agir, tel que l'honneur l'exige, en reconnaissant qu'il a eu tort d'appeler le commissaire? Va-t-il au moins reconnaître qu'il y a apparence d'ingérence?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, en tant qu'ancien ministre du Revenu national, je ne considère certainement pas la nomination à ce portefeuille comme une rétrogradation. Personnellement, j'ai eu beaucoup de plaisir à remplir ces fonctions.

D'autre part, le député a soulevé le principe de l'égalité devant la loi. Je lui répondrais que ce principe prévaut en effet. C'est précisément pour cette raison que lorsque la GRC ou tout autre organisme policier est accusé d'avoir commis des irrégularités, le solliciteur général a l'obligation de veiller à ce que cela fasse l'objet d'une enquête approfondie.

Le parti libéral estime peut-être qu'en cas d'allégation de ce genre le solliciteur général n'a nullement la responsabilité de protéger les droits des citoyens. Telle n'est pas ma politique, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE UNE PRÉCISION AU MINISTRE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, nous savons tous pourquoi il a fait cet appel téléphonique. Apparemment, l'image de l'enfant prodige de la politique est quelque peu ternie.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Règlement!

M. Nunziata: Le solliciteur général peut-il nous dire si lui-même ou des membres de son personnel ont communiqué, directement ou indirectement avec l'ancien ministre des Communications au sujet de l'enquête de la GRC?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Je ne répondrai pas aux allégations du député, monsieur le Président. Voyant d'où elles viennent, les Canadiens sauront faire la part des choses.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Je répondrai directement à la question du député, monsieur le Président. C'est non.

* * *

LES AFFAIRES SOCIALES

LE RÔLE GRANDISSANT DES ORGANISATIONS BÉNÉVOLES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'aimerais poser ma question au ministre des Finances. D'après le Conseil national du bien-être social, le nombre de Canadiens vivant en-dessous du seuil de la pauvreté augmente chaque année depuis 1980. Cette année, plus de quatre millions de Canadiens, dont plus d'un million d'enfants, vivent dans la pauvreté.

Dans toutes les provinces, on assiste à un accroissement rapide du nombre de personnes auxquelles sont distribuées des denrées essentielles telles que des aliments . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a-t-il une question?

M. Orlikow: . . . et des vêtements usagés, par des organisations bénévoles.

M. le Président: Le député voudrait-il bien poser sa question?

M. Keeper: Il est en train de la poser.

M. Orlikow: Le gouvernement juge-t-il que c'est ainsi, en augmentant le rôle des organisations charitables, qu'il va répondre aux besoins des pauvres dans les années qui viennent?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis, comme le député, touché et préoccupé par cette progression de la pauvreté au Canada. Nous envisageons toutefois une solution différente à ce problème.

Notre premier objectif est d'établir les bases permettant de créer de plus en plus d'emplois afin que les gens qui vivent actuellement dans la pauvreté puissent s'en sortir en trouvant un emploi. Les organisations bénévoles et les programmes sociaux du gouvernement ont leur rôle à jouer.

J'aimerais rappeler au député que l'enveloppe sociale de cette année, sous notre gouvernement, est en augmentation de pas moins de 2 milliards de dollars. Nous ne négligeons donc pas nos responsabilités, loin de là, nous les accroissons.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DISCUTER DE LA QUESTION AVEC SES HOMOLOGUES PROVINCIAUX

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, l'accroissement du rôle des organisations bénévoles montre de toute évidence que le système ne fonctionne pas.

Le gouvernement est-il disposé à discuter avec ses homologues provinciaux de ce qui ne va pas dans ce système, des raisons pour lesquelles les organisations bénévoles doivent accroître leurs activités et de ce qu'il faudrait faire pour que le système fonctionne correctement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'attire l'attention de mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, sur cette proposition. J'aimerais que le député n'oublie pas que nous assistons actuellement à une remarquable performance. Trois cent quatre mille emplois, c'est une performance remarquable. Les chiffres dont parlait le député étaient des chiffres de 1984. S'il regarde les chiffres pour 1985, je pense qu'il trouvera d'excellents motifs de satisfaction.

Questions orales

LES PÉNITENCIERS

LE PROGRAMME INSTITUÉ AUX ÉTATS-UNIS POUR EMPLOYER LES DÉTENUS

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et à trait à la réforme carcérale.

Il y a quelques semaines, le juge en chef Berger des États-Unis s'est rendu en visite au Canada. Il a révélé comment aux États-Unis les Américains créent des emplois concrets orientés vers le marché et élaborent des programmes de formation d'emploi au lieu de faire fendre des tas de roches par les détenus. Le solliciteur général trouve-t-il ce programme valable et a-t-il des projets de ce genre pour nos détenus?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir de m'entretenir avec le juge en chef Berger qui est venu au Canada nous entretenir de cette proposition particulière. C'est un partisan résolu du travail comme moyen de réadaptation. Je suis tout à fait d'accord avec lui que la chose la plus importante que nous pouvons faire pour réformer les détenus est d'utiliser leur temps de façon productive et de les préparer à leur réinsertion dans la société.

Le Service correctionnel du Canada administre divers programmes conçus à cette fin. Toutefois, je crois qu'ils peuvent être améliorés. Ils peuvent également être avantageux pour la société en supportant certains coûts qu'entraîne l'exploitation de notre régime carcéral.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

LE MAINTIEN DES QUOTAS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. L'épidémie de fermetures d'usines se continue dans l'est de Montréal. Daoust, Lalonde et probablement les chaussures La Parisette . . . 260 emplois en danger à cause du manque de décision du gouvernement conservateur. Est-ce que le ministre comprend que les grossistes n'achètent pas à ce moment-ci parce qu'ils ne savent pas si oui ou non le gouvernement va maintenir les quotas? Est-ce que le gouvernement va annoncer dès maintenant sa décision afin de créer un climat sain dans l'industrie de la chaussure?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je le répète, le gouvernement annoncera bientôt sa décision.

[*Français*]

ON DEMANDE LE MAINTIEN DES QUOTAS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, l'inaction du gouvernement a conduit à la formation d'un front commun des manufacturiers et des détaillants de la chaussure contre l'abolition des quotas. Le ministre va-t-il assumer ses responsabilités et maintenir les quotas avant que l'industrie de la chaussure ne devienne une sorte de Schefferville?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je sais que certains députés de l'opposition se plaisent à s'étendre sur les nouvelles qu'ils jugent défavorables.

Il serait pourtant extrêmement encourageant de les entendre insister sur les nouvelles favorables pour la belle province de Québec où le chômage diminue en fait, contrairement à ce qui s'est passé sous le gouvernement précédent.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

LA CAMPAGNE ANTI-TABAC—LA SUBVENTION FISCALE ACCORDÉE AUX FABRICANTS DE PRODUITS DU TABAC POUR LA PUBLICITÉ

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Hier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé une campagne publicitaire de 1.5 million de dollars contre l'usage du tabac. Par ailleurs, il a reconnu que comparativement au budget publicitaire des fabricants de produits du tabac, qui se chiffre à des millions de dollars, cette somme de 1.5 million est une bagatelle.

Le ministre des Finances pourrait-il dire à la Chambre s'il envisage de supprimer les subventions fiscales énormes que le gouvernement accorde aux agences qui font la publicité sur le tabac, pour que la concurrence soit un peu plus équitable?

• (1450)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai deux observations à faire à ce sujet. D'une part, j'ai reçu des plaintes des fabricants et des producteurs de tabac; ils trouvent que la hausse de taxe de 25c. sur le paquet de cigarettes est excessive; je crois par conséquent que j'emprunte la voie que le député m'a recommandé d'emprunter, c'est-à-dire que je ne suis pas d'accord avec les sociétés. Par ailleurs, cette année, les grandes sociétés versent toutes une surtaxe, il le sait, dans le cadre des mesures budgétaires, afin de limiter la dette gouvernementale.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, la santé des Canadiens nous préoccupe davantage que les fabricants de produits du tabac. Le ministre des Finances ne trouve-t-il pas qu'il est contradictoire voire hypocrite de dire aux Canadiens que l'on consacrera 1.5 million de dollars à une campagne contre l'usage du tabac tout en continuant à faire un cadeau de 45 millions, aux frais des contribuables, aux agences qui font la publicité sur le tabac?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Il faudrait que je réfléchisse mais je crois que l'on perçoit quelque chose comme 250 à 300 millions en taxe d'accise sur le tabac. Ces chiffres sont éloquents.

[*Français*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA CONSTRUCTION DE FRÉGATES À MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question au ministre des Approvisionnements et Services.

Il y a une dizaine de jours, mon collègue, le député de Papineau, lui demandait ce que le gouvernement avait l'intention de faire pour rassurer les travailleurs de la Versatile Vickers à Montréal, à savoir que les frégates commandées par la Défense nationale seraient bien construites à Montréal, aux ateliers de la Vickers.

Le ministre nous répondait qu'il devait consulter des avocats avant de nous donner une réponse.

Ma question est donc toute simple. Alors que le ministre a eu amplement de temps pour obtenir des conseils juridiques, peut-il nous livrer le secret et nous dire ce que le gouvernement entend faire pour assurer aux travailleurs de la Vickers que le contrat sera exécuté à Montréal, tel que prévu dès le départ?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): D'abord, je voudrais signaler au député que les emplois en question ne devaient être créés qu'en 1988, soit l'année où l'on devait commencer à construire les frégates au chantier naval de Montréal. Quoi qu'il arrive, donc, nous aurons deux ans d'avance pour compenser le retard, si retard il y a.

Ensuite, le contrat intéresse la Saint John Shipbuilding Company et la Versatile Vickers Inc. Le gouvernement canadien n'a pas signé de contrat directement avec la société Versatile. Par conséquent, notre marge de manœuvre est plutôt mince.

Cela étant dit, nous allons poursuivre notre enquête et faire tout en notre pouvoir pour remédier à cette situation.

[*Français*]

ON DEMANDE QUI DÉTERMINERA LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Je trouve triste la réponse vague du ministre et je veux lui demander en supplémentaire quelque chose de simple.

Est-ce qu'il est en train de nous dire que c'est maintenant le secteur privé qui va déterminer les priorités de développement régional au pays? Est-ce cela qu'il est en train de nous expliquer?

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Non, mais je dis que lorsque deux parties ont signé un contrat, elles sont les seules à pouvoir en modifier les conditions. Le gouvernement ne va pas s'ingérer dans un contrat où il n'a pas d'affaire.

Mme Copps: Et les banques alors?

M. McInnes: Le gouvernement est prêt à discuter, à encourager les parties et à faire tout ce qu'il peut pour améliorer toute situation, mais il ne s'imposera jamais.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ENTRETIEN DES NAVIRES DE PÊCHE POLONAIS À ESQUIMALT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, c'est au ministre de la Défense nationale que je m'adresse. A cause de son ingérence, le port d'Esquimalt et la province de la Colombie-Britannique risquent de perdre un contrat de plusieurs millions de dollars pour l'entretien et la réparation courante de navires de pêche polonais.

Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi il cherche délibérément à faire avorter cette affaire, de façon que les Américains obtiennent ce contrat et privent la Colombie-Britannique de ces emplois?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Contrairement à ce que le député a pu dire, monsieur le Président, il n'est pas question de faire délibérément avorter cette affaire, ce contrat, pour reprendre les termes du député. Il existe des installations ailleurs en Colombie-Britannique pour répondre aux besoins au fur et à mesure qu'ils se présentent, s'il parle bien de ce à quoi je songe, c'est-à-dire de la base navale d'Esquimalt.

LES MOTIFS DE SÉCURITÉ

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi, invoquant des motifs de sécurité, il s'oppose à la conclusion de l'affaire, alors que le député de Victoria, naguère ministre de la Défense nationale affirme qu'il n'y aurait aucun problème de sécurité et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures serait plutôt favorable à la conclusion de cette affaire. Pourquoi le ministre de la Défense nationale est-il plus paranoïaque que son collègue?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): J'ignore si les propos que le député impute au député de Victoria et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures sont exacts ou le fruit de son imagination débridée, mais je vais sûrement consulter mes deux collègues à ce sujet.

Questions orales

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LE RÉGIME DE PENSION POUR LES MÉNAGÈRES

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Les provinces examinent et négocient en ce moment avec le gouvernement fédéral les changements proposés au régime de pensions du Canada, et notamment le projet de créer un régime de pension pour les ménagères. Le ministre pourrait-il nous donner une idée du moment auquel on prévoit terminer ces négociations et nous dire quand les Canadiens peuvent espérer la concrétisation du projet de pension pour les ménagères?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cette question a été soulevée à quelques reprises dernièrement lors des réunions fédérales-provinciales des ministres. La question est à l'étude en ce moment. Il n'y a pas de négociations en cours, et l'on procède plutôt à des consultations pour analyser les possibilités qui s'offrent à nous. Pour l'instant je ne suis pas en mesure d'indiquer de délai à la députée, mais je lui rappelle que l'on continue d'analyser le dossier.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Étant donné le chômage chronique qui règne à Terre-Neuve et dans les autres parties des provinces Atlantiques, où il dépasse 40 à 50 p. 100 dans certaines localités, et compte tenu du principe de l'équité et du besoin, quelles mesures spéciales le ministre des Finances présenterait-il pour protéger et valoriser les possibilités économiques dans ces régions moins fortunées du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons réalisé diverses choses depuis un an: l'Accord atlantique; l'aide à Fisheries Product International Company; le crédit d'impôt relatif à l'île du Cap-Breton; l'amélioration que nous avons apportée au début de l'année dans les transferts à ces provinces. Voilà un ensemble assez positif qui témoigne de notre préoccupation pour les habitants des provinces Atlantiques qui souffrent de taux de chômage plus élevés qu'en d'autres parties du Canada.

LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Ce que je dirais au ministre, monsieur le Président, c'est qu'on se préoccupe beaucoup mais qu'on agit peu. Je rappellerai au ministre qu'il y a des localités dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et dans l'île du Cap-Breton qui ne sont guère impressionnées par les résultats obtenus jusqu'ici. Ne voudrait-il pas s'engager à appliquer les recommandations de la Fédération canadienne des municipalités en faveur d'une aide aux infrastructures, afin de créer des milliers d'emplois dans ces régions défavorisées du Canada? Est-il disposé à le faire?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce qui ne cesse de m'étonner ici, c'est que des députés déforment délibérément les déclarations qui viennent d'être faites à la Chambre. Les programmes que j'ai énoncés dans ma réponse précédente représentent des millions et des millions qui ont été ou qui vont être dépensés dans le cadre des programmes établis dans cette partie du pays.

J'ai déjà dit à la Chambre que je recevais volontiers les suggestions des municipalités, et je continue d'écouter ce qu'elles ont à dire.

* * *

L'INDUSTRIE

LE CONTINGENTEMENT DES CHAUSSURES IMPORTÉES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Il n'ignore pas qu'au moins un fabricant de chaussures a fermé l'une de ses usines dans le sud de l'Ontario et s'apprête à en fermer une autre à moins que la question du contingentement ne soit réglée.

Le ministre s'engage-t-il à nous communiquer la décision d'ici à la semaine prochaine?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député est parfaitement au courant de la décision du tribunal dans cette affaire. Il a conclu que la plupart des entreprises de l'industrie de la chaussure n'avaient pas subi de préjudices. Par conséquent, nous tenons compte de cette constatation et je garantis au député que le sort des usines en question nous préoccupe. En ce qui concerne l'ensemble du secteur, nous prendrons des mesures efficaces au plus tôt.

• (1500)

LA DATE DE LA DÉCISION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, est-il trop difficile de comprendre que les fabricants doivent préparer dès maintenant leurs activités du printemps et de l'été, sans quoi ils perdront leurs clients? Dans ce cas, dans combien de temps le ministre proposera-t-il de prolonger les quotas ou présentera-t-il quelque autre programme?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, que le député se rassure, nous partageons ses soucis. Nous savons que la décision doit se prendre rapidement, d'autant plus que la planification se fait de 6 à 12 mois à l'avance. C'est pour cette raison, entre autres, que nous comptons nous prononcer sous peu.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, sauf pour deux d'entre elles, les pétitions que les députés ont présentées à la Chambre le mardi 22 octobre 1985 sont conformes aux dispositions du Règlement quant à la forme.

Les pétitions présentées par le député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) et le député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus) ne sont pas conformes aux dispositions du Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre qu'avant la période des questions orales, j'ai fait savoir aux leaders parlementaires de l'opposition quels seraient les travaux pour les deux prochains jours. J'espère que l'étude du projet de loi traitant de l'équité en matière d'emploi progressera aujourd'hui. Demain, je me propose de mettre tout d'abord en discussion le projet de loi C-80 modifiant la Loi sur la taxe d'accise et je voudrais désigner vendredi prochain premier jour réservé à l'opposition du présent trimestre. Je ferai la déclaration habituelle au sujet des travaux de la Chambre demain à l'heure voulue.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'aurai peut-être un peu plus de chance cette fois-ci. J'ai le privilège de déposer une pétition signée par certains citoyens de Toronto qui demandent à la Chambre des communes de rétablir l'indexation intégrale des allocations familiales universelles et d'annuler toutes les majorations injustes d'impôt.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de présenter une pétition de citoyens de Rosemont . . .

Des voix: Chut!

Mme Copps: . . . qui demandent au gouvernement de revenir sur sa décision de réduire les allocations familiales et de désindexer les pensions.

M. Crosbie: Asseyez-vous!

Mme Copps: Je me rends compte que cela ennuie les ministériels parce qu'ils ne se sont pour la plupart pas donné la peine de venir s'entretenir avec les Canadiennes, mais . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai en main une pétition contre le Budget fédéral que les femmes ont fait circuler, ces dernières s'opposant aux propositions budgétaires visant à réduire la protection contre l'inflation pour les allocations familiales, et elles exigent que ces propositions soient retirées au plus tôt.

[*Traduction*]

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai une pétition émanant du mouvement des femmes qui s'opposent au budget fédéral, lesquelles déclarent que les enfants sont la responsabilité de tous. Elles s'opposent à la proposition budgétaire visant à réduire l'indexation au coût de la vie des allocations familiales et exigent le retrait de cette proposition.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre de citoyens de Toronto, qui déclarent que la désindexation des allocations familiales constituent une attaque injuste contre les femmes et les familles qui ne sera pas compensée par les modifications apportées au crédit d'impôt-enfants et que d'autres hausses d'impôt prévues dans le budget de mai imposeront un fardeau injuste aux Canadiens à moyen et faible revenus.

[*Français*]

ON RECOMMANDE AU GOUVERNEMENT DE REFUSER L'INVITATION À PARTICIPER AU PROGRAMME AMÉRICAIN DE RECHERCHE IDS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des professeurs et des étudiants de l'Université d'Ottawa déclarant humblement que le programme américain de recherche militaire sur les missiles balistiques est mal défini sur le plan scientifique, que la participation du gouvernement canadien à ce programme constituerait une association de fait en ce qui a trait à la course aux armements, qu'un engagement canadien dans les essais d'expérimentation du programme IDS nuirait au crédit politique international du Canada.

En conséquence, ils enjoignent fortement au gouvernement du Canada de refuser l'invitation à participer au programme américain de recherche IDS.

[*Traduction*]

LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de la belle province de la Colombie-Britannique. Ils signalent que la réduction accélérée des avantages au titre des enfants qui vient s'ajouter aux changements et aux hausses de la taxe de vente, aux majorations de la taxe d'accise et aux hausses importantes de l'impôt sur le revenu, est injuste et impose un fardeau extraordinaire aux Canadiens à faible et à moyen revenus et ils exhortent les députés à rétablir la pleine indexation des allocations familiales universelles et à annuler les augmentations d'impôt injustes.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par bon nombre de femmes de Halifax, en Nouvelle-Écosse, qui font partie du groupe *Women Against the Federal Budget*. Elles s'opposent énergiquement à la désindexation des allocations familiales prévue dans le budget et exhortent le gouvernement à rétablir la pleine indexation des allocations familiales.

Pétitions

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA DÉDUCTION DES REVENUS DE PENSION

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par bon nombre de membres de la fédération nationale des syndicats d'infirmières à Thompson, au Manitoba, et à Winnipeg. Les signataires exhortent le gouvernement à annuler la proposition qui permettrait de considérer les revenus de pension comme un revenu gagné aux fins de l'assurance-chômage.

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition des membres de la section 397 de l'Union des employés professionnels et de bureau, dont la plupart sont des femmes qui ont charge de famille. Les signataires déclarent humblement qu'ils exhortent la Chambre des communes à rétablir la pleine indexation des allocations familiales universelles et à annuler les augmentations d'impôt injustes.

M. le Président: Je dois rappeler au député que les règles veulent que l'on se passe de lire les pétitions.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai des pétitions signées de citoyens de la vallée des Outaouais et de la région de Prince-Albert qui demandent au gouvernement de se rendre compte combien la désindexation des allocations familiales est un fardeau injuste et insupportable pour les familles pauvres, surtout si l'on tient compte des $9 milliards versés aux pétrolières et du milliard octroyé aux banques.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom d'un groupe de citoyens de Prince-Albert, en Saskatchewan, qui demandent à la Chambre des communes de rétablir l'indexation complète des allocations familiales et d'annuler les hausses de taxes injustes.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par plus de 400 personnes de la ville de Thunder Bay et de la réserve indienne de Gull Bay qui protestent contre la désindexation des allocations familiales et contre les autres mesures qui feront perdre de l'argent aux familles pauvres. Elles demandent à la Chambre d'annuler la désindexation et de rétablir l'indexation intégrale des allocations si essentielles aux familles pauvres.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée d'un certain nombre de citoyens surtout de la région de Montréal qui demandent à la Chambre des communes de rétablir la pleine indexation des allocations familiales universelles et d'annuler les hausses de taxes injustes.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 449.

[*Texte*]

LE THON EN CONSERVE DU CANADA

Question nº 449—**M. Manly:**

Entre février et septembre 1985, a-t-on acheté ou utilisé du thon en conserve du Canada dans le cadre de programmes bilatéraux ou multilatéraux d'aide alimentaire et une partie du thon provenait-elle des lots rejetés par les inspecteurs du ministère des Pêches et Océans et, dans l'affirmative, quels pays ou programmes ont reçu le thon et en quelles quantités?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Le gouvernement du Canada n'a pas acheté de thon en conserve dans le cadre de programmes bilatéraux ou multilatéraux d'aide alimentaire.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu à la question indiquée par l'honorable secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question nº 438 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre de considérer la question nº 438 comme ayant été transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES IMPORTATIONS DE FROMAGE

Question nº 438—**M. McKinnon:**

Depuis le 1er janvier 1985 à ce jour, quels sont les nom et adresse des particuliers et des compagnies qui ont obtenu la permission d'importer plus de 25,000 kilos de fromage étranger?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Dick: Je voudrais demander que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

• (1510)

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. le Président: Tous les avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ PROFESSIONNELLE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 21 octobre, de la motion de M^lle^ MacDonald: Que le projet de loi C-62, Loi concernant l'égalité des droits dans l'emploi, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le Président, il me fait plaisir de reprendre le débat sur le projet de loi C-62 concernant l'équité en matière d'emploi présenté par mon honorable collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ MacDonald).

Monsieur le Président, dans la première partie de mon discours j'ai exprimé les raisons qui ont motivé notre gouvernement à présenter ce projet de loi et, par la suite, je me suis attardée sur les modalités de mise en application du projet de loi. J'ai exprimé à ce moment-là les raisons pour lesquelles notre gouvernement n'a pas imposé de quotas.

J'en étais rendue à expliquer qu'à compter de 1988, les employeurs touchés par ce projet de loi devront déposer un rapport qui portera pour l'année civile précédente, sur les points suivants:

Premièrement, les secteurs distincts d'activité de ses salariés visés, le lieu de son établissement et le lieu de travail de ses employés, le nombre de ceux-ci et celui des membres des groupes concernés qui en font partie;

Deuxièmement, les divers groupes d'employés qui composent son personnel ainsi que la représentation des membres de ces groupes dans chacune d'elles;

Troisièmement, les échelles salariales et la représentation des membres des groupes désignés figurant à chacune d'elles ou à chacun de leurs échelons réglementaires et, finalement;

Le nombre de recrutements, des avancements et des cessations de fonctions ainsi que, dans chaque cas, la représentation des membres de ces mêmes groupes.

Les employeurs qui ne se plieront pas à cette obligation se verront imposer une pénalité pouvant s'élever jusqu'au montant de $50,000.

Munie de ces renseignements détaillés fournis par les employeurs, la Commission canadienne des droits de la personne pourra instruire des plaintes qu'elle reçoit et mener certaines enquêtes.

Ce projet de loi est davantage axé sur la flexibilité et c'est pour cette raison que nous avons décidé de ne pas imposer de mécanisme d'exécution.

Monsieur le Président, de l'avis de notre gouvernement, la mise sur pied d'un organisme d'exécution engendrerait des coûts administratifs très élevés. Par ailleurs, il serait perçu par plusieurs employeurs comme une intervention étatique superflue dans leur politique de gestion de personnel.

Il faut se rappeler, monsieur le Président, que notre gouvernement s'est engagé formellement à diminuer les tracasseries administratives qui, plus souvent qu'autrement, constituent un frein à la productivité.

A la place d'un organisme d'exécution, notre gouvernement a choisi un mécanisme encore plus redoutable: l'opinion publique.

En effet, à compter du 1^er^ juin 1988, tous les employeurs visés par ce projet de loi se verront obligés de présenter un rapport annuel. Les conclusions de ces rapports seront corrigées par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration et, par la suite, déposées au Parlement.

Sur la foi des renseignements contenus dans ces rapports annuels, il sera possible de mesurer les progrès qui ont été réalisés dans le domaine de l'équité en matière d'emploi. Le public sera invité à prendre connaissance de ces résultats. Les employeurs qui n'auront pas respecté le principe de l'équité seront clairement identifiés et la pression de l'opinion publique les contraindra à modifier leurs politiques de gestion de personnel afin de faire une plus grande place aux quatre groupes désignés par ce projet de loi.

Plusieurs de mes collègues de l'opposition estiment que ce mécanisme de surveillance ne va pas assez loin et que la pression de l'opinion publique ne constitue pas un moyen assez fort pour améliorer le sort que connaissent les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les personnes handicapées sur le marché du travail.

A ces détracteurs je rappelle que l'opinion publique est le plus formidable des moyens pour modifier le comportement des employeurs canadiens. Rappellons-nous le succès qu'a connu la campagne de mobilisation des femmes canadiennes en 1981 afin d'inclure les droits de la femme dans la Charte canadienne des droits de la personne.

En conclusion, monsieur le Président, j'aimerais signaler que ce projet de loi C-62 touchera plus de 750,000 employés. Conjugué à d'autres programmes gouvernementaux destinés à encourager la participation au marché du travail, le projet de loi C-62 constitue un pas de géant en matière d'équité sociale. Les groupes touchés pourront désormais occuper la juste place qui leur revient au sein de la société canadienne.

Monsieur le Président, j'invite donc mes collègues à déférer ce projet de loi au Comité législatif dans les plus brefs délais.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires? Débat. L'honorable député de York-Ouest (M. Marchi)... Oh! Questions et commentaires, l'honorable député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) a la parole.

[*Traduction*]

Questions ou observations? Le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse).

M. Stackhouse: Monsieur le Président, bien que j'appuie le projet de loi et ses objectifs, je remarque que, en dépit d'un exposé clair et conciliant, la députée n'a pas parlé, et le projet de loi n'en fait pas mention, d'une minorité qui a besoin d'être reconnue et défendue. Il s'agit des personnes de plus de 50 ans pour lesquelles il est difficile, voire impossible, d'obtenir un emploi en raison de la discrimination selon l'âge. Tel que je vois ce projet de loi, il ne protégera pas les femmes de 50 ans, en raison de leur âge, en dépit de toute la protection dont elles bénéficient en raison de leur sexe. J'espère qu'au comité législatif on s'attachera à l'important problème de la discrimination fondée sur l'âge dans le cas de femmes. J'espère aussi qu'on se rendra compte que cela vaut pour les hommes également et que l'on ajoutera au projet de loi une disposition sur ce type de discrimination ou que cette question fera l'objet d'une autre mesure législative.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je ne prendrai que quelques minutes pour me faire l'écho de mon collègue de Scarborough. L'une des expériences les plus pénibles que j'ai vécue en tant que député, c'est de voir des hommes d'un certain âge, 55, 56 ou 57 ans, des gens qui avaient perdu leur emploi pour une raison ou pour une autre, venir me trouver à mon bureau. Il arrive souvent que ces gens aient encore des enfants à l'université et une famille à faire vivre. Beaucoup d'entre eux n'étaient pas syndiqués et travaillaient comme manœuvre dans un entrepôt, par exemple. Ils ont été en bonne santé pendant 30 ans, mais à cause de maux de dos et d'autres handicaps physiques ils ne pouvaient plus faire les tâches qu'ils avaient accomplies pendant tant d'années. Ils sont littéralement mis au rancart de l'économie. Ils ont fort peu de chances de se recycler ou de se reclasser. J'ai reçu des gens dans mon bureau qui parlaient de se suicider ou qui pleuraient, tellement ils étaient désespérés de se retrouver dans une pareille situation. Pendant que la ministre est à la Chambre, j'en profite pour lui rappeler que beaucoup d'hommes, dans cette catégorie d'âge, trop vieux pour travailler, du moins dans notre système économique, et trop jeunes pour recevoir de l'aide financière, constituent finalement un problème que le gouvernement devrait étudier puiqu'ils sont entre deux âges.

Mlle MacDonald: J'en conviens. Je vous remercie beaucoup.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux moi aussi de pouvoir intervenir dans le débat du projet de loi C-62 concernant l'équité en matière d'emploi.

Il faut dire dès le départ qu'il n'y a sans doute personne à la Chambre qui s'oppose au principe ou à l'objectif fondamental que se propose d'atteindre la mesure à l'étude ou toute autre mesure législative du même genre dont nous pourrions être saisis dans les semaines, les mois ou les années à venir. Je veux parler du principe fondamental de l'égalité des chances dont chaque Canadien devrait bénéficier en milieu de travail. Il ne s'agit pas d'un droit imaginaire ni d'un privilège, mais d'un droit réel et fondamental de la personne.

Le projet de loi à l'étude concerne quatre groupes: les femmes, les autochtones, les handicapés et les membres de minorités visibles. Je commencerai par dire que je parlerai surtout de ce dernier groupe puisque notre porte-parole en la matière, le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) a exposé en termes généraux la position de notre parti sur le projet de loi en laissant à un certain nombre d'autres porte-parole le soin de parler des diverses catégories ou groupes concernés.

• (1520)

Lorsqu'on examine ce projet de loi, monsieur le Président, l'on doit admettre que son principe ou son objet est valable. Et pourtant, la suite à donner, les mesures prises pour le mettre en pratique sont loin d'être parfaites. Ces dispositions sont trop faibles et inefficaces pour réaliser l'égalité en matière d'emploi pour tous les Canadiens. Cette mesure est inefficace par rapport à certains rapports importants que le Parlement a reçus dernièrement, comme le rapport intitulé «L'égalité, ça presse» et le rapport de la Commission Abella. On peut lire dans ce dernier qu'un gouvernement véritablement déterminé à réaliser l'égalité au travail doit utiliser les lois pour atteindre cet objectif et donc garantir la crédibilité et l'intégrité de ce principe.

Ce n'est pas le cas du projet de loi à l'étude. Le rapport Abella repose sur deux points ou principes essentiels: des programmes d'égalité obligatoires et stricts et des mécanismes d'exécution pour les mettre en vigueur. Aucun de ces principes ne figure dans le projet de loi C-62. Comme la juge Abella l'a déclaré dans son rapport: «Les droits inapplicables ne valent guère mieux que des droits inexistants» et je pense que cela décrit parfaitement le projet de loi à l'étude. Il ne prévoit pas de programmes d'égalité obligatoires et stricts. Ce projet définit le programme, sans prévoir de délais précis ni de dispositions strictes. Il n'établit pas de critères à l'égard des ministères fédéraux, des sociétés d'État et des sociétés qui font affaire avec le gouvernement. Ce n'est pas un programme obligatoire. Le rapport de la Commission Abella et le rapport intitulé. «L'égalité, ça presse» ont fait ressortir de façon très claire que les programmes facultatifs et sans délais précis n'ont pas donné de résultats par le passé, ni permis d'atteindre les résultats vers lesquels nous devrions tendre, en tant que Parlement et que pays.

Je suis surpris d'avoir entendu le député qui m'a précédé dire que l'opinion publique et les programmes facultatifs permettent d'obtenir de meilleurs résultats. Dans certains cas, dont je parlerai plus tard, l'opinion publique manque grandement. Nous devons imposer une certaine orientation en vertu d'un programme obligatoire de sorte que l'égalité au travail devienne réalité. Nous ne pouvons pas nous en remettre à la bonne volonté des personnes en cause. Un programme obligatoire est la seule solution possible.

Aucun mécanisme n'est prévu, dans ce projet de loi, pour en faire respecter les dispositions. Le ministre, et certains députés du gouvernement, ont affirmé que la Commission des droits de la personne fera respecter les dispositions concernant l'équité en matière d'emploi. Rappelons, tout d'abord, que le projet de loi n'en parle pas d'une façon précise et qu'il ne fait aucune allusion à la Commission des droits de la personne. Il n'en parle qu'en passant. On lui refile l'application de dispositions, mais d'une façon officieuse, sans rien préciser. Deuxièmement, et surtout, est-il juste de confier ce rôle de chien de garde à la

Commission canadienne des droits de la personne? Cela fait-il partie de sa compétence? Nous savons tous que la Commission dispose déjà de ressources humaines et financières bien limitées. Nous savons aussi qu'elle n'intervient qu'après coup. Elle s'occupe des cas individuels qui lui sont soumis. S'il s'agit d'un programme national d'équité en matière d'emploi tendant à s'assurer et à garantir que les Canadiens reçoivent, comme il se doit, le même traitement, je crois qu'il serait injuste d'attendre de la Commission qu'elle s'occupe d'un mécanisme d'application de ce genre.

La Commission des droits de la personne a son utilité. Elle accomplit de l'excellent travail. Cependant, en ce qui a trait à un programme national d'équité en matière d'emploi, il faut créer un organisme chargé de la mise en application, qui soit indépendant dans une certaine mesure, qui joue un rôle actif à temps plein et qui emploie un personnel suffisant, compétent et versé dans les relations de travail, l'emploi en général et les droits de la personne.

En ce qui a trait à l'aspect volontaire de ce projet de loi, la ministre, dans un communiqué de presse annonçant la présentation de cette mesure, a déclaré ceci:

> La politique et les méthodes d'embauchage des entreprises réglementées au niveau fédéral seront rendues publiques, et ces sociétés devront rendre des comptes aux Canadiens si elles ne parviennent pas à réaliser l'équité en matière d'emploi.

Bien franchement, monsieur le Président, on ne saurait s'en contenter. S'il faut s'en remettre à l'opinion publique et à des mesures volontaires, il faut aussi tenir compte d'un certain nombre de rapports publiés récemment à Toronto au sujet de toute la question du racisme en milieu de travail. Dans le rapport intitulé «Who Gets the Work?» qui a été publié en janvier—une étude commanditée par le gouvernement fédéral et effectuée par l'Urban Alliance on Race Relations et le Conseil de planification sociale de la région métropolitaine de Toronto—on souligne certains problèmes très graves. Le rapport s'oppose vivement à ce que l'on s'en remette à l'opinion publique et aux mécanismes volontaires. L'auteur déclare que les blancs ont été traités avec courtoisie, mais que les candidats noirs, pour les mêmes emplois, ont été traités de façon impolie et se sont heurtés à l'hostilité des employeurs. Le rapport donne l'exemple de 36 emplois pour lesquels 27 candidats blancs ont reçu des offres contre seulement 9 noirs. On précise que ce sont les indo-pakistanais qui sont le plus victimes de discrimination, puisque dans 44 p. 100 des cas, on leur a répondu que les emplois concernés n'étaient plus vacants. On ajoute que dans 36 p. 100 des cas, les noirs des Antilles se sont vu refuser un emploi à cause de la couleur de leur peau.

En mai 1985, une étude faisant suite à ce rapport, a permis de s'apercevoir que seulement 9 p. 100 des 200 grandes sociétés concernées croyaient fermement dans l'égalité raciale. Vingt-huit pour cent des employeurs ont dit estimer que les gens de couleur en général ne possédaient pas les talents nécessaires pour satisfaire aux critères de rendement au travail par rapport aux Blancs. Un autre groupe de 13 p. 100 perçoivent les gens de couleur comme menaçants, particulièrement quand ceux-ci sont promus à un poste où ils supervisent des Blancs. Sept pour cent ont exprimé un complet mépris pour les gens de couleur, et 3 p. 100 les considèrent comme un groupe que l'on peut à bon droit exploiter en leur payant de faibles salaires et en leur imposant de longues heures de travail.

Je ne dis pas que ces opinions réflètent celles de tous les Canadiens. Mais si nous nous en remettons à la bonne volonté des gens pour trancher ces questions, je vous assure en toute déférence, monsieur le Président, que nous allons échouer. Nous ne réussirons pas, en tant que Parlement et en tant que pays, à nous attaquer et à remédier aux injustices qui se commettent en milieu de travail à l'endroit de Canadiens ordinaires. La mesure à l'étude n'a pas réussi à vraiment dissiper ces inquiétudes d'une manière très concrète.

Il n'est question nulle part dans le projet de loi d'obligations contractuelles. Rien ne dit qu'une entreprise qui fait affaire avec le gouvernement doit se soumettre à des mesures rigoureuses d'équité en matière d'emploi. Nous en avons eu un exemple flagrant il y a quelques mois dans les cas que je n'ai cessé de porter à l'attention de la Chambre, où des Canadiens noirs d'origine haïtienne étaient victimes de discrimination pure et simple dans l'industrie du taxi, tout particulièrement à Montréal, à Toronto et à Hamilton. Le gouvernement avait là une occasion idéale d'intervenir et d'imposer l'égalité qui devrait être reconnue comme un droit universel, en faisant savoir à l'industrie du taxi dans un message clair et ferme que pour exercer son activité aux aéroports fédéraux elle devait respecter l'égalité à laquelle tous ont droit. Mais le gouvernement actuel s'est défilé. L'ancien ministre du Multiculturalisme et le ministre des Transports (M. Mazankowski) ont eu peur de donner l'exemple, et leur attitude reflète l'esprit dont s'inspire le projet de loi. Et cette attitude est celle du laisser-faire. Il aurait été facile de refuser à ces compagnies de taxi le droit de prendre des clients dans nos aéroports tant qu'elles n'auraient pas pris des mesures en vue d'assurer l'égalité professionnelle à tous leurs chauffeurs quelles qu'en soient la race ou la couleur.

• (1530)

En matière d'obligations contractuelles, il suffit de se tourner vers vos voisins du Sud. Il nous arrive parfois d'affirmer que, pour ce qui est des droits de l'homme, nous sommes beaucoup plus généreux qu'eux. Pourtant, je signale un rapport intéressant qui a été présenté par le Conseil ethnoculturel du Canada et dans lequel on fait des observations fort pertinentes au sujet des États-Unis et du recours à l'obligation contractuelle. Les auteurs de ce rapport affirment qu'il existe aux États-Unis une mesure législative sur les obligations contractuelles, et cela en vertu de l'Ordre nº 11246 qui oblige les fournisseurs fédéraux et les fournisseurs subventionnés par le gouvernement actuel à se doter de programmes d'action positive. Cette obligation s'applique aux fournisseurs comptant 50 employés ou plus, et aux contrats d'une valeur de $50,000 ou plus. Le programme doit fixer des objectifs importants, mesurables et réalisables en matière d'embauche, de formation et de promotion des minorités et des femmes. Les objectifs numériques et les délais fixés visent à accroître l'embauche des membres des groupes visés. Toute infraction à la disposition contractuelle relative à l'égalité professionnelle peut entraîner l'annulation ou la cessation du contrat.

Quels en ont été les résultats? En 1983, le département du travail des États-Unis a rendu publics les résultats d'une étude portant sur quelque 77,000 usines, bureaux et chantiers, ce qui représentait plus de 20 millions d'employés. Entre 1974 et 1980, l'embauche de membres des minorités s'est accrue de 20 p. 100 dans les entreprises détenant un contrat du gouvernement fédéral, par rapport à seulement 12 p. 100 pour les entreprises non liées par l'obligation contractuelle. En outre, les travailleurs des groupes minoritaires ont également réussi à progresser grâce au programme d'action positive. Enfin, un grand nombre de noirs et de citoyens d'origine hispanique ont quitté le secteur des services domestiques ou encore un travail de manœuvre pour la production spécialisée, l'artisanat et des emplois de bureau.

Cela démontre parfaitement comment certaines mesures ont permis d'améliorer le sort des citoyens américains qui étaient victimes de discrimination depuis des années. Nous aurions pu faire la même chose. Toutefois, ce projet de loi ne mentionne aucun contrat à respecter. Il ne contient aucune exigence comme celles dont j'ai parlé à propos des taxis. Le projet de loi aurait dû pourtant s'orienter dans cette voie.

Je le répète, nous sommes tout à fait d'accord avec le but de cette mesure. Aucun d'entre nous ne pourrait s'y opposer. Toutefois, en raison de son cheminement et de son manque d'efficacité réelle, ce projet de loi ne fait rien pour les groupes cibles que le gouvernement dit vouloir aider. Si nous voulons que ces quatre groupes cibles soient davantage égaux avec les autres Canadiens, comme un député l'a déjà dit, il nous faut une loi qui assure l'équité au lieu de se contenter d'en parler.

Selon une étude effectuée cette année, les Canadiens appartenant aux minorités visibles ne représentaient que 1.7 p. 100 de l'ensemble des employés de la Fonction publique fédérale. Le projet de loi ne fait aucune allusion à cela. Il a été question de programmes présentés par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), mais ces derniers consistent eux aussi à recueillir des statistiques et à faire des recherches. Pourtant, tous les Canadiens demandent des mesures qui assureront l'équité et aboliront la mosaïque verticale qui demeure encore une réalité et qui permet seulement à une petite élite de se hisser jusqu'au sommet. Les autres Canadiens, aussi compétents soient-ils, ne réussissent pas à atteindre le dernier barreau de l'échelle. C'est une honte.

Voyons également ce que d'autres groupes pensent de ce projet de loi. Urban Alliance on Race Relations estime que cette mesure vise à recueillir les données au lieu d'abolir la discrimination sur le plan de l'embauche et de la formation. Le Canadian Ethnocultural Council juge ce projet de loi peu énergique même s'il trouve encourageant de voir se dessiner un mouvement vers l'équité en matière d'emploi. Il est difficile de prévoir dans quelle mesure un programme qui dépend de la bonne volonté des employeurs améliorera les possibilités d'emploi des minorités visibles.

Ces opinions, de même que les entretiens que j'ai eus avec plusieurs groupes et personnes reflètent bien la façon dont l'ensemble des Canadiens ont accepté ce projet de loi. Par ailleurs, un grand nombre de groupes de femmes et d'handicapés ont dit exactement la même chose. Comme mon parti et moi-même, ils souhaitent que le gouvernement s'efforce de remédier aux lacunes qui lui sont signalées. Il jouit d'une majorité écrasante et nous savons tous qu'il peut adopter n'importe quelle mesure quand cela lui convient. Notre souci devrait donc être d'adopter une mesure qui atteigne l'objectif que nous lui fixons. A mon avis, ce n'est pas le cas avec ce projet de loi. L'équité professionnelle devrait être universelle au Canada. Ce n'est pas un privilège, c'est un droit. Cela fait partie intégrante de l'existence de tout Canadien vivant dans une société tolérante. Nous savons tous qu'il y a des gens dans cette société qui, sans y être pour quoi que ce soit, ne sont pas traités équitablement comme vous ou moi pouvons l'être. Il faut améliorer ce projet de loi. Il faut le modifier. Il faut qu'il affirme résolument et catégoriquement la notion d'équité professionnelle dans les faits et pas seulement en paroles. Il faut appliquer des programmes obligatoires en matière d'équité dans notre Fonction publique, dans les sociétés de la Couronne et dans les entreprises qui traitent avec le gouvernement fédéral. Le nombre d'employés, la taille de l'entreprise ne devraient rien avoir à faire avec cette question. Qu'est-ce que cela peut faire que l'on fasse $100,000 ou 2 millions de dollars de chiffre d'affaires avec le gouvernement canadien? L'égalité doit transcender les frontières financières et politiques que ce projet de loi est en train d'établir.

En conclusion, je conseille vivement au gouvernement et au ministre de renforcer ce projet de loi au moyen d'amendements garantissant à ces quatre groupes cibles et à tous les autres mentionnés auparavant l'équité professionnelle à laquelle ils ont pleinement droit en tant que Canadiens. Je recommande instamment au gouvernement de revoir le projet de loi C-62 parce qu'il ne va pas améliorer les conditions de ces quatre groupes cibles suffisamment vite ni suffisamment bien.

• (1540)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires. L'honorable secrétaire parlementaire du secrétaire d'État (M^me^ Landry) a la parole.

Mme Landry: Monsieur le Président, je voudrais tout simplement apporter des éclaircissements et peut-être répondre à quelques objections de mon honorable collègue de York-Ouest (M. Marchi).

Quand on fait référence au projet de loi, je voudrais bien lui faire remarquer que le projet de loi C-62 est obligatoire, ce n'est pas un projet de loi volontaire. De par lui-même, étant obligatoire, les compagnies n'auront pas le choix et devront se soumettre au projet de loi.

L'autre point sur lequel je voudrais peut-être apporter des éclaircissements c'est qu'on fait souvent allusion au mécanisme d'exécution, en mentionnant souvent également le rapport Abella. Moi, je voudrais dire que l'on souscrit au rapport Abella en fonction du mécanisme d'exécution particulièrement parce que le rapport Abella cite quatre modèles, et nous nous conformons au quatrième modèle qui faisait justement mention de la Commission canadienne des droits de la personne. Dans ce sens-là, monsieur le Président, je crois que nous aussi nous répondons aux recommandations du rapport Abella.

Le dernier argument face au mécanisme d'exécution, c'est que le gouvernement a décidé de ne pas créer un autre organisme gouvernemental coûteux qui ne contribuerait qu'à alourdir encore la machine. Nous croyons que les rapports fournis par les compagnies donneront par eux-mêmes les résultats qui permettront à la Commission canadienne des droits de la personne, avec les données qu'elle aura en main, d'entreprendre des poursuites. Et nous croyons que ce mécanisme d'exécution sera suffisant pour satisfaire aux recommandations du projet de loi.

[*Traduction*]

M. Marchi: Monsieur le Président, au cours de sa précédente intervention, la députée a dit qu'un mécanisme d'application et un programme obligatoire coûteraient trop cher. Je pense que c'est cela le problème avec ce projet de loi et avec l'attitude du gouvernement. Il fait passer les gros sous avant les droits humains fondamentaux au travail.

La députée dit que les sociétés doivent faire un rapport. Effectivement. C'est dit dans le projet de loi. Le gouvernement dit que toutes les entreprises qui ne déposeront pas un rapport auront une amende pouvant aller jusqu'à $50,000. C'est superbe aussi, mais pourquoi ne pas imposer des amendes aux entreprises qui ne respectent pas correctement les programmes d'équité que le gouvernement n'a d'ailleurs pas vraiment définis? Si le gouvernement est prêt à sanctionner les entreprises qui ne font pas de rapports, il me semble un peu stupide de ne pas sanctionner les entreprises qui ne respectent pas un certain chiffre fixé par le gouvernement. Le gouvernement agit en dépit du bon sens, monsieur le Président. Si l'on veut vraiment faire en sorte que l'équité en matière d'emplois soit une réalité au Canada, il faut établir des orientations et des critères et avoir des cibles. Si nous voulons permettre aux quatre groupes cibles de parvenir à l'égalité avec les autres, il faut fixer des orientations et des cibles et le faire de façon précise.

Moi aussi, monsieur le Président, je suis contre les quotas parce qu'en soi ils imposent des limites. Mais il ne faut pas nous contenter de simples paroles. Il nous faut un critère que les entreprises puissent suivre afin de réaliser l'équité d'emploi. Il ne suffit pas de se contenter de dire que si on ne présente pas un rapport on va avoir une amende. Il faudrait que l'entreprise ait une amende et perde son contrat si elle n'applique pas le principe d'équité professionnelle, sans parler d'adresser au gouvernement une lettre ou un rapport. Toutes les entreprises peuvent bien envoyer une jolie lettre ou un beau rapport, mais comment le gouvernement peut-il vérifier que c'est bien la vérité alors qu'il n'y a pas d'organisme de vérification de l'application des dispositions au niveau national pour contrôler la légitimité des rapports et vérifier qu'ils sont bien conformes à la réalité des entreprises?

Voilà le genre de choses auxquelles la députée devrait réfléchir, au lieu de s'en tenir simplement aux dispositions actuelles de ce projet de loi. Il contient certes des éléments positifs, mais il progresse trop lentement, il est trop faible, et c'est un projet de loi mou, sans âme et sans véritable courage.

[*Français*]

M. Champagne (Champlain): Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question à l'honorable député de York-Ouest (M. Marchi) qui vient de parler sur le sujet. Il a fait un discours que je qualifierai de bon. Il a fait quelque chose de bien. Cependant, j'aurais une question à lui poser parce qu'il semble connaître la matière très bien. Il semble vouloir dire à notre gouvernement de quelle façon il devrait procéder. Il semble vouloir dire à notre gouvernement: Va de l'avant, mets un peu plus de mordant dans la situation pour telles et telles raisons qu'il vient d'énumérer. Ma question va être fort simple: Depuis quand cette loi-là, et vous êtes, à l'heure actuelle, en train de nous demander d'être plus mordants, selon vous, depuis quand cette loi-là aurait-elle dû être en application?

[*Traduction*]

M. Marchi: Monsieur le Président, je sais gré au député de ses observations. Je ne prétends pas connaître toutes les solutions ni en savoir plus que n'importe quel autre député qui accomplit normalement son travail. Je suis déçu que chaque fois que nous sommes saisis d'un projet de loi, les députés remontent à cinq ou vingt ans en arrière pour voir ce qui se passait quand le gouvernement libéral était au pouvoir. On pourrait faire la même chose pour rappeler les choses constructives qui ont aussi été accomplies au Canada, mais personne ne le fait.

Toutefois, je ne suis pas disposé à m'engager dans un débat de ce genre, car je ne crois pas qu'il soit pertinent. Un débat ou une discussion de ce genre n'auraient rien à voir avec les quatre groupes-cibles: les femmes, les autochtones, les handicapés et les minorités visibles. Quand nous sommes saisis d'un projet de loi qui vise précisément ces quatre groupes-cibles, nous devrions-nous demander comment nous pourrions adopter une mesure législative vraiment efficace, comment nous pourrions améliorer la mesure au meilleur de notre connaissance et comment nous pouvons la faire évoluer en collaboration avec les quatre groupes-cibles et d'autres groupes avec lesquels les parlementaires pourront se rencontrer.

Voilà le genre de discussion que nous devrions tenir et que les Canadiens attendent des parlementaires qui siègent à la Chambre. C'est ce que je m'efforçais de faire. Je tentais d'examiner ce projet de loi au lieu de regarder 20 ans en arrière. Au lieu de nous tourner vers le passé, tentons d'envisager ce qui se produira dans 20 ans. Demandons-nous quelle sera la situation des quatre groupes-cibles dans cinq ans grâce à cette mesure législative. Si nous constatons qu'ils auront accompli peu de progrès, nous devrions avoir le courage et l'honnêteté d'assurer l'équité en matière d'emploi. Cependant, en toute franchise, je ne crois pas que ce sera là l'incidence de cette mesure.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député pour ce qu'il a dit au sujet des quatre groupes-cibles et ce que nous devrions faire au Canada en matière d'équité et d'égalité. Ma question est très simple: où était le parti libéral ces vingt dernières années?

M. Marchi: Monsieur le Président, je renverrai la balle au député et lui demanderai où il était il y a deux minutes lorsque j'essayais d'éliminer toute partisanerie du débat de ce projet de loi. Je crois que c'est là le genre de projet de loi qui devrait transcender l'esprit partisan que mon honorable ami de la Saskatchewan veut injecter dans le débat.

Ce projet de loi n'est pas parfait. Il devrait être plus agressif. Je suis disposé à proposer à la Chambre que le gouvernement le modifie en conséquence. Je suis également disposé à dire que lorsque le projet de loi aura été amélioré et que viendra le temps de se prononcer à son égard, je ne voterai pas

hypocritement contre simplement parce que je siège de ce côté-ci de la Chambre.

Il faut savoir reconnaître un bon projet de loi, mais il faut aussi avoir le courage de le dire lorsqu'un projet de loi n'est pas bon.

[*Français*]

M. Patrick Boyer (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur le Président, j'appuie vigoureusement et profondément ce projet de loi qui va établir l'égalité professionnelle; il a pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances professionnelles pour des motifs étrangers à ses compétences. A cette fin, ce projet de loi peut corriger les désavantages subis, dans le domaine de l'emploi, par les femmes, les autochtones, les handicapés et les personnes que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada.

L'équité professionnelle requiert, outre un traitement identique des personnes, des mesures spéciales et des aménagements adaptés aux différences.

• (1550)

[*Traduction*]

Mon credo politique peut se résumer à ceci: «A chacun sa juste part et des privilèges spéciaux pour le personnel». Ce projet de loi sur l'équité en matière d'emploi répond au premier volet de ce credo, à savoir: «A chacun sa juste part». Le domaine de l'emploi en est un où l'équité juridique doit régner. C'est en partie par leur emploi que les Canadiens peuvent devenir des membres indépendants et à part entière de notre société. L'équité en matière d'emploi est un moyen de supprimer la discrimination à l'encontre de certains Canadiens dans le milieu du travail.

Je me permets de citer ici le rapport du juge Rosalie Abella dont découle la plus grande partie du projet de loi dont nous sommes saisis. Voici donc, en substance, ce que dit M^me^ Abella:

L'équité en matière d'emploi est une stratégie ayant pour but d'oblitérer le présent et les effets résiduels de la discrimination, et d'ouvrir équitablement la course aux possibilités d'emploi à ceux qui en sont arbitrairement exclus. Elle exige un dosage particulier de ce qui est nécessaire, de ce qui est équitable et de ce qui est praticable.

Je ne vois pas d'autres ministres ou membres du gouvernement fédéral qui soient plus aptes à présenter au Parlement un texte de loi combinant ce triple but du dosage judicieux de ce qui est nécessaire, de ce qui est équitable et de ce qui est praticable que l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald).

J'ai beaucoup de choses à dire au sujet de ce projet de loi. Mais, pour commencer sur le ton personnel, je tiens à dire ici que j'ai le plaisir de connaître la ministre depuis les années 60. Les entretiens que nous avons eus sur le rôle de l'État et sur l'importance qu'il y a à ce que les Canadiens réalisent leur potentiel et surmontent les obstacles qui se présentent sur leur voie, obstacles notamment qui sont posés par la discrimination au travail, ne sont pas pour elles des idées neuves. Même si le rapport Abella constitue une base formidable pour ce projet de loi, ce n'est pas à la lecture du rapport Abella que notre ministre en a eu l'idée pour la première fois.

Le projet de loi en discussion, c'est la résultante d'un engagement sérieux pris de longue date de veiller à ce que tous les Canadiens aient leur juste part. Je tiens à saluer la ministre qui a présenté ce texte à la Chambre et qui permet aux Canadiens de voir encore une fois qu'ils ont maintenant un gouvernement qui, non seulement n'hésite pas à écouter, mais n'hésite pas à agir et à redresser certaines injustices qui font sentir leurs effets depuis longtemps dans la société canadienne.

Dans les quelques instants dont je dispose, j'envisage le projet de loi sous quatre points de vue, qui sont le contexte historique, le contexte constitutionnel, le contexte parlementaire et le contexte idéologique.

Permettez-moi de commencer par le contexte historique. Il est bien évident que ce projet de loi constitue un programme spécial pour faire en sorte que les femmes, les handicapés, les minorités visibles et les autochtones aient un plus large accès à l'emploi dans l'économie canadienne. Mais ce n'est pas la première fois que le Parlement juge bon de tenter un effort particulier pour assurer la justice sociale et faire de l'équité une réalité plutôt qu'une expression passe-partout.

Permettez-moi de donner deux exemples. Le premier, c'est la législation concernant les anciens combattants qui a été adoptée à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Cette législation avait pour but d'accorder un avantage spécial, pour dire les choses franchement, aux hommes et aux femmes qui étaient allés combattre outre-mer pour défendre le pays et pour préserver en fait les libertés dont nous jouissons au Parlement et dans le reste du pays aujourd'hui. On a estimé que ceux qui avaient risqué leur vie pour notre défense et pour notre liberté avaient certainement droit à autre chose qu'à une poignée de main chaleureuse à leur retour au pays. C'est pour cette raison qu'ont été adoptés des programmes spéciaux prévoyant des facilités d'étude et de logement en faveur des anciens combattants.

Un peu plus récemment, il y a eu un programme spécial pour redresser le déséquilibre qui existait entre les deux grandes cultures fondatrices. Il s'agissait d'un programme rectifiant le déséquilibre à la Fonction publique et faisant en sorte que, sur une période d'environ dix ans, les Canadiens ayant le français pour langue première accèdent à des postes plus élevés et plus importants à la Fonction publique. Voilà deux exemples d'interventions exigées par la justice sociale que le Parlement a jugé bon de pratiquer.

Nous avons maintenant un troisième programme spécial, c'est le projet de loi en discussion.

Passons au contexte constitutionnel. Je soulignerai uniquement en passant que l'article 15 de la Charte des droits et libertés garantit l'égalité juridique à tous les Canadiens et interdit la discrimination. Certains pourront penser que les dispositions de ce projet de loi ont un effet discriminatoire. Il importe de savoir qu'on avait prévu, aux termes de l'article 15(2) de la Charte, pour compenser certains déséquilibres traditionnels, que le Parlement serait obligé de présenter des programmes spéciaux, comme il le fait au moyen de ce projet de loi. C'est pourquoi, lors de l'adoption de la Charte il y a plusieurs années, le Parlement a prévu des exemptions expresses en déclarant que les programmes tendant à redresser la situation de certaines victimes de discrimination ne seraient pas inconstitutionnels aux termes de l'article 15.

En troisième lieu, il y a le contexte parlementaire. J'entends par là la législation et les initiatives connexes dont la Chambre est saisie et qui s'inscrivent parmi les mesures généreuses grâce auxquelles le gouvernement veut corriger les inégalités qui ont été créées au fil des ans au sein de la société canadienne. Bien

que le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi soit une mesure importante, il ne constitue pas le seul remède conçu par le gouvernement à l'égard de ces problèmes. En parallèle, nous avons modifié la Loi sur les Indiens et fait ainsi disparaître des pratiques discriminatoires dont les Indiennes étaient victimes depuis plus d'un siècle.

D'autre part, le ministre de la Justice (M. Crosbie) annonçait il y a quelques semaines à la Chambre la création d'un fonds destiné à aider financièrement les Canadiens qui voudraient, sans en avoir les moyens, contester devant les tribunaux des lois ou des programmes rendus inconstitutionnels en vertu de la nouvelle Charte des droits et libertés. Toujours dans ce contexte parlementaire, la Chambre adoptait il y a quelques mois le projet de loi C-27. Le ministre de la Justice s'empressait ainsi, en s'inspirant de l'article 15 de la Charte, de supprimer diverses inéquités contenues dans les lois fédérales. Le projet de loi C-62 ne fait que s'ajouter aux efforts du gouvernement en vue de remplir ses engagements en matière de justice sociale au Canada, lesquels figuraient parmi les trois grands objectifs qu'il s'était fixés dans le discours du trône.

J'en suis maintenant au quatrième contexte dans lequel il convient d'inscrire le débat sur le projet de loi concernant l'équité en matière d'emploi, c'est-à-dire celui des idées. C'est dans ce dernier que je place la question du mérite ou, mieux, de la méritocratie. Selon moi, le système idéal consiste à embaucher et à promouvoir les gens en fonction du mérite. Il suffit de préciser dans la description d'emploi quelles sont les exigences réelles du travail en cause, que l'on cherche un expéditeur pour les transports, un artilleur dans un avion, un avocat ou un conducteur d'autobus, et d'embaucher ensuite la personne la plus compétente. C'est ce que j'appelle la méritocratie.

• (1600)

Dans un pays comme le nôtre, qui comprend des gens de tellement de cultures, de religions, de sphères d'activité et de convictions politiques différentes, aucun autre système n'est possible. Nous voulons ce qu'il y a de mieux pour notre pays. Nous voulons que le Canada réalise son plein potentiel et que les Canadiens fassent de même. Personne ne doit souffrir de distinctions injustes. Nous ne devons embaucher que les meilleurs. C'est l'idéal. Nous ne devons jamais l'oublier. Même lorsqu'on instaure des programmes spéciaux, comme ceux que prévoit le projet de loi, ce n'est pas pour nous éloigner de cet idéal, mais pour nous en rapprocher davantage.

A titre de conservateur, je suis convaincu que les institutions humaines reflètent nos propres faiblesses et l'imperfection de notre monde. J'accepte que le réseau des vieux amis entre en jeu lorsqu'on embauche des gens ou qu'on leur donne de l'avancement. Je prends cela très au sérieux lorsqu'on entend des gens qui cherchent un emploi dire que, ce qui importe, ce n'est pas ce qu'on connaît, mais qui on connaît. C'est dans ce contexte que le projet de loi vise à appliquer un certain principe pour rectifier la situation et affiner le fonctionnement de la méritocracie. Il est indéniable que les autochtones, les handicapés et les minorités visibles n'ont pas eu jusqu'ici leur juste part des emplois au Canada.

Je voudrais maintenant me pencher sur certaines des raisons pour lesquelles je trouve le projet de loi utile et, à bien des points de vue, tout à fait novateur. Examinons d'abord les dispositions sur le rassemblement des données.

J'ai écouté attentivement les porte-parole des partis de l'opposition critiquer les exigences relatives à la présentation de rapports. Cela m'a fait penser à des gens qui se seraient sauvés du *Titanic* en montant dans un canot de sauvetage et qui critiqueraient le canot de sauvetage lui-même. Il faut examiner une chose après l'autre et voir l'utilité de ce que nous voulons faire. Il ne fait aucun doute que le rassemblement de données est essentiel pour évaluer non seulement la raison d'être du projet de loi lui-même, mais aussi les progrès accomplis. Quand cet objectif sera atteint, nous pourrons revenir à la méritocracie sans avoir recours à des programmes spéciaux. Tant que nous n'aurons pas les données voulues pour être sûrs que nos concitoyens qui, dans le passé, n'avaient droit qu'aux miettes, ont maintenant leur juste part des emplois, toutes nos discussions ne sont que des paroles en l'air et elles ne reflètent pas un désir véritable d'accomplir vraiment des progrès.

Je remarque que ceux qui ont critiqué cette mesure législative estiment que les grandes sociétés, le secteur des affaires, n'ont pas le désir, la volonté, l'intérêt ou l'habitude d'accepter des programmes spéciaux qui encourageraient les femmes, les handicapés et les autres groupes défavorisés à obtenir leur juste part des emplois.

Les quelques conversations que j'ai eues récemment avec des dirigeants d'entreprises, notamment des responsables du personnel, des hommes dans la cinquantaine, furent donc pour moi une révélation. Ils parlent avec un sourire retrouvé, avec l'enthousiasme des nouveaux convertis, d'une chose à laquelle ils étaient opposés et qui se révèle non seulement sans douleur, mais également positive. En recrutant des femmes, alors qu'ils les avaient exclues jusqu'à maintenant, ils constatent qu'ils ont des employés plus motivés qui font un meilleur travail. Je ne voudrais pas généraliser à partir d'une demi-douzaine de cas, mais je voulais tout de même en faire profiter la Chambre. Ceux qui ne voulaient pas modifier leurs opinions stéréotypées sur le genre de personnes capables de faire un travail donné dans des circonstances particulières, commencent de plus en plus à s'apercevoir que les choses évoluent.

Nous disions il y a un peu plus d'un an qu'il était temps qu'il y ait un changement. Ce message a été entendu partout et ne touche pas simplement le gouvernement, mais également notre façon de penser, notre manière de modifier des programmes et d'en présenter de nouveaux, comme ce projet de loi sur l'équité professionnelle qui contribuera à donner à tous les Canadiens leur juste part.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Boyer), au cours de son discours louangeant le projet de loi à l'étude, a mentionné que les institutions sont le reflet des imperfections de l'humanité. C'est l'une des excuses les plus intéressantes qu'aient jamais employées les conservateurs pour justifier leur lenteur.

N'incombe-t-il pas aux institutions de chercher à transcender les imperfections des mortels? Le gouvernement n'a-t-il pas le devoir, compte tenu des injustices en matière d'emploi qui existent, de faire preuve de zèle au lieu de nous proposer des demi-mesures comme c'est le cas pour le projet de loi C-62?

M. Boyer: Monsieur le Président, les questions du député ont une double portée. L'une concerne la vitesse de réaction du gouvernement. L'autre est plutôt d'ordre philosophique. Pour ce qui est du temps de réaction, je pense que personne de notre côté n'a d'excuse à donner. Le député a-t-il calculé le nombre de jours écoulés entre la parution du rapport Abella et le moment où le projet de loi a été présenté? S'il fait la comparaison avec n'importe quel autre gouvernement, y compris les gouvernements provinciaux et néo-démocrates, il verra que le gouvernement conservateur, le premier ministre (M. Mulroney) et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'ont à recevoir de conseils de personne en matière de justice sociale. J'aime toujours observer la réaction des néo-démocrates chaque fois que quelqu'un qui n'est pas des leurs agit dans l'intérêt populaire, domaine qu'ils considèrent comme leur chasse gardée. Les Canadiens ont élu les conservateurs parce qu'ils savaient qu'ils pouvaient compter sur nous.

Des voix: Bravo!

• (1610)

M. Boyer: Le député s'est interrogé sur le caractère philosophique de l'imperfection humaine et sur la question de savoir si les institutions sont à l'image de cette imperfection. Je pense que ce n'est pas demain que néo-démocrates et conservateurs seront d'accord sur cette question. Pour ma part, j'estime que la nature humaine étant imparfaite, nos créations reflètent cette imperfection, qu'il s'agisse de rapports, de projets de loi, de discours à la Chambre, nous nous apercevons toujours un peu plus tard qu'ils auraient pu être meilleurs. Quand je dis que les institutions reflètent les imperfections humaines, je ne désespère pas de les améliorer. Je pense que nous, les politiques en particulier, sommes engagés dans une quête sans fin d'une perfection qui n'existe pas. Si le député s'imagine qu'on peut atteindre la perfection dans une seule mesure, je lui conseille de ne pas quitter le caucus du Nouveau parti démocratique. Quant à nous, nous resterons de ce côté-ci de la Chambre pour soutenir la ministre de l'Emploi et de l'Immigration dont le projet de loi est un mélange spécial de mesures nécessaires, équitables et applicables.

M. Nystrom: Mon collègue accomplit des prodiges d'éloquence, non seulement à titre de député, mais également de président du sous-comité sur l'égalité, si je ne m'abuse, en nous disant que nos institutions ne sont pas parfaites et combien cette mesure va donner d'excellents résultats pour les quatre groupes visés. Je me demande s'il ne pourrait pas recommander au gouvernement d'appliquer le principe de l'égalité à la Chambre des communes même, en faisant en sorte qu'un nombre égal d'hommes et de femmes représentent la population au Parlement. Nous aurions ainsi, certes, l'égalité des sexes à la Chambre des communes. La ministre assure qu'elle pourrait se faire élire dans Yorkton-Melville. Fort bien alors, car nous aurions ainsi deux excellents députés pour représenter cette circonscription, puisqu'elle est conservatrice gauchisante.

Je me demandais donc si le député pourrait nous dire ce qu'il pense de mon idée. J'en profite également pour lui rappeler que nos autochtones ont demandé, à maintes reprises, s'ils ne pourraient élire directement des représentants à la Chambre des communes. Ce sont des gens uniques qui ont un statut distinct et spécial au Canada. Pourquoi ne pas leur permettre d'élire directement des députés autochtones qui pourraient les représenter aux Communes?

Que pense le député de ces deux idées qui feraient, certes, avancer la cause de l'égalité au Canada? Je sais, monsieur le Président, que je m'écarte légèrement du sujet, mais le débat de deuxième lecture porte sur le principe d'un projet de loi.

M. Boyer: Personne n'est parfait.

Pour répondre aux deux questions, j'ai déjà expliqué que le principe de l'avancement au mérite, la méritocratie, est très important au Canada. Il s'applique non seulement au marché du travail et aux autres institutions, mais également à la nôtre, le Parlement. Les députés doivent être élus au Parlement en fonction de leur valeur, des principes qu'ils défendent, de ce qu'ils sont prêts à défendre et du bilan et de la politique de leur parti.

Je voudrais signaler en passant qu'en vertu du principe du mérite, nous voyons un nombre croissant de femmes élues au Parlement. Il serait regrettable d'imposer dans notre régime électoral un système artificiel de quotas en vertu duquel les 282 personnes élues ne seraient pas celles qui se sont battues avec le plus d'assiduité et de compétence et qui ont fait de leur mieux, grâce à tous les moyens humainement possibles, pour venir ici représenter la population. J'espère que personne, pas même le député, ne pense avoir été élu en vertu d'un système de quotas et non parce que ses électeurs l'ont jugé comme le mieux qualifié pour les représenter.

Pour répondre à la deuxième question, il est intéressant de noter qu'un autre pays a mis ce système à l'essai. Je veux parler de la Nouvelle-Zélande, où quatre députés représentent les Maoris au Parlement. Outre tous les autres sièges, il y en a quatre qui sont réservés aux Maoris. Bien entendu, pour appliquer ce système, il faut que les électeurs s'inscrivent comme Maoris ou non-Maoris et ils peuvent alors voter dans l'une des quatre circonscriptions désignées ou dans les autres.

Ce qui m'a paru quelque peu anormal, c'est que ce système donne l'avantage aux Maoris puisqu'ils savent qu'ils vont de toute façon obtenir quatre sièges au Parlement. Pour les autres sièges, ils voteront sans doute pour les candidats les plus susceptibles de soutenir et de promouvoir la cause des Maoris. Je n'y vois rien à redire, mais je pense simplement que ce principe crée une sorte d'irrégularité dans le système électoral. En Nouvelle-Zélande, certains Maoris se font élire dans d'autres circonscriptions que les quatre qui leur sont réservées, et le gouvernement de ce pays, arrivé à un tournant important de son histoire, se demande maintenant s'il n'est pas temps de supprimer cette disposition artificielle de son système électoral et d'en revenir à un système semblable au nôtre. En fonction de l'expérience néo-zélandaise, je ne sais pas si ce serait un progrès pour nous. Je pense à des Canadiens autochtones qui ont déjà été élus et siègent encore à la Chambre et au Sénat, où ils offrent une contribution très utile puisqu'ils ont été élus en fonction de leur valeur.

M. Nystrom: Le député invoque l'argument du mérite et bien entendu, il y a toujours eu opposition entre l'action positive et le mérite. Je suppose que nous pourrions expliquer longuement pourquoi les programmes d'action positive sont nécessaires. Compte tenu de ce qu'il dit à propos du mérite, n'est-il pas vrai que dans sa constitution le parti conservateur a inséré un principe de parité applicable lors des congrès, à différents niveaux bien sûr, en vertu duquel un certain nombre de places de délégués doivent être réservées aux femmes, par exemple pour un congrès à la direction ou un congrès national du parti? Cela est certes le cas en ce qui concerne notre parti. En effet en vertu d'une disposition de parité le conseil national de notre parti doit se composer d'un nombre égal d'hommes et de femmes.

Je poserai donc simplement la question suivante: si nous acceptons le principe de parité par mesure d'action positive au sein de nos partis, quelle est donc la différence quand il s'agit de notre institution, compte tenu de l'argument du député?

M. Boyer: C'est une bonne question. J'ajouterai qu'il existe même dans notre constitution une troisième dimension que vous pourriez qualifier d'action positive, ou de traitement spécial, car elle exige qu'il y ait un certain nombre de jeunes délégués également. Mais avant de répondre à la question, puisque le député a étudié si attentivement la constitution du parti progressiste conservateur, je me demande s'il ne l'a peut-être pas fait à une époque récente en voyant que notre parti avait tellement le vent dans les voiles pour voir s'il n'y avait rien dans notre constitution qui l'empêche de joindre nos rangs.

Une voix: Même lui est le bienvenu.

M. Boyer: Nos portes sont grandes ouvertes à tout le monde.

M. Nystrom: Je n'arriverai jamais à me faire élire.

M. Boyer: Des choses étonnantes se produisent, et jusque dans les constitutions des partis. Je crois qu'il aurait autrefois été bien étonnant de trouver une telle disposition dans la constitution de n'importe quel parti. Je me réjouis que le député ait soulevé cet aspect, car il fait bien ressortir l'importance de nous doter, à divers stades de l'évolution de notre pays, de programmes capables de faire contrepoids aux rouages d'un système qui en toute objectivité ne sont pas réellement équitables envers l'ensemble de la collectivité. Je pense que c'est peut-être là que se rejoignent fondamentalement la philosophie des socialistes et celle des progressistes conservateurs, dans ce souci primordial de la collectivité.

Cela remonte évidemment à nos origines communes, au 19e siècle, d'où sont issues nos philosophies, et c'est le souci primordial d'une existence harmonieuse de la collectivité dans laquelle aucun groupe, qu'il s'agisse de femmes, de jeunes, de minorités visibles ou d'autres groupes, ne se sente exclus pour des raisons de préjugés ou de discrimination. Il y a donc là un rôle manifeste à jouer par le gouvernement, et c'est ce que nous faisons avec ce projet de loi, à l'instar des partis politiques qui sont intervenus en proposant des amendements constitutionnels ou des dispositions que le député a fort judicieusement mentionnées à cet égard.

Le président suppléant (M. Charest): La période des questions et commentaires est maintenant terminée. Reprise du débat.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, en prenant la parole sur ce projet de loi C-62, je partage la profonde déception manifestée par divers groupes et de nombreux Canadiens à propos de ce projet de loi. Ce projet de loi est qualifié de Loi sur l'équité professionnelle. Dans l'article 2 de ce projet de loi plutôt bref, on énonce l'objet de la mesure que voici:

● (1620)

La présente loi a pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances professionnels pour des motifs étrangers à sa compétence et, à cette fin, de corriger les désavantages subis, dans le domaine de l'emploi, par les femmes, les autochtones, les handicapés et les personnes que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada, conformément au principe selon lequel l'équité professionnelle requiert, outre un traitement identique des personnes, des mesures spéciales et des aménagements adaptés aux différences.

Ce projet de loi s'inscrit dans l'évolution historique des méthodes d'emploi au Canada qui nécessitent des initiatives de la part du gouvernement. On y rappelle certains faits qui ont permis de créer des possibilités d'emploi pour les femmes. Le gouvernement fédéral a joué un rôle à cet égard en mettant au point des programmes fédéraux et provinciaux destinés à faire comprendre aux employeurs le potentiel que constituent les handicapés, en offrant des programmes destinés à créer des possibilités d'emploi pour les autochtones et les membres des minorités visibles. Ce dernier groupe m'intéresse particulièrement, car je suis le porte-parole néo-démocrate pour le multiculturalisme.

Quant à la question des minorités visibles qui m'intéresse tout particulièrement, des progrès considérables ont été accomplis au cours de la dernière législature avec la formation d'un comité spécial chargé d'étudier la participation du groupe des minorités visibles à la société canadienne et avec la nomination par le gouvernement d'alors d'un commissaire chargé d'examiner la question des possibilités d'emploi des membres de ce groupe et des trois autres groupes visés par le projet de loi. On pourrait prendre le temps d'explorer les moyens par lesquels la société a été sensibilisée quelque peu aux problèmes des membres de chacun de ces quatre groupes. Les gouvernements ont finalement reconnu la nécessité de légiférer en cette matière pour assurer une certaine évolution de la situation.

Il me semble que l'actuel gouvernement conservateur a maintenant une excellente occasion d'assurer que des mesures seront vraiment prises en vue de réaliser l'équité en matière d'emploi. J'estime que le projet de loi C-62 est extrêmement décevant à cet égard. Au mieux, c'est un projet de loi tronqué, c'est la première partie seulement du projet de loi que le gouvernement aurait dû nous présenter.

Le projet de loi serait défendable s'il était établi clairement que le gouvernement se propose de le faire suivre d'ici quelques mois d'autres mesures qui s'imposent pour vraiment s'orienter vers l'équité en matière d'emploi. Cependant, rien ne nous permet vraiment de le croire.

Puisque le projet de loi en discussion est censé être complet en soi, nous attendons que le prochain gouvernement intervienne, étant donné que ce n'est qu'après plusieurs années de rapports que les problèmes vont se manifester, et c'est alors seulement que le prochain gouvernement réfléchira pendant des mois pour décider ce qu'il y a lieu de faire et créer les mécanismes qui s'imposeront. Peut-être vais-je trop loin en donnant à penser que cela exigera plusieurs années.

Je voudrais faire voir à la Chambre cet après-midi les éléments de la situation tels qu'ils ont été dégagés dans la plus grande ville du Canada, qui est Toronto. Toronto ne présente pas de caractère inhabituel de ce point de vue. Sa société est le reflet du Canada à beaucoup d'égards. Les pratiques d'emploi qui ont été constatées dans cette ville à l'égard des membres des minorités visibles nous fournissent suffisamment de raisons de penser qu'une action énergique s'impose de la part de l'État.

Je m'appuie en particulier sur le rapport de l'Urban Alliance on Race Relations et du Social Planning Council of Metro-Toronto, qui a paru cette année sous le titre No Discrimination Here? D'après ce rapport, une enquête auprès des directeurs de personnel de 199 organismes du grand Toronto montre que les employeurs font très peu de chose au sujet de la discrimination raciale dans cette ville. La grande majorité des employeurs de Toronto n'ont pas de politiques destinées à empêcher la discrimination ou à promouvoir l'équité en matière d'emploi. Ils ne veulent pas de pareilles politiques et affirment qu'elles ne sont pas nécessaires. Mais l'étude conclut que des politiques s'imposent vraiment en matière raciale. L'emploi généralisé de systèmes officieux de gestion de personnel ouvre toute grande la porte aux préjugés raciaux et, malheureusement, les principaux décisionnaires font souvent preuve de préjugés raciaux.

En étudiant les pratiques discriminatoires de certains employeurs torontois envers les non-blancs, les auteurs de cette étude ont mis à jour des faits significatifs. A vrai dire, les occasions de pratiquer la discrimination ne manquaient pas, surtout lors du recrutement. Les mécanismes de recrutement se caractérisaient par une grande liberté, et on peut établir la corrélation, pour les employeurs qui y avaient recours, entre la souplesse de ces mécanismes et la faible représentation des non-blancs.

Dans 82 p. 100 des cas, les employeurs ayant fait l'objet de l'étude n'avaient pas de ligne de conduite particulière concernant les questions raciales dans l'emploi. Les autres avaient pour la plupart adopté une attitude passive qui consistait à déclarer qu'ils se conformaient aux lignes directrices établies par la Commission ontarienne des droits de la personne. Seulement 3 p. 100 des quelque 200 organismes avaient établi un plan d'action positive systématique, à une époque où les activités des diverses commissions des droits de la personne avaient assurément montré qu'une action concertée s'imposait au Canada afin de modifier vraiment la réalité.

Parmi les pénibles constatations que les Canadiens ont pu tirer de ce rapport, il faut signaler le fait que de nombreux employeurs ignoraient l'existence de tensions raciales chez leurs employés ou ne les estimaient pas importantes. Néanmoins, il y a eu de la part de blancs des plaintes qui ont pris la forme de généralisations désobligeantes sur les habitudes de travail, l'hygiène et ainsi de suite. Il est clair que ces employés portaient ainsi un jugement esthétique. Par contre, les plaintes provenant de ceux qui ne sont pas blancs portaient principalement sur des décisions ou des pratiques discriminatoires en fonction de la race et sur le harcèlement racial dans le milieu de travail. L'une des statistiques les plus remarquables figurant dans l'étude est celle qui montre que les non-blancs qui se sont plaints des procédures utilisées ont été punis d'une façon ou d'une autre parce qu'ils s'étaient plaints. Dans des cas semblables, on comprend fort bien que les employeurs ne veulent pas de directives d'action positive.

Ce projet de loi, en rendant obligatoire la production de rapports, ne rendra pas la vie bien difficile aux employeurs. Ils pourront conserver toutes les imperfections qui existent, comme le disait le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Boyer) il y a un moment, car on ne leur demande rien d'autre que produire un rapport sur la situation qui existe dans leur entreprise.

Ces caractéristiques du marché de l'emploi, pour les personnes de minorités visibles de Toronto, se retrouveraient certainement dans tout le pays et il en serait de même pour les autres groupes cibles que le projet de loi prétend protéger alors que, à mon avis, il ne contient aucun moyen efficace permettant de réaliser des progrès. J'ose dire que tous les députés qui ont examiné la question—et les conservateurs prononceront de beaux discours en faveur de ce projet de loi— savent maintenant que divers groupes qui ont étudié cette mesure législative l'ont trouvée tout à fait inadéquate. L'étude que j'ai citée a été parrainée par l'Urban Alliance on Race Relations. L'Alliance a formulé de façon très claire ses critiques au sujet de ce projet de loi qui ne comble pas certaines lacunes.

• (1630)

Tout d'abord, ce qui fait défaut, c'est un organisme central de mise en application et d'établissement de normes pour les quatre secteurs, à savoir les ministères du gouvernement, les sociétés de la Couronne fédérales, les entreprises qui font affaire avec le gouvernement et les sociétés réglementées par le gouvernement fédéral. En fait, il est fort possible que l'absence d'un organisme central fasse tomber diverses organisations ou entreprises sous la compétence de l'un ou l'autre des différents organismes. Nous nous attendons à ce que la Commission des droits de la personne soit la première responsable. Cependant, il est toujours possible que d'autres organismes aient également leur mot à dire. Cela risque d'entraîner une certaine diversité dans les normes appliquées d'un groupe d'employeurs à un autre. Or, cette injustice supplémentaire ouvrira la porte aux avocats et aux actions judiciaires, ce qui freinera davantage les progrès qui doivent être absolument réalisés au Canada.

Si ce projet de loi comporte une lacune capitale, c'est bien l'absence d'un organisme central ayant les ressources suffisantes pour s'assurer que de véritables progrès sont réalisés. C'est ce qui nous permet d'affirmer que le gouvernement a raté le coche avec ce projet de loi et qu'après avoir fait de beaux discours, il n'a pas osé prendre le taureau par les cornes et relever le défi que constitue l'équité en matière d'emploi. Ce qui fait défaut, ce n'est pas simplement un organisme central indépendant. Pour les quatre secteurs d'emploi dont j'ai parlé, il faut mettre en œuvre des programmes obligatoires permettant de s'assurer que des progrès sont réalisés par les quatre groupes concernés. Je le répète, en vertu de ce projet de loi, les

employés devront présenter des rapports. Cependant, il faut être vieux jeux et libéral au vrai sens du terme pour espérer que ces rapports, même publics, feront une immense différence. J'aurais cru que les conservateurs, qui comprennent la faiblesse humaine, ne se seraient pas contentés de demi-mesures et auraient senti qu'ils devaient faire beaucoup plus que de veiller sur la collecte de données. La nature humaine étant ce qu'elle est, il faut, pour parvenir à la véritable équité professionnelle, exiger des employeurs qu'ils dressent des plans, qu'ils se fixent des objectifs et des délais pour les réaliser. Par ces exigences, le gouvernement aurait prouvé qu'il était vraiment prêt à agir dans un domaine où il affiche si bravement ses principes.

Quant aux exigences à respecter dans les contrats, l'un des moyens par lesquels le gouvernement peut changer les conditions d'emploi dans les entreprises qui souhaitent vendre leurs services à l'État, il faudrait y soumettre tous les entrepreneurs de plus de 50 employés dont les marchés avec l'État dépassent $200,000 par année, et non pas leur demander de prendre de vagues engagements avant de soumissionner. Cela fait sûrement partie du même processus qui tend à assurer que des plans réalistes sont mis au point et que des objectifs sont fixés. Une fois les objectifs chiffrés établis, l'organisme de surveillance, qui est indispensable, peut veiller à ce qu'il se fasse des progrès réels.

L'un des principes fondamentaux sur lesquels fonder ces nouvelles ententes contractuelles est celui de la rémunération égale pour tous ou pour tous ceux qui font un travail d'égale valeur. Le projet de loi pèche également à cet égard; cet objectif devrait pourtant être l'une des principales préoccupations de tous ceux qui veulent améliorer la situation économique des femmes dans la population active.

Enfin, l'Urban Alliance on Race Relations déplore aussi que le projet de loi n'exige pas un programme d'équité professionnelle comme condition à l'obtention de prêts, de subventions ou de contribution aux coûts d'un projet. Le Conseil ethnoculturel canadien, qui regroupe diverses associations ethoculturelles de notre pays et qui leur sert en quelque sorte de porte-parole à l'échelle nationale, avait signalé déjà les mêmes lacunes que l'alliance.

Le Conseil a communiqué au sous-comité qui a étudié au cours de l'été et au début de l'automne la question des droits à l'égalité un document fort imposant où il se prononce là-dessus. A propos du rapport du juge Abella concernant l'équité professionnelle, il signale que l'expérience que les États-Unis ont faite de l'action positive obligatoire a démontré, comme le soutient la commission, que le succès de tout programme d'action positive exige des mesures législatives dont on peut vérifier l'application. Il signale en outre que, d'après les conclusions de la Commission, la mise en application de mesure en matière d'équité professionnelle nécessite l'établissement d'un organisme qui soit indépendant et dont le personnel compétent soit parfaitement au fait des questions de relations de travail, des méthodes de recrutement, et de droits de la personne. Si c'est là la condition du succès, que fait ce projet de loi concernant l'équité en matière d'emploi? De l'avis de ce conseil, le projet de loi est plutôt quelconque et ne renferme aucune disposition obligeant les sociétés à respecter les termes de leurs contrats. Rien qui oblige le contractant à respecter ses engagements en matière d'équité professionnelle. Le projet de loi ne prévoit aucun mécanisme de surveillance. Il ne propose aucune ligne directrice propre à favoriser l'emploi des minorités visibles.

Le conseil confirme en l'occurrence les failles du projet de loi que l'Urban Alliance on Race Relations avait déjà signalées. En fait, quand ils le veulent, les gouvernements sont tout à fait capables de faire avancer les choses. En ce qui concerne la Fonction publique du Canada, personne ne doute que l'adoption en 1969 de la Loi sur les langues officielles, ainsi que la nomination d'un premier commissaire aux langues officielles et la création d'un comité mixte pour en vérifier l'application, ont donné des résultats concrets. Personne ne doute non plus que le gouvernement de l'époque que dirigeait le premier ministre Trudeau tenait absolument à ce que les institutions de notre pays deviennent bilingues. En tant que membre du comité mixte, je suis particulièrement conscient des lacunes qui existent à l'heure actuelle dans la conduite des affaires du gouvernement et dans l'utilisation du français comme langue de travail au sein du gouvernement. Ainsi, dans diverses régions de notre pays, des Canadiens éprouvent encore des difficultés à obtenir des services dans la langue officielle de leur choix. Et ce, en dépit d'une décennie et demie d'efforts constants.

Dans ces autres régions, une mesure législative sur l'équité en matière d'emploi qui n'a pas plus d'effets que celle-là et qui n'établit pas les mécanismes nécessaires, afin de s'assurer d'obtenir l'équité en matière d'emploi, ne peut que convaincre les intéressés que le gouvernement ne s'intéresse pas vraiment à cette question. Il est disposé à en parler, mais il n'est pas prêt à prendre les mesures nécessaires pour transformer notre société. Tous les observateurs sont ainsi convaincus qu'aucun grand changement ne se produira. Chose certaine, si une évolution doit se produire, elle sera très lente. Comme je l'ai laissé entendre lorsque je suis intervenu à l'émission *The Nation's Business*, mercredi dernier, je veux m'attaquer à cette conviction que tant de Canadiens ont, qu'avec le temps, le problème se réglera. En fait, il faut que le gouvernement soit réellement déterminé à changer les choses. Or, il n'a pas pris des mesures pouvant nous convaincre qu'il entend agir, qu'il désire transformer la société conformément aux principes de pleine participation. Je crois que nous sommes tous concernés, notamment tous les députés conservateurs, par cette sorte de trahison de certains principes de la part d'un gouvernement qui avait un défi à relever, mais qui n'a pris aucune mesure pour y parvenir, ce qui est loin d'être à l'honneur de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald). Chaque fois que des rapports ont été publiés à Toronto, l'hiver et le printemps derniers, je me suis mis en rapport avec la ministre, afin de lui suggérer les mesures que le gouvernement pourrait prendre, mais elle n'a jamais donné suite à mes interventions—et je suis désolé qu'elle ne soit pas parmi nous pour m'entendre dire cela—et c'est ce qui explique ma profonde déception et le fort sentiment que j'ai d'avoir été trahi.

• (1640)

M. Taylor: Monsieur le Président, je ne crois pas qu'aucun d'entre nous, quel que soit son parti, voudrait refuser un emploi à quiconque est en mesure de s'en acquitter, tout simplement parce qu'il appartient à une minorité visible. A mon avis, nous souhaitons tous que les personnes handicapées ou déficientes mentales puissent obtenir un emploi. Il a été démontré que bon nombre de ces gens peuvent accomplir un travail fort utile. Je serais étonné que quelqu'un veuille détruire la vie d'une personne simplement à cause de la couleur de sa peau, alors qu'elle est tout à fait capable de s'acquitter d'une tâche. Cependant, la discrimination peut prendre bien des formes. J'ai été renversé cet après-midi d'entendre les députés du parti libéral et du Nouveau parti démocratique s'opposer au projet de loi parce que la mesure n'est pas obligatoire. Le député qui vient d'intervenir dans le débat a parlé d'action décisive; il a dit qu'il fallait dire à l'employeur ce qu'il doit faire et qui il doit engager. Il n'entre pas dans nos mœurs de laisser le gouvernement mener les entreprises. Le gouvernement actuel a été élu parce que la population en avait assez que le gouvernement libéral se mêle des affaires de tout le monde et détruise ainsi les entreprises. La coercition ne correspond pas à notre façon de vivre. Je suis heureux que le ministre ait présenté un projet de loi qui ne prévoit rien d'obligatoire.

Il y a une autre façon de s'y prendre, plus conforme à la mentalité canadienne, c'est l'incitation. Nous pouvons par ce moyen procurer des emplois à ceux qui sont confinés à un fauteuil roulant ou qui souffrent de déficience mentale. Je voudrais vous donner un exemple, monsieur le Président. Une école existe dans ma ville, Drumheller, parce que des personnes admirables ont décidé que des handicapés physiques et mentaux ne devaient pas vivre de l'aide sociale. Elles étaient convaincues qu'on pouvait leur donner une formation. Vous seriez réconforté, monsieur le Président, si vous pouviez vous rendre à cette école et voir les jouets et les bancs que ces handicapés ont fabriqués. D'anciens assistés sociaux de 25 ou 30 ans gagnent maintenant leur vie à fabriquer des objets. Ils ont prouvé qu'ils en étaient capables. Rien ne les y obligeait. Ce résultat a été obtenu par l'incitation. Je crois que nous pouvons étendre l'expérience à tout le pays.

Les employeurs canadiens ne sont pas arrogants. Ils veulent donner du travail aux handicapés. Il faut les inciter et non les obliger à le faire. Le député n'est-il pas prêt à admettre que la manière des conservateurs de persuader est de beaucoup supérieure à la manière autoritaire du Nouveau parti démocratique ou du parti libéral?

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je serai curieux de savoir combien d'autres de ses collègues voudront faire des observations semblables, car je pense que cela fait ressortir tout ce que j'ai dit au sujet de notre grande déception et de notre espoir trompé. La conviction que les vieilles méthodes feront l'affaire . . .

M. Taylor: Les nouvelles méthodes, non pas les vieilles.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): . . . sera source de profonde déception pour une très forte proportion de la population canadienne qui sera convaincue que le gouvernement proteste pour la forme et n'a pas le courage de passer à l'action. Chose certaine, il y a lieu de louer les efforts comunautaires déployés jusqu'ici. Je me demande quels emplois ces gens pourraient occuper et combien ils seraient payés. Je suppose qu'ils tâcheraient d'obtenir des emplois qui relèveront leur niveau de vie au-dessus du seuil de la pauvreté dans la localité de Drumheller, celle du député, et j'espère sincèrement que c'est ce qui arrivera. Toutefois, je ne pense pas qu'il soit utile de s'en remettre à la bonne volonté des employeurs, comme le fait le député de Bow River (M. Taylor). Je pense que le député d'Etobicoke-Lakeshore avait une bien meilleure idée de la nature de l'homme, et j'entends par là beaucoup d'employeurs canadiens. Ces gens ne tiennent pas particulièrement à compter dans leurs effectifs des membres des minorités visibles. En fait, si ces personnes faisaient partie de la main-d'œuvre active et se plaignaient de discrimination à tel ou tel égard, notamment à l'égard des promotions, j'avoue que le plus simple, c'est de les tenir à l'écart du marché du travail. Il est naïf, pour ne pas dire plus, de croire dans ces divers cas que les programmes volontaires règleront le problème.

Pour ce qui est de compter sur les mesures volontaires pour faire des progrès, je ne prétends pas que le gouvernement devrait dire aux employeurs qui employer. Je n'ai jamais rien laissé entendre de la sorte pour qui que ce soit. Je pense, à l'instar du gouvernement néo-démocrate du Manitoba, que la composition du personnel du gouvernement et des grands employeurs devrait refléter la composition de la population active. Il faut veiller à ce que toutes les personnes faisant partie des quatre groupes visés, dont l'aptitude au travail est probablement analogue à celle de la population masculine de race blanche, aient un emploi, car ce ne peut être qu'avantageux pour nous. C'est élémentaire si nous voulons obtenir une certaine justice sociale et une certaine équité en matière d'emploi.

Le gouvernement du Manitoba a pris une autre initiative qui n'est pas dans ce projet de loi; il négocie avec le syndicat des fonctionnaires de la province afin de s'arranger pour que, pendant une certaine période de temps—une période assez longue, d'ailleurs—la composition du personnel du gouvernement provincial reflète celle de la population active de la province. Ainsi, un nombre de femmes, d'autochtones, d'handicapés et de membres des minorités visibles proportionnel à la portion de la population active qu'ils représentent trouveront un emploi au gouvernement du Manitoba. Grâce à cette mesure négociée avec le syndicat qui représente les employés actuels du gouvernement du Manitoba—ou d'après le projet de loi, tous les organismes avec lesquels nous traitons, des ministères jusqu'aux entreprises essayant d'obtenir des contrats du gouvernement—les personnes des quatre groupes visés pourront trouver un emploi au gouvernement et elles auront l'occasion d'exercer les dons qu'elles ont reçus de Dieu. Il faut à mon avis exiger que les employeurs instaurent des programmes exécutables qui assurent une évolution dans la bonne direction.

M. Taylor: Monsieur le Président, le député parle de ce qui pourrait se passer au Manitoba. Nous saurons bientôt ce que les gens en pensent. Je peux toutefois répondre au député qu'en Alberta, on s'est servi de mesures incitatives à l'égard des femmes, des autochtones, des handicapés et des déficients mentaux non seulement de l'Alberta, mais également de plusieurs autres provinces. Le gouvernement progressiste conservateur a une politique incitative. Elle a malheureusement été démolie par le Programme énergétique national que les libéraux ont instauré et que les Néo-démocrates ont appuyé en partie. Si je veux dire à un employeur qui investit son propre argent dans son entreprise qui il doit embaucher, c'est à Moscou que je dois aller. C'est ainsi que cela se passe là-bas.

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette, mais la période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée, aussi intéressante puisse-t-elle être.

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-62 concernant l'équité en matière d'emploi. Contrairement au député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp), le projet de loi C-62 ne m'a absolument pas déçu. En fait, je me félicite du projet de loi C-62. Compte tenu de cela, et comme le député semble avoir été déçu par l'article 2, qui énonce l'objet du projet de loi, je vais le relire moi-même car on a vraiment de quoi être satisfait de cet article qui dit ceci:

• (1650)

La présente loi a pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances professionnels pour des motifs étrangers à sa compétence et, à cette fin, de corriger les désavantages subis, dans le domaine de l'emploi, par les femmes, les autochtones, les handicapés et les personnes que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada, conformément au principe selon lequel l'équité professionnelle requiert, outre un traitement identique des personnes, des mesures spéciales et des aménagements adaptés aux différences.

Ce projet de loi vise quatre groupes très particuliers: les femmes, les autochtones, les handicapés et les personnes que leur race ou leur couleur placent parmi les minorités visibles. Lorsqu'on y réfléchit, il est évident que ce projet de loi touchera la grande majorité des Canadiens. En fait, il touchera toutes les familles canadiennes. Je ne vois pas comment le député peut être déçu par un projet de loi qui va avoir des répercussions aussi vastes pour la famille de tous les députés pratiquement. J'aurais voulu qu'une telle mesure existe il y a quelques années parce qu'elle aurait eu un effet très bénéfique sur un membre de ma famille en particulier. Je pense à un cousin germain de mon père qui s'appelait Ted. Ted souffrait malheureusement de naissance de certains troubles de la parole et de certains handicaps moteurs, et il en a souffert toute sa vie. Après avoir quitté l'école, Ted a obtenu un emploi de concierge dans une école de Toronto, grâce à l'aide d'un ami de la famille qui était président du Conseil scolaire de Toronto. Il a travaillé tous les jours ouvrables jusqu'à sa retraite. Il a ainsi pu subvenir à ses propres besoins et se soigner. Il a pu apporter une contribution utile et intéressante non seulement sur le plan personnel mais aussi sur le plan social. Il est certain que le fait d'avoir un emploi était intéressant non seulement pour lui mais aussi pour sa famille et pour toute la société. S'il n'avait pas eu la chance d'avoir de l'aide pour obtenir cet emploi, il aurait certainement été assisté social toute sa vie et les contribuables auraient dû subvenir à ses besoins.

Ce projet de loi veillera à ce qu'une telle situation ne se reproduise plus. Autrefois, les personnes comme le cousin Ted devaient compter sur de l'aide, peut-être sur l'aide d'amis politiques. Ce n'est pas acceptable à l'heure actuelle, mais si nous n'avons rien pour remplacer ce genre d'aide, nous allons avoir de gros problèmes. Heureusement, il y a ce projet de loi sur l'équité en matière d'emploi pour les gens comme mon cousin Ted, pour les minorités visibles, pour les autochtones et pour les femmes. En quoi cette mesure va-t-elle avantager des gens comme mon cousin et d'autres personnes qui se trouvent dans cette situation? A l'article 4, le projet de loi souligne que les employeurs qui sont assujettis au Code canadien du travail vont devoir identifier et éliminer les règles et usages en matière d'emploi qui font obstacle à la carrière des personnes en faisant partie de ces quatre catégories. En outre, ils devront instaurer des règles et méthodes voulues pour éliminer ces obstacles. Les règles, les objectifs et les délais à respecter ne figurent pas noir sur blanc dans le projet de loi. Toutefois, l'article 10 prévoit que le ministre doit émettre des directives pour guider les employeurs à cet égard. Autrement dit, pour les aider à se fixer des objectifs et des délais en ce qui concerne l'embauche, l'avancement, la formation et la rémunération. Les directives que le ministre établira en vertu de l'article 3 peuvent couvrir tout cela.

Ces directives vont certainement changer avec le temps. Aujourd'hui et à d'autres occasions, les députés de l'opposition ont émis des critiques en disant qu'il faudrait que ces directives soient inscrites noir sur blanc dans ce projet de loi. Il faudrait qu'elles soient établies une fois pour toutes et immuables. Néanmoins, nous savons tous que ces choses doivent évoluer avec le temps. Si nous examinons les règles en usage au début du siècle en matière d'emploi, il est évident qu'elles n'étaient pas les mêmes que dans les années 30. Dans les années 30, elles n'étaient pas non plus les mêmes que dans les années 50. Dans les années 50, elles différaient aussi de celles d'aujourd'hui. Par conséquent, le projet de loi doit laisser une certaine marge de manœuvre afin de permettre une mise à jour. Nous devons être certains que la loi tiendra compte des circonstances de l'heure, lesquelles ne cessent d'évoluer. Nous avons constaté, par exemple que, dans d'autres pays, de nombreuses lois régissant les droits civils avaient perdu toute efficacité parce que les circonstances n'avaient cessé d'évoluer. Si nous étions restés à ne rien faire et que nous n'ayons apporté aucun changement nous nous serions exposés à des ennuis et l'opposition aurait eu raison de nous critiquer. D'un autre côté, si nous avions énoncé dans la loi ces buts, objectifs et délais dans les moindres détails, il nous aurait été nécessaire d'y apporter plus tard des modifications par voie législative. Vous savez aussi bien que moi, monsieur le Président, à quel point il est difficile d'apporter des modifications à quelque loi que ce soit une fois qu'elle a été adoptée.

Quant au deuxième aspect du projet de loi, il réside dans l'obligation qu'ont les employeurs, en vertu de l'article 5, de préparer et de remettre des rapports au ministre. Les employeurs y exposeront bien sûr les mesures qu'ils ont prises pour éliminer les obstacles à la carrière à caractère discriminatoire, les nouveaux objectifs qu'ils se sont fixés de même que les délais dans lesquels ils comptent les atteindre. L'article 5 stipule que le premier de ces rapports devra être déposé avant le 1er juin 1988. Nos collègues de l'opposition nous ont beaucoup reproché de ne pas avoir fixé un délai plus rapproché. Si nous avons décidé de fixer une date pour la présentation obligatoire de rapports, c'est pour garantir que les employeurs auront des délais raisonnables pour se conformer à la politique du gouvernement, instaurer leurs propres programmes et les appliquer convenablement. A entendre les députés de l'opposition, on dirait qu'ils tiennent davantage à intenter des poursuites contre les employeurs dans l'espoir que les tribunaux leur imposeront des amendes ou même des peines d'emprisonnement pour servir d'exemple. Ils donnent l'impression qu'ils ne tiennent pas vraiment à atteindre l'objectif visé, qui est l'équité en matière d'emploi. Bien entendu, c'est ce que le projet de loi vise à accomplir. Son objectif n'est pas de punir les gens. Il essaie de garantir que la société canadienne fera des progrès et que l'équité dans le domaine de l'emploi se réalisera. La date et les objectifs fixés dans le projet de loi semblent très raisonnables à la plupart des Canadiens, sinon à l'opposition.

● (1700)

Si les rapports mentionnés dans le projet de loi ne sont pas présentés de la façon prévue et au moment voulu, l'employeur commet une infraction, comme le précise l'article 6 du projet de loi:

> L'employeur qui ne se conforme pas à l'article 5 commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de cinquante mille dollars.

Le projet de loi précise donc très clairement que tout employeur qui ne présente pas de rapport peut être déclaré coupable et condamné à une amende. Le sort réservé aux rapports eux-mêmes semble provoquer beaucoup de critiques de la part de mes honorables amis de l'opposition. Ils ont dit que le projet de loi ne contenait aucun mécanisme de mise à exécution et que les rapports une fois présentés, les choses s'arrêteront là. Bien entendu, monsieur le Président, ce n'est pas le cas. La Commission canadienne des droits de la personne est en mesure de s'occuper des situations de ce genre. La Commission des droits de la personne peut entamer des procédures judiciaires, de son propre chef, aux termes de l'article 32.3 de la loi qui la régit, ou pour le compte de toute personne qui s'estime lésée et qui considère qu'on a faussé l'esprit du projet de loi sur l'équité en matière d'emploi.

Mais c'était là le principal problème auquel on se heurtait naguère. En général, les simples citoyens portaient plainte auprès de la Commission qui intentait une action en justice de son propre chef, mais elle manquait des preuves nécessaires pour mener cette entreprise à terme. Dorénavant, grâce au projet de loi C-62, elle disposera de renseignements, sous forme de rapports, qui seront établis par le ministre et mis à la disposition des particuliers et des employeurs, renseignements qui lui permettront d'engager, avec succès, une procédure judiciaire car elle disposera des éléments de preuve.

L'ensemble du projet de loi sur l'équité en matière d'emploi n'intéresse qu'un certain secteur de l'emploi au Canada. En effet, il s'applique à tous les emplois relevant du Code du travail du Canada autres que ceux de la Fonction publique et des sociétés d'État fédérales. Au demeurant, le Code du travail du Canada régit environ 1 million d'emplois. De ce nombre, environ 500,000 relèvent du projet de loi à l'étude. Sur les 500,000 autres, 250,000 appartiennent à la Fonction publique fédérale. Monsieur le Président, vous n'ignorez pas qu'une certaine ligne de conduite, des objectifs et certaines limites de temps ont été fixées concernant l'équité en matière d'emploi au sein de la Fonction publique fédérale. J'espère que les choses avancent. Nous avons confiance que ce principe prévaudra dans le temps prescrit. Autrement, la Commission des droits de la personne pourra, là encore, intervenir. Aux termes de l'article 32.3 de la loi qui la régit, elle peut donner suite aux plaintes.

Il en va de même pour les 250,000 emplois des sociétés d'État fédérales. Le gouvernement leur a également fixé une ligne de conduite, des objectifs et une limite de temps pour faire respecter le principe de l'équité en matière d'emploi. Toute nouvelle dérogation à ces principes et à ces objectifs aboutira à des plaintes devant la Commission des droits de la personne, qui seront le fait de particuliers ou de la Commission elle-même. En somme, le million d'emplois assujettis au Code canadien du travail seront protégés par la loi sur l'équité professionnelle ou d'autres dispositions semblables adoptées par le gouvernement. Il existe déjà un organisme de surveillance qui verra à ce que l'équité professionnelle, telle que définie dans le projet de loi dans les règles édictées par le gouvernement, soit effectivement respectée.

Il reste les autres emplois, ceux qui ne relèvent pas des dispositions du Code canadien du travail, mais plutôt des instruments mis en place par les provinces. Dans ces cas, il faudra compter que les provinces adoptent des mesures semblables en matière d'équité professionnelle. Il y a un autre secteur où le gouvernement fédéral peut intervenir, et il le fait, à savoir auprès des entreprises qui emploient 200 personnes ou plus et qui passent des marchés de $200,000 dollars ou plus avec le gouvernement fédéral. Ces employeurs vont également être assujettis aux mêmes lignes directrices, aux mécanismes d'exécution et aux dispositions obligatoires prévus dans la Loi.

Dans l'ensemble, monsieur le Président, j'approuve fortement ce projet de loi et les autres mesures que le gouvernement prend pour garantir l'égalité en matière d'emploi dans le pays. J'ai toutefois été déçu par les députés d'opposition qui n'ont pas accueilli chaleureusement cette mesure et qui ne veulent pas l'adopter aussi vite que possible. Je suis sûr qu'après avoir entendu les arguments soulevés par les porte-parole du gouvernement cet après-midi, nous constaterons qu'à la fin du débat aujourd'hui, tous les députés d'opposition se joindront à nous pour adopter immédiatement ce projet de loi en deuxième lecture.

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, lorsque le moment viendra de se prononcer sur le projet de loi C-62 à l'étude aujourd'hui, bon nombre de députés auront du mal à choisir la voie à suivre. L'objet du projet de loi est très prometteur et mérite notre appui. Le voici:

La présente loi a pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances professionnels pour des motifs étrangers à sa compétence . . .

Autrement dit, mise à part l'importante question du mérite, personne ne doit se voir refuser l'égalité d'accès à un poste ou à un emploi. Ce projet de loi a un autre aspect intéressant, c'est la volonté d'améliorer la situation de l'emploi pour les personnes désavantagées, femmes, autochtones, handicapés ou gens qui appartiennent, à cause de leur race ou de leur couleur, à une minorité visible du Canada. Le préambule continue dans la même veine.

• (1710)

Je pense que tous et chacun peuvent reconnaître un grand mérite à l'objectif du projet de loi C-62. D'aucuns disent que, même si ce projet de loi n'est pas parfait dans le moindre de ses détails, il faut l'appuyer parce qu'il aura un impact réel sur la collectivité. Mais c'est quand on demande leur avis à ceux qui sont le plus directement concernés par la discrimination que l'on commence à se poser des problèmes. Ce sont eux qui savent par expérience si une telle mesure va les protéger ou non. C'est pourquoi je pense que nous avons lieu d'avoir quelques réticences sur ce projet de loi. Certains estiment que, même si ce projet de loi ne vas pas bien loin, il représente un petit coup de pouce dans notre effort pour réaliser la justice sociale et mérite par conséquent d'être appuyé. Mais il y a de nombreuses organisations qui s'intéressent à l'équité professionnelle et qui dénoncent ce projet de loi parce qu'elles estiment qu'il est pire que rien du tout. Ces groupes pensent que ce texte a un contenu tellement ténu et est tellement impuissant à faire appliquer une justice morale et légale au profit d'organisations concernant les femmes, les handicapés, les autochtones et les minorités visibles qu'il faut purement et simplement le rejeter. Une telle argumentation place un député dans une situation très délicate.

Il serait injuste de soutenir que ce sont les députés d'un côté de la Chambre qui sont les champions des droits de l'homme, de l'égalité et de la justice sociale. Je sais qu'il y a dans les rangs conservateurs des députés qui souhaitent tout autant que ceux de l'opposition voir s'affirmer les droits de l'homme, la justice et l'égalité sur les lieux de travail. Je tiens à souligner qu'il est inacceptable, en ce moment critique de notre histoire, de présenter une mesure qui soit totalement insuffisante et ne fasse que traiter d'égalité sans la réaliser. Ce n'est pas le moment de faire pareille chose. J'espère que les députés et ministériels et oppositionnels auront le courage d'examiner ce projet de loi à la lumière des critiques formulées par les minorités visibles, les personnes handicapées, les autochtones et les associations féministes qui cherchent à faire valoir leur droit à l'égalité. Il nous faut écouter leurs récriminations.

Ceux d'entre nous qui s'inquiètent des droits de la personne savent la longue lutte de l'humanité depuis la gangue de la barbarie et du despotisme jusqu'à la confiance et la démocratie actuelles. Nous sommes très fiers de notre pays que nous avons vu évoluer au fil des années et des commissions chargées de protéger les droits individuels.

Les gouvernements antérieurs ont réalisé un sens de l'égalité non seulement linguistique mais culturelle, pour que tous les groupes ethniques puissent participer également à notre société. Les gouvernements ont adopté des lois établissant effectivement les droits de la personne, l'égalité linguistique et le rôle des groupes multiculturels. Après le dur rapatriement de la Constitution, nous avons assisté aux efforts du Parlement pour constitutionnaliser une Charte des droits et libertés qui garantisse légalement le droit de tous à l'égalité devant les tribunaux.

L'évolution a été constante parce que le Parlement a eu le courage d'adopter des lois, des règlements et des règles qui établissent fermement les valeurs à respecter dans notre société. Ces lois ont suivi la création par les gouvernements de commissions comme la Commission Abella et de comités comme le comité sur les invalides, lequel a publié le rapport *Obstacles*. Ce rapport comporte des recommandations sur la façon dont les handicapés pourraient vaincre les obstacles que la société a mis devant eux et laissés en place au fil des siècles. Il fait voir que ces obstacles doivent abolis parce que le temps est venu de faire en sorte que tous ceux qui vivent dans notre pays soient traités également par l'État et par la société. Ceux qui ont le malheur d'être handicapés, ce qui peut arriver à tout instant à n'importe qui, doivent continuer de bénéficier de possibilités égales. Un comité de la Chambre des communes a été créé pour chercher les moyens de faire en sorte que les handicapés et les autres qui ne jouissent pas de ces droits bénéficient en fait de l'égalité des chances et d'accès aussi bien que des droits personnels.

La Commission Abella a été créée pour étudier la question de l'égalité au travail. Elle a entendu des groupes de handicapés et d'autres organismes traiter de l'égalité au travail. Elle a entendu des sociétés et des gouvernements d'un bout à l'autre du pays exposer comment ces gens sont traités et dire s'ils ont l'égalité d'accès. Ce comité a également présenté un rapport.

La réalité, c'est que ces comités ont présenté des recommandations claires et concises, à tel point qu'on peut se demander si le gouvernement a lu ces rapports et leur a vraiment donné suite, ou s'il ne s'agit pas plutôt de mesures prises pour la forme, afin de trouver un compromis entre les divers groupes? Est-ce que le gouvernement s'occupe de la question et fait le nécessaire pour réaliser l'équité au travail, ou ne présente-t-il pas ce projet de loi uniquement pour se débarrasser de la question en faisant voir qu'il a fait quelque chose? Je suis persuadé que les Canadiens ne se satisferont pas de cela, en tout cas pas les membres des quatre groupes dont j'ai parlé.

Les femmes comptent pour plus de la moitié de notre population. Ce n'est pas comme si nous parlions d'un groupe infime et sans conséquence auquel il faudrait un jour penser. Nous trouvons tous les groupes importants au Canada. L'un d'eux, notamment, comprend 51 ou 52 p. 100 de la population. Lorsqu'on ajoute au groupe des femmes celui des autochtones et celui des handicapés, cela représente pas mal de gens et ils méritent que le gouvernement se penche très sérieusement sur leur cas.

● (1720)

Nous avons réussi à régler divers problèmes au cours des dernières décennies. Enfin, un rapport a été présenté. Le rapport Abella signale qu'il existait une condition sine qua non pour qu'une politique à cet égard soit efficace. Selon le rapport, il est essentiel d'instaurer un mécanisme qui aura une certaine efficacité, c'est-à-dire autre chose que l'obligation de présenter des rapports ou la nécessité de compter sur l'opinion publique. A la fin du compte, il doit y avoir un peu de mordant, une loi ou une règle, quelque chose que l'on peut comprendre au lieu de se contenter de contourner le problème.

Il est malheureux de voir toutes les promesses brisées par le premier ministre (M. Mulroney). C'est toujours la même rengaine. Cette fois aussi, ces promesses brisées toucheront les membres les plus défavorisés de notre société. Ce sont eux qui devront attendre qu'il y ait un peu de justice sociale.

J'ai été déçu d'entendre un ministériel féliciter son gouvernement d'avoir pris des mesures extraordinaires pour établir la justice sociale depuis sont arrivée au pouvoir. Le principal outil dont dispose le gouvernement dans ses rapports avec la société est le budget, mais le dernier budget donne aux riches et prend aux pauvres. Ce n'est pas de la justice sociale. Le gouvernement nous montre maintenant ce qui importe à ses yeux en se lançant à la rescousse des banques et des grandes sociétés pétrolières. Mais il ne présente pas un projet de loi d'envergure pour venir à la rescousse des plus défavorisés, de ceux qui cherchent un emploi, qui sont handicapés ou qui voudraient bien avoir la parité salariale. La mesure que nous étudions ne rend pas justice aux femmes alors que le premier ministre leur avait promis, au cours de la campagne électorale, qu'elles obtiendraient un salaire égal pour un travail d'égale valeur. Le premier ministre leur avait également promis que les sociétés privées, traitant, avec le gouvernement seraient tenues de présenter des programmes d'action positive avant de pouvoir obtenir des contrats de l'État.

Qu'est-il advenu des promesses de la dernière campagne électorale, monsieur le Président? Que nous a-t-on donné au bout du compte? Un projet de loi C-62 qui stipule, après tant de travail, d'efforts, de plaintes et de labeur, que les compagnies n'auront finalement qu'à se déclarer des employeurs qui préconisent l'égalité en matière d'emploi pour pouvoir obtenir des contrats de l'État. Elles dresseront elles-mêmes leurs rapports sur ce chapitre. Elles seront, pour un bon bout de temps encore, juge et partie. Les compagnies de 100 employés et plus, faisant affaire avec le gouvernement, n'ont qu'à signer un document dans lequel elles conviennent de mettre en œuvre un quelconque plan d'équité en matière d'emploi, un plan qui n'est ni prévu ni arrêté dans le projet de loi à l'étude, d'après ce que j'ai pu constater en tout cas. Elles pourraient proposer n'importe quoi. Cela dépasse l'entendement. Et c'est une farce quand on songe au rapport de la Commission Abella. Je ne trouve pas matière à rire, monsieur le Président, parce que le premier ministre refuse de garantir aux handicapés, notamment, qu'ils auront dorénavant de meilleurs emplois grâce à un programme prévoyant de meilleures conditions et plus de justice dans ce domaine. Si les compagnies peuvent décréter elles-mêmes les règles du jeu, sans qu'aucun critère ne leur soit imposé, je trouve, personnellement, que les intéressés n'auront aucun recours possible pendant longtemps encore. Et le pire, c'est que les rapports en question ne seront pas obligatoires avant 1988. Ce projet de loi ne garantit donc pas aux femmes un traitement égal pour un travail d'égale valeur.

Voici ce que le premier ministre disait dans un discours prononcé le 3 mars 1984:

> Nous demanderons à ces entreprises de nous indiquer dans le cadre de leur soumission . . .

Je me permets de souligner ce qu'il voulait qu'on lui «indique»:

> . . . combien de femmes seront embauchées pour l'exécution de ces contrats. Cela n'a rien d'étrange. C'est tout simplement logique.

Où est-elle maintenant cette logique de simple bon sens, monsieur le Président? Si cette exigence n'a rien d'étrange, pourquoi le premier ministre s'aliène-t-il les organismes représentant les autochtones, les handicapés et les femmes et qui défendent leur cause. Si on laisse aux députés de l'opposition le soin d'élever la voix en leur nom parce que les conservateurs s'y refusent, qu'il en soit ainsi. Qu'ils ouvrent au moins leurs yeux et leurs oreilles pour voir et pour entendre ce que ces organismes ont à dire.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas livré ce qu'il avait promis? Le premier ministre a même répété sa promesse dans les énoncés de politique conservatrice préparés pour la campagne électorale de 1984 au cours d'un débat télévisé dont certains d'entre nous se rappellent peut-être. Il a dit que les entreprises privées faisant affaire avec le gouvernement fédéral seraient tenues d'appliquer le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale. Où se trouve ce principe dans le projet de loi? Où y est-il question de l'égalité en milieu de travail? Quelle lacune dans un projet de loi concernant l'équité en matière d'emploi! Une chose aussi fondamentale que cette promesse y manque.

Sous l'égide de quel ministre du gouvernement conservateur cela se passe-t-il? Sous l'égide de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) qui a toujours été une avocate passionnée et éloquente des droits des femmes, des autochtones et des minorités visibles lorsqu'elle siégeait dans l'opposition. Qu'est devenue sa voix forte dans la situation actuelle, monsieur le Président? Elle peut sans doute se trouver des justifications et estimer qu'elle a fait de son mieux. Elle a sûrement fait tout ce qu'elle pouvait à en juger par certains des commentaires que nous avons entendus au cours du débat de la part de certains de ses collègues. Elle a probablement fait face à une forte opposition. En outre, cela ne règle pas le problème des gens appartenant à ces groupes. On nous dit qu'au lieu d'avoir à présenter des plans d'action comme le premier ministre et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration nous l'ont promis, les sociétés:

> . . . feront l'objet de vérifications au hasard tendant à déterminer si elles ont, au moins, commencé à prendre des mesures fondamentales, comme l'établissement d'un inventaire de leurs effectifs.

C'est Marnie Clarke, directrice générale de la direction de l'équité en matière d'emploi du ministère de l'Emploi et de l'Immigration qui l'a déclaré. C'est une mesure audacieuse, monsieur le Président. On va procéder à des vérifications au hasard, afin de déterminer si des sociétés dressent l'inventaire de leur main-d'œuvre. Quel geste courageux. Ce n'est qu'après trois ans qu'on procédera à des vérifications plus approfondies. Qu'entend-on par des vérifications plus approfondies? Quelles garanties cela donne-t-il aux femmes, aux autochtones ou aux handicapés? Aucune, monsieur le Président, car cette mesure

législative n'entre pas dans les détails. C'est pourquoi des gens comme Marnie Clarke peuvent s'exprimer ainsi. Elle n'a pas à présenter des règles et des règlements bien définis constituant des lignes directrices claires précisant ce qu'on attend des employeurs. Elle a ajouté ceci:

Nous ne mettrons jamais fin à un contrat en cours. Cela ne ferait que causer des licenciements.

On croirait qu'on parle de l'Afrique du Sud. Pour éviter que les noirs ne perdent leur emploi, nous n'imposerons aucune sanction. Cet argument n'a rien de nouveau. Nous ne prendrons aucune mesure contre ces sociétés, car nous ne voulons pas agir alors qu'un contrat est en cours. Grands Dieux, non. Cela pourrait signifier le licenciement de certaines personnes. C'est une façon incroyable d'aborder la question.

Je voudrais signaler une autre grave lacune de ce projet de loi. On nous dit qu'il ne s'appliquera qu'à des sociétés employant plus de 100 personnes. Cela touche environ 100 des 25,000 à 30,000 sociétés qui font affaire avec le gouvernement. Cette mesure ne vise qu'un très petit nombre d'entreprises. C'est faire beaucoup de bruit pour rien.

• (1730)

M. Redway: Les propos du député m'ont beaucoup intéressé, en particulier quand il a parlé des critiques soulevées contre ce projet de loi par divers organismes représentant des femmes, des membres des minorités visibles, des handicapés et des autochtones. Je suis moi aussi au courant, mais je me suis également entretenu avec des personnes qui tombent dans ces catégories, voire qui font partie de ces organismes. Voici ce qu'on m'a dit: «Tout le temps que les libéraux étaient au pouvoir, nous n'avons rien vu du genre; par contre, en moins de 12 mois au pouvoir, le gouvernement conservateur a pris des mesures importantes qui nous réjouissent. Pour être justes, nous devrions donner à cette initiative le temps de faire ses preuves. En tant que membres des minorités visibles, de groupes féminins, à titre d'autochtones et de personnes handicapées, nous sommes disposés à attendre de voir ce que donnera cette mesure, car c'est un bon projet de loi et, nous le savons, le parti libéral, qui a été au pouvoir pendant une vingtaine d'années, n'a rien fait de semblable».

Le député peut-il me dire pourquoi le gouvernement qu'il a appuyé n'a rien fait en vingt ans de pouvoir, laissant tout le travail au gouvernement actuel? Alors que ce dernier n'a mis que quelques mois après le dépôt du rapport Abella—c'était en mars et le projet de loi a été lu pour la première fois en juin—alors que le gouvernement a réagi aussi rapidement en ce qui concerne l'équité en matière d'emploi, pourquoi son gouvernement n'a-t-il rien fait en 20 ans?

M. de Corneille: Je remercie le député de sa question que je crois sincère. A propos des réalisations des gouvernements précédents, auxquels je suis fier d'avoir appartenu, j'ai déjà décliné la liste des mesures qui ont été prises au cours, en fait, de décennies en vue de la reconnaissance des droits de la personne et de l'adoption d'une charte des droits et libertés. S'il avait été député à la législature précédente il saurait quelle dure lutte nous avons dû mener contre les dinosaures de son parti qui voulaient empêcher que la Charte des droits et libertés soit inscrite dans la constitution.

Je conseille au député de rester encore un peu car dans l'intervention qu'il doit faire, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) va compléter cette liste et répondre à sa question en détail.

Dans le temps qui m'est alloué, je voudrais revenir sur une observation que le député a faite au sujet de membres de certains groupes désavantagés qui seraient néanmoins en faveur de la mesure législative. Comme je l'ai dit au début de mon exposé, un grand nombre d'entre nous sont perplexes sur la façon de voter, parce que, d'une part, les objectifs énoncés dans le préambule sont louables. On est déchiré à la pensée de ne pas les appuyer. D'un autre côté, les organismes qui ont examiné le projet de loi, et je ne parle pas des membres mais des dirigeants élus qui ont été chargés de représenter les membres. Des dirigeants déclarent que la mesure ne vaut rien, qu'elle est pire que rien parce qu'elle ne prévoit pas de sanctions et qu'elle laisse l'impression qu'il s'accomplit quelque chose alors qu'il ne se fait rien du tout. Ils sont déçus. Je prie mon collègue d'envisager ce problème sérieusement et de voir s'il ne serait pas possible de renforcer le projet de loi par des amendements. Peut-être que son caucus pourrait l'étudier davantage et lui donner un contenu, car ces organismes, qu'il représente autant que moi, le dénoncent. Ils nous invitent à ne pas le voter, même si l'objectif ultime est tout à fait souhaitable.

M. Orlikow: Je voudrais poser deux brèves questions à mon collègue. Tout d'abord, un député conservateur a laissé entendre, il y a un moment, que des femmes, des handicapés, des autochtones et des membres des minorités visibles s'étaient dits satisfaits de cette mesure législative. Le député pourrait-il confirmer ce que je pense, c'est-à-dire que les instances présentées au nom de tous ces organismes représentant les femmes, les autochtones, les handicapés et les minorités visibles, disaient toutes clairement que, sans dispositions contraignantes, sans objectifs précis, ces mesures seront sans effet.

La deuxième question est celle-ci: n'est-il pas vrai que sous le gouvernement précédent, il y a eu des déclarations de principe en faveur de l'action positive et désignant certains ministères, mais en fait bien peu de résultats concrets. Le nombre de membres de groupes défavorisés qui ont trouvé du travail est resté très faible, car on n'a pas fixé à ces ministères des objectifs précis, mentionnant le nombre de personnes qu'ils devaient viser à employer chaque année.

M. de Corneille: Je remercie le député de ses questions. Tous les principaux groupes que j'ai rencontrés, groupes de femmes, minorités, handicapés et autochtones, estiment la mesure insuffisante et la plupart souhaitent qu'elle ne soit pas votée, puisque ce n'est qu'un geste symbolique qui donnera l'impression que l'on fait quelque chose.

Quelques députés ont sans doute pris connaissance de certaines dépêches parues dans les journaux donnant la liste des organismes qui ont manifesté leur déception. J'inviterais tous les députés à examiner ces dépêches, à les confronter aux promesses faites par les ministériels avant d'être élus; il faudrait les amener à insérer dans le projet de loi les dispositions que ces organismes jugent essentielles et qui rendraient ainsi le projet acceptable à leurs yeux.

Quand à savoir si l'ancien gouvernement n'a pas réussi à traiter convenablement de la question de l'équité professionnelle, à titre d'ancien ministériel, je peux dire que nous avons dû mener une longue guerre d'usure pour faire adopter la Charte des droits et des libertés. Le moins que l'on puisse dire c'est que notre programme législatif a pris un retard d'une année. Oui, je dois admettre que si cette longue lutte a considérablement retardé l'adoption de mesures pressantes, ce n'est pas une raison pour affirmer que nous avons fait tout ce qu'il y avait à faire. Je pense que si nous, les députés, voulions admettre de temps en temps que nous pourrions faire mieux ou que nous aurions dû faire mieux, nous agirions dans l'intérêt de la Chambre et surtout pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

M. Taylor: Monsieur le Président, le député de Eglinton-Lawrence (M. de Corneille) a dit qu'il aimait les mesures qui avaient du mordant. Je le crois. Son parti en a sûrement adopté quelques-unes. Par exemple, la politique énergétique nationale. Oui, elle avait du mordant. Elle a anéanti, broyé tout un secteur d'activités en Alberta. Elle a fait perdre leur emploi à des centaines de femmes, d'autochtones, de personnes handicapées et d'étrangers. Elle a détruit les espoirs d'une province, qu'elle visait à détruire. En effet, je n'ai aucun mal à croire que le député veuille une loi efficace.

● (1740)

Étant donné les antécédants du député et le bilan de son gouvernement, qu'il a appuyé lorsqu'il a proposé la politique énergétique nationale, je m'étonne de le voir parler aujourd'hui d'égalité. Je regrette qu'il ne l'ait fait avant de décider de détruire tout un secteur au Canada.

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer à ce débat aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-62. C'est une mesure fondamentalement progressiste, à mon avis, et je suis heureuse de faire partie d'un gouvernement qui propose une telle mesure.

L'égalité en matière d'emploi se fait attendre depuis longtemps dans notre pays. Étant donné qu'un nombre croissant de femmes et de membres de minorités s'intègrent au marché du travail, l'égalité des possibilités d'emploi est devenue de plus en plus nécessaire. Au cours de la prochaine décennie, au moins 70 p. 100 de tous les nouveaux travailleurs au Canada seront des femmes, des autochtones et des personnes souffrant de handicaps physiques.

Alors que le taux de natalité et le nombre de travailleurs immigrants iront diminuant, les employeurs devront se tourner vers les femmes et d'autres groupes minoritaires. Les entreprises canadiennes ne peuvent pas se permettre de faire fi d'une aussi vaste réserve de talent et de compétence. Comme l'a dit le président d'une grande société, au cours des prochaines décennies, toute organisation qui feindra d'ignorer ou de sous-estimer le potentiel féminin ou de négliger n'importe quelle source de talent en l'occurrence, fera une erreur fatale. Il ne saurait mieux dire.

En supprimant les obstacles à l'égalité des chances dans notre politique, nos programmes de formation, les échelles salariales et les pratiques commerciales, les employés seront mieux motivés et plus productifs. Grâce à l'égalité en matière d'emploi, on augmentera la productivité, on diminuera le taux de roulement actuellement élevé des employés et on supprimera les emplois sans débouchés.

Le projet de loi dont le Parlement est saisi aujourd'hui propose une méthode pratique et sage en vue de réaliser l'égalité en matière d'emploi. Il a pour objet de favoriser l'égalité en matière d'emploi en supprimant les obstacles au recrutement, à la promotion, au traitement et dans de nombreux autres secteurs. Toutes les sociétés comptant plus de 100 employés et visées par la réglementation fédérale et toutes les entreprises privées qui soumissionnent pour des marchés avec le gouvernement d'une valeur supérieure à $200,000 seront assujetties aux dispositions prévues dans ce projet de loi. En vertu de ce critère, le projet de loi C-62 touche non seulement toutes les sociétés d'État et les organismes fédéraux, mais également 500 fournisseurs du secteur privé, en affaire avec le gouvernement.

Les employeurs seront tenus de déceler et de supprimer les obstacles à l'égalité des possibilités d'emploi. Ils devront également présenter des rapports annuels en fournissant un compte détaillé des employés par groupes cibles. Ces rapports renfermeront une liste des professions dans l'entreprise de l'employeur, en précisant où les membres des groupes cibles sont représentés. Ils indiqueront également les échelles de salaires, le nombre de personnes des catégories visées qui ont été embauchées, qui ont obtenu de l'avancement ou qui ont cessé de travailler par rapport à celui de tous les employés. Les employeurs qui négligeront de soumettre des rapports de ce genre seront passibles d'une amende.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, estimons que c'est là la façon pratique d'envisager l'équité professionnelle que veulent les Canadiens. Ce n'est pas en obligeant les compagnies à respecter des contingents ou à suivre des directives irréalistes pour obéir à ses règlements que le gouvernement pourra promouvoir l'équité professionnelle. Il doit au contraire créer une atmosphère propice au changement. Pour ce faire, il doit renoncer au système des quotas et fixer des objectifs réalistes.

Il convient d'éveiller les gens d'affaires aux possibilités de tous les travailleurs sur le marché du travail. Il faut leur faire comprendre qu'en refusant à un groupe de la société la possibilité de jouer un rôle dans leur entreprise, ils nuisent à leurs propres intérêts financiers et à l'intérêt économique du Canada en général. Les attitudes changeront, mais cela se fera lentement.

Depuis une dizaine d'années, de nombreuses initiatives progressistes ont été prises. Qu'on me permette d'en rappeler quelques-unes. Depuis 1969, au moins autant de femmes que d'hommes ont accédé à des postes de cadres à la Fonction publique. Les écoles formant les membres des professions libérales comptent de nos jours quatre fois plus d'étudiantes qu'en 1971.

Les résultats d'une enquête menée récemment par le Havard Business Review ont permis de découvrir que l'attitude à l'égard des femmes en affaires avait considérablement changé depuis 20 ans. En 1965 par exemple, la moitié des hommes et des femmes sondés ont reconnu que les femmes aspiraient rarement à occuper des postes d'autorité. De nos jours, moins de 10 p. 100 de l'échantillon sondé sont de cet avis. En 1961, 61 p. 100 des hommes sondés croyaient que les milieux d'affaires n'accepteraient jamais complètement les femmes. De nos jours, cette proportion n'est plus que de 20 p. 100. Les observations sans doute les plus intéressantes à avoir été faites dans cette enquête l'ont été par une femme qui a déclaré que le plus

grand facteur favorisant l'acceptation des femmes gestionnaires était celui du passage du temps et du déphasage du réseau des vieux copains.

Les députés d'en face ne croient pas que l'application volontaire des dispositions relatives à l'équité professionnelle sera probante. Je voudrais citer à la Chambre l'exemple d'un programme exceptionnel d'action positive à l'intention des femmes. Une société de ma circonscription, de Scarborough-Centre, a appliqué un programme d'action positive pendant 10 ans. En 1975, il y a 10 ans, Warner-Lambert, une grande fabrique de produits pharmaceutiques et de confiseries, employant près de 2,000 personnes, a lancé un programme d'action positive pour les femmes, dont l'objectif principal était le suivant:

Évaluer la situation actuelle des femmes à Warner-Lambert . . . recommander les remèdes les plus efficaces à nos politiques, coutumes et attitudes négatives en matière d'emploi ou de possibilités de promotion pour les employées.

Ce programme a été instauré il y a 10 ans, alors qu'il n'existait pas de loi. La société a créé un comité bénévole. Le seul critère à remplir pour devenir membre du comité était de s'intéresser à la question et d'être disposé à travailler. Le comité a étudié sept sujets essentiels: l'accès à l'emploi, l'indemnisation, les avantages sociaux, le manuel de la politique de la société, les congés de maternité, les garderies et les communications. Le succès de ce programme a été remarquable. Le nombre de femmes a augmenté de 202 p. 100 dans les postes de direction. Les femmes représentent maintenant 34 p. 100 du groupe des gestionnaires surveillants, alors qu'elles n'en représentaient que 18 p. 100 en 1975. On a retiré les formules de demande pour supprimer les vieux préjugés. La société fait actuellement des études chaque année pour garantir une certaine équité sur le plan des indemnités. Certaines clauses discriminatoires du programme d'avantages sociaux ont été supprimées. La politique de la compagnie a été remaniée et un service consultatif pour les employées qui sont mères a été créé. La rotation du personnel féminin a diminué de 20 p. 100 dans cette société et les frais de recrutement et d'orientation sont moins élevés parce qu'un plus grand nombre de postes vacants sont offerts à des employés de la société.

• (1750)

Warner-Lambert a réussi à assurer, volontairement, l'équité en matière d'emploi. Cette entreprise n'a pas mis en place son programme à l'intention des femmes à la suite des pressions exercées par des groupes ou une réglementation gouvernementale, mais parce qu'elle désirait sincèrement améliorer les conditions de travail de ses employés et obtenir d'eux un rendement maximum. C'est là le genre d'approche positive et constructive que le gouvernement désire favoriser. Je suis fière que l'entreprise que j'ai citée se trouve dans la circonscription de Scarborough-Centre.

L'équité en matière d'emploi deviendra un jour réalité au Canada. Toutefois, nous n'y parviendrons pas en établissant des quotas ou des lois restrictives. Ce sera plutôt grâce à des programmes comme ceux de Warner-Lambert et à la loi progressiste de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald).

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Charest): Avez-vous des questions ou des observations? La parole est au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

M. Orlikow: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la députée. Nous sommes tous d'accord, je pense, pour féliciter toute entreprise qui instaure volontairement une politique visant à améliorer les possibilités d'emploi et d'avancement des personnes faisant partie des groupes qui, jusqu'ici, ne pouvaient pas accéder à ce genre d'emplois. Je voudrais que la députée me dise si elle sait que, d'après les études réalisées par le gouvernement et les organismes tels que celui qui s'intéresse à la condition féminine, malgré tous les efforts déployés jusqu'ici, le pourcentage de femmes qui détiennent des postes de direction demeure très faible. Sait-elle que même celles qui occupent des postes d'encadrement ont un salaire inférieur de plusieurs milliers de dollars à celui des hommes qui remplissent les mêmes fonctions?

Mme Browes: Monsieur le Président, je répondrai avec plaisir à la question du député. A titre de vice-président du comité sur les droits à l'égalité qui doit présenter son rapport à la Chambre cette semaine, j'ai eu l'occasion de sillonner le pays pour entendre les opinions des différents groupes. Bien sûr, le Comité d'action nationale nous a fait des instances dans pratiquement chaque ville du pays. Il nous a fait valoir la nécessité d'élargir les possibilités d'emploi, d'assurer l'équité en matière d'emploi et de mettre en œuvre le rapport Abella. Je crois qu'au Canada nous avons compris que nous avions besoin non pas de quotas, comme le député et son parti semblent le recommander, mais bien de possibilités. Nous savons que pour assurer l'équité entre hommes et femmes, il faut assurer l'équité financière. Pour parvenir à l'équité financière, il faut des possibilités. Je veux parler des possibilités d'emploi. Le fait qu'il y ait plus d'un million de chômeurs ne sert guère la cause des femmes. Nous avons besoin d'une économie prospère. Voilà ce qui aidera les femmes.

Il y aurait diverses autres dispositions à mettre en place. J'aimerais soulever la question des garderies d'enfants et de l'aide familiale à propos de l'équité professionnelle et des perspectives d'emploi pour les femmes. Je crois savoir que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) va bientôt constituer un groupe de travail qui se penchera sur la question des garderies d'enfants. Ce groupe de travail, outre qu'il ouvrira des perspectives, renforcera considérablement l'action des femmes qui cherchent à imposer une égalité beaucoup trop longtemps négligée. Je l'ai entendue à Scarborough, comme toutes les femmes du pays. Nous avons toutes attendu que le gouvernement fédéral propose un projet de loi quelconque. Nous voici en 1985, dix ans après le début des programmes Warner-Lambert, parvenus enfin à la présentation de ce genre de projet de loi qui est à mon avis un immense progrès. Je suis heureuse de l'appuyer.

M. Orlikow: Monsieur le Président, la députée à l'air de dire que pour surmonter les énormes difficultés qu'ont les divers groupes minoritaires à trouver de l'emploi, il suffit d'avoir une économie prospère. Je rappelle à la députée que de 1945 à environ 1960, notre pays connaissait pratiquement le plein emploi. Mais même durant ces années de plein emploi, les groupes cibles, et notamment les femmes, les handicapés et les minorités visibles, ne trouvaient pas de travail.

J'ai l'impression que la députée et un grand nombre de ses collègues du côté gouvernemental se sont mis dans l'idée qu'il ne fallait rien imposer par la force. Ils s'imaginent que tout cela doit se faire spontanément. Je voudrais rappeler à la députée que dans les années 40 et 50, quand on s'est aperçu dans tout le pays que certains groupes étaient écartés de certains emplois ou de certains hôtels et restaurants, les gouvernements fédéral et provinciaux ont adopté des lois en matière d'équité d'emploi et d'accueil. A cet égard, je donne acte au gouvernement conservateur de l'Ontario de l'époque qui a été le premier à adopter une Loi sur l'équité d'emploi et d'accueil. Le gouvernement conservateur de l'Ontario a adopté cette loi parce qu'il s'est rendu compte qu'il ne suffisait pas de compter sur la bonne volonté des gens qui pratiquaient la discrimination. Alors je demande à la députée pourquoi elle adopte maintenant une attitude que ce gouvernement conservateur a rejetée il y a des années parce qu'elle ne marchait pas. Pourquoi refuse-t-elle cette expérience et ces politiques que le gouvernement conservateur de l'Ontario a adoptées par opposition à la simple action spontanée pour faire vraiment évoluer les choses?

Mme Browes: Monsieur le Président, je suis étonné d'entendre le député comparer 1985 à 1945.

M. Orlikow: Il n'y a pourtant pas tellement de différence!

Mme Browes: La situation est tout à fait différente aujourd'hui. Comme chacun le sait, au retour des combattants à la fin de la guerre, en 1945, la mentalité était tout autre. Les femmes étaient tellement heureuses de voir revenir leurs hommes sains et saufs qu'elles étaient disposées à renoncer à leur emploi. La situation avait également été la même à la fin de la Première Guerre mondiale. Nous avions obtenu le droit de vote en 1917. Qu'est-il arrivé ensuite? La guerre était finie et les femmes ont recommencé à s'occuper de leurs enfants, de leur foyer, etc. Et il en a été de même en 1945. Cependant, en 1985, nous sommes dans une situation différente. Depuis que la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme a déposé son rapport en 1971, le pays a commencé à se rendre compte que l'égalité en matière d'emploi était une réalité dont il ne pourrait plus se défaire.

Puisque le député a parlé d'hôtellerie, je voudrais lui dire que le directeur du personnel de l'hôtel Westin Bayshore de Vancouver, qui emploie 500 personnes, a dit:

> L'action positive n'est pas le monstre que nous avions pensé . . . Une fois mis en œuvre, le programme n'est pas difficile à appliquer . . .

Je crois que l'égalité d'emploi volontaire est exactement ce dont nous avons besoin. C'est une mesure progressiste.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 24 octobre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-80, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accise et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, le projet de loi à l'étude aujourd'hui tend à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise. Il aura pour effet d'augmenter sensiblement les recettes des taxes à la consommation. Bien que tout gouvernement répugne à hausser les impôts, le nôtre montre, par cette mesure, qu'il est résolu à atteindre les objectifs de relance économique qu'il s'est fixés dans le budget de mai 1985. Les dispositions à l'étude mettent en évidence la volonté qu'a exprimée le gouvernement dans son exposé budgétaire de faire preuve d'équité dans ses lignes de conduite et ses programmes de même qu'envers la population. Elles reflètent, par exemple, divers objectifs du budget qui tendaient vers une fiscalité plus équitable.

Avant d'aborder le fond de ce projet de loi, je tiens à signaler aux députés que les principes qui fondaient le budget du gouvernement s'avèrent des plus opportuns. On n'a qu'à regarder, pour s'en persuader, l'évolution des indicateurs économiques ainsi que les dernières prévisions tant du Conseil économique du Canada que de la Banque Royale du Canada.

Il a suffi d'un an, depuis septembre 1984, pour que le gouvernement rétablisse, par sa politique, la confiance dans l'économie canadienne. Grâce à cette politique, le Canada est en train de redevenir un pays prospère. Nous commençons déjà à voir les effets qu'a eus sur le secteur énergétique l'abolition du Programme énergétique national. Déjà, l'activité exploratoire reprend et la perspective de disposer de réserves nationales à long terme s'améliore. D'autre part, le fait qu'en matière de formation au travail le gouvernement ait délaissé la stratégie axée sur des projets temporaires et à court terme pour favoriser le développement d'aptitudes axées sur la carrière et les emplois à long terme va soutenir notre économie en faisant travailler de façon productive de plus en plus de Canadiens.

Le gouvernement, par ses politiques clairvoyantes, a déjà permis de créer 305,000 emplois. Une économie florissante réduira le chômage. Le gouvernement est encore insatisfait du taux de chômage, bien qu'à 10.1 p. 100 il n'ait jamais été aussi bas depuis trois ans. Nous continuerons à promouvoir la création d'emplois valorisants pour les Canadiens.

Le nombre des mises en chantier a atteint près de 155,000 en un an. C'est de bon augure pour le secteur du bâtiment. Au cours de l'année, les taux d'intérêts hypothécaires n'ont pas cessé de diminuer. Le taux annuel a baissé de 2.75 points, pour se situer à 10 p. 100. Les hypothèques portant une échéance de cinq ans reviennent également. Voilà de bonnes nouvelles non seulement pour le secteur du bâtiment mais aussi pour tous les Canadiens qui souhaitent devenir propriétaires.

Plus tôt cette semaine, la Banque Royale du Canada a confirmé que la croissance économique se poursuivait régulièrement, que l'inflation et les taux d'intérêt continueront à baisser et que le chômage atteindra son niveau le plus bas depuis des années. La Banque Royale déclare que l'économie canadienne va mieux parce que les entreprises canadiennes dépensent davantage, produisent plus de biens et emploient plus de gens.

Notre budget de mai contenait quelques augmentations d'impôt, mais également l'exemption sur les gains en capital. C'est elle qui encourage les investissements des petites et des moyennes entreprises. C'est cette initiative du gouvernement qui aide à rétablir l'optimisme, la confiance et la prospérité dans notre grand pays.

Je vais maintenant passer à certaines des mesures fiscales de notre budget de mai, prises pour s'attaquer au déficit, mieux gérer le gouvernement et ainsi parvenir à la croissance économique dont nous commençons à profiter. Notre politique visant à s'attaquer au déficit et à mieux administrer le gouvernement s'inscrit dans le cadre d'une série de mesures destinées à répondre à un grand nombre de besoins économiques et financiers.

• (1110)

[*Français*]

Nous devons en arriver à contrôler le déficit et à administrer le gouvernement plus efficacement, de manière à réaliser et à préserver les avantages du renouveau économique.

Et nous devons y parvenir en tant que partie d'une série globale d'interventions visant à répondre à un large éventail de besoins économiques et financiers.

[*Traduction*]

Par conséquent, ce projet de loi doit être vu dans le contexte de tous les changements et de toutes les propositions qui ont été annoncés par le ministre des Finances (M. Wilson) en mai. En tant qu'initiative financière, ce projet de loi porte surtout sur la limitation de la dette nationale pour un certain nombre de mesures productrices de recettes ou réduisant les dépenses fiscales. Pour assurer une gestion plus efficace, le projet de loi contient beaucoup des recommandations du groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes.

Pour ce qui est de l'équité du régime fiscal, le projet de loi propose un système complet d'objections et d'appels contre les cotisations. Il protégera le contribuable contre les mesures de perception des montants en litige, tant que la question n'aura pas été réglée par les tribunaux. La décision d'augmenter les impôts a été prise après bien des hésitations, mais elle est nécessaire vu la gravité de la situation économique.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, la dette nationale est beaucoup trop élevée et elle continue à croître à un taux alarmant. L'importance du déficit et le problème de la dette menacent sérieusement notre capacité d'assurer la relance et une croissance économique soutenue. Seules des mesures rigoureuses permettront de s'attaquer au déficit et d'éviter un enlisement économique et financier. Une augmentation incontrôlée du déficit et de la dette contrarierait non seulement nos efforts pour favoriser la croissance économique, mais menacerait également de nombreux programmes gouvernementaux qui servent le public.

Étant donné cette situation, l'inaction serait une abdication de nos responsabilités. Les décisions difficiles et les changements radicaux que propose ce projet de loi montrent que le gouvernement prend ses responsabilités.

Le déficit nous touche et nous menace tous. Tout le monde doit participer aux mesures visant à enrayer le déficit si nous voulons obtenir les résultats souhaités. C'est pourquoi, à compter du 1er janvier 1986, toutes les taxes de vente fédérales sur la valeur augmenteront de 1 p. 100. La taxe de vente fédérale s'applique à une vaste gamme de marchandises qu'achètent tous les Canadiens et même si ce changement aura une faible incidence sur les achats des particuliers, cette disposition permettra, selon les estimations pour 1986, d'accroître les recettes fédérales de 825 millions de dollars.

Le projet de loi met également en vigueur une taxe d'accise de 2c. le litre qui, depuis le 3 septembre 1985 touche l'essence, le carburant diesel et le carburant d'aviation. Cette taxe de 2c. rapportera 160 millions de dollars en 1985 et près de 930 millions pour toute l'année 1986.

En réponse aux propositions budgétaires de mai, les Canadiens ont prouvé qu'ils appuient sans réserve la diminution du déficit et qu'ils sont prêts à participer à cet effort. Ils sont non seulement prêts à y participer, mais ils ont également montré leur sens humanitaire en optant pour des mesures générales de préférence à celles qui suscitent des angoisses et des incertitudes au sein d'un groupe financièrement vulnérable. Ainsi, tenant compte de l'intérêt du public, ce projet de loi prévoit entre autres que la taxe d'accise générale sur l'essence, le carburant et le kérosène augmentera de 1c. le litre à compter du 1er janvier 1987, en vue de défrayer l'indexation totale des pensions de vieillesse. Cette mesure rapportera 450 millions de dollars par an.

• (1115)

Ce projet de loi, monsieur le Président, vise également à simplifier certains aspects du régime fiscal. Avant le budget de mai, par exemple, les taxes d'accise précises par unité touchant les boissons alcoolisées et les produits du tabac étaient relevées automatiquement d'après la hausse de l'indice des prix à la consommation. Selon le gouvernement, il n'est pas normal d'augmenter les taxes d'accise en fonction d'une formule stricte. C'est pourquoi nous supprimons l'indexation automatique de ces taxes. En vertu de celle-ci, les taxes touchant ces produits auraient dû augmenter de 4 p. 100 à compter du 1er septembre 1985. A la place, les taxes visant les alcools, la bière et le vin augmentent de 2 p. 100 à compter de la date du budget.

[*Français*]

La légère augmentation constitue une réponse aux problèmes éprouvés actuellement par certains éléments de l'industrie des boissons alcoolisées. De temps à autre, des hausses subséquentes de ces taux seront soumises à l'examen du Parlement.

Ce projet de loi permet également l'augmentation de l'assiette d'imposition des droits indirects sur les produits du tabac. Cette augmentation se chiffre à l'équivalent de un pour cent sur chaque cigarette, et ce à partir du jour du budget. Le danger sérieux pour la santé et les coûts connexes élevés que le tabagisme impose à la société se reflètent dans les hausses substantielles proposées.

[*Traduction*]

Grâce aux mesures touchant les boissons alcoolisées et les produits du tabac, les recettes fédérales augmenteront de 135 millions en 1985 et de 245 millions l'année suivante. Ce projet de loi met également en vigueur certaines modifications d'ordre administratif. Par exemple, aucune restriction ne s'appliquera désormais aux particuliers qui fabriquent leur propre bière à des fins non commerciales, pour leur propre consommation et celle de leurs proches. Les brasseurs de bière à la maison sont désormais traités au même titre que les personnes qui fabriquent du vin pour leur consommation personnelle.

Certaines dispositions de cette mesure visent à accroître l'efficacité du gouvernement en améliorant les pratiques de gestion, conformément au premier rapport du groupe de travail ministériel sur l'examen des programmes. Dans son rapport, déposé en même temps que le budget en mai dernier, le groupe de travail a fait certaines observations sur le régime de taxes touchant les marchandises. Il a notamment fait l'observation suivante:

> Le nombre d'articles manufacturés exonérés de la taxe fédérale de vente ou taxés à un taux réduit a augmenté. Il en est résulté une dégradation de l'assiette de cette taxe et la nécessité de relever le taux de cette dernière sur les articles qui y demeurent assujettis. Ces exemptions ont également créé un réseau complexe de ces tangents et d'inéquité. Les exemptions accordées à certains articles ont donné lieu à des pressions en vue d'exemption aussi de la taxe, des biens semblables ou des marchandises du même genre. En l'absence de disposition d'expiration, les exemptions ont également eu tendance à perdre leur justification préliminaire.

Il faut manifestement prendre des mesures pour supprimer ce système d'exemptions et de subventions fiscales qui nous coûte cher et empêche les forces du marché de s'exercer. Même si les bénéficiaires visés en profitent, les exemptions de taxes sur certains articles se sont révélées très inefficaces et onéreuses. Pour pouvoir alléger la taxe sur certaines marchandises, il faut souvent prendre des mesures d'une portée beaucoup plus large et beaucoup plus générale qu'il ne serait vraiment nécessaire. En agissant ainsi, on relève le coût des marchandises et les mesures prises ne profitent qu'à un petit groupe de personne qui n'ont vraiment pas besoin de l'aide gouvernementale.

Le projet de loi à l'étude comporte donc d'importantes dispositions propres à contrer les problèmes qu'avait cernés le groupe de travail. A compter du 1er janvier 1985, une série d'articles, qui avaient été exemptés de la taxe fédérale, y seront

de nouveau assujettis. Figurent dans ces articles, les friandises et les pâtisseries, les boissons gazeuses, la nourriture pour animaux domestiques, les produits de beauté et les matériaux utilisés pour la conservation de l'énergie. On a également proposé d'imposer les matériaux de construction autres que ceux utilisés sur les chantiers. Ces marchandises seront donc taxées d'après leur prix de vente et non pas sur le coût des matériaux, comme c'était le cas naguère.

Je répète, monsieur le Président, que c'est effectivement une mesure très contraignante. Elle permettra au gouvernement de lever d'importantes recettes en élargissant l'assiette de la taxe de vente fédérale et en relevant le taux d'imposition. Les députés se rendent compte, certes, que nos problèmes économiques ne sont pas faciles à résoudre. Aussi, a-t-on envisagé, de façon réaliste, la croissance économique, la réduction du déficit et la création d'emplois dans le budget. Il faut donc considérer ces dispositions budgétaires dans une perspective globale. La hausse de la taxe fédérale est contrebalancée par la réduction des dépenses publiques et ses répercussions sur l'économie, par des dégrèvements fiscaux, par le blocage des prestations d'assurance-chômage, par la libération des fonds des régimes d'épargne-retraite comme capitaux d'investissement dans notre économie et par des projets d'envergure pour relancer l'initiative privée et pour débloquer les investissements productifs partout au pays. Nous nous attaquons carrément au déficit en n'hésitant pas à prendre des mesures aussi fermes et aussi soutenues que celles-ci pour rétablir une économie propre à offrir aux Canadiens des emplois qui les satisfassent. Le gouvernement actuel a ouvertement demandé à un grand nombre de nos concitoyens de contribuer, d'une façon juste, à la relance économique. Les dégrèvements fiscaux et les modifications de la taxe fédérale représentent ensemble un train de mesures important, mais équitable, pour remettre de l'ordre dans notre régime fiscal.

• (1120)

J'ai dit que c'était un projet de loi dur, mais juste. On demande à tous les Canadiens d'apporter leur concours dans cet effort pour assainir notre régime fiscal. C'est donc une mesure importante pur régler le grave déficit financier que nous déplorons actuellement. Par conséquent, je demande aux députés de nous soutenir pour que nous étudiions cette mesure le plus rapidement possible à la Chambre des communes.

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, la ministre a certainement suivi la consigne de son parti ce matin, lorsqu'elle a proposé la deuxième lecture de ce projet de loi. Il est regrettable qu'elle ait dû faire le sale boulot pour le ministre des Finances (M. Wilson). Les journaux de ce matin ont confirmé ce que nous soupçonnions, à savoir que la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) était contre le renflouement de la Banque Commerciale du Canada. Le ministre des Finances et, bien entendu, le premier ministre (M. Mulroney) ont, semble-t-il, passé outre à son opposition.

[*Français*]

Je vous pose la question, monsieur le Président. Si elle apporte cette même perspicacité au projet de loi qui se trouve ici, devant nous, à la Chambre, je me demande si, au fond, elle n'est pas vraiment contre ce projet de loi. Il est évident que c'est un projet mal conçu, injuste et qui, probablement, aura un impact néfaste, maléfique sur l'économie canadienne.

Si elle continue à représenter le point de vue du ministre des Finances, elle risque d'être le bouc émissaire du gouvernement et du ministre.

[*Traduction*]

La ministre d'État (Finances) ne peut pas toujours compter sur les révélations faites dans le cadre d'une enquête judiciaire pour apprendre aux Canadiens qu'elle fait preuve d'un bon jugement et qu'elle a ses propres opinions.

[*Français*]

Parce que moi, au fond, monsieur le Président, je suis convaincu que le ministre n'appuie pas l'avalanche de taxes imposées par ce projet.

[*Traduction*]

Pourquoi faire cette affirmation, monsieur le Président? Tout simplement parce que je suis convaincu que la ministre sait pertinemment que ces impôts auront de graves répercussions—et je le souligne—sur l'économie canadienne. Ils réduiront la demande des consommateurs et, comme nous l'ont déjà appris les rapports les plus récents de Statistique Canada, ils seront inflationnistes.

Puis-je rappeler à la Chambre les répercussions financières des mesures proposées? Les chiffres que je vais vous donner sont basés sur l'analyse qui a été effectuée par le ministère des Finances, un document qui, vous vous en souvenez peut-être, a été divulgué la journée même de la présentation du budget ou aux alentours de cette date. Ces impôts sont indirects, mais ils frapperont durement les consommateurs canadiens. Un examen de cette analyse permet de constater qu'en 1986-1987, ils s'élèveront au total à quelque 2.67 milliards de dollars. J'arrive à ce chiffre en additionnant l'élargissement de l'assiette de la taxe de vente, l'augmentation du taux de la taxe de vente, la taxe d'accise sur le tabac, la taxe sur l'alcool et la taxe d'accise sur l'énergie. J'ai déduit l'indexation relative à l'alcool et au tabac, soit 100 millions de dollars. Par contre, je n'ai déduit ni la redevance de participation canadienne, qui s'élèvera à environ 921 millions de dollars l'année prochaine, ni le prélèvement à l'exportation du pétrole. Le gouvernement a eu tort de le faire, car rien ne prouve que le prix à la pompe baissera du fait de ces réductions. En fait, nous savons que les autres augmentations de la taxe de vente ne peuvent être supportées que par le consommateur.

• (1125)

En examinant, là encore, les chiffres du ministère, pour l'année financière 1980-1991, on s'aperçoit que le montant total sera de 4.1 milliards de dollars. Ce n'est qu'une partie de la facture fiscale de plusieurs millions de dollars que le ministre des Finances nous a présentée en mai dernier.

Je rappelle à la Chambre que le ministre des Finances lui-même a reconnu que des impôts de cette importance ralentissent l'économie. Au cours d'une entrevue télévisée, le 1^er^ mars, sauf erreur, alors qu'on l'interrogeait sur son futur budget, il a déclaré qu'on aurait tort de se servir des impôts, car on risquait alors de déprimer l'économie. Il a ajouté que la marge de manœuvre sur le plan des dépenses était suffisante pour réduire notre énorme déficit. Les impôts que la ministre nous a décrits aujourd'hui comme justes auront non seulement pour effet de réduire la demande des consommateurs et d'accroître

l'inflation, mais ils toucheront également plus particulièrement certains secteurs et industries.

Le gouvernement a eu presque neuf mois pour rédiger son budget et évaluer les répercussions de ces impôts sur divers secteurs de l'économie. Les Canadiens, et chose certaine, les membres de mon parti, sinon tous les députés, n'arrivent pas à comprendre comment le gouvernement a pu consacrer tant de temps à la rédaction de son budget, sans bien évaluer les répercussions négatives qu'il aurait pour divers secteurs.

Comme la ministre le sait, de nombreux groupes ont présenté des instances en préparation de ce budget. Cependant, dans pratiquement tous les cas, ils se sont heurtés à un mur d'indifférence, le gouvernement a tergiversé. Bien entendu, nos personnes âgées ont finalement réussi à se faire entendre en juin dernier, lorsque le gouvernement a finalement décidé de ne pas désindexer la pension de vieillesse. Bien sûr, pour compenser, le gouvernement s'est empressé immédiatement d'accroître la taxe sur les carburants. Cependant, le fait demeure que la plupart des groupes se sont heurtés à l'intransigeance du gouvernement.

J'ai eu en main certaines réponses du cabinet du ministre des Finances. Il s'agit du modèle parfait de la lettre type et on a apporté simplement quelques modifications, afin de signaler, au moins, aux groupes concernés que le gouvernement connaît leur nom et leur adresse. Mais elles contiennent toutes les mêmes formules que nous a servies une fois de plus ce matin la ministre d'État aux Finances. On y retrouve le vieux refrain au sujet du double objectif de renouveau économique et de réduction du déficit. On y trouve encore bien sûr inévitablement une autre remarque que nous a également servie ce matin la ministre d'État aux Finances et qui peut se résumer ainsi: «Tout compte fait, le budget a été conçu pour répartir équitablement le fardeau entre les Canadiens». Quelle blague!

L'équité du budget est évidemment une question importante. Je ne l'aborderai que brièvement car on en a déjà parlé et on en parlera encore abondamment. L'inéquité du budget saute aux yeux. Je parlerai essentiellement aujourd'hui des répercussions globales du budget. Je tiens cependant à réfuter tout simplement les propos que la ministre a tenus ce matin sur ce point en lui rappelant le débat sur la désindexation des pensions de vieillesse et le débat en cours sur la désindexation des . . .

[*Français*]

. . . sur les allocations familiales. Elle est sans doute au courant des représentations qui ont été faites hier, ici, sur la Colline parlementaire par les gens qui se voient touchés, affectés d'une façon très négative par ces recommandations, par l'effet de ces mesures contenues dans le Budget.

● (1130)

[*Traduction*]

Je lui rappelle également qu'elle propose une hausse massive de la taxe de vente. La ministre sait aussi bien que n'importe qui qu'une hausse de la taxe sur bon nombre de ces articles frappera en premier lieu et le plus durement les personnes à faible et moyen revenus. Les taxes de vente sont, par définition, régressives. Quand la ministre vient imposer ici une taxe sur les produits d'hygiène, des produits essentiellement utilisés pour la plupart par les personnes âgées qui disposent des revenus les moins élevés, elle sait qu'elle va puiser dans le portefeuille des personnes âgées. Elle sait également, comme l'a révélé le rapport du Conseil national du bien-être social, que beaucoup de Canadiens vivent dans la pauvreté et qu'ils consomment tous de ces produits. Et pourtant elle vient nous proposer de hausser la taxe sur ces produits et a le culot de nous dire que c'est équitable. Qu'elle avoue donc qu'elle n'est pas équitable mais qu'elle tâche de nous montrer que malgré tout cette hausse est d'une certaine façon justifiée, économiquement ou autrement. Je soutiens au contraire qu'elle est non seulement inéquitable mais encore économiquement stupide.

Sans vouloir m'attarder plus longtemps sur l'aspect inéquitable de cette hausse, monsieur le Président, je suis persuadé que ce budget passera à l'histoire comme le plus injuste jamais présenté. Bien sûr, le premier ministre lui-même a fini par admettre que le projet de désindexer les pensions de vieillesse était une gaffe. J'espère le voir admettre encore plusieurs fois d'ici la fin de l'année les gaffes que représentent d'autres dispositions du budget qui sont tout aussi inéquitables.

J'en ai assez dit sur ce point. Le budget est-il intelligent? Répond-il aux exigences économiques du Canada de 1985 vu la conjoncture actuelle? J'ai dit que d'une façon générale ces hausses allaient ralentir l'économie, mais je veux maintenant m'attarder sur certains secteurs bien précis.

[*Français*]

La ministre est sans doute au courant du fait que des centaines et des centaines de petites et moyennes entreprises de la construction verront leur marge de bénéfice passer à rien, suite à la taxe de 6 p. 100 sur les matériaux de construction.

L'existence bien connue de contrats à prix fixes dans ce secteur va créer un véritable problème pour beaucoup de nos compagnies de construction.

Le gouvernement a totalement ignoré la suggestion très pratique et «maudite», je dois vous dire, d'introduire cette taxe graduellement, pour tenir compte des contrats à prix fixes ainsi que des problèmes de ce secteur, des problèmes qui sont bien connus. Mais il paraît que la ministre n'était pas sensibilisée aux défis et aux problèmes de ce secteur.

[*Traduction*]

Et la taxe sur le combustible . . .

[*Français*]

Mais on sait déjà, monsieur le Président, que l'Association canadienne de l'industrie touristique prévoit que la hausse de 4 p. 100 du prix de l'essence aurait comme effet une baisse de 900,000 touristes venant des États-Unis chaque année, ainsi qu'une perte pour l'économie canadienne de 135 millions de dollars, et probablement 5,235 emplois.

[*Traduction*]

Assurément, monsieur le Président, le ministre aurait dû entreprendre des consultations avant de présenter son budget—peut-être l'a-t-il fait dans le cas des entreprises—et il aurait dû en tenir compte. La présente mesure qui vise essentiellement à réduire le déficit à court terme a probablement eu un effet négatif bien plus grave que le mal qu'on cherchait à corriger si l'on tient compte du manque à gagner et des suppressions d'emplois.

Voyons par exemple comment le secteur du camionnage est affecté par la surtaxe sur les carburants. Je voudrais en faire la preuve, monsieur le Président, car j'ai pris le temps d'examiner cette question comme la ministre d'État aux Finances, j'espère. Puisque, en fin du compte, quelqu'un doit payer le prix du

carburant commercial, pourquoi la ministre n'a-t-elle pas mesuré toute la portée de la surtaxe. Qui devra en faire les frais en définitive? Comment l'efficacité des entreprises de camionnage en sera-t-elle affectée? Quels seront les coûts imputés aux consommateurs? Encore une fois, il semble que ce travail de recherche n'a pas été fait.

Quiconque possède quelques notions de fiscalité sait, qu'à un moment donné, la roue cesse de tourner et quand une entreprise de camionnage ou autre est assujettie à un impôt, le prix de revient de ses produits ou de ses services s'en ressent, ou encore les revenus des employés. Il faut que quelqu'un paie cet impôt. La ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall) ou le ministre des Finances ont-ils pris le temps de se demander qui payera la note ultimement? Je pense qu'ils ne l'ont pas fait. S'ils l'avaient fait, ils n'auraient jamais frappé ainsi les entreprises de camionnage.

Les entreprises de transport par camion étaient exemptées de la taxe initiale de 1.5c. le litre imposée il y a plusieurs années. Avec cette surtaxe de 2c. appliquée à compter du 1^er^ septembre, plus, évidemment, toutes les taxes provinciales sur la valeur, il se pourrait que ce soit une surtaxe de 3c. le litre qui frappe les carburants commerciaux. Pour les transporteurs régionaux qui acheminent près des trois quarts de tous les biens de consommation et presque 80 p. 100 de tous les produits alimentaires, cela représente des coûts accrus d'environ 3c. le mille. Ce n'est pas tout, car à la fin de l'année une autre surtaxe de 1c. le litre sera imposée, et à cela s'ajoute une hausse de la taxe de vente. Cette surtaxe de 1c. doit compenser la désindexation annulée des pensions de vieillesse.

Quelles sont les diverses conséquences d'une telle mesure? J'ai pris celle-là comme exemple, parce que je sais que la ministre la connaît bien. D'abord, le transporteur n'a pas le choix, il doit trouver moyen d'imputer tout le fardeau à quelqu'un d'autre. Or, ses moyens sont limités par la position économique qu'il occupe dans le secteur en question. Il est certain que les petits transporteurs ne pourront répercuter le coût de la taxe aussi facilement que les gros.

Dans la mesure où la surtaxe est répercutée sur d'autres et où le transporteur l'impute au fournisseur des biens, des tomates, de tous les produits qu'on trouve dans les magasins, chez les dépanneurs, les supermarchés, ce sont finalement les consommateurs qui vont la payer. C'est une taxe régressive de la pire espèce qui frappera, comme je viens de le dire, presque 80 p. 100 de tous les produits.

Disons que c'est un impôt indirect, monsieur le Président. Un impôt indirect. Tout comme les taxes sur les alcools et les cigarettes. Malgré les problèmes auxquels nous nous heurtons à l'échelle régionale dans les secteurs du transport et les efforts que nous devons faire pour nous assurer que ces secteurs font face à des coûts comparables, on a eu l'idée d'imposer une taxe de 3c. le mille qui va s'ajouter au prix de revient des produits que doivent payer ceux qui vivent dans les régions éloignées. C'est scandaleux et irréfléchi.

Quelles sont les répercussions à l'échelle internationale? Tout d'abord, la ministre sait fort bien que les camionneurs américains jouissent déjà d'un avantage appréciable par rapport à leurs homologues canadiens. A l'heure actuelle, ils jouissent d'un avantage de 7 à 10c. le gallon de carburant par rapport à leurs concurrents canadiens.

• (1140)

La taxe d'accise que la ministre veut percevoir aux termes du projet de loi C-80 fera plus que doubler l'écart dont souffrent déjà les camionneurs canadiens. Cela, associé à d'autres éléments de coûts qui aggravent les politiques du gouvernement, de toute évidence, met en danger le camionnage international au Canada face à la concurrence américaine. Les transporteurs canadiens se rendront compte que pour survivre sur ce marché, ils feraient mieux de s'installer aux États-Unis.

Qu'est-ce que cela signifie et laisse supposer? Cela laisse supposer des possibilités économiques perdues, des emplois perdus et une recrudescence d'embauche et d'activité dans le camionnage outre-frontière. Je suis absolument stupéfait de voir le gouvernement accroître la concurrence qu'auront à subir les camionneurs canadiens. Nous constatons deux choses: on s'en prend directement au portefeuille des consommateurs avec la taxe sur le carburant, qui revient à une taxe de vente, et on place le secteur canadien du camionnage, déjà en difficultés, dans une situation encore plus désavantageuse.

J'espère que la ministre m'écoute. Je lui dirai qu'il n'est pas trop tard pour faire marche arrière. Il n'est pas trop tard pour appliquer un petit peu de bon sens économique aux mesures fiscales dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet d'un autre domaine. La ministre se propose d'imposer les produits de santé. Mise à part la question de justice dont j'ai parlé plus tôt—justice à l'égard des personnes âgées et de ceux qui sont le moins en mesure d'absorber à l'heure actuelle le coût des produits de santé, et encore moins une taxe additionnelle qui serait perçue sur ces produits—il y a une question économique beaucoup plus importante. Le gouvernement ne prévoit pas à long terme. Il s'intéresse strictement aux statistiques pour la prochaine année et peut-être pour la période nous séparant des prochaines élections. Le gouvernement s'est-il penché sur le problème de l'augmentation à longue échéance du coût des soins médicaux? Les statistiques nous montrent que ce coût est passé au Canada de 5.6 p. 100 du PNB en 1960 à 8.44 p. 100 en 1982, ou 22 milliards de dollars, et cette tendance se maintient. J'estime que le moyen de stoppper cette tendance, de rendre abordable le coût des soins médicaux et de réduire à l'avenir les dépenses publiques dans ce secteur, serait d'avoir une meilleure médecine préventive. Cela implique que les Canadiens doivent absolument pouvoir acheter des produits de santé à prix raisonnable. Il faut réduire le prix de ces produits, non le hausser. C'est là un exemple de planification à court terme qui risque de compromettre la situation à long terme.

Je me permets de croire, à l'instar de beaucoup de députés et de beaucoup d'électeurs de ma circonscription et d'ailleurs, que les Canadiens sont effectivement disposés à faire des sacrifices pour que le déficit soit maîtrisé et que la fiscalité soit bien définie et rajustée. Toutefois, lorsque la ministre, qui a elle-même contribué à débourser quelque deux milliards de dollars pour renflouer des banques canadiennes, vient nous dire à la Chambre que la préoccupation du gouvernement est de maîtriser le déficit, je regrette, mais je n'arrive pas à la prendre au sérieux.

La ministre, son collègue des Finances et d'autres ministres gaspillent des milliards de dollars, puis viennent nous demander à la Chambre d'entériner une taxe sur les produits de santé. Ils nous demandent d'approuver des taxes qui priveront les consommateurs de quelque quatre milliards de dollars d'ici l'exercice 1990-1991. Ils nous demandent d'approuver des taxes qui coûteront quelque deux milliards de dollars aux consommateurs l'an prochain. Ce que la ministre nous dit, en fait, c'est que les consommateurs vont payer en 1986-1987 pour le renflouement des banques; c'est cela en définitive. Le gouvernement actuel ne fera rien pour réduire le déficit. Il y aura là quelque deux milliards. Nous ne savons pas encore ce que coûtera exactement l'acquisition de Gulf en pertes fiscales. Au moins un milliard de dollars. Certains ont dit que ce serait 1.5 milliard de dollars. Un des principaux agents interviewés a soutenu que ce pourrait n'être qu'un demi-milliard. Si l'on suppose que le chiffre sera de 1 milliard de dollars, cela fait déjà un total de 3 milliards.

Ensuite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) nous annonce que le pays compte acheter un brise-glace d'un demi-milliard de dollars. Ce n'est que le début. C'est sûrement la meilleure blague que l'on nous a faite au cours de la session quand on a prétendu que les taxes imposées aux consommateurs canadiens ont pour objet de permettre de remettre de l'ordre dans les finances du pays. De la façon dont les choses s'annoncent, je suis persuadé que nous entendrons bien d'autres blagues du même genre. Il nous est passablement difficile d'accepter que l'on gaspille 3.5 milliards de dollars alors que les augmentations de taxes imposées auront des conséquences graves à moyenne et longue échéances sur l'économie canadienne, et seront chargées de lourdes conséquences pour les consommateurs ordinaires, et de conséquences négatives et injustes pour les consommateurs au bas de l'échelle des revenus.

Nous savons que le budget est injuste. Mes collègues traiteront de la question plus longuement. Nous savons qu'il est peu judicieux sur le plan économique. Nous savons également, et la preuve en a été faite à tous les niveaux de gouvernement, que le meilleur stimulant économique, c'est la réduction de la taxe de vente. Évidemment, le corollaire est que la pire des choses, ou le meilleur moyen de nuire à la demande des consommateurs, de ralentir toute relance et d'empêcher l'économie de reprendre avec vigueur, c'est d'augmenter fortement la taxe de vente. C'est pourtant ce que propose le projet de loi C-80. Il est peu judicieux économiquement parlant, et injuste à tous les égards.

Je crois que la ministre a de bonnes raisons de dire à son collègue, le ministre des Finances, ce qu'elle pense vraiment de cette affaire. J'ose espérer que le bon sens dont, apparemment, elle a fait preuve au début de l'affaire de la Banque commerciale du Canada prévaudra dans ce cas-ci. J'espère qu'elle aura le même bon sens, la même prévoyance et le même sens de l'équité à l'égard des contribuables canadiens. Si sa première décision avait été acceptée, les contribuables canadiens n'auraient pas été appelés à débourser 2 milliards de dollars. Je rappelle aux députés, que le pays compte de 10 à 11 millions de contribuables. Ainsi, quand on parle de deux milliards de dollars, il faut se rendre compte qu'il s'agit de $200 en moyenne par contribuable. Je compte dans ce nombre tous les députés, et vous inclus, monsieur le Président.

Au nom de tous les Canadiens, je prie la ministre de faire preuve du même jugement sûr dans cette affaire et de dire à son collègue des Finances que le projet de loi qu'elle a été chargée de présenter en son nom est mauvais. Il est néfaste pour le Canada. Il est injuste. Il n'apporte pas la solution dont nous aurions besoin aujourd'hui, en octobre 1985.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, c'est un plaisir de pouvoir dire quelques mots du projet de loi C-80. J'ai encore présent à la mémoire le temps d'avant les élections de septembre 1984 où les conservateurs ne tarissaient pas sur la nécessité de simplifier le régime fiscal qu'ils trouvaient trop compliqué et trop lourd. Effectivement, la loi de l'impôt sur le revenu est un document volumineux. En parlant d'experts en fiscalité, je voudrais citer un article d'une revue qui vient de paraître. L'auteur dit qu'il est impossible de comprendre parfaitement la Loi de l'impôt sur le revenu, même pour un véritable expert en la matière.

Voilà ce qu'il en est de la loi de l'impôt sur le revenu, mais à l'ouverture de la session à l'automne de 1985, le gouvernement n'a pas dit qu'il était temps de la simplifier. Il a proposé le projet de loi C-80, un texte de seulement 125 pages de modifications à la Loi à la taxe d'accise. Il faudrait nous arrêter un peu pour réfléchir à ce que nous faisons. Nous sommes en train de compliquer encore davantage le régime de l'impôt sur le revenu.

• (1150)

M. Blenkarn: La taxe d'accise.

M. Riis: Nous essayons de compliquer et de préciser davantage le régime de la taxe d'accise et de l'impôt sur le revenu. Nous supprimons des dispositions, nous en ajoutons d'autres et nous introduisons de nouvelles échappatoires. Ce faisant, nous rendons le régime fiscal canadien systématiquement plus avantageux pour les gens mieux informés que pour ceux qui ne le sont pas. Nous faisons pencher la balance en faveur de ceux qui ont les moyens d'engager des avocats et des comptables experts en fiscalité. Le contribuable moyen s'y retrouve encore moins avec les mesures que le gouvernement envisage. Je vais être précis, monsieur le Président, car c'est un point crucial. Le projet de loi C-80 rend le régime fiscal encore plus injuste.

La présentation qu'en a donnée la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) était intéressante. Elle m'a fait penser à Johnny Carson qui ouvre son émission par quelques blagues avant d'interviewer ses invités. J'ai trouvé cela amusant quand la ministre a dit à la population canadienne qu'il faut augmenter les taxes sur les matériaux de construction, le service de câblodistribution, les bonbons et les aliments pour animaux familiers, l'essence, la bière, les cigarettes, les cigares et divers autres produits, parce que nous devons réduire le déficit. Arrêtons-nous à cette affirmation un instant, monsieur le Président.

Ces dernières semaines, nous avons entendu répéter inlassablement qu'il fallait présenter au Parlement un projet de loi qui prévoit 875 millions de dollars comme première tranche de l'indemnisation aux déposants non assurés de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque. Ce n'est que la première tranche. Au bout du compte, ces fonds pourraient totaliser 1 milliard de dollars, soit 1,000 millions de dollars. Le total pourrait même atteindre 2 milliards de dollars. Nous ne le savons pas encore. Nous indemnisons des déposants qui ne devraient pas avoir droit au plein remboursement de leur

argent. Le gouvernement va secourir des déposants non assurés, qui pourraient être des déposants de la banque de Shanghai, de la banque de Hong Kong ou de la Bank of America. Nous ne le saurons jamais. Les déposants vont tout simplement recevoir des contribuables du Canada des chèques totalisant 1 million, 2 millions ou 5 millions de dollars. Le gouvernement en fait une priorité.

Le marché qui a été conclu avec Gulf coûtera peut-être 1 milliard de dollars aux contribuables du Canada à cause d'une échappatoire fiscale de taille. C'est bien. C'est probablement acceptable. Je pourrai parler longuement des échappatoires fiscales incroyables qu'exploitent les personnes qui ne paient jamais d'impôt sur le revenu. Je ne parle pas des pauvres. Je parle des personnes qui ont un revenu annuel de l'ordre de $500,000 mais qui arrivent à exploiter le régime fiscal de façon à ne jamais payer d'impôt. Monsieur le Président, vous savez, car vous êtes un homme intelligent, quels Canadiens paient plus que leur juste part si ces personnes ne paient jamais d'impôt sur le revenu et si elles ne versent jamais leur juste part. Ce sont les citoyens ordinaires qui n'ont pas les moyens de se payer un expert en droit fiscal ou un comptable pour faire de la planification fiscale pour leur compte.

Ce sont les citoyens ordinaires qui gagnent peut-être $25,000 par an et qui paient tous leurs impôts. Il n'y a pas d'échappatoires ni de déduction de dépenses pour eux. Ils paient énormément toute l'année, pour ceux qui ne paient pas leur juste part.

M. Orlikow: Comment vont-ils payer davantage en taxe d'accise?

M. Riis: Mon collègue le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) me rappelle qu'outre tous les cadeaux et les milliards de dollars que le gouvernement a donnés à des personnes qui ne le méritent pas, nous demandons aux Canadiens de payer leur essence quelques cents de plus.

La ministre a dit que cette mesure est juste parce que nous demandons à tout le monde de payer plus de taxes de vente. Les pauvres, les riches et la classe moyenne vont tous payer la même chose, ce qui semble équitable. Le chef d'une famille monoparentale qui a un revenu de $7,000 et celui qui est situé au sommet de l'échelle avec un revenu annuel de $400,000 paieront exactement la même taxe lorsqu'ils iront acheter des friandises à l'épicerie du quartier. Les pauvres paieront la même somme que les riches en taxes lorsqu'ils feront leurs achats. Est-ce équitable? Est-ce juste? Est-ce honnête sur le plan fiscal? Non, bien sûr.

Le projet de loi C-80 présente un aspect très insidieux. Il prévoit une hausse considérable des taxes sur les carburants de transport. L'année prochaine, ces taxes se chiffreront au total à 930 millions. Cette taxe sur les carburants de transport s'appliquera à tout le monde, je le répète. Par contre, les frais de transport sont bien plus importants dans certaines régions du Canada que dans d'autres. Le Canada occupe la deuxième place sur le plan mondial du point de vue de la superficie. Au centre du Canada, les distances à parcourir sont beaucoup plus courtes que dans l'ouest du Canada et surtout que dans le Nord. Cela signifie que les habitants de l'ouest et du nord du Canada sont défavorisés à cause de la taxe sur le carburant. Dans ces régions, il faut transporter les marchandises sur de longues distances. Nous savons tous que lorsqu'il faut transporter des biens comme des réfrigérateurs, du matériel minier et du matériel de tour de forage sur de longues distances, les frais supplémentaires sont payés en fin de compte par le consommateur. Cela signifie que les habitants de l'ouest et du nord du Canada payeront davantage en frais de transport et, par définition, davantage pour les achats qui déterminent le coût de la vie.

Ce n'est pas un projet de loi juste. Ce n'est pas une mesure fiscale juste. C'est exactement le contraire. J'ignore si la ministre est arrivée à convaincre lorsqu'elle a défendu la taxe de 7 p. 100 sur les matériaux de construction. N'est-ce pas là le parti qui affirmait qu'il serait opportun de supprimer les taxes sur les matériaux de construction afin de stimuler le secteur de la construction et notamment le secteur de la construction domiciliaire au Canada?

Quand il siégeait dans l'opposition, je me souviens d'avoir entendu mon ami, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) déclarer à maintes reprises qu'une des solutions aux problèmes financiers du Canada était d'encourager directement et indirectement le secteur de la construction domiciliaire par l'intermédiaire de tous les secteurs de la fabrication qui fournissent des services à l'industrie du logement. Que fait le gouvernement? Il impose une taxe de 7 p. 100 sur les matériaux de construction. Comment cela aidera-t-il le secteur de la construction domiciliaire? Comment cela encouragera-t-il l'industrie du logement à construire davantage d'un bout à l'autre du pays? Il y a peut-être un moyen de le faire et j'aimerais entendre les députés ministériels en parler.

Quand nous ajoutons 7 p. 100 au coût des matériaux de construction, 7 p. 100 aux frais de télédistribution et de télévision payante, 14 p. 100 au coût des spiritueux, 14 p. 100 au coût des produits du tabac et 11 p. 100 au coût d'autres produits imposables, nous obtenons pour la prochaine année une somme globale de l'ordre de 990 millions. Tels seront les impôts supplémentaires que devront payer les Canadiens.

De nombreux citoyens de Kamloops-Shuswap, la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, m'ont saisi d'une question. Je veux la soulever maintenant car je constate que le ministre d'État (Finances) est ici et elle aime entendre les observations des députés. Peut-être vais-je lui transmettre les questions que je reçois.

Mes commettants me disent qu'ils se débattent en ce moment pour relancer leurs entreprises, pour parvenir à faire marcher de nouveau leurs petites exploitations agricoles ou d'élevage, ou simplement qu'ils cherchent à rétablir leur vie et se débattent pour trouver du travail à temps partiel ou du travail temporaire. Ils se demandent en quoi une augmentation de taxes va les y aider. En quoi le fait d'aller chercher 990 millions dans les poches des Canadiens va-t-il contribuer à mettre en marche l'économie de Kamloops-Shuswap? Moi, je ne vois pas ce que cela va donner. En fait, je ne vois pas en quoi c'est en enlevant de l'argent aux gens qu'on va produire des richesses et de l'activité économique dans les régions canadiennes.

• (1200)

En examinant le projet de loi à l'étude, on voit deux domaines qui sont toujours frappés, le tabac et l'alcool. Ce sont deux domaines qui sont politiquement difficiles à défendre. Il est difficile pour un homme politique de demander une réduction des taxes qui frappent l'alcool et les cigarettes. Mais c'est de l'industrie touristique que je veux prendre la défense. S'il y a

un secteur au Canada qui est grandement intéressant, quand on envisage les possibilités futures de développement économique, c'est bien notre secteur touristique. Nous avons un pays magnifique, que les gens aiment visiter. Je ne pense pas que nous ayons même commencé d'examiner le potentiel de développement de ce secteur comme grande industrie de l'avenir. Actuellement, il fait travailler environ 600,000 Canadiens, dont 60 p. 100 sont des femmes qui s'emploient dans 50,000 entreprises environ. Et ce secteur est un important producteur de devises étrangères. Évidemment, le secteur touristique éprouve de graves difficultés par suite de la récession. Il souffre du fait que les taxes sur l'essence ne cessent de grimper et que beaucoup de nos amis américains y pensent à deux fois avant de venir visiter notre pays, compte tenu des frais de transport et de logement élevés et du prix des consommations en salle. Je ne tiens pas à en faire toute une histoire, mais des agences touristiques nous disent que le prix des consommations en salle ne cesse de monter à cause des hausses de taxes. Ce n'est pas pour aider le secteur touristique, bien au contraire. Cela va plutôt nuire à son développement.

Je voudrais parler brièvement de la fiscalité elle-même. C'est un système qui repose surtout sur l'honneur, les contribuables devant faire preuve d'honnêteté et de franchise. Ils établissent leur déclaration d'impôt au meilleur de leurs connaissances. Malheureusement, il leur faut souvent recourir aujourd'hui à des spécialistes en raison de la complexité des formulaires de déclaration d'impôt. Je me souviens d'un précédent ministre des Finances prenant la parole un jour pour dire qu'il ne pouvait même plus remplir sa déclaration d'impôt parce qu'elle était devenue trop compliquée. Apparemment, c'était un homme simple, du moins c'est ce qu'on disait, et il avait besoin de se faire aider pour faire sa déclaration d'impôt. Pour le Canadien moyen, c'est un document complexe, auquel nous songeons tous avec épouvante à l'approche de l'échéance de cette année. Mais c'est un système qui repose sur l'honneur. Il repose sur le principe que les gens vont être honnêtes et vont clairement déclarer leur revenu, leurs dépenses, comptabiliser leurs déductions et décider à la dernière ligne s'ils doivent encore de l'argent au gouvernement, s'ils en ont payé suffisamment ou s'ils ont droit à un remboursement parce qu'ils en ont trop payé.

Ce système repose sur l'honneur dans la mesure où il est censé être équitable. Autrement dit, on peut compter sur l'honnêteté des gens à condition qu'ils aient le sentiment que le système qui les régit est honnête et ne favorise pas un groupe, une région ou une industrie par rapport à d'autres. Je tiens à dire sans ambiguïté que le peuple canadien ne croit plus que le système fiscal soit juste. Je le dis sans la moindre hésitation. Je ne pense pas que qui que ce soit puisse oser dire que le système fiscal de notre pays est équitable. J'ai essayé de montrer que l'augmentation des taxes sur l'essence était injuste vis-à-vis de l'Ouest et du Nord canadien où le transport des marchandises implique le parcours de distances considérables. C'est en quelque sorte une taxe sur la distance. On demande aux Canadiens qui vivent loin du Canada central de payer plus que les autres.

Nous avons ensuite une taxe de vente qui est rétrograde. Que l'on soit riche ou pauvre, on paie la même chose pour un pain, une bouteille de lait ou n'importe quoi. Mais quand nous achetons des aliments pour chat Pamper pour nos animaux domestiques ou des graines pour nos perruches, il faut payer encore plus de taxes, nom d'un chien. Je trouve que c'est lamentable. En fait, c'est une taxe rétrograde. C'est une forme de sanction à l'égard des gens à faible revenu. Cela ne dérange pas les riches de payer un ou deux sous de plus leur boîte de graines, leur bouteille de lait ou leur pain. Mais c'est quelque chose qui compte énormément pour les pauvres de notre pays.

M. Waddell: Regardez le rapport qui vient d'être publié.

M. Riis: Mon honorable collègue de Vancouver me rappelle le rapport accablant publié en début de semaine et qui montre qu'au Canada les riches deviennent de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres et de plus en plus nombreux. D'après Statistique Canada, il y a, je crois, environ quatre millions de personnes au Canada que leur revenu classe dans la catégorie des pauvres. C'est un constat pathétique. C'est aussi un constat pathétique si l'on songe que les familles gagnant plus de $50,000 représentant en fait 40 p. 100 de la richesse du pays. Ces gens-là ne sont qu'une poignée comparés à la population totale. Ceci pour montrer que les riches deviennent plus riches et que les pauvres deviennent plus pauvres. Le projet de loi C-80 ne fera qu'aggraver cette tendance parce que c'est un projet de loi injuste. C'est une mesure fiscale injuste.

Ce que j'essaie de dire, c'est que notre système fiscal fait appel à l'honneur parce qu'on part du principe que ce système est honnête et équitable pour tous. On part du principe qu'il est équitable. Or il ne l'est pas. Par conséquent, les gens n'ont plus confiance dans le gouvernement. Par conséquent, ils n'ont plus confiance dans le système fiscal. Et c'est pourquoi l'économie devient souterraine. De plus en plus de transactions se font en espèces ou sous forme d'échanges. Par exemple, un avocat va dire: «Je vais m'occuper des questions juridiques vous concernant et puisque vous êtes dentiste, vous allez soigner les dents de mes enfants». Ou un plombier va dire: «Je vais m'occuper de la plomberie de votre salle de loisirs, et pendant ce temps-là vous allez venir me faire la maçonnerie de mon foyer. On ne le dit à personne, et il n'y a pas de traces de la transaction». Et c'est ainsi que les gens ne paient pas d'impôts sur le revenu ou de taxes commerciales selon le cas. Quelle est l'ampleur de ce phénomène actuellement au Canada? Quelqu'un est-il au courant de cas de ce genre? Quelqu'un est-il au courant de cas de fraude du régime fiscal? Je suis convaincu que tout le monde est au courant de cas semblables. Cela pose un grave problème au régime fiscal de notre pays. Cela pose un grave problème à notre pays lui-même, puisque 30 milliards, 40 milliards, peut-être 50 milliards de dollars de transactions sous le manteau échappent chaque année au fisc. La conséquence de ce système fiscal injuste, c'est que le gouvernement est obligé de s'en prendre à ceux qui paient des taxes. Or, nous les connaissons ces gens-là. Ce ne sont pas les grosses sociétés ni les gens avec des grosses situations. Ce sont les simples contribuables moyens. Le régime fiscal pénalise de plus en plus le citoyen moyen.

En parcourant ce projet de loi, je constate que l'augmentation des taxes de vente qui va intervenir l'année prochaine devrait permettre au gouvernement de récupérer 990 millions de dollars dans la poche du contribuable. On dira que cet argent sera bien utilisé puisqu'il servira à fournir des services. La question, c'est qu'il n'y aura pas de services supplémentaires parce que le gouvernement réduit les services traditionnels sur lesquels la population a appris à compter.

Le gouvernement a même essayé de réduire les augmentations de pensions de sécurité de la vieillesse. Je n'ai pas oublié le jour où le gouvernement est venu dire qu'il s'apprêtait à renflouer deux banques et qu'il accordait des fantaisies fiscales aux grosses sociétés pétrolières dans le cadre de l'Accord de l'Ouest. Je pense que cela va représenter quelque chose de l'ordre de neuf milliards au cours des cinq prochaines années. Le gouvernement lance par les fenêtres des sommes aussi énormes, des milliards et des milliards, et pour ce faire, il faut qu'il touche plus d'impôts. Il a donc dit qu'il allait restreindre l'augmentation des pensions des personnes âgées. Il a adopté la même politique au sujet des augmentations d'allocations familiales. Devant le tollé que cela a créé, Dieu merci, le ministre des Finances (M. Wilson) a compris qu'il avait pris une décision désastreuse et il a renoncé à plafonner l'augmentation des pensions de sécurité de la vieillesse, pour permettre aux retraités de suivre au moins le coût de la vie. Mais il n'en va pas de même avec les allocations familiales. Ce sont les enfants du Canada qui vont faire les frais des cadeaux que le gouvernement a accordés aux grosses sociétés pétrolières, aux banques étrangères et ainsi de suite.

Chaque point d'augmentation de la taxe de vente, va prélever 990 millions dans les poches des Canadiens. L'élargissement de la taxe fédérale va aller chercher encore un demi-milliard du même côté. Les augmentations de taxes proprement dites vont aller prendre 990 millions dans les poches des contribuables, donc des consommateurs, à toutes fins pratiques, ce qui veut dire que la population de Kamloops n'aura pas cet argent pour acheter des biens ou des services. Autant d'argent qui ne circulera pas x fois dans cette ville; il va être siphonné à Ottawa. Je ne vois pas en quoi cela va aider les petites villes du pays, les régions rurales ou même les grosses villes. Au cours de l'année qui vient, la taxe d'accise sur l'alcool et le tabac va aller chercher 240 millions de dollars de plus sur ce secteur.

Et alors? Compte tenu de la taxe de vente, une famille moyenne dont le revenu est de $15,000 va payer $140 de plus, celle qui gagne environ $20,000, $282 de plus. Une famille dont le revenu annuel est de $40,000 va payer $361 en taxes additionnelles l'an prochain. Au lieu de circuler dans les petites localités et les diverses régions du Canada, ces dollars vont s'accumuler à Ottawa et servir à réduire le déficit qui ne cesse de croître à cause des largesses excessives que nous prodiguons.

• (1210)

Autre fait à noter au sujet de notre régime fiscal: les gens ne paient pas tous les mêmes impôts. A la suite du budget présenté par l'ex-ministre libéral des Finances, M. MacEachen, les contribuables à revenus élevés ont payé moins d'impôts. D'après lui, il fallait diminuer la charge fiscale des contribuables dont le revenu annuel s'établissait à $200,000 ou $300,000. Nous avons donc perdu des centaines de millions de dollars en impôts non perçus. Voilà l'héritage qu'il nous a laissé.

Pour sa part, le nouveau ministre des Finances a estimé que les gens qui réalisent des gains de capital ne devraient pas même être assujettis à l'impôt. Que les mineurs, les bûcherons, les pêcheurs, les cols blancs et les instituteurs devaient, eux, payer l'impôt sur leurs revenus. S'ils gagnent $30,000 ou $35,000, qu'ils en remettent une certaine partie au fisc, quitte à se prévaloir de certaines échappatoires, mais le moins possible. Mais les gens qui comptent sur des gains de capital pour gagner leur vie devaient être exemptés d'impôt dans une certaine mesure. Une telle attitude va directement à l'encontre des recommandations du rapport de la commission Carter. Ayant examiné soigneusement notre fiscalité, la commission a conclu qu'il fallait reconnaître d'abord et avant tout qu'une piastre est une piastre, qu'un dollar de revenu est un dollar de revenu quelle qu'en soit la provenance, et qu'une partie de ce dollar devait aller au fisc. Elle a bel et bien précisé que les gains de capital devaient être assujettis à l'impôt comme tout autre revenu. Quand certains contribuables ne paient pas un sou d'impôt sur leurs gains de capital jusqu'à concurrence de $500,000 au cours de leur vie—des Canadiens manifestement triés sur le volet—les contribuables ordinaires sont obligés de contribuer plus que leur juste part pour faire l'appoint.

Le 28 novembre 1984, le ministre des Finances a prononcé un discours devant les membres de l'Association canadienne d'études fiscales. Il a notamment déclaré ce qui suit:

> Nos chiffres les plus récents indiquent que nos stimulants fiscaux ont eu pour effet de réduire le taux moyen de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés de 36 à 15 p. 100 . . . Certaines activités sont admissibles à un traitement de faveur de la part du fisc, notamment dans le cadre de programmes de subventions. Quand on fait le compte des avantages découlant des stimulants fiscaux spéciaux, on constate dans certains cas un niveau d'aide extraordinairement généreux.

C'est bien pour les entreprises. Celles-ci ont vu leur taux réel d'imposition tomber de 36 à 15 p. 100. N'est-ce pas beau, monsieur le Président? Encore là, il y a un certain groupe d'entreprises qui a droit à une baisse marquée du taux d'imposition réel. Ce sera une nouvelle intéressante pour les travailleurs forestiers ou les camionneurs en difficultés, là-bas, dans les régions.

La déduction anticipée pour amortissement va permettre à une entreprise de déduire de son revenu l'amortissement de ses biens plus rapidement qu'à l'heure actuelle. Cela nous a coûté quelque deux milliards de dollars en 1981. Cela encourage une société à utiliser davantage de capitaux que de main-d'œuvre. Ce que dit le gouvernement, c'est que comme on peut déduire le coût de son matériel, au lieu d'embaucher des gens on devrait acquérir et installer du matériel. C'est là un stimulant fort discutable en cette période de chômage élevé.

La mesure la plus absurde de l'ancien gouvernement a été le crédit d'impôt à la recherche scientifique. Elle nous a fait perdre 2 milliards de dollars en 1984 à cause des ventes-rachats, cette disposition qui permettait aux entreprises de vendre leurs crédits d'impôts à la recherche sans qu'aucune recherche soit effectuée. On pourrait poursuivre indéfiniment, monsieur le Président, mais c'est déprimant à la longue. Tout ce que cette mesure contient, d'un bout à l'autre, ce sont des exemptions fiscales pour diverses catégories de particuliers ou d'activités économiques.

Une seule catégorie ne bénéficie presque jamais d'échappatoires ou d'encouragements fiscaux: celle des simples citoyens. Les modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu ou à d'autres mesures, comme celles que vise le projet de loi C-80, ne leur réservent jamais de cadeaux. Nous ne réclamerons jamais assez fort ni assez souvent, monsieur le Président, que le gouvernement commence à prendre ses responsabilités au sérieux et à mettre sur pied un régime fiscal plus équitable.

Le ministre des Finances disait ceci à propos du régime fiscal:

> En nous penchant sur les aspects techniques, les subtilités et les complexités de notre régime fiscal, nous ne devons jamais perdre de vue les citoyens qu'il doit servir. C'est le sens de nos efforts. Ce qui importe en fin de compte ce sont les gens.

Ce qu'il ne précisait pas, c'est la catégorie de gens dont il parlait. Ce qu'il voulait dire, c'est que certains bénéficient de toutes les subtilités et de toutes les complexités du régime fiscal—pas les Canadiens moyens, mais les rares privilégiés de notre société qui appartiennent au monde des affaires. Ce n'est pas le petit entrepreneur en difficulté qui est récompensé ou encouragé par le régime fiscal ou qui reçoit des avantages. Le plus tragique exemple est celui de Shell et de la Banque de Montréal qui, il y a quelques années, ont utilisé le régime fiscal pour ne payer aucun impôt alors qu'elles avaient fait des bénéfices considérables.

Voilà donc le type de régime fiscal que nous avons actuellement. C'est dire que le gouvernement débite de pures foutaises quand il prétend que le projet de loi C-80 est un effort pour rétablir la justice dans ce régime fiscal. Je ne vois pas comment on pourrait rétablir la justice dans ce régime quand on augmente la taxe de vente qui est régressive, par définition, et qui pénalise les plus démunis de tous.

Je me sentirais coupable de ne pas parler aujourd'hui des escompteurs fiscaux. C'est l'époque où l'on commence à penser aux déclarations d'impôt actuellement. Et nous constatons qu'une pratique fort insidieuse s'est installée chez nous depuis quelques années, une pratique qui se répand de plus en plus parce que les gens sont aux prises avec un régime fiscal tellement complexe qu'ils ne peuvent se passer d'aide. Mais le pire, c'est que les escompteurs fiscaux prospèrent grâce aux victimes des périodes économiques difficiles, c'est-à-dire les plus pauvres de nous tous qui ont droit à certains remboursements fiscaux comme le crédit d'impôt pour enfants, notamment. Une personne qui assume, seule, la charge d'une famille, sait fort bien qu'elle a droit au crédit d'impôt pour enfants parce qu'elle gagne peu, un crédit qui lui sera remboursé lorsque sa déclaration d'impôt sera remplie. Les familles monoparentales ont terriblement besoin d'argent comptant parce qu'elles vivent pratiquement toutes sous le seuil de la pauvreté. Le chef de famille va donc voir un escompteur fiscal qui lui donne de l'argent comptant pour avoir le droit de remplir sa formule d'impôt sur le revenu à sa place. Autrement dit, il aide cette personne à remplir sa déclaration contre une certaine partie du remboursement et il se réserve le reste comme paiement pour ses services. C'est une situation tragique, monsieur le Président.

On a du mal à croire qu'un gouvernement qui parle sérieusement d'équité et de justice tolère un tel état de choses. Il y a pourtant bien des pays qui ont interdit ce genre de pratique parce qu'elle pressurait ceux qui étaient le moins en mesure de renoncer à une partie de leur remboursement d'impôts. Bien des députés ont demandé avec insistance qu'on mette fin à cette pratique, spécialement le député de Winnipeg-Nord qui a demandé à maintes reprises à la Chambre au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) quand il allait finir par présenter un projet de loi visant à interdire cette pratique qui consiste à exploiter les gens; or, après avoir entendu le gouvernement libéral lui assurer maintes et maintes fois qu'il allait bientôt s'y employer, il entend maintenant la même chose de la part du gouvernement actuel. Entre temps, cette pratique se répand et fait de plus en plus de victimes chez ceux qui n'ont vraiment pas les moyens de payer ce genre de prix aux escompteurs d'impôt.

• (1220)

Je dirai en terminant que le projet de loi C-80 se présente à un moment bien mal choisi. Les Canadiens s'efforcent de se remettre sur pied et font leur possible pour encourager l'activité économique dans leur milieu. Ils travaillent très fort et se donnent beaucoup de mal pour qu'eux et leur famille recouvrent une certaine prospérité économique. Ils mènent une lutte délicate et difficile, et voici que le gouvernement présente un projet de loi qui aura pour effet d'aller puiser des centaines de millions de dollars dans leurs poches. La mesure propose des hausses de la taxe de vente, de la taxe sur l'essence et de la taxe sur les articles de confiserie. C'est donc une mesure fort inappropriée. Il est difficile d'encourager les gens à conserver optimisme et espoir quand, d'une part, le gouvernement soutient qu'il nous faut tous consentir à des sacrifices et que, de l'autre, il propose un projet de loi par le biais duquel il demande aux gens ordinaires de sacrifier davantage.

En ce qui nous concerne les néo-démocrates, nous ne souscrivons certainement pas à ce projet de loi et nous ne voterons pas en sa faveur. A vrai dire, nous voulons poser de bien nombreuses questions au sujet de ses dispositions. Mais comme le débat actuel ne nous permet d'aborder que le principe de la mesure, nous attendrons impatiemment le moment où nous pourrons étudier en détail chacun de ses articles en vertu desquels certains produits sont exemptés de la taxe fédérale de vente alors que d'autres ne le sont pas. Nous aurons la possibilité en comité d'examiner de près ces détails, mais pour l'instant nous ne souscrivons certainement pas à ce projet de loi.

[*Français*]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir dans ce débat sur le projet de loi C-80, mais cela me fait également de la peine d'intervenir dans ce débat parce que ce que l'on a à faire aujourd'hui malheureusement, c'est répondre de l'indécence administrative de nos prédécesseurs, les libéraux, qui ont plongé le pays dans un déficit de 200 milliards de dollars, ceux-là même aujourd'hui qui nous demandent de rendre des comptes sur nos propositions qui visent finalement à sortir notre pays du pétrin. Il me fait quand même plaisir de défendre la position de notre ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) dans ce dossier.

Qu'avions-nous dit le 4 septembre 1984? A ce moment-là, on avait dit qu'on livrerait au pays une nouvelle réconciliation nationale, qu'on lui donnerait un renouveau économique et qu'on favoriserait l'ouverture internationale du Canada. Monsieur le Président, il est important de revenir aux règles générales. Souvent, lorsque l'on fait des propositions, les libéraux surtout manquent tellement d'articulation qu'ils ne font que

nous lancer des particularités sans jamais discuter des grandes lignes ou des grandes lois de l'économie. Pourtant, ils ont des compétences pour cela, je le sais, mais on dirait que lorsqu'ils deviennent politiciens, ils perdent leurs acquis. Alors, on avait promis un climat de réconciliation nationale et on l'a vu se réaliser graduellement, premièrement au niveau de l'Accord de l'Ouest qui a abouti à un développement significatif de l'économie de cette partie du pays. Je vois la députée de Calgary-Sud (M^me^ Sparrow) ici qui pourrait certainement témoigner de l'essor économique de sa région depuis qu'on est arrivé à un accord avec l'Ouest, alors que les libéraux avaient toujours fait en sorte que les intérêts fédéraux et ceux de l'Ouest soient différents à tous points de vue.

On a aussi l'accord avec l'Est, l'accord de Terre-Neuve qui est historique. Les libéraux remettaient cette échéance depuis des décennies. Nous l'avons réglée tel que nous nous y étions engagés au cours de la campagne électorale qui a précédé le 4 septembre.

On a vu aussi, depuis notre accession au pouvoir, disparaître l'option séparatiste d'une partie des Québécois et on les a vus se canadianiser davantage. On se demande aujourd'hui si ce n'était pas dans l'intérêt du séparatisme de capitaliser sur ce point-là au niveau du gouvernement libéral. Nous, lorsque nous prenons le pouvoir, cela se règle et les options de séparation disparaissent.

On avait aussi promis un renouveau économique. On commence aujourd'hui, par nos politiques, à en donner des résultats. On a vu 340,000 nouveaux emplois depuis un an. On a assisté à une baisse du chômage, une baisse des taux d'intérêt. Également, on contrôle l'inflation. Vous savez que lorsque l'inflation est à 10, 12 et 13 p. 100, c'est à ce moment-là que les plus démunis de notre société et que les personnes âgées faisant souvent partie des familles à revenu très peu significatif perdaient beaucoup lorsque notre pays a connu des périodes d'inflation. A ce moment-là, les libéraux n'ont pas voulu, d'ailleurs, indexer les différents avantages sociaux consentis à la population. On est en train d'enrayer l'inflation, elle est à près de 4 ou 4.5 p. 100, alors cela assure un niveau de vie à peu près constant aux plus démunis de notre société. Les choses sont aussi positives lorsqu'on parle de l'augmentation de la production nationale brute qui ne cesse d'étonner les experts et de dépasser les prévisions des économistes.

Le 4 septembre 1984, ce sont les Canadiens qui nous ont demandé d'une façon très formelle, très officielle, très significative, de nous serrer la ceinture et de réduire notre déficit budgétaire. Il y a 211 porte-parole des Canadiens et des Canadiennes qui sont ici aujourd'hui pour réaliser ce mandat. On leur avait dit, à ce moment-là, que cela ne serait pas facile parce qu'on avait eu un héritage, on avait eu un édifice en feu. Le feu était là depuis que les libéraux étaient au pouvoir. Les libéraux nous ont livré un déficit de 200 milliards de dollars. Les libéraux ont oublié que le rôle d'un gouvernement c'est de distribuer une partie des richesses de l'État aux plus démunis. Ils se sont modernisés un peu trop vite. Ils ont décidé de distribuer les emprunts de l'État et, non seulement aux démunis, mais aux compagnies, aux gens à l'aise, à leurs amis. On a vu des compagnies de la Couronne qui se sont voté des budgets extraordinaires pour leurs directeurs. On a vu la Société canadienne des postes . . . c'est un exemple malheureux, on connaît 17 vice-présidents de la Société canadienne des postes, société sous administration libérale, qui ont chacun leur automobile, leur chauffeur. C'est tout à fait édifiant d'aller au siège social de la Société canadienne des postes et de voir toutes ces automobiles avec chauffeurs, on se croirait à des endroits beaucoup plus importants. Alors cela, c'est de l'incurie administrative des libéraux, c'est comme cela qu'ils ont accumulé un déficit de 200 milliards.

On s'est lancé dans des investissements exagérés, on a créé un empire de papier et, aujourd'hui, on nous livre des contraintes. Les libéraux sont partis mais nous, nous avons à faire face à des dépenses de 105 milliards de dollars. Où sont-ils ces 105 milliards de dollars? Nous avons 25 milliards de dollars, c'est-à-dire 25c. pour chaque dollar qui vont au paiement des intérêts des sommes qui ont été empruntées par les libéraux pour en distribuer une partie à des riches Canadiens et à leurs amis.

• (1230)

On a un autre 45c. sur le même dollar, 45c. ou 45 milliards de dollars, monsieur le Président, si on parle d'un budget de 105 milliards de dollars qui va au programme de bien-être social. Et les libéraux aujourd'hui nous demandent de ne pas augmenter les revenus de notre gouvernement. Ces 45 milliards de dollars qui vont dans le domaine des affaires sociales représentent 57 p. 100 des dépenses du gouvernement du Canada, si on fait exclusion des dépenses d'intérêts. Alors, une somme de 57c., c'est plus que la moitié, va à des dépenses pour les plus démunis parmi les Canadiens et les Canadiennes à même un budget total de 105 milliards de dollars. Il nous reste donc la latitude pour une somme de 35 milliards qui doivent servir à tous les autres ministères, à tous les autres programmes gouvernementaux.

Les libéraux nous ont, par exemple, laissé une situation technique lamentable au niveau de l'Armée canadienne et on voudrait aujourd'hui la moderniser. Il faut œuvrer à l'intérieur de très contraignantes limites budgétaires.

Quels ont été les effets de cette incurie de nos prédécesseurs? Les effets ont été de «démotiver» tous nos Canadiens et nos Canadiennes. Il ne servait à rien d'être créateurs, ils étaient étouffés par les réglementations et les contraintes gouvernementales. Nos entrepreneurs—un pays doit avoir environ 15 p. 100 de sa population active qui peuvent se définir comme des entrepreneurs—nos entrepreneurs, dis-je, ont été «démotivés» pendant les dernières décennies. Ils sont à toutes fins pratiques disparus.

Notre productivité, à cause de l'inflation galopante qui a été en parallèle avec l'administration libérale, est diminuée, nous ne sommes plus capables de vendre nos produits à l'étranger, excluant nos richesses naturelles, ils se sont toujours bien entendus sur cela pour vendre nos richesses naturelles à l'étranger, nous nous sommes fermés de plus en plus aux marchés extérieurs.

Quels sont les remèdes aux problèmes que nous avons hérités des libéraux? Le premier remède, monsieur le Président, c'est que les Canadiens et les Canadiennes doivent se serrer la ceinture et c'est un effort qui doit être fourni par l'ensemble de notre population.

Nous avons vu un exemple significatif de ce «serrement de ceinture» lorsque le premier ministre a décidé de réduire son salaire de 15 p. 100 au moment où il a pris le pouvoir. Lorsque tous les ministres du cabinet de notre gouvernement ont accepté de réduire de 10 p. 100 leur propre salaire dans un effort national d'économie. On peut souligner, monsieur le Président, que cet effort n'a jamais été fait et accepté par le chef de l'opposition et pas plus par le chef du Nouveau parti démocratique. Ils nous demandent des efforts, ils en ont de la part de la population, mais ils ne sont pas là pour donner l'exemple.

A ce jour, nos remèdes ont donné des effets. Nous avons nos 340,000 nouveaux emplois. Les entrepreneurs ont repris confiance. Nous sommes en train, par un effort collectif, de guérir notre économie qui était dans un des états les plus malsains, dans l'état où les libéraux l'avait plongée et où ils auraient peut-être été heureux de continuer à plonger pendant quelques années encore.

Mais les lois de l'économie ne permettaient pas d'aller plus loin, notre pays ne pouvait pas emprunter davantage. Nos citoyens, dans l'état de leurs affaires déclinantes, ne pouvaient soutenir un effort additionnel. Il devient donc impératif de créer un nouveau climat, et c'est ce que nous avons fait. Nous visons à ce que nos budgets s'équilibrent d'année en année, à ce qu'il y ait un autofinancement lorsqu'on pense à nos revenus et à nos dépenses. C'est une des seules façons de nous assurer un retour sur nos pieds. Il faut que notre pays reprenne confiance, que nos citoyens se réveillent, et c'est le climat qu'on leur donne.

Monsieur le Président, on avait aussi parlé d'une ouverture internationale du Canada, ouverture du pays d'un océan à l'autre, reprise économique et aspect international.

Les événements récents, et ce sont des événements d'avant-hier . . . Notre premier ministre (M. Mulroney), avant-hier, a sauvé, à toutes fins pratiques, la réunion des États membres qui font partie du Commonwealth britannique, et c'est notre premier ministre qui s'est affirmé, après sa première année comme premier ministre, sa première année de vie publique, qui s'est affirmé, dis-je, et qui a pris le leadership du Commonwealth, qui a sauvé l'évolution de la rencontre récente et qui a proposé des moyens concrets pour amorcer le règlement de la crise que l'on vit en Afrique du Sud.

Lorsqu'on parle d'intervention internationale de notre pays, il faut signaler que c'est également à New York que notre premier ministre a apporté hier un des messages les plus ouverts et les plus significatifs aux grandes puissances concernant le désarmement.

Nos efforts se font parallèlement avec notre ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher), qui est en train de réaliser le plus beau dossier qui sera donné aux Canadiens d'ici les 20 prochaines années, le dossier du développement de notre commerce extérieur, le dossier de notre ouverture avec le plus grand et le plus puissant marché du monde, notre ouverture avec les Américains.

Monsieur le Président, pour ces raisons, il importe de modifier notre législation pour continuer à donner des preuves formelles aux Canadiens et aux Canadiennes qu'on veut réaliser nos programmes, et notre présente législation vise tout simplement à leur livrer ce qu'ils nous ont demandé le 4 septembre. On leur donne l'occasion de se serrer temporairement la ceinture, pour qu'après cet effort à court terme, nous en bénéficions aux niveaux de la reprise économique, du bien-être des Canadiens, et de la renommée internationale du Canada.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires. L'honorable député de Richmond-Wolfe (M. Tardif) a la parole.

M. Tardif: Monsieur le Président, je trouve un peu aberrant que l'on prenne l'occasion qui est offerte pour faire une espèce de bilan de la situation, sans dire un seul mot sur le pourquoi de la discussion et sur les raisons de notre présence en cette enceinte, c'est-à-dire le projet de loi C-80.

On dit que tous les problèmes, tout ce que le Canada vit actuellement, tous les aspects négatifs, c'est la faute des libéraux. Tous les aspects positifs, les taux d'intérêt, l'inflation, tout cela, c'est notre réalisation. Mais je pense qu'il faut assez mal et très mal connaître l'économie pour affirmer une telle chose. Parce que tous les experts, unanimement, vont dire que l'inflation, que le taux d'intérêt, c'est dû à des mesures qui avaient été mises de l'avant par l'équipe qui vous a précédée.

Ce que je voudrais savoir du député de Lévis (M. Fontaine) c'est ceci: On nous dit que le 4 septembre, les Canadiens nous ont donné le mandat de prendre les dispositions pour qu'on se serre la ceinture. Et je vous pose la question suivante: Comment leur expliquez-vous, comment conciliez-vous que vous puissiez avoir donné au-delà de 500 millions de dollars de bénéfices fiscaux lors du récent achat des actifs de Gulf Canada, au niveau de la loi qui était à l'étude en cette enceinte cette semaine, où vous demandiez 800 millions de dollars pour rembourser ceux qui ont des dépôts de plus de $60,000? Comment expliquez-vous que vous avez donné, dans la supposée entente à laquelle vous faisiez référence il y a quelques instants, plus de 2 milliards, 500 millions de dollars aux pétrolières? Et aujourd'hui, vous venez nous dire: Les Canadiens nous ont donné le mandat de taxer des produits de base, des produits de santé, des produits essentiels, pour lesquels tous les contribuables, sans exception, vont faire les frais de cette odieuse mesure. Comment conciliez-vous cette façon, cette philosophie que vous avez d'imposer le petit et moyen contribuable, et d'être d'une générosité historique à l'endroit de ceux qui sont capables de faire l'effort? J'aimerais connaître les commentaires du député de Lévis à ce sujet.

• (1240)

M. Fontaine: Je remercie l'honorable député de Richmond-Wolfe (M. Tardif) pour sa question. Cela va me donner l'occasion de lui en poser une.

Comment expliquez-vous, libéraux qui nous avez précédés, les 15 millions de dollars que vous avez donnés à la compagnie CCM qui n'a eu aucun rendement? Comment expliquez-vous les 2 milliards de dollars que vous avez donnés à la de Havilland, le 1 milliard de dollars que vous avez donné à la Canadair? Comment expliquez-vous votre intervention dans Maislin, dans Massey Ferguson. Vous avez englouti 3.2 milliards de dollars, les libéraux, dans ces dossiers-là, sans aucun effet positif.

Une voix: Maislin à LaSalle . . .

M. Fontaine: Alors vous, vous voudrez bien l'expliquer. Je vous remercie de votre question. Deuxièmement, vous me parlez d'une question fiscale, et vous savez très bien que cette

dernière a été réglée par le ministère du Revenu. Vous me parlez de $800,000 . . . Vous avez créé dans l'Ouest, par votre politique de l'énergie inappropriée, par les châteaux de cartes que vous avez édifiés dans l'Ouest, vous avez énervé les gens, lesquels ont érigé des constructions, ils ont monté des entreprises avec peu d'équité, et à cause des conditions économiques que vous avez créées, ils se sont trouvés aux prises avec des difficultés et, aujourd'hui, c'est encore nous qui sommes obligés de les régler les difficultés. Alors donnez-les vos explications, ne nous en demandez pas!

Nous autres, on est là pour régler le cas et c'est pour cela qu'aujourd'hui on demande aux Canadiens . . . Votre chef a refusé de vous serrer la ceinture et également le chef du Nouveau parti démocratique. Notre premier ministre s'est serré la ceinture pour $15,000, 15 p. 100 de son salaire. Serrez-vous la ceinture vous autres aussi, ensuite, vous nous poserez des questions!

M. Tardif: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): Question supplémentaire, l'honorable député de Richmond-Wolfe (M. Tardif).

M. Tardif: Monsieur le Président, je ne partage en aucune façon le point de vue du député de Lévis (M. Fontaine) mais qu'il me soit permis de lui dire que ces milliards qui ont été investis par l'administration précédente ont créé, rassuré et sauvegardé des milliers d'emplois, d'une part.

Mme Champagne: Demandez cela aux chantiers de Maislin!

M. Tardif: D'autre part, si l'on additionne les millions auxquels il fait référence, il faut comprendre que c'est sur une administration de 20 ans, et l'addition des montants que vous avez donnés à ces riches Canadiens dépasse largement ce qu'on aurait apparemment «gaspillé», pour me servir de votre expression, sur 20 ans.

Vous l'avez fait en six mois d'administration, et ce qui est encore plus odieux, sur le dos des petits contribuables, sur le dos de ceux et celles qui ne sont pas capables de se serrer la ceinture.

Vous ne semblez pas savoir ce que c'est que d'être privé de $10, $15 par mois quand on a de la misère à joindre les deux bouts. C'est chez ces personnes-là que vous allez chercher ce dont vous avez besoin pour distribuer aux riches amis du parti conservateur.

M. Fontaine: Je comprends très bien que l'honorable député de Richmond-Wolfe (M. Tardif) ne partage pas mes idées, parce que s'il les partageait, il aurait des idées différentes et serait assis de ce côté-ci de la Chambre.

L'honorable député de Richmond-Wolfe me parle de «particularités» au sujet des Canadiens. Est-ce que vous avez pris connaissance du fait que tous les Canadiens ont droit de vote, les démunis, les moins démunis, les riches et les moins riches, et ce sont tous les Canadiens qui nous ont donné 211 droits de vote ici à l'intérieur d'une Chambre de 282 droits de vote. Ils nous ont donné un mandat très clair d'administrer et d'équilibrer notre budget, et c'est ce que l'on fait aujourd'hui, monsieur le Président.

M. Waddell: Monsieur le Président, à mon avis, c'est incroyable d'entendre un débat entre les deux députés du Québec. Pour les conservateurs, c'est la faute des libéraux, et pour les libéraux, c'est la faute des conservateurs. Heureusement les électeurs du Québec peuvent choisir un autre parti le 2 décembre, le parti NPD du Québec. Je veux dire au député que le Programme national énergétique du gouvernement libéral visait à aider les consommateurs du Québec. Il y aura des difficultés, mais voilà quel genre de programme c'était, et voici ma question: Quel est le prix actuel de l'essence ordinaire?

M. Della Noce: On dit «régulière».

M. Waddell: «L'essence régulière à Lévis».

M. Fontaine: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) et je le félicite, dans un premier temps, pour l'utilisation de la langue française. C'est une chose qui mérite des félicitations.

Lorsque vous parlez des avantages du programme énergétique des libéraux versus la province de Québec, c'est que la province de Québec, vous semblez la distinguer de l'ensemble du Canada alors qu'elle en fait partie . . . Le Canada est un pays qui va de l'Atlantique au Pacifique. Les avantages que l'on découvre aujourd'hui au niveau de notre intervention dans le programme du pétrole se manifestent à la grandeur du pays. Et, quant au prix que l'on paie pour le litre de pétrole aujourd'hui, c'est qu'on le paie moins cher comparativement au coût de la vie aujourd'hui même qu'il y a un an.

Mme Mailly: Un commentaire, monsieur le Président. Je veux féliciter mon collègue d'un excellent discours pour un député qui n'était pas présent à la Chambre lorsque nous étions au gouvernement en 1979. Je crois qu'il comprend très bien la situation économique dont on a hérité de l'administration libérale. J'ai eu le plaisir et l'expérience inoubliable d'être adjointe du ministre des Finances d'alors, M. John Crosbie, lors de notre passage, malheureusement trop rapide, au pouvoir en 1979 et je voudrais dire que M. Crosbie serait très intéressé aux commentaires de mon collègue parce que, précisément, il a mis le doigt sur le «bobo». C'est cette énorme dette qui faisait couler notre pays, qui ne permettait pas aux régions qui auraient pu enfin prendre un essor, comme la région de l'Ouest, qui nous pousse à essayer de nous sortir de ce marasme dans lequel les libéraux, trop libéraux, nous avaient plongés.

Je voulais aussi porter à l'attention de mon collègue un article paru dans le journal *The Citizen* d'Ottawa hier et qui explique, et je vais le citer puisque c'est en anglais:

[*Traduction*]

«Le Canada bat les États-Unis sur le plan économique.»

[*Français*]

Et c'est un rapport de la Banque Royale qui dit:

[*Traduction*]

«L'optimisme a sa source . . . »

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette d'interrompre l'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) dans la formulation de son opinion objective . . .

Mme Mailly: Monsieur le Président, je suis seulement en train de lire un article . . .

Le président suppléant (M. Charest): La période pour les questions et commentaires est terminée, c'est la raison pour laquelle j'interromps l'honorable députée. Reprenons le débat. L'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a la parole.

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le projet de loi C-80 à l'étude est, à mon sens, complètement inutile et aurait pu être évité totalement si le gouvernement qui nous dirige avait pris une attitude différente, une route différente. On nous a dit que la raison d'être de ce projet de loi c'est que, et le député de Lévis (M. Fontaine) vient de le souligner, que les Canadiens auraient donné le mandat au gouvernement dont il fait partie, ou du moins à son parti politique, de serrer la ceinture de l'ensemble des Canadiens. Je crois que les Canadiens et les Canadiennes étaient conscients du fait que, au sortir de la pire crise économique que le Canada ait connue, comme les autres pays industrialisés du monde au cours des années 1981-1982, le problème de l'endettement public était un problème sérieux.

Le premier reproche que je ferais au gouvernement actuel c'est de ne pas avoir tenu compte de cette approche, de cette réalité lors de la campagne électorale de 1984. Qui a fait les promesses qui représentaient des dépenses de 20 milliards de dollars additionnels, selon les chiffres de l'actuel ministre de la Justice (M. Crosbie)? Ce ne sont pas les libéraux qui ont fait ces promesses-là, ce sont les conservateurs eux-mêmes. Qui avait promis durant la campagne électorale, par exemple, de régler le problème du pétrole et surtout de s'occuper des détaillants privés qui ne sont pas membres des grandes chaînes? Ce n'est pas le parti de ce côté-ci, c'est le parti de l'autre côté. Pourtant, après avoir critiqué vertement pendant des années tout le problème de Petro-Canada, que font-ils en arrivant au pouvoir? Ils investissent encore de l'argent, ils permettent à Petro-Canada de dépenser encore plus d'argent et, comme conséquence, une raffinerie dans l'est de Montréal va fermer ses portes: 450 «jobs» vont être à l'eau et, en plus de cela, toute la chaîne des détaillants privés de l'essence au Québec va être aux prises avec des cartels encore plus sérieux que ceux auxquels ils faisaient face antérieurement.

• (1250)

Monsieur le Président, je dis que ce projet de loi aurait pu être évité si le gouvernement avait agi différemment. Je suis conscient que l'endettement public est sérieux. Je suis conscient que 25 p. 100, soit 25c. sur le dollar dépensé va au service de la dette. Mais si tel est le cas, pourquoi alors ne pas avoir véritablement travaillé sur cet angle-là?

Comment expliquer, par exemple, que le député de Lévis (M. Fontaine), que la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall), que le ministre des Finances (M. Wilson) nous disent qu'il faut lutter contre le déficit? Et pourtant, qu'est-ce qu'on a fait dans le budget? Quelles sont les raisons qui nous obligent maintenant à analyser ce projet de loi? Quelles sont les raisons qui vont obliger l'ensemble des Canadiens à payer des taxes sur les médicaments non brevetés? Quelles sont les raisons qui amèneront les Canadiens à payer plus cher la taxe sur l'essence? Qui seront obligés de payer une taxe sur les produits ayant trait à la construction, tels que les ciments préfabriqués? Qu'est-ce qui nous oblige à faire cela? C'est bien simple. C'est que ce gouvernement a décidé de donner de l'argent aux multinationales et de venir le chercher auprès des contribuables.

Et je crois qu'il faut bien souligner qu'il s'agit là de l'ensemble de la philosophie qui est en cause ou qui est en jeu entre les deux partis politiques: les conservateurs et le parti que je représente.

La théorie des conservateurs, c'est de donner aux riches et de taxer les classes moyennes et les plus pauvres en espérant que dans 10 ou 15 ans les riches seront assez riches pour dépenser et que, éventuellement, ils créeront des «jobs» pour les plus pauvres. C'est l'histoire, évidemment, du cheval et du moineau, comme on l'a souvent expliqué. Par contre, nous nous pensons que la meilleure façon d'assurer une répartition de la richesse, une façon plus démocratique, plus libérale, c'est que cette richesse soit mieux répartie et que les riches payent davantage pour être capables de maintenir, au niveau de l'ensemble des classes moyennes, et surtout dans les régions plus défavorisées—donc, question de développement régional—un équilibre plus équitable de la répartition de la richesse.

On nous dit qu'on veut combattre le déficit et pourtant, dans le budget, qu'est-ce qu'on a fait? On a aboli la taxe sur les multinationales du pétrole qui fait en sorte que, d'ici 1990, il y aura 8.5 milliards de dollars qui sortiront des coffres du gouvernement du Canada pour retourner dans ceux d'une dizaine de multinationales du pétrole. Ce seront 8.5 milliards de dollars! On a décidé d'enlever la taxe sur les gains de capital, et ce ne sont sûrement pas les gens qui gagnent $25,000 et $30,000 par année qui ont des gains en capitaux suffisants pour bénéficier de cet abattement offert par les conservateurs. Savez-vous une chose, monsieur le Président, c'est que d'ici 1990 c'est tout près de 5 milliards de dollars qui sortiront des coffres de l'État canadien pour s'en aller dans ceux des 4 p. 100 à peu près des contribuables au Canada qui ont bénéficié, au cours des dernières années, de gains en capital et qui vont bénéficier maintenant des avantages fiscaux.

Qu'avons-nous fait à ce gouvernement-là? On nous dit: Serrons-nous la ceinture Canadiens de classe moyenne et, en même temps, on vient chercher, par un coup du doigt, comme ça, tout près d'un milliard de dollars dans les poches de l'ensemble des Canadiens, dans les coffres de l'État pour aller rembourser des entités anonymes, individus ou compagnies, ou banques étrangères qui avaient plus de $60,000 de dépôts dans la Norbanque et la Banque Commerciale du Canada.

Monsieur le Président, on demande aux Canadiens de se serrer la ceinture. On demande aux Canadiens de classe moyenne et aux plus bas salariés de payer plus de taxes de vente. Et on a suffisamment de ressources pour que ce gouvernement décide de laisser aller, sortir un revenu potentiel de ses coffres qui peut atteindre un milliard de dollars, certains disent que c'est plus pour «une couple» d'actionnaires d'une compagnie qui vient d'acheter les actifs canadiens de la Gulf, peut-être un milliard de dollars qui sortiront des coffres, puis on vient nous dire que c'était uniquement une décision administrative. Quand on a lu les déclarations dans les journaux de l'ancien sous-ministre des Finances qui dit clairement que son ministre l'a disculpé de ne pas s'occuper de ce dossier-là parce qu'il y avait des possibilités d'emplois avec les Reichmann, et que son ministre a été assez gentil de s'en occuper lui-même. Et on va nous faire accroire aujourd'hui, après l'affaire du thon avarié, et après l'affaire des banques, que ces gens-là nous disent toute la vérité, seulement que la vérité. Et que ni le ministre des Finances (M. Wilson), ni le premier ministre (M. Mulroney), ni la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^me^ Carney) n'étaient au courant de cette décision

administrative qui allait donner un milliard de dollars à quelques actionnaires d'une grande compagnie. Et on nous demande à nous d'adopter une loi qui va forcer les Canadiens à se serrer la ceinture.

Monsieur le Président, on n'a pas parlé beaucoup à la Chambre d'un autre dossier qui a été discuté en même temps que la Domtar dans la région des Cantons de l'Est, dossier pour lequel mes collègues de Richmond-Wolfe (M. Tardif) et de Granby, Stanstead, Shefford (M. Lapierre) ont travaillé ardument. On ne voulait pas donner un cent du côté du gouvernement. Finalement, cela a été pris à même des ententes régionales déjà signées qui devaient... ces sommes qui devaient être affectées à d'autres projets, on les a affectées à Domtar, 60 millions de dollars. Mais savez-vous, madame la députée, qu'au même moment, votre angélique ministre du Revenu national (M. MacKay), qui gueulait à tout rompre contre les «Advance Ruling» dans le passé, que c'est lui qui a donné l'«Advance Ruling» pour les Reichmann, que c'est lui qui a donné l'«Advance Ruling» qui a coûté peut-être 250 millions de dollars de pertes de revenus dans le cas de Algoma Steel et de CP? Peut-être que vous devriez la regarder cette affaire-là.

Et aujourd'hui, les milliards sortent soit en cadeaux aux multinationales, soit en «Advance Ruling» pour l'achat de Gulf, soit, dans le cas d'Algoma et de CP, soit dans le cas des banques, et je soutiens encore que c'est dû à l'incompétence du gouvernement si on est appelé à payer autant d'argent dans les banques. Et aujourd'hui, le député de Lévis (M. Fontaine), et la ministre d'État (Finances) ont le culot de venir nous dire, monsieur le Président, qu'ils ont le mandat de nous serrer la ceinture ainsi que celle des gens qui gagnent $15,000 et $20,000, en augmentant les taxes de vente, en diminuant les allocations familiales, en diminuant le montant à partir duquel les familles à revenu moyen auront droit de bénéficier du crédit d'impôt-enfant. Et on va venir nous faire croire cela aujourd'hui.

Je pense, monsieur le Président, qu'il y a des limites à vouloir prendre les gens pour des valises et les bourrer. Je pense qu'il faut que la vérité soit clairement indiquée. Quand on examine l'effet du projet de loi, d'ici la fin de 1990, c'est que ce gouvernement va aller chercher 16 milliards de dollars de plus dans la poche des contribuables canadiens, et je ne veux pas revenir sur la question de la taxe de vente qui frappe, on le sait bien, des gens à revenu modeste, d'une façon proportionnellement plus grande que les autres. Cela va aller à 16 milliards de dollars. Et savez-vous une chose, c'est que le pétrole, les avantages aux multinationales du pétrole, 8.5 milliards de dollars, le gain en capital, 5 milliards de dollars, le «deal» d'Algoma, 200 millions de dolllars, un milliard de dollars d'«Advance Ruling» pour Reichmann et un milliard de dollars de fiasco pour les banques. Bien savez-vous une chose, c'est que cela correspond aux 16 milliards de dollars. Et à la fin de tout cet exercice-là, le déficit du gouvernement du Canada n'aura pas diminué d'un cent. Il va avoir même augmenté.

Au député de Lévis qui dit que c'est pour baisser le déficit qu'on fait cela, je signale une chose: C'est comme si vous faites rentrer de l'eau à un bout du tuyau et que l'autre bout est débouché, vous n'accumulerez pas beaucoup d'eau pour faire diminuer le déficit. Bien, c'est ce que vous faites actuellement. Et ce qu'il y a de pire, c'est que la concentration des sorties d'argent ou des abstentions de revenu, elle va uniquement à une classe de privilégiés, à des multinationales du pétrole, les grandes banques et ceux qui ont des dépôts de $60,000 et plus. Elles vont à ceux qui achètent une société et qui vont avoir un avantage fiscal d'un milliard de dollars.

Monsieur le Président, tout cet argent-là va entre les mains... Je pense que si j'avais deux mains de plus, si je trouvais deux mains de plus, je pourrais presque catégoriser ceux à qui cela va bénéficier.

Par contre, ce sont probablement les 10 ou 11 millions de contribuables canadiens qui vont venir compenser pour cela. Et c'est là toute la philosophie de ce gouvernement. On pense qu'on va activer l'économie en prenant de l'argent à ceux qui en ont le moins, les classes moyennes, les classes défavorisées, pour les donner aux riches.

Je soumets, monsieur le Président, que c'est là une orientation économique qui est fausse, qui va créer des problèmes sociaux au Québec, au Canada, qui va créer également des problèmes au niveau du développement régional dans notre pays parce qu'on ne peut pas, dans un pays comme le Canada, penser que seulement l'économie de marché va répondre à tous les besoins des différentes régions du pays.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, selon les derniers chiffres connus, chaque jour quelque 19,800 livres de polluants les plus importants sont déversés dans la rivière Niagara. De ce nombre, 350 livres sont filtrées par l'usine de traitement qui vient de rouvrir à Niagara Falls, dans l'État de New York. Le reste, 19,450 livres, est entraîné par le courant dans le lac Ontario constituant ainsi un danger à long terme pour la santé publique. Pendant ce temps, ici à Ottawa, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) reste muet au sujet du projet d'assainissement soumis par l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis.

Lundi dernier, le ministre a refusé de nous livrer les modalités du plan. Il faut en conclure que le ministre aime mieux faire de la basse politique au lieu de s'intéresser à la santé de millions de Canadiens.

D'importantes questions exigent des réponses. D'abord, le plan propose-t-il des contrôles rigoureux pour les industries qui déversent des déchets toxiques? En second lieu, quelle somme,

Article 22 du Règlement

s'il en est question, a-t-on prévue pour l'incinération des produits toxiques enfouis dans les quatre grands dépotoirs situés sur la rive américaine? Troisièmement, va-t-on aider les municipalités à construire des installations capables d'intercepter les déchets toxiques à l'entrée des usines de traitement des eaux usées? Quatrièmement, quel échéancier a-t-on fixé? Cinquièmement, quelles sont les substances chimiques qui seront contrôlées?

J'exhorte le ministre de l'Environnement à rendre public le plan américain et à demander l'avis des milieux intéressés . . .

M. le Président: Je dois informer le député que son temps de parole est terminé.

* * *

[*Français*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA CONSTRUCTION DE FRÉGATES ET LA RÉPARATION DE DESTROYERS—L'ADJUDICATION DE CONTRATS

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, le 29 juin 1983, le gouvernement libéral avait annoncé l'attribution d'importants contrats pour la construction de six frégates ainsi que pour la réparation de destroyers et de sous-marins de la Marine canadienne. Ces contrats impliquaient une juste répartition entre les régions du pays et entre les différents chantiers maritimes au Canada.

Les règles du jeu ont depuis été changées, et le gouvernement conservateur manque à ses responsabilités au chapitre du développement régional en n'intervenant pas pour forcer la compagnie Versatile Vickers à respecter son contrat.

Le contrat qui avait été donné à la Société St. John prévoyait deux importants sous-contrats: l'un à Paramax Electronics et l'autre à la société Versatile. Or, pourquoi aurions-nous exigé, à l'époque, que la compagnie Paramax s'établisse à Montréal si trois des six frégates ne devaient pas justement être réalisées dans la région montréalaise?

En enlevant sauvagement ce contrat aujourd'hui à la Vickers de Montréal, on frappe quelque 500 employés qui ont 10 à 15 ans de service et qui ont un âge avancé et qui jouissent d'une technologie de fine pointe dans le domaine de la réparation et de la construction de bateaux.

On nous dit que quelque 185 employés ont déjà 55 ans ou plus, et si cette décision . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES ÎLES DE LA REINE-CHARLOTTE—L'AVENIR DE LA RÉGION DE MORESBY-SUD

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, les habitants de la Colombie-Britannique sont unanimes lorsqu'ils parlent du maintien de l'équilibre délicat entre la protection de notre environnement et la survie de nos industries primaires. Personne ne veut bouleverser cet équilibre. Dernièrement, ils ont donné publiquement leur avis sur certains secteurs problèmes sujets à controverse, notamment Moresby-Sud, en Colombie-Britannique. Je suis fier de déclarer que la voix du peuple est désormais reconnue comme la voix de la raison.

Mon collègue l'honorable ministre de l'Environnement (M. MacLellan) a pu voir par lui-même le secteur de Moresby-Sud, dans les Îles de la Reine Charlotte. Après avoir visité la région, le ministre a parlé d'entente et de compromis.

Le gouvernement provincial comprend également qu'il importe d'aborder des questions aussi cruciales que celle de Moresby-Sud dans un esprit de compromis. Les personnes qui rejettent l'extrémisme, que ce soit au sein des groupes écologiques ou industriels, ont bien accueilli la semaine dernière l'annonce faite par le ministre de l'Environnement Pelton de la Colombie-Britannique au sujet de sa commission d'étude.

L'expansion de nos industries extractives et la protection de nos régions sauvages ne sont pas incompatibles. Notre rôle est de chercher cette solution de compromis, d'écouter la voix de la raison et de préserver cet équilibre délicat.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

ON APPUIE LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, je tiens à dire que je souscris de tout cœur aux efforts que le gouvernement déploie, en vue de conclure un nouvel accord commercial avec les États-Unis.

Il va de soi que nous cherchions à élargir et à garantir notre accès aux marchés de notre plus important partenaire commercial. Les États-Unis achètent 76 p. 100 de tous les produits que nous exportons. Cela représente trois millions d'emplois environ et près de 30 p. 100 de notre revenu national.

A l'heure actuelle, le Congrès américain est saisi de 300 projets de loi protectionnistes. Beaucoup de ces mesures auraient de graves répercussions sur divers secteurs l'économie canadienne.

Dans son rapport final, la Commission Macdonald a signalé:

> Il est impérieux que le Canada réduise à la fois l'incertitude en ce qui a trait à l'accès aux marchés américains et limite les répercussions nuisibles que pourraient avoir des mesures protectionnistes.

La Commission a conclu que le Canada profiterait de façon substantielle d'un nouvel accord commercial avec les États-Unis, et plus particulièrement qu'il bénéficierait d'un accès libre à un marché plus étendu et d'économies d'échelle.

Les députés de l'opposition sont-ils vraiment disposés à courir le risque que comporte le statu quo? Ils devraient demander à un éleveur de porcs de l'Ontario ou à bûcheron de la Colombie-Britannique, ce qu'ils en pensent.

Le gouvernement croit que les Canadiens sont capables de soutenir la concurrence et de réussir. Un nouvel accord commercial avec notre plus important partenaire permettra de sauver des emplois maintenant et d'en créer d'autres à l'avenir. Qu'on ne se fasse pas d'illusions; les négociations seront longues et ardues, mais chose certaine, si nous ne faisons pas un bon marché, il n'y aura pas de marché du tout.

M. le Président: Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

L'EMPLOI

LES DONNÉES RELATIVES AUX EMPLOIS À PLEIN TEMPS ET À TEMPS PARTIEL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, le chômage reste le plus grand sujet de préoccupation et le pire problème des Canadiens. Le faible recul du taux de chômage à 10.1 p. 100 masque le fait qu'il est en grande partie attribuable à une augmentation des emplois à temps partiel faiblement rémunérés qui remplacent les emplois à plein temps de travailleurs syndiqués bénéficiant d'une rémunération normale et d'avantages sociaux.

Le rapport de Statistique Canada qui a paru le 11 octobre fait état d'une baisse de 24,000 emplois à plein temps en septembre, qui est entièrement attribuable au fait que moins de femmes travaillent à plein temps et que 47,000 personnes de plus travaillaient à temps partiel.

Une nouvelle en provenance de Toronto qui a paru lundi dans le *Globe and Mail* le confirme. Selon cette nouvelle, les offres d'emploi à temps plein ont diminué de 24 p. 100. Selon le Conseil de placement professionnel, dont le siège est à Toronto, le nombre total d'emplois s'est accru dans la dernière année, surtout à cause des postes temporaires, à temps partiel et occasionnels. Dans son rapport du 24 septembre, l'OCDE prévoit que la situation de l'emploi ne s'améliorera pas beaucoup au Canada en 1986.

Tous ces faits prouvent que les mesures budgétaires et les politiques d'emploi du gouvernement ne sont pas satisfaisantes. Il est temps que le gouvernement cesse de se congratuler lui-même et qu'il réexamine ses programmes d'emplois à la lumière de ces faits inquiétants.

* * *

L'APARTHEID

LA CONDAMNATION PAR LE PREMIER MINISTRE

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le premier ministre (M. Mulroney) d'avoir condamné les politiques racistes de l'Afrique du Sud hier aux Nations Unies.

Des voix: Bravo!

M. McCurdy: Je suis sûr que sa déclaration reflétait l'opinion des députés de tous les partis et de la grande majorité des Canadiens. L'enthousiasme avec lequel elle a été accueillie par les délégués aux Nations Unies montre non seulement que cette déclaration était percutante mais qu'elle suscitait certaines attentes.

Le Canada est dorénavant le point de mire des attentes des pays du tiers monde; ils espèrent que les pays industrialisés qui ont jusqu'à présent appuyé l'Afrique du Sud, se lancent également dans la lutte contre le régime de ce pays. Si le Canada n'était pas à la hauteur de son nouveau rôle de figure de proue, il risque non seulement de les décevoir terriblement mais aussi d'accentuer leur cynisme au sujet de l'attachement des pays occidentaux aux valeurs sur lesquelles reposent nos régimes démocratiques.

Article 22 du Règlement

Nous avons promis d'adopter une attitude énergique et nous devons le faire. Si dans six mois, l'Afrique du Sud n'a pas réagi comme nous l'exigeons, nous ne devons plus nous contenter de paroles, même si elles sont éloquentes. Nous devons agir et faire bien plus que le peu que nous avons fait.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

L'IMPACT DE LA DIMINUTION DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, je voudrais souligner la satisfaction des gens de la Beauce et de tout le pays suite à une baisse des taux d'intérêt. Il en coûtera désormais moins cher pour devenir propriétaire. Les agriculteurs, les pêcheurs et les petites entreprises bénéficieront de coûts moins élevés et des emplois seront créés pour les Canadiens sans travail.

Jeudi dernier, le taux d'escompte de la Banque du Canada est passé à 8,77 p. 100, ce qui représente une baisse de 3,6 p. 100 depuis les élections.

Le taux préférentiel des banques à charte a baissé de 13 p. 100 à 10 p. 100, son point le plus bas en sept ans. Il en résulte une baisse de 3 p. 100 des taux d'intérêt prévus par la Loi sur les prêts aux petites entreprises, la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et la Loi sur les prêts destinés aux opérations de pêche.

En termes plus concrets, cela représente en moyenne une épargne de $1,500 par année sur un prêt de $50,000.

Les paiements sur prêts hypothécaires de 5 ans ont diminué de 2.5 p. 100. Dans le cas d'une hypothèque de $50,000, cela signifie une épargne de plus de $5,000 pour le cinq premières années et d'environ $26,000 sur une période d'amortissement de 25 ans. Les gens de la Beauce apprécient cela.

Monsieur le Président, depuis les élections, les mises en chantier ont augmenté de 29 p. 100, grâce à la baisse des taux d'intérêt. Il s'ensuivra donc la création de milliers d'emplois dans les secteurs de la construction, du bois de charpente et de l'ameublement.

C'est un vrai bon climat qu'on est en train de créer. Quand les médias mettront davantage l'accent sur les bonnes nouvelles, le pays ne s'en portera que mieux.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

«THE FRIENDLY GIANT»—ON DÉPLORE L'ANNULATION DE L'ÉMISSION

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, le réseau anglais CBC a encore fait des siennes. Il gagne, le Canada perd. L'émission «The Friendly Giant» est moribonde à cause de la décision du réseau CBC.

Quand il est question de liens de dépendance, le réseau CBC est tellement peu en contact avec la réalité qu'il n'a plus aucun discernement. Même si Friendly a 66 ans et qu'il anime l'émission depuis 26 ans, ce n'est pas une raison pour s'en débarrasser. Monsieur le Président, vous connaissez sûrement l'adage

Article 22 du Règlement

qui veut qu'on ne répare pas ce qui fonctionne bien; mais le réseau CBC semble l'ignorer.

Voici un extrait de la dernière lettre, datée du 12 septembre 1985, que j'ai reçue du président du réseau CBC au sujet de cette émission:

. . . vous serez peut-être étonné d'apprendre que je partage vos sentiments au sujet de l'émission. Moi aussi je pense qu'elle est bonne et instructive, et je comprends la déception des téléspectateurs.

Pourquoi ne pas reconnaître son erreur? Nous avons admis en juin que nous nous étions fourvoyés au sujet des pensions de sécurité de la vieillesse.

C'est un autre dur coup porté à la culture canadienne. L'émission va être supprimée, Rusty et Jerome vont être renvoyés aux champs et nous ne pouvons même pas les nommer sénateurs. J'ai fait tout mon possible, mais en vain!

Des voix: Bravo!

* * *

LA CAISSE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

LA DISTRIBUTION DES FONDS

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, tous les députés devraient demander au gouvernement pourquoi la Caisse de développement économique des autochtones, établie pour aider les gens d'affaires autochtones, met tellement de temps à distribuer les fonds qui lui ont été affectés. Les autochtones s'impatientent, car ils attendent de l'aide pour lancer un commerce. Ces retards les empêchent de créer des emplois pour aider les nombreux chômeurs autochtones du Canada.

Pourquoi la Caisse de développement économique des autochtones, qui existe depuis plus d'un an et qui a accompli plus du tiers de son mandat, a-t-elle distribué moins du dizième de ses fonds, soit seulement 20 millions de dollars environ sur les 345 millions de dollars qui lui ont été affectés?

[*Français*]

Le 21 mai dernier, le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) m'a répondu à la Chambre que les demandes d'aide financière ont été traitées d'une façon efficace comme toujours.

[*Traduction*]

Dans ce cas, pourquoi parle-t-on encore de retards et de demandes qui restent en suspens au cabinet du ministre?

Le gouvernement doit accorder la priorité à ce programme si nous voulons que la situation économique des autochtones du Canada s'améliore. Je crains que les changements importants qui seront probablement apportés au comité consultatif à la fin du mois n'aggravent encore les retards. Rien ne peut excuser ces retards. S'il faut réviser le processus d'examen des demandes, le ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Bissonnette) devrait y voir. Il faut faire quelque chose.

L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX

LA DÉCLARATION DES NATIONS UNIES—LA CONTRIBUTION DU CANADA

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, cet après-midi, à New York, les Nations Unies comptent déclarer l'année 1986 Année internationale de la paix. D'après l'assemblée générale, cette année internationale aura pour objectif de favoriser davantage la paix et la sécurité internationale en fonction de la charte des Nations Unies.

Le Canada peut entamer cette année internationale avec optimisme, car l'année 1985 a été témoin de toute une série de victoires canadiennes pour la paix. Premièrement, la population et le gouvernement du Canada ont donné l'exemple aux autres pays en accordant de l'aide à l'Éthiopie. Deuxièmement, c'est en bonne partie grâce à notre ambassadeur au désarmement que l'appui au traité de non-prolifération a été renouvelé. Troisièmement, le gouvernement a pris une décision courageuse au sujet de l'Initiative de défense stratégique. Quatrièmement, le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) a annoncé que le Canada se joindra à la force multinationale du maintien de la paix dans le Sinaï. Cinquièmement, le Canada a été l'hôte de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. Sixièmement, le premier ministre (M. Mulroney) a donné l'exemple au Commonwealth et au monde entier en protestant contre l'apartheid en Afrique du Sud.

L'Année internationale de la paix ne fera pas seulement appel à la participation des gouvernements partisans de la paix comme le nôtre. Pourront également y participer les églises, les clubs, les loges et les associations qui seront invités à puiser à même cette puissante volonté de paix qui existe dans toutes nos circonscriptions et tous nos quartiers. Les années internationales ont déjà éveillé les consciences un peu partout dans le monde . . .

M. le Président: Je regrette d'annoncer au député que son temps de parole est écoulé.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LES AUDIENCES DE LA COMMISSION ESTEY

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Chaque jour, nous voyons filtrer un peu de la vérité sur l'attitude du gouvernement dans l'affaire de la Banque Commerciale du Canada. La commission Estey a confirmé que le premier ministre était directement responsable de la décision sur la BCC. Nous avons aussi appris aujourd'hui que le gouvernement avait orchestré le renflouage en sachant que les pertes étaient sous-estimées. Le premier ministre et le ministre des Finances se sont défendus en disant qu'ils se fondaient sur les meilleures informations disponibles. Est-ce que par meilleures informations disponibles, on entend uniquement les informations que le premier ministre veut bien entendre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Non, monsieur le Président.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE SAUVETAGE DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, dans une affaire aussi sérieuse, je suis bien surpris, le ministre n'est pas sourd, il a très bien compris ma question, il ne veut pas y répondre, je vais essayer de lui en poser une autre. Peut-être qu'il va vouloir répondre cette fois.

Dans l'affaire du thon, le premier ministre nous a dit qu'il avait agi «en innocent» comme s'il ne savait rien. Dans le cas des banques, il semble que le premier ministre n'a pas voulu que la réalité lui soit présentée.

Je demanderais au ministre des Finances, dans une question aussi importante, quels sont les documents que le premier ministre avait devant lui lorsqu'il a pris la décision d'effectuer le «bail out» de la Banque Commerciale du Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a fait partie du cabinet. Il sait très bien que c'est une question à laquelle on ne peut pas répondre à la Chambre. Toutes les informations nécessaires pour cette décision ont été communiquées au premier ministre, et c'est tout ce que je suis en mesure de dire.

[*Français*]

LA SURVIE DE LA BCC

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

On nous a dit en cette Chambre, à plusieurs reprises, que 255 millions de dollars seraient suffisants pour assurer la survie de la BCC. On apprend hier, à la Commission Estey, que le propre inspecteur du Bureau de l'inspecteur des banques avait indiqué que cela prendrait 120 millions de dollars de plus, c'est-à-dire 375 millions de dollars. Est-ce que le ministre des Finances pourrait nous dire pourquoi il a caché à la Chambre une information aussi importante, pourquoi il a trompé les députés et la population canadienne?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, divers points de vue vont être exprimés devant la commission Estey au fil de ces audiences. La commission Estey doit servir à prendre bonne note de ces divers points de vue afin de permettre au juge Estey de prendre une décision. Une fois que son rapport sera public, nous pourrons décider de l'étape suivante.

LES ACTIONNAIRES ET LES DÉPOSANTS—LA POSITION DE LA MINISTRE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, c'est à la ministre d'État aux Finances que je m'adresse. Jusqu'au 9 août, la ministre encourageait les actionnaires et les déposants à faire confiance à la Banque Commerciale du Canada en leur déclarant sans équivoque que les mesures prises par le gouvernement en mars assuraient la rentabilité à long terme de la banque. Nous constatons maintenant que dès juillet, la ministre avait appris d'au moins deux sources que la banque ne serait jamais plus rentable. La ministre pourrait-elle dire à la Chambre pourquoi elle a fait le 9 août des déclarations qui, elle devait le savoir, ne correspondaient pas à la réalité?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu maintes et maintes fois à cette question à la Chambre. J'ai dit également maintes et maintes fois que c'était là le genre de renseignements dont la Commission serait saisie et sur lesquels elle fonderait ses conclusions.

• (1420)

Mlle Nicholson: La ministre a également tort de dire cela, monsieur le Président, car la Commission Estey n'aura pas à trancher la question de la responsabilité ministérielle. C'est là la prérogative de la Chambre.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE D'EXPLIQUER LES CHIFFRES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, c'est à la même ministre que je pose ma question supplémentaire. Depuis le début, le gouvernement n'a pas fait preuve de franchise à l'égard de la Chambre et des Canadiens. Il nous a dit à l'époque que 255 millions de dollars assureraient la viabilité de la banque. Nous apprenons maintenant que dès le 24 mars, ces fonctionnaires avaient avisé . . .

M. le Président: A l'ordre! Je prie la députée de bien vouloir poser sa question.

Mlle Nicholson: La ministre déposera-t-elle à la Chambre les documents pertinents et, à l'appel des motions, nous expliquera-t-elle pourquoi elle a dit à l'époque qu'il faudrait 255 millions de dollars pour assurer la rentabilité de la banque, alors qu'en fait, comme nous l'avons appris depuis, il aurait fallu 116 millions de dollars de plus?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne pense pas que nous ayons appris qu'il était nécessaire d'investir 116 millions de dollars de plus. Ce que nous avons appris, c'est qu'il y a toutes sortes de chiffres tirés du bilan et du programme de soutien dont la Commission Estey sera saisie. Celle-ci tiendra compte de toutes ces données pour tirer ses conclusions.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS AU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le 28 mars dernier, à la Chambre, la ministre d'État chargée des Finances déclarait: «(l'inspecteur général des banques) a conclu que 255 millions de dollars . . . suffiraient (à la banque) pour poursuivre ses activités». Hier, nous avons appris de Neville Grant, personne chargée des inspections bancaires, que, la veille de l'annonce de la décision de renflouage, il avait informé l'inspecteur général des banques que la BCC allait perdre quelque 350 millions et que c'était la somme qu'il lui faudrait pour survivre. Le ministre a-t-il été mis au courant?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je vais répondre à cette question comme j'ai répondu à la précédente, posée par le parti libéral. Ce sont des questions abordées dans les délibérations de la commission Estey.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Allez-vous témoigner?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ce sont des questions d'opinion dont la commission Estey est saisie.

M. Waddell: C'est un fait.

M. Broadbent: J'ai demandé la confirmation d'un fait, pas une opinion.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est la raison d'être de la commission Estey. Une fois qu'elle aura évalué tous les renseignements dont elle dispose, nous déciderons de la marche à suivre.

M. Broadbent: Monsieur le Président, j'ai posé une question que j'avais formulée avec soin. Il ne s'agit pas d'une question d'opinion, mais bien d'un fait.

LES RENSEIGNEMENTS CONNUS DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question supplémentaire au ministre des Finances, de qui relève l'inspecteur général des banques, est simplement celle-ci. Avait-il été informé, avant de prendre la décision et de l'annoncer à la Chambre, que la BCC allait perdre 350 millions et que, s'il fallait la renflouer, il faudrait lui fournir ce montant? C'est une question portant sur des faits à laquelle le ministre devrait répondre.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, dans ce cas, je vais préciser un peu ma réponse.

Des voix: Oui.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ce que le député a inclus dans le préambule de sa question sont des conclusions qu'il tire de déclarations faites hier devant la commission. Je ne veux pas élaborer sur les conclusions du député. Ce que le gouvernement et moi-même attendons, ce sont les conclusions du juge Estey. Ce sont ces conclusions-là que je commenterai.

M. Broadbent: Monsieur le Président, voilà un beau faux-fuyant. J'ai posé une question basée sur des faits et le ministre devrait y répondre.

Des voix: Bravo!

LE MOMENT OÙ LE GOUVERNEMENT PRENDRA SA DÉCISION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une autre question qui concerne la responsabilité ministérielle. Toujours selon un témoignage très important, la décision de secourir la banque a été prise le samedi 23 mars. Nous savons maintenant que l'inspection qui a permis d'établir la somme à 350 millions de dollars n'a été terminée que 24 heures plus tard. Son sens des responsabilités pousse-t-il le ministre à prendre des décisions avant d'être renseigné?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je répète que le député tire ses conclusions des témoignages qu'on est en train de rendre devant la commission Estey.

Des voix: Pas du tout.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si vous n'y voyez pas d'objection, je préfère attendre les conclusions du juge Estey.

M. Waddell: Allez-vous témoigner?

M. Broadbent: Voilà pour le sens des responsabilités.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ce que je veux dire, si le député veut se donner la peine d'écouter, c'est qu'il est plus important pour nous tous, à titre de députés, d'attendre les conclusions que tirera le juge Estey des divers témoignages qui lui seront présentés au cours de l'enquête, plutôt que de nous inspirer des jugements à la pièce faits par le député.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, le secrétaire américain au Commerce, M. William Brock, a déclaré que le Canada doit, et je cite: «tout mettre en négociation lors des négociations sur le libre-échange . . . y compris les programmes sociaux et l'accord canado-américain de l'automobile». Or, le 2 octobre dernier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait déclaré à la Chambre, et je cite: «Les programmes sociaux du Canada ne sont pas négociables». Pourquoi le gouvernement laisse-t-il le président Reagan dicter au Canada les conditions des négociations sur le libre-échange et exiger que tout soit négociable contrairement aux vœux des Canadiens?

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la dernière fois que j'ai vérifié, M. Brock n'était pas secrétaire au Commerce extérieur mais secrétaire au Travail des États-Unis. Il serait peut-être bon que l'honorable représentant mette ses ouvrages de consultation à jour.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Faites retoucher la question par votre secrétaire.

M. Nielsen: Quant à la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, elle exprimait la position du gouvernement sur les discussions avec les États-Unis, et cette position n'a toujours pas changé.

M. Crosbie: Cela vient du cœur, Jean.

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le Président, il est vrai que le ministre en question a changé de portefeuille aux États-Unis, mais il n'en demeure pas moins qu'il est un membre senior de l'administration américaine.

ON DEMANDE SI L'ASSURANCE-CHÔMAGE, L'ASSURANCE-MALADIE ET LES PENSIONS FERONT L'OBJET DE NÉGOCIATIONS

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Je voudrais demander au vice-premier ministre: Est-ce que l'assurance-chômage, l'assurance-maladie et le régime de pensions feront partie de la négociation avec les États-Unis? Je voudrais demander au vice-premier ministre: Est-ce qu'il n'est pas temps de dire aux États-Unis que notre pays n'est pas à vendre et que sa survie n'est pas négociable?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je m'étonne de la question du député.

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Il n'a manifestement pas lu les propos de l'ambassadeur américain au Canada qui a fait récemment la déclaration suivante lors d'une entrevue à la télévision: «Je tiens à dissiper toutes craintes.»—en parlant des programmes sociaux du Canada—«Les États-Unis ne sont pas dépourvus de programmes sociaux de leur cru, et nous n'avons pas plus intérêt à demander aux Canadiens de trancher ces questions pour nous que vous n'en avez à ce que nous les tranchions pour les Canadiens.»

Des voix: Bravo!

* * *

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LE TÉMOIGNAGE PRÉSENTÉ DEVANT LA COMMISSION ESTEY

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Finances. Celle-ci n'est pas sans savoir qu'à l'enquête judiciaire le directeur des inspections pour le bureau de l'inspecteur général des banques a dit, sous la foi du serment, qu'il en coûterait 350 millions de dollars pour assurer la survie de la banque. Était-elle au courant de cela lorsqu'elle a fait sa recommandation à la Chambre?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, on cherche encore une fois à contester ici des montants. La mieux placée pour évaluer tous les postes des bilans . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pourquoi êtes-vous donc ici?

M. Cassidy: Qu'est-ce qu'un milliard, Barbara?

Mme McDougall: La mieux placée pour traiter ce genre de renseignements est la Commission Estey. C'est elle qui fera en définitive les recommandations.

M. Broadbent: Vous avez des comptes à rendre ici.

Mme McDougall: C'est pour cela que nous avons créé la Commission.

LA DÉCLARATION FAITE PAR LA MINISTRE EN MARS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, qu'est-ce que c'est que 100 millions de dollars dans ce cas?

A la Chambre, le 28 mars, la ministre d'État chargée des Finances a dit que le programme de soutien de 255 millions de dollars suffirait à assurer la survie de la banque. La personne chargée des inspections pour la banque a, sous la foi du serment . . .

• (1430)

M. le Président: A l'ordre. Le député a-t-il une question à poser?

M. Hnatyshyn: Non.

M. Riis: Ma question est toute simple, monsieur le Président: comme la ministre était manifestement au courant de cela à l'époque, aurait-elle donc sciemment induit la Chambre en erreur lorsqu'elle a dit que 255 millions de dollars suffiraient?

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre!

M. Broadbent: Elle ne veut pas répondre à des questions que le Règlement permet de poser.

M. le Président: Je crois savoir où veut en venir le député avec sa question mais il sait aussi que notre Règlement ne nous permet pas de faire indirectement ce qui ne peut être fait directement.

Questions orales

[*Français*]

LES FINANCES

LES COUPURES BUDGÉTAIRES—LA RÉDUCTION DU DÉFICIT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre des Finances. Et la situation est assez grave, compte tenu de l'intégrité du gouvernement et du ministre lui-même.

Dans le document déposé en janvier dernier, le gouvernement s'engageait à ce qu'aucune économie ne serve à réduire le déficit. Hier, le ministre des Finances, et pour la première fois il l'a admis, a dit que les coupures dans les augmentations des allocations familiales «serviraient à réduire le déficit».

Ma question s'adresse au ministre des Finances: Peut-il nous dire qui des deux a trompé la population et les députés de la Chambre des communes, ici?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, disons, tout d'abord, que le député saurait que personne ne l'a induit en erreur s'il s'était donné la peine d'écouter les réponses. Deuxièmement, si le député repense à sa question concernant le niveau actuel des dépenses publiques, il verra bien que l'enveloppe sociale a augmenté de 2 milliards de dollars d'une année à l'autre.

[*Français*]

L'IMPACT SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, pendant que le ministre de la Santé était en voyage en Chine avec son agent officiel, il a oublié les réponses du ministre des Finances hier.

Je répète ma question au ministre des Finances qui, pour la première fois, a admis que les «coupures dans les augmentations . . . », le ministre peut-il nous expliquer pourquoi il n'a pas été capable de respecter les engagements pris par son gouvernement d'utiliser les allocations familiales pour réduire le déficit?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la réponse de mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ne pourrait être plus limpide, car l'enveloppe sociale, cette année, va effectivement augmenter de 2 milliards de dollars.

M. Garneau: Ce n'est pas ce que le député a demandé.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le déficit est à la baisse cette année. Le député est certes capable de faire une addition.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE PACTE DE L'AUTOMOBILE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre concernant les commentaires du chef de cabinet, M. Brock, qui cherche à élargir l'éventail des secteurs compris dans les pourparlers sur le libre-échange. Le gouvernement pourrait-il maintenant confirmer les propos du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a dit, le 27 septembre, que le pacte de l'automobile ne serait pas renégocié, même si ce chef de cabinet insiste pour que cette loi commerciale d'une importance capitale soit visée dans les négociations sur le libre-échange?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je confirme volontiers les propos du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

LES CONSÉQUENCES D'UNE MODIFICATION

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, le gouvernement pourrait-il . . .

M. Crosbie: Et vous, vous pouvez?

M. Broadbent: Attention.

M. Langdon: Le gouvernement sait-il que, d'après les fabricants de pièces automobiles et d'automobiles, nous perdrions 10,000 emplois si jamais le Pacte de l'automobile était modifié? Considère-t-il que le pacte de l'automobile, et les mesures de protection qu'il comporte, sont sacro-saints et qu'ils ne sauraient servir de monnaie d'échange dans le cadre de ces négociations?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Il est évident que le député avait déjà sa question supplémentaire toute prête avant de savoir ce que je répondrais à la première. Ma réponse tient toujours.

* * *

L'EMPLOI

LA CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il s'est encore vanté hier d'avoir créé 300,000 emplois dans la dernière année.

Une voix: Avec raison.

M. Allmand: Quand va-t-il dire en toute franchise aux Canadiens qu'un fort pourcentage des emplois—plus de 30 p. 100—sont des emplois à temps partiel faiblement rémunérés, et que la tendance s'accentue? Le Conseil national du bien-être social a confirmé dernièrement qu'il s'agissait d'emplois faiblement rémunérés et il signale que le nombre de travailleurs pauvres augmente au Canada. Quand le ministre dira-t-il la vérité aux Canadiens sur ces chiffres?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai pas caché que 30 p. 100 des emplois étaient à temps partiel, comme ma collègue la ministre de l'Emploi et de l'Immigration l'a reconnu, l'autre jour. Mais le député ne peut sûrement pas nier que la création de 304,000 nouveaux emplois en l'espace de 12 mois soit une belle réalisation, car je crois que ceux-là même qu'il a mentionnés le disent et nous encouragent à continuer dans le même sens.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, je demande au ministre, et par son entremise au gouvernement, s'il est satisfait de cette transformation rapide d'un monde du travail à plein temps où des travailleurs syndiqués bénéficient d'une rémunération normale et d'avantages sociaux, en un monde du travail à temps partiel où des travailleurs non syndiqués sont faiblement rémunérés et ne bénéficient pas d'avantages sociaux? Comme le Conseil national du bien-être social l'a montré dans un rapport cette semaine, nous devenons une société où les travailleurs pauvres sont plus nombreux. Cette situation satisfait-elle le ministre?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, monsieur le Président, il est bien évident que nous n'en sommes pas satisfaits et c'est la raison pour laquelle nous avons proposé la planification de l'emploi dont quelque 400,000 Canadiens vont bénéficier cette année. Mais le plus important, c'est que nous accordons des allocations à ceux qui suivent des cours de formation professionnelle à temps partiel, dont la majorité sont des femmes et des chefs de famille monoparentales, pour qu'ils puissent se préparer à un nouvel emploi. Cette initiative n'avait même pas été envisagée par le gouvernement précédent.

* * *

[*Français*]

LE TEXTILE

L'IMPORTANCE DE L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION CANADIENNE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale et est provoquée par ma rencontre que j'ai eue cette semaine avec le comité de survie du textile à Sherbrooke.

Le ministre sait-il que seulement 43 p. 100 de la consommation canadienne de textile est faite par les producteurs canadiens de textile et ne serait-il pas juste qu'au minimum la moitié de la consommation canadienne de textile soit de sources canadiennes, des producteurs et des industries canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je considérerai certainement la question du député comme une recommandation. Diverses autres personnes ont déjà proposé de réserver la moitié du marché canadien aux producteurs canadiens et, comme le sait peut-être le député, je dois rencontrer les représentants du patronat et des syndicats du secteur, par exemple M. Tom Bell de la Dominion Textile Limited que je vois cet après-midi, et nous ferons certainement sous peu aboutir cette affaire d'une manière qui sera favorable au secteur.

[*Français*]

ON EXIGE QUE LE MARCHÉ CANADIEN AIT UNE PART MINIMALE DE 50 P. 100

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. De la part du maire de Sherbrooke et du conseil municipal de l'industrie à Sherbrooke, de la commission industrielle et des travailleurs de Sherbrooke, est-ce que le gouvernement est vraiment prêt à prendre les mesures nécessaires pour garantir un minimum d'une moitié du marché canadien du textile pour les travailleurs, les producteurs canadiens de textile?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit dans ma réponse à la dernière question, nous tiendrons compte de cette recommandation. Mais, honnêtement, monsieur le Président, le moment est certainement venu pour les députés d'en face de reconnaître certaines choses. Par exemple, selon l'Association de la construction du Canada, les dépenses consacrées à la fabrication augmenteront de 19 p. 100 d'ici à l'an prochain, et de 20 p. 100 l'année suivante.

M. Broadbent: Quel rapport cela peut-il bien avoir avec la question?

M. Stevens: Il y aura des usines prospères qui redonneront du travail aux Canadiens, et le chômage est à la baisse.

* * *

LA SANTÉ

LE SIDA—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE LANCER UN PROGRAMME D'INFORMATION

Mme Pauline Browes (Scarborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ces derniers temps, les Canadiens sont bombardés de renseignements contradictoires sur le SIDA. Afin d'apaiser leurs craintes et de leur offrir une information exacte, le gouvernement compte-t-il lancer dans les municipalités un programme de sensibilisation basé sur les faits pour renseigner les Canadiens sur cette tragique maladie?

• (1440)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée a raison et je suis sûr que, dans l'ensemble, la Chambre partage son point de vue. La période des questions ne me permet pas d'entrer dans les détails. Qu'on sache, cependant, qu'un conseil consultatif national a été créé pour examiner la question du SIDA et qu'il existe une publication contenant des renseignements sur le SIDA au Canada. Divers autres documents d'information ont aussi été publiés, sans compter que la recherche se poursuit. Je pourrais, si la Chambre en voit l'utilité, déposer des documents à la fin de la période des questions.

Questions orales

L'ENSEIGNEMENT

LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État qui annonçait, lundi dernier, la nouvelle politique du gouvernement fédéral en matière d'éducation, politique par laquelle il se dégage de toute responsabilité quant au montant et à l'orientation des crédits destinés à l'enseignement postsecondaire. Comment le gouvernement s'y prendra-t-il dorénavant pour assurer l'avenir économique et culturel du Canada s'il n'intervient pas le moindrement pour garantir le financement adéquat de ce secteur dans le but d'atteindre les objectifs nationaux?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, ce que j'ai dit cette semaine c'est que le gouvernement fédéral transfère des sommes aux provinces qui ont la responsabilité dans le système confédératif que nous avons de décider là où les sommes sont affectées. Je n'ai jamais dit que je me refusais, et nous allons le faire d'ailleurs, à collaborer avec les provinces pour tenter de découvrir des mécanismes qui permettraient que les institutions universitaires collégiales ou autres reçoivent l'appui nécessaire et c'est très évident. Quand nous versons 4.5 milliards de dollars à des provinces, c'est déjà une bonne forme d'implication, mais quand on s'assure ensuite, avec ces mêmes provinces dont nous allons respecter la juridiction, par des mécanismes, par des discussions sur des mécanismes d'appui, il est très évident . . .

M. le Président: Je regrette d'informer le ministre que c'est maintenant un discours. Question supplémentaire.

[*Traduction*]

L'OBLIGATION REDDITIONNELLE DES PROVINCES

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, non content d'avoir réduit de 6 milliards de dollars les transferts prévus, le gouvernement conservateur renonce-t-il donc maintenant à la disposition qu'il avait fait adopter lorsqu'il était dans l'opposition, laquelle obligeait le gouvernement à s'assurer que les provinces rendent compte de leur manière de financer l'enseignement postsecondaire? Cete obligation est-elle maintenant tombée?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, ce sur quoi encore une fois le gouvernement actuel peut s'engager c'est de s'assurer que les sommes allouées dans le cadre de ce que votre gouvernement a signé et accepté en 1977, à savoir un transfert inconditionnel aux provinces . . . L'application du principe veut dire qu'il appartient aux provinces de décider . . . D'abord, il n'y a pas de coupures, on l'a répété et répété, les sommes vont augmenter par rapport aux versements aux provinces, cependant, encore une fois, nous aurons les discussions nécessaires pour nous permettre de nous assurer que l'argent sera alloué aux provinces, aux institutions, en fonction des sommes que nous allons verser.

[*Traduction*]

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

L'ANNONCE DE LA RÉOUVERTURE DU CANAL WELLAND

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre des Transports, porte sur le canal Welland. Ce matin, des responsables de son ministères ont annoncé que la voie mairitime du Saint-Laurent va rouvrir le 6 novembre. Ont-ils pu déterminer la cause de la rupture et s'agit-il d'une réparation provisoire du mur du canal?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, sauf erreur, la cause exacte de l'incident n'a pas encore été déterminée. Je ne puis en dire plus au député pour le moment. Je dois m'entretenir avec M. O'Neil qui revient à Ottawa cet après-midi, lequel m'expliquera tous les détails des travaux effectués.

LA RÉPARATION

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, selon ce qu'ont déclaré certains responsables de l'Administration de la voie maritime, il s'agit d'une réparation permanente. Comment le ministre explique-t-il qu'on répare le mur de façon permanente alors qu'on ne sait pas encore ce qui est à l'origine du problème? Comment pouvons-nous être certains que la réparation tiendra au moins quelques années?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je serai sans doute mieux à même de répondre à cette question demain.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE STABILISATION DU PRIX DE LA VIANDE ROUGE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Des négociations se déroulent depuis juillet au sujet d'un programme tripartite de stabilisation du prix de la viande rouge. Selon certaines nouvelles, les producteurs et au moins quatre provinces représentant la majorité des éleveurs de bœuf et de porc sont prêts à signer une entente qui portera sur trois ans. Le ministre peut-il nous dire s'il est prêt à signer cette entente et quand elle entrera en vigueur?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je sais gré au député de l'intérêt qu'il porte à cette question très importante. L'industrie s'efforce de mettre ce programme au point depuis au moins 10 ans. Je tiens à signaler au député qu'aujourd'hui même, les sous-ministres se réunissent à Ottawa et j'espère que lorsque leurs réunions seront terminées, l'entente aura été signée par un certain nombre d'entre eux. Cependant, il ne fait aucun doute que nous sommes disposés à la signer depuis déjà un certain temps.

ON DEMANDE UNE APPLICATION RÉTROACTIVE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous dire s'il est prêt à appliquer ce programme réatroactivement au premier janvier, comme l'ont demandé l'Alberta et l'Ontario?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député devrait savoir qu'en vertu de la loi, ce programme doit s'appliquer rétroactivement au 1er janvier dernier. Cependant, nous ne sommes que l'une des dix ou onze parties en cause et je ne veux pas imposer les conditions de la rétroactivité. C'est l'un des problèmes qui se sont posés par le passé lorsque certaines parties ont essayé d'imposer leurs conditions. Ce n'est pas notre rôle. Nous sommes là pour collaborer avec nos partenaires et les consulter sur un pied d'égalité et je suis sûr que nous pourrons en arriver à une entente acceptable pour toutes les parties en cause.

* * *

LA LOI SUR L'INDEMNITÉ AUX DÉPOSANTS DE CERTAINES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ON DEMANDE QUE LES DÉPOSANTS NON ASSURÉS SOIENT INVITÉS À COMPARAÎTRE DEVANT LE COMITÉ

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du comité législatif chargé du projet de loi C-79. Étant donné que le projet concerne les déposants non assurés dont beaucoup sont des organismes de bienfaisance, des églises et même des municipalités, et comme bien de gens s'interrogent sur leurs motifs, le président convient-il d'inviter ces déposants à venir dire au comité pourquoi ils ont encouragé la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque?

M. Blenkarn: Voilà qui est bien.

M. le Président: A l'ordre. Je pense qu'il est permis de poser des questions aux présidents de comités relativement à des affaires dont le comité est saisi.

M. Blenkarn: Ce qui est le cas.

M. le Président: Je suis disposé à autoriser la question, mais je peux changer d'avis.

Cependant, dans les circonstances, j'autorise la question.

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, le groupe directeur multipartite s'est réuni ce matin et le président a été mandaté pour demander aux citoyens directement affectés par la situation présente de la Banque Commerciale et la Norbanque de présenter des mémoires. Nous espérons donc que des groupes nous feront part de leurs inquiétudes en nous expliquant pourquoi ils ont fait confiance à ces banques régionales.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA PERTE ÉVENTUELLE D'EMPLOIS DANS LA RÉGION DE SUDBURY

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Pour le moment, la région de Sudbury risque de perdre 1,500 emplois aux usines des sociétés Inco et Falconbridge, ce qui aggravera un taux de chômage dans une ville où il est déjà le plus élevé du Canada, à deux exceptions près. La ministre peut-elle dire à la Chambre ce qu'elle compte faire à ce sujet?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député le sait, j'ai dit que je n'étais pas satisfaite des offres faites par Inco à ses employés dans un premier temps, mais depuis lors, Inco a amélioré ses offres de 70 p. 100 environ. Je crois que la société a prolongé le délai d'acceptation jusqu'à la mi-novembre, et j'espère bien qu'un nombre suffisant d'employés profiteront de ces offres en prenant une retraite anticipée pour qu'il ne soit pas nécessaire de procéder à d'autres licenciements. J'espère que c'est ce qui se passera dans la région de Sudbury.

• (1450)

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, au risque de répéter ma question, ce que je voudrais éviter . . .

M. Crosbie: C'est bien!

M. Rodriguez: Monsieur le Président, la ministre a répondu à une question que je n'ai pas posée.

M. Crosbie: Alors, ne la posez pas de nouveau.

M. Rodriguez: Nous allons perdre 1,500 emplois dans le bassin de Sudbury. La ministre peut-il dire à la Chambre si elle songe à une solution pour ces travailleurs et cette agglomération?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je peux dire au député que j'ai déjà rencontré le ministre du Travail de l'Ontario pour essayer de trouver ensemble de nouveaux moyens de créer des occasions d'emploi dans le bassin de Sudbury. Je voudrais que le député de Nickel Belt et le député de Sudbury, bien sûr, nous aident à trouver des idées.

Questions orales

[*Français*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENCONTRER DES EMPLOYÉS DE LA VERSATILE VICKERS

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre des Approvisionnements et Services. L'inaction du gouvernement dans le dossier des frégates menace non seulement de mettre des gens de la Vickers à pied, mais elle risque en plus d'entraîner la fermeture complète du chantier naval à Montréal. Je voudrais demander au ministre s'il voudrait être assez bon aujourd'hui pour disposer d'un peu de son temps pour accorder, une entrevue aux employés de la Versatile Vickers qui sont parmi nous et qui veulent explorer avec lui des solutions pour éviter la fermeture du chantier?

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je crois que je devrais signaler au député qu'il y a peu de temps, je me suis engagé à obtenir l'opinion juridique d'experts au sujet de notre droit à intervenir. Je l'ai maintenant reçue et je l'ai lue et relue sept fois, afin de déterminer s'il y avait un moyen pour nous d'agir sur le plan juridique. Je n'en ai trouvé aucun. Et la faute en incombe aux auteurs du contrat, qui siègent en face, notamment le député de Papineau, qui n'ont pas protégé les intérêts des travailleurs de Montréal.

Des voix: Bravo!

Des voix: Encore!

M. le Président: A l'ordre!

M. Hees: Question suivante.

M. le Président: A l'ordre! Le député a-t-il une question supplémentaire?

[*Français*]

ON INSISTE AUPRÈS DU MINISTRE POUR QU'IL RENCONTRE LES EMPLOYÉS PRÉSENTS DANS LES TRIBUNES

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le ministre aura à répondre de ses allégations. En attendant, je lui demande de répondre à une question bien plus simple: Est-ce qu'il a le nerf, le courage de faire son «job» cet après-midi, et de rencontrer les gens de la Vickers qui veulent le voir et qui sont ici dans les tribunes? Oui ou non, ce n'est pas dur à répondre!

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'ai également précisé que le gouvernement s'inquiétait vivement de cette situation.

Des voix: Oh, oh!

M. McInnes: J'ai déjà rencontré une fois les représentants syndicaux et je me suis engagé à les recevoir immédiatement après la période des questions, afin de bien leur faire savoir où en sont les choses.

Des voix: Bravo!

M. McInnes: J'ai envoyé aujourd'hui, monsieur le Président, un télégramme au président du conseil d'administration de la société Vickers, car je veux être mis au courant de la politique de la société en ce qui a trait non seulement au chantier de Montréal, mais également à tous les chantiers du Québec.

M. Boudria: L'avez-vous envoyé sept fois?

* * *

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LES RENSEIGNEMENTS MIS À LA DISPOSITION DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES BANQUES

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je suppose qu'il accepte la notion de responsabilité ministérielle qui est le fondement de notre régime parlementaire. Je voudrais lui poser une question sur des faits bien précis. Sait-il que M. Neville Grant a signalé à l'inspecteur général des banques, la veille du jour où le renflouement de 225 millions de dollars a été annoncé, qu'on s'attendait à ce que la Banque Commerciale perde 350 millions de dollars et qu'un renflouement de cette importance était nécessaire? Je voudrais que le ministre me réponde de façon précise.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la réponse que j'ai donnée à deux autres occasions au cours de la période des questions tient toujours.

M. Broadbent: Vous n'avez pas répondu.

LA COMMISSION ESTEY—LA POSSIBILITÉ QUE DES MINISTRES TÉMOIGNENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au ministre de la Justice qui se plaint qu'on ne lui adresse pas de questions. Je la lui pose en sa qualité de procureur général du Canada.

M. Nunziata: Souvenez-vous, il n'est pas aussi malin qu'il le devrait.

M. Waddell: Le gouvernement a-t-il écarté la possibilité que certains ministres témoignent devant la commission Estey?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il a dû rester éveillé, hier soir, pour la préparer. Monsieur le Président, avec l'opposition que nous avons maintenant à la Chambre, nous n'écartons rien.

L'ENVIRONNEMENT

L'ACCIDENT DANS LEQUEL UN CAMION TRANSPORTANT DU CYANURE DE SODIUM A QUITTÉ LA ROUTE À YARMOUTH (N.-É.)

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et concerne un incident très grave à Yarmouth en Nouvelle-Écosse où un camion transportant du cyanure de sodium mortel a quitté la route, et où la GRC a dû évacuer la population dans un rayon de trois milles. Je crois savoir que des responsables d'Environnement Canada sont sur place. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qui s'y passe et peut-être nous expliquer les causes de cet incident?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, très brièvement, cet accident, qui est grave, s'est produit à 9 h 30 ce matin heure de Nouvelle-Écosse. Mon ministère a immédiatement envoyé sur place une équipe d'intervention d'urgence. C'est le gouvernement de la Nouvelle-Écosse qui a la respnsabilité de la situaton, mais mon propre ministère est le seul qui dispose du matériel et des installations spécialisées nécessaires pour faire face à la situation. Il est exact que l'on a évacué la population.

Je surveille la situation depuis ce matin, et je viens de recevoir le dernier point. Disons brièvement que la GRC est sur place. Elle a fait évacuer tous les résidents vivant dans un rayon de deux kilomètres, rayon qui a été porté à cinq kilomètres au nord pour englober le village de Wellington. L'évacuation a touché deux écoles, deux établissements pour personnes âgées, et environ 2,000 personnes. Les autorités contrôlent la situation. Je félicite le député de se préoccuper de cette situation et d'intervenir.

LA CAUSE DE L'ACCIDENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je remercie moi aussi le ministre de sa franchise. Étant donné la gravité de la situation, le ministre aurait-il l'obligeance de consulter ses collègues les ministres des Transports et de la Santé nationale et du Bien-être social, afin de pouvoir peut-être demain nous donner dans le cadre des déclarations de ministres un aperçu complet des causes de cet accident et des éventuelles responsabilités de la compagnie de transport?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Oui, monsieur le Président, je vais y songer très sérieusement. D'ici là, je puis lui donner la cause de cet accident, dans la mesure où l'on peut la déterminer en fonction des quelques informations disponibles pour l'instant: ce serait apparemment un simple automobiliste qui se serait arrêté sur le chemin pour regarder un cerf, aurait fait une marche arrière et serait entré en collision avec un camion transportant des fûts remplis de ce dangereux cyanure. A la suite de cette collision, le camion a quitté la route. Le cyanure fuit, et comme il fait mauvais, il se mélange à l'eau, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

LES JEUNES

LES CONSULTATIONS ENTREPRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre d'État chargée de la Jeunesse. Au cours des conversations que j'ai eues avec des jeunes de toutes les régions du pays, j'ai appris que bien des jeunes tiennent à ce que les parlementaires écoutent leurs opinions sur tous les problèmes. Le fait que le gouvernement semble ne pas les écouter les préoccupe beaucoup par ailleurs. La ministre d'État est allée tenir des tribunes dans toutes les régions du pays. Quand fera-t-elle les recommandations qu'elle doit présenter au gouvernement à la suite des consultations qu'elles a eues avec les jeunes?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier mon collègue pour sa question. J'ai appris qu'il a rencontré pas moins de 14 jeunes gens de Victoria au début de cette semaine ou la semaine dernière. Cette fin de semaine, nous tiendrons notre cinquième tribune régionale en Ontario, à laquelle participeront plus de 100 jeunes. Je le répète, ces jeunes nous parleront non seulement des problèmes qui leur tiennent à cœur, mais il nous aideront aussi à trouver des solutions.

• (1500)

Nous ferons un rapport important à l'issue de la cinquième tribune, afin de préparer une tribune nationale, qui se tiendra en 1986.

M. le Président: Une toute petite question supplémentaire.

M. McCurdy: Monsieur le Président, ce n'était pas seulement à Victoria. Je suis allé à Nanaimo, à Edmonton, à Saskatoon et j'ai rencontré bien plus de 14 jeunes. La ministre d'État peut-elle dire à la Chambre si elle est intervenue énergiquement, comme s'y attendent les jeunes Canadiens, pour communiquer leur inquiétude au sujet du financement des universités à la suite des réductions de paiements de transfert recommandées par le ministre des Finances?

M. le Président: A l'ordre. J'ai pourtant bien demandé au député de poser une toute petite question supplémentaire parce que nous n'avions plus le temps. Je regrette.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que toutes les pétitions présentées par les députés le mercredi 23 octobre 1985, sauf quatre, sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

Certaines pétitions présentées par les députés de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus), de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper), de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) et la pétition présentée par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) ne sont pas conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

Travaux de la Chambre

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

MISE AU POINT RELATIVE À UN CONTRAT ENTRE LE GOUVERNEMENT ET UNE SOCIÉTÉ

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, à l'occasion de la période de questions, le ministre des Approvisionnements et Services (M. McInnes) a déclaré à la Chambre que j'étais l'auteur du contrat intervenu entre le gouvernement du Canada et la société St. John.

Je pense que l'honorable ministre a fait une erreur grave et je lui demande de retirer ses paroles immédiatement, car je n'ai jamais été ministre responsable des Approvisionnements et Services du Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, ce que j'ai voulu dire, je pense, c'est que le gouvernement actuel n'a pas rédigé ce contrat.

M. Gauthier: Vous avez dit Papineau.

M. McInnes: C'est le gouvernement libéral qui l'a fait et le député de Papineau (M. Ouellet), qui était le ministre du Québec, s'en est occupé.

M. le Président: Il est évident que les députés ne sont pas d'accord quant aux faits. Cependant, il ne s'agit pas d'une question de privilège.

M. Rossi: Vérifiez dans les «bleus».

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, même si le leader parlementaire du gouvernement, le leader du NPD et moi-même devons tenir en fin d'après-midi une réunion où nous discuterons entre autres des travaux de la Chambre, je suppose, j'ai jugé bon de demander officiellement au leader parlementaire du gouvernement de nous faire une déclaration sur les travaux de la Chambre prévus aujourd'hui, comme le veut l'usage.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai essayé de garder secrète la réunion de cet après-midi, mais puisque tout le monde est au courant, je dirai que cette réunion aura pour objet de discuter des travaux en général et des diverses questions d'intérêt mutuel pour tous les partis.

Je suis heureux d'annoncer l'ordre des travaux. Nous venons d'entamer la deuxième lecture du projet de loi C-80, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise. Je compte poursuivre cette étude aujourd'hui dans l'espoir de faire quelque progrès.

Demain est le premier jour prévu de ce trimestre. Si par hasard nous ne terminons pas l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-80 aujourd'hui, nous la reprendrons lundi et mardi prochains et le reste de la semaine si nécessaire. Cependant, je suis convaincu que nous terminerons la deuxième lecture de ce projet de loi. C'est pourquoi nous passerons à l'étude des projets C-62, concernant l'équité en matière d'emploi et C-42, tendant à dissoudre Canagrex, dès que l'étude du C-80 sera terminée.

Comme d'habitude, je resterai en contact avec les leaders parlementaires de l'opposition et je signalerai à la Chambre tout changement apporté dans l'ordre des travaux annoncé aujourd'hui.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au leader parlementaire du gouvernement en vue d'obtenir une précision importante. Peut-il nous dire si le gouvernement compte toujours mettre en délibération le projet de loi sur la négociation collective touchant les employés de la Chambre des communes et s'il a l'intention de le faire avant l'ajournement de Noël?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je suppose que c'est une façon pour le député de me demander de présenter cette mesure pour qu'elle puisse être adoptée. Partant du principe que cette instance sous-entend l'appui du NPD, je serais enclin à la proposer le plus tôt possible.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMITÉ DE SÉLECTION—9E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le neuvième rapport du comité de sélection.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

POLITIQUE ET PROGRAMMES DE LANGUES OFFICIELLES—RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU 2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT MIXTE

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, aux termes de l'article 70(16) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer deux copies, dans les deux langues officielles, de la réponse globale du gouvernement au deuxième rapport du comité permanent mixte de la politique et des programmes de langues officielles.

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, aux termes de l'article 47(2) du Règlement, je voudrais déposer un document, dans les deux langues officielles, que la majorité des députés attendent depuis des années. Je veux parler du dernier rapport annuel déposé sous le régime de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Exact, le dernier rapport de l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Des voix: Bravo!

Des voix: Démissionnez!

M. Stevens: Le prochain rapport dans ce domaine de l'investissement canadien et non canadien concernera l'activité d'Investissement Canada, un organisme qui témoigne d'une attitude beaucoup plus positive.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES— DÉCLARATION DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, tous ceux qui ont suivi de près les conditions atmosphériques dans l'ouest du Canada ces derniers mois savent qu'elles ont causé de graves problèmes. Ces conditions ont varié d'une extrême sécheresse pendant la saison des cultures suivie d'une infestation de sauterelles et d'une période de grande chaleur dans la partie sud des provinces, surtout en Saskatchewan et en Alberta, jusqu'au pluies torrentielles et à la neige à partir de la mi-août. Selon certains rapports il y aurait eu à l'occasion jusqu'à un pied de neige dans le sud de la Saskatchewan et du Manitoba en particulier.

En conséquence, une partie bien limitée des récoltes ont pu se faire normalement. Ces conditions plutôt anormales ne sont cependant pas uniques. Elles ont sévi la dernière fois en 1968 et la fois précédente, ceux qui sont à la Chambre depuis plus longtemps s'en souviennent, en 1951.

Les choses ont beaucoup changé depuis 1968. La capacité de séchage n'est pas seulement plus considérable, mais aussi bien supérieure pour ce qui est de préserver la qualité du grain mis au séchoir.

Il y a une semaine aujourd'hui, j'ai eu avec les représentants de l'industrie du grain à Winnipeg une conférence qui réunissait les compagnies de grain, la Commission canadienne du blé, la Commission canadienne des grains, les compagnies de transport du grain et les exploitants de silos terminus à Vancouver et à Thunder Bay afin d'évaluer la situation, de savoir combien il reste de grain, quelle quantité du grain récolté est durci et humide et quelle est la capacité de séchage dans les Prairies.

Les résultats préliminaires révèlent que si tout le monde coopère et se sert des installations de séchage dont nous disposons, il semble que nous pouvons sécher les récoltes dans leur état actuel.

Toutefois, j'estime que le gouvernement doit faire preuve d'une certaine initiative du fait que les deux tiers de nos installations de séchage utilisées pour le traitement des grains tels que récoltés se trouvent dans les fermes des Prairies. Par conséquent, toute mesure que pourra prendre le gouvernement fédéral pour inciter les producteurs à sécher les récoltes sur leurs propriétés mêmes sera des plus utiles. Ainsi, cela me fait plaisir d'annoncer aujourd'hui que le gouvernement fédéral a décidé de consentir des avances de fonds de $3,000 en vertu de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

Des voix: Bravo!

• (1510)

M. Mayer: Il s'agit d'une avance de fonds de $3,000 sans intérêt, qui sera consentie en sus des paiements anticipés sans intérêt accordés en temps normal. Ces paiements sont accordés pour le blé, l'avoine et l'orge; on versera ainsi $9 pour la tonne de blé, $11 pour la tonne d'orge et $16 pour la tonne d'avoine. Ces paiements sont un peu plus importants que les rabais consentis aux silos à la livraison de grain dur et humide. J'espère que cette proposition encouragera les producteurs des Prairies à collaborer du mieux qu'ils le peuvent avec leurs voisins et toute autre personne susceptible de les aider à utiliser de la manière la plus rentable les installations de séchage existantes.

Les formulaires sont déjà imprimés, monsieur le Président, et ils ont été postés cet après-midi. Les agriculteurs pourront, aussitôt les formulaires arrivés par la poste, et j'espère que ce sera dans un jour ou deux, très certainement au début de la semaine, se rendre aux silos pour y présenter leur demande de paiement anticipé.

En plus de cela, j'ai mis sur pied un système de rapport qui nous permettra de disposer de données à toutes fins pratiques constamment mises à jour de façon à nous assurer que nous faisons de notre mieux pour coordonner les capacités de séchage dont nous disposons dans les Prairies.

Je voudrais signaler une ou deux autres choses. Tout d'abord, on craignait dans les Prairies de ne pas disposer de propane en quantité suffisante pour le chauffage. J'ai vérifié l'affaire de près, et on m'a assuré que la production de propane est suffisante. Le problème se pose au niveau de la livraison. On m'a également appris qu'un délai de livraison de 24 heures tout au plus a été prévu pour ce qui est d'utiliser le propane pour le séchage du grain.

En deuxième lieu, une autre disposition intéressante a été prévue dans la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Si au 15 novembre, les récoltes ne sont pas terminées, on examinera la situation de très près, quitte à accorder des paiements anticipés supplémentaires pour le grain nettoyé, ce qui permettra aux producteurs d'achever leurs récolts.

Des voix: Bravo!

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, tout bien fait, si minime que soit celui-ci, mérite notre reconnaissance.

Des voix: Oh, oh!

M. Gormley: C'est notre gouvernement qui fait le travail.

Une voix: Ça vous est déjà arrivé de faire quelque chose?

M. Foster: Le ministre sait parfaitement que ce qu'il propose ici, c'est un prêt sans intérêt de $3,000 jusqu'à la livraison du grain.

Le ministre n'a pas pris la peine de mentionner que la Commission canadienne du blé estimait ce matin que 80 à 90 p. 100 des céréales avaient été récoltées. Si je comprends bien les dispositions de la loi, le prêt sans intérêt ne s'appliquera qu'au séchage du grain. Quant aux agriculteurs des Prairies qui, littéralement par milliers, ont déjà payé pour sécher leurs céréales, ils n'auront pas de prêt sans intérêt.

Il faut bien se rendre compte que la sécheresse de l'été dernier dans les Prairies représente un sinistre de l'ordre de 2 à 3 milliards de dollars. Ce prêt sans intérêt, qui intervient alors qu'il ne reste plus que 10 ou 15 p. 100 de la récolte à réaliser, aidera et avantagera sans doute certains producteurs, mais il ne s'attaque pas au véritable problème, la sécheresse.

Le syndicat du blé de la Saskatchewan et d'autres groupes, y compris le chef de l'opposition (M. Turner), ont clairement demandé au gouvernement d'accorder un paiement de $50 par acre ensemencée. Quand les conservateurs étaient dans l'opposition et avaient l'appui des premiers ministres provinciaux durant l'été 1984, ils ont exigé et obtenu l'engagement du gouvernement libéral de l'époque que les agriculteurs recevraient un paiement à l'acre. Les gens de l'Ouest canadien veulent savoir quand ce paiement à l'acre sera effectué dans la zone victime de ce sinistre qui a non seulement plongé les agriculteurs des Prairies dans de graves difficultés mais aussi causé des souffrances immenses aux localités de l'Ouest. Ce versement aurait manifestement dû être annoncé en août, comme il l'avait été en 1984. Nous sommes bien avancés dans le mois d'octobre, et nous voulons savoir ce que le gouvernement va faire à cet égard.

Nous voulons aussi savoir pourquoi le ministre n'annonce pas aujourd'hui le paiement final du Fonds de stabilisation du grain de l'Ouest. Il doit bien rester au moins 100 ou 200 millions de dollars à devoir et à payer aux agriculteurs de l'Ouest canadien. Voilà ce que nous voulons entendre. Nous ne voulons pas nous contenter d'entendre parler d'un prêt sans intérêt à court terme de $3,000 dont certains bénéficieront, mais sûrement pas les agriculteurs qui ont été victimes de la sécheresse de l'été dernier, ni non plus ceux qui ont déjà récolté leurs céréales et effectué leur séchage.

Nous sommes reconnaissants des petits bienfaits, si minimes soient-ils. Certains producteurs qui n'ont pas encore réussi à faire leur récolte vont bénéficier d'une aide. Mais cette mesure ne s'attaque en aucune façon aux grands problèmes d'aujourd'hui de l'Ouest canadien.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé ait reconnu la nécessité de venir en aide aux producteurs qui, à cause des intempéries, ont été obligés de moissonner leur grain gourd ou humide.

Les céréaliers seront contents de toucher $9, $11 ou $16 la tonne, selon ce que prévoit la loi, surtout s'ils manquent de liquidités. Le paiement maximum de $3,000 suffira sans doute à la plupart de ceux qui feront sécher leurs céréales, dans les régions où elles étaient gourdes ou humides.

Je félicite le ministre d'avoir agi aussi rapidement et souhaite que son collègue de l'Agriculture (M. Wise) s'empresse aussi de secourir les victimes de la sécheresse. La situation que le ministre déplore se trouve aggravée dans certaines régions des Prairies par l'incapacité de son gouvernement à saisir l'ampleur encore plus alarmante du désastre causé par la sécheresse.

Les producteurs ainsi touchés attendent depuis juillet l'aide du gouvernement. Celui-ci a parlé d'intervenir, sans leur donner quelque assurance formelle et sans préciser quand viendrait le secours ni s'il serait assez considérable pour les indemniser un tant soit peu.

Nous nous réjouissons de voir que le ministre a pris les mesures que lui permet la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies et qu'il a consenti à prêter de l'argent pour le séchage des céréales.

Nous espérons que, après le 15 novembre, il viendra aussi vite en aide aux producteurs qui ont encore des céréales dans les champs. Ces agriculteurs, comme ceux qui n'ont rien eu à récolter à cause de la sécheresse, auront aussi grandement besoin qu'on leur verse des paiements.

* * *

• (1520)

[*Français*]

PÉTITIONS

ON RÉCLAME LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DU CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANT

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition des soussignés résidants dans ma circonscription fédérale de Montréal-Bourassa qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, dans l'assurance certaine que votre honorable Chambre y portera remède et que le gouvernement du Canada rétablisse la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.

J'ai aussi une pétition, monsieur le Président, des soussignés de la circonscription fédérale de Saint-Michel-Ahuntsic, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun dans l'assurance certaine que votre honorable Chambre y portera remède et que le gouvernement du Canada rétablisse la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.

De plus, monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant des soussignés résidant dans la circonscription fédérale de Laprairie qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun dans l'assurance certaine que votre honorable Chambre y portera remède et que le gouvernement du Canada rétablisse la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.

De plus, monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition des soussignés résidant dans la circonscription fédérale de Lac-Saint-Jean qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun dans l'assurance certaine que votre honorable Chambre y portera remède et que le gouvernement du Canada rétablisse la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.

De plus, monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition . . .

M. le Président: Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais je pense qu'il sait très bien que s'il a des pétitions concernant le même sujet, il a le droit d'indiquer qu'il a des pétitions de quelques circonscriptions, de nommer les circonscriptions, et de déposer les pétitions devant la Chambre, mais il n'a pas le droit de continuer une longue liste de pétitions individuelles. Je pense qu'il le sait.

M. Rossi: J'ai le droit, monsieur le Président, d'au moins mentionner les circonscriptions concernées.

Alors, monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant de résidants de la circonscription fédérale de Longueuil qui veulent se prévaloir du même droit.

Une voix: Il y a un député à Longueuil.

Une voix: Oui, mais il ne fait rien.

Une voix: Cela ne paraît pas.

M. Rossi: C'est parce que le député de Longueuil (M. Leblanc), monsieur le Président, ne fait rien.

M. le Président: A l'ordre!

M. Prud'homme: Ils ont couru après.

M. le Président: A l'ordre!

M. Prud'homme: Il n'y a pas de député de Lac-Saint-Jean, on en a de Gatineau ici.

M. le Président: A l'ordre! J'espère que c'est la période des pétitions, pas de politique!

M. Rossi: Monsieur le Président, j'ai une pétition provenant des résidants de la circonscription de Montréal-Sainte-Marie, il y a un député. Ils se prévalent de leurs droits, monsieur le Président, et ils demandent au gouvernement du Canada de . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable député de Lévis (M. Fontaine) a la parole.

Pétitions

LA NÉCESSITÉ DE PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition de la part des citoyens de Saint-Jean-Chrysostome, de Saint-Rédempteur et de Charny.

L'essence de cette pétition se résume à demander au gouvernement d'intervenir pour protéger la qualité de l'environnement qui est rendu intolérable suite aux émanations des cheminées de la Société Alex Couture.

Je termine en disant que 7,284 citoyens ont déposé une pétition semblable dans la ville de Charny.

[*Traduction*]

LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DU CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANTS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai à présenter deux pétitions qui viennent de ma circonscription de York-Ouest et dont les signatures ont été respectivement recueillies par MM. Pio Bertoia et Nizio Daneluzzi. Les deux pétitions demandent au gouvernement et au premier ministre (M. Mulroney) de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et leur signalent que cette mesure budgétaire régressive privera les familles canadiennes de quelque 55 millions de dollars.

J'ai aussi reçu à mon bureau des pétitions des circonscriptions de Montréal-Mercier, Saint-Jean, Saint-Michel, Montréal-Sainte-Marie et Rosemont, au Québec, de même que de la circonscription de Victoria, dans la magnifique province de la Colombie-Britannique, et de Saint-Hyacinthe. Ces pétitions demandent aussi au gouvernement de rétablir la pleine indexation des allocations familiales.

M. le Président: Voilà, je me permets de le signaler, la bonne procédure à suivre.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, moi aussi, j'ai à présenter une pétition provenant de la circonscription de Parry Sound-Muskoka, en Ontario, qui demande au gouvernement de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfants et lui signale que cette mesure budgétaire contribuera à séduire les allocations familiales de 55 millions de dollars d'ici à 1987.

J'ai aussi des pétitions qui me viennent des circonscriptions de London-Est et de London-Ouest.

[*Français*]

J'ai également, monsieur le Président, l'honneur de présenter une pétition au nom de commettants de la circonscription fédérale de Terrebonne au Québec, pétition qui demande au gouvernement de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.

J'ai également une autre pétition de la circonscription fédérale de Hochelaga-Maisonneuve demandant au gouvernement encore une fois de rétablir la pleine indexation des allocations familiales.

Pétitions

[*Traduction*]

J'ai encore une pétition provenant de la circonscription de Stormont-Dundas, en Ontario, qui demande à la Chambre de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfants et signale que cette mesure privera les familles de 55 millions de dollars d'ici à 1987.

[*Français*]

J'ai également, monsieur le Président, une pétition de la circonscription fédérale de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, au Québec, demandant au gouvernement de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt, coupures qui enlèvent aux Canadiens 55 millions de dollars pour 1987.

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, il m'est également agréable de déposer une pétition émanant de ma circonscription de Richmond-Wolfe dans laquelle sont particulièrement intervenues les membres du Cercle des fermières de la municipalité et communauté de Ham-Nord qui déplorent encore là le geste cruel du gouvernement à l'endroit de la désindexation des allocations familiales.

J'ai également un certain nombre d'autres pétitions qui poursuivent le même objectif, à savoir qu'on s'élève énergiquement contre le fait de mettre de l'avant une mesure aussi discriminatoire à l'endroit des familles. Et ces pétitions me viennent en particulier des circonscriptions fédérales de Victoria, de Brampton-Georgetown, en Ontario, d'Hochelaga-Maisonneuve, au Québec, de Saint-Hyacinthe, au Québec, encore, de la circonscription fédérale de Northumberland, en Ontario, et finalement, de la circonscription fédérale de Saint-Jacques. Chacune de ces pétitions est signée par plusieurs dizaines de commettants et tous déplorent la désindexation des allocations familiales.

[*Traduction*]

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dont les signatures ont été recueillies par les Femmes qui contestent le budget fédéral. Les pétitionnaires s'opposent à la désindexation des allocations familiales et prient le gouvernement de retirer cette proposition au plus tôt.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA DÉDUCTION DES REVENUS DE PENSION

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de citoyens des villes de Bancroft, Lindsay, Fenelon Falls, Orillia et Woodville, qui sont tous membres du Conseil ouvrier du district de Lindsay. Les pétitionnaires prient le gouvernement de retirer la proposition qui permettrait de considérer les indemnités de retraite au même titre que les salaires aux fins de la Loi sur l'assurance-chômage.

[*Français*]

LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DU CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions, mais je suis persuadé que vous ne voudrez pas que je les dépose toutes aujourd'hui pour permettre à tous mes amis de le savoir.

Monsieur le Président, mes premières pétitions sont celles de ma circonscription et je vais vous épargner, je vais en déposer une bonne partie de gens qui s'opposent carrément à la décision du gouvernement de couper dans l'augmentation des allocations familiales et qui demandent au premier ministre de ne pas se servir des enfants pour réduire son déficit.

Monsieur le Président, j'ai une série d'autres pétitions qui sont de gens qui ne sont pas de ma circonscription mais qui, étant donné qu'ils voudraient absolument se faire entendre, désirent que leur voix soit inscrite en désaccord sur la position du gouvernement conservateur contre la désindexation des allocations familiales. Des gens de Regina-Ouest, de la circonscription de La Prairie. Ces gens-là m'ont demandé spécialement de mentionner qu'eux aussi étaient en désaccord.

J'ai une autre pétition de gens qui sont en désaccord, des circonscriptions de Joliette et de Saint-Hyacinthe-Bagot, ces gens-là sont en désaccord sur la décision du gouvernement.

Et pour terminer, monsieur le Président, j'en ai une de la circonscription de Montmorency-Orléans et une autre de la circonscription de Calgary-Est en Alberta.

Demain, il me fera plaisir de déposer des pétitions en provenance de Gatineau.

• (1530)

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition qui vient de la circonscription de Saint-Michel-Ahuntsic. On sait que notre collègue de Saint-Michel-Ahuntsic (M^me^ Killens) a subi un malheureux accident. Nous lui souhaitons, j'en suis certain, au nom de toute la Chambre, un prompt rétablissement. Mais je me fais un devoir de déposer une pétition de sa circonscription.

Je me fais un devoir de déposer aussi une pétition de ma circonscription de Montréal-Saint-Denis.

J'ai aussi l'honneur de déposer une pétition des circonscriptions de Longueuil et de Rosemont. Des gens qui font une demande pressante au très honorable premier ministre (M. Mulroney) afin de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant, des gens qui d'ailleurs se questionnent, à savoir pourquoi on peut avoir 56 millions de dollars pour de nouveaux uniformes et qu'on ne peut pas avoir 55 millions de dollars pour la pleine indexation.

Je dois aussi déposer, et je me fais un plaisir de le faire, une pétition de la part de gens qui veulent se prévaloir de leurs droits anciens et incontestés de présenter ce même grief venant de la circonscription fédérale de Terrebonne.

Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de déposer, au nom d'un certain nombre de citoyens, très considérable d'ailleurs, de la circonscription de Hochelaga-Maisonneuve à Montréal, qui veulent aussi se prévaloir de ce même droit et qui, eux aussi, font une demande pressante auprès du très honorable premier ministre afin de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député connaît nos pratiques. Il y a longtemps qu'il est à la Chambre. Je l'invite à terminer en suivant la procédure qui convient.

[*Français*]

M. Prud'homme: Alors, c'est la même procédure, monsieur le Président, en tant que député senior je ne fais qu'énumérer les pétitions, mais comme on en dépose tellement, les gens qui nous écoutent peuvent finir par se demander si . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Je donne maintenant la parole à l'honorable député de Kamloops-Shuswap (M. Riis).

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je n'ai qu'une pétition à présenter aujourd'hui, mais elle vient d'un grand nombre de Canadiens qui sont d'avis que la désindexation des allocations familiales ne sera pas compensée par les changements du crédit d'impôt-enfants et que même les familles les plus pauvres seront dans une plus mauvaise situation en 1990, puisqu'elles perdront du terrain chaque année. Ils demandent donc à la Chambre des communes et au gouvernement de maintenir l'indexation intégrale des allocations familiales et de supprimer les augmentations d'impôts injustes qui figurent dans le dernier budget.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une pétition signée par un certain nombre de femmes qui vivent et travaillent dans l'est de Vancouver. De l'avis des pétitionnaires, la désindexation des allocations familiales et les réductions de l'engagement public vis-à-vis des enfants est un atteinte injuste au bien-être des femmes et des familles, notamment celles dirigées par une femme seule, et elles prient la Chambre de maintenir l'indexation intégrale des allocations familiales et de retirer les augmentations d'impôts injustes.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, moi aussi j'ai plusieurs pétitions à présenter de la part de résidants des circonscriptions fédérales de Gatineau, de Cardigan et de Malpèque dans l'Île-du-Prince-Édouard, et de Trois-Rivières. J'en ai aussi reçu des circonscriptions fédérales de Saint-Hyacinthe-Bagot, de Saint-Michel-Ahuntsic, de Montréal-Sainte-Marie, de Humboldt-Lake Centre en Saskatchewan ainsi que de Victoria-Haliburton en Ontario.

Monsieur le Président, toutes ces pétitions demandent humblement à la Chambre que le gouvernement du Canada rétablisse la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.

M. le Président: Je peux peut-être indiquer à nouveau que la procédure adoptée par l'honorable député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano) est la bonne. C'est très bon. Je vous en remercie. La parole est à l'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria).

[*Traduction*]

L'AIDE AU SECTEUR DE LA CHAUSSURE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai également un certain nombre de pétitions. La première est signée par 147 personnes de la circonscription de Glengarry-Prescott-Russell qui travaillent dans le secteur de la chaussure. La pétition demande au gouvernement de maintenir les contingents d'importation pendant cinq ans au moins, afin de protéger les emplois dans ce secteur.

La deuxième pétition est similaire, mais elle est signée par des employés d'une autre fabrique de ma circonscription, la société Brown Shoe. Elle porte 555 noms. Cela fait donc un total de 702 personnes de ma circonscription qui demandent de l'aide pour le secteur de la chaussure.

[*Français*]

LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DU CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi déposer un certain nombre de pétitions. La première vient de la circonscription de Gatineau et est signée par plusieurs dizaines de personnes. Il y en a aussi des circonscriptions fédérales de Saint-Hyacinthe-Bagot, de Chicoutimi, de Jonquière, de Northumberland-Miramichi au Nouveau-Brunswick, de Labelle, de Kitchener en Ontario, de Saint-Michel-Ahuntsic, de La Prairie, de Longueuil ainsi que de Hochelaga-Maissonneuve.

Tous les signataires de ces pétitions demandent au gouvernement de réinstaurer la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Un rappel au Règlement.

M. le Président: Un rappel au Règlement, l'honorable député de Richmond-Wolfe (M. Tardif).

* * *

LE COMPTE RENDU OFFICIEL

RECTIFICATION D'UN TITRE

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, hier, dans cette enceinte, j'avais l'occasion d'intervenir sur la question des contingentements de la chaussure, et dans le hansard, ce matin, il est titré ceci:

La nécessité de réduire les quotas

Alors, je voudrais, avec la permission du Président, qu'on rectifie, puisqu'il s'agit exactement du contraire. Cela devrait se lire: La nécessité de reconduire les quotas.

M. le Président: Je pense que le député parle du titre en fait que le hansard a donné à son discours?

Questions au Feuilleton

M. Tardif: Dans le hansard, on mentionne, au préambule de mon invervention:

La nécessité de réduire les quotas

La réalité, c'est la nécessité de . . .

M. le Président: Non. Ce n'est pas ce que j'ai demandé. C'était dans une question rapportée dans le hansard, ou est-ce que c'était dans le titre d'une déclaration aux termes de l'article 22 du Règlement que le député a donnée?

M. Tardif: Dans le titre.

M. le Président: Dans le titre. Merci. Le député sait très bien qu'il a, par ce commentaire-ci, corrigé le compte rendu. Mais je vais vérifier le titre avec le hansard, comme il l'a dit.

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION CONCERNANT LES LOTERIES

L'hon. Otto Jelinek (au nom du ministre de la Justice), demande à présenter le projet de loi C-81, tendant à modifier le Code criminel (loteries).

M. le Président: Le ministre est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je répondrai aujourd'hui aux questions nos: 130 et 415.

[*Texte*]

LES PERSONNES EXEMPTES À L'EMPLOI DU MINISTRE D'ÉTAT (DÉVELOPPEMENT SOCIAL)

Question nº 130—**M. Rodriguez:**

1. Entre le 1er avril et le 17 septembre 1984, combien le cabinet du ministre responsable du Développement social a-t-il dépensé?

2. A-t-on dépassé le budget prévu et, dans l'affirmative, de combien?

3. Au cours de la même période, combien de personnes exemptes, y compris celles embauchées aux termes d'un marché de services personnels, le ministre a-t-il employées et quels sont leurs nom, date de nomination et traitement?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): 1. $326,288. 2. Non.

Nom	Date de nomination	Traitement
Ablett, Joan	10-09-82	jusqu'à $36,729
Hill, Alice	04-07-84	" " 36,729
McCurrach, Mary Ellen	14-05-84	350 par semaine
Dewit, Antoinetta	12-09-83	jusqu'à $36,729
Dickson, Jennifer	25-10-82	" " 36,729
Grauer, Cynthia	10-09-82	" " 36,729
Hearn, Christine	10-09-82	" " 36,729
Parkinson, David	19-09-83	" " 36,729
Hendren, Dove	12-09-83	" " 36,729
Hendrickson, Beverly Anne	01-10-82	" " 36,729
Martin, David	12-09-83	" " 36,729
Sauvé, Pauline	10-09-82	" " 42,850
Scott, Florence	14-05-84	350 par semaine

Du 1er avril au 17 septembre 1984, il n'y a eu aucun marché de services personnels. Au cours de la même période de temps, les personnes ci-haut mentionnées étaient employées à titre de personnes exemptes. Notons que la plupart de ces employés ont suivi le ministre de son ancien porte-feuille; ce qui explique que leurs dates de nomination précèdent celle du ministre au Développement social.

LA RESTAURATION DE LA CITADELLE DE HALIFAX (N.-É.)

Question nº 415—**M. Robichaud:**

1. Le ministère de l'Environnement avait-il prévu des fonds pour la restauration de la Citadelle de Halifax et, dans l'affirmative, combien?

2. A-t-on réduit ces fonds et, dans l'affirmative, *a*) quels groupes ont été consultés avant de prendre une décision, *b*) le ministre d'État (Tourisme) a-t-il été consulté par le ministre de l'Environnement?

3. *a*) Affectera-t-on des fonds en 1986 pour terminer les travaux, *b*) combien de personnes travaillaient sur le chantier avant l'arrêt des travaux, *c*) combien de personnes ont été mises à pied à la suite des fompressions budgétaires, *d*) le ministère remplacera-t-il les emplois perdus?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): 1. Oui. Pour 1985-1986, la dixième année d'un programme de restauration de 29.4 millions de dollars à la Citadelle, la somme de 5.1 millions de dollars avait été affectée.

2. Oui. Les dépenses additionnelles ont été reportées le 1er avril 1985. *a*) Des hauts fonctionnaires du ministère. *b*) Non.

3. *a*) Non. Cependant, le 3 mai 1985 la ministre de l'Environnement et la Société des amis de la Citadelle ont signé un Exposé d'intention par lequel les coûts des restaurations additionnelles seront partagés. Le ministère de l'Environnement contribuera des fonds en 1986-1987 selon les termes de l'Exposé si la Société rassemble $500,000 ou plus. *b*) 73 (49 permanents et 24 nommés pour une période déterminée). *c*) 33 (20 permanents et 13 nommés pour une période déterminée). *d*) Des 20 employés permanents qui ont été mis à pied, 19 ont trouvé d'autres postes à Parcs Canada; 9 employés nommés pour une période déterminée ont été réembauchés pour la saison estivale de 1985.

[*Français*]

M. Kilgour: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. le Président: Avant de donner la parole au député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), je voudrais informer la Chambre que, du fait de la déclaration ministérielle, l'étude des initiatives gouvernementales est prolongée de 12 minutes.

[*Français*]

En conséquence, l'heure réservée aux initiatives parlementaires commencera à 17 h 12.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-80, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise et modifiant d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, au moment où le débat sur le projet de loi C-80 a été suspendu pour l'heure du déjeuner, je tentais de démontrer à cette Chambre que ce projet de loi aurait pu être complètement inutile si le gouvernement, au lieu de donner autant d'argent aux multinationales, et aux grandes sociétés, avait gardé cet argent dans ses coffres, et il aurait pu totalement éviter cette augmentation de taxes que l'on nous présente dans ce projet de loi C-80.

Le soir du Budget, j'avais indiqué dans mes remarques qu'il s'agissait d'une pluie de taxes.

• (1540)

On peut d'ores et déjà informer les contribuables canadiens qu'ils feraient mieux de sortir leurs parapluies parce qu'il s'agit du premier projet de loi. Ce projet de loi couvre toutes les taxes d'accise, la taxe sur les médicaments, la taxe sur l'augmentation de la taxe de vente, son élargissement, en fait, toute une kyrielle de taxes qui avaient été annoncées dans le Budget et qui vont devenir, par la voix de la majorité dans cette Chambre, des textes de lois auxquelles l'ensemble des contribuables canadiens seront soumis.

Monsieur le Président, j'indiquais que ce projet de loi aurait pu être inutile parce que seulement dans quatre ou cinq secteurs où le gouvernement a pris des décisions, c'est-à-dire face aux multinationales du pétrole, la taxe sur les gains en capital, le milliard accordé dans le cas de l'achat de la Gulf qui va dans les mains de trois, quatre actionnaires, de même que le problème causé par la façon dont le gouvernement s'est acquitté de ses responsabilités dans le cas de la Norbanque et de la Banque Commerciale du Canada.

A cause de tout cela, il y a tout près de 16 milliards de dollars d'ici les prochaines années qui vont sortir des coffres du gouvernement du Canada ou qui n'y entreront pas, et pour être capable de seulement d'équilibrer ces sorties de fonds, on impose les familles moyennes et on va taxer les familles à faible revenu, et on sait déjà quelles actions le gouvernement a prises dans le domaine des allocations familiales, tout cela pour être capable de dégager des ressources pour donner aux mieux nantis et aux plus riches de notre société.

Monsieur le Président, ce projet de loi va avoir des conséquences importantes à bien des points de vue, je l'ai mentionné, mais, entre autres, en termes de développement régional. On sait que dans le cas du développement régional on peut avoir des ressources naturelles, on peut avoir des initiatives de la part d'individus, de groupes qui, développant leur sens des responsabilités, d'«entrepreneurship», vont mettre sur pied des entreprises, mais ces entreprises qui sont dans les régions ont à faire face à des conditions bien spéciales.

La première, et peut-être la plus délicate, c'est leur éloignement des marchés. Cet éloignement des marchés, dans le contexte du projet de loi à l'étude va imposer à ces petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux grandes qui se sont établies dans nos régions, un fardeau fiscal additionnel, de telle sorte que leurs produits fabriqués en Gaspésie, en Nouvelle-Écosse, dans d'autres régions plus éloignées des grands centres de consommation que sont Toronto et Montréal, et on va imposer à ces fabricants, à ces entreprises, des charges additionnelles qui vont faire en sorte que ces entreprises vont être moins concurrentielles, moins capables de concurrencer avec celles qui sont localisées dans les environs de ces grands centres urbains.

Monsieur le Président, il ne me reste pas beaucoup de temps. Je voudrais seulement dire quelques mots sur les effets que la taxe aura sur un autre aspect, et c'est celui de l'industrie du tourisme. On sait que l'industrie du tourisme est importante et l'augmentation des taxes, entre autres celle sur le carburant, va avoir des effets puisqu'elle va accroître le coût que cela représente pour se véhiculer dans l'ensemble canadien. On pourrait parler également des taxes qu'il y a dans ce domaine pour ceux qui utilisent l'avion, car il n'y a pas que ceux qui utilisent l'automobile. Dans un projet de loi qui comporte quelque 120 pages, je peux vous dire qu'il n'y a pas beaucoup de Canadiens et de Canadiennes qui sont épargnés. Tout le monde est frappé, les petits, surtout parce que les gros pourront se rattraper par les exemptions qui leur seront données plus tard concernant la taxe sur les gains en capital sur lesquels ils vont pouvoir éliminer complètement $500,000, qui seront ainsi exempts d'impôt; éventuellement, au cours des prochaines années, eux vont pouvoir se rattraper, de même que la désindexation des tables d'impôt qui se fait à l'envers cette fois-ci et qui va frapper davantage les gens à revenu moyen que ceux à revenu plus élevé.

Monsieur le Président, je voudrais terminer mes propos en disant que la philosophie économique que ce gouvernement-là met de l'avant va donner des résultats extrêmement négatifs. On nous dit que depuis quelque temps il s'était créé un certain nombre d'emplois. Monsieur le Président, j'ai occupé pendant un certain temps des responsabilités ministérielles, non pas à ce niveau de gouvernement mais à un autre, et j'ai toujours constaté que le délai qu'il y avait entre la date où on présente le Budget et son effet véritable au point de vue économique, pouvait, quelquefois, représenter huit, dix mois, un an, quelquefois plus que cela. Parce que, évidemment à moins que ce soit une subvention directe qui soit versée le lendemain matin, avant que tout le système soit en marche, cela prend un certain

temps. C'est pour cela que je trouve curieux de voir mes honorables amis d'en face qui ont présenté leur budget, imaginez-vous, le 23 mai et qui, déjà, se réclament de tous les mérites que l'économie canadienne a produits depuis ce temps-là. Monsieur le Président, il faut avoir véritablement du culot pour se prononcer de telle sorte.

Vous vous rappelez certainement, monsieur le Président, lorsque, au moins de décembre, je crois que c'était au mois de décembre, les taux d'intérêt ont recommencé à monter, on a posé des questions au ministre des Finances (M. Wilson). Que nous a-t-il répondu à ce moment-là? Il nous a répondu que cela dépendait de la question internationale, de la politique américaine et que le Canada ne pouvait pas vivre en vase clos. C'est à peu près cela qu'il nous a dit. Aujourd'hui, imaginez-vous que les taux d'intérêt baissent, et là, cela ne dépend plus des Américains, il se «pète les bretelles» et il dit que cela dépend d'eux autres. Il va falloir à un certain moment qu'ils se branchent et qu'ils disent que quand cela va mal . . . mais là, c'est peut-être cela . . . d'ailleurs cela va bien avec leur chanson: quand cela va mal, cela dépend des autres, quand cela va bien, cela dépend d'eux autres.

C'est la même chose du côté de l'inflation, le député de Lévis (M. Fontaine) nous a fait une grande chanson alors qu'il sait fort bien que ce ne sont pas les actions de son gouvernement, au contraire, l'action de son gouvernement a été dans les sens inverse puisqu'on a attribué une certaine augmentation à l'indice des prix à la consommation aux effets du Budget.

Monsieur le Président, comme mon temps de parole est écoulé, je vais m'arrêter là. C'est dommage, j'aurais eu bien d'autres choses à ajouter, mais je vais vous dire immédiatement que moi et mes collègues nous allons certainement voter contre ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Charest): Questions, commentaires. L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) a la parole.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je voudrais relever la dernière remarque du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) où il nous accuse de nous «péter les bretelles» parce qu'on prend crédit pour une amélioration dans l'économie. Je voudrais le faire en citant un article qui a paru hier dans le *Citizen*, où on dit, et je cite en anglais:

[*Traduction*]

Le Canada devance les États-Unis—

L'économie du Canada, enfin sortie de l'ombre de l'économie américaine, brillera de tous ses feux en 1986 et 1987 . . .

Ce vent d'optimisme est dû aux prévisions d'accroissement des investissements des entreprises . . .

La reprise des dépenses des entreprises est la principale raison pour laquelle nous croyons que les perspectives de l'économie canadienne sont meilleures que celles de l'économie américaine . . .

En outre, la relance devrait être mieux répartie dans le pays que ce n'est le cas depuis deux ans, alors que le Québec et l'Ontario ont connu de fortes remontées en comparaison des provinces de l'Ouest et des Maritimes.

[*Français*]

Tout cela pour vous dire, monsieur le Président, que les commentaires de mon collègue au sujet du crédit que l'on prend, et à ce qu'il dit, il est illégitime, vous montrent que vraiment on parle ici de l'année 1986-1987 et non de 1984-1985 alors qu'on pourrait dire à ce moment-là qu'on profitait des mesures qui avaient été mises en place avant.

Deuxièmement, dans cet article on porte aussi attention au fait qu'une certaine liberté de manœuvre s'installe chez nous, ce qui n'était pas la situation lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a été obligé de réaliser que malgré ses efforts il ne pouvait pas se détacher de l'économie américaine avec toute la liberté qu'il voulait. Alors, c'est évident qu'à cause de la façon dont nous gérons le pays depuis que nous sommes au gouvernement, sauf pour peut-être les premiers six mois où il a fallu souffrir des mesures qui avaient été adoptées par l'administration précédente, la façon dont nous gérons ce pays nous apporte de bons résultats autant au niveau de l'inflation où nous pouvons en prendre le crédit et autant au niveau de la diminution du chômage.

Je voudrais aussi lui poser une question sur un commentaire qu'il a fait au cours de son discours. Il a mentionné, et je ne me rappelle pas exactement le chiffre, je crois qu'il a mentionné qu'on avait octroyé dans ce budget 8.5 milliards de dollars aux multinationales dans le domaine pétrolier et je voudrais lui demander s'il s'agit des mesures dans le Budget qui vont réduire, qui vont éliminer la taxe sur les recettes pétrolières et gazières qui était précisément la taxe qui avait été tant de dégâts dans l'Ouest et qui avait gelé la progression de ce domaine pétrolier sur lequel nous comptions pour diminuer le chômage.

Et lorsqu'il se plaint de la réduction de la taxe sur les gains en capital, est-ce qu'il pourrait dire à la Chambre qu'il s'agit d'une mesure qui sera permise graduellement, sur six ans, et que cela va profiter énormément aux PME aussi parce que, lorsqu'ils ont des problèmes de liquidité, ils pourront au moins, peut-être, se pencher vers cet aspect et faire des investissements qui leur profiteront?

De plus, est-ce qu'il pourrait nous dire . . .

Une voix: Oh, oh!

Mme Mailly: Écoutez, vous avez parlé pendant 20 minutes, je peux certainement . . . j'ai le droit . . . de plus il a mentionné le fait . . .

• (1550)

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. Je n'empêcherai pas l'honorable députée de Gatineau de poursuivre le débat, sauf qu'en toute justice, la période de dix minutes, et cela je peux le dire dans l'intérêt de tous les honorables députés, à la période des questions et commentaires, cela devient une question de discrétion à savoir ce qui devient un commentaire ou un discours chaque fois . . . Il y a un cas d'espèce . . .

Mme Mailly: Monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Charest): . . . un instant . . . un cas d'espèce. Alors, j'attire votre attention au fait que vous posez plusieurs questions à l'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau). Il va rester environ trois ou quatre minutes pour répondre Alors, pour être juste, ce ne sera pas nécessairement une période suffisante pour répondre à toutes vos questions.

Mme Mailly: Une seule question, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): Alors, une seule courte question. Je vous permet de la poser, mais . . .

Mme Mailly: Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir guidée. La dernière question, c'est: Est-ce que l'honorable député pourrait rappeler à la Chambre le fait que lorsque le gouvernement libéral précédent s'est porté acquéreur de Pétrofina, je crois que cela a coûté au Trésor canadien près d'un milliard de dollars et que cet argent est allé en Belgique, tandis que lorsque, par la loi, on a permis aux frères Reichmann d'acheter Gulf Canada qui s'en vient rapatriée au Canada, cela va coûter la moitié en revenus non perçus au Trésor canadien et en plus cela va créer des emplois au Canada plutôt . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Je donne maintenant la parole à l'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau).

M. Garneau: Monsieur le Président, je voudrais demander à l'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) d'aller raconter cela aux gens de la Gulf à Montréal, que cela va créer des emplois alors qu'ils se battent comme des diables dans l'eau bénite et qu'ils seront mis à la porte le 31 décembre, c'est le cadeau de Noël du gouvernement pour ces travailleurs-là.

Monsieur le Président, l'honorable députée m'a demandé où j'avais pris mes chiffres. Je les ai pris dans les documents qui sont préparés par le ministère des Finances et qui indiquent que d'ici 1990, c'est de l'ordre d'à peu près 8.5 milliards de dollars que l'abolition du PGRT va coûter en perte de revenus au gouvernement canadien. Et il s'agit de documents que j'ai moi-même rendus publics parce que le gouvernement ne voulait pas nous les donner, il n'y a pas un seul ministre qui a contredit cela.

Sur la question de la surtaxe sur les gains en capital, vous dites que des petites entreprises qui avaient des problèmes de liquidité pourraient investir pour bénéficier de son abolition, mais je me demande à quelle place elles prendront l'argent pour investir si elles sont en difficulté de liquidité?

Finalement, pour ce qui est de ces propos plus généraux concernant l'économie. Ce que j'ai essayé de dire, ce n'est pas de raconter qu'un gouvernement d'un côté de la Chambre est absolument bon et de l'autre côté, absolument mauvais. Ce n'est pas cela que j'ai essayé de dire. Ce que j'ai dit . . .

Des voix: Ah, ah!

M. Garneau: Vous pouvez bien crier comme cela si vous le voulez. Mais ce que j'ai essayé de dire, c'est que lorsque les taux d'intérêt ont monté durant le temps que le ministre des Finances (M. Wilson) conservateur était en place . . . Il a dit que cela dépendait des Américains! Mais ce que je dis tout simplement, c'est que s'ils baissent, qu'ils tiennent la même chanson, c'est pas compliqué.

Et, dans le cas des Américains, si on dit que les taux d'intérêt ont baissé, vous savez pourquoi? C'est parce qu'au niveau international, ils ont tenu . . .

[*Traduction*]

Les députés d'en face savent-ils seulement pourquoi les taux d'intérêt ont chuté? C'est parce qu'un certain nombre de pays se sont réunis pour prendre une décision concernant la devise américaine. Quand je pense que le gouvernement du Canada n'a même pas été invité à participer à cette réunion. Qu'on ne vienne surtout pas me dire que les taux d'intérêt sont en baisse au Canada à cause des mesures prises par le ministre des Finances (M. Wilson). C'est une pure absurdité. On ne peut quand même pas gagner sur tous les tableaux.

[*Français*]

Donc, monsieur le Président, c'est évident que les résultats dont parlait l'honorable députée de Gatineau en lisant l'article, cela ne peut pas, techniquement, être les résultantes du Budget que vous nous avez présenté le 23 mai dernier. C'est impossible, parce que cela prend plus de temps que cela à une économie!

Ce que j'essaie de dire, c'est que la tendance de la croissance économique, un taux de 4.5 p. 100 en 1984, en termes de croissance du PNB, en termes réels, cela produit des effets. En 1985, on le sait, cela a été de l'ordre de 3.5 p. 100 et c'est cette tendance qui continue.

Ce que nous nous essayons de vous dire par contre, c'est que lorsqu'on ira chercher tout près de 16 milliards de dollars dans les poches des contribuables canadiens au cours des cinq ou six prochaines années, et encore là cela est tiré du document publié par le ministère des Finances pour d'ici 1990 . . . uniquement en taxe d'accise, on va aller chercher tout près de 16 milliards de dollars dans les poches des contribuables canadiens. Pour un parti politique qui est au gouvernement, et qui croit que c'est l'initiative privée, individuelle, qui doit être le moteur de l'économie, si vous allez enlever un pouvoir d'achat aussi considérable aux classes moyennes qui sont celles qui paient le plus en terme total, tout au moins, et les classes les plus démunies, que pensez-vous que cela va avoir comme effet sur la consommation?

Ce que je veux signaler d'une façon additionnelle, c'est que la tendance économique qui était déjà en croissance depuis 1984, ou la fin de 1983 . . . vous êtes en train d'enlever des éléments de croissance additionnels. Vous auriez pu vous vanter, dans deux ans d'ici, d'avoir créé plus d'emplois, si vous aviez pris une autre attitude que celle que vous prenez présentement.

Je pense, monsieur le Président, que les analyses économiques publiées par le ministère, leur propre gouvernement, je crois que cela venait du ministère des Transports, qui a analysé les effets néfastes d'une augmentation massive des impôts sur le niveau de la consommation et sur le niveau de la croissance économique . . . La même chose est arrivée avec l'*Econometra* qui a publié un document indiquant les effets néfastes d'un projet de loi semblable.

C'est pour cela que je suis surpris de voir la réaction de la députée de Gatineau (M^me^ Mailly). Elle récite des choses, mais je ne crois pas qu'elle soit au courant. Quand elle nous dit que la taxe sur les gains en capital donnerait des chances aux petites entreprises qui sont en difficulté au point de vue de la liquidité financière, c'est incroyable.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires. L'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell).

[*Traduction*]

M. Waddell: Monsieur le Président, nous nous faisons tous un point d'honneur d'écouter les députés, mais nous prêtons une oreille encore plus attentive à un député comme celui de Laval-des-Rapides (M. Garneau), un ex-ministre des Finances du Québec qui dit des choses fort sensées. Pourrait-il me dire dans quel document il a trouvé ce chiffre de 8 milliards de

dollars, le chiffre le plus élevé qu'il ait signalé dans son discours, je crois. Si je ne m'abuse, il a prétendu que le gouvernement perdait ces 8 milliards de dollars parce qu'il avait renoncé à l'impôt sur les revenus pétroliers. Je me demande s'il ne pourrait pas nous fournir des données encore plus précises en nous faisant part de la provenance de ces renseignements.

M. Garneau: Monsieur le Président, ce n'est pas compliqué. J'ai divulgué ces données quelques jours après le budget. Elles viennent d'un document secret dont j'ai réussi à obtenir un exemplaire. Plus tard, le gouvernement et un fonctionnaire supérieur au ministère des Finances ont confirmé qu'il s'agissait bien d'un document préparé par le ministère en question. On dit, dans ce document, que le gouvernement perdra 124 millions de dollars pour l'exercice de 1985-1986, 920 millions en 1986-1987 et finalement . . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! La période de questions et commentaires est maintenant terminée. Débat. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier).

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, ce projet de loi met en œuvre les propositions du Budget se rapportant aux taxes fédérales de vente et d'accise et aux droits d'accise, telles qu'annoncées par le ministère des Finances dans le Budget du 23 mai dernier, qui faisaient suite, incidemment, à l'état des finances et au rajustement primaire qui avait eu lieu au mois de novembre précédent.

Donc, la reprise économique, monsieur le Président, a eu une double origine, soit le réajustement des finances au mois de novembre, et ensuite, les mesures progressives du dernier budget.

Monsieur le Président, le projet de loi n'est donc pas un simple instrument pour produire des recettes. La majorité des mesures qu'il renferme concernent plutôt des dispositions législatives visant à améliorer l'efficacité du régime fiscal et à préciser les droits et obligations des contribuables, sans compter que nous avons aussi veillé à enchâsser clairement dans la législation la procédure de perception des taxes ainsi que les recours offerts aux contribuables. Jusqu'à présent, la Loi sur la taxe d'accise ne renfermait aucune disposition pour établir la cotisation directe d'un contribuable à l'égard des taxes de vente et d'accise. Rien ne prévoyait qu'un recours limité des contribuables à un processus d'appel, soi-disant d'arbitrage indépendant, existerait en cas de litige avec Revenu Canada.

• (1600)

Le présent projet de loi renferme un système complet de cotisations et d'appels, lequel est inspiré sinon calqué sur le nouveau régime de l'impôt sur le revenu. Nous avons intégré à ce système le principe qui consiste à ne pas exiger le paiement des taxes contestées, c'est-à-dire un principe semblable à celui proposé dans le cas de l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire la loi élémentaire de ne pas condamner le citoyen canadien avant qu'il n'ait été jugé.

Deux méthodes peuvent être utilisées pour se prévaloir du mécanisme d'appel, soit la procédure de remboursement, soit le système de cotisations. De plus, le ministre du Revenu national peut personnellement porter devant les tribunaux toute question découlant de cette dite loi. La première méthode de remboursement prévoit une procédure en trois étapes lorsqu'une personne présente une demande de remboursement. Ainsi, le ministre sera tenu d'étudier la demande, de déterminer sans retard si un remboursement est dû et de notifier la décision arrêtée au contribuable. La législation actuelle obligera le ministre à verser le remboursement dû et, le cas échéant, à préciser les motifs du rejet de la demande sur l'avis de la décision.

Le recours au mécanisme d'appel peut aussi découler d'un nouveau pouvoir dont sera investi le ministre du Revenu national pour établir des cotisations officielles de taxes. Ces dernières cotisations résulteront généralement d'une vérification des registres et des documents du contribuable si les cotisations d'alors se limitent généralement aux opérations intervenues au cours des quatre dernières années précédant l'avis de cotisation. Les cas de mauvaise volonté, de fraude et de fausse déclaration flagrante seront les seules exceptions à cette procédure.

Les contribuables pourront aussi avoir la possibilité de discuter de manière informelle des conclusions du vérificateur avec des représentants de Revenu Canada avant l'établissement d'une cotisation. C'est une étape importante, même au sein d'un mécanisme officiel d'appel, car l'expérience a démontré que bien des litiges pouvaient être réglés à l'amiable à ce stade préliminaire. Si les contribuables souhaitent avoir d'autres discussions informelles, ils auront la possibilité de renoncer à la période de prescription des cotisations sur toute question. Ce mécanisme pourrait aussi être utilisé lorsqu'une vérification immédiate causerait des difficultés particulières au contribuable.

Le contribuable canadien pourra s'opposer à une cotisation jugée par lui non raisonnable ou à une décision qui lui apparaît douteuse rendue sur une demande de remboursement, en produisant un avis d'opposition dans les 90 jours suivant la réception de la cotisation ou de la décision ainsi contestée. Une division indépendante d'appel existe déjà à Revenu Canada, Douanes et Accise, pour conseiller le ministre sur le bien-fondé des oppositions. Après cet examen préliminaire, le ministre sera tenu de fournir un avis motivé de décision pertinente.

Le présent projet de loi conférera au contribuable canadien le droit d'être entendu par le ministre lui-même lors d'une cotisation ou du rejet d'une demande de remboursement, ainsi que celui d'être informé clairement des raisons pour lesquelles le ministre estime que le contribuable qui se sent ainsi lésé doit des taxes ou qu'il n'a droit à aucun remboursement. Le nouveau mécanisme ainsi élaboré élargit encore plus les droits de notre contribuable en vertu de la nouvelle législation. Ainsi, le contribuable canadien peut en appeler de la décision du ministre dans les 90 jours devant la Commission du tarif, soit à la Division de première instance de la Cour fédérale.

La législation attribuera à la Commission du tarif des nouveaux pouvoirs semblables à ceux de la Cour canadienne de l'impôt. Elle permettra à la Commission du tarif d'entendre la plupart des questions posées par les contestations de cotisations et l'autorisera même à prendre directement des mesures correctrices si nécessaire.

Le nouveau mécanisme préconisé aujourd'hui permet de déférer à la Division de première instance de la Cour fédérale les appels relatifs aux décisions de la Commission du tarif. Toutefois, si le ministre en appelle devant la Cour fédérale d'une décision de la Commission du tarif et que la somme en litige ne dépasse pas $10,000, le ministre sera tenu de payer les dépens effectivement supportés par le contribuable pour se défendre en appel, quelle que soit la décision rendue. Monsieur le Président, s'il s'agit là d'une mesure progressive, c'en est une parce que, à ce moment-ci, le contribuable canadien, même le plus petit, et on commence à s'attarder même au contribuable moyen puisque la réclamation est de $10,000, pourra voir ses frais atténués de ce fait, car les frais de cour seront directement absorbés par le ministre lui-même. Les appels portés devant la Cour fédérale d'appel et la Cour suprême du Canada seront régis par les procédures usuelles de ces tribunaux.

Dans certains cas, la personne la plus touchée par la décision du ministre d'établir une cotisation à l'égard des taxes ou de rejeter une demande de remboursement n'est pas le contribuable directement, mais bien plutôt le client de ce contribuable. Cela est dû au fait que le nombre d'exonérations de taxe dépend de l'usage que l'acheteur réserve effectivement à ses fins personnelles. Les vendeurs vendent généralement des marchandises à prix ajusté aux clients qui bénéficient d'une exonération de taxe. Par la suite, les vendeurs n'acquittent pas la taxe sur la vente ou demandent même un remboursement de taxe si cette dernière a déjà été payée.

La législation reconnaît la situation particulière de l'acheteur dans ces cas particuliers. Lorsque le ministre cotise le vendeur ou rejette la demande de remboursement à l'égard d'une vente sur laquelle l'acheteur a demandé une exonération de taxe, nous proposons ici de permettre à ce dernier acheteur de s'opposer à la décision ou même d'en appeler. Ainsi, cet acheteur pourra préciser sa propre situation aux fins de la taxe et recevoir tout remboursement dû. Ces mesures ne s'appliquent toutefois que si le vendeur a cédé ses droits à l'acheteur ou les lui a abandonnés soit par prescription ou de plein gré.

Ce nouveau système équitable de cotisation et d'appel raisonnable répondra aux préoccupations de nos nombreux contribuables qui se sentent lésés et donnent effectivement suite à plusieurs groupes d'étude du monde des affaires. Son introduction prochaine est déjà saluée d'emblée par tous nos fiscalistes canadiens. Cependant, nous nous félicitons et nous attendons aussi les félicitations de l'opposition à cet effet de ce que la grande majorité des contribuables canadiens n'auront jamais besoin de recourir à ce système d'appel complexe. Nous avons un excellent régime d'impôt indirect et des antécédents louables d'autocotisation des contribuables et d'observation de la législation en vigueur.

Toutefois, le système n'est assurément par parfait et certaines dispositions actuelles exigent des changements draconiens à des fins d'équité et de simplicité. Par exemple, le présent projet de loi progressif introduit des modifications additionnelles touchant les dispositions de remboursement de la Loi sur la taxe d'accise.

Depuis plusieurs années déjà, la loi en vigueur actuellement permet de réclamer une récupération de la taxe de vente sur les quatre dernières années suivant la date où le remboursement devient payable dans le cas des opérations courantes et régulières, et dans un délai d'un an, dans le cas des remboursements découlant d'une interprétation judiciaire ou ministérielle de la législation fiscale en vigueur.

Ce double système s'est avéré difficile et onéreux à appliquer, et ce fouillis indescriptible d'administration superflue est cause de confusion dans les milieux d'affaires.

Les modifications enfin présentées dans ce projet de loi remplaceront ces anciennes dispositions par un nouveau système en vertu duquel toutes les réclamations semblables découlant d'opérations effectuées depuis le 24 mai 1985 devront être présentées dans les deux années suivant la date de l'opération, quelles que soient les circonstances. Les demandes de remboursement relatives aux opérations effectuées avant le 24 mai 1985 continueront d'être étudiées en vertu du système actuel.

Ce projet de loi, actuellement soumis à la Chambre, renferme également des mesures visant à modifier d'autres dispositions de la Loi sur la taxe d'accise. Bien que le nombre de contribuables concernés soit faible, ces changements significatifs sont importants pour assurer le peuple canadien que les droits du public sont pleinement protégés autant contre des contribuables malhonnêtes, «ratoureux» que des fonctionnaires trop zélés à la recherche de médailles. Par exemple, si des contribuables demandent à leurs clients de verser une taxe de vente plus élevée que ne l'exige la législation, le projet de loi les obligera à remettre le montant excédentaire au Trésor de façon à ce qu'il n'en tire pas profit et qu'il ne s'enrichisse pas sans cause, ainsi que le diraient mes amis légalistes, sur la fausse représentation de collecteur d'une taxe qui n'existe pas.

De plus, ce nouveau projet de loi renferme des mesures relatives aux dispositions d'enquête et d'exécution de jugement qui sont semblables aux changements proposés à la Loi de l'impôt sur le revenu. Le pouvoir de saisir des documents au cours d'une vérification ou inspection sera remplacé par une disposition autorisant la copie de documents et l'utilisation de ces copies à titre de preuve primaire dans les procédures judiciaires. Monsieur le Président, il s'agit là d'une mise à jour d'un système qui était poussiéreux dans nos poursuites judiciaires. Il est grandement temps, durant une enquête préliminaire, qu'on n'empêche pas l'homme d'affaires ou l'entreprise ou l'industrie d'opérer dû à l'absence de documents qui sont dans un endroit, confiés ailleurs dans des cours de justice, ou saisis, ou même parfois séquestrés.

Grâce à un autre changement proposé, les demandes de renseignements adressées par Revenu Canada à des tiers au sujet des opérations de contribuables non identifiés seront assujetties aux mêmes exigences légales que celles qui sont introduites dans la Loi de l'impôt sur le revenu. C'est-à-dire, qu'il faudrait assurer la protection du citoyen canadien contre toute incursion indue dans sa vie privée.

De même, les dispositions administratives de la Loi de l'accise ont fait l'objet d'un examen rigoureux et approfondi récemment, cette loi va aussi venir rendre plus raisonnables les procédures qui étaient appliquées par ce géant tentaculaire que représente l'État vis-à-vis le petit citoyen qui se sent démuni devant ce mastodonte qui l'écrase.

Nous souhaitons qu'il soit plus facile aux fabricants canadiens d'observer la loi actuelle. Par conséquent, Revenu Canada est autorisé à approuver, au vu de chaque cas d'espèce, l'utilisation de techniques et de matériel non normalisé pour mesurer la teneur en alcool des spiritueux aux fins de détermination des droits à payer. Et je dois rappeler ici la sensibilisation de cette mesure législative, particulièrement dans notre circonscription de LaSalle qui compte une distillerie importante et qui compte une industrie «brassicole» aussi importante qui étaient grevées par ces méthodes archaïques de mesures qui étaient imposées par des légalistes à outrance.

Alors, je salue bien bas, et d'ailleurs nos citoyens, ici, saluent aussi bien bas la venue de cette nouvelle loi.

D'autres modifications portent sur les cas dans lesquels les fabricants peuvent récupérer les droits d'accise payés sur la bière et les produits du tabac qu'ils détruisent parce qu'ils sont impropres à la consommation. Il ne s'agit pas de modifications spectaculaires en soi, mais de modifications qui auront un grand retentissement dans le grand public, et surtout dans les industries directement concernées. Elles ne provoqueront certainement pas de reprises économiques, ni hélas de réductions significatives du déficit!

Cependant, les gens qui sont directement concernés par ces lois disent enfin qu'ils ont un gouvernement qui à ce jour est contemporain et équitable. Par contre, ces modifications consolideront les bases du régime fiscal national. En l'absence de ces détails déterminant et de ces procédures ainsi normalisées, le système de cotisation ne pourrait pas fonctionner efficacement, c'est-à-dire, fonctionner comme il fonctionnait, comme l'ancienne administration, d'une façon boiteuse et inéquitable.

Nous sommes fiers de vous proposer, monsieur le Président, ce projet de loi dont nous sommes saisis actuellement et d'affirmer que notre gouvernement se préoccupe bien, non seulement de la portée du régime fiscal, mais également du processus d'imposition, et ce afin que nous jouissions enfin d'un système contemporain, simplifié et équitable pour le bien de tous les Canadiens.

• (1610)

M. Tardif: Monsieur le Président, mon honorable collègue de LaSalle (M. Lanthier) a abondamment répété que ce projet de loi avait un paquet incalculable d'avantages pour le petit et moyen contribuables.

Dans les instants qui ont précédé son intervention, mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a fait en cette enceinte une présentation qui, sans l'ombre d'un doute, fait la preuve absolument irréfutable que ce document qui est devant nous à la Chambre va chercher 15 milliards de dollars auprès des moyens et petits contribuables, et ces 15 milliards de dollars sont, de l'autre côté, versés entre les mains de 1,000 à 1,500 hommes d'affaires. Comment concilier, prétendre, affirmer que le projet de loi qui est devant nous favorise, profite à ces petits et moyens contribuables?

M. Lanthier: Monsieur le Président, on m'avait fait un reproche avant, savoir que je lisais un texte. Cela prouve une chose, je sais au moins lire, mais je ne crois pas que mon collègue d'en face ait eu l'occasion de lire le projet de loi particulier. Il est traité de deux façons.

Ce matin, la ministre a traité directement des mesures utilisées pour la Loi sur l'accise. J'ai voulu aujourd'hui traiter de l'aspect d'approche de collecte de ces fonds qui est un important aspect de ce projet de loi. Passe encore de payer des taxes, mais quand on vient, dans vos entreprises, monsieur le Président, vous encombrer de toutes sortes de tracasseries administratives pour vous empêcher d'opérer, c'est beaucoup plus grave cette méthode-là que de collecter des taxes, qui soient augmentées ou diminuées.

Alors, monsieur le Président, j'ai voulu traiter de la procédure de taxe, la mettre d'une façon contemporaine, équitable, et la simplifier. Cette chanson-là, si les députés de l'opposition avaient été un peu plus à l'écoute de la consultation des petits hommes d'affaires, ils verraient que le problème numéro 1, c'est la tracasserie administrative. Ce n'est pas la taxe elle-même, qui est certainement un encombrement, et qui est nécessité là. Mais j'ai voulu traiter plus particulièrement dans le texte que j'ai livré aujourd'hui à votre bonne attention, monsieur le Président, de la procédure elle-même. Et je crois que c'est une bonne nouvelle, c'est une procédure rafraîchissante, et au lieu de se faire «casser les pieds» avec cette rengaine de société juste qu'on avait voulu établir, par laquelle on avait leurré la population canadienne avec l'ancienne administration, nous voulons, nous, le nouveau gouvernement progressiste conservateur, lancer cette société équitable, ou basée sur la justice naturelle et sur la simplification de la justice naturelle, plutôt que sur les encombrements complexes des considérations légalistes. C'était la première remarque que j'avais à faire.

Deuxièmement, monsieur le Président, ce projet de loi, je crois que je dois ramener l'opposition sur ses pieds, il a quatre volets particuliers. Premièrement, en accord sur les recommandations du groupe de travail Nielsen, ce projet propose d'élargir la base de la taxe de vente, rendre la taxe de vente plus équitable dans un commerce, la rendre plus concurrentielle, de traiter tout le monde sur un même pied, au lieu qu'il y ait des traitements préférentiels et accidentels, tel qu'on le faisait auparavant.

Deuxièmement, la loi met en œuvre des éléments stratégiques du gouvernement pour réduire le déficit en haussant certaines taxes. Certainement!

Troisièmement, le projet de loi met en œuvre la promesse électorale visant à éliminer l'indexation automatique des taxes sur l'alcool et le tabac. Cette indexation des taxes sur l'alcool et le tabac . . .Je vous vois sourire, monsieur le Président, parce que je sais que dans votre circonscription aussi, vous êtes pris avec une bonne distillerie, vous étiez pris avec cet embêtement d'indexation de taxes. On a enfin ramené les taxes sur une base raisonnable, tout le monde est taxé au pourcentage. Qu'est-ce que c'était de taxer encore au gallon l'alcool pur? C'était une façon rétrograde et certainement régressive qui avait été tolérée jusqu'au 4 septembre dernier. Et suite aux consultations avec l'entreprise privée, c'étaient des choses qui étaient tout à fait raisonnables. Et on n'a pas eu peur, nous, d'innover dans ce domaine-là et dire que ce n'est pas parce qu'on taxait l'alcool de cette façon-là depuis 1921 qu'on est obligé encore de continuer à le taxer ainsi.

Le quatrième point de cette loi-là, c'était de simplifier et de rendre juste et équitable le système de cotisation et le système d'appel.

Monsieur le Président, pour avoir été en affaires longtemps, il était embêtant de se faire imposer par le gouvernement un système où le contribuable était un bandit, était traité comme

un criminel en partant. Il était obligé d'aller déposer son argent et le gouvernement le lui rendait s'il le voulait bien.

Actuellement, c'est un système d'arbitrage que nous voulons. Tout le monde est sur le même pied, incluant le gouvernement vis-à-vis du contribuable.

Alors, si l'opposition n'a pas saisi l'importance de cette disposition, elle a raté une belle occasion de s'instruire. Et je référerais les députés de l'opposition au texte de loi pour voir comment nous sommes actuellement à jour dans nos mesures.

• (1620)

M. Tardif: Monsieur le Président, si mon collègue de LaSalle (M. Lanthier) sait lire, je lui soumettrai qu'il ne sait pas répondre quand il n'a pas de texte, parce qu'il ne répond pas carrément à la question. Je comprends que son exposé, et je suis même disposé à accepter et à admettre qu'au niveau de la paperasse il peut y avoir quelques petites améliorations, je suis prêt à lui concéder cela, mais je dirai, monsieur le Président, et c'est là l'objet de ma question, que, quand on va chercher par le biais de taxes, des montants additionnels entre les mains des personnes qui gagnent entre $10,000 et $20,000, que ce soit sur du papier rose ou sur du papier bleu, ce qui fait mal, c'est le montant qu'on vient chercher, peu importe la façon dont on s'y prend pour ce faire.

Quand on vient de l'entreprise privée et qu'on est un haut salarié, $100,000 ou plus, on peut peut-être attacher une importance à la façon dont c'est cotisé, dont c'est réclamé, dont c'est sollicité, mais je rappellerai à mon collègue de LaSalle que lorsqu'on gagne $15,000, $16,000, $17,000, la forme a peu d'importance, ce qui est important, c'est ce que cela coûte, et comment, et c'est là que je reviens à ma question principale: Comment conciliez-vous le fait que vous allez chercher 15 milliards de dollars chez de petits et moyens Canadiens pour les redistribuer entre les mains d'environ quelques milliers de Canadiens très bien nantis, très en mesure de faire leur part dans la situation qui existe actuellement au Canada?

M. Lanthier: Monsieur le Président, le but premier du dernier Budget, c'est de remettre le Canadien au travail. Cet équilibre de taxes, disons, que l'on veut évoquer ici, ce n'est pas le but, le but, nous, ce n'est pas d'équilibrer le budget immédiatement avec une taxe additionnelle, on a vu que cela va certainement aider le budget, mais ce n'est pas la mesure qui va équilibrer le budget, la preuve c'est qu'on a encore un déficit. Il s'agit d'arrêter cette croissance de ce déficit. Notre but à nous, ce n'est pas de compenser la croissance du déficit en collectant plus de taxes et en allant mettre cela dans le déficit, c'est de remettre le monde au travail, et nous avons réussi cette façon-là indépendamment des remarques alléguées. La baisse du taux de chômage, le contrôle de l'inflation, la vigueur de notre dollar, la baisse des taux d'intérêt, tout cela est un résultat direct de la prise de conscience de nos Canadiens, du gouvernement le 4 septembre, date mémorable, et ensuite nous avons répondu, on n'a pas pris le moment du budget.

Les grandes méthodes de redressement de l'économie ont commencé le 4 septembre 1984 et ont été confirmées par nos actions directes au mois de novembre. Le budget est venu entériner ces mesures du mois de novembre dernier. Alors, quand on dit que c'est la baisse . . . cela prend six mois au moins avant que nous n'ayons une baisse, les six mois certainement, vous regarderez six mois après le mois de novembre, on avait déjà commencé à sentir cette baisse dans les taux d'intérêt, on avait déjà commencé à sentir cette baisse du chômage. Soyez assurés, on nous a dit: vous viendrez nous voir dans un an. Mais je prends rendez-vous dans un an, monsieur le Président. A ce moment-là, nous aurons deux façons: nous aurons le mois de novembre . . . qui sera en pleine vigueur ainsi que nos mesures budgétaires qui déjà commencent à montrer des signes très évidents puisque notre reprise est meilleure que celle des États-Unis.

On ne se référera pas aux États-Unis maintenant, on ne se rejette plus sur les États-Unis, il n'y a pas de question, les États-Unis, c'est notre premier client, mais je peux vous assurer que notre économie est actuellement saine, monsieur le Président, et c'est dû simplement à nos mesures budgétaires et à nos mesures de redressement de ce déficit malencontreux que vous vous avez laissé en héritage. Il est sous contrôle, je veux rassurer tous les Canadiens.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Redway): La période réservée aux questions et observations est maintenant écoulée.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, nous étudions aujourd'hui un ensemble de propositions visant à mettre en œuvre certaines des mesures économiques et financières contenues dans le budget que le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté en mai dernier. Pendant les mois précédant les élections, les conservateurs ont promis aux Canadiens que s'ils étaient élus, ils maintiendraient et même amélioreraient les services offerts aux Canadiens, et créeraient des dizaines de milliers d'emplois tout en réduisant le déficit du gouvernement fédéral, lequel, disaient-ils, était plus élevé que ce que nous pouvions nous permettre.

Une fois élus, ils se sont vite rendu compte qu'il leur était impossible de remplir leur promesse d'assurer et même d'améliorer les services tout en réduisant le déficit à moins d'une forte croissance économique. Ils nous ont au contraire saisis d'une série de mesures visant à réduire les services, notamment des programmes comme celui des pensions de vieillesse que le premier ministre (M. Mulroney) avait dit considérer comme un droit sacré, promettant de ne pas y toucher. Le gouvernement n'a fini par renoncer à y effectuer des coupures que lorsqu'il s'est trouvé confronté à l'opposition unanime des personnes âgées et de leur famille.

Le gouvernement a par ailleurs l'intention de s'en prendre aux allocations familiales. Il propose également des réductions de services dans des domaines tels la foresterie, la recherche scientifique et les parcs nationaux. Maintenant qu'il est au pouvoir, le gouvernement a compris qu'il est impossible de maintenir les services tout en réduisant le déficit au moment où le pays compte près d'un million et demi de chômeurs.

L'une des principales critiques qu'ont formulées notamment des économistes et des contribuables versés dans ce domaine, réside dans le fait qu'une réduction du revenu réel des Canadiens restreindra les possibilités d'amélioration de l'économie et, du même coup, d'augmentation des recettes fiscales. Dans un récent article dans lequel on comparaît la tournure des événements au Canada à la suite des propositions du gouvernement et celle aux États-Unis, M. Arthur Donner, expert-conseil d'entreprise et économiste, a déclaré ceci:

> Dans le budget du Canada, au contraire, on accepte l'objectif de restrictions financières que le président Reagan prêche, mais on ne le met pas en pratique.

Le président Reagan parle de réduire le déficit, mais le fait est qu'à la fin de son deuxième mandat, après huit années de pouvoir, le déficit accumulé au cours des 200 ans qui ont précédé son arrivée au pouvoir, aura doublé. Il était au départ de un billion de dollars et il sera, lorsqu'il se retirera, de deux billions de dollars. Voici ce qu'Arthur Donner a déclaré au sujet des propositions du gouvernement:

> ... l'énorme augmentation des taxes à la consommation et les compressions de dépenses favoriseront peu la croissance économique au Canada. En fait, le budget risque probablement de freiner légèrement cette croissance.

Le gouvernement est fier d'une augmentation de 3.5 p. 100 du PNB et d'un léger fléchissement du chômage, mais il oublie que le nombre de personnes travaillant à temps plein a chuté et que cette baisse du chômage s'explique par les emplois à temps partiel offerts, des emplois qui sont, pour la plupart, relativement mal rémunérés.

Si on réduit le revenu disponible des Canadiens, ils n'auront tout simplement plus l'argent nécessaire pour acheter les biens et services dont ils ont besoin. Pourtant, les propositions budgétaires et ce projet de loi, qui aura pour effet d'accroître toute une série de taxes d'accise, réduiront le pouvoir d'achat des Canadiens, notamment de ceux à revenus faible et moyen dont les économies sont fort limitées et qui dépensent, pour la plupart, la majeure partie de leur revenu disponible.

● (1630)

Le but de la taxe d'accise proposée et du budget en général est de réaliser d'importantes économies et d'accroître le revenu des plus riches, de ceux justement qui ne dépensent pas tout leur revenu net.

Nous sommes d'avis que pour relancer l'économie, il faut accroître le revenu net des Canadiens. Ces dix dernières années, le gouvernement libéral précédent et le présent gouvernement conservateur ont adopté une politique d'austérité, croyant que cela était nécessaire pour maintenir le déficit au niveau le plus bas. Nous sommes d'avis que le problème ne réside pas dans le déficit gouvernemental, que les tentatives de compression du déficit vont aggraver le chômage et accroître ce même déficit.

Il est désormais évident que le milieu des affaires, qui croyait que le gouvernement allait réduire considérablement le déficit, se rend compte que même le gouvernement actuel n'y arrivera pas, et il en est de plus en plus mécontent. Je n'ai pas le temps de citer qui que ce soit, monsieur le Président, mais bien des représentants de l'Association des manufacturiers canadiens et des Chambres de commerce ont prié le gouvernement de réduire le déficit de 5,6 ou 7 milliards de dollars plutôt que du petit montant qu'il a pu y consacrer.

Nous croyons que pour réduire le déficit, il faut réformer toute la fiscalité. Nous aurions dû le faire depuis longtemps. Le fardeau fiscal des pauvres et des citoyens à revenu moyen devrait être allégé, tant pour réaliser des économies que, je le répète, pour stimuler la demande. Nous estimons que les dépenses de politique sociale produisent des emplois et que l'on devrait par conséquent reconnaître leur contribution réelle à l'activité économique. Nous disons que la tentative gouvernementale de réduction du déficit ne fera que miner gravement le tissu social du pays et accroître le coût de l'assurance-chômage et de l'assistance sociale.

Permettez-moi de citer des faits et des chiffres qui montrent à quel point diffèrent la politique néo-démocrate et la politique ministérielle. Une fois que j'aurai montré à quel point nous ne voyons pas du même œil la façon de réaliser cet objectif fondamental qu'est la création d'emplois, je signalerai qui le budget favorise. Il favorise les amis du gouvernement dans le milieu des affaires.

Voici comment et ce qu'il advient de ceux qui n'ont pas de lien avec le monde des affaires. Les grands favorisés de 1986-1987 seront les sociétés, avec une diminution d'impôt de 450 millions de dollars. Les riches, soit ceux qui gagnent plus de $50,000 par année, épargneront 600 millions de dollars d'impôt grâce à l'exonération de $500,000 pour gains en capital. Les sociétés pétrolières économiseront 920 millions grâce à l'élimination de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Les personnes à revenu élevé, qui peuvent se permettre d'investir dans des programmes comme les REER, profiteront de dégrèvements se montant à $1,000 en 1986.

Qui sont les perdants, monsieur le Président? Les particuliers qui connaîtront des augmentations d'impôts se montant à plus de 1 milliard. Du fait des modifications au régime fiscal, les familles gagnant moins de $40,000 devront payer 490 millions de plus. En raison de l'augmentation de la taxe d'accise sur l'essence et le mazout, tous les utilisateurs de moyens de transport devront payer 930 million de plus. Tout cela, à un moment où nous assistons à une baisse continue, et absolument injuste, des impôts sur les sociétés, des impôts qui devraient servir à payer les services que reçoivent les Canadiens.

Je rappelle aux députés la nouvelle que nous avons apprise il y a quelques semaines, selon laquelle, lors de l'achat de Gulf Canada, la société Olympia & York a pu éviter de payer près d'un milliard en impôts. D'après les renseignements dont nous disposons, ce n'est qu'un des nombreux cas qui se sont produits, ou peuvent se produire, du fait de la structure de l'impôt sur les sociétés.

Au cours des 30 dernières années, nous avons assisté à un déplacement considérable du fardeau fiscal. En 1950, les impôts perçus par le gouvernement fédéral étaient à peu près équitablement partagés entre les particuliers et les sociétés. En 1960, 58 p. 100 venait des particuliers et 42 p. 100 des sociétés. En 1970, les chiffres correspondants étaient de 64 et 36 p. 100. En 1980, l'écart était encore plus grand, puisque 70 p. 100 venait des particuliers et 30 p. 100 seulement des sociétés.

Depuis 1983, les prévisions budgétaires laissent entrevoir le maintien de cette tendance, en dépit du fait que les revenus des particuliers ne suivent pas l'inflation, ou tout juste, alors que les bénéfices des sociétés augmentent. Le dernier budget prévoit que les revenus des particuliers n'augmenteront que de 19,7 p. 100 entre 1984 et 1986, alors que les bénéfices des sociétés augmenteront de 49 p. 100. Pourtant, les particuliers paieront plus d'un milliard de plus en impôts, en 1986, alors que les sociétés paieront 500 millions de moins.

Je pense avoir démontré que, alors que les particuliers paient de plus en plus, les mieux nantis paient de moins en moins. Nous savons par exemple que, en 1983, 1020 personnes ayant un revenu de plus de 100 000 dollars n'ont pas payé d'impôt, une augmentation de 33 p. 100 par rapport à 1982. Le ministre des Finances ne s'est pas empressé de colmater la brèche, même si le premier ministre avait admis au cours de la campagne électorale qu'il fallait bloquer ces échappatoires, de sorte que tous les Canadiens paient leur juste part des impôts nécessaires pour offrir les services du gouvernement.

Je vais maintenant parler du projet de loi à l'étude, lequel prévoit augmenter considérablement certains impôts payés par les Canadiens. Dans son rapport de mai 1985, dans lequel il analyse les effets du budget de mai 1985 sur les pauvres, le Conseil canadien du bien-être social parlait dans les termes suivants de la taxe de vente:

> La taxe de vente est régressive en ce sens qu'elle gruge surtout le revenu des gagne-petit. Le budget forcera la plupart des Canadiens à payer des centaines de dollars de plus sous forme de taxe de vente fédérale. Les pauvres, c'est-à-dire les prestataires de l'aide sociale, les bas salariés et les pensionnés qui n'ont pas d'autre revenu sont évidemment ceux qui seront le moins en mesure de les payer. Le Conseil canadien de développement social estime que les hausses de la taxe de vente sur l'essence, l'alcool et les cigarettes s'élèveront, en 1990, à $140 pour une famille de deux enfants qui gagne $15,000, à $282 pour le même nombre de personnes si le couple gagne $20,000, et à $361, si son revenu est de $40,000.

Le Conseil a également signalé que, pour la quatrième année consécutive, le nombre de pauvres avait augmenté au Canada. Au-delà de quatre millions de personnes, hommes, femmes et enfants, n'ont qu'un faible revenu pour vivre. Cela représente près de 18 p. 100 de la population. Le nombre d'enfants de moins de 16 ans dans cette situation n'a pas cessé d'augmenter chaque année. Il y aurait maintenant 1.2 million d'enfants pauvres, soit un enfant sur cinq. La moitié des familles monoparentales, dont la plupart sont dirigées par une femme, vivent dans la pauvreté. C'est honteux, dans un pays aussi riche que le nôtre. D'un bout à l'autre du Canada, les journaux nous décrivent en détail la misère que ces gens endurent.

• (1640)

J'ai eu l'occasion d'évoquer le cas de Winnipeg où les indigents qui vivent de charité et se nourrissent grâce à des organismes bénévoles, a monté en flèche. Qu'il me soit permis de donner quelques exemples venant d'autres endroits. Il y a à peu près une semaine *The Globe and Mail* publiait ce qui suit:

> Depuis quelques mois, la banque de vivres d'Edmonton établie depuis quatre ans et qui a servi de modèle à bien d'autres services semblables au Canada et en Europe, a nourri gratuitement près de 30,000 personnes dans cette ville qui en compte 650,000.

Le journal cite quelques cas particuliers. Par exemple, une célibataire d'Edmonton de 38 ans, mère de deux adolescents, ne pouvait recevoir d'aide des Services sociaux de la province, parce qu'elle gagnait $585 par mois en travaillant à temps partiel dans une cafétéria et que le gain admissible ne peut dépasser $549 par mois. Elle a dû demander de l'aide à la banque de vivres. De même, *The Toronto Star* relate les propos de M. Bobbitt, directeur de la section régionale de l'Armée de salut:

> Jusqu'à 600 nouveaux venus par mois en quête de nourriture et d'assistance, des gens ne connaissant pas les services des agences sociales . . .
>
> A la mission Scott, une cuisine populaire pour les vagabonds, le nombre de familles venues réclamer de la nourriture s'est accru de 33 p. 100 de 1982 à 1985 . . .

Il a aussi ajouté:

> Un petit centre de secours alimentaire des environs de Bloor-Christie dont les habitués étaient surtout des clochards et des chambreurs, nourrit 1,200 personnes par mois et ce nombre pourrait atteindre 1,500 d'ici l'hiver.

Le ministre des Finances pourra en recevoir un choc, lui qui a dit hier que la façon d'aider les pauvres était de leur trouver des emplois, et que la majorité des gagne-petits et des familles avaient déjà des emplois. Ces emplois sont si peu payants qu'ils doivent vivre d'aumônes pour boucler leur budget. C'est une honte. C'est la peuve que le système a failli. En dépit de tous les programmes mis en place depuis 30 ans, des gens doivent maintenant vivre d'aumônes.

Un gouvernement attentif et compatissant ne taxe pas le pauvre ni le malade. En proposant une telle mesure, c'est ce que fait le gouvernement, sans compter qu'il s'attaque à ceux qui sont le moins capables de se défendre. Ce ne sont pas des abstractions bonnes pour combler un déficit; ce sont des personnes réelles qui doivent compter leurs sous avant d'acheter quoi que ce soit.

Le gouvernement a donc présenté cette mesure que nous jugeons mauvaise. Elle frappe les plus démunis. Nous allons nous y opposer, sur le parquet de la Chambre et en dehors du Parlement.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je me suis demandé si le député avait examiné les états financiers du gouvernement pour l'exercice terminé en juillet. Si oui, il aura noté qu'en dépit des compressions de dépenses de presque chaque ministère, sauf ceux qui font des paiements statutaires, pensions aux personnes, versements à l'enseignement postsecondaire ou autres paiements du genre, les déboursés, ou encore le déficit, ont augmenté de $200 millions uniquement pour le service de la dette. A un moment donné, le service de la dette s'est élevé à 3 milliards pour quatre mois. Le député propose-t-il d'emprunter encore davantage? Trouve-t-il que c'est une bonne politique fiscale de prendre 63 cents sur chaque dollar d'impôt versé et d'emprunter, ensuite, les 37 cents qui manquent? Préférerait-il que nous accroissions la dette et dépensions d'avantage au titre des intérêts? A-t-il une idée de la façon de résoudre ce dilemme?

M. Orlikow: Je crois, et bien des gens, des économistes et d'autres spécialistes en administration financière partagent mon point de vue, que notre déficit n'est pas attribuable à des dépenses excessives de la part de l'État. Il est causé, selon les données officielles, par notre million et un quart de chômeurs. Et je fais exception des 300,000 ou 400,000 qui ne sont pas comptés dans ce nombre parce qu'ils ont renoncé à chercher du travail. Si ces 1.5 million de chômeurs travaillaient, ils paieraient forcément des impôts. Ils se procureraient des biens qu'ils ne peuvent s'offrir actuellement. Les gouvernements fédéral et provinciaux lèveraient une taxe de vente sur ces achats. Mais au lieu de produire et de gagner pour le mieux-

être du pays tout entier, ils sont à la charge de l'État. Non seulement ils ne paient pas d'impôt ce qui serait pour le plus grand bien du gouvernement, mais encore ils reçoivent des prestations d'assurance-chômage à même les derniers publics. Nous payons des milliards de dollars pour garder des gens à ne rien faire. Et pourtant, je suis carrément contre le plan du gouvernement de réduire les prestations de chômage. Une fois leurs prestations épuisées, ces gens vivront de l'assistance publique. Au lieu d'augmenter les recettes fiscales du gouvernement, ils lui coûtent de l'argent.

Quoi de plus logique que de faire travailler les gens, de faire en sorte que le taux de chômage soit de 4 p. 100 comme il l'a été pendant tant d'années après la Deuxième Guerre mondiale et non pas de 10, 11 et 12 p. 100. Et le gouvernement qui continue de prédire, dans ses documents budgétaires et ses analyses économiques, que le taux de chômage demeurera à 10 p. 100, peut-être davantage, au cours des prochaines années.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député n'a certes pas pris connaissance des projections actuelles du Conseil économique du Canada qui prévoit que le taux de chômage continuera de tomber tant que nous poursuivrons notre politique actuelle. Le député n'ignore pas que 300,000 personnes ont rejoint les rangs de la population active depuis un an et contribueront ainsi à l'essor de notre société. Je lui rappelle également que ces données sont terriblement erronées, parfois, et difficiles à analyser. Elles ne s'expliquent pas par des compressions importantes, car il n'y en a pas eu.

Je demande donc au député d'analyser les données. Les députés doivent bien saisir les affaires financières d'un gouvernement quand ils traitent de questions budgétaires, plus précisément de questions fiscales. Rien que pour le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, les dépenses ont augmenté de 70 millions au cours des quatre premiers mois de l'année. Il s'agit d'une hausse appréciable des dépenses engagées pour aider les gens à se recycler ou à trouver un autre emploi. Nous sommes sur cette voie-là, sur la bonne voie. Le député doit certainement comprendre que nous ne pouvons pas emprunter indéfiniment et continuer à accumuler un déficit budgétaire qu'il nous sera difficile de financer.

• (1650)

M. Orlikow: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député lorsqu'il dit que nous ne pouvons pas continuer indéfiniment. Cependant, les gouvernements ne sont pas les seuls à accumuler des déficits. La dette des particuliers canadiens, lesquels peuvent acheter une maison en contractant une hypothèque et des appareils électroménagers à crédit, a augmenté plus rapidement encore que le déficit du gouvernement. Il suffit de voir ce qui se passe aux États-Unis.

Comme je l'ai dit dans mon discours, au cours des huit années où le président Reagan aura été Président des États-Unis, le déficit américain aura doublé par rapport à la dette accumulée par ce pays en près de 200 ans d'histoire. En Grande-Bretagne, le gouvernement Thatcher a fait exactement ce que notre gouvernement semble vouloir faire. Un taux de chômage à 13 p. 100 sévit actuellement dans ce pays, le plus fort jamais connu depuis la Grande dépression.

On ne résoudra pas le problème en réduisant le déficit grâce à une diminution des services. Nous devons aider les gens qui ont le plus besoin d'aide et adopter un régime fiscal en vertu duquel les grandes sociétés et les personnes à revenu élevé payent leur juste part d'impôt. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je suis frappé d'entendre parler ainsi le député, dont le parti a soutenu le gouvernement précédent pendant 16 ans, tandis que le déficit passait de 17 milliards à près de 200 milliards de dollars. Si c'est là la preuve que le fait de dépenser au-delà de notre capacité productive et contributive favorise la prospérité, je voudrais savoir pourquoi nous avons hérité d'un taux de chômage de 11.6 p. 100. La réponse, c'est que la politique du gouvernement passé n'a pas porté fruit, car c'est impossible. Nous devons appliquer des programmes plus sensés et c'est ce que nous faisons. Je suis surpris que le député refuse de l'admettre et qu'il ne renonce pas à ses vieux principes et décide de soutenir le gouvernement actuel et sa politique.

M. Orlikow: Monsieur le Président, le député devrait examiner le bilan des autres gouvernements. Il verrait que tous les gouvernements provinciaux de notre pays, qu'ils soient conservateurs, libéraux, néo-démocrates ou créditistes, sont confrontés à des déficits importants. Si le gouvernement actuel donne suite à son projet de réduire les dépenses consacrées à l'enseignement postsecondaire, aux services de santé et à l'assistance sociale et qu'il prélève, comme il se le propose, deux milliards de dollars aux provinces au titre de ces programmes à frais partagés, nous verrons les déficits des gouvernements provinciaux augmenter considérablement. Nous n'avons pas obtenu de résultats non plus en essayant d'enrayer le déficit en restreignant les services et en limitant les dépenses.

Le président suppléant (M. Charest): Avant de donner la parole au député, je dois régler une question d'ordre administratif.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald)—Le droit d'auteur—a) La présentation d'un projet de loi. *b*) Le financement des arts; l'honorable député de Davenport (M. Caccia)—L'environnement—La pollution de la rivière Niagara—a) Le plan de nettoyage des États-Unis. *b*) Le plan de nettoyage; l'honorable député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano)—Les corporations—L'achat d'une société dans l'est de Montréal—a) Les conséquences sur l'économie. *b*) La situation dans l'est de Montréal—La position du gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-80, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise et à modifier d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi C-80 tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise. Tous les députés et tous les Canadiens savent que ce projet de loi n'est qu'un parmi plusieurs autres qui seront présentés afin de donner suite aux dispositions du budget présenté par le ministre des Finances (M. Wilson) le 23 mai dernier. Le projet de loi à l'étude porte presque exclusivement sur des hausses de taxes. Ce n'est un secret pour personne. Les hausses prévues dans le projet de loi concernent notamment quatre genres différents de taxes.

La première hausse de taxe prévue élargit l'assiette de la taxe de vente fédérale pour l'étendre à un grand nombre d'autres articles. Il est intéressant de noter qu'à l'heure actuelle, environ 30 p. 100 seulement de toutes les marchandises au Canada sont assujetties à la taxe de vente fédérale. Le gouvernement a judicieusement estimé qu'il était injuste que seulement 30 p. 100 des marchandises soient ainsi assujetties à la taxe de vente fédérale et a donc décidé d'élargir l'assiette fiscale pour étendre cette taxe à un beaucoup plus grand nombre d'articles.

La deuxième hausse de taxe porte sur la taxe de vente elle-même qui augmentera de 1 p. 100 à compter du 1^er^ janvier 1986. Ainsi, des articles comme les matériaux de construction et les services de télévision par câble et de télévision payante seront frappés d'une taxe de vente fédérale d'environ 7 p. 100. La taxe de vente sur l'alcool et les produits du tabac passera à 14 p. 100 et celles frappant tous les autres articles à 11 p. 100.

La troisième hausse de taxe porte sur l'essence. Le 3 septembre, nous le savons, l'essence a augmenté de 2c. le litre par suite de la hausse de taxe annoncée dans le budget. Le 1^er^ janvier 1987, non 1986, il y aura une autre hausse de 1c. le litre d'essence conformément aux dispositions du projet de loi.

Enfin, la mesure à l'étude mettra un terme à l'indexation automatique des hausses de taxes sur l'alcool et le tabac. Il y aura une augmentation générale de 2 p. 100 sur l'alcool et de 25c. le paquet de 25 cigarettes. C'est l'une de ces mesures qui ne sont pas toujours bien accueillies par les députés et qui ne sont certes pas reçue avec joie et enthousiasme par les Canadiens. Aucun d'entre nous n'apprécie les augmentations d'impôt, mais nous sommes tous réalistes. Chose certaine, les Canadiens le sont autant qu'il est possible de l'être.

Ils se rendent compte que notre pays éprouve des difficultés. Ils sont conscients du fait que nous faisons face à des problèmes sans pareil, notamment, non seulement un énorme déficit, mais également un taux de chômage élevé. Nous devons trouver le moyen de résoudre ces deux problèmes en même temps. C'était là l'objectif du budget du 23 mai dernier. Le gouvernement s'est efforcé de redonner du travail aux Canadiens et de créer des emplois tout en maîtrisant le déficit, afin de l'empêcher d'atteindre des proportions astronomiques. De là, ce projet de loi. Ce n'est que l'une des mesures budgétaires tendant à réaliser ces deux objectifs qui semblent être tout à fait contradictoires et n'avoir aucune relation entre eux.

● (1700)

Les députés se souviendront qu'en septembre 1984, lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, le taux de chômage était d'environ 11 p. 100. Je suppose qu'il a baissé quelque peu depuis d'un bout à l'autre du pays. Cependant, cette baisse est plus sensible à certains endroits qu'à d'autres. Dans ma circonscription de la région métropolitaine de Toronto, le taux de chômage n'est plus que de 8 ou 9 p. 100. Cependant, dans d'autres régions du pays, il est nettement supérieur à cela. Il se situe entre 15 et 20 p. 100 en Colombie-Britannique, en Alberta, au Québec et à Terre-Neuve. Lorsqu'il est arrivé au pouvoir donc, le gouvernement a dû faire face à un énorme problème de chômage. C'était là le but du budget ainsi que de l'Accord de l'Ouest et de l'Accord de l'Atlantique.

Ces mesures tendaient à créer des emplois, afin de redonner du travail aux gens et de réaliser, du même coup, l'objectif dont a parlé le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), à savoir obtenir ainsi les recettes fiscales voulues pour réduire le déficit. On ne peut faire disparaître nos problèmes d'un coup de baguette magique. Les souhaits ou les rêves ne suffisent pas. Des mesures constructives doivent être prises. C'est ce que le gouvernement a fait lorsqu'il a mis en œuvre l'Accord de l'Ouest et l'Accord de l'Atlantique. Ces mesures avaient pour but de venir en aide aux régions où le chômage était extrêmement élevé.

Le budget du 23 mai renfermait certaines mesures permettant d'utiliser les caisses de retraite aux fins d'investissement dans de petites entreprises. Il prévoyait des programmes de formation ainsi qu'une certaine exemption de l'impôt sur les gains en capital, que les députés de l'opposition ont tourné en ridicule. Cependant, toutes ces mesures ainsi que les deux accords, visaient à créer des emplois. En toute franchise, cet objectif a été atteint. Nous en avons eu la preuve au cours de la dernière année. C'est évident à la lecture des statistiques

publiées chaque mois. On constate un accroissement constant des emplois offerts. On sait maintenant que près de 304,000 nouveaux emplois ont été créés depuis le 4 septembre de l'année dernière.

Le budget, qui avait pour objectif de résoudre le problème du chômage visait également à régler celui du déficit. Les députés savent tout comme moi que cette année, notre déficit annuel sera de l'ordre de 35 milliards de dollars. Le déficit accumulé du Canada est de près de 200 milliards de dollars—ce qui représente un montant énorme. Cette année, en 1985, le gouvernement a tenté de restreindre ses propres dépenses le plus possible. Cependant, il a hérité d'un déficit de 100 milliards de dollars que lui a légué l'ancien gouvernement. Par contre, les recettes perçues de toutes sources ne s'élevaient qu'à environ 65 milliards de dollars. Il s'est donc accumulé un déficit de l'ordre de 35 milliards de dollars au cours de la dernière année du régime précédent. La même situation se poursuit cette année, en dépit des compressions de dépenses, parce que l'indexation prévue dans certains programmes fait augmenter les paiements comme la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti. Ces prestations sont indexées au taux d'inflation et doivent augmenter, que le gouvernement le veuille ou non. Les dépenses publiques continuent donc leur montée.

Les dispositions prévues dans le projet de loi à l'étude vont aider quelque peu à contenir le déficit. Elles ne viendront pas à bout du problème. Personne ne prétend que nous allons éponger le déficit d'un seul coup, mais ces mesures vont contribuer à en retarder la croissance. De fait, si on additionne toutes ces recettes supplémentaires, c'est-à-dire l'accroissement de l'assiette de la taxe de vente et de la taxe de vente même, la majoration de la taxe sur l'essence et des droits sur l'alcool et le tabac, on obtient un total de quelque 2.5 milliards en 1986. Ce montant devrait atteindre environ 3 milliards en 1987. Ce n'est quand même qu'une petite partie du déficit annuel de 35 milliards.

Personne n'aime payer des impôts supplémentaires et il nous ferait plaisir à tous d'y échapper. Mais les Canadiens sont réalistes. Ils savent que s'ils gagnent $70 par semaine, ils ne peuvent pas en dépenser $105 à moins d'emprunter la différence. S'ils empruntent, ils auront à payer des intérêts qui augmenteront leurs dépenses la semaine suivante. C'est ainsi, que l'opposition se rende ou non à l'évidence. Si elle se cache cette réalité, alors c'est qu'elle méconnaît notre situation nationale. Les Canadiens font face à la réalité. Ils connaissent et comprennent ce genre de problèmes.

Les députés de l'opposition ont fait état de trois ou quatre sources de préoccupations. Ils estiment que le budget et ce projet de loi posent de gros problèmes. Tout d'abord, d'après eux, le régime fiscal même est inéquitable et ce projet de loi ajoute à cette injustice. Mais comme je l'ai déjà dit, ce n'est là qu'une partie du budget. On y trouve d'autres chapitres qui permettront de rendre le régime fiscal beaucoup plus équitable. Ainsi, on y a prévu un taux minimum d'imposition, qui doit entrer en vigueur sous peu. Une surtaxe sera imposée aux travailleurs gagnant de gros revenus. Ainsi, les personnes gagnant plus de $40,000 devront payer une surtaxe cette année, et pour encore plusieurs années à venir. Il en va de même pour les grandes entreprises. On prévoit en effet une surtaxe applicable aux grosses sociétés et aux banques. Nous supprimons divers abris fiscaux dont bénéficiaient les propriétaires de voiliers, de véhicules de loisir et d'hôtels. Nous supprimons également le partage du revenu aux fins de l'impôt. Toutes ces mesures nous permettront de rendre plus équitable le régime fiscal. Chose certaine, les mesures budgétaires règlent ces questions.

L'opposition a dit aussi craindre les conséquences nuisibles à l'économie que ce projet de loi est susceptible d'entraîner. Cette préoccupation n'est pas fondée non plus et l'opposition a déjà soulevée la question auparavant. Elle l'a fait après l'exposé financier du 8 novembre de l'an dernier. L'opposition a en effet soutenu que ces initiatives feraient disparaître 50,000 emplois au Canada. Après le dépôt du budget, elle a prétendu que des milliers et des milliers d'emplois disparaîtraient en conséquence. Or que s'est-il produit? Du 4 septembre de l'an dernier jusqu'aujourd'hui, 304,000 emplois ont été créés.

Des voix: Bravo!

M. Redway: En outre, les taux d'intérêt ont baissé de 3 p. 100.

Des voix: Bravo!

M. Redway: Le produit national brut a déjà augmenté de 4.19 p. 100.

Des voix: Bravo!

M. Redway: Et tout cela malgré les sombres prophéties des députés de l'opposition qui jouent aux prophètes de malheur depuis le premier jour de la session, c'est-à-dire depuis novembre 1984. Ces résultats montrent que le budget en général est sur la bonne voie. Il réduira le chômage et il contribuera à maîtriser le déficit.

Mes amis de l'opposition ont parlé également de l'argent consacré à secourir les banques. Ils ont manifesté une très vive inquiétude à ce sujet. Il est certainement vrai qu'une partie de cet argent ira à des sociétés et à d'autres banques. Une grande partie de cet argent ira toutefois à des caisses de pension et à des coopératives de crédit. Des milliers de Canadiens dépendent de ces caisses de pension pour leur pension et des milliers ont besoin des économies qu'ils ont déposées dans des coopératives de crédit. Les coopératives de crédit et les caisses de pensions n'ont pas la possibilité de se protéger à cause du plafond de $60,000. Elles ont des millions de dollars à investir, et elles doivent bien les placer quelque part. De toute évidence, les sommes dépasseront le plafond de $60,000. Les personnes qui ont leur argent dans ces caisses ne peuvent absolument pas choisir le mode de placement. Par contre, elles en souffriront si elles perdent leur argent. Leur pension en souffrira et ceux qui ont déposé leurs petites économies dans des coopératives de crédit aussi. Toutes ces initiatives montrent que le gouvernement a raison d'essayer d'aider les Canadiens et de résoudre tous leurs problèmes.

En guise de conclusion, je tiens à répéter que ce projet de loi ne sera pas fort apprécié par les Canadiens. Ceux-ci sont toutefois réalistes. Ils comprennent que ce projet de loi fera augmenter leur fardeau fiscal, mais ils savent qu'il faut le faire si nous voulons résoudre deux grands problèmes. Il faut d'abord remettre les gens au travail. Il faut ensuite maîtriser le déficit.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 17 h 12, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1710)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA POSSIBILITÉ DE REDIFFUSER LES DÉLIBÉRATIONS QUOTIDIENNES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES LE SOIR

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de recommander à la Société Radio-Canada d'étudier la possibilité de rediffuser les délibérations quotidiennes de la Chambre des communes le soir.

—Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais remercier l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) pour avoir appuyé la motion; je lui en suis extrêmement reconnaissant. Je voudrais souligner en cette Chambre le contenu de la motion, parce qu'il est important pour nous tous de constater que ce que l'on propose aujourd'hui c'est que le gouvernement et Radio-Canada devraient étudier la possibilité de rediffuser les délibérations quotidiennes de la Chambre des communes le soir. Alors, je veux que ce soit bien clair que cette Chambre, à mon avis, n'a pas l'intention d'émettre des directives ni des ordres à Radio-Canada, mais bien d'étudier cette possibilité en collaboration avec le gouvernement du Canada, et tout cela naturellement dans le but ultime de retransmettre pendant la soirée les délibérations de la Chambre des communes.

C'est le 10 février 1977, monsieur le Président, qu'une décision a été prise par la Chambre des communes pour télédiffuser les délibérations de la Chambre chaque jour, et le 17 octobre de la même année, la Chambre des communes apparaissait sur les ondes de la télévision de Radio-Canada dans certaines communautés.

[*Traduction*]

La première ville à bénéficier de la retransmission télévisée des débats de la Chambre des communes a été Ottawa, suivie par Toronto. Au bout d'un an, 80 câblodistributeurs dans l'ensemble du pays retransmettaient les délibérations de la Chambre des communes et permettaient ainsi aux Canadiens de voir ce qui se passait à la Chambre et de comprendre comment ce pays est dirigé.

Actuellement, 450 câblodiffuseurs différents retransmettent à travers le pays les délibérations de la Chambre de communes. Dans la circonscription que je représente, la ville de Rockland peut maintenant assister en direct chaque jour aux délibérations de la Chambre des communes, et mes électeurs m'ont dit qu'ils étaient enchantés de bénéficier de ce service. Je pourrais être tendancieux et dire qu'ils n'apprécient pas de voir le gouvernement mais qu'ils sont contents de voir fonctionner la Chambre des communes. Toutefois, il ne s'agit pas d'une motion sectaire et je vais donc passer là-dessus pour l'instant.

Il y a une chose que nous devons tous bien savoir, c'est que, si environ 100,000 personnes regardent chaque semaine les délibérations de la Chambre des communes à la télévision, il y en a beaucoup plus qui regardent la retransmission de la période des questions à 6 heures ou à 6 h 15 tous les soirs, et encore plus, en Ontario par exemple, qui regardent la retransmission de la période des questions à 11 h 15 du soir sur TV Ontario.

J'ai pris connaissance de statistiques très intéressantes. Selon une étude réalisée par la bibliothèque du Parlement, le public de la période des questions et des délibérations de la Chambre se compose en grande partie de personnes âgées. Cela se comprend évidemment, puisqu'aux heures où siège le Parlement, la plupart des gens sont au travail pour gagner leur vie et ne peuvent évidemment pas être assis devant leur téléviseur à suivre nos délibérations.

[*Français*]

Nous savons également, monsieur le Président, que la cote d'écoute l'après-midi est d'environ 10 p. 100 pour les adultes. Et le soir, elle varie entre 30 et 40 p. 100, dépendant des heures de la soirée. C'est donc dire que l'on pourrait ainsi, en faisant une retransmission des délibérations de la Chambre des communes en soirée, permettre à un nombre de Canadiens beaucoup plus élevé de voir le travail du Parlement de notre pays.

[*Traduction*]

Quand la Chambre commence à siéger à 11 heures du matin, il est 12 h 30 à Terre-Neuve et 8 heures du matin à Vancouver. Évidemment, à cette heure-là, très peu de gens sont chez eux pour regarder à la télévision les délibérations de la Chambre des communes. Si nous retransmettions les délibérations de la Chambre des communes le soir, en commençant vers 6 h 30 du soir heure d'Ottawa—ce qui nous donnerait 8 heures du soir à Terre-Neuve et 3 h 30 de l'après-midi à Vancouver—il va de soi que le nombre de personnes qui pourraient suivre les délibérations de la Chambre des communes serait beaucoup plus important. Il y a aussi quelque chose d'intéressant que l'on trouve dans certains rapports, c'est que si les délibérations de la Chambre étaient retransmises à la télévision à une heure plus tardive, on pourrait en annoncer le programme. Autrement dit, on saurait au début sur quoi auraient porté les débats de la journée puisque ce serait une retransmission. Au deuxième passage, les responsables de la programmation auraient préparé une table des matières abordées à la Chambre ce jour-là. Ce serait très pratique pour les étudiants et pour d'autres groupes qui pourraient se servir de ces informations pour leur travail. Ce serait aussi très pratique pour les Canadiens intéressés par un sujet particulier. Nous reconnaissons tous qu'il est très difficile de renseigner les Canadiens sur une question mise à l'étude un jour quelconque à la Chambre des communes. Ce problème est en partie attribuable au fait que le leader parlementaire du gouvernement modifie souvent l'ordre du jour à la dernière minute—la plupart du temps cependant avec l'assentiment des leaders parlementaires de l'opposition—mais l'ordre du jour n'est pas toujours arrêté. Il est donc très

difficile pour nous d'aviser nos électeurs des questions qui seront débattues à la Chambre tel ou tel jour.

Je voudrais que beaucoup de députés, si la chose est possible, donnent leur avis sur cette question et mes observations seront donc assez brèves. Je voudrais signaler à votre attention, monsieur le Président, un article écrit par Pierre Ménard et publié dans le *Canadian Parliamentary Review*, édition de l'automne de 1985. Cet article est intitulé «Le Parlement et la télévision.» Je voudrais vous citer un paragraphe de l'article que voici:

Beaucoup de sujets et de questions sont abordés à chaque séance, chacun et chacune intéressant tel et tel groupe de personnes. La nature spontanée des délibérations diffusées en direct fait qu'on ne peut guère prédire quand une question sera abordée. Certains intéressés suivent les délibérations toute la journée pour savoir ce qu'on dira d'une question qui les préoccupe particulièrement.

Je l'ai dit tantôt, monsieur le Président.

Une fois la séance terminée, toutefois, un guide exact révèle au téléspectateur quand le programme sera repris. Si 20 questions sont soulevées durant une journée, 20 Canadiens peuvent savoir quand ils doivent être à l'écoute pour entendre les délibérations sur les questions qui les intéressent. D'abord, les Canadiens seraient chez eux pour écouter l'émission et puis ils sauraient à l'avance quels sujets seraient abordés et à quelle heure exactement. Les téléspectateurs pourraient enregistrer les passages qui les intéressent tout particulièrement.

Les enseignants qui se servent du réseau parlementaire à des fins didactiques pourraient le faire beaucoup plus efficacement. Un plus grand nombre d'écoles pourraient recourir à cette précieuse ressource. Même si la colline du Parlement est l'un des sites les plus connus au Canada, peu de gens savent ce qui s'y passe exactement.

● (1720)

[*Français*]

Alors, monsieur le Président, en résumé, j'aimerais demander aux députés de toutes les formations politiques dans cette Chambre des communes leur appui à la motion que je vous propose humblement cet après-midi, demandant à la Chambre de rendre le processus parlementaire, qui nous coûte déjà un montant considérable d'argent, quelque trois millions par année sont dépensés, investis par les gouvernements afin de télédiffuser les délibérations de cette Chambre, et avec un montant pas tellement plus grand, même certains sont d'avis qu'il n'y aurait à peu près aucune différence dans les coûts . . . nous pourrions rendre cette Chambre des communes redevable à beaucoup plus de Canadiens qui auraient l'occasion de voir comment on défend leurs intérêts à la Chambre.

[*Traduction*]

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir énoncer quelques idées au sujet de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, surtout que la télédiffusion des travaux parlementaires apporte beaucoup au processus politique canadien et, en fait, à l'identité canadienne. Toutefois, et même si toute tentative d'améliorer la télédiffusion des travaux parlementaires est certes valable, j'ai des réserves à l'égard de la motion dont nous sommes saisis. On propose que le gouvernement examine l'opportunité de recommander à Radio-Canada de télédiffuser les travaux quotidiens de la Chambre des communes. Il vaudrait peut-être la peine de faire état de la distribution nationale par Radio-Canada de son service parlementaire et du rôle que la société joue à cet égard.

Le service de radiodiffusion de la Chambre des communes, qui relève directement de vous, inutile de vous le rappeler, monsieur le Président, fournit les signaux de radio et de télévision à tout diffuseur qui veut les transmettre. La Société Radio-Canada détient une licence du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes pour organiser le réseau de distribution de ces délibérations. Le service de télédiffusion parlementaire de Radio-Canada capte ces signaux et les retransmet par satellite aux sociétés de câblodistribution qui les émettent partout au Canada dans les deux langues officielles. La décision de recevoir ce service et de la transmettre à leurs abonnés appartient aux câblodistributeurs. Radio-Canada n'a pas de licence exclusive pour la diffusion des délibérations, mais elle constitue pour l'instant le seul distributeur national. Ce faisant, elle procure aux Canadiens un service inestimable et contribue immensément à la réalisation des objectifs prévus pour la Société dans la Loi sur la radiodiffusion.

Il y a lieu de se poser certaines questions essentielles, à savoir: les Canadiens veulent-ils d'un service supplémentaire? L'utiliseraient-ils s'ils en disposaient? Il conviendrait, avant de conseiller au gouvernement d'étendre ce service, de demander aux Canadiens ce qu'ils en pensent. Actuellement, la diffusion des débats parlementaires leur coûte de 2.5 à 3 millions de dollars par année. Pour la plupart d'entre nous, l'argent qui permet de rapprocher les Canadiens de leur gouvernement est bien placé. La diffusion de nos délibérations permet à la population de mieux comprendre le gouvernement et ses rouages. Ainsi que le rapporte aujourd'hui la *Gazette*, ce service rejoint littéralement des milliers, voire des millions de gens d'un bout à l'autre du Canada et même du continent. Depuis huit ans, il a joué un rôle important qui consiste à instruire et à renseigner les Canadiens sur leur gouvernement. Toutefois, avant d'étendre ce service, il faudrait absolument savoir s'il répondra à une attente. En tant que représentants élus, nous devons nous assurer que l'argent des contribuables est dépensé à bon escient et dans l'intérêt du public. C'est vrai pour Radio-Canada comme pour toute autre société d'État. Laissez-moi vous citer un exemple qui illustre la nécessité de gérer les recettes d'une façon conforme aux désirs des Canadiens.

Comme beaucoup de députés le savent probablement, Radio-Canada envisage de construire un nouveau centre de diffusion à Toronto. Lors de la préparation, les responsables de Radio-Canada ont choisi un terrain dans le centre-ville et commencé à évaluer les frais de construction. En mars, la ville de Scarborough a fait une proposition à Radio-Canada, pour qu'elle construise son centre dans cette ville, qui économiserait 90 millions aux contribuables. Radio-Canada s'oppose à cette proposition et insiste pour que le centre soit construit au centre de Toronto. Heureusement, les efforts persistants des conseillers de Scarborough, des responsables de Scarborough Development et des députés fédéraux de l'endroit ont attiré l'attention du public sur cette affaire et remis en question le choix du terrain au centre-ville. Je cite cet exemple pour rappeler aux députés l'importance d'analyser les motions comme celles-ci qui demandent au gouvernement de créer des services que les Canadiens ne veulent peut-être pas et ne peuvent pas se permettre.

Avant d'élargir les services, nous devrions peut-être mieux informer les Canadiens des services qui existent déjà. Je suis persuadé que tous les députés informent leurs électeurs des heures auxquelles les délibérations de la Chambre sont diffusées dans leur région. En réalité, beaucoup de Canadiens ne savent même pas qu'ils peuvent regarder ces délibérations, et un bon nombre devraient s'acheter un convertisseur avant de pouvoir le faire. Sauf tout le respect que je dois au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), je tiens à lui dire que sa motion n'est pas le moyen idéal pour assurer une meilleure couverture des délibérations de la Chambre. Au demeurant, je ne vois pas ce qui nous empêcherait de choisir et la tribune et les moyens adéquats pour exposer nos suggestions à ce propos, à savoir augmenter la puissance du réseau de télévision de la Chambre des communes ou le propre réseau parlementaire de Radio-Canada qui programme les délibérations et en diffuse les signaux. Nous en aurons l'occasion lorsque nous étudierons les recommandations du comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes. Ce comité a effectivement recommandé, dans son rapport, d'améliorer la télédiffusion des délibérations des Communes en proposant de les rediffuser à des meilleures heures d'écoute.

Bref, monsieur le Président, je suis certes en faveur du but de cette motion, mais je ne saurais accepter le mécanisme qu'elle propose pour l'atteindre. Je ne souscris donc pas à la motion comme telle. En outre, nous aurons l'occasion très bientôt de procéder dans les règles à ce sujet lorsque le gouvernement et les partis d'opposition étudieront les recommandations du comité spécial sur le service de diffusion. De cette étude surgiront de nouvelles idées qu'il faudra examiner.

• (1730)

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat et de féliciter mon collègue de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) pour l'initiative proposée dans la motion, à savoir qu'on pourrait prolonger la télédiffusion des activités parlementaires au-delà de ce qu'on fait actuellement, c'est-à-dire au-delà de la journée parlementaire et permettre ainsi à plusieurs Canadiens de voir, de constater, d'entendre et de réaliser combien important ce processus parlementaire s'inscrit dans la vie quotidienne des Canadiens. C'est une initiative positive et constructive, parce qu'elle permettrait à un plus grand nombre de Canadiens de voir à l'œuvre le Parlement canadien, de voir les députés qui les représentent agir à la Chambre, discuter, dialoguer sur les questions importantes.

Je pense aussi que c'est constructif, parce que cela demande l'étude du projet; la motion ne demande pas au gouvernement de faire cela tout de suite, elle dit «étudier» plutôt la proposition afin d'en connaître toute la portée, la faisabilité du projet, par exemple, les coûts. On me dit que ce serait minime. On me dit qu'une personne suffirait pour assurer le service de télécommunication parce que, aujourd'hui, le canal 16 qui sert à la télécommunication et à la redistribution du signal, est un canal qui, le soir, on le sait, annonce: Attendez à demain, demain à la reprise des travaux parlementaires et on vous donnera les informations nécessaires.

Je pense que ce serait positif et constructif d'étudier la faisabilité de cette proposition afin d'en connaître réellement les coûts, à savoir si c'est plus qu'une personne ou deux qui seraient impliquées dans l'affaire. Deuxièmement, je pense que c'est constructif au niveau des coûts parce que nous pourrions, peut-être, être surpris de constater que ce n'est pas des coûts exagérés dans le sens du budget et que cela pourrait peut-être être constructif dans le sens que plus de Canadiens sauraient ce qui se passent.

Monsieur le Président, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) nous a parlé des débuts de la télédiffusion des débats de la Chambre. J'y étais moi, et je regarde dans la Chambre et je me sens un peu plus âgé que la moyenne parce que j'étais ici, moi, en février 1977 quand la décision a été prise, et j'étais ici également en octobre 1977 quand on a commencé à télédiffuser les débats de la Chambre des communes. A ce moment-là, je vous avouerai que les lumières et l'ambiance et tout cela était un tout petit peu différent pour plusieurs d'entre nous et de nombreux députés et ministres du temps pensaient que la décision était un peu hâtive et qu'elle pourrait peut-être nous causer beaucoup de problèmes.

Je dois vous avouer que je suis heureux aujourd'hui de constater que cette idée de télédiffuser les débats de la Chambre a permis à plus de Canadiens d'être renseignés sur les activités parlementaires, les activités en particulier du gouvernement, sur les propositions qui sont débattues et les activités en général en ce qui a trait aux débats. Monsieur le Président, personnellement, je pense qu'il est important qu'on étende la diffusion des débats parlementaires si ce n'est que pour permettre au travailleur moyen, le travailleur moyen qui, dans sa journée de travail, n'est pas à la maison et ne peut pas capter le signal à sa télévision parce que, évidemment, il n'a pas de télévision au travail et ce n'est pas non plus le propre d'un travailleur de la construction ou dans un bureau de regarder la télévision, à moins qu'il n'y ait un intérêt particulier.

Je voudrais en venir à cela parce que dans ma circonscription, et je vais être un peu plus paroissial, dans ma circonscription d'Ottawa-Vanier, j'ai beaucoup de fonctionnaires qui s'intéressent énormément aux activités parlementaires parce que cela fait partie du quotidien. Ils y travaillent, ils sont là, ils savent ce qui se passe et ils aimeraient beaucoup voir et entendre les débats parlementaires. Ce n'est pas toujours facile pour eux de le faire durant le jour, mais le soir ils apprécieraient beaucoup pouvoir capter le message du ministre en question sur un projet qui les touche de près ou du député de l'opposition qui fait la critique positive de l'initiative parlementaire. Donc, pour permettre une plus large compréhension et peut-être même informer et renseigner les Canadiens, je pense que l'initiative du député de Glengarry-Prescott-Russell est positive.

Pour ma part, avant de venir à la Chambre j'en ai fait le calcul, j'ai fait 120 et quelques interventions depuis le mois de novembre dernier, interventions, discours, ce que l'on voudra. Et j'ai parlé sur toutes sortes de sujets et je sais pertinemment que dans ma circonscription, les gens regardent cela. Ce sont tous ceux qui nous communiquent leurs opinions, leurs idées, ce sont en général des gens à leur retraite et qui disent: Je vais dire à mon fils ou à ma fille de regarder parce que c'est important ce qui se débat à la Chambre, et je pense qu'il ou elle est intéressé là-dedans.

Alors, ce serait commode et très utile pour nous de pouvoir leur dire: Écoutez, ce soir, à 19 heures ou à 19 h 30, on va retransmettre les débats parlementaires et vous allez pouvoir, à ce moment-là, voir le ministre, le premier ministre ou le député parler du projet de loi qui vous intéresse.

Monsieur le Président, j'aimerais simplement terminer là-dessus en disant au député de Glengarry-Prescott-Russell que je le félicite de son initiative. Je pense qu'on pourrait aller plus loin et inclure les comités. Je pense qu'on pourrait parler de télédiffuser les comités parlementaires. Je pense que dans le nouveau Règlement, et dans la réforme parlementaire, il va falloir en venir à cela et trouver un système permettant aux comités parlementaires d'être entendus par le public canadien qui visionne ces émissions parlementaires. Je pense qu'il y a également du mérite à l'idée d'élargir l'auditoire canadien.

Quant au coût, monsieur le Président, que cela pourrait exiger, je pense que ce n'est pas tout à fait nécesssaire de tout de suite attacher un signe de piastre à cette initiative. Il vaudrait la peine de suivre l'idée du député d'étudier la faisabilité, la possibilité de faire en sorte que les débats soient rediffusés lorsque les gens le demandent.

Pour ma part, un projet pilote dans la région de la Capitale nationale pourrait peut-être être utile et si on veut le faire, je connais beaucoup de gens dans ma circonscription qui seraient intéressés à y participer. Un projet pilote, cela ne coûte pas cher, mais cela pourrait peut-être aider à rencontrer l'objectif du député, et comme je l'ai dit, on pourrait même penser à élargir cela aux comités.

Monsieur le Président, je félicite encore le député de Glengarry-Prescott-Russell. Je pense que c'est une initiative positive et constructive.

[*Traduction*]

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, la motion dont nous sommes saisis ce soir nous propose pour l'essentiel d'envisager la possibilité de rediffuser les séances de la Chambre. Naturellement, la motion se présente dans un style terne et alambiqué, tout le contraire des nôtres. Je vous en donne lecture:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de recommander à la Société Radio-Canada d'étudier la possibilité de rediffuser les délibérations quotidiennes de la Chambre des communes le soir.

En clair, on dit que ce serait une bonne idée de reprendre en soirée la radiodiffusion de nos délibérations. Évidemment, il y aurait des avantages et des inconvénients, cependant, tout compte fait, je pense que l'idée est bonne. Nous savons que nos délibérations sont suivies par près de 100,000 personnes. Je sais qu'il y en a beaucoup d'autres qui voudraient bien les regarder mais ne sont pas libres pendant le jour. Comme c'est peut-être une des rares émissions sans messages publicitaires, beaucoup voudraient ne pas la manquer, ne serait-ce que pour cette raison.

Le public a le droit de savoir ce qui se passe au Parlement. Les gens s'intéressent à la politique et une des meilleures façons de se renseigner est de suivre les séances du Parlement. Toute mesure visant à leur faciliter la chose est la bienvenue. Le Canada étant immense, on ne se rend pas souvent à Ottawa. Nous souhaiterions qu'un plus grand nombre de personnes, d'écoliers, de groupes, viennent nous rendre visite. Comme pour bien des gens c'est tout simplement impossible, il nous faut compter très largement sur les ondes pour assurer la diffusion de nos débats. Dans la mesure où ce projet rendra les débats parlementaires plus accessibles au public, il est fortement souhaitable. Il va sans dire que plus les gens surveillent le Parlement, plus ils pourront s'attendre à ce que les parlementaires répondent aux critiques soulevées à l'égard d'autres députés et de moi-même par des personnes qui suivent déjà les délibérations et qui s'inquiètent devant l'ambiance décontractée qui règne souvent à la Chambre. Si le fait d'augmenter les heures où nous sommes sur la sellette et de dire la vérité aux Canadiens, comme c'est le cas, permet de créer une ambiance plus sérieuse et des délibérations plus réfléchies, ce serait une bonne chose. C'est peut-être l'ambiance d'école de garçons—et je ne suis pas sexiste, mais simplement réaliste—avec le chahut qui règne, qui contribue en grande partie au manque de sérieux à la Chambre, où l'on entend souvent des interjections et ainsi de suite. Si ce climat pouvait s'améliorer parce qu'un plus grand nombre de personnes suivent nos délibérations, je verrais ce projet d'un œil favorable.

• (1740)

Certaines questions d'ordre juridique se posent puisqu'il ne s'agit pas de notre chaîne, mais de celle de la Société Radio-Canada, laquelle refusera peut-être de procéder de cette façon. Il faut également se demander si le temps d'antenne devrait servir à présenter les délibérations des comités, question à laquelle il faudra réfléchir. Il y aura peut-être concurrence entre la Chambre proprement dite et les séances de comités. On discute sans aucun doute de questions importantes aux comités et il serait souhaitable de téléviser également leurs délibérations. Il sera donc nécessaire d'établir un certain équilibre parmi les émissions transmises par ce canal.

Nous devons également nous pencher sur la question de l'usage qui est fait du faible nombre de canaux existants et nous demander quel usage nous devrions faire des canaux disponibles. Radio-Canada veut obtenir une deuxième chaîne qui lui permettre de diffuser une programmation de caractère un peu différent et qu'elle puisse contrôler complètement. Cependant, tant qu'elle ne donnera pas aux femmes dans sa programmation une place égale à celle des hommes, je ne voudrais pas qu'elle dispose d'une autre chaîne où elle pourrait traiter les femmes en citoyennes de deuxième ordre.

S'il y a quelqu'un qui a droit à un canal disponible dans notre système de radiodiffusion, ce sont bien les Canadiennes. Bien que les chaînes privées ne s'efforcent pas assez de couvrir les questions et les événements d'intérêt pour les femmes, Radio-Canada, que nous finançons de notre argent, est le plus à blâmer. J'ai déjà cité des chiffres illustrant l'extrême sous-représentation des femmes. Par exemple, 5 p. 100 seulement des experts qui apparaissent à des émissions de Radio-Canada sont des femmes. Il faudra accorder plus de considération aux femmes lorsqu'on envisagera l'utilisation à faire de cette

deuxième chaîne. Mais ce ne serait pas une mesure progressiste car je crois que tous les députés préféreraient voir les femmes et les hommes traités sur un pied d'égalité sur la chaîne principale de Radio-Canada. La radiodiffusion devrait leur accorder la place égale qu'elles occupent déjà dans la société canadienne.

Les femmes ont dû exercer des pressions sur les hommes composants la direction néanderthalienne très antipathique de Radio-Canada. Le président de la Société s'est récemment servi du canal parlementaire pour exposer ce qu'il aimerait faire de cette chaîne. S'il se sert du canal parlementaire pour vendre sa marchandise, ne devrait-il pas accorder aux femmes la même chance de défendre leur cause pour l'utilisation du peu d'espace de radiodiffusion existant sur les ondes, les satellites et le cable?

Je regrette que nous ne puissions pas aborder un certain nombre d'autres questions importantes en matière de radiodiffusion qui revêtent sûrement de l'intérêt pour ceux qui s'intéressent à cette question de portée plus immédiate et plus limitée. Parmi ces questions très urgentes, il y a le manque flagrant d'émissions canadiennes offertes aux réseaux privés et à Radio-Canada. L'une des priorités consisterait à obtenir des radiotélédiffuseurs privés qu'ils commandent et diffusent des émissions canadiennes. Selon moi, il faudrait également éliminer progressivement les annonces télévisées sur les ondes de Radio-Canada, surtout dans le cas des émissions dramatiques, afin que le réseau public offre une très grande qualité.

Les députés s'inquiètent également de la façon dont sont traités les employés de la Société et, en fait, de tout le réseau de radiotélédistribution. En ce qui a trait à la Société Radio-Canada, j'ai reçu de nombreuses plaintes d'employés féminins qui sont victimes de discrimination, ainsi que d'employés masculins à qui l'on n'offre pas toutes les possibilités voulues d'utiliser leurs talents. Par exemple, la direction de la Société Radio-Canada ne prend pas au sérieux les mesures proposées, afin de réduire les coûts. Ce sont des questions sur lesquelles on peut se pencher dans le cadre plus large de la radiodiffusion en général.

Permettez-moi d'aborder plus particulièrement une question qui a été portée à mon attention. Il s'agit d'une plainte très grave que l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion a porté cet été contre un radiodiffuseur privé. Un certain nombre d'employés de Terre-Neuve sont en grève, afin d'obtenir leur premier contrat. On est porté à croire que l'industrie de la radiotélédiffusion est importante et prestigieuse et qu'elle traite bien ses employés. Or, la station CHUM, de Terre-Neuve, offre les plus bas salaires dans le secteur des médias au Canada. Le revenu moyen des employés est de $11,700, ce qui est en-dessous du seuil de la pauvreté pour une famille dans cette région. Ce traitement inacceptable dont sont victimes certains employés de cette industrie non seulement mérite l'attention du secteur de la radiotélédiffusion, mais on doit également l'aborder dans la législation du travail et d'autres domaines qui ne font pas l'objet de notre étude aujourd'hui.

A mon avis, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui est tout à fait sensée, et j'y souscris en général. Avant de proposer un accroissement des services, on doit avoir une idée des coûts. Je suppose que le coût supplémentaire de la radiodiffusion serait vraiment minime, les délibérations étant déjà enregistrées sur bandes magnétoscopiques. Toutefois, il conviendrait d'en tenir compte également.

Le problème le plus important à régler est celui du temps d'antenne disponible et de l'usage qu'on devrait en faire. Puisque la motion à l'étude propose l'examen de ces questions, je vais y souscrire dans l'espoir qu'on prendra la sage décision d'accroître la diffusion des travaux de la Chambre des communes et d'offrir ainsi aux Canadiens de meilleures chances de voir comment se déroulent nos délibérations tandis que nous nous employons à régler de manière raisonnable les problèmes d'ordre pratique dont nous sommes saisis.

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je tiens à ce qu'on sache, à propos de la motion du député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), que je suis tout à fait d'accord pour que l'on augmente au maximum l'andience des délibérations parlementaires quotidiennes, et cela pour le bénéfice de nos électeurs. Ce débat est fort important, non seulement pour Votre Honneur et pour tous ceux qui siègent à la Chambre des communes, mais bien aussi pour les milliers, que dis-je, les dizaines de milliers de Canadiens qui suivent en ce moment même les délibérations du Parlement sur six fuseaux horaires dans ce seul pays. En effet, une centaine de milliers de Canadiens nous observent en ce moment précis sur leur petit écran. Dieu sait combien de téléspectateurs nous comptons au-delà de nos frontières, et cela grâce au miracle de la transmission par satellite.

Je tiens à faire valoir que vous êtes le gardien du service de diffusion parlementaire pour la durée des séances de la Chambre des communes. Ces caméras nous appartiennent. Elles font partie intégrante de nos délibérations. Par conséquent, par votre entremise, je voudrais dire aux habitants de la Colombie-Britannique et du Yukon que, s'ils suivent nos débats en ce moment, c'est le milieu de l'après-midi chez eux. Ces gens attendent sans doute que les enfants rentrent de l'école, ou encore ils attendent le prochain rendez-vous au bureau, ou peut-être le téléroman suivant.

A Terre-Neuve et au Labrador, où il est à présent près de 19 h 20, les gens ont sans doute déjà dîné et ils attendent comme tout le monde le match crucial dans la série mondiale.

[*Français*]

Ici, au centre du Canada, maintenant, à cette heure, c'est-à-dire 17 h 50, si vous êtes en train de combattre la circulation pour rentrer à la maison, laissez faire . . . Vous ne nous écoutez pas en ce moment.

Si vous êtes bien en sûreté à la maison, ou malheureusement encore au travail, ou encore à l'hôpital, ou dans une maison pour personnes âgées, et que vous regardez ou écoutez ce débat, vous êtes parmi les dizaines de milliers de Canadiens qui sont esclaves de ce service de télévision.

• (1750)

[*Traduction*]

L'argument que je veux faire valoir et que d'autres députés ont déjà porté à l'attention de la Chambre, je crois, c'est que, pour les amateurs du réseau parlementaire de Radio-Canada, il y a de bons et de très mauvais moments pour regarder leurs

représentants élus au travail. Il faut aussi manifestement améliorer la télédiffusion des travaux de la Chambre des communes, sur tout si—et je le dis à mes collègues—nous devons maintenant avoir un auditoire plus vaste.

Un de mes vieux amis et l'un des vôtres, monsieur le Président, est M. John Warren, l'animateur de l'émission au réseau anglais.

[*Français*]

Je m'excuse, je n'ai jamais rencontré le maître de cérémonie du service francophone de Radio-Canada, M. Gilles de Lalonde, mais, au nom de tous les Canadiens français, monsieur le Président, je voudrais offrir mes félicitations à M. de Lalonde pour ses commentaires et sa communication avec les téléspectateurs du service.

[*Traduction*]

Ces deux personnes m'ont directement et indirectement signalé que Radio-Canada recevait chaque semaine une bonne centaine de lettres concernant ce service parlementaire. Certaines lui viennent notamment du Franklin College, de Franklin, en Indiana; d'Albany, dans l'État de New York;de Portland, en Oregon; de la Sir Thomas Moore Comprehensive School, de Hamilton; de l'Université de la Saskatchewan et de douzaines d'autres endroits, et toutes renferment des demandes de renseignements prouvant l'intérêt que suscite internationalement notre service parlementaire en tant qu'outil didactique. Autrement dit, nous sommes en ce moment plutôt populaires et nettement en demande dans tout le Canada et au-delà de nos frontières.

Je dois dire que, même si j'ai la plus vive admiration pour le réseau parlementaire de la télévision de Radio-Canada et que j'ai confiance en ce service, je souhaiterais personnellement que le service de la Chambre des communes soit élargi, mais je vous avertis, monsieur le Président, et j'avertis ceux qui sont à l'écoute que je n'ai nul pouvoir, en tant que député ou secrétaire parlementaire, de prendre moi-même des mesures ou de faire des recommandations. Ce qui me semble utile dans le débat qu'a soulevé le député de Glengarry-Prescott-Russell, c'est qu'il contribue à porter publiquement cette question à l'attention de la Société Radio-Canada et aux autres membres de l'appareil gouvernemental en vue d'exploiter pleinement cet instrument de diffusion unique. Ce potentiel énorme, cette connaissance croissante du Parlement par des téléspectateurs de tout le pays font, à mon avis, qu'il est urgent de trouver le moyen d'utiliser à fond le temps d'antenne du service parlementaire.

J'hésite quelque peu à appuyer sans réserve la motion à l'étude aujourd'hui. Je le répète, et d'autres députés l'ont dit également, l'idée de rapprocher les gens du Parlement au moyen de la télévision se défend bien. Nous avons débattu à maintes occasions, tant en comité qu'à la Chambre, diverses manières de la mettre en pratique. Au moment où le comité chargé de cette question s'interrogeait sur la diffusion des délibérations de la Chambre, la grande question était de savoir comment mettre le principe en pratique. La motion d'aujourd'hui soulève une question du même ordre.

Maintenant que ce service existe et qu'on semble généralement d'accord à la Chambre sur la nécessité de l'améliorer, quel est le meilleur moyen de mieux faire connaître les mécanismes et les traditions parlementaires grâce à notre service de diffusion?

Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, qu'il y a eu ces dernières années de nombreuses propositions visant à améliorer la télédiffusion de nos travaux. Beaucoup d'entre elles consistent à élargir les services offerts par la Chambre, pour transmettre notamment de façon régulière à Radio-Canada et aux autres diffuseurs les délibérations des comités permanents. Le gouvernement est en faveur de certaines recommandations majeures du comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes en ce qui concerne la télédiffusion des travaux des comités, et il doit consulter les partis d'opposition afin d'obtenir leur accord sur la mise en œuvre de ce projet.

Le comité spécial en a conclu, plus particulièrement, que la Chambre:

> Devra utiliser davantage le réseau de télévision parlementaire.

Le gouvernement accepte le principe de cette recommandation et le leader à la Chambre du gouvernement, le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn), a déclaré à la Chambre qu'il consulterait tout les partis au sujet de la mise en application. Pour sa part, Radio-Canada a confirmé qu'elle s'intéressait à améliorer son réseau de diffusion de la télévision parlementaire.

Selon mes sources au sein de la société, Radio-Canada recevrait tellement de courrier demandant des brochures sur le système parlementaire qu'elle a épuisé son stock. Il paraît qu'elle demanderait gentiment à ses spectateurs de limiter leurs demandes de brochures.

Rien n'est encore définitif. Au cours des futures entretiens, on avancera certainement bien d'autres suggestions. C'est pourquoi je félicite le député d'avoir pris l'initiative d'aborder cette question à la Chambre. Il est raisonnable de penser que l'expansion de la diffusion des délibérations de la Chambre des communes, par Radio-Canada ou par d'autres, n'est pas très éloignée.

La motion, monsieur le Président, ne reconnaît pas la présidence comme l'autorité responsable en matière de transmission des délibérations. Comme nous le savons tous, toute modification est du ressort du Président. Pourtant, la motion ne mentionne pas explicitement votre rôle.

Même si l'utilisation que fait Radio-Canada du programme de la Chambre est sa seule responsabilité, j'estime que c'est vous, ou du moins le comité de la radiotélédiffusion, qui devriez présenter à Radio-Canada des propositions sur la façon de modifier la distribution, par la société d'État, des délibérations de la Chambre. La motion sous-entend peut-être ce rôle, mais elle ne le mentionne pas expressément. C'est pour cela que j'hésite à l'appuyer.

Si nous croyons à l'indépendance de Radio-Canada, ce n'est pas ainsi, je pense, qu'il faudrait intervenir pour dire à la société comment utiliser ce service. Il nous appartient, monsieur le Président, après consultation, de voir si c'est possible.

En tant que grand admirateur et mordu du réseau parlementaire de Radio-Canada, je voudrais que l'on tire le meilleur parti d'un système qui est manifestement sous-exploité puisqu'il ne sert que lorsque la Chambre des communes siège. Il s'impose de prendre certaines décisions de concert avec le comité McGrath sur la réforme de la Chambre des communes, le ministre des Communications, le groupe de travail spécial sur la diffusion et vous, le téléspectateur, à qui je m'adresse avec votre permission, monsieur le Président. Chacun d'entre nous, députés, devrait bientôt entendre parler des gens qui apprécient vraiment ce service et qui en souhaiteraient l'élargissement et l'amélioration.

Nous avons des moyens de mettre à profit cet instrument électronique parlementaire extrêmement coûteux. Toutes les installations de diffusion dans ces édifices nous appartiennent et sont exploitées par nous. Nous devrions, à mon avis, en profiter et décider comment nous souhaitons faire pour tirer le meilleur parti du réseau de télévision parlementaire . . .

[*Français*]

. . . dans les deux langues officielles . . .

[*Traduction*]

. . . pour le plus grand bien du public.

• (1800)

[*Français*]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de discuter ici devant la Chambre la motion de notre collègue, le député de Glengarry-Prescott-Russell, qui dit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de recommander à la Société Radio-Canada d'étudier la possibilité de rediffuser les délibérations quotidiennes de la Chambre des communes le soir.

Je comprends et je partage le désir de mon collègue de mieux faire connaître au public la noble institution que nous représentons. Et en ce sens, la télévision est le moyen par excellence de sensibiliser les Canadiens aux travaux du Parlement.

J'avouerai, monsieur le Président, que cette motion me laisse quand même perplexe, car l'action qui nous est proposée créerait, à mon avis, un précédent embarrassant si elle était appliquée intégralement.

Notre collègue demande que le gouvernement envisage de recommander à la Société Radio-Canada une modification des services qu'elle offre, question qui relève de l'administration interne de la Société. Or, en vertu de la Loi de l'administration financière, Radio-Canada est une corporation de propriétaire, ce qui lui assure l'autonomie quant à sa gestion interne et à son administration quotidienne.

Il revient donc à Radio-Canada de décider des émissions qu'elle diffuse, et en agissant comme le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) le propose, le gouvernement risquerait de provoquer un débat sur l'autonomie de la Société, débat qui nous éloignerait certainement de notre objectif qui est vraiment d'intéresser davantage le télespectateur et d'accroître sensiblement la participation des Canadiens à la vie politique de leur pays.

Rediffusion des débats

Je crois que pour bien saisir la question soulevée, il faut d'abord expliquer davantage le rôle de la Société dans le fait de donner ce service. Comme vous le savez bien, monsieur le Président, la représentation des activités parlementaires est de votre responsabilité directe. La Société Radio-Canada a obtenu une licence du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, lui permettant de créer des réseaux de télévision parlementaires anglais et français qui diffusent tous les jours où la Chambre des communes siège un reportage en direct des débats qui s'y tiennent.

A ce reportage, la Société ajoute des commentaires explicatifs fournis par ses propres animateurs. Les réseaux sont ensuite distribués par la voie d'un satellite aux câblodistributeurs canadiens qui le désirent.

Les statistiques nous informent qu'au début de 1985, les réseaux parlementaires étaient retransmis par 188 câblodiffuseurs. Ces câblodiffuseurs pouvaient rejoindre 66 p. 100 des foyers canadiens et étaient effectivement présents dans 50 p. 100 de l'ensemble des foyers.

Voilà, monsieur le Président, des chiffres qui font foi de la popularité de ce service et qui nous encourage à atteindre de nouveaux sommets.

La question qui se pose à nous maintenant, monsieur le Président, est: Quelles sont les meilleurs routes à suivre pour réaliser notre objectif qui est, permettez-moi de le rappeler, de sensibiliser davantage la population canadienne à la vie parlementaire?

Cette question m'amène à discuter du mécanisme proposé dans la motion présentée par le député de Glengarry-Prescott-Russell, soit la rediffusion, le soir, des délibérations quotidiennes de la Chambre des communes.

Comme vous le savez, le Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, présidé par l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), a consacré un chapitre, le chapitre 9 du rapport qu'il a publié en juin dernier, à la question de la télévision au Parlement.

Ce qui fait la richesse d'un débat, c'est la pertinence et la variété des propositions apportées. Si je dis cela, monsieur le Président, c'est que la motion dont nous discutons maintenant nous propose de procéder à une action précise, soit de choisir la route de la rediffusion.

• (1805)

Je ne veux pas que l'on croie que j'essaie de dénigrer cette solution. La rediffusion en soirée donnerait certainement l'occasion de suivre les travaux télédiffusés à une plus grande partie de la population. Actuellement, la période des questions orales est la partie la plus populaire de la programmation des réseaux. Puisque cette période est déjà retransmise à la fin de la session quotidienne de travail de la Chambre, je me demande, et je crois que ma question est légitime, si la rediffusion intégrale est bien le meilleur ou le seul moyen d'améliorer ce service. N'y a-t-il pas lieu d'étendre la gamme des activités parlementaires présentées par ces réseaux, comme le suggère le comité dans son rapport?

Le comité recommande, par exemple, que les délibérations des comités de la Chambre soient aussi télédiffusées. On retrouve dans ce rapport, monsieur le Président, des propositions qui, si elles sont appliquées, rendront les comités beaucoup plus dynamiques. La télédiffusion des travaux des comités donnerait aux Canadiens la chance de se familiariser avec cet autre important aspect de la vie parlementaire.

Le comité mentionne aussi que le réseau de distribution n'est pas aussi dynamique ou aussi créatif qu'il devrait l'être. La rediffusion apportera-t-elle une amélioration à ce niveau?

Ne peut-on pas penser que c'est en donnant de meilleures explications sur les travaux de la Chambre ou encore en diffusant des conférences, des émissions «lignes ouvertes», sur des questions d'intérêt public, comme le suggère le comité, que l'on pourrait intéresser davantage les Canadiens à la vie politique?

Est-ce que s'inspirer du réseau Américain «*C Span*» qui diffuse 24 heures sur 24 les délibértions des représentants, les séances des comités de la Chambre et du Sénat, est-ce qu'à ce moment-là les séances des comités de la Chambre et du Sénat et les émissions d'affaires publiques, ce serait peut-être une solution pour l'avenir du réseau?

Doit-on ouvrir le réseau à des émissions produites à l'extérieur du Parlement, comme des reportages sur des colloques, des conférences?

Monsieur le Président, vous n'ignorez pas que les câblodistributeurs jouent également un rôle aussi important dans la fourniture de ce service.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 46 du Règlement.

LE DROIT D'AUTEUR—LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI. B) LE FINANCEMENT DES ARTS

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais soulever ce soir la question du droit d'auteur. Le sous-comité sur la révision du droit d'auteur propose dans son rapport un projet de charte des droits des créateurs. D'après moi, c'est un excellent document qui contient 137 recommandations presque toutes acceptables.

Les artistes ont attendu bien longtemps avant que soient reconnus leurs droits économiques et moraux. Naturellement, de bonnes recommandations ne suffisent pas, il faudra voter une mesure législative. Le gouvernement nous a dit qu'une mesure serait probablement déposée en février. Je souhaite sincèrement que ce soit fait avant cette date, vu que les artistes y attachent tant d'importance.

Les artistes ont assez attendu. Beaucoup vivent dans la pauvreté. Je n'irai pas jusqu'à dire que les nouveaux droits d'auteur vont enrichir les artistes, mais il est certain que leurs revenus s'en ressentiront. Il est temps qu'on leur rende justice.

Certaines modifications sont d'ordre administratif, car la loi n'a pas été remaniée en profondeur depuis plus de 60 ans. On reconnaît de nouveaux droits, des droits fondamentaux. Ces droits concernent les expositions, la chorégraphie, les compositions musicales, l'édition, les représentations artistiques, les œuvres audio-visuelles et la programmation électronique. On recommande aussi un nouveau droit sur les locations, par conséquent, des revenus supplémentaires pour les artistes qui perdaient de l'argent sur ce plan-là. On recommande également de percevoir de l'argent auprès du public par d'autres moyens que les droits d'auteur. Non seulement nous espérons qu'une telle recommandation sera acceptée, mais également qu'elle sera mise en œuvre incessamment avec des moyens financiers accrus.

• (1810)

[*Français*]

Nous avons proposé une précision et l'extension des droits moraux. L'œuvre est dans une grande mesure l'expression de la personnalité de son auteur. La loi actuelle ne protège pas ces droits. En outre, dans la version française, il ne s'agit pas de droits, mais plutôt d'un privilège.

En conséquence, le Sous-comité recommande que la nouvelle loi reconnaisse pleinement que les droits moraux sont aussi importants que les droits économiques. Tous les recours prévus pour les violations d'un droit économique devraient être aussi applicables aux cas de violation d'un droit moral. On peut souligner ici qu'on a recommandé une forte augmentation des peines disponibles aux tribunaux pour les violations, des amendes jusqu'à un million de dollars, au lieu des sanctions actuelles qui sont au niveau de $200 d'amende.

[*Traduction*]

L'obligation de détenir une licence a été également examinée, un principe odieux auquel nous avons passé outre, à part quelques exceptions rarissimes. Parmi ces exceptions, il y en a une que je n'accepte pas tout à fait. Nous nous sommes pratiquement débarrassés de cette idée.

Nous avons consacré beaucoup de travail également à colmater les échappatoires en matière d'exceptions qui font des artistes des bénévoles involontaires. Il est très louables que les artistes fassent don de leur temps pour des œuvres de bienfaisance, mais de leur plein gré et dans la mesure où ils en obtiennent un reçu pour fins d'impôt comme tout le monde. Les artistes ont été fort persuasifs lorsqu'ils ont protesté parce qu'on faisait exception pour eux. Nous étions d'accord sauf en ce qui concerne la production de documents destinés aux handicapés. Nous étions certes d'accord que les droits d'auteur ne s'appliquent pas dans leur cas. Nous étions également d'accord pour que les artistes reçoivent quelque chose pour avoir donné de leur temps, même un montant symbolique. Nous comptons bien que les organismes publics qui parrainent ce genre de travail en paient l'exécution, car les artistes ne devraient pas être obligés de faire don de leur temps contre leur gré. Nous sommes certes d'accord pour que les handicapés aient accès d'emblée aux documents assujettis aux droits d'auteur.

[*Français*]

Je me suis distinguée du rapport majoritaire dans trois domaines. En ce qui concerne le droit des employeurs et employés, je me place avec les employés. Or, le rapport majoritaire favorise les employeurs. Sur le sujet de l'enregistrement à domicile, j'ai une proposition différente et, à mon avis, meilleure à faire. Il est évident que les enregistrements à la maison privent des créateurs et des créatrices de revenus de droits d'auteur. Au lieu d'acheter une cassette ou un disque, les gens font l'enregistrement. Une taxe sur les bandes, les cassettes et les VCR peut être dirigée vers les créateurs et créatrices, pas les sociétés de gestion collectives. C'est une façon de compenser les artistes pour les pertes de revenus causées par cette nouvelle technologie d'enregistrement à domicile. Malheureusement, si on procède par les droits d'auteur, la plupart des revenus, jusqu'à 90 p. 100, vont être exportés vers l'étranger, surtout aux États-Unis. Le problème des exportations de revenus est la raison de mon objection à la reconnaissance d'un droit à la retransmission.

Une certaine forme de reconnaissance est juste et nécessaire. Or, accorder de nouveaux droits résultant en des pertes énormes de rares revenus serait irresponsable.

[*Traduction*]

Les Canadiens pourraient se demander pourquoi un citoyen de Windsor aurait à payer des droits de rediffusion locale qui n'existent pas pour le citoyen de Détroit. Ce n'est pas parce que les sociétés américaines ABC, NBC, CBS et les grands distributeurs de Hollywood l'ont demandé qu'il faut faire payer par les Canadiens un service que leurs voisins de l'autre côté de la frontière ont gratuitement.

• (1815)

Finalement, je signale que nous devons examiner le coût du droit d'auteur. Nous voulons de nouveaux droits, mais après les réductions de 100 millions de dollars dans les budgets du monde des arts, je suis plutôt réticente à l'égard d'une nouvelle exportation de ressources rares à l'extérieur du pays. Je demande, entre autres choses, si nous pouvons avoir l'assurance ferme que l'on rendra les fonds retirés avant de songer à exporter ces maigres ressources aux États-Unis.

Un droit d'auteur est un moyen en vue d'une fin. Nous devons tenir compte des besoins de l'ensemble de la communauté artistique. Nous devons songer au financement de Radio-Canada, du Conseil des arts et d'autres organismes, et examiner la question des droits d'auteur dans ce contexte plus large.

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, quand nous discutons de la révision du droit d'auteur, nous nous retrouvons en terrain connu, moi et la députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) à qui je tiens à rendre publiquement hommage pour son apport très important au sous-comité chargé d'étudier la question. Bien qu'elle ait approuvé la majorité des recommandations, elle n'était pas d'accord avec tous les membres du sous-comité sur certains points. Nous avons travaillé ferme pendant une longue période de temps tous les deux au comité sur le droit d'auteur. C'était un formidable défi, en fait, de récrire la «bible» sur le droit d'auteur et de remanier une loi vieille de plus de 60 ans, qui est vraiment dépassée.

La députée a soulevé deux questions. Elle a tout d'abord demandé à quel moment la mesure législative sera présentée. Je peux lui garantir qu'elle est en cours de préparation et que la Chambre en sera saisie sous peu. Comme la députée le sait, le sous-comité travaille depuis dix mois à la révision des dispositions relatives au droit d'auteur. Nous avons entendu 111 témoins, étudié plus de 300 mémoires écrits et participé à de nombreuses réunions animées au cours des mois d'été, afin de discuter des nombreuses questions qui se posent. Après tout ce travail, tous les membres du sous-comité souhaitent, à l'instar de la députée, que la mesure législative voulue soit présentée rapidement. En tant que secrétaire parlementaire du ministre des Communications, j'ai bon espoir que ce projet de loi sera rédigé, puis promulgué sous peu. On me dit que les travaux de rédaction ont commencé et je continuerai à demander qu'on fasse preuve de célérité.

Dans sa seconde question, la députée a fait un lien entre les compressions dans le domaine du financement des arts et les recommandations du sous-comité visant à offrir aux créateurs une nouvelle protection en ce qui a trait au droit d'auteur. En toute déférence, ce sont deux choses tout à fait distinctes. Les compressions de crédits accordés aux arts s'inscrivaient dans le cadre d'une politique gouvernementale générale tendant à réduire les dépenses. On a donc demandé à la communauté artistique, comme aux autres groupes, de supporter une part du fardeau. D'un autre côté, les recommandations du sous-comité tendant à offrir une nouvelle protection en ce qui a trait au droit d'auteur profiteront à la communauté artistique. En fait, on me dit que les créateurs ont fort bien accueilli le rapport.

Le problème de fuite de droits d'auteur dont la députée a parlé, et qui a été abordé dans son rapport minoritaire, n'est pas du tout ce qu'il semble être. Cela s'explique par trois raisons. Tout d'abord, une grande partie de la nouvelle protection du droit d'auteur recommandée par le sous-comité serait réciproque. Les Canadiens devraient être protégés à l'étranger avant que les non-Canadiens le soient au Canada. La protection accordée à l'étranger permettrait une rentrée de droits d'auteur qui contrebalancerait les fuites de droits d'auteur.

En outre, la députée souscrit aux recommandations du sous-comité tendant à offrir une nouvelle protection qui entraînera une fuite de droits d'auteur. Pourtant, elle s'est opposée à certaines autres. Je trouve cela un peu incohérent. Même si la députée a ses raisons, d'autres membres du sous-comité ne sont pas d'accord avec elle. La majorité a recommandé, ce qui est tout à fait conséquent, que les créateurs soient protégés quand leurs œuvres sont utilisées sans leur consentement ou sans qu'aucun droit ne leur soit versé.

Enfin, le sous-comité est convaincu qu'on ne devrait pas refuser de protéger comme il se doit le travail de nos créateurs canadiens, sous prétexte qu'il pourrait s'ensuivre une fuite des droits d'auteur. Des témoins ont signalé à de très nombreuses reprises qu'il suffit de quelques—et je crois qu'il en faudrait probablement plus que cela—Brian Adams et Margaret Atwoods pour qu'il y ait une rentrée plutôt qu'une fuite de droits d'auteur. La protection du droit d'auteur est essentielle, afin de s'assurer que les créateurs canadiens puissent poursuivre leur travail.

Je suis fier de notre nouvelle charte des droits des créateurs que le sous-comité a mis de longues heures à élaborer. Je répète à mon honorable ami que je tiens à ce qu'on saisisse au

plus tôt la Chambre d'un projet de loi qui tienne compte de chacune de nos 137 recommandations.

● (1820)

L'ENVIRONNEMENT—LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA—LE PLAN DE NETTOYAGE DES ÉTATS-UNIS. B) LE PLAN DE NETTOYAGE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, vous vous rappellerez peut-être qu'en octobre dernier le comité de la toxicité de la rivière Niagara a présenté son rapport aux gouvernements canadien et américain. Le gouvernement canadien n'a pas encore réagi aux conclusions de ce rapport dont certaines étaient alarmantes. Par exemple, quelque 3,000 livres de polluants prioritaires, soit des acides, des métaux, des BPC, des insecticides, et le reste, sont déversés quotidiennement dans la rivière Niagara. Environnement Canada a effectué cet hiver d'autres études qui ont fait porter cette estimation à quelque 19,800 livres. Et, pourtant, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) ne réagit toujours pas ni au premier rapport, ni aux nouvelles données.

En mai dernier, l'ancienne ministre de l'Environnement était allée s'entretenir avec le directeur de l'Environmental Protection Agency, à Washington et, de retour au Canada, elle avait déclaré, comme on peut le lire à la page 4765 du hansard:

> . . . j'ai obtenu une accélération des travaux et de la planification au sujet de la dépollution de la Niagara.

Retenez le mot «dépollution».

Le 17 octobre, l'EPA proposait un plan au ministre de l'Environnement, ici même, à Ottawa. Les Canadiens n'ont pas été informés de ce plan. En fait, le ministre a dit aux journalistes qu'il ne savait pas si nous en prendrions seulement connaissance. C'est plutôt étrange, étant donné que l'EPA, à Washington, considère ce projet comme un document de travail public. Par conséquent, pourquoi le ministre n'est-il pas franc avec les Canadiens et ne nous dit-il pas ce que contient ce projet? Pourquoi devrions-nous commander un exemplaire à l'Agence de protection de l'environnement? Pourquoi l'affaire baigne-t-elle dans le mystère?

Tous ceux que la chose intéresse se posent de graves questions. La santé de quelque 6 millions de personnes, dont 4.5 millions de Canadiens, et la salubrité de l'eau qu'ils boivent, voilà ce qui est en jeu. Le plan prévoit-il des contrôles rigoureux pour les industries qui déversent des substances toxiques? Combien a-t-on prévu, le cas échéant, pour l'exhumation et l'incinération des produits chimiques enfouis dans le sol? L'APE envisage-t-elle d'aider les municipalités à intercepter les substances polluantes à l'entrée des usines d'épuration? Quel est l'échéancier des travaux, car nous voulons que les municipalités sachent pendant combien de temps elles pourront encore compter sur les sources d'approvisionnement en eau et si elles devront chercher ailleurs? Il importe aussi de connaître les substances toxiques qui, outre le phosphore, devraient faire l'objet de contrôles.

Nous avons de bonnes raisons d'exhorter le ministre à divulguer ce plan. Il nous est difficile de comprendre pourquoi ce plan est du domaine public chez nos voisins du Sud, et non pas chez nous. Les Canadiens ont le droit de savoir. Il importe de régler convenablement cette affaire; or, jusqu'à présent, le ministre n'y a pas réussi. Il s'est contredit, et à la Chambre et hors de ces murs, au sujet de ce plan. Il exhorte l'opposition à en prendre connaissance avant de se prononcer à son sujet, mais, à l'extérieur de cette enceinte, il annonce à la presse qu'il ne sait pas s'il le divulguera ou pas. Il s'est mal occupé de cette affaire très grave.

● (1825)

J'espère que le secrétaire parlementaire répondra à ces questions et réussira, peut-être, à s'acquitter de la tâche que le ministre a négligée jusqu'ici, en se montrant honnête à l'endroit des Canadiens et en répondant à ces grandes questions. Pour lui faciliter la tâche, je vais lui en faire le résumé. Il s'agit ainsi de connaître le calendrier des travaux, les crédits que compte y consacrer l'Agence de protection de l'environnement à Washington, et aussi si l'on exhumera et incinérera sur place les substances toxiques enfouies dans les dépotoirs qui, comme on le sait, sont au nombre de 61 du côté américain de la rivière.

Je n'ai pas le temps de passer en revue toutes les compagnies et toutes les municipalités qui déversent les principaux polluants, mais il y a notamment l'usine de traitement des eaux de la Buffalo Sewer Authority, celle de la Niagara Falls New York, Bethlehem Steel Corporation, Niagara Mohawk Power Corporation, à New-York, Atlas Steels, en Ontario, Olin Corporation, à New-York, Spaulding Fibre Company, dans l'État de New-York, l'usine de traitement de Tonawanda, à New-York et Donner-Hanna Coke Joint Venture, toujours dans l'État de New-York.

Nous voulons savoir de quoi il retourne, car cette situation constitue une grave menace pour la santé des gens à l'avenir. On peut encore régler ce problème, mais il faut que le gouvernement intervienne au plus tôt. Le rapport dont j'ai parlé a été publié en octobre 1984. Il s'est écoulé un an depuis ce temps-là. Pourquoi le gouvernement n'y a-t-il pas donné suite? Pourquoi ne prend-il pas ouvertement position pour que les Canadiens, les gouvernements provinciaux et les municipalités sachent où en est cette question actuellement?

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, en réponse aux questions que le député de Davenport (M. Caccia) a posées et aux éclaircissements qu'il a demandés, je tiens à préciser que je suis tout à fait d'accord avec lui sur la gravité du problème et que le gouvernement est tout à fait conscient, à l'instar de nombreux Canadiens, de la sérieuse menace que cette situation fait peser sur des millions de Canadiens et d'Américains. En fait, cette menace est devenue de plus en plus nette ces dernières années et il est plus que temps que des mesures constructives soient prises par les gouvernements des deux côtés de la frontière.

Les faits, dont certains ont été exposés par le député de Davenport, sont bien connus. Nous savons qu'il y a 61 sites d'enfouissement du côté américain et cinq du côté canadien. Les Américains sont responsables de 89 p. 100 des déchets se trouvant dans la rivière et les Canadiens, de 11 p. 100. Ce sont des faits établis auxquels nous n'avons rien à redire.

Le député a posé plusieurs questions bien précises et je voudrais y répondre de mon mieux dans le temps à ma disposition. Il a demandé pourquoi le rapport n'avait pas été publié. Je peux lui dire que le rapport sur un document, celui du comité sur les produits chimiques toxiques de la Niagara est en train d'être rédigé aux fins de publication. Nous avons toujours été d'avis de ne pas publier notre rapport tant que le gouvernement de l'Ontario et celui des États-Unis n'auraient pas fait

connaître leur position. Nous sommes prêts depuis quelque temps déjà à le rendre public, et ce devrait être fait, d'ici une semaine ou deux probablement.

M. Caccia: Dois-je comprendre que vous blâmez le gouvernement de l'Ontario?

M. Gurbin: Pas du tout. J'ai simplement signalé que nous avons décidé de ne pas donner notre réponse officielle tant que nous n'aurions pas reçu celles du gouvernement de l'Ontario et du gouvernement des États-Unis.

Quant au second rapport, soit le plan d'action présenté par M. Thomas au ministre la semaine dernière, le ministre en a parlé et je ne crois pas que sa reponse ait mis à jour quelque différent ou suscité quelque confusion. En fait, je pense que cette question a été fort bien traitée. Il s'agit, selon nous, d'un document de travail. Si le député veut se donner la peine d'écrire à Washington pour demander le rapport, et qu'on le lui envoie, libre à lui. Nous soutenons qu'il s'agit d'un document de travail. Nous avons organisé une réunion le 8 novembre entre les principales parties intéressées, soit le Canada, les États-Unis, l'État de New York et le gouvernement de l'Ontario. A ce moment-là, toutes les parties étudieront ce document et entreprendront d'y apporter les changements qu'elles jugeront opportuns.

• (1830)

Le député a également demandé . . .

M. Caccia: C'est du domaine public chez nos voisins du Sud.

M. Gurbin: Si le député veut que je réponde à la question dans le temps qui m'est imparti, il lui faudra m'écouter plutôt que de m'interrompre.

Pour ce qui est de l'argent, je signale au député que les Américains ont dépensé au moins 1 milliard de dollars jusqu'ici. Je présume qu'il s'intéresse à ce que font les Américains. Quand M. Thomas était au Canada, il a déclaré en privé et officiellement qu'il faudra des centaines de millions de dollars de plus et que ces fonds seront disponibles lorsque nécessaires. Le problème n'est pas l'importance de la somme. Il faut prendre des mesures concrètes pour dépolluer la rivière. En fait, au fond, il faut éliminer les polluants qui causent les problèmes. Nous avons reconnu qu'il faudra beaucoup d'argent pour cela. Les Américains l'ont également reconnu et ils sont disposés à payer la note.

Le député s'est déclaré mécontent de certaines mesures prises par le gouvernement et le ministre. Le plan que nous avons reçu n'est pas définitif. Nous avons la possibilité de le rendre aussi complet et précis que possible compte tenu des questions importantes dont nous sommes saisis. Nous sommes encouragés par les progrès que nous avons accomplis jusqu'à présent, tout en étant conscients qu'il reste encore du chemin à faire. Les Américains doivent aussi l'admettre sans hésiter.

Le député de Davenport trouvera peut-être un encouragement dans la déclaration de son chef qui a dit en Ontario que, bien qu'il soit possible d'opter pour diverses approches techniques, il était encouragé par l'énergie manifestée par M. Thomas et convaincu que les choses peuvent évoluer.

[*Français*]

LES CORPORATIONS—L'ACHAT D'UNE SOCIÉTÉ DANS L'EST DE MONTRÉAL—A) LES CONSÉQUENCES SUR L'ÉCONOMIE. B) LA SITUATION DANS L'EST DE MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, ma question concerne la fermeture de la S.Q.D. Technologie à Ville d'Anjou, dans la circonscription de Saint-Léonard-Anjou et le fait que le 23 novembre prochain 250 emplois vont être perdus, lesquels s'ajoutent à la longue liste dans l'est de Montréal, qui tous les jours, monsieur le Président, devient plus longue.

Dans ma question que j'ai posée mardi passé au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté), j'ai parlé du fait que cette transaction est un peu étrange, c'est que le seul concurrent qu'il y avait au Québec concernant la fabrication d'un système de suspension pour camions-automobiles a été acheté avec l'intention tout particulièrement de le faire fermer. Et la question que je posais c'est: Comment peut-on permettre d'abolir la concurrence dans ce secteur et dans tous les secteurs? Parce que là, c'est très dangereux, monsieur le Président, on s'en va dans un système de monopole et, bien sûr, c'est contre notre système de libre entreprise.

J'aimerais savoir pourquoi le ministre n'est pas intervenu. Est-ce qu'il a l'intention d'intervenir, et si on pourrait, d'ici le 23 novembre, arrêter cette perte d'emplois de 250 emplois qui vraiment provoque une situation très malheureuse dans une région où la pauvreté est toujours de plus en plus en augmentation?

Ma deuxième question s'était aussi adressée au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) pour le fait que, à part l'effet de concurrence, monsieur le Président, c'est un groupe d'investisseurs étrangers qui achètent cette compagnie, et ma question justement se posait: Si on avait eu l'Agence d'examen de l'investissement étranger, si on avait pu arrêter une telle transaction . . .Et maintenant, avec Investissement Canada, on ne peut rien faire. Et justement, j'ai demandé au ministre de l'Expansion industrielle régionale d'intervenir. Malheureusement, monsieur le Président, le ministre me répondit que ce n'est pas l'objectif d'Investissement Canada de permettre aux étrangers d'acheter des usines et de les fermer, mais nous sommes devant des faits qui sont arrivés et je me demande: Est-ce que c'est une politique du gouvernement? Est-ce que le ministre va intervenir? Est-ce que ces 200 emplois pourront être sauvés? J'attends ce soir une réponse que j'espère positive, non pas pour moi mais pour les 200 emplois de Ville d'Anjou qui sont attendus avec impatience.

• (1835)

[*Traduction*]

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous présenter le contexte. Le groupe d'entreprises Marmon va acheter les biens de l'usine de ressorts automobiles de SKD Technologies Inc. après sa fermeture en novembre. Marmon n'achète pas la SKD Technologies Inc. Je crois savoir qu'il n'y avait pas d'acheteur potentiel de cette usine de ressorts en activité. Le groupe Marmon a l'intention de réinstaller les machines de l'usine dans sa nouvelle usine de Cambridge en Ontario, qui va donner de l'emploi à des dizaines et des dizaines de personnes.

J'aimerais aussi signaler que le groupe Marmon a déjà deux usines de ressorts à Montréal, et qu'il y a dix autres fabricants de ressorts pour automobiles au Canada. Autrement dit, Marmon n'absorbe pas son seul concurrent.

M. Gagliano: Au Québec?

M. Domm: Au ministère de la Consommation et des Corporations, le directeur des enquêtes et des recherches qui administre la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions a étudié cette acquisition et conclu qu'il n'avait aucune raison de penser qu'il puisse y avoir violation des dispositions de la Loi concernant les fusions. Autrement dit, le gouvernement ne laisse pas disparaître la concurrence dans ce secteur.

Je voudrais vous dire quelques mots sur l'emploi. Notre gouvernement s'occupe activement de créer des emplois. Comme le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) l'a assuré au député l'autre jour, l'objectif d'Investissement Canada est de créer de nouveaux emplois au Canada grâce à des investissements étrangers. Il n'est pas d'encourager des non-Canadiens à acheter au Canada des entreprises en vue de les fermer et de provoquer du chômage.

[*Français*]

Je ne puis que revenir sur ce que disait le ministre de l'Expansion industrielle régionale au député quand il lui signalait qu'il y avait 25,000 créations d'emplois par mois. Avec la collaboration des députés de l'opposition, nous allons nous efforcer d'augmenter ce chiffre dans les jours et dans les mois qui viennent.

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 38.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 25 octobre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE SI CERTAINES COUPURES BUDGÉTAIRES DOIVENT SERVIR À RÉDUIRE LE DÉFICIT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, le 23 octobre, le ministre des Finances (M. Wilson) nous a annoncé officiellement que le premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement conservateur avaient trompé la population lorsque celui-ci avait déposé le document sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées, document effectivement déposé en janvier par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) qui disait clairement, à la page 6, et je cite: «Aucune économie réalisée par suite de la modification des programmes ne servira à réduire le déficit.»

Monsieur le Président, dans le compte rendu officiel des *Débats* du 23 octobre 1985, en réponse à une question, le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré, et je cite: «Le gouvernement a décidé de réduire le taux de croissance des allocations familiales à cause du déficit, monsieur le Président.»

Monsieur le Président, c'est clair que malgré les signatures d'appui de milliers de personnes en provenance de toutes les circonscriptions des députés conservateurs, malgré la démonstration des mères de familles avec enfants qui sont venues sur la Colline, le premier ministre, le ministre des Finances et tous les députés conservateurs ont préféré enlever $22 à chaque mère de famille, deux enfants, pour les utiliser afin de changer la couleur des uniformes des soldats, monsieur le Président.

Le premier ministre, le ministre des Finances et le ministre de l'injustice sociale, en collaboration et avec l'appui de toutes les femmes qui sont députées du parti progressiste conservateur, ont préféré enlever . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. La parole est à l'honorable député de Kamloops-Shuswap (M. Riis).

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE COSTA RICA—L'ARRESTATION D'UN CITOYEN CANADIEN

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, M. Wayne McCannon, citoyen canadien de la Colombie-Britannique, se trouve en liberté provisoire sous caution au Costa Rica avant d'être extradé au Guatemala d'ici quelques jours. Il a été arrêté après avoir fait opposition à un chèque tiré à l'ordre d'un hôtel de Guatemala City où il avait pris des arrangements pour y loger un certain nombre de voyageurs. Après avoir constaté que les normes de l'hôtel étaient absolument inacceptables, il a fait opposition au chèque couvrant les frais d'hôtel, mais il a accepté de s'entretenir avec des représentants de l'hôtel au Costa Rica afin d'en venir à un règlement satisfaisant. A son arrivée au Costa Rica, il a été arrêté et emprisonné pour 120 jours. Il est actuellement en liberté surveillée sous caution. Il est assujetti à une surveillance continuelle et forcé de demeurer au Costa Rica.

Il sera bientôt extradé au Guatemala où lui-même et d'autres croient qu'une mort certaine l'attend une fois détenu dans une prison guatémaltèque. Tout ceci à cause d'un chèque controversé s'élevant à $8,500.

Je recommande instamment au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) d'intervenir en toute diligence pour aider ce Canadien qui va faire face aux sévices les plus graves si l'on n'agit pas sur-le-champ.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

ON DEMANDE QUE LE RECRUTEMENT SOIT ÉQUITABLE DU POINT DE VUE DES RÉGIONS

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, l'une des carrières les plus recherchées par les jeunes, hommes et femmes, surtout dans l'ouest et le nord du Canada, est celle d'agent de la Gendarmerie royale du Canada. Toutefois, la politique de la GRC en matière de recrutement, qui semble être une séquelle de l'ancien régime, est carrément discriminatoire à l'égard des anglophones et, partant, des Canadiens de l'Ouest et du Nord.

Les agents de la GRC sont postés pour la plupart dans les provinces ayant conclu un contrat avec cette force policière, et il devrait certes exister un certain rapport entre le nombre des agents en poste dans une province ou un territoire donnés et le nombre de recrues provenant de cette province ou de ce territoire. Ce n'est manifestement pas le cas.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, où la GRC est tenue en si haute estime, pas un seul agent n'a été recruté depuis plus de cinq ans, en dépit du fait que la division «G» y compte quelque 280 agents. Comme l'équité en matière d'emploi semble être une notion fort à la mode ces jours-ci, voyons à modifier cette politique de façon que le recrutement de la GRC soit équitable du point de vue géographique.

Article 22 du Règlement

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral s'est fermement engagé à augmenter l'effort du Canada en matière de recherche et de développement. Il veut entre autres tabler sur les technologies nouvelles pour créer des emplois et garantir notre compétitivité dans le monde technologique de demain.

Il importe, pour atteindre cet objectif, de mieux financer la recherche de pointe et la formation de scientifiques et d'ingénieurs. Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, principal organisme de financement de la recherche au Canada, réclame dans son second plan quinquennal une augmentation de 1.4 milliard de dollars, étant donné notre besoin aigu d'améliorer l'infrastructure dans ce domaine et de donner aux universités de meilleurs moyens pour former en nombre suffisant des scientifiques et des ingénieurs de haut calibre. Sans quoi le Canada se trouvera plus encore à la remorque de ses concurrents et nous en subirons les graves conséquences économiques.

Le gouvernement se doit d'étudier sérieusement les recommandations du conseil. Nul doute qu'il serait souhaitable d'adopter son plan. Il faut de toute urgence prendre des mesures qui s'appliqueront dès maintenant et seront soutenues par la suite en vue d'assurer au Conseil la stabilité dont il a besoin pour bien gérer ses programmes.

Considérons ces dépenses comme un investissement à long terme à titre d'effort national pour revitaliser l'économie et jeter les bases de nos futures réalisations dans les sciences et la technologie. J'exhorte vivement le gouvernement à approuver le second plan quinquennal du CRSNG.

* * *

[*Français*]

LA PETITE ENTREPRISE

LE COURAGE ET LA TÉNACITÉ DES ENTREPRENEURS CANADIENS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine nationale de la petite entreprise, j'aime à souligner le courage et la ténacité des entrepreneurs canadiens. Beau temps, mauvais temps, ils sont là, et c'est grâce à eux que des millions de Canadiens ont un emploi aujourd'hui. Le gouvernement conservateur a consulté les entrepreneurs au début de son mandat, mais voilà qu'après un an aucune mesure concrète et directe n'a été adoptée par le gouvernement; voici la situation présente:

Restriction pour les entrepreneurs, leurs familles et associés d'investir dans leurs propres entreprises tout en profitant des abris fiscaux créés par les régimes de retraite enregistrés; $500,000 d'exemption de gain en capital pour tout le monde dans cinq ans, sans aucune direction d'investissement de ces gains dans la petite et moyenne entreprise; un grand silence sur le dossier de la Banque fédérale de développement; modification de la Loi sur les prêts aux petites entreprises pour la rendre plus rigide et difficile d'accès.

La seule action positive du gouvernement conservateur a été l'adoption de la loi simplifiant la fiscalité de la petite entreprise qui avait été d'ailleurs proposée dans le budget Lalonde. Lors d'un sondage, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a indiqué que 57 p. 100 de ses membres n'ont pas l'intention d'investir dans un nouveau commerce. Ce manque de confiance est causé par l'attitude du ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) et le manque de direction du premier ministre (M. Mulroney).

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES RÉPLIQUES DE LA TOUR DE LA PAIX MARQUÉES «MADE IN THE U.S.A.»

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, vous n'êtes pas sans savoir que l'on parle beaucoup de libre-échange, de chômage et d'autres choses du genre. Un fait cocasse s'est produit ce matin. Mon adjointe de circonscription, Michele Bellin, de Yorkton, est venue à Ottawa. Avant de repartir, elle voulait acheter un petit souvenir pour son mari, Dale. Elle est allée à la boutique de souvenirs de la Chambre des communes, pour acheter quelque chose de vraiment canadien, symbolisant cette assemblée. Elle a choisi une petite épingle de cravate, avec la tour de la Paix. Elle y voyait un excellent symbole du Canada, fait dans ce pays. Quelle ne fut pas sa surprise, en prenant une boîte, une petite boîte bleue, un bleu un peu conservateur, de voir écrit à l'intérieur: «Made in the U.S.A.»

Je trouve que cela reflète vraiment bien ce qui ne va pas dans ce pays. Voilà un symbole de la Chambre des communes, un symbole national, vendu dans un magasin de la Chambre elle-même et, pourtant, il est fabriqué aux États-Unis.

Le moment est venu de nous resaisir, au moins à la Chambre des communes.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

M. Fernand Ladouceur (Labelle): Monsieur le Président, tout laisse prévoir que notre performance économique continuera de s'améliorer au cours des prochaines années. C'est ce qui ressort des conclusions du 22e exposé annuel du Conseil économique du Canada et des pronostics annoncés par la Banque Royale du Canada.

Notre gouvernement, monsieur le Président, s'était engagé à remettre au travail les Canadiens et à ouvrir la voie à une formidable croissance économique fondée, entre autres, sur la réduction des taux d'intérêt, l'abaissement du taux de chômage, l'installation d'un climat de confiance et la réduction du déficit. Si on se réfère à ce qui a été avancé par la Banque Royale, le taux de croissance de notre économie devrait passer à 3 p. 100 en 1986, et en 1987, à 3.4 p. 100. Le taux de chômage devrait passer d'une moyenne de 11.1 p. 100 en 1985 à 10.3 p. 100 en 1986 et à 9.8 p. 100 en 1987. Quant à l'inflation, elle devrait demeurer stable, à environ 4 p. 100.

Voilà, monsieur le Président, des perspectives encourageantes pour tous les Canadiens et Canadiennes qui ont su faire confiance au projet de société proposé par notre gouvernement et qui expliquent le nombre et l'importance des investissements actuels par l'entreprise privée.

* * *

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

L'EXCELLENTE PERFORMANCE DU PREMIER MINISTRE À LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH AINSI QU'À L'ONU

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui exprimer ma fierté, celle de tous les Québécois, de tous les Canadiens pour l'excellente performance de notre premier ministre (M. Mulroney) au niveau de la réunion des membres du Commonwealth et de l'Organisation des Nations Unies.

Après un an seulement d'expérience, notre premier ministre s'est distingué parmi les hommes d'État par son énergique prise de position à la Conférence du Commonwealth où il a définitivement sauvé l'éclatement et permis le consensus pour une solution acceptable à tous les intervenants.

De la même façon, notre premier ministre canadien a lancé un appel devant l'Assemblée générale des Nations Unies à New York aux grandes puissances pour le désarmement. Des représentants de tous les pays se sont levés pour manifester leur contentement, leur reconnaissance et leur solidarité au chef d'État canadien.

Le Canada a franchi un autre échelon dans sa significative crédibilité internationale.

Tous les membres du Parlement et tous les Canadiens et Canadiennes en sont glorifiés.

* * *

[*Traduction*]

LE MINISTÈRE

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE DE LA JUSTICE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, nous en voici au deuxième épisode de la série sur l'habileté politique du ministre de la Justice (M. Crosbie). D'après une dépêche de la Presse canadienne du lundi 21 octobre, le ministre de la Justice aurait déclaré qu'il n'avait pas été politiquement habile de sa part de dire que le personnel du premier ministre manquait d'habileté politique. Mais il était politiquement très habile de la part du ministre de la Justice de dire qu'il n'avait pas été habile d'accuser le personnel du premier ministre de manquer d'habileté politique. Il laissait ainsi entendre que Brian le magnifique qui s'était entouré de ce personnel n'avait pas été lui-même bien habile. Je ne veux pas pour ma part me prononcer, mais nous pouvons certes nous interroger, quoique les membres du cabinet conservateur feraient mieux de ne pas le faire à haute voix, sur l'habileté politique du personnel du cabinet du premier ministre.

Les Canadiens doivent maintenant se demander quel est le conservateur le moins habile, celui dont le personnel n'est pas habile, celui qui en a choisi les membres, ou le ministre qui n'a pas été assez habile politiquement pour garder le silence. Soyez à l'écoute à la même heure la semaine prochaine, monsieur le Président, pour un autre épisode de la série sur l'habileté politique du ministre de la Justice. C'était une réalisation signée Crosbie.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LA RENCONTRE DE LA MINISTRE AVEC UN CADRE DE LA BANQUE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre d'État aux Finances. Le 9 août, jour même où la ministre exprimait dans une lettre à un actionnaire sa confiance dans la rentabilité à long terme de la Banque Commerciale du Canada, le ministre des Finances rencontrait à Toronto le président directeur général de cette banque, lequel lui a dit qu'elle serait à court de capitaux à la fin de l'année. Est-ce que le ministre des Finances a informé la ministre d'État de cette réunion avant qu'elle n'envoie cette lettre?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai dit je ne sais combien de fois, en réponse aux questions concernant ce malheureux actionnaire privilégié et sa lettre du 9 août, que tous les faits seront évoqués à l'enquête et je compte que la députée en sera informée.

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, la vérité et l'exactitude ont leur importance à la Chambre.

Des voix: Bravo!

LA RESPONSABILITÉ DE LA MINISTRE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, pendant que la ministre disait une chose dans une lettre, c'est autre chose qui se passait, semble-t-il, en même temps. La ministre d'État, qui était contre le renflouage, en prend la défense. Quand le ministre des Finances va-t-il prendre ses responsabilités et nous dire ce qui s'est passé à cette rencontre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): De quelle rencontre la députée parle-t-elle?

Mlle Nicholson: De la rencontre du 9 août avec l'inspecteur général des banques et le président directeur général de la Banque Commerciale du Canada, lequel a déclaré qu'étant donné les pertes sur prêts, la banque serait à court de capitaux à la fin de l'année.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'étais en vacances le 9 août.

M. Nunziata: Vous aussi?

M. Foster: Vous vous étiez esquivé!

* * *

LES PÊCHES

LES PRÊTS AIDANT AUX OPÉRATIONS DE PÊCHE—LA NOUVELLE CONCERNANT LA SAISIE PAR LES BANQUES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question pour le vice-premier ministre au titre de ses actuelles fonctions de ministre suppléant des Pêches et des Océans. Les pêcheurs des deux côtes du Canada étaient censés avoir des prêts aidant aux opérations de pêche garantis par le gouvernement fédéral en vertu de la loi fédérale. Si le ministre suit la situation, il doit savoir que les pêcheurs des deux côtes se font saisir par les principales banques à charte sous prétexte, selon ces banques, que les prêts ne sont pas garantis et que les prêts individuels et particuliers n'étaient pas couverts par le fonds. On saisit le matériel et l'équipement des pêcheurs. Que va faire le ministre suppléant des Pêches et des Océans à propos de cette situation?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre suppléant des Pêches): Monsieur le Président, j'ai entendu les mêmes rumeurs que le très honorable représentant ce matin, et j'ai fait immédiatement effectuer des recherches au ministère. Tant que je ne saurai pas s'il y a un problème, il ne m'est guère possible de répondre à sa question. S'il y a un problème, j'essaierai sans aucun doute d'y remédier.

L'ADOPTION D'UNE MESURE MODIFICATIVE EN JUIN

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ce ne sont pas des rumeurs, monsieur le Président. Nous avons des copies de lettres de centaines de pêcheurs des deux côtes de notre pays et des copies des lettres adressées par les banques. En même temps que le Parlement se penchait sur la révision de la Loi sur les prêts aidant aux opérants de pêche en juin, le gouvernement avait apparemment informé secrètement les banques que les crédits étaient épuisés et que les prêts ne seraient plus garantis. Pendant ce temps-là, les pêcheurs de la côte de Colombie-Britannique et de la côte Atlantique avaient toujours l'impression que ces prêts allaient continuer à être garantis. Le ministre suppléant des Pêches et des Océans pourrait-il nous dire exactement ce qu'il en était en juin? Le Parlement a-t-il été induit en erreur lorsque la Chambre s'est penchée sur cette mesure?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre suppléant des Pêches): Monsieur le Président, je viens de dire au très honorable représentant que j'avais immédiatement fait effectuer des vérifications. J'ai les premiers résultats de ces vérifications. Le représentant sera satisfait d'apprendre que les responsables m'ont informé que le gouvernement ne prenait pas actuellement de mesures de recouvrement. Le gouvernement a atteint la limite pour laquelle il garantissait les prêts pour la période de 1977 à 1980. On m'a précisé que cette limite était déterminée à l'aide d'une formule. Une fois que cette limite est atteinte et que la garantie cesse de fonctionner, c'est aux banques d'agir comme bon leur semble.

• (1120)

LE RÉAPPROVISIONNEMENT DU FONDS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Le problème, c'est que les banques saisissent les pêcheurs, et disent aux pêcheurs que ces prêts ont été garantis à un moment où le fonds était déjà épuisé. Le gouvernement l'a dit aux banques, mais pas aux pêcheurs.

Le vice-premier ministre voudrait-il bien présenter immédiatement un projet de loi visant à réapprovisionner le fonds, comme il aurait fallu le faire en juin quand la Chambre a étudié cette mesure, alors qu'on continuait à accorder aux pêcheurs des prêts en leur laissant croire qu'ils étaient garantis?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre suppléant des Pêches): Monsieur le Président, le très honorable représentant tire certaines conclusions qui sont peut-être ou qui ne sont peut-être pas fondées. Si elles le sont, nous prendrons en considération sa judicieuse proposition.

* * *

LA SANTÉ

LA NOUVELLE CONCERNANT LA PRIVATISATION DES SOINS DE SANTÉ

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, les Canadiens ont appris ce que contient le rapport demandé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet de la privatisation du système de soins de santé du Canada. Le gouvernement est-il d'accord ou non avec les conclusions de cette étude, selon laquelle le système des soins de santé du Canada se porte bien et pourrait être compromis par la privatisation?

Si le gouvernement n'est pas d'accord là-dessus, est-ce pour cela qu'il a refusé de publier le rapport et ne l'a fait que lorsqu'il y a été obligé en vertu des dispositions de la Loi sur l'accès à l'information?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme le député le sait, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'est pas à la Chambre aujourd'hui. Cette question relève de sa compétence. J'en prendrai note et je demanderai au ministre de communiquer avec le député.

LE PRÉSIDENT DU GROUPE D'ÉTUDE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, comme le vice-premier ministre le sait, une étude a été demandée au sujet de l'ensemble du système des soins de santé. Comment pourrions-nous attacher foi aux conclusions de cette étude vu qu'elle est dirigée par M. Garry Chatfield, qui est président de la société Hospital Management Development Ltd., un élément de la société Extendicare Corporate, et qu'il a lui-même des intérêts en jeu?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme le député le sait, depuis un an, ces groupes d'étude examinent toute une série de programmes. Il y en a plus d'un millier, répartis entre tous les services gouvernementaux. Le groupe d'étude en question compte des représentants des secteurs privé et public et comprend aussi M. Dennis Kealey, de la Direction générale des services de la santé de Santé et Bien-être Canada, M. Bryce Taylor, du programme de certificat d'administration pour les sports de l'université York, le sous-ministre adjoint de la division de l'élaboration de la politique du ministère des Hôpitaux et des Soins médicaux à Edmonton, en Alberta, M. Hearn, sous-ministre de la Santé de Terre-Neuve, et ainsi de suite. Les secteurs public et privé sont donc bien représentés au sein de ce groupe d'étude, ce que nous avons essayé de faire pour tout le processus d'examen des programmes.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, il me semble que le fait qu'un représentant d'Extendicare occupe un poste aussi important que celui-là constitue un conflit d'intérêts évident. Je tiens à signaler au vice-premier ministre que bon nombre d'études ont été menées ces dernières années au sujet du système de soins de santé du Canada et qu'elles ont toutes révélé que le système se porte très bien. Combien de rapports faut-il au gouvernement avant qu'il en trouve un qui appuie son opinion moyenâgeuse selon laquelle il faudrait privatiser le système des soins de santé?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, si le député réfléchit à ses propres paroles un instant, il se rendra compte que cette accusation est très injuste. Ce groupe d'étude examine certains programmes gouvernementaux dans les domaines de la santé, de l'enseignement et des sports.

D'autres groupes d'étude ont aussi examiné des programmes qui touchent non seulement la santé, mais tous les ministères du gouvernement. Il s'agit de travaux sur la gestion. Aucune des recommandations du groupe d'étude ne reflète la politique du gouvernement. Il s'agit d'opinions exprimées par un groupe d'étude composé de représentants des secteurs public et privé qui examinent l'ensemble des programmes gouvernementaux.

• (1125)

LES PÊCHES

LES PRÊTS AIDANT AUX OPÉRATIONS DE PÊCHE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, les prêts aidant aux opérations de pêche ne sont pas des choses nouvelles pour le gouvernement du Canada. Voici ce qu'a écrit, en juillet dernier, le ministre des Pêches à un pêcheur en précisant le nom de la banque visée:

> La banque . . . , du fait des lourdes pertes qu'elle a subies, a maintenant le droit d'exiger le remboursement intégral par le gouvernement fédéral des prêts aidant aux opérations de pêche pour la période où votre prêt a été contracté et, par conséquent, nous n'avons plus aucune obligation à l'égard de vos dettes.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement a-t-il pour principe de soutenir les gens qui ont beaucoup d'argent en banque et de leur donner des garanties mais de renier les garanties écrites données à un producteur primaire?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre suppléant des Pêches): Pas du tout, monsieur le Président. Le député ne s'est peut-être pas encore rendu compte que ce genre de procédé a changé depuis un certain 4 septembre.

LA NOMINATION D'UN NOUVEAU MINISTRE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, voici ce que m'a écrit un pêcheur:

> Le directeur de la banque m'a dit que lui non plus n'était pas au courant d'une telle restriction . . .

Imposée par le gouvernement du Canada. Il poursuit encore:

> Si vous pouviez communiquer avec le ministre des Pêches le plus tôt possible, tout n'est peut-être pas perdu.

Je ne m'adresse pas au ministre des Pêches mais au vice-premier ministre. Peut-il nous dire quand nous aurons un ministre des Pêches afin que je puisse répondre à mes électeurs?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre suppléant des Pêches): Monsieur le Président, en ma qualité de ministre suppléant des Pêches, je suis parfaitement en mesure de m'occuper des problèmes soulevés par des députés et d'autres personnes également. Je m'étonne que le député n'ait pas accompli son devoir en me soumettant ce cas-là. Maintenant que je suis au courant, je vais m'en occuper.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, le député sait ou devrait savoir qu'elle concerne la prérogative du premier ministre. Quand nous avons des choses à annoncer, nous le faisons en temps et lieu.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES MESURES PROTECTIONNISTES DU CONGRÈS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Avant que les États-Unis ne concluent un accord sur le libre-échange avec Israël, il était convenu, au départ, que toutes les lois commerciales injustes demeureraient en vigueur en attendant la conclusion de cet accord.

Étant donné que le projet de loi Gibbons, qui vise essentiellement nos exportations de bois, de toute évidence, a maintenant franchi l'étape du sous-comité à la Chambre des représentants des États-Unis, pourquoi le gouvernement américain fait-il traîner les choses exprès en ne déposant pas immédiatement au Congrès le préavis de 60 jours nécessaire pour que les négociations puissent commencer alors qu'on assiste à une prolifération des mesures protectionnistes contre le Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement américain ne fait pas traîner les choses exprès. Le président des États-Unis s'est formellement engagé auprès du premier ministre, à Québec, à opposer son droit de veto à toute attaque d'envergure contre les intérêts du Canada.

LA POSITION DU CANADA

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, le ministre sait très bien qu'une majorité des deux tiers suffit pour renverser le droit de veto.

Pourquoi notre gouvernement n'impose-t-il pas des conditions fermes aux négociations sur le libre-échange avec les États-Unis dont les mesures paralyseront nos exportations avant même que ces négociations ne débutent?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député doit reconnaître, en toute franchise, que le projet de loi Gibbons a été adopté par une majorité beaucoup plus mince que prévue et que cette mesure n'est pas du tout à l'abri du veto présidentiel.

Hier soir, le premier ministre a parlé personnellement au président des États-Unis de nos exportations de bois. Je reviendrai, moi aussi, à la charge auprès du secrétaire d'État, M. Schultz, lundi prochain, lorsque nous nous rencontrerons à Calgary. Nous avons l'intention de prendre toutes les mesures possibles pour protéger notre industrie forestière. Nous voulons conclure un accord commercial avec les États-Unis justement pour protéger les 60,000 emplois de cette industrie qui sont menacés parce que le régime actuel ne fonctionne pas assez bien.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LES PÊCHEURS TERRE-NEUVIENS—LES PERCEPTIONS DES IMPÔTS EN SOUFFRANCE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le secteur de la pêche est en sérieuse difficulté à cause du ministre qui s'occupe de tout et ne fait rien.

• (1130)

Il y a quelques semaines le gouvernement a reconnu la situation catastrophique dans laquelle se trouvent les pêches de Terre-Neuve en participant à une opération de renflouement de 105 millions de dollars à l'égard de la plus grosse société de pêche de Terre-Neuve, Fisheries Products International. Ce matin, le ministre du Revenu national a adopté une politique toute nouvelle et totalement différente à l'égard des pêcheurs.

C'est à lui et non au ministre touche à tout que je pose ma question. Comment se fait-il que le gouvernement du Canada ait mis sur pied une politique visant à lever le plafond touchant la perception des arriérés d'impôt des pêcheurs au moyen de saisie sur le salaire, fixé à 25 p. 100, ce qui était un taux acceptable et humain, par le gouvernement précédent? Comment peut-il prendre une telle mesure à une époque où le gouvernement doit injecter 105 millions de dollars pour sauver cette société de la faillite?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis ravi que mon collègue d'en face me permette de dissiper les impressions fausses laissées apparemment par les médias et d'autres sources. A l'instar de tous les autres députés de Terre-Neuve que nous avons intensément consultés, ainsi que le syndicat et les autres intéressés dans sa province, il sait que cette initiative ou cette modification administrative de la part du Revenu national visait à favoriser l'égalité et la capacité contributive au lieu d'insister sur le principe de la saisie.

M. le vice-président: Une question supplémentaire.

M. Tobin: Monsieur le Président, le ministre devrait savoir que les deux personnes qui sont censées avoir consulté les députés de Terre-Neuve ne l'ont pas vraiment fait: elles sont venues nous annoncer la nouvelle et nous leur avons répondu qu'elles étaient folles. Il s'agit d'un fonctionnaire de Terre-Neuve qui prend sa retraite ce mois-ci et d'un fonctionnaire fédéral qui doit partir également à la retraite dans quelques semaines. Ils ont suffisamment de bon sens pour vouloir échapper à une politique catastrophique, insensible, stupide . . .

M. le vice-président: Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Tobin: Étant donné la catastrophe que nous avons connue cette année, puisque la ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'a prévu aucune mesure d'aide pour les pêcheurs cette année et comme cette société a besoin de 105 millions de dollars, où . . .

Des voix: Règlement!

M. le vice-président: Le député de Churchill a la parole.

M. Tobin: Ce ne sont que les pêcheurs de Terre-Neuve!

LES MOYENS DE PAYER L'IMPÔT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre du Revenu national. Comment peut-il affirmer qu'ils sont capables de payer, alors qu'il prendra à certaines familles de pêcheurs plus de 25 p. 100 de leur revenu? Comment pourraient-ils avoir les moyens de payer?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, cela me surprend que mon vis-à-vis pose une question aussi fallacieuse que celle-là. Il a affirmé que nous prendrions aux pêcheurs plus de 25 p. 100 de leur revenu. C'est loin d'être nécessairement vrai. L'ancien ministre libéral du Revenu a placé les pêcheurs de Terre-Neuve dans une certaine catégorie. Je suis persuadé qu'il l'a fait dans les meilleures intentions du monde. On a consulté alors tous les députés de cette province ainsi que d'autres intéressés.

M. Tobin: Mais nous n'avons pas donné notre accord.

M. MacKay: Je peux garantir à la Chambre et à mon honorable collègue que je serai, tout comme mon ministère, très sensible aux problèmes des pêcheurs de Terre-Neuve qui sont, à l'instar d'autres pêcheurs . . .

M. Tobin: Ça va de mal en pis, Elmer.

M. MacKay: . . . placés dans une situation très regrettable, à cause de la nature cyclique de leur travail.

LA FAÇON DONT LE MINISTÈRE TRAITE LES PÊCHEURS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le ministère du Revenu national n'est pas connu pour sa compassion. Comment les pêcheurs peuvent-ils être confiants alors qu'on a supprimé le plafond qui les protégeait? Ils n'ont plus à l'heure actuelle aucune protection. Comment le ministre veut-il que les pêcheurs ne se sentent pas menacés alors qu'il fait ce genre de réponse?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député a peut-être oublié que c'est notre gouvernement qui a présenté la charte des droits du contribuable et qui a mis de l'avant une nouvelle façon de traiter le contribuable avec équité, en le consultant.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Je répète à nouveau pour la gouverne du député et de la Chambre, qu'on ne prendra aucune mesure dure ou draconienne. Les pêcheurs de Terre-Neuve seront traités comme leurs collègues des autres régions. On tiendra compte de leur capacité de payer et de leur situation personnelle. Si des mesures injustes ou draconiennes sont prises, j'invite le député et ses collègues à me le faire savoir, car nous ne le tolérerons pas.

* * *

L'AGRICULTURE

LE MARITIME FARMERS COUNCIL—LA RECOMMANDATION CONCERNANT LA PÉRÉQUATION DES PRIX DES PROVENDES

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Agriculture que je m'adresse. Ma question porte sur le programme qu'a demandé le Maritime Farmers Council relativement à la péréquation des prix des provendes. Il s'agit là, le ministre le sait, d'une initiative importante intéressant l'agriculture et le développement régional. Le ministre a reçu cette proposition il y a plus d'un an. Pourrait-il dire à la Chambre pourquoi il met tant de temps à communiquer aux agriculteurs des provinces maritimes une décision au sujet d'un projet qui est susceptible de marquer profondément la vie des agriculteurs et des éleveurs de cette région? Pourquoi un tel retard?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et suis sensible à l'intérêt qu'il porte à cette affaire. J'ai reçu beaucoup d'instances de la part des associations agro-alimentaires des provinces de l'Atlantique. Je tiens à ce que le député sache bien que je suis pleinement conscient des difficultés qu'elles éprouvent. Je tiens également à lui assurer que la proposition est actuellement à l'étude.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE UNE DÉCISION

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Franchement, monsieur le Président, je ne trouve pas que le ministre ait répondu à ma question. Les agriculteurs des provinces maritimes attendent une réponse depuis février dernier. Alors que le ministre s'était engagé à communiquer sous peu avec eux en mars dernier, il ne l'a toujours pas fait, en dépit des mois et des mois qui se sont écoulés depuis. Pourrait-il dire à la Chambre et aux agriculteurs des provinces maritimes quand il prévoit annoncer une décision favorable relativement à cette initiative de développement régional qui intéresse ces provinces au plus haut point? Pourquoi donc ce long retard?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Si le député se donnait la peine de vérifier les faits, monsieur le Président, il constaterait que le précédent gouvernement s'était entièrement désintéressé du secteur agricole non seulement dans les provinces de l'Atlantique, mais dans toutes les provinces.

M. Dingwall: N'induisez pas la Chambre en erreur!

M. Wise: Que le député prenne la peine de vérifier les faits.

M. Dingwall: C'étaient vos propres députés.

M. Wise: Un examen objectif démontrera que nous n'avons négligé le secteur agricole nulle part au Canada.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ADMISSION AUX ÉTATS-UNIS DES TECHNICIENS CANADIENS

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les États-Unis ont fermé leur frontière au personnel des entreprises canadiennes qui installe ou entretient les produits vendus par leur entreprise aux États-Unis après le 29 août 1985. Ce problème préoccupe beaucoup les entreprises de haute technologie dans ma circonscription et tous les fabricants. Le ministre peut-il dire à la Chambre où en est le gouvernement pour ce qui est de supprimer cet obstacle?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le département de la justice des États-Unis a fait appel de la décision rendue par un tribunal de district de la Californie lequel s'est prononcé sur la question seulement en ce qui concernait la période avant le 28 août. Je sais que cet appel sera entendu dans les jours à venir.

En plus de ces procédures judiciaires aux États-Unis, notre ambassadeur à Washington a abordé la question avec divers ministres du gouvernement américain. Je compte moi-même en discuter avec le secrétaire d'État, M. Schultz, quand je le verrai à Calgary lundi prochain.

* * *

L'AGRICULTURE

LES PERTES SUBIES PAR LES AGRICULTEURS DES PRAIRIES À CAUSE DE LA SÉCHERESSE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Il est ministre de l'Agriculture et son gouvernement est au pouvoir depuis plus d'un an, et pourtant les agriculteurs du sud des Prairies attendent depuis les mois d'août une solution aux problèmes que leur ont causé la sécheresse et l'invasion de sauterelles; c'est en août que le député d'Assiniboia a été chargé de faire des recommandations au premier ministre pour activer les choses.

Étant donné que le ministre de l'Agriculture a prétendu que si le gouvernement tardait à passer à l'action c'était en quelque sorte à cause de l'humidité qui a succédé à la sécheresse, pourrait-il nous dire en quoi ce changement améliore les perspectives financières des agriculteurs de la zone qui a été touchée? Peut-être laissait-il entendre que l'on avait donné par ailleurs audit député d'Assiniboia de proposer un programme d'indemnisation pour les agriculteurs qui ont subi des pertes à cause du très mauvais temps?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne suis pas certain de comprendre très bien quels renseignements veut le député. Comme il comprend certains des problèmes du secteur agricole, il devrait mieux se rendre compte des difficultés que nous avons pour les raisons que nous avons données. Je lui garantis que nous prendrons bientôt une décision finale sur la Phase II. Par ailleurs, nous essayons du même coup d'insérer dans le programme des mesures à plus longue échéance, des mesures permanentes susceptibles de nous permettre d'affronter des catastrophes périodiques.

LE RÔLE DES PROVINCES

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, le fait que les provinces n'aient pas décrété que cette zone était une zone sinistrée a-t-il empêché le gouvernement d'agir? Les allégations qui circulent dans le pays sont-elles de simples allégations et n'ont-elles en fait aucun rapport avec la lenteur du gouvernement? Le ministre a-t-il besoin que les provinces déclarent qu'il s'agit d'une zone sinistrée avant de pouvoir agir?

• (1140)

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait ajouté ce dernier commentaire parce qu'il me facilite la réponse. Elle est négative.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA—LE PLAN DE NETTOYAGE DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. C'est au sujet du plan de nettoyage de la rivière Niagara que lui ont proposé les services de la protection de l'environnement des États-Unis. C'est un plan qui pourrait mettre en danger la santé de plusieurs générations de Canadiens. Le ministre a fait des déclarations confuses et contradictoires à la Chambre des communes et à l'extérieur. Les municipalités commencent à s'énerver, de même que les groupes du secteur privé.

M. Clark (Yellowhead): La question.

M. Caccia: Le public désire savoir comment on se débarrassera des déchets toxiques; quand le nettoyage commencera et quelle est la somme affectée par les services de protection de l'environnement des États-Unis. Le ministre peut-il répondre aujourd'hui à ces questions?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député qui a posé la question a insisté, à la Chambre comme à l'extérieur, sur le fait que je refuse de communiquer un document américain qui m'a été confié à titre confidentiel afin que je puisse donner mon avis avant que le gouvernement des États-Unis ne le publie sous sa forme définitive. Ce n'est pas à moi de publier ce document. Cela dit, je peux rassurer le député que même les personnes au nom desquelles il prétend poser cette question, que les agents de mon ministère se réuniront le 8 novembre avec les représentants du gouvernement de l'Ontario, de l'État de New York et du gouvernement des États-Unis pour discuter de ce document de travail, de façon à lui donner sa forme définitive et à le publier le plus rapidement possible. C'est le gouvernement des États-Unis et non pas le gouvernement du Canada qui publiera ce document, étant donné qu'il ne nous appartient pas.

LES DÉCHETS TOXIQUES DES DÉPOTOIRS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Ce document ne nous appartient peut-être pas, mais il concerne la santé de 4.5 millions de Canadiens et le ministre aurait mieux fait de s'intéresser immédiatement à cette importante question. Il a tort d'adopter une attitude aussi détachée, froide et indifférente. Il devrait se montrer énergique et nous dire, par exemple, si le 8 novembre . . .

M. Hnatyshyn: Règlement!

M. Caccia: Vous, taisez-vous!

M. Clark (Yellowhead): C'est une honte. Voyez le sourire de Turner.

Une voix: Allez-y.

M. Caccia: . . . il va défendre les intérêts à long terme des Canadiens sur le plan de la santé et de l'approvisionnement en eau en exigeant l'incinération des déchets toxiques qui se trouvent dans le dépotoir situé le long de la Niagara. Va-t-il le faire?

Une voix: Oui ou non?

M. Crosbie: Il est temps de vous réveiller, Caccia. Où étiez-vous pendant toutes ces années?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, personne de ce côté-ci n'est moins scandalisé que le député face à ceux qui polluent les cours d'eau dans lesquels les Canadiens puisent leur eau potable. Il m'accuse de froideur. Il ferait mieux de garder lui aussi la tête froide, car s'il le faisait, il reconnaîtrait que notre gouvernement a fait davantage en 12 mois . . .

Des voix: Bravo!

M. McMillan: . . . que l'ancien gouvernement en 12 ans.

M. Gray (Windsor-Ouest): Vous n'avez pas répondu à la question.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LE MORATOIRE SUR LES SAISIES

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. De vils prix pour les récoltes et des taux d'intérêt élevés auraient obligé la Société du crédit agricole à fermer 670 exploitations agricoles cet automne. Le ministre a donc imposé un moratoire sur les saisies de la SCA. Voici la question que je pose au ministre: à quoi aboutira ce moratoire, combien de temps durera-t-il et s'appliquera-t-il également aux prêts consentis par d'autres établissements?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Je sais gré au député de reconnaître l'importance de la question et, j'en déduis, d'appuyer la décision que je prenais au début de septembre d'imposer un moratoire sur les saisies de la SCA. J'ai signalé à ce moment-là que ce moratoire demeurerait en vigueur indéfiniment et j'ai également dit que nous avions demandé une étude sur le rôle et le mandat de la SCA. C'est la première fois qu'une étude de ce genre est effectuée depuis 25 ans. J'ai maintenant reçu ces recommandations qui sont actuellement examinées et je compte pouvoir prendre bientôt des décisions au sujet d'autres mesures appropriées pour aider à remédier à la situation très difficile dans laquelle se trouvent de nombreux agriculteurs canadiens.

LES COMMISSIONS DE RÉVISION JUDICIAIRE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, il s'agit là d'un problème très urgent. J'ai des milliers de signatures qui révèlent cette inquiétude. Il y a environ 50,000 agriculteurs qui, d'après les chiffres de la SCA, font face à de graves problèmes financiers.

Le ministre donnera-t-il maintenant suite aux résultats de l'étude Grey-Bruce et établira-t-il une série de commissions de révision judiciaire chargées d'entendre les causes et d'arriver à des règlements qui aideront ces 50,000 agriculteurs? Autrement ils seront chassés de leurs terres et nous perdrons cette production agricole si importante pour l'avenir du Canada.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, cela ne fait aucun doute, et je l'ai dit à la Chambre et partout au Canada ainsi qu'à de nombreux organismes agro-alimentaires, que je rencontre constamment que la situation financière dans le secteur primaire de l'industrie agricole est très difficile et peut-être la plus précaire que nous ayons connue depuis 50 ans.

A mon avis, le chiffre cité par le député, selon lequel 50,000 agriculteurs feraient face dans l'immédiat à la saisie ou à la faillite, est quelque peu excessif. Comme je le lui ai signalé, nous avons encore un peu partout au Canada, les commissions de révision de la Société du Crédit agricole. Elles agissent à titre bénévole et font un excellent travail. Une des recommandations que j'envisage est quelque peu analogue à ce que propose le député.

* * *

[*Français*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA PRODUCTION D'ÉQUIPEMENT DES FRÉGATES CANADIENNES—LA CRÉATION D'EMPLOIS À MONTRÉAL

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Dans le journal *Le Devoir* de ce matin, on lit le titre: «Paramax Inc. devance son échéancier dans la production d'équipement des frégates canadiennes». C'est une société qui va employer 500 professionnels de la haute technologie. On sait que les résultats dans l'emploi sont susceptibles d'être très bons dans la région de Montréal.

Est-ce que le ministre peut nous renseigner sur le fait que son ministère puisse prendre des mesures pour activer le processus de mise en place de ces emplois pour la population de Montréal?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président . . .

Des voix: Bonjour! Vous avez bien dormi?

M. Nunziata: Dommage de vous éveiller!

M. Stevens: Bonjour. Monsieur le Président, voilà le genre de questions positives que les Canadiens aimeraient entendre plus souvent.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Quelqu'un pourrait-il lui dire ce qu'on lui a demandé?

M. Stevens: Je pense que Paramax mérite d'être félicitée pour l'ouverture de ce nouveau centre de recherche à Montréal, qui va faire travailler 500 personnes de la région. D'autant plus que pour ce faire elle utilise 11 millions de dollars de ses fonds propres. Bref, au lieu du tableau d'épouvante que nous brosse l'opposition, on voit que le Canada bouge. Des emplois pour les Canadiens!

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA POLITIQUE LAITIÈRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Agriculture.

Les producteurs de lait au Québec sont actuellement très inquiets. Ils attendent effectivement la politique laitière à long terme qui avait été promise à plusieurs dizaines de reprises, et cette décision devait être annoncée le 1er août. Nous sommes actuellement le 25 octobre et on ne connaît toujours pas la politique laitière de votre ministère.

Le ministre peut-il dire à cette Chambre quelles sont les raisons qui motivent un aussi long délai pour faire connaître les intentions du gouvernement à ce chapitre?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je m'intéresse à la question du député et à sa mention d'un retard. Je tiens à lui assurer qu'il n'y a absolument pas de retard, à n'en pas douter. Il n'y a pas eu d'engagement de pris quant à l'annonce de la politique laitière à long terme . . .

M. Nunziata: Oh, si. Vous avez promis un comité.

M. Wise: . . . le 1er août. Ils ne savent plus d'où ils en sont, ils n'y comprennent rien. Ce qui était nécessaire, et ce que nous avons fait le 1er août, c'était d'annoncer une augmentation de prix. Il n'y a pas eu de politique laitière à long terme de promise, ni pour cette date ni pour le 1er septembre, le 15 septembre ou le 1er novembre.

• (1150)

Le député devrait savoir que j'ai chargé deux personnes tout à fait qualifiées d'effectuer une étude et de consulter tout le monde dans ce secteur. Je vais recevoir le rapport de ces deux personnes, M. Everett Biggs et M. Benoît Lavigne, qui ont procédé à de larges consultations dans le pays auprès de tous les secteurs de l'industrie.

Des voix: Règlement!

M. Wise: Je vais recevoir ce rapport . . .

Des voix: Règlement!

M. Wise: Je vais recevoir ce rapport dans deux semaines peut-être. Les députés admettront sûrement qu'il va me falloir encore deux ou trois semaines pour étudier les tenants et les aboutissements du rapport . . .

M. le vice-président: Nous remercions le ministre de sa réponse.

[*Français*]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE S'ENGAGER

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Est-ce que le ministre peut prendre l'engagement ferme, devant cette Chambre, que la politique laitière sera effectivement à long terme, et que cette même politique n'envisagera aucune espèce de coupure comme vous l'avez abondamment promis au cours des dernières élections?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, les producteurs laitiers du Canada demandent une politique laitière à long terme depuis huit ans. Le gouvernement précédent a refusé de la leur donner. Mais nous allons . . .

M. Foster: Qu'est-ce que vous allez leur donner?

M. Wise: Je ne peux pas donner de date. C'est une chose que je n'aime jamais faire. Je tiens à procéder de la bonne façon. Je tiens à prendre le temps de consulter tout le monde dans ce secteur. Il est évident que nous arrivons au terme de cette opération. En toute bonne foi, je pense que je serai en mesure . . . j'espère que je serai en mesure d'annoncer avant la fin de l'année quelle sera la politique laitière à long terme.

* * *

PETRO-CANADA

LE CONTRAT DE VÉRIFICATION COMPTABLE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La semaine dernière, j'ai demandé à son collègue, le ministre des Finances, pourquoi le contrat de vérification des comptes de Petro-Canada avait été confié, par décret du conseil, à une entreprise de Chicago, Arthur Anderson & Co., qui est la plus grande société de vérification au monde. J'ai en mains une liste de 20 associés de cette firme qui ont donné chacun au moins $1,000 au parti conservateur l'an dernier.

Des voix: Honteux!

M. Nystrom: La véritable raison pour laquelle le contrat a été confié à la société de Chicago n'est-elle pas que 20 associés au moins de cette société ont versé un minimum de $1,000 chacun à la caisse du parti conservateur? Est-ce la vraie raison?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la réponse est non.

L'ADJUDICATION DU CONTRAT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, dans ce cas la ministre pourrait peut-être expliquer à la Chambre pourquoi, à ma connaissance du moins, on n'a demandé de proposition ou de soumission officielle à aucune des huit grandes sociétés de vérification du Canada? Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'appel d'offres? La vraie raison n'est-elle pas que ces gens ont donné de l'argent au parti conservateur?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, nous rejetons la répugnante allégation du député selon laquelle des contributions politiques seraient entrées en considération. Il n'est pas sans savoir que les sociétés de comptables agréés donnent de l'argent à tous les partis, tout comme le sien est aidé par des intérêts syndicaux.

M. Deans: Nous ne leur accordons pas de contrats.

Mlle Carney: J'ajouterais, et le député devrait le savoir, que l'article 141(1) de la Loi modifiée sur l'administration financière prévoit que c'est le gouverneur en conseil et le ministre responsable, après consultation du conseil d'administration de la société d'État, qui font la recommandation. Le conseil d'administration de Petro-Canada a étudié un certain nombre de sociétés, dont Arthur Andersen qui a des bureaux dans plusieurs villes canadiennes, notamment Toronto, Ottawa et Calgary, et il a recommandé Arthur Andersen & Co. La compagnie Peat Marwick Mitchell and Co., avait eu le contrat pendant 10 ans.

* * *

[*Français*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PERMETTRE À LA VICKERS DE FAIRE UNE OFFRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME *MULTISHIP-SIX*

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais m'adresser à l'honorable ministre des Approvisionnements et Services.

Hier, les travailleurs de la Vickers ont quitté la Colline parlementaire déçus de n'avoir obtenu aucune assurance, de la part du ministre, que le gouvernement allait intervenir afin de prévenir des mises à pied.

Le chantier de Montréal n'est même pas autorisé à faire une offre dans le cadre du Programme *Multiship-six* parce que le ministère prétend que la situation des glaces à Montréal ne permet pas à la Vickers de faire des travaux de réparation l'hiver.

Je veux demander au ministre s'il serait disposé à changer la décision de son ministère, à permettre à la Vickers de faire une offre dans le cadre du Programme *Multiship-six*, compte tenu du fait que la Vickers répare des bateaux 12 mois sur 12, et cela depuis plus de 10 ans.

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'étais présent à la réunion que mentionne le député. J'ai eu l'impression très nette que les travailleurs, une fois en possession de tous les éléments, étaient très satisfaits que je m'engage à faire tout en mon pouvoir pour améliorer leur situation. En ce qui a trait très précisément à la question, la politique est toujours la même et rien n'empêche le chantier naval de Montréal de soumissionner à l'égard des divers contrats de réfection de navires. Le seul problème, c'est que si les travaux doivent s'effectuer au cours de l'hiver et que la voie maritime est gelée, les bateaux ne pourront pas se rendre jusque-là. Par contre, si les travaux peuvent être effectués en été, le chantier naval pourra soumissionner.

[*Français*]

ON DEMANDE QUE DES DÉCISIONS SOIENT PRISES RAPIDEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, si le ministre commence à changer de direction, ce que nous approuvons, peut-il nous assurer que le gouvernement interviendra à temps pour éviter que les mises à pied aient lieu, et cela, ce n'est pas dans des années. Cela va commencer dès la fin de l'année prochaine, il n'y aura plus personne des 500 employés à ce chantier naval qui aura de l'emploi.

Est-ce que les décisions vont arriver à temps? C'est ce que je veux demander au ministre.

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, le gouvernement, je le répète, pèse toutes les solutions possibles à un problème qui nous préoccupe et qui préoccupe tous les citoyens de l'est de Montréal. Je me suis engagé à tenir les travailleurs au courant. Nous allons nous entretenir avec le président du conseil de la Vickers dans les deux prochaines semaines. Je me suis engagé à rendre compte de cet entretien aux travailleurs et je le ferai.

* * *

[*Français*]

LES TEXTILES

L'IMPORTANCE DE SAUVER LES EMPLOIS AU QUÉBEC

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Monsieur le Président, les comités pour le maintien des emplois de Saint-Jean-sur-Richelieu et de Valleyfield ont déposé une pétition de 40,000 signatures auprès du ministre hier sans apprendre de ce dernier quand il va annoncer des mesures pour protéger l'industrie du textile et les emplois touchés dans ces deux villes.

Le ministre a-t-il maintenant reçu le rapport final de la Commission du textile et du vêtement à ce sujet et quand le gouvernement annoncera-t-il sa nouvelle politique pour sauver les emplois dans l'industrie du textile du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, quand le député m'a posé une question semblable, hier, je lui ai répondu que je devais, l'après-midi même, m'entretenir avec les représentants des parties, délégués syndicaux, cadres et maires des municipalités. Cette réunion a bel et bien eu lieu. Nous avons eu des entretiens fructueux et mes interlocuteurs m'ont exprimé leurs points de vue. Ils comprennent, je crois, la situation. Cette décision est le fait d'une entreprise privée. Je me suis également entretenu avec Tom Bell, de Dominion Textile. Nous avons discuté de la conjoncture dans ce secteur. Que le député et la Chambre se rassurent, le gouvernement entend à coup sûr établir une politique qui garantira la viabilité du secteur des textiles et du vêtement au Canada.

[*Français*]

ON DEMANDE QUAND UNE NOUVELLE POLITIQUE SERA ANNONCÉE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, est-ce que le ministre est conscient du fait que les postes de 800 employés qui sont touchés par les fermetures annoncées par la compagnie Domtex, à Saint-Jean-sur-Richelieu et à Valleyfield, se sentent comme s'ils étaient traités comme des otages par la compagnie dans ses efforts peut-être pour quitter le Canada ou bien va-t-on faire un changement dans la politique du textile? Combien de temps le gouvernement continuera-t-il à punir ces employés dont les emplois sont menacés et quand précisément allez-vous annoncer votre nouvelle politique pour l'industrie du textile?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, il est certain que nous étions au courant. Nous l'étions bien avant que le député s'intéresse à la question. Il veut tout simplement se rattraper et tenter de marquer quelques points sur le plan politique alors qu'il s'agit franchement d'une situation sérieuse. Nous collaborons avec l'industrie et les chefs syndicaux en vue de trouver une solution capable d'atténuer le chômage qui s'aggrave dans ce secteur.

* * *

L'APARTHEID

LE COMMUNIQUÉ DES PAYS DU COMMONWEALTH

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je suis heureux de le voir de retour de la Conférence des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le ministre est-il d'avis que le communiqué qui est au fond un compromis, sur les sanctions à prendre contre l'Afrique du Sud constitue de la part des pays du Commonwealth un message assez puissant pour que ce pays mette fin à son régime d'apartheid?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député qui porte un intérêt constant à cette question. Le consensus auquel on est arrivé à Nassau à l'occasion de la Conférence du Commonwealth est particulièrement remarquable, compte tenu des divergences qui existaient avant le début de la conférence. Les participants ont maintenu contre l'apartheid la pression constante que le Canada souhaite voir exercée. J'ajouterai, monsieur le Président, que les Canadiens peuvent être fiers du rôle central et essentiel que le premier ministre a joué pour qu'on en arrive à ce consensus.

• (1200)

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

LA SITUATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Il sait que les producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard vivent l'année la plus difficile de leur histoire à cause des frais de service et des droits d'inspection que leur avait imposés le gouvernement et aussi des prix qui n'équivalent plus qu'à la moitié du coût de production.

Le ministre est-il prêt à s'engager aujourd'hui à mettre sur pied un programme d'achat de pommes de terre en vertu de la Loi sur l'Office des produits agricoles pour venir en aide à ces agriculteurs? Acceptera-t-il aussi de supprimer les droits d'inspection qu'il a imposés cette année pour la première fois dans l'histoire de l'agriculture au Canada?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député exagère un peu en ce qui concerne les droits d'inspection, car il devrait savoir que j'ai personnellement négocié avec pratiquement tous les groupes de producteurs et que nous nous sommes entendus sur des niveaux d'augmentation mutuellement satisfaisants. Évidemment, ces augmentations seront imposées par étapes, comme il se doit.

Je sais par contre que le député n'a pas exagéré en ce qui concerne la situation très difficile du secteur de la pomme de terre, non seulement dans la région de l'Atlantique, mais ailleurs aussi dans le pays, et il existe des programmes, des programmes de stabilisation, que je pourrais envisager d'appliquer. Nous avons également le programme d'achat régi par l'Office des produits agricoles. Je suis tout à fait disposé à envisager ces deux solutions, mais, évidemment, il ne faut pas oublier que nos ressources financières sont très limitées.

[*Français*]

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que les pétitions, sauf une, présentées par les honorables députés, le jeudi 24 octobre 1985, sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

[*Traduction*]

La pétition du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) ne répond pas aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'IDENTIFICATION INCORRECTE D'UN MINISTRE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. le vice-président: J'ai ici l'avis d'un recours au Règlement déposé par la député de Trinity (M^lle^ Nicholson).

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, dans ma question aujourd'hui, j'ai fait mention d'une réunion tenue le 9 août. Les détails de cette réunion figurent dans un document présenté à la Commission Estey. D'après le contexte, j'ai présumé qu'il s'agissait du ministre des Finances (M. Wilson). Il semblerait maintenant que c'était un autre ministre. Je regrette que la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) ait quitté la Chambre, car elle aurait pu faire une déclaration à l'appel des motions en vue d'apporter des éclaircissements.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

DROITS À L'ÉGALITÉ EN VERTU DE LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS—PRÉSENTATION DU 1^ER^ RAPPORT DU SOUS-COMITÉ

M. Patrick Boyer (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du sous-comité sur les droits à l'égalité en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, dans les deux langues officielles.

[*Traduction*]

Aux termes de l'article 16 du Règlement, notre comité de l'égalité des droits réclame une réponse de nature générale à ce rapport d'ici 10 jours.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) fait un rappel au Règlement.

RECOURS AU RÈGLEMENT

POLITIQUE ET PROGRAMMES DE LANGUES OFFICIELLES—LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU 2^E^ RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT MIXTE—LA CONCORDANCE ENTRE LES DEUX TEXTES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement en donnant suite au dépôt, hier, par le vice-premier ministre, de la réponse globale du gouvernement se rapportant au deuxième rapport du Comité permanent mixte de la politique et des programmes de langues officielles.

J'aimerais mentionner à la Chambre et au Président que j'ai attentivement lu les deux documents, en français et en anglais, et je voudrais signaler à la Présidence que la réponse ne se lit pas en français comme elle se lit en anglais.

Je voudrais tout simplement signaler au gouvernement que dans le texte français on parle d'une Conférence fédérale-provinciale et que dans le texte anglais on n'en parle pas. On parle de différents programmes, monsieur le Président, et je ne sais pas si c'est une mauvaise traduction ou si quelqu'un a édité le document, mais je demanderais au secrétaire d'État ou à quelqu'un d'autre de bien lire les deux documents, anglais et français, afin que nous puissions savoir lequel est officiel et lequel est officieux.

M. le vice-président: A l'ordre! Je donne la parole à l'honorable secrétaire d'État sur le même rappel au Règlement.

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je veux simplement préciser que nous allons vérifier le contenu et nous assurer qu'il y a concordance entre les deux textes.

* * *

PÉTITIONS

L'INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DU CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'aurais quelques pétitions à vous présenter ce matin.

Il y a un groupe d'électeurs de la circonscription d'Edmonton-Strathcona et, également, d'Edmonton-Nord qui m'ont demandé de présenter une pétition de leur part à savoir que le gouvernement a décidé, dans son récent budget, de réduire l'indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant et que cette mesure constitue une aide indispensable pour les familles avec enfants, et donc, que le gouvernement fédéral devrait nécessairement modifier sa décision.

J'ai également une pétition semblable de la circonscription d'Etobicoke-Lakeshore, en Ontario.

J'en ai une de la circonscription électorale de Langelier au Québec, monsieur le Président.

Et toujours sur le même sujet, il y en a également une qui vient de la circonscription de Bellechasse, également au Québec.

J'ai également une pétition, monsieur le Président, de la circonscription de Montréal-Sainte-Marie au Québec.

Une de la circonscription de Rosemont, monsieur le Président, et les électeurs de cette région demandent également la même chose dans leur pétition.

Monsieur le Président, j'ai également une pétition de la circonscription électorale fédérale de Shefford.

J'en ai une aussi de la circonscription électorale de Saint-Hyacinthe-Bagot, et toujours, ces pétitions demandent la même chose, monsieur le Président, des modifications à la décision gouvernementale sur les allocations familiales.

Il y en a une de la circonscription fédérale de Rimouski au Québec.

Une de la circonscription de Westmorland-Kent qui est très bien représentée à la Chambre, comme vous le savez, monsieur le Président.

Une de la circonscription fédérale de Saint-Hyacinthe-Bagot au Québec. Je me demande s'il y a un député dans cette circonscription. C'est possible qu'il y en ait un.

Une de la circonscription électorale fédérale de Gatineau, monsieur le Président. Ces gens expriment également le même vœu dans cette circonscription.

Il y en a une autre ici de la circonscription fédérale de Rosemont.

Une pétition également de la circonscription de Hochelaga-Maisonneuve au Québec.

J'ai également une pétition de la circonscription de Québec-Est.

Une de la circonscription de Saint-Michel-Ahuntsic au Québec, monsieur le Président.

Alors, tous les gens de ces circonscriptions m'ont demandé de présenter ces pétitions concernant les allocations familiales de leur part.

[*Traduction*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai à présenter moi aussi un certain nombre de pétitions provenant de la province de Québec et, notamment, des circonscriptions de Drummond, Shefford, Saint-Michel-Ahuntsic, Montréal-Sainte-Marie, Rosemont, Joliette, Rimouski et Richelieu. Les pétitionnaires prient instamment le gouvernement, et surtout le premier ministre (M. Mulroney), de tenir la promesse faite au cours de la dernière campagne électorale fédérale, à savoir qu'on ne toucherait pas au dépôt sacré qu'est la pleine indexation des allocations familiales parce que la désindexation est une mesure régressive qui va priver de 55 millions de dollars les familles les plus nécessiteuses.

LE SERVICE DES EAUX DANS CERTAINES LOCALITÉS DE TERRE-NEUVE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux citoyens des localités de Grand Falls, Windsor et Bishop's Falls, dans le centre de Terre-Neuve. Ces localités sont aux prises avec un grand problème d'hygiène que leur pose leur service des eaux. Les pétitionnaires prient le Parlement d'encourager le gouvernement canadien à trouver au plus tôt une solution à ce très grave problème d'hygiène que pose leur service des eaux.

LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant de la région du sud de l'Ontario où j'ai grandi, c'est-à-dire des environs de Welland et Dunnville. Elle vient de personnes âgées qui se joignent à d'autres Canadiens pour demander au gouvernement de rétablir la pleine indexation des allocations familiales universelles, comme il a rétabli la pleine indexation des pensions, et d'abroger les hausses injustes d'impôt qui sont néfastes pour les familles.

• (1210)

[*Français*]

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une pétition à déposer provenant d'un groupe de femmes de la ville de Québec, que j'ai rencontrées plus tôt cette semaine, et ces femmes condamnent l'injustice découlant de la réduction croissante des allocations familiales, la désindexation, et elles demandent que la pleine indexation soit restaurée et que les augmentations injustes des impôts soient révoquées.

Monsieur le Président, j'ai également deux pétitions qui proviennent de mes commettants de la région d'Ottawa-Centre . . .

[*Traduction*]

Les pétitionnaires déclarent que les enfants sont la responsabilité de tous et demandent donc que tous les parents bénéficient d'une aide gouvernementale. Aussi, ils s'opposent vivement aux propositions budgétaires visant à réduire l'indexation sur le coût de la vie des allocations familiales et exigent que cette mesure soit retirée au plus tôt.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter au nom d'un groupe de mes électeurs et d'autres citoyens de Winnipeg qui demandent au gouvernement d'annuler la désindexation des allocations familiales. Ils estiment que cette mesure sera onéreuse non seulement pour les familles pauvres mais aussi pour les Canadiens à revenu moyen.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom d'un grand nombre d'habitants de la ville de Prince-Albert, en Saskatchewan. Ils demandent au gouvernement et à la Chambre des communes de rétablir la pleine indexation des allocations familiales universelles et d'annuler les hausses de taxes injustes.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition signée par de nombreux Torontois qui déplorent que le gouvernement ait rompu sa promesse en réduisant les allocations familiales par le biais de la désindexation, et demandent au Parlement de faire en sorte que le gouvernement rétablisse la pleine indexation des allocations familiales et annule les surtaxes qui frappent les gagne-petit.

LA PARITÉ DES PRIX POUR LES PRODUITS AGRICOLES

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition portant la signature de plus de 1,000 personnes. Elles signalent d'abord la gravité de la crise agricole, les difficultés financières de nombreux agriculteurs et demandent au comité permanent de l'agriculture de tenir des audiences partout sur le principe de la parité des prix.

Les pétitionnaires habitent dans le comité d'Essex, ainsi que dans les villes et localités de l'Ontario que sont Simcoe, Lucknow, Wingham, Mount Hope, Durham, Goderich, Kincardine, Chatham, Brantford, Forest, New Liskeard, Thedford, Cayuga, Chesley, Port Elgin, Arkona, Blenheim ainsi que dans le comté de Middlesex, à Ailsa Craig, Petrolia, Wiarton et Owen Sound. Tous estiment que l'urgence de la crise réclame une solution.

L'INCIDENCE DE PROJETS DE LOI AMÉRICAINS SUR LE SECTEUR FORESTIER

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition qu'ont signée une forte proportion des résidents de Hudson et de Sioux Lookout, dans ma circonscription. Ces localités ontariennes comptent beaucoup sur le secteur forestier. Elles demandent au gouvernement d'intervenir dans l'espoir de convaincre les membres du Congrès des États-Unis de ne pas adopter le projet de loi Gibbons concernant la subvention des ressources naturelles, projet de loi dont l'adoption pourrait coûter à notre secteur forestier des milliers d'emplois.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. F. Oberle (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº *421*.

[*Texte*]

L'AUGMENTATION DU PRIX D'ENTRÉE DANS LES PARCS NATIONAUX

Question nº 421—**M. Robichaud:**

1. Le gouvernement a-t-il majoré de 300 p. 100 le prix d'entrée dans les parcs nationaux et, dans l'affirmative, *a*) quels groupes et associations touristiques a-t-on consultés avant d'annoncer la décision, *b*) de combien, en dollars, sera l'augmentation?

2. Combien de personnes ont visité les parcs nationaux du Nouveau-Brunswick en (i) 1983 (ii) 1984?

3. Le gouvernement reviendra-t-il sur sa décision d'augmenter les prix d'entrée et sinon, pourquoi?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): 1. Non. Le tarif d'entrée annuel des parcs nationaux n'a pas augmenté. Toutefois, dans la plupart des parcs nationaux, les autres catégories de tarifs d'entrée tel que quotidien et autobus affrété ont connu une augmentation de 200 p. 100. *a*) S/O; *b*) S/O.

2. (i) 1,214,687; (ii) 1,220,958.

3. Une révision complète de tous les tarifs pour les parcs nationaux au Canada afin d'évaluer leur impact en fonction des objectifs de chaque parc est présentement en cours.

[*Traduction*]

M. Oberle: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: On a répondu à la question indiquée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

M. Boudria: J'ai fait inscrire au *Feuilleton* toute une série de questions, y compris quelques-unes qui datent de mars dernier, dans l'espoir de savoir ce qu'a bien pu nous coûter le sommet irlandais qui a eu lieu à Québec et au cours duquel les deux participants ont chanté en cœur une vieille complainte irlandaise. Le gouvernement aurait-il à ce point honte de cet échec qu'il refuse de répondre à mes questions? Autrement, le secrétaire parlementaire pourrait-il s'engager à y répondre dès la prochaine séance de la Chambre?

M. Oberle: Monsieur le Président, je puis dire au député que le secrétaire parlementaire qui d'ordinaire répond à ces questions s'intéresse d'une façon toute particulière aux importantes questions que le député a fait inscrire au *Feuilleton*. Je serais prêt à y répondre au nom du gouvernement, mais j'hésite à le faire, d'autant plus que c'est aujourd'hui jour d'opposition et que le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a un urgent exposé à faire dans le domaine de l'agriculture. Je craindrais de gaspiller le temps de la Chambre en rappelant au député qu'au cours de la 32e législature . . . Je pourrais poursuivre, si vous y teniez; cependant, je dirai simplement au député que je transmettrai son instance au ministre et au secrétaire parlementaire compétents.

M. le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton?*

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 63 DU RÈGLEMENT—LA SITUATION PRÉCAIRE DE LA COLLECTIVITÉ AGRICOLE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition) propose:

Que la Chambre regrette que le gouvernement ait refusé de reconnaître la crise grave à laquelle font face les familles agricoles du Canada et blâme le gouvernement de sa réponse inadéquate aux problèmes des agriculteurs canadiens qui comprennent un important resserrement de la marge bénéficiaire et un fardeau de la dette élevé, une concurrence internationale farouche et prédatrice et des catastrophes naturelles, problèmes qui se sont alliés pour mettre en danger la collectivité agricole du Canada.

Les subsides

—Monsieur le Président, nous attirons l'attention de la Chambre et du peuple canadien sur cette motion parce que nous sommes préoccupés par la crise de l'agriculture canadienne et des exploitations agricoles familiales. Cette crise a été encore aggravée ces derniers mois par des catastrophes naturelles, en particulier dans l'Ouest du canada. Nous souhaitons attirer l'attention du gouvernement et du ministre de l'Agriculture (M. Wise), ainsi que des Canadiens, sur cette situation afin de permettre au Canadien moyen de mieux prendre conscience de la précarité de la situation de l'exploitation agricole moyenne au Canada de nos jours. Nous voulons montrer ce que cela signifie pour l'ensemble de notre pays si nous n'intervenons pas à court terme, immédiatement, aussi bien qu'à long terme.

Cet été et cet automne, je me suis rendu dans de nombreuses localités rurales de Colombie-Britannique, de l'Alberta, de Saskatchewan et plus particulièrement de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse. Il y a trois ou quatre semaines, j'étais dans le sud de la Saskatchewan où je m'entretenais avec les gens qui vivent dans cette région de la province qui a été la plus durement frappée par la sécheresse. Le matin du 23 septembre, j'ai rencontré les maires et les conseillers municipaux de toutes les organisations municipales dans un rayon de 50 à 60 milles autour d'Assiniboia. Je suis ensuite allé à Laflèche, à Gravelbourg et, évidemment, dans la soirée à Moose Jaw. Le lendemain matin à Regina, j'ai présenté au nom du parti libéral du Canada un programme en dix points que nous avons transmis au ministre, tout en attirant l'attention de toute la population canadienne sur ce qu'il fallait faire pour enrayer un très grave problème. Étant donné l'aggravation de la crise, j'ai aussi demandé au député d'Algoma (M. Foster), le critique de l'agriculture de notre parti, de prendre la tête d'un groupe de travail incluant trois autres députés libéraux qui vont faire appel aux spécialistes de l'Ouest du Canada cet automne, et passeront ensuite au Canada Atlantique, à l'Ontario et au Québec au début du printemps pour rencontrer les familles d'agriculteurs, des groupes de producteurs et des organisations, provinciales afin de recueillir directement le sentiment de ces gens qui vivent sur la terre et de la terre, et savoir ce qu'ils attendent du Parlement et ce qu'ils exigent du ministre de l'Agriculture.

• (1200)

Je dois avouer au ministre que les exploitants agricoles ne sont nullement impressionnés par l'intervention du gouvernement fédéral, pas plus d'ailleurs que par celle des gouvernements provinciaux. Je ne fais pas particulièrement allusion à l'Ouest. Les maires et conseillers municipaux que j'ai rencontrés à Assiniboia étaient déçus et dégoûtés de la réaction de leurs homologues provinciaux et fédéraux. Ils estiment que les citoyens ne s'intéressent guère à leurs problèmes, par l'entremise du gouvernement.

Il est vrai que le gouvernement conservateur a rempli quelques-unes des promesses qu'il avait faites aux agriculteurs au cours de la campagne électorale. La plus, importante, l'exonération d'impôt sur les gains en capital, s'applique à la cession d'une exploitation agricole d'un propriétaire à un autre. Cela peut être utile aux cultivateurs qui désirent quitter la terre, mais cela ne l'est certainement pas pour ceux qui désirent poursuivre leur activité, ni pour les jeunes gens et jeunes femmes dont la famille ne possède pas de ferme et qui veulent se lancer dans l'agriculture.

Les cultivateurs de l'Ouest et surtout du sud du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, font actuellement face à une sécheresse pour la deuxième année de suite. Par-dessus le marché, les cultures ont été ravagées par les sauterelles. Je voudrais attirer l'attention de la population sur cette situation et amener le ministre à faire quelque chose pour remédier à cette crise. Comme je l'ai dit à Regina, le ministre peut reprendre à son compte le programme en dix points que nous avons exposé là-bas, car les intérêts des agriculteurs passent avant les manœuvres politiques auxquelles on se livre parfois à la Chambre des communes.

Le problème ne se limite pas à la sécheresse et aux caprices du temps. Certains agriculteurs de la Saskatchewan, de l'Alberta ou du Manitoba ont perdu leur récolte pour la cinquième ou sixième année consécutive, mais l'agriculture en général traverse une crise qui n'épargne aucune région du pays. Les exploitations dont la rentabilité est marginale ou celles qui sont mal gérées ne sont pas les seules à connaître des difficultés. Bien des agriculteurs qui devraient être solides et dont l'exploitation devrait être viable sont acculés alors qu'ils ne sont pas responsables de la situation en grande partie. D'après certaines études, pas moins d'un tiers des agriculteurs ont de graves difficultés financières. Ce qui est encore plus grave, sur le plan humain et social, c'est que la base de l'agriculture canadienne, l'exploitation agricole familiale, qui apporte une grande stabilité depuis l'époque des pionniers, est en très mauvaise posture.

Les conséquences de cette situation ne se font pas uniquement ressentir dans les exploitations agricoles. Les municipalités rurales de l'ouest du Canada dépendent des agriculteurs, et elles sont en difficulté également. Leur assiette fiscale s'érode. Les concessionnaires de matériel agricole, les concessionnaires automobiles et les fournisseurs sont en difficulté. Le mal est contagieux, il se répand et le gouvernement doit intervenir immédiatement.

Il y a un aspect humain également. Les producteurs sont très tendus. Ils sont habitués aux problèmes dus aux intempéries et aux caprices des marchés internationaux, et ils ont compris que c'est une vie qui exige une certaine indépendance, une certaine intégrité et de la confiance en soi. L'agriculteur moyen est capable de supporter tout cela, mais il ne peut pas supporter toute une série de problèmes qui lui rendent la vie absolument impossible. Les agriculteurs se mettent à douter d'eux-mêmes, ils ont des problèmes familiaux et ils n'arrivent plus à persuader leurs enfants de reprendre l'exploitation et de perpétuer une tradition familiale.

Le problème est dû à quatre facteurs. J'ai parlé du temps. Le sud de la Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba ont connu la sécheresse pendant deux années successives. Il y a eu les sauterelles. Le gouvernement prétend avoir étudié le problème, mais il devrait avoir pris des mesures il y a des mois, afin de le régler. Hier, le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a invoqué les dispositions de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies pour accorder des prêts sans intérêt d'au plus $3,000. Il s'agit d'une excellente mesure législative et le ministre a tout à fait raison d'invoquer cette disposition qui a été prévue pour des années

comme celles-là. Cependant, en ce qui a trait à la crise actuelle, c'est une goutte d'eau dans l'océan. Les producteurs du nord de la province dont le grain est trempé éprouveront des difficultés financières à cause de la baisse de qualité de leur grain. Ce qui aurait pu être une récolte de première qualité il y a un mois, deviendra du grain d'utilité générale. Les procédures du sud, victimes de la sécheresse, attendent encore, car l'aide du gouvernement canadien n'a servi à rien. En effet lorsqu'il est venu en aide aux éleveurs de bovins de la Saskatchewan, le gouvernement de la Saskatchewan a empoché l'argent au lieu de le remettre directement aux éleveurs, qui ont trouvé cela scandaleux.

En plus des catastrophes naturelles, l'agriculteur fait face à un grave problème au niveau de sa marge bénéficiaire. Les prix de ses produits baissent. Lorsqu'on a effectué le paiement anticipé le 1er août, les prix initiaux du grain ont été réduits. Les prix des denrées n'ont pas suivi l'évolution du coût des engrais et du carburant. Dans la charte de Prince-Albert que le premier ministre (M. Mulroney) a présentée au cours de la dernière campagne électorale, le gouvernement a promis de réduire le prix du carburant agricole de 20c. le gallon. Quand on songe aux rabais qui vont prendre fin, à l'augmentation du prix du carburant qui a prix effet le 1er septembre et à la prochaine augmentation prévue pour le 1er janvier, on s'aperçoit qu'au lieu d'obtenir une réduction de 20c. le gallon, l'agriculteur subira une augmentation de 23c. le gallon. Pour l'agriculteur moyen de la Saskatchewan, cela représentera un accroissement de $700 par an de sa facture de carburant. A l'heure actuelle, il n'a pas les moyens d'y faire face. Sa situation est déjà bien assez précaire sans qu'on augmente encore davantage ses frais d'exploitation.

Le premier ministre a beaucoup parlé d'agriculture au cours de la dernière campagne électorale, mais depuis lors, il est demeuré plutôt silencieux à ce sujet et il n'a pas porté une grande attention au problème.

[*Français*]

Il est clair que le gouvernement n'a rien fait pour aider les agriculteurs aux prises avec la hausse de leurs coûts de production et la diminution de leurs revenus. Bien au contraire! Le gouvernement a empiré la situation en augmentant la taxe sur le carburant agricole et en réduisant le prix des céréales.

En troisième lieu . . . le troisième problème: les agriculteurs font face à un problème d'endettement massif. Ils ont été persuadés par le gouvernement, par les banques, surtout dans les années 1980, 1981, 1982, d'augmenter le nombre de leurs terrains ainsi que leur machinerie. Ils ont acheté beaucoup de terrains et de machinerie et, par la suite, le taux d'intérêt est monté et la valeur, éventuellement, de leurs terrains est tombée, et maintenant ils sont dans une situation où la sécurité de leurs prêts est bien réduite.

Le nombre des faillites agricoles a augmenté de façon spectaculaire au cours des dernières années. La valeur des terres dégringole. Nous risquons de perdre toute une génération de jeunes agriculteurs et, si cela se produit, nous les aurons perdus à jamais. Où sont les obligations agricoles promises par le gouvernement? Où sont les prêts à intérêt réduit?

[*Traduction*]

Manifestement, monsieur le Président, le gouvernement n'a pas tenu son engagement au sujet des modes de financement à long terme pour les agriculteurs. Il est vrai que le ministre a imposé un moratoire sur les saisies effectuées par la Société du crédit agricole. Cela a permis à quelques agriculteurs de souffler un peu dans l'immédiat. Cependant, les intérêts continuent de s'accumuler et de venir s'ajouter au principal et la part de leur exploitation agricole appartenant en propre à l'agriculteur continue de diminuer.

Le quatrième problème qui afflige les agriculteurs réside dans la guerre des prix et la concurrence acharnée sur le marché international pour nos principales céréales. Le ministre sait pertinemment que certains de nos anciens et meilleurs clients sont maintenant nos concurrents. Il n'ignore pas que l'Accord international sur le grain n'a pas encore été renouvelé et que le ministère américain de l'Agriculture inonde les marchés internationaux de tonnes de grains, afin de résoudre ses propres problèmes. Ce dumping de céréales excédentaires sur les marchés internationaux se répercute sur les cours mondiaux des céréales.

A propos des États-Unis, l'agriculteur canadien se demande à quoi songe le gouvernement quand il dit vouloir conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis. L'agriculteur canadien veut savoir quelles en seront les répercussions pour les offices de commercialisation, les subventions et la Commission canadienne du blé. Nous le savons, les Américains n'ont jamais aimé notre Commission du blé et la façon dont nous avons réussi à centraliser et orchestrer notre commercialisation à l'échelle internationale. Les agriculteurs de l'Ouest savent que les États-Unis considèrent comme des subventions les paiements initiaux pour les céréales que leur verse la Commission canadienne du blé et sont susceptibles d'entraîner des droits compensatoires. Les agriculteurs canadiens veulent savoir si l'on mettra leur gagne-pain en jeu dans ces négociations, mais le gouvernement canadien ne veut pas nous le dire. Il garde son jeu dans sa main bien serrée. En Nouvelle-Écosse, le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) a dit aux Canadiens qu'il ne faut pas montrer son jeu quand on négocie. Je lui ai rétorqué que nous sommes tous du même côté et ne voulons pas voir le jeu du gouvernement, mais, tout comme les agriculteurs canadiens, nous voulons savoir à quel jeu nous jouons.

Des voix: Bravo!

• (1230)

M. Turner (Vancouver Quadra): Je le dirai bien franchement au ministre, nous ne croyons pas que l'agriculture canadienne devrait entrer dans le cadre d'un accord de libre-échange général. Non seulement ce ne serait pas avantageux mais nos agriculteurs seraient totalement vulnérables à ce genre de concurrence.

Le 24 septembre à Regina, j'ai exposé un programme qui contribuera beaucoup à mon avis à résoudre la crise de l'exploitation agricole familiale. Certaines des mesures nécessaires pour y parvenir entraîneront des dépenses, mais comparées au coût humain énorme que l'on risque de payer, je crois qu'elles en valent la peine.

Je ne pense pas que le Canadien moyen habitant dans une grande ville ou même dans une petite ville se rende compte des ramifications et de la gravité de cette crise. Je ne crois pas que les habitants de Toronto, Vancouver, Montréal ou Halifax comprennent ce qui se passe dans ce secteur et si ce débat peut contribuer à sensibiliser davantage l'ensemble des Canadiens

au véritable problème qui se pose dans l'agriculture, il est utile, à mon avis.

Faute d'intervention de notre part, l'exploitation agricole familiale comme nous la connaissons disparaîtra. Malgré des conditions climatiques difficiles et une saison de culture plus courte, outre le problème de l'éloignement des marchés, l'efficacité de nos agriculteurs et des exploitations agricoles familiales canadiennes nous a permis de soutenir avantageusement la concurrence de tous les autres pays du monde, y compris les États-Unis.

L'agriculture est devenue le secteur le plus productif du pays. Nos agriculteurs sont à même de livrer concurrence sur tous les marchés du monde aux fermes d'État soviétiques et aux entreprises agricoles des autres pays. C'est parce que la motivation, la force, le moral et la cohésion de la ferme familiale canadienne en ont fait l'élément le plus productif de l'agriculture à l'échelle mondiale. Voilà ce qui est en jeu ici.

Selon les prédictions du Syndicat du blé de la Saskatchewan, les agriculteurs de cette province gagneront en moyenne moins de $5,000 par personne cette année. Les revenus agricoles en Saskatchewan diminueront de 33 p. 100 par rapport à l'an dernier, sans même tenir compte de l'incidence de la sécheresse et des récoltes rendues difficiles par la pluie et la neige dans le nord de la province. Le ministre sait que les stocks de grain sont à leur niveau le plus bas depuis 30 ans, que les prix baissent et que les quotas sont faibles. Selon les estimations, l'action combinée de la sécheresse, des mauvaises récoltes et des moissons rendues difficiles par la pluie et la neige coûtera près de 2 milliards de dollars aux agriculteurs de l'Ouest cette année. Les programmes de stabilisation du grain de l'Ouest et d'assurance-récolte sont utiles, mais ils ne suffisent pas à résoudre les problèmes actuels.

Le gouvernement et le ministre doivent affronter la crise provoquée par la sécheresse qui a obligé bon nombre d'agriculteurs à se tourner vers l'assistance-sociale et les centres de secours alimentaire. Je sais que le ministre m'écoute attentivement, mais nous n'avons pas affaire ici à un simple problème économique. Il s'agit d'un problème humain et de tout un mode de vie.

J'exhorte le gouvernement à concevoir des mesures à court terme. Nous avons proposé d'effectuer un paiement en fonction de la superficie de $50 par acre ensemencé. Ce montant est plafonné parce qu'il est calculé en fonction de ce que rapportent les récoltes et que le programme s'applique aux superficies ensemencées. Nous avons demandé au gouvernement de réviser ses taux d'imposition, de supprimer la taxe d'accise sur le carburant agricole pour les exploitations familiales. A notre avis, il devrait charger un organisme d'imposer des moratoires et de refinancer la dette agricole, au lieu de l'amortir.

Nous avons demandé au gouvernement fédéral de collaborer avec les provinces à la gestion d'un fonds de secours commun susceptible de mieux répondre aux besoins qu'à l'heure actuelle. A notre avis, le gouvernement devrait examiner les problèmes de l'érosion du sol, de l'hydrologie et de l'irrigation. Le gouvernement devrait engager immédiatement des négociations avec les provinces pour mettre sur pied une caisse d'indemnisation des victimes de désastres agricoles.

Il devrait également revoir la Loi de l'impôt sur le revenu. Les éleveurs sont forcés, actuellement, de vendre une bonne partie de leur cheptel à cause de ce qui se passe et cette loi n'est pas suffisamment souple pour qu'ils puissent amortir tout de suite de telles pertes au titre de l'impôt. Le ministre sait très bien de quoi je parle.

Voilà des mesures que le gouvernement pourrait prendre à titre provisoire, mais le ministre doit penser à l'avenir en examinant toute l'infrastructure agricole. Si le gouvernement n'agit pas tès bientôt, nous vivrons dans un tout autre pays, car les localités rurales ne seront plus ce qu'elles sont actuellement.

Le ministre ne doit pas oublier que ce sont les espoirs, le moral, la stabilité et l'efficacité de ceux qui ont émigré dans les Prairies et les régions éloignées, avec leur courage et leur tenacité qui ont donné un caractère unique à notre pays. Voilà l'essence même du débat actuel. Nous ne parlons pas simplement d'un secteur quelconque de notre économie, mais d'un mode de vie d'une importance fondamentale. Le ministre doit se donner la peine, comme moi, de rencontrer personnellement les agriculteurs.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il a rencontré les agriculteurs bien plus souvent que vous.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je me suis fait un point d'honneur de toujours en savoir davantage sur les problèmes des agriculteurs canadiens.

Une voix: Vous auriez dû en faire autant il y a quelques années.

M. Turner (Vancouver Quadra): Au demeurant, une partie du problème tient à la personne même du ministre. Il a commandé une étude auprès de son ministère. Or, les bureaucrates du ministère des Finances n'ont jamais vraiment bien compris en quoi consistait l'agriculture au Canada. Il a publié une brochure qui ridiculisait les agriculteurs canadiens en disant qu'ils constituaient le groupe le plus prospère du pays . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député fausse entièrement les faits.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est exactement ce que disait ce document. Je conseille au ministre de l'Agriculture d'amener le ministre des Finances là-bas parce qu'il a besoin de se mettre au courant de la situation plus que n'importe quel autre député. Je suis ravi que le ministre des Finances soit intervenu parce que je tiens à signaler au ministre de l'Agriculture qu'il a besoin d'aide dans ses rapports avec son collègue et les adjoints de celui-ci parce qu'ils ne comprennent pas vraiment le problème. Ils ont toujours rejeté la notion de taux préférentiel pour subventionner les agriculteurs. Ils ne comprennent pas vraiment la Société du crédit agricole et, si le ministre a besoin d'aide, les députés de ce côté-ci de la Chambre seront ravis de le renseigner parce qu'il ne comprend pas vraiment ce qui se passe.

Jusqu'à l'intervention du ministre des Finances, nous avions eu un dialogue raisonnable. Je pouvais voir que le ministre de l'Agriculture était d'accord avec l'essentiel de ce que je disais et qu'il comprenait le problème. Cette question ne peut pas être réglée par les âneries politiques du ministre des Finances. Je suis heureux qu'il soit ici pour nous écouter parce qu'il a besoin d'être renseigné plus que tout autre député.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le chef de l'opposition pour la façon dont il a défendu les agriculteurs des Prairies. Je voudrais cependant qu'il explique son allusion au tarif préférentiel parce que ni le ministre ni le gouvernement actuels ne sont à blâmer pour la disparition de ce tarif. C'est le parti libéral qui en est responsable.

Son parti favorise-t-il le rétablissement d'un tarif statutaire préférentiel pour le transport des céréales dans l'Ouest?

M. Turner (Vancouver Quadra): De quel taux statutaire le député veut-il parler? S'agit-il du tarif des transports ou du taux de crédit?

M. Hovdebo: Je veux parler du tarif préférentiel pour le transport des céréales, c'est-à-dire du tarif du Nid-de-Corbeau.

M. Turner (Vancouver Quadra): Bien entendu, la loi prévoit que le tarif du Nid-de-Corbeau peut être modifié et je crois savoir que le ministre des Transports (M. Mazankowski) songe sérieusement à cette possibilité. Il doit concilier des intérêts divergents au Canada. Je pense que c'est à lui que cette question devrait s'adresser.

M. Oberle: Le très honorable chef de l'opposition a-t-il une idée de ce qu'un versement de $50 l'acre coûterait au Trésor fédéral? Voudrait-il que les provinces assument comme d'habitude la moitié des frais d'un tel programme? Dans ce cas, je félicite le très honorable représentant d'avoir pris une telle initiative et de s'être préoccupé de cette situation, dont il n'a aucunement exagéré la gravité. C'est une question qui nous préoccupe tous. Il n'est pas venu dans la région de la rivière de la Pain en Colombie-Britannique. Je suppose qu'il part du principe que je m'en occupe.

• (1240)

M. Gauthier: Laissez-lui une heure.

M. Oberle: Le député a-t-il utilisé ses contacts avec le gouvernement provincial de Colombie-Britannique pour savoir si la province accepterait un accord prévoyant un paiement à l'acre, similaire à celui qui a été conclu pour le bétail et aux initiatives de notre gouvernement?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le député sait très bien que j'ai été dans sa région que j'aime beaucoup. J'y suis allé deux fois au cours des 12 derniers mois, mais je ne l'ai pas vu. C'est dommage, car il était le bienvenu aux excellentes réunions que nous avons eues. Il aurait ajouté un peu de couleur.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Même si je connais le premier ministre de Colombie-Britannique depuis plus de 30 ans, mes communications avec lui ne sont certainement pas aussi faciles que celles du député.

M. Oberle: Ça se discute.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, en l'absence de tout plafonnement, le programme coûterait environ un demi milliard. Celui que je propose comporterait une limite.

Comme je l'ai dit, nous paierions jusqu'à une certaine surface emblavée maximale. Cela éviterait que de gros agriculteurs ne touchent des sommes considérables. Nous tiendrions compte également des quantités récoltées. Compte tenu de l'ampleur du problème que j'ai décrit, le montant serait raisonnable.

Toutes les organisations agricoles importantes au Canada appuient l'idée des paiements à l'acre. Il existe un précédent, créé par l'ancien gouvernement. Celui-ci a indemnisé les agriculteurs du nord-est de la Saskatchewan qui avaient été victimes d'inondations. Que le ministre s'en inspire, s'il le veut.

Quant au partage des coûts, j'ai proposé à Regina que le gouvernement fédéral en paie les deux tiers, le reste venant des provinces. Nous voulons nous assurer que ces crédits aillent vraiment aux agriculteurs. Quand le gouvernement canadien a fait des avances de fonds aux éleveurs de la Saskatchewan, ces derniers n'ont rien touché du tout. C'est le trésorier de la Saskatchewan qui a tout empoché pour la province.

M. Hopkins: Monsieur le Président, l'agriculture est encore une grosse affaire et une entreprise, justement, non pas un mode de vie ainsi que le gouvernement semble le penser. Elle a toujours été et demeure encore l'un des secteurs clés de notre économie. Contrairement à ce qui s'est dit au cours de la période des questions ce matin, les gouvernements libéraux ont fortement subventionné l'agriculture et l'ont secourue lorsqu'il le fallait.

Le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) préciserait-il quels secours et quels allégements fiscaux il offrirait aux agriculteurs? Deuxièmement, quelles mesures immédiates d'aide financière proposerait-il? Troisièmement, se rangerait-il, s'il était premier ministre, du côté de la Communauté économique européenne, ainsi que l'ont fait aujourd'hui le gouvernement et le ministre de l'Agriculture (M. Wise) au lieu de se porter à la défense du milieu agricole canadien?

S'il lui reste quelque temps, le très honorable chef de l'opposition voudrait-il, avec l'intelligence qu'on lui connaît, parler du marché des éleveurs de porc et de bœuf, donner quelques conseils utiles et proposer certaines mesures? Le gouvernement a manifestement terriblement besoin d'aide.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, c'est agréable d'entendre des propos intelligents.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): En réponse à la question du porc, en dépit de cette nouvelle association commerciale que le gouvernement du Canada envisage d'établir avec les États-Unis, nos éleveurs de porc se retrouvent dans une situation difficile à cause des Américains qui, sournoisement, par le biais de leur département de la santé, nuisent à notre secteur de production du porc.

Pour ce qui est de la fiscalité . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que feriez-vous à ce sujet, John?

M. Turner (Vancouver Quadra): Il n'en faudrait pas beaucoup pour faire mieux.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le député voudrait qu'on lui propose des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu. Il s'agit ici de la vente à perte du bétail. Les éleveurs se voient maintenant obligés de vendre à prix réduit une bonne partie de leurs troupeaux par suite de la pénurie de fourrages et du coût élevé de cette denrée, provoqué par la sécheresse.

De la façon dont la Loi de l'impôt sur le revenu est rédigée et d'après la définition actuelle du troupeau, la récupération de l'amortissement serait prématurée et le producteur est imposé sur les revenus extraordinaires que lui rapporte la vente. Ainsi, étant tenu de payer l'impôt, il n'a plus les moyens d'acheter un troupeau de remplacement. Nous proposons que la Loi de l'impôt sur le revenu soit modifiée de façon à créer un fidéicommis afin de donner à l'agriculteur un délai supplémentaire pour reconstituer son troupeau sans faire entrer en jeu les dispositions relatives à la récupération de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le député m'a demandé ce que je ferais au sujet du bœuf importé d'Europe. Le nouveau gouvernement fédéral vient tout juste d'ouvrir les portes du pays au bœuf européen et a ainsi placé nos producteurs de l'Ouest . . .

M. King: Combien en avez-vous laissé entrer?

M. Turner (Vancouver Quadra): Le gouvernement actuel a quadruplé les importations d'Europe, voilà ce qu'il a fait.

M. King: Monsieur le Président, j'ai une observation à faire sur le discours du très honorable député, après quoi j'aimerais lui poser une question.

Mme Copps: Hé! monsieur le Président. Ni questions, ni commentaires!

M. King: Son analyse des problèmes agricoles est juste, j'en conviens, mais il fait preuve de cynisme en les soulevant alors qu'il est chef de l'opposition. La situation était la même quand il était premier ministre du Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. King: Cela n'a rien de nouveau et la situation n'a pas changé. Qu'est-ce que le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) pense d'une situation qui existe depuis deux ans dans la vallée de l'Okanagan, sûrement pas à l'insu de l'ex-ministre de l'Agriculture? Les fruitculteurs de l'Okanagan ont demandé les paiements de stabilisation auxquels ils avaient droit, mais ils ont essuyé un refus de la part du gouvernement, alors dirigé par le très honorable député. Il a fallu que le gouvernement change et que le ministre actuel de l'Agriculture (M. Wise) visite la vallée d'Okanagan avant qu'on leur accorde ces paiements de stabilisation, après deux ans d'obstruction de l'administration libérale.

Pourquoi son gouvernement s'en est-il pris à l'organisation des agriculteurs de la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique, au lieu d'essayer de résoudre leurs problèmes? L'affaire a depuis été réglée à l'amiable. Si le chef de l'opposition ne veut pas perdre toute crédibilité, il devrait au moins expliquer pourquoi son gouvernement n'a rien fait pour protéger les agriculteurs de la vallée de l'Okanagan que je représente?

M. le vice-président: Malheureusement, le temps réservé pour les questions et les observations est terminé. Reprise du débat.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député vient de poser des questions à mon chef. Avec le consentement unanime, il aurait, je crois, le droit d'y répondre pour tenter de placer cette affaire sous son vrai jour. Sauf erreur, nous avons dépassé les dix minutes.

M. le vice-président: La Chambre consent-elle unanimement à ce que le très honorable chef de l'opposition réponde aux questions du député?

Des voix: D'accord.

• (1250)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je suis au courant de la situation que le député tente de décrire. Le ministre de l'Agriculture devrait s'efforcer d'étendre la protection qu'offre la stabilisation. Il tente maintenant d'obtenir le consentement des provinces pour le faire. Nous comptons qu'il manifestera un peu plus d'esprit d'initiative. A propos de stabilisation, nous devrions franchir quelques chaînes de montagnes et examiner la stabilisation de l'industrie de la betterave sucrière dans le sud de l'Alberta. Je peux dire au député que nous n'avons jamais gaspillé un milliard de dollars pour une banque alors que ces fonds auraient pu aider des agriculteurs canadiens.

Des voix: Bravo!

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir présenter quelques observations, sachant que je dispose de 20 minutes environ. Je n'ai pas profité de l'occasion que j'avais de poser des questions au très honorable chef de l'opposition (M. Turner), laissant la place à d'autres députés. Mais je tiens à faire une chose que je ne fais peut-être pas souvent. L'occasion n'est peut-être pas la meilleure, en tout cas je tiens à remercier le très honorable chef de l'opposition pour avoir saisi la Chambre de cette question, ainsi que pour le ton et le raisonnement sur lesquels s'appuient beaucoup de ses déclarations. Il va de soi que j'écarte absolument tout ce qu'il a pu dire de défavorable ou de négatif à l'endroit du ministre des Finances (M. Wilson). Sur ce point, il s'est montré tout à fait inexact, et il le sait. Voilà une mise au point que je tenais à faire.

Je suis heureux que le très honorable chef de l'opposition ait consacré un peu de son temps l'été dernier à parcourir le pays, à consulter la base et à visiter en particulier la région de l'Ouest du pays ravagée par la sécheresse. Il ne faudrait pas qu'il croie qu'il a été le seul à le faire. Au cours des quatre ou cinq derniers mois, j'ai fait une demi-douzaine de voyages dans l'Ouest, comme d'ailleurs en d'autres régions du pays. J'ai pu visiter la région touchée par la sécheresse avec beaucoup de mes collègues, en particulier le député d'Assiniboia (M. Gustafson) qui dirigeait le groupe d'étude. De toute façon, j'ai remarqué le ton de ses propos d'aujourd'hui. Il est certain qu'il est en progrès par rapport au point de vue et au style qu'il avait empruntés la dernière fois que ce sujet a été discuté à la Chambre. Je m'incline devant le ton, le style et l'approche dont il a fait preuve aujourd'hui.

Mais il y a une rectification qui s'impose. Le très honorable chef de l'opposition a déclaré que le gouvernement n'avait rempli que peu de ses promesses électorales. C'est tout à fait inexact, et je profite de l'occasion pour lui rappeler que lorsque nous nous sommes adressés à la population, nous avons pris 16 engagements clairs et nets envers l'industrie agro-alimentaire. Et, jusqu'ici, j'ai réalisé 13 de ces 16 engagements.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce n'est pas ce que nous calculons.

M. Wise: Je pense que c'est très bien comme performance. Surtout compte tenu du temps mis à le faire. Les promesses électorales valent normalement pour la durée du mandat gouvernemental, qui est d'au moins quatre ans. Nous n'en sommes qu'à notre treizième mois, et je pense que notre performance est enviable. Il a également dit qu'il y avait eu des retards, et que nous ne nous étions pas acquittés de nos responsabilités pour ce qui concerne la sécheresse de l'Ouest. C'est tout à fait inexact. Il y a un an, nous avons démarré rapidement, peu de temps après notre prise de fonction. Je me suis rendu dans l'ouest du Canada avec plusieurs de mes collègues du cabinet. Nous avons débloqué 16 millions de dollars en paiements-sécheresse à ce moment-là. Puis, quelques semaines plus tard, nous avons fourni encore 13 ou 15 millions pour l'excès d'eau dans l'ouest du Canada.

Malheureusement, la sécheresse a encore sévi cette année, mais nous avons à nouveau accepté nos responsabilités. Nous avons mis sur pied un comité. Je suis allé là-bas et j'ai parcouru la région. Comme le sait le chef de l'opposition, nous avons consacré quelque 48 millions de dollars à la première phase de ce programme. Ce n'est pas être négligent, mais bien assumer ses responsabilités.

Nous allons entamer la deuxième phase. Notre gouvernement croit à la nécessité de consulter les gouvernements provinciaux. Nous ne voulons pas agir de façon unilatérale. Nous croyons aussi qu'il faut consulter les milieux industriels. C'est là le processus que nous allons maintenant engager pour que la deuxième phase recueille l'approbation générale des gouvernements provinciaux et des producteurs. Il n'y a absolument pas de retard. Nous voulons seulement être assurés que ce que nous proposerons soit dans le meilleur intérêt des agriculteurs de l'Ouest.

Le chef de l'opposition a aussi parlé de la nécessité de prévoir quelque mécanisme ou programme fédéral-provincial permanent capable de s'occuper des situations catastrophiques. J'en conviens. Nous faisons tout ce que nous pouvons. Lorsque viendra le temps d'annoncer la deuxième phase, nous espérons être au moins en mesure d'indiquer ce qui, à notre avis, devrait être fait. Et je suis sincère quand je parle de ce qui peut et doit être fait. Nous connaissons tous l'importance du programme d'assurance-récoltes. Il s'est révélé très utile au fil des années, mais il doit être modifié, du moins en partie. Il doit être repensé, amélioré, revalorisé. Il doit renfermer une disposition à l'intention des agriculteurs des régions à risques élevés. Ce n'est pas seulement dans l'Ouest, mais aussi dans le nord de l'Ontario et ailleurs au Canada, que le système actuel ne prévoit pas l'acquisition d'une protection additionnelle. Tant que ces options n'auront pas été incluses dans le programme d'assurance-récolte, il nous faudra toujours recourir à des versements spéciaux.

Je vois que le chef de l'opposition est toujours présent à la Chambre. Comme j'ignore son programme, cet après-midi, je vais dès maintenant répondre à l'opposition qui semble vouloir jeter le blâme entièrement sur le gouvernement. Le chef de l'opposition voulait sans doute signaler aux Canadiens qu'il se dégageait lui-même, tout comme l'ancien gouvernement, de toute responsabilité concernant la situation actuelle. Pour être franc, je doute qu'il soit très convaincant. La plupart des difficultés que nous éprouvons aujourd'hui ne datent pas de ces treize derniers mois. Elles sont plutôt l'aboutissement de faits qui se sont produits au début des années 70, à une époque où nous n'étions pas au pouvoir. Certains avis donnés par de prétendus experts ont grandement nui à divers secteurs, dont l'agriculture, ces trois ou quatre dernières années. Malheureusement, nous devrons en subir les conséquences pendant quelque temps encore. A l'époque en question, soit dans les années 70, beaucoup d'études visant à renseigner les gouvernements, les banques et les entrepreneurs sur les mesures à prendre au cours de la décennie révélaient que, dans le secteur agro-alimentaire, tout semblait indiquer que les taux d'intérêt demeureraient très stables.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député mais, comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. le vice-président: Lorsque la séance a été suspendue, à 13 heures, la parole était au ministre de l'Agriculture.

M. Wise: Merci, monsieur le Président. Lorsque nous avons suspendu la séance, à 13 heures, j'avais parlé de certains des domaines et des questions traités par le très honorable chef de l'opposition. J'avais essayé de corriger ce qui avait été dit et de préciser les faits. J'avais parlé des engagements pris lors de la campagne électorale et traité, de façon adéquate je pense, de la manière positive, rapide et responsable dont le gouvernement s'est occupé de la sécheresse dans l'ouest du Canada.

Au moment de la pause, j'étais en train de remettre les choses en place, car le très honorable chef de l'opposition a donné l'impression, que ce soit intentionnel ou non, de rejeter sur le gouvernement tout le blâme pour les difficultés que nous connaissons dans le domaine agro-alimentaire, ce qui ne se justifie aucunement. Au cours de ces 13 mois de pouvoir, je pense que nous nous sommes comportés de façon fort responsable. Nous avons adopté plus de mesures législatives sur l'agriculture au cours des huit derniers mois de séance à la Chambre que le gouvernement antérieur ne l'avait fait en huit ans. Nous avons pris plus d'une centaine d'initiatives qui représentent au total près de 2 milliards de dollars. Le public peut constater tout ce que nous avons fait et je suis certain que d'autres députés des deux côtés de la Chambre commenteront la liste de nos réalisations.

Je tiens à signaler qu'au début des années 70, et nul besoin de rappeler à la Chambre que nous n'étions pas au pouvoir à l'époque, les experts de l'industrie agro-alimentaire se réunissaient ici même au Canada, en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde pour faire des prédictions et consulter leur boule de cristal au sujet de l'avenir de ce secteur.

Ensemble, en essayant de voir ce qui se passerait à la fin des années 70, pendant les années 80 et peut-être même plus tard, ils avaient conclu que certaines situations se présenteraient. Collectivement, ils avaient prédit que les taux d'intérêt resteraient stables, mais, bien entendu, ils s'étaient trompés. Ils avaient dit que les prix de l'énergie resteraient stables, mais ils s'étaient trompés là aussi. Ils avaient dit que les coûts de production agricoles resteraient stables et nous avons depuis constaté qu'ils avaient encore fait fausse route. Ils avaient dit que, vers la fin des années 70 et pendant les années 80, le prix des denrées agricoles battrait tous les records. Nous savons tous que le prix de ces denrées a rarement été plus faible qu'il ne l'est maintenant. Ils avaient aussi signalé que, en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, nous aurions peut-être 10 ou 15 ans de pénurie de denrées alimentaires. En effet, ils se sont trompés également sur ce plan puisque, au Canada et sur tout le continent nord-américain, ainsi que dans certains des principaux pays producteurs de denrées alimentaires, nous ne sommes pas à l'ère des pénuries, mais bien des excédents. Même s'il existe certains mécanismes de marchés qui nous aident à mieux fixer le prix des denrées, cela reste difficile. Dans la plupart des cas, c'est le principe de l'offre et de la demande qui joue.

Les gouvernements précédents ont examiné ces observations et appuyé ces conclusions. Ils ont également joué un rôle, surtout le gouvernement fédéral et les exemples sont nombreux à cet égard. Je n'ai rien à reprocher à mon prédécesseur que je connais depuis longtemps. Cependant, si quelqu'un a des doutes et retrouve ses discours pour les lire, il constatera qu'il avait annoncé à l'époque que nous connaîtrions une période de vaches grasses, que les coûts de production resteraient stables et que le prix des denrées serait élevé. Au nom du gouvernement, il exhortait les gens à investir et à accroître la production. Il a déclaré que les personnes qui le feraient en seraient largement récompensées.

• (1410)

Je tiens à faire ces remarques parce qu'à cette époque, la recommandation concernant les conditions qui devaient régner au cours des années 70 et 80 a reçu en partie un appui enthousiaste, et ce, tout à fait ouvertement et publiquement. Malheureusement, au cours de cette période, le gouvernement précédent a donné de faux espoirs à l'industrie agro-alimentaire, ce qui a créé de sérieuses difficultés à un grand nombre d'agriculteurs canadiens.

Le très honorable chef de l'opposition a fait une autre remarque qui est injuste. S'il connaissait la vérité, il ne l'aurait sans doute pas faite. Il a parlé des mesures prises par le gouvernement à l'égard des importations de bœuf fortement subventionné de la CEE. Cette remarque m'a sidéré. Il a dit, je crois, que par notre faute, les importations de bœuf de la CEE avaient triplé ou quadruplé, ou quelque chose de ce genre. Ce n'est pas vrai. Je rappelle à l'honorable représentant que c'est son gouvernement, dont il était premier ministre à l'époque qui n'a rien fait, et c'est pourquoi les importations de bœuf des pays de la CEE ont atteint 50 millions de livres au Canada. L'année précédente nous en avions importé 13 millions de livres, alors que deux années auparavant les importations ne s'étaient élevées qu'à un million de livres. S'il y a eu négligence ce n'est sûrement pas le gouvernement actuel qui l'a commise mais plutôt le gouvernement précédent, à l'époque où le très honorable chef de l'opposition a été premier ministre. Nous savons maintenant qu'aucune mesure n'a été prise.

Nous avions dit que si nous étions élus, nous invoquerions la loi sur les importations de viande. Ce qui a été fait dans les deux cas. Nous avons invoqué la loi le 21 décembre dernier pour négocier une entente avec la CEE si bien que cette année, tout au plus 23 millions de livres de bœuf très subventionné entreront au Canada, c'est-à-dire moins de la moitié de l'an dernier. Nous ne laissons pas tomber les producteurs de bœuf, nous assumons nos responsabilités en prenant l'initiative de contrôler les importations.

Par ailleurs, certains auraient affirmé, ce n'est pas le chef de l'opposition officielle, et ces propos ont été rapportés dans la presse agricole, que quelque 300 millions de livres de bœuf seraient importées. Absurde et inexact! Nous avions dit que nous invoquerions la loi et ce fut fait. Nous avons négocié avec la CEE l'importation de 23 millions de livres comparativement aux 50 millions de l'an dernier. Si nous avions adopté l'attitude du gouvernement précédent, ce ne sont pas 23 millions de livres qui seraient entrées au Canada, mais 80, 90, qui sait, peut-être 100 millions de livres de ces pays.

Non seulement le gouvernement précédent n'avait pas réagi, il n'avait même pas aidé nos producteurs. Il a bien intenté des actions anti-dumping, sans succès malheureusement. Nous avons soutenu les éleveurs cette année. Au demeurant, le groupe d'étude anti-dumping en est venu à la conclusion, depuis quelques jours, que l'Association des éleveurs du Canada avait des arguments valables et il a donc décidé de poursuivre l'enquête. Je tiens donc à rétablir les faits sur ce chapitre également.

Vous me faites signe que je n'en ai plus pour longtemps, monsieur le Président. Je n'ai pas encore consulté le texte que j'avais préparé et je ne le ferai pas non plus. Mais il reste encore deux ou trois questions que j'aurais bien voulu aborder. La première concerne l'accord bilatéral sur le commerce.

M. le vice-président: La Chambre est-elle d'accord à l'unanimité pour que le ministre poursuive?

M. Foster: Pour quelques minutes seulement.

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La Chambre accorde quelques minutes de plus au ministre.

M. Wise: Je vous remercie, monsieur le Président. Je tiens aussi à remercier mes collègues. Je vais utiliser au mieux ce temps supplémentaire, car il y a au moins deux autres questions que je voudrais aborder. Il y en a une qui ne devrait pas prendre grand temps, car un député de l'opposition en a déjà parlé au cours de la période des questions. Il m'a interrogé sur notre politique laitière à long terme. Je ferais peut-être mieux d'en rester là en demandant simplement aux députés de lire, dans le hansard, la réponse que j'ai donnée à ce député qui est parmi nous maintenant.

L'autre question revêt un grand intérêt pour la Chambre et le pays tout entier, car elle concerne l'agriculture en général puisqu'il s'agit des pourparlers et des négociations commerciales qui doivent avoir lieu entre nos deux pays. Nous savons combien ce sujet est délicat.

Je crois que notre première réaction est de prendre du recul et de peut-être décider de ne pas inclure l'agriculture dans les négociations, si elles ont lieu un jour. Nous n'en sommes pas encore là. Nous devons tenir compte du fait que près de 50 p. 100 de nos recettes agricoles proviennent des exportations. Quand on examine le commerce agricole entre les deux pays, on s'aperçoit que l'année dernière, nous avons exporté vers les États-Unis près de 2 milliards de dollars de produits agricoles. Je crois qu'il est absolument essentiel de ne pas rater les occasions qui se présentent, mais, plutôt, de tenter de nous en servir pour pénétrer sur ce très important marché.

Par exemple, les députés n'ignorent pas les différends survenus l'année dernière entre le Canada et les États-Unis au sujet du porc. Faute d'exporter sur le marché américain, il est probable qu'un tiers de nos éleveurs de porc disparaîtront. Je ne crois pas que nous puissions nous le permettre. Même si je n'ai pas effectué des calculs exacts à ce sujet, je crois que dans le cas de l'élevage des bovins, la proportion serait de la moitié ou des deux tiers.

• (1420)

Je crois donc que cet accès est absolument essentiel à long terme. Nous devrions mettre de côté nos sentiments et envisager la question d'un point de vue économique seulement, en considérant qu'il s'agit là d'une occasion de pénétrer sur ce marché. Je crois que nous n'avons pas le choix et que nous devons tenter de négocier un marché équitable, plus avantageux, pour l'agriculture canadienne.

Il faudrait également essayer de parvenir à un accord permettant de faire disparaître certains des obstacles à l'exportation que nous devons surmonter jour après jour dans le cas d'un large éventail de groupes de produits. Si l'on compare le mécanisme qui est en place de ce côté-ci de la frontière à celui de nos voisins du Sud, on s'aperçoit que nous sommes toujours les perdants. Nous devons nous entendre sur une sorte de formule, de programme ou de mécanisme pouvant être mis en œuvre des deux côtés de la frontière, car nous serons constamment incités à nous en servir de temps à autre, et nous aurons certainement des raisons légitimes de le faire dans l'intérêt à court terme de nos propres producteurs. Je crois que cet aspect des discussions et des négociations est important pour cette raison seule.

Je sais que cette question soulève bien des craintes, et je partage ce sentiment, mais je suis également persuadé que nous aurons amplement l'occasion de faire valoir notre point de vue, de concert avec l'industrie et les provinces, et que les mécanismes qui seront mis en place permettront de s'assurer que des consultations suffisantes ont lieu. A moins que quelqu'un en sache plus que moi en ce moment, je crois que nous n'avons fait que manifester notre intention. Je sais que le président des États-Unis a l'intention de faire de même. Je ne crois cependant pas que les États-Unis aient pris une décision officielle en ce qui concerne la poursuite des entretiens et d'éventuelles négociations.

Je terminerai pour l'instant mes observations en disant que je sais gré à l'opposition de nous avoir donné l'occasion de parler de certains des très graves problèmes que l'agriculture connaît aujourd'hui. Encore une fois, je tiens à féliciter le très honorable chef de l'opposition pour le ton qu'il a donné à son intervention. Je regrette de ne pas avoir le temps de parler de nos nombreuses réalisations des 13 derniers mois, mais je suis persuadé que d'autres de mes collègues qui doivent prendre part au débat d'aujourd'hui s'en chargeront. Je me réjouis d'avoir pu rétablir les faits concernant un certain nombre d'observations du très honorable chef de l'opposition, et j'ai été heureux d'avoir eu l'occasion, pour la première fois je crois, de dire un mot ou deux au sujet des négociations bilatérales sur le commerce qui pourraient avoir lieu entre nos deux pays en ce qui concerne l'industrie agro-alimentaire.

[*Français*]

M. Tardif: Monsieur le Président, monsieur le ministre, à la question que je vous posais cet avant-midi à la période des questions orales, à savoir, quelle était la raison pour laquelle la politique laitière n'avait pas été communiquée le 1er août ou la première semaine du mois d'août, vous m'avez indiqué, à ce moment-là, qu'il n'y avait jamais eu d'engagement à cet effet et, actuellement, je suis à faire sortir les comptes rendus des délibérations du comité de la justice et des questions juridiques où, effectivement, j'étais présent au moment où vous avez pris cet engagement-là.

Cela dit, vous avez fait une courte allusion à la question ayant trait à la politique laitière. Mais vous me permettrez de faire un parallèle avec également une question que vous avez traitée, c'est-à-dire, la question des porcs.

Vous vous souvenez, sans l'ombre d'un doute, lors des dernières élections, que le député de Joliette (M. La Salle) promettait formellement, en apposant sa signature sur un chèque de 13 millions de dollars, le paiement qui revenait de plein droit aux producteurs de porc.

Le gouvernement a décidé, effectivement, de ne pas payer ce montant, et la raison invoquée, était le danger de représailles avec les Américains, le danger de mettre en cause notre marché vers les États-Unis.

Or, cela m'amène à vous poser la question suivante, puisque je fais un parallèle entre cette situation qui existe concernant la production porcine et nos producteurs de lait, est-ce que, à partir de votre raisonnement, est-ce qu'à partir de votre cheminement, on est en droit de s'attendre à des coupures radicales au niveau de la politique laitière, compte tenu du fait que vous semblez favoriser, donner la priorité à une ouverture du domaine agricole vers les États-Unis, sachant ce que vous avez fait au sujet des 13 millions de dollars concernant la production de porc?

[*Traduction*]

M. Wise: Monsieur le Président, le député fait allusion à la discussion que nous avons eue au cours de la période des questions relativement à la date du 1er août. C'est celle qu'avait adoptée au cours des années précédentes le parti au pouvoir. A cette date, le gouvernement annonçait ce qu'il prévoyait pour les 12 mois suivants. Depuis une dizaine d'années il prenait ainsi chaque année des mesures spéciales. Les éleveurs de vaches laitières et le secteur laitier veulent que le gouvernement adopte dans leur domaine une politique à long terme. Cela, le député le sait. Tous les ans le secteur avait beau réclamer une politique à long terme, le précédent gouvernement refusait d'agir. C'était toujours le 1er août que le gouvernement annonçait de quoi les 12 mois suivants seraient faits. Nous ne voulons pas suivre l'exemple du précédent gouvernement. Nous voulons pouvoir réaliser le plus tôt possible la 14e des 16 promesses que nous avons faites au cours de la dernière campagne électorale. Nous avions promis en effet au secteur laitier et aux agriculteurs de ne plus appliquer de politique discontinue valable pour 12 mois seulement, mais d'appliquer au contraire une politique à long terme valable pour 5 ans. Nous tenons à leur dire que telle est la politique et qu'elle vaudra pour les cinq prochaines années.

Nous avons fait une déclaration le 16 août dernier. Nous l'avons faite avec deux ou trois semaines de retard à cause de certains problèmes techniques que la plupart des gens auront compris, mais nous avons assumé toutes nos responsabilités. Nous poursuivons dans la même veine, selon la même formule, et nous en avons fait l'annonce le 16 août—et je reconnais que ç'aurait dû être fait le 1er août; en outre, j'ai nommé MM. Everett Biggs et Benoît Lavigne qui ont fait de nombreuses consultations dans le pays. Ils ont consulté toutes les autorités provinciales car les provinces participent au plan national. Ils ont discuté avec tous les organismes de surveillance car ces derniers font partie du plan, et avec tous les offices de commercialisation du lait dans les provinces car ils ont ratifié le plan eux aussi. Nous devons voir tous les représentants du secteur et des consommateurs canadiens. Ce processus long mais nécessaire a été achevé et, comme je l'ai dit au député, je pense en recevoir le rapport dans quelques semaines. J'espère disposer de quelques autres semaines au moins—et je pense que le député conviendra qu'il me faut quelques semaines—pour analyser les recommandations. Cela fait, je ferai des recommandations au cabinet. J'ai signalé au député lors de la période des questions que, pour moi, un délai raisonnable, c'était d'ici au premier de l'an.

Quoi qu'il en soit, les prix ne seront pas augmentés pendant cette période, ainsi personne ne sera victime de quelque augmentation que ce soit. Ce que nous voulons, c'est mettre sur pied une politique laitière à longue échéance.

Je m'étonne que le député soulève la question de nouveau—surtout compte tenu des événements qui se sont produits depuis août 1984. Ses propos justifient certainement l'initiative que nous avons prise. Nous avions conseillé la prudence de septembre à novembre à l'époque où le député nous exhortait à accorder des fonds supplémentaires. Certes, nous pourrions investir 13 millions de dollars dans le Québec, mais si nous versons des crédits à une province donnée, il nous faudra le faire pour toutes les autres provinces en vertu de ce programme. Le gouvernement fédéral aurait dû par conséquent encore verser environ 30 millions et pas 13 millions. Si nous l'avions fait, les droits compensateurs américains auraient été plus élevés, de toute évidence.

• (1430)

M. Benjamin: Les Américains en imposent de toute façon.

M. Wise: Oui, vous avez raison. Comment est-ce arrivé? Ce n'était pas seulement l'effet du hasard. Nous sommes perdants d'après leur système, mais c'est l'International Trade Commission américaine qui a fait le calcul en se basant sur les paiements de stabilisation et sur les subventions que les gouvernements provinciaux et fédéral accordent aux agriculteurs.

J'apprécie l'intérêt que le député porte à la politique laitière, mais je suis un peu surpris qu'il ne pose pas de nouveau la question habituelle.

M. Althouse: Monsieur le Président, le ministre a parlé de nouveaux entretiens commerciaux avec les États-Unis. C'est une des premières fois que nous avons l'occasion d'en discuter avec lui. A-t-il eu des entretiens sur les négociations relatives à l'agriculture avec le ministre responsable du Commerce international (M. Kelleher). Porteront-elles sur l'ensemble des denrées agricoles produites des deux côtés de la frontière? Il faut absolument qu'elles portent sur l'ensemble des produits agricoles des deux parties. Les Américains ont toujours un excédent commercial avec nous parce que nous n'arrivons pas à produire certains fruits et légumes. Les Américains ont par ailleurs un marché plus important, et il faut discuter de

l'ensemble des produits. Lorsqu'on se lance dans des négociations détaillées, par produit, nous sommes toujours désavantagés dans une proportion de 11 contre 1 qui est le rapport relatif des deux économies. Le ministre signalera-t-il que les États-Unis sont déjà considérablement avantagés sur le plan commercial, et qu'il faudrait baser les négociations sur l'ensemble des produits au lieu d'utiliser l'ancien système où l'on discutait de chaque produit séparément, car nous finissions toujours par y perdre?

M. Wise: Monsieur le Président, à la Chambre comme à l'extérieur, je tiens à participer avec sincérité et honnêteté aux discussions concernant les négociations bilatérales sur le libre échange et plus particulièrement au sujet du secteur agricole. Je demande toutefois au député de comprendre que cela me pose quelques difficultés pour le moment, car les principaux porte-parole du gouvernement seront le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et le ministre du Commerce international (M. Kelleher). Toutefois, si vous examinez les propos que j'ai tenus, vous verrez que je me suis dit satisfait du mécanisme et de la démarche adoptés. Si ces pourparlers ont lieu, nous aurons largement l'occasion de consulter les provinces et l'industrie. Je ne pense pas pouvoir en dire beaucoup plus pour le moment.

Comme je l'ai dit, il est parfois difficile de parler du secteur agricole en termes généraux. Beaucoup de gens pensent pouvoir faire des déclarations s'appliquant à toutes les denrées agricoles. C'est totalement contraire à la vérité. Il y a autant de différences entre certaines denrées agricoles qu'il peut y en avoir entre un produit alimentaire et une automobile ou un camion. Par conséquent, nous devons veiller à ce que tous ces facteurs entrent en ligne de compte. Le député a mentionné la différence d'échelle et il a parfaitement raison. Nous ne devons jamais oublier que les producteurs des États-Unis possèdent de nombreux avantages, trop nombreux pour que nous puissions les énumérer ici. En fait, cela pourrait fournir un sujet de débat intéressant. Quoi qu'il en soit, il est évident qu'ils peuvent remplacer 100 p. 100 de notre marché avec 10 p. 100 du leur.

M. Benjamin: Les choses ont toujours été ainsi. Cela n'a rien de nouveau.

M. Wise: C'est exact. N'oublions pas non plus que bien des doigts demeurent pointés dans notre direction pour nous accuser de subventionner généreusement nos produits agricoles. Le député voulait sans doute dire que si vous tenez compte de tous leurs programmes, et j'ai vu des études qui ont résisté à des examens et contre-examens, vous pourriez très bien conclure que les Américains subventionnent leur agriculture à 30 p. 100 alors que nous ne subventionnons la nôtre qu'à 12 p. 100 environ. Telles sont les choses que nous ne devons pas perdre de vue. Notre gouvernement tient à conclure une entente plus favorable pour les cultivateurs canadiens en leur permettant de pénétrer ce marché gigantesque et en éliminant ces causes de frictions qui créent toujours énormément de difficultés, particulièrement dans le cas de cette industrie.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. Des débats sur les questions agricoles lancés par l'opposition, nous n'en avons qu'à peu près deux par an, et ceci est le premier débat d'opposition inscrit au *Feuilleton* de cet automne.

J'aimerais tout d'abord faire une très brève remarque sur l'exposé du ministre qui nous a permis d'obtenir quantité d'informations que nous ne sommes pas habitués à obtenir de lui. Il a fait un aveu qui me semble nouveau, et dont j'espère que le premier ministre (M. Mulroney) et d'autres ministres du cabinet aussi prendront bonne note. Le ministre a déclaré, pour la première fois je crois à la Chambre tout au moins, que le principal problème de l'agriculture n'était pas de trouver des marchés à approvisionner, mais que c'était que nous étions dans une période de marchés excédentaires. Il a souligné que c'était un phénomène d'ampleur planétaire, une constatation que notre parti avait déjà faite depuis un certain temps. Toutefois, il a profité de l'occasion pour faire une petite digression politique sur l'opposition officielle qui selon lui n'aurait pas encore admis cette situation. A la vérité, si elle ne l'a pas fait, c'est parce que cette prise de conscience ne s'est faite que lentement à travers le secteur agricole. La politique proposée par notre parti depuis un certain nombre d'années en a tenu compte, et j'y reviendrai un peu plus tard.

Si nous remontons à la dernière campagne électorale, il y a seulement 16 ou 18 mois, nous retrouvons le chef de file des ministres, l'actuel premier ministre, nous disant à Prince-Albert que s'il était élu, les Canadiens de l'Ouest pourraient s'attendre à voir progresser leurs exportations de 30 p. 100. Quand les journalistes se sont adressés au député d'Assiniboia (M. Gustafson), alors principal conseiller du chef de l'opposition et aujourd'hui secrétaire parlementaire du premier ministre, il s'est montré légèrement plus conservateur, si je peux m'exprimer ainsi. Il a déclaré qu'à son avis 25 p. 100 la première année serait plus raisonnable. Ma foi, on commence à se rendre compte de la situation et le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a signalé enfin avec raison qu'il y a des excédents de produits agricoles sur les marchés mondiaux.

• (1440)

Notre principal client pour le blé jadis, la Grande-Bretagne, est devenue un de nos concurrents. Par l'intermédiaire du Marché commun, elle est maintenant exportatrice nette de blé. L'Inde qui était censée être particulièrement désavantagée en ce qui concerne la production alimentaire réussit à exporter depuis deux ou trois ans. On rapporte qu'elle pourrait exporter cette année un million de tonnes de blé. Bien que la population de la Chine dépasse le milliard, elle peut subvenir à ses besoins, même en ce qui concerne les céréales. Elle n'exportera pas cette année, mais elle pourrait le faire si elle voulait. Elle a décidé plutôt d'accumuler un surplus. Le seul marché important qui reste pour le blé canadien du côté du Pacifique est la Russie, le seul endroit qui ne produit pas assez de blé pour répondre à ses propres besoins alimentaires. Elle trouve moins coûteux et plus efficace d'acheter les céréales dont elle a besoin et de les acheminer par voie d'eau des ports de Prince-Rupert et de Vancouver à Vladivostok. C'est à peu près le seul débouché qui reste actuellement pour les céréales canadiennes. Cela change tout le tableau quand nous envisageons la vente de nos céréales.

Le ministre a mentionné que nous exportions habituellement à peu près la moitié de notre production et que nous consommions l'autre moitié. Cela a changé et nous consommons désormais 60 p. 100 de nos produits et devons trouver des marchés étrangers pour le reste. Comme nous en sommes là, je réitère la politique agricole que le NPD a élaborée au cours de la dernière décennie, à savoir qu'il est peut-être temps de concentrer nos efforts sur le marché national tout en continuant à travailler très fort sur les autres. Peut-être devrions-nous nous occuper plus sérieusement du marché national et essayer d'y mieux satisfaire les besoins de revenus des agriculteurs.

Fondamentalement, nous avons permis au marché mondial de fixer les prix, ce qui est très dangereux. Nous en déduisons alors les frais de transport pour obtenir le prix que les consommateurs canadiens devront payer. Par suite de ce petit calcul, ce prix est habituellement moindre que le prix facturé à l'étranger. Grâce à cette méthode de fixation des prix, les consommateurs canadiens ont fait une excellente affaire.

Il n'y a que quelques denrées dont le prix est fixé autrement. Le Parlement a donné aux producteurs laitiers et aux éleveurs de volaille l'autorisation de fixer des prix nationaux qui soient justes à la fois pour les consommateurs et pour les agriculteurs. Avec cex prix, qu'ils soumettent chaque année au Conseil national de commercialisation des produits agricoles, ils arrivent à réaliser un profit raisonnable sur leur investissement, un profit qui est équivalent au salaire national moyen dans l'industrie. Voilà qui est juste et ces producteurs peuvent ainsi espérer survivre en cette période difficile. Les producteurs qui touchent le cours mondial qui est plutôt variable ont vu pratiquement disparaître la demande de leurs produits et sont aux prises avec de graves difficultés économiques.

L'un des meilleurs bilans de la première année de pouvoir du gouvernement conservateur a été établi de façon très succinte par un organisme même du gouvernement, la Société du crédit agricole. Dans sa brève analyse d'activité de la première année d'exercice du gouvernement, la Société du crédit agricole signale que la valeur des actifs agricoles a baissé de 12 p. 100 l'an dernier, que l'endettement agricole a augmenté de 2 p. 100 et que les ventes agricoles brutes ont diminué de 5 p. 100. Ce n'est pas cela qu'on peut appeler une croissance de l'agriculture. Ce n'est pas cela qui donne à penser que le gouvernement fait grand-chose pour améliorer la situation.

En fait, si l'on effectue la même analyse pour les années précédentes, on voit qu'il n'y a eu que 5 ou 6 p. 100 de baisse de la valeur des actifs agricoles en 1984 et que, si l'endettement a augmenté dans le même rapport, les ventes agricoles avaient au moins augmenté un peu. Je reconnais que le problème s'est aggravé avec le temps, mais le gouvernement malgré toutes ses bonnes intentions n'a pu freiner le déclin rapide de la situation des agriculteurs canadiens, malgré toute l'attention qu'il dit accorder à l'agriculture.

Quand j'examine la liste de tout ce que le ministre prétend avoir réalisé pour l'agriculture, je trouve que sa comptabilité ne manque pas d'imagination.

M. Benjamin: Cela s'appelle maquiller les livres.

M. Althouse: Oui, ce que dit mon ami le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) est sans doute vrai. Le gouvernement dit qu'il a accordé près de deux milliards d'aide à l'agriculture dans sa première année de pouvoir. Les chiffres sont tous là. Une des aides importantes, c'est les 520 millions de dollars versés par le Régime canadien d'assurance-récolte qui est en place depuis des années. Cet argent-là aurait été versé sous n'importe quel gouvernement, et même sans gouvernement. Un versement provisoire de 450 millions de dollars a été fait au titre de la Loi sur la stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Des versements du même montant à peu près vont être effectués encore cette année. Si le gouvernement n'avait rien fait, ils auraient été versés en ce mois de novembre plutôt qu'en mai et juin dernier, mais le montant aurait été le même. Les modifications apportées è la loi ont accéléré les versements, mais n'ont pas changé le montant. Cet argent se serait retrouvé dans les poches des agriculteurs canadiens sous n'importe quel gouvernement, et même s'il n'y avait pas eu de gouvernement. Même si nous avions été en pleine période électorale, l'argent aurait quand même été versé automatiquement.

Je me hâte d'ajouter que ces deux programmes sont financés, du moins en partie, par les agriculteurs eux-mêmes. Le tiers des sommes versées au titre de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest provient des primes versées par les agriculteurs. La moitié de l'argent versé au titre de l'assurance-récolte est fournie par les primes des agriculteurs. Il y a sur la liste du ministre l'annonce des versements définitifs pour les trois grains de la Commission canadienne du blé. Le gouvernement ne fournit pas d'argent pour cela. C'est simplement une question de solder les ventes annuelles, de clore les livres, et de reverser l'excédent aux agriculteurs qui ont produit le grain. Voilà autant de choses qu'on trouve dans cette liste mirobolante.

Mais ce n'est pas en établissant des listes mirobolantes qu'on s'attaquera au vrai problème. Je félicite à nouveau le ministre d'avoir enfin reconnu que nous faisons face à un marché où l'offre est excédentaire. Ses fonctionnaires semblent toujours l'ignorer, puisque le Livre blanc qu'il a présenté à ses homologues provinciaux à Saint-Jean, Terre-Neuve, se fondait sur l'idée qu'il y a beaucoup d'affamés à nourrir et une demande internationale à combler. Ses fonctionnaires ne sont pas encore arrivés aux conclusions du ministre.

• (1450)

Dans le peu de temps qu'il me reste, j'ai quelques idées à exposer sur les mesures à prendre par rapport à cette offre excédentaire. Nous devrions tout d'abord nous occuper des 60 p. 100 que représente le marché intérieur que nous devons être les premiers à servir. Les agriculteurs devraient pouvoir se doter de mécanismes de mise en marché qui profiteraient des débouchés locaux et qui pourraient fixer eux-mêmes les prix de telle sorte que les producteurs récupèrent la totalité de leurs coûts. Compte tenu qu'il est difficile de produire exactement de quoi répondre aux besoins quantitifs du marché, à cause de divers facteurs dont les conditions climatiques et la maladie, il faudrait pouvoir écouler les excédents sur les marchés internationaux grâce à de puissants offices de commercialisation, dont la Commission canadienne du blé, qui sont capables de livrer concurrence. Agissant dans le seul intérêt des producteurs, ces organismes remettraient proportionnellement tous les bénéfices réalisés aux producteurs eux-mêmes, si bien que les bénéfices engendrés par cette opération de commercialisation reviendraient entièrement aux producteurs des denrées et à leurs localités. Voilà l'unique façon de régler la crise agricole qui

sévit actuellement et d'assurer maintenant et à l'avenir l'expansion de notre agriculture. Il suffit de regarder au-delà de la frontière pour constater que la crise agricole est encore pire chez nos voisins.

M. Wise: Leur situation financière aussi, d'ailleurs.

M. Althouse: Leurs problèmes financiers sont plus graves que ceux des agriculteurs canadiens parce que la mise en marché de leurs produits n'a pas été contrôlée d'aussi près. A mon avis, nous le devons en grande partie aux organismes que je viens de mentionner. Parce que la Commission canadienne du blé et la Commission canadienne du lait peuvent s'occuper de la mise en marché afin d'obtenir des prix équitables pour les agriculteurs et que les divers offices de commercialisation du poulet et des œufs du Canada peuvent faire la même chose, il y a au moins certains agriculteurs qui ont pu obtenir un revenu comparable à leurs coûts, préserver leur rentabilité et suivre la même progression que les autres Canadiens. Sans ces organismes et l'initiative que le ministre est maintenant disposé à prendre, les agriculteurs canadiens ne pourraient pas survivre dans la conjoncture économique actuelle.

Le Canada a un secteur agricole relativement important pour une économie comme la sienne et il n'est donc pas vraiment disposé à subventionner l'agriculture pour en assurer la rentabilité comme le font normalement la Communauté économique européenne, les États-Unis et d'autres pays industrialisés comme le Japon. Vu que notre pays est peu peuplé, nous pouvons avoir régulièrement une production excédentaire. Notre assiette fiscale est relativement restreinte par rapport à celle de pays qui comptent un grand nombre de contribuables très riches. Nous devrions donc permettre aux agriculteurs de se débrouiller seuls, comme le propose notre politique en matière d'agriculture. Nous devons leur fournir les organismes de mise en marché dont ils ont besoin, comme la Commission du blé et la Commission du lait, et leur permettre de s'adapter aux réalités du marché au Canada et à l'échelle internationale.

J'ai essayé de leur fournir une occasion en ce sens plus tôt pendant la session, au moment où nous avons élargi le cadre de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme pour donner les mêmes possibilités aux producteurs de tabac. A l'époque, j'avais proposé une modification qui aurait permis à tous les producteurs de fruits, de légumes, de céréales et de bétail de jouir des mêmes privilèges. Le gouvernement est cependant intervenu pour empêcher que cela ne se produise. Je regrette qu'il l'ait fait parce que, selon moi, si les agriculteurs veulent survivre dans le climat économique très difficile que nous connaissons maintenant, il est essentiel qu'ils puissent s'entraider. C'est la seule solution qui puisse leur permettre d'avoir le revenu dont ils ont besoin pour conserver des exploitations viables.

En terminant, je signale que je suis heureux que nous ayons eu l'occasion de discuter de l'agriculture cet après-midi. J'exhorte le gouvernement à tenir compte des nouvelles analyses que le ministre nous a données aujourd'hui et qui représentent un revirement complet par rapport à la position adoptée auparavant par son parti et son gouvernement. J'espère qu'il réussira à convaincre ses collègues du cabinet, surtout le député d'Assiniboia et le premier ministre, qui étaient certains, il y a 16 ou 18 mois, que l'agriculture était en bonne posture et qu'il suffirait de travailler un peu plus fort pour vendre les produits des agriculteurs canadiens et résoudre leurs problèmes.

Au moins, le ministre a reconnu qu'il n'en était rien. J'espère qu'il le confirmera en présentant les modifications nécessaires à la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, de sorte que d'autres exploitants que les producteurs de poulets, d'œufs et de lait puissent subvenir à leurs besoins.

M. Wise: Monsieur le Président, au début de ma réplique au discours du très honorable chef de l'opposition (M. Turner), ce matin, j'ai fait quelque chose que l'on pourrait qualifier d'inhabituel, puisque je l'ai félicité du ton de son discours. J'estime qu'il n'est que juste, après avoir écouté le porte-parole du NPD pour l'agriculture, le député de Humbolt-Lake Centre (M. Althouse), de saisir l'occasion pour lui adresser, au nom de mon ministère également, mes compliments sur la façon dont il a exposé son point de vue à la Chambre aujourd'hui.

M. Foster: Monsieur le Président, je pensais que le ministre allait disserter plus longtemps.

Les propos du député de Humbolt-Lake Centre (M. Ahtouse) étaient très intéressants. Il a fait un certain nombre d'observations sur le discours du ministre de l'Agriculture (M. Wise). J'ai été stupéfait d'entendre le ministre de l'Agriculture se dire en parfait accord avec le ministre des Finances (M. Wilson) et rejeter les propositions du chef de l'opposition.

Cela me surprend, car j'estime que 90 p. 100 des problèmes du ministre de l'Agriculture viennent de ce qu'il n'a pas l'appui et l'assistance du ministre des Finances. Le document intitulé *Questions fiscales dans l'agriculture*, qui a été présenté au comité des finances, du commerce et des questions économiques plus tôt cette année, expose clairement la position du gouvernement. Selon le Livre blanc du ministre des Finances, les agriculteurs gagnent deux fois plus que les autres Canadiens, ne paient que le quart des impôts et autres taxes et sont huit fois plus riches que leurs concitoyens. Je suis certain que tous les agriculteurs récusent ces affirmations. Je suis sûr que le ministre de l'Agriculture tiendrait des propos beaucoup plus nuancés.

Les subsides

• (1500)

A l'instar du député de Humboldt-Lake Centre, j'ai écouté attentivement le ministre de l'Agriculture nous parler de libre-échange. Le ministre semble attacher de l'importance à nos offices de commercialisation, pour le lait et la volaille ou encore pour les grains, mais le ministre n'est pas prêt à les soustraire aux négociations. Je comprends son point du vue, mais je m'y oppose sans réserve. Si on veut négocier avec les États-Unis, on ne peut s'imaginer naïvement que toutes nos propositions seront acceptées.

M. Benjamin: C'est ce qu'ont fait les libéraux.

M. Foster: Vous semblez croire que le système américain en matière de vente des produits agricoles et d'aide aux agriculteurs est meilleur. Je ne suis pas de cet avis. Je pense que pour bien des produits, notre système est bien supérieur. Même si nous étions tentés de le faire, je ne pense pas que nous ayons les moyens d'adopter le système américain.

J'aimerais connaître un peu mieux la pensée du député de Humboldt-Lake Centre dont il nous a livré une bonne partie aujourd'hui. Imiter les Américains pour ce qui est des mécanismes de subventions, des excédents et des méthodes agricoles, serait difficile, pour notre gouvernement, même si ce système était bon ce qui, d'après moi, n'est pas le cas

M. Althouse: Monsieur le Président, compte tenu de la complexité du problème soulevé, je ne pense pas avoir le temps de répondre à la question.

M. Benjamin: Quelle question?

Des voix: Oh, oh!

M. Althouse: Nous nous berçons d'illusions si, en toute candeur, nous engageons des pourparlers avec les États-Unis en partant du principe que ce serai là un bon moyen de maintenir le libre-échange dans le commerce des produits agricoles. Il n'y a jamais eu de libre-échange total pour bien des produits agricoles, de mon vivant en tout cas.

D'après ce que j'ai pu comprendre et retenir de l'histoire économique du monde, le libre-échange n'a existé que pour quelques denrées et de façon sporadique. En vérité, la plupart des grands pays développés ont une politique intérieure dont le but est de protéger leur production. Ils font en sorte d'être pratiquement autosuffisants dans le domaine alimentaire, en partie à cause des guerres qu'a connues l'Europe. Ces pays s'efforçaient de vivre en autarcie pour pouvoir résister à un blocus économique. Cette politique nous vient du XIX^{e} siècle et compte tenu que notre siècle a connu deux grandes guerres, la plupart des pays considèrent qu'elle tient toujours, qu'il vaut la peine de la pratiquer. C'est ce que fait le Japon. Il cherche à produire le plus possible de denrées agricoles quel qu'en soit le coût. Ce n'est pas nécessairement pour cette raison que les États-Unis ont une production agricole aussi imposante actuellement. Les États-Unis ont une économie relativement jeune dans une région qui se prête bien à l'agriculture, à la fois sur le plan de la terre du climat, de la technologie et de la formation de leurs habitants. Les Américains sont en mesure de produire beaucoup. Et ils en ont profité pour investir dans l'agriculture et dans les campagnes les capitaux réalisés grâce à leur infrastructure industrielle, au point où ce secteur est trois fois plus subventionné qu'au Canada. Les agriculteurs américains ne renonceront pas à ces subventions très élevées. Aussi, nous ne pouvons pas nous lancer à l'aveuglette dans des négociations avec les États-Unis. Nous avons affaire à un interlocuteur de taille. Notre poids économique dans le cadre de telles négociations est dix fois moins grand que le leur.

Si nous en tenons compte, nous devrions pouvoir tirer honorablement notre épingle du jeu en assurant le survie de nos agriculteurs. Sinon, nos agriculteurs pourraient le regretter amèrement.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser à mon collègue. Je n'ai pas pu les poser au ministre de l'Agriculture (M. Wise) et je vais donc essayer de le faire indirectement. Premièrement, je veux parler des éleveurs canadiens en particulier, mais des autres également. A maintes reprises au cours des deux ou trois dernières décennies, nous pensions avoir conclu des ententes quant aux volumes de bœuf, de porc, de veau et de viande de bœuf préparée que nous pouvions envoyer aux États-Unis. Dès que les Américains ont commencé à être en difficulté, ils ont fermé la frontière. Cette situation s'est produite à trois ou quatre reprises depuis 1970.

Le député peut-il nous dire si, à son avis, il en ira de même tant que nous n'aurons pas conclu une entente précise sur le volume et le prix des denrées? Si nous pensons pouvoir nous imposer sur un marché à la façon de R. B. Bennett, nous aurions tort de croire que les éleveurs américains ne réagiront pas.

Deuxièmement, mon collègue a parlé du libre-échange. Il a dit que nous essayions de mettre tous nos œufs dans le même panier alors que nous pourrions négocier des ententes avec le Mexique et les pays d'Amérique centrale. Nous pourrions leur fournir des bovins de race, des bêtes de reproduction et de la viande rouge, en échange de leurs fruits et légumes, au lieu de compter sur les importations onéreuses des États-Unis au milieu de l'hiver.

M. Althouse: Monsieur le Président, je vais être bref, car je remarque que vous commencez à être pointilleux au sujet de l'heure. Je ne sais pas exactement combien de fois notre entente de libre-échange avec les États-Unis concernant la viande rouge a tourné court. Des dispositions de libre-échange du porc dans le cadre de l'entente sur la viande rouge ont sans doute été les plus souvent remises en question. En 1976, nous ne produisions pas assez de porcs pour satisfaire la demande sur le marché intérieur. Pendant un an au cours de cette période, vers le milieu des années 70, 14 p. 100 de notre porc était importé des États-Unis.

Pour les Américains, nous étions un tout petit marché. L'an dernier, la situation a changé. Nous avons exporté d'importants volumes de porc aux États-Unis. Nous en sommes arrivés au point où le porc canadien représentait 2 p. 100 environ du marché américain. Les Américains n'ont pas tardé à imposer un droit compensateur et à nous couper l'herbe sous le pied. Ils disposent de meilleurs mécanismes beaucoup plus rapides et efficaces que nous pour mettre un terme aux échanges commerciaux.

• (1510)

Quant à la seconde question au sujet des accords commerciaux qui ont tendance à nous lier à un pays «à la R. B. Bennett», selon l'expression du député, il existe certains parallèles. R. B. Bennett souhaitait un accord similaire avec les Britanniques dans les années 1930. Les Britanniques ne semblaient pas très intéressés, mais il a continué à rechercher un tel accord durant une bonne partie de son mandat. Le gouvernement actuel a jeté son dévolu sur Ronald Reagan et les Américains. Ronald Reagan est peut-être intéressé, mais le congrès américain ne semble pas l'être terriblement. Comme l'a expliqué le ministre, nous verrons probablement le Canada entrer dans ces négociations, si tant est qu'elles dépassent le seuil des intentions. Toutefois, au lieu de nous lier par un accord bilatéral ferme assorti de clauses d'exclusivité, nous ferions beaucoup mieux de miser sur les négociations du GATT sans nous engager envers qui que ce soit et en commençant avec une grande variété de pays. L'expérience nous a appris que des pays qui paraissent être des marchés intéressants cessent de l'être. Par exemple, la Grande-Bretagne semblait être le principal marché dans les années 1930, mais elle ne nous achète pratiquement aucun produit agricole de nos jours. En fait, elle est devenue un de nos concurrents. La solution n'est pas de nous lier à un marché; il vaut beaucoup mieux attendre sans s'engager.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui au nom du très honorable chef de l'opposition (M. Turner) se lit comme suit:

> Que la Chambre regrette que le gouvernement ait refusé de reconnaître la crise grave à laquelle font face les familles agricoles du Canada et blâme le gouvernement de sa réponse inadéquate aux problèmes des agriculteurs canadiens qui comprennent un important resserrement de la marge bénéficiaire et un fardeau de la dette élevé . . .

Il a présenté cette motion lors de notre première journée d'opposition, car nous nous inquiétions sérieusement de la grave crise à laquelle font face les agriculteurs canadiens.

Il suffit pour s'en convaincre de lire le plus récent rapport de la Société du crédit agricole, selon lequel 23 p. 100 des agriculteurs canadiens éprouvent de graves difficultés financières. Ce pourcentage est vraiment affolant. Le Canada ne compte que 170,000 agriculteurs environ et 23 p. 100 d'entre eux, soit 39,000, sont dans une situation précaire. En outre, la situation de 11 p. 100 d'entre eux n'est guère plus enviable. Quand on examine ce groupe de 39,000 agriculteurs, on s'aperçoit qu'ils passent en moyenne de 10 à 12 ans dans le secteur de l'agriculture. Ce sont vraiment nos plus jeunes agriculteurs, mais ce sont eux qui font appel aux techniques de pointe. Ce sont les plus efficaces et les plus productifs et, selon les statistiques de la Société du crédit agricole, ils produisent près de la moitié des denrées au Canada. Ils ont une dette globale de quelque 17 milliards de dollars. Il y a de quoi être inquiets, très inquiets même, à la pensée que ces jeunes agriculteurs pourraient perdre leur exploitation. Seront-ils en mesure de survivre? Seront-ils capables de bien vivre sur leur exploitation et d'apporter une énorme contribution à l'essor de notre pays et à nos exportations dans les années à venir? En outre, quand on se penche sur les économies agricoles du Canada et du reste du monde, les prix des produits et les perspectives en ce qui a trait au prix du grain et aux récoltes commerciales ont de quoi inquiéter. Ainsi, les agriculteurs du sud-ouest de l'Ontario qui cultivent du soya et du maïs ne rentreront même pas dans leurs frais à moins que le gouvernement ne leur verse des paiements de stabilisation. Si on examine les perspectives à long terme pour la viande rouge et le porc, on constate que la situation est fort inquiétante et que pour y remédier, il faudra toute la détermination de tous les députés, surtout des ministériels. On devra accorder une plus grande importance et priorité.

Si nous considérons les prix payés sur les marchés internationaux pour les denrées alimentaires et ce qui se passe à l'échelle du monde, nous constatons que les grandes entités comme les États-Unis ont accumulé d'énormes excédents. Elles sont capables de consacrer pour 2 milliards de dollars de grain à un programme d'aide. Elles sont capables d'exiger et d'obtenir une plus grande part des marchés mondiaux. Nous tenons à savoir si le gouvernement est prêt à défendre les intérêts de nos agriculteurs et à faire en sorte qu'ils puissent survivre sur les marchés internationaux des denrées alimentaires où la concurrence est on ne peut plus féroce.

Il y a plusieurs années, les pays de la Communauté économique européenne achetaient 25 millions de tonnes de blé. Aujourd'hui ils en vendent autant sur les marchés mondiaux et subventionnent leurs exportations. Pour se faire une idée de la concurrence féroce sur les marchés internationaux, nous n'avons qu'à songer aux 23.5 millions de tonnes de bœuf que les pays de la Communauté économique européenne exportent chez nous cette année et qu'ils subventionnent à raison de 48c. la livre, ou encore au droit de 5.3c. la livre dont les États-Unis frappent nos exportations de porc et qui ne manquera sûrement pas de faire beaucoup de tort à nos éleveurs. Nous devrions comparer cette attitude avec le laisser-faire du gouvernement qui, détendu et presque blasé, déclare qu'il va examiner la situation, qu'il compatit aux malheurs des agriculteurs, sans pourtant jamais ni rien décider ni rien faire. Voilà ce dont s'inquiètent l'opposition et tous les agriculteurs de notre pays.

Si la Chambre est présentement saisie de cette motion, c'est aussi que le très honorable chef de l'opposition est homme de parole. En septembre dernier, il s'est rendu dans le sud de la Saskatchewan pour constater les ravages de la sécheresse et pour s'entretenir avec les représentants des diverses localités atteintes. Je m'y suis rendu moi-même en juillet pour visiter certaines exploitations agricoles, m'entretenir avec de nombreux agriculteurs et pour constater les ravages de mes propres yeux. J'ai vu des centaines d'acres où rien ne poussait. Après avoir rencontré les représentants locaux et de nombreux agriculteurs, mon chef a invité le gouvernement à prendre un certain nombre de mesures. Même si le ministre a fait preuve d'éloquence, nous craignons qu'il n'ait pas su donner suite à un grand nombre des recommandations de notre chef. Depuis que le chef de l'opposition et moi sommes allés dans la région des prairies, plus précisément en Saskatchewan, depuis que nous avons fait ces recommandations, les gens veulent savoir si le gouvernement va y donner suite. Je dirai un mot de chacune d'elles dans un moment.

• (1520)

Je trouve cela édifiant, car les gens savent que sur les 338 promesses qu'a faites le gouvernement, des douzaines et des douzaines ont été rompues ou n'ont pas été tenues depuis les élections il y a un an de cela. Ils savent que la Chambre des communes a consacré cet automne beaucoup de temps à débattre du renflouement des banques, au coût de 1 ou 2 milliards de dollars, par suite de l'insouciance dont le gouvernement a fait preuve dans cette affaire au mois de mars dernier. Ils savent que Petro Canada a dépensé 1 milliard de dollars pour ouvrir des stations-service supplémentaires. Ils savent qu'un dégrèvement fiscal de 1 milliard de dollars a été accordé à une grande famille industrielle à Toronto. Ils voudraient maintenant savoir pourquoi le gouvernement ne pourrait pas venir en aide à ce secteur d'importance cruciale pour le Canada, et ainsi soutenir non seulement ces centaines d'agriculteurs, mais l'économie nationale même et le mode de vie agricole canadien.

Le chef de l'opposition a recommandé entre autres choses que soit effectué imédiatement un paiement par acre de terre dévasté par la sécheresse. Il a proposé la somme de $50 par acre de terre ensemencée, ce qu'avait recommandé le Syndicat du blé de la Saskatchewan. Il a recommandé un rajustement de l'impôt dans le cas des éleveurs qui doivent vendre leur troupeau à perte et qui souhaiteraient pouvoir refaire de l'élevage sans que leurs revenus ne soient engloutis pas l'impôt. Il a recommandé la mise sur pied, de concert avec les provinces, d'un mécanisme permanent d'aide à long terme aux victimes de catastrophes naturelles. Il a recommandé la création d'une agence d'examen des dettes qui rééchelonnerait les dettes et consentirait aussi des taux d'intérêt privilégiés à long terme aux agriculteurs. Le gouvernement a promis lors de la dernière campagne électorale d'exempter de la taxe de vente les carburants agricoles. En novembre dernier, il a annoncé dans son exposé financier un programme, mais entre le 1er mai, quand a été supprimée l'exemption des droits pétroliers compensateurs du fait que ces droits avaient été eux-mêmes supprimés, et le 1er septembre, quand une nouvelle taxe d'accise de 9 cents le gallon, ou de 2 cents le litre, a été imposée, la plupart des dispositions tendant à faire disparaître cette taxe d'accise ont été elles-mêmes supprimées.

Le chef de l'opposition a recommandé de tenir une enquête publique sur les conséquences de l'utilisation de produits chimiques et de pesticides qui semblent préoccuper bien des gens. Le Sénat a travaillé là-dessus mais il faut tenir une enquête impartiale.

Le ministre a répondu à la question quand on lui a demandé ce qu'allaient devenir nos offices de commercialisation et nos programmes d'aide dans un système libre-échangiste. Le gouvernement n'a toutefois pas encore promis fermement qu'il ne les céderait pas au cours des négociations et je suppose qu'il ne fera pas de promesse ferme. Cette situation ne fait qu'accroître l'incertitude et les inquiétudes des agriculteurs canadiens, cela va de soi.

L'endettement cause encore bien des inquiétudes dans toutes les régions du pays, mais surtout dans des régions comme la Péninsule de Bruce où des centaines d'agriculteurs ont perdu leur exploitation depuis deux ans. Le gouvernement a promis d'instaurer un programme d'obligations agricoles. Le comité des finances, du commerce et des questions économiques avait recommandé un tel programme, un programme qui aiderait les agriculteurs à . . .

M. Dick: En quelle année?

M. Foster: En 1985. Le comité était alors présidé par le député de Mississauga (M. Blenkarn).

M. Dick: On a également recommandé un tel programme lorsque vous étiez au pouvoir, mais vous n'aviez rien fait.

M. Foster: La majorité des membres de ce comité avaient appuyé cette excellente recommandation, qui prévoyait de ramener les taux d'intérêt à 8 p. 100, à concurrence de $300,000; c'était un programme d'une durée de cinq ans. Il n'y a pas eu de réaction. Le ministre est très beau parleur, il est très rassurant. En lisant le budget, on n'y trouve que des mesures qui font augmenter les coûts de production alors qu'une mesure s'adressant à tous les Canadiens offre aux agriculteurs et à leur famille une exemption qui les aide à abandonner l'agriculture et pas à rester dans ce secteur. Les frais de production ont augmenté à cause de la taxe de vente, de la taxe d'accise, de l'élimination de l'exemption du prélèvement d'indemnisation pétrolière et il suffit d'examiner tous les documents tels que les prévisions budgétaires et le budget, qui attestent des décisions prises par le gouvernement. Ce dernier n'a jamais décidé de soutenir ou d'encourager davantage le secteur agricole. Il n'a pas pris de décision à l'égard de l'article 38, alors que le comité des finances, du commerce et des questions économiques a étudié le problème et fait une recommandation. Cette année, le budget de la Société du crédit agricole est réduit de près de 400 millions de dollars. Le budget du ministère de l'Agriculture . . .

M. Wise: A augmenté.

M. Foster: Il diminuera de 50 millions. Il y aura également une désindexation, ce qui coûtera 10 à 15 millions de plus. Nous ne savons même pas d'où viendront ces 50 millions et ces 15 millions. Va-t-on les prélever sur le programme laitier? Va-t-on les prendre sur les programmes de soutien à l'agriculture? Cet argent sera-t-il pris sur le transport ou sur la recherche? Le gouvernement s'est assez fermement engagé à élargir la recherche agricole et pourtant, le ministre ne semble pas savoir encore où il va prélever ces 50 millions.

Le soutien que le gouvernement apporte à l'industrie pétrolière m'a beaucoup impressionné. D'ici trois ou quatre ans, ce secteur verra ses taxes réduites de 2.4 milliards tandis que la valeur de ses réserves augmentera de 800 millions. Je n'ai pas constaté le même appui vis-à-vis de l'agriculture. Le ministre souhaite certainement que le gouvernement lui accordera le même soutien, et j'espère qu'il l'obtiendra, car nous allons sans doute traverser des moments difficiles au cours des deux prochaines années. Les Canadiens veulent que le gouvernement s'engage autant envers le secteur agricole qu'il l'a fait envers d'autres secteurs, et particulièrement l'industrie pétrolière, dans ce budget.

Après avoir étudié le problème, le ministre a décrété un moratoire sur les 670 faillites de la Société du crédit agricole. Il y en aura sans doute plus d'ici le 1er décembre, car c'est à cette date que la plupart des paiements arrivent à échéance. Je serais curieux de savoir si le ministre optera pour une solution telle que le programme d'agro-obligations recommandé dans

les rapports du comité des finances, du commerce et des questions économiques, pour aider un bon nombre de jeunes agriculteurs qui font face à de graves difficultés financières.

J'ai été quelque peu rassuré d'entendre le ministre dire aujourd'hui qu'il allait soutenir le secteur de la pomme de terre et qu'il instaurera un programme d'achat de pommes de terre en vertu de la Loi sur les produits agricoles, car des centaines de producteurs se trouvent en mauvaise posture, surtout dans les Maritimes même si ce secteur connaît également beaucoup de difficultés au Manitoba et dans d'autres provinces. Ces producteurs touchent environ 2.5c. par livre, soit grosso modo un peu plus ou un peu moins de la moitié du coût de production. Ils ne pourront certainement pas survivre indéfiniment. Je lui ai recommandé de supprimer la redevance d'inspection ou de suspendre cette redevance, au moins pour cette année ou peut-être même indéfiniment, ce qui serait une initiative populaire. J'ai appris que quelqu'un qui a une ferme de 600 acres paie dans les $6,000 de redevance d'inspection.

• (1530)

M. Wise: C'est inexact.

M. Foster: Cela semble une dépense considérable pour des gens qui ne touchent qu'environ la moitié de leurs frais de production.

Si le ministre a des paroles lénifiantes, je crois que c'est en fait des décisions et des actes qu'attendent les agriculteurs. Je pense que du point de vue du gouvernement, il est malheureux que nombre de ces actions coûtent de l'argent. Mais si l'on tient compte de la gravité du problème vu par les agriculteurs, si l'on songe aux répercussions sur le Canada agricole et aux intérêts à long terme du Canada aussi bien sur le plan intérieur que sur le plan international, je pense qu'il convient de prendre vis-à-vis du secteur agricole les mêmes genres d'engagements que vis-à-vis des autres secteurs de notre économie. Nous avons manifestement un problème urgent d'endettement et une crise à court terme. Nous avons un problème de prix coûtant à acquitter que le gouvernement peut atténuer d'une certaine façon en l'étalant sur une plus longue période. Nous avons une situation de concurrence sauvage sur le marché international. Nous souhaitons voir le gouvernement réagir de façon positive aux recommandations formulées il y a quelques semaines par le chef de l'opposition officielle, et qu'il a aujourd'hui répétées à la Chambre, ainsi qu'aux recommandations des groupes d'agriculteurs de notre pays. Il s'agit d'une industrie trop importante pour se contenter de paroles lénifiantes. Il faut que le gouvernement et la population de tout le pays s'engagent totalement afin de lui permettre de survivre et de prospérer sous sa forme actuelle d'industrie de type familial au lieu de devenir le genre d'industrie que nous voyons aux États-Unis et dans d'autres pays.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou commentaires? L'honorable ministre de l'Agriculture (M. Wise).

M. Wise: Monsieur le Président, j'ai une ou deux remarques et questions à adresser au député d'Algoma (M. Foster). Le député parle de propos lénifiants. Il doit s'y connaître, puisqu'à l'époque où son parti était au pouvoir, c'est la seule chose qu'il a pu consentir aux agriculteurs.

J'invite les députés à se pencher sur la situation financière de l'agriculture. Si le député étudie la question, il admettra que le précédent gouvernement n'a fait qu'une seule chose face au problème. Je veux parler de la loi spéciale d'aide aux agriculteurs qui a diminué de quatre points de pourcentage les taux d'intérêt de façon très sélective au profit d'environ 2,100 clients de la Société du crédit agricole. Quand mon parti a pris le pouvoir, nous avons proposé une mesure législative abaissant les taux d'intérêt pour tous les clients de la SCA qui avaient des prêts et des hypothèques à 16.75 p. 100. Nous avons diminué ce pourcentage de quatre points pour le bien de 5,600 clients. C'était un engagement de 80 millions de dollars au profit de l'agriculture. Ce genre d'action ne correspond pas exactement à définition de propos lénifiants. C'est une mesure concrète en termes financiers.

Outre cette intervention sur les taux d'intérêt, nous avons aussi mis en place des commissions d'appel dans tout le pays. Nous avons mis en place un programme d'hypothèques à risques partagés et nous avons en outre diminué cinq fois les taux d'intérêt. Les taux d'intérêt ont maintenant atteint leur niveau le plus bas à la Société du crédit agricole depuis 1979. Ce ne sont donc pas simplement des paroles lénifiantes, mais des mesures qui ont entraîné des dépenses considérables.

Durant la même période, le gouvernement précédent a vu les taux d'intérêt grimper d'environ 9 p. 100 pour atteindre de 20 à 24 p. 100. C'est ce qui s'est produit par suite de l'inaction du gouvernement précédent. Ces événements extrêmement dévastateurs d'alors ont actuellement un grave impact sur l'industrie agricole.

Je voudrais demander au député s'il se rend compte que toute majoration de un point du taux d'intérêt général au Canada coûte 140 millions de dollars à l'agriculteur canadien. Le député n'a-t-il pas observé que depuis l'accession de mon parti au pouvoir, les taux d'intérêt ont chuté de 3 p. 100 au Canada? Ne sait-il pas que pour toute diminution de un point, l'agriculteur canadien épargne 140 millions de dollars? Durant le mandat du gouvernement précédent qui n'a pris aucune mesure et a permis aux taux d'intérêt de monter de 10 à 24 p. 100, les agriculteurs canadiens ont dû supporter directement des coûts de 1.4 milliard de dollars. Qu'a fait le gouvernement du député? Il s'est borné à tenir des propos réconfortants. Nous, nous avons agi.

Des voix: Bravo!

M. Foster: Monsieur le Président, voilà une belle intervention du ministre de l'Agriculture (M. Wise).

M. Wise: C'est un fait.

M. Foster: Il sait que la raison pour laquelle il a pu rendre cette faveur au sujet des taux d'intérêt est que le gouvernement libéral précédent avait laissé des fonds de 600 millions de dollars dans la caisse du Crédit agricole. Au lieu de coûter 80 millions à son gouvernement, ce qui est entièrement faux, cela ne lui coûte rien. Le gouvernement s'est contenté de substituer un niveau du taux d'intérêt à un autre.

Je signalerai au ministre que quelque 5,600 agriculteurs étaient admissibles à ce programme. Ils ont dû signer un document incroyable dans lequel ils déclaraient être au bord de la misère, au bord de la faillite. S'ils ne signaient pas le document, ils ne recevaient rien. Si le ministre voulait être franc, il admettrait que 6,800 agriculteurs ayant des hypothèques agricoles à 13.5 ou 14 p. 100 n'ont tout de même rien reçu. Je crois qu'il faut prendre ce que dit le ministre avec un grain de sel.

Si nous jetons un coup d'œil sur leurs promesses, nous constaterons que les conservateurs se sont engagés à autoriser la Société du crédit agricole à offrir des obligations agricoles aux agriculteurs pour qu'ils aient accès à du crédit à des taux abordables. Le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a tenu là-dessus des audiences où des Canadiens de tout le pays se sont fait entendre. Le comité a recommandé de mettre sur pied un programme d'obligations agricoles à 8 p. 100 d'intérêt jusqu'à concurrence de $300,000 afin d'amortir tous les emprunts à intérêt élevé sur une période de cinq ans. Je n'ai rien vu dans le budget du gouvernement à cet égard. En fait, si l'on examine le budget du ministère de l'Agriculture et les fonds alloués à la Société du crédit agricole, on se rend compte qu'ils sont tombés de 494 millions à 90 millions de dollars. Ce n'est pas quelque chose qui est arrivé l'automne dernier; c'est en février que le budget a été présenté. Le budget du ministère de l'Agriculture, quant à lui, a été réduit de 50 millions de dollars. Les hausses seront plutôt réduites ces prochaines années compte tenu de la désindexation coûteuse des budgets ministériels.

Je dirais que la situation se dégrade et que le nombre des agriculteurs éprouvant des difficultés graves s'est accru de 5 p. 100 de l'été 1984 à l'été 1985. Leur nombre est passé de 33,000 à 39,000. Les prévisions budgétaires de la Société du crédit agricole montrent que les comptes en souffrance au 1er août atteignaient 236 millions. L'an dernier, le chiffre correspondant n'était que de 165 millions. On estime que d'ici le 1er janvier 1986 le nombre d'agriculteurs incapables de faire face à leurs échéances augmentera et que les paiements en souffrance atteindront 300 millions. Cela représente une augmentation de 190 millions par rapport à l'an dernier.

• (1540)

Le ministre parle, mais il n'agit guère. Il n'y avait pas grand-chose dans le budget ou dans les prévisions budgétaires. Le 10 juillet dernier, le ministre a fait une déclaration annonçant la création de tribunaux de pré-arbitrage dans le cadre de la Loi sur la faillite. Depuis lors, nous n'avons eu que des études. J'ai déposé une motion demandant au gouvernement de prendre des mesures concrètes. Bien des groupes, comme le syndicat national des cultivateurs et d'autres, demandent la même chose.

En juin 1984, avant la campagne électorale, la Chambre des communes était saisie d'un projet de loi. Le gouvernement n'avait donc pas à préparer un nouveau projet. Il avait juste à reprendre celui qui existait déjà.

La question a été posée cette semaine au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté). Il a répondu que le comité n'avait pas terminé son étude et que nous pourrions être saisis d'un projet de loi en janvier ou un peu plus tard. Nous sommes loin de savoir quand il y aura des mesures de prises. Cette inaction est comparable à bien des promesses électorales. Selon la promesse nº 14, le gouvernement devait débloquer les fonds nécessaires pour que les producteurs puissent refinancer leurs emprunts aux taux d'intérêt en vigueur. Or, qu'en est-il des 6,800 agriculteurs qui ont dû continuer en janvier dernier à payer des taux d'intérêt supérieurs à 13.5 p. 100? On n'a pas voulu refinancer leurs emprunts à 9 ou 10 p. 100. Qu'en est-il de la recommandation faite au comité des finances, du commerce et des questions économiques? Les ministériels étaient majoritaires au sein de ce comité. Ils savaient ce qu'il y avait lieu de faire. Mais le gouvernement n'a pas appliqué la recommandation de ses propres députés.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député d'Algoma (M. Foster). En l'écoutant, ainsi que le ministre de l'Agriculture (M. Wise), il m'est venu à l'esprit l'histoire de l'agriculteur qui avait pris le train. En allant aux toilettes, il a vu l'écriteau suivant: «Ne pas tirer la chasse d'eau en ville». C'est ça, s'est-il dit, encore les paysans qui écopent.

Il y a dix-huit mois, les conservateurs tenaient les mêmes propos que le député d'Algoma aujourd'hui. A la même époque, les libéraux s'exprimaient comme le font maintenant les conservateurs. Après tous les reproches qu'il a formulés, le député est-il disposé à admettre, au nom du parti libéral, que tout est changé maintenant et que les libéraux avaient tort auparavant? Qui a supprimé le tarif du Nid-de-Corbeau et accru les frais des céréaliers de l'Ouest, avec l'appui passif des conservateurs? Qui a préconisé l'abandon de milliers de milles de voies ferrées, au grand dam des agriculteurs? Qui est resté bien sage pendant que les États-Unis fermaient la frontière à nos bestiaux, à nos porcs et à bien d'autres produits? Qui a inventé le paiement par l'usager, principe contraire aux intérêts de tous les agriculteurs? Qui a voulu abroger la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les Maritimes ainsi que la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique? Tous ces éléments ont fait chuter les prix agricoles ainsi que les revenus nets des agriculteurs. Le député peut affirmer maintenant que son parti a changé d'avis, qu'il reconnaît qu'il a eu tort, que les conservateurs avaient raison pendant que les libéraux exerçaient le pouvoir? Osera-t-il l'affirmer?

M. Foster: Monsieur le Président, on voit bien que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), un vieil ami à moi et membre de l'illustre promotion de 1968, rêve toujours de voir un jour son parti au pouvoir, chose peu probable. Le député peut être certain que si le gouvernement adoptait quelques-unes des recommandations que l'honorable chef de l'opposition a faites aujourd'hui, il reconnaîtrait par le fait même la gravité de la sécheresse qui a sévi l'été dernier. Le gouvernement devrait, si possible, instaurer, avec les provinces, un régime de paiements à raison de $50 l'acre, car un tel régime ferait beaucoup pour l'essor de l'agriculture dans l'Ouest.

Un député du gouvernement a prétendu que le programme proposé par le chef de l'opposition coûterait fort cher, ce qui est probablement vrai, mais nous devons songer à la gravité de la situation qui règne dans l'Ouest. On évalue à au moins 2 milliards de dollars les pertes occasionnées uniquement par la sécheresse. Mais l'humidité excessive a également fait baisser la production de céréales et nuira à la qualité des récoltes. Le député de Regina-Ouest convient sûrement avec moi que de tels paiements seraient d'un grand secours pour les producteurs céréaliers.

Il faudrait instituer un mécanisme permanent pour faire face au genre de catastrophes qu'ont connues les agriculteurs cette année. Des mesures à long terme s'imposent pour emmagasiner et conserver l'eau et pour irriguer les terres, des mesures qui permettraient de relancer l'agriculture de l'Ouest sur des bases solides. Je suis persuadé que le député de Regina-Ouest appuierait de tout cœur et soutiendrait inconditionnellement de telles mesures et d'autres recommandations du chef de l'opposition.

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat aujourd'hui et ce, pour diverses raisons. Bien entendu, c'est tout d'abord parce que l'agriculture occupe une place fondamentale dans l'économie de ma circonscription. Elle offre un moyen de subsistance et des possibilités à bon nombre de mes électeurs. Au demeurant, elle a même une incidence sur tous les Canadiens. Deuxièmement, je veux participer au débat en raison de la motion à l'étude. Si vous le permettez, j'aimerais vous la lire:

> Que la Chambre regrette que le gouvernement ait refusé de reconnaître la crise grave à laquelle font face les familles agricoles du Canada et blâme le gouvernement de sa réponse inadéquate aux problèmes des agriculteurs canadiens qui comprennent un important resserrement de la marge bénéficiaire et un fardeau de la dette élevé, une concurrence internationale farouche et prédatrice et des catastrophes naturelles, problèmes qui se sont alliés pour mettre en danger la collectivité agricole du Canada.

C'est toute une motion, monsieur le Président, mais je vais vous dire pourquoi elle n'est pas plausible: c'est à cause du parti qui l'a proposé à la Chambre. J'ai été élu au Parlement en 1980 et j'ai donc pu surveiller le gouvernement précédent et voir comment il résolvait les problèmes et les sources de mécontentement des agriculteurs. A l'heure actuelle, c'est ce même parti qui propose une motion pour reprocher au gouvernement de ne pas s'intéresser à ces problèmes et de rien faire pour les résoudre. Il suffit de comparer les bilans des deux partis pour voir que les auteurs des critiques d'aujourd'hui n'ont en réalité aucun motif ni aucune raison de les faire. Je me souviens d'avoir écouté à la Chambre le ministre au chapeau vert faire toutes sortes de déclarations, toutes sortes de discours au style fleuri, mais je ne me rappelle pas l'avoir vu une seule fois répondre véritablement aux besoins fondamentaux des habitants de la région de Peace River. Je me rappelle l'avoir interrogé au sujet de problèmes que nous éprouvions à Peace River, que ce soit à cause de la sécheresse ou quelque autre condition climatique, et il m'avait répondu de m'adresser au gouvernement provincial. L'affaire ne l'intéressait pas. Or ces mêmes gens ont maintenant l'audace de proposer une telle motion. Malgré cela, je dois dire que j'ai trouvé le débat très intéressant et les interventions instructives et bien pensées. C'est un véritable compliment à faire aux députés et à bien des égards au ministre de l'Agriculture (M. Wise) qui a donné le ton.

• (1550)

Je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet de notre nouveau gouvernement. Il importe que j'en parle pour exprimer le point de vue d'un Canadien de l'Ouest, surtout d'un député représentant la région de Peace River. Notre nouveau gouvernement représente bien des choses pour nous. La première chose qui me vient à l'esprit, c'est que pour la première fois depuis longtemps nous nous sentons enfin repésentés au cabinet. A maintes et maintes reprises autrefois on ne tenait jamais compte de nos intérêts, de nos soucis ni de nos frustrations. Pourquoi? Parce que les libéraux n'avaient personne de l'Ouest qui puisse parler en notre nom. Ce n'est pas le cas maintenant. Nous comptons plusieurs de nos collègues de l'Ouest au cabinet et ils s'intéressent à nos problèmes. Ils exercent en même temps une très grande influence sur l'orientation que prend le Canada. Je n'ai pas pu m'empêcher de remarquer dans *Quorum* un article qui m'a paru très bien illustrer ce fait. Certains d'entre vous se rappellent peut-être la phrase de Mordecai Richler au sujet de la ville d'Edmonton. Les Canadiens de l'Ouest avaient été très froissés par ce qu'avait dit un député, car ils avaient l'impression que maintenant qu'ils siègent dans l'opposition, les libéraux ne se gênent pas pour venir nous adresser toutes sortes de platitudes et de belles déclarations alors qu'ils nous ignoraient lorsqu'ils formaient le gouvernement. Cet article s'intitulait: «Honte à Sheila». On y disait, entre autres choses:

> Si elle se sent obligée de nous présenter des excuses, pourquoi ne déplore-t-elle pas que son parti ait tenté, envers et contre tous, de piller l'Alberta grâce au Programme énergétique national?

C'est ce qui rend furieux les habitants de l'Ouest. Nous sommes très fâchés lorsque les libéraux présentent une motion comme celle d'aujourd'hui qui critique un gouvernement qui se penche sur les problèmes qui affligent nos agriculteurs, qui prend déjà des mesures concrètes pour les régler et qui en envisage d'autres.

Je voudrais maintenant parler brièvement des ministres qui s'occupent d'agriculture au gouvernement. Il faut d'abord se rappeler que ses ministres ont hérité d'une pagaille monstre. L'agriculture canadienne a souffert d'une certaine négligence, de mauvaises conditions climatiques et de toutes sortes d'autres problèmes. Bien entendu, elle a surtout été victime de l'inertie du gouvernement précédent. Ce qui m'impressionne vraiment, c'est que le ministre de l'Agriculture est prêt à écouter. C'est important. Au cours des mes quatre ou cinq premières années à la Chambre, alors que je siégeais du côté de l'opposition, je n'ai jamais eu le sentiment que le ministre de l'Agriculture m'écoutait, et encore moins mes agriculteurs. Cependant, le nouveau ministre écoute et répond et toute personne qui veut vraiment examiner sérieusement son bilan s'en apercevra; les faits sont éloquents. Il y a également le ministre des Transports (M. Mazankowski). Son travail touche les secteurs des denrées et de l'agriculture et, là encore, il est attentif aux besoins des gens. Dans notre région, une grave problème se pose du fait qu'un certain nombre d'endroits ne sont pas desservis par le chemin de fer. Ainsi, certains de nos agriculteurs doivent transporter leurs produits par camion jusqu'à la gare d'étape, qui se trouve à 50, 60 ou 120 milles de là. J'ai eu une audience avec le ministre des Transports au sujet de cette question et je suis convaincu qu'on mettra en œuvre un programme qui montrera que le ministre s'inquiète

de ce problème et s'y intéresse. Je suis convaincu que le gouvernement ne tardera pas à passer à l'action.

Le troisième ministre dont je veux parler, c'est le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer), cela va de soi. J'ai dû aller lui soumettre des problèmes qui se posaient parfois uniquement dans la région de Peace River et parfois des problèmes plus répandus, à plusieurs reprises depuis les élections. Ce qui m'a vraiment impressionné, c'est qu'il était chaque fois au courant du problème et qu'il le comprenait, qu'il essayait de trouver une solution avec moi pour répondre aux besoins des agriculteurs de cette région. Ces trois hommes nous ont beaucoup aidé et leurs actes démentent la motion qui a été proposée à la Chambre aujourd'hui.

Je voudrais parler quelques instants de la sécheresse qui a sévi dans la région de Peace River au printemps. Cet été, je me suis mis à parcourir ma circonscription dès l'ajournement de la Chambre. Je suis allé dans le plus grand nombre possible de régions et d'agglomérations agricoles. J'ai rencontré des agriculteurs trois ou quatre fois par jour en moyenne. Il est évident que cette région du monde traverse une crise. La situation changeait d'un secteur à l'autre; dans certains secteurs de la région, les récoltes étaient raisonnables, dans d'autres, il n'y avait pas de récolte du tout. Bien souvent, on pouvait constater une telle différence d'un champ à l'autre, d'une exploitation à l'autre. C'était très grave. Ce qui était encore plus effrayant, c'est que dans certains secteurs de ma région, la récolte était maigre pour la troisième ou pour la quatrième année consécutive à cause du mauvais temps. Que ce soit la sécheresse, la pluie ou la neige, quelque chose avait toujours empêché les agriculteurs de faire une bonne récolte. Je dois admettre qu'après avoir parcouru ma circonscription, j'ai fini par éprouver un sentiment de panique et de désespoir, à l'instar de bien des agriculteurs, parce que la situation est extrêmement grave. Ce qui m'a toutefois impressionné, c'est que lorsque j'ai téléphoné au ministre de l'Agriculture pour lui parler de ce problème, il n'a pas tardé à venir sur place pour se rendre compte de la situation. Il examinait les exploitations, les cultures, il constatait les dégâts causés par les sauterelles et par la sécheresse. Il était sur place, et il s'intéressait au problème. Qu'a-t-il fait à son retour? Il a immédiatement demandé au député d'Assiniboia (M. Gustafson) de former un groupe d'étude pour étudier sérieusement le problème. J'ai eu l'honneur de travailler en étroite collaboration avec ce député parce qu'on m'a demandé plus tard de faire partie de ce groupe d'étude. Je vous assure qu'il est allé sur place, qu'il a constaté le problème, qu'il l'a étudié, qu'il a écouté les agriculteurs, et qu'il en a tenu compte dans la préparation de son rapport; voilà le genre de message qu'il a transmis au ministre de l'Agriculture. Il a fait preuve de ténacité et de délicatesse, ce qui est important, parce que bien des agriculteurs ont depuis longtemps l'impression que personne ne s'intéresse à eux à Ottawa. Personne ne les comprenait ou ne se préoccupait de leur sort. Le député d'Assiniboia est agriculteur lui-même; il a parlé à ces agriculteurs, il a écouté leurs doléances et je crois qu'il a donné confiance à plusieurs d'entre eux.

La Chambre le sait, un des premiers résultats concrets des travaux du groupe d'étude a été un programme d'aide aux éleveurs de bétail. C'est une aide importante. Il s'agit maintenant de résoudre un problème légèrement différent et c'est pourquoi je veux parler quelques instants de la récolte. Je dois admettre que le fait de devoir parler de sécheresse le printemps et l'été puis de faire volte-face et de se mettre à parler de la neige, de la pluie et du froid a été une expérience relativement frustrante pour moi. C'est pourtant ce qui s'est passé dans la région de Peace River. Nous sommes passés d'un extrême à l'autre. Nous ne pouvons même pas récolter les quelques cultures que nous avions. Les agriculteurs ne peuvent même pas les récolter. Non seulement cela cause des difficultés aux producteurs, mais le groupe de travail a énormément de mal à évaluer l'étendue des dégâts. Je ne peux pas dire pour le moment quel genre de récoltes nous aurons dans le comté de Peace River. Comment établir un chiffre lorsqu'il n'est même pas possible de récolter à cause de la neige et de la pluie? Nous avons de graves difficultés. Je garde confiance en pensant à ce que le ministre de l'Agriculture a fait depuis l'année dernière. Je sais qu'il nous a écoutés et qu'il ne nous laissera pas tomber. Le groupe de travail est à l'œuvre et je suis certain que des mesures efficaces nous serons prochainement annoncées. Elles tiendront compte des besoins des agriculteurs. Elles tiendront compte également de la situation dans laquelle ils se trouvent et les aideront concrètement au lieu d'être de simples paroles en l'air comme les déclarations du ministre au chapeau vert et de certains de ses collègues.

• (1600)

Je voudrais vous parler un peu des réalisations de mon gouvernement qui fait de l'agriculture une priorité. L'agriculture revêt pour lui une importance prioritaire. Nous essayons de résoudre un certain nombre des graves problèmes auxquels nous devons faire face. Je voudrais d'abord dire quelques mots de l'abolition de l'impôt sur les gains en capital. Ce matin, en commençant son discours, le chef de l'opposition, M. Turner, a eu l'air de critiquer cette mesure. A l'entendre, c'est très bien si vous abandonnez l'agriculture, mais cela n'aide pas beaucoup ceux qui désirent poursuivre leurs activités. Toutefois, je crois que l'âge moyen des cultivateurs canadiens est de 55 ans. Autrement dit, un grand nombre d'entre eux désirent prendre leur retraite et vendre une bonne partie de leur exploitation à des jeunes. Il s'agit donc d'un programme très important, car il permettra à ces personnes de prendre leur retraire, de mettre un peu d'argent dans leur compte d'épargne pour leurs vieux jours, ce qu'ils ne pouvaient pas faire jusqu'ici. Si le chef de l'opposition dénigre cette mesure c'est, de toute évidence, qu'il n'a pas prêté attention aux préoccupations réelles des agriculteurs.

La deuxième mesure que je considère importante est la suppression de la taxe fédérale de vente sur les carburants agricoles. J'aurais été partisan, comme je crois beaucoup de gens, de ne pas du tout avoir cette taxe. Mais le fait est que nous avons réussi à respecter notre promesse électorale de diminuer cette taxe. En conséquence, les agriculteurs de ma circonscription ne paient plus aujourd'hui la totalité de la taxe fédérale sur les carburants agricoles. C'est important, car toute forme d'aide que nous pouvons apporter a son importance.

Les actions de la Société du Crédit agricole sont représentatives des différences entre gouvernements. Avant les dernières élections, j'ai reçu un coup de téléphone d'un agriculteur étranglé par un taux de 16.75 p. 100 d'intérêt sur un prêt. Il était désespéré parce que ce prêt lui causait de graves ennuis. Le paiement des intérêts grignotait son capital d'exploitation et il se trouvait en conséquence dans une situation très délicate. Il m'a téléphoné et j'ai appelé le ministre de l'Agriculture de l'époque, l'homme au chapeau vert, pour lui exposer le problème et lui demander son aide. Mais même en cette période électorale où je m'attendais à obtenir une réaction du ministre libéral, il a fait la sourde oreille. Je dois dire que j'ai pu téléphoner à cet agriculteur quelque temps après pour lui dire que le nouveau gouvernement l'avait écouté et que nous pouvions maintenant faire baisser les taux d'intérêt. Cet agriculteur est un homme heureux. Voilà le genre de chose que notre ministre de l'Agriculture a faite. Le programme d'hypothèques à risques partagés est très important parce que cette notion de partage du risque signifie que les agriculteurs ont maintenant une certaine garantie de ne pas redevenir victimes des taux d'intérêt écrasants de l'époque de la précédente administration.

Il y a aussi le moratoire. L'autre jour, j'ai passé une de mes meilleures journées de l'année quand j'ai pu téléphoner à l'un des agriculteurs de ma circonscription qui allait être saisi par le Crédit agricole. J'ai pu lui dire que le ministre avait imposé un moratoire, et que j'avais vérifié que ce moratoire s'appliquait bien à lui. Cet homme essaie maintenant de redresser son entreprise agricole, et je pense qu'il réussira parce que le gouvernement l'a écouté et a tenu compte de ses problèmes. Malgré ce qu'avait fait le précédent gouvernement libéral, cet agriculteur a maintenant une nouvelle chance de s'en sortir. Notre bilan prouve, je pense, monsieur le Président, que nous nous intéressons véritablement à l'agriculture, que nous nous préoccupons vraiment des agriculteurs et que nous comptons répondre à leurs besoins actuels.

La mesure que nous avons prise pour étendre la procédure d'appel des agriculteurs grâce à la Commission d'examen de la situation financière de l'agriculture leur est avantageuse. La Loi de stabilisation du grain de l'Ouest est également une de mes favorites. Je me rappelle il y a quelque temps, que les libéraux ont apporté une modification en vue d'autoriser un paiement. Les fonds ont fini par être débloqués au moment des élections. Le gouvernement actuel a modifié la loi de façon que ces paiements puissent être faits n'importe quand. Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, des paiements ont été effectués, au printemps et à l'automne, qui ont véritablement profité aux agriculteurs. Le gouvernement a à son actif de nombreuses initiatives qui prouvent qu'il s'intéresse à ce secteur et qu'il agit.

L'autre jour, j'ai passé en revue la liste des réalisations du ministre de l'Agriculture. Au demeurant, je l'ai sous la main aujourd'hui. J'ai constaté avec intérêt qu'il avait pris 122 mesures au cours de son bref mandat. En divisant le nombre de réalisations par le nombre de mois où il a été ministre de l'Agriculture, nous constatons qu'il a pris une décision importante qui touche de façon positive les agriculteurs dix fois par mois en moyenne. Si l'on tient compte du fait qu'il y a en moyenne 20 jours ouvrables par mois, on constate qu'un jour sur deux, le ministre de l'Agriculture a fait une déclaration importante qui touche de près nos agriculteurs. Et malgré cela, les libéraux qui n'ont pris aucune mesure positive au cours de leurs nombreuses années de mandat, osent présenter une motion semblable.

Je vois que mon temps de parole est presque écoulé, monsieur le Président, et je conclurai donc rapidement. Je voudrais passer le reste de l'après-midi à énumérer les réalisations du gouvernement actuel. Je pourrais en parler pendant deux ou trois heures.

Des voix: Bravo!

M. Cooper: L'avenir de l'agriculteur est très précaire, monsieur le Président. Ce secteur traverse une période difficile dont notre parti est pleinement conscient. Nous ne prétendons pas avoir réussi à résoudre ces problèmes au cours de notre première année de mandat. Nous ne prétendons pas avoir atteint tous nos objectifs. Nous disons que nous consultons les agriculteurs de façon à donner suite à leurs recommandations. Le gouvernement a de nombreuses réalisations à son actif, monsieur le Président. En tant que député d'une circonscription agricole, je suis fier du ministre de l'Agriculture, du ministre des Transports et du ministre responsable de la Commission canadienne du blé lesquels ont réussi en peu de temps à faire beaucoup plus que les libéraux. Ils méritent nos félicitations et non des critiques comme celles que renferme la motion bidon à l'étude aujourd'hui.

M. Foster: Monsieur le Président, je pense que le député a admirablement réussi à flatter son ministre, mais je doute qu'il convainque quiconque que le gouvernement est préoccupé par l'agriculture. Étant donné que ce gouvernement a refusé de donner à la Société du crédit agricole les moyens d'abaisser les taux d'intérêts, qu'il a réduit de $50 millions le budget du ministère de l'Agriculture, lequel perdra $15 millions par année à cause de la désindexation, il ne faut pas prendre au pied de la lettre ce que dit le député. Il nous dit qu'il est heureux de pouvoir parler aux ministres des Transports et de l'Agriculture, mais est-il écouté? Voilà la question. Il nous tient des propos rassurants. Par exemple, cet agriculteur dont le taux d'intérêt sur un prêt de 14.5 p. 100 a été ramené à 12.75 p. 100. S'il fait des récoltes commerciales ou de la viande rouge, peut-il payer 12.75 p. 100 d'intérêt? Comme je l'ai rappelé au ministre de l'Agriculture (M. Wise), s'il a pu ramener de 14 à 12.75 p. 100 les taux d'intérêt, c'est parce que le gouvernement libéral avait rajouté 575 millions de dollars au budget de la SCA.

• (1610)

Je voudrais qu'il fasse de même aujourd'hui, vu que son ministère a réduit le budget de la Société de $494 millions qu'il était l'an dernier à quelque $90 millions cette année. L'agriculteur qui habite la circonscription du député n'a pas les moyens de payer 13.5 ou 14 p. 100 d'intérêt. Sûrement pas par les temps qui courent, et s'il a reçu de l'aide l'an dernier, c'est que le gouvernement libéral avait doté le ministère d'un généreux budget.

J'ai trouvé très intéressant d'entendre le député dire que l'ancien ministre de l'Agriculture ne s'intéressait pas à l'agriculture. J'ai beaucoup entendu les députés conservateurs critiquer Eugene Whelan, mais je n'ai jamais entendu dire qui que ce soit, où que ce soit, qu'Eugene Whelan ne s'intéressait pas à l'agriculture. Je crois que personne n'a travaillé avec plus d'acharnement au Parlement de 1962 à 1984, ou ne s'est plus dévoué aux intérêts de l'agriculture de notre pays que l'honorable Eugene Whelan. Je pense que tout le monde, de tous les côtés de la Chambre, doit bien en convenir.

Le député a parlé de la Commission d'examen de la situation financière de l'agriculture. Le député de Bruce-Grey (M. Gurbin) est ici aujourd'hui et a fort utilement contribué à la nomination du président du projet-pilote. Je tiens à féliciter les représentants de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario et d'autres groupes de producteurs de denrées qui ont contribué à ce projet. J'en connais quelques-uns, et je sais quels efforts ils ont déployés pour ce projet-pilote.

Mais quand j'ai parlé aux gens qui participaient au comité d'examen de la situation financière de l'agriculture, j'ai été troublé de les entendre me dire que le principal problème était que la Société du crédit agricole ne voulait pas accorder de rabais sur ces prêts aux agriculteurs. Ils m'ont dit que sans l'appui du ministre, ils étaient coincés. Bien que le ministre soit d'accord pour accorder un certain financement, il n'était certainement pas disposé à s'engager à changer la politique ou la réglementation du Crédit agricole pour que le projet puisse fonctionner.

Bien que le ministre ait imposé un moratoire sur les mises en recouvrement des prêts du Crédit agricole, je n'ai rien vu de concret à cet égard, à l'exception de sa déclaration du début juillet où il annonçait la mise en place d'une procédure d'arbitrage avant la mise en recouvrement. Le ministre examine encore une fois les politiques du Crédit agricole. Une étude assez approfondie avait déjà été réalisée en février et mars dernier, et nous avions fait à ce moment-là des recommandations sur la crise de l'endettement du secteur agricole. Les députés des trois partis qui siégeaient à ce comité ont travaillé très fort pour recommander diverses mesures afin de venir en aide aux agriculteurs acculés à une saisie ou à la faillite. Tout le printemps, nous avons attendu le budget . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député.

M. Cooper: Monsieur le Président, le député a parlé pendant huit des dix minutes, sans me donner beaucoup l'occasion de lui répondre. Ce qu'il se demande, en somme, c'est comment le gouvernement peut faire quoi que ce soit s'il n'a pas débloqué de fonds.

Avec un peu de bonne volonté, le député s'apercevrait que nous tirons bien meilleur parti de l'argent que son gouvernement ne l'a jamais fait. Comment avons-nous pu réduire les taux d'intérêt sur les emprunts agricoles? Qui a supprimé l'impôt sur les gains en capital? Qui a établi les prêts hypothécaires à risques partagés? Qui a tellement contribué à l'économie canadienne que les taux d'intérêt ont baissé à un niveau record aujourd'hui? Nous avons su obtenir les meilleurs résultats possible. Le ministre de l'Agriculture et le gouvernement ont réussi à tirer le meilleur parti qui soit de nos ressources. Nous avons tout lieu d'en être fiers.

Le député a rappelé que l'ancien ministre de l'Agriculture avait travaillé très fort. Je ne le nie pas. Je ne connaissais pas ses habitudes de travail, mais il s'est probablement donné à sa tâche. Quoi qu'il en soit, ce sont les résultats qui comptent. Si j'en juge par ses réalisations dans la région de Peace River, il aurait aussi bien pu s'épargner l'effort de travailler, parce qu'il n'a rien accompli du tout. En toute honnêteté, le député ferait bien d'avouer qu'il ne fait que chercher la petite bête, car même lui doit être impressionné par nos réalisations.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je trouve que c'est un discours remarquable de la part d'un député de la région de Peace River, un discours propre à encourager les échanges culturels. Si l'occasion s'en présentait, je pourrais certes lui faire visiter une campagne fort agréable, dans le comté d'Essex et j'en profiterais pour lui présenter des gens qui n'ont pas grand chose de bien à dire sur le compte du gouvernement.

L'été dernier, nous nous sommes réunis, dans le comté d'Essex, pour examiner les états de service du gouvernement pendant la première année de son règne, surtout à propos du budget présenté au mois de mai. La salle était remplie d'agriculteurs qui avaient voté pour le gouvernement actuel en élisant, pour la première fois depuis 25 ans, un député conservateur aux Communes pour représenter la circonscription d'Essex-Kent. Un seul mot courait dans la salle pour décrire ce budget: «Trahison». Ce mot, ils ne le murmuraient pas et n'en parlaient pas calmement entre eux, ils le hurlaient. Ils se sentaient trahis sur pratiquement tous les sujets qui les avaient incités à voter pour le parti conservateur le mois de septembre précédent. Toutes les mesures gouvernementales ont été qualifiées de trahison: taxe sur l'essence, aide au ministère de l'Agriculture, moratoire sur les facilités de crédit agricole, nouvelles sources de financement par le biais des obligations agricoles et tout ce qu'on leur avait promis pour les faire voter conservateur.

Pas un seul d'entre eux n'avait voté pour moi. Je ne les écoutais pas avec toute la sympathie que j'aurais éprouvée pour des partisans de longue date. Ces gens avaient voté pour les conservateurs parce qu'ils ont cru en la parole du premier ministre (M. Mulroney). Ils avaient confiance dans un gouvernement conservateur. Inutile de dire que ce n'est plus le cas maintenant. Ils ont ajouté foi aux promesses des conservateurs et c'est surtout sur ce plan-là qu'ils ont perdu toute confiance.

Ils ont exprimé le même sentiment d'urgence qu'on entend partout au Canada. Et ce n'est pas le genre de sortie teintée de parti pris, que nous avons entendue de l'autre côté de la Chambre cet après-midi, qui va leur rendre justice. Il s'agit d'une urgence qui est au-dessus de la politique de parti et des discussions partisanes. Cette urgence découle de statistiques très concrètes, et elle s'explique par le coût supplémentaire payé par les agriculteurs et les pertes qu'ils ont subies. Il ne s'agit pas seulement de pertes du genre de celles causées par la réduction des revenus ou de la pension, mais bien de pertes qui obligent des familles à vendre la propriété agricole qu'elles détiennent depuis des générations et qui représentent un élément essentiel de leur mode de vie. Comment faire comprendre ce sentiment d'urgence à la Chambre des communes par un vendredi après-midi? On pourrait par exemple rappeler les statistiques fort lugubres.

• (1620)

La Société du crédit agricole vient de préparer un document révélant que la valeur des biens agricoles a baissé de 12 p. 100 depuis seulement un an. Ce même document explique que pas moins de 34 p. 100 des agriculteurs canadiens sont en proie à des difficultés financières. Toujours dans ce document, on explique que, au Canada comme aux États-Unis, la situation du financement agricole a empiré depuis 18 mois. Cette dégradation est susceptible de se poursuivre, compte tenu des prévisions courantes concernant les prix agricoles et les réserves internationales excédentaires de céréales et de bétail.

La Société du crédit agricole soutient que les arriérés de paiement ont augmenté de pratiquement 50 p. 100 lors de l'année financière 1984-1985, pour passer à 160 millions de dollars. Voyons d'un peu plus près la valeur des terres agricoles, ce qui avait jusqu'ici sauvé la plupart des familles agricoles. En effet, certaines familles se disaient qu'elles avaient chaque année du mal à joindre les deux bouts par manque de liquidités, mais que leurs avoirs prenaient de la valeur. Or depuis un an, la valeur des terres agricoles au Canada a chuté. En Alberta, la province dont le dernier intervenant a parlé tout en louangeant chaudement la politique gouvernementale, le prix des terres a baissé de 5 à 10 p. 100. Dans le Sud de la Saskatchewan, les prix ont baissé de 30 à 35 p. 100 dans les régions frappées par la sécheresse. La Colombie-Britannique a connu pour sa part une baisse de 5 à 10 p. 100. Même dans certaines régions de l'Ontario où les prix des propriétés agricoles avaient augmenté légèrement au début de l'année, on a constaté un revirement de la situation et les prix sont encore une fois en deçà du niveau qu'ils avaient atteint au début de l'année. Ces diminutions surviennent à un moment où la situation financière générale du pays commence à se redresser. Les conservateurs nous l'ont rappelé cet après-midi, voulant nous faire croire que c'était tout à leur honneur. Or c'est la situation contraire qui s'est produite dans le secteur agricole, monsieur le Président. L'économie a effectivement repris du poil de la bête. Les taux d'intérêt ont baissé d'environ 3 p. 100 en général. Pourtant, en dépit du fait que, généralement parlant, les choses vont mieux, la situation dans le secteur agricole va de mal en pis. Voilà qui prouve sans la moindre équivoque que le gouvernement n'a pas su prendre les mesures voulues dans le secteur agricole.

Si la situation était désespérée dans le reste de l'économie et si le secteur agricole éprouvait sa part de problèmes également, le ministre pourrait prétendre alors qu'il fait face à une situation très difficile. Cependant, les choses se sont beaucoup améliorées dans d'autres secteurs qui ne relèvent pas de la compétence du ministre alors que la situation dans l'agriculture ne fait qu'empirer.

Je n'irai pas jusqu'à prétendre que tout cela est attribuable aux 13 mois de pouvoir du gouvernement conservateur, car les problèmes ont commencé dès 1981-1982. Cette crise est attribuable autant aux échecs passés du gouvernement libéral précédent . . .

M. Della Noce: Très juste.

M. Langdon: . . . qu'à ceux du gouvernement actuel. Le gouvernement s'est fait élire en promettant des changements et des améliorations. Il s'est engagé à s'attaquer de front à la crise financière des agriculteurs.

Ce matin, je me suis enquis auprès du ministre de cette crise. Je lui ai demandé s'il était disposé à prendre une mesure au sujet des prêts autres que ceux de la Société du crédit agricole. Je voulais savoir s'il était disposé à imposer un moratoire dans leur cas également. Je souhaitais qu'il me précise s'il était prêt à mettre en place un système d'examen judiciaire de l'endettement des agriculteurs. Je dois reconnaître que le ministre m'a donné certaines réponses positives. Il m'a affirmé, et j'espère assez bien le citer, qu'on allait prendre des mesures comme celles que je réclame depuis mon élection, il y a 13 mois, mais il ne faudrait pas oublier que le ministre occupe son poste depuis 13 mois également. La crise financière dans le secteur agricole existait lorsqu'on lui a confié son portefeuille. Cependant, elle a empiré au cours de son mandat et il n'a aucune excuse lorsqu'il intervient aujourd'hui pour dire que des mesures vont être prises. Ce devrait déjà être chose faite.

Il aurait au moins fallu prendre le même genre de mesures que le gouvernement conservateur en Saskatchewan en décrétant un moratoire sur la dette agricole et en examinant le dossier de chaque agriculteur qui risque de perdre son exploitation. Il aurait au moins fallu faire cela.

Nous avons reçu, en mai, le rapport de l'étude Grey Bruce. Il recommandait clairement de créer immédiatement des commissions d'examen de la dette agricole. J'en ai parlé avec le ministre. Il s'est dit sympathique à cette idée, mais il ne l'a pas mise à exécution. Ce n'est sans doute pas faute de le vouloir. C'est probablement parce que les priorités du gouvernement ne sont pas les mêmes que celles des citoyens. Son gouvernement a démontré au cours d'un week-end, en mars, qu'il pouvait intervenir pour aider la Banque Commerciale du Canada. En une semaine, il a réussi à trouver 875 millions de dollars pour les déposants de la Norbanque et de la BCC. Les agriculteurs sont les laissés-pour-compte et ils l'ont pratiquement toujours été depuis la Confédération.

• (1630)

Ils n'ont pas obtenu justice sous l'ancien gouvernement. Ils ne l'obtiennent pas non plus sous le gouvernement actuel. Je demande aux ministériels de l'arrière-ban de se joindre à nous pour enjoindre au gouvernement, come nous ne cessons de le faire, de tenir les promesses que le premier ministre a faites avant les élections, de s'efforcer, avec nous, de rendre le gouvernement au moins aussi sensible au sort des agriculteurs que le gouvernement conservateur de Saskatchewan, de nous aider

pour que le ministre ait davantage de poids vis-à-vis des représentants de la haute finance, comme le ministre des Finances (M. Wilson) et des représentants de la grosse entreprise, qui ne se soucient guère de la petite exploitation agricole familiale, de se battre avec nous pour amener le gouvernement à transformer les beaux discours qu'il tenait pour obtenir le vote des agriculteurs en priorités bien réelles. Si le gouvernement n'agit pas, les circonscriptions et les cantons de tout l'Ontario qui ont voté massivement conservateur il y a 13 mois à peine verront bientôt déferler sur leur territoire la révolte rurale qui gronde dans ma circonscription. En un mois et demi, la section du Syndicat national des cultivateurs du comité d'Essex a éclaté d'une vie nouvelle. Plus de 400 membres des familles d'agriculteurs s'y sont affiliés depuis deux mois. Ce mouvement se répand dans tout l'Ontario.

La pétition que j'ai présentée ce matin à la Chambre est attribuable à l'initiative de ce groupe d'agriculteurs militants du comté d'Essex. Ils ont établi des têtes de pont dans toute la province et dans toutes les villes, villages et localités que j'ai énumérées dans ma pétition. Ils ont recruté des milliers de personnes pour protester contre la trahison dont les régions rurales de l'Ontario s'estiment victimes de la part du gouvernement.

Ces agriculteurs nous adressent un triple message. Premièrement, ils veulent qu'on établisse des commissions judiciaires de révision de l'endettement des agriculteurs canadiens pour les protéger. Deuxièmement, ils réclament des mesures d'urgence afin de pouvoir obtenir la parité des prix pour les produits agricoles. Ce n'est pas chose facile. Cela exigera une analyse prudente. La Chambre a accepté unanimement en avril dernier de saisir le comité permanent de l'agriculture d'une mesure visant à approfondir cette idée mais la mesure est demeurée sans suite. Les agriculteurs de mon comté et ceux avec lesquels ils sont en communication dans toute la province en ont assez. Ils veulent des décisions et aussi pouvoir compter sur des meilleurs prix pour les produits agricoles. Ils ne demandent pas la charité. Ils veulent seulement obtenir un prix équitable pour leurs produits. Enfin, ils veulent que la stratégie commerciale que le gouvernement tente d'amorcer avec les États-Unis protège les agriculteurs canadiens au lieu de les exposer à la concurrence déloyale des États-Unis. Ils estiment—et je crois qu'ils ont absolument raison de le dire—qu'en s'ouvrant complètement au marché américain, où l'assistance agricole est beaucoup plus généreuse qu'ici, nous allons encore une fois faire de l'agriculteur canadien la victime plutôt que le bénéficiaire de la politique économique. Ils veulent une stratégie commerciale qui nous assure une juste part des marchés américains et nous permette d'y vendre nos produits sans que d'injustes institutions agricoles américaines viennent nous couper l'herbe sous le pied chaque fois que nous gagnons un peu de terrain.

Je conclus mes observations sur un avertissement. L'opposition va continuer à proposer des motions demandant que l'on prenne d'urgence des mesures. Toutefois, si le gouvernement ne fait rien, il en subira les conséquences aux prochaines élections par la perte d'un nombre catastrophique de circonscriptions d'un bout à l'autre de l'Ontario, de l'Ouest, et, je crois bien, du Québec. Nous comptons qu'après avoir défendu à la Chambre des communes les intérêts des agriculteurs canadiens, nous deviendrons les porte-parole de ces derniers au lendemain des prochaines élections. C'est nous qui obtiendrons justice pour eux. C'est nous qui dénoncerons la trahison non seulement du gouvernement actuel mais du gouvernement libéral précédent, trahison qui compromet grandement l'avenir de notre collectivité agricole.

[*Français*]

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, de mon côté, je suis extrêmement heureux d'avoir la possibilité d'exprimer mon point de vue sur la motion qui a été déposée par notre leader.

Dans un premier temps, avec votre permission, monsieur le Président, j'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour apporter une correction à la question que je posais au ministre de l'Agriculture (M. Wise) où je lui disais qu'il avait dit devant le Comité de l'agriculture, et non pas devant le Comité de la justice et des questions juridiques, que la politique laitère serait rendue publique à compter du début d'août.

Je ferme maintenant la parenthèse pour revenir sur la motion à l'étude à la Chambre. Il est étonnant, monsieur le Président, chaque fois qu'une question est débattue en cette enceinte, d'entendre une multitude de répétitions où l'on dit, à peu près sur tous les sujets, tous les points de vue, sur tous les débats: Écoutez, l'intérêt a baissé, a chuté d'une façon radicale, c'est grâce à nos efforts, c'est grâce à nos énergies. L'inflation est stabilisée, c'est encore là grâce aux mesures que nous avons mises de l'avant.

Et quand il s'agit de discuter d'aspects plus sombres, de problèmes très graves, de situations extrêmement sérieuses, le blâme, les responsables sont apparemment l'administration qui les a précédés.

Alors, dans cette même enceinte hier, nous avions l'occasion d'entendre une personne qui, à mon avis, est un véritable expert, nous dire que le dépôt d'un budget . . . avant de se traduire par des emplois, avant d'avoir des effets, des conséquences sur les taux d'intérêt, il doit s'écouler plus de . . . tout près de deux ans. Alors, ce gouvernement qui est devant nous, qui est en place seulement depuis 13 mois et qui nous affirme, qui nous répète, qui nous talonne . . . comme étant les auteurs des aspects qui vont bien, et nous, comme étant les responsables des aspects qui vont mal . . .

J'étais très surpris tout à l'heure d'entendre le ministre de l'Agriculture (M. Wise) nous dire: Écoutez, après 13 mois d'administration, on a 12 promesses sur 14 de respectées, de remplies, d'exécutées. Dans son évaluation, il ne resterait que deux promesses non respectées, non remplies.

• (1640)

Un peu plus tard, son collègue mentionnait que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) avait à son actif 122 réalisations, et ce en l'espace de 13 mois. Cela, c'est que ce que le gouvernement, les ministériels nous disent, c'est ce qu'ils voudraient nous faire croire, monsieur le Président. A mon avis, cela m'apparaît tout simplement aberrant, odieux et ne correspondant absolument pas à la réalité. Je pense que pour en faire la preuve de la façon la plus éloquente qui soit, la plus percutante qui soit, j'utiliserai ce qui m'apparaît être le moyen de communiquer, l'outil, l'instrument qui, à mon sens, représente le mieux les intérêts des agriculteurs et spécifiquement au Québec. Je fais évidemment référence à *La terre de chez nous. La terre de chez nous* qui, par hasard, dans l'édition du 22 août, présentait ce qu'ils ont appelé dans les circonstances: «Les conservateurs: un bilan»—trois chapitres, trois colonnes—«Ce

qu'ils ont promis, ce qu'ils disent avoir fait, ce que l'UPA en pense». J'aurai l'occasion d'y revenir un peu plus tard et on se rend compte, effectivement, que les réalisations sont beaucoup plus absentes qu'on ne le prétend de l'autre côté, du moins en ce qui concerne le Québec.

Mais de façon à étayer, à corroborer, à faire une espèce de tableau rapide de la situation de l'agriculture au niveau du Québec, je vous citerai ou énumérerai toute une série de titres, je vous ferai grâce du contenu, mais le contenu est toujours un peu et même beaucoup dans ces cas-là en référence avec le titre, ce sont des coupures de journaux, parues au cours des mois d'été, au cours du mois de septembre, donc très d'actualité, et je commence comme ceci: «L'industrie du lait de transformation est en crise», «Les producteurs de lait ne veulent plus de coupures», «Au Québec: la Loi C-25 ne passera pas». On nous dit que c'est un projet de loi, que c'est une loi qui a été adoptée à toute vapeur à la fin du mois de juin, on nous dit que c'est une mesure absolument merveilleuse, qui a fait l'unanimité et qui va donner des retombées positives dans le secteur agro-alimentaire.

Si l'on prend connaissance, si l'on discute et si l'on parle avec les intéressés au Québec, eux considèrent cette mesure, cette initiative, comme étant un affront historique aux agriculteurs du Québec. Je continue: «Les producteurs de lait avisent Wise du fait qu'il pourrait trouver la fin de l'été chaude et orageuse», en parlant évidemment de la politique laitière, «Le système centralisé sera en opération le 17 septembre», «La Fédération des producteurs de porc intentera une poursuite contre le gouvernement fédéral», «Ottawa érige l'hypocrisie en système», «La loi la plus centralisatrice jamais adoptée par le fédéral», «Le ministre Garon dénonce l'orientation que veut donner Ottawa à l'agriculture canadienne»—il est ministre de l'Agriculture du Québec—«Ottawa manque à sa promesse», «L'annonce de la nouvelle politique laitière est reportée à novembre».

Cet après-midi, le ministre nous disait que de toute évidence il ne serait pas en mesure de la faire connaître avant le début de l'année 1986.

Le Québec... Il y en a des députés du Québec en cette enceinte, ils sont malheureusement tous ou à peu près absents cet après-midi alors que l'on discute de l'agriculture qui est une question très imortante, «Le Québec n'a pas été invité à participer aux discussions», «Les agriculteurs du Québec crient à la trahison», «L'industrie agricole du Québec connaîtra une année difficile», «Le Québec inquiet plus que jamais de la politique canadienne en agriculture», «L'UPA est révoltée», «Quelle injustice, les producteurs font appel au premier ministre», «Les producteurs de lait demandent au fédéral de mieux soutenir le prix du lait industriel», «Une pluie de subventions sur les fermiers de l'Ouest, strictement rien pour le Québec», et finalement, «Les producteurs en colère». Il s'agit là de grands titres, tous se retrouvant dans le journal le plus répandu, le mieux connu et qui représente des milliers et des milliers d'agriculteurs au Québec. C'est ce que les personnes concernées, c'est ce que les personnes qui vivent avec le problème, c'est ce que les personnes pensent de votre bilan après 13 mois d'administration.

Les grandes préoccupations, les grands engagements qui avaient été faits ont tous à tour de rôle été écartés du revers de la main. A chaque occasion qu'il m'a été donné de prendre la parole en matière d'agriculture à la Chambre, j'ai toujours, et je le ferai encore cet après-midi, je suis toujours revenu à la charge avec l'engagement formel d'une personne qui, à mon sens à moi, était responsable, je me réfère au député de Joliette (M. La Salle), qui a pris l'engagement formel de payer un montant de 13 millions de dollars aux producteurs de porc ainsi qu'un montant de $450,000 aux producteurs de mouton. Ils ont dû attendre des mois et des mois avant d'apprendre finalement qu'ils ne l'auraient jamais.

C'était un chapitre important, c'était un aspect, une préoccupation importante pour les producteurs agricoles du Québec. Une autre préoccupation tout aussi importante, c'était la politique laitière où on a dit: La politique laitière, on va vous donner ce que vous demandez, c'est-à-dire une politique à long terme sans coupure et on va faire en sorte que les coûts de production soient comptabilisés de façon plus raisonnable, plus équitable. Nous sommes au mois d'octobre, à la fin du mois d'octobre précisément, et nous attendons toujours cette fameuse politique laitière.

Il y avait également la question de la Société du crédit agricole où on a mis de l'avant toute une série de mesures, de propositions. On parlait, il y a quelques instants de bons, du fait que les agriculteurs se devaient d'avoir des avantages, d'avoir des taux pouvant leur permettre d'envisager l'avenir avec un certain optimisme. Qu'est-ce qu'on a fait de ce côté-là? On a réduit de quelques points les taux d'alors qui ont profité à quelques centaines de fermiers, de producteurs.

Il y avait une autre préoccupation et c'était la fameuse loi C-155 où il avait été convenu par l'administration précédente que les paiements seraient faits aux sociétés de chemins de fer. Je me réfère à la question du Pas du Nid-de-Corbeau. Encore là, les porte-parole de l'actuel gouvernement ont circulé partout au Québec, sont allés sur toutes les tribunes qui leur étaient offertes pour leur dire que ce serait inchangé, que ce serait le *statu quo*. Or, voici qu'on dépose un rapport aux termes duquel il est recommandé que non seulement les paiements ne se fassent pas aux sociétés de chemins de fer, mais qu'ils se fassent aux fermiers, qu'ils se fassent directement aux producteurs. Et, ce qui est encore plus dramatique, contrairement à M. Gilson qui avait préparé le rapport précédent où l'on disait que les paiements devront s'échelonner sur une certaine période de temps, l'actuel rapport Hall dit d'un seul coup: Payons la subvention directement aux producteurs de blé. Ce qui aurait pour effet d'entraîner des pertes absolument incroyables chez les producteurs de l'Est et, spécifiquement, au niveau des producteurs du Québec. Or, ce sont là les réalisations de votre gouvernement. Et je tente d'être le plus honnête, le plus objectif possible pour essayer, parmi les 12 promesses dont le ministre nous faisait part il y a quelques instants et les 122 apparentes réalisations dont son collègue faisait état, d'en identifier quelques-unes, j'essaie d'en trouver quelques-unes qui auraient pu profiter ou qui auraient pu avoir des retombées positives au Québec. Et, malheureusement, je n'en trouve pas. Je n'en identifie à peu près aucune.

Les progressistes conservateurs nous disent, lorsqu'on les met en face de la réalité, et je vous rappelle soit dit en passant que ce n'est pas ma réalité, ce n'est pas la réalité politique d'Alain Tardif, député de la circonscription de Richmond-Wolfe, c'est la réalité du principal porte-parole de tout ce qui

s'appelle agro-alimentaire au Québec, ceux et celles qui s'expriment pour ces producteurs, qu'on retrouve dans *La terre de chez nous* . . . Qu'est-ce qu'on nous dit lorsqu'on fait la preuve du résultat de 13 mois d'administration? On nous a dit, le 4 septembre: «Les Canadiens nous ont donné un mandat clair». Le 4 septembre, les Canadiens nous ont dit: «On vous fait confiance, allez de l'avant.» Et on interprète ce mandat d'une façon absolument grossière. On est allé jusqu'à dire cette semaine que ce mandat leur donnait la permission de distribuer généreusement des milliards de dollars à quelques multinationales et d'aller chercher cela de l'autre côté, dans les poches des petits et des moyens consommateurs, petits et moyens Canadiens, petits et moyens contribuables.

Or, cette réalité que vous répandez, que vous répétez, elle s'applique également au même titre au secteur agro-alimentaire. Et je reviens ici à ce à quoi je faisais allusion il y a quelques instants, à l'édition du 22 août du journal *La terre de chez nous*, où l'article que je cite est intitulé:

Les conservateurs: un bilan—Ce qu'ils ont promis

A ce que je sache, au Québec, c'était l'honorable député de Joliette (M. La Salle) qui était et qui constituait le porte-parole officiel de votre formation politique. Et ce que je dis, c'est effectivement la répétition intégrale, textuelle, des engagements pris par M. La Salle à ce moment-là à la réunion qui avait lieu à Longueuil le 22 août devant plus de 300 personnes.

M. La Salle disait, et je cite:

Pour vivre, il faut manger, nous on l'a compris.

M. La Salle a promis que son parti n'établirait un régime d'assurance-stabilisation qu'après avoir reçu l'assentiment du Québec. Or, je n'ai pas à répondre à la question, vous la connaissez autant que moi. Vous l'avez adoptée cette loi, vous servant de votre confortable majorité, alors que tous les intervenants du Québec, sans exception, ne voulaient strictement rien savoir de ce projet de loi absolument incroyable.

L'honorable député de Joliette également prenait des engagements, comme je le disais précédemment, sur les 13 millions de dollars. Il prenait également des engagements formels au niveau d'un certain nombre de mesures, à savoir, la politique laitière à long terme. Et l'on cite le témoignage, l'exposé des engagements du député de Joliette, ce qu'ils disent avoir fait, et pour établir le bilan, on dit ceci, où l'on fait référence au mois d'août, et je cite:

Au début du mois, dans la Beauce, à l'occasion de l'ouverture de la 17e exposition régionale, le député conservateur Gilles Bernier rendait public un texte sous le titre «Chose dite, chose faite. Le gouvernement progressiste-conservateur tient ses promesses aux agriculteurs.

Or, le député de Beauce (M. Bernier) tenait exactement le même discours que le ministre il y a quelques instants et que son collègue, à savoir: Que 14 sur 16 promesses avaient été tenues, en parlant, effectivement, d'une série de petites mesures. Cela m'a permis d'apprendre un certain nombre de choses. Mais, ces petites choses qui ont été rendues publiques par le biais de l'honorable député de Beauce, je vais vous dire ce que l'UPA en pense et je vais vous citer les paroles de M. Proulx qui est le grand responsable de l'UPA, celui qui en assume la direction, la responsabilité:

Ce qui compte dans ce que les conservateurs ont fait, c'est les enjeux réels, où le sort de l'agriculture se joue. Ils peuvent bien nous donner 200 bébelles, si t'es pas capable d'en faire . . .

• (1650)

. . . qu'est-ce que cela donne? Voilà la façon de M. Proulx de s'exprimer, c'est la façon de M. Proulx de porter un jugement sur l'administration d'une année.

M. Proulx vous dit: Ce que vous avez donné, c'est des «bébelles». Et ce dont l'agriculture au Québec a besoin, ce n'est pas des «bébelles», ce sont des solutions concrètes à des problèmes sérieux, ce sont des solutions concrètes à des problèmes profonds.

Et compte tenu du fait que le temps s'écoule, j'aimerais enchaîner immédiatement avec le fait que les problèmes qui affectent l'agriculture au Québec, non seulement n'ont pas été réglés, mais ils traînent en longueur, et on ne voit malheureusement pas à l'horizon la possibilité d'obtenir des solutions. Cela, c'est un côté. Et ce qui est encore tout aussi grave, c'est que l'avenir s'annonce très mal également. Je me réfère aux propos du ministre qui, dans le cadre de son exposé, mentionnait qu'il était très attiré, très intéressé à considérer éventuellement un marché plus ouvert, un marché, en quelque sorte libre entre le Canada et les États-Unis, affirmant que cela s'avérait intéressant, compte tenu du fait que l'on vendait pour plusieurs dizaines de millions de dollars aux États-Unis.

Le ministre présume que l'ouverture des barrières douanières avec les États-Unis se traduirait par des débouchés intéressants sur le plan agricole. Et cela m'apparaît très inquiétant, cela m'apparaît extrêmement dangereux. Et pour prouver ce danger réel qui plane au-dessus de cette orientation, qu'il me soit simplement permis de prendre l'exemple que lui-même nous a servi il y a quelques mois au niveau de la production porcine. Le ministre de l'Agriculture nous disait: Écoutez, les 13 millions de dollars, on ne peut pas les donner. Si on les donne, cela va se traduire par des représailles aux États-Unis. Alors, la politique laitière que l'on connaît et qui fait l'envie d'une dizaine, d'une vingtaine, d'une trentaine de pays à travers le monde, est effectivement subventionnée.

Donc, à partir d'un raisonnement comme celui que tient le ministre de l'Agriculture, j'ai tout lieu de croire que sa politique laitière qui devait être connue au mois d'août dernier et qui est reportée et qui ne sera, de toute évidence, connue qu'au début de l'année prochaine, envisagera des coupures au niveau des subventions, au niveau des subsides qui sont actuellement payés aux producteurs de lait, et ce, sur la base d'arguments qu'on ne peut pas subventionner la production laitière, eu égard au fait que l'orientation de ce gouvernement est en fonction des exportations éventuelles, est en fonction de regarder vers ces marchés américains qui sont évidemment très imposants.

Mais je vous dirai, après avoir consulté ceux et celles qui sont au fait de ce dossier-là, qu'il y a un danger absolument incroyable à ouvrir les barrières, et au cours de l'été dernier, j'avais l'occasion de rencontrer des spécialistes en la matière qui m'ont dit que, en ce qui concerne les œufs, le porc et le lait, on assisterait à la faillite rapide de plusieurs milliers de petites entreprises dans le domaine agricole. Et cela semble être l'orientation que veut prendre le ministre de l'Agriculture. Et cela m'apparaît absolument incroyable.

Et je vous dis en terminant mes remarques: Vous avez été élus, vous avez reçu un mandat clair. Livrez la marchandise telle que vous l'avez promise, livrez la marchandise que ceux et

celles qui vous ont fait confiance étaient en droit de s'attendre d'avoir et veulent avoir.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Question ou observations? Le député d'Algoma (M. Foster).

M. Foster: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Richmond-Wolfe (M. Tardif). Il a vraiment fait ressortir de manière frappante l'effet qu'a pu avoir la molesse de l'intervention gouvernementale dans l'agriculture, notamment dans sa province, le Québec. Je voudrais lui demander une ou deux précisions.

Il m'a semblé l'entendre dire que le ministre des Travaux publics (M. La Salle) avait signé un chèque de 13 millions pour les producteurs de porcs du Québec, mais qu'il l'avait ensuite repris. Le député pourrait-il me dire s'il en est bien ainsi?

Hier, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a déclaré que les ministres de l'agriculture de quatre provinces productrices, je pense, et lui-même envisageaient un programme de stabilisation pour la viande rouge, c'est-à-dire le porc et le bœuf. J'aimerais savoir quel serait l'effet de cette initiative sur la province de Québec, au cas où elle ne participerait pas au programme.

Que penserait le député de la réduction de 50 millions du budget du ministère de l'Agriculture si cette somme devait être enlevée de la subvention à l'industrie laitière? Quelles en seraient les conséquences pour le Québec?

[*Français*]

M. le vice-président: Le député de Richmond-Wolfe, une courte réponse.

M. Tardif: Je vous remercie infiniment, monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais informer la Chambre qu'il y avait également mon collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme) qui voulait participer au débat mais, malheureusement l'heure étant ce qu'elle est, il va être privé de son temps de parole. Cela m'amène à répondre è la question.

Effectivement, la principale ou une des principales préoccupations, puisque qu'il s'agissait de court terme, était que les producteurs voulaient obtenir les 13 millions de dollars qui correspondaient à ce dont ils avaient droit suite au très mauvais marché dans le domaine du porc. Effectivement, ils avaient été privés de ce montant par l'ancienne administration et on avait pris de ce côté de la Chambre l'engagement ferme, irrévocable et sans équivoque de payer le montant de 13 millions de dollars, M. La Salle mettant même sa signature sur un chèque symbolique qui n'a jamais été respecté, et les producteurs attendent toujours après les 13 millions de dollars.

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est 17 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions de l'article 63(11) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

La Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)